MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME QUARANTE-QUATRIÈME

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1926

Source gallica.bnf.fr / Académie salésienne (Annecy)

PRINCIPALES PUBLICATIONS

DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

Tome I. — V. Brasier. Etude sur S. Germain, moine bénédictin.

Tome II. — Lettres inédites de S. François de Sales. — Relation de la mort de S. François de Sales par le marquis Cambis-Velleron. — J. Lombard. Le Doctorat de S. François de Sales. — Epitre en vers. — V. Brasier. Etude sur S. Ruph. — J. Mercier. Notice sur l'hôpital de la providence d'Annecy. — J.-M. Pettex. Statistique hist. du Dioc. d'Annecy. — P. Brand. Les Synodes dans l'anc. Dioc. de Genève.

Tome III. — J. Mercier. Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy. — J.-F. Gonthier. Les châteaux et la chapelle des Allinges. — Brachet. Monographie de la paroisse d'Arthaz. — H. C. La voie romaine dans la vallée des Usses. — A. Ducis. S. Maurice et la légion Thébéenne, 1re part. — Brand. Pouillé du Dioc. de Genève. — V. Brasier. Bibliographie Salésienne.

Tome IV. — J. Falconnet. Vie, culte et miracles du B. Jean d'Espagne.

Tome V. — L.-E. Piccard. Hist. de Thonon et du Chablais.

Tome VI. — P.-F. Poncet. Mémoire sur le plain-chant en Savoie. — J. Mercier. Le B. Pierre Favre. — A. Ducis. S. Maurice et la légion Thébéenne, 2e part. — Ducrettet. Monogr. de Marlens. — J.-M. Pettex Notice biograph. sur l'historien Besson. — Précis de la visite de Genève en 1443.

Tome VII. — M. Sauthier-Thyrion. Un épisode de la Révolution. Le cœur de S. François de Sales. — Jh-M. Lavanchy. Les châteaux de Duin, le château de Dérée. — E. Plantaz. Monogr. d'Arâches. — A. Montagnoux. Précis de comput ecclésiastique.

Tome VIII. — J. Mercier. L'abbaye et la vallée d'Abondance. — J.-M. Lavanchy. Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. — Fleury. Monogr. de la paroisse d'Annemasse.

Tome IX. — J. Falconnet. Une ascension au Mont-Blanc. — H. Tavernier. Monogr. des Gets et de la Côte d'Arbroz. — J. Mercier. Notice sur J. Falcaz.

Tome X. — V. Brasier. Etude sur les origines du prieuré de Talloires. J.-F. Gonthier. Hist. de l'instruction publique avant 1789 dans le dép de la Haute-Savoie. — A. Ducis. S. Maurice et la légion Thébéenne, 3e part.

CHAPITRE Ier

LA PAROISSE DE THONES
AU MOYEN AGE

I. La Paroisse primitive

Il n'est pas vraisemblable qu'on arrive jamais à savoir — avant d'être dans l'autre monde — à quelle date et par qui et comment fut fondée la première paroisse de la vallée de Thônes.

Ce ne fut certainement pas dans les tout premiers siècles de l'Eglise ; car cette vallée, enfermée dans ses montagnes, ne se trouvant pas sur les grandes voies romaines par lesquelles passaient les premiers messagers de la Bonne Nouvelle, n'eut pas le bonheur de les voir s'arrêter ni celui de les entendre, à moins que — faisons cette supposition — des légionnaires sortis de la vallée ne se soient convertis au christianisme, comme tant de soldats le faisaient à Rome et ailleurs, et que, revenant après leurs vingt années de service se fixer au pays, ils n'aient apporté à leurs compatriotes acitavones la connaissance et l'amour du vrai Dieu.

L'évangélisation générale du pays ne pouvait se faire qu'après le temps des grandes persécutions : comme toujours, selon le mot célèbre, le sang des martyrs devenait une semence de chrétiens.

Mais voici que la paix est donnée à l'Eglise par l'édit de Milan (313), et que, de l'aveu de tous les historiens, la première œuvre de l'autorité religieuse est d'achever l'organisation épiscopale de la Gaule : un grand nombre d'évêchés

sont établis de 314 à 361, et parmi eux — alors, sinon plus tôt — on voit apparaître celui de Genève (1).

Et la Bonne Nouvelle se répand de proche en proche parmi nos populations gallo-romaines et burgondes aux IVe et Ve siècles, particulièrement au temps de saint Domitien (vers 502) et de saint Maxime (513, 517...), tous deux évêques de Genève, sous le règne des rois Gundebaud, Godégisèle et Sigismond, — ce dernier ayant été retiré de l'arianisme par l'évêque de Vienne saint Avit et prouvant la sincérité de sa conversion par son zèle à aider les évêques.

L'opinion commune est que l'organisation définitive de nos principales paroisses rurales fut faite sous ce même roi saint Sigismond, quelque dix ou vingt années avant la conquête de la Savoie par les enfants de Clovis (534).

Il est évident que tout ne fut pas achevé en un jour et qu'il y eut, dans ces temps du moyen âge, bien des remaniements successifs de circonscriptions et des démembrements de paroisses, au fur et à mesure que progressait l'évangélisation du pays et que grandissait le nombre des prêtres dont l'évêque pouvait disposer.

Pour l'évêque, créer une paroisse, c'était — en s'accordant avec un certain groupe de familles chrétiennes, ou avec quelque propriétaire notable (2), — c'était déterminer un centre religieux, c'était y faire construire une église et lui assurer une dotation, c'est-à-dire quelque domaine rural qui, avec la dîme prescrite par les Conciles, assurerait à un prêtre envoyé sur les lieux des moyens suffisants d'existence.

Dans la vallée de Thônes, selon toutes probabilités, ce fut au chef-lieu actuel, près du point où confluent ses deux rivières, que s'éleva l'église primitive de la première paroisse, qui devait plus tard subir diverses amputations.

Et, s'il est vrai, comme nous croyons l'avoir établi, que

---

(1) De l'aveu des historiens les plus « exigeants », Genève a vers l'an 400 un évêque du nom d'Isaac, et vers l'an 440 un autre du nom de Salonius, etc. (Mgr Besson, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion...*, pp. 58-61).

(2) Imbart de la Tour, *Les Paroisses rurales* du IVe au XIe siècle, page 31.

ce chef-lieu de la vallée n'était autre que le bourg principal des anciens Acitavones soumis à l'Empire romain au temps d'Auguste, on peut s'attendre à trouver pour le nom de cette paroisse quelque trace de l'ancien nom altéré à travers les âges et devenu, sans nul route, Aïtavone, Aïtaune, Taune...

Or, c'est bien le nom de *Taune* qui apparaît dans la plus ancienne mention qui nous ait été conservée de cette paroisse.

Et cette mention se rapporte à une contestation qui s'éleva, en un certain temps, entre le curé de cette paroisse et les moines du prieuré de Talloires.

Disons quelques mots de celui-ci :

Né d'une modeste « celle » de quelque trois ou quatre moines, — dont on trouve la trace dès l'année 879, — puis grandi, généreusement doté par Rodolphe III et la reine Ermengarde, ce prieuré de Talloires avait été donné vers l'an 1016 à l'abbaye bénédictine de Savigny (près de l'Arbresle, en Lyonnais), qui était alors en grand renom de régularité.

Les religieux de Savigny, en lui apportant la règle de saint Benoît, lui infusèrent une nouvelle vie et en firent un prieuré modèle, peuplé de saints religieux (3).

Ceux-ci devaient être — longtemps (4) — au nombre de vingt, non compris le prieur et trois prêtres séculiers prébendés desservant l'église paroissiale de Talloires ainsi que deux chapelles... (5). Or, il leur fallait des moyens d'existence en proportion avec leur nombre et avec les charges qui pesaient sur eux (6). Et c'est à cela que pourvurent

---

(3) Rappelons saint Ruph, saint Jorioz, surtout saint Germain, qui fut leur chef avant de se retirer dans un ermitage aménagé au flanc de la montagne, à 300 mètres au-dessus du monastère.

(4) Voir le n° 32 du XIV^e^ siècle (1317) dans l'*Inventaire de Talloires*.

(5) Chanoine J.-F. Gonthier, *Les Prieurs de Talloires*, dans la *Rev. Sav.* de 1908, p. 178.

(6) Nombreuses et lourdes étaient les charges du couvent. A l'entretien de tout le personnel, au salaire de tous les officiers, il faut ajouter... l'entretien de nombreux édifices, des églises et chapelles, les

princes et évêques par des donations de terres, de censes, de personnats, surtout de dîmes paroissiales, soit « d'églises », dont les recteurs nommés par l'évêque ou par le prieur devaient partager les revenus avec le monastère.

Il arriva un jour, — probablement après le décès d'un curé de Thônes et avant la nomination de son successeur, — que l'évêque de Genève crut bien faire de donner au prieuré de Talloires « l'église de Thônes » avec quelques autres des environs.

Ce fait mérite qu'on l'étudie quelque peu.

II. Donation de l'église de Thônes au prieuré de Talloires

Le texte de cette donation ne nous est pas parvenu.

Cependant nous savons qu'elle fut faite par « l'évêque Vuido » ou « Guido », qui n'est autre que Gui de Faucigny (1078-1120), et qu'elle donna lieu à une vive querelle, qui fut portée devant un synode tenu à Genève du vivant de cet évêque.

Voici cette contestation ou plutôt la sentence qui s'ensuivit, d'après le n° 910 du *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, tome I^er^, page 486 :

« De l'église de Taune.

« Jugement prononcé au synode de Genève sur la querelle qui s'était élevée entre les moines de Talloires et Uldric, prêtre, au sujet de l'église de Taune.

« Si le prêtre Uldric peut trouver trois témoins légaux, ou deux tout au moins, qui personnellement aient entendu et vu le prieur de Talloires Ismidon promettre ou donner une somme d'argent déterminée à telle personne désignée par des témoins de Taune, et cela avant la donation (7) faite par l'évêque Vuido, dans ce cas c'est injustement que les

---

aumônes (ou distributions régulières de pain, de viande, de vin, de fèves...), les frais du culte, les dépenses de l'hôpital, les subsides réclamés par le prince, etc. (Gonthier, p. 179).

(7) Au lieu de « *ante domum* », les auteurs du *Regeste genevois* avaient lu : *ante domum*, devant la maison de l'évêque !

moines de Talloires ont acquis l'église de Taune (8). Mais s'il ne se trouve aucun témoin de ce fait, il sera établi que les moines ont fait une acquisition juste, dont ils doivent jouir en paix à perpétuité.

« Ont été témoins de ce jugement : Vuido, évêque ; Boso, archevêque de Tarentaise ; l'évêque de Belley Amico, ainsi que le doyen Albéric, le prévôt Aymon et beaucoup d'autres ».

Les noms de ces personnages peuvent nous servir à fixer — sinon la date de la donation — du moins celles de la querelle et du synode.

Tout d'abord, c'est entre 1078 et 1120, dates extrêmes de l'épiscopat de Gui de Faucigny.

Mais ce n'est pas avant 1082, parce que Héraclius, prédécesseur de l'archevêque Boson, occupait encore en 1082 le siège de Moûtiers (9).

Et d'autre part, de 1091 à 1115 Ponce Ier (et non Amico) était évêque de Belley. Amico a-t-il précédé Ponce, dans ce cas il faut placer le synode susdit *entre* 1082 *et* 1091. Amico, au contraire, est-il venu après Ponce (10), il faudrait chercher le synode entre 1115 et 1120 ; mais, comme il est vraisemblable que le prévôt Aimon mentionné dans le jugement est prévôt de Genève, nous ne pouvons nous arrêter à ces dates 1115-1120 parce que de 1113 à 1124 la prévôté de la cathédrale de Genève est occupée par un nommé Gérard (11).

Il reste donc que le synode ait eu lieu *entre* 1082 *et* 1091, et que la donation de Thônes à Talloires ait été faite l'une des douze premières années du long épiscopat de Gui de

---

(8) En d'autres termes, la donation faite dans ces conditions est déclarée nulle et de nul effet.

(9) Nous nous appuyons ici sur les *Mémoires* de Besson, p. 193 ; mais nous constatons que Héraclius n'est pas cité parmi les évêques de Tarentaise dans le *Trésor de Chronologie* de M. de Mas Latrie, colonne 1495.

(10) M. de Mas Latrie, colonne 1389, le place ainsi, mais c'est peut-être bien à tort.

(11) Brasier, *Etude sur Saint-Germain*, dans *l'Acad. Sal.*, tome Ier, page 60.

Faucigny, c'est-à-dire entre 1078 et 1090. Mettons, pour simplifier, *la donation vers* 1080 (12) ou 1085 et le *synode vers* 1090, sans dépasser 1091 (13).

Quoi qu'il en soit de la date précise de la donation et de celle du synode, c'est un fait certain que l'église de Thônes (14) resta unie pendant des siècles au monastère de Talloires, parce que le curé Uldric ne put trouver les témoins demandés ni établir l'invalidité de la donation.

Quelque soixante ans après, le monastère de Talloires sollicitait du Saint-Siège la confirmation de ses biens.

En effet — et ceci est la deuxième mention qui se rencontre concernant la paroisse de Thônes (15) — par une bulle donnée à Viterbe le 12 ou le 13 novembre 1145, le pape Eugène III (16), se rendant aux prières d'Odilon (ou Oddon), prieur de Talloires, et de l'évêque Arducius, déclare prendre sous sa protection le monastère de Sainte-Marie de Talloires et ordonne que les religieux de ce monastère soient maintenus en possession des biens qui leur ont été donnés, « entre autres, dit-il, ceux donnés par feu de bonne mémoire Gui, évêque de Genève, à savoir *l'église de Tolne avec ses appendices*, l'église de Francheville, tous les droits que vous possédez dans l'église de Serraval, plus l'église de

---

(12) A cette date le prieur saint Ismidus ou Ismidon, — arrivé de Savigny à Talloires vers 1016, n'étant encore que diacre, âgé probablement de 25 ans, — pouvait avoir 89 ans. En 1120, il aurait eu 129 ans !

(13) Nous nous éloignons ainsi, passablement, de la date approximative (1121 *circa*) donnée par l'éditeur du *Cartulaire de Savigny* et par les continuateurs du *Gallia christiana*.

(14) Le Dictionnaire géographique, qui fait suite au Cartulaire de Savigny, interprète cette *ecclesia Taunii* par « Tanné », ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux dans le diocèse de Genève. Mais il est absolument certain qu'il s'agit de Thônes. D'ailleurs nous ne trouvons nulle part une abbaye du nom de Tanné.

(15) Cette pièce, relevée aux archives de l'Evêché d'Annecy sur une copie de 1579, a été publiée *in extenso* au tome XXI de l'*Acad. Salés.*, p. 230, par les soins de M. Gonthier, — et plus tard dans le *Consuetudinarium insignis prioratus Tallueriarum* de D. Brienne, Paris, 1906, p. XCVIII.

(16) Nos lecteurs reconnaîtront ici le Pape auquel son ancien précepteur saint Bernard, abbé de Clairvaux, adressa les 5 livres *De Consideratione*.

Marlens, l'église de Faucemagne, l'église de Doussard, l'église de Chevalines, l'église de Montmin, l'église de Bluffy, Menthon, les églises d'Annecy le-vieux et le-neuf, l'église de Lully, l'église d'Archamps, l'église de Collonges, avec toutes leurs appartenances ; et de même, celles données par notre vénérable frère Arducius, évêque de Genève, c'est-à-dire l'église de Vieugy et l'église d'Alex... (17) ».

Sous le nom de Tolne « *ecclesiam de Tolno* », qui apparaît en premier lieu dans cette liste — soit à cause de l'ancienneté de la donation, soit à cause de l'importance de la localité, — tous les historiens ont reconnu la paroisse de Thônes dans son étendue primitive « avec ses appendices » ou chapelles annexes, que nous aurons bientôt à déterminer.

Auparavant, disons quelles furent les suites de cette affaire.

III. Conséquences de cette donation

Comme toute son histoire en témoigne, les suites naturelles de cette union de l'église de Thônes au monastère de Talloires furent :

1° le partage des dîmes de cette paroisse (et de ses annexes) entre le prieur de Talloires et le curé ;

2° la coutume des religieux de Talloires de venir officier dans l'église de Thônes le jour de la fête du patron saint Maurice (18) ;

---

(17) L'église ou paroisse de Francheville n'existe plus sous ce nom : c'était, parait-il, l'Hôpital ou plutôt Conflans, près d'Albertville (Cf. *Rev. Sav.*, 1908, p. 176, note 3).

Quant aux paroisses, nous les avons données avec leurs noms modernes, remplaçant ceux de Fulcimania (hameau de Faucemagne uni à Faverges), Chavallina, Montemedio, Bluffiaci, Annessiaci, Lulliaci (Lullier ou Lully, près de Confignon, canton de Genève), Archionis, Velgiaco, Alaya.

Pour avoir la liste complète des paroisses données au prieuré de Talloires, il nous faut ajouter *Lathuile* (comprenant autrefois Entrevernes), don de l'évêque Arducius en 1174, *Groisy* échangé contre Sévrier en 1330, le *prieuré de Saint-Jorioz* uni à Talloires en 1412, plus *Leschaux* et *La Clusaz*, donnés nous ne savons à quelles dates.

(18) Voir dans l'*Inventt. de Talloires* les n^os^ 69 et 175 du XVII^e^ siècle.

Et 3° la prétention affichée par les prieurs d'intervenir dans la nomination du curé ou vicaire perpétuel de la paroisse (19).

Mais, il faut bien le dire, ces conditions si ennuyeuses pour le curé entraînaient :

1° l'obligation pour le monastère de Talloires de fournir au curé de Thônes (et aux desservants des annexes) ce qu'on appelait la portion congrue dans les cas d'insuffisance de revenus (20) ;

2° l'obligation de participer avec le curé au bon entretien du *Sancta Sanctorum*, c'est-à-dire du sanctuaire de l'église (21), ainsi que de ses murs, de sa toiture, de son mobilier ;

Et peut-être 3° l'obligation de fournir des prêtres, en cas de besoin, aux annexes de Thônes pour en assurer le service religieux.

Revenons à la dîme, sur laquelle les documents ne font pas défaut.

Le droit qu'avait le prieur de percevoir la moitié de la dîme de Thônes s'étendait à presque toute la paroisse, et de son côté le curé de Thônes faisait lever l'autre moitié pour son propre compte.

Or, on se demanda bien des fois comment on pourrait éviter les fraudes et les empiètements des agents de l'un ou l'autre décimateur, et l'on arriva aux conventions suivantes :

Premièrement, vers l'an 1200 ou 1230, entre le prieur de Talloires et messire Aymon, seigneur de l'église de Thônes, il fut réglé que les dites dîmes ne pourraient être admodiées (c'est-à-dire données à ferme) qu'en présence et du consentement du prieur soit de son agent.

En 1238, de nouveau un accord intervint, en présence d'Aimon de Grandson, évêque de Genève, lequel prononça : — non seulement que les dîmes de Thônes s'admodieraient

---

(19) N°s 203 et autres du même *Inventaire*.

(20) N° 117, même *Inventaire*, page 230.

(21) Arch. dép. : *Correspondance des Intendants*, IV, 14, au 17 mars 1787.

en présence de l'agent du prieuré de Talloires, — mais encore que le prieuré aurait une maison dans le cimetière de l'église (sans doute pour y retirer les gerbes ou les grains de la dîme) ; — et finalement que, pour la dîme des villages des Pésels, du Mont-Romain et de la Crosaz (restée incertaine jusque-là, on ne sait pourquoi), ledit prieur en aurait la moitié et le recteur ou curé l'autre moitié (22).

1286. — De nouvelles terres ayant été défrichées dans la val des Clets, la *dîme* dite *des novales* appartenait, paraît-il, au seigneur comte de Genevois. Or, un beau jour de 1286, peut-être le 4 mars, — moyennant la somme de 140 livres genevoises, — le comte Amédée II fit cession en faveur de Jacques (de Lully ou Lullier), prieur de Talloires, et de son monastère « de la dîme des novales de la val des Clets, c'est-à-dire des paroisses de Thosne, de la Balme, des Clets, de Manigod, de la Chapelle de Forjaçod, du Grand-Bornand et de la Clusaz... (23), desquelles le monastère percevait déjà les anciennes dîmes (24) ».

Et ainsi il n'y eut plus à distinguer entre les dîmes des anciennes terres et les dîmes des terres plus récemment défrichées.

Mais voici que se pose une autre question : à qui, du curé ou du prieur, reviennent les offrandes recueillies en certains jours ?

Une transaction de 1288 entre le prieur Jacques et Vullierme, curé de Thônes, — en renouvelant les accords précédents pour l'acensement des dîmes et la maison du cimetière, — ajoute que ledit prieur aura le tiers des oblations et des aumônes (25).

Nouvelle transaction le 4 février 1379 entre le prieur Henri des Balmes et le vicaire (perpétuel) de l'église de Thônes (Anselme Ogier ?) : ils règlent la part des obla-

---

(22) *Invent. Talloires*, n° 8 du XIII^e siècle, page 109.

(23) « Et encore des novales de la paroisse de Vieugy ». (*Inventaire*, n° 30, page 113).

(24) C'était évidemment en vertu de la donation (de 1080-1085) de l'église de Thônes et de ses appendices ou annexes.

(25) *Invent. Talloires*, page 115, n° 36 du XIII^e siècle.

tions qui appartient à chacun d'eux dans ladite église « selon l'ancienne coutume (26) ».

Or, cette ancienne coutume ou l'usage distinguait entre les jours où se faisaient des offrandes, pour attribuer les unes au curé, les autres en partie au prieur, suivant des proportions déterminées.

Cet usage, d'ailleurs, a dû varier le long des âges. D'après la Visite pastorale de 1639, « aux fêtes solennelles, le seigneur de Talloires perçoit la troisième part du baisemain ». Il en perçoit » la moitié », dit au contraire un acte du 5 janvier 1702 (Missillier notaire) ; mais aux autres jours les oblations reviennent toutes et tout entières au plébain...

L'histoire garde la trace d'un autre différend qui s'éleva au sujet de la dime entre le prieur de Talloires et le curé de Thônes.

Le curé possédait à Tronchine quarante-huit journaux de terre : en devait-il payer la dîme au prieur de Talloires ? Celui-ci, en 1392 du moins, le prétendait : une sommation « faite à la requête du procureur de Guillaume Mestral, prieur de Talloires », fut signifiée le 20 juillet 1392 au curé de Thônes « afin qu'il eût à lui payer sa part de la dîme de Tronchine (27) ».

Nous ignorons ce qui s'ensuivit ; mais les Visites pastorales des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles nous apprennent que, de leur temps, la dîme entière aux deux villages de Tronchine, ainsi qu'au village de Bellossier et au territoire de Soucissex, appartenait au plébain (28).

Il en était de même, alors, pour les novales ou « dîmes (de lin et chanvre) perçues sur les terres défrichées depuis peu de temps » de tous les communaux de la paroisse de Thônes « à l'exclusion de tous autres (décimateurs) ».

D'autres heurts apparaîtront au cours de ces annales

---

(26) *Inventaire*, page 137. n° 93.

(27) *Invent. Talloires*, page 140, n° 110.

(28) Au Villaret (de Thônes), d'après la Visite pastorale de 1580, un tiers seulement de la dîme appartenait au monastère de Talloires, un tiers allait au plébain, et le dernier tiers revenait au marguillier : tel était l'usage.

entre le curé de Thônes et les moines de Talloires ; mais n'anticipons pas, et reportons-nous quelques instants à la liste des paroisses de la val des Clets, pour étudier une autre question.

IV. Les paroisses filiales de Thônes

La Balme-sous-Thuyer, ou Balme-de-Thuy, -- est citée une première fois, à notre connaissance, en 1271, le 4 des nones de mai (soit le 4 mai), dans le testament de Thomas seigneur de Menthon, chevalier, qui fait des legs d'argent à diverses églises, entre autres à celle de La Balme-vers-Togne et à celle de La Clusa (29).

Or, le plébain de Thônes (encore en 1580 et en 1607) percevait à La Balme le tiers des dîmes, soit en moyenne « quatre coupes de froment et autant d'avoine... ».

Cette sujétion de l'église ou paroisse de La Balme par rapport à Thônes nous donne la preuve qu'elle est une filiale de celle-ci.

Les Clefs, -- on devrait écrire Les Claies ou Les Clets (du latin *Cletæ, Cletarum*), -- voilà certainement une autre filiale de Thônes. Le curé, en effet, payait au plébain un personnat de huit florins (qui fut réduit à 6 florins 8 sols) et il en payait un autre de semblable somme au prieur de Talloires (30).

D'après des reconnaissances du 21 mai 1373, du 15 juin 1388 et d'autres de 1407 et de 1695 (31), le curé des Clefs confesse devoir annuellement au monastère de Talloires 100 sols genevois, dont 4 livres 10 sols au religieux infirmier et 10 sols à la communauté, sans doute ensuite de l'antique donation de Thônes à Talloires.

A l'envers des Clefs, le plébain (encore en 1707) percevait un tiers de la dîme, le prieur de Talloires un tiers et le curé de Manigod lui aussi un tiers (32).

---

(29) Liasse E 110, aux Arch. dép. de la Haute-Savoie.
(30) Visites pastorales de 1580 et autres.
(31) Voir l'*Uxcut*, *Talloires* à ces différentes dates, page 136, etc.
(32) Au hameau de la Frasse, c'était le curé de Serraval qui perce-

Quant à la paroisse de Serraval, qui n'est pas indiquée dans la liste de 1286, il faut nous reporter au texte de la bulle pontificale de 1145, pour voir si elle rentre dans la donation faite au prieuré.

Ce qui a été donné aux moines de Talloires par l'évêque Gui de Faucigny (vers 1080 ou 1085), ce dont le pape Eugène III les maintient en possession (1145), c'est — après Thônes et ses appendices, et après Francheville, — « *quidquid juris habetis in ecclesia Serravallis* », c'est-à-dire tout ce qu'ils ont en fait de droits dans la paroisse de Serraval ; mais il n'est pas dit que l'église (ou paroisse) leur soit donnée : tout au contraire la formule « *ecclesiam N...* » employée pour les autres lieux est ici soigneusement évitée...

Aussi bien ne rencontrerons-nous aucune querelle au sujet de la dîme entre Talloires et Serraval, ni aucune prétention de Talloires à la nomination du curé, ni aucune immixtion du plébain de Thônes dans la paroisse de Serraval.

Celle-ci ne doit donc pas compter parmi les filiales de Thônes et n'a pas été donnée au monastère de Talloires.

Manigod — primitivement la Chapelle de Manigod — se trouvait dans une étroite dépendance par rapport au curé de Thônes et au prieur de Talloires : c'est bien une filiale de Thônes.

Le plébain y percevait le tiers de la dîme (plus huit coupes de la dîme de la maniglerie) ; Talloires prenait un autre tiers, et ce tiers (dans la paroisse de Manigod et l'envers des Clefs) revenait en 1707 à 150 florins : on ne faisait aucune déduction pour les cas « d'ovales », soit d'ouragans... (33).

Laissant la jeune paroisse des Villards qui ne s'est détachée de Thônes qu'en l'année 1695, nous arrivons aux deux

---

vait toute la dime (et c'est là peut-être une raison de croire que ce hameau ait fait partie de Serraval avant la création de la paroisse des Clefs).

(33) De son côté, le curé de Manigod levait le tiers de la dime dans sa paroisse (ainsi qu'à l'envers des Clefs), plus la dime entière du chanvre et des naissants (c'est-à-dire des agneaux).

hameaux dits du Forjassoud, séparés de Thônes en 1631 : le plébain continuait au XVIII^e^ siècle à y percevoir la moitié de la dîme, et l'abbé de Talloires avait l'autre moitié.

Saint-Jean-de-Sixt, — anciennement Chapelle du Forjaçod (1286), puis Chapelle de Saint-Jean-d'Essits ou des Sits, ou de Lessy, du nom de son chef-lieu actuel, — fut à l'origine une annexe ou chapelle dépendant de Thônes et par là même du monastère de Talloires : celui-ci, en effet, y percevait le quart des dîmes, et le plébain un quart ; il ne restait au curé de Saint-Jean que l'autre moitié, et encore ne percevait-il rien au Forjassoud.

Le Grand-Bornand se trouvait dans les mêmes conditions que Saint-Jean-de-Sixt : le plébain de Thônes et le prieur de Talloires y percevaient ensemble la moitié des dîmes ; et même le plébain avait coutume (avant 1615) de percevoir sur la cure de Bornand un personnat de trente-deux florins, etc. (34).

Faut-il ajouter La Clusaz, dite anciennement La Cluse-lieu-Dieu, citée en 1271 dans le testament de Thomas de Menthon et ensuite dans la liste de 1286 ?

Le prieur de Talloires y percevait les deux tiers des dîmes (celles des novales, de 1286, comme celles des autres terres) ; et le pauvre curé de La Clusaz, qui n'en avait qu'un tiers, était tenu de payer au prieur un personnat de cinquante coupes d'avoine (de sept quarts chacune).

Sa nomination, ou, pour parler plus exactement, la présentation d'un sujet pour la cure de La Clusaz était faite par le prieur et les religieux de Talloires (35).

---

(34) Par contre, plébain et prieur étaient tenus, chacun pour la somme de 150 florins (plus tard de 126 florins) au payement de la portion congrue du curé.

Mais les choses changèrent vers la fin du XVII^e^ siècle. Par un arrêt en date de 1682, le Sénat de Savoie assigna au curé du Grand-Bornand un revenu annuel de trois cents florins sur le reste des dimes de la paroisse : « par ce moyen — dit l'*Inventaire de Talloires*, p. 262 — M. l'Abbé commendataire n'y en perçoit plus du tout ».

(35) Il en était de même pour les *neuf* cures de Talloires, Bluffy, Montmin, Chevaline, Doussard, Lathuile, Leschaux, Vieugy et Groisy.

Nombreux, d'ailleurs, étaient les biens et les droits que le monastère possédait *dans* et *sur* la paroisse de La Clusaz (36).

Mais, comme nous ne trouvons aucune sujétion de La Clusaz envers l'église de Thônes, nous n'avons pas à compter La Clusaz parmi les filiales de celle-ci.

Un dernier document, — sorte de Pouillé du diocèse de Genève, vers 1340, — intitulé : *Etat des procurations dues pour les visites pastorales* (37), — vient confirmer nos conclusions des pages précédentes.

Dans ce document, les paroisses de la région de Thônes sont dénommées et taxées comme il suit :

« La cure de Thone, *pour elle et ses filles*.. 10 livres
— d'Alaya ..... 40 sols
— de Dingier ..... 20 sols
— de Serraval..... 4 livres
— de La Cluse-lieu-Dieu..... 40 sols »

Evidemment ces deux dernières, pas plus que Alex et Dingy, ne figurent parmi les filiales de Thônes.

Il reste donc que les autres paroisses du voisinage qui ne sont pas nommées ici en toutes lettres, soient nées du démembrement de celle de Thônes, à savoir : *La Balme-de-Thuy*, et (les quatre qui avec Thônes ont fondé la maladrerie de Saint-Blaise, c'est-à-dire) *Les Clefs, Manigod, Saint-Jean-de-Sixt* et *Le Grand-Bornand*, auxquelles viendra s'adjoindre plus tard la jeune paroisse des *Villards-sur-Thônes*.

---

(36) *Invent. Talloires*, pp. 127, 108, 109, 114, 180, 157, 234, 235, 129 et 268.

(37) *S. Hist. Genève*, tome IX, p. 223 ; — *Reg. gen.* (1568).

CHAPITRE II

LES CURÉS DE THONES

DANS LES DERNIERS SIÈCLES DU MOYEN AGE

Sous les Evêques de Genève

Frédéric, de 1023 (ou 1031) à 1073,
Borsadus, 1073-1078,
Gui de Faucigny, 1078-1120 environ,
Humbert de Grammont, 1120-1135
Arducius de Faucigny, 1135-1185
Nantelme, 1185-1205
Bernard Chabert, 1206-1213
Aimon de Grandson, 1215-1260
Henri de Bottis, 1260-1267
Aimon de Menthonay, 1268-1275
Robert de Genève, 1276-1287
Guillaume de Conflans, 1287-1295
Martin de Saint-Germain, 1295-1303
Aimon du Quart, 1304-1311
Pierre de Faucigny, 1311-1342
Alamand de Saint-Jeoire, 1342-1366
Guillaume de Marcossay, 1366-1377
Jean de Murol d'Estaing, 1378-1385
Adhémar Fabri, 1385-1388
Guillaume de Lornay, 1388-1408.

Comme nous l'avons constaté plus haut, un silence complet règne sur les premiers siècles de la paroisse de Thônes

et de ses annexes. Aucun document ne vient de Genève ou de Turin ou de Rome nous révéler les noms des prêtres qui furent les premiers curés de Thônes, ni les dates de leur ministère, ni les ardeurs de leur zèle, leurs vertus, leurs exemples — bons ou mauvais, — ni l'état religieux de nos populations à ces époques reculées, c'est-à-dire sous les derniers rois burgondes, sous les rois francs mérovingiens et carlovingiens, et sous les rodolphiens du second royaume de Bourgogne, soit du VI^e^ au XI^e^ siècle.

Tout au plus trouvons-nous, pour la fin de ce XI^e^ siècle et pour les XII^e^ et XIII^e^ siècles, cinq ou six noms, sans pouvoir garantir que les deux premiers soient ceux de *curés* proprement dits, au sens canonique de ce mot.

I. *Uldricus.*

Le premier nom est celui du « prêtre Uldricus » (Ulric ou Hudry), dont le différend avec le prieur de Talloires fut porté au synode de Genève et jugé en présence de Gui de Faucigny et de deux autres évêques (1).

C'était, pensons-nous, vers l'an 1090.

II. *Aymon*

« Aymon, seigneur (ou curé ?) de l'église de Thônes », apparaît avant l'année 1238, — mettons 1200 ou 1230, — dans une convention passée avec le prieur de Talloires au sujet de l'admodiation des dîmes (2).

III. *Guillaume d'Alay.*

« Vullierme de Alaya, soit Guillaume d'Alex, est le premier que nous trouvons explicitement qualifié curé de Thônes — « *incuratus de Thono* » ou « *Togni* » — et c'est dans trois actes successifs de 1274, 1288 et 1290.

Une première fois on le trouve faisant partie d'une cour (d'arbitres) constituée par l'évêque de Genève Aimon, du consentement de Gautier de Confignon, vidomne de Genève,

---

(1) Voir plus haut, page 10.

(2) *Invent. Talloires* (XIII^e^ siècle, n° 8), dans *S. Sav. Hist.*, t. V, 1861.

pour juger le différend qui s'est élevé entre eux à propos de l'hommage dû par celui-ci... (3).

En 1288, le même Vullierme passe transaction avec le prieur de Talloires au sujet des dîmes... (4).

Enfin en 1290 il est présent à un acte solennel qui intéresse la chartreuse du Reposoir...

Albert (des Clets), dit de la Sala, et Jacques (des Clets), dit de Chivron, tous deux damoiseaux, prétendaient avoir des droits sur les biens que la Maison du Reposoir possède aux Annes, en particulier sur la montagne de Thenes... ; mais, renonçant à les faire valoir en justice, ils en font (5) donation pie, pure, simple et perpétuelle aux religieux du Reposoir ; et, pour faire éviter toute querelle à l'avenir, ils insèrent dans l'acte une délimitation détaillée entre leurs propriétés et celles de la chartreuse... Acte passé aux Annes, le jour des ides du mois d'août (soit le 13 août) de l'an du Seigneur 1290, en présence des témoins à ce requis : « messire Guillierme de Alaya, curé de Togne ; messire Pierre, chapelain de Villeneuve ; frère Adam, prieur du Repausoir ; et Jean de Manigod et Pierre de Carroge, moines du Repausoir, et Pierre de Sourie, novice du Repausoir... et beaucoup d'autres clercs et laïques... » (6).

IV. *Guillaume de Lancy*

Faute d'en connaître les dates de nomination et de décès, nous plaçons ici un autre curé du nom de Guillaume, cité dans l'*Obituaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève* (7) en ces termes :

« *XVIII*[e] *kalendas octobris, obiit... Guillermus de La-*

---

(3) *S. Hist. Genève*, tome VIII, p. 238, d'après Arch. Turin (*Genève*, catég. I, paq. 3, n° 1). — *Reg. gen.*, n° 1114.

(4) *Invent. Talloires*, p. 115, n° 36.

(5) C'est du consentement des enfants de Jacques des Clets, à savoir de Rodolphe chanoine, Aimon, Etienne, Henri, Isabelle, Marguerite et Clémence. Deux d'entre eux, Aimon et Henri, ont paru dans notre *Tableau I* de la famille des Clets.

(6) *S. Hist. Genève*, tome XIV, p. 223 ; — *Reg. gen.*, n° 1317 ; — *Acad. Salés*, XVIII, p. 18.

(7) Cf. *S. Hist. Genève*, tome XXI, p. 208.

neya, curatus de Thono (8), *pro cujus anniversario viginti solidi* ». — Le 18 des calendes d'octobre (c'est-à-dire le 14 septembre) est mort Guillaume de Laneya, curé de Thone, (qui a laissé) 20 sols (à distribuer) pour son anniversaire.

Mais nous pensons qu'au lieu de *Laneya*, qui ne répond à aucune famille ni localité connue, il faut lire *Lancye*, et que notre curé appartenait à l'une ou à l'autre de ces familles *de Lancy* qui, en 1311, le 18 août (9), se reconnaissaient censitaires de l'abbaye de Filly en raison du prieuré de Saint-Georges, près Lancy (canton de Genève).

V. *Humbert du Pont.*

Cet autre curé de Thônes, « messire Humbert du Pont », apparaît aux côtés de l'évêque Martin de Saint-Germain, dans un acte passé à Genève, *in longa mala* — en Longemalle — le 6 décembre 1298 (10), et c'est tout ce que nous savons de lui.

On peut toutefois supposer qu'il était de cette famille genevoise *du Pont*, dont M. Galiffe dit qu'elle a fourni des prêtres, des conseillers et des syndics à la ville de Genève : l'un de ses membres, Thomas du Pont, avait en 1289 la charge d'official de l'Evêché, etc.

VI. *Emeric de Chissy* ou *de Chissé.*

Originaire, sans doute, de la maison forte de Chissé à Cordon, et clerc de l'église de Sallanches (1286-1290), Emeric de Chissé — *de Chissie* — figura de bonne heure parmi

---

(8) Dans la copie manuscrite de l'*Obituaire*, ce nom est écrit de la main du chanoine Pierre Chartreis, qui en 1388 passa la plume à l'un de ses confrères : le curé Guillaume de Lancye ou Lancy est donc antérieur à 1388.

(9) Entre autres les frères Guillaume et Etienne, fils de Vuybert de Lancie, Aymon de Lancie, Peronod de Lancie, etc. (*S. Hist. Genève*, tome XIV, p. 374).

(10) Actum Gebennis in longa mala, coram D. Humb. de Ponte, curato de Thono... (*S. Hist. Genève*, tome XIV, n° 262, p. 275). Puisque Thônes se dit en latin *Thonus, Thoni, Thono...*, et qu'au contraire Thonon se traduit par *Thononus, Thonons* ou *Thononum, Thononum, oppidum Thononis...*, c'est bien à tort que les auteurs du *Reg. gen.* (n° 1449) ont fait de notre Humbert du Pont un curé de Thonon.

les familiers de l'évêque Guillaume de Conflans ; et c'est ainsi que s'explique sa présence comme « clerc » à un acte rédigé en plein synode, dans la cathédrale de Saint-Pierre, le 17 mai 1290, puis à un autre passé au château de Duin le 20 juin 1291.

En 1295-1296, il est curé de Saint-Gervais à Genève, et en 1298, chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre et doyen d'Aubonne, sans qu'il ait cessé, pensons-nous, d'être du nombre des familiers de la maison épiscopale : le nouvel évêque Martin de St-Germain l'a retenu auprès de lui... (11).

Le voici en 1300 qualifié « curé de Thone », mais il n'apparaît pas que le nouveau curé de Thônes soit venu alors habiter dans sa cure, au milieu de ses paroissiens, car les actes qui mentionnent notre curé se passent non à Thônes, mais à Genève ou à Jussy.

En 1303, l'évêque, malade, dictait son testament (24 novembre) et donnait à Emeric de Chissé une dernière marque de confiance en faisant de lui l'un de ses exécuteurs testamentaires (12) ; après quoi l'évêque s'en allait dans l'autre monde (1er décembre).

L'on ne sait plus rien du curé de Thônes.

Continua-t-il à demeurer dans la ville épiscopale ? Fut-il prié par le nouvel évêque de se retirer dans sa cure pour prendre en mains l'administration spirituelle de sa paroisse ? Reçut-il, en quittant Genève, quelque nouvelle dignité, tout au moins quelque titre honorifique, présage des hautes destinées que devaient atteindre certains membres (13) de sa famille ? Nous sommes réduits là-dessus à faire des suppositions.

Arrêtons-nous quelque peu sur la dernière.

---

(11) *Curatus « de Thona »*, il est bien curé de Thônes, non de Thonon, quoi qu'en dise le *Reg. gen.* et, à sa suite, l'*Armorial de Savoie*.

(12) *S. Hist. Genève*, tome XIV, n° 293.

(13) Jean de Chissé (1337-1350), Rodolphe (1351-1380), Aimon Ier (1388-1427) et Aimon II de Chissé (1427-1450), seront, tous les quatre, évêques de Grenoble...

Institution des Plébains

On sait généralement que les curés de Thônes — avec quelques autres — sont qualifiés du nom de *plébains ;* mais ce que l'on sait moins, c'est la signification de ce titre et l'origine de cette qualification.

Qu'est-ce qu'un plébain ?

D'après le Glossaire de Du Cange, le mot *plebanus*, plébain (*pleban* en Belgique, *piovano* en Italie...) désigne le curé qui est à la tête d'une *plebs*... *Paræcus, curio, sacerdos qui plebi præest = presbyter qui plebem regit.*

Or, il importe de nous faire une juste idée de ce qu'était la *plebs.*

Et pour cela il nous faut remonter assez loin dans le passé — au VI^e^ siècle, nous dit-on, — aux temps où le baptême solennel n'était encore donné que dans certaines églises (aux fêtes de Pâques et de Pentecôte).

Ces églises s'appelaient les *églises baptismales* : c'est à elles que devaient être apportés les enfants pour y être baptisés.

Comme le dit le treizième canon d'un concile tenu à Pavie en 850, « on distingue deux sortes de paroisses : les unes, qu'on appelle *moindres titres ;* et les autres, *plebes* ou *baptismales ;* l'on veut que les premières soient gouvernées par de simples prêtres ; les secondes, par des archiprêtres, qui, outre le soin de leurs paroisses, doivent encore veiller sur les cures moindres, et en rendre compte à l'évêque : on juge l'inspection des archiprêtres si nécessaire, qu'encore que l'évêque soit en état de prendre soin de ces églises baptismales, en même temps que de l'église matrice ou cathédrale, il doit néanmoins se contenter de veiller par lui-même sur celle-ci, afin de partager avec d'autres les fonctions et les charges de l'épiscopat » (14).

La *plebs* — ou la *plou*, comme on disait en Bretagne (15)

---

(14) Guérin (Paul), *Les Conciles généraux et particuliers,* tome II^e^, page 128.

(15) Ce mot de *plou* est entré dans un grand nombre de noms locaux (Plougastel, Ploërmel, Plogoff... et cent autres).

... était donc un *centre de population rurale*, un ensemble de domaines (ou *villæ*) plus ou moins étendus, au milieu desquels s'élevait une église baptismale. En dehors de ces centres se trouvaient des villages et des hameaux de maisons éparses, qui, cependant, à raison de leur distance des centres, obtenaient d'avoir une chapelle de secours ou devenaient des succursales ; c'est ce qu'on appelait les *moindres titres*, ayant à leur tête les simples prêtres ou recteurs de second ordre.

Ecoutons un autre concile ou synode, tenu en 904 : « Que chaque *plebs* — ou centre de population — ait son archiprêtre, qui non seulement prenne soin de son peuple ignorant, mais qui de plus veille attentivement sur la conduite de ceux des prêtres qui demeurent dans les petites paroisses » (16).

Le plébain était donc le curé de l'église baptismale ou paroisse centrale, — curé de premier ordre, — archiprêtre, mais archiprêtre rural, — surveillant du bas clergé de son district.

Et le mot *plébainie* désignait, suivant le cas, ou la dignité du plébain, intermédiaire entre celle des doyens et celle des simples curés, — ou son bénéfice, plus grand que les cures ordinaires, — ou l'église anciennement dite baptismale, de laquelle dépendaient ou avaient dépendu quelques succursales, — ou enfin la cure soit la maison presbytérale réservée au plébain et à ses prêtres.

Ceci étant dit, nous nous demandons à quelle date remonte, *pour l'église de Thônes*, sa qualification de plébainie ?

Sa position au débouché de nos vallées, sa prééminence sur ses filiales de La Balme, Les Clets, Manigod, Saint-Jean-des-Sits et Grand-Bornand, l'importance de la population qui se groupait autour d'elle, nous donnerait à penser que déjà les curés nommés plus haut portaient le titre de plébains ; mais nous avouons que les preuves écrites nous font absolument défaut *avant l'année 1333*.

---

(16) Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *plebanus*.

Encore quelques mots.

A l'époque où nous sommes arrivés (commencement du XIV^e^ siècle), les paroisses du diocèse de Genève étaient distribuées en huit décanats (d'Aubonne, d'Allinges, d'Annemasse, de Sallanches, de Rumilly, d'Annecy, etc.) ; mais on ne parlait pas encore d'archiprêtrés comme aujourd'hui.

Ce n'est que plus tard, en 1582 ou 1583, que Mgr Claude de Granier, prédécesseur de saint François de Sales, nomma des archiprêtres (en indiquant les églises ou paroisses sur lesquelles ils devaient veiller) ; et, chaque année, le synode diocésain — qui se tenait généralement un jour d'avril ou de mai — avisait aux changements à apporter dans les différents archiprêtrés, soit sous le rapport des titulaires et des adjoints, soit sous le rapport des circonscriptions.

L'institution de *quelques* plébains a donc précédé celle des archiprêtrés. Celle-ci, d'ailleurs, a eu pour résultat de rendre purement honorifique le titre des doyens (ou chefs de décanats). Il en a été à peu près de même du titre des plébains.

Nous disons *à peu près*, car il subsistait encore au XVIII^e^ siècle une certaine trace de leur ancienne dignité, par exemple, dans la célébration du synode : après l'Evêque qui présidait, après les Révérends seigneurs chanoines de la Cathédrale et les députés des quatre Collégiales d'Annecy, de Sallanches, de La Roche et de Samoëns, ainsi que de la Sainte Maison de Thonon, après tous ces dignitaires venaient les Plébains, et finalement quelques archiprêtres et curés du diocèse... (17) La chose est à remarquer : les Plébains passaient avant les Archiprêtres.

On a compté, dans l'ancien diocèse de Genève, jusqu'à huit ou neuf plébainies, mais non simultanément. Celle de La Roche ayant été érigée en collégiale de quinze chanoines (1536-1537), celle de Samoëns étant devenue aussi une collégiale (1581), et d'autre part celle de Thonon (1609-1636)

---

(17) Cf. Brand (Placide), *Les Synodes dans l'ancien diocèse de Genève*, tome II de *l'Acad. Salés.*

n'ayant pas subsisté, il resta exactement (jusqu'à la Révolution) six plébainies :

Celle de Thônes,	mentionnée en...	1333,	1361...
—	Bonneville, érigée en	1596,	
—	Flumet, —	1600,	
—	Megève, —	1610,	
—	Cluses, —	1629,	
—	Evian, —	1634.	

De toutes ces plébainies survivantes ou transformées, « la première et la plus ancienne du diocèse » — nous dit l'historien Besson (18) c'était celle de Thônes, reconnue comme telle « dans une assemblée synodale ».

Or, on sait que déjà en 1310 l'église de La Roche avait un plébain, Guillaume de Joinville (19).

Nous pouvons donc affirmer que l'institution de la plébainie de Thônes est antérieure à l'année 1310 ; et, si l'on veut qu'elle ne remonte pas à une date beaucoup plus ancienne, nous nous hasarderons à supposer que c'est notre Emeric de Chissé, -- précédemment curé d'une paroisse de Genève, puis doyen d'Aubonne, — qui le premier a reçu le titre de plébain de Thônes.

Nous ignorons la date de sa mort.

VII. *Hugues Dardel, plébain* (1333).

Celui-ci est en toutes lettres qualifié *plébain* de Thônes ou de l'église de Thônes.

Et son nom nous est fourni par les parchemins et papiers de la maladrerie de Saint-Blaise, conservés aux Archives municipales.

C'était le 9 juin 1333. Le nommé Gautier, fils de Gautier Rouph ou Ruphi, de Tronchine, atteint sans doute de la lèpre, faisait donation de sa personne et de ses biens à l'église de Saint-Blaise... afin d'en percevoir sa prébende comme les autres lépreux..., sous la réserve de l'approba-

(18) Besson, *Mémoires*, p. 136.

(19) Grillet, *Histoire de la ville de La Roche*, p. 24, 27, 110 ; — Vaullet, *Histoire de La Roche*, p. 335.

tion de « Révérend et discret messire Hugues Derdelli, plébain de l'église de Thogne ». Et le même jour, celui-ci, tant en son propre nom qu'au nom de ses successeurs, approuva, ratifia et confirma la susdite donation.

Depuis combien de temps était-il plébain de Thônes, rien ne l'indique.

Peut-être est-il le même que le chanoine Hugues Dardel qu'on trouve au nombre des experts appelés aux Gets (20) par Hugues, dauphin du Viennois, pour procéder à la délimitation d'un territoire contesté entre ce prince et le prieur de Contamine (1313).

A coup sûr c'est notre plébain qui, le 10 février 1337, figure avec d'autres chanoines de la Cathédrale dans une ratification de l'accord intervenu entre le Chapitre de Saint-Pierre et le comte de Genevois Amédée III au sujet des droits du Chapitre (21).

Mais fut-il chanoine avant d'être plébain ? ou tout à la fois plébain et chanoine résidant tantôt à Genève (1337), tantôt à Thônes (1333...) ? renonça-t-il à sa plébainie pour occuper plus régulièrement une stalle de la Cathédrale de Saint-Pierre ? autant de questions qui, faute de documents, resteront sans réponse.

Quant à son origine, on peut admettre qu'il était de la famille Dardel, dont le château s'élevait sur les bords de la Menoge, vis-à-vis de l'église actuelle d'Arthaz, près d'Annemasse (22).

Il paraît être mort avant 1343, car à cette date nous trouvons un autre plébain.

VIII. *Girard Tavel* (1343 - 1361)

Déjà chanoine en 1319 (23), — messire Girard Tavel appartenait à l'une des plus puissantes familles de Genève,

---

(20) *Monographie des Gets et de la Côte d'Arbroz*, par H. Tavernier, dans *Acad. Salés.*, tome IX, p. 169 et 232.

(21) *S. Hist. Genève*, tome XVIII, p. 140-144 ; — *Acad. Salés.*, tome XIV, p. 61.

(22) *Acad. Salés.*, tome III, p. 254.

(23) *Acad. Salés.*, tome XIV, p. 192.

dont la maison se voit encore au n° 6 de la rue du Puits-Saint-Pierre.

Très dévouée aux intérêts du comte de Savoie, la famille Tavel ou Tavelli en reçut des donations importantes, en hommes et en droits féodaux, surtout dans la région de Bex (canton de Vaud) (24)... D'autre part, elle se hissa facilement aux honneurs et aux dignités ecclésiastiques : l'un de ses membres, Guichard, déjà chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre, fut élu évêque de Sion (1342-1375) et procura un riche mariage à l'un de ses neveux, Jacques, qui devint ainsi seigneur de Granges, en Vallais... (25).

De son côté, notre Girard, qui était probablement le frère de l'évêque, accumule les bénéfices. En 1343, le 12 février, « nonobstant un canonicat et une prébende qu'il a dans l'église de Genève et *la plébanie de Thônes* », il sollicite et obtient un canonicat dans la cathédrale de Sion (26).

Ses frères Barthélemy et Nicod, et lui Girard, ont de graves démêlés avec Alamand de Saint-Jeoire, le nouvel évêque de Genève, parce qu'ils soutiennent les prétentions ou les droits du vidomne, représentant du comte de Savoie dans la ville épiscopale... Mais nous n'avons pas à donner tous ces détails...

Le plébain Tavel vivait encore à Genève en 1361, car cette année-là, Berthet Vaczonet d'Alby voulant construire à côté de l'église de Thônes une chapelle en l'honneur de saint Antoine, en demande la permission « à Rd Girard de Tavel, chanoine de Genève, plébain et curé de Thônes » ; et celui-ci la lui accorde (27) à certaines conditions (6 février...).

Il avait alors 42 ans de canonicat.

A sa mort devait s'exécuter une récente décision du Saint-Siège :

---

(24) *Société d'Histoire de la Suisse romande*, tome XXXIII, p. 60.

(25) *Soc. d'Histoire de la Suisse romande*, XXXIII, p. 7.

(26) *Académie Delphinale*, 5e série, tome II, p. 149 : *Clément VI et la province de Vienne*, n° 190.

(27) Besson, *Mémoires*, p. 136.

L'Union de la plébainie à la mense épiscopale

L'évêque Alamand s'étant plaint un jour, auprès du pape Clément VI, de l'exiguïté de ses revenus, avait sollicité l'union à sa mense épiscopale de l'église de Thônes et du décanat rural de Rumilly... Le pape lui accorda l'un *ou* l'autre à son choix. Et l'évêque choisit l'église soit plébainie de Thônes, « à l'occasion de laquelle, dit-il, de grandes difficultés se sont élevées jusqu'à ce jour et durent encore, soit entre ledit évêque et le recteur de l'église, soit entre leurs prédécesseurs... ».

« A ces causes donc, — dit le pape dans une bulle de 1347, — voulant... venir en aide aux besoins dudit évêque..., Nous, de notre autorité apostolique, nous annexons à perpétuité et unissons la susdite église paroissiale avec tous ses droits et appartenances, à la mense épiscopale de Genève : — de telle sorte que, le recteur actuel de cette église venant à se retirer ou à mourir, il soit loisible à l'évêque ou à ses successeurs de prendre possession de cette église et de retenir ses revenus... Sera réservée cependant une portion congrue, assignée sur les susdits revenus, pour le vicaire perpétuel à instituer canoniquement en cette église..., portion telle que ce vicaire puisse se sustenter honnêtement... et supporter les charges qui lui incombent... Donné à Avignon le 18 des calendes de janvier l'an sixième de notre pontificat... (28) ».

Ceci nous reporte au 15 décembre 1347 (29) ; mais, comme cette décision ne devait sortir son effet qu'après la renonciation ou la mort du plébain Tavel, l'union de la plébainie à la mense prend date plus ou moins longtemps après février 1361, car nous ne savons pas à quel moment mourut ce plébain.

Cette union à la mense sera transformée un jour en un

---

(28) Arch. de Genève : *Pièces historiques*, n° 253 ; — *S. Hist. Genève*, tome XVIII, p. 211.

(29) Clément VI commença son pontificat le 19 mai 1342 (Mas-Latrie, *Trésor de Chronologie*, colonne 1130).

personnat (de 120 florins, plus tard de 72 livres), que le plébain de Thônes servait encore à l'évêque en 1789.

Une autre contribution pesait déjà sur la plébainie : c'était un personnat de 20 livres, dont avait joui, — entre autres, — le susdit Alamand (avant d'être promu à l'épiscopat), et ensuite Guillaume de Marcossay, puis Jacques Brunier, docteur ès-lois, Henri Brunier son parent (30), et encore Jourdain Eymion, chanoine de Genève.

Celui-ci l'ayant résigné, ce personnat sera attribué — par bref du pape annécien Clément VII, du 23 mai 1389, — comme pension perpétuelle aux Dames Religieuses de Sainte-Catherine-du-Mont, près d'Annecy (31), qui le garderont jusqu'en 1785.

Reprenons la suite des plébains.

IX. *Anselme Ogier* (1374 - 1398 environ)

Au regard de l'évêque, à la mense duquel a été unie l'église de Thônes, le plébain n'est plus que le « vicaire perpétuel de la plébainie ».

Et, de fait, dans les documents, cette qualification se rencontrera, concurremment avec celle de « recteur perpétuel » ou de « curé ». Mais bientôt, de la part de l'administration diocésaine, comme de la part des paroissiens, on reviendra simplement à la dénomination traditionnelle de curé ou de plébain.

Anselme ou Anserme Ogier, — le premier que nous trouvons après messire Tavel, — est cité dans trois actes différents :

Tout d'abord, d'après l'historien Besson, il est au nombre des exécuteurs au testament de Béatrix des Clets, veuve de noble Hugonin du Chatellard, le 9 février 1374 ; et, dans

---

(30) 18 mai 1345, d'après le Bullaire de Clément VI (*Acad. Delphinale*, 5e série, tome II, p. 228).

(31) Mugnier. *Hist. de l'abbaye de Sainte-Catherine*, dans *S. Sav. Histoire*, tome XXIV, pp. 55 et 266.

cette pièce, il est qualifié « vicaire perpétuel de la plébainie de Thônes (32).

Ensuite, avec d'autres dignitaires, il apparaît, comme « curé de Thônes », aux côtés de l'évêque Guillaume de Marcossay, qui porte une ordonnance en vue de l'établissement temporaire d'un impôt sur les denrées et les marchandises qui se vendront dans Genève et ses faubourgs. (33).

Enfin un dernier document nous montre « Anserme Ogier, ancien curé de Thônes » parmi les témoins présents au testament de Mermet Clavellet, à Thônes, le 14 février 1399. Il avait donc résigné son bénéfice et peut-être s'était-il fixé dans son ancienne paroisse.

---

(32) Besson, *Mémoires*, p. 136.
(33) C'est le 14 décembre 1375 (*S. Hist. Genève*, tome XVIII, p. 327).

CHAPITRE III

LES CURÉS DE THONES

ET L'ÉTAT DE LA PAROISSE

AU XVE SIÈCLE

Sous les Evêques de Genève

Jean de Bertrands, 1408-1418,
Jean de Rochetaillée, 1418-1422,
Jean de Courtecuisse, 1422-1423,
Jean Fraczon, cardinal de Brogny, 1423-1426,
François de Mez, 1426-1444.
Amédée de Savoie (Félix V),
administrateur du diocèse, 1449-51.
Pierre de Savoie, 1451-1458,
suppléé par Thomas de Sur
et par André de Malvenda ;
Jean-Louis de Savoie, 1460-1482,
suppléé par les mêmes...,
par Mamert Fichet,
par Claude Rup, etc. ;
Jean de Compeys, 1483-1484,
François de Savoie, 1484-1490,
Antoine Champion, 1491-1495,
Philippe de Savoie, 1495-1510,
suppléé par Aimon de Montfalcon.

X. *Anselme de Rogins* (1399-1422) *et les Visites pastorales de* 1411 *et* 1414

Le nouveau curé, Anserme ou Anselme de Rogins, apparaît une première fois, à titre de témoin, dans le testament sus-mentionné de Mermet Clavellet, le 14 février 1399 : il y est qualifié « vicaire perpétuel de l'église de Thônes ».

Dans un autre acte, — la donation de Vonceret Catibon à la maladrerie de Tronchine (13 juillet 1409) — le même Anserme de Rogins est désigné comme « curé et recteur perpétuel de l'église de Thônes (1) », mais il est absent et il n'intervient dans l'acte que par son procureur ou vicaire Jean Michaud.

La raison de son absence nous est donnée dans la Visite pastorale de Mgr Jean de Bertrands du jeudi 30 juillet 1411 — la première dont le texte nous ait été conservé (2) — : le curé, qualifié du nom de *jurisconsulte*, « *jurisperitus et honestæ vitæ, residens in Avenione causa studii* » réside à Avignon pour ses études ; il est, d'ailleurs, comme on dirait aujourd'hui, « de bonne vie et mœurs ».

Il se fait suppléer dans sa paroisse par un vicaire, et ce vicaire entretient un coadjuteur...

La paroisse compte environ 260 feux, ce qui, en supposant une moyenne de six personnes par ménage (ou feu), nous représente une population de 1.560 habitants.

Et ce sont de bons paroissiens, à l'exception d'un concubinaire, dont la correction est confiée aux vicaires.

Quant à l'église, il lui manque une croix et une bannière, que les paroissiens devront se procurer avant le prochain dimanche des Rameaux.

Il y a cinq chapelles érigées dans l'église ou dans le cimetière...

Il y a de plus dans la maison du Vivier une chapelle de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine...

Chose à remarquer : Mgr Jean de Bertrands, qui se fai-

---

(1) Arch. Thônes G G : Fonds de la maladière.
(2) Arch. Genève : Visites épiscopales, tome I[er].

sait rendre compte de tout et pourvoyait à tout, poursuivait sa tournée épiscopale avec une rapidité que l'on a de la peine à s'expliquer : arrivé par Saint-Ferréol à Serraval et aux Clets le mardi 28 juillet, il avait visité Maningod, La Clusa-lieu-Dieu, Le Grand-Bornand et La Chapelle de Les Sys le 29 juillet ; et, après s'être arrêté à Thônes le 30, il était reparti par La Balme, Alay, Dingy (31 juillet).

Trois ans après — en 1414 — il se représentait dans la vallée de Thônes au mois de septembre (à Serraval, Les Clets et Maningod le 10, à La Clusa, Grand-Bornand et Thônes le 11, — se faisant renseigner sur Les Lys par le curé et les paroissiens descendus à Thônes — et visitait le 12 Dingy, Alay, etc.).

L'église paroissiale de Thônes est unie à la mense épiscopale de Genève, — et elle est de la collation de l'évêque ; — son revenu est de cent florins.

Le curé n'est plus porté absent : il a son baccalauréat en droit.

Il y a dans la paroisse deux excommuniés et un sorcier : la correction de ces coupables est confiée au curé.

Pour l'église, il n'y a qu'une chose en souffrance, le clocher, qui tremble plus qu'à l'ordinaire, — à cause de la vétusté de ses bois — : les paroissiens devront le réparer dans le terme d'une année (11 septembre 1414....).

Revenons à messire Anselme de Rogins.

Un compte de subside conservé aux Archives camérales de Turin nous le montre encore curé de Thônes en 1422... Mais voilà tout ce que nous savons de lui.

A quelle famille appartenait-il ? quel degré de parenté avait-il avec Jacques de Rogins, qui, âgé de 70 ans, était curé du Grand-Bornand en 1411, — avec Pierre de Rogins qui s'y trouve curé en 1414, — ou avec maître Jacques de Rogins, juge mage à Annecy (3) en 1387 ?

---

(3) *Congrès des Sociétés savantes de la Savoie*, tenu à *Rumilly*, 1888, p. 502.

XI. *Jacques de Verbouz* (1425)

Le successeur immédiat d'Anselme de Rogins fut messire Jacques de Verbouz.

Et voici comment nous le savons.

Un incendie avait dévoré en grande partie l'abbaye d'Entremont, et les ressources manquaient pour conduire à bonne fin sa reconstruction. L'abbé, Pierre de Verbouz, obtint à cette occasion du pape Martin V que le prieuré de Poisy, — où déjà les religieux d'Entremont possédaient quelques terres, — fût uni à l'abbaye (1424). Il y eut à ce sujet diverses formalités à remplir... Le 11 août 1425, l'abbé de Chésery donna plein pouvoir à Rd Messire Jacques de Verbouz, *recteur de l'église de Thônes*, de procéder à l'union et incorporation du susdit prieuré à l'abbaye ; et ainsi fut fait : la prise de possession eut lieu le 5 janvier 1426 (4).

La paroisse de Thônes avait donc pour curé un Jacques de Verbouz.

Issus d'une ancienne famille d'Eloise (en Semine), les *de Verbouz* n'étaient pas des inconnus pour notre région :

Plusieurs occupèrent le siège abbatial d'Entremont : Jacques, de 1395 à 1412, — Pierre, de 1412 à 1426, — Jean *alias* Jacques de Verbouz, neveu de Pierre, est lui-même abbé de 1430 à 1462 (aidé par son frère Louis, prieur claustral, par Richard, leur neveu, et par un autre parent Claude de Verbouz).

D'autre part, un N^e^ Thomas de Verbouz, damoiseau, avait épousé damoiselle Jeannette de Villette, qui possédait divers biens féodaux à Thônes : il en reçut investiture le 10 février 1421 (5).

Il n'est donc pas étonnant que, dans ces conditions ou avec ces relations de famille, un Verbouz ait sollicité et obtenu la plébainie de Thônes. Mais il nous semble assez probable que ce curé ne faisait pas sa résidence habituelle dans sa paroisse, car, de 1438 à 1445, nous trouvons plu-

---

(4) *Académie Chablaisienne*, tome IX : *L'Abbaye d'Entremont*, par L.-E. Piccard, p. 70.

(5) Ibid., p. 56 : — *Armorial*, tome II, p. 16, 344.

sieurs vicaires *admodiateurs,* ou *anciens admodiateurs,* c'est-à-dire remplaçant le curé absent...

Peut-être aussi, après messire Jacques de Verbouz, nous manque-t-il le nom de quelque curé.

XII. *Henri Bolomier* (1445 - 1470...)

Comme on le sait, les Bolomier, originaires de Poncin, près Pont-d'Ain (en Bresse), parvinrent aux plus hauts rangs dans l'entourage du duc Amédée VIII, bien qu'ils sortissent des rangs de la bourgeoisie.

L'un d'eux, Antoine, était en 1437 trésorier général de Savoie.

Un autre, Guillaume Bolomier, conseiller intime d'Amédée, collabora à la rédaction des Statuts de 1430 et à celle d'un Concordat dit de 1432 ; ce fut lui, paraît-il, qui prépara — avec son compatriote Louis Aleman, cardinal d'Arles — l'aventure assez étrange qui fit (1439-1440) du ducmoine de Ripaille le soi-disant pape Félix V... (6). Mais, du vivant même de celui-ci, sous le règne de son fils le duc Louis, il y eut une sorte de réaction féodale contre les gens de petit état dont Amédée s'était entouré ; et Guillaume Bolomier connut les plus mauvais jours. Accusé de trahison par un ennemi personnel, et convaincu — sinon de trahison — du moins de plusieurs cas d'avarice et de rapacité, il fut condamné à être jeté dans le lac ! Et ainsi fut-il exécuté (entre Villeneuve et Chillon), le 9 septembre 1446, aux applaudissements des nobles qui le détestaient.

Un autre Bolomier, Pierre, aumônier et chambellan de Félix V, était devenu évêque de Belley le 6 avril 1444...

Quoi d'étonnant qu'un membre de la famille ait reçu la cure de Thônes ?

Chanoine de Genève et curé de Thônes, Henri Bolomier habitait Genève en 1445. Vingt-cinq ans plus tard, il demeurait à Lausanne, comme chanoine de Lausanne (1470). Et, à ces deux dates données par les Visites pastorales, dont nous allons nous occuper, le curé se faisait rem-

---

(6) Bruchet, *Le Château de Ripaille*, p. 110 ; — Prévost, *Chronique d'Evian*, dans le tome V, p. 156, de *l'Acad. Chablaisienne.*

placer à Thônes par deux vicaires admodiateurs, assistés de deux autres vicaires.

Et cependant il ne se désintéressait pas absolument des besoins de sa paroisse : l'église ayant été incendiée il fit don de cent florins (en 1454-56) pour sa reconstruction, et de quinze autres florins (en 1466) pour l'achat ou la confection des bannières, etc (7).

Il mourut probablement en 1474, car, cette année-là le comte de Genevois donnait ordre à noble Antoine de Molliène, vice-châtelain de Thônes, de « prendre possession de la cure ».

Revenons sur nos pas pour compléter le récit des événements qui se sont passés dans la paroisse au temps du curé Bolomier.

Visite pastorale de 1445

Les deux premiers successeurs de Mgr Jean de Bertrands sur le siège épiscopal de Genève avaient passé si rapidement qu'ils n'avaient pas songé à faire la visite de leur diocèse.

Quant à Jean de Brogny, — c'est-à-dire Jean Fraczon, cardinal d'Ostie, plus communément appelé le cardinal de Brogny, — nommé évêque de Genève le 3 décembre 1423, il ne put qu'administrer de loin son diocèse et se contenta d'ajouter à ses précédentes largesses la mémorable fondation du collège Saint-Nicolas d'Avignon, où l'on devait entretenir gratis vingt-quatre étudiants, dont huit du diocèse de Genève et préférablement du mandement d'Annecy (23 juin 1424) ; mais, lui aussi, il mourut — à Rome le 15 février 1426, dans sa 84e année — sans avoir fait de visite pastorale.

L'un de ses neveux, François de Mez, abbé de Saint-Claude, nommé par Martin V à l'évêché de Genève (4 mars 1426) et plus tard élevé au cardinalat par Félix V (1440),

---

(7) D'autre part, le chanoine Henri Bolomier — c'est notre curé, pensons-nous, — faisait écrire par Jean Bagnyon le roman de *Fier à bras le Géant* (*Acad. Salés.*, tome XXXII, p. XII).

fut assez occupé pour renvoyer à plus tard la visite du diocèse. Et encore dut-il déléguer ce soin, dans l'année 1443, à Mgr Barthélemy Vittelleschi, évêque de Corneto, dont il avait fait son vicaire général *in spiritualibus*.

François de Mez étant mort le 7 mars 1444, le duc-pape Félix V se réserva à lui-même l'administration du diocèse de Genève et fit poursuivre la visite par l'évêque de Corneto.

Celui-ci continua donc à s'acquitter de cette fonction, ce qu'il faisait d'ailleurs avec le plus grand zèle et rapidement.

Le 31 août 1445, il était au Petit-Bornand ; le 1^er^ septembre il visitait l'abbaye d'Entremont et l'église du Grand-Bornand ; — le 2, Les Sits-sur-Thone, La Clusa-lieu-Dieu et La Gietta ; — le 3, Manigod et Les Clets ; — le 4, Serraval ; — le 5 et le 6 septembre, il était à Thônes, d'où il devait repartir pour La Balme-sous-Thuyer (le 6), Dingy-près-Thone et Alex (le 7), Menthon (le 8), etc.

L'église de Thônes, — dit le procès-verbal de la Visite, — est sous le vocable de Saint Maurice ; elle est de la collation de l'ordinaire ; la paroisse compte 260 feux, et rapporte au curé un revenu annuel de 280 florins ; l'évêque perçoit de son côté 120 florins ; les religieuses de Sainte-Catherine-du-Mont retirent 41 florins 8 gros ; et le prieur de Talloires prend 1.400 florins.

Le curé est messire Henri Bolomier, chanoine de Genève, où il réside : il est absent, il fait desservir la paroisse par deux vicaires admodiateurs (ou fermiers) et deux aides.

L'évêque examine de près tous les besoins de l'église et de la sacristie, et il donne ses ordres :

D'abord, pour l'armoire dans laquelle est conservé le Corps du Christ, il la faudra creuser en plein dans l'épaisseur du mur, la diviser ainsi que ses portes en deux parties, et se procurer (ayant la prochaine Fête-Dieu) une belle étoffe qui représente un calice avec une hostie et qui reste toujours suspendue devant l'armoire.

Les paroissiens devront (pour la même date) se procurer une custode de laiton avec un cercle vitré pour porter le Corps du Christ à la procession, et une autre custode pour le porter aux malades.

Ils feront refaire les fonts baptismaux. le lutrin, les deux calices, — réparer les chasubles, et aussi le pavé du chœur et du sanctuaire, les planchers de la nef, les fenêtres du chœur, — et de plus la maison curiale (pour laquelle il séquestre cent florins sur les revenus de l'année présente), etc.

Il interdit absolument de tenir le marché sur le cimetière, et il porte la peine d'excommunication contre quiconque y ferait entrer ou y tiendrait du bétail ou d'autres objets de commerce.

Pour les besoins spirituels de la paroisse, il ordonne ceci : le curé s'il réside et l'un (au moins) de ses deux coadjuteurs, ou son vicaire et un coadjuteur si lui ne réside pas, devront faire continuelle résidence le jour et la nuit dans la cure, de telle sorte que l'on puisse les trouver en cas de besoin ; et dans cette maison ils exerceront l'hospitalité... et ils feront chaque semaine les aumônes dues et accoutumées, savoir du pain le dimanche, des fèves cuites les mardis et jeudis, seulement aux pauvres de la localité.

Il règle aussi ce qui concerne l'office canonial (8) et la succession des messes à dire tant au maître autel qu'aux chapelles...

Il enjoint au curé d'avoir à présenter (avant Toussaint) aux Vicaires généraux de l'Evêché un vicaire « idoine, qui sache bien chanter et qui soit bien instruit dans l'administration des sacrements... ».

Et, comme il y a entre le curé et les paroissiens un différend quant au nombre des prêtres qui doivent desservir la paroisse, il ordonne — après mûr examen — que le curé, en plus des deux coadjuteurs précédemment établis, entretienne un troisième vicaire capable, et qu'il y ait ainsi au total, continuellement, quatre prêtres appliqués au service de la paroisse...

L'évêque termine sa Visite en donnant la tonsure à vingt et un sujets, dont quatorze de la paroisse de Thônes.

---

(8) Voir plus loin à la fin du quatrième chapitre.

* * *

L'Ancienne Eglise de Thônes

Son état, ses chapelles, et les confréries de la paroisse

L'église de Thônes qui, pour la troisième fois en moins de quarante ans, venait de voir les belles cérémonies de la Visite pastorale, — avec celles de la confirmation, et celles de la tonsure, — n'était certainement pas la toute première église de la grande et antique paroisse dont nous essayons de redire l'histoire.

Plus d'une fois, déjà, selon toute probabilité, de trop faciles incendies avaient obligé les habitants à rebâtir leurs demeures et, avec elles, la maison de Dieu. Mais, faute de pouvoir dater ces tristes événements, nous appellerons du nom d'*ancienne église* celle des Visites pastorales de 1411, 1414 et 1445, par opposition à la *nouvelle église* — ou deuxième église connue — que les Thônains bâtirent après 1453.

Or, avant d'aller plus loin, nous voudrions dire quelle était cette ancienne église, quelles étaient ses chapelles, ses confréries...

Et tout d'abord *l'église*, bâtie au centre de la ville, ne s'écartait guère du type adopté au XII[e] siècle pour les églises rurales.

C'était une nef rectangulaire, faite de murs médiocrement élevés, et couverte d'un plafond en lambris ; à la suite de la nef venait un chœur, ou avant-chœur carré, portant le clocher (d'où pendaient les cordes des cloches sur la tête des enfants), et en dernier lieu était le sanctuaire (*Sancta sanctorum*) ou chœur demi-circulaire voûté en cul de four.

La nef était planchéiée ; le chœur et le sanctuaire avaient un pavé.

L'entrée de l'église était protégée par un avant-toit en bois ; au-dessus de la porte apparaissait une belle fresque représentant Saint Maurice, le chef de la Légion thébaine, patron de la paroisse.

La Sainte Eucharistie était gardée dans une armoire

pratiquée du côté de l'Evangile, dans l'épaisseur du mur : au devant de ce placard brûlait une lampe pour rappeler la Présence réelle de N. S. Jésus-Christ.

Tous les jours, le clergé en surplis venait au chœur réciter les petites heures (prime exceptée) ; tous les dimanches et tous les jours de fêtes de précepte, il chantait en entier l'office, comme le font les chanoines en leurs cathédrales.

Tous les jours six messes étaient dites — donc, dans la semaine, quarante-deux, — et ceci nous montre que les prêtres de la cure étaient aidés de quelques chapelains ou recteurs de chapelles.

Deux ou trois de ces *chapelles* avaient été élevées en dehors de l'église :

1° Une chapelle dite de Saint-Antoine, construite « à côté de l'église », en 1361, par Berthet Vaczonet. Il s'y disait une messe par jour.

2° Une chapelle de Saint-Claude, fondée dans le cimetière (9), par Henri Fornier... Trois messes à dire par semaine.

3° Une autre chapelle, dite de Saint-Georges, également élevée sur le cimetière (10), par Jean et Hugonet des Clets (avant 1411) : on y célébrait six messes par semaine.

Trois autres avaient été établies dans l'intérieur de l'église : celle de la Sainte-Vierge, mentionnée en 1445 ; celle de Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, fondée par la dame du Vivier : quatre messes à dire...

Et celle de Saint-Jean l'Evangéliste, fondée par dame Béatrix des Clets ; mais en 1445 le patron avait reçu l'ordre de l'enlever, parce que, reposant sur le plancher de la nef, elle était d'une gêne extrême pour le peuple.

Les Confréries

Dans cette église, et de préférence devant le grand autel, se faisaient à jours fixes les exercices des confréries établies dans la paroisse.

---

(9) Registres épiscopaux : *Institutions*, 18 septembre 1465.
(10) Registres... 1474.

L'une de ces confréries était celle de la Sainte Eucharistie, soit du Saint-Sacrement.

Ses revenus, qui consistaient en coupes de froment recueillies ou achetées par ses membres, lui permettaient de s'intéresser à la digne célébration des offices et de pourvoir à divers besoins de la paroisse, par exemple, à l'achat de livres d'église et d'ornements, etc.

Une autre confrérie était celle de Saint-Nicolas, patron des voyageurs et marchands et aussi des tonneliers.

Lorsque, pour une raison ou pour une autre, la confrérie du Saint-Sacrement ne tenait pas sa fête, une partie de ses revenus était attribuée à la confrérie de Saint-Nicolas : c'est ainsi que pour les années 1457, 1458 et 1459, celle-ci retira annuellement six quarts de froment, soit en tout trois florins... (11).

La plus connue, et probablement la plus ancienne de ces confréries, était celle du *Saint-Esprit*, si répandue d'ailleurs au moyen âge.

Mais ce serait grandement se tromper que de ne voir en elle qu'une pieuse association d'ordre purement religieux, comme le sont actuellement nos confréries. Quoique intimement pénétrée de la foi et de la piété chrétienne, comme toutes les œuvres de ce temps-là, elle était avant tout, nous semble-t-il, une société de coopération et de charité, possédant d'une part le caractère de nos Sociétés de secours mutuels, et présentant d'autre part le caractère d'un Bureau de bienfaisance chargé d'attribuer des secours aux nécessiteux, et de pourvoir aux besoins ordinaires et extraordinaires de la paroisse.

C'est, paraît-il, à Montpellier que fut fondée, vers la fin du XII^e siècle, la première confrérie des Frères Hospitaliers du Saint-Esprit, confrérie laïque, qui eut bien vite ses imitations (12) en Provence, dans le Dauphiné, la Savoie et d'autres pays encore.

---

(11) Archives de Thônes : *Compte de Jean Deleysuz, bourgeois de Thônes*, receveur de la Confrérie du Saint-Esprit, présenté le 7 janvier 1467.

(12) On a écrit cependant que nos confréries du Saint-Esprit ne peuvent se rattacher à *l'Ordre hospitalier* de Gui de Montpellier que com-

Au début, le caractère spécial de cette institution « était de faire, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la religion utilitaire. Là, les Frères, devenant pontonniers, sous le nom de frères pontifes, construisaient des ponts... Ailleurs, les Frères se faisaient infirmiers et desservaient un hôpital construit par eux ; ou bien ils apprenaient aux populations à se grouper en sociétés d'assistance mutuelle, sous les aspects les plus divers...

« A la suite des guerres de religion, les confréries du Saint-Esprit, minées dans leurs œuvres, disparurent... », sauf dans certaines parties des plus élevées du Dauphiné, où il existait encore, à la fin du XVIII[e] siècle, des confréries du St-Esprit ayant conservé en partie leurs usages anciens.

« Même de nos jours à Briançon, dans le quartier nommé Castre, on retrouve une confrérie du Saint-Esprit, qui distribue à la Pentecôte, sa fête patronale, du pain de seigle à ses membres, derniers vestiges de ses habitudes de coopération (13) ».

La Savoie a conservé de même bien longtemps, dans quelques-unes de ses paroisses, cette antique confrérie du Saint-Esprit : Saint-Gingolph, par exemple, l'avait encore à la veille de la Révolution (14).

Plus près de nous, La Giettaz conserve jalousement une confrérie dite du Saint Nom de Jésus, qui nous donne une idée de ce qu'étaient les confréries charitables du moyen âge : cette association a son petit budget alimenté par des cotisations annuelles ; à des intervalles déterminés — actuellemnt tous les deux ans — elle tient sa réunion ou fête d'usage, avec force carillons, messe solennelle, prières pour les confrères défunts, et enfin repas aux mets rustiques (matefains, etc.), tels que les veut une tradition vieille de plusieurs siècles. L'obligation d'assister à la fête dans sa partie gastronomique comme dans son programme religieux, est pour tous les confrères comme un onzième

---

me une sorte de tiers ordre. Cf. Dussert, *Essai historique sur La Mure et son mandement*, Grenoble, 1902, page 245, note 3.

(13) *Académie Delphinale* de Grenoble, 4[e] série, tome 14[e] : *De l'esprit d'association dans les Alpes dauphinoises*, par J. de Beylié, p. 19-20.

(14) *Acad. Salés.*, tome 36[e] : *Monographie de Saint-Gingolph*, p. 140.

commandement de Dieu : y manquer sans raison grave est une sorte de péché grave !

Or, ce que nous voyons à La Giettaz en plein xxe siècle, nos Thônains d'il y a cinq cents ans l'avaient et le faisaient.

Leur confrérie du Saint-Esprit est mentionnée dans un testament du 14 février 1399 (15) ainsi que dans les deux premières pièces concernant l'hôpital (en 1411).

Il nous reste d'ailleurs une liasse de ses comptes des années 1446, 1452, 1457-58-59, 1460-61-62, 1466, 1468-69-70, 1484-85 et 1486-87.

On y voit que la confrérie passa de 472 membres (1446) à 500 (en 1475), — que chaque confrère donnait (en 1484) un quart de froment, — et que l'on arrivait à recueillir 118 à 125 coupes (à 8 sols la coupe, en 1446) ;

Et que, d'autre part, la confrérie avait à sa charge :

Le « gouvernement » de l'horloge du clocher (4 florins),

Les réparations du pont de Noms (30 florins en 1446, et 87 fl. en 1462),

L'entretien de la maison de l'hôpital (25 fl. en 1446, et 27 florins en 1460-62),

Et tous les frais de la fête annuelle, qui se tenait le jour de Pentecôte.

Le surplus des revenus était distribué en aumônes...

* * *

Reconstruction de l'église

Aussitôt après le lamentable incendie du 8 août 1453, les habitants de Thônes avisèrent aux moyens de reconstruire leur église, comme ils relevaient leurs propres demeures.

Et lorsque, par journées volontaires et par corvées, ils eurent amené à pied d'œuvre une bonne partie des matériaux nécessaires, ils eurent la satisfaction de voir active-

---

(15) Archives de Thônes : Fonds de la maladrerie...

ment travailler les maîtres maçons Hudric Friant et Hugonet Besson, puis les charpentiers, et enfin les fondeurs de cloches (1454-1455).

Pour ces multiples dépenses, ils s'imposèrent diverses levées de tailles et sacrifièrent une bonne partie des revenus de leurs confréries, en même temps qu'ils recouraient à la charité des « grands ».

L'évêque, — ou plutôt l'évêché de Genève, alors administré par le Cypriote Thomas de Sur, archevêque *in partibus* de Tarse, — fit un premier don de 58 flor. 4 sols, qu'il renouvela l'année suivante...

Le curé Bolomier — toujours absent — donna pour les trois années 1454-1455-1456 une somme de ..... 100 fl.
Et pour les confarons ..... 15 fl.
Le duc de Savoie Louis donna lui-même ..... 61 fl.
outre la leyde, abandonnée en faveur de l'église et de l'hôpital

Les religieuses de Sainte-Catherine donnèrent.. 8 fl. 4 sols.

La confrérie du Saint-Esprit fit abandon de ses revenus de deux années..... 157 fl. 6 s. 8 den.

Et de même la confrérie de l'Eucharistie..... 50 fl. 8 sols.

Mᵉ Pierre Cullierat fit don de..... 28 fl., etc.

Une « égance » ou levée de tailles, de deux florins, sur 202 paroissiens, donna d'abord..... 808 fl.
elle fut fixée ensuite à 12 sols..., plus tard à 4 sols, et levée encore en 1503 (sur 361 feux), en 1507 (sur 381 feux) : ce qui laisse entendre que les travaux de reconstruction et d'ameublement de l'église se continuèrent pendant plusieurs années.

Indiquons quelques-unes des dépenses :

Pour les « formes » de l'église..... 54 florins.
Pour le clocher..... 53 fl. 3 sols.

Pour les cloches : achat, à Genève, de 14 quintaux de métal (*sic*) et de 4 quintaux d'étain..... 312 florins.
— transport de ce métal, de Genève à Thônes, 6 fl. 3 den., — dépense de Simon Fornier, qui fit trois fois le voyage de Genève pour l'achat et le payement de ce métal, 2 fl., — Pour la grosse cloche, payement des deux quintaux de cuivre, 32 fl., — fonte de cette cloche (en avril 1455), payée à maître Jean Perondet, 25 florins.

Pour les trois autres cloches. complément du prix de cinq quintaux de métal, 86 fl. 6 sols, — au fondeur Pierre Quartal, 22 florins, etc.

Pour la pierre du maître autel..... 9 fl. 12 den.
Pour le tabernacle du Christ..... 3 sols
Pour les fonts baptismaux..... 9 flor.

Pour achat de bannières et de lampes..... 21 fl. 3 sols.
Pour le transport de l'image (statue ?) de saint Maurice, de Genève à Thônes..... 8 flor.
Etc., etc.

Visite pastorale de 1470

L'église de Thônes ainsi relevée de ses ruines pouvait recevoir la visite de l'Evêque, ou plutôt du Vicaire général Mgr Mamert Fichet, docteur de Sorbonne, évêque *in partibus* d'Hébron, qui suppléait alors Jean-Louis de Savoie.

Natif du Petit-Bornand, et frère du célèbre Guillaume Fichet qui fut recteur de l'Université de Paris et introduisit l'imprimerie dans la capitale de la France, Mgr Fichet n'était sans doute pas un inconnu pour nos ancêtres de la vallée de Thônes.

Chargé de faire la visite du diocèse, cet évêque auxiliaire arriva par La Balme-sous-Thônes à Thônes le vendredi 12 octobre 1470 et prit plusieurs jours pour l'inspection détaillée de l'église et des chapelles.

Tout d'abord il renouvelle plusieurs des injonctions de la Visite précédente, surtout pour le respect dû à la Sainte Eucharistie : il commande de faire trois ou quatre degrés de pierre devant l'armoire qui servait de tabernacle, — de refaire la table du maître autel, — de réparer les fenêtres vitrées du chœur, — de faire blanchir le chœur et la nef, — et de procurer dans les deux ans la consécration de la nouvelle église...

Le lendemain, samedi, après la cérémonie de la tonsure — donnée à 21 sujets dont quinze de la paroisse de Thônes, — il s'occupe de la cure, et des chapelles...

Le dimanche, 14 octobre, il prêche, il confirme, il célèbre pontificalement la sainte messe.

Le 15 et le 16, il prêche encore et continue la Confirmation, ainsi que la visite des chapelles, donnant ses ordres pour chacune. Le 17, il procède à la réconciliation du cimetière de Thônes, et il s'en va visiter la maladière de Saint-Blaise, dont il ordonne de rebâtir la maison.

Comme on le voit, Mgr Fichet se plaisait au milieu de la

chrétienne population de Thônes, et, plus que tout autre Visiteur, il y prolongeait son séjour.

Il prit ensuite le chemin du Grand-Bornand, où il séjourna les 18 et 19 octobre ; — passa de là (20 et 21) à La Clusa-lieu-Dieu, où il consacra le maître autel ; — à la Chapelle-de-St-Jean (le 22 octobre) et aux Clets ; — puis (le 23) à Magnigod (1), — et ensuite (le 25) à Serraval, etc.

Visite de 1481

Le prince-évêque Jean-Louis de Savoie vivait toujours, mais pas plus qu'au début de son administration il n'avait reçu les ordres ; aussi bien, pour les ordinations, pour les confirmations, et pour les consécrations d'églises, recourait-il à des coadjuteurs ou vicaires généraux revêtus du caractère épiscopal.

Après Mgr Fichet, ce fut le dominicain Claude Rup, évêque titulaire de Claudiopolis, qui, en vertu d'une délégation, entreprit la visite du diocèse.

Il arriva par Flumet et La Gietta (le 6 août 1481), et visita successivement La Clusa, Le Grand-Bornand et Saint-Jean-des-Sits (le 8), Les Clets et Serraval (le 9), pour s'arrêter dans la ville de Thônes le 10 août, monter de là à Manigod (le 11) et repartir pour La Balme-sous-Thônes (le 12).

Comme ses prédécesseurs, il constata l'importance de la population, la valeur du bénéfice et ses charges, et aussi l'absence du curé, qui faisait desservir la paroisse par deux vicaires fermiers et deux coadjuteurs.

Parmi ses injonctions, faites sous peine d'excommunication et d'amende (25 livres), nous relevons ceci :

Dans un délai bien déterminé, le curé et les paroissiens doivent faire réparer le calice doré, — et se procurer une custode d'argent, — des ampoules dans un vase d'étain pour les onctions sacrées, — une roue de sonnettes à sonner pendant la consécration, que l'on placera en quelque en-

---

(1) Mgr Fichet revint à Manigod en 1473 pour y faire le 20 mai la consécration de l'église (Gonthier, *Œuvres*, tome III, p. 315).

droit convenable du chœur, -- un psautier avec ses antiennes, et un processionnal avec les répons...

Ils feront réparer les fenêtres vitrées du chœur, ainsi que le pavé de la nef, et le curé devra faire établir un pavé à la sacristie...

Défense absolue est faite à n'importe quels paroissiens de s'appuyer sur les fonts baptismaux, — et défense aux prêtres d'admettre pour le baptême d'un garçon plus de deux « compères » (parrains) et d'une « commère » (marraine), et pour celui d'une fille plus de deux « commères » et d'un « compère » ; le curé et les vicaires ont ordre d'observer strictement à ce sujet les constitutions diocésaines et le décret porté au dernier synode, sous les censures et les peines y indiquées.

Défense, sous les peines déjà édictées, de tenir le marché sur le cimetière ou dans son enceinte, d'y garder du bétail, d'y tolérer des jeux ou des danses, et de passer la veillée à l'église !...

Finalement, l'Evêque visiteur (2), réitérant toutes les injonctions, défenses et dispositions de l'Evêque de Corneto, confirme expressément l'ordre donné au curé, ou à son remplaçant, d'entretenir avec ses deux coadjuteurs un troisième prêtre capable..., en sorte qu'il y ait toujours quatre prêtres attachés au service de la paroisse.

Quant aux chapelles de l'église, de l'hôpital et de la maladière, elles aussi sont l'objet de diverses injonctions, dont nous faisons grâce au lecteur.

Les Plébains de cette période

Au XV^e siècle, comme dans les âges précédents, il se trouve, selon la remarque de l'historien Besson, que « ce bénéfice (de la plébainie de Thônes) a presque toujours été possédé par des personnes de distinction, Chanoines de la Cathédrale de Genève, qui la plupart du temps n'y résí-

---

(2) Les 10 et 11 août, il donne la tonsure à quelques jeunes gens, dont trois de Thônes, et encore à Annecy les 15 et 16 août à trois autres de Thônes.

daient point, mais y tenaient des... vicaires perpétuels à leur place (3) ».

Nous venons d'en rencontrer plus d'une preuve.

Le dernier plébain que nous avons cité d'après les Visites pastorales de 1445 et de 1470, est

HENRI BOLOMIER, d'abord chanoine de Genève, ensuite chanoine de Lausanne, n'assistant ni à l'une ni à l'autre de ces Visites.

Il mourut probablement, avons-nous dit, en 1474.

Son successeur, que nous nommerons plus loin, ne résidait pas davantage dans sa cure de Thônes : il était en 1481 chanoine de l'église de Lausanne, et faisait desservir la paroisse par deux vicaires fermiers qui eux-mêmes avaient deux aides (ou coadjuteurs).

---

(3) *Mémoires*, p. 136.

CHAPITRE IV

LA PAROISSE DE THONES

ET SES PLÉBAINS

AU XVI[e] SIÈCLE

Sous les Evêques de Genève

Philippe de Savoie, démis. en 1510.
Charles de Seyssel, 1510-1513,
Jean de Savoie, 1513-1521,
Pierre de la Baume, 1523-1543,
Louis de Rye, 1543-1550,
et les suivants (à Annecy)
François de Bachod, 1556-1568,
Ange Justiniani, 1568-1579,
Claude de Granier, 1579-1602.

Au commencement du XVI[e] siècle, qui devait voir tant de bouleversements en Europe, la paroisse de Thônes avait pour curé, depuis vingt ans,

Rd Hugues Forrier

chanoine de la cathédrale de Lausanne.

Fils de noble Georges Forrier, seigneur d'Arvey, il était originaire de la ville de Tournon en Savoie.

En 1501, il a le titre de protonotaire apostolique, qui lui donne le droit de porter l'habit pontifical de couleur violette. Il ne fait, semble-t-il, que de rares apparitions dans

sa paroisse (1) ; et cependant celle-ci gardera longtemps son souvenir.

Pendant que l'on exécute — à ses frais, peut-être, — des réparations à l'église, il fait mettre en plusieurs endroits (2) les armoiries de sa famille, qui porte *burelé d'argent et d'azur*.

En 1515, le 24 septembre, il fonde « au-dessus de la ville de Thônes » la chapelle du Calvaire...

D'autre part, c'est probablement de cette famille Forrier que les plébains de Thônes ont tenu les droits féodaux qu'ils possédaient rière la paroisse de Saint-Paul, en Tarentaise (3).

Une querelle — de dîmes — entre notre plébain et Rd Georges Marchand, curé du Grand-Bornand, est portée, en 1501, par-devers le Vicaire général Pierre Govet ; celui-ci, prononce (6 août) que le Prieur de Talloires et le plébain de Thônes sont bien en possession de percevoir les vieilles dîmes dans toute l'étendue de la paroisse du G-Bornand, à l'exception de quelques prés déterminés, et qu'ils doivent être maintenus en cette possession.

En cette même année 1501, à l'occasion des indulgences du jubilé accordé par le Pape, la paroisse de Thônes entend un prédicateur pendant un long mois (4) et verse ses aumônes en faveur du Saint-Siège ; mais, à la fin de ces exercices, l'un des procureurs de l'église fait d'abord quelque difficulté — à cause de l'attitude d'une partie de la population et de l'absence de son « comparsonnier » — de remettre au commissaire du Saint-Siège la clef du coffre

---

(1) Il est présent, le 28 mars 1501, à l'élection des syndics, qui se fait dans l'église « *infra navem ecclesiæ Thoni* ». — En 1504 ou 1505, il emporte toutes les offrandes de l'hôpital (*Comptes des syndics*).

(2) Charles-Auguste, *Pourpris historique de la maison de Sales*, page 518.

(3) Inventaire de la plébainie : reconnaissances de 1504, 1569-1573, 1626, 1645... concernant les familles Rey, Mestral, Morard, Parrand et Durandard.

(4) Ses honoraires sont de cinq florins, comme pour la prédication du Carême de chaque année (Compte des procureurs de l'église, rendu le 31 décembre 1503).

renfermant les aumônes du jubilé : il s'y décide cependant le 6 février 1502 (5).

Le plébain-protonotaire mourut en 1515 ou 1516 et fut remplacé par un membre de sa famille (6).

XIV. *Hugues-Etienne Forrier* (...1517-1527...)

N'étant encore que tonsuré, ou simplement engagé dans les ordres mineurs, « discret Hugues-Etienne Forrier, *plébain et clerc* », faisait desservir, en 1517, son église de Thônes par quatre vicaires, originaires de la vallée.

Il se trouvait absent lors de la

Visite pastorale de mai 1517

L'Evêque visiteur, qui suppléait Jean de Savoie, était un saint religieux du couvent des Franciscains de Chambéry, curé de Chindrieux, évêque titulaire de Baïrout, et vicaire général de Genève ; il s'appelait Pierre Farsin.

Il eut à faire aux paroissiens de Thônes un certain nombre d'injonctions, concernant les verrières du chœur, — la lampe du Saint-Sacrement, — les livres d'église, — l'ordre successif des messes qui doivent commencer par une messe matinale célébrée au lever du soleil, c'est-à-dire à quatre heures en été et à six heures en hiver...

Ordre est donné au curé, en la personne de ses vicaires, d'avoir enfin à faire consacrer l'église, dans les deux mois, — à rétablir dans leur premier état, avant deux ans, les biens immeubles de l'église qui pourraient avoir été aliénés par le curé ou par ses vicaires, — et à faire dans les trois mois l'inventaire des biens et revenus de l'église.

Pour le cimetière, il y a de nouveau, sous peine d'excommunication, défense d'y tenir foires ou marchés ; on ajoute défense d'y bavarder durant l'office divin.

De même les paroissiens sont exhortés à faire assister

---

(5) Archives dép. de la Haute-Savoie : E 938.

(6) Une de ses nièces, Claudine de la Charnée, fille de Philiberte de Forrier et de Georges de la Charnée, épousa Jacques de Sionnas et devint ainsi la bisaïeule de saint François de Sales.

aux processions au moins un membre « idoine » de chaque maison (c'est-à-dire, pensons-nous, une grande personne, et non pas un enfant).

Et enfin ils doivent acquitter les dépenses faites et à faire pour l'église (8 mai 1517).

L'Evêque n'oublia pas de faire la visite minutieuse des chapelles — si nombreuses — élevées dans la nouvelle église et dans la paroisse.

Entre temps il s'occupa des églises des Clets et de Serraval (10 mai), de Maningod (11 et 12) ; et, en deux cérémonies distinctes (le 9 et le 13), il donna la tonsure à quatorze sujets, savoir : Louis, fils de feu Jean Gallatin, notaire, de Genève, dix jeunes gens de Thônes, et trois du Grand-Bornand.

Transformation des anciennes confréries

Quelques mois avant de disparaître de ce monde (1528), le plébain Hugues-Etienne Forrier intervint à Thônes dans une mémorable décision concernant les antiques « confréries » du Saint-Esprit et la Sainte-Eucharistie.

« Du temps que se faisaient icelles confréries, plusieurs trop grandes excessives dépenses se faisaient, qui arrivaient quelquesfois à la moitié de la valeur annuelle d'icelles... », c'est-à-dire à la moitié de leurs revenus, de telle sorte qu'alors on ne pouvait pas faire les aumônes accoutumées...

D'autre part, de grandes chertés de vie étaient venues interrompre les réunions annuelles, et cela pendant longtemps...

Par suite « les prises et revenus » allaient s'amoncelant...

Pour tous ces motifs et « plusieurs autres dignes, justes et considérables raisons », on se décida, en 1527, à « interpréter » le mieux possible les fins chrétiennes de ces deux confréries, c'est-à-dire à chercher le moyen de « récompenser les confrères donateurs défunts » et de promou-

voir autant qu'on le pourrait le salut éternel de leurs membres vivants.

Et d'un commun accord, entre confrères, bourgeois, paroissiens, conseillers et ecclésiastiques de la paroisse, — syndic et plébain en tête, — on convint d'appliquer tous les revenus de ces confréries, « à raison d'un florin pour vingt », à la célébration de messes perpétuelles et services anniversaires..., ainsi qu'au maintien et gouvernement de l'horloge publique...

Le froment qui était dû annuellement auxdites confréries fut remplacé par le payement annuel de quatre sols genevois pour chaque coupe... entre les mains du procureur des *Altariens*, auxquels on cédait tous les revenus des anciennes confréries.

Par le même acte, en effet — du 28 septembre 1527, — on fondait, ou plutôt on organisait à nouveau cette institution :

La Communauté des Vénérables Altariens

De temps immémorial il existait à Thônes, comme dans certaines paroisses des plus importantes du diocèse (7), un nombre variable de prêtres natifs de la localité et y résidant, qu'on appelait les altariens (du mot latin *altare*, autel), parce qu'ils étaient chargés de desservir les autels ou chapelles de l'église, de l'hôpital et de la banlieue.

Ils vivaient des honoraires de messes qu'ils célébraient à leurs autels respectifs, et de quelques modestes émoluments qui leur revenaient de leur assistance à des sépultures (8).

Plus d'une fois, dans les parchemins qui les concernent, ils sont appelés « la communauté de l'église de Thônes », la « communauté des anniversaires (9) », ou mê-

---

(7) Outre la cathédrale de Genève, il faut citer, comme ayant eu un corps d'altariens, les églises de Rumilly, Seyssel, La Roche..., et plus tard Bonneville (1596), Flumet (1600), Megève (1610)...

(8) Voir, par exemple, le testament de Mermet Clavellet, du 14 février 1390, où apparait déjà le nom d'*altariens*.

(9) Fonds de l'Altariénat : actes de 1517, 1531, 1534, 1535, 1542, 1545...

me la « communauté de la Chapelle neuve des confréries » ; mais ont-ils jamais formé une Communauté religieuse proprement dite, vivant ensemble, dans une même maison, suivant une règle commune, obéissant à un même supérieur ? Nous ne le pensons pas (10).

Ce serait aussi, croyons-nous, une exagération de considérer ce corps des altariens comme « une espèce de Chapitre », même « de Chapitre au petit pied ».

Quoiqu'il en soit, voici les dispositions essentielles de leur *Charte* ou *Contrat de fondation* du samedi 28 septembre 1527 (Janus Déléaval, notaire) :

Une chapelle sera élevée pour le service de la susdite communauté — et à ses frais — contre le chœur de l'église, du côté du couchant.

A cette chapelle, Plébain et altariens seront tenus à perpétuité de célébrer :

1° Tous les jours, une messe basse, dite messe matinière, suivie d'une oraison pour les bienfaiteurs vivants et défunts ; — et, à ce sujet, tout est minutieusement précisé : la double sonnerie qui annoncera la messe, l'heure de la messe, la succession des célébrants, la distribution des honoraires (à 13 deniers 1 obole par messe...) ;

Tous les mois, le quatrième jour, un service anniversaire solennel (dont l'honoraire sera de 12 sols genevois...) ;

3° Chaque année, deux grand'messes avec diacre et sous-diacre, savoir le lundi de Pentecôte et le jour de la Fête-Dieu, — avec procession après la messe autour de l'église et chant du *Libera me* ; — treize pauvres y assisteront portant une chandelle de cire allumée (après quoi ils auront leur dîner...).

Ils auront de plus à gouverner l'horloge de l'église, à la faire sonner, à la maintenir en état...

A ces premières obligations résultant du Contrat de 1527, il s'en ajouta d'autres (d'après les Visites pastorales de 1667 et de 1714) :

Celle, tout d'abord, de faire la procession tous les lundis

---

(10) Ils ont un procureur, — qui est l'un d'entre eux, — pour les représenter en justice, percevoir leurs revenus et en faire la distribution.

après la grand'messe et de chanter le *Miserere* et le *De Profundis* pour le repos de l'âme des bienfaiteurs...

Et aussi de chanter les vêpres des morts tous les dimanches après les vêpres du jour (11) ; — ou (plus tard) de faire l'aspersion de l'eau bénite par toute l'église après la messe matinière (1714)... Et enfin de faire diverses aumônes spécifiées et de satisfaire à de multiples fondations par l'acquittement de 248 messes basses, 45 grandes et 87 à diacre et sous-diacre (12) — charges considérables, qui, à la fin du XVIII[e] siècle, se trouveront hors de proportion avec leurs revenus.

Mais, à la Révolution française, avec les altariens, disparaissent messes et revenus, sauf une dernière trace qui sera effacée elle-même par l'odieuse spoliation du 13 avril 1908, de telle sorte que, aujourd'hui, l'antique Altariénat de l'église de Thônes n'est plus qu'un souvenir historique.

Purs souvenirs, également, ces processions si fréquentes qu'affectionnaient nos ancêtres, et qui ne sont pas le côté le moins intéressant de l'ancienne vie paroissiale.

Au XVI[e] siècle — et sans doute plus anciennement — les « braves chrétiens » de Thônes ne craignaient pas de pousser leurs processions bien au-delà des limites de la paroisse. En certains cas ou certains jours, ils s'en allaient demander la pluie ou le beau temps par l'intercession de « Monseigneur saint Clair » ; ou bien ils allaient vénérer les reliques de la chapelle de saint Bernard de Menthon ou celles de l'église d'Entremont... Chaque année, d'ailleurs, la procession du mercredi des « Raveysons » (ou Rogations) se continuait — Dieu sait par quels chemins ! — jusqu'à Saint-Jean-des-Sits... et la coutume voulait que l'on se rafraîchit aux Villards en redescendant !...

Ce n'est pas cependant que tout allât pour le mieux dans le meilleur monde possible, à Thônes, à l'époque où nous sommes arrivés, — époque si triste pour Genève et

(11) A raison des offrandes de la boite des âmes, qui se partagent entre les altariens et le plébain.

(12) D'après le rapport du commissaire Lathuille.

pour la Savoie, — la paroisse n'avait alors à sa tête qu'une ombre de curé,

XV. *Louis d'Arenthon, 1528-1587*

Celui-ci était un des fils de noble Marius d'Arenthon, coseigneur d'Alex et de Manigod, et d'Antoinette de Seyssel.

En 1528, lors de la nomination (13) à la cure de Thônes, Louis d'Arenthon avait tout au plus dix-neuf ans : il ne pouvait encore entrer dans les ordres, et, d'ailleurs, il ne se hâtait point de les demander ni de se mettre à même de les recevoir...

Lasse de le voir traîner dans les rangs du monde séculier, l'autorité ecclésiastique le mit un jour en demeure ou de renoncer à son bénéfice ou de se faire ordonner prêtre ; et le plébain, tardant toujours à prendre une décision, se vit « éloigner » de sa plébainie, c'est-à-dire fut déclaré privé de ses bénéfices de Thônes et d'Alex pour ne s'être pas fait ordonner prêtre dans les délais prescrits. C'était le 20 ou 28 septembre 1546.

Un successeur lui était donné pour la plébainie de Thônes en la personne de messire Claude Poencet (1546).

Celui-ci (14) était déjà ou sera plus tard chanoine du chapitre de Saint-Pierre de Genève (transféré à Annecy) et protonotaire apostolique... Mais sa nomination comme plébain de Thônes ne fut pas maintenue (15).

Louis d'Arenthon avait, sans doute, fait intervenir les plus hautes influences, et obtenu de nouveaux délais...

Longtemps encore on le trouvera qualifié « plébain de Thonoz » et en même temps « curé d'Alex et de Bons » et même « protonotaire ».

Et, lui toujours absent, la paroisse va son petit train sous la conduite des vicaires.

---

(13) Le 28 mars, ensuite d'une provision de ladite plébainie donnée à Rome près Saint-Pierre, le cinq des ides de mars, c'est-à-dire le 14 mars 1528, la sixième année du pontificat de Clément VII.

(14) Nous devons son nom à une bienveillante communication de M. le chanoine Rebord (Cf. *Dictionnaire du Clergé*, p. 18 et 638).

(15) Il figure au dénombrement d'Annecy en 1561 ; trois ans après, il fait fonction de Vicaire général en l'absence de Rd Louis Jaillet...

En juin 1560, elle reçoit Rév[me] Seig[r] Jean Peron, suppléant de l'évêque, qui vient bénir ou consacrer un autel (de Notre-Dame) et confirmer les enfants (16).

Elle entend les prédications du Carême données en 1560 par le P. Claude Népule, — en 1561 par le P. Jacques N...., tous deux dominicains, — en 1562, par le P. Melchior Molliex..., et elle paye leur pension à l'auberge (17).

Mais en réalité ce n'était pas à la paroisse, c'était au curé (18) qu'incombait la charge de procurer un prédicateur et de solder ses frais : aussi bien une députation se rend-elle à Alex (le 13 janvier 1561) pour demander à M. le plébain qu'il lui plaise commettre « un prescheur pour prescher la caresme en Thone... (19) ».

Le plébain faisant la sourde oreille, on revient à la charge : le 24 janvier 1563, à la sortie de la grand'messe les procureurs de la paroisse et la plus grande partie des paroissiens requièrent le seigneur plébain (absent), en la personne de « messires Jean Delachenal et Marius Missillier, prêtres, vicaires de Thônes dudit seigneur plébain et fermiers de ladite cure » qu'il lui plaise de les pourvoir d'un prêcheur idoine et suffisant pour prêcher et annoncer la parole de Dieu, le carême prochainement venant et les autres dimanches et fêtes solennelles... Que si le plébain ne le veut pas faire amiablement, « lesdits procureurs et parrochiens dient qu'ils les appelleront en justice pardevant qui il appartiendra... ». Nous ignorons la suite de l'affaire.

Ce qui est plus digne de mémoire, c'est la construction du clocher de Thônes commencée en octobre et finie en novembre 1562 (20) » ; — et c'est — pour tout le diocèse —

---

(16) Les procureurs de la paroisse lui remettent cinq florins (Comptes 1560-1563).

(17) En 1560, 25 florins 6 sols, « chez Bochet » ; — en 1561, 38 florins 3 gros ; — en 1562, chez l'hôtesse Aimée Mandroyl, 29 florins 7 sols (Comptes des procureurs de la paroisse).

(18) D'après les Visites pastorales de 1631, 1639...

(19) Comptes des procureurs, qui payèrent le diner des délégués et celui de leurs chevaux.

(20) Les nommés Girifaux, dit Vifrey, et François Barbason, qui eurent l'honneur de mener à bonne fin cette œuvre délicate, montèrent

la promulgation des décrets du célèbre Concile de Trente, faite le 15 septembre 1571 dans l'église des dominicains d'Annecy, par l'ordre du nouvel évêque Ange Justiniani, qui en personne avait participé aux travaux du Concile : la vraie Réforme commençait donc et allait se faire peu à peu, en dépit de toutes les oppositions.

Le plébain Louis d'Arenthon, ne pouvant garder les deux bénéfices de Thônes et d'Alex, résigna la cure d'Alex (le 20 octobre 1574) et garda (21) celle de Thônes (jusqu'à sa mort arrivée en juin 1587).

Visite pastorale de 1580

Le prieur de Talloires Dom Claude de Granier, étant devenu évêque de Genève-Annecy par permutation avec Mgr Justiniani, se hâta d'entreprendre la visite de son diocèse et d'y faire appliquer les décrets du Saint Concile, entre autres, celui de la résidence des curés.

Or, le procès-verbal de la Visite de Thônes (22), en date du 10 août 1580, mentionne le curé Louis d'Arenthon comme absent et ne faisant pas résidence, ce dont les paroissiens se plaignent à l'Evêque. Et c'est pourquoi celui-ci lui enjoint, sous les peines du droit et sous la menace d'une amende de dix livres, d'avoir à résider en personne, et aussi de faire percevoir ses revenus par un ecclésiastique, non par des laïques.

La Visite rappelle d'ailleurs les diverses obligations du curé quant aux aumônes à faire deux fois la semaine, à la messe matinière de chaque jour — et au chant ou à la récitation des heures canoniales.

Elle indique (et c'est ce que nous dirons dans une note renvoyée à la fin du chapitre) quelles sont les dîmes per-

---

et s'assirent sur la croix du coq « *ascenderunt et sederunt super crucem galli* » (*Rev. Sav.*, 1862, p. 16).

(21) Rebord, *Dictionn.*, tome I^er^, p. 18.

(22) L'Evêque venait de Serraval, et il devait continuer ses visites par La Balme (11 août), Les Clefs et Manigod (12 et 13), La Clusaz (14), Saint-Jean-des-Sits et Le Grand-Bornand (15 août), puis Entremont, etc.

çues par le curé, — ses terres, — et ses charges ; — et ensuite les revenus et les devoirs du marguillier.

Injonction est faite aux syndics de réparer dans les trois mois les fenêtres de la nef et les petits vitraux, ainsi que les quatre livres de l'église, — de se procurer deux candélabres, une seconde pyxide d'argent, trois surplis, etc.

Injonction encore au plébain, en la personne de ses vicaires, — qui sont au nombre de quatre, — d'inventorier dans les trois mois les biens immeubles et les droits de l'église, — de célébrer l'office *cum debita vocis moderatione*, avec une convenable modération de la voix, —et de faire respecter le cimetière...

Le lendemain 11 août, — après ou avant sa visite à La Balme et à la maladière, — l'Evêque tonsure quarante sujets, dont vingt de la paroisse de Thônes, cinq de Manigod, deux des Clets, un des Sits, quatre de Bornand, etc.

Puis il continue sa visite par Les Clets et Manigod les 12 et 13 août, — La Clusaz le 14, — Saint-Jean des Sits et le Grand-Bornand, où il donne encore la tonsure à onze sujets, le 15 août, — et il s'en va par Entremont et le Petit-Bornand...

Prétentions de l'Abbé de Talloires

Rien jusqu'ici dans les procès-verbaux des Visites pastorales des XV^e et XVI^e siècles ne nous a révélé une ingérence quelconque de l'abbaye de Talloires dans la nomination des plébains ; tout au contraire le fait de l'union — momentanée — de la plébainie de Thônes à la mense épiscopale (1347) nous a laissé entendre que désormais, à l'exception des dimes levées à Thônes par l'abbaye, tous les liens étaient rompus entre l'abbaye et la paroisse, et que l'Evêque nommait qui il voulait à ce bénéfice de Thônes.

Ainsi avait-il fait en l'année 1528.

A la mort du curé Louis d'Arenthon (1587), la plébainie de Thônes fut mise au concours, suivant les dispositions du Concile de Trente : il y eut deux concurrents, Claude d'Angeville et Jean Tissot ; et ce fut le premier qui, de

l'avis et de l'assentiment des examinateurs, reçut provision du bénéfice vacant (18-20 juin 1587).

Mais, d'un autre côté, l'Abbé commendataire de Talloires — soit l'ancien évêque Ange Justiniani — était intervenu, prétendant avoir le droit de patronage et de présentation à ladite plébainie ; deux mois lui furent accordés pour établir son droit par des pièces authentiques.

Les deux mois s'écoulèrent, et encore six semaines, sans que le procureur de l'Abbé eût rien trouvé.

Et le 11 septembre, M. d'Angeville présenta à l'Evêque une requête..., suivie bientôt d'intimations faites respectivement au chanoine Jean Portier, procureur de l'Abbé, et au chanoine Jean Tissot, l'ancien concurrent (3 et 4 octobre).

Ceux-ci, alléguant que la peste les avait empêchés de se rendre à Talloires et avait dispersé pour un temps la plupart des moines..., n'apportèrent qu'un extrait de Lettres apostoliques d'un prétendu privilège d'Eugène III et un procès-verbal du 21 mai 1579 d'un nommé Bussat... ; et ils demandèrent un nouveau délai de deux mois pour rechercher et exhiber d'autres documents.

Mais le peu qu'ils apportaient ne prouvait nullement le droit prétendu, — lequel, d'ailleurs, se trouverait aboli par les décrets du Concile, session 25, chapitre *Sicuti* ; — il n'apparaissait nullement que les Prieurs de Talloires eussent jamais usé du même privilège ou eussent jamais présenté des personnes à ladite plébainie.

Les parties ainsi entendues, et toute prorogation repoussée, l'Evêque prononça, le 6 octobre 1587, que la plébainie de Thônes était à son omnimode collation, provision et disposition, et qu'en conséquence la nomination faite le 20 juin dernier du sieur d'Angeville sortirait son effet. Séance tenante (à Viuz-en-Sallaz) il admit le nouveau curé à la profession de foi catholique et à la prestation du serment d'obéissance.

Dont acte. — Après quoi, messire Portier, au nom du

R[mo] Commendataire et de messire Tissot, protesta de la nullité de la collation du bénéfice ! (23).

XVI. *Claude d'Angeville, 1587-1591*

Né à La Roche en Genevois, vers 1538, — d'une famille venue un siècle auparavant du Bassigny (24), — ordonné prêtre en 1573, M. Claude d'Angeville était déjà primicier de la collégiale de La Roche depuis 1568, et Vicaire général de Mgr de Granier depuis 1579.

Nommé le 6 octobre 1587 à la cure de Thônes, il fut retenu par ses fonctions auprès de son Evêque, puis, en 1589, député à Rome pour assurer le Pape Sixte-Quint de la parfaite soumission et obéissance du diocèse au Saint-Siège...

« Censeur rigide du clergé, sévère dans ses principes et austère dans sa conduite (25), le primicier d'Angeville — tel était son nom usuel — fut un des hommes les plus remarquables de la Savoie, « un de ces hommes rares et extraordinaires dont la Providence se servit pour seconder D. Claude de Granier et S. François de Sales, évêques de Genève, lorsqu'ils obligèrent les ecclésiastiques de leur diocèse à observer la discipline prescrite par le Concile de Trente » (26).

Nous ne connaissons cependant aucun détail qui marque son passage dans la paroisse de Thônes.

Dès l'année 1591, par contrat du 8 août, il résigna sa plébainie entre les mains de Rd M[re] Pierre Critan, qui s'engageait à lui fournir une pension annuelle de cent quatre-vingt-dix écus d'or en or d'Italie...

Devenu doyen de Vuillonex (14 mars 1590), et plus tard prieur commendataire de Douvaine (1595), restant d'ailleurs à la tête de sa collégiale de La Roche, M. d'Ange-

---

(23) Détails dûs à une bienveillante communication de M. le chanoine Rebord ; — *Registre de l'Evêché*, 1587-1596.

(24) Petit pays situé au nord de Langres.

(25) Vaullet, *Histoire de la ville de La Roche*, p. 380.

(26) Grillet, *Dictionn.*, tome III, p. 217.

ville devait fournir encore une longue carrière et ne mourir qu'en 1627.

Menus faits de la fin du siècle

Le nouveau curé de Thônes, Pierre Critan, dit Critain, se trouvant être l'aumônier et le secrétaire de l'Evêque, ne put tout d'abord faire que de rares apparitions dans sa paroisse.

Il était retenu à Annecy et c'est à Annecy que se traitaient les quelques affaires qui le concernaient personnellement.

Par exemple, en 1594, l'horloge de l'église de Thônes s'étant arrêtée, — et les altariens alléguant que la transaction de 1527 qui les avait chargés de l'horloge n'avait pas été authentiquée par leurs supérieurs ecclésiastiques, et que d'ailleurs leurs revenus ne suffisaient pas pour l'entretien de ladite horloge, — l'affaire fut portée par-devant le Juge Mage du Genevois et deux arbitres docteurs en droit...

Une nouvelle transaction intervint le 17 février.

Le contrat du 28 septembre 1527 fut reconnu bon et valide par les arbitres, et le Plébain et les altariens le ratifièrent. Cependant il fut décidé que désormais les procureurs de ladite ville et paroisse de Thônes payeraient annuellement la somme de dix florins à chaque fête de saint André apôtre... ; — et que Plébain et altariens seraient tenus de faire sonner décemment ladite horloge, de la maintenir perpétuellement..., etc.

Le tout fut homologué par le Conseil de Genevois le 25 juin 1594 et approuvé par le chanoine François de Chissé, vicaire général et official, le 30 août.

NOTE

sur les Obligations, les biens et les revenus du Plébain

Voici tout d'abord, d'après les Visites pastorales de 1580 et de 1607, quelles étaient les charges spirituelles et temporelles du plébain.

« Outre la charge de l'administration des sacrements » (1607), — qui lui commande de résider jour et nuit dans sa cure (1445), — le plébain a l'obligation (avec ses vicaires) de chanter au chœur — en surplis — tous les dimanches et les jours de fêtes solennelles toutes les heures canoniales, et de psalmodier tous les autres jours tierce, sexte, none et vêpres « comme (on le fait) aux grandes églises » (1607).

Tous les jours il est tenu d'assurer « par lui ou par ses vicaires » une messe basse à six heures du matin, plus une grand'messe pour la paroisse.

Il doit entretenir « trois vicaires (27), non seulement capables en doctrine » tant pour administrer les sacrements que pour enseigner le catéchisme, mais encore capables en plain chant « pour chanter les divins offices du chœur, grandes messes et autres » (1607).

Deux fois par semaine, le lundi et le vendredi, il est tenu de faire l'aumône générale du pain à tous les pauvres qui se présentent à la cure, sauf pendant le carême où il doit distribuer auxdits pauvres une soupe de gruaux (en tout six quarts). Et ceci lui coûte environ 100 coupes d'avoine (1607).

De plus il est tenu (1607) d'entretenir à ses frais (28) un prédicateur du Carême (et de lui fournir ses honoraires), — de donner (à déjeuner et) à souper le mercredi des Rogations « à tous les prêtres, syndics et officiers locaux et à

---

(27) Et si lui-même ne réside pas, quatre vicaires (1607).

(28) Et de même les prédicateurs qui viennent aux principales fêtes, ainsi que les quêteurs des ordres mendiants et les religieuses de Sainte-Claire d'Annecy (1607).

ceux qui portent les mystères (29) de la procession à Saint-Jean-des-Sits » soit à environ vingt-cinq personnes (1607) ; — et de fournir un pot de vin (le prieur de Talloires en fournissant un autre) pour le boire des chantres toutes les principales fêtes de l'année ; ce qui peut faire cinq quarterons de vin (1607).

Et encore il est tenu de fournir le luminaire de tous les jours, tout en pure cire, — le blanchissage des linges d'autel, — le vin des messes (deux charges et demie) — et les hosties (environ 12.000 par an) ;

Enfin il a (avec le prieur de Talloires) le devoir d'entretenir le couvert du sanctuaire ou *Sancta Sanctorum* et de maintenir en bon état les bâtiments de la cure, ce qui ne peut se faire à moins de 50 florins (1607).

Il doit d'ailleurs payer à l'Evêque 120 florins (au terme de la Saint-Michel), — aux Dames Religieuses de Sainte-Catherine-sur-Annecy, 41 florins 8 sols, — au Seigneur Abbé de Talloires, 4 coupes de froment et 4 d'avoine (ce qui est censé valoir 42 livres en 1758) — et au curé de La Balme 2 coupes de froment et 2 d'avoine (30).

Passons à l'énumération de ses biens.

En plus de la cure et de son jardin (n°s 1122 et 1123 de la mappe), le plébain possède environ cinquante journaux en prés et champs, et quarante journaux en bois, soit pour préciser :

Un grangeage au Terrel, de 5 à 6 journaux (n°s 4361, 4362 et 4364), albergé 85 florins ;

Une pièce de terre au Clos (Tronchine), qui était de 48 journaux à l'origine, mais qui sera grandement entamée par le Fier : elle est albergée 40 coupes d'orge et avoine (1607). De cette pièce dépendent des bois de fayard, dits le bois du Saugier (à l'envers de Tronchine) et le bois de Saint-Maurice (à Soucissex) : ils servent à l'affouage du plébain ;

---

(29) C'est-à-dire la croix, la bannière et les clochettes.

(30) Ceci sera supprimé un jour (après 1631), de même qu'il y aura en 1673 un arrangement pour la portion congrue due au curé du Grand-Bornand et payable par le Plébain.

Et encore une terre dite de la Molettaz, albergée 12 florins.

Le plébain perçoit de plus en censes féodales (31) 20 florins et 15 quarts de froment (1580), — du curé des Clets une pension de 6 florins 8 sols soit un ducaton, — et du curé du Grand-Bornand une autre pension de 32 florins, qui sera bientôt supprimée (32).

Ses revenus principaux sont la dîme et la prémice :

1° *La dîme* se perçoit de toute sorte de bled, graines, légumes et chanvre. Mais le plébain ne retire — nous le savons — que la moitié de la dîme dans la paroisse de Thônes, plus une partie de la dîme dans les paroisses filiales (33) ; et il se plaint — comme l'Abbé de Talloires — de ce que les habitants n'ont point de cote fixe — ni à Thônes, ni au Grand-Bornand, à St-Jean-des-Sits, à La Balme, ni à Manigod, — les uns payant 11, les autres 16, 18 ou 20, « plus une bonne gerbe... » à leur volonté... (34).

Or, la part de la dîme du blé revenant au plébain lui rapporte en moyenne (1580) par année, 400 coupes moitié orge, moitié avoine, plus (d'après la Visite de 1607) environ 12 coupes de froment : soit — déduction faite de l'avoine destinée à l'aumône du pain ou des gruaux, — un total de 300 coupes orge et avoine, pouvant valoir 800 florins... — ou, si l'on veut (comme en 1702),

	QUARTS D'AVOINE	QUARTS DE MÉCLOZ	QUARTS DE FROMENT
A la Vacherie	84	48	»
Au Glapigny	105	60	»
Ville, Chamossière et Sapey	70	40	»
Aux Pésels	66	38	»
A Thuy	35	20	56

(31) Rière Ugine, Duingt et quelques paroisses de Tarentaise, tant à raison de la plébainie que de l'ancienne chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste.

(32) En 1615, comme déjà ont été supprimées (entre 1580 et 1607) la pension de 34 florins que devait le curé de Manigod et celle de 6 florins due par le curé de Saint-Jean-des-Sits.

(33) Voir page 20.

(34) A partir de 1714, ils payeront la dime à la cote 27 et 30.

Donc pour toute la paroisse (acensement de 1788) un revenu de ..... 493 liv. 16 sols
Plus aux Villards. la dîme (vers 1775) rapporte au plébain..... 140 »
A Saint-Jean..... 75 »
Au Grand-Bornand ..... 120 »
A Manigod..... 200 »
C'est donc, à la veille de la Révolution,
un revenu total de..... 1028 liv. 16 sols

La dîme du chanvre (et du lin) peut rapporter 35 florins.

Ajoutons la dîme des « naissants », c'est-à-dire des agneaux, laquelle se paye après Pâques « à raison d'onze l'un » (1607), et rapporte 12 à 15 florins.

2° La *prémice* est une autre contribution payable en nature, — après Noël — « pour aider à faire les aumônes » (1607). Elle consiste en un quart d'avoine que paye chaque faisant-feu (35), à l'exception des habitants de la ville (36) et des ménages pauvres.

En 1789 on ne comptera guère que 220 feux en état de la payer, donc 220 quarts d'avoine (à 19 sols 7 deniers), = 215 liv. 8 sols 4 deniers.

---

(35) Les Visites pastorales de 1667 et de 1766 mentionneront encore le *ressat* (qui était à l'origine une offrande faite au curé à l'occasion de la communion pascale) : il se payait à raison d'un sol par feu, sur le même pied que la prémice, et donnait environ 11 livres (en 1789).

(36) Ceux de la dimerie de la ville se prétendaient également exempts de payer la prémice (1766).

CHAPITRE V

LA PAROISSE DE THONES

ET SES PLÉBAINS

AU XVII[e] SIÈCLE

Sous les Evêques de Genève-Annecy

Saint François de Sales, 1602 - 1622,
Jean-François de Sales, 1622 - 1635,
Dom Juste Guérin, 1639 - 1645,
Charles-Auguste de Sales, 1645 - 1660,
Jean d'Arenthon d'Alex, 1661 - 1695,
Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, 1697...

Passablement étendue aujourd'hui, la paroisse de Thônes l'était bien davantage dans les quatre siècles dont nous avons parlé préécédemment.

En dehors de la ville, dans quatre ou cinq directions différentes, elle comptait vingt-deux villages : c'est au levant, dans la combe des Villards, qu'elle s'avançait le plus loin, puisqu'elle allait presque jusqu'à la porte de l'église de St-Jean-des-Sits. Le XVII[e] siècle lui fera subir quelques démembrements douloureux.

La population, lors de la Visite pastorale de 1607, était d'environ 4.500 âmes.

A sa tête, alors, était un curé originaire du pays,

XVII. *Pierre Critan* (ou *Critain*), *1591-1639*

Fils d'un notaire de Thônes, — qui fut châtelain en son temps, — et de demoiselle Guillelmine d'Arenthon, fille de noble Marius d'Arenthon, coseigneur d'Alex et de Manigod, Pierre Critan était le petit-neveu du plébain Louis d'Arenthon.

Né au château d'Alex en 1566, il avait été baptisé le 14 janvier (1).

Il était à peine entré dans les ordres qu'il devenait recteur de l'hôpital de Thônes (1er février 1588), puis recteur de la chapelle de Saint-Blaise à Tronchine, et, d'autre part, secrétaire de l'évêque Claude de Granier : c'est en cette dernière qualité qu'il signa le 30 juin 1589 l'acte de l'érection — éphémère — du Séminaire d'Annecy.

En 1591, ensuite d'un contrat passé avec le sieur d'Angeville, dont nous avons parlé plus haut, M. Critan fut institué curé de Thônes (10 août), tout en restant auprès de l'évêque comme aumônier.

Mais après la mort de Mgr de Granier (17 sept. 1602), notre plébain vint s'installer définitivement dans sa cure et fut nommé, par le nouvel évêque, archiprêtre de la vallée.

Quelques années après, il devait avoir l'honneur et la joie de recevoir la visite de son évêque, dont la réputation de sainteté s'étendait déjà bien au-delà des limites du diocèse.

Arrivé par le Petit-Bornand et Entremont, saint François de Sales s'arrêta d'abord au Grand-Bornand (le 9 octobre 1607), et le même jour à St-Jean-des-Sits, où il fit deux tonsurés et consacra l'autel de la chapelle du Villaret qu'on venait d'ériger (en 1601) sur l'emplacement de la maison natale du B. Pierre Favre (2). Puis, passant à La Cluse-lieu-

---

(1) C'est lui-même qui l'écrit à la suite d'un acte de baptême de 1606. (Archives de Thônes).

(2) *Introduction à la Vie dévote*, seconde partie, chap. XVI. — Charles-Auguste, *Histoire du Bienheureux François de Sales*, tome II, p. 11. — « Après le sacre il y prêcha, et fut sa prédication presque toute sur les louanges dudit Rd P. Faber ». (Déposition de Rd Mermet Favre, prêtre, du Villaret, dans l'enquête canonique de 1626).

Dieu (le 10), et de là, par le col de la Croix-Frit, à Manigod (le 11), ensuite à Serraval (le 12) et (3) aux Clets (le 13), il arrivait dans la ville de Thônes le samedi soir 13 octob. (4).

Visite de Saint François de Sales, 1607

La Visite pastorale de Thônes dura deux jours, et le secrétaire de l'Evêque eut fort à faire pour consigner dans son procès-verbal et ensuite dans l'expédition de la Visite tous les détails que réclamait le zélé Pontife et les ordonnances qu'il portait.

Ce fut, tout d'abord, l'énumération des diverses charges spirituelles et matérielles du plébain, avec injonction de les remplir fidèlement et de maintenir les « bonnes et louables coutumes » de son église...

Ce fut aussi le « rôle des fonds et des fruits de la plébanie », c'est-à-dire l'indication précise de ses immeubles, de ses censes, de ses dîmes et des offrandes revenant au plébain, avec ordre à celui-ci de déclarer la valeur de chaque revenu ou en nature ou en argent...

Ensuite ce fut, de la part de l'Evêque, la réponse à diverses requêtes émanées tant du plébain que des procureurs de la paroisse, et des ordonnances relatives à l'entretien des bâtiments de l'église et des ornements de la sacristie, — ou au payement de la prémice, — ou à l'état des chapelles de l'église et de la paroisse, tout particulièrement à celui de la maladière de Tronchine, etc. Toutes ces ordonnances portent la date du 15 octobre.

C'est aussi en ce second jour de sa visite que saint François de Sales donna la tonsure à treize sujets, dont sept de Thônes, et que, faisant appeler les prêtres altariens, il leur donna une règle (5) écrite de sa main, leur proposant pour modèle et patron le Bienheureux Pierre Faber.

---

(3) En passant au village du Cropt, on lui signala au lieu appelé Bella Floria un cimetière où étaient enterrés quarante personnes (victimes de la dernière peste, probablement).

(4) *Histoire du Bienheureux François de Sales*, par son neveu Charles-Auguste de Sales, tome II, p. 12.

(5) Le Saint voulait les réunir en communauté « sous le même toit et à la même table... » (Cf. *Fabri monumenta*, p. 807).

Le saint Evêque ne pouvait se lasser de recommander l'imitation et l'invocation de ce premier prêtre de la Compagnie de Jésus, né « entre nos plus aspres montagnes. » La confiance des fidèles envers le bienheureux Pierre Favre (dit Le Fèvre) devait grandir, de jour en jour, à tel point que, dès ce commencement du XVII[e] siècle, sa chapelle du Villaret devenait déjà un lieu de pèlerinage très fréquenté (6), et que dans toutes les paroisses circonvoisines on citait bon nombre de grâces obtenues par son intercession.

La portion congrue du curé de Bornand

Au mois d'octobre 1613, le plébain se vit assigner par-devant son saint Evêque par Rd M[re] Claude Favre, docteur en théologie, curé du Grand-Bornand, qui, — alléguant l'insuffisance de ses revenus, — lui réclamait une moitié de sa « portion congrue » (ou pension annuelle due aux curés par les gros décimateurs). Et, après diverses procédures et enquêtes contradictoires, l'Officialité condamna le plébain, non seulement aux frais de l'instance, mais encore à payer annuellement au susdit curé « septante-six coupes et demie d'avoine, mesure de Thônes » à prendre sur les dîmes perçues au Grand-Bornand (16 mai 1615).

De cette sentence, le plébain appela par-devant le métropolitain de Vienne ; mais des amis s'interposèrent et firent aboutir la transaction suivante :

Pour la moitié de la portion congrue due par le plébain (l'autre moitié étant à la charge du prieur de Talloires), le plébain abandonne au curé les 32 florins du personnat qu'il percevait dudit curé, ainsi que les oblations qui lui revenaient en raison de ce personnat ; — de plus, il renonce à se faire défrayer, lui et sa suite, comme il avait coutume

---

(6) « L'an 1619, on y compta à Noël cent et vingt curés des villages voisins, qui s'y étaient transportés en procession, suivis de leurs paroissiens. » (P. d'Outreman, Tableaux des personnages signalés de la Compagnie de Jésus, p. 46).

de faire lorsqu'il s'en allait admodier ses dîmes au Grand-Bornand ; — enfin il cède et abandonne audit curé la dîme qu'il percevait rière les villages de Villeneuve, de Villavy et de la Forclaz et rière la dîmerie du Villard-ès-Favres (paroisse du Grand-Bornand) ; — mais il demeure en possession de percevoir sa part accoutumée de la dîme dans les autres villages de la paroisse.

Et de son côté le curé du Grand-Bornand renonce à se prévaloir contre le plébain de la sentence rendue par l'Official et il ne réclame rien pour les frais. Fait à Annecy, Duret notaire, le 3 octobre 1615 (1).

Les embarras financiers du plébain

Si importante que fût la cure de Thônes, ses revenus n'étaient pas ce qu'avait imaginé M. Critan. Aussi regrettait-il amèrement d'avoir tant promis à son prédécesseur M. d'Angeville (en 1591) et avait-il supplié son Evêque (en 1607) de vouloir bien, comme délégué du Saint-Siège, le décharger d'une partie de la pension promise à M. d'Angeville, lequel, disait-il, ne remplissait pas toutes les conditions du contrat.

Le très prudent Evêque ne voulut pas se prononcer à la légère... (2).

Le plébain prit patience quelque temps, puis il engagea un procès avec M. d'Angeville (vers 1616) devant le métropolitain de Vienne, — mais nous ignorons la suite de l'affaire (3) ; — ensuite il se retourna contre le seigneur commendataire de Talloires,, César Perron, pour obtenir sa portion congrue.

En 1634, le Président de la Valbonne, surarbitre, prononce « que l'on procèdera à une sommaire apprise des revenus et fruits de la plébanie... et qu'au cas qu'ils ne

---

(1) Arch. départ. Haute-Savoie, E 529, folio 211.

(2) Visite de 1607 : Cf. Rebord, *Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy*, tome II, p. 677.

(3) Une enquête a lieu, en 1626, concernant les revenus de la plébainie : peut-être se rapporte-t-elle à ce procès ?

suffisent pas il y fera suppléer par le susdit seigneur commendataire (4). »

En effet, le 8 décembre 1634, par une autre sentence arbitrale, signée du même René Favre (de la Valbonne), surarbitre..., le procès pendant par-devant le métropolitain est assoupi aux conditions suivantes, savoir que ledit Abbé (5) de Talloires payera sur ses dîmes au plébain, tant pour sa portion congrue que pour l'entretien de ses trois vicaires, 1500 florins, et diverses petites sommes pour la prédication du Carême, le souper des Rogations, les aumônes, les personnats, etc. (6).

M. Critan a enfin obtenu satisfaction — pour lui et ses premiers successeurs; — mais les difficultés matérielles de la situation se représenteront au siècle suivant.

Visite pastorale de 1631

Le frère et successeur de Saint François, Mgr Jean-François de Sales, fit sa visite de l'église de Thônes les 29, 30 et 31 mai 1631 (7).

Il fit consigner dans le procès-verbal, comme son prédécesseur, les revenus et les charges de la plébainie, — constata la présence de six confréries (au lieu de deux, que l'on avait trouvées en 1607), — et s'occupa de mettre fin à deux abus :

Premièrement, pour « le boire des chantres » aux principales fêtes de l'année (8), l'Evêque n'interdit pas précisément cet usage ; mais il porte défense expresse, sous

---

(4) *Invent. Talloires*, n° 117 du XVII[e] siècle, page 230.

(5) Une bulle du pape Urbain VIII (de 1624) a érigé Talloires *en abbaye*, et le Sénat vient d'en ordonner la fulmination et l'exécution (1634).

(6) Sentence relevée et expédiée en faveur du plébain, le 12 janvier 1639, et enregistrée aux Registres de l'Evêché par ordre de l'Official, le 5 novembre 1663.

(7) Le 30 mai, il visite La Balme-de-Thuyer ; le 1[er] juin Le Grand-Bornand, le 2 La Cluse-lieu-Dieu, le 3 Saint-Jean-des-Sixts et, repassant par Thônes, il va visiter Serraval le 4 et ensuite Manigod.

(8) Voir plus haut, p. 68.

peine d'excommunication, de boire le vin dans la sacristie ou en quelque autre dépendance de l'église ; et il enjoint au plébain, sous la même peine, de ne plus tolérer un tel abus.

Secondement, c'était la coutume à Thônes, comme en beaucoup d'autres localités, de tenir les assemblées générales dans l'église. Mais, désormais, de par l'autorité de l'Evêque du diocèse, il est « très expressément prohibé et défendu aux nobles syndics, conseillers, bourgeois et communiers de Thosne de... tenir... leur conseil dans l'église, qui est la maison de Dieu, destinée seulement et sanctifiée [c'est-à-dire consacrée] pour lui présenter nos prières, et non point pour y traiter des négoces [soit affaires] profanes... » Et le plébain reçoit l'ordre de tenir la main à cette défense, portée sous peine d'excommunication.

L'Evêque fait, d'ailleurs, diverses injonctions relatives à la sacristie et au clocher..., et il ordonne d'acheter une pyxide, deux chasubles, un gonfalon, six nappes d'autel et deux antiphonaires... (9).

Conséquences de la Visite.

Mgr Jean-François de Sales a demandé aux paroissiens de Thônes de délibérer au plus tôt, avant son retour du Grand-Bornand, sur les prétentions de l'Abbé de Talloires, qui réclame « déclaration soit traité d'une cote certaine touchant le payement du diesme [dîme]... »

Et le dimanche 1[er] juin (10), il se tient une assemblée générale des communiers, dans laquelle on ne détermine rien pour la cote de la dîme, mais on fait entendre des réclamations contre le plébain, qui, en sa qualité de recteur de la chapelle de Saint Blaise, prétend s'approprier les revenus de la maladière qui était alors sans malades, et en admodie en son propre nom les terres et les moulins...

D'autres assemblées (du 31 août et du 30 septembre)

---

(9) Registres de l'Evêché : *Visites*.

(10) C'est la dernière fois que l'assemblée générale se tient dans l'église, à l'issue de la grand'messe.

s'occupent de l'achat des objets nécessaires au culte et des réparations à faire au clocher : or, il est décidé que la répartition des dépenses sera faite « *non à forme de taille, ains* [mais], ainsi que de tout temps pour semblable cas a été usité, *à rate de feu...* » et que *les gens d'église et les nobles* seront imposés, « leur remontrant les impunités [exemptions] qu'ils ont de tant de tailles et autres choses que le pauvre commun souffre... » (30 septembre).

La grande cloche menaçant de tomber, on a décidé de refaire les tourillons et les grappes qui la supportent et de renouveler la toiture du clocher : le 10 décembre, l'entreprise est expédiée, pour la somme de 1000 florins, à Claude Bochet et Pierre Avet, maîtres charpentiers.

Perte des hameaux du Forjassoud

C'est en la même année 1631, et lors de la Visite pastorale de Mgr Jean-François, que se décide l'annexion des villages du Forjassoud à la paroisse de Saint-Jean-des-Sits.

Grandement éloignés de Thônes « leur parrochiale » et ne pouvant en recevoir les assistances spirituelles qu'avec très grande incommodité, les habitants de ces hameaux étaient contraints de recourir ordinairement au curé de St-Jean « tant pour l'administration des sacrements que pour les sépultures, à raison de la proximité à son église. »

« Ce qu'ayant été mûrement considéré, — dit le procès-verbal de la Visite (11), — et le sieur Plébain et lesdits habitants ouïs, a été ordonné que *lesdits villageois* et par la limite de la croix communément dite des anges en Suet, tranchant par la dîmerie dudit Forjasoz, *seront désormais sous la charge dudit curé de Saint-Jean-des-Six quant à ce qui regarde les devoirs spirituels* tant seulement, et à ces fins lui payeront la prémice qu'ils soulaient [avaient coutume de] payer au s[r] plébain de Thosne. »

On ajoute que rien ne sera innové quant au payement

---

(11) *Visites* de 1631, folio 27.

et à la perception des dîmes, — que « ceux qui ne voudront quitter leurs anciennes sépultures qu'ils ont en Thosne pourront s'y faire sousterrer, jacoit (12) qu'ils aient reçu les sacrements du sieur curé de St-Jean » : mais dans ce cas ils payeront à celui-ci, comme droit de sépulture, cinq florins pour chaque chef de maison et rien pour les autres.

« Et, arrivant que l'on vienne à ériger une filliole ou annexe audit Thosne dans la vallée des Villards, il sera loisible auxdits habitants du Forjasoz de s'y joindre, et, ledit cas advenant, seront désores [désormais ou dorénavant] comme pour lors eximés et relevés de la dépendance de St-Jean-des-Six ; quoi attendant ils y demeureront astreints à tous devoirs spirituels selon la coutume du lieu... » (3 juin 1631).

Dernières années de M. Critan

Arrivé à 73 ans, M. Critan résigna son bénéfice (6 mars 1639).

Il vécut encore quelques années, signa son dernier acte de baptême le 18 janvier 1640, fut parrain encore le 27 février 1641, et mourut en 1641 ou 1642.

Il avait écrit l'histoire du rétablissement de la religion en Chablais ; sainte Jeanne Frémiot de Chantal, à qui il remit ses manuscrits, les communiqua au jésuite Boniface Constantin de Magny, qui s'en servit utilement pour écrire la Vie de l'évêque D. Claude de Granier (13).

XVIII. *Balthazard d'Arenthon, 1639-1659.*

L'année 1639 voit tout à la fois donner un nouveau plébain à la paroisse de Thônes et un nouveau titulaire à l'évêché de Genève vacant depuis 1635.

Celui-ci est Dom Juste Guérin, ancien provincial des

---

(12) Alors même que..., quoique...
(13) Grillet, *Dictionn.*, article *Thônes*.

religieux barnabites d'Annecy, institué évêque le 28 mars et sacré à Turin le 25 juin.

Celui-là est noble Balthazard d'Arenthon, seigneur de Châtillon-sous-Etrembières, fils de noble Jacques d'Arenthon d'Alex (cousin de Pierre Critan) et de Philiberte de Riddes, sa première femme. Il naquit au manoir paternel de Châtillon, épousa en 1623 Jean-Baptiste du Mont (qui était de la paroisse de Bonne) et en eut trois enfants... Mais, devenu veuf, il se décida à entrer dans l'état ecclésiastique pour « s'employer au service de Dieu le reste de ses jours. »

Le jour où la plébainie de Thônes est résignée en sa faveur par P. Critan (6 mars 1639), il n'est encore que tonsuré. Le 18 mars, il est institué plébain par le Vicaire capitulaire Jay, qui lui délivre ce jour-là même des lettres dimissoires pour recevoir les quatre ordres mineurs et le sous-diaconat. Mais ce sera le nouvel évêque — arrivé à Annecy le 17 juillet — qui lui conférera le diaconat (24 septembre) et la prêtrise (27 décembre 1639).

C'est d'ailleurs par l'église de Thônes que l'évêque D. Juste Guérin commencera sa Visite du diocèse, à l'occasion d'une sotte querelle.

La querelle de la chaire

Bien que l'église de Thônes possédât une chaire de pierre établie sous une arcade devant la chapelle de St François, les prédicateurs ne se servaient ordinairement que d'une chaire placée au-dessus de l'autel de St Pierre (1), car ils trouvaient celle-ci moins incommode et l'endroit plus propice pour eux et pour l'auditoire.

Vers 1631, à l'instigation d'un « particulier », on transporte la chaire de pierre de l'autre côté de la nef, au-devant de la chapelle de St Crépin (2), c'est-à-dire plus près de l'entrée de l'église, à droite... et c'est à grand'peine

---

(1) Voir notre énumération des chapelles de l'église (n° 3), au chapitre VI.

(2) Appelée plus tard chapelle de St Félix et Ste Catherine.

qu'un tiers de l'auditoire peut entendre et voir le prédicateur.

Après avoir entendu bien des plaintes et des réclamations, les syndics et conseillers se décident (fin mars 1639) à commander une autre chaire, en bois de noyer, qu'ils feront placer vis-à-vis de celle de pierre, tout près de la chapelle de Saint Antoine.

Or, voici que le Jeudi Saint, 21 avril, pendant que le premier syndic M[e] Georges Vectier s'occupe de la pose de cette chaire (3), un jeune homme s'abandonne à des voies de fait sur sa personne... Et cet étourdi n'est autre que noble François d'Arenthon, fils de noble Denis et neveu du nouveau plébain !

Hâtons-nous de dire que le plébain, nommé, mais non encore ordonné, et probablement absent, n'est pour rien dans cette affaire.

On devine la suite. En toute hâte la justice est informée, une enquête se fait..., noble François d'Arenthon est assigné...

A la demande du plébain, M. Jay official et vicaire capitulaire essaye de s'interposer : par son décret du 16 mai il décide que le plébain conservera les choses de l'église en l'état où elles se trouvaient lors de son avènement à la plébainie et qu'il replacera la chaire là où elle était jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ; d'autre part il fait défense aux paroissiens d'innover en quoi que ce soit dans l'église sans le consentement du plébain, et cela sous peine d'excommunication.

Nos Thônains ne peuvent en rester là : le premier syndic Georges Vectier se porte *appelant comme d'abus* du susdit décret (26 mai).

L'affaire est portée à Chambéry (3 juin). Enquêtes et plaidoieries se succèdent...

L'Evêché, encore une fois, s'interpose pour arrêter le procès. Le 27 juillet, le syndic Vectier et un conseiller descendent à Annecy, exposent leurs droits, répondent aux

---

(3) La chaire de noyer, ferrures comprises, coûta 58 florins 6 sols ! et sa pose revint à 7 florins 6 sols.

assertions du plébain, ainsi qu'à celles du Vicaire général Jay ; et finalement Mgr Juste Guérin ordonne que le chanoine Magnin se transportera à Thônes et choisira pour la chaire le lieu qui sera le plus convenable tant pour la commodité du prédicateur que pour celle des assistants...

Le même jour, cette sentence arbitrale du 27 juillet est notifiée aux parties, qui acquiescent...

Quelque douze jours après, le chanoine Magnin se rencontre avec les Syndics, MM. de Montregard père et fils et d'autres notables de Thônes, qui se retirent sans avoir obtenu de décision (8 août). Au bout du compte, le syndic Vectier, perdant patience, se transporte à Chambéry le 25 août et présente requête au Sénat contre M. Magnin !

Les choses en étaient là, lorsque M. Antoine Blanc, secrétaire de ville, s'en alla supplier Mgr Guérin de faire placer la chaire avant la prochaine fête de Saint Maurice ; et ce fut alors que l'Evêque résolut de se rendre en personne à Thônes, pour déterminer la place de la chaire, et commencer par la même occasion la visite de son diocèse.

Visite pastorale de 1639

Reçu à Thônes avec une grande joie et avec toutes sortes de marques de piété... (1), Mgr Juste Guérin y resta trois jours (4-5-6 septembre).

Il ordonna que la chaire, objet de tant de querelles, fût fixée définitivement au pilier qui est au-dessus de la chapelle de Saint Antoine et au-dessous de celle de Notre Dame de Pitié (2), avec défense de la déplacer...

Après sa messe, il administra le sacrement de Confirmation, et prêcha d'une manière fort claire et fort simple : « ses paroles — dit son biographe — perçaient les cœurs et faisaient grand fruit dans les âmes. »

---

(1) Arpaud, *La Vie de Mgr D. Juste Guérin...*, Annecy, 1678, page 198.

(2) On prit la précaution de la placer à une hauteur telle que les patrons de la chapelle de St Antoine ne fussent pas privés de la vue du grand autel. Et cela par ordre de l'évêque et avant son départ.

Et nous aimons à croire qu'elles apaisèrent toutes les colères et tous les ressentiments.

Quant à la visite canonique de l'église et des chapelles — à l'énumération qui est faite des ressources du plébain, et de celles du marguillier, — des noms et usages des confréries, etc, — elle ressemble si bien aux dernières Visites que nous n'avons presque rien de particulier à signaler.

Injonction est faite aux paroissiens de fournir pour le service de l'autel quatre aubes et des chasubles des diverses couleurs, plus une pyxide d'argent pour distribuer la sainte communion..., etc (3).

Menus faits

Un jour du « mois de mai 1641, trois capucins se présentent à l'assemblée des habitants de Thônes, réunis sur la place aux Herbes, et sollicitent, sauf la permission de l'évêque et l'agrément du Sénat, l'autorisation de bâtir un *tout petit hospice* dans l'enceinte de la ville (4). » Nous pensons qu'il ne s'agissait que d'un modeste pied-à-terre pour les semaines où ces religieux faisaient leur quête à travers les paroisses de la vallée : jamais, à notre connaissance, aucun ordre religieux n'a eu d'établissement proprement dit dans la paroisse de Thônes.

En 1645, à la grande « édification des âmes craignant Dieu », un étranger du nom de Claude Dhay, originaire de la Bourgogne, vient se faire une petite cellule auprès de la chapelle du Crestvero (ou Crux Vera), au Calvaire, et y donne pendant six premières années l'exemple de la plus fervente religion : puis, de concert et bien volontiers, à sa demande, le 28 septembre 1651, les autorités municipales et ecclésiastiques lui donnent la permission de se retirer en un endroit plus solitaire, en haut de cette chapelle, et de « se prévaloir » d'une parcelle de terre y aboutissant pour y faire un jardin et verger....

---

(3) Pour la maladière de Tronchine, voir tome I[er], page 136.
(4) Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, tome II, p. 544.

L'endroit, sanctifié — nous ne savons combien de temps — par les pénitences et les prières de l'ermite, a gardé depuis lors le nom d'Ermitage.

Dom Juste Guérin était mort (en odeur de sainteté) le 3 novembre 1645, Charles-Auguste de Sales, son coadjuteur, lui succéda sur le siège épiscopal de Genève-Annecy (1645-1660).

Nous ne savons lequel des deux évêques, en 1645, nomma notre plébain Balthazard d'Arenthon chanoine de la cathédrale.

Celui-ci avait un frère, Jean — le 24e enfant de noble Jacques d'Arenthon, — né en 1620, ordonné prêtre le 17 décembre 1644, pourvu déjà d'un canonicat de la cathédrale d'Annecy...

En 1649, invité par le plébain à prêcher le Carême dans son église, Jean d'Arenthon laissa voir dès le premier jour de quel esprit apostolique il était rempli (5) : son Carême (du 17 février au 4 avril) fut un événement des plus heureux pour la paroisse de Thônes.

Les ennuis du plébain

C'était la coutume, dès le onzième siècle, que les religieux de Talloires vinssent faire les offices solennels à Thônes la veille et le jour de la fête patronale, c'est-à-dire dès les premières vêpres de St Maurice le 21 septembre et le lendemain 22 jour de la solennité.

Or le chanoine plébain Balthazard d'Arenthon, seigneur de Châtillon, pensait pouvoir libérer sen église de cette sujétion fort ennuyeuse et humiliante : en 1654, lorsque le prieur claustral de Talloires vint lui-même, accompagné de quatre religieux, pour affirmer son droit et faire les offices, il trouva l'église fermée par ordre du plébain (6)... Quelle fut la suite de cette affaire, nous l'igno-

---

(5) Dom Le Masson, *Vie de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex*, édition d'Annecy, 1895, p. 39.

(6) *Invent. de Talloires de 1737*, p. 297, cité par M. Lavanchy, *Acad. Salés*, XVI, p. 39.

rons ; mais jusque vers la fin du siècle suivant les curés et les paroissiens de Thônes durent subir cette espèce de servitude.

D'autre part le plébain B. d'Arenthon n'avait pas toute satisfaction du côté des syndics.

Chaque année, paraît-il, il leur demande « amiablement » d'acheter ou de faire confectionner des habits d'église « afin que le service de l'église puisse être fait décemment, attendu qu'il n'y en a presque point... »

Ne voyant rien venir, il prend le parti, en septembre 1656, de recourir au Sénat pour obliger les syndics « à dire pourquoi... ? » Finalement le Sénat, par son arrêt du 11 décembre 1656, donne la permission de lever un quartier et demi de taille pour être enployé en habits et ornements d'église... Mais les syndics ne se pressent pas..., le plébain les fait sommer, le 5 février, d'exécuter l'arrêt du Sénat ; et le dimanche suivant une assemblée générale délibère sur cette question de l'achat d'ornements d'église jusqu'à concurrence de la somme de 1500 florins indiquée par le Sénat.

On décide de lever cet impôt *sur tous*, non à rate de taille, mais *en proportion des moyens et facultés de chacun*, savoir :

Des habitants de la ville	267 fl.	3 s.	3 d.
du Villard	358 fl.	9 s.	d.
de ceux de Thuyer.....	192 fl.	2 s.	3 d
de Chamossière	252 fl.	1 s.	8 d.
et de Glapignier	413 fl.	1 s.	6 d.
Total	1483 fl.	5 s.	8 d.

Ensuite d'une autre permission, obtenue de la Chambre des Comptes le 2 avril 1659, on lève encore trois quarts de taille, soit en tout : 737 fl. 7 s. 5 d.

Et avec ces sommes on paye un ornement de damas blanc (acheté à Turin), 800 fl., — un calice d'argent de dix-neuf onces et demie, 192 fl. 6 s., un gonfalon, 153 fl. 4 s., — et diverses autres dépenses, parmi lesquelles il faut compter les frais de la visite de l'Evêque (281 fl. 9 s.).

Visite pastorale de 1658.

Mgr Charles-Auguste de Sales, propre neveu de Saint François, faisant la visite de son diocèse, arriva à Thones le mercredi 29 mai 1658, veille de l'Ascension, et y séjourna le 30 et le 31.

Nous n'avons pas le procès-verbal de sa visite ; le peu que nous en savons se tire des comptes des procureurs de la paroisse :

Ils eurent à payer, d'une part, les frais de pension (à l'hôtellerie Roland) de l'Evêque et des deux aumôniers qui l'accompagnaient, ainsi que ceux de ses invités, prêtres et syndics..., 98 florins, — et d'autre part, l'entretien de six chevaux, à 18 sols par jour, 18 florins, — l'achat de la poudre et des mèches pour les « enfants de la ville » qui portaient le mousquet à l'entrée de Mgr, 42 fl., — la confection du manteau du valet de ville marqué des *armes de la ville de Thônes*, 54 florins, etc.

Pendant son séjour dans la paroisse de Thônes, Mgr Charles-Auguste de Sales eut la joie, croyons-nous, d'entendre à son tour quelques-unes des vingt-quatre personnes de Thônes qui, — selon leurs dépositions des 20 et 27 décembre 1655 et de janvier 1656, recueillies par le plébain (1) — avaient obtenu des grâces réputées miraculeuses par l'intercession du Vénérable François de Sales (2).

Le plébain et sa famille.

Nous l'avons vu plus haut, M. Balthazard d'Arenthon, avant d'entrer dans les ordres, avait été engagé dans les liens du mariage et se trouvait chargé de trois enfants.

François-Joseph, seigneur de Châtillon, qui eut lui-même deux enfants, que le plébain fut sans doute appelé à baptiser (l'un, en 1653, appelé François des Clés, qui mourra sans postérité ; l'autre, Marie-Claudine, qui por-

---

(1) *Dictionnaire du clergé*, de MM. Rebord et Gavard, citant les Archives de la Visitation d'Annecy.

(2) Le décret de béatification de François de Sales est du 28 décembre 1661, et celui de canonisation, du 19 avril 1665.

tera la seigneurie de Châtillon dans la famille de La Flé-chère) ;

Philippine, qui fut donnée en mariage (1651) à noble Jacques de Quinerit, de la paroisse d'Ayse ;

Et Denis, seigneur de Monterre, qui entra en religion à Talloires, puis se retira, s'arrêtant à l'ordre du sous-diaconat...

Le chanoîne plébain Balthazard d'Arenthon (3) mourut à Thônes le 29 avril 1659 et fut enterré le lendemain 30.

XIX. *Jean-Jacques de Menthon du Marest, 1659-1692.*

Né à Serraval, vers 1625, de noble Jean de Menthon, seigneur du Marest (mort en 1641) et de Marcelline d'Oncieu (morte en 1653), Rd Jean-Jacques de Menthon du Marest, docteur en théologie (4), était déjà chanoine et archidiacre de la cathédrale de St Pierre à Annecy, lorsqu'il se décida à concourir pour la plébainie de Thônes, après la mort de M. d'Arenthon.

Le concours qui devait se tenir par-devant Mgr Charles-Auguste de Sales, en son château de Tréson, avait été fixé au 17 mai.

Deux incidents le firent renvoyer à plus tard.

C'est tout d'abord une difficulté venant du Chapitre de la cathédrale : les chanoines examinateurs choisis par le synode n'ayant pas été avertis la veille et appelés selon la coutume et possession en laquelle ils sont, « attendu — disent-ils — que cette innovation est au préjudice de leurs droits », déposent ce jour-là même au greffe de l'Evêché une protestation contre la tenute et célébration du concours.., Et, au nom du Chapitre tout entier, le chanoine de Monthoux dit de Queige déclare à l'Evêque « qu'il empêche formellement qu'il soit passé outre à la célébra-

---

(3) Il a été quelquefois confondu avec son neveu Claude-Balthazard, fils de Denis d'Arenthon, né à Alex, chanoine de la cathédrale, curé de Villaz et ensuite (30 avril 1659) curé de Serraval, mort en 1675.

(4) Ordonné prêtre le 19 décembre 1654.

tion du concours à l'exclusion des chanoines de la cathédrale... »

C'est ensuite une double démarche faite au nom de l'abbaye de Talloires. Premièrement, le procureur de Rd Seigneur messire Charles-Louis des Lances, prieur commendataire, remontre à l'Evêque que la plébainie de Thônes est de la nomination et présentation dudit prieur, et il le requiert de vouloir bien examiner Rd messire Jean-Jacques de Menthon, « lequel étant jugé capable » il est prêt à le nommer pour recteur de ladite plébainie... Immédiatement après, le procureur de dom Romuald Pignier, prieur claustral du même monastère, vient, assisté du prieur, affirmer que ce droit de présentation et de nomination lui appartient, à lui prieur claustral et à ses religieux, — ce qui est contesté séance tenante, — et qu'au reste il est « prêt d'adhérer à la nomination de celui que iedit... prieur commendataire nommera... »

Sur ce, l'Evêque, enjoignant aux uns et aux autres de produire dans un délai déterminé les preuves de leurs prétentions, renvoie au 20 juin suivant le concours de la plébainie (5).

Au fond, ces vaines querelles — soit celles des deux prieurs de Talloires, soit celles des chanoines avec l'Evêque, — ne témoignaient d'aucune hostilité contre M^re^ J.-J. de Menthon ; aussi bien l'affaire de sa nomination suivit-elle son cours, sans attendre que le litige de Talloires fut tranché (6) et que la formalité du concours fût accomplie, car, dès le 23 mai, le Vice-Légat d'Avignon signait une bulle de provision de l'église paroissiale ou plébainie de St-Maurice de Thônes pour Rd M^re^ Jean-Jacques de Menthon du Marest..., et, le 6 juin suivant, Louis de Simiane, abbé de la Coste, vicaire général de l'évêché de Grenoble, délégué spécial du Saint Siège, signait à son tour la patente d'institution de la plébainie en faveur de J.-J. de Menthon (7).

---

(5) Registre de l'Evêché, n° 50.
(6) Le droit du prieur commendataire fut reconnu le 29 mai 1659.
(7) Registre de l'Evêché n° 51, folios 86 et 87.

Celui-ci put enfin prendre possession de son bénéfice, tout en restant chanoine de la cathédrale de St-Pierre. Mais nous nous demandons s'il fit dès lors sa résidence habituelle à Thônes, ou s'il se contenta de gouverner de loin sa paroisse...

En 1662, il s'entendit avec le premier syndic François Soret pour faire confectionner cinq nouvelles chasubles, dont l'église avait grand besoin.

En cette même année 1662, — à l'exemple de la ville d'Annecy dont les fêtes durèrent neuf jours (29 avril-7 mai), — tout le diocèse s'ébranle pour fêter la récente béatification de François de Sales ; Thônes ne peut rester en retard : le 14 mai, une longue procession de fidèles se rend à Annecy « pour vénérer les reliques du Bienheureux François de Sales et implorer son intercession pour la conservation de la... paroisse » et elle fait une offrande de quatre flambeaux de cire.

On garde d'ailleurs la pieuse et courageuse « coutume d'aller annuellement » en procession à la chapelle de Saint Bernard de Menthon (...1662-1669), et quelquefois à Entremont...

En 1663 et 1664, — à l'imitation du Grand-Bornand qui vient de refaire son clocher, — la paroisse de Thônes fait reconstruire le mur antérieur de l'église, refaire le portail et la grande porte (en noyer), l'avant-portail avec ses colonnes d'ordre dorique en bois de noyer, etc.; la dépense se monte à 1420 florins pour les maçons, et à 325 fl. pour les charpentiers et menuisers.

Mais, d'autre part, la grande cloche tombe pendant que l'on carillonne la veille de l'Assomption (1664), et le surlendemain on passe de longues heures à la relever : l'église de Thônes menaçant ruine, il faudra prochainement s'occuper de sa reconstruction.

Visite pastorale de 1667

En mai 1667, c'est Mgr Jean d'Arenthon d'Alex qui vient, marqué du caractère épiscopal, revoir cette ville de

Thônes qu'il a habitée pendant ses premières études (sous l'œil de messire François Avrillon) et qu'il a si bien évangelisée par son mémorable carême de 1649.

Il arrive par Dingy et La Balme (4 mai 1667), traverse Thônes pour visiter tout d'abord Les Clets et Serraval (5 mai), puis Manigod (6 mai), et revient à Thônes le samedi 7, y reste le dimanche 8 et le lundi 9 mai, pour repartir de là vers St-Jean-des-Six et La Clusa-lieu-Dieu (10), Le Grand-Bornand (11-12) et Entremont (13 mai). Et partout — il faut le remarquer — le zélé Pasteur ordonne aux curés « de faire ou faire faire le catéchisme tous les dimanches... »

Sa visite de l'église de Thônes est du 7 mai : le lendemain, dimanche, lecture est donnée du procès-verbal devant la grande porte, à l'issue de la messe paroissiale.

De nouveau, en détail, sont indiquées les ressources et les charges du plébain, celles des altariens, celles du marguillier et des enfants d'eau bénite, — avec les revenus et les charges des chapelles, — et les confréries...

Pour la maladière de St Blaise, qu'il fait visiter par l'un de ses aumôniers, l'Evêque rappelle qu'elle a été unie au bénéfice-cure, à la condition pour le plébain « d'entretenir un quatrième vicaire..., ainsi qu'il a été dit par la précédente visite, lequel vicaire doit être orionde (c'est-à-dire originaire) et natif de ladite paroisse de Thônes. » D'autre part, il enjoint au procureur des pauvres lépreux de poser compte de son administration de leurs censes par-devant le plébain et les syndics des cinq paroisses fondatrices... (8)

L'interdit du cimetière, 1673.

Mgr d'Arenthon d'Alex savait être, à l'occasion, d'une fermeté inexorable : Thônes s'en aperçut un jour.

Dès le mois de septembre 1671 l'assemblée générale avait délibéré, non seulement sur la nécessité de faire confectionner de nouveaux ornements et habits d'église,

---

(8) Comme pour la visite pastorale de 1658, nous avons le détail des dépenses s'élevant à 286 florins 4 sols.

mais encore sur un article des Ordonnances synodales de l'Evêque enjoignant, sous peine d'interdit, d'élever tout autour du cimetière un mur de clôture, pour empêcher le bétail d'y pénétrer et les gens d'y tenir foires et marchés... On avait évalué les deux dépenses à une somme totale de 1200 florins, qui représentait un quartier et demi de taille ; puis on avait demandé à la Chambre des Comptes l'autorisation de lever cet impôt : l'autorisation est obtenue (le 10 mai 1672) ; mais là-dessus les syndics de Thônes s'endorment dans l'inaction...

L'Evêque attend..., et le mur ne se faisant pas, l'Evêque lance l'interdit sur le cimetière (décembre 1673)...

Alors, naturellement, il y a grand émoi dans toute la paroisse, qui ne pourrait plus enterrer ses morts au cimetière... : le secrétaire de ville, accompagné d'un exprès, s'en va présenter à l'Evêque une très humble requête pour faire lever cet interdit.

Et l'Evêque, comptant sur la promesse que le mur de clôture sera achevé pour le 1[er] juillet, donne la permission d'inhumer dans le cimetière jusqu'à cette date (3 décembre 1673).

Visites pastorales de 1678 et de 1687

Le zélé et infatigable Jean d'Arenthon d'Alex reparut à Thônes, faisant une seconde tournée pastorale, le 22 octobre 1678, et une troisième fois le 10 juin 1687 (9).

En 1678, — de nouveau, — il ordonne au plébain « de faire ou faire faire le catéchisme par les sieurs ses vicaires tous les dimanches, par interrogats... »

Aux bourgeois et paroissiens de Thônes il enjoint de tenir un dais sur le maître autel et des pavillons sur le tabernacle, — d'acheter deux rituels nouveaux, plus une

---

(9) L'Evêque arrivait par Alex et La Balme (le 6 juin), traversait Thônes pour aller tout d'abord visiter Les Clées (le 7), Serraval et le Bouchet (le 8), Manigod (le 9), et revenait à Thônes pour donner la confirmation le 10, et revoir le lendemain St-Jean-des-Sits, dont l'église et la cure avaient été la proie des flammes la veille de l'Ascension (16 mai 1687).

chasuble, une chape et une tunique des couleurs les plus nécessaires, et encore une autre chape rouge et une noire, etc.

Quant au cimetière, « si bien les murailles de la clôture... sont en fort bon état, cela n'empêche pas que le bétail n'y puisse aller par les ouvertures..., et par ce leur est enjoint d'y faire des portes de la manière qu'ils le jugeront plus à propos... » (10)

La dernière visite de l'Evêque — en 1687 — présente ceci de particulier qu'elle mentionne deux faits du plus haut intérêt : d'une part la fondation de deux classes de grammaire par Rd M^re^ Jacques Avrillon, et d'autre part le commencement de la reconstruction de l'église ; l'Evêque félicite les syndics, bourgeois et paroissiens de leur pieuse entreprise et les exhorte à y travailler sans relâche jusqu'à son complet achèvement.

A cette visite comparaît Rd Dom Jean-Baptiste Levet, prieur claustral en l'abbaye de Talloires, qui vient, au nom de l'Abbé commendataire et au nom des religieux, protester des droits qu'ils ont sur la paroisse de Thônes et ses dépendances, et de plus s'opposer à l'érection de toute nouvelle paroisse qui se ferait au préjudice des droits et revenus de l'abbaye.

Mais, nous allons le voir bientôt, ni l'abbaye de Talloires, ni le plébain, ni même l'Evêque ne pourront empêcher le territoire des Villards de se faire ériger en paroisse séparée de Thônes.

Dernières mentions du plébain

Lors de la dernière visite pastorale, le plébain J.-J. de Menthon se trouvait « détenu dans son lit » pour cause de maladie. Il vécut cependant quelques années encore.

Il mourut, à l'âge de 67 ans, le 26 février 1692 et fut enterré devant le maître autel du côté de l'épître.

Il laissait comme héritier ou exécuteur testamentaire

---

(10) Le 24 octobre, Mgr visita Les Clets et Serraval, — le 25, Manigod, — le 27, St-Jean des Sits et La Clusa-lieu-Dieu, — le 29, Le Grand-Bornand, — et le 30, Entremont...

son frère, Rd Paul du Marest, docteur en théologie, alors curé de Choulex (près de Genève), plus tard curé de Serraval, sa paroisse natale (1697-1708)...

Ajoutons quelques mots.

Lorsqu'on s'occupa, à l'Evêché, de lui donner, au concours, un successeur en la plébainie de Thônes, — les examinateurs synodaux étant réunis, — on vit reparaître les représentants de l'abbaye de Tallôires : le prieur commendataire (encore Charles-Louis des Lances) prétendait avoir le droit de patronage, et, de leur côté, les religieux du monastère affichaient la même prétention.

Il leur fut répondu que la cure de Thônes avait été conférée *jure libero* dès le 28 mars 1528 et que le R[me] Ange Justinien, pour lors prieur, fut débouté de son prétendu droit de patronage par Mgr de Granier le 6 octobre 1587... Puis, séance tenante, laissant au prieur commendataire et aux religieux un délai de six mois pour faire valoir leurs droits « si aucuns ils en ont », on nomme à la cure vacante le chanoine Philippe de Richard (18 mars 1692).

Les étapes de la séparation des Villards.

En l'année 1583, au village du Villard-dessous, avait été fondée une chapelle dédiée à saint Laurent, diacre, martyr.

Bien que nous n'en ayons aucune preuve écrite, nous pensons qu'elle avait été bâtie aux frais de ces nombreux Thônains de la combe des Villards qui émigraient alors à Rome, et qui, dans la Ville Eternelle, pouvaient constater la profonde dévotion qu'ont les Romains pour leur grand protecteur saint Laurent.

En cette chapelle, il ne se disait encore qu'une messe par mois, en plus de celle du 10 août, jour de la fête de saint Laurent.

Mais, dès l'année 1631, les deux hameaux du Forjassoud ayant été détachés de Thônes et annexés à la paroisse de St-Jean-des-Sits, nos Villardins eurent probablement la tentation de transformer leur chapelle en une église et de se faire ériger en paroisse. Peut-être, pour obtenir leur

séparation de Thônes, leur faudrait-il faire de longues et coûteuses démarches ? peut-être, en voulant brusquer toutes choses, allaient-ils au-devant d'un échec ? l'essentiel, se dirent-ils, est de procéder à pas lents, mais sûrs...

L'artisan le plus intelligent et le plus actif de cette séparation projetée fut, paraît-il, l'un des copatrons de la chapelle, Me Maurice Ducrest, fils du défunt notaire Claude Ducrest, praticien bourgeois de la ville d'Annecy en laquelle il habitait, mais originaire du village de Luysdefour.

Le 7 octobre 1674, une requête était présentée à l'Evêque de Genève par les habitants des villages de Luysdefour, du Villard, de Caroge, de Nantacens, de Lyez, du Borjal et des maisons écartées « sises tant à l'Envers qu'à l'Adrey », le tout formant trois dîmeries de la paroisse de Thônes. Ils demandaient qu'il plût à Sa Grandeur de permettre l'établissement d'un cinquième vicaire (de Thônes) pour le service divin et l'administration des sacrements en faveur des habitants des susdits villages, — qui, éloignés d'une lieue et demie à deux lieues de l'église paroissiale de Thone, ne peuvent facilement assister aux messes des dimanches et des fêtes, ni remplir leurs autres devoirs paroissiaux, tant à cause de l'abondance des neiges en hiver qu'à cause du grossissement des ruisseaux qui coupent les chemins, — d'où il résulte que les personnes âgées ou valétudinaires, les femmes enceintes, les estropiés et les jeunes enfants sont privés des avis spirituels et instructions nécessaires à leur salut, et que « fort souventes fois » des malades meurent sans sacrements, « ainsi qu'il est arrivé dès environ une vingtaine d'années en ça au nombre de plus de trente personnes. »

Appelé à donner son avis sur les conclusions de cette requête, le plébain de Thônes — qui était alors Rd Mre Jean-Jacques de Menthon, — déclare n'y pouvoir consentir qu'à certaines conditions, qu'il expose longuement... Puis, sur cette requête, sur les offres, le consentement et les réserves des parties (qu'il serait trop long de relater), intervient une ordonnance de l'Evêque, en date du 18 mai 1675 : Rd Jacques Blanc, vicaire, qui traitait

cette affaire au nom du plébain, et honorable Louis, fils de feu Jean Mermillod, qui négociait au nom des susdits villageois, y donnent leur acquiescement, en le subordonnant toutefois au bon plaisir du plébain et desdits paroissiens.

C'est pourquoi, le lundi 3 juin 1675 — une grande date pour les Villards ! — dans le jardin de la cure de Thônes, on voit se rencontrer avec le plébain les chefs de famille et principaux habitants de la combe des Villards, savoir :

15 du village de Luysdefour, 34 du Villard, 21 de Caroge, 9 de Nantacens, 19 de Lyez et 17 du Borjal, soit en tout cent quinze personnes (11), « excédant les deux parts de trois, les trois faisant le tout des habitants des susdits villages » c'est-à-dire plus des deux tiers de la population.

De solennels engagements sont pris de part et d'autre, et consignés, par le notaire Jean-Michel Curdel, en un contrat de transaction daté de ce même jour, 3 juin 1675, et approuvé ensuite par Mgr d'Arenthon d'Alex le 9 août 1675 :

Le plébain consent à l'établissement d'un cinquième vicaire,

1° pour célébrer en la chapelle de St Laurent, du village du Villard, les messes des dimanches et des fêtes d'obligation (lesquelles seront dites à 7 heures du matin dès les fêtes de Pâques jusqu'à Toussaint, et à 8 heures le reste du temps, afin de ne pas interrompre les offices de l'église paroissiale) ;

2° pour y faire (immédiatement après la messe) le catéchisme « à forme des Constitutions synodales » et le prône accoutumé ;

3° pour y confesser et communier, et porter de là l'Extrême-Onction aux malades...

Mais il empêche formellement qu'il soit fait d'autre fonction dans cette chapelle :

Les habitants des susdits villages seront donc obligés de venir à l'église paroissiale de Thônes

---

(11) Dans ce nombre figurent trois veuves, sans doute pour représenter leurs familles et prendre les mêmes engagements.

1° pour y faire baptiser leurs enfants ;
2° pour y recevoir la bénédiction nuptiale ;
3° pour se faire donner la sépulture ;
Et 4° « afin que le présent consentement... ne puisse pas servir de prétexte à l'avenir auxdits habitants... pour se désunir de ladite église paroissiale de Thone, ils demeureront obligés toutes les années, eux et leurs successeurs, de faire leurs communions pascales dans ladite parrochiale de Thone, et assisteront à la messe parrochiale les dimanches des fêtes de Pâques, Pentecôte et St Jean-Baptiste » (à moins qu'ils ne soient incommodés, auquel cas ils pourraient entendre la messe à la chapelle) ; — ils feront leur pain bénit à leur tour dans l'église paroissiale, — ils y feront faire leurs anniversaires, — ils contribueront à l'entretien du presbytère et de l'église, — et ils ne feront à l'avenir aucune fondation pour leur chapelle sans l'exprès consentement du plébain.

Ils s'engagent d'ailleurs :

A procurer, pour leur chapelle, calice, patène, pyxide, croix, chasubles, aubes et autres choses nécessaires pour le service divin ;

A fournir au vicaire un presbytère « convenant à son état » avec un jardin (de dix toises d'étendue, à prendre au-dessous de son logement),

Et, pour la subsistance dudit vicaire, à fournir annuellement entre les mains du plébain, par un procureur à ce constitué, la somme de cinquante ducatons de sept florins pièce, c'est-à-dire trois cent cinquante florins, en deux termes payables d'avance, de six mois en six mois, « pourvu toutefois, — ajoutent-ils — qu'il leur soit permis d'accepter le bienfait de Mᵉ Maurice Ducrest », qui a donné (le 29 mai précédent), pour contribuer à la subsistance dudit sieur vicaire, la cense annuelle et perpétuelle de 42 florins monnaie de Savoie, sous la charge d'appliquer toutes les messes du dimanche et des fêtes d'obligation à son intention et à celle de sa femme, et aussi (dit-il maintenant) à l'intention de tous les communiers desdits villages... Quant aux revenus actuels de la chapelle, ils s'en remettent à la décision que prendra l'Evêque ; et, pour leur droit de

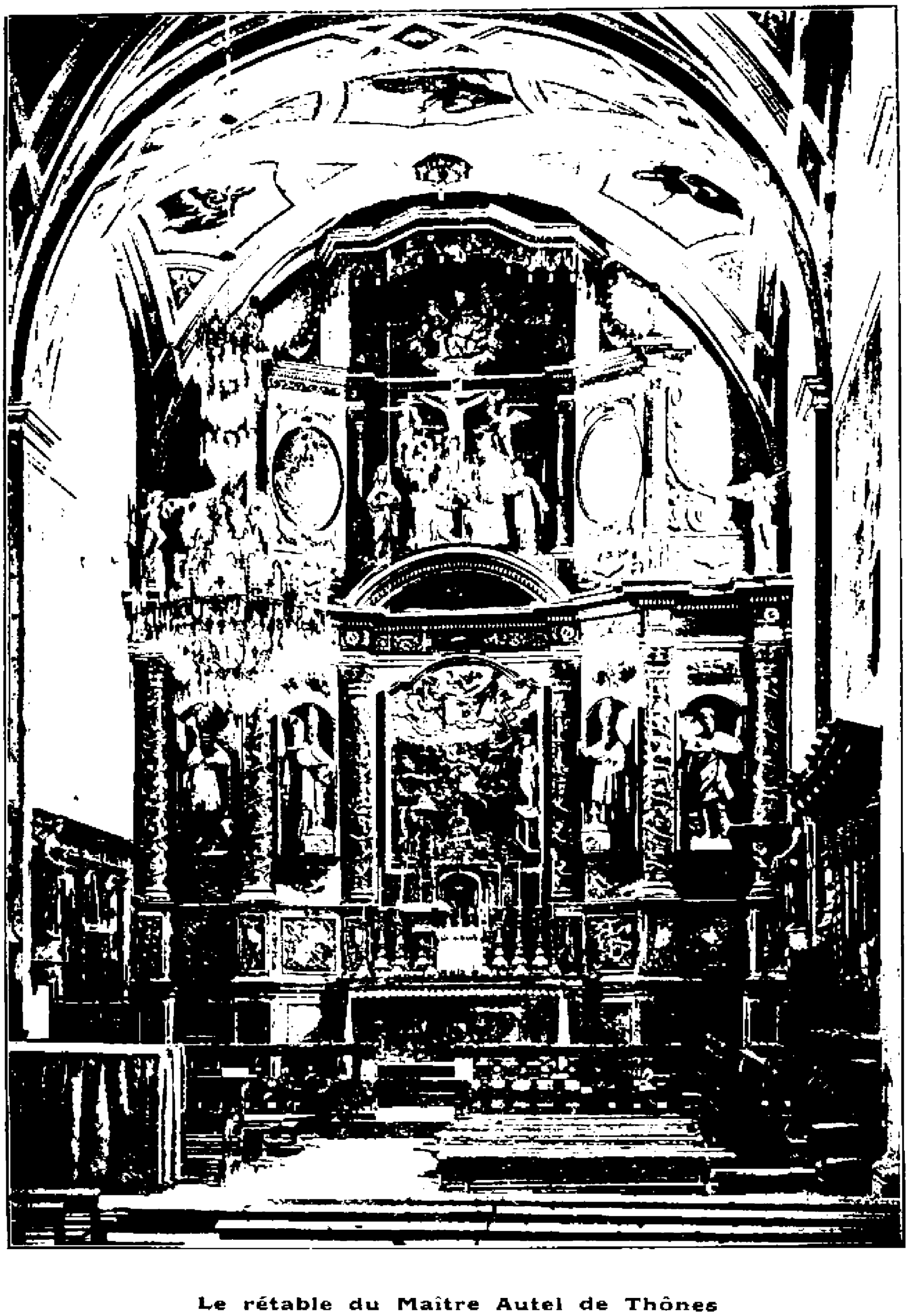

Le rétable du Maître Autel de Thônes
classé comme Monument historique.

nomination du recteur de la chapelle, ils déclarent s'en départir eux et leurs successeurs...

Il est bien entendu, en effet, que le vicaire sera au choix du plébain, qu'il dépendra entièrement du plébain et de ses successeurs, étant amovible *ad nutum...* ; mais que, dans le cas d'un changement ou du décès d'un vicaire, le plébain demeure obligé de faire desservir ladite chapelle par un autre prêtre sans aucune interruption...

Ainsi convenu et accepté de part et d'autre, — avec cette protestation qu'on met sur les lèvres des Villardins « qu'ils n'ont jamais eu aucune pensée de faire aucun acte qui les puisse... séparer de leur mère église, et promettent qu'ils n'en feront aucun à l'avenir... » ! — l'acte solennel du 3 juin 1675 n'en doit pas moins être considéré comme *la première étape* d'une émancipation ou séparation, qui, comme tant d'autres, se fera au grand déplaisir de la mère église.

Voici la seconde étape.

Expérience faite des avantages spirituels que leur procure la présence d'un prêtre au milieu d'eux, les communiers des Villards ne tardent pas à caresser l'idée de se séparer complètement de la paroisse de Thônes, afin de pouvoir se faire administrer les sacrements et de voir s'exercer dans leur chapelle toutes les fonctions paroissiales sans restriction aucune. Ils s'adressent à l'Evêque Jean d'Arenthon (fin novembre 1681) ; ils envoient une supplique aux Eminentissimes Cardinaux de la S. Congrégation des affaires des Evêques et Réguliers à Rome ; mais l'opposition du plébain fait échouer leurs démarches...

Ils reviennent à la charge, par une nouvelle requête à l'Evêque, le 5 mars 1687 ;des arbitres sont désignés pour prononcer sur le différend entre les communiers de Thônes (qui vont rebâtir leur église) et les habitants de la combe des Villards ; mais les raisons présentées par ceux-ci sont victorieusement combattues par le Mémoire que rédigent les Thônains...

N'importe : les communiers des Villards intentent pardevant l'Evêque un procès contre le Plébain et les Religieux de Talloires et contre les syndics et communiers de

Thônes ; mais ils se voient débouter de leur demande par sentence de l'official du 9 septembre 1688.

De cette décision ils appellent par-devant le Métropolitain de Vienne, — où les parties contestent fort longtemps et font diverses formalités et procédures, même en exécution d'une sentence interlocutoire de son official ; — et celui-ci, le 11 mars 1690, rend sa sentence définitive en faveur des Villardins.

Ils agrandissent leur chapelle ; ils y établissent des fonts baptismaux : le presbytère attend son curé...

Mais Thônes et Talloires, — nous voulons dire le plébain avec les syndics et communiers, ainsi que l'Abbé de Talloires et ses religieux, — en ont appelé de la sentence de Vienne en cour de Rome; et c'est alors le Rd Doyen d'Aix, institué Commissaire apostolique, qui entend les parties et... confirme la sentence définitive, avec dépens, le 5 août 1690.

Là-dessus, nouvel appel du plébain — ou de son successeur, Philippe de Richard ; — une autre Commission apostolique est adressée au Rd Doyen d'Arvillard, Vicaire général de Tarentaise ; et celui-ci, toutes choses mûrement vues et pesées, rend sa sentence, qui confirme les deux sentences précédentes et charge l'Evêque de Genève de les mettre en exécution (16 septembre 1694).

Ainsi se termine la deuxième étape, si laborieusement fournie.

Celle qui reste à faire n'est plus qu'un jeu.

Suivant les conclusions de son Procureur général, du 29 novembre, le Sénat donne toutes autorisations voulues ; et, bien qu'on soit en pleine occupation française, le printemps suivant va voir se réaliser l'érection de la paroisse si ardemment poursuivie.

Il y a donc une dernière requête adressée par les communiers des Villards à l'autorité diocésaine (6 avril 1695), et décret conforme de celle-ci, comparution des parties à l'Evêché, accord sur tous les points..., de tout quoi acte est passé devant le notaire Chappaz, le 7 avril 1695 :

Noble et Révérend Seigneur Mre Philippe de Richard... plébain de Thônes « se départ purement et simplement »

en favcur des syndics, communiers et paroissiens dudit Villard... — à l'acceptation de Rd M[re] Gaspard Ducrest, docteur en théologie, chanoine de la Cathédrale, communier de lad[e] paroisse, et des cinq procureurs de lad[e] communauté — de toutes les poursuites qu'il a pu fournir pour empêcher l'exécution desdites sentences... Il se départ de même de toutes les prémices à l'avenir rière la paroisse du Villard, sauf des prémices de l'année dernière... Et réciproquement les communiers du Villard se départent de tous les dépens qui leur ont été adjugés contre le plébain, mais sans préjudice des dépens à eux adjugés contre les religieux de Talloires et les paroissiens de Thônes (12)...

Il est « convenu, en outre, que le curé qui sera établi rière ladite paroisse du Villard sera nommé *à l'alternative* et à perpétuité dans le concours, savoir par le Rd Seigneur Plébain et ses successeurs, et par lesdits syndics et communiers dudit Villard, — lesquels nommeront pour la première fois conjointement avec le Rd Seig[r] Plébain, et à cet effet ont d'un commun consentement nommé le s[r] Claude Rognard, vicaire de La Cluse, auquel Mgr s'est engagé de donner institution hors du concours pour cette fois et sans en tirer conséquence pour l'avenir... »

Le 10 avril suivant, à l'issue de la messe paroissiale, un bon nombre de paroissiens et communiers du Villard dûment assemblés au lieu accoutumé, « excédant les deux parts de trois, les trois faisant le tout », par-devant M[e] Aimé Favre, notaire, ratifient la transaction susdite.

Et, pour couronner le tout, l'Evêque Jean d'Arenthon d'Alex donne son autorisation et approbation le 15 avril 1695.

Mise au monde ainsi après une longue et pénible gestation, la jeune paroisse du Villard ou des Villards-sur-Thônes, dite aussi de Saint-Laurent des Villards, a pour

---

(12) A ceux-ci, pour les « trois instances poursuivies tant à Vienne qu'en la cour de Rome », il en coûta 860 livres de Savoie, payées par les syndics de Thônes, le 2 novembre 1727, à spectable Claude-Gaspard Ducrest, avocat au Sénat, en son domicile de Luysdefour. Cette somme fut employée à la construction du clocher des Villards.

premier curé Rd Claude Rognard, de Moye (près Rumilly), institué le 12 avril 1695.

Le revenu, soit la portion congrue de celui-ci, est constitué par diverses créances sur particuliers... (13)

Mais il faut de la petite chapelle de St Laurent faire une église ; et c'est là l'objet d'un prix-fait donné le 9 juin 1699, pour la somme de 3.600 florins : cependant les adjudicataires, tous maçons de Samoëns, se substituent (le 5 mars 1700) leurs compatriotes Jean-François et Aimé Guillot, qui le 22 octobre 1702 réclament le plein payement de leurs travaux...

Et l'église reçoit le 6 septembre 1705 sa consécration des mains de Mgr de Bernex.

Moins de vingt ans après, la paroisse obtiendra un vicaire, par suite de la fondation faite en 1724, au capital de 8.000 florins, par Anselme Thovex, des Villards, maître pâtissier résidant à Rome.

---

(13) Tabellion de Thônes, 1701, folio 114, et 1725, p. 275.

CHAPITRE VI.

L'ÉGLISE DE THONES

I.

La reconstruction de l'église

Thônes n'avait encore qu'une église vieille de plus de deux siècles, sans voûte, — avec un clocher de bois « bâti sur le chœur », — et avec des chapelles disposées sans symétrie qui occupaient une partie de la nef... (1)

Après diverses réparations de détail, on songea décidément à entreprendre une reconstruction de l'édifice tout entier.

Et l'adjudication des travaux fut donnée le 16 mars 1687, pour la somme incroyable de 6.200 florins monnaie de Savoie !

Il faut dire que, suivant l'usage, bourgeois de la ville et paroissiens des villages étaient tenus et promettaient de s'aider à abattre les murs, à creuser les fondations, à faire des briques, à fournir « chaux, sable, pierres, tufs..., poudre à faire les mines, bois pour les ponts..., grue... » etc., et à « conduire ou porter tous les matériaux nécessaires... à pied d'œuvre... »

François Missillier, l'adjudicataire, se subrogea deux maîtres maçons, Jacques Vesco et Jacques Jacob, d'origine milanaise, qui poussèrent très activement les travaux.

Le 9 octobre 1688, à la fin de la seconde saison, il y eut visite et estimation des travaux par deux maçons

---

(1) Visite pastorale de 1687.

experts, Claude-François Pin et Bernard Pin. Et ceux-ci, d'accord avec le plébain et les syndics, décidèrent qu'il y avait à modifier le projet primitif quant au nombre des fenêtres et des piliers, surtout pour la hauteur des piliers et des murailles maîtresses de la grande nef, de manière à porter la voûte à trente-huit pieds... On allait par là donner à la masse principale de l'église quelques lointaines ressemblances avec la Chapelle Sixtine, que plus d'un Thônain avait visitée, c'est-à-dire une longueur de 40 mètres, une largeur de 13 à 14 mètres et six fenêtres de chaque côté (2) .

Mais des complications sont survenues. Aucun habitant de la combe des Villards ne veut prendre part aux travaux ni verser aucune somme aux entrepreneurs, parce que depuis 1681 ils sont en instance de séparation de la paroisse de Thônes et qu'ils auront eux-mêmes à bâtir un presbytère à leur futur curé.

Cependant les entrepreneurs demandent d'être payés de la partie des travaux qu'ils ont faits ; ils réclament la pleine observation et exécution du contrat... ; ils citent par-devant le juge du marquisat les malheureux syndics de Thônes..., qui n'en peuvent mais.

Et ceux-ci (18 février 1689) recourent au Sénat pour en obtenir des lettres de contrainte contre les communiers des Villards, afin de les obliger à payer le quart des 6.200 florins stipulés par le prix-fait, et à contribuer au travail, au transport et à la fourniture des matériaux... Mais lorsque, le dimanche 27 février, l'huissier vient à la sortie de la messe, devant la chapelle de Saint Laurent, leur faire lecture du décret du Sénat, on refuse de lui donner les noms des communiers présents, dont trois seulement sont connus de lui...

Les Thônains se débattent comme ils peuvent au milieu de leurs difficultés financières, aggravées bientôt par les misères de l'occupation française (1690-1696), par les intempéries et les disettes...

Cependant, avec la permission du seigneur Denis

---

(2) L'une de ces fenêtres devait être empêchée par le clocher.

d'Arenthon, ils continuent, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de St Nicolas, à construire un beau clocher de pierres de taille (1693-1694) ; et ils attendent, après le décès de Mre Joseph de Valpergue, Marquis de Thônes, la délivrance du magnifique legs qu'il leur a fait de 8.400 florins pour la construction du chœur de l'église.

Le 24 juillet 1695, l'assemblée générale de la ville et paroisse de Thônes décide que l'on travaillera sans relâche et à tour de rôle, de concert avec le nouvel entrepreneur, Pierre Chiesa (Quiésaz), maître maçon milanais (3) : tout paroissien qui ne pourra travailler à son tour sera obligé de verser (entre les mains de Rd Mestral, convicaire) un florin chaque fois, pour le salaire d'un ouvrier le remplaçant...

Mais voici qu'approche la fin de la saison : pour payer les travaux de l'entrepreneur, ainsi que le taillement et le couvert (4) qu'il convient de faire avant l'hiver, on court emprunter, de la communauté des Pauvres Clercs du Séminaire d'Annecy, la somme de 4.000 florins (28 octobre 1695)...

Au printemps de 1697 tout n'étant pas encore payé, les syndics et communiers demandent à la Chambre des Comptes l'autorisation de lever deux quartiers de taille, avec les « lettres de contrainte en tel cas requises. »

Du moins la construction de l'église et du clocher est chose faite (1697) ; il ne reste plus à entreprendre que des travaux de détail.

Par exemple, les galeries ou tribunes des confrères du Saint-Sacrement : le 1er novembre 1697, Me François Curdel, notaire, prieur de la confrérie, donne (à Claude-François et Michel-François Pin, et à Pierre Guillot, maîtres maçons) l'entreprise de faire ces tribunes avec deux piliers et trois arcades avec leurs pilastres, — suivant l'ordre toscan, comme le reste de l'édifice, — plus deux portes de pierres de taille et deux escaliers..., le tout avant la fête de St Jean-

(3) Pietro Chiesa était de la Val Sesia, pays milanais, qui sera cédé au duc de Savoie en 1713 par le traité d'Utrecht.

(4) La nef et le chœur seront, comme précédemment, couverts en « tavaillons ».

Baptiste, pour la somme de 1.300 florins de Savoie (5).

Les ferrures pour la porte de fer du clocher, les deux portes en bois de noyer allant du clocher à la sacristie, les garde-robes servant de boisage à l'entour de la sacristie, la chaire, les formes avec leurs douze sièges, etc., sont adjugées à Jean-François Girod (20 septembre 1699)...

En 1721, après diverses quêtes recommandées par les prédicateurs du Carême (dès 1718), on traite avec le sieur Jean Jaquetti (ou Jacquet), de Macugnana, diocèse de Novare, habitant à Annecy, et on lui donne l'entreprise de refaire à neuf *le retable* du maître autel et *le tabernacle,* dans un délai de trois ans, conformément à un plan et à un devis convenus (6), et c'est pour la somme de 1657 livres de Savoie et 10 sols, soit 340 écus aux couronnes (Missillier notaire, 6 avril 1721). Deux ans après, on charge le même sculpteur de dorer le tabernacle, pour le prix de 253 livres 12 sols 6 deniers... (7).

Et le 13 février 1726 on traite avec le peintre Jean-Baptiste Bérengier, de Chambéry, pour les trois tableaux du retable : le plus grand doit représenter *saint Maurice* qui refuse de sacrifier à Jupiter et va être frappé par le bourreau ; les deux autres, plus petits, seront *la Nativité de Jésus* et sa *Résurrection,* Ce travail est convenu pour 350 livres de Savoïe : il sera soldé le 3 août 1728.

On s'occupe en même temps de faire le dôme et l'aiguille au-dessus de la tour du clocher... On s'adresse tout d'abord à l'Intendant du Genevois, qui ne veut autoriser une « péréquation » ou levée de tailles qu'après que les exacteurs auront rendu tous leurs comptes (depuis

---

(5) Tabellion de Thônes, 1697, Moret notaire ; — voir aussi quittance du 10 octobre 1701, Moret notaire.

(6) Il faut dire que l'on fut médiocrement satisfait du travail de Jacquet, que des experts venus d'Annecy trouvèrent sans valeur au point de vue architectural (11 oct. 1722). Aux deux côtés étaient les statues de St Pierre et de St Paul, et dans les niches celles de St François de Sales et de St Gras (évêque d'Aoste au Vᵉ siècle) : l'œuvre de Jacquet n'est pas exactement celle qui a été classée comme monument historique.

(7) Le 5 avril 1741, on donna un nouveau « prix-fait » de la dorure du retable à Jean-Antoine Groz-Lambert, maitre sculpteur et doreur de Sallanches (Avet notaire).

1702). Comme la chose peut encore traîner en longueur, le P. Ignace, capucin prédicateur du Carême (en 1726), décide les syndics à faire avec lui une quête dans toute l'étendue de la paroisse : on a la satisfaction de recueillir 2.336 livres et de voir enfin le couronnement de l'église !

Cette église à trois nefs, — de style roman, — avec son grand retable genre italien, qui a été classé comme monument historique (5 novembre 1912), n'avait encore ni sa façade (de 1883), ni ses tableaux du chœur (de 1866), ni son ameublement actuel... ; mais, telle qu'elle était, elle répondait très convenablement à sa destination par son ampleur, sa hauteur, son aération, son éclairage et son acoustique... Il y manquait, comme aujourd'hui, un orgue, et, — chose encore plus nécessaire, — une installation de chauffage pour les mois d'hiver...

Le clocher, dont la flèche s'élève à une quarantaine de mètres au-dessus du sol, possédait alors déjà quatre cloches,, dont nous suivrons la triste odyssée pendant les jours de la Révolution...

Comme les précédentes, les cloches actuelles portent des inscriptions latines, dont nous donnons le sens ci-après.

La plus grande, refondue en 1831, dit ceci :

IL N'Y A QU'UN SEUL SEIGNEUR, UNE FOI,
UN BAPTEME (Eph. IV, 5).

LES THONAINS TOUJOURS FIDÈLES A DIEU ET AU ROI, 1793.
Parrain, Rd Mr J.-F. Hippolyte Lavorel, curé plébain,
Marraine, Clara Lathuille, née Buttin.

ST MAURICE PRIEZ POUR NOUS.

La seconde, fondue en 1803, — avec pour parrain J.-F. Durod, — refaite en 1829, a eu pour parrain Rd J.-F. Girod, curé de Clarafond, et pour marraine Rosalie Girod (grand'mère du docteur J.-F. Adam) : elle redit cette invitation du Psalmiste :

NATIONS, LOUEZ TOUTES LE SEIGNEUR :
LOUEZ-LE AVEC LES CYMBALES RETENTISSANTES.

ST MAURICE, PRIEZ POUR NOUS.

La troisième, de 1828, refondue en 1891, a reçu le nom de Marie-Julienne, parce qu'elle a eu pour marraine Marie veuve Parfait Agnellet, et pour parrain Julien Agnellet. Elle porte ces mots :

MONTAGNES ET COLLINES, BENISSEZ LE SEIGNEUR.
O MERVEILLE ! LE SEIGNEUR SE DONNE
EN NOURRITURE A SON PAUVRE ET HUMBLE
SERVITEUR !

Georges et Francisque Paccard, fondeurs à Annecy-le-Vieux.

La quatrième, fondue par « les frères Paccard » en 1841, appartient à la confrérie du Saint-Sacrement : elle a eu pour parrain Jean Chatron, prieur de la confrérie, et pour marraine sa femme Charlotte née Patuel. Elle porte ces mots :

J'AI ETE DANS LA JOIE QUAND ON M'A DIT « NOUS IRONS DANS LA MAISON DU SEIGNEUR. » (Ps. 121).

ST MAURICE, PRIEZ POUR NOUS.

II.

Les Chapelles de l'église.

Dans cet édifice élevé de 1687 à 1697 on prit soin de rétablir la plupart des autels ou chapelles de l'église précédente (1)... Et les pieuses confréries y reprirent leurs exercices à leur autel particulier.

1. A gauche, en entrant, à la place où sont établis aujourd'hui les fonts baptismaux, on rencontrait la

Chapelle des SSts Innocents (2),

fondée vers 1500, du patronage de la famille Clerc (du Glapigny) et plus tard des Nes de Saint-Réal (1580), etc.

---

(1) Ici nous sacrifions tous détails sur leurs revenus, leurs charges, leurs recteurs.

(2) Dite aussi des SSts Innocents et des SSts Félix et Eustache.

A cet autel avait été transporté en 1631 le service de la chapelle de la *Sainte-Trinité* (précédemment établie dans la nef de l'église), ainsi que l'exercice de la confrérie de St Eloi (3).

2. Ensuite venait la

Chapelle de St Antoine,

anciennement fondée à côté de l'église (1361) par Berthet Vaczonet d'Alby et dotée par sa femme Françoise, par Louise de Villette, mère de celle-ci, et par Pierre, fils de Louise... Elle passa du patronage des de Villette à celui des Nes des Clets (1445), ensuite aux héritiers de Philippe, baron des Clets, notamment aux seigneurs d'Arenthon, qui y sont enterrés, et enfin à Rd Joseph Golliet, vicaire de Thônes, qui y fit d'importantes réparations (entre 1744 et 1747), la mit sous le vocable de *St Barthélemy, St François-Xavier et St Antoine,* et, peu avant sa mort (1783) lui donna 660 livres avec sa maison de la rue des Arcades, sous la charge annuelle de 27+24 messes basses...

A cet autel se faisaient (depuis 1667) les exercices de la confrérie de St Joseph, patron des charpentiers, confrérie érigée peu avant 1631.

---

3. A la place d'une ancienne chapelle dite de Notre-Dame de Pitié, qui était (en 1470-1668) de la nomination des Brunet, l'un de ses recteurs, Rd Jacques Avrillon, en avait érigé une, sous le vocable de

St François de Sales (4),

et il en avait obtenu le droit de patronage pour lui et ses héritiers (Actes de 1668 et 1669).

Voulant augmenter les anciens revenus de cette chapelle, Rd Avrillon lui donna, — ainsi qu'à deux autres — la somme capitale de 4.000 florins, pour que le recteur de

---

(3) Patron des orfèvres, forgerons, charrons, serruriers... Par erreur, dans la Visite de 1607, cette confrérie est dite de St Alex.

(4) Plus complètement, de St François de Sales, de St Charles Borromée et de N. D. de Compassion.

ces trois chapelles y acquittât un nombre déterminé de messes et enseignât dans la ville de Thônes (1670). On sait que ce fut là la première fondation faite par lui pour le collège de Thônes.

Dans cette chapelle, ou, plus exactement, « à l'endroit du pilier auquel jadis était construit l'autel de *St Pierre* » (érigé peu avant 1517 et abattu par ordre de l'Evêque en 1631), les Missillier (anciens patrons) et aussi les Avrillon de la Cour avaient droit de sépulture avec une vingtaine de familles du hameau de la Cour.

A cette même chapelle de St François de Sales, vers 1741, sera unie la chapelle de *St Crépin*, qui (établie dans la précédente église du côté de l'épître), était de la présentation des Clerc, du Glapigny (1470, 1660, 1678) et ensuite (1714) « des Clerc et du prieur de la confrérie de St Crépin », c'est-à-dire des cordonniers.

4. « Au pied de la tour du clocher » avait été bâtie (peu avant 1517) une

Chapelle de St Jacques,

qui était, à l'origine, de la présentation des Bergier, et plus tard, conjointement de la présentation des nobles Bergier et des Charvet.

Cette dernière famille (du Revers) y avait sa sépulture.

Faute de recevoir les réparations nécessaires, cette chapelle (à laquelle avait été unie la chapellenie de N.-D. de Grâce) fut et demeura interdite (après 1738).

4 bis. Sur l'emplacement du clocher actuel, une chapelle avait été fondée, dès avant 1411, sous le vocable de *St Nicolas et Ste Catherine*, par la dame du Vivier. Le droit de patronage avait passé aux Nes de Charansonay, ensuite à dame Aimée de Confignon (1631) et enfin aux Nes d'Arenthon, dont un illustre représentant — le Président d'Alex — consentit à abandonner l'emplacement de cette chapelle pour les fondations du clocher (Acte du 25 novembre 1694).

* * *

En continuant notre visite de l'église, nous arrivons devant le

Maître Autel, dédié à saint Maurice,
patron de la paroisse,

et nous saluons de nos adorations l'Hôte divin du tabernacle, Notre Seigneur Jésus-Christ.

C'est ici — est-il besoin de le dire ? — que nos Evêques de Genève ou d'Annecy ont tant de fois administré le sacrement de Confirmation, et que tous les dimanches, même tous les jours, le clergé paroissial célèbre le saint sacrifice de la Messe et distribue la Sainte Eucharistie ; c'est en face de cet autel qu'il reçoit les serments des époux, qu'il bénit les nouveau-nés, qu'il asperge d'eau bénite et encense la dépouille mortelle des chrétiens ; c'est ici que, en certains jours de fêtes locales ou nationales, il reçoit les autorités et les installe pour la durée de la cérémonie à leurs places réservées.

* * *

La sacristie, où le clergé revêt ses ornements sacrés, se trouve établie (depuis 1631) sur l'emplacement d'une chapelle de *St Etienne*, qui est mentionnée dès l'année 1517 comme « contiguë à l'église » et qui était de la fondation des N^es^ Déléaval : à cette chapelle, d'ailleurs, avait été unie la chapellenie de N.-D. de Consolation, qui (en 1580) était du patronage des Polliact...

Pour la reconstruction de l'église on avait de même démoli, au « côté droit du chœur », sur le cimetière, une chapelle de *N.-D. de Grâce* (*et de St Jean-Baptiste et Ste Marguerite*), qui avait été, à l'origine, du patronage de N^e^ Louise de Crescherel, veuve d'Amed Polliact (1517), ensuite de celui de N^e^ Baptizard, seigneur de Chessenay (1631), et enfin des familles Tavel et Gros-Tavel.

5. La chapelle dite aujourd'hui de

Notre-Dame du Rosaire,

primitivement Chapelle Neuve du Saint-Esprit, ou Chapelle des Altariens, avait été établie (après 1527) « contre le chœur » du côté de l'épître, et faisait pendant à celle de St Jacques.

Elle était fournie (1631) d'un beau calice d'argent, au pied duquel étaient gravées les armes des nobles sieurs Bergier.

« En icelle », — outre la messe matinière quotidienne des altariens, -- se faisaient les exercices de la confrérie du Rosaire, et ceux de la confrérie de Ste Anne, plus le service de diverses chapelles supprimées, savoir :

De la chapelle de *St Christophe,* « contiguë à l'église », dont le patronage avait passé des Nes d'Entremonts à Ne Antoine Gallatin (1592) ;

De la chapelle de *Ste Croix et des* 10.000 *Martyrs,* qui avait eu pour patrons les Friant dits Pernet (1517, 1608) ;

Et de la chapelle de *Ste Anne* (et St Grégoire), de la présentation des Brasier (5).

6. Fondée primitivement (avant 1411) dans le cimetière par Henri Fornier, de Thônes,

la *Chapelle de St Claude*

fut très longtemps de la présentation des Nes Fornier ou Defornier, du village de Thuy, qui y avaient leur tombeau...

On y transféra en 1744, pour un certain nombre d'années, le service de la chapelle de N.-D. de Grâce et de St Jean-Baptiste ; et c'est à cette chapelle de St Claude et St Jean que les élèves du collège venaient tous les jours entendre leur messe « scolastique » à sept heures du matin (*Statuts* de 1764). C'est là aussi que se faisaient les

---

(5) Au XVIIIe siècle le service de celle-ci fut transféré à l'autel des SS. Innocents.

exercices des confréries unies de St Claude et de St Jean-Baptiste (1).

7. Ensuite venait, dans la nouvelle église, la

Chapelle de St Félix et de Ste Catherine,

— anciennement des SS. Crépin et Crépinien et Ste Catherine (de Sienne) — qui était de la nomination des Clerc, du Glapigny.

A cet autel, pendant quelque temps, à partir de 1607... et plus tard (1766), se fit le service de la chapelle de *St Michel,* qui avait été établie peu avant 1517 « sur les loges », c'est-à-dire sur la tribune, et qui était de la présentation de la famille Grand, de Tronchine.

8. En dernier lieu se rencontrait la

Chapelle de St François (d'Assise),

dont il est fait mention dès l'année 1517, et qui avait passé du patronage de Nº Jacques Monachi (ou Moyne) à celui des Nes Pelard...

A cet autel on avait uni :

1° la chapelle de *St Georges,* fondée par les Nes des Clets dans le cimetière (avant 1411),

2° la chapelle de *St Jean l'Evangéliste* (2), que dame Béatrix des Clets avait fondée (avant 1374) dans l'antique église.

---

(1) Pour faire la liste complète des confréries, il nous faut mentionner encore — en plus des antiques confréries du Saint-Esprit, de St Nicolas, et du Saint-Sacrement, — celles du St Nom de Jésus (1631) et de l'Immaculée Conception (1703).

(2) En lisant et comptant tous ces noms de saints, sous les vocables desquels étaient placées les chapelles de l'église — et celles de la paroisse qui vont suivre, — on voit combien il faut allonger la liste donnée par M. l'abbé Burlet, de Chambéry, dans son ouvrage *Le Culte de Dieu, de la Sainte-Vierge et des Saints,* page 342.

III.

Les Chapelles de la paroisse

Le long des âges la piété des fidèles a élevé en dehors même de l'église et dans les hameaux diverses modestes chapelles, dont la plupart existent encore aujourd'hui.

Commençons par celles que l'on trouvait dans la ville même de Thônes ou dans sa banlieue immédiate.

1. — La *Chapelle de l'hôpital.*

Décidée en principe dès l'année 1411 et construit dans les deux années suivantes, puis rebâti après l'incendie de 1453, l'hôpital ou hospice de Thônes, — au centre de la ville, — eut presque à son début sa petite chapelle, dédiée à *St Sébastien*, plus tard aux *SS*ts *Fabien et Sébastien* (1607), et disparue pendant la Révolution.

Elle était de la présentation des syndics de Thônes.

Proportionnelles à ses revenus, ses charges ont varié de quatre messes par semaine (1470) à une seule messe hebdomadaire (1580), puis à une messe par mois (1667), et enfin à trois grand'messes (aux jours de St Sébastien, de St Roch et de St Etienne) et à six basses messes par an..., qu'un décret de Mgr de Thiollaz (du 21 mai 1829) a transférées à l'autel de St Claude et St Jean.

Sa cloche est au Collège (depuis 1829).

2. — La *Chapelle de St Blaise*

servant aux pauvres lépreux de la maladrerie de Tronchine (Voir au tome 1er, p. 135).

3. — La *Chapelle du pont de Thônes*

Bâtie au bout du pont vieux, à l'entrée de la ville, — sous le vocable de *l'Exaltation de la Ste-Croix,* — cette chapelle avait vu ses anciennes fondations augmenter, en un jour, de mille florins donnés par Me Jean Tavel (vers 1640), et un autre jour de deux cents autres florins...

Chapelle du pont de la Vacherie

-

Mais bientôt ces fondations se perdirent...

4 et 5. — Les *Chapelles du Calvaire.*

Fondée en 1515, par le plébain Hugues Forrier, au lieu dit *Cretsevero* (peut-être *Cruxvera,* la Vraie Croix), une première chapelle portait le vocable des Cinq-Plaies ou du Crucifiement de Notre-Seigneur.

Elle mesurait 29 pieds de long sur 14 ½ de large (1).

Le droit de patronage passa des Nes Forrier d'Arvey aux Nes d'Arenthon d'Alex (1667) ; mais les héritiers du Président d'Alex la laissèrent se détériorer à ce point que, le couvert menaçant de s'écrouler, on cessa d'y dire la messe (vers 1720) et l'on remisa la cloche dans la maison du Marquis... En 1772 les Deléan cédèrent leur droit de patronage aux syndics, qui (1774) obtinrent l'union de cette chapellenie au collège Avrillon...

Les charges de cette chapelle, qui au début montaient à cinq messes par semaine (1517), n'étaient plus que d'une messe par mois (1766).

Mais en 1834 elle fut l'objet de l'une des généreuses dispositions de Rd dom Sébastien Dubois, qui, en retour, demanda l'acquittement à son intention dans cette chapelle d'une messe par mois, précédée des stations du chemin de la Croix, et encore à l'église paroissiale de douze grand'messes et vingt-huit messes basses dans l'année (Lathuille notaire, 14 juillet 1834).

Plus tard, grâce à un legs (de 2.000 fr.) de dame Vve Binvignat, née Françoise Dépoisier, d'importantes réparations y furent faites au pavé, aux murs et à la toiture (1880-89).

Le clocher, qu'un récent orage a renversé, sera prochainement rétabli.

A cinquante pas à l'est de cette chapelle, on en vit bâtir une autre, en 1686, — sous le vocable du St-Sépulcre (ou de N.-D. de Compassion, et du St-Sépulcre), — par les soins de Me Pierre-Jean Blanc, notaire, et de Guicharde Dumax,

(1) Minutes C.-F. Missillier, 1724, folio 111.

sa femme, qui la dotèrent d'un capital de 200 florins rapportant 14 florins, sous la charge d'une messe à dire le premier vendredi du mois (Soret notaire, 22 octobre 1686).

En 1823, il y eut encore une modeste fondation faite par Rd Bernard Lathuille (Golliet notaire) ; mais la chapelle ne devait pas tarder à tomber.

6. — La *Chapelle du pont de la Vacherie.*

Bâtie sur l'ancienne route de Thônes au Gd-Bornand (par la Bossonnaz), à l'endroit où l'on va quitter la rive gauche du Nom pour passer sur la droite, — en 1605, sinon un peu plus tôt, — par les soins de Rd François Avrillon, de la Cour, et plus tard restaurée, exhaussée (1658-59) et enrichie d'une cloche (1677) par Rd Jacques Avrillon, neveu du précédent, cette chapelle fut dotée (avec celle de St François de Sales à l'église et celle de Vaunessin) de diverses censes et rentes pour l'entretien d'un régent ecclésiastique (5 septembre 1670).

Son autel, dédié à N.-D. de Pitié et St Antoine de Padoue, fut consacré par Mgr Jean d'Arenthon le 27 octobre 1678.

Ses recteurs ont été, — après le fondateur et son neveu — les « régents » ecclésiastiques de la première classe du collège Avrillon.

Au-dessus de la porte qui est à claire-voie, se trouve encore une naïve *Pietà* remise en place après la tourmente révolutionnaire, et sur l'autel un modeste tableau qui est l'œuvre du Dr Chatron.

7. — La *Chapelle du village de la Vacherie.*

Bâtie en 1719-1720, à la demande des communiers de l'endroit, par les frères Pin, maitres maçons de Thônes, et enrichie d'une cloche qui coûta 300 florins (1722), — dotée de divers capitaux (de la Vve Claude Gay, née Maurise Avrillon, 250 florins, avec bois de construction, déjà en 1691, — de la Vve Jean-Claude Sondaz née Atruz, 200 fl., en 1692, — de J.-F. Agnans, Jacques et Jean-François Sondaz en 1723, etc.), cette chapelle est sous le vocable de

St Guérin (abbé de N.-D. d'Aulps, évêque de Sion, mort en 1150).

8. — La *Chapelle de Vaunessin.*

Construite sur la montagne de ce nom, à peu de distance de la croix de Colomban (2) — en 1656-57 — par les soins de Rd Jacques Avrillon (3), et dotée par celui-ci (ainsi que deux autres chapelles) de divers revenus devant servir à l'entretien du premier professeur du collège (1670), — cette chapelle était sous le vocable de St Jacques (et de St Christophe).

Son recteur y devait célébrer pendant l'été trois messes; mais celle de la St Jacques ou de la « vogue » étant devenue une occasion de désordres, — qui se continuaient le lendemain, jour de Ste Anne, auprès de la chapelle des Aravis, — l'Evêque dut intervenir à plusieurs reprises (1750, 1751 et 1753) et defendit, sous peine de suspense, de continuer à célébrer la messe de St Jacques sur cette montagne.

Tombée en ruines, cette chapelle n'a pas été relevée.

9. — La *Chapelle de Lorette.*

En un endroit dit Au Cheynollet, où se trouvait autrefois un oratoire sous le nom de Notre-Dame de Lorette, les communiers du Lencioux et du Glapigny ont élevé, vers 1746, une belle chapelle qui a pris le même vocable.

Et ils se sont engagés à la maintenir à perpétuité dans un état décent... Encore en 1886 ils l'ont restaurée, lui ont fait des escaliers en ciment, ainsi qu'un dallage intérieur, plus un toit neuf couvert en ardoises.

Cette chapelle fut pendant la Révolution, — au moins pendant les dernières années, — un petit centre religieux où se disait la messe et s'administraient les sacrements...

---

(2) Revêtue de fer blanc, qui la fait apercevoir de loin,, la croix actuelle (qui a succédé à plusieurs autres) mesure onze mètres de hauteur : elle a été bénite en 1908 par M. l'abbé Paour, vicaire.

(3) Celui-ci y possédait « deux montagnes... contenant l'herbage de dix-huit vaches ».

Une cloche, du nom de Marie-Bernardine (4), coulée à Thônes par un fondeur genevois, y fut bénite le 16 août 1803 par M. Lathuille, missionnaire. Elle pèse 139 livres (soit près de 82 kg) et a coûté 271 francs.

Mentionnons pour mémoire :

La chapelle bâtie en 1583 au *Villard-dessous*, sous le vocable de St Laurent, par les communiers de cette combe, qui ne s'étaient pas encore séparés de la paroisse de Thônes, et qui avaient alors au juste une messe par mois, en plus de celle du titulaire ;

Une chapelle de *la Tour*, sous le vocable de St François d'Assise et de St Bernard de Menthon, à l'angle du jardin des N^es^ Gallay, tout auprès de la maison (1723, 1766...) ;

Et encore une chapelle (existant en 1411) dans la *maison forte du Vivier*, sous le vocable de St Nicolas et Ste Catherine... Et voyons plus loin au sud

10. — La *Chapelle du Coin*.

Erigée sur la route de Thônes à Manigod, — sous le vocable de N.-D. de Pitié, Sainte-Croix et St Christophe, — et dotée le 3 avril 1592 par N^r^ Antoine Gallatin...

Les charges, qui étaient primitivement de trois messes par année, tombèrent à une seule (au lundi des Rogations).

Relevée de ses ruines vers 1739..., cette chapelle a reçu plus tard de nouvelles réparations (1839, 1889), même une cloche (1841). Plus récemment, N^r^ Francis de Gallatin, de New-York, ne voulant pas laisser cette chapelle en contrebas de la nouvelle route de Manigod, l'a fait reconstruire sur les mêmes fondations, en exhaussant convenablement les murs, le portail et la voûte.

11. — La *Chapelle de Chamossière*.

Projetée dès la fin du XVII^e^ siècle, et déjà dotée en 1700 d'une somme de 175 florins par la Vve Rivollet née Mau-

---

(4) La marraine fut Marie, veuve de Joseph Dupont-Janin, et le parrain Bernard, fils de feu Joseph Dupont, du Lancieux.

rise Rey, et en 1716, de deux autres fondations s'élevant à 575 florins, cette chapelle fut enfin bâtie en l'année 1727 ou 1728.

Unie au maître autel (soit à la plébainie), elle n'a jamais eu de recteurs particuliers.

Elle est sous le vocable de Notre-Dame du Puy (et de St Jacques et St François).

12. — La *Chapelle des Pésets.*

Bâtie d'abord on ne sait à quelle date, puis reconstruite en 1674 sur l'initiative de Rd Jacques Avrillon, cette chapelle est placée sous le vocable de Notre-Dame des Neiges, St Barnabé et St Isidore.

Pour son entretien,, le village des Pésets a donné une pièce de terre dite « Les Tappes », d'environ 30 journaux, celui du Montremont une pièce dite « Au Mont » de 20 journaux, et celui du Crêt une autre pièce dite « A l'Enverset », d'environ une seytorée.

Le recteur de la chapelle devait être le second régent du collège, c'est-à-dire celui qui enseignerait la classe élémentaire fondée par M^re^ Avrillon.

Renversée le 21 décembre 1740 par une crue du Malnant, elle fut rebâtie, — un peu plus grande, — en un endroit moins exposé aux fureurs du torrent ; mais, là, une avalanche du 15 février 1807 vint enfoncer ses murs, et de nouveau il fallut la rebâtir.

Tout récemment elle a été remise en un état très convenable. Une nouvelle cloche (5) a été bénite le 2 août 1925, ainsi qu'une plaque commémorative donnant les noms des treize enfants de la vallée du Montremont morts pour la France.

13. — La *Chapelle de Thuy-dessus.*

Erigée peu avant 1501 par la noble famille des Fornier, cette chapelle est sous le vocable de St Simon et St Jude (6).

---

(5) Parrain, Jean Grand ; marraine, Mme Vve Philomène Dumont.
(6) A l'origine, St Simon et St Blaise.

Les charges de son recteur ont passé de trois messes par semaine (1517) à une messe par mois (1631, 1714), puis à vingt-deux par année (1766)...

La cloche a été refaite en 1803.

14. — La *Chapelle de Thuy-dessous.*

Sous le vocable de St Isidore et de N.-D. de Consolation, une modeste chapelle avait été érigée, vers 1650, par les soins de Rd Jacques Blanc fils de Gabriel, et dotée par les habitants de Thuy-d'aval (A. Favre, notaire, 30 nov. 1654).

Son revenu en 1766 était de 64 liv. 8 sols pour quarante messes, et de douze quarts d'avoine à distribuer aux pauvres.

Les biens ruraux furent vendus par la Nation à un citoyen J.-P. Vautier, de Dingy ; la chapelle tombée en ruines n'a pas été relevée ; et la statue de la Vierge, sauvée pendant la Révolution, repose, paraît-il, dans un musée de Genève.

15. — La *Chapelle du Sapey.*

Fondée vers 1648 sous le vocable de St Bernard de Menthon (et de Notre-Dame et de St Grat), cette chapelle était, à l'origine, de la présentation des habitants du village.

Ceux-ci en 1675 cédèrent leur droit de patronage à Jean-Claude Mestral, bourgeois de Thônes, qui le laissa à sa famille (éteinte en 1809).

Le service a été de dix, douze ou quinze messes par année.

En 1794 « la cloche du Sapey avait été cachée dans le bois de Châtellette. On imposa tous les habitants d'un impôt forcé et ils furent obligés de la donner. On démolit le clocher et l'on brûla la chapelle en dansant tout autour » (8).

Au retour de la liberté religieuse cette chapelle fut relevée de ses ruines par les pieux habitants du hameau.

---

(7) Nos 7.485 à 7.492 et 9.568 à 9.571 de l'ancienne mappe.
(8) Notes de Mgr Magnin dans sa *Guerre de Thônes.*

CHAPITRE VII

LES PLÉBAINS DE THONES ET LA PAROISSE

AU XVIII[E] SIÈCLE

Sous les évêques de Genève-Annecy :

Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, 1697-1734,
Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont, 1741-1763,
Jean-Pierre Biord, 1764-1785,
Joseph-Marie Paget, 1787-1801.

Jamais encore on n'avait vu, comme on le vit au XVIII[e] siècle les plébains se succéder si rapidement à la tête de la paroisse de Thônes.

La cause de ces trop fréquentes mutations fut en certains cas l'âge avancé du titulaire ou sa mort prématurée ; d'autres fois ce fut pour lui la difficulté de s'entendre avec les syndics et les communiers, ou même quelque procès intenté par ceux-ci, sinon par les plébains ou les altariens, les uns plaidant pour le maintien des charges accumulées, les autres établissant la nécessité de réduire ces charges à la mesure des revenus...

Reprenons la série des plébains.

XX. *Philippe de Richard de Miribel, 1692-1707.*

Le 18 mars 1692, Mgr d'Arenthon d'Alex avait ordonné de faire expédier des « lettres d'économat de la plébainie de Thônes au Rd sieur chanoine de Richard comme ayant été jugé par les examinateurs synodaux le plus

capable pour remplir ledit bénéfice, et il avait invité celui-ci à se pourvoir par-devant Sa Sainteté, c'est-à-dire par-devant le R^me^ Vice-Légat d'Avignon, dans les six mois, « pour obtenir bulles de cohonestation de fruits à la manière accoutumée des Rds sieurs chanoines... »

Le 30 juin suivant, le Vicaire général official Pompée Salteur de la Salle procéda à l'exécution des lettres de provision de la plébainie émanées du pape Innocent XII (le 20 mai) : il y avait quatre mois que Rd Jean-Jacques de Menthon était mort.

Originaire de Chanaz (sur le Rhône), né vers 1657, le nouveau plébain, Rd M^re^ Philippe de Richard, seigneur de Miribel (près de Sallanches), ordonné prêtre le 12 août 1685, était déjà chanoine de la cathédrale de St Pierre de Genève (à Annecy), et il le resta, « ne faisant pas régulièrement résidence à Thônes. »

Il vit achever la construction de la nouvelle église et se consommer la séparation des Villards.

Le 5 août 1703 eut lieu une rapide visite (1) de Mgr de Rossillon de Bernex, — qui venait de consacrer l'église de Manigod (rebâtie de 1687 à 1690) — et qui repassa deux années après pour aller visiter Saint-Jean-des-Sits (le 4 septembre) et consacrer (6 septembre) l'église des Villards.

Fondation de la Mission.

L'année 1705 voit se fonder la Mission de Thônes.

Par acte du 29 juin (C.-F. Marin notaire), les mariés Jacques Clerc-Biron et Georgine Favre donnent ensemble 500 florins, Aimé Charvet-Quemin et sa femme Jeanne-Marie Favre donnent de même 500 florins, ce qui fait une somme totale de mille florins, pour le revenu annuel être appliqué à l'entretien des Rds Pères capucins de la province de Savoie, qui sont priés de donner les exercices d'une mission dans la paroisse de Thônes de huit ans en

---

(1) D'après un inventaire des titres de la plébainie (1703), mentionnant un « sac de procédures contenant des extraits des visites du 5 août 1703 » etc.

huit ans (2), à commencer au 15 novembre 1712..., la ville et la paroisse devant fournir auxdits missionnaires — ou à tous autres religieux les remplaçant — un logement convenable, avec les meubles, les linges et le bois de chauffage nécessaire pour tout le temps de la mission (3).

Cette précieuse fondation subira plus tard quelques changements. Par exemple, en 1745, les capucins feront observer que le revenu (soit 400 florins chaque huitième année) n'est pas suffisant pour entretenir six religieux (dont cinq prédicateurs) pendant sept semaines (du 15 novembre au 7 janvier !), — que les forces humaines ne sauraient supporter un si long travail, — et qu'au reste les trois dernières fois (probablement en 1720, 1728 et 1736) la mission n'a duré que quatre semaines... Et, par décret du 8 novembre 1745, l'Evêque décidera que les exercices commenceront le premier dimanche de l'Avent pour se terminer au 1[er] janvier, et qu'il y aura deux prédications les jours non fériés, trois les jours de fêtes et de dimanches, outre le catéchisme de chaque jour...

En 1791, le 31 décembre, quelques notables de Thônes, — noble Charles-Joseph-Marie de Gallay, Jean-François Durod, Jacques Charvet, Jean-François Durod et François Laruaz, — donneront mille livres pour augmenter la fondation de la Mission ; et l'on précisera de nouveau les conditions de ces exercices spirituels (4).

Permutation du plébain

Le chanoine plébain Philippe de Richard, de résidence habituelle à Annecy, était, depuis le 20 novembre 1697, procureur fiscal de l'Evêché ; plus tard il devint archidiacre de la Cathédrale et remplit même pendant quelques

---

(2) La paroisse de La Clusaz aura aussi, tous les sept ans, sa mission fondée le 18 octobre 1705 par Rd Etienne Favre, originaire de cette paroisse, curé de Combloux.

(3) Contrat accepté par les capucins le 21 août 1705, par les paroissiens réunis en assemblée générale le 2 août 1706, plus tard par le plébain Théodule Mestral le 18 octobre 1712 ; — homologué et approuvé par le Vicaire général J. Falcaz le 15 novembre 1712.

(4) Cette nouvelle fondation sera homologuée le 15 février 1840.

années les fonctions de promoteur, puis celles de prévôt.

En 1707 il abandonna la plébainie de Thônes à l'un de ses confrères, F. Avrillon, et devint, par permutation avec celui-ci, curé de Villy-le-Bouveret, sous la réserve d'une pension annuelle de cinquante florins... Il devait mourir, curé de Douvaine, en 1732 (5).

Dans les divers postes qu'il occupa, « il se concilia tous les cœurs par son affabilité, sa bonté et sa générosité pour les pauvres (6). »

XXI. *François Avrillon, 1707-1709*

Né vers 1643 à Thônes, il s'en alla étudier à Paris, devint bachelier de Sorbonne, fut ordonné prêtre en 1672, et occupa successivement les cures de Confignon, près de Genève (1676), — de Grilly (1683) et de Chevry (1692) au pays de Gex, — d'Essert (1699), — puis de Villy-le-Bouveret (1704).

Moins de trois ans après, il quittait ce dernier poste, et, par permutation avec l'archidiacre Philippe de Richard, il devenait plébain de Thônes (2 août 1707).

C'était, paraît-il, le plus « instable » et le plus « querelleur » des hommes ; d'ailleurs son âge (64 ans), « sa décrépitude » — est-il dit dans un procès — le mettait « hors d'état de faire aucun service. »

N'ayant trouvé à Thônes que trois vicaires, lors du départ de son prédécesseur, il ne se soucia point d'en demander un quatrième ; et, d'autre part, il abandonna la coutume de chanter matines, tierce et sexte chaque dimanche, et ne maintint cet usage qu'aux jours de fêtes solennelles.

Et pour toutes ces raisons, surtout pour la première, il s'attira une requête des syndics par-devant l'Officialité (31 juillet 1708).

Cette querelle durait encore lorsque le plébain Avril-

---

(5) Trédicini de St-Séverin, *Monographie de Douvaine*, p. 32.

(6) Son frère aîné Pierre-Ferdinand de Richard de Bellegarde, Avocat Patrimonial à la Suprême Chambre des Comptes de Savoie, épousa en 1697 Marguerite-Josephte de Bertrand de la Pérouse, dame de Villarosset, une des sœurs du marquis de Thônes.

lon permuta (7) avec M. Delachinal, curé de Chapéry (19 avril 1709) ; mais il revint bientôt, malade, habiter sa paroisse natale, codicilla (8) le 24 mars 1710 (Marin, notaire) et mourut le 17 février 1711 : il fut enterré le lendemain dans l'église de Thônes « à l'entrée d'icelle, entre les fonts baptismaux et le bénitier. »

Procès pour le 4[me] vicaire.

L'obligation pour le plébain d'entretenir un quatrième vicaire n'était pas douteuse depuis que les revenus de la chapelle de St Blaise avaient été attribués à la plébainie sous cette charge expresse, en l'année 1642.

Mais l'érection des Villards comme paroisse distincte était survenue, amenant pour le plébain une notable réduction de ce qu'il percevait précédemment comme prémice et comme casuel.

Malgré ce, les communiers de Thônes estimaient bien suffisants encore les revenus du plébain..., et demandaient que celui-ci fût obligé, pour le service de la paroisse, de tenir à la cure un quatrième vicaire.

M. Avrillon s'étant retiré à Chapéry avant la fin du procès, son successeur proposa aux syndics de s'en rapporter à l'arbitrage de l'Evêque.

Et voici qu'en effet, le 4 avril 1710, une transaction intervint :

Le plébain Delachinal et ses successeurs tiendront un quatrième vicaire;

Néanmoins, à cause de la disette et de la cherté des denrées, — après le terrible hiver de 1709, — cette obligation ne commencera pour le plébain qu'aux prochaines fêtes de Noël...

Faut-il le croire ? Les syndics de Thônes consentent, mais sous condition que le plébain prendra ledit quatrième vicaire « dès aujourd'hui [4 avril] jusques au premier mai prochain » ! C'est tout ce qu'ils savent ima-

---

(7) M. Avrillon restait chargé de la pension de 50 florins due annuellement à l'ancien plébain Philippe de Richard.

(8) Il avait fait son testament le 29 juin 1709, Vectier notaire.

giner pour répondre aux bonnes dispositions de leur nouveau curé.

XXII. *Michel Delachinal, 1709-1711.*

Natif d'Annecy, ordonné prêtre en 1693, docteur en théologie, tout d'abord aumônier de religieuses à Paris, puis (1707) curé de Chapéry, M. Michel Delachinal fut nommé le 19 avril 1709 plébain de Thônes et archiprêtre ; mais il ne resta que deux ans à la tête de la paroisse.

Nous venons de dire comment il s'en rapporta à l'Evêque pour la question du quatrième vicaire.

Il laissa bientôt la cure de Thônes (juillet 1711) à un Thônain, Théodule Mestral, en acceptant pour lui-même la cure de Nonglard devenue vacante par la mort d'un autre Thônain (9).

Il mourut en février 1726.

XXIII. *Théodule Mestral, 1711-1735.*

Bien que le choix de M. Mestral comme plébain de Thônes eût été fait le 23 juillet 1711, la bulle de provision de la plébainie ne fut signée que le 2 décembre, et M. Mestral dut attendre le 25 janvier 1712 pour être enfin pourvu de son bénéfice.

Né vers 1667, ordonné prêtre le 22 septembre 1691, il avait fait ses premiers essais dans le ministère paroissial comme vicaire de Thônes de 1691 à 1699 ; ensuite il avait été curé de Saint-Offenge-Dessus (1702), puis curé de la Biolle (1703-1705...)

L'arrivée d'un compatriote ne suffit pas à calmer les esprits, et les querelles recommencèrent...

Encore pour le quatrième vicaire

Le nouveau plébain ayant voulu, lui aussi, se contenter de trois vicaires, les syndics et communiers de Thônes s'adressèrent cette fois (le 10 mars 1712) au Sénat de

---

(9) M. Claude Sonnier, ancien aumônier de la Visitation.

Savoie, pour contraindre le plébain par la réduction de son temporel à entretenir quatre vicaires avec lui.

M. Mestral s'expliqua, alléguant, entre autres raisons, — que, si les plébains ses prédécesseurs avaient entretenu quatre vicaires, c'était, parce que résidant à Annecy comme chanoines de la cathédrale, ils avaient besoin d'un prêtre qui prît soin du temporel de leur bénéfice ; — que, d'ailleurs, l'érection de la paroisse des Villards privait désormais le plébain d'une partie de son casuel, ainsi que d'une prémice qu'il évaluait à environ quarante-cinq mesures d'avoine, — tandis que le nombre croissant des pauvres rendait de plus en plus onéreuse la charge de l'aumône à leur faire deux fois la semaine ; — et que la présence de huit prêtres à Thônes (plébain, vicaires et altariens) suffisait aux besoins spirituels de la paroisse...

On continua à lui répondre qu'il percevait un revenu déterminé, certain et plus que suffisant pour l'entretien du quatrième vicaire... et que rien ne pouvait le dispenser du devoir — reposant sur les titres les plus authentiques — d'entretenir avec lui ce quatrième prêtre...

Pour se tirer de ce procès, il offrit « de passer expédient des conclusions prises par les demandeurs » :

D'un mutuel consentement, du 24 mars 1714, homologué par arrêt du Sénat (16 mai), « les syndics, conseillers et communiers de Thônes sont maintenus dans leur possession d'avoir *quatre vicaires* dans la cure dudit lieu... et... par là même le plébain est exhorté à les tenir ; et c'est par réduction de son temporel, sans dépens. »

Mais M. Mestral ne se hâtant pas de satisfaire à l'arrêt du Sénat, on obtient de celui-ci (le 20 juillet) la saisie et séquestration des revenus de la chapelle de Saint Blaise...

Cependant, sur un capital de 400 florins (des fonds de la plébainie) ayant fait retour au plébain vers ce temps-là, il est convenu (27 août), qu'il en gardera deux cents « en considération de ce qu'il a restauré à ses frais le moulin blanc... — ci-devant incendié — dépendant de la chapelle de St Blaise. »

A la même date se place une autre querelle.

La querelle de l'encensement.

C'était l'usage que les syndics de la ville de Thônes reçussent à l'église, en certains jours, quelques coups d'encensoir ! Mais à quel moment *précis* par rapport aux prêtres et aux conseigneurs ? On se le demandait et l'on récriminait contre le plébain...

Or, le 27 août 1714, par sentence arbitrale prononcée par Mᵉ Joseph Missillier, et signée par Mgr M.-C. de Rossillon de Bernex, il est décidé ceci :

« A l'égard de l'encens, — où nous avons trouvé plusieurs difficultés (dit l'arbitre), — il nous a paru... qu'il était à propos que les sieurs Syndics restant dans leur place ordinaire qui est du côté de l'épître après M. le Plébain, ils devaient être encensés immédiatement *après ledit sieur Plébain et les prêtres* qui le serviront, toutes les fois que le Rd Plébain se trouvera à sa forme ordinaire, — et que les Conseigneurs qui sont en coutume de se placer dans les formes du côté de l'Evangile doivent être encensés immédiatement *après les prêtres* qui se trouveront de leur côté pour former un chœur..., — bien entendu que les ecclésiastiques se partageront en telle manière qu'il y en aura la moitié d'un côté et l'autre moitié de l'autre côté... »

La question des heures canoniales.

Le même arbitre régla, le 27 août, la question des matines et des autres heures canoniales des jours de fête :

« A l'égard des matines (des fêtes solennelles), nous avons dit et ordonné que ledit sieur Plébain avec les Rds Vicaires et altariens chanteront lesdites matines qu'ils commenceront par le *Te Deum*, et icelles continueront jusques à la fin de laudes, et feront le reste de l'office des jours solennels à la manière accoutumée... »

Visite pastorale de 1714.

Ces jours-là, précisément, les samedi soir et dimanche 25 et 26 août et le lundi 27, la ville de Thônes possédait dans ses murs (10) le digne successeur de Jean d'Arenthon, Mgr de Rossillon de Bernex, qui procédait à la visite canonique de son diocèse (11).

Avec les constatations ordinaires sur les obligations et les charges, les biens et les revenus du plébain, les offrandes, les sépultures, les enfants de chœur, la boîte des âmes, le marguillier, les confréries et les chapelles..., le procès-verbal de la Visite relate les obligations multiples des altariens, les diverses injonctions de l'Evêque, et — chose à remarquer — la *fixation de la dîme à la cote 27 et 30 ;* il mentionne une fois de plus les prétentions de l'abbaye de Talloires à la nomination du curé de Thônes et à la perception des dîmes, même des novales... etc.

Consécration de la nouvelle église.

Le 26 août (1714) l'Evêque consacra l'église, le maître autel, plus sept autels des chapelles latérales, — celui de la chapelle des Saints Innocents n'étant pas encore prêt ; —« laquelle église, chapelles et clocher ont été bâtis nouvellement par les fondements, par les syndics, bourgeois et paroissiens dudit lieu, dans un temps de misère et de calamités, ce qui est une preuve de leur piété et du zèle qu'ils ont eu pour le rétablissement de leur église, que Mgr a trouvé fort propre et en bon état. »

Nouvelles querelles

Le plébain Théodule Mestral ne se décidait toujours

---

(10) C'est à l'auberge de la veuve Joseph Giguet, née Anne Cohendet, que fut traité l'Evêque, avec sa suite, à raison de 2 florins 10 sols par repas pour les hommes et 1 flor. 3 sols pour les chevaux.

(11) Le 21 août il avait visité Alex, le 22 Les Clefs, le 23 Serraval... Le 28 il visitera La Balme-de-Thuy et Dingy, le 29 le prieuré de St-Clair et l'église de Nâves...

pas à tenir un quatrième vicaire, — que suppléaient suffisamment les âltariens, selon lui, et qu'il ne réussissait pas à obtenir de l'Evêque ; — et d'autre part il négligeait de faire au couvert du *Sancta Sanctorum* les réparations nécessaires.

Les syndics s'adressèrent encore au Sénat (le 26 mai 1724) et obtinrent, par décret du 20 juillet, que les revenus du plébain seraient saisis et séquestrés jusqu'à concurrence de l'entretien du vicaire manquant, et qu'il serait exhorté par réduction de son temporel à faire les réparations nécessaires...

Mais le plébain représenta que, pour la toiture du sanctuaire, il n'avait pas à en supporter lui tout seul les frais d'entretien, parce qu'il n'était décimateur que pour une moitié ; puis faisant prendre par un notaire l'état des réparations qui s'imposaient (6 septembre), il donna (10 septembre) l'entreprise de recouvrir « à tavaillons » la moitié du *Sancta Sanctorum*, et il paya (6 octobre) ; — et d'autre part il obtint de l'Evêché dès le 1er novembre le quatrième prêtre tant réclamé.

Les communiers et paroissiens ne voulurent pas pour autant lui donner main levée de ses revenus... Ils en réclamèrent une portion correspondant au nombre d'années qu'il n'avait pas tenu ce quatrième vicaire ; et c'était dès le jour de sa nomination à la plébainie !

Le procès se poursuivit à Chambéry pendant les années 1725, 1726 et les premiers mois de 1727.

Finalement, le P. Antonin, prédicateur du Carême. réussit à faire accepter une *transaction*, du 10 avril 1727, pour terminer à l'amiable ce regrettable procès :

Les syndics et conseillers déclarent se départir du procès contre le plébain.

Et celui-ci promet leur payer ou leur faire payer la somme de quatre cents livres de Savoie, dont une moitié au 9 mai, et le restant au premier samedi de juin, laquelle somme ils promettent d'appliquer, une moitié (soit 200 livres) à l'achèvement du dôme ou clocher et aux autres réparations de l'église, une autre moitié à compte des frais du procès supportés par la paroisse...

Sera-ce bien la paix définitive ?

Le plébain ne se hâte pas de verser les 94 livres 8 sols qu'il lui restait à payer (sur les 400 de la transaction susdite) ; on se demande, par ailleurs, s'il acquitte ou fait acquitter régulièrement à la chapelle de Saint Blaise toutes les messes auxquelles il est tenu ; et surtout s'il est en droit d'empêcher le serviteur de ville de déposer, comme précédemment, dans la sacristie de l'église les flambeaux que les syndics ont coutume de porter à la procession le jour de la fête du Corps de Dieu (Fête-Dieu) et le dimanche de l'octave!...

Sur requêtes présentées à l'Evêque, l'Official rappelle au plébain ses devoirs (5 juillet 1730).

En 1733, nouvelles requêtes des syndics (19 mai et 9 juin), et nouvelles injonctions de l'Official : le plébain est condamné à payer dans les dix jours le solde de 94 liv. 8 s., augmenté de 12 livres pour les intérêts (16 juin 1733).

Puis les querelles se compliquent (1734 et 1735), s'étendant à d'autres sujets, et intéressant avec le plébain les altariens dont il est le chef, mais qui à leur tour sont prêts à attaquer (1736)...

Le plébain Mestral ne vit pas la fin de ces procès : il mourut le 26 novembre 1735, à l'âge de 68 ans, et eut pour successeur un prêtre originaire, comme lui, de la paroisse de Thônes.

XXIV. *Pierre-Nicolas Defornier, 1735-1739.*

Né à Thuy-dessous en 1670, de noble Jacques de Fornier et de demoiselle Claudine-Antoine d'Aucens, Pierre-Nicolas de Fornier, qui signait simplement Defornier, fut d'abord quelque temps soldat de S. A. R. le duc de Savoie (futur roi de Sicile, puis de Sardaigne), et, plus tard, entré dans les ordres, il dut demander dispense de l'irrégularité encourue.

Ordonné prêtre le 14 mars 1699, il fut d'abord vicaire à Thônes, puis de 1705 à 1714 curé de Cusy, de 1714 à 1721 curé de Fillinges, et de 1721 à 1735 curé doyen de Viry.

Choisi au concours pour la plébainie de Thônes le 6 décembre 1735, il en fut tout d'abord nommé administrateur et économe pour six mois (11 décembre) ; mais il ne reçut que l'année suivante ses lettres de provision, signées du pape Clément XII le 9 mai, et fulminées le 13 juillet 1736.

Il arrivait dans sa paroisse natale pour supporter, pour ainsi dire malgré lui, un procès intenté par les syndics à son prédécesseur et aux altariens. D'accord avec ceux-ci, il signa une transaction le 16 mars 1738, et bientôt, trouvant une occasion de partir, il permuta le 24 juillet 1739 avec le curé d'Allèves.

L'aumône des Quatre-Temps et l'horloge.

Suivant un usage immémorial, consigné d'ailleurs dans les Visites pastorales de 1658 et de 1714, les R^ds^ Altariens de Thônes devaient, chaque jour des Quatre-Temps, appeler les gens les plus pauvres de la ville et leur faire, chaque fois, une aumône d'un total de deux florins, ce qui faisait 24 florins pour l'année entière. Or, depuis l'année 1714, les altariens s'étaient dispensés de faire cette aumône, et le plébain Mestral, qui avait le devoir de faire exécuter par les altariens les pieuses intentions des bienfaiteurs, n'était pas intervenu.

Les syndics saisirent, un jour, cette nouvelle occasion de plaider contre M. Mestral, et l'attaquèrent, lui et les altariens, devant l'officialité diocésaine, par requête du 2 août 1734...

D'autre part, l'horloge de la ville ayant cessé de sonner le 16 mars 1735, les syndics s'en prirent encore aux altariens, qui, d'après l'acte de 1527, avaient la charge d'entretenir l'horloge ; et ce fut l'objet d'une nouvelle requête (8 juillet 1735)...

Quelques mois après, le plébain Mestral partait pour l'autre monde.

Néanmoins on poursuivit les revendications entamées pour l'aumône et pour l'horloge, et même on étendit le procès en attaquant les vicaires et le plébain (juin et juillet 1736) sur deux autres points :

Les heures canoniales et la grand'messe quotidienne
La messe matinière

C'était encore en se reportant à quelques Visites pastorales (celles de 1667 et 1714) que l'on réclamait le chant de tierce, sexte et none, des vêpres et complies de tous les jours (par les vicaires), ainsi que l'application pour la paroisse d'une grand'messe quotidienne...

Mais les vicaires et le plébain répondent que « n'ayant pas la portion des curés et vicaires ordinaires qui ne sont pas astreints à semblables charges, ils doivent être dispensés de celle-ci, dont ils demandent subsidiairement la suppression » attendu, ajoutent-ils, que tout le revenu desdits R[ds] Vicaires ne consiste qu'en la somme de 144 livres pour chacun, et que le revenu du Rd Plébain ne monte pas à la portion congrue des curés...

L'official commence par charger M. Ducret, curé de Villards, d'informer sur le revenu du plébain... « à la charge duquel se trouvent les vicaires... », pendant que le plébain, à la demande des syndics et en leur assistance, doit procéder à l'inventaire des titres et effets de la plébainie.

Quant aux heures et à la messe, l'Official ordonne par provision « que lesdits révérends cités continueront à faire *l'office divin selon l'usage moderne*, qui consiste à chanter none et la grand'messe et à psalmodier les jours ouvriers vêpres et complies, et cela seulement lorsque l'administration des sacrements et autres besoins de la paroisse permettront qu'il se trouve auxdits offices au moins *deux prêtres* ou autres personnes *de chaque côté du chœur* pour chanter lesdits offices... » (Ordonnance du 11 juillet 1736).

Mais voici que les altariens attaquent à leur tour (par requêtes du 30 septembre 1736 et du 7 décembre 1737).

Et c'est au sujet de la *messe matinière* qu'ils avaient coutume de célébrer tous les jours avec récitation du *De profundis* et du *Miserere*, et aspersion d'eau bénite ; ne percevant aucune rétribution pour ce service, ils demandent à en être déchargés...

Cependant, entre les deux requêtes des altariens, l'Official a rendu sa sentence sur la question de l'aumône et de l'horloge :

La fin des premiers procès.

Pour l'aumône : Les altariens sont condamnés à distribuer à l'avenir aux pauvres de la ville de Thônes deux florins anciens chaque jour des Quatre-Temps..., aussi bien que les arrérages de ladite somme dès la visite de 1714..., avec dépens.

Pour l'horloge : Ils sont déchargés « du maintien et gouvernement » de l'horloge, et les syndics sont déboutés en cela et condamnés aux dépens.

Telle est la sentence rendue le 24 juillet 1737.

Les syndics en appellent comme d'abus au Sénat (28 août) ; les altariens, de leur côté, disent assez haut leur mécontentement... et se rejettent sur la messe matinière (7 décembre)... On risque de plaider jusqu'à la fin du monde !

Tout de même les parties sont fatiguées de se quereller : elles ébauchent un projet d'entente (2 janvier), et, chacune y mettant du sien, elles finissent par signer une *transaction* le 16 mars 1738 :

1° Les parties assoupissént tout procès entre elles en révoquant leurs procureurs.., et se libèrent mutuellement de tous dépens.

2° Les R^ds^ Plébain et Altariens célèbreront tous les jours une messe matinière basse, avec *De profundis, Miserere* et aspersion d'eau bénite...

3° L'horloge de la ville sera entretenue et maintenue (même refaite à neuf, s'il y a lieu) à frais communs entre les altariens et les communiers ; mais le soin de gouverner l'horloge reste à la charge des altariens moyennant un subside annuel de quatre livres dix sols qui leur sera fourni par les syndics...

4° Les R^ds^ Altariens feront distribuer chaque jour des Quatre-Temps aux plus pauvres de la ville de Thônes la somme de 26 sols 8 deniers (valeur de deux florins ancienne monnaie), ce qui revient pour toute l'année à 16 livres, réduction de dépens faite entre les parties... ;

Et enfin 5° le Rd Seigneur Plébain se reconnaît tenu, comme ses prédécesseurs, à faire célébrer tous les jours

par un de ses vicaires une grand'messe pour la paroisse, outre tous les autres devoirs et offices accoutumés (J.-C. Avet).

Quatre des altariens ne signent la transaction qu'avec réserve « *salvo foro interno et auctoritate ac decisione superiorum* », c'est-à-dire que leur soumission extérieure à cet arrangement ne pourra être alléguée pour ou contre les décisions ultérieures de leurs supérieurs ecclésiastiques.

XXV. *Jean-Baptiste Marin, 1739-1749.*

Natif de Belchamp, paroisse des Clefs, M. J.-B. Marin, fils de M[e] Pierre Marin et de Charlotte Dutour (12), ordonné prêtre le 16 mars 1715, fut d'abord vicaire à Abondance, et à Manigod, puis curé de Larringes (de 1726 à 1734) et ensuite d'Allèves (1735-1739).

C'est par permutation avec Rd Defornier qu'il fut institué plébain de Thônes le 24 juillet et prit possession le 17 novembre 1739.

Il vécut en très bons termes, paraît-il, avec le Conseil communal et les paroissiens...

Il vit rebâtir (1741) la chapelle des Pésets, construire la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette (vers 1746), et réparer dans l'église la chapelle de St Antoine (1744).

Lui-même se fit le bienfaiteur insigne de la paroisse de Thônes et de la vallée par ses diverses fondations de 1749 concernant le collège et l'école des filles.

Il mourut âgé d'environ soixante ans, et fut inhumé le 10 octobre 1749.

XXVI. *Joachim Chevrier, 1750-1757.*

Le successeur de M. Marin était né à Rumilly. Ordonné prêtre en décembre 1730, Joachim Chevrier fut assez longtemps chanoine de la collégiale de Samoëns, puis (de 1743 à 1750) curé de cette même paroisse de Samoëns et de son annexe Morillon, avec le titre d'archiprêtre.

---

(12) Charlotte Dutour, devenue veuve, épousa en secondes noces M François Vectier, notaire aux Clefs, et en eut Marie Vectier, qui fut la mère du notaire Antoine Dépommier.

Nommé plébain de Thônes ensuite du concours du 12 février 1750, il fut pourvu ou installé le 14 mai.

A l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, il n'entretint (pendant six années) que trois vicaires, se refusant à en tenir un quatrième ; et lorsque, après son départ, il fut mandé par l'Official pour s'expliquer à ce sujet, il relâcha à la paroisse la somme de trois cents livres, « en considération — dit-il — de la bonne union que j'ai toujours eue avec la paroisse de Thônes » (8 août 1758).

Il résigna la plébainie le 31 décembre 1757 et devint (1er mars 1758) curé de Serrières en Chautagne.

Un petit procès, intenté à M. Chevrier en 1754, nous révèle un curieux usage, qu'il nous reste à sauver de l'oubli :

Le premier salut du prédicateur.

Nous savons que, même en plein XVIIIe siècle, les religieux de Talloires, se considérant comme *curés primitifs* de l'église de Thônes, regardaient le plébain comme leur *vicaire perpétuel*, et qu'ils venaient officier dans l'église de Thônes le jour de la fête patronale.

M. Chevrier essaya-t-il de s'affirmer le maître en son église ? se relâcha-t-il de quelques marques de déférence envers ces religieux ? les détails nous font défaut. Mais, ce qui n'est pas douteux, c'est que les religieux de Talloires présentèrent une requête contre lui le 7 mars 1754, qu'il y eut procès au Sénat de Savoie, et qu'enfin une *transaction* fut signée le 4 mars 1755. En voici la substance :

« Lesdits Rds Seigneurs Abbé et Religieux... continueront (par le moyen des religieux qui seront par eux députés) à officier avec les cérémonies accoutumées... en l'église dudit Thosne le jour et feste de Saint-Maurice, patron..., à commencer la veille par les vespres... et... en conséquence des droits honorifiques qui leur sont deubs (dûs) en qualité de Curés primitifs, le premier salut leur sera donné par le prédicateur (qui sera choisi annuellement par ledit Rd Plébain)... Ledit sermon se fera.. après le premier Evangile selon l'usage ; lorsque pour quelque motif particulier

ledit Rd Plébain (qui continuera ledit jour... ses fonctions en ce qui concerne le salut des âmes...) jugera à propos de changer l'heure du sermon, auquel cas il se fera immédiatement après la grande messe..., et lesdits Religieux demeureront pendant le sermon revêtus de leurs habits sacerdotaux dans la place destinée pour eux à main droite du maître autel pendant le sermon....

« Au sujet de la bénédiction à donner au prédicateur, il a été convenu qu'il n'en serait donné aucune, ny par lesdits R[ds] Religieux, ny par ledit Rd s[r] Plébain... » (Vaultier notaire . — Homologué à Annecy le 3 juillet 1755, Conseil, V. G[al] et Off[l].).

XXVII. *Pierre-François Duparc, 1758-1762.*

Né à Annecy-le-Vieux, ordonné prêtre en 1751 ou 1752, licencié de la Faculté de théologie de la Sorbonne, M. François Duparc est nommé plébain de Thônes le 1[er] mars 1758, en remplacement de M. Chevrier. Avec lui, on s'achemine

Vers la suppression des anciens usages.

A peine arrivé dans la paroisse, le nouveau plébain s'étonne des usages surannés qui s'y conservent et il prétend ne les observer qu'autant qu'on lui montrera par des titres sérieux qu'il y est strictement obligé.

Par exemple, pour *la grand'messe quotidienne* dont il a été question plus haut, il se refuse à l'appliquer ou à la faire appliquer pour la paroisse, et, dès le 17 juin 1758, il présente une requête à l'Evêque...

D'autre part, il s'adresse au Sénat, et il en obtient (le 7 juillet) que le châtelain de Thônes procède à l'acte d'état et devis estimatif des réparations des bâtiments et biens-fonds dépendant du bénéfice, et cela en l'assistance du syndic et des conseillers de Thônes, si bon leur semble... Or, la pièce de terre dite *Au Clos* a été si endommagée par les crues du Cier que les frais des réparations à faire sont estimés par les experts à la somme de 5.199 livres 5 sols ; et, comme il s'agit de faire décider (par le Sénat) si les

frais doivent tomber à la charge de son prédécesseur ou s'ils sont à la charge de la paroisse, le Plébain recourt à l'Evêque (28 juillet) pour qu'il plaise à S. G. commettre telle ou telle personne aux fins de procéder à sommaire apprise des revenus du bénéfice... et, par provision, le décharger de *l'entretien de l'un des vicaires*, attendu l'insuffisance de ces revenus... Par décret épiscopal de ce jour, Rd Burnod, curé de Saint-Laurent des Villards-sur-Thônes, est commis pour cette enquête ou apprise sommaire.

Entre temps, le Conseil de la ville et communauté de Thônes, appelé (le 16 juillet) à délibérer sur la première requête du Plébain, invoque les Visites pastorales de 1658, 1667 et 1714, la coutume des anciens plébains, la transaction du 16 mars 1738... Il fournit même, dans un second mémoire, les déclarations de deux vicaires du commencement du siècle, savoir : une lettre de Rd Defornier du 10 juillet 1738, et une autre de Rd J.-P. Bernard, retiré à Manigod, du 24 juin de la présente année 1758 : « Il y a environ cinquante ans... — dit celui-ci, — j'appliquais la grande messe journalière... en faveur de la paroisse, quand j'étais de semaine. » Et le Conseil conclut que, si le Plébain n'a pas vraiment sa portion congrue..., il n'a qu'à se servir des remèdes de droit...

Le Plébain, d'ailleurs, ne laisse pas sans réponse les assertions relatives à la transaction de 1738. Tout d'abord, cette transaction n'a été ni autorisée ni homologuée par les supérieurs ; — de plus, en la signant, les altariens ont expressément réservé la décision des supérieurs ; — et enfin, d'après les déclarations faites tout dernièrement (le 17 juillet) par RR^{ds} Métral et Golliet, anciens vicaires de Thônes, « c'est de la participation des supérieurs que ladite messe n'a pas été appliquée pour la communauté » (28 juillet).

La valeur probante de cet acte de 1738, tout au moins pour la question de la grand'messe quotidienne, était donc bien ébranlée...

Sommaire apprise de la plébainie.

La pièce capitale attendue de part et d'autre, parce qu'elle devait déterminer la décision de l'autorité, c'était le procès-verbal de l'enquête sur les revenus et les charges de la plébainie.

A cette enquête le Conseil de Thônes fut représenté par le syndic Joseph Agnielet et trois conseillers.

Le commissaire enquêteur releva, d'une part, *l'état des revenus* qui se payaient en argent (c'est-à-dire une partie des dîmes, l'acensement des moulins et de deux pièces de terre...) ..... 750 l. 17 s. 0 d.

plus *l'état des revenus* qui se percevaient en grains, soit en froment, en « glandon » et en avoine..... 678 l. 10 s. 0 d.

Total..... 1429 l. 07 s. 0 d.

Et d'autre part, *l'état des charges* du bénéfice, entre autres, l'aumône générale des lundi et vendredi de chaque semaine, les personnats, la rétribution du prédicateur du Carême, le repas du mercredi des Rogations, surtout l'entretien et les honoraires des quatre vicaires (à 240 livres chacun, suivant un arrêt du Sénat)...

Total des charges.... 1636 l. 3 s. 6 d.

Le procès verbal, signé le 7 août 1758, et aussitôt porté à Annecy, provoqua les décisions suivantes.

Décisions de l'Evêché

I. *Sur la grand'messe quotidienne.* — « Attendu qu'il résulte dudit verbal de sommaire apprise que le Révérend suppliant n'a pas sa portion congrue,

« Nous estimons y avoir lieu de décharger ledit Rd suppliant de l'application de la grand'messe quotidienne, sans s'arrêter à examiner ce qui s'est pratiqué ou a dû se pratiquer par le passé, d'autant que, pour la susdite raison, quand même il seroit évident que les sieurs plébains auroient dû et auroient effectivement fait appliquer lad*

messe comme le prétendent les défendeurs, encore seroit-il vray qu'il y auroit lieu *par voie de réduction* d'en décharger le Révérend suppliant et ses successeurs, du moins par provision et jusqu'à ce qu'autrement soit ordonné... Annessy ce 17 août 1758... Puthod, procureur fiscal épiscopal. »

Décret : « Vu par nous soussigné, Vicaire général et Official de l'Evêché... de Genève, toutes les pièces produites... et les conclusions du Rd s[r] procureur fiscal...,

« Nous, Official susdit..., avons déclaré et *déclarons le Rd s[r] Duparc et ses successeurs* en ladite plébanie de Thosne *exempts d'appliquer et de faire appliquer la grande messe* qui se dit tous les jours audit Thosne, et ce tant par manière de réduction qu'autrement, par provision et jusqu'à ce qu'autrement soit ordonné, le tout néanmoins *sans préjudice des devoirs pastoraux et autres* auxquels ils peuvent être tenus d'ailleurs..., dépens compensés entre lesdites parties... Annessy... le 17 novembre 1758... Conseil, Vicaire général et Official. »

De cette sentence le Conseil de la ville de Thônes voulut en appeler au Sénat (20 décembre 1758) ; mais il fut débouté (2 mai 1759).

II. *Sur l'entretien d'un quatrième vicaire.* — Les conclusions du procureur fiscal épiscopal sont les suivantes :

« Vu que le Rd Plébain n'a pas la portion congrue pour lui et quatre vicaires...,

« Vu... aussi la diminution et les dommages causés par les corrosions du Cier ;

« Vu encore la cherté des denrées, surtout du vin, dans les mauvaises années...,

« Vu encore la présence à Thosne de quelques autres prêtres et altariens,

« *Trois vicaires peuvent facilement suffire* à desservir la paroisse : nous croyons y avoir lieu aux fins suppliées... » (17 août).

Et de fait, par son ordonnance du 22 novembre 1758, Mgr J.-N. Deschamps de Chaumont *décharge* le Plébain de Thônes *de l'entretien d'un desdits quatre vicaires*, et ce par provision jusques à ce qu'autrement soit ordonné.

Là-dessus encore le Conseil de Thônes veut en appeler comme d'abus (17 juin 1760) ; mais il n'est pas écouté...

Animosité contre le Plébain.

Aux yeux du Conseil de Thônes et d'une partie de la population, le plébain Duparc a le tort d'avoir obtenu raison pour cette suppression d'un vicaire et celle de l'application de la grand'messe quotidienne.

On lui fait d'autres amers reproches, par exemple, de ne plus chanter none avant cette grande messe, ni les vêpres de chaque jour, ni les vêpres des morts après celles des fêtes et des dimanches, et même de ne plus faire sonner (avec la seconde cloche) la messe basse de huit heures ! (Délibération du 16 juillet 1758). Et cependant, explique-t-on (le 22 août), ç'a été « de tout temps » la coutume de chanter vêpres et complies « dans l'église de Thône, de la même manière qu'il est observé dans la Cathédrale et dans toutes les Collégiales du diocèse (à l'exception de la musique qui n'a pas été d'usage). »

Coutume sacro-sainte également, la procession des lundi et vendredi de chaque semaine, après la grande messe ; or, l'Official, sollicité par le Plébain, ayant trouvé indécent que « deux prêtres avec la croix se promenassent tout autour de l'église », ces prières depuis deux ans environ se disent à l'intérieur !

Autre crime : le plébain, de concert avec les quatre autres prêtres altariens, a exposé à Mgr (le 28 août 1758) que : pour les 79 messes à diacre et sous-diacre, les 42 autres grandes messes, et les 220 messes basses, que doit acquitter annuellement la communauté des altariens, — ainsi que pour divers services anniversaires, processions, aumônes, chandelles, torches... et le maintien de l'horloge..., imposés aux altariens par le contrat du 22 septembre 1527, — ils ne perçoivent actuellement que 609 liv. 5 s. 6 d., dont il faut déduire 27 livres pour cierges et autres dépenses, soit exactement 582 liv. 5 s. 6 d. et que ce revenu doit être divisé entre les six prêtres (six, sept

et plus) de la paroisse qui y ont droit en faisant résidence dans la ville de Thônes...

Et ensuite de cet exposé, l'autorité diocésaine décide de réduire (13) les charges de l'altariénat suivant les usages et tarifs du diocèse... *Inde iræ !*

De là, en d'autres termes, une levée de boucliers contre l'audacieux plébain, à cause des suppressions qu'il a faites ou obtenues... Le Conseil se met à lui intenter un procès... Et le 20 mars une requête expose au Sénat les divers griefs que l'on a contre Rd Duparc...

Nous n'entrerons pas dans les détails fastidieux de ce dernier procès, qui dure de mai 1760 à septembre 1763, et qui se complique (1762-1767) d'un procès contre l'Abbé et les religieux de Talloires appelés comme hauts décimateurs de la paroisse à compléter, s'il y a lieu, les revenus du plébain !

D'ailleurs, celui-ci s'est éloigné de la paroisse en acceptant, le 10 septembre 1762, la cure de Pringy.

XXVIII. *Pierre Boccon, 1762-1765.*

Né à Gruffy, ordonné prêtre en 1759, et tout d'abord professeur au collège d'Annecy, Rd Boccon est institué plébain de Thônes le 12 octobre 1762.

Il meurt le 22 mai 1765, âgé d'environ 39 ans !

Et il est enterré devant la grande porte de l'église.

XXIX. *Claude Blanc, 1765-1772.*

Le successeur de Rd Boccon fut Claude-Marie Blanc, natif de Lugrin, bourgeois d'Evian, docteur en théologie de l'Université de Turin.

Il avait été ordonné prêtre le 21 septembre 1754.

A son arrivée à Thônes, il n'avait pas plus de 37 ans, et, selon les pauvres calculs humains, il pouvait fournir un long ministère ; mais Dieu en disposa autrement...

---

(13) Déjà, le 14 juillet 1758, l'Evêché avait réduit, suivant les tarifs diocésains, le nombre des messes fondées par Rd Jacques Avrillon à la chapelle des Pésets et à l'autel Saint François de Sales.

A 44 ans, le 8 décembre 1772, M. Blanc rendait son âme à Dieu !

Sa dépouille fut enterrée au fond de l'église, à côté du grand bénitier.

Pendant la nuit (7-8 décembre) qui précéda sa mort, il avait dicté au notaire J.-F. Missillier ses dernières volontés, savoir quelques legs..., sept cents messes (à 10 sols) à son intention, et le reste de ses biens aux « pauvres malades des paroisses de Thônes, des Villards, de St-Jean, du Grand-Bornand, de Manigod et des Clés, accolés à la maladière de Thônes », qu'il instituait ses héritiers universels (14).

Acquéreur en 1769 d'une scie construite à Tronchine, sur les fonds de la plébainie, par les soins de M. Duparc, il l'avait albergée au notaire P.-F. Lathuille pour la somme de 354 livres (21 janvier 1771), et, la même année, Mgr Biord avait approuvé ce contrat comme étant tout à l'avantage de la plébainie.

Visite pastorale de 1766

Mgr Jean-Pierre Biord fait en 1766, — les vendredi, samedi, dimanche , 29, 30 et 31 août, — sa visite de confirmation à Thônes.

Le plébain tient avec lui trois vicaires. Il y a de plus dans la ville un corps d'altariens, qui est composé des prêtres natifs de l'endroit..., desquels ledit sieur plébain est le chef..,

Et le procès-verbal de la Visite énumère les divers devoirs desdits altariens, des vicaires et du plébain.

Il ajoute — ce qui apparaît pour la première fois — que « ledit sieur plébain est encore en usage de faire chanter les *Gaude* tous les samedis de l'année, et le *Stabat* tous les vendredis du Carême, ce que Mgr l'a exhorté de

---

(14) La vente à l'encan des effets du plébain (13 mras 1773) permit de placer plus de 2.500 francs de capitaux en faveur des pauvres de la maladière ; et l'héritage total que leur laissait M. Blanc fut évalué à 8.000 livres.

continuer quoiqu'il ne conste d'aucune obligation, à cet égard.

Ensuite sont indiquées les charges matérielles auxquelles le plébain serait astreint d'après les anciennes Visites, comme l'entretien des « quatre vicaires résidents avec lui », et du prédicateur du Carême... Mais, à ce sujet, « ledit sieur plébain aurait déclaré et protesté de n'être plus tenu à un quatrième vicaire, attendu qu'il en aurait été déchargé juridiquement par feu Mgr de Chaumont, — qu'il voulait se maintenir dans l'usage de ne plus donner le repas des rogations, pour n'avoir pas de quoi en faire les frais ; — déclarant de plus que, quoiqu'il fournisse encore à l'entretien du prédicateur du carême, à l'aumône des lundis et vendredis, au luminaire du maître autel, il se réserve néanmoins de se pourvoir par-devant qui de droit pour s'en faire décharger dans la suite, attendu que les effets qui ont été relâchés à ses prédécesseurs sont incapables de fournir — à beaucoup près — à toutes les dépenses qu'exigent les charges ci-dessus, étant prêt de s'en acquitter ponctuellement dès que ses paroissiens lui auront procuré les moyens de pouvoir y suffire. »

De leur côté « les syndics et conseillers, en déclarant qu'il est fort loisible audit sieur plébain de se pourvoir contre qui il verra à faire pour se procurer de quoi fournir à l'entretien desdits quatre vicaires et aux autres charges attachées à la plébainie, ont protesté de n'être point tenus à entreprendre aucun procès pour cela, voulant simplement s'en tenir à ce qui a été pratiqué ci-devant et qui est porté par les anciennes visites.

« De tout quoi Monseigneur a donné acte aux parties pour leur servir en tant que de raison. »

La Visite indique les immeubles du plébain (avec numéros de la mappe), ses dîmes (à la cote de vingt-sept à trente), prémice, ressat, censes et casuel, — ensuite les fondations sous charge de messes..., — les confréries du St-Sacrement et du St-Rosaire, — les chapelles de l'église et de la paroisse ; puis les fondations faites en 1749 par Rd J,-B. Marin pour « deux prêtres régents » au collège et pour une maîtresse d'école, et encore les fondations plus anciennes faites par Rd Jacques Avrillon « pour deux autres prêtres régents dans ledit collège. »

Et, — avec quelques injonctions de l'Evêque — le procès-verbal de la visite finit en mentionnant la présence d'un procureur de l'abbaye de Talloires « lequel a pro-

testé à ce que la présente visite ne puisse préjudicier aux intérêts, droits et possessions de ladite abbaye. » (15)

XXX. *Joseph-Gaspard Delugrin, 1772-1774.*

Né à Lugrin près d'Evian, ordonné prêtre le 19 septembre 1767, docteur en théologie, N[r] et Rd Joseph-Gaspard Dunant de la Place, — plus ordinairement appelé M. Delugrin — commença son ministère paroissial à Thônes dès le mois d'octobre 1767, en qualité de vicaire de son compatriote Claude Blanc.

Institué plébain le 16 décembre 1772, il fit procéder le 6 mai 1773 à un acte d'état des bâtiments de la plébainie et devis estimatif des réparations à y faire (Curton, châtelain).

Mais bientôt ces préoccupations d'ordre matériel cédèrent à d'autres.

Gravement accusé, le plébain Delugrin — malgré ses dénégations persistantes, malgré l'incertitude des preuves, — fut décrété de prise de corps par le Sénat. Mgr Biord lui demanda de résigner son bénéfice et de s'expatrier (16). M. Delugrin prit, dit-on, le chemin de Parme, où résidait un de ses frères.

Il devait mourir en 1780.

XXXI. *Claude Delachenal, 1774-1793.*

Le nouveau plébain, nommé le 13 septembre 1774, était originaire d'Ugine et bourgeois de la ville d'Annecy. Ordonné prêtre en 1754, il avait été vicaire de St-Ferréol, recteur de Viuz-Faverges, prieur d'Héry-sur-Ugine (1764), puis curé du Grand-Bornand (1766).

Il eut, lui aussi, maille à partir avec le Conseil, tout d'abord à propos de réparations.

---

(15) Mgr Biord, qui était venu par Entremont (20 août), le Grand-Bornand (21-22), St-Jean (23), La Clusaz (24), Manigod (25-26), Les Clefs (27) et Serraval (28 août), monta ensuite de Thônes aux Villards (1[er] septembre), pour repartir par La Balme-sous-Thuy (le 2 septembre), Alex (le 3), etc.

(16) Papiers de Mgr Biord.

Aux artifices de Tronchine et à la cure.

A Tronchine, dans la nuit du 26 janvier 1776, un incendie avait dévoré le moulin d'en bas : M. Delachenal non seulement le fit reconstruire, mais il prit encore le parti de bâtir, à côté de l'autre moulin au centre du village, un battoir à chanvre, avec un foulon à draps, un foulon à écorces et un pressoir à huile et à fruits. D'autre part, il acheta de Joseph-Denis Granger et répara, pour en faire l'habitation du meunier, une maison et grange, avec verger et petit jardin...

Les dépenses s'élevèrent à près de deux mille livres : par ordonnance épiscopale du 17 juillet 1780, le plébain fut autorisé à se retenir, sur les capitaux de son bénéfice rentrés ou à rentrer, la somme de neuf cent dix-huit livres...

Pour rentrer plus complètement dans ses fonds, le plébain demanda au Conseil de prendre sa part des dépenses; mais le Conseil refusa : il y eut procès (1776-1779), et, à la fin, le procureur de la maladière dut payer au plébain, pour les réparations faites aux moulins de Tronchine, une somme de 215 liv. 10 sols (13 mai 1779).

Vers le même temps, des réparations urgentes étaient décidées pour la toiture et la porte du presbytère, où il pleuvait « comme dans la rue » (1778).

L'ingérence de Talloires à la St-Maurice.

Dès son arrivée à Thônes (1774), M. Delachenal avait projeté d'affranchir la plébainie « de la triste servitude où elle gémissait depuis le onzième siècle, la veille et le jour du patron, c'est-à-dire de la fête de saint Maurice. »

Après avoir expédié nombre de lettres à Rome et à Turin, — dit M. Delachenal dans ses notes, — « après beaucoup d'instructions prises de part et d'autre, en septembre 1778 je me rendis à Turin, j'en revins avec des espérances ; mais les moines de Talloires en ayant eu vent, ne se contentèrent pas de les traverser : au patron suivant, 1779, ils formèrent une cabale avec mes ennemis, vinrent la veille du patron... pour me provoquer, faire tin-

ter (les cloches) et commencer vêpres tout de suite. M'étant rendu en sacristie dans le moment qu'ils chantaient le *Salve Regina*..., je me bornai à me récrier sur leurs procédés ; ils m'insultèrent et s'en furent en furieux par l'église en bas, rejoignirent leurs mouches (ou mouchards), criant à l'insulte, au scandale... Le lendemain ils prièrent M. le comte et sénateur Biord (17) de venir avec eux me faire des excuses. Je les reçus, tout se passa paisiblement... Deux ou trois jours après, l'un d'eux revint en cachette à Thônes, forma une cabale, s'assura de faux témoins, et fit faire une enquête au criminel. Ils me firent dépenser... 60 louis. »

C'est alors, — disons-le en passant, — que le sénateur Joseph de Maistre demeura quelques jours à Thônes, comme il le raconte dans une lettre : « J'ai passé d'assez tristes vacances, si j'en excepte cinq ou six jours passés à Sonnaz fort agréablement et un petit voyage à Thônes, où je croyais m'ennuyer dans une gargote et où j'ai trouvé, au contraire, pendant six jours la plus aimable compagnie. La Renommée vous aura peut-être appris que je suis allé dans ce pays avec Monsieur Deville pour une sotte dispute entre un prêtre et des moines (18). »

Le plébain (8 octobre 1781) fait présenter au Roi une supplique, accompagnée de mémoires explicatifs... On lui demande de prendre patience encore... Enfin Mgr Biord reçoit une commission de Rome et de Turin pour visiter les messieurs de Talloires... L'affaire de la patronale de Thônes est du nombre des articles envoyés à Rome et à Turin : Rome et Turin signent une même décision, que Mgr Biord a le plaisir d'annoncer au plébain (le 18 janvier 1785), savoir que *défense est faite aux moines de Talloires de venir à Thônes la veille du jour de la fête patronale* pour deux ou trois livres de cire...

Le 24 et le 25 septembre 1785, veille et jour de la fête

---

(17) Frère de l'Evêque, spectable Paul-Joseph Biord avait épousé Marie-Ambroisine Gros-Tavel et possédait à Thônes la Grande-Maison et la Tornette, situées sur la place, à l'entrée de la rue des Clefs. Il était devenu (1764) sénateur au Sénat de Savoie et comte de Seynod (1776) : il devait mourir dans une des prisons de la Révolution (1794).

(18) F. Descotes, *Joseph de Maistre avant la Révolution*, 1893, tome II, pages 56 et suiv.

patronale (19), le plébain porte lui-même en procession les reliques de saint Maurice et chante la grand'messe à diacre et sous-diacre, avec quatre chapiers !...

Autres événements.

Le 11 janvier 1787, en versant la somme de trente louis (soit 612 livres), M. Delachenal s'affranchit de la redevance annuelle de 27 livres 15 sols 6 deniers due aux Dames Religieuses de Ste-Catherine (réunies dès 1772 à celles de Bonlieu au Pâquier).

D'autre part, le 19 octobre 1785, il accepte et signe l'affranchissement d'un fief (soit d'une rente féodale) de la plébainie, rière Le Grand-Bornand, Thônes, Les Villards..., et, le 31 mai 1787, l'affranchissement d'une autre rente féodale que la plébainie possédait à Ugine.

Dans le courant de l'été de 1788, les *tavaillons* de la toiture de l'église sont remplacées par des tuiles (achetées du baron d'Alex) ; mais au sujet de la toiture du sanctuaire on voit reparaître des tiraillements entre le curé et le Conseil et, de nouveau, une enquête est faite (par le commissaire P.-F. Lathuille) sur les revenus et les charges de la plébainie (1789).

Entre temps, en 1783 et 1791, sont donnés les exercices de la mission, qui remontent les âmes des fidèles et les prémunissent contre les impiétés de la Révolution française.

Elle s'approche en effet à grands pas, cette Révolution, et le 25 février 1793 — après avoir signé l'acte de baptême d'un enfant (Simon Bisasson) — le plébain écrira : « *Hic fit fuga omnium sacerdotum, quis credet ?* » c'est-à-dire, *Aujourd'hui partent tous les prêtres ! le pourra-t-on jamais croire ?*

---

(19) Pour se conformer à l'ordonnance de l'Evêque, le Plébain a fait présenter le 25 septembre aux religieux de Talloires un cierge ou flambeau, qu'ils n'ont pas voulu recevoir.

CHAPITRE VIII

LA PAROISSE DE THONES
ET SON CLERGÉ
PENDANT LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE
(1793-1800)

1793

De par la proclamation des commissaires de la Convention datée du 8 février 1793 et publiée à Thônes le 24 (1), — les prêtres de la Savoie étaient placés dans l'alternative *de sortir du territoire de la République dans un délai de quinze jours* OU *de prêter sans explications ni restrictions un serment équivoque* qui impliquait l'obéissance aux décrets schismatiques de l'Assemblée nationale, *et faute d'avoir prêté ce serment ils devaient être déportés à la Guyane française.*

Or, les prêtres qui se trouvaient alors à Thônes n'eurent pas une minute d'hésitation : le 24 février ils se présentèrent à la mairie, déclarant « ne pouvoir prêter le serment prescrit » et ils demandèrent un passeport pour se retirer dans le Valais ou dans la Suisse.

C'étaient : le plébain C. Delachenal, âgé de 66 ans, — ses trois vicaires Lathuille, Gerdil et Grand, — l'abbé J.-B. Perréard, de Chevrier (Vulbens), prédicateur du Carême, — l'abbé Joseph André, professeur, arrivé depuis

---

(1) Quelques détails seront donnés au chapitre 1er de la Troisième Partie de cette Histoire.

huit jours de Rumilly, — plus les trois professeurs prêtres du collège de Thônes Alexis Charvet, Pierre Avet (2) et Claude Roux.

Et tous se dispersèrent, — à la suite des curés d'Alex, de Dingy, de La Balme, des Villards, de Saint-Jean, d'Entremont..., — après avoir consommé les saintes espèces...

On ne peut qu'avec peine se figurer la désolation des fidèles aux adieux de leurs pasteurs, qu'ils aimaient et dont ils auraient besoin plus que jamais dans la tourmente révolutionnaire...

La religieuse Savoie, — la Vallée si sincèrement chrétienne, — allait-elle donc toute entière se trouver sans prêtres, sans sacrifice, sans sacrements ?

Ce n'était pas possible.

Quelques prêtres, décidés à tout souffrir au besoin pour le nom de Jésus-Christ, resteront dans leurs paroisses, retirés dans des chalets isolés, ayant soin de changer très souvent de retraite, et se réfugiant certains jours dans des abris secrets aménagés au fond des granges ou au flanc des rochers... Déguisés, d'ailleurs, ne se laissant en rien distinguer par leurs habits ou par leur langage de la classe des paysans et des artisans, ils vaqueront ici et là, de nuit plutôt que de jour, aux fonctions du ministère sacré, confessant, assistant les malades, bénissant les mariages, baptisant les nouveau-nés, et, très souvent avant l'aurore, offrant le saint sacrifice de la Messe en présence de quelques fidèles d'une discrétion à toute épreuve.

Dans les hameaux de Thuy et du Sapey, plus souvent encore à La Balme, se cachera le vicaire François Lathuille, âgé de 39 ans, qui, pendant toute la durée de la persécution, sera la providence des fidèles, surtout dans le bas de la vallée.

A Chamossière se retire M. Roux, professeur, que ses proches et ses compatriotes cachent dans leurs chalets, parfois même dans un abri sous roche, qu'on appelle encore aujourd'hui « la chambre de M. Roux ».

---

(2) Sexagénaires, M. Avet et le plébain auraient pu se laisser réunir « au chef-lieu du département, dans une maison commune... » pour y attendre toutes sortes de tracasseries : ils préféraient partir.

Au Glapigny, ensuite à Manigod, divers gîtes sont réservés à M. Joseph André, l'ex-professeur de Rumilly, que rejoindra son frère Jacques, vicaire de Reignier.

Ailleurs se tiendra M. Alexis Charvet, qui jusqu'aux dernières semaines a enseigné les classes d'humanités et de rhétorique.

Dans les hauteurs de Manigod, auprès des familles les plus sûres, — et elles le sont toutes, — se réfugient, chacun de son côté, le curé des Clefs (3) et son vicaire (4), ainsi que le vicaire-régent (5) de Manigod, ces deux derniers originaires de Thônes...

Au reste, il serait difficile d'indiquer tous les prêtres qui trouvèrent asile à Manigod, à diverses époques de la tourmente (6).

A Serraval, un nouveau curé, M. Joseph Sage, qui venait d'être installé (le 17 février), se retira d'abord avec ses vicaires dans une maison reculée (au Raffour) ; puis, après quelques semaines, il reparut à l'église et officia les dimanches à 5 ou 6 heures du matin, en présence du maire C.-F. Cugnet et de toute la paroisse...

Informée de ces faits, l'Administration du District d'Annecy ordonna, la veille de Quasimodo, qu'un détachement de la garde nationale irait s'assurer de la personne du curé... Et c'est pour cela que la commune de Thônes eut à loger 70 hommes, qui repartirent dans la nuit...

La garde nationale revint bredouille ; mais le brave maire de Serraval fut condamné à une amende de sept louis, et chacun de ses officiers municipaux à vingt-quatre livres (7) pour avoir assisté à la messe d'un réfractaire !

Cette chasse au curé de Serraval commanda la pru-

---

(3) M. Claude Genollin, d'Aillon-en-Bauges, qui avait été vicaire à Thônes en 1786...

(4) J.-F. Martin, de Thônes.

(5) Jean-Maurice Avrillon, de Thônes, qui sera plus tard curé de Manigod, 1803-1811.

(6) Cf. Lavanchy, *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, tome II, p. 698.

(7) Fleury, *Histoire de l'Eglise de Genève*, tome III, p. 118.

dence à ses confrères du Bouchet (8), ainsi qu'aux deux curés du Grand-Bornand et de La Clusaz, qui ne se pressaient pas de suivre leurs vicaires à l'étranger.

Dans ces deux paroisses du haut de la vallée, les prêtres étaient venus, nombreux, chercher quelques gîtes très sûrs : on compta, à une certaine date, jusqu'à 26 prêtres (9) au Grand-Bornand et 21 à La Clusaz (10) !...

A quels dangers s'exposaient tous ces ecclésiastiques non assermentés, ou émigrés rentrés, ils ne pouvaient l'ignorer... : de récents décrets étaient même venus aggraver leur cas,

Par exemple, celui du 18 mars 1793 :

« Les... prêtres dans le cas de la déportation qui auront été arrêtés..., seront conduits de suite dans les prisons du district, jugés par un jury militaire et *punis de mort dans les vingt-quatre heures.* »

Et combien tristes étaient les jours (dimanches et fêtes) que les fidèles avaient l'habitude — et l'obligation — de chômer !

Plus de messes à l'église ! plus de belles cérémonies ! plus de processions ! plus de fréquentation des sacrements!

Tout au contraire, à Thônes — pendant quelques semaines — on a sous les yeux l'écœurant spectacle des évolutions d'un prêtre intrus, nommé Jacques Ducret, natif d'Evian ou de Thonon, devenu l'un des vicaires épiscopaux de Panisset, l'évêque constitutionnel du Mt-Blanc.

Lors de son arrivée dans la ville, il avait été salué par les huées des enfants criant *à l'intrus* et le suivant « comme ils suivent les ours et les singes conduits par les balouriens (11) ».

---

(8) Le curé Dominique Pollet-Villard, de La Clusaz, et son vicaire Joseph-Marie Dépommier, natif des Clefs.

(9) Originaires ou non du Grand-Bornand... A trois prêtres français une veuve Janin donna asile, sous le Cey, pendant sept mois...

(10) Chez un brave homme, Claude Machet, père de huit enfants (Cf. Lavanchy, II, 690). Le curé J.-F. Blanc reviendra du Valais par Abondance, son pays natal, en décembre 1794.

(11) Mémoires de M. Blanc, curé de La Clusaz.

« ... Voulant dire la messe, il força le clerc de la paroisse, Louis Revet, à lui livrer les ornements de la sacristie. Comme il exigeait encore que le clerc servît la messe, celui-ci l'accompagna jusqu'à l'autel ; mais au lieu de s'agenouiller, il avala le contenu des deux burettes, porta le missel au milieu de la nef, et s'enfuit en laissant l'intrus seul dans l'église, et... dans l'impossibilité de consommer son sacrilège (12). »

Une fois ou l'autre, cependant, aidé de quelques patriotes, l'intrus trouva, — moyennant finances, — des servants de messe, qui l'assistèrent irrespectueusemnt dans ses fonctions ; mais bientôt il s'en alla chercher mieux, ailleurs (13).

C'était, croyons-nous, *avant* la guerre de Thônes, dont on connaît la triste issue...

Comment — après ce soulèvement — l'église de Thônes fut abîmée et saccagée (mai 1793), — et comment plus tard les cloches furent descendues (nov.), les vases sacrés remis, et les croix des chemins renversées (nov. et décembre), nous le verrons ailleurs.

L'impiété officielle triomphait.

1794

Au commencement de février 1794, quelques jacobins — étrangers au pays — s'y rendent coupables de saturnales inouïes :

Sur les injonctions du fameux Poidebal, que nous apprendrons à connaître, six « frères d'armes » forcent l'huissier de la commune (c'est-à-dire le commissaire ou valet de ville) à leur remettre la clef de l'église, et ils pénètrent dans l'église; mais, sur ces entrefaites, arrive le maire Granger, qui les fait sortir...

Pour nos jacobins, c'est partie remise.

---

(12) Aimé Burdet, *Le Palais de l'Isle à Annecy*, page 85.

(13) Du schisme constitutionnel Jacques Ducret devait tomber dans l'apostasie en prêtant l'affreux serment d'Albitte... ; mais il faut dire qu'à l'approche de la mort il revint à de meilleurs sentiments et se réconcilia avec Dieu : il mourut à Chambéry le 23 février 1803.

Un autre jour, pendant que le maire et les officiers municipaux Pollet et Genève se trouvent occupés ailleurs, la bande jacobine composée de Poidebal, de Didier Claris, du forcené capitaine Dher et de ses frères d'armes ou soldats, fait irruption dans l'église et s'efforce de tout détruire, autels, tableaux, sculptures, balustrades de marbre, coffre de la confrérie du Saint-Sacrement, etc. Arrivés à la sacristie ils se font apporter du vin, et, le versant dans les vases sacrés, ils boivent à tour de rôle, proférant toutes sortes de blasphèmes ; puis, ils vont, avec les mêmes calices et pyxides, continuer la noce chez l'aubergiste Machet...

Non contents de ces premières impiétés, ils emportent et entassent dans le pré dit « En bas du pont » les divers objets meubles, ornements, livres, registres, qu'ils ont enlevés à l'église, et ils en font un feu de joie.

Pour terminer la fête, se revêtant des habits et ornements sacerdotaux, ainsi que des habits de confréries, ils font une procession !

Pendant plus de trois ans, la malheureuse église de Thônes sert d'arsenal et de magasin (à foin et à bois).

Et partout dans la vallée et ailleurs les enragés « frères d'armes » du département de l'Ain (ou les gardes nationales d'Ugine) ajoutent infamies sur infamies.

De leur côté, — bien loin de consentir à l'apostasie, à laquette Albitte pousse de toutes ses forces, — nos prêtres (14) continuent sans défaillance leur ministère sacré au péril de leur vie (15).

---

(14) Déjà deux prêtres originaires de la vallée de Thônes avaient fait connaissance avec les prisons de la République, en mai 1793 : M. Rouph (Antoine), de La Clusaz, vicaire du Châtelard (plus tard curé des Clefs, 1805-1833), et M. Maniglier (Joseph), de Manigod, curé de Bassy (m. en 1814), qui fut détenu sur *Le Bonhomme Richard* dans la rade de l'île d'Aix (1794-1795) et reparut à Manigod en 1796.

(15) C'est pendant l'année 1794 que cinq prêtres de notre diocèse payent de leur tête la fidélité à N.-S. : le 22 février, l'abbé François Vernaz, de Chevênoz, vicaire de Fessy ; — le 24 avril, Marin Rey, de Ceyzérieux, vicaire de Cressin (Bugey) ; — le 16 mai, à Thonon, l'abbé Joseph-Marie Morand, du Biot, vicaire-régent de sa paroisse ; — le 26 juin, à Grenoble, M. François-Marie Revenaz, de Seyssel ; — et

Les personnes qui leur donnent asile courent elles-mêmes le risque d'être *punies de mort,* comme étant leurs complices : ainsi le veut une loi nouvelle du 22 germinal an II (11 avril 1794) ; mais il ne sera pas dit que cette perspective ait fait reculer quelqu'un dans la vallée de Thônes.

Même aux plus mauvais jours, d'intrépides chrétiens se font les agents de liaison entre les prêtres et les fidèles, et contribuent ainsi pour leur part au salut des mourants en leur faisant apporter les secours de la religion...

Entre tous se distinguent à Thônes Joseph Bernard-Granger et Pierre-Joseph Veyrat, du Glapigny, qui sauvent plus d'une fois les prêtres de la vallée d'une arrestation imminente. Il nous faudrait citer ensuite tous ces braves chrétiens qui se disputaient l'honneur d'abriter les prêtres dans leurs maisons et de leur faciliter la célébration de la sainte messe : à Thônes même, François-Joseph Charvet et Jacques André ; à Thuy Claude Lathuille ; à la Vacherie Jacques Atrux dit Granti ...(16) ; et combien d'autres dans toutes nos paroisses...

Et, entre tous les prêtres de Thônes, il faut rappeler Rd Lathuille, qui, avec sa taille de 5 pieds 9 pouces et son gros bâton noueux, savait dans certains cas mettre ses forces physiques au service de son devoir ; jamais on ne fit en vain appel à son zèle sacerdotal...

Aux noms déjà cités il convient d'adjoindre celui de Rd Jean-Michel Rolland, ordonné en 1793, qui, après avoir desservi la paroisse de Saint-Germain près d'Albens, vint en janvier, février, mars 1795 prêter son concours aux missionnaires de Thônes. Parce qu'il était *émigré rentré,* son signalement fut envoyé de Chambéry aux diverses autorités communales, ainsi qu'à la force armée et « aux bons citoyens », avec ordre de l'arrêter (4 août 1795) ; mais il échappa à toutes ces poursuites.

---

le 14 août, à Cluses, l'abbé Charles Joguet, vicaire de Chêne, natif du Crest-Voland, petit-fils d'une Maurise Dupont de Thônes. Cf. Lavorel, *Les Martyrs de la Savoie pendant la Révolution,* Annecy, 1907.

(16) Fleury, *Histoire de l'Eglise de Genève,* tome III, pp. 122-126.

1795

Malgré la chute de Robespierre, l'atmosphère de la France ne s'est pas encore véritablement éclaircie.

Et toutefois le pays éprouve une immense besoin de pacification religieuse.

Or, voici que, le 21 février 1795 (3 ventôse an III), émane de la Convention un décret déclarant que l'exercice d'aucun culte ne peut être troublé..., que la République n'en salarie aucun et ne fournit aucun local..., et que tout rassemblement de citoyens pour l'exercice d'un culte quelconque est soumis à la surveillance des autorités constitées...

Ensuite vient un décret du 30 mai, qui permet de rendre à leur destination les églises non encore aliénées, à la condition, pour les prêtres qui voudront y célébrer, de faire une déclaration de soumission aux lois de la République (17).

Entre les dates de ces deux décrets, — et parce que l'on croit à une demi-liberté religieuse, — un grand nombre de prêtres reviennent de l'exil et rentrent dans leurs paroisses..

Et déjà l'autorité ecclésiastique légitime donne (1er avril 1795) à ses prêtres rapatriés de longues instructions en rapport avec leur situation nouvelle ; puis, à la date du 15 août, — date mémorable, — elle réorganise le diocèse à la manière d'un Vicariat apostolique en le partageant (pour la partie de Savoie) en vingt-deux missions.

La XVIe Mission, comprenant les dix paroisses de l'ancien archiprêtré de Thônes, a pour chef tout d'abord M. Renevier (rentré en mai au Grand-Bornand), et ensuite M. Sage (dès le commencement de 1796)...

Et cependant il s'en faut de beaucoup que la paix religieuse soit rendue à la France.

En vertu d'un nouveau décret, en date du 6 septembre 1795 (20 fructidor an IV), et des lois de 1792, 1793

---

(17) Lavanchy, *Le Diocèse de Genève...*, tome Ier, pp. 467-473.

et 1794 renouvelées le 25 octobre (3 brumaire an IV) par la Convention expirante, la chasse au prêtre « réfractaire » ou « insermenté » va recommencer plus âpre et plus acharnée, sous le régime nouveau du Directoire.

Tout d'abord les municipalités sont obligées de fournir un état des ecclésiastiques de leur ressort partis en février 1793...

Puis vient la fameuse circulaire du Directoire « contre les fanatiques », adressée le 3 décembre (12 frim. IV) aux Commissaires des départements :

« Déjouez — y est-il dit (18) — leurs perfides projets. Par une surveillance active, continuelle, infatigable..., entravez leurs mouvements, *désolez leur patience* ; enveloppez-les de votre surveillance ; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit..., et *que la loi* qui comprime, qui frappe ou *qui déporte les réfractaires reçoive une prompte et entière exécution...* »

Stimulé de la sorte, le citoyen Carelli, Commissaire du Directoire près l'Administration centrale du Mt-Blanc, adresse à son tour deux « atroces » et grandiloquentes circulaires aux commissaires près les municipalités :

« Si le prêtre réfractaire, dit-il, se montre avec tant d'audace, s'il ne se cache plus dans l'ombre pour pétrir le poison du fanatisme et aiguiser le poignard de la vengeance, s'il brave... les lois qui le proscrivent, il ne faut pas se le dissimuler : il ne doit la tranquillité contre-révolutionnaire dont il jouit *qu'à la lâcheté des autorités constituées*, qu'à l'aveuglement où il a su plonger *les citoyens qui le protègent... Des sentinelles fidèles veillent à sa sûreté...* » (15 déc. 1795).

« Autorités constituées, rappelez-vous que la loi du 3 brumaire prescrit *la peine de deux ans de fers* contre tous les fonctionnaires publics qui, dans les vingt-quatre heures, ne font pas exécuter les lois contre les réfractaires et leurs complices. En vain, voudriez-vous, par des arrêtés bien combinés, mettre votre responsabilité à couvert. Vous tonnez dans vos arrêtés, et *vous mollissez dans votre conduite. Il ne suffit pas de prendre des arrêtés énergiques, il faut les faire exécuter...* » (4 février).

---

(18) Lavanchy, *Le Diocèse de Genève...*, I, pages 537, 539 et 545.

1796

Les municipalités et les gardes nationales furent donc mises en mouvement pour la recherche des prêtres insermentés, et, quand on douta de leur empressement à poursuivre ceux-ci, des colonnes mobiles de soldats furent lancées dans nos vallées.

A Thônes, le 26 février 1796, il arrive (de Bonneville) un détachement de 25 hommes (de la 2me demi-brigade d'infanterie légère), pour faire la chasse aux prêtres et aux réquisitionnaires. Et aussitôt la chasse commence...

« Presque toutes les nuits, — disent les Mémoires de M. Blanc, — il en part d'Annecy et des autres villes trente, quarante, cinquante, qui vont inopinément faire des recherches tantôt dans une paroisse tantôt dans une autre. »

Il devient impossible alors à nos missionnaires de continuer l'exercice du culte dans les quelques maisons particulières qu'ils avaient aménagées pour cela ; et, de nouveau, il leur faut errer de montagne en montagne, d'abri en abri, et célébrer la sainte messe à l'écart, tandis que les fidèles, avertis de l'heure du sacrifice, s'unissent d'intention à leur missionnaire... (19)

Après le départ du premier détachement de soldats (23 mai), il en arrive à Thônes un second (qui reste du 23 juin au 8 juillet), puis (20) un troisième (du 25 septembre au 11 novembre)

---

(19) Donnons un exemple : le jeudi de la Fête-Dieu, 26 mai 1796, à Thuy-dessus, une cinquantaine de fidèles se pressent dans la chambre haute dite *le poële-dessus*, de la maison de Bernard Doche, — « qui officie » ? — tandis qu'une « infinité de personnes » se tiennent dehors ; un pain bénit, cuit aux fours publics de Thônes, comprenant cinq gâteaux montés sur une étagère, parés de rubans, est distribué aux assistants (Enquête du 10 prairial, au sujet d'une querelle d'auberge).

(20) Dans l'intervalle, quarante soldats, arrivés le 9 septembre 1796, opèrent avec les gendarmes dans le canton du Grand-Bornand (Mémoires de M. Blanc).

Les jacobins du département du Mont-Blanc ne veulent pas se relâcher de leurs rigueurs...

N'importe : dans un certain nombre de paroisses, les fidèles, escomptant des jours meilleurs, travaillent à la restauration de leur église, et obtiennent du représentant de l'Evêque légitime qu'elle soit réconciliée et rendue au culte : c'est ainsi que l'église de Manigod est réconciliée le 30 octobre 96, celle de La Clusaz le jour de Toussaint, celle de Thônes le 22 janvier 1797, celle de Saint-Jean-de-Sixt en juillet...

Pour les enfants qui ont été baptisés ici et là en dehors de l'église, les missionnaires (21) suppléent les cérémonies...

1797

Ensuite des élections de prairial an V (20 mai 1797), la majorité des Conseils se tourne vers les mesures réparatrices et finit par voter une loi de liberté religieuse le 7 fructidor (24 août).

Prêtres et fidèles respirent donc..., mais tout juste une dizaine de jours, puisque le coup d'Etat du 18 fructidor fait de nouveau exposer à l'exil ou à la déportation les prêtres catholiques (5 septembre 1797) !

Avec le régime dit de Fructidor commence une seconde Terreur, marquée par une nouvelle chasse au prêtre qui dure deux longues années (d'octobre 97 à novembre 99).

« Jamais temps ne fut plus triste », disent les contemporains : jamais — pas même sous la Convention — la poursuite des prêtres ne fut aussi minutieuse, aussi active, aussi rapide...

Cependant le prêtre non assermenté ne montait plus sur l'échafaud ; il était condamné à la déportation, c'est-à-dire, après de longues semaines d'emprisonnement, à l'exil sur une terre lointaine et malsaine qui devait le faire mourir à petit feu.

---

(21) Il s'agit surtout de MM. F. Lathuille, Joseph André et Pierre Avet, que nous retrouvons à toutes les pages des registres paroissiaux de ces tristes années.

1798

« Pendant les six mois du printemps et de l'été de 1798, — dit M. Blanc, curé de La Clusaz, — il a séjourné à Thônes un détachement de quarante soldats, ou plutôt de quarante démoniaques... ; il n'y avait pas de semaines qu'ils ne fouillassent des maisons pour rechercher des prêtres...

« Les prêtres du canton étaient tous cachés dans des trous, n'en sortaient qu'au plus sombre de la nuit, pour le secours des malades seulement...

« On a fait payer cinq cents livres d'amende, et la prison en plus, à tous ceux qui ont été prouvés avoir fait ou permis de célébrer chez eux... »

Aux gendarmes et aux gardes nationaux la loi accordait une prime pour chaque prêtre qu'ils arrêteraient.

Les sbires de la Révolution ne s'accordaient pas de relâche.

Une loi du 18 messidor an VI (6 juillet 1798) vint encore ordonner des visites domiciliaires plus rigoureuses, pendant un mois, pour arrêter les agents de l'Angleterre, les émigrés rentrés, les prêtres déportés, etc.

Mais..., à vouloir indiquer toutes les perquisitions faites par la force armée, toutes les ruses qu'elle employait, — et aussi toutes les précautions que les fidèles lui opposaient, — nous n'en finirions pas.

Citons simplement quelques-uns de nos prêtres (22) qui furent, ici ou là, arrêtés pendant cette période de la « guillotine sèche » :

M. Joseph-Nicolas Entremont, de Saint-Jean-de-Sixt, curé du Cohennoz, qui, deux fois arrêté, réussit toujours à s'échapper ;

M. Pierre-Marie Golliet, de Manigod, curé de Châtillon-sur-Cluses, qui, arrêté, malade dans son presbytère (6 mars 1798), fut aussitôt délivré par ses paroissiens et vint mourir à Manigod ;

---

(22) Lavanchy, *Le Diocèse de Genève...*, I, p. 380 ; II, p. 716 et 37.

« Le brave M. André » (Jacques-François), docteur de Sorbonne (23), vicaire de Reignier, un de ceux qui n'avaient jamais émigré. Il fut arrêté sur la paroisse de Thônes le 17 mai 1798, par les soldats qui, pour aucune somme d'argent, ne consentirent à le relâcher.

Huit de ses confrères du diocèse attendaient dans les prisons de Rochefort, depuis le mois de mars, leur départ pour la Guyane..., où ils devaient débarquer le 6 octobre et y mourir les uns après les autres (de 1798 à 1801).

Douze autres, condamnés à la même déportation et emprisonnés à Chambéry, devaient être acheminés, en trois convois, dans le courant de la même année, vers l'île de Ré ; M. André fut du deuxième convoi, qui arriva le 26 août... Mais la crainte des croisières anglaises empêcha tout départ, et nos déportés restèrent dans la citadelle de l'île ; l'un d'eux y mourut en 1799... (24)

Bon nombre d'autres devaient le suivre l'année suivante.

Or, il faut savoir que, tant qu'ils étaient détenus dans les prisons du département, la République leur laissait le soin de se nourrir à leurs propres frais. Aussi quelques-uns arrivaient-ils bien vite au bout de leurs ressources, n'ayant plus rien pour leurs besoins ultérieurs...

Et c'est pourquoi, du lieu de sa retraite (en Valais), le Vicaire général Bigex crut devoir recommander des collectes parmi les fidèles pour le soulagement de ces vénérables confesseurs de la foi qui attendaient leur déportation à la Guyane (18 juillet).

D'autre part, aux missionnaires restés dans les paroisses, M. Bigex donnait des directions précises pour ce temps d'interminables persécutions :

En particulier, il leur recommandait d'encourager les fidèles à continuer leurs assemblées ou dans les églises elles-mêmes, comme ils y étaient autorisés par les décrets, ou dans les chapelles des hameaux et les maisons, et cela sous la présidence de quelque laïque pieux, instruit et pru-

---

(23) Il est porté sur la liste des émigrés une première fois sous son prénom usuel Jacques, et une seconde fois sous le prénom de François, comme vicaire de Reignier.

(24) M. André s'évadera le 10 avril 1800.

dent (25), pour y faire des prières en commun et pour y lire des chapitres du catéchisme ou d'autres livres d'instruction (17 juin).

Par une loi du 13 fructidor an VI (30 août 1798), le Directoire s'efforçait d'« endimancher » les décadis en les déclarant jours de repos...

Sous menace de nullité (26), la célébration du mariage civil ne devait se faire que le décadi et dans les seuls chefs-lieux de canton.

Elle aussi, l'Administration centrale du Département prenait peine à faire observer les lois de persécution : le 27 octobre (6 brumaire an VII) elle édictait un arrêté contre les prêtres réfractaires — une fois de plus, — contre les particuliers qui leur donnent asile et contre les agents qui les tolèrent ; de plus elle ordonnait de publier solennellement cet arrêté trois décades consécutives dans toutes les communes (27).

Pour une partie de la Savoie c'était, bientôt, peine perdue !

1799

Dès le 11 et le 12 février, soixante-sept grenadiers ayant à leur tête un lieutenant et un sous-lieutenant, s'occupent dans la vallée de Thônes à saisir les réquisitionnaires.

De leurs yeux étonnés ils voient ce que la population pense des lois antireligieuses et du clergé réfractaire : leur lieutenant appelle sur l'administration les foudres du gouvernement...

La chasse au prêtre continue partout.

De nouveaux convois de déportés sont partis ou partent de Chambéry pour l'île de Ré.

---

(25) Un nom nous a été conservé, celui d'Emmanuel Binvignat « faisant les fonctions du culte catholique dans la présente commune de Thônes », sans avoir fait la déclaration prescrite par la loi du 7 vendém. an IV (*Registres de l'Administration municipale du canton*, à la date du 12 vendémiaire an VIII).

(26) Mémoires de M. Blanc, curé de La Clusaz.

(27) Mémoires de M. Blanc.

Ils comprennent, entre autres, un tout jeune prêtre Pierre-Joseph Bétemps, fils d'un Manigodin libraire à Luxeuil (Hte-Saône), — un autre Bétemps, Jean-François, des Clefs, — le chanoine Maurice Cohendet, de Serraval; — quant à M. Pierre Lambersend, de Manigod, curé de Minzier, arrêté à Chaumont le 21 octobre, il réussit à s'évader des prisons de Carouge le 31 décembre (28).

Cambien d'autres, échappant aux poursuites, coururent les plus grands dangers : à La Clusaz, M. Thovex, curé de Moye..., — à Saint-Jean, M. Ranguis, curé de Saint-Maurice d'Annecy..., — au Bouchet, le curé Pollet-Villard... !

Et comment s'en étonner quand on voit un « démoniaque », Mongellaz, de Flumet, se revêtir d'habits de femme et parcourir jusqu'à quatre fois les paroisses de La Giettaz et de Manigod, demandant pour quelque malade le ministère d'un prêtre !...

Cependant de grandes nouvelles sont apportées de Paris dans le courant de décembre...

1800

Les rouages administratifs de la France sont transformés (29).

Mais — il y a toujours un *mais* — les garanties de liberté religieuse se font attendre.

Si les édifices religieux non aliénés jusque-là sont rendus aux citoyens pour l'exercice du culte (28 décembre 1799), si la loi du 21 nivôse (11 janvier 1800) n'exige plus de la part des prêtres qu'*une promesse de fidélité à la Constitution*, les autorités départementales n'admettent à faire cette promesse que les jureurs non rétractés des premiers serments !

A l'égard des autres prêtres — c'est-à-dire de nos missionnaires, qui tous sans exception ont repoussé le schisme,

---

(28) Voir les noms de tous ces confesseurs de la foi dans Lavanchy, *Diocèse de Genève*, I, 657-658, ou dans Rebord, *Dictionn. du clergé*.

(29) Voir au chapitre V de la Troisième Partie.

— il n'est en rien dérogé aux lois de 1792-1793 ni à celle du 7 vendémiaire an IV :

Le préfet du Mont-Blanc, Sauzay, par une circulaire du 10 avril, invite les commissaires de nos communes à faire observer les lois...

Et donc, à l'exception de quelques curés, — comme celui de La Clusaz, qui, très sûr de ses paroissiens, reprend le 20 janvier ses fonctions publiques à l'église, — nos missionnaires restent perchés sur les hauteurs ou retirés dans quelques « écarts », et toujours sous la menace de la réclusion, si ce n'est de la déportation.

De fait, au printemps et pendant l'été de 1800, quelques prêtres savoyards sont encore arrêtés et retenus en prison.

Toutefois, apprenant les paroles adressées le 5 juin par le Premier Consul au clergé de Milan (30), le ministre Fouché se relâche de ses rigueurs (circulaire du 17 juin)... Il explique aux préfets — à celui du Mont-Blanc, entre autres (9 août) — que « les ecclésiastiques contre lesquels il existait des arrêts de déportation et qui s'y sont soustraits, sont admis à faire la déclaration : le gouvernement consent à *oublier leurs torts*, s'ils promettent fidélité au pacte social... »

Et, à son tour, le préfet adresse aux maires ses instructions (2 septembre et 15 novembre 1800) pour réclamer de tous les prêtres la promesse de fidélité : « ... Tous les prêtres qui voudraient reprendre l'exercice du culte sont appelés à faire et à souscrire la déclaration, chacun pardevant le maire de la commune... sans qu'il puisse y apporter *aucune restriction ou modification*... » Ils devront, d'ailleurs, se conformer à toutes les dispositions relatives à la police des cultes (c'est-à-dire sans cloche, sans convocations, sans aucun signe...) et cela sous peine de réclusion...

Nos prêtres (31) trouvent avec raison que cette liberté

---

(30) Cf. Lavanchy, *Le Diocèse de Genève...*, II, p. 221 et suiv.

(31) Le curé de La Clusaz ne se remet que le 27 décembre à dire la messe au maitre autel de son église. — Le 8 décembre, à Cluses, l'abbé Rassiat a été violemment arraché de la chaire par les gendarmes et conduit en prison à Genève, où il meurt le 25 janvier 1801 (Rebord, *Dictionn. du Clergé*).

du culte est bien limitée et précaire ; et d'autre part, ils attendent que l'autorité ecclésiastique ne soupçonne plus aucun piège dans cette promesse de fidélité...

Mais ils ne perdent pas leur temps :

Dans les chapelles de hameaux, où ils célébrent les offices, ils expliquent le catéchisme aux jeunes garçons et aux jeunes filles de 12 à 16 ans, qu'ils préparent ainsi à leur première communion...

Eux-mêmes se retrempent dans les exercices d'une retraite ecclésiastique (32) pour reprendre avec une nouvelle ardeur leur ministère sacré.

1801-1802-1803

Partout, déjà, on parle des négociations engagées par le Premier Consul en vue d'un Concordat avec le Pape Pie VII (élu le 14 mars 1800).

Et à peu près partout, vers le commencement de février 1801, la poursuite des prêtres *insoumis* paraît prendre fin (33).

Les négociations aboutissent, en effet, à un Concordat signé à Paris le 26 juillet 1801, ratifié à Rome le 15 août, et annoncé aux fidèles du diocèse par une circulaire des Vicaires généraux en date du 10 octobre !

L'antique diocèse de Genève-Annecy est supprimé (18 novembre 1801).

Nos deux départements du Mont-Blanc et du Léman formeront (29 novembre) un même nouveau diocèse, dit de Chambéry et de Genève...

Cependant il faut attendre que le Corps législatif ait ratifié le Concordat...

---

(32) Avec les autres prêtres de la mission (ou archiprêtré) de Thônes, ils font leur retraite, les uns à Serraval, du 9 au 15 novembre, les autres aux Villards, du 14 au 22 novembre 1800.

(33) Le missionnaire Claude Roux fait encore le 6 mars 1801, à la chapelle de Lorette, hameau de Glapigny, les obsèques de Maurisa Avrillon, veuve de Joseph Dupont, qui est ensuite portée au cimetière nouveau de Thônes. — Au mois de juin, dans la même chapelle, il fait une proclamation de mariage...

C'est chose faite enfin le 30 avril 1802 et Dieu sait avec quelle allégresse la France reçoit l'heureuse nouvelle !

Les évêques peuvent être nommés, maintenant, et, à leur tour, ils procéderont à la difficile réorganisation de leurs diocèses...

Encore faut-il dire pour notre Savoie, que, nommé le 4 mai 1802, l'évêque de Chambéry-Genève fut retenu quelques mois par l'organisation de l'archi diocèse de Lyon et qu'il ne put prendre possession de son siège savoyard que le 23 janvier 1803..., ce qui retarda d'autant de mois la nomination de nos curés et de nos vicaires.

CHAPITRE IX

LA PAROISSE DE THONES.
SON ÉGLISE ET SON CLERGÉ
DE NOS JOURS

Sous les évêques de Chambéry et Genève :

Mgr René des Monstiers de Mérinville, 1802-1805,
Mgr Irénée-Yves de Solle, 1805-1822..,

Et

Sous les évêques d'Annecy :

NN. SS. Claude-François de Thiollaz, 1822-1832,
Pierre-Joseph Rey, 1832-1842,
Louis Rendu, 1843-1859,
Claude-Marie Magnin, 1861-1879,
Louis-Romain-Ernest Isoard, 1879-1901,
Pierre-Lucien Campistron, 1904-1921,
Florent du Bois de la Villerabel, 1921...

Durant les premières années du nouveau siècle 1801-1802-1803, — avant la nomination d'un curé, — la paroisse est desservie par ses missionnaires : MM. Joseph André, François Lathuille, Alexis Charvet et Claude Roux...

A quelle date, exactement, sont-ils autorisés à rentrer dans l'église paroissiale, nous l'ignorons...

Le 24 juillet 1801, deux gendarmes emportent à Annecy cette déclaratïon du maire Durod que « l'exercice du culte s'est rempli dans la présente commune suivant le

vœu des lois des 7 vendémiaire an IV et 22 germinal suivant » avec la promesse qu'il en fera continuer à l'avenir l'exercice conformément aux lois et que, en cas de désobéissance, il en rendra compte.

Un marguillier, Pierre Gollier, est installé le 8 septembre 1801.

Une cloche est amenée, qui se trouve trop petite (21 avril 1802). Une autre sera fondue, revenant à la somme de 900 francs (dont 400 de dons volontaires)...

Un évêque, Mgr des Monstiers de Mérinville, vient d'être nommé (4 mai 1802) au siège de Chambéry et Genève ; et, les 20, 21 et 22 août, selon les exigences de la loi, chacun des cinq prêtres demeurant à Thônes déclare « être uni de communion » avec lui et lui « promet soumission et obéissance, en qualité de prêtre de son diocèse, dans tout ce qui est du ressort de l'autorité épiscopale. »

Enfin, — après une bien longue attente, — arrivent les nominations préparées par le Vicaire général Bigex au nom de l'Evêque : M. Lathuille devient curé d'Alex ; M. André (Joseph), curé de Faverges...

M. Joseph LAVOREL,

curé de Thônes (1803-1828).

D'une famille originaire de la petite paroisse de Metz, près d'Annecy, M. Lavorel était né dans cette ville le 5 avril 1745 et avait été ordonné prêtre le 13 juin 1772.

Vicaire à Cornier (1772), puis à Veyrier (1780) et à Saint-Jorioz (1783), ensuite aumônier du couvent des Religieuses Annonciades à Annecy (1785), il avait partout laissé des traces de sa charité et de son zèle, ainsi que de toutes les vertus sacerdotales.

Réfugié en Piémont (dès le mois d'avril 1793), il était rentré au mois de juillet 1795, pour se dévouer dans la ville même d'Annecy aux besoins des âmes en affrontant les plus grands dangers...

Le 10 août 1803, par patentes signées de Mgr de Mérinville, il était nommé curé de Thônes... Et le 4 septembre

suivant il se faisait mettre en possession de son église, au milieu de l'allégresse générale de la paroisse.

Le presbytère, — qui avait servi quelque temps de local à la Société populaire (ou Club révolutionnaire, de 1793), puis à la fois de Justice de paix (1795) et de maison de détention et ensuite de salles de classe à deux maîtres ou maîtresses d'école, — le presbytère était inhabitable, la commune n'ayant pu encore y faire toutes les réparations nécessaires ; le curé accepta d'abord la modeste hospitalité que lui offrait l'abbé Charvet, puis il se logea, croyons-nous, dans la maison de François-Marie Durod...

Et ce ne fut qu'en 1808 qu'il alla rejoindre au presbytère, — enfin réparé, — son unique vicaire.

Pour s'entretenir, lui et son confrère, avec la domestique, le curé de Thônes, curé de canton (de 2e classe), recevait de l'Etat le pauvre traitement de 1.000 francs : dès 1806, il reçut de la commune un supplément de 900 fr.

Mais *un seul vicaire*, avec un curé sexagénaire, pour desservir un poste de montagne de près de 3.000 âmes, c'était vraiment peu ! L'autorité ecclésiastique s'étonnait que la paroisse de Thônes « qui s'est toujours distinguée en particulier sous les rapports religieux » ne se prêtât pas à fournir le nécessaire pour l'entretien de deux vicaires... dont « elle ne peut méconnaître l'absolue nécessité... » (1)

Quant au personnel ecclésiastique du collège, qui de son côté n'était pas moins surchargé de travail, il ne pouvait évidemment pas desservir la paroisse...

Le 7 juin 1812, la municipalité prit enfin une délibération pour l'établissement d'un second vicaire... ; mais au mois de mars 1813 elle n'avait encore aucune réponse de la préfecture...

Un second vicaire, cependant, était arrivé — en 1811 — pour aider dans son ministère le saint curé Lavorel.

C'était en effet *un saint prêtre*, un pasteur zélé, pieux,

---

(1) Lettre de M. Bigex, Vicaire général, du 27 décembre 1804.

charitable entre tous, qui avait été donné à la paroisse de Thônes, laquelle en garde le souvenir impérissable et se recommande à son intercession auprès de Dieu. Pour nous documenter à son sujet, nous n'avons qu'à lire *La Charité parfaite ou Vie de Rd Joseph Lavorel, curé, plébain et archiprêtre de Thônes*, par l'abbé P.-M. Vaullet, aumônier de l'hôpital d'Annecy..., 1835, petit ouvrage in-18 de 220 pages, qui se trouve encore dans quelques familles...

Levé en toute saison vers les trois heures du matin, M. Lavorel commençait sa journée par la récitation des matines, qu'il faisait suivre de l'oraison mentale ; puis il se rendait à l'église pour y entendre les confessions des fidèles qui se pressaient autour de son tribunal, avides de sa direction éclairée et toute surnaturelle ; ensuite il montait à l'autel et Dieu sait avec quelle foi et quelle dévotion il offrait le saint sacrifice !

Avec le plus grand soin il préparait ses prédications, se faisant une obligation rigoureuse de ne jamais paraître en chaire sans avoir écrit ce qu'il devait dire ; et il ne se rassasiait pas d'annoncer la parole de Dieu à ses ouailles.

C'était un catéchiste distingué.

Modèle d'assiduité à ses exercices de piété et à ses devoirs sacerdotaux, M. Lavorel était aussi un modèle de frugalité et de simplicité de vie.

D'une tenue extrêmement simple et modeste, portant une soutane d'une étoffe légère et se passant presque toujours de tout manteau, il ne posséda jamais de toute sa vie qu'une houppelande de drap grossier, qu'il fit durer plus de soixante ans !

Pendant les trois quarts de sa vie, il s'interdit habituellement l'usage du déjeuner... Cependant l'esprit de pénitence qui lui faisait garder la plus stricte sobriété, ne dégénéra point en lésine. Il était, dit son biographe, « *très honorable* chez lui », non seulement à l'égard de ses vicaires qu'il traitait avec beaucoup de bonté, mais encore à l'égard de ses confrères qu'il voyait avec plaisir...

Il aimait les enfants et rivalisait d'ardeur avec ses vicaires pour les catéchiser et les former à la vertu ; et,

s'il en trouvait parmi eux qui fussent aptes à faire des études, il les aidait dans leurs dépenses par ses subsides généreux...

Les malades, les infirmes et les vieillards étaient l'objet de sa plus tendre sollicitude : fréquemment il les visitait, quelque éloignés qu'ils fussent et quel temps qu'il fit : il leur prodiguait les consolations, les secours religieux et les aumônes dont ils avaient besoin.

Les pauvres étaient nombreux alors dans sa paroisse, — même en dehors des années de disette de 1810, 1812 et 1817 ; — mais le bon pasteur savait donner et il donnait toujours (2) : c'est précisément cette charité, cette pratique de l'aumône, qui fut la caractéristique de sa vie et le motif de la vénération que tous ses paroissiens avaient pour lui.

Aussi bien le Conseil communal voulut-il consigner dans ses registres le souvenir des vertus et des bienfaits de cet homme de Dieu :

Le 14 novembre 1818, après avoir rappelé les méfaits de la Révolution, les années d'anarchie et de guerre, puis le rétablissement fait en cette année 1818 de la flèche du clocher, grâce au don généreux de M. Cl.-F. Girod, le rédacteur des Délibérations municipales continue en ces termes :

« La ville reconnaissante conservera longtemps le souvenir d'un pareil bienfait.

« Elle ne conservera pas moins le souvenir de M. Joseph Lavorel, son curé actuel. La piété, le zèle, la charité et

---

(2) On se raconte encore *l'histoire de la vache*. Un père de famille du hameau de la Vacherie avait vu périr sa vache, son unique vache, et il se désolait... M. le Curé venant à passer l'exhorte à prendre patience, à se confier en la Providence divine, qui jusqu'à ce jour a bien pourvu à ses besoins... — « La Providence me rendra-t-elle ma vache ? — Oui, mon ami, répond le bon Curé : elle vous la rendra, c'est elle-même qui m'envoie ici pour cela : c'est demain le jour du marché, allez-y acheter une vache à votre choix, vous m'amènerez ensuite le vendeur, et je la payerai. »

Or, le lendemain, à l'heure de son dîner, le brave Curé était appelé... par *l'homme de la vache*, un nommé Jean-Jacques [Atrux] qui n'avait pas si mal choisi sur le marché, puisqu'il avait pris une vache du prix *de vingt écus !* Le charitable M. Lavorel paya la vache comme il l'avait promis (*Vie de M. Lavorel*, p. 125).

la prudence de ce digne et respectable ministre de notre sainte religion sont au-dessus de toute expression ; ses paroissiens et surtout les malheureux en éprouvent tous les jours les effets. Ils n'ont tous qu'un seul vœu à former pour leur félicité : ... la conservation de ce digne et bien-aimé pasteur.

« Le conseil de la ville et paroisse de Thônes, composé de MM. Pierre-François Durod syndic, Jean-François Gay, Jean-François Avet, Jean Rey, Jean-Marie Pollet, Jean-Claude Lathuille et Jean-Jacques Atrux, conseillers, a fait dresser le présent acte, pour en transmettre la mémoire à la postérité (3). »

L'église paroissiale, — que nous ne voudrions pas passer sous silence, — M. Lavorel eut soin, dès le début de son ministère à Thônes, de la rendre aussi décente que possible : d'accord avec la municipalité, il en fit recrépir et replâtrer les murs tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, « regotoyer » tout le toit (qui était alors couvert en tuiles), et refaire tout le couvert des chapelles et de la sacristie... Mais, à côté de ces dépenses qui étaient à la charge de la commune, combien le saint curé n'en fit-il pas pour l'ornementation de l'église, pour le mobilier de la sacristie, pour l'honneur du culte divin !

Les 5, 6 et 7 juillet 1809, le curé et sa paroisse renouvelée par lui fêtèrent merveilleusement la Visite de Mgr Irénée-Yves de Solle, évêque de Chambéry (4), qui donna le sacrement de Confirmation à des centaines de fidèles...

---

(3) Vaullet, *Vie de Rd Joseph Lavorel*, p. 137.

(4) Voyageant à cheval avec son grand-vicaire Bigex et son aumônier l'abbé P.-J. Rey, l'évêque arriva de Dingy le mercredi soir, 5 juillet, et fut très religieusement accueilli par le maire Durod, par la garde nationale, par la musique et « un peuple immense », qui rivalisait de piété avec son pasteur.

Il partit le vendredi après-midi pour Le Grand-Bornand, et en revint, porté par les hommes, le dimanche soir. Voir *Lettres à un ami* (soit relation de ces Visites pastorales, adressée par l'abbé Rey au duc Mathieu de Montmorency), Lyon, 1809.

En 1820, après Toussaint, les exercices bienfaisants d'une mission furent donnés à la paroisse...

En 1822, des ouvriers sculpteurs (5) travaillèrent plusieurs mois à la restauration du retable du maître autel. Par la richesse de ce retable, — comme par l'élégance du clocher, « qui est le plus beau qu'on voie dons nos provinces », d'après le biographe de M. Lavorel (6), — l'église de Thônes se classait elle-mème à un très beau rang parmi les églises du diocèse.

Disons-le en passant : c'est de cette même année 1822 que date le rétablissement du siège épiscopal d'Annecy (avec une étendue de territoire évidemment moindre que celle de l'ancien diocèse de Genève). La bulle d'érection, *Sollicita catholici gregis*, est du 15 février 1822, et l'institution du premier évêque, Mgr de Thiollaz, est du 27 septembre (7).

Croyant aboli le titre de *plébain* que ses prédécesseurs avaient porté, le curé de Thônes ne se l'attribuait point ; mais en 1825 Mgr de Thiollaz rétablit le titre et lui ordonna de le porter.

Le pieux curé de Thônes n'avait pas attendu les recommandations de l'Evêque d'Annecy pour réorganiser dans sa paroisse les anciennes confréries du Très Saint Sacrement et du Saint Rosaire : la preuve, c'est que, sous le règne ombrageux de Napoléon, le maire de Thônes répond (le 14 décembre 1809 et encore en mars 1811) à une circulaire du préfet sur les confréries qu'en effet il y a dans la paroisse de Thônes deux confréries : d'abord celle des Pénitents ou Confrères du St Sacrement (200 hommes

---

(5) Jean-Baptiste et Charles Delponte (père et fils) et Charles Pedrino, nés à Campertogno, dans la Val Sésia.

(6) Vaullet, *Vie de Rd Lavorel... : Notice sur la ville de Thônes*, p. 214.

(7) Le Mandement d'adieu de l'Archevéque de Chambéry aux fidèles du nouveau diocèse, fut lu dans nos églises le dimanche qui suivit le 27 décembre, et la bulle *Sollicita* fut fulminée le 1er janvier dans l'église de St Pierre d'Annecy. L'Evéque (nommé) d'Annecy donna le 27 janvier 1823 son premier Mandement.

environ et autant de femmes), et une autre, dite du Rosaire (qui comprend une soixantaine de jeunes filles ou de femmes) ; le but de ces pieuses associations, les habits dont se revêtent leurs membres, leurs exercices religieux ne sont pas de nature à troubler la tranquillité de l'Empire.

Pour ces confréries, les prédications solennelles du Jubilé de 1826 ne firent qu'ajouter de nouveaux membres et réchauffer la piété des uns et des autres.

En cette même année eurent lieu, dans la ville d'Annecy, — sous les yeux du roi Charles-Félix, de la reine Christine et d'une dizaine de prélats, — les fêtes incomparables de la translation des reliques de St François de Sales (21 août) et de Ste Jeanne de Chantal (23 août) à l'église de la Visitation (nouvellement bâtie rue Royale) : des milliers de fidèles s'y transportèrent avec des centaines de prêtres : les vicaires de Thônes voulurent être de ce nombre ; quant au saint curé, il se priva probablement de cette consolation, ne voulant pas « laisser Thônes sans prêtre... un seul jour », alors même que « le pape et tout le Sacré Collège viendraient à Annecy (8). »

D'ailleurs, avec son grand âge, M. Lavorel voyait accourir les infirmités... : il offrit à l'Evêque sa démission, qui fut acceptée.

Le 5 juillet 1828, de très grand matin, il sortit de son presbytère secrètement et, accompagné de l'un de ses sacristains, il prit la route d'Annecy à pied, — malgré ses 83 ans, — pour se retirer à l'hôpital de cette ville et s'y préparer plus immédiatement à paraître devant Dieu.

Privé bientôt totalement de la vue, il passa encore quelques années dans la plus humble résignation et dans une prière incessante; et rendit sa belle âme à Dieu le 17 mai 1832 : il était dans sa 87e année de son âge et la 60e de son sacerdoce.

A cette nouvelle, le Conseil de Thônes décida, d'une voix unanime, de réclamer la dépouille mortelle de son

---

(8) Lettre adressée le 12 août 1826 à l'abbé Hippolyte Lavorel, secrétaire de Monseigneur.

curé, et de solliciter du pouvoir civil l'autorisation de l'ensevelir dans l'église...

Et la ville d'Annecy et successivement toutes les paroisses d'Annecy à Thônes eurent sous les yeux, le lendemain, ce spectacle touchant de tous les membres d'une municipalité accompagnant *à pied*, — pendant cinq longues heures — le corps du vénéré pasteur !

Les funérailles furent célébrées le 19 mai, on devine avec quelle piété et quel concours de peuple !

Et son corps fut enseveli à l'entrée du sanctuaire, sous l'épitaphe suivante :

Hic jacet Reverendus Josephus Lavorel,
Vere pastor bonus, omnibus carus,
Pater pauperum, defunctus ipse
Pauper, die 17 maii 1832.
Requiescat in pace !

C'est-à-dire : *Ci-gît Révérend Joseph Lavorel, qui fut vraiment le bon pasteur, aimé de tous et le père des pauvres, et mourut lui-même dans la pauvreté le 17 mai 1832* (9). *Qu'il repose en paix !*

Depuis cette année-là, surtout depuis le jour où fut célébré l'anniversaire de sa mort, la confiance que l'on avait aux mérites de M. Lavorel et le souvenir de son extrême bonté ont attiré à son tombeau une multitude de personnes venant implorer sa protection.

Et déjà en 1835 M. Vaullet, son biographe, rapporte qu'on attribuait à l'intercession du saint curé plusieurs guérisons d'enfants, celle entre autres de celui qui est devenu le philologue Aimé Constantin, précepteur à la cour impériale de Russie, et celle de Louis André (fils de Barthélemy), qui à l'âge de deux ans et huit mois, n'avait pas encore pu marcher...

Arrivons à son successeur, qui était son cousin.

---

(9) L'inscription porte le 16 mai : nous rectifions la date.

J.-F. HIPPOLYTE LAVOREL,

plébain et archiprêtre (1828-1856).

Né à Metz près d'Annecy le 27 septembre 1788 et ordonné prêtre le 6 septembre 1814, M. Jean-François-Hippolyte Lavorel débuta, n'étant encore que diacre, comme directeur du petit pensionnat de Conflans, devint en septembre 1822 curé de Marthod (10), puis en mai 1824 secrétaire et aumônier de Mgr de Thiollaz.

Institué curé de Thônes et archiprêtre le 11 juillet 1828, il prit possession le 20 juillet du même mois.

L'un de ses premiers soucis fut la *refonte des cloches*.

La grande cloche avait été cassée, et dès le 7 juillet, des conventions avaient été passées par le syndic et le conseil avec le sieur Gautier, fondeur à L'Hôpital : une souscription fut ouverte, qui monta à 1100 livres, mais il en fallait au moins 1400... Et encore, le fondeur ayant manqué sa coulée, la fonte fut-elle renvoyée au printemps suivant.

Quatre bons paroissiens (11) s'étaient offerts à payer de leurs deniers la refonte de la deuxième cloche, la seule qui restât plus ou moins saine au clocher ; on s'encouragea alors dans la paroisse à procurer la refonte de quatre cloches, soit des deux grandes susdites et de deux petites...

Une bénédiction de cloches eut lieu le mardi 7 juillet 1829 ; mais la plus grande ne fut coulée et bénite qu'en l'année 1831 (12).

Un conflit s'était élevé entre Mgr de Thiollaz et le Sénat de Savoie, qui refusait d'entériner le *Règlement* dressé par l'Evêque *pour l'administration des biens des églises* d'après les sages prescriptions d'un précédent Règlement de 1818,

---

(10) Cette paroisse a fait partie du diocèse d'Annecy depuis le 15 février 1822 jusqu'au rétablissement du siège épiscopal de Moûtiers en 1825 (Cf. Poncet, *Monographie de Marthod*. p. 6).

(11) C'étaient Joseph-François Tessier, Jean-Michel Granger, Laurent Hugon-Gaillard dit Bornans et François André dit Jouvenceau.

(12) Elle eut pour parrain le curé Lavorel et pour marraine Mme Clara Lathuille, née Buttin.

tandis que l'Evêque se refusait énergiquement à charger le budget de nos pauvres Fabriques des grosses réparations des églises, cimetières et presbytères, etc. (13).

Or, précisément, diverses dépenses s'imposaient pour réparer les fenêtres de l'église, blanchir la voûte, etc, avant la prochaine Visite de l'Evèque : l'Intendant refusait d'approuver les demandes du Conseil à ce sujet...

La *Visite de Mgr de Thiollaz* à Thônes eut lieu le 21 mai 1829.

La paroisse, d'après le procès-verbal, comprend 570 feux, 3.000 habitants, dont 2.300 communiants.

L'église renferme six chapelles, ou plutôt cinq, car celle de Ste Catherine n'est pas encore rétablie (14).

Il y en a huit autres dans la paroisse...

La Fabrique a pour ressources les deux tiers du luminaire des sépultures, plus la taxe des chaises et des bancs. L'entretien de la lampe du sanctuaire est assuré par des fondations et par la Fabrique.

Le traitement du curé est de 1000 francs avec un supplément de 400 fr. ; la commune donne 1000 fr. pour les deux vicaires. Le presbytère et son jardin appartiennent au bénéfice. Le curé perçoit 20 centimes aux baptêmes, aux relevailles et aux bénédictions des maisons, et des œufs à la bénédiction des têches , ajoutons l'offrande d'un cierge le jour du pain bénit et à diverses processions et fêtes de l'année.

Il y a urgence d'agrandir le cimetière...

Le lendemain 22 mai, l'infatigable Evêque consacrait l'église de La Balme-de Thuy, et le 29 celle de La Clusaz, donnant d'ailleurs la Confirmation dans chacune des paroisses (15).

Chaque année, — depuis la réouverture du Grand Séminaire d'Annecy (1823), — il se fait par ordre de l'Evêque,

---

(13) Albert, *Histoire de Mgr de Thiollaz*, tome II, pages 335-343.

(14) Il n'y en a plus que quatre aujourd'hui (1925).

(15) Le 23 mai aux Clefs, le 24 à Serraval, le 26 à Manigod, le 27 aux Villards, le 28 à St-Jean, et le 30 au Grand-Bornand.

dans toutes les paroisses, une collecte générale ou quête à domicile pour les aspirants à l'état ecclésiastique : Thônes fournit en 1829 400 livres, les années suivantes 322, 264, 230, 260, etc.

Une Mission est décidée pour Noël 1834, et, avant cette date, le Conseil fournit sa provision de bois, les bourgeois apportent à la cure les linges dont on peut avoir besoin... Donnée par huit Pères Capucins, depuis la fête de Noël 1834 jusqu'à l'avant-veille de la Saint-François de 1835, elle produit de très abondants fruits de salut... et décide la vocation de celui qui devait devenir le P. Bernardin.

Les exercices des Quarante-Heures sont établis le 2 août 1836 par Mgr Rey ; mais ils ne jouissent d'aucune fondation avant 1867... Ils se donnent (jusqu'en 1882) au dimanche de la Quinquagésime et aux deux jours suivants.

En 1839, les Sœurs de St-Joseph sont chargées de l'école des filles, et en 1844 les Chers Frères prennent la direction de l'école des garçons.

En 1843, le 27 septembre, la paroisse de Thônes reçoit la visite de Mgr Louis Rendu (16).

Le procès-verbal compte 600 feux dans la paroisse, 3.000 habitants, dont 2.200 communiants... — La chapelle de Ste Catherine est rétablie ; — celles des Pésets et du Pont de la Vacherie sont en faveur des professeurs du collège, qui en acquittent les charges.

Tous les samedis et les veilles des fêtes de la Ste Vierge les clercs chantent les *Gaude*.

Aux fêtes solennelles on chante *none* avant la grand'messe.

Les fêtes de dévotion sont longuement énumérées : En janvier, la St-Clair, la St-Antoine (avec bénédiction du sel pour les animaux), la St-Sébastien (avec procession, contre la peste) et la Conversion de St Paul.

Le 1er février, fête de Ste Brigitte pour être préservés des orages... Plus tard la St-Marc et les Rogations... Le 3 mai et le 14 septembre, processions et messe au Calvaire...

---

(16) Le Conseil vote 400 livres pour la réception de l'Evêque.

Le 22 septembre, fête de St Maurice, patron de la paroisse. Enfin le 28 décembre, fête des Saints Innocents.

Depuis une Croix jusqu'à l'autre, tous les jeudis, les différents quartiers de la paroisse font chanter une messe, suivie du *Deus misereatur* et de la bénédiction du Saint-Sacrement, pour la prospérité des fruits de la terre. Et depuis la Saint-Michel de septembre, chaque hameau fait faire un service (le jeudi) pour ses trépassés.

Le jour des Rameaux, procession (avec *Vexilla regis*) à la chapelle du Calvaire. Et de même le Jeudi Saint, après l'office du soir, on fait la procession au Calvaire en chantant les litanies de la Passion : les confrères du St-Sacrement portent les instruments de la Passion du Sauveur...

Dans le courant de septembre il y a la bénédiction des maisons de la ville, et pour la campagne la bénédiction des têches...

Les offrandes faites à l'église appartiennent au curé, sauf celles du Jour des Morts, dont il n'a que la moitié, l'autre moitié se partageant suivant la coutume entre les Vicaires et les clercs de la paroisse...

Le cimetière est trop petit : il est urgent de l'augmenter, au moins de moitié...

Après de nouveaux retards, cet agrandissement du cimetière fut enfin réalisé entre les années 1849 et 1851, et le long des murs d'enceinte une toise de terrain fut réservée pour des concessions de places aux familles..

Mgr Rendu revint visiter la paroisse en 1855 (le 18 mai), peu après la fête (6 mai) de la proclamation de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge.

Une nouvelle mission fut donnée par les PP. Capucins au mois de mars 1856 ; elle était dirigée par l'éminent P. Ambroise d'Ugine, fondateur du couvent de Meylan près Grenoble (17).

Deux mois après, le plébain Lavorel mourait (23 mai 1856), et il était enseveli dans l'avant-chœur de l'église, devant la table de communion.

---

(17) P. Eugène de Bellevaux, *Nécrologe et Annales biographiques*

Pendant 28 années, s'inspirant des exemples de son saint parent, il avait sagement gouverné la paroisse.

Trois semaines après son décès, un successeur était nommé.

Pierre-François VEYRAT-CHARVILLON

(1856-1871)

Comme on le devine, celui-ci était natif de Manigod. Ordonné prêtre à 25 ans et demi le 17 décembre 1831, il avait été vicaire à Faverges quinze ans (janvier 1832-1847), et curé de Serraval depuis le 17 octobre 1847.

Prêtre pieux et zélé, M. Charvillon — ainsi signait-il — eut à cœur de tenir en parfait état la maison de Dieu et d'y faire de notables restaurations tant pour l'édifice que pour le mobilier : donnant le premier l'exemple des sacrifices, il amena ses paroissiens et la Municipalité et la Fabrique à faire les dépenses voulues...

Pour l'embellissement de l'église. Des bancs uniformes pour la grande nef furent faits (1862) en remplacement des bancs disgracieux, des banquettes et des chaises d'autrefois ; — puis vint (en 1864) pour la chaire un nouvel escalier en noyer, avec balustrade en fer, — et (en 1868), aux frais de la commune, la réfection de tout le plancher de l'église, ainsi que du dallage devant la table de communion et des gradins montant de la nef au chœur (1865 fr.) ; — à ses frais, le plébain remplaça par un parquet en chêne et châtaignier (1866) le vieux pavé du sanctuaire, qui était précédemment en dalles de molasse toujours humides et froides et plus ou moins brisées.

Pour la grosse dépense des décorations de l'église (voûte, piliers et murs) par les Giacobini et la remise à neuf des autels par le sculpteur Pedrini (1863), on obtint du gouvernement impérial un subside de 3.000 fr., — vicaires et conseillers municipaux quêtèrent, — le plébain y alla de plus de 4.000 fr.... — Il paya de plus une partie des vitraux du chœur et de la grande nef (1860), ainsi que

les deux tableaux de *la Sainte Cène* et de *la Descente du Saint-Esprit,* œuvres d'Emile Giacobini (1866).

Il reçut d'ailleurs pour achat de chasubles et chapes une somme de 2.000 fr. (de dame Vve Tessier, née Miquet, du Martinet), et pour un beau lustre, au sommet de la grande nef, plus de 800 fr. (de dame Blanchon, née Dépommier). — En 1863, un superbe ostensoir tout argent vermeil, qui avait figuré à l'Exposition de Londres, fut acheté 1.800 fr., etc.

Une *nouvelle horloge,* battant tous les quarts d'heure et répétant les heures, fut commandée (18) à Morez (Jura) et payée 1.700 fr. par une souscription des bourgeois de Thônes : son installation au clocher date du 15 avril 1864.

Autres œuvres : le zélé plébain contribua (en 1865) pour une somme de 2.000 fr. à l'essai d'une Salle d'Asile ; et il recueillit un legs de 1.200 fr. (de Maurice Lathuille, du Fraisier), pour les exercices des Quarante Heures.

Il fit donner à sa paroisse une mission par les PP. Capucins (nov-déc. 1864) et reçut la Visite pastorale de Mgr Magnin (le 24 mai 1868)...

Il mourut le 7 mars 1871, universellement regretté.

Pierre CATHIARD,
(1871-1879)

Institué curé-plébain de Thônes le 13 mai 1871, M. Cathiard, — né à Leschaux en 1821, ordonné prêtre en 1848, — avait été longtemps (1848-64) vicaire à Megève (sous la direction du zélé M. Martin), ensuite vicaire à St-Maurice d'Annecy, et curé de Groisy (1867-71).

Il ne lui fut pas donné de rester bien longtemps dans sa nouvelle paroisse, — à laquelle il procura quelques beaux ornements (1871-72), deux bannières de St Maurice et de N.-D. du Rosaire (dons de pieuses paroissiennes, en 1875), — sans compter les réparations faites au clocher,

---

(18) A la Maison Séraphin Romanet. L'horloge est de forme triangulaire, à trois corps de rouages assemblés sur un châssis en fer fondu de 2 m. 07 de longueur sur 0 m. 68 de largeur. Le cadran extérieur a 1 m. 40...

— l'ouverture d'une école à Thuy — et (à partir de 1877) une Œuvre dite de la Providence, vivant de souscriptions annuelles, pour abriter pendant l'hiver dans les bâtiments des Sœurs de St-Joseph vingt jeunes filles pauvres de la campagne...

Lui aussi fit donner à son peuple une mission (de trois semaines), prêchée par les Missionnaires de St-François de Sales sous la direction du célèbre P. Tissot (nov-déc. 1876).

Pasteur intègre, dévoué, très charitable, il lutta de son mieux contre les développements de l'esprit antichrétien que propageaient certains employés de l'administration...

Il mourut à 58 ans, le 30 janvier 1879, d'une pneumonie rapportée d'une visite à ses malades.

Il avait légué à la Fabrique tout ce qu'il possédait dans la commune.

NESTOR ALBERT

(1879-1893)

Originaire de Saint-Julien, né à Viry (1843), ordonné prêtre en 1867, tout d'abord vicaire dans sa paroisse natale, M. Albert était resté huit années aumônier des R^des^ Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy. Passionné pour les travaux de la plume, il avait rédigé une *Petite Histoire de France*, une *Vie abrégée de St François de Sales*, et un ouvrage plus considérable, la *Somme ascétique* du même Saint, parue l'année même des fêtes du Doctorat. Le 8 août 1878, Mgr Magnin l'avait nommé chanoine honoraire de la Cathédrale d'Annecy.

Après le décès du plébain Cathiard, — qui suivit de près celui de l'Evêque, — ce fut M. le Vicaire capitulaire P.-F. Poncet qui eut à pourvoir la paroisse de Thônes d'un administrateur : le 24 mars 1879 il lui envoya le chanoine Albert.

Avec d'incontestables qualités, voulant être tout à ses devoirs de pasteur, de catéchiste et d'administrateur, tout aussi à son penchant pour l'étude et la plume, mais, d'autre part, trop soucieux de ses intérêts pécuniaires, M. Albert

vit peu à peu la généralité de ses ouailles se détacher de lui et souhaiter son départ...

Il finit par se résigner, et le 14 juillet 1893 il adressa à son Evêque sa démission (19).

La postérité lui rendra ce témoignage qu'il avait sérieusement travaillé au bien de sa paroisse, particulièrement en ce qui concerne les écoles et l'église.

Il reçut jusqu'à trois fois (31 mai - 1er juin 1880, 13 juin 1884 et 3 juin 1892) la visite de Mgr Isoard, et fit donner en 1886 (28 nov.-19 décembre) une mission mémorable par les PP. Rédemptoristes Nusbaum, Bouchage, etc.

Nouvelle façade de l'église et autres améliorations.

Deux longues lézardes s'étant produites aux angles Nord des murs latéraux de l'église il fallait aviser à consolider l'édifice ; or, n'était-ce pas le cas de faire disparaître la vieille façade avec son porche disgracieux et de procurer à l'église un peu plus d'espace et de lumière ?

On fit dresser par l'architecte diocésain, M. Dénarié, des plans et devis (1880) : la Fabrique disposait de 5.500 francs provenant des legs F. Girod et Cathiard ; le Plébain répondit de 10.012 francs en assumant les charges d'une souscription ; le Conseil (avec les fort imposés) vota une surimposition de 3.000 fr., puis une autre de 1404, 90, et finit par obtenir de l'Etat un subside de 9.256 francs...

Les travaux de la nouvelle façade de l'église, adjugés à M. Jean Martinazzo (le 17 septembre 1882), furent menés rondement (du 23 avril à fin novembre 1883) et coûtèrent 29.173 fr. 50.

Une statue en bronze de saint Maurice, haute de 2 m. 15, fondue dans la Haute-Marne, fut placée vers le sommet de la façade et bénite le 7 novembre 1883.

Mentionnons de plus les vitraux de la rosace..., —

---

(19) Devenu aumônier des Clarisses d'Evian (1893), puis chanoine titulaire à Annecy (1899), il publia encore divers ouvrages, entre autres *Les trois abbés Piccollet*, — *Histoire de Mgr de Thiollaz* (2 vol.), — *Vie de Mgr Magnin* ; et mourut le 1er mars 1916, donnant toute sa fortune à des œuvres diocésaines.

l'achat d'ornements, de tapis et d'une pyxide, — soixante-seize bancs de femmes (pour les nefs latérales) et cinquante bancs d'hommes (pour les tribunes), — la pose d'ardoises métalliques (de Montataire) sur les basses nefs et d'un arrêtier sur le grand toit, 2.451 fr.), — la réfection des fonts baptismaux et de deux confessionnaux, — la pose (à droite et à gauche de l'entrée principale de l'église, 1884) de deux plaques en marbre noir; l'une rappelant les dons faits à la paroisse par C.-F. Girod, l'autre ceux de M. de Valpergue, marquis de Thônes, et de dom Dubois..., — l'achat d'un harmonium pour l'église (1.200 fr.), fruit d'une souscription recueillie par les demoiselles de la ville ..., — la refonte d'une cloche de 620 kg, qui fut bénite le 1er août 1891 (20) — et diverses réparations aux chapelles rurales.

Pierre DUCRET

1893...

Le 22 octobre 1893 la paroisse accueillait son nouveau pasteur, M. l'abbé Pierre Ducret, d'Hauteville-sur-Fier, né le 30 novembre 1854, ordonné prêtre en 1880, institué plébain le 2 octobre.

Celui-ci avait été quelque temps secrétaire particulier de Mgr Isoard, puis vicaire à Sallanches et curé de Publier. Il arrivait avec la réputation d'une extrême bonté et d'un beau talent oratoire, qu'il ne devait pas démentir.

Mais l'horizon politique s'était passablement assombri pendant les quinze dernières années : la franc-maçonnerie s'était emparée du pouvoir..., et, selon les pronostics de son Evêque vénéré, le nouveau plébain s'attendait à voir de nouveaux orages éclater contre la religion.

Et en effet, après les lois de laïcisation et les lois contre les congrégations, vint la fameuse « loi de Séparation des Eglises et de l'Etat » tant de fois annoncée, votée enfin le 9 décembre 1905, — abrogeant, par la seule volonté des

---

(20) Elle a coûté à la commune 1000 fr. et à la confrérie du St-Sacrement 448 fr.

Chambres, ce contrat bilatéral solennel qu'était le Concordat de 1801, — méconnaissant toute hiérarchie catholique, dépouillant le clergé de ses moyens d'existence, — et laissant à la charge des fidèles (par des cotisations et des quêtes sans fin) tout le poids de l'organisation cultuelle...

Cette loi, que le Pape ne pouvait pas ne pas condamner, le gouvernement voulut malgré tout la faire exécuter, — et l'on vit faire les inventaires des biens des eglises (à Thônes le 22 janvier 1906, aux Clefs avec divers incidents, huit jours après, puis au Grand-Bornand, à Manigod, à La Clusaz les 5 et 6 mars...) — puis, un an après la promulgation de la loi, le diocèse d'Annecy eut l'immense douleur de se voir dépouillé de son Evêché et de son Grand-Séminaire et de ses collèges de Mélan et d'Evian !...

Ne voulant pas « se protestantiser », les catholiques avaient refusé de former des associations cultuelles : la loi de séparation « avait tout prévu, hormis ce qui était arrivé » et le Gouvernement se débattait dans l'incohérence... Il fit voter une loi complémentaire sur l'exercice public du culte (2 janvier 1907) et ensuite une autre sur la dévolution des biens ecclésiastiques (13 avril 1908).

C'est en vertu de cette dernière loi que la Fabrique paroissiale, à Thônes, a été dépouillée (21) de 1282 fr. 30 de rentes, de la somme de 2.737 fr. 25 montant de trois obligations, et d'un capital de 27.092 fr. représentant des fondations (des R^ds^ Altariens, de C.-F. Girod, de dom Dubois, etc.).

Mais, selon les éternels principes du droit, *res clamat domino* ; les biens volés réclament d'être rendus à leur légitime propriétaire !

Et nous souhaitons à M. le plébain Ducret de vivre assez pour voir se lever le jour des réparations nécessaires.

Comme ses prédécesseurs, il s'est occupé de procurer à son église paroissiale les réparations nécessaires et l'ornementation convenable. Par exemple, le tassement de la nouvelle façade ayant fâcheusement lézardé les murs voi-

---

(21) *Journal Officiel*, 5 décembre 1910, p. 1088.

sins ainsi que les voûtes des tribunes, le plébain s'abouche avec la municipalité pour faire réparer ces dégâts et rendre à l'église toute sa solidité (1894-95).

Ensuite il demande à deux habiles peintres tessinois, MM. Masina et Soldati, de peindre à neuf toute la grande nef et le chœur (1900).

Et alors, pour prévenir les dégradations possibles, la municipalité vote la grosse dépense de refaire en entier la toiture de l'église (1902-03)...

D'autre part, M. le plébain fait construire (1910) la grande et belle *Salle du patronage*, où se donnent les leçons de catéchisme à la sortie des écoles, et, de temps à autre, des conférences de la Jeunesse catholique ou des séances récréatives de la Chorale paroissiale.

Il a vu classer parmi les monuments historiques, d'abord le riche retable du maître autel (5 nov. 1912), et ensuite les retables des autels du Sacré-Cœur et de la Ste Vierge, ainsi que les stalles du chœur (15 mai 1922).

Trois fois, M. Ducret a fait donner à sa paroisse les exercices salutaires d'une mission : en mai 1896 par des PP. Capucins, — en février et mars 1909 par des PP. Rédemptoristes, — et en janvier 1921 par les trois PP. Jésuites Paul de Maistre, Villefranche et Gairal de Sérézin (22).

Et cinq fois jusqu'ici il a eu la Visite pastorale : — de Mgr Isoard, les dimanches de Pentecôte 24 mai 1896 et 3 juin 1900, — de Mgr Campistron le jeudi 26 avril 1906 et le mercredi 13 mai 1914, — et de Mgr du Bois de la Villerabel le dimanche 10 juin 1923, — sans compter la mémorable journée de l'inauguration du Monument aux Morts présidée par Monseigneur (11 novembre 1923).

---

(22) Entre temps, la paroisse de Thônes a vu se dérouler le magnifique Festival des Œuvres de jeunesse (Chorales et Fanfares paroissiales) le 17 juillet 1910.

LE CLERGÉ

I.

PRÊTRES ORIGINAIRES DE THONES [1]

N.-B. -- Nous réservons pour l'*Etat du clergé paroissial*, — qui viendra ci-après, — quatre-vingts noms de vicaires ou de plébains originaires de la paroisse.

Avant 1600

Jean Rifier, *Riferius*, curé de Reignier, 1319 (2).

Etienne de Thone, fondateur de la chapelle de St Antoine dans la cathédrale de St Pierre, à Genève, 1317-1330, mort avant 1341 (3).

Hudric de Thone, avant 1333.

Jacques de la Vacherie, 1333.

Raymond de Thone (4), curé de Metz près d'Epagny, 1411.

Anserme Fornier, curé de St-Jean-des-Sits, 1432-45.

Jean Duborjal, 1449.

Nicod Clerc, du Glapigny, 1470, fondateur de la chapelle de St Félix dans l'église de Thônes (vers 1500).

---

(1) Pour cette liste incomparable de prêtres dont s'honore la paroisse de Thônes, nous devons près de soixante noms et des centaines de dates, tout d'abord, aux bienveillantes communications de M. le chanoine Rebord, et ensuite à son *Dictionnaire du clergé du diocèse de Genève-Annecy, dès 1535 à nos jours.*

(2) *S. Hist. Genève*, XVIII, p. 33. — *Acad. Salés.*, XXIII, p. 10.

(3) *S. Hist. Genève*, XXI, p. 73, note 1.

(4) Quelques-uns ont lu Raymond *de Thoreus.*

Robert Avrillon de la Cour, 1511-1527.

Rolet Avrillon (le même peut-être que Robert), 1517.

Henri Avrillon de la Cour, vicaire de Marignier (?), 1517.

Maurice Avrillon de la Cour, dit Jacquemoz, 1561-80, maître d'école à Thônes vers 1572.

Louis Avrillon, 1577.

Sébastien d'Entremonts, 1519.

Henri d'Entremonts, 1519.

Jacques d'Entremonts, 1538.

Louis des Clets, 1517, curé des Clets et de Manigod 1534, teste en 1543.

Etienne des Clets, ordonné prêtre en 1554, protonotaire apostolique, curé des Clets et de Manigod, m. en octobre 1587.

Jean des Clets, ord. prêtre en 1597, curé de La Clusaz, mort en avril 1618.

Jacquemet Deleya, recteur de l'hôpital, 1447-1452...

Jacques Decroso ou Crozet, desservant l'hôpital, 1520.

Louis Charvet, desservant l'hôpital, 1481.

Pierre Charvet, dit Ros, de la Vacherie, 1529-43...

Pierre Friand, 1471, curé du Grand-Bornand 1472-91.

Amédée Friand, neveu de Pierre, 1481-91.

Étienne Friand, 1527-61.

Jean Friand, 1567-84.

Jean Bergier, 1507-34.

Nicod Bessonis ou Besson, 1523-27...

Amed Bétrix, 1527.

Thadée Blanc, *Albi*, 1508.

Octave Blanc, de Thuy, 1510.

Mamert Bramet, qui acense le prieuré d'Héry-sur-Ugine, 1537 (5).

Nicod Brasier, 1509-27...

Louis Brasier, 1533-61, curé de Cusy près Hermance, 1576.

Nᵉ Maurice Déléaval, altarien 1527-52, curé de Dingy, 1517-20...

Jacques Delathuille, du Forjassoud, 1533-61.

---

(5) Arch. départ. Haute-Savoie, E. 418, folio 74.

François Deleyaz, 1545.
Claude Duchiz ou Doche, 1547-52.
Antoine Duborjal, maître d'école, m. en 1572.
Jean Duborjal, du Borjal (Villards), 1578, m. en 1590.
François Duborjal, 1584, curé de Beaumont 1591, fait prisonnier par les Genevois 1603... (6), m. en 1635.
Maurice Fornier, 1517, m. vers 1558.
François Gallesii (ou Gallais), du Mont-Romain, 1534.
Claude Grand, 1556-61.
Georges Grand, 1545.
Nicolas Grand, 1527, vicaire de Manigod (avant 1545).
Nicolas Lambert, 1533.
Jean Lamottaz, *de Mota*, vers 1540.
Jacques Lamottaz, 1552, curé de Ballaison, 1577.
Jacques Machet, 1527.
Jacques Mestral, ord. prêtre le 3 avril 1473.
Amed Mestral, neveu de Jacques, 1517-46...
Claude Perrissin, 1592-1600...
Louis Ruffon, de Chamossière, 1533-79...
Pierre Sondaz, 1533-52.
Michel Sondaz, procureur des altariens, 1561-68...
Louis Missillier, de Thuy-dessus, curé de Tornon, 1560.
Pierre Missillier, ord. prêtre en 1571, curé de Brens...
Anselme Néploz, desservant la chapelle de St Blaise, 1527...
Louis Néploz, 1538.
Nicolas Néploz dit Vectier, 1527-56.
Maurice Taconnet, 1524-52.
Pierre Alvin, 1592.
Louis Avrillon, 1577.
Pierre Bellon, 1552, curé de Beaumont (sans y résider), 1572-91, procureur des altariens, 1566-92...
Jean Besson, curé de St-Offenge-dessus, 1581, m. 1591.
Claude Blanc, curé de St-Jean-d'Aulps, 1572.
Claude Bochet, 1580, sacristain (ou curé) du prieuré de Saint-Jorioz en 1589.
Humbert Bochet, maître d'école à Annecy (en 1561),

---

(6) A. Folliet, *Histoire de Beaumont.*

chanoine de la cathédrale, 1577-78, curé de Clarafond et de St-Blaise résidant à Annecy, 1584, curé des Clefs 1588-1603..., inhumé à Thônes le 28 août 1607.

Pierre Bochet, ord. prêtre en 1571.

Maurice Bochet, ord. prêtre en 1576, m. en 1577.

François Cordel, curé de Dingy, 1582-87.

Jean-François Critan, curé de Bons, 1575...

Jean Critan, ord. prêtre en 1577, curé d'Alex, m. en 1590.

François Despine, 1580.

Pierre Desuyse, 1592.

François Dupont, du pont de la Vacherie, religieux franciscain, 1595.

Claude Gay, 1565, économe de Bons, 1589...

Maurice (ou Marius) Gay 1592-1608...

Maniglier, 1592.

Prières François, 1594.

Claude Sallier, vic. de Marlens, 1561, curé de Palud, 1568...

Claude Vitouz, curé de Talloires, 1577.

Après 1600

Jean André, ord. prêtre en 1609,m. en 1613.

Pierre Arestan, recteur de la chapelle de St Blaise, 1631.

Joseph Avrillon, ord prêtre le 25 février 1600.

Maurice Avrillon, ord. prêtre en 1611, membre de la Ste Maison de Thonon .

Autre Maurice Avrillon (de la Cour), ord. prêtre en 1629.

Antoine Avrillon, religieux dominicain à Annecy, 1639-60.

Jacques Avrillon, le fondateur du collège, ord. prêtre en 1637, mort le 2 avril 1682.

Autre Jacques Avrillon, ord. prêtre en 1647, curé de La Balme-de-Thuy, m. le 11 mai 1684.

Jean-Claude Avrillon, ord. prêtre le 16 mars 1652.

Jacques Blanc (fils de Gabriel), 1643, curé de La Giettaz, 1646-49, m. en 1651, fonda la chapelle de Thuy-dessous.

Jean Brasier 1607.

Claude Bétrix, 1640, chanoine d'Entremont.

Jean Bétrix, du Glapigny, ord. prêtre en 1675, curé d'Archamps 1685, m. en 1727.

Jean Buffet, 1631-62.

Jacques Buffet (oncle de Jean-François), 1641, curé d'Usinens 1675-87.

Henri Charvet, ord. prêtre en 1615, plébain de Flumet, mort en mars 1629.

Jean-Jacques Charvet, ord. prêtre en 1615, m. en 1617.

Maurice Charvet, ord. prêtre en 1626, vic. à Ugine en 1671...

Gaspard Charvet, ord. en 1632, vivant encore en 1639...

Antoine Charvet, 1630.

Claude Charvet, ord. en 1628, chanoine de N.-D. d'Annecy, prieur de Sevrier, 1635..., m. en 1669.

Jacques Clerc, recteur de la chapelle de St Blaise, 1628..., premier « quatrième vicaire » 1642 (Cf. tome 1^er^, p. 137).

Gaspard Clerc, ord. prêtre en 1646, curé de Villette en Tarentaise, 1658, m. en 1680 (voir un autre Gaspard Clerc parmi les vicaires).

Noël (ou Nicod) Clerc, chanoine de la collégiale de Sallanches, 1676, m. en 1702.

Philippe Collomb (le second), ord. en 1621, vicaire à Ugine, 1641.

Jean- François Curdel, vicaire à Gruffy, inhumé à Thônes le 3 avril 1608.

Claude Duborjal, 1627, curé de Beaumont, m. en 1639.

Autre Claude Duborjal, 1648.

Pierre Duborjal, 1645, vicaire à Marlens 1666, m. 1685.

Pierre Golliet, ord. en 1620.

Claude Grand, de Tronchine..., 1607...

François Grand (ou Grandis), ord. en 1620, curé de Crest-Voland, 1628-33, vivant encore en 1640.

Jean-François Grand (le même peut-être)..., 1630...

Claude Maistre, ord. en 1611, curé de La Giettaz, 1611-46

Pierre Maistre, ord. en 1615.

Jean Maistre, ord. en 1631, m .en 1673.

Maurice Maistre, ord. prêtre le 4 mars 1651, chanoine de Samoëns et curé de Morillon, théologien et prédicateur réputé, mort le 7 ou 17 avril 1693.

Bernard Missillier, docteur en théologie, ord. prêtre en 1637, longtemps curé de Beaumont, 1639-74.

Jean Rey, ord. en 1639, chanoine de La Roche et curé de St-Sixt, 1646, m. en décembre 1666.

Aimé Trombert, ord. en 1630, curé de Manigod, 1630-33, puis curé de Francin 1634, m. en novembre 1652.

Jean (ou Pierre-Jean) Vectier, curé de Viuz-la-Chiésaz 1618, de St-Eustache, puis de Compesières, m. en 1650.

Claude Vignet, curé de St-Pierre-de-Rumilly, 1675...

Jacques Agnans, ord. prêtre à Poligny vers 1662.

Denis d'Arenthon, fils de Balthazard, ord. en 1670.

Louis Astruz, ord. en 1663, curé de Frangy, m. en 1714.

Maurice Avet, ord. à Grenoble vers 1661.

Claude Blanc, ord. prêtre en 1663, aumônier de Mgr Jean d'Arenthon, curé-archiprêtre de Marlens, 1667..., prêtre des plus distingués, mort le 30 octobre 1693.

Maurice Blanc, frère de Claude, ord. en 1671, curé de La Clusaz, 1687..., mort en avril 1700.

Nicolas Blanc, neveu du vicaire Jacques Blanc, ord. en 1663, desservant d'Annecy-le-Vieux puis de Veyrier..., m. en 1685.

Claude Cochod, ord. en 1644, curé de Challex, de Farges, de Chevrier, m. en 1693.

François Critan, ord. 1657, recteur de la chapelle de St-Laurent des Villards, 1667, premier régent du collège 1682, m. en 1692.

Jacques Critan, altarien 1673...

Jean-Jacques Dumoulin, curé de Présilly, m. en 1707.

Jean-François Ducrest, ord. en 1628, chapelain aux Villards, m. en 1631.

François Ducrest, ord. en 1633, curé de Cuvat, 1635-68.

Gaspard Ducrest, de Carouge (Villards), docteur en théologie, chanoine de la cathédrale, curé d'Excenevex, 1672, puis de Scionzier, 1677-1692, mort aux Villards le 5 décembre 1707.

Pierre-Antoine Ducrest, neveu de Gaspard, étudiait à Avignon en 1699... et devint Jésuite.

Jean-François Dupont, ord. en 1613, curé de N.-D. des Millières, 1631.

Isidore Dupont, vers 1658.

Jean-Pierre Dupont, ord. en 1661, m. en 1668.

François Dupont, curé de Minzier, 1678-1709, m. en1714 (voir ailleurs un autre François Dupont, vicaire et régent).

Jean-Elie Durod, doyen de Samoëns, m. en 1671.

Amblard Genand, ord. en 1655, chanoine du St Sépulcre d'Annecy, curé de Metz, 1684...

Pierre Gerfaux, en religion P. Flavien de Thônes ,capucin, profès 1643...

Claude Giguet, ord. en 1665, curé de La Giettaz, 1649-78.

Gaspard Girod, ord. en 1650.

Pierre-Gaspard Lathuille ou Delathuille (voir, à la fin du volume, *Les Personnages distingués*).

Maurice Lathuille, neveu d'un autre Maurice et comme lui régent du collège. ord. prêtre en 1692, m. en 1718.

Jean-Pierre Laurent, ord. en 1698, curé de Sciez, m. en 1738.

Jean-François Marin, de Thônes quoique né à Sallanches, ord. en 1662, curé de Beaumont, 1674-1708.

Joseph de Menthon de la Balme, curé de Chevry (pays de Gex), m. en 1692.

Jean-Louis Mermillod, relig. dominicain (à Annecy,), 1660.

Maurice Mermillod, ord. en 1681, curé de Versonnex (pays de Gex), m. en 1718.

Théodule Mestral, neveu du plébain de ce nom, ord. prêtre en 1733, chanoine de Notre-Dame, fit fonctions de curé à Annecy-le-Vieux, puis à St Maurice, 1749...

Noël Morel, ord. en 1693, curé de La Clusaz, 1700-33.

Nicolas Roux, ord. en 1631, longtemps curé des Clefs. 1635-83, m. en 1686.

Jean-Baptiste Roux, neveu de Nicolas, ord. en 1683, curé des Clefs, 1683-1721.

Claude-Laurent Roux, de Chamossière, ord. en 1684,

régent au collège 1685-90, curé d'Avregny, de Ballaison, d'Héry-sur-Alby, m. en 1744.

François Sondaz, de la Vacherie, ord. en 1661, curé de Cons-Sainte-Colombe, 1685.

Aimé Sylvestre, ord. en 1688, régent de la première classe du collège, m. en août 1692.

Après 1700

Nicolas Avet-Jeandet, ord. 19 septembre 1699, vicaire à Dingy, 1700-1701, régent au collège 1701..., m. le 12 mars 1709.

Joseph Avrillon, ord. en 1722, régent de la première classe, 1726-51.

Jean-Maurice Avrillon, ord. en 1739, curé d'Aviernoz, 1755, puis des Clefs, 1761... m. en 1781.

Autre Jean-Maurice Avrillon, neveu du vicaire Aimé Avrillon, né en 1757, ord. prêtre en 1784, régent au collège, 1782..., vicaire et curé de Manigod, m. le 17 juillet 1811,

Maurice Bétrix, ord. en 1706, curé de Villy-le-Bouveret, 1727-58.

Jean-François Bijasson, de la Vacherie, ord. en 1736, m. en 1739.

Jean-François Blanc, de Thuy d'aval, ord. en 1743, m. en 1753.

Pierre Blanc, ord. en 1715, curé de Chessenaz, 1738, m. 1746.

Joseph Buffet, ord. en 1716, vic. puis curé d'Usinens.

Noël Charvet (P. Louis de Thônes), capucin, ord. 1740, mort en 1764 à Rumilly.

Jean Chatron (P. Benjamin), capucin, profès en 1738, m. à Thonon en 1754.

Joseph ou Michel Dépommier (P. Jérôme), capucin, 1761, mort en 1793 à Morgex.

Joseph Durod (P. Elisée), capucin 1732, devint aveugle, mort à Thônes le 2 février 1794.

Marin Durod (P. Grégoire) capucin, 1738.

François-Joseph Durod, né en 1729, chanoine régulier

de Sixt 1762..., curé de Sixt, 1766..., mort le 24 mars 1811 au presbytère de Thônes.

Jean-Michel Ecuyer, ord. en 1714, curé de Nâves, 1748-52.

Aimé Estiot (P. Epiphané), capucin, 1734, m. à Yenne en 1771.

Joseph Friand, religieux lazariste, vers 1705, mort en Bavière (avant 1759).

Jean-François Giguet (P. Laurent), capucin, 1712, mort à La Roche en 1753.

Jean Grand, de Tronchine, ord. prêtre vers 1727, aumônier de la Visitation d'Annecy, 1741..., m. en 1756.

Louis Maitre, ord. en 1719, curé de Doussard, 1736, m. en 1781.

Maurice Pollet religieux dominicain 1730-1775...

Gabriel Rey, de Thuy d'amont, ord. en 1698, aumônier des Ursulines de Thonon, m. en 1733.

Jean-Pierre Rey, frère de Gabriel, ord. en 1717, vicaire à Saint-Paul 1719..., aumônier des Clarisses d'Evian 1734..., donna 6.000 florins au Grand-Séminaire (1774).

Aimé Rolland, ord. en 1717, vicaire à Combloux, m. en 1720.

François Buffet, du Villaret, ord. en 1766, curé de Sales près Cranves, 1770-1793, puis curé de Cranves-Sales depuis 1803, m. retiré en 1826.

Jean-*Maurice* Buffet, frère de François, ord. en 1780, vicaire à Bonne..., curé de Marcellaz (Faucigny) 1803..., m. en 1832.

Noël Jacquet, ord. en 1761, curé de Nangy, 1779, prêta le 1er serment, m. en 1794.

Claude-François Lambersens (P. Jacques-François), capucin à Sallanches, ord. en 1754, m. à Thônes en 1806.

Joseph Lathuille, de Thuy, frère de Rds Jacques et François, ord. prêtre en 1769, vicaire d'Alllon, ensuite d'Echallon, prêta le 1er serment, fut plus tard curé d'Oyonnax et mourut en 1816.

Joseph Mottier (P. Charles-Emmanuel), capucin, 1768.

Pierre Chatron, ord. en 1761, curé de Scientrier, 1785...,

aumônier de la verrerie de Thorens, m. en 1816 (cousin de Marguerite Frichelet).

Barthélemy André (voir *Les Personnages distingués*).

Joseph-M. André, frère de Barthélemy, ord. prêtre en 1782, professeur de rhétorique à Rumilly, n'émigra point, m. curé de Faverges (1803-1828).

Jacques-F. André, frère des précédents, docteur en théologie, ord. prêtre en 1791, vicaire à Reignier 1791-93, missionnaire à Bluffy 1796... arrêté à Thônes le 17 mai 1798 et déporté à l'île de Ré où il arriva le 26 août..., — évadé le 10 avril 1800 (7) — devint curé de Jarrie, près Vizille, 1880...

Jacques Avet-Francard, ord.-en 1768, vicaire à Serraval... 1783, curé d'Essert près Esery, 1788..., fut emprisonné 1795 (8), s'évada..., devint plus tard curé d'Amancy 1803, m. en 1812.

Etienne Bigex, fils de Simon B. de La Balme-de-Thuy, né à Thuy le 13 août 1742, ord. prêtre en 1766, vicaire à Evian, 1769-71, aumônier des Clarisses d'Annecy, 1772-81, curé de Doussard, 1781-93 et 1803-1830, m. le 4 mars 1831 ; il était le frère aîné de l'archevêque F.-M. Bigex (1751-1827).

Jean-Marie Binvignat, ord prêtre le 6 juin 1789, vicaire-régent à Serraval..., n'émigra pas..., missionnaire à Dingy, etc., curé de Bellecombe-en-Bauges 1805..., m. en 1828.

Alexis Charvet, ord. prêtre en 1770, vicaire à St-Sigismond 1770... et à Thônes 1775, professeur d'humanités et de rhétorique à Thônes, 1775-1793 et 1801-1812, m. le 15 décembre 1812.

Bernard Curdel, de la Vacherie, ord en 1780, régent au collège (nov. 1781-82), m. le 9 septembre 1782.

Jean-François Girod, frère du célèbre Nicolas Girod, ord. prêtre en 1788, vicaire au Bouchet 1790, aux Villards-sur-Thônes 1792, missionnaire à Duingt..., curé de Drumettaz-Clarafond, 1804-30, ensuite de Clarafond (en Genevois), m. en octobre 1833.

---

(7) Manseau, *Les Prêtres... déportés sur les côtes de la Charente-Inférieure*, tome II, p. 224.

(8) Lavanchy, *Le Diocèse de Genève...*, I, p. 493.

Jean-François Martin, ord. le 24 septembre 1791, vicaire aux Clefs, à St-Nicolas-la-Chapelle..., missionnaire..., curé de Servoz 1805-1829.

Gabriel Rey, de Thuy d'amont, ord. en 1774, curé de Sillingy 1785, émigra, rentra en 1795..., mourut dans un hôpital de Turin.

Simon Rey, ord. en 1777, vicaire à Ternex 1792, émigra, rentra, m. en 1796.

Jean-Joseph Rey, de Thuy, ord. prêtre le 22 septembre 1792, vicaire à Faverges (?), curé d'Apremont, 1807, m. le 18 août 1810.

Claude Roux, de Chamossière, ord. en 1777, vicaire à Cercier, Menthonnex-sous-Clermont et Châtillon, ensuite professeur de troisième et quatrième, 1779-93 et 1804-22, m. en 1828.

Claude Soret, ord. en 1773, curé de Bassy 1780..., m. en 1785.

Jean-Michel Rolland, ord. en 1793, missionnaire à St-Germain près d'Albens, vic. à N.-D. de Chambéry 1803, curé de St-Alban, 1808, ensuite de La Ravoire, 1832, m. le 28 juillet 1840, bienfaiteur du collège.

Après 1800

Joseph André, ord. prêtre en 1821, directeur du Petit Séminaire du Pont-de-Beauvoisin, 1821..., curé-archiprêtre des Echelles, 1829, m. en 1862.

Joseph-Marie Avrillon, ord. en 1819, m. curé d'Alby le 14 mai 1828 : il a laissé une fondation de trois cents francs pour aider aux études d'un jeune homme.

Bernard-Marie Lathuille, fils du notaire J.-B., né en 1783, ord. en 1816, vic. au Châtelard 1820, m. à Thônes 1823.

Adrien Lathuille, frère de Bernard, né en 1789, ord. en 1814, curé de Jonzier, 1819, m. en 1866.

Marie-Ambroise Lathuille, frère des précédents, né en 1800, ord. en 1824, curé de St-Nicolas-de-Véroce, 1832, de Franclens, puis de Beaumont, m. aumônier de l'hospice de Thônes en 1880 : il a donné 6.000 fr. au Grand-Séminaire.

François Bétrix, du Glapigny, né en 1808, ord. en 1837, curé de N.-D. de Bellecombe, 1855, puis de La Clusaz, 1871, m. en 1884.

Louis Bernard-Granger, né en 1809, ord. en 1837, curé de Peillonnex, 1855, m. en 1870.

Joseph-Marie Bernard-Granger, né en 1814, ord. en 1840, curé de St-Nicolas-la-Chapelle, 1859, de Megève, 1864, de Saint-Julien, 1869-1880, m. retiré à Thônes, 1882.

Gabriel Charvet-Quemin, né en 1813, ord. en 1839, curé de Scientrier, 1858, m. en 1867.

P. Bernardin (voir *Les Personnages distingués*).

Philippe Déléan, né en 1820, ord. en 1845, curé de Nâves, 1862-83, m. retiré à Thônes, 1887.

Jean-Marie Dupont, du Glapigny, né en 1816, ord. en 1843, vicaire à Thorens, entra chez les missionnaires de St François de Sales et partit en 1846 pour les Indes, où, après un très laborieux apostolat, il mourut le 17 juin 1887 (à Suradah).

François Avrillon-Mermet, né en 1828, ord. en 1853, missionnaire de St François de Sales parti pour les Indes, 1853-1901, m. le 3 janvier 1901 (à Berhampour).

Joseph Doche, de Thuy, né en 1834, ord. en 1860, curé d'Etercy 1871, curé-archiprêtre de Faverges 1877, m. le 27 février 1892.

Claude-François Métral, du Sapey, né en 1835, ord. en 1865, curé de Brenthonne 1877, m. en 1888.

François Perillat-Jacquemoud, curé à St-Martin-du-Tertre (Yonne) en 1847..., ensuite dans le diocèse de Versailles, m. en 1858.

André Binvignat, né en 1850, mort curé dans l'île de la Martinique.

Célestin Couturier, né en 1878, ord. en 1900, vicaire à la Guadeloupe, aujourd'hui à Paris.

Joseph Lachat, né en 1878, ord. en 1903, curé de St-Germain-sur-Talloires, 1913...

Alphonse Maistre, né en 1866, ord. en 1890, curé de La Baume, 1908...

Marcel Bernard-Granger, né en 1900, ordonné prêtre le 6 juin 1925.

II

ÉTAT DU CLERGÉ PAROISSIAL

N.-B. — Nous distinguerons quatre périodes : Avant 1600 — après 1600, — après 1700, et après 1800.

Avant 1600

Curés ou plébains de Thônes

Vers 1090, Uldricus.
Av. 1238, Aymon.
1274-90, Guillaume d'Alay.
Guillaume de Lancy.
1298, Humbert du Pont.
1300-03, Emeric de Chissé.
1333-37, Hugues Dardel, plébain.
1343-61, Girard Tavel, plébain .
1374-1398, Anselme Ogier.
1399-1422, Anselme de Rogins.
1425, Jacques de Verbouz.
1445-70, Henri Bolomier.
1481-1515, Hugues Forrier.
1517-1527, Hugues-Etienne Forrier.
1528-1587, Louis d'Arenthon.
1587-1591, Claude d'Angeville.
1591-1639, (Voir plus loin).

Vicaires

1335-1349, Turbillod Pierre, de Thuy, mort vers 1351.
1333, Canis Jean, recteur de la chapelle de Saint-Blaise.
1394-1411, Trompet Pierre, recteur de la chapelle de Saint-Blaise.

1411-22, Michaud Jean, d'Ayse.
1411, Caloud François, auxiliaire.
1422, Brossie Jean, qui devint curé du Grand-Bornand..., 1427...
1435, Curti Mermet, de Thônes, devenu aussi curé du Grand-Bornand 1432-1437.
1470, Curti Albert, de Thônes.
1433, Malliet Jean, admodiateur de la cure (av. 1438).
1437, Paquallet Jean.
1441-48, Bergier Jean, de Thônes, admodiateur.
1444-1481, Bergier Amblard, de Thônes, admodiateur..., était en même temps curé de La Balme, 1455.
1480, Bergier Henri, de Thônes.
1445, Burgat Pierre, admodiateur.
1467, Friand Albert, de Thônes, qui fut plus tard curé du Gd-Bornand, 1472...
1474-1481, Clavel Jean, de Thônes, admodiateur.
1470, Deleya Mermet, de Thônes.
1470, Pelisson Albert (?).
1480-99, Fornier Claude.
1480, Brunet Jacques.
vers 1486, Curtet Claude.
1481, Jolivet Jean.
1481, Garnier Michel.
vers 1486, Richard.
1494-1517, Magistri (ou Maistre) François.
1502, Noset Louis.
1517, Clerc (ou Presbyteri) Jacques, du Glapigny.
Av. 1517, D'Entremonts Jean.
1517-35, Missillier Claude, de Thônes, qui devint curé de La Balme (1534-1556).
1533, Missillier Pierre.
1502, Perrissin Jean.
1517-27, Perrissin Mermet (ou Mamert).
1519, Presbyteri ou Clerc Jean, de Thônes..., 1524.
1517-19, Presbyteri ou Clerc Pierre.
1517, Presbyteri ou Clerc Jacques, dit le cadet, du Glapigny.
1533, Deville Pierre.

1549-63, Delachenal Jean, vic. admodiateur.
1562-82, Missillier Marius, de Thônes, vicaire admodiateur, curé de St-Julien (1578-81...).
Av. 1560, Gay Claude, de Nantacens (Villards), devint curé du Gd-Bornand, 1561-1577.
1588, Autre Gay Claude, de Nantacens, ord. prêtre vers 1565, fut économe de Bons, 1589...
1561, Duchêne Antoine.
1562-81, Lambert Jean, de Thônes (curé de Manigod 1552-1558).
1567, Favre Jean.
1596-97, Favre Jean-François.
1576, Blanc Claude.
1582, Clerc Maurice, de Thônes, admodiateur.
1584, Clerc Antoine, de Thônes.
1582-86, Curdel Antoine, de Thônes, admod.
1576, Grand Thadée, de Thônes.
1579, Moget Philippe, admod.
1579-80, Roger Claude.
1579-80, Roger François.
1579-81, Vulliermod Jean, d'Aoste.
1588, Magnin Claude, de La Balme-de-Thuy.
1588, Damis François.
1586-96, Mattelon Gabriel, d'Alex.
1592-1601, Neyrod dit Credoz François, des Clefs.
1592-94, Ouvrier Jean.
1593-96, Pernet Mamert, du Grand-Bornand.
1592-93, Perrissin Guillaume.
1596-1602, Décombe Etienne.
1596, Pechoud Claude, du Gd-Bornand, plus tard curé d'Entremont 1615-1628.
1597, Avrillon Henri, frère d'Antoine, ordonné prêtre en 1596, curé d'Annemasse 1618..., mort en avril 1660.
1598, Sonnerat Jean, de Thônes.

Après 1600

Plébains

1591-1639, Pierre Critan, de Thônes.
1639-1659, Balthazard d'Arenthon.
1659-1692, Jean-Jacques de Menthon.
1692-1707, Philippe de Richard.

Vicaires

1602-31, Avrillon François, de la Cour (Thônes), ordonné prêtre le 16 juin 1601, procureur des altariens, admin. de l'hôpital, fonda la chapelle du Pont de la Vacherie, mourut le 4 décembre 1639.
1630-63, Avrillon Mamert, de Thônes, neveu du précédent, ordonné prêtre en 1623, régent de 1622 à 1630, mort le 23 mai 1663.
1603..., Bochex Jacques, de Flumet.
1599-1615, Marin Antoine, de Flumet.
1600-21, Collomb Philippe, de Thônes, 1600, devint curé des Clefs, 1607, m. en 1626.
1605-14, Curty Pierre-Jean, de Thônes, ord. prêtre le 18 septembre 1604, curé de La Clusaz 1618, m. 1627.
1603-05, Perrissin Claude.
1607-20, Agnielet Jean-François, de Thônes, ord. prêtre le 10 mars 1607, m. 1621.
1627-35, Agnielet Pierre-Jean, de Thônes, ord. prêtre le 18 septembre 1621, vicaire à Versoix 1647.
1610-16, Cuillerier Maurice.
1615-22, Gerfaud Jean, de Thônes, ord. prêtre le 21 décembre 1613, m. en mai 1622.
1620-44, Brasier Nicolas, ord. prêtre le 20 décembre 1614, mort en janvier 1644.
1621-23, Déléan Jacques, de La Balme-de-Thuy.
1617-32, Rivollet Jean, de Thônes, ord. prêtre le 27 septembre 1617, curé de St-Nicolas, près de Flumet..., m. en octobre 1663.

1639..., Clerc Gaspard, de Thônes, 1631, plus tard vicaire de St-Nicolas-la-Chapelle 1647..., mort le 19 novembre 1660.

1643-52, Charvet Jean-François, de Thônes, ord. prêtre le 2 juin 1640, devint curé de St-Jean-de-Sixt, 1652-1673, mourut en avril 1673 sur la paroisse de Dingy en revenant du Synode.

1636-49, Missillier Claude, de Thônes, ord. prêtre le 30 avril 1633, mort en février 1649.

1637-46, Missillier Jean, de Thônes, 1637, curé de Chevry (au pays de Gex) m. 1683.

1653-77, Avrillon Claude, de Thônes, ord, prêtre le 21 décembre 1652, m. avril 1678.

1648-76, Blanc Jacques, fils de Louis, né à Serraval, ord. prêtre en 1643, procureur des altariens (donc originaire de Thônes), mort le 11 décembre 1676.

1647-51, Dupont Jean-Claude, de Thônes, ord. prêtre le 21 septembre 1647, docteur en théologie, prieur claustral d'Entremont 1655-92..., curé de Poisy 1694, m. 5 mai 1707.

1655-84, Dupont Jean-François, de Thônes, ord. prêtre le 18 décembre 1655, mort en février 1684.

1651-52, Ouvrier Jacques, de Thônes, qui devint curé de Veigy en 1663...

1659-83, Missillier Jacques, frère de Claude, de Thônes, ord. prêtre le 17 décembre 1650, devenu curé de La Balme-de-Thuy en 1683, inhumé à Thônes le 1er septembre 1685.

1676-82, Jacquier Bernard, de Thônes, ord. prêtre le 20 décembre 1670, curé de Saint-Jean-de-Sixt 1684, m. 7 mars 1711.

1659-87, Laurent Claude.

1692, Laurent Claude-Philibert, de Dingy-en-Vuache.

1682-84, Lathuille Maurice, de Thuy, ord. prêtre le 26 mai 1657, devint recteur de la chapelle des Pésets et régent de la classe élémentaire (1690), m. le 2 avril 1701.

1682..., De Montregard Pierre-Gaspard, de Thônes, ord.

prêtre le 23 septembre 1673, curé de Thusy 1673-1680, altarien, m. en 1704.

1681-84, Sylvestre Claude, de Carouge (auj. Villards-sur-Thônes), ord. prêtre le 22 septembre 1646, vicaire à Talloires..., et aux Villards, m. 1690.

1677- , Soret Gabriel, de Thônes, frère du notaire, devint curé de La Balme-de-Thuy, 1685... et mourut le 6 avril 1716.

1677-79, Vectier François, de Thônes, fils du notaire Charles Vectier, fut ord. prêtre le 21 septembre 1675 et devint curé de Talloires en 1679, m. en 1693.

1683-84, Besson Georges, de Marlioz.

1683-84, Braisaz Joseph, d'Annecy.

1686-87, Bournier Henri, de Pers.

1686-87, Buffet Jean-François, de Thônes, ord. prêtre le 22 septembre 1685, succéda à son oncle Jacques dans la cure d'Usinens en 1687, m. en 1742.

1687-91, Dupont François, de Thônes, premier régent du collège 1692, vic. perpétuel de Vanchy, 1695, puis altarien et convicaire de Thônes 1704, m. le 28 novembre 1729.

1685-86, Orsat Jean-François.

1689-93, Gonin Pierre.

1687-91, Hugonin Pierre, de Thônes, ord. prêtre le 22 février 1687, curé de Versoix 1693 et de Prégny 1715..., m. à Thônes en 1727.

1685-89, Sonnier Claude, de Thônes, ord. prêtre le 22 septembre 1685, fut aumônier de la Visitation d'Annecy, curé de Marlioz, puis de Nonglard, m. le 18 juillet 1711.

1688-91, Janin Charles, de La Roche.

1693-1708, Binvignat Claude, de Chamossière, ord. prêtre le 20 septembre 1692, altarien 1708-1744.

1691-99, Mestral Théodule, de Thônes, qui fut plébain de 1711 à 1735.

1694-1704, Fériaz Maurice, des Clefs.

1697, Roux Balthazard, des Clefs.

Après 1700

Plébains

1707-09, François Avrillon, de Thônes.
1709-11, Mchel Delachinal.
1711-35, Théodule Mestral, de Thônes.
1735-39, P.-N. Defornier, de Thônes.
1739-49, Jean-Baptiste Marin.
1750-57, Joachim Chevrier.
1758-62, Pierre-François Duparc.
1762-65, Pierre Boccon.
1765-72, Claude Blanc.
1772-74, Joseph-Gaspard Delugrin.
1774-93, Claude Delachenal.

Vicaires

1700-09, André Jean-François, du Glapigny, ord. prêtre en 1700, altarien 1709..., servant de vicaire aux Villards 1721-27..., mort en 1751.
1700..., Defornier P.-N., de Thuy-dessous, futur plébain.
1705-07, Bernard Jean-François, de Manigod.
1707..., Bernard Jean-Pierre, de Manigod, vicaire 1717, puis curé, 1731, du Grand-Bornand...
1707..., Roux Claude, de Thônes, ord. prêtre en 1701, m. curé d'Archamps en 1731.
1708-18, Dédevens J.-B., de Thuy, ord. prêtre le 19 décembre 1705, curé de Vallorcine 1718, puis de Bernex 1726, m. en 1733.
1708, Maniglier Joseph, de Manigod.
1709-28, Avet Charles, de Thônes, ord. prêtre le 22 septembre 1798, curé de Duingt 1729..., mort en 1754.
1726-31, Avet Joseph, frère de Charles, ord. prêtre le 22 décembre 1725, curé d'Entrevernes 1731, puis de Lathuile 1754...
1756-66, Avet-Francard Pierre, de Thônes, ord. prêtre le 3 avril 1756, professeur de la première classe

du collège Avrillon, 1766-93, m. en septembre 1811 à 86 ans.

1709-20, Perrand Eustache, d'Annecy.

1714-17, Magnin Jean-Claude, de La Balme-de-Thuy.

1718-19, Collomb Antoine, de Cessens.

1717-19, Curdel Michel, de Thônes, ord. prêtre le 19 décembre 1705, régent de la 1re classe du collège, m. en 1726.

1719-22, Dumax Pierre-*Aimé*, de Thônes, ord. prêtre le 4 mars 1719, régent de la 1re classe du collège, 1722, m. en 1749.

1721-25, Carraud Guérin, de Lugrin.

1723-30, Bornens Christophe, d'Etercy.

1724, Dupont Maurice, du Pont de la Vacherie, ord. prêtre le 22 déc. 1714, fut 46 ans curé de Crest-Voland, où sa sœur Marie devint la grand'mère du martyr Charles Joguet, que lui-même baptisa en 1765.

1725, Nycollet, vicaire.

1731, Girod Michel, de Thônes, ord. prêtre en 1728, mort en novembre 1739 à 36 ans.

1732, Girel Claude-Franpois, d'Annecy.

1730-38, Trombert Joseph, de Tronchine, ord. prêtre le 18 septembre 1717, curé de Burdignin 1738-60.

1730-34, Vincent Claude, de Monnetier.

1732-47, Mestral Joseph, de Thônes, ord. prêtre le 21 décembre 1726, fut longtemps régent de la classe élémentaire du collège, et mourut le 17 septembre 1782.

1735-36, Mestral Théodule, neveu du plébain de ce nom, devint chanoine de N.-D. d'Annecy...

1734, Donyer Jean-Michel, d'Annecy.

1735, Ducrest Jean-Louis, de Rumilly.

1736-39, Bisasson Jean-Fr., de Thônes, ord. prêtre en 1736, mort à 29 ans en avril 1739.

1736-37, Courtois François, d'Annecy.

1737-39, Soret Jean-Fr., de Thônes, ord. prêtre le 19 décembre 1733, curé de Saint-Gervais, m. en 1767.

1739-41, Burnod Gaspard, natif d'Annecy, originaire des Villards-sur-Thônes.
1739-49, Golliet Joseph, de Manigod, plus tard professeur de 4e et de 3e, m. le 30 juillet 1783.
1740-50, Lachenal François, d'Annecy.
1745-47, Bozon Jacques, de Manigod.
1748-51, Avrillon-Rosa Aimé, de la Cour, ord. prêtre le 21 décembre 1743, régent de cinquième de 1752 à 1758, ensuite curé de La Balme-sous-Thuy, m. en 1769.
1749, Exertier Henri, d'Héry-sur-Alby.
1750, Rouge Jean-Baptiste, de Samoëns.
1751-53, Blanc Jean-François, de Thuy-dessous, ord. prêtre le 21 décembre 1743, mort le 20 juin 1753.
1752-56, Contat Louis, de Thorens.
1751, Pinget Claude, de Bogève.
1752, Excoffier Claude-François, de Talloires.
1753, Fillion Jean-Pierre, de Manigod.
1753, Gavard Pierre, de Vuiz-en-Sallaz.
1753, Terrier, vic.
1753-55, Dégravel Jean-Louis, de Menthon.
1758-63, Barut Claude-François, d'Annecy.
1759-63, Carreté Jean-François, de Thônes, ord. prêtre le 12 juin 1758, régent de cinquième 1758, vic. à St-Jorioz 1768, curé à Crest-Voland, 1771, m. en 1801.
1757-58, Mollard Joseph, de Thônes, ord. prêtre le 5 mars 1757, régent de cinquième 1759-1761.
1758-59, Pralong Joseph-Théodule, de Thiez.
1766-69, Déjon Jean-Louis, de Thorens, curé de Chaumont 1783-99, emprisonné deux mois à Carouge (nov.-déc. 1799), curé du Châtelard 1803..., m. en 1815.
1766-69, Delacoste Claude-Marie.
1766-67, Cayen Pierre, d'Evian.
1769-72, Courtois François-Marie, des Contamines-en-Genevois.

1769-72, Lathuille Jacques, de Thuy-dessus, ord. prêtre le 27 février 1768, régent de la classe élémentaire 1769, vicaire à Marlens 1775, puis religieux trappiste à Tamié 1777...
1767-72, Delugrin Joseph-Gaspard, bientôt plébain.
1773, Decroux J., vic.
1773, Lallier Joseph, d'Ugine.
1773-74, Perrier Pierre, de Sallanches.
1773-82, Rivollier Jean-Claude, d'Annecy.
1773-74, Nicollet Pierre-Joseph, de Saint-Laurent.
1774-75, Blanc Jean-Claude, d'Evian, 1772.
1775-79, Francoz Jean, d'Arith, vicaire à Bellecombe en Bauges, incarcéré à Chambéry (1800), curé de Crempigny 1808, m. en 1828.
1775, Roux-Deglaise Philibert, de Faverges, 1774, curé de La Motte-en-Bauges, arrêté (août 1799) et mis en route pour la déportation lorsque le 18 Brumaire le fit relâcher ; m. en 1809, curé de La Motte.
1778-81, Gallay Joseph-Antoine, de La Clusaz.
1782-83, Broissand Claude, de Sales.
1883-84, Pernet Jean-Pierre, du Gd-Bornand, 1782.
1787, Francoz Pierre, d'Arith, 1771.
1786, Genollin Claude, d'Aillon.
1788, Amblet Gaspard, d'Annecy.
1784-93, Lathuille François, de Thuy, frère de Jacques (ci-dessus), né le 20 février 1754, ord. prêtre le 21 septembre 1782, fut deux ans et deux mois vicaire au Mont-Saxonnex avant d'être vicaire de Thônes, m. curé d'Alex (1803-1837).
1791-92, Travers Pierre, de Saint-Félix.
1792-93, Gerdil Jean-N., de Samoëns.
1792-93, Grand Etienne, de Thônes, ord. prêtre le 25 mai 1782, plus tard curé de Pringy, retiré à Thônes 1828, mort le 23 décembre 1831.

Après 1800

Plébains

1803-28, Lavorel Joseph.
1828-56, Lavorel J.-F.-Hippolyte.
1856-71, Veyrat-Charvillon Pierre-François
1871-79, Cathiard Pierre.
1879-93, Albert Nestor.
1893..., Ducret Pierre.

Vicaires

1803..., Blanc..., seul vicaire.
1805, Bourgarel Jean.
1806-10, Nicoud Claude-Donat, d'Aillon-le-Vieux.
1810..., Dufour Maurice-*Joseph*, de Serraval, mort curé des Clefs, 1854.
Vers 1811, Berthet André, d'Abondance.
1813-17, Blanc Pierre-Joseph-Marie, d'Abondance, ord. prêtre le 1er mars 1813, devenu curé de Manigod (1818-1851).
1817-24, Tavernier *Claude*-F., de Saint-Jean-d'Aulps.
1823-29, Bochaton M.-Jacques, d'Evian.
1824-25, Ducruet François-M., de Rumilly.
1825-30, Bergoën André, de La Rivière-Enverse.
1829-40, Jolivet Isidore, de Faucigny, devenu supérieur du collège, puis archiprêtre de Reignier..., m. en 1892.
1840-42, Blanc Etienne-François, de Lugrin.
1830-36, Lanvers Jean-Joseph, de Morzine.
1834-36, Duret Louis, de Menthonnex-en-Bornes.
1836-39, Fillion-Robin Paul, de Manigod, devenu curé, d'Alex (1853-84), mort à Manigod en 1885.
1840-49, Gaillet Marie, de Thollon.
1842-44, Petit Pierre, d'Annecy.
1844-57, Mugnier Charles, d'Evires.
1849-61, Pellet Gaspard, de Viuz-en-Sallaz, devenu curé de Serraval (1864-1895).

1857-58, Matringe Charles-Henri, d'Annemasse.
1858-62, Sage Joseph, de La Chapelle-Rambaud.
1862-70, Coffy Vincent, du Biot.
1864-72, Rosay Jérémie, de Savigny.
1870-75, Rey Jean-François, de Sévrier, mort le 30 juillet 1875.
1872-74, Gallay Bernard-Joseph, des Gets.
1874-75, Velluz Joseph-Félix, de Duingt.
1875-78, Lavorel Jean-Marie, de Cuvat, devenu chanoine de la Cathédrale d'Annecy (1900), directeur de *La Croix de la Haute-Savoie*, président de l'Acad. Salésienne.
1875-79, Descombes Claude, de Savigny, mort curé de Lugrin (1892-1907).
1878-80, Bévillard Jean-François, de La Roche, mort curé de Boussy (1880-1902).
1880-82, Rebord Charles-Marie, de Crest-Voland, devenu supérieur du Gd Séminaire 1899, Vicaire général 1915, Prévôt du Chapitre 1915, Protonotaire apostolique.
1880-84, Richard Joseph, de Morillon, devenu curé de Cranves (1884-89).
1882-89, Duchosal Ferdinand, de Viuz-en-Sallaz, devenu curé d'Yvoire, puis d'Armoy, m. en 1907.
1884-90, Maistre Jean-Claude, d'Entremont, devenu curé de Mieussy en 1902.
1889-92, Boulens Louis, de Massongy, devenu curé de Lathuille 1892, puis de Sixt, 1900-1906, m. retraité en 1918.
1890-1896, Delale Guérin, de St-Jean-d'Aulps, mort curé de St-Gingolph.
1891-1900, Perrissin F.-Ephyse, du Gd-Bornand, devenu curé de Combloux en 1900.
1897-1906, Mogenet Joseph, de Samoëns, devenu curé de St Maurice d'Annecy.
1900-1906, Henry Joseph, de Groisy, devenu curé de Faucigny en 1906.
1906-1913, Paour Louis, de Thorens, devenu curé de Neuvecelle en 1913.

1906-1910, Boyer Alfred, d'Héry-sur-Alby, devenu curé de Scionzier.

1910-1924, Croset Jean, de La Balme-de-Sillingy, devenu curé d'Orcier en 1924.

1914-1921, Moccand Alphonse, de Sixt, devenu vicaire de Sciez et d'Annecy-le-Vieux.

1924- Bosson François-Joseph, de Mégevette, ord. prêtre le 14 juin 1924.

Note complémentaire

sur les Religieux et Religieuses

Non contente de donner à Dieu et à son Eglise de belles phalanges de prêtres séculiers, la paroisse de Thônes a donné aussi aux ordres religieux un certain nombre de membres.

Quelques-un sont été nommés ci-devant (pag. 188 et suiv.).

On voudra bien y ajouter les suivants, dont les noms de famille n'ont pu être retrouvés :

Le P. Bernard de Thônes, capucin, m. en 1600 à Chambéry.

Le P. Arnaud de Thônes, profès en 1636.
— Isaac — — 1640.
— Blaise — — 1683.
— Théophile — — vers 1728.
— Cassien — — en 1735, m. 1738.

Et combien de frères lais de l'ordre de St François, combien de religieux d'autres ordres faudrait-il ajouter, ainsi que ces autres personnes qui, ayant compris également les conseils évangéliques, ont d'elles-mêmes « choisi la meileure part », religieuses clarisses, bernardines, annonciades, visitandines, Sœurs de la Charité, Sœurs de St-Joseph.... ?

Nous avouons ici l'insuffisance absolue de notre documentation.

TROISIÈME PARTIE

HISTOIRE DE THONES
DEPUIS 1792

CHAPITRE PREMIER

THONES PENDANT LES PREMIERS MOIS DE LA CONVENTION

(De Septembre 1792 à Mai 1793)

Dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792, — au moment même où la Convention nationale, à Paris, venait d'abolir la royauté et allait constituer la République, -- une petite armée, commandée par le général Montesquiou, entrait, sans rencontrer aucune résistance, sur le territoire de la Savoie, entre Chapareillan et Les Marches, et mettait en fuite les troupes piémontaises, qui ne devaient se rallier que sur les contreforts des Alpes.

Avec les Français s'avançait une compagnie de *la légion* dite *des Allobroges,* composée en majeure partie de Savoyards, qui venaient révolutionner la Savoie.

Et cependant, selon le mot d'un historien « en Savoie la Révolution était faite ; il ne restait plus qu'à accommoder les mots à la chose. Depuis plus de trois siècles, le tiers état y avait conquis l'influence et l'avait conservée... » (1) L'égalité devant l'impôt avait été décidée par les édits de péréquation de 1728 et 1738 (2)... La propriété était très divisée... Par la voie équitable du rachat, les censes seigneuriales, les servis, les corvées

(1) *Histoire de Savoie*, par V. de Saint-Genis, tome III, p. 130.

(2) Voir notre tome premier, p. 305... — Voir surtout les pages 40-49 d'une *Lettre sur la situation où se trouvait la Savoye avant l'invasion des Français*, par un Savoyard émigré, 26 février 1793, Londres, 1703

et les autrès droits féodaux y avaient été abolis longtemps *avant la nuit du 4 août*, et le payement s'achevait peu à peu...

Bien moins donc que dans les provinces de la France la population ne rêvait de changements radicaux.

Quoi qu'on en ait dit, — si nous mettons à part certains éléments des villes, déjà gagnés aux idées nouvelles, — la grande masse des Savoyards restait loyalement attachée au régime patêrnel du roi de Sardaigne, et, jouissant grâce à lui de la paix publique et des justes libertés, elle s'étonnait des indignes traitements que les Français infligeaient à leur roi — enlevé de son palais et emprisonné au Temple ! — de plus, elle s'apitoyait sur le sort du clergé français, placé dans la cruelle alternative du schisme ou de l'exil, sinon exposé à une mort affreuse (comme celle des 262 prêtres qui venaient d'être massacrés à Paris !) ; et elle se demandait ce qui pouvait bien se cacher dans ces *Droits de l'Homme* et cette *Liberté*, que la France révolutionnaire s'efforçait de propager dans le monde... (3)

Au dire de témoins oculaires (4), le 22 septembre, lorsque la ville de Chambéry apprit l'invasion, ce fut une alarme générale et un exode lamentable de familles s'en allant les unes en voitures, les autres à cheval, le plus grand nombre à pied dans la direction d'Annecy... Cependant voyant s'éloigner précipitamment les troupes et les autorités piémontaises, le reste de la population se ravisa bien vite à la voix des « patriotes » et prit le parti de se porter en masse au-devant des Français pour leur faire une réception chaleureuse...

Montesquiou entra donc en triomphateur, le lundi 24 septembre, dans la capitale de la Savoie (5).

Ce jour-là même il reçut des délégations venues d'Aix, de Carouge et d'Annecy, et lança une proclamation aux Savoisiens :

---

(3) Pour les adeptes de la franc-maçonnerie, c'était la négation des droits de Dieu sur sa créature, et l'émancipation de l'homme par rapport à Jésus-Christ et à son Eglise. — Simon Bigex, de La Balme-de-Thuy, secrétaire de Voltaire, connaissait assez le sens de l'affreux mot d'ordre *Ecrasons l'infâme* pour que ses compatriotes ne pussent se méprendre sur le but antireligieux de la Révolution .

(4) *Bulletin de la Société Gorini*, octobre 1906, p. 377.

(5) Forni, *Histoire de la réunion de la Savoie à la France en 1792*, p. 136-145.

Liberté ! Egalité !
De la part de la Nation française,
Guerre aux Despotes, paix et liberté aux Peuples !

Divers détachements de troupes françaises arrivent le 26 à Annecy, le 27 à Rumilly... reçus « comme des frères par des frères », même au son des cloches, précédés d'ailleurs et accompagnés de « patriotes », membres des loges ou des clubs, qui apportent des cocardes tricolores et font planter des Arbres de la liberté.

Dans les paroisses plus éloignées, comme à Megève, c'est au contraire « une consternation générale » que cause la nouvelle de l'invasion, suivie du départ précipité de prêtres français réfugiés... Et cette émigration porte à croire que les prêtres du pays seront bientôt, eux aussi, poussés sur la route de l'exil ; les habitants en foule accourent vers l'église, assiégeant les confessionnaux, se pressant à la table de communion, pour recevoir une dernière fois des mains du clergé les bienfaits de la religion... (6)

A Thônes et dans la vallée les habitants sont en général fort contrariés et contristés de cette arrivée des Français, à cause de ses conséquences probables contre la religion : nous ne donnerons comme preuve de ce sentiment que l'explosion de colère du 12 février 1793 contre le nommé Joseph-Denis Granger, qui, de concert avec quatre ou cinq autres habitants, s'était permis d'appeler des commissaires après l'invasion.

Cependant la Convention veut laisser les Savoisiens décider de leur sort.

Ses commissaires, — Dubois-Crancé, Gasparin, Lacombe-St-Michel, auxquels s'est adjoint le fameux abbé Philibert Simond (7), — appellent, par leur proclamation du 6 octobre, les habitants de la Savoie « libres aujour-

(6) Grosset, *Histoire de Megève pendant la Révolution française*, p. 24-26.

(7) Ancien vicaire du Petit-Bornand, devenu vicaire général de l'évêque constitutionnel de Strasbourg et député du Bas-Rhin à la Convention.

d'hui, sous l'égide des armées françaises », à se réunir... dans chaque commune à l'effet de nommer un député chargé d'exprimer leur vœu, dans une assemblée générale, pour l'organisation d'un nouveau gouvernement.

Et le club des Jacobins, de Chambéry, choisit vingt-quatre commissaires, qui nomment eux-mêmes des délégués... pour « chauffer » partout les élections dans le sens d'une réunion à la France.

Et ainsi dit, ainsi fait... « Faut-il s'étonner, dit un auteur (8), si, en dehors du courant révolutionnaire, beaucoup acceptèrent de bonne grâce ce qu'ils n'avaient pas la force d'empêcher ? »

A Thônes, le samedi 13 octobre, à une heure de l'après-midi, une assemblée se tient dans l'église paroissiale pour entendre lire et commenter la proclamation des commissaires.

Constatant le petit nombre des citoyens assemblés, — car c'est à peine si « l'on était cinquante sur 2.200 », — l'un des membres présents (Bernard Doche) émet cet avis qu'il « faudrait renvoyer la séance au lendemain, jour de dimanche » ; mais il est aussitôt traité d'*aristocrate* et insulté au dernier point... (9) Et l'assemblée, « par acclamations réitérées et à l'unanimité, — d'après le procès-verbal, — proscrit à jamais le gouvernement despotique sous lequel elle gémissait auparavant » (?) ; elle adopte le « gouvernement libre » et demande l'incorporation de la Savoie à la République française... En conséquence, « par acclamations et à l'unanimité », — dit encore le procès-verbal, — elle nomme le citoyen Jean-Baptiste Lathuille comme son député pour se rendre à l'Assemblée des Etats qui doit se tenir à Chambéry le 21 du courant... (10) Signé Jacques Grand, président, Didier Claris, secrétaire.

---

(8) J. Bourgeois, *L'Histoire et le Centenaire de 1792*, p. 29.

(9) Carron, *L'Insurrection de Thônes*, p. 14 : détail emprunté aux archives de M. le comte de Roussy de Sales. — A rapprocher de quelques détails donnés pour Annecy par un témoin oculaire, dans *La Cathédrale de St François de Sales*, de Mgr Rebord, p. 92-93.

(10) L'assemblée nomme aussi deux suppléants, Bernard Gay et J.-F. Bally.

Les émissaires des clubs, qui avaient fait précipiter cette assemblée, avaient hâte de se rendre dans les communes voisines (11) pour y procéder, — le 14 octobre ou l'un des jours suivants, — aux mêmes opérations.

A Dingy-Saint-Clair, aux Villards-sur-Thônes et à Saint-Jean-de-Sixt, quelques courageux citoyens réussirent à faire insérer dans le procès-verbal que leur commune votait son annexion à la France sous la condition expresse qu'aucune atteinte ne serait portée à la religion catholique (12).

Au reste, on ne comptait pas les voix ; on votait en levant la main. — A La Clusaz, selon le témoignage du curé J.-F. Blanc, il n'y eut « que deux ou trois libertins » qui levèrent la main. — Quand sur une centaine d'électeurs présents, vingt ou trente mains s'étaient levées, aussitôt le commissaire déclarait que la majorité était favorable à l'annexion, et volontiers le procès-verbal affirmait l'unanimité des votants (13).

« Ceux qui ont connu la Savoie à cette époque — dit le cardinal Billiet (14) dans ses *Mémoires*, p. 49, — peuvent assurer que, dans les campagnes surtout, *les neuf dixièmes des habitants demeuraient sincèrement dévoués au roi de Sardaigne*, qu'ils désiraient la conservation de son gouvernement, et que cette prétendue unanimité... n'était au fond qu'un escamotage révolutionnaire... »

Réunis à Chambéry, dans la cathédrale, le dimanche 21 octobre, les députés de 652 communes de la Savoie pro-

---

(11) Les députés furent : pour Dingy, Antoine Lafrasse ; pour La Balme, J.-B. Lathuille ; pour Les Clefs, Georges-Fr. Fériaz ; pour Serraval, Maurice Richard ; pour Manigod, Joseph Fillon-Roc ; pour Les Villards, un Mermillod-Anselme ; pour St-Jean, Joseph-Marie Favre-Lorraine ; pour La Clusaz, Alexandre Masson, et pour Le Gd-Bornand, Jean-Pierre Périllat.

(12) Même réserve fut faite explicitement à Bluffy, Aviernoz, Thorens, Groisy, Villy-le-Bouveret, Menthonnex-en-Bornes, Argonnex, Cuvat, Allonzier, Annecy-le-Vieux..., dans « la très grande majorité » des communes du Faucigny, etc. (*Revue Savoisienne*, 1899, p. 65, 67...)

(13) Gonthier, *Œuvres historiques*, III, p. 466.

(14) Né aux Chapelles, près de Bourg-Saint-Maurice, le 28 février 1783, le futur archevêque de Chambéry, sénateur et cardinal..., est un témoin immédiat qu'on peut croire.

cèdent à la vérification de leurs pouvoirs et au dépouillement des procès-verbaux, d'où il résulte que toutes les communes moins trois demandent leur réunion à la France (avec ou sans condition) ; ensuite, le 23, ils déclarent se constituer en « *Assemblée Nationale des Allobroges* » pour traiter avec la Convention, et du 24 au 27 octobre ils votent divers décrets :

Réorganisation des municipalités et des tribunaux, — attribution à la Nation de tous les biens du clergé tant séculier que régulier, — suppression de la dime et de tous droits casuels, puis fixation de traitements pour les curés et les vicaires à partir du 1er juillet (15),— mise sous séquestre des biens des émigrés, — abolition de tous les titres de noblesse et du droit de bourgeoisie, — suppression des gabelles, soit des impôts sur le sel, le tabac, le plomb et la poudre..., etc.

Le 28, l'Assemblée nomme quatre députés (Doppet Amédée, Favre François, d'Annecy, Dessaix Victor et Villars Charles), qui doivent porter à la Convention le vœu de la Nation des Allobroges d'être unie et incorporée à la Nation française.

Et le 29 octobre, elle cède la place à une *Commission provisoire* chargée d'administrer le pays... Besogne ardue, à cause de la surexcitation... et des désordres qui se produisent dans un grand nombre de communes, et à cause des dénonciations sans fin qui proviennent des Sociétés populaires... (16)

Le 27 novembre la Convention acceptera le vœu des soi-disant Allobroges (17) : la Savoie réunie à la France for-

---

(15) Le traitement des curés sera de 900 ou de 1200 livres dans les paroisses rurales (suivant leur population) et de 1500 dans les villes (comptées au nombre de dix : Chambéry, Annecy, Carouge, Bonneville, Thonon, St-Jean-de-Maurienne, Moûtiers, Evian, La Roche et Rumilly) ; on verra plus tard à quelles conditions sera subordonné ce traitement.

(16) Par exemple, le 23 novembre, la Commission entend une dénonciation « contre Charvet, prêtre de Thônes, et d'autres personnes de la même localité, qui auraient tenu des propos attentatoires à la liberté et à l'égalité... » (Masse, *Histoire de l'annexion*, pp. 76, 79, 81...)

(17) La nouvelle en parvient à Chambéry et à Annecy le 3 décembre ; et la Commission des Allobroges ordonne une fête de l'Annexion dans toutes les communes : Annecy attendra pour cette fête le 25 mars.

mera un quatre-vingt-quatrième département appelé le *Mont-Blanc*, et quatre commissaires de la Convention viendront l'organiser.

En attendant, la Commission provisoire s'occupe de faire élire partout de nouvelles municipalités.

A Thônes, une première *assemblée générale* de la paroisse se tient le dimanche 2 décembre, à la mairie, après la messe. Mais à peine le bureau est-il constitué qu'il s'élève de très vives contestations (entre les 180 membres présents), principalement parce que l'on n'a pas nommé au scrutin le président et le secrétaire... Et ces disputes ne finissent qu'avec le jour... Quelques citoyens demandent alors que l'assemblée soit reprise le lendemain ; mais le plus grand nombre, à cause des foires franches d'Annecy qui se tiennent ces jours-là, préfère le renvoi de l'assemblée au samedi 8.

Ainsi dit, ainsi fait par la majorité.

Le 8 décembre, à l'issue des offices divins, 231 citoyens se réunissent pour reprendre l'assemblée générale ; et, du long dépouillement de leurs votes, il résulte que le citoyen Bernard Gay (18) est élu maire de la commune par 144 voix.

Le lendemain, dimanche, on procède à l'élection du procureur de la commune, Pierre-Joseph Durod, et des municipaux ; mais le dépouillement des votes pour ceux-ci est renvoyé au jour suivant.

Enfin le 10 décembre a lieu la proclamation des résultats... Et le maire et les huit municipaux et les cinq adjoints, plus un suppléant, prêtent serment « d'être fidèles à la Nation, à la Liberté et à l'Egalité et de mourir en les défendant. »

Mais il nous faut relater le grave incident qui s'est produit le 8 décembre :

---

(18) La vallée de Thônes a des familles Gay et Gaii, celles-ci écrivant leur nom comme les précédentes avec un tréma sur *y* ; mais la typographie française ne possède pas le caractère *y* surmonté d'un tréma... Nous prions nos lecteurs d'ajouter un tréma sur *y*, au nom de Gay, pages 138, 367, 425, 42 et 427 du tome premier, et dans celles-ci comme dans la liste des Maires à la fin de l'ouvrage.

Quelques citoyens (Joseph-Denis Granger, les frères Joseph et Jean-François Girod feu Denis, Joseph Agnielet et d'autres) se sont déclarés opposants à l'assemblée de ce jour : ils prétendent que l'assemblée qu'ils ont tenue le lundi 3 décembre doit avoir son effet et que celle-ci en doit être la suite... Les officiers municipaux leur répondent que, ni le président nommé la veille ni eux-mêmes n'ayant convoqué la prétendue assemblée du lundi, elle est illégale et ne peut avoir aucun effet ; alors, dit le procès-verbal, les opposants se portent à des excès..., mais on expulse de la salle Joseph-Denis Granger, que suivent quelques-uns de ses amis : un procès-verbal de l'incident est rédigé, que signent un très grand nombre de citoyens.

On devine la suite : une pétition arrive à Chambéry, relatant — Dieu sait de quelle manière — l'élection des officiers municipaux de Thônes, les troubles et « empêchements » occasionnés par plusieurs particuliers lors des dernières assemblées... Et la Commission provisoire arrête (le 12 décembre) que la municipalité de Thônes lui transmettra dans les quatre jours les procès-verbaux de ces assemblées, et qu'elle enjoindra aux nommés Jean-Joseph Métral, Bernard Doche, Pierre-François Avet dit Champet, J.-F. Missilier, Joseph André et Jean Bijasson de paraître dans les six jours à la barre de l'Administration...

Ceux-ci étaient de taille à se défendre des inculpations de Granger et C^ie^.

A Chambéry le 14 décembre, arrivent les quatre commissaires envoyés par la Convention :

Simond (Philibert), 37 ans, prêtre défroqué, originaire de Samoëns, natif de Rumilly,

Grégoire (Henri), 42 ans, évêque constitutionnel de Blois,

Hérault de Séchelles, 32 ans, avocat ,

Jagot (Charles), 42 ans, avocat, tous quatre du parti de la Montagne, c'est-à-dire pleins d'ardeur révolutionnaire...

En même temps qu'ils travaillent à l'organisation du

département, ils préparent la promulgation des lois françaises... (19)

La situation politique n'est pas bonne alors, disent les historiens ; la situation militaire est pire : l'indiscipline s'est introduite dans tous les bataillons... (20)

Les 26 et 31 décembre, les Thônains sont avisés que *tous les hommes de 18 à 60 ans* doivent se faire inscrire aux registres de la maison commune, pour être chaque jour, à tour de rôle et en nombre déterminé, en état de réquisition permanente... pour la sûreté publique : ils déclareront toutes les armes dont ils sont possesseurs et s'organiseront en *gardes nationales*...

Là-dessus se termine l'année de l'invasion (1792).

1793

Janvier. — Pendant que la Convention poursuivait l'inique procès du roi Louis XVI, — condamné d'avance par les loges, — et le faisait « guillotiner », les commissaires en mission dans la Savoie (21) achevaient péniblement l'organisation du département du Mont-Blanc, en distribuant ses 655 communes en 83 cantons, répartis eux-mêmes entre 7 districts (Proclamation du 22 janvier).

Ce que nous appelons la vallée de Thônes forma deux cantons : celui du Grand-Bornand comprenant Le Grand-Bornand, La Clusaz, Saint-Jean-de-Sixt et Entremont, soit 4 communes ; et celui de Thônes, comprenant Dingy-Saint-Clair, La Balme-de-Thuy, Les Clefs, etc., en tout 7 communes. L'ancienne capitale du Genevois, Annecy, n'ayant pu devenir le chef-lieu du département, fut du moins un chef-lieu de district, comprenant quinze cantons (22).

---

(19) Celle qui concerne le cours forcé des assignats sera publiée le 10 janvier à Chambéry, et ensuite dans toutes les communes ; or, déjà, un assignat de 100 francs n'est plus accepté que pour soixante-deux francs... Du coup le commerce est profondément troublé.

(20) Masse, *Histoire de l'annexion*, pp. 99, 101 et suiv.

(21) De Chambéry, le 20 janvier, ils écrivirent à la Convention pour s'associer à la condamnation du roi.

(22) Annecy, Pringy, Arbusigny, Thorens, La Roche, Grand-Bornand, Thônes, Faverges, Ugine, Duingt, Talloires, Alby, Rumilly, Clermont et Sillingy.

Par ordre des mêmes commissaires diverses assemblées devaient se tenir, en janvier et en février, et tout d'abord pour l'élection des *municipalités définitives*, parce que l'organisation communale établie par ordre des « Allobroges » n'était pas partout conforme aux prescriptions de la loi française pour le nombre des municipaux et des notables...

A Thônes, le dimanche 20 janvier, *l'assemblée générale* convoquée dans ce but procéda très sommairement : les citoyens, à l'exception d'un seul (François-Marie Gay), protestèrent qu'ils voulaient s'en tenir à l'élection du maire, du procureur et des autres officiers municipaux faite les 2, 8, 9 et 10 décembre, et de nouveau, par acclamation, ils élurent les mêmes citoyens :

Maire, Bernard Gay, — procureur, Pierre Durod, — huit municipaux, C.-A. Chatron, Joseph Bernard, J.-F. Missillier, Maurice Mermillod, J.-Aimé Gollier, Aimé Rivollet, C.-F. Binvignat et Joseph Dépoisier, — cinq adjoints et un suppléant.

Joseph-Denis Granger n'arrivait donc pas encore à ceindre l'écharpe municipale : on devine ses colères !

Oubliant ses violences de février 1879, le bris de la porte des archives et le rapt des livres terriers, il se pose maintenant en défenseur de la stricte légalité : il écrit à Chambéry et demande à ses bons amis de la Commission provisoire de nommer des commissaires pour organiser à Thônes une nouvelle municipalité, « attendu, dit-il, que l'on y a procédé dernièrement avec tumulte, irrégularité et sans observer aucune loi... »

Février. — L'Administration provisoire du Département nomme deux commissaires, — l'avoué Curtet (Antoine) et l'avocat Burdallet, tous deux d'Annecy, — aux fins de se transporter à Thônes pour y maintenir le bon ordre et y faire observer les lois !

Ceux-ci arrivent, déclarent nulle (8 février) l'élection du mois précédent, et ordonnent de procéder à une nouvelle organisation de la municipalité suivant la forme prescrite par la loi : en conséquence ils convoquent une *nou-*

velle assemblée générale pour le lendemain à neuf heures.

Or, ce jour-là, — le samedi 9 février, — d'une voix unanime les citoyens assemblés déclarent ne pas vouloir d'un nouveau scrutin et disent élire de nouveau les mêmes personnes par leurs noms propres !... Pendant que le secrétaire dresse la longue liste des 292 citoyens qui constituent l'assemblée, on voit arriver Didier Claris, François feu Barthélemy André, J.-F. Girod, Joseph-Denis Granger, J.-F. Fontaine, Joseph feu Denis Girod, Joseph Rachel et Claude-Marie Gay, qui requièrent qu'il soit procédé à une nouvelle élection par la voie du scrutin... Là-dessus, nouvelle protestation de l'assemblée, nouvelle déclaration qu'elle ne veut aucunement procéder par la voie du scrutin ! Acte est donné de cette déclaration aux deux commissaires, et, comme il ne se produit pas d'autre réclamation, la séance est levée.

Granger en était donc pour ses frais : tout juste gagnait-il d'accumuler contre lui de nouvelles colères...

Chaque commune ayant constitué sa municipalité, il y avait à nommer un juge de paix et un greffier pour le canton, plus les autorités du district et du département, plus les représentants du département à la Convention nationale. Or, d'après la Constitution française en vigueur (celle de 1791), ces dernières autorités devaient être élues par le suffrage à deux degrés, c'est-à-dire que les citoyens âgés de 21 ans devaient se réunir en une assemblée primaire dans chaque canton pour nommer des électeurs, lesquels électeurs devaient ensuite élire les autorités du district et du département.

L'assemblée primaire du canton dura quatre jours, du dimanche 10 février au mercredi 13. Il lui fallut d'abord se nommer un président (Jacques Sondaz l'oncle), un secrétaire (J.-J.-André Avet) et trois scrutateurs, ce qui prit la première journée ; le lendemain il y eut séance de 7 heures à midi, puis de 2 à 7 ¼, et chacun déposa son vote pour la désignation des électeurs ; le mardi eut lieu le dépouillement long et laborieux des bulletins, et la proclamation des quatorze électeurs élus :

Jean-Joseph Métral, Bernard Doche, Pierre-François Durod, Claude Adam, F.-M. Magnin, Maurice Dufournet, Laurent Silvestre, Bernard Clavel, Joseph Finot, Simon Déléan fils, J.-B. Mermillod-à-Anselme, J.-B. Bernard-Bernardet, J.-F. Fériaz et Maurice Richard-Cugnet.

Là-dessus, acclamations des plus vives, puis lecture d'une déclaration des membres de l'assemblée :

« Quoique convaincus de la probité, du patriotisme et de la solide vertu des citoyens qu'ils ont nommés pour électeurs, ils ont arrêté aussi à l'unanimité... de restreindre les pouvoirs desdits électeurs aux conditions suivantes :

1° que lesdits électeurs ne sont autorisés qu'à nommer aux charges purement civiles et temporelles ;

2° à requérir formellement qu'il ne soit fait aucune innovation contraire à la religion catholique, apostolique et romaine, ses dogmes, sa discipline et son gouvernement spirituel tel qu'il a été jusqu'à ce jour observé, dans l'observation de laquelle religion ils veulent vivre et mourir à l'exemple de leurs ancêtres ;

3° qu'il ne soit rien touché à la généralité des biens qui, par fondation ou autrement, sont destinés dans le canton tant pour l'entretien du culte religieux et des prêtres que pour l'éducation de la jeunesse et le soulagement des pauvres, en observant qu'on ne saurait toucher aux fondations sans violer les droits sacrés des propriétés dans les personnes des fondateurs ou de leurs ayant droits ;

4° qu'il ne soit exigé aucun serment des ecclésiastiques, sauf celui qui peut les astreindre à la soumission pour le gouvernement purement temporel ;

5° que ce ne sera qu'au moyen de l'acceptation desdites conditions que lesdits électeurs pourront faire valoir leurs pouvoirs : les observations sont d'autant plus justes qu'on a toujours fait entendre aux peuples des ci-devant Allobroges que l'on ne prétendait aucunement changer la religion et qu'on a promis que nous pourrions vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine comme elle a été observée jusqu'à ce jour, *sans laquelle promesse on n'a jamais prétendu être incorporé à la France*, ainsi

qu'il en a été protesté dans plusieurs assemblées primaires... Si dans quelques communes du canton cette protestation n'a pas été insérée, ce n'est que par la raison que les commissaires envoyés pour lesdites assemblées assurèrent que cette protestation n'était pas nécessaire, *puisqu'ils affirmèrent qu'il ne serait rien changé à l'état actuel de la religion...*

Desquelles protestes et déclarations lesdits citoyens ont requis l'insertion au présent procès-verbal... »

La séance ne fut levée qu'à cinq heures du soir.

Le 13, l'assemblée, réunie dès sept heures du matin et composée de 353 citoyens, procéda à l'élection d'un *juge de paix* (Bernard Doche), et, dans l'après-midi, à l'élection d'un *greffier* (Claude-François Avet). Ensuite (23) les citoyens se dispersèrent pour rentrer dans leurs communes respectives, heureux d'avoir satisfait à leur devoir civique par la nomination de très dignes sujets, et d'avoir libéré leur conscience de Savoyards chrétiens par leur déclaration si catégorique du 12 février.

Au besoin, — auraient-ils pu ajouter — puisque on dit que « le peuple est souverain », nos populations se lèveront en armes pour marcher contre les ennemis de la religion et contre les « frères et amis », comme elles viennent de le faire dans la nuit précédente.

En effet, le 10 ou le 11 février, au premier vent des mesures antireligieuses graves qui étaient prises à Chambéry et que nous allons bientôt rapporter, le bruit se répandit que les Français devaient venir à Thônes pour piller les églises. Dans la nuit du 11 au 12, le tocsin retentit aux Villards, à Saint-Jean-de-Sixt, à La Clusaz et au Grand-Bornand ! Neuf cents hommes, bientôt réunis, dont cinq à six cents armés de fusils, de sabres, de haches, de tridents, de piques et de hallebardes, arrivèrent dans la matinée à Thônes et se joignirent à la foule qui encombrait déjà les rues. Tous se dirigèrent vers l'église, dont ils firent

(23) Les assesseurs du juge de paix ne furent élus que le 14 avril par l'assemblée primaire des citoyens actifs du canton réunis dans l'église de Thônes.

le tour, en criant : « Vive le roi de Sardaigne ! qu'il faisait bon être sous ses lois ! La religion, on la soutiendra, et les brigands on les pendra ! »

Cependant quelques Bornandins s'étaient détachés de la foule et étaient parvenus à arrêter Joseph-Denis Granger. Celui-ci, — il faut bien le dire, — s'était signalé à l'animosité publique, au moment de l'invasion de l'armée républicaine, en appelant à Thônes, de concert avec quatre ou cinq autres, les commissaires qui vinrent prêcher la réunion à la France. On l'entraîna devant l'église, et là, au milieu de cette population ameutée, il fut obligé « de faire amende honorable à Dieu et au roi, aux bons paroissiens, à tous les bons Savoyards. »

La foule, par groupes de deux à deux, au cris de : *Vive le roi,* proférant des menaces contre les francs-maçons et les jacobins, ennemis de la patrie, se dirigea vers l'Arbre de la Liberté, pour l'insulter, — puis elle se répandit dans les rues et sous les portiques.

L'émeute ne prit fin qu'à la nuit (24).

Et, chose curieuse, la municipalité de Thônes, qui était de cœur avec la population, ne dénonça personne, — tellement on détestait Granger !

D'ailleurs les affiches qui arrivaient coup sur coup de Chambéry, n'étaient pas faites pour gagner nos populations au parti révolutionnaire.

L'une des proclamations visait, en effet, ni plus ni moins, à bouleverser l'ordre religieux en Savoie en y introduisant le schisme de la Constitution civile du clergé, en obligeant en conséquence les prêtres fidèles à s'exiler comme l'avaient fait déjà tant de leurs confrères français (25) :

Les quatre évêchés de la Savoie, — disait cette proclamation,

---

(24) Nous en empruntons presque textuellement le récit à M. Carron (*Insurrection de la vallée de Thônes,* p. 18), qui l'a tiré des pièces conservées aux *Archives départementales* d'Annecy.

(25) « Nous les avions vu défiler par centaines... pour passer à l'étranger ; nous en avions dans toutes les paroisses... six..., douze .., vingt ou plus. » (Mémoires de M. Blanc, curé de La Clusaz).

— sont supprimés et remplacés par un évêché du Mont-Blanc.

Il sera pourvu à la nomination de l'évêque et des curés par la voie des élections (les électeurs fussent-ils protestants, juifs ou athées !)

Dans la huitaine les curés actuels, les vicaires, prédicateurs, professeurs... prêteront serment (26) de... « maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. »

Ce serment sera prêté purement et simplement, sans qu' on puisse se permettre de préambules, d'explications ou de restrictions.

Dans le cas où lesdits ecclésiastiques, après avoir prêté leur serment, viendront à y manquer, soit en refusant d'obéir aux décrets de l'Assemblée nationale, soit en excitant des oppositions à leur exécution, ils seront poursuivis comme rebelles à la loi et punis par la privation de leur traitement...

Tous les ecclésiastiques qui, étant assujettis au serment, ne l'auront pas prêté dans le délai prescrit, seront tenus de sortir sous huit jours hors des limites du district et du département, et dans la quinzaine hors de la République.

Passé ce délai de quinze jours, les ecclésiastiques non assermentés... seront déportés à la Guyane française... Etc.

Chambéry, le 8 février 1793, l'an II de la République française.

Simond, Grégoire, Hérault, Jagot.

A peine cette proclamation fut-elle connue, nous disent les historiens (27), qu'elle « produisit en Savoie une indescriptible émotion » et « mit le comble à la consternation du pays. »

Le même jour avait été lancée, — avec une invitation aux hommes valides de s'enrôler dans les bataillons des volontaires, — une autre proclamation, d'une singulière hypocrisie, par laquelle les commissaires de la Convention (c'est-à-dire deux prêtres infidèles et deux laïques incompétents) osaient présenter l'établissement de l'Eglise constitutionnelle comme une œuvre de réformation catholique... ! Les Savoyards savaient, au contraire, que le Saint-

---

(26) Sur le serment et sur la portée des articles de cette Proclamation du 8 février, nous renvoyons nos lecteurs à l'ouvrage de M. Lavanchy. *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, tome I^er^, pp. 106 et 109.

(27) Masse, *Histoire de l'annexion*, p. 129 : — Lavanchy, *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, p. 87.

Siège l'avait condamné, et que ni les prêtres ni les simples fidèles ne pouvaient l'accepter. Et ils se rappelaient que naguère le libre exercice du culte en Savoie avait été réservé par l'Assemblée des Allobroges et admis par les premiers commissaires de la Convention venus en Savoie : l'abbé Grégoire en fera un jour l'aveu à la tribune de la Convention par ces paroles : « Nous avons promis de votre part la liberté du culte aux habitants du Mont-Blanc, et nous les avons trompés... » (28)

La fameuse proclamation est donc arrivée, avec ordre de la publier ; mais la municipalité de Thônes déclare, le dimanche 17 février, « qu'il ne lui convient pas de faire ou de laisser faire aujourd'hui la publication... des proclamations des 6 et 8 du courant concernant le serment des ecclésiastiques. » Elle attend d'avoir « reçu, à cet effet, des instructions des électeurs qui sont à Chambéry, vu que leurs pouvoirs sont limités et qu'ils n'en ont aucun pour ce qui concerne le spirituel. »

Enfin, le 24 février, elle se résigne à publier ce triste document ; et alors plébain, vicaires et professeurs, munis de passeports, prennent le chemin de l'exil... ou des bois.

A Chambéry, le 17 février, s'était ouverte l'assemblée des électeurs du second degré, venus de tous les points du département.

Elle désigne les dix députés qui le représenteront à la Convention, savoir Carelli (de Bassy), Marin, Marcoz, Duport (de Faverges), Gumery, Dubouloz, Balmain, Dumaz, Genin et Gentil (ces trois derniers devant se ranger dans le parti de la Montagne) ; — ensuite elle nomme les huit membres du Directoire, les trente membres du Conseil général, le Procureur général syndic et les membres du Tribunal criminel, c'est-à-dire toutes les autorités du département.

Et après ces opérations électorales, Hérault et Simond — restés seuls en Savoie, après le départ de leurs deux

---

(28) Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, tome III, page 153 : — E.-L. Borrel, *Histoire de la Révolution en Tarentaise*, p. 186.

collègues pour les Alpes-Maritimes, — vont s'occuper de la levée des « volontaires » prescrite par un décret du 24 février.

Encore auparavant faut-il faire élire un évêque « constitutionnel ».

Mars. — Ce n'est que le 6 mars que l'on put s'occuper de cette élection... Mais les électeurs du canton de Thônes, dont les pouvoirs étaient limités aux seules élections civiles, s'étaient entendus avec ceux de Thorens, du haut Chablais, des Bauges, de la haute Maurienne et de la haute Tarentaise, *pour quitter Chambéry* et ne prendre aucune part à l'élection de l'intrus (29).

En effet, le jour du vote, sur 707 électeurs qu'avaient envoyés les assemblées primaires, 490 seulement étaient présents, et encore hésitaient-ils beaucoup sur la conduite à tenir. Alors le représentant Hérault — d'autres nomment Simond — les menaça de faire conduite deux pièces de canon à la porte de la Cathédrale..., et 241 voix se réunirent sur le nom de Panisset (François-Thérèse), curé de Saint-Pierre d'Albigny, qui fut proclamé élu Evêque du Mont-Blanc (30).

Le Département, ainsi pourvu de ses autorités, pouvait désormais fonctionner (7 mars) au lieu et place de la Commission provisoire.

Comme chef-lieu de district, Annecy eut bientôt aussi son Directoire, son Conseil, son procureur syndic et son tribunal civil. Annecy aura de plus le triste honneur de posséder le soi-disant évêque du Mont-Blanc, qui, sacré à Lyon par le citoyen Lamourette le 7 avril, se fera installer le 14 par les officiers municipaux !

A Thônes, la municipalité avait à se défendre de Joseph-Denis Granger, qui depuis longtemps était son « ennemi déclaré » et qui ne cessait de porter contre elle des accusations soit à Annecy soit à Chambéry...

---

(29) Renseignement tiré des archives du château de Thorens. Cf. Carron, *Insurrection de Thônes*, page 20.

(30) *Mémoires* du Cardinal Billiet, page 60 ; — *Le Diocèse de Genève*... de M. Lavanchy, tome I^er^, p. 155.

Le 1er mars, elle députe à Chambéry l'un de ses membres, Aimé Rivollet, non seulement pour répondre aux allégations de Granger, mais encore pour obtenir quelque ordre afin de l'obliger à rendre compte enfin de toutes les sommes qu'il a reçues de l'exacteur (ou percepteur) de la commune.

Mais Granger avait pour lui l'administration du département. Par arrêté du 2 mars, — à cause, y est-il dit, des dissensions intestines de Thônes, — les citoyens Burdallet et Curtet, d'Annecy, sont encore désignés comme commissaires pour venir organiser à Thônes *une nouvelle municipalité* et y prendre tous renseignements sur les auteurs et instigateurs des troubles dont il s'agit...

Et deux cents grenadiers du bataillon de l'Ariège seront quelques jours en cantonnement dans la commune pour y maintenir l'ordre...

Voici donc que *pour la quatrième fois* depuis le commencement de décembre l'on va procéder à *l'élection de la municipalité... !*

A l'église, le 13 mars, paradent deux nouveaux commissaires venus d'Annecy : c'est Jacques Ducret (31) un prêtre intrus ! c'est Garin, un homme de loi de la nouvelle école ! Les citoyens actifs de la commune, répondant à la convocation, se réunissent en assemblée générale, se donnent un président (Joseph Sondaz l'oncle), un secrétaire et trois scrutateurs, et procèdent à l'élection des officiers municipaux.

Tous votes dépouillés, il se trouve que 268 voix ont été données à Bernard Gay, et, puisque c'est la majorité, il est proclamé maire de Thônes ! c'est-à-dire que le 13 mars, comme le 8 décembre, le 20 janvier, le 9 février, il a la confiance publique !

Le lendemain 14, Pierre-Joseph Durod lui aussi est réélu procureur syndic !

En trois nouvelles séances, tenues le 14 et le 15, on élit cinq municipaux (Aimé Rivollet, Cl.-F. Binvignat, J.-F. Mis-

---

(31) Natif d'Evian ou de Thonon, 1743-1803.

sillier, Cl.-André Chatron, Aimé Gollier), douze notables et un secrétaire (J.-J.- André Avet).

On ne voit toujours pas sortir le nom de Granger !

Quant aux accusations que Granger avait portées contre quelques-uns de ses compatriotes, elles étaient déjà par terre...

Cependant, faute de culte, le malaise est grand, très grand, parmi nos populations chrétiennes...

Comme on le voit par le *Registre de l'Administration du district d'Annecy* (32), plusieurs municipalités s'adressent au député Hérault ou au District afin d'avoir « provisoirement des prêtres pour la Pâque jusqu'à la nomination des curés conformément à la loi. » Et le Conseil général du district « considérant... le petit nombre des prêtres assermentés..., arrête qu'il sera envoyé deux commissaires auprès du citoyen Hérault pour savoir si l'on ne pourrait provisoirement y suppléer par des prêtres *non assermentés*... »

Sur une pétition verbale de Jean-Joseph Métral, officier municipal de Thônes, le Directoire d'Annecy arrête (le 27 mars) que le citoyen Thomas, capucin, est prié de se rendre (33) à Thônes pour y remplir provisoirement les fonctions curiales : ses fonctions se borneront à confesser, à dire la messe et à administrer les sacrements... »

Et d'autres prêtres non assermentés sont autorisés pour une douzaine d'autres paroisses, sous la réserve qu'ils ne prêcheront pas ! (28-29-30 mars).

Mais les jacobins veillaient : quinze citoyens vinrent protester contre toutes ces autorisations..., qui furent révoquées sur-le-champ (30 mars), et le Directoire du District, invoquant un décret récent de la Convention, enjoignit « à tous ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, chanoines, frères lais et convers *de prêter serment dans trois*

---

(32) Conservé aux Archives départementales de Chambéry, L. 17.6.

(33) En remplacement d'un citoyen André, ci-devant augustin de Chambéry, venu à Thônes avec les deux commissaires nommés plus haut, « pour y prêcher et propager le véritable esprit de l'Evangile, les vrais principes de l'égalité et de la fraternité » !

jours sous peine d'être déportés dans l'île Saint-Vincent. »

Le P. Thomas, qui était en pension chez Bernard Doche dès le matin du jeudi 28 mars, dut se retirer. Le mois de mars se terminait ainsi par une bien triste fête de Pâques (31 mars).

Avril. — D'autres causes de mécontentement avaient surgi.

On avait appris le 10 mars que la France allait subir une levée de 300.000 hommes, et que dans les communes où le nombre des enrôlements volontaires serait insuffisant le sort ou l'élection désignerait ceux qui devraient partir...

Le 4 avril, les conventionnels Hérault et Simond lancèrent une vibrante proclamation, et le Conseil général du département fixa le contingent de chaque commune.

Et déjà le 6 avril, Déage (Joseph) et Songeon (Jean-Marie) se trouvaient en mission à Thônes pour provoquer ce recrutement..., sans obtenir grand succès (34).

Dans toute la Savoie « le recrutement — disent les conventionnels dans un Mémoire adressé à Paris (35) — le recrutement s'opérait et s'opère encore *avec une lenteur désolante.* La jeunesse la plus brillante du département..., loin de s'enrôler sous les drapeaux de la liberté, fuyait sa patrie, et préférait passer les monts pour se remettre sous le joug du despote de Turin. Les villes elles-mêmes... semblaient craindre la retraite des Français qu'on leur montrait comme prochaine... »

Et dans une autre pièce, datée de Chambéry, du 27 avril, sur l'état du Mont-Blanc (36), Hérault s'excuse sur la lenteur des enrôlements :

« Les gens de ce pays-ci ont la fibre très molle. Ils n'ont jamais connu l'enthousiasme. Il faut toujours leur ordonner au nom de la loi. La peur des Piémontois est l'état habituel du

(34) Nous les retrouverons plus loin.

(35) Archives nationales *A F* II *950* : ce Mémoire adressé au Comité des Finances fait suite à la Proclamation du 4 avril.

(36) Lettre copiée aux Archives Nationales à Paris, *A F* II 1501 (carton 182).

département. Les autorités constituées elles-mêmes se mettent à la tête de ces terreurs. Elles se voyent déjà perdues... Les prêtres, les ci-devant, les aristocrates, les espions suisses, piémontois, genevois, etc., profitent merveilleusement de cette disposition des esprits ; Chambéry est le foyer principal d'où circule dans le département cette contrerévolution en détail... Les districts sont à moitié pourris et emprêtraillés... Les prêtres (37) et le refus des assignats, voilà surtout les deux causes des maux du département... Notre plus grand tourment est le défaut de circulation des assignats. Ils perdent la moitié, les trois quarts ; dans beaucoup d'endroits même on n'en voudroit pas pour une feuille de chou, notamment dans la Tarentaise... Nous sommes à la veille des scènes les plus désastreuses... »

Les volontaires ne se présentant pas en nombre suffisant, les communes se trouvèrent obligées de procéder elles-mêmes à l'élection des recrues : la lettre des commissaires du Directoire fixant la date du 22 avril, ne fut publiée à Thônes que le 27 (38) ; et, après bien des tergiversations, les officiers municipaux s'arrêtèrent à la date du 5 mai.

Mais déjà dans les derniers jours d'avril, des incidents plus ou moins sérieux se présentent un peu partout dans le département :

A Faverges, le 27, on sonne le tocsin et la municipalité est impuissante à faire le recrutement : le Directoire lui envoie (le 29) un commissaire assisté de vingt hommes de cavalerie... (39)

A Thorens, le 29, « la municipalité, — loin de réclamer la force armée pour rétablir l'ordre et conduire à leur destination les citoyens élus pour volontaires, — a eu la faiblesse de déclarer nulle l'élection desdits volontaires faite le 28... » (40)

A Megève, le dimanche 28 avril, ceux des hommes qui sont présents à l'assemblée... refusent de tirer au sort tant que les absents ne viennent pas, et, comme on les menace, ils s'échauffent et se mettent à poursuivre les partisans de la Révolution ;

---

(37) Hérault devrait dire : le serment schismatique imposé aux prêtres, l'exil forcé de ceux qui ne le prêtent pas, et par suite pour les fidèles la privation de tout ministère ecclésiastique...

(38) Archives départem. de la Hte-Savoie : Procédure criminelle contre J.-F. Missillier.

(39) Archives départ. de Chambéry : L 1736, folio 58.

(40) Id., L 1736, folio 58.

puis, voyant leur nombre grossir d'une quantité de mécontents, ils descendent dans la direction de Cluses et tentent un coup de main sur les autorités de ce chef-lieu de district... (41) « Le motif de cette insurrection, — écrira plus tard Hérault de Séchelles (42), — était le recrutement auquel les citoyens refusaient de contribuer, et la volonté de conserver les prêtres insermentés... Bientôt ce rassemblement qui avait menacé la ville de Cluses prit la fuite et se dispersa. Les troupes de la République tuèrent deux hommes dans cette poursuite... Tout parut rentrer dans l'ordre ; mais bientôt le rassemblement se porta par les montagnes du Grand-Bornand dans le canton de Tônes (*sic*)... »

Bien plus vive devait être l'effervescence contre-révolutionnaire dans la vallée de Thônes, et plus sanglantes, plus onéreuses les suites de l'insurrection.

---

(41) Lavorel, *Cluses et le Faucigny*, tome II, page 44.

(42) Archives Nationales *A F* II 1504, *carton* 182, *pièce* 89, folio 16 : pièce importante dont nous reparlerons plus loin.

CHAPITRE II

LA GUERRE DE THONES

OU LE SOULÈVEMENT DE LA VALLÉE

au mois de Mai 1793

De tous les événements d'ordre civil et politique qui intéressent l'histoire particulière de Thônes dans la période moderne, le plus grave, sans contredit, c'est le soulèvement de 1793.

Raconté bien des fois, déjà, et de diverses manières, ce fait est en lui-même fort complexe, et ce n'est pas, croyons-nous, garder la juste mesure que le condamner en bloc comme un crime, ou de le célébrer comme un acte transcendant d'héroïsme religieux et patriotique : l'histoire réclame ici plus d'une explication avant de se prononcer...

Aussi bien devons-nous ralentir le pas.

Placé à plus de 130 années de distance de cet événement, nous espérons l'étudier sans passion ni esprit de parti, pour en démêler loyalement les détails, en préciser les causes et les suites, et mettre le lecteur à même de se faire une opinion équitable sur ce sujet.

Pour le dire en passant, les sources où nous puisons sont, tout d'abord :

1° La lettre du général Dornac (1), du 13 mai 1793, lue à la séance de la Convention du 17 (Cf. *Moniteur* du 19) ;

---

(1) Ce général (d'Ornac ou Dornac) commandait l'armée des Alpes pendant une absence de Kellermann.

2° La lettre du représentant Hérault (de Séchelles), du 16 mai, reçue à la Convention le 23 et renvoyée au Comité de Salut public (Archives nat. AF II 1504, carton 182, pièce 87) ;

3° *Le Compte rendu* (plus détaillé) *des Evénements de Thônes*, envoyé à Paris par le même Hérault (Archives nat. AF II 1504, pièce 89) ;

4° *L'Extrait de la Relation* faite à l'administration du district d'Annecy, séance du 15 mai..., par le procureur-syndic (Burnod), *des troubles qui ont eu lieu dans la vallée de Thônes...* (Durand, Annecy, 1793), — reproduit dans *Le Palais de l'Isle*, d'Aimé Burdet, Annecy, 1894, p. 167 ;

5° La relation rédigée à Monthey, le 23 mai, par le plébain Delachenal, d'après les renseignements de deux de ses paroissiens (2), — publiée dans la *Revue savoisienne* de 1865, p. 51, — et utilisée par M. Costa de Beauregard dans *Un Homme d'autrefois*, Paris, Plon, 1879 ;

6° Les procédures criminelles... conservées aux Archives départementales à Annecy, L IV-1 ;

Ensuite les *Registres* des actes de baptême et de décès des paroisses intéressées ;

Et enfin des narrations rédigées plus ou moins longtemps après les faits, savoir :

a) Une relation sans date, mais d'une écriture vieillie, publiée dans *La Croix de la Haute-Savoie* (trois numéros de juin et juillet 1908) ;

b) Un mémoire lu à l'*Académie de Savoie* par le chanoine Rendu, futur évêque d'Annecy, sous le titre de *Marguerite ou La Guerre de Thônes, souvenir de 1793*, — imprimé en 1842 dans *La Galerie savoisienne*, Bottero, Chambéry, — réédité dans *Les Annales catholiques* de Genève, 1861, et dans *Un Régiment provincial de Savoie en 1792*, de M. Trédecini de Saint-Severin, Genève, Trembley, 1881 ;

c) *La Guerre de Thônes d'après les documents les plus authentiques* (par Mgr Magnin, évêque d'Annecy), feuilleton du *Petit Savoisien* 1878-1879, tiré à part, Abry, 1879 ;

d) *L'Insurrection de la vallée de Thônes en 1793*, par M. l'avocat Jacques Carron, étude historique et juridique de 252 pages in-8°, dans le tome XXXIV de l'*Académie Salésienne*, et tirage à part, Annecy, 1911. — C'est de ce dernier ouvrage surtout que nous nous aiderons.

---

(2) Le marguillier François Buffet et Pierre André, le chapelier, qui se rendaient en Piémont.

Mais il importe bien moins de raconter la glorieuse épopée — ou téméraire entreprise — dite « la guerre de Thônes », que d'en déterminer les causes même les plus éloignées...

Les causes.

Tout ce que nous savons des premiers mois de l'occupation française en Savoie nous fait reconnaître une première cause de la révolte, cause éloignée, mais profonde et terriblement puissante : le mécontentement général provoqué par les multiples violations de la liberté de conscience.

Oui, *premièrement, la persécution religieuse*, dont souffraient nos populations, — lesquelles ne s'étaient données à la France ou ne se résignaient à être françaises que moyennant l'expresse condition qu'il ne serait porté aucune atteinte à la religion : — ces dimanches et fêtes sans messe, ces agonies sans sacrements, ces sépultures sans prêtre..., c'étaient tout autant de maux auxquels on ne pouvait s'habituer... « Le fanatisme », comme disaient alors les jacobins, c'est-à-dire « la religion », mais la religion persécutée, ou, comme dit Hérault de Séchelles (au sujet de l'insurrection du Haut-Faucigny) « la volonté de conserver les prêtres insermentés », *voilà la cause* — cause vraie entre toutes — qui, un jour ou l'autre, était capable de provoquer une terrible explosion de colère.

Et pour quiconque sent en son âme le besoin de la religion, ou connaît un peu le caractère chrétien et fier des Savoyards de nos vallées, il ne peut être élevé le moindre doute sur notre première affirmation.

Voulons-nous par là avancer, avec le conventionnel Hérault, que ce sont « les prêtres... » qui ont fomenté la révolte ?

Cela n'est prouvé en aucune façon.

Ecoutons un historien parlant des origines de la guerre de Vendée : « Il est exact que le clergé... n'a point abandonné les paysans soulevés, et qu'on l'a vu les accompagner. Pouvait-il agir différemment ? Quand tout un peuple

combattait et succombait pour sa cause, *son devoir*, s'il ne voulait pas passer pour un monstre d'égoïsme, *n'était-il pas de se joindre à lui*, au moins pour la prière ? Mais à la révolte elle-même il était demeuré étranger. Autant qu'il l'avait pu, il s'était efforcé de calmer les passions... » Et plus loin : « Aucun d'eux (des prêtres) n'était assez fou pour engager une poignée de paysans sans armes, sans argent, à attaquer la France entière... La Vendée s'est insurgée par un mouvement spontané inattendu... (3) »

« Dans ma jeunesse, — dit l'auteur d'un volumineux ouvrage sur la même insurrection vendéenne, — j'ai eu des relations avec plusieurs vénérables prêtres qui se cachaient en Vendée, au moment de son insurrection, entre autres avec... *Jamais je n'ai entendu raconter* aux prêtres de ma connaissance ni directement ni indirectement, *que ces Messieurs susnommés eussent, pour leur part, excité les paysans à l'insurrection*, et que d'autres les y eussent portés... D'autre part, et c'est un fait notoire dans le pays, *les insurgés n'ont jamais imputé leur prise d'armes à leurs prêtres*. Tous les vieux Vendéens que j'ai entretenus sur leur levée de boucliers, m'ont toujours déclaré que *c'étaient les jeunes gens qui, spontanément, s'étaient insurgés*. Assurément, *si les prêtres avaient été les promoteurs de la révolte, les paysans n'auraient pas manqué, dans leurs revers, de leur adresser les plus amers reproches, ce qu'ils ne firent jamais...* » (4)

Or, ce que les historiens disent du clergé de la Vendée, nous osons le dire de celui de la vallée de Thônes.

La relation de Burnod parle, il est vrai, des « prêtres réfractaires déguisés... qui disséminaient leurs principes liberticides et contre-révolutionnaires » ; elle nous montre « le fanatisme » secouant « sa torche ardente » ; mais elle ne désigne par son nom propre aucun prêtre comme ayant soulevé la population et provoqué à la guerre.

Bien mieux, dirons-nous, lorsque divers inculpés comparaîtront devant le tribunal criminel et que les témoins, sommés de dire ce qu'ils ont vu et entendu, dénonceront

---

(3) *Les Origines de la Guerre de Vendée*, par H. Jagot (Paris, Champion, 1914), pages 112 et 127.

(4) Deniau, *Histoire de la Vendée*, tome I[er], p. 231, note.

tels et tels particuliers comme ayant provoqué l'émeute, il n'y aura toujours pas de prêtre accusé de la sédition...

Et jamais aucun ecclésiastique ne sera nommément accusé en cette affaire, ni par nos paysans, ni par nos jacobins.

Pas même ce M. Blanc, curé de La Clusaz, qui accompagne ses paroissiens au jour du danger et donne aux futurs combattants l'absolution générale devant la chapelle de Thuy ! N'ayant pu les retenir ou n'essayant même pas auprès d'eux une tentative présumée inutile, mais les voyant s'exposer à la mort pour une cause que ceux-ci croient juste et légitime, il leur apporte le secours de son ministère : qui osera l'en blâmer ? Les soldats de la Grande Guerre seront-ils si mécontents d'avoir parmi eux un camarade prêtre et l'accuseront-ils de les conduire à la mort ?

Indépendamment, donc, de toute autre raison que nous pourrions tirer du caractère sacerdotal, qui, non seulement répugne aux violences et aux révoltes, mais encore commande avec l'apôtre St Pierre d'obéir aux supérieurs même mauvais « *etiam dyscolis* » (5) — sauf en ce que défend la loi de Dieu, — nous affirmons que le soulèvement de la vallée de Thônes ne fut point le fait du clergé.

Cette insurrection fut-elle du moins provoquée par *les agents du roi de Sardaigne ?*

Hérault de Séchelles le dit.

On voit encore sous quelles sombres couleurs il dépeignait à ses collègues de la Convention l'état d'esprit de notre département après le 4 avril :

« Depuis quelque temps des écrits séditieux se répandaient avec profusion dans le département du Mont-Blanc et ceux qui l'avoisinent. Une foule de lettres particulières semaient l'alarme dans cette terre nouvellement conquise à la liberté... Le recrutement de l'armée s'opérait et s'opère encore avec une lenteur désespérante... », etc.

---

(5) *I Petr.* II, 18.
(6) Voir plus haut, page 232.

Et le 27 avril : « ... Chambéry est le foyer principal d'où circule dans le département cette contre-révolution en détail... Nous sommes à la veille des scènes les plus désastreuses... L'armée elle-même s'allume peu à peu d'une chaleur insurrectionnelle dont nous devons redouter l'explosion... »

« D'autre part il était notoire, en ce mois d'avril, que l'armée sarde se préparait à faire une descente en Savoie, et Kellermann ne se croyait pas en état de résister avec ses jeunes volontaires (7)... »

On savait aussi, — ou du moins on apprenait coup sur coup, — que le général Dumouriez, battu à Nerwinde (18 mars), s'était retourné contre la Convention, prêt à marcher sur Paris..., et que dans l'ouest, de Saumur à Nantes et de Nantes à Niort, 100.000 paysans étaient en pleine insurrection et marchaient — alors — de succès en succès... Lyon se préparait à chasser les jacobins ; les villes du Midi s'agitaient ; les paysans des Cévennes et de la Lozère suivaient l'exemple des Vendéens ; Toulon allait être livré aux Anglais ; et partout, du Var à Dunkerque, les ennemis étaient prêts à attaquer la République...

On comprend que, dans ces conjonctures, les agents sardes entretenus à Genève, à Lausanne ou à Chambéry, et les jeunes Savoyards enrôlés à Turin sous les étendards de S. M. Victor-Amédée, avaient vraiment beau jeu pour annoncer une prochaine reprise de la Savoie par son souverain légitime (8), d'autant plus que celui-ci serait aidé des puissantes armées de l'Autriche.

Les populations de nos vallées pouvaient donc bien facilement se laisser exciter (9), au nom du Roi, à prendre

---

(7) Masse, *Histoire de l'annexion...*, page 180.

(8) En revenant d'Annecy le mardi 7 mai, Jacques-Antoine Girod rencontra les troupes de la vallée. « Qu'allez-vous faire ? » leur dit-il, « vous êtes tous perdus ! » Il lui fut répondu que l'armée venait à leur secours, et que déjà elle était à Cluses ! (*Guerre de Thônes*, par Mgr Magnin ; notes.)

(9) Dans son *Histoire de la Révolution en Tarentaise*, M. l'architecte E.-L. Borrel incrimine les écrits de Joseph de Maistre, qui, lus et commentés partout, auraient fanatisé nos paysans ; et il nous donne des extraits de la *Première Lettre d'un Royaliste savoisien à ses compa-*

leur part dans cette grande œuvre de la libération du territoire, et, à cause de leurs sentiments religieux, se persuader qu'en courant aux armes elles feraient œuvre pie et méritoire.

Aussi bien, dès la mi-avril (10), à Thônes et au Grand-Bornand surtout, faisait-on cette réflexion, d'abord tout bas, ensuite plus ouvertement — et plus imprudemment — : « Il n'y a qu'une poignée de Français à Annecy : il serait bien facile de les vaincre... »

Et les plus ardents se voyaient déjà courant de succès en succès jusqu'à la capitale de la Savoie, où devaient se rejoindre, disaient-ils, les armées austro-sardes descendues des Alpes.

Ici, cependant, nous devons remarquer que tous les habitants de la vallée n'avaient pas cette ardeur guerrière — inconsidérée — et que dans le nombre il y en avait qui se représentaient tout de même vaguement les difficultés de l'entreprise :

« Pauvres enfants ! — s'écriera un paysan de Saint-Jean-de-Sixt, en voyant passer les Bornandins comme une trombe, le 6 mai, — que pouvez-vous faire contre les Français ! »

A côté et ensuite de ces causes générales, nous devons chercher s'il n'y eut pas une *occasion*, une *cause immédiate* de soulèvement. Et nous trouvons que, comme en Vendée et en Bretagne (11), la révolte qui éclata dans la religieuse et royaliste vallée de Thônes eut pour cause pro-

---

riotes... Malheureusement pour la thèse de M. Borrel, on sait aujourd'hui que, pour cette lettre commencée le 17 avril et datée du 5 mai, l'impression ne fut achevée que *le 15 mai*, six jours après la triste issue de « l'affaire de Thônes » ! (*Carnets du Comte Joseph de Maistre*, Lyon, Vitte, 1923, page 31).

(10) Arch. dép. Haute-Savoie, L. IV-1, Procédure criminelle contre J.-F. Missillier : déposition de Charles Rey.

(11) Dans un rapport du 3 avril 1793, le général Canclaux écrivait : « La révolte qui vient d'éclater [en Bretagne] tient à deux causes, à la persécution contre les prêtres et au refus des paysans de prendre fait et cause pour la République. *Ils veulent rester catholiques* et *ne pas servir*. » (*Samedi-Revue*, 8 déc. 1888).

chaine *l'appel des volontaires* que demandait la République.

Sur ce point tous les historiens de droite et de gauche se trouvent d'accord.

Mais arrivons aux faits.

L'occasion

D'après la relation rédigée le 23 mai par le plébain Delachenal, les commissaires chargés de provoquer l'enrôlement des volontaires, au mois d'avril, avaient fixé le contingent du Grand-Bornand à 22 hommes, et celui de Thônes à 27 hommes.

Or la jeunesse en âge de s'enrôler ne se hâtait pas de se faire inscrire... ; elle attendait d'y être forcée par les municipalités ou par les autorités militaires...

Et il faut reconnaître ici que le moyen employé pour le recrutement était d'une part fort malaisé et d'autre part assez inefficace.

« La commune (de Thônes), pour gagner du temps, — dit le plébain, — demande à voir les ordres... (12) ; les commissaires (Déage et Songeon) refusent (de les montrer) ; la commune refuse aussi de fournir les hommes demandés. Les députés, à ce refus, partent pour Annecy. »

Sur ces entrefaites, — à l'exemple de tant d'autres Savoyards qui, au cœur de l'hiver, ont franchi les cols des Alpes pour rejoindre loyalement leurs drapeaux à Turin, — « les éligibles de Thônes » se proposent de passer tous en Piémont... ; mais voici que « quelques personnes du Grand-Bornand viennent leur faire part du dessein où ils sont tous de prendre les armes et de se défendre... »

Et — continue le même narrateur — « ceux de Thônes aussi fidèles à leur Roi qu'à leur religion (13) » se rangent à ce parti.

---

(12) La même demande est faite et aussi mal accueillie à Dingy (Lafrasse, *Monographie de Dingy-Saint-Clair*, page 147.)

(13) Rappelons l'inscription que porte la grande cloche refondue en 1831 : *Thonenses semper Deo regique fideles 1793.*

Mais il faut que de tous les coins du pays l'on se concerte et que l'on s'accorde unanimement dans toute la vallée : l'étincelle jaillie du Grand-Bornand va mettre le feu aux poudres

Le samedi 4 mai.

C'est un jour de marché.

La ville de Thônes voit arriver de tous les environs un nombre exceptionnel d'hommes, de femmes et de jeunes gens, qui devinent sans doute que l'heure grave des décisions va sonner.

Et, en effet, tout à coup, « un cri s'échappe de la poitrine des plus courageux et court comme une étincelle électrique... : *A bas la France ! vive la Savoie ! vive le Roi !...* Ce cri, qui était le vœu de tous les cœurs, devient le cri de ralliement de toute la population. »

Un homme réussit à dénicher le tambour de la commune, et, battant de la caisse, s'en va appeler aux armes les jeunes gens du hameau de Thuy...

Un autre, vers quatre heures — et celui-ci c'est Louis Revet, « un des promoteurs les plus actifs du mouvement insurrectionnel » — bat le rappel dans les rues : cette fois, c'est pour rassembler toute la jeunesse, l'enflammer d'ardeur, et la faire s'organiser. « Pour avoir de la force, il faut de l'unité. Et pour arriver à l'unité, il faut un chef... »

Ce chef, bientôt désigné par acclamation, c'est le chevalier Charles-Marie Galley de Saint-Pierre, ancien officier du régiment de Genevois : la pression de la foule est si grande que celui-ci ne peut refuser l'honneur qu'on lui fait ni la responsabilité qu'il assume... malgré lui.

Pendant la nuit du samedi au dimanche, les mesures à prendre sont concertées entre le chef et ses sous-ordres également désignés par acclamation, un par commune.

Et « *des lettres circulaires* (14) *d'auteurs inconnus du public* » arrivent dans les paroisses des environs, jusqu'aux confins extrêmes de la vallée à La Clusaz et au Bouchet...

---

(14) *Mémoires* de M. Blanc, curé de La Clusaz.

Le dimanche 5 mai

Aux Villards, à La Clusaz, à Manigod et partout, aux ordres officiels de recrutement (15) on répond par l'émeute : « Non, on ne servira pas ! A bas la cocarde ! A bas la France et ses systèmes impies ! »

A Thônes, la population s'était rendue à l'église — veuve de son clergé — pour y faire la prière en commun et s'unir d'intention à un prêtre qui, dans une maison particulière, célébrait la sainte messe... Avec quelle ferveur, à la veille des batailles, tout ce monde priait, nous le laissons deviner.

A la place de la cocarde tricolore, on arborait la cocarde bleue de Savoie : une jeune femme de 37 ans, au mâle visage, Marguerite Frichelet, en faisait une abondante distribution.

Deux jacobins ou soi-disant patriotes, Poidebal et Rey, dont on redoutait les délations, étaient arrachés de leurs domiciles et conduits près de l'Arbre de la Liberté, sous la garde du public, pour se voir imposer la même cocarde bleue.

Cependant, à onze heures, la municipalité se réunit (6) sur la place, au pied de cet Arbre, pour faire donner lecture de la lettre des commissaires prescrivant de quelle manière le recrutement doit se faire. Mais voici L. Revet, qui s'avance et lit une protestation que le capitaine de la garde nationale vient de lui remettre : Du recrutement des volontaires, y est-il dit, il n'a pas été question dans les assemblées primaires : le peuple n'y est pas tenu !... Et la municipalité, se contentant de cette raison, déclare suspendre les opérations du recrutement. — Le procès-verbal de cette décision ne sera rédigé que dans l'après-midi chez le notaire Avet, secrétaire de la commune.

---

(15) C'est en effet au dimanche 5 mai que les autorités municipales ont renvoyé les opérations du recrutement, soit de la désignation des « volontaires » involontaires.

(16) Il faut excepter, — nous ne disons pas accuser, — le maire de Thônes, Bernard Gay, qui se trouve absent pendant toute la durée du soulèvement.

Vers quatre heures, le tocsin retentit au clocher de Thônes et ensuite à tous les clochers de la vallée, et c'est pour apprendre aux habitants les dispositions prises par le grand chef Galley pour la journée du lendemain, tandis que dans la ville de Thônes l'on élève respectueusement au-dessus des têtes, — au milieu des cris de *Vive le Roi*, — le vieux drapeau aux couleurs sardes, c'est-à-dire le drapeau *bleu* traversé par *la croix blanche de Savoie*...

La vue de ce symbole sacré de la fidélité au Roi et au Christ émeut jusqu'aux larmes la masse de la population, et celle-ci se met à faire ses derniers préparatifs pour la croisade contre les mécréants et les parjures.

Deux exprès sont dépêchés, — ce soir-là ou le lendemain, — à Genève, avec deux mulets, pour se procurer à n'importe quel prix une certaine provision de poudre...

Le lundi 6 mai.

Les ombres de la nuit ne se sont pas encore toutes dissipées que, déjà, nos braves montagnards du haut de la vallée, — s'arrachant aux bras de leurs mères ou de leurs épouses et de leurs enfants, — se groupent par villages et par paroisses, armés de vieux fusils ou de bonnes carabines, de sabres, de haches et de tridents, munis d'ailleurs de quelques provisions de bouche, et se dirigent sur Thônes, renouvelant ainsi le geste des ancêtres *acitavones* contre les Romains.

Arrivés dans la capitale de la vallée, ils s'ingénient à compléter leur armement de fortune avec les fusils renfermés en grand nombre dans la Maison commune, dont on a forcé les portes pendant la nuit...

On essaye même d'improviser une sorte d'artillerie. Citons un témoin oculaire (17) :

« Joseph Collomb-Clerc, de La Clusaz, fabriqua plusieurs pièces de canon de bois... » en se servant de troncs très durs, qu'il cercla fortement en fer...

---

(17) J.-M. Pollet, plus tard curé de La Clusaz, cité par Mgr Magnin.

Ce fut, — dit un autre narrateur, — François Pin, maréchal-ferrant de Thônes, qui perfora ces canons (18)...

D'autre part, il faut s'occuper de fondre des balles en étain, de confectionner des cartouches, et de pourvoir aux subsistances ; c'est la fonction des femmes et des jeunes filles, car il n'y a plus d'hésitation... : tout le monde participe au mouvement, chacun suivant les ordres qu'il reçoit ou les aptitudes particulières qu'il manifeste.

Les officiers municipaux, qui sont de cœur avec la population, se réunissent dans la maison du notaire Avet, secrétaire de ville, et se demandent ce qu'ils doivent faire au regard des autorités du district et du département. Prétendre « tout ignorer paraissait bien difficile ; tout dévoiler répugnait aux secrets désirs de leur patriotisme... » Et c'est à concilier ces deux solutions contradictoires qu'ils se décident :

Le secrétaire écrira aux commissaires Déage et Songeon pour leur demander d'envoyer le décret du 24 février sur la levée des 300.000 hommes (décret qu'ils n'ont pu opposer à la protestation de la veille).

Une seconde lettre, accompagnée d'une expédition du procès-verbal de cette assemblée, est destinée au Directoire du district, pour l'aviser de ce qui s'est passé ; mais elle ne sera adressée qu'à leur compatriote J.-J. Métral, membre de l'Administration du district, qui, sans doute, n'osera pas se faire le dénonciateur des insurgés...

Une fois ces deux lettres rédigées, le notaire Avet les remit au serviteur de ville Soret (Joseph-Marie), en lui recommandant de ne partir que le lendemain de grand matin. Et ce qui était prévu arriva : le mardi 7, Soret fut arrêté au poste de La Balme et obligé de rebrousser che-

---

(18) Note fournie par Pierre Avet, des Etouvières (Mgr Magnin). — Un autre Thônain, Pierre-François Avet, dit Champet, des Pesets, perça la lumière d'un autre canon en bois de chêne coupé sur la montagne de Morette, déjà percé et chargé (Arch. départ. L. IV-1, folio 42). —Au reste, que pouvait-on obtenir de ces canons ? Suivant l'odieux couplet, *Les canons de Thône N'ont tué personne : La raison pourquoi ? Ils étaient de bois !*

min ; il rapporta les lettres à M. Avet, qui consigna dans le registre des Délibérations municipales le récit de l'arrestation et la demande du décret de février... (19) en attendant la suite des événements.

Cependant, dès l'après-midi du lundi, deux républicains de Thônes (Michel Perravex et Nicolas Mabboux) portaient à Annecy la nouvelle « qu'il s'élevait des troubles et des mouvements de révolte dans cette vallée ; le patriote (Jean-Claude Burnod) à qui ils confièrent cet avis s'empressa d'en instruire les membres assemblés du Corps administratif du District ; mais, — dit ce patriote dans sa Relation — l'insouciance des uns, l'incivisme des autres, et l'impudeur même de l'un d'entre eux nommé Métral, qui nia le fait dénoncé, rendirent inutile ce sage avis. Le patriote dénonciateur fut mal accueilli, et on laissa le temps aux rebelles de se former en grandes masses pendant la nuit... (20) »

A Thônes, en effet, vers quatre heures de l'après-midi, par de nouveaux coups de tocsin, Marguerite Frichelet avait donné le signal du dernier rassemblement, et les compagnies formées commune par commune étaient parties pour leurs postes respectifs. Celle du Grand-Bornand s'était établie sur les rochers de Morette ; celles de La Clusaz et de Saint-Jean occupaient la petite plaine d'Alex au-dessous de Cruet ; celle de Thônes était postée en arrière de celle de La Clusaz, et les autres (soit celles des Villards et des Clefs) allaient osciller (21) entre les deux premières positions suivant les besoins...

Le quartier général était établi sur le plateau de Morette, dont les rochers à pic commandent la route d'Annecy sur la rive droite du Fier.

La défense du défilé et du pont de Saint-Clair était naturellement confiée à la compagnie de Dingy.

---

(19) Carron, *Insurrection...* pages 43-45.

(20) *Extrait de la Relation faite... par le procureur-syndic* (Burnod).

(21) C'est du moins ce que nous supposons devant les divergences des récits.

Les Etroits (d'Entremont) étaient surveillés dès le matin par une vingtaine de paysans.

Quant au défilé des Essérieux (du côté de Faverges), il était gardé par la compagnie de Serraval ; et le passage de l'Epine (au-dessus du village de Marlens) par les compagnies du Bouchet et de Manigod.

C'était donc, remarquons-le, une « guerre » purement défensive qu'entreprenaient nos montagnards.

Le mardi 7 mai.

Déjà ils s'attendaient à être attaqués par l'ennemi.

De bonne heure, les coups répétés du tocsin partent du clocher de Dingy, et c'est pour réclamer de nouveaux combattants en plus de ceux qui gardent le pont de Saint-Clair.

Aussi bien une nouvelle bande de paysans, — de Dingy, comme de La Balme, — rejoint-elle au camp de Morette la petite armée royaliste.

Près de là, à la chapelle de Thuy, une messe (22) matinale est célébrée pour les combattants, qui sont groupés tout autour en vue de la chapelle ; et — comme dans l'Anjou et la Vendée, — un prêtre (23) donne l'absolution à tout ce monde.

Dans la même matinée, une bande (24) s'en va surveiller la route d'Alex à Menthon et prendre, avec la permission présumée des propriétaires, les deux (ou trois) petits canons de fer que renferme le château de St Bernard, avec treize longs fusils, un certain nombre d'épées et une provision d'étain...

Contrairement à une habitude séculaire, aucun habitant de la vallée de Thônes ne s'est rendu ce jour-là au

---

(22) Nous pensons que cette messe de Thuy, dont parlent quelques relations, est du mardi 7 mai et non du lundi.

(23) C'est M. Blanc, curé de La Clusaz, qui était accompagné de MM. Charvet, Martin et Gabriel Rey, tous trois natifs de Thônes, d'un M. Dépommier, vicaire, natif des Clefs, et de M. Renevier, curé du Grand-Bornand (Lettre du plébain Delachenal).

(24) On l'a estimée forte de 500 hommes, ce qui parait fort exagéré.

marché d'Annecy (25) : les habitants de cette ville en font la remarque ; la nouvelle d'un soulèvement se confirme et se précise.

Le fougueux Burnod accourt au Directoire vers dix heures. Il réclame un ordre de requérir la force armée pour marcher contre les « brigands ». Il provoque la nomination de deux commissaires qui dirigeront la troupe et auront le droit d'arrêter tous ceux qu'ils présumeront avoir coopéré au soulèvement.

En toute hâte, la réquisition est portée à la municipalité et au général d'Oraison, qui commande le camp des Iles.

Et dès une heure de l'après-midi, les Annéciens voient partir :

1° par la route d'Annecy-le-Vieux, une avant-garde de 15 cavaliers, — deux compagnies de Volontaires (de l'Isère et de la Gironde), soit 400 à 500 hommes, — plus 200 gardes nationales d'Annecy (26), le tout sous le commandement de Le Harivel, aide-de-camp du général, en l'assistance du commissaire Jean-Louis Vauthier ;

et 2°, par la route de Menthon, 80 cavaliers, qu'accompagne le commissaire Jacques Burnod.

Toute cette force armée et ceux qui la commandent procèdent avec une telle hâte qu'ils n'ont pas l'air de soupçonner les prescriptions que leur impose le décret du 19 mars (1793) concernant les émeutes et les insurrections.

Les premiers articles de ce décret récent déclaraient sans doute *hors la loi* et passibles de la peine de mort dans les vingt-quatre heures ceux qui, à l'époque du recrutement, auraient pris part aux révoltes contre-révolutionnaires ou auraient arboré la cocarde blanche...

Etaient-ils pris les armes à la main ? la condamnation et l'exécution étaient du ressort d'une Commission militaire (art. 2).

---

(25) Il faudrait excepter Jacques-Antoine Girod, qui, du moins, revient ce jour-là d'Annecy.

(26) Nous sommes loin des 1.500 hommes dont parle M. Masse dans son *Histoire de l'annexion...*, page 203.

Etaient-ils arrêtés après avoir posé les armes ? c'était du Tribunal criminel qu'ils relevaient (art. 4).

Mais le décret renfermait un article 9, qui imposait aux commandants de la force publique le devoir de publier incessamment, — c'est-à-dire sans délai, tout au moins quand la troupe se mettait en marche, — « *une proclamation* portant injonction à tous les rebelles de se séparer et de mettre bas les armes. » *Un délai de 24 heures était accordé : à ceux qui obéiraient dans ce délai une amnistie pleine et entière était accordée...*, sauf aux prêtres, aux nobles, aux auteurs et instigateurs de la révolte... (27)

« Or, dit M. l'avocat Carron, pas plus dans la procédure instruite (plus tard) contre les insurgés de Thônes que dans les préoccupations des juges, *on ne trouve... la moindre trace de cette proclamation et de ce délai ordonnés par la Convention.* Les commandants de la force armée marchèrent dans le silence contre Cruet, le pont de Dingy-Saint-Clair et Morette, et leurs soldats d'avant-garde ne laissèrent d'autre délai aux insurgés... que le temps nécessaire au sifflement de leurs balles. »

En se portant de Menthon sur Alex — pour arriver sur les derrières des défenseurs de St-Clair — les cavaliers réussirent à surprendre vers cinq heures une partie de la bande qui lentement revenait chargée de ses canons ou « campagnardes » de Menthon... Eperdue, celle-ci se rejeta sur les premières pentes de Cruet, où les chevaux ne pouvaient grimper ; mais elle vit les cavaliers encercler l'un de ses chefs, Maurice Genans (28), lui mettre la main au collet, et — sans jugement d'aucune sorte, peut-être sur un signe approbatif du commissaire civil, — se permettre de le fusiller sur place !

D'un autre côté, Sur-les-Bois, le gros de la troupe républicaine s'avançait vers le défilé de Saint-Clair, où l'atten-

---

(27) Carron, *Insurrection...*, p. 199-208.

(28) Il était né, croyons-nous, en 1721. — M. Masse, *Histoire de l'annexion...*, page 202, a confondu Genans avec Savey-Guerraz, qui commandait bien loin de là, au col de l'Epine.

daient un certain nombre de paysans (de Dingy) postés sur les contreforts du Mont-Lachat et quelques autres juchés sur l'escarpement d'en face. Le pont avait été mis en état de défense : des blocs de pierre et des madriers entravaient le tablier jusqu'aux parapets. Les avenues, surtout du côté d'Annecy, avaient reçu un amoncellement de quartiers de roc qui se prolongeaient fort avant dans la route... (29)

Nulle sommation ne fut faite.

Une soixantaine de soldats reçut ordre tout d'abord de franchir les eaux glaciales du Fier, et d'aller prendre position près du prieuré de Saint-Clair, sur l'ancienne voie romaine... Puis l'aide-de-camp Le Harivel divisa le reste de sa troupe en trois colonnes et la fit s'avancer vers le pont.

« Là, — dit la relation de Burnod, — elle fut attaquée par les brigands, qui lui lancèrent une grêle de pierres, firent sauter des mines et tirèrent plusieurs coups de fusils ; cependant, malgré les efforts de ces furieux, malgré le soin qu'ils avaient eu d'obstruer et entraver le pont par des pierres de taille, et à travers le feu le plus vif, l'infanterie et la cavalerie le franchirent, et les brigands furent poursuivis jusque sur les montagnes... »

Avec leurs frères d'armes (du 5e régiment de cavalerie) venus d'Alex à travers la rivière, ils se répandirent dans les divers villages de Dingy, semant partout la terreur ; ils firent quatre prisonniers (âgés respectivement de 46 ans, de 60, 65 et 76 ans) et ils fusillèrent, sans forme de procès, le nommé Louis Lagrange dit Vagnoux.

Y eut-il ce soir-là d'autres hommes tués ? nous examinerons la chose plus loin.

La nuit survenait : les soldats établirent leur bivouac dans la petite plaine de Chessenex, et envoyèrent des postes avancés vers La Balme, non sans avoir à tirer et à recevoir des coups de fusils ; puis des patrouilles firent huit nou-

---

(20) Il fallut, plus tard, seize journées d'ouvriers pour faire sauter les blocs à la mine (Lafrasse, *Monographie de Dingy-Saint-Clair*, p. 147).

velles arrestations, pendant qu'elles exploraient les alentours et cherchaient à se rendre compte des forces et des positions de leurs ennemis.

Or, d'après la relation de Burnod, il leur apparut que « les brigands » — comme ils disaient — étaient sur la montagne à gauche devant eux au nombre de 1.500, divisés en trois corps, et, en face, sur leur droite, environ 600 (30).

Leur commandant, bientôt, jugea nécessaire de demander du renfort.

Le mercredi 8 mai

Voyant la force de la division de Morette, qui commandait la route de Thônes, — route coupée, solidement barrée et gardée par des groupes de paysans, — les soldats de la République n'avaient qu'un parti à prendre : traverser le Fier à gué, refouler en passant les compagnies de La Clusaz et de Thônes, puis retraverser le Fier pour arriver sur les derrières des défenseurs de Morette, les prendre entre deux feux et leur couper la retraite sur Thônes...

Mais la compagnie de La Clusaz s'était avancée en silence pendant la nuit et campait auprès d'une tuilerie (remplacée plus tard par la verrerie d'Alex).

A l'aube, les cavaliers (31) font contre elle, à travers la rivière, une violente décharge de mousqueterie. Et les habiles tireurs de La Clusaz répondent par un feu des plus nourris. Alors les cavaliers, dont les armes portent insuffisamment sur leurs adversaires, se décident à entrer dans le Fier ; mais nos Cluses, remontant de quelques pas les pentes de Cruet, recommencent leur tir, qui atteint tantôt un cheval tantôt un cavalier..., si bien que l'ennemi juge à propos de se retirer.

---

(30) Une autre relation estime le rassemblement à « plus de 800 hommes », ce qui cadre mieux avec les chiffres donnés par le plébain (150 hommes du Grand-Bornand, 100 de La Clusaz, 40 de Saint-Jean, 56 des Villards, 50 des Clefs, 200 de Thônes, 100 d'Alex, 60 de Manigod, sans compter ceux qui gardent la direction de Faverges).

(31) Ils sont tout au plus (80 + 15) une centaine, et non pas 400 comme le dit une narration.

A ce moment, un immense cri de « *Victoire ! Vive le Roi !* » se répercute de Cruet à Morette...

Humilié de l'échec de sa cavalerie, Le Harivel ramasse toutes ses forces, rétrograde vers le pont de Saint-Clair, prend de nouvelles dispositions pour engager le combat contre l'avant-garde de La Clusaz, près de la tuilerie d'Alex ; devant ces forces supérieures, toute la compagnie de La Clusaz se replie, en tiraillant, vers son camp de Cruet, tandis que, de la rive droite du Fier, les compagnies du Grand-Bornand et des Villards se précipitent en avant et dirigent, à travers la rivière, un feu nourri sur les républicains. Une partie de ceux-ci reçoit l'ordre de passer la rivière, malgré tout, et de se reformer dans la plaine de La Balme pour attaquer Morette : trois fois, paraît-il, ils reviennent à la charge, et trois fois ils sont repoussés.

Ensuite ils s'arrêtent faute de cartouches (32).

Dans cette première partie de la journée du mercredi se place la mort affreuse de Jean-Jacques Dupont, dit Débiolle, et celle de Claude Genand.

Le premier tomba vers 8 heures du matin : des soldats lui tranchèrent les oreilles (dont ils ornèrent leurs chapeaux, puis ils lui coupèrent les extrémités et enfin la tête ! Il avait 36 ans.

L'autre en avait environ 75 : il fut tué vers midi vis-à-vis de La Balme, près du Fier (33).

Vers une heure de l'après-midi, un jeune garçon de 13 ou 14 ans (34), fils du jacobin Poidebal, — trompant la surveillance à laquelle il était soumis au camp de Morette, — s'en allait, en folâtrant, informer l'ennemi de la marche à suivre pour tourner le camp : c'était, autant qu'on peut le présumer, de faire grimper des soldats par les pentes abruptes de la montagne au-dessus de La Balme pour péné-

---

(32) *Relation faite par le procureur-syndic* (Burnod).

(33) Leurs actes de décès sont aux arch. municip. de Thônes.

(34) C'était Gaspard Poidebard, né le 16 septembre 1779, ou François-Silvestre, né le 4 novembre 1780.

trer dans la gorge d'Ablon et de là dans le vallon de Dran, et redescendre brusquement par la Rosière sur Morette...

A ce soupçon, en voyant le traître échapper aux balles qui lui sont tirées, on bondit de colère contre les quelques jacobins que l'on gardait à vue dans le camp royaliste, et peut-être allait-on les fusiller lorsque le jeune abbé J.-F. Bétemps fit entendre à nos paysans le langage de la raison et de la charité chrétienne (35).

Au reste, les renseignements donnés par le jeune Poidebal et dont Le Harivel voulut faire son profit, n'eurent pas les fâcheuses conséquences que l'on redoutait. Dès l'avant-veille, sur les pentes à peine accessibles de la montagne, des blocs de pierre étaient prêts à rouler... : aussi bien, à la première tentative faite par les soldats, la dégringolade commença des rocs et des hommes, et ceux-ci renoncèrent à leur entreprise.

Pendant ce temps, que se passait-il à Annecy ? La relation de Burnod va nous le dire.

« A dix heures du matin, la Société des Amis de l'Egalité et de la Liberté, — c'est-à-dire le Club des Jacobins, — ayant eu avis que les rebelles résistaient à la force armée, et jugeant qu'il était indispensable de surveiller sans relâche les ennemis de la République, d'en suivre tous les mouvements et de seconder les Autorités Constituées, *se déclara en séance permanente ;* la Municipalité témoignant sa reconnaissance au zèle des amis de la République, les invita de tenir leur séance dans une des salles de la Maison commune pour correspondre ensemble plus facilement ; la Société se rendit aux vues de la Municipalité... : elle s'occupa de tous les moyens d'assurer la tranquillité dans tout le district... La séance dura vingt heures... »

Or, dans un premier rapport expédié du camp de La Balme, Le Harivel, — croyant avoir affaire à 800 insurgés ou un peu plus, — avait réclamé un renfort de 100 hommes, qu'il proposait de faire passer par Faverges, dans le but sans doute d'opérer une diversion et d'inquiéter l'ennemi :

---

(35) *Marguerite ou La Guerre de Thônes* (par Mgr Rendu), page 15.

et le Directoire allait lui donner satisfaction lorsqu'il reçut des municipalités de Faverges et de Marlens une lettre pressante, par laquelle elles demandaient elles-mêmes du secours contre les attroupements des paysans...

Sur ces entrefaites arrivait un deuxième rapport de La Balme. Attendu que ses soldats n'avaient plus de cartouches et que l'ennemi était en nombre, Le Harivel réclamait cette fois un renfort de 500 hommes avec quatre pièces de canon et des munitions !

Sans tarder, le général d'Oraison donna ses ordres :

Deux détachements de chacun cent Volontaires (de l'Isère et de la Gironde) partirent après midi (36) dans la direction de Faverges et de Marlens, sous la direction de deux commissaires, Thomas Ruphy et Pissard fils ;

Le même jour (37), 500 hommes des Volontaires de la Gironde furent acheminés par Menthon avec deux pièces d'artillerie et des munitions, sous le commandement du chef de bataillon Pouverot...

Et la nouvelle se répandait au loin du danger que courait la République :

Les autorités se mettaient en mesure d'envoyer d'autres renforts, et de Conflans, et de Carouge, et de Chambéry, comme de La Roche et de Cluses !

Le citoyen Hérault (de Séchelles), représentant du peuple, partait sur le champ, de Chambéry, pour se rendre sur le théâtre de l'insurrection...

Après quatre heures de marche, la troupe que commandait Pouverot rejoignit ses frères d'armes dans les champs de La Balme, à deux portées de fusil des royalistes : il était bientôt sept heures du soir.

« Lorsque l'artillerie arriva, elle fut couverte par la cavalerie, jusqu'à ce qu'elle fût à la tête du camp ; et, aussitôt la cavalerie s'étant ouverte par un mouvement de

---

(36) Le Compte rendu d'Hérault en fait partir un le 8 et l'autre le 9. — M. Masse se trompe certainement en les faisant partir le 7.

(37) Le huit mai et non le 9, quoi qu'en dise la relation de Burnod.

droite et de gauche, on lâcha quelques coups de canon, et, la nuit venant, on en resta là... (38) »

Nous pouvons nous figurer la frayeur de ceux de nos paysans qui, pour la première fois, entendaient le véritable son du canon se répercutant « de sinuosité en sinuosité, de rochers en rochers..., en un roulement pareil à celui d'un tonnerre à chaque instant redoublé... » (39)

Et les tristes pensées et les funestes pressentiments pour la journée du lendemain ! Les deux muletiers envoyés à Genève n'étant pas revenus (40), le manque de munitions commençait à se faire sentir, et l'on n'avait aucun moyen de s'en procurer... Aussi l'avenir paraissait-il bien sombre au camp de Morette.

Du côté des Essérieux et de l'Epine, les compagnies de paysans n'étaient pas plus rassurées sur la suite des événements. Ralliant en route les gardes nationales de Faverges et de Marlens, les Volontaires partis d'Annecy s'avançaient au-dessus de Marlens, à la nuit tombante, lorsqu'ils aperçurent des détachements de montagnards appartenant à la compagnie de Serraval..., et ceux-ci allaient disparaître pendant la nuit.

Le jeudi de l'Ascension, 9 mai.

C'est le jour des manœuvres et des luttes décisives.

Partie de son camp de La Balme, la troupe républicaine passe l'eau de Fier avec une pièce de canon, et, se concentrant sur la rive gauche, elle s'avance vers le camp de Cruet... La fusillade retentit des deux côtés, pendant que les soldats continuent leur marche en avant... Mais ils viennent se heurter aux barricades élevées la veille et pen-

---

(38) *Relation du procureur-syndic* (Burnod).

(39) *La Guerre de Thônes*, par Mgr Magnin.

(40) Les deux hommes envoyés à Genève pour l'achat de la poudre ont été arrêtés à Bonneville : l'un s'est échappé, l'autre a déjà payé de son sang son acte de dévouement (D'après le *Mémoire* de Mgr Rendu, p. 31). Il ne restera bientôt plus qu'à enterrer les pauvres « campagnardes » ou canons de Menthon.

Marguerite Frichelet dite Avet

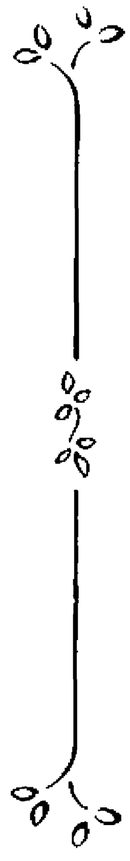

La Cascade de Morette

dant la nuit, entre la roche et la rivière, et reconnaissent bientôt l'inutilité de leurs efforts pour franchir cet obstacle sous le feu plongeant de l'ennemi...

Laissant alors un détachement devant ces barricades, les soldats rétrogradent vers Alex, et, grâce à un pont de bois qu'ils établissent au-dessous du hameau de Charvex, ils repassent sur la rive droite du Fier et remontent au camp de La Balme.

Là, ils reforment leurs rangs, puis, accompagnés de la cavalerie et d'un peloton d'artilleurs qui sert l'une des pièces, — tandis que l'autre reste à l'arrière-garde avec cent gardes nationales (41), — ils descendent de nouveau vers le lit de la rivière, remontent le courant qui les fouette à mi-corps, et dirigent des feux de files tant sur le camp de Morette que sur les défenseurs des lignes de Cruet qui s'éloignent bientôt de la barricade. Les cris de *Vive le Roi,* « si offensants pour des républicains », se croisent avec les cris de *Vive la Nation* : la fusillade est intense le long de la rivière et à travers la rivière... Les compagnies de La Clusaz et de Thônes ont à subir de rudes assauts...

Un détachement de soldats repasse sur la rive droite pour répondre de plus près aux coups de fusils qui partent des rochers ; puis il s'engage sur le chemin qui court au pied de la roche de Morette ; mais, après quelques pas, il est arrêté par les monceaux de pierre et les quartiers de rochers qui barrent le passage... Il repasse alors sur la rive gauche, et, de là, avec le gros de la troupe, il protège le passage de l'arrière-garde.

Réunis enfin, les Volontaires et les hommes de la Garde nationale vont tenter l'action décisive pour prendre à revers le camp de Morette :

Une quatrième fois (42), il faut traverser la rivière « dangereuse en ce moment par sa rapidité » à cause de la fonte des neiges... ; il faut essuyer une fois de plus « un

---

(41) *Relation* de Burnod. — Feuilleton de la *Croix de la Haute-Savoie.*

(42) D'après la relation de Burnod, tandis que ce serait *la septième fois* d'après le compte rendu d'Hérault.

feu très vif » (suivant la relation de Burnod)... ; mais nos montagnards, qui finissent par n'avoir plus ni poudre ni projectiles..., et qui sont bientôt tournés de toutes parts..., que peuvent-ils désormais ?

Pour eux, la partie est évidemment perdue.

A travers champs et par les sentiers de Thuy et de Bellossier, qu'ils connaissent mieux que personne, ils se lancent vers les sommets boisés ou vers Thônes dans une course échevelée, que stimulent le désespoir et la terreur.

Les soldats se précipitent à leur poursuite...

Deux ou trois hommes de Thônes périssent dans cette journée, savoir :

François Avet, dit l'Oiseau, blessé gravement le 8 mai et mort de ses blessures dans la nuit du 9, sur le territoire de La Balme (43) ;

Jacques Bétrix (44) ;

Et Barthélemy Tessier :

« Si l'on ne peut sauver sa patrie, — dit Tessier à ses compagnons, lors de la déroute, — il faut au moins mourir pour elle. Pour moi, je n'ai plus qu'un coup de fusil à tirer ; mais je veux vendre chèrement ma vie. » Il interrompt sa course pour se placer en embuscade — au-dessous de Thuy, — sur la route où vont passer les ennemis... Et lorsque arrive Le Harivel, Tessier l'ajuste et fait feu sur lui ; mais l'arme ne part pas... L'aide de camp l'abat d'un coup de sabre, qui lui fend la tête. Alors les soldats le décapitent (45), lui arrachent les oreilles pour en surmonter leurs chapeaux en guise de cocardes, — comme d'autres l'avaient fait la veille au malheureux Dupont, — et ils obligent un jeune homme de 19 ans, prisonnier, de porter cette tête mutilée jusqu'à Thônes (46).

---

(43) Acte de décès aux archives de Thônes.

(44) Notes de Mgr Magnin. Nous n'avons trouvé aucun acte de décès de ce Bétrix.

(45) Acte de décès. Ce malheureux Tessier Barthélemy, fils de François, né en 1771, était un neveu de Joseph-Antoine Tessier qui fut le grand-père du colonel Jean Tessier.

(46) M. Carron, page 133, cite parmi les victimes de ce jour un mar-

C'est ainsi qu'avec ces débris humains, sur les cinq heures du soir, la troupe républicaine fit son entrée à Thônes, sous le commandement du chef de bataillon Pouverot...

Le général d'Oraison ne devait pas tarder d'arriver.

Par une autre route venaient — ou déjà étaient venus — les soldats qui avaient opéré au-dessus de Marlens, à la gorge de l'Epine et à Serraval, fusillant sans forme de procès Jean-François Savey-Guerraz, dit le Parisien, âgé de 36 ans (47) et son compagnon Joseph Bardet (48), l'un et l'autre trouvés *sans armes* au-dessus du village de Cons (paroisse du Bouchet), et encore un vieillard nommé... Moret (49) du village de la Bottière (paroisse de Serraval).

Sur tout le parcours, ces enragés Volontaires et leurs camarades des gardes nationales avaient pillé à qui mieux mieux les habitations (50), et ils arrivaient chargés de butin.

A leur exemple, et sur la demande du jacobin Poidebal, les autres soldats obtinrent du général de piller pendant

---

chand épicier du nom de Fontaine ; mais il se trompe en rangeant celui-ci du côté des insurgés. Tout autre est la tradition... Jean-François Fontaine, originaire d'Annecy, marié en 1782 à Françoise Carreté, fut assommé à coups de gourdin en ce même jour, 9 mai, sur les pentes du Fételay, et son cadavre ne fut retrouvé que le 24 juin, dans un ruisseau. Son meurtrier, qui avait pu s'enfuir, fut condamné à mort par contumace, et une femme prévenue de complicité perdit la raison, parait-il, dans la maison d'arrêt d'Annecy.

(47) Il était né le 10 août 1757 (Registres de Serraval, dont Le Bouchet faisait partie).

(48) Né le 10 juillet 1754, il était père de cinq enfants. Tous deux furent enterrés sur place. Le registre des décès les indique comme « tués pour la défense de leur roi et de la religion. »

(49) On ignore son prénom. Les notes de M. le curé Sage n'indiquent pas d'autre victime à Serraval.

(50) Ils avaient mis le feu, dit M. Carron (p. 130), à deux granges importantes... Mais St-Genis (dans son *Histoire de Savoie*, p. 160, et E.-L. Borrel, dans son *Histoire de la Révolution en Tarentaise*, p. 207), exagèrent quand ils disent que les maisons des paysans pris les armes à la main furent brûlées et que 112 communes envoyèrent des volontaires pour faire rentrer dans l'ordre les gens de Thônes (que M. Borrel place *dans le Faucigny* !).

trois jours les maisons de la ville de Thônes (51) et celles des hameaux.

D'ailleurs, dès le premier soir, ils procédaient à diverses arrestations sur les renseignements fournis par les patriotes de Thônes où d'Annecy, et ils se préparaient à faire défiler un certain nombre d'inculpés devant une Commission militaire qui avait été établie dans la matinée.

Le vendredi 10 mai.

Annecy voyait arriver en hâte, — mais retenait dans ses murs, — un renfort de 300 hommes venus du camp de Carouge, et un autre de 200 gardes nationales de Chambéry (52), pendant que s'avançaient vers Ugine 300 volontaires du 5me bataillon de l'Isère, accourus du camp de Conflans pour monter à Flumet et couper la retraite aux insurgés.

Plus près de Thônes, au Grand-Bornand, accouraient 222 gardes nationales de La Roche, plus une compagnie du bataillon de l'Ariège envoyée par le Directoire de Cluses.

Mais tout ce déploiement de forces devenait inutile : nos modernes Acitavones ne tenteront plus qu'un coup de main la nuit suivante, sur l'artillerie du camp de La Balme, qui les accueillera à coups de fusils, et quelques jours encore ils resteront blottis sur les hauteurs ; un certain nombre, — on a dit près de 200, — réussiront à rejoindre leurs drapeaux en Piémont.

« Dans toutes les paroisses, — dit un témoin oculaire (53), — on voyait arriver d'heure en heure des « *champions* » avec les plus foudroyantes menaces, don-

---

(51) Quatre maisons, celles des *patriotes* Machet, Richarme, Poidebal et Girod furent exceptées du pillage (Lettre du plébain).

(52) Plus exactement 168 hommes de la garde nationale de Chambéry avec 41 volontaires du 3e bataillon du Mont-Blanc, en tout 209 hommes, arrivés à Annecy le 9 mai, d'après Burnod, le 10 mai, d'après Hérault.

(53) M. Blanc, curé de La Clusaz.

nant le choix ou de dénoncer et de livrer les auteurs de la révolte ou de voir la paroisse mise à feu et à sang...

« Pendant deux semaines, on a tous les jours sonné le tocsin deux ou trois fois, tantôt de jour, tantôt de nuit, et cela sur de faux bruits de la soudaine arrivée des troupes... »

Bornons-nous à quelques détails.

« A Thônes... tout fut mis au pillage, tant dans la ville que dans les villages... ; tout le bétail emmené, l'église abîmée, le tableau de l'autel déchiré, la statue en pierre de Saint Maurice, celles de Saint Pierre et de Saint Paul portées sur les murs du cimetière, traitées *d'aristocrates*, blasphémées, mises en pièces, la sacristie dévastée, livres, linges, titres de registres et d'altariénat brûlés autour de l'arbre de la tyrannie. Tout le vin bu ou versé jusqu'à la dernière goutte... (54) ».

Une femme, Louise Avet, reconnue ou dénoncée pour avoir porté du pain et de l'eau-de-vie aux combattants de Morette, fut massacrée sans pitié... (55).

Mais voici que, suivant de près le général d'Oraison, arrive Hérault de Séchelles, commissaire de la Convention !

En passant à Annecy, il a destitué sept membres de l'Administration du District, dont la conduite lui a été dénoncée comme « anticivique et antirépublicaine ».

A Thônes, il nomme ou confirme une nouvelle municipalité provisoire, composée de Granger, maire (56), de C.-M. Gay procureur et de cinq officiers municipaux, D. Claris, Jean-François Girod, Jean-Marie Poidebal, J.-F. Avet et Jean-Maurice André, et il frappe la vallée rebelle d'une contribution de 40.000 livres..., tout en laissant continuer l'impitoyable pillage des maisons et conduire à

---

(54) Lettre du plébain Delachenal.

(55) Notes de Mgr Magnin. — Cependant nous n'avons pas rencontré d'acte de décès pour Louise Avet.

(56) Né à Tronchine, le 10 octobre 1743, mort le 15 mai 1826, ne laissant que des filles, entre autres Thérèse, mariée en 1803 à Claude Miquet, de Serraval.

la mort (le 10 mai) un premier condamné de la Commission militaire, dont nous parlerons bientôt.

Une autre victime est fusillée le samedi...

Et, terrorisés, les habitants seraient peut-être restés longtemps cachés dans les bois et les « écarts » de la vallée, si les vainqueurs ne s'étaient décidés, en fin de compte, à proclamer une amnistie (57) :

Le dimanche 12 mai, dans la matinée, un officier de la nouvelle municipalité monte à cheval, et précédé, avec tout l'appareil militaire, d'un piquet de Volontaires et de Cavaliers, il va dans les différents quartiers de la ville donner lecture d'une proclamation des commissaires civils Jacques Burnod et J.-L. Vauthier :

« ... Les habitants — y est-il dit — ne sont plus regardés en état de rébellion ; en conséquence nous requérons la Municipalité nouvellement organisée d'y faire respecter les lois de la République... ; mettons sous la sauvegarde de la loi tous ceux qui à compter de ce jour rentreront paisiblement en leur domicile, après avoir fait déclaration à la Municipalité de leur soumission aux lois, particulièrement à celle du recrutement, en faisant part aux magistrats des connaissances qu'ils pourraient avoir sur les principaux instigateurs de ces troubles et de leur cantonnement dans les montagnes... »

Le double de cette proclamation est porté dans toutes les communes de la vallée ; la masse des habitants courbe l'échine... : la « guerre de Thônes » est terminée.

Il nous reste à établir, en trois tableaux successifs, ce que l'on peut appeler

---

(57) Les conditions de leur amnistie — remarque M. l'avocat Carron — « *ne pouvaient*, le 12 mai, *remplacer et la proclamation et les sommations* qui auraient dû être faites six et sept jours auparavant. » (*Insurrection de Thônes*, page 207.)

LE BILAN DE L'INSURRECTION.

I. *Les Combattants et les Non-Combattants tués sans forme de procès.*

Les insurgés (1) avaient perdu :

le 7 mai, Maurice Genans, des Villards (2),
Louis Lagrange, de Dingy (3), 24 ans ;
le 8 mai, Jean-Jacques Dupont, du Lancieux, 36 ans,
Claude Genand, d'environ 75 ans ;
le 9 mai, François Avet, dit l'Oiseau, de Thônes, 23 ans,
Jacques Bétrix (?),
Barthélemy Tessier, de Thônes, 22 ans,
et encore François Savey-Guerraz, 36 ans,
Joseph Bardet, 40 ans, tous deux du Bouchet,
N. Moret, de la Bottière (Serraval),
plus le muletier, fusillé, dit-on (?), à Bonneville, et Louise Avet, qui aurait été massacrée (?) le 10 mai.

Au total neuf tués, peut-être douze, — au lieu des 42 dont parle le général Dornac ou des 30 de Burnod, des 50 à 70 qui auraient péri d'après Hérault (savoir 30 dans les montagnes le 7 mai et plus de 40 le 9 mai) ; — voilà les premières victimes du soulèvement.

II. *Les personnes condamnées à mort par la justice révolutionnaire.*

Elles furent au nombre de cinq :

1° PIERRE DUROD, procureur de la commune, âgé de 68 ans et 5 mois (4), — arrêté le vendredi 10 mai, — traduit devant la Commission militaire, interrogé, condamné à mort et exécuté le même jour.

« Il avait cru, dit Mgr Magnin, que sa charge de procu-

---

(1) Quant aux soldats de la République, « aucun... n'a péri », dit Hérault. « Cinq ont été blessés. Un cheval a été tué ; un autre blessé. »

(2) Nous n'avons trouvé son acte de décès ni aux Villards ni à Thônes.

(3) Si d'autres avaient partagé son sort, comment la tradition locale... serait-elle absolument muette à leur égard ?... (Lafrasse, *Monographie de Dingy-St-Clair*, p. 152).

(4) Pierre-Joseph Durod était né à Thônes le 18 décembre 1724.

reur de la commune lui imposait de venir au milieu de ses ennemis défendre ses intérêts matériels, et il n'avait point hésité à remplir ce devoir. Il est arrêté... et conduit devant un conseil de guerre...

On lui demande :

— N'étiez-vous pas sous les armes avec les révoltés ?

— Non, je n'ai pas quitté la ville.

— N'avez-vous pas livré aux *brigands* les drapeaux de la commune ?

— Oui, les drapeaux appartenaient au peuple de Thônes ; il les a demandés, je les lui ai donnés.

— Combien avez-vous d'enfants ?

— J'en ai trois.

— Etaient-ils avec les *brigands ?*

— Non, ils sont tous les trois sous les drapeaux de leur légitime souverain, le roi de Sardaigne.

— N'est-ce pas vous qui les avez engagés à partir, et qui leur avez donné l'argent nécessaire pour faire le voyage ?

— Oui, le roi les appelait pour défendre la patrie, j'ai cru que l'honneur leur commandait de partir ; je leur ai dit d'obéir à l'honneur...

« Le respectable vieillard eût pu tenir un langage moins compromettant ; mais il eût cru, à son tour, forfaire à l'honneur et au patriotisme. Il n'en fallait pas tant pour le perdre auprès de tels juges. Son jugement fut prononcé sur-le-champ, et il lui fut aussitôt annoncé qu'il allait être fusillé.

« Il marche au supplice avec le calme d'une âme juste et forte, et son livre d'heures à la main, lisant les prières des agonisants. Il se met à genoux, adresse un ardente prière à Dieu, et tombe..., laissant à sa famille et à sa patrie la gloire de sa mort (5). »

On lui avait mis cinq balles dans le corps, dit une autre narration... Ensuite « on lui coupe la tête, qu'on promène au bout d'une pique dans toute la ville. » (Lettre du plébain).

Voilà pour la journée du 10 mai.

---

(5) Mgr Magnin, — Carron, p. 148.

2° Louis Pin (6), jeune homme de petite taille, estropié, « barbier de profession », âgé de 23 ans et 4 mois.

Pas plus que pour P. Durod, on n'a pu retrouver le procès-verbal de son interrogatoire ni le texte de son jugement.

Mais voici ce que rapporte la tradition.

« Le soir même de son entrée à Thônes, le général d'Oraison (7) avait fait appeler le barbier Louis Pin, dont il réclamait les services, et s'était mis à causer avec lui.

« Etais-tu avec les *brigands* ?

— Ce ne sont pas des brigands..., mais des hommes d'honneur qui défendent leur pays. Oui, j'étais avec eux.

— Comment ! tu exposais ta vie pour soutenir le tyran sarde ?

— C'est mon roi, et je suis encore tout prêt à verser mon sang pour la patrie et pour le roi... » (8).

Cette conversation eut-elle des témoins ? Fut-elle pour le jacobin Poidebal et sa femme l'occasion de dénoncer le petit coiffeur afin de n'avoir pas à lui payer l'argent qu'ils lui avaient emprunté ? On l'a dit.

Traduit dans la journée du samedi 11 mai devant la Commission militaire, Louis Pin exprima de nouveau les « nobles et généreux sentiments » qu'il avait fait entendre à l'officier ; il avoua, d'ailleurs, qu'il avait fourni aux insurgés un moule à balles... Et la commission le « déclara hors la loi » c'est-à-dire le condamna, comme Pierre Durod, à être fusillé !

Ce qui fut fait vers les quatre heures après midi.

---

(6) Fils de Jean-André Pin, maitre cordonnier, et de Françoise Mollard, Jean-Louis Pin était né le 9 janvier 1770 (Registres paroiss.).

(7) D'après la lettre du plébain, c'était le commandant (Pouverot)... — Destitué plus tard par le Comité de salut public, alors qu'il commandait à Bourg (Ain), le général Henri d'Oraison sera accusé par le conventionnel Albitte de soupirer « pour la réussite du fédéralisme » ; mais il échappera à la condamnation (14 février 1794) et vivra encore vingt ans (Le Duc, *Révolution dans l'Ain*, VI, p. 393).

(8) Mgr Magnin ; — Carron, p. 152. — Nous ne voyons pas où M. de Saint-Genis a pu prendre les paroles railleuses qu'il prête à Louis Pin (*Histoire de Savoie*, III, p. 160).

Mais, — nous le proclamons hautement avec l'avocat historien Carron — pour le cas de Pin et de Durod, tous deux *arrêtés sans armes*, la Commission militaire n'avait le droit ni de les juger, ni de les classer, encore moins de les faire exécuter.

D'ailleurs, aucun défenseur ne leur fut accordé, malgré les prescriptions de la loi... (9)

Ils tombèrent, sous les balles des soldats français, au lieu dit *En bas du pont*, sous le Calvaire, vers l'endroit où se trouve actuellement un jeu de quilles, à peu près en face de la gare du tramway (10).

D'autres victimes devaient être immolées, à trois dates différentes, non plus à Thônes, mais à Annecy, sur le sol du Champ de Mars (soit Promenade du Pâquier).

Et c'est, d'abord, en suivant l'ordre des dates,

3° MARGUERITE FRICHELET, la plus sympathique des figures, que l'on a pu comparer à Jeanne Hachette, et mieux encore à sainte Jeanne d'Arc.

Née à Thônes le 2 janvier 1756 et baptisée le même jour, elle était fille des défunts Claude Frichelet, de Mirecourt (Lorraine), et de Jacqueline Chatron, de Thônes ; comme par sa mère elle se trouvait être la cousine (11) de la femme du notaire J.-J. Avet, elle avait été recueillie par celui-ci, et la population de Thônes ne la connaissait généralement que sous le nom de Marguerite Avet.

Bien élevée et suffisamment instruite, la jeune Marguerite était partie pour Paris (12) ; elle avait trouvé une place

---

(9) Carron, page 199.

(10) Chaque année, le dimanche le plus rapproché du 9 mai, une procession vient de l'église paroissiale jusque vers ce Champ des Martyrs.

(11) Marguerite Frichelet et Maurise Chatron, femme de Me Avet, étaient cousines issues de germains ; Marguerite était, d'ailleurs, la cousine germaine de Rd Pierre Chatron, curé de Scientrier (depuis 1785), émigré en Valais.

(12) En marge de son acte de baptême dans le Registre paroissial, on lit cette brève mention « Levé pour Paris, 1788 », ce qui laisse entendre qu'elle partit alors pour la France ; cependant, d'après son interrogatoire subi à Thônes le 14 mai, elle aurait « servi » sept ans (donc de 1786 à la fin de 1792).

de confiance dans la maison de la marquise de Preaux, au diocèse d'Angers, et, après l'émigration de celle-ci, elle avait passé deux années au service du baron Foncet de Montailleur (Pierre-Clément), avocat général au Sénat de Savoie, à Chambéry, lequel dut à son tour s'expatrier.

Rentrée à Thônes au commencement de 1793, elle s'occupait à faire des dentelles ; mais elle ne dédaignait pas d'apprendre « à lire et à écrire aux jeunes personnes de sa ville natale ; on l'avait même vu faire réciter la comédie aux élèves les plus avancés du collège (13) ».

« A une vertu qui ne s'était jamais démentie, à un caractère ferme, à des sentiments élevés, à... l'éducation, elle joignait une taille avantageuse et une figure agréable...

« Ennemie irréconciliable de la Révolution, elle travaillait à allumer dans le cœur de ses compatriotes l'ardeur qui animait le sien. Lorsque avait éclaté le mouvement insurrectionnel, elle avait, avec d'autres filles, parcouru les villages et les paroisses, et appelé à la défense commune tous les habitants. »

Etait-elle en correspondance avec les combattants de l'Anjou et de la Vendée ? recevait-elle quelques mots d'ordre de ses anciens « patrons » émigrés ? nous nous le demandons...

Quoi qu'il en soit, une fois le mouvement déclanché, Marguerite se voue à la grande besogne du ravitaillement : jour et nuit, elle fait porter aux deux camps les provisions nécessaires...

Non contente d'avoir elle-même sonné le tocsin une première et une seconde fois, elle se revêt d'habits d'homme dans la nuit du mardi 7 mai, et, armée d'un fusil, elle va et vient, entrant dans les maisons, là pour exalter le patriotisme, ici pour éveiller la méfiance ou prendre des sûretés contre les traîtres... (15) »

Le mercredi encore, elle sonne le tocsin, voulant par là rassembler les femmes de la ville et les organiser en

---

(13) Magnin.
(14) Magnin... ; — Carron, p. 22.
(15) Carron, page 83.

patrouilles..., parce que le franc-maçon Poidebal, qui est capable de tout, vient de s'échapper!...

On sait la suite : la défaite, la fuite, la ville déserte, les arrestations, le pillage, puis la proclamation d'une amnistie.

Or, c'est le soir même de cette proclamation que Marguerite est arrêtée (dimanche 12 mai).

Pendant deux jours, elle est retenue à Thônes en prison : la Commission militaire lui fait subir, le 14, à la mairie, un premier interrogatoire, auquel elle répond sans sourciller, — plus une visite corporelle par deux chirurgiens, comme s'il y avait à douter réellement de son sexe ! — mais il est réservé à un autre tribunal de prononcer sur son sort.

Elle est emmenée, menottes aux mains, à Annecy, et jetée dans la prison du Palais de l'Isle le 15, et elle comparaît le 17 devant le Tribunal criminel du Département, qui, du chef-lieu, vient de se transporter à Annecy et d'ouvrir ses séances dans une salle de l'Evêché.

Longuement interrogée et confrontée avec quatre témoins (16), — mais privée de tout défenseur, — notre héroïne s'attend à payer de sa tête sa fidélité à la patrie et à la religion.

Et, en effet, le Tribunal criminel déclare « Marguerite Frichelet convaincue d'avoir pris part à la révolte des habitants de Thônes et lieux circonvoisins, à l'occasion du recrutement, et d'avoir concouru à provoquer et à maintenir l'attroupement des révoltés... » et la condamne à la peine de mort... qui entraînera la confiscation de ses biens au profit de la nation...

Le lendemain, samedi, « elle sortit de prison vers l'heure de midi, et traversa en priant, mais d'un pas ferme et digne, les rues d'Annecy encombrées d'une foule silencieuse et morne. Presque tous étaient consternés, et quelques-uns, en voyant marcher à la mort une femme, une fille, à qui la République ne reprochait que son atta-

---

(16) Archives de la Haute-Savoie, *L. IV, registre* 1er, folios 22-41.

chement à sa foi et à sa nationalité, essuyaient furtivement des larmes qui pouvaient être un crime.

« Elle-même, en traversant la foule, se sentit émue, et quelques larmes mouillèrent ses paupières. Mais bientôt sa foi lui rendit son énergie, et elle marcha à la mort, sans ostentation comme sans faiblesse, la tête droite, et en récitant son chapelet (17).

« Arrivée au lieu du supplice, elle dit aux soldats qui étaient prêts : « Vous tirerez quend je vous donnerai le signal. » Aussitôt elle tombe à genoux, elle élève ses yeux vers le ciel, et son âme vers Dieu, puis, s'étant relevée, elle crie d'une voix forte : *Vive la religion ! vive le Roi !*

« Ainsi succomba, le 18 mai, la glorieuse fille des montagnes (18). »

Son cadavre jeté à la fosse commune ne laissa pas plus de traces que les cendres de Jeanne d'Arc jetées à la Seine... (19)

4° Jean-François Avrillon dit Rozon, de la Cour, commune de Thônes, laboureur, né le 2 août 1761, âgé donc de bientôt 32 ans, arrêté le 20 mai (lundi de Pentecôte) à Thônes par le citoyen Poidebal, officier municipal provisoire, et transféré le lendemain à Annecy... Il fut condamné à mort par le Tribunal criminel du Département le mercredi 29 mai 1793 et exécuté le même jour (20).

Et 5° Louis Revet, ouvrier tanneur, né le 30 septembre 1770, qui, après avoir servi deux mois le roi de Sardaigne dans le régiment de Savoie Infanterie, avait déserté vers l'époque de l'entrée des Français en Savoie..., et pris une part active au soulèvement des Thônains : caché dès lors dans les montagnes de Vaunessin, errant de

---

(17) « Cette femme montra un courage extraordinaire, jusqu'à presser le pas du bourreau qui la conduisait au supplice, jusqu'à repousser Ducret, prêtre jureur, qui lui offre son ministère... » (Lettre du plébain).

(18) Mgr Magnin, *La Guerre de Thônes*.

(19) Carron, *Insurrection...*, p. 195 .

(20) Il laissait un tout jeune enfant, Joseph-Marie Avrillon ,né le 11 janvier 1792, qui devint prêtre (1819) et mourut curé d'Alby en 1828.

chalet en chalet et s'y occupant à divers travaux, il finit par tomber entre les mains des soldats, le 30 ou le 31 décembre 1793, fut conduit aux prisons de Chambéry, ramené à Annecy, condamné à mort par le Tribunal criminel le 8 mars 1794, et exécuté le lendemain (19 ventôse II), au Pâquier (21).

L'un et l'autre, — à sept mois de distance — étaient accusés et convaincus d'avoir pris part au soulèvement et même d'avoir contraint plusieurs particuliers à se joindre aux attroupés..., etc.

Et le Tribunal, forçant l'interprétation de la loi contre les prévenus, au lieu de l'interpréter en leur faveur, — les privant, malgré la Constitution de 1791 (22), du secours d'un conseil, — estima d'après divers indices qu'ils avaient été des « chefs et instigateurs » de la révolte, et, comme tels les envoya sans hésitation à la mort.

Leurs juges se montraient plus impitoyables que ceux du Tribunal révolutionnaire de Paris !

Au reste, nous pourrions nous demander avec M. l'avocat Carron, si *en droit* les raisons d'absoudre faisaient défaut.

Le pacte de « réunion à la France » était-il sincère et légal ? Dans ce cas, la violation de l'une de ses conditions essentielles, — qui était le respect de la religion catholique, apostolique et romaine, — déliait la Savoie de ses engagements.

Au contraire, le pacte était-il nul et sans valeur par l'illégalité et la fraude qui y avaient présidé ? Alors, la Savoie, subissant la conquête, avait le droit de défendre sa religion attaquée, ainsi que la vie, la liberté et les biens de ses enfants.

Il fallait un traité diplomatique pour valider la réunion à la France.

Or, tant que la Savoie n'était pas légalement française, ses habitants soulevés étaient présumés agir d'après la

---

(21) Nous n'avons pas à ajouter ici Joseph Donier, exécuté le même jour (Cf. Burdet, *Le Palais de l'Isle*, p. 33).

(22) Art. 9 du chapitre 5 du Titre III. — Cf. Carron..., p. 214.

volonté de leur gouvernement légitime, qui conservait l'espoir de recouvrer la province momentanément occupée par l'ennemi ; ils étaient donc des belligérants : s'ils tombaient au pouvoir de l'occupant, leur vie devait être aussi sacrée que celle des prisonniers de guerre... (23)

C'est ce que l'on croyait à Thônes et dans toute la vallée ; c'est ce qui excuse ou plutôt ce qui légitime la conduite des Durod, des Avrillon et des Marguerite Avet ; et c'est malheureusement ce que ne voulaient pas comprendre les juges de la Commission militaire ni ceux du Tribunal criminel du Département.

III. *Les autres accusés qui comparurent devant le Tribunal criminel.*

D'abord il y eut *onze* inculpés, que le Tribunal ne tarda pas à acquitter et à relâcher, entre autres les quatre hommes de Dingy qui avaient été faits prisonniers le premier jour.

Un autre accusé, le charpentier Joseph Claris, de Thônes, renvoyé à la Commission militaire, fut bientôt libéré.

Six furent maintenus en arrestation (mai 1793), en attendant qu'il fût statué sur leur sort après un décret de la Convention.

C'étaient :

1. Le charpentier Claude Combet, de Thônes,
2. Le laboureur Joseph Bochet, des Villards,
3. Pierre-François Avet-Champet, des Pésets,
4. Le notaire Jean-Joseph-André Avet,
5. L'ancien notaire J.-F. Missillier

et 6. le juge de paix Bernard Doche.

L'insurrection annécienne des 21 et 22 août 1793 les délivra de la prison ; mais, tandis que les deux premiers regagnaient simplement leur domicile, les autres se cachèrent en Savoie (à La Clusaz, par exemple) ou errèrent à l'étranger, furent inscrits sur la liste des émigrés, et eurent

---

(23) Carron, p. 217.

plus tard bien du mal à se faire rayer de cette liste pour récupérer leurs biens.

On s'étonne de ne pas trouver à côté de ceux-là certains autres personnages...

Par exemple, le ci-devant Gallay de Saint-Pierre, que les insurgés avaient acclamé comme leur chef... Il ne fut pas même mis en accusation ! Tout au plus resta-t-il quelques semaines sous la surveillance du Directoire.

Le 27 juin, il fut réclamé comme assesseur par le juge de paix F. André, et l'Administration du District, considérant que « ledit Gallay, quoique des ci-devant castes maudites, à toujours manifesté des sentiments vraiment civiques et que, loin d'avoir participé aux troubles qui ont eu lieu rière la vallée de Thônes, il a mis tout en œuvre pour les apaiser même au péril de sa vie... » décida de le relever de surveillance, sauf à en référer au département (24).

Et le maire de Thônes Bernard Gay ?

Absent pendant toute la durée de l'insurrection, il fut déclaré « dans le cas de la loi du 19 mars » et ses biens furent mis sous séquestre.

Cependant on apprit que, loin d'émigrer hors de France, il avait habité dès le 26 avril jusqu'au 11 mai chez son gendre Pierre-Jean Fillion à Manigod et ensuite chez son neveu Bernard Golliet, où — paraît-il — il avait été constamment malade...

Et l'Administration du District crut devoir (le 21 juin) lever le séquestre... « Considérant néanmoins que ledit Bernard Gay, ci-devant maire de Thônes, a manifesté une insouciance coupable et criminelle en abandonnant lâchement son poste où il avait juré de mourir, et qu'il n'a point réprimé la téméraire audace de son fils qui s'était mis à la tête des révoltés de Thônes... », l'Administration lui fit enjoindre de se présenter tous les jours à la barre du Directoire pour y être sous sa surveillance particulière... Et ce fut tout !

De tous les cas le plus curieux est celui de Métral (Jean-Joseph), de Thônes, âgé de 48 ans, ci-devant commissaire à terriers et fermier du baron de la Balme (25).

Elu, au mois de mars, membre de l'Administration du

---

(24) Pour celui-là et le suivant, voir aux Arch. dép. Savoie L 1736, folios 204 et 192.

(25) Métral (anciennement Mestral), né le 12 février 1745, était beau-frère du « supplicié » P. Durod, cousin du juge B. Doche et beau-père de François Gay (fils du maire de Thônes).

District, Métral était un des antagonistes de Burnod. Les lundi et mardi 6 et 7 mai il avait affecté de ne rien savoir du soulèvement de Thônes... Mais une lettre, écrite du camp de La Balme par Le Harivel, était allée le dénoncer comme « violemment soupçonné de prendre part aux troubles qui existaient dans le canton de Thônes. »

Métral fut incarcéré, le mercredi 8 mai, au Palais de l'Isle, et le lendemain il était compris dans l'ordre de destitution porté par Hérault de Séchelles contre l'Administration du District..

Le 7 juin suivant, introduit devant le Tribunal criminel (siégeant à l'Evêché), il eut à subir un très long interrogatoire ; mais on ne put le convaincre ni d'être l'agent de « l'émigré » de Menthon baron de la Balme, ni d'avoir participé à la révolte de Thônes... (26)

Son acquittement s'imposait.

Mais voici qu'intervient ce que M. Carron appelle « le fait du prince » ! Le Tribunal déclare « le prévenu J.-J. Métral *déchargé* de l'imputation d'avoir pris part aux émeutes contre-révolutionnaires qui ont éclaté à Thônes... » et cependant le Président du Tribunal ne le fait pas élargir, parce que l'Administration du District lui a fait parvenir pendant la séance son arrêté de ce jour ordonnant de mettre le prévenu *en état d'arrestation « pour raison de sûreté publique »*. Et la raison donnée dans la séance du District, c'est que Métral est « fortement suspect d'incivisme et de correspondance avec les rebelles de la vallée Thone, et que, vu les sentiments qu'il a constamment manifestés d'être partisan des prêtres réfractaires, il serait dangereux de le laisser se retirer à Thone... »

Le 11 juin, il est tout de même mis en liberté, mais avec défense de monter à Thônes et ordre de se rendre à Chambéry, dans les quarante-huit heures, pour s'y présenter journellement au Directoire départemental.. Or, celui-ci, reprenant les accusations portées ci-devant contre Métral, c'est-à-dire le soupçonnant fortement « de projets contre-révolutionnaires et de correspondance criminelle

(26) Carron, p. 231.

avec les rebelles de Thônes », est sur le point de le mettre en arrestation, lorsque — avisé de la chose — Métral se décide brusquement (18 juin) à prendre la fuite..., se cachant le jour, marchant la nuit, jusqu'à la frontière, qu'il franchit à la fin de septembre...

Sa vie est sauve, il est vrai ; mais ses biens — biens d'un émigré — tombant sous le coup de la confiscation, pourront être vendus comme biens nationaux !

Sa femme, Marie Bellet, native de Saint-Jean-de-Maurienne, réfugiée dans un chalet de la montagne de Vaunessin, a été dénoncée au District comme ne cessant « d'inculquer les principes liberticides et contre-révolutionnaires de son mari aux habitants de la campagne » : elle reçoit l'ordre (6 août 1793) de s'installer à Annecy sous la surveillance du Directoire...

Inscrit sur la liste des émigrés du département, Métral pétitionnera et, ensuite d'un avis favorable de la municipalité de Thônes (du 29 nov. 1795), il obtiendra d'être rayé provisoirement de la liste (24 nov. 1796) et de faire lever le séquestre sur ses biens (3 décembre 1796).

Or, ses biens ont été loués, en 1794, pour trois ans, par la municipalité, principalement à l'aubergiste Claude Machet... Puis ils ont été *soumissionnés*, une partie par Poidebal, une autre par François-Silvestre André, fils de l'ancien juge François André (juillet 1796)... Métral veut rentrer en jouissance de ses propriétés ; mais il se heurte à des voies de fait commises sur la pièce de l'Ile par François André et ses fils... F. André, condamné aux frais par le Bureau de paix de Thônes (27 mai 1797), puis par le Tribunal civil du Département, se voit de plus condamné (19 août 1797) à fournir la note du foin et du blé dont il s'est emparé... D'autre part, l'acensataire Machet est condamné (9 juin 1797) à payer au propriétaire Métral les censes des ans III et IV.

Là-dessus arrive le 18 fructidor, qui arrête momentanément les revendications de Métral (obligé de s'exiler).

Mais le Tribunal civil maintient pour Machet (22 avril 1798) l'obligation de payer à Métral les 896 liv. 16 s. que celui-ci réclame pour censes et dommages-intérêts.

Et alors les colères des acquéreurs de biens nationaux s'exaspèrent : le 26 avril 1798, pendant que Bernard Dupont, le fermier de Métral, est occupé à labourer la pièce de l'Ile avec une paire de bœufs, il est assailli et chassé par deux des fils de François André, — lequel prétend que François-Silvestre a soumissionné et payé cette pièce dans les délais fixés par la loi, — tandis que J.-J. Métral déclare que la nation n'a jamais eu et n'aura jamais aucun droit sur ses biens !

La dispute se continue dans la rue : François André et Jean, son fils, profèrent à diverses reprises (27 et 28 avril) d'atroces injures contre Métral et sa femme : ils disent même que *la tête de l'un et de l'autre tombera !*

Dans une pétition qu'il vient d'adresser (le 7 floréal, 26 avril 1798) à l'Administration municipale de Thônes, afin d'obtenir « tel arrêté qu'il conviendra pour que ledit Mestral n'inquiète plus ni ledit soumissionnaire ni lui exposant dans la jouissance dudit bien... », François André articule contre l'émigré Mestral la plus grave accusation :

« Avant son départ, il a été cause de la mort de plusieurs, de la ruine d'un grand nombre de citoyens, et du pillage des deux cantons de Thone et du Grand-Bornand, pour avoir été *l'instigateur et le chef des révoltés desdits cantons.* »

A Dieu ne plaise que nous acceptions comme une vérité indiscutable cette parole d'un homme qu'aveuglent la colère et l'intérêt et qui aurait peut-être grande peine à la justifier !

Et toutefois nous restons rêveur en face de cette accusation, qui s'étale en toutes lettres au folio 293 du *Registre de l'Administration municipale du canton de Thônes* (27), et que Métral se contente de repousser, - dans sa pétition du 16 floréal, — en invoquant le jugement du Tribunal criminel du 7 juin 1793, l'arrêté du Département du 10 juin

---

(27) Archives départ. de la Haute-Savoie, L. 3, n° 84.

et celui du 4 frimaire an V (24 nov. 1796), par lequel il a été réintégré dans ses biens (28).

Aurait-on donc, à Thônes ou ailleurs, après les événements de mai et juin 1793, trouvé la preuve que les « lettres circulaires d'auteurs inconnus », dont nous avons parlé à la date du samedi 4 mai, émanaient de Jean-Joseph Métral et de sa femme Marie Bellet, — recevant eux-mêmes l'impulsion de quelques agents plus haut placés, — et lançant à leur tour les Marguerite Frichelet, les Avrillon et les Revet ?

Peut-être.

Mais, si nous ne jugeons pas en dernier ressort, encore moins oserons-nous condamner.

Le roi de Sardaigne était resté le légitime souverain de la Savoie, malgré l'invasion française de septembre 1792, malgré le vote des paroisses, et malgré l'Assemblée soi-disant Nationale des Allobroges : ce souverain légitime avait incontestablement le droit — avant le traité de cession à la France (15 mai 1796) — de travailler et de faire travailler, avec ses agents du dedans et ses alliés du dehors, à la récupération de son territoire.

Pourquoi ses alliés — les Autrichiens — furent-ils si lents à manœuvrer ? Et n'est-ce pas à leurs incroyables lenteurs, bien plus qu'aux imprudences des agents du roi et à l'impéritie des combattants qu'il nous faut attribuer les sanglants insuccès de Thônes et d'ailleurs ?

Nous n'avons donc nulle envie en établissant le bilan de l'insurrection, de jeter la pierre aux chefs des Acitavones de 1793, à cause de leur défaite ; bien au contraire serions-nous disposé à dresser quelque monument à leur mémoire de glorieux vaincus.

LAUS VICTIS !

---

(28) L'Administration municipale de Thônes se déclara incompétente et renvoya les deux pétitions d'André et de Métral à l'Administration centrale du Département. Celle-ci posa des questions à la Municipalité, laquelle se déclara encore incompétente sur les choses qui sont du ressort de l'ordre judiciaire, mais prononça qu'on ne pouvait désavouer la qualité de laboureur du citoyen Métral (27 juillet 1798).

CHAPITRE III

THONES SOUS LE RÉGIME DE LA CONVENTION (SUITE)

(De mai 1793 à octobre 1795)

Suite de l'année 1793

Dès les premiers jours de son existence la nouvelle municipalité eut à s'occuper (19 mai) de la désignation des 21 « volontaires » demandés à la commune ; et immédiatement elle en fit conduire à Annecy dix-huit (trois ayant pris la fuite)...

Elle eut aussi à pourvoir au casernement des soldats restés à Thônes. Or, elle obtint du Directoire d'Annecy (17 mai) l'autorisation de faire participer à ces frais, non seulement les communes du canton, mais encore « celles du canton du Grand-Bornand qui ont, — dit-elle, — le plus concouru à causer les maux qu'a soufferts principalement cette ville [de Thônes]. » Et de fait, après entente avec les représentants des municipalités, il fut décidé (20 mai) que Le Grand-Bornand fournirait 15 lits, La Clusaz 7, Les Villards 5, Thônes 6, Saint-Jean-de-Sixt et Les Clefs chacun 3, Manigod 9, Serraval 12... et qu'on se partagerait les autres frais dans une proportion déterminée.

Chose plus onéreuse : il fallait payer sans retard la contribution de 40.000 livres imposée « sur les communes rebelles » par le représentant Hérault de Séchelles, et aug-

mentée de 10.000 livres par l'Administration du District d'Annecy pour « les frais de répartition, d'exaction, d'envoi de commissaires et autres ». Dans ses deux séances des 20 et 21 mai, cette Administration détermina le nombre des communes qui devaient subir cette contribution et décida d'en faire la répartition entre elles d'après le chiffre de leurs tailles : là-dessus, un membre du comité des finances fit remarquer que, « la commune de Thônes ayant beaucoup souffert des dilapidations qui ont été commises », il serait équitable de déduire de sa part la somme de trois mille livres pour les répartir entre les autres communes « à raison de leur aisance et de leur incivisme » ; l'Administration se rangea à son avis et fixa comme il suit (1) la contribution de chaque commune :

Le Grand-Bornand, 10880 livres, — La Clusaz, 6478, — St-Jean-de-Sixt, 2608, — Les Villards, 3430, — Les Clefs, 3924, — Manigod, 7798, — Serraval, 8923 — et Thônes, 5959 : total 50000 livres (2).

Ordre fut donné, le 24 mai, de verser cette somme dans les trois jours à la caisse du District (3).

Le 1er juillet, l'officier de santé Didier Claris fit hommage à ses collègues de la municipalité d'un « Mémoire sur les dangers d'inhumer les morts dans l'enceinte des villes. »

Et bientôt le Conseil général de la commune décida (14 juillet) de transférer le cimetière au Champ de Mars près de la Croix de la Mission (c'est-à-dire au lieu dit En bas du pont) ; — puis il adopta l'enclos qui était derrière la Fabrique du ci-devant marquis Prosper Favre (rue de la Saône) ; — et finalement (9 avril 1794), il se décida à prendre un espace de cent toises sur la partie communale du verger (soit de la chènevière) de la ci-devant maison

---

(1) Arch. dép. Savoie, L 1736 : *Délibérations de l'Administration du district d'Annecy*, folio 116.

(2) On peut remarquer qu'il ne fut rien demandé aux communes de Dingy, de La Balme, d'Alex, d'Entremont...

(3) Thônes s'acquitta au moyen d'un emprunt de 6.000 livres fait d'un nommé J.-M. Rachel, de Lathuile (Callies notaire).

seigneuriale (rue des Clefs), en se contentant de faire provisoirement une simple palissade en guise de clôture (4).

Revenons sur nos pas.

La Convention venait de voter (24 juin) une nouvelle Constitution — ultra-démocratique — qu'il fallait soumettre à l'acceptation du peuple...

Or, stimulée par le citoyen Antoine Durand, envoyé d'Annecy, l'assemblée primaire du canton, à l'unanimité des 231 votants (21 juillet), déclara l'accepter... : elle désigna de plus le citoyen Jean-Maurice André, fils du juge, comme son délégué à la fête de la Fédération, du 10 août, à Paris, le chargeant de présenter son vœu à la Convention Nationale.

Dans toutes les communes, d'ailleurs, par ordre venu de Paris, la fête nouvelle du 10 août (dite aussi de l'Unité et de l'Indissolubilité de la République) fut célébrée avec force beuveries et démonstrations : à Thônes on acheta quarante sommées de vin !... à Annecy (5) la populace se prosterna devant la Déesse de la Liberté et foula aux pieds les insignes de la religion !

Mais pendant que l'on fêtait ainsi la République, la situation de la France était effroyable et paraissait désespérée : les ennemis franchissaient ses frontières et bloquaient ses ports ; la Vendée, d'une part, Lyon, Marseille et Toulon, d'autre part, tenaient tête aux troupes républicaines ; et l'armée sarde entrait elle-même en campagne dans les derniers jours de juillet pour descendre du Mont-Cenis jusqu'à Aiguebelle, du Petit-Saint-Bernard jusqu'à L'Hôpital ou par le col du Bonhomme jusqu'à Cluses...

Il n'entre pas dans le cadre de notre histoire de faire le récit de ces opérations militaires ni d'expliquer comment

---

(4) Une première personne, Etiennette Sonnier, née Golliet, fut inhumée au nouveau cimetière le 15 septembre 1794.

(5) Mémoires de M. Blanc, curé de La Clusaz. — Mercier, *Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 470. — Lavanchy, *Le Diocèse de Genève*, I, p. 227.

l'égoïsme politique de l'Autriche les fit lamentablement échouer.

Mais plus près de nous se place la « bagarre d'Annecy », que nous ne pouvons passer sous silence.

Annecy, en effet, — nous voulons dire la bonne vieille population d'Annecy, — eut comme la vallée de Thônes sa glorieuse mais éphémère tentative d'affranchissement, dans les journées des 21 et 22 août 1793 :

L'Arbre de la Liberté est soudain abattu et le club saccagé... Diverses bandes, aux cris de *Vive le Roi ! A bas la République !* se portent à la Municipalité et au District, brisent les portes et enfoncent les armoires.. ; d'autres escaladent la Perrière, volent à Tréson et saccagent la loge maçonnique de Burnod... Le soir du 21 on illumine !

De force, le peuple se donne un chef, François-Marie de la Fléchère, comte d'Alex, ancien premier syndic et capitaine de ville d'Annecy.

Et celui-ci, entraîné vers la prison de l'Isle, intime au concierge l'ordre de relâcher les détenus politiques, parmi lesquels se trouvent J.-F. Missillier, Claude Combet, Bernard Doche, P.-F. Avet dit Champet et Jean-Joseph-André Avet, de Thônes.

Le lendemain, 22 août, La Fléchère, installé dans la maison commune, cherche à ramener l'ordre et la sécurité.

Cependant, les troupes austro-sardes, qu'on disait tout proches d'Annecy, ne se montrent nulle part : à la fin de la journée les autorités républicaines reparaissent en ville, avec des détachements français ; et les libérés de la veille gagnent la campagne.

Attiré dans un guet-apens, aux Marquisats, La Fléchère tombe percé de coups (6), ainsi que son neveu Joseph de Pilly (le 23 août, à deux heures du matin)... La population annécienne sentira plus que jamais combien lourdement pèse le joug des jacobins.

---

(6) Mercier, *Souvenirs d'Annecy*, pp. 483-498. — Le 20 janvier suivant, on arrêta à son domicile Joseph Donier, ancien commandant de place d'Annecy, âgé de 78 ans, qu'on accusa d'avoir pris part à ce mouvement contre-révolutionnaire : condamné à mort, Donier fut fusillé au Pâquier (avec Louis Revet) le 9 mars.

On dut grandement s'émouvoir à Thônes des nouvelles que donnaient les cinq détenus en regagnant leurs foyers. On examina, ensuite, de très près un avis signé *La Flé-chère d'Alex, commandant provisionnel pour le Roi de Sar-daigne,* donnant ordre de renvoyer dans la ville d'Annecy le détachement arrivé la veille ; mais le chef de ce détache-ment refusa d'obéir à cette injonction ; d'ailleurs, le citoyen qui avait apporté cet avis déclara qu'en réalité il n'avait vu aucune troupe du Roi sarde...

« Chat échaudé craint l'eau froide » : on avait assez souf-fert dans la « guerre de Thônes » pour ne pas se jeter de gaîté de cœur, à la légère, dans la « bagarre d'Annecy ».

La municipalité — perplexe — tint dans la journée du 22 août une séance extraordinaire :

« Considérant, dit-elle, que son principal devoir est de surveiller (*sic*) au maintien du bon ordre, [elle] députe les citoyens D. Claris et Blaise Avet pour aller à Annecy s'informer de l'état des choses, voir si le pays est occupé par les Piémontais ou si ce n'est qu'une rébellion qui éclate audit lieu d'Annecy, et prendre, dans l'un ou l'autre cas, toutes les mesures nécessaires pour maintenir le bon ordre et le calme dans cette vallée. »

Au retour de ses députés, elle ne put que se féliciter de la décision prise et continua de se soumettre humblement aux volontés de la Nation.

Pour maintenir le bon ordre, elle arrête dès le 25 août, que le commandant de la *garde nationale* fournira tous les jours une garde de douze hommes, et que si quelqu'un, après avoir été commandé, n'obéit pas, il sera frappé d'une amende de cinq francs...

Et par ordre du Directoire du district (26 septembre) — tant pour exécuter le recensement (prescrit par le décret-loi du 11 août) que pour connaître « les ennemis du régime de la liberté », — elle arrête que tous les citoyens devront *afficher* sur le devant de leur maison les nom, prénom, âge, profession de tous les individus qui composent leur famille et de ceux qui habitent leur maison, et ensuite de porter copie de cette affiche à la municipalité.

An II de la République. — Dans le courant d'octobre, la municipalité s'essaye à appliquer le calendrier républicain en voie de formation : le 20 octobre, par exemple, devient le 9e jour de la 3e décade du 1er mois de l'an second de la République...

Vers la mi-novembre on publie dans toutes les communes du canton le tableau du *maximum* des denrées...

On subit, d'ailleurs, pour le service de l'armée des réquisitions de toutes espèces : de souliers et chemises, de chevaux... et d'énormes quantités de foin, de paille et d'avoine.

La plus pénible des réquisitions est celle qui résulte d'un décret du 23 août appelant sous les armes tous les *citoyens de 18 à 25 ans* : le 9 brumaire, c'est-à-dire le 30 octobre, trente-cinq jeunes gens de Thônes sont présentés au chef-lieu du district et renvoyés pour quelques semaines à leurs familles ; le lendemain, la municipalité enjoint aux autres citoyens de cette première réquisition de se présenter à Annecy le 18 (8 novembre)... ; mais, — malgré l'invitation à eux faite publiquement et nominativement, malgré les menaces contenues dans la lettre des représentants Simond et Dumaz (du 30 octobre), — ils ne bougent pas, et alors l'ordre est donné aux commandants de la garde nationale (24 nov.) de les faire comparaître devant les officiers municipaux pour que ceux-ci les engagent « à voler à la frontière. »

Bien plus grand encore est l'embarras de la municipalité pour l'exécution des mesures prises contre *les cloches*.

Par un décret du 25 juillet 1793, la Convention avait décidé qu'*il ne serait laissé qu'une cloche* dans chaque commune ; que les autres seraient descendues des clochers et fondues pour servir à fabriquer des canons ou de la monnaie de billon.

Et le Conseil général du Mont-Blanc avait ordonné (25 septembre) d'exécuter partout ce décret : il avait même ajouté, quelque temps après, que *tous les fers* des églises, tels que *grilles et balustrades*, devaient être enlevés

et utilisés pour la fabrication des armes... A son tour, le District d'Annecy prenait des arrêtés en ce sens et nommait des commissaires pour obliger les municipalités à sacrifier leurs cloches

A Thônes, aussitôt qu'on fut avisé de la nomination *ad hoc* du commissaire Lathuille (Jean-Baptiste), on tenta quelques démarches :

« Le Conseil général,

« Considérant que si la loi s'exécute dans cette commune, l'horloge existant au clocher... devient de nulle utilité..., eu égard que la sonnerie d'icelle repose sur trois petites cloches..., arrête, ouï le procureur de la commune, que le directoire sera pétitionné aux fins de laisser dans cette commune, qui est un chef-lieu d'un grand canton et un endroit considérable, les trois susdites petites cloches... et qu'inhibition soit faite au commissaire... de les faire descendre ; à quel effet le Conseil général députe le citoyen maire pour faire toutes les instances nécessaires à ce sujet. » (20 octobre).

Tout au plus obtient-il de garder l'une des trois petites cloches pour servir de timbre à l'horloge.

La proclamation du commissaire, rédigée le 25 octobre, est publiée et affichée le 27 ; et, ce jour-là même, apprenant que des cloches ont été enlevées de certaines chapelles de hameaux, la municipalité enjoint aux habitants d'amener leurs cloches au chef-lieu : celle des Pesets ne se retrouve pas...

Quelques jours se passent, le Département réclame, et enfin, le 13 novembre, la municipalité répond qu'elle fera très prochainement descendre à Annecy douze cloches avec leurs fers et leurs jougs (7).

On devine avec quelle douleur la population les vit descendre de leurs clochers et partir pour Annecy, où elles arrivèrent le 25 décembre (5 nivôse an II).

Nous oubliions de dire qu'elle fut encore contrainte de livrer la petite cloche (d'environ 20 livres) qui servait de

---

(7) Les quatre premières cloches pesaient respectivement 478, 436, 283, 208 livres ; quatre autres pesaient chacune 90 livres, deux 89, une 83, une autre 95, et les fers y attachés 130 livres.

temps immémorial à convoquer le conseil, et que, un peu plus tard — au mépris des lois qui autorisaient chaque commune à conserver une cloche (8) pour son service, — on ne laissa à la ville de Thônes que le timbre de l'horloge ! (9)

Peu après le 26 novembre la population reçut une nouvelle preuve du peu de respect que les autorités départementales avaient pour la liberté de conscience, ou plutôt de leur haine de la religion chrétienne traitée de « charlanisme :

« Toutes les municipalités de ce département sont invitées à supprimer dans leur ressort les *croix* élevées sur les routes publiques et particulières, et les *oratoires* placés sur les chemins et dans l'intérieur des maisons et autres bâtiments. Le présent arrêté sera affiché dans toutes les communes. »

Des forcenés, pour la plupart étrangers au pays, se chargèrent de renverser les croix !...

D'après un autre arrêté du Département (en date du 22 novembre), *les vases sacrés* et tous autres effets précieux des églises devaient être livrés aux directoires des districts et transmis à la Convention ! A Thônes, des municipaux ou notables furent nommés (seulement le 29 décembre) pour en faire l'inventaire détaillé... Il est évident que les Thônains ne prenaient pas ces mesures sans rechigner.

Aussi bien l'Administration du Département se plaignait-elle (7 décembre) que l'esprit public des habitants de Thônes... n'était pas encore au « niveau de la Révolution ». Elle décida d'y faire envoyer un détachement de cent hommes... (10)

Le 26 décembre (6 nivôse), par ordre supérieur, les citoyens de la commune se réunirent pour nommer un

---

(8) La dernière cloche fut transportée à Annecy avec ses ferrures le 25 mars 1794 (Délibération municipale du 5 germinal an VI).

(9) Délibération du 26 vendémiaire an IV.

(10) *Extraits des Procès-verbaux de l'Administration du Département du Mont-Blanc sous la Convention*, Chambéry, 1915, p. 102.

Comité de surveillance (soit Comité révolutionnaire), qui eut pour président Jean-Pierre Richarme, pour vice-président Jean-Maurice André, plus dix membres et un secrétaire : évidemment il s'agissait de veiller à la prompte exécution de toutes les lois et mesures révolutionnaires (11).

Et dès le 29 du même mois, quelques membres de la municipalité furent chargés du soin — non seulement d'inventorier les *vases sacrés* (12), les meubles et effets des édifices religieux, — mais encore de dresser la liste des biens de tous émigrés, prêtres déportés, absents sans passeport, pères et mères des jeunes gens absents..., et aussi de faire arrêter et emprisonner (13) les pères et mères dont les enfants de la première réquisition n'avaient pas rejoint...

Après ces quelques mois de la triste année 1793, le maire Granger pouvait faire les plus amères réflexions sur le poids des honneurs et sur la responsabilité de quiconque détient une parcelle de pouvoir.

Son républicanisme répugnait aux mesures extrêmes, aux ordres de violence ou d'impiété qui lui venaient du District et du Département. D'ailleurs, il avait fort à faire avec les meneurs de l'endroit.

Trois jacobins de l'espèce la plus authentique tenaient alors le haut du pavé, et tous trois étaient devenus officiers municipaux par la grâce des commissaires du District : c'étaient l'officier de santé Didier Claris, natif d'Annecy, — Jean-Marie Poidebal (14), venu du Lyonnais vers 1768

---

(11) Un décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) confiait à ces Comités (établis dans toutes les communes) l'exécution des lois révolutionnaires concurremment avec les municipalités. Il supprimait d'ailleurs les procureurs syndics et les remplaçait par des *agents nationaux* spécialement chargés de requérir l'exécution des lois.

(12) Malgré ses démarches, la municipalité dut livrer (le 3 février 1794) deux calices, deux patènes, une petite pyxide, deux burettes d'argent du poids de 12 marcs 1 once 8 deniers.

(13) C'est alors (30 ou 31 décembre) que fut arrêté Louis Revet.

(14) De son vrai nom il s'appelait Poidebard J.-M., né à St-Paul-en-Jarez en 1740 ; il avait épousé, en 1777, Françoise Girod et en eut huit enfants ; il mourut à Thônes le 1er octobre 1804.

comme ouvrier en soie, — et l'ex-serrurier Jean-F. Girod (de la Viorbe)...

Mais, s'ils avaient la prétention d'être les seuls vrais patriotes, — avec Richarme Jean-Pierre, commandant de la garde nationale du canton, et l'aubergiste Machet (Claude), — ils ne brillaient pas précisément par les qualités morales.

A diverses reprises, — ou contre Claris (le 25 juillet), ou contre Poidebal (le 2 août), et sa femme Françoise Girod (le 20 octobre), — des plaintes sont portées par les officiers de la troupe casernée à Thônes ou par ceux de la garde nationale (15)... Au sein même de la municipalité des querelles s'élèvent qui scandalisent le public, à tel point que le 14 octobre il est question de demander une assemblée générale pour élire à titre définitif d'autres officiers municipaux. Et le 5 février suivant le Comité de surveillance se plaindra à l'Administration du district et lui demandera de prendre des mesures « pour faire cesser les débats scandaleux et les tumultes occasionnés par les propos injurieux qu'on se prodigue à chaque séance dans la municipalité (16) ».

Le fameux Poidebal est, par excellence, l'homme tracassier, désorganisateur et dénonciateur qui accuse tout le monde. A l'entendre, « le maire est un aristocrate..., il fanatise le peuple..., il mériterait d'être égorgé pour être icelui d'accord avec les Piémontais pour les faire entrer dans cette vallée. » Et sur ses dénonciations le maire Granger est arrêté une première fois (29 novembre) : de Chambéry, le commissaire Michard vient enquêter sur la « moralité » du maire et du secrétaire Blaise Avet, ainsi que sur le compte de Poidebal (20-22 décembre).. L'affaire se termine par un grand discours sur les bienfaits de la Révolution ! et les parties « tant dénoncées que dénoncia trices » sont invitées à rejeter tout sentiment particulier

---

(15) Archives Dépommier. — Registre des Délibérations municipales, à la date du 20 octobre : la femme de Poidebal est condamnée à faire à genoux des excuses publiques, devant l'arbre de la Liberté, et Poidebal, arrêté, désarmé, fouillé, est contraint de laisser perquisitionner dans sa maison, qui recèle divers objets volés.

(16) Archives départem. de Chambéry, L 1737, folio 30.

de haine et d'inimitié pour ne s'occuper que de la chose publique.

Quelques jours après ce « baiser Lamourette », nos municipaux francophiles tressaillaient de joie et commandaient des réjouissances publiques à cause de la reprise de Toulon aux Anglais (19 décembre), peut-être aussi à cause de l'écrasement des Vendéens au Mans et à Savenay (13-23 décembre)..., pendant que chrétiens et chrétiennes fidèles pleuraient la perte de leurs cloches bien-aimées.

Année 1794

Loin de voir appliquer la Constitution du 24 juin 1793, la France vivait sous un nouveau régime (17), qu'on a appelé -- très justement -- le régime de la Terreur.

Des « représentants du peuple » en mission dans les départements y pressaient l'exécution des pires mesures révolutionnaires...

C'est ainsi que le 17 janvier 1794 arrivait à Bourg-en-Bresse le féroce Albitte (18), muni de « pouvoirs illimités » pour agir dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc.

Sa réputation de fou furieux (19) devançait son arrivée en Savoie et faisait comprendre d'avance qu'il n'apporterait aucune atténuation aux mesures provoquées par ses prédécesseurs.

On le vit bien à la lecture des trois arrêtés pris par lui les 7 et 8 pluviôse (26 et 27 janvier).

Celui du 7 pluviôse frappe les églises :

> Tous les bâtiments, terrains, matériaux, métaux et ustensiles ayant servi... au culte... rentrent sous la main de la nation...
>
> Toutes les enseignes et machines religieuses... seront sans délai enlevées ou anéanties.

---

(17) Décrets du 10 octobre et du 4 décembre 1793.

(18) Antoine-Louis Albitte, né à Dieppe en 1764, était avocat et député (de la Seine-Inférieure) à la Convention.

(19) Avec Collot-d'Herbois, il avait couvert Lyon de ruines et de sang (Cf. Le Duc, *Histoire de la Révolution dans l'Ain*, tome IV, pp. 324, 331).

Toutes les cloches encore existantes..., sauf les timbres des horloges, seront incontinent descendues, brisées et envoyées au chef-lieu du district.

Les clochers seront démolis ; les bois, cuivres, fers, plombs et autres matériaux en provenant, jugés propres à des usages publics, seront déposés dans des lieux sûrs...

Toute soustraction, divertissement ou recèlement déjà fait ou qui pourrait se faire, sera regardé comme vol fait à la nation, et les coupables punis en conséquence ; et les dénonciateurs obtiendront le dixième de la valeur des objets soustraits... (20)

Du 8 pluviôse il y a deux arrêtés :

L'un s'attaque aux châteaux, tours et tourelles, mâchicoulis, ponts-levis, etc : il en ordonne la destruction.

L'autre s'attaque au clergé : sans faire aucune distinction entre prêtres assermentés ou non-assermentés, il prescrit contre eux et contre leurs receleurs les mesures les plus minutieuses (21)... Et, sous peine d'être suspects et traités comme tels, les prêtres sont requis de se rendre dans le délai de trois jours au chef-lieu du district et d'y faire enregistrer les preuves de leur « déprêtrisation ».

Par un nouvel arrêté, du 21 pluviôse (9 février), la rage satanique d'Albitte leur trace une formule d'abjuration ou plutôt d'apostasie, qu'ils doivent prononcer par-devant leur municipalité..

Ce qu'il veut, — lui qui a fait inscrire (22) sur la porte des cimetières du Lyonnais que « La Mort est un sommeil éternel », — ce qu'il veut, c'est évidemment l'extermination de toute religion et même de toute croyance spiritualiste !

Disons-le en passant : Dieu ne permit pas qu'aucun curé, professeur ou vicaire de nos paroisses de la vallée de Thônes s'avilît au point de prêter l'exécrable serment d'Albitte : aucun même n'avait prêté le premier serment du 8 février 93 !

---

(20) Le Duc, *Révol.*, IV, p. 373.

(21) Le Duc, p. 383.

(22) Arrêté de Fouché, Albitte et Laporte, du 17 nivôse an II (6 janvier 1794).

Mais racontons — avec le Registre des Délibérations — ce qu'il advint du clocher de Thônes.

Pour prévenir, sans doute, toute hésitation et tout atermoiment de la part de la municipalité (23), l'agent national Burnod (Jean-Claude) s'est transporté d'Annecy à Thônes et intervient dans la séance du 13 février (25 pluviôse an II) :

Après diverses injonctions, il requiert le Conseil général de la commune de s'occuper *séance tenante* des mesures à prendre pour satisfaire à l'arrêté d'Albitte concernant *l'abolition du clocher* de l'église et des clochers des chapelles..

Et le Conseil décide que la démolition sera expédiée à l'enchère...

Aussitôt on fait publier dans tous les coins de la ville, « vu l'urgence du cas », que l'on va procéder à ladite enchère après midi. Et à la séance de trois heures, on fixe les charges et conditions de l'entreprise..., laquelle, à l'extinction de la huitième bougie, est expédiée pour 480 livres au charpentier Joseph Claris.

La démolition commença dès le lendemain et continua sans interruption : la flèche du clocher fut abattue jusqu'à la lanterne et remplacée par « un arbre de la fraternité » !... 271 livres de fer et 598 livres de fer-blanc, provenant de la démolition du clocher, furent transportées à Annecy (24), — ainsi que toutes les cordes des cloches, — les « machines d'argent et de cuivre », les linges et vêtements sacerdotaux échappés aux déprédations antérieures ; — et la dernière cloche que la commune avait gardée pour son usage d'après les décrets mêmes de la Convention (mars 1794).

---

(23) N'y avait-il pas un décret des 16-23 août prononçant la peine de dix ans de fer contre les administrateurs qui suspendraient l'exécution des arrêtés des représentants du peuple ? Avec ces décrets, la République faisait agir les municipalités au doigt et à l'œil.

(24) Pour avoir quelque peu tardé à livrer ces métaux, le maire Granger et l'agent national C.-M. Gay durent comparaitre à la barre de l'Administration du district et y furent sévèrement admonestés. le 4 germinal (24 mars), ainsi que les maires et agents de Manigod, de Serraval, des Villards, etc.

L'infatigable Burnod put s'applaudir de son œuvre à Thônes ; mais, pour la confirmer, « pour y maintenir le bon ordre et y propager l'esprit de la Révolution », l'Administration du district décida (15 février) d'y faire envoyer en cantonnement une compagnie de volontaires.

Et Thônes vit arriver dans ses murs — après le 10 mars — les terribles « frères d'armes du bataillon de l'Ain », qui, sous la conduite du capitaine Dher, devaient commettre mille actes d'impiété et de dévastation dans la vallée.

Ils commencèrent par abattre le dôme du clocher et enlever la lanterne qui était sur la tour..., de telle sorte que la municipalité dut faire recouvrir de planches l'ouverture qui résultait de cet enlèvement, et ensuite déplacer et replacer l'horloge !

On avait, d'autre part à satisfaire à d'incessantes réquisitions pour le service de l'armée :

Quarante quintaux d'avoine (Manigod, 30, Les Clefs, 30, etc.) — tous les draps, toutes les toiles, cotonnes, étoffes communes, bas de laine, bas de fil, qui pouvaient se trouver chez les marchands (4 mars) ; — un quintal de cendres de lie de vin et de tartres (chaque décade), plus toutes les cendres (25) provenant des fours (28 mars), — douze cuviers (15 mars) à fournir dans les huit jours par les ouvriers boisseliers de Thônes et de La Balme-de-Thuy, — puis vingt coupes de pommes de terre (24 avril), — ensuite une levée de chevaux et de mulets à raison de un sur vingt-cinq, avec harnais et voitures (6 et 14 mai)...

Toutes ces réquisitions venant s'ajouter aux mauvaises récoltes, — à la dépréciation grandissante des assignats, — à l'interdiction de toute espèce de monnaie en or et en argent (26), — à la malencontreuse loi du maximum..., la situation économique du pays était des plus précaires.

Défense fut faite aux boulangers et même aux particuliers de faire du pain blanc (10 mars)... On réquisitionna

---

(25) C'était en compensation du salpêtre que la commune ne produit pas.

(26) Décret du 30 octobre 1793, rappelé par Burnod dans la séance du 13 février.

les communes de la vallée pour l'approvisionnement des marchés de Thônes... On fit un recensement minutieux de la quantité de grains qu'avait chaque propriétaire... et l'on ordonna d'ensemencer une bonne partie des terrains en pommes de terre pour avoir de quoi suppléer au pain (27)...

Là-dessus, la République réclamait les jeunes gens valides de 18 à 25 ans, en donnant l'ordre rigoureux de mettre en arrestation les pères et les mères de ceux qui ne se rendraient pas immédiatement au chef-lieu du district, et, en plus, de sequestrer leurs biens et d'inventorier leur mobilier (28 mars)...

Or, par cette incarcération des parents, une vingtaine de familles se trouvèrent placées dans l'impossibilité d'ensemencer leurs terres : la municipalité prit à leur sujet une longue délibération (4 avril)... et n'obtint que le 1er mai l'autorisation de renvoyer ces personnes à leurs travaux moyennant certaines conditions.

Les perquisitions faites dans les maisons et les bois (17 avril) n'ayant pas abouti, des « frères d'armes » c'est-à-dire des soldats, détachés de la garde nationale d'Ugine, vinrent explorer tous les coins de la vallée (29-30-31 mai) et y commettre de nouvelles déprédations.

Le 11 messidor (ou 29 juin), Albitte et son collègue Laporte (28) prescrivirent que cinq départements, le Mont-Blanc entre autres, fourniraient chacun un bataillon destiné à être employé en seconde ligne : les hommes devaient être pris d'abord parmi les citoyens qui avaient atteint 18 ans depuis la première réquisition et ensuite parmi les célibataires de 25 à 30 ans.

Mais l'exécution de cet arrêté rencontra dans tout le département la plus vive résistance.

A Thônes, le 6 juillet, la municipalité procéda à l'élection de quinze hommes que la garde nationale devait fournir... ; mais treize d'entre eux restèrent introuvables...

---

(27) Délibérations du District d'Annecy, 2 germinal an II.

(28) Ils avaient été envoyés en mission auprès de l'armée des Alpes.

Alors les communes du canton furent requises (18 juillet) de concourir à la formation du contingent, celles de Manigod, de Serraval et de Dingy devant fournir chacune deux hommes, Thônes six, etc... Un mois encore se passa avant que tous les jeunes gens de la première réquisition eussent rejoint l'armée, et il fallut décider (22 août) de nouvelles recherches dans tous les coins de la commune !

A Paris, divers faits politiques que tout le monde connaît, — la dictature grandissante de Robespierre, sa fête de l'Etre suprême, sa loi du 22 prairial et la recrudescence de la Terreur qui fit tomber 1376 têtes en 49 jours, — tous ces faits provoquaient une coalition contre la tyrannie et aboutissaient (27 et 28 juillet) à un immense revirement d'opinion.

La Révolution de Thermidor

Robespierre portait sa tête sur l'échafaud ; et, lui tombé, les Français se figuraient — bien à tort — que la Révolution était tombée avec lui..

La Savoie verra venir un nouveau représentant du peuple, Gauthier, qui est encore du parti de la Montagne, mais qui se trouve tout disposé à épurer les administrations...

Les derniers mois de l'été de 1794 (ou de l'an II) sont marqués par une souscription départementale pour l'offrande d'un vaisseau de guerre, — par de nouvelles réquisitions (six quintaux de tommes vieilles, douze cuviers, 400 coupes d'avoine, 100 quintaux de foin et 60 de paille)..., — et par la publication (13 septembre, 27 fructidor) de la liste des émigrés du département : avec les trois suppléments qui vinrent après, cette liste arriva au chiffre de 1689 émigrés ou fugitifs, dont 1033 ecclésiastiques et 656 laïques.

Dans cette liste, Thônes comptait trois prêtres professeurs et onze autres prêtres natifs de la paroisse, plus le plébain Delachenal, plus un cultivateur (Avet dit Champet), deux chapeliers (Pierre et Joseph André), le notaire

J.-F. Missillier, l'ex-juge Bernard Doche, plus Jean-Joseph Métral avec sa fille Marie et son gendre François Gay, les trois fils du « supplicié » Durod, plus leur cousin Pierre-François Durod garde du corps du roi (1793-98) ; on pourrait ajouter le marquis Prosper Favre et sa fille Rose (domiciliés à Annecy).

An III. — En octobre et novembre, l'Administration du district réquisitionne 50 à 60 quintaux de charbon de bois... et 50 barrils... ; et elle réclame derechef aux deux cantons de la vallée une énorme quantité d'avoine (29) ; mais à la date du 20 novembre elle n'a pas encore obtenu satisfaction...

Et la conséquence de tout ceci est que le maire Granger est conduit par un gendarme de Thônes à Chambéry (25-28 novembre 1794), et que le 1er décembre par ordre du général Basdelaune, 100 hommes du 39e régiment arrivent à Thônes pour y séjourner jusqu'à nouvel ordre !

Les soldats sont logés deux par deux dans les maisons...

Quelques jours se passent : la municipalité ne s'étant pas occupée de répartir une autre réquisition (3 quintaux de tommes et autant de beurre), le District décide le 12 décembre qu'elle « logera deux frères d'armes, à chacun desquels elle payera cinquante sols par jour... » Ainsi forcée, la municipalité fit la répartition entre les hameaux, et les notables de chaque hameau la firent entre les maisons... C'était beaucoup demander — contre des assignats — à une population ruinée par les neiges des 11 et 12 mai, par la grêle du 15 août et par tous les méfaits du maximum... (30)

---

(29) Le Grand-Bornand avait été appelé à fournir 307 quintaux. La Clusaz 110, Saint-Jean 62, Entremont 62, Thônes 200, La Balme 59, Les Villards 72, Les Clefs 42, Manigod 94, Serraval 135.

(30) La loi sur le maximum, qui ne remédiait à rien, fut abolie le 4 nivôse (24 déc.).

Année 1795

(*Suite du régime de Thermidor*).

Le mois de janvier 1795 voit installer les membres de la municipalité réorganisée (le 17 décembre) par Gauthier : anciens et nouveaux se donnent l'accolade fraternelle..

La valeur des assignats baisse de plus en plus (31) : au mois de janvier (nivôse an III) le louis d'or vaut 130 livres (d'assignats) ; en mars, il en vaut 227 ; en juin, il en vaudra 750, en septembre 1200, et lorsque la Convention s'en ira 2500 !

Les caisses publiques sont vides : à Thônes, les salaires des employés de la commune sont en retard de plusieurs trimestres... Beaucoup de familles crient misère : il en est ainsi dans toute la France...

A Paris, les terroristes qui voudraient reprendre le pouvoir exploitent cette misère noire, et lancent, le 12 germinal (1er avril), la foule des affamés jusque dans la salle de la Convention... Mais celle-ci est bientôt délivrée, et, quelques jours après, elle autorise le Comité de Sûreté publique à prendre des mesures *pour le désarmement des terroristes* (loi du 21 germinal).

L'Administation du district d'Annecy prend une délibération en conséquence (28 germ., 17 avril) ; la municipalité de Thônes emboîte le pas (19 avril) et ordonne des perquisitions chez D. Claris, Poidebal, J.-F. Girod et Joseph-Marie Agnielet :

> Chez Poidebal, les commissaires saisissent un sabre, une canne à épée, un pistolet de poche et deux pistolets de selle, tous trois chargés et prêts à faire feu... Chez les autres, ils ne trouvent rien ou presque rien...

A la nouvelle d'un décret récent sur le libre exercice des cultes (du 3 nivôse, 21 février), les prêtres rentraient en assez grand nombre dans la Savoie...

---

(31) Madelin, *La Révolution*, p. 394.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la vallée de Thônes fut dénoncée comme donnant asile à des prêtres, et l'Administration du district envoya un commissaire pour enquêter et emprisonner... ; mais la municipalité ne put ou ne voulut lui fournir aucun renseignement (25 avril).

Le District revint à la charge avec les citoyens Rosset, procureur syndic, et Favre, maire d'Annecy. Dans une séance de la municipalité, à laquelle assistait « une immense quantité de citoyens », le premier fit un grand discours sur les devoirs qu'impose la loi relativement au libre exercice des cultes...; le second, s'intéressant aux citoyens désignés comme terroristes, exhorte à user d'indulgence et à se contenter de la surveillance ordonnée !... Comme conclusion, il y eut une accolade générale (3 mai 1795, 14 floréal an III).

Interrogés sur la question des cultes, les officiers municipaux déclarèrent ouvertement que, de fait, dès la publication du décret de ventôse, il s'était tenu des assemblées dans des maisons particulières pour y faire les prières ordinaires du culte catholique, — « qui a toujours été le seul en usage dans le canton », — que, d'après les renseignements recueillis par eux, il n'y avait eu aucun discours attentatoire au gouvernement républicain, que l'ordre et la décence y avaient toujours régné, etc.

Tout l'été de 1795, — après l'émeute parisienne du 1er prairial (20 mai), qui eut pour conséquence la mise en arrestation des « derniers montagnards » ou terroristes (32), — surtout après le décret du 11 prairial (30 mai), qui rendait aux communes l'usage des églises non aliénées (33), — on vécut de l'espérance d'avoir bientôt « le libre exercice du culte chéri » dans l'église paroissiale.

Cependant la Convention venait de voter une *Constitu-*

---

(32) De ce nombre était Albitte, mais il réussit à prendre la fuite. Il devait mourir misérablement dans la campagne de Russie.

(33) Aulard, *Révolution*, p. 540.

tion nouvelle dite *de l'an III* (5 fructidor an III, 22 août 1795) :

Ses membres étaient rééligibles et ils tenaient à se perpétuer de quelque manière au pouvoir : ils décidèrent donc que les assemblées électorales commenceraient par prendre parmi eux *les deux tiers* des députés avant de nommer l'autre tiers... (décrets des 5 et 13 fructidor).

Mais tout d'abord le peuple était appelé à se prononcer par *oui* ou par *non* sur l'acceptation de l'Acte constitutionnel et des décrets et aussi à nommer les électeurs.

Et il fallait faire vite.

A Thônes, — le 6 septembre, — sur les 432 votants des sept communes du canton, réunis dans l'église, il se trouva tout juste 4 citoyens qui acceptaient la Constitution « *sous condition* d'avoir l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine comme on l'avait avant la révolution » : les 428 autres déclaraient *ne vouloir pas l'accepter*.

Parmi ceux-ci, il y en eut plusieurs qui donnèrent par écrit les motifs de leur refus :

1° Pouvant aujourd'hui librement s'exprimer, les votants demandent, à la place d'un vague décret sur la liberté des cultes, la déclaration expresse que la religion catholique sera tranquillement observée comme dans le passé, que ses vrais ministres seront rappelés, etc.

2° Comme il s'agit maintenant en Europe d'une pacification générale (34), l'on est dans le cas de suspendre son vœu jusqu'à ce que le Roi Sarde ait renoncé au duché de Savoie par un traité solennel avec la République.

3° Sans entrer dans l'examen de tous les articles de la Constitution, on fait remarquer que *la suppression des districts et des municipalités de communes* entraînerait des inconvénients et des difficultés insurmontables, surtout dans les pays de montagnes...

A la lecture de ces motifs, l'assemblée, d'une voix unanime, en requiert l'insertion au procès-verbal.

Et, en conséquence de son vœu de non-acceptation, elle déclare qu'elle n'est point dans le cas de procéder à la nomi-

---

(34) Les victoires des armées républicaines venaient ,en effet, d'amener le roi de Prusse et le roi d'Espagne à signer les traités de Bâle (5 avril et 25 juillet).

nation des électeurs... Elle s'y refuse, et se dissout à six heures du soir (6 septembre 1795).

Les cantons du Grand-Bornand, de Thorens, de Cluses..., et presque tous ceux du Chablais..., faisaient comme celui de Thônes : 76 cantons, sur les 93 que comprenait la Savoie, rejetaient la Constitution ; en d'autres termes, 17 seulement l'acceptaient, et encore ceux-ci repoussaient-ils formellement l'article des deux tiers (35), — ce fameux article qui devait provoquer, à Paris, l'émeute royaliste du 13 vendémiaire...

Néanmoins, la « grande majorité des assemblées primaires de France ayant accepté la Constitution nouvelle (36), il y eut ordre de procéder aux opérations électorales pour la formation du nouveau Corps législatif.

L'assemblée primaire du canton de Thônes fut convoquée pour le 8 octobre (16 vendémiaire). Elle avait à élire *un* électeur du second degré (37) *sur deux cents* électeurs primaires... ; et, tout compte fait, on fixa à *sept* le nombre des électeurs à élire par le canton. Or, pendant quatre longues heures de l'après-midi personne ne s'approcha de l'urne pour voter, malgré les invitations réitérées du président..., qui, à sept heures du soir, déclara la séance levée !

Et moins de huit jours après, — pour punir le canton de son obstination — arrivèrent à Thônes, par le col du Reposoir (15 octobre), 74 soldats du 3e bataillon de la 180e demi-brigade partis de Samoëns par ordre du général Simian.

Les 12-13-14 octobre, à Chambéry, l'assemblée des électeurs du second degré nomma, au scrutin individuel, la députation du département, savoir :

Sept des anciens conventionnels, Dubouloz, Dumaz, Duport, Balmain, Marin, Marcoz (qui entrèrent au Conseil

---

(35) *Mémoires* de M. Blanc, curé de La Clusaz.

(36) Aulard, *Révolution*, p. 575.

(37) Pour être électeur du second degré il fallait être âgé de 25 ans accomplis et de plus être propriétaire ou usufruitier ou locataire d'un bien d'une certaine valeur (Aulard, p. 555).

des Cinq-Cents, Guméry (qui fut du Conseil des Anciens),

Et trois nouveaux représentants, Gavard (Joseph-Marie), Favre (François) et Mermoz (qui firent partie des Cinq-Cents).

Le 26 octobre 1795 (4 brumaire an IV), la fameuse Convention déclarait sa mission terminée.

Le lendemain, les membres du Corps législatif qui venaient d'être élus se partageaient en deux Conseils. Et le 1er novembre ils élisaient les cinq membres du Directoire exécutif...

La France allait donc s'essayer à vivre sous un nouveau régime.

* * *

Partout, alors, étaient mis en vente les biens du clergé déclarés biens *nationaux*.

A Thônes, afin d'en faciliter la vente, on partagea en dix lots les deux pièces de terre de la plébainie dites *Au Clos-dessous*, et l'adjudication définitive, à Chambéry, fut fixée au 15 brumaire an IV (6 novembre 1795).

Le premier lot fut adjugé pour 370 francs à l'aubergiste Joseph feu Denis Girod dit de la Viorbe.

Les neuf autres furent donnés pour 2893 fr. 58 à Jacques-Antoine Girod, négociant, qui acheta d'autre part pour 2.238 fr. les moulins, battoir et foulon de Tronchine.

La pièce du Terrél, vendue 2.337 fr. au citoyen Miguet François, de Chambéry, devait passer à Machet Joseph feu Pierre-François et à Mme Pierre Bally.

Quant aux 68 journaux de bois de Saucissex et du Saugy, ils furent vendus, pour 308 fr. 73 à l'aubergiste Machet Claude (cousin de Joseph), ainsi qu'un champ dit *A la Polliat* cédé pour 270 fr. 60.

Il restait à vendre les biens du collège...

CHAPITRE IV

THONES SOUS LE RÉGIME DU DIRECTOIRE

(1795-1799)

I. — Période dite du modérantisme

(avant le 18 fructidor)

Nous l'avons vu précédemment ; dans un très grand nombre de cantons de la Savoie les citoyens avaient refusé la Constitution de l'an III pour cette raison, entre autres, que les petites communes (n'atteignant pas 5.000 habitants) n'auraient plus leur municipalité !

Elles devaient se nommer seulement un agent municipal et un adjoint (1), et ceux-ci se réunissant avec leurs collègues au chef-lieu du canton constitueraient l'Administration municipale du canton.

A la tête de cette Administration serait un Président (nommé par le canton). Et près de cette Administration le Directoire exécutif aurait un commissaire, pour lui intimer ses ordres...

A Thônes, le 1er novembre 1795 (10 brumaire an IV), le Président de l'Administration municipale élu par l'assemblée primaire du canton fut Joseph-Denis Granger, ci-devant maire de Thônes ; et le 6 novembre l'assemblée

(1) Ils seraient nommés pour deux ans : chaque année une moitié de ces agents et adjoints serait renouvelée.

communale nomma Jean-François Durod agent municipal et J.-M. Pollet adjoint. Les autres communes ayant, de leur côté, élu leur agent et leur adjoint, tous ces officiers municipaux furent installés le 7... Et le commissaire du Directoire, nommé le 15 novembre, fut Jean-François Avet.

L'année 1795 se continua par une réquisition du cinquième des fourrages (qui motiva encore l'envoi de la force armée), — par des recherches à domicile des jeunes gens de première réquisition, — et par l'impérieuse injonction de faire une chasse acharnée au clergé réfractaire... (2)

Entre temps la paroisse de Thônes avait une grande joie. Le 8 août, en effet, un arrêté du représentant Garnier avait autorisé la restitution d'une cloche à chaque commune..., et le 18 octobre, après lecture d'une délibération très fortement motivée du Conseil de Thônes,l'Administration du district accordait le retour à Thônes de la grande cloche (3) et des deux timbres qui manquaient à l'horloge publique !

Année 1796

Dans un rapport adressé le 18 nivôse (8 janvier) au Ministre de l'Intérieur, le commissaire Carelli décrit longuement les misères de la situation :

« Le service public se désorganise et tombe en ruines de toutes parts... L'assignat est nul, absolument nul dans tous les départements qui nous avoisinent : il n'est connu et reçu que par les agents de la république et pour les seules affaires de la république ; mais l'habitant de la campagne entre les mains duquel se trouvent les denrées de première nécessité méconnait et refuse constamment la monoye républicaine...(4) »

---

(2) Voir le chapitre VIII de *la Paroisse.*

(3) Les frais de transport et de réinstallation devaient être couverts par une collecte à faire dans la paroisse.

(4) Archives nat. F 1C III, Mont-Blanc 3.

Voici, d'après les notes de M. Sage, curé de Serraval, ce que valaient alors les 100 livres d'assignats :

	Brumaire	Frimaire	Nivôse	Pluviôse	Ventôse	Germinal...
1re décade	1 liv. 8 s.	1.1	0.14	0.13	0.10	0.9
2e décade	1 liv. 4 s.	0.16	0.14	0.12	0.11	0.8
3e décade	1 liv. 2 s.	0.15	0.14	0.12	0.10	0.

D'après le Livre de comptes de l'agent municipal Durod, pour 15 livres de taille un contribuable paye, le 20 février, 500 fr. d'assignats, un autre, le 25 février, paye 1.340 fr. pour 30 livres, un autre, le 28, pour environ 100 livres paye 3.500 fr. Le beurre (le 2 janvier) est à 50 fr. la livre, et la tomme à 25 fr.... Le louis à Paris (fin février) vaut 8.000 livres !

Pour trouver de l'argent, le Directoire essaye d'abord (loi du 19 frimaire, 10 décembre) d'un *emprunt forcé* sur les riches ; mais cet impôt ne rend pas... A Thônes, l'agent et l'adjoint répondent « qu'il n'y a jamais eu de mémoire d'homme aucun citoyen, dans cette commune, qui ait joui d'une fortune de plus de 30.000 francs en capital... »

Le Directoire fait encore tirer de la planche aux assignats — avant de la détruire — 36 milliards 603 millions !... Ensuite il décrète (18 mars) l'émission de 2 milliards 400 millions de *mandats territoriaux*, qui, le 29 avril (d'après les notes du curé de La Clusaz), perdent déjà 90 % de leur valeur... Il ne paraît pas qu'on les ait beaucoup prisés à Thônes.

Il ne paraît pas, non plus, que l'on ait célébré avec beaucoup d'entrain les fêtes nationales du canton (5) et les fêtes politiques (du 21 janvier, du 14 juillet et du 10 août), bien que la présence habituelle de quelque détachement de troupes (6) facilitât un défilé, des chants

---

(5) Fêtes de la Jeunesse (10 germ., 30 mars), des Epoux (10 floréal, 19 avril), de la Reconnaissance (10 prairial, 29 mai), de l'Agriculture (10 messidor, 28 juin), de la Liberté (9 et 10 therm.), des Vieillards (10 fruct., 27 août) et de la fondation de la République (1er vendém.), créées par la loi du 3 brumaire an IV.

(6) Le détachement de 74 hommes arrivé le 15 octobre 1795 resta sans doute quelques longues semaines. Ensuite du 26 février au 23 mai, il y eut 25 hommes venus de Bonneville pour faire la chasse aux prêtres et aux réquisitionnaires. Ensuite un autre détachement de 26 hommes, du 23 juin au 8 juillet. Le 25 septembre, ce fut la 6e compagnie du 2e bataillon de l'Oise.

patriotiques et des banquets avec « discours sur la morale du citoyen. »

La plupart de ces fêtes, on le voit, étaient fixées au décadi ; or, l'observation du décadi n'entrait pas dans les mœurs de la population, de celle du moins qui s'adonnait aux travaux des champs : celle-ci n'avait garde de se déranger pour un culte « ridicule ».

Par contre, elle s'indignait contre un décret du Directoire (du 11 avril) qui interdisait encore absolument l'usage des cloches pour appeler le peuple à quelque exercice religieux, et cela sous peine d'un mois d'emprisonnement la première fois et de six mois en cas de récidive : les prêtres qui, après une telle convocation, exerceraient une fonction du culte, devaient être condamnés pour la première fois à une année de prison, et, en cas de récidive, à la déportation! (7)

Il y eut cependant, ensuite de deux décrets des 7 et 9 mai, une fête nouvelle, dite de *la Victoire,* qui intéressa plus particulièrement le pays.

Le jeune général Bonaparte se trouvait depuis peu à la tête de l'armée d'Italie. Attaquant coup sur coup les Autrichiens et les Piémontais, écrasant ces derniers à Mondovi le 22 avril, il avait dans l'armistice de Cherasco imposé ses conditions aux représentants du roi de Sardaigne (28 avril) ; et, le 15 mai, cet armistice était transformé à Paris en un traité de paix :

« Le roi de Sardaigne — disait l'article III — renonce purement et simplement, à perpétuité, pour lui, ses successeurs et ayants cause, en faveur de la république française, à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur la Savoie, les comtés de Nice, de Tende et de Breuil. »

Et donc, cette fois, diplomatiquement et légitimement les Savoyards devenaient Français : avec toutes les communes de France, ils célébrèrent la fête de la Victoire, le 10 prairial (29 mai), — un dimanche !

---

(7) Billiet, *Mémoires,* p. 275.

Cette cession de la Savoie à la France ne mettait pas cependant plus à l'aise nos officiers municipaux vis-à-vis de l'Administration du département, — par rapport à l'emprunt forcé, qu'ils déclaraient de rechef inapplicable à Thônes (8 juin et 14 nov.), — par rapport aux poursuites contre les prêtres insermentés et les réquisitionnaires insoumis, que la population se gardait bien de déceler, — et par rapport aux émigrés qui traversaient le pays...

Répugnant à la besogne qui leur était imposée, les hommes de la garde nationale du canton se faisaient tirer l'oreille, le long de l'année, pour reconstituer leurs cadres selon la loi et pour établir des colonnes mobiles à concurrence du sixième de leur effectif (8) : convoqués pour tenir leur assemblée le 7 août dans leurs communes respectives, ils convinrent de s'abstenir, et personne ne se présenta...

Il vint un jour, cependant, où l'on fut contraint d'obtempérer à la loi.

Sur un autre objet, il fallut encore laisser s'appliquer la loi, si odieuse parût-elle.

Les biens du collège — parce qu'ils étaient de fondation ecclésiastique, — furent mis en vente, ainsi qu'une pièce de prés et de bois appartenant à la « ci-devant chapelle des Pésets » :

La maison dite « le Collège », en la rue Blanche (n^os^ 1021 et 1022 de la mappe), et le jardin y attigu, — les deux montagnes de Colomban et de Vaunessin, — la pièce de terre avec maison, jardin, prés, bois, située *Au Petit Revers*, etc., furent achetées pour 4.048 livres (et 188 liv. 14 sols 10 deniers de frais) par les citoyens Pierre Lognoz, receveur de l'enregistrement, et Jean-François Girod (de la Viorbe), greffier, tous deux domiciliés à Thônes, représentés par leur compatriote Pierre-François Curton, greffier du tribunal criminel du département (15 fructidor an IV, 1^er^ septembre 1796).

An V. — La nouvelle année républicaine s'ouvrit par la fête *obligatoire* de la Fondation de la République (1^er^ vendémiaire, jeudi 22 septembre 1796), et aussi par la

---

(8) Arch. dép. Haute-Savoie, L 3-47 : *Administration du canton du Grand-Bornand.*

démission (15 et 22 octobre) de l'agent municipal Durod..., lequel cependant, le 2 novembre, consentit à reprendre le souci des affaires.

Encouragé par la confiance de ses compatriotes — et aussi par l'exemple des habitants de Manigod et de La Clusaz, qui venaient de rouvrir leurs églises, — il s'occupa de débarrasser l'église de Thônes des tas de foin qui l'encombraient, y fait exécuter (en novembre et décembre) diverses réparations aux murs, aux planchers, à la table de communion, au tabernacle..., et remonter la cloche ramenée d'Annecy...

Année 1797

La réconciliation de l'église paroissiale se fit, croyons-nous, le 22 janvier 1797, et de nouveau — après quatre années de sinistre mémoire — les fidèles y accouraient pour recevoir les Sacrements et bénéficier, le dimanche, d'une messe chantée !

Et tout ceci à la barbe des soldats du 2me bataillon de l'Oise qui se succédaient à Thônes (du 25 septembre au 11 novembre 1796, puis de la fin de janvier au 26 avril.

L'affaire de l'emprunt forcé (ordonné par la loi du 10 décembre 1795) était toujours pendante, malgré les déclarations faites par la municipalité de Thônes...

Le canton du Grand-Bornand, qui se trouvait dans les mêmes conditions, fut impitoyablement taxé (en février 1797) à 9.300 livres, et celui de Thônes à 18.000 livres (la commune de Thônes devant payer pour sa part 4.050 livres, Manigod 3.265, Les Clefs 1.780, etc.). Après diverses démarches on obtint (5 juillet) que les 18.000 livres seraient réduites de moitié ; mais le gouvernement qui survint ensuite devait exiger la première somme, à peu de chose près.

Au printemps de 1797, il y a successivement ; une assemblée primaire du canton (21 mars), pour élire des

électeurs, un juge de paix et un président de l'administration municipale (9), — des assemblées communales pour le renouvellement de la moitié des agents et adjoints, — et enfin, à Chambéry, une assemblée électorale (9 avril) : Gumery, membre modéré du Conseil des Anciens, est réélu ; mais quatre de ses collègues des Cinq-Cents (Balmain, Marcoz, Dubouloz et Dumaz) sont remplacés par deux anciens membres du Sénat de Savoie, P.-M. Roze et P. Rosset de Tours (10)... Un peu partout à travers la France on constate un retour aux opinions modérées..., et de cela nos Savoyards se réjouissent grandement.

Avec toute la France, d'ailleurs, et de grand cœur ils célèbrent (en floréal), la *fête de la Paix*, c'est-à-dire des préliminaires de Léoben imposés à l'Autriche (18 avril) par les succès et l'énergie de Bonaparte.

A Thônes, un nouveau détachement de soldats (du 2e bataillon de l'Oise) est arrivé le 29 avril : il s'étonne et s'irrite de la réouverture de l'église et de la résurrection publique du culte... Leur capitaine dénonce la chose au commissaire Garin, de Chambéry, qui, à son tour exprime sa surprise au commissaire Avet, placé près de la municipalité du canton de Thônes pour y faire observer les lois !

La municipalité répond alors par la plus ferme des déclarations (25 floréal, 14 mai 1797) :

« Considérant que le capitaine y dénommé est un vrai calomniateur, puisque les prêtres qui exercent le ministère des cultes dans ce canton n'y prêchent que la pure morale de l'Evangile..., qu'ils ont témoigné la joie la plus vive aux nouvelles de la paix, qu'ils font leur possible pour assoupir les haines et les mésintelligences, qu'avant leur arrivée dans le

---

(9) Pour indemniser celui-ci des dépenses et vacations qu'il est obligé de faire pour le service du public, il est décidé (le 22 mars 1797) qu'il percevra un mandat de 300 francs (à répartir entre toutes les communes). Il y aura de même un mandat de 300 fr. à diviser entre l'agent et l'adjoint de chaque commune.

(10) Le département n'aura plus qu'un député aux Anciens et sept aux Cinq-Cents (1797-1799).

canton l'immoralité y faisait des progrès alarmants surtout parmi la jeunesse..., que le peuple fortement prononcé pour le culte catholique a demandé la réconciliation des églises...,

« Considérant que ce serait vouloir bouleverser l'ordre social que de renouveler la persécution...,

« Considérant que la Constitution qui assure la liberté des cultes défend d'en persécuter aucun...,

« L'Administration municipale, après avoir ouï le susdit commissaire près ce canton, arrête qu'il sera référé de suite de tout ce que dessus à l'Administration centrale de ce département...

A quel effet lad^e Administration municipale... députe le citoyen Joseph Granger, son président, pour icelui se rendre de suite à Chambéry... »

De la vallée de Thônes, de Chambéry, de partout, tous les esprits étaient tournés vers Paris, attentifs à percevoir ce qui allait résulter de la dernière consultation nationale.

Plus de 200 députés nouveaux, tous modérés, — beaucoup même royalistes — entraient au Corps législatif le 20 mai 1797 (1^er prairial an V) et en changeaient la majorité...

Mais, dit un historien bien connu, « il est difficile... d'affirmer ou de nier absolument que cette majorité voulût rétablir une monarchie quelconque, absolue ou limitée. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est qu'elle fut une alliance de tous les réactionnaires. Si ces coalisés l'avaient emporté dans leur querelle avec le Directoire, il est probable que, sous peine de se dissocier aussitôt, ils auraient dû maintenir la forme républicaine et former un gouvernement mixte avec des royalistes et des modérés (11). »

Dès les premiers jours de cette législature, il se forma dans la majorité des Conseils un parti de catholiques « ralliés », qui firent nommer une commission pour reviser les lois relatives à la police des cultes.

C'était, en effet, la chose la plus urgente : les électeurs de l'an V n'avaient point demandé aux candidats s'ils

---

(11) Aulard, *Révolution*, p. 641.

taient républicains ou royalistes (12), et ils avaient voté pour ceux qui leur promettaient de faire sonner les cloches et revenir les curés !...

Camille Jordan, un Lyonnais, fut nommé rapporteur, et, le 17 juin, au nom de la commission, il déposa un rapport célèbre, où il se contentait de demander les quatre choses suivantes : 1° la liberté laissée aux fidèles de choisir à leur gré les ministres du culte (c'est-à-dire de prendre, s'ils le veulent, des prêtres réfractaires) ; 2° la liberté pour le prêtre d'exercer le culte sans serment d'aucune sorte ; 3° la liberté de sonner les cloches ; 4° la liberté pour chaque culte d'avoir son cimetière...

Le 26 juin un autre député, Dubruel (de l'Aveyron), fit un rapport pour abroger les lois contre les prêtres insermentés.

Et — après des débats mémorables que nous n'avons pas à rapporter — ces diverses propositions furent transformées en loi le 7 fructidor (24 août) : le serment fut toutefois maintenu, mais il se réduisait à un simple engagement de ne pas troubler la tranquillité publique : n'importe quel prêtre pouvait en conscience prendre cet engagement.

La loi votée le 7 fructidor fut promulguée par le *Moniteur* le 11 fructidor (28 août 1797).

Comme au lendemain du 9 thermidor, ce fut dans toute la France un immense cri de joie !

Joie de courte durée, car, à peine venait-on d'apprendre l'heureux événement, que le bruit se répandait d'une nouvelle révolution faite à Paris pour sauver la République du « péril clérical ».

---

(12) De l'aveu du commissaire du Directoire près le département du Mont-Blanc, nos cantons ruraux « étaient *moins attachés aux rois et aux nobles qu'aux prêtres.* » (Archives nat., F ^{1C} III, Mont-Blanc, 5).

II. — La Révolution du 18 Fructidor

La Seconde Terreur

Irrités du libéralisme des Conseils, les trois directeurs jacobins Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell venaient de faire arrêter les députés de la majorité (4 septembre 1797), en jetant au public la nouvelle — probablement fausse — d'une conspiration en faveur de Louis XVIII.

Ce qui restait des deux Conseils vota précipitamment (le lendemain) la loi du 19 fructidor, qui vouait à la déportation, sans jugement, 65 citoyens (13) et déclarait nulles les élections de 49 départements, — celles du Mont-Blanc, entre autres : — 154 députés étaient invalidés en bloc ! (14)

Chose infiniment plus grave aux yeux des catholiques, la loi de liberté religieuse du 7 fructidor était révoquée, et donc tous les prêtres insermentés se voyaient contraints de sortir du territoire de la République dans les quinze jours, sous peine d'arrestation ou de déportation : seuls étaient exceptés les sexagénaires... Tous les ministres du culte étaient tenus, comme les fonctionnaires, de prêter le serment suivant (15) : « Je jure haine à la royauté et à l'anarchie ; je jure attachement et fidélité à la république et à la constitution de l'an III. »

Le Directoire, qui déjà avant fructidor avait poursuivi *le dessein de détruire l'Eglise catholique* (16), se hâta de faire exécuter la loi draconienne qu'il venait d'obtenir ; et, non moins pressée, l'Administration du département envoya partout des ordres (15 septembre) pour faire marcher les gardes nationales et les colonnes mobiles à la

---

(13) Entre autres les directeurs Carnot et Barthélemy.

(14) Etaient encore exclus de leurs places tous les fonctionnaires et administrateurs nommés par les dernières assemblées primaires et communales.

(15) Loi du 24 nivôse an IV (13 janvier 1797).

(16) Aulard, *Histoire de la Révolution*, page 642.

recherche des prêtres, comme des émigrés, des déserteurs et des fuyards de la première réquisition :

Tout administrateur, officier de police, accusateur public, juge, membre de la gendarmerie, qui ne ferait pas exécuter ponctuellement ces violentes dispositions (17), devait être puni de deux années de fer...

An VI. — La chasse aux prêtres recommence partout à la fois vers le 25 octobre (18)... et, parce que les administrations municipales de 24 cantons (Sallanches, Megève, Chamonix, Thônes, Grand-Bornand, Faverges...) ont toléré le séjour des prêtres réfractaires et enfreint les lois relatives aux cultes, aux émigrés, aux réquisitionnaires, etc., elles sont suspendues (29 novembre)... : Didier Claris devient à Thônes président de l'Administration, à la place de Granger, et il a comme adjoint Poidebal.

Les 30 et 31 décembre, arrivent à Thônes seize hommes de la 4e compagnie du 11e de hussards...

Année 1798

La police surveille toutes les correspondances suspectes. Apprenant que « les nommés Mermillod et Genand, de la commune des Villards » ont écrit dans une lettre ces mots : « Quittez le parti des cinq pour vous réunir à celui des cent-quatre-vingts », le commissaire du Directoire près l'Administration centrale du département a requis (28 déc.) l'envoi dans la commune de Thônes d'un détachement de

---

(17), Billiet, *Mémoires*, p. 286.

(18) Le Directoire a obtenu des Conseils le vote de la *banqueroute des deux tiers* (30 septembre) : un tiers seulement de la dette publique sera consolidé, c'est-à-dire inscrit sur le Grand Livre en rentes perpétuelles, et les deux autres tiers seront immédiatement remboursés en mandats territoriaux..., lesquels dès le 1er octobre tomberont à 1 % de leur valeur présumée : le citoyen qui possédait 300 livres de rente en perd 190 ! (Madelin, *La Révolution*, p. 500).

Bonaparte, vainqueur de l'Autriche, lui impose le traité de Campo Formio (17 octobre 1797) : il traverse la Savoie de Chambéry à Genève (20-21 novembre) pour se rendre au congrès de Rastadt.

quarante hommes « pour prévenir des excès auxquels quelques individus sembloient vouloir se porter (19). »

Et, le 13 janvier 1798, il arrive à Thônes un détachement de 40 soldats de la 4e compagnie du 2e bataillon de la 50e demi-brigade, lieutenant Janot, capitaine Rime, qui resteront (20) jusqu'au 30 août...

Les nouveaux officiers municipaux (D. Claris, etc.) ont à s'occuper des émigrés, — de l'emprunt forcé, — de l'anniversaire de la *Punition du dernier roi des Français* (célébrée en retard le 27 janvier) — et de la nouvelle fête (21) de la *Souveraineté du peuple* (30 ventôse, 20 mars), dont il faut envoyer à l'Administration du département le compte-rendu détaillé !

Ils ont surtout à préparer les opérations électorales du printemps de 1798 :

L'assemblée primaire du canton, tenue dans l'église de Thônes les 21 et 22 mars, nomme (22) des électeurs au nombre de quatre, — puis vingt-quatre assesseurs au juge de paix, — et un président de l'administration municipale, J.-F. Durod ;

Les assemblées communales réélisent les agents ou adjoints ;

Enfin, les 12, 13, 14 et 15 avril, l'assemblée électorale tenue à Chambéry nomme le chef de brigade Joseph-Marie Dessaix et l'ex-général Doppet (23), plus les avocats Mansord et Chastel (24), pour le Conseil des Cinq-Cents, et

---

(19) Archives nat. : F 1C III Mont-Blanc : lettre du commissaire, 18 nivôse an VI (7 janvier).

(20) Ils s'éloigneront cependant le 5 mars pour un mois, allant rétablir l'ordre à Groisy.

(21) Ordonnée par une loi du 13 pluviôse an VI (1er février 1798).

(22) Il n'y eut que 116 votants le premier jour, 66 le lendemain, parce que le Directoire avait déclaré inhabile à voter quiconque n'aurait pas auparavant prêté le serment de haine à la royauté et d'attachement à la Constitution de l'an III.

(23) C'était pour remplacer Roze et Rosset, de Tours, invalidés le 19 fructidor.

(24) A la place de Duport et Marin, députés sortants.

encore F.-J. Curial et Alphonse Duffour (25), pour le Conseil des Anciens.

Mais le Directoire exécutif, annulant — par son coup d'Etat du 22 floréal (11 mai 1798) — une soixantaine d'élections comme entachées de manœuvres anarchistes, empêche Doppet de siéger...

Une fois de plus la liberté des élections reçoit une grave atteinte ; mais, dans le fond, l'immense majorité des Savoyards s'en indigne bien moins que de l'entrée à Rome des troupes de la République, qui vont détrôner le Saint-Père (15 février), et des recherches faites partout — et combien de fois ! — pour se saisir des prêtres dits réfractaires (26).

En même temps qu'elle faisait poursuivre la chasse aux prêtres (27), l'Administration du département menaçait d'envoyer des garnisaires (de la garde nationale d'Annecy) dans quelques-unes des communes du canton pour y presser le payement des impôts, car il faut bien savoir que les municipalités étaient alors elles-mêmes chargées de percevoir les contributions et que, s'acquittant de ce service avec une extrême négligence, elles laissaient parfois les contribuables se mettre en retard de plusieurs années pour leurs impôts...

Prenons un exemple.

La somme de 10.235 francs fixée par l'Administration du département pour la contribution personnelle, mobilière et somptuaire et les cinq sols additionnels de l'an V (du 22 septembre 1796 au 22 septembre 1797), attendait encore sa répartition entre les communes du canton... Et c'est à cette répartition que s'occupa l'Administration municipale dans ses longues séances ordinaires et extraordinaires des 1er et 28 avril et 13 juin 1798, pour aboutir aux chiffres suivants que le Département approuva peu après (3 messidor) :

Thônes payera 3058 fr. 15 sols, — Serraval, 2307 fr. 10 s.,

---

(25) Duffour est élu en remplacement de Guméry, invalidé l'année précédente.

(26) C'est alors, le 17 mai 1798, que fut arrêté à Thônes M. Jacques André, ancien vicaire de Reignier.

(27) Nouvelle loi du 18 messidor an VI (6 juillet 1798).

— Dingy, 1085 fr., — Manigod, 1790 fr., — Les Clefs, 843 fr. 15 sols, — Les Villards, 843 fr. 15 s., — La Balme, 306 fr. 5 s.

Il fallut ensuite nommer cinq « membres du jury d'équité » pour procéder, dans les quatre décades suivantes, à la répartition entre les habitants de chaque commune.

Et enfin la perception de ces contributions de l'an V, ainsi que de celles de l'an VI, fut adjugée pour Thônes à C.-M.Gay, moyennant une remise de trois deniers par livre, — pour Dingy à Prosper Marchand moyennant douze deniers par livre, — pour Serraval à Pierre Josserand moyennant un denier par livre : mais, personne ne s'étant présenté pour les autres communes, il fallut encore renvoyer à une autre séance la nomination d'office de quelques percepteurs...

Napoléon simplifiera tout cela en créant l'administration des contributions directes.

Pour les foires et les marchés, le Directoire en commandait expressément la fixation suivant le nouveau calendrier.

Déjà, — mais inutilement, — par un arrêté du 7 mars 1794, l'Administration du district avait prétendu fixer le marché de Thônes au primidi de chaque décade... En 1798 la municipalité ayant été consultée émit le vœu (5 mai) de voir fixer ce marché au quintidi... ; mais l'Administration du département arrêta le 31 juillet que, à partir du 4 septembre, le marché se tiendrait l'octidi (ou 8^{me} jour) de chaque décade, et que les foires auraient lieu les 15 floréal, 15 prairial, 4^{e} jour complémentaire et 25 brumaire, c'est-à-dire *à peu près* aux dates traditionnelles..

Par ordre supérieur plusieurs fois rappelé, la *garde nationale* devait être réorganisée : au jour fixé (5 août) personne ne se présente... Une nouvelle date (16 septembre) est assignée : quelques compagnies se forment (28)... ; mais au 28 décembre il y a encore plusieurs communes qui n'ont pas bougé, tant elles répugnent aux odieuses besognes des colonnes mobiles exigées de la garde nationale !

An VII. — Voici comment on célèbre, au début de l'an-

---

(28) La commune de Thônes devait fournir 4 compagnies (de 82 hommes) ; celles des Villards 2, Manigod 3, Serraval 3, etc.

née républicaine, la fête nationale de la Fondation de la République (1er vendémiaire, 22 septembre) :

Tour de ville par les membres de l'administration municipale, avec décharge d'armes à feu, et chants patriotiques près de l'arbre de la Liberté ; et ensuite dans l'église, au milieu d'un grand concours de citoyens, lecture des dernières lois et décisions des autorités, discours sur l'objet de la fête et cris répétés de « Vive la République française ! Vive la Constitution de l'an III ! » Puis, le cortège étant rentré à la maison commune, il y a danses, banquets fraternels, et, à la tombée de la nuit, illumination générale.

Dont procès-verbal (obligatoire).

Huit jours après vient (10 vendém., 1er octobre) la célébration du décadi (prescrite par la loi du 13 fructidor précédent) :

Malgré la convocation faite au son de la cloche, et à diverses reprises tant la veille que ce jour-là, le président Durod, l'adjoint Poidebal, le commissaire J.-F. Girod se trouvent seuls réunis (avec le secrétaire J.-J.-A. Avet) dans la maison commune ; et, après une attente d'une heure, sans qu'aucun autre membre de l'administration ait paru, les susnommés, *en costume*, accompagnés de quelques citoyens du bourg, se rendent à l'église, entendent lecture des lois, et le président procède à la célébration de deux mariages... Suit le procès-verbal.

Même cérémonie, même rénitence du public dix jours après, en l'autre décadi...

Evidemment, les agents municipaux et adjoints de Serraval, de Dingy et des autres communes éloignées avaient, le décadi, autre chose à faire qu'à venir passer la journée à Thônes ; d'ailleurs, les communications n'étaient pas si faciles...

Et comment, d'autre part, était observée ou pouvait-on faire observer la défense d'ouvrir boutiques, magasins et ateliers ?... L'Administration du département s'efforcera — après le Directoire — d'exiger cette « sanctification » du décadi pour empêcher et remplacer celle du dimanche : elle n'aura pas grand succès...

La foire de la Saint-Maurice en 1798 se tint, encore,

le 24 septembre, vieux style, comme les marchés continuaient à se tenir le samedi ! Informée de ces faits par le commissaire J.-F. Girod (10 octobre), l'Administration du département répondit (21 nov.) que ces violations des arrêtés ne devaient pas rester impunies : l'article 4 de l'arrêté du Directoire exécutif du 14 germinal an VI porte que tout individu qui étalera ses marchandises dans les marchés hors des jours fixés... sera poursuivi comme ayant embarrassé la voie publique, et sera puni conformément à l'art 605 du Code des délits et des peines !...

Chose plus sérieuse : le 12 octobre, de grand matin. vingt ou vingt-cinq gendarmes et un certain nombre de soldats arrivèrent d'Annecy par un temps affreux et malgré la crue du Fier qu'ils avaient dû passer à la nage (vers le pont de Saint-Clair, écroulé le 31 mars) : cernant la ville, ils fouillèrent la plupart des maisons (avant de monter aux Villards)... et emmenèrent quatre réquisitionnaires...

De ce nombre était un jeune homme de 26 ans, nommé Joseph Durod, fils du « supplicié » Pierre Durod.

Etudiant, la Révolution lui avait fait interrompre ses études, et avec ses deux frères il avait passé en Piémont au service de son Roi. Porté sur la liste des émigrés du département, et non encore rayé définitivement, — quoiqu'il eût fait les démarches nécessaires auprès de la municipalité et de l'Administration du département, — il fut traduit à Chambéry pour infraction à la loi du 19 fructidor an V, article 15 (qui l'obligeait à sortir du territoire de la République dans les quinze jours), et de Chambéry transféré à Grenoble pour y être jugé par une Commission militaire.

Malgré les pièces qu'on se hâta de réunir à Thônes, établissant qu'il avait pétitionné en temps utile pour être rayé de la liste des émigrés, malgré toutes les démarches faites pour le sauver, le malheureux Joseph Durod fut condamné le 22 brumaire (12 novembre 1798) à subir la peine de mort dans les vingt-quatre heures !

Des cent exemplaires imprimés de ce jugement, l'Adminis-

tration du département eut soin (25 novembre) d'en faire parvenir trois à la municipalité de Thônes, qui, à son tour, donna l'ordre (1er décembre) de le publier et de l'afficher dans chaque commune : il fallait bien profiter de l'occasion pour inspirer la terreur !

Publiées et affichées à Thônes le 19 octobre 1798, les deux nouvelles lois *de la conscription* (19 fructidor ou 5 septembre) et *d'une levée de* 200.000 *hommes* (24 septembre) viennent mettre la municipalité sur les dents :

Il faut inscrire les « conscrits » (de 20 à 25 ans) avec leur taille et autres renseignements utiles ; il faut faire examiner par un jury local (avec l'officier de santé D. Claris) ceux qui se disent atteints de quelque infirmité ; il faut enfin enjoindre à tous ceux de la première classe de se réunir à Thônes le 4 décembre pour partir le 7 et être rendus à Chambéry le 19... Mais aucun conscrit ne se présente !... On réitère les ordres dans chaque commune ; et, malgré ce, il manquera encore un certain nombre de conscrits le 12 janvier...

Autre embarras ; depuis le 24 novembre la France est dotée d'un nouvel impôt, qui s'appelle la *contribution des portes et fenêtres* ; avant de le percevoir, il faut faire le recensement de ces ouvertures par lesquelles l'air du bon Dieu pénètre dans les maisons, et, en principe, c'est aux agents et adjoints des communes qu'incombe cette ingrate besogne.

Année 1799

Par ordre très exprès du Directoire, « la Juste Punition du dernier roi des Français » est célébrée pompeusement le 21 janvier, avec défilé, discours, serment de haine à la royauté, signature de ce serment par tous les fonctionnaires, ensuite banquets et enfin danses et illuminations.

Un autre jour, ce sera la Souveraineté du Peuple célébrée sans éclat (30 ventôse, ou 20 mars), malgré toutes les annonces et les invitations..., de même que les décadis passent à peu près inaperçus, en dépit de l'arrêté du Dépar-

tement (du 17 janvier) qui veut une escorte de la garde nationale pour l'agent et l'adjoint de chaque commune, et qui impose aux instituteurs et institutrices de conduire leurs élèves au lieu de réunion des citoyens...

De Sillingy arrivent à Thônes, le 11 février 1799, 36 hommes et au Grand-Bornand 31 autres hommes de la compagnie des grenadiers du 1er bataillon de la 26e demi-brigade, avec un lieutenant et un sous-lieutenant ; et c'est pour forcer les réquisitionnaires à rejoindre l'armée ; c'est aussi pour arrêter les déserteurs, les prêtres réfractaires et les émigrés.

Logés « jusqu'à trois ou quatre par famille dans les maisons des renitents (29), chaque soldat coûtant trois francs le premier jour, ensuite le double (?) », ils ont bien vite raison de la renitence des conscrits, qu'ils emmènent du Grand-Bornand et de Thônes... (30) au chef-lieu du département, d'où ils doivent partir pour Grenoble.

Sur ces entrefaites, un cabaretier du Grand-Bornand dénonce au lieutenant des grenadiers qu'il y a dans son canton quatorze prêtres réfractaires !

Et aussitôt (fin février) le lieutenant écrit de Thônes à l'Administration du département une lettre furibonde, dont il donne connaissance à la municipalité avant d'en faire l'envoi :

« Je suis dans un pays où je me croirais hors de la République, si je ne savais qu'il en fait partie ; on n'y connaît aucune trace des lois ; les prêtres réfractaires y fourmillent ; ils sont connus de tous, soufferts de tous, aimés de tous, protégés de tous ; ils ont autant de maisons à leur disposition qu'il y a de familles ; tous leur ouvrent avec joie leurs portes. Ce n'est pas assez, ils s'empressent de les attirer chez eux ; on se

---

(29) 21 réquisitionnaires de La Clusaz se rendirent le 16 février, après avoir fait 120 francs de frais à chacune de leurs familles pour les quatre jours... (Mémoires de M. Blanc).

(30 Le 24 février, 33 hommes durent partir pour le canton de La Biolle, près d'Aix-les-Bains. D'autres soldats de la 110e demi-brigade vinrent relever le reste des grenadiers, et partirent ensuite pour Faverges (en mars).

jalouse de les avoir ; il y en a quatorze au sû de tout le public au canton du Grand-Bornand et bien davantage dans celui-ci ; on y observe scrupuleusement les dimanches et les autres fêtes du fanatisme ; on y tient les foires et les marchés suivant l'ancien calendrier ; on n'y fait point de décadis ; on n'y connaît point de fêtes républicaines ; on ne sait pas même le calendrier républicain, que dis-je ? pas même les noms des jours, ni des mois, ni à plus forte raison, dans quel mois on existe. Si cela dépendait de moi, je ferais fusiller l'administration, du moins en grande partie, ainsi qu'elle le mérite. J'appelle à grands cris et j'invoque ardemment le poids des lois sur ces cantons dignes des foudres du gouvernement (31). »

D'urgence les commissaires des deux cantons sont mandés à Annecy (8 mars) ; puis le juge de paix reçoit (18 mars) l'ordre d'informer exactement sur les prêtres du canton, leurs fonctions, leurs retraites ; et l'enquête se poursuit jusqu'à la fin du mois...

Cependant l'approche des élections fait laisser l'Administration municipale de Thônes dans le *statu quo :* Poidebard (car c'est ainsi qu'il signe désormais) fait fonction de président (à la place de Durod, suspendu de ses fonctions dès le 8 octobre et destitué par le Directoire le 21 février), J.-F. Avet Forey est agent municipal de Thônes, et J.-F. Girod commissaire...

Le 23 mars, dernier jour de l'assemblée primaire du canton (tenue dans l'église les trois derniers jours de la Semaine sainte), Joseph-Denis Granger est élu président ; et le 30 l'assemblée communale de Thônes désigne comme agent municipal J.-F. Durod (le destitué) et comme adjoint F.-M. Gay.

Les quatre électeurs de Thônes (élus le 22 mars) s'en vont prendre part, le 11 avril, à l'assemblée électorale de Chambéry, qui désigne deux nouveaux députés du département, Pierre-Joseph Philippe, d'Annecy, et Joseph Chamoux, de Chambéry en remplacement de François Favre et de Doppet (32).

---

(31) Mémoires de M. Blanc, curé de La Clusaz ; — Lavanchy, *Le Diöcèse de Genève*, I, p. 675.

Les nouvelles de l'armée sont mauvaises, même très mauvaises, en ce printemps de 1799...

Emue de la désertion en masse des conscrits et de la débandade de nombreux soldats, qui, dépourvus de tout, abandonnent l'armée du Mont-Cenis, l'Administration centrale du département met en réquisition toutes les gardes nationales du pays et fait prescrire (31 mars) des patrouilles quotidiennes et des postes de surveillance dans tous les lieux de passage du canton à l'Epine, aux Esserieux, à Vaunessin, etc)... Résultat obtenu : la colonne mobile se déclare exténuée...

Là-dessus il arrive de nouveaux ordres de Chambéry : le Département a fixé (le 23 avril) pour chaque commune le nombre des remplaçants de conscrits afin de compléter la levée des 200.000 hommes (33) ; les communes doivent fournir le neuvième des sujets de leur colonne mobile (soit à Thônes 28 hommes, au Grand-Bornand 8...), qui ont à se rendre sans retard à Chambéry (34).

Et tout cela parce qu'une deuxième coalition de l'Europe s'est formée contre la France, pendant que Bonaparte est occupé en Egypte et en Syrie...

Le général Moreau, successeur de Schérer, en Italie, vient encore de se laisser battre par les Autrichiens et les Russes à Cassano (28 avril), et ses malheureux soldats, battant en retraite, repassent les Alpes dans le plus grand désordre... (35)

Le 8 juin 1799, par ordre supérieur, ensuite d'une loi (du 22 floréal), l'administration municipale accompagnée

---

(32) Le Département du Mont-Blanc, après la création de celui du Léman, n'aura plus désormais que six députés (deux au Conseil des Anciens et quatre aux Cinq-Cents). Cf. Folliet, *Les Députés Savoisiens*, pp.. 58-61.

(33) En exécution de la loi du 28 germinal (17 avril), Thônes doit fournir cinq hommes, Serraval quatre, etc.

(34) Mémoires de M. Blanc, curé de La Clusaz.

(35) Dans ces mêmes temps le Directoire faisait emmener le Pape Pie VI, plus qu'octogénaire, de la chartreuse de Florence (28 mars) à Modène, Parme, Plaisance, Alexandrie, Turin, Suse, Briançon (30 avril), et de là (27 juin), par Gap, Corps, La Mure, Vizille, Grenoble (6-10 juillet), à Valence (14 juillet), où il devait rendre l'âme le 29 août suivant.

des fonctionnaires du canton se rend au temple décadaire (c'est-à-dire à l'église) pour y célébrer une fête funéraire *à la mémoire des deux plénipotentiaires de la République assassinés à Rastadt* (le 28 avril).

Quelques semaines après, elle apprend que son président J.-D. Granger — parce que, « chaud partisan des prêtres réfractaires [comme Durod], il n'y a pas d'espoir qu'il procure leur arrestation et la punition de ceux qui les récèlent », — est suspendu de ses fonctions par arrêté du Département (11 juillet) et ensuite destitué par le Directoire (11 fructidor, 28 août) ;

Que, les moissons étant à peine terminées, le canton doit satisfaire sans délai à une excessive réquisition de 450 quintaux de froment, 60 de seigle, 60 d'avoine, 60 de paille et 60 de foin (soit pour Thônes 106 de froment, 14 ½ de seigle...), dont il faut faire la répartition entre les contribuables ;

Et que vingt frères d'armes, suivis de quarante autres soldats, arrivent d'Annecy (dans les premiers jours du mois d'août) pour activer le versement de ces grains et fourrages, ainsi que la rentrée des contributions...

La présence de ces garnisaires cause une désolation générale : la municipalité obtient (le 10 août) que ces quarante derniers soient renvoyés à Annecy ; les autres ne tarderont pas non plus à partir.

L'armée des Alpes se trouvant dans un extrême besoin d'hommes — comme de fourrages et d'argent, — on publie le 11 août la proclamation du général Championnet, qui appelle en activité de service les conscrits de toutes les classes disponibles, leur donnant ordre de se trouver tous à Chambéry le 16 du même mois, sous peine de bannissement perpétuel (36).

A la date du 24 août, l'administration municipale certifie qu'il n'y a dans le canton aucun citoyen qui puisse être

---

(36) Mémoires de M. Blanc, curé de La Clusaz.

soumis au *nouvel emprunt forcé* de 100 millions (décidé par la loi du 19 thermidor, 6 août).

Le 15 septembre, par ordre supérieur, elle fait procéder à de nouvelles visites domiciliaires dans toutes les communes ; puis elle s'attend à une mise en état de siège du canton requise (11 septembre) par l'Administration du Département (37).

An VIII. — Le 1er vendémiaire, 23 septembre 1799, fête anniversaire de la Fondation de la République :

Dans un discours « analogue à la fête », le citoyen Durod, faisant fonction de Président, invite les républicains à abjurer de funestes divisions et à ne songer qu'à la patrie en péril ; il proclame les noms des conscrits qui ont obéi à la loi, et invite les parents des autres à les faire partir... Et les fonctionnaires prêtent individuellement le serment...

Le 28, en remplacement de Granger destitué, l'Administration municipale se donne comme Président un officier retraité, Prosper Marchand, de Dingy, qui, le 3 octobre, est installé après prestation du serment.

C'est le 3 octobre (38) qu'arrive la force armée, qui doit être cantonnée à Thônes par suite de la mise en état de siège du canton : le chef de bataillon Lafosse exhibe les instructions dont il est nanti, puis, accompagné de ses 21 hussards du 10e régiment et des membres de l'administration, il fait à plusieurs reprises dans les divers quartiers de la ville la proclamation de la mise en état de siège des deux cantons de Thônes et du Grand-Bornand.

Il réclame pour ses soldats chaque jour 42 livres de pain, 21 de viande, des choux ou autres légumes, 21 bou-

---

(37) L'adjudant général Herbin, commandant les troupes dans le département, prend les mesures voulues, même avant la ratification du Directoire (qui est du 1er octobre).

(38) Au Grand-Bornand, les soldats sont arrivés le 24 septembre ; et dès le 29 septembre partent 80 réquisitionnaires ou conscrits, dont 30 de La Clusaz ; mais il en manque encore quelques-uns.

teilles de vin..., et pour les chevaux 540 livres de foin, 216 d'avoine... Les sommes que les parents des renitents doivent payer (un franc cinquante centimes, par soldat) seront comptées chaque jour à midi par l'agent municipal de la commune, — à commencer le lendemain par la commune de Manigod, taxée 200 fr. en plus de la nourriture..., et le surlendemain ce sera le tour de Serraval..., — et cela jusqu'à ce que les réquisitionnaires et conscrits appelés aux armées aient justifié de leur obéissance à la loi par un certificat de l'administration du corps dans lequel ils auront été incorporés.

Les réquisitionnaires et conscrits à imposer étaient, disait-on, au nombre de 340 ; mais on dut en rayer plusieurs comme morts, ou partis depuis longtemps pour l'intérieur de la France, ou présents à l'armée..., et la liste fut ramenée à 326, puis à 314 et finalement à 311, dont 114 pour Thônes, 60 pour Manigod, 39 pour les Clefs, 60 pour Serraval, 27 pour Les Villards, 13 pour La Balme et 16 pour Dingy.

Le 22 octobre, tous ces renitents étaient rendus à Chambéry, sauf peut-être trois (de Thônes) qui avaient pris des ordres de route, mais dont on n'avait pas encore reçu les certificats de présence au corps, et qui appartenaient à des familles absolument incapables de payer : le président de l'administration est député à Chambéry pour obtenir que les troupes cantonnées à Thônes soient désormais entretenues aux frais de la République.

Ce même jour il arrive un autre détachement (la 6e compagnie du 7e régiment de chasseurs à pied) ; mais le 26 octobre on voit partir 32 hussards, et à la fin du mois l'état de siège est levé (39).

La célébration du dernier décadi de vendémiaire — 22 octobre — est marquée par les plus intéressantes nou-

(39) Cependant, plus tard, dans les maisons de quelques conscrits, — échappés de l'armée, — on verra encore des sapeurs (28 nov.) ou d'autres soldats (22 déc.), placés comme garnisaires à la charge des parents ou à la charge des vingt plus forts imposés de la commune...

velles, qui font suite à celles de la victoire de Masséna à Zurich (26 septembre) et de Brune à Kastricum (6 octobre) :

L'escadrille qui ramenait Bonaparte de l'Egypte a pu échapper aux Anglais et jeter l'ancre devant Fréjus (9 octobre) : toute la France applaudit aux victoires « remportées en dernier lieu par la brave armée d'Orient sous les ordres de son invincible général Bonaparte. »

Sauvée de l'invasion, la France de 1799 attend d'être débarrassée de son régime impuissant et impie, qui, loin de rétablir une situation acceptable, a lamentablement compromis toutes choses, l'ordre à l'intérieur, les finances, les mœurs et même le commerce et l'industrie...

Or, voici qu'un Libérateur est annoncé !

Tous les esprits, tous les espoirs se tournent vers Bonaparte.

CHAPITRE V

THONES SOUS LE RÉGIME DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE...

I. Sous Bonaparte, Premier Consul

(*Nov.* 1799 — *Mai* 1804)

Ce serait faire injure au lecteur que de lui rappeler comment Bonaparte — arrivé le 16 octobre à Paris — prépara et réussit son fameux coup d'Etat du 18 brumaire (9 novembre 1799), et comment il fit voter la substitution de trois Consuls aux cinq Directeurs, l'ajournement du Corps législatif (1) et la préparation de divers changements qu'il jugeait nécessaire d'apporter à la Constitution.

Le 16 novembre (25 brumaire an VIII), une loi — publiée à Thônes le 4 décembre, — fixait les termes du serment que tous les fonctionnaires et employés devaient prêter au nouveau gouvernement.

Cette cérémonie du serment eut lieu à Thônes dans l'église, le 11 décembre, avec le concours de la troupe et d'un grand nombre de citoyens de la garde nationale... Or, on ignorait encore quelles modifications subirait la Constitution...

---

(1) Ce fut principalement à cause de leur résistance au coup d'Etat que 61 députés furent exclus de la représentation nationale, entre autres Dessaix et Philippe, du Mont-Blanc. D'ailleurs, à partir du 18 brumaire, il n'y eut plus de représentation nationale directement émanée du peuple.

Bientôt on apprit qu'il y avait un changement radical. et, à vrai dire, une transformation du régime républicain en une monarchie à laquelle il ne manquait plus que le nom.

Dictée presque par Bonaparte, et imposée par lui le 13 décembre, promulguée par la loi du lendemain (23 frimaire an VIII), la nouvelle Constitution fut reçue à Thônes le 27 décembre... Et lecture en fut donnée sur la place publique, « en présence d'un grand concours de peuple », le dimanche 29 décembre :

Etablissement d'un suffrage presque universel (qui s'exercera, une fois pour toutes, pour la formation des listes de notabilités, en l'an IX) ; — création d'un Sénat (de 60 membres inamovibles nommés par les consuls) et d'un Conseil d'Etat (nommé aussi par les consuls), — ensuite un Tribunat de 100 membres et un Corps législatif de 300 membres (choisis les uns et les autres par le Sénat), — et enfin, comme pouvoir exécutif, un Premier Consul, Bonaparte, nommé (avec un second et un troisième Consul) pour dix ans et indéfiniment rééligible : tels sont les changements.

D'ailleurs, « les biens des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la République. — Les biens nationaux légalement vendus... sont déclarés appartenir aux acquéreurs légitimes ; ceux-ci ne peuvent en être dépossédés que sauf à être indemnisés par le trésor public. »

Il n'est pas dit un seul mot de la liberté de la presse ni de la liberté de conscience.

Un article 95 — le dernier — stipule que la constitution doit « être offerte de suite à l'acceptation du peuple français. »

Mais déjà le 24 décembre la Constitution est mise en vigueur ; les Consuls et le Sénat (2) entrent en fonctions le 25 décembre ; le Corps législatif et le Tribunat commencent à siéger le 1er janvier 1800, c'est-à-dire un mois et plus avant que l'on sache si le peuple a accepté la Constitution !

---

(2) Parmi les sénateurs se trouve le savant chimiste Berthollet, natif de Talloires ; et parmi les législateurs apparaissent deux seulement de nos anciens députés, Dumaz et Mansord.

Année 1800

Des registres d'acceptation et de non-acceptation de la Constitution ont été ouverts au bureau de l'administration du canton, et aussi chez l'agent municipal, chez le juge de paix et chez les notaires : tous les citoyens âgés de plus de 20 ans sont invités « à consigner ou à faire consigner » leur opinion sur l'un ou l'autre de ces registres, qui seront clos le 3 janvier.

Nos électeurs ne s'emballent pas : qu'on en juge par les chiffres suivants tirés des Archives nationales (3) :

Canton de Thônes : pour l'acceptation, Dingy 22 voix, La Balme 1 (4), Thônes 31, Les Clefs 41, Serraval 6, Manigod 0 (5), Les Villards 10, total 111 ; pour la non-acceptation, 0.

Canton du Grand-Bornand : pour l'acceptation, Le Grand-Bornand 18, Saint-Jean-des-Sitz 38, La Clusaz 6, et Entremont 21, total 83 ; pour la non-acceptation, 0.

Et encore parmi les acceptants il y en a *quarante-huit* qui ont la pensée de mettre une condition expresse à leur acceptation.

C'est en premier lieu « Bally, officier de santé, sous la condition expresse du culte catholique apostolique et romain. »

Ensuite « Bijasson sous la condition que dessus. »

Puis Joseph Granger, J.-B. Lathuille, notaire, M. Genève et les deux suivants : « Nous soussignés agent et adjoint municipaux de la commune de Thône, déclarons accepter la constitution sous la condition expresse que le gouvernement rappellera par une loi inviolable les prêtres non assermentés et qu'il protégera l'exercice public de la religion catholique apostolique et romaine. Durod mpal. Gay adj. »

Aux Villards il y a aussi une acceptation sous la même condition. Et aux Clefs il y en a quarante avec la même condition expresse !

---

(3) *Série B II, carton 278 bis.*

(4) C'est la voix de Simon Bigex, dit le philosophe, ancien secrétaire de Voltaire ; mais il y a un autre votant, F. Hudry, adjoint municipal, qui a voté à Thônes.

(5) L'agent et l'adjoint de Manigod ont voté à Thônes.

« Ce qui frappe avant tout, — dit un historien savoyard (6), — c'est le grand nombre d'abstentions. 58.958 citoyens avaient le droit de voter [dans le département du Mont-Blanc] ; 7.877 acceptèrent la Constitution purement et simplement ; 570 l'acceptèrent avec certaines restrictions ; 165 apposèrent leurs signatures sur les registres de non-acceptation. »

Au recensement des votes de toute la France, qui ne fut proclamé que le 18 pluviôse an VIII (7 février), la Constitution de l'an VIII se trouva acceptée, paraît-il, par 3.011.007 *oui* contre 1.562 *non*. Or elle fonctionnait — nous l'avons vu — depuis la dernière semaine de décembre.

Ce qui est bien fort aussi, c'est qu'une loi du 21 nivôse (11 janvier) exigeait déjà de tous les fonctionnaires, de toutes les autorités administratives et judiciaires, des ministres du culte, des instituteurs..., pour pouvoir continuer leurs fonctions ou emplois, qu'ils fissent une promesse d'être fidèles à cette Constitution; et nos administrateurs la firent le 24 janvier et le 23 février (7).

Les prêtres non assermentés n'étaient pas admis à faire cette promesse (8) ; et les officiers municipaux continuaient à se servir des églises pour la célébration des décadis et des fêtes nationales (9) en faisant avancer ou reculer l'heure des exercices du culte.

Les journaux politiques de Paris étaient réduits à treize (10) et soumis à la censure du ministre de la police : cette suspension de la liberté de la presse allait durer tout le temps du Consulat et de l'Empire !

Telle était la situation générale au premier mois de 1800.

(6 A. Gros, *La Maurienne pendant la Révolution*, page 616.

(7) Archives départ. — L 3, 47 : *Administration du canton du Grand-Bornand.*

(8) Interprétation donnée par Fouché : les prêtres fidèles restaient donc soumis à la déportation et à la réclusion.

(9) La loi du 3 nivôse an VIII (24 décembre 1799) ne maintenait plus que les fêtes du 14 juillet et du 1er vendémiaire.

(10) Arrêté du 27 nivôse (17 janvier) ; — Aulard, *Révolution*, p. 715.

Quant aux petits événements plus spéciaux à la vallée de Thônes, ils se réduisent à ceci :

Ensuite de la proclamation (11) du général Masséna (datée de Marseille, le 7 janvier), les soldats que la misère ou les mauvais conseils avaient portés à déserter de l'armée d'Italie, rejoignent en grand nombre leurs corps respectifs dans les mois de janvier et de février ; mais, comme il reste des renitents et des déserteurs, nos deux cantons mis en état de siège voient se succéder de mois en mois (12) les détachements de soldats ou garnisaires qui vivent aux dépens des renitents... De 42 qu'il était encore le 4 février (13), le nombre de ceux-ci descend en mars à 8 ou 10, dont les familles sont reconnues dépourvues de moyens..., et enfin le 23 mars les derniers garnisaires (capitaine Dupenloup) se retirent avec armes et bagages sur Annecy...

Le 19 avril l'Administration municipale du canton se dissout.

Un nouvel ordre de choses commence.

Dès le 17 février 1800, le Premier Consul a achevé son organisation administrative de la France,

Le département du Mont-Blanc (14) a désormais à sa tête un préfet (15).

L'arrondissement (ci-devant district) d'Annecy a un sous-préfet (16).

---

(11) « Dorénavant les subsistances, l'habillement et l'équipement seront régulièrement distribués aux soldats » (Masséna).

(12) Le 11 janvier 20 sapeurs ou fusillers viennent relever leurs camarades du 22 décembre, puis le 4 février ils montent au Grand-Bornand, tandis que 20 ou 27 autres arrivent à Thônes... et se partagent ensuite entre les deux cantons.

(13) Il y avait 20 renitents ou déserteurs de Manigod, 8 des Villards, 7 de Thônes, etc.

(14) Il est ramené à 33 cantons, comprenant 420 communes.

(15) C'est tout d'abord A. Sauzay (2 mars 1800-1802), ensuite J. de Verneilh (28 avril 1802-1804), Poitevin-Maissemy (9 mars 1804), puis le baron Finot (30 nov. 1810-1815), et pendant les Cent-Jours M. de Vief-Ville des Essarts (25 mars 1815).

(16) Favre (François) nommé le 30 mars 1800...

Le canton de Thônes est agrandi des quatre communes de l'ancien canton du Grand-Bornand ; mais Entremont en sera détaché en 1810 et Dingy en 1815.

Chaque commune a sa municipalité, *nommée par le préfet*...

Voici quelle est celle de Thônes :

Maire, Jean-François Durod, nommé le 24 avril 1800 ;

Adjoint, François-Marie Gay, nommé le même jour (17) ;

10 Conseillers municipaux, nommés le 19 août, dont cinq sortant en 1803 seront de nouveau nommés le 17 septembre 1803 :

Gay Bernard, mort en 1804 (18),

Genève Maurice,

André Jacques, du Glapigny, mort en 1804 (19),

Déléan Simon, de Thuy,

Sondaz Etienne, de la Vacherie, démiss. 1813.

Lathuille J.-B., notaire, mort en 1809 (20),

Pollet Cl.-F., démissionnaire en 1813 (21),

Chatron Jean-Joseph,

Avet-Forey J.-F., de Bellossier,

et Granger Joseph-Denis.

Entré en exercice le 11 mai, le maire Durod porte tout d'abord son attention sur l'état lamentable des routes et particulièrement des ponts (de la Vacherie et de Morette) qui réclament d'urgentes réparations, et sur l'état des rivières de Cier et de Nom dont il fera déblayer le lit.

Les guerres ne sont pas finies, et précisément en cette saison la campagne recommence, victorieuse, tant en Italie (22) qu'en Bavière : or, ensuite d'une loi du 17 ven-

---

(17) Maire et adjoint enverront au sous-préfet leur promesse de fidélité à la Constitution. Le secrétaire de la commune, J.-C.-F. Avet, doit lui aussi serment de fidélité.

(18) Remplacé par son fils Jean-François Gay, 1805-1815.

(19) Remplacé par Jean-Claude Lathuille, 1804-1815.

(20) Il sera remplacé par son fils Aimé, 1810-1815.

(21) Son neveu Jean-Marie Pollet sera nommé à sa place.

(22) On sait que la traversée du Grand-Saint-Bernard par le Premier Consul est du 15 au 20 mai et la victoire de Marengo du 14 juin.

tôse (8 mars), — mettant à la disposition du gouvernement tous les Français qui ont accompli leur vingtième année au 1er vendémiaire passé, — il y a quatorze conscrits à fournir par le canton, dont quatre par la commune de Thônes, pour faire partie de l'armée de réserve ; mais tous ne rejoignent pas au temps voulu le chef-lieu du département, et, de nouveau il arrive (vers la fin d'août) 110 garnisaires pour faire marcher les renitents de Thônes, de Manigod et de Serraval. Tous ceux-ci (sauf quelques-uns qui font la preuve d'avoir été mariés avant le 1er germinal) rejoignent avant le 5 septembre...

Le 9 juillet, la garde nationale de Thônes est réorganisée en quatre compagnies (celle du bourg de Thônes et de ses dépendances, — celle du Glapigny et de la Vacherie, — celle de Thuy et du Sapey, — celle d'au-delà du Cier), ayant chacune son capitaine, son lieutenant, plus un ou deux sous-lieutenants.

Elle parade le 14 juillet pour la fête de la Concorde et le 23 septembre (1er vendémiaire), acclamant, plus que la République, le nom du Premier Consul, vainqueur de Marengo...

An IX. — Le maire et l'adjoint, ayant exposé au sous-préfet le chiffre de la population de Thônes (réduite alors à 2.250 individus) et la modicité de ses ressources, pour faire réduire le montant des contributions, trouvent quelque satisfaction dans les décisions du préfet datées des 21 et 25 octobre (29 vendém. et 3 brumaire an IX).

Pour l'an IX,

La contribution foncière de Thônes, y compris les 10 centimes pour le département et l'arrondissement, et les 5 centimes pour la commune, est fixée à francs 5.736 35

La contribution personnelle à	642	
La contribution mobilière à	123 86	
La contribution somptuaire	0	
Les centimes additionnels pour le département et l'arrondissement	114 86	919 11 ;
Les centimes additionnels pour la commune	38 28	

la remise du percepteur est d'ailleurs comprise dans ces chiffres.

D'autre part, les dépenses de la commune prévues pour l'an IX se monteront à 2.494 francs, en dehors des dépenses arriérées de la ci-devant administration du canton...

Une fois de plus, le 27 décembre 1800, des gendarmes sont envoyés en garnison chez les parents des déserteurs et des conscrits renitents de nos communes, et obtiennent bien vite satisfaction...

L'année s'achève et, avec elle, le fameux XVIII[e] siècle, sur l'espoir d'une paix prochaine avec l'Autriche et d'une paix encore plus précieuse, celle qu'un envoyé du nouveau Pape vient négocier avec le vainqueur de Marengo.

1801

première année du XIX[e] siècle

On ne peut pas dire encore que tout soit parfait dans le plus parfait des mondes.

Qu'on en juge par *l'état statistique* de la commune, rédigé en janvier 1801 par le maire Durod à la demande du sous-préfet :

La population a diminué dans la vallée de Thônes d'un huitième au moins...

La Révolution a totalement démoralisé la majeure partie des habitants, surtout la jeunesse...

Mendicité : le nombre des mendiants a augmenté de plus de moitié...

Les nouveaux impôts comprennent — en plus de la contribution foncière — la contribution personnelle et mobilière, qui « équivaut à peu près à la dîme ; elle l'a de beaucoup surpassé les ans cinq et six » — la contribution des portes et fenêtres (dans un pays où la valeur locative est presque nulle !), — les droits de patente, que l'on a étendus jusque sur les plus indigents, — les droits d'enregistrement et de timbre... qui sont la plus grande entrave au commerce ; — l'impôt appelé subvention de guerre (23) ; — les barrières, impôt institué pour la

---

(23) Le 27 brumaire an VIII (18 novembre 1799) l'emprunt progressif de 100 millions avait été remplacé par une *subvention extraordinaire de guerre*, fixée au quart du principal des contributions.

réparation des chemins (qu'on n'a jamais vus en si mauvais état !), — et enfin les droits sur les successions, droits « qui sont si forts que les vieux parents ne doivent plus craindre de voir désirer leur mort par les héritiers. ». Etc.

Mais voyons de nouveau fonctionner la vie communale, sans nous attarder aux détails.

Suivant les instructions venues du préfet, les conseillers municipaux nommés par lui depuis six mois, font et signent leur promesse de fidélité à la Constitution le 15 pluviôse IX (4 février 1801) et tiennent leur *première session* dite de pluviôse (7-14-15-16 fév.)...

Le dimanche 5 avril, annonce officielle de *la paix définitive du contingent* (soit du traité avec l'Autriche, signé à Lunéville le 9 février et ratifié enfin par la diète germanique) : cortège, acclamations, illumination générale !...

Du 21 mai au 4 juin, les électeurs de Thônes distribués en quatre séries déposent leurs votes pour la formation de la liste dite de *notabilité communale.*

Au 1er vendémiaire an X (23 septembre), première application obligatoire du système décimal des poids et mesures, dans tout le territoire de la République.

Le dimanche 19 vendém., invitation à illuminer pour la signature des préliminaires de paix avec l'Angleterre (Londres, 1er octobre), qui seront transformés l'année suivante en un traité d'Amiens.

D'urgentes réparations s'imposent pour l'église, pour le presbytère, ainsi que pour d'autres édifices communaux ; et, afin de se procurer les ressources nécessaires, le Conseil municipal — en deux réunions extraordinaires des 18 et 25 octobre, — aborde le projet de l'*établissement d'un octroi*...

L'arbre de la liberté, avec son bonnet de fer, ayant disparu, le maire en fait planter un autre, — un peuplier vivace, — garni de planches (15 novembre), au même endroit, c'est-à-dire devant l'église.

Les 6 et 7 et les 28 et 29 décembre, d'extraordinaires crues d'eau endommagent les terrains et les routes... ; le sous-préfet, répondant aux plaintes du conseil, lui dira que la loi du 2 septembre 1791 laisse les chemins vicinaux à la charge de la commune...

Autre fait plus considérable, qu'on aura peut-être de la peine à croire : les classes de l'ancien collège de Thônes (latin et autres matières) sont enseignées, depuis la sixième jusqu'à la rhétorique, et (en novembre 1801) elles n'ont pas moins de quarante-cinq élèves, sans compter ceux qui en sont encore aux éléments de l'école primaire (24).

Le commencement du XIX[e] siècle est donc bien un merveilleux recommencement !

1802-1803-1804

Heureux de la paix d'Amiens (25 mars 1802), qui semblait clôturer à jamais une sanglante période de dix ans de guerre, — heureux surtout de l'acceptation du Concordat par le Corps législatif (8 avril), fêtée solennellement à Notre-Dame de Paris le jour de Pâques (18 avril), annoncée à Thônes dès le 9 mai et proclamée officiellement par les maires le dimanche 16 mai, — les citoyens électeurs savent ce qu'ils vont répondre à la question posée par les Consuls (25) au peuple français : *Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ?*

En effet, à partir du 23 mai, sur des registres déposés chez les notaires, 372 votants (dont 144 illettrés) consignent ou font consigner leur vœu *affirmatif :* l'ex-commissaire du Directoire J.-F. Girod et le jacobin Poidebard se rencontrent dans leurs votes avec les prêtres Joseph André, F. Lathuille, Charvet et Roux !...

---

(24) Lettre du maire Durod, du 8 pluviôse an X, citant la réouverture des cours en brumaire (soit novembre 1801).

(25) Cette manière de procéder était encore un véritable coup d'Etat qu'on se borna à notifier (le 21 floréal) au Sénat, au Corps législatif et au Tribunat, sans leur demander avis (Aulard, *Révolution*, p. 759).

Le département du Mont-Blanc donne 45.607 *oui* contre 33 *non* (26).

La France, en ce nouveau plébiscite, donne 3.568.185 *oui* en faveur de Bonaparte, soit 500.000 de plus qu'en l'an VIII : un sénatus-consulte du 2 août (27) le proclame *premier consul à vie ;* et deux jours après, sous le couvert d'un « sénatus-consulte organique » (16 thermidor an X, 4 août 1802), Bonaparte introduit une Constitution nouvelle plus monarchique encore que celle de l'an VIII :

> Il s'attribue le droit de présenter son propre successeur, — de faire grâce, — de nommer lui-même 40 nouveaux sénateurs, — de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat.
>
> Il remplace les trois listes de notabilités par des assemblées de canton, — des collèges électoraux d'arrondissement, — et des collèges électoraux de département, qui désignent deux candidats..., etc.

On sait d'ailleurs qu'il poursuit avec une incroyable activité la réorganisation et la pacification de la France : Code civil, — répartition et contrôle des contributions directes par l'Etat, — Banque de France, — Légion d'honneur, — centralisation de l'instruction publique, — amnistie conditionnelle aux émigrés et aux déserteurs..., et combien d'autres mesures... datent de cette époque !

Cependant le mécanisme de la levée des conscrits n'est pas encore mis au point, et, de ce chef, nos municipalités ont fort à faire.

Prenons un exemple. Ensuite d'une loi du 18 mai 1802, Thônes doit fournir dix conscrits, savoir trois de la conscription de l'an IX pour compléter l'armée et trois autres de la même conscription pour former la réserve, et sur la conscription de l'an X deux pour compléter l'armée et deux pour la réserve. Le Conseil municipal appelle tous les conscrits des ans IX et X et les fait tirer au sort (le 29 juillet) ; mais, ensuite, le Gouvernement leur ayant donné la faculté de s'entendre entre eux de gré à gré (18 thermidor), ils n'aboutissent à aucune décision, et de nouveau (le 2 novembre) le Conseil intervient

---

(26) Gros, *La Maurienne pendant la Révolution*, page 617.
(27) Publié à Thônes et dans toute la France le 15 août.

pour désigner par quatre scrutins successifs ceux des conscrits de l'an IX et ceux de l'an X qui feront partie de l'armée active, et ensuite ceux de l'an X et ceux de l'an XI qui seront de la réserve. Enfin un officier, accompagné de trois soldats, vient procéder le 22 décembre à l'inspection des conscrits désignés... Mais, quelques-uns s'étant cachés, des garnisaires arrivent pour vivre quelque temps sur le dos de leurs familles.

Le Conseil, qui avait repris à la session de février son projet d'un octroi, y revient encore au mois de septembre ; mais le gouvernement, sollicité en sens contraire, ne se hâte pas de l'autoriser...

Réparations aux pavés de la ville ; — arrêté pris par le maire pour la réorganisation du collège ; — arrêté du préfet sur la police des cabarets (16 décembre)..., tels sont les derniers faits à signaler pour 1802, avec la disette résultant des intempéries (gelée du 16 mai, horrible grêle du 27 juin, sécheresse...) et l'extrême cherté des denrées : au dernier marché avant Noël « le froment s'est vendu cinq livres et dix sols le quart et les autres denrées à proportion, cherté dont les plus vieux du pays disent n'avoir pas vu d'exemple... »

Le maire, rendant compte au sous-préfet de la situation du canton, dit que depuis le mois de messidor an X (juillet) il a été délivré plus de certificats d'indigence qu'il n'en avait été délivré depuis la révolution (27 décembre).

L'année 1803 commence tristement.

A la misère s'ajoute la petite vérole, qui enlève à Thônes (de nivôse à floréal an XI) cinquante-huit enfants au-dessous de huit ans, « bien qu'on ait pris soin de propager la vaccine. »

De nouveau (en février) le Conseil s'occupe du projet d'un octroi, qui, dit-il, serait pour la commune une compensation des droits qu'elle percevait autrefois en raison de ses deux cinquièmes du marquisat (poids public, grande et petite leyde, droit de greffe, etc.) ; — de la dévastation des bois par la piraterie des propriétaires de scies, — de l'arrivée d'une brigade de cinq gendarmes, qui, le 22 mars, prend à bail pour neuf ans la partie de la maison seigneu-

riale possédée par Claude Machet, — et encore des conscrits, dont trois ont été reconnus impropres au service : donc nouvelles visites (20 février) et nouveau tirage (28), puis, l'un d'eux venant à être réformé, il faut recommencer !

En juillet, après une nouvelle convocation du canton, levée d'un conscrit supplémentaire ! et en novembre levée de cinq autres de la réserve !

Il faut savoir que dès le mois de mai 1803 l'Angleterre a rompu la paix d'Amiens, et que le Premier Consul, méditant d'envahir un jour les îles Britanniques, travaille à compléter les cadres de l'armée comme ceux de la marine.

Le 2 août, un nouvel orage vient saccager les blés, les chanvres et les légumes... : la commune obtiendra (en 1806) un dégrèvement de 2000 francs...

En février 1804, le Conseil municipal sollicite (une fois de plus) l'établissement d'un octroi, ainsi que le rétablissement de la banalité des fours de la ville...

Le 10 avril, vu l'urgence de certaines réparations à la charge de la commune, le maire demande l'autorisation de convoquer extraordinairement le Conseil pour déterminer quels fonds communaux il conviendrait de mettre en vente...

Mais les autorités s'occupent avant tout des événements de Paris, — conspiration de Cadoudal, morts du duc d'Enghien et de Pichegru..., — et enfin du sénatus-consulte du 18 mai (28 floréal an XII), qui proclame *Napoléon Bonaparte* empereur des Français.

Un régime nouveau est donc établi, par une sorte de Constitution qui est la sixième depuis 1789.

Le peuple français est appelé à accepter ou à rejeter, par *oui* ou par *non*, l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance de Napoléon Bonaparte et de ses frères Joseph et Louis.

---

(28) On a préparé autant de billets qu'il y a de conscrits, mais trois de ces billets portent le mot *élu*.

Faut-il le dire ? Pendant que la France dans son ensemble donne 3.572.329 *oui* contre 2.569 *non*, la majeure partie de la population de Thônes semble se désintéresser de la question : sur les registres ouverts au secrétariat de la mairie, chez le juge de paix et chez les notaires, (juin 1804), il n'y a que *148 votes émis*, qui sont pour l'acceptation.

II. Sous Napoléon Ier, empereur

(Mai 1804-1814)

Bien qu'à vrai dire l'Empire ne fût que le régime du Consulat simplifié en un sens, mais renforcé presque jusqu'à l'absolutisme pour une durée indéfinie, toutes les autorités, tous les fonctionnaires eurent de nouveau à prêter serment..., et cette fois c'était pour jurer obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur.

Le jeudi 14 juin 1804, à Annecy, par-devant le sous-préfet, eut lieu la prestation du serment par les maires et les municipalités des chefs-lieux de canton : le maire de Thônes J.-F. Durod, qui avait une jambe malade « qu'il fallait tenir toujours étendue », s'y fit transporter en chariot et se présenta, escorté, avec son conseil, de quarante hommes de la garde nationale de Thônes !

A son tour, et par délégation du préfet, le maire de Thônes présida, le dimanche 17 juin (28 prairial an XII) à la prestation du serment des fonctionnaires locaux (directeur de l'Ecole secondaire, adjoint, secrétaire de mairie, membres de la commission de l'hospice) ainsi que des maires, adjoints et secrétaires accourus, malgré la pluie, de toutes les communes du canton, avec des délégations de leurs gardes nationales... Et là-dessus, concerts donnés par les musiciens, décharges répétées de la garde nationale..., messe solennelle avec *Te Deum*, *Veni Creator* et bénédiction du T. St Sacrement... et, le soir, illumination générale... Dont procès-verbal envoyé le lendemain au Préfet.

Quelques jours après, serment des membres des divers bureaux de bienfaisance, et serment des notaires...

Par décret de l'Empereur du 13 prairial (2 juin), une amnistie générale est accordée aux conscrits réfractaires (c'est-à-dire coupables de désertion à l'intérieur) : sept conscrits de Thônes bénéficient de cette grâce.

Un percepteur des contributions directes pour Thônes et six autres communes est nommé (1er vendém. an XIII) : il fournit un cautionnement de 1674 fr. 20.

1805. — Le 8 février, sur l'intervention de M. de Fésigny, garde général des forêts, le Conseil municipal prend une délibération longuement motivée sur la nécessité d'arrêter la dévastation des bois communaux : il décide de supprimer définitivement les scies établies sans autorisation, au nombre de six.

Il met en réserve les bois et broussailles de douze cantons bien délimités (le Mont, Saucissex, etc.)...

Il persiste d'autre part à demander l'établissement d'un octroi, c'est-à-dire de taxes à percevoir sur le vin et la viande qui se vendent en détail à Thônes, et sur les bancs posés les jours de foires et de marchés à côté du banc du droit (11 février, 22 pluviôse)... Sa persévérance est enfin couronnée de succès : un arrêté du préfet, en date du 17 floréal an XIII (7 mai 1805), autorisant *un octroi municipal à Thônes*, est publié les 18 et 19 mai.

Et l'octroi commence à fonctionner en régie simple, non sans difficulté (25 mai).

La levée des conscrits a été faite aisément (le 13 mars), grâce à la présence du sous-préfet, du capitaine de recrutement, de l'officier de santé et du lieutenant de gendarmerie... : le conseil de recrutement (ou de révision) décide sans plus de difficulté (le 18 mai) sur les cas douteux...

Malheureusement, engagé dans des guerres continuelles, l'Empereur ne se contentera plus de ne lever qu'une faible partie de chaque classe : à partir de 1805, les contingents qu'il lèvera seront de plus en plus nombreux, et les appels deviendront plus fréquents; les conscrits exonérés antérieurement seront rappelés, et les classes levées un an, deux

ans même à l'avance... Alors recommenceront les désertions... et aussi reviendront les garnisaires.

Cette année 1805 — l'année d'Austerlitz — se termine avec la suppression du calendrier républicain

1806-1807. — Le maire Jean-François Durod étant décédé le 13 mars 1806, c'est un de ses parents, Pierre-François Durod (neveu de la victime de 1793), qui est nommé, à sa place, maire de Thônes par décision préfectorale du 27 mars ; après prestation du serment, il entre en fonctions le 13 avril.

La session ordinaire des conseils municipaux, précédemment fixée au 15 pluviôse, a lieu désormais (d'après un décret du 14 février 1806) entre le 1er et le 15 mai, et elle se prolonge au besoin avec l'autorisation de la préfecture.

Déjà le 12 mars, — ensuite d'une demande faite par l'Evêque et d'une lettre du Préfet, — la municipalité de Thônes a reconnu l'absolue nécessité d'augmenter le traitement du curé (qui a la charge d'entretenir son vicaire), et elle a décidé de porter cette augmentation à la somme de 900 francs. Mais où trouvera-t-elle cette somme ?...

Sur les indications du Préfet, elle s'arrête (25 mai) à la solution suivante :

Une taxe sera établie sur la consommation présumée du vin (ou des autres boissons fermentées) par les familles ou individus faisant feu, que l'on distribuera en six classes, — la première comprenant ceux qui consomment neuf hectolitres de boisson, — la seconde ceux qui en consomment six, etc. ; — et pour chaque hectolitre de boisson la taxe sera de 1 franc 80 centimes.

Elle sera perçue par douzièmes, par le percepteur des contributions directes.

Le rôle ou tableau de répartition de cettte taxe, arrêté par le Conseil et rendu exécutoire par le sous-préfet, est publié et affiché le dimanche 1er juin 1806.

Sur le produit total de cette taxe, qui s'élève pour cette

première année à 1.774 fr. 80 (1), la somme de 900 francs sera affectée au supplément de traitement du curé (payable par quart à la fin de chaque trimestre), et le surplus sera employé aux besoins de la commune... Or, le 3 mai 1807, le Conseil décidera de donner 100 francs pour le marguillier ou principal clerc de l'église (en remplacement du revenu d'une pièce de terre sise au Frénoz, qui a été vendue par la Nation) ; le 10 mai et le 7 juin le même Conseil, votant l'établissement d'un second vicaire prendra encore sur la même taxe une somme de 500 francs pour le traitement de ce vicaire.

Il établit d'ailleurs et comprend dans cette taxe (dite supplément de traitement) une taxe additionnelle de quinze centimes (en 1806...). plus tard de cinquante centimes (en 1809...) et même de 88 centimes par franc (en 1812...) pour fournir des secours à domicile aux indigents de la commune.

Autre décision. Une taxe sera perçue pour chaque tête de bétail qu'on mènera paître sur les fonds communaux non affermés, savoir 1 franc pour les chevaux ou juments, 30 centimes pour les bœufs, vaches, génisses et veaux, et 10 centimes pour les moutons...

Les difficultés de la perception (en régie simple) de l'octroi municipal et la faiblesse de son rendement le font transformer par décision du Conseil (15 mai 1806). Il sera converti en *bail à ferme* adjugé au plus offrant, et de plus il sera divisé en deux parties, dont une pour la viande et le vin, l'autre pour la location des bancs sur le marché, — par exemple, 1205 fr. + 105 francs, — payables par trimestre et d'avance (1er mars 1807).

Deux fêtes nouvelles sont introduites par décrets impériaux : c'est, le 15 août, la Saint-Napoléon ou Fête de l'Empereur (avec procession après vêpres, et, le soir, feu de joie entre les deux chapelles du Calvaire), et c'est, le 2 décem-

---

(1) En 1808 ce sera 1763 fr. 70, — en 1809 et 1810, 2686 fr. 50, — en 1811, 3418,80, — en 1812, 1813..., 3433,50.

bre ou le premier dimanche suivant, la Fête Anniversaire du Couronnement de S. M. et de la victoire d'Austerlitz.

Quelques réparations sont faites au presbytère, ainsi qu'à l'église, à la chambre de l'horloge, et à la maison ci-devant seigneuriale. On fait aussi un mur de clôture au cimetière (1806-1807), et la tâche de l'entrepreneur est facilitée par les corvées auxquelles se soumettent de bonne grâce les habitants de la paroisse, suivant les anciens usages.

1808-1810. — Le 13 mars 1808 se fait une nouvelle levée de conscrits (sur la conscription de 1809) : lorsque viendra l'ordre de départ, il y aura quelques renitents : des garnisaires viendront à Thônes et au Grand-Bornand...

On compte dans la commune 115 mendiants et 380 pauvres ne mendiant pas !

L'énorme quantité de hannetons de l'été 1808 ne fait pas présager la fin de la misère...

Et voici que, pour activer la guerre insensée que l'Empereur a entreprise en Espagne... et pour défendre les côtes de la France..., le Sénat (10 septembre 1808) met à la disposition du gouvernement une levée extraordinaire de 80.000 conscrits sur les conscriptions de 1806, 1807, 1808, 1809 et autorise la conscription de 1810 en la fixant à 80.000 hommes, comme celle de l'année précédente...

Les opérations de cettte levée des conscrits de 1810 ont lieu, pour le canton de Thônes, le 29 janvier 1809 (2)... : des gendarmes viendront en octobre rechercher de prétendus déserteurs, qui, sauf un, se trouvent déjà aux armées...

L'orage et la grêle du 1er août et du lendemain anéantissent la récolte : la foudre tombe sur le clocher...

Le 25 avril 1810, les maires du canton se réunissent pour aviser à la distribution de secours, village par village, aux familles les plus nécessiteuses (3).

---

(2) L'année 1809 devait voir les sanglantes batailles d'Essling et de Wagram et aussi la rupture de Napoléon avec le Pape.

(3) Le dimanche 29 avril, il est procédé en grande pompe au mariage

1811-1812. — Encore, avant le temps (4), se font des levées de conscrits pour les guerres d'Espagne et ensuite pour la désastreuse campagne de Russie...

Malgré ce qu'elle apprend peu à peu du sort indigne fait au Pape Pie VII (5), la France est appelée à se réjouir, avec l'Empereur et sa seconde femme Marie-Louise, de la naissance de leur fils et héritier — le roi de Rome ! — Par ordre supérieur, il y a le dimanche 9 juin 1811 messe solennelle, *Te Deum*, concert, banquet, illumination, feu de joie et acclamations !

Dans l'année 1812, la misère est grande partout... Un Comité de Bienfaisance est institué dans chaque canton pour faire distribuer tous les jours (jusqu'au 1er septembre) et gratuitement des soupes économiques à la classe indigente.

Le Comité spécial décide (14 avril), à cause de l'éparpillement de la population rurale, que la distribution des soupes sera remplacée par une distribution de denrées en nature, répartie chaque mois entre les dix communes du canton, et ensuite par les curés entre leurs paroissiens les plus nécessiteux.

Thônes reçoit pour sa part la modeste somme mensuelle de 104 francs, qui est aussitôt employée en un achat de pommes de terre (à 16 sols le quart, ou 6 francs le quintal).

Contre une autre fléau toujours à redouter — la variole, — de louables efforts sont faits par M. de Roussy, sous-préfet, et, sous son impulsion, par les curés et les maires,

---

civil et religieux d'un militaire invalide, Jacques-Joseph Mottier, avec Marie Frontin, laquelle, en vertu du décret impérial du 15 mars, reçoit une dot de 600 francs.

Le 8 mai, le Conseil de préfecture règle — ou prétend régler — une grave contestation élevée, au sujet de la montagne de Cotagne, entre la municipalité et les sections de Chamossière et des Pésets (1807-1810).

(4) Sénatus-consultes du 13 décembre 1810 et du 20 décembre 1811.

(5) Enlevé de Rome le 6 juillet 1809, le Souverain Pontife est retenu à Savone du 16 août 1809 au 9 juin 1812, et ensuite, à travers le Mont-Cenis et la Savoie, il sera transféré à Fontainebleau.

surtout dans le haut de la vallée, où des communes entières, telles que Le Grand-Bornand, La Clusaz et Saint-Jean-de Sixt, ne connaissaient pas la *vaccine*... En une seule journée, sous les yeux du sous-préfet, 148 individus se font vacciner au Grand-Bornand, et 255 le lendemain à Thônes... (6).

Les pluies d'octobre gonflent tellement les ruisseaux et les rivières que le Fier (7) sort de son lit aux Besseaux et vient se jeter contre la porte du presbytère et contre l'auberge Machet devant l'église (14 novembre) : les ponts du Martinet et de Chamossière sont emportés, et de nombreuses pièces de terre fortement entamées...

Mais ces pertes matérielles ne sont rien — évidemment — en comparaison des désastres de la Grande Armée, qui, enfoncée dans la Russie, se résigne à revenir de Moscou (19 octobre) par Smolensk (14 novembre), traverse la Bérézina de sinistre mémoire (26-27-28 nov.), et n'atteint le Niémen que le 13 décembre, réduite à quelques misérables débris, vaincus par la neige, par le froid et par les Russes !

1813. — Pour résister à la coalition de la Russie et des peuples de l'Allemagne, Napoléon et la France vont faire des prodiges.

Les villes, les bourgs et les villages votent des secours d'argent et d'hommes... Réunis à Thônes le 28 janvier, les maires des communes du canton rédigent une Adresse à l'Empereur et votent les sommes à fournir pour la levée et l'équipement des cavaliers.

Sur la conscription de 1814 (décret du 20 janvier), et de nouveau sur celles des années précédentes 1809-1810-1811-1812, des levées sont faites (ensuite des décrets du 11 janvier et du 4 avril) ; et seuls sont exemptés, avec les élèves ecclésiastiques, les jeunes gens qui sont mariés déjà

---

(6) Lettre de M. de Roussy au préfet (*Journal du Mont-Blanc*, 6 juillet 1812).

(7) Le secrétaire de ville continue à écrire « *le Ciers* ».

ou se hâtent de se marier (avec dispense d'une seconde publication !)...

D'autre part, l'extrême besoin d'argent fait décider, par une loi du 20 mars 1813, la cession de certaines catégories de biens communaux à la Caisse d'amortissement, qui les mettra en vente... A cette nouvelle, le maire de Thônes répond au préfet le 25 avril qu'aucune portion des communaux de Thônes ne se trouve dans le cas d'être mise à la disposition de la Caisse d'amortissement ; et le Conseil, en sa séance du 3 mai, explique que la plupart consistent en bois, pâturages, marchés, emplacements ou édifices affectés à un service public, — que, si quelques-uns ont été affermés, comme la pièce de terre du Plot, ils ont de temps immémorial une destination déterminée (par exemple, l'entretien du pont de Fier et de l'eau des fontaines publiques), ou bien ils n'ont été momentanément loués (tels le pré Magnin, le grand et le petit Biollay...) que pour subvenir aux dépenses urgentes de la commune, etc.

Le gouvernement veut passer outre.... et fait publier le 13 juin un avis annonçant au public la vente des biens communaux... Et le 27 juin, le 1er août, le 8 et le 22 août, et tous les dimanches de septembre et d'octobre..., l'avis est renouvelé : personne n'achète !...

Et voici que, — malgré l'intrépidité des conscrits de 1813 et leurs succès du printemps..., — voici que les plus douloureuses nouvelles arrivent des champs de bataille de la Saxe. Napoléon a remporté une dernière et coûteuse victoire à Dresde (26-27 août) ; mais ses lieutenants sont battus partout ; et lui-même, après avoir soutenu pendant trois jours, à Leipzig (16, 18-19 octobre), l'assaut de 300.000 coalisés, est obligé de battre en retraite à travers l'Allemagne, qui toute entière se soulève contre lui... Cette fois, c'est la France elle-même qui court le risque, comme en 1799, d'être envahie, à moins qu'elle accepte, — comme le lui proposent les alliés, — de se restreindre « dans ses limites naturelles, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. »

Napoléon s'obstine à continuer la lutte, — malgré le Corps législatif, — et demande une nouvelle levée d'hom-

mes (sénatus-consulte du 15 novembre). L'incorporation de ces conscrits commence le 20 décembre,

D'autres mesures devaient être prises par décret des 4, 6 et 7 janvier 1814 ; mais dès le 27 décembre le sous-préfet d'Annecy transmettait la nouvelle officielle que les armées coalisées étaient entrées en Suisse et qu'une partie se dirigeait sur Genève... Ville sans défense, ce chef-lieu de département ouvrit le 30 décembre 1814 ses portes aux Autrichiens..., et le 2 janvier le général de Bubna lança une partie de ses troupes sur Lyon par Gex et le Jura, une autre sur la Savoie.

Quelles furent alors les émotions patriotiques, — douleurs ou espérances, — de la masse de nos populations, et plus particulièrement de quelques individus qui plus que les autres avaient souffert ou profité de la Révolution..., nous n'essayerons pas de le décrire, ne voulant pas lâcher la trame des événements si enchevêtrés de cette époque.

III. Les événements de 1814-1815 à Thônes

Sous le régime de

Napoléon avec 1re occupation et 2e occupation autrichienne	Louis XVIII, (1re Restauration)	Napoléon, (pendant les Cent-Jours)	Louis XVIII, et une nouvelle occupation autrichienne

Le 2 janvier 1814 arrive à Annecy un détachement de hussards autrichiens, qui se présentent en amis ou en précurseurs de la paix...

Cependant les généraux Dessaix et Marchand organisent la défense, avec des douaniers, des gendarmes et quelques conscrits ; et le préfet transmet les ordres de l'Empereur pour une *levée en masse* des hommes valides de 20 à 60 ans : il demande à chaque commune de fournir dans les vingt-quatre heures un homme (muni d'un fusil, d'une arme blanche, d'un sac et d'une paire de souliers) pour la formation d'un corps franc (7 janvier)...

Première occupation autrichienne.

Lentement les Autrichiens s'avancent en deux colonnes, l'une par Seyssel et Rumilly (17 janvier), l'autre par Annecy (18 janvier).

Ils arrivèrent à Chambéry le 20 janvier (8).

A leur tête est le général de Zechmeister, qui maintient provisoirement les autorités civiles et judiciaires dans l'exercice de leurs fonctions, supprime *les droits réunis*, accélère le recouvrement de toutes les autres contributions, etc.

Pendant plus d'un mois trois de nos arrondissements du Mont-Blanc restent au pouvoir des troupes autrichiennes, qui épuisent le pays par la saisie des fonds publics et les réquisitions de beurre, fromage, avoine, etc.

Avec l'approbation du prince de Schwartzenberg, le colonel autrichien Simbschen et le vieux général Janus de Sonnaz adressent aux Savoyards (14 et 17 janvier) deux proclamations pour les appeler aux armes (9) sous les drapeaux du roi de Sardaigne : « ... Un court mais généreux effort, disent-ils, rendra à la Savoie son roi, son rang parmi les nations, la paix et le bonheur !... »

Domination française.

Le 19 février, sous les ordres de Marchand et de Dessaix, qui ont repris l'offensive, les troupes françaises rentrent à Chambéry (10)...., et, les jours suivants, elles réoc-

---

(8) Trédicini de St-Séverin, *Souvenirs de 1814. Le général Janus de Gerbaix de Sonnaz d'Habères et les volontaires savoyards*, Genève, Trembley, 1890, page 23.

(9) Pour le maintien de l'ordre, 200 cavaliers arrivent à Annecy ; le sous-préfet voudrait en envoyer une trentaine à Thônes ; mais le maire Durod répond qu'il n'en a pas besoin « pour contenir quelques esprits brouillons et mal intentionnés » (11 février).

(10) Elles annoncent les brillantes victoires remportées par Napoléon à Champaubert, Montmirail, Château-Thierry et Vauchamps (10, 11, 12, 14 février).

cupent Aix, Albens, Annecy (24 février)... (11) et d'autre part Rumilly, Frangy, Cruseilles... et vont livrer, près de Genève, les combats d'Archamps (27 fév.) et de Saint-Julien (1er mars) : Dessaix occupe Carouge !

Partout, dans le département libéré, les administrations reprennent l'exercice de leurs fonctions.

Et c'est pour les troupes françaises que se font les réquisitions de bétail et d'avoine (9 mars), de chevaux (11 mars), et, en plus, de couvertures, draps de lit, garde-paille et traversins à l'usage des soldats blessés ou malades (du typhus...), qui se trouvent en nombre dans les hôpitaux d'Annecy (12 mars)...

Cependant (12) l'armée autrichienne (13) qui opérait dans la Franche-Comté, a envahi la Bresse ; l'indolent maréchal Augereau se laisse battre à Limonest (20 mars) et se croit ensuite forcé d'évacuer Lyon, qui tombe au pouvoir des Autrichiens (21 mars)....

Alors la position du général Dessaix à Carouge devient intenable : il reçoit l'ordre de rétrograder, et, désespéré, il remet à Serrant le commandement de ses troupes, qui se retirent par Frangy sur Rumilly, et par Cruseilles sur Annecy (23 mars), Serrant se retourne brusquement sur l'avant-garde autrichienne, et la culbute dans Annecy et la plaine des Fins (25 mars), avant de se retirer sur Chambéry... Mais les Autrichiens de Zeichmeister, qui comptent 3.600 fantassins et 200 hussards...., réoccupent et pillent Annecy (27 mars).

---

(11) C'est pendant que l'ennemi rétrogradait que la ville de Thônes vit arriver inopinément à onze heures du soir, le 24 février, 80 fantassins autrichiens, suivis bientôt de 24 ou 25 cavaliers, qui se repliaient ou de L'Hôpital ou d'Annecy (repris ce jour-là par le général Serrant). Ils se firent donner à manger et à boire et repartirent le lendemain, laissant un malade. — Déjà dans la nuit du 14 au 15 avait paru un piquet de sept cavaliers autrichiens...

(12) Des hussards hongrois occupent Bonneville... Quatre hommes (partis de La Roche ou de Bonneville) s'aventurent, le 11 mars au soir, jusqu'au Grand-Borrend, et repartent aussitôt...

(13) Napoléon vient d'échouer devant Laon (8-10 mars) contre Blücher, que rien désormais n'arrêtera dans sa marche vers Paris. Bordeaux ouvre ses portes aux Anglais et proclame Louis XVIII (12 mars)...

Deuxième occupation autrichienne.

Aussitôt (27 mars) recommencent dans toutes nos communes les réquisitions de bétail, de foin, d'avoine et de fromage....

Chambéry même est évacué par Dessaix et Marchand, et l'Autrichien Bubna y établit son quartier-général.

Le 2 avril, Bubna adresse aux habitants de la Savoie une proclamation, par laquelle il les excite à se détacher du gouvernement français et à venir « augmenter le nombre des troupes de S. M. le Roi de Sardaigne qui entreront incessamment à Chambéry ».

Le même jour, il nomme une Commission centrale du département du Mt-Blanc et, dans chaque arrondissement, une Commission subsidiaire ayant charge de pourvoir aux subsistances de son armée (14).

La partie du département qui est occupée par les armées des Hautes Puissances alliées, est frappée, le 6 avril, d'une réquisition de 500.000 francs : pour sa part, l'arrondissement d'Annecy fournira 166.666 fr. 66, dont 106.666 fr. 66 en numéraire et 60.000 en denrées...

Par arrêté du 8 avril de la Commission subsidiaire d'Annecy (M. d'Yenne, président), la commune de Thônes doit verser dans les vingt-quatre heures 2.606 francs et livrer 3.500 kg d'avoine, 4.000 de foin et 8 vaches ; et le 12 avril, trois militaires étant déjà arrivés en contrainte, le maire enjoint à une vingtaine des principaux contribuables de verser immédiatement chacun 100 francs, qui seront remboursés dans la quinzaine...

Déjà ce jour-là, mardi 12 avril, la ville d'Annecy est en émoi, parce qu'elle sait les grandes nouvelles (15) : — capitulation de Paris (30 mars), — entrée des alliés dans la capitale, — et déchéance de Napoléon (3 avril)... !

---

(14) Il y eut de plus un Gouverneur-général-civil, le comte d'Ugartes, à partir du 26 avril.

(15) Arrivées à Annecy le 11 avril, à 10 heures du soir (Mercier, *Souvenirs historiques d'Annecy*, page 586).

Faut-il se réjouir ? ou bien est-ce le cas de pleurer ? On se le demande.

La paix semble prochaine : une suspension d'armes vient d'être décidée entre Bubna et Serrant (11 avril)... et de cela on remercie Dieu.

Mais que deviendra le grand Empereur, qui, aujourd'hui descendu du trône, est en route pour l'île d'Elbe (20 avril-3 mai) ? Chez ses anciens compagnons d'armes — et il s'en trouve de notre pays (16), — il y a des accès de colère et des pleurs...

Et la Savoie ? Va-t-elle être rendue à son ancien souverain le roi de Sardaigne ? C'est ce que laisse entendre, non seulement la proclamation de Bubna, mais la suspension d'armes du 11 avril ; c'est ce que souhaitent ardemment la plupart de nos campagnards (17), mais c'est précisément ce que redoute la classe des officiers et des personnages qui ont conquis grades et honneurs au service de la France... Quant à se soumettre au sceptre d'un Louis XVIII inconnu, que rien ne recommande au cœur des Savoyards, on ne s'arrête guère à cette solution.

A Thônes, « depuis quelques jours [13-16 avril] il est des personnes qui ne cessent de tirer des coups de fusil et de pistolet dans la ville. » Le maire les rappelle au respect des règlements.

Le samedi 16 avril, batterie de tambour dans tous les quartiers et proclamation du maire de Thônes :

« La paix est donc enfin rendue à l'Europe ! la Savoie a donc enfin le bonheur de retomber sous la domination de ses légitimes et augustes souverains !...

« Les mesures de police les plus sévères ont été prises à Chambéry et à Annecy pour maintenir l'ordre et empêcher que l'enthousiasme du peuple... ne le portât à des voies de fait, outrages ou invectives, soit contre le gouvernement

---

(16) Souvenirs de famille.

(17) En redevenant un petit Etat, on sera moins exposé à faire la guerre... (Voir *Adresse aux habitants de la Savoye*, brochure de 16 pages, distribuée en avril 1814).

qui vient d'être renversé soit contre ceux qui ont pu en être les partisans... Oublions les temps malheureux qui viennent de s'écouler et qui de vingt-deux ans ont fait pour nous un siècle d'ennuis et de larmes... »

Illumination à l'entrée de la nuit ; et le lendemain *Te Deum* d'actions de grâces.

Le 26 avril le département est frappé d'une réquisition de 6.000 chemises... et le 30 avril d'une autre réquisition (en denrées) de 250.000 francs... : dans la première quinzaine de mai la commune de Thônes doit fournir 185 quintaux métriques d'avoine et une douzaine de vaches...

Avec cela les nouvelles politiques se font attendre...

Enfin, à Chambéry le 6 juin, et les jours suivants dans toute la Savoie, la population est informée de la signature du traité de Paris, en date du 30 mai 1814, lequel est bientôt mis à exécution en même temps que s'éloignent les Autrichiens.

Mais c'est pour Thônes et un tiers de la Savoie une grosse déception.

Continuation du régime français sous le roi Louis XVIII

(Juin 1814-20 mars 1815)

Des personnages influents de Chambéry et d'Annecy avaient fait de pressantes démarches auprès des négociateurs du traité de paix, et ils avaient obtenu que leurs villes resteraient à la France avec une partie des départements du Léman et du Mont-Blanc (18).

Précisons.

Le traité laissait à la France Saint-Julien, une partie des cantons de St-Julien, de Reignier et de La Roche (moins cette ville), plus l'arrondissement d'Annecy... et une bonne partie de l'arrondissement de Chambéry.

---

(18) La vallée de Thônes qui est en quelque sorte « la nourrice » d'Annecy suivait le sort de cette ville.

Mais il restituait au roi de Sardaigne Entremont, Le Petit-Bornand, La Roche..., tout le Chablais, tout le Faucigny, la Tarentaise, la Maurienne et la vallée de l'Isère (depuis L'Hôpital jusqu'à Montmélian et Les Marches).

La nouvelle frontière franco-sarde encerclait en partie le canton de Thônes, en passant par le col de la Buffaz, le Mont-Lachat, la Perrière, le pont des Etroits, la chaîne du Jallouvre, la Pointe-d'Almet, la Pointe-Percée, les Aravis et le Mont-Charvin : cette disposition du traité allait « empoisonner » le pays de contrebandiers et de douaniers.

En morcelant la Savoie contrairement à toutes les traditions, le fameux traité de Paris ne satisfaisait aucun parti et mécontentait tout le monde...

Le préfet baron Finot reprit ses fonctions le 15 juin, et, dans une proclamation de ce même jour, — publiée à Thônes le dimanche 19, — il déclara prendre possession, au nom de Sa Majesté le Roi Louis XVIII, des parties des départements du Mont-Blanc et du Léman que le traité de paix réunissait à la France.

« Si les bienfaits, dit-il, que la Maison de Savoie a longtemps répandus sur ce pays avaient pu *réveiller parmi vous quelques regrets*, un sentiment si généreux, si honorable..., ne pourrait qu'accroître l'amour que vous porte le Souverain destiné à régner sur vous. C'est par les plus tendres soins, la plus constante sollicitude pour vos intérêts, qu'il vous fera reconnaître que votre Gouvernement antique et paternel n'a point changé... »

Malgré ces bonnes paroles, le mécontentement éclate...

La tranquillité est troublée à Annecy, à Thônes, à Chavanod... Même à Chambéry la population entière se soulève pour s'opposer à la reprise des exercices des Impositions indirectes... Et de ces faits le Préfet informe le Directeur général de la police à Paris (juillet 1814).

Dans une autre lettre, adressée au Ministre de l'Intérieur (le 26 juillet), le Préfet remonte à la cause initiale de ce mécontentement et de ces divisions :

« Le morcellement de la Savoye a affligé tous les partis.

L'habitant de ce pays, quoique Français dans le cœur (19), lient à l'existence de son ancienne patrie. Il tient au nom de Savoyard qui rappelle à l'esprit les idées de travail, de probité, de franchise. Ce morcellement qui enlève à la partie demeurée française ce qui pouvait favoriser les communications, le commerce et la défense du territoire, a blessé tous les habitants, sans exception, et dans leur amour-propre et dans leurs intérêts (20) ».

Que la Savoie revienne toute entière à la France ou qu'elle soit rendue toute entière à son ancienne dynastie, voilà ce que l'on réclame.

A Thônes, le 3 juillet, des mesures de rigueur sont annoncées « contre les perturbateurs du repos public, sur lesquels la police a reçu l'ordre d'exercer une surveillance des plus exactes... »

Le dimanche 17, le Maire adresse une proclamation à ses administrés...

Un détachement de ving-cinq soldats reste à Thônes du 24 au 30 juillet ; mais les autorités menacent (31 juillet) d'envoyer plusieurs centaines d'hommes s'il se produit encore le moindre acte tendant à troubler la tranquillité publique...

Nouvelle menace le 13 août, lors de l'arrivée des préposés de la régie..., car, malgré l'attente générale, la perception des contributions indirectes ou droits réunis existe de nouveau (ordonnances des 27 avril, 17 mai et 1er juin, insérées au *Bulletin des lois*).

Les lignes de douanes sont reportées à la nouvelle frontière.

Le système métrique des poids et mesures est maintenu (10 août).

A cause d'une mystérieuse épizootie qui s'est abattue sur les bêtes à cornes, la tenue ds foires et marchés reste interdite (jusqu'au 20 mai 1815).

---

(19) Français, il l'est et il le prouve, dit la même lettre, par « l'unité de langage, la conformité des mœurs et des usages, l'habitude du commerce, la direction des émigrations périodiques. »

(20) Lettre du 26 juillet (Archives nationales, à Paris).

La procession du Vœu de Louis XIII (15 août) remplace la Saint-Napoléon.

Et — naturellement — tous les fonctionnaires et les membres des administrations civiles sont appelés à remplacer leur ancien serment par celui d'obéissance et de fidélité à S. M. Louis XVIII. Le préfet et le sous-préfet reçoivent le serment des maires, et les maires sont délégués pour recevoir celui des conseillers municipaux.

En février et mars 1815, une épidémie de croup enlève un bon nombre d'enfants...

Tous les esprits sont tournés vers le congrès de Vienne et en saisissent avidement les divers échos ou commérages...

Mais tout à coup, le 5 mars 1815, tant dans la capitale de l'Autriche que dans celle de la France et à la préfecture de Chambéry, — et immédiatement après dans tout le pays, — on apprend que Napoléon Bonaparte, échappé de l'île d'Elbe, vient de débarquer au golfe Jouan près de Cannes (1er mars) et qu'il s'achemine sans résistance par la route de Gap vers Paris !

Arrivé à Lyon le 10 mars,

Napoléon reprend le pouvoir pour quelque Cent Jours.

(10 mars-22 juin 1815)

Ahuries tout d'abord à la réception de ces nouvelles, les Hautes Puissances alliées réunies à Vienne déclarent Napoléon « perturbateur du monde » (13 mars) et reforment la coalition contre la France (25 mars et 9 avril).

Malgré toutes les protestations pacifiques de Napoléon, la guerre est inévitable.

Déjà le 28 mars un décret impérial rappelle sous les drapeaux tous les sous-officiers et soldats qui n'ont pas cessé d'appartenir à l'armée.

Et le 17 avril un arrêté du préfet (21) précise que les sol-

(21) M. de Vief-Ville des Essarts, nommé par décret du 25 mars 1815, en remplacement de M. Finot.

dats doivent rejoindre sur-le-champ leurs corps respectifs ou ceux qui leur seront désignés : quant à ceux qui sont sûsceptibles d'être réformés ou d'être libérés du service, ils sont tenus de se présenter à l'hôtel de la préfecture... :

Jean-François Girod, ex-commissaire du Directoire, est nommé (22) maire de Thônes (le 29 avril) et prête serment de fidélité à l'Empereur (6 mai). Maurice Genève, nommé adjoint, prête serment à son tour (8 mai), ainsi que huit des conseillers municipaux (14 mai) nommés par le préfet...

Le drapeau tricolore flotte de nouveau sur la maison de ville ; il y en a un aussi sur l'église, et le Curé doit faire chanter chaque dimanche le *Domine, salvum fac Imperatorem*.

Pour l'*Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire*, — espèce de constitution libérale, — que Napoléon décidait de soumettre à l'acceptation du peuple, les citoyens ayant droit de vote sont appelés à voter, à partir du 8 mai, soit à la mairie soit chez les notaires, suivant la manière établie en l'an VIII...

La sous-préfecture réclame les armes de calibre, sabres et fusils de chasse, qui peuvent se trouver dans la commune (9 mai)...

Quelques soldats n'ayant pas rejoint leurs corps et un certain nombre de contribuables se trouvant en retard pour le payement de leurs contributions, un détachement (23) du 2e bataillon du 67e régiment de ligne séjourne à Thônes depuis le 14 mai jusqu'au 29 juin... Il ne reste bientôt plus que cinq « insoumis » de Thônes...

La garde nationale fournit ses grenadiers et ses chasseurs... Les vieux soldats (21 mai) formeront des bataillons pour la défense des places de guerre... On devra fournir quantité de planches et de plateaux pour mettre en état de défense le château d'Annecy (11 juin)...

Mais qu'arrive-t-il ?

---

(22) Par arrêté du Commissaire extraordinaire baron Bourdon Vatry.

(23) 2e, 3e et 4e compagnies... Elles font l'exercice sur le pré dit En bas du pont.

La campagne de Belgique commence le 15 juin, et aboutit en quatre jours au désastre de Waterloo (18 juin), — suivi de l'abdication de Napoléon (22 juin), — et de la rentrée de Louis XVIII aux Tuileries (8 juillet).

En Savoie la lutte a recommencé aussi le 15 juin (à Montmélian...) : 12.000 soldats piémontais sont déjà en deçà des Alpes ; 15.000 Autrichiens du général de Frimont s'approchent à marches forcées par le Valais jusqu'à Thonon (24 juin) et jusqu'à Genève (27 juin) ; Dessaix se retire sur Saint-Julien et Frangy (29-30 juin), puis au delà du Rhône.

Contre le corps austro-sarde de Bubna descendu du Mont-Cenis, le colonel Bugeaud, à la tête du 14e de ligne, livre le rude combat de L'Hôpital (Albertville), le 28 juin, dix jours après le désastre de Waterloo (appris la veille) ; puis, l'armée dite des Alpes se retire au delà des limites de l'ancienne France...

La Savoie de l'ouest se retrouve

Sous la domination nominale de Louis XVIII et l'occupation austro-sarde.

(Juillet-décembre 1815).

Gendarmes et soldats s'étant éloignés de Thônes le jeudi 29 juin pour suivre les mouvements de l'armée française, quelques individus se portent de nouveau à des manifestations tapageuses : le 3 juillet, le maire Girod adresse une réquisition au commandant de la garde nationale J.-D. Lombard pour prévenir ou dissiper tous attroupements suspects...

Le baron de Frimont, commandant des troupes autrichiennes dans le département, a lancé le 1er juillet une proclamation, qui est publiée à Thônes le 3. Une commission départementale (président marquis d'Oncieu), installée à Chambéry le jour de l'entrée des Autrichiens (3 juillet), lance à son tour une proclamation (publiée à Thônes le 9).

Les taxes de guerre et les lourdes réquisitions recommencent, sous la menace de garnisaires : quatre ou cinq

fois, pour la subsistance des troupes alliées, le département doit payer une imposition extraordinaire de 60 centimes par franc du montant des contributions (5 juillet, 5 et 27 août, 25 septembre...) ; quant aux réquisitions de bétail, d'avoine, de planches..., dont est frappée la commune de Thônes (juillet-août), le maire obtiendra d'en faire payer le montant sur les impositions extraordinaires...

Le préfet Finot a été remis à la tête du département.

Le maire P.-F. Durod rentre en fonctions le 6 août.

Pour la répression de la contrebande, les douanes sont rétablies sur toute la frontière du département ; et, ensuite des ordres du roi de France. Thônes aura de nouveau son bureau des douanes (avec une vingtaine de douaniers).

Partout est repris le service des contributions indirectes au profit du fisc français...

Et cependant, dans toute la Savoie française occupée par les troupes alliées, le gouvernement sarde faisait faire secrètement, par les soins du clergé, une sorte de plébiscite (24), dans lequel les chefs de famille signaient ou faisaient attester leur vœu d'être réunis, ou non, au royaume de Sardaigne (juillet-août 1815).

Sur 26.439 chefs de famille votants, il n'y eut que 820 voix contraires à la réunion : ce vote presque unanime devait être d'un grand poids auprès des membres du Congrès de Vienne, pour faire rendre toute la Savoie au roi de Sardaigne.

Le repos public est encore troublé, dans la nuit du 1er au 2 septembre, par les excès auxquels se livrent quelques individus ; et la nouvelle en parvient tant aux autorités d'Annecy qu'au gouverneur autrichien ; la commune de Thônes est menacée d'une imposition de guerre de 20.000 francs.

D'autre part, le payement des impositions extraordinaires se faisant attendre, l'autorité autrichienne envoie d'a-

---

(24) *Revue Savois.* 1900, p. 72 : communication de M. l'archiviste Bruchet.

bord six garnisaires (26 septembre), puis deux, et encore trois et quatre (octobre)...

Ensuite des rapports faits sur les divers troubles de Thônes, cette même autorité autrichienne menace d'envoyer une centaine de soldats... Et de fait ceux-ci arrivent le 20 novembre et restent jusqu'à la mi-décembre, malgré toutes les démarches faites par le maire pour obtenir leur rappel : tous les trois jours il faut fournir 300 rations de pain, vin, sel et légumes... ; total 2.680 rations.

On prend patience parce que l'on sait maintenant de source certaine que c'en est fait bientôt de la présence de l'étranger, comme de la domination française.

On lit, en effet, dans le protocole signé à Paris le 3 novembre, que :

« Pour faire participer S. M. le Roi de Sardaigne dans une juste proportion aux avantages qui résultent des arrangemens présens avec la France, il est convenu que la *partie de la Savoie qui était restée à la France* en vertu du Traité de Paris du 30 mai 1814, *sera réunie aux Etats de Sa dite Majesté*, à l'exception de la commune de Saint-Julien qui sera remise au Canton de Genève. »

Cette décision est connue vers la mi-novembre à Chambéry (25) et bientôt après dans toutes les communes.

On apprend aussi, mais plus vaguement, que certaines dispositions intéressant le nord de la Savoie ont été prises dans divers actes diplomatiques (26), et que le nouveau traité de Paris aura sans doute précisées et ratifiées.

Et c'est bien vrai : en compensation d'une cession de territoire faite par le roi de Sardaigne au nouveau Canton de Genève (27), *la neutralité de la Suisse*, telle qu'elle est reconnue et garantie par les Puisances, *est étendue* — non seulement aux provinces du Chablais et du Faucigny, —

---

(25) J. Tardy, *La Savoie de 1814 à 1860*, p 50.

(26) Le 26 mars, le 29 mars (protocole du congrès de Vienne), le 20 mai (traité de Vienne) et le 9 juin (acte final du congrès) : voir *Traités publics de la Royale Maison de Savoie avec les puissances étrangères*, tome IV.

(27) Il s'agit de seize communes du voisinage de Genève (depuis Saint-Julien jusqu'à Hermance) : mais en 1816 Saint-Julien sera rendu au royaume de Sardaigne.

mais encore *à tout le territoire de la Savoie au nord d'Ugine,* c'est-à-dire « au territoire qui se trouve au nord d'une ligne à tirer depuis Ugine, y compris cette ville, au midi du lac d'Annecy, par Faverge jusqu'à Lécheraine, et de là au lac du Bourget jusqu'au Rhône... » (Traité du 20 novembre, article III).

« En conséquence, toutes les fois que les Puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte ou imminente, les troupes de S. M. le Roi de Sardaigne qui pourraient se trouver dans ces provinces se retireront... ; aucunes autres troupes armées d'aucune autre Puissance ne pourront traverser ni stationner dans les provinces et territoires susdits, sauf celles que la Confédération Suisse jugerait à propos d'y placer... » (Acte final du 9 juin, article 92).

Cet article, — on l'expliquera encore dans le traité de Turin, du 16 mars 1816, — a été « stipulé comme une des conditions de la cession du territoire... » La neutralisation de la Savoie du nord est donc « imaginée en faveur de la Sardaigne et de la Sardaigne seule (28) », en ce sens que, lors d'une guerre, la charge de défendre la Savoie du nord n'incombera plus au roi de Sardaigne, mais passera à la Confédération helvétique, qui devra pourvoir par ses troupes au maintien de la neutralité de ce pays comme s'il s'agissait de son propre territoire suisse (29).

Les dernières signatures des traités de 1815 sont échangées à Paris le 20 novembre entre la France et les Alliés, et, quelque dix ou douze jours après, les Savoyards apprennent que dans un très court délai les commissaires du Roi de Sardaigne prendront possession du pays : c'est la nouvelle que donne, de Chambéry le 3 décembre, le général baron de Stefanini, commandant les troupes autrichiennes !...

Et de fait, le 15 décembre, ce même général, agissant au

---

(28) Discours de M. Poincaré, Président du Conseil, dans la séance du Sénat du 16 février 1923.

(29) Voir, entre autres ouvrages, *La Vérité sur la Neutralité de la Savoie du Nord*, par le regretté abbé F. Marullaz (Thonon 1915).

nom des Puissances Alliées, fait au chevalier Louis Provana de Collegno, Commissaire de S. M. Sarde, la remise de la Savoie ci-devant française, en exceptant de la dite remise la commune de Saint-Julien (cédée au canton de Genève). Le lendemain, une Commission royale prend possession du duché au nom du roi Victor-Emmanuel, et le 17 le comte Louis Gabaleone d'Andezeno, commandant général du duché de Savoie, fait son entrée solennelle à Chambéry à la tête des troupes piémontaises.

Le baron Finot, ex-préfet du Mont-Blanc, adresse ses adieux aux maires de son ancien département (17 déc.), et l'Intendant général G.-M. Caccia déclare prendre sa place (18 décembre) : c'est par la publication de leurs circulaires, faite à Thônes le dimanche 24 décembre, que recommence le régime sarde dans notre pays.

CHAPITRE VI

THONES SOUS LE RÉGIME SARDE

(Décembre 1815 - Juin 1860)

Avec les rois

Branche ainée	VICTOR-EMMANUEL 1er (1815-1821)	CHARLES-FÉLIX (1821-1831)
Branche cadette dite de Carignan	CHARLES-ALBERT (1831-1849)	
	VICTOR-EMMANUEL II (1849-1860)	

Ce fut avec « une allégresse et un enthousiasme qui tenait presque du délire » que la ville et la paroisse de Thônes, pendant deux jours (24 et 25 décembre), célébrèrent la bonne nouvelle de la prise de possession du pays par le souverain légitime, — après 23 ans et 3 mois de domination étrangère et de multiples souffrances ; — les quelques exaltés ou mécontents qui auraient pu troubler la paix publique, avaient été à point réquisitionnés pour le service de la garde nationale et le maintien de l'ordre.

Le roi Victor, ou Victor-Emmanuel Ier, n'était connu que d'un nombre infime de Savoyards, qui avaient servi dans l'armée au temps de son père Victor-Amédée III (1)

(1) Celui-là était mort en 1796. Son fils aîné, Charles-Emmanuel IV, marié en 1775 à la vénérable Clotilde de France (sœur de Louis XVI), avait été chassé du Piémont par les Français en décembre 1798, s'était retiré dans l'île de Sardaigne, avait abdiqué en 1802, et, retiré à Rome dans la maison professe des jésuites, il devait y mourir en 1819.

ou que leurs affaires avaient autrefois conduits à Turin ; mais c'était l'auguste représentant de la Maison de Savoie (2), le maître légitime, le Roi !

Et les vallées de Thônes, qu'il appelait *les Vallées royales*. ne lui marchandaient pas leurs acclamations.

Et fièrement elles arboraient le *drapeau bleu*.

Par son édit du 22 décembre 1815 — publié à Thônes le 3 janvier 1816 — le Roi remet en vigueur dans ses Etats les *Royales Constitutions* de 1770 ainsi que les édits d'avant le 21 septembre 1792, à quelques exceptions près.

De même, le 16 janvier 1816, il rétablit l'ancienne division du duché de Savoie en provinces (3), qui se subdivisent en mandements... Dans la province de Genevois, l'un des six mandements est celui de Thônes, qui comprend huit communes (La Balme-de-Thuy, etc.) ; mais Dingy-Saint-Clair et Serraval sont du mandement de Talloires (4) ; Entremont est du mandement de Bonneville...

Au point de vue militaire, la Savoie reçoit un Gouverneur (presque toujours piémontais), de qui dépend la police, c'est-à-dire le Bureau central dit du *Buon Governo*, avec ses délégués (dans chaque province) et les carabiniers royaux.

Pour l'administration civile, il y a un Intendant général à Chambéry et des Intendants particuliers dans chaque province...

1816-1831

Par ordonnance de M. le Comte de Fenil, Intendant de Genevois, en date du 5 mars 1816, la municipalité de Thônes est constituée comme il suit, pour trois ans (aux termes de l'édit du 15 septembre 1738) :

---

(2) Né en 1759, il était âgé de 56 ans.

(3) Il crée cependant en 1816 une nouvelle *Province* dite *de la Haute-Savoie*, avec L'Hôpital comme chef-lieu.

(4) Il y aura des remaniements : en 1818, le mandement de Talloires étant supprimé, Serraval fera partie du mandement de Thônes. Etc.

Syndic, Pierre-François Durod ;

Conseillers, Pollet Jean-Marie, — Gay J.-François, — Sondaz Etienne (remplacé en 1818 par J.-Jacques Atrux-Granti). - - Lathuille Jean-Claude, — Déléan Simon (mort le 14 avril 1816 et remplacé par Jean Rey dit Champ-Rion), — et Avet-Forey J.-F. ; mais dès 1817, un *septième* conseiller, Jean Chatron, sera ajouté au conseil.

Secrétaire, Avet Jean-Claude-François, qui démissionnera en 1817 et sera remplacé par le notaire Lathuille Aimé (16 avril).

Tous, avant leur installation, prêtent serment de fidélité *à Dieu* et *au Roi*..

Au reste ils jouissent de la plus grande liberté pour se réunir et s'occuper de toutes les affaires qui intéressent la commune, à la condition de présenter leurs délibérations à l'Intendant.

Ils n'ont plus à élire les soldats : le recrutement par le tirage au sort des inscrits vient d'être adopté (par l'édit royal du 16 février 1816), et voici que ce mode de recrutement est inauguré le 25 avril par l'appel simultané de six classes comprenant tous les hommes nés depuis le 1er janvier 1792 jusqu'au 31 décembre 1798.

La contribution foncière de 1816, y compris les centimes pour les dépenses du duché de Savoie et de la province de Genevois, s'élève à ..... 19.312 fr. 70

La contribution personnelle et mobilière à ..... 1.559 fr. 70

Celle des portes et fenêtres à ..... 557 fr. 11

Total ..... 21.429 fr. 06

La vente du tabac, comme celle des plombs, poudres et salpêtres, est redevenue un monopole de la couronne (6)...

---

(5) En vertu des Lettres patentes de S. M. du 31 décembre 1815 sur le renouvellement des syndics.

(6) Les douanes ont été reportées sur le Rhône, à « la ligne de démarcation... qui en 1790 séparait la France de la Savoie » et qui est redevenue la ligne frontière (Traité de Paris, 20 nov. 1815).

En cette année 1816, la série des intempéries recommence. D'abondantes chutes de neige et ensuite des pluies continuelles retardent extraordinairement les semailles... Au commencement de l'été, le Fier ne passe plus sous le pont de Tronchine, mais il coule à travers les fonds communaux du Plot... ; on travaille par corvées, sous la pluie, à lui refaire un lit et un pont. Le 29 juillet, le torrent de la Curiaz se jette dans la rue des Clefs, la rue Blanche et la place du Carroz : le Fier et le Malnant causent de grands dégâts aux Perrasses et sous Thuy ; là aussi il faut des corvées...

Les moissons s'annoncent misérables, et pour comble de malheur les 22 et 23 octobre la gelée arrive..., et peu après d'abondantes chutes de neige achèvent d'anéantir les récoltes ; quarante-et-un cultivateurs de Thônes sont jetés dans un état d'indigence presque absolue.

Et d'ailleurs, dans toute la Savoie une effroyable disette s'annonce pour 1817.

Au mois de novembre, le gouvernement fait faire une enquête détaillée sur la quantité de grains, farines, légumes, pommes de terre et autres ressources du pays, ainsi que sur les besoins présumés des familles. Puis il s'occupe de faire acheter des grains à l'étranger.

Pour cela, par un édit du 3 décembre, — publié le 15, — il ouvre un emprunt de six millions de livres nouvelles (ou francs), sous forme d'actions, que les habitants « aisés » sont invités à souscrire (individuellement ou en se groupant plusieurs ensemble) ; au fond, c'est un emprunt forcé... Intendants et syndics pressent propriétaires, négociants et gros fermiers d'y souscrire (janvier 1817) ; et bientôt une circulaire de la Commission centrale, établie à Chambéry invitera les actionnaires à céder capital et intérêts (ou totalement ou en partie) pour l'achat de subsistances en faveur des indigents (15 mars)... D'ailleurs, les souscriptions ne suffisant pas, certaines communes sont taxées d'office par la Commission des subsistances : celle de Thônes, par exemple, doit prendre une action, et, par décision du conseil (12 mai 1817), le montant de cette

action (7) est réparti sur 648 propriétaires (non indigents) à raison de huit centimes par franc de leur contribution foncière...

Les céréales achetées à grands frais par les soins du gouvernement arrivent enfin dans les chefs-lieux de province où les municipalités les font prendre pour les revendre ou les donner gratuitement (suivant le cas) aux chefs de famille.

C'est ainsi que les 12 et 17 avril la Délégation communale de Thônes (curé Lavorel, syndic Durod, avec F.-M. Durod et J.-M. Pollet), fait prendre à Annecy 6 coupes de froment à 43 livres la coupe, 1 coupe de fèves à 38 liv. 50, 25 rubs 1/2 de riz à 7 liv. 50 le rub (8), et 23 coupes d'avoine, qui (par quarts) sont aussitôt distribuées à 195 personnes (9).

En mai, nouvelles ventes de froment, puis de maïs ; en juin, distributions de fèves et de froment...

La liste des familles nécessiteuses s'allonge ; onze distributions de grains leur sont faites, en plus de la distribution du riz envoyé par M. Charvet (un compatriote fixé à Turin)...

Des quantités assez considérables de grains arrivent au commencement de juillet sur le marché d'Annecy, et les prix baissent sensiblement. Mais dans la commune de Thônes et dans la vallée les besoins grandissent, et les vols sont nombreux : le syndic Durod réclame de plus amples secours (7 juillet) ; les étrangers établis dans la commune depuis moins de deux ans sont invités (27 juillet) à déguerpir dans la quinzaine.

Tout de même, vers la fin de l'été, en constatant que la récolte est suffisante, on commence à « respirer » ; mais, écrit le syndic, « il faut prévenir tout accaparement de grains... » (7 septembre 1817).

Une fois sortie de cette terrible épreuve de la disette, la commune de Thônes reprend son train de vie ordinaire. Par des corvées, — qu'active au besoin l'envoi de gar-

(7) 500 livres nouvelles ou plutôt 533 fr. 27.

(8) Le rub (de 25 livres piémontaises) valait 9 kg 221 g.

(9) On fait aussi des distributions — bien insuffisantes — pour les semailles du printemps.

nisaires, -- on répare les digues du Fier et l'on remet en état les chemins (automne 1817).

Le 20 novembre, et encore le 18 janvier 1818, le Conseil délibère sur le legs de 2.000 piastres (soit 10.000 francs) fait à la commune par Claude-François Girod (décédé en 1816 à La Fourche, Louisiane).

Or, ensuite de décisions successives du Sénat de Savoie, — 1° un capital de 1600 livres nouvelles est placé en rente constituée (10), pour le revenu en être affecté à l'honoraire et aux frais d'un service solennel à célébrer pour le bienfaiteur ; — 2° une inscription sur marbre sera fixée au mur au-devant de l'église (11) ; — et 3° diverses réparations seront faites à l'église...

Et c'est tout d'abord, *pour le clocher*, qui, depuis les stupides mesures d'Albitte (1794), « ne présente qu'un corps sans tête », *la construction de la flèche*, dont l'adjudication est donnée le 5 juillet 1818 à Pierre-Joseph Bernaz, de Thonon (suivant les plan et devis de l'architecte Ruphy) ; le ferblantier Jacques Plorutto, domicilié à Thonon, s'acquitte de cette tâche à la satisfaction générale, et, en retour des embellissements qu'il ajoute à son entreprise, obtient diverses gratifications des Thônains reconnaissants. Le procès-verbal de réception d'œuvre est du 5 juillet 1819. La dépense s'élève à 7.512 livres.

L'horloge, qui depuis longtemps avait cessé de marcher, est elle-même réparée par François Perrillat dit Sici-

---

(10) Lathuille, notaire, 19 mars 1818.

(11) En voici le texte :

D. Claudius Franciscus Girod, Civis Thonensis,
In America defunctus,
Nec locorum distantia nec temporis diuturnitate
Patriae immemor,
20000 lib. Ecclesiae decori, pauperum subsidio,
Animae saluti
Munificentissimus dicavit.
Patria abfuit ab anno 1778 ad annum 1816,
Quo obiit.
Hoc animi grati monumentum posuere concives.

lien, natif du Grand-Bornand, et c'est moyennant le prix de 350 livres (conventions du 11 mai 1818).

Thônes reçoit le 11 juin 1818 les carabiniers royaux qui doivent rester désormais dans le mandement ; mais ils n'ont encore qu'une maison d'emprunt, dont l'entretien est à la charge de la commune ; d'ailleurs, des réparations et aménagements s'imposent soit pour la caserne soit pour la prison. A partir de 1830 les frais de casernement seront supportés par la province.

Chose plus importante : par son édit mémorable du 22 septembre 1818, le roi de Sardaigne, — qui devance de sept années son beau-frère Charles X. — accorde une indemnité de 400.000 livres de rente aux anciens émigrés de la Savoie et de Nice dont les biens avaient été saisis et vendus par la Nation ; moyennant cette indemnité (qu'il reste à fixer de la manière la plus équitable), les biens en question sont déclarés inaliénables entre les mains de leurs possesseurs actuels... Une Commission supérieure de liquidation est établie à Chambéry : c'est à elle que recourent nos divers émigrés..., à elle aussi que s'adresse le syndic Durod (29 mars 1819) pour présenter l'état des sommes dues à l'hôpital et à la fabrique de l'église paroissiale par les hoirs du seigneur Prosper Favre, dernier marquis de Thônes.

En juin et juillet 1820, on travaille activement à établir un chemin nouveau par les Perrasses, et c'est au moyen de prestations de 160 travailleurs (90 de Thônes, 30 des Villards, 30 des Clefs, 10 de La Balme), les communes plus éloignées y concourant en numéraire (236 fr. 85) suivant les ordonnances de l'Intendant.

Le 20 et le 23 juillet, la grêle vient anéantir la moitié de la récolte...

Le 25 février 1821 le maire P.-F. Durod démissionne après quinze années de dévoûment au service du public.

C'est le notaire Lathuille Aimé qui lui succède, mais pour peu de temps... (12).

Le 2 avril, on procède à la réorganisation de la garde nationale.

Dans la suite de cette année 1821, on apprend, d'une part, l'abdication du roi Victor (19 avril) et l'avénement de son frère Charles-Félix, qui sera si populaire en Savoie (1821-31), et, d'autre part, la mort à l'île Sainte-Hélène de Napoléon, que tant de Savoyards, ses anciens soldats, avaient vu de près et craint et admiré !

Le Conseil communal achète (1822) et fait aménager (1823-1824) la maison Machet, c'est-à-dire la moitié nord de l'ancienne maison seigneuriale, qui doit devenir le Collège.

Il rétablit — avec un nouveau règlement — l'octroi communal et en adjuge le bail à ferme, aux enchères, le 28 mars 1825.

A signaler, entre temps, de nouvelles inondations au mois de décembre 1823, en mai 1824, surtout celles des 19 et 20 octobre 1825, qui désolent la ville de Thônes et emportent digues et ponts, dévastent les propriétés...., et encore celles des 22 et 23 décembre 1827 : pour aider cette dernière fois au prompt rétablissement des routes, l'Intendant ordonne (27 déc.) aux communes voisines de fournir des corvistes, Manigod cinquante, Les Clefs trente, Les Villards trente, par jour, pendant quatre jours.

En 1825, on procède pour la première fois en Savoie au classement des chemins communaux et vicinaux... La commune de Thônes n'arrive pas à faire classer parmi les routes provinciales le chemin d'Annecy à Thônes et au pont des Antérieux ; elle fait étudier, du moins, un plan de rectification de cette route sur le parcours de la commune, à partir de la limite de La Balme-de-Thuy, puis de Thônes au Grand-Bornand et à La Clusaz...

---

(12) Voir à la fin du volume la liste des Maires et Syndics de Thônes.

Le richissime Nicolas Girod, ancien maire de la Nouvelle-Orléans, — et oncle du syndic François Girod, — s'offre à faire les frais de la reconstruction (en pierre) du pont de Saint-Clair ; et, de fait, l'adjudication de l'entreprise est fixée au 12 juin, puis au 3 juillet 1827.

M. Girod s'offre aussi, — nous ne savons au juste à quelles conditions, — à entreprendre lui-même le digue-ment du Fier depuis Thônes jusqu'au défilé de Saint-Clair ; mais le démon de la jalousie intervient pour faire rejeter par certaines communes les conditions de cette généreuse entreprise, dont la réalisation donnerait aujourd'hui de si précieux résultats !

Le pont de Thuy, qui était alors fait de planches de sapin reposant sur deux culées de pierre, est relevé lui aussi (après les crues d'eaux de décembre 1827), et cela aux frais des communes du mandement (888 fr. 25) avec adjonction de corvées (avril 1828).

On fait mieux en 1829, en entreprenant, avec un subside du Roi de 3.000 livres, l'endiguement du Fier et du Nom aux abords de la ville : le 10 août est donnée l'adjudication de 1160 mètres de digues insubmersibles et de 34 épis pour la première de ces rivières... Et l'année suivante on s'occupe de l'autre...

Quant à la route nouvelle à établir, par les Plans de Thônes, la Vacherie, etc., entre Thônes et le Grand-Bornand et La Clusaz, les conseils doubles des cinq communes intéressées nomment deux députés, qui étudient sur le terrain les plans et devis du géomètre Amoudry et vont au bureau de l'Intendance d'Annecy (24 août 1829) décider la répartition des travaux et des frais d'indemnités de terrains, etc. :

Thônes payera	2.227 fr.	55	et fournira	3.865	journées,
Le Gd-Bornand	2.330 fr.	63	»	3.874	»
La Clusaz	1.514 fr.	45	»	2.776	»
St-Jean-de-Sixt.	477 fr.	64	»	811	»
Les Villards..	681 fr.	79	»	1.113	»
Total	7.232 fr.	06	et	12.439	journées

de manœuvres et de voitures à un collier, moitié au printemps, moitié en automne etc. Ainsi est-il fait pendant l'année 1830 et les deux suivantes, moyennant deux nouveaux tours de corvées...

On apprend avec plaisir que — par lettres patentes de S. M. (du 29 novembre 1826) entérinées à la Chambre des Comptes le 14 juillet 1837 — le sieur Jean-Michel Charvet-Quemin, père de douze enfants, est exempt de toutes impositions royales : il jouit d'ailleurs d'une pension de 250 francs.

En ces mêmes années se termine *l'affaire des communaux*, agitée déjà en 1787-1788 et reprise en 1821.

Désirant diviser entre eux leurs communaux ensuite de la convention du 16 mars 1788 qui n'avait reçu encore aucune exécution, les habitants des hameaux de Thuy-dessus et de Thuy-dessous s'étaient adressés, en 1821, à l'Intendant du Genevois... Mais, défendant les intérêts généraux de la commune, le syndic Lathuille et le conseil firent opposition à cette demande (22 juillet). Les hameaux protestèrent de leurs droits : un procès fut engagé devant le Sénat ; et toutes les sections prirent part à la querelle...

Une chose apparut certaine : bien qu'ils fussent inscrits à la cote de la commune, les fonds communaux étaient la propriété des diverses sections ; or, de cela les sections concluaient que le Conseil n'avait pas le droit de les administrer et de disposer de partie d'iceux pour les besoins généraux de la communauté, par exemple pour l'établissement des digues... Le Conseil protestait...

Le Sénat rendit son arrêt le 22 septembre 1827... Par transaction du 23 mai suivant, les mandataires des hameaux et du Conseil acceptèrent de se libérer réciproquement et de ne se rien répéter pour le passé...

De son côté, la Secrétairerie d'Etat de l'Intérieur déclara formellement (le 4 février 1829) « qu'en règle générale l'administration de ces biens [des hameaux] appartenait au Conseil.... que néanmoins il ne fallait pas confondre

cette administration avec celle des autres biens de la communauté... », etc. (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, tome VIII, p. 36).

Et enfin le 22 mai 1829, le Conseil double de la commune de Thônes, réuni extraordinairement sous la présidence du comte Calvi, Intendant de la province de Genevois, en l'assistance des procureurs et notables des hameaux, décida les points suivants :

Tous les hameaux ont le même droit sur les communaux dépendant de leur section, c'est-à-dire sur ceux dont ils ont joui jusqu'à ce jour particulièrement et à l'exclusion des autres ; en conséquence, les frais du procès et de la transaction seront répartis entre toutes les sections d'une manière uniforme et proportionnée à l'intérêt de chaque section.

Toutes les sections doivent concourir, en raison de la taille cadastrale des propriétés particulières et de la taille figurative de leurs communaux propres, aux dépenses générales de la commune, et ce en acensant les communaux cultifs, ou en mettant une taxe sur le bétail, ou en vendant de petites coupes de bois, etc.

L'administration de ces communaux appartient au Conseil de la commune, qui agira au nom de chaque section et en conformité des principes établis pour l'administration des biens communaux.

D'ailleurs tous les communaux seront mesurés et limités par un arpenteur que M. l'Intendant désignera, afin que chaque section connaisse d'une manière non équivoque (13) les confins et contenances de ses communaux.

Il est en outre convenu que les communaux en mas de toutes les sections fourniront une somme de 1200 livres (réduite à 600 à partir de 1831) pour s'abonner aux dépenses annuelles et ordinaires de la commune, suivant la manière et dans la proportion ci-dessus déterminées...

---

(13) Les hameaux de la Vacherie, de la Cour et du Fételay n'ayant pu s'entendre entre eux pour leurs communaux, seront considérés désormais comme ne formant qu'une seule section. Il en sera de même pour le Glapigny et le Lancieux.

Ainsi fait et délibéré... Signé de l'Intendant, du syndic J.-F. Doche. du juge J. Rey, des conseillers et des notables de la commune. (*Registre des délibérations de* 1829, folios 282-283).

La province de Genevois n'a que 156 soldats à fournir, — dont 24 pour le mandement de Thônes — sur la classe de 1809 : bien heureux temps que celui-là !

En 1831, le 27 avril, avec le bien-aimé roi Charles-Félix s'éteint la branche aînée de la Maison de Savoie : avec lui, selon le mot de Mgr de Thiollaz. on enterre (14) la vieille monarchie ! (15).

Le trône, en effet, passe au prince Charles-Albert de Savoie-Carignan, qui. élevé dans les idées libérales, doit un jour jeter son peuple dans les essais difficiles d'un gouvernement constitutionnel et en même temps dans les aventures de la « guerre d'indépendance » de 1848 et 1849.

1831-1847

A Thônes, la grande affaire qui domine toutes les questions c'est l'établissement des routes nouvelles qui permettra enfin la circulation des voitures de Thônes au Grand-Bornand et à La Clusaz (1832)... et aussi de Thônes au pont de Saint-Clair...

Pour cette dernière route, après de longues discussions sur son établissement par-dessous Thuy et par Morette ou par Tronchine et sous Bellossier, le premier tracé est adopté : la commune de Thônes y fait d'abord plus de 6.000 journées de corvées (1837) et ensuite les autres communes du mandement y apportent leur concours... La dépense est évaluée à 58.000 livres, dont un quart à la charge de Thônes (1840).

---

(14) C'est à Hautecombe, on le sait, que fut inhumé (le 11 mai) Charles-Félix, et en 1849 sa veuve Marie-Christine (des Bourbons de Naples).

(15) *Charles-Félix de Savoie, roi de Sardaigne, restaurateur d'Hautecombe,* par un religieux de cette abbaye, 1881, page 363.

Quelques faits moins importants méritent d'être rappelés ici :

C'est — en 1835 une terrible crue d'eau qui emporte le pont de Tronchine (10 octobre) ; — c'est ensuite une délibération du Conseil double sur le rétablissement des digues du Fier par voie d'adjudication, la dépense devant être partagée entre la commune (pour un quart) et les propriétaires (aboutissants et rière-boutissants)...

C'est l'inondation des 2, 3, 4 mai 1837 et celle de l'automne 1838. — et la réfection en pierres du pont de Thuy-dessus...

C'est la réorganisation de l'octroi communal d'après un nouveau règlement et un nouveau tarif atteignant liquides, bétail, viandes, planches, billons, etc. (9 août et 19 novembre 1837), et l'adjudication du bail à ferme de cet octroi à Napoléon Constantin pour 4.010 livres par an (20 mai 1838)...

C'est, d'autre part, pour l'agrément de la ville, la réfection des pavés (1839-1840) par MM. Margueron, de Genève, au prix de 35 centimes, puis de 32 centimes 1/2 le mètre carré, pierres et sables étant fournis par des corvistes... ; — l'installation (en septembre 1841) de six reverbères pour éclairer les rues « chaque nuit, sauf dans les moments de clair de lune » (815 liv. 30 cent.)-; — le numérotage des portes des maisons (134 n^os^ à 60 centimes chacun) et la pose de 11 plaques (à l'angle de chaque rue) portant le nom de la rue et celui de la route (1842) ; — l'agrandissement du cimetière, — le recrépissage des murs extérieurs de l'église, — avec diverses réparations à la mairie (voûte, porte et rayons des archives, escalier en pierres de taille...) et des constructions au collège...

On démolit la porte dite du Carroz (1838) et l'on achète de J.-M. Machet 8 m. 35 de son jardin pour élargir la route de Thônes à Annecy (laquelle en cet endroit n'avait pas trois mètres de large !)

En plus des quêtes abondantes faites à l'église et dans la paroisse, un secours de 150 livres est voté par la municipalité (10 mai 1840) pour la ville de Sallanches (incendiée le jour de Pâques, 19 avril), un de 100 livres (1^er^ septem-

bre 1844) pour les incendiés de Cluses, et un autre de 100 livres également pour ceux d'Alby (8 mars 1846).

Les récoltes de 1846 sont fort médiocres et la maladie abat les pommes de terre... Dès l'automne de 1846 la disette se fait sentir et la misère grandit de jour en jour..., amenant diverses tentatives de vol et de nombreuses dilapidations de bois communaux...

1847

Le Conseil décide de fournir du travail aux malheureux et demande pour cela (10 janvier 1847) l'autorisation de faire défricher le terrain situé au delà du pont de Nom, à l'entrée de la ville. Et, après autorisation reçue de l'Intendant, le travail commence (vers le 20 mars) : pendant quatre mois près de quarante ouvriers s'appliquent à défricher cette glière (d'environ six journaux), moyennant une première somme de 1200 livres et une autre de 1500 (votée le 5 avril)... L'œuvre est ardue : elle ne s'achèvera que par voie d'adjudication...

Le pain coûte cher : le 15 août, on décide de se renseigner chaque mardi sur le prix pratiqué sur la place d'Annecy et d'imposer ce même taux à Thônes pour toute la semaine....

Le 5 septembre 1847 le Conseil prend une intéressante délibération :

A cause de l'abstinence du samedi, de la vigile de Pentecôte et du jeûne des Quatre-Temps, le Conseil double demande que la ville de Thônes soit autorisée à *tenir ses marchés le lundi* au lieu du samedi, et *à transférer* au premier lundi de mai et au premier lundi de juin *les foires* qu'elle a tenues jusqu'ici le 9 mai et le premier samedi de juin, et au premier lundi après le 22 septembre la foire du 23 du même mois...

Un décret royal (du 13 septembre 1848) accorde l'autorisation moyennant le payement d'une finance de 466 fr. 66, — et celle-ci est votée (le 26 novembre) ; — mais

une autre somme de 785 fr. 93 est réclamée (11 mars 1849) pour l'enregistrement du décret !... La ville de Thônes, affligée d'un gros incendie, ne peut facilement trouver cette somme : un particulier en fait l'avance, et les changements de foires et de marchés doivent entrer en vigueur le 1er janvier 1850.

Mais le public se refuse à ces changements : bon nombre des habitants des communes voisines s'obstinent à apporter leurs produits le samedi, et, malgré les amendes (11 mars 1851) quelques commerçants de Thônes font ce jour-là étalage de leurs marchandises... De telle sorte que, finalement, le Conseil décide (2 juin 1851) que les marchés continueront à se tenir le samedi et que la foire de septembre restera au jour fixé par la coutume : il ne subsistera donc de la décision du 5 septembre 1847 que le transfert au lundi des foires de mai et de juin.

Le royaume de Sardaigne entre décidément dans une phase toute nouvelle de son histoire, dont il nous faut dire ici quelques mots :

Déjà Charles-Albert avait donné à ses Etats un Code civil (1838) et un Code pénal (1840), en remplacement des Rles Constitutions de 1729 et 1770... ; mais « une foule d'esprits, et des meilleurs », se laissant entraîner vers des formes politiques nouvelles (16), attendaient du roi des transformations plus profondes : quelques-uns même rêvaient d'un Charles-Albert roi constitutionnel de l'Italie unifiée !

Tout à coup, le 30 octobre 1847, le Roi fait insérer dans la *Gazette piémontaise* une série de décrets ou « lois organiques », qui font une première tranche de réformes appréciables : une Cour de cassation est établie, les juridictions privilégiées sont supprimées, la presse jouira de plus amples libertés et l'administration sera réorganisée dans le sens libéral... Par exemple, les membres des conseils municipaux seront *librement élus* par des électeurs classés en catégories, et ensuite parmi les conseillers le roi choisira le syndic. Des conseillers provinciaux, choisis par

---

(16) Lavorel, *Cluses et le Faucigny*, deuxième partie, page 219.

le roi (partie sur les listes des conseils communaux, partie parmi les syndics). seront appelés à délibérer sur les intérêts publics... Les commandants de place sont supprimés, et la police, enlevée à l'autorité militaire, devient une sorte de magistrature civile...

En témoignage de satisfaction pour ces réformes, on organise, au jour de la fête du roi (4 novembre), de brillantes illuminations dans les villes de la Savoie, avec des feux de joie sur les montagnes. On crie : *Vivent les réformes !* et quelques-uns ajoutent : *Vive le Statut !* parce qu'ils s'attendent à voir proclamer bientôt une Constitution. Mais au-delà des Alpes, — où vient d'être signée l'*Union douanière* du 3 novembre entre la Sardaigne, la Toscane et le Saint-Siège, — des cris hostiles à l'Autriche se font entendre... et les foules aveuglées semblent réclamer la guerre non moins ardemment que le Statut.

La terre va trembler d'étrange façon.

1848

Pendant que les Autrichiens redoublent de rudesse en Lombardie et dégainent leurs sabres dans les rues de Milan (3 janvier), Chambéry — et peut-être aussi la Savoie toute entière — prépare pour le 10 janvier une grande fête civique, avec messe solennelle, banquet, illumination..., malgré le rappel du contingent qui, dès le 14, s'achemine vers l'Italie !

La Sicile est en pleine révolte, Naples aussi (27 janvier) ; Livourne aussi s'est insurgée...

Quant au roi de Sardaigne, qui se voit maintenant à la veille d'une guerre avec l'Autriche, il se demande si c'est bien l'heure d'affaiblir le pouvoir royal en le partageant avec une représentation nationale (17).

Mais son conseil des ministres le fait passer outre à ses appréhensions, à ses scrupules, et le décide à promettre (8 février) un Statut, c'est-à-dire une Constitution !

---

(17) Costa de Beauregard, *Les Dernières années du roi Charles-Albert*, p. 79.

C'est le 9 février que Turin, le Piémont et Gênes, — Chambéry même à 8 heures du soir, — apprennent, par une proclamation royale, l'annonce du Statut et la promesse du *sel à 30 centimes le kilo* pour le 1er juillet (18) !

Partout ce sont d'indicibles explosions de joie (19)...

Le 17, le 19 ou le dimanche 20 février, des fêtes ont lieu dans toutes les communes.

Le 4 mars à Turin, — le 26 à Thônes, — est promulgué le fameux Statut, qui établit le régime constitutionnel avec un Sénat composé de membres nommés à vie par le Roi et une Chambre de 204 députés élus pour cinq ans..., — plus l'égalité devant la loi, — la liberté de la presse, — le droit de réunion, — la garde civique, etc.

Le 10 mars partent les soldats des classes de 1842, 1843 et 1844 : toutes les garnisons de la Savoie, les carabiniers disponibles, les douaniers même doivent passer le Mont-Cenis et se rendre sur les frontières de la Lombardie.

Et bientôt le roi Charles-Albert s'avance du Tessin sur Pavie (29 mars), pour se porter de là sur Lodi, puis sur Crémone...

A Thônes la milice communale s'organisait : elle n'avait encore que vingt fusils, mais l'Intendant lui en destinait vingt autres, et le Conseil se décidait (2 avril) à en acheter soixante (à 24 livres pièce), ce qui ferait la centaine...

D'autre part, on préparait les élections, et, tout d'abord, les listes électorales ; or, pour être électeur, d'après la loi électorale (du 17 mars), il fallait avoir 25 ans accomplis, savoir lire et écrire, payer un certain chiffre d'impôts appelé *cens électoral*, qui en Savoie était de vingt livres (20) : cependant le droit de voter était reconnu, sans condition

---

(18) J. Tardy, *La Savoie de 1814 à 1860*, p. 167. — J. Trésal, *L'Annexion de la Savoie à la France*, p. 10.

(19) A Chambéry, *le drapeau bleu à croix blanche de Savoie* remplace le drapeau italien.

(20) Le cens était de 40 livres en Piémont. Pour le cens on ne comptait pas les impôts communaux.

de cens, aux membres des Académies, aux professeurs, aux magistrats et aux hommes de quelques autres catégories (21).

La liste électorale de la commune de Thônes (arrêtée le 9 avril) comptait en tout 72 électeurs, à peu près le 25 pour 1.000 de la population.

D'après la même loi, sur les 204 députés du royaume, la Savoie avait à en élire 22 (pour les 584.812 habitants de ses 639 communes réparties en 22 collèges électoraux). Or. les mandements de Thônes et de Duingt, comprenant 32 communes, formèrent le collège électoral de Duingt (de 24.774 habitants, dont 805 électeurs).

Et le 27 avril 1848 ils élurent député un savant ingénieur des mines, M. Despine (Charles-Marie-Joseph), annécien, président du Conseil provincial d'Annecy.

La Chambre issue du scrutin du 27 avril ouvrit sa session le 8 mai...

Bientôt on vit commencer ou plutôt reprendre (22) la guerre aux ordres religieux... Et pendant le mois de juin, — alors que les Français se battaient dans les rues de Paris, — les Savoyards signèrent des pétitions pour garder leurs religieux, les Frères des Ecoles chrétiennes et les Sœurs de Saint-Joseph, que les sectaires du Parlement parlaient d'expulser.

Que se passait-il pendant ce temps-là dans les plaines de la Lombardie ? Après une victoire à Pastrengo (30 avril) et un insuccès à Santa-Lucia (6 mai), l'armée sarde réussit à mettre l'ennemi en déroute à la bataille de Goïto (le 30 mai), — ce qui fut l'occasion d'une grande fête patriotique (14 juin) avec *Te Deum*, remise solennelle de drapeaux tricolores aux gardes civiques et aux compagnies de pompiers, illuminations, etc ; — mais bientôt le roi, qui avait perdu un temps précieux, se trouva en face d'un

---

(21) Cf. *Revue Savois.* 1895, p. 171, ou *Les Représentants de la Savoie au parlement sarde*, par F. Miquet.

(22) Dèjà le 5 et le 6 mars 1848 les Pères Jésuites avaient été expulsés de leurs collèges de Chambéry et de Mélan (Taninges), et leurs élèves dispersés sans pitié.

ennemi trois ou quatre fois plus nombreux, qui le battit successivement à Rivoli (le 22 juillet), à Somma-Campagna (le 23), à Volta (le 24) et à Custozza (le 25), malgré l'héroïsme de la Brigade de Savoie... (23).

Alors, avec une armée exténuée et démoralisée, Charles-Albert se jeta dans Milan (4 août), offrit de se retirer en deçà du Tessin, et signa (le 9 août) un armistice...

Mécontente des incessantes levées d'hommes (15 avril, 18 juillet, 2 août) et attristée de ses pertes sur les champs de bataille, la Savoie refuse plus ou moins de participer à l'emprunt volontaire et ensuite à l'emprunt forcé que décrète le gouvernement... Elle récrimine dans ses journaux contre les abus piémontais, et, voyant partir le 10 octobre la classe de 1848 et tirer au sort le 16 novembre celle de 1849, elle proteste contre la guerre, qui est, dit-on, sur le point de recommencer.

Le 31 octobre, la loi sur *l'Administration communale* (24) abaisse le cens communal bien au-dessous du cens politique...

Et le lundi 11 décembre, dans l'église de Thônes, 182 électeurs élisent *quinze conseillers municipaux ;* le lendemain et le surlendemain a lieu, dans l'ensemble de la Savoie, l'élection de vingt conseillers provinciaux et de sept conseillers divisionnaires...

L'année 1848 se termine sur un décret royal (du 30 décembre) prononçant la dissolution de la Chambre des Députés, qui, élue pour cinq ans, n'a pas même siégé (25) quatre mois !

A Thônes, le mardi 24 octobre, un violent incendie se déclare à sept heures et demie du matin au milieu de la rue

---

(23) Parmi les soldats de Thônes qui firent cette campagne il faut citer le premier des douze enfants de Joseph Tessier, Antoine, qui mourra capitaine en 1865 et dont le frère Jean deviendra lieutenant-colonel. Le père, aubergiste sous les Arcades, obtint le subside de 250 livres promis par les patentes du 18 juillet 1845.

(24) Elle abroge le Règlement des communes datant du 6 juin 1775.

(25) Elle avait été successivement prorogée au 15 septembre, puis au 16 octobre et encore au 23 janvier (*Raccolta Dubois*).

Blanche : vigoureusement combattu par les pompes de la ville (dont la plus forte se rompt à dix heures), par cinq pompes des Villards et par deux autres venues d'Annecy (en 1 heure 40 minutes). il n'en dévore pas moins seize maisons (dont quatorze couvertes en bois) ; cinq seulement étaient assurées, entre autres la Maison d'école des Sœurs de Saint-Joseph. Vingt-neuf familles, composées de 102 personnes, sont privées de leur logement et de presque toutes leurs provisions : le syndic C.-B. André estime leurs pertes, au bas mot, à 155.000 francs (26).

1849

Des élections se font le 22 janvier pour une nouvelle Chambre des Députés, qui se réunit le 1er février.

La majorité veut la continuation de la guerre.

Poussé par l'opinion publique, Charles-Albert le 12 mars dénonce l'armistice, puis il franchit de nouveau le Tessin, « marchant, a-t-on dit, triste et sombre au désastre qu'il pressentait » ; ses troupes se battent le 21 mars à la Sforzesca, le 22 à Mortara et le 23 à Novare, où, écrasées par le nombre, elles se débandent lamentablement.

Le désastre est complet.

Au soir de cette dernière journée, Charles-Albert abdique la couronne en faveur de son fils aîné Victor-Emmanuel II, et, sous un nom d'emprunt, il s'achemine par Verceil, Asti. etc. (27). vers Oporto en Portugal, où, après une lente agonie de deux mois, il doit s'éteindre le 28 juillet !

Le Piémont et la Savoie ont donc un nouveau souverain.

Armistice du 26 mars, — dissolution de la Chambre (30 mars) — maladie du roi (en mai), demande de prières publiques pour lui 1er juin) et heureuse convalescence, —

---

(26) *Echo du Mont-Blanc*, 27 octobre 1848.

(27) De Savone et de Nice, il vient par Antibes (26 mars), Aix, Marseille, Beaucaire, Pézenas, Toulouse, Tarbes, Bayonne (1er avril), et passe à St-Sébastien, etc. (Cibrario, *La vie et la mort de Charles-Albert*, pp. 189-249).

élections législatives (15 juillet) et ouverture du nouveau Parlement (le 30 juillet), — signature de la Paix avec l'Autriche (le 6 août) moyennant une indemnité de guerre de 75 millions ! — nouvelle dissolution de la Chambre (20 novembre) et nouvelles élections (le 9 décembre) !... tels sont les événements généraux de la première année du nouveau règne.

L'Europe, d'ailleurs, est à peu près partout pacifiée.

A Thônes, l'on poursuit activement la reconstruction des maisons de la rue Blanche, suivant une ligne parallèle à l'église et un peu reculée.

Un nouveau syndic, Louis-Alexandre Ackermann (28), et deux vice-syndics, pris dans le Conseil communal, sont nommés par décret le 5 juin.

A son tour, le Conseil communal nomme (le 14 juin) un Conseil délégué pris dans son sein, c'est-à-dire deux conseillers délégués et deux suppléants pour expédier dans l'intervalle des réunions les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil.

Et déjà le 29 juillet a lieu un renouvellement partiel de la municipalité : sur trois conseillers sortants, deux sont réélus... Chaque année le sort désignera trois conseillers sortants...

L'inondation qui résulte des grandes pluies des 24 et 25 novembre, cause des dégâts considérables vers Tronchine et emporte le pont provisoire de Morette...

Avec l'année 1849 tombe l'usage des anciennes mesures, qui font place dès le 1er janvier suivant à celles du *système métrique* ; ainsi l'avait décidé le roi Charles-Albert en septembre 1845.

1850-1860.

Ruiné par la guerre des années précédentes, peu habitué

---

(28) Né à Annecy le 25 décembre 1797, il était fils du teinturier François Ackermann, de Soleure, fixé à Thônes dès 1816. Marchand de fer, devenu banquier, L.-A. Ackermann finira par une faillite en janvier 1872 et prendra la fuite.

d'ailleurs au régime parlementaire (puisqu'il en est à sa 4e Chambre et à son 14e ministère depuis le mois de mars 1848), le royaume de Piémont se débat dans une situation financière des plus difficiles : il est obligé de recourir à des emprunts et à de très lourds impôts.

D'ailleurs, avec les ministres Siccardi et Ratazzi, surtout avec le fameux comte de Cavour, il se jette dans des mesures anticléricales (29) qui achèvent de mécontenter la Savoie.

La Chambre des députés élue le 9 décembre 1849 s'est vue congédier le 20 novembre 1853 ; et la suivante, élue le 8 décembre, dissoute le 25 octobre 1857, fera place à une sixième Chambre, élue le 15 novembre 1857.

Nos électeurs des mandements de Thônes et de Duingt restent fidèles à leur député Charles Despine jusqu'à sa mort, arrivée le 20 février 1859 (30) : le 20 mars suivant ils lui donnent pour successeur le baron L. Girod de Montfalcon.

En 1853 (août), le Conseil de Thônes élève une vive protestation contre le chiffre des droits de gabelles imposés à la commune, ensuite d'une loi du 2 janvier : Thônes payerait 7.410 livres 71 tandis que Saint-Julien n'est taxé que 2.022 livres 95 ! L'autorité ramène les droits susdits à 6.010 livres... Le Conseil demande encore qu'ils soient réduits à 4.000 environ...

Le 22 juin 1855 le Conseil décide que les quinze conseillers seront à l'avenir répartis comme il suit : Tronchine et et Chamossière en auront un, — Bellossier, le Crêt, les Pesets et le Montremont, un, —Thuy, un, — le Sapey, un, — le Glapigny, deux — la Vacherie et le Fételay, un, — et la section de la Ville, huit.

Les digues du Fier et du Nom sont réparées (1850 et 1852), — le cimetière est agrandi par l'achat d'une par-

---

(29) Entre autres, suppression d'ordres religieux, « incamération » soit confiscation de leurs biens, expulsions de capucins, cisterciens, carmélites à Chambéry, Hautecombe, La Roche, Yenne, Pont-de-Beauvoisin (juillet-août 1855) !

(30) Commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, auteur d'un *Essai sur les biens communaux en Savoie* (*Acad. de Sav.* 1836 t. VIII) et de nombreuses autres études (*Acad. Sav.* 2e série, t. IV, p. LIV)

celle de terrain de la dame Buffet Jacques née Giguet (2.300 livres), et la porte s'ouvrant sur la cour du collège est supprimée (1851) ; mais, sur les vives réclamations de la paroisse, elle est rétablie en décembre 1852 pour permettre aux cortèges funèbres de se dérouler tout à leur aise sur la place et dans la rue des Clefs...

Le canal dit du Merderel est remplacé par un aqueduc couvert aboutissant au Carroz : l'adjudication des travaux, du 12 juillet 1855, se monte à 3.092 livres, mais certes l'importance et l'agrément de cette transformation valent bien cette dépense.

On décide d'agrandir la ruelle des Chevaux (1856, 1857) et le 3 mars 1858 on obtient un décret de déclaration d'utilité publique autorisant l'expropriation de quelques parcelles d'immeubles...

De même on voudrait agrandir la place du Carroz par l'achat de diverses parcelles, pour y transférer le marché au bétail...

Divers ponts sont refaits : celui de Tronchine, en bois (1850), aux frais communs de la commune, de la ville et des quelques sections intéressées (1698 liv. 50), celui des Pésets, également en bois (1855), puis ceux du Martinet et du Pignet, sur le nant Bruyant (1856) ; — ensuite, mais en maçonnerie (10.061 livres), le pont de Chamossière, qui, à peine achevé et non encore complètement payé, s'écroulera la veille de la grande inondation de 1859.

Un autre pont, projeté depuis 1845 et reconnu de toute nécessité, va enfin transformer l'entrée de la ville de Thônes :

A quelques mètres en aval du vieux pont tout délabré, large à peine de 2 m. 50, auquel on n'accède que par une pente de 10 %, il sera établi, en biais sur le Nom, un pont de fer, dit *à l'américaine* : l'adjudication en est donnée le 29 mai 1857 à M. Claude Granchamp, serrurier-mécanicien, entrepreneur à Annecy, pour le prix de 17.619 livres 93 centimes.

Naturellement la route demande à être déplacée, et il faut pourvoir pour cela à l'expropriation de divers immeu-

bles : de ce chef, la dépense s'élève encore à 8.165 livres...

Mais le consorce de la route d'Annecy aux confins du Faucigny payera 7.000 livres ; pour le surplus, la commune et la section de la ville y pourvoiront au moyen de coupes de bois... et d'un emprunt (autorisé par décret royal du 23 mars 1857) au montant de 10.800 livres, remboursable à raison de 1200 livres par an (outre les intérêts) ; on s'adresse à la Caisse centrale des Dépôts, à Turin...

Indiquons encore, en fait de travaux publics : en 1856 la réfection d'une nouvelle partie des pavés de la ville (pour 1173 liv.), — en 1856-57 diverses réparations en charpenterie (795,50) et ferblanterie (594,80) à la flèche du clocher, — en 1856 le nivellement du terrain pour l'agrandissement de la place du Carroz (400 fr.), etc.

Une route de Thônes à Serraval, projetée dès 1847 par les communes du mandement, avait été mise à la charge de Thônes, de Serraval, de Manigod et des Clefs. Ne voyant que d'assez faibles avantages à retirer de cette route par la commune de Thônes, le Conseil n'avait consenti (20 juin 1847) à faire exécuter tous les travaux nécessaires sur le territoire de la commune, qu'en subordonnant cette participation au parachèvement de la route mandementale d'Annecy à Thônes et à la construction d'un pont nouveau à l'entrée de la ville... Or, en 1852, eut lieu l'adjudication des travaux d'un premier tronçon : le Conseil de Thônes, en sa séance du 15 décembre, protesta qu'il n'y apporterait aucun concours tant que la route consortiale susdite ne serait pas terminée ; et, le percepteur ayant versé à la Caisse spéciale de cette route la somme de 2000 livres, le Conseil insista plus vivement (le 30 mai 1853), priant le Conseil d'Intendance de refuser l'approbation demandée par le percepteur...

En 1855, comme il s'agissait du second tronçon de cette route, à partir du pont des Clefs, le Conseil de Thônes persista (le 22 juin), pour les mêmes motifs, dans son refus de contribuer à la dépense... Et de nouveau, le 23 juillet 1857, exposant la situation financière de Thônes, — qui

a une surimposition de 135 centimes par livre de contribution — il déclare refuser momentanément tout concours à cette rectification de la 2e et 3e parties de la route.

Cependant le 26 juin l'Intendant général a fixé la quote-part de Thônes à 15,987 livres 20 centimes et le 22 septembre il décide les travaux...

Le Conseil refuse (17 décembre)... ; l'Intendant menace... : Thônes refuse toujours (29 janvier et 3 mars 1858)...

Par décret du 9 mars, l'Intendant général déclare que la commune de Thônes sera taxée d'office pour la quote-part mise à sa charge (16,000 livres) ; et une première somme de 8,000 livres est portée d'office au budget de l'année courante, « ce qui élève à 3 livres 28 centimes l'impôt local, provincial et divisionnaire, par chaque livre de contribution royale... ».

Le Conseil s'adresse alors à l'autorité supérieure (10 juin) ; mais le Ministre (10 juillet), et l'Intendant invitent le Conseil à faire un emprunt... A la majorité de sept voix contre cinq, le Conseil communal de Thônes (22 juillet) repousse tout emprunt et toute participation à cette dépense, et conclut « subsidiairement » à attaquer les communes de Serraval et des Clefs au sujet de la première répartition, à laquelle la commune de Thônes n'a jamais été appelée...

L'Intendant maintient énergiquement son ordonnance du 9 mars (31 juillet 1858). Et de son côté le Conseil persiste (16 décembre) à vouloir plaider... pour obtenir une répartition plus équitable de la dépense entre les communes qui sont plus ou moins intéressées à l'établissement de cette route : le 3 juin 1859, il arrête de faire dresser sa requête par M. l'avocat Levet, d'Annecy...

Dans l'automne de 1859, l'abondance des pluies amène une terrible inondation, qui ravage bon nombre de localités en Savoie et en France...

A Thônes, le 1er novembre, on est épouvanté par le roulement des grandes eaux à travers les rues et les places de

la ville, les champs de la Curiaz, des Besseaux, de Tronchine, de Saucissex et de Thuy...

Le maire Ackermann mobilise tout ce qu'il peut trouver d'hommes de bonne volonté et de matériaux, poutres, fûts vides, queues de sapin, etc., pour improviser des barrages...

Il y a des prodiges de dévouement : Eléonore Rivollet sauve successivement trois personnes que les eaux entraînaient (matinée du 31 octobre, après-midi du même jour, et 5 novembre)... Et le Conseil délégué sollicite pour lui la *médaille au courage civil*... Le maire devient chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare...

Naturellement on entreprend les travaux urgents pour la réfection des digues...

Et, l'Intendant général étant venu sur les lieux, on le prie de s'interposer auprès du Gouvernement du Roi à l'effet d'obtenir un subside : « La ville de Grenoble. — ose-t-on dire, — si cruellement éprouvée par la même inondation, a vu une main paternelle s'étendre sur elle et... alléger les souffrances de ses habitants... » ; le Conseil de Thônes ose espérer que le Gouvernement du Roi ne sera pas moins généreux (19 décembre)...

Nous avons là une preuve, entre cent autres, que nos Savoyards d'alors se tournaient avec un œil d'envie vers les sujets de S. M. l'Empereur Napoléon III.

Le ministre Cavour s'était tourné, lui aussi, vers la France depuis quelques années, et — on finira par deviner son jeu, — c'était pour en obtenir un concours diplomatique et financier... nécessaires à la réalisation de ses grands projets italiens.

Ensuite d'un traité du 10 janvier 1855 signé avec l'Angleterre, le petit royaume de Sardaigne était intervenu dans la guerre de Crimée par l'envoi d'un corps expéditionnaire de 15.000 hommes (31), qui se battit vaillamment au pont

---

(31) Trois Thônains moururent du choléra : Jean Lathuille le 6 juin, l'artilleur Joseph Moret le 15 juin, tous deux à Kamara ; Jean-Marie Roux le 24 août à Jenikoï ; — un quatrième, Charles-Félix Charvet, mourut d'une bronchite à Balaclava le 7 février 1856.

M. François Agnellet
Maire de Thônes
Chansonnier

Musicien de Thônes en 1856.

de Tratkir sur la Chernaïa (16 août) ; et, par là, l'astucieux ministre avait obtenu de siéger au congrès de Paris (mars-avril 1856), de s'y plaindre de la situation politique de l'Italie et d'accuser le pouvoir temporel du Pape (32)...

L'Europe catholique s'émut... Victor-Emmanuel lui-même fut effrayé de l'audace de son ministre... M. de Rayneval, ambassadeur français à Rome, réfuta dans un long rapport les calomnies intéressées de Cavour... Mais celui-ci, lentement, sûrement, poursuivit ses projets (1856-1857..).

Et bientôt se succédèrent les événements : l'attentat d'Orsini (14 janvier 1858), — la très secrète entrevue de Plombières (21 juilet), — la campagne diplomatique, prélude de la guerre contre l'Autriche, — les armements du Piémont, ainsi qu'un nouvel emprunt (9 février 1859), — les discussions passionnées sur l'éventualité d'une cession de la Savoie à la France, — l'ultimatum de l'Autriche habilement provoquée (23 avril) et enfin la guerre...

Tout le monde connaît ces batailles de 1859 : Montebello le 20 mai, Palestro le 31 mai, Turbigo le 3 juin et Magenta le 4, ensuite San Martino et Solférino le 24 juin, — et la suspension d'armes du 8 juillet et le traité préliminaire de Villafranca (du 11 juillet).

La Savoie, qui a chanté plus d'un *Te Deum*, — malgré ses pertes sur les champs de bataille, — acclame de ses vivats enthousiastes (16 juillet) l'empereur Napoléon III retournant à Paris, et ensuite ses divers régiments qui empruntent comme lui le chemin de la Savoie, de Lansle-bourg à Culoz...

La Savoie n'est pas italienne : elle ne peut pas l'être... : *deviendra-t-elle française ?* Telle est la question qu'agitent alors en sens divers nos journaux savoyards et trente-sept brochures (33)... ; et c'est bientôt le sujet de toutes les conversations (34), pendant que les agents de Cavour

---

(32) Cf. Villefranche, *Pie IX, sa vie, son histoire, son siècle*, p. 138...

(33) Chiffre donné par L.-E. Piccard dans *Thonon, Evian-les-Bains et le Chablais*, p. 370.

(34) Cf. Dépollier, *L'Annexion et la Presse savoisienne*, Annecy, 1910.

« révolutionnent » les Romagnes, les duchés de Parme et de Modène, la Toscane... et les amène à s'annexer au Piémont.

On s'étonne que l'Empereur des Français ne demande pas à Victor-Emmanuel une compensation pour les agrandissements que lui doit celui-ci...

On parle d'un congrès européen qui règlerait la question des Etats de l'Italie centrale et en même temps la question savoisienne...

Et voici que les choses se compliquent

Si un jour la Savoie est abandonnée par le royaume de Piémont s'agrandissant de toute l'Italie centrale, la Suisse ne va-t-elle pas réclamer, comme une part lui revenant de droit, les provinces du Chablais et du Faucigny et même une partie de la province d'Annecy (ou Genevois) située au nord de la rivière des Usses ou plus exactement au nord de la ligne d'Ugine, c'est-à-dire la région qui a été neutralisée par les traités de 1815 ?

Thônes, Annecy, Faverges... seraient-ils englobés dans la Confédération helvétique ? ou bien, se retrouvant placés sur la frontière comme en 1814, seraient-ils de nouveau encombrés de contrebandiers et de douaniers ?

1860

D'après les journaux de la fin de janvier 1860, l'annexion de la Savoie à la France devient de plus en plus probable, comme contre-partie de l'annexion des duchés et des Romagnes au Piémont... Quant au démembrement possible — nullement chimérique (35) — de la partie nord de la Savoie, les notabilités savoisiennes font entendre de vives protestations par la voix de la presse, par les adresses à l'Empereur et au Roi des conseils provinciaux de Chambéry et d'Annecy, et par une députation de 41 notables envoyés à Paris.

---

(35) Cf. Trésal, *L'Annexion de la Savoie à la France*, p. 224...

Napoléon III promet à cette députation (le 21 mars) de maintenir l'intégrité de la Savoie, tout en sauvegardant par certaines dispositions particulières les intérêts spéciaux des provinces qui avoisinent la Suisse.

Entre temps, les conseils communaux ont été renouvelés le 22 janvier, — la Chambre des députés a été dissoute (21 janv.) — et les scrutins des 25 et 26 mars (36) désignent presque partout des députés partisans de l'annexion.

Or, le 24 mars, par le traité de Turin, le Roi de Sardaigne a consenti à cette annexion en la subordonnant au libre vote des populations. Le 1er avril il délie ses sujets de Savoie de leur serment de fidélité. Et nos conseils communaux ou juntes municipales (comme dit la loi du 23 octobre 1859) votent des adresses à S. M. l'Empereur des Français...

Pour faire taire tous les dissentiments et répondre à toutes les récriminations des Suisses — et de leurs amis les Anglais et les Prussiens — il est décidé que les Savoisiens se prononceront librement sur cette question : *La Savoie veut-elle être réunie à la France ?* Ils le feront au scrutin secret par *oui* ou par *non*. Le gouverneur-régent d'Annecy ajoute (le 10 avril) que les votes ainsi conçus *oui et zone* seront valables et considérés comme affirmatifs.

Et toute la Savoie s'ébranle.

Le dimanche 22 avril, — le lendemain 23 pour quelques-uns, — les électeurs, c'est-à-dire les citoyens âgés de 21 ans, au moins, nés en Savoie ou de parents savoisiens habitant la commune depuis six mois..., vont aux urnes dans un ordre parfait, avec entrain :

130.839 votants (sur 135.449 inscrits, dont 2.709 absents et 1.254 infirmes ou malades), donnent 130.533 *oui* et seulement 235 *non* avec 71 bulletins nuls (37).

---

(36) Le nombre des collèges électoraux de la Savoie a été ramené de 22 à 18 : celui de Duingt est fondu avec celui d'Annecy ; et le député nommé n'est autre que l'avocat Jacques Replat, le littérateur bien connu.

(37) Ajoutons à ces chiffres les votes des soldats savoyards enrégimentés dans les villes du Piémont : 6.033 *oui*, 283 *non*, 34 bulletins nuls. Cela fait un total de 136.566 *oui* sur 137.189 votants !

Dans le mandement ou canton de Thônes, il y a sur

650	inscrits	de Thônes,	566 *oui* + 43 *oui et zone*	
71	—	de La Balme,	70 *oui*, 1 *non.*	
182	—	des Villards,	181 *oui*	
122	—	de Saint-Jean,		120 *oui et zone*
510	—	du Gd-Bornand	447 *oui* +	19 *oui et zone*, 2 *non.*
220	—	de La Clusaz,	105 *oui* +	98 *oui et zone*
344	—	de Manigod,	155 *oui* +	159 *oui et zone*
154	—	des Clefs,	22 *oui* +	126 *oui et zone*
325	—	de Serraval,	316 *oui*	
2.578	inscrits,	2.430 votants =	1862 *oui* +	566 *oui et zone*, 3 *non.*

Le peuple savoyard a donc magnifiquement affirmé sa volonté d'être réuni à la France ; aussi attend-il avec impatience la ratification du traité d'annexion.

Après des discussions passionnées, ce traité est enfin voté le 29 mai par la Chambre sarde (38), le 10 juin par le Sénat, et le roi sanctionne ce vote le 11.

Sitôt reçue la nouvelle du décret royal, le Sénat français ratifie à son tour le traité d'annexion, que sanctionne l'Empereur (12 juin).

Le 14, il y a *Te Deum* à Notre-Dame de Paris, revue au Champ de Mars, illumination générale dans la capitale... A Chambéry, procès-verbal de la remise des territoires de la Savoie à la France, puis installation des préfets des deux départements nouveaux, *Te Deum*, banquet, proclamation du sénateur Laity aux habitants de la Savoie..., proclamation connue vers 5 heures du soir à Annecy et le lendemain dans toutes les communes.

C'en est donc fait : à dater de ce jour — 14 juin 1860 — *nous sommes Français !* définitivement Français ! non par le fait d'une conquête ni par une révolution, mais ensuite d'une cession solennelle consentie par le souverain légitime et ratifiée avec enthousiasme par toute la population.

---

(38) C'est là une première occasion de réjouissances publiques : à Annecy, 101 coups de boites sont tirés dès la première heure du jour...

CHAPITRE VII

NOTES SOMMAIRES SUR L'HISTOIRE DE THONES

depuis l'Annexion de la Savoie à la France

I. — Sous Napoléon III

(14 juin 1860 — 4 septembre 1870)

An clocher de Thônes flotte le drapeau bleu blanc rouge, comme aux jours déjà lointains de Napoléon Ier. Dans les rues et à l'église se célèbre la fête du 17 juin — *fête de l'Annexion*, — qui est solennisée d'ailleurs dans toutes les communes de France...

Et les réjouissances populaires vont leur train...

Bien vite s'achève l'organisation française du pays, et successivement arrivent les gendarmes, les « rats de cave », les douaniers.... puisque la Junte municipale de Thônes (1), pas plus que celle d'Annecy, n'a pu obtenir l'éloignement de la douane.

Or, les postes des douanes sont établis (2) au Sapey, au pont des Etroits (St-Jean-de-Sixt), au Chenaillon et au Plan (Grand-Bornand), et les habitants — parce que plusieurs communes du canton sont coupées par la ligne-limite de la zone — craignent la ruine des marchés du Grand-Bornand et de Thônes.

---

(1) Délibérations du 29 avril et du 4 mai 1860.

(2) Décret-loi du 12 juin 1860, paragraphe premier qui sera modifié (après divers procès et faits étranges de contrebande) par une loi du 10 mars 1899 ; le tout enfin abrogé par la loi du 16 février 1923 entrée en vigueur le 10 novembre de la même année.

Les lois françaises sont déclarées mises en vigueur dans la Savoie, les unes dès le 14 juin, d'autres le 1er août ou le 1er novembre, toutes définitivement le 1er janvier 1861.

M. Ackermann, marchand de fer et banquier, syndic de Thônes depuis 1849, est nommé *maire* par décret impérial du 1er décembre 1860 ; et le 26 du même mois il « jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ». Il est assisté d'un premier adjoint et bientôt d'un second. Il gardera l'écharpe jusqu'en 1865.

Les 9 et 10 décembre 1860 (3) et de nouveau les 14 et 15 avril 1861, il y a des *élections législatives* : le département de la Haute-Savoie a été partagé en deux circonscriptions : celle d'Annecy nomme M. Hippolyte Pissard (contre M. Levet, maire d'Annecy), celle de Thonon M. Bartholoni.

En 1863, dans toute la France, nouvelles élections les 31 mai et 1er juin : mêmes élus dans le département.

En 1869, les 3 et 24 mai, M. Hippolyte Pissard, le candidat officiel (4) est encore réélu, contre M. Jules Philippe, d'Annecy : à celui-ci Thônes a donné 272 voix (contre 202 à M. Pissard), tandis que Manigod, Serraval, La Clusaz et St-Jean sont restés fidèles à leur député.

Les 30 et 31 décembre 1860, il y a eu élection de seize conseillers municipaux de Thônes, qui le 3 février prêtent serment de fidélité à l'Empereur.

En 1865 — et désormais — il y aura vingt et un conseillers, élus les 22 et 23 juillet.

En 1870, vingt et un, élus les 6 et 7 août, seront installés après prestation du serment le 4 septembre !

Les 20 et 27 janvier 1861, élection de M. Benjamin Agnellet, maire de Saint-Jean-de-Sixt, comme membre du Conseil général de la Haute-Savoie (contre Ackermann) ; mais parce que le scrutin de La Balme-de-Thuy a été clos

---

(3) Le scrutin n'étant resté ouvert qu'un seul jour, au lieu de deux, dans la plupart des communes, les élections de la Hte-Savoie sont annulées le 18 février suivant par le Corps législatif.

(4) A Thonon, M. Bartholoni est battu par le baron d'Yvoire, candidat de l'opposition.

à 3 heures au lieu de l'être à 4, l'élection de B. Agnellet est cassée par le Conseil de préfecture (21 février), et le canton de Thônes reste toute l'année sans avoir de représentant au Conseil général.

Enfin un nouveau scrutin est ouvert le 12 janvier 1862, et M. Benjamin Agnellet est élu conseiller général par 1239 voix (dont 171 seulement à Thônes) contre le candidat officiel M. Georges Mercier, de Saint-Jeoire, conseiller à la Cour de cassation (qui a obtenu 922 voix, dont 357 à Thônes),

En 1870, le 11 juin, B. Agnellet sera remplacé par le grand bienfaiteur de Thônes M. Joseph Avet (élu par 1023 voix, dont 402 à Thônes, contre 639 données au concurrent).

Pour le Conseil d'arrondissement, c'est M. Barthélemy André, de Thônes, qui est élu le 27 janvier 1861, — réélu le 3 août 1867, — et qui le sera encore longtemps.

Reprenons dès l'année 1860 l'œuvre des municipalités successives.

Premièrement en ce qui concerne les routes.

On a la satisfaction de voir classer parmi les routes départementales (n°7), par décret du 26 décembre 1860, la route d'Annecy à Bonneville par Thônes (5), et l'on vote (en 1868) 8.000 fr. pour le tronçon de Veyrier au col de Bluffy.

Pour le chemin dit de grande communication (n° 6) de Thônes à Faverges, on vote (en 1865) 12.000 francs destinés surtout à l'expropriation des terrains entre la rue des Clefs et la jonction de Manigod...

Pour celui-ci, dit chemin d'intérêt commun n° 16, de Thônes à Manigod, la commune de Thônes s'engage (en 1861) à participer pour les 15 % aux travaux de rectification, celle de Manigod se chargeant de la moitié de la dépense.

---

(5) Plus tard le Conseil général de la Hte-Savoie déclassera cette route et en fera un chemin de grande communication n° 1 (27 avril 1881).

Quant aux chemins vicinaux de la commune de Thônes, le Conseil vote (le 18 août 1862) une imposition de 5 centimes additionnels au principal des quatre contributions, plus trois jours de prestations : ce n'est là qu'un commencement...

Pour la ville de Thônes.

Grandes avaient été les dévastations des terrains par l'inondation de novembre 1859 : il faut payer la note des travaux :

Pont de Tronchine, en bois (916 fr. à la charge de la ville, et 293 fr. à la charge du consortium de la route de Thônes à Annecy), — travaux provisoires aux Perrasses..., 7.000 fr., — déblaiement des bords du Nom et digues soit du Nom soit du Fier : frais répartis entre les aboutissants, les rière-aboutissants, la ville et la commune (1864) ; — nivellement du Carroz près du pont de Tronchine, afin d'y transférer au plus tôt le *marché au bétail*...

Depuis le commencement de mars 1860, la ville est *éclairée au gaz liquéfié* (850 francs par an), au moyen des six lanternes à réverbère datant de 1841 (et qui sont portées à treize en 1871).

L'octroi communal est supprimé (1861).

On réclame avec instance (en 1861, 1862, 1864...) l'établissement d'une nouvelle foire, laquelle sera un jour autorisée par la Préfecture pour le premier lundi après l'Assomption avec retour le second samedi suivant (1875).

Un premier Concours agricole se tient à Thônes le 5 juin 1864 : vote de divers crédits pour une augmentation des primes, pour le pavillon et les balustrades...

D'importants travaux sont entrepris au collège par les soins et aux frais de M. Joseph Avet (1860-61), et des subsides de l'Etat permettent de faire diverses réparations à la mairie (1862) et aux écoles (1864).

Les pauvres de Thônes sont installés (1863) au château du Turban, que le généreux M. Avet vient de faire construire.

L'intérieur de l'église est transformé (1862-63)...

Et, grâce à une fondation de 40.000 fr. faite par M. Girod François dit Gervais (28 mars 1860), on voit s'ouvrir une Ecole d'horlogerie le 1er juillet 1861...

La petite bourgade de Thônes est donc en plein dans le progrès, dans le mouvement qui pousse les villes de France à se transformer.

Ce mouvement est bien loin de se ralentir avec le nouveau maire, François Agnellet (6), nommé par décret impérial du 26 août 1865.

Pour de nouveaux travaux à exécuter dans la ville, le Conseil décide (7 décembre 1865) de recourir à un emprunt, — projeté d'abord de 150.000 fr. — réduit par la Préfecture à 72.000 fr., — voté le 14 octobre 1866 et autorisé le 8 février 1868... Et sans retard le maire traite avec des entrepreneurs d'Annecy et de Chambéry pour des aqueducs-égoûts et des pavés, et aussi pour la pose de tuyaux et de bornes-fontaines : total 59.152 fr. (1868-69).

De divers particuliers l'on a acheté des sources pour alimenter ces bornes-fontaines (1867)...

En 1866, par délibération du 26 août, on sollicite l'établissement, — à frais communs entre les communes du canton, — d'une *ligne télégraphique* reliant Thônes à Annecy ; mais les municipalités voisines ne se décidant pas à marcher, M. Joseph Agnellet, frère du maire de Thônes, prend l'initiative d'une souscription à Paris, et bientôt le produit est plus que suffisant pour payer la part de la dépense que doit supporter la commune, savoir 120 fr. par kilomètre (sur la route départementale n° 7) et les appareils du bureau (installé provisoirement au secrétariat de la mairie) ; l'Etat prend à sa charge l'établissement des poteaux et des fils (1868).

Non content de promouvoir cet immense progrès « qui nous met aujourd'hui — dit le Conseil — en communication avec toute la France et les pays étrangers »,

---

(6) Né à St-Jean-de-Sixt le 23 février 1807, décédé à Thônes le 26 septembre 1872. François Agnellet a laissé un recueil de *chansons patoises* fort intéressantes... C'était l'arrière-grand-père des directeurs actuels de la Fabrique de chapeaux.

M. Joseph Agnellet, aidé de quelques compatriotes, fait don à la ville de Thônes de la *fontaine monumentale* qui décore si gracieusement la place du Marché.

De nouveaux travaux sont faits à l'école des filles (1773 fr.), à celle des garçons (3.720 fr.), au collège, à l'église... On procède (1869) à l'asphaltage des trottoirs dans chaque rue et sous les Arcades (la moitié de la dépense étant supportée par les propriétaires des maisons)...

Cependant, à Paris, le régime impérial subit des transformations : après les élections législatives de mai 1869, l'Empereur se décide à accorder plus de libertés aux représentants de la nation (8 septembre 1869 et 20 avril 1870), et il cherche une sorte de consolidation de son trône dans un plébiscite du 8 mai 1870.

A la question posée — mal posée, a-t-on dit, — « Le peuple français approuve [*oui* ou *non*] les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1869... », nos populations rurales répondent par un chiffre imposant de voix affirmatives :

	Population municipale	Inscrits	Oui	Non	Bulletins nuls
Thônes	2.605	720	492	46	5
La Balme-de-Thuy ...	319	81	68	3	1
Les Villards	679	203	166	6	
St-Jean-de-Sixt	482	150	100	10	
Grand-Bornand	1.954	541	300	12	
La Clusaz	960	261	199	4	2
Manigod	1.386	384	334		
Les Clefs	636	153	140	12	1
Serraval	1.433	364	300	2	
	10 454	2.857	2.099	83	9

Grâce à l'activité des fonctionnaires et aussi grâce à la crainte qu'inspire la démagogie, la France donne 7.350.000 *oui* contre 1.570.000 *non* (et 113.000 bulletins nuls) : c'est la dernière victoire de l'Empire.

Trois mois *après* le plébiscite, — mais non *à cause de*

lui, — la France se trouve engagée dans une guerre avec la Prusse et les autres Etats allemands : ses armées comptent déjà trois échecs...

Le 4 septembre, l'Empereur, prisonnier, est déclaré déchu du trône, et la République est proclamée !

11. — Sous la République

(à partir de 1870)

Après avoir partagé avec la « vieille France » les douleurs patriotiques si amères, si souvent renouvelées de la guerre franco-allemande, — et perdu plus d'un de ses enfants sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux, — la commune de Thônes se réveille à la vie publique lors des *élections du mercredi 8 février* 1871. Il s'agit d'élire une Assemblée nationale, qui doit traiter de la paix avec l'Allemagne.

Des 765 voix émises à Thônes, 610 vont à Jules Philippe, 577 à l'avocat Chardon, 469 à l'avocat Duparc, 450 à l'avocat Silva, — tous républicains, qui sont élus (avec le Dr Taberlet); — 410 vont à André Folliet (qui attendra son jour), 334 au comte Eugène de Roussy de Sales, 310 au baron F. d'Yvoire, 306 au Dr Montgellaz, etc.

Mais J. Philippe ayant bientôt après démissionné pour rester préfet de la Haute-Savoie, les électeurs lui donnèrent, le 2 juillet, pour remplaçant à l'Assemblée nationale André Folliet (269 voix à Thônes, contre 81 données au baron d'Yvoire).

Le 30 avril 1871 ont lieu les élections municipales : bien qu'il soit absent, M. Joseph Avet, déjà Conseiller général, est élu maire de Thônes le 21 mai...

Il meurt le 27 octobre suivant, après avoir fait par son testament de nouvelles largesses à son pays natal, qui bientôt lui élèvera un monument (7).

---

(7) Voir plus loin les *Personnages distingués.*

D'ailleurs, on achève (1871-72) la construction d'une Salle d'asile, pour laquelle M. Avet avait promis 30.000 fr., la commune fournissant les bois nécessaires...

Le 8 octobre 1871 a lieu, en même temps, l'élection d'un Conseiller d'arrondissement, M. Barthélemy André (qui l'est depuis 1861 et le sera jusqu'à sa mort en avril 1886), — et l'élection d'un Conseiller général, M. Joseph Agnellet (8), qui obtient à Thônes 372 voix et dans le canton 1100 (contre 541 données à son parent l'ingénieur Edouard Agnellet), et qui est élu maire de Thônes (9) le 19 octobre 1873 et encore en novembre 1874... Il meurt le 6 mai 1877.

Peu après lui, l'écharpe municipale passe à son frère cadet, M. Parfait Agnellet (10), qui la garde quatre années (1882-86) ; mais en réalité la charge du mandat syndical pèse presque toute entière sur les deux adjoints Barthélemy André et J.-F. Favre, notaires l'un et l'autre, qui ne sont pas retenus par leurs propres affaires loin de leurs administrés.

Devenu maire en titre au mois de juin 1886, le notaire Favre (11) reste 4 ans, et de même ses successeurs F. Richard-Cugnet 4 ans, Paul Mérel 4 ans 7 mois, M. Amédée Michel 4 ans 7 mois, Guérin Favre presque 4 ans, tandis que M. Christin Sylvestre reste 14 ans, atteignant presque les années d'Ackermann et celles du second Durod (12).

---

(8) Manufacturier, commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, né à St-Jean-de-Sixt le 29 juin 1823. C'est lui qui a fait bâtir rue de la Saône le bel édifice devenu l'Hôtel de la Paix .

(9) Ses prédécesseurs immédiats à la mairie ont été M. Jean Périllat (1871-73), banquier, né au Grand-Bornand, décédé à Thônes le 22 février 1881 à l'âge de 63 ans, et M. François Bally, qui n'est resté que quelques mois (1873).

(10) Né lui aussi à Saint-Jean-de-Sixt, le 14 octobre 1831 ; mort le 28 mai 1890.

(11) D'une famille originaire du Grand-Bornand, né à Thônes en 1824, décédé le 22 mars 1898, laissant trois filles, dont M^mes^ Humbert et Huchet.

(12) Nous renvoyons à la fin du volume la liste complète des maires de Thônes à partir de 1792.

L'Assemblée nationale ayant enfin en 1875 voté une Constitution, ainsi que les lois organiques nouvelles sur l'élection des sénateurs et des députés, on prend plaisir à voir fonctionner les divers rouages de la République.

Tout d'abord se présentent les *élections sénatoriales* (au suffrage restreint à deux degrés) : la commune de Thônes n'y participe que par son conseiller général, son conseiller d'arrondissement et *un* délégué de la municipalité (en 1876 et 1882) ; cependant à partir de 1890 celle-ci nomme *six* délégués, ce qui porte le nombre des électeurs à huit.

Elus (13) le *30 janvier 1876*, réélus le *8 janvier 1882* et le *4 janvier 1891*, M. Chaumontel (m. le 13 octobre 1892) et M. Chardon, (m. le 10 août 1893), sont remplacés, l'un (8 janv. 1893) par le Dr Francoz, et l'autre (7 janvier 1894) par André Folliet.

En 1898, le 6 février, César Duval est élu comme troisième sénateur.

Sont réélus le *28 janv. 1900*, Duval, Francoz et Folliet, mais ce dernier, m. en 1905, est remplacé le 6 mai 1905 par E. Chautemps...

Le *3 janvier 1909*, sont élus Duval, Mercier, Chautemps ; Duval meurt le 21 avril 1910 : il est remplacé (juin 1910) par le Dr Goy.

Arrive le 11 janvier 1920 : les Drs Goy, Gallet et M. David (Ferdinand) sont élus ; puis le Dr Goy étant mort le 25 février 1925, c'est M. Curral, de Sallanches, qui le remplace (26 avril).

Les *élections législatives* (pour la Chambre des députés) sont autrement importantes et disputées. Elles ont été faites jusqu'ici (sauf en 1885, 1919 et 1924) au scrutin uninominal d'arrondissement.

---

(13) Elus par 220 et 218 voix contre les deux candidats conservateurs Joseph Agnellet et Amédée de Foras (150 et 174 voix) qui voulaient « le maintien du gouvernement sage et réparateur du maréchal de Mac-Mahon... ».

Jules Philippe, d'Annecy, reste douze ans député :

Elu en 1876, *le* 20 *février* (contre Ch. d'Anières), réélu en 1877, *le* 14 *octobre* (contre le même), en 1881, *le* 21 *août* (contre Dupont-Vieux de Thônes, et encore en 1885, *le* 4 *octobre*, au scrutin de liste avec Ducroz, Duval et Folliet (contre F. de Roussy, Hipp. Perret, Léon Mareschal et F. d'Yvoire), il meurt le 26 mars 1888.

Félix Brunier est élu le 29 avril, et réélu en *1889, le 22 septembre* (contre A. de Villette) ; il meurt en novembre 1891.

Le Dr Thonion, élu à sa place le 10 janvier 1892 (contre Julien Agnellet, qui obtient 359 voix à Thônes), est réélu en *1893, le 20 août* (sans concurrent).

Mais M. Léon Berthet, avocat d'Annecy, le supplante : le *8 mai 1898* il est élu (par 400 voix à Thônes, contre 113);

En 1902, les 27 avril et 11 mai, le même est élu par 10.711 voix contre 9.746 données à Jacques Carron, qui a 401 voix à Thônes et 1.780 dans le canton).

En 1906, le 6 mai, Berthet est encore « proclamé élu » (contre Pierre Bouchet, qui a obtenu 1861 voix dans le canton, 408 à Thônes, tandis que Berthet en a eu dans le canton 839, dont 290 à Thônes).

Jusqu'en 1910, — malgré les votes contraires des électeurs de la vallée de Thônes que M. Berthet veut bien appeler les « Bretons » de la Savoie, — la représentation de la Haute-Savoie a appartenu aux partis de gauche.

Arrivent les élections des *24 avril et 8 mai 1910 :* M. Albert Crolard, Ingénieur des Arts et Manufactures, candidat conservateur et libéral, est finalement élu par 10.283 voix dans l'arrondissement (dont 1883 dans le canton, 423 à Thônes), contre 10.213 voix (à Thônes 277) données à Berthet.

Il en est de même aux élections de *1914, les 26 avril et 10 mai :* M. Crolard obtient dans le canton 1811 voix (dont 395 à Thônes), contre 120 données à Berthet et 618 à F. Blanc.

Après la guerre, les élections législatives du *16 novembre 1919*, qui se font au scrutin de liste, envoient au Parlement les candidats du Bloc national : Crolard (247 voix

à Thônes), Bartholoni (261), Perrollaz (253) et Paul Tapponnier (259), — contre David (200), Jacquier (201), Duboin (207) et Gallet (253) ; — cependant, Perrollaz étant décédé, les élections partielles des 13 et 27 février 1921 donnent la majorité à Duboin (contre Anthonioz).

Enfin, les dernières élections — du *11 mai 1924* — voient aboutir les efforts de MM. Duboin, Jacquier et Antonelli, membres du cartel des gauches, qui n'obtiennent cependant que 195, 185 et 188 voix à Thônes, 515, 505 et 494 dans le canton (contre 366, 364 et 371 voix à Thônes, 1674, 1691, 1701 dans le canton, données à Crolard, Bartholoni et Tapponnier).

Plus que toutes autres, les *élections municipales* intéressent nos populations.

Avant 1888, elles se sont toujours faites à Thônes sur *une seule liste*, chaque électeur portant sur son bulletin 21 noms (en désignant, s'il le veut, en premier lieu le conseiller ou les conseillers qu'il demande pour sa section) : il n'y a, en effet, qu'une commune de Thônes et il s'agit de nommer les conseillers de la commune.

En 1884, quelques électeurs de la ville, tenant absolument (pour se faire élire) à séparer la ville de la campagne, s'adressèrent au Conseil général de la Haute-Savoie. Une enquête eut lieu, qui ne recueillit que des opposants ; et, à l'unanimité des membres présents (28 juillet), la municipalité déclara repousser le projet de sectionnement. Malgré tout, le *sectionnement électoral* de la commune de Thônes fut décidé par le Conseil général (23 août 1884). Deux fois (le 8 août 1886 et le 17 juillet 1887) la municipalité prit des délibérations pour faire rapporter cette décision ; mais ce fut en vain : le parti qui était au pouvoir ne voulut pas renoncer au sectionnement.

Le Conseil municipal est soumis tous les quatre ans à un renouvellement général,

Et celui-ci, — abstraction faite des seconds tours de scrutin comme des cas d'élections partielles, — s'est produit le 30 avril 1871, le 22 novembre 1874, le 6 janvier 1878, le 9 janvier 1881, ensuite au printemps les 4 mai 1884,

6 mai 1888, 1er mai 1892, 3 mai 1896, 6 mai 1900, 1er mai 1904, 3 mai 1908, 5 mai 1912, plus récemment le 30 novembre 1919 et le 3 mai 1925.

Sitôt installé, le Conseil nouveau procède à l'élection du maire et des adjoints (14).

Quant aux élections au *Conseil d'arrondissement*, nous avons les dates et les noms qui suivent :

1871, le 8 octobre, — 1874, le 4 octobre, — 1880, le 1er août : élu Barthélemy André (mort le 25 avril 1886).

1886, le 1er août, élu Jean-François Favre.

1892, le 31 juillet, François Agnellet dit le Rouge.

1895, le 27 octobre, Alexandre Périllat.

1898, le 31 juillet, — 1904, le 31 juillet — et 1910 le 24 juillet, M. Pierre Hudry (plus de 21 ans).

1919, le 14 décembre, M. Pierre Favre d'Anne.

Pour le *Conseil général*, les élections ont lieu de six ans en six ans :

En 1871, le 8 octobre, Joseph Agnellet est élu.

En 1877, le 4 nov., c'est Aimé Golliet qui sera réélu en 1883, le 12 août.

En 1884, le 15 juin, élection de Michel Dupont-Vieux, et en 1885, le 29 novembre, de Parfait Agnellet.

En 1889, le 28 juillet, c'est de nouveau Aimé Golliet qui est élu.

Voici en 1895, le 28 juillet, François Cuillery, — en 1901, le 21 juillet, M. Amédée Michel, qui est réélu en 1907, le 28 juillet.

Enfin en 1913, le 3 août, élection de M. Eloi Cuillery, qui se fait réélire en 1919 le 14 décembre et en 1925 le 19 juillet.

Revenons sur nos pas pour glaner quelques faits, qui ne trouveraient pas leur place ailleurs.

---

(14) Du 30 juin 1874 au 26 mars 1882 la nomination des maires était réservée au Président de la République.

En 1871, pour faire face à diverses dépenses, le Conseil vote une imposition extraordinaire de 6.745 fr., — et en 1872, une autre de 45 centimes par franc, soit 5.000 fr.

La section de Glapigny (1872-73) emprunte 8.000 fr. pour indemnités de terrains aux abords de son chemin vicinal.

Construction du pont de Tronchine, sur le Fier, revenant à 2.694 fr. 50 (1874)

L'année 1875 voit l'affreuse tempête et inondation du 8 juillet et de nouvelles inondations les 10, 11 et 13 novembre.

Hiver 1879-1880 des plus rigoureux : le lac d'Annecy est en partie gelé.

En 1880, le 14 juillet, première *Fête* dite *Nationale*, que célèbrent avec entrain les partisans du nouveau régime, qui se « laïcise » de plus en plus : interdiction aux fonctionnaires et aux employés d'assister en corps à la procession de la Fête-Dieu, etc.

Emprunt de 25.400 fr. pour les travaux du chemin vicinal du Montremont et de celui de Bellossier (15), et vote de la surimposition nécessaire pour amortir cet emprunt (12 juin 1881).

Pressé à plusieurs reprises de délibérer sur l'établissement d'Ecoles primaires supérieures des deux sexes (16), le Conseil municipal déclare par deux fois (le 30 octobre et le 20 novembre) sa volonté d'ajourner toute décision à ce sujet jusqu'à sa prochaine session : « On ne se repent jamais, — dit un conseiller, — d'avoir pris le temps de réfléchir. » Le 5 février suivant, le Conseil repousse toutes dépenses pour la création de ces écoles.

Emprunt de 9.395 fr. 70 (1886) pour travaux aux bâtiments des écoles... Celle des garçons est bientôt laïcisée (1889) de par la loi.

---

(15) Ils seront exécutés de 1884 à 1889 par l'entrepreneur Martinazzo, et la dépense s'élèvera à plus de 32.700 francs.

(16) On sait que par les efforts répétés de MM. les Inspecteurs, le département de la Haute-Savoie est arrivé à occuper le premier rang, entre tous les départements, pour le nombre de ces écoles.

Achat (1889) d'un poids public à bascule pouvant porter 6.000 kg (1500 fr.)...

Epidémie de fièvre dengue dite *l'influenza* qui sévit en décembre 1889 et janvier 1890.

Dès le 25 novembre 1889 les horloges de Thônes sont réglées d'après l'heure de Paris, qui est en retard de 16 minutes sur l'heure locale.

Un peu plus tard, une loi du 9 mars 1911 imposera à toute la France le système des fuseaux horaires, et, par là, remplacera l'heure de Paris par celle de l'Europe centrale, c'est-à-dire par l'heure du méridien de Greenwich (près de Londres), qui retarde de 9 minutes 51 secondes sur l'heure de Paris et de 25 minutes 50 secondes sur l'heure de Thônes.

La France presque toute entière, — paresseux mis à part, — s'apercevra des inconvénients qu'il y a à trop retarder sur la marche du soleil... Et une nouvelle loi (du 8 juin 1916) décidera pour les mois de la belle saison une avance de soixante minutes, dite l'heure d'été..., ce qui n'empêchera pas l'hiver de ramener avec lui les inconvénients du retard de l'heure (si gênants dans le régime des écoles pour tout l'est et le sud-est de la France) (17)...

Avec le maire Richard-Cugnet (1890-94), le Conseil travaille à la réalisation d'un nouvel ensemble de travaux :

Construction d'un réservoir (23.500 fr.) et achat de diverses sources, dont l'eau est amenée à ce réservoir (au pied du Mont) et de ce réservoir à la ville, où elle est distribuée par neuf nouvelles bornes-fontaines...

Traité avec l'ingénieur Dumont, de Bellegarde (26 février 1893) pour *l'éclairage électrique* de la ville : installation de l'usine au Pignet, et des poteaux et des fils..., et

---

(17) Peut-être, un jour, au lieu de ces alternatives de l'heure d'été et de l'heure d'hiver, verrons-nous adopter pour toute l'année une avance de 30 minutes sur l'heure anglaise, — ce qui nous donnerait à peu près l'heure de Strasbourg ou de Nice, — ou bien plus simplement laissera-t-on chaque localité reprendre son heure particulière (les gares gardant seules l'heure de Londres).

déjà pour la messe de la nuit de Noël l'église est splendidement éclairée !

Emprunts pour la continuation des chemins vicinaux de Thuy et du Glapigny : la moitié de la dépense est à la charge de la commune.

Importante rectification du chemin de grande communication n° 1 entre les Perrasses et Morette, et rectification du lit du Fier sur les sections de Thuy et de Bellossier (entreprise Huissoud) : dès le 17 juillet 1894, les voitures suivent la nouvelle route tracée le long du Fier, au lieu de faire le grand détour sous Thuy.

D'autre part, le Conseil se rallie (24 avril 1892) à un projet 'de tramway d'Annecy à Thônes par le col de Bluffy...

Il reste d'autres articles au programme du maire Richard ; mais celui-ci meurt le 27 nov. 1894 : son successeur Paul Mérel en réalisera quelques-uns .

Réfection du pont de Tronchine avec tablier métallique, et pour cela emprunt de 7.187 fr.

Réfection des ponts de Chamossière et du Malnant, en bois... Une partie des communaux du Montremont est cédée à l'Etat... Nouvel emprunt pour le chemin vicinal du Glapigny.

Construction de latrines publiques près du pont de Nom, avec canal de dérivation voûté (3.860 fr.).

Installation du *téléphone* (vers 1898) moyennant une annuité de 278 fr. 20, et établissement d'un facteur local pour la distribution des divers courriers dans la ville.

Le fait capital de cette période, c'est l'établissement du *tramway* dit T. A. T., *d'Annecy à Thônes*, par Sur-les-Bois et Saint-Clair... La gare de Thônes est ouverte au service des voyageurs le 1er septembre 1898, et dix jours après a lieu la fête de l'inauguration, avec magnifique décor de la ville et multiples discours : M. Noblemaire, directeur du P.-L.-M., boit à la prospérité du *petit frère* le T.-A.-T....

Mais, d'autre part, l'Ecole d'horlogerie a vécu !

M. Passy s'était engagé (18) à faire enseigner aux élèves six parties de l'horlogerie, c'est-à-dire la balancerie, le barillet, le finissage, le repassage du barillet, la confection des trous en rubis, la manière de prendre la pierre brute, de la préparer et de la placer dans la montre et enfin le mécanisme du remontoir.

Or, déjà en 1880, le Conseil municipal se demandait si M. Passy ne se préoccupait pas plutôt de faire travailler des ouvriers que de former des élèves... : une enquête par un homme du métier avait été demandée...

Le 7 septembre 1884 des conventions furent passées avec MM. Benoît et Léon Gay pour la réouverture d'une Ecole d'horlogerie à partir du 1er janvier 1885. En 1891 les conventions furent renouvelées avec MM. Gay frères et Jean-Marie Lavillat..., puis elles expirèrent le 31 août 1894...

S'appuyant bientôt sur un article de la fondation faite en 1860 par M. Girod (Gervais), le Conseil décide (24 février 1895) que dorénavant et jusqu'à nouvel ordre les revenus annuels de cette fondation seront employés en *bourses d'apprentissage* (de 200 fr. chacune) allouées à des jeunes gens et jeunes filles de Thônes qui désireraient apprendre un métier.

Un règlement minutieux est rédigé, puis approuvé le 19 mai suivant (avec additions ou modifications le 22 novembre 1896, le 20 nov. 1898, le 16 février 1902) et enfin remplacé par un autre le 18 février 1906.

Au maire Paul Mérel, décédé inopinément, succède (15 octobre 1899) M. Amédée Michel, neveu de Joseph Avet.

Et nous voyons se continuer les travaux :

Construction d'un lavoir public, — de trois urinoirs, — d'une gare à Morette...; — établissement de quais en pierres de taille (25.077 fr.) ;

Importantes réparations à l'église (15.330 fr.), ainsi qu'aux bâtiments des écoles laïcisées..., car c'est en vain que le Conseil, à l'unanimité, demande au Préfet de sur-

---

(18) En 1861, par conventions passées avec le maire le 25 avril, ratifiées par le Conseil le 6 juin.

seoir à la laïcisation de l'école des filles : le gouvernement poursuit ses mesures antireligieuses... (19).

Une fête de la Fédération des Musiques de la Savoie (20) se tient à Thônes le 19 juillet 1903 : quoique contrariée par la pluie, elle amène une affluence extraordinaire de visiteurs...

Avec un nouveau maire, Guérin Favre, lieutenant de douanes en retraite (21), non moins « libéral » que ses prédécesseurs, le Conseil repousse (1905) le projet d'un monopole des inhumations — achète le passage Schennach-Binvignat (entre la rue des Clefs et la place Avet), 900 fr., — et demande la création d'un groupe scolaire à Thônes et d'une école mixte à Thuy.

Un incendie des 29 et 30 août 1907 dévore quatre ou cinq maisons au sommet de la Saône : le Conseil décide d'acheter une partie de leur emplacement pour y construire un hangar de pompes, avec, au-dessus, une grande salle de répétitions pour la musique (13.643 fr.).

Une fête sportive est organisée à Tronchine, pour le 16 février 1908, avec concours de luges, bobleighs et skis, qui réussit parfaitement.

Chose moins gaie : on voit passer des escouades de gendarmes qui vont expulser de leurs presbytères les curés de Saint-Jean-de-Sixt (4 et 6 février) et des Villards (17 mars), et, à leur retour de cette dernière expédition, on compte dix-sept prisonniers dirigés sur Annecy, où ils doivent passer vingt-trois jours avant d'être jugés... (22). A ceux-là

---

(19) « *Tous ensemble*, — a dit Viviani, — par nos pères, par nos aînés, par nous-mêmes, *nous nous sommes attachés* à une œuvre d'anticléricalisme, *à une œuvre d'irréligion*. Nous avons arraché les consciences humaines à la croyance... » (Discours prononcé le 8 novembre 1906 à la Chambre des Députés, qui en vota l'affichage dans toutes les communes de France). Cf. Tavernier, *Cinquante ans de politique : l'œuvre d'irréligion*, pages 102, 221, 227, 233, 252...

(20) Pour cette fête le Conseil avait voté 5.000 fr.

(21) Né à Draillant, canton de Thonon, décédé à l'âge de 70 ans le 3 mars 1908.

(22) *La Persécution religieuse en Savoie : pages d'histoire*, Paris, Imprimerie du *Réveil Savoyard*.

s'ajouteront de nouveaux inculpés : il y aura en tout 27 accusés, 27 condamnés, entre autres l'abbé François Blanc, vicaire, condamné le 11 avril à deux mois de prison et 16 francs d'amende !

A Thônes, le maire M. Christin Sylvestre, élu le 5 avril, réélu le 17 mai 1908 — et en 1912 et en 1919, — va poursuivre l'exécution d'un projet étudié dès 1884, l'élargissement de la rue de la Saône (et du chemin de grande communication n° 1) entre les maisons Agnellet et Collomb ; la maison Agnellet sera achetée (18.000 fr.) et démolie : emprunt de 23.000 francs....

En amont du pont de Tronchine, un quai sera construit (11.000 fr.) ; — un lavoir public sera établi à l'extrémité du champ de foire (6.121 fr.) ; — les ponts de Bellossier et de Chamossière seront refaits ; — on construira le groupe scolaire (1910-13) et l'on entreprendra l'adduction en ville de l'eau dite des Etouvières (1910), œuvre précieuse entre toutes, qui coûtera 49.636 fr. couverts par des emprunts (23).

En 1914, l'achat et la démolition d'une maison Gurgo en la rue des Clefs permet de raccorder le chemin de grande communication n° 6 au chemin vicinal n° 12, et d'établir un nouveau lavoir...

En cette même année 1914, le Président de la République se proposant dans une randonnée à travers les Alpes d'être de passage à Thônes le 16 août, le Conseil vote un crédit de 600 francs pour le pavoisement des rues.

Mais, hélas ! la guerre nous a été déclarée !... Elle se poursuit atrocement... et déjà un certain nombre d'enfants de Thônes sont tombés au champ d'honneur : ce n'est pas le moment de pavoiser, ni en 1914, ni en 1915, ni en 1916, ni en 1917... Cette heure si longtemps et si patiemment attendue, arrive enfin le 11 novembre 1918, au jour à ja-

---

(23) Plus tard, dans « la traverse » de la Tour (section du Glapigny), on construira un intéressant chemin rural, qui sera prolongé jusqu'au chemin des Envers, sur la commune des Villards.

mais mémorable de la capitulation de l'Allemagne et de l'armistice.

Ici nous arrêtons cette Histoire et ces Annales deux fois millénaires du pays d'Aïtoune.

Pourquoi, en effet, raconterions-nous les événements minuscules qui se passaient à « l'arrière » pendant que nos « poilus » luttaient et souffraient si stoïquement ou plutôt si chrétiennement « sur le front » ?

Avec quel bonheur on accueillit les survivants lors de leur démobilisation et combien joyeusement avec eux on célébra la *Fête de la Victoire* le 14 juillet 1919 ! Tous nous nous le rappelons comme si c'était d'hier...

Cependant nos pages ne doivent pas se clore sans renfermer — pour les transmettre à la postérité — les noms de ceux de nos compatriotes qui pour nous sont tombés dans les combats ou se sont éteints dans les hôpitaux.

Voici donc :

Les Enfants de Thônes morts pour la France

(au nombre de 90)

1914 :

Charvet Michel, 4 août, à Crusnes (Meurthe-et-Moselle.
Rivollet François, 9 août, à Cernay (Alsace).
Hudry Louis, 15 août, à Sainte-Croix.
Gay Léon, 26 août, à Saint-Dié (Vosges).
Bernard-Bernardet Jos., 28 août, à Saulcy (Vosges).
Buffet Emile, 29 août, à Saulcy.
Bochet-Cadet Eugène, 30 août, à Gerbeviller (M. et M.).
Barrucand Paul, 1er septemb., au col de la Chippote (Vosges).
Cuillery Marcel, 1er septembre, à Fouchifol (Vosges).
Lathuille Antoine, 3 septembre, à Mandray (Vosges).
Buffet-Croix-Blanche Armand, 6 septembre, au col de Barémont.
Avrillon Philippe, 17 septembre, à Raon-l'Etape (Vosges).
Avrillon Jean-Baptiste, 18 septembre, à l'hôpital de Bischwiller.

Atrux-Granti Auguste, 24 septembre, à Herleville (Somme).
Vacherand Charles, 24 septembre, à Herleville.
Gaillard Joseph, 25 septembre, à Herleville.
Rey Emile, 25 septembre, à Herleville.
Binvignat Eugène, 1er octobre, à Cappy (Somme).
Atruz Joseph, 2 octobre, à Fontaine-lès-Cappy (Somme).
Buffet Michel 2 octobre, à Waucourt (Pas-de-Calais).
Carquillat-Grivaz Albert, 2 octobre, à Waucourt.
Binvignat Louis, 5 octobre, à Frise (Somme).
Rey Alfred, 7 octobre, à Chuignes (Somme).
Crédoz Claudius, 26 octobre, à Grenouillère (Somme).
Périllat François, 30 octobre, à Dompierre (Somme).
Rey Alfred-François, 2 novembre, à Quesnoy-en-Santerre
Hudry Raymond, 11 novembre, à Yser (Belgique).
Gay Joseph. 18 novembre, à Verbranden-Molen (Belgique).

1915 :

Arragain François, 13 janvier, à Cassel (Allemagne).
Dumont Louis, 20 janvier, à l'Hartmannweillerkopf.
Sonnerat Alphonse, 21 février, à Sullzeren (Alsace).
Vittoz Julien, 7 avril, à Flirey (Meurthe-et-Moselle).
Brouard Paul, 25 avril, aux Eparges.
Gay Edouard, 2 mai, à Sedd-el-Bahr (Asie Mineure).
Bijasson-Vieux Philippe, 9 mai, à Notre-Dame-de-Lorette.
Quétand Bernard, 20 mai, à Souchez.
Clavel Joseph, 25 mai, sur la route de Béthune.
Binvignat François, 7 juin, à Notre-Dame-de-Lorette.
Avet-Rochex Joseph, 14 juin, à Bruay (Pas-de-Calais).
Avet-le-Veuf Ambroise, 18 juin, à Souchez.
Anthoine Emile, 21 juin, à la forêt de Parroy.
Avrillon Auguste, 21 juin, à Vého (Meurthe-et-Moselle).
Péchoux François, 24 juin, à Hénin (Pas-de-Calais).
Atrux-Tallau Alfred, 11 juillet, à Fey-en-Haye (M. et M.).
Lathuille Maurice, 6 août, à Notre-Dame-de-Lorette.
Bibollet Jean-François, 24 août, à l'hôpital 107, à Lyon.
Agnans François, 25 septembre, à Perthes-les-Hurlus.
Clerc Alfred, 8 novembre, à Schratzmauëlle.

1916 :

Dupenloup Louis, 17 mars, à Verdun.
Rey Jean, 6 juin, à l'hôpital Gama, à Toul.
Grand Joseph, 20 juillet, à Hem-Monacu (Somme).
Dupont-Roc François, 8 août, à Retegnebois-Chenois (Meuse).
Avet-l'Oiseau Joseph, 18 août, à l'hôpital d'évacuation n° 13.
Buffet Jean, 19 août, à Toulon. navire-hôpital France IV.
Hudry Emile, 28 août, à l'Est de Maurepas (Somme).
Bernard-Granger Francis, 4 septembre, à Barleux (Somme).
De Pazanan Pierre-Paul, 5 septembre, à Barleux.
Verchet Joseph, 5 septembre, au Moulin de Farny (Somme).
Garnier Léon, 14 septembre, à Château d'Eix (Meuse).
Gallay Joseph, 18 septembre, à Vadelaincourt (Meuse).
Cavagnoux Louis, 27 septembre, à l'Hôtel-Dieu, à Lyon.
Agnans Louis, 3 novembre, à Saint-Pierre-Waast (Somme).
Favre Marius, 17 octobre, à l'hôpital n° 16, à Lyon.
Clavel Emile, 24 octobre, à Vaux-Chapitre.
Avet-Paradis Jean-François, 25 octobre, à Vaux-Chapitre.
Métral Hyacinthe, 25 octobre, à Damloup.
Bijasson Marius, 15 novembre, à St-Pierre-Waast.

1917 :

Agnans Emile, 6 février, à Cayeux (Somme).
Genand-des-Gollets Eugène, 17 juin, à Cerny-en-Laonnois (Aisne).
Pochat-Cotilloux Emile, 6 juillet, à Laffaux (Aisne).
De Coucy Paul, 16 juillet, à Epernay (Marne).
Atrux-Tallau Simon, 17 septembre, à Braine (Aisne).
Périllat-Boiteux Claude, 6 décembre, à Grand-Seraucourt (Aisne).

1918 :

Lathuille Christophe, 23 février, à Aspach-le-Bas (Alsace).
Pégat Joseph, 14 mars, à Blainville (Meurthe-et-Moselle).
Lathuille Francis, 3 avril, à Morisel (Somme).
Gurgo Modeste, 16 avril, à Remiencourt (Somme).

Frasson Auguste, 25 avril, au Mont-Kemmel (Belgique).
Gay Maurice, 25 avril, au Mont-Kemmel (Belgique).
Dépommier Maurice, 9 mai, à Arnèke (Nord).
Contat Claudius, 21 mai, à l'hôpital mixte, Saint-Dié.
Avet-Rochet Louis, 9 juin, à Notre-Dame-de-Lorette.
Chenay Claude, 5 août, à Charly (Aisne).
Martin Joseph, 20 août, à Roye (Somme).
Mermillod-Poënsi César, 2 octobre, à Orfeuil (Ardennes).
Desbordes François, 4 octobre, à Saint-Quentin.
Donzel Ambroise, 23 octobre, à Ochrida (Serbie).
Barrucand Joseph, 7 novembre, à Dietkirken (Allemagne).

1919 :

Dunand Arthur, 16 mai, à l'hôpital, Vesoul.

1920 :

Avet-le-Veuf Joseph, 27 janvier, à Marach (Cilicie).

A tous ces braves s'ajoutent deux anciens instituteurs et onze autres mobilisés non originaires de Thônes, quoique domiciliés à Thônes..., ce qui nous donne le chiffre total de 103 de la *Plaque commémorative* placée à l'église et de l'élégant *Monument aux Morts* solennellement inauguré et bénit, à la demande de M. le maire Dr Vinit, par S. G. Monseigneur l'Evêque d'Annecy, le dimanche 11 novembre 1923.

Donnez-leur à tous, Seigneur, le repos éternel
et la lumière de votre Paradis !

CHAPITRE VIII

LE COLLÈGE ET LES ÉCOLES PRIMAIRES

PREMIÈRE PARTIE

Le Collège de Thônes au XIXe Siècle

I. *Sous le régime français* (1801-1815).

En 1801, — en même temps que les églises se rouvrent à l'exercice public du culte, — les classes du collège recommencent.

L'abbé Charvet, ci-devant professeur d'humanités et de rhétorique, se trouve avoir, en novembre 1801, un rhétoticien, huit humanistes, cinq troisièmes et cinq autres élèves finissant leur quatrième (1) ; — et Jean-François Avet, officier démissionnaire, a cinq élèves en quatrième, dix en cinquième, onze en sixième et quinze autres qui apprennent à lire, à écrire et à calculer.

En additionnant tous ces chiffres, nous trouvons le joli total de 45 latinistes et 15 commençants — six mois avant la promulgation du Concordat ! — mais, d'autre part, nous constatons que, depuis la vente par la Nation de la maison du Collège et de ses biens ruraux (2), les professeurs sont réduits à faire la classe dans leurs propres maisons d'habi-

---

(1) Donc, même pendant les années si troublées du Directoire, les leçons de latin avaient été données, Dieu sait où, par les prêtres proscrits et cachés.

(2) Au commencement de septembre 1796 (15 fructidor au IV).

tation : seul, M. Avet reçoit un maigre traitement à titre d'instituteur public (agréé le 3 février 1799).

On espère beaucoup des bonnes dispositions du Premier Consul...

Le maire de Thônes J.-F. Durod prend un arrêté le 4 novembre 1802 (13 brumaire an XI) et fait démarches sur démarches pour obtenir le rétablissement normal du collège... Réuni avec l'autorisation du préfet, le Conseil municipal approuve et ratifie (27 nov. 1804) les dispositions prises par le maire : il propose trois professeurs, MM. Charvet, C. Roux et J.-F. Avet, aux traitements respectifs de 600 fr., 500 et 400 fr. ; mais, comme les revenus actuels du collège (en créances diverses administrées provisoirement par la Commission des hospices) ne s'élèvent qu'à environ 900 fr., les professeurs sont autorisés à percevoir de leurs élèves une rétribution mensuelle (de 1 fr. 80 ou 1 fr. 50 ou 1 fr. suivant les classes)...

Enfin, au terme de l'année scolaire 1804-1805, vers le 22 octobre, arrive le *Décret impérial* d'autorisation, daté du 25 fructidor an XIII, soit du 12 septembre 1805 :

« NAPOLÉON, Empereur des Français,

sur le rapport du Ministre de l'Intérieur, décrète ce qui suit:

« *Article* 1er. — La commune de Thône, département du Mont-Blanc, est autorisée à établir une Ecole secondaire, à la charge par elle de remplir les conditions prescrites par les arrêtés des 30 frimaire an XI et 19 vendémiaire an XII.

« *Article* 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

« Signé : NAPOLÉON.

« Par l'Empereur, le Secrétaire d'Etat, Hugues B. Maret.

« Pour copie conforme, le Ministre de l'Intérieur, Champagny.

« Pour ampliation, le Conseiller d'Etat à vie, Directeur général de l'Instruction publique, Fourcroy.

« Enregistré à la préfecture du Mont-Blanc, à Chambéry, le 23 vendémiaire an XIV, transmis au Maire de Thône le 29 vendémiaire, »

Par suite, pour se conformer aux arrêtés susmentionnés, le Conseil municipal se hâte :

1° de constituer le Bureau d'Administration de l'Ecole secondaire (lequel comprendra le maire, deux conseillers, le juge de paix et le directeur de l'Ecole) ;

2° de présenter (en nombre double) au choix du Ministre les candidats professeurs ;

Et 3° de fixer leurs traitements (à 500, 400 et 300 fr.), payables par trimestres (à prendre sur les arrérages des revenus).

Il ajoute que la rétribution « que les élèves seront dans le cas de payer » sera de 12 fr. par an dans les classes supérieures, de 9 fr. en 3e et 4e et de 6 fr. en 5e et 6e.

Mais une question se pose. Cette rétribution viendra-t-elle en déduction du chiffre des traitements ? Le préfet l'a prétendu ; les professeurs réclament ; le nouveau maire Pierre-François Durod explique que ceux-ci ont toutes les peines du monde à se faire payer de leurs élèves et qu'eux-mêmes fournissent, non seulement leurs logements, mais encore les locaux nécessaires pour leur enseignement ; et l'on reconnait qu'ils ont droit à une indemnité.

Finalement le Bureau d'Administration arrête (5 nov. 1806) que « le montant des rétributions que les élèves doivent payer auxdits professeurs *est* et *sera en sus du traitement fixe* alloué à ces derniers. »

Les élèves sont des externes, éparpillés dans la ville : il y a tout juste un pensionnaire et quatre demi-pensionnaires chez M. Charvet, et deux demi-pensionnaires chez M. Avet. Au total 13 + 10 + 22 = 45 élèves. Une bonne partie d'entre eux ne peut payer la moindre rétribution !

Les temps sont durs, et voici qu'ils vont l'être de plus en plus pour le petit collège de Thônes.

Ensuite de la loi du 10 mai 1806 sur la création de l'Université impériale, et des décrets du 17 mars 1808 et du 17 septembre de la même année, diverses circulaires arrivent, soit de Paris, soit de Grenoble (siège du Recteur d'Académie) ordonnant de tout organiser suivant les nouveaux règlements.

Aucun établissement d'instruction secondaire ne peut être formé en dehors de l'Université : le petit collège de Thônes sera donc happé par l'immense machine qu'invente l'Empereur...

Nul ne peut enseigner publiquement sans être gradué par l'une des Facultés : l'abbé Charvet serait donc obligé — à l'âge de 68 ans — de se pourvoir d'un diplôme de bachelier ! Mais, sur ce point, l'Université se montre bonne mère, *alma Mater :* elle se contente de réclamer un certificat du maire attestant que M. Charvet enseigne depuis tant d'années... et le versement par M. Charvet d'une première somme de 35 fr. 52 et d'une seconde somme de 24 fr. 48, montant des droits exigés pour l'examen et pour le diplôme de bachelier ès lettres.

Une troisième condition est autrement difficile à remplir : tout élève qui fréquente les cours est tenu de payer une *rétribution universitaire* égale au *vingtième* du prix de la pension des élèves internes ; or à Thônes il n'y a pas d'internes ! Presque tous les élèves sont chambriers, c'est-à-dire tiennent une chambre à louage et se procurent eux-mêmes leur nourriture ; leurs parents, se voyant dans l'impossibilité de payer cette contribution, ne vont-ils pas se résigner à retirer leurs enfants ?...

Dans une lettre désolée du 23 février 1809, qu'il adresse au Grand Maître de l'Université, le bon M. Charvet expose la triste situation de son Ecole... Le maire fournit de son côté toutes les explications voulues... et répète chaque fois qu'il n'y a pas de pensionnat dans la commune... N'importe, le Grand Maître réclame *la rétribution du vingtième...*, le collège de Thônes étant peut-être le seul de toutes les Académies de l'Empire qui se soit obstiné jusqu'ici à ne pas la payer !

Le Grand Maître réclame aussi de la ville de Thônes *un local convenable...* En nommant M. Charvet « principal provisoire du collège de Thônes » et en autorisant provisoirement MM. Roux, J.-F. Avet et F.-S. André (instituteur) à continuer leurs fonctions, S. Exc. fait déclarer catégoriquement, — par lettre de M. Pal, Recteur d'Académie, du 9 février 1811, — que « le collège de Thônes ne recevra son

organisation définitive que lorsque la ville lui aura procuré un local convenable... »

Devant la menace de la suppression du collège, M. Charvet fit un effort suprême auprès des parents : dix-sept élèves obtinrent de la mairie des certificats d'indigence, les autres payèrent la fameuse rétribution à raison de 1 fr. 50 par mois.... Et M. Charvet, trimestre par trimestre, vacances comprises, fit ses versements chez le Receveur particulier de l'arrondissement : 250 fr. 25 pour l'année scolaire 1810-1811, puis 555 fr. 75 pour l'année 1811-1812.

A la rentrée de Toussaint il ne put reprendre ses cours, et il rendit son âme à Dieu le 15 décembre 1812, — âgé de 71 ans et 9 mois, — ayant enseigné pendant 28 ans.

« Sa mort..., — écrit le maire au Recteur. — est une perte presque irréparable pour nous. Ses talents pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse, la profondeur de son jugement, la probité et la franchise... le distinguaient particulièrement... »

M. Claude Roux, son confrère et collègue de troisième, eut en plus cette année-là les classes supérieures et fit les versements obligatoires jusqu'au mois d'août 1813...

A la rentrée suivante (nov. 1813) le collège retrouva un principal, professeur d'humanités et de rhétorique, en la personne de M. Joseph Barrucand, jeune prêtre, natif des Villards-sur-Thônes.

Celui-ci fit la classe dans une chambre des hoirs Girod, fournie par André Quétand.

Et le maire continua à donner quelques certificats d'indigence..., pendant que les conscriptions anticipées de Napoléon enlevaient à leurs études les plus grands d'entre les élèves...

II. *Sous le régime sarde* (1815-1860)

Deux professeurs ecclésiastiques et deux autres laïques, faisant la classe à environ 35 élèves, tous externes, voilà ce qu'était le petit collège de Thônes à la fin de 1815.

Mais, pour être revenu sous le sceptre du roi légitime,

il n'en allait pas moins dévorer bien des soucis et courir plus d'un danger.

Tout d'abord il lui fallait une autorisation du Conseil de la réforme des Etudes. Une première fois, le 25 janvier 1817, le conseil communal députa M. l'avocat Pierre-Joseph Durod, domicilié à Chambéry, pour faire toutes démarches nécessaires auprès du Magistrat de la Réforme... Mais, un billet royal du 29 novembre de la même année ayant prescrit à l'Intendant de fermer toutes les écoles non explicitement autorisées et de ne laisser enseigner le latin que dans les villes ayant un certain chiffre de population..., on s'émut à Thônes du triste sort qui attendait le collège : M. Barrucand, principal, ensuite le syndic P.-F. Durod (30 avril 1818), et encore tout le Conseil, avec le curé M. Lavorel (8 juillet), tout Thônes en un mot se remua pour obtenir des autorités de Chambéry et de Turin la conservation du collège, « ressource unique et infiniment précieuse, — dit la requête du conseil, — dans une vallée populeuse... dont les habitants se sont toujours fait remarquer par une grande aptitude aux sciences et aux arts, ainsi que par un dévouement indéfini et à la religion et à leurs princes chéris... »

L'approbation si anxieusement attendue fut enfin donnée le 22 septembre 1818 ; mais comme précédemment l'avait fait l'Université impériale, MM. les Réformateurs des Etudes réclamèrent l'aménagement d'un local... et menacèrent sérieusement d'interdire le collège, même de faire attribuer ses fondations à quelque autre établissement, si la ville de Thônes ne se pourvoyait pas d'un « local convenable » pour y réunir professeurs et élèves.

Ainsi mise au pied du mur, la municipalité se décida — enfin — à faire quelque chose.

Travaux à la maison seigneuriale

En effet, depuis le partage des biens du Marquisat indivis entre le marquis Prosper Favre et la commune de Thônes (1788), celle-ci possédait la partie sud de la maison

ci-devant seigneuriale (3), c'est-à-dire : au rez-de-chaussée trois chambres, plus l'emplacement occupé par la montée, et au premier étage un ancien appartement resté à l'état de grenier (depuis l'incendie de 1784) ; avec deux cours, l'une entre ladite maison et celle de Louis Pin, l'autre derrière la maison en droite ligne et de la même largeur, et enfin les deux cinquièmes d'un grand verger (4).

Ce pauvre bâtiment avait été utilisé comme maison d'arrêt en l'année 1793 et au début de 1794...

Le maire J.-F. Durod avait rêvé en 1806 d'en faire l'Ecole secondaire, et, déjà le 5 février de cette année-là, il avait convenu, avec des experts, d'un devis de travaux s'élevant à 3.585 fr. 50... Sa mort prématurée et l'absence de ressources avaient fait renvoyer les réparations à plus tard...

Voici donc que, — sous une nouvelle menace de suppression du Collège, — le 12 septembre 1820, le maire (le second Durod) passe des conventions économiques avec deux maçons et un menuisier pour 601 livres de travaux : réparations de murs, réfections de cheminées, de portes, de fenêtres, escalier en bois au midi de la maison pour monter au premier étage, etc. : l'Intendant approuve..., et les travaux s'achèvent le 5 mars 1821.

D'autre part, d'heureuses négociations avec M. Jean-Marie Machet aboutissent à une promesse de vente (25 février 1821) et ensuite à un acte de vente définitive (26 août 1822) — pour le prix de 2.700 livres, — de l'autre moitié de la maison seigneuriale, c'est-à-dire de la partie nord, qui était restée en 1788 au marquis Favre et qui, vendue (5) comme bien national, était arrivée aux mains de l'aubergiste Claude Machet, père de Jean-Marie :

Au rez-de-chaussée se trouvaient deux caves sur la rue et deux chambres du côté du jardin ; au premier étage, sur

---

(3) Formée de deux parties, possédées avant 1640 par le sénateur Henri Ouvrier, et par Mr Denis Ouvrier et sa femme Péronne Amoudry, et apportées par demoiselle Antoine Ouvrier à son mari Pierre de Valpergue... Rebâtie vers 1720 par le marquis Victor de Bertrand.

(4) Tabellion de Thônes, 1788, 2e volume, folio 325.

(5) Le 15 fructidor an IV pour 2.024 fr.

la rue deux cabinets, deux chambres et les archives, et sur le jardin deux salles avec une chambre derrière les archives : le tout avait servi de caserne à la gendarmerie.

Pour payer cette acquisition, le Conseil emprunta de la Fabrique ecclésiastique 2.000 livres neuves remboursables en dix ans sans intérêts, et porta au budget la première année les 700 autres livres, plus chaque année un dixième de l'emprunt...

Tout heureux de posséder enfin en son entier cette Maison seigneuriale, il allait étudier les aménagements à y faire, lorsque survinrent les fameuses Lettres Patentes du 23 juillet, publiées à Chambéry le 26 septembre 1822 (6) et peu après à Thônes.

Une douloureuse décision

Par ces Lettres le Roi approuvait le *Règlement y annexé pour les écoles tant communales que publiques et royales*, c'est-à-dire pour les écoles primaires, pour les écoles secondaires (ou de latin) ouvertes aux frais des villes et des communes et pour celles ouvertes aux frais des finances royales.

Non seulement il y était dit, dans un article 26, que « les villes devront pourvoir le local pour les écoles et la congrégation » ; mais de plus il était stipulé, dans un article 33, que « dans les villes qui ne sont pas chefs-lieux de province ni épiscopales, et dans lesquelles il n'y a point de séminaires, on ne conservera pas les écoles de grammaire, humanités, rhétorique et philosophie... si, faisant une commune [soit moyenne] des dix dernières années, il n'y aura pas eu au moins vingt étudiants en grammaire [c'est-à-dire en troisième], quinze en humanités, autant en rhétorique, et douze en philosophie. »

Faute d'avoir atteint ces chiffres, les professeurs de Thônes durent envoyer dans d'autres collèges leurs rhéto-

---

(6) Cf. *Recueil des Edits, Lettres Patentes, Manifestes et Ordonnances* publiées dans le duché de Savoie dès le 10 septembre 1814, tome XI, Chambéry, 1823, pp. 34-92.

riciens et humanistes et même leurs troisièmes ! L'abbé Roux, âgé d'ailleurs de 71 ans, cessa d'enseigner le 1er novembre 1823 ; et le personnel ne comprit plus qu'un seul ecclésiastique, M. Barrucand, devenu « régent de grammaire » ou de quatrième, avec deux laïques J.-F. Avet, professeur de 5e et 6e, et Ferdinand Rolland, chargé de l'école primaire dès 1822.

Transformation de la maison du Collège.

Les projets des travaux d'aménagement furent étudiés et établis à la manière économique d'autrefois : la commune s'engageant à fournir par corvées les pierres, sable, chaux et autres matériaux à pied d'œuvre, les premières adjudications de travaux en maçonnerie et en menuiserie (18 et 7 septembre 1823) ne montèrent qu'à 673 liv. 25, et d'autres (16 et 2 mai 1824) à 683 liv.

Et bientôt on eut le plaisir de voir se succéder portes et fenêtres en pierres de taille, lavoir à la cuisine, latrines, cheminées et chauffepanses, escaliers de pierre, portes en bois de noyer, planchers neufs..., et tous les murs réparés, recrépis et blanchis...

La maison étant ainsi restaurée et aménagée (1824), les élèves y viennent du dehors prendre les leçons de leurs trois professeurs : M. Barrucand seul y occupe un appartement (depuis 1819)...

Au bout d'une année, il est appelé ailleurs, laissant la direction de la pauvre école de latinité à l'abbé Chatellanaz, ensuite à l'abbé Balmand, qui rêve de tenir avec lui des pensionnaires lorsque de nouveaux aménagements auront été faits.

Le Conseil, en effet, adjuge (1828) de nouveaux travaux — pour portes, placards, volets, etc., — le tout achevé et reçu le 19 mai 1829.

Un nouveau préfet du collège, l'abbé Jean Collomb-Gros, de La Clusaz, peut venir occuper son appartement (novembre 1829) et loger près de lui sous le même toit une dizaine d'élèves, qu'il a formés étant vicaire-régent au Grand-Bornand.

L'internat ou pensionnat *date donc de la rentrée de novembre* 1829.

La cloche de l'ancienne chapelle de l'hôpital est alors transférée au Collège (7) et y donne le signal des divers exercices.

Bientôt, d'ailleurs, le préfet obtient que le collège ait un second professeur ecclésiastique pour enseigner la classe de cinquième, en remplacement de J.-F. Avet, qui se retire.

Cependant, pour la marche normale du Collège, il faut encore lui procurer une chapelle : l'abbé Collomb étant parti, malade (1835), c'est à son successeur, M. Jean-Baptiste Périllat, du Grand-Bornand que reviendra le mérite de ce nouveau progrès.

La chapelle du Collège.

Après diverses démarches et ententes préliminaires, dont les détails nous échappent, des conventions fermes sont signées le 30 septembre 1838 :

« Ledit Rd M. Périllat s'engage à faire construire dans ledit Collège un dortoir et une chapelle, conformément aux devis rédigés à cet effet, et à faire reconstruire les deux planchers du premier étage qui viennent de s'écrouler (8)..., à condition que l'Administration communale lui fasse compter la somme de cinq cent cinquante livres nouvelles et fournir tous les bois prévus par lesdits devis.

« L'Administration communale, reconnaissant que l'offre faite par M. le Préfet (du Collège) ne peut être que très avantageuse à la Commune et éviter des embarras et des ennuis à ses administrateurs, se soumet à lui faire fournir en temps utile les bois que nécessite la construction desdits dortoir et chapelle ainsi qu'à lui faire compter la somme de 550 livres nouvelles, pour correspectif de l'entière

---

(7) *Revue Savois.* 1866, p. 64 : article du Dr Louis Bouvier, ancien élève du collège, qui, deux pages plus loin, fait un éloge ému de son supérieur M. Collomb.

(8) Le 27 septembre 1838 : il s'agira de les rétablir avant le 1er novembre, époque de l'ouverture des classes.

exécution des travaux que nécessitent lesdits dortoir et chapelle et la reconstruction desdits planchers...

« Ainsi fait et convenu... »

Et l'Intendance approuve (16 octobre 1838).

Les travaux s'exécutent... (9).

Bientôt élèves et professeurs ont l'immense avantage et le bonheur d'avoir sous leur toit leur petite chapelle dédiée à Saint Joseph — et la présence réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ (1839).

Sous le souffle de la charité et par suite d'une pieuse émulation, la chapelle du collège est bien vite meublée des objets indispensables : un calice est donné par M. Doche (Jos.-Fr.), un ostensoir par M. le Docteur Chatron, une petite pyxide par M. Antoine Tessier (du Martinet), etc.

Un ornement blanc broché d'or, une chape, une écharpe, une étole, etc., proviennent bientôt de la succession de M. Rolland (Jean-Michel), curé de La Ravoire (1840), ainsi que le magnifique ornement violet qu'il avait reçu d'une Sœur de la Visitation, native de Chambéry, religieuse à Moulins :

« On conservait précieusement, dans le couvent de Moulins, cet ornement parce que saint François de Sales s'en était servi pour offrir le saint sacrifice de la messe, et dès lors on le considérait comme une relique, et c'est sous ce rapport que cette religieuse l'a reçu en quittant son couvent, à l'époque de la Révolution française, et elle en a fait cadeau à M. Rolland, pendant qu'il était vicaire à Chambéry » (10).

Pressantes démarches

Le collège, malheureusement, restait décapité....

Et pendant toute cette période le grand souci de sa

---

(9) En octobre 1842, on fera deux « teppes », dont une pour diviser la grande salle qui a vue sur la rue en deux classes, et l'autre pour la rendre indépendante du passage qui conduit à la chapelle.

(10) Déclaration de M. l'abbé Rolland, rapportée par M. Jolivet, ancien supérieur, Reignier, 2 décembre 1865.

Commission administrative (11) et de la municipalité, comme de tous ses amis, fut de faire démarches sur démarches (à Annecy, à Chambéry et à Turin) pour avoir l'autorisation de rétablir les classes d'humanités et de rhétorique, et de se procurer les ressources nécessaires pour constituer le traitement du professeur.

Le Conseil double déclare (le 16 mars 1830) qu'il consent à cinq centimes additionnels par livre de contribution ; — il demande (le 18 juin 1837) l'autorisation d'exiger de chaque élève une rétribution de six ou dix livres (suivant les classes), — et encore (le 6 juin 1839) l'autorisation pour la commune de s'imposer extraordinairement une somme annuelle de 230 livres pour parfaire le traitement d'un professeur (déjà en partie constitué par diverses donations)..., rien n'y fait : le Magistrat de la Réforme ne vent rien entendre, rien accorder.

Ne voyant arriver aucune autorisation..., le préfet Rd J.-B. Périllat accepte de devenir supérieur du collège de Bonneville, et dix-sept des élèves de Thônes le suivent dans cette autre maison.

La crise est grave !

L'abbé Isidore Jolivet, depuis dix ans vicaire à Thônes, se laisse nommer (15 septembre 1840) préfet du collège, à charge d'activer plus que jamais les démarches de la municipalité.

Rétablissement de la rhétorique

De nouvelles supplications sont faites le 25 juillet 1841, et — pour satisfaire le Magistrat de la Réforme, — le Conseil double demande (12) à l'Intendant (24 octobre) de

---

(11) De par une décision du Sénat de Savoie, en date du 7 juillet 1826, l'administration des revenus du collège est confiée — non plus au Conseil comme avant 1793 et après 1820, — mais à une Commission composée *du curé, du syndic et du premier professeur soit préfet du collège,* avec adjonction d'un trésorier.

(12) L'Administration du collège s'occupe, d'autre part, de retirer quelque argent de la maison de Rd Joseph Golliet, qu'elle vend en effet 2005 livres nouvelles, le 7 janvier 1843, à Jean-Claude Fontaine,

porter au bulget de l'année suivante la somme de 1125 liv. (pour compléter le traitement).

A cette condition, provisoirement, l'enseignement des humanités et de la rhétorique est autorisé.

Il est donné, une première année (1841-42), à la satisfaction générale, par le jeune M. Delétraz (Joseph-Nicolas), d'Annecy, qui est déjà docteur en droit de l'Université de Turin, mais qui, après ce début prometteur, va reprendre ses études théologiques en vue de la prêtrise...

De nouveau le Conseil porte au budget (7 août 1842) la somme de 1125 livres : il arrête, d'autre part, les traitements au total de 2440 livres (800 + 640 +600 + 400) pour les quatre professeurs des classes géminées (de la rhétorique à la huitième).

Ainsi complété, et d'ailleurs sagement dirigé par le nouveau préfet (qui se chargeait des deux classes supérieures), le collège de Thônes compte bientôt de nombreux et bons élèves... (13).

Appelé après sept ans à diriger l'importante paroisse de Reignier (1847-89), M. Jolivet eut pour successeurs à la tête du collège de Thônes, — d'abord l'abbé Tournier (J.-M. Claret-), très digne prêtre natif de Chamonix, qui resta dix ans (1847-57), procurant à plusieurs de ses compatriotes du pied du Mont-Blanc les avantages d'une forte éducation chrétienne et classique, — et ensuite l'abbé Plantaz (Luc), d'Arâches, homme érudit entre tous et excellent professeur, qui enseignait dans la maison depuis le 24 juin 1845 et fut préfet ou supérieur de 1857 à 1873.

Entre temps, l'Administration du collège avait escompté les avantages de diverses largesses faites en sa faveur.

Nouvelles fondations ou donations (1821-1849)

Après le décès de Josephte André-Jouvenceau on avait

---

(13) Entre autres Aimé Constantin, avec Joseph Lombard, Dominique Lansard (futurs professeurs), Aimé Golliet (qui deviendra conseiller à la Cour d'appel de Dijon), F. Avrillon (missionnaire aux Indes), Bernard Bozon (curé de St Marc, à Orléans).

perçu les 600 liv. léguées par son testament (du 20 août 1821).

En 1836, l'ancien maire P.-F. Durod avait légué 1200 livres (perçues avec intérêts en décembre 1839).

En 1839, les mariés Bétrix Jos.-M. et Claudine F. Clerc-Biron avaient donné 500 livres.

En 1840, Rd Jean-Michel Rolland, curé de La Ravoire, faisait héritier le Supérieur du Collège, sous la réserve qu'une partie de ses biens servirait aux besoins de son neveu Ferdinand, sa vie durant...

Or celui-ci, professeur presque toute sa vie, ne devait mourir que le 29 décembre 1877, après avoir lui-même testé en faveur du collège le 21 nov. 1876 : ses legs particuliers absorbèrent ses avoirs au point que le Conseil municipal, — après de nombreuses réclamations pour être autorisé à percevoir le legs universel fait au collège, — apprit un jour avec stupeur que le reliquat était tout juste de seize francs !

Après 1848, la Commune plaida avec les héritiers de Rd Dépommier, des Clefs, ancien curé de Chézery, qui (par acte du 28 nov. 1834) avait fait donation (14) d'une rente annuelle de 202 livres à lui due par un confrère (Rd Delajoux) ; mais celui-ci était devenu insolvable !... Le collège ne put hériter que d'une somme de 2000 livres léguée, sous la charge d'une messe annuelle, par le même Rd Dépommier.

Plus importante allait être (1849) la succession de M. Pollet (Jean-Marie), qui avait institué héritier le collège et qui déjà le 28 septembre 1839 lui avait fait donation d'une rente annuelle de 100 livres..., en attendant l'effet de son testament olographe du 1er octobre 1827 « pour obtenir le plus tôt possible *le rétablissement des classes de rhétorique, d'humanité et de troisième* comme elles étaient avant la Révolution, ».

Cependant, à cause de ses dettes et de ses legs, la succession Pollet ne fut acceptée que sous bénéfice d'inventaire

---

(14) M. Dépommier avait très explicitement stipulé que lorsque l'enseignement des classes d'humanités et de rhétorique viendrait à vaquer, la rente donnée redeviendrait la propriété exclusive du donateur, et, après son décès, celle de son plus proche parent.

(7 février 1850)... Et lorsque, pour faire une première partie des payements, les Administrateurs du collège sollicitèrent de la Cour d'appel de Savoie l'autorisation de vendre aux enchères le domaine du Villaret, ils apprirent que, de par la loi du 31 octobre 1848, l'administration de l'Ecole avait passé au Conseil communal, et que par conséquent ce serait au Conseil d'Intendance..., et non à la Cour d'appel qu'il appartiendrait d'accorder l'autorisation demandée...

Les Administrateurs s'adressèrent alors (20 janvier 1854) au Conseil d'Intendance..., qui fit demander par le Conseil communal (8 mai) l'autorisation d'accepter la succession Pollet sous bénéfice d'inventaire... Uu décret du 14 août 1855 donna enfin au Conseil de Thônes l'autorisation sollicitée et approuva son projet d'aliéner divers immeubles (15).

Lorsque tout fut liquidé (16 avril 1856), la succession Pollet, — que d'aucuns avaient estimée cent quarante mille francs, — se trouva revenir net à la somme de 27.905 fr. 70 centimes, ce qui était tout de même un beau denier !

C'est ainsi que M. J.-M. Pollet a pris place parmi les bienfaiteurs insignes du collège.

Nouveaux tracas

Il était écrit qu'en retour de cette bonne aubaine l'Administration municipale aurait bien des tracas au sujet de son cher collège.

« Tous instituts d'éducation, — avait dit la loi Boncompagni du 4 octobre 1848, — dépendront du Ministère de l'Instruction publique, et seront soumis aux règles établies ou qui seront promulguées sur l'instruction publique. »

Or, voici qu'un décret du 4 septembre 1855, préparé

---

(15) Le domaine du Villaret, qui avait appartenu avant 1743 au Marquis de Mont-St-Jean, fut acheté 14.030 fr. par M. François Agnellet ; pour la maison de la rue des Arcades, une partie fut adjugée à Philippe Buffet, une autre à Claude Mermillod-Baron..., etc.

par le Ministre Lanza, divise l'enseignement secondaire en trois cours :

1° Un cours de grammaire de trois années ;
2° un cours de rhétorique de deux années,
et 3° un cours de philosophie de deux années ;

De plus (art. 2), le nombre des professeurs pour chacun de ces cours ne peut être inférieur au nombre d'années dans lesquelles le cours est divisé.

A l'avenir (art. 15) il ne pourra être conservé ou établi dans aucune commune l'enseignement de la langue latine et italienne ou française sans qu'il y ait déjà *un cours élémentaire de trois ans* avec un instituteur pour chaque année du cours et sans qu'on établisse les trois classes de grammaire avec trois professeurs... — Un an (art. 19) après la publication du présent décret les cours actuels de grammaire, de rhétorique et de philosophie seront supprimés dans les collèges où l'on n'aura pas rempli les prescriptions des articles précédents (16).

Il est donc de toute nécessité que le Conseil communal de Thônes, *dans le délai d'un an* (art. 14), se décide à entretenir *trois* instituteurs d'un cours élémentaire, plus *trois* professeurs de grammaire et *deux* de rhétorique, ou bien qu'il se résigne à transformer son collège (art. 20) en un établissement d'instruction spéciale, dont il indiquera le programme.

Que fait-il ?.

Dans sa séance du 15 août 1856, il arrête que l'enseignement des trois cours élémentaires sera donné par les Frères des Ecoles chrétiennes de Thônes, qui devront se conformer aux prescriptions légales, — et que pour les cinq premières classes de l'enseignement secondaire le traitement des cinq professeurs sera bilancé annuellement au budget...

Mais, la commune ne pouvant pas encore fournir en entier le traitement du professeur d'humanités, il demande que les autres communes du mandement soient appelées à

---

(16) *Raccolta* Duboin.

concourir avec celle de Thônes à la formation de ce traitement.

En attendant leur réponse, et en se réservant de statuer plus tard d'après le nombre des élèves, le Ministre donne (19 septembre) l'autorisation de continuer provisoirement le collège tel quel pendant l'année suivante 1856-57.

Cinq communes refusent leur concours ; deux autres (Les Villards et Manigod) promettent le leur, conditionnellement et pour la seule année 1857, comme pour donner à la commune de Thônes le temps de liquider la succession Pollet...

A mesure que s'approche le terme de l'année scolaire, une intrigue se noue contre le maintien du collège : certains, dans l'ombre, prétendent qu'il est la cause de l'augmentation des impôts et que l'unique remède à ce mal est de le transformer en cours spéciaux...

Le Conseil communal s'élève solennellement contre ce projet, dans sa mémorable séance du 22 mai 1857.

Il rappelle d'abord que les traitements des professeurs inscrits au budget n'ont pas été soldés par la commune, mais qu'ils proviennent de fondations ou donations faites par Rd Jacques Avrillon (1670-1681), par Rd J.-B. Marin, par Rd Pierre-Nicolas Dépommier (1834) et par M. J.-M. Pollet (1827)... et il cite diverses phrases de ces fondations.

Puis il ajoute :

« Considérant que tous ces divers revenus ayant des destinations spéciales, déterminées par les actes constitutifs des fondations, ne peuvent être appliquées à d'autres cours, parce que, — comme le disent très judicieusement dans leur avis du 19 du courant deux jurisconsultes distingués, consultés sur cet objet (17), — *le Conseil municipal n'a pas le droit de changer la destination des fondations* et de remplacer les cours actuellement existants par un autre établissement d'instruction spéciale ; le Conseil ne peut se fonder sur l'art. 20 du Décret royal du 4 septembre, qui peut seulement concerner les collèges où les pro-

---

(17) C'étaient MM. Jacques Replat et Delacharrière, avocats d'Annecy.

fesseurs sont payés par l'Etat ou par la commune ; or on ne peut pas supposer que ledit Décret ait voulu porter atteinte aux fondations particulières et changer leur destination ; d'ailleurs si l'on pouvait admettre que telle aurait été l'intention du législateur, il n'aurait pas suffi d'un simple décret pour opérer ce changement de destination, une loi émanée des trois pouvoirs constitutionnels devenait indispensable.

« Considérant ainsi que... la suppression du Collège... entraînerait nécessairement la commune dans un procès avec les héritiers des donateurs..., procès dont le résultat serait la perte des revenus des fondations, et avec elle la privation de tout enseignement autre que celui des écoles élémentaires... » etc., etc.

Et il arrête que les traitements des professeurs seront bilancés annuellement au budget communal, aux mêmes chiffres que précédemment, — avec cette seule différence que le traitement du professeur d'humanités, sur la proposition faite par le préfet M. Tournier, n'y figurera qu'à concurrence de 350 livres, — et que, pour n'avoir pas à augmenter la surimposition locale, on exigera de chaque élève étranger à la commune le versement annuel d'un minerval de 15 livres dans la caisse communale.

Ainsi accepté unanimement, à l'exception de M. Bally Christophe, qui vote contre.

Le collège, une fois de plus, était sauvé.

Il allait, d'ailleurs, entrer bientôt dans une nouvelle phase de son existence.

III. *Sous le régime français depuis 1860.*

Le nouveau statut du collège

Vers l'époque de l'annexion, le petit collège de Thônes avait en tout cinq professeurs (au traitement total de 2.990 francs) et 49 élèves, dont 6 externes et 43 internes payant la modique pension de 30 à 35 fr. par mois, plus un minerval (ou droit d'entrée) de 15 fr. allant à la caisse municipale.

Tandis que les municipalités d'Annecy et de Bonneville transformaient leurs établissements secondaires en collèges communaux sous la tutelle de l'Université impériale (18), celle de Thônes déclarait qu'elle ne voulait rien faire de superflu, et, se retournant vers la loi française de la liberté d'enseignement (19), elle faisait prendre au « ci-devant Collège royal de Thônes » la dénomination d'Ecole libre ou Etablissement secondaire libre....

Elle en maintenait la direction (6 juin 1861) à M. l'abbé Luc Plantaz, à qui elle abandonnait pour quatre années le bâtiment communal appelé « le Collège » avec le jardin qui en dépend, et elle s'engageait à lui payer annuellement une somme totale de 2.640 francs pour les traitements des cinq professeurs.

Comme les revenus du collège, s'élevant alors à la somme de ..... *francs* 3.079 02
se trouvaient affectés d'un viager de..... 650 »

qui les réduisait momentanément à 2.429 02
le Conseil inscrivit au budget communal..... 210 98
à titre de subside ou de subvention pour parfaire les 2.640 fr. de traitement (17 octobre 1861).

Il eut soin, d'ailleurs, de prendre une précaution par la déclaration suivante :

« Cette commune qui n'entend s'astreindre à rien de superflu, *proteste de tous ses droits acquis*, et même du bénéfice des dispositions de l'art. 83 de la loi (Dispositions transitoires). »

Après cette accommodation aux lois françaises, par la délibération du 6 juin 1861, le petit Collège de Thônes se retrouvait donc collège municipal (comme avant 1848) en même temps qu'établissement libre (au regard de la loi française).

Et depuis lors, périodiquement (20), ont été renouve-

(18) Décrets des 27 et 31 octobre 1860.
(19) Loi Falloux du 15 mars 1850.
(20) Pour une durée de cinq ou six ans, ou pour trois, pour deux ou cinq ans.

lées les conventions entre la municipalité et le directeur (ou supérieur) nommé par l'Evêque.

Et aussi, à chaque renouvellement, ces conventions ont été transmises au Conseil académique de Chambéry (21) puis au Conseil supérieur de l'Instruction publique et au Ministre....

Les sommes payées au directeur chaque année pour l'ensemble des traitements des professeurs, ont varié comme il suit, suivant les ressources dont on a pu disposer et suivant le nombre des professeurs employés :

D'après les conventions de 1861 et de 1865, elles ont été de 2.640 fr. (dont 210, 98 de subvention) ;

En 1870, de 2.990 fr. (dont 127,65 de subvention) ;

En 1876, de 2.940 fr. + pour un professeur d'anglais, 1.200 fr.

En 1880. de 6.000 fr., puis, en 1883, de 6.800 ; en 1886 (à cause des nouveaux professeurs), 8.000 fr. — momentanément 8.800 (d'octobre 1891 à 1896), — et de nouveau (depuis 1896) 8.000 fr.

La modique subvention qui était demandée aux contribuables (en 1861, 1865 et 1870) a disparu depuis longtemps du budget communal, de telle sorte que le collège est arrivé (22) à vivre de ses propres ressources, sans être autrement à la charge de la commune que pour l'entretien de ses bâtiments.

Ce résultat il le doit à la vente de divers immeubles (23) de la succession Pollet, qui étaient restés tout d'abord sans acquéreurs, — puis à la mise en possession (1882) d'un legs de 2.000 francs laissé par dame Binvignat, née Françoise Dépoisier, — et surtout aux libéralités du grand bienfaiteur de Thônes, qu'il nous tarde de faire connaître.

---

(21) Au Conseil académique de Grenoble, à partir de 1920.

(22) Nous devrions dire : *était arrivé ;* voir plus loin page 439.

(23) La montagne de Cruet vendue 8000 fr. en 1866, la propriété des Charmettes vendue 8500 fr. en 1868, et la propriété de la Perrière vendue en 1876...

Les largesses de M. Joseph Avet.

Disposant d'une fortune considérable, acquise dans le commerce à la Nouvelle-Orléans, M. Joseph Avet s'était fait construire en 1858-59, au-dessus de la ville de Thônes, un superbe édifice.

Or, le 1er janvier 1860, il écrit d'Amérique qu'il fait donation de son « château » du Turban à son pays natal, et c'est afin d'y établir le collège, où il entend que l'on enseigne comme par le passé les classes de latinité *en y ajoutant les langues vivantes* dont la connaissance est aujourd'hui si nécessaire.

« Je voudrais seulement — ajoute-t-il dans sa lettre — la faveur de la haute main sur l'emploi du temps, sur le pensionnat au château. »

Lecture est donnée de cette lettre le 16 mars 1860 au Conseil communal, qui déclare accepter avec empressement ce don magnifique.

Dans une seconde lettre, M. Avet explique qu'il se réserve la distribution des heures d'étude et qu'il veut porter les pensions à six cents francs. Mais, instruit confidentiellement de ces deux conditions, M. l'abbé Plantaz fait observer que le Collège étant reconnu et approuvé par l'Université de Turin doit nécessairement en suivre les règlements et que l'augmentation du taux des pensions serait de nature à décourager les familles du canton généralement peu favorisées des dons de la fortune. Il aurait pu ajouter que pour faire du Château un collège ou pensionnat à peu près « passable » il y aurait à lui faire subir de notables transformations.

M. Avet se ravise, et, ne voulant pas être responsable « des rhumes et des coqueluches » que les élèves de la ville pourraient contracter en se rendant au Château, il écrit qu'il croit préférable de laisser à l'ancien bâtiment du collège sa destination présente.

Et, comme cette maison se trouve dans un triste état, M. Avet offre 10.000 francs pour y faire les réparations convenables.

Cette offre généreuse est acceptée avec transport : le Directeur obtient l'autorisation de terminer l'année scolaire deux mois plus tôt, c'est-à-dire le 15 juin, et, sous la main d'une Commission créée *ad hoc*, les travaux sont entrepris immédiatement et poursuivis avec la plus grande activité. Malheureusement la saison est très pluvieuse : des dégâts imprévus font augmenter la dépense de plus du tiers et prolonger les travaux...

Alors, M. François Atrux — un autre compatriote, fixé à Paris, — met gracieusement à la disposition du Directeur sa grande *maison de Tronchine* (24), qui abrite ainsi les collégiens pendant toute l'année scolaire 1860-1861.

Grâce aux 10.000 fr. de M. Avet et aux 3.690 fr. payés en plus par la commune, le collège n'est plus reconnaissable : il est augmenté d'un troisième étage avec un nouveau dortoir, et il apparaît tout neuf — avec un mobilier presque entièrement renouvelé (25), — pour abriter une plus nombreuse jeunesse avide de s'instruire.

Le plein épanouissement du collège.

L'année suivante, M. Avet intervient encore pour nommer et rétribuer de ses propres deniers un professeur chargé de donner — tout à la fois aux élèves du collège et à bon nombre d'enfants de l'école primaire — un cours d'allemand (nov. 1862), qui est bientôt accompagné (juin 1863) d'un cours d'anglais et de commerce, appelé cours professionnel.

De son côté, M. Plantaz fait diverses démarches pour arriver à compléter l'enseignement classique du collège : à Paris, de M. Joseph Agnellet, frère du maire de Thônes, il obtient le don précieux d'un cabinet de physique et de chimie des mieux composés, dont les instruments ont été

---

(24) Emplacement du moulin d'en haut de la maladière, acquis de la Nation par Jacques Girod, propriété actuelle de M. Béguin.

(25) Quarante-sept lits en fer donnés par M. Avet, ainsi que les bancs de la salle d'étude et de plusieurs classes...

M. Joseph Avet

le grand Bienfaiteur de Thônes.

choisis (mai 1863) par l'ingénieur Blanc-Garin (26) ; et la rentrée d'octobre voit s'inaugurer une chaire de philosophie et de sciences, qui a ses titulaires successifs jusque pendant la guerre de 1870-71.

Le petit collège de Thônes présente alors une activité intellectuelle soutenue, qui le recommande à la confiance des familles, pendant que le bon M. Avet prend plaisir à encourager de ses visites — et même de quelques invitations à sa table — le travail des meilleurs élèves (27).

Cependant un jour vient, où, pour des motifs qu'il serait trop long d'exposer ici, de fâcheux dissentiments éclatent entre M. Plantaz et M. Avet, qui désirerait voir à la tête du collège un Directeur plus assoupli à ses volontés (28), alors que le Conseil municipal vient de renouveler pour cinq ans ses conventions avec M. Plantaz (18 mai 1865) ! — Un nouveau Conseil, à la demande de M. Avet, réduit la durée des conventions à un an et nomme une commission de trois membres qui aura la charge de l'inspection (ou de la direction) des études ; mais l'autorité académique annulle comme illégales ces deux décisions ! — Après d'autres incidents, le cours professionnel et d'anglais, établi par M. Avet, est suspendu jusqu'à nouvelle décision, ainsi que le cours d'allemand (1866), et M. Avet abandonne toute intervention dans la direction du collège.

Nouveaux bienfaits de M. Avet.

Cependant M. Avet ne cesse de s'intéresser aux besoins de son pays natal, et, — dans son testament olographe fait à la Nouvelle-Orléans le 25 juin 1870, un an et quelques mois avant son décès, — il pense encore à son cher collège

---

(26) Originaire de Serraval, né à Paris vers 1817, mort au collège le 21 février 1868.

(27) Détail fourni par M. le chanoine J.-M. Lavorel, ancien élève de Thônes...

(28) Il avait jeté les yeux sur l'abbé Etienne Chevalier (économe au Grand-Séminaire, plus tard prévôt du Chapitre) et se proposait, dit-on, de construire avec lui un nouveau collège.

de Thônes, où son oncle Jean-François avait enseigné si longtemps :

« 3° Je lègue — dit-il — à la commune de Thônes, mon pays natal, Haute-Savoie, *cent mille francs* dont les revenus seront spécialement applicables à ce que j'ai voulu établir (29), à ce que je réussirai peut-être encore à établir moi-même, à ce que j'appelle *une école commerciale* ne comprenant pas forcément l'étude des langues mortes mais forcément *l'étude des langues anglaise et allemande*. Que je réussisse de mon vivant à établir *au collège de Thônes* ce que je désire comme ci-dessus, ou non, ce legs de cent mille francs que je viens de faire n'en sera pas moins bon. »

Mais avant que ce legs magnifique puisse avoir son application, le Collège passe par de nouvelles épreuves.

Années 1870-1879

La guerre de 1870 a, entre autres contre-coups, celui de décapiter le collège : les plus grands élèves sont appelés à faire leur philosophie au petit séminaire de Mélan (commune de Taninges) ; ceux qui restent de la classe de littérature n'ont qu'un même professeur avec ceux de troisième et de quatrième ; le supérieur, fatigué, se borne à donner quelques classes d'histoire..., et bientôt l'autorité diocésaine songe à le rappeler : le 11 février 1873 elle le nomme curé-archiprêtre de Seyssel (où il meurt en 1882).

A partir du 1er mars 1873, le collège est placé sous la direction nominale du pieux laïque Ferdinand Rolland, ancien professeur ; mais en réalité c'est M. l'abbé Desbiolles, nouvellement installé en rhétorique, qui devient supérieur, et après lui c'est l'abbé Maniglier (Aimé), de Manigod...

Or, M. Rolland, qui au regard de l'Administration académique était le directeur de la maison, meurt le 29 décembre 1877... M. Maniglier passe avec la Municipalité,

---

(29) Voir sa lettre du 1er janvier 1860.

pour trois ans, les conventions habituelles (4 août 1878) ; mais le 25 janvier suivant le Préfet informe la Municipalité qu'il ne peut approuver la délibération portant conventions, parce que M. Maniglier n'a pas de grades universitaires. Et cependant celui-ci, en prévision de difficultés possibles, avait obtenu de l'Evêché (30 septembre 1878) un professeur bachelier, l'abbé Gallay (François-Marie), de Samoëns, et M. Gallay était en instances auprès de l'autorité académique pour obtenir dispense de la portion de stage qui lui manquait (30) : — la loi Falloux veut, en effet, que, pour être directeur d'un établissement d'enseignement secondaire libre, l'intéressé possède avec son diplôme de bachelier un certificat attestant qu'il a fait un stage de cinq années comme professeur ou surveillant dans un établissement reconnu ; mais pour de bonnes raisons des dispenses peuvent être accordées....

La dispense se faisant attendre, la Municipalité ne pouvait mandater aucun traitement de professeur sans une autorisation spéciale de la préfecture, et celle-ci se faisait prier...

Les affaires allaient décidément se gâter.

Fermeture temporaire du collège.

Voici que le 25 mars 1880, — la veille du départ des élèves pour leurs vacances de Pâques, — M. Maniglier reçoit sommation d'avoir à fermer sans retard son Etablissement.

A cette nouvelle, M. l'adjoint Barthélemy André intervient pour supplier le Préfet de faire laisser les choses dans le *statu quo* jusqu'à la fin de l'année scolaire..., et cela dans l'intérêt des élèves et de leurs familles et du directeur, à qui appartiennent approvisionnements et mobilier...

Les élèves rentrent, comme à l'ordinaire, le lundi de Quasimodo, pensant reprendre le lendemain le cours de

---

(30) Professeur à La Roche (1860-70) et plus tard à Mélan (1873-75), M. l'abbé Gallay avait fait ses preuves.

leurs études ; mais aucun professeur n'osant leur faire la classe, ils errent pendant quatre longues journées, du dortoir à l'étude et à la cour de récréation, attendant l'issue de l'affaire... Les démarches de M. André (contrecarrées peut-être par celles de M. Golliet, conseiller général) n'ayant pu aboutir, le pauvre Supérieur — que poursuivaient des haines politiques — se résigne à remettre les élèves entre les mains de leurs familles, le samedi jour de marché, 10 avril...

Ni pour les parents, ni pour les élèves, ni pour les pauvres de Thônes (abonnés à la soupe du collège), il n'y avait de gaîté dans cet exode..., qui pouvait être sans « retour ».

Le surlendemain, le Conseil municipal réuni en séance extraordinaire supplie le Ministre de l'Intérieur d'autoriser la réouverture de l'Etablissement avec le *statu quo* jusqu'à la fin de juillet, et s'engage à exécuter ponctuellement pour l'année 1880-81 toutes les prescriptions de la loi.

Près de quatre semaines se passent dans une anxieuse attente : enfin, après une entrevue avec M. Zevort, directeur de l'Enseignement secondaire et avec M. le Ministre — qui était alors Jules Ferry ! — le député de l'arrondissement envoie au premier adjoint de Thônes la dépêche suivante :

« Paris, 9 mai.

« Sur ma demande, Ministre envoyé ordre télégraphique rouvrir, mais sans Maniglier.

Signé : Philippe ».

Et l'Inspecteur d'Académie informe plus amplement M. André (par lettre du 11 mai) que le Ministre consent à ce que l'Etablissement soit « réouvert » (*sic*) sous la direction de M. l'abbé Gallay ou de tout autre jusqu'à la fin de la présente année scolaire, mais que l'abbé Maniglier ne devra à aucun titre être employé dans l'Etablissement. »

Encore faut-il d'urgence envoyer à M. le Recteur d'Académie le nom du nouveau directeur avec les engagements écrits que le Ministre exige.

Vivement l'Evêché et la Municipalité s'accordent à appeler pour prendre la direction du collège un ancien élève de la maison muni de la maîtrise ès-arts de l'Université de Turin, l'abbé Barrucand (Jean-Marie), d'Alex, ancien professeur et précepteur, depuis peu curé de Poisy...

L'autorisation de réouverture est donc donnée (19 mai); et les élèves, rappelés, rentrent le lundi 24 mai — après deux mois de fâcheuse interruption de leurs études !

Le Conseil régularise la situation, fait payer les traitements arriérés des professeurs, et satisfait aux réclamations du Supérieur évincé, qui, — nous pouvons le dire, — emportait les regrets unanimes de ses élèves.

Réalisation des projets de M. Avet

D'accord avec la Municipalité, M. l'abbé Maniglier avait pu faire recommencer *en octobre 1876* le cours professionnel ou commercial de la fondation Avet (par M. Pierre Ducret, futur plébain) et aussi le cours d'anglais (par M. Blaise Doche, un « Anglais de Thônes »), et lui-même depuis octobre 1878 avait donné des cours d'allemand. De plus, des cours spéciaux de mathématiques étaient donnés par le professeur du cours commercial. Bientôt après, le collège ayant obtenu en M. l'abbé Gallay un excellent professeur de philosophie et de sciences, les élèves pouvaient affronter, avec chances de succès, les examens du baccalauréat : c'est ce qui arriva pour la première fois au mois de juillet 1879.

En traitant avec son successeur (8 août 1880), la Municipalité qui disposait désormais des revenus de la fondation Avet, s'engageait à fournir 6.000 francs de traitement, et même 6.500 quand serait rouvert le cours de philosophie.

Ce fut, en effet, dès le début la « grande pensée » de M. l'abbé Barrucand, non seulement d'assurer l'enseignement des langues vivantes (avec M. Harvey, appelé de Londres) et l'enseignement du cours professionnel (préparé par un cours élémentaire), mais encore d'obtenir de la Municipalité et de l'Evêché le rétablissement de la classe de

philosophie (31) pour faire définitivement du collège de Thônes un collège de plein exercice.

Il crut, un moment, avoir bientôt son professeur de philosophie en la personne de M. l'abbé Gielly, retiré à l'hospice de Thônes, mais que la mort emporta le 2 avril 1882 ; l'année suivante, d'accord avec les adjoints André et Favre, il provoqua une pétition du Conseil municipal à l'Evêque (15 février 1883).

La Municipalité brûlait du désir de compléter l'enseignement de son petit collège par une classe de philosophie et de sciences de manière à garder ses élèves jusqu'à la fin de leurs classes et à permettre aux plus forts d'entre eux de conquérir leur diplôme de baccalauréat ; mais Mgr Isoard ne voulait pas « ajouter un *quatrième* petit séminaire » à ceux (Mélan, La Roche, Evian) que son diocèse possédait déjà...

Devant le refus de l'Evêque le mécontentement de la Municipalité fut si grand qu'elle s'abstint de saluer et de complimenter le premier Pasteur du diocèse lors de sa visite du 13 juin 1884 !

Monseigneur se rendit enfin, d'une certaine manière, aux sollicitations du Supérieur et du Conseil en renvoyant au collège de Thônes, après son ordination, un enfant du pays, l'auteur de ces lignes.

Et, à la rentrée d'octobre 1885, le collège avait enfin son professeur de philosophie, son professeur de mathématiques et de physique, en plus du professeur de langues vivantes et du professeur du cours professionnel ou commercial déjà installés.

Par là, assurément, était trouvée la meilleure solution aux généreux desseins de M. Joseph Avet, — dont le premier essai consistant à fusionner des élèves de l'école primaire avec des collégiens n'avait pas réussi ; — désormais, avec, d'une part, les élèves du cours professionnel qui ont déjà leur certificat d'études primaires, et, d'autre part, avec le nombre respectable des élèves qui suivent les cours classiques et qui sont tous tenus (de la sixième à la rhéto-

---

(31) Interrompue d'octobre 1880 à octobre 1885.

rique inclusivement) de suivre l'un ou l'autre cours de langues vivantes, la généreuse fondation de M. Avet trouve son maximum de réalisation.

C'est ce que le Conseil municipal a bien compris dès 1885, en continuant à allouer, dans ses conventions avec le directeur du collège, la somme de 8.000 francs, qui est tirée — répétons-le — des anciennes fondations des XVII[e] et XVIII[e] siècles et des largesses plus récentes de MM. Pollet et Avet, de celui-ci par-dessus tout, mais nullement de la poche des contribuables.

Dernières constatations

Pour qui connaît la condition toute spéciale du collège de Thônes, — à destination ecclésiastique principalement, - dont les revenus sont gérés par la commune, — c'est un étonnement de le voir durer sans heurt, sans conflit... ; mais tout s'explique assez bien :

Fidèles aux principes éternels de la justice, les municipalités successives de Thônes regardent comme chose sacrée les dernières volontés des fondateurs et des bienfaiteurs du collège.... D'ailleurs elles s'applaudissent des décisions prises en 1861, qui exemptent la commune (32) de contributions énormes pour l'entretien d'un autre personnel... ; et, de son côté, l'autorité ecclésiastique ne peut pas ne pas estimer le maintien de ce petit collège fort souhaitable pour le bien du diocèse comme pour le bien de Thônes et de la vallée.

Projets d'agrandissement

A diverses dates on a fait des rêves d'agrandissement plus ou moins réalisables.

---

(32) Tout juste avons-nous vu le Conseil municipal, dûment autorisé par le Ministre, accorder une subvention annuelle de 6.000 fr. dans les années d'après-guerre 1920-1925, à cause de la dépréciation du franc qui complique toutes choses, à cause aussi de l'extrême exiguïté des bâtiments, qui fait refuser des élèves chaque année, de telle sorte que le directeur ne peut récupérer sur un grand nombre d'internes le montant de ses frais généraux.

En 1875, c'est M. Joseph Agnellet, maire de Thônes, qui, dans la séance du Conseil du 8 août, salue le commencement d'une ère nouvelle pour le collège par suite des fondations de M. Avet, et fait voter *en principe* la reconstruction des locaux moyennant des souscriptions et moyennant le concours des communes du canton... ?

En 1881, au temps des adjoints André et Favre et du supérieur Barrucand, le Conseil vote la construction d'une aile ou annexe sur le côté nord de la cour de récréation, et adopte les plans et devis de M. l'architecte Dénarié (80.000 fr.) ; puis... plus rien !

Plus tard, en 1912, le Directeur du collège achète la maison Pin et étudie, avec un architecte la possibilité d'y construire, du côté de la cour du collège, une chapelle plus vaste et mieux éclairée et de procurer par là même un agrandissement des locaux.... ; mais la guerre — surtout l'après-guerre — vient suspendre et compliquer extrêmement l'exécution de ce dessein...

Entre temps, certaines réparations intéressantes sont faites (1881 et 1882) dans les bâtiments et les dépendances du collège (2.434 et 1.990 fr.) : un préau couvert servira désormais à abriter les élèves les jours de pluie, etc. En 1886, on dépense environ 1.000 fr. pour restaurer la façade sur la rue... En 1894, des arbres plantés dans la cour promettent de donner un bienfaisant ombrage... Le jardin de Mme Mermey, héritière des Machet, est acheté (1899) par et pour le collège, sur un vote unanime du Conseil... Etc.

Hier encore (juillet 1925), à côté de réparations urgentes faites à la classe de physique et au préau par les soins de la municipalité, la vieille chapelle du collège s'est vue remettre à neuf et orner décemment par les pinceaux des abbés Chappaz et Dumurgier, qui ont bien voulu faire ce long travail pour l'amour de Dieu.

Les anciens Elèves du collège

Toute maison d'éducation qui a derrière elle un long passé aime à proclamer les noms de ceux de ses anciens

élèves qui lui ont fait grand honneur au regard de leurs contemporains ou devant Dieu.

Le collège de Thônes, si modeste soit-il, ne fait pas exception à cette règle : lui aussi il aime à rappeler et à célébrer ses anciens élèves, entre autres :

Le Bienheureux Pierre Favre, dit Lefèvre, le plus illustre de tous ;

Le F. Hilarion, de La Giettaz, très humble frère lai de l'ordre des capucins, mort en odeur de sainteté au couvent de Montmélian en 1615 (33) ;

Mgr Jean d'Arenthon d'Alex ;

Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy, qui à fondé pour le collège de Thônes un prix d'honneur ;

Mgr C.-M. Dépommier, des Clefs, vicaire apostolique de Coïmbatour (1865-1873) ;

Le Dr Bouvier (Louis), de Saint-Félix (1818-1908), — neveu de Jean-Marie et Philippe Machet, — membre fondateur de la Société Florimontane d'Annecy, botaniste de très grande valeur, auteur d'une *Flore des Alpes, de la Suisse et de la Savoie*, 1878 et 1882 ;

L'abbé Bernard Bozon (1829-1904), de Manigod, curé de Saint-Marc et chanoine honoraire d'Orléans, « prêtre avant tout », auteur d'un ouvrage *Les Patronages paroissiaux ;*

L'abbé Aimé Bozon (1845-1902), cousin du précédent, premier vicaire de N.-D. de Lorette, à Paris, docteur ès-lettres ;

Mgr Louis Jeantet (1839-1910), de Saint-Eusèbe, directeur du *Courrier de Genève* (pendant près de 40 ans), prélat de la Maison de Sa Sainteté, auteur d'une *Vie du Cardinal Mermillod* (1906) et d'une *Histoire de la persécution religieuse à Genève* (1878).

L'abbé F. Veyrat-Durebex (1843-1914), de Manigod, fondateur et directeur du *Petit Savoisien* (1878-1894) ;

L'abbé Joseph Lombard (1833 - 1900), d'Alex, professeur, curé, auteur de *Poésies religieuses* et d'une traduc-

---

(33) Cf. *Nécrologe des FF. Mineurs Capucins de Savoie*, par le P. Eugène de Bellevaux, p. 299.

tion remarquable du *Livre des Psaumes* en vers français ;

L'abbé Joseph Despois (1867-1922), de Cordon, lui aussi poète délicat, auteur d'une vie de *L'abbé Marin Ducrey* et du *Livre d'or du diocèse d'Annecy*....

Plus ces personnages remarquables de Thônes, J. Avet, Chatron, Constantin, Vaschy...., dont nous parlerons plus loin, et ces autres contemporains, avocats, officiers, médecins, missionnaires, prêtres séculiers, religieux... qui, après leur décès, ont leur notice dans les Bulletins de *l'Union Fraternelle*...

Car il faut bien le dire encore — et nous terminerons par là, — il existe pour la petite Sorbonne de Thônes (depuis 1895) une association amicale dite l'*Union Fraternelle des anciens Elèves et Professeurs*, laquelle, en principe, se réunit tous les deux ans en une fête intime du plus grand charme, où l'on évoque le souvenir des camarades rappelés à Dieu...

Cette U. F. a même son chant à elle, *Les Thônains*, dont retentissent les salles de ses réunions (34) :

Je te salue, ô vallée historique ;
Ton peuple est fier de ses traditions :
La Frichelette, une fille héroïque,
En fit, un jour, un peuple de lions.
. . . . . .
. . . . . .
C'est le collège, humble et sainte demeure,
Qui m'attira vers ce coin du ciel bleu ;
C'est bien à lui que je dois, à cette heure,
De mieux aimer ma patrie et mon Dieu.
Qu'il soit toujours debout, le vieux collège !
N'est-il pas là depuis quatre cents ans !
Qu'il garde aussi le charmant privilège
De réunir (*bis*) tous ses joyeux enfants !

---

(34) Air : *Les Allobroges.*

Le Personnel enseignant

De 1801 *à* 1822

Rhétorique et humanités : 1801-1812, Alexis Charvel, principal du collège, — 1813-1822, Joseph Barrucand, principal ou préfet.

Troisième et quatrième : 1804-1822, Claude Roux.

Cinquième et sixième : 1801-1832 (35) *J.-F Avet* (avec la 4e de 1801 à 1804).

Classe primaire : 1801-1807, *J.-F. Avet*, — 1807-1822, *F.-Sylvestre André*.

De 1822 *à* 1841.

Quatrième : 1822-1825, Joseph Barrucand, préfet, — 1825-27, J.-M. Chatellenaz, de Publier, préfet, — 1827-29, Jos.-M. Balmand, de Saint-Nicolas-la-Chapelle, préfet, — 1829-35, Jean Collomb-Gros, de La Clusaz, préfet, — 1835-40, J.-B. Périllat, du Grand-Bornand, préfet, — 4e et 3e, 1840-42, Isidore Jolivet, préfet.

Cinquième et sixième : 1822-32, *J.-F. Avet* ; — 1832-35, J.-M. Delerce, du Biot, — 1836-37, Pierre-F. Clerc, de Scionzier, — 1838-40, *Joseph Périllat-Amédée*, de St-Jean-de-Sixt ; — 1839-40, François Binvignat, des Villards ; — 1840-41, François Bochaton, de Thollon.

Alphabet et rudiment : 1822-42, *Ferdinand Rolland*, de Thônes.

De 1841 *à* 1857.

Rhétorique et humanités : 1841-42, *Jos.-Nic. Délétraz*, d'Annecy, — 1842-47, Isidore Jolivet, de Faucigny, préfet ou supérieur ; 1847-57, Jean-Marie Tournier, de Chamonix, supérieur.

Troisième : 1842-43, *Jean Vulliet*, du Grand-Bornand ;

---

(35) Les noms des professeurs laïques sont imprimés ici en *italique*.

— 1843-45, Jean Robert, de Thiez, — 1845-57, Luc Plantaz.

Quatrième : 1844-45, André Pignier, du Biot. — 1845-47, Claude Chamoux, d'Annecy, — 1846-48, F. Burnier-Fontanel, de Reignier...

Cinquième : 1841-42, Jean Robert — 1842-43, F.-M. Granjux, d'Evian, — 1843-44, F. Michel Moret, de Magland, — 1845, J.-F. Mermillod, des Villards, — 1849-60, *Jean Vulliet* (avec la 4e), — et entre temps des séminaristes.

Rudiment : 1842-68, *Ferdinand Rolland.*

De 1857 *à* 1872.

Rhétorique : 1857-65, Luc Plantaz, d'Arâches, supérieur du collège, et 1865-69 (rhét. et seconde), — 1871-72, Joseph Lombard.

Seconde : 1857-64, Joseph Vulliet, du Grand-Bornand, — 1864-65, Joseph Lombard, d'Alex.

Troisième : 1857-64, Dominique Lansard, de La Clusaz, et 1864-69 (3e et 4e) ; — 1869-70, *Zozime Ducret*, des Villards, — 1870-71 (3e, 2e et rhét.), *Eugène Plantaz*, d'Arâches ; — 1871-72, *François Dupont*, de Charvonnex (futur Président de l'Association des Chimistes de France, m. le 1er janvier 1914).

Quatrième : 1847-64, *Jean Vulliet.*

Cinquième et sixième : 1864-70, *Jean Vulliet*, — 1870-71, Joseph Ducrue, d'Arâches, — 1871-72, *Michel Laval*, d'Arâches, futur chartreux.

Septième : 1842-68, *Ferdinand Rolland*, — 15 mars-juillet 1868, F. Veyrat-Durebex, de Manigod, séminariste, — 1868-69, *Zozime Ducret*, — 1869-73, *Claude Mermillod.*

Allemand : 1862-66, *Maximin Murer*, de Berghcim (Haut-Rhin).

Anglais et cours professionnel : 1863-65, *Tobie Dufour*, de Carouge (Suisse), — mai 1865 - mai 1866, *Fernand Babouard*, de Blaye (Gironde), — octobre 1865-avril 1866, *Albert Le Fort*, de Rouen.

Philosophie et sciences : 1863-64, *Pierre Testu*, de La Clusaz, — 1864-65, Pierre Mugnier, des Gets, séminariste.

— 1865-69, Joseph Lombard, d'Alex, — 1869-71, Dominique Lansard.

De 1872 *à* 1880.

Directeur nominal : 1873-77, *Ferdinand Rolland*...

Rhétorique et seconde : 1872-76, Constant Desbiolles, de La Roche, supérieur, — 1876 - mai 1880, Aimé Maniglier, de Manigod, supérieur.

Troisième et quatrième : 1872-76, Aimé Maniglier, — 1876-77, Jean-Claude Treboux, de Vinzier, — 1877-79, François Premat, de Montriond, — 1879-80, François-Marie Gurret, de Sevrier.

Cinquième et sixième : 1872-75, Louis Vincent, de Marlioz, — 1875-77 ; F. Premat, — janv. 1878-79, F.-M. Gurret. — 1879-80, Jean-Marie Orsier, d'Etaux.

Septième et huitième : 1873-75, F. Premat, — 1875-76, Louis Laflin, des Ollières, séminariste, — 1876-77, Ferdinand Duchosal, de Viuz-en-Sallaz, sém., — 1877-79, Antoine Donzel, sém., — 1878-79, Prosper Morand, de Megève, sém., 1879-80, *Emile Bochet*, des Villards.

Cours préparatoire : 1873-74, J.-M. Cheminal, de Saint-Jeoire, sém., — 1875-76, F. Veyrat-Durebex, - avril 1876, Vencelas Baudet, de Mieussy.

Cours professionnel : 1876-77, Pierre Ducret, d'Hauteville, sém., — 1877-78, Louis Naire, d'Ugine, sém., — 1878-80, *Fernand Babouard*.

Anglais : 1876-80, *Blaise Doche*, de Thônes.

Allemand : 1878-80, Aimé Maniglier.

Philosophie et sciences : 1878-80, François-M. Gallay, de Samoëns.

De 1880 *à* 1893.

Supérieur : Jean-Marie Barrucand, d'Alex, nommé le 24 mai 1880, décédé le 19 juillet 1893.

Philosophie et histoire : 1885-93, F. Pochat-Baron, de Saint-Jean-de-Sixt.

Physique et mathématiques : 1885-89, F.-M. Gallay, — oct.-déc. 1889, Jean-Pierre Delassiat, de Mieussy, — 1890-94, Maurice Maniglier ,de Montmin, licencié ès sciences.

Rhétorique et seconde : 1880-85, Jean-Marie Orsier, — 1885-86, Claude Portier, de Menthon, —1886..., Petrus Vuichard, de Savigny ; — seconde séparée, 1892-93, Marius Perret, de Chilly, séminariste.

Troisième et quatrième : 1880-81, Luc Apertet, de Megève, — 1881-82, Joseph Parchet, de Samoëns, — 1882-83, François Ravoire, de Vaulx, — 1883-84, Maurice Maniglier, — 1884-86, Pétrus Vuichard, — 1886-96, Antoine Donzel, de Marlens (et 1889-93, 3e seule).

Cinquième et sixième : 1880-81, Jean Pessey, du Grand-Bornand, — 1881-83, J.-M. Carrier, de Marignier, — 1883-86, Antoine Donzel, — 1886-91, Philippe Paccard, de Manigod (et 1889-93, 5e et 4e).

Septième et huitième : 1880-82, Charles Mugnier, d'Evires, — 1882-83, Antoine Donzel, — 1883-84, Pétrus Vuichard, — 1884-85, Claude Portier, — 1886-88, Marie-Joseph Pâris, de Sevrier, — 1888-92, Louis Pernoud, de Challonges.

Langues vivantes : 1880-1916, *Georges Harvey*, né à Londres le 24 septembre 1851.

Cours professionnel : 1880-83 et 1884-88, *François Bijasson*, de Thônes, — 1883-84, *Jules Accambray*, de Manigod, et *Emile Lauvers*, de Montriond, — 1888-93, Michel Sermet, de Sallanches.

Cours préparatoire : 1887-94, *Eugène Colliard*, natif d'Alex.

De 1893 *à* 1926.

Supérieur : François Pochat-Baron, de Saint-Jean-de-Sixt, nommé le 31 août 1893.

Philosophie : 1893-1926, le Supérieur.

Physique et mathém. : 1893-94, Maurice Maniglier, — 1894-24 février 1922, François Naire, d'Ugine, licencié

ès sciences, décédé le 30 avril 1922, — 1922-1926, Félix Perret, de Chilly, licencié ès lettres.

Rhétorique et seconde : 1886-96, 1908-13 et 1914-19, Pétrus Vuichard (et 1896-1908, 1919-1926, rhétorique seule) ; — seconde séparée : 1896-1908, Ernest Boymond, de Thairy, — 1913-14 et 1919-1926, Eugène Rochon, de Leschaux, licencié ès lettres.

Troisième et quatrième : 1886-96, Antoine Donzel, — 1896-97, Léon Chenevier, de Fessy, — 1897-1910, Marius Chambet, de Scientrier (et 1900-02, 1908-10, 3e seule), — 1910-14, Jean Brachet, de Montmin, — nov. 1914-1919, Francis Mugnier, de Vieugy, licencié ès lettres, — 1919-22, Félix Perret (et fév.-juillet 1921, sciences), — 1923-26, 3e seule, Joseph Chappaz, d'Annecy.

Cinquième et sixième : 1893-94, Philippe Paccard, 1894-96, Léon Chenevier, — oct.-déc. 1896, Adolphe Buelin, de Lullin, — déc. 1896-1899, Joseph Pollet-Thiollier, de La Clusaz, — 1899-1910, Jean Brachet (et 1900-02, 1908-09, 5e et 4e), — 1910-14 et 14 mars 1919-1926, Eugène Dunurgier, d'Annecy (avril 1922-23, 3e et 4e, et 1923-26, 4e et 5e),

1915-19, François Birraux, de Bernex,

Septième et huitième : 1893-94, Marius Perret, 1894-1900, Henri Dérippe, d'Alby, — 1900-1907, François Sage, de Contamine-sous-Marlioz, 1900-02, 7e et 6e, — 1907-janv. 1909, Jean-Marie Théreret, d'Allinges, — 1908-10, Eugène Dunurgier, — nov. 1910-1914 et 24 mars 1919-1925, Louis Mermoud, de Frangy, — nov. 1914-1915, François Birraux, et 1915-19, Pierre Chapuis, curé de La Balme-de-Thuy, — 1925, en 6e, Fernand Mermillod-Blardet, des Villards-sur-Thônes.

Langues vivantes . Georges Harvey, naturalisé Français par décret du 15 octobre 1894, décédé le 20 novembre 1916, — 8 nov. 1916-1917, le R. P. Pio-Edgardo Levi Mortara (35) né à Bologne (Italie) le 27 août 1851, chanoine régulier de St-Jean-de-Latran, missionnaire apostolique, — 1917-1920, Valentin Chamosset, de Chilly, — 1920-26, J.-M. Théreret.

---

(36) Juif de naissance, célèbre dans l'histoire de l'Église par l'affaire de son baptême « en danger de mort », au temps du pape Pie IX.

Cours professionnel : 1893-95, François Forestier, de Méythet, — 1895-17 déc. 1896, Joseph Pollet-Thiollier, — déc. 1896-1909, Joseph Ballet, de Valleiry, — Janv. 1909-1914, J.-M. Théreret (et 24 mars 1919-1920), — nov. 1914-mars 1915, *Edmond Robin*, — avril 1915-1916, Henri Prestelle, de Guiscard (Oise), séminariste, — octobre 1916-1917, Barthélemy Collomb, de Granier (Savoie), curé retraité, — 1917-19 et 1920-26, Jean-Marie Descombes, de Savigny.

Cours préparatoire : 1887-94, Eug. Colliard, — janvier 1909-1914, J.-M. Descombes (et 1919-20), — 1917-18, B. Collomb, — 1918-19, Joseph Bergier, de Dingy-Saint-Clair, sém., — 1920-25, Fernand Mermillod-Blardet, — 1925-26, Pierre Veyrat-Durebex, de Manigod, séminariste.

Deuxième Partie

Les Ecoles primaires

I. *Pour les garçons*

Avant 1792, ce que nous appelons aujourd'hui l'école primaire des garçons n'était autre que la classe élémentaire du collège, à laquelle présidait un régent dit « de l'alphabet » ou « l'abécédaire ».

Il ne nous apparaît pas que le nombre des élèves ait été bien grand : avant tout c'étaient les enfants de la ville qui fréquentaient les classes du collège ; quant à ceux des hameaux, une moitié à peine apprenait à lire tant bien que mal au sein de leurs familles.

Un peu avant la fin de février 1793, l'application des lois françaises au clergé de la Savoie fit vider toutes les écoles....

Cependant, en application du décret du 30 mai - 8 juin 1793, le Conseil général de la commune de Thônes appela

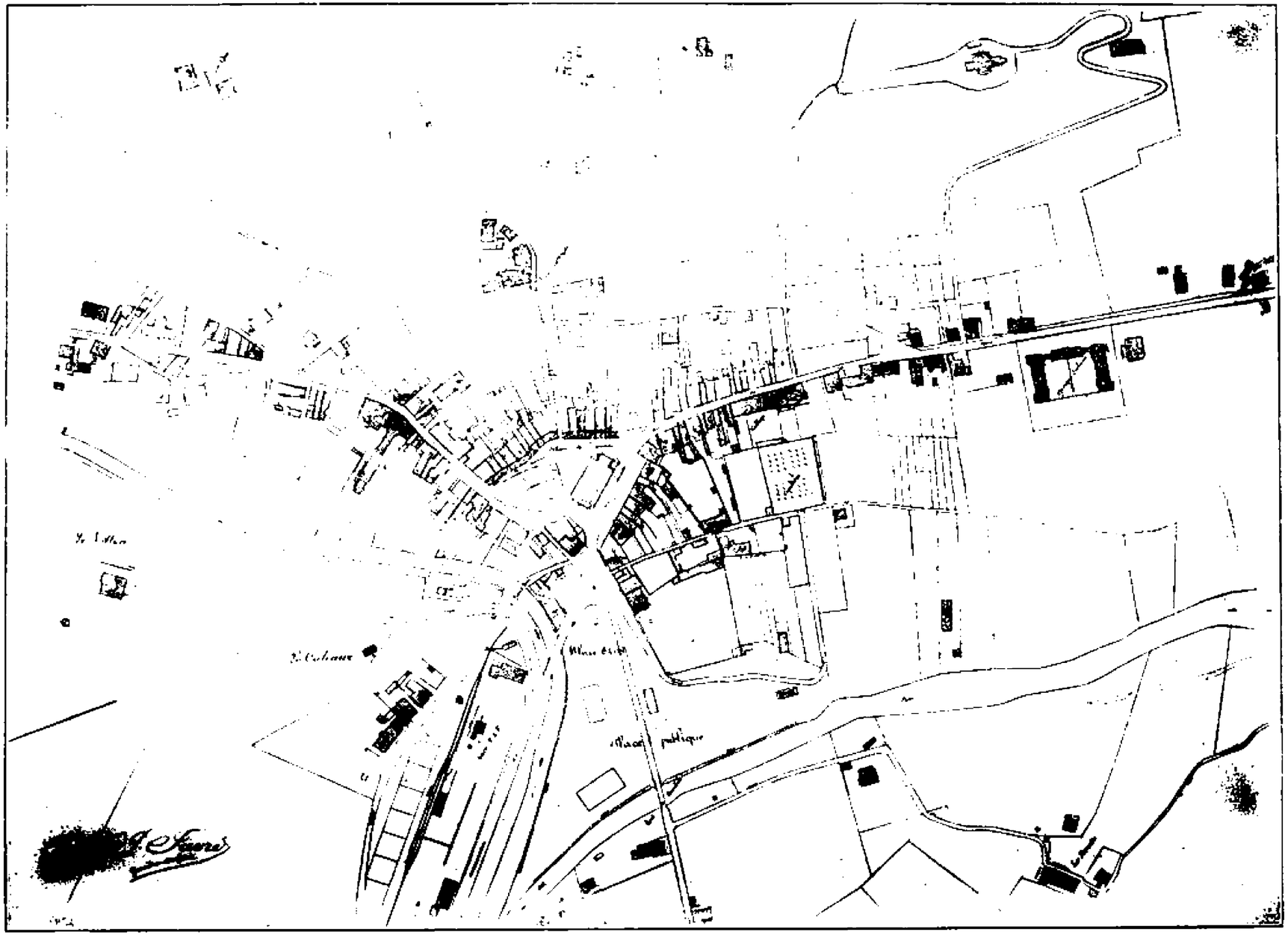

Le Plan de Thônes (Cliche Vuichard)

comme instituteur de la « jeunesse... du canton » le citoyen Jean-François Blanc, qui était natif de Thônes et qui enseignait à Aix depuis dix-sept ans.

Celui-ci réclama un logement et réunit ses écoliers rue Blanche, dans la maison de l'ex-notaire émigré J.-F. Missillier, depuis l'automne 1793 jusqu'à la mi-septembre 1794, époque de sa démission... : l'enseignement des « Droits de l'homme », entendus à la manière du jour, ne lui concilia pas l'estime des familles...

Après J.-F. Blanc, nous trouvons :

Joseph Vaschy, un étranger (1) « nommé par le peuple » le 21 mai 1795 : il fit la classe dans une des chambres du ci-devant presbytère (mise à sa disposition ensuite de la loi du 27 brumaire an III) ;

Ensuite Paul Dufour, de Serraval, nommé le 14 avril 1797, destitué par arrêté du Département le 29 novembre 1798...

Et Jean-François Avet, accepté le 3 février 1799 : celui-ci n'avait que 24 ans et revenait de l'armée avec un congé de réforme...

Le collège se réorganisant (novembre 1801), il fut chargé d'enseigner depuis l'alphabet jusqu'à la quatrième !...

Ce professeur, qui au début avait enseigné dans la cure (devenue bientôt inhabitable), donnait ses leçons dans sa propre habitation rue Blanche : il réclama et finit par obtenir 300 fr. (sur les revenus du collège), plus une rétribution de 6 fr. de chaque élève.

En 1807 il fut déchargé de l'école primaire, mais il resta professeur de 6e et de 5e jusqu'en 1832. C'était l'oncle de M. Joseph Avet.

L'instituteur qui le remplaça (18 juin 1807-1822) fut François-Sylvestre André, précédemment chapelier : il eut douze élèves (2), puis (en décembre 1810) vingt-cinq, et

---

(1) Né vers 1766 à Asti en Piémont et venu de Seyssel à Thônes : il était tailleur d'habits et mourut en 1842. Arrière-grand-père du mathématicien.

(2) Dans le département du Mont-Blanc il n'y avait que *vingt-sept* écoles ouvertes toute l'année, d'après un rapport du Préfet. (*Acad. Sav.*, 3 série, tome IV, p. 292).

(en février 1815) trente-six ; mais un certain nombre quittaient l'école au retour de la belle saison. Le maître percevait le maigre traitement annuel de 120 fr., plus une rétribution scolaire de 30 centimes par mois pour chaque élève (non indigent)...

En 1822, le *Règlement des Ecoles* envoyé de Turin précisa les conditions du choix des maîtres ainsi que leurs obligations : ils devaient ouvrir leur école le 3 novembre et ne la fermer qu'à la fin de septembre... ; la classe devait durer trois heures le matin et trois heures l'après-midi...

Muni d'un certificat de moralité délivré par l'évêque et de patentes de capacité après examen, le jeune Ferdinand Rolland est installé (1822) *maitre de l'école communale*, au traitement de 300 fr. (porté à 400 en 1829, à 600 en 1838) : il s'acquitte si consciencieusement de ses fonctions qu'il voit monter le chiffre de ses élèves jusqu'à près de 70... (3) et qu'il ne peut plus suffire à la tâche.

Et bientôt, sous l'inspiration du plébain Hippolyte Lavorel, la municipalité demande (26 décembre 1843) l'autorisation de confier l'école communale à des religieux bien connus pour leur dévouement à la jeunesse.

Les Frères des Ecoles chrétiennes à l'Ecole communale

Arrivés à Thônes le 1er avril 1844 et installés le mardi de Pâques — provisoirement — dans une maison de Mme Durod, les Chers Frères ouvrirent leur école le 9 avril.

Ils étaient trois, dont deux chargés de l'enseignement et le troisième des soins du ménage : leur traitement total, fixé d'abord à 1200 livres, fut porté à 1500 (au budget de

---

(3) D'après l'intéressante enquête faite auprès des curés de la Savoie par Mgr Billiet en 1843, il y avait alors dans le mandement de Thônes (population 12.999) sur 757 enfants fréquentant le catéchisme pendant l'hiver, 581 qui savaient lire, contre 176 ne sachant pas lire, soit 76 % sachant lire. (*Acad, Sav.* 1re série, tome XII, p. 354).

1846), puis à 1900 (en 1851) lorsqu'il y eut un Frère de plus (demandé pour l'enseignement du dessin).

Il leur fallait un local définitif et plus confortable.

Projetée dès 1845 et approuvée par l'Intendant, la construction d'une Ecole fut adjugée le 20 mai 1847 (à Pierre Serra, entrepreneur, originaire de Camandona, province de Biella), et terminée le 6 juillet 1848 : montant de la dépense 14.949 livres 96 cent. (4).

Divers bienfaiteurs contribuaient à la construction de cette Ecole chrétienne ou à l'entretien des Chers Frères (explicitement désignés) : par exemple

La veuve Maurise Sondaz, née Lathuille, avait légué (20 avril 1843) la somme de 6.000 livres ;

M. Joseph-François Doche (1845) le revenu annuel de 50 livres ;

Dlle Jeannette Fontaine (6 nov. 1850), 600 livres.

Jeanne-Charlotte Chatron, veuve Golliet, donna aux Frères (en 1855) la rente annuelle de 100 francs, ce qui permit de porter leurs traitements au total de 2000 fr. par an.

La même personne avait déjà donné en 1845 une parcelle de terrain de cent toises, et en 1851 Joseph-François Tessier en donna une autre (de 430 mètres carrés) pour les dépendances de l'école...

Après l'annexion, un subside de l'Etat se montant à 1000 fr. permit de faire quelques améliorations (en 1862) ; un autre subside (accordé en 1864) fut appliqué aux deux écoles de garçons et de filles....

Un cours d'adultes donné le soir étant venu surcharger de besogne les maîtres de l'école (1865-66...), leur traitement à chacun fut désormais de 600 fr. (au lieu de 500), avec une gratification totale de 300 fr. pour ce cours...

Sans bruit, comme toujours, mais non sans succès, — à travers tous les régimes, — les Chers Frères continuaient à prodiguer leur savoir et leur patience à la jeunesse de

---

(4) On ajouta des abat-jour pour les quatorze fenêtres (1849) et divers travaux à cause du bief qui passe devant l'école (1853-1855)...

Thônes, lorsque dans la journée du 22 janvier 1889 le Fr. Pascalis, directeur, se trouva frappé d'une congestion cérébrale, qui l'emporta quatre jours après.

Le jour de sa sépulture, 28 janvier, fut un jour particulièrement triste pour la population de Thônes, parce que c'était l'enterrement de l'Ecole chrétienne, *une loi du* 30 *octobre* 1886 *interdisant toute nomination nouvelle d'instituteur congréganiste !*

Les adjoints du Fr. Pascalis se retirèrent le 18 février 1889.

Liste des Ch. Frères Directeurs de l'Ecole communale

Fr. Ulric, 1844-46 ;
Fr. Aidon (Didier Mercier), 1846-49 ;
Fr. Valérianus (F. Pinget), 1849-64 ;
Fr. Ursian (F. Coudurier), 1864-65 ;
Fr. Vulmert (J.-H.-F. Paillardet), 1865-70 ;
Fr. Réticien (F. Brahier), 1870-85 ;
Fr. Pascalis (Jean-Marie Rabaste), 1885-89.

L'Ecole libre des Frères

Dès le 11 février 1889, — pendant qu'un personnel laïque s'installait à l'Ecole communale, — un Comité de vingt-cinq membres (presque tous conseillers municipaux anciens ou nouveaux) se constituait sous l'impulsion du plébain Albert, et une souscription était ouverte pour assurer l'existence d'une Ecole libre pendant les trois premières années.

Il fallait un bâtiment : M. Parfait Agnellet, ancien maire, donna l'entreprise d'une maison (qui coûta 23.671 fr.), et il la meubla convenablement (1889-1890)....

Acceptée par l'autorité académique, puis bénite solennellement par le plébain le 28 septembre 1890, l'Ecole libre s'ouvrit bientôt sous la direction du Ch. Frère Volfred (Jos.-Franç. Dalmaz), de Rumilly.

Elle arriva à compter dès la première année près de

100 élèves, dont les parents ne voulaient pas de l'école sans Dieu, et son comité obtint gain de cause (3 nov. 1891) dans le procès qu'il intenta au sujet du legs de Maurise Lathuile...

En 1893, une nouvelle souscription assura trois nouvelles années... Et ainsi fut-il fait de trois ans en trois ans pour le fonctionnement de l'école...

Mais vint l'année 1904, où *la loi du 7 juillet supprimait dans toute la France l'enseignement congréganiste* (5) et faisait fermer dans notre département six écoles de filles et dix-sept écoles très prospères de garçons ! De ce nombre étaient les écoles des Frères du Grand-Bornand, de La Clusaz, de Manigod... et de Thônes.

Les derniers Frères quittèrent Thônes le 20 septembre 1904.

II. *Pour les jeunes filles.*

Trois noms de « maîtresses d'école » :
Françoise Avrillon, décédée en 1725, à 50 ans ;
Anne-Marie Bally, née vers 1686, mariée en 1708 au chirurgien Etienne Carreté,

Et sa belle-fille Justine Gay, née en 1717, mariée en 1743 à Aimé Carreté, laquelle « s'acquittait « avec fruit et édification » de son emploi, voilà tout ce que nous trouvons avant 1749.

C'est à la générosité de son curé J.-B. Marin, mort en 1749, que la paroisse de Thônes doit une première fondation, — de 100 livres par an, — pour une école de jeunes filles.

La maîtresse devait être nommée par le plébain et dépendre de sa direction, avec l'agrément de l'évêque.

Elle devait « montrer à lire et à écrire », faire apprendre le catéchisme, conduire et surveiller ses élèves à la

---

(5) Ainsi était renié l'article VI de la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen* : « Tous les citoyens étant égaux..., sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents »

messe ; elle apprenait de plus (6) aux jeunes filles « à faire les dentelles et à coudre ».

La seconde dame Carreté, soit Justine Gay, veuve en 1779, enseignait encore en 1763,,, et bien plus tard probablement....

Pendant la période de la Révolution nous ne rencontrons que la citoyenne Georgine Claris, née Bérard, de Bonneville, acceptée par la municipalité le 22 août 1794 : elle ouvrit son école avec trente-neuf élèves dans une chambre de M. Charvet, prêtre réputé « émigré » ; elle reçut au bout du premier trimestre un mandat de 146 liv. 5 sols et ensuite des mandats trimestriels de 250 livres...

En juin 1795 elle obtint une salle de la cure... En l'an VIII elle enseignait dans sa maison, puis, bientôt, faute d'avoir un autre local et un semblant de traitement, elle ferma son école... (7).

Cependant en 1807 la municipalité daigna s'occuper de nouveau de l'instruction des jeunes filles ; elle nomma (le 18 juin) et installa (le 5 novembre), — nous ne savons dans quel local, — la damè Charvet, née Jeanne Thyrion, d'Annecy, femme d'un cordonnier, mère de dix enfants (8).

Celle-ci enseignait encore en 1825, malgré son âge...

Les Rdes Sœurs de Saint-Joseph

Le 6 juillet 1825, Mme André, née Anne Vallier, d'Aiguebelle, veuve du lieutenant de gendarmerie Claude André, fait à la commune de Thônes un legs de 2.000 livres,

Et de son côté Pierre-François Durod, suivant les intentions de sa sœur défunte Marie-Péronne, remet au plébain (1831) une somme de 1.000 livres pour la même destination, c'est-à-dire pour contribuer à l'entretien ou traitement des

---

(6) D'après un rapport de l'année 1797.

(7) Une autre personne, Nicolarde Doche, morte à 53 ans en 1802, avait une dizaine d'élèves.

(8) Cette dame Charvet avait deux sœurs religieuses de l'Annonciade, à Annecy, un beau-frère Joson Charvet que toute la paroisse a regardé comme un saint ; elle a compté parmi ses filles une religieuse trappistine et parmi ses petits-fils le P. Bernardin.

Sœurs de St-Joseph qu'on se propose d'appeler à Thônes pour l'instruction des jeunes filles (9).

Le 20 novembre 1834, Rd dom Dubois (Sébastien), natif d'Annecy, ancien religieux de Tamié, fait donation aux mêmes religieuses de la maison qu'il possède en la rue du Pâquier (10).... et c'est contre un versement de 2500 livres que lui fait séance tenante son ami le plébain Hippolyte Lavorel (11)... Il meurt le 14 avril 1835.

Dès 1838, le plébain achète pour les Sœurs une maison de Mme Petit (8000 liv.) et une autre de M. Charvet (Pierre-Antoine), sises rue Blanche, avec un jardin aux Besseaux (pour 5.750 liv.). Et après quelques aménagements de ces deux maisons, — après approbation du Roi et autorisation de l'Evêque, — les Rdes Sœurs de Saint-Joseph viennent d'Annecy (12 nov.) pour faire l'ouverture de leur école le vendredi 15 novembre 1839.

Leur zèle et leurs succès provoquent de nouvelles largesses ;

Dame Sondaz, née Maurise Lathuille, leur lègue (en 1843) 2000 livres ;

L'ancien syndic Jos.-Fr. Doche (m. le 16 fév. 1846) lègue (26 octobre 1845) à la ville de Thônes pour l'usage des Sœurs le second étage de sa maison rue du Carroz ;

Et sa veuve, née Michelle Burlat, lègue à la même intention (24 mai 1848) la boutique, la cour et l'appartement du premier étage (12)...

L'incendie de la rue Blanche, en 1848, vient endommager à tel point l'école des Sœurs que celles-ci doivent se réfugier jusqu'à nouvel ordre dans la maison de Mme Durod... Et la municipalité s'occupe de reconstruire leur Etablissement, moyennant l'achat d'une maison des frères Perrillat-Sicilien, place du Carroz (8.000 livres), et moyennant, d'autre part, un emprunt (13) fait au Bureau de

---

(9) Minutes Aimé Lathuille, 1825 et 1831.

(10) Partie du numéro 2.125 de la mappe d'Annecy.

(11) Minutes Lathuille, 1834.

(12) Minutes Golliet 1845 et 1848.

(13) En 1887, pour rembourser au Bureau de bienfaisance ces 23.129 fr. (provenant du legs J.-F. Girod), on décidera un emprunt

bienfaisance et une coupe de 250 plantes de sapin... (14).

L'entrepreneur André Défraize met deux années à construire cette école (23 fév. 1851 - fin mai 1853) et reçoit 17.000 livres.

Le personnel enseignant comprend une Directrice avec trois (plus tard six) autres Sœurs : il enseigne à la satisfaction générale (15), et seconde admirablement le clergé paroissial par les répétitions de catéchisme, par la surveillance pendant les offices religieux et par la bonne tenue des ornements et linges d'église...

III. *La Salle d'asile ou Ecole maternelle.*

En 1862, déjà, on projette d'établir dans une dépendance de l'école des Sœurs la garde des petits enfants de la ville, c'est-à-dire une Salle d'asile, qui serait confiée à une Sœur recevant le modique traitement de 400 fr.

Pour cela, le Conseil sollicite (1862, 1863) un subside, qui ne vient pas...

Cependant, en 1865, à titre d'essai et, à la suite de diverses souscriptions recueillies à Paris, la Salle d'asile est ouverte..., et le Conseil vote pour l'année suivante une somme de 600 francs pour le traitement des deux Sœurs qui en sont chargées. D'ailleurs, pour agrandir le local, on entre en pourparlers avec des voisins, on achète une parcelle de terrain contiguë à l'école (1867-1868)..., on fait dresser le plan et le devis d'une construction nouvelle (1870), et, sur ce, M. Joseph Avet, avec sa générosité habituelle, garantit à la commune le payement de la somme prévue au devis (30.000 fr. au moins).

Un subside de 1.000 fr. est accordé peu après... : la commune n'a pour toute charge que la fourniture des

---

d'égale somme, et, pour l'amortir en 30 ans, une surimposition de 1.454 fr. 82 (descendue en 1893 à 1.367 fr. 32)....

(14) En 1850, demoiselle Jeannette Fontaine lègue 600 livres aux Sœurs. L'année précédente, dame Christine Dénarié, veuve de F.-M. Rolland, a légué le capital de 1000 livres, qui sera mis (en 1878) à la charge de la succession de Ferdinand Rolland.

(15) Dame Binvignat, née Françoise Dépoisier, a encore légué 2.000 fr. pour l'Ecole des filles dirigée par les Sœurs de St-Joseph.

bois... Les travaux sont exécutés par J.-M. Gollier (1871-72).

M. Joseph Avet meurt avant l'achèvement de la Salle d'Asile, qui porte son nom ; sa veuve, Louise-Athénaïs Malot-Letellier, qui se remariera avec le baron Chaurand, avocat de Lyon, aura un souvenir pour cette dernière œuvre de son mari ; elle léguera (3 juillet 1882) pour la Salle d'asile la somme de 5.000 fr. (16), que le maire de Thônes sera autorisé à toucher en 1898 (après le décès du baron Chaurand)...

Directrices de l'Ecole communale
— avant la laïcisation : —

Sr Euphrasie (Françoise Choulex), 1839-1845,
Sr Saint-François-Régis (Françoise Bouvard), 1845-50,
Sr Gabrielle (Louise Terrapont), 1850-56,
Sr Saint-Louis (Angélique Jacob), 1856-61,
Sr Marie-Stanislas (Marguerite Cottet), 1861-66,
Sr Marie-Zénobie (Rose Feige), 1866-74,
et Sr Anthelme (Louise Béné), 1874-1903.

Directrices de la Salle d'asile :

Sr Saint-Cyrille (Louise Derolland), 1866-67,
Sr Domitille (Françoise Comtaz), 1867-69 et 1874-79,
Sr Clémence (Marie Birraux), 1869-73,
Sr Marianne (Célestine Ballaloud), 1873-74,
Sr Georgine (Joséphine Rassat), 1879-82,
et Sr Bernadette (Josette Desmaison) 1882-1903.

IV. *L'application des lois de laïcité.*

Le 13 février 1887, le Préfet demanda au conseil municipal de Thônes de régulariser l'existence des emplois d'adjoints et d'adjointes dans les écoles communales, en d'autres termes, de donner son avis sur la laïcisation des écoles. Et le conseil, faisant ressortir tous les inconvénients qui résulteraient de la laïcisation pour les finances de la commune, pria le Préfet de vouloir bien user de la latitude

---

(16) Cependant, les droits de mutation s'étant élevés à 562 fr. 75, la commune n'a perçu que 4.437 fr. 25, placés aussitôt en rentes 3 %.

que lui laissait l'article 67 de la loi du 30 octobre 1886 et de surseoir à la laïcisation...

Celle-ci vint automatiquement deux ans après par le fait du décès du Fr. Pascalis.

Et dès lors l'école communale des garçons fonctionna avec un directeur laïque et deux (ou trois) adjoints laïques.

Nécessairement il fallut procurer aux instituteurs un mobilier nouveau et pour leur école un matériel scolaire nouveau, en remplacement de ce que les Frères possédaient en propre et avaient gardé..,

Ils avaient besoin, aussi, d'un jardin potager, car le jardin existant, qui avait été expressément légué et donné aux Frères (en 1845 et 1851), se trouvait revendiqué par le Frère Directeur de l'école libre (1890)...

Directeurs de l'école communale
— après la laïcisation —

MM. Henri Cochet, 7 fév. 1889-1900 ;
Arthur Thurin, 1900...

Principaux instituteurs-adjoints

MM. Joseph Métral, 1889-90, † pour la France, 1915.
Théophane Moichon, 1889-91, † 1916,
Arthur Thurin, 1890-93.
Joseph Vincent, 1893-99.
Maurice Thurin, 1895-97.
Ernest Raphy, 1899-1902,
Nicolas Dufrène, 1899-1905.
Jules Chappaz, 1903-1913, †1915.
Jean-Marie Pollier, 1908-10 et 1913-14, † 1914.
Mme Boguet, née Grand, 1910-13.
MM. Gustave Ribiollet, 1912-14, †1914.
Albert Lapraz, 1913-19.
Mme Lapraz, née Désusinge, 1914-18.
M. Charles Laperrière, 1913,,,,
Mlle Genin (Yvonne), 1915-19,
M. Amédée Siffointe, 1919...
M. Louis Burgnard, médaille milit., 1912-22,
Mlle Thurin (Renée), 1923,,

L'Ecole communale des Filles et l'Ecole maternelle devaient un jour subir le même sort.

Le 8 février 1903, le conseil municipal ayant à répondre au Préfet, qui attendait son avis sur la création de trois emplois d'adjointes, demanda à l'unanimité de surseoir à la laïcisation, en invoquant le délai de dix ans accordé par la loi.

Le Préfet passa outre... et nomma le 19 septembre 1903 une Directrice laïque, Mlle Marie-Marthe Champion (1903-1923), — à laquelle a succédé Mlle Ernestine Lansard, qui était auparavant (1903-1923) Directrice de l'Ecole maternelle.

Les adjointes sont au nombre de quatre.

Une autre conséquence - presque inévitable — des laïcisations a été la construction d'un nouveau bâtiment d'école.

On l'avait bien compris dès le début : des logements de congréganistes vivant en communauté ne peuvent suffire à des laïques qui doivent tenir leur ménage à part : par conséquent il faudra construire à neuf et construire grand, et ce ne sera pas une médiocre dépense.

Le 18 février 1906, le Conseil municipal, à l'exception de deux de ses membres, demande la construction d'un Groupe scolaire moyennant un emprunt communal et une subvention de l'Etat.

Puis il cherche en quel meilleur endroit on pourrait construire ce Groupe : serait-ce au sommet de la Saône ? ou bien au sommet du champ de foire de la place Avet ? Les voix se partagent (19 août)...

Neuf mois plus tard, le 12 mai 1907, par 10 voix contre 5, le Conseil choisit le terrain Mérel-Brouard, dans le prolongement de la rue des Clefs, et, sous réserve de quelques modifications, il approuve, le 19 mai, les plans de M. Raillon, architecte départemental, et son devis, qui s'élève à 174.427 fr. 94.

Une subvention est sollicitée de l'Etat, qui accorde 43.960 fr.

Cependant la réalisation du projet traîne en longueur,

le Directeur de l'école réclame, et enfin le 2 juillet 1910 le Conseil vote un emprunt de 149.380 fr., dont 18.000 pour l'achat de six mille mètres carrés de terrain, 122.600 pour la construction du Groupe, et le surplus pour la construction d'une école au village de Thuy. Cet emprunt est contracté auprès de la Caisse des Retraites pour la vieillesse ; il est remboursable en 30 ans (à partir de 1911) par addition au principal des quatre contributions de 60 centimes devant produire la somme annuelle de 8.395 fr. pour le remboursement.

Le 1er octobre 1910 on adjuge à M. Boguet, entrepreneur, les travaux de construction du Groupe, qui s'exécutent pendant les années 1911, 1912 et 1913 (17) ; l'inauguration a lieu le 15 décembre 1913.

Voici le décompte des travaux (approuvé le 19 juillet 1914 par le Conseil) :

Maçonnerie, 127323 fr. 32, — charpente, 31668 fr. 93, — menuiserie, 18201 fr. 03, — serrurerie, 3693 fr. 89 et ferblanterie, 5461 fr. 93 = 186349 fr. 10.

Honoraires de l'architecte, 9317 fr. 45.

Total : 195666 fr. 55, soit avec l'achat du terrain	fr.	213666 55
L'Etat ayant fourni, de son côté	»	43960 »
le Groupe coûte donc à la commune.....	fr.	169706 55

V. *Les Ecoles mixtes de hameaux.*

La distance, et avec elle le mauvais état des routes pendant l'hiver, créant de réelles difficultés aux jeunes enfants des hameaux pour la fréquentation des écoles de la ville de Thônes, des âmes charitables ont pensé depuis longtemps à fonder des écoles de hameaux.

Pour une école à Thuy, M. Jacques Rey, ancien directeur du collège de Cluses, ancien juge de paix de Thônes,

(17) Entre temps on décide d'établir un escalier en granit au lieu d'un escalier en pierre de Villebois ; puis on ajoute l'achat de calorifères pour le chauffage au charbon, etc.

décédé le 25 janvier 1842, a fait dans son testament (du 21 janvier, A. Golliet, notaire) les dispositions suivantes :

« Je lègue aux hameaux de Thuy-dessus et de Thuy-dessous... la rente annuelle et perpétuelle de *deux cents* livres neuves...

« Le but de ce legs est de former le traitement d'un régent qui devra enseigner dans le hameau de Thuy-dessus, aux garçons des deux hameaux...., pendant six mois consécutifs de chaque année, à dater de la fête de la Toussaint, notre Sainte Religion Catholique et les premiers principes d'arithmétique et de grammaire française, et leur apprendre en même temps à lire et à écrire...

« Je confie à M. le Curé et à M. le Syndic de Thônes, ainsi qu'au conseiller de Thuy, le choix du régent, la surveillance de l'école et le soin de placer le capital de ladite rente... Je les prie aussi de faire célébrer, aux Quatre-Temps de Noël de chaque année, dès l'institution de l'école, à mon intention et à celle de ma famille, une grand'messe de *Requiem*, à laquelle devront assister tous les élèves qui fréquenteront ladite école, à la charge desquels je mets la rétribution de ladite messe. »

La rente donnée par M. Rey ne devant prendre cours que le jour du décès de sa domestique, — qui arriva le 28 juin 1853, — il fallut attendre quelque peu l'ouverture de cette école temporaire...

Elle fonctionna tout d'abord avec M. Charles Doche, puis avec François Bochet et encore avec Joseph Doche, tous trois du village de Thuy....

En 1904, il fut décidé que Thuy et le Sapey auraient une école mixte, et l'on s'occupa de bâtir une maison, moyennant un emprunt de 11250 fr. et une subvention de l'Etat de 6130 fr. Dépense totale 17814 fr. 73 (1914). Les titulaires successives ont été Mlle Bonaymé, 1904-1909, — Mlle Vuichard (devenue Mme Dérobert), 1909-1924, — Mlle Littoz, 1924...

Pour une autre école, *à la Vacherie*, nous relevons un legs de Marie Bijasson, 750 livres (en 1834), et un autre de

Jacques André dit l'Américain, qui (en 1857-1864) a laissé un capital de 4000 fr. (recueilli en 1883), lequel rapporte 156 fr. par an...

Cette école a longtemps fonctionné avec un vénérable instituteur, Etienne Agnans (décédé à 87 ans le 23 décembre 1897), puis successivement avec Mlles Cochet, 1896, Chamot, 1897, Dupont, 1899, Druz, 1900-01, Mme Grisollet, 1901-03, Mlle Roux, 1903-05, Mlle Guillaume, 1905-06, Mlle Aubéry, 1906-1922, Mme Dérobert, 1923, et Mme Mattelon, 1924...

Un agrandissement de l'école, — fait en 1922-1924, au moyen d'un emprunt de 36600 fr. remboursable en 30 années, — permet aujourd'hui à la maîtresse de trouver son logement dans la maison.

A son tour, la *section du Glapigny* veut avoir son école : le Conseil municipal accepte (21 février 1926) les plans et devis de la construction projetée.

Armoiries de Thônes

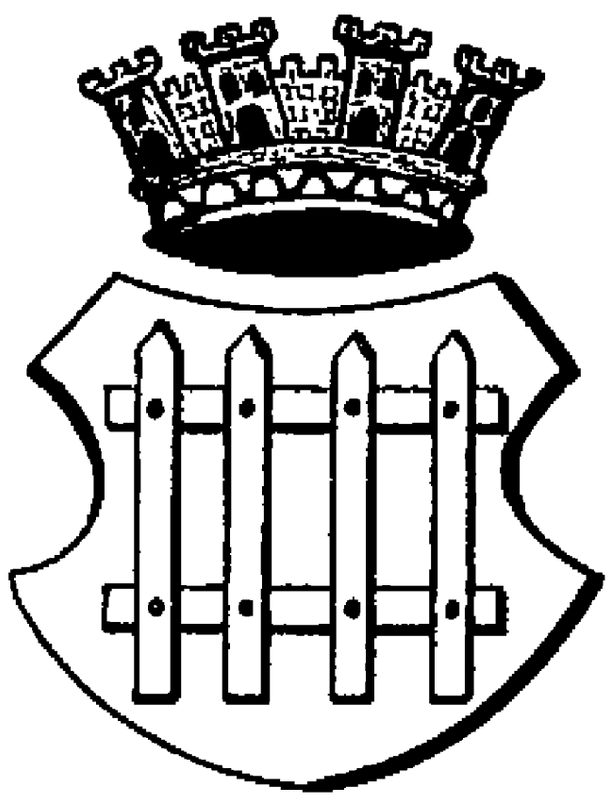

De gueules à la claie d'or, d'après le sceau de la ville apposé sur diverses pièces des Archives municipales.

CHAPITRE IX

HIER ET AUJOURD'HUI
DANS LA VIE DES THONAINS
(1800-1926)

La main de l'homme, — celle surtout de l'homme intelligent et tenace, — change bien des choses autour de lui.

Lui-même change-t-il ?

Le Thônain, qui a vu ou opéré déjà tant de transformations, vaut-il *plus* aujourd'hui ou vaut-il *moins* que ses ancêtres de 1793, de 1815, de 1848 ?...

Une réponse catégorique ne pourrait être donnée qu'ensuite d'enquêtes approfondies, renouvelées et comparées... **sur des choses d'ordre moral, qui le plus souvent restent le** secret de Dieu... Il y aurait d'ailleurs à distinguer divers points de vue...

S'il s'agit de *la vie religieuse*, nous avons la satisfaction de constater que la vaste église de Thônes continue à se remplir de fidèles à l'heure de la grand'messe les dimanches et les jours de fêtes (1), et que, — en dehors des magasins de la ville qui ne peuvent s'accorder à fermer pendant les offices, — la généralité des habitants demeure fidèle à respecter le repos du dimanche, de même qu'à observer l'abstinence du vendredi et à se garder du blasphème.

(1) Nous parlons des *fêtes d'obligation* ; on chômait aux siècles passés beaucoup d'autres fêtes, telles que l'Epiphanie, l'Annonciation... et l'on anticipait la tenue des marchés qui tombaient ces jours-là.

Cependant il nous semble apercevoir chez un certain nombre d'hommes plus d'une grave négligence dans l'accomplissement de leurs devoirs de chrétiens ; et, par suite, nous doutons bien que le recteur du collège de 1580 et le chirurgien Claris de 1798, s'ils revenaient parmi eux, puissent leur trouver autant de piété et de zèle pour la religion qu'ils en reconnaissaient à leurs ancêtres... Insensiblement (2) la pratique religieuse a fléchi dans la paroisse de Thônes, comme ailleurs, et par les mêmes causes, mais non encore — Dieu merci ! — au degré qu'escomptent les ennemis de l'Eglise...

S'agit-il des devoirs de *la vie morale* (éducation de la jeunesse, fuite des occasions mauvaises, pureté des mœurs, respect du bien d'autrui...), la note générale est bonne, mais nous ne pouvons cacher qu'il y ait du mal... Et ce n'est pas d'aujourd'hui. Si nous en croyons un rapport du maire Durod (1801), l'immoralité ne s'était que trop étendue parmi la jeunesse, « depuis que les impies... avaient développé... les maximes des matérialistes... et depuis que les ministres de la religion avaient été forcés de se taire... » D'autre part, le manque de travail et la misère ne poussaient que trop souvent au vagabondage et aux vols... Mais les efforts du saint curé Lavorel et de ses zélés successeurs, la fréquentation des écoles alors tout imprégnées de religion, le travail trouvé plus facilement..., amenèrent sur plusieurs points de très heureux changements...

Et c'est de cette tradition générale d'honnêteté, de cette survivance des principes de l'ordre moral, que bénéficie la génération actuelle, en dépit de l'irréligion décrétée dans les sphères gouvernementales, de la diffusion de journaux plus ou moins mauvais et des exemples regrettables qui se présentent partout... A côté de l'ivraie qui apparaît çà et là, il y a la bonne semence, le bon grain, c'est-à-dire une majorité imposante de très honnêtes gens, de bons chrétiens et de

---

(2) Que n'avons-nous recueilli, sur les époques intermédiaires (1815, 1830, 1848...), les observations de notre vénéré père (1807-1892) et celles de notre aïeul (1769-1844), témoin de tant d'événements depuis la prise de la Bastille, la guerre de Thônes et les premières campagnes de Bonaparte !

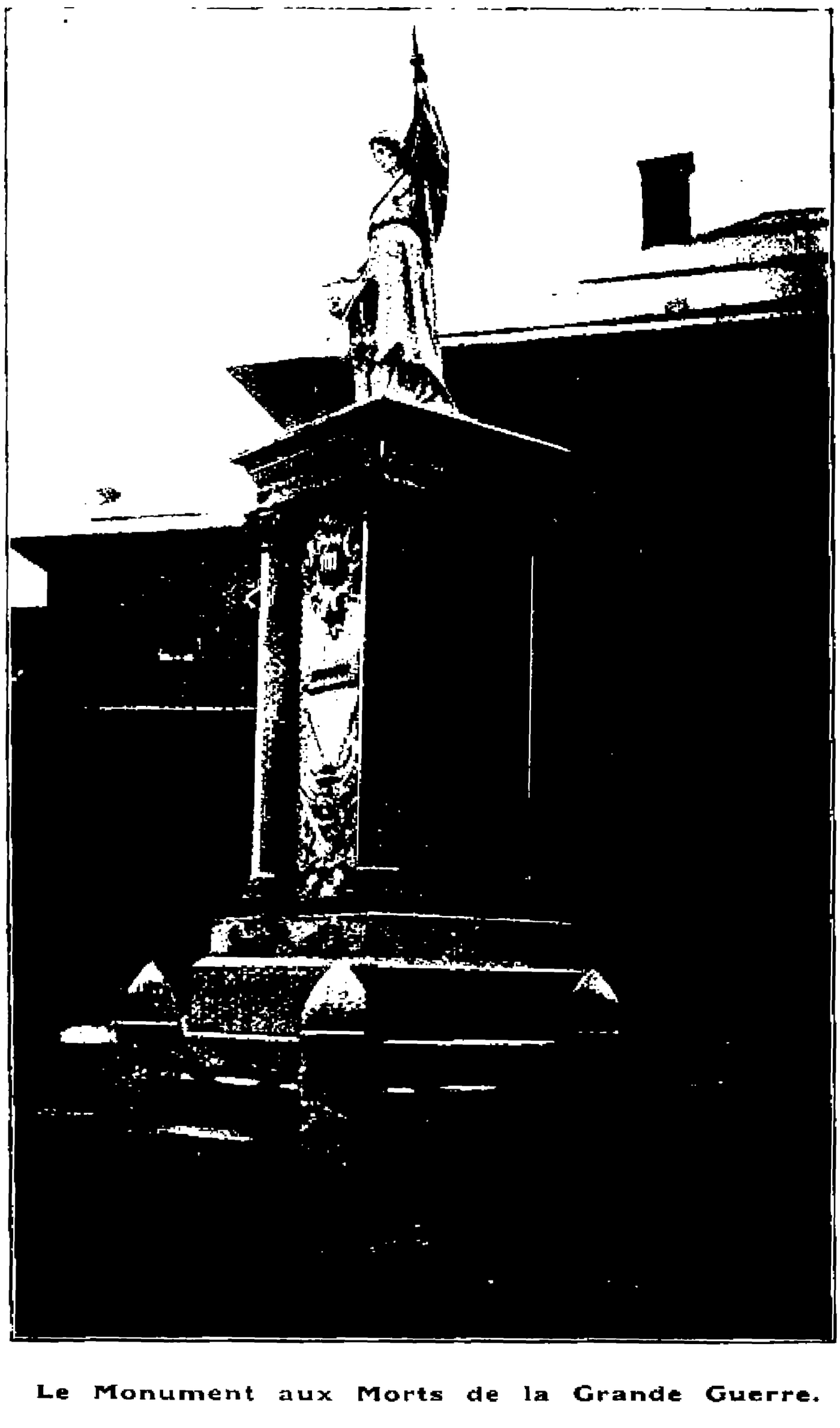

Le Monument aux Morts de la Grande Guerre.

pieuses chrétiennes, qui vivent de leur foi et en font les œuvres...

Et donc, à tout prendre, le Thônain d'aujourd'hui ne vaut guère moins que telle ou telle génération qui l'a précédé ; la masse reste fidèle à Dieu, auteur de la loi morale : *Thonenses semper Deo fideles* (3).

Quant à cette autre fidélité, — la fidélité au roi, — que mentionne leur grande cloche, aurait-elle encore quelque raison d'être depuis que le roi de Sardaigne (1860) a « troqué » ses sujets de Savoie et les a déliés de leur serment de fidélité ?

Ralliés ou résignés à la forme de gouvernement qui s'est établie en France, les Thônains du XX^e^ siècle ne s'inféodent facilement à aucun parti politique, à aucune société secrète... ; ils veulent bien, comme en 1860, être Français, mais Français amis de l'ordre, conservateurs de leurs droits et de leurs intérêts, adversaires irréductibles de toute politique antireligieuse, radicale ou extrémiste ; nous en avons pour preuve la majorité de leurs votes à chaque élection législative et à chaque renouvellement de la municipalité. *Au point de vue politique* ils sont, a-t-on dit, et ils restent « les Bretons de la Savoie », c'est-à-dire des hommes obstinément attachés à leurs antiques traditions et inconvertissables au parti du mal.

* * *

Ceci étant dit, nous passons aux changements d'ordre matériel qui sont à signaler dans la vie contemporaine des Thônains.

* * *

Sous nos yeux la ville s'est embellie, les magasins se donnent plus de lumière, les appartements plus de confort, les rues plus de propreté ; — à main droite de la nouvelle entrée de la ville se présente la belle place Avet, avec la statue du grand bienfaiteur ; — plus loin s'élève le gracieux Monument aux Morts de la grande Guerre, sur l'em-

(3) Voir ci-dessus, page 105, l'inscription de la grande cloche.

placement de la cure et de la maison de ville ; — près de la gare (puisque Thônes a son chemin de fer),, sur l'ancienne voie des Acitavones aboutissant au Vieux-Pont, quelques maisons se construisent, sans proportion hélas ! ni symétrie, qui fournissent des logements nouveaux (1926) ; — dans la « campagne » ou banlieue, par ci, par là, des maisons sont intelligemment restaurées ; quelques-unes même deviennent de confortables villas...

Pendant l'été, en effet,, trams et autos déversent des flots de villégiateurs et de visiteurs auxquels il faut procurer « bon gîte et le reste ».

Thônes est devenu station climatique...

Il y a un siècle, — nous l'avons vu, — la commune était administrée par un Conseil de 8 membres ; plus tard (1848) le Conseil fut de 15 membres, ensuite de 16, puis de 21 ; il reviendra prochainement au nombre de seize...

L'administration ne va pas sans difficultés, car, de temps immémorial, Thônes ou Aïtoune, — le pays des Acitavones, — se trouve être une sorte de république fédérative, où chaque section (nous allions dire chaque *tribu*) plus ou moins riche a la jouissance exclusive de ses biens communaux... Or on compte douze sections ; donc (depuis 1889) il faut établir douze budgets, en plus du budget général de la commune (outre celui du Bureau de bienfaisance et celui de l'Hospice), en tout quinze budgets,,,

Mais... nous n'avons pas à nous étendre ici sur les complications qui résultent de cet état de choses, ni à détailler le service du secrétariat de la mairie...

Nous ne voulons pas non plus nous arrêter sur la police urbaine et rurale, — l'administration ou la garde des forêts, — la justice de paix, — la gendarmerie, — la perception des contributions directes ou indirectes, — la douane (reportée enfin à la frontière, 1924)...

Arrivons à quelques articles généraux qui intéressent la généralité de la population.

I.

L'Agriculture et les Industries agricoles.

Pour la culture des terres, nous n'avons à signaler de nos jours que de lentes modifications, telles que la regrettable diminution des emblavures, la disparition des chènevières, l'emploi timide des engrais chimiques...

Les moulins, comme les fours banaux de nos villages, ne sont plus qu'un souvenir.

Il reste, comme autrefois, l'élevage du gros bétail (4) et l'exploitation des bois, plus, — comme conséquences, — quelques tanneries, quelques ateliers de cordonniers et deux ou trois établis de boisseliers... Ce qui s'est particulièrement amélioré, c'est l'outillage des scieries hydrauliques ou mécaniques et celui des ateliers de menuiserie (5), qui ne le cèdent en rien aux mieux montés.

II.

L'Industrie manufacturière.

L'industrie proprement dite est apparue avec l'installation des usines.

Longtemps, — nous l'avons dit, — Thônes n'a connu que de petits métiers exercés dans l'échoppe patronale ou le cercle de la famille :

Vers 1822, on y comptait un taillandier, six serruriers, seize maîtres cordonniers, quatre fabricants de chapeaux de feutre, deux fabricants de peignes, un fabricant de tridaine (ou gros drap de laine), — un fabricant de mousseline (6), qui occu-

---

(4) Moutons et chèvres ont presque totalement disparu. A noter qu'en 1824 on comptait encore dans la commune 745 chèvres, dont 93 dans la ville, 90 au Sapey, 136 à Thuy, 86 à Bellossier et Chamossière, 157 à Tronchine et dans la combe des Pésets, 78 à la Cour-Fételay et Vacherie, 106 au Glapigny : on peut se figurer leurs dégâts...

(5) Celui de M. Fournier (Eugène), à la Cour, mériterait une description détaillée.

(6) A l'origine, avant 1808, c'était un M. Duport (François), avec Jean-Maurice André et Eugène Roget de Chollet, mort en juin 1808.

pait cinq ouvriers et quatre enfants à tisser de la mousseline (sans filature), — et vingt tisserands, dont dix dans les hameaux chômaient les trois quarts du temps, et dix dans la villle travaillaient presque toute l'année : chacun de ceux-ci fabriquait environ cent aunes de toile de fil de première qualité dite de ritte (*rista*), cent cinquante aunes de seconde qualité et quarante de fils de lin et coton rayés et unis. Ajoutons une minuscule filature de soie (7), où une vingtaine de petites filles s'occupaient à carder de la bourre de soie et à la filer..., et nous aurons décrit toute la « cité ouvrière » de Thônes d'il y a cent ans.

Mais voici que, sur l'emplacement des moulins à soie de feu M. Missillier, à Tronchine, — passés en 1813 à Bernard Bally (8), — voici qu'un nouveau propriétaire établit en 1828 une *filature de coton*, à l'instar de celle bien plus importante de MM. Laeuffer, d'Annecy.

Ce propriétaire était M. Joseph-François Robert, natif d'Argonnex... Son fils Claude passa des conventions pour la force motrice avec son voisin J.-M. Buffet, acquéreur du battoir (9) de Jacques-Antoine Girod, et la filature prospéra quelque temps sous la direction de MM. Robert et Bernard Bally, puis de Claude-Barthélemy André. Mais un incendie survint...

Et la Société anonyme dite de la Manufacture de coton de Thônes fut le 10 décembre 1853 déclarée en faillite (10).

Un peu plus tard, sur le bord de l'Eau Noire, fonctionna une modeste fabrique de *manches de parapluies*...

Au Pignet, à proximité du Nant Bruyant, une fabrique d'*allumettes chimiques* avait été autorisée par décret royal du 31 janvier 1850, à la demande du notaire Tochon, et fut autorisée de nouveau sous le régime français, par arrêté préfectoral du 23 novembre 1861, sur la requête du sieur

---

(7) Exploitée en 1808 par Dominique Lansard.

(8) M. Bally supprima vers 1820 la grande roue de la Fabrique à soie, et la remplaça par quatre roues plus petites actionnant un *martinet*.

(9) Ce battoir avait une roue de 54 pieds de diamètre !

(10) Champs, prés-vergers et restes du bâtiment incendié, mis aux enchères le 25 juillet 1859, furent adjugés pour 5.105 livres à M. Joseph Avet, qui les céda en 1865 à MM. Agnellet.

Félix Fontanel, d'Annecy, pour le compte de M. François Perrissin.

Cette fabrique fut fermée peu après la promulgation de la loi du 2 août 1872, qui donnait à l'Etat le monopole de la fabrication et de la vente des allumettes...

Arrivons à d'autres industries.

A) *Fabriques de pièces d'horlogerie.*

L'industrie horlogère s'est introduite à Thônes en 1861, ensuite de la fondation de 40.000 francs faite par M. Girod François, dit Gervais, (28 mars 1860), pour une Ecole d'horlogerie à établir dans le but d'enrayer l'émigration de la jeunesse.

Pour réaliser les généreuses intentions de M. Girod, le maire Ackermann s'aboucha avec le sieur Jean Passy, d'Arâches (11), alors fixé à Sallanches ; et le 25 avril 1861 il passa avec lui des conventions pour l'ouverture de cette Ecole : le Directeur devait recevoir un traitement annuel de 1500 fr. provenant de la fondation, plus un subside communal de 150 fr.

Très intelligemment secondé par sa femme, née Sophie Robert, de La Chaux-de-Fonds, M. Passy monta successivement deux ateliers, qui en 1878 occupaient 60 ouvriers des deux sexes, plus quatorze élèves présentés par M. le Maire (12)...

Avec des cuivres de Niederbruck (Alsace) et des aciers de Sheffield, notre horloger fabriquait à peu près toutes les pièces de la montre, et ces pièces sortant de l'atelier toutes prêtes à monter se comptaient annuellement par 100.000 douzaines.

Pour la bonne exécution de ses produits et pour le perfectionnement de son outillage, M. Passy, déjà honoré en 1865 d'une médaille d'or au concours régional d'Annecy, se vit décerner à l'Exposition universelle de Paris en 1878 une

---

(11) Compatriote et parent de l'abbé Plantaz, supérieur du collège.
(12) On sait ce qu'il est advenu de cette école (1861-1894)

médaille d'argent, à celle de 1889 une médaille d'or, et en 1900 un grand prix (13).

De M. Passy, la direction des ateliers d'horlogerie a passé dès 1898 à son gendre M. Amédée Michel, qui en 1908 a fondé une Société J. Passy et Cie avec les principaux clients de la maison.

Et c'est grâce à cette Société que les anciens ouvriers de M. Passy (14) ont pu conserver du travail même pendant les terribles années de la guerre.

B) *Fabrique d'articles de modes et de chapeaux.*

Les frères Agnellet, natifs de Saint-Jean-de-Sixt, s'étaient lancés dans l'industrie à Paris, et déjà en 1842 leur maison était en pleine prospérité.

Acquéreurs (en 1865) des terres et des murs de l'ancienne filature de coton, ils décidèrent d'installer à Tronchine les tissage, cylindrage, blanchissage et teinture pour articles de modes, avec la broderie pour chapeaux d'étoffe et de paille, et bientôt (1874) la fabrication des chapeaux de paille (avec ses quinze ou seize manipulations successives)...

Ensuite d'un accord passé avec leur voisin F. Atrux, ils disposaient d'une force hydraulique considérable : ils élevèrent vers 1870 un grand bâtiment — incendié en 1890 et reconstruit au même endroit, — avec toutes les annexes nécessaires, et occupèrent jusqu'à près de 200 ouvriers et ouvrières, sans compter ceux qui travaillaient en leurs domiciles particuliers.

Lors de sa plus grande activité, sous la direction de M. Joseph Agnellet et la gérance de F. Bally, l'usine (15) a fabriqué annuellement 500.000 mètres de tissus et environ 100.000 cloches ou galettes, c'est-à-dire des chapeaux (faits de poils de lapin et de lièvre) qui vont recevoir les derniers

---

(13) Il fut d'autre part nommé officier d'Académie en 1889 et officier de l'Instruction publique en 1900. Il mourut le 3 janvier 1907, et son fils Léandre en 1897.

(14) Avec les anciens ouvriers de ses rivaux MM. Gay et Lavillat.

(15) Barbier, *La Savoie industrielle*, tome I[er], p. 546.

apprêts à la maison de la rue de Reuilly (plus tard à Maisons-Alfort).

Et la maison de vente, 73, rue de Richelieu, a pu faire une exportation considérable de ces articles en Russie, en Amérique, etc.

Après certains revers de fortune, compliqués de diverses difficultés commerciales, la Fabrique s'efforce de reprendre de son activité passée avec MM. Horace et René Agnellet...

Une chose qui est toute à l'éloge dés « Frères Agnellet », c'est la fidélité inlassable de leurs ouvriers, dont quelques-uns travaillent pour la Maison depuis ses origines et savent en défendre les intérêts comme les leurs propres.

C) *Fabrique de bonneterie.*

C'est à Tronchine — également — qu'on a vu s'établir la fabrication de la bonneterie.

A l'instar d'une manufacture fondée à Annecy en 1896, MM. Haase (Louis) et Grandchamp (Joseph) y élevèrent en 1909 une première construction dite *Manufacture de Thônes*, où ils occupèrent dès le mois de septembre une trentaine d'ouvrières...

Grâce à son outillage tout moderne et à divers avantages qu'une intelligente direction procurait à son personnel, l'entreprise prit bien vite de l'extension. La Société se transforma dès 1912 en une Société en commandite par actions au capital de 315.000 francs. Elle agrandit ses bâtiments, et, — après la léthargie forcée qu'amenait la mobilisation de son directeur, — elle reprit sa fabrication en 1919 d'une façon très active : elle acheta l'ancienne usine de verres de montres établie près du pont de Saint-Clair (à Dingy) et la transforma (1920) en un atelier de bonneterie ; elle occupa encore plus loin d'autres ouvrières, et enfin elle fusionna avec la manufacture de bonneterie d'Annecy, que M. Haase père avait jusqu'alors dirigée.

Dès le 1er janvier 1921, on ne parla plus que des *Manufactures réunies d'Annecy et Thônes*, au capital de 1.500.000 francs, siège social à Thônes.

La nouvelle organisation occupe dans ses usines et ateliers un personnel variant de 250 à 300 ouvriers et ouvrières. De nombreux dépôts créés dans la région autour d'Annecy assurent le finissage des articles, pour lesquels 1000 personnes travaillent régulièrement.

Pour l'ensemble des usines, la production totale est d'environ 250 douzaines d'articles, soit *3.000 pièces par jour !* L'usine de Thônes, à elle seule, en produit plus de la moitié.

Elle s'est spécialisée dans la fabrication de la bonneterie à côtes, notamment des camisoles à taille, des brassières d'enfants, des chemises américaines et des combinaisons-jupons, soit en coton, en laine et coton, soit en laine, en laine et soie ; ces deux derniers articles ont été créés par M. Louis Haase, qui a la direction générale et exclusive de la Société.

Ajoutons que, dès le début, M. Haase a pris l'heureuse initiative de fonder pour chaque usine une Société de Secours Mutuels : moyennant une cotisation minime que verse chaque ouvrière, la caisse 1° assure en cas de maladie le payement des frais de médecin, et donne une allocation journalière égale à la moitié du salaire, 2° elle alloue une indemnité d'accouchement.

Les avantages de cette Société sont fort appréciés de tout le personnel.

III.

Le Commerce.

Les produits des fabriques sont loin d'être les seuls objets du commerce de Thônes.

Celui-ci, — comme autrefois, — mais avec une intensité décuplée et à des prix bien plus élevés, comprend tout d'abord la vente du *bois*, sous forme de billes et de billons, ou de poutres, ou de planches, de lames façonnées prêtes à être employées, ou de caissettes pour l'emballage du reblochon...

Le bois de chauffage, consistant avant tout en bois de hêtre (fayard), est monté à des prix exorbitants.

La vente du *bétail* sur pied (vaches laitières ou engraissées pour la boucherie, veaux et porcs) ou du bétail abattu (veaux expédiés au loin) a quintuplé... Les boucheries, plus nombreuses, sont bien achalandées...

Quant aux « fruits » du bétail, beurres, boudanes ou tommes du pays et fromages, leur vente a trouvé dans le développement des voies de communication et l'ouverture de nouveaux débouchés un progrès inouï.

Il y aurait à faire ici un chapitre sur l'histoire du *reblochon*, de ce petit fromage gras, à pâte molle, de 400 à 500 grammes, qui est resté jusqu'à ces dernières années la spécialité des vallées du Borne et du Nom.

Nous inclinons à croire qu'il est natif du Grand-Bornand..., où nous l'avons trouvé plein de vie en 1784, même en 1722, en 1718, en 1704, en 1701... Le 12 mars 1704, le chanoine Gaspard Ducrest, originaire de Luysdefour (Villards), acense sa montagne de Châtillon et la Chat (Grand-Bornand) aux frères Perrillat-Collomb moyennant la cense de 260 florins, plus « le fruit d'un jour », avec douze livres de beurre frais et un quarteron de « reblechons » (16) à lui remettre le jour de la Ste-Croix...

En septembre 1784, l'Intendant du Genevois attend le moment propice pour envoyer à Turin une caisse de reblechons (17)... De la sorte le fameux reblechon ou reblochon pouvait déjà figurer au XVIII[e] siècle sur la table des gourmets d'Annecy..., même de Turin...

Un de ses premiers exportateurs au XIX[e] siècle fut un nommé « Joson à Jean Rouge », qui vers 1833, — nous a-t-on dit, — raflait le reblochon sur le marché de Thônes et même dans les maisons particulières, pour le faire transporter au loin, peut-être à Aix-les-Bains ou à Lyon....

Où ne va-t-il pas aujourd'hui, le cher reblochon, grâce aux débouchés que lui ont ouverts les Vulliet, du Grand-

---

(16) De même en 1718 M[r] Ambroise Favre, secrétaire de la ville d'Annecy, louant sa montagne du Maroly (Gd-Bornand) à Roulet Vulliet, du Chenaillon, lui impose la fourniture de six livres de *reblechons* avec 30 livres de « fromage de Gruires », etc.

(17) Arch. dép. : I. C. IV, 13.

Bornand, les Thévenet, les Gallay et les Giguet, de La Clusaz, les Dufournet, de Thônes, les Riotton, de Dingy... ?

Non content de s'offrir aux amateurs dans nos villes de France, particulièrement dans la région du S.-E., il passe les mers et se débite dans toutes les villes de l'Algérie, et en Egypte, et même à la Nouvelle-Calédonie !

Sur les deux marchés du Grand-Bornand et de Thônes les commerçants achètent environ 12.000 kg de reblochons par semaine, soit plus de 600.000 kg par an. Le kg montant à 7 ou 8 francs, souvent même à 10 ou 12 francs, on arrive ainsi à quatre ou cinq millions de francs !

Nous ne voudrions pas cependant laisser entendre que tout soit bénéfice pour le producteur..., car il faut compter avec le loyer extrêmement élevé des « montagnes » et du bétail et aussi des domestiques, à moins que l'exploitant soit lui-même le propriétaire et qu'il ait une nombreuse famille, qui se suffise à elle-même pour garder le bétail, traire les vaches et manipuler le reblochon !

Il y aurait à parler ici d'une autre sorte de commerce, — de celui de l'argent, — c'est-à-dire des *banques* particulières qui, à diverses dates, se sont « improvisées » dans le pays ; mais sur cet article, à côté de quelques services rendus, nous aurions à enregistrer plus d'une déconfiture...

IV.

Le Tramway d'Annecy à Thônes.

L'une des causes les plus puissantes du développement des échanges commerciaux et de la vie matérielle du pays, c'est l'établissement du chemin de fer.

Après l'échec d'un premier projet de six lignes départementales de tramways, présenté par M. Alesmonières (1886), on avait vu celui de deux lignes (de Thônes à Annecy, et d'Annecy à Seyssel), présenté d'une part par le même M. Alesmonières, d'autre part par M. Joseph Barut, d'Annecy ; et ce fut à celui-ci que le Conseil général, le 4 janvier 1892, donna la concession des deux lignes pour 99 ans, sans garantie d'intérêts.

Quatre longues années s'écoulèrent... Le projet fut réduit à la ligne d'Annecy-Thônes ; le tracé par Annecy-le-Vieux et Saint-Clair remplaça le tracé par Veyrier ; et, ainsi présentée au Conseil général par M. Barut, la demande de concession fut acceptée le 7 novembre 1896 par le département, pour une durée de 75 ans, sous réserve de l'approbation ministériellle : celle-ci vint le 1er décembre suivant par un décret déclarant d'utilité publique une ligne de tramway d'Annecy à Thônes...

Aussitôt une Société anonyme se forma et fut substituée à M. Barut par l'assemblée constitutive du 1er janvier 1897.

Bientôt commencèrent les travaux d'une nouvelle route par Annecy-le-Vieux et Sur-les-Bois (avec l'aide du département)... et ensuite les travaux de l'établissement de la voie ferrée et des stations jusqu'à Thônes : dépense initiale qui a dépassé un million de francs.

Le service de la ligne T.-A.-T., ouvert aux voyageurs le 1er septembre 1898, l'a été aux marchandises le 1er octobre suivant.

Dire l'essor pris par la circulation des marchandises, de par le seul fait de l'existence du tram, ne serait pas chose facile : des pages n'y suffiraient pas...

Pour les voyageurs, le chiffre des billets distribués (pour *aller* simple, ou pour *aller et retour*) a passé de 73,785 en 1900 à 85.000 en 1905, à 97.000 en 1910, à 111.000 en 1920 et 127.000 en 1924.

Plus particulièrement dans les mois d'été on en a distribué

	en 1900,	1905,	1910,	1915,	1920 et 1925
juin, environ	6.800,	7.600,	9.100,	4.200,	8.800, 10.500
juillet,	8.000,	10.600,	12.100,	6.200,	13.500, 11.800
août,	11.200,	14.900,	16.600,	7.900,	19.500, 16.800
septembre,	10.693,	10.000,	12.000,	7.100,	14.100, 15.993
	36.900,	43.300,	49.900,	25.600,	56.100, 55.200

V.

La Villégiature et le Tourisme.

Grâce à la facilité et à la rapidité des moyens de communication, — qui favorisent si bien ce que l'on est convenu d'appeler la « bougeotte », — grâce surtout à l'altitude moyenne du pays, à son air vivifiant et au calme profond de ses nuits d'été, la ville de Thônes est devenue, depuis plus de vingt années, un centre de tourisme, où des centaines d'étrangers se donnent rendez-vous pendant la belle saison.

Ses hôtelleries du siècle passé ont été aménagées à neuf (18). D'autres se sont établies (Grand Hôtel et Hôtel du Fier en 1904, ensuite Hôtel Bellevue et Hôtel de la Paix) avec tout le confort moderne, pour accueillir comme il convient les hôtes de passage ou mieux encore les « estivants » qui veulent reposer leurs méninges et raffermir leur constitution.

Dès 1910, sur l'initiative du très regretté Francis Crolard, directeur du T.-A.-T., la station de Thônes a été reliée au Fayet-St-Gervais (et par là à Chamonix) par un service automobile ; ensuite sont venus les luxueux cars-alpins de la grande voie touristique Nice-Evian par Thônes et les Aravis..., de sorte que ce « délicieux chef-lieu de canton » (19) est connu aujourd'hui de plusieurs centaines de mille voyageurs.

Et combien de fois ceux-ci n'ont-ils pas clamé leur admiration (20) en remontant la vallée du Fier depuis la gorge de St-Clair, entre les rochers gigantesques du Parmelan et les dents de Lanfon, la cascade de la Belle-Inconnue et celle de Morette, puis en face de la majestueuse forêt du Mont, et à travers les promenades sous bois..., et enfin dans les ascen-

---

(18) A l'exception de l'hôtel de Plainpalais, jadis si réputé.

(19) *Journal des Débats*, octobre 1916.

(20) Voir, entre autres brochures, *Une cure d'air à Thônes (Haute-Savoie)*, par E. Joccoton, professeur au lycée de Mâcon, 1903. — et *Mon séjour à Thônes*, par E. de Leiris.

sions — aujourd'hui si faciles (21) — de la Tournette, du Charvin, du Parmelan, du Mont-Lachat et de la Pointe-Percée !

Un Syndicat d'Initiative s'est formé à Thônes (en mars 1906) pour fournir d'une part tous les renseignemnts utiles sur les hôtels, les villas, les excursions et les ascensions, pour établir et entretenir d'autre part les stades de jeux, les bancs des promenades, les plaques indicatrices, les sentiers de la haute montagne ou bien les patinoires d'hiver (22)...

Ajoutons qu'un modeste journal, — le *Journal de la Vallée*, — lancé le 1er janvier 1911 par l'Imprimerie Desrue (fondée elle-même en 1902), et relancé le 3 décembre 1922 par l'Imprimerie Commerciale, vient chaque samedi intéresser le public par ses « communiqués », ses descriptions de fêtes locales et ses annonces, pendant que son grand frère, *Lac d'Annecy et Vallée de Thônes*, sur papier de luxe, in-4°, apporte d'Annecy ses articles littéraires et touristiques, ses superbes illustrations et la liste officielle des étrangers.

VI.

Les Services publics.

Dans les diverses branches des services publics il y a eu de même de très notables changements, dont la vie contemporaine recueille les bénéfices.

Tout d'abord, pour le *service des eaux*.

Nous sommes loin, bien loin, aujourd'hui, du temps où deux fontaines publiques, en bois, étaient alimentées par l'eau du Nant Bruyant amenée sur la ville avec l'autorisation de la Dame Blanche, ou par des eaux de sources captées aux flancs du Mont et souillées trop souvent... Les canalisa-

---

(21) Grâce aux lumineux topos-guides de M. Joseph Serand, et aux refuges établis récemment dans ces montagnes.

(22) En 1925 la médaille d'or du Tourisme lui a été attribuée par le Jury de l'Exposition internationale de Grenoble.

tions faites au temps de F. Agnellet... et le réservoir créé par F. Richard-Cugnet, qui marquaient déjà un véritable progrès, ont fait place, par les soins de M. Sylvestre, à l'adduction de l'eau plus saine et bien plus abondante prise au-dessus des Etouvières (dans la vallée des Pésets)...

Pour *l'éclairage*, on ne se rappelle plus qu'avec pitié le temps où, sous peine d'amende, personne ne devait traverser les rues sans lanterne pendant la nuit... Les réverbères de 1841 et 1871 ont disparu (1894) devant les lampes électriques de l'entreprise Dumont, qui a passé à M. Perrissin, ensuite à MM. Haase et Périllat, et finalement (1925) à la Société des Forces du Fier, Quel progrès pour l'éclairage public et l'éclairage domestique !

Comme *service de roulage* et de transport des voyageurs, il n'y avait rien autrefois tant qu'il n'existait dans la vallée que des chemins muletiers, qui n'admettaient tout au plus que des véhicules à deux roues... Par le scabreux chemin des Perrasses et plus loin par le pont en planches de Thuy, l'homme voyageant à pied ou à cheval s'avançait sur La Balme et Dingy, puis par le pont dit de Saint-Clair vers Sur-les-Bois et Annecy... Cette route ayant été transformée vers 1830 et deux autres ayant été ouvertes vers 1876 et 1898, les voitures roulent aujourd'hui par-dessous le village d'Alex et par Saint-Clair ou par Alex, le col de Bluffy et Veyrier... Et de même vers le haut de la vallée... Les vieilles charrettes et les voitures sont elles-mêmes concurrencées par les autos et les camions automobiles...

Pour le *service postal* — le croira-t-on ? — la ville et la vallée de Thônes n'avaient en 1800, 1830... que deux courriers par semaine : le mardi et le vendredi, un piéton ou « pedon » (faisant d'ailleurs fonction de sergent ou valet de ville) descendait à Annecy pour en rapporter les plis administratifs et les lettres particulières (23) ; et à Thônes

---

(23) Le pedon recevait un salaire de 200 francs, dont 45 payés par la commune de Thônes.

il n'y avait personne pour porter les lettres à domicile !

Pour la distribution des lettres, ce n'est que le 1er janvier 1834 qu'un Bureau commence — provisoirement — à fonctionner : le Conseil double, par délibération du 28 mars, en demande l'établissement définitif. Et ceci, par édit royal du 30 mars 1836, est décidé pour tout chef-lieu de mandement (ou canton).

En octobre 1844 et septembre 1846, le Conseil de Thônes demande que la Direction des Postes augmente le nombre des courriers ; mais c'est pour le moment peine perdue.... Le 2 juillet 1848 il demande 1° que le service postal de Thônes à Annecy ait lieu chaque jour de la semaine, à l'exception du dimanche, et 2° que vingt-quatre heures après l'arrivée du courrier toutes les lettres non retirées soient remises au sergent de ville, qui les distribuera moyennant une rétribution de cinq centimes....

L'autorisation finit par arriver, et le 24 décembre le Conseil passe des conventions avec le pedon ou messager Jean-Marie André feu Pierre, qui s'engage à faire, de Thônes à Annecy, une course tous les jours, sauf le dimanche, et à revenir le soir à sept heures, avec une voiture couverte comportant trois places pour voyageurs ! Et ce pour la somme de 200 francs (qu'il reçoit déjà), augmentée de 350 (finalement de 300), dont la moitié payable par l'Administration des Postes et l'autre moitié par les communes du mandement (24).

Ce service presque quotidien commence le 1er février 1849, à la grande satisfaction du public.

Plus tard ce service se développe : il y a deux — et même trois — courriers descendant à Annecy et revenant dans la journée.

Combien plus faciles alors sont les déplacements et les relations d'affaires avec la France, surtout après la création de la voie ferrée de Lyon à Seyssel (1857) et plus encore après l'ouverture de la ligne d'Aix-les-Bains à Annecy (5 juillet 1866) !

---

(24) Après 1852 cette quote-part des communes disparait de leurs budgets, parce que le service postal est désormais à la charge de la province.

Bientôt la ville de Thônes a son *télégraphe*, installé tout d'abord au secrétariat de la mairie (1868), et transféré au bureau de poste le 26 décembre 1890...

Après le télégraphe vient le *téléphone* et toute une organisation nouvelle pour distribuer dans la ville et dans les sections les divers courriers postaux et les dépêches de la journée...

Autant et même plus que le service postal, celui qu'on appelait jadis *la garde du feu* a évolué au point de n'être plus reconnaissable...

« Dès un temps immémorial, — dit le rédacteur d'une délibération de 1832, — il est d'usage dans cette ville (de Thônes) de désigner chaque jour trois individus pour faire la nuit suivante la garde du feu... », c'est-à-dire une ronde toutes les heures à travers les rues de la ville et ses abords immédiats, pour observer et signaler les fumées suspectes et tous autres symptômes d'incendie.

Cela « est d'autant plus nécessaire, — dit la délibération, — que la plus grande partie des couverts des maisons sont en bois. »

Or, cette garde nocturne fut plusieurs fois, à cause de divers abus, l'objet de sévères réglementations :

Par exemple (11 septembre 1832), le sergent de ville devra être muni d'un rôle (c'est-à-dire d'une liste) de tous les individus pouvant concourir à cette garde... Et vingt-quatre heures à l'avance il devra avertir trois hommes (non des femmes ni des jeunes gens au-dessous de 18 ans) pour faire cette garde, et celle-ci durera dès neuf heures du soir jusqu'à l'aurore du lendemain... Tout individu qui ne satisfera pas à cette invitation subira un emprisonnement de 24 heures et sera obligé de payer vingt sous à son remplaçant...

Une autre fois, voulant un peu décharger la population de la ville, le Conseil décide « que chaque habitant des divers hameaux.... montera *une fois chaque année* la garde du feu dans la ville..., que le surplus de ce service sera à la charge des habitants de ladite ville, et que les renitents

payeront chacun la somme de 80 centimes chaque fois qu'ils désobéiront... (15 juillet 1833).

On ne tarde pas à prendre d'autres décisions.

VII

Les Pompiers.

En 1826, à la suite de deux petits incendies, une souscription est ouverte dans la ville de Thônes pour l'achat de deux pompes... Celles-ci sont commandées (le 26 septembre 1830), — accompagnées d'échelles à incendie, de cordes, de haches, etc — et pour manœuvrer ces pompes il se forme un groupe de quarante hommes de bonne volonté, auquel chaque année le Conseil va allouer un mandat de 50 francs à titre de reconnaissance... (1836-1839) !

C'est tout naturellement à cette Compagnie que va être confiée la garde nocturne :

« Les hommes commandés pour faire ce service seront au nombre de quatre, dont un sera pris dans la Compagnie des Pompiers et les trois autres parmi les habitants de la ville et de la banlieue..., etc. (29 octobre 1839).

Malheureusement la Cie des Pompiers n'a été autorisée par le Roi (18 mai 1836) qu'à la condition de n'être pas armée et de ne porter aucun insigne militaire... Quelques-uns de ses membres se retirent... Inutilement une démarche est faite à Turin auprès du Roi (1845) pour obtenir d'organiser la Compagnie sur le pied militaire... En 1853 elle ne fait plus aucun exercice : alors viennent de nouvelles démarches, de nouvelles délibérations du Conseil et un nouveau règlement (1854-1855).

Enfin arrive l'autorisation si impatiemment attendue (décret royal du 18 août 1855), et le Conseil, confiant à la Compagnie le service de la garde nocturne, s'engage à lui verser chaque année les deux sommes de 120 et 550 francs.

Le 3 février 1856, cette Compagnie procède à l'élction de ses officiers et se donne comme capitaine M. Joseph Avet, « négociant à la Nouvelle-Orléans », et comme lieutenants François Richard-Cugnet et J.-F. Favre notaire... De son

côté, le Conseil communal, ne laisant à la charge de chaque pompier que l'achat de son pantalon et de sa tunique, vote une somme de 3.768 francs pour l'équipement militaire de la Compagnie (25)...

Désormais pour la garde du feu l'on se reposera sur la vigilance et la discipline de la Compagnie qui a ses manœuvres à des dates régulières.

En 1859, par suite d'un décret du 28 juin concernant toutes les Compagnies de la division d'Annecy équipées militairement, elle est désarmée...

Après l'annexion, nous la voyons se reconstituer à l'effectif de 80 hommes (dont 20 musiciens) et recevoir de la Commune des fusils, sabres, képis, drapeaux et tambours, plus un subside annuel de 200 francs.

Un règlement nouveau est dressé le 15 mai 1861 (approuvé le 13 août par le Ministre de l'intérieur).

Sur la proposition de son capitaine Joseph Avet, le 12 avril 1863, la Cie se donne un aumônier (en la personne du plébain Charvillon) ; — elle adopte comme patron Saint Médard, et décide de tenir sa fête patronale le dimanche précédent (au lieu du 1er août).

Elle décide, un autre jour, de recevoir des membres honoraires versant une cotisation annuelle de dix francs..., et c'est avec ces cotisations que se constituent les fonds considérables de sa Société de Secours mutuels.

Son capitaine, c'est toujours Joseph Avet ; ensuite ce sera François André, puis Bernard Veyrat...

Nouveau règlement en date du 2 janvier 1879...

A partir du 1er janvier 1885, il n'y a plus d'obligatoires que les manœuvres des premiers dimanches de mai, juin, juillet, août. septembre et octobre.

Notons ici qu'il existe au hameau de Thuy une section de la Cie des Pompiers : le 5 mai 1883, pour la première fois, le capitaine a nommé pour cette section un sous-lieutenant, un sergent et quatre caporaux.

---

(25) 2 caisses tambours 120 fr., — 4 haches pour sapeurs 103 fr., — 8 sabres pour sous-officiers 124,80, — 57 autres sabres 612,75, — 58 gibernes 159,80. — 57 paires d'épaulettes 327,75, — 57 képis avec panaches bleus 718,20, etc.

VIII.

Les Musiciens.

Une ville qui se respecte ne peut se passer de musiciens.

Pour la première fois à notre connaissance, en 1791, il est fait mention de « musiciens » de Thônes, rehaussant l'éclat de la fête de Saint Maurice avec la musique de la cathédrale venue d'Annecy.

Une autre fois, c'est en 1804, le 17 juin, lors de la prestation du serment des fonctionnaires : les « musiciens de Thônes » donnent des concerts en l'honneur de Napoléon qui vient d'être proclamé Empereur.

Le 5 juillet 1809 ils vont au-devant de l'Evêque Mgr de Solle et le fêtent de leur mieux pendant son séjour à Thônes...

Au printemps de 1827, un maître de musique, M. Duchâteau, de Reims, séjourne à Thônes six semaines, pour y réorganiser, avec l'aide d'artistes annéciens, une Société de Musique.

Celle-ci pourvoit elle-même aux honoraires de son chef... En 1843 elle s'enhardit à demander, — mais en vain, — que la commune prenne à sa charge un semestre du traitement, soit 150 livres.

En 1846, le maître de musique a un traitement de 800 livres, dont 300 sont à la charge des musiciens..., et ceux-ci reçoivent un règlement (8 février).

Le subside communal alloué pour concourir au traitement du professeur est porté à 400 francs (1855) : les musiciens sont obligés d'assister à toutes les manœuvres des pompiers, et se soumettent à faire partie de ce Corps pendant dix ans (1859).

On connait le costume qu'ils portaient : pantalon rouge, tunique bleu de ciel, parements velours noir, shako à panache blanc, épaulettes à gros grains argent....

En 1860, le 30 août, ils s'en vont jouer à Talloires, au passage de l'Empereur qui fait son tour du lac...

Un peu plus tard, M. Joseph Avet s'intéresse à cette

Société : il nomme lui-même un professeur (1865)... et par un de ses derniers legs il fonde un traitement annuel pour le professeur de musique,

D'autre part, à plusieurs reprises, le Conseil vote les crédits nécessaires pour achat d'instruments et pour loyer, éclairage et chauffage de la salle de musique.

Et en 1907 il décide la construction d'une grande salle de répétitions.... et en 1926 celle d'un kiosque.

Chefs de musique

Louis Kuable, de septembre 1843 à février 1844.

François Straoub, Wurtembergeois, m. le 24 juin 1855.

Joseph Montessuit, de Bonneville, ...1857-1861....

Marius Capry, 1865-1867.

N... Collombat, ... 1869...

Fortuné Derocq, du Pas-de-Calais, octobre 1872 - juillet 1874.

Claudius Tessier, de Thônes, 1874-1880...

Louis Junot, ...juin 1883-juillet 1884.

Nicolas Wagner, ...août 1884-1887.

Joseph Anthoine, de Marnaz, depuis novembre 1887.

IX.

Le Service médical.

A diverses époques, la ville de Thônes a eu l'avantage de posséder quelque officier de santé (appelé *barbier* ou *chirurgien*) ou quelque docteur en médecine, qui, suivant l'empirisme ou la science de son temps, a donné ses soins aux malades.

Nous donnerons plus loin une longue liste de ces praticiens.

En 1857, après le départ du Dr Dussaix, que personne ne venait remplacer, la Municipalité de Thônes eut l'idée de demander aux communes voisines de s'imposer une certaine somme pour la formation du traitement d'un médecin (à 1200 francs). Après diverses démarches plus ou moins

laborieuses, un accord se fit (14 mai 1859) entre les syndics des communes (Serraval excepté) : Thônes prenait à sa charge les 33 % du traitement...

Et l'on traita (25 août) avec M. Pierre Mérel, de Cruseilles, qui venait de prendre à Turin son doctorat en médecine. Celui-ci s'engageait à se fixer à Thônes ; — il recevrait un traitement annuel de 1200 fr. ; — il aurait le droit d'exiger de ses malades, pour visites au chef-lieu du Grand-Bornand ou de La Clusaz 10 francs, au chef-lieu de St-Jean-de-Sixt ou de Manigod 5 fr., des Villards 3 fr. 50, de La Balme ou des Clefs 3 fr., plus 50 centimes pour chaque kilomètre au-delà, — et il serait tenu de visiter et de soigner les malades pauvres de chaque commune à demi-tarif (payable par la Congrégation de charité soit Bureau de bienfaisance de chaque commune).

Le canton de Thônes n'eut bientôt qu'une voix pour louer la science et le dévouement du Dr Mérel, qu'un malheureux accident de traîneau aux Villards devait emporter dans la tombe, à 36 ans, le 24 janvier 1867...

En 1872 l'une des dernières largesses de M. Joseph Avet est venue décharger la commune de Thônes en lui permettant d'attribuer un traitement de 1200 francs à un médecin ou de partager ce traitement entre deux docteurs (comme l'a décidé le Conseil)...

On sait, d'autre part, que le service gynécologique y est assuré par une ou deux sages-femmes diplômées, — que la pharmacie y a ses praticiens, — et que le bétail lui-même reçoit les soins d'un vétérinaire appointé par les communes du canton.

X.

Le Service hospitalier.

Le 1er août 1411, le nommé Johannet Missillier, du Grand-Bornand, qui possédait une maison au centre de la ville de Thônes, en faisait don à cette paroisse et à la confrérie du Saint-Esprit..., lesquelles, huit jours après,

acquéraient une maison voisine (26)..., et c'était pour établir à Thônes un hôpital (27).

Un bâtiment fut, en effet, bientôt aménagé, avec une chapelle dédiée à saint Sébastien : les donations affluèrent, surtout en redevances annuelles de quarts de froment... Un receveur de l'hôpital fut établi, qui devait rendre compte de ses recettes et de ses dépenses par-devant les syndics...

Mais, hospice plutôt qu'hôpital, cet établissement, — qu'il fallut rebâtir après l'incendie de 1453, — n'était qu'une bien modeste construction comprenant un rez-de-chaussée, une grande cuisine, une autre chambre « parallèle » à la précédente, avec des fenêtres qui ouvraient sur la « rue tendante en Bornand », plus un petit réduit au-dessus du four de la ville à droite en entrant ; et, sur ce réduit, une chambre chaude s'étendant sur le four et renfermant six lits ; et enfin un grand galetas (28).

Une personne, appelée la gouvernante de l'hôpital, — et recevant, en plus de sa nourriture, un salaire annuel qui a varié de 5 à 10 livres, — y donnait ses soins à sept ou huit pauvres âgés ou infirmes.

Les siècles passèrent sans apporter de grands changements à cette institution jusqu'en 1857 ; mais vers la fin de cette année la direction en fut confiée aux Rdes Sœurs de Saint-Joseph, et bientôt — ensuite des largesses de M. Joseph Avet, — les pauvres quittèrent leur réduit du centre de la ville (1863) pour s'installer au « Château », du Turban, rêve doré de la vieillesse indigente ou impotente !

Le personnel comprend aujourd'hui six Sœurs, dont deux chargées de la visite des malades à domicile, plus un domestique chargé de la ferme.

L'hospice de Thônes, dit Asile Saint-Joseph, dispose de trente-deux lits : six d'hommes, douze de femmes, deux

---

(26) De Nicolette Chevallier, de Thônes, et de son mari Berthod Trottet, de Rovagny (Talloires).

(27) La comtesse Blanche de Genève, dame de Thônes, voulut bien renoncer en faveur de cette œuvre pie aux laods et ventes et émoluments du sceau qui lui seraient revenus (5 nov. 1411).

(28) Notes du plébain Charvillon, 1863.

de garçons orphelins et douze de filles pensionnaires (29).

Il jouit d'un revenu annuel de près de 12.000 francs.

Quant à l'administration de l'hospice, elle est confiée à une Commission composée du Maire, de deux membres élus par le Conseil municipal et de quatre membres nommés par le Préfet.

Principaux bienfaiteurs modernes de l'Hospice

N^r^ Joseph de Valpergue, marquis de Thônes, légua à l'hôpital, en 1691, cent pistoles = 2.100 florins.

Le chanoine Jean-Claude Fleury, fils de Perrine Soudaz, de la Vacherie, légua, en 1712, 796 florins = 600 livres.

Rd Noël Moret, de Thônes, curé de La Clusaz, = 600 livres.

Le sénateur Biord (Paul-Joseph) = 1076 livres et sa veuve devait en 1805 augmenter sa fondation.

Claude-François Girod, mort à La Fourche (Louisiane) en 1816, a légué mille piastres, soit net 4.820 livres.

Jacques-Antoine Girod, son frère, m. en 1832, 1000 livres.

Claude-François Girod, neveu des précédents, 1.000 fr.

Jean-François Dumax, en 1828, 3.200 fr.

Jacques Rey, de Thuy, ancien juge, en 1842, 1.350 fr.

Constance Adam, en 1844, 1.640 fr.

Joseph-François Doche, ancien syndic, a légué en 1845 sa propriété dite de Paradis (que le Bureau de bienfaisance ne doit pas chercher à vendre) ...

Jean Gay, de Thônes, fixé à Annecy-le-Vieux, 5.000 fr.

Joseph Avet a donné en 1862 son château du Turban (d'une valeur de 130.000 fr.), avec une rente annuelle de 3.000 francs, plus, par son testament de 1870, tout ce qu'il possédait à Thônes en propriétés mobilières et immobilières, et encore une somme de 100.000 fr. pour l'amélioration de cet Asile.

Enfin Aimé Constantin a donné en 1896 une rente

---

(29) Article 23 du Règlement approuvé par le Préfet le 6 septembre 1904.

annuelle de 1.100 francs pour l'entretien de deux Sœurs de St-Joseph chargées de la visite des malades.

Le *Bureau de Bienfaisance*, qui a succédé à la Congrégation de Charité du régime sarde, administre diverses autres fondations, entre autres :

La fondation de Rd Joseph-Marie Avrillon, curé d'Alby (1828), pour aider un jeune homme (de sa parenté, ou du village de la Cour) à faire ses études (dès la sixième exclusivement jusqu'à la quatrième année de théologie inclusivement), 300 liv.

La donation faite (1834) par Rd dom Dubois (Sébastien), d'un capital de 20.000 liv. et d'un domaine situé au Bray (Annecy-le-Vieux), que l'on ne doit « jamais aliéner ni échanger », et qui s'acense actuellement 4.300 fr.

Le legs de Jean-François Girod (mort à Paris le 27 avril 1850), s'élevant à 25.000 fr., net 23.129 fr., pour le revenu être employé au soulagement des pauvres vers l'entrée de l'hiver : c'est ce qui permet de répartir entre les familles pauvres de Thônes un certain nombre de paires de *souliers* et de *pièces de tiretaine* ou de *tissus de coton*, jusqu'à concurrence de 1241 francs.

Le legs de Claude-Fr. Girod (1816), 5.000 fr.

Celui de François dit Gervais Girod (1870), 4.000 fr.

Celui de Marie Bijasson, dame Compagnon (1926), consistant en un titre de 311 francs de rente, dont le revenu doit servir chaque année à faire apprendre à de jeunes orphelines « une profession selon leurs goûts et capacités ».

* * *

Le Mouvement de la population.

Statistiques — Emigration — Immigration — Familles.

Statistiques. — Au XV[e] siècle, si nous en croyons les Visites pastorales de 1411 à 1481, la paroisse de Thônes (Villards et Forjassouds y compris) n'aurait possédé que 260 « feux », soit (en comptant six personnes par feu) 1560 habitants.

En 1517, ses 300 feux représenteraient tout juste 1800 habitants.

Mais, hâtons-nous de le dire, ces chiffres n'indiquent *très probablement* que la population « solvable », c'est-à-dire capable de payer les subsides et autres impôts.

Voici, en effet, que le dénombrement de 1561 indique pour Thônes 3.111 personnes, dont 1879 solvables.

La Visite pastorale de 1580 indique 500 feux, ce qui fait environ 3000 personnes : celles de 1607 en donnant « environ 4.500 âmes » nous paraît dépasser la mesure...

Au XVIII[e] siècle, nous trouvons :

pour 1755, 436 familles comprenant 1626 personnes
pour 1756, 443 » » 1680 » (30)
pour 1792, 433 » » 2064 »

et ce sont, pensons-nous, des personnes *de plus de cinq ans*, car, vers la même époque, le plébain Delachenal évalue la population à 2866 individus (dont 140 « externes » ou étrangers à la commune).

Nous trouvons ensuite :

en juin 1798, 2227 habitants (dont 754 dans la ville),
en 1800, 2250 »
en 1804, 2305 » (1100 hommes et 1205 femmes)
en 1806, 2416 » dont 38 soldats en activité de service (ils seront 57 en janvier 1807).

Le 8 août 1808, le maire de Thônes répondant à une circulaire du préfet, indique qu'il y a dans la commune 495 pauvres, soit 380 non-mendiants et 115 mendiants (dont 30 valides et 85 hors d'état de travailler) !

En 1822, on compte 2389 hab. (1124 h. + 1265 f.)
mais en 1829, » 2990 » (1405 h. + 1585 f.) ;
en 1832, » 2916 » (1380 h. + 1536 f.).
en 1838, » 2808 » (1280 h. + 1528 f.)
en 1848, » 2920 » (1425 h. + 1495 f.).

A noter que dans ces quatre derniers recensements on compte les *absents* (110 en 1848)...

---

(30) Arch. départ. : *Rapports sur les communes : N° 2 — Genevois — Thône.*

En 1858, on redescend à 2499 (distribués en 607 feux).

La loi française ne fait recenser (tous les cinq ans) que les personnes réellement présentes dans la commune :

	Habitants		Hommes		Femmes		Population comptée à part
En 1861,	2.605	=	1279	+	1292	+	34
1866,	2.710	=	1316	+	1349	+	45
1872,	2.770	=	1363	+	1386	+	21
1876,	2.777	=	1348	+	1415	+	15

			Popul. agglom.		Popul. éparse		Popul. comptée à part.
1881,	2.888	=	1068	+	1794	+	26
1886,	2.883	=	1063	+	1787	+	33
1891,	2.935	=	1388	+	1513	+	34
1896,	2.914	=	1396	+	1477	+	41
1901,	2.871	=	1306	+	1487	+	78
1906,	2.830	=	1340	+	1430	+	60
1911,	2.789	=	1266	+	1464	+	59
1921,	2.553	=	1162	+	1346	+	45
1926,	2.527	=	1145	+	1312	+	70

Au point de vue de l'instruction, nous comptons :

	Ne sachant ni lire ni écrire	Sachant lire	Sachant lire et écrire
en 1848,	872 individus,	797,	1251
en 1866,	926 »	485	1254.

Enfin, de dix ans en dix ans, nous relevons

	Naissances		Mariages	Décès	
en 1861,	42 + 30 = 72,		20,	36 + 36 = 72	
en 1871,	25 + 39 = 64,		16,	49 + 49 = 98	
en 1881,	45 + 31 = 76,		9,	26 + 27 = 53	
en 1891,	30 + 37 = 67,		23,	40 + 38 = 78	
en 1901,	33 + 36 = 69,		17,	27 + 49 = 76	
en 1911,	24 + 27 = 51,		17,	25 + 28 = 53	
en 1921,	33 + 26 = 59,		37,	27 + 23 = 50	(31).

(31) Nous obtiendrions, s'il était permis de nous contenter de ces chiffres, une moyenne annuelle de 65 naissances, 20 mariages et 68 décès.

A remarquer : 2 naissances illégitimes en 1861, 3 en 1871, 2 en 1881, 4 en 1891..., et en quarante ans 1 ou 2 mariages civils plus deux transcriptions de divorces....

Nous voudrions ajouter quelques statistiques relatives au *recrutement* ; mais les chiffres que nous avons relevés ne concernent que le canton (non la commune) et ne se rapportent qu'à la période 1873-1885 :

Dans le classement des cantons de la Haute-Savoie d'après les exemptions du service actif pour toutes infirmités, Thônes a une place privilégiée : 211,8 exemptions pour 1000, tous les autres cantons venant après lui, le dernier (Saint-Gervais) ayant 397 exemptions pour 1.000 !

S'il s'agit particulièrement des exemptions pour *défaut de taille*, Thônes vient au 4e rang (après Frangy, Taninges et Thonon), avec 19,1 exemptions pour 10.000, tandis qu'il y a des cantons qui en comptent 31, 40, 60, 80..., 103 (Saint-Gervais) et 133 (Samoëns) !

Quant aux exemptions pour *goitre*, le canton de Thônes est encore le privilégié : 13,6 exemptions pour 1.000, Faverges en ayant 29, Rumilly 59, Thorens 75, St-Gervais 94, Cruseilles 106, Cluses 115, Bonneville 118, Evian 136 pour 1000 !

Mais le canton de Thônes a 7,2 exemptions 0/00 pour *myopie*, 8,8 0/00 pour *scrofule*, et ne vient à cause de cela qu'au 22e et 21e rang.

Les recensements contemporains indiquent aussi un nombre plus ou moins grand *d'étrangers* domiciliés à Thônes : 62 en 1861, puis 98 en 1866, ensuite 97, 84, 79, 113, 86, 74 (en 1896), et c'est presque exclusivement (32) de l'Italie (disons de la province de Novare, surtout de la Val Sésia) que viennent ces étrangers, comme entrepreneurs, maçons, ferblantiers, étameurs, etc.

Ils viennent occuper les places laissées vides par nos Savoyards émigrés.

---

(32) Par exception, il en est, comme les Schenach (Matthias, bûcheron, m. en 1910...), qui viennent du Tyrol.

Emigration. — Chose curieuse : au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, des Missillier, des Giguet, des Margueret, des Machet, des Mermillod, des Vectier, des Avet de diverses familles sont fixés à Rome, — quelques-uns, depuis longtemps (par exemple, comme cuisiniers...) ; on en trouve dans d'autres villes de l'Italie, à Loretle (33), à Turin, à Gênes, à Lucques...

D'autres Thônains, à l'imitation des gens de Serraval et des Clefs, vont gagner leur vie comme marchands ambulants ou comme ouvriers agricoles dans l'est de la France, en Bourgogne, en Franche-Comté, en Champagne et en Alsace... : le recensement de 1848 indique quatre Thônains à Besançon, deux à Reims, trois à Lyon...

On en compte *quarante-huit* à Paris ; et sans doute la Société philanthropique savoisienne (fondée à Paris en 1833) eut le souci d'en rapatrier quelques-uns dans les mauvais jours de 1848...

Il en est qui s'aventurent jusqu'en Amérique. Tels les Girod Nicolas (1751-1840), Claude-François (1752-1816) et Jean-François le cadet (1773-1850), tous trois fils de Silvestre Girod (de Cluses), et trois de leurs neveux, François (ex-syndic), François dit Gervais et Joseph-Marie, fils de Jacques, lesquels s'élèvent à un bon rang dans le commerce et même dans l'administration, puisque le premier (Nicolas) et le dernier (Joseph-M.) deviennent maires de La Nouvelle-Orléans...

23 Thônains (entre autres Joseph Avet et deux de ses frères, un J.-F. Buffet, professeur...) habitent cette même ville en 1848... Ensuite nous les perdons de vue, sauf le D^r^ Maurice André qui était, il y a une trentaine d'années, médecin-pharmacien à Sainte-Geneviève (Missouri).

Du moins ont-ils été assez nombreux en Amérique à une certaine date, pour qu'on ait pu couramment parler des « Anglais de Thônes »...

Ce n'est bientôt plus qu'un souvenir...

---

(33) Tel ce M. François Avet, que le chanoine Grillet eut la joie en 1804 de trouver fixé à Lorette depuis de longues années, y jouissant d'une fortune considérable et de l'estime universelle. (*Dict. du Mont-Blanc*, III, p. 411).

Il va sans dire que, des environs de Thônes et même de plus loin, il est arrivé le long des âges de nouveaux occupants, qui ne se sont pas fait prier d'acquérir le droit de bourgeoisie ni de s'allier aux vieilles familles de Thônes.

De Flumet, par exemple, à diverses dates sont venues des familles Ouvrier (1580, 1717...) ;

De Megève, des représentants de la famille Chatron (mariés à Thônes en 1705 et 1707)... ;

De Saint-Nicolas-la-Chapelle, un Joseph Dumax (marié à Thônes en 1690), ancêtre de plusieurs fabricants de peignes...

De La Giettaz nous viennent, de nos jours, des Porret, des Genix, des Besson, des Marin-Cudraz, des Bibollet...

De La Clusaz sont venus autrefois des Gallay et des Pollet-Thiollier (1665-1849), plus tard d'autres Gallay, puis des Thévenet, des Masson, des Giguet, des Clavel, des Collomb-Patton, des Collomb-Clerc et des Pollet-Villard...

De Saint-Jean-de-Sixt, à plusieurs dates, viennent des familles Agnielet (1566), — des Favre (parents du Bx Pierre Lefèvre, 1594 et 1654), — des Durod, anciennement Néploz (1660-1841), — des Laruaz, — des Sonnier, — des Cuillerier ou Cuillery (1740), — des Lathuille, dont plusieurs notaires, prêtres et religieuses, — des Atrux-Juttet, — des Allard, — et de nouveau des Agnellet (34).

Du Grand-Bornand, réservoir intarissable de familles nombreuses et entreprenantes, sont sortis — des Agnelet Bornelot (1651 et 1716), venus eux-mêmes de St-Jean, — des Favre de tous surnoms (Petit-Mermet, D'Anne, Simon, Félix, Bonvin...), — des Périllat (Sicilien, Mereeroz, Lazare, Jacquemoud, Collomb...), — des Fournier-Bidoz, — des Sonnerat, — des Hudry Roquantin, des Bastard-Rosset, etc.

Des Villards-sur-Thônes viennent quelques familles plus rares, des Sylvestre-Jacquemoud, des Sylvestre-Baron, des Bouvier...

De Manigod, trois frères Veyrat (Jean, Jacques et

---

(34) Julien Agnellet-la-Pierraz, aubergiste rue de la Saône (1810-1816...), père de François, de Joseph, de Parfait, nés à Saint-Jean, de Joséphine et de Rosalie nées à Thônes..

Claude, fils de Pierre) acquièrent droit de bourgeoisie en 1632... ; d'autres du même nom viennent plus tard, avec des Golliet (notaires, juges, etc.), des Donzel, des Vaillens, des Bozon-Liaudet, des Bernard-Bernadet...

De la paroisse des Clefs sont sortis des Binvignat, — des Roux, — des Marin (notaires), — des Dépommier (notaires ou avocats), héritiers de la famille Durod...

Et de Serraval sont venus des Gay, — des Richarme, — des Cugnet, — des Richard-Cugnet (avant 1833)...

Signalons quelques communes plus éloignées, — entre autres, Cluses, qui a fourni une famille remarquable, celle des Girod (enrichis en Amérique), et une autre, celle des Genève, — Samoëns, qui a envoyé des maçons (les Pin et les Guillot...) et des notaires (les Curton), — Bonneville, patrie des Vuarchex, — La Roche, patrie des Lavillat, — Dingy-Saint-Clair, patrie des Quétand, des Tessier et des Dufournet, — Nâves, patrie des Verjus, — Leschaux, pays d'origine des Reignier et des Collomb, tanneurs, — Annecy, patrie des Fontaine, des Charvin, des Mauris..., — Chambéry, pays d'origine des Curtil (avant 1767). Etc.

En face de ces familles d'origine étrangère, qui sont venues leur disputer les moyens d'existence et les meilleures places au soleil, il faut bien reconnaître que la plupart des vieilles souches sorties du sol de Thônes se sont maintenues, étendant leurs branches ou sur la ville ou sur les hameaux de la paroisse.

Aujourd'hui encore, ici ou là, se retrouvent des familles André, Avet, Avrillon, Agnans, Atrux, Bétrix, Binvignat, Bernard-Granger, Bijasson et Buffet (de diverses branches), Curdel, Dépoisier, Doche, Dupont, Grand, Lathuille (à la Tour et à Thuy), Mermillod-Baron, Métral, Rivollet, Sondaz... ; mais, en général, il leur faut l'air de la campagne, sinon elles périssent, comme autrefois ont péri les Critan, les Blanc (de Thuy-dessous), les Rey (de Thuy-dessus), les Charvet (du Revers), les Machet (du Glapigny), les Trombert et les Granger (de Tronchine)...

COMPLÉMENTS

Personnages distingués

Nous serions inexcusable de ne pas faire mention, dans cette Histoire, des personnages qui, nés à Thônes ou originaires de Thônes, se sont particulièrement distingués par leurs fonctions, par leurs écrits ou par leurs bienfaits...

Citons rapidement :

Rd Pierre Critan, aumônier de Mgr de Granier, plébain (1), ami de saint François de Sales, qui lui confia avant son dernier voyage en France la certitude de sa mort prochaine.

Rd Pierre-Gaspard Lathuille, ou Delathuille, originaire de Thuy-d'amont, né sur la paroisse d'Alex le 5 novembre, baptisé à Thônes le 15 novembre 1638. Son père, Gabriel Lathuille, bourgeois de Thônes, lui procura les moyens de se rendre à Paris et de s'y préparer au doctorat en théologie. Ses talents lui firent donner une chaire de théologie, qu'il occupa plus de 20 ans (entre 1663 et 1693).

« L'opposition constante et ferme qu'il fit, — nous dit l'historien Grillet (2), — pour ne point laisser admettre les Jésuites dans l'Université, l'obligea à rentrer dans sa pa-

(1) Voir plus haut, pages 72-79.
(2) *Dictionnaire historique du Mont-Blanc*, article *Alex*, I, p. 253.

trie, où Mgr de Bernex le pourvut de la cure de Marlens. »

Il mourut en octobre 1695.

Le R. P. AVRILLON (Jean-Baptiste-Elie), auteur ascétique distingué, de l'ordre des Minimes, né à Paris (3) le 1er janvier 1652, mort le 16 mai 1729. Il laissa, entre autres ouvrages pleins d'onction : *Méditations et sentiments sur la sainte communion, — Retraite de dix jours pour tous les états, — Conduite pour passer saintement le temps de l'Avent..., — l'année effective, — Traité de l'amour de Dieu, — Réflexions... sur les attributs de Dieu, — Réflexions... sur la divine enfance de Jésus-Christ...*

Mlle MARGUERITE FRICHELET, dite Avet, l'héroïne bien connue (4).

Mlle AVRILLON (Marie-Jeanne-Pierrette), première femme de chambre ou dame d'atours de l'impératrice Joséphine. Treizième enfant (sur quinze) de Jean-Claude Avrillon, de la Cour(5), garçon de cuisine chez le prince de Condé, elle était née au Palais-Bourbon et avait longtemps vécu auprès des membres de cette famille (Condé, Bourbon, d'Enghien) à Paris, à Versailles et à Chantilly... Ce fut à cause de son éducation et de sa connaissance du monde qu'elle fut appelée à faire partie de la maison de Mme Bonaparte, vers les commencements du Consulat : pendant une dizaine d'années elle fut la femme favorite de Joséphine, dont elle raconta plus tard la vie avec force anecdotes intéressantes...

Lorsqu'elle se maria, vers 1812, avec un M. Bourguillon (Antoine-Florimond), originaire de Pouilly-sur-Loire (Nièvre), l'ex-impératrice Joséphine lui assura une rente viagère de 3000 francs et lui remit son propre portrait

---

(3) D'une famille originaire de Thônes selon toutes probabilités.

(4) Voir p. 24 et pp. 226-269.

(5) Il dut comparaître le 27 avril 1794 (8 floréal an II) devant le Tribunal révolutionnaire de Paris ; mais il fut acquitté (*Revue Savois.* 1912, p. 155). Il était le frère d'un curé de La Balme et l'oncle d'un curé de Manigod, l'oncle aussi du malheureux Jean-François Avrillon fusillé le 29 mai 1793.

M. Aimé Vaschy

M. Aimé Constantin

monté en médaillon avec un don de 6000 fr. (Cf. *Mémoires de Mlle Avrillon... sur la vie privée de Joséphine, sa famille et sa cour,* 2 vol. in-8°, Paris, Ladvocat, 1833).

L'abbé BARTHÉLEMY ANDRÉ, agent royaliste, né à Thônes le 1er mai 1755, ordonné prêtre à Paris en 1779 et fixé à Paris...

Après les premiers temps de la Révolution, alors que tant de Français travaillent au rétablissement de la monarchie, on retrouve l'abbé André dit « de La Marre » parmi les agents royalistes les plus dévoués. On le voit « actif, entreprenant..., pendant quatre années remplir les missions les plus difficiles, sans cesse sur les chemins pour porter à Paris et à Londres les ordres du roi (?) et en surveiller l'exécution, toujours disposé à courir les aventures, à braver les pires dangers, assez habile pour y échapper... » (6).

Au début de 1797, s'étant rendu à Blakenbourg auprès du comte de Provence et lui ayant suggéré l'idée de s'aboucher de quelque manière avec Bonaparte, il en obtient pleins pouvoirs pour tenter cette démarche... Un peu plus tard il propose d'agir sur le général par l'intermédiaire de sa femme Joséphine..., puis il travaille avec Royer-Collard à l'établissement d'un conseil royal qui opérera à Paris... On sait comment Bonaparte, en voie de devenir l'empereur Napoléon, répondit aux démarches du comte de Provence et de ses agents.

Cependant les années se passent : Louis XVIII finit par monter sur le trône, - qui de droit revenait à son neveu réellement évadé de la prison du Temple, malgré tout ce que prétend l'histoire « convenue », — et notre abbé André, en récompense de ses services, obtient une place de bibliothécaire de S. A. R. Monsieur (futur Charles X)...

Il mourut à Paris en l'année 1820 (7).

---

(6) E. Daudet, *Louis XVIII et Bonaparte*, dans *Le Correspondant*, 1905, pp. 666..., 849...

(7) Cf. *Revue Sav.* 1918, p. 165, article de M. Louis Pfister.

Intercalons ici un personnage qui n'appartient à Thônes que par son grand-père Jean-François :

Le R. P. BERNARDIN DE THÔNES, soit Pierre-François Charvet, fils d'un cordonnier et petit-fils de l'institutrice Jeanne Thyrion, né à Thônes le 10 avril 1818, suivit les cours du collège comme Joseph Avet et Bernard Claris et les futurs docteurs Chatron et Bouvier ; mais, à la suite de la célèbre mission de 1834, il s'arracha aux vanités du monde et s'en alla frapper à la porte du couvent des capucins de La Roche, prit l'habit le 20 mai 1835 et reçut la prêtrise le 4 mai 1843.

Sous le nom de P. Bernardin, il fut bientôt connu comme l'un des meilleurs directeurs spirituels de son époque : et, soit en Dauphiné soit en Savoie, il exerça un très fructueux apostolat par sa prédication et par ses pieux écrits, entre lesquels il faut citer *Le Livre des Frères et Sœurs du Tiers-Ordre de la Pénitence* (380 pages), *La Corbeille de fleurs cueillies dans le parterre séraphique* (580 pages in-18).

Plus d'une fois il fut appelé par la confiance de ses supérieurs et les suffrages de ses confrères à la charge de Gardien, à celle de Custode général et encore à celle de Définiteur provincial des capucins de la province de Savoie.

Ce saint religieux mourut au couvent de Meylan, près de Grenoble, le 21 septembre 1881. (Cf. *Biographie du T. R. P. Bernardin de Thônes*, par le P. Frédéric, Douvaine, 1882).

Le peintre CLARIS (BERNARD), né à Thônes le 1er mai 1815, fut pendant quatre années à Genève l'élève chéri du peintre Lugardon (qui avait été lui-même l'élève de Gros et d'Ingres). A cette école il apprit à chercher avant tout la pureté des lignes, la netteté et l'élégance du dessin.... Et grâce aux bons offices de son maître et à la protection du futur Mgr Rendu, il devint professeur de dessin au collège des jésuites de Chambéry, ainsi qu'au pensionnat des Da-

---

BENVIGNAT Charles-César, né à Boulogne-sur-Mer le 24 décembre 1806, devint un architecte et peintre distingué, auquel on doit, entre autres œuvres, la colonne commémorative (12 mètres) du siège de Lille en 1792, érigée en 1842, — le piédestal de la statue du général Négrier (élevée en 1849), — et la réédification (1835) de la fontaine Crétet au mont Genèvre (*Rev. Savois.*, 1920, p. 12).

mes du Sacré Cœur de la même ville et chez les Frères de La Motte-Servolex, et plus tard directeur de l'école de modelage à Chambéry.

Il reçut de l'Académie de Savoie, en 1848, une médaille de 100 fr. pour un tableau intitulé *Les Petits Pêcheurs*, et en 1850 une médaille d'argent pour *Le poète Veyrat rentrant dans sa patrie* (tableau acquis par la reine Adélaïde, épouse de Victor-Emmanuel).

Un autre de ses tableaux, *Saint Bernard fuyant le château paternel*, fut couronné par l'Académie de Savoie en 1853 : il figure aujourd'hui au musée d'Annecy, ainsi que *La Catéchisée* (1857), *La Cruche à l'eau* et *La Cruche cassée* (1852), le portrait de l'auteur, celui de sa mère et celui de son père (Jean-Marie Claris, fils de Didier Claris).

Il faut citer encore : *Rosa mystica*, qu'on peut voir à l'hospice de Thônes, *La marchande de violettes* (qu'il offrit à la loterie organisée pour l'érection de la statue de Notre-Dame de Myans), et une *Madeleine au désert*, que le roi Charles-Albert acheta pour la galerie royale de Turin.

L'artiste mourut à Chambéry le 7 décembre 1857, après de longues souffrances supportées avec la foi et la résignation du chrétien. Il avait 42 ans et 7 mois ! (*Revue Savoisienne*, 1882, pp. 97-99).

Le Dr Chatron (Joseph-Antoine), né à Thônes le 24 mars 1805, s'essaya dès ses années du collège et ensuite à Annecy, sous la direction de M. Moreau, à manier le pinceau (8), puis il entreprit de faire à Turin ses études médicales, qu'il couronna le 27 juillet 1836 par le diplôme de docteur en médecine et en chirurgie.

Déjà alors il se rangeait parmi les fervents de l'homœopathie. Et bientôt, accourant à Paris pour y saluer Hahnemann, il devint l'aide fidèle et le commensal du Maître, et hérita (1843) de sa très nombreuse clientèle.

Cependant l'état de sa santé le fit revenir en Savoie (1846). Avec sa femme Amélie-Elisa Le Pescheur de Bran-

(8) On a de lui quelques portraits, tel que celui de Rd Jacques Bouvet (l'oncle Jacques), et quelques sujets religieux qu'il peignit pour des chapelles et des églises.

ville, il se fixa à Chambéry, s'y créa une nouvelle clientèle, édifiant d'ailleurs tout le monde par sa vie toute de foi, de piété et de charité...

Décédé dans sa villa de Talloires le 4 juillet 1876, il fut transporté, suivant son désir, au cimetière de Thônes, où il attend la résurrection. (Cf. *Le Docteur Chatron, médecin homœopathe*, par le Dr L. T., 32 pages in-8°, Paris, 1883).

Aimé Constantin, né le 31 août 1831, fit ses études jusqu'à la rhétorique inclusivement au collège de sa ville natale, et ensuite ses classes de philosophie et de sciences au collège Chapuisien d'Annecy.

Il partit pour la Russie, où il devait enseigner le français presque sans interruption, de 1850 à 1876. Ses hautes qualités lui valurent d'être choisi comme précepteur de la grande duchesse Olga (future reine de Grèce) et des grands-ducs Constantin, Dmitri et Vetcheslaf Constantinovitch, cousins de l'empereur Alexandre II...

De retour en Savoie (1876), M. Constantin se fixa près de la ville d'Annecy, au lieu dit la Puya, devint directeur de la *Revue Savoisienne*, en même temps que secrétaire de la Société Florimontane (1884).

Il fit à cette Académie un certain nombre de communications d'ordre historique, littéraire et surtout philologique, et prépara quantité de matériaux pour un *Dictionnaire du patois savoyard*, que M. le professeur Désormaux devait compléter et publier en 1902.

Ses autres ouvrages principaux sont :

Cours complet de Langue française (1859-60) — *Cours pratique de Langue française* à l'usage des écoles russes (nombreuses éditions), — *Le Répétiteur*, ou recueil de thèmes, — *La Statistique aux prises avec les Grammairiens* (1876) ; — *Etudes sur le Patois savoyard...* ou recueil de chansons... (1878) ; — *Recueil complet des chansons de J. Béard en patois savoyard* (1888)...

M. Constantin fut donc un érudit, philologue distingué et travailleur infatigable, — honoré en Russie de l'ordre de Sainte-Anne (1863) et de l'ordre de Saint-Stanislas, dont

il fut nommé commandeur (1872) — et en France du titre d'officier d'Académie (1884)...

Il fut aussi un bienfaiteur insigne de sa ville natale, à laquelle il a donné (1896) une rente annuelle de 1,100 fr. pour l'hospice...

Il mourut à Annecy le 22 mars 1900 (9).

Le mathématicien AIMÉ VASCHY (10).

Neveu et filleul d'Aimé Constantin il appartenait à une famille venue d'Asti à Seyssel vers 1784 et à Thônes vers 1789.

Il naquit le 9 avril 1857 devant les fenêtres du collège, dans cette ancienne rue des Clefs qui, dit-on, doit prendre son nom et recevoir son buste.

Depuis la mi-octobre 1866 jusqu'en juillet 1871 il suivit comme externe les cours du collège de Thônes (de la sixième à la rhétorique inclusivement), puis il s'en alla à Mélan et au collège d'Annecy étudier les sciences et se préparer à l'Ecole polytechnique. Le 23 mai 1875, le Conseil municipal de Thônes donnait un avis très favorable sur la demande présentée par Mme Marie Vaschy, née Constantin, à l'effet d'obtenir une bourse et un trousseau complet à l'Ecole polytechnique pour son fils Aimé : le père, en effet, était un simple ouvrier tailleur d'habits, et la mère, une sage-femme, chargée d'ailleurs de quatre enfants.

Admis avec le n° 21 sur 265 candidats reçus, Aimé Vaschy devait sortir de la savante école dans les premiers numéros.

Il fut ingénieur des télégraphes (1877-1899), répétiteur à l'Ecole polytechnique, examinateur d'admission (en 1890), professeur et sous-directeur à l'Ecole supérieure de télégraphie.

Extraordinairement laborieux, il ne cessa de publier des notes sur la physique mathématique, en particulier sur l'électricité et ses applications à la télégraphie.

Dès 1886, contrairement à l'opinion générale, il soutint

---

(9) *Rev. Savois.*, 1900, p. 139.
(10) On prononce Vaski.

et démontra que la self-induction d'une ligne joue un rôle particulièrement utile pour les transmissions téléphoniques, et — toujours modeste — il suggéra à son camarade Barbarat la manière de faire de nouvelles recherches dans le même ordre d'idées (11)... Et c'est ainsi que, par ses calculs théoriques, accompagnés d'intéressantes réalisations (entre 1886 et 1889), la science française a préparé la téléphonie à grande distance par câbles souterrains...

Mort prématurément le 25 novembre 1899 à Tournon, M. Vaschy a laissé : une*Théorie des Machines magnéto et dynamo-électriques*, in-8 de 157 pages, Vve Ch. Dunod, 1886, — un *Cours de Mesure électrique*, de 377 pages lithogr., professé en 1886-87, — un *Théorème général sur les actions en raison inverse du carré des distances...*, — des travaux analytiques sur la *Propagation d'un courant sur une ligne télégraphique ; — De l'Action du champ électrostatique sur un courant variable*, — la *Nature des phénomènes électro-capillaires...*, — et un grand ouvrage de 334 pages in-8 sur la *Théorie de l'Electricité*, Baudry, 1896 (12).

Le Lieutenant-Colonel Tessier.

Sixième enfant d'un aubergiste, Jean Tessier naquit le 14 juillet 1837. Devenu grand et beau jeune homme, comme son frère aîné Antoine (mort, capitaine, à Savone en 1865), il voulut embrasser la carrière des armes.

En 1855, il combattait en Crimée ; en 1856-57, engagé dans la Légion étrangère, il prit part à la conquête de la Grande Kabylie, et en 1859 il se retrouvait au milieu des Savoyards et des Piémontais dans « la guerre d'indépendance » de l'Italie...

De ces diverses campagnes il rapporta trois médailles et la médaille coloniale française.

Promu major au 83e d'infanterie à Tortone le 24 mars 1887 et lieutenant-colonel le 12 juin 1892, il fut

---

(11) Cf. *Vaschy et Barbarat*, dans les *Annales des Postes et Télégraphes*, II, 1917.

(12) *Rev. Savois*, 1899, p. 228.

placé dans le service auxiliaire à Turin en 1896 (13).

Marié en Italie, resté sans enfants, il mourut vers 1905.

Il était chevalier de l'ordre royal des SS. Maurice et Lazare, et officier de la Couronne d'Italie.

Il convient de redire ici les noms des Thônains qui se sont le plus distingués par leur munificence envers leur pays natal.

Rd Jacques Avrillon, le fondateur du collège (Tome I^er^, p. 385).

Claude-François (14) Girod, 1773-1816, bienfaiteur de l'église et des pauvres (Tome II, pp. 364 et 487).

Son frère Jean-François Girod, 1773-1850, bienfaiteur des pauvres (Tome II, p. 488).

Leur neveu François dit Gervais Girod, 1793-1871, qui a fait la fondation de 40.000 fr. pour les bourses d'apprentissage (remplaçant l'école d'horlogerie) et donné 4.000 fr. pour des réparations à l'église (Tome II, pp. 393 et 181).

Joseph-François Doche, 1775-1846, bienfaiteur de l'hospice (Tome II, p. 487), ainsi que M. Constantin (p. 488).

Jean-Marie Pollet, 1768-1849, bienfaiteur du collège (Tome II, p. 424).

Et le plus grand de tous, Joseph Avet :

Né à Thônes, rue des Arcades, le 27 août 1811, Joseph-François Avet, fils d'un marchand tanneur, suivit d'abord comme externe les cours du collège, où l'un de ses oncles était professeur, puis il alla continuer ses études à Annecy. En 1831, — ayant tiré au sort (24 octobre) le n° 43, qui le

---

(13) Son camarade Amédée Tochon, le huitième enfant du notaire de ce nom, natif du Grand-Bornand, devenu lieutenant au 20^e^ régiment d'infanterie, était tombé le 5 janvier 1870 sous les balles des brigands de la Sicile.

Par une souscription nationale, l'Italie lui a élevé un monument dans le cimetière de Termini.

(14) Son frère aîné, Nicolas, né à Cluses en 1751, parti le premier pour l'Amérique y était devenu maire de la Nouvelle-Orléans en 1813... Mort en 1840, laissant 500.000 fr. pour construire un hospice, 500.000 à l'un de ses neveux et 100.000 à un nommé Rivollet (Lavorel, *Cluses et le Faucigny*, II, p. 290).

mettait dans le cas de faire son service militaire, — il se vit procurer par les soins de son père un remplaçant pour la somme de 1450 livres neuves (15)..., et bientôt après il trouva un emploi de répétiteur ou de professeur dans une institution de Paris...

Rencontré là par M. Hippolyte Pargoud, d'Albertville, qui avait déjà réalisé une grande fortune à la Louisiane, — à l'exemple de ses oncles Girod (16), — M. Avet se décida à partir pour la Nouvelle-Orléans (1837).

Après avoir travaillé quelque temps au service des autres, il se lança pour son propre compte dans la *grocery*, c'est-à-dire dans le commerce de l'épicerie et de toutes sortes de marchandises.

Avec une inlassable persévérance, il réussit, dit *L'Abeille de la Nouvelle-Orléans*, « à gagner une fortune assez importante, dont il a toujours su faire le plus noble usage. Il donnait beaucoup, mais sans ostentation...

« A la Nouvelle-Orléans il peut être considéré comme le créateur de l'hospice dirigé par les Petites Sœurs des Pauvres, à cause des généreuses offrandes qu'il a faites à cet établissement », auquel il a encore légué 10.000 piastres, ainsi qu'à un autre asile dit des Orphelines de Sainte-Marie tenue par les Sœurs de N.-D. des Sept Douleurs...

On sait combien, de son vivant, il fut généreux pour « son collège » de Thônes, — pour l'hospice, — pour la Salle d'asile, — et comment encore, par ses dernières volontés (17), il légua : — pour l'hospice, tous ses biens mobiliers et immobiliers de Thônes, plus une somme de

---

(15) Payable 50 liv. le lendemain de l'enrôlement, 100 le jour du départ et 1300 avec les intérêts courus lorsque son remplaçant (Pierre-Joseph Lacostaz) apporterait son congé définitif (Lathuille notaire).

(16) M. Pargoud était fils de Péronne Girod, sœur de Claude-François et de Jean-François. C'est lui qui a fondé la Salle d'Asile d'Albertville. Il a eu pour fils Frank Pargoud, général de brigade dans la guerre de Sécession, et Hippolyte Pargoud, autre bienfaiteur d'Albertville.

(17) Testament olographe du 25 juin et codicille du 30 juin 1870, à la Nouvelle-Orléans. Il n'oublia ni son frère Paul, ni ses sœurs Constance Favre et Célestine Michel, ni son épouse Louise-Athénaïs Letellier (morte, remariée, à Lyon le 28 septembre 1882), laquelle a disposé d'une partie de sa fortune en faveur de ses neveux et nièces de Thônes.

100.000 fr. — pour l'enseignement des langues vivantes au collège de Thônes, 100.000 fr., — pour fournir un traitement à un médecin et un traitement à un professeur de musique, 50.000 fr., — le tout recueilli après son décès (27 octobre 1871) par le Conseil municipal de Thônes.

Déduction faite de tous les frais de timbre, d'assurance et de commission, la somme touchée s'éleva au joli chiffre de 247.331 francs (18).

En témoignage perpétuel de leur reconnaissance, ses compatriotes ouvrirent bientôt une souscription pour lui élever une statue de bronze, sur la place du Carroz appelée désormais *la place Avet*.

Et, en effet, autorisée par décret présidentiel du 26 août 1878, l'érection du monument Avet se fit le dimanche 7 septembre 1879, — par un soleil radieux, avec une superbe décoration de la ville, — au milieu d'un immense concours de peuple.

* * *

Notaires de Thônes

1300-1400

Péronet de la Cour, 1328.
Hugonod Charva, de La Roche, 1340.
Jean de la Porte, 1340.
Jean du Sapel, 1349.
Mermet Cuillerier, 1349.
Berthet Vaczonet, d'Alby, m. en 1365.
Rolet Delapierre, 1369.
Pierre Borgeis, 1364-69.
Mamert du Petit-Bornand, 1362.
Aymaret du Buisson, de La Roche, 1362.
Jean Falquet, du Petit-Bornand, 1389-1432.
Hugonet Mestral, de Gruffy, 1389.

---

(18) Les droits de succession incombant à la commune de Thônes furent de 31.320 francs.

1400-1500

Mermet Blanc, de Serraval, 1401.
Pierre Chaffarod, 1413.
Aimon Curt, du Grand-Bornand, 1389-1406.
Pierre Curt, 1450-64.
Louis Coppier, de Thônes, 1436.
Nicot Vachon, de Sallanches, 1413.
Jacques Vanens, d'Annecy, 1436-39.
Jacquemet Fornier, de Thônes, 1376-1403.
Pierre Fornier, du Vivier (Thônes), 1381.
Rolet Fornier, de Thônes, 1401-1409.
Jean Fornier, de Thônes, 1444-50.
Rolet Fornier, fils de Jean, 1450-63.
Amed Fornier, 1481.
Claude Fornier, 1484.
Claude Brunet, de Thônes, 1432-35.
Jacques Brunet, 1454.
Amblard Brunet, fils de Jacques, 1483-1531.
Jean Clavel, 1436.
N... Charansonay, 1459.
Louis de Gruffy, 1423.
Guillaume de Gruffy, 1459.
Etienne Gay, 1470.
Jean Mestral, de La Clusaz, 1446-79.
N^r^ Claude Mistral, *alias* de Vulpillière, 1461-86.
Jean Polliat, 1450.
Nicod Polliat, 1439-72.
Jean Polliat, fils de Nicod, 1487-1508.
François Polliat, 1480-86.
Nicolet Pugin, de Cluses, 1434-35.
Jacques Badolet, de Serraval, 1451-53.
Bernard Bruyand, 1484-91.
Jean Amblard, dit Barrilliot, 1486.
Jean de Fabrica, 1470.
Nicolas de la Fiugère, 1490.
Rodolphe Sautier, 1491.
Jacques Thomé, 1475-91.

Claude de Vège, 1487.
Jean Clavel, 1471-94 (1).

1500-1600

Nicolas de la Vacherie, 1502.
François de Saint-Sixt, 1503.
Jean Delex, 1496-1513 (*Arch. dép.*) (2).
Jacques Bardet, de La Clusaz, 1498-1533.
François (1544) et Claude (1558-61), ses fils.
Antoine Bergier, 1511...
Jean Avrillon, 1481-94.
Henri Avrillon, 1526.
Blaise Avrillon, 1546-91.
Jean Avrillon, fils de Blaise, 1583-85.
Henri Avrillon, châtelain, 1583-84.
Simon Avet, 1532-33.
Antoine Barrachin, de Serraval, 1547-61.
Nicod Besson, 1532-41.
Georges Besson, 1533-44.
Jacques Blanc, de Thuy, 1525,
Louis Bochet, 1539.
N^e^ Claude Bochet, 1543.
N^e^ Thadée Bochet, vice-châtelain, 1544.
Jean Bonfils, 1496-1525.
Louis Bonfils, 1533-65.
Amed Bonfils, fils de Louis, 1560-79, secrétaire de ville.
Pierre Bonfils, fils d'Amed, 1570-92.
Jean Bonhomme, 1511.
Jacques Charvet, 1525.
Jean Charvet, de la Vacherie, 1573-94.
André Charvet, châtelain, 1582.
Pierre Clerc, 1595.
Christophe Critan, 1498-1506.

---

(1) Voir tome I^er^, pp. 177, 185..., les N^es^ d'Entremonts, Déléaval et Missillier.

(2) Nous voulons dire que ses minutes sont conservées aux Archives départementales, à Annecy.

Maurice Critan, 1511.
Claude Critan, 1525.
Mermet Critan, 1534-36.
Humbert Critan, 1532-60, châtelain 1574.
Nicod Curty, 1543-46.
Michel Decomba, 1542.
Amédée Duchêne, de Seyssel, 1531.
Jacques Dupont, 1526-59.
Claude Favre, d'Annecy, 1536.
Louis Gaillard, d'Annecy, 1525.
Pierre Girod, 1526-32.
Girard Girod, de Bonne, 1542.
Jacques Vacherand, de Manigod, 1548.
Jean Vullifacti, d'Aime, 1528.
Antoine Marin, de Flumet, 1521-43.
Pierre Marin, 1566-71.
Claude Mestral, 1527.
Pierre Missillier, 1505.
Claude Missillier, 1524.
Louis Missillier, du Gd-Bornand, 1505-1539, châtelain 1547.
N° Jean Missillier, 1548-59, châtelain 1563-65.
Claude Missillier, 1586-1633, châtelain 1590-98.
Pierre Soret, 15..
Jean Soret, 1526-52.
Jean Sonnerat, de Thônes, 1499-1514.
Mermet Sonnerat, 1509-36, 1566 .
Jacques Moret, 1544.
Maurice Mottier, 1571-1609, secrétaire de ville 1573-1589...
Claude Mottier, 1577-97, châtelain 1592.
François Périllat, 1519,
Mermet Perrissin, 1505.
Pierre Perrissin, du Grand-Bornand, 1534.
Claude Perrissin, 1536.
Nicod Pechod, de Thônes, 1525-1541.
Maurice Perrissod, de Lyez (Villards), 1551-57.
Nicolas Rochasson, 1554-78.

N^r^ François de Saint-Réal, 1561-68.
Jacques Agnielet, de St-Jean-des-Sits, 1559-93.
Amed Agnielet, 1592-1609.
Maurice Binvignat, 1580.
Michel Buffet, 1579.
Bonnefoy Cavent, 1583-1616, m. en 1618.
Claude Ducroz, 1574-81.
Nicolas Delallier, 1574-75.
Georges Gerfaux, 1592-1621.
Antoine Gay, de Serraval, 1592.
Humbert Critan, 1591.
Gaspard Grand, 1592.

1600-1700

François Agnielet, 1600-1628.
Antoine Amoudry, de Serraval, 1603-1612.
Maurice Amoudry, 1594-1605.
Jacques Avrillon, 1608.
François Balmens, 1593-1605, secrétaire de ville.
N... Bernard, 1597.
Jean-Louis Billion, des Villards, 1605-1613.
Claude Brot, 1615-40, m. en juillet 1645.
Pierre Clerc, avant 1608.
Antoine Comparet, 1639-66 (*Archiv. dép.*).
Daniel Silvent, de Dingy, châtelain, 1612-15.
Claude Ducrest, de Luysdefour, 1602-22 (*Arch. dép.*).
N... Collomby, 1601.
Pierre Favre, dit Faber, de Saint-Jean, 1594-1646.
Aimé Favre, son fils, 1654-1700.
Dominique Favre, du Gd-Bornand, 1664-98.
Jacques Jacquier, 1630-57, m. le 14 octobre 1661.
Jean Jacquier, son fils, 1665-72, m. en 1674.
Jean-Antoine Jacquier, fils de Jean, 1699...
Maurice Maistre, 1605-27, secrétaire de ville.
Marius Marchand, 1634-45, m. en janvier 1651.
Antoine Blanc, 1630-51, secrétaire de ville, m. en 1666.
Pierre-Jean Blanc, son fils, 1651-95, secrét. de ville, m. en 1696.

Jean Missillier, 1608-1615.
Jacques Missillier, frère de Jean, 1583-1631.
Philippe Missillier, 1629-38.
Jean-Antoine Mottier, 1607...
François Mottier, 1644-70, m. en 1672.
Raymond Orsy, 1594-1623.
François Orsy, 1611-22.
Maurice Sondaz, 1594-1610, m. en juin 1619.
Jean Sonnier, 1594-1612.
Autre Jean Sonnier, 1691-96.
Henri Soret, 1670-75.
Jean-François Soret, 1668-97. secrétaire de ville, 1686.
Louis Vectier, 1582-86.
Jean Vectier, son fils, 1604-37,... m. en 1648.
Charles Vectier, 1644-82, m. en mai 1686.
Claude Avrillon, 1670-1700, châtelain.
Jean Carrier, 1679, m. en 1679.
Claude Cluserens, 1654-80, m. en juin 1682.
Jean-Marie Curdel, 1644-89, m. en octobre 1692.
Charles Curdel, son fils, 1666-73.
Jean-François Jacquet, 1671-93, châtelain.
Pierre Moret, 1680, m. en décembre 1682.
Autre Pierre Moret, 1685-1707, secrét. de ville, 1702-07, m. 1709.

1700-1800-1925

François Curdel, 1678-1721 (voir chez M. Bruchet) *Br.*
Claude-François Marin, 1698-1712.
Jean-Claude Marin, 1750-52.
Joseph Missillier, 1699-1723, secr. de ville, 1709 (*Bl.*) (3).
Cl.-François, son fils, 1723-63, secr. de ville, 1725 (*Bl.*).
Jean-François, fils de Cl.-F., 1754-1789 (*Bl.*).
Pierre-Nicolas Balmens, 1731-33, secr, de ville, 1729-33.
Jean-Claude Avet, 1716-54, secr. de ville, 1734.... (*Bl.*).

---

(3) C'est-à-dire : Minutes conservées à l'étude de M. Blanchet : *Bl.*

Jean-Joseph-André, son fils, 1754-83, secr. de ville, 1771 (*Bl.*).

Jean-Claude-François Avet, fils du précédent, 1785..., secrétaire de ville, ...1788..., mort en 1821 (*Bl.*).

Jean-Philibert Curton, de Samoëns, 1740-69, m. en 1778 (*Bl.*).

Joseph Curton, son fils, 1769-88 (*Bl.*).

Philibert Durod, 1720-64.

Jean-François, son fils, 1742-70 (*Br.*).

Pierre-François Durod, 1760-63.

Bernard Héritier, de Villy-le-Pelloux, 1721-48, m. en 1751 (*Br.*).

Claude-Nicolas Gay, 1736-66 (*Bl*).

Claude-Joseph Vuy, de Taninge, 1740-64.

Pierre-Joseph Bernaz, 1793-1831 (*Arch. dép.*).

Jean-Jacques Delallier, d'Héry-s-Ugine, 1789-1823 (*Br.*).

Antoine Dépommier, des Clefs, 1763-95 (*Bl.*).

Marie-Aimé, son fils, 1791-1835 (*Bl.*).

Cl.-M.-Benoît, fils du précédent, 1821-50 (*Bl.*).

Pierre-François Lathuille, de St-Jean, 1748-79 (*Bl.*).

Jean-Baptiste, son fils, 1777-1809 (*Bl*).

Aimé Lathuille, fils de J.-B., 1813-45, sec. de mairie (*Bl*).

Jacques Rey, de Thuy, 1820-22 (*Bl.*).

Pierre Tochon, du Grand-Bornand, 1820-62 (*Br.*).

Adrien Golliet, de Manigod, 1822-41,

Pierre-Joseph Golliet, 1843...

Christophe (dit Christin) Bally, 1844-58 (*Bl.*).

Louis Croset-Mouchet, d'Annecy, 1860-77 (*Br.*).

Barthélemy André, 1851-87, secr. de mairie, 1849 (*Bl.*).

Paul Mérel, 1887-99 (*Bl.*).

Gabriel de Coucy, 1899-1924 (*Bl*).

Joseph Blanchet, d'Alby, 1924... (*Bl.*).

Jean-François Favre, 1851-90, sec, de mairie, 1855. (*Br.*).

François Cuillery, 1890-98 (*Br.*).

Daniel Dénarié, de Chambéry, 1898-1921 (*Br.*).

Jean Bruchet, du Pont-de-Beauvoisin, 1922... (*Br.*).

* * *

Médecins et Officiers de santé.

Me Antoine de Saint-Michel, barbier de Thônes, 1554 (1)
Claude Humbert, barbier, avant 1574.
Pierre Bojact, chirurgien, 1605.
Gaspard Agnillet, docteur en médecine, 1637.
Michel Burnet, chirurgien, 1637.
Jean-Baptiste Bertrand, chirurgien, 1647-76.
Sébastien Lambert, avant 1664.
Noël Clerc, chirurgien, 1661-79.
Nicolas-François Gros, médecin, 1662.
Charles Moret, chirurgien, 1669-75.
Aimé Chardon, 1678...
Jean-Baptiste Francoz d'Arith, chirurgien, 1684.
Guillaume Plantard, chirurgien, 1689.
Valentin Audé, chirurgien, 1696.
Jean-Jules Le Roy, de Dreux, chirurgien, 1691.
Jean-Nicolas Bally, chirurgien, m. en 1692.
Joseph Bally, son fils, chirurgien, 1707-1760.
Jean-Antoine, fils de Joseph, chirurgien, 1745-1770.
Jean-François, fils de Jean-Ant., chir., 1788-1826 (2).
Etienne Lamottaz, des Pésets, chirurgien, 1700.
Claude Vectier, chirurgien, 1702.
Nicolas Estiot, d'Annecy, chirurgien, 1706-1719.
Jean Meissonnier, de Chambéry, chir., 1696-1715.
Etienne Carreté, d'Astaffort (Gascogne), chir. 1708-37.
François-Nicolas Giguet, de Flumet, chir., 1724-34.
N... Bouchet, chirurgien, 1739.

---

(1) On sait que, pendant longtemps, les barbiers étaient chargés de la plupart des petites opérations (saignées, poses de ventouses, de sangsues, scarifications...).

(2) Son fils Pierre-François Bally a exercé la médecine à St-Pierre d'Albigny en 1804.... et à Chamoux, 1819-1858.

Louis Millioz, de St-Pierre-d'Albigny, chir., 1748-51.
Jean-François Golliet, chirurgien, 1757-59.
Louis Laruaz, chirurgien, 1762-82.
François-Joseph Levet, d'Entremont, chir., 1765-70.
Claude-Nicolas Mabboux, de Flumet, chir., 1771-93.
Fr.-Simon Bérard, de Fontaine-Française, chir., m. 1783
Didier Claris, d'Annecy ,officier de santé, 1780-
Jean-Marie Claris, son fils, né à Bonneville, officier de santé, 1805-17.
Dr Louis Moret, de Magland, médecin, 1831.
Dr Joseph-Antoine Chatron, de Thônes, médecin, 1836-37.
Dr Claude-Marie Reymond, des Allues (3), chir., 1838.
Dr Félix Dussaix, de Bonneville, médecin, 1839-57.
Dr Antoine Dunand, de Sillingy, 1845...
Dr Pierre Mérel, de Cruseilles, 1859-67.
Dr Jean-François Adam, de Talloires, venant le samedi, m. 1911.
Eugène Perret, de St-Léger (Vaucluse), officier de santé, 1870-71.
Dr Eugène Moyettaz, de Sales (près Rumilly), 1872-1896.
Dr Michel Dupont-Vieux, de Thônes (4), 1886-87.
Dr Jacques Jourdan, d'Annecy, 1890-1909.
Dr Jean Favre-Félix, du Grand-Bornand, 1901...
Dr Joseph Bogain, du Petit-Bornand, 1913-1919 (5).
Dr Alexandre Vinit, originaire de Montgellafrey (Savoie), 1909...

---

(3) Auteur d'un *Manuel théorique et pratique sur les Accouchements difficiles et contre nature*, in-12 de 214 pages, Moûtiers, 1838.

(4) Auteur de *Médecine et chirurgie domestiques. Recueil de remèdes faciles à préparer contre la plupart des maladies*, in-8° de 68 pages, Chambéry, Bottero, 1875.

(5) Pendant la guerre Thônes a eu les Drs Pust, Chavent, Delarras et Jossiléwitch.

Juges de Paix

du canton (ou mandement) de Thônes

Bernard Doche, élu le 13 février 1793.
François André, 24 juin 1793 (2).
Didier Claris, février 1796.
Laurent Silvestre, 21 mars 1797.
Claude-François Pollet, 23 septembre 1797.
Jean-François Girod, 26 décembre 1797.
J.-F. Avet-Forey, 3 mars 1798.
Jean-Pierre Richarme, 13 juin 1798.
Claude-François Pollet, élu le 22 mars 1799.
Aimé Golliet, nommé le 21 mai 1802.
Hyacinthe Golliet, 1808-1817.
Michel-Antoine Presset, juin 1817-1822.
François Rosset, juillet-déc. 1822.
Jacques Rey, de Thuy, 1823-1838.
Vincent Morand, 1838-1842.
Eugène Roux, juillet-décembre 1842.
Amédée Brunier, janvier 1843-mars 1844.
Jean-Marie Suarez, d'Ugine, 1844-1848.
Jean-Baptiste Bognier, 1851-1857.
Jean-Pierre Gentil, 1851-1857.
Edouard Folliet, de St-Julien, 1858-déc. 1872.
Louis Thévenet, de Magland, 1872-15 janv. 1884.
Henri Baud, février 1884-1886.
Clément Raphy, nov. 1886-1888.
Félix Bublens, juin 1888-1893.
Jean-Claude Jourdan, de Poisy, mai 1893-15 janv. 1899.
Eugène Jacquet, avril 1899-1901.
Jean-Constantin Hôtelier, 1901-1908.
Jean Chappis, de Faverges, janvier 1909...

---

(1) Avant la Révolution, un *juge ordinaire du marquisat*, résidant à Annecy, venait à certaines dates rendre la justice, ou dans la maison du marquis ou dans une auberge.

(2) Il tenait son tribunal de paix dans une des chambres du ci-devant Marquis Prosper Favre (rue des Clefs) ; il le transféra à la cure soit plébainie.

Liste des Maires ou Syndics

et des Adjoints (ou Vice-Syndics) de Thônes

à partir de décembre 1792

Maires :

Bernard Gay, élu le 8 décembre 1792, réélu le 13 mars 1793.

Joseph-Denis Granger, nommé vers le 10 mai 1793 et encore le 17 décembre 1794.

Procureurs :

Pierre Durod, élu le 9 décembre 1792, réélu le 13 mars 1793.

Claude-Marie Gay, nommé vers le 10 mai 1793.

Jean-Maurice André, 1794.

Jos.-Fr. Charvet, 3 oct. 1795.

Présidents de l'Administration du canton :

Joseph-Denis Granger, élu le 1er novembre 1795 et le 21 mars 1797, suspendu le 29 nov. 1797.

Didier Claris, nommé le 29 nov, 1797.

Jean-François Durod, élu le 22 mars 1798, suspendu le 8 octobre 1798.

Joseph-Denis Granger, élu le 23 mars 1799, suspendu, puis destitué le 28 août, rétabli après le 30 octobre.

Prosper Marchand, du 28 septembre au 30 octobre 1799.

Agents municipaux :

J.-F. Durod, 1795-97.

Joseph Girod, 1797.

Maurice Genève, avril-octobre 1798.

J.-F. Avet-Forey, nov. 1798-mars 99.

J.-F. Durod, 30 mars 1799-1800.

Adjoints :

Jean-Marie Pollet, 1795-97.

Jean-Marie Poidebal ou Poidebard, 1797, et encore de mai 1798 à mars 1799.

F.-M. Gay, 30 mars 1799.

Commissaires du Directoire :

J.-F. Avet, 15 nov. 1795, révoqué le 18 janv. 1798.

J.-F. Girod, mars 1799.

Maires :

Jean-François Durod, nommé par le préfet le 24 avril 1800, mort le 13 mars 1806.

Pierre-François Durod, nommé le 27 mars 1806 et le 24 avril 1809...

Jean-François Girod, du 29 avril au 6 août 1815.

Pierre-François Durod, 6 août 1815...

Adjoints :

François-Marie Gay, 1800-15.

Maurice Genève, Jean-Dominique Lansard, 1815.

Syndics :

Pierre-François Durod, nommé le 25 mars 1816 et le 27 avril 1818, démissionne en 1821.

Aimé Lathuille, nommé le 16 mai 1821, démissionne le 30 juin 1823.

Joseph-François Doche, nommé le 18 novembre 1823, démissionne en 1827.

François Girod, nommé le 23 mars 1827...

Joseph-François Doche, nommé le 30 mars 1829, démissionne en juillet 1830.

Jean Chatron, nommé le 4 septembre 1830, démissionne en mai 1837.

Claude-Barthélemy André, de 1838 à 1849.

Louis-Alexandre Ackermann, nommé par décret royal le 5 juin 1849.

Vice-Syndics :

Jean-François Gay, 1817-21.

Jean-Marie Pollet, 1822-24.

Bernard Bally ...1825-26.

Jean-François Gay, 1827-30.
Jean-Aimé Golliet, 1831.
Maurice André, 1832
François Genève, 1833.
Jean-Marie Pollet, 1834-38.
Louis-Al. Ackermann, 1839.
J.-F. Bally, 1840-41.
Jos.-F. Doche, 1842.
Jean Cuillery, 1843.
Bernard-M.-Jos. Golliet, 1844-49.
Jean Bally et Charles Doche, 1849.
Jean Bally et Christophe Bally, 1851.
Jean Bally et Paul Sondaz, 1852.
Jean-Fr. Bally et Paul Sondaz, 1853.
J.-F. Bally et Eug. Favre-Lorraine, 1854.
Christophe Bally et Eug. Favre-Lorraine, 1854.
Eug. Favre-Lorraine et Gaspard Favre-Marinet, 1858.
Pierre Bally et Gaspard Favre-Marinet, 1859.

Maires :

Louis-Alexandre Ackermann, nommé par décret impérial du 1er décembre 1860.

François Agnellet, nommé par décret impérial du 26 août 1865, démisionne le 4 octobre 1870.

Adjoints :

Philippe Cugnet et Jean Bally, 1861...
Dr Pierre Mérel et Jean Périllat, août 1865-janv. 1867.
Jean Périllat et F.-M. Douyet, 1867.

Maires :

Joseph Avet, élu le 21 mai 1871, mort le 27 oct. 1871.
Jean Périllat, élu le 20 nov. 1871, démiss. en avril 1873.
François Bally, élu le 11 avril 1873, démissionne....
Joseph Agnellet, élu le 19 octobre 1873, réélu en novembre 1874, mort le 6 mai 1877.
Parfait Agnellet, démissionne le 30 déc. 1877.
Jean-François Machet, nommé par décret du 11 février 1878, démissionne...

Jean Périllat, nommé par décret le 17 février 1881, mort le 22.

Parfait Agnellet, élu le 30 avril 1882, réélu le 18 mai 1884, démiss. en mai 1886.

Jean-François Favre, élu le 13 juin 1886, réélu le 20 mai 1888, démissionne en août 1890.

Francis Richard-Cugnet, élu le 18 septembre 1890, réélu le 15 mai 1892, mort le 27 novembre 1894.

Paul Mérel, élu le 27 janvier 1895, réélu le 17 mai 1896, mort le 23 août 1899.

Amédée Michel, élu le 15 octobre 1899, réélu le 20 mai 1900.

Guérin Favre, élu le 15 mai 1904, mort le 3 mars 1908.

Christin Sylvestre, élu le 5 avril 1908, réélu le 17 mai 1908, le 19 mai 1912 et le 10 décembre 1919, démissionne le 22 mars 1922.

Dr Alexandre Vinit, élu le 7 mai 1922, réélu le 17 mai 1925.

Adjoints :

Jean Périllat et Aimé Fontaine, 1871.
F.-M. Douyet et A. Fontaine, 1871.
Jacques Buffet et F.-M. Douyet, 1873.
Barthélemy André et J.-F. Favre, 1873-1886.
Pétrus Dépommier et Jos. Quétand, 1886.
Paul Mérel et Jos. Quétand, 1888-1895.
Alexandre Périllat et Jos. Quétand, 1895-96.
Amédée Michel et F. Cuillery, 1896-99.
F. Cuillery et Henri Dépoisier, 1899.
Henri Dépoisier et Félix Curt, 1900.
Maurice Grand et Pierre Hudry, 1904-08.
Henri Périllat et Pierre Hudry, 1908.
Léon Cuillery et Dr A. Vinit, 1919-22.
Constant Villevieille et Eug. Fournier, 1922-25.
Eugène Colliard et Eug. Fournier, 1925...

NOTES ADDITIONNELLES

I.

Le premier document connu relatif à la paroisse de Thônes (Voir tome II, page 10)

« De ecclesia Taunii.

Judicium quod judicatum est in sinodo Gebenensi, de querimonia quae erat inter monachos Talluerenses et Uldricum presbiterum de ecclesia Taunii. Si Uldricus presbiter posset habere tres testes legales, aut duos, aut minus, qui interessent, ita ut audirent et viderent quod prior Ismido Taluerensis, ante donum episcopi Vuidonis, promisisset aut dedisset aliquam pecuniam denominatam alicui personae praenominatae a testibus Taunii, injuste eam acquisierunt monachi. Si vero testes deessent, juste acquisierunt, et in aeternum in pace possideant. Testes hujus judicii fuerunt hi : Vuido episcopus, Boso Tarentasensis archiepiscopus, episcopus Bellicensis Amico, et Albericus decanus, Aymo praepositus, et multi alii. »

(*Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, n° 910, page 486).

II.

Quelques coutumes paroissiales des siècles passés

Outre ce que nous avons vu plus haut, pp. 67, 58-59, 175-176, on peut signaler ce qui suit.

Le plébain.

Il pouvait être requis d'aller faire les levées de corps au village de la Cour (d'après un acte de 1648), et dans ce cas il percevait 24 sols.

Pour les sépultures des « communiants », il percevait 2 liv. 4 sols 6 den., y compris la rétribution d'une grand'messe et le luminaire..., plus les offrandes accoutumées pendant l'annuel, « lesquelles offrandes consistent en un pot de vin et un pain blanc de quatre sols au commencement et autant à la fin dudit annuel, et un sol pour chaque station des dimanches de l'année.

« Pour les sépultures des enfants..., 4 sols 6 den. et le luminaire...

« De tous... grands et petits... le drap que l'on met sur la bière. » (Visite pastorale de 1766).

Les vicaires et les altariens.

Ils se partageaient « au bout de chaque mois » une moitié des offrandes de la boîte des âmes, le plébain percevait l'autre moitié (p. 59, note 11). Et de même pour les offrandes du Jour des Morts (p. 177).

Le marguillier

Le marguillier ou maniglier (1) — qui, comme aujourd'hui avait à tenir la lampe du sanctuaire nuit et jour allumée devant le Saint-Sacrement, à sonner l'Angelus, le couvre-feu et les offices de chaque jour... et à faire faire les tombes des décédés... — percevait *a*) à chaque sépulture et messe chantée une rétribution égale à celle d'un prêtre assistant...

b) au jour de l'Annonciation l'offrande de l'huile et au Vendredi-Saint « le bled qui est offert devant l'image du Crucifix » et enfin

c) à l'anniversaire de chaque sépulture la tablettaz, c'est-à-dire le pain et le vin qui est offert ce jour-là, ainsi que « le mouchoir, le sel, couteau et verre qui est à la tablettaz. » (Visite de 1667).

Il percevait en outre le revenu d'un journal et demi de terre au Fresnoz (du côté des Clefs) et d'un petit pré à la

---

(1) Ces deux mots viennent, par corruption, de *matricularius* (gardien du matricule de l'église) dégénéré lui-même en *marticularius* (Voir Visites pastorales de 1445 et 1481).

Polliat, avec le tiers de la dîme du Villaret (2) « de la valeur de deux coupes de gros bled. » (Visite de 1607).

Les enfants de chœur.

Choisis au nombre de quatre parmi les enfants « capables pour étudier », ils avaient, entre autres petites fonctions, celle de porter l'eau bénite une fois par semaine dans les maisons, et pour cela ils recevaient chaque mois un petit morceau de pain de chaque habitant de la paroisse.

A ces quatre jeunes clercs ou *enfants de l'eau bénite* (qui ne servaient que jusque vers leurs 17 ou 18 ans), le plébain Hippolyte Lavorel substitua en 1828 quatre hommes « raisonnables et établis », et peu à peu la rétribution de pain fit place à une rétribution en numéraire, qui fut portée au budget communal dès le 1er janvier 1857.

III.

Prêtres originaires de Thônes.

(Suite de la page 196).

Bétrix Jean, fils de Pierre, du Glapigny, mort vers 1682.

Laurent Claude, fils d'Etienne, vicaire de Thônes mort en mars 1693, à l'âge de 30 ans.

Verjus Henri, ordonné prêtre le 29 mai 1926.

Avet Nicolas, ord. diacre le 29 mai 1926, prêtre le...

IV.

(2) Lieu dit de la paroisse de Thônes, où le plébain J.-J. de Menthon du Marest acheta en 1676 une pièce de terre, qui fut albergée dès 1692 à une famille Buffet.

Victimes de la guerre de 1870-71

Décédés :

Bétrix Hippolyte, tué le 2 septembre 1870 à Charleville, en nettoyant des armes.

Daviet Claude-François, décédé après le 1er septembre 1870.

Lathuille Gabriel, décédé à l'hospice civil de Grenoble le 18 janvier 1871.

Blessés :

Atruz Philippe, dans les débuts de la guerre...

Buffet Maurice, blessé le 1er septembre à Sedan.

Doche Barthélemy, blessé à Beaugency en déc. 1870.

Lombard Pierre, blessé à Gravelotte, amputé d'une jambe.

V.

Recensement du 7 mars 1926

Commune de Thônes

	Maisons	Ménages	Individus
Ville et banlieue	192	347	1.215
La Cour et le Fételay ...	21	22	89
La Vacherie	42	42	171
Le Glapigny	69	109	325
Thuy	49	49	168
Le Sapey	28	14	69
Le Mont-Remont (1).....	7	7	27
Les Pésets	10	10	38
Le Crêt	8	8	30
Bellossier	18	20	74
Tronchine	51	63	241
Chamossière	23	23	80
Total	518	714	2.527

Autres communes : La Balme-de-Thuy, 203 — Les Clefs, 448, — Manigod, 975, — Serraval, 512, — Le Bouchet, 273, — Les Villards, 641, — St-Jean-de-Sixt, 506, — Le Grand-Bornand, 1609, — La Clusaz, 822.

(1) Nous nous permettons d'écrire ainsi pour indiquer la vraie prononciation de ce mot venu de *Monte Romano*, Mont-Romain, en patois Mont-Roman.

VI.

Statistiques du nouveau Cadastre

La commune de Thônes comprend :	Hect.	a.	c.
En terres plantées.....	487	91	02
Prés	996	85	37
Pâturages	548	46	76
Bois	2345	65	18
Landes	460	52	49
Carrières		18	76
Biefs		63	51
Jardins	11	27	57
Terrains d'agrément		87	58
Sols des propriétés bâties	23	77	85
Superficie totale	4876	16	09

INDEX ALPHABÉTIQUE

des principaux noms et de quelques mots intéressants

Acitavones, I, 27, 29, 32, 35, 401.
affranchissements, I, 351, 360, 413.
Agnellet (frères), II, 393, etc. ; 432, 471, 493.
Aïtounes, Aitounes, voir Acitavones.
Alamans, I, 41.
Alaya, voir Alex.
albergement, I, 81.
Alée (Nobles de l'), voir Lalée.
Alex, Alaya, Alay, II, 20, 22.
Allemands à Thônes, I, 299.
Allobroges, I, 27 ; II, 213, 218.
alpéage, voir *auciège*.
altariens, II, 57.
Amédée II de Genève, II, 15.
Amédée III de Genève, I, 73, 101.
Amédée VIII (Félix V), I, 144, 148, 150.
Amedeus de Thono, I, 128, 377.
André (l'abbé Barthélemy), II, 497.
Angeville (Claude d'), II, 63, 65.
Angeville (Nobles d'), voir Lambert.
Anne d'Este, I, 271.
Antérieux, voir Etroits.
archiprêtres, II, 28.
Arenthon (Nobles d'), I, 240, 247, 336 ; — Mgr Jean, I, 331 ; II, 89 ; — Louis, II, 60 ; — Balthazard, II, 79.
Avet (Joseph), II, 504, 391, 395, 431, 481, 485, 486, 487.
auciège, alpéage, I, 82.
aulp, alpe, I, 36.
Avite (saint) ou Avit, I, 49 ; II, 8.
Auguste, I, 29, 32.
Avrillon Jacques, I, 385 ; — Jean-François, II, 269.
Balme-de-Thuy ou Sous-Thuy, ou vers-Thône, sous-Thône, I, 9, 63; II, 17, 41, 49.
Balme (Nobles Menthon de la), I, 213, 333, 361.
ban, I, 87.
bans champêtres, I, 326.
Barfelly (Nobles), I, 188.
Barre (Nobles de la), voir Forest.
Bergier (Nobles), I, 185, 264.
Bernardin (le Père), II, 498.
Bertrands (Jean de), II, 35.
Bertrand (Victor de), I,339, — Joachim, Adélaïde, Christine, 341..., 361.
Blaise (maladrerie, chapelle de St) I, 135, 137 ; II, 29.
Blanche de Genève, I, 140...
Bolomier (Henri), II, 39, 52.
Bonaparte (Napoléon), II, 302, 305, 323, 335.
Boringe (seigneurs de), I, 215, 229.
Bornand, voir Grand-Bornand.
Bornans (les deux), Grand-Bornand et Petit-Bornand, I, 69.
Boson (roi), I, 55.
Bouchet (Le), paroisse séparée de Serraval en 1787, commune créée en 1876, I, 9, 80 ; II, 248, 259, 263.
Burgondes, I, 44.
cadastre, I, 278, 305, 307 ; II, 524.

Calvaire de Thônes, I, 11.
Catherine de Genève, I, 142.
Chapelle-de-St-Jean, voir St-Jean-de-Sixt.
Charansonay (Nobles de), I, 169.
Charlemagne, I, 52, 54.
Charles-Albert, II, 370, 373, 378.
Charles-Emmanuel I^er^, 273, 277
Charles-Emm. II, I, 288.
Charles-Emm. III, I,307, 313, 317, 352.
Charles-Emm. IV, I, 367,; II, 359.
Charles-Félix, II, 366, 370.
Charlotte d'Orléans, I, 253.
châtelains, I, 77, 89.
Châtillon (Charles Métral de) I, 345. — (Christine, dame de), I, 343, 359, 361.
Chatron (le docteur), II, 499.
claim ou *clain*, I, 83.
Chavanne (comte de la), I, 350.
Cier ou Ciers, voir Fier.
Claris Didier, I, 372 ; II, 285, 223, 261, 278, 286, 294, 309 ; — Bernard, II, 498.
Clefs (Les), Clets, Clées, I, 9, 17, 40, 60, 62, 72, 127, 131, 138, 263 ; II, 17.
Clets (Nobles des), I, 60, 120, 193...
Clets (val des), I, 63, 77, 149.
Clément VI, II, 32.
Clermont-Mont-St-Jean (Nobles de), I, 223, 360.
Clovis, I, 50, 53
Clusaz (La), Cluse-lieu-Dieu, I, 9, 15, 37, 61, 92, 263, 278 ; II, 19.
— (le pas de La), I, 92.
Colette (sainte), I, 146.
Colomban, I, 49 ; II, 115.
communaux, I, 324, 363 ; II, 343, 368.
Confignon (baronne de), I, 171.
Constantin Aimé, II, 173, 487, 500.
Critan (Nobles), I, 181, — Pierre, II, 66, 72, 495.
curial, I, 79.
Cusinens (Nobles de), I, 216.
Cyers, voir Fier.
Degros, voir Gros.
Deléaval (Nobles), I, 185, 258.
Dérée (Nobles de), I, 222.
dîme, II, 69.
Deville, voir Ville.
Dingy, Dingier ou Dingyé, I, 38 ; II, 20.
Dingy (Nobles de Menthon de), I, 210.
Dubois (dom Sébastien), II, 488.
Dupont Jean-Jacques, II, 253.
Doche Jean-François, II, 300, 310, 328, 338, 412, — Pierre-François, II, 338, 355, 361, 417, — Pierre-Joseph, II, 219, 222, 230, 263, — Joseph, II, 314.
échute, droit pour le seigneur de recueillir la succession d'un taillable dans certaines circonstances, I, 351, 353, 360.
écorces, I, 82.
Emmanuel-Philibert, I, 260..., 272.
Entremont (l'abbé d'), I, 361.
Entremonts (Nobles d'), I, 177.
Epagny (fief d'), I, 229, 359.
escorchage, voir écorces.
Espagnols à Thônes, I, 312.
Etroits (Les), Enterroirs ou Antérieux, en patois Intérieux, Etrets (non Etraits), I, 15, 92, 325 ; II, 366, 389.
Eugène III, II, 12.
Evieu (comtesse d'), I, 344.
Favre (Bx Pierre), Faber ou Lefèvre, I, 276, 378 ; II, 72, 74.
Favre (Nobles), marquis de Thônes, I, 347, 355, 360, 362, 368.
feu, I, 36, 41, 43, 85 ; II, 78.
Fichet Mamert, II, 49.
Fier, Cyers ou Cier, I, 15.
Fléchère (Nobles de la), voir St-Jeoire.
Forest (Nobles de la), I, 246.
Forjassod, Fourjassoud, — *apud furnum Jacsodi, vers le Four* (de Jassoud), II, 78.
Fornier (Nobles de), I, 174, — Pierre-Nicolas, II, 129.
Forrier, II, 53, 55.
franchises, I, 100, 105.
Francs, I, 50.
François (St) de Sales, II, 73.
Frasse (Nobles de la), I, 214.
Gaude (réjouis-toi). Les *Gaude* (on prononce *Gaudé*) étaient une sorte de Noël que les clercs de

quelques églises chantaient le samedi soir, en l'honneur de la Ste Vierge, I, 141, 176.
Frichelet Marguerite, II, 244, 247, 266.
Gallatin (Nobles), I, 178, 258, 264.
Gallay (Nobles) ou Galley, I, 190, 361 ; II, 243, 272.
Garnerin (Noble), I, 226.
Gémilly (Nobles de) ou Gimilly, I, 218.
Genève-Lullin (Nobles de), I, 215.
Genevois (comtes de), I, 68, 62, 76.
Girod Claude-François, II, 364, 487, — François dit Gervais, II, 393, 404, — Jean-François, II, 488, — Nicolas, II, 367.
Girod Jean-François, d'une autre famille, II, 294, 303, 332, 353.
Golliet Joseph, I, 397.
Grand-Bornand (Le), I, 9, 15, 79, 131, 138, 263 ; II, 19, 74, 221.
Granery (Nobles de), I, 242, 360.
Granier (Mgr de), II, 62, 72.
Granger Joseph-Denis, I, 363 ; II, 215, 220, 229, 261, 285, 293, 299, 317, 319, 328.
Gros (Nobles de), I, 234.
Gruffy (Barons de), voir Balme.
Gui de Faucigny, II, 10.
Guigues de Revel (Noble), I, 334, 347.
Haase Louis, II, 471.
Hélène de Luxembourg, I, 160.
Henri IV, I, 275.
Hérault de Séchelles, II, 220, 227, 232, 239, 255, 261.
Humbert de Villars, I, 74.
Humilly (Nobles d'), I, 230.
introge, I, 81, 86.
Jacques de Savoie-Nemours, I, 270.
Janus, comte, I, 158.
Jeanne-Baptiste de Savoie, I, 288, 319.
Lalée (Nobles de), I, 232.
Lamard (Marie-Anne de), I, 342.
Lambert (Nobles de), I, 235, 356.
langues (*droit des*), I, 92, 128-129
laod, I, 81.
Lathuille P.-Gaspard, II, 495.
Lavorel, curés, II, 166, 174.
Le Grand (Nobles), I, 225.
lépreux, léproserie, I, 129.
Leschaux (comte de), voir Guigues.
Lessits ou Les Sys, voir St-Jean.
leyde ou *laide*, I, 82, 259.
Livron (Nobles de), I, 238.
loi gombette, I, 45, 47.
Louis, duc de Savoie, I, 153.
Louis XIII, I, 281.
Louis XIV. I, 292, 296.
Louis XV, I, 312.
Louis XVIII, II, 348, 354.
Luxembourg (Nobles de), I, 231.
maladrerie ou *maladière*, I, 129...
Manigod, Maningod, Magnigod, I, 9, 79, 131, 138, 244, 263 ; II, 18.
Marchand ou Marchiand (Nobles), I, 218, 361.
Marest (Nobles Menthon du), I. 211; II, 87.
Marin Jean-Baptiste, I, 389 ; II, 133.
Martigues (Nobles), voir Luxembourg.
Mathilde de Boulogne, I, 73, 75, 140.
Mathilde de Savoie, I, 147.
Maxime (saint), I, 8.
Menenc Jean, I, 380.
Menthon (Nobles de), I, 209... ; II, 87.
métral, I, 78.
Métral (Noble), voir Châtillon.
Métral Jean-Joseph, II, 246, 272.
Mionnas (Nobles de), I, 218.
missillerie, missillier, I, 79, 85.
Missillier (Nobles), I, 186.
Missillier, notaire, I, 369.
Montregard (Nobles de), — on prononce Mon-regard, — voir Critan.
Montremont, Mt-Remont, Mont-Romain, I, 44, 48 ; II, 15. — On doit prononcer Mon-remont, de même qu'on prononce Mon-rouge et Mon-réal...
Morette, I, 399 ; II, 247, 257.
Morgenex (Nobles de), voir Mionnas.
Moyne ou Moène, Monachi, I, 226.
Muffat (Nobles), voir Saint-Amour.
mutagium, mutation, I, 81.
Nemours (Ducs de), I, 249, 270, 274, 276, 288.

néolithiques, I, 26.
Noiret (Nobles du) ou Noieret, voir Pelard.
Nom, Noms, I, 15, 17 ; II, 47.
Odon de Villars, I, 76.
Ouvrier (Nobles), I, 189, 321.
Passy Jean, II, 469.
Pelard (Nobles), I, 227.
péréquation (édit de), I, 307.
Peron (Nobles du), I, 187.
Pérouse (Nobles de la), voir Bertrand.
Pésets (Les), Pésels (paisseaux, échalas), I, 9, 13, 44, 280 ; II, 15, 117.
Philippe, comte de Genevois, I, 154, autre comte, I, 251, 253.
Philippe V, I, 312, — don Philippe, I, 312, 314.
Pin Louis, II, 265.
plait, I, 81.
plébainie ou *plébanie*, II, 27, 29.
plébains, II, 26, 67-70.
Poidebard, Poidebal, II, 285, 253, 286, 294.
Pollet Jean-Marie, II.
prémice, II, 70.
prud'hommes, I, 96.
rate (à) de, au prorata, en proportion de... II, 78.
reconnaissance, acte notarié par lequel quelqu'un *déclare* tenir de tel seigneur tel domaine ou tel droit..., I, 165, 168. 170...
ressat, II, 70.
Revet Louis, II, 244, 269.
Reydet (Nobles de), I, 245.
Richard (Nobles de), I, 344, 347.
Riddes (Nobles de), I, 240.
Robert de Genève (Clément VII), I, 74.
Roche (Marquis de la), voir Granery.
Rodolphe (les rois), I, 56, 58.
Romains, I, 32, 36, 42, 45.
Rouvenoz (Nobles du), I, 230, 356.
Royales Constitutions, I, 304.
Rubat (Nobles de), I, 239.
Saconay (Nobles de) ou Saconnex, I, 236.
Saint-Amour (Nobles Muffat de), I, 346, 349.
Saint-Germain (Nobles de), I, 214.
Saint-Jean-de-Sixt, des Sits, d'Essits, des Six, de Lessis, les Sys, les Sits-sur-Thônes, I, 9, 13, 263, 281 ; II, 19, 37, 41, 50, 59, 79, 131, 138, 166.
Saint-Jeoire (Nobles de), I, 221.
Saint-Pierre (Nobles de), voir Gallay.
Sainte-Catherine, II, 33, 146.
Saône, Saune, Saulne, I, 270.
sautier, I, 78.
sel (monopole du), I, 261, 263, 303.
Serraval, I, 9, 61, 78 ; II, 18.
servis, I, 81.
Sigismond (saint), II, 8.
Simond Philibert, II, 220, 227, 232.
Sits (Les), voir St-Jean-de-Sixt.
Statuta Sabaudiæ, I, 152.
sufferte, I, 86.
tabellion, I, 304.
Talloires, II, 9, 12, 63, 84, 144,
Taune, Thônes, II, 9, 10.
Tavel Girard, II, 30.
tèches, amas de gerbes empilées dans le fenil, II, 175, 177.
Tessier Barthélemy, II, 258, — Jean, II, 502.
Thônes, Thone, Thonoz, Thosne : étymologie, I, 31-32, — armoiries, II, 462, — bourgeoisie, I, 95, 99, 271, 323, — franchises, 105, — foires, I, 115, 257, 278, II, 312, 372, 392 ; fours, I, 291, — portes, I, 269, — église, II, 43, 47, 101, 127, 152, 170, 178, 181, — cloches, II, 105, 282, — chapelles de la paroisse, II, 112, — collège, I, 377, 385 ; II, 303, 411..., — confréries, II, 44, 56, 111, 171, — coutumes et usages, I, 418 ; II, 44, 58, 67, 134, 176, — mesures (anciennes), I, 416, — prêtres, II, 185, 197, — syndics ou maires, I, 97, 420, II, 515.
Thuy, Thuyer, I, 9, 18, 42 ; II, 117.
Togne, Tolne, Thônes, II, 22, 13 ; I, 64.
Tornette (barons de la), voir Lalée, Gros, Lambert d'Angeville.
Tour (La), I, 194.
trait des ours, I, 83.

Tronchine, Tronchenaz, I, 9, 44, 129, 375 ; II, 16, 144.
Turbie (inscription de la), I, 29, 33, 401.
Turin (de Thônes à), I, 309.
Uldricus, Uldric, II, 10, 22.
Vaczonet Berthet, I, 102.
Valérieux (dame de), I, 344.
Valpergue (Nobles de), I, 321, 328, 337.
Vaschy Aimé, II, 501.
Vaunessin, I, 35 ; II, 115.
Verbouz (Jacques de), II, 38.
Victor-Amédée Ier, I, 284.
Victor-Amédée II, I, 290, 294, 302, 319.
Victor-Amédée III, I, 357, 367.
Victor-Emmanuel Ier, II, 359, 366.
Victor-Emmanuel II, II, 378, 385.
Villards-sur-Thônes (Les), I, 9, 138; II, 93.
Villaret (Le), lieu dit de Thônes, II, 425, 521.
Villaret (Le), hameau de St-Jean-de-Sixt, I, 263 ; II, 72, 74.
Ville (Noble Ch.-Emm. de), I, 234.
Villette (Nobles de), I, 244.
Vivier (Nobles du), I, 165, — moulins dit du Vivier, I, 173.

Z. A la fin d'un certain nombre de noms propres (de communes ou de familles savoisiennes) cette lettre ne se prononce pas, mais elle sert à indiquer comme atone la dernière voyelle *a, o*; exemples : *La Clusa, La Gietta, La Diosa, Villa, Avierno, Marlio..., Vitto, Repluma, Moyetta...*, à peu près comme si l'on disait *La Cluse, Avierne, Moyette.*

LES ILLUSTRATIONS

Tome		Entre les pages
I. —	Carte du canton de Thônes	16-17
	Thônes et le Parmelan	32-33
	Le droit des langues	128-129
	Un concours de skis à Thônes	192-193
	Les Sapeurs-Pompiers de Thônes	192-193
II. —	Le rétable du maître autel	96-97
	Chapelle du Pont de la Vacherie	112-113
	Marguerite Frichelet dite Avet	256-257
	La cascade de Morette	256-257
	François Agnellet, maire de Thônes, chansonnier	384-385
	Un musicien de Thônes en 1856	384-385
	M. Joseph Avet, le grand bienfaiteur de Thônes,	432-433
	Le monument aux morts de la Grande Guerre,	464-465
	Le plan de Thônes (cliché Vuichard)	464-465
	Aimé Constantin	496-497
	Aimé Vaschy	496-497

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I^er^. — *La paroisse de Thônes au moyen âge*.. 7

La paroisse primitive. — Union de l'église de Thônes au prieuré de Talloires. — Conséquences de cette union. — Les paroisses filiales de Thônes.

CHAPITRE II. — *Les Curés de Thônes dans les derniers siècles du moyen âge* 21

Uldricus... — Institution des plébains, — Hugues Dardel... — Union à la mense épiscopale.

CHAPITRE III. — *Les Curés de Thônes et l'état de la paroisse au XV^e^ siècle* 35

Visites pastorales de 1411, 1414, 1445. — L'ancienne église de Thônes : son état, ses chapelles, les confréries de la paroisse. — La reconstruction. — Visites pastorales de 1470 et de 1481.

CHAPITRE IV. — *La paroisse de Thônes et ses plébains au XVI^e^ siècle* 53

Hugues Forrier... — Visite pastorale de 1517. — Transformation des anciennes confréries. — La communauté des altariens. — Louis d'Arenthon. — Visite de 1580. — Prétentions du prieur de Talloires. — Claude d'Angeville. — Note sur les obligations, les biens et les revenus du plébain.

CHAPITRE V. — *La Paroisse de Thônes et ses plébains au XVII^e^ siècle* 71

Pierre Critan. — Visites de 1607 et de 1631 — Perte du Forjassoud. — Visites de 1639, 1658, etc. — Les étapes de la séparation des Villards .

CHAPITRE VI. — *L'Eglise de Thônes* 101

La reconstruction de l'église. — Ses cloches. — Les chapelles de l'église. — Les chapelles de la paroisse

CHAPITRE VII — *Les Plébains de Thônes et la paroisse au XVIII^e siècle* 119

Philippe de Richard... — Fondation de la mission. — Procès. — Visite pastorale de 1714 : consécration de l'église. — Nouvelles querelles. — Visite de 1766. — L'ingérence de Talloires à la Saint-Maurice.

CHAPITRE VIII. — *La Paroisse de Thônes et son clergé pendant la persécution religieuse* 147

1793, dispersion des prêtres. — 1794, saturnales impies, dévouement aux prêtres. — 1795, décrets et circulaires. — 1796-97-98-99, chasse aux prêtres. — 1799, déportation. — 1800, la promesse de fidélité...

CHAPITRE IX. — *La Paroisse de Thônes, son église et son clergé de nos jours* 165

M. Joseph Lavorel. — Hippolyte Lavorel : visites de 1829, de 1843, etc. — Veyrat-Charvillon, etc. —Nouvelle façade de l'église. — Inventaire et spoliation.

LE CLERGÉ : *Prêtres originaires de Thônes* 185
Etat du clergé paroissial 197

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I^er. — *Thônes pendant les premiers mois de la Convention* 213

L'invasion — Le vote du 13 octobre — Les Allobroges. — Les assemblées de décembre. — Le département du Mont-Blanc. — Le 12 février 1793. — Le recrutement.

CHAPITRE II. — *La Guerre de Thônes ou le soulèvement de la vallée* (mai 1793) 225

Les causes. — L'occasion. — Le 4 mai... — Le lundi 6 mai. — Les rencontres des 7, 8 et 9 mai. — La déroute. — Personnes mises à mort ou condamnées à mort. — Autres accusés. — Le cas de Jean-Joseph Métral.

CHAPITRE III. — *Thônes sous le régime de la Convention* (Suite) 227

La contribution de 40.000 livres. — Le cimetière. — La bagarre d'Annecy. — Contre les cloches, les croix, les oratoires. — Trois jacobins authentiques. — Arrêtés d'Albitte contre les clochers, etc. — Ré-

quisitions. — Après la révolution de Thermidor. — Refus de la nouvelle Constitution. — Vente des biens du clergé.

CHAPITRE IV. — *Thônes sous le régime du Directoire* (1795-1799) 299

Période du modérantisme. — Difficultés financières. — Fêtes nationales. — Réaction. —Révolution du 18 fructidor : seconde terreur... — Les décadis. — Condamnation de Joseph Durod. — La loi de conscription. — Mise en état de siège du canton.

CHAPITRE V. —*Thônes sous le régime du Consulat et de l'Empire* (1799-1815) 323

Le serment. — L'acceptation de la Constitution de l'an VIII. — La nouvelle organisation administrative. — La paix. — Projet d'un octroi. — Le traitement du curé. — La Saint-Napoléon. — Les levées de conscrits. — La disette de 1812. — Les biens communaux. — 1814-1815 : occupation autrichienne, réquisitions...

CHAPITRE VI. — *Thônes sous le régime sarde* (*Décembre* 1815 - *juin* 1860) 359

Le *Buon Governo*. — La disette de 1817. — La flèche du clocher. — Les routes. — L'affaire des communaux. — Pavés et éclairage des rues... — Foires et marchés. — Réformes de Charles-Abert. — Les guerres de Lombardie. — L'incendie de 1848. — L'inondation de 1859. — Le vote de l'annexion.

CHAPITRE VII. — *Notes sommaires sur l'histoire de Thônes depuis l'annexion* 389

Elections. — Routes. — Aqueducs-égouts, télégraphe... — Le plébiscite de 1870. — Le régime républicain : élections diverses. — Travaux. — Eclairage électrique. — Ecole d'horlogerie. — La Grande Guerre : ses victimes, — le Monument aux morts.

CHAPITRE VIII. — *Le Collège et les écoles primaires* 411

Le recommencement des classes. — L'autorisation impériale. — La rétribution universitaire. — Aménagement de la maison seigneuriale. — Décapitation. — La chapelle. — Le rétablissement de la rhétorique. — Nouvelles fondations. — Nouveaux tracas. — Accommodation aux lois françaises. — Largesses de M. Joseph Avet. — Fermeture temporaire. — Réalisation des projets de M. Avet... — Les anciens élèves. — Le personnel enseignant. — Ecoles pour les

garçons. — pour les filles. — Application des lois de laïcité. — Ecoles de hameaux.

CHAPITRE IX — *Hier et aujourd'hui dans la vie des Thônains* (1800-1926) 463

Vie religieuse et morale... — Agriculture. — Industrie manufacturière. — Commerce. — Tramway. — Villégiature et tourisme. — Les services publics. — Les pompiers. — Les musiciens. — Le service médical. — Le service hospitalier. — Le mouvement de la population : statistiques, émigration, immigration, familles.

COMPLÉMENTS

Personnages distingués 495
Notaires de Thônes,..... 505
Médecins et officiers de santé 512
Juges de paix 514
Maires ou Syndics depuis 1792 515
Notes additionnelles 512
Index des principaux noms 523

ACHEVÉ D'IMPRIMER
in angustia temporum
le 30 août 1926

IMPRIMERIE COMMERCIALE D'ANNECY

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME QUARANTE-CINQUIÈME

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1927

S. 80
12378

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE PRÊT NATIONALE

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 15 juin 1925

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE LAVOREL PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Chiariglione, Duret, Lavorel, Mattelon, Pfister, Rebord et Terrier.

Excusés : MM. Gavard et Sauthier-Thyrion.

M. le Président donne la parole au Secrétaire pour lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté, et présente le tome XLIII nouvellement paru de nos Mémoires. Celui-ci contient notamment : 1° une étude due au regretté Chanoine Marullaz et mise au point par M. l'abbé Terrier, sur le séjour de Sainte Colette en Savoie et les origines savoyardes de la réforme Colettine ; 2° la première partie de l'Histoire de Thônes, œuvre magnifique de notre érudit collègue M. le Chanoine Pochat-Baron.

M. le président dépose, pour la bibliothèque, les derniers ouvrages reçus :

Une plaquette dont il est l'auteur sur la réception, à l'Académie Salésienne, de S. G. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, en qualité de président d'honneur ;

Contes et Légendes du Faucigny, par M. Lucien Guy, jeune auteur qui se fait une place parmi les historiens de Savoie ;

La Vie du Rd Père Tissot, par le P. Léon Buffet. « Ce volume précieux et très complet, dit M. le Président, sera de plus en plus consulté, lu et apprécié. »

M. l'abbé Mattelon donne lecture d'une poésie très heureuse qu'il a composée à l'occasion des noces d'argent sacerdotales de Monseigneur notre Evêque.

Mgr Rebord fait une intéressante communication sur la division administrative pendant la période comprise entre 1723 et l'annexion, des territoires qui forment aujourd'hui le département de la Haute-Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h. 30.

Séance du lundi 2 novembre 1925

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE LAVOREL, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Duret, Fontaine, Gavard, Lavorel, Mattelon, Morand, Pfister, Rebord et Trinçat.

Après lecture par le secrétaire et adoption du procès-verbal de la réunion dernière, M. le Président rendit un dernier hommage à la mémoire de deux membres de l'Académie, récemment décédés : M. l'Abbé César Amoudruz, ancien curé du Petit-Bornand, auteur de plusieurs travaux oratoires appréciés ; et M. l'abbé François Veyrat-

Durebex, curé d'Eteaux. L'un et l'autre étaient de dévoués sociétaires.

Il dépose ensuite pour la bibliothéque divers ouvrages reçus et présente le volume d'une haute valeur historique que M. Pérouse vient de consacrer à Conflans. Un compte rendu bibliographique en sera donné prochainement.

Mgr Rebord offre de la part du même l'important Répertoire de la série *L* des archives de la Savoie, allant de 1792 à 1815, et de la part de Mgr Piccard, président de l'Académie Chablaisienne, son bel ouvrage intitulé *Mission de Saint François de Sales en Chablais ; préparation et début.*

M. le chanoine Lavorel remet à chacun des membres présents un exemplaire de l'étude très détaillée qu'il a publiée sur la récente et très belle Vie du Père Tissot par le P. Léon Buffet.

Remerciements aux généreux donateurs.

Le même est heureux d'annoncer que le Conseil général de la Haute-Savoie vient de voter une subvention de 1.000 francs à M. le chanoine Pochat-Baron, en faveur de l'édition de l'*Histoire de Thônes*. De vives félicitations sont adressées en cette occasion à notre distingué collègue. Le deuxième volume de l'*Histoire de Thônes* est en ce moment sous presses.

Détachant une page instructive des Synodes de Mgr de Rossillon de Bernex, Mgr Rebord montre combien les guerres qui se terminèrent par la paix d'Utrecht et valurent à Victor-Amédée II la couronne de Sicile, furent une dure épreuve pour l'ancien diocèse de Genève. Plusieurs églises et sacristies furent volées, les tabernacles ouverts et le Saint Sacrement emporté ou profané. Aussi l'évêque prit-il des mesures sérieuses, en informa les cours de Turin et de Paris et recommanda de conserver la Sainte Eucharistie dans les buffets, fermés à plaques de fer, existant près des maîtres-autels. Ces buffets ou armoires dont quelques-uns sont encore visibles dans de vieilles églises, avaient déjà cette destination dans un temps très lointain.

M. le Président donne lecture d'une *Visite pastorale* faite le 16 juin 1861 par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, à l'église paroissiale de Gevrier, près Annecy, érigée sous le vocable de Saint Etienne. De cette église il ne subsiste que la charmante petite chapelle dominant la colline de Gevrier absorbée par le village de Cran.

De la part de la veuve de M. François Gardier, bibliothécaire de l'Académie Florimontane, M. Pfister remet pour notre bibliothèque un bon nombre d'ouvrages dont *Une vie de la Mère Marie de l'Incarnation* (Paris 1735, chez Le Mercier) ; *Relation abrégée des travaux de l'Apôtre du Chablais* (Lyon 1836) ; *Dévotion au Sacré Cœur de Jésus* (Annecy, 1827, chez Durand, imprimeur du Roi) et diverses brochures religieuses. Des remerciements sont adressés à Mme Gardier.

M. le Président propose la candidature du Père Léon Buffet, missionnaire de St François de Sales, comme membre agrégé. Son élection aura lieu à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 14 h. 40.

Séance du 4 janvier 1926

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE LAVOREL

Etaient présents : MM. Chiariglione, Corbet, Domenjoud, Duret, Gavard, Lavorel, Mattelon, Morand, Mugnier, Ernest Pernoud, Pettex, Pfister et Mgr Rebord.

M. le Président en ouvrant la séance adresse des souhaits pour la nouvelle année à tous les membres de l'Académie, et donne la parole au Secrétaire pour lecture du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 1925 ; ce procès-verbal est adopté.

Il présente ensuite de vives condoléances à trois de nos collègues qui ont eu la douleur de perdre des mem-

bres de leurs familles : M. le chanoine Cuttaz, sa mère ; M. Albert Crolard, son frère le regretté Francis Crolard, et M. le baron de Dianous de la Perrotine, sa belle-mère, Mme Frérejean ; mais d'autre part il a le plaisir de féliciter chaleureusement M. l'abbé Mugnier, directeur au Grand-Séminaire, qui vient d'être reçu docteur en théologie, et dont la thèse « Souffrance et Rédemption » est si justement appréciée ; et M. le chanoine Trosset qui s'est vu décerner au concours d'Histoire, par l'Académie de Savoie, pour son ouvrage *Fessy-Lully,* une médaille et un prix de 200 fr.

Il est ensuite procédé aux élections appelées par l'ordre du jour :

Le Rd Père Léon Buffet, missionnaire de Saint-François de Sales, est nommé Membre agrégé de l'Académie Salésienne ;

Sept places étant vacantes parmi les Membres effectifs, les Membres agrégés suivants sont nommés « effectifs » :

M. Benoît Cattin, notaire à Annecy ;

M. l'Abbé Joseph Colloud, curé à Saint-Pierre-de-Rumilly ;

M. l'Abbé Venance Corbet, sous-directeur de *La Croix,* à Annecy ;

M. l'Abbé François Coutin, archiprêtre d'Alby-sur-Chéran ;

M. Amédée Michel, ancien conseiller général, à Thônes;

M. Pellarin, géomètre à Cruseilles ;

M. le Chanoine Trincat, aumônier de la Visitation d'Annecy.

La Commission de lecture est ensuite reconstituée par MM. les Chanoines Duret et Gavard et M. l'Abbé Mugnier.

Sur la proposition de M. le Président, une charge d'archiviste est créée et confiée à M. l'Abbé Terrier, directeur au Grand-Séminaire.

L'élection prévue d'une partie renouvelable des membres du Comité est reportée à la séance de mars.

M. le Président propose les candidatures, comme Mem-

bres agrégés, de M. François Gaillard, huissier à Reignier, et de M. l'abbé Périllat, curé de Magland.

M. le Chanoine Lavorel dépose le Nouvel Almanach de Ville-la-Grand, offert par M. Norbert Dunoyer. Remerciement au donateur.

Le même donne lecture d'une intéressante communication envoyée par notre collègue M. Paul Tapponnier, et traitant de l'*Evasion fiscale au pays savoyard* au XVI^e^ siècle et de divers Edits promulgués à ce sujet par le duc de Savoie Emmanuel-Philibert. En 1567, déjà, il était question d'*Amortissement !*

Sur une demande de Mgr Rebord, un échange de vue a lieu au sujet de la possibilité d'impression dans nos *Mémoires* des diverses communications faites aux séances de l'Académie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h. 50.

Séance du 1^er^ mars 1926

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE LAVOREL, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Duret, Fontaine, Gavard, Lavorel, Mattelon, E. Pernoud, Pfister et Mgr Rebord.

Le procès-verbal de la dernière réunion étant lu et adopté, il est procédé aux élections prévues à l'ordre du jour :

M. François Gaillard, huissier à Reignier, et M. l'Abbé Périllat, curé de Magland, sont élus membres agrégés de l'Académie Salésienne.

En suite d'explications fournies par Mgr Rebord, il est pourvu au remplacement de plusieurs membres de notre Conseil d'Administration, décédés ou démissionnaires depuis les élections dernières. Ce Conseil de 15 membres effectifs, renouvelable par tiers tous les trois ans, se trouve reconstitué comme suit :

1re série, renouvelable en 1928 : MM. les Chanoines Bunaz, Lavorel et Morand ; MM. Fontaine, architecte, et Henri Domenjoud, ancien percepteur.

2e série, renouvelable en 1931 : MM. les Chanoines Duret, Gavard et Péguet ; M. Louis Pfister, organiste de la cathédrale, et Mgr Rebord.

3e série, renouvelable en 1931 : M. l'Abbé Chiariglione, M. le Chanoine Fuzier, M. l'Abbé Mattelon, M. l'Abbé Mugnier, directeur au Grand-Séminaire, et M. l'Abbé Ernest Pernoud, aumônier.

Le bureau de l'Académie est ainsi renommé : Président, M. le Chanoine Lavorel ; vice-président, Mgr Rebord; secrétaire, M. L. Pfister; trésorier, M. le Chanoine Morand; trésorier-adjoint, M. Chiariglione ; bibliothécaire, M. le Chanoine Gavard.

A la suite de ces élections, M. le Chanoine Lavorel remercie ses collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire en lui confiant pour la cinquième fois la présidence.

L'ordre du jour appelant encore la question de l'heure de nos séances et du montant de nos cotisations, le Conseil est d'avis de maintenir pour le moment et l'heure habituelle (13 h. 30) et la somme annuelle de 10 fr. pour la cotisation. Toutefois, sur la proposition de Mgr Rebord, décision est prise d'affecter désormais les disponibilités de l'Académie d'abord à la publication, dans nos Mémoires, des comptes-rendus des séances et communications faites à celles-ci. L'excédent de nos ressources, s'il en existe, sera employé à l'impression des autres travaux acceptés par le Conseil d'Administration ; mais les auteurs devront parfaire la dépense imposée.

M. le Président dépose pour la bibliothèque, la collection de l'année 1925 de la *Revue* du diocèse, offerte par M. Fontaine.

Mgr Rebord fait une intéressante communication sur les Chapelles de l'Ancien Diocèse de Genève, auxquelles, dit-il, « les comptes-rendus des Visites pastorales réservent invariablement une place importante ». Etudiant cet

organisme qui tenait un rang assez distingué dans le corps moral du diocèse, il indique les raisons qui poussaient les fidèles à l'érection soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de nos églises, de chapelles dont les recteurs, seulement clercs, se souciaient trop souvent moins de leur entretien que de la perception des rentes y attachées. Dans 153 paroisses, Saint François de Sales visita 854 chapelles. Il en supprima 117. Les chapelles doivent leur origine au besoin de rehausser, aux jours solennels, la splendeur de la sainte liturgie ; les clercs recteurs de chapelles devaient aider, à défaut de prêtres suffisants, à la pompe des cérémonies sacrées.

Mgr Rebord commence la lecture d'un intéressant travail biographique consacré à Mgr René Moustier de Mérinville, né à Limoges, le 11 juillet 1742, nommé en 1802 évêque de Chambéry-Genève-Annecy, après avoir occupé précédemment l'évêché de Dijon et un siège de député aux Etats Généraux...

M. le Président qui a pris connaissance du manuscrit de la Monographie de Megève, dont l'auteur est M. J.-P. Morand, propose d'ajourner son impression, ce travail ne paraissant pas au point. Il sera conservé aux Archives. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h. 55.

Séance du 10 mai 1926

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE LAVOREL, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Gavard, Lavorel, Mattelon, Morand, Pfister, Rebord et Rognard.

Le procès-verbal de la séance du 1er mars étant lu et adopté, M. le Président présente les ouvrages reçus et offre la petite plaquette très intéressante qu'il a publiée sur le

Congrès Eucharistique tenu, à Annecy, du 10 au 14 mars dernier.

M. Pfister dépose pour la bibliothèque, de la part de Mme Grac, née Dangon, un lot de brochures ayant trait à diverses polémiques annéciennes de l'autre siècle. Remerciements aux donateurs.

M. le Président adresse de vives félicitations à cinq de nos collègues nommés chanoines honoraires de la Cathédrale d'Annecy, à l'occasion du Synode dernier : MM. Jacquet et Mugnier, professeurs au Grand-Séminaire ; E. Pernoud, aumônier du pensionnat Jeanne d'Arc ; Veyrat-Charvillon, archiprêtre de St-Jorioz, et Vidonne, curé de Lugrin. Il profite aussi de cette réunion pour complimenter chaleureusement M. Antoine Fontaine, membre de notre Conseil d'Administration, qui vient d'être décoré de la médaille pontificale *Bene Merenti.* M. Fontaine, architecte des monuments historiques pour les arrondissements d'Annecy et de St-Julien, membre de la commission d'architecture diocésaine, est chantre à l'église depuis 63 ans et l'auteur de plusieurs cantiques dont un chant populaire en l'honneur de St François de Sales.

Sur la proposition de plusieurs membres et pour raison de commodités, il est décidé, qu'à partir de juillet prochain, les séances de l'Académie auront lieu à 17 h. et non plus à 13 h. 30.

M. Louis Volland, notaire à Annecy, veut bien se dessaisir, en faveur de notre Académie Salésienne, d'un beau registre, mesurant 0,243 × 0,198, renfermant, sous 48 numéros, des lettres écrites à l'Abbé Joseph-Antoine Besson, l'historien si connu des diocèses de la province ecclésiastique de Savoie. Au nom de Mgr Rebord, M. Gavard donne lecture d'une étude sur ce recueil qui semblerait avoir été fait par Besson lui-même.

Est-ce à dire que la compilation renferme 48 lettres ? Elle n'en renferme que trente-neuf. Les n^{os} 10-11, 14-15, 19-20, 21-22, 39-40, 41-42 ont été donnés à une seule et même lettre ;

les n°s 39 et 40 se rapportent à une note non signée, dont l'écriture dénote l'avocat Lacorbière.

Par qui a été fait ce recueil de lettres ?

Rien ne l'indique ; j'inclinerais volontiers à croire qu'il a eu pour auteur l'abbé Besson lui-même. Là est l'explication du fait inexplicable — dans l'hypothèse que notre registre soit l'œuvre d'un ami, d'un admirateur du grand historien — qu'une seule lettre soit de la main du Curé de Chapéry, la seule aussi qui n'est pas numérotée. On comprend que l'abbé Besson ait précieusement conservé des autographes importants à différents points de vue ; on ne comprendrait pas qu'un autre eût rejeté systématiquement toute lettre écrite par un homme dont la correspondance était appréciée en haut lieu.

Cette correspondance « fut longtemps la propriété fermée de M. l'avocat Levet, directeur de la Banque de France à Annecy. M. Eugène Levet, fils, a bien mérité en la communiquant à M. Eloi Serand, membre de la Société Florimontane d'Annecy, et archiviste-adjoint de la Haute-Savoie ».

L'abbé Pétex, que nous venons de citer dans sa « Notice biographique sur l'historien Besson » (*Acad. Sal.* t. VI, p. 273) ajoute : « La présente notice aurait été donnée plus tôt, si elle n'eût attendu cette publication pour se parfaire (*Ibid.*, p. 274, note 1). La publication à laquelle il est ici fait allusion est celle des lettres précitées, insérées par M. Eloi Serand dans la *Revue Savoisienne* des années 1882 et 1883.

Déjà en possession de précieux manuscrits de Besson, l'Académie Salésienne ne saurait trop remercier M. Volland d'avoir bien voulu enrichir d'un nouveau registre sa collection si hautement appréciée.

M. Gavard fait l'analyse bibliographique d'un ouvrage récent « *Essai d'histoire de la Vallée d'Illier* », par MM. les abbés J.-E. Tamini, curé de Bex, et Pierre Delèze, prieur d'Illier.

Un des buts que l'Académie Salésienne a poursuivis avec le plus de succès est la publication des monographies locales. L'énumération en serait longue à travers ses 43 volumes.

Ce n'est pas non plus sans intérêt qu'elle voit autour d'elle paraître des études de ce genre. Qu'il nous soit donc permis d'attirer votre attention sur un ouvrage récent.

Il nous parle d'une vallée voisine de la Savoie, qui, pendant de longs siècles, partagea nos destinées politiques et vécut de notre vie. Il s'agit d'un *Essai d'histoire de la vallée d'Illier*, par MM. les Abbés J.-E, Tamini, curé de Bex, et Pierre Delèze,

prieur d'Illier. Le volume, bel in-8° de 420 pages, avec illustrations, sort de l'Imprimerie St-Augustin, à St-Maurice, 1924. D'abord publié en partie dans le *Bulletin paroissial* des trois centres religieux de la vallée, il a été revu et complété pour former le volume livré au public.

La vallée d'Illier, nous disons plus communément le val d'Illier, à l'origine des temps historiques appartint, comme toutes les régions voisines (aujourd'hui Suisse et Savoie), aux Romains. Elle passa, vers le V siècle, au Ier royaume de Bourgogne pour tomber ensuite sous la domination des rois et empereurs francs et constituer enfin le royaume des deux Bourgognes.

Lorsqu'en 1032, arriva la dissolution de la dynastie Rodolphienne, le pays formé par la vallée du Rhône, de la Furka au Léman, et qui plus tard fut le Valais aurait été divisé : en haut, de Martigny en amont, ce fut le *Valais épiscopal*, cédé par Rodolphe III à l'évèque de Sion. En bas, de Martigny au lac, c'était le *Vieux Chablais* (Capolay, *caput laci*), qui partagea le sort des régions qui finirent par passer sous la main des princes savoyards.

On peut donc dire que dès les plus lointaines origines jusqu'en 1536 la vallée d'Illier eut avec la Savoie communauté de vie : mœurs, religion, langue, usages, tout les réunissait et, si depuis cette date les destinées politiques, les hasards des guerres ou des traités les séparèrent, elles restèrent unies par les rapports de bon voisinage et les relations commerciales par Abondance et le col de Morgins, Samoëns et le col de Coux, Evian et le lac. Son prieuré d'Illier continua encore à dépendre d'Abondance et la communauté de religion ne cessa d'être un lien entre la Savoie et les paroisses valaisannes.

La vallée d'Illier renferma trois paroisses, dont la vie religieuse constitue la trame originale du récit exposé. Car la vie civile ne fut qu'un développement de la vie paroissiale, là comme ailleurs du reste. La plus ancienne paroisse, l'église primitive, est *Val d'Illier*. Ensuite s'établit celle de *Trois-Torrents* et enfin *Champéry*, qui d'abord simple Chapelle, finit par devenir paroisse et commune séparées à une époque relativement récente.

Plusieurs noms savoyards figurent dans l'Histoire du Val d'Illier, les de Châtillon, de Lugrin, de Nernier, d'Allinges, de Neuvecelle, de Lornay, de Rovorée... A cela rien d'étonnant : ces familles possédèrent des fiefs dans la vallée ou y exercèrent différentes charges.

Pendant la pérode révolutionnaire, nous voyons plusieurs de nos prêtres y chercher un asile pendant les mauvais jours : M. Blanc, curé de Machilly, son neveu, M. J.-F. Blanc, curé de

la Clusaz, M. Pierre Blanc vicaire à St-Cergues, M. Jean Bouvet, curé de Verchaix M. Claude Broissard, de Sales, qui mourut au prieuré d'Illier, en 1800...

Nous remercions MM. Tamini et Delèze de leur patriotisme éclairé. En faisant mieux connaître le Val d'Illier, car c'est une histoire bien complète qu'ils ont écrite, quoiqu'elle soit fragmentaire et ne donnant que d'une façon trop générale les références, ils ont rendu service à leur pays. Pour nous, qui, comme les habitants du Val d'Illier, avons vécu sous la Croix Blanche, nous trouvons intérêt à suivre les différentes vicissitudes de ces populations, qui jadis combattirent sous nos enseignes et regrettèrent la domination savoyarde.

Mgr Rebord propose la candidature, comme Membre agrégé, de M. Volland, notaire à Annecy ; son élection aura lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h. 40.

Séance du 11 *janvier* 1927

Assemblée Générale

Etaient présents : MM. Birraux, Benoît, Bouvier, Bunaz, Chiariglione, Clavel, Corbet, Coutin, Fuzier, Gavard, Jacquet, Mattelon, Mugnier, Péguet, E. Pernoud, J. Pernoud, Pfister, Rebord, Terrier, Trincat.

Mgr Rebord, vice-président, préside la séance et donne de suite la parole au secrétaire, M. Pfister, qui fit l'éloge funèbre du regretté président, M. le Chanoine Lavorel.

Eloge funèbre

Messieurs,

C'est le cœur serré par l'émotion que, réunis pour cette Assemblée Générale, nous voyons vide, au milieu de nous, la place si longtemps occupée par Monsieur le Chanoine Jean-Marie LAVOREL, notre vénéré président, que nous pleurons.

Pour la première fois, dans cette salle qu'il aimait tant, nous ne recueillerons plus son si bon et si légendaire sourire ; nous ne recevrons plus les marques si sensibles de sa grande et toute salésienne bienveillance.

Oui, ce samedi 20 novembre dernier, l'Académie Salésienne a fait une perte immense par la mort de M. Lavorel, et au matin de ce jour funèbre d'automne, les cloches de la Cathédrale d'Annecy, en annonçant le deuil du vénérable Chapître, chantaient bien aussi la douleur de notre Société. Car la Salésienne, elle était une partie de sa vie, elle était pour ainsi dire quelque chose de lui-même : il l'aimait.

Sans pouvoir dire si M. le Chanoine Lavorel fut l'un de ses fondateurs, on peut affirmer qu'il était l'un des anciens membres de l'Académie Salésienne puisque c'est à ce titre, qu'en 1888, il put commencer la publication, dans nos Mémoires, de sa remarquable Histoire de Cluses et du Faucigny, et, qu'en 1897, il est désigné comme membre effectif depuis plusieurs années déjà. Mais c'est surtout dès son arrivée à Annecy en 1900, qu'il va pouvoir s'intéresser plus directement aux travaux de la Société. Dès lors, il assitera assidûment à toutes les séances et y prendra une part si active que le 27 septembre 1907, l'Assemblée le nomme vice-président.

Déjà, le président, M. Gonthier, pour soigner sa santé chancelante, était contraint de quitter Annecy pendant les longs mois d'hiver, M. Lavorel allait donc le suppléer et se préparer à être acclamé président, le 17 septembre 1910, après que M. Gonthier eut refusé de voir proroger son double triennat. La tâche était lourde à la suite de prédécesseurs éminents tels que les chanoines Dumont, Ducis, J.-M. Chevalier et Gonthier, mais les éloges que le nouveau président adressait à ce dernier, on pouvait les lui retourner aisément, car ses collègues savaient bien que M. Lavorel était capable de remplir cette charge et que ses travaux historiques et littéraires l'avaient placé parmi les premiers érudits de la Savoie.

Pendant plus de 16 ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, le bon chanoine, ainsi qu'on se plaisait à l'appeler, va entourer son Académie, comme un père ses enfants, et se montrera le gardien jaloux de son prestige et de ses droits comme un Chef d'Etat pour sa Nation.

Au début de 1911, l'Académie Florimontane se propose d'ériger à Annecy, un monument à Saint François de Sales, son illustre fondateur ; l'Académie Salésienne va-t-elle rester étrangère à un tel événement ? son nom même lui impose son devoir. M. Lavorel, qui est du Comité, s'empresse de porter la bonne nouvelle à la connaissance des Salésiens et a le bonheur d'obtenir bientôt leur adhésion complète au projet de la société sœur. Aussi, le 14 septembre 1924, combien sera-t-il fier, aux côtés de son Evêque, de représenter notre Académie à la belle cérémonie de l'inauguration du magnifique monument qui s'élève sur la Place aux Bois !

C'est en cette même année 1911, qu'il écrira dans nos Mémoires, une relation exacte et imagée des fêtes inoubliables de la Translation au nouveau monastère de la Visitation, des reliques de nos deux Saints d'Annecy.

La grande guerre, la seconde qu'il voyait, va lui procurer l'occasion de faire preuve du patriotisme de l'Académie Salésienne, qui fait sienne aussi cette devise prise par l'Académie Florimontane : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est* ». Le 12 octobre 1914, il soumet à son Assemblée un projet de protestation contre le vandalisme des armées allemandes en Belgique et en France. Cette protestation émouvante et énergique fut approuvée unanimement. Mais les morts se succèdent chez les Savoyards et, parmi eux, nombreux sont les membres du clergé de notre diocèse. M. Lavorel ne se contente pas de saluer la mémoire de ces héros, mais aux séances de l'Académie, il les cite en particulier et fait l'éloge funèbre de tous nos prêtres et séminaristes, tombés au Champ d'honneur.

Cependant, craignant que sa Société ne vint ralentir son activité par suite des préocupations du dehors, en juin 1915, il adresse une lettre à tous les membres de la Salésienne en souhaitant que ses « jeunes confrères reviennent de la guerre avec la noble ambition d'entrelacer aux lauriers de la victoire quelques palmes littéraires ».

Ses espérances pour l'Académie Salésienne, son grand désir de la voir poursuivre, avec sans cesse plus d'ardeur, ses travaux historiques et son noble but, combien son âme de prêtre les traduisit éloquemment dans le magistral discours qu'il prononça en présence de Mgr Campistron, lors de l'inauguration de notre local actuel dû à la munificence du prévôt Chevalier, de regrettée mémoire, et aux soins opiniâtres de Mgr Rebord. A cette fête du 13 mai 1917, parlant du passé, du présent et de l'avenir de notre Société, de même que le 29 avril 1923, lors de la réception de Mgr du Bois de la Villerabel comme président d'honneur, M. Lavorel laissa percevoir les sentiments de son cœur pour son Académie.

Les mêmes sentiments si empreints de cette bonté qui rayonnait sur son visage, combien ils débordaient dans les notices nécrologiques qu'il s'était imposé d'écrire soit dans nos Mémoires, sur ses collègues défunts, soit dans la *Croix de la Haute-Savoie*, sur tant de disparus. Parmi les biographies importantes qu'il rédigea, on peut citer notamment celles des Chanoines Gonthier et Gruffaz, du Docteur Callies, de l'Abbé Desrippes, etc.

Durant sa longue carrière, le Chanoine Lavorel écrivit une quantité de brochures sur des sujets historiques. Les Mémoires de l'Académie Salésienne contiennent plusieurs de ses travaux.

Après *Cluses et le Faucigny*, il nous donne *La Révolution et le Clergé en France et en Savoie*, puis *les Cartelles de la Cathédrale et du Chapître d'Annecy, etc...* Par ailleurs il publia le *Livre de raison de François Quisard* (étude familiale) et sa mort ne vint que retarder, nous l'espérons, la parution d'un important ouvrage sur la famille, que sa main tremblante venait d'achever.

C'est bien ici le cas de rappeler que notre président défunt, à l'Académie Salésienne, de même que dans les postes nombreux qu'il occupait est resté sur la brèche jusqu'au dernier jour. Malgré ses 80 ans passés — il était né à Ferrières le 17 janvier 1846 — malgré des infirmités de plus en plus pénibles, mais auxquelles il faisait violence avec une énergie extraordinaire, il allait quand même, le sourire sur les lèvres.

Le 17 octobre dernier, il vint à Menthon, pour représenter sa chère Salésienne, à l'inauguration du bas-relief commémoratif du Millénaire de Saint-Bernard de Menthon. Et, à ce sujet, dois-je rappeler aussi que M. Lavorel fut l'un des promoteurs des représentations du ' Mystère de Saint-Bernard, dont il devint président d'honneur du Comité, et de même appuya-t-il largement la proposition de votre secrétaire, d'ériger à Menthon un monument au saint patron des Alpinistes.

Une dizaine de jours avant sa mort, ses préoccupations étaient encore pour notre Société et il m'entretint longuement du volume qui allait paraître et de l'ordre du jour de cette prochaine séance qu'il préparait et, qu'hélas, il ne devait point présider.

Auparavant, il avait fait don à notre bibliothèque de sa belle collection d'ouvrages sur la Savoie.

Des plumes plus autorisées que la mienne, dans des nécrologies touchantes, ont parlé du prêtre, du journaliste, de l'hom-d'action, de la carrière, en un mot, de cet homme de bien qui, en toute chose, s'efforçait de ressembler à notre grand académicien, Saint François de Sales. Une biographie générale résumera un jour prochain, nous le souhaitons, sa longue et sainte vie.

M. le Chanoine Lavorel est donc entré dans l'Histoire et sa belle âme a rejoint, là-haut, celle de ses prédécesseurs salésiens, mais son nom et son souvenir ne s'effaceront point et resteront gravés en lettres d'or dans les Mémoires de l'Académie Salésienne.

Mgr Rebord remercie le secrétaire au nom de la Société et lui redonne la parole pour lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

Il est alors passé aux élections : M. Louis Volland, notaire à Annecy, est nommé membre agrégé ; M. le Chanoine Joseph Pernoud, supérieur, et M. l'Abbé Terrier, directeur au Grand Séminaire, et le R. P. Favrat. supérieur des Missionnaires de Saint François de Sales, déjà membres agrégés, sont nommés membres actifs.

M. le Chanoine Joseph Pernoud et M. l'Abbé Terrier sont choisis comme membres du Conseil d'Administration en remplacement de MM. Domenjoud et Lavorel, décédés.

Mgr Charles Rebord, vice-président, est alors élu à l'unanimité président de l'Académie Salésiennc, en remplacement du regretté Chanoine Lavorel.

M. le Chanoine Adrien Gavard est nommé vice-président, et M. le Chanoine Bunaz bibliothécaire.

Le nouveau président remercie vivement ses collègues de l'honneur qu'ils lui font et de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner. Il donne ensuite la parole à M. l'Abbé Chiariglione, trésorier-adjoint, qui fait connaître la situation financière de l'Académie. Cette situation présente un déficit d'environ 400 francs. Des compliments sont adressés au trésorier-adjoint pour sa gestion si dévouée.

Les motions suivantes, présentées par Mgr Rebord, sont adoptées :

1° Les élections du Bureau se sont toujours faites au mois de septembre pendant ou après les retraites ecclésiastiques. Par conséquent l'élection d'un nouveau Bureau se fera, en 1928, au mois de septembre.

2° Après un second triennat, l'élection du Président sortant serait radicalement nulle. Il pourra être réélu lorsque son successeur aura achevé son premier triennat ou cessera ses fonctions pour cause de décès ou de démission.

3° Les séances de l'Académie seront désormais mensuelles, sauf à prendre deux mois de congé à l'époque de l'année réputée la plus favorable. Ces séances n'auront plus lieu le lundi, mais le premier mardi de chaque mois, à 14 heures ; elles seront d'ailleurs annoncées par la *Croix de la Haute-Savoie* et la *Revue Diocésaine.*

4° Les membres agrégés et effectifs éloignés d'Annecy sont invités à envoyer leurs travaux à un confrère qui pourrait en donner lecture aux séances. Désormais, les communications et travaux ainsi lus auront la primauté pour l'impression dans les Mémoires.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages et manuscrits offerts pour la bibliothèque, savoir :

Par M. l'Abbé Orcier, curé de Neydens : Registre d'Emigrés ; Armorial Général de Bourgogne (1er liv.) ; Pierre sacrée du chanoine Charcot pendant la Révolution; Lettres de remerciements des Prêtres déportés du diocèse de Genève... ; Lettres du Pape Clément XIV ; Bible de 1647, etc... ; manuscrits : *Vie de l'heureuse Jeanne de Sainte-Catherine ; Recueil de 8 ou 10 ouvrages de ma faible façon* (abbé Frère J.-Marie), etc.

Par le Général Bordeaux : *Le Médecin-Inspecteur Collomb.*

Par M. l'Abbé Jules Mattelon : *Saint François d'Assises et VIIe glorieux centenaire de sa mort,* poème en sept tableaux.

A tous ces donateurs, Mgr Rebord adresse les remerciements de l'Académie, puis il signale les travaux et documents d'un réel intérêt que contiennent les volumes que vient de publier l'Académie Chablaisienne et la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry.

M. le Chanoine Gavard fait la communication suivante :

Nous ne voudrions pas laisser s'éteindre l'éclat des dernières béatifications sans relever avec joie la part — si petite soit-elle — qui en revient à notre pays.

Mère Jeanne-Antide *Thouret* vint en Savoie et ouvrit en 1821, à St-Paul, son premier noviciat dans la région. Les Sœurs de la Charité s'établirent, en 1841, à La Roche et n'ont cessé de prendre dès lors un grand développement, surtout en Italie. Morte à Naples, en 1826, la Mère Thouret a été béatifiée par Pie XI, le 26 mai dernier.

Le P. Jacques *Salés,* martyr à Aubenas, en 1593, n'était pas Savoyard, mais il résida dans l'ancien diocèse de Genève, à Ornex, où les Jésuites avaient une maison. Il y prêcha une mission, en 1590 et sans doute rayonna dans les paroisses voisines.

De tout temps, son trait distinctif était sa dévotion envers l'Eucharistie. Il trouvait dans le pays de Gex et le voisinage de Genève un champ propice à son zèle. C'est à Aubenas que, le 7 février 1593, il fut massacré par des huguenots fanatiques en même temps qu'un frère coadjuteur, Guillaume Saultemouche. Jacques Salés, martyr de l'Eucharistie, a reçu les honneurs de la béatification, le 3 juin 1926, en la fête du Saint Sacrement.

Le 17 octobre dernier, S. S. le Pape Pie XI accordait à 191 victimes des fureurs révolutionnaires le titre de martyrs et signait leur décret de béatification, car les victimes de l'église des Carmes, de St-Firmin, de l'Abbaye de St-Germain-des-Prés, de la prison de la Force étaient morts pour la Foi, qu'ils avaient défendue contre des prétentions schismatiques. Ce sont les martyrs de septembre 1792.

Nous ne devons pas oublier que deux d'entre eux sont d'origine savoisienne.

Claude-François *Gagnères des Granges* est né à Chambéry, paroisse de St-Léger, le 23 mai 1722. Entré au noviciat des Jésuites, il fut ordonné prêtre, à Paris, en 1753 et fit profession, en 1756, à Aurillac. Admis, en 1787, à la maison de retraite d'Issy, il fut arrêté le 15 août 1792, avec les neuf autres prêtres retirés dans cette maison et emprisonné aux Carmes. Le 2 septembre, il était mis à mort. Le P. Gagnères des Granges « se présenta aux bourreaux, dit-on, avec un calme patriarchal qui frappa tous les assistants. »

Joseph *Falcoz*, né à St-Sorlin-d'Arves, le 4 décembre 1726, ordonné prêtre le 25 septembre 1752, fut professeur, puis préfet du collège de St-Jean-de-Maurienne pendant 15 ans, avant de se fixer à Paris. En 1792, il était aumônier de l'Hôpital de Pitié. Arrêté, le 13 août, et incarcéré à St-Firmin, il fut massacré le 3 septembre, acceptant la mort pour témoigner de son obéissance et de son attachement inviolable au Pontife romain. C'est le premier Mauriennais élevé en forme solennelle aux honneurs de l'autel.

M. l'Abbé Coutin, archiprêtre d'Alby, analyse divers actes notariés de 1779, 1787, 1790, etc., passés à Alby-sur-Chéran et desquels il semble résulter que le fameux révolutionnaire Philibert Simond avait développé son goût des spéculations par ses relations avec son oncle Simond, curé de Gruffy, grand marchand d'immeubles.

Mgr Rebord présente la candidature, pour membre associé, de M. Hubert Pfister, directeur d'assurances, à Annecy.

En vue de la réalisation de son programme pour augmenter l'activité de notre Académie, M. le Président lui souhaite un nombre plus considérable de Membres agrégés et effectifs, et montre la nécessité d'élever nos cotisations annuelles de 10 à 20 francs, celles-ci n'ayant point varié depuis 1878. « Mais, dit-il, seul notre Vénéré Président d'honneur, Mgr du Bois de la Villerabel, a assez d'autorité pour convertir en consolantes réalités les désirs ci-dessus exprimés. C'est pourquoi Sa Grandeur serait priée de nous faire l'honneur de venir bénir la maquette de la statue de Saint François de Sales, précieux souvenir de notre regretté président, M. le Chanoine Lavorel, ainsi que d'une statue qui prendra la place de celle de notre aimable patron, qui nous avait été prêtée par les R.R. P.P. Capucins. La parole du Chef du diocèse, reproduite par la *Revue* et la *Croix de la Haute-Savoie*, dirait à tous que notre Académie est une œuvre diocésaine dont il n'est pas permis de se désintéresser, qu'il est du devoir des prêtres et des laïques de lui prêter le concours, sinon de leur plume, au moins de leurs sympathies et de leur générosité ».

M. l'Abbé Chiariglione donne l'état de la Caisse.

Le dernier état des recettes et dépenses de l'Académie Salésienne, paru dans le tome 43, portait sur l'exercice 1922. Il se soldait par un excédent de 220 fr. 30.

Les comptes que votre vice-trésorier a l'honneur de vous soumettre aujourd'hui concernent les exercices 1923, 1924. 1925 et 1926. Ils s'établissent comme suit :

Dépenses

Impression des tables	1.155 —	
Impression du 1er Volume de Thônes..	2.312 —	
Impression du 2e Volume de Thônes..	3.113 —	
Frais de convocations, lettres, dépenses diverses	77 50	
Expéditions de volumes	102 45	
Escompte du trésorier	323 50	
TOTAL	7.083 45	7.083 45
A reporter		7.083 45

Report		7.083 45

Recettes

Excédent de l'exercice précédent	220 30	
Cotisations 1923	1.350 —	
Cotisations 1924	1.370 —	
Cotisations 1925	1.400 —	
Cotisations 1926	1.320 —	
Don de M. Bartholoni p. les tables	600 —	
Dons de M. Cattin (2 de 100 fr.).....	200 —	
Vente de Volumes	230 —	
TOTAL	6.690 30	6.690 30
Déficit.....		393 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h. 55.

Séance extraordinaire du 15 février 1927

PRÉSIDENCE

DE S. G. MONSEIGNEUR DU BOIS DE LA VILLERABEL

PRÉSIDENT D'HONNEUR.

Etaient présents : Mgr du Bois de la Villerabel, le Rev. Abbé de Tamié Dom Alexis ; MM. Albert, Barre, Bauloz, Alexis Bibollet, Pierre Bibollet, Birraux, Bunaz, Chiariglione, Cuttaz, Dégeorges, Déjond, Domenjoud, J. Dunoyer, Duret, Abbé Fontaine, Fort, Fournier, Fuzier, Gaudillère, Genoud, Henry, Joly, Levitte, Martin, R. P. Missionnaire du Levant, Morand, Mugnier, E. Pernoud, J. Pernoud, H. Pfister, L. Pfister, Périllat, Alph. Patuel, Pissard, Pluot, Pochat-Baron, Rebord, Replumaz, Revil ; Chanoine Roupioz, Abbé Roupioz, Rognard, Rosay, Saint-Clair, Taponnier et Tavernier.

Excusé, M. Mattelon.

Le local était très élégamment décoré, fleuri et illuminé. A côté du portrait du prévot Chevalier, bienfaiteur de la Salésienne, a été placé celui de Mgr du Bois de la Villerabel. Sa Grandeur, accompagnée du Révérendissime Abbé de Tamié, fut reçue par le président, Mgr Rebord, qui lui adressa la bienvenue en ces termes :

Monseigneur,

Le local de notre Académie, il est superflu de le rappeler à Votre Grandeur, a été sanctifié et immortalisé par la présence de notre glorieux Patron Saint François de Sales. Là même où nous sommes aujourd'hui réunis, il nous est permis de croire que le Président Favre, le doux Evêque de Genève et les premiers Florimontans, tenaient leurs séances académiques.

Sur ce piédestal et sous ce baldaquin, une statue de Saint François de Sales avait pris place lors de l'inauguration de cette salle ; elle a depuis longtemps fait retour à son légitime propriétaire.

La voilà remplacée — non plus à titre précaire — par une Vierge devenue couleur marron pour avoir été dépouillée d'une épaisse couche de plâtre, recouverte de dorure. Elle apparaît maintenant à nos regards dans son état naturel comme un objet d'art datant de plus de deux siècles, comme une statue habilement sculptée dans un bloc de bois très dur.

La maquette de la statue que Votre Grandeur inaugurait naguère, Place aux Bois, par un discours dont les échos ne sont point encore affaiblis, cette maquette est un précieux souvenir de notre regretté Président, Rd Chanoine-archidiacre J.-M. Lavorel.

Maison, statue et maquette ; tels sont les objets que nous prions Votre Grandeur de vouloir bien bénir.

La cérémonie de bénédiction terminée, Mgr le Président donna lecture d'une délicieuse poésie composée par M. l'Abbé Mattelon, en hommage à Monseigneur.

Puis, ayant présenté à Sa Grandeur les membres du Bureau et du Conseil d'Administration, il lui fit l'exposé de l'état actuel de l'Académie et appela les noms des 47 candidats, recrutés par lui-même, et dont Monseigneur, à l'occasion de cette fête, décida de suite l'admission comme membres agrégés. A ceux-ci, le président souhaita une cordiale bienvenue et continua ainsi :

Votre présence, Monseigneur, nous reporte à la fête de l'Epiphanie. Il n'est que justice de Vous adresser les paroles mises par l'Eglise sur nos lèvres en cette grande solennité : les nouveaux Membres, à qui les anciens souhaitent la plus cordiale bienvenue, sont accourus à l'odeur de vos parfums tout salésiens : *venerunt tibi*. Il en est qui viennent de loin ; *de longe venient* ; combien ils s'estiment heureux de s'être montrés dociles à l'appel de l'étoile. A leurs yeux, aux yeux de nous tous, anciens et nouveaux venus, Votre Grandeur n'est pas seulement le personnage de distinction que notre *Académie* est très fière d'avoir pour Président d'honneur, mais encore et surtout le *Chef* occupant ici la première place après celle du divin Crucifié, à droite et en haut de Saint François de Sales ; l'*Entrepreneur*, si je puis ainsi dire, de grands travaux pour la gloire de Dieu, qui vient visiter un des chantiers, se rendre compte de la manière dont les ouvriers remplissent la tâche qu'il a bien voulu leur assigner ; le *Maître* à qui nous ne saurions, sans intervertir les rôles, souhaiter la bienvenue ; c'est Lui, en effet, qui nous reçoit dans une maison entièrement dépendante de son autorité. Vous êtes pour Nous, de par Vos droits inaliénables d'Evêque, de par le devoir de Votre auguste fonction, l'*Inspecteur*, le Surveillant de toutes les Œuvres établies et fonctionnant par Vos ordres ou Votre autorisation, dans le diocèse qui Vous est confié. Vous êtes plus encore le *Père* tendrement aimé, entouré de la plus filiale vénération, qui daigne s'enquérir des besoins de ses enfants, les diriger de ses conseils, les stimuler, les encourager. Votre visite, Monseigneur, ne saurait être plus opportune, elle est pour nous condition vitale ; pourquoi ?

Le voici bien simplement.

Avec le XX^e^ siècle, notre Société est entrée dans les voies douloureuses. Violemment arrachée de son berceau, elle a vécu des années sur les chemins de l'exil à l'intérieur. A peine en possession du local actuel de ses séances, elle a vu se détourner d'elle les attentions, les bonnes volontés de ses meilleurs amis, absorbés par l'unique souci du moment : la Grande Guerre. Il n'a rien moins fallu que les qualités maîtresses de notre regretté Président, Rd J.-M. Lavorel, pour que nous n'ayons pas été submergés sous ce déluge persévérant de maux. Nous vivons ; c'est beaucoup, mais d'une vie anémiée, précaire et languissante. En l'espace de 48 ans, nos frères aînés ont publié 44 volumes de « Mémoires et Documents », avec la collaboration, il est vrai, d'un certain nombre d'auteurs, qui ont pris à leur charge la grosse part, sinon la totalité des frais d'impression. Nous voilà condamnés, par nos moyens actuels, à faire cette publication tous les quatre ou cinq ans, ce qui équivaut

pratiquement à l'interrompre, et à mourir de notre belle mort.

Dans notre séance du 11 janvier 1927, nous avons envisagé le remède au mal signalé ; nous avons cru unanimement qu'il ne pouvait être que dans le doublement du prix d'abonnement, qui est encore, comme au jour lointain de la fondation de la Salésienne, en 1878, de 10 fr., et dans l'augmentation des deux tiers de nos Membres effectifs et agrégés. De 150, il devrait être porté à au moins 400.

Vous seul, Monseigneur, avez assez d'autorité morale pour tripler le nombre de nos adhérents, doubler le chiffre de leurs cotisations, vider les greniers des manuscrits victimes de la poussière et de la dent des rongeurs, et enfin faire pénétrer dans l'esprit des personnes du sexe l'utilité, la nécessité pour elles de nous venir en aide. L'Eglise n'a pas brisé l'esclavage de la femme, encore en honneur partout où n'a pas pénétré la civilisation chrétienne, elle ne lui a pas assigné au foyer domestique la place d'honneur pour lui infliger en même temps le déshonneur de l'ignorance. Nos Statuts, en faisant place à des Membres *honoraires*, n'ont-ils pas ouvert une porte à l'élément féminin ? Ne lui ont-ils pas dit équivalamment : Honorez de votre présence nos *assemblées plus solennelles*, entourez nos travaux de votre sympathie, lisez notre volume annuel ; en un mot, soyez avec nous dans la plus large mesure.

Je vous remercie, Monseigneur, d'avoir bien voulu permettre à Votre Académie de Vous exposer sa situation, de Vous manifester son ardent désir de l'améliorer sans cesse ; Votre Grandeur nous en indiquera le moyen. A tous ces titres à notre filiale obéissance, à notre amoureuse vénération, à notre gratitude sans bornes, nous serons heureux d'ajouter ceux de *Second Fondateur* et de *Bienfaiteur insigne* de l'*Académie Salésienne*.

Tandis que l'assistance applaudit, Mgr de la Villerabel se lève et prononce l'allocution suivante :

Nous sommes ici dans une des plus vénérables demeures de notre cher Annecy, une des plus antiques, une des plus belles aussi au point de vue architectural — vous avez pu vous en rendre compte en gravissant l'escalier magnifique qui conduit à cette salle : Elle est de celles dont l'histoire a pour nous le plus d'intérêt.

Nous sommes dans une maison qui fut depuis son origine le sanctuaire de la pensée.

Ici, dès les temps lointains où elle appartenait au Président Favre, se tenaient des réunions dans le genre de celle que nous voyons aujourd'hui.

Le Président Favre était un des esprits les plus cultivés de son siècle, un homme dont la célébrité est des plus justifiées. C'était un humaniste très distingué ; ami des Belles-Lettres, partisan de tout ce qui est beau, élève les esprits et les cœurs : c'est là une des raisons les plus profondes de son amitié si touchante à St François de Sales.

Comment entrer ici, sans nous rappeler ces relations et tant d'évènements dont cette maison fut le théâtre ?

Vers 1610, appelé à siéger au Sénat de Chambéry, il voulut faire don de sa maison à St François de Sales.

Le Saint quitta alors sa demeure en face de la Cathédrale et vint s'établir ici ; le voyage n'était pas long, et en jetant un regard de ces fenêtres, il pouvait contempler son ancien appartement : c'était toujours le Thiou, mais vu de l'autre rive.

Il serait intéressant de reconstituer sa vie dans les murs où nous sommes. Où logeait-il ? Cette maison était grande, trop grande même pour lui ; il s'en plaignait presque quand il disait : « Je m'y promènerai le jour en qualité d'Evêque de « Genève, et le soir, dans ma petite chambre, je me retrouverai « François de Sales. »

Quelle était cette petite chambre ?... Peut-être pourrait-on dire que c'est celle où nous sommes... «chambre obscure »... Mais il la déclare « assez mal plaisante »... Or, aujourd'hui, en voyant votre assemblée, Messieurs, on serait mal venu à la trouver telle ! Quoi qu'il en soit, cette maison est pleine de son souvenir et de son action. C'est dans ces appartements qu'il a passé les douze dernières années de sa vie, on peut donc dire qu'ici surtout il vit.

J'appelais tout à l'heure cette maison : « le Sanctuaire de la pensée » dans l'Annecy du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles. Il était naturel qu'elle retrouvât quelque chose de sa destinée primitive : j'y vois un effet de la Providence, une marque de la volonté divine qui conduit toutes choses avec suavité. En devenant vôtre, Messieurs, elle est donc restée dans sa destinée ; il n'est pas téméraire de penser que l'Académie Florimontane a vécu ici ses premières années, on peut dire tout au moins qu'ici fut son berceau.

Quelle belle tradition a donc fait revivre l'Académie Salésienne en se fixant dans ces murs !

Voilà bientôt un demi-siècle qu'elle s'est fondée en se donnant un programme qui reprend la pensée de Saint François de Sales et du Président Favre lorsqu'ils fondèrent la Florimontane. Quel magnifique dessein !

Elle ne fut jamais favorisée de moyens d'existence comme sa grande aînée, Monseigneur le Prévôt vient de nous l'avouer. Pour moi, j'y vois un plus grand mérite de sa part : elle a lutté

et elle a vécu. Cinquante ans, c'est plus qu'une vie : eh bien ; nous avons la consolation de constater que l'Académie va atteindre ses cinquante ans et elle y arrive à une allure qui justifie toutes les espérances que nous formons en elle.

Je dois saluer la mémoire de son Président qui vient de nous quitter, le cher Chanoine Lavorel. Vous savez combien il l'aimait ; il aimait à en parler à tous. Lors de la première visite qu'il me fit, à mon arrivée parmi vous, il y a six ans, visite où beaucoup de graves intérêts le préoccupaient, il me parla tout spécialement de notre Académie Salésienne. Il l'aurait voulu plus vivante, il me fit part des difficultés qui s'opposaient à son développement, mais il avait confiance dans l'avenir... Il avait raison d'avoir cette confiance...

Pour sa part, il a beaucoup fait pour elle. Il a laissé une Académie qui, bien loin d'agoniser, prétendait vivre d'une vie plus florissante toujours.

Ces vœux, ne doutez pas qu'ils seront réalisés. Monsieur le Chanoine Lavorel a laissé la présidence de cette Académie en de bien bonnes, de bien excellentes mains.

Vous seul, Monseigneur le Prévôt, avez été surpris d'en avoir été élu à l'unanimité Président. Nous autres ne pouvions pas en être étonnés. On dit quelquefois de vous, Monseigneur le Prévôt, que vous êtes le « Bénédictin du Diocèse ». Vous êtes beaucoup d'autres choses encore : Vous êtes le Vicaire général, vous êtes l'official, vous êtes..., vous êtes..., que n'êtes-vous pas ? Mais à côté de cela, oui, vous êtes bien le « Bénédictin d'Annecy » ; et vous l'avez prouvé en mettant au jour tant de choses qui restaient obscures dans l'histoire de notre diocèse... Vous avez publié une véritable bibliothèque... qui n'a rien de commun avec la bibliothèque rose de notre enfance, mais qui suppose des recherches incroyables !

Nul mieux que vous n'était donc indiqué pour prendre la direction de ce mouvement.

Vous disiez que l'Académie doit vivre : certes, oui, elle doit vivre. Elle est un de ces éléments dont nous n'avons pas le droit de nous désintéresser. L'Eglise ne se désintéresse jamais du devoir ; elle a reçu cela de son Divin Fondateur : elle ne se désintéresse ni des choses de ce monde, ni de celles de l'autre monde.

Par conséquent, l'Eglise qui continue son œuvre de lumière et de Salut, l'Eglise a pour mission de conserver le Savoir, tout ce qui honore l'esprit humain, ce qui intéresse un pays dans son histoire et dans sa vie.

Il faut donc que cette Académie Salésienne, qui est par excellence l'Académie ecclésiastique, à notre époque particulièrement qui se prétend lumière et qui n'est souvent que ténè-

bres, reprenne avec une vigueur nouvelle la pensée de Saint François de Sales et du Président Favre, qu'elle soit un flambeau dans cette ville et dans le pays tout entier.

Vous nous disiez tout à l'heure l'effort que vous avez accompli, Monseigneur le Président, pour procurer de nouvelles recrues à l'Académie. Ceci est très prometteur pour l'avenir. Ce ne sera pas seulement pour donner votre nom, Messieurs, mais pour vous y intéresser par vos propres labeurs.

Nous sommes heureux et fiers de vous voir parmi nous, en si grand nombre. Parmi vous, laissez-moi saluer la présence du Révérendissime Père Abbé de Tamié.

Vous êtes venu ici aujourd'hui, mon Révérend Père, en qualité de « confrère ». Nous en sommes d'autant plus honorés que vous nous avez déclaré que vous seriez un confrère laborieux. Les Trappistes, Messieurs, travaillent des mains, mais pas rien que des mains : ils sont aussi des défricheurs de manuscrits. Le Révérendissime Père Abbé a promis de faire des envois à l'Académie. D'avance, nous l'en remercions !

Eh bien, chers Messieurs, je conclus que le souffle qui a passé sur l'Académie est un souffle qui dure. Les nouveaux venus eux-mêmes en amèneront d'autres. Parviendrons-nous, Monseigneur, au chiffre de 400 Académiciens que vous nous annonciez ? Je le souhaite de tout cœur. Mais je crois qu'il peut être atteint un jour et, pour ma part, je m'y emploierai.

Il importe aussi évidemment que les ressources augmentent dans la même proportion. J'avais le cœur serré quand vous me disiez que notre Société souffrait d'impécuniosité. C'est un mal douloureux ; mais je le comprends si je considère le nombre des Académiciens et la modestie des ressources .

Nous vivons de traditions, et celle-ci, par exemple, de ne demander que 10 francs de cotisation. Si nous disions du moins, dix francs-or ! Il faut que nous nous développions par des subventions plus fortes.

Vous avez si bonne grâce, Monseigneur le Prévôt, que les Académiciens iront volontiers de leur louis d'or !

Je souhaite donc que la période qui s'ouvre soit une période vraiment féconde, qu'elle réponde à cet idéal que je vous rappelais tout à l'heure, qu'elle groupe tous les esprits soucieux de savoir et de garder précieusement les legs d'un passé qui fut si glorieux pour notre Savoie !

Puisse notre Académie rayonner davantage au dehors en prenant la place qui lui convient.

Nous sommes ici en Savoie. Comment a-t-on pu en faire un pays de petits ramoneurs ? Je crois bien qu'il n'y a pas un pays qui compte autant d'Académiciens... Comptez-les : la Florimontane, la Salésienne, la Chablaisienne, toutes celles de la Savoie,

celle de la Val-d'Isère, dont Mgr Termier est le Président, d'autres encore !

Nous habitons un pays qui est avide de savoir, et comment pourrait-il en être autrement, il a une si belle histoire ! Voilà pourquoi je fais des vœux pour que la vie de cette Académie soit de plus en plus lumineuse et féconde !

Laissez-moi espérer qu'avec la bénédiction de Dieu, de la Vierge Marie qui nous protège et de Saint François de Sales, nos vœux ne seront pas seulement exaucés, mais que Dieu en fera une réalité plus belle encore !

Mgr Rebord présente les candidatures suivantes de nouveaux membres :

Sa Grandeur Mgr Termier, Evêque de Tarentaise, Président de l'Académie de la Val d'Isère.
Rme P. Alexis, Abbé de la Trappe de Tamié.
MM. Barre Eugène, négociant à Annecy.
Bauloz Ernest, vicaire à N.-D. d'Annecy.
Berger François, vicaire à Marignier.
Bibollet Alexis, curé de Marlens.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Bibliothèque Salésienne, Annecy.
Brunet, notaire, à Annecy.
Chappaz Joseph, professeur au Collège de Thônes.
Clerc Frédéric, curé de Marnaz.
Daviet André, vicaire à Fillinges.
Domenjoud Roger, architecte.
Dejond Jean, libraire à Annecy.
Dubois André, curé de Talloires.
Dumurgier Pierre, professeur au collège de Thônes.
Falconnet François, curé de Chilly.
Fort, photographe, à Annecy.
Fournier J.-François, vicaire à St-Maurice.
Frison Henri, chanoine de la Cathédrale de Moûtiers.
Gaudillière, licencié es-lettres, négociant, à Annecy.
Goyet Lucien, aumônier du Lycée Berthollet.
Grange Léon, curé de Menthon.
Izoard René, industriel, à Annecy.
Jacquier Joseph, aumôn. au Prévent. d'Etrembières.

MM. Jeantet, à Chavoires (Veyrier-du-Lac).
Joly Jean-Marie, curé de Pringy.
Levitte J.-Baptiste, professeur en retraite.
Missionnaires du Levant, Avenue de Cran.
Patuel François, Viuz-Faverges.
Peguet Jacques, imprimeur.
Perret Louis, banque Laydernier.
Chan. Pernoud Luc, Sup. du Petit-Sém. de Thonon.
Périllat Pierre-Joseph, curé de la Chapelle-Rambaud.
Pissard Pierre, officier de marine.
Revil Jean, licencié en droit.
Rosay Jean, notaire.
Roupioz Alfred, négociant, à Annecy.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Tavernier, marbrier-sculpteur.
Thibaulot Pierre-Jean, prof. au collège de La Roche.
Tissot, à Proupeine.
Tournafol Joseph, négociant, à Annecy.
Vicquery Joseph, curé-archiprêtre de Boëge.
Vuichard Ignace, vicaire à N.-D. d'Annecy.
Vulliez Aldophe, vicaire à St-Maurice d'Annecy.

Désormais, il ne sera plus envoyé aucune convocation individuelle pour les séances de l'Académie. La *Revue du Diocèse,* la *Croix de la Haute-Savoie* et le *Nouvelliste* de Lyon, indiqueront le jour et l'heure de chaque séance dont la première aura lieu le mardi 8 mars, à 14 heures.

Séance du 8 mars 1927

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR REBORD, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Birraux, Bunaz, Chiariglione, Coutin, Duret, Fuzier, Gavard, Henry, Joly, A. Moccand, Mugnier, J. Péguet, Périllat, E. Pernoud, L. Pfister, Rebord, Revil et Trincat.

MM. Bastian et Blanchard, proposés comme membres agrégés, assistaient aussi à la séance.

Excusés : MM. Mattelon et H. Pfister. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle le décès de l'un des membres de notre Conseil d'Administration, M. Henri Domenjoud, ancien percepteur, membre assidu de nos séances et petit-neveu de ce greffier Domenjoud, de l'Evêché de Genève-Annecy qui, à la Révolution, sut habilement transporter et cacher dans des maisons amies d'Annecy, dans sa propriété de Sevrier et jusque dans les grottes du Semnoz et du Roc de Chère, les manuscrits les plus précieux du Greffe, dont les *Visites pastorales de Saint François de Sales*. Ces pièces demeurèrent dans la maison Domenjoud jusqu'en 1910, année où notre regretté défunt les déposa aux Archives Départementales. Mgr Rebord rappelle aussi la mémoire d'un de nos anciens membres, M. Joseph Rollier, agent d'affaires à Thonon, récemment décédé. Aux familes Domenjoud et Rollier, il adresse les condoléances de l'Académie.

M. le Président énumère les très nombreux ouvrages savoyards donnés à notre bibliothèque par le regretté chanoine Lavorel, y compris divers manuscrits se rapportant notamment aux *Cartelles de la Cathédrale*.

Il fait connaître ensuite des dons généreux de volumes, brochures et manuscrits, savoir : M. le chanoine Dérippe (*recueil de pièces relatives aux Savoyards*, par M. Vuarin, curé de Genève, de 1806 à 1843) ; Anonyme, « Livre des émoluments de Chancellerie, tenu en 1732-33 par le greffier Morens, d'Annecy ; le Rd P. Tommaso Piatti, de Rome, « *Il servo di Dio Pio Brunone Lantéri* » et « *Cento anni d'Apostolato* » ; M. Pettex, « Code fabrianus », édition 1655 ; le Rd P. Abbé de Tamié, « Histoire de Tamié », par Garin ; Mgr Rebord, « Divisions administratives du Département de la Haute-Savoie » ; MM. Désormaux et L. Pfister, « Le Millénaire de St Bernard de Menthon » ; Mlle de Lagrange, de Pringy, cinq gros volumes de manuscrits ; Mgr Piccard, « Saint François de Sales et sa

famille », ouvrage dont M. le Président fait le compte-rendu bibliographique ; et d'autres dons encore par M. le chanoine Frizon, M. le Curé de Viry et divers anonymes. Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

Mgr Rebord signale encore d'intéressants travaux contenus dans le dernier fascicule de la « Revue Savoisienne » et du « Bulletin de l'Académie Delphinale ».

M. le chanoine Gavard rappelle les poèmes récents de M. l'abbé Mattelon :

« Malherbe disait volontiers que « les poètes ne sont pas plus utiles dans un Etat que les joueurs de quilles ».

Toujours l'*Académie Salésienne* a professé une doctrine moins utilitaire, toujours elle les a accueillis, eux et leurs productions, avec sympathie et admiration. Sans les couronner de fleurs, comme le voulait Platon, qui d'ailleurs les banissait de sa République, elle leur a donné le juste tribu d'éloges qu'ils méritaient.

M. l'abbé Mattelon, qui depuis des années accorde son luth à toutes les réjouissances publiques et privées, dans notre bonne ville d'Annecy, a publié divers poèmes dont il serait à propos de dire un mot, les signaler tout au moins :

Le Bi-centenaire de St François de Sales,
Le glorieux millénaire de St Bernard de Menthon.

Tout récemment, il vient de faire paraître une pièce sur le *VII^e Centenaire de St François d'Assise* (1226-1926).

En chantant le séraphique François, celui que le Pape, dans sa monumentale encyclique *Rite expiatis,* a appelé le Restaurateur des mœurs chrétiennes au XIII^e siècle, le poète étudie sa vie dans sept tableaux, mettant en relief tout ce qu'il y a d'édifiant, de noble, de généreux dans cette merveilleuse existence. Il nous montre particulièrement le fondateur d'ordre, le Saint, le thaumaturge, le crucifié de l'Alverne...

Ces quelques centaines de vers limpides nous font aimer celui qui dans sa simplicité fut si grand et mérita d'être proposé à l'admiration de tous les âges. Ce poème fut sans doute le meilleur hommage de la Savoie au

patriarche d'Assise, dans ces fêtes mondiales qui conviè-rent toute la chrétienté à la célébration de cet inoubliable centenaire. »

M. l'abbé Moccand signale un intéressant souvenir de notre illustre compatriote le Cardinal de Brogny :

« Le diocèse d'Annecy vient d'inscrire dans son propre la fête de « Marie médiatrice de toutes les grâces ». Ce vocable est connu depuis longtemps en Italie, en France, dans notre Savoie en particulier, sous sa forme abrégée de Notre-Dame de Grâce. A ce sujet, nous demandons la per-mission de signaler, dans la vie du cardinal de Brogny, un fait qui a été ignoré ou négligé par son dernier biographe, M. le chanoine Gonthier, et qui est rapporté dans l'histoire de Cambrai.

« On vénère dans une église de cette ville un tableau célèbre, connu sous le nom Notre Dame de Grâce. Ce tableau a appartenu jadis au cardinal de Brogny : il était le principal ornement de son oratoire, à Rome. Voici sa description. « C'est une peinture à la cire sur un panneau de bois de cèdre, haut de 0 m. 35, large de 0 m. 26. Sur un fond d'or, la Sainte Vierge est représentée en buste. Elle tient son Fils entre ses bras et de ses doigts le serre contre sa poitrine. Sa tête est légèrement inclinée à gauche et sa joue presse la joue droite de son divin Enfant... Dans son ensemble, la figure respire une douce mélancolie. Une coiffe rouge formant bandeau, cache en grande partie son front. Le cou et les poignets sont serrés dans une broderie d'or... Un manteau bleu, faisant l'office de voile, descend de la tête et tombe sur les bras en larges plis : deux rosaces dorées y sont brodées... Le corps de l'Enfant Jésus enveloppé d'un linge blanc. Sa main droite, dans un geste gracieux, presse le menton de sa mère, et la main gauche saisit le manteau de Marie. » Cette image de Notre-Dame, au temps du cardinal de Brogny, était regardée comme une de celles qu'aurait exécutées le pinceau de Saint Luc ; elle était très vénérée dans sa maison de Rome.

« Comment est-elle arrivée à Cambrai ? En 1425, Fursy de Bruille, chanoine de la collégiale Saint-Pierre, à Lille,

chanoine de Cambrai et prévôt du Chapître d'Arras, fut mandé à Rome pour y remplir de hautes fonctions. Il devint secrétaire du cardinal de Brogny, en même temps qu'abbréviateur des lettres pontificales. En reconnaissance de ses services, le cardinal lui légua le tableau de Notre-Dame de Grâce. Fursy de Bruille revint à Lille en 1430, et en 1450 alla s'établir à Cambrai. A sa mort, il disposa en faveur de cette ville de l'image miraculeuse qu'il avait rapportée de Rome.

« Ce tableau est à rapprocher de celui qui est vénéré à Evian sous le même vocable.

« Un autre souvenir intéressant du cardinal de Brogny est à signaler, non plus à Cambrai, mais dans son pays natal, à Annecy-le-Vieux. Il s'agit d'une vieille clef de voûte, sculptée aux armes de notre illustre compatriote ; elle provient de l'ancienne église du lieu, et à été retrouvée en 1925 au fond d'un réduit. Cette sculpture paraît rectifier une assertion du chanoine Gonthier. « Jean Fraczon, dit-il dans la brochure qu'il lui a consacrée (page 15), n'adopta les armoiries connues sous son nom qu'au moment de son élévation à la pourpre romaine. Les armes du cardinal de Brogny ornent le chevet de la chapelle des Macchabées, à Genève : elles sont surmontées d'un chapeau à douze glands. L'écusson d'Annecy-le-Vieux est le même que celui des Macchabées et porte, comme lui, « d'azur à une croix double de gueules, à la bordure d'or ». Mais le nombre des glands du chapeau est différent ; ici, il n'est plus que de dix. Manifestement, notre clef de voûte est antérieure au cardinalat de Jean Fraczon, et date de son épiscopat à Viviers (1383). Et c'est à cette époque et non plus tard, qu'il adopta les armoiries connues sous son nom. Mince détail d'histoire, sans doute ; mais rien de ce qui concerne une des gloires de notre Savoie ne peut nous être indifférent. Cette sculpture prouve par ailleurs que Jean Fraczon fit réparer et embellir l'église d'Annecy-le-Vieux avant son cardinalat : nouvelle preuve de l'amour qu'il garda toujours pour son pays natal, pays que son panégyriste Blanchi de Wellate appelle « *patria jucundissima* » !

Une commission spéciale, pour l'examen des travaux à paraître dans ses Mémoires, est instituée sur proposition de M. le Président. En font partie, MM. Gavard, Mugnier, Ernest Pernoud, Rebord et Terrier.

Dans le but d'augmenter quelque peu le montant de nos ressources, Mgr Rebord invite les Membres de l'Académie à verser le plus tôt possible leur cotisation (20 fr.) au trésorier-adjoint, M. l'abbé Chiariglione (Bureau de la *Croix*). Les versements peuvent se faire à peu de frais au compte-postal de la *Croix de la Haute-Savoie* (Lyon N° 5.852). Les sommes ainsi encaissées produiraient un intérêt appréciable.

Mgr Rebord propose les candidatures des personnes ci-après comme membre agrégé :

MM. Barut Jules, ingénieur.
Bastian Louis, de Menthonnex-sous-Clermont.
Blanchard Louis, architecte.
Chamot Raymond, vicaire, à la Giettaz.
Chardon Emile, curé de Nâves.
Dauprat J.-B. directeur du Comptoir d'Esc. d'Annecy.
Excoffier Auguste, curé de Poisy.
Flammary, au Pont-Neuf.
Gaillard, hôtelier.
Genevois, docteur-pharmacien.
Gantelet, Société Générale.
Gurgo Joseph, entrepreneur.
Gurgo Marius, fils.
Morand J.-Eutyche, curé de Minzier.
Moret, notaire.
Baron Tancrède du Noyer de Lescheraine, directeur de la Banque de France.
Paccard Joseph, fondeur de cloches.
Paccard Louis, fondeur de cloches.
Ritz Fr., caissier à la Caisse d'Epargne.
Truffy, directeur du *Réveil Savoyard*.
Vanel, aumônier du monastère des Clarisses d'Evian.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.

Et comme Membres honoraires :

Mme Domenjoud, rue Ste-Claire, 18.
Mlle M. Crozet-Mouchet, rue Ste-Claire.
Mlle Grivaz, rue Royale.
Mme Favre, 18, rue Carnot.
Mme Lang, Immaculée-Conception.
Les Révérendes Sœurs de la Visitation.
Les Révérendes Sœurs de St-Joseph.
Les Révérendes Sœurs de l'Immaculée-Conception.

Sur proposition de M. le Président, les interprètations des articles 4, 9, 12 et 13 de nos statuts sont adoptés à l'unanimité :

Article IV. — « Le bureau présente les candidats aux places vacantes de Membres effectifs et de Membres de la Commission administrative. Les Membres effectifs demeurant en exercice, dont le vote est secret, se prononcent par *oui* et par *non*. Si l'un des candidats ne réunissait pas la majorité absolue, le même *bureau* en présenterait un autre. »

Article 9. — « Dans le but de rendre nos séances intéressantes et instructives, l'Académie n'imprimera dans ses *Mémoires et Documents* aucun travail qui n'ait été lu, aux réunions mensuelles, par son auteur ou par son délégué. l'un et l'autre devant être membre de la Société.

« Il n'y aura d'exception que pour les travaux demandés par l'Académie, dans un but d'utilité générale, à l'un de ses Membres.

« Il ne pourra être fait lecture que d'un manuscrit dont la rédaction soit définitive, et, autant que possible, dactylographié.

« Aussitôt lu, il passe aux mains du Secrétaire qui prend la responsabilité de le conserver avec soin ; il demeure propriété de l'Académie.

« Trois Examinateurs sont choisis parmi les Membres de la Commission administrative, et désignés au scrutin secret des Membres effectifs. Chargés d'étudier les pièces à

faire entrer dans la composition du volume, ils décident à la majorité de deux voix ou à l'unanimité, et en dernier ressort, quels sont les travaux dont il sera simplement *rendu compte* ou *fait mention*, et ceux qui seront imprimés *in extenso*.

« Le mandat des Examinateurs expire tous les trois ans, avec celui du Bureau.

« Il sera pourvu immédiatement, de la manière ci-dessus indiquée, au remplacement de l'un des Examinateurs dont la place serait devenue vacante.

« Dans la première partie du volume, comme au compte-rendu des séances, ne pourront trouver place que les pièces administratives se rapportant à la vie de la Société, ayant pour auteur le Président ou son délégué, tels que Nécrologe, Dons de manuscrits et d'imprimés, etc., etc... ; ainsi que les comptes-rendus ou simples mentions des lectures faites, et le renvoi à la seconde partie des écrits jugés dignes d'être imprimés in extenso.

« Les auteurs de ces derniers travaux seront prévenus à temps, s'il y a lieu, que, faute de ressources suffisantes, les Examinateurs seront obligés de les ranger dans la catégorie de ceux dont il ne sera que rendu compte, à moins qu'ils ne prennent à leur charge la partie des frais d'impression qui leur sera assignée.

« Les Membres de l'Académie seront avertis que le dernier délai pour le versement de leur cotisation de 20 francs, aux mains du Trésorier-Adjoint, est la mi-septembre. Du 15 septembre au 1er octobre, des chèques seront envoyés à tous les adhérents en retard de payement. A la mi-octobre, les Examinateurs, connaissant les ressources de la Société, auront pu terminer leur étude. L'impression du volume, commencée immédiatement, dans la quinzaine avant Toussaint, permettra l'envoi de tous les volumes avant le 1er janvier ».

« Les trois membres dont il vient d'être parlé seront aussi chargés de l'examen des manuscrits présentés au concours de l'Académie pendant la durée de leur mandat.

« Il leur sera adjoint, par le même vote que ci-devant,

un ou plusieurs Membres destinés à suppléer l'un d'eux chaque fois que, se trouvant en cause, il ne pourrait pas être tout à la fois juge et partie.

« Si l'un des Examinateurs est auteur d'écrit présenté comme devant entrer, à un titre quelconque, dans la composition du volume, il sera délibéré sur ce point en son absence.

« Dans le cas où l'un des trois Examinateurs prendrait part au concours, il se trouverait, par le fait même, complètement exclu du Jury.

Article 12. — « Pour l'admission des nouveaux Membres, le Président pourra se contenter de demander : « Y a-t-il quelque opposition ? »

Article 13. — « Toute démission est valable à dater du moment où elle a été suffisamment notifiée au Président, qui, en temps et lieu, en informe la Société.

« Dans les mêmes conditions, le Bureau a qualité pour recevoir la démission de son Président. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h. 30.

Séance du 5 avril 1927

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR REBORD, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Bastian, Birraux, Bunaz, Chiariglione, Corbet, Coutin, Duret Flamary, Gavard, Levitte, A. Moccand, E. Pernoud, L. Pfister, Mgr Rebord, Chanoine Roupioz.

M. le Président dit la grande perte que vient de faire notre Académie par le décès de M. l'abbé Jules Mattelon, membre du Conseil d'Administration.

Sont nommés agrégés les 20 candidats proposés à la séance de mars ainsi que 8 Membres honoraires.

Invitant tous les membres de la Salésienne à faire des communications à nos séances, Mgr Rebord rappelle l'art. 2

des Statuts : « L'Académie Salésienne est scientifique et littéraire, ayant pour objet l'étude des sciences sacrées et profanes, plus spécialement les études historiques et archéologiques concernant la Savoie et le diocèse d'Annecy. »

M. le chanoine Gavard fait le compte-rendu bibliographique des ouvrages suivants : *Le Millénaire de saint Bernard de Menthon* (Désormaux et L. Pfister) et l'étude de M. le chanoine Frizon, sur *Marie-Josephte Doix.*

M. le président analyse aussi les ouvrages ci-après offerts à l'Académie : *Saint François de Sales et sa famille* par Mgr Piccard ; *Histoire de l'Abbaye de Tamié* par l'abbé Garin ; *Saint Fidèle de Sigmaringen* par le R. P. Fidèle ; ainsi que les dernières publications de l'Académie de la Val d'Isère et de la Société d'Histoire de Fribourg.

M. l'abbé Coutin commence la lecture de l'*Histoire d'Alby-sur-Chéran* qu'il écrit en ce moment : chapitre consacré aux franchises, armoiries, à la description du bourg et au mouvement de la population.

Il dépose pour la bibliothèque un règlement de police, à Annecy, en 1825.

M. Louis Bastian offre un dossier complet sur la Chapelle du chapelet, érigée, en 1491, au château de Doucy.

Mgr Rebord donne lecture d'une délibération du Conseil municipal d'Annecy, du 9 juillet 1645, décidant la consécration de notre ville à la sainte Vierge ; le texte en paraîtra intégralement.

Il termine par la communication d'une première partie du travail du regretté P. Eugène de Bellevaux sur la Chartreuse de Vallon en Faucigny.

Prochainement, la presse de Savoie publiera le programme du concours d'histoire et d'archéologie que l'Académie Salésienne vient de fonder pour 1928.

M. le Président propose la candidature des nouveaux Membres ci-après :

MM. Abry Joseph, imprimeur.
Baudin Pierre-Tancrède, aumônier des Sœurs de La Roche.
Bertherat J.-Louis, vicaire à Sallanches ;
Bosson Jules-Félix, curé d'Argonnex.
Caux Fr., curé de Thairy.
Chappuis Pierre, curé de La Balme-de-Thuy.
Desgranges Eugène, vicaire à St-Jeoire.
Ducret J.-Claude, prêtre, retiré à Féternes.
Ducroz J.-Marie, curé de St-Eustache.
Dumont Joseph, curé de St-Jean-de-Sixt.
Dunoyer Alfred, curé de Veyrier.
Duparc Joseph, agent d'affaires, rue N.-D., Annecy.
Fournier Claudius, vicaire à Cran.
Hudry Auguste-Philibert, curé de Monnetier-Mornex.
Jay Auguste, curé de Villaz.
Jordan Michel, curé d'Alex.
Mermaz Charles, curé de Montmin ;
Morel Fr.-Louis, supérieur de la Maison de Concise.
Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pollier François, curé d'Entrevernes.
Rosay Louis, curé de St-Germain-sur-Talloires.
Rulland Georges, curé-plébain de Thônes.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Tilleuls (Pensionnat des).
Veyrat-Durebex J.-F., curé de Bonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

Séance du 3 mai 1927

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR REBORD, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Benoît, Birraux, Boymond, Bunaz, Chiariglione, Corbet, Cuttaz, Dunoyer, Duret, Favrat, Flamary, Gavard, Fournier de Cran, Lafrasse,

Levitte, Mermaz, Moccand, Mugnier, E. Pernoud, H. Pfister, F. Ritz, Mgr Rebord, Rognard.

Excusé : M. L. Pfister.

En l'absence du secrétaire, M. H. Pfister donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, ce procès-verbal est adopté.

Ouvrant la séance, M. le Président fait procéder à l'élection des Membres agrégés proposés à la dernière réunion ; ceux-ci sont élus à l'unanimité. Il présente ensuite la candidature de 23 nouveaux Membres agrégés et de 8 Membres honoraires, dames.

M. le Président fait le compte-rendu bibliographique de l'ouvrage de M. le professeur J.-A. Roux sur les verbes irréguliers de la langue anglaise et signale le tome XLV des *Analecta Bollandiana* qui contient le compte-rendu d'ouvrages intéressant deux paroisses de notre diocèse : Saint-Eustache et Saint-Ferréol.

M. l'abbé Coutin continue la lecture de l'*Histoire d'Alby-sur-Chéran*, et notamment de l'intéressant chapitre consacré à ses sept châteaux.

Mgr Rebord donne connaissance en ces termes d'un précieux manuscrit que lui a communiqué M. l'abbé Emile Chardon, curé de Nâves :

« M. l'abbé Chardon Emile, curé de Nâves, membre de notre Académie, a eu la bonté de me communiquer un trésor de ses archives paroissiales.

« C'est un manuscrit, papier de 8 pages utiles, et un tiers de page, portant au dos, d'une écriture moderne, la mention : « Titre précieux concernant les grâces obtenues par l'intercession de St François de Sales ».

« J'ai dit, dans « Gerbe de Notes et Documents, etc. », comment Charles-Auguste de Sales provoqua dans tout son diocèse les dépositions assermentées des personnes prétendant avoir obtenu des faveurs extraordinaires par l'intercession de St François de Sales ; c'est le récit d'un certain nombre de ces faveurs que renferme notre manuscrit.

« Deux dépositions seulement sur douze ne se rencontrent ni dans l'ouvrage précité. ni dans le *Pouvoir de St François de Sales ;* elles se rapportent à la paroisse de Samoëns. En voici la copie fidèle :

L'année 1634, Mᵉ Jean d'Estalay, châtelain de Samoëns, et Madame Nicolarde de Boren, ayant une fille âgée d'environ trois ans atteinte d'une éthisie — et après avoir demeuré dix-huit Jours sans manger ni parler, et hors d'espérance de vie, les dits père et mère la vouèrent au grand Serviteur de Dieu François de Sales. Et au même temps, elle commença à se remettre. Ce que voyant, le dit père s'en vint Annecy, pour rendre son vœu dans l'église où repose le corps du dit Serviteur de Dieu. Et étant de retour, la trouva fort remise, en telle sorte que se porte maintenant bien, et n'a jamais eu aucun sentiment de cette infirmité, comme assurent la dite mère et Madame de Vouzairay, femme de feu noble de Montpiton. Ce qu'elles ont déposé devant le Sr Colomby, archiprêtre de Samoëns, le 4ᵉ juin 1656.

L'année 1623, honorable Claudine Destalay, femme de Mᵉ François Chappuis, notaire, ayant un fils malade nommé François, âgé d'environ un an et demi, en telle sorte que l'on n'espérait point de vie — lui et Mademoiselle de Charmoisy femme aujourd'hui du Sr baron de Vallon, se rencontrent là. Et voyant que les dits père et mère s'attristaient fort, leur suggéra de recommander le dit enfant au grand Serviteur de Dieu, afin que par ses intercessions ils puissent obtenir ce qu'ils désiraient ; ce qu'ils firent. Et la dite Damoiselle de Charmoisy, portant avec soi, comme par reliques, une lettre écrite par les mains du dit Serviteur de Dieu, la donna à la dite mère. Elle, ayant appliqué la dite lettre en faisant le vœu, la dite enfant commença à se remettre, et fut entièrement remise, comme a déclaré la dite mère, ce quatrième juin 1656 ; comme pourrait aussi faire la dite Damoiselle de Charmoisy, pour être encore en vie aujourd'hui.

« Tel est le récit des deux guérisons attribuées à la puissante intercession de St François de Sales.

« Il est intéressant de voir à l'œuvre la future épouse de Jacques de Gex, baron de Vallon, rendant la santé aux malades par le simple attouchement d'une lettre, j'allais dire d'un chapitre de l'*Introduction à la Vie dévote,* que lui avait probablement prêté la « Philothée ». Celle-ci ne se donnait pas d'autre délassement que celui « d'aller res-

pirer l'air pur et frais de nos montagnes, dans l'agréable vallée du Giffre, à Samoëns, chez sa belle-sœur » (Rev. Sav. 1878, p. 106).

« J'ajoute en terminant — et cette remarque s'applique aux dépositions consignées dans « Gerbes de Notes et Documents, etc.) ; que le récit naïf des témoins déposant sous la foi du serment, renferme un accent de piété, une onction qu'on chercherait vainement dans les pages du « Pouvoir ». Sous prétexte de moderniser le style, de le mettre à la portée de tous les lecteurs, on l'a parfois rendu méconnaissable. »

Le même poursuit la lecture du travail du P. Eugène de Bellevaux sur la chartreuse de Vallon.

Signalant trois registres des actes de catholicité de l'ancienne paroisse de Gevrier, conservés aux archives paroissiales de Cran-Gevrier, M. l'abbé Fournier, de Cran, fait connaître les noms de plusieurs curés de Gevrier à ajouter à la liste de ceux déjà connus : Rd Pucet (1734-38), Bernard (1739-45), Lacombe et Lavigne. Un acte de baptême de 1741 et un acte de mariage de 1740 où figure comme témoin Honorable Gay, papetier à Cran, prouverait que la papeterie remonterait au delà de 1776, date qui avait été adoptée pour l'époque de sa création.

Il parle enfin de la Chapelle du Pont de Tassé, à Cran, laquelle remontant à 1686 semble s'être fait une spécialité de recueillir les enfants abandonnés.

M. Fournier dépose pour nos Archives une lettre signée de M. Joseph Bérard, actuellement meunier à Meythet, par laquelle ce dernier fait la description d'un chapeau de St François de Sales, malheureusement détruit par ignorance, et qu'il eut en sa possession par son aïeule Jacqueline Trépier.

M. le chanoine Mugnier donne un aperçu d'un travail minutieux, intitulé « *Patois de Vieugy : Phonétique et Morphologie* » qu'il composa en 1908, sous la direction immédiate du célèbre abbé Rousselot, professeur à l'Institut Catholique. Ce mémoire d'un vif intérêt fut approuvé par M. Thomas, professeur à la Sorbonne.

M. Mugnier présente aussi de récentes et délicates poésies composées par deux jeunes séminaristes bien inspirés et dédiées l'une *à la Très Sainte Vierge Marie, notre patronne,* l'autre *à la Vierge Marie, patronne du Diocèse d'Annecy.*

A la suite d'un rapport de M. le chanoine Bunaz, bibliothécaire, les volumes disponibles des Mémoires de l'Académie seront désormais en vente aux prix suivants :

Les sept premiers volumes : 20 fr. pièce ; les volumes suivants : 10 fr. pièce ; les deux derniers volumes concernant l'Histoire de Thônes : 35 fr. les deux ; les volumes à paraître nouvellement : 20 fr. pièce.

La prochaine séance aura lieu le mardi 7 juin.

Nouveaux Membres présentés à la séance du 3 mai 1927.

Mme Bachet Louis, rue Carnot.
Mlle Barut M.-Thérèse, avenue de Chevênes.
Mlle Chatron Marie, Chambéry.
Mlle Crolard Jeanne, rue Notre-Dame.
Mme Lamy Léon, avenue de Chevêne.
Mme Mathieu Eugène, aux Marquisats.
Mlle Mathieu Jeanne, rue Royale.
Mme Ruphy Fernand, aux Barattes.
MM. Boymond Camille, curé de Chavanod.
Brechard (de), Chapelain de Paray-le-Monial.
Chabord Raymond, séminariste.
Chevallier Paul, vicaire à Evian-les-Bains.
Clerc (commandant), aux Usines d'Ugine.
Cruz Alexandre, curé de Cuvat.
Dupont J.-Marie, curé de St-Martin-Bellevue.
Gruffat J.-Louis, curé d'Epagny.
Longeray Claudius, curé de Cohennoz.
Mollier Joseph, prof. au Petit-Séminaire de Thonon.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Perret Félix, professeur au Collège de Thônes.
Perrin, directeur des Usines à Ugine.
Pruvost M.-A., supérieur de l'Orph. de Douvaine.

MM. Rhuin Louis, chanoine honoraire, curé de Chamonix.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet François, curé d'Usinens.
Romand J.-François, curé d'Héry-sur-Ugine.
Roux J.-A., professeur à Chambéry.
Socquet-Juglard Emile, séminariste
Trettet, ingénieur à Ugine.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Vulliez Ambroise, curé de St-Didier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h. 15.

Séance du 7 juin 1927

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR REBORD, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Birraux, Chiariglione, Charmot, Coutin, Cuttaz, Excoffier, Flamary, Fournier (de Cran), Fromaget, Gavard, Henry, Laperrousaz, Morand, Dr Mouthon, Père Victorin, Me du Levant, E. Pernoud, L. Pfister, Mgr Piccard, Mgr Rebord, Roupioz (chanoine), Sauthier-Thyrion et Trincat.

Mgr Rebord ouvre la séance, donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance dernière et prononce les paroles ci-après :

« Notre Société offre ses meilleurs vœux de cordiale bienvenue à Monseigneur L.-E. Piccard, président de l'*Académie Chablaisienne*, dont il fut dès le début le membre le plus actif et le plus dévoué.

« En la personne de mon ami d'enfance, de mon condisciple du collège d'Evian-les-Bains et frère d'ordination, nous sommes heureux de saluer l'un des rares *Fondateurs* de la *Salésienne*. Toujours il s'est intéressé à elle, comme nous nous intéressons aux destinées de notre chère sœur cadette la *Chablaisienne*. La visite de Mgr Piccard, dont

nous lui sommes très reconnaissants, cimentera encore les liens d'union des deux Académies de la Haute-Savoie, plus décidées que jamais à marcher la main dans la main, à s'entr'aider mutuellement dans la poursuite du même idéal. »

M. le Président souhaite aussi la bienvenue aux membres de l'Académie qui pour la première fois assistent à l'une de nos séances : MM. les abbés Laperrousaz, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, et Fromaget.

Mgr Piccard remercie M. le Président de ses paroles aimables, puis présente une médaille de saint François de Sales, très rare du fait que le Saint est représenté de profil. Cette médaille date de 1665. La silhouette est conforme aux descriptions du profil du crâne du saint « teste grande et pleine, presque chauve, le nez bien profilé..., la bouche ronde..., etc. »

M. le Président annonce de la part du R. P. Victorin, la présentation en juillet du troisième chapitre de l'*Histoire de la Chartreuse de Vallon,* commencée par le P. Eugène ; et de la part de M. l'abbé Coppier, curé à Tunis, un prochain rapport sur la colonie savoyarde de Tunisie.

Il communique aussi une correspondance de R. P. Buffet qui vient permettre d'identifier le tableau représentant une séance de la première Académie Florimontane, et dont une reproduction sur verre a été offerte récemment à notre Académie. L'original dont il est question dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie,* est l'œuvre du peintre Molin et avait été offert à la reine Marie-Christine.

M. l'abbé Fromaget donne lecture d'un charmant article intitulé « *Mer ou Montagne* » paru dans « La Plaine », bulletin paroissial de Saint François de Sales, à Paris, du 15 avril dernier. Cet article plein de poésie et qui essaye d'attirer vers nos montagnes les touristes hésitants, a mérité à notre collègue le premier prix du grand concours ouvert par « La Plaine » sur le sujet : « *Que préférez-vous : la Mer ou la Montagne...? Dites les raisons de votre* choix. »

M. le Président adresse de vives félicitations à M. Fromaget.

Mgr Rebord dépose pour nos archives divers manuscrits anciens offerts par Mme Bénand-Berthet, propriétaire du Musée Savoyard d'Evian, à laquelle des remerciements sont adressés.

Il analyse le dernier Bulletin de la Société Gorini, de Belley, et cite un passage du testament du chanoine Amédée de Sales, fils de Gallois, aumônier de son oncle, Mgr Jean-François, duquel il résulte que ce chanoine, victime de la peste, en 1629-1630, était soigné en une cabane près le pont de la Halle d'Annecy. Ce document prouve qu'en plus des Iles du Fier, il existait, en dehors du mur d'enceinte de la ville, des cabanes pour les pestiférés.

M. l'abbé Coutin donne lecture du 3e chapitre de son Histoire d'Alby, et notamment des deux églises paroissiales et de leur union ; des clochers, des cloches, etc., puis des familles de petite noblesse.

M. le chanoine Roupioz rappelle la notice historique sur la Paroisse de Vaulx, qu'il fit paraître, en 1913, dans son Echo Paroissial. Il donne connaissance des principaux passages et tout particulièrement de la partie traitant de l'arrivée à Vaulx, au XIIe siècle, des Bénédictins auxquels Arducius de Faucigny fit donation de l'église. Les bons moines apportèrent dans la paroisse progrès et prospérité.

Au nom du Révérendissime P. Abbé de Tamié, M. le chanoine Gavard présente un intéressant travail de ce dernier sur l'Eglise de l'Abbaye de Tamié, reconstruite en sa forme actuelle sur la fin du XVIIe siècle, sous la prélature de l'Abbé D. Antoine de la Forêt de Somont (1665-1701). Le Moine François Cornuty, de l'Abbaye même, en fut l'architecte.

L'étude sera publiée *in-extenso* à la suite des procès-verbaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15.

Séance du 5 juillet 1927

Le mardi 5 juillet 1927, à 14 h., se sont réunis MM. Bunaz, Chiariglione, Coutin, Flamary, Gavard, Levitte, le R. P. Victorin, Missionnaire du Levant, L. Pfister et Trincat.

Par suite du décès, survenu la veille, du président, Mgr Rebord, la séance a comporté seulement la récitation d'un *De Profundis* pour le très regretté défunt et les Membres se sont retirés en signe du grand deuil qui atteint l'Académie.

Séance du 2 août 1927

Etaient présents : MM. Bibollet, Birraux, Bunaz, Chiariglione, Corbet, Coutin, Cuttaz, Duret, Flamary, Fournier, (de Cran), Gavard, Levitte, Mugnier, Péguet, E. Pernoud, L. Pfister, R. P. Victorin, M^re^ du Levant, Ritz, Roupioz, (chanoine) Terrier, Trincat, Vulliez.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le chanoine Gavard, vice-président, ouvre la séance et fait procéder aussitôt à l'élection de deux membres du comité en remplacement de M. l'abbé Mattelon et de Mgr Rebord, décédés ; sont élus, M. Lévitte, ancien professeur au Lycée, et M. l'abbé Corbet.

Le Comité, reconstitué, nomme alors président de l'Académie Salésienne M. le chanoine Gavard, et vice-président, à sa place, M. le chanoine Pernoud, Vicaire général.

Le nouveau président prononce aussitôt l'allocution suivante :

On ne succède pas à Mgr Rebord sans émotion. Pour qui l'a connu à l'œuvre, a été associé d'une façon si étroite à ses travaux, depuis un si grand nombre d'années, l'a vu dépensant généreusement non seulement pour éditer ses publications

diverses, mais pour assurer l'installation de l'Académie dans le local où vous êtes, dans l'ancien Hôtel Favre, lui procurer un ameublement du meilleur goût, favoriser l'organisation de sa bibliothèque..., la tâche paraît lourde et la responsabilité plus qu'ordinaire.

Tout a été dit sur la vie et l'œuvre de Mgr Rebord, ses fonctions dans la hiérarchie ecclésiastique, la façon dont le prêtre s'est toujours imposé par la dignité de sa vie, son activité, son zèle. Les journaux locaux, après la *Revue* du diocèse, ont rempli leurs colonnes de ses éloges et de leur juste tribut de regret et d'admiration.

Mais l'Académie Salésienne doit dire sa reconnaissance spéciale pour les bienfaits reçus et saluer celui qui fut un ouvrier de la première heure, un travailleur inlassable, et qui, les derniers mois de sa vie, se consacra si pleinement à sa chère Académie qu'on pouvait le considérer, à bon droit, comme son second fondateur.

Lui succédant par un excès de bienveillance du Conseil d'Administration, et laissant à mes électeurs la responsabilité d'un vote que j'aurais voulu éviter ; pour l'heure, je m'incline devant la mémoire de celui qui fut mon prédécesseur ici, comme il le fut, il y a 12 ans, au Grand-Séminaire. Afin de mener à bien une œuvre que Mgr Rebord voulait si grande et aurait voulu plus grande encore de jour en jour, j'essaierai, dans le calme et la sérénité du travail, de la maintenir. Et, comme le coureur antique, j'espère, Dieu aidant, pouvoir transmettre à mon successeur le flambeau que j'ai reçu et le transmettre sans avoir laissé éteindre sa flamme, ni amoindrir son éclat. Pour cela, il me faut le concours de tous et l'appui de vos bonnes volontés. J'ose donc y compter, Messieurs et chers confrères Salésiens et, en pleurant le grand défunt que nous avons perdu, mettons-nous à l'œuvre et pensons à l'avenir.

Nous pensons faire le meilleur éloge de Mgr Rebord en donnant simplement la liste de ses nombreux ouvrages.

Le divin voyageur : Voyages de N.-S., concordance des Evangiles, in-4°, cartes, illustrations, Abry, Annecy, 1900.

La Maison de la Galerie, in-8°, Abry, Annecy, 1900.

Le secret de la sainteté, in-8°, Imprimerie Commerciale, Annecy, 1911.

Histoire de la Propagation de la Foi et de la S. Enfance dans le diocèse, Acad. Salés., Annecy, 1912.

Le collège St-Nicolas, à Avignon, Acad. Salés., 1914.

La Bibliothèque publique d'Annecy, in-8°, Abry, Annecy 1917.

Dictionnaire du Clergé Séculier et Régulier dans le diocèse de Genève-Annecy, de 1532 à nos jours, avec la collaboration de M. l'Abbé Gavard, 2 vol., in-8° (1er vol. Imp. Dureuil, Bourg, 1920. — 2e vol. Imprimerie Commerciale, Annecy, 1921).

Synodes de Saint François de Sales, in-8°, Imprimerie Commerciale, Annecy, 1921.

Complément du Dictionnaire du Clergé, in-8°, Imprimerie Commerciale, Annecy, 1922.

Gerbe de Notes et Documents, in-8°, Imprimerie Commerciale, Annecy, 1922.

Glane Salésienne, Supplément au Pouvoir de Saint François de Sales, in-8°, Imprimerie Commerciale, 1922.

A la recherche d'un Sanctuaire Salésien, in-8°, Imprimerie Commerciale, 1922.

Visites Pastorales du Diocèse de Genève-Annecy, 1411-1920, 2 vol., in-8°, Abry, Annecy 1922 et 1923.

Grand Séminaire du diocèse de Genève, Chambéry, Annecy, 1564-1914, in-8°, Imprimerie Commerciale, Annecy, 1924.

Cathédrale de Saint François de Sales, de ses prédécesseurs immédiats et de ses successeurs 1535-1923, in-8°, Imprimerie Commerciale, Annecy, 1923.

Mgr J.-P. Biord et le Palais Episcopal d'Annecy, in-8°, Abry, 1924.

Divisions administratives du départ. de la Haute-Savoie et du diocèse d'Annecy, de 1723 à nos jours. Imprimerie Commerciale, Annecy, 1926.

M. le Président propose ensuite la candidature de dix nouveaux Membres agrégés et donne lecture d'une note sur le P. Michel Montmasson :

« Les journaux (*La Croix,* l'*Echo de Paris*) ont dernièrement entretenu leurs lecteurs d'une cérémonie qui consista dans l'érection d'une plaque, à la chapelle des fonts baptismaux d'Ecouen, en l'honneur de Jean Le Vacher, laza-

riste, vicaire apostolique et consul de France, qui périt à la bouche d'un canon, à Alger, le 26 juillet 1683.

« Une autre plaque fut également fixée sur la maison natale du saint religieux. M. Franklin-Bouillon eut la patriotique élégance, nous dit Charles Pichon, d'y prononcer son éloge. On remarquait, dans l'assemblée, l'Archevêque d'Alger, des représentants du Quai d'Orsay, l'Amicale des Consuls.

« Nous avons, en Savoie, un personnage comparable à Jean Le Vacher, un lazariste comme lui, un vicaire apostolique aussi accrédité par S. M. Très chrétienne auprès du Dey d'Alger, mort également à la bouche d'un canon, le 5 juillet 1688, cinq ans après le héros d'Ecouen. C'est le P. Michel Montmasson, né à Marcellaz-Albanais (ou à Chapéry), dont la belle vie fut toute de dévouement et de zèle pour la religion. Sa mort mit fin à un douloureux martyre que les barbaresques lui firent souffrir avant d'envoyer ses débris sanglants sur les vaisseaux français mouillés à distance.

« Ces quelques mots ne sont pas pour refaire l'étude que publia jadis M. Gonthier, mais seulement pour commémorer, à l'occasion de la cérémonie d'Ecouen, le souvenir d'un glorieux compatriote trop oublié. »

M. François-M. Ritz fait l'intéressante communication suivante :

Messieurs,

Permettez-moi de vous rappeler très brièvement une page d'histoire locale. Aux environs de l'année 1020 arrivèrent à Talloires, envoyés par Ithérius, abbé de Savigny, quatre moines : Germain et Ruph son frère, tous deux prêtres, originaires des environs de Malines, en Belgique ; Istmius et Istmidon, tous deux diacres.

Germain, après avoir relevé, comme prieur, le monastère de Talloires et fait un pèlerinage aux Lieux Saints, aspira à la vie solitaire. Il établit sa retraite non loin de ses frères de Talloires, à l'ermitage qui porte, aujourd'hui encore, son nom : St-Germain.

Ruph, qui avait succédé à son frère comme prieur de Talloires, se retira aussi dans la solitude et sans doute en même temps que lui. Mais au lieu de choisir une retraite proche de

ses frères, dans une grotte d'où il aurait pu, comme St Germain, entendre la cloche du monastère appeler aux offices, dans un lieu à la vue large, étendue et dominante, il alla s'établir au fond d'une combe solitaire, gorge étroite entre la pointe de Vélan et la Sambuy où existait déjà sans doute une petite chapelle, dite de Faucemagne. Ruph vécut là ermite, d'une vie sans doute des plus austères et des plus saintes car, après sa mort, son tombeau fut bientôt vénéré et celui qui y reposait honoré comme un saint. Tant et si bien qu'en 1645, Mgr Dom Juste Guérin, évêque de Genève, autorisa la translation des reliques sur l'autel.

Cependant, le Prieuré fut peu à peu abandonné et la chapelle elle-même tomba en ruines au cours des âges ; et ce fut par un pur hasard que les reliques y furent retrouvées, en 1835 Dans l'incertitude qui planait alors sur l'authenticité de ces reliques, car on ignorait la translation de 1645, elles furent transportées dans la sacristie de l'église de Seythenex. En 1852, le curé de Seythenex les enterra derrière le maître-autel d'où elles furent exhumées, en 1873, par M. l'abbé Ducis, archiviste départemental, sur l'ordre de Mgr Magnin. Les ossements ainsi recueillis furent renfermés dans une nouvelle caissette qui reprit de nouveau place dans la sacristie de Seythenex.

M. le chanoine Brasier, qui a raconté ceci tout au long et de façon très documentée dans son étude sur St Ruph, émettait, il y a près de 50 ans, le vœu que ces reliques puissent être replacées, au petit hameau de St-Ruph, sur l'autel de la petite chapelle relevée. Ce vœu n'a pas été, hélas ! exaucé, et ne paraît pas près de l'être. Et pendant ce temps, les reliques sont toujours à la sacristie de Seythenex, au fond d'un placard. J'ai vu, il y a deux ans, cette petite caissette oubliée dans un coin, avec ses cachets de scellement bien usés, et je n'ai pu me défendre d'une émotion grave et attristée en voyant les restes de ce saint ermite ainsi à l'abandon, non loin du lieu où, il y a 900 ans, s'élevaient ses prières, du lieu où, pendant des siècles, des générations l'ont honoré et imploré.

Me sera-t-il permis, Messieurs, de demander à notre Président de bien vouloir signaler à Monseigneur notre Evêque, au nom de cette assemblée si religieuse, cette situation attristante, afin qu'il y mette un terme par la décision que lui dictera sa haute sagesse et son amour éclairé des choses saintes.

M. l'abbé Coutin continue la lecture de son Histoire d'Alby-sur-Chéran, analysant les chapitres consacrés à la vieille église Saint-Donat, aux diverses chapelles d'Alby, à la Maladière et aux confréries.

M. Gavard remercie M. l'abbé Bibollet, héritier de Mgr Rebord, qui a bien voulu offrir à notre Académie un beau meuble rempli des archives et documents du si regretté président.

Nouveaux Membres présentés à la séance du 2 août.

Rme P. Abbé d'Hautecombe.
Mgr Costa de Beauregard, V. G. de Chambéry.
MM. Abbé Conseil François, à Sallanches.
Abbé Lacroix M.-Auguste, curé de Passy.
Abbé Schemid Charles, plébain de Cluses.
Abbé Simond Fr.-Albert, vicaire à Evian.
Abbé Tissot Alphonse, curé de Vers.
Abbé Vanel Pierre-Joseph, curé-archiprêtre d'Abondance.
Abbé Vuarnet Maurice, vicaire à Sallanches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h. 50.

Séance du 4 octobre 1927

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Bunaz, Chiariglione, Chométy, Corbet, Coutin, Fournier (d'Annecy), Flamary, Gavard, Jeantet, Lévitte, Morand, Mugnier, E. Pernoud, Périllat, L. Pfister, Ritz et chanoine Roupioz.

M. le chanoine Gavard, président, rappelle le souvenir de M. le chanoine Moccand qui, depuis de très longues années, témoignait son dévouement à notre Académie. Il adresse des félicitations à M. le chanoine Morand, nouveau Prévôt de la Cathédrale, étant convaincu qu'il entourera la Salésienne de la même sympathie que son regretté prédécesseur, Mgr Rebord.

Après la nomination des nouveaux Membres proposés à la dernière séance, M. Gavard dépose les ouvrages reçus pour la bibliothèque, parmi lesquels il signale un extrait de la revue d'*Histoire Franciscaine* sur les Célestins et les Cordeliers d'Annecy, par M. Claude Faure, ancien archiviste départemental, et un *Essai sur le Culte populaire de Saint François de Sales,* par M. Van Gennep.

M. le Président nous fait diverses communications bibliographiques :

« M. l'abbé G. Renoud, curé de Civrieux (Ain), a étudié (*Bulletin de la Société Gorini,* juillet 1927, p. 141) la thèse de M. Marullaz tendant à prouver définitivement le séjour de Ste Colette en Savoie et montrant que c'est à la Balme-de-Sillingy que sa réforme eut réellement ses débuts, en 1407. M. l'abbé Terrier nous a donné, dans le volume XLIII de nos *Mémoires* le résumé clair et précis des recherches faites par notre regretté confrère.

« Or, M. l'abbé Renoud a repris la thèse en question, l'a pleinement confirmée et l'a, de plus, étayée de preuves nouvelles. Cette étude est d'autant plus remarquable que M. Renoud fut jadis partisan d'une thèse contraire : il plaçait à la Bathie et à la Balme près de Cerdon l'origine de la réforme Colettine : « J'ai dû, dit-il, très vite abandonner cette hypothèse que la lecture d'un passage de Guichenon est venue détruire irrémédiablement. »

Il nous parle aussi d'un travail inséré dans le *Bugey,* 21e fasc. p. 15. M. l'abbé Marc Perroud, professeur d'histoire au Grand-Séminaire de Chambéry, a essayé, et non sans succès, de jeter un peu de lumière sur les origines du diocèse de Belley. M. Perroud est originaire du Petit-Bugey, qui fut composé autrefois en grande partie de paroisses savoyardes. A la thèse courante qui faisait venir cet évêché de l'ancienne *civitas Equestris* de la Séquanaise, c'est-à-dire de Nyon, il oppose, avec documents et preuves, que le territoire destiné à former le diocèse de Belley a toujours relevé de Vienne au point de vue religieux comme au point de vue politique et qu'il doit sa création, comme tous les autres évêchés, aux partages mérovingiens. C'est

sans doute plus tard que, la *Notitia provinciarum* sous les yeux, les clercs du palais de Charlemagne, dans leur travail de réorganisation placèrent Belley sous la juridiction du Métropolitain de Besançon.

Toute cette étude est à lire et les sources indiquées sont des plus intéressantes, car il s'agit d'un problème du Haut Moyen-Age et pour l'exposer et peut-être le résoudre définitivement, il faut une grande dextérité d'esprit et une connaissance peu ordinaire des meilleurs documents, toutes choses qui ne font point défaut à M. Perroud.

M. l'abbé Coutin poursuit la lecture de son Histoire d'Alby-sur-Chéran, et communique certains passages relatifs aux relations qui existèrent entre les deux paroisses St-Donat et St-Maurice. Elles furent unies une première fois, en 1609, par Saint François de Sales, puis à nouveau séparées et réunies. Dans la liste des prêtres qui exercèrent le saint ministère à Alby, l'auteur a une mention spéciale pour Rd Fournier, curé de St-Donat, grand bienfaiteur de la commune.

Comme par le passé, nos séances se tiendront tous les deux mois seulement, à l'avenir, la prochaine étant fixée au mardi 13 décembre.

M. le Président propose enfin la candidature des nouveaux Membres ci-après :

Mmes Brouard et Eugène Laeuffer, à Annecy.

Mlle Bianco et Mmes Gabriel de Coucy, Richard et Justin Richard, à Thônes, comme Membres honoraires, et M. Alfred Revel, à Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h. 50.

Le Secrétaire,

LOUIS PFISTER.

II.

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
PARIS. — *Etudes* des PP. Jésuites.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

MM. Amoudruz César, ancien curé du Petit-Bornand.
Dalmais Maurice, prêtre du diocèse de Lyon.
Domenjoud Henri, ancien percepteur, Annecy.

MM. Ducret Jean-Pierre, archiprêtre-curé de Thônes.
Grorod Constant, ancien curé de St-Cergues.
Lavorel J.-M., chanoine, président de l'Académie.
Mattelon Jules, ancien curé de Magland.
Meynet Eugène (R. P.), à Grenoble.
Moccand Louis-Th., vicaire général.
Pissard Gustave, à Annecy.
Rebord Ch.-M. (Mgr), prévôt, v. g., pr. de l'Académie.
Rollier Joseph, à Thonon.
Veyrat-Durebex François curé d'Eteaux.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. A. GAVARD, président ;
Joseph PERNOUD, vice-président ;
Joseph BUNAZ, bibliothécaire ;
Joseph MORAND, trésorier ;
François CHIARIGLIONE, trésorier-adjoint ;
Louis PFISTER, secrétaire.

Conseil d'Administration

1re série, renouvelable en 1928

MM. J. Bunaz.
J. Pernoud.
J. Morand.
A. Fontaine.
L. Terrier.

2e série, renouvelable en 1931

MM. D. Duret.
A. Gavard.
J.-B. Lévitte.
P. Péguet.
L. Pfister.

3e *série, renouvelable en 1934*

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

Membres d'honneur.

S. G. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.

MM. Henry Bordeaux, membre de l'Académie française, Chevalier de la Légion d'honneur.
Eugène Courtois d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.
Cusin (Mgr), évêque de Nysse, coadjuteur de l'évêque de Mende.
Eugène Ritter, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Genève.

Membres effectifs.

MM. Bartholoni René, ancien député de la Haute-Savoie.
Belleville Alphonse, archiprêtre-curé de Viry.
Bouvier Pierre, curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Bunaz Joseph, chanoine titulaire, Annecy.
Chaperon Alexis, curé retraité, à Thonon.
Cattin Benoit, notaire, à Annecy.
Chaumontet Eugène, ch. h., arch. de N.-D. d'Annecy.
Chaumontet Jean, ch. hon., archipr.-curé de Thonon.
Chevalier Jean, chan. hon., curé retiré à La Roche.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix*.
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Corbet Venance, directeur de *La Croix*, Annecy.
Crolard Albert, ancien député de la Haute-Savoie.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Coutin Fr., curé-archiprêtre d'Alby.
Descombes Henri, archipr.-curé de Menthonnex-en-B.

MM. Dianous de la Perrotine (le Baron de), à Duingt.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duret Désiré, ch tit., aumôn. des Hospices, Annecy.
Favrat Alphonse, Sup. des Mission. de St-François.
Fontaine Antoine, architecte, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire. chancelier de l'Evêché.
Gavard Adrien, ch. h. (25, av. du Parmelan), Annecy.
Harscouët (S. G. Mgr Raoul), évêque de Chartres.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Jay Emile (Mgr), chan. hon., curé-plébain d'Evian.
Lévitte J.-B., professeur honoraire, Annecy.
Marchand Léon, ch. hon., curé-arch., de Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), député de la Hte-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Mogenet Fr. ch. h. arch.-curé de St-Maurice, Annecy.
Morand Joseph, vicaire gén., Prévôt du Chapître.
Mouthon Joseph-Oscar, ancien curé, à Burdignin.
Mugnier Francis, ch. hon., prof, au Grand-Sémin.
Péguet Pierre, chan. tit., aumôn. du Lycée de J. F.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud Joseph, chan. titulaire, vicaire général.
Pernoud Louis-Emile, curé de Bossey.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Piccard Louis (Mgr), prés. de l'Ac. Chabl., à Thonon.
Pochat-Baron Fr., ch. hon. Sup. du Col. de Thônes.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Saint-Clair (Mgr) André, chanoine titulaire, Annecy.
Sautier-Thyrion Maurice, à Veyrier-du-Lac.
Tapponnier Paul, ancien député de la Haute-Savoie.
Terrier Léon, professeur au Grand-Séminaire.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Trosset Claude-Fr. ch. h., curé-arch. de Fessy-Lully.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Albert Nestor, notaire, à Thonon.
Alexis (Rme P. Dom) Abbé de la Trappe de Tamié.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Aussedat Joseph, directeur des Papeteries de Cran.
Aussedat Louis, direc. de la Cie des Forces du Fier.
Avettand Pierre, curé, Le Reposoir.
Barre Eugène, à Annecy.
Barut Jules, ingénieur-industriel, à Annecy.
Bastard-Bogain Ferdinand, vicaire, à Thonon.
Bastian Louis, à Menthonnex-sous-Clermont.
Baud Jean, agriculteur à Pelly, Desingy.
Baudin Pierre, aumônier des Sœurs de La Roche.
Bauloz Ernest, vicaire à N.-D. d'Annecy.
Benoît Eugène, professeur au Grand Séminaire.
Berger François, vicaire à Marignier.
Bertherat J.-L., vicaire à Meaux.
Berthet Angelin, archiprêtre-curé de Thorens.
Besson Jean, curé de Scientrier.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Alexis, curé de Marlens.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux André, choriste de la Cathédrale.
Birraux Emile, curé des Gets.
Blanc M.-Jean, curé-archiprêtre, Grand-Bornand.
Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bonnaz Irénée, professeur à Thonon.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, vicaire à Thorens.
Bosson Jules-Félix, curé d'Argonnex.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, curé de Mégevette.
Boyer Alfred, curé de Scionzier.
Boymond Camille, curé de Chavanod.
Boymond Ernest, chan. hon., curé de Cranves-Sales.
Brand Charles, à Neydens.

MM. Bréchard (de), chan. hon., chap. de Paray-le-Monial.
Brison Célestin, curé de Vacheresse.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Carrier Edouard, curé de Messery.
Carton Emile, archiprêtre-curé de Taninges.
Caux François, curé de Thairy.
Chabord Raymond, vicaire à Megève.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chamot Raymond, vicaire à La Giettaz.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz, Joseph, professeur au collège de Thônes.
Chapuis Pierre, curé de La Balme-de-Thuy.
Chardon Angel, curé à Paris.
Chardon Emile, curé de Nâves.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Chevallier Paul, vicaire à Evian.
Chométy François, curé de La Combe.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Clerc Frédéric, curé de Marnaz.
Compois Célestin, ch. hon., arch.-curé de Dingy-St-Cl.
Conseil François, anc. curé à Sallanches.
Coppier Claudius, curé à Tunis.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Cruz Alexandre, curé de Cuvat.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, vicaire à Fillinges.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, vicaire à Saint-Jeoire.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.

MM. Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Dompmartin Jules, curé de Manigod.
Druz Gustave-Ph., professeur, La Roche.
Dubois André, curé de Talloires.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Ducroz J.-M., curé de Saint-Eustache.
Dufournet Antoine, vicaire à Paris.
Dumont Joseph, curé de St-Jean-de-Sixt.
Dumurgier Pierre, professeur au collège de Thônes.
Dunoyer Alfred, curé de Veyrier-du-Lac.
Dunoyer Pierre-François, curé du Mont-Saxonnex.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.
Dunoyer Jean, négociant à Annecy.
Duperrier J.-M.-F., curé de Viuz-Faverges.
Dupont J.-M., curé de St-Martin-Bellevue.
Eminet César, curé d'Archamps.
Excoffier Auguste, curé de Poisy.
Falconnet François, curé de Chilly.
Favre Joseph-André, curé de Vovray.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pt-Neuf, Annecy.
Folliet M.-Amédée, vicaire à Faverges.
Fontaine-Béné Alexandre, prof. au coll. de La Roche.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier Claudius, vicaire à Cran-Gevrier.
Fournier J.-François, vicaire à St-Maurice.
Frison Henri, chanoine de la cathédrale de Moûtiers.
Fromaget Gilbert, curé de Chessenaz.
Gaillard, hôtelier à Annecy.
Gaillard Fr., huissier à Reignier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gantelet L., à la Société générale, à Annecy.
Garin Joseph, du clergé de Paris.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gavard Alphonse, curé à Choisy.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. curé-archiprêtre de Frangy.
Gérardy-Capelle Sylvain, att. à l'amb. d'Amsterdam.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Grange Léon, curé de Menthon-St-Bernard.

MM. Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, curé d'Epagny.
Gurgo Joseph, entrepreneur à Annecy.
Gurgo M., à Annecy.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, curé-archiprêtre de Faverges.
Hudry Auguste-Philibert, curé de Monnetier-Mornex.
Izoard René, industriel à Anecy.
Jacquard Jean-Marie, curé de St-Sigismond.
Jacquet Hermann, économe du Gd-Séminaire, à Metz.
Jacquier J.-M., curé-archiprêtre de Bellevaux.
Jacquier Joseph, aum. du prévento. d'Etrembières.
Jay Auguste, curé de Villaz.
Jeantet Fr., missionnaire, Chavoires (Veyrier-du-Lac).
Joly Jean-Marie, curé de Pringy.
Jordan Michel, curé d'Alex.
Josserand Aimé, curé de La Giettaz.
Lacroix Auguste, curé de Passy.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Mûres.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Jean, ch. hon., curé-arch. de Cruseilles.
Laperrousaz Julien, aumônier du Lycée de Thonon.
Lavorel Jean, curé de Desingy.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Longeray Claudius, curé de Cohennoz.
Lyonnaz-Perroud Jean, curé d'Arenthon.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre François, curé-archiprêtre de Megève.
Maistre Jean-Claude, curé de Mieussy.
Mermaz Charles, curé de Montmin.
Métral Adrien, curé d'Annecy-le-Vieux.
Millet François, Faverges.
Mirigay Léon, clerc de notaire à Bonneville.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mollier Jh, prof. au Petit-Séminaire de Thonon..
Morand Joseph, curé de Minzier.
Morel F.-L., supérieur de *Concise*, à Thonon.

MM. Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mossuz Joseph, curé de Bons.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Noyer de Lescheraine (baron Tancrède du), Annecy.
Orsat François, chan. hon., curé de St-Jeoire.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Patuel François (l'abbé), à Viuz-Faverges.
Patuel Pierre-Alphonse, chan. hon., curé de Sales.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Peguet Jacques, imprimeur à Annecy.
Peillex Joseph, curé de Marcellaz (Faucigny).
Périllat Eugène, curé d'Hauteville.
Périllat J.-François, curé de Magland.
Périllat J.-L., chanoine titulaire, aumôn. St-Joseph.
Périllat Pierre-Joseph, curé de La Chapelle-Rambaud.
Périssoud Jules, curé de Bluffy.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Perret Pierre, archiprêtre-curé d'Ugine.
Perret Félix (l'abbé), professeur à Thônes.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Perrin, directeur des Usines, à Ugine.
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pissard Jacques, curé de Morzine.
Pissard Pierre, officier de Marine.
Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène (l'abbé), villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé d'Entrevernes.
Pruvost M.-D., direct. de l'Orphelinat de Douvaine.
Quincy (de Ville de) P., curé de St-Cergues.
Rennard Joseph, curé du Robert, Martinique.
Replumaz J.-P., ch. hon., archipr.-curé de Marcellaz.
Reppellin, directeur de la Société Générale, Annecy.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manuf., Annecy.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.

MM. Rey Ulric, curé de Cervens.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Ritz François, caissier à la Caisse d'Epargne, Annecy.
Richard François, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Romand J.-F., curé d'Héry-s.-Ugine.
Rosay Jean, notaire, à Annecy.
Rosay Louis, curé de St-Germain-sur-Talloires.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Roupioz Alfred, négociant, à Annecy.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Roux J.-A., professeur à Chambéry.
Rulland Charles-Maurice, curé-archipr. de St-Gervais.
Rulland Georges, curé-plébain de Thônes.
Schemid Charles, curé-plébain de Cluses.
Sermet Joseph-Michel, curé de Bernex.
Socquet Emile, séminariste.
Simond Albert, aumônier de la Visitation, Annecy.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Tavernier F., marbrier-sculpteur, à Annecy.
Taponnier Jean, curé de Lovagny.
Termier (S. G. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionaire à Proupeine, Annecy.
Tissot Alphonse, curé de Vers.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Truffy, directeur du *Réveil Social*, à Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Veyrat-Charvillon Jean, archipr.-curé de St-Jorioz.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Veyrat-Durebex J.-François, curé de Bonne.
Vicquery Joseph, chan., curé-archiprêtre de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.

MM. Vidonne Alphonse, chan. hon., curé de Lugrin.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuagnat Pierre, curé d'Allonzier.
Vuarnet Maurice, vicaire a Sallanches.
Vuichard Ignace, vicaire à N.-D. d'Annecy.
Vulliez Adolphe, vicaire à St-Maurice d'Annecy.
Vulliez F.-Ambroise, curé de St-Didier.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mme Benand-Berthet, Musée Savoyard, Evian.
Mlle Bianco, à Thônes.
Bibliothèque Salésienne, Annecy.
Mme Brouard, à Thônes.
Mlle Chatron M., à Chambéry.
Mme Coucy (Gabriel de), Thônes.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Mme Domenjoud, Annecy.
Mme Favre, Annecy.
Mlle Grivaz, Annecy.
Mme Laeuffer Eugène, Annecy.
Mme Lamy Léon, Chevêne-Annecy .
Mme Lang R., Annecy.
Mlle Mathieu Jeanne, Annecy.
Mme Mathieu Eugène, Annecy.
Pensionat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Richard, à Thônes.
Mme Richard Justin, à Thônes.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.

L'Eglise de Tamié

L'Abbaye de Tamié fut fondée, on le sait, aux environs de 1132. Sous la prélature de Dom Antoine de la Forêt de Somont (1665-1701) ses bâtiments furent réédifiés ; le gros œuvre en était achevé le 4 septembre 1698, puisque nous voyons placer à cette date la croix sur le clocher de l'église. Ce fut un moine de Tamié, Dom François Cornuty qui fut l'architecte des bâtisses nouvelles et ce fut son frère, Dom Pierre Cornuty, cellerier du monastère, qui dirigea les constructions. Sur cette période fort intéressante de nombreux et curieux détails nous ont été conservés dans un précieux manuscrit des Archives de l'Abbaye.

Chose qui surprend au premier abord, au XVII^e^ siècle on rebâtit sur un autre emplacement, à quelques centaines de mètres au sud de celui qu'avait choisi, au XII^e^, le fondateur saint Pierre de Tarentaise. Ce ne fut pas, comme on l'a dit parfois, pour échapper au danger des inondations ou au péril des avalanches ; on voulut tout simplement se soustraire aux vents violents et aux brouillards humides qui s'engouffrent dans les couloirs de la Sambuy toute proche. Pour s'assurer ces incontestables avantages, on n'hésita pas à entreprendre une reconstruction totale après avoir, au prix d'un labeur incroyable, créé de toutes pièces une plateforme appropriée en plein flanc de la montagne.

On utilisa, cela va sans dire, les matériaux de l'ancien monastère qui, du reste, tombait en ruines, plutôt par défaut d'entretien que par vétusté, semble-t-il. On démo-

lissait au fur et à mesure des besoins ; en 1710, pourtant, on pouvait encore loger toute la suite du Duc de Savoie dans les masures de la vieille abbaye.

Dans leur ensemble, les bâtiments de Tamié sont bien conformes au plan traditionnel en usage dans toutes les Abbayes de l'Ordre ; cependant, nous constatons que l'église n'est pas orientée ; son chevet regarde bel et bien le sud, non pas le levant. Dérogation très sensible à une règle constante et très chère aux Cisterciens qu'on ne se serait pas permise à d'autres époques plus attachées au symbolisme sous toutes ses formes. Pur motif de commodité, d'ordre pratique que celui qui amena cette dérogation ; étant donnée la proximité de la montagne, un bâtiment quelconque en cet emplacement eût été inhabitable, seule l'église s'y pouvait mettre et, cela, à condition de ne pas l'orienter ; on n'eut pas d'hésitation.

L'ancienne église était orientée ; elle était aussi en forme de croix et avait trois nefs, autres particularités faisant partie intégrante de l'ancien plan cistercien ; l'église actuelle n'a qu'une nef et n'affecte point la forme de croix, ce qu'il faut encore attribuer sans doute à des raisons d'ordre pratique, Deux rectangles juxtaposés, voilà ce qu'est l'église de Tamié ; l'un de ces rectangles a trente mètres environ de long sur un peu plus de huit de large ; l'autre, aussi large, est un tant soit peu plus court. De fait, nous avons deux églises qui se suivent, séparées par une énorme tour et communiquant par de larges baies.

Un examen un peu approfondi porte à conclure que ces deux églises n'ont pas été édifiées en même temps ; la structure de la plus petite, la plus récente, est plus soignée ; évidemment, on a tiré profit de l'expérience acquise. Mais pourquoi deux églises et disposées de telle sorte que de l'église secondaire on puisse apercevoir l'autel de la principale et suivre les cérémonies qui s'y déroulent? On a dit que cette seconde église était destinée aux convers et aux domestiques de l'abbaye ; c'est possible, mais elle paraît bien grande pour un pareil usage.

En vertu des privilèges concédés à leur Ordre par les Souverains Pontifes, spécialement Alexandre IV, « *Ex parte siquidem* », Id. nov. 1257, et Innocent VIII, « *Ad Romani Pontificis* », 3. Kal. sept. 1486, les Cisterciens jouissaient des droits curiaux vis-à-vis de leurs domestiques, tenanciers, vassaux, fermiers. Chacune de leurs abbayes devait donc posséder une église pour ces paroissiens ou bien les admettre aux offices dans l'église conventuellc. A Tamié, nous constatons bien, anciennement, l'existence près de la grande porte d'un oratoire assez vaste destiné aux séculiers ; néanmoins, il est probable que ce fut pour les étrangers que l'on bâtit la chapelle qui nous occupe.

L'abbatiale de Tamié est dans le style en usage dans nos contrées au XVII^e^ siècle, on l'appelle parfois style de la Renaissance : c'est sans doute à défaut d'autre qualificatif ; style, en tous les cas, très lourd et peu élégant. Murs très épais, percés de larges fenêtres en plein cintre, corniches ,immenses, voûtes massives que séparent en rares compartiments des arcs doubleaux trop menus et dans lesquelles, pour la percée de fenêtres très haut perchées, on a disposé des retraits d'une facture assez singulière ; ainsi se présente l'église de Tamié. Elle serait d'une froideur à glacer les sentiments de dévotion les plus vifs, austère à effrayer les plus rudes ascètes, en même temps d'une banalité à rebuter les moins artistes si l'ameublement ne venait corriger ce qu'elle affecte de trop prononcé en fait de dédain pour tout ce qui est art, ornement ou simplement beauté.

Nous disons dédain, voici pourquoi. L'architecte de ce monument était un disciple direct de l'Abbé de Rancé, le célèbre Réformateur de la Trappe ; or, ce dernier avait, en l'espèce, des idées à lui. Ne concevant la vie religieuse que sous un aspect, pour ainsi dire, exclusivement pénitentiel, il n'admettait rien qui fût susceptible de donner une satisfaction quelle qu'elle fût à la nature, fût-ce dans ses sentiments les plus élevés et les plus nobles. Jouissances artistiques, jouissances intellectuelles étaient pa-

reillement bannies; pas d'art, pas d'études, pas de beauté, mortification perpétuelle en tout et partout, voilà son programme; c'est ainsi que le comprirent ses disciples. Dom Cornuty l'appliqua à Tamié sans défaillance.

L'église qu'il bâtit revêt, de ce chef, un intérêt tout particulier; c'est le seul édifice existant qui nous donne la pensée et nous traduise les conceptions de l'austère Abbé.

De la route, on entre de plain pied dans l'église en franchissant un portail construit en belles pierres de taille de Seythenex. Portail qui ressemble à tant d'autres en Savoie, avec ses inévitables pilastres et le traditionnel entablement. Nous sommes dans la petite église, nous ne nous y arrêterons pas, rien ne mérite d'attirer notre attention.

Notons seulement que le sous-sol est garni de nombreux caveaux dans lesquels, avant la Révolution, moines, convers, personnel séculier, bienfaiteurs et familles nobles des environs recevaient la sépulture. Tous sont vides aujourd'hui. En 1810, les populations de la Combe de Savoie, qui avaient conservé pour les moines un souvenir rempli de vénération, s'en vinrent processionnellement dans l'église déserte et profanée chercher les restes vénérés des religieux; au chant des psaumes et des cantiques, un cortège triomphal les emporta dans l'église paroissiale de Plancherine; ils y sont encore.

Touchante marque d'attachement, d'autant plus remarquable qu'on en trouve moins d'exemples!

Par une large et haute porte, nous pénétrons sous la tour. Sa base forme une chapelle; on y voit quelques monuments bien modestes de personnages dont le souvenir est resté en vénération dans la communauté. Cette tour énorme et massive était jadis surmontée d'une flèche magnifique. Elle fut renversée en 1793 au nom de l'égalité comme tant d'autres, ce n'est plus qu'un misérable moignon; bientôt, espérons-le, une flèche nouvelle dominera le vallon, flèche modeste, oui, certes, mais digne cependant du noble et vénérable édifice dont elle sera le couronnement.

Profonde surprise, telle est le premier sentiment de quiconque entre pour la première fois dans l'église des moines de Tamié ; on se trouve quelque peu dérouté, dépaysé. On est dans une église cistercienne où l'on suit, non pas le rit romain, mais le cistercien monastique, ce qui exige tout d'abord des dispositions spéciales ; où l'on s'inspire en outre, pour ce qui est de l'ameublement et du décor, de principes tout différents de ceux qui ont cours habituellement.

Nous ne rencontrerons ici rien qui ressemble au luxe ou à la richesse ; la simplicité y règne en maîtresse avec la pauvreté comme compagne, c'est la règle chez les Cisterciens. Ils sont caractéristiques les enseignements que donne à ce propos saint Bernard, le grand Cistercien, dans son *Apologie à Guillaume de Saint Thierry*.

Après avoir fustigé, en termes parfois cinglants, le luxe déployé par les moines de Cluny dans leurs églises, il pose comme principe que le moine, homme de foi par excellence ne doit vivre que de la foi, de la foi toute pure, qu'il ne doit, dans la recherche et le service de Dieu, avoir besoin, et n'user que de la foi, sans le concours des choses sensibles lesquelles, du moment qu'elles ne lui sont pas nécessaires, lui restent interdites par la pauvreté. Sont donc bannies des sanctuaires cisterciens les sculptures, peintures, statues, tableaux, etc., en un mot, tout ce qui est pure ornementation, tout ce qui sert à satisfaire la sensibilité, à nourrir et flatter l'imagination. Théorie un peu sévère, évidemment, un peu pénible pour la nature, mais théorie en tous les cas très élevée et qui a fait ses preuves ; témoin cette multitude de Saints qui fleurit dans l'Ordre aux temps où elle était en pleine vigueur ; multitude dans laquelle la Savoie peut énumérer avec orgueil des figures admirables, tels saint Pierre de Tarentaise, saint Amédée de Lausanne, saint Guérin d'Aulps, les saints Lambert et Roland de Chézery, etc.

Un passant, après une visite à Tamié, décrivait en deux mots l'église : « Il y a une chapelle pauvre avec un jubé. » C'est plutôt laconique, mais c'est aussi très significatif. Les églises cisterciennes ne sont pas pour le public ;

appropriées aux besoins de la mentalité des moines, elles ne répondent pas aux aspirations et aux nécessités bien différentes des simples fidèles. Quoi d'étonnant à cela ?

Mais entrons et dépassons le chancel en bois de chêne qui constitue la clôture canonique infranchissable aux personnes du sexe. Nous sommes dans le chœur des Convers formé par deux rangs de stalles de chaque côté. C'est ici que les frères lais assistent aux offices auxquels il leur est permis de prendre part. N'étant point clercs, ils sont, en effet, en vertu de l'ancienne discipline ecclésiastique, exclus du chœur proprement dit ; le jubé les en sépare et ils ont, à leur usage, deux petits autels que voici : rien de plus simple, une table de pierre soutenue par deux colonnettes ; sur cette table, deux chandeliers et une croix de bois, c'est tout. Mais il faut noter, en passant, une antique coutume cistercienne qui se rattache à ces deux autels et qui présentera un certain intérêt pour les amateurs de liturgie. Donc, chaque jour de l'année, sauf les deux qui précèdent Pâques, à cet autel, du côté de l'épître, on célèbre, en blanc, une Messe votive de la Très Sainte Vierge pour les membres de l'Ordre, leurs parents et bienfaiteurs vivants ; tandis qu'une Messe des Morts est célébrée pour les religieux, leurs familles et leurs bienfaiteurs défunts à l'autel opposé. Faisons néanmoins observer, pour éviter une trop grande surprise aux rubricistes, qu'aux trois grandes fêtes de Noël, Pâques et la Pentecôte, c'est la Messe du jour qui est célébrée aux susdites intentions.

Ces autels du chœur des Convers sont placés entre deux arcades du jubé ; ce monument mérite de retenir un instant notre attention. Il est tout neuf, d'aucuns disent un peu lourd ; cependant il a son charme et, de plus, il possède cet avantage de ne pas gêner la perspective, de permettre aux Convers de voir l'autel majeur. Trois statues en bois le décorent, dont une vieille madone bretonne assez originale trônant au-dessus de l'arcade principale et deux mignonnes figures de saint Pierre de Tarentaise et de saint Bernard nichées sur les petites

arcades des côtés. Tout à fait en haut, dominant l'ensemble, un beau Christ sculpté en plein bois attire et retient les regards attendris. Le jubé ici n'est pas, comme à Saint-Etienne-du-Mont de Paris, à Sainte-Cécile d'Albi, à la Madeleine de Troyes, à la Cathédrale d'Auch, etc., une merveille de sculpture, un joyau de beauté, c'est un jubé cistercien, donc simple tout en étant de belle et noble facture. Ce n'est point d'ailleurs un simple ornement, presque chaque jour on y lit ou l'on y chante les leçons à l'Office de Matines ; en outre, il sert de tribune pour l'orgue destiné à l'accompagnement du chant liturgique.

Voici encore sur notre gauche, du côté de l'évangile, un souvenir historique que nous ne pouvons omettre ; cette petite et modeste tribune perchée là-haut est, à ce qu'on dit, l'ancienne tribune des Ducs de Savoie ; de là, nos anciens souverains assistaient aux offices quand ils venaient à Tamié ; et ils y venaient volontiers au XVIII[e] siècle, pour s'édifier au spectacle de la sainte vie des moines réformés, Ne voyons-nous pas, en 1786 et en 1788, le Prince Charles-Emmanuel et la Vénérable Clotilde de France, son épouse, faire en cette Abbaye une pieuse retraite ? Les armes de la Maison de Savoie, apposées sur la tribune, rappellent ces édifiants souvenirs.

Sous le Jubé, une porte met en communication directe avec le cloître claustral ; entrons-y un instant, tout juste pour jeter un coup d'œil sur la belle porte qui y donne entrée. Cette porte, comme du reste les entourages des fenêtres de l'église, est un précieux vestige de l'ancienne abbatiale. Lors de la reconstruction, on eut la bonne idée d'utiliser ainsi, sans les dépareiller, quelques-uns des beaux morceaux des vieilles bâtisses ; en voici un spécimen et, certes, il est bien fait pour nous donner une haute idée de ce que devait renfermer l'ancien Tamié. En pierre bleue du pays fort bien taillée, la « belle porte », c'est son nom populaire, nous offre un cadre rectangulaire entouré d'un bandeau figurant une branche de sapin munie de ses nœuds, le tout sous un arceau en plein cintre formé de plusieurs voussures. Dans le tympan, le blason de

Tamié « de gueules au chevron d'or » avec la devise : *Hic omnia plena muneribus Christe tuis.* L'ensemble est vraiment beau et nous avons ici une magnifique pièce d'art savoyard du commencement de la Renaissance.

Le chœur des moines est formé par un double rang de stalles disposées à quelque distance du mur, afin de permettre la circulation tout autour et de favoriser ainsi la bonne exécution des cérémonies monastiques. Bien modeste ce chœur, peu ou point d'ornements sur ses boiseries et ce n'est pas la pauvre crosse fixée au siège abbatial qui est susceptible de lui donner du relief; ce qui attire surtout l'attention, ce sont les énormes in-folio rangés sur les pupitres. Ils paraissent bien vénérables ces psautiers, antiphonaires et graduels ; on s'attend à rencontrer, en les ouvrant, des feuillets de vélin ornés de superbes enluminures, d'autres enjolivements du même genre. Vain espoir; ce n'est point ici qu'il faut chercher ces richesses. Il y en a bien quelques-unes du genre à Tamié, mais elles sont en lieu sûr et à l'abri ; les livres usuels édités dans une maison de l'Ordre, n'ont pour tout ornement qu'une belle et noble typographie et quelques modestes vignettes. Le chant qu'ils renferment est une variété du chant grégorien qui remonte à saint Bernard ; le grand Docteur l'arrangea, l'accommoda à l'esprit de l'Ordre. Il n'a pas l'ampleur et les riches envolées du chant grégorien ordinaire, il ne manque pourtant pas de cachet dans sa simplicité et sa naïve candeur.

Dans les églises cisterciennes, il y a trois parties bien distinctes ; nous en avons déjà parcouru deux : le chœur des Convers et le chœur des Moines ; nous voici au seuil de la troisième. Ce degré que nous franchissons, marque la limite du sanctuaire appelé ici presbytère ; la surélévation du pavé a pour but, tout à la fois, de marquer la dignité suréminente du lieu et de faciliter la vue des cérémonies qui s'y font.

Tout d'abord, nous remarquons de chaque côté une arcade ménagée dans l'épaisseur du mur ; du côté de l'épître, on a encastré dans l'arcade les stalles dans les-

quelles le célébrant et ses ministres ont coutume de se tenir ; de l'autre coté, nous voyons le siège de l'Abbé aux fonctions pontificales : trône bien modeste, comme il convient, et qui n'a rien d'antique malgré son air vénérable et sa forme vétuste. Encore un nouveau degré et, cette fois, nous sommes dans l'enceinte de l'autel. Ce dernier, au moins quant au massif de pierres maçonnées qui en forme le noyau, date du XVII^e^ siècle ; on s'est borné, en le restaurant, à lui adjoindre deux petits piliers latéraux et une magnifique table en pierre polie, longue de trois mètres sur un mètre de largeur. Le tout forme un ensemble qui n'est pas sans grandeur et sans majesté.

Point de retable, pas même de gradin, les chandeliers et la croix de bois reposent directement sur la *mensa* de l'autel, selon l'usage ancien. C'est en vain encore qu'on cherche le tabernacle, il n'y en a pas et le Saint Sacrement est conservé, comme jadis, dans cette petite colombe d'or aux ailes émaillées, qui se balance si gracieusement à la volute d'une crosse en bronze doré.

Nous sommes en présence d'une pratique aujourd'hui presque oubliée, très répandue dans les temps passés. Quel symbole touchant que ce bel oiseau servant de ciboire et de tabernacle au Dieu d'amour caché sous les voiles eucharistiques ! Très conservateur, le vieux rit cistercien a gardé précieusement ce vestige si intéressant de l'antiquité que proscrit actuellement le rit romain.

Derrière l'autel, un peu plus élevée, nous apercevons une grande et belle châsse, c'est le reliquaire de saint Pierre de Tarentaise ; il renferme le chef vénérable du fondateur de Tamié, une jambe entière encore recouverte de la peau desséchée, quelques autres souvenirs et, enfin, une jolie statuette du Saint sculptée au XVII^e^ siècle, très probablement par un moine de l'Abbaye, tout comme la châsse elle-même fut ouvragée au siècle dernier, par un religieux de l'Abbaye de la Grâce-Dieu. C'est par un véritable prodige de la bonté divine que Tamié possède aujourd'hui ces restes précieux de son premier Abbé. Saint Pierre, en effet, devenu Archevêque de Tarentaise, mourut et fut enseveli, en 1174, dans le monastère cister-

cien de Bellevaux, en Franche-Comté. Son corps y resta jusqu'au moment où les Révolutionnaires vinrent le tirer du tombeau et le profaner. Toute une suite de circonstances providentielles ont fini par rendre notre Abbaye, maîtresse des trésors dont elle se glorifie à juste titre.

Notons, au bas du marchepied de l'autel, ces deux grands et beaux chandeliers. Ils sont requis par la liturgie cistercienne; à certains moments les cierges qu'ils supportent sont allumés pendant l'Office ou encore à la Messe. Ils brillent chaque soir pendant que, du chœur, s'élève vers la Vierge qui sourit là-haut et tend les bras à ses enfants, le chant solennel et si touchant du *Salve Regina*. Cette Vierge, en bois, est l'œuvre d'un religieux qui y mit tout son art et surtout tout son cœur. Les Cisterciens ne sont-ils pas les fils de prédilection de la Reine des Cieux ? Leur Ordre, le premier en cela de tous les Ordres religieux, ne lui fut-il pas consacré dès son origine et n'a-t-il point compté parmi ses membres celui qu'on a pu nommer si justement le Docteur de Marie, saint Bernard ? Derrière le maître-autel, nous trouvons deux autels plus petits; ils sont dédiés à deux Saints Abbés de Bonnevaux, les saints Jean et Hugues ; on peut dire aussi à deux Saints de Tamié, car, tous deux, furent Supérieurs de l'Abbaye et, pendant de longues années, ils y firent fonction de Visiteurs réguliers. C'est là une des gloires de Tamié, tous ses autels sont consacrés en l'honneur de ses propres Saints ou de Saints qui eurent avec le Monastère de très étroites relations.

Voici, du côté de l'Epître, une piscine pratiquée dans le mur ; l'encadrement de la niche est formé par de fort belles pierres de taille provenant des ruines de l'ancienne Abbaye ; les eaux saintes recueillies dans deux cuvettes s'écoulent par un conduit souterrain. Sans doute, ce petit et gracieux monument n'est pas du style général de l'église ; cependant, tout comme la belle porte et les fenêtres, on le conserve avec le double respect qui convient aux souvenirs de l'antiquité et aux débris artistiques qui nous en sont restés.

Du côté opposé, dans une arcade en plein cintre, c'est

un mausolée qui s'offre à nous. Une longue inscription gravée sur une plaque de marbre noir nous dit que là reposent les cendres de Dom Antoine de la Forêt de Somont, cet Abbé célèbre qui réforma le Monastère et édifia l'actuelle Abbaye. Mort en 1701, il fut d'abord inhumé au Chapitre; son corps en fut retiré en 1877 pour être placé au milieu du chœur des Moines; on a voulu, en restaurant son église, lui donner une place plus honorable, répondant mieux à ses vertus et à son mérite; aussi bien, est-ce le seul Abbé ancien dont on ait conservé les restes.

Jetons un dernier regard sur les vitraux. Ils sont conformes aux sévères prescriptions de la Règle cistercienne; n'y cherchons donc pas des sujets peints, des vives couleurs, etc. Un verre légèrement teinté, découpé par des plombs en diverses figures : fleurs de lys, entrelacs, etc., en forme le fond très sobre assurément mais qui ne manque ni de grâce, ni de beauté. Un écusson se détachant sur chaque vitre nous donne en abrégé l'Historire de Tamié et de son actuelle filiation. Tout en haut, dans la rose centrale, c'est saint Benoît, le grand Patriarche des moines d'Occident; voici, au-dessous, Citeaux; puis, dans les fenêtres du côté droit ou de l'Epître, ses quatre principales filles : La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond; vient ensuite Bellevaux où mourut saint Pierre de Tarentaise et où prit naissance la Communauté actuelle de Tamié, la Grâce-Dieu qui repeupla notre Abbaye en 1861 et, enfin, du côté de l'Evangile, Sept-Fons dont l'Abbé est Visiteur attitré du Monastère.

Telle est l'église de Tamié après sa récente restauration; dans cette œuvre on a essayé de se rapprocher des principes posés jadis par les premiers Cisterciens, on a voulu unir comme eux la simplicité et la beauté, en excluant à leur exemple tout ce qui n'était qu'ornementation et pur décor. Les anciens Pères de Citeaux aimaient passionnément la pauvreté, ils n'aimaient pas moins la beauté, bien différents en cela de l'Abbé de Rancé, ils

avaient du laid et du banal une sainte et noble horreur ; ils voulaient que leurs moines fussent à même de prier sur de la beauté, car ils n'ignoraient pas que l'âme reflète en elle-même d'une manière, on peut le dire, obligée, les impressions qu'elle reçoit de l'extérieur. Dans un cadre où resplendit certainement la pauvreté la plus austère, les moines de Tamié auront du moins cet avantage de n'avoir rien sous les yeux qui ne soit propre à élever leur âme vers Celui qui est l'Idéal de toute perfection et, par conséquent, de toute Beauté.

DOM **ALEXIS**,

Abbé de Tamié.

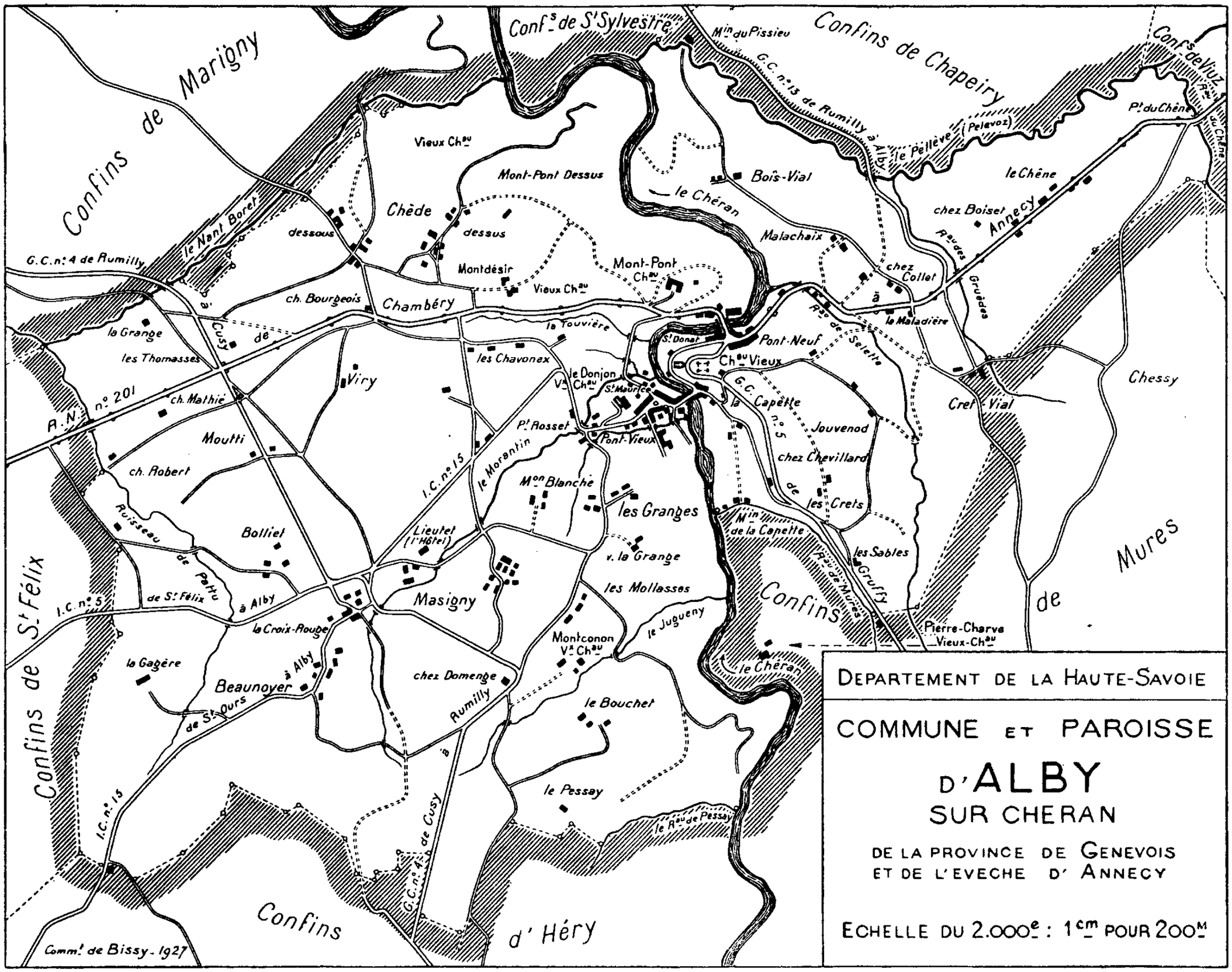

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE ET PAROISSE D'ALBY SUR CHERAN

DE LA PROVINCE DE GENEVOIS
ET DE L'EVECHE D' ANNECY

ECHELLE DU 2.000e : 1cm POUR 200M

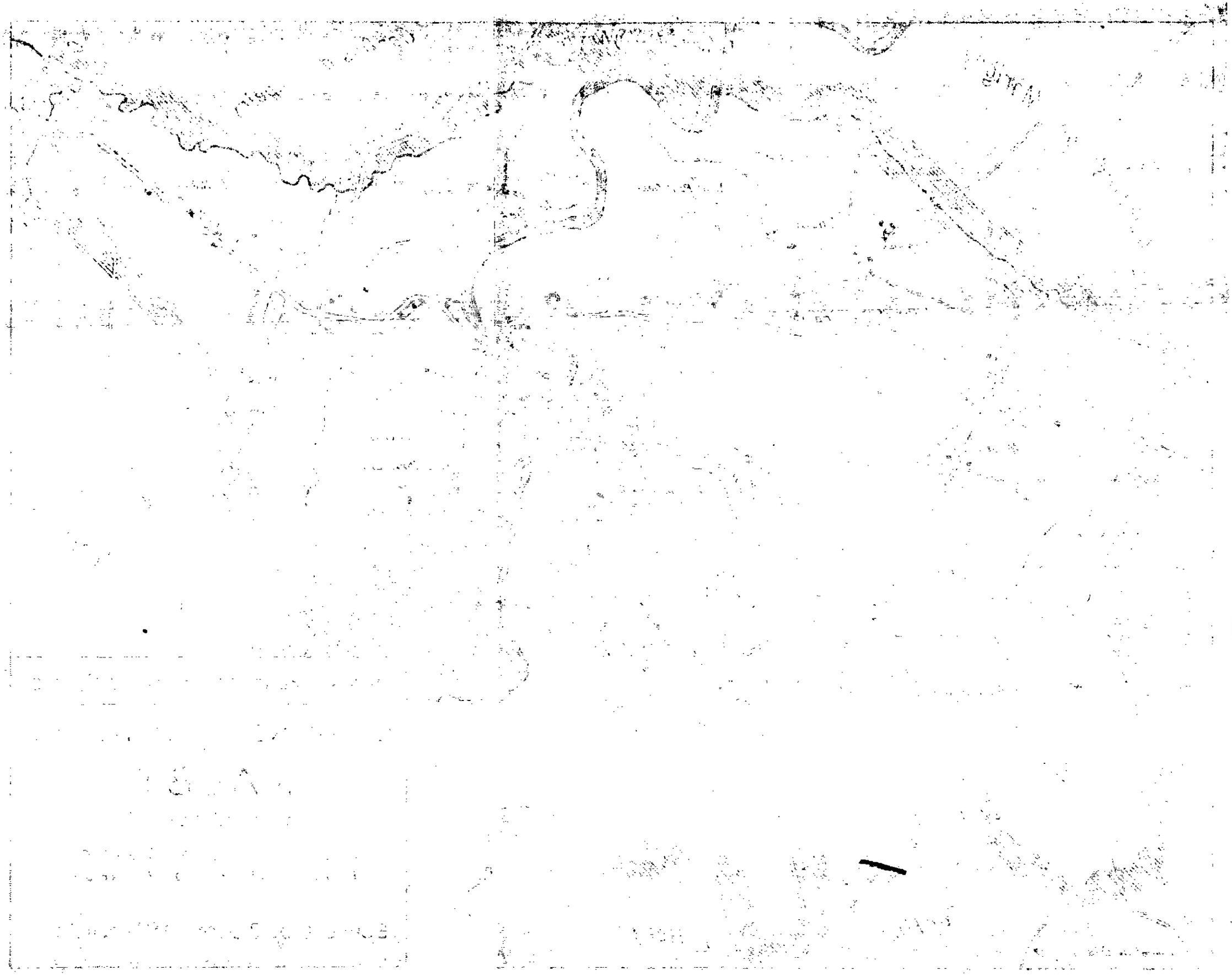

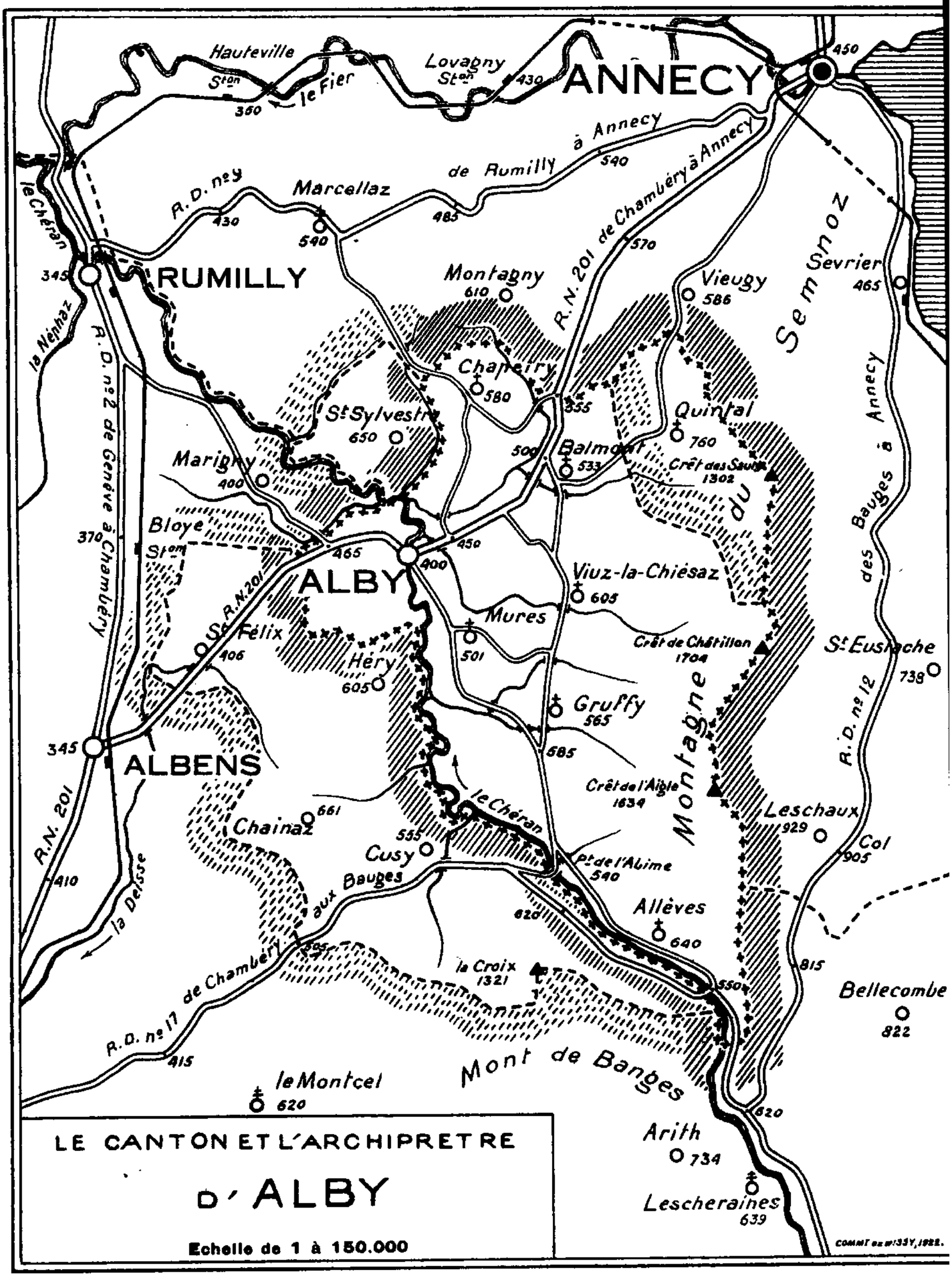

LE CANTON ET L'ARCHIPRETRE

D' ALBY

Echelle de 1 à 150.000

LÉGENDE : + + + + limite d'archiprêtré.
- - - - - - limite du canton.

Toute la rive gauche du Chéran, sauf Alby, fait partie du diocèse de Chambéry.

HISTOIRE D'ALBY

I

HISTOIRE

=D'ALBY=

Les Sept Châteaux

La Commune

La Paroisse

PAR

L'ABBÉ F. COUTIN

CURÉ D'ALBY

ANNECY

IMPRIMERIE COMMERCIALE

—

1927

PREFACE

Si l'histoire d'Alby paraît aujourd'hui, tout le mérite en revient à Monseigneur Rebord. C'est sur son invitation pressante que j'ai entrepris ce travail ; il m'en a fourni les premiers matériaux et indiqué les sources où il fallait continuer des recherches. Je garde donc à sa pieuse mémoire une très grande reconnaissance pour les heures si agréables passées à la composition de cet ouvrage.

Avec la bienveillance des deux maires d'Alby : Jean Martin et Jean-Claude Long, de leur dévoué secrétaire, M. Saunier, que j'ai importuné bien des fois, les Archives Municipales ont toujours été mises à ma disposition.

J'ai trouvé le même accueil auprès de MM. Faure et Avezou, archivistes du Département, et de leurs adjoints : MM. Joseph Serand, Laguin et Albuisson.

Monsieur le Marquis de Bissy, en souvenir d'une amitié qui date depuis plus de 20 ans, a bien voulu m'offrir un spécimen de sa vaste science carthographique, en dessinant les deux cartes du canton et de la commune d'Alby.

Notre vénéré Président de l'Académie Salésienne, Monsieur le Chanoine Gavard, m'a aidé de ses bons conseils pour la division et la présentation des documents recueillis.

A tous ceux que je viens de nommer, à ceux plus nombreux encore qui m'ont fourni d'autres renseignements, je me fais un devoir de leur présenter mes sentiments reconnaissants.

La Première Partie *de ce livre est consacrée aux ori-*

gines d'Alby, de ses sept châteaux forts et à l'histoire de ses Seigneurs et Châtelains.

La Deuxième Partie *comprend la* PAROISSE, *avec l'exposé de sa division ancienne et sa réunion actuelle.*

La Troisième Partie *traitera de la* COMMUNE *ou vie civile.*

Puissent ces quelques pages faire mieux connaître l'histoire de notre vieille province de Savoie et faire aimer davantage à mes chers paroissiens la petite patrie qui les a vus naître.

Alby, 11 novembre 1927.

F. COUTIN, *curé.*

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINES D'ALBY ET SES SEPT CHATEAUX

CHAPITRE I.

Etymologie — Origines — Privilèges
Armoiries — Géographie.

Alby s'écrivait en latin *Arbiacum*, plus souvent *Albiacum*, tout comme Albiez en Maurienne. Cela fait supposer que ces deux localités furent fondées ou administrées par le même personnage (peut-être *Albiacus*). En français, l'orthographe primitive fut Arbie, plus souvent Albye entre 1600 et 1700, Albiez de 1700 à 1800, et enfin Alby. Le patois a conservé le son dur, et à 20 kilomètres à la ronde, les personnes de la campagne prononcent : *Arbi*.

Origines. — D'après la *Revue Savoisienne* (1), Albiacum fut une villa d'origine gauloise qui donna naissance à six châteaux et une maladière. Ses dépendances, presque aussi anciennes, sont les villages de Chède ou *Cadia* et Masigny ou *Masiniacus* où l'on exhuma autrefois des substructions romaines et dont le cimetière burgonde a été retrouvé tout près de là, au hameau des Granges, il y a une cinquantaine d'années.

(1) 1894, p. 111 ; 1896, p. 336 ; 1898, p. 274.

HABITANTS. — Croisolet (1), dans son *Histoire de Rumilly*, nous dit que l'Albanais (pagus Albanensis) était peuplé par une colonie de Scelto-Scythes, connus anciennement sous le nom *d'Albani*. Aristote en parle à l'occasion de la haute taille, des yeux bleus et de la belle chevelure blonde de ce peuple originaire de la Grèce et qu'il considère néanmoins, comme Scythes d'origine.

L'ALBANAIS. — Charlemagne divisa la Savoie en 7 districts appelés *Pagi :* la Maurienne, Tarentaise, Savoie-Propre, Albanais, Genevois, Faucigny et Chablais. L'Albanais comprenait tout le bassin qui tourne autour du massif des Bauges, depuis Grésy-sur-Aix, Albens, par Alby, Rumilly, Annecy, la vallée de Faverges jusqu'à l'Arly au-dessus d'Ugine.

Selon Grillet (2), Alby fut le chef-lieu primitif de l'Albanais, et la même chose est confirmée par Alphonse del Bene dans son livre *De Regno Burgundiae*. Ce dernier nous dit que les Burgondes établirent des retranchements sur les deux collines que sépare le cours du Chéran, et transportèrent dans le Bourg, protégé par des forteresses, le titre et l'importance de la capitale de l'Albanais.

Les vestiges de ces fortifications sont encore très apparents à l'heure actuelle. Le Bourg était bâti en forme de triangle isocèle. Au sommet de ce triangle, était le Château d'Alby avec son Donjon qui couvraient la surface actuelle de l'église St-Maurice et des trois jardins superposés contigus. Deux murailles puissantes partaient du sommet de ce monticule et descendaient vers le Chéran qui formait la base du triangle. Le Pont-Vieux avait, à son entrée, du côté du Bourg, une porte ou herse qui a été entretenue jusqu'à la Révolution. Une deuxième porte était ouverte dans les fortifications, du côté nord, pour sortir sur Rumilly, et une troisième, du côté sud pour tendre vers Chambéry. Cette dernière existe encore en partie.

Le chœur de l'église St-Maurice, avec ses murs de fon-

(1) I, 18.
(2) Grillet, I, 32.

dations de deux mètres d'épaisseur, doit remonter à l'origine même du Château qui protégeait Alby.

PRIVILÈGES OU FRANCHISES. — Alby est déjà nommé dans un des plus vieux documents concernant la Savoie et qui date de l'an 867 (1).

Le texte original et intégral des Franchises est perdu depuis de nombreuses années, et il est impossible de le retrouver, même aux archives de Turin. Pour y suppléer, nous citerons les deux résumés, dont l'un est gardé aux archives Municipales d'Alby et l'autre fourni par la *Revue Savoisienne* de 1866.

« I). *Privilèges et Franchises accordées aux bourgeois et habitants de la ville d'Alby, par les Sérénissimes Comtes et Ducs de Savoye et de Nemours, dès le 14 avril 1297.* » Ceci a été extrait sur les Patentes à moi communiquées, qui les ai transcrites en latin, et traduites en français pour les habitants du district d'Alby. Signé : la Tivolière.

« Sommaire des Privilèges accordés par Amédée V du nom, qui épousa Sybille, Comtesse de Bresse et Bugey, fut créé Prince de l'Empire par l'Empereur Henry VII de Luxembourg, ajouta à ses armes F. E. R. T., décéda à Avignon étant allé demander secours au Pape Clément V, contre les Ottomans, pour son beau-frère l'Empereur de Constantinople. ...Il mourut l'an 1323, fut surnommé Amédée le Grand, lequel accorda 66 privilèges ou articles contenus ès-patentes, entr'autres :

« Art. 13. — Les exempte de la leyde et autres péages.

« Art. 32. — Qu'on ne prenne personne dans les limites de la ville, sinon pour des crimes.

« Art. 35. — Peuvent s'associer ou acheter ce qu'un autre étranger aura marchandé.

« Art. 52. — Peuvent faire des statuts qu'on doit obser-

(1) Mercier, *Souvenirs historiques d'Annecy*. p. 23.
D'après l'auteur de la *Vie des Seigneurs de Compeys* (Chambéry 1844), le mandement d'Alby ne contenait anciennement que deux seigneuries : celle de Gruffy et celle de Songy. Les seigneurs portaient la robe avec des souliers garnis de diamant. Dans leurs visites, ils allaient en chaises à porteurs.

ver, pourvu que ce ne soit pas contre les droits du seigneur.

« Art. 53. — Peuvent traiter définitivement avec les châtelains les causes des pauvres orphelins et veuves qui n'excèdent pas 10 livres.

« Art. 59. — Ordonne des peines aux bouchers qui vendent des chairs infectes et trompent èn la qualité du bétail, comme donner chèvre pour bouc, truie pour pourceau, etc....

« Art. 62 et 63. — Peuvent aller à la montagne (Semnoz), et non seulement couper du bois pour eux mais pour tous les autres du mandement ; y peuvent faire des rafours (fours à chaux) et faire des écorces.

« Le seigneur Comte se réserve pour chacun tuant bête, 6 deniers et 6 deniers pour chaque cordonnier, payables à la St-André.

Les dites patentes datées d'Annecy le 14 avril 1297, reçues et stipulées en langue latine sur du parchemin, par Me Vuillerme de Crusilliis, notaire impérial et comital.

Les Franchises susdites furent confirmées à 15 reprises différentes entre 1391 et 1647, avec quelques additions que nous allons noter. Le 14 juillet 1454, Louis, fils d'Amédée VIII, « exempte ceux dudit Alby des tailles et autres impôts, comme cavalcades, impositions, pour 30 ans, à cause qu'il a vu la caducité et les pauvres bâtiments dudit lieu.

« Plus défend citer et arrêter prisonnier, qui que ce soit, sinon qu'il eût fait dans les foires ou marchés dudit Alby quelque crime qui méritât cela ; même qu'allant et revenant dudit marché et foire ledit jour, on ne peut arrêter personne.

« Plus leur donne pour eux et leur postérité la permission d'établir une boucherie, comme aussi de contraindre les habitants du mandement d'Alby d'aller aux marchés et foires dudit lieu, et condamne à trois florins ceux qui porteront vendre leurs marchandises ou denrées ailleurs ».

Le 24 Janvier 1505, les patentes furent confirmées à Chambéry puis à Annecy, par Charles III « qui ajoute exemption de péages et autres tribus, tant pour la communauté que pour les particuliers, tant en leurs personnes

qu'en leurs biens ; les trois états s'étant présentés et assemblés pour demander les dits privilèges, qui jusqu'ici étaient tous rédigés en latin, et le seront désormais en français ».

Le 9 Mai 1543, Charlotte d'Orléans, tutrice de Jacques de Savoie-Nemours (1) confirme les franchises à Aix, « à cause de l'incendie arrivé dans la ville d'Alby, depuis peu de jours. »

En 1549, le 8 août, elles sont confirmées à Alby même, par Mr Claude David, Grand Juge du Genevois, qui prit possession de la ville d'Annecy, capitale du Genevois, la veille, fête de Saint Donat, et le lendemain de la ville d'Alby et dépendantes, où Mr Ribitel Antoine, châtelain dudit Alby, prêta serment de fidélité au nom de la ville, disant : « *Benedictus qui venit in nomine Domini*, après que le roi François I^er^ eut occupé la Savoie 22 ans. »

Le 11 janvier 1565, Jacques de Savoie les confirme à son tour « à cause de l'incendie arrivé deux fois dans la ville pendant 7 ans. Pour réparer les portes et les murailles de ladite ville, il leur accorde pouvoir de gabelle de 3 pots de vin par sommée et d'une maille genevoise pour chaque livre de chair qui se vendra en détail à Alby. »

Enfin, le 15 janvier 1647, à Turin, fut confirmée la conçession de deux foires, le 1^er^ mai et le 6 août, et d'un marché tous les lundis.

II). Lecoy de la Marche, archiviste départemental, avait un autre texte des Privilèges d'Alby qu'il résume ainsi dans la *Revue Savoisienne* (2).

« Alby fit signer son premier code municipal en 1297, avant qu'Annecy et Thônes eussent le leur. Clauses pénales : « Quiconque tirera les cheveux à quelqu'un ou « le prendra par la chemise, payera dix sols, si c'est avec « les deux mains, et 5 sols, si c'est avec une main. S'il le « frappe du pied, 10 sols ; s'il lui brise un membre ou « l'intestin, 10 livres ». Pour le boucher, défense de fal-

(1) Alby sorti des mains du Suzerain fut donné en apanage aux Savoie-Nemours.

(2) *R. S.*, 1863, p. 88.

sifier les rognons. La fabrication du pain est également réglée : « Tous ceux qui devront moudre leur blé au « moulin du seigneur comte, le meunier les attendra pen- « dant un jour, et sous cette condition que, lorsqu'un « envoyé viendra de la part d'un bourgeois de la ville, il « dira : « Pouvez-vous nous moudre tant de blé à telle « heure ? ». S'il répond oui, ce sera bien ; mais s'il ne « peut, que l'envoyé aille moudre où il voudra, et que sur « cela on s'en rapporte à son serment. Le fournier (bou- « langer) doit attendre semblablement que la pâte soit « levée et chacun paiera pour la cuisson de son pain, « savoir pour un quart de pain gros : 3 oboles ; pour un « quart de pain en petit : 2 deniers, soit en argent, soit en « pain. » L'acte ainsi dressé, signé par Amédée V, est donné à Annecy, dans le château dudit Comte, en présence des témoins à ce appelés : Messire Vulielme, curé de St-Léger à Genève ; Thomas de Pompey ; Henry Panatier ; Jean de Aquaria ; clerc Jacquemet Lombard ; Ginnonet Villet et moi Vulielme de Cruseilles, notaire public.

ARMOIRIES. — Avec la présentation de leurs Franchises, les Bourgeois d'Alby durent faire choix de leurs armoiries, et pour cela, ils dessinèrent le pont sur le Chéran qui donnait une importance capitale à leur ville. En relatant les funérailles de Charles-Amédée de Savoie en 1659, la *Revue Savoisienne* de 1895 donne la description suivante de ces armoiries:

« *Champ d'azur au pont d'argent attaché à deux tours de même* ».

« J'ai vu, ajoute M. Rabut, auteur de cet article, les armes de cette ville blasonnées avec *un fond de gueule et le pont d'or* ».

MARQUISAT. — Grillet nous dit (1) que la terre d'Alby fut érigée en marquisat le 25 avril 1681, en faveur de la maison de Maillard de Tournon.

PAROISSES ET COMMUNES. — Jusqu'en 1609, Alby com-

(1) Tome I, 249.

prenait 2 paroisses, et jusqu'en 1788, deux communes distinctes. St-Maurice, la plus ancienne, était limitée au Nord par le ruisseau de la Touvière et le vieux chemin de Mouty à Pattu ; à l'Ouest et au Sud par St-Félix et Héry ; à l'Est par le Chéran et une ligne conventionnelle partant en face des Moulins pour aboutir au sommet du Bourg, devant la maison Baud, et suivre le passage entre les maisons Millioz-Couterand.

COURS D'EAU. — Le Chéran partage le territoire d'Alby en deux parties à peu près égales. Il reçoit comme affluent de la rive droite : le ruisseau des moulins de la Capetta, celui de la scierie de la Maladière appelé *Buttacro* ou ruisseau de la Salette, et le *Pellève*. Sur la rive gauche, il reçoit : le *Jugueny* ou ruisseau du Pessey ; *le Marantin* qui passe sous le pont Rosset ; *la Touvière* qui longe la route nationale et reçoit auparavant *le Morlon* descendant de la Croix-Rouge et *la Resta* de Beaunoyer ; enfin le *boyau de Pattu*.

LIMITES. — La commune actuelle d'Alby est limitée au *Nord-Ouest* par celle de Marigny, depuis le ruisseau de Pattu jusqu'au Chéran ; au *Nord*, par celle de St-Sylvestre depuis le Chéran au moulin du Pissieu ; au *Nord-Est*, par celle de Chapéry, depuis le Pissieu en suivant le cours du Pellève jusqu'à sa jonction avec le ruisseau du Chêne ; à l'*Est*, par celle de Viuz, en remontant le ruisseau du Chêne jusqu'au pont du Chêne, et par celle de Mures en suivant une ligne artificielle qui passe dans la cour de ferme de Crévial, les Sables et le ruisseau des Moulins ; au *Sud*, par celle d'Héry, en suivant le ruisseau du Pessey et la route de Chainaz ; à l'*Ouest*, par celle de Chainaz, en suivant le ruisseau des Nants jusqu'à la jonction de celui de Pattu.

SA SUPERFICIE totale est de 656 hectares. Son altitude est de 399 mètres au Pont-Neuf, 450 à l'intersection des routes Annecy-St-Sylvestre ; 465, intersection des routes Albens-Rumilly.

NOMS DES HAMEAUX, d'après Rabut (1). — Alby, Beaunoyer, Boivial, Bolliet, Cantel, les Chardons, Chède, le Chêne, la Capetta, les Crêts, Crévial, la Croix-Rouge, Elien, les Gagères, les Granges ; l'Hôtel, la Maison-Blanche, les Mallinjods, Marlacher, Maugi, Masigny, Montconon, Montdésir, Montpon, Mouty, Pattu, Pollié, Pont-Neuf, St-Donat, St-Maurice, les Vittets et Viry.

POPULATION. — Alby perdit beaucoup de son importance et le nombre de sa population diminua en proportion vers 1550, à la suite de trois incendies qui dévorèrent le Bourg. Les visites pastorales faites entre 1411 et 1800 accusent une moyenne de 25 à 40 feux pour St-Maurice, soit 200 habitants ; 50 à 80 feux pour St-Donat, soit 400 à 500 habitants. Le recensement de 1793 donne 748 habitants pour les deux communes ; ce chiffre s'élève à 1.100 en 1845 ; 1.213, maximum atteint en 1872 ; redescend à 884 en 1920 ; 912 en 1926.

Tableau d'un recensement fait vers 1880

HAMEAUX	MAISONS	MÉNAGES	HABITANTS
Bourg	73	100	426
Les Granges	18	19	93
Masigny	21	21	82
Beaunoyer	15	15	83
Chède-Dessus	14	14	94
Chède-Dessous	18	18	86
Pont-Neuf	16	28	133
Le Chêne	13	16	73
Les Crets	7	7	37
La Capetta	18	23	94
Total	213	261	1.201

Nous devons donc conclure avec Lecoy de la Marche que « cette localité est devenue insensiblement ce qu'elle est aujourd'hui : un petit bourg encadré de verdure, perché sur la rive escarpée du Chéran comme la fleur du rocher sur le précipice ».

(1) SOC. SAV., *Hist. et Arch.*, I, 92.

CHAPITRE II.

Les deux Châteaux forts du Bourg d'Alby

Le Donjon et Chateauvieux.

Alby comptait sept châteaux au moyen-âge : le Donjon, Châteauvieux, Montconon, Montdésir, Montpon, Montvuagnard et Pierrecharve.

Le Donjon et Châteauvieux qui étaient des fortifications de première ligne, protégeant directement le Bourg d'Alby, seront étudiés dans le présent chapitre.

Montconon, Montdésir, Montvuagnard et Pierrecharve formaient une ceinture de deuxième ligne pour empêcher l'ennemi d'arriver à Alby, de traverser le Chéran pour continuer leur route sur Annecy ou Chambéry. Ils feront la matière du Chapitre III.

Enfin Montpon, qui a été rebâti à la fin du XV^e^ siècle pour demeurer intact jusqu'à nos jours, possède une histoire plus longue et formera le Chapitre IV.

I. — Le Donjon.

Ce château faisait partie des fortifications qui protégeaient la ville en cas d'invasion. Nous ne possédons aucun document écrit, relatant le nom des propriétaires qui l'ont habité ou qui en avaient la garde. Il a donc été démoli à une époque antérieure à 1200, pour faire place à l'église et au presbytère de Saint-Maurice. On n'a conservé que la chapelle dont les murs ont 2 mètres d'épaisseur pour faire le chœur de l'église actuelle et les deux pièces qui lui sont adjacentes du côté du levant. La

nef de l'église et les trois chambres contiguës ont été construites à une date qui doit correspondre avec la fondation même de la paroisse Saint-Maurice, mais sur les ruines du château, comme en témoignent des vestiges de murailles puissantes qui se voient dans les caves.

Les trois jardins superposés du côté sud étaient couverts de constructions et entourés de fortifications.

Le donjon proprement dit ou tour du guet était sur l'emplacement actuel du hangar élevé devant l'église Saint-Maurice, lequel a été construit, en 1830, avec les pierres tirées des ruines.

La petite tour que l'on trouve à droite en montant au presbytère a été réduite à ses proportions actuelles à l'époque de la Révolution. En 1780, elle contenait encore deux chambres superposées : ce qui représente une hauteur de 6 ou 7 mètres.

Jusqu'en 1790, et aussi haut qu'on peut remonter dans l'histoire, on voit que les Seigneurs de Montpon percevaient le sixième de la dîme de Saint-Maurice ; ils étaient par conséquent les anciens seigneurs du Donjon et les fondateurs de la paroisse de Saint-Maurice, si nous nous en rapportons au mode général de la création de toutes nos paroisses de Savoie. Ils abandonnèrent ce château avec ses dépendances à la communauté pour se fixer en face sur leurs terres de Montpon où ils bâtirent successivement deux maisons fortes, dont l'actuelle date de 1490.

II. — Chateauvieux ou Chateau d'Alby.

Construit sur la rive droite du Chéran, face au Donjon, il protégeait, avec Pierrecharve, le passage de cette rivière et la route d'Annecy à Chambéry. A l'heure actuelle, il n'en reste que deux ou trois pans de murs, bien suffisants néanmoins pour se rendre compte de la puissance de cette forteresse.

Tous les documents suivants, tirés du *Regeste Genevois* se rapportent à ce château, propriété des Comtes de Genevois jusqu'en 1550.

En 1287, le 20 novembre, un traité spécial est passé à

Annemasse entre le Comte de Savoie Amé V et le Comte Amé II de Genève. Les clauses en sont : 1° paix perpétuelle entre les parties ; 2° le Comte de Genevois rendra hommage à celui de Savoie ; 3° le Comte de Genevois reconnaîtra tenir du Comte de Savoie, en augmentation de fief, les châteaux de Grésy, Cessens, Alby et la Bâthie de Hugues de Grammont.

En 1297, le 31 août, à Saint-George d'Espéranche, on fait une convention pour le futur mariage de Guillaume, Comte de Genevois, avec Agnès de Savoie, fille d'Amédée. Ce dernier promet à sa fille une dot de 10.000 livres tournois. Le Comte de Genevois en promet 4.000 à son fils, et affecte, comme garantie de cette dot, les châteaux de Rumilly, Hauteville, Alby et Charousse.

En 1306, le 24 septembre, Amédée II, Comte de Genevois, établit, par testament, son fils Guillaume comme héritier universel. Dans le cas où lui et sa femme Agnès de Savoie ne s'accorderaient pas avec leur mère Agnès de Châlons et ne voudraient pas vivre ensemble, celle-ci devra leur remettre, pour leur entretien, les châteaux de Rumilly, *Alby,* Ternier, etc...

En 1308, le 23 octobre, à Saint-George d'Espéranche, en Dauphiné, un traité de paix entre le Comte de Savoie et Guillaume, fils de feu Amédée, Comte de Genevois, ratifie le traité d'Annemasse en ce qui concerne le château d'Alby.

En 1385, le 10 août, Pierre, Comte de Genève, reconnaît tenir en fief-lige du Comte Amédée de Savoie : les châteaux et mandements d'Hauteville, Cessens, *Alby* et Grésy.

Voici maintenant, d'après l'*Armorial,* la liste des propriétaires qui possédèrent cette seigneurie depuis 1300 à nos jours.

I. Pierre de Genève fut inféodé, par son frère Amédée, du Châteauvieux d'Alby avec bois, vergers et dépendances, le 3 février 1340. En récompense de ses bons services, son inféodation fut confirmée le 29 mars suivant, puis en 1365 et 1385, avec 60 livrées de terre de revenu annuel sur les tailles, servis, etc., au dit mandement, en haute, moyenne et basse justice.

II. Thomas, son fils, en hérita et mourut vers 1420.

III. Pierre, fils de Thomas, mourut sans enfant.

IV. Son frère Guillaume lui succèda avec la seigneurie des Clets (Clefs) et mourut vers 1465.

V. Louis, fils de Guillaume et de M. de Menthon, fut cohéritier universel pour cette seigneurie d'Alby, des Clets, Ternier et mourut sans lignée, après avoir testé, en 1505, en faveur de son neveu.

VI. Jean, Seigneur de Boringe et Châteauvieux mourut en 1545.

VII. Jacques, son fils, héritier universel de ces deux seigneuries, vendit, en 1551, à ses beaux-frères Pelard et Moyne tout ce qu'il possédait au val des Clets pour 1.200 écus et Châteauvieux passa à cette famille Pelard, originaire de Berne, venue se fixer à Genève, en 1400, puis à Annecy, en 1640. Elle a formé trois branches : celle de Noyret, Châteauvieux et Epagny.

VIII. Noble Henry Pelard, Seigneur du Noyret, des Clets et Châteauvieux-d'Alby fut employé à la Chambre des Comptes. Il habitait Annecy, rue de l'Isle, et épousa, en 1545, Angélique, fille de Noble Jean de Genève, Seigneur de Boringe et Châteauvieux, dont il eut 10 enfants.

IX. Noble Bérard, son huitième fils, hérita de la seigneurie et juridiction de Châteauvieux. Il fut aide de camp des Ducs de Savoie et épousa, en 1584, Nicolarde, fille de Noble Jean Vincent, Seigneur de la Croix, laissa comme héritier

X. Noble Martin, son fils, qui épousa, en 1628, Sébastienne, fille de Noble Dufour, Conseiller d'Etat.

XI. Noble Philippe, fils de Martin, coseigneur de Seynod, épousa : 1° Delle Barfelly ; 2°, en 1653, Angélique de Cize, fille du Seigneur de Grésy, dont il eut six enfants, tous baptisés à Annecy. L'un d'eux,

XII. Noble Jean Philippe acheta, en 1699, la seigneurie de Seynod et épousa, en 1685, Jeanne du Fresney. Il mourut en 1724 et fut enterré à Seynod, suivant sa volonté.

XIII. Noble Jean-Baptiste, son fils, vendit, en 1759, la seigneurie de Seynod à laquelle étaient annexées les rentes de Châteauvieux et Epagny : à

XIV. Noble Claude Maréchal de Lucianne.

XV. Châteauvieux passa dans la famille de Buttet par le mariage de Marie de Mareschal avec Joseph de Buttet.

XVI. Noble Paul-Joseph Biord, frère de l'évêque de ce nom, obtint par Patentes de S. M., du 18 mai 1770, l'agrément pour acquisition qu'il avait faite des seigneuries de Seynod, Châteauvieux et Epagny des Nobles de Buttet de Tresserve. Ces terres furent érigées en Comté en sa faveur et sans payement de finances par Lettres de 1776. En 1792, n'ayant point d'enfant et aucun espoir d'en avoir, il lui fut accordé de laisser ses fiefs à ses trois neveux, fils de son frère Georges-Marie ; il offrait une finance de 3.000 livres.

XVII. Pendant la Révolution, Roux Humbert feu Pierre, acheteur de biens nationaux, en fit l'acquisition et le revendit à :

XVIII. Blanchet Henry, père de Johanny, propriétaire actuel.

Il est à remarquer que les Registres Paroissiaux ne font mention qu'une fois des seigneurs de ce lieu. En 1701, le 23 mai, décès de Dlle Antoinette, âgée de 10 mois, fille du Seigneur Jean-Michel de Châteauvieux et de Dufournet Françoise.

La mappe de 1738 indique pour Châteauvieux : 2 masures et 25 journaux de terrain appartenant à Noble Jean-François de Chapéry, habitant Siondaz et payant 15 livres de tailles à Alby. C'est ce Noble Jean-François Pelard qui, par testament du 20 octobre 1749, fonda un revenu de 48 sols, soit 2 vessels de froment pour 2 basses messes à Saint-Donat.

CHAPITRE III.

Les quatre Châteaux de deuxième ligne

MONTCONON, MONTDÉSIR, MONTVUAGNARD, PIERRECHARVE.

I. — MONTCONON.

Ce château était bâti à 2 kil. au sud d'Alby, à la limite de Saint-Maurice et d'Héry. Placé sur la rive gauche du Chéran, il est opposé à Pierrecharve comme le Donjon l'est à Châteauvieux. Il a ce point commun avec le Donjon et Montdésir, qu'il est bâti sur le bord d'un ravin profond où l'ennemi aurait eu toute facilité pour se dissimuler et arriver sans obstacle au Bourg d'Alby.

Comme à Montdésir, les murs de fortifications ont été rasés au niveau du sol, mais la maison fermière, avec ses fenêtres romanes très hautes et très étroites, ses murailles épaisses solidement assises, nous donnent une idée de ces imposantes constructions.

Voici les divers documents écrits qui se rapportent à l'histoire de Montconon (en latin : *Montis Cononi*) (1) :

I. Vers 1450, François de Montcognon épousa Guillermette de Menthon-Lornay dont il eut une fille :

II. Marie, qui épousa Noble André ou Antoine Richard de Vons, lequel devint ainsi seigneur dudit lieu et mourut en 1489. Il eut trois fils, dont le dernier :

III. Humbert, écuyer, épousa Françoise de Macognin (Albens).

(1) *Armorial,* familles Menthon-Richard-Portier, etc...

IV. En 1565, Delle Clauda Brunier, Veuve de Noble Louis Portier ; Jacquemine Portier, Veuve de Noble Antoine de Montcohenon et Françoise de Macognin, Veuve de Noble Humbert de Montcohenon font une convention avec Noble Alexandre de Montvuagnard et Noble Barthélemi de Montfalcon pour le mariage de Barthélemy avec Delle Clauda, fille dudit Antoine de Montconon. Par ce mariage, Barthélemi de Montfalcon est dit Seigneur de Montconon.

V. En 1577, Delle Marie, fille de feu Noble Antoine Regard, dit de Montcounon, épousa Noble Milliet, châtelain de Rumilly.

VI. En 1589, Jean de la Palud, Seigneur de Macognin et Montcognon.

VII. En 1612, Marguerite de Pelard épousa Noble Jean Chachalieu, Seigneur de la Touche et de Montconon. Une de leurs filles, Angeline, est marraine à Alby en 1647.

VIII. En 1621, le 6 mai, Noble François, Seigneur de Mollaret, fils de Noble Jean, épousa, avec un contrat dotal de 10.000 florins, Dlle Marguerite-Suzanne Pelard, fille de Noble Jacques, Seigneur du Châteauvieux d'Alby, et veuve en premières noces de Noble Jean de la Touche dont elle n'eut pas de garçons. De ce mariage Juge-Pelard naquirent : Jacqueline, mariée à Noble François d'Albert d'Hauterive, laquelle testa en 1680 ; Claudine ; Mauris et Pierre qui testa en 1652 en faveur de sa belle-mère : Dlle de Montpon.

Noble François de Juge se remaria, avant 1658, à Dlle Marie de la Faverge de Montpon, fille de Noble Louis II et de Claudine Milliet, laquelle Marie mourut à Alby, le 9 mars 1693, après avoir eu cinq enfants de ce mariage.

IX. Joseph, né le 20 mars 1600, marié le 8 novembre 1694 à Delle Marie de Bracorand dont il eut deux enfants : Bernardine, mariée à Seigneur Claude Thomasset, de qui fut acheté le fief de Montquenon, le 31 mai 1752, par convention de main privée pour 500 livres ; Michel, mort à Turin dans les Gardes du Corps.

En 1701, Marie de Bracorens, petite-fille de Bernardine de la Faverge de Montpon, mariée à Christophe de Braco-

rens, puis femme de Noble Joseph de Montconon, hérite avec son fils Michel.

Sur la mappe de 1738, la propriété de Montcognon est portée au nom de Noble Philibert de Montpon, Commandeur et payait 45 livres de tailles. Elle est restée dans la famille Lafaverge, puis celle de Thiollaz, en 1806, jusqu'à la vente qui en a été faite, en 1900, à Jean Lansard de Marigny, le propriétaire actuel.

II. — Montdésir.

Ce château, situé à 500 mètres au sud du Pont-Neuf d'Alby, gardait l'ancienne route qui tendait de Rumilly à Alby en suivant le ravin de la Touvière.

Le plan de la route nationale 201, dressé vers 1825, donne un schéma de ce château-fort construit en forme rectangulaire avec une vaste cour intérieure et une tour à chaque angle. A ce moment-là, les murs devaient être au niveau du sol, puisque le cadastre de 1738 signale déjà trois masures portant chacune un numéro avec une seule maison et une seule grange occupées. A voir extérieurement les bâtiments actuels, rien ne rappelle le souvenir d'un château fortifié ; seule la maison fermière, avec ses murs épais, ses fenêtres étroites très évasées à l'intérieur, nous prouvent son ancienneté.

Il existe une légende touchante sur l'origine de l'oratoire, remplacé par la croix de Montdésir, placée à la bifurcation de la route nationale et de Chède. Une Dame de Montdésir vint journellement et pendant de longs mois à cet endroit prier pour son mari engagé dans une campagne militaire lointaine. C'est là qu'ils eurent la joie de se retrouver après une très longue absence.

A Montdésir était attaché le privilège de posséder l'unique moulin qui exista jusqu'en 1500. A cette date. un second moulin fut accordé à la famille de Montpon.

La mappe de 1738 signale comme superficie de cette propriété : 74 journaux avec 41 livres de tailles. Ses dépendances, sises au lieu dit « la Capetaz », comprenaient un moulin avec une grange, un battoir et un foulon. Le pro-

priétaire en était alors Noble Albert de Sonnaz, mais nous allons voir que Montdésir appartint jusqu'en 1600 à la famille d'Alby.

Il y a deux familles de ce nom en Savoie : une en Maurienne, paroisse d'Albiez-le-Vieux (de *Albiaco*) ; l'autre, qui nous concerne, apparaît en Genevois dès 1215. Il est difficile d'en établir la Généalogie, nous dit l'*Armorial* (1), mais voici les principaux actes qui la concernent :

Vers 1300, Richard de Vilette, vidomne de Rumilly, épousa Isabelle, fille de Noble Jacques d'Albi, damoiseau de la Bastie de Grange.

En 1355, Albert de Dérée vend de son franc alleu, à Jean d'Alby, bourgeois d'Annecy, divers privilèges pour 102 livres genevoises.

En 1369, transaction passée par Béatrix de Mouxy d'Albens, femme d'Henri Robert d'Alby.

En 1411, Antoine d'Alby, damoiseau de Seythenex, reçoit en ce lieu une maison forte des Nobles Chevron-Vilette.

En 1414, Jacques d'Alby était caution pour la dot de Péronne de Rochette.

En 1430, Marie d'Alby épousa Antoine d'Orlier et leur fils porta le nom de Jean d'Orlier d'Alby. Ce dernier épousa Antoinette de Chatillon, laquelle devenue veuve épousa Guillaume de Viry, signalé comme châtelain d'Alby de 1443 à 1450.

En 1434, les Nobles Jean et Rd Guigon de la Rochette reconnaissent tenir en fief de la succession de Rd Guigon d'Alby : 6 liv. que les frères Rochette perçoivent sur le péage de la ville d'Alby et son mandement.

En 1435, les cohéritiers de Noble Jacques d'Alby vendent à Noble Jean de la Rochette une grande maison et une autre maison soit tour rière Alby, provenant de la succession dudit Noble Jacques. Dès 1450, les de Rochette ajoutèrent le nom d'Alby au leur.

En 1451, Mathieu Joly, de Thonon, notaire, fils de Delle Péronne d'Alby, fut héritier du nom et des armoiries

(1) Voir famille d'Alby.

d'Alby. En 1457, son fils Jean, notaire, passa une reconnaissance avec ses frères pour les biens provenus de Noble Jean d'Alby.

Vers 1530, Noble Jean d'Alby, Sgr de Montdésir, épouse Amblarde de Rossillon.

Vers 1550, Delle Natoire d'Alby épouse de Montfalcon.

En 1532, Péronnette, veuve de Noble Portier de Marigny, fait quittance des comptes que son père a fait comme rénovateur des extentes de Noble Amédée d'Alby. En 1491, cette Péronnette avait épousé Egrège Amédée Grosjean, bourgeois d'Alby.

En 1604, Delle Antoinette, fille de Noble Claude D'Alby, Sgr de Montdésir, sœur de Louise mariée à François de Sonnaz, épousa Jean de Gruet ou Gruel, Sgr de la maison forte de Bonneville. En 1633, Jean de Gruet testa en faveur de sa belle-sœur Louise et ainsi Montdésir entra dans la famille de Sonnaz.

En 1626, Noble Jean d'Albié vend ses fiefs rière Cusy.

En 1645, Rd Louis d'Alby, moine prieur de St-Pierre de Nantua et de St-Laurent de Chindrieu, résigne en faveur de Rd Louis de Sonnaz (pour Chindrieu seulement) moyennant pension annuelle de 200 écus d'or.

I. François de Sonnaz, premier propriétaire de ce nom de la seigneurie de Montdésir, marié à Louise d'Alby, était fils de Noble Christophe de Gerbais, Sgr de Sonnaz. Capitaine d'ordonnance en Savoie, il fut fait prisonnier à l'escalade de Genève et condamné à mort.

II. Leur fils Christophe, capitaine à Montmélian (1647), mourut à Sonnaz, en 1658.

III. Son fils Joseph, mort sans lignée, lègua Montdésir à son frère François-J., né en 1638, créé Comte en 1681.

IV. Louis-Jh., son fils et héritier, mourut en 1709.

V. François-Laurent, son fils, mourut capitaine, en 1770.

VI. Son fils Maurice, Officier au service de la France, ne laissa pas d'enfants et vendit Montdésir, à la criée publique, le 13 juin 1774. Les acquéreurs furent : le Sénateur de Cormand de Montpon pour Montdésir, qu'il paya 10.800 liv. ; Claude Vergain pour les moulins de la Capetaz ; Just Paris et Jean-François Rassat pour les parcelles de Viry ou Vévry.

Ainsi Montdésir appartint à cette famille pendant six générations. Les registres paroissiaux ne font mention d'eux que deux fois : En 1639, Noble de Sonnaz est parrain et, en 1644, sa femme, née d'Orlier, est marraine chez leur fermier, Daviet.

En 1630, Jacques de Sonnaz, fils de Humbert de Marigny, épousa dans la chapelle de Montdésir : Marcoz Clauda, fille de Honorable Claude de Flaxieu en Bugey. lequel était fermier à Montdésir.

En 1635, probablement pendant qu'on faisait des réparations importantes à l'église St-Donat, on célébra dans la chapelle de Montdésir, avec dispense de Monseigneur, un mariage Thomé-Martin ; idem en 1639 : Verguin-Marcoz et 1656 : Delavy-Pingon.

Montdésir appartient depuis 1806 à la famille de Thiollaz qui en a hérité du Sénateur de Cormand.

III. — MONTVUAGNARD

Cette seigneurie portait primitivement le nom de Vuagnard ou Vagnard (1). La famille de ce nom, très ancienne, était possessionée en Genevois, Faucigny et Dauphiné du temps des derniers dauphins. Son nom fut pris ou donné à la localité « de Monte Vuagnardarum », près d'Alby, devenue le centre d'une seigneurie importante qui a été partagée entre plusieurs familles. En 1755, les matériaux du château en ruines furent employés par le Sénateur de Cormand à construire les écuries et communs de Montpon. Vers 1850, le Comte Joseph de Thiollaz utilisa les dernières pierres pour édifier une aile nouvelle au château de Montpon.

Le 7 des Kalendes de Déc. 1283, on trouve déjà un Guigues de Vuagnard, comme témoin, à Annecy avec un de ses neveux. Ils sont propriétaires à Senoche (Ville-en-Sallaz), Lornay, les Tours (Bonneville), Boëge, Rochefort, Pierrecharve, Mecoras, Evires, Châtel-St-Denis (Suisse), Apremont en Dauphiné.

Voici ce que l'*Armorial* nous dit sur cette famille.

(1) *Armorial*, famille Montvuagnard.

Branche ainée

I. Pierre Vuagnard, chevalier, Sgr de Montvuagnard et Lornay, épousa Péronnette, fille du Sgr de Lornay et mourut avant 1352, laissant deux fils : Pierre qui hérita de Lornay et :

II. Jean, mort avant 1393, eut :

III. Humbert, marié à Jacquemette Vuagnard, laquelle reconnait le château de Montvuagnard avec juridiction haute, moyenne et basse.

IV. Noble François de Ville-en-Sallaz épousa en 1444 : Aynard de Pelly et eut :

V. Claude, Sgr de Senoches, épousa en 1499 : Claudine de Beaufort qui lui donna 8 enfants, dont Rd Claude, curé de Viuz et Reignier ; trois religieuses ; Pierre qui testa en faveur des Montvuagnard de Boëge et Pierrecharve, et :

VI. Noble François épousa en 1539 : Françoise de Marcossay, laquelle devenue veuve, sans enfant, épousa en 1563 : Louis de Seyssel de la Serraz qui fut son héritier.

Deuxième Branche.

III. Robert, frère d'Humbert, nommé ci-devant (III), fut coseigneur de Montvuagnard et mourut avant 1447, laissant une fille :

IV. Jeanne, coseigneur de Montvuagnard, épousa en 1419 : Jacques Garet, Secrétaire d'Amédée VIII et son envoyé au Concile de Constance (1415) ; elle lui apporta en dot tous ses biens et ne laissa qu'une fille :

V. Pernette Garet, mariée à Aymon de Blanzy, lequel en 1470 reconnait posséder Montvuagnard pour la moitié, comme héritier de son beau-père. Ils eurent 4 fils qui héritèrent du château et de la juridiction de Montvuagnard ; l'un d'eux, Antoine, était patron d'une chapelle dans l'église de St-Donat d'Alby et possédait une maison à Alby avec ses frères, en 1504. Il eut 6 filles, dont Louise épousa Noble de Fresnoy, lequel ascense, en 1540, à Jacques Rolland d'Alby, notaire, les servis, tailles, etc..., lui appartenant aux mandements d'Alby, Gruffy, Rumilly et Boussy,

ainsi que la maison forte avec curtils et places dans la ville d'Alby, pour le prix de 140 flor. par an.

Vers 1540, le dernier des garçons d'Epagny, coseigneur de Montvuagnard, fils de Jean qui avait épousé Jeannette fille d'Hugonin fit héritière sa mère Marguerite de Mionnas.

Troisième branche.

I. Robert I Vuagnard, chevalier, frère de Pierre (voir I, branche aînée) était propriétaire à Viuz-en-Sallaz (1308), à Montvuagnard (1319), bailli de la terre de Faucigny pour le comte du Dauphin en 1329, eut un fils :

II. Hugonin, Sgr des Tours, épouse en 1341 : Alix d'Oron dont il eut :

III. Robert II, damoiseau, marié à Melchiotte de Menthon passa une obligation à Montvuagnard en 1363 ; il laissa deux fils dont l'un était propriétaire à Alby, Mûres et Montagny ; l'autre :

IV. Robert III, chevalier, Sgr des Tours, fut le plus illustre de la famille. En 1424, il est châtelain ducal à Sallanches dans la maison du Duc de Savoie ; écuyer de Marie de Bourgogne, duchesse de Savoie ; conseiller d'Amédée VIII et président de la Chambre des Comptes en 1433,

V. Jean II, Sgr du Montvuagnard, des Tours, de Rochefort et pour moitié de Boège, épousa en 1425 : Claudine, fille unique du Sgr de Rovorée dont il eut :

VI. Robert IV, héritier universel de son père, marié en 1462 à Antoinette de Menthon, fille de Philibert, Sgr de Covette et de Jeanne de Compey dont il eut :

VII. Anthelme, Sgr de Boëge, les Tours et Rochefort, marié en 1507 à Jeanne de Montfalcon, fille de François Sgr de Pierrecharve dont il eut :

VIII. Alexandre, Sgr des dits lieux, de Montfalcon, Pierrecharve, comme héritier universel de Rme Sébastien de Montfalcon, son oncle, évêque de Lausanne. Il épousa en 1539 Anne de Montmayeur dont il eut deux fils : Sébastien, vidomne d'Alby, gouverneur des Allinges, mort sans enfant, et :

XI François, connu sous le nom de Mr de Pierrecharve,

héritier de son frère, Conseiller d'Etat, Gouverneur des forts de Bonne, Boringe, Ste Catherine, épousa Péronne de Genève-Lullin en 1598, et n'eut qu'un fils :

X. Prosper, vidomne d'Alby, marié à Renée de St-Michel d'Avuly, vendit en 1621 à François de Peysieu et Jeanne de Beaufort sa femme : le château de Pierrecharve, le vidomnat, prisons et tous droits à Alby, Rumilly, Marcellaz, etc. Il eut cinq enfants : 1) Françoise, mariée en 1631 à Joseph de Gex, Sgr de Vallon, Morillon...., eut trois garçons : Prosper Vallon, héritier universel de son aïeul maternel, Prosper de Montvuagnard par testament de 1633 ; François et Pierre qui seul fit souche et hérita de son frère Prosper ; 2) Péronne, mariée en 1640, à Prosper, baron d'Avise, puis en 1647 à Claude de Blonay, Sgr de St Paul ; 3) Marie-Madeleine, mariée à Claude de Rochette (voir Rochette V) et :

XI. François-Melchior, Sgr des dits lieux, racheta Pierrecharve tel qu'il avait été acquis par F. de Peysieu en 1621. Il fut Maître de Camp et épousa en 1647 : Catherine de Charmoisy et mourut avant son père. Sa veuve se remaria d'abord avec Victor de Mareschal et ne laissa que deux filles :

XII. Jeanne, mariée à Louis de Mareste, marquis de Lucey et Prospère, l'aînée, religieuse bernardine à Annecy, testa en 1669 en faveur de sa mère et de Victor de Mareschal. La famille Mareste s'éteignit par mariage d'une fille de Louis dans la famillle du Fresnoy de Chuyt.

Victor de Mareschal-Duyn hérita de Pierrecharve : il était colonel. Sa femme Catherine de Charmoisy mourut à Thonon en 1702, laissant tous ses biens à son fils Henri qui vendit Pierrecharve en 1720 (voir article Pierrecharve ci-après). Son fils Prosper épousa en 1762 : Henriette Pelard d'Epagny et ils n'eurent pas d'enfant.

Remarquons que la mappe de 1738 ne mentionne aucune masure sur l'emplacement ancien de Montvuagnard, et à l'heure actuelle, on a de la peine à retrouver quelques vestiges de ce monticule où était situé ce vieux château à mi-chemin des villages de Chèdes-dessus et Vons...

IV. — Chateau de Pierrecharve.

D'après les érudits, ce mot signifie : pierre chauve. Le château situé sur la commune de Mûres faisait néanmoins partie des travaux de fortifications qui protégeaient Alby. Avant que le pont Vieux ne fut construit, on traversait facilement le Chéran à gué, mais en temps de crue, on devait utiliser un pont en face de Pierrecharve. Construit en bois, il était facile de le détruire au moment d'une invasion et le château fort défendait ce passage étroit où l'ennemi, en quelques heures, aurait pu lancer une passerelle de fortune.

Voici les principaux documents trouvés sur cet important château :

En 1297, le roi fait cadeau du château de Pierrecharve à Guillaume Paradin qui le donne à Jean de Genève, Sgr d'Alby, en 1353. (*Diction.* du P. Anselme, 1628). Cet ouvrage ajoute : « En ce temps là, Alphonse d'Elbène était évêque d'Alby ». On nomme encore évêché une maison forte au sommet du Bourg qui possède de très vieilles fenêtres à meneaux. Aucun ouvrage historique n'est venu jusqu'ici nous signaler Alby, comme siège d'un évêché, mais il est possible que cette maison forte ait été habitée par Mgr de Montfalcon, évêque de Lausanne, chassé de son évêché par les protestants. Il était alors propriétaire de la seigneurie de Pierrecharve qui possédait dans le Bourg une maison appelée le « Vidomnat », comme nous l'avons vu dans l'acte de vente de 1621, à l'article précédent.

Jusqu'en 1500, Pierrecharve appartint à la famille de Rochette d'Alby, dont on trouvera l'histoire au chapitre V.

Avant 1477, Noble Jacques de la Rochette, vidomne d'Alby, épousa Marguerite, fille de Noble Jean de la Rochette, Sgr de Pierrecharve. Leur fille unique :

I. Jacqueline de la Rochette épousa François de Montfalcon qui devint ainsi Sgr de Pierrecharve.

II. Jacques de Montfalcon, son fils, et héritier universel de son aïeul maternel, mourut sans enfant, vers 1550.

III. Rme Sébastien, évêque de Lausanne, hérita de son frère Jacques et laissa Pierrecharve à sa sœur en 1558.

IV. Jeanne de Montfalcon, mariée à Alexandre de Montvuagnard (voir gén. des Montvuagnard, 3e branche VIII).

V. François et Sébastien de Montvuagnard, enfants d'Alexandre.

VI. Prosper, fils de François.

VII. François de Peysieu, venu de Belley, pour épouser à Rumilly : Jeanne, fille et héritière de Noble de Beaufort, Sgr de Héry, Marthod..., acheta Pierrecharve, en 1621.

VIII. Melchior de Montvuagnard racheta Pierrecharve en 1653. Il était le fils de Prosper ci-dessus (VI).

IX. Prospère, fille de Melchior, religieuse, le légua à sa mère, Catherine de Charmoisy (petite-fille de la Philotée) qui s'était remariée à :

X. Victor de Mareschal-Duin qui le légua à son fils :

XI. Henri qui vendit Pierrecharve en 1726 à :

XII. Charles de Granery, Mis de la Roche, qui le revendit en 1788 (fol. 169, Tab. Alby), pour le prix de 16.000 livres à :

XIII. Rd Philibert Simond, vic. de Rumilly, guillotiné en 1794 (1)

XIV. Jeanne et Michelle Simond, ses sœurs, en héritèrent et léguèrent Pierrecharve à l' :

XV. Hôpital de Rumilly qui le vendit aux enchères à :

XVI. Genoud d'Alby, propriétaire actuel, qui le possède par moitié avec Gruffy Joseph.

Ce qui reste de Pierrecharve est encore très imposant à l'heure actuelle. C'est une tour rectangulaire de 4 mètres sur 5 environ et 10 mètres de hauteur, bâtie en moellons de molasses sur un monolythe de grés de 7 à 8 mètres de hauteur. La porte du rez-de-chaussée était primitivement romane et dans la suite on a greffé un arc ogival pour en réduire la hauteur. Les fenêtres du 1er et 2e étage sont à meneaux à 4 compartiments, du XVIe siècle. Les ancêtres des propriétaires actuels ont démoli 8 mètres de cette tour qu'ils trouvaient beaucoup trop haute et ont placé ensuite une charpente neuve recouverte d'ardoises. Elle sert d'entrepôt à la ferme qui, elle-même, n'est pas plus habitée que la tour.

(1) Voir notice *Abbé Simond*, par F. Vermale. *R. S.* de 1927.

CHAPITRE IV.

Montpon

L'histoire de cette seigneurie est facile à établir, grâce à ses archives précieusement conservées jusqu'à nos jours. Pour en retracer les faits les plus marquants, il suffira de faire la généalogie des trois grandes familles qui l'ont possédée successivement. Mais auparavant, citons un document de Juin 1215 (1), nous disant qu'à cette date, « quatre frères de Villette passèrent alors un contrat avec Bernard, archevêque de Tarentaise au sujet des dîmes de Montpon (Montispontii), dont lesdits frères lui abandonnent la propriété.

I. — Famille de Richard.

Cette famille se divise en deux branches dont l'une habita Montpon, Monconon (Alby) et Vons (Marigny) ; l'autre posséda uniquement la seigneurie de Montpon.

En 1363 et 1393, on trouve un Jacquemet et un François Richard, tous deux notaires. François eut un fils, Jean, notaire. En 1426, Aymon Richard fit construire sa chapelle funéraire dans l'église de St-Donat, près de la porte du chœur, sous la chapelle St-Nicolas, appelée maintenant du St-Esprit et de la Trinité. A partir de 1400, on peut établir la filiation d'une manière suivie et certaine.

Première Branche

I. Jean Richard épousa Hugonette N. et céda avec son

(1) *Armorial,* famile Chevron.

petit-fils aux Nobles Tortollier un petit mont, lieu dit « *Montpon* ».

II. Noble Pierre de Vons, son fils, testa en 1470.

III. Noble André de Vons, Sgr de Montconon, épousa Marie, fille de Noble François de Montconon, fut vice-châtelain d'Alby et mourut en 1489, laissant 3 fils, dont :

IV. Humbert fut Sgr de Montconon.

V. Humbert épousa Claudine Quintallet.

VI. Nicolas épousa Delle Perrine de Roland, veuve (1634).

VII. George, lieutenant, épousa en 1642 : Jacqueline, fille de Noble Magdelain de Megève, Avocat au Sénat, dont il eut 2 fils :

VIII. Claude, Sgr de la Tour de Montvuagnard (1647-1727), devint héritier de son frère : Emmanuel de Vons qui mourut en 1707. Il avait épousé Delle de Rapin de Grésy.

En 1745, Vons et Montvuagnard appartenaient à la famille de la Faverges et en 1806 à celle de Thiollaz.

Deuxième Branche Richard

I. François, notaire, frère de Jean nommé ci-devant (I), reçoit un acte à Annecy-le-Vieux en 1414 : il épousa : *a*) Marguerite de Gruffy dont il eut 4 fils et *b*) Françoise de la Compote dont il eut 3 enfants : Bonne, mariée à Jacques Tortolier d'Alby, not., et 2 fils.

François testa en 1426 et mourut à Montpon avant 1462.

II. Jean ou Janus, fils du premier lit, notaire puis Secrétaire Ducal, épousa Claudine, fille de Mre Jacques Rosset, Docteur ès lois. Il testa en 1463 devant témoins, dont : Antoine Grosjean, recteur des écoles. Son testament daté du 8 Sept. indique que le 1/6 de la dîme de St-Maurice appartenait audit testateur ; il demanda l'assistance de 100 prêtres à sa sépulture et fut inhumé à St-Donat vers 1467. Il laissa deux fils :

III. Antoine et François l'aîné. Ce dernier, Secrétaire Ducal, achète en 1439 : 100 journaux de terre à Montpon avec maison et tour, des héritiers de Noble Pierre Richard,

Le Bourg d'Alby avec ses vieilles Arcades. (Cl. Merle).

savoir : André de Vons, nommé ci-devant (III), avec ses trois frères : Pierre, Jean et Aubert.

En 1490, il épousa Delle Françoise, fille de Noble Henri des Clets (Clefs).

En 1493, il reçoit de la Duchesse de Savoie l'office de la cléricature (ou curialité) de la châtellenie d'Alby.

En 1494, Noble Pierre Tortolier d'Alby lui fait donation ainsi qu'à son frère Antoine du petit mont nommé Nangiers, contigu à Montpon. C'est là qu'il construisit le château actuel pour remplacer la vieille maison de famille située en un lieu humide et tombant en ruines. Le 10 septembre 1499, le Duc de Savoie autorisa ledit François à appeler cette maison Montpon, comme l'ancienne, et à la transmettre avec son ténément en primogéniture à l'aîné de ses descendants à l'infini sans pouvoir être démembrée ; il lui accorde le droit d'y imposer des bans et de construire au lieu dit « Nant Croset » un moulin avec battoir, jouxte la porte d'Alby, par laquelle on va à Rumilly.

En 1509, il testa, voulant être enterré dans la chapelle de Ste-Barbe, fondée par lui et son frère, à St-Donat, s'il meurt à Alby. Mais s'il meurt à Annecy, le lieu de sa sépulture sera la chapelle de la Nativité, fondée par lui dans l'église des Dominicains (actuellement St-Maurice).

En 1511, sa femme était veuve et tutrice de ses quatre fils. Elle testa en 1544 et mourut la même année à Annecy.

IV. Noble Janus, né en 1497, dans la nouvelle maison forte, cohéritier de Montpon et des moulins du Dard avec son frère Jean, était professeur ès lois en 1517.

En 1539, il établit un commissaire pour rénover leurs extentes aux mandements de Rumilly, Alby, Gruffy, Annecy à cause de leurs maisons fortes d'Annecy, Montpon et Marsy (St-Félix) (1). Il mourut en 1577, laissant tous ses biens à sa nièce, fille de son frère Jean, laquelle était mariée à Noble Gallois de Regard, Sgr de Morgenex.

(1) En 1543, il achète pour 50 écus d'or la moitié du pré de la Touvière (qui est du fief du Prince de Savoie) de Noble Jean d'Alby, Sgr de Montdésir. En 1568, il achète l'autre moitié pour 120 écus.

Il fit des legs aux hôpitaux d'Alby et d'Annecy : 600 écus d'or.

Son frère Jean, Sgr de Marsier ou Marsy, châtelain, admodiataire des Nobles de Montvuagnard en 1525, épousa Péronne de la Faverge, fille de feu Jean et Jeanne Chevalier ; Péronne devenue veuve se remaria, en 1565, à Noble Alexandre Regard, Sgr de Vars.

Jean de Richard ne laissait qu'une fille : Louise, mariée en 1575 à Noble Gallois de Regard, Sgr de Morgenex et de Vars. Elle testa en 1615, étant veuve, et mourut la même année à Morgenex.

Hugues, frère de Janus et de Jean, deuxième fils de Noble François, hérita de la maison d'Annecy, près la porte de Bouz et épousa : Thomine de Gentilly. Il fut successivement : Secrétaire Ducal, Gentilhomme de la maison d'Emmanuel Philibert, Maître d'hôtel du Comte de Chalant, maréchal de Savoie, Chancelier du gouvernement d'Asti ; négociateur du Duc auprès du Pape en 1554, Conseiller du Duc, Maître et Auditeur à la Chambre des Comptes, en Savoie.

Sa fille unique, Jacquemine, épousa en 1562 : Spectable Louis I de la Faverge, Docteur ès-droits et Juge Mage. Elle testa en 1586 en faveur de son fils Noble Louis II que l'on voit parrain à Alby en 1622.

Il hérita de Montpon, mais la grangerie de la Combe resta à Noble Gallois de Regard qui la cèda en 1716.

II. — Famille de la Faverge.

Cette famille apparaît en Savoie en 1552, à St-Jeoire-en-Faucigny. Par un arrêt du Duc, de 1580, Noble Louis I, marié à Jacquemine de Richard, fille de Hugues, fut mis en possession du château et terre de Montpon, en qualité de père de Louis II, héritier universel de sa mère. La famille la Faverge forma trois branches dont nous donnerons brièvement la généalogie pour l'intelligence des héritages : celle de St-Jeoire, éteinte en 1801, celle de Bévy, qui est établie à Bonneguête, et celle de Montpon, éteinte en 1745, par la mort du Commandeur François-Philibert.

Branche Aînée.

I. Noble Jean, Grand Maître de France sous les ordres du bâtard de Savoie, eut trois fils : Claude, mort officier, Rd François, chanoine de Lausanne, qui testa en 1518, et

II. Jacques, marié à Danthon Pernette, eut trois fils : Geoffroy, héritier de son oncle Chanoine, Nicolas et :

III. Noble Jean, docteur ès-lois, coseigneur de Cormand, à St-Jeoire, bourgeois habitant La Roche, marié à Jeanne Chevalier, veuve de Hugues de Cesseley de Samoëns qu'elle avait épousée en 1525.

Jean eut onze enfants : Péronne, mariée à Noble Jean de Richard, nommé ci-devant (IV) ; Pernette, mariée à de Walenta ; Jeanne, mariée à de Fougny; François l'aîné ; Louis, chef de la branche de Montpon, marié à J. de Richard ; Gaspard, marié à Delle Gachet de Saint-André ; Etienne, provincial des Carmes, à Avignon ; *François le puiné, chef de la branche de Bévy ;* Louis, officier en France ; Amé, Docteur ès-lois, enseveli chez les Cordeliers, à Cluses ; Janus, marié à la baronne de Luxas, fille du Gouverneur de Bourgogne et remarié à Pernette de Chevron-Vilette. Cette dernière fut une personne de haut mérite puisqu'elle fut honorée de l'amitié de Saint François de Sales qui l'appelait sa tante à la mode de Bretagne. Antoine Favre, le grand jurisconsulte, l'appelait sa sœur et lui écrivit des condoléances après la mort de son mari. Enfin, Claude Favre de Vaugelas lui adressa aussi une lettre en la qualifiant de tante : parenté toute spirituelle. Le 4 août 1609, étant veuve, elle habitait La Roche et son fils Hector, capucin sous le nom de F. George, lui écrivait de Gênes où ils étaient trois cousins germains de la Faverge : « Le P. Jean-Maurice (Janus) a dit sa première messe hier » et le P. Clément de Sainte-Marie y assistait (Etienne). »

IV. François l'aîné, marié en 1585 à Françoise de Machard de Chillas (Fillinge), fut officier et Garde du Pape, à Rome. Il eut sept enfants, dont : Alexandrine, mariée à Claude de Boëge ; Proxéne, mariée à Guers

Migiou et remariée à Philibert de Boëge ; N., carn déchaussé et :

V. Charles Philibert, marié en 1622 à Delle Mich de Marin, Sgr de Cevins, eut deux filles et un fils :

VI. Claude François, marié, en 1652, à Marie du Cl de Bonne, Sgr d'Esery, eut huit enfants :Rd François, cu doyen de Chilly, mort en 1688 ; Jean, religieux à St-Jea d'Aulph ; Rd Henry, Bénédictin, prieur de Thy et l'aîné

VII. Jacques François, marié, en 1712, à Anne-Mar d'Anton, laquelle se remaria, en 1726, à Claude-Jose de la Fléchère. Il eut deux enfants : Françoise-Louis mariée, en 1742, à Joseph-François de Thiollaz, fut la mèr de Mgr de Thiollaz, et :

VIII. Joseph-Marie, Sénateur au S. S. de Savoie, no marié, qui hérita de Montpon de son cousin François-Ph libert. Il l'habita jusqu'à sa mort survenue en 1801 e testa en faveur de sa sœur, Dame de Thiollaz.

Branche de Montpon

IV. Louis I, fils de Jean et de Jeanne Chevalier, devin Juge-Mage de Genevois. Il épousa Jacquemine, fill d'Hugues de Richard de Montpon, héritière universelle d son père, elle testa en 1586 laissant l'usufruit de ses bien à son mari et la possession à leur fils Louis II de la Faverg

En 1579, Louise de la Faverge et son mari, Noble Gal lois de Regard, intentaient un procès à Jacquemin Richard, revendiquant le fidéicommis de 1509, fait pa l'aïcul Noble François de Richard. Le Sénat, par arrè de 1580, attribua Montpon à Jacquemine et la grangeri de la Combe à sa cousine germaine Louise.

Louis I eut une fille : Nicolarde, mariée à Gaspar de Sales, cousin germain de Saint François de Sales. Ell mourut à Brens en 1625.

V. Louis II, Sgr de Montpon et de Cormand, épous en 1591 : Delle Bernarde, fille de Noble Siboix-David Sgr de Savoiroux. Elle apporta en dot des censes, rentes e fiefs que son père possédait à Alby. Elle eut une fille : Ber nardine, mariée à Cristophe de Bracorens.

Bernarde mourut accidentellement à Dadon (ruisseau de Rumilly), noyée, en allant voir sa mère.

Louis II se remaria, avant 1604, à Delle Claudine Milliet, fille de Noble François, notaire, et de Péronne de Regard et eut : 1) Marie, femme de Noble François Juge de Montconon ; 2) Claudine, femme de Noble David ; 3) N., Supérieure des Bernardines de La Roche, et un fils :

VI. Emmanuel, Officier Gendarme dans la Compagnie du Sgr de Blancheville, rentra d'Italie à Montpon, malade, en 1661. Il avait épousé Pétronille de Chissé de Fillinge, laquelle avait eu deux enfants d'un premier mariage contracté, en 1624, avec Noble Magdelain.

De son deuxième mariage, Pétronille, fille de Jacques et de Jacquemine du Fresnay, eut huit enfants, tous nés à Alby : 1) Claude-Louis, marié ci-après ; 2) Claudine ; 3) Humbert ; 4) Françoise ; 5) Jeanne, 1647, mariée, en 1671, à Me Pierre Thomé, notaire à Alby et originaire de Boussy. Leurs enfants, énumérés en 1721, au testament de Jeanne de la Faverge, leur mère, sont : Rd Claude, mort en 1709, vicaire à Cusy ; Claudine, mariée à Ignace Domenge, maître cordonnier à Alby (famille éteinte) ; Philiberte, Veuve de Guillaume Mallinjoud, de St-Maurice et bourgeois d'Annecy (famille éteinte), et Joseph, notaire, son héritier universel ; 7) Châteline et 8) Rd Joseph, curé d'Albens en 1682, de Fillinge 1687, de Cusy en 1714, vint mourir à Montpon, le 18 novembre 1721.

VII. Claude-Louis, l'aîné, marié à Delle Marguerite Ruffin de la Biguerne, de Grésy-sur-Aix, laquelle mourut, étant veuve, à Alby en 1717. Leurs enfants sont : Marie, qui épousa à Alby, en 1703 : Noble Joseph d'Albert de la Fontaine avec dispense du 4e Degré de consanguinité; Claudine et Henriette qui vécurent à Montpon et moururent célibataires, en 1751 et 1753, âgées de 75 et 70 ans, après avoit fait des fondations pour les pauvres d'Alby ; François-Joseph Philibert, Officier de haut mérite, commanda le fort de la Brunette, assista au siège de Turin, Commandeur militaire, Chevalier des S.S. Maurice et Lazare, mourut célibataire à Turin, en décembre 1746, laissant Montpon à son cousin déjà cité : Joseph-Marie

de la Faverge, Sgr de Cormand, Sénateur. Ce dernie mourut à Montpon, le 17 mai 1801, âgé de 87 ans, laissan tous ses biens aux enfants de sa sœur Françoise, mariée Noble de Thiollaz.

Famille de Thiollaz.

L'histoire de cette famille a été écrite tout au long par M. le Chan. Albert, dans la vie de Mgr de Thiollaz.

Nous lui empruntons le résumé suivant :

Le 7 avril 1308, Laurent de Thiollaz recevait de Agnè de Chalons, Comtesse de Genève, la charte du fief héréditaire de Chaumont.

En 1590, la maison forte de Thiollaz et ses archive furent brûlées par les Bernois.

En 1597, Noble Gaspard épousa Delle Mye de Pelard

En 1605, Claude-Etienne recevait la tonsure de Sai François de Sales dans sa cathédrale ; il était fils d Charles.

En 1632, 6 mars : Jacques, Jean-Antoine et Jean Jacques reçurent la tonsure ; de même un François en 1658.

I. Noble Boniface, mort à Chaumont en 1642, marié à Angélique Passerat morte en 1651, eut huit enfants ; dont Jean-Antoine eut quinze enfants et :

II. Noble Jean-Pierre, marié à Charlotte Perret dont il eut un fils :

III. Joseph, né en 1654, mort en 1734, épousa Laurence de Ruphy d'Annecy dont il eut neuf enfants : Anne, 1687 mariée à Joseph Biord, notaire à Samoëns en 1715, mère de Mgr Biord, évêque d'Annecy (1764 à 1785) et :

IV. Joseph-François, né en 1696, mort en 1777, marié en 1742 à Françoise de la Faverge de Cormand de Saint-Jeoire (1713-93), dont il eut sept enfants : Péronne-Rosalie, née, en 1743, à Bourg-en-Bresse, religieuse de la Visitation d'Annecy, émigrée à Verceil (Italie) pendant la Révolution; Jean-Joseph-Marie-Emmanuel, né en 1748, à Challaz (Bresse), brillant officier et ambassadeur en Saxe, mort à Dresde en 1718 ; Marie-Josephine, née en 1749, à Bourg,

religieuse de Bonlieu, se réfugia à Montpon où elle mourut en 1841 ; Claude-François, devenu évêque, dont nous parlerons un peu plus au long ; Louise-Péronne, née en 1760, mariée, en 1781, à Noble Joseph Collomb d'Arcine. Son contrat dotal fut signé à Montpon, le 16 novembre 1780 (Tabel. fol. 133). Elle eut huit enfants, nés à Arbusigny, qui occupèrent tous des carrières très élevées. Le cadet devint prêtre en 1818, chanoine, archidiacre et official diocésain.

Courte notice sur Mgr de Thiollaz.

Né à Chaumont, le 8 avril 1752, il termina ses études secondaires à 14 ans, puis passa 10 ans à la Sorbonne d'où il revint licencié, en 1780, avec le numéro 18 sur 68 concurrents. En 1781, il était reçu Docteur en théologie et droit civil ecclésiastique. Prêtre en 1776, il était Vicaire Général à 27 ans.

Le 19 février 1793, se rendant de Montpon à Chambéry, il est arrêté près de St-Félix et incarcéré à Chambéry, cinq jours avant le délai accordé pour prêter le serment civique. Grâce à la présence de Philibert Simond, il échappe à la peine de mort et se voit condamné à la déportation à la Guyanne. Vers le 13 mars, il s'échappe de sa prison de Lyon, est repris près de Belley, puis ramené à Chambéry. Du 2 avril au 15 mai, il est conduit à pied, de prison en prison, jusqu'à Marseille, Toulouse, Bordeaux. Sa mère venait de mourir à Montpon, inconsolable de la perte de son fils. Grâce à son dévoué perruquier d'Annecy, Mathieu, qui l'avait partout suivi à distance, il s'évade de la prison du fort Hâ, dans la nuit du 11 au 12 juin, déguisé en matelot et s'embarque sur un bateau hollandais en partance pour Ostende. De là, il passa à Bruxelles, traversa à pied la Prusse, le Palatinat, le Duché de Bade, la Suisse et le 8 août, il rejoignait, à Lausanne, son ami, M. Bigex, Vicaire Général d'Annecy. Le 20 novembre, il était auprès de son évêque, à Turin ; en 1794 et 1798, on le trouve à Venise et. en 1800, à Rome pour assister au couronnement du Pape Pie VII.

Le 18 juin 1802, il arrivait à Chambéry : l'exil était enfin terminé. En 1822, il est nommé évêque d'Annecy où il meurt, le 14 mars 1832, après avoir réorganisé son diocèse.

V. Joseph-Marie, frère de l'évêque, né en 1759, Avocat Général de Savoie, mort à Chambéry en 1822, avait épousé : Delle Jeanne-Fany de Lyvet dont il eut deux enfants : Jeanne, née en 1817 et :

VI. Joseph-Marie-André, né, à Annecy, le 16 avril 1816, mort à Chaumont, le 24 octobre 1890, inhumé à Alby, fut Officier dans Savoie Cavalerie. En 1837, il reçut pour lui et ses enfants le titre de Comte.

Il avait épousé : Delle Noémie de Seyssel-Cressieu (Ain) dont il eut neuf enfants : Marie, née, en 1847, à Lassigneu (Ain), mourut à Alby, le 18 octobre 1864, deux jours avant sa mère ; Clotilde, 1850-1913, épousa en 1871 : Henry d'Oussières d'Arbois dont elle eut onze enfants ; Emmanuel, 1851-1918, marié à Marie de Crécy ; Léon, 1854-1884 ; Geneviève, 1856-1889, mariée en 1875 à Charles-Albert de Viry ; Henry, 1857-1893 ; Louis, 1860-1883 ; Hélène et :

VIII. François-Joseph-Marie, né le 3 mars 1864, Officier de Cavalerie, épousa, à Rouen, le 30 octobre 1906 : Delle Alix de Montfort, fille du Sénateur, dont il eut trois fils : Louis, né à Valenciennes, le 1er août 1908 ; Henry, né à Rouen, le 8 octobre 1909 ; Marc, né à Rouen, le 26 janvier 1911.

Comme on le voit par les généalogies de ces trois familles, les Seigneurs de Montpon devinrent successivement seigneurs de Montconon vers 1450, de la Tour de Montvuagnard vers 1650, de Vons en 1745, de Montconon une deuxième fois en 1725, de Montdésir en 1776.

CHAPITRE V.

Les Seigneurs et Châtelains d'Alby

Les Seigneurs, au moyen-âge, possédaient un double pouvoir : *merum imperium* ou justice haute, qui se rapportait à l'instruction des grands crimes : homicide, incendie, etc... ; les coupables pouvaient être condamnés à mort; le *mixtum imperium* ou justice moyenne se rapportait à des fautes moins graves, passibles de prison ou amende.

Les Châtelains étaient les représentants immédiats du seigneur auprès du peuple. Leurs attributions étaient à la fois financières, judiciaires et militaires. Ils percevaient tous les revenus du seigneur, remplissaient des fonctions analogues à celles de nos juges de paix et assistaient aux réunions des communiers, mais sans prendre part aux délibérations.

Nous avons étudié, dans le chapitre précédent, les différentes familles des seigneurs qui possédaient les sept châteaux d'Alby. Nous ferons, dans celui-ci, l'étude des autres familles dont le nom reviendra souvent au cours de cet ouvrage : Amblardet, Arnaud, Bally, Baix, Depigny, d'Esery, Ginier, Maillard, Marclay, Ribiolet, Ribitel, de la Tivolière, de Roberty, de la Rochette, de Roland, Vettier de Gantelet.

I. — Amblardet de Tortollier

Cette famille habitait la paroisse de St-Maurice, aux villages de Mouty et Pattu, et possédait un tombeau dans leur chapelle particulière de St-Donat. A partir de 1670,

elle s'établit au village de Pattu sur la paroisse de St-Félix, où elle eut une habitation jusqu'à la Révolution.

La mappe de St-Donat mentionne en 1738 : Noble Claude Humbert, né et habitant St-Félix, propriétaire, à Alby, de deux granges et 36 journaux de terre, payant 47 liv. de tailles, au lieu dit « Nambouret ». Tout cela fut vendu, entre 1771 et 1793, à quatre particuliers : deux Mallinjoud, Cochet et Baud Antoine.

Sur la paroisse de St-Maurice, cette famille possédait onze parcelles de terre à Pattu, Mouty et les Gagères, payant 9 liv. de tailles. En 1852, elles sont portées au nom de Mossire frères, de St-Félix.

L'*Armorial* n'a pas encore publié la généalogie de cette famille, et il n'est pas facile de l'établir avec les extraits des Reg. Paroissiaux d'Alby, qui vont suivre.

En 1621, Jeanne, femme de Cl. Delavy est marraine à Alby où elle mourut en 1646.

En 1625, Noble Humbert, remplaçant son oncle, curé de Choisy, est parrain à Alby ; il épousa : Jeanne Gex, de St-Christophe.

En 1630 : naissances de Jacques et Pierre, jumeaux, fils de Noble Jacques (mort, à Alby, en 1640) et de Jeanne Exertier. Ils eurent encore : Jacques, né en 1632, et Claudine, 1636-40.

En 1650, Noble Humbert, marié à Marquet Claudine, eut : Jeanne, née en 1650, et Pernette, en 1652.

En 1658, Noble Pierre (qui testa en 1690, le 10 sept., Thomé, not.), marié à Delle Turgie Claudine, eut : Claude Humbert, 1658, Charlotte, 1665, testa en 1738, 17 juil. ; Constance, 1667.

En 1656, mariage Charlotte Amblardet avec Bertrand Dumarest dit Vittet de Chainaz.

En 1681, mariage de Delle Péronne, fille de Noble Humbert de Saint-Maurice, avec Noble Joseph, fils d'Ennemont d'Albert de Provanne, Sgr de la Fontaine et Beauséjour.

Décès, en 1630, de Noble Humbert, inhumé dans sa chapelle de St-Donat.

Décès, 1631, Humberte Amblardet, femme d'Humbert Crochon.

Décès, 1632, de Noble Louis Amblardet.

Décès, 1644, de la veuve de Noble Humbert, sépulturée à la place des Ribitel.

Cette famille eut des alliances avec les de Pelard ; Menthon, 1695 ; d'Orlier, 1730 ; de la Faverge de Montpon (Décès 1734, R. P. de St-Félix) ; avec les Baud de Rumilly (1778, fol. 15 du Tab. d'Alby).

Le Diction. du Clergé signale six prêtres de ce nom, dont trois sont nés à Alby, un à St-Félix, un à St-Jorioz et un à Choisy.

II. — Arnaud.

Cette famille apparaît à Alby en 1639, par le décès de Jeanne et, 1644, naissance de Claude-Louis, enfants de Claude dit Laperosa, marié à Pachod Louise. Un autre fils :

II. Jean-Pierre, né en 1642, eut un fils.

III. Louis, marié à Gasqui Geneviève, dont il eut une fille, mariée à un Déléan, puis à un Excoffier de Talloires, et un fils.

IV. Jean-Pierre, né au Bourg d'Alby, en 1705, mort en 1758, notaire et secrétaire d'Alby, épousa en 1729 : Louise Dubettex, de Mures, avec une dot de 2.000 liv. Ils eurent sept filles et trois garçons, dont Josephte, mariée à Reinier Pierre ; Rose, mariée en 1768 à Grillery, bourgeois d'Annecy ; Jean Pierre, né en 1750, était bourgeois habitant Chambéry, en 1700, notaire royal et Chef Secrétaire du Bureau de l'Intendance de Savoie ; enfin :

V. Joseph, né en 1737, marié à Morel Françoise-Nicole, eut trois filles et deux garçons, dont : Pauline, née en 1769, épousa en 1804 : Noble Pierre Perrin de Bissy, Officier Sarde.

En 1738, cette famille ne possédait qu'une maison forte dans le Bourg, N° 396, et un jardin attenant ; en 1780, elle fut vendue à Vittet Richard, puis passa, en 1924, à Cottin, charron.

Vers 1760, la famille Arnaud acheta des Mallinjoud, bourgeois d'Annecy, la maison forte de la Croix-Rouge et la ferme : propriété Ducret-Matrod et Dunand.

D'après un respectable vieillard d'Alby, le dernier Arnaud serait mort, vers 1880, Officier dans l'armée d'Italie.

III. — Bally.

La famille Bally apparaît à Alby en 1632 où Hble Louise Bibian est dite veuve de Bally Philibert. Le premier mariage des R. P. date de 1656 : Bally Pernette avec Paget François. La première naissance : 1659, Françoise, fille de Claude et Marcoz d'Héry.

En 1788, Bally Claude-François, né à Chambéry, habitant Héry, possède un journal de terrain à St-Maurice. Jean-Baptiste possède une maison aux Chardons, N° 75, et 16 parcelles de terres, payant 11 liv. de tailles.

Jean possède deux maisons à St-Maurice, N°s 68 et 93 et 21 parcelles de terre payant 11 liv. de tailles.

D'après les notes suivantes qui m'ont été données par M. le Comte Pierre de Viry, les armoiries du chœur de la chapelle St-Maurice, sculptées probablement au XVII[e] siècle, doivent être celles de la famille de Bally, d'Alby, ou plutôt à la famille des Milliet, Mis de Faverges qui avait une alliance avec la famille de Montpon. Ces armoiries données par Besson figurent aux preuves Millet et de Montpon et sont : « *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même (ou d'argent) et surmonté d'un croissant d'or.* »

I. Jean-François Bailly était qualifié du lieu de Viuz-en-Faucigny.

II. Noble Philippe Bally d'Alby, son fils, Sénateur au S. S. de Savoie eut une fille : Jeanne-Françoise qui épousa en 1700 : Sigismond Milliet, 3[e] Mis de Faverges.

Un autre Bally d'Alby, Sénateur en 1679, épousa Noble de Chosal dont il aurait eu une fille : Marie-Jacqueline qui épousa Noble Pierre-Clément d'Anthon, doyen des collatéraux au Conseil de Genevois, enterré à Ste-Claire d'Annecy. Anne-Marie d'Anthon, leur fille épousa en 1712, Jacques-François de la Faverges (voir cette famille au chapitre précédent, première branche VII).

Nous avons vu aussi qu'une Dlle Milliet avait épousé Noble Louis de la Faverge, vers 1600.

IV. — Baix ou Bay.

Cette famille, anoblie en 1612, possède 3 étoiles dans son blason, comme les Milliet et les Bally ; elle eut une alliance avec les Milliet en 1556 et une avec Noble Guillaume d'Albiez de la Rochette qui épousa en 1624 : Dlle Desprez, veuve de Léonard Bay. En 1738, Jacques Baix, bourgeois de Chambéry, possédait à Alby un bois de châtaigniers de 2 journaux aux Gagères, N° 759.

V. — Noble Delepigny.

Noble Jacques-François Delepigny ne figure pas sur la mappe de 1738, mais il habita Alby de 1752 à 1784.

Marié à Dlle d'Elbène de Blanly, il eut cinq garçons et deux filles tous nés et baptisés à Alby entre 1758 et 1769.

VI. — Noble d'Esery.

En 1738, la propriété la plus importante d'Alby était celle de Crévial, en latin : *Crestum Vialis*. Elle payait 127 livr. de tailles qui furent ramenées à 85 liv. en 1741. A cette date, le propriétaire était et fut jusqu'en 1798 : Noble François d'Esery.

L'Armorial (1) nous dit que Falconnet II, fils de Pierre de Monthoux-Barriez, Sgr d'Argonay, épousa en 1416 : Jeannette, fille de Mre Aymon Alamand, Sgr d'Esery. Elle testa dans sa maison d'Alby le 14 octobre 1469, étant veuve et sans enfant. Son beau-frère Jean, héritier de son mari lui restitue 900 florins d'or pour sa dot et tous ses droits.

La seigneurie d'Esery appartint aux Nobles de Sacconay de 1450 à 1610 environ. En 1504, a lieu un mariage entre un Roland d'Alby et un Noble Ginod de Crévial (famille Ginier que nous retrouverons dans ce chapitre).

En 1672, Charles du Clos, Comte de Bonne, hérite des

(1) Famille Alamand.

seigneuries de Blansy et Esery de Noble Jérôme du Fresnoy. Son arrière petit-fils était colonel d'infanterie en 1796.

En 1726, le Comte d'Esery, François-Hiacinthe du Clos, Sénateur de Savoie, maria sa fille Madeleine à Gaspard de Chillaz. En 1718, il passait un contrat à Aix, dans sa maison.

Nous avons déjà vu une Dlle du Clos de Bonne épouser un la Faverge en 1652 (VI).

En 1798, Cretvial passa à François Dallet, de Chambéry, et en 1822 à ses deux filles : Françoise et Elisabeth, mariées aux frères Martin et Antoine Cuissin. Par le mariage des deux dernières filles Cuissin en 1886, la propriété a passé à Me Cattin, not., et à M. Prudhomme, ingénieur.

La ferme du Chêne appartenant actuellement à Maurice Montmasson et auparavant à M. Charvier, fut détachée de Cretvial vers 1870, par un mariage Cuissin-Charvier.

VII. — Noble Ginier.

Cette famille est mentionnée sur les *Reg. Par.* jusqu'en 1640. Elle descend probablement de ce Noble Pierre Ginier de Cretvial, marié en 1504 à Donade de Roland d'Alby.

En 1606, Jacques Ginier d'Alby épousa Dlle Perrine de Richard de Vons, fille de Noble Humbert.

En 1624, Noble Jean Ginier de cette paroisse, marié à Dlle Louise d'Alby, morte veuve en 1639, est parrain à Alby. Il meurt en Piémont, août 1630 et inhumé à Alby, septembre 1630.

En 1629, Noble Bibrard Ginier, mort à Alby en 1639, marié à Dlle Claudine Arpeau, fille de Noble Nicolas, Juge-Mage de Genevois et de Anne de Mandallaz dont il eut : Christophe, né en 1629, ordonné prêtre à Rome en 1653 ; Charles-Emmanuel, 1633 ; Isabeau, 1635 ; Philiberte, 1636, baptisée à Alby par Rd de Montfalcon, curé de Rumilly, avec Rd de Rouer, curé du Petit-Bornand, comme parrain ; enfin, Pierre, qui naquit en 1638 et mourut en 1639.

La visite pastorale de 1633 à St-Donat signale la présence de Noble Réal de Ginier.

Le *Dict. du Clergé* mentionne : Ginier, né à Alby, devenu abbé de Talloires, et mort en 1696, sous le nom de Dom Fauste.

VIII. — Noble Maillard de Tournon.

Cette vieille famille de Rumilly était apparentée à celle de St François de Sales qui écrivait, le 5 décembre 1610, à Mme Béatrix de Maillard, prieure de Neuville : « Je me dis votre parent, puisque je le suis, quoique d'assez loin, et si le temps et les successions nous éloignent quant au sang, la charité et la dilection nous approchent selon l'esprit. » (1)

En 1681, le 25 avril, le roi Victor-Amédée accorde les Patentes du marquisat d'Alby au Sgr de Tournon, avec droit de chasse et de pêche sur Alby, Héry, Chainaz, St-Sylvestre, Malagny, Albens, la Biolle, Balmont et Marigny. En 1740, le marquisat d'Alby était ascensé pour la somme de 750 liv.

En 1738, cette famille possédait deux champs aux Gagères, N^os^ 701 et 758, de la contenance totale de 11 journaux. Le premier fut acheté par Marquet Pierre, en 1816, et l'autre par Charles Mallinjoud, en 1820.

Cette famille s'est éteinte, en Piémont, vers 1850.

IX. — Noble Mathieu de Marclay.

Cette famille, anoblie en 1623, possédait, en 1738, la ferme de la maison Blanche, soit 64 parcelles payant 50 liv. de tailles. Cette ferme a dû entrer dans la famille Marclay de St-Joriaz par le mariage de Noble Charles-Michel,né en 1686, Officier au Régiment de Savoie, qui testa en 1761, conjointement avec sa femme : Delle Josephte-Sébastienne, fille de feu Noble Claude-Humbert Amblardet de Tortolier et de Dame Françoise Renaud, laquelle s'était remariée, en 1696, à Claude de Menthon, baron de Lornay.

En 1769, la ferme passa à Claude Rey feu M^e^ Roch Emmanuel ; en 1816, à Susanne Rey, veuve Révillod ;

(1) Vol. XXI, p. 103.

en 1852, à Mr Despine, médecin, marié à Péronne Révillod, bourgeoise de Rumilly qui le vendit, en 1897, à la famille Thomé dit Jean Louis.

X. — Noble d'Orlier.

Les d'Orlier, de Viuz-laChiésaz, furent coseigneurs de Montpon.

En 1371, par testament fait à Viuz, Albertet d'Orlier, damoiseau, fait des legs à l'hôpital de Viuz, à la maladrerie et à l'hôpital d'Alby, etc...

En 1470, il est parlé d'Antoine d'Orlier, marié à Marie d'Alby.

En 1738, Noble Antoine d'Orlier possédait à Alby : une vigne, Nr 636, et deux bois, 637-38, en Boiviaz, avec 18 sols de taille. Ces bien passèrent, en 1774, à Blanchet Maurice feu Antoine.

XI. — Noble Ribiollet.

En 1696, Prosper Ribiollet, docteur ès-droit, était juge ordinaire du marquisat d'Alby.

Spectable Louis Chessel, de Champanges, avocat au Sénat, épousa Delle Suzanne, fille de Noble et Spectable André Ribiollet, sœur du Vicaire Général de ce nom. Leur fils aîné s'établit dans les biens des Ribiollet, dont sa mère avait hérité, aux environs d'Annecy. Leur fille Anne, née en 1718, à Champanges, eut pour parrain : Prosper Ribiollet, d'Annecy, frère de la mère de l'enfant. Noble François Favre, de Thônes, anobli en 1748, fils de François d'Annecy, avocat, épousa, à Frangy : Péronne Ribiollet, Fille de Pierre et de Delle Jeanne Gallay. Leur fils, Prosper Favre, hérite de tous les biens Ribiollet, sis à Frangy et Alby.

En 1738, ces biens d'Alby, consistaient en une maison à Chède-Dessus, Nr 783 (maison actuelle des Vincent) avec 40 journaux de terre payant 39 liv. de tailles. Noble Favre émigra à la Révolution et ses biens furent vendus. En 1803, ils appartenaient à Thomé Claude feu Joseph ; en 1816,

Château de Pierre-Charve
(Cl. *Echo de Savoie*).

Château de Montpon. (Cl. *Echo de Savoie*)

aux frères Jean-François et Jean feu Claude Thomé ; en 1848, à une femme Charléty.

XII. — Noble Ribitel.

Nous avons déjà vu le nom d'un Ribitel, châtelain d'Alby, reprendre possession de la ville d'Alby après l'évacuation des troupes de François Ier en Savoie. En 1550, Rd Jean d'Alby, prêtre, était recteur de la chapelle Notre-Dame, St-Pierre (église St-Donat). Le Dict. du Clergé indique plusieurs Ribitel, nés à Annecy, mais baptisés à Alby, comme le prouvent les Reg. Par. que nous citons ici :

Messire Pierre Ribitel, marié à Jacqueline Jaret fit baptiser à Alby ses enfants : 1) François, 1651, lequel eut pour parrain son oncle paternel, Rd François ; 2) Guillaume, 1654, prêtre en 1681 ; 3) Philiberte, 1656.

Rd René, Dr en théologie, droit canon, Archidiacre et Official de la Val d'Aoste, mourut, à Aoste, le 26 juillet 1694. Il était propriétaire de la maison Baud, N° 997, à St-Maurice, sortie du Bourg.

En 1727 (Tab. fol. 276), François Ribitel était juge ordinaire du marquisat d'Alby.

En 1752 (R. P.), mariage du Sr Emmanuel Favre avec Delle Fernex, fille d'Antoine et de Delle Ribitel, née Gaultier.

En 1777 (Tab. fol. 97), Test. de Delle Jeanne Gaultier, femme Ribitel, native d'Annecy, et malade en sa maison de St-Donat.

En 1779 (Tab. fol. 116), Test. de l'avocat Joseph Ribitel, natif d'Annecy, Avocat à la cour de Savoie.

Cette famille possédait en 1738 : à St-Donat, 8 parcelles de terres, payant 5 liv. de tailles et achetées par Baud, not., en 1798 ; à St-Maurice : une maison forte au Bourg (chez les Baud) et une aux Granges avec 57 parcelles de terres, payant 30 liv. de tailles ; le tout fut acheté par Arnaud, not., en 1798, et par Baud, not., en 1802.

Cette famille Ribitel fit de nombreux dons aux deux paroisses réunies, entre 1682 et 1773. Ils sont longuement mentionnés aux R. P. ; les principaux consistent dans un

doublon d'Espagne, baillé par Rd René, pour faire la sacristie de St-Donat ; douze ducatons pour le tableau du maître-autel où il y a St Donat, St Barthélemi et St François de Sales. En 1691, Mre Pierre, père du susdit, donne plusieurs ornements à chaque église ; 40 florins pour décorer la chapelle du Rosaire. Son fils François, Avocat au Sénat, et sa femme donnèrent également de nombreux ornements.

XIII. — De Roberty.

Cette famille de Rumilly est mentionnée, en 1379, dans l'échange de deux pièces de terre, à Alby.

En 1346, une sentence arbitrale fut rendue entre Henri Roberti d'Alby et Guillaume de Menthon.

Henri eut une fille, Hélinode, vivante en 1411 et mariée à Noble Pierre d'Alby (*Armorial*, V, 201).

XIV. — Noble de la Rochette.

La branche principale de la Rochette de Savoie s'éteignit dans la personne de Jeanne qui épousa avant 1737 : Antoine de Seyssel, Sgr d'Aix.

Une autre branche s'établit à Alby, dès le XIII^e^ siècle. Elle y posséda une maison dite « de la Rochette », qu'elle habita pendant plusieurs générations.

Voici les trois branches de cette famille qui eurent des intérêts à Alby.

Première branche.

I. Guigon de la Rochette et son frère passent ensemble un accord avec le Comte de Savoie, à l'occasion du vidomnat et de la mestralie d'Alby, vers 1350. Il n'eut qu'un fils :

II. Noble Jean, damoiseau, d'Alby, né en 1360, ratifia un albergement passé par son oncle Rolet, rière Alby, en 1363. Il avait des biens à Albens, en 1380. En 1411, il reconnait tenir du Prince, sous hommage dû par Guillaume de la Rochette, son molard de Pierrecharve avec la maison forte y édifiée, ses censes, servis, etc... Il ne dut pas

laisser de postérité, et ses biens durent passer à Jean, fils de Guillaume, qui passe, en 1434, reconnaissance pour la maison forte de Pierrecharve.

Deuxième branche.

I. Guillaume, probablement frère de Guigon (I), fut vidomne d'Alby. Un acte est passé dans sa maison, à Alby, le 14 février 1481

Il épousa probablement Marie de Menthonay, dont il eut : 1) Claude, mort en 1452, laissant deux enfants qui n'eurent pas de postérité : Donat, dont la succession comprenait le vidomnat et la mestralie d'Alby, qui échut à son cousin Jean ; Antoinette, sœur de Donat, est dite cofondatrice et copatronne pour un tiers de la chapelle St-George, dans l'église St-Donat. 2) Rd Père en Christ, Mre Robert, Abbé de St-Pons hors des murs de Nice (1455), avait fondé un autel dans la chapelle St-George. Après sa mort, la collation de cet autel passerait à son neveu Jean ; s'il n'avait pas de garçon, à Noble Etienne de la Rochette et à défaut : aux garçons de feu Noble Martin de Menthonay.

II. Noble Jean, vidomne d'Alby, passe, en 1415, un albergement avec ses frères, dans leur maison dite *de Ruppecula*. En 1416, il avait la maison du vidomnat à Alby.

Il épousa N. de Montvuagnard, dont il eut deux fils : Rd Mre Guigon, chanoine de Genève, protonotaire apostolique, doyen de l'église Notre-Dame de-la-Lée, à Annecy, curé de Cruseilles, administrateur du prieuré de Lustry. En 1434, il reconnaît avec son frère Jean, en fief lige, noble, paternel et ancien : 6 liv. genevoises annuelles sur le péage de la ville et du mandement d'Alby, et cela, à cause de la vente faite par Pierre de Genève et son fils Thomas à Jean du Vernay, en 1371, du consentement du Comte de Genève. Il mourut à Genève en 1468, faisant héritier son frère Jean, dont nous allons parler :

III. Jean II, de la paroisse de St-Donat d'Alby, Sgr de Pierrecharve, vidomne d'Alby, reconnaît tenir du Duc de Savoie, pour lui et son frère, Rd Guigon, sous l'hommage dû par les héritiers de Noble Guillaume

de la Rochette : le mollard et la maison forte de Pierrecharve, cens, tributs..., le 23 août 1434.

En 1437, il reconnaît tenir par addition du Duc, en fief noble, par acquis fait des Nobles Antoine d'Alby et Humbert de la Croix, héritiers de Jacques d'Alby, : une grande maison située à Alby et une autre maison, soit tour, au dit lieu.

En 1442 et 1446, il achète des biens à Mûres et à Alby.

En 1450, il est investi du vidomnat et mestralie d'Alby, de la maison forte et tour de la Rochette et de la maison forte de Pierrecharve.

En 1452, il est témoin au testament de Jean de Mouxy, marié à sa cousine Antoinette, à Alby, dans la maison des héritiers de Claude de la Rochette.

En 1455, il obtient restitution de Rd Robert de la Rochette, son oncle, et de Antoinette, sa cousine, « *potissime turris, carceris et magne domus vice dognatus Albiaci* » (tour, prison, grande maison à Alby).

Il fut fondateur et patron pour un tiers de la chapelle St-George, un tiers pour sa cousine Antoinette et un tiers pour les enfants de Noble Aymon de Pieraz foy (Pierrefeu). En 1477, âgé de 80 ans, il cède ce patronat à son gendre : Jacques de la Rochette.

En 1429 et 1475, il possédait des biens importants à proximité de Genève, dont il était bourgeois, et reconnaissait des reconnaissances comme héritier universel des Allamand (Sgr d'Esery, propriétaire de Cretvial) et de Pierre Vulliet.

Il avait épousé : Jeanne, fille de François II de Menthon-Beaumont et de Jeanne de Compeys-Thorens, dont il eut deux filles et deux fils : 1) Marguerite, légataire de son oncle, François de Menthon, épousa Noble Jacques de la Rochette, Sgr de Rougemont (3e branche, IV). Elle était dame de Pierrecharve qu'elle transmit à sa fille Jacquemette et par elle aux Montfalcon ; 2) Rd Richard, doyen d'Annecy, et

IV. Noble Jean III, légataire, avec son frère et ses sœurs, de Noble François III de Menthon-Beaumont.

En 1472, il reconnaît tenir en fief noble, par inféodation

faite à lui par le Prince : vidomnat, mestralie, tour et tour grande proche le pont d'Alby, Pierrecharve et son mollard, une rente féodale rière Alby, une autre rière Mûres, acquis par le dit Noble Jean des Nobles Nicod et Odon de Coemuz, père et fils, et une autre rente acquise de Noble Antoine d'Alby.

Il a dû mourir avant son père, avant 1477, sans postérité masculine.

Troisième branche.

I. Mre Pierre « *de Ruppecula* », chevalier, est témoin, en 1256, à Rumilly.

II: Aymon de la Rochette, damoiseau d'Alby, épousa Catherine de Verdon, chevalier de Chignin.

III. Jean de la Rochette est fidéjusseur avec Péronnet de la Rochette, en 1342, pour Hugonin Vagnard. Acte fait à Pierrecharve, Aymonet d'Alby, not. Il eut deux fils : Rolet et Robert (La généalogie ci-dessus est peu certaine).

I. Noble Rolet, damoiseau, châtelain d'Alby, frère de Guigon et Guillaume (I), transige en son nom et au nom de Guigon son frère, avec Richard des Vignes, damoiseau, en 1350, au sujet du vidomnat auquel lesdits frères prétendaient sur les hommes dudit Richard existant au mandement d'Alby ; les la Rochette renoncent à tous leurs droits, moyennant quoi Richard leur assure 100 sols qui furent payés en 1351.

En 1400, il vend des biens rière Rumilly et Alby.

Il épousa Béatrix de Montfalcon, Veuve de Pierre de Rougemont. En 1414, il constitue une dot de 1.200 flor. à sa petite-fille, Péronnette. Il testa, en 1415, voulant être enterré à Cusy, au tombeau de ses ancêtres. Il eut un fils.

II. Noble Aymon, décédé avant son père (1414). Il avait épousé : Bonne de Rougemont, fille de Noble Jean, dont il eut :

III. Noble Etienne, héritier universel de son aïeul Rolet, en 1415, Sgr de Rougemont, en 1442, possédait un fief au Vernet (Gruffy) et devait fidélité au Sgr de Cusy et au duc de Savoie.

IV. Noble Jacques, fils d'Etienne, est dit Sgr de Rouge-

mont, de la Pesse (Annecy-le-Vieux), vidomne d'Alby. Il épousa : 1) Marguerite, fille de Noble Jean de la Rochette, Sgr de Pierrecharve ; 2) Claudine des Clets. Il nomme héritier son petit-fils de Montfalcon, car il n'eut qu'une fille :

V. Jacqueline ou Jacquemette, Dame de la Rochette, de Pierrecharve et Rougemont, épousa : François de Montfalcon, Sgr de Marcellaz, avec une dot de 3.000 flor. Par ce mariage, les Montfalcon acquirent Pierrecharve, dont reconnaissance fut passée en 1501. Leur fils, Jacques, héritier, n'eut pas d'enfants et laissa ses biens à son frère Rme Sébastien, évêque de Lausanne (Voir article Pierrecharve, chapitre précédent).

XV. — Noble Roland d'Alby.

On trouve trois familles distinctes de Rolland : une à la Biolle, vers 1490 ; une à Alby, en 1504, et une à Versonnex, en 1609. Nous parlerons seulement de la famille établie à Alby et Marigny. Peut-être descend-elle, avec les deux autres des Nobles Roland d'Albens dont Aymon était notaire, en 1411. En tout cas voici les trois branches d'Alby :

Première branche.

I. Egrège Jacques Roland d'Alby, notaire et bourgeois d'Alby, achète des biens à Marigny, en 1542. Son frère Pierre, notaire et bourgeois d'Alby, vend une vigne, en 1542, à Dominique de Aussenas. En 1504, les deux frères donnent des biens en garantie de la dot de leur sœur Donade, mariée à Noble Pierre Ginod de Cretvial. En 1533, ils achètent des biens au lieu dit « les Moulins ».

II. Antoinette, fille unique de Jacques, épouse : Luc Capelli, bourgeois de La Roche, en 1537.

Deuxième branche.

I. Mre Jacques, notaire, probablement frère de Claude, ascense de Noble Martin du Fresnoy : des servis, tailles... et une maison forte à Alby, pour 140 flor. par an.

Il épousa Pernette Bernard et mourut en 1544, laissant deux fils : Donat, de Mûres, notaire, épousa Françoise Daviet, veuve en 1604, laissant un fils : Claude, le puiné, marié à Claudine, fille de feu Jacques Verguin, qui passent une quittance, en 1609, à Noble George Roland d'Alby, habitant Marigny ; et :

II. Mre Humbert, fils aîné, notaire et bourgeois d'Alby, nommé notaire, en 1543, par la Comtesse de Savoie. Il testa en 1569, ayant épousé Delle Gabriel Portier, laquelle, veuve en 1592, fait une cession à son fils George. Ils eurent cinq enfants, dont : Mre Louis, notaire, marié à Delle Amblardet, d'Alby, sœur de Noble Jacques ; et :

III. Mre et Noble Georges, bourgeois d'Alby, habitant Marigny, annobli par Patentes, en 1606, épousa : 1) en 1682 : Jeanne, fille de Mre Jean Crochon, notaire d'Alby ; 2) vers 1690 : Jeanne Albert, Veuve de Jean Gagnères, bourgeois de St-Michel-de-Maurienne. Il mourut en 1633 et fut enseveli dans l'église de Marigny, laissant six enfants, dont : Rd Jean, Chan. de Genève, en 1623 et aumônier de St François de Sales ; Péronne, mariée, en 1606, à Noble Nicolas Richard de Vons ; et :

IV. Noble Humbert d'Alby, habitant Marigny, marié à Delle d'Orlier. Il mourut en 1642 et sa veuve épousa Christophe de Gerbaix, baron de Sonnaz, et mourut en 1652. Humbert laissa cinq enfants, dont :

V. Noble Abel, héritier universel, né à Marigny en 1632, épousa Delle Louise de Sonnaz, fille de Christophe, dont il eut dix enfants et se remaria à Jeanne de St-Sixt, dont il eut trois enfants :

VI. Noble Claude-Louis, né en 1650, à Marigny, épousa Delle Marie Favier de Lescheraine, dont il eut :

VII. Noble Jean-Pierre de Marigny, né en 1680, devint Sgr de Béry (St-Félix) et de Montcuenon (Alby), marié, en 1702, à Delle Chavannes de Rumilly, il eut quatorze enfants dont aucun ne fit souche. Quatre garçons entrèrent dans les ordres dont deux furent capucins ; Rd Julien (1712-71) fut chanoine de Toul et habita Paris où il mourut ; Rme Claude-Humbert (1708-70), prêtre du diocèse de Genève, devint chanoine de Toul, de Bayeux, puis Arche-

vêque et Comte de Tarentaise. Il testa en faveur de Jean de Bracorand de Savoiroux. La plus jeune de ses sœurs, Claudine (1721-85), épousa, à Gruffy : Noble François-Marie de Menthon, baron de Gruffy.

XVI. — Noble de la Tivolière.

Noble François de la Tivolière, Mis de St-Michel, né à Thorens, fils émancipé de Claude-François, était praticien et bourgeois d'Annecy, quand il acheta, en 1749 (Tab. fol. 28), à Alby, une maison forte qui fut vendue, en 1792, à Vittet dit Richard (maison Cottin, charron). En 1738, son père, bourgeois d'Alby, ne possédait qu'un jardin et un rocher à Plainpalais.

Noble François, marié à Louise Diligent d'Alby, en 1744, eut deux filles et un fils, Joseph, tous nés à Alby.

XVII. — Vettier de Gantelet.

Cette famille possédait, en 1738, un champ de 6 journaux, aux Gagères, N° 742, une maison avec grange et 60 journaux de terres, au lieu dit l'Hôtel ou Lieutet.

Le propriétaire s'appelait Aynard ; il était né à Chambéry et habitait Rumilly. En 1751, on le trouve Major du Régiment des Dragons de la Reine. Tous ses biens passèrent, en 1813, à Rassat Claude feu Jean-François.

Leur noblesse date de 1615 et la branche aînée vit à Metz, près d'Annecy, sous le nom d'Anières ; la branche Vectier ou Vettier était établie à Hauteville et acheta le marquisat de Cruseilles, en 1760, de Louise-Thérèse Angot, née à Pringy en 1739 et mariée à Noble de Regard.

A en juger par cette pléiade de damoiseaux, chevaliers, châtelains, seigneurs de grande et petite noblesse qui vient de défiler sous nos yeux, on peut se rendre compte de l'importance de la ville d'Alby et de la vie bourgeoise ou seigneuriale qu'on y menait. De l'avis de tous les historiens locaux, cette importance diminua et disparut presque totalement à la suite des trois incendies successifs de 1543, 1557 et 1565, qui réduisirent le Bourg en cendres et jetèrent la population dans la misère.

DEUXIÈME PARTIE

LA PAROISSE

Suivant les historiens, c'est à partir du IVe siècle qu'il faut faire remonter l'origine de nos paroisses rurales, et si les premières d'entre elles durent s'établir sur les voies publiques et au bord des rivières, comme la chose paraît naturelle, Alby doit venir en très bon rang.

« Selon une vieille tradition conservée dans l'endroit, nous dit Rd Pioton, curé d'Alby, dans ses notes manuscrites, l'ordre des Bénédictins, fondé en 529, aurait créé un couvent et une église sur l'emplacement de l'église St-Donat actuelle. On a encore découvert les compartiments de leurs tombeaux dans les fondations creusées pour édifier la nouvelle église, en 1858 ».

A quelle date eut lieu le départ de ces moines pour laisser le clergé constituer l'église et la paroisse de Saint-Maurice, puis celle de Saint-Donat ? Il est impossible de se prononcer, puisque nous n'avons aucun document à ce sujet.

Nous allons donc étudier l'histoire de ces deux paroisses et nous parlerons ensuite des circonstances qui ont amené leur réunion.

CHAPITRE I.

Paroisse de Saint-Maurice

Ses Revenus — Ses Chapelles — Ses Recteurs

Son Presbytère

Nous avons déjà vu dans la Première Partie que les Seigneurs de Montpon percevaient le sixième de la dîme sur la paroisse de St-Maurice. Ils avaient en outre le droit de présentation ; vers 1750, ils léguèrent à l'église un pré contigu au cimetière : trois raisons pour nous porter à croire qu'ils furent les fondateurs de cette paroisse.

Les plus anciens documents que nous possédons sur l'église d'Alby sont extraits du *Regeste Genevois :*

En 1301, le 13 novembre, Nicolas de Massongy, curé d'Arbiez, est témoin pour Henry de Seyrier, curé de La Roche.

En 1344, Alby figure parmi les 389 cures qui devaient à l'évêque, lors de sa visite pastorale, une redevance dite « procuration ».

Pour établir ensuite la constitution de la paroisse, nous avons les procès-verbaux des visites qui furent faites par l'évêque ou son délégué le 7 juillet 1411 ; le 27 juin 1414 ; 3 mai 1444 ; 5 décembre 1470 ; le 10 décembre 1481 ; 14 septembre 1516 ; 23 juin 1581 ; 18 juin 1606, par Saint François de Sales en personne ; 19 juillet 1633 ; 18 juin 1640 ; 4 septembre 1667 ; 18 mai 1681 ; 1er juillet 1688 et le 25 juillet 1703.

L'église de St-Maurice est composée de deux parties construites à des époques différentes.

Le Chœur actuel n'est autre que la chapelle du château fort qui protégeait le Bourg d'Alby. Les fondations ont deux mètres d'épaisseur au niveau du sol et vont en se rétrécissant jusqu'aux trois fenêtres qui sont à 5 mètres du sol. A cette hauteur, les murs sont réduits à 1 m. 10. Sous le chœur se trouve une chambre de 3 mètres de hauteur. Les dimensions du chœur sont de 5 mètres de longueur sur 5 mètres 50 de largeur et 5 mètres 50 de hauteur. La voûte comme les fenêtres sont de style roman. Du côté du couchant, on remarque une porte murée avec un seuil très usé par le passage des châtelains qui avaient leurs appartements en face. Cette porte n'avait plus sa raison d'être et fut condamnée, le jour où l'on construisit la nef pour transformer la chapelle en une église paroissiale.

La Nef comporte un plafond plat et mesure 11 mètres de long, 6 mètres de large et 4 mètres de haut. Les murs ont 70 centimètres d'épaisseur. Des réparations importantes furent faites à l'église en 1733, 1851 et 1871.

Le 17 mars 1733, Mre Arnaud, notaire d'Alby, écrivait une longue lettre à Monsieur le Commandeur de Montpon, en résidence à Turin, pour le remercier des démarches faites par lui auprès de S. M., afin d'obtenir l'argent nécessaire aux réparations de l'église et presbytère de St-Maurice qui viennent d'être incendiés.

« En suite des deux vostres du 2 courant et 27 février dernier dont Monsieur m'a honoré, il est clair que c'est Monsieur qui a eu la bonté de soutenir nos intérêts tant auprès de S. M. qu'auprès du Ministre pour avoir obtenu les dons qui nous ont été accordés... Nous devons prier pour la santé et prospérité de Monsieur de Montpon.

« Monsieur le Curé de Gruffy est venu ici avant-hier, comme envoyé de Mgr, pour savoir les réparations qu'il convient de faire. J'eus l'honneur de lui dire qu'il fallait préalablement dresser un devis, en s'assurant le concours de plusieurs bons maîtres... » (Arch. de Montpon).

Le 28 mars 1733, en l'étude de Mre Roux, not., fut donné le prix fait de l'église.

Le 27 octobre 1734, l'Intendant, dans une visite de lieu, fait élever jusqu'au toit le mur de façade de l'église.

Le 5 mai 1741, on hausse la muraille des deux côtés du dôme qui porte les cloches, jusqu'au cordon d'icelui, lequel est sis sur la porte d'entrée d'icelui. Il reste à construire des fonts baptismaux, n'en ayant point depuis l'incendie.

En 1790, le Conseil fait recouvrir en paille le toit de l'église et le clocher, vulgairement dit chèvre, en planches à forme de petits pavillons. Surface : 20 toises carrées. Prix : 170 liv.

En 1851, le 3 juillet, Rr Pioton, curé, note « qu'il a donné au sieur Jacques Brunier, Me charpentier à Héry, le prix fait du bâtiment de la cure et de l'église St-Maurice, à tout faire et tout fournir et couvrir en ardoises, pour le prix de 2.400 liv. qu'il lui a bien payé aux termes fixés. »

En 1870, nous lisons encore dans les notes de Rd Pioton : « Cette ancienne église étant complètement dégradée, et voulant néanmoins la conserver, parce qu'on y fait le service de la semaine et les catéchismes ; et comme vaut mieux préserver que quérir, on s'est décidé à faire toutes les réparations les plus urgentes. J'ai obtenu 200 francs de l'œuvre de Saint François de Sales et le Dr Dagand, maire, a reçu 1.000 francs du Gouvernement Impérial, quelques mois avant la chute de Napoléon III. Avec ces sommes, nous avons fait faire : 1°) la porte de l'église en chêne, par Jh. Gouvernon, prix : 100 francs ; 2°) les fenêtres, par H. Baud, à raison de 16 francs l'une ; 3°) les planchers de la voûte et du chœur ainsi que les corniches de la façade, par C. Long, prix : 200 francs ; 4°) replâtrir tous les murs et les redresser ainsi que la voûte ; mettre une forte clef en fer le long de la muraille du chœur, faire les plafonds, par Ch. Pianta : 754 francs. Total : 1.119 francs.

Lors de ces réparations, le peintre, par mégarde, a couvert de son pinceau les armoiries du château d'Alby qui se trouvent au sommet de la fenêtre droite du maître-autel. Elles sont sculptées sur la pierre même de la fenêtre. »

Grâce à ces indications, j'ai remis à jour ces armoiries qui se trouvent être celles de la famille Milliet ou Bally d'Alby, comme il a été dit plus haut.

Deux statues massives, en bois sculpté et doré, ornent l'église ; d'après les antiquaires, elles doivent être du XVII[e] siècle. Rd Pioton nous dit que celle de St Joseph a été bénite le 31 mars 1872, mais il oublie de nous indiquer son origine. Nous n'avons aucune donnée sur celle de la Sainte Vierge.

Le chemin de Croix, dû au pinceau de M. Testelli, peintre du Tessin et exécuté d'après les ordres de Rd Pioton, pour l'église St-Donat, en 1858, a coûté 200 francs avec les cadres pournis par Jh. Gouvernon. Il a été installé à l'église St-Maurice, en 1902, et bénit à la mission 1924.

Cette même année 1902, l'église fut blanchie par M. Soldati. En juillet 1924, furent installés les deux vitraux du chœur, représentant Saint François de Sales et Saint Bernard de Menthon, en souvenir des fêtes données à Annecy et Menthon, à l'occasion de leur tricentenaire et millénaire. En août 1925, les quatre autres fenêtres ont été pourvues de vitraux qui portent les armoiries des familles Milliet-Bally, de la ville d'Alby, de St-Maurice, et de la maison de Savoie. Ils ont coûté au total : 3.000 francs, placés, et ont été payés par la paroisse.

CLOCHER ET CLOCHES. — Voici maintenant les notes que nous possédons sur *le clocher* et *les cloches* de Saint-Maurice.

Les Registres des baptêmes nous indiquent la bénédiction d'une cloche en ces termes : « L'an du Seigneur 1687, fut fondue la grande cloche de St-Maurice et le 21 septembre 1687, bénite par moi soussigné, en présence de Rd Garin, vic. d'Alby, natif de Morzine. Nom de la cloche : Bienheureuse Vierge Marie. Les fondeurs furent :Antoine et François Valliers, résidant à Briansson en Dauphiné. Signé : Fournier, curé. »

Le Tabellion d'Alby nous dit que le 10 février 1765, le Conseil de la paroisse donne prix fait d'une cloche neuve

de 235 liv., poids de Chambéry, à Richard Cl. de Gruffy, Me fondeur à Chambéry. Prix convenu : 167 liv. 10 sols, soit : 120 liv. pour un quintal de bon métal à fournir par le fondeur, et 47 liv. pour la fonte de 135 liv. de métal qui provient de la cloche cassée. La bénédiction, consignée au registre des baptêmes, eut lieu le 14 septembre 1765. Nom : Marie-Josephte. Parrain : Noble Jh-Marie de Cormand, Sgr de Montpon, Sénateur au S. S. S. Marraine ; sa sœur, Dame Marie-Georgine de la Fléchère. Signé : Rd Léonard, curé-arch. de Gruffy. Il est plus que probable que cette grande cloche, comme elle est appelée, fut réquisitionnée par la Révolution, car après la tourmente, il n'est plus question que d'une seule cloche.

Dans sa visite du 9 octobre 1778, Rd Simond, arch. de Gruffy, note « qu'il n'y a point de clocher et que les cloches sont suspendues à un petit bâtiment sur le cimetière ».

Rd Pioton nous dit que le petit clocher actuel fut bâti en 1852 par C. Pianta et a coûté environ 400 francs. La petite cloche, fondue à Quintal par M. Paccard, pèse 108 kilos, à raison de 3 fr. 60 le kilo ; ce qui fait environ 400 francs avec le joug. Cette cloche a été bénite le samedi 13 mars 1852 et suspendue dans la cour de la cure, en attendant l'achèvement du clocher. Elle s'appelle : Célestine. Parrain : Domenge Joseph fils d'Henri. Marraine : sa sœur Antoinette de St-Maurice.

La cloche actuelle porte l'inscription : « *Ab ortu solis usque ad occasum, laudate nomen Domini.* Je m'appelle : Célestine-Josèphine ; Parrain : Jh. Cuissin. Marraine : Josephine Cuissin née Paris. Curé : de Chevilly. Maire : H. Blanchet. Fondeur : Paccard, 1888. »

Cimetière. — La paroisse St-Maurice avait son cimetière dans le pré contigu à l'église, du côté nord. La dernière sépulture qui y fut faite date du 20 juillet 1793. Les notables de l'endroit avaient leur tombeau dans la nef de l'église : les Bally, les Vittet-Richard, Domenge de la Croix-Rouge, Michel, Marquet, Arnaud, Paget, Plottier, etc...

Vie paroissiale. — Après avoir décrit le temple maté-

riel, nous allons étudier la vie paroissiale telle qu'elle était constituée avec ses charges, ses revenus et ses chapelles.

CHARGES. — En 1581, le curé de St-Maurice était tenu de célébrer une grand'messe les dimanches et fêtes ; on ajoutait le chant des Matines et des Vêpres, les jours solennels, et les Vêpres les dimanches de Carême. Le lundi, une messe basse était assurée. Après la réunion des deux paroisses, le curé devait célébrer une messe basse le mardi et le jeudi de chaque semaine. Le luminaire du maître-autel, pour les offices paroissiaux, est à la charge du curé.

En 1681, la messe paroissiale se célèbre à 7 heures en été et 8 heures en hiver.

En 1633, les fêtes vouées sont : Saints Sylvestre, Antoine, Sébastien, Bernard de Menthon, Brigitte, Grat et Clair.

REVENUS. — La mappe de 1738 mentionne les biens suivants possédés par la paroisse de St-Maurice : presbytère, église, maison (dans le jardin actuel Lansard), cour, cimetière, Granier, champ, jardin et rocher compris sous les N°s 1004 à 1011 inclus et 1020 de la mappe St-Maurice. Il faut y ajouter le N° 552 de la mappe de St-Donat ou pré de la fondation des Sgrs de Montpon ; surface : 112 toises. Tous ces biens ont échappé à la liquidation de la Révolution, sauf la maison fermière, démolie et devenue le jardin Lansard. Le pré N° 552 fut vendu, le 22 vendémiaire, an III, par devant le Directoire d'Annecy et acheté par un notaire consciencieux : Joseph-Marie Baud, qui en fit la restitution à la paroisse, par acte du 31 mai 1834, Jordan, not. à Evian.

La loi de Séparation a attribué tous ces biens à la commune d'Alby.

Les revenus pour assurer le service religieux étaient : 1°) la dîme au taux de 1 pour 15, tant pour les grains que pour le vin. Le revenu des grains est porté tantôt à 70 coupes, froment et avoine (1580 et 1606) ; tantôt à 80 coupes dont 2/3 froment et 1/3 seigle, en 1633 ; tantôt à 100 coupes, en 1640. Le revenu du vin est évalué à

3 sommées en 1580 et à 8 barils en 1633. 2°) Le ressat était de un sol en 1580, deux sols en 1606, pour ceux qui avaient charrue ; pour les autres de 1/4 ou 1/2 quart. 3°) La prémice, qui consistait en 1/4 de froment, fut supprimée en 1580, après une protestation énergique des paroissiens. 4°) Le casuel consistait à payer 5 florins pour les sépultures des chefs de famille, 2 florins ½ pour les célibataires et 2 florins pour les enfants. Le curé avait toujours le drap étendu sur la bière. Le luminaire, la messe, l'absoute n'étaient pas compris dans le tarif ci-dessus.

Le clerc avait pour traitement le pain qu'on lui donnait dans les familles où il portait l'eau bénite.

La lampe du sanctuaire était entretenue par la paroisse, et nos évêques accordaient 40 jours d'indulgence aux personnes généreuses qui donnaient de l'huile.

CHAPELLES. — L'église St-Maurice possédait plusieurs chapelles, ayant chacune son recteur, ses revenus, ses charges. Elles constituaient une sorte de bénéfice pleinement indépendant du curé de la paroisse qui n'avait pour lui que le maître-autel. Les visites de 1411 et 1481 ne mentionnent d'autre chapelle que celle de la Sainte Vierge ; elle a dû devenir plus tard N.-D. des Carmes ou N.-D. du Rosaire. Peut-être aussi s'est-elle fondue avec la chapelle de St-Jean-Baptiste, qui devint ainsi : N.-D. et St-Jean-Baptiste, en 1633. A partir de cette date, voici celles que nous trouvons :

1°) *Ste-Anne,* fondée par la famille Bourgeois de Masigny, qui en conservait le droit de patronage. Le service était de trois messes annuelles, avec revenu de 18 sols, en 1681, payés par les hoirs de François Bourgeois, fondateur.

2°) *Ste-Croix,* qui, dès 1581, n'avait plus ni patron, ni recteur, ni revenu.

3°) *St-Jean-Baptiste ou N.-Dame et St-Jean-Baptiste.* Le 11 août 1385, un legs lui est fait par Jeannette de Subturne, veuve de Pierre de Fésigny, damoiseau. Cette chapelle fut fondée par Jean de Subturne et transaction, à ce sujet, fut passée par devant Maître Jacques de Batandier,

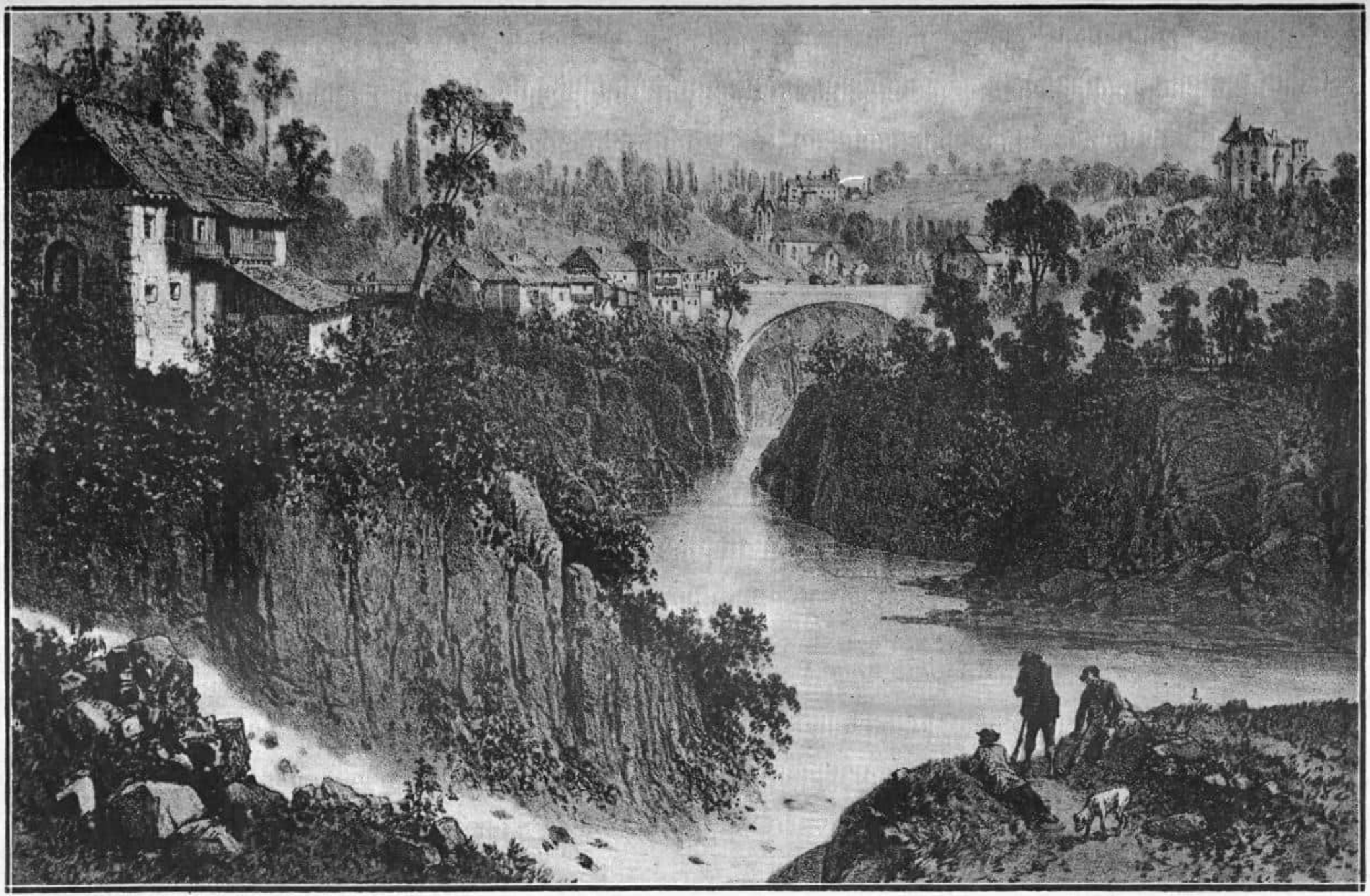

Le Pont Vieux, d'après une gravure de « Nice et Savoie », construit en 1720, sur l'emplacement d'un pont à 3 arches et terminé aux extrémités par deux tours. (Cliché *Echo de Savoie*).

recteur des Ecoles d'Alby (1). Dès le temps de St François de Sales, cette chapelle était du patronage de la famille Chardon. En 1681, le patron était Aymé Chardon, Avocat et bourgeois d'Annecy.

Le 20 mars 1733, Rd Jean-Maurice Chardon, Chanoine de N.-D. d'Annecy, sacristain, lègue au Chapître de N.-D., par son testament, le droit de patronage en faveur des sacristains, ses futurs successeurs. Charge : une messe par semaine.

Par acte extrait du Tabel. d'Alby de 1738, nous voyons que ces dernières volontés furent exécutées. « Le 2 janvier, dans la maison de Cl.-François Daviet, au Bourg d'Alby, Rd Jean-Baptiste Poncet, natif d'Annecy, habitant Champanges, en Chablais, lequel, en suite de la cession du Rd Vicaire Général de la Métropole de Vienne, portée par les Lettres Patentes, portant institution, pour le Rd Poncet, des chapelles de la B. V. Marie et St Jean-Baptiste, érigées en l'église St-Mauris, le 9 octobre dernier, s'est transporté dans ladite église pour prendre possession actuelle et corporelle de tous les droits et revenus, et c'est en faisant la prière sur l'autel, baisant et embrassant ensuite ledit autel, et observant les autres solennités à ce requises. De quoi acte dressé devant la porte de l'église. Témoins : Claude et Joseph Petijean, garçons cordonniers. Desservettaz, notaire. »

Cette chapelle était placée à droite de la nef en entrant, proche du chœur. Son revenu consistait en 1°) Bois châtaignier aux Cottettes, N° 40 de la mappe de St-Maurice, de 2 journaux 125 t. ; 2°) un champ, au Bouchet, de 1 journ. 160 toises, N° 92 ; 3°) un bois de châtaignier, en Boete-Bovée, de 1 journ. 334 t., N° 93 ; 4°) un pré, à Bouvard, de 1 journ. 374 t., N° 256 ; 5°) un pré, à Masigny, de 3 journ. 60 t., N° 421 ; 6°) un bois situé à la Maison Blanche, de 347 toises, et un champ, au même endroit, de 4 journ. 133 t., N°s 463-64.

Le 6 Vendémiaire, an IV (1796), en vertu de la vente à

(1) Evêché, 58, pièce 1...

lui passée au nom de la République par les administrateurs du district d'Annecy, Joseph Reinier, fils de Jean-Pierre, a acquis la totalité des terres appartenant à la chapelle de St-Jean-Baptiste, dont la contribution assise est de 11 liv. 19 sols (1).

Presbytère. — Il fut construit en même temps et sous le même toit que l'église St-Maurice. Jusqu'en 1851, il comprenait les cinq pièces actuelles qui sont adjacentes à la nef et au chœur de l'église. Les actes de réparations trouvés dans le Tabellion nous indiqueront les principales transformations qu'il a subies.

En 1640, le presbytère était devenu inhabitable et le Rd Curé avait dû chercher domicile ailleurs. Mais, sur une plainte des paroissiens, Monseigneur lui enjoint d'habiter sa cure dès qu'elle sera réparée, sous peine de 25 liv. d'amende.

Après l'incendie de 1732, on constate que la fenêtre de cuisine n'a pas été faite uniforme aux autres. Le Rd Curé a fait en plus du contrat : une muraille de séparation, une porte de molasse et une autre porte de taille de roc à l'entrée du presbytère, le tout jugé utile et nécessaire et valoir 100 liv.

Dans un inventaire du 20 octobre 1740, le curé moderne ajoute : « je soussigné déclare que les meubles ci-dessus désignés (garde-robe, coffre et lit en noyer) appartiennent à la cure et sont à l'usage des curés mes successeurs, pour les dédommager des fruits d'un châtaignier que feu mon prédécesseur avait fait couper pour le feu, quoiqu'il fût de bon produit ».

En 1750, le 16 avril, en exécution d'un décret du Souverain Sénat, un architecte est mandé de Chambéry, « lequel, après avoir fait représentation sur l'importance du serment prêté par le Me charpentier de Chapéry et le Me maçon de Mûres, et les peines tant divines qu'humaines encourues par les parjures, on certifie que ladite cure a été rebâtie, en 1732, après l'incendie du Bourg

(1) Journalier des Mutations, mairie d'Alby.

d'Alby. » La tour qui est à l'extrémité de la cure, est ruinée et trop étroite pour y placer un lit, ayant huit pieds de diamètre. Il conviendrait de la démolir et se servir des matériaux pour construire sur la même place ainsi que sur partie de la cour où existe un bûcher : deux petites chambres de 12 pieds carrés chacune, l'une sur l'autre, pour servir de logement au vicaire, eu égard que le presbytère ne contient qu'une petite cuisine où on ne peut placer aucun lit, une chambre, deux cabinets de travail et un grenier. Il faut consolider la charpente mal faite, relever le mur du jardin qui sépare des héritiers de Claude Vincent, remonter le mur qui sert de terrasse au petit jardin dit Château ; le tout estimé : 441 liv. pour les charpentiers et 300 liv. pour les maçons. Baud, Secrét. Garnier, not. (Tab. Fol. 51.

A lire l'état du presbytère fait en 1773, on voit que les belles réparations promises n'ont pas été faites.

« Le presbytère est formé d'une petite cour en forme de terrasse, d'une tour à deux étages, attenante à un chapet servant de bûcher, à droite ; la montée est placée dans la dite cour ; au-dessous sont les latrines et au-dessus une petite galerie d'où on entre, par un petit colidor, dans la cuisine qui communique par un seul alignement avec trois chambres, et à côté du colidor ci-dessus est une autre chambre où loge ordinairement le vicaire. Le ré de Chaussée consiste en une petite écurie (cuisine actuelle) qui est sous la chambre du vicaire, et dans les dessous de ladite cuisine et des deux chambres, il y a le cellier et deux réduits. Il y a encore un retirage sous le chœur de l'église. La séparation de la chambre du vicaire et du colidor est en planches qu'il faut remplacer par un règlement à l'italienne. La chambre attenante à la cuisine est en état, la deuxième aussi, la troisième servant de grenier a une fenêtre en mauvais état. La cuisine est toute petite ; il y fume et deux personnes ne peuvent pas aisément s'y chauffer, et du consentement des Conseils, il conviendrait de construire une cheminée, en forme de chaupence, dans

la chambre du Rd Curé, de laquelle il pourrait profiter en cas de maladie.

« A la tour, il est nécessaire de faire un plancher. »

Fait en présence de Rd Bouvard, curé, de Cl .Lachenal, héritier de feu Rd Lachenal, curé d'Alby, des trois conseillers de St-Donat (*Tabel.* Fol. 172).

En 1851, Rd Pioton, curé, écrivait dans son livre de paroisse :

« La chapelle de St-Maurice et le presbytère y contigu, couverts d'un vieux chaume, et se trouvant dans un état de dégradation parfaite, j'en fis part au Conseil Communal en m'offrant de faire à mes frais et avec le produit de quelques quêtes, les urgentes réparations que demandaient ces édifices menaçant ruine. Mr le Comte de Thiollaz, syndic, me répondit une longue lettre de reconnaissance et d'encouragement. »

« Le presbytère, débris d'un vieux château du Moyen-Age, habité par les Princes de Savoie-Nemours, nos souverains au XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles, tombait en ruines et offrait à peine le strict nécessaire, sans offrir la chambre pour la douce hospitalité. Je me décidais à le faire agrandir à mes frais. Mr le notaire Pavy de St-Girod me fit un plan et Mr le Comte de Thiollaz le fit exécuter par Jacques Brunier d'Héry. C'est l'addition qui est au levant de la cure, et pour laquelle j'ai dépensé environ 5.000 liv., parce que, lorsque les murailles furent élevées à leur hauteur, elles s'écroulèrent, le 2 octobre 1851, à la suite de pluies torrentielles. Tout fut brisé : les poutres, les montants des fenêtres en molasse, les angles ; ce fut tout à recommencer. Je fis aussitôt remonter les meilleurs matériaux et j'en fis amener de plus gros pour lier les murs, au côté Nord-Est surtout.

« Les gens d'Alby s'employèrent avec un grand empressement. Plus de quinze charriots se trouvèrent ensemble, pour conduire des matériaux. On y vit jusqu'aux chevaux de la poste que Mr Cuissin voulut bien employer, pour amener d'énormes quartiers de pierre et de molasse. Alors, pour m'aider encore à réparer ce désastre, j'entrepris un

second voyage à Turin, le 27 octobre 1851, et j'allais solliciter quelques secours.

« Je suis heureux de rappeler ici, dans un sentiment de reconnaissance, les noms chéris de nos principaux Bienfaiteurs : S. M. Victor-Emmanuel : 300 fr. ; S. M. la Reine Mère : 200 fr. ; S. M. la Reine régnante : 100 fr. ; le Mis Léon Costa qui avait bien voulu me recommander aux très dignes Reines : 100 fr. ; Comte Pillet-Will : 500 fr. ; Commandeur Pinelli : 300 fr. ; l'Archevêque de Turin : 500 fr. ; les Pères Chartreux : 100 fr. ; Baron Rotschild, à Aix : 100 fr. ; le Directeur du Casino d'Aix : 50 fr. ; Baronne et Avocat Despine : 70 fr. ; Mis Seyssel d'Aix, 50 fr. ; Quête dans la paroisse : 200 fr. ; au total : 2.580 fr.

« Avec ces dons, j'ai fait faire toutes les réparations de la chapelle St-Maurice, l'agrandissement du presbytère, la tour des privés et le petit clocher et la cloche de la chapelle. »

Notons que l'agrandissement de la cure consiste en deux chambres superposées, suivant le projet de 1750. Elles mesurent 5 mètres sur 6. Celle du rez-de-chaussée a été divisée par un galandage, réduisant la salle à manger d'un tiers de sa surface, mais procurant l'avantage d'un petit parloir pour recevoir les visiteurs. Cette modification heureuse a été commencée en 1918 et terminée en 1922 par la percée d'une fenêtre et la création d'une porte indépendante dans le parloir.

Liste des Curés qui desservirent la Paroisse Saint-Maurice depuis 1415 a 1683.

1) 1414, Etienne Caiodi, de résidence à l'église collégiale d'Annecy, ayant pour vicaire Aymon de Petra.

2) 1444, Hugues Sacrati.

3) 1467, J. Brunier (1, G, 2, fol. 117). En 1470, il avait pour tenir sa place François de Furno, qui lui-même ne gardait pas la résidence.

4) 1472, Mojonier Pierre, de Fleyrier.

5) 1474, Brunier J.

6) 1475, Brunier Peytremand.

7) 1475, Jacques Jay (1, G, 1, 4, f. 269).

8) 1481, Jean Ramus, remplacé par Pierre Mativetti.

9) 1496, Girard de Minitereto (1, G, 1, 24, f. 214).

10) 1516, Pierre Amonseri.

11) 1541, 22 mars, Inventaire et ascensement de la cure (E, 422, p. 144). 1581, Ribitel Jean, remplacé par Lengard Etienne.

12) 1587, Calligand ou Calligé Pierre, né à Pers.

13) 1592, Nicodex Pierre, né à Cluses, prêtre en 1590.

14) Jusqu'en 1600, De Loche Jean, devenu Chan. de N.-D. d'Annecy.

15) 1600, Ducret Jean-Baptiste, curé de St-Maurice et St-Donat.

16) 1627, Croset Maurice, né à Thorens, mourut en 1645.

17) Jusqu'en 1655, Amblardet Cl.-Humbert, né à Alby, mort en 1655.

18) 1655, Amblardet Louis, dit Tortolier, né à Choisy, prêtre en 1653, curé de St-Maurice, Choisy, Balmont, Lornay, Marigny, mort en 1700.

Il rédigea probablement le procès-verbal des trois faveurs obtenues par les paroissiens d'Alby (Voir *Pouvoir de St François de Sales*, p. 186, Arch. de la Visitation).

19) Girard Jean-Baptiste, né à Billiat, tonsuré à Annecy, en 1657, mort curé d'Alby, en 1682.

Prêtres originaires de Saint-Maurice.

1) Amblardet Claude, dit Tortolier, curé de Grilly, Choisy, Chapeiry, Héry et Alby, 1638.

2) Bourgeois Henri, fils de Claude de Masigny et de Cochet Philiberte, né en 1669, prêtre en 1693, curé de Vaux, en 1705, testa en 1741, le 17 août, mourut en 1742, fonda un capital de 450 liv. pour messes, à Alby.

3) Chardon Claude, diacre en 1577.

4) Chardon Pierre, prêtre en 1620, vic. à Grésy-sur-Aix.

5) Crochon François, né le 7 janvier 1627, fils d'Honorable Pierre et de Daviet Berthe, tonsuré en 1649, paraît avoir occupé des postes au diocèse de Grenoble, puis exerça

le saint ministère, comme missionnaire, près de Genève. Le curé de Lancy se plaint de son zèle en 1708, et Mgr de Bernex écrivit au verso de cette accusation : « Lettre où il y a quelque chose de vraisemblable ; cependant, cela nous donne lieu de croire que Mr Crochon, pour quelques défauts, n'a pas laissé d'être un saint prêtre, et comme tel, nous vénérons sa mémoire. » Il mourut à Evian, le 5 mars 1716 (*Acad. Sal.* XXII, p. 220).

6) Plottier Pierre, né le 18 août 1647, fils de Jacques et Richard Marguerite, prêtre en 1672, économe d'Hauteville en 1676, mort en avril 1705. Son test. est au *Tab.* de Rumilly, 1705, f. 107.

CHAPITRE II.

Paroisse de Saint-Donat

ORIGINE — REVENUS ET CHARGES — CHAPELLES
CONFRÉRIES — ORATOIRES — MISSION.

Dans ses notes manuscrites, Rd Pioton nous dit que « très anciennement, selon la tradition conservée dans l'endroit, l'église St-Donat était dans le Bourg, sur l'emplacement actuel de la Mairie, et la cure était en face, dans la maison occupée aujourd'hui par Pierre Blanchet, dit Pétrus. Cette église fut détruite par l'incendie arrivée au XVI^e^ siècle (premiers jours de mai 1543) et reportée sur l'emplacement actuel de St-Donat. Il y a eu là une église et un couvent de Bénédictins. »

Deux faits viennent confirmer cette tradition. La cure de St-Donat possédait, jusqu'à la Révolution, un jardin à quelques pas de la Mairie actuelle, lieu dit la Douaz.

En creusant les fondations de la Mairie en 1867, on a retrouvé un lingot d'or, provenant très probablement d'un calice resté dans l'incendie de 1543. La *Revue Savoisienne* de 1867, nous apprend que le 17 mai de cette année-là, on a découvert également 7 pièces d'or, savoir : 1°) 3 florins aux fleurs de lys de Charles V, roi de France (1364-80) ; 2°) 2 écus à la couronne de Charles VI, fils du précédent (1380-1422) ; 3°) une pièce de Louis, Comte de Provence et de Forcalquier, roi de Jérusalem et de Sicile (1383-1434) ; 4°) un ducat de André Dandolo, doge, historien de Venise et ami de Pétrarque (1342-54). Le Maire Dagand a envoyé ces monnaies à la Florimontane.

L'unique document concernant l'église St-Donat, qui soit conservé aux Archives d'Etat de Turin, est un acte de vente du 20 décembre 1398.

Les visites pastorales se faisaient toujours à St-Donat, le même jour qu'à St-Maurice, et elles nous fournissent les renseignements suivants :

La population de St-Donat était de 100 feux en 1581 et de 50 en 1606 et 1633, 99 feux avec 400 âmes en 1765.

Les charges du service religieux consistaient dans la célébration d'une grand'messe les dimanches et fêtes et d'une basse messe les lundi, mercredi, vendredi et samedi. On devait chanter les Vêpres, les dimanches de Carême et Complies suivies de la Bénédiction pendant l'Octave du St-Sacrement. En 1640, on prescrit la lecture de la passion, la procession et bénédiction du temps, le dimanche avant la messe, du 3 mai au 14 septembre.

En 1769, Mgr approuve que l'on remplace la lecture de la Passion par la récitation de la prière du diocèse, et il prescrit chaque dimanche le catéchisme par inter-rogats (1).

En 1633, *les fêtes vouées* sont celles des Saints : Antoine, Brigitte, Sébastien, Claude, Bernard de Menthon et Grat.

Les revenus pour assurer le service religieux consistent dans :

I) Une vigne à l'Epine avec pâturages, N^os^ 938-39 de la mappe d'Héry ; une chenevière, autrefois jardin, à la Douaz, N° 308 de la mappe St-Donat, et une autre chenevière devant l'église St-Donat. Le *Journalier* de la mairie d'Alby, à la page 72, nous apprend que, par acte du 22 vendémiaire, an VI, par adjudication définitive des administrateurs du Directoire du District d'Annecy, le citoyen Henri Blanchet, feu Charles, a acquis les biens de la cure

(1) La visite de 1769 signale que le curé d'Alby est tenu de payer chaque année au Greffe de l'Evêché 2 liv. 4 s. 6 d. pour un personnat à la Mense Episcopale.

St-Donat, soit un jardin, à la Douaz, de 22 toises, et une chenevière, de 9 toises, devant l'église (1).

II) *La dîme* entière est de 1/15 pour le froment, seigle, orge, avoine, chanvre, et du vin à raison de deux pots par sommée. La paroisse de St-Donat percevait aussi la dîme du froment, orge seigle et avoine, au village des Lansard, à Héry.

En 1606, elle percevait encore le cinquième des dîmes de Mûres, revenant à dix ou douze coupes de froment et 6 coupes de seigle, mesure d'Alby. Par transaction du 19 juillet 1663, Richard, not., et sentence arbitrale du 20 février 1665, on assignera au curé d'Alby les dîmes les plus proches de son église, produisant 26 coupes de blé, dont les deux tiers de froment et un tiers de seigle.

III). *Le ressat* est de 1 sol par faisant feu, pendant qu'à St-Maurice, on faisait la cueillette des œufs, un jour de Carême.

IV) *Le revenu casuel* était de 5 florins pour les sépultures d'adultes et 2 florins pour celles des enfants, en 1633. En 1769, le tarif était de 3 liv. pour les chefs de famille ; 1 liv. 16 sous pour les communiants. Le curé percevait toujours le drap étendu sur la bière et la serviette enveloppant la croix.

V) *Offrandes*. En 1769, on versait 24 sous pour les proclamations de mariages et une offrande à volonté aux baptêmes. A la bénédiction des tèches, on donne des tommes ou des œufs.

Les chapelles de St-Donat mentionnées à la visite de 1411 sont les suivantes :

I). *St Christophe et Ste Barbe*, du patronage des Nobles de la Faverge de Montpont. Son revenu consistait d'abord en 12 florins or, valant chacun 12 sols de Savoie, provenant de l'acte de fondation des Nobles de Richard d'Alby en date du 22 juillet 1490. Par transaction du 29 mai 1609, confirmé

(1) En 1769, le curé perçoit les *novales*, rière toute l'étendue des paroisses, à la même cotte 1/15, la 4e année du défrichement des terres.

par sentence de l'Official du 17 juin 1681, Amblet, not., le recteur percevait 5 coupes de froment sur les dîmes de St-Maurice d'Alby. Le premier recteur fut Jean Alberti, institué le 23 décembre 1490. Le 15 janvier 1612, St François de Sales signe la nomination de Pierre Landre, curé de St-Sylvestre, recteur de cette chapelle. Les charges étaient de deux messes par semaine, le vendredi et le samedi. En 1463, par son testament du 8 septembre, Noble Jean à feu François de Richard fonda un capital de 400 florins avec charge d'une messe pour les trépassés, chaque lundi. En 1721, Rd de la Faverge, curé de Cusy et recteur de la chapelle, fonde un capital de 200 écus au couronnes, produisant un revenu de 48 liv. 15 sols, avec charge de 40 messes.

Cette chapelle, attenante à l'église St-Donat, existe encore dans un parfait état de conservation, telle qu'elle a été bâtie en 1490, par les Nobles de Richard, qui ont fait sculpter leurs armoiries à la clef de voûte.

II). *La chapelle de N.-D. de la Pitié et St-Christophe,* se trouvait à côté du chœur, et possédait primitivement une maison et une vigne dont le revenu fournissait l'honoraire de deux messes. En 1703, le revenu était de 12 flor. et en 1789, de 7 liv. 4 sols, pour une messe mensuelle. Le droit de patronage avait passé des Seigneurs d'Alby à ceux de Sonnaz de Montdésir (1633). A chaque visite, l'évêque trouvait cette chapelle dans un pauvre état, sans recteur. Il déclarait que, dans six mois, si le patron n'avait pas fait son devoir, il serait déchu de son droit et la chapelle unie au maître-autel et convertie en sacristie.

Après la Révolution, elle occupait le premier rang du côté de l'Epître, en descendant du maître-autel, et elle recouvrait le caveau funéraire des curés défunts (Vis. 1845).

III). *St-Crépin,* auquel on ajoute féquemment *St-Crépinien,* avait comme protecteur la corporation des cordonniers qui faisait célébrer une messe chaque année. C'était la seconde chapelle, du côté de l'Epître. La visite de 1688 nous apprend que, très anciennement, cette chapelle était dédiée à St Claude et à cette même visite, l'évêque en consacre l'autel.

IV) *N.-Dame, St-Pierre et St-François* fut fondée par Rd Pierre Mallinjoud, curé de Savigny, par acte du 1er septembre 1790. Il l'avait acquise la veille de Noble Cl. Humbert de Tortolier qui l'avait laissée tomber en ruines. (Tabe. Alby, 1700, 223). Elle était interdite depuis longtemps, n'ayant ni pierre sacrée, ni meubles, ni ornements. Le revenu avait varié entre 20 et 28 florins, 20 et 5 liv. En 1688, elle avait deux messes mensuelles qui se célébraient au maître-autel. On trouve comme recteur : Rd Amblardet, curé de Lornay ; Rd Dagand, curé d'Epersy, etc... Rd Mallinjoud la restaura et lui légua un capital de 3.000 liv. pour 80 messes. Elle était située sur le côté gauche de la nef.

V).*Ste-Anne* était sous le patronage de la famille Bourgeois de Masigny (1681) et le patron actuel n'était autre que le fondateur, qui avait assigné 18 flor. pour la célébration de trois messes annuelles. Elle était le siège de la Confrérie des Tisserands, et par leurs soins, une messe y était célébrée le jour de leur fête patronale.

VI) *Ste-Croix* n'avait ni patron, ni recteur, ni revenu dès 1581.

VII). La chapelle du *St-Esprit* et de la *Ste Trinité* fut fondée par Henri Pojalis. En 1413, elle est unie au maître-autel, et sur ses ruines, on érigea plus tard la chapelle du Rosaire. Elle occupait le premier rang du côté de l'Evangile, en descendant du maître-autel. Son service était d'une messe quotidienne, ce qui obligeait le curé d'avoir un vicaire. L'autel fut consacré à la visite de 1688.

VIII). *Ste-Foy*, se trouvait à droite, en entrant dans l'église près de la chaire (1633). Elle eut pour fondateur : Robert Vuagnard et pour patrons les seigneurs de Pierrefeu de Thusy (1625) et de Montvuagnard (1633). La visite de 1581 dit qu'il ne reste que des ruines de cette chapelle qui ne s'est jamais relevée. Le service religieux s'acquittait à un autre autel : il était d'une messe hebdomadaire en 1581 et mensuelle en 1677.. Le revenu consistait en une vigne à Chanaz, dont le revenu était de 10 florins en 1677.

IX). *St-Georges* eut pour fondateur le Sgr J. de la Ro-

chette (1411). Ellé se trouvait en 1633, à gauche de la nef en entrant et en 1830, la deuxième à droite en descendant du maître-autel. Le patronage appartenait aux Sgrs de Perruchard ou Pierrecharve, qui avaient succédé aux seigneurs de Mouxy, puis à Robert de la Chapelle, abbé de St Pierre. Son revenu consistait en deux coupes de froment et trois d'avoine de censes feudales (1633-1677). En 1688, c'est une masure. Rd Montfort, curé de Pringy, en est le recteur.

La visite de 1581 énumère trois chapelles réunies en une seule : St-Georges qui avait 12 flor. de revenu ; N.-Dame et St-Ponce : 20 flor. et St-François : 7 florins. Le service était d'une messe mensuelle en 1633.

X). *St-Philippe et St-Jacques* eut pour fondateur : Berthet et Aymon Bacuet d'Alby (1411) et pour patrons les seigneurs de Maillard de Tournon. Menaçant ruine en 1581, elle était ruinée en 1633. Placée à droite de la nef, en entrant, elle avait pour revenu trois coupes de froment, en 1581 et 1633. Son service était une messe mensuelle.

XI). *St-Jean-Baptiste*, située hors de l'église, était sous le patronage des Lambert. En 1441, elle avait pour recteur Jacques Toutemps, familier et commensal du Pape. En 1581, elle était sans recteur, ni revenu, et en 1608, elle était en ruines.

XII). *St-Maurice* eut pour fondateur Jacques Brunier. Elle avait un revenu de 8 florins en 1443, puis disparaît.

XIII.). *Ste-Madeleine*, ou chapelle de la Maladière, près Alby, fut fondée par le duc de Genevois ; elle passa avec le duché précité, aux mains des ducs de Savoie et des rois de Saidaigne. On trouve des fondations faites, en 1300, par Henri de Menthon, damoiseau, en 1371, par un Noble d'Orlyé, en 1437, par un autre seigneur de Menthon (1).

En 1581, son revenu était de 15 coupes de froment ; le recteur en prélevait 6, et les lépreux, au nombre de quatre, jouissaient du surplus. En 1640, la chapelle est tellement ruinée, que le recteur est invité à faire le service

(1) *Rev. Sav.* 1868, p. 120.

à l'église paroissiale, sous peine d'excommunication. Ses revenus n'étaient plus que de 15 florins. En 1677, la chapelle était rebâtie à neuf, aux frais de Rd Jacques Lacombe, son recteur, qui l'avait aussi fournie de tout ce qui est nécessaire pour l'exercice du culte. On y devait célébrer, une fois la semaine, ainsi que le jour de Ste-Madeleine. Les successeurs de Rd Lacombe, chanoine de N.-D. d'Annecy, savoir, Rd Noble Constantin Cl., Fr. et Rd Chastel Michel, n'héritèrent pas de sa générosité. En 1693, le Commissaire auprès des armées de Savoie exerçait le droit de patronage au nom de S. M. Louis XIV. Après l'occupation française, le patronage fut abandonné, par les ducs de Savoie, au Marquis d'Alby qui ne le prit pas au sérieux. En 1765, le service religieux consistait en une messe mensuelle et dut être transporté au maître-autel (On était loin des deux messes hebdomadaires de 1581). Ste-Madeleine possédait deux champs, N^os^ 153 et 167, d'une surface respective de 339 et 115 toises. Le *Journalier* de St-Donat, à la page 74, nous apprend que ces champs et la chapelle, inscrite sous le N° 151, avec 3 toises de terrains, furent achetés par le citoyen Humbert Dérippe, né et domicilié à Alby, par acte du 23 Vendémiaire an IV, Baud, not.

Cette chapelle était située sur l'emplacement actuel d'une petite grange, en contrebas de la route nationale, dans la montée de la Maladière.

En 1793, le curé de Chapeiry devait payer à cette chapelle une redevance de trois coupes de froment, mesure d'Annecy, à prélever sur les dîmes de Siondaz.

Confréries. — I). La Confrérie du *St-Sacrement* existe à Alby de temps immémorial ; les plus vieux testaments nous font connaître les dons des différents membres en faveur de cette confrérie, toujours très vivante. Le 10 juillet 1894, le curé d'Alby écrivait à son évêque qu'il avait eu la consolation d'agréger 92 nouveaux membres, dont 15 hommes et 77 femmes.

En 1769, son revenu était de trois coupes de froment, provenant de la fondation de Noble Pelard, faite en 1749, et de 10 liv. d'argent. Chaque membre payait 5 sols par an.

II). La Confrérie du *St-Rosaire* fut érigée, dans les deux paroisses d'Alby, le 3 mai du Grand Jubilé de l'an 1600, par F. Théodore de Bergame, prédicateur, des Capucins du Couvent de St-Jacques d'Annecy, en vertu du privilège obtenu de l'Ordre de St-Dominique, et par ordonnance de Mgr Cl. de Granier, érection faite en la chapelle du St-Esprit, dans l'église St-Donat (R. P.). Les deux confréries précitées avaient un revenu de trois coupes de froment, mesure de Rumilly, et de 10 liv.. En 1769, chaque membre versait annuellement 5 sols.

III). Une confrérie des *Carmes* existait déjà avec son autel, à l'église St-Maurice, en 1769. Celle de *N.-D. du Mont Carmel* fut érigée le 20 février 1899.

IV). Le Tiers-Ordre de *St-François d'Assise* fut érigé le 20 février 1899 et compta, dès le début, 45 associés.

V). Les Confréries des *Cordonniers* et des *Tisserands* avaient le siège de leurs réunions dans les chapelles de St-Crépin et de Ste-Anne.

ORATOIRES. — Le procès-verbal de la réunion des deux paroisses signale un oratoire qui servait de limite pour la perception de la dîme, en 1600. Il devait se trouver à l'emplacement de la Croix de Montdésir, au carrefour de la route de Chède et de la route nationale actuelle. La mappe de 1738 n'en fait aucune mention et il a dû tomber en ruines entre ces deux dates.

L'oratoire de Plainpalais, encastré dans un vieux mur faisant partie des fortifications d'Alby est dédié à N.-D. de l'Aumône. Chaque année, après la grand'messe de l'Assomption, la paroisse entière s'y rend solennellement en procession, et le soir de la même fête, les personnes du Bourg l'illuminent avec goût et y récitent le chapelet en commun.

Avant que des ponts aient été jetés sur le Chéran, à Alby et à Rumilly, les pieux pèlerins aimaient à implorer le secours de la Sainte Vierge, pour traverser à gué ce torrent, parfois très dangereux à l'époque de la fonte des neiges ou des grandes pluies.

MISSION. — Elle fut fondée, au capital de 600 francs, par testament de Rd Boccard, curé d'Alby, en date du 8 mars 1845. Dès 1849, on emploie les revenus à faire prêcher un carême à trois sermons par semaine et deux confesseurs. En 1851, une mission fut donnée, par les PP. Capucins : Désiré et Ruffin aidés de quatre confesseurs. Rd Pioton nous dit que les exercices avaient lieu, comme aux jours de Dimanche : à 10 h. et 14 h. « Le dernier jour on a communié à St-Donat : 750 personnes parmi lesquelles on remarquait tout ce qu'il y avait de grands et de gens distingués dans la paroisse ». Cette mission fut donnée du 3 au 24 février.

Du 12 au 24 novembre 1852, à l'occasion du Jubilé, nouvelle Mission, donnée par quatre Ligoriens de Contamines aidés de trois confesseurs, à St-Maurice, et quatre à St-Donat. Les exercices avaient lieu à St-Donat, à 6 heures du matin et 5 heures du soir. Tout le monde s'est approché des Sacrements et plus de 800 personnes participèrent à la Communion générale.

En 1858, mission du 1er au 3e dimanche de l'Avent, par l'abbé Finas.

En 1865, mission du 15 janvier au 5 février, par cinq missionnaires de St-François de Sales, dont le P. Vuichard, directeur.

La Mission de 1899 a duré trois semaines et fut prêchée par les quatre PP. Capucins ; Norbert, Joseph, Gabriel, Jean-Baptiste.

Celle de 1912 fut donnée, en février, par les PP. Jésuites Guiraud et Lambert. Celle de 1924, du 3 au 17 février, par les PP. de St-François Jeantet et Moret.

CHAPITRE III.

Eglise ancienne et moderne

Ancienne Eglise (1543-1855) — Eglise actuelle

Recteurs.

Eglise de Saint-Donat. — Bâtie en 1543, après un incendie et avant la réunion des deux paroisses, elle était trop petite pour recevoir la totalité de la population. Fait à remarquer : en 1764, on exécutait les mêmes réparations qui sont devenues nécessaires en 1925. Le 20 mars 1764, prix fait est donné pour 495 liv. à Jean Chevallet, bourgeois d'Annecy pour : 1° démolir et reconstruire à neuf le mur de la façade, compris entre la tour du clocher (1) et l'angle du midi au couchant ; 2° remplacer le portail de la porte principale par un neuf en pierre de roc, de cinq pieds de large sur sept de haut, soit 28 pieds courants, orné de bases, chapitaux, archivoltes et clef à taille ; 3° établir une fenêtre à œil de bœuf, ovale, sur la dite porte, ornée d'un pilastre, seize pieds courants de taille ; 4° former un perron en plate-forme de seize pieds sur quatre, avec des pavés, au devant de la dite porte, et une rampe de degrés ; 5° fournir une porte en noyer à deux ventaux, fenêtre avec vitres, grillages, le tout à la charge de l'entrepreneur, sans aucun servis de la Communauté (2).

En 1783, le 13 septembre, prix fait est donné à Jean Balleydier pour refaire la charpente complète et la couver-

(1) La tour du clocher a été démolie en 1855 : elle était sur la façade principale de l'église.

(2 et 3) A. D. V. C. 141, fol. 49 et 144 fol. 30 à 37.

ture du clocher de St-Donat, qui est couvert en aisselles de bois, à remplacer par des ardoises ; en plus repasser la toiture de l'église, couverte en ardoises. Prix : 329 liv. (3).

En 1818, on fait des réparations urgentes pour 700 liv. neuves et en 1834, une adjudication de 2.318 liv. est donnée à Cl. Daviet de Balmont, domicilié à Alby, pour travaux ordonnés par l'Intendant. En 1822, la commune d'Alby doit à Frèrejean le prix de deux cloches neuves pesant ensemble 1056 livres, à 2 fr. 40, soit : 2.534 fr. dont il faut déduire la vieille cloche de 505 livres, estimée 1.212 francs (A. D. S. O).

La population d'Alby ayant notablement augmenté entre 1800 et 1850, la nécessité d'agrandir l'église ou d'en faire une neuve devint urgente. Voici la délibération du Conseil à ce sujet : « Le 26 septembre 1850, dans la salle consulaire, les membres du Conseil ont motivé leur avis, comme suit : Messieurs Louis Ducret, syndic ; Victor Bruyère et Gaspard Vittet, vice-syndics ; Joachim Lansard et François Chifflet, conseillers, ont dit que : d'après une délibération du 2 décembre 1849, il a été convenu que le Conseil prenait l'architecte Ruphy pour travailler à l'agrandissement de l'église St-Donat, bien d'accord de l'agrandir. Celui-ci, ne pouvant trouver moyen de l'agrandissement, pour cause déjà connue de M. l'Intendant, nous nous opposons à ce qu'on touche à l'église dans son état actuel, sauf à l'abriter et à la faire blanchir dans son intérieur, et nous persistons dans les raisons et motifs que nous avons manifestés au Conseil, le premier de ce mois, et qui sont :

« 1° Que les réparations, que nécessite l'état de dégradation de l'église actuelle, entraîneraient la Commune à des dépenses qui bientôt n'aboutiraient à rien, le but qu'on se propose n'étant pas rempli.

« 2° Par sa position actuelle, l'église ne remplit pas le but auquel elle est destinée, étant éloignée de toute habitation. C'est à peine si la grande partie des habitants y va seulement le Dimanche, tandis que, si elle était dans le Bourg, centre de la commune, les trois quarts des habitants auraient la consolation de pouvoir la visiter et y prier tous les jours. Les vases sacrés et les choses saintes.

abandonnées, comme elles le sont actuellement, peuvent être tôt au tard l'objet de vol et de sacrilèges.

« 3° Le chemin qui conduit les quatre cinquièmes des habitants à l'église actuelle est des plus dangereux, par les blocs qui se détachent du rocher au printemps ; des exemples trop funestes, déjà arrivés, sont la preuve convaincante de la réalité.

« 4° La dépense totale pour une église neuve serait de 11.612 liv., suivant le devis de M. Ruphy ; pour réparer l'église actuelle, il faut au moins 8.000 liv. Il serait donc absurde que le Conseil n'adopte pas le premier projet.

« 5° Un emplacement très commode et très propice existe dans le Bourg d'Alby : c'est le local situé dans les Jardins, entre la maison de Jean-Pierre Reinier et celle des frères Vincent, que la Commune pourrait acquérir à très bon compte.

« 6° L'architecte a déclaré qu'il ne trouvait aucun moyen d'agrandir l'église actuelle.

« 7° En conséquence, nous votons pour la reconstruction d'une église neuve, placée dans le Bourg.

« Et Messieurs François Dagand, le Comte de Thiollaz, Jean Paris, Marie Gruffy et Jean-Pierre Reinier ont dit que:

« 1° Par délibération du Conseil du 2 décembre 1849, il fut arrêté à l'unanimité que l'église serait agrandie, et que la Commune y dépenserait une somme de 8.000 liv. provenant de l'Economat. M. Ruphy a donc fait le devis d'une église neuve, sans qu'aucun membre du Conseil ne le lui demande.

« 2° Nous voulons que la délibération susdite ait son effet, et nous protestons contre un parti qu'on a suscité dans la Commune aux fins de déplacer l'église.

« 3° Le plan neuf et le déplacement coûterait au moins 30.000 liv. ; quant aux motifs allégués par les cinq conseillers du parti opposé, nous qui connaissons le pays, nous ne les croyons pas plausibles.

« M. Servettaz vote seul pour la réparation pure et simple de l'église. — RINGUET, secrétaire. »

Il est impossible de suivre cette discussion, le registre

des délibérations, de 1848 à 1860, faisant défaut à la Mairie. Nous laissons la parole à Rd Pioton qui écrit dans son livre de Paroisse : « L'office paroissial a cessé dans la vieille église le samedi 17 février 1855, jour où les entrepreneurs ont fait célébrer une grand'messe pour se mettre sous la protection de la Sainte Vierge. Le lendemain, la paroisse accompagne, en procession, la statue de la Sainte Vierge de St-Donat à St-Maurice, pour y reposer pendant le cours des travaux. On a descendu les cloches. Dès lors, il y a eu, le dimanche, deux messes à St-Maurice et une troisième au château de Montpon. Le 22, les entrepreneurs : Marie Collombat, de Mûres, et Goddet François, Me charpentier d'Annecy, ont commencé à découvrir le toit et démolir l'église. Tous les meubles avaient été déposés dans la grange de la Combe.

« Le 3 mai, la paroisse recevait la visite de son évêque, venu pour consacrer la première pierre de la nouvelle église. Après cette bénédiction, M. le Chan. Buttet, Vicaire Général, adressa aux habitants d'Alby, des paroles chaleureuses de félicitations et d'encouragement. Il loua les sacrifices que leur foi leur inspirait pour la gloire de Dieu.

« Le prix fait s'éléve à 20.000 liv. dont 8.000 sont fournies par l'Economat Royal, et je me suis inscrit pour 5.000.

« M. le Comte de Thiollaz, syndic, a offert un magnifique dîner à Monseigneur, aux ecclésiastiques et Conseillers de la Commune. J'ai fait donner 40 litres de vin pour les maçons et les manœuvres et payé 7 kilos de poudre.

« Les murailles de l'église ont été achevées sans accident, grâce à Dieu, fin octobre 1855. Le bâtiment a été levé le 11 novembre et couvert en parefeuilles pour l'hiver. Il a été couvert en ardoises de Morzine, en juin 1856.

« *L'inauguration* de la nouvelle église a eu lieu le dimanche 14 novembre 1858, fête de la Dédicace. Une procession, partie de l'église St-Maurice et présidée par M. le Chanoine Magnin, ancien vicaire d'Alby, et M. l'Archiprêtre de Gruffy, s'est rendue au chant du *Veni Creator*, à la nouvelle église. Après la bénédiction faite par l'Archi-

prêtre, la messe a été célébrée par Rd Pioton et M. le Chanoine Magnin a prononcé un remarquable discours.

La chaire a été faite par Pédrini, d'Annecy et a coûté 400 liv. La table de communion fut achetée à Lyon, pour 200 liv.

« En mai 1859, M. Just, d'Annecy, a placé l'autel en marbre de la Sainte-Vierge pour le prix de 1.000 liv. ; S. M. le Roi Victor-Emmanuel a donné 200 liv. ; Mgr Rendu : 100 ; M. Bouvet, régisseur de Montpon : 100 et les consœurs du S.-Sacrement et du St-Rosaire ont donné le reste.

« Le 3 octobre 1859, a eu lieu la *bénédiction du nouveau cimetière* formé de la chenevière achetée de Jh. Richon et Ant. Noiton, que j'ai cédée à la Commune. Il fait suite à l'ancien cimetière du côté du Nord. A la visite de 1703, il est dit que « les hoirs de Jean Vergain « sont obligés de maintenir à perpétuité la muraille qui « sépare le cimetière de St-Donat d'avec leur chenevière, « en échange de ce que les communiers leur ont relâché « le long de la muraille, soit 8 toises de terre en longueur « et 4 en largeur » (A. D. 1 G. 125, fol. 1er).

« Le 25 octobre 1859, a été inauguré l'autel de St-Crépin qui a coûté 300 fr., œuvre de Pianta. Me Ringuet, not., a donné le tableau du Saint pour le rétable ; c'est l'œuvre de Gruffaz, peintre, à Rumilly. M. l'abbé Vittet, d'Alby, a chanté la messe où ont assisté tous les cordonniers. maîtres et ouvriers. La fête s'est terminée par un joyeux banquet auquel ont assisté les prêtres, le syndic, le Conseil, le Juge de paix et tous les cordonniers. Il y a eu plusieurs santés portées aux braves cordonniers, pour les encourager à l'amour du travail, à une sage économie et à une conduite chrétienne. Tout s'est bien passé, sans bruit, sans dispute, sans ivrognerie, à la grande édification de toute la paroisse. Le repas a été fourni au prix de 32 sols par tête, par E. Reinier, boucher, chez Et. Richon, au Pont-Neuf.

« Le 12 août 1860, a été bénite et placée la statue de la Sainte Vierge, œuvre de Pedrini, qui l'a exécutée pour 150 liv., don de Mariette Domenge-Débois et sa cousine Marie, cuisinières, à Lyon.

« La Tribune de l'église n'était point portée sur le plan, et l'église se trouvant trop petite, il fallait une place spéciale pour les Confrères du St-Sacrement. Elle a été faite, en 1860-61, par Pianta et a coûté 1.000 francs.

« En 1862, S. M. l'Empereur Napoléon III, ayant accordé une somme de 6.000 francs pour réparations, on l'a employée comme suit : 1° Le perron de l'église, construit par Fenoud de Masigny, en pierres de Cessens, a coûté plus de 3.000 francs. Il a été achevé pour le jour du Congrès Agricole, le 9 août 1863. 2° Au presbytère, on a ouvert un corridor le long de la chapelle ; de la grande salle, on a fait la chambre du vicaire. H. Baud, entrepreneur, a encore fait les trois portes de la cuisine, le tout pour 1.600 francs. »

Cloches. — Le 24 juillet 1864, la paroisse assistait à la bénédiction d'une cloche de 10 quintaux, fondue par M. Beauquis, de Quintal, qui a ajouté 5 quintaux de métal à la petite cloche du même poids, laquelle était cassée depuis le dernier incendie.

Nom de la cloche : Marie. Parrain : Jean-Pierre Reinier, tanneur. Marraine : Péronne Pirasset, son épouse.

L'autre cloche fut cassée en 1910 et fondue à nouveau en 1911. Parrain : Jean Laperrousaz. Marraine : Georgette Murgier.

En novembre 1924, les fondeurs Paccard ont installé un roulement à billes sur la grosse cloche, qui pèse exactement 492 kilos et donne la note *la*. Le petite cloche donne la note *do* et pèse 260 kilos sans ses accessoires.

Dons divers. — En décembre 1864, le Gouvernement accorde un subside de 1.500 francs pour achèvement de l'église et, en 1870, 1.000 francs pour réparations. La paroisse fait don d'un harmonium de trois jeux, prix : 500 francs, en 1864. En juillet 1866, S. M. l'Impératrice faisait don d'une chasuble, à la suite d'une pétition adressée par Rd Pioton. Les deux plateaux de la Communion ont été donnés : l'un par M. Rérolle, de Lyon, ami de Rd Pioton, et l'autre par M. Naussac, d'Alby, tanneur à Annecy.

Les chandeliers de l'autel de la Sainte-Vierge ont été achetés, en 1862 par 18 paroissiens d'Alby, et ceux de St-Crépin par les cordonniers.

En 1838, Jeanne Murgier avait donné 300 francs, par testament, pour achat d'un calice en argent, une statue dorée de la Sainte Vierge et deux reliquaires en bois doré, qui ont coûté au total 484 francs. L'ostensoir actuel a été acheté par la paroisse, en 1840.

Consécration de l'église. — Le jeudi 22 avril 1869, Mgr arrivait de Mûres à Alby, à 4 heures du soir. Sa Grandeur était attendue aux confins de la Commune, par le Maire, son Conseil, les Pompiers et les enfants des écoles. Après les compliments, le cortège s'est rendu à l'église pour l'examen des 200 confirmants. Le lendemain, une nombreuse procession est venue, de l'église St-Donat, prendre Mgr à la cure et le reconduire au chant du *Benedictus*. Sa Grandeur a procédé aux cérémonies de la Consécration, puis a célébré la messe et donné la communion aux confirmants. Au dîner, donné au presbytère, Mgr Magnin a rappelé avec joie qu'il avait été vicaire à Alby.

Le maître-autel consacré a été construit par Pianta, pour le prix de 1.100 francs. Il est en ciment de Port de France, à cause de l'humidité du chœur.

Chemin de la Croix. — Le 17 avril 1902, le Baron Auguste de Sterclaes, né à Braschaet (Anvers), se rendant d'Aix à Annecy, brisa son automobile contre le mur des communs de la ferme du Chêne et fut couvert lui-même de blessures très graves. Il était 15 heures ; le blessé demanda et reçut les sacrements avec piété ; le 22 avril, il expirait dans la ferme du Chêne, à l'âge de 29 ans. Le 24, après un service à l'église St-Donat, le corps partait pour la Belgique.

En reconnaissance de la sympathie que les gens d'Alby avaient témoigné au blessé, le Baron Werner, son frère, a fait édifier un très beau calvaire près du lieu de l'accident et apposer une plaque, relatant le fait, sur le mur de la ferme, à l'endroit même où l'auto fut réduite en miettes.

A l'église, St-Donat, il fit don d'un Chemin de Croix, érigé le 14 septembre, par le P. Balthassat, missionnaire de St-François. Le même jour, M. le Vicaire Capitulaire Moccand a béni le calvaire du Chêne, en présence de M. le Baron et de son aumônier, M. l'abbé Gaudion (R. P.).

Cette même année, le bon P. Daviet, du Prado, natif d'Alby, a fait don de la statue de St Antoine de Padoue et l'église fut reblanchie par Soldati, au prix de 2.100 fr. don des paroissiens.

Vitraux. — En 1923, du 8 au 15 août, Balmet, verrier à Grenoble, installe les six vitraux du chœur dont le prix s'élève à 9.000 fr. placés. C'est un hommage reconnaissant de la paroisse à ses 44 enfants morts pour la France de 1914 à 1918. Ils représentent la mort et la résurrection de N.-S. ; St Maurice et St Donat ; St Michel et Ste Jeanne d'Arc.

Dégradations. — De mars 1921 à Pâques 1922, le culte fut supprimé à l'église, à la suite de lézardes et de plâtras tombés de la voûte. Un bon crépissage fait en 1922 semblait avoir conjuré tout danger, quand, en novembre 1924, l'architecte Blanchard, d'Annecy, fut appelé d'urgence pour constater la gravité des fentes qui s'étaient agrandies pendant la quinzaine précédente. Il condamne l'entrée principale et conseille, avant de faire des réparations, d'attendre la fin des travaux qui se font à quelques mètres en contre-bas pour le percement d'un tunnel et la construction du barrage de l'ancienne usine électrique. En janvier 1925, les frères Briffaz ouvrent une porte latérale dans la chapelle de la Ste Vierge pour faciliter l'entrée et la sortie des offices ; la municipalité en fait les frais. Les lézardes ayant encore augmenté les mois suivants, le culte est de nouveau supprimé le dimanche des Rameaux 1925 ; seules, les sépultures y sont autorisées.

RECTEURS. — Voici la liste des curés et vicaires perpétuels de St-Donat de 1411 à 1681 :

1) Joseph Rey, en 1414.
2) 1444, Pierre Chevalier, bénéficier de l'église Ste-Mag-

delaine de Genève, remplacé par Jacques Covassii, avec un coadjuteur.

3) En 1469, Noble Aymon d'Allonzier est succédé par J. Levet.

4) 1470, Valère Gouguel, de Grésy-sur-Aix.

5) 1481, Fr. Tortolier par P. Mativeti, vic. perpétuel.

6) 1485, Derfils Cornut.

7) Jusqu'en 1578, Georges Coudurier, natif d'Alby.

8) 1578, Detactis H. et J. Grinjon dit Coudurier ou Rivollat, né à Alby, prêtre en 1578, permute avec les Frasses en 1599.

9) 1589, J. de Roland, né à Marigny, curé des Frasses puis d'Alby où il meurt en mai 1598.

10) 1598, Tavernier Donat, mort en 1615 et inhumé à Annecy.

11) 1619, Delavy Barthélemi, né à Alby, pr. en 1613, mort en 1661.

12) 1638, Amblardet dit Tortolier, né à St-Maurice d'Alby, curé de Grilly, Choisy, Chapéry, Héry et Alby.

13) Héritier Peytremand, né à Allonzier, mourut à Alby en mai 1681, après avoir fait quelques fondations.

CHAPITRE IV.

Réunion des deux paroisses Saint-Maurice et Saint-Donat (1)

Voici comment Mgr Rebord résume cette question dans le *Complément du Diction. du Clergé,* p. 105 : « Fille de St-Maurice, la paroisse de St-Donat ne vécut pas toujours en parfaite intelligence avec sa mère. Le 16 juin 1609, pour mettre fin à des procès qui duraient depuis trois ans, et aussi à cause de leur peu d'étendue et insuffisance de leurs revenus, l'Evêque François de Sales mit les deux paroisses sous la main du même curé. On ne tarda pas à trouver le remède pire que le mal ; aussi, le 17 décembre 1619, notre Saint donna-t-il à Rd Ducret l'option entre St-Maurice et St-Donat. Le vénérable ecclésiastique, affligé de voir s'écarter du bercail une partie du troupeau qu'il avait dirigé l'espace de dix ans, fixa son choix sur St-Maurice ; de nouveau St-Donat n'eut plus à sa tête qu'un vicaire perpétuel. Soixante ans de séparation firent apprécier les avantages d'une nouvelle union, consommée le 20 février 1663. Il fut stipulé que le curé, résidant à St-Maurice, desservirait les deux paroisses avec l'aide d'un vicaire chargé des écoles primaires. A la question des écoles près, cet état de choses persévère encore de nos jours ».

Le texte de l'un de ces procès existe aux Arch. Munic. Il couvre 22 pages et date de 1583. Le demandeur est Rd Langard, curé de St-Maurice et les défendeurs sont dix propriétaires de Chède desquels le curé de St-Donat réclame une partie de la dîme sur 545 gerbes de froment et 398

(1) Le procès-verbal de cette réunion définitive de 1683 est contenu aux Archiv. Dép., I, G, 64, fol. 439 à 447.

gerbes de seigle, portant ainsi le trouble de la possession de la cure de St-Maurice.

Un deuxième procès est signalé dans les R. E. (1). Il est intenté à Vienne par Rd Tavernier, curé de St-Donat, contre Rd Ducrest, curé de St-Maurice, par requête du 17 juin 1606, « concernant la dîme située dans les confins ci-après, savoir de la porte de Plainpalais de la dite ville par le grand chemin à l'oratoire ancien de Montdésir, et dudit oratoire tout droit par le grand chemin tendant à Pattu jusqu'au Nant-Boré, dismes attribuées à St-Donat. Revenu de St-Donat : 30 coupes de bled. Revenu de St-Maurice : 80 coupes dont 2/3 froment et 1/3 seigle.

« Si Rd Ducrest se désiste, il donnera une pension de 150 florins à Rd Tavernier ; dans le cas contraire, Rd Tavernier versera annuellement 200 florins. L'union se fit ainsi le 16 juin 1609, « et ont renoncés à tout procès lesdits curés. »

Voici comment St François de Sales raconte la séparation de 1619 : « Rd Ducrest, curé de St-Maurice depuis neuf ans, nous a exposé que certaines infirmités corporelles, la distance des lieux et le nombre considérable des habitants, ne lui permettent plus d'assurer commodément le service des deux paroisses. Les paroissiens de St-Donat nous ont aussi très humblement supplié de leur donner un recteur perpétuel, nous donnant l'assurance que les fruits séparés de chacun des bénéfices sont suffisants pour l'entretien des deux recteurs. C'est pourquoi de notre autorité ordinaire, nous nommons Rd Delavy, vicaire perpétuel de St-Donat de la ville d'Alby. »

L'histoire de la réunion des deux paroisses est contenue tout au long dans les R. E. (2) que nous résumons.

« Le 6 janvier 1683, à l'issue de la messe paroissiale de St-Maurice ont comparu devant moi, notaire : les frères Claude et François Bourgeois, syndics de la dite paroisse et 13 chefs de famille qui ont accepté les conditions de l'union ». Thomé, not.

(1) A. D. I, G, 64, fol. 446.
(2) A. D., I, G, 64, fol. 439 à 445.

« Le 13 janvier 1683, par devant moi notaire ont comparu : Pierre Thomé dit Francillod, Pierre Ducret, Symphorien Gouvernon, Abel Reinier, syndics dudit lieu, Noble Claude Louis de la Faverge, Sgr de Montpon, Me J. P. Arnaud, et 24 chefs de famille de St-Donat qui ont accepté les conditions d'union ». Thomé, not.

Le 18 février 1683, le Chapitre de la Cathédrale, sous la présidence de l'Evêque d'Annecy, Mgr d'Arenthon, approuve le désir des habitants d'Alby, en signant le procès-verbal suivant : « St François de Sales ayant considéré les troubles et contestations entre les peuples des deux églises, ayant égard à la petite étendue de leur ressort, sur lequel chacun percevait la dîme, laquelle rapportait un revenu si modique qu'il ne pouvait suffire pour sustenter les deux curés, ni subvenir aux nécessités des deux églises, réduites dans un pitoyable état, le St Evêque les avait réunies par acte passé le 16 juin 1609, signé par ledit évêque, arbitres, témoins et curés.

Mais, comme cette union, après avoir subsisté quelque temps pendant la vie de St François, est demeurée sans effet après son décès, à cause de la mésintelligence des peuples des deux paroisses et autres accidents survenus et qu'ils ont considéré les charges et préjudices causés par cette inexécution, ils souhaitent par conséquent qu'il y soit pourvu par une nouvelle union des deux églises. Le curé aura sa résidence dans la paroisse de St-Maurice ; il tiendra un vicaire avec lequel il s'acquittera alternativement du service requis dans les dites églises, et lequel vicaire tiendra les petites escholes, et au surplus pour entretenir la concorde parmi les paroissiens des deux églises, le Rd Curé et ses successeurs seront exhortés de prélever dans le temps de l'expédition des dîmes d'icelles les paroissiens du ressort d'une église et dismeries privatives à ceux du ressort de l'autre et e contra suivant le désir des susdits par les rapports en leurs actes d'acquiescement ».

Enfin, le 20 février 1683, Mgr d'Arenthon d'Alex, après avoir lu les actes ci-devant, joignit les deux paroisses, en présence des communiers d'Alby venus en son palais épis-

copal, et le même jour, il nomma Rd Fournier, curé des deux paroisses réunies.

La visite pastorale de 1688 règle les conditions de la réunion des deux paroisses : « St-Maurice et St-Donat ont chacune le St St, les saintes huiles, les reliques, les fonts baptismaux, les registres, les cimetières. Par décès de Rd Girard et de Rd Héritier, elles ont été réunies ensemble, du consentement du Chapître de la Cathédrale, de son procureur fiscal général et des communiers des dites églises, par acte homologué le 20 février 1683. Les deux églises seront administrées par un seul curé, lequel sera tenu d'avoir un vicaire, avec lequel il les desservira alternativement. Le vicaire est exhorté de tenir les petites écoles pour l'instruction et l'éducation des enfants des deux paroisses ».

La visite de 1703 précise le service religieux : « une messe obligatoire sera célébrée à St Donat, les lundi, mercredi, vendredi et samedi et à St-Maurice le lundi et vendredi. Les dimanches et fêtes, il y aura une messe dans chaque église. Chaque dimanche, vespres à l'alternative. Un clerc pour chaque paroisse sera entretenu par ce qu'on leur donne dans les maisons, quand ils portent l'eau bénite.

Dans cette visite, comme dans la précédente, le curé d'Alby revendique les dîmes d'une partie de Pierrecharve qui ferait partie du territoire d'Alby. Le curé de Mûres proteste contre ces limites et le cadastre de 1738 lui donna raison.

Les Archives Municipales gardent le testament de Claude Mallinjoud, fils de François, qui légua, le 14 septembre 1707, 30 flor. à chacune des deux églises.

Lampe du sanctuaire. — En 1630, elle est entretenue par les dons pieux des fidèles. Par acte du 9 juillet 1694, Thomé, not., Rd Fournier assura un revenu de six liv. pour son entretien dans les deux églises. En 1830, elle n'est ardente que les jours de dimanches et fêtes ; les fidèles qui font le pain bénit offrent en même temps une bouteille d'huile. Par testament du 6 avril 1863, Jean Noiton lègue un capital de 600 francs à cet effet.

Diverses tentatives pour n'avoir qu'une seule église. —

En 1769, dans une visite pastorale, Mgr exige une seule église et un seul clocher dans le bourg d'Alby, pour le bien d'Alby, la population totale n'étant que de 627 habitants, qui payent 1.304 liv. de tailles.

Les Archives Municipales conservent le texte de deux suppliques adressées à cet effet par le conseil de St-Donat.

1" Août 1775. Au Roi. Sire, exposent en toute humilité les syndics et conseil de St-Donat, que la paroisse d'Alby est divisée en deux communautés, ayant chacune son église, situées fort près l'une de l'autre, à la distance d'environ 400 pas du Bourg, toutes deux sous la régie d'un seul curé, secondé par un vicaire amovible. L'évêque de Genève, dans sa dernière visite, a reconnu que le bien de la religion et l'avantage spirituel du peuple exigeait qu'il n'y ait qu'une église, bâtie dans le centre du Bourg. Ces invonvénients sont retracés dans la délibération du Conseil de St-Donat du 10 juillet dernier, et dans la déclaration de Rd Bouvard, curé des deux paroisses, du 1er août, étant bien plus facile à un curé de desservir tout son peuple dans une seule église et ses soins plus efficaces ; les bons exemples et la ferveur des âmes dévotes étant en plus grand nombre sont plus propres à animer les autres.

L'intérêt pécuniaire des communautés s'y rencontre aussi ; il est moins onéreux d'entretenir une seule église avec son clocher que d'être chargé de deux ; la nécessité où l'on est de réparer actuellement les clochers des deux églises fait d'autant mieux comprendre combien il serait utile de n'avoir qu'une église ; la dépense pour la réparation des deux clochers serait déjà un petit fond ; la libéralité d'une personne de piété qui donne 2.000 liv. pour l'exécution de ce projet est un engagement pour les exposants à en presser la consommation ; les matériaux des deux églises diminueront la dépense, d'autant que les pierres de taille, portes, ferrures et bois pourront servir ; mais, malgré tout, comme le bilan des deux communautés est fort petit, les facultés des particuliers bornées et même minces, ils n'osent espérer de réussir, si la charité sans bornes de V. M., et sa main généreuse, toujours bienfaisante, ne viennent à leur secours. Ils osent l'espérer, dès

que l'entreprise tend au salut des âmes et à la gloire de Dieu.

En 1775, le 18 juillet, Mgr l'évêque d'Annecy répondait au syndic d'Alby la lettre suivante : « Je ne puis qu'approuver la délibération du Conseil de St-Donat, relative au placet dont vous me parlez, et je souhaite de tout mon cœur qu'il ait un succès, autant conforme à mes désirs qu'il l'est aux vues que vous vous proposez dans son objet. Si l'occasion se présente d'appuyer les représentations du Conseil, et qu'on me consulte à cet égard, je ne dissimulerai point ce que j'en pense, et j'établirai de mon mieux la nécessité qui fonde sa demande, et combien elle mérite qu'il plaise à S. M. de la prendre en considération. »

2° Supplique adressée dans l'été 1776.

« Exposent en toute humilité... que l'excessivité de la rigueur de l'hiver dernier a d'autant mieux fait comprendre la nécessité d'avoir une seule église dans le Bourg. L'accès de St-Maurice est difficile par rapport à la rapidité du chemin : les vieillards, les femmes enceintes, ceux qui souffrent de l'asthme... ont peine à s'y rendre et souvent sont incommodés ; en hiver, les inconvénients sont plus grands par rapport aux glaces que les neiges forment et qui sont cause que bien des personnes glissent et même tombent ; et ils ont peine à s'en garantir quoiqu'ils quittent leurs souliers, et marchent avec leurs bas seuls sur la glace ; c'est ce que le domestique du curé a été obligé de pratiquer pendant une partie de l'hiver, pour venir dans le Bourg prendre l'eau nécessaire pour les besoins journaliers du curé, du vicaire et de ceux qui les servent, de même pour abreuver les bestiaux.

« Le curé et son vicaire ne peuvent donner aux malades les secours nécessaires sans un danger évident, surtout quand ils sont appelés la nuit ; ils peuvent même être empêchés de leur rendre les services spirituels, dont l'on n'est jamais mieux convaincu de la nécessité que dans les moments critiques où l'on lutte entre la vie et la mort.

« Ces inconvénients sont de trop grande importance, puisqu'il s'agit du salut des âmes, pour ne pas désirer ardemment et au plut tôt l'exécution de ce projet. Aussi,

ils s'humilient derechef en esprit au pied du trône de V. M. avec la plus respectueuse confiance à sa piété distinguée, à sa générosité sans bornes et à sa bienfaisance sans exemple. »

En 1787, les deux conseils rejettent la construction d'une église unique et votent des réparations aux deux églises.

Dans sa visite de 1830, Mgr de Thiollaz reprit la question, offrit 1.000 liv. pour la construction d'un presbytère, interdit tout office à l'église St-Maurice, mais après sa mort, survenue en 1832, on revint aux usages précédents. Pendant les deux ans que dura l'interdit, les prêtres descendaient tous les jours de St-Maurice à St-Donat pour leur messe et chacune des fonctions ecclésiastiques.

Perception de la dîme. — Voici la manière dont était perçue la dîme en 1774, d'après le Livre de raison de Rd Lachenal, curé d'Alby (1).

I). La dîme de «*.delà Chéran* » (rive droite) a été expédiée à Claude Domenge, Just Paris, Pierre et Claude Reignier pour 27 coupes froment, 3 seigle, 1 orge, 3 avoine, 2 chapons et 3 gerbes de paille.

II). Celle de *Chède,* à Noble Amblardet, Me Fr. Paccard, Michel Beauquis, Jh. Reinier pour : 24 coupes froment, 12 seigle, 1 orge, 1 avoine, 2 chapons, 6 chaumes, 6 gerbes de paille.

III). Celle de *Héry-la-Frasse :* 12 coupes froment, 6 seigle, 2 quarts orge et 2 paires de poulet.

IV). Celle de *St-Maurice,* expédiée à Marquet F., Domenge H. et J., Paget C., pour 46 coupes froment, 23 seigle, 5 orge, 2 avoine, 3 chapons, 10 chaumes et 6 gerbes de pailles.

V). *Montpon :* 3 coupes froment, 1 coupe seigle, 1 quart orge et 1 quart avoine.

Dîme du chanvre : 96 liv. de ritte et 40 d'étouppes.

(1) A. D. E., 71.

CHAPITRE IV.

Curés et Vicaires d'Alby (1683-1927)

Liste des Curés

qui ont desservi les deux Paroisses réunies.

1). 1671, Etienne Fournier. Le XXIII[e] Volume de l'Académie Salésienne nous donne de ce prêtre une biographie très intéressante pour l'histoire d'Alby. Né à Bonneguête, le 12 février 1644, étudiant à Rumilly et Annecy, il a laissé partout une odeur de sainteté qui dure encore aujourd'hui.

Mgr d'Arenthon, faisant la visite des paroisses d'Alby, trouva les deux curés extrêmement vieux et les deux paroisses en si piteux état qu'il dit en public : « Vous avez besoin ici d'un homme apostolique, mais je vous assure que je vous le baillerai, sachant où le trouver. »

La cure de St-Donat étant venue la première à vaquer, Mgr envoya prendre à Eteaux, où il était depuis un an et demi, Rd Fournier, et lui dit : « Il faut vous déterminer à travailler à Alby ; vous y trouverez de la peine et peu de revenus, mais l'union que je prétends faire des deux bénéfices ne tardera pas. » Il obéit sur le champ et fut reçu à St-Donat avec les acclamations de joie de ceux qui s'étaient préservés de la corruption du siècle.

Ce fut dans le commencement que deux du lieu allèrent, une nuit, dérober son bled et furent si confus, lorsqu'il les surprit sur le fait, n'ayant encore qu'un sac plein, qu'ils se jetèrent à ses pieds pour lui demander pardon, en lui protestant que c'était par nécessité. « Je le crois bien, leur dit-il, et puisque vous êtes dans la néces-

sité, emportez le sac plein. Mais une autre fois, en pareil cas, venez à moi au lieu d'offenser Dieu et de perdre votre âme avec votre réputation. » Cet acte de vertu fit grand effet.

Rd Fournier était un homme de grande stature, visage riant et affable, maigre à cause de sa grande pénitence, étant toujours chargé de haires et cilices.

A la première prise du pays par Louis XIV, en 1690, le marquis de St-Ruph, lieutenant de l'armée française, avait baillé ses ordres depuis Rumilly pour venir brûler Alby, parce qu'on y avait barricadé la route avec une multitude d'arbres, ce qui causa un détour à toute l'armée, à laquelle on voulait faire tenir cette route pour aller à Annecy. Rd Fournier alla avec les syndics vers le général et lui fit ses représentations avec tant de charme qu'on ne lui fit aucun mal.

La conquête du pays terminée, on donne un quartier de rafraîchissement à l'armée campée à St-Maurice, l'espace de dix jours, durant lesquels Rd Fournier ne quitta point les généraux, mangeant avec eux, tant au camp qu'à la cure, ce qui fit qu'il ne se donna aucun ordre sans la participation du curé, et que l'armée fut si bien contenue qu'il n'arriva aucun désordre dans la paroisse, ni dans celle des voisins.

Une compagnie du Régiment de Bretagne, qui semblait n'être composée que des plus scélérats, étant venue en quartier d'hiver à Alby, les soldats n'y faisant qu'ivrogneries et concussions et larçins, ce bon pasteur ne perdit aucun temps à travailler à leur conversion. Le II[e] Dimanche après les Roys, leur fit un discours si touchant sur les noces de Cana, qu'après la messe, le Capitaine, M. le Marquis du Bois de la Motte, assembla tous ses soldats, leur traçant des règles très sages sur la sobriété et les punissant de la privation de leur solde, s'ils y désobéissaient. A la fin de l'occupation, M. de la Motte promit au curé d'Alby de se faire religieux, s'il la terminait sain et sauf.

Après la réunion des deux paroisses, en 1683, il eut deux vicaires avec lesquels il faisait tous les matins une

heure de méditation, se chargeant de les réveiller lui-même, se levant tous les matins à 4 heures.

Il remit de l'ordre dans les deux sacristies, acheta deux prés pour le bénéfice et fonda pour la lampe du sanctuaire dans les deux églises. Il mourut à 51 ans, le 8 janvier 1695, laissant ce qu'il possédait aux pauvres d'Alby. Le lendemain, il fut inhumé dans l'église de Bonneguête.

2). Bovier Joseph-Félix, né à Annecy docteur ès-droit et Avocat au S. de S. avant d'entrer dans les ordres ; prêtre en 1695, il fut nommé de suite à Alby où il mourut le 24 décembre 1724 et fut enterré, le lendemain, dans l'église St-Maurice. Son testament est au *Tab.* d'Alby de 1699, fol. 173. Il laissa 200 messes à dire.

3). Borcier Aimé, né à Annecy, prêtre en 1692, curé de Jonzier, puis d'Alby, où il mourut le 30 décembre 1743, âgé de 80 ans. Il fut inhumé le surlendemain dans l'église St-Maurice. Son testament est au *Tab.* d'Alby de 1743, fol. 105 ; il choisit comme héritiers universels : les deux églises d'Alby et les plus pauvres des deux paroisses.

4). 1744. Dussolier Jacques-Ph., né à Leschaux, prêtre en 1726, docteur en théologie d'Avignon, professeur au Collège d'Annecy, curé d'Alby, Chanoine de la cathédrale en 1747 et curé de Cranves en 1749.

5). 1749, de Roget de Cevins, ordonné à Avignon, en 1744, vicaire aux Villards-sur-Thônes, curé d'Alby, de Cernex, Archiprêtre, émigra, en 1793, à Turin où il mourut.

6). 1751, Lachenal François, d'Annecy, ordonné à Avignon en 1735, mort à Alby, le 23 avril 1773, et enterré à St-Donat.

7). 1773, Bouvard Nicolas, de St-Nicolas de Véroce, prêtre en 1756, vicaire à Combloux, prêta le serment civique à Alby, en 1793, remit ses lettres de prêtrise, en 1794, était en correspondance avec Mgr, en 1803.

8). Teillier Joseph, né à Faverges, en 1758, prêtre en 1783, curé de Ste-Colombe, Chanoine de la Cathédrale, mort en 1827. Fut curé d'Alby en septembre 1803.

9). 1824, 12 janvier, Avrillon Joseph, né à Thônes, en 1792, prêtre en 1819, vicaire à Faverges et à Massingy, mourut à Alby, âgé de 36 ans, le 14 mai 1828, et fut

inhumé, le lendemain, dans le caveau de N.-D. de Compassion, à l'église St-Donat.

10). 1828, 27 juin, Ravasse Jean-Louis, né à Evian, en 1794, prêtre en 1821, vicaire à Ugine et à St-Didier, mort en 1891.

Voici un extrait de ses notes, laissées au livre de Paroisse, sur l'entrée solennelle de Mgr Rey à Alby, après sa nomination au siège d'Annecy : « Je lui ai fait, sur les frontières de son diocèse, que l'évêque a embrassé trois fois, un court compliment en un quatrain. Mgr m'a permis l'entrée de son carosse depuis là jusqu'au Pont-Neuf, où j'avais fait préparer un bel oratoire, dans lequel était pratiqué un petit trône. Après une oraison, il est monté sur le trône et je lui ai fait un compliment en présence du Conseil, de l'Archiprêtre, de Messieurs les Curés de l'Archiprêtré. Il a donné sa bénédiction à la foule prosternée, puis a dit des choses fort agréables à tous les assistants. Je lui ai donné la main et il est monté en voiture, à la portière de laquelle je me suis tenu avec mon cheval jusqu'à l'église de la Visitation d'Annecy, où il est allé célébrer la messe. »

11). 1843, 5 décembre, Boccard François, né à la Chapelle d'Abondance, en 1802, prêtre en 1825, vicaire aux Allinges, curé de Mégevette, puis d'Alby où il mourut, le 17 mars 1845, atteint du typhus qui sévissait à Alby. Il fut enterré le jour de St Joseph, emportant les regrets de la paroisse entière. Il a fondé une mission au revenu de 30 francs par an.

12). 1845, avril, Pioton Jean-Marie, né à Thonon, en 1797, prêtre en 1823, vicaire à Rumilly, Brens, Desingy, dans le diocèse de Pignerol, à St-Jean d'Aulps, curé de Bogève, de Contamine-sur-Arve, puis d'Alby où il mourut le 21 janvier 1873.

Il avait été nommé Chevalier des SS. Maurice et Lazare en 1858 et archiprêtre le 17 juillet 1859.

Voici un extrait de son testament fait le 4 janvier 1873, Cuissin, not. :

« Je désire que mon corps soit enterré entre les deux contreforts de l'église St-Donat, au midi, et je me recommande aux prières de mes chers paroissiens.

« Je donne au Bureau de Bienfaisance, soit aux pauvres d'Alby la somme de 700 fr. que me doit la commune pour le terrain du cimetière que j'ai payé à l'hoirie Richon. Cette somme sera destinée à l'établissement d'une salle d'asile tenue par des religieuses.

« Je lègue pour un établissement de religieuses pour l'école des filles d'Alby la pièce de terre située près le jardin de la cure du côté du couchant et que j'ai achetée d'Antoine Noiton. Ce legs n'aura son effet qu'après que Melle Naussac (à laquelle je lègue 100 fr pour son école) aura obtenu sa retraite. En attendant, mon successeur en jouira avec charges de 4 messes annuelles pour le repos de mon âme et 4 autres pour les âmes du purgatoire.

« Je lègue 100 fr. à la Compagnie des Pompiers, dont je suis l'aumônier, et 200 fr. aux chantres pour acheter les livres nécessaires à leur perfectionnement. »

Le Conseil Municipal, en date du 23 janvier, a pris la délibération suivante : « Le Président ouvre la séance en exprimant les sentiments de regrets et de tristesse partagés par les membres du Conseil et la paroisse toute entière. Il a exposé que M. le Curé Pioton a donné, pendant 28 ans de son séjour à Alby, de constants témoignages de son dévouement et de son affection à la commune ; éminemment bon, conciliant, charitable, ami du progrès et de l'instruction, a rendu d'éminents services lors des incendies de 1846 et 1854, en quêtant dans le pays et à l'étranger ; a concouru à la construction des bâtiments communaux, de l'église neuve et de son ameublement ; dans toutes les circonstances, s'est montré dévoué au bien public, à l'intérêt de ses paroissiens qu'il aimait et dont il emporte les regrets unanimes. »

« Le Maire propose : 1° de placer dans le vestibule de la Mairie une plaque en marbre rappelant son souvenir et d'élever un autre monument sur sa tombe ; 2° pour faire face à ces dépenses, il sera ouvert une souscription publique dont la part de la commune a été fixée à 30 fr. »

Tous les membres ont signé.

Le monument de son tombeau se trouvant très dété-

rioré, la paroisse l'a restauré en 1925, au prix de 600 francs.

13). 1873, 11 mars, de Chevilly Claude-Jules, né à Seyssel, en 1814, élève des Jésuites, à Mélan, prêtre en 1847, vicaire à Reignier, Annecy-le-Vieux, professeur au collège d'Annecy, curé de Valleiry en 1864, puis d'Alby, se retire, le 8 novembre, à Seyssel puis, en 1896, à Annecy-le-Vieux où il meurt le 10 mai 1906.

14). 1893, Lafaverges Eugène, né à Challonges, en 1847, prêtre en 1875, curé de Meillerie, puis d'Alby, se retire en 1907 et meurt, à Thonon, le 8 mars 1922.

15). 1907, Chaumontet Jean, né à Chessenaz, en 1862, ordonné prêtre à Rome, où il était étudiant en 1885, fut professeur au Grand Séminaire, puis curé d'Alby, où il trouva le presbytère sous séquestre, en arrivant, le 23 janvier. La famille d'Etienne Dérippe lui offre un logement dans le Bourg, et le 22 mars 1908, il loue le presbytère pour une durée de 9 ans. Il eut à aplanir toutes les difficultés de la Séparation, créa un Ouvroir, avec Mlle Bouvier comme directrice, et fit des réparations importantes aux deux églises et au presbytère. Il fut nommé curé de Thonon en novembre 1921.

16). 1922, 13 janvier, Coutin François, né à Montmin, en 1881, prêtre en 1905, vicaire à Chamonix, curé-administrateur des paroisses d'Argentières et Vallorcine pendant la guerre, curé d'Allèves en 1919, puis d'Alby.

Liste des Vicaires d'Alby de 1600 a 1922.

1). 1606, Delavy Claude d'Alby. En 1628, il demande dispense de l'irrégularité pour homicide. Menacé par un soldat qu'il avait hébergé, étant curé d'Epagny, des voisins vinrent à son secours et tuèrent le soldat, malgré les instances du curé.

2). 1693, Delaplace.

3). 1696, Magnin.

4). 1698, Cottin.

5). 1703, Voisin.

6). 1720, Léonard Pierre d'Annecy, archiprêtre de Gruffy en 1731.

7). 1721, Vittoz Claude, de la Clusaz, curé savant et humoriste.

8). 1744, Léger Antoine, de la Chapelle St-Maurice.

9). 1745, Veyrat Georges, de Manigod, mort curé d'Allèves, en 1770.

10). 1750, Dégeorge Paul, de Rumilly, mort à Alby, le 2 juin 1750.

11). 1750, Baud Joseph, de Rumilly.

12). 1763, Lamarche Jean, de Marcellaz-Genevois.

13). 1766, Aymonier Jean, du Chatelard.

14). 1775, de Maugny.

15). 1775, Tissot.

16). Naville Louis.

17). 1780, Chardon.

18). 1782, Eminet Jh, d'Annecy, savant botaniste, mort à Turin.

19). 1786, Duchêne et Durhône Jean, de Thusy.

20). 1790, Chambet, de Peillonnex, vicaire, régent.

21). 1792, Thomé Jacques, d'Alby.

NOMS DES PRÊTRES QUI ONT SIGNÉ DES ACTES DE CATHOLICITÉ PENDANT LA RÉVOLUTION.

1794 : Pasquier, vicaire de Gruffy et Chabert, natif d'Albens ; Guerraz de Lescheraines, curé d'Héry, déporté à l'île d'Oléron ; Songeon, d'Annecy, déporté à la Guyanne.

1795 : Hocquiné F.-J., de St-Jeoire, curé du Montcel, incarcéré ; Viollet Joseph, de Rumilly, écroué à l'île de Ré, revint curé de Mûres et d'Héry, de 1800 à 1858.

1798 : Darmand Humbert, de St-Girod, déporté à la Guyanne.

1800 : Lansard Jean, d'Héry, émigra à Aoste ; Amblet Claude, d'Annecy, émigra en Piémont.

Liste des Vicaires depuis la Révolution.

1) 1826, Magnin Cl.-M., devenu évêque d'Annecy, de 1861 à 1870.

2). 1828, Petitjean Claude, de Vacheresse, mort en 1881.

3). 1832, Chométy Joseph, de Taninges, mort curé de Viuz-la-Chiésaz, en 1882.

4). 1835, Caux Jh, de Scionzier, mort à Alex en 1846.

5). 1837, Ducroz André, de Sixt, mort retiré à Samoëns, en 1888.

6). 1839, Baud J.-B., de la Côte d'Arbroz, mourut vicaire à Sallanches.

7). 1842, Peccoud Jean, de Charvonnex, mort à Anthy, en 1878.

8). 1854, Perrolaz Louis, de Magland, mort professeur de La Roche, en 1863.

9). 1860, Abre Joseph, de La Roche, postulateur dans la cause du Doctorat de Saint François de Sales.

10). 1882, Chardon P.-L., de Bogève, mort en 1900.

11). 1864, Rosset A., du Biot, mort curé de Vailly, en 1889.

12). 1865, Favre Joseph, de Bellevaux.

13). 1866, Replumaz Joseph, de Marlioz.

14). 1868, Floret Jean, de Douvaine, mort curé d'Arcine, en 1904.

15). 1874, Mermillod Joseph, des Villards-sur-Thônes, mort curé de Bogève, en 1916.

16). 1877, Besson Jules, de Mieussy, mort en 1913, retiré.

17). 1886, Pichollet Ch., de St-Eusèbe, mort curé de Vieugy, en 1902.

18). 1886, Gurret Joseph, de Sevrier, curé actuel de Sillingy.

19). Veyrat-Durebex F., mort curé d'Eteaux, en 1925.

20). 1891, Jacquier André, de Bernex, curé actuel de St-Julien.

21). 1895, Maniglier Alph., de Montmin, mort en 1898, à Eteaux.

22). 1898, Bosson Fr., de St-Cergues, aumônier à la Bénite-Fontaine.

23). 1899, Morand Joseph, du Biot, curé de Minzier.

24). 1903, Déléan C., d'Alex, mort curé de Cuvat, en 1919.

25). 1904, Gruffaz Jean, de Sillingy. En 1906, le Conseil Municipal lui vote une allocation de 300 francs pour lui permettre de continuer ses fonctions de vicaire, la loi de Séparation ayant supprimé le traitement du clergé. Le Préfet approuve, avec la clause de ne voter que 200 francs en 1907 ; 150 francs en 1908 et 100 francs en 1909.

26). 1906, Dermineur Ernest, de St-Sigismond, curé de Cercier.

En 1922, à la suite de la guerre et de la pénurie de prêtres, le poste de vicaire est supprimé momentanément à Alby.

CHAPITRE VI.

Prêtres originaires d'Alby

Liste des Prêtres originaires de St-Maurice-sur-Alby.

1). Amblardet Claude, dit Tortolier, curé de Grilly, Choisy, Chapéry, Héry et Alby : 1638.

2). Bourgeois Henri, né le 20 avril 1666, fils de Claude de Masigny, prêtre en 1693, curé de Vaux en 1705, mort en 1742, fit une fondation de 450 liv. à Alby.

3). Chardon Claude, diacre en 1577.

4). Chardon Pierre, pr. en 1620, vicaire à Grésy-sur-Aix.

5). Chardon Philibert, prêtre 1648, Lazariste (Arch. Dép. 1 G, 56, fol. 41).

6). Crochon François, né le 7 janvier 1627, fils de Hble Pierre, tons. en 1649, paraît avoir occupé des postes au diocèse de Grenoble, puis devint missionnaire près de Genève. Le curé de Lancy se plaint de son zèle imprudent, en 1708, et Mgr de Bernex écrivit au verso de cette accusation : « Pour quelques défauts, Mr Crochon n'a pas laissé d'être un saint prêtre, et comme tel, nous vénérons sa mémoire. » Il mourut à Evian, le 5 mars 1716 (Voir *Acad. Sal.* XXXIII, 220).

7). Plottier Pierre, né le 18 août 1647, fils de Jacques et de Richard Marguerite, prêtre en 1672, économe d'Hauteville en 1676, mort en avril 1705, fit une fondation à Alby, en 1693. Son testament est au *Tab.* de Rumilly, 1705, fol. 107).

8). Plottier Maurice, né le 23 mars 1687, fils d'Henri, neveu du précédent, prêtre en 1714, curé de Molard de Vions, 1723-1737. Au cottet de 1738, il est propriétaire de

la maison 997, au sommet du Bourg. *Tit. clér.*, Alby, 1713, fol. 54.

PRÊTRES ORIGINAIRES D'ALBY.

9). Coudurier Georges, devint curé d'Alby et résigna en 1578.

10). Blanc Claude, diacre en 1578.

11). Grinjon Jean, curé d'Alby, des Frasses, 1595.

12). Grosjean Jean, pr. 1578, prébendé de Rumilly 1579.

13). De Montfalcon Alexandre, prêtre 1588, curé de Boëge, 1589-1590.

14). Delavy Claude, vicaire d'Alby, 1619.

15). Delavy Barthélemi, curé d'Alby, 1619.

16). Delavy (en latin *de Via*) Abraham, prêtre 1624, curé des Frasses, 1626.

17). Crochon Charles, prêtre 1628, curé d'Allèves 1633, arch. de Grésy en 1656-1671.

18). Crochon Donat, prêtre 1630.

19). Chaudel, 1620.

20). Favier Barthélemi, prêtre 1628, curé de Chêne-en-Semine, 1638-1639.

21).De la Faverge de Montpon Joseph, né le 7 septembre 1653, fils de Noble Emmanuel et de Pétronille de Chissé, curé d'Albens 1682, Fillinge 1687, Cusy 1714, fonda 40 messes à Alby, 18 novembre 1721, inhumé, à Alby, dans la chapelle St-Christophe. Voir *Acad Sal.* XXII, 239 : « Lafaverge sæcularem militiam clericali posposuit, in ista diu militiam, varias rexit ecclesias, donec lento morbo correptus, pauperibus clericis, suæque parœciæ egentibus familiis benefaciens, diem extremum subiit, die 18 Nov. post sacramentorum sumptionem ». Son testament est au *Tab.* d'Alby, 1721, fol. 228.

22). De la Faverge de Montpon Joseph, neveu du précédent, fils de Claude et de Marguerite de Ruffin, né à Alby, prêtre en 1706, Chanoine de N.-D. d'Annecy en 1713, doyen d'Aix en 1730, mort à Alby, le 17 août 1733, âgé de 40 ans, et enterré près de son oncle.

23). Brun Pierre, prêtre 1634, curé de Marlioz en 1638, eut des procès avec l'abbaye de Bonlieu et avec ses paroissiens qui lui donnèrent des coups et le blessèrent. Il fut interdit, et Mgr lui en accorda dispense, en 1635.

24). Amblardet Cl.-Humbert, curé de St-Maurice, où il mourut en 1655.

25). Tavernier Henri, prêtre 1636, curé de Veyrier-du-Lac 1674.

26). Thomé Claude, prêtre 1641, curé d'Ansigny 1660-76.

27).Vergain Amédée-Georges, prêtre 1641, curé de Bellecombe et des Frasses 1651.

28). Ginier-Durosay, Christophe, fils de Noble Bibrard et de Arpeau Claudine, né le 25 septembre 1629, « par un mardy, au second jour du premier quartier de la lune ». Son parrain : Noble de Sonnaz de Montdésir ; marraine : Anne de Mandalla, femme de Noble Nicolas Arpeau, Juge Mage de Genevois, grand-père de l'enfant. Ordonné à Rome, en 1653, curé d'Essert, mourut à Naples.

29). Cassod François, prêtre 1654, né le 16 février 1627, fils de Claude et de Roland Mya, mort en mai 1663.

30). Exertier Donat, né le 4 octobre 1636, fils de Hble Pierre et de Pernod Charlotte. Parrain : Rd Daviet Donat, curé de Mûres ; tons. 1654, curé de St-Pierre de Curtille, 1672.

31). Daviet Antoine, tonsuré. 1685, mort à Alby, le 24 mars 1731, âgé de 66 ans, inhumé dans l'église St-Donat.

32). Thomé Claudé, fils de Me Pierre, notaire., et de Delle Jeanne de la Faverge de Montpon, prêtre 1703, vicaire de Cusy 1705, mort en 1709. Son titr. clér. est au *Tab.* d'Alby, 1703, 37 ; son père lui lègue un revenu de 120 fl. à prendre sur 16 journaux de terre, à Marlachaix.

33). Beauquis Claude-Humbert, né le 13 mai 1702, fils de Pierre, propriétaire de la maison Ne 2, aux Chardons, et de la maison 402, à Masigny, pr. 1727, Doct. en théologie de Valence, vicaire à Rumilly, curé d'Evires, Chanoine de la Cathédrale 1775. « Prêtre lettré qui avait du talent pour la chaire et un cœur très généreux » (Reg. Capit.).

34). Dubetex Antoine, né en 1704, fils de Maurice, pro-

priétaire de la maison 533 (chez les Richard) prêtre chez les Lazaristes.

35). Exertier Jacques, né en 1703, fils de Charles, bourgeois d'Annecy, propriétaire de la maison 400, au Bourg, prêtre Lazariste.

36). Vibert Fr., prêtre 1434, vicaire à Dingy ; pr. de la Sainte-Maison, 1773.

37). Marquet François, né en 1717, fils de Pierre de de Beaunoyer, Capucin sous le nom de P. Boniface, à Rumilly, 1788.

38). Ducret François, 1717, fils de Joseph, propriétaire de deux maisons, au Bourg, 432-436, prêtre 1743, curé d'Usinens, mourut retiré à Seyssel, en 1799.

39). Ducret Claude, cousin du précédent, 1723, fils d'Humbert et Dunant Ant. de Beaunoyer, prêtre 1749, curé de Marcellaz, émigra à la Révolution et mourut à Alby en 1807, à 83 ans. Il a fait une fondation de 1.000 francs à l'église.

40). Chardon Claude, 1726, fils de Joseph et propriétaire de la maison Chardon, rue Etroite, 301, prêtre 1756, curé de Bonneguête 1759 ; émigra à Pignerol, curé de St-Girod en 1803, où il mourut le 28 mai 1808.

41). Reignier Joseph, 1741, fils de Joseph, propriétaire de la maison 421 (Briffaz ou Mallinjoud), prêtre 1767.

42). Thomé Jacques, 1753, fils de Michel ; prêtre 1779, vicaire Alby 1792, curé constit. d'Héry ; écroué à Annecy, curé de Seythenex, 1803.

43). Thomé Jean-François, 1764, fils de Guillaume de Chèdes, prêtre 1789, vicaire Annecy-le-Vieux, émigra, curé de St Eustache 1840.

44). Vittet Jean, 1820, fils de Joseph dit Richard, prêtre 1847 ; vicaire à St-André et Ugine, † 10 janvier 1860.

45). Vittet Pierre, 1846, neveu du précédent, prêtre 1873, mort à Alby, le 16 mai 1875. « Prêtre édifiant qui n'avait pas de santé. »

46). Laubé Joseph, 1831, fils d'Etienne, prêtre 1859, vicaire à Evires, Pringy, curé de Beaumont, retiré à Mognard 1912.

47). Richon Etienne, 1858, fils de Jean, excorporé en 1881 pour le diocèse de Sion, † à Alby, le 14 juillet 1885.

48). Dérippe Joseph, 1863, fils de Jean, prêtre 1887, vicaire à St-François de Genève, curé et fondateur de la paroisse St-Antoine, retiré à St-Julien où il mourut le 3 juin 1924, inhumé à Alby, le surlendemain.

49). Dérippe Henri, 1866, frère du précédent, prêtre 1893, professeur à Thônes, vicaire à Vevey et St-Antoine de Genève, retiré à St-Julien, Chanoine honoraire de la Cathédrale.

50). Dérippe Joseph, 1878, cousin des précédents, fils de Joseph, prêtre 1904, curé de Seythenex 1919.

51). Thomé Hippolyte, 1869, fils de Jean-Claude, prêtre du Prado, incorporé à Lyon, en 1892, vicaire à N-D. des Anges, curé de L'Assomption, à Montplaisir-la-Plaine.

52). Béchet Joseph, 1875, fils de Claude, prêtre du Prado, vicaire à Blacé, curé de

53). Perrin Pierre, 1875, fils de Jean, pr. du Prado 1901.

54). Prunier Jean, 1876, fils de Jean-Pierre, missionnaire de St François à Vizagapatam, 1894, † 9 nov. 1902.

Ajoutons le nom de deux prêtres décédés à Alby :

Turrel Michel, curé de St-Ours, habita deux ans chez son parent, Joseph Thomé, fils de Me Pierre, not. puis le quitta pour vivre chez son beau-frère Domenge Ignace, Me cordonnier. Il mourut à Alby, le 29 septembre 1724, nonagénaire. Son testament est au *Tab* Alby, 1723, 93 ; il lègue son bréviaire à Mgr Rossilon, « le priant de prier Dieu pour le repos de son âme » ; il lègue ses meubles et denrées or et argent à I. Domenge.

Lathuile Maurice, de Thônes, prêtre 1692, chapelain et régent à Thônes, revenant de Chambéry à Annecy par un chemin dangereux, tomba dans un précipice, à Alby, où il fut inhumé, le 28 février 1719, dans l'église St-Donat (*Acad. Sal.*, XXII, 228).

Bienfaiteurs des Eglises d'Alby,

a raison de leurs fondations et legs pieux.

1). Noble Jean à feu François de Richard de Montpon fonde un capital de 400 flor. pour une messe des trépassés, à dire chaque lundi, dans la chapelle de Montpon, érigée sous le vocable de St-Christophe et de Ste-Barbe, dans l'église St-Donat (Test. du 8 septembre 1463).

2). Noble de Richard, fonde un revenu de 12 flor. d'or, valant chacun 12 sols de Savoie, pour messes à dire le mercredi et le vendredi, dans la même chapelle (Acte du 22 juillet 1490).

3). Noble et Rd Joseph de la Faverge de Montpon fonde un capital de 974 liv. pour 40 messes, dans la même chapelle (Acte du 11 novembre 1721, *Tab.*, Alby fol. 228).

4). Daviet Jean des Balmettes, de Mûres fonde 12 flor. pour une messe, dans la chapelle du Rosaire, à St-Donat, et la récitation d'un *Regina Cœli*, le mardi des Rogations, devant la croix des Balmettes (Test. aux Arch. Mun. Alby, Vergain Jean, not.).

5). Domenge Jacques, de Boivial, fonde un revenu de 13 sols pour messe aux Quatre-Temps (Test. 17 mai 1664, Vergain, not.).

6). Crochon Jean-Baptiste, Avocat à Annecy, fonde un capital de 200 liv. pour chanter un *Salve Regina* devant la Croix de Mûres, le premier jour des Rogations (Test. du 2 septembre 1679, Richard, not.).

7). Rd Héritier Pétremand, curé d'Alby, fonde un revenu de 7 liv. pour huit basses messes (Test. du 29 mars 1681, Ribitel, not.).

8). Rd Chardon Emmanuel, Chanoine de la Cathédrale, fait une fondation, aux hospices d'Annecy, qui est réclamée, le 28 brumaire an IX, par son parent, Jean-François Chardon d'Alby (Test. 2 août 1692, A. D. E. 35).

9). Rd Plottier Pierre, curé d'Hauteville, né à Alby, fonde un revenu de 2 liv. 8 sols, pour deux basses messes, dans l'octave de Toussaint (Test. du 3 juin 1693, Gilibert, not. à Rumilly).

10). Rd Fournier Etienne, curé d'Alby, fonde : 1° un revenu de 6 liv. pour la lampe du sanctuaire des deux églises (Acte du 9 juillet 1694, Thomé, not.) ; 2° lègue un pré, à Bolliet, et trois prés, à Héry, dont le revenu est de 7 liv. 4 sols pour douze basses messes (Test. du 2 janvier 1695).

11). Bourgeois Aimée, veuve de Cl.-F. Chardon, fonde un revenu de 15 liv. pour une messe mensuelle (Test. 18 septembre 1706, Folliet Jacques).

12). Mallinjoud Jean-Claude à feu François lègue : 1° 30 flor. à chaque église, sans charge, (test. 14 septembre 1707 ; 2° une vigne, à Boivial, dont le revenu est de 6 liv. pour deux grand'messes (test. du 19 juillet 1709, Richard, not.).

13). Moine Claude feu Pierre et sa femme, Louise Reinier, léguent : 1° une chenevière, devant l'église St-Donat, 512 ½, et un jardin, 456, à St-Maurice, possédé par Chifflet, pour six basses messes ; 2° un capital de 72 liv. pour deux basses messes (Test. du 11 juin 1742, Roux, not.).

14). Bourgeois Henri, curé de Vaux, lègue un capital de 450 liv. pour seize basses messes (Test. 17 août 1741, Roux, not.).

15). Paris Louis à feu François, né à Gruffy, habitant Alby, lègue un capital de 72 liv. pour trois basses messes (Test. du 25 janvier 1741, Arnaud, not.).

16). Noble Pelard Jean-François, Sgr de Châteauvieux d'Alby, lègue deux vaissels de froment, soit six quarts beau bled, payables par son fermier, pour deux basses messes (Acte du 20 décembre 1749, Alby, fol. 122).

17). Thomé Michel, fils de Joseph et Cochet Louise, lègue un revenu de 28 liv. pour six basses messes (Test. du 4 mai 1755, Arnaud, not.).

18). Noble Ribitel, avocat au Sénat de S., fonde un capital de 200 liv. pour le clerc qui sonne l'Angelus (*Tab.* Alby, 1773, 83).

19). Paris Joseph feu Joseph, fonde un capital de 130 liv. pour une messe aux Quatre-Temps (Test du 23 novembre 1778).

20). Rd Mallinjoud Pierre, de St-Marcel, curé de Savigny, fonde : 1° capital de 2.000 liv. pour 66 basses messes (*Tab.* Rumilly, 1786, II, 291) ; 2° capital de 3.000 liv, pour 80 basses messes (*Tab.* Alby, 1790, 223).

21). Rd Ducret Claude, d'Alby, curé de Marcellaz, fonde un capital de 1.000 francs pour les besoins de l'église d'Alby (Test. 23 janvier 1806, Baud, not.).

22). St-Marcel Pierre, rentier, né et domicilié à Annecy, lègue, à la commune, un pré avec châtaigneraie, à St-Maurice, avec charge au syndic de faire dire onze basses messes (Test. 17 juin 1821, Duparc, not.).

23), Vergain Joseph, fils de Claude, fonde un capital de 200 francs pour sept basses messes (Acte du 27 juin 1828).

24). Baud Josephine, lègua une chenevière, sous les murs du cimetière de St-Maurice, pour une basse messe (Acte du 31 mai 1834, Jourdan, not.).

25). Juge Humbert et Henri, célibataires, fils de François, fondent un revenu de 30 francs pour 20 basses messes (Acte du 25 août 1839 et 8 mars 1840).

26). Richon Maurice, veuve de Rassat Etienne, fonde un capital de 120 francs pour deux grand'messes (Test. du 24 mars 1841).

27). Reinier Pierre-Louis, fonde un capital de 800 fr. pour quatre grand'messes et six basses messes (Test. du 1er mars 1843, Canet, not.).

28). Vergain Claude et sa femme fondent un capital de 300 francs pour trois grand'messes (Test. du 13 juillet 1844, Pavy, not.).

29). Rd Boccard, curé d'Alby, fonde un capital de 600 francs pour une Mission et 120 francs pour deux basses messes (Test. du 8 mars 1845).

30). Servettaz Claude, fils de Jean, fonde un capital de 200 francs pour deux grand messes (Acte du 16 juin 1856, Cuissin, not.).

31). Domenge Jean, des Gagères, fonde un capital de 40 francs pour cinq grand'messes (Test. 6 janvier 1863, Cuissin, not.).

32). Noiton Jean, fils de Georges, fonde un capital de 600 francs pour l'entretien de la lampe du sanctuaire (Test. du 6 avril 1863).

33). Ringuet Joseph, not., à Rumilly, fonde un capital de 400 francs pour des messes (Test. 14 mars 1867).

34). Rd Pioton Jean, curé d'Alby, laisse un pré, aux Crétets, pour trois basses messes (Test. du 4 janvier 1873, Cuissin, not.).

35). Dérippe Guillaume feu François, fonde un capital de 800 francs pour messes (Acte du 26 janvier 1898, Burdin, not.).

Toutes ces fondations ont été prises à l'église d'Alby et versées au Bureau de Bienfaisance par la loi de Séparation (Voir *Journal Officiel* 27 juillet 1909, page 8.088).

TABLE GÉNÉRALE DU XLV^e VOLUME

BULLETIN ..... V à LXVIII

L'Abbaye de Tamié ..... 1 à 12

Histoire d'Alby ..... 13 à 126

Tome XIII. — R. P. DOMENGE. La Mission de Vazagapatam.

Tome XIV. — J. MERCIER. Le Chapitre de S. Pierre de Genève.

Tome XV. — V. BRASIER. Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

Tome XVI. — Jh-M. LAVANCHY. Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

Tome XVII. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. ORSAT. Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève

Tome XVIII. — J. FALCONNET. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. ROLLIN. Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER. Variétés. — P.-J. MORAND. Monogr. de Villaz

Tome XX. — H. FEIGE. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

Tome XXI. — P.-M. LAFRASSE. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Orbituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. GAVARD. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. ALBERT. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin). — Visites pastorales des paroisses du Dioc. de Genève, de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Orbituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. GONTHIER. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. LAVOREL. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédits de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin). — Communications diverses fort intéressantes.

Tome XXX. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824. tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. GONTHIER. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dime en Savoie. — Marie RANNAUD. La Chartreuse de Pomier, Diocèse d'Annecy (Haute-Savoie). 1170-1793.

Tome XXXIII. — J.-M. LAVANCHY. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. MORAND. Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. GAVARD. Les Archives de l'Abbaye de Sixt avant la Révolution. — Jacques CARRON. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M. LAVOREL. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER. Les Plébanies. La paroisse de Bons, notice historique. — A SERVETTAZ. Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON. La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Tome XXXVI. — A. GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève au moment de la Réforme.

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas (dit aussi « de Savoie ») à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation. — Au Bulletin : détails et faits de guerre intéressant les membres de l'Académie et leurs familles.

Tome XXXIX. — Bulletin. Inclus : J.-M. LAVOREL. Une fête à l'Académie. Biographie de M. le chanoine Jules Gavard. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans *l'Introduction à la vie dévote*. — M. SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade à Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table des matières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie.

Tome XL. — Buletin. — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII^e^ siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL. Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ. Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 1^re^ partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2^e^ partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Histoire de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 1^re^ et 2^e^ parties.

MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME QUARANTE-SIXIÈME

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1928

8° Ln. 12378

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE NATIONALE PRÊT

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 13 décembre 1927

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD PÉSIDENT .

Etaient présents : MM. Bunaz, Chiariglione, Corbet, Coutin, Duret, Favrat, Fournier (de Cran), Fuzier, Gavard, Mugnier, E. Pernoud, L. Pfister et Trincaz.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président dépose, pour la bibliothèque, les ouvrages reçus depuis la dernière séance, savoir : l'*Anthologie des poètes savoyards* (par Patrice Buet), offert par le R. P. Favrat ; le tome nouvellement paru des *Mémoires* de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; le *Bul-*

letin de l'Institut National du Genevois, ces deux publications contenant des documents très intéressants ; et la *Vie du P. Mermier,* fondateur des Missionnaires de Saint François de Sales, par le R. P. Buffet, don de l'auteur.

A cet ouvrage, M. le chanoine Gavard consacre la notice bibliographique ci-après :

« La Vie du P. Mermier » (*Vie du P. Mermier, fondateur des Missionnaires de St François de Sales et des Sœurs de la Croix,* par le P. Léon Buffet, G. Beauchesne, Paris, 1927) est un événement pour notre Savoie, le diocèse d'Annecy en particulier. Malgré son action volontairement effacée; l'œuvre du fondateur et du missionnaire n'a pas laissé d'être considérable. Dans un temps où les hommes semblent plus grands qu'aujourd'hui — effet du recul de l'âge peut-être — le P. Mermier a tenu vraiment une grande place, qu'il a su noblement occuper.

Son biographe, avec un art merveilleux, nous a donné un portrait en pied parfaitement ressemblant, je dirai vivant. Car il situe son héros dans un milieu réel où tout nous intéresse et sollicite notre attention. Le R. P. Mermier enfant, écolier, séminariste, nous introduit dans son entourage et, par mille piquants souvenirs, nous fait connaître ceux qui, jadis, à Villy-le-Bouveret, à Mélan, à Chambéry, s'occupèrent de ses premières années. Plus tard, à Magland, au Châtelard, dans ses projets de mission, dans ses rapports avec M. Favre, avec Mgr de Thiollaz, Mgr Rey, non seulement nous avons toujours la biographie complète de M. Mermier, mais nous l'entendons, nous suivons ses entretiens avec ces personnages divers et déjà si lointains, mais nous y assistons pour ainsi dire.

Quand son champ d'action s'étendra, que nous le verrons fondateur d'une congrégation de missionnaires, d'une association de religieuses, que son zèle atteindra les collèges d'Evian, de Mélan, et que sa sollicitude apostolique rêvera d'un vaste établissement aux Indes, nous pourrons dire que la figure de l'humble missionnaire grandit réellement, et son fidèle historien nous le montre égal à lui-même, toujours, et à la hauteur des circonstances.

On ne saurait trop admirer ce que j'appellerai le coup de main du maître qui écrit ces pages avec tout son cœur et une parfaite sincérité. Il ne craint pas, en peintre habile, de mettre des ombres sur sa toile : il sait qu'il leur devra le relief nécessaire, et que ses portraits en seront à la fois plus réels et plus vrais.

Enfin, entre tant de choses qui seraient à dire et que for-

cément je dois omettre, cette Vie, comme il y a deux ans, celle du P. Tissot, nous met devant les yeux une page de l'histoire de Savoie, la Savoie d'il y a cent ans, soixante ans, si l'on veut, mais la Savoie toujours. Par maints détails, des mots semés comme au hasard, dirait-on, nous retrouvons notre pays bien vivant et digne de sympathie, et en lisant la Vie d'un de ses enfants, d'un des meilleurs et des plus saints, nous sommes instruits et édifiés tout à la fois.

Remercions donc le R. P. Buffet de ce nouveau travail dû à sa plume facile. Il convenait qu'après la Vie du fils illustre, il donnât celle aussi du Père vénéré, du fondateur toujours aimé, et que, cette fois encore, il méritât tous les suffrages de ses lecteurs.

M. l'abbé Coutin fait la communication suivante :

Existence d'une verrerie au pont de Banges (Cusy) et à Saint-Jacques (Allèves)

1645-1708-1715

Pour créer une verrerie dans un endroit déterminé, il faut y trouver les trois avantages suivants : 1° une rivière contenant du sable siliceux ; 2° du combustible en quantité et qualité suffisantes pour chauffer continuellement les fours à 1.000 degrés ; 3° une voie de communication permettant d'importer les sels de potasse ou de soude et d'exporter les verres fabriqués pour le commerce. Or le pont de Banges, à Allèves-Cusy, réunissait d'une manière parfaite ces trois conditions ; le Chéran, avec ses crues régulières du printemps, laisse à cet endroit un dépôt très abondant de sable fin ; les forêts, qui couvraient et couvrent encore les deux pentes de cette vallée, fournissaient un bois de hêtre très dur et riche en calories ; enfin, nous savons, par un document de 1650, que le pont de Banges « donnait passage de l'Allemagne en Italie ». A cette date, nous dit *l'Armorial,* Silvestre de Pingon, né en 1621, baron de Cusy, fit construire avec son frère Claude-Eugène une chapelle près du pont de Banges qui donne passage d'Allemagne en Italie, auquel lieu on ne pourrait passer sans danger, tant à cause des voleurs que des loups qui attaquaient autrefois les passants en ce lieu fort étroit et solitaire, désirant empêcher par les prières les mauvaises actions qui s'y pourraient commettre ». Le pont de Banges datait des Romains et était situé sur la voie romaine, très fréquentée pendant la bonne saison, qui reliait Annecy à Chambéry, par le col de Leschaux, la commune d'Arith et le col de Plainpalais.

Nous pouvons supposer qu'à la suite de l'occupation française de 1630-31, les gouverneurs de la province de Genevois trouvèrent ce lieu propice et le signalèrent à leurs amis, maîtres-verriers du Dauphiné. Le premier document des R. P., qui nous apprennent l'existence d'une verrerie à Banges, est de 1645 et le dernier qui en parle est de 1708. Voici les principaux de ces documents qui nous renseigneront sur la direction et le personnel de cette usine.

Naissances, en 1645 : Breton Jean-Michel, fils de Noble Anthoyne et de Anne de Belle, sa femme ; avec permission de l'évêque (chose unique dans les annales d'Allèves) l'enfant fut ondoyé à la maison et les cérémonies supplées solennellement à l'église, un mois après. En 1648 : Noble Jean, fils de Jacques Breton, verrier de Banges ; 1649 : Pierre Gollien, du diocèse de Vienne ; Dupuis dit Breton, verrier ; Malo Claude, Bourguignon; Noble Genix Breton; Noble Jean Dupraz ; Noble Anne Dufour ; David, verrier ; Maistre Pierre du Bourg ; 1654 : Jacques Barrey du Colliez, marchand de vins; Louise Proc, du Dauphiné ; 1658 : Noble François Breton, maître verrier, marié à Victrix de Vovry; 1661 : Noble Jean de Narreure dit Griselli ; Pierre Gabet, du Dauphiné ; 1685 : Nicolas et Jacques, fils de Noble Aymé Breton et de Dlle Marie Veillet.

Mariages, : 1669 : Maître Jean Breton, marié à Jeanne Pavy ; 1671 : Mauriaz Jean, habitant le pont de Banges, marié à Louise Mauria, de la ville de Cuspille ; 1675 : Rey Claude, bourgeois d'Annecy, marié à Breton Françoise, fille de N^e^ Antoine, M^e^ Verrier ; 1684 : Beauquis François d'Alby ; fils de M^re^ Jacques, marié à Breton Antoinette, fille de N^e^ François, M^e^ Verrier ; 1695 : Guerraz François, de Leschaux, marié à Melchiette Breton de Riarey, fille de Sgr Jean et Pavy Jeanne.

Décès, 1655 : Noble Antoinette Angonin, nièce de M^re^ de Breton, verrier de Bange ; 1672 : Marguerite Dupraz, femme de N^e^ Dupraz, Maistre à la verrière ; 1676 : N^e^ Breton Antoine, maistre verrier, 60 ans; 1706: Honorable Jeanne Pavy, femme de N^e^ Jean Breton ; 1708 : Long Louise, femme de Nicolas Breton de Riarey, maistre verrier.

En 1715, Noble Nicolas Breton du Riarey est encore témoin en faveur du curé pour une délimitation de propriété.

On voit à la lecture de ces actes qu'il y avait simultanément quatre maîtres-verriers, entre 1645 et 1655 : les trois Nobles Antoine, Jacques et François Breton avec Noble Dupraz ; ils avaient sous leurs ordres un certain nombre de verriers, puisqu'un marchand de vins avait jugé nécessaire de venir s'installer à leur service. Les hommes d'Allèves devaient surtout être occupés comme bûcherons et charbonniers pour alimenter les fours.

La tradition a conservé l'emplacement exact de la verrerie, au bout du pont de Banges, sur la rive gauche du Chéran, dans un pré qui était labouré il y a quelques années encore et où la charrue découvrait souvent des débris de verre.

Une succursale de Banges fut ouverte, vers 1675, au-dessus d'Allèves, près la chapelle St-Jacques, ainsi qu'en fait foi la tradition qui a conservé le nom de « la Verrière » à un carrefour de route où était l'usine.

De plus, les archives paroissiales conservent deux actes notariés à ce sujet :

1° Par acte du 14 Mai 1679, Rd Dagand, curé d'Allèves, vend une coupe de bois, rière St-Jacques, à Delle de Veigy Depigny, Vve de Noble Jacques Breton, Sgr Dupraz, maîtresse de verrerie.

2° Par acte du 29 Septembre 1684, Rd Dagand loue à Noble Aymé l'aîné, fils de Noble Jacques de Breton du Vernay, une pièce de terre, à St-Jacques, lieu dit l'Abay, près le chemin d'Allèves à la Verrière, de la contenance de la semature d'un quart et demi froment, mesure de Rumilly.

Dans un plan, dressé en 1705, Rd Bouvard indique d'une manière précise la pièce de terre louée aux verriers pour leur permettre d'accéder plus facilement au chemin tendant d'Aiguebelette au plan de la Roche. Ce plan, accompagné de notes, existe dans le Registre N° 2 des Naissances et Mariages, entre l'année 1705 et 1706. Une lettre I indique « le champ appelé la Verrière, en partie de l'ancien bien de la cure, en partie de la commune ». La lettre K montre « l'endroit où était le jet (couloir) descendant à Aiguebelette, qui fut changé sur les terres de St-Jacques par les maistres verriers, du consentement des Rds Curés, pour édifier leur maison et fourneau » ; acte reçu par Me Dagand, le 29 septembre 1684.

L'installation de ces deux verrières, pendant une période de plus de 60 ans, contribua au développement d'Allèves, qui n'avait que 18 feux en 1608 et 40 en 1700. Les coupes de bois durent favoriser beaucoup le défrichement et augmenter ainsi la surface des prairies et champs à ensemencer.

Pourquoi et comment expliquer le départ de ces verriers ? Très probablement, parce qu'on avait exploité toutes les forêts des environs et qu'il n'y avait plus le bois nécessaire pour chauffer les fourneaux.

Où s'installèrent-ils après leur départ d'Allèves ? Peut-être à Thorens, car le questionnaire imposé, en 1756, à toutes les communes (A. D. V. C. 16) semble indiquer que la verrerie d'Usillon est installée depuis peu de temps. « Il existe dans la dîmerie d'Usillon une verrerie dont on ne peut présumer les

revenus ; pour le moment, elle s'endette toujours davantage. »

Je laisse à un autre chercheur le soin d'élucider cette question. Sur la carte d'Allèves, l'emplacement de la Verrerie de St-Jacques se trouve à l'est de la ferme de ce nom, au croisement des deux routes.

Avant de lever la séance, M. le Président offre aux Membres de la Salésienne des vœux pour 1928 et leur donne rendez-vous pour le premier mardi de février.

Séance du 7 février 1928

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Birraux, Chiariglione, Excoffier, Flamary, Fournier (de Cran), Gavard, Levitte, Mugnier, L. Pfister et P. Victorin.

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, il est procédé à l'élection de cinq membres du Conseil d'Administration, composant la première série. Les membres sortants sont réélus à l'unanimité, ce sont : MM. les Chanoines Bunaz, J. Morand et J. Pernoud, M. l'Abbé L. Terrier et M. A. Fontaine.

M. l'Abbé Chiariglione, trésorier-adjoint, donne lecture des comptes de l'exercice 1927. Ces comptes étant approuvés, M. le Président remercie M. Chiariglione du dévouement qu'il apporte à la gestion de nos finances.

COMPTES DE L'EXERCICE 1927

Recettes

285 cotisations à 20 fr.	5.700 —	
2 cotisations à 30 fr.	60 —	
1 cotisation à 40 fr.	40 —	
1 cotisation à 50 fr.	50 —	
5 cotisations à 100 fr.	500 —	
Dons : 500 fr. et 900 fr	1.400 —	
Vente de Volumes	350 —	
Intérêts en banque	66 10	
TOTAL	8.166 10	8.166 10

Dépenses

Déficit exercice 1926	393 15	
Correspondance et envoi des Volumes	252 90	
Escompte du trésorier	407 30	
Impression du Tome 45e	3.265 —	
Paiement de clichés chez M. Abry ...	830 45	
TOTAL	5.148 80	5.148 80
Excèdent des recettes sur les dépenses	3.017 30	

M. Gavard rappelle la mort récente d'un ancien membre de la Salésienne, M. le Chanoine Veyrat-Charvillon, archiprêtre de Saint-Jorioz. Demandant des prières pour le défunt, il adresse des condoléances à sa famille.

Il fait part également de l'annonce de l'Exposition Internationale, avec Section Historique, qui aura lieu, cette année, à Turin, à l'occasion du quatrième centenaire d'Emmanuel-Philibert. Cette Exposition est placée sous la présidence de S. A. R. le Duc d'Aoste et sous le haut patronage de S. M. le Roi d'Italie. Comme président de notre Académie, M. Gavard a accepté de faire partie du Comité de la Section Historique.

Présentant le nouveau tome de nos Mémoires et les publications et ouvrages reçus pour la bibliothèque, le président attire l'attention sur le Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, contenant une note sur l'origine du nom de « Bourg de Four » ; sur une plaquette

publiée par M. le Chanoine Gros, de St-Jean-de-Maurienne, et consacrée à la *Révolte des Arves*, en 1326, et une étude du même auteur sur l'étymologie du mot « Rhône ». Enfin il donne lecture d'extraits du recueil de poèmes, *Rimes et bijoux d'un sou*, dont quelques-uns intéressent la Savoie, offert par l'auteur, M. Bourgeaux. Remerciements aux donateurs.

M. l'Abbé Excoffier, curé de Poisy, signale la découverte toute récente, à Vernod, commune de Poisy, d'une tombe burgonde contenant un squelette très bien conservé. C'est en creusant une canalisation d'eau que les terrassiers mirent à jour les grandes dalles de la demeure funèbre. Celle-ci a été laissée intacte à sa place même. Il y a quelques années, déjà, une tombe de même origine avait été trouvée au même lieu, bien connu de M. Excoffier. On se trouve sans doute en présence d'un cimetière burgonde.

M. Louis Pfister donne lecture de l'étude suivante :

Construction d'orgues à Rumilly, en 1648.

Dans le Tome XVII[e] des *Mémoires* de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Auguste Dufour et François Rabut, reproduisant Croisollet (*Histoire de Rumilly*), ont rappelé très succinctement qu'en 1648, les vieilles orgues de Rumilly étant hors d'usage, une dame généreuse, Philiberte Juge, en fit construire de nouvelles, à ses frais, par les soins d'un dominicain de Montmélian, Rd Louis Gay... A cette fin, des conventions furent rédigées, le 10 mars de la dite année, par acte M[e] Claude Dufour, notaire.

C'est le contenu même de cette convention, conservée aux Archives de la Haute-Savoie (1), qu'il m'a paru intéressant de tirer de l'oubli des minutaires poussiéreux.

Au prieuré de Sainte-Agathe, à Rumilly, et par devant le notaire ducal, assisté de témoins, se sont établis en personne, suivant l'expression d'alors : Rd Dom père Maur-Antoine, le prieur, Dom Isidore Blanc, sacristain, Dom Basile Salteur, tous trois religieux de l'Ordre de Saint-Benoît ; Rd Père Louis Gay, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, du Couvent de Montmélian ; et Damoiselle Philiberte Juge, habitante de Rumilly, laquelle était veuve en premières noces de M[e] Maurice Tho-

(1) Cette pièce m'avait été aimablement communiquée par M. J. Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

masset, procureur au Sénat, et en deuxièmes noces de Messire Amblard-Philibert de Vidonne, Seigneur de Novéry, de la Chapelle, Conseiller d'Etat et Chevalier en la Chambre des Comptes.

Philiberte Juge charge donc le Père Gay de la construction d'orgues nouvelles pour l'église paroissiale de Rumilly. Il recevra pour sa besogne la somme de 1.400 florins « monnoye de Savoie ». L'instrument comportera dix jeux, dont voici la curieuse nomenclature : « quatre pied en monstre d'étain, quatre pied pochet, quatre pied à fuseaux, quinzième ouverte, quinzième à fuseaux, quinte à fuseaux, dix-neufviesme, vingt-deuxième, jeux de cornets, vingt-huitième ». Ces jeux seront placés au « grand clavier raccourci qui est de quarante-cinq marches », nos touches actuelles. Rien n'est omis dans le contrat : un tremblant, trois soufflets avec leur porte-vent, plus le sommier, plus « la cage d'icelles orgues de bois noyer », etc..., le Père Gay devant fournir lui-même toutes pièces et matériaux nécessaires à sa besogne, comme « estain, plomb, peaux de mouton, cole fine, estain de glasse, cloux, ferrure, charbon, drap, toile pàpier... ».

Au buffet, on gravera les armoiries de la bienfaitrice et son nom sera inséré si elle le désire.

Les nouvelles orgues, enfin, devront être « rendues parfaites et parachevées et à point d'en jouer » au plus tard pour la fête de la Nativité de Notre-Dame « proche venant ».

Logé au prieuré et nourri par les Pères de St-Benoît, notre dominicain dut faire diligence pour mener à bien son œuvre. Avant même la Nativité, le 24 août 1648, par devant le même notaire, il donnait quittance à la veuve de Novéry, avec promesse de ne jamais « l'en requérir ny molester » de la somme de 200 ducattons, à raison de 7 florins pièce, pour l'entier payement des orgues que le Rd Père, est-il écrit, « a faites et construites dans la ville de Rumilly et icelles dressées et érigées..., bien et deuëment et bien sonnantes par bon accord et régime, étant le peuple grandement consolé de les entendre, lesdites orgues rendues, faites et parfaites conformément au contrat de prix fait... ».

Cette déclaration, d'une archaïque simplicité, équivaut sans doute à un procès-verbal de réception de l'instrument. Elle nous prouve, du moins, que Rd Louis Gay était habile, sinon artiste, dans la facture des orgues.

Heureuse époque, où, en toute liberté, alors même que ce mot n'était point encore gravé au frontispice de nos monuments, un bon religieux pouvait faire profiter son pays et de son art et de son savoir !

Mais les deux actes ci-dessus, dressés en un temps où le

ministère du tabellion était requis pour donner un caractère authentique aux moindres conventions, nous sont intéressants à un autre titre.

Les trois fils de Saint-Benoît présents au contrat que nous venons d'analyser et agissant tant en leur nom qu'en celui de tous les Révérends Pères de Notre-Dame de Talloires, promettaient « que quand il y aura deux religieux organistes audit Talloires, l'un d'iceux sera pour jouer desdites orgues à Rumilly, à condition néanmoins que se trouvant malade, ou que l'obéissance l'appelleroit pour quelque temps, l'on ne seroit obligé d'en jouer pendant son absence ».

Si, dans son ouvrage sur l'Abbaye de Talloires, Gabriel Pérouse a pu dire qu'au XVI^e^ siècle, les offices et messes s'y chantaient au son des orgues, l'acte du 10 mars 1648 nous montre qu'au milieu du siècle suivant la culture de l'art musical et, en particulier du royal instrument de nos temples, était toujours en honneur, dans le trop célèbre monastère.

Aux termes du même acte, toujours, les Bénédictins avaient promis aussi « d'entretenir lesdites orgues à perpétuité, sauf cas extraordinaire... guerre ou malice ». L'un d'eux, soit l'organiste envoyé de Talloires, en aurait la clef et en jouerait aux fêtes principales de l'année et autres fêtes que l'on jugerait à propos.

Le 24 avril de la même année, les Pères de Talloires ratifieront tous les engagements en question.

Tels sont bien des documents qui, s'ajoutant à tant d'autres, viennent nous montrer l'activité pratique, utilitaire et artistique à la fois de la vie monacale de jadis.

Voici les dominicains de Montmélian fournissant un « organier » à la Savoie. Et, quand on connaît les difficultés que présente la facture d'orgue, on doit bien supposer, vu la rapidité avec laquelle fut construit et harmonisé l'instrument de Rumilly, que Rd Gay devait avoir souvent l'occasion de mettre à profit les secrets de son art.

Voilà surtout l'Abbaye de Talloires, si décriée, qui aide à l'établissement d'un orgue dans une cité, éloignée pour l'époque ; s'engage non seulement à l'entretenir, mais promet de lui envoyer un de ses moines pour en jouer durant les offices divins.

Pendant combien de temps cette promesse fut-elle tenue et ces services rendus ? Nous l'ignorons, mais, ce que nous savons, c'est donc, qu'en 1648, Talloires comptait des religieux, doublés d'artistes, qui savaient cultiver autre chose que leurs vignes du Thoron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h. 45.

Séance du 3 avril 1928

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Bibollet, le Rd Père Buffet, Coutin, Flamary, Gavard, Favrat, Levitte, Joseph Pernoud et Pfister.

Le secrétaire, M. Pfister, ayant fait adopter le procès-verbal de la dernière réunion, M. le Président rappelle le décès, arrivé depuis lors, de deux membres de l'Académie Salésienne : M. René Bartholoni, ancien député, victime du tragique accident que l'on sait, bienfaiteur insigne de la Société, et M. le Chanoine Replumaz qui, malgré son grand âge, s'intéressait toujours vivement à nos travaux, étant entré à l'Académie en 1897. A leurs familles, le président adresse de vives condoléances.

Il communique la liste des objets savoyards déjà reçus par le Comité de l'Exposition de Turin. Invitation est faite aux propriétaires d'objets, d'estampes, etc, intéressant l'Histoire de Savoie, de bien vouloir les confier à ce Comité qui leur donne toute garantie.

M. le Président dépose, pour la Bibliothèque, les dernières publications reçues : *Mémoires* de l'Académie de Savoie, contenant notamment des Travaux Botaniques, de M. Perrier de la Bâthie ; les *Mémoires* de l'Académie Chablaisienne, présentant l'Histoire d'Evian, par M. Perroud ; *Les Annales Fribourgeoises*, renfermant des Etudes et documents très curieux rappelant l'aide apportée aux catholiques genevois, lors de la Réforme, par leurs frères de Fribourg.

M. le chanoine Pernoud, Vicaire général, nous dit

quelques mots très intéressants sur les reliques de saint Ruph.

M. le Président annonce une prochaine Etude très documentée sur Saint-Gervais-les-Bains, due à la plume de M. Mouthon, ancien curé de cette paroisse.

M. l'abbé Coutin donne lecture et commente quelques pages curieuses de la récente brochure du docteur Vincent, de Challes, sur « *L'Or du Chéran* ».

M. Levitte lit un fragment d'une étude sur l'Irlande, d'après les travaux récents de MM. Tréquiz et P.-Louis Dubois. Après avoir caractérisé les trois types, anglais, irlandais, ulstérien, personnages du « drame irlandais », il en distingue les divers actes : Résistance de l'Irlande à l'invasion anglaise, du XII^e^ au XVI^e^ siècle ; conquête effroyable d'Elisabeth à Cromwell, asservissement légal au XVIII^e^ ; effort ingrat d'affranchissement au XIX^e^ ; victoire enfin au XX^e^ siècle.

C'est cette phase décisive qu'il décrit. Nous assistons à un nouvel échec du Home-Rule, en 1914, par suite de la résistance armée de l'Ulster, à la collaboration loyale et extrêmement généreuse de l'Irlande avec l'Angleterre dans la guerre mondiale, collaboration payée par d'insupportables tracasseries, à la tentative follement héroïque de Casement, en 1916. L'Angleterre refuse encore l'autonomie à l'Irlande, en 1918, et prétend lui imposer le service militaire. Plus de transaction possible. La lutte finale va éclater, terrible, et aboutir à la reconnaissance de « l'Etat libre d'Irlande ».

M. Levitte ajourne ce dénouement à une prochaine lecture, ainsi que les jugements à porter sur ce douloureux passé, et les pronostics que ce passé autorise sur l'avenir du nouvel Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h. 50.

Séance du 5 juin 1928

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Benoît, Chavanne, Chiariglione, Coutin, Duret, R. P. Capucin, Flamary, Gavard, Levitte, Mugnier, Ernest Pernoud, H. Pfister, Ritz, Terrier et Tissot.

Excusé : M. L. Pfister.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle le souvenir d'un ancien membre de notre Académie, M. l'Abbé Périllat, curé d'Hauteville, récemment décédé.

Deux nouveaux membres agrégés sont admis, M. l'abbé Chavanne, directeur au Grand-Séminaire, et M. Lucien Guy, de Bonneville.

Parmi les ouvrages et publications reçus, M. le chanoine Gavard signale le Bulletin (5e série, tome 16), de l'Académie Delphinale, le Bulletin N° 62 de la Société Gorini, le rapport annuel du Syndicat d'Initiative d'Annecy et de la Haute-Savoie, par M. L. Pfister, et le tome XLVI des Annalecta Bolandiana.

M. le Président fait la communication suivante :

Le 1er mai dernier, s'est ouverte, à Turin, l'Exposition organisée pour commémorer l'anniversaire du duc Emmanuel-Philibert, né à Chambéry, en 1528. Sous l'inspiration de S. A. R. le duc d'Aoste, une délégation savoyarde avait été préparée. Elle devait être composée de certaines notabilités et des présidents de ses Sociétés savantes. Elle était chargée de présenter, à cette Exposition, les souvenirs historiques envoyés par la Savoie : tableaux, autographes, cartes, plans, médailles..., qui étaient groupés avec un art parfait, à l'aile Nord du Palais du Valentin. Cette délégation fut en réalité composée de M. le Marquis de Bissy, de M. le Comte de Sonnaz, de M. Domenget, de mon collègue, M. Miquet, président de l'Académie Florimontane, de M. l'Abbé Loridon, de l'Académie de Savoie, de

M. le Chanoine A. Gros, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne. J'avais l'honneur de représenter l'Académie Salésienne.

A nous sept, nous rappelions le passé de la Savoie, son histoire. Grâce à M. de Bissy et à ses amis, notre petit groupe, après avoir assisté, à la Salle des Fêtes, à l'inauguration, par le roi et la famille royale, de l'Exposition, avait pu franchir les cordons de troupes et pénétrer, avant tout le monde, au Palais du Valentin, où le roi et la Cour devaient venir.

Ils vinrent en effet, et après avoir admiré la belle maquette du château de Chambéry, tel qu'il était au XVI^e^ siècle, œuvre remarquable de M. de Bissy, les augustes personnages s'avancèrent vers nous : la reine, le roi, le duc d'Aoste, la duchesse, la princesse des Pouilles, des généraux. Tous nous accueillirent avec bonté, avec réelle simplicité, adressèrent la parole à chacun en particulier. Ce fut bien aimablement que le roi me remercia « d'avoir apporté le souvenir de la Savoie et de m'occuper de son histoire ». Un quart d'heure se passe — en dehors du protocole — en conversation cordiale, et lorsque la reine, le roi, le duc et les princesses eurent serré la main des membres de la délégation et fait leurs adieux, il sembla que la Savoie — effet magique du souvenir — avait revécu un instant ses annales du passé et que, revenue au temps d'Emmanuel-Philibert, elle vibrait encore à l'unisson des gloires d'antan.

M. l'abbé Coutin donne lecture de divers documents officiels relatifs à l'assassinat, commis en 1775, de Joseph Charpine, postillon du Maître de poste d'Annecy.

Ces documents seront insérés dans l'*Histoire d'Albysur-Chéran.*

M. Levitte expose le dénouement du drame irlandais. En 1918, l'Angleterre avait refusé le « Home Rule » à l'Irlande et avait tenté de lui imposer le service militaire.

En réponse à ses provocations, les élections irlandaises de décembre donnent une énorme majorité aux extrémistes (les sinn-feiners, « nous-mêmes et nous seuls »), qui veulent l'indépendance absolue de l'île.

Le premier Dail se réunit, en janvier 1919, de son autorité propre; à Dublin, et installe un gouvernement irlandais. C'est la guerre ouverte et sans merci entre les deux îles ; mais il est démontré que la « terreur kaki » a provoqué et dépassé la terreur « verte ».

Impuissante à vaincre et inquiète de la réprobation mondiale, l'Angleterre négocie, puis accorde à l'Irlande une constitution libérale (décembre 1921). Alors l'Ulster déclanche une « terreur orange », pire que les deux autres, tandis que le nouvel Etat est déchiré par la lutte des modérés et des extrémistes. Les modérés l'emportent, fin 1922.

Cinq années d'une vie parlementaire normale sont un excellent symptôme pour l'avenir de « l'Etat libre ». Notre fraternité catholique ne saurait trop se réjouir de la résurrection, aussi inespérée que méritée, de l'Irlande, peu après celle de la Pologne.

A l'occasion du 4e Centenaire de l'institution canonique de l'Ordre des PP. Capucins, qui aura lieu le 3 juillet de cette année, le P. Victorin lit un rapport sur l'« Introduction des Capucins en France ».

Le récit de l'Introduction des Capucins en Savoie paraîtra dans le cours du volume.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h. 55.

Séance du 2 octobre 1928

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Benoît, Birraux, Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Fontaine, Gavard, Levitte, Mugnier, Lafrasse, L. Pfister, Terrier et Tissot.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président rappelle le décès survenu le 3 juillet dernier, du doyen de nos membres honoraires, M. Eugène Ritter, âgé de 92 ans, doyen de la Faculté des Lettres de

Genève. Dans les congrès des sociétés savantes, il eut toujours un mot aimable pour notre Académie et ses membres.

D'autre part, il est heureux de féliciter deux de nos collègues, M. Antoine Fontaine. architecte, nommé officier de l'Instruction publique, et M. François-Maurice Ritz, porté au tableau pour la Croix de la Légion d'honneur au titre militaire.

Après avoir souhaité la bienvenue à M. l'abbé Lafrasse, le président fait procéder aux nominations ci-après :

S. G. Mgr Harscouët, évêque de Chartres, et M. le Marquis de Lannoy de Bissy, de Chambéry, président de l'Union des Syndicats d'Initiative de la province de Savoie, sont nommés Membres d'honneur ; R^me^ Dom Alexis, Abbé de Tamié ; M. l'abbé Benoît, professeur au Grand-Séminaire ; M. Flamary, entomologiste ; M. l'abbé Moccand, curé de Doussard ; M. F.-M. Ritz, caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy, déjà membres agrégés, sont nommés membres effectifs.

M. le chanoine Gavard fait part d'un don gracieux fait à l'Académie Salésienne par Mgr Jay, curé d'Evian ; de chaleureux remerciements sont adressés au généreux donateur.

Il dépose pour la bibliothèque les ouvrages ci-après, offerts par leurs auteurs : *Emmanuel-Philibert*, par le Général Bordeaux ; *Notre-Dame de la Gorge*, par le P. Grandjacques ; *Notre-Dame de Chavanex*, par l'abbé Moccand ; *Saint François de Sales et les Grands Eboulements de Rochers survenus à Sixt, en 1602*, par l'abbé Moccand ; enfin une carte de France sur laquelle sont figurés tous les Monastères de l'Ordre de Citeaux, existant et ayant existé dans notre pays, par le R^me^ Dom Alexis, Abbé de Tamié.

Montrant l'intérêt de toutes ces œuvres nouvelles, le président complimente et remercie vivement leurs auteurs.

M. l'abbé Coutin dit quelques mots sur la fin de son *Histoire d'Alby*, dont la seconde partie paraîtra dans notre prochain volume. M. Gavard annonce que ce volume ren-

fermera, d'autre part, le travail de M. l'abbé Mouthon sur Saint-Gervais-Montjoie et une étude de lui-même sur les Vaudois.

M. Gavard signale enfin l'intéressant ouvrage du Commandant Revel, intitulé : « Un portrait inconnu de Saint François de Sales ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h. 50.

Le Secrétaire,

LOUIS PFISTER.

II.

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.

ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint Jean-de-Maurienne.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

MM. Bartholoni René, ancien député de la Haute-Savoie.
Gaillard, hôtelier à Annecy.
Peillex Joseph, curé de Marcellaz (Faucigny).
Périllat Eugène, curé d'Hauteville.
Replumaz J.-P., ch. hon., archipr.-curé de Marcellaz.
Veyrat-Charvillon Jean, chan. hon., archiprêtre-curé de Saint-Jorioz.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. A. GAVARD, président ;
Joseph PERNOUD, vice-président ;
Joseph BUNAZ, bibliothécaire ;
Joseph MORAND, trésorier ;
François CHIARIGLIONE, trésorier-adjoint ;
Louis PFISTER, secrétaire.
Eugène BENOIT, bibliothécaire-adjoint.

Conseil d'Administration

2e série, renouvelable en 1931

MM. D. Duret.
A. Gavard.
J.-B. Lévitte.
P. Péguet.
L. Pfister.

3e série, renouvelable en 1934

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

1re série, renouvelable en 1937.

MM. J. Bunaz.
J. Pernoud.
J. Morand.
A. Fontaine.
L. Terrier.

Membres d'honneur.

S. G. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.

MM. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.
Eugène Courtois d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.

S. G. Mgr Cusin, évêque de Nysse, coadjuteur de l'évêque de Mende.

S. G. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.

Marquis de Lannoy de Bissy, président de l'Union des Syndicats d'Initiative de Savoie.

Membres effectifs.

MM. Alexis (R^me^ P. Dom), Abbé de la Trappe de Tamié.
Belleville Alphonse, archiprêtre-curé de Viry.
Benoît Eugène, prof. au Grand-Séminaire d'Annecy.
Bouvier Pierre, curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Bunaz Joseph, chanoine titulaire, Annecy.
Chaperon Alexis, curé retraité, à Thonon.
Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
Chaumontet Eugène, ch. h., arch. de N.-D. d'Annecy.
Chaumontet Jean, ch. hon., archipr.-curé de Thonon.
Chevalier Jean, chan. hon., curé retiré à La Roche.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix*.
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Corbet Venance, directeur de *La Croix*, Annecy.
Crolard Albert, ancien député de la Haute-Savoie.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Coutin Fr., curé-archiprêtre d'Alby.
Descombes Henri, archipr.-curé de Menthonnex-en-B.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duret Désiré, ch tit., aumôn. des Hospices, Annecy.
Favrat Alphonse, Sup. des Mission. de St-François.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fontaine Antoine, architecte, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire. chancelier de l'Evêché.
Gavard Adrien, ch. h. (25, av. du Parmelan), Annecy.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Jay Emile (Mgr), chan. hon., curé-plébain d'Evian.
Lévitte J.-B., professeur honoraire, Annecy.
Menton (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet Fr. ch. h. arch.-curé de St-Maurice, Annecy.
Morand Joseph, vicaire gén., Prévôt du Chapître.
Mouthon Joseph-Oscar, ancien curé, à Burdignin.

Mugnier Francis, ch. hon., prof, au Grand-Sémin.
Péguet Pierre, chanoine titulaire.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud Joseph, chan. titulaire, vicaire général.
Pernoud Louis-Emile, curé de Bossey.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Piccard Louis (Mgr), prés. de l'Ac. Chabl., à Thonon.
Pochat-Baron Fr., ch. hon. Sup. du Col. de Thônes.
Ritz François, caissier à la Caisse d'Epargne, Annecy.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Saint-Clair (Mgr) André, chanoine titulaire, Annecy.
Sautier-Thyrion Maurice, à Veyrier-du-Lac.
Tapponnier Paul, ancien député de la Haute-Savoie.
Terrier Léon, professeur au Grand-Séminaire.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Trosset Claude-Fr. ch. h., curé-arch. de Fessy-Lully.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Albert Nestor, notaire, à Thonon.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Aussedat Joseph, directeur des Papeteries de Cran.
Aussedat Louis, direc. de la Cie des Forces du Fier.
Barre Eugène, à Annecy.
Barut Jules, ingénieur-industriel, à Annecy.
Bastian Louis, à Menthonnex-sous-Clermont.
Baud Jean, agriculteur à Pelly, Desingy.
Baudin Pierre, aumônier des Sœurs de La Roche.
Bauloz Ernest, curé de La Muraz.
Berger François, vicaire à Marignier.
Berthet Angelin, archiprêtre-curé de Thorens.
Besson Jean, curé de Scientrier.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Alexis, curé de Marlens.

MM. Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux André, choriste de la Cathédrale.
Birraux Emile, curé des Gets.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bonnaz Irénée, professeur à Thonon.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, vicaire à Thorens.
Bosson Jules-Félix, curé d'Argonnex.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, curé de Mégevette.
Boyer Alfred, curé de Scionzier.
Boymond Camille, curé de Chavanod.
Boymond Ernest, chan. hon., curé de Cruves-Sales.
Brand Charles, à Neydens.
Brison Célestin, curé de Vacheresse.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Carrier Edouard, curé-archiprêtre de Seyssel.
Carton Emile, archiprêtre-curé de Taninges.
Caux François, curé de Thairy.
Chabord Raymond, vicaire à Megève.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chamot Raymond, vicaire à Chamonix.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chapuis Pierre, curé de La Balme-de-Thuy.
Chardon Angel, curé à Paris.
Chardon Emile, curé de Nâves.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Chavanne Joseph, prof. au Grand-Séminaire, Annecy.
Chométy François, curé de La Combe.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Clerc Frédéric, curé de Marnaz.
Compois Célestin, ch. hon., arch.-curé de Dingy-St-Cl.

MM. Coppier Claudius, curé à Tunis.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Cruz Alexandre, curé de Cuvat.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, vicaire à Saint-Jeoire.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Druz Gustave-Ph., professeur, La Roche.
Dubois André, curé de Talloires.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Ducroz J.-M., curé de Saint-Eustache.
Dufournet Antoine, vicaire à Paris.
Dumont Joseph, curé de St-Jean-de-Sixt.
Dunoyer Alfred, curé de Veyrier-du-Lac.
Dunoyer Pierre-François, curé du Mont-Saxonnex.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.
Dunoyer Jean, négociant à Annecy.
Duperrier J.-M.-F., curé de Viuz-Faverges.
Dupont J.-M., curé de St-Martin-Bellevue.
Eminet César, curé d'Archamps.
Excoffier Auguste, curé de Poisy.
Favre Joseph-André, curé de Vovray.
Folliet M.-Amédée, vicaire à St-Maurice.
Fontaine-Béné Alexandre, curé d'Yvoire.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier Claudius, vicaire à Cran-Gevrier.
Fournier J.-François, curé de St-Jean de Tholome.
Frison Henri, chanoine de la cathédrale de Moûtiers.
Fromaget Gilbert, curé de Chessenaz.
Gaillard Fr., huissier à Reignier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gantelet L., à la Société générale, à Annecy.

MM. Garin Joseph, du clergé de Paris.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gavard Alphonse, curé à Choisy.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. curé-archiprêtre de Frangy.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Grange Léon, curé de Menthon-St-Bernard.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, curé d'Epagny.
Gurgo Joseph, entrepreneur à Annecy.
Gurgo M., à Annecy.
Guy Lucien, à Bonneville.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, curé-archiprêtre de Faverges.
Hudry Auguste-Philibert, curé de Monnetier-Mornex.
Izoard René, industriel à Anecy.
Jacquard Jean-Marie, curé de St-Sigismond.
Jacquet Hermann, ch. hon., économe du Grand-Séminaire, Annecy.
Jacquier J.-M., ch. hon. curé-archipr. de Bellevaux.
Jacquier Joseph, aum. du prévento. d'Etrembières.
Jay Auguste, curé de Villaz.
Jeantet Fr., missionnaire, Chavoires (Veyrier-du-Lac).
Joly Jean-Marie, curé de Pringy.
Jordan Michel, curé d'Alex.
Josserand Aimé, curé de La Giettaz.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Mûres.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Jean, ch. hon., curé-arch. de Cruseilles.
Laperrousaz Julien, aumônier du Lycée de Thonon.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Lavorel Jean, curé de Desingy.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Longeray Claudius, curé de Cohennoz.
Lyonnaz-Perroud Jean, curé d'Arenthon.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre François, curé-archiprêtre de Megève.
Maistre Jean-Claude, curé de Mieussy.

MM. Mermaz Charles, curé de Montmin.
Métral Adrien, curé d'Annecy-le-Vieux.
Millet François, Faverges.
Mirigay Léon, clerc de notaire à Bonneville.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Mollier Jh, prof. au Petit-Séminaire de Thonon..
Morand Joseph, curé de Minzier.
Morel F.-L., supérieur de *Concise*, à Thonon.
Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mossuz Joseph, curé de Bons.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Noyer de Lescheraine (baron Tancrède du), Annecy.
Orsat François, chan. hon., curé de St-Jeoire.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Patuel François (l'abbé), à Viuz-Faverges.
Patuel Pierre-Alphonse, chan. hon., curé de Sales.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Peguet Jacques, imprimeur à Annecy.
Périllat J.-François, curé de Magland.
Périllat J.-L., chanoine titulaire, aumôn. St-Joseph.
Périllat Pierre-Joseph, curé de La Chapelle-Rambaud.
Périssoud Jules, curé de Bluffy.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Perret Pierre, archiprêtre-curé d'Ugine.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pissard Jacques, curé de Morzine.
Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène (l'abbé), villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé d'Entrevernes.
Quincy (de Ville de) P., curé de St-Cergues.
Rennard Joseph, curé du Robert, Martinique.
Reppellin, directeur de la Société Générale, Annecy.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manuf., Annecy.

MM. Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rey Ulric, curé de Cervens.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rosay Jean, notaire, à Annecy.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Roupioz Alfred, négociant, à Annecy.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Roux J.-A., professeur à Chambéry.
Rulland Charles-Maurice, curé-archipr. de St-Gervais.
Rulland Georges, curé-plébain de Thônes.
Schemid Charles, curé-plébain de Cluses.
Socquet Emile, séminariste.
Simond Albert, aumônier de la Visitation, Annecy.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Taponnier Jean, curé de Lovagny.
Termier (S. G. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionaire à Proupeine, Annecy.
Tissot Alphonse, curé de Vers.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Truffy, directeur du *Réveil Social*, à Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Veyrat-Durebex J.-François, curé de Bonne.
Vicquery Joseph, chan., curé-archiprêtre de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Vidonne Alphonse, chan. hon., curé de Lugrin.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet Maurice, vicaire à Sallanches.
Vuichard Ignace, vicaire à N.-D. d'Annecy.
Vulliez Adolphe, vicaire à St-Maurice d'Annecy.
Vulliez F.-Ambroise, curé de St-Didier.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mme Benand-Berthet, Musée Savoyard, Evian.
Mlle Bianco, à Thônes.
Bibliothèque Salésienne, Annecy.
Mme Brouard, à Thônes.
Mlle Chatron M., à Chambéry.
Mme Coucy (Gabriel de), Thônes.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Mme Domenjoud, Annecy.
Mme Favre, Annecy.
Mlle Grivaz, Annecy.
Mme Laeuffer Eugène, Annecy.
Mme Lamy Léon, Chevêne-Annecy .
Mme Lang R., Annecy.
Mlle Mathieu Jeanne, Annecy.
Mme Mathieu Eugène, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Richard, à Thônes.
Mme Richard Justin, à Thônes.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.

SAINT-GERVAIS-MONTJOIE

A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

PAR

L'ABBÉ J MOUTHON

PREMIÈRE PARTIE

LES SOURCES THERMALES. — LE VILLAGE DE SAINT-GERVAIS. LES NOBLES DUFRESNEY ET DE BONGAIN. — LES NOTABLES DE SAINT-GERVAIS EN 1792. — LE DÉNOMBREMENT DE 1790. L'ÉMIGRATION. — CLOCHES DU XII^e^ SIÈCLE. RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE EN 1697 ET 1698. — OFFICES RELIGIEUX ET CONFRÉRIES. — L'ÉVÊQUE CONDAMNE UN ABUS. — LES HAMEAUX DE TRESSE D'AMONT ET DU CREST TIENTENT DE S'UNIR AUX CONTAMINES. LES CHAPELLES RURALES DES PRATZ, DE BIONNAY, DE LA GRUVAZ, DU CHAMPEL, DE BIONNASSAY. DE MONTIVON, DE CUPELIN, DE CHAMPOUTAN, DU GOLLET ET DU COL DE JOUX.

A la veille de la Révolution en Savoie, les sources thermales de Saint-Gervais-les-Bains ne font point encore parler d'elles. Enfouies dans les mystérieuses profondeurs de la montagne, au pied de la Cascade de Crépin, à 600 mètres d'altitude, elles attendent l'année 1806 pour se révéler à la curiosité éveillée d'un vulgaire berger, ou, dit-on, d'un pêcheur à la ligne.

Le village de Saint-Gervais, à l'entrée de la vallée de Montjoie, assis sur les abîmes du vieux Pont du Diable et du torrent très encaissé du Bon Nant, à 800 mètres d'altitude, ne laisse rien à désirer sous le rapport du pittoresque, mais il est peu considérable. On compte : l'église, le presbytère, la régence, un pâté de maisons qui s'échelonnent et s'épaulent dans la rampe au-dessus de l'église. Quelques autres encore se dissimulent dans les vergers,

aux alentours de deux vieux manoirs qui subsistent de nos jours et qui n'ont rien perdu, sinon de leur antique splendeur, du moins des grandes lignes de leur physionomie. L'un, est la vieille maison-forte de Haute-Tour, qui domine le village ; l'autre, plus imposant, est le château dit de « La Comtesse », dans le quartier de même nom. Tous deux gardent jalousement le secret de leur origine, on les croit communément du XIV^e^ siècle. Les nobles Dufresney, dont la famille se divisait en plusieurs branches, en furent les seigneurs et maîtres durant plusieurs siècles. Mais cette ancienne et puissante famille est sur le point de s'éteindre. En 1792, elle ne compte plus de représentants à Saint-Gervais, et le château de la Comtesse a passé en d'autres mains (1).

(1) Armoiries. — P. écatelé de Faucigny (pallé d'or et de gueules de six pièces) et de gueules au frêne d'or, qui est de Fresney. — Devise (moderne), *Fort à rompre.*

Deux vieilles familles de ce nom ont existé en Faucigny. Les Fresney, se disant anciens nobles *(et de genere Fulcigniaci)* obtinrent, le 22 avril 1328, du Dauphin Humbert, des patentes reconnaissant cette descendance et les exemptant des tailles et subsides. Malheureusement, il n'est pas dit comment ils pouvaient descendre de la dynastie princière du Faucigny, on en est induit à supposer que c'était de façon illégitime... Leur noblesse municipale se distingue à peine de cette noblesse douteuse qui pullulait (*per fas et nefas*) aux mandements de Sallanches et de Montjoie.

Possesseurs de maisons fortes et rentes féodales, ils n'eurent point de fiefs proprement dits, sauf au XVIII^e^ siècle par héritage des Villier-Saint-Ange.

La famille, divisée en plusieurs branches, est complètement éteinte. Les deux personnages les plus considérables qu'elle a produit sont Sébastien, premier Président de la Chambre des Comptes, et Joseph-Marie, Baron de Saint-Ange, Président au Souverain Sénat de Savoie. On compte aussi Jacques du Fresney, Capitaine des ordonnances de S. A., dans le haut Faucigny. Il teste, le 30 mai 1603 (arch. Morand), dans sa maison forte de Saint-Gervais, veut être enterré dans le chœur de l'église de Saint-Gervais, dans la place qui lui a été accordée par le Chapitre de Sallanches. Les registres paroissiaux de Saint-Gervais, à la date du 25 juillet 1603, inscrivent : *dominus et potens imperator Jacobus de Freneto venit de bona pace afferens indicia inter Altessiam et Gebennenses.*

(*Armorial et nobiliaire*, A. de Foras).

Disparus aussi, les nobles de Bongain, qui furent, à Saint-Gervais, les seigneurs de la rive gauche du Bon Nant, au quartier du Néry. Seules, rappellent encore leur souvenir les premières assises d'une vieille tour trapue qu'on remarque de nos jours, dans le clos de la pension Béguin, aux Hortensias (2).

Si le village est peu considérable, il se donne cependant l'allure d'une bourgade et fait figure de capitale ; c'est qu'il est le chef-lieu du mandement de Montjoie en même temps que le chef-lieu d'une ancienne et importante paroisse.

Dans le civil et le monde des fonctionnaires, le personnage important, sans contredit, paraît être Alexandre Octenier, notaire royal et châtelain de Montjoie, d'une vieille famille originaire de Saint-Nicolas de Véroce. Celle-ci, fixée à Bionnay, dans la première moitié du XVII^e^ siècle, recevait de Mgr Jean-François de Sales, le 27 septembre 1624, l'investiture du droit de patronage de la Chapelle de Bionnay, dans la vallée de Montjoie. Depuis nombre d'années déjà, les Octenier, notaires de père en fils, après avoir acquis, en 1740, le Château de La Comtesse, à Saint-Gervais, en ont fait leur résidence, et à la veille de la Révolution, Maître Alexandre Octenier, cumulant les fonctions de notaire et de châtelain, écrit, stipule, tient ses lits de justice dans l'antique manoir des seigneurs Dufresney. Les jours d'audience, il est assisté de Jean Fran-

(2) De Bongain. Devise : *Bonum mihi pro Deo, patria et principe mori lucrum.*

Armoiries : P. d'azur à 4 fasces d'or.

Cette famille prétend être venue d'Allemagne à la suite de Marguerite d'Autriche.

Cela est inadmissible, puisque 64 ans avant le mariage de Philibert le Beau avec Marguerite d'Autriche, contracté en 1501, les Bongain étaient déjà établis en Savoie. *Providus vir, Michel boni lucri*, de Rossillon, au Diocèse de Belley, était notaire public. Le 14 février 1437, il était qualifié de Bourgeois de Chambéry.

Famille divisée en trois branches : une restée à Chambéry, les deux autres établies à Beauvoir, près Conflans, et à Saint-Gervais.

L'avant-dernière a encore des représentants à Albertville.

(*Armorial et nobiliaire*).

çois Seigneur-Trombert, qui signe : Vice-fiscal du comté de Mont Joie ; et lors des transports de justice, ou, comme on dit de nos jours, du transport du parquet, il s'adjoint, à titre de médecin légiste, Joseph Grosset, chirurgien collégié de la Royale Université de Turin, originaire de Megève et fixé à Saint-Gervais.

Ces trois fonctionnaires, avec l'architecte Amoudruz, dont le nom reparaîtra à la fin de ce récit, composent toute la haute société de Saint-Gervais, en 1792. Citons encore le Sergent Royal Burgal-Béguin, et deux hommes dont la profession ne manque jamais de relief dans les petits villages, et qui honorent peut-être leur profession, les cabaretiers Gérat et Mudry.

Passons sur les syndic et conseillers de la communauté. Dans quelques mois, ils s'effaceront complètement devant le premier Maire et les officiers Municipaux de Saint-Gervais.

La paroisse est populeuse et très étendue. De nombreux hameaux, perdus dans la montagne, enregistrent une heure et deux heures de distance du chef-lieu. Le dernier dénombrement de 1790, accuse 1.666 habitants, outre 217 personnes au-dessous de 5 ans, et 210 absents des Etats. De ces derniers, beaucoup sont fixés à Paris, d'autres dans les grands centres, quelques-uns en Allemagne, en Autriche et même en Pologne. Les terres cultivables de Saint-Gervais ne suffisent pas à la subsistance de tous ses habitants, l'industrie est nulle, et tous ces émigrants, surtout hommes de peine, employés, domestiques, commerçants, vont chercher à l'étranger leur pain de chaque jour.

Ce chiffre considérable de population, en 1790, était déjà sensiblement le même deux siècles plus tôt. La visite pastorale de Saint François de Sales, du 27 Juillet 1606, enregistre, en effet, environ 400 feux.

Populeuse paroisse rurale, qui apparaît de plus comme très ancienne. Quatre cloches se balancent dans le beffroi de son église. L'une, du poids de quatre quintaux, est au millésime de 1108 ; une autre, du poids de 17 quintaux, est

au millésime de 1159 (3). Ces deux cloches du XII^e^ siècle n'attestent-elles pas, qu'en ces temps reculés existait déjà à Saint-Gervais une famille religieuse notable et organisée? Et la tour imposante du clocher, avec son entrée ogivale, et qui, dans sa partie inférieure, a subi l'ineffaçable empreinte de la patine des siècles, ne semble-t-elle pas en fournir un second témoignage ?

Tour massive qui a survécu à l'ancienne, et probablement première église paroissiale de Saint-Gervais. Celle-ci, tombant de vétusté, disparaissait intégralement en 1697. A quelle époque remontait-elle ? Les anciennes visites pastorales relatent qu'elle abritait sept chapelles dans son enceinte, et érigées sous divers vocables, mais les documents sont muets sur son âge et sa valeur artistique (4).

L'église actuelle, sous le vocable des Saints-Gervais et Protais, a été complètement réédifiée, dans le style Renaissance, et aux frais des paroissiens, pendant les années 1697 et 1698. Dans le cours du siècle, elle n'a pas subi de transformations ; sa physionomie reste, en 1792, ce qu'elle était le lendemain de sa construction, et ce qu'elle est encore de nos jours, sauf les autels, au nombre de trois, qui sont de la première moitié du siècle dernier, et les peintures intérieures, du commencement de ce XX^e^ siècle. C'est, sans doute, de la reconstruction de l'église que datent aussi les magnifiques tilleuls séculaires qui ombragent sa façade.

Si nous pénétrons dans la sacristie, nous trouverons des

(3) Relation de l'incendie du clocher, en 1792. A. Octenier.

(4) L'ancienne église, démolie en 1697, comptait les chapelles suivantes : 1° La chapelle de Ste Catherine et de St Nicolas, de la nomination du Seigneur Dufresney ; 2° la chapelle sous le vocable de St Michel et St Félix, de la nomination des familles Roch de Seiry et Gerdil ; 3° la chapelle de N.-D. de la Consolation et de St Pierre, de la nomination des seigneurs Dufresney, de la Comtesse et du Châtelet ; 4° la chapelle de Ste Anne et de St Blaise, de la nomination des Mermot ; 5° la chapelle de St Crespin et St Grat, de la nomination de Delle Anne-Marie de Loche ; 6° la chapelle de St Sébastien et St Antoine, de la nomination du S^r^ Dufresney : 7° la chapelle de N.-D. la Blanche et St Loup, de la nomination du seigneur Dufresney d'Hautecour. (Visite pastorale du 25 juillet 1766.)

ornements très nombreux, assortis, les uns de réelle valeur. L'inventaire que vont en faire quelques mois plus tard les officiers municipaux, en exécution du décret de l'Assemblée générale des Allobroges, révèlera cinq calices, deux ostensoirs, deux paires de burettes, le tout en vermeil ou en argent ; puis des ornements en grand nombre pour chaque couleur de la liturgie, consistant en chasubles, tuniques, dalmatiques, chapes, parures de chaire et parure de lutrin, le tout assorti. Luxe d'ornements qui laisse croire que les cérémonies des jours de fête et même des simples dimanches se font avec une imposante solennité. De plus, les nombreuses fondations de Messes et de services funèbres attestent que le culte des trépassés est très en honneur dans la paroisse. On semble respirer un air d'aisance dans la Maison de Dieu, comme aussi un air de piété dans la masse des fidèles.

Les adultes des deux sexes, en grande majorité, font partie de l'une ou de l'autre, ou de plusieurs à la fois, de ces associations pieuses, connues sous le nom de confréries, et qui sont comme des sociétés de secours mutuels, dans l'ordre spirituel. Avec les deux confréries du Saint-Sacrement et du Saint-Rosaire, qu'on rencontre de nos jours dans toutes nos paroisses, on trouve, à Saint-Gervais, la confrérie du Saint Nom de Jésus, et celle de Saint Isidore. Très florissantes, elles possèdent leurs statuts, approuvés par l'autorité ecclésiastique, et leur caisse commune, qui reçoit, avec la cotisation imposée, les offrandes volontaires et, de temps en temps, les legs pieux des membres décédés. L'association, avec ses insignes religieux, assiste en corps aux funérailles de ses membres et fait célébrer une messe pour le confrère qu'on vient d'accompagner au champ du repos. Les confrères du Saint Nom de Jésus et de Saint-Isidore ont aussi leur fête corporative annuelle, qu'on célèbre en grande pompe. Après une Messe solennelle, le repas en commun est toujours de tradition. Les fêtes accompagnées de banquet sont rares à cette époque. Aussi, on en profite largement ; on s'y pressera en grand nombre. La durée du repas se prolongera outre mesure. D'aucuns feront quelque accroc aux règles de la tempé-

rance et de la frugalité chrétiennes. Le soir, on regagnera son domicile en la compagnie de quelques amis. Les habitations sont très distantes dans la vallée de Montjoie. Avant de se séparer, on fera une station encore à Bionnay, chez l'aubergiste Revenaz, ou dans l'échoppe de Jean-Claude Pellier, Maître cordonnier et débitant de spiritueux (5). Plus tard, rentré à la maison, dans la durée plus longue d'un sommeil plus lourd, la femme rangera les vêtements de son mari et, la curiosité aidant, en passera l'inspection, établira un inventaire et s'étonnera de la dépense. On en causera le lendemain dans le ménage, on causera peut-être dans la paroisse. Abus inévitables contre lesquels tonne le clergé paroissial et que l'Evêque lui-même tente de réprimer. Le 25 juillet 1766, Mgr Biord, Evêque du Diocèse, en visite pastorale à Saint-Gervais, « exhorte fortement les susdits confrères de modérer leurs dépenses dans le repas qu'ils sont en usage de donner le jour de leur fête, et même de le supprimer, autant qu'il sera possible » (6).

Ces défaillances individuelles ne portent pas à conséquence ; ce ne sont que de pâles ombres au tableau. On se surveillera mieux l'année suivante, et l'esprit chrétien n'en souffre pas. La masse des fidèles, hommes, femmes et enfants, en dépit de la distance, des intempéries, fera régulièrement acte de présence aux offices des dimanches et des jours de fêtes et observera la trêve dominicale. Il ne restera à la maison que les infirmes, les garde-malades et les petits enfants. On trouve avec raison l'église paroissiale bien distante, on la voudrait dans un rayon moins éloigné, on voudrait s'unir à une nouvelle paroisse qui vient d'être érigée et dont l'église n'est pas distante. Encore ce 25 juillet 1766, les chefs de famille des hameaux de

(5) Le Dimanche 11 Février 1777, Claude feu Michel Rosset, du Champel, ayant assisté aux offices à St-Gervais, s'attardait à boire de l'eau-de-vie chez le débitant Jean-Claude Pellier, cordonnier à Bionnay, en compagnie de Isidore feu Gabriel Rosset. Le lendemain, on le trouvait mort à peu de distance du village du Champel (Rapport de police, A. Octenier).

(6) Procès-verbal de la visite pastorale du 25 juillet 1766.

Tresse d'Amont et du Crest, paroisse de Saint-Gervais, au nombre de huit (7), demandent une audience à l'Evêque, et lui exposent « qu'étant éloignés de l'église d'environ deux heures en beau temps, même pour des personnes robustes, ils ne pouvaient y venir en temps d'hiver à moins de trois heures, surtout pour les vieillards, femmes enceintes, enfants et infirmes, sans parler des mauvais chemins et du torrent, dit le Nant du Creux, fort souvent impraticables, qu'ils doivent passer pour venir à Saint-Gervais. Ils supplient très humblement Monseigneur de vouloir bien les unir à la paroisse des Contamines, pour le spirituel tant seulement, leur permettant d'y satisfaire à leurs devoirs de Chrétiens, attendu que les maisons les plus éloignées de l'église des Contamines ne sont que d'une petite demi-heure et sans aucun danger, priant en même temps les dits Rds Seigneurs, doyens et chanoines de Sallanches, de vouloir bien consentir à leur juste demande. »

L'Evêque leur fait le plus paternel accueil. Il a visité, la veille, la nouvelle paroisse des Contamines qui vient d'être détachée tout récemment de son église Mère, Saint-Nicolas de Véroce. Accompagné de son Vicaire général, Mgr Conseil, futur Evêque de Chambéry, et de son aumônier, Rd Greffoz, il a parcouru à cheval, suivi de son cortège, la longue distance qui le sépare de Saint-Gervais. Il a vu les lieux, observé l'état des ponts et des chemins, son opinion est faite, il désirerait exaucer les vœux des suppliants. Mais la paroisse de Saint-Gervais est unie à perpétuité au Vénérable Chapitre de la Collégiale de Sallanches, nous le verrons bientôt, et de ce chef, l'Evêque a les mains liées. Aussi, lit-on, textuellement dans le procès-verbal : « Monseigneur en déclarant l'exposé des suppliants véritable quant à la distance respective des lieux

(7) Les chefs de famille de Tresse d'Amont et du Crest dont il s'agit ici sont : les honorables Jean-Pierre, Pierre et Gaspard frères à feu Pierre Gilier ; Joseph à feu Nicolas Seigneur ; Jean François à feu François Bouvard ; Louis à feu Joseph Déchosal, Joseph à feu Jacques Jacquet et Nicolas fils de Joseph Jacquet, tous habitants des hameaux de Tresse d'Amont et du Crest. (Visite pastorale du 25 juillet 1766.)

pour avoir icelui observé le tout hier en venant icy depuis l'église des Contamines et avoir remarqué la position des dits villages de Tresse d'Amont et Crest que l'on peut voir facilement depuis le grand chemin s'est réservé de rendre droit sur leur réquisition après que le dit Vénérable Chapitre de Sallanches aura été ouï à quel effet les suppliants pourront se pourvoir par devant Sa Grandeur ainsi et comme ils verront à faire. » Les suppliants obtiendront plus tard satisfaction.

L'église paroissiale possède aussi des annexes, au nombre de dix, connues sous le nom de chapelles rurales, et disséminées sur les deux rives du Bon Nant, à des distances plus ou moins considérables, partout où il y a agglomération de fidèles.

La plus récente et la plus rapprochée se trouve au village des Pratz, à vingt minutes du Chef-Lieu et à 850 mètres d'altitude. Le voyageur la rencontre aujourd'hui, dominant le village et à cheval sur la route qui traverse la vallée de Montjoie. Elle est due à la pieuse libéralité d'un insigne bienfaiteur de Saint-Gervais, Nicolas Revenaz, enfant du village des Pratz, bourgeois de Vienne en Autriche, et fondateur d'autre part de la régence des garçons et de la régence des filles, à Saint-Gervais. Revenaz l'érigeait et la dotait en 1713. Le vicaire régent, de par ses fonctions, est tenu d'y célébrer une Messe par semaine aux intentions du fondateur, indépendamment de quelques autres Messes de fondation. On y voit un curieux rétable, orné de deux colonnades ouvragées à chapiteau d'un beau travail, encadrant un tableau de N.-D. de Compassion. A la base du tableau, deux cartouches portent :

1713 DIE XVII MARTII

SUMPT. D. NICOLAI REV (8)

Quatre chandeliers assortis, en bois finement sculpté,

(8) Erigé le 17 Mars 1713, par les libéralités de Nicolas Revenaz.

et les statues de St Donat et de St Nicolas, Evêques, le tout de la même époque, en complètent la décoration. Dans quelques mois, les habitants du village sauront soustraire à la fureur des vandales révolutionnaires ces décorations ainsi qu'une curieuse chasuble au tissu métallique, précieux souvenirs de l'enfant du village parti pauvre, et qui s'éleva par son travail au rang des riches bourgeois de la grande cité de Vienne. Les villégiateurs du XX^e^ siècle ne quitteront pas Saint-Gervais sans faire une visite à cette humble chapelle.

De la Chapelle des Pratz, on atteint, en une demi-heure, le gros village de Bionnay. Il est en ce moment, par le chiffre de sa population, comme la seconde capitale de la vallée de Montjoie. Ses maisons, assises irrégulièrement, bordent les deux rives du torrent impétueux qui descend du Glacier de Bionnassay. La Chapelle du village se dresse au carrefour des chemins de Saint-Gervais et de Bionnassay et sur la rive droite du torrent. Erigée sous le vocable de l'Annonciation de Notre-Dame, elle est déjà plus que séculaire en 1792.

Nous lisons dans les registres de l'Evêché de Genève : « Du premier Décembre mil six cent vingt trois a comparu au greffe de l'evesché de Genève M^re^ Nicolas Duquit alias Grandpierre, auquel appartient le droit de patronage de la chapelle nouvellement fondée au village de Bioney paroisse de Saint-Gervais soubz le vocable de l'Annonciation de la Vierge Marie à cause de la dotation par luy faicte au prouffit d'icelle chapelle par acte reçeu par M^e^ Rosset N^re^, le vingtième d'Aoust dernier par lequel de son bon gré donne, cède, remet et transporte purement et perpétuellement son dict droict de patronage à H^e^ Nicolas fils de feu Jean Octhonier, paroisse de Saint-Nicolas de Vérosse habitant à présent au dict lieu de Bioney et aux siens présents et advenir. Icelluy Octhonier présent et acceptant lequel en contemplation de la présente donation, rémission et transport de droict de patronage donne purement simple-

ment et pour une fois au prouffit de la dite chapelle la somme de cent florins monnoye de Savoye qui seront posés et ypothêqués sur fonds subfisants et capables et seront les fruits et revenus annuels en provenant appliqués et employés à l'entreténement et décoration de la dicte chapelle et augmentation de service telle qu'il plaira à Monseigneur le R^me^ ou le seigneur son vicayre général ordonner lesquels comparants supplient très humblement voulloir approuver et authoriser tout le contenu au présent acte qu'ils ont respectivement faict et passé soubz et avec toutes promissions serments prestés par le dict M^re^ Duquit mettant la main à la poitrine et par le dict Octhonier sur les saintes escriptures obligations de leurs biens présents et advenir qu'ils se constituent tenir renonciations à touttes autres clauses requises de quoy ont requis acte.

« Faict Annessy les an et jour susdits.

« Rosset. »

L'approbation épiscopale suivait le 27 septembre 1624, scellée du sceau de l'évêché et sous la signature de Louis de Sales, Vicaire général.

Voilà la famille Octenier investie régulièrement du droit de patronage de la Chapelle de Bionnay. Un siècle et demi plus tard, le 29 septembre 1778, le châtelain Octenier écrira dans ses notes : « Comme cette chapelle se trouvait en très mauvais état, nonobstant plusieurs réparations faites de tems à autre, en l'année 1772, M^e^ Alexandre François Octenier, notaire royal et châtelain du mandement de Montjoye, en projeta le rétablissement de concert avec discret Nicolas feu Joseph Revenaz l'un des plus apparens du village de Bionney, et gardien des ornements depuis que M^e^ Joseph Octenier, Notaire, déshabita le susdit Village le 26 Novembre 1740 pour s'établir dans son acquisition des biens de la Comtesse.

« Le dit S^r^ Châtelain Octenier s'imagina qu'il convenoit de construire cette chapelle en voute, au lieu de la refaire à plancher de sapin, mais pour concerter un tel décor avec tout le ménagement nécessaire, il s'en fit faire un plan de concert avec le Rd Recteur de la paroisse par le S^r^ archi-

tecte Joachino Gualino de Sostegno en Piedmont, lequel plan il communiqua ensuite à Monsieur Joseph Duffoug-Favre, orionde du même village bourgeois de Paris, lequel sur l'exhortation de plusieurs compatriotes notamment des S^rs^ Nicolas Hotegindre et Nicolas feu Jean Jacques Revenaz de St-Nicolas de Véroce, voulut bien sacrifier pour cette dépense la somme de 25 louis neufs qu'il fit payer par anticipation entre les mains du dit Nicolas Revenaz, Aubergiste à Bionney, au mois d'août 1773. Et le dit S. Duffoug-Favre étant venu à décèder au printemps de 1774, ses héritiers délibérèrent de ne point retirer cette somme qui fut depuis lors un mobile à accélérer l'ouvrage, en conséquence dès que les habitants du village voulurent bien se charger de fournir tous les matériaux à pied d'œuvre, l'on en donna le prix fait en automne 1775, savoir, pour la maçonnerie au dit Joachin Gualino et à Charles Gualino son associé, iceux déjà chargés de la construction du pont de Bionney, où l'on trouva quelques pièces de tuf de reste dont les paroisses du mandement avaient fait les corvées. »

« Le prix fait de la maçonnerie fut donné pour 320 livres, et celui de la charpente pour livres 100. »

Octenier nous a laissé aussi l'état des recettes encaissées et des payements effectués pour la reconstruction de cette chapelle, ainsi que la longue liste des souscripteurs. Les divers membres de la famille Octenier y figurent pour la somme totale de 148 livres 5 sols, Rd Jean-François Berthod, Régent de Saint-Gervais, pour 2 livres, Rd André Cruz, Régent de Saint-Nicolas, pour 3 livres. Le mantant des souscriptions s'éleva à 855 livres, 2 sols, 4 deniers ; et le montant total de la dépense à 841 livres, 18 sols, 4 deniers. Le 25 octobre 1777, eut lieu la cérémonie de la bénédiction de cette nouvelle chapelle et le châtelain rendit ses comptes ce même jour.

L'autel, à forme de tombeau, est surmonté d'un rétable en marbre artificiel et porte un tableau neuf, commandé et payé 32 livres au peintre Décret de Bonneville. Son ameublement consiste en un calice coupe d'argent et pied cuivre doré, cinq chasubles dont trois de peu de valeur,

trois aubes, deux nappes d'autel, quatre chandeliers cuivre, un missel et une cloche du poids d'un demi-quintal.

A la veille de la Révolution, les revenus de la Chapelle s'élèvent à 24 livres, 1 sol, 4 deniers pour 16 Messes annuelles.

Eu égard à la modicité de ces revenus, le recteur particulier de la chapelle, Rd Pierre Gavard, originaire de Viuz-en-Sallaz, ami de la famille Octenier, prêtre avancé en âge et vivant dans la retraite, à Livron, paroisse de Monthoux, est autorisé à acquitter ces messes dans le lieu de sa résidence, à moins qu'un prêtre du voisinage de Bionney veuille bien s'en charger.

L'ouragan de la Révolution va passer sur la Savoie. La chapelle, restaurée depuis 15 ans, se verra dépouillée de sa faible rente, de sa modeste cloche et de son ameublement. Mais elle tiendra et restera debout. Elle tiendra encore un siècle plus tard, dand la nuit du 11 au 12 juillet 1892, quand le torrent perfide qui arrose Bionnay, grossi de la formidable masse de 150 mille mètres cubes d'eau, de glace, de rochers et de bouc, détachés subitement du glacier de Tête-Rousse, roulera ses flots dévastateurs sur le village, engloutira la moitié de ses maisons et causera la mort de 35 personnes, surprises dans leur premier sommeil. La trombe des éléments déchaîné atteindra la chapelle, dépassera le niveau de ses murs sans lui faire d'autre mal que d'imprimer sur ses parois et les pièces de sa charpente des plaques d'une boue fétide et adhérente, qu'on laissera se dessécher pour les montrer plus tard au visiteur, en mémoire de la catastrophe.

Le village de Bionnay, à moitié détruit, éloigné de la nouvelle chaussée créée depuis et qui traverse la vallée de Montjoie, ne retrouvera sans doute jamais sa prospérité première.

Une pierre antique, enchâssée dans la façade de la maison d'école, rappelle, à Bionnay, le souvenir de la famille Octenier.

Au delà de Bionnay, la vallée de Montjoie se resserre à tel point, qu'avant la Révolution, il n'y a de place encore que pour le lit étroit du torrent. En aval de ce défilé sauvage, surnommé « Les Etroits », le chemin s'élève brusquement sur la gauche et débouche au hameau de La Villette, qui précède de quelques cents mètres les maisons du Jourdil et le village plus important de La Gruvaz. Le torrent qui descend du glacier de Miage arrose ce dernier village profondément encaissé entre le massif de Miage et les pentes abruptes du Mont Joli. Nous sommes à une heure et demi de marche de l'église paroissiale de Saint-Gervais et à 1.050 mètres d'altitude. La population de ces villages et lieux circonvoisins est assez dense, si bien qu'on songe sérieusement, vers 1760, à se détacher de Saint-Gervais, à bâtir une église, doter un curé et s'ériger en paroisse. Déjà on a réuni quelques capitaux et même versé entre les mains du Curé de Saint-Gervais, à titre d'indemnité à la Mère-église, la somme de 860 livres. Toutefois, devant les difficultés à vaincre, et que le châtelain Octenier s'abstient de signaler et d'approfondir, on se désiste de ce projet. On restera encore paroissiens de Saint-Gervais, et on se contentera, en attendant mieux, de la modeste chapelle rurale bâtie par les ancêtres du village de la Gruvaz. A quelle date remonte cette chapelle ? Les documents sont muets. Peut-être n'est-elle pas si ancienne du fait qu'elle est sous le vocable de St François de Sales en même temps que sous le vocable de St Grat et de St Bernard de Menthon. Ameublement, revenu, tout est modeste. Le total de ses capitaux, qui sera évalué par les officiers municipaux, ne dépasse pas 711 livres, dont une partie du revenu est affecté à l'entretien et aux réparations de la Chapelle.

A La Gruvaz, nous sommes proches de la frontière des Contamines. Revenons sur nos pas, et, par les rampes des sentiers à pic, grimpons au Champel et visitons sa Chapelle. Ce village qui surplombe Bionnay, à 1.150 mètres

d'altitude, est assis sur un plateau étroit adossé au massif du Vorassey qui sépare la vallée du Miage de la vallée de Bionnassay. Village déshérité au point de vue des communications, l'on ne peut y avoir accès que par des chemins à mulets.

Le mot Champel aurait une étymologie latine, *campus belli,* camp de guerre. De fait, la position de ce village semble avoir eu jadis une réelle valeur stratégique quand il s'agissait de défendre l'accès de la vallée de Chamonix par le Col de Voza. Et l'archiviste départemental de la Haute-Savoie, le Chanoine Ducis, signalait à la Société Florimontane, à la séance du 8 août 1878, la position d'un camp celtique qu'on lui avait fait observer, peu auparavant, au plateau du Champel. Si le Champel d'avant la Révolution est déshérité de par ses voies d'accès, du moins, il bénéficie de par ailleurs de quelques privilèges. « Le territoire du Champel, écrit Octenier, dans son rapport au Sénat de Savoie, en 1790, a été de tout temps exempt de payer la Dîme. On tient par tradition que la Dame Béatrix, fille du Seigneur Comte Pierre de Savoye, baronne de Faucigny, dont le corps repose en la Chartreuse de Mélan, par elle fondée, étant venue pendant le tems de la moisson dans son château de Montjoie, dont les matériaux ont servi à la batisse de la nouvelle Eglise des Contamines, et ayant vu emporter tout le bled par des vens impétueux, fut touchée de compassion et donna un rescrit à tout le village, en fait des dimes ce rescrit qui était sur parchemin a pourri par antiquité dans un endroit humide des archives du clocher. »

La Chapelle du Champel, sous le vocable de St Barthélemy, occupe le centre du village. De son origine, nous ne savons rien. Par ses proportions, son mobilier et ses ressources, elle est plus modeste que celles que nous avons signalées jusqu'ici. Et l'inventaire des officiers municipaux n'enregistrera que des ornements de peu de valeur, une cloche d'un demi-quintal, et une rente de 8 livres 4 sols pour la rétribution de 8 Messes.

La Grande Dauphine Béatrix de Faucigny, qui accordait des privilèges au hameau du Champel, n'oubliait pas non plus Bionnassay. Ce village, qui fait suite au Champel en remontant la vallée de Bionnassay, est blotti contre le revers du Prarion, à plus de 1.200 mètres d'altitude, en face de l'imposant glacier auquel il a donné son nom. On peut y accéder du Champel en 40 minutes, par un sentier qui longe la rive gauche du torrent et les pentes abruptes du Vorassey, sentier très dangereux pendant la période des avalanches. Le village, très ancien, semble avoir eu, au XIII^e^ siècle, par le chiffre de sa population, une importance qu'il a perdue depuis. Le 6 des Ides de-Juin 1296, Béatrix, la souveraine du Faucigny, donnait la montagne du Prarion, en albergement perpétuel, aux habitants de Bionnassay et à leurs consorts. Nous avons entre les mains une transcription latine de cette longue Charte, faite le 26 janvier 1532, par le Notaire Jean Mugnier, de Magland, et magnifiquement écrite en caractères gothiques. Or, de ce document il résulte que les consorts des habitants de Bionnassay étaient les hommes des villages de la Forêt, de Saint-Gervais, du Vernet, des Pratz, de Montivon et de Bionnay, et non pas exclusivement les pauvres de Saint-Gervais, ainsi que le raconte une vieille tradition.

Le village de Bionnassay, au XIII^e^ siècle, comptait déjà des Battendier et des Burnet, et, éloigné de deux heures du Chef-lieu, il devait posséder sa chapelle particulière, dans ces temps reculés. La Chapelle que nous y rencontrons à la veille de la Révolution, et dont nous ne connaissons pas la date, est placée sous le vocable de St Laurent et de Ste Magdeleine et de la nomination des Battendier. Mais la famille Battendier n'a pas usé de son privilège depuis la mort de Rd Gaillard, Chanoine de Sallanches, dernier recteur de la chapelle de Bionnassay avant la Révolution. Comme les autres chapelles, nous la trouvons modestement meublée. Sa cloche est du poids d'un quintal. Son revenu consiste en la cense de 27 livres, sous la charge annuelle de 18 messes, réduites à 14 par Mgr Biord.

Quittons Bionnassay par un sentier de montagne un peu difficile, qui se dissimule en maints endroits et connu seulement des habitants du pays. En moins d'une heure, nous déboucherons sur le versant immédiat de la vallée de Montjoie à Montivon, après avoir franchi un site bien abrité et à la flore renommée, le Col de Mont Forcher. Montivon est le berceau des Roc-Gindre, comme Bionnassay est le berceau des Battendier et des Burnet. Le village, à 1.200 mètres d'altitude, est ancien, plus populeux que de nos jours et ses habitants partagent, avec ceux de Bionnassay et les consorts, la jouissance de la montagne du Prarion.

On y rencontre encore une ancienne chapelle, sous le vocable de St Roch et de St Félix, en faveur de laquelle Jean Roc-Gindre constituait une rente de trois florins, le 20 août 1679, Octenier, Notaire. En 1766, la chapelle est en mauvais état, l'Evêque enjoint à qui de droit de la réparer.

A la veille de la Révolution, nous la trouvons suffisamment, mais modestement, meublée, avec une cloche du poids d'un demi-quintal, et un revenu de 10 livres, 1 sol, 4 deniers.

Montivon entendra plus tard le sifflet strident de la locomotive, entraînant, à modeste allure, la foule des touristes à l'assaut du Mont-Blanc. Le convoi haletant fera invariablement halte à Montivon.

En attendant l'arrivée des touristes du XX^e^ siècle, faisons aussi halte à Montivon, belvédère unique pour contempler la vallée de Montjoie dans tout l'éclat de son relief.

Sous nos pieds, à 400 mètres de profondeur, le torrent du Bon Nant roule ses eaux rapides à travers la vallée. Il étincelle, en maints endroits, aux feux du soleil, comme un ruban d'argent. Arrivé près du village de Saint-Gervais, on le voit s'engouffrer tout à coup dans une gorge étroite et boisée, crevasse géante, profonde de 200 mètres, d'une superficie de plus de 50 hectares, qui sera plus tard le parc pittoresque très fréquenté de l'Etablissement Thermal. Sur sa rive gauche, connue sous le nom de Rive d'Armance,

s'étagent, au milieu des vergers ou à l'orée des bois noirs, de multiples villages, tous ressortissants à Saint-Gervais et possédant leur antique chapelle :

1° La chapelle de Cupelin, à 45 minutes de l'église et à 900 mètres d'altitude, sous le vocable de la Présentation de Notre-Dame, de St Gervais et de St Guérin, érigée en 1654, par les habitants du village, et dotée d'un revenu de 10 florins pour la célébration de 8 Messes. Unie à la régence depuis 1768, sont revenu en ce moment est de 23 livres 12 sols 3 deniers.

2° La Chapelle de Champoutan, sous le vocable de St Guillaume, de St Sébastien et de St Roche, à 1 heure et demie du chef-lieu et à 1.100 mètres d'altitude, avec un revenu de 26 livres 5 sols, pour la célébration de 14 Messes.

3° La Chapelle du Gollet, sous le vocable de Ste Anne et de St Joseph, à 1 heure du Chef-lieu et à 950 mètres d'altitude, avec un revenu de 15 livres 14 sols, et dont les charges sont ignorées.

4° La Chapelle du Col de Joux, dans la région des pâturages, à 1.400 mètres d'altitude et à 2 heures et demie du Chef-lieu, sous le vocable de St Pierre et de St Symphorien, et dont l'entretien incombe aux communiers d'Armance. Sa dotation est inconnue (9).

Toutes ces chapelles que nous venons de signaler ou de visiter sont généralement pauvres d'art et d'architecture, pauvres de biens et de revenus, mais les villageois qui les fréquentent sont riches de foi et de dévouement. A certains jours de l'année, la petite cloche lance de bon matin ses joyeuses envolées, c'est fête au village. Les habitants, endimanchés, se donnent rendez-vous à la Chapelle. Les enfants accourent, les femmes, les vieillards, les infirmes suivent les enfants. Ces derniers ne peuvent, en raison de la distance, se rendre à l'église paroissiale, ils profitent de la présence du vicaire, quelquefois du curé, pour entendre la Messe et accomplir leurs devoirs religieux. Mais la Révolution gronde sur les frontières de Savoie. Bientôt ces chapelles assisteront impuissantes à la confiscation de leur

(9) Cette chapelle seule n'existe plus au XX^{e} siècle.

cloche, de leurs ornements, de leur modique dotation. Le formidable orage dissipé, elles rouvriront leur porte, fermée depuis bientôt dix ans. La piété des fidèles de la localité s'appliquera à panser leurs plaies. Un siècle plus tard, la tempête grondera de nouveau, s'abattra encore sur les églises et les chapelles, entraînera la confiscation des petites rentes, péniblement reconstituées au cours du XIXe siècle. Mais ces modestes chapelles, plusieurs fois séculaires, resteront debout pour braver de nouveaux orages, et la Croix, symbole d'espérance, continuera de briller sur la flèche de leur campanile.

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉGLISE UNIE A LA COLLÉGIALE DE SALLANCHES EN 1576.
APPEL COMME D'ABUS DEVANT LE SÉNAT DE SAVOIE EN 1672
SENTENCE ARBITRALE. — CONFLIT ENTRE LA PAROISSE ET LE CHAPITRE.
EMANCIPATION DES TERRES ET AFFRANCHISSEMENT DE LA DIME.
SES HEUREUX EFFETS.
R^d TUPIN, CURÉ DE LA PAROISSE ; R^d MOREL, VICAIRE ;
R^d DUNAND, VICAIRE RÉGENT.
LA RÉGENCE DES GARÇONS ET LA RÉGENCE DES FILLES
R^d GAVARD, CHAPELAIN DE BIONNAY. — REVENUS DU CURÉ
ET SES CHARGES. — IL DEMANDE UN VICAIRE SUPPLÉMENTAIRE.
OPPOSITION DU CHATELAIN OCTENIER. — INCENDIE DU CLOCHER.
LA RÉVOLUTION. — INVENTAIRE DES OFFICIERS MUNICIPAUX.
DÉPART DU CURÉ ET DES VICAIRES POUR L'EXIL.
OFFENSIVE DES TROUPES SARDES.
R^d TUPIN REVIENT MOURIR A S.-GERVAIS. — L'ARCHITECTE AMOUDRUZ.
SAINT-GERVAIS RETROUVE SON INDÉPENDANCE PAROISSIALE.
LES SOURCES THERMALES. — SAINT-GERVAIS ET LES TEMPS NOUVEAUX.

« L'église paroissiale de Saint-Gervais, écrit, en 1790, le Châtelain Octenier (1), était anciennement de collation libre (2), ainsi que la cure de ce lieu, avant l'union qui en

(1) Etat pour la communauté de St-Gervais concernant la dixme et la portion congrue des Rds S^rs Curé et Vicaire, dressé en exécution des ordres du Sénat de Savoie, portés par sa lettre imprimée du 8 juin 1790.

(2) Expression signifiant que l'Evêque avait toute liberté pour nommer le curé de la paroisse.

fut faite au Vénérable Chapitre de la Collégiale de Sallanches par Bulle du 13 octobre 1576, donnée à Tusculi par le Pape Grégoire XIII la cinquième année de son Pontificat (3). Cette Bulle ayant été obtenue du Saint Siège, sans que la paroisse fut ouïe, et sans observer les formes du droit, il y eut appel comme d'abus par devant le souverain Sénat de Savoie, au mois d'août 1622 ; eu égard aux différents griefs que cottoient les paroissiens, et en même temps la cure fut mise au concours par Sa Grandeur Jean-François de Sales, Evêque de Chalcédoine, élu coadjuteur en l'absence du glorieux St François de Sales, son frère, mais il ne fut pas plus difficile au Chapitre de Sallanches d'arrêter ces provisions, que de se procurer la dite Bulle, parce que le Bénéfice leur tenait au cœur pour ne point interrompre leur seigneurie spirituelle depuis Sallanches jusqu'aux confins du Valley, soit Vallorcine ; outre que ce bénéfice passait pour être riche et valait 700 ducatons francs, à cause des nombreuses fondations et des dîmes considérables qui y étaient affectées. »

Ces quelques lignes du châtelain de Montjoie sont significatives. En 1576, la paroisse de Saint-Gervais, non consultée, passe sous la juridiction du Chapitre de la Collégiale de Sallanches, qui l'administre par un de ses chanoines qu'il députe comme curé de Saint-Gervais. En 1622, la paroisse, forte de l'assentiment de l'Evêque, qui met la cure au concours selon la coutume d'alors, et l'ordonnance du Concile de Trente, tente de secouer le joug du Chapitre, et de faire déclarer son union avec le Chapitre nulle, par défaut de consentement et pour vice de forme. Ses efforts soutenus demeurent inutiles, ils se brisent contre cette forteresse que paraît être la Collégiale de Sallanches. Auprès du Saint-Siège, comme au Sénat de Savoie, l'autorité du Chapitre l'emporte sur celle du Prince Evêque de Genève.

Les parties, cependant, par leurs procureurs respectifs,

(3) La Collégiale de Sallanches, érigée en 1388 par le Pape Clément VII, Robert de Genève, siégeant à Avignon.

signent, à Chambéry, le 3 juin 1623, une sentence arbitrale qui ne donne pas satisfaction à la paroisse (4).

La paroisse n'en prend point son parti. Pendant plus d'un siècle, elle subit sans enthousiasme le sort qui lui est fait. Des conflits nombreux éclatent, des procès sans fin s'ensuivent et les curés nommés par le Chapitre se succèdent rapidement au presbytère de Saint-Gervais. Paroïsse et Chapitre font l'effet d'un ménage mal assorti.

Mais comment expliquer cette aversion, cette antipathie du troupeau pour son Pasteur ? La paroisse fait-elle donc profession d'athéisme et d'impiété ? Loin de là, de temps immémorial, la population de Saint-Gervais, dans son ensemble et plus que de nos jours, demeure très attachée à toutes ses pratiques religieuses, et un peu plus tard, en des circonstances tragiques, dans la matinée du dimanche 19 août 1792, on verra le Syndic et le Châtelain de Montjoie accompagner le Saint Sacrement, un flambeau à la main : et en 1793, le commissaire Rassat signalera au Club des Jacobins de Chambéry qu'il n'y a guère qu'un patriote ou deux par commune, dans la vallée de Montjoie.

Le conflit entre la paroisse et le Chapitre est d'ordre purement matériel et économique. Le troupeau veut bien pourvoir à la subsistance du pasteur, mais le troupeau s'impatiente, s'irrite et bêle, parce qu'il estime que le pasteur, en l'occurence le Chapitre, rase d'un peu près la toison de son troupeau.

En 1783, cependant, une radieuse éclaircie se produit tout à coup, dans le ciel sans cesse orageux de la paroisse.

A cette époque, une grande réforme économique vient de s'accomplir, l'émancipation des terres de Savoie, grevées depuis de longs siècles de la lourde hypothèque que conser-

(4) Les procureurs du Chapitre sont : Claude-Nicolas de Reydet, seigneur de Choisy, Doyen de Sallanches et prieur de Peillonnex, Jean Duffoug et Antoine Germain, chanoines de Sallanches, commis et députés par le Chapitre. Les procureurs de St-Gervais sont : Noble Jean-Baptiste Dufresney de la Comtesse et honnête Melchior Gontard, commis et députés par la paroisse.

vaient sur elles les seigneurs, héritiers des premiers possesseurs du sol. La communauté de Saint-Gervais, dans une série de contrats s'est affranchie de toute dîme laïque et de toute redevance féodale (5). Elle songe à s'affranchir aussi de la partie des dîmes qu'elle versait annuellement au Chapitre de Sallanches.

Après de laborieuses négociations, les procureurs respectifs de la paroisse et du Chapitre signent une transaction (10 Mai 1783, Vulliod, Notaire à Chambéry) en vertu de laquelle le Chapitre affranchit la communauté de Saint-Gervais de toute la dîme tant ancienne que novale (6), et, de son côté, la communauté s'engage à verser annuellement, au curé de Saint-Gervais, 320 livres pour supplément de portion congrue.

Les parties demandent aussitôt l'approbation de l'Evêque du diocèse, et le Chanoine Chappaz, procureur fiscal épiscopal, écrit en marge de la transaction : « Eu égard qu'il s'agit non seulement de mettre fin à un procès, mais encore d'en prévenir bien d'autres, et d'ôter ainsi tout empêchement au succès du ministère pastoral, nous n'empêcherons l'homologation et aprobation demandée de la transaction dont il s'agit. » Et l'Evêque, Mgr Biord, sanctionne cet accord et donne son approbation, le 9 septembre 1784.

(5) Familles possédant des fiefs à Saint-Gervais :

1° Le Baron de Villette, en qualité d'héritier du Comte de Montjoie, son oncle. Acte d'affranchissement du 24 février 1770, pour le prix de 17.000 livres (Jean-Baptiste Léger, Notaire) ;

2° Joseph-François de Cornillon de Méran, habitant à Passy. Acte d'affranchissement du 27 mars 1781, pour le prix de 12.000 livres (Muffat St-Amour, Notaire) ;

3° Jean-Baptiste de Loche, baron de Domancy et de St-Martin. Acte d'Affranchissement du 3 avril 1781, pour le prix de 2.208 livres Muffat St-Amour, Notaire).

4° Louis-Marin Dufresney d'Hautetour, habitant de Sallanches. Acte d'affranchissement du 30 mai 1781 (Muffat St-Amour, Notaire) ;

Et d'autres petits fiefs..., au total 32.594 livres. Cfr. *Abolition des droits seigneuriaux en Savoie*, Max Bruchet, Annecy, 1908.)

(6) Dîme novale, dîme perçue sur les terres nouvellement défrichées.

L'événement était très heureux pour la paroisse. Aussi, six ans plus tard, le 5 juillet 1790, Octenier, le châtelain de Montjoie, dans son rapport au Sénat de Savoie, écrira textuellement : « L'Etat des choses a bien changé, le curé d'à présent est d'une résidence plus permanente qu'autrefois, parce que depuis l'affranchissement des dîmes, il n'y a pas eu dans ce Chapitre les mêmes convoitises pour prendre en admodiation la cure et enchérir les prébendes de chaque chanoine, aujourd'hui, celui qui est curé perçoit les revenus de la cure et ne donne rien au Chapitre. »

Le Curé de Saint-Gervais, dont il est ici question et que le Châtelain Octenier s'abstient de désigner par son nom, est Rd Joseph Tupin, originaire de la paroisse de Vacheresse, dans le Haut-Chablais. Successivement Prêtre de la Sainte Maison de Thonon et Chanoine de la Collégiale de Sallanches, il est le dernier curé député par le Chapitre et le dernier curé de Saint-Gervais avant la Révolution. A l'heure où il prend en main le gouvernail de la paroisse, 1781, il n'est plus déjà jeune prêtre, il a dépassé la cinquantaine.

On ne voit pas qu'il ait joué un rôle dans la fameuse transaction qui vient d'être signée la seconde année de son installation à Saint-Gervais. Cependant, à partir de cette date, sa situation semble devenir meilleure et son autorité s'acroître. Il n'est plus obligé d'aller sur place partager une gerbe de blé avec ses paroissiens pour partager ensuite avec le Chapitre. Mais si son prestige grandit, il reste cependant Membre du Vénérable Chapitre, il ne l'oublie point assez, ses paroissiens le remarquent, et, de ce chef, il n'y a pas entre les paroissiens et le curé, entre les bons fidèles et leur pasteur, cette confiance mutuelle, cet abandon qui est la règle ordinaire. Le clergé séculier partage, dans une certaine mesure, cette mentalité qu'on observe dans la paroisse. Le 27 avril 1791, Rd Pierre Gavard, recteur de la Chapelle de Bionnay et retraité à Monthoux, écrit au châtelain Octenier : « Je crois, Monsieur et Cher ami, devoir vous marquer que devant me rendre à Annecy, sur la fin de Mai prochain, je suis résolu de me démettre de ma Chapelle de Bionnay, en faveur de celui que vous

m'indiquerez et désignerez, et prendrai des précautions pour n'être pas la dupe de Mr Tupin ; je crois que son intention est d'unir toutes les chapelles de la paroisse au Maître-autel, ou tout au moins de faire en sorte qu'elles soient sans recteur, afin d'avoir la faculté de les transmettre au Chapitre, dont la paroisse, de même que toutes les autres de sa dépendance, auront toujours à se méfier, *Capitulum mala bestia.* » (7)

Dans son rapport, dressé en exécution des ordres du Sénat de Savoie, daté du 5 juillet 1790, le châtelain Octenier fait l'exposé de tous les revenus de la cure de Saint-Gervais, portion congrue, fondations, messes, casuel, bénédictions des montagnes, offrandes, et il ajoute que le revenu total de la cure de Saint-Gervais doit excéder 2.000 livres.

Après avoir fait l'énumération des revenus du curé, il expose ensuite ses charges, dont la principale est l'entretien du vicaire de la paroisse. « Le curé de Saint-Gervais, écrit-il, a toujours été tenu à salarier un prêtre secondaire, appelé vicaire, qui acquitte beaucoup de Messes pour le Sr Curé, mais qui, outre son honoraire de 72 livres et sa nourriture, perçoit une portion des casualités et des rétributions de la boëte des âmes. »

« Outre le prêtre secondaire, ajoute-t-il, il y en a un troisième qui est établi et fondé sous la qualité de Régent et qui doit observer la règle des Collèges, sa fondation primitive est du 6 juillet 1703 (Passeriny, Notaire de Vienne en Autriche). Le sieur Nicolas Revenaz, natif de St-Gervais et bourgeois de cette ville, donna par cet acte 10.000 florins et en outre 4.000 florins par deux actes subséquents des 2 Février 1711, Ravier, notaire, et 12 Mars 1717, Thierrat, notaire, tant pour dédommager le Régent de la peine d'enseigner que pour célébrer trois

(7) Rd Pierre Gavard testait à Ambilly, le 15 juin 1792. Il légue 50 livres à distribuer aux pauvres de Vétraz-Monthoux, 100 livres à ceux de Groisy, 35 livres à l'église de Groisy, et dix livres à chacune des églises de Charvonnex et de St-Martin.

Messes par semaine de la manière y désignée. Le sindic et conseils avec six notables sont nominateurs de ce Régent. Ils font régir les capitaux par deux procureurs spécialement établis. Ils s'élèvent à présent à Livres 9819, 11 sols, 9 deniers, y compris quelques augmentations suivant l'acte de revestement du 4 juin 1790 par moi reçu. Ces capitaux produisent le revenu actuel de 419 livres, 16 sols, 8 deniers que perçoit le Rd S[r] Régent qui outre les obligations scolastiques est subsidiairement tenu aux fonctions spirituelles de la paroisse en troisième nécessité. »

Comme on vient de le voir, les fonctions d'instituteur public, à Saint-Gervais, sont remplies par un prêtre. On l'appelle le vicaire régent, et la maison d'école s'appelle la régence (8). Cet état de choses n'est point spécial à Saint-Gervais. La paroisse de St-Nicolas, sa voisine, possède aussi son vicaire-régent et sa régence, fondée et dotée presque à la même date, 1702 (9). La paroisse des Contamines ne fait pas exception. A peine détachée de son église-mère, St-Nicolas de Véroce, et érigée canoniquement, elle procède à la création de son vicaire-régent (10). En très grand nombre, nos paroisses du diocèse, et depuis de longues années, possèdent leur régence et leur vicaire-régent. Si les pouvoirs publics d'alors, et depuis tous les siècles, se désintéressent de l'instruction du peuple et l'abandonnent à l'initiative privée, nos évêques les suppléent dans toute la mesure de leurs faibles moyens. Dès l'an 1179, le Concile de Latran ordonne que chaque Cathédrale ait son maître d'école chargé d'instruire gratuitement les clercs et les écoliers pauvres. En 1563, le

(8) La régence de St-Gervais figure sous les numéros 17670 et 17671 de l'ancien cadastre. C'est l'emplacement actuel du jardin et de maison Conseil, Notaire.

(9) Régence fondée par Claude feu Louis Revenaz, le 28 décembre 1702, capital 10.000 florins.

(10) Régence fondée par les Jeanne, Nicolarde et Marie, filles de feu Jean- François Raddaz, capital 10.000 livres. (Acte du 14 mai 1772, Buttin, Notaire à Annecy.)

Concile de Trente renouvelle ces ordonnances et donne un nouvel essor à l'enseignement. Chez nous, en Savoie, c'est Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, à la fin du XVII[e] siècle, qui se fait le grand protecteur de l'instruction populaire en astreignant ses curés à créer, et à tenir les petites escoles, comme on disait alors.

Outre la régence des garçons, Saint-Gervais possède aussi sa régence de filles. Il la doit encore à la pieuse libéralité de l'insigne bienfaiteur de la paroisse, Nicolas Revenaz, qui la fonde par son testament du 12 Mars 1717, et qui lègue 3.000 florins pour payer une maîtresse qui apprendra aux jeunes filles à lire, à écrire et à travailler. Les parents du fondateur nommeront la régente qui subira un examen de capacité par devant le Rd Recteur de la paroisse.

Le régent de Saint-Gervais est un jeune prêtre, l'Abbé Alexandre Dunand, originaire de la ville de Thonon. Il a quatre ans de présence à Saint-Gervais, et remplit ses fonction d'instituteur depuis son ordination, en septembre 1788. Très absorbantes doivent être ses fonctions. Après avoir assuré ses classes quotidiennes, il est tenu, dans la soirée du samedi et des veilles de fêtes, de prêter son aide au ministère des confessions, de prendre son tour de prédication, de rehausser par son concours la solennité des offices, et même, en cas de nécessité, d'assurer les courses de nuit auprès des malades. Cette obligation est de nature à paralyser, dans une certaine mesure, ses fonctions de maître d'école.

L'instruction n'est point obligatoire : aussi, il serait intéressant de connaître la proportion des enfants qui fréquentent les cours dans les deux régences, de constater le niveau de l'instruction, d'enregistrer les succès obtenus. Mais les documents font défaut.

Les nombreux enfants qui habitent les hameaux très distants ne peuvent se rendre à l'école. On tâche encore d'y suppléer dans une certaine mesure. Il n'est pas rare de rencontrer, dans chaque village, un habitant un peu lettré. Pendant les longs mois d'hiver, sous l'impulsion du clergé de la paroisse, il s'improvise charitablement maître d'école,

et reçoit chez lui les enfants de son proche voisinage. Il apprend à lire, à signer son nom, à écrire. Les parents reconnaissants lui font quelques dons en nature, et l'invitent une fois ou l'autre, un jour de fête, à la table de famille. Ce sont, en général, tous ses émoluments.

Très absorbantes aussi les fonctions du vicaire en titre, jeune prêtre également, né à Magland, en 1770, l'Abbé Joseph Morel. Il se consacre exclusivement au ministère pastoral : catéchisme, prédication, confessions, malades, messes répétées dans les nombreuses chapelles rurales. Du fait qu'environ 1.500 paroissiens ont leur habitation à 1 heure ou 2 heures de distance, ses fonctions sont loin d'être une sinécure.

Aussi, Rd Tupin, curé de la paroisse, qui se sent vieillir, est-il en instances pour obtenir la création d'un second vicariat. Etant tenu de nourrir et de salarier le vicaire en titre, il prétend n'être pas à même de pouvoir assurer personnellement, sur les revenus du bénéfice-cure de Saint-Gervais, l'existence du second vicaire. Il provoque des souscriptions, dans la paroisse, en faveur de cette œuvre. Déjà il a réuni quelques capitaux dont le total dépasse mille livres. Un prêtre de Saint-Gervais, Rd Louis Octenier, propre frère du châtelain, est sur le point de consacrer une large part de son patrimoine à cette fondation. Le Châtelain s'y oppose, et ce dernier, à ce sujet, écrit encore : « Il y a bien à présent un quatrième prêtre habitué dans la paroisse qui est Rd Louis-Marie Octenier, mon frère, lequel a été une année régent et 13 ans vicaire à Saint-Gervais, outre 2 ans qu'il a été auparavant vicaire aux Contamines, mais par un motif de santé, il a aspiré à se tranquilliser en cédant au soussigné son patrimoine au moyen d'une annuité de 320 livres. Ce revenu avec une chapelle de 30 livres et ses Messes libres sont ses seuls moyens de subsistance. Toutefois, il ne néglige point d'aider en ce qui dépend de lui tant aux confessions qu'aux autres fonctions ecclésiastiques. Le motif qui m'a déterminé à traiter avec lui fut le désir de conserver les biens dans la famille, au lieu que s'il s'était laissé persuader à fournir pour cette fondation, je courais risque d'avoir à

diviser avec la cause pie, ce que j'ai voulu éviter pour la tranquillité des enfants qu'il a plû à la Divine Providence de m'envoyer. »

Nous sommes au samedi 18 août 1792. L'horizon politique s'assombrit étrangement. L'armée française du Général Montesquiou campe menaçante sur la frontière de Savoie. En France, la journée du 10 Août a vu le sang couler dans la capitale, le roi Louis XVI est prisonnier au Temple. Des émigrants français, en très grand nombre, fuyant la Révolution, cheminent sur toutes nos routes de Savoie. La vallée de Montjoie est l'unique chemin du Faucigny en Italie, et Saint-Gervais en est la dernière étape avant de franchir le Col du Bonhomme. Si, au témoignage du commissaire Rassat, les soi-disant patriotes sont presque introuvables dans la Vallée de Montjoie, cependant des émissaires secrets travaillent nos paisibles populations. On s'agite dans l'ombre, on recrute des volontaires à la légion des Allobroges, en formation à Grenoble. Il serait intéressant, en ce moment, de pénétrer dans les échoppes de la localité, de fréquenter discrètement chez Gérat et Mudry, les cabaretiers de Saint-Gervais, d'écouter, d'observer.

Les nouvelles officielles arrivent de l'intendance au châtelain de Saint-Gervais. Octenier reçoit même fréquemment, d'un correspondant de Paris qui le traite de cher ami et qui signe simplement Hottegindre, le récit des tragiques événements de la capitale, accompagné des bruits et des potins de la rue. On se communique ces nouvelles. La renommée aux cent voix les propage dans les villages, les grossit, les déforme. De sinistres rumeurs viennent se greffer en marge de ces nouvelles.

Au Château de La Comtesse, l'Abbé Louis Octenier est le commensal de son frère le Châtelain. Rd Tupin, curé, et ses deux vicaires, selon l'usage du diocèse, vivent en communauté, sous le toit du vieux presbytère. La Nanon Tupin, comme on l'appelle (Anne Tupin), sous l'égide de sa mère avancée en âge et belle-sœur du curé, préside aux

soins du ménage. Les nouvelles franchissent vite le seuil du presbytère. On se les communique à la table du Curé, on les commente. Rd Tupin et ses vicaires prévoient nécessairement la répercussion en Savoie des grands événements, qui se déroulent en France. Mais sans doute, ils ne prévoient pas l'exil, l'apostasie ou la mort qui les attend dans six mois ; ils ne prévoient pas les immenses ruines qui, pendant huit ans, vont s'accumuler sur notre Savoie.

Si la tempête révolutionnaire gronde terriblement en France, l'atmosphère de la vallée de Montjoie, en cette journée du samedi 18 août, est aussi à l'orage. Et Rd Tupin et ses vicaires ne prévoient pas non plus le terrifiant sinistre qui, en cette fin de journée, sur les 4 heures du soir, à la sortie de l'école, va plonger dans la stupeur et l'effroi tous les habitants du village, et menacer d'entière destruction le petit bourg de Saint-Gervais. L'évènement est mémorable, il a sa place marquée dans les annales de la paroisse. Octenier en a écrit la relation, laissons-lui la parole une dernière fois, il raconte fort bien.

RELATION FIDELE ET VERITABLE DU DESASTRE ARRIVE PAR UN FEU DU CIEL EN LA PAROISSE DE SAINT-GERVAIS

« Le samedy 18 août 1792, sur les 4 heures après midi le tems était obscurci par des nuées sombres, un orage joint aux éclairs et tonnerres faisaient craindre une tempête. Dans telle conjoncture, il est d'usage que l'on sonne les cloches pour inviter le peuple à unir ses prières à celles du prêtre qui récite celles portées par le Rituel. Le Curé de Saint-Gervais avait fait cette fonction et s'était retiré à la cure, croïant que le tems était appaisé, lorsque tout à coup un tonnerre, précédé d'un foudroyant éclair, lança le feu du ciel sur le clocher dont la lueur environna toute l'église. Cependant l'on avait cessé de sonner, plus de six personnes, qui étaient dessous le clocher et à la porte d'icelui qui vise au couchant, furent renversées et restèrent immobiles. On était même prêt à administrer

l'Extrême-Onction à un homme qu'on crût mort et qui ne donnait signe de vie. Quand tous furent revenus de leur évanouissement, soit par l'odeur soit par l'éclat du bruit, on eut sujet de visiter l'église. On vit la voûte percée : 1° sur un autel appelé de N.-D. des Carmes, dans la nef ; 2° sur le Sancta Sanctorum, et une corniche brisée par le contrecoup. Le feu était même au rideau de l'Autel, à la nappe d'icelui, à un bouquet d'hiver gommé, outre un autre qui était déjà tout calciné. On monta au clocher où rien ne fut aperçu. L'on se crut en sécurité, sinon à revenir de la frayeur. Comme Me Octenier, châtelain, avait une cause modique à traiter et que l'obscurité lui avait empêché de lire un papier, il était appuié contre l'angle de son portail. Il avait vu l'éclair, et peu s'en fallut qu'il ne fut terrassé, il persuada aux trois hommes qui étaient avec lui que la foudre était tombée sur le clocher et l'Eglise, qui étaient en sa perspective éloignés d'une portée d'arquebuse. Et il les engagea à terminer vite leur différend pour aller au secours. Son fils aîné arriva qui était un de ceux qui avaient vu la chute des six personnes, il était assis à côté d'eux, il n'eut aucun mal, et s'alla réfugier à l'Eglise. Sur le récit qu'il en fit à son père, celui-ci avec hâte courut avec le sergent Burgal-Béguin, qu'il connaissait hardi, pour monter au sommet de la flèche. On y trouva déjà le cabaretier Gérat sur ce qu'on avait vu fumer au sommet de la flèche, dessous le gros pommau à la jonction de la croix, comme cette fumée augmentait à mesure qu'il avait de l'essor dans la couverture d'ancien fer blanc, Me Octenier fit d'abort sonner le tocsin, il vint quelques personnes et peu d'hommes, auxquelles il fit entendre qu'on était dans le plus grand danger d'un incendie. Il chargea Jean-Marie Cuinat, marguillier et charpentier, d'aller reconnoitre s'il n'y aurait pas moyen de couper le sommet de la flèche pour le jeter en bas, mais pour cette nature d'ouvrages il falloit du monde, on redouble le tocsin, il n'en venait pas, il dépêcha des exprés aux villages les plus voisins pour appeler du secours pendant qu'il occupait les femmes et enfans à remplir d'eau tous les cuviers qu'il y avait dans le bourg et que l'on mettait sous les stillicides parce qu'il

pleuvait à la verse. En peu de tems il vint du monde à la suasion des messages qu'ils s'envoyaient des uns aux autres. Sans cette précaution tout le bourg auroit péri parce qu'on croyoit que c'était par rapport au mauvais tems qu'on sonnoit et qu'on ne voyoit point de flammes. On avait déjà beaucoup tenté de couper la flèche, mais inutilement à cause des crosses en fer, et le feu baissant rapidement obligea le monde à descendre. La flèche fut aussitôt enflammée, l'effroi devint général, il fallut songer à sauver l'église et la cure, celle-cy au-dessous du clocher et l'église attenante. Il y avait à désespérer si le couvert de l'église, qui est en ardoises et à bardeaux à la jonction du clocher à cause de la chute des neiges, s'était enflammé, il falloit s'attendre à l'incendie de tout le Bourg. On ne put empêcher le feu de s'y prendre, on l'éteignit plus de six fois. L'allarme s'augmente, on déménage dans les maisons, on crie qu'il faut sauver les vases sacrés et ornemens, que la sacristie étoit en danger, que le toit du chœur tomberait dessus. Mais où réduire toutes ces choses pour être en sûreté. On propose de les porter dans l'étude de Me Octenier et d'y placer des gardes. On y porte aussi le Saint Ciboire, et le Maître des Maîtres est sorti de Tabernacle pour le loger chez un particulier. Cependant Dieu exauce les vœux et les prières, le vent tourne les flammes favorablement. L'on viendra à bout de sauver l'église et la cure. Le seul clocher devient la proie des flammes. Les cloches fondues au nombre de quatre, elles pesoient savoir : la grande 22 quintaux, au millésime 1734 ; la deuxième 17 quintaux, en 1159 ; la petite 4, en 1108, du tems des Bénédictins et la troisième 8, en 1772.

« Quel triste spectacle, la nuit entière y est employée et le lendemain Dimanche matin on rapporte le Saint Sacrement au Tabernacle à la pointe du jour. Rd Dunand, régent, l'avait sorti, Rd Sr Octenier, prêtre, le rend à l'église accompagné du soussigné et du sindic un flambeau à la main. Et Rd Octenier célébre la Messe pour remercier Dieu du succès qui est pour ainsi dire un miracle.

« A. Octenier. »

Six mois plus tard, le 27 février 1793, l'an II de la République française, le corps municipal de la commune de Saint-Gervais, composé des citoyens Joseph-Nicolas Bozon, maire, Jean-François Hottegindre, François-Marie Dayve, Laurent Roch-Gindre, Joseph-Marie Rosset et François-Marie Paccard, officiers municipaux, franchira le seuil du presbytère et, en exécution des articles 5 et 8 des décrets de l'assemblée nationale des Allobroges, sommera non plus Rd Tupin, mais le citoyen Tupin, Recteur de la paroisse, de dire la vérité sous son serment et de produire fidèlement tous les effets qui doivent être inventoriés.

Les opérations de l'inventaire dureront cinq jours et ne seront closes que le 3 mars au soir. Et le procès-verbal de l'inventaire portera cette mention : « Lecture faite du présent affinement d'inventaire et des articles y employés, le corps municipal a signé et le citoyen Tupin n'a signé pour être sorti de la paroisse, n'ayant pas voulu accepter le serment civique suivant la proclamation du 8 février dernier. »

Le dit serment civique, c'est le serment d'adhésion au schisme et à la constitution civile du Clergé. Rd J. Tupin le refusera, ses vicaires le refuseront avec l'immense majorité du Clergé de Savoie. Et ce sera l'exode général du Clergé vers la Suisse et l'Italie. En cette fin de février 1793, Rd Tupin, âgé de 68 ans, franchira le Col du Bonhomme, au prix de mille fatigues et de mille dangers. Le 4 août suivant, on le retrouvera à Suse, en compagnie de l'Abbé Morel et de l'Abbé Octenier. Ce même jour, l'Abbé Octenier écrira à son frère le châtelain de Montjoie, chassé lui aussi par l'ouragan révolutionnaire et réfugié chez les frères Ducrey, à Martigny :

« Votre lettre du 22 Juillet m'est parvenue le 1er du courant, quoique remplie de détails, elle m'a encore laissé à désirer de savoir comment la Nanon Tupin et la Louise se sont tirées de la barre de Cluses. J'ai toujours appéhendé qu'on leur ait défféré le serment pour déclarer l'entrepos de nos effets. L'on m'a dit aussi que lors de l'arrivée des Français à Saint-Gervais, on en avait logé

chez moi, cela s'est-il passé sans troubles et sans mécontentement des habitantes de la maison. Vous pouvez assurer M. Dufresney de mon bien juste respect (11), M^rs Tupin et Morel lui renouvellent les leurs, j'ai été très affligé qu'il ait été victime des enragés ainsi que de ses ennemis ; son grand âge le rend bien digne de la commisération des gens qui le connaissent.

« Je suis si fatigué du séjour de Suse que j'ai déjà hésité plusieurs fois de me remettre en marche pour la cité d'Aoste ou le Haut-Valais. M. Morel, qui vous assure de ses recpects, vient d'être chargé avec trois autres ecclésiastiques du soin et de la direction de l'Hôpital de la Brunette, où se trouvent maintenant environ quatre cents malades, tant Piémontais que Savoyards, Français et Allemands ; ils sont deux Aumôniers pour ceux qui parlent la langue française, ils ont chacun trente sols par jour, cela leur aidera à remplacer en partie les frais faits pour venir ici, ils seront pourtant libres de rentrer dans leur poste quand il sera temps.

« Mes compagnons de pèlerinage traînent leurs ennuis comme ils peuvent, aussi bien que moi, mais cela n'empêche pas qu'ils vous renouvellent aussi bien que moi leurs sentiments de reconnaissance à votre souvenir, et moi celui de la sincère amitié avec laquelle je suis votre tout dévoué frère.

« Suse, 4 Août 1793.

« L. Octenier, prêtre. »

On est à la veille de nouveaux évènements. Vers le 15 août, à la suite de l'offensive de la petite Armée Sarde, dans le Haut Faucigny, Rd Tupin franchira encore le Col du Bonhomme. Il rentrera dans son presbytère, mais hélas ! pour y mourir. Il retrouvera son clocher démantelé,

(11) Il s'agit ici, sans doute, de Rd Joseph-Nicolas Dufresney, Prévôt du Chapitre de Sallanches, dernier descendant de la plus ancienne branche de la famille Dufresney, qui possédait le château de La Comtesse. Il se serait réfugié à Martigny.

noirci par l'incendie et portant toujours le deuil de ses quatre cloches. Anéanti par tant de secousses morales et de fatigues physiques, il rendra son âme à Dieu, le 17 septembre 1793, à huit heures et demie du soir, muni des Sacrements de l'Eglise et assisté de son jeune vicaire l'Abbé Morel. Le moment est des plus graves. Ce même jour, les Sardes, commandés par le Marquis Benoît-Maurice de Sales et aidés des volontaires du pays se battront à Miribel, en aval de Saint-Martin. Le grondement du canon et le crépitement de la fusillade troubleront l'agonie du moribond. On creusera à la hâte sa tombe dans le chœur même de l'église, « le long des formes du côté de l'Epître » (12). Douze jours plus tard, on se battra encore au même endroit, mais ce sera la défaite des Sardes. Et l'Abbé Morel, pour sauver sa vie, reprendra une seconde fois le chemin de l'exil par le Col du Bonhomme. En septembre 1795, nous le retrouvons à Saint-Gervais en compagnie de l'Abbé Octenier, tous deux changeant chaque jour de domicile, et prodiguant leurs soins aux malades aux heures avancées de la nuit. Plus heureux que tant d'autres, ils éviteront toutes les embuscades et ne connaîtront pas la prison. L'Abbé Octenier finira paisiblement ses jours à Saint-Gervais, en 1807, âgé de 64 ans. L'Abbé Morel fournira une longue et féconde carrière comme Curé de Chevry, près de Gex, et s'éteindra en 1837. Le Vicaire-Régent de Saint-Gervais, l'Abbé Dunand, moins heureux que ses collègues, se réfugiera chez les Augustins d'Avigliano, en Piémont, et finira prématurément ses jours sur la terre d'exil, en 1796.

L'architecte Amoudruz, que nous avons signalé au début de ce récit, jouera aussi un rôle de premier plan. Il sera du nombre de ces indomptables montagnards qui, à travers le col du Bonhomme, ramèneront des canons du Petit Saint-Bernard à Saint-Gervais. Son audace et son énergie en imposeront à ses compatriotes. Il sera le commandant de ces volontaires de Montjoie qui, faute de fusils, s'armeront les uns de faux, de fourches et de

(12) Acte de décès signé de l'Abbé Morel.

tridents, et qui, joints à un petit corps sarde et aux 300 volontaires Mégevands, repousseront l'attaque des Français, au pont de Saint-Martin, le 17 septembre, et leur tueront une centaine d'hommes. Amoudruz aura le grand honneur de savoir sa tête mise à prix par le représentant Philibert Simond, prêtre apostat. Ce dernier promettra 1.400 francs à qui se saisira de sa personne, mais Amoudruz échappera, et nous le retrouverons plus tard, octogénaire, dirigeant, en 1822, les travaux de construction de l'église du Villard-sur-Boëge, dont il aura établi les plans (13).

En août 1792, la flèche élancée du clocher de Saint-Gervais, dominant de toute sa hauteur les immeubles du voisinage, atirait sur elle la décharge incendiaire de la foudre. Octenier, Notaire royal et Châtelain de Montjoie, que ses fonctions sociales placent au premier rang parmi ses compatriotes, attirera aussi sur lui les foudres de la Révolution. Pour éviter l'arrestation et la mort, il cherchera le salut dans l'émigration. Tous ses biens seront séquestrés. Nous le rencontrerons à Trient et plus tard à Martigny, privé de ressources et demandant à un travail soutenu, le pain amer de l'exil. La tempête apaisée, il reparaîtra à Saint-Gervais et aura la satisfaction de pouvoir récupérer une partie de ses biens. Entouré de l'estime et des sympathies générales, il vivra encore vingt années et s'éteindra paisiblement en avril 1819.

La Révolution, accumulant ruines sur ruines, signera l'arrêt de mort de la Collégiale de Sallanches, fondée jadis par Robert de Genève, l'antipape Clément VII. Saint-Gervais s'abstiendra de porter son deuil et se réjouira de retrouver enfin, après plus de deux siècles, son indépendance paroissiale.

(13) Voir *Saint-Gervais-les-Bains et ses environs,* par J. Magnin, pages 14 et 15. — Archives paroissiales du Villard. L'architecte Amoudruz, appelé par Rd Jacquier, curé, passa au presbytère du Villard les années 1822 et 1823.

Avec le XIX^e^ siècle, commenceront des temps nouveaux. Les eaux minérales, qui vont jaillir, attireront sur Saint-Gervais l'attention des sommités de la science médicale, et un établissement thermal très fréquenté s'élèvera au fond de la gorge solitaire et sauvage. Saint-Gervais s'appellera Saint-Gervais-les-Bains. Les malades de France et de l'étranger viendront de plus en plus nombreux lui demander le soulagement de leurs maux, jusqu'au moment où les éléments déchaînés les frapperont, au milieu de la nuit, d'une mort terrifiante et brutale.

En 1792, c'était la foudre qui anéantissait le campanile de Saint-Gervais et ses cloches inestimables de 1108 et de 1159.

En 1892, ce sera un déluge d'eau et de boue qui sèmera la dévastation et la ruine sur les bains et les pacifiques baigneurs.

La catastrophe de Saint-Gervais aura un retentissement mondial. Les savants accourront sur les lieux pour étudier les causes du sinistre, les médecins pour s'intéresser aux sources bienfaisantes englouties, les riches désœuvrés pour satisfaire une curiosité éveillée, les philanthropes pour soulager de discrètes misères. On admirera les sites pittoresques de la Vallée de Montjoie, la pureté de l'air, son ciel d'azur. On goûtera la délicieuse fraîcheur des soirs de canicule, ses eaux abondantes et limpides, l'accueil patriarcal de ses habitants. Et l'on s'en ira avec le secret désir de revenir.

L'Etablissement Thermal ressuscitera plus beau, plus accueillant et à l'abri de nouveaux dangers.

Le plateau de Saint-Gervais, premier étage de ce belvédère imposant qu'est la montagne du Prarion, que la Grande Dauphine albergea jadis aux habitants du pays, verra surgir, en quelques années, une élégante cité moderne. Elle se peuplera, aux beaux jours, de tout un monde appartenant à la haute société des grandes villes et apparaîtra tout à coup, aux regards éblouis, comme un faubourg de Paris, de Londres ou de Berlin, véritable caravansérail du public européen. Et perdus au milieu des

hôtels renommés, des immeubles luxueux, des somptueux palaces, seuls, le Château de la Comtesse, la vieille Maison-forte de Haute-Tour et les assises de la tour du clocher, rappelleront encore à l'archéologue, en quête du passé, le souvenir du petit village féodal, qui fut jadis la capitale de l'ancien mandement de Montjoie.

A. GAVARD

LES VAUDOIS, LUZERNOIS, BARBETS EN SAVOIE

(1685-1690)

Avant-Propos

Ce travail n'est pas destiné à épuiser une matière si considérable et bien complexe. Tout ce qui a été écrit sur les Vaudois, leur origine, leurs avatars, est immense. L'auteur voudrait tout simplement se borner à exposer le tableau de leurs équipées à travers la Savoie, après la révocation de l'édit de Nantes, en France, dans l'espace de quatre ou cinq ans tout au plus (1685-90).

D'autres écrivains — et non des moindres — s'y sont essayés, chez nous et ailleurs, dans des études fragmentaires fort nombreuses. Le fait appartient du reste à la grande histoire : il est impossible de le méconnaître.

Ces quelques pages, écrites sans aucune prétention scientifique, ne peuvent viser à l'inédit, si ce n'est peut-être pour certains détails empruntés à des documents privés (1), mais elles donneront uniquement, et c'est le principal, le tableau restreint, mais complet pourtant, des excursions des Vaudois à travers notre pays, à la fin du XVII[e] *siècle. Cette petite synthèse coordonnera, nous l'espérons, des récits parfois contradictoires et n'ira pas sans quelques rectifications.*

La bibliographie donnée ci-contre indique les sources diverses auxquelles nous avons puisé et montre que, pour

(1) Le *Registre de la Touvière*, les *Notes du chantre Berthet*, de Megève, le *Journal de Mélan*, les *registres du Notaire Marin Fontaine*, de Sallanches, etc..., dont il sera parlé à leur temps.

apprécier sainement les récits et réduire à leurs justes proportions des faits lointains et souvent grossis par l'émotion du moment, nous avons écouté les bruits de droite et de gauche.

Ce retour des hérétiques Vaudois, expulsés du Piémont en 1686-87, ne fut pas un événement quelconque, mais bien le prélude d'engagements funestes qui jetèrent le duc de Savoie dans la mêlée de la Ligue d'Augsbourg et attirèrent sur notre pays la guerre et de longues occupations militaires. Ce sera une des raisons de cette petite étude historique et notre excuse auprès du lecteur.

Bibliographie

Henri ARNAUD, *Histoire de la glorieuse rentrée* des Vaudois dans leurs Vallées, s. l. 1710, in-16. — Cet ouvrage a eu de nombreuses réimpressions, notamment à Genève, en 1879, et à Pignerol, en 1880.

M. BOCCARD, *Histoire du Vallais,* Berthier-Guers, Genève, 1844.

M. BRUCHET, *La Savoie d'après les anciens voyageurs,* Annecy, Hérisson, 1908.

Nous avons suivi le texte de la glorieuse rentrée dans les extraits publiés par cet auteur.

J. CHAVANNE, *Réfugiés français dans le pays de Vaud,* in-12, Lausanne.

COSTA DE BEAUREGARD, *Mémoires historiques sur la Maison de Savoie,* 3 vol., Turin, 1816.

DUFOUR et RABUT, *Montmeillan,* S. S. H. A. XX.

H. FEIGE, *Mélan, Acad. Salésienne,* XX.

H. GAY, *Histoire du Valais,* A. Julien, Genève, 1903.

Chan. GRENAT, *Histoire du Valais,* Victor Pasche, Genève, 1904.

A. GROS, *Le pasage des Vaudois en Maurienne,* in Congrès de La Roche, en 1892.

HUDRY-MENOS, *Israël des Alpes,* in *Revue des Deux Mondes.* Divers articles publiés en 1867, 1868, 1869.

J.-M. LAVOREL, *Cluses et le Faucigny,* in *Acad. Salés.,* XI et XII.

J. LÉGER, *Histoire générale des églises évangéliques des Vallées du Piémont et Vaudoises,* Leyde 1669, 2 vol.

F. MOURET, *Histoire de l'Eglise*, 9 vol., Bloud et Gay, Paris.

J. PETTEX, *Passage des Luzernois en Savoie*, en 1689, in Congrès de Thonon., 1886. Travail très sérieux et que nous avons fidèlement interrogé.

L.-E. PICCARD, *Histoire de Thonon, Acad. Salés.*, V.

TOURNIER, *Les Vaudois Français et le Val Freissinières. Annuaire C. A. F.* 1887.

Frère VALFRID, *La première tentative des Luzernois*, en 1688, in *Acad. Chablaisienne*, VI.

VERDEIL, *Histoire du Canton de Vaud*, 3 vol.

MANUSCRITS

J.-M.-Math.-Clément BERTHET, chantre du clergé de Megève, a laissé une notice manuscrite sur différents sujets, notamment sur le passage des Vaudois, en 1689. C'est le *Ms Berthet* (*Arch. Départ.*, E., 108). — Cl. Berthet, qui était originaire de Megève, où il naquit en 1764, mourut après avoir été curé de Cusy (1805) et d'Hermance (1813).

Marin FONTAINE, notaire à Sallanches, du 2 juillet 1688 au 12 août 1698, a laissé des Notes sur les Vaudois. Elles furent copiées jadis par M. l'abbé Constantin, professeur à Mélan. Ce sont les *Notes Fontaine.*

Le *Livre-Journal de Mélan* a donné aussi des renseignements sur les Vaudois, utilisés par H. Feige, *Hist. de Mélan.*

Pierre MORAND, curé de la Touvière, à Evian, de 1674 à 1702, a écrit des notes sur les Vaudois, les occupations militaires à Evian, à Thonon... C'est le *Registre de la Touvière.*

Le Valaisan Louis KALBERMATTEN, lieutenant-colonel au service du duc de Savoie, est aussi l'auteur d'un manuscrit fort intéressant. C'est le *Ms Kalbermatten.*

Le *Ms des Gets* renferme plusieurs traditions relatives aux Vaudois de la deuxième expédition : il est l'œuvre de M. l'abbé J.-M. DELAVAY, mort missionnaire en Chine, en 1895.

APERÇU HISTORIQUE

Dans les montagnes du Piémont, au pied des Alpes, sur le versant oriental, entre le Mont Genèvre et le Mont Viso, vivait une secte d'hérétiques farouches, réfugiés français, qui s'y étaient établis dès le Moyen-Age. C'était les *Luzernois* qui tiraient leur nom dû Comté de Lucerna, où ils occupaient les cinq vallées de Pragelas, de La Pérouse, de St-Martin, d'Angrogne et de Luzerne.

De nos jours, ces religionnaires sont encore nombreux, environ 20.000, dans ces mêmes vallées. Ils ont conservé l'usage de la langue française en témoignage de leur origine.

Ils sont aussi appelés *Vaudois*, du nom, dit-on, de Pierre Waldo, selon les uns. Ce P. Waldo, né à Vaulx-en-Velin, près de Lyon, au XII^e^ siècle, fut connu jadis comme le fondateur des *Pauvres de Lyon*, secte qui partagea les erreurs des Albigeois. Selon d'autres, Hudry-Menos en particulier (1), ce nom viendrait simplement des Vallées ou Vaux où ils furent cantonnés. Car, après leurs excès en Provence et dans le midi de la France, ces hérétiques vécurent entre eux dans les Vallées où les ducs de Savoie les laissaient parfaitement en paix. C'est en réalité le nom sous lequel ils furent le plus connus (2).

(1) *Revue des Deux Mondes, l'Israël des Alpes.*

(2) Le doyen Bridel nous dit que ce mot de Vaudois (Valdensis) signifie Sorcier. Ce fut une injure longtemps avant la Réforme. C'est, chez nous, dit-il, un outrage des plus grossiers que d'appeler quelqu'un *Vaudai, Vaudaise.* Ainsi les habitants du canton de Vaud tâchent-ils de garder en patois le nom de Vaudois, contre l'usage de cet idiome, qui change les *oi* en *ai.* (*Glossaire du patois de la Suisse Romande,* Lausanne, 1866.)

Le nom de *Barbets* leur a été aussi donné, comme d'ailleurs aux protestants des Cévennes et aux Vaudois du Dauphiné. Il leur vient de celui de *Barbes*, par lequel ils désignaient leurs ministres, d'un mot qui veut dire oncles ou vénérables. C'est pourquoi le long de ce récit les expressions de Luzernois, de Vaudois, de Barbets seront employées indifféremment, comme de parfaits synonymes.

Les ministres ou barbes ,moitié prêtres, moitié laïques, étaient formés dans une sorte de Séminaire où ils recevaient une ordination, *préverage*, prêtrise, par l'imposition des mains. C'est ainsi que jusqu'au XVI^e^ siècle, les Vaudois se présentèrent sous deux faces, l'une orthodoxe et l'autre hétérodoxe. Ils montraient la première pour éloigner de leurs Vallées les ingérences étrangères et la seconde, quand le danger était passé et, qu'en secret, ils pouvaient reprendre leurs assemblées, leurs rites, leurs mystères.

On les voit résister aux tentatives d'Œcolampade et de Buer et garder leur austère religion et ce n'est, à vrai dire, qu'après les conférences de Farel, en 1632 (3), qu'ils devinrent de vulgaires protestants. Dès lors, cette assimilation ne fit que les entraîner davantage dans toutes les révoltes et aussi les exposer aux répressions que la Réforme allait susciter un peu partout.

Comme les protestants, ils furent souvent aux prises avec les pouvoirs publics, en France et en Savoie. Au XVI^e^ siècle, François I^er^, dans le cours de l'occupation française de la Savoie, en 1543, Emmanuel-Philibert, en 1561, Charles-Emmanuel I^er^, en 1594, eurent à les réprimer. Plus tard, en 1654, 1655 et 1659, il y eut encore des soulèvements. Ces sectaires, protégés ,par l'étranger et soutenus par ses subsides, profitèrent souvent des embarras du prince pour se montrer indociles et plus entreprenants que jamais. Ils sortirent des régions concédées, se répandirent dans les vallées de Suze et de Saluces, n'attendant, nous dit un historien, qu'une occasion favorable pour étendre plus loin leur ocupation (4). Ils outrageaient les missionnaires, brûlaient les maisons des catholiques, profanaient les

(3) Mouret, *Histoire de l'Eglise*, V. p. 408.
(4) *Mémoires historiques*, II, p. 214.

églises. Leur dessein était de former, au milieu des Alpes, une république protestante, enclavée dans le Piémont.

Les rebelles firent montre d'un grand courage et la répression, par les troupes ducales, fut dure et cruelle, au dire du ministre Léger, qui ne voyait que les torts des armées régulières marchant contre les religionnaires. La cour de Turin, cédant aux prières des protestants de la Suisse, de la Hollande et de l'Angleterre, accorda aux Vaudois l'oubli du passé et la confirmation des anciens privilèges, pourvu qu'ils rentrassent immédiatement dans les limites jadis assignées et rendissent tout ce qu'ils avaient envahi. Ils furent même — en vue des maux soufferts — exemptés d'impôts pendant cinq ans, à condition de faire relever à leurs frais le château de la Tour, qu'ils avaient démoli, 1655 (5).

Leurs prétentions augmentant, ils reprirent les armes en 1663. Le duc Charles-Emmanuel II intervint et, cette fois, ils ne retirèrent aucun avantage de leur rebellion. Aussi prétendirent-ils que la cour de Turin avait gagné par ses séductions leurs anciens amis des six cantons évangéliques, l'élècteur palatin, le landgrave de Hesse, etc.

Les choses étaient en l'état lorsque s'ouvrit le règne de Victor-Amédée II. Ce prince pensa bien vite à s'affranchir du joug de Louis XIV. Mais il n'en laissait d'abord rien voir. Il avait épousé Anne, fille de Philippe d'Orléans et de Henriette d'Angleterre. Il donna même au roi de France une marque de déférence plus ou moins forcée en expulsant les Vaudois du Piémont, qui, après la révocation de l'édit de Nantes, offraient un asile, dans leurs montagnes, aux calvinistes français.

C'est le 22 octobre 1685, que Louis XIV avait, en effet, révoqué le fameux édit de Nantes autrefois rendu par Henri IV en faveur des Huguenots. Cette mesure politique ne devait pas seulement entraîner en France des suites *injustes* et *funestes* (6), mais ses effets étaient destinés à

(5) Léger.

(6) L'expression est de Mgr Baudrillart, *Correspondant*, 1928, 25 août, p. 526.

s'étendre dans les pays voisins. Non content de poursuivre les protestants sur le sol français, Louis XIV se croyait en droit d'obliger le duc de Savoie à les expulser du Piémont. Il est vrai que les Calvinistes de France avaient en assez grand nombre passé dans les Vallées occupées par leurs coreligionnaires, les Vaudois du Piémont. Il pouvait bien y avoir, pour le duc de Savoie, quelque danger à laisser se grossir chez lui ces colonies, autrefois et tout récemment encore si turbulentes. Pourtant, actuellement elles semblaient vouloir vivre paisiblement et elles étaient du reste malheureuses. Victor-Amédée II se fit donc presser pour obéir aux injonctions réitérées venues de Versailles. Enfin, il fallut s'exécuter : l'édit ducal de proscription parut le 31 janvier 1686.

Aussitôt, les Vaudois se soulevèrent à nouveau, sous la conduite du pasteur dauphinois Henri Arnaud. Mais ils n'étaient que 3.000 et ils avaient affaire aux deux armées de Catinat et du vieux don Gabriel de Savoie. Les Barbets luttèrent, une fois encore, avec une sauvage énergie et finirent par obtenir de Victor-Amédée de se retirer en pays étranger. Leurs frères détenus dans les prisons piémontaises avaient la même faculté. Ces conditions furent acceptées et c'est vers la fin de l'automne que commença l'expatriation du peuple proscrit. Elle se continua jusqu'au mois d'avril 1687.

Une première colonne fut dirigée vers le Valais, par le Grand St-Bernard, pour de là passer à Genève et dans les cantons protestants. L'Etat valaisan, craignant les dépréDations de cette troupe dangereuse, avait demandé au duc de Savoie de la faire escorter par une compagnie de soldats réguliers. Elle fut conduite jusqu'à Bex et remise aux protestants suisses, qui l'attendaient.

Ceux qui traversèrent la Maurienne eurent à passer le Mont-Cenis, dans la plus rigoureuse des saisons. Aussi, la plupart de ces malheureux exilés arrivèrent exténués et malades à St-Jean, où ils reçurent tous les soins que réclamait leur état. Ils étaient transportés aux frais du duc de Savoie, chaque convoi accompagné de 30 à 40 soldats ; et, quand on voit les comptes de l'étape à St-Jean-de-

Maurienne, on est bien vite mis en garde contre les assertions d'Hudry-Menos (7).

La première étape arriva le 16 janvier 1687. Elle était composée de 72 religionnaires et reçut 172 livres de pain, 31 livres 12 onces de fromage, 54 pots de vin, 2 livres de chandelles, de la paille et du bois. Le lendemain, pour aller à Aiguebelle, ils eurent 67 voitures à leur disposition. Les malades pouvaient séjourner à St-Jean jusqu'à leur guérison. « Sur 2.484 passagers auxquels la ville donna l'hospitalité, du 16 janvier au 13 avril, il n'est fait mention que d'un seul décès. Il faut donc admettre avec réserve le témoignage de ceux qui montrent la route « semée de cadavres ». Quant aux enfants « volés », rien dans les archives municipales ne nous laisse soupçonner que de pareils enlèvements aient eu lieu à St-Jean-de-Maurienne. » (8)

Tel fut, en général, l'exode de ces proscrits, qui trouvèrent, à Genève et dans toute la Suisse protestante, l'accueil le plus sympathique et les secours dont ils avaient grand besoin. Néanmoins, ils ne tardèrent pas à regretter leurs vallées, cédées à des colons catholiques. Aussi l'idée du retour ne tarda pas à germer dans leurs esprits. L'on sait, du reste, qu'au lieu de fuir à l'étranger, plusieurs s'étaient glissés furtivement dans leurs villages par des défilés secrets. Le duc et ses agents feignirent de ne point s'en apercevoir (9). Ils avaient conscience de travailler avec trop de zèle peut-être pour le roi de France.

Malgré les mesures extrêmes prises par le duc contre les Vaudois, l'on se défiait de sa sincérité. Son voyage à Venise, en janvier 1687, auprès d'un des coalisés de la Ligue d'Augsbourg, son cousin l'électeur Maximilien de Bavière, l'avaient déjà rendu plus que suspect. Victor-Amédée avait cru donner à ce voyage l'air d'une course sans conséquence, car il était jeune et les plaisirs du Carnaval semblaient l'attirer. Néanmoins Louis XIV écrivit à

(7) *Israël des Alpes*, loc. cit.
(8) A. Gros, *Congrès de La Roche*, p. 211.
(9) *Mémoires Historiques*, III, p. 31 et suiv.

son envoyé, le Marquis d'Arcy, d'avoir l'œil sur ce singulier *dilettante* (10).

Victor-Amédée eut beau envoyer, peu après, trois de ses régiments combattre dans les Flandres, au milieu des armées françaises, les soupçons ne firent que s'accroître quand on apprit que les Vaudois, expulsés de Savoie en 1686 et 1687, avaient soudainement quitté la Suisse et, par diverses colonnes, étaient rentrés dans leurs vallées du Piémont. Ces faits furent jugés sévèrement à Versailles. Ces manifestations auraient dû être réprimées. Ne furent-elles même pas encouragées ? On peut voir là une des causes de la guerre qui allait commencer.

Ce sont donc ces expéditions des Vaudois, déjà racontées les unes ou les autres par une foule d'historiens et narrées avec plus ou moins de détails par les chroniqueurs locaux, que nous nous proposons de résumer en quelques tableaux raccourcis.

Il y en eut quatre. Trois furent faites à main armée : l'une du 3 au 19 juillet 1688, contre le Valais, pour essayer de pénétrer ensuite en Savoie. Elle fut réprimée et ne donna pas de résultat.

Une autre, sous la conduite du ministre Arnaud, partit le 16 août 1689 des bords du Léman, à travers le Faucigny, la Tarentaise, la Maurienne, pour pénétrer en Piémont. Ce fut « la glorieuse rentrée ».

La troisième eut lieu, du 21 au 28 septembre 1689, par Meillerie, Bernex, Le Biot, St-Jean-d'Aulps, Les Gets... Elle n'aboutit pas et rappelle à l'esprit bien des faits déplorables.

Enfin, en 1690, le restant des Vaudois fut rapatrié par le duc de Savoie qui, cette fois, les rappelait pour les incorporer dans ses armées. Ce fut la quatrième et dernière expédition.

Notons que dans les pays protestants la réforme grégorienne du calendrier, accomplie en 1582, ne fut admise qu'assez tard. On attendit même, à Genève et dans les cantons protestants, jusqu'en 1701. Mais il fallait bien enfin se mettre d'accord,

(10) *Montmeillan*, par Dufour et Rabut, S. S. H. A. XX, p. 130

sinon avec Rome, du moins avec le soleil. Du reste l'Angleterre, l'Allemagne... avaient adopté déjà depuis longtemps le nouveau calendrier.

Au temps où se passent nos événements, il faut donc, en France, en Savoie, en Valais..., pays catholiques, ajouter dix jours aux dates fournies par Genève et les écrivains protestants. Ainsi leurs documents (ancien style) auront la date qui correspond à notre calendrier (nouveau style).

Première Expédition du Valais en 1688

La Suisse protestante avait offert un asile aux Luzernois proscrits. Les convois que nous avons vu partir de Savoic gagnèrent Genève et le pays de Vaud. Bientôt, malgré les secours fournis par leurs coreligionnaires de Suisse, d'Angleterre, de Hollande, de Prusse, ils regrettèrent leurs Vallées. Et les bruits de guerre, que Guillaume d'Orange, chef de la Ligue d'Augsbourg, soulevait contre la France augmentèrent leur désir de repasser les Alpes. Car ils avaient constamment refusé de s'établir ailleurs, notamment dans le Brandbourg. Du reste, le duc de Savoie était, on le savait, vivement sollicité d'accéder au mouvement contre Louis XIV. Pour compromettre le duc et brusquer les événements, les protestants résolurent de faciliter le retour des Luzernois en Piémont. On leur fournit des armes, des munitions, des secours en argent, et c'est par le Valais qu'ils sont décidés à faire leur première tentative.

C'est le 23 juin (ancien style) 1688, que le gouverneur d'Aigle envoya une députation à celui de Saint-Maurice pour lui dire de fermer les yeux sur les démarches des réfugiés. Noblement, loyalement, le gouverneur Pierre Stockalper, refusa, ne voulant en aucune façon manquer aux traités qui liaient le Valais au duc de Savoie. Il y avait aussi une alliance très étroite, renouvelée de dix ans en dix ans, entre les Valais et les sept cantons catholiques (Lucerne, Uri Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg, Soleure), qui leur permettait de ne pas se sentir isolés dans les entreprises possibles de leurs voisins.

En lisant les documents relatés par M. Grenat, dans son *Histoire du Valais*, on est stupéfait de la mauvaise foi

de Berne et de l'audace astucieuse des gouverneurs des régions soumises à ses ordres. Les lettres de Thormann, gouverneur d'Aigle, et de Balthazar Imhoff, gouverneur de Chillon, sont là pour établir une duplicité qui tendait uniquement à leurrer les Valaisans. C'est pourquoi le grand-bailli Jean-Antoine Courten expédia un courrier à Berne pour obtenir des explications et une réponse décisive. L'Avoyer et son Conseil, en date du 26 juin (5 juillet) 1688, lui écrivent :

« Nous avons appris avec peine que vous avez été inquiétés par des tentatives inconsidérées d'une partie des réfugiés vaudois... La levée de ces Piémontais a eu lieu contrairement à notre défense expresse... Mais à notre satisfaction, nous avons appris de notre gouverneur d'Aigle qu'il avait réussi à les faire retirer... De sorte que vous n'aurez rien à craindre de leur part. C'est ce que nous vous réitérons par cette réponse amicale, en vous recommandant avec nous à la protection divine. Donné le 26 juin 1688. »

Ces solennelles affirmations semblaient mettre fin à une correspondance diplomatique que nous avons déjà appréciée très sévèrement, après les plus graves historiens valaisans. Cependant, à cette même date, 26 juin (ancien style), les Vaudois sont tout prêts à forcer le passage, et voyons l'attaque par les armes, qui se prépare et qui, deux jours après, le 28 (7 juillet, n. style), se produit brusquement. La sécurité promise par Berne n'eut pas une longue durée.

Pendant que les Valaisans gardaient les abords de Saint-Maurice et barraient les passages du Rhône, ils avaient remarqué des bataillons ennemis sur la rive opposée. Le gouverneur Stockalper en écrivit à l'Etat, qui, aussitôt fit aviser l'autorité ducale et ses hauts représentants en Chablais. Les Luzernois, parfaitement armés, simulent une attaque en aval du pont de Saint-Maurice et, en réalité se concentrent près du bac d'Illarsaz, croyant tromper la vigilance des Valaisans. Ils sont là plus de 600, sous la direction de leurs ministres, dont le principal est le fameux H. Arnaud.

« Vis-à-vis du bac, nous dit Grenat (11), se trouvait un pont, masqué par une touffue lisière de vernes qui bordait la rive gauche du Rhône. A minuit, du 7 au 8 juillet (nouveau style), la sentinelle cachée dans le bois ayant remarqué sur l'autre bord, en face d'elle, une trentaine de mèches allumées, crut entendre ces paroles : Allons, Allons... Elle avisa le poste qui dirigea sur le centre de ce mouvement une décharge de mousqueterie. Au bruit de cette décharge, tous les signaux établis allumèrent leurs feux d'appel et mirent en mouvemet toute la milice. Les Luzernois, déconcertés d'avoir été pris dans leurs propres filets, se retirèrent en hâte, à la faveur des ténèbres. » Et il en fut fait de cette tentative. Rongeant leur frein, la mort dans l'âme, ils comprirent, mais un peu tard, que malgré le concours de leurs amis, ils n'avaient pu tromper les Valaisans.

Aussi bien, la résistance de ces derniers avait été signalée aux Savoyards. Le Conseil de Thonon, dès le 27 juin, s'était réuni pour se concerter sur les mesures à prendre afin de s'opposer à une invasion en Savoie des Luzernois. Le lieutenant au gouvernement de Monthey avait écrit la situation et tout aussitôt, à Thonon, l'on avait prévenu le commandant du fort des Allinges de vouloir bien fournir à la ville la poudre, le plomb et les mèches nécessaires. Evian, de son côté, fait appel à tous les hommes des paroisses riveraines du lac et, dès le 29 juin, des gardes armés sont échelonnés de Saint-Gingolph à Thonon. Le S^{r} Lacombe est député pour aller, en Valais, surveiller les mouvements des Luzernois.

Repoussés vigoureusement par les Valaisans, tenus en respect par les Savoyards, les infortunés religionnaires se recueillent et attendent, car pour l'heure il n'y a pas d'espoir. Le commandant du duché de Savoie pour Son Altesse Royale, en deça des Monts, le comte Gaspard de Rossillon de Bernex, arriva bientôt à Thonon à la tête de 70 dragons et de 220 fantassins. C'était l'avant-garde du

(11) *Loc. cit.* p. 338.

régiment de Montferrat, qui ne tarda pas à se compléter (12).

« Le général s'empressa d'examiner la situation. De crainte que la diversion des Luzernois ne fut qu'une feinte et qu'une seconde invasion ne fût tentée, il partagea ses soldats en différentes stations pour soulager la milice locale. Saint-Gingolph, Meillerie, Evian, Margencel, Yvoire reçurent des détachements de troupes. La milice de Thonon, formant 4 compagnies, fut chargée de garder le pont de la Dranse, Saint-Disdille, Rive et l'Hôtel de Ville. »

Le dimanche 2 août, à 2 heures de l'après-midi, toute la milice de Thonon était rangée sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Le comte de Bernex, suivi de son état-major, félicita les bourgeois de leur bonne tenue, sur l'énergie qu'ils avaient montrée, leur promptitude à s'opposer à l'entrée des Luzernois en Chablais. « Nous avons maintenant, ajoute-t-il, assez de soldats pour sauvegarder les intérêts du pays. Nous occuperons tous les postes, sauf celui de l'Hôtel de Ville, que nous vous laissons comme poste d'honneur. »

Un fait, entre plusieurs autres ignorés ou passés sous silence. Le 2 juillet, le duc de Savoie écrit au juge-mage de Maurienne que ses sujets rebelles des vallées de Luzerne, joints à quelques Français fugitifs, se sont réunis en nombre considérable, 4.000 environ, pour entreprendre de se jeter sur la Savoie, pour tenter de s'ouvrir un passage vers leurs Vallées. Il ordonne, par conséquent, de faire garder les cols, du côté de la Tarentaise, par où l'ennemi doit arriver. Le juge-mage, Joseph d'Albert, communiqua les ordres du Souverain au Conseil de ville et aux syndics des paroisses, qui avaient ordre de lever des hommes et de garder les positions des montagnes, en particulier les cols du Galibier, des Encombres et de la Madelaine, par où les Vaudois ou les fugitifs français pouvaient facilement pénétrer.

Le 7 juillet, une nouvelle lettre dissipa les craintes, annonçant que les Vaudois avaient été repoussés (13).

(12) Fr. Valfrid, *loc. cit.*, p. 238.
(13) A. Gros, *loc. cit.*, p. 213.

D'autre part, en Tarentaise, l'on avait pris toutes mesures nécessaires. Le syndic de Moûtiers écrivait, le 7 juillet, aux syndics de Saint-Jean que le lieutenant général d'artillerie, Arnaud, avait occupé le Bonhomme, par où l'ennemi s'était proposé d'entrer dans cette province.

En Valais, comme en Savoie, toutes les précautions étaient bien prises. On continuait de tenir garnison aux châteaux de Saint-Maurice et de Monthey, on fit détruire le pont de Branson, près Martigny. En Chablais, les populations étaient sur leur garde, leurs milices avaient pris les armes, même avant l'arrivée des troupes régulières. Les Luzernois et leurs amis de Berne étaient déjoués, l'année 1688 leur avait été funeste.

Comme épilogue de cette tentative, l'Etat du Valais se plaignit à Berne des procédés déloyaux dont il avait été victime et affirma que seule la vigilance des patriotes valaisans avait sauvé le pays. Leurs Excellences répondirent par des faux-fuyants, donnèrent des réponses alambiquées et surtout protestèrent — et combien — qu'ils avaient ignoré tous les projets des Vaudois (14).

Echelonnés sur la rive droite, ces derniers cherchèrent une autre issue. Ils la trouvèrent l'année suivante.

(14) Grenat, *loc. cit.*, p. 338.

« La glorieuse rentrée » en 1689

En 1689, les Vaudois songèrent à réparer leur échec de l'année précédente. Henri Arnaud, « leur ministre et leur colonel », rallia et ranima leur courage. Il profita aussi des instructions du vieux capitaine Josué Javanel (15), au fait de la guerre et connaissant la topographie de la Savoie et des Vallées. C'était ce dernier, en effet, qui, en 1662-63, avait organisé, en Piémont, les bandes de partisans vaudois et qui fut, de ce fait, exclu, avec Léger, des Patentes de grâce accordées par le duc de Savoie, en 1664.

Dès le printemps 1689, Arnaud s'était mis en mesure de tenter le passage, non plus par un chemin détourné, mais en pleine Savoie. L'expérience l'avait instruit et le zèle de ses coreligionnaires ne s'était point refroidi. A tout prix, ils étaient décidés à rompre tous les obstacles qui pouvaient s'opposer à leur retour dans les Vallées, où depuis des siècles, ils avaient vécu selon la foi de leurs pères.

Nous avons un précieux document qui raconte le voyage prestigieux entrepris par les Vaudois, c'est *l'Histoire de la glorieuse rentrée,* écrite par Arnaud lui-même et narrant cette marche épique à travers la Savoie, franchie en huit jours, dès les bords du Léman, à Nernier, et se terminant en Piémont.

Napoléon, habitué aux marches militaires et qui savait la façon de traverser les Alpes, se montrait sceptique lorsqu'on parlait de « la Glorieuse rentrée » et de ce prodige d'endurance accompli en si peu de temps. On lui

(15) On écrit aussi Jarnavel.

assura que le fait était incontestable. De nos jours, un Rumillien, le colonel italien Gallet, a voulu refaire cette marche en suivant exactement l'itinéraire d'Arnaud. Il partit d'Yvoire le 1er juillet 1872 et arriva au delà du Mont-Cenis à la date voulue (16).

Le remarquable *raid* accompli par l'expédition de 1689 était donc *authentique*. Reste à savoir si le récit de son historien est exact. Oui, devons-nous dire. Arnaud a bien laissé un journal de son équipée, véridique dans l'ensemble et concordant avec les pages écrites par les chroniqueurs savoyards. Nous n'aurons qu'à le compléter fort peu, en faisant appel aux manuscrits indiqués plus haut, dans la Bibliographie.

Evidemment, Arnaud n'avait qu'à raconter la marche de sa troupe au milieu de populations hostiles et justement défiantes. Ce n'était plus les procédés tortueux de l'année précédente, en Valais, ni les excès qui allaient signaler la troisième expédition, celle du capitaine Bourgeois, à travers le Haut-Chablais, quelques jours plus tard.

La troupe marcha à ciel ouvert et fit comprendre qu'elle ne demandait que le libre passage, sans être à charge à personne. Ce fut le secret de son succès. Voyant le duc de Savoie occupé par la Ligue d'Augsbourg, les Vaudois avaient compris que le moment était favorable. On savait que, dès le 18 juillet, les dragons de la garnison d'Evian avaient été appelés en Piémont. Sur tous les points, la frontière était libre et les populations s'étaient relâchées des précautions précédentes.

Le départ eut lieu en grand secret, le 17 août (ancien style), soit le 27 août 1689. L'année précédente, ils n'avaient pas agi de la sorte, on l'a vu par les pourparlers diplomatiques engagés avec le Valais. Cette fois, il fallait « qu'on ne leur fermât pas le passage dans les états de Savoie, qu'on devait traverser, et que Messieurs de Berne, ignorant la chose, n'y apportassent aucun empêchement et pussent même se justifier, au cas qu'on vint à leur faire des reproches ».

(16) Max Bruchet, *La Savoie d'après les anciens voyageurs*, p. 227.

Le rendez-vous était dans le Pays de Vaud, dans une grande forêt, entre Nyon et Rolle. Il ne fallait pas aborder près d'une ville, Thonon, Evian. Les armements de l'année précédente conseillaient la dissimulation.

La troupe avait loué quatre bateaux, bien insuffisants pour la transporter. Mais on se saisit sans façon des barques des curieux accourus : ils en eurent ainsi 14 ou 15, capables de contenir un millier de personnes.

Partis de Nernier, les voyageurs atteignirent, le soir de la première journée, Viuz-en-Sallaz, en passant par Ballaison, le col de Saxel et Boëge, forte étape pour qui connaît les lieux. Le corps devait être commandé par le capitaine Bourgeois, qui manqua au rendez-vous. Il fut divisé en dix-neuf compagnies, dont six étaient composées d'étrangers, presque tous du Languedoc et du Dauphiné, et les treize autres de différentes communautés vaudoises. Et de tous ces groupes, on fit trois troupes : avant-garde, corps de bataille et arrière-garde.

Ainsi organisés, ces 1.000 hommes furent vite signalés, et dès qu'ils eurent mis le pied sur le sol de Savoie, les affaires semblèrent se compliquer. Un cavalier Savoyard arrêta le ministre Chyon, autrefois attaché au temple protestant de Pont-en-Royan, dans le Dauphiné. On essaya de se saisir de ce cavalier, qui fit volte-face et évita ainsi un coup de feu qu'on lui lâcha. Comprenant qu'il fallait ne pas exciter les populations, Arnaud envoya des émissaires à Yvoire pour avoir le passage, disant qu'en « cas de refus on mettrait tout à feu et à sang ». On prit des otages, — ainsi que tout le long de la route, — ce fut le Châtelain de Nernier avec MM. de Coudrée et de Foras, gentilhommes du pays, qui furent relâchés très vite.

A Filly, le curé « leur ouvrit sa cave et les fit rafraîchir, sans recevoir aucun argent ». La politesse était sans doute imposée par la prudence, autant que par un sentiment de charité spontanée, car, vraiment, c'étaient d'étranges pèlerins portant fusils plus que rosaires.

Le col de Saxel était gardé par deux cents paysans armés, accourus au premier bruit et commandés par M. Grobel, maréchal des logis dans les troupes de S. A., et

le sieur Mouchet, châtelain de Boëge (17). Leur troupe ne fit pas grande résistance, un seul fut tué. On leur assura que l'ordre de route des voyageurs était pacifique. Arnaud prit quelques-uns des paysans pour guides, avec menace de les pendre au premier arbre, s'ils ne s'acquittaient pas fidèlement de leur mission. Les otages présents écrivirent même à Viuz la dépêche suivante : « Ces messieurs sont arrivés ici au nombre de 2.000 (on devait exagérer) ; ils nous ont priés de les accompagner, afin de pouvoir rendre compte de leur conduite, et nous pouvons vous assurer qu'elle est toute modérée; ils paient tout ce qu'ils prennent et ne demandent que le passage. Ainsi nous vous prions de ne point faire sonner le tocsin et de ne point faire battre la caisse et de faire retirer votre monde, au cas qu'il soit sous les armes. »

Un ermite des Voirons, Vincent Perrin, qui s'était mêlé aux combattants, fut emmené comme otage et relâché à Saint-Jeoire.

A l'entrée de la nuit, on arriva près de Viuz-en-Sallaz, où l'on se fit apporter du pain et du vin en payant et l'un des gentilhommes ne pouvant plus marcher, on le renvoya. Les habitants, prévenus, avaient laissé place libre. On fit écrire à ceux de Saint-Jeoire d'avoir à donner le passage, et la lettre des otages fut portée immédiatement. Après deux heures de repos, la troupe partit pour Saint-Jeoire, au clair de la lune.

Ils y furent reçus courtoisement. Les magistrats de la bourgade firent mettre un tonneau de vin au milieu de la rue, à la discrétion des Vaudois. Quelques-uns en burent et d'autres refusèrent d'y goûter de peur qu'il ne fût empoisonné.

Il était minuit lorsque la troupe arriva à Cormant, village situé au bas de Saint-Jeoire. On y fit halte en rase campagne et, au petit jour, l'on se remit en route pour passer le pont de Marignier qu'on craignait de trouver coupé. Renvoyant les otages de Boëge, on en prit deux

(17) Le texte d'Arnaud donne Gropel et Mouche ; nous pensons rétablir ainsi ces noms comme répondant à des noms de familles de Boëge.

autres, les frères de Saint-Jeoire (de Saint-Georges, selon Arnaud).

C'est le 28 août que l'on franchit le pont de Marignier, qui n'avait pas été détruit. A 10 heures du matin, Arnaud et sa troupe étaient à Cluses, la première ville, en somme, qu'on trouvait sur la route. La population était en armes et les habitants descendus des montagnes criaient des injures aux Vaudois. M. de Foras, ayant entendu dire qu'on parlait de massacrer les otages en cas de résistance et craignant pour sa vie, s'offrit à écrire aux principaux de Cluses. Il leur disait qu'ils n'avaient rien à craindre de gens qui ne demandaient que le passage et payaient toutes leurs dépenses. Ce billet fut porté à M. de Rochette de la Croix, et bientôt, le Chevalier de Riddes, M. de Charbonnières et M. de Loche se présentèrent et acceptèrent ces conditions. Les Vaudois retinrent les deux premiers et défilèrent à travers la ville, les habitants faisant la haie. M. de Rochette offrit à dîner à quelques officiers qui refusèrent et, peu à peu, le poussèrent en dehors de la ville et là lui demandèrent de leur faire envoyer, dans une demi-heure, cinq charges de vin et cinq quintaux de pain. M. de Rochette écrivit à son père qui envoya immédiatement un tonneau de vin et le pain demandé. Le tout fut payé cinq louis d'or par Arnaud. MM. de Rochette et de Riddes voulurent alors se retirer pour aller à la Messe : on les retint comme otages. On fouilla le valet du premier, qui s'était mêlé à la troupe, et on trouva sur lui des lettres de M. de Rochette père, adressée aux principaux bourgeois de Sallanches. Ces lettres les exhortaient à prendre les armes pendant que les habitants de Cluses chargeraient les Vaudois en queue (18).

C'est donc dans l'attente d'une attaque sérieuse que la troupe prit la route de Sallanches. A Magland, la population était sous les armes, mais elle se contenta de regarder passer ceux qu'on lui avait annoncés. M. de Loche, seigneur de l'endroit, et le curé, Michel Divinat, furent contraints de marcher au milieu d'eux.

On arriva bien vite au fameux pont de Saint-Martin, sur

(18) Tout ceci, conforme au texte d'Arnaud, est raconté aussi par Lavorel, *Cluses,* in *Ac. Sal.* XI, p. 121.

l'Arve. Il était alors en bois, et les Vaudois croyaient que le passage leur serait disputé. Les officiers partagèrent leurs gens en divers pelotons et donnèrent les otages — ils étaient bien vingt personnes, tant gentilhommes que gens d'église — en garde à l'un de ces pelotons, qui avait ordre « de les tous tuer au cas où les Savoyards viendraient à faire feu ».

Cette marche audacieuse à travers le pays ne s'explique guère à première vue. Mais n'oublions pas ce qui a été dit plus haut. La Savoie était dépourvue de troupes régulières: chefs, soldats, munitions faisaient plus ou moins défaut, les ordres d'en-haut se faisaient attendre et survenaient souvent au lendemain des événements.

A Sallanches, on était prêt pourtant pour la résistance, paraît-il. Car Arnaud nous parle de 600 hommes, réunis au son du tocsin et groupés près du pont. Mais ce n'était que des troupes de milice locale. On parlementa; deux capucins s'avancèrent : ils furent aussitôt retenus comme otages. Les Vaudois passèrent, malgré quelques incidents, et le soir ils étaient à Combloux. Voici le récit laissé par le notaire Marin Fontaine, de Sallanches :

« Du 28 août 1689, par un jour de dimanche, vers les 5 heures du soir, sont passés au pont de Saint-Martin 2 mille hommes Luzernois, conduits par le ministre Arnaud, qui venaient de Suisse, couchèrent à Combloux, tous ceux du mandement étant sous les armes pour leur empescher l'entrée de la ville de Sallanches, tout le peuple étant en alarme ; lesquels avaient traversé tout le Chablais, le Bas-Faucigny, sans qu'on s'en fut aperçu, puis prirent leurs chemins par les hautes montagnes de Megève, le Bonhomme, la Rageaz, et entrèrent dans celles de la Tarentaise et Maurienne, forcèrent tous les passages, ponts, détroits des dites provinces. S'étant saisis, dans leurs routes, des principaux, tant ecclésiastiques, religieux, chevaliers, gentilshommes, que principaux bourgeois des villes pour leur servir d'appui et entrèrent dans le Mont-Cenis, où ils essuyèrent le feu des dragons de S. A. R. et se combattirent vigoureusement contre les milices du roi (les troupes du roi de France), qui ne purent pas leur empêcher

d'entrer le sabre à la main dans leurs vallées de Luzerne, Pragelaz, Saint-Martin, Engrogne et autres où ils chassèrent et massacrèrent les pauvres qui avaient cru s'y établir paisibles à leur place, lesquels (Vaudois) se conservent encore dans icelles, nonobstant toutes attaques continuelles qu'on leur fait pour les en débusquer. Toutefois, ils relâchèrent tous nos prisonniers, sans leur avoir fait aucun tort, environ un mois après leur prise. »

« Les habitants du Haut et du Bas-Faucigny allèrent à leur poursuite, outre les habitants de Sallanches, Passy, Saint-Martin, ils reçurent des renforts de ceux de Cluses, qui leur envoyèrent 72 hommes, ... tous étaient sous la conduite de M. de Cornillon, de Sallanches, qui, par ordre de M. le comte de Mont-Brison, les poursuivit jusqu'à la montagne du Bonhomme. La ville de Sallanches fit parvenir toutes les munitions nécessaires en pain, vin, poudres, balles aux dits hommes. »

« La troupe fut d'abord organisée par M. de Cambian, et le 1er septembre, ils étaient sur la montagne. » (19)

Mais le 1er septembre (22 août du journal Arnaud, ancien style) les Vaudois étaient arrivés déjà près du Mont-Cenis et touchaient au terme de leur expédition, sans avoir été aucunement inquiétés par la troupe de M. de Cambian.

A Combloux, les voyageurs, après une journée de pluie, passèrent une mauvaise nuit, sans vivres et sans feu pour se sécher. Le lundi 19 août (29, nouv. style) ils se mettent en route vers Megève, où les habitants étaient aussi sous les armes, comme à Cluses, à Sallanches. Le comte de Flumet fut envoyé avec quelques autres personnes de distinction au devant de la troupe d'Arnaud, arrivée à la plaine de la Praille, et lui persuada « qu'il avait plusieurs mille hommes sous ses ordres, tout prêts à leur opposer une vive résistance s'ils entraient dans le bourg, lisons-nous dans le manuscrit Berthet (20). Quelques-uns voulurent y passer quand même, mais ils furent trompés par les apparences et crurent voir une infinité d'hommes bien

(19) *Notes Fontaine, loc. cit.*

(20) *Ms. Berthet, loc. cit.* — Nous le suivons de préférence à Arnaud, qui défigure trop souvent les noms.

armés dans le cimetière. En réalité, ils n'étaient qu'un petit nombre... Quoi qu'il en soit, les Vaudois, au lieu de pénétrer dans le bourg, grimpèrent par les Pettoraux... De là, ils poussèrent leur chemin plus loin... Arrivés enfin vers le Paney, comme il faisait un brouillard bien épais et qui rasait la terre, ils se firent ombrage de la tête des sapins qu'ils distinguèrent mal au-dessus du brouillard et crurent que la puissante armée dont on les avait menacés était à leur poursuite. Ils hâtèrent bien vite leur voyage et on en fut quittes pour la peur. »

C'était la pleine nuit quand les voyageurs arrivèrent à Saint-Nicolas-de-Véroce. Pour faire du feu, on découvrit les cabanes et ce fut un remède pire que le mal, à cause de la pluie qui dura toute la nuit et dont on ne pouvait se préserver.

Le mardi (20-30 août), quatrième journée, fut un moment fort pénible, car, malgré la saison, une neige fraîchement tombée et la pluie survenant, les chemins étaient impossibles. L'on monta ou plutôt l'on grimpa jusqu'au col du Bonhomme, qui fut franchi sans obstacles. Les fortins élevés l'année précédente, au bruit du prochain passage des Vaudois, alors qu'ils avaient essayé de forcer le Valais, étaient toujours là, sans personne pour les occuper, ni profiter de leur position merveilleuse pour qui aurait songé à garder la route.

Bientôt Arnaud et sa troupe sont dans la Vallée de l'Isère. Les paysans, d'abord accourus, se sont retirés, puis, après être rentrés dans leurs villages, ils sonnent le tocsin pour donner l'alarme. Aussitôt l'on « entendit, de toutes parts, un horrible carillon de toutes les cloches, lequel n'empêcha pourtant pas que l'on n'arrivât au pont que l'on cherchait. On le trouva tout traversé de grosses poutres, barricadé d'arbres entrecroisés l'un sur l'autre et gardé par des paysans armés, les uns de fusils, les autres de faux, de fourches et autres choses semblables. On n'eut pas plutôt fait quelques dispositions pour les attaquer que M. le Comte de la Val d'Isère... vint parlementer, c'est-à-dire accorder le passage, les paysans prenant encore la peine eux-mêmes de débarrasser le pont, jusqu'à M. le Curé qui mit aussi la

main à l'œuvre. A près quoi, de peur d'être brûlés, comme on les en avait menacés, ils se retirèrent dans leur village, qui était à une portée de mousquet de l'autre côté de la rivière. »

« Quant à M. le Comte, après avoir fait son ambassade, il se sauva à toute bride, tant il craignait d'être associé aux otages, qui, sitôt qu'ils voyaient quelque personnage de distinction, disaient ordinairement à M. Arnaud : voilà un bon oiseau pour notre cage. On y mit chanter deux prêtres ; et après avoir traversé, sans y commettre aucun désordre la petite ville de Séez, malgré le vacarme des cloches et les paysans en armes. » L'on campa dans le voisinage, après qu'on eut obtenu et payé les vivres dont on avait besoin.

Le mercredi 21 août (31 août, nouveau style), l'on se mit en route avant le jour, dit le journal d'Arnaud. L'on ne traversait que des villages déserts. On fit halte à Sainte-Foy, où les habitants firent des offres gracieuses à la troupe, tant et si bien, que le chef, qui était à l'arrière-garde, remarquant que l'on n'avançait pas, donna des ordres précis, se défiant des belles paroles de gens qui devaient les regarder comme des ennemis.

Ensuite, l'on entra dans une vallée fort resserrée et l'on arriva à Villaroger, où l'avant-garde prit un curé qui fuyait et quelques paysans qui étaient avec lui. L'on vint ensuite à Tignes, dont les habitants avaient gagné les montagnes. Sur le soir, l'on campa près du village de Val d'Isère.

Le jeudi 22, ils se dirigèrent vers le Mont Iseran, pour pénétrer en Maurienne. Ils passèrent à Bonneval, où le curé s'empressa fort de faire boire les officiers, et « quoiqu'un paysan, qui ne voulait pas marcher, y eut été bien battu, on obtint pourtant tout ce que l'on demanda » (21).

De là, l'on marcha droit sur Bessans « où il y avait la plus méchante canaille qui fut sous le ciel ». Sans doute que le courage des gens de Bessans, qui osaient tenir tête

(21) Onze ans plus tard, le même curé déclarait à Mgr Valperga de Masin que Bonneval avait été pillé par les Vaudois. Si sa cave fut ouverte, ce fut sans doute sans grande sympathie. (A. Gros, *loc. cit.*, p. 217.)

à ces indésirables voyageurs et à braver leurs menaces, contrastait avec les procédés que nous avons vus jusqu'ici et le narrateur trouve peut-être commode de se justifier de certaines représailles en disant qu'ils « nous obligèrent à les punir en leur prenant quelques mulets et en emmenant avec eux le curé, le châtelain, avec six paysans qui, pour plus grande mortification, furent attachés ». La pluie tomba toute la nuit sur le camp des Vaudois.

Le vendredi 23 (qui correspond à notre 2 septembre), la troupe passa à Lanslevillard, où elle prit le curé et quelques paysans. Elle s'empara des chevaux de la grande poste, afin que la nouvelle de son arrivée ne pût se répandre. C'est dans ces conjonctures que les bagages du Cardinal Ange Ranuzzi, qui revenait de sa nonciature en France, furent pris et restitués, à la vérité, nous dit Arnaud. Mais ses papiers furent dérobés et brûlés (22), ce qu'il évite de nous dire. Le cardinal y attachait sans doute plus de prix qu'à ses hardes.

Les souffrances des Vaudois, à travers le Grand et le Petit Mont-Cenis, surpassent l'imagination. Ils approchaient pourtant du but. A la fin de la septième journée, ils arrivaient au col de Clapier et pénétrèrent dans la vallée de Suze. Ils avaient encore trente-neuf otages, qui, à l'exception de six, parvinrent à s'enfuir.

« La glorieuse rentrée » était effectuée.

Les Vaudois sont acueillis par les dragons de Catinat et les troupes ducales, à Salbertrand. C'était le début d'une lutte âpre qui devait durer dix mois et se terminer par une paix favorable aux religionnaires (23).

(22) Hudry-Menos flétrit cet acte de Vandalisme. Le cardinal Ranuzzi allait à Rome pour le conclave qui devait élire Alexandre VIII. (*Rev. des D. M.*, loc. cit.)

(23) Bruchet, *loc. cit.*, p. 227. — Comba, *Enrico Arnaud, pastore et duce de' Valdesi*, Firenze 1889

Troisième Expédition

Hudry-Menos, qui, dans son *Israël des Alpes*, a parlé avec force détails et des développements souvent fastidieux des faits et gestes des Vaudois, n'a que de brèves allusions à leur troisième expédition. Elle est pourtant, par ses engagements militaires, les incendies, les morts d'hommes, les pillages qui suivirent, la plus émouvante et vraiment la plus terrible de la série. Sans doute que l'apologiste des Vaudois trouva que les religionnaires avaient fait assez mauvaise figure et que leur rôle était peu reluisant : mieux valait passer vite et ne pas insister (24). Le souci de la vérité historique nous inspire d'autres procédés.

Sachant que la frontière continuait à être dégarnie et qu'Arnaud et son millier d'hommes avaient traversé toute la Savoie, du Léman au Mont-Cenis, un autre groupe de Vaudois, qui soupiraient de plus en plus vers leurs Vallées, veut essayer de faire comme les autres.

Le 15 août précédent (25 août de notre calendrier), le capitaine Bourgeois, de Neuchâtel, avait bien reçu l'ordre de s'adjoindre au pasteur Arnaud, avec son contingent de 200 hommes, mais il n'avait pu arriver à temps au lieu fixé, à Nyon. Il forma une nouvelle troupe qui s'augmenta bientôt de réfugiés français et réunit un corps de 2.000 hommes environ, qui descendirent des hauteurs de Chexbres et s'embarquèrent, le 11 septembre (21 septembre 1689), à midi, au Plan, sous Corseaux, près Vevey, en formant une flotille de 42 bateaux (25).

(24) Hudry-Menos, né au Villard-sur-Boëge, en 1823, homme de lettres qui se fit protestant et mourut à Naples, en 1873.

(25) Verdeil, II, p. 336.

Le commandant savoyard de deux barques armées, qui se trouvait au Locon, sur la rive opposée, et le poste militaire établi pour la circonstance se replièrent sans résistance (26). Ils avaient pourtant « l'avantage de leur tirer dessus et de les faire reculer, mais n'eurent pas le cœur et la bravoure pour en venir à l'exécution et, après leur descente, les Luzernois s'en allèrent au village de Thollon, qui était entièrement déshabité et y couchèrent, faisant grand feu et grande chère, au son même des tambours, trompettes, et hautbois »(27).

Le lendemain, 2 septembre (nouv. style), ils défilèrent par troupes rangées : les grenadiers, les volontaires du pays de Vaud, le bataillon des Luzernois, deux bataillons du Vivarais et les religionnaires de Vaud, Genève, Neuchâtel, et arrivèrent au col de Bénand ou de Creusaz, entre Thollon et Bernex. Les Luzernois se rangèrent en bataille et un petit corps se détacha pour gagner le flanc de la montagne. A la Croix de Creusaz, ils rencontrèrent le Comte de Bernex.

On a généralement cru que ces mots « Comte de Bernex », lus si souvent dans les récits du temps, désignaient un seigneur de la famille de Blonay, qui possédait, il est vrai, des terres à Bernex, mais il n'a jamais porté le titre de Comte de Bernex, ni possédé des fiefs de ce nom. Il s'agit ici de Gaspard de Rossillon, comte de Bernex (Bernezzo), près Coni, en Piémont, commandant général du duché de Savoie (28). Ce personnage, dont nous avons déjà parlé plus haut, se trouvait en Piémont lorsqu'on apprit l'exode de la première colonne des Luzernois, conduite par Arnaud. « A cette nouvelle, il se hâte de traverser les Alpes, arrive à Annecy le 9 septembre,

(26) Le Locon, village de Meillerie, sur la rive du lac.
(27) *Reg. de la Touvière.*
(28) La famille de Rossillon tirait son nom d'un château du pays de Gex, et c'est en 1619 que Jérôme, comte de Rossillon, reçut du duc Charles-Emmanuel Ier le fief de Bernezzo, près Coni (*Montmélian, S. S. H. A.*, page 96, par Dufour et Rabut). Gaspard de Rossillon était frère de Mgr Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, qui allait être évêque de Genève (1697-1734). Quatre ans après les événements ci-dessus, le comte de Bernex était tué devant Pignerol, 2 août 1693.

et demande 200 hommes au Conseil de Ville. Celui-ci faisant observer que la jeunesse de la ville est déjà presque tout entière à Montmélian, le commandant se contente de 120 hommes, qui sont pris dans le mandement, et demande un escadron de cavalerie de 50 maîtres. Sur ces entrefaites, avec la compagnie de Montmeillan, sous les ordres du capitaine Champroux, Rossillon, ayant complété l'armement de ces deux compagnies au moyen de 300 mousquets et de 300 bandouillères, prises au château d'Annecy, les conduit au Chablais, leur adjoint la milice du Faucigny de poste à Thonon, et tente, avec ces forces de 400 à 500 hommes et de quelques cavaliers, d'arrêter, au col de Creusaz, la seconde colonne des Vaudois, qui venait de débarquer au Locon » (29).

« Le combat s'engagea le 22 septembre et dura cinq heures d'horloge, et l'on entendait leur décharge depuis Evian. Les Vaudois combattaient à la faveur d'un petit bois, mais ils étaient incommodés par les pierres que les Savoyards faisaient rouler. Ces coquins de Barbets se sentirent d'abord si faibles et si abattus qu'ils furent contraints de jeter leur chapeau en l'air et de crier une quantité de fois : Vive Savoie, qu'on nous laisse passer ! Mais voyant qu'on ne voulait entendre et craignant que l'on ne deur donnât point quartier, ils reprirent si vivement leurs forces et se ranimèrent tellement qu'ils firent un puissant effort pour s'approcher du camp de notre général et contre les cavaliers qui n'avaient encore point été jusqu'alors dans l'action. » (30) Car la pente du terrain n'avait pas permis au comte de Rossillon de faire valoir sa cavalerie. Ils l'attaquèrent donc si vigoureusement qu'ils finirent par la mettre en déroute. L'infanterie se voyant ainsi abandonnée, partit à la débandade. Le nombre des tués et des blessés fut assez restreint de part et d'autre, croyons-nous. Le *Manuscrit de la Touvière* parle de trois cents morts parmi les Barbets et de sept ou huit seulement parmi les nôtres. Si les ennemis avaient éprouvé de telles pertes et les hommes du comte de Rossillon de si faibles, il

(29) *Registres d'Annecy*, 1689.
(30) *Reg. Touvière.*

ne serait pas possible d'expliquer pourquoi nos soldats auraient reculé, alors qu'ils avaient tous les avantages. Les Savoyards perdirent dans ce combat le capitaine Champroux, qui fut inhumé le lendemain, à Thollon (31).

De leur côté, suivant la tradition locale, les habitants de Bernex profitèrent des bois qui appuyaient les Luzernois pour venir surprendre ceux-ci et mettre le feu à leurs bagages. De là le surnom de *Bourla camp* encore donné aujourd'hui aux Bernolans.

Le commandant de Rossillon, voyant que sa cavalerie avait été paralysée, que les renforts attendus n'arrivaient pas, fut forcé de battre en retraite sur Evian, assez en désordre.

Une fois la place nette, les Luzernois recueillirent leurs morts et leurs blessés sans espoir de guérison, les placèrent dans une grange pleine de fourrage et y mirent le feu, afin qu'on ne pût pas découvrir leurs pertes. Après cet acte de vraie sauvagerie, ils se livrèrent au pillage. A Bernex, comme représailles contre les habitants et l'agression de leur camp, ils égorgèrent un vieillard, André Burquier, et incendièrent le village de Trossy, composé de cinquante-quatre bâtiments. Ils saccagèrent l'église, renversèrent les autels et le tabernacle, profanèrent les Saintes Hosties, brûlèrent les confessionnaux, les fonts baptismaux, mutilèrent les statues, déchirèrent les ornements sacerdotaux, dérobèrent les vases sacrés et le *gonfanon*. « Ils en voulaient surtout aux missels dont ils déchiraient principalement les pages dites du Canon de la Messe. » La relation Kalbermatten ajoute qu'ils firent ainsi dans toutes les églises. C'était la rage du sectaire ajoutée au vandalisme. Pendant cinq jours, nous allons les suivre et assister à ces tristes spectacles, à travers le Haut-Chablais et le Faucigny.

Après la dure et sanglante journée du 22 septembre, les Barbets couchèrent dans un pré, proche de l'église de Bernex, faisant grands feux toute la nuit. Les habitants avaient fui sur les hauteurs, ou s'étaient mis en route pour

(31) On lit dans le reg. paroissial de Thollon : « Du 23 sept. 1689, noble François Chanroux, capitaine d'Annecy, après avoir vaillamment combattu contre les ennemis de notre sainte religion... Cuby, curé. »

semer l'alarme. Cette alarme s'était répandue jusqu'à Evian, où les paysans de Saint-Paul et des environs s'étaient réfugiés avec leurs chariots chargés de bagages et d'enfants.

Le 29, les religionnaires décampèrent, emmenant dix-neuf chevaux, et firent halte à Vacheresse, où ils commirent les mêmes excès dans l'église et les maisons, mais sans pourtant causer aucun incendie.

A 2 heures de l'après-midi, ils passèrent le pont de Bonnevaux, sur la Dranse, et le rompirent après eux, après avoir pillé l'église et le village. Ils passèrent le col du Corbier, pour aller camper et coucher au Biot. Nouveau pillage, dont les archives presbytérales conservent mention. On y lit la longue liste des objets enlevés et on y trouve aussi le récit des sacrilèges accomplis (32).

Le 24 septembre, Bourgeois et ses troupes se remettent en marche, avec précautions, car on craignait d'être attaqué. Ils font halte à l'abbaye d'Aulps, essaient de « souiller la châsse de St Guérin », mais ne peuvent y parvenir, comme le raconte le Dr Lochon, et se bornèrent au sac des églises de la localité (33).

L'après-midi, ils poussent une pointe du côté de Morzine, pour s'assurer qu'ils ne peuvent pas être pris en flanc et couchent aux Gets, une partie de la troupe se cantonnant dans l'église. Le lendemain 25, était un dimanche ; ils tiennent leur prêche dans l'église, la pillent, « commettant toutes les insolences qu'on peut imàginer ». Les Vaudois se rendent compte qu'ils sont au milieu d'une population justement irritée. Déjà, ils avaient dû renverser les redoutes élevées contre eux. Mais, dès qu'ils sont en route vers Taninges, ils comprennent que les habitants des Gets ne leur pardonnent point leurs cyniques profanations et leurs vols: les mulets mangeant l'avoine sur l'autel, les reliquaires brisés, les archives enlevées. Dès que les

(32) Registre de la Confrérie du S. Sacrement, *Arch. paroissiales* du Biot.

(33) MM. Lullin et Gaberel présentèrent, en 1864, à la *Soc. d'Hist. et d'Arch.* de Genève divers rouleaux de parchemins provenant de l'Abbaye d'Aulps, accompagnés d'un plan de l'expédition vaudoise (*Journal de Genève*, N° 241, 1864).

Vaudois sont à Moudon, le dernier village de la paroisse, tout à coup, une cinquantaine de paysans, dissimulés par un accident de terrain, sortent de leur retraite et précipitent sur les impies d'énormes billots de sapins qui, roulant à toute vitesse, en tuèrent quelques-uns et mirent le désordre dans les rangs. Cédant au désavantage du lieu et des armes employées, les Vaudois se retirèrent devant des machines aussi terribles que peu compliquées et passèrent sur la gauche de l'Alpettaz, torrent qui longe la route des Gets et vient se jeter dans le Foron. Enfin, gravissant la haute colline des Ronzières, ils descendent par Bonaval. Ils sont à Avoney, au-dessus de Taninges (34).

De là, un vaste horizon s'offre au regard à qui descend des Gets. A ses pieds, s'étend le bourg de Taninges et, plus loin, dans la plaine, la Chartreuse de Mélan et le pont des Thésières, qui enfourche le Giffre et donne accès au col de Châtillon et à la vallée de l'Arve. Les Vaudois pouvaient, par là, atteindre Cluses et suivre l'itinéraire parcouru par leurs frères, il y avait quelques semaines et qui leur avait permis de rentrer dans leurs chères Vallées. C'était un bel encouragement. Mais. hélas ! de plus graves préoccupations avaient envahi le camp, où le commandement avait été vite submergé par le flot des rivalités. La troupe du capitaine Bourgeois était trop disparate vraiment. Lui-même, le chef, semble n'avoir jamais eu l'autorité suffisante. Ecoutons Arnaud parlant de cette expédition : « Au lieu d'avancer et de gagner le pays aussi promptement qu'avaient fait les premiers, ils s'amusaient, au contraire, à buvoter et à aller à la petite guerre. Ils trouvèrent que toutes les montagnes étaient gardées par toutes les milices de la Savoie, sous les ordres des comtes de Bernex et de Montbrison. Alors la faim commençant à attaquer cette troupe et ceux qui la composaient n'ayant point pour leurs chefs la déférence et la soumission absolument nécessaires pour une telle entreprise, la division se glissa tellement entre les Français et les Suisses et ensuite entre tous qu'ils ne purent s'accorder que sur le point de rebrousser honteusement chemin. » (35)

(34) *Ms. des Gets.*
(35) *Glorieuse rentrée,* édition de Genève, 1879, p. 322.

En effet des hauteurs d'Avoney, les Luzernois purent voir la place de Taninges couverte de troupes d'infanterie et de cavalerie, que le comte de Rossillon de Bernex avait ralliées et, à marches forcées, avait réunies à celles du Colonel de Mont--Brison et du baron de Saint-Christophe. Ils étaient prêts à disputer le passage à ces aventuriers déjà rencontrés, il y avait quelques jours, au col de Creusaz. On tint conseil, en face de cette perspective de forces nouvelles survenues à leurs adversaires et, le soir même, les Luzernois, qui ne rêvaient que retour en Piémont, rétrogradaient, cédaient aux désirs des Français et couchaient à l'abbaye d'Aulps, pour filer bien vite du côté du Léman, où était sinon l'honneur du moins la sécurité.

Ici se place un événement épisodique digne d'intérêt et rappelant la « douloureuse départie » des Clarisses de Genève, en 1535, racontée avec tant de charme, par Jeanne de Jussie.

Les Moniales Chartreuses de Mélan, qui avaient déjà été alarmées par le passage des Vaudois conduits par Arnaud, le mois précédent, et qui avaient tremblé en les sachant à Saint-Jeoire, à Marignier, à Cluses, furent, cette fois, plus effrayées encore, lorsqu'elles surent que ces mécréants allaient descendre du Haut-Chablais et passer à Taninges. Qu'allait-il se passer à Mélan ? Laissons le *Livre-Journal* du monastère nous conter les événements :

« En 1689, le T. R. Père dom Ramel, visiteur de la province de Chartreuse, s'étant trouvé dans la maison des religieuses de Mélan pour y faire les fonctions de visiteur et pour travailler à préparer treize religieuses du voile blanc à leur faire faire la cérémonie du Sacre suivant l'ancienne coutume de l'ordre, qui se devait faire le 18 d'octobre suivant, jour assigné et fixé par Monseigneur l'évesque de Genève, ensuite du consentement de nostre Rév. P. Général, il se leva un bruit qu'il y avait deux ou trois mille hérétiques, Vaudois, Luzernois ou Barbets, comme les appellent les Piémontais, qui voulaient passer par le Chablais et par le Faucigny, la Tarentaise et la Maurienne pour se rendre dans leurs montagnes ès vallées de Luzerne et autres, en Piémont, comme avait fait une troupe des

leurs le mois précédent. Ce bruit et cette nouvelle fit prendre à mon dit Seigneur l'évesque de différer et transférer cette cérémonie du sacre à un autre temps plus calme et plus propre. Cependant, la crainte du passage de ces hérétiques s'augmentant tous les jours, surtout à cause qu'il y avait parmi eux beaucoup de Français réfugiés, chassés de France, plusieurs Genevois et Suisses huguenots, gens pleins de malice, qui avaient résolu de brûler à droite et à gauche, partout où ils passeraient, s'ils trouvaient la moindre résistance qu'ils savaient que toute la milice de Savoie se préparait à leur faire.

« Après plusieurs allées et venues, après plusieurs lettres de part et d'autre, après plusieurs messagers et exprès venus de Ripaille et de Pommier (36), il en arriva enfin un, venu toute la nuit à cheval, de la part du vénérable Père prieur de Ripaille, adressé au dit Père visiteur, avec une lettre qui portait que les hérétiques Luzernois avaient passé le lac, la veille de la Saint-Maurice, à quatre heures après-midi, au nombre d'environ deux mille, qui voulaient passer par Taninges et, par conséquent, par Mélan, qui était en grand danger d'être pillé. Cette triste nouvelle fit prendre la résolution au dit très vénérable Père visiteur et à dom vicaire de conduire les religieuses en lieu de sûreté, au Reposoir.

« Le Père visiteur dit la messe à six heures, à laquelle il communia les religieuses. Dom vicaire ordonna qu'on mit sur des charriots les meubles des religieuses, pour les conduire au château de la Croix, à Scionzier, chez M. de Rochette, auquel on écrivit pour le prier d'être le refuge de toute la Communauté. Après les messes dites, on fit déjeuner tout le couvent, religieuses, professes, converses et données, et environ les neuf heures, on partit de Mélan en récitant le psaume *Beati immaculati in via.* Dom vicaire marchait avec les plus fortes et le Père visiteur avec les faibles. On partit donc ainsi de Mélan le jour de la Saint-Maurice, on alla rafraîchir à Châtillon, chez le sieur curé, à Cluses, chez les Pères Cordeliers de l'Obser-

(36) Ripaille et Pommier, chartreuses d'où l'on avisait les religieuses de Mélan.

vance, qui firent bon feu à la communauté, qui fut salutaire à tout le monde parce qu'on était tout baigné de sueur à cause de la chaleur qu'il faisait et qu'on était à pied, à la réserve de bien peu qui étaient à cheval. lesquels chevaux on avait empruntés en outre de ceux du Père visiteur.

« On arriva enfin, au soleil couchant, chez M. de Rochette, dans sa maison de la Croix, à Scionzier, qui fit grand accueil à toute la Communauté, Madame de Rochette s'étant déjà sauvée au Reposoir. Il y eut des matelas et des paillases pour tout le monde, jusqu'à la moindre sœur. Les chevaux de charettes s'en retournèrent et, après avoir soupé en deux ou trois tables, on fit l'office de Matines pour le lendemain... »

Tel est le récit de cette fuite des Moniales devant les Vaudois. La Relation ne dit plus rien. Mais selon les apparences, les religieuses montèrent, le lendemain au Reposoir, elles logèrent dans les cellules des Pères officiers, c'est-à-dire chargés de l'extérieur et vivant au dehors du monastère ; elles faisaient leur office dans la chapelle de Dom prieur. Et quelques jours après, alors que tout danger fut passé, elles rentrèrent à Mélan, d'où plusieurs n'étaient jamais sorties depuis 10, 15, 20, 30, 40 ans et plus (37).

Revenons à nos Vaudois qui, pris de peur, sans frein capable de les retenir, maintenant que la fatigue et la faim allaient les aigrir et les exciter mutuellement les uns contre les autres. Si la discipline faisait défaut, ils surent pourtant, d'un commun accord, décharger leur dépit sur l'abbaye d'Aulps, où ils se trouvèrent le premier soir de leur retraite précipitée. Ils tuèrent un jeune convers, Joseph Couloud, trouvé dans sa cachette (38).

Le 26 septembre, ils décampèrent au soleil levant et emmenèrent quantité de chevaux chargés de butin. « Ils foulèrent le Biot une seconde fois » ; ils coupèrent après eux le pont de Gy sur la Dranse, et, quoique harassés de fatigue, ils allèrent faire halte au Lyaud, à quelques kilo-

(37) Feige, *loc. cit.* p. 252.

(38) *Sub ponte prope carcerem, ab hæreticis vallis Lucernensis est occisus* (*Obituaire* de St-Jean-d'Aulps, *S S. H. A. XV*, p. 136).

mètres au-dessus de Thonon. « Ils avaient, dit la relation Kalbermatten, le dessein d'attaquer et de brûler Thonon. Sur quoi, ajoute-t-elle, le toscin sonna au dit Thonon pendant un long temps et l'on battit la générale. » Voyant que l'alerte était donnée, les fugitifs obliquèrent du côté des Allinges et allèrent camper, ce soir-là, entre Thonon et les Allinges. Car la partie forte de la ville était décidée à leur tenir tête, tandis que la partie faible, les femmes et les enfants, avec les bagages, avaient été embarqués pour Evian, protégée et fermée de murailles *(Reg. Touvière)*.

Le 27 septembre, les religionnaires se sentaient entre trois feux : la population de Thonon, la petite garnison des Allinges et le comte de Bernex, qui les suivait avec ses soldats. Ils partirent donc, une demi-heure avant le jour, en toute diligence et en grand silence. Le soir, ils avaient passé la frontière et se trouvaient dans les terres hospitalières de Genève.

Le 28 septembre, une partie de l'expédition s'embarquait aux Eaux-Vives, sur quatorze petites barques et deux grandes, et rentraient au pays de Vaud. On s'était muni de passeports délivrés par la République de Genève. Ce n'était pas inutile, car le comte de Bernex vint camper à Ville-la-Grand et, malgré les instances de Genève, ne se retira que lorsqu'il eut la pleine assurance que la ville s'était débarrassée de ces hôtes certainement compromettants.

Plus tard, comme épilogue à cette malheureuse expédition, qui avait coûté tant d'hommes aux religionnaires et n'avait pas été favorable non plus aux Savoyards, le capitaine Bourgeois, nous dit Hudry-Menos (39), fut arrêté par l'autorité bernoise, jugé et exécuté sur l'esplanade de Nyon. On dit que ce fut pour apaiser la colère de Louis XIV, explication commode, qui est loin d'être concluante. Il avait le tort de n'avoir pas réussi.

(39) *Revue des D M.*, loc. cit.

Quatrième Expédition

Le 3 juin 1690, le duc de Savoie avait fait accession à la Ligue d'Augsbourg et s'était ainsi ouvertement déclaré contre Louis XIV. Dès ce moment, Victor-Amédée II brisa les fers des Vaudois et rappela dans leurs Vallées ceux qui étaient encore exilés en Suisse.

Ces fiers montagnards, que nous avons vus capables d'une belle endurance, devaient courir se ranger sous les ordres du marquis de Parella, qui les avait attaqués naguère et, en s'armant contre le roi de France, servir leurs ressentiments personnels.

Il y eut plusieurs convois de religionnaires qui campèrent ici et là et, enfin passèrent les Alpes pour rallier les armées régulières de Savoie. C'est ce que nous désignons sous le nom de IV[e] expédition des Vaudois.

Voici ce que nous lisons dans le registre de Martin Fontaine, notaire à Sallanches (40) :

« Ordre du duc de Savoie, signé Victor-Amédée, daté de Turin, du 15 juin 1690, adressé aux villes, bourgs, villages, communautés, tant en delà des monts que deça, de fournir à la troupe de ses sujets Luzernois et aux Français réfugiés de la religion protestante, tout ce qui était nécessaire pour leur subsistance, sous la conduite du vassal Favier ou du baron de Montfort.

« Le dit M. Favier écrivit aux administrateurs de Viuz de faire des préparatifs pour recevoir ces religionnaires, daté de Thonon, le 17 juillet 1690.

(40) Nous l'avons déjà cité plus haut *(Notes Fontaine)*, à propos de la II[e] expédition.

« Feuile de route : de Thonon à Viuz, à Sallanches, à Ugine, au Bourg-Saint-Maurice, à la Thuille, à la Salle, à la Cité d'Aoste, à Bar, à Ivrée, à Chivas, à Cettaz, à Turin.

« Ils arrivèrent le 25 juillet (1690), au matin et repartirent de Sallanches le lendemain 26 juillet, sous la conduite de M. Juliane, lieutenant-colonel, M. de la Motte, capitaine, Bonigeole, sous-lieutenant, M. Favier, M. Fonjuliane, capitaine, en tout officiers et cadets de maison 78
Soldats (plus 7 femmes de Vaudois) 903
Sergents 33
Valets 55

Total ... 1.069

Chevaux et mulets 68. Le tout formant 16 compagnies. »

Ce groupe, dont nous venons de voir la feuille de route et l'effectif, s'était formé à Evian.

En effet, le 17 juin, le duc de Savoie avait fait prévenir la ville d'Evian qu'elle aurait à loger un convoi de Luzernois et de Français réfugiés. Pour prévenir tout abus, on taxa le vin rouge à 4 1/2 sous le quarteron, la livre de pain bis à un sol et la viande à deux sols (Reg. de la ville d'Evian).

« Les divers contingents réunis furent logés chez l'habitant, à Evian, à Thonon, depuis le 26 juin jusqu'au 22 juillet, par billette, deux par chaque maison et, qui plus est, on a été contraint de leur faire grande chère... Pendant leur séjour, ils ont fait l'exercice de leur religion. Ils faisaient publiquement leurs prières et chantaient leurs psaumes à la porte d'Allinges, et ceux de Thonon, sur la place du Château et sur Bassus. Enfin, ajoute le narrateur, par la grâce de Dieu, ils se sont retirés d'ici par la terreur des armées régulières des Français et s'allèrent tous assembler à Thonon, où leur nombre se trouva jusqu'à 1200, sans y comprendre plus de 200 étrangers huguenots qui étaient venus pour voir par curiosité leurs démarches. C'est un grand bonheur qu'ils soient partis, parce qu'ils commençaient déjà à décrier notre religion et à faire de grandes insolences dans nos églises. Ils ont enfin vidé le lieu pour aller, disait-on, se joindre à l'armée de S. A. R. et pour la secourir contre l'armée du roi de France, com-

mandée par M. Catinat, qui n'était qu'à deux milles de Turin qu'il menaçait d'assiéger. » (41)

Ces hommes, nous avons vu plus haut leur feuille de route et nous savons qu'ils arrivèrent à Sallanches le 25 juillet 1690.

Quant au groupe qui passa à Sallanches le samedi 19 août et qui, composé de plusieurs compagnies de religionnaires, au dire du notaire Fontaine, comprenait 354 hommes, il était parti, sans doute, d'un autre point de la Savoie.

Il y en eut comme cela plusieurs autres, plus ou moins noyés dans les contingents de troupes nationales qu'il fallait opposer aux armées françaises par delà les Alpes. C'était une nécessité après la bataille de la Staffarde (18 août 1690), qui donnait aux Français, malgré la bravoure du prince Eugène, une supériorité décisive en Italie.

Voici, d'après le *Manuscrit Martin Fontaine,* la suite des événements pour ce qui nous intéresse: « M. le Marquis de Saint-Ruth, lieutenant général des armées du roi de France en Dauphiné, nous dit-il, allant à la poursuite des religionnaires français, pénétra dans cette province de Faucigny, le 20 août 1690, avec 600 cavaliers et 600 Irlandais, et se rendit maître de la province. Arrivés à Sallanches, le dimanche après midi, la ville fut obligée de leur fournir 40 chevaux et tous les vivres nécessaires. Ils allèrent camper à Hauterive, dans le pré de M. de Loche de Montagny, et partirent de là, à minuit, pour aller du côté de Notre-Dame de la Gorge, à la poursuite des religionnaires. Ils revinrent sur leurs pas, le même jour, à Sallanches, où ils demeurèrent jusqu'au lendemain et ils retournèrent dans leur camp, à La Roche.

« Le 23 août, par lettre datée du camp de La Roche, le Marquis de Saint-Ruth ordonne aux Syndics de Sallanches de faire apporter les armes du Haut-Faucigny à Sallanches, de là de les faire transporter à Cluses. Il ordonna en outre de faire raser le retranchement qui est entre Sallanches et Cluses. Ceux de Cluses démolissent le retranchement de Balme. »

(41) *Reg. Touvière.*

Epilogue

Les graves événements vont se précipiter. Pendant que Catinat remportait l'avantage en Piémont, la Savoie était conquise par le marquis de Saint-Ruth. Chambéry et Annecy ne résistèrent point, Rumilly était emporté l'épée à la main et le comte de Bernex dut se replier vers les Alpes avec le faible corps qu'il commandait.

Pendant six ans (1690-1696), la Savoie allait être gouvernée comme une province française. Enfin, non pas tant par ses succès militaires que par la constance de ses desseins, Victor-Amédée II arrachait la paix à Louis XIV, par le traité de Turin (29 août 1696), qui restituait Casal au Montferrat et Pignerol au Piémont. La Savoie revenait à son Souverain.

Sans doute Victor-Amédée avait apprécié le courage des Vaudois et leur loyalisme, dans les diverses affaires où cette race vaillante fut engagée. Il voulut donc reconnaître leurs services par un document, qui est comme la charte de restauration de la liberté vaudoise, 23 mai 1694. « Il n'est pas de pays catholique, dit Hudry-Menos, où la minorité dissidente ait eu une situation plus privilégiée qu'ici, dans l'acte réparateur de Victor-Amédée. » (42). L'ère des aventures de la secte était close et il pouvait y avoir encore de beaux jours pour l'*Israël des Alpes.*

(42) *Rev. des D. M.* 1869, p. 80.

INTRODUCTION

DES PÈRES CAPUCINS

EN FRANCE ET EN SAVOIE

PAR

LE R. P. VICTORIN

CAPUCIN

INTRODUCTION
DES PÈRES CAPUCINS
EN FRANCE ET EN SAVOIE

Les PP. Capucins célèbrent, cette année 1928, le quatrième centenaire de l'institution canonique de leur Ordre.

J'ai pensé faire œuvre agréable à l'Académie Salésienne, et, en même temps, m'acquitter d'une dette de reconnaissance envers elle, en lui offrant ces quelques notes sommaires sur l'introduction des PP. Capucins en France, et, un peu plus détaillées, sur leur introduction en Savoie.

CHAPITRE I.

Arrivée des premiers Pères Capucins en France

Ce fut le Cardinal Charles de Lorraine, Archevêque de Reims, et frère du Duc de Guise, qui introduisit les premiers Capucins en France. Son but était d'élever, en face de la pseudo-Réforme protestante, une Réforme établie d'après les principes évangéliques, et d'opposer le zèle orthodoxe, enflammé, de ces nouveaux missionnaires, au prosélytisme fiévreux, révolutionnaire, des ministres hérétiques.

Sur la fin du Concile de Trente (1563), il obtint deux de ces religieux, et les établit sur une de ses propriétés, à Meudon, près de Paris. Ceux-ci, après deux ans de séjour en France, repartirent, sans avoir ouvert de noviciat. Alors, un Fr. Mineur de l'Observance, Pierre Deschamps, originaire d'Amiens, ayant revêtu l'habit des Capucins, se mit

à recevoir des novices, et, en 1572, établissait sa petite communauté à Picpus (village aujourd'hui englobé dans Paris), sur un terrain octroyé gratuitement par Charles IX.

En cette même année, le roi autorisait l'établissement des PP. Capucins dans le royaume. Grégoire XIII, deux ans après (6 mai 1575), abrogeait un décret de Paul III (de 1537), qui interdisait à ces religieux de se propager hors d'Italie.

Le mois de mai voyait arriver à Paris le P. Pacifique de Fano, Capucin, premier Commissaire Général pour la France, à la tête d'une importante colonie de moines ; ils s'installèrent dans la maison de Pierre Deschamps. Bientôt, les couvents surgissent comme par enchantement sur le sol français.

Sur la fin de cette année, le premier couvent régulier est fondé à Paris (rue Saint-Honoré). Puis, en 1576, Lyon ; en 1577, Chambéry, Avignon, Saint-Jean-de-Maurienne ; 1578, Roanne ; 1581, Marseille, Orléans, Caen ; 1582, Etampes ; 1583 Rouen, Salins ; 1585, Chartres, Ligny-en-Barrois ; 1578, Saint-Mihiel, Les Andelys, Verdun, Anvers; 1588, Bruxelles. Puis Bruges, Blois, Dôle, etc. (1).

Le nombre des communautés nouvelles continue d'augmenter au cours du XVII^e^ siècle, pour atteindre son apogée au XVIII^e^. En 1721, les douze Provinces régulières de France comptaient 6.439 religieux, répartis en 380 couvents. Et dans cette statistique, l'auteur ne comprend pas les deux Provinces de Lille et d'Alsace.

Comme on le voit, l'arrivée des PP. Capucins avait suscité de nombreuses vocations dans le pays. « De France, écrit le P. Eugène de Saint-Chamond, les vocations affluent exceptionnelles à tous points de vue, fils du peuple, bourgeois, nobles, donnent à l'envi des recrues aux Réformés de Saint François d'Assise. » C'est une attirance extraordinaire de la part de la noblesse... M. Henri Bremond, dont le témoignage n'est pas suspect, écrit : « Ils se recrutèrent sans peine parmi les meilleures familles. »

(1) Quelques réserves s'imposent au sujet de cette liste, comme on le verra dans la suite.

CHAPITRE II

Comment les Pères Capucins furent amenés à s'établir en Savoie

A la faveur de l'occupation du Duché de Savoie par les armées de François Ier, le protestantisme s'était infiltré dans nos vallées, et, sans l'énergique fermeté du Sénat, la Savoie eut été gagnée à l'hérésie. Toutefois, il en résulta de profondes perturbations religieuses et politiques.

Il y avaït donc des ruines à réparer. Le duc Emmanuel-Philibert, le nonce, les évêques, et tous les personnages qui s'intéressaient au bien du pays, résolurent d'entreprendre énergiquement l'œuvre de restauration qui s'imposait. Ce fut alors qu'ils songèrent à introduire en Savoie les PP. Capucins, déjà si connus par leurs succès sur l'hérésie, spécialement dans les vallées du Piémont.

Une circonstance fortuite vint à point hâter l'exécution de ce projet. Le P. Pacifique de Fano, Commissaire de France, étant mort prématurément, en 1575, il eut pour successeur le P. Mathias de Salo, Provincial de Milan, lequel s'empressait de rejoindre son nouveau poste. Le nouveau Commissaire avait un dessein qu'il tenait à exécuter au cours de son voyage : ... celui de fonder, à Chambéry, un couvent qui servît de pied-à-terre pour les Religieux se rendant en France, après la longue et pénible traversée des Alpes. A cet effet, il eut soin de se pourvoir d'une lettre de recommandation de Saint Charles Borromée, archevêque de Milan, pour le duc de Savoie, alors de résidence à Turin.

Emmanuel-Philibert accueillit le P. Commissaire et ses compagnons avec une exquise bonté. Reconnaissant, en cette démarche, une preuve que la Providence voulait l'établissement des Capucins en Savoie, non seulement il exauça la requête du Père, mais intervertissant les rôles, il lui

demanda de fonder encore deux autres couvents, l'un à Lanslebourg et l'autre à Saint-Jean-de-Maurienne. Il confiait au P. Mathias des lettres à remettre à Mgr de Lambert, évêque de Maurienne, où il lui exposait ses désirs et le priait d'employer sa haute autorité pour en faciliter l'exécution. Plein d'espoir en l'avenir, P. Mathias poursuivait sa route à travers les Alpes.

La Savoie connaissait déjà les enfants de Saint François par les PP. Observantins (ou Cordeliers), et par les Clarisses. Elle allait maintenant faire la connaissance de ce nouveau rameau du grand arbre franciscain, l'Ordre des Capucins, que Dieu venait de susciter, avec la Compagnie de Jésus, pour réduire le protestantisme et relever les ruines accumulées par lui dans nos régions.

CHAPITRE III

Fondation des premiers Couvents en Savoie

Mgr Pierre de Lambert accueillit le P. Commissaire et ses confrères comme des envoyés du Ciel. Ayant examiné, tous ensemble, et attentivement, ce triple projet de fondation, ils décidèrent de renvoyer à plus tard la fondation du couvent projeté pour Lanslebourg ; et d'entreprendre immédiatement la fondation des deux autres couvents. Monseigneur se chargeait de celui de Saint-Jean-de-Maurienne ; et P. Mathias s'occuperait personnellement de celui de Chambéry.

Laissons, pour un instant, Mgr Lambert, et suivons le P. Commissaire.

Tout d'abord, le Père se heurta à une opposition considérable, ce qui nécessita un recours au duc de Savoie. Les partisans de Calvin avaient jeté les hauts cris. Et le Sénat lui-même, toujours défiant à l'égard de toutes les nou-

veautés de ce genre, avait fait grise mine. De nouvelles lettres d'Emmanuel-Philibert rangèrent la Haute Assemblée du côté des Capucins et imposèrent silence aux adversaires.

C'est ainsi que, sur la fin de cette année 1575, P. Mathias prenait possession d'un oratoire, construit près du pont de l'Hières, au village de Cognin, dans les environs de Chambéry. Le duc, à qui appartenait le droit de patronage sur cette chapelle, l'avait donnée au P. Commissaire, après avoir obtenu les dispenses pontificales nécessaires et transporté sur une des chapelles du couvent des Cordeliers de la ville le bénéfice de l'oratoire ainsi cédé, et dont ces religieux étaient les bénéficiaires.

Les constructions furent menées activement, grâce à la bienveillance et au dévouement de la population, de sorte que, le 4 février 1576, Mgr Fléard, évêque de Grenoble, — de qui dépendait la ville de Chambéry, — installait officiellement la communauté dans le nouveau bâtiment.

Ainsi se trouvait fondé le premier couvent des PP. Capucins, sur le sol de Savoie.

Dans le but d'éviter des redites, je ferai remarquer qu'à cette époque les nouveaux Ordres religieux, ainsi que les nouvelles communautés, n'avaient pas besoin, en Savoie, d'un acte de l'autorité civile pour exister légalement. Le seul fait de leur institution canonique en tenait lieu. Mais, par une conséquence logique, les religieux étaient considérés comme morts civilement.

Revenons à Saint-Jean-de-Maurienne.

Mgr Lambert, à son arrivée en Maurienne (1567), avait trouvé ce diocèse désemparé par les suites de la propagande protestante et d'une vacance du siège épiscopal qui avait duré vingt-quatre ans. Après avoir pourvu aux nécessités les plus urgentes, il s'attacha spécialement à la jeunesse. Dans ce but, il avait fondé, en 1574, dans la ville de Saint-Jean, un collège qui portera son nom : le « Collège Lambertain ».

Comme les PP. Capucins se présentaient à lui l'année suivante, 1575, il saisit l'occasion et leur offrit la direction spirituelle de la maison, les priant en même temps de

donner des missions dans toutes les paroisses du diocèse, spécialement dans celles qui avaient été les plus infectées de protestantisme.

En attendant de faire construire le couvent définitif, il mit à leur disposition la chapelle Saint-Roch, avec la maison et la propriété attenantes. Cette cession, quoique très régulière, suscita un conflit de la part du Chapitre, conflit qui, d'ailleurs, ne tarda pas à s'apaiser. En 1580, commençaient les constructions du nouveau couvent, elles étaient terminées deux ans après.

En 1580, P. Jérôme, Provincial, avait donné, dans la chapelle de Saint-Roch, l'habit de l'Ordre au premier Savoyard qui en avait fait la demande, à celui que nous appelons avec respect : le P. Jean de Maurienne, religieux de haute vertu qui mourra en odeur de sainteté.

En 1593, le duc de Genevois-Nemours, Charles-Emmanuel (2), certainement d'accord avec Mgr de Granier, évêque de Genève, fondait dans sa « bonne ville d'Annecy », sur le bord du lac, au lieu dit « Tilly », occupé actuellement par les Hospices Civils, un couvent de Capucins, que Monseigneur inaugurait solennellement en 1596.

Situé en cette ville qui, depuis bientôt soixante ans, était devenue la résidence des Evêques de Genève, ce couvent allait prendre une importance considérable, surtout à la veille des événements qui ne devaient pas tarder à ouvrir les portes du Chablais et des balliages au zèle des missionnaires catholiques. Ce couvent, aux quarante cellules, devint un des plus importants de Savoie. En 1627, il était maison de noviciat. Il gardera cet honneur jusqu'à la Révolution française.

Quelques années ensuite, Noble Etienne Burnet, Seigneur de Sainte-Hélène du Lac, donnait une maison, avec vigne et verger, aux portes de Montmélian, pour y fonder un couvent de Capucins. Le duc de Savoie et le Seigneur de Montmayeur figurent au nombre des principaux bienfaiteurs. Le couvent était achevé en 1599.

Certaines raisons me feraient supposer que les premiers

(2) Qu'il ne faut pas confondre avec le Duc de Savoie, qui portait le même nom.

religieux arrivèrent en cette ville bien avant 1596. Les limites de ce travail ne me permettent point de m'étendre sur ce sujet.

En 1599, la Savoie possédait donc quatre couvents de Capucins, qui faisaient partie de la Province de Lyon.

Il semblerait, d'après une lettre de Charles-Emmanuel Ier de Savoie, que Clément VIII ait donné à ces religieux les fonctions de « Missionnaires Apostoliques », pour les régions du Sud de la Savoie. « Depuis quelque temps, écrit le duc, sur nos instances et nos prières, Notre Saint Père le Pape Clément VIII a envoyé dans nos vallées qui avoisinent le Dauphiné un certain nombre de prédicateurs Capucins..., pour y prêcher le Saint Evangile. » Or, Clément VIII ne monta sur le trône pontifical qu'en 1592, et les Capucins se trouvaient en Savoie depuis 1575. Il ne peut être question, dans cette lettre, de la première arrivée de ces religieux dans nos vallées... Ne s'agirait-il point d'une mission spéciale confiée à eux ?... Ce même Pape avait institué, en 1596, une « Mission Apostolique », pour les Vallées de Piémont, et l'avait confiée aux Capucins. Ne serait-il pas question d'un acte similaire, pour le Sud de la Savoie ?...

De la sorte, avant de devenir Missionnaires Apostoliques pour Thonon et les pays avoisinants, les Capucins l'auraient déjà été en Basse Savoie.

CHAPITRE IV.

Les Péres Capucins aux bailliages de Gaillard, de Ternier et de Gex

L'ordre des matières m'oblige à revenir légèrement en arrière, pour développer, en quelques chapitres spéciaux, une série de faits qui se succédèrent dans le Chablais, et dans les bailliages de Gaillard, Ternier et de Gex, durant

la période 1594-1602, et qui donnent à notre histoire un intérêt tout particulier.

En 1536, les Bernois s'étaient emparés de ces régions, et leur avaient imposé la Réforme. Le traité de Lausanne (1564), les avait rendues à la Savoie, mais : « à la condition que, par rapport à la religion qui y est actuellement établie, on n'y introduira aucune nouveauté ». Une nouvelle invasion bernoise, faite en violation de tous les traités signés par ces Seigneurs de Berne, et qui dura près de quatre ans (1589-1593), détruisait virtuellement la clause religieuse du traité de Lausanne. Le moment était donc venu de ramener tant d'âmes égarées au giron de l'Eglise.

C'est une véritable Mission à organiser. Les territoires qui s'étendent de la Dranse (en Chablais) jusqu'au Pays de Gex inclusivement, sont totalement inféodés au protestantisme. Le culte catholique y a été supprimé dès 1536 (3). Cette Mission sera même très difficile, à cause des Pasteurs, habiles et vigilants, qui veillent au maintien de la Réforme, sous la haute direction de Genève. Il faut donc des apôtres de premier choix pour entreprendre cette mission.

Mgr de Granier divise ce territoire en deux districts : 1° Thonon et le Chablais, qu'il confie au zèle du Prévôt François de Sales ; 2° les bailliages de Gaillard, Ternier et de Gex et la ville de Genève, qu'il attribue aux PP. Chérubin, de Maurienne, Esprit, de La Baume, et Antoine, de Tournon, Capucins. P. Chérubin est chargé spécialement de Gaillard, et les deux autres Pères des deux autres bailliages. Il est à remarquer que Gaillard est encore occupé par les armées genevoises, en vertu de la trève de 1593.

Le saint Prévôt et le Père Chérubin se rendent à leur poste en septembre 1594. Je n'ai pas trouvé de documents permettant de fixer à la même époque le départ des autres PP. Capucins. Mais il est certain que l'année suivante, 1595, ils se trouvaient dans leurs missions respectives.

(3) Faisons une exception pour quelques cas isolés dans le bailliage de Ternier.

Comme dans tous les débuts, la tâche fut ardue. On ne leur épargna aucun ennui. On mit le feu à la « Maison des Capucins », à Saint-Julien. On usa de voies de fait sur leurs personnes. Des femmes de mauvaise vie furent envoyées pour tenter de les déshonorer. Mais le zèle et la patience des Missionnaires ne se démentirent point. Ils continuèrent vaillamment, durant trois ans, leur pénible ministère.

De beaux succès couronnèrent leurs efforts. Le « Bullarium Capuccinorum » dit qu'ils ramenèrent plusieurs milliers de personnes à la Foi, et que, lorsqu'en 1597 ces Missionnaires furent envoyés à Thonon, la conversion des bailliages était considérée comme un fait accompli. « Les quelques retardataires qui n'avaient pas encore abjuré, continue le P. Charles de Genève, étaient si fortement ébranlés que leur conversion ne devait pas tarder beaucoup. »

Quant à Genève, la « Capitale du protestantisme », elle demeura insensible à toutes les avances. Elle ne répondit à Saint François lui-même, que par des paroles d'urbanité! Elle interdit à ses sujets d'aller aux sermons des Capucins. Ses ministres refusèrent systématiquement les conférences contradictoires. Et les quelques particuliers qui voulurent abjurer, durent : ou bien quitter la ville, ou bien tenir secrète leur conversion. Bien triste exemple de résistance à la grâce et d'endurcissement spirituel !

En juillet, P. Abonde de Como, Provincial, détachait les PP. Chérubin, Esprit et Antoine de ce district, pour les affecter à celui de Thonon. Mais il avait soin de les remplacer par d'autres missionnaires, qui firent honneur à leurs devanciers, et dont Saint François de Sales écrira : « De nouveaux et vaillants missionnaires sont venus qui, par leur zèle et leur entrain, surpassent les travaux de beaucoup d'autres. » Le culte se rétablissait peu à peu en ces régions. Des prêtres étaient établis à la tête des paroisses.

CHAPITRE V.

Le premier « Groupe de Missionnaires de Thonon »
Les Quarante Heures
d'Annemasse (1597), de Thonon (1598)
Magnifiques résultats

Revenons à Saint François de Sales. La première année de son ministère à Thonon fut bien ingrate. La seconde, par contre, lui apporta de réelles consolations et, en même temps, un important surcroit de travail. En août 1595, il écrivait : « La moisson de Thonon est un fardeau qui me dépasse. » En 1596 : « Je ne puis plus rester seul... » Enfin, le 21 février 1597 : « Je supplie Votre Seigneurie (le nonce), d'employer son autorité afin que, cette année, nous ayons ici le P. Chérubin et le P. Esprit. Il nous faudrait encore d'autres missionnaires, en aussi grand nombre que possible, soit de l'Ordre des Capucins, soit de la Compagnie de Jésus, afin qu'unis aux prêtres séculiers qui viendront, nous puissions livrer un vigoureux assaut à l'hérésie. »

Enfin, en juillet 1597, Mgr de Granier avait le plaisir de présenter à son cher Prévôt, accouru à Annecy pour la circonstance, les PP. Chérubin et Esprit, Capucins, et le P. Sauniet, Jésuite, comme ses collaborateurs officiels et attitrés. Ainsi se trouvait constitué, d'autorité épiscopale en accord avec les Supérieurs de ces religieux, le premier Groupe des Missionnaires de Thonon, sous la direction effective de Saint François. Rempli d'une joie inexprimable, le Saint quittait Annecy, le 28 juillet, à la tête de sa « petite escadre, qui valait bien une armée ».

Le lendemain, il laissait à Annemasse les PP. Capucins pour préparer les Quarante-Heures, qui devaient se célébrer très solennellement en cette localité, les 7, 8 et 9 septembre de cette même année.

Ces solennités avaient été prévues dans le but de remercier Dieu des bienfaits obtenus jusqu'à ce jour, pour fortifier la foi des nouveaux convertis et intensifier le mouvement des conversions. De fait, elles eurent lieu avec un éclat inespéré et un concours de peuple extraordinaire. Ce fut un hommage splendide envers l'Eucharistie, un véritable triomphe de la Foi. Les populations n'en revenaient pas ; elles, hier encore protestantes, se trouvaient redevenues presque entièrement catholiques. Cette date compte parmi une des plus importantes de la Mission.

Le 16 septembre, nos Missionnaires rejoignaient Saint François, au nouveau poste assigné par l'obéissance, à Thonon.

Ils s'adonnèrent, dans cette ville, à l'apostolat de la prédication et des controverses, en public et en particulier. P. Chérubin devient le bras droit du Supérieur de la Mission, et son remplaçant durant ses absences. Les Capucins furent de « précieux auxiliaires du Saint » (4). Les PP. Jésuites orientèrent leur zèle principalement vers l'enseignement.

C'était une grande édification pour tous de voir la cohésion parfaite qui régnait entre ces missionnaires, de clergés et de congrégations différentes. « Ils étaient si bien fondés et unis dans la charité, écrit le P. Charles de Genève, qu'ils n'entreprenaient rien d'important sans s'être concertés et en parfait accord. »

Grâce au concours généreux de toutes ces bonnes volontés, la moisson devenait de jour en jour plus abondante. François pensa à célébrer, à Thonon même, ces mêmes solennités des Quarante-Heures, qui avaient donné, l'année précédente, de si précieux résultats à Annemasse. Elles eurent lieu, à deux reprises successives, en fin de septembre et au commencement d'octobre, avec un tel succès que le Saint écrivait ensuite : « L'heureuse moisson de plusieurs milliers d'âmes, qui s'est faite ces jours derniers, dans le bailliage de Thonon, nous a remplis d'une consolation incroyable. » Et, le 6 octobre, Charles-Emmanuel I^er^

(4) *Souvenirs d'Annecy*, Mercier.

intimait l'ordre aux hérétiques récalcitrants d'avoir : ou à se convertir, ou bien à quitter ses Etats dans les 6 mois.

Ainsi, Thonon cessait d'être ville protestante et, quoiqu'elle comptât encore un certain nombre d'hérétiques, elle pouvait se dire de nouveau catholique. Le culte était rétabli. L'église Saint-Hippolyte recevait un petit groupe de cinq prêtres, spécialement attachés au service intérieur.

Après ces journées triomphales, la Mission va passer des jours bien tristes.

CHAPITRE VI.

Période douloureuse (1599-1601) — Résurrection La « Mission Apostolique de Thonon « La « Sainte Maison » et les Pères Capucins — Fondation du Couvent des Capucins à Thonon

Ces derniers travaux avaient épuisé Saint François de Sales et P. Chérubin. Celui-ci, terrassé par une maladie nerveuse, dut momentanément abandonner tout ministère. Le Saint Prévôt, qui s'était rendu à Sales, pour y prendre quelque repos, y reçut l'ordre de se rendre à Rome, d'où il ne revint que six mois plus tard. Ainsi, la Mission se trouvait privée de ses deux chefs, à une de ces époques où leur présence eut été le plus nécessaire.

En 1599, François revenait d'Italie ; mais ses nouvelles fonctions de Coadjuteur l'obligèrent à fixer sa résidence à Annecy. P. Chérubin, qui, alors, était presque complètement remis, était envoyé dans la Ville Sainte, pour y traiter des affaires urgentes concernant la Mission. Il rentrait à Thonon, sur la fin de septembre. Mais déjà grondaient des bruits d'invasion étrangère.

Et de fait, durant les premiers jours de 1600, les armées de Henri IV envahissaient la Savoie et, avec le concours

des Suisses, portaient la désolation dans le Chablais. Les missionnaires furent obligés de se disperser, tout en demeurant dant le pays, afin d'échapper à la fureur déchaînée des partisans de Calvin.

Profitant de ces circonstances, les Genevois agissaient auprès du roi de France, dans le but d'obtenir, par son entremise, la cession du Chablais, ou, du moins, le libre exercice du culte réformé, dans ce pays.

Le fruit de tant de travaux des missionnaires allait-il être anéanti ?...

Fort à point, le traité de Lyon mettait un terme à ces craintes, le 7 janvier 1601, en faisant cesser l'occupation. Mais il fallait reprendre la Mission énergiquement, sans retard.

A Rome, on y pensait ! Dix jours après la signature du traité, Clément VIII créait une « Mission Apostolique », qui comprenait le diocèse de Genève, et les diocèses voisins. Il en confiait la charge aux PP. Maurice de Murri, Valérien de Pignerol et Philippe de Pancalieri, Capucins, qui exerçaient alors ces mêmes fonctions dans les vallées du Piémont.

Le nonce de Turin leur communiquait d'amples pouvoirs : prêcher ; confesser ; lire et retenir les livres défendus ; absoudre, ou for interne, les hérétiques de toutes les censures ; recevoir l'abjuration de tous les hérétiques, même récidivistes, à l'exception des ministres, des officiers et des hauts seigneurs ; exercer toutes les fonctions paroissiales, à défaut de prêtres attitrés, etc.

Au cours de cette année, P. Maurice, Commissaire Apostolique, présentait à Mgr de Granier les Lettres apostoliques qui l'accréditaient dans son diocèse. Il fut accueilli très aimablement par le zélé prélat, lequel s'empressa de faire entériner ces documents par le Sénat de Chambéry. De son côté, Charles-Emmanuel I[er], par lettres du 20 juillet, recommandait les nouveaux missionnaires à ses sujets du Chablais, de Gex et de Gaillard, et prescrivait aux officiers de police de veiller, sous des peines graves, à ce qu'il ne leur fût fait aucun mal.

Par déférence pour le P. Chérubin, complètement guéri,

P. Maurice lui laissa la direction effective de la Mission, et se contenta d'un rôle secondaire, au bailliage de Ternier. Cette combinaison ne tardait pas d'être approuvée par l'autorité pontificale.

L'année suivante, 1602, le nonce de Turin confirmait P. Chérubin comme : « Chef et Supérieur des Missionnaires » ; et réglait définitivement les détails de la nouvelle « Mission Apostolique » comme suit :

Le Supérieur de la Mission, ou « Commissaire Apostolique », choisira ses missionnaires parmi ses confrères de Savoie ou de Lyon. C'est lui qui leur communiquera les facultés et privilèges mentionnés dans les patentes du P. Maurice. Lui-même sera nommé par le P. Général de l'Ordre des Capucins.

Ainsi se trouvait établie la Mission Apostolique de Thonon, confiée aux Capucins de la région. Comme on le voit, le Pape élargissait considérablement le champ d'apostolat que Mgr de Granier leur avait ouvert. Par leur titre nouveau, ils relevaient directement du Saint-Siège. C'est ainsi que M. le chanoine Lavanchy remarque avec justesse: « Dans ces confins, les Capucins ne relevaient, pour la juridiction spirituelle, que du Saint-Siège. Et, bien que, par la plus élémentaire convenance, ils ne travaillassent pas dans les diocèses susmentionnés sans en avoir informé l'évêque respectif, ils n'avaient pas le besoin strict de recevoir de lui l'approbation. »

En cette même année était érigée officiellement la « Sainte Maison de Thonon ». Œuvre de vaste envergure, qui devait grouper sous une seule direction toutes les œuvres utiles à la Mission, à savoir : 1° Une congrégation de prêtres pour le service paroissial, avec charge d'un séminaire ; 2° une société de Missionnaires pour la prédication, à Thonon et dans les environs ; 3° un collège ; 4° une école d'arts et métiers, qui serait en même temps un refuge et un gagne-pain pour les nouveaux convertis.

Les PP. Capucins, étant déjà missionnaires apostoliques, furent choisis, d'un commun accord, pour remplir la partie du programme de la Sainte Maison concernant l'exercice de la prédication. Les règlements définitifs de

l'Œuvre portent : « En conformité de ce qu'il a plu au Saint-Siège..., les PP. Capucins auront l'office et la charge particulière des Missions de Thonon, bailliages et lieux dépendants ; delà le lac et terres de Fribourg, hors l'Etat de Savoie ; et généralement partout où on pourra prêcher et établir notre religion, en quelle langue que ce soit. »

Ainsi, tout en conservant leur autonomie, les Capucins se trouvaient incorporés à la Sainte Maison et soumis à la direction générale. C'est pourquoi, ces mêmes constitutions prescrivent que le Conseil de l'Œuvre doit nécessairement compter deux Capucins, sous peine d'invalidité des délibérations, et qu'il aura à sa charge l'entretien de ces Religieux. Par contre, elles imposent au P. Commissaire de fixer sa résidence à Thonon ou dans un lieu de la Mission et de fournir la Mission « de religieux idoines, selon les régles de leur Ordre et nécessités de cette Sainte Maison ».

Jusqu'à la Révolution française, ils exerceront ces fonctions dans la plus parfaite harmonie avec le Clergé. Quant à leurs pouvoirs, ils furent considérablement réduits, par deux décrets de la Sacrée Congrégation de la Propagande de 1678.

Les Capucins n'avaient pas encore de demeure fixe à Thonon. Le duc de Savoie leur donna, en 1602, les « Galeries du Château de Thonon, avec toute la clôture des jardins ». C'étaient les ruines du château somptueusement aménagé par Marguerite de Bourgogne, mais qui avait été ruiné par les guerres et les incendies. D'abord hospice, cette résidence devenait couvent canonique en 1608. Saint François de Sales en consacra l'église le 9 juillet 1617, sous le vocable de Saint François d'Assise et du Bienheureux Amédée de Savoie. Ce couvent fut, dès le principe, le centre de la Mission et la résidence du P. Commissaire Apostolique.

CHAPITRE VII.

Les couvents de Savoie érigés en Custodie (1602) ; puis en Province (1611).

Une certaine indépendance administrative était nécessaire pour que les missionnaires puissent exercer le Saint Ministère. En 1602, les Supérieurs de l'Ordre, ayant égard à cette nécessité, établissaient les couvents de Savoie, en *Custodie*, dépendant toujours de la Province de Lyon, mais relevant directement d'un P. Custode, soumis lui-même à la juridiction du P. Provincial, ayant cependant assez d'indépendance pour prendre toutes les initiatives et décisions nécessaires au bien de la Mission. C'était le premier pas vers l'émancipation complète de Lyon, par son érection en Province Régulière, ce qui, d'ailleurs, ne devait pas tarder.

En 1609, le Saint-Siège envoyait le P. Paul de Césène, capucin, en qualité de Visiteur Apostolique, se rendre compte de l'état de la Sainte Maison et de ses œuvres. Le visiteur reconnut bien vite la nécessité de la complète indépendance des Missionnaires par rapport à la Province de Lyon. L'année suivante, le 1er juillet 1610, la Sacrée Congrégation de l'Inquisition décrétait l'érection de la Savoie en Province indépendante. Cet acte du Saint-Siège était promulgué par décret du P. Jérôme de Castro-Ferreto, Vicaire Général de l'Ordre, le 4 du même mois. Mais il ne fut mis à exécution que l'année suivante.

La nouvelle Province s'appellera officiellement, en raison de son but : « Province de la Mission de Thonon ». Et officieusement, on l'appellera encore : « Province de Notre-Dame de Compassion, ou des Sept Douleurs », à cause de ses relations très intimes avec la Sainte Maison, laquelle a le même titulaire ; ou encore : « Province de Savoie ».

Quant à son étendue territoriale, le décret mentionne, d'après l'usage de ce temps, ni limites, ni pays, mais seulement le groupe des couvents qui forment le noyau de la nouvelle Province. Ce sont : le couvent de *Fribourg*, qui doit se construire incessamment ; puis les couvents déjà construits, de *Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne, Annecy* et *Montmélian.*

Il est pourtant assez facile de préciser les territoires qui, au commencement, durent être considérés comme faisant partie de la Province.

Ce fut, d'abord, tout le duché de Savoie, tel qu'il se trouva réduit par le traité de Lyon (1601), et dont il faut retrancher cette partie du Piémont où les Capucins de Turin viennent de s'établir, mais non la Vallée d'Aoste. Le territoire du Bugey, bien que relevant de la France, fut ajouté à la province de Savoie, en 1618 ; la rivière d'Ain servit de ligne de démarcation entre la Savoie et Lyon.

On doit, ensuite, considérer comme faisant partie de la Province de Savoie tous ces territoires confiés par le Saint-Siège au zèle de ces Religieux, c'est-à-dire : « le diocèse de Genève et les diocèses voisins » ; en conséquence, le diocèse de *Sion*, qui comprend tout le Valais, le diocèse de *Lausanne*, avec Fribourg, Genève et le pays de Vaud. Le bailliage de *Gex*, quoique détaché du Duché, fait également partie de la Province, parce qu'il continue d'appartenir au diocèse de Genève. En 1611, le canton de Fribourg et, en 1767, le Valais étaient rattachés à la Province Suisse.

Ce décret fut publié l'année suivante, au Chapitre provincial de la Province de Lyon, tenu à Dôle, le 22 avril 1611, sous la présidence du P. Jean de Venise, spécialement délégué par le P. Vicaire Général à cet effet. Tout s'y passa dans le plus grand esprit de charité fraternelle. La Province de Savoie se trouva ainsi officiellement et effectivement érigée. Elle conservera toujours une profonde affection pour la province voisine, qui fut la Province-Mère.

CHAPITRE VIII.

Division de la Province de Savoie en deux Zones.
Les couvents de Première Zone.
Saint-Julien. — Le Valais. — Fribourg. — Gex.
Les Hospices de la Première Zone.

On peut facilement se représenter le territoire de la Province, à cette époque, comme divisé en deux zones : 1° La zone des Missions, ou « Première Zone », embrassant ces régions où la foi a complètement disparu, ou est en voie de disparaître, ainsi que ces régions où elle commence à renaître, mais où le culte n'est pas encore rétabli. Et 2°, la zone de l'arrière, ou « Seconde Zone, c'est-à-dire ces régions où la véritable religion règne sans conteste.

Les couvents situés dans la première zone, rassemblent surtout les Missionnaires en activité. Le ministère extérieur est leur principale occupation. Les exercices de la vie régulière, sans être omis, passent cependant en second lieu. On remarque que ces résidences demeurent longtemps à l'état d'hospices avant de devenir couvents réguliers. Les couvents de deuxième zone ou de l'arrière servent à la formation des futurs missionnaires ; ce sont les couvents de noviciat et d'études ; ce sont également les réservoirs en personnel de la Mission ; ce sont aussi les foyers d'où la prière, unie à la pénitence, monte vers le Ciel pour obtenir les grâces de conversion. Ces couvents servent aussi de lieux de repos, ou de convalescence, pour les vieillards et les malades.

Dans les résidences de première zone et dans les territoires de Mission, les religieux entendent indistinctement les confessions de tous les séculiers. Tandis que dans les résidences de l'arrière, ils observent les ordonnances de leurs Constitutions, renforcées par une Bulle de Grégoire XIV, qui les leur interdisaient. On verra plus

tard Mgr Jean-François de Sales demander que le couvent de La Roche soit assimilé aux couvents de Missions, pour que les Pères puissent y entendre les confessions des séculiers. Cette réglementation au sujet des confessions des séculiers fut bientôt supprimée par autorité pontificale.

Jetons un rapide coup d'œil sur les couvents de première zone. Cela m'oblige à remonter à 1602. Je ne fais que mentionner celui de Thonon, dont il a été question plus haut.

J'arrive à celui de SAINT-JULIEN. Fondé en 1602, grâce aux libéralités du Marquis de Lucinge, il fut érigé en couvent canonique en 1615. C'est le plus rapproché de Genève.

SAINT-MAURICE et SION. — Clément VIII avait spécialement recommandé le Valais à l'attention du P. Chérubin. A la fin du Jubilé de Thonon, en juillet 1602, le P. Commissaire y envoyait les PP. Augustin d'Asti et Sébastien de Maurienne, puis le P. Maurice de Murri. Le temps pressait. Sous peu, les Valaisans, profondément atteints par l'hérésie, devaient se réunir en une diète générale, pour décider, à la majorité des voix, quelle serait leur religion.

Le Bas-Valais se laissa facilement gagner par les missionnaires. Il n'en fut pas de même pour le Haut-Valais. La ville de Sion demeura irréductible. Les campagnes se montrèrent moins hostiles. Une difficulté arrêta le zèle des Capucins savoyards : la langue allemande, parlée dans sept dizains de cette région. On fit appel aux confrères de Lucerne. Et ainsi tout le Valais entendit la bonne Nouvelle.

Enfin, la Diète avait lieu, en septembre 1602. La cause catholique l'emporta. A partir de cette époque, un revirement sensible s'opéra dans l'état d'esprit de ces populations. Le verdict populaire avait porté à la Réforme un coup dont elle ne se releva pas.

Les deux couvents du Valais, celui de Saint-Maurice, fondé en 1603, et celui de Sion, fondé en 1631, ainsi que

le territoire du Valais, cessèrent de faire partie de la Province de Savoie, en 1767.

FRIBOURG. — Cette ville faisait partie de la Province de Savoie en vertu du décret d'érection de cette Province. A maintes reprises, les Missionnaires de Thonon eurent l'occasion d'y exercer le Saint Ministère. A la demande du Vicaire Général de Lausanne, les Magistrats les y avaient appelés surtout pour ramener à la foi ces paroisses mixtes du Canton, où les cultes catholiques et protestants se célébraient successivement dans les mêmes édifices.

Lors de sa visite, le P. Paul de Césène avait accepté la construction d'un couvent en la ville de Fribourg. Les Pères de Savoie s'étaient mis à l'œuvre, quand, le 5 juillet 1611, la ville demanda à ce que ce couvent fut occupé par des religieux de la Province Suisse.

GEX. — Cette résidence, fondée en 1612, devint couvent en 1623. L'action combinée de Saint François de Sales et des Capucins, ainsi que d'autres bons ouvriers survenus dans la suite, y fut si active, que, lors de la révocation de l'édit de Nantes, le bailliage était déjà redevenu entièrement catholique.

Les HOSPICES. — On entend par ce terme des résidences de moindre importance, n'ayant qu'un personnel très réduit et dont le but est ordinairement passager. Il en existe à Hermance, à Ville-la-Grand, à Bons, etc.

On aura certainement remarqué le nombre important de couvents et d'hospices, construits dans le voisinage plus ou moins immédiat de Genève. C'est une sorte d'« encerclement pacifique » de la Rome Protestante. De ces centres, les missionnaires tentèrent bien des incursions dans la ville endurcie, mais sans résultats appréciables. Il y eut toutefois un certain nombre de conversions isolées. P. Fidèle de Talissieu dit qu'il y avait à Genève des convertis connus de Dieu et du P. Diègue, seuls. Mais la masse demeura insensible.

CHAPITRE IX.

Les couvents de Deuxième Zone.

J'ai expliqué au commencement du chapitre précédent ce qu'il fallait entendre par cette expression. En voici la simple nomenclature par ordre chronologique :

RUMILLY. — 1612. — Important à cause de sa situation, sur une des principales voies de communication.

MOUTIERS. — 1612. — Couvent d'études pour les jeunes Clercs ; quelque temps, noviciat.

LA ROCHE-SUR-FORON. — 1617. — Ce fut Saint François de Sales qui, à la requête des habitants de La Roche, demanda la fondation de ce couvent.

AOSTE. — 1619. — Premier couvent capucin en Vallée d'Aoste.

SALLANCHES. — 1619. — Fondé en action de grâce, à cause de l'alliance des princes de Savoie avec la France.

BELLEY. — 1619. — Saint François de Sales avait fortement recommandé cette fondation à Mgr Le Camus, évêque de cette ville.

CONFLANS. — 1626. — Fondé à la demande des conseillers et Syndics de la paroisse.

CHATILLON D'AOSTE. — Fondé en 1626, dans la Vallée de ce nom, à la demande des Nobles et de la population.

MORGEX. — 1626. — Fondé dans la même Vallée, mais probablement sur l'initiative des Religieux, dans le but d'avoir un pied-à-terre, durant le long trajet de la traversée des Alpes.

BOURG-SAINT-MAURICE. — 1627.

SEYSSEL. — 1628. — Fondé d'un commun accord entre Louis XIII et les Syndics de la Ville ; se trouvait en territoire français.

YENNE. — 1648. — Le dernier des couvents de la Province de Savoie, avant la Révolution.

CHAPITRE X.

Les religieux. — Leur genre de vie. - Recrutement et formation des premiers Religieux.

- Epilogue.

En 1574, la Savoie n'offrait que des abris de passage aux Religieux qui se rendaient en France. En 1648, elle compte une florissante Mission Apostolique, et 21 couvents.

Le genre de vie de ces Religieux ?... C'est la sage combinaison de la vie active et contemplative, inaugurée par Saint François d'Assise, et que les Constitutions des Capucins ont si bien traduite en ces paroles : « Les Frères auront soin de quitter de temps en temps la foule des peuples, pour se retirer dans la solitude et monter, avec le divin Sauveur, sur la montagne de la Sainte Oraison et contemplation. Ils y demeureront jusqu'à ce que, bien fortifiés en Dieu, la vertu de l'Esprit-Saint les pousse de nouveau à aller répandre dans le monde les grâces divines dont ils sont remplis. »

La Mission Apostolique dans le diocèse de Genève et les diocèses voisins, les Missions Paroissiales dans les districts des couvents de deuxième zone, tel fut le genre d'apostolat préféré des Capucins de Savoie. Ils rendirent également de nombreux autres services, par exemple, en temps d'épidémie, à l'occasion des incendies, etc. Plusieurs

d'entre eux acquerront une célébrité fondée, par leurs écrits, par les missions qui leur seront confiées. Quelques-uns se feront remarquer même dans les sciences naturelles.

La Savoie fournit elle-même le modeste contingent de personnel nécessaire aux œuvres de la Province capucine. La moyenne des religieux oscille entre 250 et 330.

Les premières recrues firent leur noviciat à Milan, comme le P. Jean de Maurienne, ou à Gênes, comme le P. Chérubin. Enfin, un noviciat s'ouvrit à Annecy. Il fonctionnait déjà en 1627. Le couvent de Châtillon fut également couvent de noviciat, mais pour peu de temps.

Quant aux Etudes de Philosophie et de Théologie, je suppose que les Clercs des premières années les firent soit à Lyon, soit à Avignon. Le P. Chérubin, ayant prononcé ses vœux de Religion, fut envoyé au couvent de Lyon, — probablement pour y suivre les cours de Philosophie, — puis dirigé sur le couvent d'Avignon, où il fit sa Théologie et gagna le grade de Docteur en cette science. P. Philibert de Bonneville fit ses études de Théologie dans le couvent d'Avignon. Lorsque la Province de Savoie fut à même de donner l'enseignement à ses Clercs, le couvent de Moûtiers fut destiné à cet usage. N'y en eut-il pas d'autres ?...

* * *

Le bref exposé que l'on vient de lire montre suffisamment que les Capucins ont noblement rempli la tâche qui leur fut confiée.

Appelés en Savoie pour y combattre le protestantisme, ils y réussirent au-delà de toute espérance.

C'est ce que démontre si bien la haute et continuelle confiance dont les honora Saint François de Sales, ainsi que les chaleureuses recommandations qu'il en fit à ses Confrères dans l'Episcopat, notamment à NN. SS. Le Camus et Martini,

En 1644, le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande écrivait au P. Provincial de Savoie : « Les consolations que vos rapports, sur l'état et les progrès de vos Missions, ont apportées à cette Sacrée

Congrégation sont inexprimables. Les douze cardinaux présents sont heureux de constater le grand nombre d'âmes converties par vos Missionnaires. Ils se confirment dans l'espoir que les ruines amoncelées dans le diocèse seront bientôt complètement relevées... »

Et de même, en 1677, dix ans après le départ des Capucins Savoyards de la ville de Sion, le Sénat Valaisan leur donnait une preuve écrite, non équivoque, de la haute estime que l'on conservait d'eux dans le Valais. Entre autres choses, voici ce qu'il dit : « ... par leurs nombreux travaux pour maintenir la Foi orthodoxe... ils ont bien mérité de nous... Nous rendons témoignage que ces PP. Capucins méritent toute notre reconnaissance et nous ont été très utiles pour la destruction de l'hérésie, dont Nous et nos voisins, durant les années écoulées, étions fortement menacés, à cause du voisinage du Canton de Berne... »

HISTOIRE D'ALBY

Les Sept Châteaux

La Paroisse

La Commune

PAR

L'ABBÉ F. COUTIN

CURÉ D'ALBY

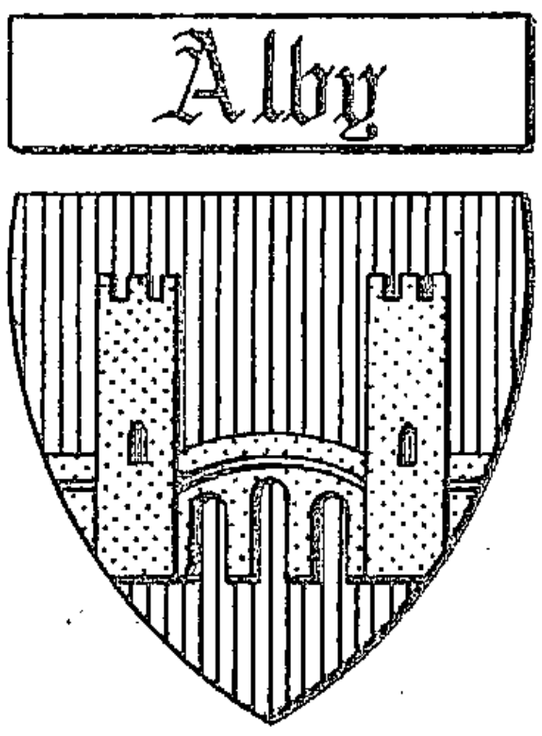

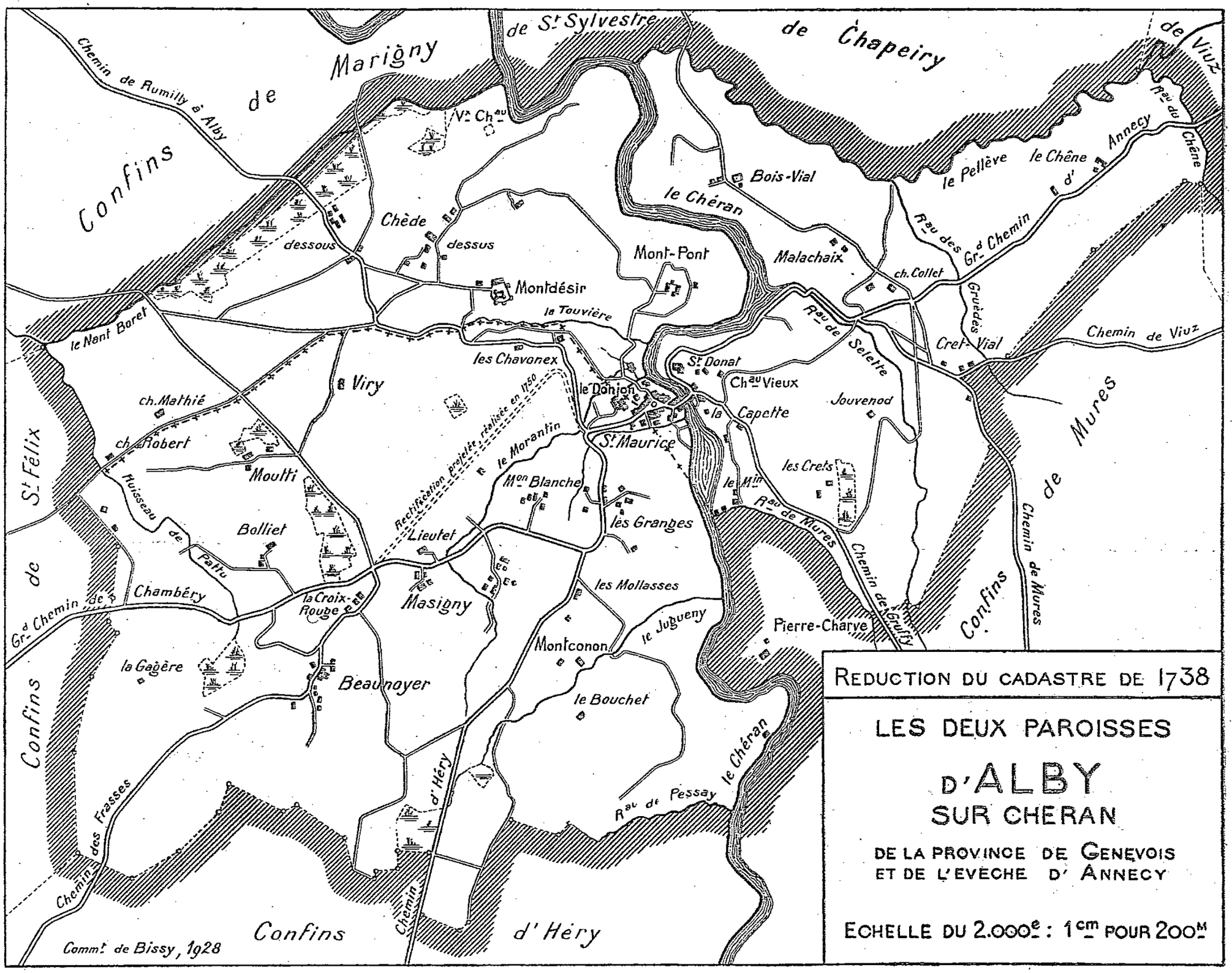

REDUCTION DU CADASTRE DE 1738

LES DEUX PAROISSES D'ALBY SUR CHERAN

DE LA PROVINCE DE GENEVOIS ET DE L'EVECHE D' ANNECY

ECHELLE DU 2.000e : 1cm POUR 200M

Cette réduction cadastrale donne :

1° la limite des deux communes Saint-Maurice et Saint-Donat, indiquées par une suite de + et de — ;
2° l'emplacement de certains marais ;
3° une limite, au Nord-Ouest, qui ne correspond pas avec la limite actuelle (voir réduction du cadastre de 1880, placée en tête de la Première Partie) ;
4° l'emplacement de toutes les anciennes maisons d'Alby ;
5° les anciennes routes.

TROISIÈME PARTIE

LA COMMUNE

A l'origine, la commune se confondait avec la paroisse. Ce n'est qu'au XVIII^e^ siècle qu'on voit apparaître les termes: *communautés, communiers et commune.* L'administration était faite par l'assemblée générale de tous les pères de famille, qui ne pouvaient délibérer validement, sans la présence des deux tiers d'entre eux. Pour conclure une affaire déterminée, comme un procès, on élisait parfois deux syndics dont la fonction cessait avec la solution de l'affaire.

Emmanuel-Philibert (1553-1580) transforma la commune en un corps administratif et politique, chargé de faire payer la taille et autres impôts nécessaires. *En 1738, Charles-Emmanuel III* fixa le mode d'élection du syndic et des conseillers. Chaque année, le Conseil se réunissait pour élire lui-même un nouveau conseiller, en remplacement du plus ancien, qui sortait de droit, sans pouvoir être réélu avant trois ans.

Jusqu'à la Révolution, la fonction ordinaire du Conseil était de nommer chaque année un *exacteur* pour percevoir les impôts, un *regrattier* pour la vente et la distribution du sel, qui était un monopole, louer *la boucherie* accordée par les Franchises de 1297, veiller à *l'entretien des fontaines et bâtiments* de la Communauté. Quelques faits saillants viennent interrompre cette monotonie ; ce sont :

les invasions françaises et espagnole, la réunion des deux communes en 1788, les affranchissements.

De 1792 à 1814, nous assisterons aux événements qui vinrent troubler la tranquillité en même temps que désorganiser la vie municipale, avec les changements constants de la législation française.

La période sarde de 1814 à 1860 amènera la prospérité à Alby, avec la création de la nouvelle route Royale et la construction du Pont-Neuf, la réorganisation des écoles, le passage de la Poste Turin-Genève, la construction de l'église Saint-Donat. Ce sera aussi une période d'épreuves, avec les deux incendies de 1846 et 1854.

Enfin l'Annexion, dernière période de notre histoire, verra la construction de la Mairie, des Ecoles, des routes nombreuses, la création d'une usine électrique, du télégraphe et du téléphone.

Telles seront les principales questions traitées dans cette Troisième Partie.

CHAPITRE I.

Alby de ses origines à 1738

Alby, mandement et canton — Curialité

Invasions françaises de 1630, 1690, 1703.

Mandement et Canton. — Alby fut toujours chef-lieu d'un mandement comprenant les communes d'Allèves, Balmont, Chainaz, Chapéry, Cusy, les Frasses, Gruffy, Héry, Marigny, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre, Viuz-la-Chiésaz.

En janvier 1793, Alby perdit son titre de *mandement* et le changea en celui de *canton,* appartint au district d'Annecy, qui remplaçait à peu près l'ancienne province du Genevois, et conserva sous sa juridiction les mêmes communes qu'auparavant.

En novembre 1801, Alby perdit son titre de canton et fut englobé avec toutes ses communes, sauf Marigny et Saint-Félix, par le canton d'Annecy-Sud.

De décembre 1816 à novembre 1818, la commune d'Alby est rattachée au mandement de Rumilly, devenu chef-lieu de province, avec trois cantons sous sa domination : Rumilly, la Biolle, Seyssel.

En novembre 1818, on supprime la province de Rumilly, pour la rattacher au Genevois, et on crée le mandement d'Albens qui comptera six communes : Alby, Chainaz, Cusy, les Frasses, Héry et Saint-Félix.

Le 1er janvier 1838, le mandement d'Albens, avec ses six communes, est détaché du Genevois (Annecy), pour être attaché à la Savoie Propre (Chambéry).

Enfin, par décret impérial du 20 décembre 1860, le canton d'Alby est rétabli et fera partie de l'arrondissement d'Annecy. Les communes d'Allèves, Balmont, Gruffy, Mûres, Saint-Sylvestre et Viuz, qui faisaient partie du canton de Duingt, supprimé, et les communes d'Alby, Chainaz, Cusy, Les Frasses, Héry, Saint-Félix, qui dépendaient du canton d'Albens (Savoie), formeront un nouveau canton dont le chef-lieu est fixé à Alby. En 1862, Chapéry est détaché d'Annecy et rattaché à Alby.

Au mandement d'Alby était attachée la charge de *curialité*, dont nous allons parler.

CURIALITÉ. — Cette charge, qui correspond à peu près à celle de notre huissier actuel, avait été concédée en novembre 1493, par la duchesse de Savoie à Noble François de Richard de Montpon, secrétaire ducal. Les patentes de la curialité, signées du duc de Savoie, en 1498, exigeaient le versement annuel de 6 florins, à perpétuité, entre les mains du châtelain d'Alby. En 1583, cette charge est ascensée à Roland d'Alby, pour 210 florins. En 1599, elle est vendue au Seigneur de Songy, baron de la Tournette, pour 1.000 florins ou 60 doubles d'Espagne. En 1608, la curialité revint aux seigneurs de Montpon, et en 1732, à la suite d'un procès, la Cour de Savoie donnait l'arrêt suivant : « La curialité d'Alby n'est pas un droit annexé à la juridiction de la terre d'Alby, et le Marquis d'Alby ne peut en avoir le droit de rachat. »

De 1608 à 1703, l'ascensement de cette charge descend progressivement de 180 florins à 40, en temps de paix, et à 4 écus blancs en temps de guerre. En 1682 et 1691, une déclaration de la possession de la leide de la foire de Saint-Félix nous dit « qu'elle se partageait par tiers entre le curial Thomé, le notaire Ribitel et le châtelain Marcoz ». Une lettre de 1708, écrite par le notaire Arnaud d'Alby, nous apprend que le curial Beauquis a été payé du tiers de ce que toutes les paroisses du mandement payent chaque année pour les cottets. (Arch. de Montpon.)

L'OCCUPATION DE 1630 n'est pas signalée dans les archives d'Alby, mais Rd Domenge, curé de Balmont, en

fait mention dans une note conservée aux Arch D. E., 983 : « L'an 1630, le 29 May, le roy de France s'est saisi de la Savoie et a passé par Balmont avec 50.000 hommes. *La peste* a régné par toute la Savoye, en 1629, 1630 et 1632. Le 1er May 1631, le roi de France a abandonné la Savoie. »

Les registres paroissiaux d'Alby, qui mentionnent une moyenne de 8 décès par an, à partir de 1620, en signalent 18 en 1629, 41 en 1630 et 16 en 1631.

INVASION FRANÇAISE. — Le 13 août 1690, la Savoie est envahie par les troupes de Louis XIV, qui arrivent à Rumilly le 15, pour en faire le siège : sept bourgeois sont tués à la prise de la ville. De là, elles sont dirigées sur Alby et Annecy, comme nous l'avons vu (chapitre V, page 109), dans la biographie de Rd Fournier.

Pendant cette occupation, quatre soldats moururent à Alby :

1690, Saint-André, soldat dragon, ordonnance du Sgr Léchard, originaire de Dijon ;

1693, De Pesas Léonard, de Limoges, surnommé la Violette, soldat du chef conquérant dans le Régim. de (Xaindunensi) Lunéville ;

1693, Failly Jean, d'Avaz-en-Artois, cavalier carabinier du chef et Sgr de Quadrieux, Régiment de Lunéville.

1694, Faucheur Guillaume, dit la Croix, 30 ans, cavalier normand, blessé par une épée.

Tous sont inhumés au cimetière de Saint-Donat, sauf Failly qui est à Saint-Maurice.

Le registre des naissances signale les noms de plusieurs militaires qui sont parrains, savoir :

1691, Laurent de Chabonois, paroisse de Saint-Sébastien en Engoléme, dragon au Régiment du Sgr de Barraut ;

1691, Jean le Roux, de Narbonne, un des officiers de dragons ;

1691, Athé François, maître de camp et trésorier du Roi, eut un fils naturel de la veuve de Crochon Jacques.

1691, Jean Ktamiem, soldat dragon au Régiment du Marquis du Bois de la Motte, né à Henantilhay (Bretagne-Inférieure) ;

1693, Parrain : Sgr Jacques de Coranginy de Molinoz, sous-centurion de France, au Régiment des Catapultes du Sgr de Quadrieu ;

1692, Jean Dormer, de Saint-Sauveur (Bretagne-Inférieure).

Pendant *la deuxième occupation, de 1703 à 1713*, on ne trouve que le nom du Sgr F. Delacour de Carcassonne, parrain en 1705, ce qui laisse supposer qu'Alby ne fut occupé militairement que très peu de temps.

COMMUNAUTÉS DE SAINT-MAURICE ET SAINT-DONAT. — Alby fit toujours partie du Genevois, avec ses deux communes de Saint-Maurice et Saint-Donat, qui se réunirent en 1788. Les cahiers des délibérations de Saint-Donat, conservés aux archives municipales, nous fourniront quelques faits intéressants depuis 1738. Les archives de Saint-Maurice ont disparu, et il y sera suppléé par les actes trouvés au tabellion.

INCENDIE DE 1732. — Le 20 novembre 1732, M. Arnaud remercie le Commandeur de Montpon « de faire valoir les intérêts d'Alby concernant notre incendie, de nous avoir recommandé à S. E. le Gouverneur de Savoye. J'ai fait une sommaire-apprise qui a duré six jours à bien travailler et m'a emporté une main et demie de papier marqué, pour prendre état de toutes les maisons de chaque incendié, perte des murailles et bâtiments, valeur des meubles et denrées. Il y a encore 40 familles hors du Bourg, sans savoir où se placer et hors d'état de rebâtir. »

Le 8 février 1733, il écrit au même : « Ceux d'Alby ne manquent de prier Dieu pour M. de Montpon, qui nous a obtenu les dons que nous recevons de Sa Majesté. Nous avons reçu,en outre, par Annecy, une bonification de 500 livres et 358 livres du Marquis d'Alby, auquel vous nous avez recommandé. »

Signé : Arnaud, Ducret Humbert, Chardon, Chifflet et Bally. (Archives de Montpon.)

D'après la lettre tirée des Archives de Montpon et publiée ci-devant, page 71, cet incendie eut lieu au début

de février. Le Tabellion d'Alby de 1733, folio 80, va nous fournir quelques renseignements complémentaires sur ce désastre.

« Le 28 Mars, dans la maison de Joseph Ribitel, Avocat, sont réunis, par devant notaire : les deux syndics de Saint-Maurice ; le Premier Aumônier de Mgr l'Evêque ; Rd Bovier, curé de la paroisse et plusieurs notables. Sa Majesté a accordé aux incendiés d'Alby la somme de 4.969 Livres 13 sols, dont 1.000 Livres pour le rétablissement de l'église et du presbytère, qui avaient incendié. Prix fait est donné :

« I) A H. Roux, de Chapéry et Plantard, d'Héry, pour refaire à neuf, par les fondations, la muraille de l'église Saint-Maurice, côté du Vent, l'élever à la même hauteur que les anciennes, en commençant les fondements avec 2 pieds 1/2 d'épaisseur, pour finir avec 2 pieds au sommet; y ménager deux fenêtres en molasse, de 4 pieds sur 2 ; placer dans la dite muraille la pierre d'autel de la chapelle qui y existait auparavant ; hausser la muraille de bise dans les mêmes proportions et y placer la pierre d'autel de l'autre chapelle ; refaire à neuf le frontispice de la dite église, élargir et hausser le portail en pierres taillées ; sur ladite muraille, construire une chèvre pour supporter les cloches. Devis : 220 Livres.

« II) A Maurice Mallinjod feu Guillaume, de Saint-Maurice, pour le prix de 72 Livres : Refaire le plancher et le couvert de la dite église.

« III) A Rd Bovier, curé : Aligner le mur des chambres avec le frontispice de l'église, pour agrandir le presbytère et donner une chambre convenable au vicaire ; hausser les murailles jusqu'au couvert ; refaire le couvert en paille, de bise, la galerie en chêne et la cheminée de cuisine. Devis : 250 livres. » (1)

Les registres des décès ne signalent aucun accident mortel, comme en 1854.

(1) Tabellion Alby, 1733, fol. 80. — Relire page 71 de la présente *Histoire d'Alby*.

CHAPITRE II.

Histoire des Communautés de 1738 à la Révolution

Etat des Communautés de Saint-Maurice et de Saint-Donat, en 1738.

D'après le cadastre établi en 1738, il y avait 138 propriétaires à Saint-Maurice et 126 à Saint-Donat, mais il y en avait 43 qui possédaient à la fois sur les deux communes. Le total des propriétaires, pour les deux communes réunies, était donc de 254 — 43 = 211.

Total des impôts pour Saint-Maurice : 719 livres 3 sols 7 deniers, pour une surface de 1.077 journaux cultivés et 8 journaux de communaux.

Toial des impôts pour Saint-Donat : 630 livres 3 sols 7 deniers, pour 970 journaux cultivés et 25 journaux de communaux.

Toutes les maisons et jardins sis au Bourg ne payaient aucun impôt, d'après les privilèges de 1297. (A. D. V. C., 21.)

Liste des principaux propriétaires avec indication de ceux qui payaient plus de 20 livres de tailles.

Saint-Maurice. — Le Bourg, droite en montant : Martin ; Plottier, forgeron ; à gauche : Ribitel, avocat ; Chifflet. *Les Granges*, à droite : Michel et Monier; à gauche de la route : Garnier, Coster, Ribitel et Vittet. Ribitel : 30 livres. — *Maison Blanche*, Noble Marclay : 50 livres.. —

Blasons
des Maisons Nobles
possessionnées
sur le territoire d'Alby

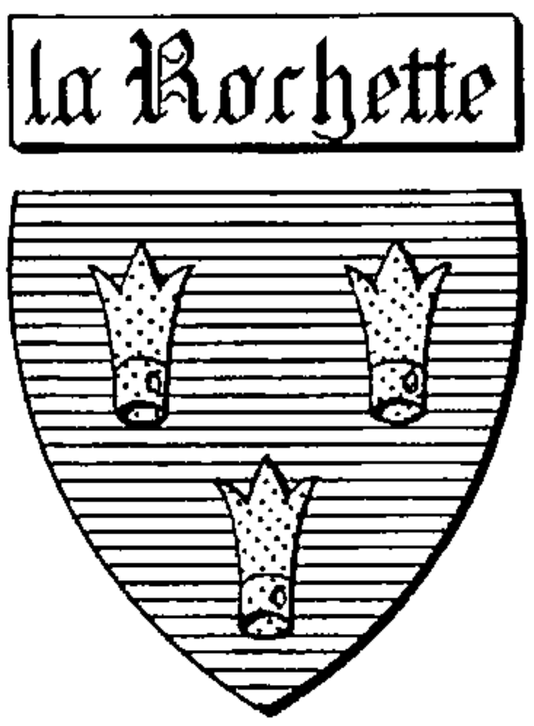

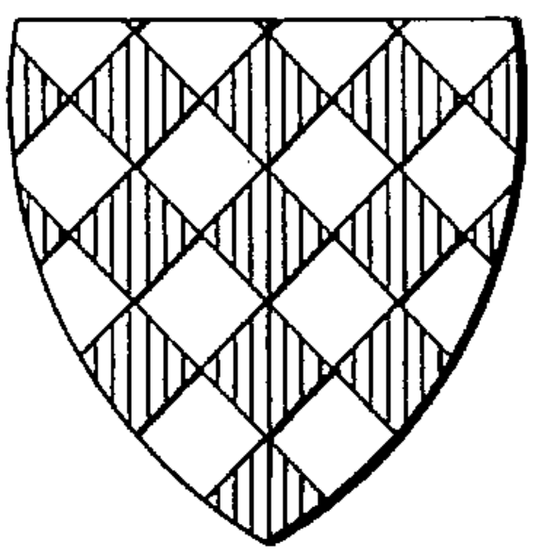

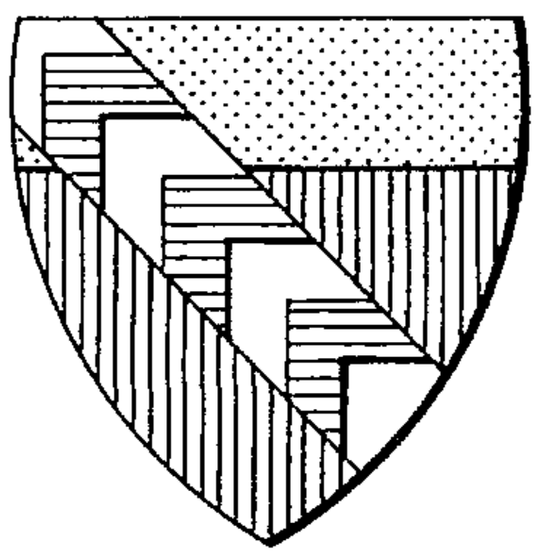

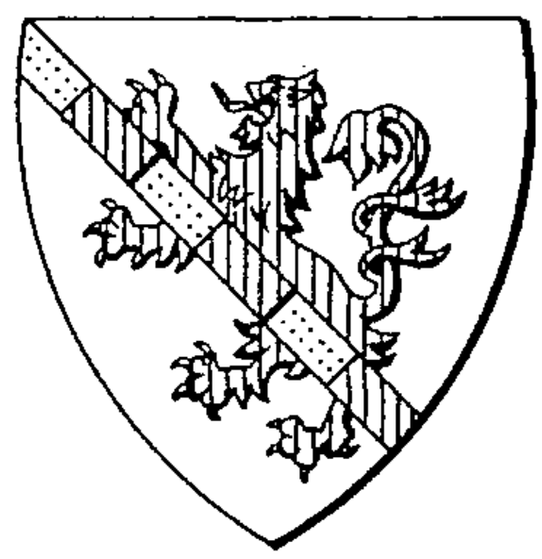

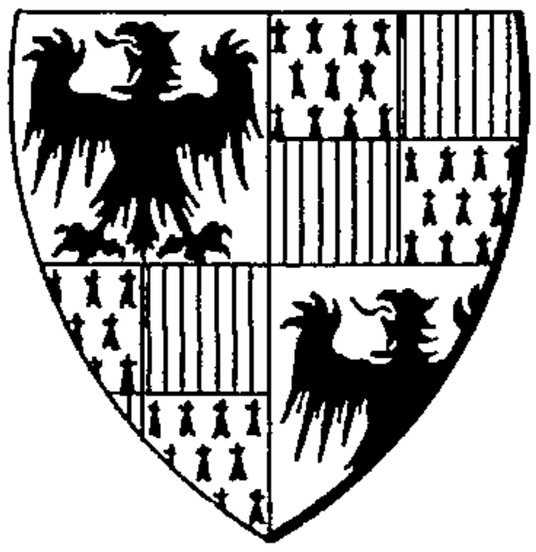

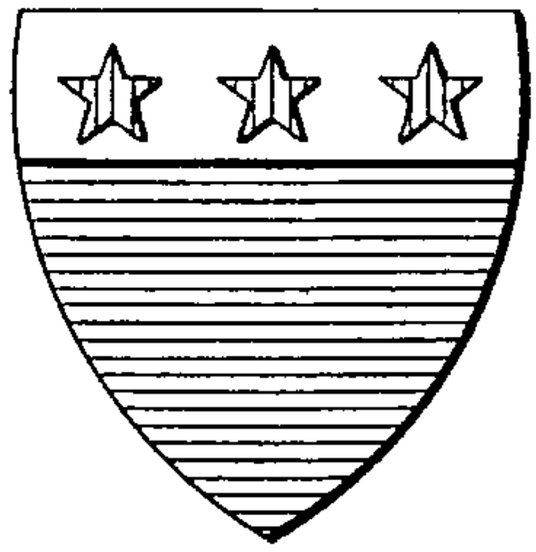

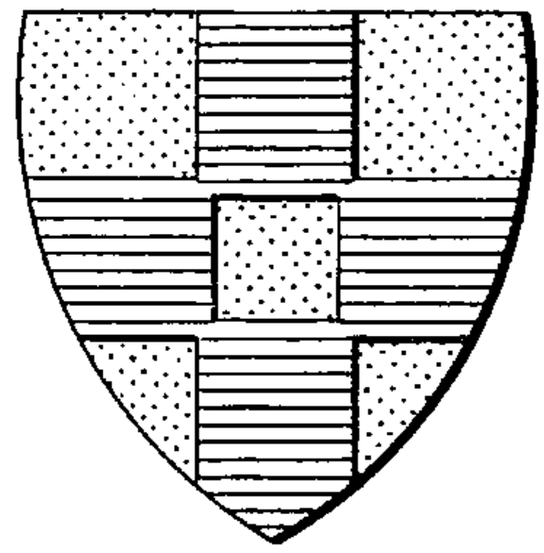

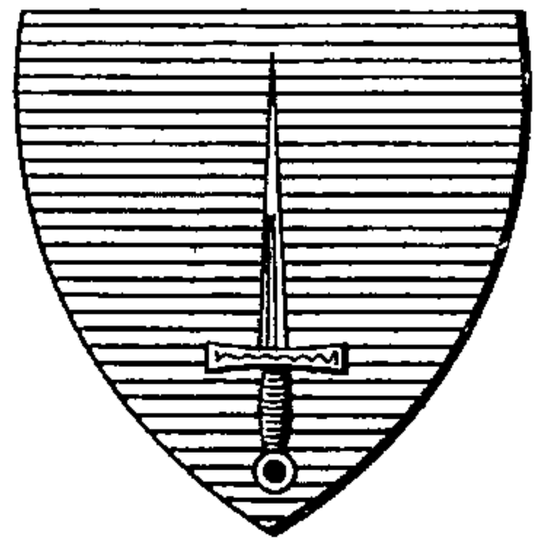

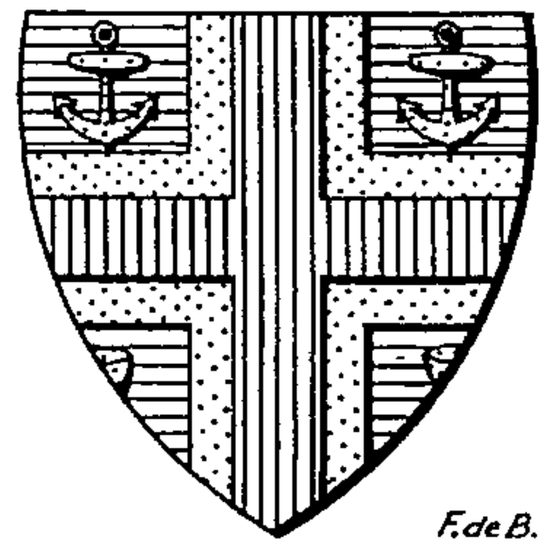

(Voir ci-contre la description de ces Armoiries)

Description des Armoiries
des différentes Familles possessionnées à Alby

I — LA ROCHETTE : d'azur à 3 rocs d'échiquier d'or.

II — D'ALBY : losangées de gueules et d'argent.

III — DE RICHARD : de gueules à la bande d'argent chargée de 3 chevrons d'azur au chef d'or.

IV — DE MONTVUAGNARD ; d'argent au lion de gueules à la cotice fascée d'or et de gueules.

V — DE MONTFALCON : écartelé d'argent à l'aigle de sable, contrécartelé d'hermine et de gueules.

VI — DE GERBAIX : d'argent au chef cousu d'or, chargé de 3 étoiles de gueules.

VII — DE GENÈVE : d'or à 4 points équipollés d'azur.

VIII — DE MAILLARD : d'azur à l'albani volant d'argent membré et becqué de gueules.

IX — DE ROLLAND : d'azur à l'épée d'argent en pal la pointe en haut.

X — DE LA FAVERGE : d'azur à la croix d'or chargée d'une croix de gueules cantonnée d'ancres d'or et calices de même.

Les Chardons : Bauquis, Pingon, Bally frères, Chardon. — *Masigny :* Bauquis, Domenge Humbert et Jacques ; Bourgeois Henri et François ; Michel et Diligent. — *Montconon :* Noble de la Fayerge, 47 livres. — *La Croix :* Mallinjoud Maurice (Maison Arnaud) ; Mallinjoud Pierre et Falco Jean. — *Beaunoyer :* Domenge, Ducret ; Marquet (23 livres) et deux frères Paget. — *Les Gagères:* Garnier. — *Bolliet :* Paget. — *Mouty :* Domenge François et Paget Maurice. — *Pattu :* Falco Claude et Mallinjod Jacques. — *L'Hôtel :* Noble Vettier de Rumilly, 89 livres. — *Mallinjon (chez les Richard) :* Dubetex, Mallinjoud Claude, Henri, Maurice et Pierre. Au total : 58 maisons d'habitation.

SAINT-DONAT. — *Le Bourg :* 80 maisons d'habitation sur la rive droite et gauche du Chéran. — *Le Crest :* Noble Pelard. — *Le Sable :* Bourjed, 27 livres. — *Jouvenod :* Petit, bourgeois d'Annecy, 27 livres. — *Crévial :* Noble d'Esery, 127 livres. — *Le Chêne :* Crochon François et Louis. — *Galotin :* Reinier Donat et Pierre ; Collet. — *Marlaché :* Thomé, notaire. — *Boivial :* Crochon Jacques et Domenge, bourgeois d'Annecy. — *Chèdc-Dessus :* Thomé Joseph à feu Catherin; Thomé François; Vespres de Chambéry, 35 livres, et Ribiollet d'Annecy (fermes Vincent et Goury). — *Chède-Dessous :* Vergain, Andrevier, Paccard, Plantard, Reinier François, Thomé Joseph et Falco François.

Au total : 169 maisons d'habitation.

ETAT DES COMMUNAUTÉS DE SAINT-MAURICE ET SAINT-DONAT, EN 1756 (1).

SAINT-MAURICE. — 39 familles, avec 157 personnes. Hommes aptes au travail : 33.

Productions diverses : Le premier chiffre indique la quantité recueillie et le deuxième la quantité nécessaire aux besoins de la communauté.

1°) Froment, 504-474 coupes ; seigle, 166-166 ; légumes, 15-22 ; orge, 45-45 ; avoine, 15-10 ; châtaignes, 150-120.

(1) A. D. V. C., 16, fol. 74.

2°) Vin, 50-30 sommées ; huile de noix, 1-1.

3°) Chanvre, 10-10 quintaux ; foin, 332-432 ; toile, 300-200 aunes.

4°) Bœufs, 20 ; vaches, 60 ; chevaux, 3 ; moutons, 100 ; cochons, 4.

Jouissent des revenus de Saint-Maurice, sans y habiter : de Marclay, 400 livres ; Veltier de Gantelet, 100 livres ; de Cormand, 150 livres ; Morand, 40 livres, tous de Chambéry.

Réparations urgentes : Le pont Rosset n'a pas de parapets.

SAINT-DONAT (1). — 98 familles avec 323 habitants, dont 80 hommes aptes au travail.

1°) Froment, 392-990 coupes ; seigle, 126-226 ; légumes, 30-50 ; orge, 56-56 ; avoine, 56-100 ; châtaignes, 40-40.

2°) Vin, 15-300 sommées ; huile de noix, 2-2.

3°) Chanvre, 40-40 quintaux ; foin 240-1.200 ; toile, 1.200-1.000 aunes ; bûches de bois à acheter, 1.800.

4°) Bœufs, 30-38 ; vaches, 70-120 ; chevaux, 8 ; mulets, 3; bourriques, 6; moutons, 100-100; cochons, 12-15.

Jouissent des revenus de Saint-Donat, sans y habiter : De Sonaz, 800 livres ; d'Esery, 80 coupes de froment ; Vespres, 300 livres; Me Bouard, 300 livres; Petit, 30 livres; tous habitant Chambéry. Jouvenod, 40 livres. De Cormand fait travailler ses terres depuis deux ans ; elles lui rapportent 50 coupes de blé, mais il dépense sur place plus qu'il ne perçoit.

Peu de personnes sortent d'Alby.

ELECTION DE 1737. — « Par édit du 4 Mars, l'Intendant nomme un Conseil de 5 personnes de probité qui auront autorité de faire les élections des Soldats Nationaux, suivant leur cotte. Pour *Saint-Maurice*, ce sont : Henry Bourgeois ; J. Bailly ; F. Paget ; Humbert Domenge et Pierre Marquet. » (A. D. V. C., 22, folio 138.)

Pour *Saint-Donat*, le volume manque.

(1) A. D. V. C., 15, folio 270.

Première élection d'un Conseil Municipal.

« Le 3 Déc. 1738, ordre est donné à tous les chefs de famille de s'assembler, sous peine de désobéissance et 5 escus d'or d'amende, pour l'élection d'un syndic et 2 conseillers. Après avoir pris le suffrage d'un chacun, sont nommés à la pluralité des voix : Honorable François Chardon, fils de feu Jean, syndic ; Thomé François, fils de feu Jacques et Cl. Gouvernon à feu Symphorien, conseillers. Fait en présence de Joseph Garnier, châtelain d'Alby. Me Louis Arnaud, not. et 44 chefs de famille nommés de Saint-Donat et deux témoins requis : F. Petit, d'Albens, et F. Dagand, d'Allèves.

« Le 19 Déc., cette élection est approuvée par l'Intendant Goybet qui nomme Me Arnaud Jean-Pierre, notaire collégié : Secrétaire de Saint-Donat, aux gages de 10 liv. par an. Le lendemain, François Paccard, curial de la paroisse, s'offre à être le gardiateur de la mappe, des livres de mutation et archives, dans sa maison sise au Bourg d'Alby et il prête le serment de tenir le tout soigneusement. » (Arch. Mun.)

Ainsi fut constitué, par des élections très paisibles, le premier Conseil Municipal de Saint-Donat. La même opération eut lieu à Saint-Maurice (1) et dans toutes les paroisses de Savoie.

La première séance eut lieu le 8 février 1739, « en midy, au banc du droit, après avoir fait sonner la cloche. On ascense la boucherie d'Alby au plus offrant, soit 80 liv., avec promesse de vendre la viande au poids de Rumilly et au même prix qu'à Rumilly, depuis le Samedi-Saint jusqu'à Carnaval de l'année suivante ».

Le 24 avril, on délibère pour l'entretien des chemins et la réfection d'un pont en bois (situé entre le Pont-Vieux et

(1) A. D. V. C., 22, fol. 131.

« Le 26 novembre, vingt-quatre chefs de famille de Saint-Mauris nomment : Bourgeois Henri, syndic ; Jean Bally et Humbert Domenge, conseillers. Secrétaire : J.-P. Arnaud, qui gardera les archives dans sa maison du Bourg. »

l'église Saint-Donat), qu'il faut passer pour aller à l'église et où « les bêtes passent également ».

Corps de garde.

Le 4 mai 1739, l'Intendant ordonne au Conseil de faire un corps de garde, au bout du pont, du côté du Bourg, proche les degrés de la maison de Me Orsat. Prix fait est donné à L. Guilly, qui doit fournir : bois, planches et ferrures de la porte pour le prix de 13 livres. Huit jours après, le Conseil donne le prix fait « des rateaux sur le pont d'Alby à deux autres charpentiers, qui doivent, moyennant 36 liv., fournir les bois sciés en chêne, placés vers la demi-lune du pont, lesdits râteaux de la hauteur de neuf pieds dans le sommet, composés de 22 barreaux ,avec les piliers auxquels on a planté les gonds et anneaux, et à côté des piliers, on a placé 3 barreaux de chaqee côté, pour empêcher les charriots de les gâter en passant. La serrure a coûté 48 sols ». Il s'agit évidemment d'une porte qui était fermée la nuit pour interdire la circulation.

Fontaines.

Le 10 janvier 1740, on délibère pour distribuer les 45 livres aux pauvres, la veille de Pentecôte ; pour changer deux poutres, l'une de 60 pieds, pour porter les bourneaux qui conduisent l'eau au Bourg, à travers un ruisseau, l'autre de 44 pieds, pour porter la même eau à travers le grand chemin conduisant à Rumilly, de même les chevalets en chêne, au nombre de six, pour supporter les poutres ; entretien de 183 toises de bourneaux de la fontaine au bassin avec les embouchures en fer pour tenir les dits bourneaux.

Invasion des Espagnols.

Le 20 juin 1743, la taille fut élevée de 573 à 764 Livres, pour Saint-Donat, et de 677 à 902 Livres, pour Saint-Maurice (1).

(1) A. D. I. C., IV, 95, 1.

Le 20 octobre 1743, le Roy exige une fourniture de paille pour ses armées et le Conseil nomme trois habitants d'Alby, comme magasiniers, pour percevoir cette paille. Le 7 août 1744, Alby demande aliénation d'une teppe à la Douaz, Ns 311, pour se libérer envers P. Héritier de la somme de cinq louis mirlitons d'or, prix du cheval par lui fourni pour le service des Finances de S. M. Catholique, attendu qu'il n'y a aucun fonds autrement. Le 27 décembre, le Conseil est obligé d'élever la taille de 9 sols 4 deniers par livre. En 1745, le Conseil somme le sieur Bourjod, fermier et cabaretier, de faire les fonctions d'exacteur de la taille, le syndic étant occupé nuit et jour pour le service de la troupe qui passe journellement au bourg d'Alby.

Les R. P. annoncent, le 29 juillet 1743, le baptême de : Bolero Rosa, fille d'Emmanuel et de Ballenia Emmanuela, de la paroisse de Malaga. Par. : Blanco Lucas. Mar. : Cucula Rosa, tous Espagnols.

Police locale.

En 1753, le Conseil décide la démolition d'un mur anticipant sur les arcades qui supportent la maison de *(illisible)*, qu'il possède dans le Bourg, près du Banc du droit, vis-à-vis du Bourneau, étant donné que : 1° cet endroit sert à mettre les charriots qui sont chargés des équipages de la troupe, lorsqu'elle passe dans ce lieu, pour les préserver des injures du temps et par ce faire la garde; 2° ce mur enlève la vue de l'entrée de la maison Plottier ; 3° celà forme un endroit propre aux guétapans, pour faire affront à ceux qui sortiront de la maison Plottier pendant la nuit. »

En 1755, le Conseil « défend aux cordonniers de tremper leur cuir dans le bassin du Bourg et aux coutumiers d'y laver du linge, légumes, etc. ». Prière au fontainier, qui reçoit annuellement 20 livres de gages, de dresser procès-verbal.

François Chardon accepte la charge de peseur public, parce que les boulangers et balanciers vendent leur pain un prix excessif. Prix fixe du pain : 2 sols la livre.

En 1781, le Conseil approuve l'ouverture d'un neuvième cabaret dans le Bourg, en faveur de Cl. Domenge. Notons en passant que le Bourg possédait deux auberges réputées : *le Lion d'Or* (Maison Blanchet) qui fut transférée au Pont-Neuf, après la construction de ce dernier, et *la Croix-Blanche,* au bout du Pont-Vieux (maison Servettaz). C'est à cette dernière que se rapporte le fait historique du passage de Mandrin. Ce grand contrebandier était venu écouler ses denrées, un jour de foire, à Alby ; son marché terminé, il était tranquillement attablé à l'auberge, avec un certain nombre de paysans, quand entrèrent deux gendarmes lancés sur ses trousses. Ceux-ci s'attablèrent à leur tour, essayant de dévisager, parmi la foule des convives, celui qu'ils recherchaient. Mandrin ne perdit pas la tête.

Il ne lui fallut pas grand temps pour se défiler incognito, descendre aux écuries, couper en grande partie les sangles des chevaux de la police, prendre sa propre monture, tirer un formidable coup de pistolet dans l'enseigne de l'auberge, pour avertir les gendarmes de son départ. Ceux-ci s'élancèrent à sa poursuite, mais ils n'avaient pas fait dix toises de route, que les sangles sautèrent et nos deux cavaliers roulèrent dans le fossé, à la grande joie de la foule qui les avait vus partir.

Abolition des droits féodaux.

La suppression de ces droits était l'une des grandes réclamations du peuple français, dans les Cahiers de 1789. La Maison de Savoie, toujours dévouée à son peuple, avait terminé ce travail en 1792. Par lettres patentes de 1763, le roi de Sardaigne avait aboli la *taillabilité personnelle ;* par édit de 1771, il donnait aux communes la faculté de s'affranchir de la *taillabilité réelle*, moyennant une indemnité convenable.

En 1789, N^e^ Joseph-Marie de la Faverge, Sénateur au S. S. de Savoie, habitant le château de Montpon, fait partie de l'Assemblée Générale pour approuver les affranchissements passés en faveur de la commune d'Alby, le 7 mars 1788.

Voici, d'après l'ouvrage que Max Bruchet, archiviste, a consacré à ce sujet, la liste des contrats d'affranchissement avec la date et les sommes à verser.

Saint-Donat d'Alby. — Comte de Sonnaz, 14 févr. 1783: 793 liv. ; Biord, Seigneur de Châteauvieux, 1789 : 110 liv. ; Dupuy, Seigneur de Montagny, 1791-92 : 1.166 liv. ; la Faverge, Seigneur de Montpon, 1791 : 45 liv. ; Conzié, Marquis d'Allemagne, 1791 : 77 liv. pour Crétvial ; Maillard, Marquis d'Alby, 1791 : 600 liv. ; total : 2.725 liv.

Saint-Maurice d'Alby. — De Sonnaz, 1783 : 847 liv. ; Allinges, Marquis de Coudrée, 1788 : 700 liv.; Maimmlard : 525 liv. ; Dupuy : 700 liv. ; Bienvenu, Seigneur de Montdragon, 1787 : 1.500 liv. ; la Faverge : 1.700 liv. ; total : 5.657 liv.

Pour la province de Genevois, le total fut de 1.156.624 liv. et pour toutes les provinces de Savoie réunies : 7.854.626 liv.

Les contrats d'affranchissement se passaient au bureau de l'Intendance, en présence d'un notaire. Celui du Seigneur de Montpon se trouve au Tab. d'Alby de 1701, fol. 131.

Réunion des deux Communautés, *en* 1788

Les Archives Municipales contiennent, en un texte de cinq pages, un extrait des Registres de la Royale Chambre des Comptes, concernant *la réunion des deux communautés.* En voici le résumé :

« Le Roi, après enquête (1) est partisan de la réunion; il donne des ordres pour refaire un cadastre, une mappe unique, un cottet, élire un exacteur, un seul Conseil, restaurer une ancienne concession tombée en désuétude, savoir : toucher un droit de 22 sols par sommée de vin vendu au détail, pour en appliquer le produit aux dépenses

(1) Voir l'enquête aux A. D., Série I. C. IV, 14, nos 418, 444, 463, 467, savoir quatre lettres de M. de Saint-Robert à l'Intendant, du 26 novembre 1787, 28 janvier, 7 et 14 mars 1788.

les plus urgentes de la Communauté. » Fait à la Vénerie, le 26 Mai 1788. Victor-Emmanuel, roi.

Le 2 septembre, l'Intendant Fava fixe au 6 octobre prochain, à 9 heures du matin, la réunion des administrateurs des deux communes. Un procès-verbal de 8 pages relate ladite réunion, dans la maison du sieur Arnaud, premier secrétaire dudit Bureau, située à la Croix-Rouge, hameau d'Alby.

Ont comparu : Claude Thomé, syndic ; Jean-Pierre Reignier et Louis Domenge, tous trois composant le Conseil de Saint-Donat ; Claude Michel, syndic ; Jean-François Vittet et Jean Mallinjoud, conseillers de Saint-Maurice, assemblés au son de la cloche, d'après les ordres donnés à Messire Joseph Baud. L'exacteur annonce que les impôts de la dernière année ont produit 882 liv. à Saint-Maurice et 717 à Saint-Donat. Le rolle de Saint-Donat porte en outre 63 liv. pour la cense de la bouchèrie ; 27 liv. pour legs fait aux pauvres par Delle de la Faverge, en 1751 ; 24 liv. du legs Mallinjod, outre 9 liv. dûes par Rd Cl. Rey, sur les biens provenus de Nᵉ Amblardet, dont il est possesseur.

« Des deux conseils, on en formerait qu'un seul dont le syndic jouirait du traitement annuel de 20 liv., et dont un membre sortirait chaque année, et serait remplacé. Le secrétaire aurait un gage annuel de 23 liv. Les mappes étant en mauvais état et déchirées par endroit, sont à refaire. La communauté nouvelle, n'ayant ni Archives, ni Chambre consulaire, avisera au moyen d'en former une, et, s'il est possible, de faire en même temps une chambre pour l'école, fondée par Louis Domenge, mort à Turin. Il faudra réparer les fontaines du Bourg, eu égard que la majeure partie des maisons sont couvertes en paille. Quel que soit le désir des habitants d'avoir une seule église à la place des deux qui existent, ils ne peuvent le réaliser pour le moment, faute de moyens, avec promesse qu'ils font de s'en occuper, pour que le service divin puisse se faire d'une manière décente. »

Le 6 décembre, l'Intendant publiait le règlement de la perception de la gabelle du vin, chez les cabaretiers.

Voici, d'après la mappe de 1738, les propriétés que

chaque communauté apportait dans la corbeille de leur union :

Saint-Maurice : Un four à la Croix-Rouge et un au sommet du Bourg, une fontaine aux Granges, des pâturages, N°s 37-183 et 191, un bois de 7 journaux, près du Chéran, et un four, aux Raisses (Lieutet).

Saint-Donat : Eglise, Cimetière, Masure et Archives, au Bourg, Four à Chède, deux bois, au fond de la Combe, l'un de 7 journaux et l'autre de 17 journ., un pré à la Maladière.

CHAPITRE III.

Alby de la Révolution de 1789 à la Contre-Révolution du 26 août 1793

Année 1791.

Emeute a Marigny et Alby.

Les Archives du Sénat de Savoie nous signalent, dans le jugement suivant, les premiers désordres de l'esprit révolutionnaire : « Le Sénat déclare suffisamment convaincus :

« 1° F. Servettaz, dit Forestier, d'avoir, le 6 juin 1791, sur le cimetière de Saint-Marcel, avant la messe paroissiale, étant joint à une troupe de personnes armées, les unes de fusils, d'autres de pistolets, d'autres de bâtons, forcé F. Bruyère à commettre une voie de fait contre le Noble de Mollard, en passant dans le sentier du pré dit Chavanne, malgré la défense de N^e^ de Mollard, avoir coupé un chêne sur sa propriété ; de s'être rendu la nuit du 8 au 9 août suivant, armé d'un bâton, devant l'église de Marigny, où un nombre considérable de personnes s'attroupèrent au son du tocsin, armés de fusils, bâtons et tridents, et se rendirent ainsi armés au Bourg d'Alby et successivement au château Saint-Marcel, pour forcer le sieur de Mollard à relâcher le détenu Antoine Guy.

« 2° Joseph Bouvier, de s'être trouvé avec un fusil, le 6 Juin au matin, avoir dit au sieur de Mollard, qu'ils étaient tous Français et du Tiers-Etat, qu'il n'y avait plus de seigneurs, ni Roi, ni Sénat.

« 3° Cl. Vettier, d'avoir porté du plomb et de la poudre à ceux qui n'en avaient pas, le 6 juin.

« 4° P. et C. Rassat, de s'être rendus, la nuit du

8 au 9 Août, vers 11 heures, avec la foule armée ; avoir brisé une porte de la cave, cassé des vitres, visité le second appartement du château ; avoir brisé une glace, enfoncé un trident dans une paillasse pour voir si le sieur de Mollard n'était pas caché dessous ; se retirèrent à l'aube, après avoir menacé de revenir mettre le feu au château...

« 5° Christophe Plantard, avoir été celui qui faisait le plus de bruit en se rendant à Alby, et armé d'une barre, en avoir donné un coup à Louis Moine, domestique du château Saint-Marcel ; avoir menacé une servante au premier étage, si son maître ne relâchait pas son cousin Guy.

« 6° C. Segret de Rumilly, armé d'un trident, avoir gâté les harnais de charette au dit château ; avoir menacé une fille d'une pierre.

« 7° Gustin, domestique de Rassat, armé d'un trident, les 6 Juin et 8 Août ; avoir frappé le domestique Moine.

« Pour réparation desquels excès a condamné : Bouvier de Marigny, Plantard de Saint-Félix et Servettaz à servir par force dans les Galères du Roi pendant leur vie ; Rassat et Gustin, pendant 20 ans ; Segret, 15 ans et Vettier, 10 ans ; a déclaré les biens des trois premiers confisqués au profit du fisc ; les a tous condamnés ensemble aux dommages et aux frais à payer, y compris Guy ,condamné, par arrêt du 8 Juin, pour raison des faits du 6 Juin. Fait au Sénat, le 26 Juillet 1790. »

ANNEE 1792

Invasion.

Le 22 septembre 1792, l'armée française envahit la Savoie. Ce même jour, qui était un samedi, la garnison de Rumilly, qui se compose du 1er Bataillon d'Aoste Infanterie, du 4e Bataillon de la Légion des Campements et d'un détachement de Cavalerie des Chevaux-légers du Roi, traverse Alby et arrive, à 5 heures du soir, au Châtelard, avec les troupes venues d'Annecy et Chambéry, pour se rendre de là en Piémont. (*La Savoie*, par Dessaix, p. 22.)

Première assemblée républicaine.

Le 12 octobre 1792, an premier de la Liberté et de l'Egalité. « Plusieurs habitants citoyens, ayant demandé une convocation primaire en Assemblée générale, la Municipalité d'Alby en a fait la proclamation, lue et affichée dans les endroits ordinaires, avec invitation aux citoyens de se rassembler aujourd'hui, à 9 heures du matin, dans l'église paroissiale, ayant à cet effet fait sonner la principale cloche, et les citoyens s'étant rassemblés au nombre de 120 votants, qui composent plus des trois quarts des citoyens chefs habitants, ils ont élu pour Président d'Assemblée le doyen d'âge : Antoine Paris, et pour Secrétaire : Joseph-Marie Baud, notaire public ; et sur la nomination des scrutateurs, pour recevoir et dépouiller les billets de votants, il a été prononcé à l'unanimité, que tout devait être fait à haute voix et par acclamation. Quelques citoyens ayant développé les objets importants sur lesquels le peuple rassemblé devait émettre son vœu, il a été arrêté :

« 1° Que la commune adoptait le règne de la Liberté et Egalité et il a été de suite prononcé le serment de *vivre libre ou mourir*.

« 2° Que la commune abhorait le mode de gouvernement exercé jusqu'à présent et proscrivait à jamais les Rois et les Tyrans.

« 3° Que, pour éviter toute commotion politique et n'être jamais asservi sous aucune puissance, ni permettre à des ambitieux de se rendre maîtres du pays, la Commune a demandé unanimement son incorporation, et de faire partie intégrante de la République Française. »

La Commune a ensuite procédé à la nomination d'un député, chargé de porter aux Etats de Savoie, convoqués à Chambéry, le vœu de la Commune d'Alby énoncé dans le procès-verbal, avec Pouvoir, en outre, de prendre part en son nom à tout ce qui serait proposé, délibéré, arrêté, tendant à établir la liberté et l'égalité des citoyens, la souveraineté du Peuple. Le citoyen Jean-Pierre Reinier, connu par ses qualités et son civisme, a d'abord été demandé et ensuite a été proclamé à l'unanimité, et en cas d'empê-

chement à remplir la mission, il lui a été adjoint pour suppléant le citoyen Jean-François Bourgeois, tailleur d'habits, et le citoyen Louis Domenge, comme instituteur. Lecture faite à l'assemblée de ce procès-verbal, le Président a demandé si quelques citoyens avaient quelques réclamations à faire contre son contenu.

Toute l'assemblée a répété à l'unanimité que c'était son vœu, et, après qu'un citoyen a prononcé un discours, pour prévenir le peuple de se garantir des factieux, l'assemblée a couvert le discours de ses applaudissements et a répété le serment de *Vivre libre ou Mourir*, et la séance a été levée. Paris, Baud, etc...

Elections municipales.

Le 7 novembre 1792, 55 votants sont assemblés dans l'église d'Alby, pour élire les Officiers Municipaux. Antoine Paris est élu président ; Jacques Thomé, secrétaire ; J.-P. Reinier, J.-F. Bourgeois et G. Voisin, scrutateurs. J.-P. Reinier est élu Maire par 38 voix ; J.-F. Bourgeois procureur par 37 voix. Tous ont prété serment d'être fidèles à la nation et mourir en la défendant.

Le lendemain, nouvelle réunion pour nommer les six autres officiers. M.-F. Noiton est élu par 56 voix sur 81 votants ; P. Ducret, 54 ; Jean Mallinjoud, 52 ; P. Blanchet, 50 ; P. Richon, 49 ; Cl. Thomé, 47.

Le lendemain, dans l'église de Saint-Maurice, à l'issue de la messe, élection de quatre adjoints : M. Tillet ; J.-F. Tillet ; Joseph Chardon et G. Voisin. Secrétaire : J.-M. Baud.

ANNEE 1793

Recensement. — Le 14 janvier 1793, Alby compte 748 habitants dont 163 majeurs de 18 à 60 ans, 170 votants et 9 fusils en fait d'armes.

Elections. — Le 21 janvier 1793, une assemblée générale dans l'église supérieure d'Alby ne réunit plus que 38 votants et le lendemain 25, pour élire 12 notables.

Le 4 février, au presbytère, la Municipalité, assemblée,

vérifie la cotte des biens ecclésiastiques et la liste des 16 fondations..

Le 16 février, le vicaire régent, J.-F. Chambet, de Peillonnex, démissionne devant la Municipalité réunie.

SERMENT CIVIQUE. — « Nous Officiers Municipaux, le Maire absent du Bourg d'Alby, certifiant, que nous étant rendus au presbytère dudit Alby, pour demander le serment purement civique des citoyens Bouvard et Thomé, curé et vicaire dudit lieu, ils nous ont répondu qu'ils entendaient par ce mot de *Liberté,* contenu dans le serment, tout ce qui n'était point contraire à la religion catholique, apostolique et romaine et aux Commandements de Dieu et de l'Eglise ; et par le mot d'*Egalité,* que tous les hommes avaient le droit de parvenir aux charges, moyennant les talents, le mérite et la vertu ; qu'ils reconnaissaient de plus que le Pape avait une primauté de juridiction sur toute l'Eglise dont ils ne s'écarteraient jamais, qu'il en était le chef visible et vicaire de J. C. sur terre, que les évêques sont au-dessus des simples prêtres et qu'ils n'en reconnaîtraient jamais aucun, à moins qu'ils ne soient approuvés par le Souverain Pontife. »

« Sur ce, exposé ci-dessus, nous leur avons répondu que nous ne l'entendions pas, différemment ; en conséquence, ils nous ont promis de le prêter dans le sens exposé et non autrement.

En foi de quoi, nous avons signé le présent, le 17 Mars 1793, et prêteront le dit serment, Dimanche prochain. »

ASCENSEMENT DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES ET CURIAL. — La prestation du serment civique n'apportait pas de grands avantages temporels à ceux qui s'y soumettaient, puisque, quelques jours après, le 24 mars, nous trouvons que :

1° Claude Michel ascense pour 228 livres la dépendance de la chapelle Saint-Jean, sans aucune autre mise, après la 25e bougie éteinte.

2° Marc Gruffy, à la 9e bougie, ascense pour 28 livres le champ de la Maladière.

3° Claude Domenge, à la 17e bougie, ascense le pré des Charmettes, pour 37 livres.

4° Jean Thomé ascense la vigne de Boivial, la chenevière devant Saint-Donat et le pré à la Douaz, pour 34 livres, à la 12e bougie ; tous sans aucune autre mise.

Au total : 327 livres payables, à la Saint-André, aux mains du Trésorier.

Recrutement militaire. — Le 29 mars 1793, se présentent à la Mairie trois commissaires recrutateurs pour le district d'Annecy : Déage et les frères Songeon. Le 24 avril, le Conseil Général de la Commune, convoqué par trois volées de la cloche principale, dans l'église du lieu, à défaut de maison commune, fait assembler tous les garçons et veufs sans enfants, de 18 à 40 ans accomplis et en désigne sept par le sort : C. Ducret, Ant. Domenge, Cl. Gouvernon, Jean Thomé fils de Jean-François, Cl. Excoffier et Jean Vergain. Des dons patriotiques sont offerts aux volontaires, par 29 donateurs volontaires, dont le plus riche verse 10 francs et le plus pauvre 5 sols en assignats.

Le patriotisme des nouveaux soldats ne devait pas être débordant, car, le 28 avril, Ducret se fait remplacer par Maurice Falcoz ; le 6 mai, Domenge par Ph. Mallinjod ; et, le 8 mai, Vergain par H. Collomb. Ils habillent et équipent à leurs frais leur remplaçant.

Le 1er juillet, la citoyenne Rose Richon, femme de Guillaume Chardon, présente une pétition pour obtenir les secours aux familles des militaires. Son mari a été inséré dans les Registres, à l'effet de voler au secours de la Patrie. Versé 200 francs à la mère pour 3 mois et 12 livres 10 sols à chacun des enfants, l'un de 10 ans, l'autre de 3 ans.

Les émigrés. — Le 11 mai 1793, la Municipalité dresse l'inventaire des biens du citoyen Amblardet, émigré, ainsi que les deux fondations de la Confrérie du Saint Sacrement : celle de Ne Pelard et celle de Vibert d'Héry, constituée le 12 mars 1792, Baud, Not.

La Municipalité ajoute ensuite « qu'il n'existe à Alby qu'un ci-devant noble, le citoyen, bon patriote, Joseph

Cormand, qui ne s'est point émigré, étant toujours resté chez lui avec deux domestiques et deux servantes, à l'effet de travailler son terrain non ascensé. Enfin qu'il est deux prêtres, le curé Bouvard et le vicaire Thomé qui, outre son service, dessert Héry.

Le 16 mai, la Municipalité fait une pétition aux administrateurs du District d'Annecy pour retenir dans la commune le citoyen Cormand et ses deux nièces de Thiollaz, sorties, l'une du monastère de Bonlieu, l'autre de la Visitation, attendu que Cormand, âgé de 78 ans, était non employé du Roi sarde, non agent de l'Ancien Régime, mais seulement Sénateur Jubile du ci-devant Sénat.

« Considérant son civisme envers les pauvres de cette commune, dans laquelle il verse une grande partie de ses revenus ; considérant la ressource que perdrait la Municipalité même, dans le passage des troupes, par la sortie du citoyen Cormand ; considérant que dans la « *corsa* » de ces malheureux temps qu'entraîne le fanatisme, il perpétue les exemples de la Pure Religion qui l'a toujours distingué ;

« Considérant l'effet merveilleux qu'opère dans le public, c'est-à-dire dans l'église, où se rendent les paroisses voisines, à défaut de prêtres, l'assiduité des sœurs de Thiollaz. »

Une délibération du 21 mai considère « que le citoyen Cormand jouit d'une très mauvaise santé, et quoique peu éloigné de l'église, ne peut s'y rendre qu'à cheval ; il a donc grand besoin de ses deux nièces pour soigner sa vieillesse ». Le même jour, est adressée une troisième pétition au Directoire, « laquelle n'a pour but que le bien public, le besoin des pauvres, l'amendement des fanatiques, la justice et la vérité ». Le lendemain, le Conseil, dans une quatrième pétition, veut retenir le citoyen Cormand à cause « de son assiduité aux offices divins, dans ces temps où nombre de fanatiques se refusent d'aller à la messe ; des suites fâcheuses d'une chute de cheval et d'un gros rhume qui le tient dans sa chambre depuis 8 jours ; le parfait civisme qu'il a toujours professé depuis le 22 septembre dernier ».

Toute cette éloquence municipale n'empêchera pas le Directoire d'incarcérer à Chambéry le citoyen Cormand avec ses nièces et de dresser l'inventaire de ses biens.

Le 5 juillet suivant, la Municipalité adresse une cinquième pétition pour réclamer le retour nécessaire du citoyen Cormand, en son domicile de Montpon. Le 8 juillet, sorti de prison, il fait un don patriotique de 2.000 livres, pour faire venir l'eau de Vieugy à Annecy.

Le 27 mai 1793, le Conseil fait dresser l'inventaire des biens et meubles délaissés rière Alby, par l'émigré Favre, ci-devant Marquis de Thônes, habitant Annecy. Il défend à son fermier, Louis Mallinjod, de lui envoyer ses censes. Ses biens consistent en une maison aux Granges, N° 479, et 57 journaux 48 toises, estimés 9.040 livres. On dresse ensuite liste des meubles de sa maison, composée de six pièces ; on inscrit la déclaration des bleds et farines qui restent à Montpon ; enfin on dresse l'état des biens ecclésiastiques, dont le total atteint 18 journaux 180 toises, d'une valeur de 2.640 livres, loués, le 24 mars, pour 327 livres.

Cette séance se termine par la nomination de trois officiers de Police de la Sûreté et d'un régisseur, tous choisis dans le Conseil. François Chardon reçoit le titre de Capitaine de Gendarmerie de ce canton.

Le 31 juillet 1793, le citoyen Remond, Officier de Santé de la ville d'Annecy, est envoyé à Alby, au nom de la Liberté, relativement au « *personnes suspectes ou dénoncées comme telles* ». La Municipalité déclare qu'elle n'en connaît aucune.

Le 7 août, Joseph Baud, notaire, est député pour assister, à Annecy, à la *Fête Nationale du 10 courant*, « lequel, de retour, devra venir donner l'accolade et le baiser fraternel qu'il aura reçu »..

Recrutement. — Le 11 août 1793, sur la réquisition du général Kellermann, 860 gardes nationaux de ce département sont appelés sur les frontières de la République. Annecy en fournira 160, dont 3 d'Alby, parmi les familles les plus aisées. Un membre de l'Assemblée fait observer

« que vu la quantité de 16 allobroges mobilisés, 7 volontaires sous les drapeaux de la République, la perte de deux hommes dans l'armée sarde, la misère notoire des habitants d'Alby, qui ne vivent que de leurs sueurs journalières, la quantité de 3 hommes pèseront gravement et le Conseil, à l'unanimité décide de faire des observations à l'administration du District ». Protestations absolument vaines, car, deux jours après, le Conseil est dans l'obligation de nommer ces 3 gardes pour voler aux frontières : Jean Rachel, domestique de J. Cormand ; Joseph Daviet, domestique de Félix Germain, et Louis Domenge, fils de vivant Joseph, seront conduits à Annecy, pour le 16 août, par Jean Mallinjoud et Jean-F. Vittet. Mais, le 16 août, les trois élus manquent à l'appel et le Conseil observe « que Joseph Daviet est émigré le même jour que l'ordre lui fut intimé, lequel est un garçon très à son aise, quoique domestique ; que J. Rachel s'étant émigré, devait être remplacé aux frais de son maître ».

Ce même jour, arrive d'Annecy le commissaire Durhon, pour faire la levée de 6 gardes-nationaux dans le canton d'Alby. Sont nommés : P. Collombat et Michel Pollier, de Mures ; Cl. Thomé, H. Ducret, Pierre Reignier, fils de Guillaume, et Jacques Pingon, tous élus à l'unanimité. Ils devront se trouver le lendemain, devant l'arbre de la Liberté, à 10 heures du matin, armés, équipés, pour se rendre au Directoire, sous la surveillance de Louis Gruffy, commandant le 1er bataillon de ce canton.

CHAPITRE IV.

Alby du 26 août 1793 au 21 novembre 1796

Contre-Révolution.

Le 26 août 1793, la Municipalité, réunie, dresse procès-verbal des brigandages à force armée auxquels se sont portées les communes avoisinantes contre le présent Bourg d'Alby. « Conséquemment, la municipalité porte à connaissance que Vendredi passé, 23 courant, entre 5 et 6 heures du matin, il ariva au Bourg d'Alby une foule de monde des chemins d'Allèves, Gruffy, Mûres, Viuz, Balmont, armés de fusils, sabres, pistolets, tridents et bâtons. A la tête de ces brigands, qui criaient : *Vive le Roy, Crève la République,* marchait le dénommé avocat Dubellair, sabre en main.A quelque distance, sous même armement, suivait le ci-devant sergent-royal, Joseph Thomé, qui, agissant comme sous-commandant, animait cette cohue effrénée, que fermait le ci-devant chevalier de Songy, cadet. Arrivés sur la place, le dit Dubellair avec Louis Carteron, procureur de Balmont, s'adressèrent à François Bourgeois, procureur de la présente.

« Dubellair dit : Le maire et officiers municipaux se sont sauvés ; ainsi en qualité de procureur, vôyez à faire donner de suite l'étape à ma troupe. Bourgeois leur ayant répondu que, dès qu'on est retombé sous le joug piémontais, il n'avait plus de charge ; sur quoi, Dubellair se rendit chez Bourjeod, sous-étapier républicain qui, s'étant trouvé absent, Françoise Blanchet, sa femme, fut obligée de leur livrer deux barils de vin, dont Dubellair, en qualité de Commandant, lui fit un Bon.

« Partie de là, cette troupe se rendit à la cure, à l'effet d'y saisir le curé et le vicaire, et, ne les y ayant trouvés, elle se contenta d'emporter deux pains et commit quelques petits dégâts.

« Une autre partie se porta au ci-devant château de Montpon et voulait avoir du pain, mais on ne lui donna que deux pains. Une autre partie se rendit chez J.-P. Reinier, maire du lieu ; à sa tête, marchait J.-P Dagand d'Allèves, qui, s'adressant à J. Bally, femme du maire, lui dit : « Si, dans la minute, vous envoyez sonner, « le Bourg d'Alby est en cendres. » Et, de suite après, arrive un autre groupe, que conduisait à la municipaité P. Richon, pour se faire restituer le fusil qu'on lui avait saisi, par ordre du Directoire. Les portes ouvertes, ils emportèrent de force, non seulement ce fusil, mais encore tous ceux de la municipalité.

« Toute cette canaille criait qu'elle n'en voulait qu'au maire, curé, vicaire, juge de paix, greffier et à J. Bourgeois, qu'elle voulait garotter, dont elle voulait avoir les têtes. La matinée se passa en cris, hurlements, jusque sur les dix heures, que, passant par Alby, le citoyen Garbillon, homme de loi, annonça l'heureuse défaite du malheureux la Fléchère (tué à Annecy). A cette nouvelle, Dubellair, comme paralysé, fut interdit et sa troupe muette, un instant. Mais ranimé par Songy et Claude d'Orlier, qui criait : « Poursuivez votre pointe, c'est un conte dont on « veut vous endormir ». Et, à l'instant, on poursuit, fusil, pistolet, sabre en main, le citoyen Garbillon qui, heureusement bien monté, avait gagné du chemin.

« En descendant de la municipalité, Dubellair cria : « Voici la mère de P. Reinier, il faut l'arrêter ». A ce bruit, celui-ci se sauve; on le poursuit, on lui tire deux coups de fusil, mais on ne l'atteint pas.

« De là, se rendit à la chambre de Louis Gruffy, greffier de paix du canton, et fit sauter les portes de son placard, où elle s'empara des pistolets qu'on avait saisis rière Allèves, par ordre du Directoire.

« La municipalité porte au présent le nom de ceux qui ont figuré dans cette fameuse journée : Joseph Thomé,

d'Alby[e]; Songy le Cadet, de *Saint-Sylvestre*; du Bellair, d'Orlier et les trois fermiers de Dubellair : Joseph Fontaine-Vive, F. Domenge et Jean Reinier ; J.-L. Masson et F. Collombat, *municipaux de Viuz.* — De *Gruffy:* J.-P. Ansemet, Jacques Prunier, municipaux ; Jacques Cottin et Jean Prunier. — *Allèves :* François Dagand, d'Aiguebelette, maire; J.-P. Dagand, Jacques et Jean, fils de François Dagand. — *Mûres :* Balthazard et Jean, fils de Pierre Pollier ; Henri Collombat et Charles Sorlier, municipaux et fermiers de Dubellair ; P. Germain, meunier de Dubellair,et Louis, fils de Balthazard, métral procureur. — *Balmont :* Louis Carteron, maire ; Louis Carteron, neveu, procureur ; Pierre Garcin, Pierre Métral et Jacques Daviet. *Chapéry :* Long Michel et le fils de Jean Bourgeois.

« Ainsi arrêté en Maison de Commune, et transmis au Directiore du Département, les an et jour que dessus.

« ARRESTATION A MONTPON. — Le 1[er] septembre 1793, arrive à la Mairie Victor Saxe, commissaire, député par le Directoire d'Annecy, avec ordre de mettre en état d'arrestation le ci-devant noble Decormand, sa nièce Déthiolaz, ex-religieuse de Bonlieu, et Pierre Portier, son domestique. Le Procureur de la commune de suite s'est rendu avec la force armée au domicile dudit Decormand ,auquel le commissaire a fait part de sa mission. D'après ce, la municipalité a déclaré qu'il eut à se rendre incessamment avec ses nièces et domestique à Chambéry, pour être sous la surveilance du Directoire du Département. Sur quoi, le dit Cormand a dit que, malgré ses indispositions et celles de sa nièce, pour cause de grave maladie, il était prêt de satisfaire aux ordres qu'on lui intimait. Ensuite, la Municipalité a annoncé au dit Cormand qu'il s'agissait d'apposer les scellés sur les portes de ses armoires, chambres et autres dépendances de la maison. Sur quoi, ayant répondu qu'il a trois domestiques malades, dont un moribond, il demandait qu'on ne scellât pas sa cave ni son grenier, à l'effet de subvenir à leur besoin. En conséquence, la Municipaité a laissé la clé de la cave et du grenier à Marguerite Anselmet, première domestique dudit Cormand, et

de suite a apposé 4 cachets sur la serrure de sa chambre, de la chapelle, de la chambre au midi qui introduit dans une autre chambre au nord.

« Enfin ledit Cormand est monté en voiture avec ses dites nièces et domestique, qui ont été remis sous la garde de 4 cavaliers jusqu'à la ville d'Aix. — *Reinier, maire.* » (1)

Le 12 septembre, à 7 heures du matin, commence l'inventaire des meubles de Montpon, qui comprend 26 pages de texte très serré. Il se continuera pendant sept jours pleins, par Reinier, maire, Bourgeois, procureur, quatre officiers municipaux, le secrétaire Paccard, et ne sera terminé que le 19, à 7 heures du soir.

RÉQUISITION. — Le 27 novembre 1793, Joseph Lafrasse, commissaire, estime et reçoit 8 chevaux fournis par le Canton, dont 3 de Cusy, 1 de Montdésir, 1 de Mûres, 1 de Gruffy et 2 d'Alby, lesquels doivent être conduits à Vienne, par J. Clavenand de Saint-Félix. Deux jours après, il s'agit de la réquisition de 34 hommes d'Alby, âgés de 18 à 25 ans, qui doivent se rendre à Annecy, au recrutement, le 8 décembre. Le citoyen Joseph Vergain est arrêté avec son domestique Bouvier, pour avoir soustrait ce dernier à la conscription.

LIQUIDATION. — Le 29 décembre, la délibération porte sur les mesures à prendre pour exécuter la loi du 14 Frimaire (4 décembre).

1° Le Conseil dresse la liste des émigrés : *Amblardel*, au service du roi sarde ; *Favre* de Thônes ; *Ducret* d'Alby, ex-curé de Marcellaz ; *Chardon*, ex-curé de Bonneguête, et *Joseph Thomé*, dit Fayou, notable contre-révolutionnaire du 23 août dernier.

2° En corformité à l'article 6, Joseph Baud et Marc Gruffy sont élus pour inventorier les objets du culte et envoyer à Annecy ceux qui ne sont pas nécessaires, « car il faut revenir à la simplicité primitive de l'Eglise ».

(1) Mlle de Thiollaz revint à Montpon le 30 août 1794. M. de Cormand fut transféré de Chambéry à Annecy, le 16 juillet 1794, et ne rentra à Montpon que le 8 octobre 1794.

ANNEE 1794.

La livraison de ces objets fut faite le 5 janvier 1794, par le maire Reinier. En voici l'inventaire, dressé le 29 décembre.

Saint-Maurice : Un ostensoir en argent de 14 onces 1/4; un autre ostensoir argent de 24 onces ; un calice et sa paténe en argent de 1 livre 6 onces ; une petite pixyde de 4 onces 1/4, avec pied en cuivre blanchi ; 5 chasubles et une seule chappe ; une petite lampe en laiton ; une croix processionnelle en laiton ; 6 chandeliers avec le crucifix et une lampe laiton, du poids de 35 livres de cuivre.

Saint-Donat : Un calice avec sa paténe argent de 1 livre 6 onces ; un calice avec sa paténe en cuivre doré vacillant sur son piédestal ; un ostensoir argent de 1 livre 2 onces ; une pixyde argent de 4 onces 3/4 ; huit chandeliers de cuivre blanchi avec crucifix, croix et lampe même métal ; une petite croix laiton, une chasuble avec galons en or ; un dais avec franges argent.

Le procès-verbal a soin d'ajouter « qu'ils avaient eu la précaution d'aller prélablement chez le citoyen Bouvard, curé, qui leur avait remis les clefs de l'église, puis accompagné pour ouvrir les armoires et tabernacles, et qu'ils avaient inventorié et pesé le tout respectueusement ».

Cet inventaire, fait « *respectueusement* », avait néanmoins ouvert les yeux à bon nombre de personnes, puisqu'à la séance suivante, il n'y avait que 3 municipaux sur 12 et 2 notables sur 12. Le maire s'en plaint amèrement au Directoire, en priant d'user des sanctions nécessaires pour obliger les absents à assister aux séances. Notons qu'à cette même séance du 12 janvier, le secrétaire Paccard avait donné sa démission et avait été remplacé par H. Blanchet.

Passage de troupes. — Le 26 Frimaire (14 déc. 1793), le syndic de Cluses, Balladoud, chargé de conduire 736 soldats à Chambéry, se trouve de passage à Alby ; il requiert la municipalité de livrer à chaque homme

une demi-bouteille de vin, et signe un Bon pour 184 pots à 15 sols, soit 138 francs.

Le 14 mars 1794, la Municipalité fait un Bon de 18 livres à J.-P. Daviet, pour dégâts commis dans sa maison par un passage de troupes, ce jour même.

Un bon de 14 livres est délivré à Joseph Paris, pour la levée de pierres que le Bataillon de l'Ain a fait descendre dans le Chéran. Joseph Segay, d'Alby reçoit un Bon de 7 livres 10 sols pour avoir voituré les ornements des églises de la présente commune.

Le 18 mars, la Municipalité adresse un blâme au citoyen Bourgeod, contre sa conduite incivique, parce qu'il cumule les fonctions d'étapier et garde-magasin, qu'il ne livre que la moitié du pain aux 372 soldats de passage à Saint-Félix, qu'il requiert, à Alby, 17 charriots à bœufs pour leurs transports et ne les paye pas. Elle prélève un litre de son vin de mauvais goût et l'envoie à l'Administration.

Biens nationaux. — Le 5 février 1794, tous les fermiers des biens ecclésiastiques ou appartenant aux émigrés font la déclaration de leurs récoltes et des quantités de ces denrées restant à la disposition de la Nation, et qu'ils livreront dans les Magasins, au lieu du prix stipulé en deniers par leur bail.

Le 19 février, se fait l'ascensement des biens nationaux pour période de trois ans, savoir : 1° Un bois châtaigneraie, lieu dit Grand-Geno, appartenant à Cl. Ducret, prêtre déporté. Mise à prix : 10 livres. Joseph Bailly le loue pour 48 livres. — 2° Bien du défunt Humbert Ducret qui se trouve indivis avec l'abbé Ducret ; le tout loué à Henry Ducret, pour 625 livres froment, 315 livres seigle, 220 livres avoine et 30 livres argent.

Le 18 mai, le commissaire Baume vient dans la propriété de Favre de Thônes, émigré, marquer des bois pour les besoins de la République, soit des chênes pour le chauffage.

Le 18 juin, ascensement de l'herbe des deux cimetières à G. Noiton, pour 2 quintaux de foin payables entre les

mains du Régisseur Général, et 7 livres payables au clerc qui jouissait des dits cimetières, pour avoir blanchi les linges d'église qu'il avait à sa charge.

Le même jour, a lieu l'estimation des biens dits ecclésiastiques, par Joseph Chardon et Humbert Mallinjoud, nommés par la Municipalité, savoir 17 numéros de la mappe, d'une contenance de 18 journaux 393 toises 7 pieds. Valeur totale : 3.645 livres.

Le 17 juin 1795, a lieu l'adjudication des biens de l'absent Amblardet, sis à Saint-Félix et Alby, pour le prix de 950 livres froment, 5 quintaux seigle, 7 quintaux avoine, 2 quintaux foin et 270 livres argent, donnée à Cl. Reinier, fils de feu « Lorand » *(sic)*.

Décret d'Albitte sur les cloches et clochers. — Le 15 février 1794, la Municipalité se transporte aux églises de la Commune pour y « éventorier », suivant Albitte, représentant du peuple français, conformément à l'arrêté du 27 janvier. « A noter deux clochettes qui servaient ci-devant pour les processions, lesquelles nous les retenons, tant l'une pour notre maison de Commune, pour tenir nos séances populaires, et l'ôtre le comité de Surveillance l'ont retenue pour leur séance. »

Quatre jours après, le Maire assisté de trois Municipaux et trois Notables, constitués en Assemblée, mettent en adjudication la démolition du clocher de Saint-Donat et de la chèvre de Saint-Maurice, par ordre d'Albitte.

Laurent Cavoret, habitant de cette commune, a mis la première et unique mise à 225 livres, pour y démolir à face des couverts et y regotoyer avec les bois et tavaillons de la dite démolition, et a promis que ce travail serait terminé dans six jours. Les matériaux et bois de cette démolition, ne pouvant servir pour l'utilité navale, sont vendus à l'enchère publique, pour 91 livres.

Comment la Révolution conduisit le Peuple a la misère. — Le 6 mai 1794, a lieu le dénombrement des 83 chevaux et 20 mulets du canton, dont 1 sur 25, soit 3 en tout, sont prélevés par les Armées.

Le 19 mai, Rose Richon, 33 ans, femme de

Guill. Chardon, père de quatre enfants, enrôlé volontaire du 3e Bataillon Mont-Blanc, en garnison à Manorque, n'a encore reçu aucun secours pour Jeanne, qui a 3 ans, et Dôdine, 8 ans, laquelle n'a qu'une mauvaise cabane pour tout bien. Elle s'en plaint, ainsi que onze autres personnes pauvres. Voici la raison de ces plaintes. Le 28 mai, la Municipalité considérant « l'écri de misaire qui se font déjat entendre, surtout dans le Bourg, où à peine se trouve 5 ou 6 maison qui ay du bled jusqu'à la récolte, les autres en manquant déjà, sans savoir où en prendre ; considérant la perte du tans des ouvriers, les dépenses frustés, l'impossibilité phisique des vieillards, infirmes, veuves, à se démarcher lui-même à léfet de recourir au secours du Magasin National, demande à l'Administration de distribuer sur place 82 coupes de froment, dûes à la République par Joseph Domenge et L. Duclos, fermiers de Bob Esery, émigré » (ferme de Crévial).

Le 20 juin, les Maires du canton, réunis à Alby, déclarent « qu'ils n'ont plus ni chevaux, ni voitures, ni charron propre a faire une voiture, ni harnais, ni bât, pour le service des Armées ».

Le lendemain, François Noiton, ascensataire du jardin du ci-devant curé, réclame la démolition d'un mur qu'il faudrait reconstruire au prix de 21 livres (1).

(1) Ici, le Registre des Délibérations, conservé à la Mairie d'Alby, passe tout à coup de l'an II (1794) à l'an IX (1801), mais les Archives Départementales conservent les Délibérations prises à partir du 21 novembre 1796.

CHAPITRE V.

Alby du 21 novembre 1796 au Traité de Paris 30 mai 1814

Administration Municipale du Canton d'Alby.

Année 1796.

Cette nouvelle administration tint sa première séance dans la maison commune d'Alby, le 30 Brumaire an IV (21 nov. 1796). Elle comprenait tous les maires, adjoints des 14 communes du canton, avec un Président : Pierre Cochet de Marigny ; un Commissaire du Directoire Exécutif, qui changea plusieurs fois ; un Secrétaire Général du Canton : Clément Cochet, et même un appariteur ou concierge : Jean-Cl. Plat. Dans ces réunions, on donnait lecture des nouvelles lois de la République et on discutait les mesures nécessaires pour leur application. Nous allons résumer les faits les plus intéressants, d'après le Registre écrit de la main du notaire J.-M. Baud et conservé aux Archives Départementales (L, 3. 1).

La première séance fut un peu orageuse. J.-F. Bourgeois présente ses lettres de nomination de Commissaire du Directoire Exécutif et intime ordre au Secrétaire J.-M. Baud de sortir de la salle pour aller à ses nouvelles fonctions de Juge de Paix. Ce dernier met en doute les sentiments républicains de son adversaire, parce que Bourgeois avait dit, en 1793 : « Il ne faut pas accepter la Constitution ; elle est contraire à la Religion ». « On se disputa jusqu'à la nuit. »

Les séances de Frimaire sont au nombre de quatre, savoir : les 4, 11, 15 et 21 (25 nov. au 11 déc.). La foudre

ayant incendié la ferme du marquis de Maillard, émigré, on loue à son fermier Exertier l'église de Saint-Félix, pour retirer et battre ses grains.

L'Etapier Bourgeod se plaint amèrement que son magasin est à sec et qu'il a beaucoup de peine à être approvisionné. Il réclame 10 coupes de froment, qui seront fournies par le fermier de l'émigré d'Alby, Favre, marquis de Thônes.

Nivôse comptera cinq réunions (21 déc. au 19 janv.). Le 1er nivôse, on nomme un facteur pour aller chercher les lois nouvelles à Annecy, chaque semaine. Sur les plaintes reçues des pillages, vols, désordres et même assassinats qui se commettent dans le canton ,ordre est donné aux cabaretiers de ne donner ni à boire, ni à manger après 10 heures du soir et d'inscrire l'état civil de tous les passants.

ANNEE 1796.

Emprunt Forcé. — Les 6, 13, 16 nivôse, on dresse la liste des familles aisées qui devront souscrire à cet emprunt, et on se dispute chaque fois jusqu'à la nuit. Le 30 nivôse, on constate qu'on n'a pas suivi les indications données par les municipalités et on cite des cas d'injustices criantes. « C'est un véritable scandal *(sic)* dans le canton, propre à jeter le ridicule sur les administrations et à leur faire perdre la confiance et l'estime des administrés. Ce scandal a servi les projets des Aristocrates fanatiques et contre-révolutionnaires. » Noiton, percepteur d'Alby, délivre un reçu au citoyen de Thiollaz, payant l'acquittement du citoyen de Cormand, soit 120.000 livres en assignats, tous barrés. Les communes de Chapéry et Gruffy versent chacune 6.000 livres en assignats. A Saint-Félix, le percepteur local se déclare incapable de compter la si grosse somme de 20.000 livres en assignats, payés par le citoyen Vaudat, et il envoie ce dernier effectuer son versement à Alby.

Prix des marchandises fixé le 27 Nivose an IV (16 janv. 1796. — Sur une demande de l'Etapier Bourgeod,

le prix des denrées est ainsi fixé pour les trois mois suivants : Pain, 50 francs la livre de 16 onces ; viande, 60 francs la livre ; avoine, 350 francs le boisesau ; foin, 130 francs la botte de 10 livres. Les voitures de foin à un collier ont été de 800 livres en vendémiaire, 900 livres en brumaire et 16.00 livres ou francs en frimaire. Notons que ces prix sont en assignats, dont la valeur diminuait de jour en jour.

UNE ENQUÊTE SUR LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES. — A la séance du 11 pluviôse (2 février), le Président P. Cochet, sur pétition d'un membre, demande à Paget de Saint-Félix, Agent de cette commune, s'il n'assiste pas aux offices et cérémonies religieuses qui se font dans la commune et quels sont ceux qui y exercent le ministère. Ledit Paget répond qu'il n'y avait pas été depuis longtemps, mais qu'il y alla pour la fête de la Saint-François et que ce fut François Charansonnay qui fit office de prêtre (1).

— N'avez-vous jamais entendu prier pour le Roi et la famille royale ?

— Il y a environ trois mois, le citoyen F. Dubouchex faisait, devant les catholiques assemblés, la prière du matin, et il invita à prier pour le Pape, le Roi et la famille royale ; mais l'ayant entendu, je lui ai recommandé de ne pas faire ces sortes de prières.

— Quel est l'instituteur de Saint-Félix qui va sermonnant dans les différentes communes du canton ?

— Je ne sais pas.

Alors, ledit membre dénonce ledit Agent de Saint-Félix, pour n'avoir pas pris les mesures propres à arrêter l'esprit de fanatisme religieux, pour n'avoir pas averti l'administration des infractions aux lois qu'on y commet journellement et publiquement, pour n'avoir pas pris la consigne de ce jeune champion du royalisme qui, sous le nom d'instituteur, prêcha la doctrine apostolique, l'amour du Roi et la haine de la République. Il expose qu'il a entendu chanter en plein jour des chansons, provocantes au mas-

(1) Ce prêtre ne figure pas dans le Dict. du Clergé de Mgr Rebord.

sacre de patriotes et au rétablissement de la Royauté. Il demande enfin quelle conduite on doit tenir envers les assemblées religieuses qui se tiennent chaque dimanche et fêtes de l'ancien régime, dans presque toutes les communes du canton. L'instituteur dénoncé s'appelle Christain Ducoudray.

MOBILISATION DES CORDONNIERS D'ALBY. — A la même séance du 2 février, l'Agent d'Alby annonce qu'il a convoqué tous les cordonniers de la commune, pour leur faire connaître leurs obligations envers la Patrie, imposées par la loi du 14 Ventôse an II, relativement à la fourniture de deux paires de souliers, chaque décade, par chaque ouvrier. Les souliers seront apportés dans une salle attenant à celle des réunions, le Nonidi de chaque décade, en présence de P. Reinier, Joseph Paris et Donat Lansard, tous trois d'Alby, lesquels vérifieront s'ils sont bien et dûment confectionnés.

FERMETURE DE QUATRE CABARETS SUSPECTS. — A cette même séance, on constate qu'il y a dans quelques communes des cabarets qui ne sont d'aucune utilité, parce que, éloignés des routes, ils servent à retirer les jeunes gens déserteurs, les vagabonds et gens sans aveux. En conséquence, les cabarets tenus par Duclos, à Chapéry ; Joseph Domenge, à Créviaz (Alby) ; Jean Malinjoud, au Lautel (Alby) ; F. Morand, aux Frasses, sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

3 FÉVRIER 1796. — FÊTE DU 13 PLUVIOSE AN IV : 4me ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU ROI. — A la séance, tenue deux jours auparavant, avat été lu l'arrêté du 21 nivôse an IV, par lequel « tous les Agents et adjoints municipaux, le Juge de Paix, les Assesseurs, les Notaires, Employés et Salariés de la République, habitant ce canton, devaient se rendre, le 13 courant, à 9 heures du matin, au lieu des séances de cette Administration, pour y célébrer la juste punition du dernier Roi des Français.

Au jour fixé, le Président commence à faire l'appel et note les noms des 25 présents et des 65 absents, dont un

grand nombre se sont fait porter malades. Le Commissaire invite ensuite à montrer, dans cette fête, cet esprit d'union et de fraternité, qui doit animer tous les Français et, sur sa proposition, ils sortent deux à deux.

Le Président Cochet est au premier rang. Décorés des marques distinctives de leurs charges, ils se rendent tous auprès de l'Arbre de la Liberté, précédés d'un tambour. Après une deuxième lecture de l'arrêté du 21 Nivôse, le Commissaire du Directoire monte sur un tréteau et, par un discours énergique, « il rappelle les crimes et les cruautés du dernier tyran des Français, les massacres de Nancy et du champ de Mars, l'invasion des frontières combinée par lui avec l'infâme maison d'Autriche, et peignant la Royauté comme le comble des calamités humaines, il en ranime la haine dans tous les cœurs ».

Le Président déclare à haute voix qu'il est sincèrement attaché à la République et qu'il voue une haine éternelle à la Royauté. Cette déclaration est répétée par chaque fonctionnaire ; seul Pierre Garcin de Balmont s'y refuse. Un membre observe que Garcin serait parjure s'il agissait autrement, parce qu'il a donné de trop fortes marques d'attachement au Roi de Sardaigne, en prenant les armes pour lui, le 21 août 1793 et en garottant les patriotes.

Plusieurs membres chantent successivement diverses chansons patriotiques et l'Assemblée répète avec enthousiasme le refrain des despotes :

Nous ne reconnaissons en détestant les rois ;
Que l'amour des vertus et l'empire des lois.

On danse la farandole autour de l'Arbre de la Liberté, au son du tambour. Le Commissaire ordonne à Garcin de quitter le Cercle des Patriotes qu'il a osé souiller de sa royaliste présence et, après avoir tous, chacun séparément, embrassé cet Arbre chéri, l'Assemblée se retire avec ordre dans le lieu des séances de l'Administration Municipale.

On termine par un repas frugal et civique, principalement consacré à l'union des cœurs, à la douce fraternité, à la propagation de la haine des rois, et à former des vœux pour l'affermissement de la République. Tous signent :

« mais on ne trouve que 3 signatures sur 25 membres présents, savoir : Cochet, Chabert, Reinier ».

SÉANCE DU 18 PLUVIOSE (8 février). — Garcin a envoyé sa démission et les membres présents, très peu nombreux, se plaignent de ce que plusieurs communes n'envoient ni le maire, ni l'adjoint à ces réunions. On vote des arrêtés très sévères pour les y obliger.

On demande à chaque commune la liste de ses déserteurs.

Le fermier du Marquis de Tournon déclare qu'il lui est impossible de payer son fermage, tel qu'il a été fixé par la Nation.

Silaverand dit Lajoie, Maître des Postes à Saint-Félix, prête serment.

RÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES. — A la séance du 25 pluviôse, on demande un instituteur pour Alby et Mûres, qui demeurerait dans la cure d'Alby ; un pour Saint-Félix et Marigny, au vieux château Maillard de la Sauffaz ; un pour les Frasses et Héry, à la cure d'Héry ; un à la cure de Chainaz ; un à la cure de Gruffy pour Gruffy, Viuz et Allèves ; un à la cure de Chapéry pour cette commune et celle de Saint-Sylvestre.

On verra que ce désir ne se réalisera qu'à partir de 1815, après le rétablissement de la Royauté en Savoie.

ENGAGEMENT VOLONTAIRE SENSATIONNEL. — Cochet, Secrétaire Général du Canton, transporté de la plus vive admiration pour les défenseurs de la Patrie, par les prodiges de valeur qui émanent de nos armées ; jaloux de participer à la gloire immortelle dont ils se couvrent, a formé la résolution de voler à la frontière, pour servir sous les drapeaux de la République ; demande d'être remplacé dans ses fonctions et réclame la portion échue de son traitement, à raison de 1.000 francs par an. L'Assemblée déclare qu'il n'y a pas un sou en caisse pour le payer et le supplie de remettre à plus tard son engagement (ce qu'il fit de bon cœur).

Séance du 22 février 1796. — *Réquisition* provenant des Biens Nationaux, de 15 quintaux de froment, 5 de seigle, 28 d'avoine, 48 de foin et 16 de paille à verser à l'Etapier Bourjeod.

2). Proclamation du 15 pluviôse, à faire dans toutes les communes, relative à *l'arrestation des prêtres réfractaires.* Le Commissaire invite les Agents à ne pas souffrir dans leurs communes ces êtres pervers, « autheurs de tant de maux ».

3). Le citoyen Mallinjoud, ex-curé de Savigny, demande révocation de la fondation de 2.000 livres, faite par lui, le 1er septemre 1790, Gruffy, notaire. Refusé.

Séance du 28 février. — 1). L'Agent de Viuz demande l'extrait du passeport délivré, le 22 avril 1793, à l'*Abbé Joseph-Auguste du Bellair*. Le Commissaire répond qu'il a des preuves que ce dit Abbé est rentré sur le territoire de Viuz, où il a fait un assez long séjour.

2). Ordre est donné de payer aux Agents des communes leur traitement annuel de 24 livres, monnaie métallique.

Séance du 7 mars. — 1). Collomb de Cusy demande la levée du séquestre des biens de son frère, Jean-François, *prêtre déporté.*

2). L. Duclos et Joseph Domenge d'Alby, fermiers de l'émigré d'Esery, soit Cretvial, doivent verser un total de 15 quintaux de blé à l'Etapier. P. Reinier de Mûres, fermier de l'absent du Bellair, versera 28 quintaux de foin. G. Gaime d'Héry, fermier de l'émigré Favre de Thônes : 17 quintaux de foin. Fontaine, Domenge et Reinier, fermiers de Dubellair, à Viuz : 2 quintaux d'avoine à eux trois. Reinier de Saint-Félix, fermier de Amblardet : 5 d'orge.

Séance du 14 mars. — 1). Selaverand, dit La Joie, déclare qu'il continuera, à Saint-Félix, *le service de la Poste,* avec quatre chevaux de traits et un bidet.

2). Fontaine, adjoint de Viuz, déclare qu'il ne payera ses censes que lorsqu'il sera forcé. « Une indignation générale s'élève de l'Assemblée contre cet obstiné royaliste. »

Séance du 21 mars. — *Le cours du louis d'or,* transmis par la Bourse de Paris, étant de 7.011 livres., on fixe la botte de foin de 10 livres à 175 francs; le boisseau d'avoine à 422 livres ; la livre de pain, 88 livres ; la livre de viande, 88 livres ; une voiture de foin à un collier, 1.752 livres.

Séance du 24 mars. — 1). *Distribution d'une cloche* sera faite à chaque commune, par arrêté du 8 mars. Chaque Agent aura la clef du clocher.

2). *Sera traduit en justice :* Dumaret de Saint-Félix, qui a refusé de payer les impôts en nature, disant aux autres : « *Ne nous pressons pas tant, nous n'avons jamais reçu de copie à ce sujet.* »

3) *Paulie, Désirée et Julie du Bellair,* habitant Annecy, demandent levée de séquestre des biens de leur oncle curé : Joseph-Auguste du Bellair, prêtre déporté.

4). *Révocation* de Dagand Fr. Homonet, d'Allèves et P. Garcin, de Balmont, qui n'ont jamais assisté à une séance.

5). *Les gendarmes passent en revue* les 60 chevaux, 8 juments et 21 mulets du canton, sans qu'ils puissent trouver aptes au service de l'armée les deux sujets obligatoires. (Le foin était si cher ; on devait le rationner fortement.)

Séance du 28 mars. — 1). *Joseph Cochet,* Agent de Marigny, remplace J.-M. Baud comme Commissaire, et Baud continuera ses fonctions uniques de Juge de Paix.

2). Arrêté : « Tout individu trouvé sans *porter la cocarde nationale* extérieurement sera traduit devant le Juge, qui lui appliquera la peine portée le 21 septembre 1793. »

3). *Un vol à la gendarmerie.* — Le gendarme Goin, placé en ce lieu pour la correspondance militaire, expose que les chevaux des gendarmes ne sont pas en sûreté, vu qu'on leur a déjà volé des brides, et, pendant la nuit dernière, on vient de leur prendre de l'avoine.

Séance du 1^er^ avril. — On constate que *l'ordre et la tranquillité ont été gravement troublés,* ces jours derniers.

Gruffy, Commandant de la Garde Nationale, est chargé de former un Corps de Garde dans la journée. Mais, dans la séance tenue deux jours après, on apprend que Gruffy n'a personne trouvé à cet effet et que 15 hommes à cheval sont arrivés la veille pour rétablir l'ordre. On s'occupe de leurs fournitures.

1). *Les 5 et 6 avril*, l'Assemblée se réunit à nouveau. Goin, gendarme, explique qu'un assemblage d'hommes et de femmes, jeunes gens de la réquisition, s'était formé dans le Bourg, à l'occasion d'un feu de cheminée, et qu'on s'y emportait beaucoup contre *Baud et Reinier*, avec menace de venir les prendre pour les brûler, disant que Reinier gardait la clef du clocher que Baud lui avait remise.

2). Antoine Laperrousa, dit Carabin, de Viuz, demande *l'estimation de la cure de Viuz* et du jardin qui reste à vendre.

3). Le 6 avril, on décide *le renvoi de la force armée*, espérant que les jeunes gens de la réquisition sauront se rendre.

On peut donc conclure que le trouble avait été causé par les jeunes conscrits qui ne voulaient pas partir.

Le 13 avril, Naussac, chef de poste, réclame *un nouveau gendarme à Alby*, avec un lit, 41 livres de paille, des couvertures, une cruche et une gamelle. La Municipalité répond qu'elle n'accorde qu'un lit pour deux hommes.

Le 17 avril, Mr de Cormand reçoit ordre de payer *une taxe de 1.000 livres métalliques*, à décharge des citoyens surtaxés.

Le 15 juin, on prie le Directoire de *ne pas vendre les cures* d'Alby, Héry, Chainaz, Cusy, Gruffy, seules capables d'abriter un instituteur. Mais le 30 juillet, on apprend que la cure de Saint-Félix, destinée à une école, a été vendue. On écrit au Directoire : « Si on vous a extorqué une pareille vente, nous espérons de votre zèle pour le bien public que le mal ne sera pas sans remède. »

Le 24 juillet, on demande d'obtenir l'église Saint-Maurice pour la tenue des séances administratives, à la place de l'église Saint-Donat, mais, à la séance du 5 août, on écrit : « Nous avons nos séances, chaque dimanche,

dans la ci-devant maison du ci-devant Marquis de Thônes (aujourd'hui maison Baud), sur les sept heures du matin. »

Le 14 août, on écrit *à François Homonet, Agent d'Allèves,* qui n'a jamais assité à une séance : « Si vous continuez ainsi, vous serez responsable de tout ce qui pourra résulter de votre négligence ou plutôt de votre opiniâtreté ».

Le 20 novembre, on demande des *réparations urgentes au Pont d'Alby et à ses avenues ;* le pavé est dans un état tel que les voitures courent le risque de tomber dans le Chéran.

Le lendemain, Bourgeod, Etapier au service de l'Etapier Brunier, de Grenoble, se refuse à faire des fournitures aux troupes de passage à Alby.

Le pédon se rend à Annecy trois fois par semaine, pour chercher les lois au Bureau des Postes.

ANNEE 1797.

Le 27 avril, Bourgeod ne peut plus *fournir de pain* au Détachement cantonné à Alby. On demande à Annecy d'envoyer, dès demain, le nombre de rations nécessaires.

Le 4 mai, deux charbonniers d'Allèves demandent salaire de 54 journées et nuits, vaquées à faire du charbon pour la poudre ; ce charbon est dans une chapelle de la ci-devant église d'Alby. On demande autorisation de le vendre pour payer les charbonniers.

Le 16 mai, on prévient Roux, Receveur d'Annecy, que les bâtiments du Domaine National *de Siondaz (Chapéry),* provenant de l'émigré Favre de Thônes, menacent ruines.

Le 26 mai, on prévient qu'un *convoi de militaires blessés* rétrogradent vers Lyon et coucheront ce soir à Alby, se rendant demain soir à Chambéry. Alby leur fournira six voitures à deux colliers jusqu'à Aix, et là, Aix devra se charger de ce convoi.

Le 10 juin, une affreuse tempête a détruit presque la totalité de la récolte dans les communes de Saint-Sylvestre et Chapéry, qui demandent réduction des 2/5 de leurs impôts pour l'année courante.

Le 5 juillet, sur une demande faite par Annecy, on répond « qu'il n'y a *aucun fonctionnaire ecclésiastique* dans le Canton d'Alby ». Mais, le 29 juillet, on envoie le tableau « des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans ce canton ».

Le 23 août, on demande à Annecy *d'envoyer 30 fantassins à Saint-Félix,* pour faire la police durant les trois jours de la Grande Foire.

24 septembre. — *Henry Blanchet* est nommé Adjoint Municipal d'Alby et *Chardon,* Secrétaire.

16 octobre. — « Neuf Frères d'Armes, se rendant à Thorens, sont de passage à Alby, qui manque d'Etapier et ne peut donner le nécessaire à ces pauvres soldats. »

Levée de séquestre du prêtre déporté Longet, ex-curé de Saint-Sylvestre et né à Annecy.

28 octobre. — Le fourneau et tuilerie de *Josephte-Julie* Dufresnay, émigrée, était ascensée un louis d'or neuf, par an, en 1790 .

2 novembre. — On demande par qui les Cottes des biens féodaux *de Montfalcon, à Allèves,* soit 436 livres, ceux de *Tournon, à Viuz,* 409 livres, et ceux du *Baron de Gruffy,* 400 livres, doivent être acquittées.

20 décembre. — Dans le Canton, il reste encore à vendre les biens de *la Baronne de Cusy,* soit 18 numéros, chargés de 10 livres de tailles.

ANNEE 1798.

6 janvier. — A la prochaine séance, *le prêtre Dupessey de Cusy,* paraîtra à la Barre pour dire s'il a retiré ou modifié son serment. (Ce prêtre était natif de Rumilly.)

22 janvier. — Les frères *Jean et César Dubellair, fils de Joseph,* officier milicier au service du Roi Sarde, ont émigré en septembre 1793.

12 février. — « Alby demande à ce qu'*on renforce la Brigade de Gendarmerie,* car les Annales du Canton ne renferment que trop d'événements malheureux ; les habitants des campagnes y ont été nourris dans la haine de la République par les Apôtres du Fanatisme. »

16 mai. — *Cusy refuse de participer aux réparations* de la Grande Route qui traverse le Canton (Aix-Annecy).

2 juin. — *Il n'y a plus aucun marché* dans le canton.

16 juin. — Ordre reçu de *surveiller les passants*, à cause des émigrés et déportés réfractaires. On s'aperçoit que Pierre Garcin de Balmont, émigré en Suisse, essaye d'avoir un certificat de résidence à Saint-Jorioz.

25 juin. — « Voilà trois décades que *les habitants de Quintal se sont portés à des excès contre l'Agent de Viuz*, décoré de son écharpe, et contre la Garde Nationale, sur la montagne Semnoz, sans qu'ils étaient poursuivis. Il importe de les punir, sinon il en est fait de l'Administration. »

10 août. — « La loi ordonne *la célébration de l'immortelle journée du 10 août 1792.* Le 23 courant, à 8 heures du matin, tous Agents des 14 communes devont être rendus dans le Jardin attigu à la Salle des Séances, avec 2 Gardes Nationaux de leur commune respective, munis chacun d'un fusil en bon état, pour exécuter le *prospectus* de la Cérémonie. Les Gardes Nationaux recevront chacun 15 sols, à employer à un repas civique. »

25 août. — « *Durhône, curé de Chainaz, émigré* à Lausanne, a écrit à divers particuliers, pour reprendre ses fonctions dans cette commune. Il a déjà fonctionné clandestinement à Sion, chez le citoyen Berthier. »

« Il n'y a, dans le canton, qu'un seul *pensionnaire ecclésiastique* soumis à la loi. Il est dans la misère, et il importe à la République de lui accorder un prompt secours. »

10 septembre. — « *Falconnet, Etapier à Annecy,* chargé de l'étape d'Alby, refuse d'envoyer la subsistance aux cinq volontaires, arrivés aujourd'hui, pour faire le service de la correspondance militaire. »

ANNEE 1799.

26 janvier. — Dans la nouvelle organisation de la *Gendarmerie Nationale,* une Brigade sera de résidence à Alby ; en attendant que l'Etat leur fournisse trois lits, on les emprunte aux citoyens Cormand, Crochon et Matrod.

5 février. — Il n'existe dans le Canton qu'*une cloche par clocher* et aucun autre métal de cloche.

11 février. — Le Canton compte 6 débitants de tabacs, qui font leurs provisions à Annecy ou Rumilly. Alby en a 4, Saint-Félix, 1 et Cusy ,1. Aucun dépôt n'a plus de 20 kilogrammes à la fois.

21 février. — Alby demande à Annecy : « Pourquoi y a-t-il dans la République l'institution des *Entrepreneurs des Etapes et Convois Militaires ?* La réponse à cette question serait trop défavorable, à en juger par les faits. Alby continue à réclamer impérieusement le payement des fournitures faites par la Municipalité. »

22 février. — Les 871 votants du Canton devront se rendre dans la ci-devant église d'Alby, pour *une élection primaire.*

14 mars. — Le Commandant de la Troupe est envoyé dans ce Canton pour *forcer le départ des déserteurs et des conscrits ;* il a arrêté P. Carrier, de Cusy et P. Renaud, de Mognard, accusés d'avoir conduit en Suisse des soldats de Mognard et Saint-Ours.

28 mars. — Sur 207 déserteurs et conscrits, totalité de ce Canton, *95 se sont présentés à Chambéry,* 42 sont autorisés à rester chez eux et les 70 autres sont tous absents. Parmi ces derniers, un quart n'a pas paru depuis le début de la Révolution, un quart est sans parent et sans moyen, l'autre a été logé jusqu'à la vente de tout le mobilier, bestiaux et fourrages, tellement qu'il ne reste plus aucun moyen de subsistance à la compagnie stationnaire de ce canton. On demande de retirer la troupe qui ne peut plus obtenir de succès dans ce canton.

9 mai. — « A la suite de l'arrêté du 6 courant, avons procédé au choix de *20 hommes pour la Colonne Mobile.* Neuf se sont présentés volontairement et sont en route pour Chambéry ; les autres sont restés sourds à notre réquisition. Donnez-nous les mesures pour forcer la résistance de ces lâches ? »

12 mai. — « La Gendarmerie conduit au dépôt de Chambéry *J.-P. Boccon, de Gruffy, conscrit,* que nous avons fait arrêter. Il ne manquera pas de faire le boîteux,

sous prétexte d'une plaie à la jambe. Fêtes et dimanches de l'ancien calendrier, il danse tout le jour et joue aux quilles, au grand scandale des autres conscrits. »

15 mai. — *Antoine Baud, de Saint-Félix,* a exercé, pendant la vacance de l'an VI, la fonction de *Juge de Paix,* et il se plaint qu'il n'a pas encore perçu son traitement.

23 mai. — « Demain, le *dépôt du 1er Régiment de Hussards,* composé de 181 hommes et 150 chevaux, séjournera à Alby, où il n'y a rien pour leur subsistance. »

26 mai. — Bourgeod fournit quelques Bons de rations de vivres, à raison de 0 fr. 40 par homme et les rations de fourrages à 1 fr. 50. « Jusques à quand les Administrations auront-elles tant d'embarras pour *procurer aux Défenseurs de la Patrie la modique subsistance que la loi leur accorde ?* »

27 mai. — « Un détachement du *16e Régiment de chasseurs,* fort de 82 hommes, est arrivé aujourd'hui à Alby, pour y tenir garnison jusqu'à nouvel ordre. *Prière envoyer des vivres* d'Annecy. »

28 mai. — « *La 8e Compagnie des Conscrits de l'Isère,* forte de 100 hommes, arrive aujourd'hui pour y cantonner jusqu'à nouvel ordre. Envoyez du pain *beau, bien fait et de poids.* »

30 mai. — « *Les Conscrits de la 2e et 3e classe du Canton* ont été appelés aujourd'hui pour recevoir leur feuille de route. Nous avons le chagrin d'avertir l'Administration d'Annecy qu'ils ne se sont présentés que deux. Nous savons en outre que, sur les 100 hommes envoyés par la Colonne Mobile, en mars et avril, il n'en est pas arrivé 10 à l'armée. *Les déserteurs ont leur repaire en Bauges et à Marcellaz.* »

2 juin. — *Lettre au citoyen Falconnet, Etapier, à Annecy.* — « Depuis plus de 4 heures, la troupe afflue à la municipalité pour demander du pain. Nous l'avons exhortée à la patience, mais désormais, lorsque le pain n'arrivera pas à Alby à 9 heures du matin, nous vous dénoncerons à l'Administration. » Les fournitures sont ainsi taxées : livre de pain, 19 centimes ; livre de viande, 28 centimes ; quintal de foin, 5 fr. 40.

4 juin. — On arrête *un déserteur de l'Isère,* qui a perdu à Héry son sac, sa giberne et ses cartouches.

23 juin. — « On *arrête deux Italiens de passage à Montdésir,* dont le fermier est Claude Thomé, lequel a un fils, Etienne, qui a suivi l'évêque d'Annecy à Turin. Ledit Claude Thomé a payé à ces étrangers du vin, qu'il a acheté dans les cafés d'Alby, et il a refusé de vendre une salade aux soldats français : *ce qui est très suspect.* »

24 juin. — Il existe dans le Canton *un pensionnaire ecclésiastique,* qui habitait Annecy en 1793 : *Charles Chardon.* Il est actuellement propriétaire à Saint-Sylvestre, où il exploite une ferme pour ne pas mourir de faim. Il réclame son traitement du deuxième semestre de l'an VI (avril-septembre 1798).

28 juin. — « *Le 2e Bataillon de la 17e Brigade,* fort de 350 hommes, se rendant à Annecy, a dû se ravitailler en passant aujourd'hui à Alby. »

1er juillet. — *La récolte de cette année est tardive* et des plus mauvaises. Prière de réduire la quantité de denrées à fournir à l'armée.

14 juillet. — Annecy reste sourd à cette supplique et envoie *10 soldats pour forcer le versement* de 50 quintaux de paille.

24 août. — Déclaration de non succession de *Charles Chardon, ex-père Barnabite,* pensionnaire ecclésiastique.

« Pendant le mois dernier, Alby a fourni la viande à 9 hommes, occupés à la correspondance militaire ; mais, puisque Annecy *refuse de rembourser ces fournitures,* dès demain, Alby ne fournira plus rien. »

10 septembre. — Liste des citoyens qui doivent contribuer à l'*emprunt de 100 millions,* voté le 8 août dernier.

20 septembre. — *Cinq Guides (gendarmes) viennent d'arriver à Alby,* pour la correspondance militaire. Leur mission est terminée le 28 octobre, où l'on constate qu'un certain nombre de déserteurs ont rejoint leur corps avec armes et bagages. Le Canton compte 101 homms sous les drapeaux ; les autres sont absents.

5 novembre. — *J.-B. Cochet, ex-prêtre,* qui a habité la Saône-et-Loire pendant les années VI et VII, est rentré

dans sa maison paternelle de Marigny, s'est présenté comme pensionnaire ecclésiastique pour tirer son traitement des dites années. »

ANNEE 1800.

15 janvier. — Journellement, il passe des *charretiers avec des convois* à Alby, qui est obligé de les nourrir.

8 février. — Les Guides occupés à la correspondance militaire d'Alby *sont sans pain depuis cinq jours.*

20 février. — Les quatre cabaretiers suivants : Vittet, Reinier, Bourgeod et Servettaz *refusent de payer leurs patentes,* comme surtaxées.

19 avril. — Dernière séance relatée dans le 3e Cahier des Délibérations, conservé aux Archives Départementales, L., l., 2, 3.

ANNEES 1802 et 1803.

Le 19 novembre 1802, Jean-François Chardon prie la Municipalité d'intervenir auprès des Hospices d'Annecy, afin d'avoir, pour un ou deux de ses fils, la bienfaisance établie par Rd Emmanuel Chardon, Chanoine de la Cathédrale de Genève, par testament du 2 août 1692.

Le 4 février 1803, la citoyenne Désirée du Bellair adresse une pétition au Conseil d'Alby pour obtenir un certificat, que ses père et frère n'ont point paru dans le canton et les environs, et n'ont point fait des menaces contre les acquéreurs de leurs biens, d'après une réquisition faite par le Sous-Préfet, en frimaire dernier.

Cinq jours après, *Pierre Gouvernon* obtient un certificat que son fils Claude a fait les huit campagnes passées et n'a pas reparu à la maison depuis le printemps 1793.

Le lendemain, le Conseil délibère *sur les charges de la Commune,* qui sont de 857 fr. 35 par an. Son revenu annuel étant de 62 fr. 40, il y a un déficit de 794 fr. 95, somme qui sera répartie sur les contributions foncières. « Cet état de choses provient du départ de Noble de Cormand, qui payait beaucoup d'impôts. De plus, pour augmenter le revenu de

la fondation L. Domenge, au capital de 9.000 francs, pour les écoles, le citoyen Decormand de Montpon nourissait l'instituteur et lui fournissait un logement gratuit. »

Le 1er février 1803, quatre soldats, enrôlés en 1792, viennent signer, à la Mairie, leur Congé définitif et donner leur signalement. Ce sont : Henry Ducret, Henry Marquet, Henry Domenge et Guill. Domenge.

Le 21 avril, la Mairie adresse au Sous-préfet une pétition pour solliciter le *remboursement des capitaux* dont jouissait la Commune avant la Révolution, soit : 9.000 francs pour les écoles et 600 francs pour les pauvres. Il est répondu que l'Etat ayant pris la direction de l'instruction, cette somme lui reste acquise.

RÉTABLISSEMENT DU CULTE. — Le 14 décembre 1801, Portier, domestique de Montpon, écrit à son maître : « La messe ne peut être dite, ni à Saint-Maurice, ni à Saint-Donat ; le prêtre est à Montpon et dit la messe à la salle, dimanches et fêtes. Nous sommes en un triste endroit avec les Patriotes ».

Le 10 février 1805, la Municipalité ayant reçu 135 francs du Gouvernement, pour les *pertes causées par une grêle effroyable,* attribue cette somme pour réparations à l'église, pour prévenir qu'elle ne tombe en ruines. Et, « comme Monsieur le Curé mérite à trop grand titre la confiance publique, on l'établit sage dépositaire de cet argent ». Et pourtant, les revenus de 1805 ne s'élèvent qu'à 105 francs, vu que le Gouvernement a rendu aux églises leurs anciens revenus, qu'on ne peut plus employer aux dettes de la Commune.

Le 28 février 1807, le Conseil délibère « *pour augmenter le traitement onéreux que mérite à trop grand titre Monsieur Joseph Tellier, curé.* Considérant que le presbytère est bien loin de l'église à proportion des autres paroisses, dans une situation des plus pénibles à cause de l'éloignement des villages, la vigilance et l'exactitude du desservant, qu'il faut tout acheter très chèrement ; vote 600 francs à répartir entre les 129 familles d'Alby, qui comprennent 840 âmes, vote en outre 96 francs pour frais

du culte. Pour payer cette somme, elle divise les familles en 14 classes, suivant la consommation du vin par famille : 16 hectolitres par an pour la 1re classe et 1 hectolitre pour la 14me classe. On vote un droit de 1 fr. 50 par hectolitre consommé.

GUERRES DE NAPOLÉON ET INVASION AUTRICHIENNE. — Le 23 juin 1802, la Municipalité dresse la liste des huit conscrits de la première classe de l'an IX, nés du 23 septembre 1779 au 22 septembre 1780.

Le 14 août 1802, on signale, à Alby, *le passage de trois Bataillons de troupes, qui ont laissé bon souvenir,* et leur chef en demande un certificat à la Municipalité.

Le 2 décembre 1805, Vittet Maurice, fils de Joseph dit Richard, né à Alby, en 1776, sous-lieutenant à la 1re Compagnie du 1er Bataillon du 27e Régiment d'Infanterie Légère, est tué d'un coup de feu à la poitrine, à la bataille d'Austerlitz. (Archives Municipales.)

En 1814, le 7 janvier, un corps de 3.000 *Autrichiens* entre à Rumilly, venant de Seyssel et y séjourna jusqu'au 24 février. Alby fut témoin de leur fuite et d'*un combat au village du Chêne,* où trois soldats français furent tués, puis inhumés au cimetière de Saint-Donat. Ce sont : Lassagne Jean, des Isles-d'Etoile (Drôme), frappé d'un coup de boulet, le 24 février ; Biaud Gilbert, de Besançon, et Duvessaz Jean, né à Bourges, tous deux frappés d'un coup de balle au ventre et décédés le 25 février.

CHAPITRE VI.

Alby de 1814 à 1860.

Traités de Paris et de Vienne.

Le 30 mai 1814, après le traité de Paris, *Victor-Emmanuel de Savoie* remonte sur le trône de ses ancêtres et, par édit du 28 octobre, supprime toutes les lois françaises pour mettre en vigueur les Constitutions de 1770. Il ne recouvre que les deux tiers de son royaume, puisque Chambéry, Rumilly, Annecy et Saint-Julien restent à la France.

En 1815, le 20 mars, Napoléon, revenu de l'Ile d'Elbe, remonte sur le trône et, le 25 mars, les Autrichiens sont déjà à Rumilly et aux environs. Ils y restent jusqu'à Waterloo, 18 juin et, le 20 novembre, au traité de Vienne, la Savoie est rendue intégralement.

Le Registre des délibérations de 1816 à 1848, conservé à la Mairie, nous fournira les principaux événements de cette époque. De 1848 à 1860, le registre étant perdu, il y sera suppléé par les documents trouvés aux Archives Départementales et Paroissiales.

Réorganisation municipale. — En 1816, le 3 mars, l'Intendant de la province du Chablais, chargé de l'administration provisoire de la Province de Rumilly, empressé de mettre à exécution les ordres de S. M. pour faire jouir les habitants du bienfait des règlements administratifs en vigueur le 22 septembre 1792, dont la sagesse est prouvée par l'expérience de plusieurs siècles, arrête : 1°) Sont nommés provisoirement : syndic d'Alby, Ducret Henry ; Conseillers : Mallinjoud Humbert, Vittet

Joseph, Lansard Donat, Michel Louis ; Secrétaire, Saxe Bernardin, géomètre ; Commissaire, Girod Victor, notaire. — 2°) L'installation, annoncée par le son de la cloche, se fera dans la maison de Commune, par la lecture du présent arrêté, la prestation sur les Saints Evangiles des Membres du Conseil d'être fidèles à Dieu et au Roi, de n'appartenir à aucune société secrète prohibée par S. M.

Cette installation eut lieu le 16 mars suivant, à 2 heures de l'après-midi, dans la maison de Joseph Vittet, conseiller, à défaut de maison de Commune. Y assistaient en outre : Jean Bourgeois, ex-maire, et P. Vergain, conseiller, les autres conseillers sortants n'étant point intervenus, quoiqu'invités.

Le 22 avril, on remet en vigueur *un droit d'octroi sur le vin* débité dans les cabarets, à raison de 1 franc par sommée de 240 litres, de quelle qualité qu'il puisse être. Sur la viande de boucherie, on établit un droit de : 5 francs par tête de bœuf abattu ; 3 francs pour une vache ou génisse ; 3 francs pour un cochon et 0 fr. 75 pour les veaux, moutons, etc... Les bouchers ne pourront vendre la viande au plus haut prix de 6 sols, toute l'année. Le premier Conseiller visitera la viande à vendre, quand il lui plaira. « *Défense au boucher d'insulter qui que ce soit, dans la boucherie, sous peine d'amende.* » Les deux bouchers, Ant. Thomé et F. Charansonnex, sont taxés chacun 117 francs, pour les huit derniers mois de l'année.

Le Conseil décide de louer, comme *maison de Commune*, les deux chambres des anciennes archives, situées au rez-de-chaussée de la maison Gaspard Reinier, tanneur, laquelle a été achetée de Mansoud de Chautagne.

On paye à Pierre Baud : 50 francs, pour 65 rations d'avoine, livrées par lui, sur réquisition du 21 septembre 1815, *pour rafraîchir les troupes* de S. M., à l'époque de leur rentrée dans le Duché de Savoie.

On paye 708 francs pour *réparer les tréteaux qui supportent les canaux* amenant l'eau dans le Bourg, depuis la Touvière et le Crétet.

CABARETS. — Dans sa séance du 18 mai, le Conseil taxe

d'office, pour les huit derniers mois de l'année, les 13 cabaretiers d'Alby, qui ne veulent pas se soumettre au droit d'octroi. Le total de cette taxe est de 225 francs. (Elle sera de 566 francs pour l'année 1825.)

Le 27 novembre, le Conseil supplie le Sénat, malgré l'arrêt du 1er juin 1770, qui fixe le nombre de quatre cabarets dans le chef-lieu d'Alby, de laisser subsister *les neuf cabarets existant actuellement et les quatre auberges, sous les enseignes de l'Aniau* (sic), *le Lion d'Or, la Croix-Blanche et l'Isle de Malte, qui existent depuis plus de vingt ans*, étant donné le nombre des voyageurs à pieds, des voituriers et rouliers qui passent journellement, ... considérant aussi que les cabaretiers et aubergistes sont tous gens probes, honnêtes.

Les *aubergistes* sont : Reinier Joseph ; Reinier Pierre dit le Suisse ; Reinier Pierre dit Casard et Gruffy Joseph. — *Cabaretiers :* Saint-Marcel, boulanger ; Vittet Joseph ; Murgier François; Saint-Marcel Marie ; Vincent Martin ; Servettaz Jean ; Monard ; Berlioz. — *Cafetier*, vendant exclusivement du café, eau-de-vie et liqueur : Duclos Jean.

Le 18 septembre, la Commune paye 73 francs à Joseph Paget, pour deux bœufs et une vache fournis aux armées alliées, en mai 1814.

ANNEE 1817.

L'année 1817 fut une année de disette. Le 15 juin, a lieu une répartition de dix veissels de froment, entre 55 individus, qui auront à payer chacun 9 livres 5 sols au percepteur. En novembre, le Conseil augmente le droit d'octroi de 50 centimes par sommée, pour refaire les mappes indéchiffrables.

ANNEE 1818.

En 1818, le Budget est ainsi établi. Dépenses : Traitement du curé, 600 francs. Frais du culte, 74 francs. Traitement du Secrétaire, 140 francs; du Syndic, 20 francs; du Fontainier, 36 francs. Abonnement au journal, 38 francs.

Correspondance, 35 francs. Réfection des mappes, 140 francs.

Recettes : Contributions foncières de l'année : 1.310 liv., dont 1/12 revient à la Commune, soit 109 livres ; 603 livres pour le vin et la boucherie ; 109 livres pour revenu de deux créances, l'une de 2.000 et l'autre de 284 francs.

Demande d'une Brigade de Carabiniers. — Le 5 juillet, le Syndic réfère au Conseil que la Brigade des Carabiniers Royaux, annoncée pour être logée au présent Bourg d'Alby, doit être placée à Albens. L'Assemblée fait observer à l'Intendant que, par patentes de 1297, Amédée V concéda 66 privilèges à la Ville d'Alby, qui, par le malheur des deux incendies de 1728 et 1732, se trouve réduite aujourd'hui en simple Bourg, ne jouit plus que de la création d'un châtelain, d'un droit de boucherie, de trois foires par an (1er mai, 6 août, 11 novembre) et d'un marché le lundi... Que le Bourg est composé, sur deux alignements, de 82 maisons, dont les trois quarts sont attachées à différentes sortes de commerce et assimilé aux villes ;

Considérant, en particulier, que *la Jeunesse, effrénée* contre la teneur de l'article 4 du Règlement de Savoye, se permet des contraventions relatives au Culte, malgré le soin du Conseil ; considérant que tout voyageur est obligé de traverser le Chéran sur le pont d'Alby, il y va de l'intérêt de la Sûreté de la Police et de l'avantage des Gabelles contre la contrebande, de loger la Brigade à Alby, comme cela s'est fait pendant les 24 ans du régime cessé.

Cette pétition n'eut aucun résultat, mais, le 25 août, Alby obtenait le privilège d'avoir *un dépôt de papier timbré,* tenu par Saint-Marcel François.

Paroisse de Mures. — Le 18 octobre, le Syndic fait observer que la commune de Mûres comptant 310 habitants et jouissant depuis 12 ans de l'église Saint-Donat, n'ayant point de recteur à Mûres, elle doit participer pour un tiers aux réparations à faire à l'église d'Alby. Mûres devra payer 176 francs et Alby, dont la population est

de 938, payera 532 francs pour recouvrir le toit et réparer les murs du cimetière.

Mûres ne paya rien à Alby, mais se hâta de faire construire le presbytère actuel, pour remplacer l'ancien, liquidé comme bien national, et eut un curé en 1883.

ANNEE 1822.

En 1822, le 26 janvier, eut lieu *la Prestation du Serment de Fidélité au Roi* Charles-Félix, dans la sacristie de Saint-Donat, en présence du curé d'Alby, de Me Rosset, notaire d'Albens, du Secrétaire Jacquet, notaire à Annecy, et de tout le Conseil.

Scierie. — Le 18 avril, le Conseil donne avis favorable à J.-F. Duclos, qui veut établir une scierie à eau, pour le bois dur, sur le ruisseau de Buttacroz, pour suppléer aux scieurs de long venant de l'étranger.

ANNEE 1826.

En 1826, le Conseil fait observer que *le litre est en usage* à Alby et que l'on se sert des poids de Genève, semblables à ceux de Rumilly.

Passage du Roi. — Le 18 août, les autorités se transportent à Albens, pour y complimenter, à leur passage, S. M. Charles-Félix et son épouse, qui se rendent à Annecy pour assister aux fêtes des translations des reliques de Saint François et de Sainte Jeanne (21 et 23 août). Ils passèrent ce jour-là à Alby.

En 1828, par suite de l'*ouverture du Pont-Neuf,* on ouvre deux nouveaux cabarets et le total de l'octroi est porté à 670 livres.

Contributions foncières. — En 1836, on dresse comme suit la liste des plus fort imposés : Veuve de Thiollaz, 234 livres ; Veuve Ducret, 106; Rassat J., 104 ; Veuve Despines, 69 ; Cuissin, 40 ; Reinier P,-L., du Chêne, 44 ; Chardon, notaire, 36; Marquet P., 23; Domenge

Henri, 23 ; Reinier C., Bourg, 20 ; Bourgeois J.-F., 19 ; Vergain, 20; Richon Joseph, 19; Mallinjoud H., 13 ; Bruyère V., 11.

Recensement. — En 1839, le chiffre de la population est de 1.092 ; le nombre des conseillers sera donc porté de 4 à 6, suivant les Constitutions.

Consommation de vin et eau-de-vie. — En 1844, les onze débits de vin sont présumés vendre un total de 247 hectolitres de vin et sont taxés à raison de 1 franc par hectolitre. Les sept débits d'eau-de-vie sont présumés en vendre 855 litres et sont taxés 1 franc par 10 litres.

Armement et guerre contre l'Autriche. — En 1848, le Conseil décide d'acheter des fusils pour l'armement de la milice communale, étant données les circonstances actuelles.

Un million ayant été voté par S. M., pour secourir les femmes des militaires, ont présenté une demande : la femme de Chappuis Jean, classe 1816, parti depuis un mois, dans le 1er R. I. ; la femme de Bourgeois Joseph-Marie, classe 1823, parti depuis six mois ; la femme de Verguin Maurice ; celle de F. Noiton, qui a quatre enfants en bas âge ; celle de Vincent Joseph, qui a un enfant. Le Conseil demande 30 livres par mois pour Chappuis et Noiton ; 26 livres pour Bourgeois et Verguin ; 15 pour les autres.

Construction de l'église Saint-Donat. — L'entreprise a été donnée le 17 février 1856. La réception a été faite par Billia, architecte, le 3 décembre 1857. La somme dûe aux entrepreneurs est de 24.782 fr., dont 19.799 fr. sont payés. Le Conseil vote un emprunt de 5.000 fr., remboursables en 5 ans, à 5 %.

CHAPITRE VII.

Incendies de 1846 et de 1854.

I. — Incendie de 1846.

Les notes suivantes nous sont fournies par le Livre de Paroisse de Rd Pioton, alors curé d'Alby.

« Le vendredi 27 février, vers les 10 heures 1/2 du matin, une colonne de feu s'élevait tout à coup du toit de la maison Beauquis, à l'ouest du sommet de la ville (maison actuelle Saint-Marcel, Mallinjoud). Toutes les maisons étant contiguës et couvertes en chaume, l'incendie s'est propagé avec une rapidité effrayante, qui a rendu inutiles tous les secours. En moins de deux heures, cinquante maisons, renfermant près de 100 familles, ont été complètement dévorées par les flammes, avec tout ce qu'elles contenaient. Nous n'avons eu à déplorer ni morts, ni gravement blessés.

Une Commission de Secours, composée de 10 membres, a été immédiatement créée par les soins du Conseil Municipal, et autorisée par l'Intendant de Chambéry. Elle était composée de MM. Pioton, curé ; Peccoud, vicaire ; Richon Joseph, syndic ; Dagand père et fils, médecins ; Gruffy M. ; Paris ; Cuissin A. ; Bouvet, régisseur de Montpon ; Reinier Cl. ; Chifflet F. ; Ducret F., et Vergain Jean dit Baron.

Le Samedi, j'ai fait un voyage à Annecy pour solliciter la charité de Monseigneur et du Syndic Lachenal, qui se

sont empressés d'envoyer une large provision de pain et de riz. Me Rosset, notaire à Albens, et la commune de Saint-Félix ont aussi envoyé un chargement de pain.

Le dimanche 1er mars, la Commission s'est occupée des incendiés les plus nécessiteux, auxquels elle a assigné un logement. Le lundi 2 mars, j'ai fait un voyage à Chambéry avec M. Dagand fils, et nous avons reçu d'abondantes aumônes de Mgr Billet ; de S. E. de la Planargia, gouverneur ; de Messieurs les Syndics.

La Société Philanthropique d'Annecy a aussitôt fait remettre, par son Président Dangon, 300 francs pour acheter des outils aux ouvriers incendiés.

Le 7 mars, la Comtesse de Lyvet, déjà appelée la « Mère des Pauvres », s'unit aux membres du Comité de Secours, s'impose avec eux chacun 5 francs par mois, pour fournir la soupe aux pauvres non incendiés.

Le lendemain, le Gouverneur de la Savoie arrive à Alby. Il se rend sur le théâtre du sinistre et est vivement ému, à la vue de tant de ruines encore fumantes. Il distribue, de la part du bon roi Charles-Albert, 1.000 livres pour les plus pauvres des incendiés, que Son Excellence cherche à consoler par des paroles vraiment paternelles. Il a ensuite dîné à Montpon, où la Comtesse de Thiollaz a eu la bonté d'inviter les Membres du Comité de Secours à l'honneur de dîner avec M. le Gouverneur.

Le 9 mars, le Comité se divise en deux sections : l'une pour l'alimentation, le logement, les habillements, la surveillance des ouvriers et incendiés ; l'autre pour la reconstruction des bâtiments, demande de bois, etc... La Commission, à l'unanimité, nomme comme Trésorier, un de ses membres, Guérin Bouvet, secrétaire au château de Montpon. Elle arrête qu'on écrive des lettres de remerciements aux différents bienfaiteurs, et j'ai aussitôt acquitté cette dette de cœur.

Monsieur le Chevalier Domenge, cet excellent compatriote qui habite Chambéry, nous a montré un dévouement extraordinaire, par des dons généreux qu'il nous a faits et obtenus. Je dois signaler aussi le zèle infatigable de Me Ringuet, notaire à Rumilly.

Le 14 mars, l'Intendant nous annonce la munificence royale qui envoie encore 3.000 francs.

La Société Philanthropique Savoisienne de Paris a envoyé 550 francs par son Président, le Dr Coster de Chapéry.

La Commission fait publier et afficher les lois ou lettres patentes relatives aux constructions et décide que tous les toits seront couverts en ardoises. Elle fait sonder tous les vieux murs, avise aux reconstructions, prévient les incendiés qu'elle les aidera en toutes manières, mais qu'elle refusera des secours en argent à tous ceux qui en feraient mauvais usage.

Le 15 mars, le Conseil, qui avait déjà voté, le 28 février, les 400 francs que la Commune avait en caisse, décide de faire célébrer, samedi 21 courant, une messe solennelle « pour qu'il plaîse à Dieu de combler de bénédictions un Roi, qui est le père de ses sujets ».

Il établit ainsi la liste des familles réduites à la misère : Tillet Antoine; Dérippe Ant.; Chalansonnet Cl.; Beauquis; Bourjoud ; Naussac Jeannette ; Veuve Berlioz ; Perret ; Vincent Michel ; Verguin Cl. ; Thomé Joseph ; Vittet Balthazard; Perrin; Gouvernon Cl.; Domenge Guill.; Brachet Germain ; Gouvernon Fr. et Fenoux Joseph.

Les 45 familles incendiées comptent 120 individus et le rapport des experts indique 72.979 livres de dégâts.

Dès le 10 mars 1846 à la fin de 1847, le Comité s'est régulièrement réuni, trois fois par semaine, pour distribuer les hardes qui nous arrivaient de toutes parts et pour surveiller la confection de la soupe fournie par Jean Reinier, boucher. Un membre du Comité assistait chaque jour à la distribution, faite, non seulement aux incendiés, mais encore à tous les pauvres de la Commune. On se réunissait aussi pour recevoir les bois qui nous arrivaient surtout de Quintal et Vieugy, pour distribuer ces bois ainsi que des bons en argent, aux incendiés qui se mettaient à rebâtir.

Voici la liste des bienfaiteurs qui ont donné plus de 100 livres : S. M. le Roi, 4.000 ; Sa Sainteté Pie IX, 2.000 ; Gouverneur de Chambéry, 140 ; Chevalier Domenge d'Alby, 420 ; Président de Bellair, 106 ; Mgr Rendu. évêque

et le Syndic d'Annecy, 1.579 ; Société Philanthropique d'Annecy, 300 ; Général d'Ossans, 100 ; Paroisse de Saint-Maurice d'Alby, 100 ; Société Savoisienne de Paris, 550 ; Ville d'Aix-les-Bains, 330 ; Rumilly, 650 ; Thonon, ma patrie, 1.066 ; Dr Baud, d'Alby, professeur à Louvain, 100 ; par l'Intendant d'Annecy, 364 ; M. le Vieux, à Genève, 409; les prêtres de Genève, 200 ; les prêtres de la Retraite ecclésiastique de 1846, 200 francs ; Marquise d'Oncieu, 100 ; Comte Pillet-Vill, 500 ; Commandeur Pinelli, 1.000 ; Mgr le Duc de Gênes, 200 ; le Prince de Carignan, 100. Total : 15.749 livres.

« Tels sont les principaux bienfaiteurs ; j'aurais pu mentionner toutes les communes environnantes et surtout leur curé; mais si, par mégarde, j'ai oublié quelques noms, ils ne sont point oubliés dans nos prières. La paroisse entière d'Alby est témoin qu'il se fait chaque jour des prières ferventes, à l'église, pour nos chers, bien aimés et vénérés bienfaiteurs. »

« Pour recueillir ces dons, j'ai fait un voyage à Turin, en décembre ; deux à Genève ; deux à Chambéry ; trois à Aix et cinq à Annecy ; J'ai écrit environ cent lettres et, après leurs favorables réponses, j'ai adressé des lettres de sincères et profonds remerciements à tous nos chers bienfaiteurs ci-dessus nommés. Pioton, curé. »

II. — Incendie de 1854.

Le 7 octobre 1854, à midi, après une sécheresse de deux mois, le feu a pris chez Joseph Reinier, tanneur (maison actuelle de Briffaz), à l'endroit même où il s'était arrêté le 26 février 1846. Ce sinistre a été causé par une marmite de beurre fondu qui s'est répandu dans le feu, dont la colonne, soulevée rapidement, a fait sauter la cheminée et déterminé l'incendie qui a consumé plus de 50 maisons, détruit environ 80 ménages et réduit à la misère plus de 250 incendiés. Nous avons eu à déplorer la perte de Jean Bruyère, maréchal-ferrant sur le Pont-Vieux, pompier, pris sous les décombres d'une toiture et carbonisé, et celle de Louison Monard, femme d'Antoine Thomé

dit Chappuis, de la rue étroite, qui ont tous deux péri dans les flammes. Il y a eu aussi plusieurs personnes grièvement blessées, brûlées à la figure, aux mains. Elles ont été recueillies et soignées au château de Montpon, par Mme la Comtesse de Thiollaz de Lyvet, qui leur a prodigué des soins si intelligents et si dévoués, qu'elles ont guéri, contre toute attente.

Rien n'a pu être sauvé ; les flammes, activées par un vent violent, ont envahi le Bourg, en quelques minutes. Les secours les plus actifs ont été inutiles et les pompes, envahies par les flammes, ont été mises hors de service.

Je fis aussitôt publier dans les journaux la relation de l'incendie. Alors, le Ministre des Finances mit à la disposition de l'Intendant la somme de 1.000 livres, que le Comité de Secours distribua immédiatement aux plus malheureux. Ce Comité fut divisé en deux sections : l'une, pour les bâtiments, fut présidée par le Comte de Thiollaz, syndic, et l'autre, pour l'alimentation, sous la présidence de M. le Curé.

Mgr Rendu envoya un chargement de pain, le 10 octobre. L'Intendant de Chambéry, avec deux de ses conseillers, apportèrent les 1.000 livres destinées aux premiers besoins, visitèrent ensuite les malades, les masures et tous les dégâts, avec une bienveillance digne d'éloges. Ce même jour, 17 octobre, arrivèrent l'avocat de Gavard et le notaire Ringuet, délégués de la ville si généreusement dévouée de Rumilly, et apportèrent 500 francs. Toutes les communes des environs envoyèrent des hardes, linges, denrées, provisions de toutes sortes. Les 15, 16, 17 octobre, M. l'abbé Perrolaz, vicaire d'Alby, accompagné d'un Frère de la Sainte-Famille, est allé quêter des bois de construction dans les Bauges.

Le 12 octobre, j'ai fait un voyage à Annecy, auprès de Mgr Rendu, qui m'a remis 200 francs et m'a autorisé à écrire des lettres de demande à tous les Archiprêtrés du diocèse. J'ai eu l'honneur de leur écrire, ainsi qu'à la plupart des curés, et ai envoyé de ce fait près de 500 lettres.

Après tous ces désastres, je fis paraître sur les

journaux (1) un article intitulé : « Sinistres endémiques », où je rappelais l'historique des incendies de 1454, 1543, 1557, 1565, 1600, 1728 et 1846. J'ajoutais : « Comme on le voit, depuis des siècles, la pauvre ville d'Alby est allée de malheur en malheur, mais toujours aussi, ses bons, ses bien-aimés Souverains lui ont tendu une main secourable. Et nos pauvres incendiés élèvent, aujourd'hui, leurs yeux baignés de larmes vers le monarque chéri, Victor-Emmanuel. Plusieurs ont servi sous ses ordres et ont admiré ses vertus guerrières et magnanimes ; sa bonté paternelle leur viendra en aide et la sagesse de son gouvernement fera consister son devoir à réparer tant de malheurs, autrement 58 familles de pauvres artisans seraient dans l'impossibilité absolue de remettre un toit sur leurs masures. Je remercie, au nom de mes pauvres incendiés, nos vénérés bienfaiteurs. Que Dieu les préserve de tout danger et les bénisse. Qu'Il les conserve à notre amour et à notre reconnaissance ! »

J'avais pris la liberté de recourir à la générosité du 3e Régiment d'Infanterie, en garnison à Annecy, et, en date du 20 novembre 1857, je recevais du Colonel Gallines une réponse des plus obligeantes avec la somme de 180 francs, produit d'une quête faite parmi ses officiers. Je m'étais aussi adressé au 1er régiment d'Infanterie de la Brigade de Savoie, en garnison à Verceil, et le Colonel Perrier de Taninges avait l'extrême bonté de me répondre : « A la nouvelle de ce terrible incendie, partout les enfants de la Savoie se sont émus de compassion, pour le triste sort qui atteint les victimes de ce désastre, à l'entrée de l'hiver. Une souscription en leur faveur a été ouverte parmi les officiers, sous-officiers et soldats de mon régiment et j'ai l'honneur de vous en envoyer le montant, en une somme de 179 francs. Cette offrande est bien peu de chose comparée à tant de besoins ; elle serait certainement plus forte, si les temps étaient meilleurs. »

Je n'avais pas oublié le 2e Régiment de Savoie, en garnison à Novare, auquel je m'adressais avec plus de

(1) *Echo du Mont-Blanc* du 16 octobre et du 25 octobre 1854.

confiance encore, à raison de son Colonel, mon parent et compatriote. Aussi, le 30 janvier 1855, M. le Colonel Mudry de Thonon, m'annonçait avec plaisir la somme de 160 francs, offrande des officiers de son régiment.

Alors, en témoignage de notre vive et juste gratitude, je fis répéter par les journaux cette réponse que j'avais adressée à ces Messieurs : « Partout, le brave militaire s'est montré l'homme de l'honneur, du dévouement et des vrais sacrifices ; toujours il a trouvé dans son cœur loyal et généreux des ressources pour les infortunes. Vous venez d'en ajouter une preuve à tant d'autres qui distinguent surtout l'immortelle Brigade de Savoie... Nous prions le Dieu des Armées qu'Il bénisse votre charité, et nous vous supplions, pour le faire dignement, de remercier pour nous les braves officiers, sous-officiers et soldats, nos bienfaiteurs. »

Voici la liste des bienfaiteurs qui ont donné 100 francs et plus pour le deuxième incendie d'Alby : S. M. le Roi Victor-Emmanuel, 4.000 ; S. S. Pie IX, 2.000 Mgr Rendu, 200 ; Casino d'Aix, 200 ; Marquis de Roussy de Sales, 100 ; Chevalier Laeuffer, 60 couvertures neuves-; Comte Pillet-Will, 500 ; Ville de Thonon, 500 ; Aix, 300 ; Sallanches, 275 ; Abondance, 110 ; Newman, Ingénieur des chemins de fer, à Chambéry, 100 ; Vallée de Thônes, 115 ; Plus de 200 paroisses du diocèse figurent dans cette liste.

Un de nos grands bienfaiteurs fut le Chevalier Emmanuel de Bellair, qui m'écrivit les lignes suivantes : « Monsieur le Curé, je viens m'associer à la douleur profonde que vous aurez ressentie de l'affreux malheur qui vient d'arriver aux habitants d'Alby. Le cœur se serre péniblement à la pensée de toutes les épreuves qui attendent de pauvres familles sans pain et sans asile. Mais Dieu est là pour la consolation des affligés. D'ailleurs, Monsieur le Curé, votre charité infatigable, votre dévouement sans bornes viendront adoucir les souffrances des victimes de cette catastrophe. J'ai l'honneur de vous adresser mon offrande, en vous priant d'agréer... » (Notes de Rd Pioton.)

Pour être complet, notons que le village de Chèdes fut incendié partiellement en 1869 (ferme Goury actuelle) ; la

maison Vincent, quelques années plus tard, et la ferme de Montdésir en 1899.

En 1883, le château des Baud, au sommet du Bourg, fut brûlé par le feu du ciel, au cours d'un violent orage.

CHAPITRE VIII.

Alby de 1860 à nos jours.

Annexion. — Le 24 mars 1860, Victor-Emmanuel cédait la Savoie à Napoléon III. Les 22 et 23 avril, les populations, appelées à donner leur avis, votèrent pour l'affirmative et, le 17 juin, le Commissaire Impérial prenait possession de la Savoie, au nom de Napoléon « J'ai eu l'honneur de complimenter M. Laity, qui a bien voulu visiter le Bourg et l'église d'Alby. écrit M. Pioton. Dans une chaleureuse allocution, le Syndic Dagand a montré à Son Excellence le besoin et la nécessité de rétablir le mandement d'Alby. »

Passage de Napoléon. — Le 29 août 1860, à 3 heures après midi, l'Empereur Napoléon et l'Impératrice Eugénie arrivaient à Alby. « Le Pont-Neuf était décoré de sapins, de guirlandes, de drapeaux, de mâts vénitiens, et surtout d'un bel arc de triomphe sur lequel on lisait : *Alby à l'Empereur*, et les initiales N. E. »

Leurs Majestés étaient en voiture découverte et ont accueilli avec beaucoup de grâce les vœux de la population, les compliments du Maire et du Curé d'Alby. S. M. l'Impératrice a daigné recevoir avec une touchante bienveillance un Recueil de pensées religieuses, politiques et morales, que j'ai eu l'honneur de lui offrir, pour le Prince Impérial. L'Empereur a fait remettre, au Maire, 200 francs pour les pauvres.

Les dépenses votées et approuvées par le Conseil, pour une réception convenable, s'élèvent à 247 francs.

RÉTABLISSEMENT DU CANTON D'ALBY. — Le 20 décembre 1860, l'Empereur, dans sa sagesse, rétablissait le canton d'Alby et la nouvelle nous en était donnée le jour de Noël, par Me Ringuet, notaire. Elle a été accueillie au milieu des transports et de la joie générale exprimée par les cris de : *Vive l'Empereur*, par la détonation des boîtes et des carillons redoublés des cloches de Saint-Donat et Saint-Maurice. Le lendemain, fête de Saint Etienne, une illumination générale inondait Alby de ses feux et publiait la vivacité de notre cœur et de notre reconnaissance.

SITUATION FINANCIÈRE. — Le 1er avril 1861, la Commune doit 4.800 francs à des particuliers ; 5.360 francs et 600 francs d'intérêt aux entrepreneurs de l'église ; 805 francs à Rd Rioton, pour achat du terrain du cimetière, et 85 francs, à Cuissin, notaire.

Les ressources consistent en une rente de 96 francs sur Reinier Joseph et 14 francs de rente sur Chabert de Gruffy. L'octroi a été supprimé et le poids public est loué 1.000 francs par an.

JUSTICE DE PAIX. — En 1861, le Conseil autorise le Maire à louer une salle et acheter le mobilier nécessaire à cet effet.

ADDUCTION D'EAU. — Convention est passée avec deux entrepreneurs de Grenoble pour placer 345 mètres de tuyaux-ciment qui amèneront l'eau à la fontaine centrale du Bourg. Prix : 804 francs, payés en 1861.

BUREAU DE TABAC. — Le Conseil demande son rétablissement à Alby, où il existait déjà autrefois, pendant la Révolution.

1862. — MAIRIE. — Le Conseil approuve le plan et devis qui réunit en un seul bâtiment la Mairie, la Justice de Paix, les Ecoles et les logements des professeurs.

Chapéry étant resté attaché au canton d'Annecy, Alby réclame cette commune pour faire partie de son propre canton.

1863. — RENTE L. DOMENGE. — Le Conseil envoie au

Préfet le dossier d'un long procès intenté, inutilement, pour rentrer en possession du capital de 11.815 livres confisqué, en l'an III, par la République.

CONCOURS AGRICOLE. — Le Conseil vote 450 francs pour frais divers et 215 francs pour le pavage de 308 mètres carrés, sous les portiques du Trophée.

1864. — MAIRIE. — Pour embellir Alby, le Conseil, à l'unanimité, vote la construction d'une école de garçons, au pré de Montpon (écoles supérieures actuelles) ; d'une école de filles, le long du chemin de la Touvière, et de la Mairie-Justice de Paix, à Plainpalais.

VENTE. — 1° Un jardin, à la Douaz, dont le capital sera dévolu au Bureau de Bienfaisance ; 2° un emplacement, à la Douaz, à Girard d'Albens, pour établir un moulin, prix 60 francs ; 3° une concession de terrain, au cimetière, au Comte de Thiollaz, pour bâtir une chapelle destinée à la sépulture de sa femme et de sa fille. Il invoque la concession gratuite qu'il a faite de sa chenevière N° 535, lors de la construction de l'église.

1865. — Acquisition d'une *boîte électorale* fermant à deux clefs, 13 francs.

1867. — ECOLES-MAIRIE. — L'acquisition des terrains s'est élevée à 2.016 francs; les remblais coûtent 500 francs; le mur de soutènement, 1.000 francs ; le prix fait de construction, 23.841 francs, avec un rabais de 7 % obtenu dans l'adjudication du 2 avril. Un subside de 5.000 francs est demandé à l'Etat, en compensation de la fondation L. Domenge, confisquée l'an III, soit 13.000 livres. Une souscription volontaire, tant en prestations qu'en argent, permet de niveler les terrains à bâtir. En 1868, le Conseil vote un emprunt de 7.000 francs, pour exhausser d'un étage les écoles en construction, pour logement des professeurs. Le total des dépenses montera ainsi à 31.857 francs. Au printemps 1869, les pluies font crouler le mur sud de soutènement, qu'il faut refaire au prix de 600 francs. En 1897, on restaure l'école des filles et on bâtit un préau, pour le prix de 9.366 francs.

« L'an 1869, le 11 juillet, Nous Dagand Fr., maire, Docteur en médecine-chirurgie et philosophie de Turin, Chevalier de la Légion d'honneur, en présence du Conseil et des notables d'Alby, avons déposé dans une boîte en chêne le présent procès-verbal, le testament de P.-L. Reinier, donateur de la ferme du Chêne, la liste des souscripteurs à son monument, ainsi que 3 pièces de monnaie de 1 franc, à l'effigie de Napoléon III Empereur, Pie IX, Pape, et Victor-Emmanuel, notre ancien Roi. Cette boîte est placée par nous sous la plaque de marbre portant ces mots : « *à P.-L. Reinier, Alby reconnaissant* », dans le mur du vestibule de la maison de Commune. Cette maison, commencée en 1866, construite par J. Daviet, maçon de Mûres, Ruphy architecte, pour le prix de 34.156 francs, payés par un subside de 17.000 francs de l'Etat et le reste par emprunt, terminée en 1869, 39 ans après la construction du Pont-Neuf..., 20 ans après le rétablissement du marché hebdomadaire; 12 ans après l'achèvement de l'église Saint-Donat ; 9 ans après l'Annexion à la France, où Alby a voté par 265 oui et aucun non ; 3 ans après l'ouverture du chemin de fer Aix-Annecy, lequel a enlevé une grande communication par Alby. En cette année 1869, a été votée la gratuité des écoles de filles, et on travaille à la construction des routes Alby-Rumilly, Alby-Boussy, Alby-Chainaz, Balmont-Les Bauges. Population d'Alby : 1,201 habitants. Rd Jean Pioton, chevalier des SS. Maurice et Lazare, étant curé ; Mugnier Aimé, juge de Paix et Président de la Société de Secours Mutuels, fondée en 1865. Cuissin, notaire. »

L'ancienne Mairie est vendue à Gaspard Reinier, pour 701 francs, sur mise à prix de 700 francs.

Foires diverses. — En 1867, le Conseil approuve l'établissement de celle de Balmont. En 1868, il vote l'établissement d'une foire, à Alby, le 1er février, étant donné qu'il n'en existe aucune pendant ce mois, dans tout l'arrondissement. En 1871, le Conseil refuse énergiquement d'approuver une foire que réclame la commune d'Héry, pour le 6 novembre, « car Héry n'a d'autre but que d'enlever à Alby sa foire de la Saint-Martin, pour se l'approprier ».

1870-1871. — GUERRE FRANCO-ALLEMANDE. — Le 14 septembre, a lieu, à la Mairie, la nomination des membres chargés de la Garde Nationale Sédentaire, savoir, 6 conseillers municipaux. Le Maire Dagand en profite pour faire la déclaration suivante : « La République, proclamée à Paris, le 4 septembre, et acclamée à Alby, le 6, ensuite d'une proclamation du Maire, est la seule forme de gouvernement rationnel et actuellement possible, pour faire rentrer les peuples dans la voie de la justice et les sortir de cette voie de la force brutale, cause de la guerre actuelle. » Le Conseil déclare, à l'unanimité, qu'il donne son adhésion la plus sincère et la plus dévouée au Gouvernement Républicain, et, regrettant que le mauvais état financier de la commune ne lui permette de mieux faire, vote 100 francs pour l'équipement des francs-tireurs du département ; 100 francs pour l'armement de la Garde Nationale et de la Compagnie des Pompiers ; 100 francs pour les Gardes Nationaux mobilisés et 100 francs pour les indigents mobilisés.

LISTE DES MILITAIRES DÉCÉDÉS PENDANT LA GUERRE DE 1870. — 1° Bourgeois Pierre, classe 1869 (ne figure pas aux registres d'Alby), n'a aucun parent, aucune fortune. Lieu de décès inconnu.

2° Démolis Alexandre, classe 1868, fils de Jean, fermier à Alby, mort de maladie, à l'hôpital de Langres, garde mobile.

3° Reinier Jean, classe 1868, fils de Claude, soldat au 21e de Ligne, lieu de décès inconnu.

4° Vittet Jean, classe 1866, fils de Gaspard, garde mobile, mort de maladie, à l'hôpital de Langres.

5° Vincent Alexis, classe 1867, fils de Pierre, garde mobile à la 4e Légion, mort de maladie, à l'hôpital de Louhans.

6° Chappuis François, classe 1968, fils de Jean-Claude et Mugnier Berthe (n'est pas né à Alby), soldat au 35e de Ligne, porté disparu.

7° Pigeon Etienne, enfant de l'hospice, classe 1869, Ligne, porté disparu.

Fait à Alby, le 19 mai 1871, Dagand, maire.

ALBY EN 1872. — Le Baron A. Ravérat a fait, en 1872, dans son livre sur la Haute-Savoie, une description assez juste du Bourg d'Alby, qui n'a pas beaucoup changé depuis :

« Cette petite ville est assez bizarrement placée sur la rive gauche du Chéran, dans un défilé profond, sur la route nationale d'Annecy à Chambéry. Elle offre un aspect éminemment pittoresque, car tout y rappelle le moyen-âge : rues très en pente, pavées de gros cailloux ; place en forme de triangle irrégulier ; maisons mal alignées, basses, sombres, lézardées et reposant pour la plupart sur des arcades à plein cintre, séparés par des piliers massifs, trapus, ronds, carrés, usés, corrodés, informes ; croisées divisées par des meneaux prismatiques ; portes et fenêtres originalement sculptées et historiées ; vieux pont dont les culées s'appuient sur des rochers à pic, qui plongent dans le lit du torrent ; vestiges des remparts et des tours qui défendaient la ville au temps passé.

« Si nous descendons sur le bord du Chéran, nous y voyons des maisons accrochées sur d'étroites corniches qui surplombent le précipice. Les deux rives sont reliées par l'arche gigantesque du vieux pont, dont la physionomie sévère est tempérée par de verdoyants festons de lierre qui retombent dans le vide et flottent au gré de tous les vents. »

1877. — DÉMISSION DU MAIRE. — Il écrit au Préfet, le 25 septembre : « Ne pouvant vous promettre le concours que, par votre lettre circulaire du 21 de ce mois, vous exigez de tous les maires pour faire prévaloir la politique actuelle du Gouvernement, j'ai l'honneur de vous envoyer ma démission, Dagand. » La démission fut acceptée et Joseph Chifflet fut nommé maire, mais, aux élections du 6 janvier 1878, Dagand fut réélu.

BUDGET. — Dépenses : 15.297 francs. Recettes : 13.564 francs. La Commune doit, en outre, à Conversy, 2.451 francs pour le logement des institutrices et 3.573 francs pour celui des instituteurs, qu'il vient de terminer, dans la maison de Commune.

1880. — UNE HORLOGE PUBLIQUE, offerte par Jean-Pierre Reinier, est installée aux frais de la Commune, soit 182 francs, au fronton de la mairie.

1883. — CONSTRUCTION DES ECOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES. — Le Conseil vote 4.200 francs pour payer le terrain à Reinier et 80 francs par mois pour le surveillant de ces constructions.

Réfection de la mappe, où quelques personnes trouvent des erreurs dans la délimitation du territoire de la commune.

1884. — CONSTRUCTION A CHÈDE D'UN PUITS, dont le devis est de 1.135 francs ; le Conseil vote 100 francs, la population du vilage payera le reste.

1888. — FONTAINE PUBLIQUE. — Le Conseil autorise les habitants du fond du Bourg à prendre un cinquième de l'eau du Trophée et à construire une fontaine à leurs frais, dans leur quartier. En 1896, le Conseil accepte un don de 1.500 francs, pour établir cette fontaine. En 1898, il approuve un devis de 1.405 francs pour conduire l'eau potable de la Touvière au sommet du Bourg, en utilisant la source appartenant à Joseph Dérippe. On demande, en même temps, une subvention de 600 francs, pour doter d'eau potable le groupe des écoles d'Alby, et on construit le lavoir public, pour le prix de 1.800 francs. Les années suivantes, plusieurs projets d'adduction au Pont-Neuf sont dressés, mais aucun exécuté. En 1912, la Commune achète, pour le prix de 500 francs, la source de la Touvière, appartenant à la Veuve Vittet.

1908. — CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE. — Le Conseil prend à sa charge la somme de 200 francs et fournit le terrain nécessaire, à prendre sur la ferme communale du Chêne. Ces deux offres étant regardées comme inacceptables par la Préfecture, une somme de 1.000 francs est votée. Jusqu'à cette date, les gendarmes étaient logés dans l'ancien hôtel du Lion d'Or, au Pont-Neuf.

1913. — CIMETIÈRE. — Le projet d'un nouveau cime-

tière est envisagé avec emplacement aux Grand Champs, sur un mamelon qui domine le Bourg. En 1914, l'emplacement du cimetière à la Combe est voté par 5 voix contre 3. En 1927, le prix fait en est donné, pour le construire aux Moulins de la Capettaz. En novembre 1928, il est terminé.

1914-1918. — Liste des enfants d'Alby, morts pour la France.

Blanchet Louis, 51e Chasseurs, mort à St-Dié, 27 août 1914.
Blanchet Marius, Sous-Lieut, 3e Artill. 3 avril 1917.
Bruyère Pierre, 7 juin 1918.
Brun Paul, 116e Alpin, Fort de Vaux, 16 déc. 1916.
Bourgeois Albert, Aide-major à Marseille, 29 oc. 1915.
Cattin Albert (Abbé), Sous-Lieut., Lunéville, 24 juin 1915.
Cattrini Victor, Aspirant, 44e Alpin, 27 septembre 1915.
Chappuis Jean-Claude, 97e Infant. 9 juillet 1915.
Chappuis Marie, 297e Inf., Chemin des Dames, 8 juil. 1917.
Chifflet Joseph, 159 Inf., Cuperly (Marne), 7 oct. 1915.
Daviet Jean, 5e Inf. Colon., St-Benoît (Vosges) 3 sept. 1914.
Et son frère François, 5e Inf. Colon., Souain, 26 sept. 1915
Domenge Jean-Marie, 114e Alpin, Epinal, 6 août 1915.
Falcoz Marius, 4e Drag., St-Rémy (M.-et-M.), 25 août 1914.
Faure Laurent, 54e Alpin, Lingekopf, 20 juillet 1915.
Garcin François, 36e Colonial, 10 avril 1915.
Gourry Joseph, Lieut. 158e Inf., Abbreswiler (Lorraine), 21 août 1914.
Gouvernon Charles, 30e Inf. Herlevile (Somme), 25 septembre 1914.
Juge Humbert, 54e Alpin, Lingenkopf, 20 juillet 1915.
Lansard Victor (Abbé), Sous.Lieut. 297e Infanterie, Biaches (Somme) 5 décembre 1916.
Laperrousaz Arthur, 133e Inf. Villers-Cotterets, 31 août 1918.
Et son frère Jules (Abbé), 30e Inf., Paris, 6 oct. 1914.
Longeray Augustin, Lyon, 1918.
Marquet Marcel, 64e Infant. Sommepy, 2 octobre 1918.
Martin Jean-Marie, 230e Inf., St-Nicolas (Meurthe-et-M.), 21 mars 1915.
Montmasson Jean-Marie, Alby, 3 jainvier 1920.

Patte Edouard, médecin, Lyon, 1er juin 1919.
Rey Joseph, 140e Inf., Quesnoy (Somme), 2 sept. 1914.
Richon François, 30e Inf., Taintrux (Vosges), 6 sept. 1914.
Et son frère Félix, 22e Inf., Vendresse (Aisne), 8 juin 1917.
Et son frère Joseph, 359e Inf., Filain (Aisne), 8 juillet 1917.
Rassat Eugène, 158e Inf., Angres (Pas-de-C.), 26 sept. 1915.
Thiébaud Ernest, 11e Alpin, Cérisy-Gailly, 24 juillet 1916.
Thomé Louis, 97e Inf., Flachslanden (Alsace), 19 août 1914.
Et son frère Joseph, 140e Inf., Rastadt, 3 février 1915.
Thomé Alexis, 133e Infant., 8 juillet 1915.
Thomé Alfred, 327e, Ham (Somme), 11 septembre 1916.
Veuillet Jean, 11e Chas. à pied, Rosières, 9 oct. 1914.
Vincent Joseph, 357e Inf., Gérardmer, 16 mai 1915.
Vittet Jérôme, 17e Inf., Souché (Pas-de-Calais), 9 oct. 1915.
Vittet Joannès, 230 Inf., Vaux-Chapitre (Meuse), 25 octobre 1916.
Vittet Paul, 227e Inf. Leskovets (Serbie), 14 mars 1917.
Voiron Joseph, agent-voyer, 54e Alpin, Lingekopf, 20 juillet 1915.

La paroisse reconnaissante leur a élevé un monument dans l'église Saint-Donat, en 1923. Six vitraux, placés dans le chœur, représentent la mort et la Résurrection de N. -S., Saint Michel et Sainte Jeanne d'Arc, Saint Donat et Saint Maurice ; au bas de chacun d'eux, dans un encadrement artistique, le peintre-verrier a inscrit tous les noms cités.

La Commune a ouvert une souscription publique pour leur élever un monument sur le futur cimetière.

« *Le Livre d'Or des Prêtres d'Annecy* » contient une petite biographie dont nous extrayons les lignes suivantes, sur l'abbé Cattin :

« L'Abbé Cattin naquit à Alby, où son père était notaire, le 24 juillet 1892, et fit ses études secondaires au Collège Saint-François de Dijon. La veille de sa Première Communion, il écrivait sur son cahier de notes : « Je demande de verser mon sang pour Dieu et pour la France. » A 20 ans, il était Docteur en Philosophie et avait reçu les Ordres Mineurs, à Rome, où il était étudiant, quand il fut incorporé au 30e, à Annecy, en 1913. A la mobilisation, il était versé au 230e, avec son grade de sergent. Le 25 août

il attaque à Rozelieures et, le 28, à Gerbéviller. Le 12 septembre, il traverse Lunéville aux trousses de l'ennemi et, le 5 novembre, il reçoit les galons d'adjudant, avec les félicitations de son capitaine. Le 28 mars 1915, il avait à nettoyer le bois Legrand d'un fort élément boche, et il le fit bravement, ce qui lui valut une citation à l'ordre de la division.

« Le 21 juin, vers 11 heures du soir, marchant à l'assaut, à la tête de sa section, une balle tirée à bout portant lui fracasse la jambe. Ramené à l'arrière, il est soigné par son frère Charles, Aide-major au même bataillon, puis dirigé sur l'hôpital de Lunéville, où il expira, le 24 juin, après avoir édifié tout son entourage et dit : « Je fais bien volontiers le sacrifice de ma vie et je suis « complètement entre les mains de Dieu. »

Le 8 juillet, il était cité à l'ordre de l'Armée et, le 13 décembre 1920, l'*Officiel* publiait sa promotion de Chevalier de la Légion d'Honneur. Son corps fut ramené à Annecy, au printemps 1922, et inhumé au cimetière de la ville.

« *Le Livre d'Or du Collège de Rumilly* » donne une notice sur les deux enfants d'Alby, Gourry Joseph et le P. Victor Lansard. En voici un très bref résumé :

Gourry Joseph, né en 1885, fit de brillantes études au Collège de Rumilly. Energique, ardent au travail, il veut l'épaulette et s'engage au 30e d'Infanterie, où il prépare Saint-Maixent. Sous-lieutenant en 1911, il est affecté au 158e R. I., qui part, l'année suivante, pour l'expédition du Maroc. Après dix-huit mois de campagne, son régiment vient s'installer à Corcieux, dans les Vosges.

De ce poste frontière, il peut, une année durant, voir grandir l'orage qui va fondre sur nous. Superbe de calme et de foi, il écrit à sa mère, la veille du cataclysme : « La perspective de se battre ne nous effraie point ; je suis aux premières loges pour cela et j'en suis tout heureux. J'emporte avec moi la médaille que tu m'as donnée, lors de la dernière mission, et une médaille de Lourdes. Je compte remplir mes devoirs religieux dès que je pourrai ; il fait bon avoir la foi dans ces douloureux moments. » Le 10 août, il reçoit le baptême du feu et, le 19, il écrivait une

dernière lettre à sa mère : « Nous sommes à la veille d'une rencontre, sérieuse cette fois; la bataille est pour demain. » Le 21 août, il tombait à Abbreswiller, en Lorraine, tué d'une balle en plein front.

Son dernier adieu aux siens avait été une parole de ferme confiance : « Je crois au triomphe final. En embrassant la carrière militaire, je n'ai eu qu'un désir : celui de défendre mon pays, et le sacrifice de ma vie est fait depuis longtemps. »

Quand nos troupes victorieuses rentrèrent en Lorraine, vers la fin de la guerre, les soldats du 158e ne retrouvèrent pas la tombe de leur chef. La croix de la Légion d'Honneur rappelle seule à sa famille sa mort héroïque.

Le Père Lansard Victor, né à Marigny, en 1890, fit ses études au Collège de Rumilly et était scolastique de la Compagnie de Jésus, à la déclaration de guerre. Sous-lieutenant au 297e Infanterie Alpine, décoré de la Croix de guerre avec 3 citations, il tombe glorieusement à la Maisonnette (Somme), dans la nuit du 3 au 4 décembre 1916. Le matin de sa mort, il écrivait à ses parents : « Je suis au Bon Dieu, à notre chère France, en m'offrant pour vous. »

Voici quelques éloges de ses chefs : « Nous faisons en lui une grosse perte. C'était un héros et un saint. Il va augmenter 'auprès de Dieu ceux qui plaident notre cause. » (Son Général de Division.)

« C'était un officier modèle, aimé de tous, et nous ressentons vivement le deuil dont sa mort a frappé le régiment. » (Son Colonel.)

Son corps, ramené du front, fut inhumé au cimetière d'Alby, le 10 janvier 1922. A l'Evangile de la messe, son Supérieur de Rumilly, le Chanoine Monnard, fit son éloge funèbre et le dépeignit ainsi : « l'âme la plus limpide que j'aie connue, favorisée de la précise intelligence des choses de Dieu et enchaînée par l'attrait du Maître, une de ces âmes faites pour refléter le Ciel et qui semblent répondre d'instinct à cette prédestination, qui n'ont pas à chercher leur voie, l'ayant déjà discernée à la clarté du jour divin ».

LAPERROUSAZ JULES, né à Alby, en 1889, fit ses études à Lyon, chez les Prêtres du Prado. Le 20 mars 1914, il est ordonné diacre et, le 31, il écrit : « Aujourd'hui, j'ai porté le Saint Sacrement pour la première fois et j'ai compris alors, plus que jamais, que je participais au sacerdoce du Christ. » Le samedi 1er août, avant de quitter le Prado, le cher abbé alla s'agenouiller sur la tombe du P. Chevrier, où il pria longtemps. En sortant de la chapelle, il dit à la personne chargée de la sacristie : « Ce n'est pas la peine de préparer les linges sacrés pour mon ordination et ma Première Messe, car, parmi ceux qui partent les premiers, il y aura beaucoup de victimes. »

Le 15 août, il faisait son premier coup de feu et écrivait : « J'estime que la cause est juste et que la Sainte Vierge ne m'en voudra pas de célébrer ainsi son Assomption. » Le samedi 26 septembre, il était atteint par un éclat d'obus, à Foucicaut, évacué à Harbonnières, puis transporté à Paris, hôpital Boucicaut, où il expirait le 6 octobre, entouré de son père et de sa mère.

Pendant son séjour à l'hôpital, sa résignation chrétienne fut la cause de la conversion d'un voisin de lit, un libre-penseur notoire.

Le 14 août, il avait écrit à ses parents : « Que les soldats en mourant meurent avec Dieu, car bien mourir, c'est l'essentiel ».

(Extrait d'une brochure imprimée à Lyon, 1915, Veuve Paquet).

Son frère Arthur, caporal-fourrier au 23e R. I., tombait le 31 août 1918, cité à l'ordre du Régiment, et son capitaine écrivait : « *C'était un brave et un garçon dévoué, qui a fait le sacrifice de sa vie pour son pays.* »

Il faudrait pouvoir relater ici toutes les citations élogieuses, méritées par les enfants d'Alby ; celle d'Arthur Laperrousaz semble les résumer toutes. « Bravoure et dévouement poussés jusqu'au sacrifice de sa vie, pour sauver la France », tels furent les nobles sentiments qui animèrent nos glorieus soldats, pendant quatre années de guerre.

CHAPITRE IX.

Les Routes.

I. — Route Nationale.

Alby est redevable de son importance à la route royale, impériale ou nationale qui l'a toujours mis en communication directe avec Annecy-Genève, au Nord et Aix-Chambéry-l'Italie, au Sud.

Le document le plus ancien concernant cette route se trouve aux Archives Départementales V. C., pages 90 à 92 et 106 à 109. C'est un rapport de l'architecte Cheneval, fait à Annecy, le 2 juillet 1749, et ainsi libellé :

« Après avoir passé le grand pont en pierre d'Alby, se présentent deux chemins pour surmonter la coste (vers Annecy) ; l'un tirant sur la gauche et passant devant l'église Saint-Donat, lequel est plus ancien et plus court ; l'autre, sur la droite, pratiqué depuis la rebâtisse dudit pont seulement, et qui donne un détour (par la Capeta) le rendant de 200 toises plus long que le premier. A ce moment, tous deux sont impraticables. Le premier, trop étroit, sur le précipice qu'il longe sur 162 toises, est pratiqué dans la molasse, donc solide. Le second est sur un terrain mouvant et aquatique, sujet à deux montées longues et rapides, dont une chargée de glace, en hiver. Après examen, on réparera le premier en l'élargissant et en construisant quelques portions de parapets sur le précipice.

« 1° Le grand pont en pierre, construit sur la rivière d'Alby, dès environ 28 années (1749 — 28 = 1721), exige

d'être recrépi sur 210 toises carrées, soit dépense de 420 livres.

« 2° A gauche, sur 5 toises de long, il faut élargir le chemin de 4 pieds pour lui en donner 12, en faisant un mur de soutènement en pierre dure, fondé dans la molasse de 2 pieds de profondeur, 3 pieds d'épaisseur en fondation et un parapet en molasse de 1 pied 1/2 d'épaisseur, soit pierres à 10 livres la toise cube ..... 32 livres.

« 3° Sur les 14 toises suivantes, escarper la molasse de 6 pieds de largeur et de toute sa hauteur qui est de 4 toises, au total, 42 toises cubes à enlever ; pour ce, mettre 2 maîtres-maçons et 8 manœuvres, soit 549 livres.

« 4° Dans la dernière partie, où est un pont en bois, il faut en construire une portion à arc plein-cintre en quartiers de pierres et molasses, avec 12 pieds de vide sur le devant et 6 pieds de large, continuer le parapet sur 14 toises, soit ..... 98 livres.

« 5° Depuis là, et sur 108 toises, élargir le chemin, en prenant sur les possessions latérales, pour lui donner 14 pieds en tout. Les murs de soutènement, que pourront exiger les terrains supérieurs, resteront à la charge des propriétaires des fonds. Ce travail sera fait par la paroisse.

« 6° De là au pont de Bussavent, la route a 120 toises de long, où règne le précipice sur la gauche et une montagne de molasse à droite. Il faut élargir de 10 pieds en tranchées et former un parapet de 2 pieds et 1/2 de hauteur, sur toute l'étendue, soit 112 toises cubes ,à 12 livres ..... 1.344 livres.

« 7° Au bout de cette dimension est un petit pont en pierres, sans parapet, de 7 pieds de large, lequel exige d'être élargi de 7 pieds, pour laisser passer toutes sortes de voitures, ledit pont se trouvant en outre à un contour de la route ; il faudra 4 toises de maçonnerie et 5 toises cubes de pavés, soit ..... 243 livres.

« 8° Depuis ledit pont à celui de Rosset dit Galotin et qui fait la jonction des deux chemins susdits, on élargira le chemin sur la gauche, sur une longueur de 65 toises, en faisant abattre par les paroisses tout le terrain en molasse pourrie, pour le jeter dans la possession inférieure, soit

40 toises cubes à 12 livres et bâtir un mur de 3 pieds d'épaisseur, au total ..... 486 livres.

« 9° De là à 20 toises au-delà, on continuera d'élargir le chemin sur les possessions latérales jusque au pont, et, dès icelui, élargir sur la gauche, en abattant de 6 à 7 pieds de profondeur le monticule qui se présente de surmonter près dudit pont, au moyen duquel on adoucira la montée qui le précède ; pour soutenir les terrains latéraux et rendre solide le chemin, on le fera surcharger de 6 à 7 pouces de gravier, sur la longueur de 40 toises et une largeur de 16 pieds, faire un mur de 3 pieds de hauteur et 50 toises carrées à 3 livres la toise et 70 toises carrées de pavé à une livre, au total..... 238 livres.

« Dépense totale : 3.410 livres.

« Tous les transports, y compris la chaux la plus maigre des environs de Faverges, seront à la charge des paroisses de Saint-Donat, Balmont et Viuz. L'entrepreneur devra entretenir continuellement 8 maîtres-maçons et 16 ouvriers pour leur aider aux escarpements et accomplir le tout en 6 mois. »

Le 9 septembre, l'entrepreneur Dénarié, de Morillon, fait observer à l'architecte qu'après avoir escarpé un pied de molasse pourrie, il avait trouvé du grès très dur nécessitant l'emploi de la poudre. Il demande de porter le prix de 16 à 40 livres la toise « s'il ne veut être réduit à la mendicité ». Le 18 mars 1751, Cheneval lui accorde 30 livres au lieu de 40. En février 1752, Dénarié est obligé de refaire 180 toises de crépissage qui a souffert du gel, depuis l'église au pont de Buttavent, et on lui vote 360 livres à cet effet. Le 7 juin, l'architecte visite et reçoit les travaux.

Construction du Pont-Rosset. — En 1760, Louis Plottier, syndic, Just Paris et Donat Vergain, conseillers, refusent d'envoyer les hommes de Saint-Donat travailler en corvée à la nouvelle route de Rumilly, distante d'une lieue et demie, étant donné qu'ils ont déjà beaucoup de mal à tenir en état celle d'Annecy, qui n'est pas achevée. L'année suivante, Diligent P., syndic de Saint-Maurice, et

ses conseillers, Henry Bourgeois et Fr. Marquet font de même, parce que, depuis quatre ans, ils ont travaillé sans relâche à la nouvelle route, formée sur leur paroisse. Or, en consultant la mappe, il s'agit de la construction du Pont-Rosset, pour détourner la route royale du village des Granges, et rejoindre celle-ci à la Croix-Rouge.

Nous venons de trouver aux Archives Départementales, I. C. IV, fol. 33, un gros cahier de 20 pages, contenant l'acte de Réception de cinq ouvrages terminés, sur le tronçon Annecy-Saint-Félix, et daté du 9 décembre 1761. Les trois premiers ouvrages ont été faits au sortir d'Annecy, le quatrième à Vieugy et le dernier à Alby. Le montant total des dépenses est de 8.748 livres, dont 4.271 livres pour Alby seul.

Voici quelques détails sur ce dernier ouvrage, qui comprend :

1° Démolition et reconstruction de deux murs de clôture, au commencement de la montée, au sortir du village d'Alby.

2° Construction du canal ou acqueduc, à gauche de la montée d'Alby, sur une longueur de 8 toises, hauteur, 3 pieds et largeur, 2 pieds, recouvert en pierres plates. Dépenses 2.009 livres.

Il s'agit, sans aucun doute, du canal qui servait à l'écoulement des eaux du petit ruisseau, depuis la maison Chifflet, à l'entrée du Bourg. Il est maintenant comblé, mais les hommes de 60 ans racontent qu'ils y jouaient à cache-cache au temps de leur enfance et croyaient que c'était un tunnel pratiqué au moyen-âge, pour sortir du Bourg fortifié, le jour où il serait assiégé.

3° Démolition du Pont de Jouvenod (construit en 1721), sur Saint-Donat, et transport des matériaux, soit 32 toises cubes, pour la construction du Pont de Verdanne (actuellement nommé Pont Rosset). Dépense : 640 livres.

4° Construction du Pont de Verdane, qui a 2 pieds 1/2 de plus en largeur que celui de Jouvenod ; on y a ajouté 8 gargouilles de pierre de roc pour dégorger les eaux du pont. Dépense totale : 2.601 livres.

Pour la Croix qui est sur cet endroit, on a encore

ébauché une pierre de 3 pieds de longueur et une autre pierre de 2 pieds pour le piédestal ; prix 7 livres.

Entrepreneur : Nicolas Renaud. Architecte : Cheneval.

« Le chemin de la montée, passé le pont, et le chemin neuf de la plaine, au-dessous de la dite montée, ont été faits par les communiers d'Alby. »

Chemin d'Héry. — Sur plainte motivée de Charles Despine, Docteur en médecine, habitant Annecy, le Conseil, en 1819, rétablit le chemin du mas du Clu, dit le Volage des Granges, tendant à Héry, longeant les numéros 420, 408 et 266 de la mappe. On abandonne à M. Despine l'ancien chemin longeant les numéros 260, 290, 916 et 766, dit mas Bouvard, pour remplacer le chemin que fournit M. Despine sur ses numéros 259, 261.

Route Nationale 201. — Construction du Pont-Neuf. — Les plans et devis de cette route furent faits entre 1819 et 1823, par l'architecte du Genevois, Picollet. On les conserve aux Archives Départementales, en deux cartons, dont l'un contient la section Saint-Félix-Pont-Neuf et l'autre Alby-Annecy. Commencée en 1827, cette route ne fut terminée qu'en 1840, entre Balmont et Annecy ; les fonds proviennent de l'argent versé par la France, à la suite du traité de Vienne, en 1815.

Voici le procès-verbal de la pose d'une des pierres fondamentales du Pont-Neuf : « Le 21 mai 1828, je soussigné Comte et Avocat Calvi, Intendant du Genevois, en présence de Buttin, syndic d'Annecy, Jean Bourgeois, syndic d'Alby, Pierre Balleydier, d'Annecy, entrepreneur, et 4 Officiers supérieurs du Génie, avons procédé, à 9 heures du matin, à la pose d'une des pierres fondamentales, dans laquelle nous avons fait incruster: 1° *Une boîte en plomb,* où sont placées : *a*) une série de monnaies légales décimales de l'Etat, du nouveau Roi, savoir : une pièce de 20 francs en or ; 4 pièces d'argent de 5, 2, 1 franc et 0 fr. 50 ; 3 pièces de cuivre de 0,05, 0,03 et 0,01 ; *b*) une série de monnaies, ancien coin : une pièce en or valant 14 fr. 22 ; 4 pièces d'argent, valant 7 fr. 06 ; 3 fr. 53;

1 fr. 76 ; 0 fr. 88 1/2 ; 5 pièces de billon, valant 0,40 ; 0,20 ; 0,12 1/2 ; 0,10 ; 0,05 ; *c*) un mètre en baleine, garni de laiton, divisé en 100 centimètres, qui a servi à l'échelle du plan du pont.

2° *Une boîte en fer-blanc*, contenant le plan du pont ; avons fait fermer hermétiquement la boite en fer-blanc et sur celle en plomb on mettra une couche de bon mastique, puis une barre de fer petite, incrustée dans la dite pierre, au-dessus de laquelle on mettra une autre grosse pierre, et seront les travaux continués et achevés pour août ou septembre prochain. Ce pont est fait aux dépens du Trésor, par notre bon roi Charles-Félix. L'adjudication en a été donnée le 25 janvier 1825, pour le prix de 121.527 francs, y compris les ouvrages et établissement des avenues. »

Le 13 juin 1823, le métré des travaux de ce pont avait été rédigé comme suit : déblais de terre, 57 mètres ; escarpement de molasses, 422 m. ; maçonnerie, longueur, 44 m., largeur, 8 m., au total 690 mètres cubes. Pierre de taille de Cessens, 804 m. ; de la Puyat, 284 m., parements à la boucharde, 631 m. ; pour établir la charpente du cintre, il a fallu 267 mètres cubes de sapin, 64 mètres cubes de chêne et 346 boulons de 5 kilogs chacun, pour relier les poutres.

Le Pont-Neuf ne pouvant être complètement terminé pour le 13 août, jour annoncé pour le passage de leurs Majestés, on donna, le 18 juin, l'entreprise à un charpentier de faire un pont « provisionnel en bois sur l'arche du pont déjà construite, pour le prix de 550 livres, mais tous les bois employés redeviendront la propriété de l'entrepreneur, après le passage des Souverains ».

Les deux ponts moins importants de Buttacroz et du Chêne furent construits en 1819 et 1823.

QUELQUES OPPOSITIONS A CETTE ROUTE. — En 1822, le Conseil d'Alby faisait remarquer à l'Intendant que la construction d'un pont en bois de 6.000 livres, sous Montpon, serait inutile et dangereux, très préjudiciable aux intérêts du Bourg, qui fera les sacrifices nécessaires pour élever le Pont-Vieux et élargir la route dans la traversée du Bourg.

En 1824, la ville de Rumilly proposa au Ministère un projet de route en plaine, le long du Fier, pour relier Chambéry à Annecy. Les études avaient été faites par le Colonel Dufour de Genève, alors Chef de Génie, mais Annecy fit opposition à ce projet et fit décréter le pont d'Alby. (Croisollet, I, 333.)

En mars 1825, le Conseil d'Alby réclame une modification de la route royale, « qui coupe la route de Montpon et les terres les plus fertiles de Montdésir ; demande à ce que le tracé soit modifié pour suivre le ruisseau de la Touvière du côté du midi, et donner ainsi une pente maxima de 4 1/2 pour cent » ; depuis le ruisseau, on ferait un embranchement vers le Bourg.

Route des Creuses. — En 1824, le Conseil d'Alby donne un avis défavorable au projet de cette route entre Annecy-Chavanod-Marcellaz-Rumilly et demande son maintien par Alby et Marigny. « Considérant que la seule idée inspirée par ce mot *les Creuses* devrait faire avorter ce projet ; que cette route traverserait des forêts ténébreuses, à l'approche desquelles le vol du plus petit oiseau suffirait, même en plein midi, pour glacer d'effroi un voyageur ordinaire. »

II. — Routes Vicinales.

En 1825, le Conseil dresse un classement des chemins, qui ont tous besoin de réparations : 1° Maladière à Mûres ; 2° Maladière-Boivial ; 3° Capetaz ; 4°. les Granges-Champbuisson; 5° le Bourg à Chède; 6° Masigny-Héry; 7° Croix-Rouge à Mouty-Viry-Rumilly.

Déplacement de chemin. — En 1842, les mariés E. Cuissin et F. Dallet demandent de transporter au nord de leur maison fermière le chemin qui passe au midi, devant la porte d'entrée.

Commissaire des routes. — De 1839 à 1860, on trouve un commissaire, dans la personne de Picon d'Albens, géomètre, qui fait chaque année un rapport sur l'état bon ou mauvais de chaque route. Chaque fois, il se plaint amè-

rement de la malpropreté du Bourg, où les ménagères amoncellent des balayures dans les caniveaux et « se permettent des moqueries à son égard », quand il leur en fait l'observation. En 1851, François Vincent, fils de Michel, est chargé d'enlever tous les fumiers, immondices et balayures, depuis le Pont-Rosset au Pont-Neuf, chaque samedi et veille des fêtes.

Réparations. — En 1841, le chemin de la Capetaz exige 66 journées de bouviers, à 6 livres l'une et 300 journées de manœuvres, à 1,50 ; celui d'Héry, 33 journées de bouviers et 150 de manœuvres.

En février 1847, un gros éboulement de molasse, près Saint-Donat, enlève le parapet de la route et arrête la circulation.

En 1857, on refait un mur de soutènement en tête du Pont-Vieux et on recouvre le parapet de pierres taillées, pour le prix de 120 livres.

En 1876, on dépense 3.068 francs pour élargir cette tête de pont. (A. M.)

Routes actuelles. — 1° *La route Nationale 201*, qui traverse le territoire sur une longueur d'environ 4 kilomètres.

2° *Trois routes de grande communication :*

a) Le N° 13, *Alby-Marcellaz par Boussy*, commencée en 1862 et dont la longueur totale est de 8 kilom. 710 m. Le tronçon, depuis la route Nationale au pont de Pissieu, est de 1.357 mètres et a coûté 35.075 francs pour les communes de Chapéry et Alby. Ce tronçon fut terminé en 1872, et, cette même année, le pont du Pisieu fut mis en adjudication.

b) Le N° 4, *Rumilly-Héry-Cusy*, a un tronçon de 968 mètres 50 cent. sur Alby, dont le prix du terrain a été de 10.275 francs. Elle fut construite en 1880-1881.

Le 23 mai 1859, le Conseil d'Alby avait voté à l'unanimité contre le projet de cette route, « parce qu'elle détourne du Bourg toute la région des Bauges, et tend à faire de ce Bourg, déjà abandonné par la Route Nationale, un lieu complètement isolé, un vrai cul-de-sac, et que tout

le commerce d'Alby serait compromis par cette nouvelle route ».

c) Le N° 5, *Alby-Mûres-Gruffy*, a un tronçon d'environ 1.300 mètres sur Alby, et exactement 3.549 mètres entre le Pont-Neuf et le four Pollier, de Mûres. Cette route fut construite en 1882 et, au mois de novembre, la route du Pont-Neuf au Vieux-Pont fut interdite pendant quinze jours, à cause des mines faites derrière l'église Saint-Donat, pour escarper la molasse.

3° *Deux routes d'intérêt commun :*

a) Celle *d'Alby-Saint-Ours* part du Pont-Neuf, passe au Pont-Vieux, le Bourg, Pont-Rosset, Croix-Rouge, Beaunoyer et Chainaz. Elle a toujours existé et porte actuellement le N° 15.

b) Celle qui part *de la Croix-Rouge et va sur Saint-Félix* (ancienne route royale) porte le N° 5, mais fut classée vicinale N° 3 en 1884.

4° *Treize chemins vicinaux :*

N° 1, Pont-Vieux à Mûres, par la Capetaz.

N° 2, Pont-Rosset-les Granges-Champbuisson.

N° 3, Croix-Rouge-Bolliet-Saint-Félix, classé en 1884.

N° 4, Marlaché et Boivial, rectifiée, en 1890, sur un parcours de 275 mètres, pour le prix de 2.631 francs.

N° 5, Route Nationale 201, à Chède-Dessous et Vons, vers Rumilly.

N° 6, Chède-Dessus, redressé, en 1882, sur une longueur de 390 mètres.

N° 7, Masigny à la route d'Héry N° 4, faite en 1888, sur une longueur de 748 mètres, par Isard, entrepreneur, pour le prix de 9.552 francs.

N° 8, la Touvière, depuis la route Nationale 201 au Bourg, construite en 1883-1884, pour le prix de 24.350 francs, sur un parcours de 464 mètres.

N° 9, Les Asnières ou Avenières, entre la Croix du Poirier et la route d'Héry, par Chavonnex, construit en 1872, sur une longueur de 384 mètres, pour le prix d'environ 2.000 francs.

N° 10, le chemin de la chapelle Saint-Maurice, construit

en 1885, sur une longueur de 118 mètres, pour le prix de 2.183 francs.

N° 11, Chemin des Ecoles Supérieures, construit en 1882, sur une longueur de 149 mètres, pour le prix de 3.425 francs.

N° 12, le Bourg au Chéran, par la Douaz, classé en 1884.

N° 13, Pont du Chêne à Chessy-Mûres ; tronçon de 396 mètres sur Alby ; construit en 1886.

N° 14, la Croix-Rouge aux Gagères, construit de 1914 à 1916, pour le prix de 15.603 francs.

Accident arrivé vers 1625 sur la Route Royale. — « Concernant un accident extraordinaire fait en la personne de feu de la Chenal, dit Decanalis, bourgeois d'Annecy, secrétaire pour lors du Sgr de la Paysse. Il se trouve dans Alby un nommé Jean, fils de feu Aimé Pinget, âgé d'environ 56 ans, qui dit qu'il est bien mémoratif qu'il y a environ huit ans que le susdit La Chenal, secrétaire du Sgr de la Paysse, tomba, avec son cheval, dans un précipice proche l'église d'Alby environ 300 pas, sans se faire aucun mal, ni lui ni son cheval. Même que le susdit Jean Pinget dit qu'il s'aida à ramener le dit La Chenal du fond du précipice, comme encore à tirer le cheval avec les cordes du clocher. Après qu'il fut remonté en haut du précipice, il remonta à cheval, et s'en alla, sans qu'on s'aperçût qu'il eût aucune incommodité.

« Plus se trouve dans le dit lieu d'Alby Jacques, fils de feu Jacques Verguin, maître cordonnier, âgé d'environ 36 ans, qui dit le même, pour s'être aidé à ramener ledit La Chenal et le cheval.

Plus se trouve honorable Charles, fils de feu Humbert Crochon, maître cordonnier et châtelain d'Alby, à présent âgé d'environ 42 ans, qui dit le même que dessus, pour s'être aussi aidé à tirer l'homme et le cheval.

« Nota que le précipice est de la hauteur de 24 toises, lieu affreux, entremêlé de terres et rochers. » (Archives Mgr Rebord.)

CHAPITRE X.

Les Ecoles d'Alby.

I. — Les Ecoles avant la Révolution.

La ville d'Alby devait certainement posséder des écoles au moment où elle reçut ses Franchises, en 1297. Nous avons déjà rencontré le nom d'un Battendier, maître d'école, et témoin dans un acte de fondation, vers 1300.

L'Armorial va nous fournir quelques documents à ce sujet, pour les siècles suivants.

En 1467, on voit figurer comme témoin, au mariage de N^e^ Jean de Richard d'Alby, un nommé « Grossi Johanis, rector scholarum » (Grosjean, directeur des écoles).

En 1565, les frères Nicolas et Jean du Fresnoy furent tenus aux écoles pendant quatre ans, à Sallanches, Alby et Cluses, avant d'aller étudier à Rome.

Les Registres de l'Evêché nous apprennent qu'en 1683, un vicaire fut donné au curé de Saint-Maurice et « qu'il tiendrait les petites écoles ». Nous voyons, d'ailleurs, l'évêque renouveler, à chaque visite pastorale, l'exhortation pressante et l'obligation pour les curés de faire l'école aux enfants.

En 1742, les Registres Paroissiaux indiquent la naissance de F. Choiset, fille de François, professeur de grammaire.

En 1756, Pierre Boccon, occupé à enseigner la jeunesse dans les principes de la grammaire, refuse de travailler à la réfection des chemins, avec les communiers d'Alby.

En 1759, l'Intendant accepte François Domenge, fils

de Claude, présenté par la Communauté, pour occuper la vacance actuelle d'une place d'études en chirurgie, au Collège des Provinces.

FONDATION D'UNE ÉCOLE PAR LOUIS DOMENGE. — Par testament du 9 décembre 1784 (Salaz, notaire à Turin), Louis Domenge, d'Alby, marchand de soieries et orfèvreries à Turin, lègue un capital de 9.000 livres pour fonder une école à Alby.

En date du 1er et 11 avril 1787, les Conseils de Saint-Donat et Saint-Maurice prirent chacun une délibération pour régler le mode de fonctionnement de l'école et accepter le legs Domenge, qui venait de mourir à Turin. Rd Albert-Eugène Noiton exerçait déjà les fonctions de vicaire-régent, depuis le 1er janvier 1787 et jouissait des revenus de cette fondation, mais, en novembre de cette même année, il fut nommé aumônier de Monseigneur et remplacé par Rd Jean-Fr.-Marie Chambet, de Peillonnex. Comme le revenu de 300 livres était jugé insuffisant pour l'entretien du Vicaire-Régent, le Sénateur de Montpon offrit gratuitement la table et le logement à l'abbé Chambet. La chambre de l'école appartenait à Rd Chardon, curé de Bonneguête, qui percevait une location annuelle de 18 livres. C'est la maison actuelle du facteur Chardon, située au fond du Bourg (N° 301 de la mappe Saint-Donat).

Le 10 novembre 1788, le Conseil accepte le capital de 9.000 livres de Dlle Louise Magnin, veuve de Louis Domenge, et se charge de la gérer lui-même.

FONCTIONNEMENT DE CETTE ÉCOLE DE 1787 A 1793. — Les Archives de Montpon conservent un cahier-journal de l'abbé Chambet, dont nous extrayons les passages suivants: « Je suis arrivé à Alby le 4 novembre 1787, pour commencer la classe le lendemain, à forme du calendrier des Collèges. A la prière du Conseil de Saint-Donat, je me suis chargé d'exiger la contribution annuelle, imposée par ledit Conseil sur les écoliers dudit lieu, pour le loyer de la chambre d'école et l'affouage. Cette contribution a été fixée pour cette première année à dix sols par tête, à moi payée

par chaque élève, soit leurs parents, sous la réserve de l'augmenter à mesure que les besoins de la classe l'exigeront. J'en ai disposé comme ci-après :

Location, 18 livres ; un arrosoir en fer blanc, 9 sols ; trois charriots de bois de chauffage, 3 livres 11 sols. Recettes : 24 livres. Dépenses : 22 livres.

En 1792, les dépenses montent à 29 livres, dont 18 pour le loyer. »

Voici la liste de ses élèves de 1790-1791. A l'aide du chapitre des généalogies ci-après, beaucoup de familles actuelles d'Alby y retrouveront le nom de leurs ancêtres.

1re Classe : Ducret H. ; Richon Joseph ; Chifflet Fr. et Gouvernon François.

2e Classe : Rassat Victor ; Dérippe Jean ; Bourgeod ; Vettier ; Domenge Guill. ; Daviet Louis ; Vincent Martin ; Blanchet Louis ; Daviet Jean.

3e Classe : Vincent Pierre; Vittet Louis ; Falcoz Pierre ; Vincent Maurice ; Rassat Etienne ; Vergain Claude ; Thomé Antoine, Thomé Pierre ; Bourgeois Pierre ; Vittet Joseph ; Brun Fr.

Déclassés : Baud Joseph ; Blanchet Joseph ; Domenge Jean ; Plat L. ; Bourgeois Humbert ; Dagand Jacques ; Martin Donat ; Thomé Marie ; Domenge François ; Beauquis ; Diligent F. ; Delépignier Cl. et Gruffy Joseph.

Total : 39 élèves.

« Dès mon entrée à l'école d'Alby, Toussaint 1787, je me suis chargé en outre d'enseigner la langue latine au fils Claude de M. Baud, châtelain d'Alby, et au fils Claude de Philibert Bauquis, Maître maréchal, moyennant la rétribution de 30 sols par mois.

« Le 16 février 1793, pour ne pas prêter le serment civique, j'ai donné ma démission de la régence d'Alby entre les mains de trois officiers municipaux, le maire étant absent. J'ai néanmoins continué d'enseigner jusqu'au 2 mars suivant inclusivement, non comme régent, mais pour faire plaisir aux Municipaux, qui m'en avaient prié. »

En 1794, le 22 germinal, on trouve comme instituteur François Chardon, auquel la Municipalité délivre un Bon de 72 livres.

SUPPRESSION DE L'ÉCOLE DOMENGE. — Le 27 avril 1795, le Directoire du District d'Annecy approuve la liquidation d'une rente dè 300 francs, dont le capital est prêté à M. Joseph Rose Armand, en qualité de procureur de Cl.-M.-F. Armand, son père, par acte du 7 octobre 1790, Ostano, notaire à Turin. Le ci-devant Conseil d'Alby touchera cette somme comme administrateur d'une école fondée par L. Domenge. Le capital de 9.000 livres ci-devant Savoie fait, en monnaie de la République, la somme de 10.800 livres. (A. D. Série O, D, N° 10.)

L'année suivante, la République s'étant chargée de l'instruction, confisqua le capital à son profit, et ne le rendit jamais, comme nous l'avons vu au chapitre précédent. L'école fut supprimée.

II. — LES ECOLES DE 1815 A 1860.

Réorganisation. — En 1821, le Conseil d'Alby supplie l'Intendant de procurer au Bourg d'Alby un maître d'école, qui sera payé avec le produit de l'octroi. En 1823, le Conseil, n'ayant pu obtenir un maître d'école ecclésiastique, rejette les propositions du sieur Mouchet, instituteur, qui demande 520 livres annuelles et 15 sols par mois à chaque élève ; accepte l'offre de Pierre Baud, d'Alby, qui se contente de 350 livres et offre gratuitement le local ; il accptera tous les garçons de la commune et demande au Rd Curé de le seconder efficacement, en venant visiter sa classe, au moins deux fois par mois. L'engagement n'est fait que pour un an, à partir du 26 septembre et, à la fin novembre, la classe compte déjà 104 élèves. On passe alors un accord verbal avec Joseph Chenal, de Rumilly, comme deuxième maître d'école, auquel P. Baud fournira un logement et une classe pour 100 livres annuelles.

En septembre 1824, le droit sur le vin est porté à 1 livre par 130 litres et le traitement du maître d'école de 396 livres à 450. En décembre, Claude Noiton, conseiller et trésorier de la Confrérie du Saint Sacrement, avance la somme de 102 livres, pour payer le mobilier nécessaire à l'ouverture de l'école. Le syndic sortant a fait un bail de

quatre ans, qui expirera le 31 décembre 1826, avec le sieur Métral, instituteur, pour le prix de 396 livres annuelles.

En 1826, la Commune intente un procès à Pierre Armand, de Rumilly, héritier de Cl.-M.-F. Armand, pour recouvrer le capital de 9.000 livres de la fondation Domenge. En 1829, le Tribunal déboute la Commune dans ce procès, puisque la République s'est appropriée ce capital.

ECOLE CONFIÉE A UN VICAIRE-RÉGENT. — Le premier vicaire nommé à Alby, après la Révolution, fut C.-M. Magnin, devenu évêque d'Annecy. L'école des garçons lui fut confiée, ainsi qu'à ses successeurs, jusqu'à l'arrivée des Frères. Outre le traitement que lui fournissaient les Royales Finances, le vicaire touchait de la commune un supplément de 350 livres, « pour continuer, est-il dit, l'école détruite par la Révolution Française et reconnue indispensable par tous les gens d'Alby ».

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE EN 1838. — « Nous, Présidents du Conseil et de la Fabrique, dûment assemblés, reconnaissant absolument urgent et même très urgent de faire construire une chambre d'école, longeant de 25 à 30 pieds, sur 12 ou 14 environ, le verger de la cure, vulgairement dit le *Donjon* partie nord, assez grande et assez large, s'avançant même d'un pied ou deux dans le susdit verger, pour contenir les jeunes gens qui se présentent ordinairement, vu que celle où ils se rendent précairement est de la moitié trop petite, d'ailleurs indispensable au presbytère ;

« En conséquence, nous jugeons qu'il est nécessaire d'employer :1° 79 livres redûes à la Fabrique, à la portion du mur qui correspondra à celui de la susdite chambre ; 2° les 450 livres à percevoir à l'avenir, au lieu d'être employées à prolonger ce mur en maçonnerie, comme le porte le projet de Budget de 1839, puisqu'il est fait par les soins du Rd Recteur, en mur cru, sans dépense pour la paroisse; elles le seront pour faire un mur parallèle à celui du Donjon, en suite à former les autres murailles des

susdites chambres, en cas de possibilité d'une division. Alby, 15 août 1838. Noiton syndic. »

FONDATION P.-L. REINIER. — Le 9 octobre 1843, a lieu, à la ferme du Chêne, la réunion du Conseil et du Curé pour ouïr lecture du testament secret, ouvert judiciairement le 6 octobre (Chardon notaire), et dans lequel P.-L. Reinier, décédé la veille, a fait l'institution suivante : « J'institue pour mes héritiers les enfants mâles de la commune d'Alby, nés et à naître, pour qu'ils soient pourvus d'une éducation convenable, apprennent à lire et à écrire, je crée et institue une administration qui sera appelée « Administration d'enseignement et de Bienfaisance », parce que l'enseignement étant bien soigné, s'il se trouve un excédent dans les revenus de mon délaissé, j'entends et je veux que cet excédent soit employé à secourir les indigents ; je nomme et institue, pour composer la dite Administration, M. le Curé d'Alby, M. le Syndic et trois conseillers, et je supplie la dite Administration, comme j'en ai la ferme persuasion, d'administrer le tout dans le plus grand intérêt de la jeunesse et de la commune. » P.-L. Reinier a laissé en créances, tant billets qu'obligations, une valeur d'environ 10.000 livres, un domaine composé de maisons, champs, prés, marais, comportant environ 70 journaux, du revenu net de 1.000 livres environ ; que les legs sont en capitaux payables de 11.300 livres, qu'en outre, il a fait une pension viagère de 200 livres sur la tête des mariés Jean Reinier et Jeannette Maneu.

Le Conseil est unanime à accepter cette institution, comme avantageuse à la Commune.

Estimation des immeubles, faite par M. Cuissin assermenté : 51.777 francs.

Inventaire des créances: 11.416 fr. Total : 63.193 francs.

Excédent de l'actif sur le passif : 49.593 francs.

FONDATION DE L'ECOLE DES FRÈRES. — Rd Pioton écrit dans ses notes : « D'après le testament de P.-L. Reinier, du 1er mars 1843, et d'après les intentions formelles de ce

cher et respectable bienfaiteur, je me suis empressé de procurer à ma paroisse de pieux et zélés instituteurs. Je me suis adressé au Vénéré Supérieur de la Sainte Famille de Belley, qui nous a promis deux frères enseignants, et nous lui avons fait l'abandon des revenus de la ferme du Chêne, pour le complet traitement des deux Frères. Dans le courant de février 1846, j'ai fait une cueillette pour l'ameublement des écoles et elle a produit 160 francs. J'ai remis 82 francs au menuisier H. Baud, pour les bancs ; 2 francs au serrurier Jean Baud, pour placer une petite cloche, et le reste au Frère Bruno, Directeur. Le 17 mars 1846, les deux Frères Bruno et Sébastien sont arrivés à la cure, où ils sont restés jusqu'au 27 mars. De là, ils ont pris pension chez M. Plat, pour la somme de 620 francs par an ; ils ont trouvé leur logement et leurs salles de classe chez MM. Baud, pour le prix de 175 francs par an. Ils n'y sont restés qu'une année et sont revenus loger à la cure, où ils sont demeurés jusqu'en 1850. De là, ils sont allés chez Joseph Reinier, tanneur.

« J'ai payé de mes deniers 800 livres à M. Raymond, insinuateur à Rumilly, pour les droits de succession de la ferme; 372 francs, pour droits à l'insinuation, et 280 francs à Me Rosset, à Albens, pour frais d'acte, passé le 17 septembre et ainsi libellé : « La Commission de la Fonda-
« tion Reinier a cédé au Supérieur des Frères de Belley
« l'administration et l'usufruit de la ferme du Chêne,
« pour 60 ans. En correspectif, la Société des Frères
« s'engage d'enseigner gratuitement les garçons d'Alby,
« d'occuper constamment deux Frères, qui donneront
« leurs leçons dans le Bourg, dans un local convenable que
« la Société fournira à ses frais. »

La fondation et la Commission pour l'administrer avaient été approuvées par Billet Royal du 13 février 1844.

Difficultés. — En 1861, le Maire Dagand expose que la Convention passée en 1847 est devenue nulle par l'effet de la législation française et demande la résiliation le plus tôt possible. Le Conseil refuse de se soumettre à l'avis du maire et trouve plus avantageux de se soumettre à la

convention. Le Préfet demande au Conseil de revenir sur cette décision et de résilier le bail, mais ce dernier persiste dans son idée première.

En 1875, le Conseil vote l'achèvement des logements des instituteurs et institutrices et accepte avec reconnaissance la somme de 1.700 francs, offerte par les Frères, ainsi que 600 francs, pour le mobilier scolaire. La Commune s'engage à rembourser cette somme de 2.300 francs, en 20 années, sans intérêt, même si les Frères venaient à quitter Alby pour une cause quelconque.

En 1881, le 14 août, six membres du Conseil décident de résilier la convention passée avec les Frères et annuler la dette annuelle de 115 francs, que la Commune s'était engagée à payer en 1875, pour amortir l'emprunt de 2.300 francs, soit un total de 1.495 francs.

En 1882, le 27 septembre, le Maire expose qu'il y a à pourvoir au remplacement des Frères, et que le Conseil est appelé, préalablement, à déclarer s'il entend que la direction de l'école soit confiée à un laïque ou à une association religieuse ; il explique qu'à tous les points de vue la laïcisation des écoles d'Alby serait avantageuse à l'instruction et à l'éducation des élèves de la Commune.

Le Conseil ouï l'exposé et les explications du Maire, après discussion, décide à l'unanimité que la direction de l'école des garçons soit confiée à un laïque, assisté d'un adjoint également laïque. Deux membres sur douze étaient absents, savoir : Saint-Marcel Jean et Martin Claude.

Les nom des Frères signalés dans les registres sont : Anthonioz Jean, des Gets, en 1861, instituteur et secrétaire de Mairie ; le Frère Julien, installé en 1871 ; les Frères Norbert (Aguettaz) et Elisée (Gottelet), en 1878 ; les Frères Cécilien (Granfjeat) et Jean (Blandin), en 1879, auxquels on adjoint le Frère Appolinaire (Blandin), en 1880.

A chaque délibération, le Conseil n'avait cessé d'affirmer « que les Frères faisaient la classe à la plus grande satisfaction de toute la population ».

III. — Les Ecoles de 1860 a nos jours.

Organisation des Ecoles après l'Annexion. — Le Maire expose que la Commune a trois écoles et aucune maison lui appartenant ; les deux salles de la Mairie sont insuffisantes ; Alby, étant devenu chef-lieu de canton, doit avoir une salle de greffe ; le Conseil demande un architecte pour visiter les maisons à vendre ou faire le plan d'une maison neuve ; expose à S. M. l'Empereur la pauvreté d'Alby, à la suite des incendies récents, et le fait que, le 17 floréal, an III de la République, le Receveur des Domaines Nationaux s'était emparé de la somme de 13.000 francs (fondation Domenge), appartenant à Alby et destinée aux écoles.

Le 28 décembre 1864, M. le Curé Pioton, sur une belle et grande feuille de papier vert, envoie ses souhaits à M. le Préfet et lui dépeint le triste état des salles de classe, au point de vue salubrité, le priant de vouloir bien activer le projet de construction des écoles.

En 1861, le Conseil décide qu'aucune innovation ne sera faite, qu'on gardera deux écoles de garçons et une de filles.

En 1867, le Conseil répond ainsi à sept propositions, faites par le Préfet : 1° Il y aura deux écoles primaires de garçons, dirigées par un instituteur et un adjoint ; deux écoles primaires de filles avec une institutrice et une adjointe ; deux écoles d'adultes, une pour les garçons et-une pour les filles; 2° les écoles de hameau sont inutiles; 3° les Frères donnent l'instruction gratuite ; 4° les filles payeront une rétribution scolaire de 4 francs 50 par tête ; 5° on vote une indemnité de 55 francs pour les cours d'adultes des garçons et 30 francs pour ceux des filles.

Un discours de distribution de prix. — Les extraits de ce discours, prononcé à Alby, le 4 août 1867, par le maire Dagand, sont publiés dans le journal *Mont-Blanc*.

« Il y a dix-huit siècles, nous avons vu poindre, en Judée, la religion chrétienne, combattue, persécutée, mais elle envahit rapidement le monde, qu'elle devait éclairer et renouveler ; les principes éternellement vrais

de liberté, d'égalité et de charité, qu'enseignent ses apôtres, eurent de terribles adversaires. Ils en eurent aussi, ces mêmes principes, quand ils furent proclamés, en 1789. Eh bien ! qu'est-il arrivé ? Les adversaires et persécuteurs ont passé et les principes sont restés, pour régner sans contestation sur le monde.

« L'humanité, impatiente de secouer le linceuil de l'ignorance, va donner libre essor à l'évolution de l'instruction publique. Dans cette croisade contre l'ignorance, le canton d'Alby figure en première ligne. Sur les 89 départements français, la Haute-Savoie occupe le vingtième rang... La vie est courte et l'art est long, a dit Hippocrate ; ne perdons pas une minute et que, du berceau à la tombe, notre vie ne soit qu'une longue école. »

ECOLE DES FILLES. — L'école des filles, comme celle des garçons, fut rétablie par le Régime Sarde, vers 1820. Le 29 mai 1844, nous voyons le syndic d'Alby, d'accord avec le curé, demander à Monseigneur d'adjoindre à l'école de filles de M^me^ Lansard une nouvelle école, tenue par M^lle^ Naussac Jeannetoñ. Pendant l'hiver, la première école réunissait 27 élèves et la seconde 47 ; l'une demandait aux enfants une mensualité de 15 à 20 sols et l'autre, de 16 à 24. Ni l'une, ni l'autre ne recevait quoi que ce soit de la commune ou d'une fondation.

En 1865, le traitement de l'institutrice est fixé à 400 francs par an, avec 40 francs d'indemnité de logement et 40 francs pour la location de la salle de classe.

SALLE D'ASILE ET ÉCOLE ENFANTINE. — En 1872, le Conseil vote la création d'une salle d'asile pour les enfants au-dessous de 7 ans, étant donné que les écoles de garçons sont fréquentées par 128 élèves, dont 26 âgés de moins de 7 ans, celles de filles par 100 élèves, dont 20 ont moins de 7 ans. M. le Curé Pioton donne immédiatement une somme de 700 francs, pour aider à la fondation de cet asile.

Le 14 juin 1881, cet asile prend le nom d'école enfantine ; M^lle^ Lansard dirige cette classe, ouverte chez

Blanchet Etienne, auquel la Commune donne une location de 60 francs. Le 17 juin, on met en adjudication la construction d'une annexe pour cette école enfantine, au prix de 8.900 francs.

FONDATIONS VERGAIN-REINIER-NAUSSAC. — 1° Vergain Claude, d'Alby, par testament du 13 juillet 1844, Pavy, notaire à Albens, a fait un legs de 1.000 francs à titre de fondation, pour l'instruction primaire des filles. La Commune a encaissé cette somme, en novembre 1876, et l'a affectée de suite à l'aménagement d'une salle de récréation, dont le devis est de 1.000 francs.

2° En 1876, M^me^ Mariette Baud, veuve de Reinier Marie, verse un don de 2.000 francs, pour l'achèvement du logement des institutrices, dont le devis est de 3.078 francs.

3° M^lle^ Naussac Jeanne, appelée « la Jeanneton », naquit à Alby, en 1810, de Cyrine Naussac dit Villefranche, envoyé comme gendarme à Alby, au début de la Révolution. Celui-ci fit alliance avec une famille du pays, en épousant, en 1797, Gruffy Claudine, fille de Claude, hôtelier, dont il eut six enfants.

M^lle^ Naussac mourut à Alby, le 28 juillet 1876, et le Registre dès Décès lui décerne cette mention : « Digne Institutrice et Prieure de la Confrérie ». Le Conseil lui vota une concession perpétuelle gratuite au cimetière et lui fit l'éloge suivant, dans une délibération : « Cette pieuse fille, pendant toute sa vie, a donné à la Commune l'exemple de toutes les vertus ; pendant près de quarante ans, elle a consacré tous ses instants à l'instruction des jeunes filles, au soulagement des pauvres et des malades, avec un zèle un dévouement et une abnégation sans pareils ; en mourant, elle a voulu laisser un gage de son attachement à la Commune, en chargeant ses héritiers d'acquitter, après la mort de son frère, un legs de 400 francs qu'elle a fait à l'école des filles. Comme témoignage de pieuse reconnaissance, ses élèves ont ouvert une souscription et renoncé spontanément aux prix de fin d'année, pour placer sur la porte de leur salle de classe une plaque de marbre portant

les noms de *Mlle Naussac* et *Claude Vergain*, qui a donné 1.000 francs à cette école. »

Mlle Naussac habitait la maison actuelle de Gouvernon, menuisier, et a fait la classe dans l'atelier de menuiserie, jusqu'à sa mort. La somme de 400 francs, laissée par Mlle Naussac fut remise à la Commune, en 1885, par sa nièce, Mme Jeanne Naussac, veuve Dagand, d'Annecy, et fut placée en rentes sur l'Etat.

4° En 1889, le Conseil accepte un don annuel de 700 francs, pour acquisition des objets à l'usage d'une école professionnelle de menuiserie, pour les garçons, et de repassage pour les filles, de la part de Mme Sophie Lacombe, de Seyssel, née Dagand, et de son frère, Paul Dagand, médecin à Bourg-Argental (Isère) et fils du Médecin-Maire d'Alby.

Budget des écoles en 1882. — Jusqu'ici, le budget des écoles était à la charge de la Commune, qui donnait 900 francs aux deux Frères de la Sainte-Famille et 400 francs à Mlle Naussac. Désormais, ce budget sera établi comme suit : Traitement de l'instituteur titulaire, 1.000 francs ; de son adjoint, 700 francs ; institutrice titulaire, 1.000 francs ; et son adjointe, 600 francs. La directrice de l'école enfantine touchera 700 francs, avec indemnité de 80 francs pour son logement et 70 francs pour location de sa salle de classe. La Commune fournit : 575 francs pris sur les fondations et 115 francs produits par les centimes additionnels. L'Etat versera la différence. soit 3.360 francs.

Liste des instituteurs, *qui se sont succédés aux écoles primaires*, et dont le nom est signalé dans les registres de la Mairie.

1882, Grandjeat Charles et Pontet François.
1883, Thomas Eugène, adjoint.
1885, Girod Joseph et Rebut, adjoint.
1888, Conse Joseph et Garnier Paul.
1890, Petrement, Moine, adjoint, et Decroux, stagiaire.
1910, Long, adjoint, remplace Roupioz qui va à Clermont.

LISTE DES INSTITUTRICES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE. —

1880, Dupont Marie, adjointe, en remplacement de Mlle Martin.

1882, Martin Marie, à l'école enfantine.

1883, Emonet Marie et Petit Péronne, adjointe.

1884, Bovis Marthe et Desflaches F., adjointes. Mme Prunier, école enfantine.

1885, Mugnier Jeanne, adjointe ; Chappuis et Bally, école enfantine.

1888, Merlin E. et Mme Cons, adjointe.

1890-1891, Berthet et Verdan, stagiaires.

1919, Mme Long ; Bouvier et Truffon, adjointe.

1917, Mme Abry remplace Mme Bouvier, décédée. 1919, Mme Brenet.

CRÉATION DES ECOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES. — Le 27 octobre 1881, à la Mairie d'Alby, après un exposé fait par le Maire et explications données par l'Inspecteur Primaire, le Conseil décide la création de cette école pour garçons et filles, la construction d'un groupe scolaire, et vote à cet effet un emprunt de 8.400 francs, demandant à l'Etat de fournir le reste, soit 110.000 francs.

En mars 1882, le Maire Dagand s'explique auprès du Ministre sur un rapport présenté par lui et refusé comme trop onéreux. « Ces écoles, dit-il, ne seront pas bâties pour 100 élèves, mais pour 250, dont 100 garçons et 100 filles pour les écoles supérieures et 50 enfants pour l'école enfantine, ce qui représente une dépense de 586 francs par élève (586 × 250 = 146.500 francs). Cette dépense ne me paraît pas exagérée, étant donné qu'Alby est un canton si dévoué aux institutions républicaines, le plus avancé du département au point de vue politique. Alby ne doit pas être moins bien traité qu'Albens, lequel a reçu un subside de 100.000 francs. »

Le 14 juin suivant, le Maire reçoit promesse d'un subside de 100.000 francs et, en octobre, l'adjudication des bâtiments est donnée à Conversy Claude, pour le prix de 96.983 francs, sur mise à prix de 103.174 francs. Le Conseil vote 6.000 francs pour l'achat du terrain nécessaire.

En 1884, une convention est passée avec les mariés Baud-Petit, pour une prise d'eau destinée à ces écoles.

L'ouverture de cette école eut lieu en octobre 1884 et, en novembre, elle compte une trentaine de garçons et 33 filles, avec un seul directeur, Prunier, et une seule directrice, Orsat. On fait la demande d'un adjoint, qui sera Baudoin, et d'une adjointe, Hugonnier.

En 1889, le Conseil vote 600 francs d'indemnité de résidence aux instituteurs et institutrices de cette école.

En 1891, le Conseil autorise M^lle^ Orsat, directrice, à recevoir quatre pensionnaires internes, et le Maire donne lecture d'une lettre de l'Inspecteur, demandant la réunion des écoles primaires et primaires supérieures sous une même direction, il est nécessaire de créer un deuxième emploi d'instituteur adjoint, au lieu de l'emploi de directeur, qui serait à supprimer. .

En 1895, le Conseil vote une indemnité de logement de 750 francs aux instituteurs.

En 1901, l'Inspecteur d'Académie propose la création d'un troisième emploi d'adjointe, à l'école élémentaire de filles, afin de pouvoir organiser un cours supérieur, qui serait annexé pratiquement à l'école supérieure. Le Conseil refuse, étant donné que le nombre des élèves s'est abaissé d'une manière notable, mais, l'année suivante, le Conseil vote la création d'un deuxième emploi d'adjointe à l'école supérieure, ce qui favorisera les cours de lingerie, coupe, repassage et cuisine. Trois conseillers refusent de signer cette délibération.

En 1921, création d'une troisième année d'étude, à l'Ecole Supérieure de filles, et d'un quatrième professeur pour cette Ecole.

« Par arrêté du 19 août 1926, est créé, à l'école primaire supérieure, un cours d'enseignement de travaux pratiques, cuisine, repassage, coupe, broderie. Peuvent être reçues à ce cours, toutes les jeunes filles, qu'elles soient pourvues ou non du certificat d'études primaires. Les cours commenceront le premier octobre prochain. » A la rentrée d'octobre 1928, ce cours, qui occupe trois professeurs : dentelle, lingerie, cuisine, comptait deux élèves.

SUPPRESSION DE L'ÉCOLE SUPPÉRIEURE DES GARÇONS ET CRÉATION D'UN COURS COMPLÉMENTAIRE. — En date du 23 septembre 1920, l'Inspecteur écrit au Maire : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que la création du cours complémentaire de garçons d'Alby n'a entraîné la nomination que de deux instituteurs : M. et Mme Pollier, instituteurs à Héry. »

Au cours de l'année scolaire 1927, ce cours complémentaire comptait cinq élèves pendant l'hiver et un seul élève pendant le troisième trimestre. L'école primaire supérieure des filles comptait 50 à 60 élèves.

LISTE DES DIRECTEURS ET PROFESSEURS DES ECOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES. — *Pour les garçons.* — En 1884, M. Prunier Jean avec Baudoin H., comme adjoint.

En 1908, M. Dérippe, avec Vuachet et Vincent comme adjoints.

Pour les filles. — En 1884, Mlles Orsat, directrice et Hugonnier, adjointe.

En 1914, Mme Duthil, professeur à Mézières, remplace Mme Sanglerat, directrice, admise à la retraite. Ses adjointes sont : Mmes Dérippe et Saunier.

En 1923, directrice, Mme Saunier. Professeur Mlle Burg ; adjointes, Mlles Carmagnac et Pion-Roux ; auxiliaire, Mme Truffon.

En 1927, Mme Saunier et Mlles Sauvageot, Mermet et Beauquis.

POSTE MÉTÉOROLOGIQUE. — Ce poste a été établi aux Ecoles Supérieures, vers 1900 ; chaque mois, il envoie au poste d'Annecy ses résultats. Voici, à titre d'indications, la quantité de pluie et de neige tombée, à Alby, Annecy et Rumilly pendant l'année 1910 :

Pluie : Alby, 1 mètre 639 millimètres; Annecy, 1 m. 649; Rumilly, 1 m. 535.

Neige : Alby, 62 centimètres ; Annecy, 57 centimètres ; Rumilly, 63 centimètres.

CHAPITRE XI.

Hôpital, Maladrerie et Bureau de Bienfaisance.

I.

Hopital. — L'emplacement de l'hôpital était à gauche du chemin qui descend du fond du Bourg au Chéran, par la Douaz, ainsi que le prouve un acte de vente de 1672. « Claude Charles, fils de feu Jean Domenge, Maître cordonnier, bourgeois d'Albye, vend purement, simplement, perpétuellement à Honorable Jean, fils de feu Claude Lansard, du vilage des Lansard, paroisse d'Héry, habitant Alby, le derrier de sa maison de haut en bas, consistant en trois membres et le galetas, située dans la présente ville (et portée sous le N° 304 de la mappe de 1730) ; Item vend un jardin d'une demye fossorée au-dessous de ladite maison et confinée au levant par les dits affétements, au couchant par la rivière du Chéran, de bize par la maison de Jacques Jouenoz *avec les masures de l'hôpital* et un ruisseau entre deux, de vent par les appartements des dits affétements. » (1)

Les Archives Municipales contiennent un procès entre les administrateurs de l'hôpital et ses créanciers, en l'an 1547. On y trouve aussi un acte de *lévation* faite au préjudice d'un débiteur récalcitrant, Richard de Merla ; Noble Amblardet était à la fois syndic et procureur de l'hôpital, le notaire Exertier Claude étant greffier d'Alby.

(1) A. D. 1 G. 1, 6, fol. 247. En 1477, institution d'une chapelle Notre-Dame, à l'Hôpital (1. G. 1, fol. 2.) En 1467, de Ceytour Cl. d'Alby était recteur de la chapelle de la Purification, à l'Hôpital.

Un papier de « mise et récepte », soit Avoir et Devoir dudit hôpital est à peine ébauché. Le recteur de l'établissement, Bertrand Accarand, versa le 17 décembre 1615, la somme de 15 florins pour prix de sa patente. Dès le second jour de novembre précédent, il avait été installé en qualité de procureur, par les scindisques-et conseillers ; à cette occasion, il fit un souper qui lui coûta 5 florins. Cet acte de nomination du procureur renferme les noms de Claude-Humbert Crochon et Jean Daviet, modernes scindics, Noble Jean Quinier ou Ginier ; Jean-Baptiste Ducret, curé. Le notaire est Paria.

L'hôpital disparut avec la maladière, et les fonds qui étaient de 49 livres de revenus, se distribuaient aux pauvres d'Alby, la veille de la Pentecôte.

II.

La maladière. — Elle était située à l'endroit qui porte encore ce nom actuellement, à 400 mètres environ du Bourg, sur la droite de la route Alby-Annecy, au bord du ruisseau de Butacroz.

Rabut a publié dans la *Revue Savoisienne* de 1868, p. 120, l'analyse d'un testament publié à Viuz-en-Sallaz, le 8 octobre 1371, par lequel Noble Albertet d'Orlyé fait un legs aux deux établissements précités.

Par testament du 10 des Calendes de décembre (22 novembre 1300), Henri de Menthon, damoiseau, lègue, pour une fois, à la Maladrerie d'Alby, la somme de 12 deniers.

Un autre Henri de Menthon, par testament du 14 mars 1437, lègue à la Maladière d'Alby une torche de cire. (Armorial.)

En 1751, les sœurs Jeanne et Henriette de La Faverge, habitant Montpon, font un legs de 550 livres aux pauvres d'Alby, capital à placer pour en distribuer annuellement les revenus. (Tab. Alby, 1751, 43, 45.)

Par testament du 14 septembre 1707, Mallinjod Claude, fils de François, lègue aux pauvres des deux paroisses la vigne de Boiviál, par lui acquise de Jean Laydevant, dont les syndics et procureurs des paroisses pourront disposer

comme ils le jugeront le plus à propos. Une rente en faveur des pauvres nous est connue par une liquidation du 24 mars 1795, faite par Roux, Receveur des Revenus Nationaux d'Annecy et d'un acte de Baud, notaire, en date du 4 mars 1701. « Vu les quittances des censes du 7 mai 1792 et 14 janvier 1794 ; Vu le certificat du Receveur des Domaines, portant qu'il n'existe aucun livre de comptes pour cet hospice, mais que les signataires des quittances étaient réellement collecteurs des rentes dont le *finite* emporte la somme de 777 livres, tant en capital que censes arrérages jusqu'au 4 mars 1792... »

Le 2 décembre 1802, le citoyen Blanchet, Receveur des Hospices du canton d'Alby, depuis l'installation de la Commission de Bienfaisance jusqu'au 20 février 1802, accuse pour l'hospice de la commune d'Alby un revenu annuel de 438 livres.

Qu'est devenu ce revenu annuel de 438 livres ? La Congrégation de Charité qui remplaça, en 1816, la Commission de Bienfaisance de la Révolution, ne trouva plus qu'un revenu de 63 francs, ainsi géré :

1° Cense dûe par Brachet d'Héry, capital de 400 francs et revenu de 20 francs. (Acte de Chardon, notaire, du 13 février 1820.)

2° Cense dûe par P. Reinier, capital de 72 francs et revenu de 3 francs 60. (Idem.)

3° Cense dûe par F. Domenge, d'Alby, capital 400 francs, revenu 20 francs. (Idem.)

4° Vergain Claude, testament de son père, Pierre, 24 avril 1833, Pavy, notaire. Capital 400 francs ; encaissé, en 1873, par la Commune.

Cette somme est distribuée chaque année jusqu'en 1860, d'après une liste de 47 à 50 noms. Le minimum donné à chacun est 1 franc et le maximum 2 francs. (R. P.)

Par testament du 14 mars 1867, Me Ringuet, notaire, décédé à Rumilly, le 1er août 1871, laisse un capital de 200 francs, dont le revenu de 10 francs sera distribué aux pauvres, le jour de la Saint-Joseph, après une messe fondée et célébrée à ses intentions, ce jour-là.

Par testament du 22 février 1873, Me Cuissin, notaire

à Alby, Reinier Marie, fils de Jean-Pierre, marié à Mariette Baud, lègue au Bureau de Bienfaisance le capital de 2.000 francs.

En 1873, le Conseil accepte le legs de 700 francs fait par Rd Pioton, curé, ainsi que la pièce de terre près du jardin de la cure, « en attendant de pouvoir exécuter la clause testamentaire, savoir l'entretien d'une religieuse pour tenir l'école des filles ».

En 1876, M^me^ Veuve Plat fait avec le Maire la répartition entre les pauvres de la somme de 100 francs, laissée par son mari. M^lle^ Péronne Murgier, Dame de Charité, rend ses comptes et le Bureau constate que la quête faite par les Dames de Charité, dans la paroisse, a produit la somme de 67 francs, remise à la Trésorière.

En 1887, le Bureau accepte un don de 500 francs des héritiers du Maire Dagand et place cette somme en rentes sur l'Etat, en faveur des pauvres.

En 1889, le Conseil accepte un legs de 200 francs fait, au Bureau de Bienfaisance, par Marie Bally, fille de Claude, testament du 17 mars 1889, Cuissin, notaire.

En 1892, M^me^ Veuve Reinier, née Mariette Baud, renonce à l'usufruit de sa maison de Plainpalais, qu'elle abandonne complètement au Bureau de Bienfaisance. Cette année-là les recettes totales sont de 572 francs et les dépenses de 625 francs.

En 1902, le Bureau accepte un don de 600 francs du Baron Belge Tserclaes de Wommerson et achète des rentes sur l'Etat. La Commune lui fait une concession de 9 mètres carrés de terrain sur la ferme du Chêne, pour élever un Calvaire à l'endroit où son frère fut tué d'un accident d'automobile.

En 1904, le Bureau achète des rentes avec un capital de 200 francs, versé par M. Cuissin, pour une concession au cimetière.

En 1905, le Bureau accepte un don de 200 francs, à placer en rentes, fait par la veuve Reinier, née Mariette Baud, décédée à Rumilly, le 10 février. (Testament du 22 septembre 1904, Dérobert, notaire.)

En 1907, le Bureau convertit en rentes le capital de 200 francs, prix d'une concession au cimetière faite à la veuve Petit, née Métral.

Le 18 août, la Commission du Bureau, composée de quatre membres, demande l'attribution au Bureau de Bienfaisance d'Alby des biens possédés par la Fabrique paroissiale et la Mense curiale d'Alby. Le Conseil Municipal, par 7 voix sur 12, donne un avis favorable.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Cette société de bienfaisance et Secours Mutuel fut fondée en 1901 et, le 6 octobre de cette année-là, elle fit bénir, par le curé de la paroisse, la belle bannière qu'elle porte à la sépulture de chacun de ses membres.

CHAPITRE XII.

Postes et Télégraphes. — Electricité et Sociétés diverses.

I. — Postes.

En 1561, la route de Poste Turin-Genève passait par Rumilly-Hauteville-Vaulx ; en 1670, elle est détournée de Rumilly vers Vallières-Chaumont-Frangy (1). En 1836, le Gouvernement Sarde, accordant le service journalier de ce courrier, statue qu'il tiendra la route Alby-Annecy quatre jours par semaine, et trois jours l'ancienne route Rumilly-Frangy. Ce décret donna un grand essor à Alby et principalement au quartier du Pont-Neuf, qui avait un important relai.

Le 1er mai 1851, ce courrier abandonna complètement la route de Rumilly, qui est plus courte de 4 kilomètres, au profit d'Alby et Annecy. En 1846, l'administration des Postes avait décidé que tous les courriers Genève-Turin passeraient par la route des Creuses (Chavanod-Marcellaz), mais Annecy y fit opposition, au détriment de Rumilly et au profit d'Alby. (Croisollet, 333-334.)

Facteur et Boite aux lettres. — Le 19 décembre 1837,

(1) En 1752 et jusqu'à la Révolution, la poste passait à Alby. Le relai était à Saint-Félix. L'heure d'arrivée variait entre 6 heures du matin, en décembre, et 1 heure du matin, en juin. Elle continuait vers la Caille « sur le champ ». Elle voyageait également de nuit entre Annecy-Saint-Félix. A. D. — I. C., IV, 115, 40 feuillets signés Triquet, commis aux Postes d'Annecy

le Conseil nomme comme pedon (facteur) Antoine Domenge, qui assurera la correspondance avec le bureau de poste établi à Albens, chef-lieu du mandement, à la condition d'aller régulièrement deux fois par semaine porter et chercher les lettres, moyennant le salaire de 25 livres à ajouter à son traitement de garde-champêtre.

En 1847, le Conseil réclame à nouveau une Boîte aux lettres, pour Alby (déjà demandée en 1843) et les dix communes des environs. Jean Richon est nommé pedon, avec 25 livres annuelles et 1 sol par pli porté à domicile.

Bureau de Postes. — Le 1er juillet 1848, on établit à Alby un bureau de distribution de lettres, correspondant directement avec les bureaux de Chambéry et Annecy. Jean Richon est nommé directeur et fait emplette de 15 livres de timbres-poste et 6 livres de cire à cacheter les plis.

En 1861, le Conseil exprime le vœu ardent de voir établi, à Alby, un Bureau de Postes, au lieu d'une simple distribution, et demande que toutes les communes du canton soient rattachées au bureau d'Alby. Port d'une lettre, Annecy-Albens, 20 centimes et Annecy-Alby, 10 centimes. On vote en même temps 25 francs pour placer une boîte supplémentaire à l'école des garçons, dans le Bourg.

II. — Télégraphe.

En 1881, le Préfet insiste auprès du Conseil, qui n'en voit pas la nécessité, pour établir une ligne télégraphique à Alby. Le Conseil répond que ses ressources ne lui permettent pas cette dépense de luxe. L'année suivante cependant, il se décide à voter 600 francs pour la ligne Annecy-Alby et l'Etat vote une somme égale. Marie Dérippe, marchand de tabacs, se charge de porter tous les télégrammes, sur le territoire de la commune, à raison de 15 centimes par télégramme, de jour, et 30 centimes pour ceux de nuit. En 1884, le même Dérippe assure la distribution gratuite des télégrammes, moyennant 70 francs par an.

III. — Téléphone.

En 1897, le Conseil refuse une ligne téléphonique, comme chose tout à fait inutile. En 1902, il refuse à nouveau la création d'une ligne à cause de la somme annuelle à payer, soit 132 francs. Enfin, en 1905, le Conseil vote l'installation d'une cabine téléphonique à Alby et l'annuité à payer, pendant 20 ans, sera de 195 francs. En 1926, une cabine téléphonique publique est ouverte, dans le Bourg d'Alby.

IV. — Courrier postal par voiture et autobus.

En 1887, le Conseil demande l'établissement d'un service postal par voiture, entre Annecy-Alby, sans préjudice pour celui existant entre Alby-Albens. Il faudra attendre en 1900, pour que ce vœu soit réalisé, mais le Conseil demande énergiquement le double courrier journalier sur Albens, comme il existe actuellement. L'adjudication est donnée pour le prix de 1.200 francs Annecy-Alby et 500 francs Alby-Albens.

En 1913, le Conseil vote une subvention à la création d'un service postal par autobus, confié à la Société Barut, d'Annecy. Mais la guerre arriva ; cette même société fit un essai infructueux, en 1920-1921, et il fallut la persévérance d'un particulier, Louis Agnisola, pour installer cette ligne, telle qu'elle existe actuellement, à la grande satisfaction du public.

La Poste Genève-Turin attaquee et dévalisée près d'Alby, en 1775. (A. D. I, C, IV, p. 22, 23 et 24.)

1° *Procès-verbal du crime.* — « Le 16 août 1775, le cadavre du postillon Charpine fut trouvé derrière une haie, à une portée de fusil de la grande route, et le cheval dans un pré, dit « la Chansson », à quelque distance du cadavre, ayant sur lui la malle éventrée ; et, sous l'indication d'une fille, on a trouvé, dans un vieux chemin tendant à Balmont, des boëttes brisées avec un groupe, à l'adresse de la Veuve Viviand, le tout conduit à Annecy, ledit jour, à 5 heures du soir.

« Constat fait à Annecy : Grande malle de Genève éventrée dessous la chaîne, ainsi que la malle d'Annecy et une valise venant de Genève, laquelle contient des choses de prix ; trois sacs de peaux, contenant les lettres de province ont été décachetés. La lettre d'avis de Genève, du 15 août, indique le contenu de la malle et de la valise, soit : sept petites boîtes pour l'Italie et une lettre avec un louis neuf. La lettre de Cluses indique : une lettre avec un louis d'or neuf ; un pli de 43 livres et deux boîtes adressées à l'horloger du Roy ; quatre boîtes pour Turin. La lettre d'Annecy signale : une lettre avec 620 livres, pour le Comte de Menthon ; deux boîtes et une lettre avec un louis d'or. La lettre de Thonon, du 14 août, indique : une lettre pour M. Piotton, avec un louis d'or ; une lettre avec deux louis ; une lettre avec un demi-écu ; une lettre avec de l'argent, pour Turin.

« Vérification de ce qui reste dans les malles et sacs : 140 livres, pour la Veuve Viviand ; douze clefs de montre, couleur jaune ; trois paires de manchettes en filoche ; une paire de pendants en marcassite, montés sur argent, dont un brisé ; une grande boîte de sapin, adressée à la Comtesse de Duingt, y contenant biscuits, dont la plupart volés ; sept petites boîtes cassées, ayant contenu des montres. Il est impossible de liquider ce à quoi monte le vol qui a été fait. »

2° *Avis d'enquête*, fait à Turin, le 19 décembre 1775, publié et affiché dans toutes les villes du Duché de Savoie.

« Dans la nuit du 15 au 16 août 1775, Joseph Charpine, postillon au compte du Maître de poste d'Annecy, fut assassiné, dans la grande route d'Annecy à Alby, sur le territoire de Viuz, lieu dit « la Chanson », pièce du pré appelé « Pins de France », appartenant à Etienne Laperrousaz dit Rebet. Recevront 1.000 livres de récompense : 1° ceux qui révèleront les coupables ; 2° ceux qui arrêteront les coupables ; 3° les complices qui dénonceront les autres complices. »

3° *Condamnation*, faite à Turin, le 12 mai 1777, de Jean-Laurent Dorioz, natif de Tognon, en Champagne, habitant Annecy, 36 ans, déserteur de France, sans biens,

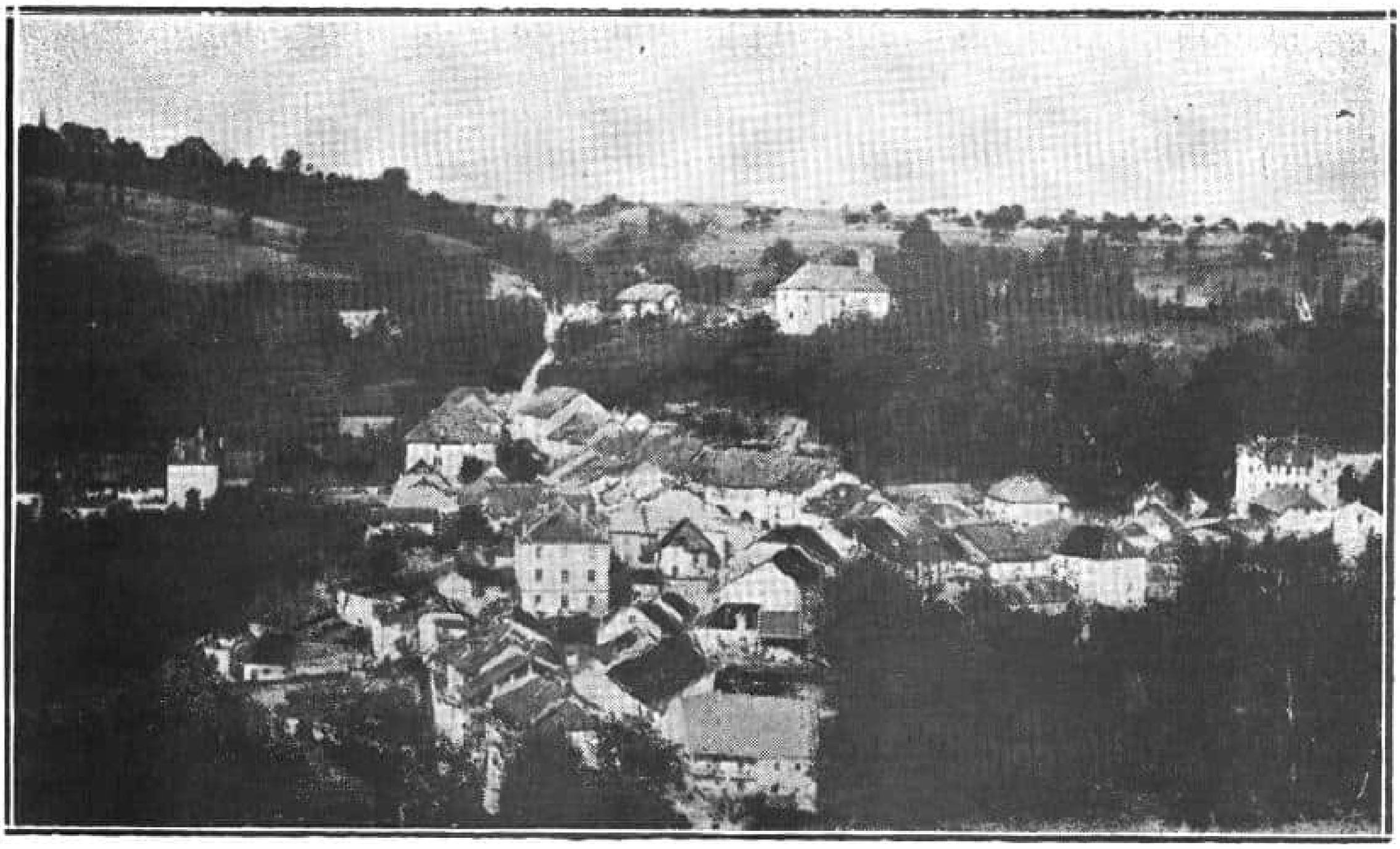

Vue du Vieil Alby (Cl. *Echo de Savoie*)

Au milieu du Bourg on voit la Mairie avec sa grande façade à 9 fenêtres ; à droite la Gendarmerie ; à gauche, les Ecoles ; au sommet, le Presbytère et l'Eglise Saint-Maurice avec son clocheton.

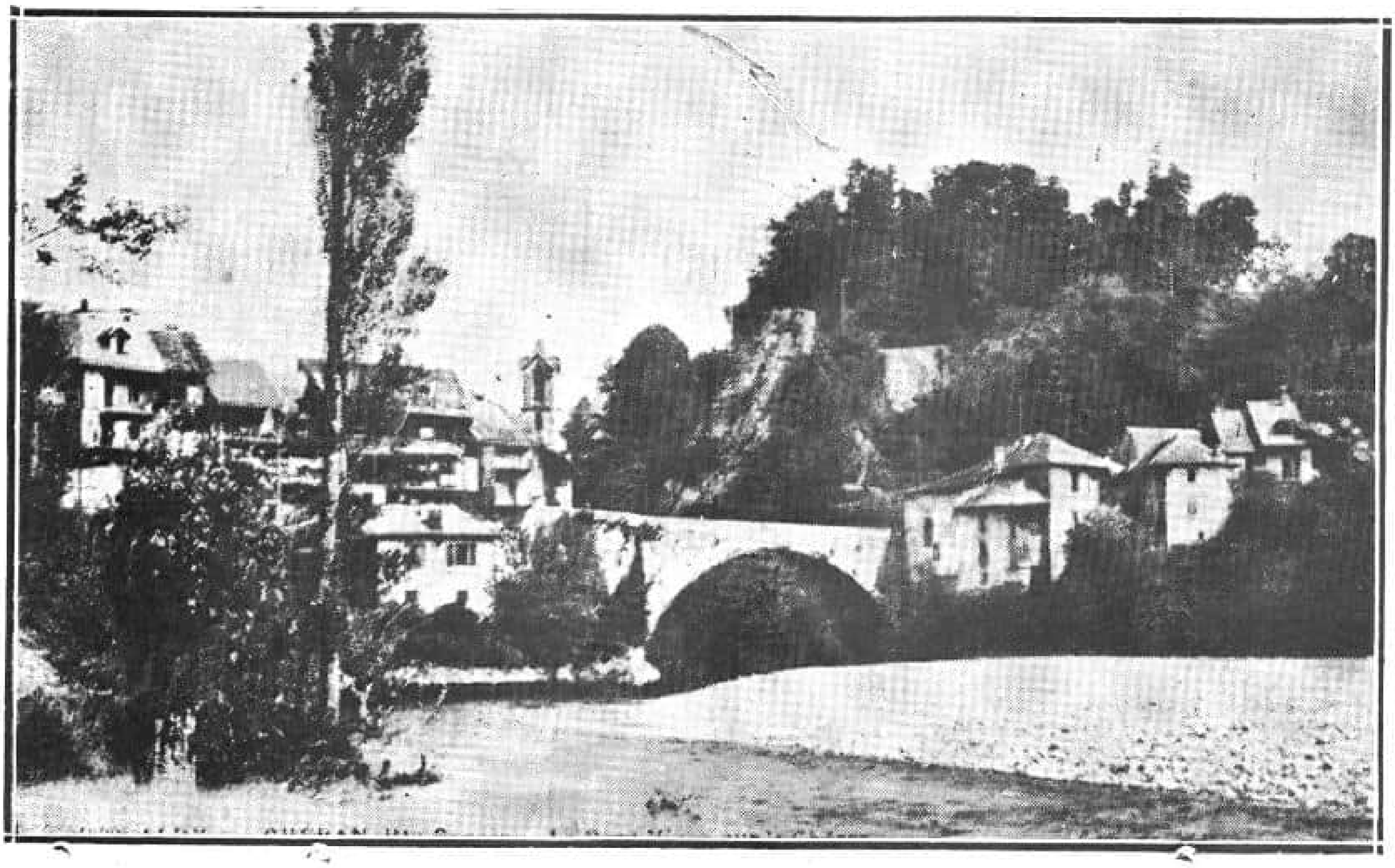

Vue du Pont-Vieux, prise en amont (Cl. *Echo de Savoie*)

Sur le monticule de droite s'élevait Châteauvieux.

détenu dans les prisons d'Annecy, a tué le postillon Charpine avec un coup d'arme à feu et onze blessures avec instruments poignants et tranchants, comme couteaux, stilets, bayonnettes ; le postillon conduisait sur un cheval les malles de Genève-Annecy ; partie des effets volés ont été trouvés, le 16 août, près Alby, une autre partie, le 27 août, dans une haie de chemin tendant de Metz à Meythet. Dorioz est condamné à vingt ans de galères avec l'exemplarité d'être conduit, la Rame sur l'épaule, un jour de marché, par les carrefours de la ville d'Annecy, avec frais et dépens de justice, aux dommages et intérêts envers les héritiers de l'occis, aux dommages envers les propriétaires des effets volés, et avons ordonné que ledit Dorioz sera préalablement appliqué à la question sur le fait des complices, et s'il ne peut supporter la question au moyen de la corde, il la subira par le moyen du feu. On lui mettra ensuite l'anneau au pied, pour être traduit en Piémont par la première conduite des forçats du Sénat de Savoie.

« François Rolier, greffier. »

V. — Electricité.

Alby fut la deuxième ville de France qui eut l'éclairage électrique. De suite après les essais concluants faits à La Roche-sur-Foron, on installa un barrage en bois et une dynamo, en 1888, et le Bourg d'Alby fut éclairé.

En 1904, J.-M. Martin, d'Alby, acheta la concession et passa un bail de 30 ans avec la commune ; il fit un barrage en ciment et continua la distribution électrique vers Saint-Félix et Albens. En 1924, J.-M. Martin fit concession de l'éclairage électrique à la Société Force motrice du Chéran et à la Société du Haut-Grésivaudan, mais conserva l'usine génératrice qu'il a commencé d'améliorer. Un tunnel de 170 mètres fut creusé entre le Pont-Neuf et l'église Saint-Donat, le barrage doit être refait à neuf ainsi que l'usine. Pendant le cours de ces travaux, qui seront probablement très longs, l'énergie électrique est fournie par « les Forces du Fier », à la Cabine de Gruffy, sur la grande ligne Annecy-Aix.

VI. — Pompiers.

Les habitants d'Alby eurent de bonne heure une grande dévotion à Sainte Barbe, patronne des pompiers, car nous avons trouvé une chapelle sous son vocable, à une date très reculée.

Le corps des pompiers dut être constitué en 1785, puisque, cette année-là, la Commune acheta une pompe à incendie avec paniers en osiers ,garnis de basane à l'intérieur. Elle vota en outre 10 liards par cheminée ordinaire à ramoner, et 3 sols par cheminée de cabaretier « pour éviter un deuxième incendie général du Bourg d'Alby, comme celui arrivé 40 ans près (1728) ».

En 1837, le Conseil rédige un règlement en 8 articles, pour prévenir les incendies et constate qu'il y a 9 maisons assurées et 199 non assurées.

En 1846, achat de deux pompes, dont la plus grande coûte : 1.141 livres et l'autre 508 livres. On paye en outre 557 livres pour 60 seaux en tôle et divers accessoires. Total : 2.234 livres.

Ces pompes sont logées dans le magasin des Vittet, avec location de 25 livres annuelles.

En 1861, la Compagnie est organisée sur un grand pied et comprend 80 pompiers avec 8 surnuméraires. Capitaine, Cuissin ; Lieutenant, Gruffy Marie ; Sous-lieutenant, Plat et Joseph Domenge. Elle compte en outre 8 sous-officiers et 12 caporaux. C'est une société qui se respecte ; elle a un aumônier, dans la personne de Rd Rioton, curé de la paroisse, qui lui fera un legs de 100 francs, dans son testament ; en 1868, elle raye de ses cadres « un membre indigne » et six membres pour « négligence dans le service ».

Hangar des Pompes. — En 1867, le Conseil vote 200 francs, pour achat de terrain à Claude-Marie Baud, et 1.014 francs pour la construction du hangar, d'après devis de l'architecte Ruphy. En 1872, Jean Daviet touche un mandat de 1.472 francs, pour les travaux effectués à la construction de ce hangar.

Privilèges. — En 1876, la Commune les dispense de

leurs prestations personnelles et, en 1887, de trois journées annuelles de prestations.

Matériel. — En 1904, le Conseil vote 2.000 francs pour l'équipement des pompiers et, en 1910, on achète une pompe dont le prix est de 1.090 francs. En mars 1927, la Compagnie est reconstituée avec 58 membres, qui fondent une caisse de secours, en cas d'accident ou maladie contractée dans l'exercice de leurs fonctions.

Drapeau. — La Compagnie possède son drapeau, qui fut béni par Rd Pioton, en présence de toute la paroisse réunie.

VII. — Fanfare Municipale.

« Cette institution civilisatrice », comme l'appelait le Maire Dagand, fut créée en 1873, sous la direction de M. Bergeron, qui donnait des leçons gratuites. Elle compte de 25 à 30 instruments en cuivre et possède son drapeau ; aux jours de fête, elle se fait un devoir d'apporter sa note gaie aux réjouissances publiques.

Le *Journal Officiel* du 21 juillet 1926, page 80, publie les noms de Domenge Barthélemy, Garcin Pierre, Noiton Jean et Vincent Jean, qui reçoivent la médaille des Sociétés Musicales.

VIII. — Industries locales.

1° *Cordonnerie et Tannerie.* — Il est déjà parlé de la corporation des cordonniers dans les Privilèges de 1297, et de l'impôt qu'ils avaient à payer.

Voici un *contrat d'apprentissage*, passé le 23 mai 1749, folio 55 du Tabellion d'Alby : Par devant moi notaire collégié, a comparu Pierre Bourgeois, Maître cordonnier, tant primier que grossier, natif d'Alby, lequel promet d'enseigner à Joseph à feu François Mallinjoud, d'Alby, la profession de cordonnier, pendant le temps d'une année et demie ; il nourrira à sa table ledit Mallinjoud, comme il s'entretient lui-même, sans rien lui cacher ni celler de sa profession et la lui apprendre en homme d'équité et d'honneur, ce, pour la somme de 50 livres, plus 3 livres

d'épingles, avec la quantité de 4 coupes de froment et autant de blé pesettu, mesure de Rumilly, payable en un louis d'or neuf et un écu neuf de France et, le reste, en pièces de 5 sols,étant convenu que ledit Mallinjoud travaillera avec assiduité à la dite profession. ». Témoins requis : Chardon Fr., insinuateur du Curial du mandement d'Alby, et Tillet Antoine dit Mattel. Arnaud, notaire.

Un incident de procédure. — Il date du 29 mars 1791 : « Jean Ruel, tanneur à Cluses, s'est présenté, à 10 heures du matin, en mon étude, muni d'une requête contre Henri C... ; sur quoi la femme de ce dernier s'est présentée et m'a requis acte de l'opposition qu'elle formait aux démarches de Jean Ruel, en exhibant le certificat de Me Gruffy, notaire, par lequel il conste que la maison dont il s'agit lui appartenait. L'acte lu en public, on conste qu'il est daté de ce jourd'hui, à 5 heures 1/2 du matin, soit vente de la maison faite par le mari à la femme, pour 300 francs. Le juge fait observer que la requête était datée de la veille et met les scellés sur la maison, estimée 300 livres. Le capital dû pour marchandises achetées à Ruel est de 584 francs, soit 644 francs avec les frais. »

Ajoutons cependant, à la gloire de la corporation, que cet acte est le seul qui ait été trouvé dans les archives de trois siècles, et qu'il est le fait de la femme d'un cordonnier. Les cordonniers d'Alby ont toujours été très populaires et très estimés. Me Ringuet, notaire à Alby et Rumilly, demande, dans son testament, à ce que « son cercueil soit escorté par quatre cordonniers d'Alby, le jour de sa sépulture », et il fonda, à leur intention, une Messe, le jour et à l'autel de Saint-Crépin.

En 1880, Alby comptait 300 cordonniers, et Raverat, dans son *Histoire de Savoie,* écrit : Le cuir constitue le principal commerce et la seule industrie du pays. La tannerie et la corroierie occupent un certain nombre d'habitants ; les autres sont cordonniers et galochers. L'étranger, parcourant les rues de cette antique cité, ne peut manquer d'être surpris du spectacle qui s'offre à ses yeux. Durant la belle saison, les habitants travaillent sur le devant de

leurs boutiques et sous les arcades qui bordent les maisons. Là, abrités contre le soleil et la pluie, ces estimables disciples de Saint Crépin tirent bravement le ligneul et battent la semelle, en chantonnant une vieille chanson du pays ; là aussi, les ménagères du pays viennent filer la quenouille, faire tourner leur rouet et bavarder à qui mieux mieux. » (Page 212., I.)

Les cordonniers d'Aby étaient connus à vingt-cinq lieues à la ronde, parce qu'ils tenaient tous les marchés et surtout les grandes foires de la Savoie et de l'Ain, pour vendre leurs chaussures réputées.

Aujourd'hui, cette industrie est presque complètement tombée, à la suite de la concurrence faite par les grandes usines de confection. En 1927, on aurait de la peine à compter vingt cordonniers à Alby.

1° *Tannerie.* — De bonne heure, Alby sentit le besoin de posséder sur place le cuir employé à la cordonnerie locale. Une pièce sans date, mais qui semble remonter en 1720, est conservée aux Archives Départementales, I. C. IV, 163, folio 4 ; elle donne la liste des vingt-trois tanneries établies dans le Genevois. « Il en existe cinq à Annecy, une à Gevrier et une à Alby, qui apprêtent ensemble annuellement 2.600 peaux de bœufs, vaches et génisses, important environ 730 peaux. »

Une autre pièce de la même Série, folio 11, donne des détails plus complets sur chaque tannerie, en 1777. « La première des trois tanneries existant à Alby, en 1777, appartient à Jean-Pierre Reinier. Elle est située au milieu du Bourg, occupe six cuves, fournissant par an 450 gros cuirs, apprêtés en baudrier ou en huille (?) et quelques peaux de veaux. La deuxième appartient à François Chardon, qui l'a fait construire sur les bords du Chéran, avec deux cuves et un cuvier ; elle apprête 120 gros cuirs, outre quantité de peaux de moutons. La troisième, établie au bord du Chéran, appartient à Joseph Paris et apprête 150 peaux par an, mais elle est vacante actuellement. »

2° *Les Tisserands.* — Nous avons déjà vu que les tisserands, comme les cordonniers, formaient une corpo-

ration puissante et avaient une chapelle spéciale dédiée à Sainte Anne, dans l'église Saint-Donat. Chaque maison située en dehors du Bourg avait son métier à tisser le lin et le chanvre ; c'était une occupation lucrative et saine pour les veillées d'hiver. Cette industrie a fini de vivre vers 1900.

3° *Carderie.* — Vers 1830, on a créé une carderie et filature mécanique pour la laine, qui utilise la force hydraulique des moulins de la Capetta et rend encore aujourd'hui de grands services à toutes les ménagères du canton.

4° *Fonderies.* — La guerre de 1914 a amené la création de deux usines, pour la fonte et la fabrication des obus. En 1920, la plus petite a abandonné le travail du fer pour celui du bois, et l'autre continue à travailler la fonte, occupant de 50 à 80 ouvriers.

Coutumes locales.

1° Voici le cérémonial observé *lorsque deux personnes faisaient un pari.* La formule a été trouvée écrite sur une carte à jouer. « Du dernier juin 1671, avons gagé M. de Montpon et moi qu'avant la fin du mois d'août, il aurait nouvelles du R. R. P. P. de la proposition, et pour ce j'ai mis une pistole contre son fusil, à la française, et deux contre sa cavalle ; en foi de quoi avons signé tous deux, à Vons, en présence de ma mère, de ma sœur et de Jacques Charléty. Signatures : de Montpon, de Richard. »

2° *Lorsqu'il y avait un procès entre deux personnes,* on signait, devant notaire, « un traité de paix », ainsi libellé : « En signe de parfait accord, les deux parties se sont donné mutuellement le baiser de paix, en présence de deux témoins ».

3° *A la suite d'un acte de vente,* le vendeur mettait dans la main de l'acheteur « une poignée de terre et une branche d'arbre » (s'il s'agissait d'immeubles) et « une plume à écrire » (s'il s'agissait de meubles), « en signe de réelle et corporelle possession », et cela devant notaire. (Minutes Baud, notaire, 1789, folio 60.)

X. — Mesures et Monnaies.

Tarif des monnaies or et argent qui ont cours déçà la Mer, suivant Edit du 17 février 1717. — (Brochure de l'imprim. Veuve Lafontaine, Annecy.) 1789.

11 deniers font 1 sol, 0 denier, 2 douzains et 3 parties.
1 sol fait 1 sol, 1 denier, 4 douz.
1 florin fait 13 sols, 4 deniers.
2 florins font 1 livre 6 sols, 8 den.
1 pistole de Savoye fait 15 livres 15 sols, 6 deniers.
1 louis d'or vieux fait 16 livres, ainsi que la pistole d'Espagne et de Gênes.
1 louis d'or neuf au soleil fait 19 livres 8 sols et 6 den.
1 Hongre fait 8 livres 15 sols.
1 Sequin fait 9 livres.
1 écu de Savoye ou un écu vieux de France vaut 4 livres 6 sols, 8 deniers.
1 écu aux 3 couronnes fait 4 livres 17 sols 6 deniers.
1 croisat fait 6 livres 8 sols.
1 Patagon fait 4 livres 3 sols.
1 ducaton ou bajoire fait 5 livres 5 sols.
1 philippe fait 4 livres 1 sols, 4 deniers.
1 douzon fait 0 livres 12 sols 6 deniers.

Le poids d'Alby est celui de Rumilly, la livre vaut 21 onces ; à Annecy, elle vaut 24 onces. Le quintal de Rumilly ne vaut que 87 livres 12 onces du quintal d'Annecy.

La mesure du blé est celle de Rumilly ; la coupe vaut 4 quarts, mais trois coupes de Rumilly n'en font que deux de celles d'Annecy.

La mesure du vin et *de l'huile* est la sommée, composée de 70 pots, 56 desquels font la sommée d'Annecy. Le pot d'Alby vaut 16 verres, celui d'Annecy, 12 verres.

Valeur relative de l'argent au cours des deux derniers siècles. — En 1697, une paire de bœufs était estimée 112 florins ; une vache 24 florins et une génisse 12 florins.

En 1789, une vache de 7 ans valait 61 livres, une de

9 ans, 40 livres, une génisse de 1 an, 20 livres ; une mère brebis, 3 livres ou 3 francs.

En 1914, une paire de bœufs, 800 à 1.000 francs, une vache, 400 francs.

En 1924, une paire de bœufs, 8.000 francs, une bonne vache, 3.000 francs.

Quelques prix extraits du Livre de Raison de Rd Lachenal, curé d'Alby, pour l'année 1756 (Arch. Départ., Série E, 71).

Gage annuel du valet de la cure, 42 livres, de la cuisinière, 12 livres. Une paire de souliers pour la domestique, 3 livres ; une sommée de vin d'Alby, 10 livres ; vin de Chautagne, 12 livres ; un aide-maçon, 5 sous par jour ; une livre de veau, 2 sous. Honoraires annuels du vicaire, 45 livres.

CHAPITRE XIII.

Principaux fonctionnaires d'Alby.

I. — Chatelains ou Juges de Paix.

1350, Noble Rolet de la Rochette.
1443, Guillaume de Viuz.
1525, Noble Jean de Richard.
1459, Maître Ribitel.
1601, Verguin Jacques.
1633, Roux Humbert.
1635, Crochon Charles feu Humbert, d'Alby (le Chêne).
1659, Vibert Nicolas.
1669, Ribitel Jean-Claude.
1681, Ribitel Pierre.
1700, Arnaud Jean-Pierre, décédé en septembre 1758.
1738, Garnier Joseph, notaire, résidant à Saint-Félix et décédé à Annecy, le 7 mars 1755.
1793-1816, Baud Joseph-Marie, notaire.
1860, Mugnier Aimé.
1897-1927, Gazel Louis, de Frangy.

En 1927, le poste d'Alby est supprimé, puis rattaché à celui de Rumilly.

II. — Notaires.

Les Archives Départementales, à la Série I. C. IV, 208, 1-2, contiennent une pièce donnant « la place de notaires collégiés fixée rière le bureau d'insinuation d'Alby

en Genevois ; places vendues et à vendre avec nom des acquéreurs jusqu'en juillet 1730 ».

Saint-Donat d'Alby, deux places : Une vendue à Mᵉ Claude Bauquis, en 1715, et revendue à Petel Joseph, d'Héry, en 1725.

Gruffy, une place occupée par Mᵉ Louis Arnaud, en 1719, substituée, en 1719, par Buttin François, laquelle place est changée contre celle de la Tuille.

Viuz, une place acquise par Mᵉ Mauris Claude, domicilié à Annecy, en 1722.

Saint-Félix, une place acquise par Buttin Michel, en 1718, lequel habite Annecy.

Allèves, une place acquise par Falquet Joseph, habitant Annecy.

Une deuxième pièce de la même Série I C. IV, 213, donne un état des notaires en 1749, comme suit :

22 mars 1718, Joseph-Fr. Falquet, du dit lieu d'Allèves: 500 livres.

9 avril 1718, Michel Falquet, d'Annecy, à Saint-Maurice d'Alby : 500 livres.

25 février 1719, François Buttin, d'Annecy à Gruffy : 500 livres.

14 avril 1722, Cl.-Fr. Maurice, d'Annecy à Viuz : 500 livres.

29 janvier 1731, Michel Carlet, d'Annecy à Saint-Maurice d'Alby : 600 livres.

21 janvier 1741, Joseph Garnier, de Chambéry à Alby : 700 livres.

Notaires en fonction en 1768 :

Arnaud Joseph, Paccard François, de Sallanches, et Daviet Jean-François, d'Ugine, tous trois notaires, résidant à Saint-Donat d'Alby. Crochon Etienne, de Chambéry, notaire, résidant à Gruffy.

Noms des notaires :

1342, Aymonet, notaire.

1365, Berthet Vaczonet, d'Alby, notaire à Thônes.

1547, Exertier.
1615, Paria.
1633, Paris Pierre.
1682, Crochon Jean et Ribitel Pierre.
1688, Thomé Pierre, fixé à Marlaché.
1705, Arnaud Louis.
1715, Bauquis Claude.
1729, Petel Joseph.
1733, Arnaud Jean-Pierre (1). 1758, Paccard et Daviet J.-F.
1784, Baud Joseph-Marie, notaire et châtelain.
1790, Gruffy Louis-François.

Etat des minutes d'Alby. — Petel Joseph, d'Héry, 1729; Paccard François, 1746-1749 ; Baud J.-M., 1777-1798 ; Richard J.-Ph. (Gruffy), 1779-1792 ; Cuissin Alph., 1850-1890 ; Cattin Benoît, 1890-1895 ; Murgier Jean, 1905...

Minutes de notaires conservées aux Archives Départementales d'Annecy. 1° *Pour Alby :* Verguin, 1601-1607 ; Baud J.-M., 1774-1819 ; Burdin, 1895-1905 ; Cattin, 1890-1895 ; Cuissin A., 1850-90 ; Paccard François, 1746-1775 ; Petel, 1729 ; Richard J.-Phil. ; Gruffy, 1779-1796.

2° *Pour l'étude de Gruffy-Cusy :* Bontron, 1879-1891 ; Grillery F., 1852-1877 ; Ponet, 1891-1896 ; Raphy Jean, Cusy, 1820-1860 ; Juilland, 1896.

Les Archives Départementales contiennent le Tabellion d'Alby, de 1697 à 1792, sans interruption, en quarante-quatre registres et une table des actes (en deux volumes) contenus dans ces quarante-quatre registres.

III. — Chirurgiens-Médecins.

1665, Fontaine Claude.
1686, Verguin Barthélemi.
1750, Voisin François, natif de Talloires.

(1) Arnaud Jean-Pierre, par son mariage avec Louise Dubettex, était beau-frère de l'Abbé Antoine Dubettex, né à Alby, en 1704, et mort à Nancy, chez le roi de Pologne, où il était Aumônier. (Notes de Mme Lacombe, née Dagand.)

1750, Voisin Georges, son fils.

1782, Dagand Simon-Jean-François, père de Jean-Jacques ci-après.

1808, Rogès Charles, marié à Voisin J., gendre de Voisin G.

1842, Dagand Jean-Jacques et ses deux fils,

François-Simon, mort à 46 ans, en 1854, et

François, mort en 1886, à 71 ans.

1912, Patte et, 1920, Pegaz.

IV. — Syndics et Maires de Saint-Donat d'Alby. —

1601-1610, Brun Jean-Ant. et Reinier Fr.

1615, Crochon Cl.-Humbert et Daviet Jean.

1633, Paccard Maurice et Exertier Pierre.

1667, Exertier Pierre, Crochon Jacques.

1681, Arnaud Jean-Pierre, curial, et Coster Fr.

1688, Verguin Pierre.

1703, Thomé Pierre, notaire.

1738-1740-1792, Chardon Fr. ; Thomé Fr. ; Gouvernon Cl.

1747-1749-1752, Roux Humbert ; Chardon Fr. ; Gouvernon Cl.

1758-1759-1760, Vibert J.-C. ; Daviet Pierre ; Richon Guilaume.

1761-1763-1773, Diligent P. ; Marquet Fr. ; Vittet Henri.

1769-1770-1771, Cochet Fr.; Blanchet M.; Paccard Guil.

1788, Thomé Claude.

Syndics de Saint-Maurice d'Alby.

1633 (Vis. Past.), Mallinjod Jacques et Chardon Claude.

1667, Falcoz François.

1681, Bourgeois Claude.

1738-1739-1740, Bourgeois Henry ; J. Bally ; Humbert Domenge.

1758-1759-1760, Paget Cl. ; Bally, Joseph ; Mallinjoud Pierre.

1769, Paget Claude et, Conseillers : Vittet Jean-Fr. et Bally J.

1773, Mallinjod Pierre, Michel Claude.
1788, Michel Claude.

Syndics et Maires des deux communes réunies.

1790, Domenge Louis, du Bourg.
1792, Reinier Jean-Pierre.
1800-1815, Bourgeois Jean-François et son fis Jean.
1816, Ducret Henri.
1818, Mallinjoud Humbert.
1820, Reinier Claude.
1826, Bourgeois Jean.
1832-1834, Noiton Claude et Noiton Antoine.
1842, Dagand Jean-Jacques, médecin.
1845, Richon Joseph, nommé pour trois ans.
1848, Ducret Louis.
1851, Comte de Thiollaz.
1857, Dagand François, médecin.
1877, Chifflet Joseph.
1878, Dagand François, médecin.
1886, Blanchet Henri.
1896, Reinier Gaspard.
1904, Blanchet Henri.
1908, Vergain Etienne.
1912, Patte, médecin.
1919, Martin Jean.
1924, Long Jean-Claude.

Conseillers généraux du canton d'Alby.

1861 à 1885, Docteur Dagand, maire d'Alby.
1885, Francoz, propriétaire à Viuz.
1905, Berthet, avocat à Annecy.
1918, Martin J.-M., industriel à Alby.
1928, Pégaz, docteur à Alby.

Conseillers d'arrondissement.

1905, Gaime, géomètre à Héry.
1918, Emonet, maire de Gruffy.

Biographie du Docteur Dagand. — Sa famille est originaire d'Allèves, village d'Aiguebelette, où elle possédait pendant tout le moyen-âge le privilège du moulin et du battoir. Entre 1600 et 1700, on trouve trois de ses arrière-grands-oncles, curé à Epercy, archiprêtre à Grésy-sur-Aix, chanoine à Sixt. Le grand-père du Docteur vint se fixer à Alby, en 1782, comme maître chirurgien ; il s'appelait Simon. Son fils Jean-Jacques, né en 1785, fut chirurgien militaire à la fin du Premier Empire, épousa Claudine Grillery, de Gruffy, et se fixa à Alby, pour y exercer la médecine jusqu'à sa mort, arrivée en 1859. Il laissa sa succession à son fils François, né à Alby, en 1815. Ce dernier fit ses premières études de français et de latin avec le vicaire-régent Magnin, devenu évêque d'Annecy, puis entra au Collège Chappuisien. En 1833, il alla à Turin pour suivre les cours de l'Université de Médecine. En 1838, il était reçu Docteur en médecine et philosophie, en 1839, Docteur en chirurgie et, en 1840, il fréquenta la clinique de la Faculté de Médecine de Paris. Il rentra alors à Alby pour exercer la médecine avec son père, fut nommé conseiller municipal en 1848, syndic et maire de 1857 à 1886.

Il organisa une compagnie de pompiers, fonda une société de secours mutuels et une caisse de prêts d'honneur ; il institua une Congrégation de Dames de Charité et fournit un service de médecine gratuite aux pauvres.

Conseiller général en 1861, il fit partie de la Chambre consultative d'Agriculture, du Conseil d'Hygiène et du Conseil de l'Instruction Publique.

Président de la Société des Médecins de la Haute-Savoie, il a fait une étude sur le goître ainsi que différents articles dans les Revues médicales de Grenoble et Chambéry. Il était membre de la Florimontane d'Annecy et de plusieurs Sociétés Savantes.

Le 14 août 1865, il fut nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

En 1884, atteint d'un ostéo-sarcôme au maxillaire

supérieur gauche, il supporta courageusement cette maladie et mourut le 28 octobre 1886.

Alby lui a fait de somptueuses funérailles, relatées dans le journal *Les Alpes*, du 4 novembre 1886. Le 22 février 1904, on plaça à la Mairie d'Alby une plaque commémorative pour glorifier son souvenir.

(Extrait des Archives de la Légion d'Honneur et des notes communiquées par sa fille, Madame Sophie Dagand, Veuve Lacombe.)

CHAPITRE XIV.

Généalogie des Familles propriétaires et établies à Alby en l'année 1928

Pour faire ces généalogies, un travail préliminaire a consisté à relever en abrégé, sur un même registre, tous les actes de baptêmes, mariages et décès, existant depuis 1620 à nos jours. En face des naissances, a été portée la date du mariage, ensuite celle du décès, contrôlées d'une manière certaine dans les registres paroissiaux ou les actes de notaires.

Quand une famille s'est divisée en plusieurs branches, la méthode de l'Armorial a été adoptée. On établit d'abord les générations successives de la branche aînée, en soulignant au passage les membres qui sont devenus chefs d'une deuxième ou troisième branche. On reprend la généalogie de chacune de ces branches, en conservant à son chef le numéro de la génération, dont il est sorti. Ainsi, pour la famille Blanchet : Claude-Louis porte le N° VI, comme son frère Pierre de la branche aînée ; tous ceux des branches suivantes qui portent le N° VII sont donc des cousins-germains ; ceux de la VIII[e] génération sont cousins issus de germains, etc..

Avec cette indication, il sera facile d'établir les parentés, même entre époux et épouse, lorsque l'un et l'autre figurent dans le recueil suivant. Si l'un des époux vient d'une paroisse voisine, la chose est indiquée, d'après les données de l'acte de mariage ou de décès. Les familles éteintes ou qui ont émigré d'Alby ne figurent pas ici.

Abbé Jean-Marie PIOTON

Né à Thonon en 1797 — Curé d'Alby de 1845 à 1873

Chevalier des SS. Maurice et Lazare

Docteur François DAGAND

Né à Alby en 1815

Maire d'Alby de 1858 à 1886 — Conseiller Général de 1860 à 1885

Chevalier de la Légion d'Honneur en 1865

BATON CLAUDE, natif de Bloye, fils de Jacques et Joly Claudine, épousa, en 1823, Blanchet Claudine, fille de Maurice et Nicollin Péronne, dont il eut 3 enfants : Marie, femme de Jean Daviet, du Chêne ; Anne, femme de Viviand P., de Chapéry, et

II. CLAUDE, né en 1823, marié, en 1844, à Domenge Jacqueline, d'Alby, fille de Jean et Bourgeois Jeanne, dont il eut 7 enfants : Jean, marié à Grenoble, eut 6 enfants, et

III. PIERRE, 1885, marié, en 1883, à Gouvernon Jeanne (VII) (1), fille de Marie et Berger Pierrette, eut 4 enfants, dont : Claudius, marié à Paris, et Marie, femme de Briffaz Louis.

BAUD. — Les Registres Paroissiaux signalent cette famille pour la première fois en 1650 : Naissance de Pierre Baud, fils d'Honorable Jean-Louis et de Exertier Péronne, native d'Alby et fille du notaire Exertier Pierre. Parrain, Rd Pierre Baud, curé de Ruffieux-Chautagne et natif de Menthonnex-en-Bornes. Cette famille se multiplia dans l'Albanais, où elle occupa des positions importantes. Baud Joseph-M., notaire à Alby, fut le premier qui devint propriétaire à Alby, par achat de terres à Beauquis P., Exertier Ch., Paris et Ribitel, en 1779. Grâce à un papier de famille, la généalogie peut être établie :

I. GERMAIN, fils de Pierre, marié à Morand Antoinette, propriétaire de la maison forte de la Sauffaz (Saint-Félix), testa en 1719. Il eut 8 enfants (et 27 petits-enfants) qui sont : 1° Claude, marié à Paris ; 2° Laurence, mariée à Mathieu ; 3° Abel, marié ci-après ; 4° Charles ; 5° Jacqueline, mariée à Forest ; 6° Humbert, apothicaire à Saint-Félix, marié, en 1719, à Richard, fille d'un notaire d'Annecy ; 7° Claude, marié à Galissat, de Saint-Félix ; 8° Antoine, chastelain d'Alby, testa en 1720.

II. ABEL, troisième enfant de Germain, fut secrétaire insinuateur et fermier du marquisat d'Alby, épousa Jacqueloux Louise, d'Albens, et eut 4 enfants : 1° Joseph,

(1) Ce numéro VII, en chiffres ramoins indique que Gouvernon Jeanne se trouvera plus loin dans Généalogie Gouvernon, à la VII[e] génération.

l'aîné, marié ci-après ; 2° Jacqueline, mariée à Canet ; 3° Joseph, le cadet, né en 1734, eut un fils Joseph, marié à Ceysérieu, en 1790 ; 4° Antoinette, mariée, en 1739, à Domenge, d'Alby, et remariée, en 1766, à Rassat, de Saint-Sylvestre.

III. JOSEPH, l'Aîné, né à Saint-Félix, marié, en 1748, à Mégeat Philiberte, de la Cluse, eut 3 garçons : 1° Joseph-Marie ci-après ; 2° Jean-Marie, marié à Bouvier C., puis à Josephte X... ; 3° Henri, marié à Lombard, eut 3 garçons.

IV. JOSEPH-MARIE, notaire et châtelain d'Alby, marié à Pillot Anne, eut 7 enfants, dont les six derniers, nés à Alby : 1° Jean-Marie ; 2° Claude, 1778-1817 ; 3° Louise ; 4° Joseph, 1782 ; 5° Anne, mariée, en 1808, à Gruffy Joseph, d'Alby ; 6° Georgine ; 7° Pierre.

V. PIERRE, né en 1788, marié à Canet Marie, eut 9 enfants, entre 1810 et 1827, dont :

VI. HIPPOLYTE-CLAUDE, 1815-1899, marié à Petit Claudine, d'Héry, eut 6 enfants : Jean, 1846 ; Céline, 1849, mariée à Thomé dit Paccard ; Pierre, 1852, menuisier à Rumilly ; Jeanne ; Marie, mariée à Avril, puis à Chaussard ; et

VII. JULES, 1860, marié à Grellier Marie, de Cusy, eut 6 enfants : Hippolyte, ci-après ; Marie, 1895 ; François, 1898-1917 ; Joseph, 1899 ; Louis, 1902 et Jean, 1905.

VIII. HIPPOLYTE, né en 1893, marié à Bochard F., de Bloye, a déjà 5 enfants en 1928.

Croisollet, p. 342, a consacré une notice à Baud J.-M., frère du notaire Joseph-Marie. Recteur et Doyen des Facultés de Louvain, il s'était acquis une réputation européenne, par ses ouvrages de médecine et ses opérations chirurgicales.

Le Dictionnaire du Clergé signale trois prêtres de cette famille : Rd Pierre, curé de Ruffieux, en 1650 ; Rd Joseph, vicaire d'Alby, en 1750, et né à Rumilly ; Rd Humbert, né à Saint-Félix, petit-fils d'Abel, 1754-1829.

BERTONE JOACHIM, né en Italie, fils de Joseph et Carlino Catherine, marié, en 1884, à Perrin Péronne, d'Alby, fille de Charles, eut :

II. JOSEPH, né en 1886, marié, en 1914, à Thomé Marguerite, fille de Jean-Claude dit Paccard, eut : Madeleine, 1916, Jean, 1920.

BLANCHET JEAN, fils de Honeste Jean de la Biolle, marié, en 1656, à Martenod dit Moine Laurita, fille de Donat, d'Alby, et de Brun J. (La famille Moine avait des terres à Chèdes et une maison dans le Bourg.) Ils eurent 3 enfants : Henri, Pernette et

III. FRANÇOIS, marié à Plottier Jeanne, fille d'Henry, d'Alby, en 1690, eut 8 enfants, dont *Antoine, chef de la IIe Branche,* et

IV. JEAN, 1695, marié, en 1720, à Verguin M. fille de Hugon et Girard C., eut 4 enfants et mourut en 1732.

V. CHARLES, 1725, marié, en 1761, à Diligent Claudine, d'Alby, fille de Pierre et Baron F., eut 2 enfants : Henri et Pierre ; se remaria à Mathieu Fr., dont il eut : *Claude-Louis, chef de la IIIe Branche.*

VI. PIERRE, 1762, marchand drapier, marié, en 1788, à Vittet Etiennette dit Richard, fille de Joseph, eut 11 enfants, dont : Jeanne, mariée, en 1828, à Dérippe Maurice ; Pierre, 1806, marié à Bally M. et à Chenal, de Bloye ; et

VII. CLAUDE, 1804-1878, marié à Daviet Françoise, eut 5 enfants, dont *Jacques, chef de la Ve Branche,* et

VIII. HENRI, 1835-1917, marié à Pierregrosse, eut 2 enfants : Claudius, 1875-1898, étudiant en médecine, et Johanny, ci-après ; remarié à Rivet Fr., de Chindrieux, eut 4 enfants : Joseph, notaire ; Henri, 1889, marié à Grellier, de Cusy ; Fernand, 1895, marié à Gaime, de Cusy.

IX. JOHANNY, 1879, marié à Gouge Claudia, eut : Jean, 1906, et Laurence, 1909.

Deuxième Branche.

IV. ANTOINE, fils de François (1702-1763), marié à Collet Cl., eut un fils, Pierre (V), marié, en 1764, à Beauquis J., eut un fils (VI), Joseph, marié, en 1802, à Vittet-Richard A., eut une fille (VII), Georgine, mariée, en 1847, à Murgier Marie, et Claudine, mariée à Lansard Victor.

Troisième Branche.

VI. CLAUDE-LOUIS, fils de Charles, 1776-1856, marié à Matrod Fr., eut 4 enfants, dont : *Joseph, chef de la IV^e Branche,* et

VII. MAURICE, 1807, cordonnier, marié, en 1829, à Noiton Péronne, fille de Jean, eut 6 enfants, dont :

VIII. ETIENNE, 1836-1908, marié, en 1859, à Guillermin M., de Chapéry, eut 7 enfants, dont : Claude, marié à Plantard A., sans enfants ; Louis, 1879-1919, marié à Tessier Clotilde, eut une fille, Simone, 1908.

Quatrième Branche.

VII. JOSEPH, fils de Claude-Louis, 1812-1896, marié à Vergain Marguerite, eut 7 enfants, dont Josephte, 1845-1926, mariée à Mallinjoud Louis, greffier (III), et

VIII. LOUIS, 1842-1917, marié, en 1875, à Vincent M., fille de Joseph, eut 5 enfants, dont : Joseph, 1890, marié à Paris, et

IX. JOSEPH, 1880-1914, marié à Briffaz A., eut : Albert, 1908, et Marie.

Cinquième Branche.

VIII. JACQUES, 1847, ciergier, marié, en 1878, à Vittet J., fille de Marie, eut 3 enfants : Claudia, Jeanne, 1879, mariée à Fontenez Gaston,

IX. LÉON, 1883, marié à Falcoz M., fille de Jean, eut : André 1917, Jean 1920, Robert 1924.

BOURGEOIS DE MASIGNY, famille dont la généalogie, conservée à Montpon, remonte à 1400 et s'établit ainsi :

I. JEAN ; II. CLAUDE ; III. BARTHOLOMÉ ; IV. MAURIS LE CADET^e ; V. FRANÇOIS ;

VI. CLAUDE, marié à Cochet Ph., eut Henry, 1669-1742, curé de Vaulx, et

VII. CLAUDE, marié à Montmasson P^e, eut Anne, mariée, en 1702, à Domenge Jacques, fils de Pierre de Masigny, et

VIII. HENRY, 1681, marié, en 1713, à Mallinjoud E., fille de Claude Bourgeois, d'Annecy, avec 2.000 livres de dot, eut 6 enfants, dont :

IX. JEAN, 1714-1796, marié à Cochet M., eut 10 enfants, dont :

X. FRANÇOIS, 1749, marié, en 1779, à Mallinjoud M.,

fille de Pierre, eut 12 enfants, dont Jeanne, mariée à Domenge Jean, fils de Claude ; Jean, 1787, marié à Chappuis, Veuve Châtel, de Marigny ; et

XI. HUMBERT, 1783, marié, en 1809, à Cavoret, fille de Laurent, eut 5 enfants, dont : Etiennette, 1810-1859, mariée à Reinier Claude feu Cl. ; Joseph-Marie, 1823-1886, marié, en 1845, à Michel Louise, fille de Louis.

XII. ETIENNE, charpentier comme son père, 1819, marié, en 1845, à Chevillard J., fille de Joseph, eut 7 enfants, dont

XIII. JEAN, 1845-1918, marié à Dechêne Ant., eut Alice, mariée à Brachet, de Rumilly.

BOURGEOIS DE CHÈDES. GASPARD, FILS D'AIMÉ, né à Chapéry, épousa, en 1705, Martenod Sébastienne, de Chède, dont il eut 3 enfants, se remaria, en 1719, à Fontaine Pierrette veuve d'Excoffier J., d'Alby, dont il eut 5 enfants : Marguerite, mariée à Miège A., en 1747 ; Etiennette, mariée, en 1763, à Lansard-Marlaché, et

III. IGNACE, marié, en 1734, à Andrevier Jeanne de Chède, eut 6 enfants, dont :

IV. JEAN-FRANÇOIS, 1749, syndic, marié, en 1770, à Boccon Michelle, de Gruffy, sœur de Rd Boccon, curé de Thônes, eut 4 enfants, dont :

V. JEAN, 1772, secrétaire et syndic, marié, en 1804, à Cathiard J., de Leschaux, eut 4 enfants, dont : Jean-François, ci-après ; Marguerite, mariée, en 1804, à Chifflet Antoine ; Marie, décédée chez son oncle Cathiard, curé du Pont-de-Beauvoisin et fondateur des « Sœurs du Rosaire ».

Se remaria, en 1817, à Paris Pierrette, d'Albens, dont il eut 5 enfants, dont : Virginie, mariée à Colomb, de Cusy ; Josephine, mariée au Plot, et Jean, 1820, marié à Avet, de Saint-Félix, père de M^me^ Charansonnet, d'Alby.

VI. JEAN-FRANÇOIS, 1805, marié, en 1836, à Saint-Marcel Josephte, d'Alby, fille de Pierre, dont il eut 7 enfants. Il bâtit la maison actuelle de Chède en 1845 et abandonna le Bourg.

VII. JEAN-*MARIE*, 1846-1893, marié, en 1879, à Travers Josephine, d'Alby, eut 4 enfants : Joseph, Jean, Albert, mort à la guerre, et Lydie.

VIII. JOSEPH, 1880, marié, en 1920, à Domenge Clotilde, fille de Pierre, eut : Jean, 1921, Marie, 1924, Albert, 1927.

BRACHET GERMAIN, fils de MARTIN et Gaime Cl., né à Héry, marié, en 1815, à Mallinjoud Suzanne, d'Alby, fille de Jean (voir cette famille, IV^e^ génération), eut 3 enfants, Josephte, mariée, en 1842, à Chardon Louis (VII) ; se remaria à Montmasson G., dont il eut 2 filles.

III. AMÉDÉE, 1818, marié à Gayme Josephte, d'Héry, eut 8 enfants, dont Jean, institut.; Joseph et Marie, facteurs; et

IV. CONSTANT, 1853, marié à Curtelin Victorine, de Saint-Innocent, eut 5 enfants, dont Josephine, mariée à Thomé Jean ; Jean, instit., marié à Lansard, d'Héry ; Ernest, marié à Annecy ; Philomène, mariée à Richon Pierre ; et Joseph, 1900.

BRIFFAZ EUGÈNE, né à Thiez, marié, en 1885, à Grevex Françoise, d'Alby, fille de Pierre, eut 3 enfants : Antoinette, 1886, mariée à Blanchet Louis (IX) ; Louis, 1889, marié à Baton Marie ; et François, 1898-1927, marié à Robert Eugénie, eut René, 1926.

BRUYERE PIERRE, de Marigny, fils de Jacques, marié, en 1855, à Bourgeois Josephte, d'Alby, fille de Jean (famille éteinte), eut 11 enfants, dont :

III. JEAN, 1868-1920, marié à Excoffier Louise, de Saint-Sylvestre, eut 4 enfants : Claudia, Olga, Marie, 1907, et

IV. MARIUS, 1900, marié, en 1924, à Mathieu Marie, eut : Germaine, 1925, Simonne.

CATTRINI JEAN, né à Saint-Charles, Novare, Italie, en 1864, marié à Falcoz Josephine, fille de Joseph et Vittet M., d'Alby, eut 4 enfants : Marie, 1892, mariée à Faverges ; Victor, mort à la guerre ; François, 1895 ; et Madeleine, mariée à Jacquet, d'Archamps.

CHALANSONNET FRANÇOIS, né à la Biolle, 1865, marié à Domenge Marie, d'Alby, eut : Félicie, 1892, mariée à Verguin Léon, d'Alby, fils de Etienne (VI) ; Augusta, 1901-1926 ; et

II. MARIUS, 1895, marié à Martin Marie, de Saint-Félix, eut Raymond, 1924.

CHAPPUIS HENRY, du village de Bouto, paroisse de Porrentruy, frontière de Bourgogne, marie, en 1644, sa fille Jeanne avec Thomé Jean.

II. CHARLES épouse, en 1657, Reinier J. feu François.

III. PIERRE épouse, en 1690, Vibert J. feu Claude et eut 3 enfants :

IV. CLAUDE-HENRI, marié, en 1714, à Rey Françoise, de Versonnex, eut 7 enfants, dont : Françoise, mariée à Saugny, de Saint-Félix ; Pierrette, 1724-1798, mariée à Falcoz, fils de Charles dit Frirador ; Marie, qui épousa Plottier Michel, d'Alby ; et

V. FRANÇOIS, 1719, marié 1° à Chifflet Péronne, en 1744, eut 2 filles ; 2° à Plottier M., d'Alby, en 1751, eut 4 filles, dont Hiacinthe, mariée à Thomé (Perron) Jean dit You ; 3° à Davoine J., de Viuz, en 1769, et eut un garçon :

VI. PIERRE, 1773, marié, en 1802, à Plantard A., d'Alby, fille de Joseph, et eut 5 enfants, dont : Jean, 1816-1882, marié à Berlioz, de Saint-Girod.

VII. CLAUDE, 1807, marié, en 1831, à Domenge Anne, de Gruffy, eut 10 enfants, dont : Etiennette, mariée à Pingon Joseph, d'Alby, et

VIII. JEAN, 1843, marié à Rey Monique, de Cusy, eut 5 enfants, dont Claude, mort à la guerre, et

IX. JEAN, 1874, marié à Gruffat Victorine, de Saint-Félix, eut : Marie, 1905 ; Josephine, 1908, mariée à Guers Constant, d'Héry ; Jeanne, 1911 ;

X. JULIEN, 1921.

CHARANSONNET CLAUDE, de Marigny, fils de François, marié, en 1824, à Daviet F., de Balmont, eut 10 enfants, dont :

III. JOSEPH, 1842-1910, marié à Plat F., d'Alby, eut 6 enfants ; se remaria à Bourgeois Marie, de Saint-Félix, fille de Jean d'Alby, et eut : Maria, 1894, mariée à Hudry de Lescheraines, et Marcel, 1896, mariée à Murgier Lucie, fille de Gaspard (II).

CHARDON. — Vieille famille, qui a donné à un des villages de Saint-Maurice son propre nom. Une branche s'est établie à Annecy, près du Château, ainsi qu'en témoigne le testament de Rd Chardon Emmanuel, Docteur en théologie et Chanoine de la Cathédrale. Ce document, dont le texte intégral est conservé aux Archives Départementales, E. 35, fut passé devant notaire, le 2 août 1692. Le pieux Chanoine nomme comme héritier universel « Notre-Seigneur Jésus-Christ, rédempteur de mon âme, dans la personne de ses pauvres ». Il lègue toute sa fortune à l'hôpital d'Annecy, sauf le capital nécessaire à la « fondation de deux bourses pour l'éducation de deux pauvres enfants de la ville, capables de pouvoir étudier et se rendre bons ouvriers pour le service de ce diocèse, le tout en conformité de l'établissement des Enfants d'Estrembières, selon la fondation de M^me^ feu Clémence de Genève ». « La jouissance de ces bourses sera donnée aux descendants de la famille Chardon, d'Annecy, ensuite à celle d'Alby, dont je crois que la famille d'Alby est la tige de celle d'Annecy. » Ces deux bourses ont passé du Collège Chappuisien au Lycée Berthollet.

Le Chanoine susdit avait un frère, curé de Musièges. On compte quatre autres Chardon, nés à Annecy, devenus prêtres, dont deux curés de Saint-Maurice d'Alby. La famille d'Alby a fourni deux prêtres, dont l'un était vicaire de Grésy, en 1620, et l'autre mourut curé de Saint-Girod, en 1808.

Entre 1668 et 1685, les Registres Paroissiaux accusent sept mariages de garçons, dans cette famille, et la tabelle de 1730 en énumère six familles.

I. CLAUDE-HUMBERT épouse, en 1676, sa cousine issue germaine, Noiton.

II. JOSEPH, marié, en 1715, à Girard Marie, eut 6 enfants, dont : Claude, 1726-1808, curé de Saint-Girod ; Antoinette, mariée à Martin Maurice dit Grinjon ; et

III. JEAN-BAPTISTE, 1729, marié, en 1757, à Domenge Pernette feu François (III), eut un fils :

IV. GUILLAUME, marié, en 1778, à Richon Rose feu Guillaume (III), eut 5 enfants, dont :

V. PIERRE, cordonnier, marié à Collet Jacqueline, eut 6 enfants, dont LOUIS, *chef de la deuxième Branche*, et

VI. JEAN, marié, en 1832, à Plottier Josephte, fille de François, eut 8 enfants, dont : Louise, mariée à Grevex Pierre (II) ; Françoise, mariée à Vittet Jean-Claude (Parisien) (IV), et

VII. AMÉDÉE, 1850, marié à Murgier Jenny, fille d'Etienne (II), eut 8 enfants, dont : François, marié à Péguin, d'Annecy ; Jean, 1894, marié à Mossire, de Saint-Félix ; et

VIII. JOSEPH, 1894-1926, marié à Terrier Claudia, de Versonnex, eut : Louis, 1921, Marius, 1922, et Robert, 1925.

Deuxième Branche.

VI. LOUIS, FILS DE PIERRE, 1816, marié, en 1842, à Brachet Josephte, fille de Germain (I), eut 6 enfants, dont

VII. HUMBERT, 1863, marié à Lyard Louise, de Mûres, eut un fils :

VIII. VICTOR-JOSEPH, 1906.

CHATENOUD NICOLAS, marié à Favre Françoise, eut Marie, qui épousa Richon Joseph (V).

II. JOSEPH, né à Marcellaz, 1867, marié à Fromaget Angeline, de Quintal, eut 8 enfants, dont : Marie, marié à Fontaine Lucien ; Henri, Gilbert.

II. PIERRE, né à Chapéry, en 1867, fils de Nicolas, marié à Déruaz J., de Chavanod, eut 2 enfants : Claudia, 1892, mariée à Vincent Georges ;

III. FRANÇOIS, 1888, marié à Descombes Josephine, fille de Jean, eut : Fernande, 1915, Georges, Odette, Marcel, Juliette, Colette, Madeleine.

CHIFFLET JEAN, épouse, en 1657, Bonjean Claudia.

II. PIERRE, épouse, en 1694, Dubetex Marie, d'Alby, et eut 10 enfants :

III. MAURICE, 1705, marié, en 1732, à Marquet Fr., fille de Pierre (I), eut 7 enfants, dont Jeanne, mariée à Noiton (IV), et

IV. CLAUDE, 1741, marié, en 1774, à Thomé Marie, fille de Jean-Louis (V), eut 7 enfants, dont :

V. ANTOINE, 1789, marié, en 1824, à Bourgeois Marguerite, fille de Jean (V), eut 3 enfants, dont Marie, mariée à Travers, d'Alby, et

VI. JOSEPH, 1833, marié à Saint-Marcel Nicole, eut 5 enfants, dont Marie, religieuse à Bourg (Saint-Joseph) ; Josephine, mariée à Versonnex ; Françoise, mariée à Sevrier ; Clotilde, 1874, mariée à Mallinjoud François (VI).

VII. JOSEPH, 1877, marié à Fromaget, de Quintal, fut tué à la guerre et eut Emma, 1913.

COCHET ANDRÉ, d'Epersy, fils de Claude et Clerc F., marié, en 1820, à Thomé Marie, fille de Jean-Fr. (V), eut 2 enfants, dont :

III. CLAUDE, 1862, marié à Maillet Marie, de Sales, eut 5 enfants : Jeanne, 1893, Léontine, Eugène, Marie, Jean.

COMOZ JOSEPH, 1874, né à Boussy, fils de Jean et Rassat M., marié à Reinier Marie, fille de Gaspard (IV), eut 2 enfants : Joseph, 1901, et Antoinette, 1902.

COTTIN JEAN, né à Saint-Jorioz, 1874, fils de François et Pugin Fr., marié à Bertherat Clotilde, de Saint-Martin, eut 2 enfants : Franceline et Pierre, 1909.

COTTIN FRANÇOIS, frère du précédent, 1878, marié à Vincent Jeanne, fille de Joseph (II), eut 2 enfants : Angèle, 1909 ; Jean, 1916.

CUISSIN ETIENNE, né à Melun, maître de Postes, marié à Dallet Fr., de Chambéry, eut Alphonse, notaire, et

II. JOSEPH, 1827-1915, marié, en 1861, à Paris Marie, fille de Jean (III), eut 3 filles : Marie, 1862, mariée à Prudhomme Fr., ingénieur ; Célestine, 1867-1903, et Félicie, 1863, mariée à Cattin Benoît, notaire.

CATTIN BENOIT, notaire, marié à Cuissin Félicie, eut : Charles, 1888, officier, marié à Grommier, d'Annecy ; Félix, docteur, marié à Deschamps, d'Aix ; Albert, 1892, séminariste, tué à la guerre ; Madeleine, 1895, et trois autres enfants nés à Annecy.

DAVIET (LE CHÊNE) JEAN, né à Chapéry, en 1826, fils d'Antoine et Domenge Jeanne, marié, en 1856, à Daviet J., de Vieugy, eut 3 enfants : Jean, 1867-1924, prêtre du Prado ; Eugénie, mariée à Ducret, de Mûres ;

II. HIPPOLYTE, 1864, marié à Blanc Josephte, fille de Jean et Bouvier Marie, eut 8 enfants : Alphonsine, 1896, mariée à Vincent Pierre ; Eugénie, religieuse à Chavanod ; Marthe, Marcel, François, Marie.

DAVID LOUIS, marié à Goury Eugénie, fille de Jean et Servettaz J., eut : Josephine, 1884, et Claudius, 1890.

DERIPE CHARLES, tailleur d'habits, né à Ansigny-Albens, fils d'Humbert et Andrevier Claudine, marié à Tillet Etiennette, fille de Maurice (II), eut 7 enfants, dont: Jeanne, 1802-1871, mariée à Noiton Jean (VI) ; Antoine, marié à Pollier M. ; HENRY, *chef de la IIe Branche ;*

II. MAURICE, 1800, marié, en 1828, à Blanchet Jeanne, fille de Pierre (V), eut Jeanne, 1829-1906 ; se remaria à Gouvernon Georgine, fille de François (III), et eut 6 enfants : JOSEPH, *chef de la IIIe Branche*, et

III. JEAN, 1831, marié, en 1859, à Thomé Etiennette, fille de François (V), eut 8 enfants : Jean, 1862 ; Joseph, 1863-1924, et Henry, 1866, prêtres ; François, 1868, marié à Martin Josephine, eut une fille, Marie, qui épousa Thomé Romain en 1925 ; Maurice, 1870, établi à Genève ; Louise, 1880, mariée à Mallinjoud F. (IV) ; Julienne, 1872,1920, et

IV. ALPHONSE, 1875, marié à Dérippe J. fille de Jean (IV), eut : Jean, 1914, Madeleine, 1921.

Deuxième Branche.

II. HENRY, 1809-1874, fils de Charles, marié à Daviet Josephte, en 1835, puis à Reinier Jeanne, fille de Claude, en 1852, eut :

III. JEAN-MARIE, 1853, marié, en 1878, à Reinier Mariette, fille d'Etienne (IV), eut : Johannès, instituteur ; Jeanne, mariée à Dérippe Alphonse (IV).

Troisième Branche.

III. JOSEPH, 1840, fils de Maurice, marié à Julliard Thérèse, de Gruffy, eut 10 enfants ; Georges, 1870, marié

à Annecy ; Etiennette, 1871, mariée à Vincent Jean (III); Josephine, 1874 ; Marïe, mariée à Pollier, de Mûres ; Joseph, prêtre ; Félix, 1885, marié à Boccon, de Mûres ; François, 1895, marié à Duret, de Beaufort.

DOMENGE. — Une branche de cette famille faisait partie de la bourgeoisie d'Alby et Chambéry. Ignace, Maître cordonnier, épousa, en 1688, Thomé C., fille du notaire Pierre et de D[lle] J. de la Faverge. Son fils aîné, François, 1690, fut Auditeur de guerre au Régiment de Savoie, Commis des Gabelles et Avocat à Chambéry ; Louis, 1710, marchand à Turin, fit une fondation de 9.000 livres, pour un vicaire-régent. Cette famille doit être éteinte.

En 1644, il existait deux grandes familles qui se perpétuent : Celle de la Croix-Rouge et celle de Masigny.

DOMENGE DE LA CROIX-ROUGE. — I. FRANÇOIS, fils de Jean, à feu Jacques, 1687, marié, en 1715, à Moine Fr., d'Alby fille de Jean-Baptiste, eut 8 enfants, dont : Pierrette, 1728, mariée à Chardon J.-B. (IV), et

II. JACQUES, 1720, maître charpentier, marié, en 1739, à Falcoz, fille de Jean-Fr. (I), eut 6 enfants, dont Jeanne, 1746, mariée, à Marquet Joseph (III) ; Henri, marié à Gouvernon M. (III) ; Claude, fixé à Saint-Félix, et

III. HUMBERT, 1743, marié, en 1769, à Michel Antoinette, fille de feu Claude (V), eut 6 enfants, dont Jeanne, mariée à Vittet; des Granges (IV), et

IV. HENRY, 1774, marié à Vittet Jeanne, fille de J.-Fr. (III), eut 7 enfants, dont : PIERRE, *chef de la branche de Mouly;* Claudine, mariée à Vittet Pierre (IV), et

V. JEAN, 1806, tisserand, marié, en 1835, à Bourgeois Josephte, fille de Pierre d'Alby-Masigny (X), eut 8 enfants, dont : Joseph, 1840-1925, marié à Dagand, d'Allèves, père de Blaise, 1900, de Victorine, mariée à Lépine, de Perrignier ; Jeanne, mariée à Bolliet J., de Bloye ; Claudia, mariée à Bolliet C., de Bloye ; François, 1851-1926, marié, aux Gagères, à Besson Jeanne, de Mognard, père de Josephine, mariée à Delorme, de Mognard ; Marie, mariée à

Jacquet, de Vallières ; Philomène, mariée à Cochet, du Montcel ; Hippolyte, 1898.

VI. Henry, 1836-1897, marié à MassonV F., de Viuz, eut 4 enfants, dont: Claudia, mariée à Aix; Alphonse, 1887, marié à Marquet Hélène, et

VII. Louis, 1881, marié à Vagneux Marie, eut : Alphonsine, 1913 ; Henry, 1921.

Deuxième Branche. Mouly.

V. Pierre, 1819, fils d'Henri, marié à Charansonnet Fr., de Saint-Félix, eut: Josephte, 1858, mariée à Falcoz de Masigny ; Alphonse, 1860 ; Joseph, tailleur à Rumilly, et

VI. *Jean*, 1866, marié à Lansard Françoise, de Montconon, eut Albert, 1902 ; Alphonse, 1904 ; Marcelle, 1909 ; Angèle, 1913.

DOMENGE de Masigny. — I. Jean-Antoine, marié à Gaymoz Jeanne, eut, en 1644, Jean, qui épousa une Chaumontet, de Sion, et se remaria, vers 1687, à Reynier Amédée, eut : Etiennette, mariée à Just Paris ; Pernette, mariée à Thomé Guill. ; François le cadet, marié à Daviet Claudine ; Ignace, 1684 ; Jean-Cl. ; Pierre, et

II. François, l'aîné, marié à Tillet dit-Mattel Françoise, eut :

III. Humbert, 1703, marié, en 1739, à Mallinjoud Philiberte, eut : Jean, 1747, marié à Vittet Ant. à feu François ; Claude 1760, marié à Chardon Jeanne, puis à Vergain Louise, et

IV. Joseph, 1754, marié, en 1779, à Petit Claudine, fille de Pierre, eut Claudine, mariée à Vittet, de Masigny (IV), et

V. Guillaume, marié, en 1799, à Thomé Jacqueline, fille de Claude, eut 10 enfants, dont : Humbert *chef de la deuxième Branche ;* Jeanne, 1810-1901, mariée à Fenoux Balthazard, et

VI. Claude, 1804, marié à Viviand Marie, eut 7 enfants, dont :

VII. Jean-Marie, 1850, marié à Paget Claudine, eut 6 enfants : Caroline, mariée à Guédy, puis à Milloz ; Josephine, mariée à Milloz ; Charles, 1890, marié à Lescheraines ; Joseph, 1881-1925, marié à Lyon ;

VIII. ANTOINE, 1875, marié à Fontaine Claudine, de Marcellaz, eut

IX. LUCIEN, 1923

Deuxième Branche.

VI. HUMBERT, 1813-1889, marié à Vittet Marie, fille de Claude, eut 3 enfants, dont :

VII. JOSEPH-MARIE, 1850, marié, en 1877, à Bourgeois Jeanne, fille d'Etienne, eut 12 enfants, dont : Jeanne, mariée à Paris ; Pauline, mariée à Vittet Emmanuel ; Joseph, 1901, marié à Prunier, d'Alby;

VIII. ALBERT, 1892, marié à Masson Marie, de Viuz, fille de Louis et de Richon F., d'Alby, eut René, 1926.

Troisième Branche.

Cette branche quitta Masigny (maison Veuillet actuelle) pour se fixer sur la route d'Héry (Montconon), en 1822. (Tradition de famille.) Il a été impossible de la rattacher d'une manière sûre aux précédentes.

I. FRANÇOIS DE MASIGNY (fils de Guillaume, d'après la tradition) mourut en 1840, âgé de 60 ans. Il avait épousé Collomb Claudine.

II. JOSEPH, cordonnier, marié, en 1837, à Rassat Jeanne, fille d'Etienne (II), eut 4 enfants, dont : Etiennette, mariée à Michel François (IX) ;

III. JOSEPH, 1843, marié à Paget Claudine, de Saint-Félix, eut : Joseph et

IV, JEAN, tué à la guerre, marié à Goddard Marie, de Boussy, eut Marthe, 1911.

DOMENGE DIT GUIGON. — I. CLAUDE, d'Héry, fils de Claude et de Beauquis Ant., marié, en 1735, à Guerre Benoîte, d'Albens, eut 4 enfants, dont : Claudine, mariée à Vittet J.-F., des Granges (III), et

II. JOSEPH, 1737, marié, en 1756, à Garnier Pernette, fille de Laurent (II), eut 8 enfants, dont : Claude, marié, en 1779, à Vergain L.; ANTOINE, *chef de la deuxième Branche,* et

III. MICHEL, 1762, marié, en 1783, à Thomé Claudine, fille de Louis (V), eut 5 enfants, dont : Jacqueline, 1784, mariée à Marquet Henri (IV) ; Jean, 1787, marié à Filliard,

de Mûres ; François, 1794, marié à Vettier, de Mûres, et

IV. Joseph, 1799, marié à Rassat Claudine, fille d'Etienne (II), eut 7 enfants, dont : Claudine, 1824, mariée à Vincent Joseph (II) ; Claude, 1828, marié à Vergain Josephte, fille de Jean, et

V. Joseph, 1821, marié à Bourgeois Jeanne, fille de Jean, eut 5 enfants, se remaria à la veuve de son frère Claude et eut

VI. Etienne, 1873, marié à Gaime Léonie, d'Héry, eut Marie, 1906.

Deuxième Branche.

III. Antoine, 1772-1846, marié à Thomé Françoise, fille de Jean-Louis (V), eut 5 enfants, dont Jean, 1802-1880, marié à Ransonnet Jeanne.

IV. Claude, 1798-1871, marié, en 1825, à Bontron Madeleine, fille de Guérin, eut 3 enfants, dont :

V. Pierre, né à Viuz, marié, en 1865, à Segay Jeanne, de Chapéry, eut 5 enfants, dont : Marie, mariée à Annecy ; trois filles mariées à Annecy ;

VI. Pierre, 1868, marié à Rassat Marie, fille de François (III), eut 4 filles, dont : Clotilde, 1895, mariée à Bourgeois Joseph (VIII); Josephine, 1899; Thérèse, 1901.

DOMENGE dit Boivial. — I. Jacques, marié à Christin Marie, eut :

II. Pierre, 1756, marié à Thomé Marguerite, fille de Claude, eut :

III. Pierre de Boivial, 1793, marié à Chevalier Justine, de Chapéry, eut 12 enfants, dont : Maurise, mariée à Fantin, et

IV. Maurice, 1841, tailleur, marié à Bruyère Josephte, de Marigny, eut 6 enfants, dont Pierre, 1866, marié à Marigny ; Césarine ; Barthélemi ;

V. Joseph, 1880, marié à Poex Jeanne, de Bloye, eut : Marie, 1923 ; Maurice, 1925.

DOUARRE Henri, né à Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre), marié à Biscarat Marie, fille d'André et de Servettaz Jeanne (de Chède) (III), eut Jeanne, née à Lyon, 1906, mariée, en 1928, à Goury Léon (II).

DUCRET. — En 1738, cette famille possédait deux maisons à Beaunoyer et une au Bourg, payant 17 livres de taille.

I. CLAUDE, marié à Constantin Claudia, eut 9 enfants, dont :

II. PIERRE, 1649, marié à Codevy Perrette, eut 6 enfants,

III. JOSEPH LE CADET, 1692, marié à Rosset Charlotte, eut 13 enfants, dont : François, 1747, devenu curé d'Usinens, est mort en 1799 ;

III. HUBERT, FILS DE PIERRE, frère du précédent, marié à Dunand Antoinette, eut 7 enfants, dont : Claude, 1723, devenu curé de Marcellaz, mort à Alby, en 1807, et

IV. PIERRE LE CADET, 1740, marié à Parenthoux Catherine, eut 7 enfants ;

V. HENRI, 1774, marié à Richard Jeanne, eut 7 enfants, dont :

VI. LOUIS, 1821, géomètre, marié à Dunand Elisa, eut 2 filles : Josephine, 1848, et Zoé, 1851, mariée à Ducret d'Albens, père de Raoul.

FALCOZ DE CHÈDE. — I. BARTHÉLEMI, fils de François, de Saint-Maurice, et de Quintallet Humberte, né en 1655, marié à Coster Jacquemine, eut 6 enfants, dont : Jean-François, établi à la Croix-Rouge, marié à Mallinjoud Henriette, testa en faveur de sa fille Louise, mariée à Jacques Domenge (II) ; Maurice, marié à Roux, de Chapéry, et

II. FRANÇOIS, 1677, marié à Thomé Humberte, fille de Louis, eut 2 enfants, dont :

III. PIERRE, 1727, marié à Rassat Fr., eut 7 enfants, dont :

IV. FRANÇOIS, 1764, marié à Thomé Josephte, fille de Jean-Louis (V), eut 7 enfants, dont :

V. FRANÇOIS, 1805, marié à Dérobert Péronne, de Menthonnex, eut 4 enfants, dont : Marie, mariée à Vergain Etienne (V) ; Catherine, mariée à Mallinjoud Claude (VI), et

VI. GEORGES, 1842, marié à Jument Françoise, de Saint-Girod, eut 4 enfants, dont : Maurise, mariée à Cusy ; Josephine, mariée à Laravoire, de Saint-Eusèbe ; Jean, marié à Saint-Eusèbe, et

VII. HENRY, 1886, marié à Bosson Marie, de Vallières, eut Marcel, 1922.

FALCOZ DE SAINT-MAURICE. — I. GUILLAUME, marié à Mermet A., eut

II. JEAN, né à Saint-Mauris, habitant Vons, marié à ....., eut 5 enfants, dont :

III. CLAUDE, né à Héry, marié, en 1706, à Charles Emmanuella, de Vons ;

IV. JEAN-FRANÇOIS, né à Marigny, marié, en 1750, à Albert Maurise, eut : Pierre, habitant Saint-Sylvestre, épouse, en 1793, Servettaz Pétroline, fille de Charles (I) ; Joseph, né à Saint-Félix, habitant Héry, chez son oncle et parrain, Joseph Saint-Marcel, dont il hérita, et

V. LOUIS, fils de Jean-François et de Saint-Marcel, d'Héry, marié à Charléty Péronne, eut 5 enfants, nés au village des Granges, ferme des Ribitel-Baud, entre 1798 et 1807, dont :

VI. JOSEPH, marié à Cessens Nicolarde, de Saint-Félix, eut 17 enfants, dont : Marguerite, mariée, en 1850, à Rey, de Cusy ; Claude, 1829-1911, marié à Blanchet Claudine (VI); Pierre, 1831, marié à Montmasson M.; Augustin, 1833, marié à Domenge Josephte, fille de Joseph, eut une fille; Louise, 1839-1915, mariée à Rassat Marcellin (II); JOSEPH, *chef de la deuxième Branche*, et

VII. GASPARD, 1820-1899, marié, en 1851, à Richon Françoise (IV), eut 3 enfants, dont :

VIII. JEAN-MARIE, 1854-1908, marié, en 1887, à Domenge J. de Mouty (V), eut : Louise, 1890, mariée à Lansard, d'Héry, et Josephine, mariée à Blanchet Léon (VIII).

Deuxième Branche.

VII. JOSEPH, 1823-1902, marié à Vittet Marie, fille de Joseph, des Granges, eut 7 enfants, dont : Josephine, 1864, mariée à Cattrini, d'Alby ; Victor, 1866, marié à Saint-Félix, et

VIII. FRANÇOIS, 1860, marié à Falcoz Josephine, fille d'Augustin (VI), eut un fils tué à la guerre.

FONTAINE HENRI, né à Marcellaz, 1823, fils de Jean-Baptiste et Tranchant Claudine, marié, en 1847, à Rassat Maurise, d'Alby ; fille de Jean et Roux Françoise, eut un fils,

II. JEAN-CLAUDE, né à Marcellaz. marié à Philippe Marie, de Saint-Sylvestre, eut : Jean-Marie ,1886, et

III. LUCIEN, 1888, marié à Chatenoud Marie, d'Alby, fille de Joseph.

FORAY JOSEPH, né à Mûres, en 1853, marié à Domenge Rose, d'Alby, fille de Germain, eut Léon, 1883, marié à Laperrousaz Philomène ; remarié à Dumarais Marie, de Chainaz, eut : Cyrille, 1887, marié à Janin Marie: Angèle, 1898, mariée à Gruffy Marius (III).

GARCIN CLAUDE, né à Balmont, marié, en 1864, à Long Josephte, d'Alby, fille de Claude, eut 8 enfants, dont:

II. PIERRE, 1877, marié à Porcheron Marie, fille de Louis, eut Claudia, en 1910.

GARNIER JACQUES, marié, en 1670, à Bally Hélène.

II. PIERRE, 1675, marié, en 1700, à Thomé Jeanne, d'Alby, fille de Maurice, dit Francillod.

III. PIERRE 1712, marié, en 1741, à Paget Louise, eut 6 enfants, dont :

IV. GUILLAUME, 1748-1805, marié à Bruyère Alexandrine, de Saint-Marcel, eut 5 enfants, dont : Michel, marié à Armand A., de Saint-Sylvestre, et

V. GERMAIN, marié à Dérobert Françoise, eut 5 enfants, dont : Antoinette, mariée à Miège, de Cusy ; Josephte, mariée à Thomé Jean (VII) ;

VI. HENRI, 1815-1888, marié à Grellier Félicité, de Cusy, eut 8 enfants.

VII. FRANÇOIS, 1840, marié à Martin Jeanne, d'Héry, eut : Josephine, 1885, mariée à Vittet Paul (VI) ; Jeanne, 1887, mariée à Aix, et

VIII. JOSEPH, 1882.

GENOUD JEAN, né à Marigny, fils de Clément et Servettaz Louise, marié, en 1828, à Daviet Marie fille de

Jean (I) d'Alby, eut 5 enfants, dont : Marie, mariée à Gruffy Antoine (V), et

II. Joseph, 1836-1916, marié à Travers Placide, de Gruffy, eut Jeanne, mariée à Guebet, d'Alby ; Lucien, marié à Héry, et

III. Camille, 1881, marié à Dancet Antoinette, eut Marguerite, 1925.

GOURY François, fils de Bernard, né à Mognard, marié à Baussan Françoise, de Contamine-sous-Marlioz, eut 9 enfants : Jeannette, 1841, mariée, en 1861, à Richon Jean (V) ; Josephte, mariée à Thomé Marie (VI) ; Josephine, mariée à Vincent Henri (VI) ; Françoise, mariée à Vincent Joseph, frère du précédent ; Georgine, mariée à Vincent Louis (III) ; Etiennette, 1851, mariée à Lansard Jean (I) ; Georges, huissier, 1853-1907, marié à Matrod Marie, ne laisse pas de garçons, et

II. Joseph-François (1855-1914), marié à Masson Mélanie, de Viuz, eut 7 enfants : Jeanne, mariée à Raynaud Claude ; Alice ; Joseph, 1888, lieutenant, tué à la guerre ; Georges, 1888, professeur, marié à Baud, d'Evian ; Marthe, 1891, mariée à Saultier, de Viry ; Léon, 1896, marié à M. Douarre, d'Alby.

GOUVERNON Gervaix, marié, en 1636, à Laliard Mia, eut 5 enfants, dont :

II. Symphorien, 1658, marié à Cassod Claudia, eut 6 enfants, dont : Marie, mariée à Goury Claude ; Pétronille, mariée à Rivollet, de Saint-Félix, et

III. Claude, 1702, marié à Delavy Claudine, eut 12 enfants, dont : Pierre, 1725-1767, marié à Charrier Claudine ; Ignace, marié à Fosserier, d'Héry, père de François, marié à Vincent, en 1802, qui fut père de Georgine, mariée à Dérippe Maurice (II); Jeanne, mariée à Thomé J.-Fr. (V), et

V. Ignace, 1761, marié, en 1785, à Gruffaz Benoîte, de Rumilly, laquelle cachait des prêtres pendant la Révolution, dans son four, maison actuelle de Couterand. Ils eurent 8 enfants, dont : François, 1793-1873, marié,

en 1820, à Gruffy Claudine, fille de Louis, notaire (I) ; Pierrette mariée à Ramaud, d'Allevard, et

VI CLAUDE, 1794-1865, marié à Charvin Jeanne, de Rumilly, eut 7 enfants, dont : Alphonse, 1822-1905, marié à Pollier Anne, de Mûres, eut 9 enfants : Joseph, hôtelier à Paris ; Jean, instit. ; Félix, marié à Chambéry ; Marie, mariée à Béchet.

Marie, 1825,marié à un hôtelier de Culoz ; Josephine, mariée à Pillet, du Châble, et

VII. JOSEPH-MARIE, 1837-1893, marié à Devens Marie, d'Héry, eut 6 enfants, dont : Alphonsine, 1871, mariée à Veuillet Claude ; Charles, 1880, mort à la guerre ; Jean et Joseph ;

VII. JEAN-MARIE, 1821, marié à Berger Pierrette, de Chanaz, eut 9 enfants, dont : Péronne, mariée à Ostier, de Talissieu ; Jeanne, mariée à Baton Pierre (II) ; Jean, marié à Lyon ; Josephine, mariée à Métral, de Viuz, et

VIII. JOSEPH, 1855-1895, marié à Matrod Eugénie, père de 6 enfants.

GUEBET JEAN-MICHEL, né à Onnion, marié, en 1863, à Gouvernon Josephte, fille de Joseph, eut 2 enfants, dont :

II. LOUIS-JEAN, marié à Genoud Jeanne (II), eut : Marcel, 1918 ; Germaine, 1920.

GREVEX MAURICE, fils de François, né à Marigny, marié à Gay Claudine, eut 6 enfants, dont :

II. PIERRE, marié, en 1857, à Chardon Louise (VII), eut 7 enfants, dont :

III. JOSEPH, 1877, marié à Reinier F., de Mûres, eut : Louise, 1905 ; Pierre, 1908 ; Emilienne, 1917.

GRUFFY DU PONT-NEUF. — Famille originaire de Quintal.

I. CLAUDE, hôtelier, fils de Philibert, marié à Vergain Françoise, eut 8 enfants, dont l'aîné, Louis, 1756, fut notaire, et

II. MARC, aubergiste, marié à Annecy, en 1784, à Mallinjoud Maurise, eut

III. JOSEPH, marié, en 1808, à Baud Anne (IV), eut 3 enfants : Marie, mariée à Reinier Jean-Pierre ; Maurise, mariée à Paris Jean (VI), et

IV. MARIE, marié *à Baud Josephte, de Rumilly*, eut 9 enfants, dont :

V. ANTOINE-JOSEPH, 1853-1906, márié, en 1878, à Genoud Marie (I) eut 3 enfants : Josephine ; Joseph, 1884 ; et Jeanne, mariée, en 1923, à Pannetier, de Dingy.

GRUFFY DU PONT-VIEUX. — I. JOACHIM, né à Quintal, fils d'Alexis, épousa, en 1812, Vergain Françoise, fille de Joseph, d'Alby, et eut 5 enfants.

II. FRANÇOIS, 1822-1855, tailleur, marié, en 1849, à Martin Jeanne (IV), eut 3 enfants, dont :

III. JOSEPH, 1852, marié à Excoffier Marie, de Marcellaz, eut 9 enfants : Joannès, 1882 marié à Seyssel ; Jeanne, 1889 ; Joseph, 1891, marié à Tournier, de Mûres ; Ernestine, 1883, mariée à Paris ; Josephine, 1896 mariée à Mercier Marie (II) ; Marius, 1898, marié à Foray Angèle (II) ; Albert et Marthe.

JUGE FRANÇOIS, de Marcellaz, fils de Claude, marié, 1789, à Perrin Jeanne, d'Alby, eurent Henry et Humbert, célibataires, qui laissèrent leurs biens à leur oncle :

I. JEAN, frère de FRANÇOIS, marié à Beauquis Françoise, eut 3 enfants :

II. VICTOR, 1815-1857, marié à Rey Claudine, d'Albens, eut 2 enfants : Humbert, 1876, mort à la guerre ; Jeanne, mariée à Millet, de Gruffy.

LANSARD JEAN à feu CLAUDE, né à Héry, achète, en 1672, une maison au Bourg d'Alby.

I. JEAN, marié, en 1711, à Bourgeois Françoise, d'Alby, eut

II. LOUIS, marié à Charrier Fr., eut 9 enfants, dont : Philibert, 1731-1833, marié à Mallinjoud Pierrette; Jeanne, mariée à Noiton, et

III. FRANÇOIS, 1737, marié, en 1763, à Bourgeois Etiennette (II), eut :

IV. ANTOINE, tailleur d'habits, marié, en 1784, à Falcoz Jeanne, d'Alby ;

V. HYACINTHE, 1798-1864, marié, en 1821, à Thomé Jeanne, fille de Jean-Pierre, eut : Antoinette, mariée, à Reinier Etienne (IV) ; Pierrette, 1827, mariée à Prosper Fournier, d'Annecy ; et

VI. VICTOR, chapelier, 1831, marié, en 1859, à Blanchet Claudine (II) eut : Josephine 1860-1924, mariée à Vincent Félix (II), et

VII. MARIE-JOSEPH, 1861, établi à Paris père de deux garçons.

LANSARD DE MONTCONON. — I. JEAN, né à Marigny, fils de Victor et Cochet Françoise, marié, en 1875, à Goury Etiennette (I), eut : Georgette, mariée à Rittaux ; une fille mariée à Miège, de Sales ; Françoise, mariée à Domenge Jean (VIII) ; Hélène, mariée à Laperrousaz Joseph, du Chêne (II) ; une fille religieuse de Saint-Joseph, au Brésil ; Jean-Marie, mort curé d'Epersy, 1927 ; Victor, mort à la guerre, et

II. FRANÇOIS, 1881, marié à Gay Antoinette, de Rumilly, eut : Hélène, 1911, Claudia, Jean, Marie, Madeleine, Victor, Joseph 1925.

LANSARD DE MASIGNY. FRANÇOIS, né à Héry, 1883, marié à Falcoz Marie (VIII), eut : Lydie, 1910, Léon, 1913.

LAPERROUSAZ JEAN-MICHEL, né à Viuz, 1853, marié à Rouchon Emélie, de Chapéry, eut 8 enfants, dont : François, 1884, marié à Chappaz, d'Annecy ; Jules et Arthur, morts à la guerre ; Philomène, mariée à Foray Léon (II) ; Juliette, 1906, religieuse de Saint-Joseph ; et

II. JOSEPH, 1886, marié à Lansard Hélène (I), eut : Marie, 1914 ; Jean, 1916 ; Gisèle, 1922 ; Arthur, 1923.

LAVOREL JEAN-MARIE, boucher, né à Allonzier, 1889, marié à Rey Reine, de Gruffy, eut : Jeanne, 1914 ; Rolande, 1920.

LONG HENRY, né à Saint-Sylvestre, fils d'Aimé et Dérippe Hélène, marié, en 1829, à Monard Louise, d'Alby, fille de François et Vergain Françoise, eut 2 enfants : Josephte et

II. JOSEPH, 1830-1906, marié, en 1853, à Reinier Josephte, fille de Joachim, d'Alby, et de Vittet Marie, eut : François, professeur ;

III. JEAN-CLAUDE, 1860, marié à Carrel Julie, de Ruffieu, eut : Edouard, 1895 et Yvonne, mariée à Barrucand, d'Annecy.

III. JOSEPH, 1863, marié à Gaime Marguerite, d'Héry, eut : Josephine, 1903, mariée à Montmasson, de Chapéry ; Jean, Marcel, Raymonde, Irène.

MALLINJOUD. — La tabelle de 1738 signale dix-neuf familles de ce nom, propriétaires à Alby. La principale, qui était bourgeoise d'Annecy, s'est éteinte par une alliance avec les Vittet-Richard, de Saint-Maurice.

MALLINJOUD DE PONT-ROSSET. — I. JACQUES, 1653, fils de François et Paris Charlotte, marié à Crochon Claudine, eut : Joseph, marié à Vincent Claudine (I), et

II. JEAN-LOUIS, 1689, marié, en 1711, à Plottier Marie, eut

III. HUMBERT, 1721, marié à Paris Aimée (III), eut 7 enfants, dont : Jean-Marie, marié à Reinier Josephte, et

IV. JEAN, 1748-1826, marié à Perret Marguerite, eut une fille Suzanne, mariée à Brachet Germain (I), et

V. LOUIS, 1700-1852, marié, en 1826, à Reinier Marie, fille de Jean, eut

VI. CLAUDE, 1832, marié, en 1859, à Falcoz Catherine (V), eut

VII. FRANÇOIS, 1860, marié à Chifflet Clotilde (VI), eut : Josephine, 1895, et Marie, 1897, mariée à Saint-Marcel Léon, d'Héry.

MALLINJOUD DE BOLLIET. — I. CHARLES, né à Marigny, habitant Saint-Félix, fils de Claude-Humbert, marié à

Paget Marie de Bolliet, puis à Petit Marie, d'Héry, eut 4 enfants, dont :

II. HENRY, 1797,1871, marié à Griot Jacqueline de Cessens, fille de Marin et de Jouty Raymondine, eut 8 enfants, dont : François, 1824-1883, marié, en 1860, à Vettier Marie ; Antoine, 1829-1901 marié à Favrin Jeanne ; LOUIS, *chef de la deuxième Branche ;* et

III. PIERRE, 1831-1911, marié à Débroux Jeannette, d'Albens, eut 9 enfants, dont : Claudine, 1867, mariée à Veuillet Claude; Louise, mariée à Déruaz; Marie-Louise, mariée à Girardy, de Serrières ; JOSEPH, *chef de la troisième Branche,* et

IV. PIERRE, 1879, marié, en 1909, à Vittet Josephine, fille d'Henri (VI), eut : Marcel, 1911, Joseph, Clémence et Louis.

Deuxième Branche.

III. LOUIS, 1841-1889, marié, en 1865, à Blanchet Josephte (V), eut 3 enfants, dont :

IV. JEAN-FRANÇOIS, 1870, marié, en 1903, à Dérippe Louise (V), eut : Germaine, 1904; Joseph, 1906; Juliette, 1914.

Troisième Branche.

JOSEPH, 1882, marié à Jeantet Louise, de Bloye, eut : Marie, 1913, François, 1920, et Roger, 1924.

MARQUET PIERRE, né à Albens, marié à Paget Pierrette, de Beaunoyer, eut 5 enfants, dont Françoise, mariée à Chifflet Maurice (III) ; François le cadet, 1711, devenu P. Capucin, en 1736, et mort au couvent de Rumilly, en 1775 ; et

II. FRANÇOIS L'AINÉ, 1703, marié, en 1724, à Domenge Henriette, fille de Jacques, de Saint-Maurice et de Bourgeois Annette, de Masigny, eut 7 enfants, dont : JOSEPH, *chef de la deuxième Branche,* et

III. HENRI, 1725-1792, marié à Falcoz Honorée (I), eut

IV. PIERRE, 1757, marié à Perret Jeanne, eut

V. HENRY, 1778-1839, marié, en 1806, à Domenge Jacqueline, fille de Michel, eut

VI. JEAN 1807-1863, marié à Cathelin Françoise, eut

VII. JOSEPH, 1849-1906, marié à Daviet Maurise, de Chapéry, eut : Marius, mort à la guerre, et Hélène, mariée, en 1920, à Domenge Alphonse.

Deuxième Branche.

III. JOSEPH, 1744-1792, marié à Domenge Jeanne, fille de Jacques (II), eut :

IV. PIERRE, 1771-1844, marié à Cochet Jeanne, eut 8 enfants, dont Noël, 1807-1877, marié à Gaillard Madeleine ; Maurise, 1815, mariée à Jument, de Saint-Girod ; CLAUDE, *chef de la troisième Branche ;* et

V. HENRI, 1804, marié à Plottier Josephte, d'Albens, eut 6 enfants, dont Claude 1840-1897 marié à Duchêne Antoinette ; Donat, 1843-1924, marié à Domenge Jeanne, fille de Joseph ; et

VI. JEAN-FRANÇOIS, 1853, marié à Maulet Mélanie, des Bornes ; Marie, mariée à Sadoux Paul (I) ; et

VII. JOSEPH, 1883, marié à Laubé Fidéline, de Cusy, eut : Amélie, 1911, et Raymond, 1912.

Troisième Branche.

V. CLAUDE, 1820, marié à Jument Antoinette, de Saint-Girod, eut 9 enfants, dont : GEORGES, *chef de la quatrième Branche,* et

VI. JEAN-FRANÇOIS, 1855, marié à Raynaud Marie, eut 3 garçons : Claudius, 1885 ; Georges, 1897 ; et

VII. FRANÇOIS, 1887, marié à Travers Josephine, de Marigny, père de Marie et Georges.

Quatrième Branche.

VI. GEORGES, 1872, marié à Domenge Céline, fille de Jean et Brun J., eut : Camille, 1905, et François, 1907.

MARTIN DIT GRINJON. — En 1738, cette famille possédait une maison, N° 995, près le Pont-Rosset, et une au Bourg, N° 445.

I. FRANÇOIS, marié à Charléty Jacqueline, eut 6 enfants, dont Pierrette, mariée à Daviet, de Saint-Sylvestre, et

II. MAURICE, 1730-1764, marié à Chardon Antoinette, fille de Joseph, eut 5 enfants, dont :

III. GUILLAUME, 1759-1824, marié à Tillet Claudine (II),

eut 8 enfants, dont : Françoise, mariée à Thomé Antoine (IV) ; BALTHAZARD, *chef de la deuxième Branche ;* et

IV. JOSEPH, 1787, marié, en 1824, à Monard Etiennette, eut 5 enfants dont :

V. CLAUDE, 1833-1899, marié à Vidal Françoise, d'Albens, eut 5 enfants : Jean, 1863, marié à Corajod Eugénie, de Valléry, père de Germaine, mariée à Richard, d'Annecy ; Antoinette, mariée à Saint-Marcel ; Christine, mariée à Noiton ; Marie, mariée à Barrier, de Culoz ; Josephte, mariée à Dérippe (V) ;

VI. JEAN-MARIE, 1878, marié à Chatelard Josephine d'Arlod, père de Suzanne; 1908, Lucienne, Hélène, Antoinette, Albert, Elise, 1917.

Deuxième Branche.

IV. BALTHAZARD, 1797, marié, en 1826, à Saint-Marcel Nicole, eut 10 enfants : Jeanne, 1828-1898, mariée à Gruffy (II) ; Josephte, mariée à Murgier (I) ; Péronne, 1832-1900, mariée à Thomé (V) ; et

V. FRANÇOIS, 1849-1921, marié à Richard Josephte, de Gruffy, eut 7 enfants : Marie, Alphonse ; Annette, mariée à Lyon ; Josephine, et

VI. JOSEPH, 1880, marié à Charles Marie, de Gruffy, père de François, 1921, Jean 1924 ; Louis, 1926...

MERCIER MARIE, 1888, fils de Pierre, de Mûres, et de Dubois Josephte, marié, en 1920, à Gruffy Marie (III), eut : Marguerite, Adrien, 1923...

MICHEL. — En 1738, cette famille possédait déjà sa maison actuelle.

II. ANDRÉ, fils de Mathieu, d'Annecy, épouse, en 1624, Constantin Perrin ;

III. HUMBERT, marié à la Clauda, eut un fils :

IV. FRANÇOIS, marié, en 1699, à Vergain Michelle, eut :

V. CLAUDE, 1704 marié à Domenge Marie, fille de Jacques, eut 4 enfants, dont : Claudine, 1737, mariée à Domenge Pierre ; Antoinette, 1745, mariée à Domenge Humbert (III) ; et

VI. CLAUDE, 1739, marié à Coster, puis à Bally M., eut 7 enfants, dont Henriette, 1777, mariée à Domenge Ignace, fils d'Henri ; Antoinette, 1786, mariée à Fenoux Claude ; Louison, 1798, mariée à Thomé Joseph (IV) ;

VII. CLAUDE-LOUIS, 1784, marié à Vettier Marie, eut 2 fils : JOSEPH, *chef de la deuxième Branche*, et

VIII. CLAUDE, tisserand, 1803-1873, marié à Rey Colette, eut 3 enfants :

IX. CLAUDE-FRANÇOIS, 1847, marié à Domenge Etiennette (II), eut : Joseph, 1874 ; Marie, Marius, 1896-1915.

Deuxième Branche.

VIII. JOSEPH, 1805-1868, marié à Masson Catherine, de Viuz, eut 4 enfants :

IX. JEAN-MARIE, 1856-1923, marié à Vergain Jeannette, de Saint-Félix, eut 5 enfants : Josephine, Pauline, Angèle, Joseph, 1901.

MILLIOZ, né à Saint-Offenge-Dessous, fils de Lucien, marié, en 1912, à Domenge Josephine (VII), eut un fils, Edmond ; se remaria avec sa belle-sœur, Caroline Domenge, veuve Guédy.

MONTMASSON MAURICE, né à Alby, en 1865, fils d'Ambroise et Daviet Maurise (I), marié à Dufournet Fanchette, de Montagny, eut : Jean-Marie, 1895-1920, et Marie.

MURGIER PIERRE-FRANÇOIS, né à Quintal, fils de Jean-Baptiste, marié, en 1810, à Lansard Françoise (II), eut 4 enfants, dont :

II. PIERRE, 1814-1893, boulanger, marié, en 1855, à Martin Josephte (IV), eut une fille, Marie, mariée à Gassilloud ;

II. MARIE, 1818, cordonnier-tanneur, marié, en 1847, à Blanchet Georgine (IV), eut 5 enfants, dont : Gaspard, 1854, marié à Mathieu et remarié à Michaud, d'Yenne ; et Pierre ci-après ;

II. ETIENNE, 1825, chapelier, marié à Rosset Marie, de Marcellaz, eut 5 enfants, dont Jeanne, mariée à Chardon Amédée (VIII).

III. PIERRE, 1851, marié à Surnom Euphrasie, de Lyon, eut deux fis : Jean, notaire, et Georges, commerçant à Lyon.

NOITON FRANÇOIS, fils de Claude, possédait deux maisons, au Bourg, en 1738. Il épousa, en 1707, Brunet Pierrette, d'Héry, et eut 3 enfants, dont : Claudine, mariée à Richon Jean-Claude (II) ; et

II. JACQUES, marié, en 1734, à Richon Jacqueline (I), eut 6 enfants, dont :

III. FRANÇOIS 1735, marié, en 1760, à Chifflet Jeanne (III), eut 4 enfants, dont : Jean, marié à Dérippe Péronne, puis à Lansard Jeanne (II) ; et

IV. GEORGES, 1765, quincailler, marié, en 1804, à Blanchet Péronne, d'Annecy, veuve de Richon (III), eut :

V. JEAN, 1801-1868, cordonnier, marié à Dérippe Jeanne (I), eut 5 enfants :

VI. ANTOINE, 1838, marié à Farnier Josephte, eut 4 enfants, dont :

VII. CÉLESTIN, 1868, marié à Martin Christine (V), eut Marguerite, 1898.

PARAVY JEAN, né à Bellecombe (Savoie), en 1860, marié à Métral Josephte, née à Marcellaz, en 1869, eut : Clémentine, 1895, mariée à Mièvre Pierre, de Saint-Sylvestre ; trois autres filles et

II. JEAN-CÉLESTIN, né à Marigny, 1897, marié à Domenget Marcelle, de Sales, en 1927.

PARIS LOUIS, né à Gruffy, fils de François, marié, en 1687, à Fossery Jacqueline, d'Alby, eut 8 enfants, dont :

II. JUST, marié, en 1713, à Domenge Etiennette, fille de Jean-François, Maître-cordonnier, eut 9 enfants, dont : Joseph, 1719, marié à Baud Caroline, fille d'Humbert (II) ; Pierrette, mariée à Laperrousaz Jacques ; Jeanne, mariée à Tillet Maurice (II) ; Maurise, mariée à Thomé Jean-Pierre ; et

III. ANTOINE, 1722, marié à Magnin Jeanne, de Rumilly, eut 4 enfants :

IV. JOSEPH, 1760, marié, en 1787, à Reinier Georgine (III), eut 4 enfants : Henriette, mariée à Richon François (IV) ; Etiennette, mariée à Thomé François (V) ; et V. JEAN, 1804, marié, en 1841, à Gruffy Maurise (III) eut 2 filles : Marie, 1843, mariée à Cuissin Joseph ; Félicitée, 1847-1874, mariée à Charvier Joseph de Rumilly, eut : Jean, 1868 ; Josephine, 1873.

PERRIN. — Famille qui apparaît en 1659 et comprenait quatre ménages en 1680. Elle habitait la maison Juge, de Beaunoyer.

I. JEAN, marié à Bara Françon, eut 3 enfants :

II. FRANÇOIS, 1739, marié à Berlioz Jeanne, eut 7 enfants, dont : Françoise, mariée à Picon, de Chapéry ; Maurise, mariée à Reinier Jean-Pierre ; Péronne, mariée à Segay, de Mûres ; et

III. FRANÇOIS, marié à Bouvier Etiennette, eut un fils :

IV. CHARLES, 1805, marié à Segay Henriette, eut 8 enfants, dont : Françoise, mariée à Tillet Henri (V) ; Péronne, mariée à Bertone Joachim (I) ;

V. JEAN, 1841-1897, marié à Favrin Françoise, eut 3 enfants, dont :

VI. JOSEPH, 1877, marié à Bureau Françoise, de Lyon, eut 3 filles : Louise, Josephine et Mélanie, 1912.

PINGON MAURICE, « dont la famille habite la paroisse de tout temps », maison 67, aux Chardon, épousa, en 1656, Marquet Claudine, fille de Pierre bourgeois d'Annecy, dont il eut 3 enfants :

II. JEAN, marié, en 1697, à Noiton Jeanne, puis à Chardon Marie, eut 6 enfants, dont :

III. FRANÇOIS, 1717, marié à Dumas Jeanne, dont il eut 2 enfants :

IV. CLAUDE, fils posthume, 1748, marié à Montmasson Françoise, de Chapéry, eut 2 enfants, dont :

V. JACQUES, 1775, marié à Julliard F., puis à Vittet Josephte (III), eut 8 enfants, dont :

VI. JOSEPH, marié, en 1859, à Chappuis Etiennette (VI), eut 2 enfants :

VII. JEAN-CLAUDE, 1860, marié à Chalansonnet Louise, de Saint-Félix eut 2 enfants : Angèle, 1901, mariée à Emonet, d'Albens, et Claudius, marié à Paris.

RASSAT DU PONT-NEUF. — En 1738, Pierre Ignace possédait 4 journaux de pré, au chêne ; Michel, de Saint-Sylvestre, en hérite, en 1771.

I. JOSEPH, fils de Michel, marié à Damet Philiberte, eut 6 enfants, dont :

II. ETIENNE, 1773, marié à Richon Maurice (III), eut 9 enfants, dont : Claudine, mariée à Domenge Joseph (V); Marie, mariée à Bruyère, de Marigny ; Jeanne, mariée à Domenge Joseph (II) ;

III. JEAN, 1801-1875, marié à Roux Françoise, eut 5 enfants, dont : Maurise, mariée à Fontaine (I) ; et

IV. JOSEPH, marié à Mallinjoud Claudine, eut 10 enfants, dont :

V. JOSEPH, 1847-1885, marié à Reinier Marie (IV), eut 2 fils : Joseph et

VI. MARIUS, 1879-1916, marié à Vincent Eugénie (III), eut : Gaston, 1906, Marthe et Albert, 1911.

RASSAT DE L'HOTEL. — I. CLAUDE, fils de Jean-François, acheta, en 1813, de Noble Vettier de Gantelet, de Rumilly, la propriété de l'Hôtel. Marié à Gruffat Claire, il eut 6 enfants :

II. JEAN, 1812-1845, marié à Lambert Clinon, eut 7 enfants : Marcellin, 1837-1897, marié à Falcoz Louise ;

III. FRANÇOIS, 1840-1901, marié, en 1867, à Vittet Jeanne (IV), eut 5 enfants : Marie, 1868 mariée à Domenge Pierre (VI), Claude, Louise, Joseph et Jean.

RASSAT DE LA CROIX-ROUGE. — I. VICTOR, né à Marigny, fils de Claude et Dagand Françoise, marié, en 1811, à Domenge Antoinette (II), eut 10 enfants, dont Pierre, 1819, établi charron à Annecy, et

II. GEORGES, 1815, marié, en 1842, à Thomé Louise, fille de Joseph et Falcoz Madeleine, eut 5 enfants : Joseph, 1848-1920, marié à Toquet L.

III. JEAN-PIERRE, 1856, marié à Mossire Marie, de Saint-Félix, eut 3 fils : François, 1890, marié à Lyon ; Léon, 1903, et

IV. AUGUSTE, 1895, marié à Gonthier Françoise, de Bellecombe, eut Gilbert, 1926.

REINIER. — La tabelle de 1738 mentionne 9 familles de ce nom. Il ne reste que la suivante :

I. JOSEPH, né à Mûres, habitant Alby, fils de Jean et Girard Françoise, marié, en 1718, à Thomé Françoise, fille de Jean et Blanchet Maurise, eut 6 enfants, dont le cadet devint prêtre en 1767.

II. JEAN-PIERRE 1731, marié, en 1757, à Bally Jeanne, eut 12 enfants, dont : Joseph, cabaretier, marié à Anselmet Marie ; Pierre, marié à Plottier Marie ; Georgine, mariée à Paris Joseph (V) ; Claude, tanneur ; et

III. GASPARD, tanneur, 1765, marié, en 1800, à Vittet Jeanne (II), eut 9 enfants, dont : Jean, 1815-1861, marié à Tissot Marguerite, sœur de Marie, mariée à Rassat, du Pont-Neuf ; Etienne, 1818-1895, hôtelier, marié à Lansard Antoinette (V) ; et

IV. GEORGES, 1822-1893, marié, en 1855, à Bruyère Maurise, fille de Jean et Rassat Marie, eut 8 enfants, dont :

V. JULES-LOUIS, 1862, marié à Falcoz Pierrette, fille de Claude, eut 4 enfants : Pierre, 1899, Jeanne, Marine et François, 1908.

RICHON. — Cette famille apparaît dans les Registres Paroisisaux en 1695 et 1698, par les mariages de Antoinette avec Moine et Joseph avec Vergain. La tabelle de 1738 signale deux familles : Joseph et Hyacinthe, propriétaires des maisons 342 et 441, dans le Bourg.

I. HYACINTHE OU JOACHIM, fils de Claude, marié à Bally Françoise, eut 6 enfants : Marie, 1703, mariée à Noiton Jacques (III) ; JEAN-CLAUDE, *chef de la deuxième Branche* ; et

II. GUILLAUME, 1722-1763, marié, en 1744, à Vergain Etiennette (I), eut 7 enfants : Rose, mariée à Char-

don Guill. (V) ; Josephte, 1761, mariée à Thomé-Paccard (IV) ; et

III. PIERRE, 1754, marié, en 1773, à Bally Fr., eut 6 enfants, dont : Maurise, mariée à Rassat Etienne (II) ; JOSEPH, *chef de la troisième Branche ;* Jeanne, mariée, en 1803, à Lavorel, d'Annecy ; et

IV. JEAN, 1785-1840, marié à Lansard Claudine, eut 6 enfants, dont : Claudine, mariée à Bauquis, de-Quintal ; et

V. JEAN, 1828-1900, marié, en 1852, à Vittet Antoinette, fille d'Henry et Domenge Françoise, eut 9 enfants : Etienne, 1858, devenu prêtre en 1885 ;

VI. JEAN, 1858, marié, en 1878, à Vincent Josephine (II), eut 9 enfants, dont : 3 morts à la guerre; Marie, 1886-1915, mariée à Lyon ; et

VII. PIERRE, 1896, marié à Brachet Philomène, eut Henri, 1924.

Deuxième Branche (Saint-Maurice).

II. JEAN-CLAUDE, 1715, marié à Noiton Claudine (II), eut 8 enfants, dont :

III. HYACINTHE, 1755-1793, marié à Blanchet Péronne, d'Annecy, eut 3 enfants, dont :

IV. FRANÇOIS, 1787, marié à Paris Henriette (V), eut 5 enfants : Etiennette, mariée à Vincent Claude (IV) ; Françoise, mariée à Falcoz Gaspard (V).

V. JEAN-MARIE, 1822-1886, marié à Goury Jeanne (I), eut 4 enfants : Marie, 1862, mariée à Seynod; Jean, Hélène, Josephine.

V. JOSEPH, frère du précédent, 1824-1906, marié à Domenge Jeanne (V), eut 7 enfants : Josephine, 1861, mariée à Masson, de Viuz ; Marie, 1858 marié à Michel F.; Joseph, 1869, marié à Chatenoud Marie (I) ; Félix et François.

Troisième Branche (Pont-Neuf).

IV. JOSEPH, 1776, marchand drapier, eut 9 enfants : Guillaume, 1806, et Martin, 1810, tués au printemps 1814, par un éboulement de molasses, près l'église Saint-Donat ; Jeanne mariée à Vittet Joseph (V) ; Martin, 1814, marié à Pavy Fanchette, d'Annecy, dont il eut 11 enfants ;

V. JULES, 1851, marié à Thomé Marie (VI), eut 2 filles : Péronne, 1886, mariée à Sorlier, de Mûres ; Pauline, 1888, mariée à Puthon Joseph, de Rumilly.

ROBERT THOMAS, né à Rumilly, fils de Jean et Cochet Françoise, marié, en 1777, à Charléty Françoise, fille de Charles et Mallinjoud Jacqueline, eut 2 enfants : Anne, mariée à Crochet, de Versonnex ; et

II. CLAUDE, 1784-1865, marié à Viret Péronne, eut :

III. JOSEPH, marié à Cochet Claudine, de Marigny, eut 4 enfants : Claude, marié à Roupioz H., et Jean, marié à Roupioz H. ;

IV. FRANÇOIS, 1860, marié à Matrod Clémentine, de Gruffy, eut : Joseph, 1889 marié à Lyon ; Josephine, 1892 ; Eugénie, mariée à Briffaz François (1) ; Emilie, 1908.

SADOUX CHARLES, né à Verel-Pragondran (Savoie), marié à Fenoux Claudine, eut 3 enfants : Paul, 1876, marié à Marquet Marie (VI) ;

II. JEAN-MARIE, 1879, marié à Pollier Josephine, de Mûres, eut : Albert, 1906 ; Fernand, 1911 ; Alice, 1913 ; André, 1920 ; Marie 1923.

SAINT-MARCEL LÉON, né à Héry, fils de Joseph et Masson Marie, marié, en 1920, à Mallinjoud Marie (VII), eut : René, 1921 ; Georges 1922.

SERVETTAZ JEAN, cabaretier né à Marigny, fils de Charles et Rey Fr., marié, en 1788, à Vergain Françoise, fille de Donat et Roux Hyacinthe, eut 8 enfants, dont :

II. JOSEPH, 1800, marié à Vergain Henriette, eut 13 enfants : Joseph, 1844-1907, marié, en 1865, à Thomé Maurise, de Chèdes (VII) ;

III. CLAUDE, 1827-1905, couvreur, marié, en 1851, à Montillet Josephte, fille de Bernard, eut 7 enfants : Jeanne, 1854-1920, mariée à Biscarat, de Lyon ;

IV. FRANÇOIS, 1872, marié à Domenge Josephine, fille d'Antoine, d'Alby, eut : Joseph, Marius Fernand, Jean, Jeanne, Francis, 1908.

SORLIER CHARLES, né à Mùres, 1868, marié à Garcin Franceline, de Balmont, eut : Aline, Eugène, 1906, François, 1915.

THIOLLAZ (COMTE DE). — Voir généalogie au Chapitre II de ce livre, article sur le château de Montpon.

THOME. — La tabelle de 1738 mentionne 9 familles de ce nom, toutes propriétaires à Chèdes, exceptés Mᵉ Pierre, notaire à Marlaché, et Philibert, installé au Bourg, rue étroite.

En 1698, les Registres Paroissiaux ne signalent que deux grandes familles Thomé, dont l'une porte le sobriquet de *Rolet* et l'autre *Francillod*. Toutes les deux habitaient Chèdes, les Rolet comme propriétaires et les Francillod comme fermiers de l'Avocat Ribiollet. Mais une quittance de 1697, folio 82 du Tabellion d'Alby, laisse croire qu'il y avait une étroite parenté entre ces deux familles et qu'elles descendraient de Francillod (diminutif de François), à une date difficile de fixer, faute de documents. Voici le résumé de cette quittance : « Daviet des Balmettes de Mûres, en qualité de mari de Antoinette Thomé dit Francillod, a reçu d'honorable Maurice Thomé et de la Jeanne-Antoinette Thomé, veuve de Catherin dit Rolet, la somme de 120 florins, comme dot de la dite Antoinette Thomé. »

A la visite pastorale de 1444, on trouve la signature d'un Claude Thomé (Tomassus), fils de Claude. A celle de 1633, on trouve trois chefs de famille de ce nom, tous de Saint-Donat : Amé Thomé, Hugues et Claude.

THOME DIT ROLET. — I. FRANÇOIS dit ROLET, mort en 1630, marié à Andrevier Maurise, de Chèdes (morte en 1623), fille de Louis, eut 4 fils : 1° JEAN, marié, en 1635, à Martin Benoîte, de Grésy, eut un fils, Philibert, qui fut père de Pierre (1690), qui fut père de Joseph (1720), qui fut père de François, dernier de cette lignée ; 2° Maurice ; 3° Philibert, parrain en 1640 ; et

II. JACQUES, marié, en 1638, à Berthelot Clauda, eut :

III. CATHERIN, fils de Jacques à feu François, né

en 1646, marié à Daviet Jeanne-Antoinette, mourut en 1692, laissant deux filles et trois garçons : Maurise, mariée ,en 1716, à Pollier, de Mûres ; Pierrette, mariée à Laperrousaz, de Viuz ; Louis, marié à Excoffier Marie, testa, en 1720, en faveur de ses deux fils et trois filles ; Joseph le Cadet, marié à Bouvier Louise, mort en 1748, laissant deux enfants en tutelle : Antoine et Jeanne, puis Joseph, l'aîné, son héritier universel.

IV. JOSEPH, 1692-1749, marié, en 1716, à Cochet Louise, de Marigny, eut 3 filles et 2 garçons : CLAUDE, *chef de la deuxième Branche ;* et

V. JEAN-LOUIS, 1711-1787, marié à Charléty Péronne, de Vons, en 1749, eut 7 filles, dont Françon, mariée, en 1773, à Bauquis de Mûres ; Marie, mariée à Chifflet Claude (IV) ; Claudine, mariée à Michel Domenge dit Güigon (IV) ; Josephte, mariée à Falcoz François, de Chède (IV) ; Jean-Louis se remaria à Garnier Jacqueline, fille de Laurent, d'Alby, veuve de Longeret Pierre, de Balmont, et eut deux filles et un garçon ; Françoise, 1772, mariée à Domenge Antoine, de Viry (III) ; Etiennette, et

VI. ANTOINE, 1774-1839, marié, en 1800, à Domenge Marie-Madeleine, de Gruffy, fille de Pierre, eut 11 enfants, dont : Françoise, mariée à Lagneu (Ain) ; FRANÇOIS, *marié à Dérippe Josephte, de Chapéry, chef de la troisième Branche ;* Jean-Pierre, 1809, mort au Séminaire ; Josephte, 1820, mariée à Rey, de Cusy ; Victor, 1822-1893, marié à Rey, d'Alby, en 1860, et établi à Saint-Félix ;

VII. JEAN, 1806-1883, marié, en 1850, à Garnier Josephte (V), eut 3 enfants, dont :

VII. VICTOR, 1856, marié à Masson Louise, de Viuz, eut 5 garçons : Joseph et Louis, morts à la guerre; Eugène, 1894 ; Marcel, 1902 ; et

IX. MARIUS, 1895, marié, en 1927, à Lionnaz-Cohendet Léontine, de Leschaux.

Deuxième Branche. Thomé dit Paccard.

V. CLAUDE frère de Jean-Louis, marié, en 1750, à Mallinjoud Augustine, d'Alby, fille de Maurice et Blanly Claire, eut 3 garçons : Jean-Claude, Jean-Louis et

VI. PIERRE, 1754-1830, marié, en 1782, à Richon Josephte (II), eut 10 enfants, dont Joseph, 1794-1872, marié à Michel Louise (VI) ; et

VII. JEAN, 1785, marié, en 1816, à Fenoux Jeanne, d'Alby, eut 10 enfants ;

VIII. JOSEPH, 1816, marié, en 1842, à Servettaz Claudine (I), eut 4 enfants, dont :

IX. JEAN-CLAUDE, 1843-1922, marié, en 1868, à Baud Céline (VI), eut 9 enfants dont : Hippolyte, 1869, prêtre du Prado ; Joseph, 1885, marié à Lyon ; Josephine, mariée à Thévenon ; Jeanne, mariée à Gaiffier, du Bourget ; Marguerite, mariée à Bertone (II) ; Julie, mariée à Nice; Jeanne ;

X. JEAN-CAUDE, 1870, marié à Anzoli Marthe, de Lyon, eut 7 enfants : Claudius, 1909, Marie, Alphonse, Louise, François, 1917.

Troisième Branche. Thomé dit le Garde.

VII. FRANÇOIS, 1804-1874, marié à Dérippe Josephte, de Chapéry, eut 5 enfants, dont : Victor, 1843, marié à Excoffier, de Saint-Sylvestre, père d'Eugène, marié à Beauquis, de Saint-Sylvestre; Maurise, 1846-1897, mariée à Servettaz Joseph (II) ; Françoise, mariée à Long, de Saint-Félix ; Josephte, mariée à Thomé Etienne (V) ; Jean, 1855, marié à Thomé Jeanne (V) ; et

VIII. GEORGES, 1861, marié à Dérippe Eugénie, de Chapéry, eut 6 enfants : Josephine, 1891-1924, mariée à Lyon ; Félicie, mariée à Cuchet Casimir ; Claudia, mariée à Long, de Saint-Félix ; Marie ; et

IX. CLAUDIUS, 1900, marié à Lyon.

THOME DIT FRANCILLOD. — I. FRANCILLOD eut 2 fils connus : PHILIBERT, *chef de la deuxième Branche ;*

II. MAURIS, marié, en 1650, à Cochet Jeanne, eut 2 fils :

III. JACQUES, 1651, marié à X..., eut :

IV. MAURIS, marié à Daviet Jacqueline, de Mûres, eut 9 enfants, dont :

V. CLAUDE, 1702, marié à Bauquis Claudine, d'Alby, eut 8 enfants, dont : Guillaume, père de l'Abbé Jean-François, curé de Saint-Eustache, mort en 1840 ;

VI. JEAN-FRANÇOIS, 1730, marié, en 1755, à Reinier Marie, fille de François, d'Alby, eut 6 enfants, dont : Pierre, marié à Gouvernon (IV), puis se remaria à Gouvernon Jeanne (III), dont il eut encore 6 enfants, dont : Françoise, mariée à Domenge-Guigon (III) ; et

VII. FRANÇOIS, 1786-1854, marié à Bachelard Marie, de Marigny, eut 8 enfants, dont :

VIII. HENRI, 1817, maçon, marié, en 1843, à Segay Aimée, eut 6 enfants, dont :

IX. VICTOR, 1855-1923, marié à Montmasson Céline, de Saint-Sylvestre, eut 6 enfants, dont Joseph, marié à Daviet Franceline.

IX. JEAN-CLAUDE, 1861, frère de Victor, marié à Dufrêne Marie, eut 10 enfants, la plupart établis à Paris.

Deuxième Branche.

II. PHILIBERT, fils de Francillod, parrain, en 1640, de Thomé Jean-Louis, fils de Philibert dit Rolet, se maria à Pollier Melchiotte et eut 4 fils, dont :

III. FRANÇOIS, marié à Mallinjoud Catherine, eut un fils:

IV. FRANÇOIS, 1731, marié à Tillet Françoise, eut 4 garçons, dont Jean, marié ci-après ; remarié à Masson, de Viuz, il eut encore 3 garçons, dont : JEAN-PIERRE, *chef de la troisième Branche ;*

V. JEAN, 1762-1850, cordonnier, dit You ou Fayou, marié à Chappuis Hyacinthe (IV), eut 6 enfants, dont Antoine ci-après.; remarié à Boccon Françoise, de Gruffy, eut 2 garçons, dont : JEAN, *chef de la quatrième Branche ;*

VI. ANTOINE, 1797, marié à Martin Françoise (III), eut un fils Joseph, ci-après ; remarié à Monard Louise, veuve de Long Henri, il eut encore 5 enfants ;

VII. JOSEPH, 1823, marié, en 1853, à Martin Péronne (IV), eut 3 enfants, dont : Marie, 1854, mariée à Richon Jules (VI) ;

VIII. JEAN-MARIE, 1858, marié à Domenge Françoise, de Marigny, eut 8 enfants, dont trois filles religieuses, un fils religieux, Alfred, mort à la guerre.

Troisième Branche.

V. JEAN-PIERRE, 1766, marié à Gaime Marie, eut 6 enfants, dont :

VI. FRANÇOIS-MARIE, 1807, marié, en 1835, à Paris Etiennette (V), eut 4 enfants, dont : Etiennette, mariée à Dérippe Jean (III) ;

VII. MARIE, 1841, marié, en 1862, à Goury Josephte (I), eut 5 enfants : Jeanne, mariée à Thomé Jean (VII) ; remarié à Bernard Marie, de Moye, eut 3 enfants : Jeanne, mariée à Claude Petit, eut Henri, 1912 ; Françoise, mariée à Baussan Claudius, de Cercier, eut Alexis, 1913, et Madeleine, 1915 ; Auguste, marié à Carrier, de Mûres ;

VIII. JOSEPH, 1890, marié à Chevillard Marie, de Vaulx, eut :

Quatrième Branche.

VI. JEAN, 1812-1888, marié, en 1835, à Chevalier Anne, de Chapéry, eut 13 enfants : MARIE, *chef de la cinquième Branche ;*

VII. JEAN, 1836-1925, marié, en 1860, à Reinier Jeanne, fille de François, eut 10 enfants dont :

VIII. FRANÇOIS, 1861, marié à Maison Augustine, de Saint-Félix, eut 9 enfants : Eugénie, mariée à Grenoble ; Francis, 1898, marié à Croset, de Saint-Félix ; Romain, marié à Dérippe Marie (III) ; Auguste, 1904 ; Jeanne ;

IX. JEAN, 1894, marié, en 1924, à Bernard Louise, de Montagnole (Savoie), eut Léon, 1924.

Cinquième Branche.

VII. MARIE, 1841, marié, en 1864, à Bauquis Françoise, fille de Jean, d'Alby, eut 6 enfants, dont :

VIII. JEAN-MARIE, 1875, marié à Brachet Josephine (III), eut : Marius, 1908 ; Gabriel, 1911 ; Jeanne, 1920 ; Marcelle, 1923.

Sixième Branche.

VII. JOSEPH, 1843, marié à Thomé Marie, fille de Joseph, eut 6 enfants : Marie, 1884, mariée à Abry ;

VIII. JEAN, 1872, marié à Comte Eugénie, de Talloires, eut : René, 1906, et Marthe, 1918.

TILLET ANTOINE DIT MATTEX, fils de feu Claude, d'Héry, marié à Plottier Jeanne, fille d'Henry, d'Alby, en 1723, eut 7 enfants, dont Françoise, 1730, mariée à Thomé François (IV) ;

II. MAURICE, 1727-1805, marié, en 1752, à Paris Jeanne (III), eut 9 enfants ; Antoine, 1753, marié à Thomé F., fille de Jean-Louis (V) ; Claudine, mariée à Martin Guill. (III) ; Etiennette, mariée à Dérippe Charles (I) ; Maurise, mariée à Bauquis J.-Fr. ; et

III. HENRI, 1768-1838, mareschal, marié, en 1799, à Dérippe Jeanne, fille d'Humbert, eut 7 enfants : Françoise, mariée à Béchet, de Chainaz ;

IV. ANTOINE, 1805-1879, marié, en 1835, à Gouvernon Jeanne, fille de François, eut 5 enfants dont :

V. HENRY, 1836-1880, marié à Perrin Françoise (IV), eut 5 enfants : Antoine, 1864 ; Pierre, 1867, marié à Grevex J. ; François, 1868 ; Jeanne, 1873.

TISSOT JOSEPH-AMÉDÉE, de Marcellaz, fils d'Aimé et Croset Péronne, marié, en 1875, à Thomé Jeannette, fille d'Antoine, eut :

II. PETRUS, 1880, marié à Dubois Josephine, de Saint-Sylvestre, eut : Gaston, 1914 ; Louis, 1920.

VERGAIN JEAN, marié à Louise Girard, eut : Etiennette, mariée à Richon Joseph, en 1698, et

II. BERNARD, marié, en 1711, à Vettier Jeanne, eut un fils, Maurice ; remarié à Charrière Françoise ; il eut 3 enfants, dont : Etiennette, mariée à Paccard, puis à Richon Guill. (II) ;

III. CLAUDE, 1725, marié à Ducret Jeanne, fille d'Humbert (III), eut 8 enfants, dont : Françoise, mariée à Gaime, d'Héry ; Louise, mariée à Débroux, de Saint-Germain ; et

IV. PIERRE, 1755-1836, marié à D^{lle} Blanly Antoinette, eut 10 enfants : Bernardine, mariée à Tillet Jean, d'Héry ; Marie, mariée à Philippe, de Marigny ; Antoinette, mariée à Servettaz, de Marigny ;

V. JEAN, 1790-1858, marié à Dagand Louise, d'Allèves, eut 7 enfants : Jeanne, mariée à Massingy ; Bernardine, mariée à Voisin, de Lescheraines ; Josephte, mariée à Tillet, d'Héry, fils de Jean ci-dessus (IV) ;

VI. ETIENNE, 1838-1914, mariée à Falcoz Marie (V), eut 10 enfants : Josephine ,mariée à Fenoux, d'Epersy ; Marie,

mariée à Goury ; François, marié à Annecy ; Léon, marié à Chalansonnet (I) ; Eugène, 1880, marié à Lyon.

VINCENT Claude, sindic en 1728, propriétaire de la maison 394, au Bourg, marié à Gardet Jeanne, eut 4 enfants : Claudine, mariée à Mallinjoud Joseph (I) ; Joachim, 1712-1770, marié à Michel Perrette, puis à Domenge Pernette.

II. Maurice, 1705, marié à Chardon Maurise, eut : Jeanne, mariée à Domenge Claude, fils de François ; Jean-Pierre marié à Roux Perrine, eut un fils, Michel, marié à Guilly, puis à Daviet, de Viuz ;

III. Joseph, 1743-1832, marié à Petit Françoise, eut : Pierre, marié à Métral, de Balmont ;

IV. Maurice, 1777-1834, tailleur d'habits, marié à Vittet Françoise, fille de Maurice, de Masigny, eut 2 enfants, dont:

V. Pierre, 1804-1857, marié à Martin Josephte, d'Héry, eut 4 enfants, dont : Joseph, 1841-1915, marié à Goury Marie ;

VI. Henri, 1835-1914, marié à Goury Josephine (I), eut 10 enfants, dont : François, 1873, marié à Albens ; Joseph, 1875, docteur à Challes ; Henri, 1882, marié à Thomé Josephine, d'Alby ;

VII. Léon, 1870-1918, marié à Cavoret Marie, de Saint-Germain (Savoie), eut : Alice ; Georges, 1907 ; Georgette, 1907, tuée par un bloc de rocher, près l'église Saint-Donat.

VINCENT dit Martin. — I. Sébastien, marié à Claudine Genet, eut : Françoise, mariée à Longerey Humbert, fils de Pierre, de Balmont ;

II. Sébastien, né à Quintal, habitant Méclard (Balmont), épousa, en 1762, Longerey Barbe, fille de Maurice, de Balmont ; il acheta, en 1776, la propriété de Jacques Crochon, de Boivial ; il eut :

III. Martin, boulanger en 1805, cabaretier en 1810, marié à Chabert Barbe, de Marigny, eut 10 enfants, dont : François, 1805, eut 3 filles ; Jeanne, 1810-1875, mariée à Masson Joseph, de Viuz ; Marie, 1817-1899, mariée à Por-

cheron Joseph ; CLAUDE, *chef de la deuxième Branche ;* HUMBERT, *chef de la troisième Branche ;* et

IV. JOSEPH, 1815-1878, marié à Claudine Domenge-Guigon (IV), eut 4 enfants : Joseph, 1850-1902, marié à Vergain Angèle (voir Cottin, forgeron) ; Marie, 1853, mariée à Blanchet Louis (VI) ; et

V. LOUIS, 1847, marié à Goury Georgine (I), eut 5 enfants, dont : Marius, boulanger, marié à Berlioz Eugénie, de Balmont ;

VI. GEORGES, 1877, marié à Chatenoud Josephine (I), eut : Pierre, 1922, Francis, Marie...

Deuxième Branche.

IV. CLAUDE, 1819, marié à Richon Etiennette (IV), eut 4 enfants : Péronne, 1847 ; Josephine, 1852, mariée à Richon J. (VI) ; JEAN, *chef de la quatrième Branche ;* et

V. FÉLIX, 1855-1910, marié à Lansard Josephine (VI), eut 6 enfants, dont : François, 1892, marié à Mottet Marie, de Chens ; Pierre, 1895, marié à Daviet A. (II) ; Victor, 1885, et

VI. JOSEPH, 1884, marié à Mathieu Louise, eut : François, 1925...

Troisième Branche.

IV. HUMBERT, 1823-1898, marié à Travers Jeanne, d'Alby, eut 7 enfants, dont : Franceline, mariée à Masson ; Marie, mariée à Pingon ; et

V. NOEL, 1851-1915, marié à Terrier Jeanne, de Marigny, eut 4 enfants, dont : Eugénie, mariée à Rassat Marius (VI) ; François, 1888, marié...

Quatrième Branche

V. JEAN, 1857, marié à Dérippe Etiennette (III), eut : Josephine, 1904, et Félix, 1906.

VITTET, DES GRANGES. — En 1738, cette famille possédait trois maisons, aux Granges, 482-83-84.

I. FRANÇOIS, fils de Jean, marié, en 1692, à Guillermin Françoise, eut 4 enfants, dont ANTOINE, *chef de la deuxième Branche ;* et

II. CLAUDE, 1700-1745, marié à Chardon Antoinette, fille de Jean, eut 2 enfants, dont :

III. JEAN-FRANÇOIS, 1744, marié à Domenge Claudine dit Guigon (II), eut 7 enfants, dont : Jeanne, 1776, mariée à Domenge Henri (IV) ;

HENRY, tisserand, 1774-1828, marié à Domenge Jeanne (III), eut 6 enfants, dont :

V. JOSEPH, 1809-1882, marié à Paget Jeanne, de Saint-Félix, et remarié à Richon Jeanne (IV), eut 10 enfants, dont :

VI. JEAN, 1837, marié à Domenge Jeannette, fille de Jacques, d'Alby, eut 11 enfants, dont Paul, Jean, Joseph, 1886.

Deuxième Branche.

II. ANTOINE, fermier des moulins de la Capetta, en 1723, marié à Longeray Fr., eut 5 enfants, dont :

III. MAURICE, 1734-1805, marié à Charléty Péronne, eut 8 enfants, dont : Françoise, mariée à Vincent Maurice (IV) ; Josephte mariée à Pingon Jacques (V) ; JEAN, *chef de la troisième Branche ;* et

IV. JOSEPH, 1779, marié à Domenge Claudine, de Masigny (III), eut 8 enfants, dont :

V. ANTOINE, 1806-1854, tisserand, marié à Dunoyer Marie, eut 6 enfants :

VI. JEAN, 1835-1917, marié à Yéna Claudine, eut 6 enfants, dont :

VII. JEAN, 1883, marié à

Troisième Branche.

IV. JEAN, 1775, marié à Marquet Marguerite, d'Alby, eut 9 enfants, dont :

V. JEAN, 1814, tisserand, marié à Garnier Marie (V), eut 5 enfants, dont Joseph, 1846, prêtre religieux, mort en Amérique du Sud ;

VI. HENRI, 1844, marié à Marquet Antoinette, d'Alby, fille de Joseph, laisse 2 enfants : Joseph, marié à Rumilly ; Josephine, mariée à Mallinjoud Pierre (IV).

VITTET DIT RICHARD. — Cette famille n'était pas propriétaire à Alby, en 1738.

I. RICHARD, boulanger, né à Chainaz, fils de Jean-Louis et Folliet Jeanne, marié à Mallinjoud Caroline, de Saint-

Maurice, veuve de Thomé François (Perron), eut 4 enfants: Antoinette, mariée à Plottier, forgeron à Alby ;

II. JOSEPH, 1742, marié à Domenge Marion, fille de Claude et Baud Antoinette, eut 8 enfants : Etiennette, mariée à Blanchet Pierre (VI) ; Jeanne, mariée à Reinier Gaspard (IV) ; Antoinette, mariée à Blanchet Joseph (VI) ; Maurice, 1774, tué à Austerlitz, 2 décembre 1805, sous-lieutenant au 27e Infanterie ; LOUIS-ANTOINE, *chef de la deuxième Branche ;* et

III. JOSEPH, 1764-1842, cordonnier et cabaretier, au Bourg, marié à Cochet Jeanneton, de Marigny, eut 9 enfants : GASPARD, *chef de la troisième Branche ;* Marie (1813-1873), marié à Lambert Péronne, eut un fils, Louis, marié à Vergain J., père de Josephte mariée à Blanchet Jacques, ciergier; Marie, 1803, mariée à Reinier Hyacinthe, d'Alby ; Jeanne, 1810, et Josephte, 1817, religieuses de la Charité, à La Roche ; Jean, 1820, prêtre en 1847, mort vicaire à Ugine, en 1860 ;

IV. PIERRE, 1805-1850, marié à Domenge Claudine (IV), eut 6 enfants : Jeanne, mariée à Rassat (III) ; Pierre, 1846, prêtre, mort à Alby, en 1875 ;

V. JOSEPH, 1844, marié à Paris Claudine, de Balmont, eut 8 enfants : Jeanne, mariée à Vettier, de Marigny; Françoise, mariée à Barbier, de Quintal; Josephine, mariée à Guevin, de Gruffy ; François, marié à Daviet, de Gruffy ; Louis, marié à Lyon ;

VI. CLAUDE, 1871, marié à Vettier, de Marigny, eut : Joseph, 1905, Alexandre 1911.

VI. PAUL, 1878, marié à Bocquin Eugénie, de Bloye, eut Edouard, 1913 ; remarié à Garnier Josephine (VII), eut Juliette, 1920.

VI. JOSEPH, 1882, marié à Gaime Marie, de Cusy, eut : François, 1914 ; Joseph, 1919 ; Marie, 1923.

Deuxième Branche.

III. LOUIS-ANTOINE, 1780-1844, marié à Reinier Jacqueline, fille de Joseph, d'Alby, eut 5 enfants : Joseph, 1821-1885, marié à Vittet Jacqueline, fille de Joseph ; JACQUES, *chef de la quatrième Branche ;* et

IV. JEAN-CLAUDE, 1822-1875, marié à Chardon Fran-

çoise (VI), eut 3 enfants : Louise ; Josephte, 1857, veuve Boisson ; Amédée, 1862, à Paris.

Troisième Branche.

IV. GASPARD, 1800-1871, marié à Bally Françoise, d'Alby, eut 8 enfants, dont CLAUDE, *chef de la cinquième Branche ;* et

V. JOSEPH, 1832-1905, marié à Deloche Marie, de Saint-Julien, eut 9 enfants, dont :

VI. JEAN 1863, marié à Terrier Pierrette, de Viuz, eut : Emilie, mariée à Ambérieu ; Alphonsine, 1903.

Quatrième Branche.

IV. JACQUES, 1828-1886, marié à Reinier Péronne, fille de François, d'Alby, eut 7 enfants dont un fils, François, 1865.

Cinquième Branche.

V. CLAUDE, 1849, marié à Fenoux Marie, eut : Marie, mariée à Bouchet de Saint-Félix ; Claudius, 1888 ; Victor 1892.

CHAPITRE XV.

NOTES ADDITIONNELLES

I.

CHAPELLE DU SAINT-ESPRIT,
SITUÉE DANS L'ÉGLISE DE SAINT-DONAT D'ALBY.

(Voir page 88, VII).

Vente par Anthoine Chavuerat, de Cusiaco (Cusy), clerc, à Guillaume Bocqueti, de codem loco, capellano... ad opus capellae Sancti Spiritus fondatae per dominum Henricum Portalis in ecclesia Sancti Donati de Albiaco... de 12 deniers de grosse monnaie de Savoie de servis annuel, sur une pièce de pré, contenant 9 seytorées, située sur le territoire de Cusi, au lieu dit « en las Praz ».

Actum apud capellam Escheréne, in cemeterio dicti loci... Témoins : Jean de Hauteville, alias de Cort ; Ogerius Ambrosii... Jean Beyssonet, de capella Escheréne, notaire public. Original du 20 décembre 1398.

(Archives di Corte, Turin. Inventaire N° 83).

Revente faite par Guillaume Bocqueti, chapelain de la chapelle du Saint-Esprit, fondée dans l'église de Saint-Donat, en faveur d'Antoine Charverat, moïennant la restitution de 20 florins d'or. Alby, 20 décembre 1398. (Invent. N° 83. Bénéfices de là les Monts.)

Ces deux pièces ont été communiquées par M. Avezou,

archiviste départemental, qui les a copiées, à Turin, en mars 1928.

II.

CONTRAT D'ASCENSEMENT, PASSÉ LE 3 JANVIER 1515, PAR JEAN CARREAU DIT CROCHON, D'ALBY.

« Vir honestus Johannes Carreli alias Crochonis, burgensis Albiaci, accensat et nomine accensamenti dat Guillelmo Maillet, de Chessiacio (Chessy-Mûres), omnes terras in loco Crestumaii necnon vineam, pasqueagia et nemora ad medios fructus, spacio trium annorum, die ultima Januarii inchoendorum, sub pactis : I° idonee laborare et cultivare, bladaque seminare seminanda, et medietatem sementium in ipsis terris seminandarum sumptuere, prataque falcare et feniscere, blada idonee flagellare et vagnare durantibus tribus annis dictis ; II° vineam idonée fodere et medietatem vini percipere et reliquam expedire Johanni Carelli ; quolibet anno fescere CCC (300) provanos bonos et receptibiles ; III° prata et vineam idonee claudere et amparare prataque decenter ederbonare et ratellare ; IV° item quod ipse Guillelmus debeat fructus sicut pomorum et pirorum et glandinis insimul recolligere ; V° item quod ipse Maillet debeat solvere dicto Carrello quolibet anno termino Sancti Martini, videlicet : 5 florenos percipiendos ; VI° item confitetur dictus Maillet tenere duas vachas lactivas, et duas mogias, et teneatur facere caseos ad medietatem, tenere duos bonos boves pro ipsis terris laborandis ; VII° debeat moram continuam facere in domo Carreli sitam Crestumvirii. »

(Archives Départementales. Répertoire de la Série E, Alby.)

On voit, par ce contrat à moitié fruit avec censes de 5 florins, que le bail était fait pour trois ans, à partir du 30 janvier. Les censes se payaient à la Saint-Martin. Cette ferme, qui devait tenir six bêtes à cornes, était la ferme actuelle de Jean Laperrousaz, du Chêne (appelée

alors Cretvire, par opposition à Cretvial, ferme voisine). Elle fut possédée par une famille Crochon jusqu'en 1786, où elle fut vendue par parcelles.

III.

La pièce suivante, extraite des Registres de l'Evêché (Série I. G. I. des A. D.), est signée et approuvée par Saint François de Sales. Elle nous montre : 1° l'obligation du curé de Saint-Donat de louer son jardin ou chenevière, située devant son église, pour pouvoir entretenir celle-ci, en très mauvais état ; 2° l'emplacement exact du presbytère de Saint-Donat, « en ruine depuis longtemps » et contigu au dit jardin ou chenevière (voir vente de cette chenevière, en 1788, page 85, ci-devant).

Approbation de l'acte d'albergement du 19 mai 1613.

(Folios 261 à 264.)

Comme ainsi soit qu'à présent l'église et parrochiale d'Alby soit en fort petit état, et en la dite il est requis faire beaucoup de réparations utiles et nécessaires, tant pour le couvert d'icelle d'ardoises ou loges desquelles elle se trouve à présent couverte, bâtiment d'icelle, garniment du grand autel, sous-pied qu'il est requis faire en icelle, comme aussi plusieurs autres réparations requises, faire à la dite église, et de quoi M^re^ Jean-Baptiste Ducret, moderne curé du dit lieu, en a par plusieurs et diverses fois sommé et amiablement requis et interpelé les syndics et Communauté de la ville d'Alby, tant particulièrement qu'en assemblées générales, ce que néanmoins ils auraient beaucoup différé faire, à cause de la pauvreté des habitants du dit lieu pour raison des grandes charges par eux supportées à cause de l'injure des temps, troubles de guerre à présent occurents et multiplicité des tailles qu'il convient payer journellement pour le sujet et à cause des dits troubles de guerre, comme chose toute notoire.

Et néanmoins, désirant icelle église entretenir, et garder

qu'elle ne tombe en ruine, et faire les réparations qui sont possibles pour l'ornement d'icelle, et service divin, et pour n'avoir à présent moyen pour satisfaire aux susdites réparations, et après avoir les syndics de la dite ville conféré et ce fait avec la communauté du dit lieu et paroissiens du dit Saint-Donat, et par le conseil et délibérations d'iceux, se seraient adressé iceux syndics à Mre Ducret, curé susdit, auquel ils auraient remontré la notoire pauvreté des habitants du dit lieu... Auquel iceluy sieur curé, ayant égard à la susdite pauvreté et misère du temps, aurait fait offre, pour obvier aux dégâts et ruine qui pourraient subvenir à la dite église, bâtiment et couvert d'icelle à faute d'y pourvoir et remédier, alberger, au profit de qui se trouvera certain pécolle de curtil dépendant de la cure d'icelle église étant au-dessous le chemin public, proche la dite église, et néanmoins de fort peu de valeur et de revenu à la dite cure, et l'argent provenant d'icelle consent être employé aux réparations requises, comme sus en la dite église. Prix de location : 36 florins.

« En considération de ce que dessus, et pour obvier à la ruyne dicelle église, ledict offre auraient librement iceux scindiques accepté, et icelui sieur curé humblement remercié. En suite de quoi, et à ceste cause, par devant moy, notaire ducal soubsigné, et en présence des témoingts bas nommés, cest establi et personnellement constitué le dict Mre Jean-Baptiste Ducrest, curé dudict Sainct-Donat d'Albye, lequel, de son gré, pour luy et les siens successeurs enladicte esglise, en la présence de Mre Jean Delavy et discret Pierre Masson, scindiques de la dite ville et paroisse dudict Sainct-Donat, fondé de procuration du premier Janvier dernier, reçeu par Me Pierre, notaire, a albergé et alberge comme mieulx albergement se peut fère, honorable Claude Girard, bourgeois dudict Albye cy présent acceptant, stipulant et recepvant, pour luy et les siens, scavoir : ladicte pecolle de curtil, située vers ladicte église de Sainct-Donat, contenant environ demy petite fossoré, que jouxte le chemin tendant d'Albye Annessy du levant, le chenevier dudict Girard, albergataire, du couchant, et vent ; les curtines et chosal de maison de

la cure dudict Albye à présent et dès longtemps en ruyne, de bize, jouxte ses meilleurs confins, appartennances d'icelle pièce, et pour icelle avoir, tenir, jouir et posséder perpétuellement, pour luy et les siens, et par forme d'albergement, et en fere et disposer comme bon luy semblera. Et c'est pour le prix et somme de trente-six florins, monnaye de Savoie, lesquels seront appliqués pour la réparation de la dicte esglise, et que seront payés entre les mains des susnomés syndicques et procureurs de la dicte ville d'Alby et desquels a promis iceluy Girard, albergataire, passer obligation au proffict d'iceulx scindiques peu apprès le présent. Et ce du consentement d'iceluy sieur curé obligateur. Et moyennant la dicte obligation et paiement d'icelle estant faicte, le dict sieur obligateur s'est contenté et contente, et iceluy Girard, albergataire, soule et quicte avec promesse de non jamais rien lui demander, répéter ny réclamer contre iceluy ny les siens, soit en jugement et dehors, à peine de tous dépens, dommages et intérests, et avec donation de toute prévalleur dicelle présente et future, quelle qu'elle soyt, et soubs les clauses de constitution de la ténuité dicelle pièce au prouffict diceluy obligataiyre, la possession de la dicte soyt loisible appréhender quand bon luy semblera, sans authorité de personne ny authorité judicielle. Et de la dicte et pour les causes que dessus, iceluy sieur curé cest dévestu et désaisy, et iceluy Girard en a saysy et investu par la tradition de la plume est apunete, à la manière accoustumé, et la dicte pièce sera tenu iceluy Girard recognaistre enfied et directe de la dicte cure de Sainct-Donat, comme le présent acte il faict, soubs le servis annuel de trois deniers, payables annuellement à chacune feste de Saint Michel Archange. Et le tout sauf le bon vouloir de Monseigneur le Révèrendissime évesque et prince de Genève. Et le dict, pour la vallédité du présent contract, et en considérations des causes cy dessus narrées, icelluy sieur curé prie le présent contract veulloir appreuver, conformer et esmologuer au prouffict dudict Girard et des siens. Promettant iceluy sieur curé, par sa foi et serment par lui presté es mains de moi notaire, manus in pectore ecclesiasticorum

more, et soub l'expresse obligation de tous et ung, chacung ses biens, qu'ils soient temporels et ecclésiastiques, qu'il se constitue tenir pour l'observation du contenu au présent contract, iceluy le tout son contenu avoir au gré et non venir à contraire avis, le tout observer, et de maintenir et de fere maintenir par la dicte communaulté dudict Albye ladicte pièce envers et contre tous exempte de tous impôts et autres charges.

« Veu par nous, François, par la grâce de Dieu et du sainct siège apostolique, évesque et prince de Genève, lacte d'albergement souscrit, ayant égard aux raisons y narrés, avons iceluy esmologué, authorisé, confirmé et appreuvé, ainsi que par ces présentes l'appreuvons, authorisons, confirmons et esmologons. Dict et ordonné qu'il sera enregistré es registres de notre greffe, pour y avoir recours en temps et lieu. En foy de quoy avons signé lesdictes présentes de notre main, et faict contresigner notre greffier, faict mettre et apposer le scel de nostre evesché.

« Annessy, ce dernier mai 1616.

« Signé : FRANÇOIS, E. de Genève. »

IV.

La pièce suivante, signée de Saint François de Sales, le 17 décembre 1619, se rapporte à l'institution d'un vicaire à Saint-Donat (voir ci-devant, page 102).

INSTITUTIO PEAPETUAE VICARIAE
PAROCHIALIS ECCLESIAE SANCTI-DONATI.
PRO DOMINO BARTHOLOMEO DELAVY.
FRANCISCUS DE SALES.

« Pro parte dilecti filii Joannis Baptistae Ducrest, rectoris parrochialium Sti Mauritii supra Albiacum et Sancti Donati oppidi Albiaci, Nobis expositum est se, propter varias corporis infirmitates, locorum distantias, et parochianorum multitudinem, utrique beneficio supradicto

commode desservire non posse. Accendentibus etiam parochianorum dictae ecclesiae Sancti Donati humillimis supplicationibus, ut de rectore perpetuo ipsi beneficio providere dignaremur, illarumque ecclesiarum respective fructus ab invicem separati dignoscerentur, di ctosque fructus ita separatos pro sustentatione duorum rectorum seorsim sufficientes esse. — Quapropter Nos..... de vita ac morum honestate et idoneitate dilecti filii Bartholomei Delavy, presbyteri hujus nostrae diocoesis, fide dignorum testimonio plene informati... in dicta parochiali ecclesia Sancti Donati Albiaci vicarium perpetuum, auctoritate ordinaria, deputamus... per annuli nostri traditionem investimus et instituimus per presentes cum omnibus suis fructibus. Qui quidem fructus in his sequentibus consistunt : *Primo* quidem in vigentis cupis bladi, mensurae Albiaci, duodecim scilicet tritici, et octo siliginis, quos dominus rector curae de Mûres tenetur singulis annis persolvere dicto domino curato seu rectori Sancti Donati juxta formam transactionis inter dominum Joannem ludovicum Genier, modernum rectorem dicti loci de Mûres et quondam dominum Donatum Tavernier, alias curatum dicti loci Sancti Donati, instrumento recepto per egregium Paour notarium, praeterea in decimis quae percipiuntur partim super territorio domini de Montpon, et loci de la Combe, partim super parte territorii de Chiedes, juxta consuetudinem loci.

Deinde in decimis canabis et vini, circa territorio dicti loci Sancti Donati percipi solitis. Insuper in servitiis, obventionibus, et aliis omnibus pertinentiis universis dictae parrochialis ecclesiae, sine aliqua alicujus redditus exceptione seu reservatione...

Datum Annecii, in palatio nostro, proesentibus ibidem Rdo Dno Claudio Favre, nostrae ecclesiae cathedralis canonico, et egregio Georgio Bessonis testibus, die decima septima mensis Decembris, anno Domini millesimo sexcentesimo decimo nono. Contresigné : Dumont. (A. D. 1 G. 7. Année 1619, 17 décembre, folio 415.)

V.

Le document suivant est un modèle de titre clérical établi pour chaque prêtre, à son entrée dans les Ordres Sacrés :

Titre clérical de l'abbé Claude Thomé.

(Voir page 120, N° 32.)

« L'an 1703, et le 3 Mars, Me Pierre Thomé, notaire d'Alby, lequel s'est informé du pieux dessein de discret Claume Thomé, son fils, de parvenir à l'ordre de prêtrise, et sachant qu'à forme du Sacré Concile de Trente et des Constitutions synodales de Genève, il est requis que le dit Cl. Thomé, son fils, soit au préalable muny d'un titre clérical à forme de pension annuelle de cent vingt florins, monnaye de Savoie, laquelle somme il promet de payer tous les ans, à chaque feste de Saint André, à commencer à la prochaine, après qu'il sera lié aux Ordres sacrés, et pendant sa vie à peyne de tout temps, à l'obligations de tous ses biens présents et futurs qu'à ces fins Il se constitue tenir, sçavoir, une pièce de terre et pré avec maison et grange, contenance de 16 journaux, à Marlaché, que jouxte le chemin Alby-Chapeiry au levant, le chemin Alby-Annecy de vent, le chemin Crévial à Boivial de bise, un pré à Mûres, de 5 seytorées, un pré à la Chiésaz, de 4 seytorées, et une vigne au Pessey (Saint-Mauris), 8 fosserées, un bois châtaigne, à la Gagère, un chenevier de un quart de journal, à Saint-Donat : les revenus des dites pièces valent la somme de 120 florins.

« Fait et passé à Gruffy, devant Richard, notaire. »

VI.

Modèle de testament en 1749.

TESTAMENT DE JOSEPH A FEU CATHERIN, DE CHÈDES,
DATÉ DU 2 JUILLET 1749.

Comme il n'y a rien de plus certain que la mort et aussi rien de plus incertain que l'heure du trépas, Joseph Thomé à feu Catherin, malade en son lit, fort valétudinaire, sain d'esprit et d'entendement, pour éviter toutes contestations litigieuses après son décès, parmi ses enfants, a voulu faire son dernier testament ; premièrement a fait le signe de la croix sur son corps : In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen, ayant recommandé son âme à Dieu son Créateur et à la Sainte Vierge, et son âme étant séparée de son corps veut icelui être inhumé au cimetière de l'église Saint-Donat ; lègue au Rd Curé : 4 livres pour 4 messes de Requiem ; 3 livres à la Confrérie du Saint Sacrement ; à Louise Cochet, sa femme : son entretien pour vivre honnêtement suivant sa condition ; en cas qu'elle ne puisse vivre avec Jean-Louis et Claude, l'aîné, lui lègue : une coupe de froment, une de seigle, un quart de légumes et deux quarts de châtaignes, un quart de noyaux, un vessel de bled noir, mesure de Rumilly, les fruits de deux arbres, un pommier et un poirier à choisir, le fruit d'une vache, une paire de souliers de deux en deux ans, la dite pension payable aux fêtes de Noël; une habitation avec meubles nécessaires à son ménage dans sa propre maison ; laisse à Claude, le cadet, et Michel, ses fils, à chacun 180 livres, payable au dit Michel, marchand à Chambéry, une année après le décès de sa mère, et à Claude, le jeune, ayant atteint 21 ans, 50 livres en plus pour apprendre une profession lorsque bon lui semblera, et jusqu'alors, il veut qu'il soit entretenu à la maison, travaillant de son pouvoir au profit des héritiers ci-après nommés ; laisse à Jacqueline et à Pernette, cette dernière femme d'Antoine Bruire, de Saint-Marcel, savoir : à la

dite Jacqueline la somme de 180 livres à elle venant à se marier ou à se retirer, ainsi qu'un troussel ; à Pernette : 5 sols, attendu qu'elle a été suffisamment léguée par son contrat dotal ;

Nomme héritiers universels : Jean-Louis et Claude, l'aîné, par égale part, sauf que Jean-Louis possèdera la vache qui est présentement à la montagne de Semine, âgée environ de 8 ans, poil noir, sans que Claude, l'aîné, ne puisse rien prétendre tenir.

Témoins : Pierre-Amédé Baud, chirurgien de Saint-Félix ; Noble Joseph d'Elbéne de Blanly, du même lieu ; de la Tivolière, etc. Arnaud, notaire. (Archives Départementales. Tabellion Alby, 1749, folio 63.)

Modèle de Contrat dotal en 1749.

CONTRAT DOTAL DE JEAN-LOUIS THOMÉ
ET PÉRONNE CHARLÉTY, DE MARIGNY.

Le 23 Juillet 1749, en la maison d'Emmanuel Charléty de Vons, à Marigny; Jean-Louis Thomé feu Joseph et Péronne Charléty, fille de Claude, qui est fils d'Emmanuel, ont promis de se marier devant notre Sainte Mère l'Eglise. La dot sera de : 300 livres et 24 livres pour un habit de noces ; son trosseil comprendra : 2 rangs de toile de ritte ; autant de toile mêlée ; un demi-rang pour les serviettes ; 5 corsets drap de couleurs dont 3 sans manches ; 2 juppes drap de couleur et 2 drap du pays, 3 paires de manche de ratine ; 14 chemises ; 3 tabliers indienne et 2 coton et 2 toile, le tout neuf avec un coffre sapin fermant à clef, où sont les habits quotidiens ; plus une brebis et une génisse d'une année ; une bague d'or et une croix d'argent, le tout payable le jour des noces, moyennant cela renonce à tous les biens paternels et maternels.

Témoins : Vergain Claude, fils de Bernard ; Thomé Joseph à feu François ; Thomé J.-F., tous d'Alby.

(Tabellion Alby, 1749, folio 66.)

VII:

PRIVILÈGES ATTACHÉS A LA SEIGNEURIE DE MONTDÉSIR.

(Page 34.)

En 1770, le 28 décembre, Chardon, curial d'Alby, écrit à M. l'Avocat de Cormand, à Chambéry :

« Les trois privilèges possédés par la famille de Sonnaz, propriétaires de Montdésir, peuvent se louer sans crainte pour le prix de 1.500 livres. Le péage rapporte chaque année 2.000 livres environ ; la leyde de Saint-Félix est ascensée 10 livres. Le droit des langues rend environ 40 langues de grosses bêtes ; les veaux et génisses en dessous d'un an ne rendent rien. »

« La ferme de la Maion Blanche a été vendue 9.300 livres à M. Rey, Bourgeois de Chambéry. »

VIII.

BENEDICTION DE L'ÉGLISE DE SAINT-MAURICE ET DE DEUX CLOCHES, EN 1734.

(Voir page 73.)

Après l'incendie de 1732, l'église Saint-Maurice fut restaurée et deux cloches neuves fondues. Voici comment Demoiselle H. de Montpon nous apprend la chose, dans une lettre écrite le 8 septembre 1734 et adressée à son frère le Commandeur, qui habitait Turin.

« On baptisa, avant-hier les cloches de Saint-Mauris ; la plus grande est baptisée à votre nom et au mien; l'autre à celui de M. Ribitel et celui de ma sœur Claudine. Comme il fallait, ce que je ne croyais pas, que le parrain fut présent, je priai M. Astruz, curé d' Heiry, de me faire l'honneur de tenir vostre place, ce qu'il accepta avec beaucoup de reconnaissance. Ce fut nostre archiprestre qui

bénit l'église, le cimetière et les cloches. Le même jour, il dit la messe et nous assistames à toutes ces cérémonies, mais assises une partie du temps. M. nostre Curé a trouvé à propos d'aller dire sa messe à Saint-Donat pendant qu'on faisait tout cela. Nous ne sûmes que le dimanche au soir que cette cérémonie se ferait le lundi. Je vous dirai de vive voix ce que j'ai baillé pour nostre filleule. »

IX.

MONSEIGNEUR MAGNIN, PREMIER VICAIRE RÉGENT D'ALBY, APRÈS LA RÉVOLUTION.

(Page 116.)

Voici comment s'explique le trop court passage de Mgr Magnin, comme vicaire-régent d'Alby (1826-1828). Jaloux du bien qu'il faisait dans la paroisse, quelques mauvais sujets l'accusèrent auprès de Mgr de Thiollaz de légèretés scandaleuses. Surpris dans sa bonne foi, l'évêque d'Annecy l'envoya en disgrâce à Orcier. Mais aussitôt une vive réaction se produisit à Alby contre cette odieuse calomnie, et Mgr de Thiollaz, après une enquête sérieuse qui fut tout à l'honneur de l'Abbé Magnin, nomma ce dernier à Bonneville.

Quelques jours avant sa mort, Mgr Magnin racontait encore à ses familiers la mésaventure qui lui était arrivée, à Alby, mais nous avons vu dans la première partie, qu'il n'en gardait aucune rancune. Il revint plusieurs fois à Alby présider des fêtes, à la demande de M. le Curé Piotton, qu'il aimait beaucoup. (Acad. Sal. XXXVIII, 17.)

Bibliographie

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTES

Académie Salésienne (Mémoires de l'), Annecy, 1879-1927.

Académie de Savoie (Mémoires), Chambéry, 1825-1927.

Armorial et Nobiliaire de Savoie, Grenoble, 1863-1927.

Besson. *Mémoires pour l'histoire des diocèses de Savoie*, Annecy, 1759.

Bruchet (Max). *Abolition des privilèges en Savoie, de 1761 à 1793*, Annecy, 1908.

Costa de Beauregard. *Mémoires sur la Maison de Savoie*. 3 volumes. Turin, 1816.

Fleury. *Histoire de l'Eglise de Genève*. 3 vol. Genève, 1880.

Gonthier. *Œuvres historiques*. 3 vol. Thonon 1901.

Grillet *Dictionnaire historique*. 3 vol. Chambéry, 1807.

Guichenon. *Histoire de la Maison de Savoie*. 5 vol. Turin, 1778.

Lavanchy. *Le diocèse de Genèce* de 1791 à 1815. Annecy, 1894.

Perouse (Gabriel). *Les Communes et institutions de l'ancienne Savoie*. Chambéry, 1911.

Rebord (Mgr) et Gavard (Chan.). *Dictionnaire du Clergé du diocèse de Genève-Annecy, de 1535 à nos jours*. Annecy, 1920. 2 vol.

Rebord (Mgr). *Complément du Dictionnaire du Clergé*. Annecy, 1921.

Rebord (Mgr). *Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy*. 2 vol. Annecy, 1922.

Regestre Genevois. Répertoire de documents avant 1312. Genève, 1866.

Revue Savoisienne. Mémoires de l'Académie Florimontane d'Annecy, 1860-1927.

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. Chambéry, 1856-1927.

SOURCES MANUSCRITES.

Archives Municipales d'Alby. Franchises avec leurs confirmations. — Délibérations municipales de 1739 à nos jours. — Tabelle cadastrale. — Livre des transports. — Journalier. — Registre des baptêmes, depuis 1620; mariages, depuis 1626; décès, depuis 1620.

Archives Départementales, Annecy.

Série C. : Titre des fiefs. — Correspondance des Intendants.
Série E. : Familles. — Notaires. — Communes.
Série G. : Registres de l'Evêché
Série L. : Administration municipale du canton d'Alby

Table des Matières

BULLETIN ..... V à XXXII

Saint-Gervais Montjoie à la Veille de la Révolution 1

Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690) 41

AVANT-PROPOS 43

Bibliographie 44

APERÇU HISTORIQUE. — Origine des Vaudois, situation géographique, dénominations diverses — Les Vaudois au début ; ils deviennent protestants dès 1635. — Les rébellions au XVI^e^ et au XVII^e^ siècles. — La révocation de l'Edit de Nantes en Savoie. — Avec les réfugiés français, ils entrent en lutte contre l'Etat et sont expulsés en 1686. — Accession de Victor-Amédée II à la Ligue d'Augsbourg 47

PREMIÈRE EXPÉDITION. — Tentative par le Valais, en 1688. — Ils échouent grâce au courage et au loyalisme des Valaisans. — Diplomatie bernoise. — La population savoyarde alertée 54

DEUXIÈME EXPÉDITION — « La glorieuse rentrée », de H. Arnaud. — Son caractère. — Son succès en sept jours (27 août - 2 septembre 1689), par Nernier, Boëge, Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, Cluses, Sallanches, Megève, le col du Bonhomme, Séez, Sainte-Foy, Villaroger, Tignes, Val d'Isère, Bonneval, Bessans, Lanslevillard, le MontCenis. — Les bagages du cardinal Ange Ranuzzi 59

TROISIÈME EXPÉDITION. — Le capitaine Bourgeois la conduit par Le Locon, Bernex. — Combat de Creusaz, incendie de Trossy, pillages du Biot, de Saint-Jean d'Aulps, des Gets. — Volte-face d'Avonay. — Cause d'insuccès de la troupe. — Incident de Mélan. — Le recul de Bourgeois et la panique des Vaudois ... 69

QUATRIÈME EXPÉDITION et son caractère officiel. — Une page de Martin Fontaine. Séjour des Vaudois cantonnés à Evian, à Thonon. — Evénements de la guerre. — Les Vaudois dans l'armée ducale 79

ÉPILOGUE 82

L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie 83

Histoire d'Alby 111

TROISIEME PARTIE.

La Commune 113

Chapitre I. — *Alby, de ses origines à 1738* 115
Mandement et Canton avec changements divers. — Curialité. — Occupations de 1630, 1690, 1703. — Communautés de Saint-Maurice et de Saint-Donat.

Chapitre II. — *Histoire des deux communes de 1738 à la Révolution* 120
Situation économique et financière, en 1738. — Liste des principaux propriétaires. — Situation économique, en 1756. — Elections de 1737 et 1738. — Corps de garde ; Fontaines. — Invasion espagnole. — Police locale. — Affranchissements. — Réunion des deux communes, en 1788.

Chapitre III. — *Alby, de 1789 à 1793* 130
Emeute à Marigny et Alby. — Invasion française. — Première assemblée républicaine. — Elections municipales. — Recensement. — Serment civique. — Ascensement des biens ecclésiastiques. — Recrutement militaire. — Les émigrés. — Recrutement.

Chapitre IV. — *Alby, de 1793 à 1796* 139
Contre-Révolution du 26 Août. — Arrestation à Montpon. — Réquisition. — Liquidation des biens ecclésiastiques et nationaux. — Passages de troupes. — Ascensement des biens nationaux. — Décret sur les cloches et les clochers. — Misère du peuple.

Chapitre V. — *Alby, de 1796 à 1814* 147
Administration Municipale et Cantonale. — Emprunt forcé. — Prix des marchandises. — Cérémonies religieuses. — Mobilisation des cordonniers. — Fermeture de cabarets. — Suspects. — Fête de la mort de Louis XVI. — Essai de rétablir les écoles. — Engagement volontaire. — Prêtres déportés. — Service de la Poste. — Reddition d'une cloche par commune. — Vol à la gendarmerie. — Troubles. — Réparations au pont d'Alby. — Fête du 10 Août. — Débits de tabacs. — Conscrits déserteurs. — Rétablissement du culte. — Invasion autrichienne de 1814.

Chapitre VI. *Alby, de 1814 à 1860* 165
Traités de Paris et Vienne. — Réorganisation municipale. — Cabarets et droits sur le vin. — Disette de 1817. — Budget de 1818. — Brigade de carabiniers. — Paroisse de Mûres. — Construction d'une scierie, en 1822, du Pont-Neuf, en 1828. —

Recensement de 1839. — Consommation de vin et alcool. — Evénements de 1848. — Construction de l'église Saint-Donat.

CHAPITRE VII. — *Incendies de 1846 et 1854* 171

CHAPITRE VIII. — *Alby, de 1860 à nos jours* 179

Annexion. — Passage de Napoléon. — Rétablissement du canton. — Situation financière. — Construction de la Mairie et Ecoles primaires. — Guerre de 1870 et ses victimes.. — Horloge publique — Ecoles Primaires Supérieures. — Réfection de la mappe. — Gendarmerie. — Cimetière. — Victimes de la guerre 1914.

CHAPITRE IX. — *Les Routes* 191

Route Nationale ancienne et nouvelle. — Pont Rosset et Pont-Neuf. — Route des Creuses. — Commissaire des routes. — Routes de Grande Communication N^os 4, 5 et 13. — Route d'intérêt commun et chemins vicinaux.

CHAPITRE X. — *Les Ecoles* 201

Ecoles au moyen-âge. — Ecole Louis Domenge. — Ecole du Vicaire-Régent. — Fondation Reinier et Ecole des Frères. — Ecoles après l'Annexion. — Un discours de distribution de prix. — Ecole des filles. — Ecole enfantine. — Fondations Vergain-Reinier-Naussac. — Budget des écoles, en 1882. — Instituteurs et institutrices primaires .— Ecoles Primaires Supérieures. — Suppression de l'école des garçons. — Poste météorologique.

CHAPITRE XI. — *Hôpital. Maladrerie. Bureau de Bienfaisance...* 216

Fondations faites en leur faveur. Revenus divers.

CHAPITRE XII. — *Postes. Télégraphe. Electricité. Sociétés* ... 221

Routes de poste. — Facteur et Boite aux lettres. — Bureau. — Télégraphe. — Téléphone. — Courrier Postal. — Usine électrique. — Pompiers. — Fanfare. — Cordonnerie. — Tisserands. — Carderie. — Coutumes locales. — Poids et Mesures. — Monnaies.

CHAPITRE XIII. — *Fonctionnaires d'Alby* 233

Châtelains. — Juges de paix. — Notaires. — Médecins. — Syndics et Maires.

CHAPITRE XIV. — *Généalogie des familles d'Alby*..... 240

CHAPITRE XV. — *Notes adritionnelles* 285

Chapelle du Saint-Esprit. — Contrat d'ascensement. — Approbation d'un acte d'albergement. — Pièce se rapportant à l'institution d'un vicaire à Saint-Donat. — Titre clérical. — Modèle de testament. — Modèle de contrat. — Privilèges attachés à la seigneurie de Montdésir. — Bénédiction de l'église de Saint-Maurice et de deux cloches. — Mgr Magnin, premier vicaire d'Alby après la Révolution.

Table des Gravures

TROISIEME PARTIE

Armoiries de la Ville d'Alby 111
Carte des deux paroisses d'Alby, en 1738 113
Armoiries des familles possessionnées à Alby 120
Vues générales du Pont-Vieux et du Bourg 224
Portraits de M. le Curé Pioton et de M. le Docteur Dagand 240

Tome XV. — V. Brasier. Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. Gonthier. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

Tome XVI. — Jh-M. Lavanchy. Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. Gonthier. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

Tome XVII. — J.-F. Gonthier. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. Orsat. Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève

Tome XVIII. — J. Falconnet. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. Rollin, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. Gonthier. Variétés. — P.-J. Morand. Monogr. de Villaz

Tome XX. — H. Feige. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses..

Tome XXI. — P.-M. Lafrasse. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. Albert. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. Gonthier. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Orbituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. Chevallier. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. Gonthier. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. Gavard. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. Albert. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. Chevallier. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. Lafrasse. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. Lafrasse. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin). — Visites pastorales des paroisses du Dioc. de Genève, de 1411 à 1518. — J.-M. Lavorel. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Orbituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. Gonthier. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. Lavorel. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. Gonthier. Inventaire inédits de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. Gonthier. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin). — Communications diverses fort intéressantes.

Tome XXX. — Nestor Albert. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor Albert. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824, tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. Gonthier. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dime en Savoie. — Marie Rannaud. La Chartreuse de Pomier, Diocèse d'Annecy (Haute-Savoie), 1170-1793.

Tome XXXIII. — J.-M. Lavanchy. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. Morand. Notice historique sur Loisin. — J.-F. Gonthier. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. GAVARD. Les Archives de l'Abbaye de Sixt avant la Révolution. — Jacques CARRON. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M. LAVOREL. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER. Les Plébanies. La paroisse de Bons, notice historique. — A SERVETTAZ. Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON. La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève ou moment de la Réforme.

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas (dit aussi « de Savoie ») à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation. — Au Bulletin : détails et faits de guerre intéressant les membres de l'Académie et leurs familles.

Tome XXXIX. — Bulletin. Inclus : J.-M. LAVOREL, Une fête à l'Académie. Biographie de M. le chanoine Jules Gavard. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote*. — M. SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade à Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table des matières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie.

Tome XL. — Buletin. — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII^e^ siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ. Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 1^re^ partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2^e^ partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 1^re^ et 2^e^ parties.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. ALEXIS. L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3^e^ partie

MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME QUARANTE-SEPTIÈME

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1929

Pa. 80.
1237
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE PRÊT NATIONALE

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 11 décembre 1928

Présidence de M. le Chanoine GAVARD.

Etaient présents : MM. Bunaz, Chiariglione, Favrat, R. P. Fidèle, Gavard, Mugnier et Pfister.
Excusé : M. Levitte.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Marquis de Bissy remerciant les membres de l'Académie Salésienne de l'avoir nommé Membre d'Honneur.

Il parle du décès tout récent de M. Gabriel Pérouse, le savant archiviste du département de la Savoie. Auteur

de nombreux ouvrages sur notre province, dont le principal est « L'Abbaye de Talloires », le défunt pouvait être considéré comme un véritable savoyard d'adoption.

Le président annonce l'édition toute prochaine du tome XLVI de nos Mémoires.

Il présente et dépose pour la bibliothèque les diverses publications et ouvrages reçus, savoir :

Revue d'Ethnologie, traditions populaires, par Van Gennep ;

Note sur la valeur documentaire folklorique des canons des conciles et des Constitutions Synodales, par le même auteur, parue dans les Annales d'Histoire du Christianisme ;

Incantation du sifflet en Savoie, par le même ; brochure donnant des formules d'une curieuse originalité. Des remerciements sont adressés à M. Van Gennep.

Le tome LXV des Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, renfermant entre autres travaux importants une étude de M. Vermale sur les Grands Hommes de la Révolution en Savoie ;

Le dernier fascicule des publications de l'Académie du Val d'Isère ;

Le rapport rédigé par M. Avezou, archiviste départemental de la Haute-Savoie, sur les travaux exécutés aux Archives durant l'exercice 1927. Il y est question notamment du dépôt des archives de Sallanches, lesquelles constituent un véritable trésor aux différents points de vues religieux, historique et social, et d'autant plus qu'elles sont demeurées dans leur intégrité.

A ce sujet la conversation s'engage alors sur la question non réglée des archives de Savoie demeurées à Turin malgré le traité de l'Annexion. Celles-ci, très volumineuses, contiennent en particulier les comptes de toutes nos anciennes châtellenies.

Il est question enfin des statues publiques, dites « laïques »,érigées à Saint François de Sales dans le diocèse d'Annecy, et dont la première le fut à Viuz-en-Sallaz

par les soins de M. le chanoine Bunaz. Lors du troisième centenaire du saint évêque, M. le chanoine Gavard traita ce sujet à l'Académie Florimontane.

Séance du 5 février 1929

Présidence de M. le Chanoine GAVARD.

Etaient présents : MM. Benoit, Bunaz, Chavanne, Chiariglione, Coutin, Domenjoud, Duret, Gavard, Mugnier, Périllat, E. Pernoud, L. Pfister, Ritz et Terrier.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, ce procès-verbal est adopté.

Le président annonce le don gracieux offert par la Royale Université de Turin à l'Académie Salésienne, à l'occasion du 4e centenaire d'Emmanuel-Philibert, et en souvenir aussi de la participation de son président aux fêtes de mai dernier. C'est un magnifique ouvrage, superbement édité pour la circonstance et où le lecteur savoyard est fier de trouver parmi les illustrations du récit plusieurs noms de ses compatriotes, qui furent des hommes de mérite.

M. Gavard annonce aussi que le Général Bordeaux, qui tout récemment avait fait paraître dans le dernier volume de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie une étude biographique fort intéressante sur l'Amiral de Saint-Bon, qui a tenu une si grande place par delà les monts, vient de publier, dans la Revue des *Etudes Historiques*, de Paris (octobre-décembre 1928), un important travail sur *Emmanuel-Philibert et la bataille de Saint-Quentin.*

Il appartenait bien à un homme d'armes de mettre sous les yeux du lecteur le grand exploit de 1557 avec toute sa science et son expérience. Mais il y a de plus dans sa curieuse publication, ajoute M. Gavard, bien des aperçus historiques nouveaux et une documentation inédite nous éclairant sur ce fait d'armes déjà lointain et nous en montrant les circonstances diverses et les conséquences. C'est donc de la part de l'Académie Salésienne un devoir d'offrir au Général Bordeaux ses remerciements et ses félicitations.

M. l'abbé Chiariglione, trésorier-adjoint, donne communication de la situation financière de l'Académie Salésienne. Les comptes sont approuvés et de vives félicitations sont renouvelées à M. Chiariglione pour le zèle qu'il apporte dans l'accomplissement de ses délicates fonctions.

COMPTES DE L'EXERCICE 1928

Recettes

Excédent de l'exercice précédent.....	3.017 50	
271 cotisations à 20 francs.....	5.420 00	
1 cotisation à 100 francs.....	100 00	
1 cotisation à 13 francs.....	13 00	
1 cotisation à 15 francs.....	15 00	
Don de M. l'archiprêtre d'Alby.....	500 00	
Don de Mgr Jay	67 50	
Vente de volumes	850 00	
Intérêts en banque	122 05	
Total.....	10.104 85	10.104 85

Dépenses

Impression du tome 46.....	6.965 00	
Correspondance et envoi de volumes..	266 15	
Escompte du trésorier	353 50	
Total.....	7.584 65	7.584 65
Excédent des recettes.....		2.520 20

Le président présente, de la part de Mme Lacombe-Dagand, qui veut bien en faire don à notre bibliothèque, de nombreux volumes des Actes et Lois de la Révolution française. Des remerciements reconnaissants lui sont adressés.

Il fait circuler enfin un sceau très bien conservé de Notre-Dame des Voirons, offert à notre Académie avec divers documents par M. Louis Pinget, résidant à Annecy. Remerciements au donateur.

M. François Ritz dépose, pour la bibliothèque, le fascicule de novembre 1928 de la Revue *L'Onde Electrique*, contenant un important travail dont il est l'auteur, et intitulé : « *Essais sur ondes très courtes* ». Sur le désir des personnes présentes, M. Ritz résume ses essais effectués sur le lac d'Annecy et dans sa région pour vérifier les conclusions de M. Mesny, sur la propagation des ondes dites très courtes, dont la longueur va de 2 à 8 mètres environ. Il étudie l'onde cheminant à proximité d'une ou de plusieurs surfaces absorbantes, puis s'écartant obliquement du sol et enfin planant loin de lui. Avec la même puissance d'alimentation, toujours inférieure à 2 watts, la portée passe d'une centaine de mêtres à peine à l'intérieur d'un tunnel à 2 kilomètres au niveau du lac, pour atteindre 10, 20 et enfin 130 kilomètres sur des sommets de montagne bien dégagés. Malgré l'importante absorption qui s'oppose à un emploi courant de ces ondes, l'auteur conclut à leur utilisation pratique dans certains cas.

De chaleureux compliments sont exprimés à M. Ritz.

M. l'abbé Coutin présente le manuscrit d'un histoire d'Allèves qu'il vient d'achever. La lecture de la préface et de la table des matières donne une idée de l'intérêt de ce travail qui sera digne de sa magnifique « Histoire d'Alby ».

A son sujet et à l'occasion de la publication toute récente du tome XLVI de nos Mémoires, M. le Président espère que les œuvres fort appréciées de plusieurs membres de l'Académie Salésienne susciteront parmi leurs collègues des chercheurs et des travailleurs nouveaux.

Séance du 9 avril 1929.

Présidence de M. le Chanoine GAVARD.

Etaient présents : MM. Bunaz, Chiariglione, Corbet, Coutin, Gayard, Mugnier, L. Pfister et Terrier.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; ce procès-verbal est adopté.

M. le Président rappelle le souvenir de M. l'abbé Hudry, curé de Monnetier, membre de notre Académie, récemment décédé.

Il offre des condoléances à M. Louis Pfister, à l'occasion de la mort de son beau-père, M. Louis Lachat, inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Annecy, et également à son frère, M. Hubert Pfister, qui vient aussi de perdre son beau-père, M. Chenu, pharmacien à Chambéry.

Sur proposition de M. le Président, M. l'abbé Gassilloud, professeur au collège de La Roche, est nommé membre agrégé de l'Académie Salésienne.

M. Gavard présente ensuite les ouvrages et publications reçus depuis la dernière séance :

Répertoire numérique de la Série G. (Clergé Séculier, 2ᵉ fascicule), des Archives Départementales, offert par son auteur, M. Avezou, archiviste ;

Etude sur le dieu Sanglier, par M. Emile Vuarnet ;

Les Abbés de Saint-Maurice d'Agaune, par M. le chanoine Dupont-Lachenal, de l'Abbaye de Saint-Maurice, don de l'auteur ;

Le nouveau volume (tome XXXVII) des *Mémoires* de l'Académie Chablaisienne, contenant notamment les travaux suivants : *Le Père Picus et son œuvre*, par Mgr Picard ; *le Général Comte Jaillet de Saint-Cergues*, par le Général P.-E. Bordeaux ; *Taine à Menthon-Saint-Bernard*, par M. le chanoine Charvet,

Des remerciements et compliments sont adressés à tous les donateurs et auteurs.

M. le chanoine Mugnier donne lecture de quelques extraits d'une étude intitulée : « Une famille de Vieugy au service de l'Eglise pendant la Révolution ». Cette étude paraîtra dans le corps du volume.

M. l'abbé Coutin fait la communication suivante :

Comment les Prêtres de la Mission établirent le Grand Séminaire d'Annecy en la rue de Bœuf, vers 1650.

Dans son histoire du Grand Séminaire, Mgr Rebord nous dit (pages 20 et 35) que les Lazaristes ouvrirent le Séminaire en 1641 dans une maison, dont il est difficile de déterminer l'emplacement. En 1644, on les trouve logés rue de l'Enfer, et en juillet 1664, rue de Bœuf, au numéro 15 actuel, d'après le chanoine Gonthier, qui n'ose cependant affirmer la chose d'une manière certaine.

Certains documents tirés des archives de Montpon, nous aideront à prouver que les Lazaristes ont bien habité cette maison, qui était la dernière avant d'arriver à la porte de Bœuf.

Le 8 mars 1659, dans un procès ventilant entre demoiselle Bernardine de la Faverge née d'un premier mariage contracté en 1591 entre Louis de la Faverge Sgr de Montpon et Bernarde David de Savoiroux, demanderesse, et son frère Emmanuel, né d'un deuxième mariage, la suppliante expose 1° qu'en sa qualité de fille unique et héritière de sa mère elle avait réclamé les 1.700 écus d'or donnés en dot à celle-ci ; 2° son père avait accédé à cette demande en lui donnant 500 écus et une maison sise à Annecy ; 3° après avoir fait des réparations à cette maison, elle l'avait vendue à Demoiselle Analle de Mandallaz, laquelle l'avait remise aux Pères de la Mission ; 5° cette maison vient d'être, par arrêt du Sénat, attribuée à sa tante Nicoline de la Faverge, épouse de Gaspard de Sales qui avait des droits dotaux antérieurs, Nicoline s'étant mariée trois ans avant son frère Louis, et n'ayant jamais été totalement payée de celle-ci ; 5° elle a été obligée de rendre les 6.400 florins et deux pistoles d'épingles, prix de vente de la dite maison, cédée le 13 mai 1633, à Demoiselle Annalle de Mandallaz, femme de Ne Nicolas Arpiaud, Juge Mage de Genevois.

La copie des subhastations de la maison, faite à la requête de Ne Gaspard de Sales par son fils Melchior (qui avait continué le procès, au préjudice de Bernardine de la Faverge et des Prêtres de la Mission), est datée des 26 juin, 4, 11 et 18 juillet 1653. Malheureusement l'acte d'achat par les Lazaristes n'est pas mentionné au cours du procès ; du moins nous avons la preuve qu'ils possédaient cette maison en 1653 et faillirent la perdre, sans un arrangement probable avec la famille de Sales,

dont un des membres, Charles-Auguste, était alors évêque d'Annecy.

Pendant des années entières les Pères de la Mission furent inquiétés dans la possession de leur maison, comme le prouve : 1° une instance entre les Révérends Pères, demandeurs, en garantie de la Demoiselle Bernardine de la Faverge, défenderesse, commençant par une copie de Requêtes du 2 décembre 1653 et finissant par un avis du 3 mars 1655 ; 2° par un arrêt rendu entre le Sgr de Sales, Bernardine de la Faverge, d'une part et les Prêtres de la Mission, le 31 mai 1655.

Où se trouvait cette maison ? Un autre acte de procédure va nous l'apprendre ; mais disons d'abord que cette maison était entrée dans les biens de la famille la Faverge, par le mariage de Jacqueminie de Richard, fille unique de Noble Hugues, avec le grand-père de Bernardine nommée ci-dessus. Or en juillet 1557, Rd et N^e^ Galois de Regard, futur évêque de Bagnorea, expose humblement au Sénat que le 27 mai précédent, habitant Rome, il avait acheté de N^e^ Hugues de Richard Sgr de Montpon d'Alby, habitant également Rome, en qualité de Légat près le Saint-Siège, une maison sise à Annecy pour 200 écus d'or, moyennant possession réelle et actuelle. Il a déjà versé de suite 100 écus, s'étant réservé de payer le reste au plus tôt. En arrivant à Annecy, il a trouvé les modernes possesseurs, Janus et Jean de Richard, frères du vendeur, qui se sont opposés à la prise de possession par le suppliant de Regard, 1° parce qu'ils étaient co-héritiers des biens de leur père au même titre que Hugues et 2° parce qu'ils prétendaient que cette maison avait été vendue à moitié prix par leur frère. Le 8 mars 1559, le procès remplissait un cahier de 200 pages et n'était pas terminé. Les confins de la maison y sont minutieusement donnés dans l'acte de vente. « Maison sise en la ville d'Annecy, dans la rue de Bœuf, jouxte la maison de N^e^ Bernard et des héritiers de Jacques Delalée de bize ; la maison des héritiers de Suguigon de vent, la rue publique du levant et les murailles de la ville du couchant, avec un curtil et appartements de la dite maison. » Ces indications précises apportent donc une preuve certaine à l'hypothèse du chanoine Gonthier, et le numréo 15 de la rue Carnot actuelle fut bien la résidence des Lazaristes et de leurs séminaristes, dès 1653, si ce n'est avant.

Notons en terminant, que dans cette maison moururent ceux qui probablement l'avaient fait construire : N^e^ François de Richard Sgr de Montpon et son épouse, N^e^ Françoise des Clefs, mariés en 1490. Ils furent sépulturés en la chapelle de la Nativité, fondée par eux, dans l'Eglise des Dominicains.

N^e^ Françoise des Clefs habita cette maison de 1522 jusqu'à sa mort en septembre 1544.

Présidence de M. le Chanoine GAVARD.

Etaient présents : MM. Benoit, Chavanne, Chiariglione, Coutin, Cuttaz, Favrat, Flamary, Gavard, Levitte, Mugnier, Périllat, L. Pfister, Tissot et Terrier.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président déplore les pertes que vient de faire notre Académie par les décès de M. le chanoine Bunaz, de M. le chanoine Chevallier, ancien curé de Bonneville et de M. Jean Rosay, notaire à Annecy. En M. Bunaz, toujours si fidèle aux séances, le Conseil d'Administration perd un de ses membres très distingués et des plus dévoués. On se rappelle avec quel zèle il remplissait ses fonctions de bibliothécaire, aidé par M. l'abbé Benoit, qui voudra bien lui succéder.

De vives condoléances sont adressées aux familles des regrettés défunts.

Sont agréés comme nouveaux membres agrégés : M. l'abbé Chappaz, professeur au collège de Thônes ; M. l'abbé Folliguet, curé de Marcellaz, et M. l'abbé Maurice Greffier, séminariste.

Le Président présente les publications reçues, dont le bulletin de la Société Gorini et le dernier volume de l'Académie de la Val d'Isère contenant notamment un rapport de M. le chanoine Emprin sur les travaux de l'Académie de 1926 à 1927, ainsi qu'un important travail de M. Joseph Garin, intitulé : « Recueil de documents pour l'Histoire Religieuse de la Révolution en Savoie », très précieux aussi bien pour notre diocèse que pour celui de Tarentaise.

De la part de M. Vittoz, curé de Ville-en-Sallaz, lecture est donnée d'une lettre de 1819, d'un M. Guers, libraire à Genève, après avoir été prêtre assermenté à la Révolution, adressée à Rd Gaspard Cheminal, de Ville-en-Sallaz, alors curé de Thoiry. (L'original de cette lettre a été com-

muniqué par Louis-Joseph Cheminal, arrière petit-neveu du curé de Thoiry.)

En voici le texte :

« Genève, le 1er mai 1819.

« Monsieur,

« Quoiqu'il soit vraisemblable qu'on vous ait appris mon retour à la religion catholique, je crois qu'il est de mon devoir de vous en informer moi-même, et de vous prier de communiquer cette heureuse nouvelle à ceux de vos paroissiens qui peuvent y prendre intérêt pour réparer ainsi, autant qu'il dépend de moi, le scandale que j'ai pu leur donner. Je suis un exemple déplorable des excès sans nombre auxquels peut se livrer celui qui, rompant les liens de l'unité catholique, ne veut écouter que les conseils d'une raison aveugle et corrompue. Après avoir quitté de mon propre chef le poste où m'avait placé mon évêque, je suis allé à Thoiry, pour y exercer les fonctions ecclésiastiques, sans vocation. Ce premier pas franchi, rien ne m'a plus arrêté et, oubliant les devoirs de mon état, j'ai suivi le torrent révolutionnaire, et j'ai souscrit à tous les sermons prescrits par les diverses factions qui ont déchiré la France.

« J'attribue tous mes égaremens à un orgueil sans mesure, qui m'a fait mépriser l'autorité de mes supérieurs, et à la lecture des livres, soi-disant philosophiques, où la religion est outragée. Je bénis Dieu de m'avoir tiré du précipice où j'étais tombé et je veux, par sa grâce, employer le peu de temps qui me reste à vivre, à faire pénitence, et à réparer le mal que j'ai fait. Mes fautes sont grandes, mais la miséricorde de Dieu est infinie, et j'espère qu'il me pardonnera. Je me recommande à vos prières, ainsi qu'à celles de Mrs vos Confrères, et de tous les fidèles.

« Veuillez, Monsieur, agréer les sentiments de respect avec lesquels je suis

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé : GUERS ».

M. l'abbé Coutin donne connaissance de diverses notes de voyages laissées par Hugues de Richard, Seigneur de Montpon (Alby) qui passa 40 ans (1522-1562) au service des ducs de Savoie, comme Secrétaire et Ambassadeur. En 1550, Charles III l'envoie à la Cour de France, en résidence à Blois, pour négocier la restitution de ses Etats. Hugues de Richard nous a laissé son journal de route, depuis le 9 novembre 1550, jour où il quitte Verceil,, au 28 janvier 1551, terme de ses entrevues avec Henri II, roi de France. Après avoir tenté deux fois la traversée du Grand-Saint-Bernard, il passe le Petit-Saint-Bernard « où

il faillit se rompre à force marrons avec ses chevaux chaussés ». Ses principales étapes sont : Bourg-Saint-Maurice, Conflans, La Thuille, Annecy, Alby, Chambéry, La Tour du Pin, Moulins, Saint-Amand, Bourges, Vierzon, Romorantin et Blois où il arrive le 15 décembre. Il voit Mgr de Nemours, le Connétable, MM. de La Rochefoucault, de Marcilly, etc... enfin « le Roi qui l'appelle à écouter certaines choses bien gracieusement ». Sans vouloir se refuser à rendre les possessions du Duc de Savoie, le Roi trouve que ce dernier lui a donné peu de contentement « puisqu'il avait fait tout ce qu'il avait pu pour favoriser l'Empereur Charles-Quint ».

Après de nombreuses audiences, le Connétable de France charge Hugues de Richard du message officiel suivant :

« Vous direz à Monsieur de Savoie que je me recommande très humblement à sa bonne grâce, et qu'il n'est point de plus certain et affectionné serviteur que je le suis. Mais, quant à l'affaire dont il m'a écrit, je ne vois à présent nul moyen de lui pouvoir faire suite, et que là où l'occasion souffrira de le pouvoir faire, l'on connaîtra toujours l'affection que j'ai de lui faire très humble accueil. »

« L'affection du Connétable trouva occasion » de se traduire en actes, au traité de Cateau-Cambrésis, 1559, où Emmanuel-Philibert, après sa brillante victoire de Saint-Quentin imposa à la France de lui rendre ses Etats de Savoie.

M. l'abbé Terrier présente le compte-rendu bibliographique ci-après du tome X des « *Registres du Conseil de Genève* » :

La bibliothèque du Grand Séminaire vient de s'enrichir du tome X des « Registres du Conseil de Genève ». C'est un fort volume de plus de 700 pages enrichi d'abondantes notes et d'un index alphabétique occupant 80 pages sur deux colonnes. Les comptes rendus des séances du Conseil sont écrits en latin, en un latin un peu fantaisiste mais du moins bien intelligible.

Ce volume embrasse la période qui va du 5 février 1525 au 9 février 1528. Cette période est extrêmement importante pour l'histoire de Genève pour deux raisons :

1° Elle contient l'acte du Conseil Général de Genève ratifiant le traité d'alliance de combourgeoisie avec Berne et Fribourg, le 25 février 1526.

2° On y voit la série de difficultés qui amènent l'évêque Pierre de la Baume à quitter Genève en 1527.

C'est donc un « document » intéressant de la crise politique qui devait se doubler d'une crise religieuse et dont le terme fut l'installation de la Réforme à Genève.

I. — *Coup d'œil général.* — Avant de recueillir dans le Registre même quelques faits se rapportant à cette crise, il peut être utile de jeter un rapide coup d'œil sur la situation politique et religieuse de Genève en 1525.

1° Au point de vue politique, plusieurs pouvoirs se superposaient ou se côtoyaient sur des frontières juridiques assez indécises :

1. *La Commune,* les bourgeois de la Cité. La ville possède des franchises depuis 1387 ; elles lui ont été concédées par l'évêque Adhémar Fabri. La Commune est administrée par 4 syndics et 2 conseils : le petit et le grand — le conseil ordinaire et le conseil général.

2. *Le prince-évêque* (ou mieux peut-être, l'Eglise de Saint-Pierre, évêque et chapitre). Depuis très longtemps, avant le XI[e] siècle la principauté temporelle était adjointe à la juridiction épiscopale. En 1525, l'èvêque était Pierre de la Baume, fils du Comte de Montrevel en Bresse. Coadjuteur de son prédécesseur Jean-Louis de Savoie en 1520, il lui succéda en 1523.

3. *Le duc de Savoie* qui avait des droits sur le Genevois, comme héritier des Comtes de Genevois, depuis qu'Amédée VIII avait acheté le comté et le titre en 1401, de Humbert de Thoire-Vilars, successeur du dernier comte, Robert de Genève. En 1525 le duc était Charles III le Bon (1504 à 1536).

4. Les Comtes de Savoie auraient été au début de simples délégués temporaires de l'Empereur pour rendre la justice. Peu à peu ils acquirent de l'autorité au détriment de l'évêque. Jamais ils ne possédèrent d'ailleurs la *ville* de Genève. Quant à la Maison de Savoie, il est certain qu'elle avait depuis longtemps des vues sur Genève. Elle fournit plusieurs évêques administrateurs à l'Evèché de Genève, et cela malgré le Chapitre qui ne put pas exercer son droit d'élection. Ces évêques résistaient ensuite plus ou moins énergiquement aux empiétement des ducs. l'un d'eux, Jean de Savoie, en 1513, avait même tenté de céder sa juridiction au duc. D'autres furent plus indépendants.

2° Les partis. — Dans ces conditions deux partis devaient naître à Genève et existaient de fait.

a) Un parti antisavoyard favorable à la Suisse. Déjà en 1519, ce parti avait fait alliance avec Berne et Fribourg. De là vint à ses membres le surnom de eidgnossen, les *eidgnots* (jureurs).

b) Un parti savoyard, ami du duc. Les adhérents étaient les

mamelus. Toute l'histoire politique extérieure de Genève à cette époque est l'histoire de la lutte entre ces deux partis.

II. — *Quelques faits* entre 1525 et 1528. — Recueillons maintenant quelques faits concernant la crise, entre 1525 et 1528.

L'affaire Boulet (en 1525) *avec ses suites*. — Cette affaire de juridiction figure dans un très grand nombre de délibérations en 1525.

Boulet était du parti savoyard et était trésorier de la communauté. Il eut au Conseil une altercation avec Richardet, un *eidgnot*. Boulet porta le différend devant le Sénat de Chambéry qui s'en saisit. Le Conseil de Genève protesta ainsi que l'évêque et décida d'en appeler au pape.

D'où colère du duc de Savoie, dont les officiers accablent Genève de vexations. Les eidgnots qui ont réclamé l'appel au pape sont en danger à Genève : ils se réfugient à Fribourg le 15 septembre 1525.

Le rôle de ces fugitifs, qui ont à leur tête Bezançon Hugues, sera considérable dans la suite. Ils seront les agents de liaison entre Genève et la Suisse et les vrais artisans de l'alliance avec Berne et Fribourg.

Mais, en attendant, par leur fuite, à Genève le parti savoyard triomphe. L'évêque est absent, ce qui n'est pas rare. Le duc pense peut-être le moment venu de s'emparer de Genève. Il y fait son éntrée. Il travaille l'opinion, se montre accueillant et accomodant et le 10 décembre 1525, il réunit le Conseil général dans le grand cloître de Saint Pierre. Le Registre énumère les assistants mais ne dit rien de la séance. Nous savons par ailleurs que le chancelier du duc fit au nom de son prince un long discours qui détermina l'assemblée — composée de mamelus — à accepter d'enthousiasme la protection du duc de Savoie. Heureux de ce premier succès, Charles III quitta Genève le 12 décembre 1525. Ni lui, ni aucun de ses successeurs ne devait y rentrer.

La conclusion de l'alliance suisse (1526). — L'année 1526 est dominée par un fait capital de l'Histoire de Genève : le traité de combourgeoisie entre Genève et Berne-Fribourg.

Les eidgnots fugitifs, aiguillonnés par les agissements du duc harcelaient Berne et Fribourg sans relâche, pour obtenir d'elles quelques secours contre la Savoie. Ces deux villes, d'abord peu empressées à intervenir finirent par s'émouvoir et s'enhardirent jusqu'à tenter une démarche, sans résultat d'ailleurs, auprès de Charles III, en faveur des libertés genevoises. Cela donna espoir aux amis des fugitifs demeurés à Genève. L'idée de l'alliance suisse gagnait du terrain.

On le vit bien à l'occasion de l'élection des Syndics en 1540. Malgré l'évêque, qui était de retour depuis le 1er février 1526, le Conseil nomma syndic l'un des fugitifs de Fribourg, Jean Philippe. Pierre de la Baume suivant la volonté du peuple s'y rallia. Bien plus, il parait alors partisan du rattachement aux cantons Suisses, ce qui mécontenta fortement le Duc qui comp-

tait sur lui. Il y a en ce moment accord complet entre le peuple et le prince évêque.

Les pourparlers avec la Suisse aboutissent. Le pacte de combourgeoisie est signé à Berne le 20 février pour 25 ans. Les trois villes de Berne, Fribourg et Genève se recevaient comme alliées et combourgeoises et s'engageaint à se secourir en cas de besoin. Voici l'article premier (Reg. p. 206) :

« En tout et partout est réservée l'autorité droite et juridiction de Monseigneur de Genève notre prince, sans préjudices aucunement des franchises et libertés de cette ville et communauté de Genève. »

A Genève le 24 février, le Conseil Général (308 membres présents) entendit de la bouche de Bezançon Hugues le rapport sur les négociations (ce rapport est inséré au Registre). Puis le 25, le Conseil se réunit de nouveau et en présence de l'Evêque ratifia le traité. Six conseillers refusèrent leur adhésion. E'évêque sembla d'abord craindre une violation de ses droits, puis Besançon lui ayant expliqué qu'il n'en était rien « abiit ipse contentus ». (Reg. p. 208).

Enfin le 12 mars le serment de bourgeoisie est prêté solennellement par les conseillers de Genève devant les ambassadeurs de Berne et Fribourg et après que l'un de ces ambassadeurs eut parlé « eleganter et intelligibiler ».

Tout se termine par un banquet « cœna et convivium » suivi d'une représentation théâtrale populaire et d'un grand feu de joie sur la place du Mollard. (Reg, 219 en note). Ce soir-là le duc Charles aurait pu voir s'en aller en fumée son rêve de domination sur Genève.

Du mois d'avril au mois d'août 1526 le Registre est muet. Paresse, négligence du secrétaire ? Peut-être !

A partir du mois d'août on y trouve l'écho des efforts du duc de Savoie pour la révocation du traité. Son grand argument était que Genève, enclavée dans ses Etats, était inapte à conclure une alliance. En de nombreuses diètes à Lucerne, Berne, Bâle, Bienne... Bezançon et ses amis défendirent énergiquement et victorieusement les droits de leur cité.

Pendant ce temps, à Genève, se poursuivait l'épuration. Les mamelus étaient épiés et dénoncés. Plusieurs durent s'enfuir en Savoie. A propos du procès de l'un d'eux Cartelier, l'évêque — alors à Saint-Claude — voulut user d'indulgence. Le peuple fut mécontent « non contentus ». Des troubles éclatèrent assez semblables à une émeute, mais s'apaisèrent rapidement.

En 1527, signalons quelques faits : L'échec des négociations de Bezançon tendant à une alliance de Genève avec le Valais ; les efforts — d'ailleurs infructueux — que fit Pierre de la Baume pour obtenir personnellement la combourgeoisie de Berne et Fribourg. A cette occasion, il se montra très aimable, très condescendant pour son peuple. Nous le trouvons à la séance du 15 juillet 1527... « promittens per suæ manus levationem velle vivere cum eisdem ut bono principi decet et se nunquam de eis velle disjungere ». Et ce fut une touchante réciprocité.

« Et deinde ipse populus promisit pariter velle illum et ei obedire ut veris subditis et fidelibus incombit per manuum levationem ».

Cela se passait le 15 juillet. Le 2 août Pierre de la Baume quittait Genève précipitamment. Il n'y fera plus qu'une apparition en 1533.

Pourquoi cette fuite, que tous regardent comme la grande faute — politique et morale — de Pierre de la Baume ?

Pierre de la Baume ne fuyait pas devant une émeute populaire, pas même devant une sourde hostilité. A ce moment précis, il n'y a aucun désaccord entre lui et son peuple. En réalité il fuit devant le duc de Savoie. Quelques jours auparavant des archers du duc avaient failli l'enlever près de l'église de Notre Dame des Grâces (1). L'évêque, dont le courage ne fut pas certes la vertu dominante, décida de se mette en sécurité dans ses terres de Bourgogne. Il ne fit part de son projet qu'à quelques personnes entre autre au chef des eidgnots, Bezançon Hugues, qui l'accompagna.

Le duc fut très irrité de ce départ. Il se vengea en confisquant les revenus de Pierre de la Baume à Suze et à Pignerol. Et malgré ses réclamations, appuyées par le gouvernement de Genève, il ne put les recouvrer.

Les historiens font remarquer que Pierre de la Baume en abandonnant Genève à un moment où à côté de la crise politique s'annonçait une terrible crise religieuse, a livré la cité qu'il aurait dû défendre aux entreprises des prédicants de la Réforme.

Si c'est là une défaillance coupable, les agissements des ducs de Savoie eurent une part bien plus grande dans la ruine du catholicisme à Genève.

« Une étrange prédestination, a écrit M. G. Goyau, entremêle de temps à autre l'histoire des souverains de Savoie et celle du Christianisme romain. Ils firent peut-être moins de mal à l'Eglise en lui enlevant au XIX^e^ siècle le sol de Rome qu'en l'acculant à perdre au XVI^e^ siècle l'âme de Genève. » Voilà le verdict d'un historien sinon de l'Histoire. En tout cas l'attentat de la maison de Savoie contre le sol de Rome est maintenant réparé — sa politique à l'égard de Genève n'a pas encore cessé de produire des fruits amers.

---

(1) L'évêque fit arrêter les chanoines de Saint Pierre, qu'il crut impliqués dans le complot (ils étaient mamelus). Puis les fit relâcher faute de preuves. Mais la plupart — tous sauf 6 ou 7 — s'enfuirent et se réfugièrent à Annecy.

Séance du 8 octobre 1929

Présidence de M. le Chanoine GAVARD.

Etaient présents : MM. Benoit, Chavanne, Chiariglione, Coutin, Gavard, Moccand, Mugnier, L. Pfister et Terrier.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

En ouvrant la séance, M. le Président fait aussitôt réciter un « De Profundis » pour le repos de l'âme de M. le chanoine Joseph Morand, vicaire général, prévôt du Chapitre de la Cathédrale, trésorier de l'Académie Salésienne depuis une quarantaine d'années, décédé la veille, âgé de soixante-dix ans. M. Gavard redit l'attachement de M. Morand à notre Académie qui perd en lui l'un de ses membres très dévoués et des plus distingués. Le regretté défunt était docteur en théologie et en philosophie, docteur à l'Académie de Saint Thomas et licencié en droit canonique.

M. le Président rappelle aussi le souvenir de quatre autres membres décédés durant la période des vacances : M. Maurice Sautier--Thyrion, de Veyrier-du-Lac, M. le chanoine Claude Trosset, curé de Fessy-Lully, M. Jules Barut, industriel à Annecy, et M. le chanoine Henri Frizon, de Moûtiers. Le premier, M. Sautier-Thyrion, vétéran officier de mobiles de la guerre de 1870, aussi longtemps qu'il le put très assidu à nos séances, écrivit plusieurs brochures relatives au cœur de Saint François de Sales ; c'est une belle figure qui disparaît. M. le chanoine Trosset était l'auteur d'une étude très intéressante sur sa paroisse de Fessy-Lully ; cet ouvrage fut couronné par l'Académie de Savoie. M. le chanoine Frizon, depuis la Tarentaise, témoignait à notre œuvre sa plus vive sympathie. M. Jules Barut, enfin, s'était acquis, par son travail, une situation des plus importantes dans les affaires ; on connait son généreux dévouement à toutes nos œuvres catholiques et à notre Académie dont sa fille, Mlle Thérèse Barut, est membre honoraire.

Aux familles de tous ces défunts, M. Gavard exprime les condoléances de l'Académie Salésienne.

Il présente les divers ouvrages et publications reçus, dont notamment : « *Voyage autour de la paroisse de Saint-Laurent, à Paris* », ouvrage renfermant des détails curieux et très vivants, offert par son auteur, M. l'abbé Dufournet, vicaire à Paris ; le Rapport des Archives départementales de la Haute-Savoie, exercice 1928, par M. Avezou, archiviste, travail renfermant de précieux renseignements. Remerciements aux donateurs. A signaler dans la revue « *Le Bugey* », nouvellement parue, un intéressant article sur les limites de l'ancien diocèse de Belley.

M. Gavard fait part aussi des dons pour nos archives, par Mme Trépier de Coucy, d'Annecy, de nombreux diplômes de décorations accordées à divers membres de sa famille ; et par M. le chanoine Ernest Pernoud, comme provenant du regretté M. Bunaz, un manuscrit du chanoine Vaullet dans lequel ce dernier parle de la construction des bâtiments de l'hôpital d'Annecy et de ses travaux durant les 50 ans qu'il en fut directeur et aumônier.

Tout récemment notre Président, M. le chanoine Gavard, a été nommé membre d'honneur de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne ; des félicitations lui sont exprimées, et à son tour l'Académie Salésienne est heureuse d'élire parmi ses membres d'honneur M. le chanoine Gros, Président de cette Société.

Le titre de membre d'honneur de la Salésienne est aussi décerné à notre compatriote M. Léandre Vaillat, écrivain à Paris. M. l'abbé Duval, docteur en théologie, vicaire à Saint-Gervais est nommé membre agrégé.

M. l'abbé Coutin donne lecture d'une lettre du Duc de Savoie Charles III, écrite en octobre 1550, rédigée par son secrétaire Hugues de Richard de Montpon d'Alby, et adressée à Henri II, roi de France, afin de négocier la restitution de ses Etats et le mariage d'Emmanuel Philibert, son fils, avec Marguerite, sœur de Henri II, et fille de François I^er^.

Au moment où le pacifisme est présenté au monde comme un grand progrès des temps modernes, il est intéressant, écrit

M. Coutin, de voir que le Duc de Savoie, en 1550, mettait en pratique la théorie de la Société des Nations.

En 1536, Genève et une partie de la Savoie sont envahis par les Bernois ; les Français, de leur côté s'emparent de Chambéry, de la Maurienne, du Piémont jusqu'aux portes de Verceil. Cette invasion devait durer jusqu'à la bataille de Saint-Quentin (1557), et cependant, Charles III n'avait ni traité avec le Roi de France, ni abdiqué. A plusieurs reprises, il essaiera de recouvrer ses Etats par la voie du pacifisme. Voici la lettre qu'il adressa à Henri II en automne 1550 ; son Secrétaire a eu l'heureuse idée d'en conserver le double dans ses archives de Montpon où il a été découvert :

« Sire,

« Jai reçu celle qu'il vous a plû m'écrire le 17 de ce mois et entendu les propos tenus par M. de Bussat, touchant le mariage d'entre Madame Marguerite de France et mon fils, lequel par mon Secrétaire Hugues de Richard de Montpon m'a fait entendre les dernières nouvelles que les Ministres de V. M. lui ont dit avoir eues avec Monsieur de Bussat et autres ambassadeurs du Roy très chrétien. Et ne saurais assez humblement remercier V. M. de la bonne volonté et affection qui lui plaît démontrer envers moi et mon fils. Je connais bien, comme dit V. M. la grandeur dé ce parti et combien il conviendrait à mon fils, pourvu que ce fût avec la restitution de mes Etats. Mais, somme l'a déclaré M. de Bussat, le Roy voulait retenir mon Etat de Piémont, étant mon héritage et la meilleure partie de mon bien, je ne puis croire (puisque V. M. démontre tant cordiale et bonne affection à mon fils, veuillant lui faire tant d'honneur que de lui donner en mariage Madame sa sœur) elle voulût retenir mon propre bien, et faire tel démembration et abaissement de la Maison de Savoie, si ancienne, comme tout le monde sait, et que, par la grâce de Dieu, a été conquis en entier par tous mes prédécesseurs, si longuement et si hautement apparentés, et même singulièrement avec la Maison de France, dont mon fils est très humble parent du Sire Roy. Et si chose serait plus radieuse à la dite Dame et aux enfants que l'on doit espérer procéder dudit mariage, j'espère que ledit S. Roy, par la grande vertu, bonté et bénignité, me remettra en mon héritage et mêmement faisant ledit mariage sera un bien pour sa dite sœur et ses enfants, et me mettra sur la fin de la vie, à repos de tant de travaux, pour les dommages que j'ai reçus de l'occupation de mes Etats. Autrement, je ne puis voir que la dite Dame et aultres qui soient à venir, fût bien et honorablement colloquée, comme me mettre ni moi au repos de mon honneur et devoir que je dois à ma Maison et successeurs, quelques récompenses que l'on pût me donner par ailleurs...»

Le Secrétaire,
LOUIS PFISTER.

II.

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

MM. Bunaz Joseph, chanoine titulaire, Annecy.
Chevalier Jean, chanoine honoraire, retiré à La Roche.
Morand Joseph, Vicaire Général, Prévôt du Chapitre.
Sautier-Thyrion Maurice, Veyrier-du-Lac.
Trosset Claude-François, chanoine honoraire, curé de Fessy-Lully.
Barut Jules, ingénieur, industriel, Annecy.
Frizon Henri, chanoine de la cathédrale de Moûtiers.
Gantelet L., chef de bur. à la Société Générale, Annecy.
Hudry Auguste-Philibert, curé de Monnetier-Mornex.
Jeantet François, missionnaire, Veyrier-du-Lac.
Rosay Jean, notaire, Annecy.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. A. GAVARD, président ;
Joseph PERNOUD, vice-président ;
François CHIARIGLIONE, trésorier ;
Louis PFISTER, secrétaire.
Eugène BENOIT, bibliothécaire.

Conseil d'Administration

2e série, renouvelable en 1931	*3e série, renouvelable en 1934*
MM. D. Duret.	MM. F. Chiariglione.
A. Gavard.	V. Corbet.
J.-B. Lévitte.	L. Fuzier.
P. Péguet.	F. Mugnier.
L. Pfister.	E. Pernoud.

1re série, renouvelable en 1937.

MM. J. Pernoud.
A. Fontaine.
L. Terrier.

Membres d'honneur.

S. G. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.
MM. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.
Eugène Courtois d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.
S. G. Mgr Cusin, évêque de Mende.
S. G. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
Marquis de Lannoy de Bissy, président de l'Union des Syndicats d'Initiative de Savoie.
Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Abbé de la Trappe de Tamié.
Belleville Alphonse, archiprêtre-curé de Viry.
Benoît Eugène, prof. au Grand-Séminaire d'Annecy.
Bouvier Pierre, curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Chaperon Alexis, curé retraité, à Thonon.
Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
Chaumontet Eugène, ch. h., arch. de N.-D. d'Annecy.
Chaumontet Jean, ch. hon., archipr.-curé de Thonon.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix.*
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Corbet Venance, directeur de *La Croix,* Annecy.
Crolard Albert, ancien député de la Haute-Savoie.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Coutin Fr., curé-archiprêtre d'Alby.
Descombes Henri, archipr.-curé de Menthonnex-en-B.

Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duret Désiré, ch tit., aumôn. des Hospices, Annecy.
Favrat Alphonse, Sup. des Mission. de St-François.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fontaine Antoine, architecte, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire. chancelier de l'Evêché.
Gavard Adrien, ch. h. (25, av. du Parmelan), Annecy.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Jay Emile (Mgr), chan. hon., curé-plébain d'Evian.
Lévitte J.-B., professeur honoraire, Annecy.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet Joseph, chan. titul. Vicaire Général, Annecy.
Mouthon Joseph-Oscar, ancien curé, à Burdignin.
Mugnier Francis, ch. hon., prof, au Grand-Sémin.
Péguet Pierre, chanoine titulaire.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud Joseph, Prévôt du Ch., Vicaire Général.
Pernoud Louis-Emile, curé de Bossey.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Piccard Louis (Mgr), prés. de l'Ac. Chabl., à Thonon.
Pochat-Baron Fr., ch. hon. Sup. du Col. de Thônes.
Ritz François, caissier à la Caisse d'Epargne, Annecy.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Saint-Clair (Mgr) André, chanoine titulaire, Annecy.
Tapponnier Paul, ancien député de la Haute-Savoie.
Terrier Léon, professeur au Grand-Séminaire.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Albert Nestor, notaire, à Thonon.

Amoudruz François, curé de Lucinges.
MM. Aussedat Joseph, directeur des Papeteries de Cran.
Aussedat Louis, direc. de la Cie des Forces du Fier.
Barre Eugène, à Annecy.
Bastian Louis, à Menthonnex-sous-Clermont.
Baud Jean, agriculteur à Pelly, Desingy.
Baudin Pierre, aumônier des Sœurs de La Roche.
Berger François, vicaire à Marignier.
Berthet Angelin, archiprêtre-curé de Thorens.
Besson Jean, curé de Scientrier.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Alexis, curé de Marlens.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux André, chan. titul., choriste de la Cathédrale.
Birraux Emile, curé des Gets.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bonnaz Irénée, professeur à Thonon.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, curé de Mégevette.
Boyer Alfred, curé de Scionzier.
Boymond Camille, curé de Chavanod.
Boymond Ernest, chan. hon., curé de Cranves-Sales.
Brand Charles, à Neydens.
Brison Célestin, curé de Vacheresse.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Carrier Edouard, curé-archiprêtre de Seyssel.
Carton Emile, chan. hon. archipr.-curé de Taninges.
Caux François, curé de Thairy.
Chabord Raymond, vicaire à Annemasse.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.

Chappaz Joseph, professeur à Thônes.
Chapuis Pierre, curé de La Balme-de-Thuy.
Chardon Angel, curé à Paris.
Chardon Emile, curé de Nâves.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Chavanne Joseph, prof. au Grand-Séminaire, Annecy.
Chométy François, curé de La Combe.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Clerc Frédéric, curé de Marnaz.
Compois Célestin, ch. hon., arch.-curé de Dingy-St-Cl.
Coppier Claudius, curé à Tunis.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Cruz Alexandre, curé de Cuvat.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, vicaire à Saint-Jeoire.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Druz Gustave-Ph., professeur, La Roche.
Dubois André, curé de Talloires.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Ducroz J.-M., curé de Saint-Eustache.
Dufournet Antoine, vicaire à Paris.
Dumont Joseph, curé de St-Jean-de-Sixt.
Dunoyer Alfred, curé de Veyrier-du-Lac.
Dunoyer Pierre-François, curé du Mont-Saxonnex.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.
Dunoyer Jean, négociant à Annecy.
Duperrier J.-M.-F., curé de Viuz-Faverges.
Duval Léon, vicaire à Saint-Gervais-les-Bains.
Eminet César, curé de Duingt.
Excoffier Auguste, curé de Poisy.

MM. Favre Joseph-André, curé de Vovray.
Folliet M.-Amédée, vicaire à St-Maurice.
Folliguet François, curé de Marcellaz-Faucigny.
Fontaine-Béné Alexandre, curé d'Yvoire.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de St-Jean de Tholome.
Fromaget Gilbert, curé de Chessenaz.
Gaillard Fr., huissier à Reignier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Garin Joseph, du clergé de Paris.
Gassilloud Lucien, professeur à La Roche.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gavard Alphonse, curé à Choisy.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. hon., curé-archipr. de Frangy.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Grange Léon, curé de Menthon-St-Bernard.
Greffier Maurice, étudiant, Lyon.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, curé d'Epagny.
Gurgo Joseph, entrepreneur à Annecy.
Gurgo M., à Annecy.
Guy Lucien, à Bonneville.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, chan. hon., curé archipr. de Faverges.
Izoard René, industriel à Anecy.
Jacquard Jean-Marie, curé de St-Sigismond.
Jacquet Hermann, ch. hon., économe du Grand-Séminaire, Annecy.
Jacquier J.-M., ch. hon. curé-archipr. de Bellevaux.
Jacquier Joseph, aum. du prévento. d'Etrembières.
Jay Auguste, curé de Villaz.
Joly Jean-Marie, curé de Pringy.
Jordan Michel, curé d'Alex.
Josserand Aimé, curé de La Giettaz.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Mûres.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F,-X., curé de Seytroux.

MM. Laperrousaz Jean, ch. hon., curé-arch. de Cruseilles.
Laperrousaz Julien, aumônier du Lycée de Thonon.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Lavorel Jean, curé de Desingy.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Longeray Claudius, curé de Cohennoz.
Lyonnaz-Perroud Jean, curé d'Arenthon.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre François, curé-archiprêtre de Megève.
Maistre Jean-Claude, curé de Mieussy.
Martin Paul, curé de Moye.
Mermaz Charles, curé de Montmin.
Métral Adrien, curé d'Annecy-le-Vieux.
Millet François, Faverges.
Mirigay Léon, clerc de notaire à Bonneville.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Mollier Jh, prof. au Petit-Séminaire de Thonon..
Morand Joseph, curé de Minzier.
Morel F.-L., supérieur de *Concise*, à Thonon.
Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mossuz Joseph, curé-archiprêtre de Bons.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Noyer de Lescheraine (baron Tancrède du), Annecy.
Orsat François, chan. hon., curé de St-Jeoire.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Patuel François (l'abbé), à Viuz-Faverges.
Patuel Pierre-Alphonse, chan. hon., curé de Sales.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Périllat J.-François, curé de Magland.
Périllat J.-L., chanoine titulaire, aumôn. St-Joseph.
Périllat Pierre-Joseph, curé de La Chapelle-Rambaud.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Perret Pierre, archiprêtre-curé d'Ugine.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.

MM. Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pissard Jacques, curé de Morzine.
Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène (l'abbé), villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé d'Entrevernes.
Quincy (de Ville de) P., curé de St-Cergues.
Rennard Joseph, curé du Robert, Martinique.
Reppellin, directeur de la Société Générale, Annecy.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manuf., Annecy.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rey Ulric, curé de Fessy-Lully.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Roupioz Alfred, négociant, à Annecy.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Roux J.-A., professeur à Chambéry.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.
Rulland Georges, curé-plébain de Thônes.
Schemid Charles, curé-plébain de Cluses.
Simond Albert, aumônier de la Visitation, Annecy.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Taponnier Jean, curé de Lovagny.
Termier (S. G. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionaire à Proupeine, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Truffy, directeur du *Réveil Social*, à Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.

MM. Veyrat-Durebex J.-François, curé-archip. de Bonne.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Vidonne Alphonse, chan. hon., curé de Lugrin.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet Maurice, vicaire à Sallanches.
Vuichard Ignace, vicaire à N.-D. d'Annecy.
Vulliez Adolphe, vicaire à St-Maurice d'Annecy.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mme Benand-Berthet, Musée Savoyard, Evian.
Bibliothèque Salésienne, Annecy.
Mme Brouard, à Thônes.
Mlle Chatron M., à Chambéry.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Mme Domenjoud, Annecy.
Mme Favre, Annecy.
Mlle Grivaz, Annecy.
Mme Laeuffer Eugène, Annecy.
Mme Lamy Léon, Chevêne-Annecy.
Mme Lang R., Annecy.
Mlle Mathieu Jeanne, Annecy.
Mme Mathieu Eugène, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.

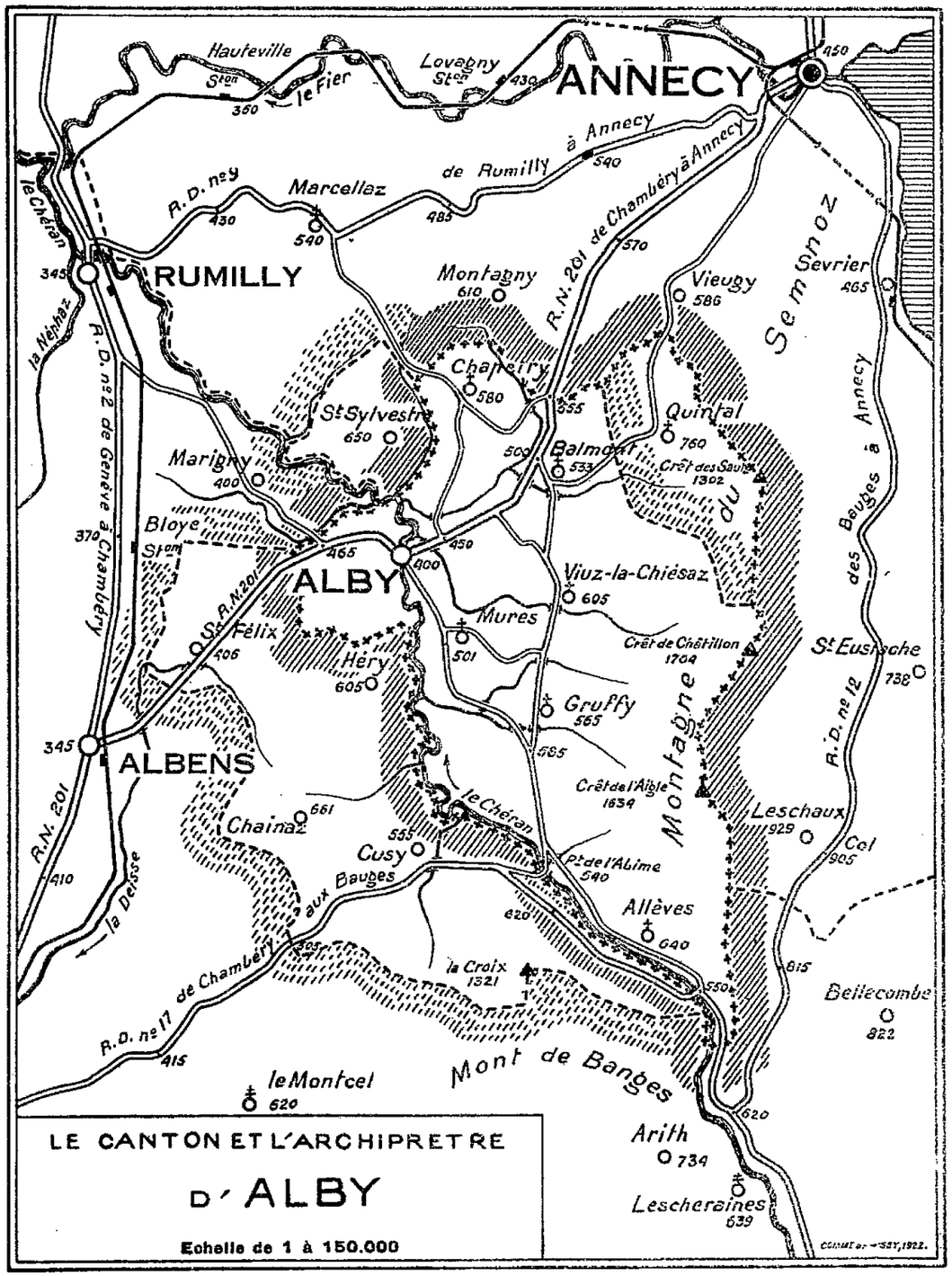

LE CANTON ET L'ARCHIPRETRE

D' ALBY

Echelle de 1 à 150.000

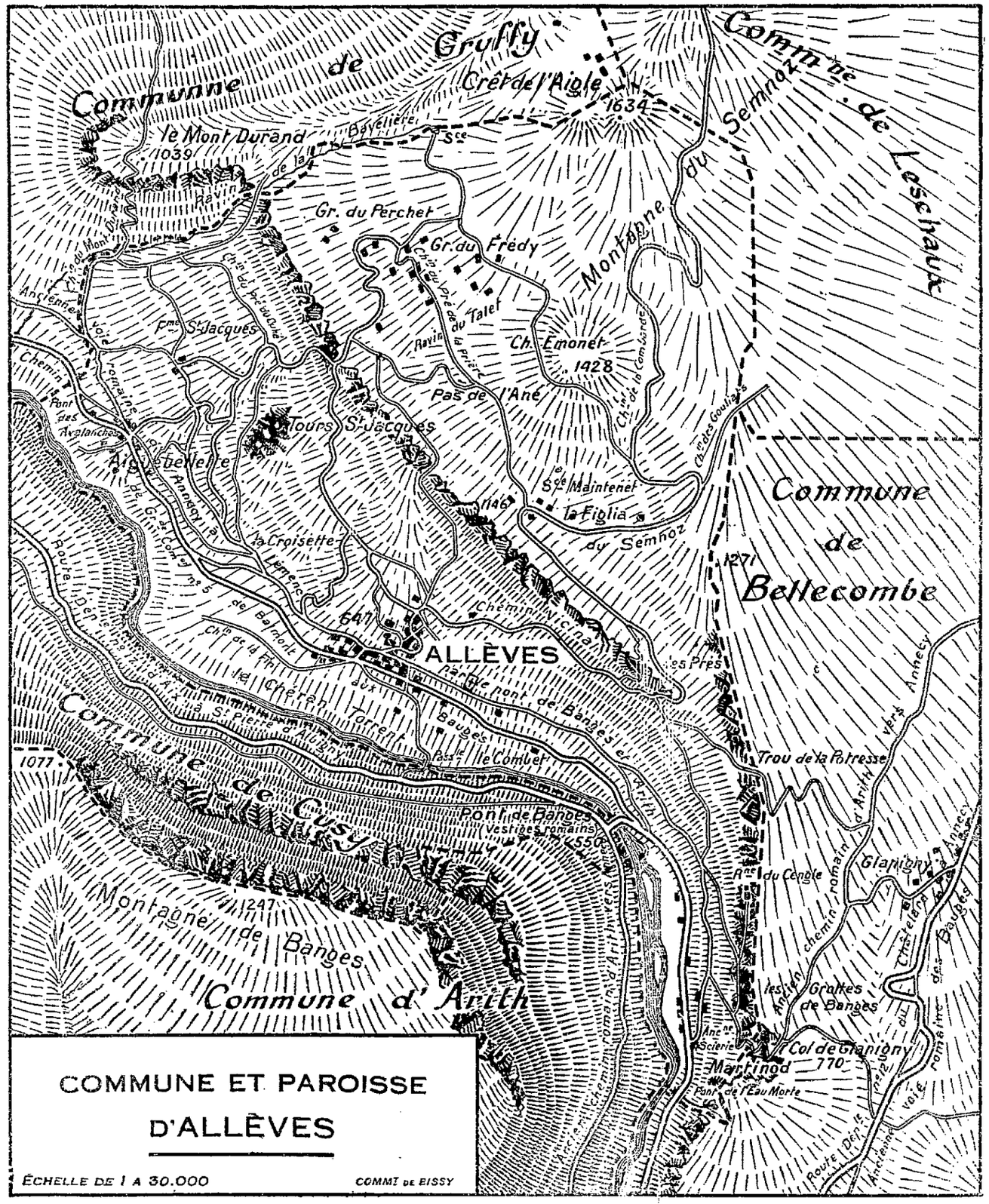

COMMUNE ET PAROISSE

D'ALLÈVES

ÉCHELLE DE 1 A 30.000

COMMI DE BISSY

ABBÉ F. COUTIN

CURÉ D'ALBY

HISTOIRE D'ALLEVES

MANDEMENT D'ALBY-EN-GENEVOIS

LA PAROISSE

LA COMMUNE

LES FAMILLES

PRÉFACE

Caché, comme un bouquet de cyclamens à l'ombre de ses hêtres séculaires, l'humble village d'Allèves méritait d'avoir sa monographie.

Un poète, tel Virgile, y rencontrera encore, aux beaux soirs d'automne, ces troupeaux de chèvres dont le lait savoureux, mêlé aux douces châtaignes, sert de nourriture à cette race solide de vaillants terriens.

Le littérateur relira avec profit la prose fleurie dont Révérend Martin, curé de 1835 à 1851, a alimenté la presse locale, sous le pseudonyme de « *L'Ermite de Banges* ». Les musiciens ne dédaigneront pas d'entendre chanter au lutrin les messes à plusieurs voix qu'il composa pour sa modeste chorale paroissiale.

Le géologue restera en admiration devant ces trois monolithes calcaires qui portent le nom de « Tour Saint Jacques » et s'élèvent comme des géants, sentinelles vigilantes placées par la nature, au-dessus du village d'Aiguebelette. Il entrera avec respect dans ces profondes grottes de Banges, remplies de mystères, où la pioche du chercheur retrouve des restes nombreux de la civilisation romaine. Rd Pachon, curé de 1852 à 1880, a publié ses recherches dans un ouvrage « *Origine des Continents* ».

L'historien relira avec intérêt le passé glorieux de cette seigneurie du Cengle qui avait élevé un château fort, dans les rochers de Martinod, pour barrer la route aux invasions successives du moyen-âge. Il assistera au développement de cette communauté qui ne comptait qu'une douzaine de feux en 1600 et arrive aujourd'hui au chiffre respectable de 80.

L'ascète lui-même trouvera un glorieux précurseur dans la personne de ce gentilhomme, Guillaume d'Orlier, qui dit adieu à la vie du monde pour mener la vie érémitique, dans les rochers du Cengle.

Le lecteur de ces pages, comme les touristes toujours plus nombreux en Savoie, trouveront en tête du présent volume une carte détaillée des routes importantes qui relient Allèves au monde extérieur et des multiples sentiers qui le conduiront sur les hauteurs du Semnoz, si bien dénommé le « *Righi de la Savoie* ». Ce travail de cartographie est dû au talent et à l'amabilité du Président des Syndicats d'Initiative de la Savoie et Membre d'Honneur de notre Académie, M. le Marquis de Bissy, que je remercie cordialement.

A mes anciens paroissiens d'Allèves, je dédie ce volume, comme témoignage de reconnaissance, pour les trois bonnes années, passées au milieu d'eux.

PREMIÈRE PARTIE

PAROISSE D'ALLÈVES

CHAPITRE I

Origines. — L'Abbaye de Saint-Jacques. Charges et Revenus. — Fondations. — Missions. Confréries.

ORIGINES. — Suivant la tradition, l'ancienne chapelle St Philippe et St Jacques fut le siège d'un Prieuré fondé par les Templiers, ordre militaire et religieux fondé en 1118. Après la disparition de cet Ordre en 1312, ce prieuré aurait passé aux chevaliers de St Jean de Jérusalem qui en inféodèrent les revenus au curé d'Allèves. En 1715, Rd Perréard, curé d'Allèves, écrit dans les R. P. n° 2 « qu'on n'a point de preuves de cela et que ce n'est qu'un bruit commun. Il n'y a même aucune conjecture sur lesquelles on puisse l'assurer. La plus forte est qu'il y a vers St Jacques un endroit appelé « L'Abbaye » où l'on trouve des masures de murailles faites avec du mortier. Mais de cela, on ne saurait inférer qu'il y ait eu un couvent. Mais si le dit bruit commun est véritable, il est certain qu'il y a plus de 300 ans que les curés qui ont succédé aux droits des dits religieux du moins curiaux, n'aient été aussi depuis leur sortie les maîtres de ces terres. »

On peut faire une hypothèse beaucoup plus simple et basée sur un cas de similitude avec Talloires qui envoya

ses moines défricher peu à peu les côteaux de St-Germain, puis le vallon de Montmin. Alby est une bourgade très ancienne, centre auquel fut toujours attaché Allèves. Il y avait à Alby une abbaye de Bénédictins qui aurait envoyé quelques moines défricher la ferme St Jacques, premier jalon planté dans cette gorge sauvage et boisée qui communiquait avec les Bauges, Ils y bâtirent une chapelle (1), véritable église paroissiale pour cette époque, aussi longue, mais un peu moins large que l'église actuelle de St Maurice d'Alby. Les maîtres maçons assermentés qui firent un devis estimatif des réparations à cette chapelle, nous disent que les murs en sont « très anciens et mal construits ». Les maîtres charpentiers jugent qu'il est nécsesaire de changer la fête « laquelle a 52 pieds de long (soit 17 mètres 30 cent.) et deux sommiers de 20 pieds (soit 6 m. 60 pour la largeur) » (2).

Si la Révolution a décapité le clocher et changé la chapelle en maison d'habitation, les murs extérieurs restent les mêmes. La surface intérieure est de 15 m. × 5 m. = 75 mètres.

On a divisé l'intérieur en trois parties à peu près égales. Le chœur a conservé sa voûte ancienne et forme une cave au rez-de-chaussée ; celle-ci est séparée par un plancher du petit grenier du premier étage où sont conservés avec soin les deux statues en bois du XV^e^ siècle : les Saints Phlilippe et Jacques. La nef a été divisée en deux parties égales par un mur mitoyen dans lequel on a établi une cheminée. La pièce située à l'entrée sert de salle à manger et la deuxième de cuisine. On a eu soin de conserver le vieux bénitier en pierre, encastré à moitié dans le mur.

Lorsque les moines eurent défriché les bords du Chéran, dans la direction de Bange, ils trouvèrent là une terre plus fertile et créèrent une route pour relier Alby aux Bauges. Sur le bord de celle-ci, s'édifia le petit village d'Allèves qui devint bientôt le centre de la paroisse. Lors-

(1) L'église Saint-Donat d'Alby avait une chapelle Saint-Philippe et Saint-Jacques.

(2) Tab. Alby, 1767, 55, et 1768, 122.

que les moines abandonnèrent la région pour laisser la place à un curé, vers 1200 ou 1300, la ferme St Jacques et une autre ferme située dans le village d'Allèves devinrent biens d'église, destinés à l'entretien du recteur et de son église.

Nous savons par le procès-verbal de la visite pastorale de 1411 (3) que la paroisse d'Allèves était régulièrement constituée à cette date, telle qu'elle est restée jusqu'à la Révolution. Il faut noter cette seule différence ,c'est que l'église paroissiale était sous le patronage de la Présentation de la Sainte Vierge ; elle choisit son patron actuel : Saint Blaise, vers l'an 1500 environ, tout en gardant une dévotion très grande à la chapelle de St Jacques où l'on se rendait en procession le jour des Saints Philippe et Jacques. Bien que cette chapelle ait disparu, les gens d'Allèves célèbrent encore aujourd'hui la Saint Jacques avec la même solennité que la Saint Blaise : ce qui donne une certaine valeur à l'hypothèse énoncée (4).

La paroisse d'Allèves a fait partie du IIe Décanat avant la Révolution, de la XXIIe Mission pendant la Révolution et du 29e Archiprêtré. Au point de vue bénéfice, elle a appartenu tantôt à la IIe tantôt à la IIIe classe. Le Commandeur du Genevois avait droit de présentation du Curé.

Charges du Service Religieux d'après les Différentes Visites Pastorales.

1° *Dimanches et Fêtes :* Grand'messe, pourvu qu'il y ait chantre au lutrin (1581).

2° *Lundi :* Messe basse de la boîte des âmes.

3° *Octave de la Fête-Dieu :* Messe, Complies et Bénédiction du St Sacrement.

4° *D'une Ste Croix à l'autre* (3 mai-14 sept.) : Lecture de la Passion, procession, bénédiction du temps les jours où le curé doit célébrer.

(3) D'après un procès-verbal inscrit et signé dans les R. P. de 1705, les frais des visites pastorales étaient toujours à la charge des paroissiens.

(4) Tous les biens rière Saint-Jacques sont de l'ancien bien de la cure, excepté le pré de Montrosset, autrement dit Montdurand, lequel fut acquis par Rd Biset, curé de 1677 à 1683. (R. P. de 1715.)

5° *Dimanches de Carême* :' Les Vêpres seront obligatoires (1581) et les samedis, on célébrera toujours une messe basse (1608).

6° *Le Catéchisme* doit être fait chaque dimanche par interrogation (1769) et Monseigneur exhorte le curé à dire les Vêpres ou faire un autre exercice religieux chaque dimanche.

Revenu Fixe Assurant le Service Religieux, d'après le Cadastre de 1732. — N° 225 : pré au Venéty ; 374 : pré au Péry ; 401 : pré au Platet ; 436 : champ aux Combes ; 450 : grenier ; 581 : champ à Lachat ; 670 : Verger du Bécu ; 6171 : grange au village ; 673 : maison et cour ; 674 : jardin au village ; 726 : pré à la Fontaine ; 728 : champ outre le Mollard ; 775 : champ au Chénet ; 787 : autre champ au Chesnet ; 935 : champ à la Côte du Péry ; 961 : broussailles ; 672 : Eglise paroissiale ; 105 : champ au Var ; 1067 : autre champ au Var ; 1077 : champ à la Côte du Péry ; 1235 : pré de St Jacques : 1236 : pâturage ; 1237 : chapelle St Jacques ; 1238 : champ ; 1239 : maison, grange et cour ; 1240 : jardin ; 1241 : champ ; 1242 : pré ; 1243 : champ ; 1244 : grenier ; 1245 : pré ; 1246 : grange ; 1247 : grenier ; 1248 : pâturage ; 1254 : pré au bas de la Joux ; 1231-32 : broussailles et champ au Boule.

La surface totale en mesure de Savoie est de 269 journaux, 167 toises, 3 pieds. L'estimation suivant contenance est de 683 livres et le revenu net de 311 livres.

Dîmes. -- Le curé perçoit les dîmes de toutes espèces : blés, grains, légumes secs, sauf pesettes et lentilles à la cote de 1/18 à 1/20. Plus, il perçoit les dîmes du chanvre à la même cote, et quand la pesette est mêlée d'orge et d'avoine, il en perçoit la dîme à la cote de 1/38. Le curé est tenu d'entretenir les cordes des cloches avec la dîme du chanvre (1608).

La totalité des dîmes revenait à 20 coupes de froment, 10 d'avoine et de fèves en 1581 ou à 50 coupes dont 2/3 froment et 1/3 seigle, fèves, avoine en 1640.

, PERCEPTION DE LA DIME ET DES REVENUS D'ALLÈVES EN 1768. — Après la mort de Rd Veyrat, curé, l'inventaire dressé par l'Archiprêtre relate :

1° « VERGAIN Claude, granger à St Jacques a déclaré avoir versé au 23 février : 4 coupes de froment et en avoir ensemencé 9 ; 5 de fèves et 3 à semer ; 20 de pesettes et 10 à semer ; 7 d'avoine et 5 à semer.

2° DAGAND Jean feu Claude, granger de la cure rière le village de l'église, a versé : 4 coupes de froment et 3 ensemencées ; 6 coupes fèves et 6 quarts à ensemencer ; 7 coupes de pesettes outre 3 à semer ; 3 coupes avoine et une à semer.

3° VERGAIN Claude, collecteur de la dîme du clocher dudit Allèves, a versé pour l'année courante : 16 coupes froment, 3 seigle, 10 fèves, 3 de pesettes, 4 d'avoine, 64 fagots de paille et 12 de chaume, outre le 1/9 quart de la dîme pour moi.

4° BRETON Joseph. collecteur de Martineau a versé : 2 coupes froment,; 1 1/2 fèves ; 5 1/2 seigle ; 7 de cavalin soit mélange orge et pesettes ; 26 fagots de paille dont 4 de longue, outre 26 fagots de paille qui me sont restés entre les mains pour mon payement de la collecte et flagellation de la dîme, avec le 1/7 quart de la dîme.

5° DAGAND Jacques, collecteur à Aiguebelette, a versé : 3/4 froment ; 1/4 seigle ; 1/4 fèves ; 1 coupe pesettes ; 1 coupe avoine. Il n'y a point de paille, me l'ayant donné pour payement de la collecte de la flagellation. »

LIQUIDATION DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES A LA RÉVOLUTION. — Par acte du 21 Vendém. an V, la généralité des biens provenant de la cure, dont tous les numéros ont été indiqués au chapitre des *revenus,* furent acquis par Joseph Boccon de Gruffy pour le prix de 4.000 liv. Il revendit les biens sur lesquels reposaient des fondations à Moine François (N° 1076 et la moitié du 381) qui fut obligé de les restituer en 1834. Boccon fit de mauvaises affaires et une triste fin ; il revendit le tout à une famille Guevin de Gruf-

fy ; celle-ci la céda par moitié aux familles Menthon de Viuz et Dagand-Fiornet ; celle-ci est seule propriétaire à l'heure actuelle.

FERMETURE DE L'EGLISE. — En avril 1804, on vend le reliquat des charbons déposés dans l'église à Joseph Reinier, soit 24 jarlées à 0,85 la jarlée, puis le culte est rétabli. Mais en septembre 1807, Rd Mauroz est nommé à Reyvroz et un mois après, l'évêque informe le Préfet qu'un certain nombre d'habitants vont le dimanche à l'église faire une espèce de service religieux qui est un scandale pour les fidèles et une vraie dérision du culte. Faute de prêtres, l'église resta fermée pendant 2 ans.

REVENU CASUEL. — La visite de 1769 règle cette question : « Pour regard des *sépultures,* attendu que dans la visite de Mgr de Bernex, il n'y avait rien de certain, et que cela pouvait occasionner des difficultés, S. G. a réglé, du consentement du Rd Curé et des paroissiens que ledit Curé percevra pour les chefs de famille : 3 liv. (en 1640 : 5 florins) ; outre le drap qui est sur la bière, on lui payera 8 sols par cierge qu'il devra fournir aux particuliers, qui n'en pourront pas demander moins de 4 ; (en 1640 : 5 florins pour le luminaire). Pour les autres communiants, il percevra le drap qui est sur la bière, trente sols, et fournira 4 cierges (en 1640, il devait s'entendre avec les parents du défunt. Ceux qui font l'annuel fournissent la torche et payent au Rd curé 24 sols, outre la rétribution des messes.

Pour les sépultures des enfants, le Rd Curé percevra le linge qui est sur la bière et 12 sols, en fournissant 2 cierges. *Pour les baptêmes,* il perçoit 2 sols ; pour les *proclamations de bans :* 24 sols ; pour la *bénédiction des granges,* chacun donne selon sa dévotion.

Après la Révolution, qui a privé le curé de ses terres et bois, chaque faisant feu doit lui donner annuellement un charriot de bois. Au partage des bois communaux, 23 journaux sont attribués au Rd Curé.

Entretien du Clerc. — En 1640, il est enjoint de l'établir et l'entretenir par une offrande de pain, à l'occasion de l'eau bénite qu'il portera de maison en maison. Il aura son logement à la cure et sera salarié par la paroisse.

Lampe du sanctuaire. — Avant la Révolution, elle était à la charge de la paroisse et l'évêque encourageait les dons volontaires par une indulgence de 40 jours. En 1830, elle ne s'allumait que les dimanches et fêtes ; elle était entretenue par l'huile offerte en même temps que le pain à bénir et par le revenu d'une fondation.

FONDATIONS. — Les archives de la paroisse conservent l'inventaire qui en a été fait, le 17 mai 1723. Ce document mérite d'être résumé parce qu'il montre le développement progressif de la paroisse.

1° Du 30 sept. 1494. Titre de fondation reçue par Me Amblardet, not., d'une messe à célébrer à la *Chapelle St Jacques*, aux intentions du fondateur : Noble et puissant Seigneur Sébastien Decompois, Sgr de Gruffy. Le revenu est de 6 florins et 3 gros, payables le 1er mai par Jean Barbier, du village des Granges à Gruffy. En 1632, le nombre des messes fut porté à deux : l'une le 1er mai, l'autre le 26 juillet.

Un grand procès qui dura de 1607 à 1667 fut intenté par Rd Blanchard, curé, contre divers particuliers d'Allèves qui produisaient un acte de 1544, par lequel ils avaient acheté à St Jacques, un bois de 30 journaux au prix de 12 écus d'or, lequel bois les acheteurs ont transformé en terre arable. François Devallance, Seigneur de Gruffy et Conseiller d'Etat, ayant reconnu avant sa mort que les revendications du Rd Curé étaient justes, « chargea son fils Noble Georges Alexandre de solliciter les dits paroissiens à restituer les biens usurpés, à l'abri de la protection d'un seigneur. » L'arrangement se fit à l'amiable, en prêtant serment sur les Saintes Ecritures par devant Me Richard, notaire ducal. Ainsi fut recouvré le revenu des 6 florins et 3 gros qui n'était plus payé depuis de longues années.

2° Rd Messire Joseph DAGAND, curé d'Allèves, 1683-91, a fondé à perpétuité une basse messe à chaque Quatre-Temps, précédée de la sonnerie d'un glas, en relâchant au profit des curés ses successeurs, une pièce de pré situé rière St Jacques, lieu dit « Mont Rosset », lequel pré il avait acquis de Rd Biset, son prédécesseur, par contrat du 26 février 1685 ; lequel Rd Biset l'avait acquis de Rd Parvy, par contrat du 25 septembre 1677, et ledit Rd Parvy l'avait acquis de son prédécesseur Rd Crochon en 1656. Cette fondation de Rd Dagand fut faite, lors de la visite pastorale du 28 juin 1688.

3° Rd Claude Philibert PERRÉARD, chanoine de l'église cathédrale de Genève, ci-devant curé d'Allèves, a échangé une pièce de terre nouvellement défrichée par usurpation par François Dagand à feu Guillaume d'Aiguebelette, près du chemin allant de Gruffy en Bauges (laquelle pièce défrichée reviendrait à la cure, en cas de décès sans enfants). L'échange fut fait contre une pièce de terre sise à Allèves, de la contenance de la semature d'un quart et demy, mesure de Gruffy. Acte passé le 1er septembre 1701.

4° Rd BISET acheta, par contrat du 9 mars 1678, pour le prix de 120 florins, de Honeste Mermet Georges à feu Blaise, une masure et petit pré, le tout réduit en jardin, près de la cure.

5° Rd BISET, par acte du 23 avril 1680, échange un coin de pré au Bécu avec les frères Dagand François l'aîné et le cadet à feu Pierre, contre un coin de pré au même lieu.

6° Fondation d'une messe de Requiem à chaque Quatre-Temps, faite par François DAGAND-HOMONET, par acte du 27 juin 1719, Me Richard, notaire.

7° Fondation d'une prière chaque dimanche, faite par l'avocat BOVARD qui a cédé deux obligations, l'une de (illis...) florins du 15 mars 1711, l'autre de 120 florins du 5 juillet 1711. Me Mauris, not.

8° Fondation d'une messe chaque année faite par DAGAND François d'Aiguebelette, comme il conste par son testament du 4 avril 1725, Me Grillery, not.

9° Fondation de quatre messes basses annuelles, faite par DAGAND Claude dit Mazarin, comme il conste par son testament du 26 juin 1723. Me Grillery, not.

10° Fondation faite par Rd BEAUQUIS, curé, en 1734, par test., laissant à ses successeurs tous les biens acquis par lui de Dagand Simon dudit Allèves, pour célébrer des messes dans la chapelle de l'église construite par ses soins. Ces biens consistent dans le N° 1076, contenant 111 toises 7 pieds et la moitié du N° 387 contenant 197 toises 5 pieds.

11° Fondation faite par Rd Noble de FOURNIER, curé, le 28 juin 1746, par devant Me Arnaud not. (Tab. d'Allèves, fol. 104) au capital de 111 liv. 4 sols, à prendre sur toutes les fermes de St Jacques et Allèves, pour célébration de 4 messes de Requiem, dont 2 dans le mois de son décès et les 2 autres l'année de son décès, ainsi continuer à perpétuité chaque année, dans l'église d'Allèves.

12° Fondation Rd MOREL, test, du 4 mars 1790, Richard not.

13° Fondation Françoise MOREL, veuve Dagand, test. du 4 juin 1817, Baud not.

14° Fondation d'un capital de 200 francs faite en 1850, par Françoise DAGAND, sœur de Jacques Fiornet, syndic, et première femme de François Dagand. Charges : 2 b. m.

15° Fondation de DAGAND Maurice Maréchal à feu Blaise, tailleur d'habits. Par test. du 3 sept. 1886, Julliand not., il laisse tous ses avoirs aux enfants de son frère utérin Félix Mermet avec charge de 2 g. m. et autorisation au curé de prendre une inscription sur un pré situé aux Mouilles, aux frais des héritiers.

16° Fondation de DAGAND Claudine à feu François, veuve en deuxième noces de Vergain Pierre dit Toutin. Par test. du 3 janvier 1837, Duparc not., elle laisse 5 livres pour une messe annuelle à perpétuité ou un capital de 100 liv. payables par ses héritiers.

17° Fondation de Noble Dame Joséphine DUPUIS, veuve de Noble Charles Depignier d'Annecy. Par test. du 6 mars

1839, Fontaine J. B. not., elle lègue au Curé d'Allèves 2.200 fr. pour fondation « *d'une école communale destinée à l'éducation et instruction religieuse des garçons et des filles, à condition que les curés prendront chaque année 100 fr. pour célébrer des messes.* »

Les curés géreront l'administration de cette somme avec charge de payer à égale part l'instituteur et l'institutrice. Si le curé n'est pas content de l'instituteur ou de l'institutrice, il peut leur refuser ce revenu. Si on ne se conforme pas à ces prescriptions, la somme susdite reviendra à son héritier. Par lettre du 27 janvier 1857, l'Intendant demanda à ce que le syndic soit chargé de cette administration, parce que le curé n'arrivait pas à se faire payer les intérêts. Dans une délibération du Conseil Municipal de 1863, le capital a été converti en un titre de rente de 160 fr. Etat Français. Mme de Pignier qui avait été plusieurs années avec sa sœur au service de Rd Martin, mourut le 22 août 1839.

18° Fondation MALLINJOUD Josephte, femme de Dagand François. Par test. 5 mars 1870, Grillery not. Mallinjoud J., décédée le 23 octobre 1901, laisse un capital de 400 fr., dont le revenu est destiné à des messes.

Après la Révolution, le 30 juin 1830, se fit l'homologation de 9 actes de fondations échelonnées entre le 28 août 1729 et le 29 décembre 1790 ; les charges furent réduites à 14 b. m. Du 28 avril 1736, Tab. Alby, fol. 87, les gens d'Allèves fondent une grande messe avec Vêpres et absoute solennelle le 1er et 3e dimanche du mois. Les actes d'homologation de 1825, fol, 63 ; 1828, fol. 56 ; 1834, fol. 36, font mention de 30 b. m., d'une g. m. tous les deux ans et du chant du Stabat, le 1er vendredi chaque mois devant d'autel du Rosaire.

La loi de Séparation a dépouillé Allèves d'un revenu de 12 francs.

MISSION. — Elle fut fondée au capital de 928 fr. avec le reliquat de la succession de Rd Pachon en 1881. La première mission fut prêchée en février 1890 par les mission-

naires de St François de Sales, dont le P. Brachet ; la deuxième par les PP. Jeantet et Augert de la même congrégation en février 1923.

CONFRÉRIE. — Celle du Saint-Sacrement existe de temps immémorial. En 1769, le Curé perçoit du Procureur de la Confrérie 10 liv. 14 sols avec charge de 16 messes portées par divers actes de fondation.

Celle du *Saint Rosaire* fut érigée le 9 janvier 1736, et Marie Dagand, femme de Claude Dagand fit une fondation, en se réservant la célébration de 2 messes. Une chapelle spéciale est réservée pour en faire les exercices l'après-midi.

CHAPITRE II.

Eglise. — Chapelles. — Cimetière. — Cloches. Presbytère.

EGLISE. — L'église ancienne était petite, avec plafond plat. D'après les témoins oculaires, elle ressemblait beaucoup à celle de Saint Maurice d'Alby.

Nous possédons deux inventaires de cette église ; l'un dressé par Rd Bouvard, à la date du 13 août 1705 ; l'autre par Rd Martin, curé de 1734 à 1739. (A. E.).

En 1776, Rd Morel fit réparer le chœur en même temps que la chapelle St Jacques.

Pendant la Révolution, elle servit de dépôt de charbons de bois; pour le compte de l'Armée Française. Lorsque Rd Mauroz, curé, revint du Valais où il avait émigré en 1793, il construisit en 1796, avec l'aide du Rd Pasquier, une cabane dans l'anfractuosité d'un rocher d'Allèves. A côté, on

éleva une chapelle en planches dans laquelle toute la paroisse venait assister aux offices religieux. Les deux prêtres y passèrent l'hiver 1796-97 tout entier, et Rd Mauroz continua d'y habiter jusqu'à son arrestation du 4 février 1800. Déclaré passible de la déportation, il fut détenu à Chambéry, eu égard à son âge. Il avait 61 ans (Lavanchy, II, 308).

De ce fait l'église était en très mauvais état, et en 1834, une adjudication provisoire pour la construction du maître-autel et réparations est donnée avec un devis de 1.675 livres (A. D. K., 13, fol. 25).

Le 8 mai 1864, le Conseil demande autorisation de prendre, pour agrandir et réparer l'église, la somme de 10.000 fr. sur les fonds provenant de la vente d'une forêt communale en 1860 (A. D. O.).

Le 5 mars 1866, le Gouvernement accorde la somme de 4.000 fr. en deux annuités égales pour la reconstruction de l'église (A. E.).

Le 24 février 1867, le Conseil acquiert des frères Dagand Blaise et François, pour la somme de 300 fr. une parcelle de terrain de 200 m2 destinée à l'agrandissement de la place devant l'église (A. D. O.). L'adjudication de la construction de l'église est donnée le 21 avril 1868 à Mosca Laurent, conformément au plan dressé par Ruphy, architecte, avec devis de 22.234 fr. Le 10 mai, le percepteur d'Alby déclare que le rôle des souscriptions volontaires pour ce travail, monte à 1.532 fr. Le 11 février 1869, le chœur est reconstruit et on désire que l'église le soit au plus tôt, parce que les murs de la partie construite ne s'accordent pas avec la partie à construire. Les planchers du chœur sont d'un mètre plus élevés que ceux de la nef. Le 26 décembre 1870, la construction de l'église était achevée.

Le 26 mai 1872, le Conseil prend connaissance des plans et devis de l'architecte qui portent à la somme de 5.140 fr. les travaux indispensables à l'intérieur de l'église, savoir, la tribune, la table de communion, les autels, les escaliers (A. D. O.).

CONSÉCRATION. — Elle eut lieu le 7 mai 1893 et fut faite par Mgr. Philippe qui donna ensuite la Confirmation.

RÉPARATIONS. — Le 11 juin 1896, le Préfet approuve la réfection du toit et la restauration de la sacristie pour une somme de 2.043 fr., recueillie par M. le Curé. Les travaux sont confiés à M. Gurgo, d'Annecy. La Grande Chartreuse accorda un subside de 3.000 fr. pour aider à continuer ces réparations, maître-autel en marbre, chaire et fonts-baptismaux. En 1898, on installe 36 bancs neufs et M. le Chanoine de Quincy, bienfaiteur de la paroisse, recevra en reconnaissance : une vieille crédence, un vieux banc et un vieux coffret, le tout hors d'usage.

CHEMIN DE CROIX. — Il fut érigé en 1853 par Rd Pachon, curé, aidé de 3 missionnaires, les PP. Vittet, Frarier et Petitjean qui donnaient une mission. Le prix des 14 stations, gravures en couleur sur papier avec encadrement vitré, a été de 70 fr. En 1926, un très beau chemin de croix en stuc colorié a été acheté par soùscription paroissiale.

VITRAUX. — En 1920, les vitraux de l'église se trouvant en mauvais état, la maison Balmet de Grenoble les a réparés et en a placé deux neufs dans le chœur pour le prix de 2.000 francs. Ils représentent l'apparition du Sacré-Cœur à Ste Marguerite-Marie, et dans deux médaillons du bas on lit les noms des soldats de la paroisse morts pour la France. Une souscription paroissiale a couvert les frais de cette réparation.

CHAPELLES. — Dans l'église paroissiale existaient deux chapelles qui ont disparu bien avant la Révolution : celle du *Saint Esprit*, qui devint la chapelle du *Saint Rosaire* en 1736, et celle des *Saints Fabien et Sébastien*, qui avait pour patron en 1636 : Pierre Rosset, bourgeois de Chambéry.

CIMETIÈRE. — Anciennement, le cimetière était autour de l'église. En 1866, on paye 150 fr. pour 4 portes en fer qui lui servent encore de clôture.

Par délibération du 7 juin 1903, le Conseil vote sa translation et l'acquisition, au prix de 900 fr., d'un terrain de la contenance de dix ares, appartenant à Dagand François et Dagand Joseph, N^os^ 858 et 859 *bis* du cadastre. La préfecture donne son approbation avec la clause suivante : « Aussitôt que le nouvel emplacement sera disposé à recevoir les inhumations, le cimetière existant sera fermé et restera dans l'état actuel sans que l'on puisse en faire usage pendant cinq ans. Il pourra ensuite être affermé, à la condition qu'il ne sera qu'ensemencé ou planté, sans qu'il puisse être fait aucune fouille, ni fondations pour construction de bâtiment, jusqu'à nouvel ordre ».

Le 19 juillet 1905, l'entrepreneur Gibello consent à faire les travaux prévus pour le prix de 2.861 fr. et le 22 juillet 1906, le Maire interdit toute inhumation dans le vieux cimetière.

CLOCHER. — Il ne fut pas refait lors de la construction de l'église neuve. Il est donc aussi ancien que la fondation de la paroisse, mais il a été réparé en 1635, comme le mentionne les R. P. « Le 22 mars, les communiers d'Allèves donnent le prix fait à M. Minoge, architecte maçon de la vallée de Seizia en Milanais, de démolir le clocher jusqu'à la voûte du chœur, de le refaire tout à neuf de 12 pieds de hauteur depuis la voûte, faire deux voûtes de pierre de taille pour mettre les cloches qu'il rehaussera de deux pieds, faire un cordon en saillie de demi-pied dessus la treppe tout autour du clocher et un second en bosse de même, reblanchir l'église et en recrépir les murs, d'ici au 15 mai. Les communiers payeront la somme de 231 florins, feront tous les charriages de pierre, chaux et sable. Dagand Louis à feu Pierre, Syndic. M^e^ Dagand Claude, notaire. à Cusy. »

En 1835, le Syndic d'Allèves paya 1.800 fr. à un entrepreneur du Châtelard pour réparations faites, tant au clocher qu'à l'église.

CLOCHES. — « Le 16 août 1829, le Conseiller Jacques Dagand représente qu'en 1809, la commune dépourvue de

cloches, Jean-Pierre son père en avait fourni une a ses frais, soit 442 fr., dans l'espoir donné par le Conseil qu'il serait remboursé. Il déclare n'avoir touché à ce jour que 8 gros écus de quatre particuliers nommés. Sur ce, le Conseil taxe chaque famille pour effectuer le payement. Cette cloche félée en 1913, fut descendue du clocher en septembre 1920. Elle pesait 74 kilog. et portait l'inscription : « Faite par J. B. Pitton, maître fondeur à Carouge, 1814. Maire : Blaise Dagand. Adjoint : Jean Dagand. Parrain : Nicolas Dagand. Marraine : Jeanne Dagand née Thomé. »

Envoyée à Annecy-le-Vieux, elle fut refondue avec le poids de 160 kilog., donne la note *ré dièze* pour être en harmonie avec la grosse lcoche qui donne le *fa dièze* et pèse 824 kilog. et avec la moyenne qui donne le *do dièze* et pèse 240 kilog.

Les deux grosses cloches ont été fondues à Quintal en 1835 par les frères Paccard et payé le prix total de 2.243 fr.

Inscription de la grosse cloche : « Je vous salue pleine de grâce. Pour la plus grande gloire de Dieu et le zèle des habitants d'Allèves. Parrain : Rd F. Martin, curé d'Allèves. Marraine : Noble Demoiselle de Pignier née Dupuis. »

Inscription de la moyenne : « Vive Jésus. Vive sa Croix. Parrain : Dagand François fils de Blaise (Maréchal). Marraine : sa sœur Jeanne. »

Inscription de la petite : « Je pleure les enfants d'Allèves morts pour la France » (Suivent 18 noms de soldats). Je m'appelle Marcelle-Jeanne. Parrain : Philippe Charrier. Marraine : sa femme Lucie ». Cette cloche fut fondue le 13 août 1921, baptisée par Rd Miguet, archiprêtre de Saint-Genix, ami des parrain et marraine, le 9 octobre 1921. Elle a été payée 2.000 fr. dont un tiers a été versé par le parrain et les 2/3 par souscription paroissiale.

PRESBYTÈRE. — Le Tabellion d'Alby (5) nous fait con-

(5) Le devis estimatif des réparations à faire, en 1749, à Saint-Jacques, au presbytère est de 226 liv.; celui de 1758 est de 247 liv. ; celui de 1767, 648 liv.
Tab. Alby, 1749, fol. 42 ; 1758, 21 ; 1767, 55 ; 1768, 122.

naître que des réparations furent faites au presbytère en 1747, 1758, 1767 et 68. Le 10 juin 1770, le Conseil refuse de réparer une écurie destinée à loger un cheval, disant « que jamais curé d'Allèves n'a eu de cheval et que cela n'est pas nécessaire pour la desserte de la paroisse ».

En 1830, le Ministre de l'Intérieur consent à ce que le Conseil paye à M. le Curé d'Allèves la somme de 300 fr. pour construction d'une nouvelle chambre. En 1852, on vote un crédit de 1.821 fr. pour refaire la cure incendiée.

En 1858, le Conseil s'occupe de fournir 25 pièces de bois nécessaires à la construction de la partie du presbytère qui n'a pas été réédifiée après l'incendie, laquelle partie située au couchant avait été construite jadis pour fournir une chambre de plus et un bûcher. Ces travaux se firent en 1860, non sans difficultés.

En 1880, le Conseil fait un emprunt de 1.000 francs qu'il ajoute à une subvention ministérielle de 600 fr. pour réparations évaluées 1.559 fr. (A. D. O.).

En 1896, Rd Mulin fit élever des galandages pour faire le corridor qui traverse la cure de part en part et rend ainsi toutes les chambres indépendantes, y compris la cuisine dans laquelle on entrait directement.

En 1919, le Conseil vote 1.000 fr. pour tapisser la salle à manger, la grande chambre du couchant, reblanchir la cuisine et les 2 petites chambres, refaire à neuf le plafond tombé de la petite chambre du milieu. Ce travail fut exécuté en juin 1919 et dura 3 semaines.

En mars 1921, la commune fait installer l'éclairage électrique à la cure et à l'église.

JARDIN DE LA CURE. — Nous avons vu dans la liste des fondations que Rd Biset, en 1679, acheta de G. Mermet, pour agrandir son jardin, des masures et un pré, confinés par le chemin public d'Allèves au vent, le chemin tirant dudit grand chemin à la fontaine du levant, le jardin et curtines de la cure du couchant et le pré des fils Jobet de bise. Le jardin fut entouré de murs par Rd Perréard en 1625.

CHAPELLE DE SAINT JACQUES. — « Il y a une grangine à St Jacques de la contenance d'environ 97 journaux, suivant la dernière mesuration, tant en champs, prés, broussailles que pacages, le tout d'une pièce. Dans la dite grangine, se trouvent une chapelle, une maison d'habitation, une grange séparée, un four et une grange encore plus haut à la montagne. »

Le procès-verbal de la visite de 1681 dit « qu'à cette chapelle il y a grande dévotion et affluence de peuple le jour du patron. Dès 1581, elle était unie au maître autel. On y célébrait le jour du Patron et de la Dédicace, soit les 2 mai et 26 juin par fondation du Sgr de Gruffy, J. B. de Valence, acte du 6 janvier 1692, Richard not. »

CHAPITRE III.

Le Bienheureux Guillaume d'Orlier, Ermite du Cengle.

En 1442, le Cardinal de Brogny posait la première pierre d'un couvent de Dominicains à Annecy, et 3 ans après, il consacrait leur église, devenue l'église St Maurice actuelle. Guillaume d'Orlier assista à ces cérémonies avec le duc de Savoie, au service duquel il était attaché. Saint Vincent Ferrier prêchait alors en Savoie et Guillaume, touché par la grâce et le désir de se sanctifier, quitta la cour pour-se retirer d'abord au château de Viuz-la-Chiésaz, où vivait encore sa mère, qui devint dès lors la compagne inséparable de sa piété.

Un an après la mort de celle-ci, il brisa les derniers liens qui l'attachaient au monde et alla demander la paix de la solitude au couvent des Dominicains d'Annecy. Au bout de quelque temps, il demanda et obtint la permission

de se retirer à l'exemple de St Germain et de St Ruph, dans un lieu solitaire.

Il avait alors 42 ans ; sa famille possédait la seigneurie du Cengle, à Allèves, avec les ruines d'une vieille tour qu'il choisit comme retraite. Suivant la tradition, il venait chaque dimanche assister aux offices divins de la paroisse d'Allèves, distante de 30 minutes et achetait dans une famille amie les provisions nécessaires pour la semaine. Il passa ainsi 8 années et mourut à l'âge de 50 ans, le 19 février 1458. Son corps fut transporté à Annecy par les soins des Dominicains et enseveli dans leur église. Un ancien auteur affirme « qu'il fut clairement observé un insigne miracle fait en sa translation, en ce que les flambeaux, quoiqu'ils fussent toujours allumés par les chemins, néanmoins ne diminuèrent point. » Ses chaînes ou cilices furent aussi apportées au dit couvent et conservées religieusement dans un reliquaire comme un trésor.

D'autres personnes ajoutent que toutes les cloches se mirent à sonner d'elles-mêmes lorsque le corps traversait les différentes paroisses situées entre Allèves et Annecy. Les miracles furent consignés dans un livre et remplissaient 940 pages, mais la Révolution a détruit ce précieux monument de la piété des fidèles.

Sur son tombeau, on éleva un autel surmonté d'une peinture très ancienne, représentant Notre-Dame tenant son Fils dans ses bras et le Bienheureux religieux à genoux devant elle, tête nue et mains jointes.

L'histoire nous a conservé le récit de plusieurs grâces obtenue par son intercession. Au début du XVII^e^ siècle, une sœur Clarisse d'Annecy, qui souffrait de douleurs néphrétiques incurables, demanda l'une des ceintures de fer ayant appartenu au Bienheureux ; à peine les eût-elle touchées, qu'elle fut guérie.

En 1642, un chirurgien de Thônes, affligé d'une maladie rebelle à tous les remèdes, fait vœu de se rendre au tombeau de Guillaume d'Orlier, et aussitôt, il est rendu à la santé.

En 1643, le P. Portier, Vicaire Général de l'Ordre des

Frères Prêcheurs, publia quelques traits de sa vie et les principaux miracles qu'il a opérés. Le pieux évêque d'Annecy, Mgr Just Guérin approuva cette brochure écrite « pour la plus grande gloire de Dieu ». Elle contient différentes antiennes ou hymnes en latin, que les pèlerins récitent près de son tombeau. En voici une strophe :

Stirps generosæ propaginis es, beate Guillelme
Flosque magnifici germinis, qui ereptus a mundi voragine,
Effectus es gloria Prædicatorum Ordinis
Divino fultos juvamine
Redde devotos tui nominis.

« Vous êtes la souche d'une illustre race, bienheureux
[Guillaume,
Une fleur d'une tige glorieuse, qui, arrachée du tourbillon
[du monde,
Etes devenue la gloire de l'Ordre des Prêcheurs ;
Obtenez le secours divin
A ceux qui invoquent votre nom ».

Les habitants d'Allèves conservent une grande dévotion envers ce Bienheureux ; ils vont recueillir l'eau qui coule en toute saison, dans une anfractuosité du rocher près de son ermitage, et la conservent comme de l'eau de Lourdes.

Rd Pachon avait fait sceller des rampes en fer pour rendre plus accessible le chemin du Cengle et y avait organisé un grand pèlerinage, sous la présidence de Mgr Magnin, lors de sa visite pastorale du 21 avril 1869.

L'Evêque d'Annecy continua à s'occuper d'une étude relative à ce Bienheureux ; malheureusement, il fut impossible de retrouver le livre publié avec l'imprimatur de Mgr Just Guérin et qui contenait les actes les plus remarquables de sa vie ainsi que les faits miraculeux signalés après sa mort.

Après avoir consigné toutes les précieuses traditions qu'il put recueillir, Mgr Magnin, en date du 7 mars 1872, porta un Décret par lequel il rendait à l'église St Maurice d'Annecy le tableau du B. Guillaume, ainsi que le reliquai-

re et la prière qui l'accompagnent. Le reliquaire contenant la chaîne de fer fut exposé avec le tableau à la vénération des fidèles.

En 1874, Rd Pachon a consigné dans un registre le nom de huit de ses paroissiens d'Allèves et de deux personnes de Gruffy guéris du mal d'yeux en utilisant l'eau de la petite source qui sort du rocher du Cengle. Il y ajoute celui de la fille de Charles Dagand, qui a retrouvé l'usage de son bras perclus.

En 1897, M. le Chanoine de Quincy, conduisit à Allèves les séminaristes soldats et on se rendit aux ruines de Cengle, en récitant le chapelet à travers les rues des villages.

Il existe dans l'église d'Allèves comme dans celle de Viuz un tableau sur toile du Bienheureux. Les chaînes de fer exposées dans l'église de St Maurice ont disparu en 1897, sans qu'on ait jamais pu les retrouver.

(Notes extraites d'une brochure de 12 pages, sans date, écrite par le Fr. Xavier, des Fr. Prêcheurs ; imprimée à Paris chez Poussielgue et conservée aux Arch. Par. de Viuz. Voir aussi Ac. Sal XXXVIII, 195.)

CHAPITRE IV.

Liste des Prêtres originaires d'Allèves par ordre alphabétique.

1. DAGAND Blaise (Homonet), né le 5 janvier 1744, fils de François et de Mansoz Jeanne, bourgeoise de Chambéry (branche éteinte). Prêtre le 23 sept. 1769. Prof. de Rhétorique à La Roche ; curé de Bossey en 1783 où il est mort en avril 1784.

2. DAGAND Claude fils de Piérre et de la Clauda. Il naquit le 7 janv. 1628 et eut pour marraine Clauda fille de

Pierre, meunier d'Aiguebelette. Il était neveu de Rd Martin Dagand ci-après (13). Prêtre le 21 sept. 1652, il fut vic. à St-Nicolas-la-Chapelle, curé de Brenthonne en 1655 et mourut en fév. 1678.

3. DAGAND Claude fils de Joseph (Jobbet-Grillan) (branche éteinte) et de Durand Jeanne, naquit le 7 janvier 1712. Il était cousin germain de Rd Georges ci-après (8). Prêtre le 19 sept. 1736, il fut chanoine de St Augustin de Sixt. Il fait deux baptêmes à Allèves en 1738 et 1750 pour les familles Mazarin et Lapierre. Son titre clérical est au Tabellion d'Alby de 1733, fol. 10.

4. DAGAND Claude, prêtre le 21 déc. 1743, est dit fils de Jean-Louis (probablement le meunier d'Aiguebelette marié à Dagand Pernette) dans son titre clér. conservé au Tabellion d'Alby de 1743, fol. 10. On le trouve vic. à Grésy-sur-Aix en 1746.

5. DAGAND François, né le 2 nov. 1708, fils de Jean-Claude, fils de François, fils de Guillaume d'Aiguebelette et de Marie Dagand, fut prêtre en 1734, curé de St Germain de la Chambotte en 1746, obligé de prendre un coadjuteur en 1761, à cause de ses infirmités et mourut en juin 1763. Son titre clérical est au Tabellion de 1733, 57.

6. DAGAND François, né le 15 sept. 1678, fils de François et Savioz Françoise ; prêtre le 22 déc. 1703, curé de la Biolle en 1712 où il meurt en déc. 1731. Son titre clérical est au Tabellion d'Alby de 1703, fol. 34 et il est dit fils de feu François à feu Louis. Il fit cohéritier son neveu François fils de son frère Joseph, lequel cohéritier testa à son tour en 1781, fol. 5, étant marié à Cochet Françon.

7. DAGAND François, né le 30 mai 1870, fils de Joseph Homonet et Laperousaz Jeanne. Prêtre le 8 juin 1895, vic. de Chilly, du Gd-Bornand en 1900 ; curé d'Ayse en 1908 et de Manigod en mai 1914 où il meurt le 5 oct. 1914.

8. DAGAND Georges, né le 12 nov. 1664, fils de Martin (Ignace) et Homonet Clauda, fut ordonné prêtre en 1689 à Viviers où il enseignait la grammaire. Curé d'Epersy en

1692, il y mourut en mai 1719. Il était cousin germain de Claude (3) et cousin du 1 au 2 avec Rd Pierre (14).

9. DAGAND Guillaume, né le 15 mars 1687, fils de Charles et Dagand Anne ; Prêtre le 23 mars 1613 ; curé de la Motte-en-Bauges en 1615 ; meurt en déc. 1626. Il est parrain en 1615 de Dagand Guillaume (Meunier à Aiguebelette).

10, DAGAND Jean-François, né le 21 avril 1686, fils de François d'Aiguebelette et de Vergain Perrinne. Prêtre en 1712, curé d'Epersy en 1719 ; archipr. de Grésy-sur-Aix en 1766 où il fonde 3 messes, et y meurt le 23 juin 1770. En 1719, il était vic. à Allonzier. Il était petit neveu du suivant.

11) DAGAND Jean-Louis, fils d'Anthoine et de la Clauda, prêtre en 1647, curé d'Epersy en 1657 où il meurt en mars 1692.

12. DAGAND Joseph, prêtre en fév. 1673, curé de Cusy en 1677, permute avec Allèves en 1677 et y meurt le 6 janv. 1691 ; inhumé dans l'église.

13. DAGAND Martin, oncle de Claude, prêtre en 1614 avec dispense d'irrégularité pour défaut de l'œil gauche ; chanoine de Peillonnex en 1626 ; chapelain de St Théodore à Bogève en 1630 où il permute avec Burdignin ; permute avec Brenthonne en 1635, résigne en 1655 ; curé de Foncenex en 1658 ; meurt à Allèves le 17 janv. 1678, à 90 ans.

14. DAGAND Pierre, né le 17 mai 1675, fils de Jean-Louis (Jobbet-Grabier) et de Richard Antoinette, prêtre en 1707, vic. à Marignier en 1708, puis à Desingy ; meurt en 1728. Son titre clérical est au Tabellion d'Alby, 1707, fol. 42.

15. CHARRIÈRE Daniel, prêtre en 1634 ; est parrain à Allèves en 1638 dans la famille Emin ; en 1641, il est parrain de Charrière Daniel d'Aiguebelette, fils de Claude, et en 1643 dans la famille Vergain où il signe « prestre d'honneur de l'Eglise collégiale N. D. d'Annecy ». En 1656, il lègue 140 florins au Chapitre pour une fondation et meurt le 7 mars 1662. Le dictionnaire du Clergé le fait naître à

Véry où ses parents avaient probablement émigré, mais il devait appartenir à la famille Charrière d'Aiguebelette.

Liste des Curés d'Allèves de 1411 à nos jours.

1. 1411 : J. DE SPINA, chan. de N. D. d'Annecy, par Pierre Fournier.

2. 1414 : P. FOURNIER, par Pierre de Bosone (Bosson).

3. 1415 : J. RÀMUS, par Amédée Chapuis.

4. 1471 et 1481 : Jacques RIONDET, par Rigard Broysserii.

5. 1506 : GANTIN Claude (voir I, G, I, 28 bis, fol. 266).

6. 1518 : Aymon COLLET, par Pierre Dagand.

7. 1575 : ORSET Aymon, auparavant curé de Copponex.

8. 1576 : DECOMBA Nicolas.

9. 1587 : BLANCHARD Martin, né à Veyrier-du-Lac, mort en sept. 1632.

10. 1632 : BERNARD Antoine, Docteur en droit ; chan. de la Cathédrale depuis 1623 ; mort en 1633 où il est appelé Bernard de Gonnelieu.

11. 1633 : CROCHON Charles-Maurice, né à Alby, prêtre en 1628, permute en 1656 avec l'archiprêtre de Grésy où il mourut en 1671.

12. 1656 : PARVY Pierre-André, né à Annecy en 1620 ; pr. en 1642 ; 1647, curé de Grésy ; permute avec la Compote en 1677.

13. 1677 : BIZET Claude-Etienne, né à Marcellaz-Genevois ; pr. en 1637 ; curé d'Usinens, Vanzy, la Compote en 1675 ; permute avec Allèves en 1677, avec Cusy en 1683 ; meurt en 1690. Il fit beaucoup de réparations à la cure, à l'église et acheta le « jardin de dessus ».

14. 1683 : DAGAND Joseph, né à Allèves, fonda 4 b. messes sur le pré du Montdurand et fut enseveli dans l'église d'Allèves, le 7 janv. 1691.

15. 1591 : PERRÉARD Claude-Philibert, né à Annecy 1654 ; Docteur en Droit de Louvain; curé d'Allèves ; chan.

de la Cath. en 1705 ; Supér. de la Visitation ; meurt en 1723. Il fit construire les murs du jardin.

16) 1705 : BOUVARD Michel, né à La Roche ; Docteur en Théol. de l'Université Romaine ; curé de Cuvat en 1722; meurt le 15 août 1723.

17. 1722 : BEAUQUIS Etienne, maistre bourgeois d'Annecy, neveu de Rd Perréard (cité ci-devant, 15) ; p,. en 1701, il mourut le 11 mai 1734, à Allèves, victime de son dévouement en temps d'épidémie. Il avait fait 6 sépultures pendant le mois d'avril. Il testa en faveur de son frère Jacques, curé d'Armoy, qui est déjà présent à Allèves ce 3 mai (Tab. Alby, 1734, fol. 125. — Ac. Sal. XXII, 296).

18. MARIN Jean-Baptiste, né aux Clefs ; prêtre en 1715 ; curé de Larringes, Allèves où il avait l'intention d'ériger des oratoires sur le chemin de St Jacques ; permute avec Thônes en 1739, où il fit une fondation pour le collège et l'école de filles ; mourut en 1749.

19. 1739 : Noble de FOURNIER Pierre-Nicolas, né à la Balme-de-Thuy, ex-soldat de S. A. R., obtint en 1703 dispense de l'irrégularité. Pr. en 1699 ; curé de Cusy, Fillinges, Viry, Thônes, Allèves où il meurt le 25 avril 1748, « estant demeuré 2 ans malade dans son lit ». Il est sépulturé dans le chœur de l'église. Il fonda 4 b. messes à Allèves.

20. 1746 : MÉTRAL Emanuel, né au Grand-Abergement (Bugey) en 1719 ; Docteur en Sorbonne et pr. à Paris en 1743 ; curé d'Allèves en 1746, il résigne en 1755 ; archipr. de Vieu, en 1760, on le trouve détenu à Bourg en 1796.

21. 1755 : FRANCOZ Jean, né à Arith, obtint en 1740, dispense des irrégularités et censures pour avoir porté les armes ; pr. en 1742, fit partie de la 17e mission pendant la Révolution.

22. 1766 : VEYRAT Jacques, né à Manigod ; pr. en 1737 ; vic. d'Alby de 1745 à 1750 ; curé de Thusy, Allèves où il meurt le 23 fév. 1768, enterré le 24 dans le chœur de l'église. Par test. de 1768, Alby, fol. 61, il nomma pour héritiers ses 4 neveux.

23. 1768 : MOREL Joseph, né à Leschéraines ; pr. en 1748 ; meurt curé d'Allèves le 4 janv. 1791, est inhumé dans l'église. Par test. insinué au Tab. Alby, 1790, 78, il fonde 4 b. messes à Allèves, nomme pour héritier son neveu Claude Morel ; laisse 100 liv. à Marie Morel, épouse Jh Dagand ; une vache estimée 20 liv. à Victor Vergain fils de Claude eu égard à ses bons services ; 14 liv. à Pierre Mermet, fils de Claude.

24. 1791 : MAUROZ Claude-Joseph, né à Thonon en 1739 ; pr. en 1764 ; curé de St Blaise d'Allèves où il reste jusqu'en mars 1793, vivant dans les rochers d'Allèves ; émigre en Válais, revient à Allèves de fév. 1797 à fév. 1799; est incarcéré à Chambéry le 4 fév. 1800, y revient pour le 15 août ; en 1808, curé de Reyvroz ; il meurt, retiré à Thonon, le 19 janv. 1821.

25. 1809 : MOLARD Joseph, d'Albens ; pr. en 1780 ; curé de Thusy, Allèves et Poisy où il est mort.

26. 1814 : LACHENAL.

27. 1816 : ALLARD Jean-Pierre, né à Megève en 1792 ; prof. à La Roche ; curé Allèves ; Missionnaire de St François en 1826 ; mourut en 1834.

28. 1818 : PASQUIER Joseph, né au Reposoir en 1775 ; pr. en 1812 ; prof. à Mélan ; curé d'Allèves, de Quintal, Argonnex ; mort en 1843.

29. 1822 : REY Jacques, né à Sevrier en 1795 ; pr. en 1819 ; curé d'Allèves, de Sillingy où il mourut en 1830.

30. 1828 : MULIN François, né à St-Jean-de-Tholome en 1794 ; pr. en 1820 ; vic. de Mieussy ; curé d'Allèves, de Saxel où il meurt en 1860.

31. 1832 : PACTHOD Antoine, né à Annecy en 1802 ; pr. en 1828 ; vic. à Sallanches, St-Julien ; Secrétaire de Mgr de Thiollaz ; curé d'Allèves, Annecy-le-Vieux, Magland, Poisy ; mort en 1874.

32. 1835 : MARTIN François, né à la Côte d'Arbroz en 1801 ; pr. en 1827 ; vic. à Marcellaz et St Maurice d'Annecy ; curé d'Allèves où il meurt le 9 mars 1851, inhumé

dans l'église où une dalle indique son tombeau. Les lecteur du Journal de Savoie, Courrier des Alpes, Écho du Mont-Blanc ont lu avec plaisir une foule d'articles de lui, signés « *L'Ermite de Banges* ». Il a écrit des brochures sur la Chartreuse d'Aillon, etc.

33. 1851 : PACHON Jean-Marie, né à Morzine en 1807 ; pr. en 1834 ; vic. au Petit-Bornand, Mont-Saxonnex, Samoëns ; curé d'Allèves où il meurt le 21 janv. 1880. Il a publié, en 1850, un livre sur « *l'origine des fossiles et des continents* ».

34. 1880 : JACQUIER Michel-Ambroise, né à Bernex en 1839 ; pr. en 1864 ; vic. à Sallanches ; curé des Plagnes, Allèves, Copponex, mort retiré à Bernex en 1927.

35. 1885 : BIORD Alexandre, né à Samoëns en 1849 ; pr. en 1876 ; vic. à Megève, Mont-Saxonnex ; curé d'Allèves et Marlens où il meurt en 1917.

36. 1895 : MULIN Léandre, né à Marignier en 1860 ; pr. en 1884 ; vic. à Arthaz et St-Gervais ; curé d'Allèves et St-Martin (Faucigny). Sa santé l'obligea à se retirer et mourut le 10 janvier 1925. « Prêtre exemplaire, vraiment surnaturel et charitable, toujours zélé ; profondément regretté de ses confrères et de ses paroissiens ». (Revue du Diocèse).

37. 1903 : GURRAL Joseph, né à Viuz-Faverges en 1865 ; pr. en 1891 ; vic. à Chevênoz ; curé d'Allèves puis de St-Eusèbe où sa santé l'obligea à se retirer ; mort à Thusy le 17 août 1924.

38. COUTIN François, né à Montmin en 1881 ; pr. en 1905 ; curé-administrateur d'Argentières et Vallorcine pendant la guerre, curé d'Allèves en 1919, d'Alby en 1922.

39. COUTIN Alexis, frère du précédent, né en 1882 ; pr. en 1906 ; vic. d'Argentières ; curé d'Allèves en janv. 1922 ; curé-archiprêtre de Saint-Jean-d'Aulps en juillet 1928.

40. COFFY Maurice, né au Biot en1891 ; pr. en 1914 ; vic. à Cluses de 1915 à 1928.

DEUXIÈME PARTIE

LA COMMUNE

CHAPITRE I.

Etymologie. — Superficie. — Limites. — Géologie. Cours d'eau. — Routes.

Allèves pourrait venir du latin *ad aquas*. Dans plusieurs parties de la Savoie, le patois a conservé le mot *éva* pour indiquer l'eau. Je vais *à l'éva* signifie : je vais à l'eau. A 3 kil. d'Allèves, sur la commune de Bellecombe, se trouve un village construit entre deux ruisseaux et qu'on appelle « Entréves », en latin : *inter aquas*. Comme nous le verrons plus loin, Allèves possède de belles eaux ; ce qui d'ailleurs a valu à un de ses villages le nom d'*Aiguebelette*.

Superficie. — La commune a une superficie de 881 hectares, dont les 9/10 sont en forêts, rochers et broussailles.

Limites. — Elle est limitée au Nord par la commune de Gruffy sur une longueur de 4 kilom. environ ; à l'Est par celle de Leschaux sur 2 kilom. et celle de Bellecombe sur 4 kilom. ; au Sud et à l'Ouest, par la rivière *le Chéran* sur 5 kilom.

Sa distance d'Annecy, chef-lieu d'arrondissement est de 21 kil.; sa gare la plus proche est Grésy-sur-Aix : 15 kilom. environ.

ALTITUDE. — Le pont de Banges est à 550 m.; l'église à 647 m.; le point le plus élevé est *le crêt de l'Aigle*, sur le Semnoz, à 1.634 m.

GÉOLOGIE. — Les montagnes qui encerclent Allèves furent formées, vers la fin de l'âge tertiaire, par des forces souterraines qui bouleversèrent l'écorce terrestre de Marseille à Constance. D'énormes glaces couvrirent la vallée des Bauges et le cours du Chéran, dans lequel on retrouve des blocs erratiques, tels que *gneiss*, *protagine*, etc. Les monolhites ou Tours St Jacques sont une des curiosités de la commune d'Allèves (1).

COURS D'EAU. — Le Chéran qui a une longueur totale de 45 kilom. longe Allèves pendant 5 kilom. Ses eaux calcaires-magnésiennes-bicarbonatées indiquent la prédilection de la truite et du barbeau, si renommés.

SOURCES. — Elles sortent en abondance des flancs du Semnoz ; les unes ne se révèlent qu'aux grandes pluies et durent peu de temps, comme l'Eau Morte à la limite de Bellecombe et celle du Moulin Rouge sous Arith ; les autres, au contraire, sont toujours très régulières et assez abondantes pour faire mouvoir toute l'année des martinets, scieries ou moulins, comme à Martinod et Aiguebelette.

GROTTES DE BANGES. — Elles ont été creusées par les eaux à une époque très reculée ; leur longueur totale est de 247 mètres. Elles sont situées sur le premier contrefort du Semnoz, face au village de Martinod. Un sentier rocailleux et rapide y conduit en 20 minutes depuis le village. Deux immenses cavités en forme de gueules de fours, suivies bientôt de couloirs étroits qui se rejoignent au bout de 20 mètres, servent d'entrée. Après un vaste replat, couvert de sable fin, on descend, dans un terrain souvent fangeux, une galerie qui aboutit à un petit lac, dont les eaux

(1) *La Haute-Savoie*, par Marc Le Roux, p. 180.

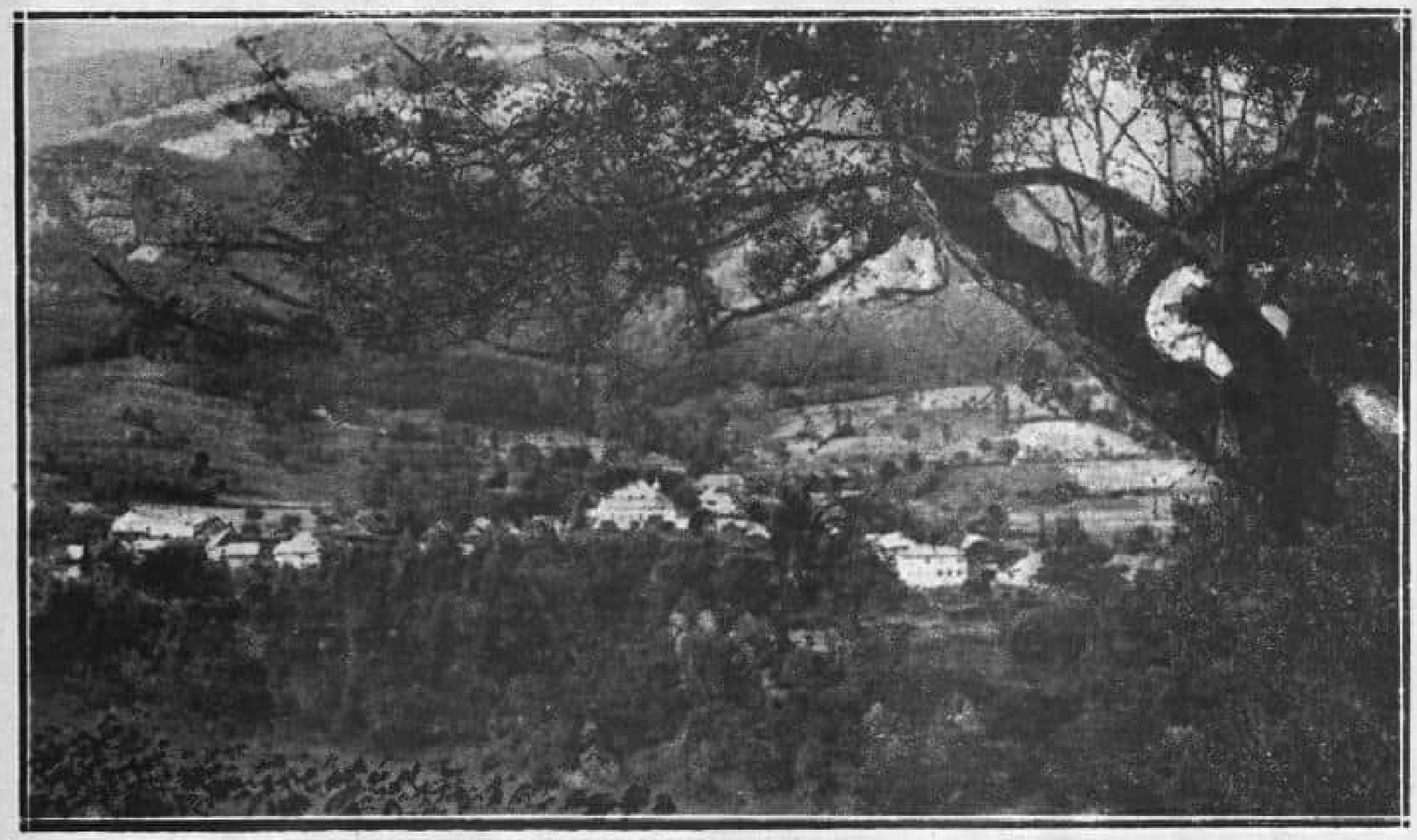

Cliché « Echo de Savoie »

VUE D'ALLÈVES

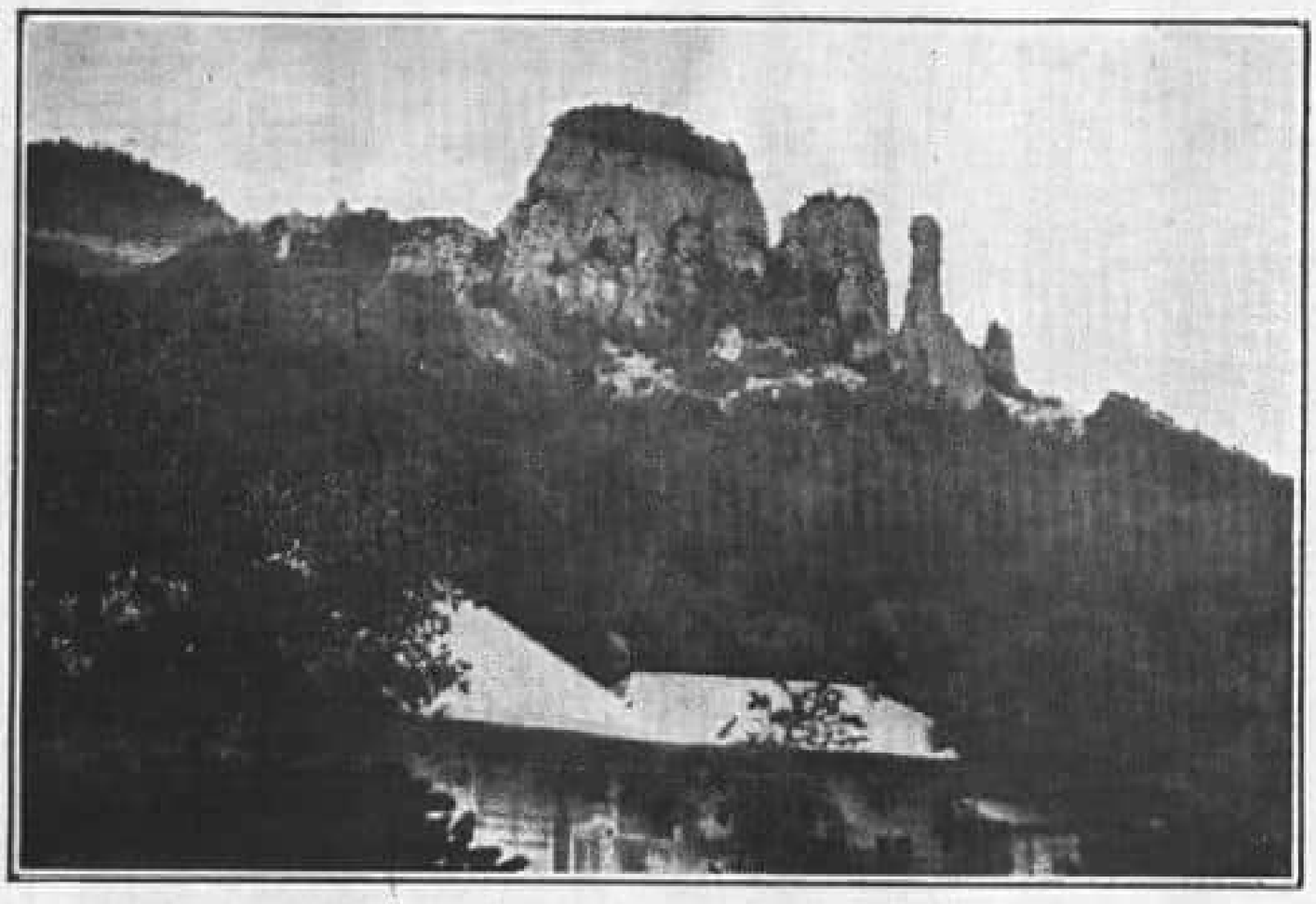

Photo Grimal

TOURS SAINT-JACQUES ET VILLAGE D'AIGUEBELETTE

transparentes permettent, à la lueur des torches, d'éclairer le fond du réservoir. « Ce lac est alimenté par des sources qui charrient des paillettes d'or et on prétend même que la grotte fut jadis une mine ouverte et exploitée, dès la plus haute antiquité. Ces sources passeraient dans des cavités mystérieuses qui renferment 3 tonnes d'or, soigneusement gardées par des esprits, des ours et des ânes sauvages ». (2).

Richesses du Sol : L'Or du Chéran. — « C'est à Allèves; qu'on commence à trouver des paillettes d'or dans le Chéran ; il n'y en a pas trace en amont. » (3).

Par ordonnance de 1762, l'Intendant de Chambéry défendait de sortir du pays les paillettes recherchées dans le Chéran, l'Arve et le Fier.

En 1832, l'or était exploité dans le Chéran par 25 personnes qui gagnaient une moyenne de 1 fr. 50 par jour, mais pendant l'hiver seulement. Cet or très pur était recueilli sur des planches recouvertes de peaux de moutons dont la laine retenait les paillettes. La plus grosse pépite d'or trouvée par un habitant d'Alby, en 1867, pesait 43 gr. 50 et avait une valeur intrinsèque de 141 fr. 90 (4).

Habitants. — D'après une monnaie d'argent éburonne trouvée au Châtelard, et une en or de Valentinien II (375-92) trouvée à Arith, cette contrée ne devint le séjour permanent de l'homme qu'au temps des Allobroges. Les premiers habitants d'Allèves, suivant la tradition, étaient des guerriers habiles dans l'art de manier la *dague,* épée à lame large et courte ; de là le nom de *Dagan* porté par 14 familles sur 18 en 1600, et par 63 familles sur 80 en 1920.

Hameaux. — Le village d'Allèves, qui contient plus de 60 familles, paraît être le plus ancien, à cause de sa posi-

(2) Revérat, *La Haute-Savoie,* Lyon, 1872, p. 226.
(3) *Revue Sav.,* 1875, p. 103.
(4) *Almanach des Gloires de Savoie* pour 1868, p. 43, et *Acad Sal.,* IL, 251-261.

tion favorable dans une petite combe abritée du vent du Nord. La végétation y est vigoureuse et les bois descendent des versants du Semnoz, jusqu'auprès du village.

Une famille s'établit sur le gros ruisseau de *Martinod* pour y travailler le fer et donna le nom à ce village.

Enfin, une famille Charrier travaillait dans les terres d'*Aiguebelette* et une famille Dagand y possédait le privilège des moulins d'Allèves. Ainsi était composé ce village en 1600.

Routes Anciennes. — La découverte d'une pierre milliaire à Sevrier ne laisse aucun doute sur l'existence d'une voie romaine traversant le col de Leschaux, celui du Frêne pour rejoindre la grande voie de Milan à Vienne. Au village du Glapigny, à Bellecombe, elle bifurquait vers le pont de Banges pour monter à Arith, Plainpalais et Chambéry. Pendant la mauvaise saison, on évitait le col de Leschaux en se rendant à Annecy par Gruffy et Vieugy. En 1780, ces routes étaient entretenues au moyen d'un impôt de 2 sols par livre de taille et Allèves avait ainsi un budget spécial de 42 liv. (I. C. IV. 95).

Routes Nouvelles. — Allèves est traversé à l'heure actuelle par :

1° La route départementale n° 17 d'Aix à Saint-Pierre-d'Albigny par le Châtelard. Elle a une longueur de 1.385 m. sur la commune entre le pont de Banges et l'Eau Morte. Le pont de Banges fut refait à neuf en 1858, tout près de l'ancien pont romain et à coûté 10.000 fr. Balmont, Viuz, Gruffy et Allèves ont payé chacune 1.000 fr. pour leur quote-part. En mai 1860, le tronçon du pont à l'Eau Morte est terminé et Allèves paye au percepteur du Châtelard 1.300 fr. pour sa quote-part.

2° La route de grande communication n° 5, entre Balmont et Allèves vers les Bauges, fut déclarée d'intérêt public en janvier 1859, et terminée en novembre 1872 par les entrepreneurs Rosazza et Mosca. Elle traverse le territoire

d'Allèves sur une longueur de 3.825 m. et a été payée par les quatre communes citées plus haut, en proportion du nombre d'habitants. En 1866, Allèves avait voté 14.000 fr. pour achat des terrains entre Allèves chef-lieu et la route n° 17. En 1876, elle fut obligée de faire pour 6.306 fr. de réparations en établissant des murs de soutènement dans la côte de Banges.

3° Une route vicinale d'Allèves vers le Semnoz est en projet pour devenir une grande route de tourisme et rejoindre la partie Annecy-Semnoz faite en 1925-26.

CHAPITRE II.

Famille d'Allèves. — Le Château du Cengle. Villages de Martinod et Aiguebelette. Verrerie de Banges.

La Famille Jean d'Allèves (5). — Allèves a donné son nom à une famille qui a joué un certain rôle en son temps. Jean d'Allèves, bourgeois de Chambéry et clerc du Comte Amédée VI, fut au nombre des conseillers que le souverain envoya à Venise, en 1366. Il avait acquis des Métral de Desingy la maison forte de Lescheraine avec la juridiction, les routes et droits qui en dépendaient. Il en reçut l'investiture ainsi que la mestralie, dont jouissait également son prédécesseur. Par contrat dotal du 16 juillet 1332, il avait épousé Françoise Chabod, fille d'Antoine et sœur de Guillelmet. Il eut un fils, Louis, auquel son oncle Guillelmet Chabod fit un legs de la maison forte de Villeneuve, par testament du 14 février 1437. Dès avant 1405, Guillelmet

(5) *Hist. des Bauges,* Morand, p. 230.

Chabod avait acquis de Virard-Chevalier les biens de son beau-frère Jean d'Allèves.

La famille d'Allèves possédait des biens à Allose, paroisse du Bourget.

CHATEAU ET SEIGNEURIE DU CENGLE. — Parmi les constructions féodales, il faut distinguer les châteaux forts, les maisons fortes et les tours. Les premières étaient de véritables forteresses capables de contenir un grand nombre de défenseurs. Les maisons fortes avaient la forme de maisons carrées, flanquées de tours. Les châteaux de troisième catégorie comprenaient une vaste tour qui fermait la partie principale, sinon unique de la construction. C'est dans cette dernière qu'il faut ranger le château du Cengle, perché comme un nid d'aigle entre deux bancs de rochers. Dans la partie inférieure de la tour étaient le puits, la cave et la prison. Le premier étage contenait la cuisine et les offices ; le second les cabinets de conversation et les alcôves. Enfin le troisième ne formait qu'une seule et vaste salle pour les réceptions solennelles.

Situé au-dessus du village de Martinod, il avait une position unique pour défendre ce passage étroit qui ferme l'entrée des Bauges. Il fut probablement bâti vers le x^e^ siècle, comme la plupart des châteaux des environs, dans un but de défense publique contre de nouvelles invasions, semblables à celles des Hongrois et des Sarrasins.

Les princes de Savoie gardèrent pendant près de 500 ans la jouissance et l'administration de leur châtellenie des Bauges, dont le Cengle faisait partie.

La seigneurie du Cengle fut très importante pendant 200 ans.

Au XII^e^ siècle, la noble famille des Seigneurs du Cengle possédait le grand domaine de Villard-Chabod avec ses nombreux fiefs et dépendances, situés entre les châteaux de Duin et la montagne du Semnoz. En cette qualité, ils avaient *haute et basse juridiction, mixte et mère empire* sur les habitants du Domaine, soit à peu près tous les ha-

meaux de Saint-Jorioz, Saint-Eustache, La Chapelle, Duin, Giez, Vesonne, Alby, Gruffy, Rumilly.

A la fin du XIII^e^ siècle, Villard-Chabod échoit en partage à Dlle Françoise du Cengle, fille de N^e^ Jacques du Cengle, laquelle avait épousé N^e^ Bozon du Villard d'Aime. Leur fils Nicolet du Villard vendit en 1339, le 14 mai, pour 1.400 livres genevoises, le château de Villard-Chabod et la part échue à sa mère aux banquiers lombards Asinari Père et Fils, établis à Annecy. Le 6 novembre 1384, ceux-ci complètent leur acquisition de tous les droits féodaux de N^e^ Hugonin d'Orlié, Sgr du Cengle, pour le prix de 300 liv. Parmi ces droits, il faut savoir que les nobles du Cengle ont toujours tenu « apud Cingulum, furchas erectas et gladii potestatem in hominibus facinorosis ». (Acad. Sal. XVI, 143).

L'Armorial nous signale une alliance de Marguerone du Cengle (de Cingulo), morte avant 1329, et qui avait épousé N^e^ Girard de Pontverre, Sgr d'Epagny.

Voici maintenant la liste des seigneurs du Cengle depuis 1350 :

1. En 1352, le Comte Amédée III de Genève donne en fief le château avec 10 journaux de terres proches à François du Cengle.

2. Son fils François épousa vers 1375 : Jeannette d'Orlier de Viuz.

3. Jacques d'Orlier hérita de sa sœur et de son beau-frère, morts sans enfants.

4. Hugonin d'Orlier, damoiseau, fils de Jacques.

5. Pierre, fils d'Hugonin, en fit hommage au Comte Amédée de Savoie, le 19 déc. 1406, en même temps que la moitié des dîmes de Gruffy. Le 20 avril 1464, Pierre et son fils François reçoivent investiture du château du Cengle et de la maison forte de Viuz.

6. François, fils de Pierre, le lègua en 1491, à son fils :

7. François, qui disait le tenir du Prince Philibert de Savoie, le 7 novembre 1502.

8. Pétremond, son fils, le vendit avant 1539 à Françoise de Montfalcon, mère de :

9. François de Chabod-Lescheraines, qui dilapida sa fortune et dut vendre avant sa mort survenue en 1630, car on n'en parle pas dans sa succession. Les de Chabod portèrent néanmoins pendant quatre générations le titre de Sgr du Cengle.

10. Jacques, fils de Claude-Henri de Montfalcon-Roasson, héritier universel de son aïeule Anatoile d'Alby, morte en 1650, porte le titre de Sgr du Cengle, à la visite pastorale de 1640, où il est témoin.

11. Ses deux fils : Louis, habitant St-Offenge-Dessous, et Jean, habitant au Villard de la Biolle, furent coseigneurs du Cengle.

12. Aimé Philibert, fils de Louis, né en 1666, fut Sgr du Cengle et testa en 1715.

13. Claude, son fils et son héritier universel, né en 1692, mort en 1739, laissa un fils :

14. Louis, 1724-74, n'eut qu'une fille et le Cengle passa à son frère :

15. François, né en 1726, lequel eut deux filles, et le Cengle passa à son frère :

16. Révérendissime Joseph, Archevêque de Tarentaise, mort en 1793. Sa sœur Marie et ses deux nièces : Joséphine de Savoiroux et Anne Favier de la Biguerne furent ses héritières.

Village de Martinod ou Chez les Moines. — Dans une carte topographique des Bauges, publiée par le chan. Morand dans son histoire, Martinod est tout entier compris dans ce massif qui avait pour limite nord le pont de Banges avec, à l'ouest, une ligne suivant la crête de la montagne de Bellecombe et à l'ouest, une ligne suivant la crête des rochers de Banges.

Dans les registres paroissiaux, les habitants de ce village sont toujours nommés « Marthenod ou Martenod habitant le lieu dit « chez les Moines ». A partir de 1650, on a interverti ces noms ; le village s'appellera Martinod et les habitants recevront le nom de Moine.

Ces deux noms propres indiquent que cette petite partie

des Bauges avait adopté l'industrie du fer, sous la direction des moines de Bellevaux et des Aillons.

Dès les temps les plus reculés on a travaillé le fer dans les Bauges, et on trouve les ruines d'un haut fourneau avec ateliers à Arith. Les établissements de Bellevaux, à Ecole, furent créés en 1654 et exploités par les Bénédictins de 1729 à 1788 ; ceux des Aillons datent de 1658. Le minerai était monté à dos de mulets de St-Pierre-d'Albigny ; les hauts fournaux le réduisaient en fonte, puis en barres et en verges pour être vendus aux forgerons et cloutiers du pays.

Une clouterie représentait une cabane basse et étroite, située sur le bord d'un ruisseau ; une grande roue, mue par l'eau, faisait mouvoir le soufflet de la forge et le martinet. En 1792, il y avait 34 clouteries dans les quatre communes réunies du Noyer, Lescheraines, St-François et le Châtelard, et chacune d'elles comptait environ 7 ouvriers. Le village de Martinod à Allèves devait avoir 2 ou 3 clouteries, car les registres paroissiaux nous signalent plusieurs fois le titre de maîtres-cloutiers, donnés à des habitants de l'endroit.

En 1787, la fonderie de Bellevaux vendit à elle seule 142 tonnes de fer pour le prix de 27.000 livres. En 1836, elle exploitait encore des minerais à Pré-Poulain, sur la commune d'Arith.

Village d'Aiguebelette. — Ce village, aux belles eaux, ne semble pas avoir utilisé sa force motrice comme Martinod, pour travailler le fer ; mais de tout temps la famille Dagand dit Meunier eut le privilège des moulins à Allèves, avec un foulon et un battoir. Les anciens moulins ont été transportés au pont de Banges et remplacés par une scierie.

Existence d'une Verrerie au Pont de Banges (Cusy) et a Saint-Jacques (Allèves) 1645-1715. — Pour créer une verrerie dans un endroit déterminé, il faut y trouver les trois avantages suivants : 1° une rivière contenant du sable siliceux ; 2° du combustible en quantité et qualité

suffisantes pour chauffer continuellement les fours à 1.000 degrés ; 3° une voie de communication permettant d'importer les sels de potasse ou de soude et d'exporter les verres fabriqués pour le commerce. Or, le pont de Banges, à Allèves-Cusy, réunissait d'une manière parfaite ces trois conditions ; le Chéran avec ses crues régulières du printemps, laisse à cet endroit un dépôt très abondant de sable fin ; les forêts qui couvraient et couvrent encore les deux pentes de cette vallée fournissaient un bois de hêtre très dur et riche en calories ; enfin, nous savons par un document de 1650 que le pont de Banges « donnait passage de l'Allemagne en Italie ».

« A cette date, nous dit l'*Armorial*, Silvestre de Pingon, né en 1621, baron de Cusy, fit construire avec son frère Claude-Eugène une chapelle près du pont de Banges qui donne passage d'Allemagne en Italie, auquel lieu on ne pouvait passer sans danger, tant à cause des voleurs que des loups qui attaquaient autrefois les passants en ce lieu fort étroit et solitaire, désirant empêcher par les prières les mauvaises actions qui s'y pourraient commettre. »

Le pont de Banges datait des Romains et était situé sur la voie romaine, très fréquentée pendant la bonne saison, qui reliait Annecy à Chambéry, par le col de Leschaux, la commune d'Arith et le col de Plainpalais.

Nous pouvons supposer qu'à la suite de l'occupation française de 1630-31, les gouverneurs de la province de Genevois trouvèrent le lieu propice et le signalèrent à leurs amis, maîtres verriers du Dauphiné. Le premier document des R. P. qui nous apprennent l'existence d'une verrerie à Banges est de 1645 et le dernier qui en parle est de 1715. Voici les principaux de ces documents qui nous renseigneront sur la direction et le personnel de cette usine.

Naissance en 1645 : Breton Jean-Michel, fils de noble Anthoyne et de Anne de Belle, sa femme ; avec permission de l'évêque (chose unique dans les annales d'Allèves), l'enfant fut ondoyé à la maison et les cérémonies suppléées solennellement à l'église, un mois après. En 1648 : noble Jean, fils de Jacques Breton, verrier de Banges ; 1649 :

Pierre Collion, du diocèse de Vienne ; Dupuis, dit Breton, verrier ; Malo Claude, bourguignon ; noble Genix Breton ; noble Jean Dupraz ; noble Anne Dubour ; David, verrier ; Maistre Pierre, du Bourg ; 1654 : Jacques Barroy du Collioz, marchand de vins ; Louise Proc, du Dauphiné ; 1658 : noble François Breton, maître verrier, marié à Victrix de Vovry ; 1661 : noble Jean de Narroure, dit Griselli ; Pierre Gabet, du Dauphiné ; 1685 : Nicolas et Jacques, fils de noble Aymé Breton et Dlle Marie Veillet.

Mariages : 1669 : Maître Jean Breton marié à Jeanne Pavy ; 1671 : Mauriaz Jean, habitant le pont de Bange, marié à Louise Mauria, de la ville de Cuspille ; 1675 : Rey Claude, bourgeois d'Annecy, marié à Breton Françoise, fille de N^e^ Antoine, M^e^ Verrier ; 1684 : Beauquis François, d'Alby, fils de M^e^ Jacques, marié à Breton Antoinette, fille de N^e^ François, M^e^ Verrier ; 1695 : Guerraz François, de Leschaux, marié à Melchiotte Breton, de Riarey, fille de Sgr Jean et Pavy Jeanne

Décès : 1655 : Noble Antoinette Angonin, nièce de Mre de Breton, verrier de Bange ; 1672 : Marguerite Dupraz, femme de N^e^ Dupraz, maistre à la verrerie ; 1676 : N^e^ Breton Antoine, maistre verrier, 60 ans ; 1706 : Honorable Jeanne Pavy, femme de N^e^ Jean Breton ; 1708 : Long Louise, femme de Nicolas Breton, de Riarey, maistre verrier ; 1715 : Noble Nicolas Breton est témoin dans un procès à Allèves.

On voit à la lecture de ces actes qu'il y avait simultanément quatre maîtres verriers entre 1645 et 1655 : les trois nobles Antoine, Jacques et François Breton avec noble Dupraz ; ils avaient sous leurs ordres un certain nombre de verriers puisqu'un marchand de vins avait jugé nécessaire de venir s'installer à leur service. Les hommes d'Allèves devaient surtout être occupés comme bûcherons et charbonniers pour alimenter les fours.

La tradition a conservé l'emplacement exact de la verrerie, au bout du pont de Banges, sur la rive gauche du Chéran, dans un pré qui était labouré il y a quelques an-

nées encore et où la charrue découvrait souvent des débris de verre.

Une succursale de Banges fut ouverte, vers 1675, au-dessus d'Allèves, près la chapelle Saint-Jacques, ainsi qu'en fait foi la tradition qui a conservé le nom de « La Verrière » à un carrefour de route où était l'usine.

De plus, les archives paroissiales conservent deux actes notariés à ce sujet :

1° Par acte du 14 mai 1679, Rd Dagand, curé d'Allèves, vend une coupe de bois, rière Saint-Jacques, à Dlle de Veigy Depigny, Vve de noble Jacques Breton, Sgr Dupraz, maîtresse de verrerie.

2° Par acte du 29 sept. 1684, Rd Dagand loue à noble Aymé l'aîné, fils de noble Jacques de Breton du Vernay, une pièce de terre à Saint-Jacques, lieu dit l'Abbaye, près le chemin d'Allèves à la Verrerie, de la contenance de la semature d'un quart et demi froment, mesure de Rumilly.

Dans un plan dressé en 1705, Rd Bouvard, curé, indique d'une manière précise la pièce de terre louée aux verriers pour leur permettre d'accéder plus facilement au chemin tendant d'Aiguebelette au plan de la Roche. Ce plan, accompagné de notes, existe dans le Registre n° 2 des naissances et mariages, entre l'année 1705 et 1706. Une lettre I indique « le champ appelé la Verrière, en partie de l'ancien bien de la cure, en partie de la commune ». La lettre K montre « l'endroit où était le jet (couloir) descendant à Aiguebelette », qui fut changé sur les terres de Saint-Jacques par les maistres verriers, du consentement des Rds curés, pour édifier leur maison et fourneau ; acte reçu par Me Dagand, le 29 sept. 1684.

L'installation de ces deux verrières pendant une période de plus de 60 ans contribua au développement d'Allèves qui n'avait que 18 feux en 1608 et 40 en 1700. Les coupes de bois durent favoriser beaucoup le défrichement et augmenter ainsi la surface des prairies et champs à ensemencer.

Pourquoi et comment expliquer le départ de ces verriers ? Très probablement, parce qu'on avait exploité toutes

les forêts des environs et qu'il n'y avait plus le bois nécessaire pour chauffer les fourneaux.

Où s'installèrent-ils après leur départ d'Allèves ? Peut-être à Thorens, car le questionnaire imposé en 1756 à toutes les communes (A. D. V. C.) semble indiquer que la verrerie d'Usillon est installée depuis peu de temps. « Il existe dans la dîmerie d'Usillon une verrerie dont on ne peut présumer les revenus ; pour le moment, elle s'endette toujours davantage. »

Je laisse à un autre chercheur le soin d'élucider cette question.

CHAPITRE III.

Les Invasions. — Allèves en 1642, 1708 et 1756. Affranchissements. — La Révolution.

PRINCIPALES INVASIONS ET OCCUPATIONS MILITAIRES EN BAUGES ET A ALLÈVES. — 1° *Les Sarrasins et les Hongrois.* — Jusqu'à Charlemagne, l'histoire de Savoie se confond avec celle de France. En l'an 939, les Sarrasins, qui avaient déjà franchi les Pyrénnées au VIII^e^ siècle, se trouvaient à Nice cent ans après, envahissant le Dauphiné et la Savoie tout entière. En 967, Conrad le Pacifique s'avançait par Leschaux, Banges, Le Châtelard, chassant devant lui les barbares qu'il battit à Ecole puis à Sainte-Reine ; c'était la victoire définitive.

Parmi les châteaux élevés par les Sarrasins à l'entrée des Bauges, après leur prise de possession, on cite notamment celui du Cengle à Allèves.

2° *Invasion du Dauphiné.* — Le 10 avril 1305, Antelme de Miolans quitte le château de Brens pour venir chasser les soldats Viennois qui avaient envahi la vallée des Bau-

ges et s'étaient emparé du Châtelard. Une rencontre terrible eut lieu dans le défilé de Banges, après le passage de l'Eau Morte, en un endroit appelé encore aujourd'hui le Pré Rouge.

3° *Invasion des Français.* — En 1630 et 1690-96, il n'est pas question d'eux dans les archives paroissiales. On note seulemnt que la peste de 1630, fit 3 victimes dans la même famille : le père, la mère et un fils Fiornet, décédés les 18, 19, 20 octobre. L'invasion de 1704-13 fut plus mouvementée. En 1709, après la défaite des Français en Piémont, le général Berwich jeta 1.600 homems dans les Bauges pour barrer le passage à l'armée victorieuse du Comte de Thann. En 1711, Victor Amédée II reprit l'offensive, chassant devant lui les Français et les 6 bataillons allemands qui occupaient les Bauges. On se battit à Jarsy, Ecole, Aillon et Bange, puis l'ennemi se rejeta sur Montmélian, en traversant les cols.

Une note des R. P. de Bellecombe dit que « le 11 sept. les Allemands ont pillé toute la paroisse, à la réserve de la cure. »

Au début de 1706, les R. P. d'Allèves enregistrent la naissance suivante : « Joseph à feu Antoine d'Orléans de Champonieu, diocèse de Belèy, s'estant informé si le baptême d'une fille qui lui est née dans cette paroisse en novembre 1705, était civile dans le registre, Je soussigné, curé, lui en ayant fait lecture, il me pria de l'enregistrer de nouveau, parce qu'on n'avait pas mis son véritable nom; ce que j'ai fait comme suit : « D'Orléans Marie-Claudine, fille de Joseph et de Louise Moissonier. ». (L'enfant avait été inscrite sous le nom de Perret M.-C.)

4° *Invasion des Espagnols.* — Du 8 janvier 1743 au 11 février 1749, les Bauges et le reste du Duché de Savoie restèrent au pouvoir des Espagnols, dont les brutalités sont restées légendaires. La taille fut élevée d'un tiers et le droit de capitation était exigé dans la huitaine, sinon l'ennemi procédait aux exécutions capitales. Allèves qui payait 423 livres en 1742, en paya 423+141 l'année suivante, soit 564.

5° *La Révolution et les Autrichiens en 1814.* — Le 22 septembre 1792, premier jour de l'occupation française, Allèves vit passer la garnison de Rumilly composée de deux bataillons et d'un détachement de Chevaux-légers qui se dirigeaient vers le Châtelard, pour se rendre de là en Piémont, par le col du Frêne et le Mont-Cenis.

Quelques jours après, apparaîtront les gendarmes français, installés à Alby, qui viendront à la recherche des prêtres cachés dans la montagne ou des soldats enrôlés par la voie du tirage au sort et qui n'ont pas rejoint leur corps au jour indiqué. Ils venaient encore, racontent les vieilles grand'mères, s'assurer si le nouveau jour de repos créé par la République, *le décadi,* était bien respecté, et quand ils surprenaient quelqu'une d'entres elles à filer, c'était la confiscation du rouet et l'amende. Signalons encore une saisie de pistolets qui furent repris à Alby dans le placard du juge de paix, le jour de la Contre-Révolution, 26 août 1793. Ce jour-là, le maire d'Allèves, François Dagand d'Aiguebelette ne craignit pas de suivre l'avocat Dubellair pour manifester son attachement au Roi. Il avait avec lui les frères Jacques et Jean fils de François Dagand ainsi que Jean-Pierre Dagand, resté légendaire par les paroles énergiques adressées à la femme du Maire d'Alby : « Si, dans la minute, vous envoyez sonner, le Bourg d'Alby est en cendres. »

Puis, ce fut l'arrestation du bon curé Mauroz, le 4 fév. 1800 et son incarcération à Chambéry, qui causa un grand vide dans cette paroisse, pour laquelle il avait tant de fois exposé sa vie.

En 1814, un détachement d'Autrichiens, descendus de Leschaux, couche un soir de Janvier à Allèves et les habitants sont tout étonnés le lendemain de ne plus trouver aucune de leurs poules ou de leurs poulets dans le village.

Heureusement, c'était la fin de la Révolution, qui avait duré douze longues années. Quatre mois plus tard, le 30 mai, le traité de Paris était signé et Victor Emmanuel remontait sur son trône.

GRAND PROCÈS DE 1642 A 1667. — Noble Christophe de Gerbais, Sgr de Sonnaz et de Montdésir (Alby) demandeur, contre les communiers de Gruffy et Allèves défendeurs, réclame le droit de péage et d'octroi sur toutes les marchandises passant à Alby, en vertu d'un acte daté du 5 mars 1543. Le Sénat lui reconnaît ce droit et condamne les communiers de Gruffy à payer dans 15 jours au château de Sonnaz, la somme de 15 pistoles d'or d'Espagne. Gruffy réclame à Allèves de payer ensemble cette somme, mais ceux d'Allèves prétendent qu'ils ont supporté toutes les charges du procès qui s'élèvent à 382 fl. de vacation payés à Me Dagand de Cusy et à Martin Dagand, procureur d'Allèves ; ils supplient donc le Sénat de faire participer Gruffy à ces dépens.

L'HIVER DE 1708-09. — « Le 6 janvier 1709, advint un froid si rigoureux, qui continua presque tout ledit mois ; il glaça si fort la terre qu'il fit pourrir entièrement les bleds, non seulement en Savoye mais encore dans toute la France et autres pays, tellement qu'à Pâques suivant, on ne voyait aucune plante de bled dans les plaines. Le prix du blé au mois d'avril était de 66 florins de Savoye et coûtait à Grenoble six vingts (120) florins le veissel. Les montagnes de ce pays ne furent pas dans le malheur de la plaine, la neige qui y était, couvrant la terre et les bleds. Dans Allèves, les bleds, tant de la St Michel que de Pâques, y étaient les plus beaux du pays. Le vin coûtait 60 à 70 florins la sommée ». (Reg. Par.).

ROLE DE LA TAILLE PAYÉ EN 1711 A LA COUR DES COMPTES. — Total : 46 florins, 8 sols, au lieu de 48 fl. comme ci-devant, déduction ayant été faite de 6 deniers par fl. Il y avait alors 50 familles propriétaires sur la paroisse. Les trois qui payaient le plus étaient : Dagand Homonet : 3 fl. 9 sols ; Dagand-Meunier : 2 flor. 10 sols ; Me Dagand, not. à Cusy : 3 fl. dont 1 fl. 6 sols tirés en bourgeoisie.

En 1717, conformément à l'édit du 17 février la taille se payera en livres et sols de Piémont, et non plus en flo-

rins, sols, deniers et douzains, comme ci-devant. Ainsi Dagand Blaise qui payait : 1 fl. 6 s. 11 d. 3 d. payera : Liv. 1. 0. 6. 0. En 1804, le montant de la taille était de 242 fr. Vergain Jh, le plus riche, payait 19 fr.

ETAT DE LA COMMUNE EN 1756 (6). (A. D. V. C. 15). — Le premier chiffre représente la quantité rcueillie et le deuxième la quantité nécessaire aux besoins de la population.

1° Froment : 128 coupes-132 ; Seigle : 33-127 ; Légumes : 80-112 ; Orge : 179-349 ; Avoine : 103-106.

2° Huile de noix : 49 pots-55.

3° Fromage : 7 quintaux-8 ; Chanvre : 12-11 ; Laine : 0,58 livres-1,30 liv.; Foin : 279-341.

4° Toile : 385 aunes-379.

5° Bois : 24.220 buches-23.860.

6° Bœufs : 76 ;. Vaches : 43 ; Veaux : 12 ; Bourrique : 1 ; Chèvres : 82 ; Moutons : 74 ; Cochons : 9.

Le poids est celui de Rumilly ; la livre vaut 21 onces ; à Annecy elle vaut 24 onces. Le quintal de Rumilly ne vaut que 87 liv. 12 onces du quintal d'Annecy.

La mesure du blé est celle de Rumilly ; la coupe vaut 4 quarts, mais 3 coupes de Rumilly n'en font que 2 de celle d'Annecy.

La mesure du vin et *de l'huile* est celle d'Alby. la sommée étant composée de 70 pots, 56 desquels font la sommée d'Annecy. Le pot d'Alby vaut 16 verres, celui d'Annecy : 12 verres.

AFFRANCHISSEMENT DES FIEFS (7). — Le 30 janvier 1784, la délégation générale pour les affranchissements des fiefs de M. le Cte Guigue de Leschaux rière les paroisses d'Allèves, St-Eustache et Leschaux convoque les procureurs de

(6) En 1736, la surface cultivée à Allèves était de 1.685 journaux, et la communauté possédait 1.074 journaux.

Taille roturière et ourgeoise : 339 liv. Taille nouvelle : 451 liv. (A. D. — V. C., 21.)

En 1910, les recettes ordinaires de la commune étaient de 3.365 fr. *(Annuaire Départ.)*.

(7) I. C. IV, 13. Arch. Dép.).

ces trois communes pour le 10 courant, afin de traiter à l'amiable du prix de ces fiefs. Leur voyage fut inutile, par rapport à leur obstination à vouloir affranchir les fiefs de M. le Cte de Revel sans le moindre correspectif.

Le Cengle. — Le 7 fév. 1792, l'ntendant faire faire une requête à la porte de la communauté d'Allèves qui sollicite un emprunt de 1.000 francs pour se libérer envers Mgr de Tarentaise, Sgr du Cengle. Cet emprunt est obtenu 15 jours après et Allèves complète le payement à faire à Monseigneur.

Contrat d'affranchissement de la Communauté d'Allèves en Genevois. — 1° De Revel : 399 liv. en 1785. 2° Cathédrale de Moûtiers : 2.700 liv. en 1788. 4° Menthon, baron de Gruffy: 600 liv. en 1788. 4° Commanderie de Compesières : 120 liv. en 1787.

Empoisonnement de Trois Personnes a Allèves en 1787. - - Les 23 et 26 mars mouraient à Allèves, les deux sœurs : Emmanuelle, 26 ans, et Perrine, 21 ans, filles de Claude Moine et Dagand Françoise ; le 26 mars, décès de Moine Jean, 50 ans, fils de Claude et Raphin Françoise.

Le 9 avril 1787, l'avocat Richard écrivait : « Un étranger, Antoine Guillot dit Folin du Château-Vilain en Dauphiné a été arrêté à La Roche pour vol de 2 bœufs et une jument vendus à Annecy-le-Vieux. Le crime noir et atroce d'empoisonnement commis à Allèves, et qui a eu des suites si funestes, invite la justice à découvrir les coupables. L'officier local et le chirurgien sont en retard pour nous en faire part.. La punition doit suivre de près un acte aussi grave et aussi nuisible. » Il a été impossible de trouver le dénouement de cette affaire. (A. D. I. C. IV.)

La Révolution .— Allèves fut chargé de fournir du charbon de bois aux armées, comme nous l'indique le document suivant : « Alby, 14 Messidor, an II. Citoyen, je te préviens que j'ai reçu une missive de l'agent national, par laquelle il m'enjoint de faire du charbon pour la fabrication de la poudre, et je t'invite de nouveau que tu me

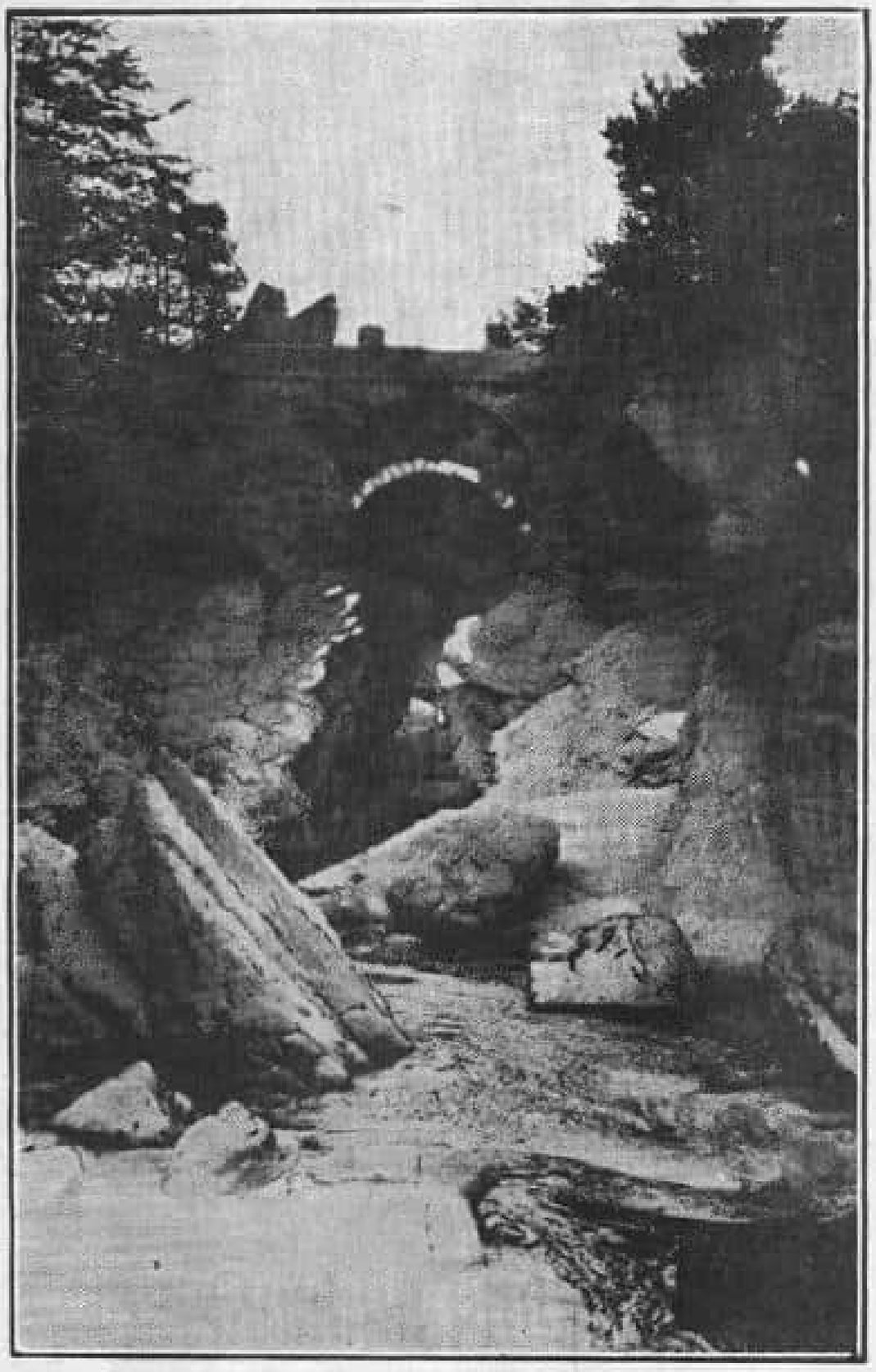

Photo Grimal

LE PONT DE BANGE

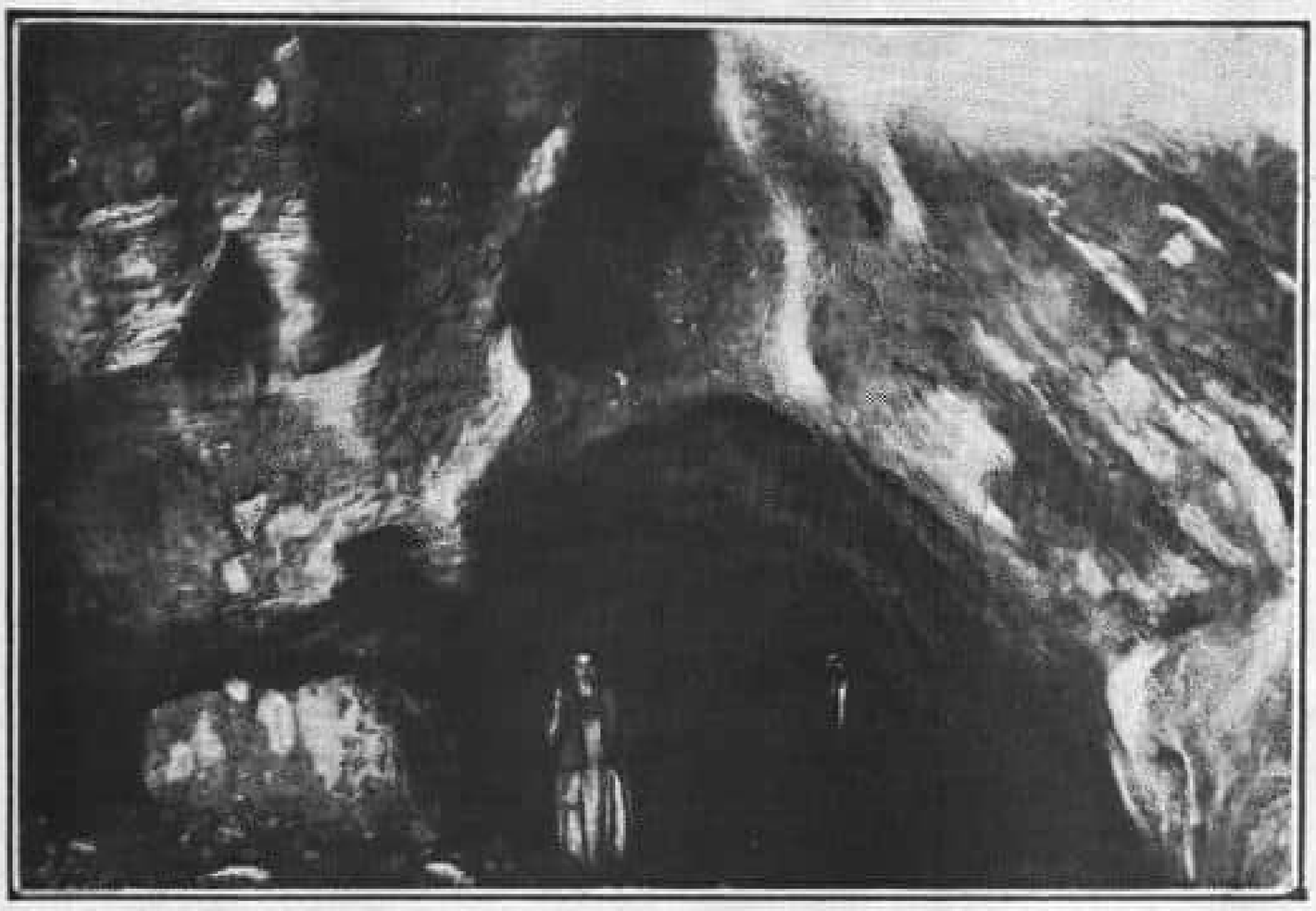

Photo Grimal

ENTRÉE DES GROTTES DE BANGES

dois faire parvenir le tableau de la qualité et quantité de bois livré par chaque particulier. Ne t'arrête qu'a concurrence de 8 à 10 milliers pesant. Salut. Fraternité. Bourgeois, agent. » Voici la réponse :

« La commune d'Allèves a transporté place d'Alby : 1280 liv. de bois pour faire du charbon pour la poudre avec trois charriot ; les deux ouvriers requis : Moine Claude et Charrier Simon ont travaillé 27 jours à 3 fr, par jour. La commune leur a fourni 3 quarts de froment, 3 de seigle, 28 pots de vin, à déduire sur le prix convenu. »

En mai 1793, le Directoire fut réduit, « vu leur esprit anti-révolutionnaire » à ordonner le désarmement des communes d'Allèves, Massingy, Moye, Marcellaz, et confiait aux commissaires chargés de cette exécution, le droit de requérir les Gardes Nationales de Rumilly, Gruffy et même Alby, qui venait d'en établir une. (Ac. Sal. XXIV, 264).

On peut lire dans l'histoire d'Alby comment les hommes conservateurs d'Allèves se rendirent à Alby et reprirent les armes, pistolets qu'on leur avait confisqués.

Recensement. — Le Pouillé de Genève nous dit qu'Allèves comptait 424 habitants au XIV^e^ siècle (A. S., II, 127). La visite de 1481 indique la présence de douze feux ou familles ; en 1608 : 18 feux ; en 1640 : 26 feux ; en 1667 : 35 feux ; en 1700 : 40 feux ; en 1769 : 48 feux et 300 âmes ; en 1861 : 399 habitants ; 1870 : 434 ; 1880 : 424 ; 1890 : 464 ; 1900 : 416 ; 1910 415 ; 1928 : 326.

CHAPITRE IV.

Allèves de 1815 à nos jours.

Vente des Forêts d'Allèves. — En 1817, Dame Françoise de Montfalcon, épouse du Comte Calvi, fait une re-

quête pour que les forêts en litige, déclarées succession de Mgr l'Archevêque de Monfalcon (soit les n°s 1291 et 92, acquis par Dagand Nicolas, Dagand J.-P., Meunier, Dagand Pierre-Bernard et Joseph, lesquels numéros avaient été achetés par la commune de la maison Monfalcon, le 1er mai 1788) soient surveillées pour n'être pas livrées au pillage.

De 1820 à 1826, il y a des contestations entre Allèves et Leschaux, qui a vendu une coupe à Frèrejean, à un endroit en litige. De guerre lasse, le garde forestier de Leschaux donne sa démission en 1824 avec les raisons suivantes : « Voyant la haine que m'ont juré les habitants d'Allèves, craignant la vengeance d'un peuple effréné, sans éducation et sans mœurs, je démissionne. Les gens d'Allèves accoutumés à la dévastation et au commerce des bois, se sont transportés dernièrement sur le lieu de leur coupe, armés de fusils. »

En 1826, les tribunaux donnent gain de cause à Allèves, en l'autorisant à vendre le bois et charbon en litige, avec charge de payer à Frèrejean les frais d'exploitation. Pour éviter ces ennuis à l'avenir, les gens d'Allèves demandent à acheter eux-mêmes ces forêts, à raison de 6 fr. 50 le journal. L'Intendant n'est pas de cet avis, sous prétexte de la construction d'un clocher et de deux murs de l'église à refaire. Les forêts, dévastées pendant la Révolution, ajoute-t-il, doivent être conservées par la commune, en cas de besoin et d'incendie.

En 1829, 59 lots de forêts sont vendus au prix de 12.000 fr. sur mise à prix de 8.000 fr. Il reste encore 5 lots à vendre. L'argent de cette vente doit être affecté à réparer les ruines causées par la Révolution, soit : confection du clocher, réparations à l'église, achat de cloches et confections d'autel. Deux lots, soit 24 journaux, sont réservés au curé pour son affouage ; concession supprimée en 1839.

En 1858, a lieu la vente de la grande forêt qui a été divisée en 66 lots de 1 hect. 20 ares 18 cent. La mise à prix varie de 66 fr. à 433 fr. suivant les lots.

MAISONS D'ECOLES. — Jusqu'à la grande Révolution,

le curé avait la charge de tenir les petites écoles. Comme il y avait alors un vicaire, c'était à lui qu'était réservé le soin de faire la classe. De 1815 à 1880, les maîtres d'école sont payés par la commune.

La maison d'école communale, devenue la mairie actuelle, fut bâtie entre 1843 et 1845. Elle a coûté 3.358 fr. payés par la vente de bois communaux.

En 1852, deux Sœurs de Chavanod : M. Jaillet et F. Chamet ouvrirent une école, fermée en 1854, faute du traitement exigé.

En 1853, nous voyons que Dagand François (Meunier) est autorisé comme instituteur et Julie Raphin comme institutrice. Leurs traitements sont de 250 fr. soit 25 fr. par mois de classe.

En 1883, la maison d'école étant jugée insuffisante, et le gouvernement accordant de larges subventions, le Conseil vota la construction d'une nouvelle maison pour garçons et filles. Elle a coûté 30.382 fr. dont 20.420 pour les bâtiments ; 3.380 pour les préaux ; 1.606 pour la clôture ; 988 fr. de mobilier ; 2.540 fr. d'imprévu et 1.445 fr. pour l'architecte.

L'ancienne maison a été convertie en Mairie et Bureau de téléphone.

Fontaines Publiques. — En 1897, eut lieu une adjudication de travaux d'adduction d'eaux aux différents bassins d'Allèves. L'entrepreneur fut Dagand Marie de Rumilly, pour le prix de 2.506 fr.

Incendies d'Allèves. — Le registre des décès signale trois incendies à Allèves aux dates suivantes :

1° Le 3 janvier 1738, « Paccard Claudine, fille d'Humbert, âgée de 10 ans, est morte du feu ». D'après la tradition, cet incendie aurait détruit le pâté de maison qui avoisine celle des Grabier. Pour reconstruire cette dernière maison, on a utilisé des pierres de taille, provenant des démolitions du château du Cengle. Voir la fenêtre placée à droite de la porte d'entrée.

2° Le 21 septembre 1787, Dagand Jacques (Homonet) âgé de 55 ans mourut « étouffé dans sa maison par un incendie ». On voit encore des traces de cet incendie dans la maison de Jean Homonet, près de l'église.

3° Le 20 avril 1852, à 8 heures du soir, est morte sous les décombres de l'incendie, Vergain Françoise, âgée de 61 ans. Un feu de cheminée à la salle à manger de la cure se communiqua à la toiture en chaume, réduisant en cendres toutes les maisons situées sur la Vi. Rd Pachon, curé, se dévoua beaucoup en allant quêter pendant de longues semaines, pour ses chers paroissiens.

SYNDICS ET MAIRES D'ALLÈVES.

1622 : Vergain Bernard.

1667 : Dagand Guillaume et Louis.

1681 : Paccard Pierre et Dagand Blaise.

1688 : Dagand Charles et Moine Daniel.

1700 : Paccard Claude et Dagand Claude.

1769 : Dagand Victor. Conseillers : Dagand François et Simond.

1789 : Dagand François, Maréchal. Blaise Homonet. Nicolas dit Colas.

1808 : Dagand Jean-Pierre (Meunier)... Pierre Fiornet d'Aiguebelette...

1826 : Homonet François-Joseph.

1835-40 : Dagand Joseph dit Colas.

1840 : Dagand Jacques, Meunier, jusqu'à sa mort (1842).

1842 : Dagand Jacques Lapierre, mort par accident en 1852.

1859 : Dagand Jacques Fiornet.

1860 : Dagand Jean-Claude, Meunier.

1865-70 : Dagand François l'Aîné, Meunier.

1870-78 : Dagand Blaise dit Colas.

1878 à 1902 : Dagand Jacques-Marie, Meunier.

1902 : Dagand Jean (Bernard).

1910 : Dagand Claude-François de St-Jacques.

1914-1919 : Dagand Charles-Eugène, Meunier.
1919 : Vergain Camille.

LISTE DES SOLDATS D'ALLÈVES, MORTS PENDANT LA GUERRE 1914-1918.

1. DEVILLE Louis-Jules, né le 16 sept. 1888 à Versoix, près Genève, fils de Jean originaire de Limoges (Haute-Vienne) et de Servel Amélie de Thoiry (Ain), instituteur à Allèves du 1er oct. 1911 au 1er août 1914, tué le 20 août 1914 à Sarrebourg (Lorraine). Sous-lieutenant au 29e d'Inf. Croix de Guerre et Légion d'Honneur à titre posthume. Excellent chrétien et remarquable éducateur dont Allèves conserve un pieux souvenir.

2. DAGAND Humbert-Joseph (Fiornet), fils de Claude-François et Dagand Péronne, né le 20 avril 1890, tué le 19 août 1914 à Flaschlanden (Alsace).

3. DAGAND Raymond-François, frère du précédent, né le 20 déc. 1887, tué à Verdun le 31 oct. 1916.

4. DAGAND Eugène-Joseph, fils de Joseph (Tailleur) et Dagand-Jeanne-Françoise, né le 4 sept. 1888, tué au col de la Chipotte en 1914.

5. DAGAND Blaise-Marie-Félicien, frère du précédent, né le 2 fév. 1891, tué le 4 juil. 1916, dans les Vosges.

6. DAGAND César-Jean-Marie, fils de François (Mazarin) et de Dagand Judith, né le 13 mai 1890, tué le 27 mai 1916 à Flirey.

7. DAGAND Maurice-Louis, frère du précédent, né le 25 sept. 1892, tué le 5 nov. 1916 à Saillisel.

8. MERMET Victor-Antoine, fils de François et Clerc Marie-Louise, né le 27 avril 1876, marié et père de deux garçons, tué le 1er nov. 1914.

9. DAGAND Sylvain-Jean-Marie, fils de Jean-Claude (les Charrières) et Dagand Césarine, né le 2 fév. 1880, tué le 14 mars 1915, dans la Meuse.

10. VERGAIN Eugène-Julien, fils de Joseph-Claude et Dagand Josephte, né le 21 oct. 1892, tué le 2 avril 1917, dans la Marne.

11. DAGAND Francis-Jean-Joseph, fils de Jean-Pierre

(les Clercs) et Mermet Marie, né le 24 avril 1896, tué le 17 juin 1917, dans l'Aisne.

12. DAGAND Joseph-Marie-Alphonse, fils de Charles (Meunier) et Dagand Jeanne, né le 27 mars 1895, a péri en mer, sur un bateau torpillé qui allait à Salonique, en 1918.

13. MERMET André, fils de Marie et de Sinope Marguerite, né le 11 mai 1894, tué dans l'Aisne en 1918.

14. DAGAND Jean, fils de Joseph (Homonet), mort à Allèves le 22 oct. 1917.

15. CHARRIER Charles, fils de Jean, marié, né en 1878, mort à Allèves le 23 août 1919.

16. DAGAND Ambroise, fils de Joseph (Maréchal), né en 1893, mort à Lyon le 4 sept. 1919.

17. DAGAND Francis, fils de Jean-Pierre du Platet, né en 1891, mort à Allèves avril 1920.

NOTICE ET LÉGENDES SUR LA GROTTE DE BANGES. — La grotte de Banges, connue aussi sous le nom de grotte d'Allèves est aussi remarquable que celle de la Balme. Elle était très visitée par les baigneurs d'Aix-les-Bains, distant de 20 kilom., avant l'invention de l'automobile.

Elle a 248 mètres de long et se termine par un petit lac qui a la réputation de contenir des paillettes d'or ; au temps jadis, les genevois venaient les pêcher clandestinement. Par les belles soirées du mois d'août, on voyait souvent, à l'entrée de la grotte, un grand feu sur lequel ils faisaient cuire leurs aliments.

Parmi les nombreuses légendes qui se racontent, le soir à la veillée, sur les prétendus habitants de cette grotte, l'historien Savoyard Replat nous a laissé le récit de la suivante :

« Oddon de Compey, assis dans la chambre haute de son manoir, recommande à son fils Raoul, en partance pour la cour de Maurienne, de passer à la grotte de Bange, pour y saluer un de ses amis, qui pouvait lui donner d'utiles renseignements. Cet ami est messire d'Aigremont, connu présentement sous le nom d'Hugues l'Ermite. Il était

moult sage et bon chevalier, mais, par grande mélancolie des choses de ce monde, il s'est retiré en lieu solitaire pour servir Dieu plus contemplativement.

— Tu lui porteras cet annel qu'il m'a remis en gage d'un service à me rendre.

Raoul arrive sur le territoire des Beauges, où s'était retirée dans les temps anciens une colonie de Volces, à la suite de la malheureuse expédition que ce peuple fit en Grèce. Un jeune enfant de 12 ans, véritable enfant de la Savoie, s'offre pour guide jusqu'à l'entrée de la grotte.

— Tu connais donc Hugues l'Ermite, demanda Raoul ?

— Hé ! Qui ne le connait en la contrée ? Plus docte que le meilleur physicien, il a guéri mon père, grièvement blessé par un loup du Semnoz ; il a guéri nos vaches, rien qu'en les touchant avec une clef rapportée d'Outre-Mer ; quand la tempête passe au ciel, sa voix la détourne de nos moissons. »

Causant ainsi, ils descendirent les sentiers rapides et ombreux qui conduisent à la grotte, au moment où les derniers feux du soleil mouraient sur la cime des rochers à pic, nommés les Tours de Rocheroche ou encore Tours Saint Jacques, parce qu'ils ressemblent à des tours demi-ruinées. A l'embrunir de la nuit, ils arrivent au terme du voyage.

Le Sire d'Aigremont n'était pas un ermite ordinaire. Ses yeux vifs et ses cheveux encore noirs annonçaient un homme de 40 à 45 ans. Il n'avait pas revêtu le manteau des anachorètes. Pour témoigner que le pieux solitaire avait encore parfois des pensées belliqueuses, une armure complète et une épée massive étaient appendues sous la première voûte de la grotte.

Lorsque l'enfant et Raoul s'y présentèrent, Hugues l'Ermite était agenouillé à l'une des extrémités de la caverne ; il semblait prier. Ses bras étaient croisés sur sa large poitrine ; ses yeux fixés vers l'horizon, paraissaient chercher quelque vision lointaine. Quand il eut terminé son oraison ou extase, Raoul s'approcha et dit : « Paix et Salut au Sire d'Aigrement, de la part du Sire de Compey.

— Etranger, répondit une voix sonore, qui que vous soyez, Hugues l'Ermite vous salue au nom du Christ. » Raoul lui montra l'anneau que lui avait donné son père et expliqua le but de sa visite.

Après avoir allumé une torche, Hugues conduisit les nouveaux venus dans l'intérieur de sa demeure. Ils arrivèrent dans une espèce de salle, où venaient aboutir les deux entrées de la grotte, et qui était éclairée par une lampe antique, suspendue à la pointe recourbée d'une brillante stalactite. Bientôt un feu de racines et d'ailes de sapins pétilla en mille étincelles ; l'anachorète alla puiser une cruche d'eau vive dans le petit lac des Eaux Mortes, qui termine la caverne. Il servit à ses hôtes des raisins secs et des biscuits faits avec de la farine, mêlée d'avoine et de seigle, qu'ordinairement on ne cuit que deux fois dans l'année.

Après ce frugal repas, grâces furent dites ; l'enfant s'endormit dans un coin, sur de la paille fraîche ; l'ermite et Raoul commencèrent un long entretien. La nuit passa, le matin vint : c'est la chronique qui le dit et je la crois volontiers. L'enfant remonta vers son village du Glapigny; Raoul prit congé de l'ermite et remonta la vallée pittoresque creusée par la rivière de Chéran. Il traversa la vallée des Beauges où de religieux ermites avaient déjà appris aux habitants l'art de forger le cuivre et le fer, et arriva sans encombre au terme de son voyage, guidé par les lumières de Hugues l'Ermite des Banges. »(8).

Grotte de Banges, Lieu de Sépultures. — La *Revue Sav.* de 1916, p. 167, nous donne la relation suivante, sortie de la plume de M. Marteaux. « Un de nos collègues, M. Joseph Murgier, m'ayant signalé, à l'entrée du deuxième couloir de la grotte, l'existence de tuiles romaines, je m'y suis rendu, et après avoir creusé jusqu'à 80 centim. de profondeur, ai retiré de l'excavation, mélangée à des éclats de roche calcaire, dans une terre noirâtre très poussièreuse,

(8) (Voir *Académie Florimont.*, année 1872, page 63.)

de nombreux fragments de tuiles à rebords et courbes, un débris de poterie grossière micacée, et avec, des os de porc (tête de radius, vertèbre dorsale), des ossements humains, partie médiane de sternum, vertèbre dorsale, troisième vertèbre cervicale, petite molaire supérieure d'enfant, portion de pariétal très épais, qu'à bien voulu identifier M. Le Roux. La réunion de ces objets fait penser à quelque sépulture en toit de tuiles, d'une date non antérieure à la moitié du IIIe siècle, et détruite à une époque indéterminée. »

ALLÈVES, AU POINT DE VUE ADMINISTRATIF, a toujours fait partie de la Province du Genevois, du mandement d'Alby jusqu'au 28 février 1800, où il est rattaché à l'arrondissement d'Annecy et au canton d'Alby. Le 28 janvier 1801, il est rattaché au canton d'Annecy-Sud ; le 16 déc. 1816, il est rattaché au mandement de Duingt ; le 20 déc. 1860, Allèves fait partie du canton d'Alby qui vient d'être rétabli. (Mgr Rebord. Divisions administratives, 1926).

TROISIÈME PARTIE

Généalogie des familles propriétaires à Allèves en 1922

BEAUQUIS FRANÇOIS, marié à Reinier Catherine, vint d'Alby ouvrir la première épicerie d'Allèves. Il eut 4 enfants nés à Alby entre 1820, date de son mariage, et 1827 : Claudine, 1822, mariée à Ferroux du Châtelard ; Antoine, 1827, père d'Auguste, retiré à Annecy ; Jean, né à Allèves, 1830, marié à Dagand Josephte en 1857, fille de Jean et Cottard Laurence, émigra à St-Offenge-Dessous, eut 2 fils: Jean, 1860 ; Joseph, 1867, et 2 filles religieuses à La Roche.

II. JOSEPH, 1832, marié en 1863 à Dagand Marie, fille de Jacques (Fiornet), remarié à Lapierre Françoise eut 6 enfants, dont : Jeannette, mariée à Maréchal de Genève, et:

III. FRANÇOIS, 1866, marié à Pricaz de Saint-Eustache, remarié à Ferroux Philomène, eut : Joseph, Jean, 1900 et Fernand 1902.

BRUNO JOSEPH, fils de Pierre et Chauland Jeanne, venu de la Motte-en-Bauges pour se marier à Charrier Josephte (IV) fille de Charles et Guevin Pernette eut 7 enfants, dont : Blaise, 1796, marié en 1821 à Dagand Laurence, fille de François Fiornet, et :

II. JOSEPH l'aîné, 1779, marié en 1805 à Dagand Françoise, fille de François Maréchal, dont il eut une fille ; se remaria à Barbier Josephte dont il eut 6 enfants :

III. JOSEPH, 1814, marié à Dagand Antoinette Mazarin,

fille d'Antoine, en 1856, eut : Pierre, 1858, marié à Dagand Caroline fille de Jean-Claude, et :

IV. JEAN-FBANÇOIS, 1861, marié à Dagand Pierrette les Clercs, fille d'Antoine, eut :

V. JOSEPH-MARCEL, 1900...

CHANAZ JEAN, fils de Jacques, venu de Leschaux pour marier en 1782 : Moine Marie à feu Claude, eut 3 enfants ; se remaria à Revel Antoinette, dont il eut encore 3 enfants:

II. JEAN, 1786, marié à Picon Josephte d'Albens, puis à Burdet Josephte d'Albens, eut 4 enfants de chacune, dont :

III. JEAN-CLAUDE, 1841, marié à Bouvier Louise de Bellecombe, puis à Prica de Bellecombe, eut 5 enfants, dont :

IV. WALFRIED, 1888, marié à Burdet Françoise de St-Félix, eut : Désirée, 1913...

CHARRIER CLAUDE, mort en 1695, âgé de 80 ans, habitant Aiguebelette, marié à la Bernarde, eut 3 garçons, dont:

II. CLAUDE, mort en 1718 à 60 ans, marié à Jeanne Gros de Cusy eut 5 enfants, dont : JEAN, *chef de la deuxième branche*, et :

III. CLAUDE, marié à Dufour Estienna eut :

IV. PIERRE, marié à Dagand Claudine, fille de Louis Jobet-Grillan eut 7 enfants, dont :

V. CHARLES, 1721, marié à Guevin Pernette eut 5 enfants, dont : Josephte, mariée à Bruno,

VI. FRANÇOIS, marié à Dagand Mathias, fille de Pierre les Dagands, en 1770, eut 8 enfants, dont Péronne, mariée à Vergain Claude ; Pierre, marié à Ginet M. de St-Offenge, et :

VII. JEAN-PIERRE, 1773, marié à Vottier Josephte, eut 4 enfants, dont :

VIII. CLAUDE-FRANÇOIS, 1810, marié à Morand Claudine de Chainaz, eut 4 enfants, dont :

IX. JOSEPH, 1853, marié en 1888 à Moine Jeanne, fille de Christin eut : Caroline, mariée à Dagand François (Fiornet), et :

X. FRANÇOIS, 1892, marié en 1921 à Dagand Gabrielle, fille de Jérémie les Clercs, eut : Joseph et Francis.

Deuxième Branche.

III. JEAN dit *Lochard*, marié en 1691 à Dagand Françoise, fille de Guillaume, eut 5 enfants, dont : Simon, marié à Thomé Melchiotte d'Alby (1).

IV. CHARLES dit *Loutiard*, marié à Dagand Hugone, eut 8 enfants, dont :

V. SIMON, 1739, marié à Collet Jeanne, eut 6 enfants, dont Joseph, marié à Dagand Claudine, fille de Blaise les Dagands, et :

VI. PIERRE, 1765, marié en 1797 à Dagand Marguerite, fille de Blaise (les Dagands), eut 3 enfants, dont :

VII. SIMON, 1801, marié à Griot Annette d'Arit, eut 10 enfants, dont : JEAN-MARIE, *chef de la troisième branche*, et :

VIII. JEAN-FRANÇOIS, 1832, marié à Bollard Agathe de Lescheraines, eut 4 enfants, dont : Françoise, mariée à Morand d'Arith ; Philippe, 1870, hôtelier à Paris ; et :

IX. PIERRE-JOSEPH, 1868, marié à Pichot Martine de St-François, eut 3 enfants :Félicie, 1894, mariée à Jonmarin de Paris, et :

X. SIMON, 1898, marié à Fantin Suzanne en 1921, eut : Pierre, 1923.

Troisième Branche.

VIII. JEAN-MARIE, 1834, marié à Dagand Marie, fille de Jacques Fiornet, eut 5 enfants, dont : JOSEPH, *chef de la quatrième Branche*; Charles, 1878-1919, marié à Paris, laisse 3 enfants ; et :

IX. FRANÇOIS, 1875, marié à Dagand Eugénie, fille de Jacques d'Aiguebelette, eut 5 enfants : Annette, 1903 ; Valentine, Simone, Edmon, 1908 ; Marcellin, 1911.

Quatrième Branche

IX. JOSEPH, 1876, marié à Maréchal Marie eut : Maurice, 1913 ; Eugène, 1917.

(1) Le 17 juillet 1734, Charrier François, fils de Simon et Thomé Melchiotte, âgé de 14 ans, fut dévoré par les loups ; on a encore trouvé une partie de son corps, qui a été inhumé au cimetière d'Allèves. (R. P.)

DAGAND *d'Aiguebelette, meunier.*

I. PIERRE eut : Guillaume, prêtre en 1613, mort curé de la Motte en 1626 ; et :

II. ANTOINE, marié à Clavel Clauda, eut 6 enfants, dont: Jean-Louis, 1617, prêtre en 1647, curé d'Epersy, mort en 1692 ; Jeanne, mariée en 1653 à Lochard-Charrier d'Allèves ; et :

III. GUILLAUME, 1615, marié en 1653, dans la chapelle St-Jacques, à Faure Clauda, eut 5 enfants, dont : Jeanne, mariée à Dagand la Biguerne ; et :

IV. FRANÇOIS dit Perron, 1647, marié à Vergain Perrine, fille de Claude, eut 10 enfants, dont : Françoise, mariée à Dagand Jean-Claude ; Blaise, marié à Dagand Jeanne ; Jean-François, 1686, prêtre en 1712, curé d'Epersy et Grésy ; JEAN-LOUIS, *chef de la deuxième branche;* Simon, marié en 1692 ; Humberte, mariée à Dagand François le jeune ; Aymard, marié à Dagand Jeanne ; et :

V. BERNARD, 1679, marié à Dagand Françoise, fille de Charles, en 1703, eut 7 enfants, dont :

VI. JEAN-LOUIS, 1706, marié à Daviet Louise de Mûres, eut 3 enfants, dont : Françoise, mariée à Claude Humbert dit Grabier ; et :

VII. PIERRE, 1739, marié en 1768 à Dagand-Homonet Pernette, fille de Pierre, eut 8 enfants, dont : Louise, mariée en 1807 à Dagand Jacques Fiornet ; Françoise, mariée à Mansoz de Bellecombe ; et :

VIII. CLAUDE, 1779, mariée à Chappet de Leschaux, eut 8 enfants, dont : François, marié à Richard de Gruffy ; Jeanne, mariée à Jacquet de Bellecombe ; et :

IX. CLAUDE, 1818, marié en 1848 à Dagand Caroline, fille de Joseph (Colas), eut 8 enfants dont : Marie, mariée à Dagand Jean, fils de Jean-Claude (Meunier) ; Antoinette, mariée à Dagand-Lanlad de Rumilly ; et :

X. JEAN-PIERRE, 1865, mariée à Martin Josephte d'Alby, eut une fille, Alphonsine, 1893.

Deuxième Branche.

V. JEAN-LOUIS dit Perron, 1688, marié en 1712 à Da-

gand Pernette, fille de feu Me Claude, notaire public à Allèves, eut 6 enfants, dont :

VI. JACQUES, 1730, marié en 1746 à Vergain Pétroline, eut 7 enfants, dont : Joseph, marié à Morel de Lescheraines ; Françoise, mariée à Dagand Jacques d'Aiguebelette en 1715 ; Charlotte, mariée à Richard de Gruffy.

VII. JEAN-PIERRE, 1747, marié en 1781 avec dispense de parenté au 3 égal, à Dagand Jeanne, fille de Jacques Homonet, eut 7 enfants, dont : Charlotte, mariée en 1802 à Dusselier de Leschaux ; JEAN-PIERRE, *chef de la troisième Branche ;* et :

VIII. JACQUES, 1786, marié en 1813 à Dagand Marie, fille de Claude Lapierre, eut 6 enfants, dont : Jeanne, mariée à Daviet de Gruffy ; Marie, mariée à Chabert de Cusy ; JEAN-CLAUDE, *chef de la quatrième Branche ;* Josephte, mariée à Dagand Jean-Marie Homonet ; et :

IX. JEAN-PIERRE, 1816, marié à Collomb Mélanie de Cusy, eut 5 enfants, dont : Marie, mariée à Mallinjoud de Gruffy ; Angélique, mariée à Dagand Jean-Claude de Martinod ; Charles, marié à Cusy ; Caroline, mairée à Chabert de Cusy ; et :

X. JACQUES, 1847, marié en 1868, avec dispense de parenté au 2 égal, à Dagand Pierrette, fille de Jean-Marie Homonet, eut 8 enfants, dont : Jean, marié à Gruffy ; Marie, mariée à Sevrier ; Eugénie, mariée à Charrier François ; Honorine, mariée à Ruph de Leschaux ; et :

XI. CHARLES, 1882, marié en 1906 à Dagand Alphonsine, fille de Charles Meunier (X), eut :

XII. FERNAND, 1907, Antonin, 1909.

Troisième Branche (Martinod)

VIII. JEAN-PIERRE, 1796, marié en 1823 à Dagand Josephte, fille de Blaise (famille éteinte), eut 5 enfants, dont: Antoinette, mariée à Jarsy ; Marguerite, mariée à Dagand-Fiornet d'Aiguebelette ; Jacques, marié à Guevin Rosine puis à Reinier Adélaïde de Viuz ; et :

IX. JEAN-CLAUDE, 1834, marié à Dagand Angélique Meunier (IX), eut 7 enfants, dont : Antoinette, mariée à Dagand Joseph les Clercs ; et :

X. JOSEPH, 1873, marié en 1900 à Dagand Jeanne, fille de François, eut :

XI. JEAN-CLAUDE, 1901.

Quatrième Branche (Aiguebelette).

IX. JEAN-CLAUDE, 1822, marié en 1847 à Dagand Antoinette, fille de Joseph Lapierre, eut 5 enfants, dont : CHARLES, *chef de la cinquième Branche ;* JOSEPH, *chef de la sixième Branche ;* Jean, marié à Dagand Marie (Bernard) fixé à Saint-Ours, et :

X. JACQUES, 1855, marié en 1879 à Charrier Adélaïde, fille de Jean, eut 5 enfants, dont : Antoinette ; Joséphine ; Marie, mariée à Dagand Louis (les Charrières) ; Marthe; et:

XI. CHARLES, 1880, marié à Vergain Angélique d'Allèves.

Cinquième Branche (Aiguebelette).

X. CHARLES, 1857, marié en 1879 à Dagand Jeanne, fille de Jean-Marie (Homonet), eut 8 enfants, dont aucun marié.

Sixième Branche (Banges).

X. JOSEPH, 1862, marié en 1888 à Dagand Josephte, fille de Jean (Paccard), eut : Germaine, 1898 ; et :

XI. ERNEST, 1889, marié en 1912 à Dagand Marie, fille de Jean-François (Homonet), eut : Adrien, 1913 ; Madeleine, 1919 ; Jean, 1921 ; Francis et Jeanne...

DAGAND dit *Colas* en 1800 ; *Garin* en 1650 ; *le Chef* en 1720.

I. JEAN fut père de :

II. BLAISE, marié à l'Antoinette qui eut :

III. GUILLAUME dit le *gros Guillaume*, né en 1591, marié à Dagand-Fiornet Claudine, eut : CHARLES, *chef de la deuxième Branche*, et :

IV. DANIEL, 1629, marié en 1656 à Mansoz Philiberte de Bellecombe, eut 7 enfants, dont :

V. CLAUDE, 1660, marié en 1701 à Mermet Noëlla, eut 6 enfants, dont :

VI. FRANÇOIS le Chef, 1711, marié à Charvin Jeanne, eut 7 enfants, dont :

VII. PIERRE, 1736, marié à Dagand Françoise en 1763, eut 8 enfants, dont :

VIII. BLAISE, 1773, marié en 1797 à Dagand Pernette, fille de Jean-Louis et Anselmet Jeanne, eut 6 enfants, dont: Pierre, marié à Chappet Jacqueline, père de Marie ci-après.

IX. FRANÇOIS-PIERRE, 1802, marié à Chavanne Claudine du Glapigny, eut 6 enfants, dont :

XI. PIERRE, 1831, marié en 1863, dispense de parenté du 2 au 3, avec Dagand Marie, fille de Pierre le Chef (VIII) et de Chappet Jacqueline, eut 7 enfants, dont :

. XII. THÉOPHILE, 1885, marié en 1920 à Morand Alice d'Arith, fille d'Arthur et Dagand Marie d'Allèves (le Chantre), eut : Louis, 1921 ; Maria ; André, 1925 ; Lucie ; Léa...

Deuxième Branche (les Colas)

IV. CHARLES, 1643, eut pour parrain Rd Crochon Charles, curé d'Allèves. Il épousa Dagand Anne, fille de Jacques, dont il eut 5 enfants, dont : Claudine mariée à Prisset d'Arith ; Guillelmine, mariée à Orsat de Gruffy ; Perrine, mariée en 1720 à Vergain Joseph d'Allèves, et :

V. FRANÇOIS à l'Anne, 1683, marié à Prisset Françoise, fille de Jacques, eut 8 enfants.

VI. PIERRE, 1707, marié en 1728 à Vergain Pétronille, fille de Jean dit Baron et de Bocon Claudine, eut 8 enfants, dont : Claudine, mariée à Dagand François, fils de Simon dit Gaillard ; et :

VII. FRANÇOIS, 1732-93, marié à Viviand Jeanne, fille de Claude, eut 2 enfants : Marguerite, mariée à Dagand Claude, fille de Jean et de Juvina Marguerite ; et :

VIII. NICOLAS, 1757, marié en 1789 à Morel Françon de Lescheraines, eut un fils :

IX. JOSEPH, 1791, marié à Guillermin Marie de Crempigny, eut 7 enfants, dont : Caroline, mariée à Dagand Claude (Bernard) ; Antoinette, mariée à Dagand Jean-Pierre (Homonet).

X. BLAISE, 1820, marié à Mallinjoud Françoise de Gruffy, eut 14 enfants, dont : Nicolas, marié à Glapigny ; Antoinette, mariée à Dagand François (Lapierre) ; Caroline,

mariée à Domenge d'Alby ; Marie, mariée à Cohendet de Leschaux; FRANÇOIS, *chef de la troisième Branche ;* LOUIS, *chef de la quatrième Branche ;* et :

XI. JÉRÉMIE, 1855, marié à Vidal Joséphine d'Aix, eut : Hector, 1911.

Troisième Branche.

XI. FRANÇOIS, 1874, marié en 1905 à Dagand Eugénie, fille de Claude (les Charrières), eut : Rémi, 1908 ; Roger ; Anna ; Simone ; Camille, 1921...

Quatrième Branche.

XI. LOUIS, 1877, marié à Emonet Victorine de Gruffy, eut 4 enfants : Yvonne, 1903 ; Joseph ; François ; Marie ; remarié à sa belle-sœur Emonet Joséphine, eut : Jeanne, 1910 ; Emilienne ; Léon ; Félix ; Henri ; Simon, 1920 ; Henri ; Léontine ; André, 1927...

DAGAND-FIORNET. *Première Branche* dite *Lanla.*

I. GUILLAUME, né en 1580, eut deux fils : Antoine et Jacobé.

II. ANTOINE, marié en 1638 à Dagand Maurise, fille de Pierre, eut un fils.

III. JACOBÉ, marié en 1640 à Rey Bernarde, eut 4 enfants, dont : Pernette, mariée en 1702 à Dagand Joseph à feu Daniel dit Garin ; JEAN-LOUIS, *chef de la deuxième Branche ;* et :

IV. VICTOR, marié en 1702 à Dagand Anne, fille de Martin, qui est fils de Guillaume, eut :

V. PIERRE, 1712, marié en 1730 à Vergain Françon, fille de François et de Dumarest Péronne, eut 8 enfants, dont : Louise, mariée à Vergain Jh, fils de Joseph et Emin Pernette ; Mathiaz, fille, mariée à Charrier François d'Aiguebelette ; JEAN-CLAUDE, *chef de la troisième Branche ;* et :

VI. FRANÇOIS, 1737, marié en 1773 à Dagand Claudine, fille de Claude (Grabier), eut 6 enfants.

VII. SIMON dit *Lanley,* 1792, marié en 1817 à Moine An-

toinette, fille de François-Forestier, eut 4 enfants, dont : Françoise, mariée en 1850 à Arbarète de Cusy ; et :

VIII. BLAISE, 1817, marié en 1852 à Dagand Françoise, fille de Joseph dit Maréchal, eut 6 enfants, dont :

IX. FRANÇOIS, 1860, marié en 1889 à Dagand Julienne, fille de Jacques (les Dagands), eut : Blaise, 1890 ; Sylvain, 1892 ; Colette, 1895 ; Honoré, 1899.

Deuxième Branche (Fiornet).

IV. JEAN-LOUIS, marié à Jarret Françoise de Gruffy, eut :

V. FRANÇOIS, 1689, marié à Vibert Michelle d'Héry, eut 6 enfants, dont : Blaisa, mariée à Dagand Charles (Maréchal), et :

VI. VICTOR, 1723, marié en 1746 à Vergain Charlotte, fille de Joseph dit Baron, eut 6 enfants.

VII. JACQUES, 1753, marié à Cochet Marie, eut 7 enfants, dont : PIERRE, *chef de la quatrième Branche ;* Claudine, mariée en 1813 à Dagand Jean Fiornet, fils de Jean-Claude; et :

VIII. JEAN, 1775, marié à Christollet Jeanne de Cusy, eut 8 enfants, dont : Marie, mariée à Moine Charles, fils d'Antoine dit Forestier ; Pernette, mariée à Cusy ; et :

IX. PIERRE, 1808, marié en 1836 à Guevin Jeanne de Gruffy, eut 10 enfants, dont : trois filles religieuses chez les Fidèles Compagnes de Jésus ; François, 1839, marié et rentier à Annecy ; Jean, 1849, marié à Gruffy, laisse trois garçons ; Mélanie, mariée à Cusy ; et :

X. MARIE, 1841, marié à Bouvier Louise du Glapigny, eut 3 enfants : Mélanie, mariée à Dagand Pierre dit Ignace; et :

XI. FRANÇOIS, 1884, marié en 1917 à Charrier Henriette, fille de Joseph (IX) eut : Marguerite, 1920 ; Yvette, 1922...

Troisième Branche, fixée à Saint Jacques.

VI. JEAN-CLAUDE, 1753, marié en 1774 à Dagand Françon, fille de Jacques (Meunier), avec dispense de parenté du 4 égal, eut 7 enfants, dont : Jean, 1782, marié à Dagand Claudine (Fiornet) en 1813 (VII) et :

VII. JACQUES, 1777, marié en 1807 à Dagand Louise, fille de Pierre (Bernard), eut 3 enfants, dont : Françoise, mariée à Dagand François (les Simons) ; Claudine, mariée en 1837 à Dagand Louis (Paccard) ; et :

VIII. JACQUES, 1812, marié à Anselmet Jeanne de Gruffy, eut 9 enfants, dont : Marie, mariée à Beauquis Joseph (II) ; Jeanne, mariée à Dagand Alphonse (le Lâche) ; Louise, mariée à Charrier Jean-Marie (VIII) ; Françoise, mariée à Dagand Joseph (Tailleur) ; Mélanie, mariée à Dagand François (Grillan) ; et :

IX. CLAUDE-FRANÇOIS, 1845, marié à Dagand Péronne, fille de Pierre (Maréchal), eut 12 enfants, dont deux tués à la guerre ; Léonie, mariée à Carrier de Cusy ; Eugénie, mariée à Annecy et :

X. JOSEPH, 1877, marié à Cochet Louise d'Arith eut : Paul, 1913 ; Edmond, Raymonde ; François ; Odile, 1921 ; Louis ; Albert, 1924.

Quatrième Branche, fixée à Aiguebelette.

VIII. PIERRE, 1777, marié en 1811 à Dagand Péronne, fille de Jacques (Meunier), eut 10 enfants, dont : Joseph, marié à Leschaux ; Ferdinand, marié à Cusy ; Claudine, mariée à Emonet de Gruffy ; Marie, mariée à Guévin de Gruffy ; Josephte, mariée à Dagand Joseph, dit Paccard ; Pierrette, mariée à Menthon de Viuz ; JACQUES, 1826, *chef de la cinquième Branche ;* FRANÇOIS *le Cadet, Chef de la sixième Branche,* et :

IX. FRANÇOIS *l'Aîné,* 1812, marié en 1841 à Guevin Louise de Gruffy, sœur de Jeanne, mariée ci-devant à Pierre Fiornet (IX), eut 4 enfants, dont :

X. JEAN-PIERRE, 1844, marié à Rey Jeanne de Gruffy, eut 6 enfants, dont : Justine, marié à Dagand Marius (les Simons) ; Alice, mariée à Tornier Pierre de Tarentaise.

Cinquième Branche. Aiguebelette.

IX. JACQUES, 1826, marié en 1859 à Dagand Marguerite, fille de Pierre (Meunier), eut 4 enfants, dont : Marie, mariée à Dagand Joseph les Clers ; et :

X. JEAN-PIERRE, 1860, marié à Frénod Rosine de la

Motte, eut 10 enfants, dont : Francis, mort des suites de la guerre ; Céline, mariée à Rey de Gruffy et à Dagand Joseph (Tailleur) ; Emile, 1896, marié ; Léontine, mariée à Dagand Léon (les Dagands) ; Philippe, 1904, et Félicie, 1909.

DAGAND-HOMONET.

I. HUMBERT, marié à la Jeanne, eut 3 enfants, dont :

II. BERNARD, né vers 1595, marié à l'Emma, eut 3 enfants, dont : Guillelmine, mariée à Dagand (Maréchal) et morte à 100 ans ;

III. CLAUDE, 1644, marié à Dagand Perrine, fille de Guillaume (Fiornet), eu 9 enfants, dont : Charles, marié en 1693 à Lamarche de Chambéry ; Claude-François, marié en 1710 à Dagand Perrine (Grabier), eut un fils, François, qui épousa Noble Mansoz Jeanne de Chambéry et eut 6 filles et 2 garçons entre 1738 et 1756 ; l'un d'eux, Blaise, devint prêtre en 1769, prof. de Rhétorique à La Roche, mourut en 1784 ; Marie, 1677, mariée en 1703 à Mermet Charles ; et :

IV. DANIEL, maistre cordonnier, 1661-1729, marié à Francoz Jeanne, eut 7 enfants, dont Pierre, marié en 1729 à Vergain Françoise ; Pétronille, mariée en 1729 à Givez de Chainaz ; Françon, mariée en 1738 à Dagand François (Meunier) ; et :

V. JACQUES, 1715, mourut le 21 sept. 1787 « étouffé dans sa maison par un incendie ». Il avait épousé Cochet Josephte de Marigny, dont il eut 6 enfants : François, 1766, marié à Dagand Claudine (les Simons), père de François, 1789, père de Marc-Eugène, 1845 ; et :

VI. BLAISE, 1764, marié à Galice Pernette de St-Jean-la-Porte, eut 7 enfants, dont : Gaspard, mort à Moscou ; JOSEPH, 1789, *chef de la deuxième Branche ;* Marie, mariée en 1813 à Dagand Joseph du Châtelard ; Marthe, mariée trois fois : 1) Dagand Blaise dit Tournu ; 2) Prisset d'Arith et 3) Vergain Claude-Marie ; Jeanne, mariée en 1819 à Dagand (Lapierre) ; et :

VII. Blaise, marié à Dagand Antoinette du Châtelard, eut 8 enfants, dont : Marie, mariée à Bogey de Cusy ; Marthe, mariée à Dagand François (les Simons) ; Rosine, mariée à Excoffier de Saint-Sylvestre ; Julie, mariée à Laperrousaz de Viuz ; et :

VIII. Joseph, 1829, marié à Laperrousaz Jeanne de Viuz, eut 9 enfants, dont : Blaise ; Jean, marié au Châtelard ; Justine, mariée à Gaillard de Vieugy; Jeanne, mariée à Isigny, près Lyon ; François, 1870, prêtre, mort curé de Manigod en 1914 ; Victorine, mariée à Vergain Eugène ; Colette, mariée à Laperrousaz de Viuz ; et :

IX. Maurice, 1860, marié à Chappet Louise de Leschaux, eut : Herminie, 1903 ; Edmée, 1905 ; Léa, 1906 et Amédée, 1908.

Deuxième Branche.

VII. Joseph, 1789-1858, marié en 1819 à Dagand Antoinette, fille de Pierre (chez les Jacques), eut 13 enfants, dont : Marie, mariée à Dagand Claude (les Clers) ; Louise, mariée à Vergain Joseph ; Jean-Pierre, *chef de la troisième Branche ;* et :

VIII. Jean-Marie, 1824, marié avec dispense du 3 au 3, à Dagand Josephte, fille de Jacques (Meunier), eut 11 enfants, dont : Jeanne, mariée à Dagand Charles (Meunier) ; et :

IX. Joseph, 1859, marié à Estivin Josephte du Noyer, eut 6 enfants : Jean, mort à la guerre ; Emile, 1891 ; Ernest, 1895 ; Alfred, 1898 ; Regina, 1901, religieuse de Saint Joseph d'Annecy ; Anthelme, 1908.

Troisième Branche.

VIII. Jean-Pierre, 1827, marié en 1860 à Dagand Antoinette, fille de Joseph (Colas), eut 4 enfants, dont : Caroline, mariée à Dagand Victor (Paccard) ; et :

IX. Joseph, 1867, marié en 1894 à Chanaz Louise, eut 5 enfants, dont : Marie, mariée à Vergain Joseph (Baron) ; Lydie, mariée à Moine Théophile ; Gustave, 1898 ; Emma ; Denise, mariée à Charles, Gruffy.

DAGAND dit *Jobbet*.

Cette famille a donné onze branches existant en 1921 : Paccard, Grabier, Ignace, Grillan, Maréchal, Viran, Les Clercs.

Première Branche, Dagand-Paccard.

I. FRANÇOIS eut un fils :

II. JEAN dit *Jobbet*, qui eut trois fils : MARTIN, *chef de la deuxième Branche ;* PIERRE, *chef de la troisième Branche ;* et :

III. JACQUES, né en 1607, marié à Peyrollaz Antoinette, puis à Paccard Bernarde, eut 7 enfants, dont : Victor, marié à Dagand Françoise ; et :

IV. GABRIEL, 1641, eut pour parrain Rd Gabriel Ducrest, curé de Gruffy ; marié en 1671 à Dagand Françoise, fille de Honeste Jean-Claude, eut 6 enfants, dont : Pierre, devenu prêtre en 1707, mort vic, de Desingy en 1728 ; Perrine, mariée à Dagand Claude-François (Homonet), laquelle eut un fils prêtre (1744-1784), du nom de Blaise ; Jeanne, mariée à Cusy.

V. ANTHOINE, 1684, marié à Dufour Marie de Cusy, eut 8 enfants, dont : CLAUDE-HUMBERT, *chef de la quatrième Branche ;* Jeanne, mariée à Charrier Pierre, fils de Charles (V) ; et :

VI. CLAUDE-FRANÇOIS, 1724, marié en 1746 à Dagand Pétronille, fille de François et Prisset Françon, eut 6 enfants, dont : Marie, mariée à Dagand Claude, fille de Jean-Baptiste, et :

VII. CLAUDE, 1762, marié en 1790 à Paccard Josephte, fille du sieur Paccard et de Carri Françoise, eut 7 enfants, dont : Antoinette, mariée à Moine Jean (Batiau) ; Joseph, marié à Dagand Josephte, père du *petit Louis ;* LOUIS, *chef de la cinquième Branche ;* et :

VIII. JOSEPH-MARIE, 1801, marié à Mermet Eustache de Saint-Eustache, eut 10 enfants, dont : Louis, marié à la veuve de Dagand Joseph (les Clercs) ; Blaise, marié en 1877 à Dagand Pauline (*les Lâches*) ; Josephte, mariée à Dagand François (Fiornet le Chantre) ; Théophile, marié

à Oberti Marie ; François, marié à Dagand Claudine (Grillan) ; et :

IX. JEAN, 1830, marié en 1863 à Dagand Claudine, fille de Joseph (Grillan), eut 4 enfants : Josephte, mariée à Dagand Joseph (Meunier de Banges) ; Suzanne, mariée à Moine Charles dit Batiau ; Françoise, mariée à Saint-Eustache ; et :

X. VICTOR, 1866, marié en 1895 à Dagand Caroline, fille de Jean-Pierre (Homonet), eut : Colette, mariée à Michaud du Montcel ; et :

XI. JOSEPH, 1897, marié à Chanaz Marie, eut : Jean, 1926.

Deuxième Branche. Dagand Ignace ou Nâche.

III. MARTIN, 1610, marié en 1640 à Dagand-Homonet Clauda, fille de Bernard, eut 9 enfants, dont : Blaise, marié à Anselmet de Gruffy, eut une fille, Françoise, mariée à Mazarin Noël ; Georges, 1664, devenu prêtre en 1689, mort curé d'Epersy en 1719 ; et :

IV. DANIEL, 1663, marié à Daviet Jacqueline, eut 6 enfants, dont :

V. IGNACE, 1710, marié à Petel Pernette, eut 3 enfants, dont : Pernette, mariée à Mermet François ; et :

VI. FRANÇOIS, 1756, marié en 1778 à Dagand Louise, fille de François (Meunier), eut 8 enfants, dont : Joseph, marié à Léger Françoise ; Pernette, mariée à Vergain Joseph (Baron) ;

VII. FRANÇOIS, 1785, marié en 1824 à Charrier Josephte, fille de Jacques d'Aiguebelette, eut 6 enfants, dont : Joseph, marié à Vergain Julie ; Claudine, mariée à Vergain Joseph ; Louise, mariée à Dagand Antoine (les Clercs) ; Pierre, marié à Dagand Antoinette (Grillan) ; Marie, fils, marié à Claudine (les Clercs) ; et :

VIII. FRANÇOIS, 1837, marié en 1872 à Dagand Marie, fille de Pierre (les Charrières), avec dispense du 2 au 3, eut 5 enfants, dont : Josephte, mariée à Moine de Viuz ; Pierrette, mariée à Moine, fermier à Viry ; et :

IX. PIERRE, 1875, marié en 1901 à Dagand Léontine, fille de Marie (Fiornet), eut Marcelle et René, 1906.

Troisième Branche. Grillan.

III. PIERRE, 1612, marié en 1641 à Homonet Guillauma, fille de Bernard, eut 5 garçons : FRANÇOIS *l'Aîné, chef de la sixième Branche ;* SIMON, *chef de la septième Branche ;* MARTIN, *chef de la huitième Branche ;* FRANÇOIS *le Cadet, Chef de la neuvième Branche ;* et :

IV. LOUIS, 1645, marié à Dufour Claudine de Cusy, eut : Antoine, et:

V. FRANÇOIS, 1680, marié en 1711 à Charrier Claudine, fille de Claude (III), eut 7 enfants.

VI. CHARLES, 1720, marié en 1746 à Dagand Blaisa, et remarié en 1751 à Fontaine F., eut 5 enfants, dont :

VII. SIMON, 1756, marié à Vergain Pétroline, fille de Pierre et Dagand Françoise, eut :

VIII. JOSEPH, 1781, marié en 1802 à Dagand Claudine, fille de Jacques (Mazarin), eut 6 enfants, dont : Simon, marié en 1841 à Moine Fr. avec parenté du 3 égal ; et :

IX. JOSEPH, 1809, marié à Chanaz Françoise, fille de Jean, eut 5 enfants, dont : Claudine, mariée à Dagand Jean Paccard (IX) ; Antoinette, mariée à Pierre dit Nâche; François, marié à Dagand M. Fiornet, puis à Heaumery, mère de Pierrette, épouse de Vergain Camille.

X. VICTOR, 1838, marié en 1877 à Dagand Philomène, fille de François les Simons, eut 5 enfants : Jules, marié à Pollier M. de Mûres ; Georges, marié à Dagand (Maréchal), eut : Victor, 1925...

Quatrième Branche. Grabier ou Humbert.

VI. CLAUDE-HUMBERT ou PHILIBERT, 1731, fils d'Antoine, épousa en 1767 Dagand Françoise, fille de Louis (Bernard) (VI), eut 6 enfants, dont :

VII. JOSEPH, 1776, marié à Charvier Antoinette de Chainaz, eut 6 enfants, dont :

VIII. JEAN-PIERRE, 1812, marié en 1842 à Guevin Marie, fille de Jacques (Saint Jacques), eut 7 enfants, dont : Mi-

chelle, mariée à Epersy ; Rosalie, mariée à Lyon ; François, marié et fermier à Vétraz ; Louis, parti en Amérique; et :

IX. JEAN-MARIE,. 1845, marié en 1876 à Charrier Mélanie fille de Jacques d'Aiguebelette, eut 4 enfants : Pierre, 1877 ; Marie ; Antoinette ; Jeanne.

Cinquième Branche. Paccard.

VIII. LOUIS, 1808 ; fils de Claude, marié en 1837 à Dagand Claudine (Fiornet), fille de Jacques (VII), eut 8 enfants, dont :

IX. JOSEPH, 1844, marié en 1876 à Dagand Marie, fille de Blaise (Maréchal), eut 7 enfants, dont : Louise, mariée à Dagand Jérémie (les Clercs); Jean, marié à Lausanne; et:

X. JACQUES, 1878, marié à Veyrat-Delachenal de Manigod, eut : Robert, Germaine, Georges...

Sixième Branche. Maréchal.

IV. FRANÇOIS *l'Aîné,* 1647, marié à Cochet Françoise, eut 4 enfants, dont : Joseph, 1695, marié à Mermet Claudine, fille de Blaise ; et :

V. FRANÇOIS, 1698, marié en 1725 à Dagand Jacqueline à feu Jean-Claude, eut 9 enfants.

VI. FRANÇOIS, 1745, marié en 1769 à Bretton Pernette, fille de Joseph, avec parenté du 2 au 3, eut 9 enfants, dont: Françoise, mariée à Bruno Joseph ; Blaise, marié à Dagand Louise (Homonet) ; JOSEPH *le Cadet, chef de la dixième Branche ;* et :

VII. JOSEPH *l'Aîné,* 1771, marié en 1793 à Léger Françoise, fille de Jean et Dagand Anne, veuve de Vergain Claude, native de la Chapelle-Blanche, eut 3 enfants, dont :

VIII. PIERRE, 1818, marié en 1849 à Guevin Marie, fille de Jean de St Jacques, eut 7 enfants, dont : Péronne, mariée à Dagand Claude-François (Fiornet) ; Céline, mariée à Dagand Jean-Pierre (les Charrières) ; et :

IX. JOSEPH, 1862, marié à Clerc Béatrice du Noyer eut un fils, mort des suites de la guerre, à Lyon.

Septième Branche. Les Simons.

IV. SIMON, 1650, marié à Chevalier Jeanne, eut 5 enfants, dont :

V. CHARLES, 1692, marié à Becquin Christine de Cusy, eut :

VI. SIMON, 1728, marié à Dagand Marie, eut 4 enfants, dont Claudine, mariée en 1788 à Dagand François (Homonet) ; et :

VII. FRANÇOIS, 1764, marié en 1789 à Dagand Pernette, fille de Blaise et Viviand Marie, eut 8 enfants, dont : Pernette, mariée à Antoine Mazarin ; et :

VIII. CLAUDE-FRANÇOIS, 1805, marié 3 fois ; 1729, à Françoise Fiornet, fille de Jacques ; 1844, à Louise Maréchal, fille de Joseph ; 1852, à Marthe Homonet, fille de Blaise. Du deuxième mariage, il eut : Philomène, mariée à Victor Grillan ; du troisième mariage, il eut 5 enfants, dont Louis, instituteur, marié à Gaillard ; et :

IX. JOSEPH, 1852, marié à Bogey Marie de Cusy, eut 3 enfants, dont : Justine, mariée à Moine Jean-Claude ; Marius, 1883, marié à Dagand Justine (Fiornet d'Aiguebelette).

Huitième Branche. Viran ou Gaillard.

IV. MARTIN, 1652, eut un fils :

V. SIMON, 1682, marié à Durand Françoise eut un fils :

VI. FRANÇOIS, 1719, marié en 1753 à Dagand Claudine, fille de Pierre (Colas), eut une fille unique :

VII. PÉTRONILLE, 1754, mariée à Antoine Gaillard de la famille Viran.

Neuvième Branche. Les Clercs.

IV. FRANÇOIS *le Cadet,* 1654, marié en 1692 à Dagand Philiberte, eut 8 enfants, dont une fille baptisée par Rd Pierre Dagand ; et :

V. CLAUDE, marié en 1732 à Dagand Paule, eut 5 enfants, dont :

VI. JEAN *le Clerc,* 1733, marié à Domenge Claudine, eut 8 enfants, dont : JACQUES, *chef de la dixième Branche ;* et :

VII. CHRISTOPHE, 1767, marié à Gouvernon Jeanne d'Alby, eut 6 enfants, dont :

VIII. CLAUDE-FRANÇOIS, 1809, marié en 1846 à Dagand Marie, fille de Joseph (les Jacques), eut 6 enfants, dont : Joseph, marié à Dagand Marie (Fiornet d'Aiguebelette), eut 4 filles : Honorine, mariée à Nestor Mazarin ; Nathalie, 1901, mariée à Marcel Mazarin.

IX. JEAN-PIERRE, 1849, marié à Mermet Marie, fille de Félix, eut 4 enfants : Caroline ; Francis, tué à la guerre ; Joseph, 1899 ; Marcelle, 1903.

Dixième Branche. Maréchal.

VII. JOSEPH *le Cadet,* 1789, marié en 1817 à Dagand Françoise (Lapierre), fille de Claude, eut 10 enfants, dont : Françoise, mariée à Dagand Blaise (Lanla) ; et :

VIII. LOUIS-BLAISE, 1818, marié à Cottet Benoîte de la Compôte, eut 4 enfants, dont : Marine, mariée à Dagand Joseph (Paccard) ; et :

IX. JACQUES, 1858, marié en 1887 à Vergain Jeanne, fille de Joseph (Baron), eut 11 enfants, dont : Julie, mariée à Mermet Jean ; Joseph, 1887...

Onzième Branche. Les Clercs.

VII. JACQUES, 1772, marié à Moine Emmanuelle, fille de Claude (Batiau), laquelle fit sa première communion pendant la Révolution, dans les rochers sur Allèves, lieu dit « la Barraca du Curé ». Ils eurent 5 enfants, dont :

VIII. ANTOINE, 1821, marié en 1859 à Dagand Louise, fille de Jean (Nâche), eut 8 enfants, dont : Marie, mariée à François Grillan puis à Heaumery ; *Pierre, Joseph et Jérémie.*

IX. PIERRE, 1859, marié à Pernet Joséphine de Saint François, eut 9 enfants, dont : Louis, 1895, marié à Aymonier du Châtelard ; Sidonie, mariée à Saint Ours avec parenté du 3 égal ; Félicien, 1900, marié à Billième ; Ambroisine, 1902, mariée ; Ernestine, 1905 ; Antoinette, 1908, mariée à Mégoz d'Aillon-le-Vieux.

IX. JOSEPH, 1865, marié à Dagand Antoinette, fille de

Jean-Claude de Martinod, eut 6 enfants : Elisa, 1902 ; Clarisse, Hippolyte, Rosalie, Simon et Jean.

IX. JÉRÉMIE, cantonnier, marié à Dagand Paccard, eut une fille : Gabrielle, mariée à Charrier François, et un fils, Emile, 1902.

DAGAND dit *Lapierre* et *Gaillard*.

I. PIERRE eut un fils :

II. JEAN-CLAUDE dit *la Biguerne*, lequel eut un fils :

III. CLAUDE, notaire ducal à Cusy en 1683, marié en 1672 à Dagand Jacquemine, fille de Jacobé, eut 6 enfants, dont : Noël (dit la Pierre ou chez les Pierres), marié à Burnier, eut 3 garçons ; François, soldat au Rt National ; Marie, mariée à Dagand Jean-Claude (Meunier) ; Aimée, mariée à Arminjon de Lescheraines ; et :

IV. CLAUDE, 1683, eut :

V. JEAN, 1708, marié à Turina Marguerite, eut 15 enfants, dont : Jeanne baptisée par Rd Dagand, chan. de Siz; ANTOINE, *chef de la deuxième Branche ;* et :

VI. CLAUDE, 1759, marié en 1786 avec parenté du 4 égal à Vergain Françoise, fille de Pierre et Dagand Françoise, eut 7 enfants, dont : Marie, mariée à Dagand Jacques (Meunier) ; Françoise, mariée à Dagand Joseph (Maréchal) ;et :

VII. JOSEPH, 1787, marié en 1819 à Jeanne Homonet, fille de Blaise, eut 6 enfants, dont : Antoinette, mariée à Dagand Jean (Meunier) ; Françoise, mariée à Beauquis Joseph ; et :

VIII. FRANÇOIS, 1831, marié en 1884 à Dagand Antoinette, fille de Blaise (Colas), eut : Mélanie ; Joseph, 1892 ; et :

IX. BLAISE, 1885, marié à Vergain Léa, en 1920, eut : Claudia, Mélanie, Alexis, 1925...

Deuxième Branche. Gaillard ou Viran.

VI. ANTOINE, dit *Gaillard*, 1754, marié en 1781 à Dagand Pétronille, fille de François qui est fils de Simon-

Gaillard (Jobbet, VIII[e] Branche, VII), eut 6 enfants, dont : Claude, marié à Communal puis à Garin : et :

VII. Blaise dit *Viran*, 1795, marié en 1834 à Chanaz Josephte, fille de François, eut 3 enfants, dont :

VIII. Frédéric, 1835, marié en 1857 à sa cousine germaine, Françoise, fille de Claude et de Communal (ci-dessus VI), eut 3 enfants, dont : Marie, mariée à Dagand Jh (Paccard) ; et :

IX. François, 1858, marié à Porral Augustine de Saint François, eut 4 enfants, dont : Pierre, marié à Paris ; Marie, mariée à Le Gall, en 1918.

DAGAND dit *Les Lâches* ou *Dodèche.*

I. Claude eut un fils :

II. Pierre, mort en 1723, eut 3 fils, dont : Daniel, marié à Lavy Jeanne ; et :

III. Simon dit *l'Hoste* ou *l'Hostel*, marié à Lavy Louise, puis à Charrier Françoise, fille de François qui est fils de Daniel, eut 6 enfants, dont :

IV. Gabriel dit *le Lâche*, 1729, marié à Fochaud Françoise de Gruffy, eut 5 enfants, dont :

V. Joseph, 1765, marié à Bouvier Claudine de Bellecombe, eut 5 enfants, dont : Claude, marié à Petel de Leschaux ; Joseph, marié, eut une fille mariée à Chanaz Jean ; et

VI. Jean-Marie, 1805, marié à Morand Josephte d'Arith, eut 9 enfants, dont : Alphonse, *chef de la deuxième Branche ;* Blaise, marié à Arles en Provence ; Michel, marié trois fois et eut 2 enfants de chaque femme ; Françoise, mariée à Mermet Félix ; Jean, mort soldat à Langres en 1870 ; Pauline, mariée à Dagand Blaise (Paccard) ; et :

VII. Joseph dit *Dodèche*, 1832, marié à Dagand Louise, fille de Blaise (Viran), dont il eut 3 enfants ; remarié en 1874 à Dagand Henriette (Grillan), eut 4 enfants, dont : Eugénie, mariée à Collomb de Mures ; et :

VIII. Jean-Marie, 1869, marié à Bouvier Louise de Bel-

lecombe, eut 4 enfants : Lucien, Camille, Marcel, 1905 ; Hélène, 1903.

Deuxième Branche. Les Lâches.

VII. ALPHONSE, 1834, marié en 1866 à Dagand Jeanne, fille de Jacques (Fiornet de St Jacques), eut 6 enfants, dont une fille mariée à Chaumont (Hte-Savoie) ; et :

VIII. FRANÇOIS, 1881, marié à Morand Delphine d'Arith, eut : Elisée, 1913 ; Françoise et Lucie...

DAGAND dit *Mazarin*.

I. PIERRE, marié à la Clauda, eut :

II. CLAUDE, 1654, marié à Dufour Jeanne, eut :

III. NOEL, 1683, marié en 1705 à Dagand Françoise (Jobbet), fille de Blaise, eut 9 enfants, dont : Claude, marié à Daviet, eut un fils baptisé par Rd Dagand Claude en 1738 ; et :

IV. SIMON, 1716, marié à Lachenal Françoise, eut 7 enfants, dont :

V. JACQUES, 1741, marié en 1767 à Moine Charlotte, fille de François et de Dagand Anne, eut 5 enfants, dont : Josephte, mariée à Moine Antoine ; Claudine, mariée à Dagand Joseph, fils de Simon et Vergain Pétronille ; et :

VI. ANTOINE, 1776, marié en 1802 à Dagand Perrine, fille de Simon et de Vergain Pétronille, eut 3 enfants ; remarié en 1812 à Dagand Pernette, fille de François (les Simons), eut encore 11 enfants, dont : Marie, mariée à Claude (Tailleur) ; Joseph, marié en 1852 à Péronne (Maréchal), eut : Judith (ci-dessous VIII) et Césarine, mariée à Jean (les Charrier) ; Louise, 1833, mariée à Bruno Joseph ; et :

VII. PIERRE, 1820, marié en 1859 à Moine Françoise, fille de Charles, eut un fils :

VIII. FRANÇOIS, 1851, marié en 1887 avec parenté du 2 égal et du 3 au 3, avec Dagand Judith, fille de Joseph (Mazarin VI), eut 6 enfants, dont : Valérie ; deux tués à la guerre ; Marcel, 1894, marié à Dagand Nathalie (les

Clercs, eut : Cécile...; Narcisse, mariée à Vergain Frédéric (Baronet) ; et :

IX. NESTOR, 1895, marié en 1920 à Dagand Honorine, fille de Joseph (les Clercs), eut : Joseph, Olga, Noémie, 1928...

DAGAND, *Tailleur-les Charrières-les Dagands.*

I. JEAN, eut un fils :

II. Honeste LOUIS, marié à Homonet Noella. Il eut 3 enfants, dont :

III. FRANÇOIS, 1650, marié en 1671 à Frénod Françoise, eut 3 enfants, dont : François dit Georgin, marié à Charrier Françoise ; et :

IV. BLAISE, 1737, marié à Viviand Marie, eut 9 enfants, dont : Marguerite, mariée en 1797 à Charrier Pierre, fils de Simon ; et :

V. CLAUDE-FRANÇOIS, 1763, marié en 1797 à Charrier Josephte, fille de Simon, eut 7 enfants, dont : Jean-Claude, marié à St-Offenge ; PIERRE, *chef de la deuxième Branche;* JACQUES, *chef de la troisième Branche ;* Marguerite, mariée à Mermet Jacques ; et :

VI. CLAUDE, 1804, marié en 1849 à Marie Mazarin, eut 3 enfants, dont :

VII. JOSEPH, 1851, marié en 1874 à Françoise Fiornet, eut 5 enfants, dont : Joseph, mariée à Dagand Céline du Platet (Fiornet), eut : Eugène, 1923 ; Eugène et Blaise, tués à la guerre ; Marie, mariée à Chanaz Jean-Claude ; et :

VIII. JEAN-PIERRE, 1885, marié en 1911 à Fantin Caroline, eut : Henri, 1912 ; Fernande, 1925.

Deuxième Branche. Les Charrières.

VI. PIERRE, 1807, marié en 1838 à Moine Josephte, fille de Jacques, eut 8 enfants, dont Françoise, mariée à Emonet de Gruffy ; François, marié à Travers Péronne ; Marie, mariée à Dagand François (Ignace) ; Jean-Pierre, marié à Dagand Célestine (Maréchal), eut 5 enfants, dont : Louis, marié à Dagand Jeanne (Meunier) ; et :

VII. JEAN-PIERRE, 1853, marié en 1878 à Dagand Césarine (Mazarin), eut 6 enfants, dont : Sylvain, tué à la guerre ; Eugénie, mariée à Dagand François (Colas) ; Sylvie, mariée à Orsat puis à Collombat.

Troisième Branche. Les Dagands.

VI. JACQUES, 1812, marié à Pollier Marie de Mûres, eut 8 enfants, dont : Jeanne, mariée à Mermet Jean-Marie ; Simon, marié à Chambéry ; Julienne, mariée à François Fiornet ; et :

VII. JOSEPH, 1862, marié à Morand Alexandrine d'Arith, eut 5 enfants, dont : Joséphine, Adeline ; Francis, marié en 1919 à Colmant Lucienne de Veignier (Nord), eut : Lucienne, 1922...; Emile, 1892 ; Léon, 1897, marié à Dagand Léontine du Platet (Fiornet).

MERMET.

I. GEORGES, marié à Noble Francoz Pernette de la Motte, village de la Cropaz, eut 6 enfants, dont : Claude, marié à Mermet Christophla ; Charlotte, mariée à Moine François ; et :

II. CHARLES, 1678, marié en 1703 à Marie Homonet, fille de Claude, avec parenté du 4 égal, eut 6 enfants, dont:

III. FRANÇOIS, 1703, marié à Millet Péronne de Grésy, eut 4 enfants, dont :

IV. FRANÇOIS, 1745, marié en 1772 à Pernette, fille d'Ignace, avec parenté du 4 égal, eut 5 enfants, dont :

V. CLAUDE, 1773, marié en 1793 à Dagand Marie, fille de Jean-Louis et d'Anselmet Jeanne, eut 8 enfants, dont : JACQUES, *chef de la deuxième Branche ;* JEAN-PIERRE, *chef de la troisième Branche ;*

VI. FRANÇOIS, 1797, marié en 1829 à Louise Homonet, fille de François, eut :

VII. FÉLIX, 1831, marié en 1864 à Françoise, fille de Marie (les Lâches), eut 6 enfants, dont : Françoise, mariée à Pierre les Clercs ; Lucie, mariée à Dagand Joseph (Paccard) ; Jean, 1875, marié à Julie (Maréchal) ; et :

VIII. FRANÇOIS, 1870, marié à Paccard Clotilde de Gruffy, eut : Marcel et Cécile.

Deuxième Branche.

VI. JACQUES, 1803, marié en 1835 à Marguerite, fille de Claude François (les Dagands), eut 7 enfants, dont : Marie, mariée à Mercier de Bellecombe ; JEAN, *chef de la quatrième Branche.*

VII. FRANÇOIS, 1845, marié à Clerc Marie du Noyer, eut 5 enfants, dont : Léontine, mariée à Paccard de Cusy ; et :

VIII. VICTOR, 1876, tué à la guerre, marié à Alexandrine, fille de François-Fiornet dit le Chantre en 1902, eut: Marcel, 1903 ; et Maxime, 1906.

Troisième Branche.

VI. JEAN-PIERRE, 1812, marié en 1841 à Moine Marguerite, fille de Jean, avec parenté du 3 égal, eut 4 enfants, dont : Carlin, marié à Hudry de Saint-Jorioz ; et :

VII. AUGUSTE-ANTOINE, 1842, marié à Petit Marie de Doucy, eut 3 enfants, dont :

VIII. JULIEN, 1882, marié à Pernet Mélanie de Saint-François, eut : Lucien, 1914 ; Paul ; Jeanne ; Eugénie, 1922.

Quatrième Branche.

VII. JEAN-MARIE, 1857, marié en 1879 à Jeanne, fille de Jacques (les Dagands), avec parenté du 2 égal, eut 4 enfants, dont : Jean et Louis, mariés à Paris ; remarié en 1888 à Sinope Marguerite, eut 3 enfants, dont : Delphine, mariée à Menthon de Viuz puis à Burnod de Montagny ; Eugénie ; André, tué à la guerre.

MOINE dit *Batiau* ou *Bateau.*

I. LOUIS, marié à Coppier Monette, eut 2 enfants, dont :

II. ANTOINE, 1655, marié à Chila Madeleine, fille du granger de Banges, eut 7 enfants, dont :

III. JEAN, 1685, marié à Cottion Françoise de la Motte,

eut 7 enfants, dont Pierre, syndic d'Allèves en 1747, marié à Dagand Françoise, fille de Simon ; Claude, marié à Dagand Françoise ; et :

IV. FRANÇOIS *l'Aîné,* 1715-73, marié à Chauland-Petit Anne, eut 7 enfants, dont : Charlotte, mariée à Jacques Mazarin ; Clauda, mariée à Chappet de St-Eustache ; et :

V. CLAUDE, 1745, marié en 1770 à Moine Françoise, fille de feu François, eut 3 enfants, dont : Claudine, mariée à Moine Jean-François, fils de François ; Jean, marié à Dagand Antoinette, fille de Claude (Paccard) ; remarié à Moine Josephte, fille de Charles, avec parenté du 4 égal, il eut 7 enfants, dont : Françoise, mariée à Vergain Simon, fils de Joseph ; Emmanuella, mariée à Jacques, fils de Jean (les Clercs) ; et :

VI. FRANÇOIS dit *Batiau,* 1790, marié à Davat Marie du Glapigny, eut 11 enfants, dont : Josephte, mariée à Bouvier de Bellecombe ; Jeanne, mariée à Martin de Cusy ; CHRISTIN, *chef de la deuxième Branche ;* et :

VII. CHARLES, 1840, marié à Bouvier-Berthet du Glapigny, eut 6 enfants, dont : Marie, mariée à Greffier de Leschaux ; Angélique et Pauline, mariées aux moulins de Martinod ; Joseph, instituteur, marié ; et :

VIII. JACQUES, 1876, marié en 1902 à Joly d'Arith, eut 2 filles : Marcelle, Alice.

Deuxième Branche.

VII. CHRISTIN, 1837, marié en 1865 à Laperrousaz Pauline de Viuz, eut 7 enfants, dont : Jeanne, mariée à Charrier Joseph (le Grand) ; Marie, mariée à Noiray Pierre ; Martine, mariée à Berthet-Bouvier de Bellecombe ; Marie, mariée à Cran ; JEAN-CLAUDE, *chef de la troisième Branche ;* et :

VIII. CHARLES, 1865, marié en 1895 à Dagand Suzanne, fille de Jean (Paccard), eut 3 enfants : Louise, mariée à Pernet d'Arith ; Pierre ;

IX. THÉOPHILE, 1898, marié à Homonet Lydie, eut : Georges, 1922 ; Suzanne, 1929...

Troisième Branche.

VIII. JEAN-CLAUDE, 1874, marié en 1903 à Justine (les Simons), eut : Arthur, 1903 ; Pierre, 1905 et Henri, 1917.

MOINE dit *Forestier.*

I. PIERRE eut un fils :

II. CLAUDE, marié à Michelette Odebert, eut un fils :

III. SIMON, 1654, marié à Vergain Daniella, eut 7 enfants, dont :

IV. FRANÇOIS, marié en 1701 à Mermet Charlotte, fille de Georges, eut 6 enfants, dont :

V. FRANÇOIS, 1707, marié à Vergain Maurise, fille d'Antoine et Dagand Claudine, eut 6 enfants, dont : Jean-François, marié à Moine Claudine, fille de Claude et Mermet J.;

VI. FRANÇOIS, 1731, marié à Bouvier Maurise, eut 7 enfants, dont : François, marié à Moine Claudine ; et :

VII. ANTOINE, 1766, marié en 1801 à Josephte, fille de Jacques Mazarin, eut 4 enfants ;

VIII. CHARLES, 1806, marié en 1831 à Marie, fille de Jean (Fiornet), eut 7 enfants, dont : Françoise, mariée à Pierre (Mazarin) ; Jeanne, religieuse chez les Fidèles Compagnes de Jésus ainsi que sa sœur Marie ; et :

IX. CLAUDE, 1844, marié en 1870 à Bogey Louise de Cusy, eut :

X. PIERRE, 1883, marié en 1909 à Dagand Marie, fille de Jacques de Martinod, eut : Noémie, Charles, 1911 ; Joseph, 1914.

OBERTI JEAN, fils de Salvador et de Marie Bonaventura de St-Martin-Bergame, Italie, marié à Bretton Marie, fille de Joseph, en 1825, eut 3 enfants, dont : Paul, marié à Claudine (le Chef) ; et :

II. CLAUDE, 1830, marié à Clerc Philomène du Noyer,

eut 8 enfants, dont : Marie, mariée à Dagand Théophile (Paccard) ; et :

III. PIERRE, 1870, marié en 1896 à Claudine (les Clercs), fille de Claude, eut Claudia et Henri, 1900.

VERGAIN dit *Baron*, et *Baronet*.

I. CLAUDE, fils de Pierre, marié à Jeanne Clavel, eut :

II. CLAUDE, 1636, marié à Dufour Claudine de Cusy. eut 2 garçons et 3 filles : Pernette, mariée à Crochon de Gruffy ; Claudine, mariée à Daviet de Mures ; Marie, mariée à Moine Claude à feu Claude de Martinod ; et :

III. CLAUDE dit *Baron*, 1663, marié à Daviet Claudine, eut 5 enfants, dont : Joseph, 1694, marié à Dagand Pierrette, fille de Charles (Colas) ; Françoise, mariée à Pierre Homonet, fils de Daniel ; et :

IV. JEAN, 1702, marié en 1726 à Paccard Charlotte, fille de Claude, eut 9 enfants, dont : VICTOR, *chef de la deuxième Branche ;* et :

V. CLAUDE, 1731, marié en 1752 à Dagand Paula, fille de François et Vibert Michelle, eut 6 enfants, dont : Perrine, mariée à Domenge de Gruffy ; CLAUDE, *chef de la troisième Branche ;* et :

VI. VICTOR, 1753, marié à Bally Antoinette, fille de Joseph et de Marquet Henriette de St Maurice d'Alby, eut 3 enfants, dont : JOSEPH, *chef de la quatrième Branche;* et:

VII. CLAUDE-MARIE, 1797, marié en 1830 à Marthe Homonet, fille de Blaise, avec parenté du 4 égal, eut : Joseph ci-après ; remarié en 1837 à Chanaz Emmanuella, eut : François et Péronne mariée à Francoz d'Arith.

VIII. JOSEPH, 1830, marié en 1859 à Louise Homonet, fille de Joseph, avec parenté du 2 au 3, eut 5 enfants, dont : Jeanne, mariée à Jacques (Maréchal) ; Marie, mariée à Morand d'Arith ; et :

IX. MARIE, 1860, marié à Christolet Julie de Cusy, eut 3 enfants, dont :

X. JOSEPH, 1891, marié en 1920 à Marie Homonet, fille de Louis.

Deuxième Branche.

V. VICTOR, 1751, marié en 1780 à Moine Claudine, fille de Claude et de Dagand Françoise, eut 6 enfants, dont : Françoise, 1792, « morte étouffée dans les décombres de l'incendie d'Allèves (sur la Vi), le 20 avril 1842 » ; et :

VI. FRANÇOIS, 1785, marié à Pingon Louise de Marigny, eut : Maurise, mariée à Paul, fils de Claude (les Lâches) ; et :

VII. CÉLESTIN, 1832, marié à Dumont Martine d'Arith, eut 5 enfants, dont : Louise, mariée à La Biolle ; Julie, mariée à Goddard de Lyon ; et :

VIII. CAMILLE, 1882, marié en 1910 à Pierrette, fille de François (Grillan), eut : Célestine, Marthe, Maria, Juliette...

Troisième Branche. Baronet.

VI. CLAUDE, 1762, marié à Pricaz Antoinette, eut 6 enfants, dont :

VII. JOSEPH, 1796, marié en 1821 à Pernette, fille de François (Ignace), eut 7 enfants, dont : Françoise, mariée à Saint-Félix ; Julie, mariée à Joseph, fils de François (Ignace) ; et :

VIII. FRANÇOIS, 1834, marié à Clerc Félicitée du Noyer, eut 9 enfants, dont : Julie, mariée à Paris ; Angélique, mariée à Charles, fils de Jacques (Meunier) ; et :

IX. FRÉDÉRIC, 1876, marié en 1918 à Narcisse, fille de François (Mazarin), eut : Judith, François, 1920...

Quatrième Branche.

VII. JOSEPH, 1799, marié à Bosson Marie du Valais (Suisse), eut : Joseph, marié à Aix et :

VIII. LOUIS, 1840, marié à Maurice Jeanne de Cusy, eut : Louise et Jean, mariés à Paris, et Joseph, 1867, marié à Oberti.

TORNIER PIERRE, de Tarentaise, marié à Alice Dagand-Fiornet, fille de Jean-Pierre, eut : Louis, 1908 ; Roger, Alice, Yvonne, Louis, Claudia, 1924.

VERGAIN JOSEPH, fils de François et de Balmin Claudine de Bellecombe, marié en 1726 à Emin Pernette, fille de François d'Allèves et de Jeanne Thomé d'Alby, eut 3 enfants.

II. JOSEPH, 1737, marié en 1766 à Louise, fille de Pierre Fiornet, avec affinité au 4e degré, eut 4 enfants, dont : Joseph, marié à Louise (Lanla) ; et :

III. SIMON, 1766, marié en 1802 à Moine Françoise, fille de Claude, eut : Marie, mariée à Griot de Lescheraines; et :

IV. JOSEPH, 1815, marié en 1844 à Claudine, fille de François (Ignace), eut 7 enfants : Josephte, 1845 ; Pierre et Nicolas, forgerons à Lescheraines ; François, forestier, marié à Cusy ; Césarine, mariée à Thomas de La Biolle; et:

V. CLAUDE-JOSEPH, 1847, marié en 1886 à Josephte, fille de Joseph (Ignace), avec parenté du 2 égal et du 3 égal, eut : Léa, mariée à Blaise (Lapierre) : Félix, 1890 et Eugène, tué à la guerre.

Deuxième Branche.

V. EUGÈNE, 1872, marié à Victorine Homonet, fille de Joseph, eut : Fernand, 1906 ; Gaston ; Elie ; et Laurent, 1919.

NOTES ADDITIONNELLES

concernant le privilège du moulin d'Allèves

(p. 39)

I.

Document servant à prouver que le moulin d'Aiguebelette était la propriété du Seigneur de Gruffy.

« L'an mil cinq cent nonante six et le vingt quatrième jour du mois de novembre s'est établi en personne Noble et puissant seigneur George Alexandre de Vallence, Seigneur de Gruffy, lequel abberge perpétuellement à Honorable Pierre, fils de feu Claude Dagand du Mollard, paroisse de Gruffy, ici présent, à scavoir : un mollin et appartements d'icelui ainsi qu'un pré et bois de huit septorées, le tout contigu au dit mollin d'Ayguebellette, jouxte le chemin public tendant dudit Gruffy au Chastellard en Bauges, moyennant la somme de trois cents florins monnaye de Savoie et dix florins d'espingles pour Madame de Gruffy, ladite somme payée en un revenu perpétuel et annuel de trois coupes de froment et trois coupes d'avoine, mesure de Gruffy. Ledit Dagand reconnaît pour lui et les siens être taillable dudit Seigneur de Gruffy, sous condition que ses hoirs soient procréés de légitime mariage.

« Fait au dit lieu de Gruffy dans la maison d'Honorable Amblard Richard, en présence de Me Guillaume Jaret, notaire ducal, Me Pierre Filliard Jadier, notaire, et Mre Jacques Richard, curial, témoins requis. » Delachenal, notayre.

II.

Autre document établissant l'affranchissement des frères Dagand, à eux fait par le Seigneur de Gruffy.

« L'an mil sept cent quarante et le neuvième du mois de juillet, à Alby, dans la maison de moy notaire, s'est établi Messire Bernard Joseph, fils de feu Messire Jean-Baptiste de Menthon, Baron de la Balme de Thuy, cosei-

gneur de la Val des Clefs, Seigneur de Gruffy, natif habitant la ville d'Annecy, lequel affranchit honorables Jean Claude (1) et Jean Louis, fils de feu François Dagand dit Perron, tous deux natifs habitants d'Allèves, à scavoir, de toutes les redevances annuelles, servis, censes, tailles et autres droits seigneuriaux sur les biens possédés avec leur autre frère, Rd Jean François (curé-archip. de Grésy-sur-Aix), consistant en maison, grange, moulin, deux scies, battoir, placéages, prés, terres, broussailles, comprenant 19 numéros de la mappe d'Allèves et 12 numéros de la mappe de Gruffy, moyennant le prix et somme de deux cent cinquante livres, comptées, nombrées en 15 louis d'or milletons et pièces de 5 sols par ledit Jean Louis, vérifiées, retirées, emboursées et emportées par ledit Seigneur, voyant moy notaire et témoins. Ledit Seigneur se réserve le servis annuel et perpétuel de 10 sols de Savoye pour reconnaître que les dits biens proviennent de ses fiefs, à ferme des terriers. »

« Prononcé en présence de Michel Crochon de Gruffy et François Paccard, curial d'Alby, témoins ». Arnaud, notaire.

(Ces deux documents m'ont été fournis par Jacques Dagand d'Aiguebellette, co-propriétaire du moulin démoli et de la scierie).

(1) Le susdit JEAN-CLAUDE, meunier, qui ne figure pas dans la généalogie de la page 63, V, avait épousé Dagand Marie ; il eut un fils, FRANÇOIS (VI), marié à Dagand Françoise Homonet ; de ce mariage naquit, le 30 juillet 1755 : SIMON, que l'on trouve établi maître chirurgien à Alby, où il meurt, le 15 mai 1815. Il avait épousé Mallinjoud Josephte-Marie, dont le père, bourgeois d'Annecy, propriétaire à Alby, avait épousé Marguerite Arnaud, d'Alby

VII) SIMON, chirurgien, fils de François, qui est fils de Jean-Claude, eut : Marie, née à Alby, en 1782, et

VIII) JEAN-JACQUES, né à Alby, le 4 juillet 1784, mort à Alby, le 21 février 1859. Il épousa Grillery Claudine, fille de Jean-Pierre et de Arnaud-Claudine-Rose, sœur de Marguerite, ci-dessus, mais plus jeune qu'elle de 14 ans. De ce mariage naquit :

IX) FRANÇOIS, né à Alby, le 12 mars 1815, marié à Roux Césarine, Docteur en médecine, dont il est parlé plus au long dans l'*Histoire d'Alby* (*Acad. Sal.*, vol. 46, page 242).

UN DRAME

au

COL DU BONHOMME

le 19 novembre 1784

PAR

L'ABBÉ J. MOUTHON

MEMBRE EFFECTIF DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

ANCIEN CURÉ-ARCHIPRÊTRE

DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

UN DRAME

AU COL DU BONHOMME

le 19 novembre 1784

Le dimanche 21 novembre 1784, à l'issue de la messe de paroisse à Saint-Gervais, une vague rumeur se répandait dans les cercles des fidèles qui venaient d'assister aux offices, faisait traînée de poudre, et passionnait tout-à-coup la paisible population de la Vallée de Montjoie. On racontait que deux hommes, dans la force de l'âge, victimes des intempéries et de la tempête de neige de l'avant-veille, auraient trouvé la mort au col du Bonhomme, et même qu'un troupeau de moutons considérable, confié à la garde des infortunés, aurait péri tout entier dans l'ouragan.

De temps immémorial, on n'ignorait pas à Saint-Gervais que la montagne du Bonhomme, 2.300 mètres, en raison de son altitude et de sa vaste étendue, même pendant la belle saison, n'était pas praticable sans danger les jours d'orage et d'intempéries, et l'on était en ce moment dans les jours courts, neigeux et pluvieux de la seconde quinzaine de novembre. On savait aussi, qu'en toute saison, nombre de personnes bravant le danger, affrontaient sans cesse le Bonhomme, seul chemin reliant le Faucigny à l'Italie et permettant des communications avec les vallées supérieures de la Tarentaise.

Dans cette matinée du 21 novembre 1784, Rd Joseph-François Besson-Grange, curé de la paroisse de Notre-

Dame de la Gorge, venait de dépêcher un exprès à Saint-Gervais pour alerter les autorités. Le châtelain de Montjoie, Alexandre Octenier, absent de son domicile pendant la journée, ne prenait connaissance de la lettre du curé de la Gorge qu'à 7 heures du soir. La nouvelle était grave. Le temps de seller son cheval et, en compagnie du vice-fiscal du mandement, Jean-François Seigneur-Trombert, il se mettait en route malgré la nuit et le mauvais temps, pour se transporter sur les lieux.

On ne peut lire sans émotion les pièces officielles qui relatent ce drame poignant, que seules les années de la grande Révolution qui suivirent de près, ont pu faire tomber dans l'oubli.

Laissons la parole aux documents :

Procès-verbal de la visite et reconnaissance des cadavres des nommés Jacques Gallo, piémontais, et de Jean-Joseph Velais, de Séez, trouvés morts sur la montagne Bonhomme.

Du 22 novembre 1784, à vous Monsieur le Juge du Comté de Montjoie, et à tous autres Seigneurs et Magistrats de justice à qui la connnoissance peut appartenir, savoir fais je soussigné notaire et chatelain du mandement susdit, que sur la lettre d'avis à moi adressée le jour d'hier par Rd Joseph-François Besson-Grange, curé de la paroisse de N. D. de la Gorge portant que par accident et malheur deux hommes étaient morts subitement sur la montagne du Bonhomme, conduisant un troupeau de nonante moutons qui étoit aussi perdu, et m'étant trouvé absent de mon habitation, je ne serois arrivé chez moi qu'à sept heures du soir, et s'agissant de procéder à la reconnoissance et visite des dits cadavres pour les ôter des injures du tems et de la férocité des bêtes, je me serois aussitôt acheminé, accompagné du sieur Jean-François Trombert, vice-fiscal de la jurisdiction pour nous transporter au dit lieu de la Gorge, et successivement sur la dite montagne. Et comme il étoit onze heures du soir lorsque à cause du mauvais

tems, nous sommes arrivés au chef-lieu des Contamines, nous avons été obligé d'y prendre gîte pendant la nuit dans le cabaret des hoirs de François Raddaz, et ce matin nous aurions poursuivi notre route, et sommes arrivés au dit lieu de la Gorge environ dix heures. Et je me serois adressé au dit Rd. Curé, lequel en l'assistance du dit Seigneur Trombert, m'aurait fait la dénonciation suivante :

Je Joseph-François Besson-Grange, curé de la paroisse de Notre Dame de la Gorge, vous dis et déclare, Monsieur, par serment, *manus ad pectus more sacerdotum*, que le samedy vingt du courant, sur l'heure du diner, il survint dans mon presbitère, le nommé André fils de Jacques Villiend du village de Vermis, paroisse du Bourg-St-Maurice en Tarentaise, qui par un récit allarmant m'auroit appris qu'il venoit d'échapper au danger le plus imminent de la mort, ayant passé la nuit dans les montagnes du Montjovet, La Barme et la Rollaz sous celle du Bonhomme, qu'il conduisoit un troupeau de moutons au nombre de quatre-vingt-dix qu'il devoit rendre à Genève ou étoit déjà Henry Martin aussi bien que Jean-Joseph Velais associés, que pour lui il faisoit la conduite du dit troupeau avec autre Jean-Joseph Velais, fils du susdit, et qu'ils avoient été joints par un étranger qui se disoit Jacques Gallo cordonnier du païs de Piémont qui alloit travailler aux minières de Cervoz, que ce dernier s'étoit mis de leur compagnie au lieu du Chatelard, et que tous ayant été surpris par l'impétuosité des vents et le tems le plus rigoureux, après avoir épuisé toutes leurs forces et perdu le troupeau de moutons qu'ils furent contraints de laisser étouffés par les corsières de la neige dans une crase sous le Bonhomme. Le dit Gallo étoit demeuré dans un état d'agonie au dessus du chalet de la Barme vers une grange, et que le dit Velay avait déjà perdu la vie beaucoup plus haut. Sur cette malheureuse nouvelle je m'empressai de m'y rendre avec la Marie-Josette Hôte ma servante pour fournir à ces infortunés, s'il étoit à tems, les secours spirituels et corporels. Ma démarche ne fut pas assez heureuse puisque à force d'avancer en chemin, j'apperçu le cadavre du dit Gallo que je trou-

vai expiré depuis peu de tems par détresse et défaut d'assistance, étendu à la renverse tenant un sac suspendu à son col et les mains croisées sur la poitrine. Comme suivant la relation du dit Villiend duquel j'avois fait prendre soin à la cure vû qu'il étoit gelé et couvert de neiges et glaces, je savois que le dit Gallo étoit le plus âgé et robuste, je présumoi que l'autre était déjà mort, et il ne me fut pas possible d'aller plus loin à moins d'exposer ma vie, attendu qu'il se faisait tard. C'est pourquoi je retournoi sur mes pas faisant emporter le havre-sac du dit Gallo qui s'est trouvé avoir perdu une montre de poche qu'il avoit sur lui et qu'on lui avoit vû en chemin faisant, apparemment en tombant par les traverses et concavités des rocs où ils se jettèrent par l'obscurité des brouillards suivant le dire du dit Villiend. Je vous produis et exhibe le havre-sac dont je vous fais mention, qui renferme comme vous voyés une chemise, un tablier de cuir, plusieurs outils nécessaires à un cordonnier, et autres petites minuties qui ne méritent pas description.

Lecture faite au dit Rd Curé de sa dénonciation, il déclare la confirmer et qu'elle étoit véritable, en même tems je Chatelain susdit l'ai prié de vouloir rester nanti des choses touvées dans le dit havre-sac, où il y a en outre un petit livre en langue italienne portant des instructions chrétiennes à l'usage du diocèse d'Ivrée, et un brouillard de compte, où sont écrits ces mots *Gio Jacomo Gallo* qui constatent l'identité du personnage et qu'il étoit de la religion catholique. C'est pourquoy le dit Rd Curé a consenti au susdit dépos jusqu'à ce que les parens du défunt les fassent réclàmer sous la proteste de ses droits de sépulture et de n'être point responsable de la rouille et dépérissement des outils et a signé ci-après avec le dit vice-fiscal et je Chatelain.

Je Chatelain susdit ai fait appeler à l'instant le dit André fils de Jacques Villiend auquel j'ai fait lecture de la dénonciation du Rd Sr Curé, et après lui avoir fait les remontrances ordinaires sur l'importance du serment et sur les peines réservées aux parjures, je l'ai fait jurer sur

les Saintes Ecritures de dire la vérité de ce qu'il sait des circonstances ci-devant, ensuite de quoi il a dit et déposé comme il suit :

Je vous assure, Monsieur, que le contenu en la dénonciation de Monsieur le Curé de la Gorge est très vrai. Les bons soins qu'il m'a fait donner avant-hier, sitôt à mon arrivée, m'ont mis en état de me souvenir de tout. C'est pourquoi je vous ajoute que nous sommes partis Jean-Joseph Velais le fils et moi, lui de Séez et moi de Vermis pour nous rendre à Genève avec un troupeau de nonante moutons, parce que nous étions attendus en la dite ville par Henry Martin et le père du dit Velais associés, lesquels nous ont précédés de quelques jours avec un autre troupeau. Nous pûmes à peine nous rendre jeudy dix-huit du courant au soir pour coucher à un quart d'heure au dessus du Chapieux. Le tems paraissoit calme, mais le vendredy lendemain nous fumes tellement tourmentés par les orages, brouillards, neiges et intempéries de l'air que nous nous vimes dans le plus grand danger, moi-même fut enseveli par une avalanche de neige et mes deux compagnons me crurent mort et firent tous leurs efforts pour me tirer du péril. Lorsque je fut délivré, Jacques Gallo se plaignit que les forces et le cœur lui manquaient. Cependant tout éperdus que nous étions, nous errames dans les rocs et précipices, nous résolumes d'abandonner le troupeau de moutons dans une combe que l'on trouve après avoir passé le plan des Dames, nous n'en pouvions plus, et Jean-Joseph Valais âgé d'environ dix-neuf ans comme moi nous manqua et resta en arrière de défaillance, nous n'avions aucun moyen de nous fortifier. Toute la journée du vendredy se passa et la nuit ensuite ; je parcourus toute l'étendue de la montagne et ce fut comme par miracle que je pus arriver vers le presbytère de la Gorge sur les onze heures. Le Rd Curé me fit donner charitablement les secours et échauffements dont j'avais besoin et tenté comme il a très justement déposé, d'aller secourir les deux compagnons que j'avais perdus.

Sur les généraux interrogats, a répondu :

Je m'appelle André fils de Jacques Villiend, je suis natif et habitant du lieu de Vermis paroisse du Bourg-St-Maurice, je suis âgé d'environ dix-neuf ans, laboureur de profession, je n'ai aucun bien pour être enfant de famille ; et je ne suis point parent, allié, créancier, débiteur ni domestique des deux hommes qui sont décédés. Lecture faite de sa déposition, il a déclaré y persister et n'y vouloir rien changer, ajouter ni diminuer, et a signé sur le Registre avec le dit Sr procureur vice-fiscal et je dit Chatelain.

Du dit jour et an j'aurois fait convoquer plusieurs particuliers tant de la paroisse des Contamines que de la présente de la Gorge et des plus robustes pour nous rendre accompagnés d'iceux sur la dite montagne, mais comme elle étoit inacessible à cause de la grande quantité de neige, ils nous auroient dissuadé de cheminer plus loin avec eux, pour éviter tout danger, et je les aurois némanmoins chargés de faire toute leur diligence pour découvrir les dits cadavres aux endroits où plusieurs et charitables personnes avoient déjà fait hier leurs observations, et où le dit Rd Curé avoit laissé le corps du dit Gallo. Ce qu'ils ont exécuté, et notamment les nommés Joseph-Marie Mermoud dit Quinque, Joseph Espiritoz, Alexis Mermoud, Nicolas Calamard. Nicolas Espiritoz, Joseph-Marie Mollard dit Nouet et autres qui après plusieurs fatigues, et avoir pour ainsi parler, exposé leur vie, ont trouvé effectivement le cadavre du dit Gallo au dessus du chalet de la Barme, aïant des bottes molles, culotte d'étoffe noire, juste au corps de drap brun et un gilet de mouleton sous lequel on a trouvé un couteau à gaine, dont le vice-fiscal s'est saisi en forme de séquestre de stilet, et de plus le cadavre du dit Jean-Joseph Velais trouvé au bas de la pointe de la Peny sous les Torrassets, vêtu d'une veste couleur musque, un gilet dessous, une ceinture verte, culotte de peau, guêtres d'étoffe noire, lesquels cadavres aïant été apportés et produits devant l'église paroissiale de la Gorge, je les ait fait examiner par

le dit André Villiend qui en vertu du serment par lui prêté a dit et déposé comme il suit :

Je reconnais bien, Monsieur, que les deux cadavres que vous me faites représenter sont les mêmes que ceux des Jacques Gallo et Jean-Joseph Velais qui ont voïagé avec moi, je puis vous l'assurer et les reconnois par leurs habits, traits de visage et autrés signalements que je vois et que j'aperçu déjà en couchant avec eux au lieu du Chappieu. C'est bien la vérité dont je rends témoignage et a signé avec le dit vice-fiscal et je dit Chatelain, sur le registre.

Discret Jean-Baptiste feu Joseph Bouvard, natif et habitant de la paroisse des Contamines, témoin produit d'office par le dit vice-fiscal, remontré et assermenté comme le précédent, dit et dépose comme il suit :

Interrogé s'il connoit les cadavres des personnages trouvés morts sur la dite montagne,

Répond :

Je ne les ai jamais vus, mais je vous dirai que ce ne peut être que ceux des particuliers qui ont entrepris de conduire un troupeau de moutons par la montagne du Bonhomme pour les rendre à Genève et qui devoient arriver aux Contamines vendredy dernier au soir et se trouver à Genève à tel jour qu'aujourd'hui vingt-deux novembre.

Interrogé comment il sait que deux particuliers auxquels s'est agrégé un étranger devoient passer en conduisant le susdit troupeaux de moutons jusqu'à Genève,

Répond :

Je savois si bien d'avance que mardy seize du courant je soupai avec les nommés Henri Martin négociant en bétail et honnête homme de ma connaissance, lequel était en la compagnie de Jean-Joseph Velais son associé, ils me firent part de l'objet de leur voïage, qu'ils alloient à Genève conduire un troupeau de quatre-vingt moutons ; m'ajoutèrent qu'ils avoient passé la montagne autant heureusement qu'on le peut désirer ; qu'ils séjourneroient quelque

tems à Genève pour retirer quelques crédits, et qu'enfin ils attendaient pour le vingt-deux du mois par un lundy un autre troupeau de quatre-vingt-dix moutons à la garde et conduite de deux jeunes hommes qui devoient arriver aux Contamines le vendredy au soir pour les faire tondre et ensuite pour suivre leur route de Genève ; que toutes ces circonstances s'accordent assés à la relation touchante faite par André Villiend.

Sur les généraux interrogats, répond :

Je m'appelle Jean-Baptiste feu Joseph Bouvard, natif et habitant des Contamines ; je suis âgé de cinquante-neuf ans, j'ai pour environ treize à quatorze mille livres de biens, et je ne suis point parent, allié, créancier, débiteur, ni domestique des deux individus décédés de mort soudaine, étant laboureur de profession.

Répété au dit Bouvard sa déposition, il a déclaré qu'il y persiste et qu'il ne veut rien y changer, ajouter ni diminuer et a signé sur le registre avec le dit vice-fiscal et je dit Chapelain.

En conséquence des procédures ci-devant, je chatelain susdit, avant que de permettre la sépulture des dits cadavres, ai fait venir le Sr Joseph de feu Jean-François Charvey chirurgien, natif et habitant de la paroisse des Contamines, lequel quoique non juré, est reconnu savoir la chirurgie et guérir par les opérations de sa main les maladies et corps de l'homme ; je lui aurois enjoins de visiter en présence de je dit Chatelain les cadavres qui viennent d'être représentés, à cet effet je lui ai fait prêter serment sur les Saintes Ecritures entre mes mains touchées ensuite des remontrances ordinaires, de procéder attentivement à la dite visite et de me faire son rapport circonstancié suivant les règlès de son art, en homme d'honneur et de probité, à quoi il a satisfait comme cy-après :

Je Joseph Charvey, chirurgien, vous dis et rapporte, Monsieur, qu'ensuite de la prestation de serment par moi

faite entre vos mains et de la visite que je viens de faire en votre présence et celle de l'intervenant pour le fisc, des deux cadavres que vous m'indiqués tant de celui de Jacques Gallo piémontais que de Jean-Joseph Velais le fils, je n'ai trouvé sur iceux aucune plaie, meurtrissure ni contusion quelconque, et il est certain qu'ils ne sont morts que par la rigueur et les intempéries de l'air, le froid, la gelée, toute incommodité les ayant accablés et forcés d'abandonner le troupeau de moutons qu'ils conduisoient pour n'avoir eu aucune assistance ni secours dans une montagne aussi difficile et spacieuse que celle du Bonhomme, où seroient péris cent hommes des plus robustes et au delà, étant déjà non grande consolation et un motif de surprise extraordinaire que André Villiend ait échappé de ce danger. Lecture faite au dit Sr Charvey de son rapport, il a déclaré le confirmer et a signé.

Sécutivement à ce que dessus, je Chatelain susdit, de ce que résulte des dites visites et reconnoissance de cadavres et du rapport du dit Sr Charvey, en ai permis la sépulture dans le cimetière de N. D. de la Gorge qui est plus à portée, ainsy que l'a requis le dit Villiend, les droits du Rd Sr Curé des Contamines réservés comme ayant été trouvés dans l'étendue de sa paroisse, ayant fait dépouiller les dits cadavres de leurs vêtements et fait envelopper d'un linge, lesquels vêtements seront distribués aux pauvres qui se sont prêtés à la dite découverte et autres soins nécessaires, au discernement du Rd Sr Curé, ayant été trouvé dans le gousset de la culotte du dit Velais une livre dix-huit sols six deniers, et dans celui du dit Gallo, a forme de la déclaration du dit Sr Curé, quatorze livres cinq sols six deniers en monnoye de billon. Sur quoi le dit Rd Curé a été prié par le dit Villiend de prendre L. 7, 4, 0 pour les droits de sépulture qui lui reviennent y compris la rétribution d'une messe que tous avoient vouée dans le tems du péril, et les neuf livres restantes sont demeurées au pouvoir soit entre les mains du fisc düement cachettées aussi bien que le susdit couteau soit stilet. De tout quoi j'ai donné

acte au dit intervenant pour servir et valloir ainsy que de raison au dit lieu de la Gorge l'an et jour que dessus.

Du vingt-quatre novembre mil sept cent quatre-vingt-quatre, au bourg de Saint-Gervais, dans mon étude, par devant moi chatelain du Comté de Montjoie soussigné, en l'assistance du dit Sr Jean-François Trombert, vice-fiscal de la présente jurisdiction, a comparu honnête François fils de Joseph France, natif et habitant de la paroisse de Traversaille, province d'Yvrée en Piémont, témoin produit d'office par le dit vice-fiscal, remontré et assermenté comme les précédents, lequel dit et dépose comme suit :

Interrogé s'il sait qu'on ait trouvé sur la montagne du Bonhomme les cadavres de deux hommes décédés de mort subite les derniers jours de la semaine dernière, et en ce cas de nous en dire les circonstances,

Répond :

J'ai bien oui dire, Monsieur, étant au bourg de Saint-Gervais où je suis depuis quelques jours avec un compagnon, que deux hommes avaient péris sur la montagne dont vous me parlés, et l'on m'a même dit que l'un d'eux s'appeloit Jacques Gallo du païs de Piémont, sans me rappeler du nom de l'autre, et autre ne sais.

Interrogé s'il les connaissoit :

Répond :

Je connaissois parfaitement le dit Jacques Gallo qui étoit de la même paroisse que moi, et avec lequel j'ai même travaillé aux minières de la Thuile duché d'Aoste ; nous partîmes ensemble de ce même endroit, il y a environ quarante jours dans l'intention de nous rendre aux minières de Cervoz, où effectivement j'ai été avec mon compagnon en passant par le Valais ; et le dit Jacques Gallo qui savoit travailler du métier de cordonnier a passé par la Tarentaise et doit s'être arrêté à Séez, après avoir fais parvenir au lieu de Cervoz quelque peu de ses hardes.

Interrogé sur les signalemens du dit Gallo,

Répond :

Du tems qu'il nous a quitté, il étoit habillé d'un surtout soit juste au corps de drap brun, de deux gillets de moulton blanc, culottes noires, portoit des bottes pliantes, tenoit dans un havre-sac les outils de son métier de cordonnier, comme tranchant, aleine, marteau et tenailles et autres ; il avoit même deux tabatières, l'une en corne blanche aïant une figure de personnage dessus, et l'autre d'une espèce de composition doublée d'écaille avec un médaillon dessus, autour du médaillon un cercle en or ; quant au visage le dit Gallo l'avait un peu long, cheveux noirs, barbe noire, les dits cheveux en queue, de la taille d'environ cinq pieds quatre pouces. Il avoit une femme et quatre filles toutes jeunes.

Exhibition faite au dit témoin du couteau à gaine soit stillet trouvé sous le gillet du dit Gallo,

Répond :

C'est bien le même que je lui ai vu il y a environ quarante jours, je le reconnois au manche couvert de fil d'archal jaune, il l'avoit acheté d'un cabaretier au lieu de Morgex en Val d'Aoste pour s'en défendre en cas de besoin ; ne m'étant point aperçu qu'il en ait fait mauvais usage.

Sur les généraux interrogats,

A répondu :

Je m'appelle François fils de Joseph France, natif et habitant de la paroisse de Traversaille, province d'Yvrée, suis mineur de profession et laboureur de terre ; je n'ai aucun bien pour être fils de famille, suis âgé de vingt un ans, et je ne suis point parent, allié, créancier, débiteur ni domestique du dit Gallo, excepté que je lui appartiens au quatrième degré d'affinité.

Lecture faite de sa déposition, qu'il a confirmé sans rien changer, ajouter, ni diminuer, et a signé sur le registre avec le dit vice-fiscal et je dit chatelain.

Et moi Chatelain susdit ai donné acte au dit vice-fiscal de l'observation faite que les signalemens rapportés par le dit témoin sont les mêmes que ceux remarqués lors de la visite du cadavre, lui aïant incontinent restitué le couteau à gaine pour être transmis au greffe s'il est ainsi ordonné, signé au registre par le dit vice-fiscal et je dit Chatelain.

Par extrait pour enregistrement.

A. Octenier, Chatelain.
Vacqué trois jours.

EPILOGUE

Un siècle et demi s'est écoulé. Les cadavres du piémontais Jacques Gallo, père de quatre enfants en bas âge, et du jeune Jean-Joseph Velais de Séez, reposent ignorés des hommes, dans le cimetière aujourd'hui désaffecté de Notre Dame de la Gorge.

Depuis que les chemins de fer se sont ouverts une voie rapide et directe à travers les entrailles de pierre des montagnes, le col du Bonhomme n'est plus le grand chemin de communication entre notre vieille province du Faucigny et l'Italie. Mais ce passage, que connurent déjà les légions romaines, ne cesse d'être fréquenté de nos jours par des légions de touristes accourus de toutes les parties de l'Europe et même du fond des lointaines Amériques. Arrivé au plan des Dames, plateau dénudé et sauvage à plus de 2.000 mètres d'altitude, le guide qui entraîne sa caravane, ne manque pas d'attirer l'attention des voyageurs sur un tertre arrondi de 3 à 4 mètres de hauteur et de 5 à 6 mètres de diamètre, et sur lequel en passant, chaque touriste jette une pierre selon l'usage établi. « C'est là, dit-il, d'après la tradition, la sépulture d'une dame ita-

lienne et de sa servante, surprises jadis par l'ouragan et mortes en ce lieu. Les bergers qui les retrouvèrent plus tard, ne pouvant creuser leur fosse sur ce plateau qui n'offre même pas quelques centimètres de terre, les recouvrirent d'une épaisseur de cailloux ». (1). Mais le guide, rappelant ce souvenir, ne dit pas que lui et ses hommes foulent en ce moment les ossements desséchés de 90 moutons destinés aux boucheries de Genève à la veille des fêtes de l'Escalade, et qui périrent en ce lieu, éouffés par la neige. Il ne dit rien surtout de ce lugubre drame du vendredi 19 novembre 1784. La tradition ne semble pas l'avoir enregistré.

(1) Voir J. Magnin, *Saint-Gervais-les-Bains et ses environs*, p. 87.

FIN.

ABBÉ FRANCIS MUGNIER
CHANOINE HONORAIRE
LICENCIÉ ES LETTRES, DOCTEUR EN THÉOLOGIE
PROFESSEUR AU GRAND-SÉMINAIRE
D'ANNECY

UNE BELLE FAMILLE DE VIEUGY

au service de l'Eglise pendant la Révolution française

L'Abbé André BALLY

L'Abbé Jean BALLY

La Mère Louise-Aimée BALLY

AVANT-PROPOS

La Révolution Française eut au moins cela de bon qu'elle suscita dans chaque province de véritables héros.

La Savoie eut ses martyrs : les noms des Vernaz, des Morand, des Revenaz, des Joguet sont dans toutes les mémoires. Elle eut aussi ses grands hommes comme les de Thiollaz, les Vuarin. Pourtant, plus que ces noms illustres, ceux de quelques personnages légendaires par leurs prouesses, autant que par leur zèle apostolique, ont passé à la postérité. Tels sont l'abbé Bouvet (l'oncle Jacques) et l'abbé Marin Ducrey. Et, sans doute, ces derniers eurent de nombreux émules moins connus qu'eux-mêmes, et qui sont comme les gloires cachées de notre pays.

L'abbé André Bally nous paraît être de ce nombre. De lui nous ne séparerons pas son frère Jean, ni sa sœur Balthasarde, devenue en religion Sœur Louise-Aimée, puis Mère Louise-Aimée de la Visitation.

Leur histoire est presque totalement ignorée. Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de recueillir les quelques faits épars qui ont échappé à l'oubli.

UNE BELLE FAMILLE DE VIEUGY

CHAPITRE PREMIER

La Famille Bally

La famille Bally était une ancienne famille d'Annecy. Jean-Etienne, le grand-père de nos confesseurs de la foi, était « natif bourgeois et habitant de la ville d'Annecy » et occupait un appartement dans cette ville, rue Notre-Dame. François-Hyacinthe, leur père, se fait faire, le 28 juillet 1754, une promesse de vente dans les trois mois, ou même plus tôt, s'il le juge à propos, d'une boutique de drapier sise rue Filaterie. Le vendeur éventuel est un sieur Déffrène (1). Le 12 septembre 1756, il est encore à Annecy (2). Toutefois, le 21 janvier 1756, il passe un bail d'amodiation et assencement de terres appartenant à Etienne et Pierre Rassat de Vieugy (3). Un peu plus tard et à la date du 13 mars 1756, il est indiqué comme propriétaire à Vieugy (4). En réalité, c'est par sa femme, Marie-Claudine Allioud, que la chose a lieu. Le père de cette dernière, Estienne Allioud, était mort en 1721, le 2 décembre ; sa mère, née Antoinette Dufournet, en novembre 1741 ; son frère Joseph, en 1736. Après la mort de la mère, eut lieu le partage des biens entre les quatre enfants survivants. Marie-Claudine et Amédée gardèrent leurs biens indivis, de même Rd Jacques-Antoine et Anne (5). Le 13 janvier

(1) Archives départementales : Tabellion, 28 Août 1754, Folio 250.
(2) Tabellion, 1756, liv. II, folio 516, verso.
(3) Tabellion 1756, liv. I, folio 204.
(4) Archives municipales de Vieugy : Livre des transports, folio 28.
(5) Tabellion, 1742, vol. II, folio 232.

1752, Jean à feu Jean Pierre Bauquis, natif de Montagny, habitant à Vieugy, acheta la part des biens de Amédée Allioud (Gouville, notaire) restant indivis avec ceux de Marie-Claudine, sa sœur. Le 13 juin, on fait des instances pour obtenir un partage. Ce partage a lieu seulement le 26 août 1755 (Bocquet, notaire), (6). Ainsi, les biens de famille de Claudine Ailloud situés à Vieugy deviennent biens de famille pour elle et son mari François-Hyacinthe Bally.

Ils passèrent ensuite à leurs enfants. Il est assez facile de les suivre dans leurs différentes destinations.

Balthazarde, propriétaire en date du 21 janvier 1817, vendit la totalité de ses avoirs sis à Vieugy le 24 janvier 1829 (7). Les propriétés appartenant à André (8) passèrent par mutation à différents propriétaires (Janin, Dumaret, Gaillard, Mugnier, Martin, Rassat, Sallaz). Plusieurs maisons faisaient partie de ces biens. L'une d'elles était située au pied de la montagne du Semnoz. Il n'en reste que des ruines appartenant à Rassat Gabriel. Une autre était dans le bourg ou ancien chef-lieu. Elle appartient aujourd'hui à Sallaz Augustin (9).

Il est intéressant de suivre ces différents changements, car ces demeures sont vénérables par les souvenirs qu'elles rappellent. Elles servirent, nous le verrons, d'abri à André Bally et à sa Sœur religieuse pendant la tourmente révolutionnaire ; et leurs pierres mêmes méritent quelque chose de la vénération qui s'attache à de véritables reliques.

Les époux Bally eurent six enfants : Louise-Françoise, née le 2 mai 1756 ; André, né le 1er mai 1757 ; Marie-Françoise, née le 5 mai 1758. Tous trois sont nés et baptisés à Annecy (10). Viennent ensuite Jean, né le.....; Françoise, née le 6 mai 1762 et Balthasarde, née le 28 mai 1766. Les deux dernières sont nées et baptisées à Vieu-

(6) Tabellion, 1755, Liv. II, folio 405.
(7) Livre des transports. Folio 27 *bis*.
(8) Livre des transports. Folio 28.
(9) Archives de Vieugy.
(10) Archives paroissiales de Saint-Maurice.

gy (11). Pour Jean, il est né sans doute à Vieugy (12), cependant il n'a pas été possible de retrouver l'acte de baptême qui l'indiquerait d'une façon incontestable.

Les deux fils André et Jean entrêrent dans l'état ecclésiastique ; Balthasarde devint religieuse de la Visitation sous le nom de Louise-Aimée. Les autres sœurs s'établirent dans le monde. Actuellement il n'en reste aucun descendant qui porte ce nom, les deux fils étant devenus prêtres.

Ce nom de Bally a été défiguré dès l'époque dont nous parlons. On lui trouve en effet différentes orthographes : Bally, Bailly et même Balli et Bailli. Il semble bien que la première soit la véritable quoique la seconde, Bailly, ait fini par triompher. C'est ainsi que, pour la Mère Bally, c'est toujours cette façon d'écrire qu'elle emploie dans ses signatures ; et cependant sa notice biographique que nous aurons souvent l'occasion de citer porte uniquement la mention Bailly.

Hyacinthe Bally et sa femme étaient, semble-t-il, à l'aise ; mais surtout ils étaient de fervents chrétiens. Ils donnèrent à leurs enfants une éducation religieuse solide. Ainsi, ils les préparèrent admirablement à remplir les grandes missions que Dieu devait leur confier. Sans se soucier de conserver après leur mort un nom qui devait s'éteindre, ils n'hésitèrent pas à consacrer au Seigneur leurs deux seuls garçons. Mais Dieu devait récompenser leur sacrifice en conservant à la postérité ce nom auréolé de la gloire des confesseurs de la foi.

(11) Archives de l'Evêché d'Annecy.
(12) Rebord, Gavard : *Dictionnaire du Clergé.*

CHAPITRE II

L'Abbé André Bally

Celui qui devait être le missionnaire de Vieugy pendant les temps révolutionnaires naquit à Annecy le premier mai 1757 (1).

Par l'acte de baptême, on voit clairement que notre Bally portait bien le nom d'André, et non Antoine, comme l'a écrit Fenouillet dans son « Histoire de Seyssel ».

Il était le second de la famille. Quoique né et baptisé à Annecy, il passa toute son enfance à Vieugy, car ses parents, peu de temps après sa naissance, vinrent habiter dans cette paroisse, où nous voyons que leurs autres enfants ont reçu le saint baptême. Lui-même devait être, le 28 mai 1756, le parrain de sa sœur Balthasarde (2).

Nous aimerions suivre notre jeune homme dans les différents endroits où il reçut l'instruction et l'éducation qui le conduisirent au sacerdoce. Sans doute, après la première initiation à Vieugy, vint-il à Annecy, au collège Chapuisien où toute la jeunesse distinguée d'Annecy et des environs recevait une formation de premier ordre (3).

De là il passa au Grand Séminaire. Il eut le bonheur d'y recevoir les leçons et d'observer les exemples de celui qui devait être la gloire du Grand Séminaire d'Annecy. Le Bienheureux François Régis Clet, né à Grenoble le 19 août 1748, Prêtre de la Mission, était à Annecy depuis 1773 et ne devait en partir qu'en 1788, pour aller diriger le novi-

(1) Acte de baptême de André Bally : « Mai, le premier, né, le second baptisé André, fils de S[r] François-Hyacinthe Bally et de Dlle Marie-Claudine Aliouz, mariés ; par. le sieur André Chatron, de Thônes ; mar. D[lle] Claudine Gurcel.

(2) Archives de l'Evêché : Registre des baptêmes de Vieugy.

(3) Gonthier : *Histoire de l'Instruction publique,* Académie Salésienne, Vol. X, p. 141-142.

ciat de saint Lazare. La révolution vint interrompre son œuvre à Paris ; mais lui alla l'achever par le martyre en Chine, le 16 juin 1819. C'est donc à l'école de ce martyr que André Bally fit toute son éducation cléricale. Il y reçut les leçons de celui que l'on appelait une « bibliothèque vivante » et qui, quelques années plus tard, devait verser son sang pour la cause de Jésus-Christ.

André Bally fut ordonné prêtre le 18 décembre 1784 (trois mois après son frère Jean) (4).

Immédiatement et jusqu'à la révolution, nous le trouvons faisant fonction d'altarien à Seyssel. Comme tel, il a différents emplois dans la paroisse : service de chapelles et divers offices d'église.

En 1792, il est confesseur et aumônier des Visitandines de cette ville. Le Curé de la paroisse, Claude François Puthond, avait émigré et s'était réfugié chez les Barnabites de Chieri, sans qu'il ait été possible de préciser ce qu'il était devenu depuis. A son départ, il laissa sa paroisse aux soins de l'abbé Bally, à qui sa qualité d'aumônier permit d'attendre les nouveaux décrets d'avril.

« Un dimanche après les vêpres, le citoyen Philibert Michard, président du club, monte en chaire pour y débiter un discours révolutionnaire. L'abbé Bailly le prie de lui donner le temps d'enlever le Saint Sacrement avant qu'il ne commence de parler. Ce loisir lui est refusé : ce qui le mit en larmes. La sœur de Michard qui se trouvait à l'église se lève alors et s'écrie en pleine assemblée : « Ne l'écoutez pas, c'est un polisson qui n'a jamais rien fait de bon ».

« Un autre jour que l'abbé Bailly allait dire sa messe à l'église paroissiale, le même Michard, pendant que le prêtre s'apprêtait à monter à l'autel, se mit à dire à haute voix :

« Vous allez voir le citoyen Bailly qui va prêter serment avant de dire la messe.

« — Citoyen Michard, vient s'exclamer le prêtre, jamais je ne t'ai promis cela : plutôt recevoir un coup de poignard au cœur que de prêter le serment. »

(4) Rebord, Gavard : *Dictionnaire du Clergé.*

« Par trois fois, il répéta cette fière parole, célébra ensuite et prit le parti d'émigrer à son tour presque de suite après cette scène. » (5).

Il partit sans doute en même temps que son frère Jean, comme l'indique un document que nous citons plus loin, car il était parmi ceux qui le décourageaient d'entreprendre la traversée du Grand Saint-Bernard où il devait trouver la mort.

Parti au mois d'avril 1893, notre émigré se réfugia au couvent de la Visitation de Villafranca. Combien de temps y demeura-t-il ? Burdet, dans son ouvrage *Le Palais de l'Isle* , page 236, nous dit : « Emigré en Piémont, où il passa une année, il revint en qualité de missionnaire à Vieugy. » L'affirmation est précise, et cependant elle ne va pas sans soulever de graves difficultés.

A cette date, comme nous le verrons, et depuis le mois de juin 1793, la sœur du missionnaire était sortie de son couvent de Seyssel et était venue se réfugier à la maison paternelle de Vieugy. Mais avant 1796, on ne trouve aucune trace de l'abbé Bally dans la contrée.

Y était-il revenu dès 1794, comme l'affirme Burdet ? c'est possible. Aurait-il, pour garder un incognito absolu, pris le parti de ne laisser aucun vestige de son ministère ? c'est possible encore. La chose toutefois paraît surprenante, si l'on songe que d'autres missionnaires vinrent à la même époque faire différentes visites dans la paroisse.

* * *

La paroisse de Vieugy depuis la mort de Révérend Claude Fleury (20 janvier 1793) (6) était privé de tout

(5) Lavanchy, *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution française,* II, p. 656.

(6) Registre des délibérations du Conseil général de la commune de Vieugy, 1793-1796, feuillet 1.

La mort de R. Claude Fleury en janvier 1793 rend plus que douteuse la nomination prétendue de Jean Charcot à la cure de Vieugy en 1783.

C. Fleury mourut en faisant la commune héritière de 2.536 livres 8 sols.

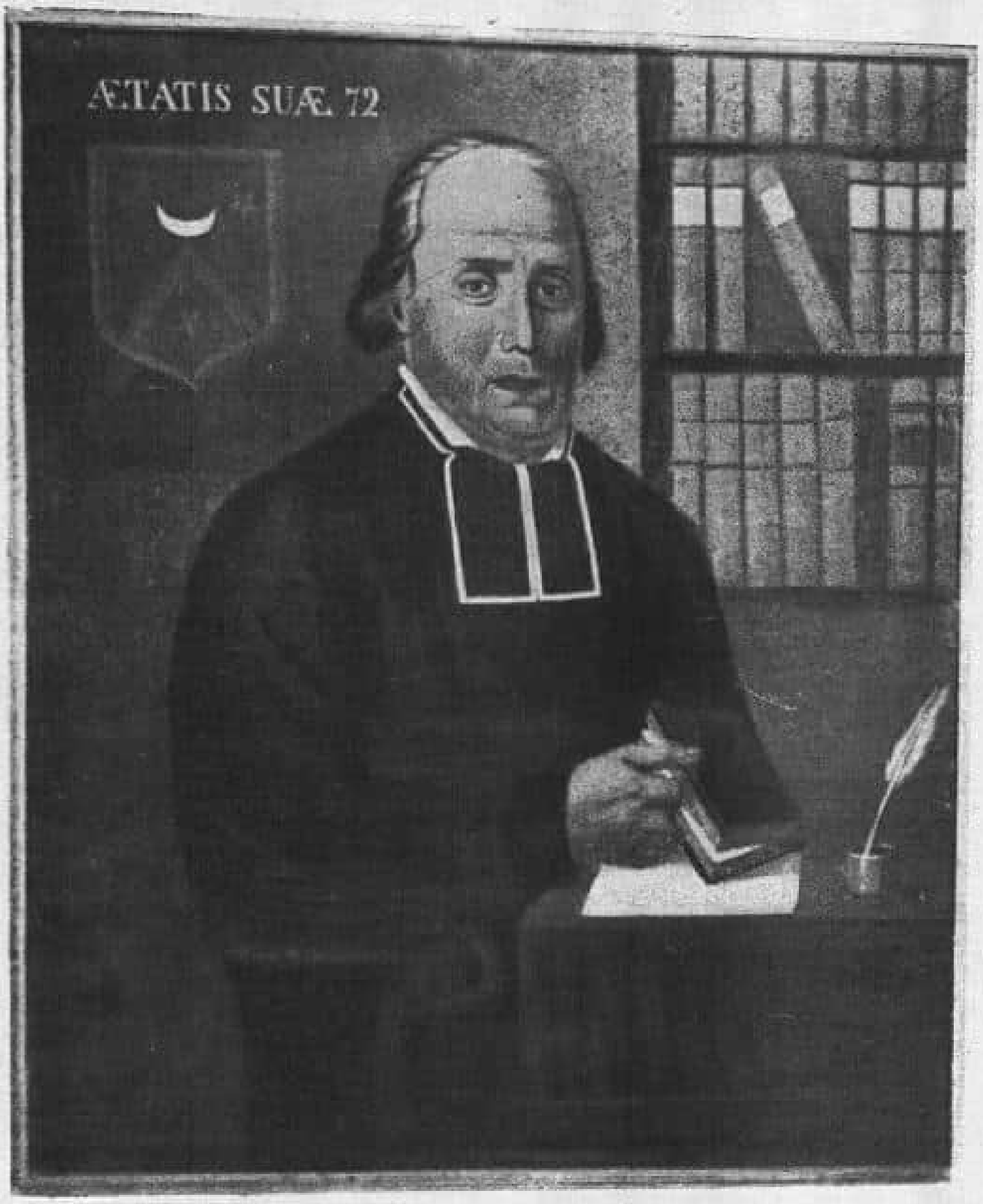

L'ABBÉ ANDRÉ BALLY

pasteur. Jean Charcot, que l'on cite comme succédant à R. Fleury, n'y accomplit aucun acte. Il fut déporté à l'île de Ré et on ignore ce qu'il devint. De 1793 à 1795, on ne voit pas qu'aient été accomplies des fonctions ecclésiastiques dans la paroisse. Dans le courant de l'année 1793, Junod, le régisseur du couvent de Bonlieu, jureur, se présenta un jour pour faire le culte à Vieugy ; il trouva l'église fermée et le clerc Claude Gaillard fut condamné à trois jours de prison pour avoir refusé les clefs (7). En mai 1795, R. Fr. M. Dunoyer, vicaire à Rumilly, baptise sous condition les enfants nés en 1793, 1794, 1795. D'autres actes sont signés de J. Passet, de C. X, d'autres enfin, à partir de 1796, de Rd Jean Chappaz, curé de Montagny, missionnaire, qui, le 11 mars 1797, fait la bénédiction et réconciliation de l'église de Vieugy (8).

Tous ces actes rédigés sur des feuilles volantes, et dont quelques-uns sont sans signature, furent copiés et collationnés mot pour mot en avril 1797 par l'abbé Bally lui-même (9). Il était donc certainement là à cette époque et, sans doute, depuis assez longtemps ; mais il semble difficile de fixer exactement la date de son arrivée dans la paroisse.

Une chose certaine, c'est qu'il devint le missionnaire de la contrée et son souvenir s'est perpétué par tradition jusqu'à nos jours.

Quelques trop rares documents nous parlent de son ministère.

Un historien de ce temps écrit de lui :

« On montre encore à Vieugy sur les flancs de la montagne la chapelle du curé Bailly. C'est une petite grotte dans laquelle le saint homme allait célébrer le divin sacrifice et abriter sa tête lorsque les grondements de l'orage devenaient menaçants et forçaient les ennemis de l'Eglise

(7) Billet, *Mémoires*, p. 68.

(8) Registre de l'église paroissiale de Montagny.

(9) Notes manuscrites laissées par Rd Pichollet, curé de Vieugy Tous ces actes ont malheureusement disparus depuis la mort de Rd Pichollet.

à se réfugier dans les coins les plus retirés de leurs maisons. Pour les fidèles c'était le beau temps ; l'orage ne les effrayait pas. N'allaient-ils pas s'entretenir avec leur Dieu ? Que pouvaient-ils craindre ? Aussi se dirigeaient-ils d'un pas assuré vers la grotte sacrée. Dans les intermittences de tranquillité, et grâce au dévouement de toute la paroisse, le bon M. Bailly pouvait reposer quelquefois ses membres fatigués sous le toit de chaume de ses ancêtres. » (10).

La grotte dont il est ici question n'a pas pu être sûrement identifiée, quoiqu'il en existe plusieurs dans la montagne toute proche.

Selon le témoignage de Péronne Gaillard, née Mugnier le 11 février 1828, que nous avons pu directement interroger avec toute la liberté que nous donnait son affection de grand'tante, l'emplacement de ce lieu de réunion ne serait plus exactement connu. En revanche, elle affirmait avec insistance qu'il y en avait un. De plus dans le haut du village de Vieugy (ancien chef-lieu) existait une châtaigneraie dont il ne reste que des vestiges. Là se trouvait un gigantesque châtaignier creux dans lequel avait été installé un autel. Plusieurs personnes interrogées, entre autres mon père, m'ont affirmé s'être amusés autour, dans leur enfance; et la tradition disait que, dans les excavations de cet arbre, la messe avait été autrefois célébrée.

Les prêtres qui osaient affronter la mort pour remplir leur saint ministère de charité trouvaient dans la maison Bally un asile toujours assuré. La Sœur Bally avec ses compagnes ne craignait pas de joindre l'audace à la sainteté et leur demeure tenait lieu, à l'occasion, d'église.

« Nos chères sœurs, dit la notice concernant la Mère Bally, avaient obtenu la permission de garder le Saint Sacrement chez elles. Il était confié à notre bonne sœur Louise Aimée, qui le tenait dans un petit buste de Notre Seigneur dont le piédestal était creux, et que nous possédons encore. »

Il était impossible qu'un prêtre restât là ordinairement.

(10) Burdet, *Le Palais de l'Isle*, p. 235.

Il aurait été bien vite découvert. Aussi, ajoute le même document, « (les Sœurs) allaient quelquefois très loin pour se procurer la grâce d'entendre la Messe. Elles faisaient même jusqu'à deux journées de trajet dans ce but, ou, d'autres fois, pour secourir les ministres du Seigneur cachés dans les montagnes. » (11).

Aussi, quelle ne devait pas être la joie de ces saintes filles quand la divine Providence leur permettait d'héberger quelque prêtre en quête d'un logis ! Et quel bonheur quand ce prêtre était l'enfant de la maison, André Bally lui-même, le missionnaire de la contrée ! Cependant, plus d'une fois, sans doute, les pieux colloques du frère et de la sœur furent interrompus par l'arrivée soudaine des émissaires de la révolution.

« Un jour que les révolutionnaires étaient à sa recherche, il n'eut pas le temps de s'évader. Nos Sœurs le cachèrent à la hâte sous le plancher d'une de leurs chambres. On ferma si précipitament l'ouverture qu'un pan de la soutane resta pris et passait au-dessus quand les gendarmes à sa poursuite se présentèrent. Mais Dieu veillait à la conservation du saint confesseur de la foi. Un des officiers de la municipalité, qui présidait à la visite domiciliaire, s'aperçut le premier de l'accident et mit avec adresse le pied sur le fatal morceau d'étoffe en criant plus fort que tous les autres qu'il fallait absolument découvrir le calotin. Il tint bon à son poste, tandis que ses compagnons redoublaient vainement ailleurs leurs perquisitions. Enfin, ne le trouvant point, ils s'en allèrent, et le brave gardien, sortant le dernier, dit tout bas à nos pauvres Sœurs tremblantes : « Attention ! » (12).

Nous aimerions à connaître le nom de ce courageux citoyen qui ne craignait pas de s'exposer lui-même à quelques terribles représailles. Grâce à Dieu, la race de ces vaillants ne s'est pas encore perdue dans nos campagnes ; et s'il fallait renouveler ce geste du fier officier de la muni-

(11) Circulaire donnée à l'Institut, en 1857, par le monastère de la Visitation de Chambéry. Ce document sera cité sous le nom de *Notice*.
(12) Notice.

cipalité, il se trouverait à ce glorieux ancêtre inconnu de dignes descendants.

Obligé par ses fonctions d'accomplir une triste besogne qui répugnait à sa conscience de catholique, il sut faire tourner au salut d'un prêtre une criminelle perquisition qui lui était imposée au nom de la liberté.

Il est facile de s'imaginer quelle devait être la vie de notre confesseur de la foi pour sauver sa propre existence, et assurer le secours de son ministère aux braves habitants du pays. L'anecdote suivante, racontée par celui-là même qui en fut le héros, en donnera quelque idée :

« Quelques années après l'époque néfaste que j'essaie de décrire, je remplis un office de messager dont le souvenir m'est toujours agréable. C'était un matin ; un ami était venu prévenir en toute hâte mon père qu'une visite domiciliaire devait être faite dans le courant de la journée chez le missionnaire Bailly à Vieugy. Pour avertir ce bon curé du danger qui le menaçait, l'embarras était grand ; il fallait choisir avec beaucoup de circonspection les commissionnaires, de crainte de livrer celui qu'on voulait sauver. Mon père était trop surveillé pour qu'il pût songer à accomplir lui-même cette délicate commission : les gendarmes, le voyant prendre cette route y seraient arrivés avant lui. Dans la pénible perplexité où il était, il prit conseil à (sic) mon excellente mère et il fut décidé qu'on m'enverrait moi-même à Vieugy. Je me rappelle encore l'air mystérieux et inquiet avec lequel il me remit la lettre destinée à prévenir le bon missionnaire. J'avais à peine six ans. Il me recommanda bien vingt fois de ne dire à personne ni où j'allais ni ce que je portais et surtout de ne remettre la lettre qu'à M. Bailly lui-même ou aux Sœurs. Ayant ensuite avec une sollicitude toute paternelle garni ma poche de pommes avec un beau radis doré, il me confia à la garde de Dieu sur la route de Vieugy.

« Fier de la mission toute de confiance dont j'étais chargé, j'allais de toute la vitesse de mes petites jambes et j'arrivais bientôt au sommet de la montée de Vieugy. Là, je m'arrêtais un instant et je cherchais à appliquer

au terrain les indications qui m'avaient été surabondamment données, lorsque j'aperçus M. Georges T..., qui inspectait ses champs. A certaines questions qu'il m'adressa, je répondis par un noble silence. L'excellent homme devina tout, car il lâcha contre quelques personnes de gros mots dont je ne me souviens pas et il m'indiqua le sentier qui devait me conduire au terme de ma mission. Aussitôt que M. Bailly eut pris connaissance de la missive, il s'empara de sa canne et de son bréviaire, jeta son manteau sur ses épaules et s'éloigna.

« Je revins à Annecy, tout fier de mon succès et heureux d'avoir accompli ponctuellement et sans encombre mon long voyage d'une lieue. J'étais persuadé que je venais d'accomplir plus qu'un simple acte d'obéissance, c'est-à-dire une bonne action et cela me faisait du bien au cœur. Je rencontrais sur la route les gendarmes qui trottaient vivement vers Vieugy ; mais je ne leur fis pas la nique, j'avais trop peur d'eux. » (12).

Ce fait raconté par Aimé-Antoine Burdet devait se passer vers la fin de l'année 1795 ou 1796 car l'auteur, né le 1er octobre 1790, déclare qu'il avait à peine six ans.

Cette anecdote ne fut évidemment que l'un des mille incidents qui, en ces temps troublés, marqua la vie des zèlés missionnaires de nos contrées. Notre courageux apôtre continua ce charitable ministère jusqu'en 1803.

* * *

Le 20 août 1803, M. Bally fut nommé à la cure de Cruseilles où il resta cinq ans. Les registres de cette paroisse indiquent que le digne ecclésiastique s'acquitta avec grande charité de sa charge. Toutefois, à part la régularité des actes qui y sont inscrits, on ne trouve pas qu'il y ait des événements notables vraiment dignes d'être rapportés (13).

Le 2 avril 1808, ce vénérable curé fut transféré à Bonneville, où il continua jusqu'à sa mort son ministère de dévouement.

(12) Burdet, *Le Palais de l'Isle*, p. 236-237.
(13) Registres paroissiaux de Cruseilles.

Dès le premier mai, il avait la joie de voir une sainte émulation parmi ses paroissiens :

« Dame Josette Delagrange, veuve Pacthod, s'est ensuite présentée au Conseil (de fabrique) ; elle lui a observé qu'aussitôt qu'une lueur d'espérance lui a pu faire croire à la faculté d'exercer publiquement le culte, elle s'est empressée de concert avec quelques autres personnes pieuses de préparer les voyes et les moyens de subvenir aux réparations les plus urgentes de l'église de cette ville.

« Qu'à cet effet, elles ont fait diverses cueillettes et entr'autres recueilli, par l'intermédiaire de quelques personnes de bien, deux legs, l'un de 200 francs, l'autre de 360 que des âmes pieuses avaient dans leurs derniers moments craint de laisser ouvertement pour cet effet. » (14).

M. Bally fit encore pour sa paroisse d'utiles acquisitions, entre autres une pièce de terre située au nord du jardin de la cure.

Paisiblement, il acheva sa vie pleine de mérites en avril 1831.

A sa louange, nous ne rappellerons plus qu'un souvenir que nous empruntons à la vie de Mgr Magnin, par le Chanoine Nestor Albert.

« En 1862, l'ancien vicaire de Bonneville (Mgr Magnin) venait en qualité d'évêque visiter cette importante paroisse. La réception fut un triomphe. Mais, lorsque la municipalité offrit à Monseigneur, avec une délicatesse infinie, le portrait de M. Bailly, son ancien curé, notre prélat oublia le triomphe pour verser des larmes d'attendrissement. Le fait nous est raconté par M. le Curé actuel de Bonneville (1916). A la vue de ces larmes, les témoins de la scène se disaient : « Oh ! comme ils s'aimaient ! » (15).

(14) Registre des délibérations de la Fabrique de Bonneville.
(15) *Académie Salésienne*, T. XXXVIII, p. 20.

CHAPITRE III

L'Àbbé Jean Bally

L'abbé Jean Bally naquit à Vieugy, car c'est vers cette époque que la famille entière de Hyacinthe Bally se transporta dans cette paroisse. Les biens de famille de sa femme, Marie-Claudine Ailloud, venaient d'être partagés de leur indivision en août 1755. D'autre part, Marie-Françoise, sœur de Jean, est la dernière qui soit mentionnée aux registres des baptêmes d'Annecy.

Toutefois, nous n'en avons pas la preuve absolue; mais nous savons par l'acte de baptême de Balthasarde et de ses frère et sœurs, qu'il était au moins le quatrième enfant de la famille.

Son éducation dut être en tout semblable à celle de son frère André. Après la première initiation familiale, il vint sans doute à Annecy se former aux sciences et aux lettres chez les maîtres du collège Chapuisien. Comme son frère, il passa au Grand Séminaire, où il eut le bonheur de rencontrer le bienheureux Clet. Il devait, à son école, apprendre à donner sa vie pour le Divin Maître.

Chose assez singulière, il fut ordonné prêtre trois mois avant son frère André de deux ans au moins plus âgé que lui. Il est vrai que André était âgé de 27 ans à son ordination. Jean reçut le sacerdoce le 18 septembre 1784.

Il exerça tout son ministère dans la paroisse de Saint-Ferréol. A la Révolution, son curé, Hyacinthe Grivod d'Annecy, émigra aussitôt après la proclamation du 8 février 1793.

Jean Bally demeura encore deux mois dans cette pa-

roisse. En fut-il vraiment le curé, comme le portent diverses notes le concernant (1), il a été impossible de le déterminer sûrement.

De ce jeune prêtre, nous ne savons plus qu'une chose, c'est qu'il mourut en essayant de traverser le col du Mont Saint Bernard au moment de l'émigration.

Les « Etrennes religieuses » de 1801 racontent ainsi la mort de notre héros :

« Engagé par un militaire pressé de rejoindre son corps en Piémont, à entreprendre avec lui le passage de la montagne un peu tard dans la matinée, en un jour où le temps était mauvais, il succomba avec son compagnon dans la périlleuse entreprise. Le lendemain, son frère et quelques autres ecclésiastiques qui l'avaient vu avec inquiétude partir du bourg de Saint Pierre en Valais, ne furent pas plus tôt arrivés au Saint Bernard, qu'ils apprirent avec effroi que les deux voyageurs de la veille n'y avaient pas paru. Il fut jugé par trop certain qu'ils avaient péri. Les religieux font la descente pour les chercher. A une lieue du couvent, à la naissance de la montée la plus rapide, ils découvrirent le militaire gelé, assis sur un tas de neige et couvert de neige fraîche. Ils descendent encore, et, à un petit quart d'heure de là, ils aperçurent briller sur la neige le pommeau d'une canne à parasol ; ils approchent, déblaient la première neige et trouvent le prêtre aussi gelé, étendu les bras en croix sur la neige. Ils eurent des indices qu'après avoir assisté le militaire jusqu'à son dernier soupir, cet ecclésiastique, désespérant de faire le trajet de la montagne, avait rétrogradé pour chercher un asile dans un chalet... et avait succombé d'épuisement dans cette traversée. Ils portèrent son corps au couvent et lui firent des obsèques religieuses. » (2).

Cette narration concorde avec le récit, moins détaillé cependant, de l'obituaire de l'Hospice du Grand Saint Bernard :

« Die 19 Aprilis anni 1793 ; Dominus Joannes Bailli

(1) Rebord, Gavard, *Dictionnaire du Clergé séculier et régulier.*
(2) *Etrennes religieuses,* 1801, p. 131. Lavanchy, II, p. 719.

presbyter Sabaudus præ fugenda immani persecutione contra fidem præsertim fideles ecclesiasticos in Sabaudia a Gallis excitata, Pedemontium means, e burgo S. Petri non obstantibus ejusdem vici burgensibus periculum imminens in ascensu montis suppliciter exponentibus eumque comitari recusantibus, cum infra nominato Ludovico Bruchez montem scandendum profectus, mortuo socio, ad reditum sese disponens, jactatus ventis fluctibusque nivium circumvolutus, interrit in monte s. Bernardi et prope pontem Petræ vulgo « de la Pierre » a Religiosis die 22 ejusdem mensis et anni fuit inventus et ad claustrum transportatus. Ejusdem exsequiæ die 23 aprilis anni 1793 in ecclesia s. Bernardi solemniter fuerunt celebratæ et in ossuario religiosorum sub magno altari fuit sepultus.

« In quorum fidem S. G. N. Claivaz C. R. prior el. » (3).

Mgr Bourgeois, dans l'obligeante communication qu'il veut nous faire de ce document, ajoute : « Le compagnon dont il est ici question, Louis Bruchez, avait été retrouvé la veille, soit le 21, au lieu dit « les lits de l'hôpital », et son corps, déposé à la morgue de l'hôpital. »

Selon Burnier (4), ce seraient des moines de Tamié émigrants qui auraient fait cette découverte :

« Pas un des moines de Tamié, dit-il, ne périt en route. Aux limites du Valais, ils trouvèrent gisant sur la terre le cadavre de M. Bailly, curé de Saint-Ferréol, qui avait succombé sans secours au milieu de la tempête. »

Ces différentes versions ne se contredisent point, car il est fort possible que ce soient ces moines avec d'autres émigrants parmi lesquels, André, le frère de la victime, qui aient donné l'alarme aux religieux de l'hospice du Grand Saint-Bernard et qu'ainsi on puisse légitimement leur attribuer la découverte.

(3) *Obituaire du Grand Saint-Bernard.*
(4) *Tamié*, p. 192.

CHAPITRE IV

La Mère Louise-Aimée Bally

Louise-Aimée Bally naquit à Vieugy le 28 mai 1766 ; elle fut le dernier enfant de la famille.

« Elle était à peine âgée de deux ans, lorsque ses pieux parents la portèrent à Annecy pour la faire assister aux fêtes de la canonisation de notre Sainte Mère (Sainte Jeanne-Françoise de Chantal). Malgré son âge si tendre, elle fut tellement frappée des pompes extraordinaires de cette solennité qu'elle en a toujours gardé le souvenir, surtout d'une immense illumination qu'elle aurait bien désiré revoir. » (1).

Elle reçut de ses parents une forte éducation chrétienne. A peine fut-elle effleurée par la tentation du plaisir et le goût de la danse. Son cœur ardent fut bien vite conquis par Dieu.

A vingt-deux ans, elle foula aux pieds les vanités de la terre et entra au monastère de la Visitation de Seyssel où, après un fervent noviciat elle eut le bonheur de prononcer ses vœux le 6 mai 1790.

Elle n'y devait pas longtemps demeurer en paix. Les biens du monastère avaient été loués le 20 mars 1793 ; un peu plus tard, ils étaient vendus, et le 30 mai de la même année, elle fut contrainte, ainsi que tous les membres de la communauté, de sortir de son cher monastère (2).

Devant la tourmente révolutionnaire, elle regagna la maison paternelle.

L'abbé André Bally, en partant pour le Piémont, avait

(1) Notice.
(2) Fenouillet, *Histoire de Seyssel.*

sans doute demandé à sa sœur, Supérieure de la Visitation de Seyssel, de rentrer dans sa famille et de se faire oublier là avec celles de ses religieuses qui voudraient la suivre. C'est ce qui arriva.

« Elle se rendit avec trois de ses Sœurs auprès de sa famille qui leur donna avec joie un asile dans une de ses habitations de campagne à Vieugy...

« Pendant trois ans, Madame Bally eut la consolation d'être soignée par sa fille qui lui ferma les yeux. » (3).

Le registre des délibérations du Conseil général de la commune de Vieugy (1793-1796) contient la délibération suivante :

« 22 Vendémiaire an troisième de la République une, indivisible et démocratique, à Vieugy :

« Ensuite de l'arrêté de l'administration de ce district du treize fructidor, le conseil général déclare que dans cette commune, il y a trois cy devant religieuses du cy devant couvent de Seyssel qu'elles y habitent dès le premier juin 1793 (v.s.) et que le tableau en sera envoyé à la dite administration. » (5).

Quelle fut la suite de cette délibération ? Nous l'ignorons. Mais il ne semble pas qu'on ait beaucoup inquiété nos religieuses.

Dans cette communauté réduite que recélait la maison Bally, la vie religieuse refleurissait. Selon l'historien du

(3) Notice.

(4) *Acte de baptême de la Mère Bally :*

Le Vingt-huit Mai 1766, est née et a été baptisée Balthasarde, fille légitime de Hyacinthe Bally et de Marie-Claudine Allioud, originaires d'Annecy, habitant à Vieugy. Elle a eu pour parreins son frère aîné André Bally et sa sœur aînée Louise-Françoise. Ainsi est. Claude Fleury, curé.

Nous connaissons déjà le parrain. Sa sœur ici mentionnée est peut-être Louise, née le mai 1762 et baptisée le lendemain. Voir registres des baptêmes de Vieugy. (Archives de l'Evêché.)

Nous devons à l'extrême obligeance de la Révérende Mère Supérieure de la Visitation de Chambéry la notice nécrologique de la Mère Louise-Aimée Bally.

C'est de ce document précieux, dont nous la remercions vivement, que nous avons tiré la plupart des renseignements ici mentionnés, touchant notre héroïne.

(5) Archives communales de Vieugy.

Palais de l'Isle, les Sœurs Leo, Augustine (de Mont-Fouilloux) Thérèse et Burdet formaient tout le groupe.

Leur vie était la vie même du couvent moins la clôture.

« Ce qui surpasse toute admiration, c'est la fidélité avec laquelle elles observèrent leur règle au milieu même du monde.

Elles récitaient en commun le saint Office aux heures qui... sont marquées. Dans la belle saison, elles disaient matines en chœur au milieu des champs.

Elles observaient scrupuleusement les jeûnes, abstinences et autres œuvres régulières.

Tous les ans, elles faisaient, chacune à leur tour, la retraite annuelle avec les mortifications et pénitences d'usage au réfectoire. Le clocher abandonné de l'église de la paroisse était le lieu que notre chère Sœur Louise-Aimée choisissait de préférence pour faire ses oraisons. Là elle versait son âme devant son Dieu et lui demandait la cessation des maux qui accablaient l'Eglise.

Tous les trois ans, ces bien-aimées Sœurs étaient fidèles à faire l'élection d'une Supérieure et toutes les fois qu'elles l'ont pu d'après nos saintes lois, elles firent tomber leur choix sur notre respectable Sœur Louise-Aimée à laquelle l'administration temporelle fut constamment dévolue. » (6).

Nous avons vu plus haut avec quel empressement nos religieuses accueillaient les prêtres traqués par les révolutionnaires.

Elles ne furent pas moins admirables dans leur charité envers les habitants de la paroisse.

« Le bien que faisaient nos ferventes Sœurs dans les environs de Vieugy était immense. Elles y étaient comme les mères communes de toute la paroisse et il n'est pas une famille du canton qui ne les nommât à juste titre leurs bienfaitrices. » (7).

A Vieugy même, leur charité fut inépuisable.

« Quoique n'ayant aucun moyen de subsistance, ces pauvres religieuses se chargèrent avec empressement d'une

(6) Notice.
(7) Notice.

jeune fille dont la raison était égarée et que sa famille, très recommandable, désirait placer dans un lieu retiré pour cacher sa triste position. Elle n'eut pu mieux réussir qu'en la confiant à ces bonnes Sœurs, soit sous le rapport de la solitude, soit pour les soins que l'état de cette pauvre enfant réclamait.

« Ces religieuses s'occupèrent aussi de l'éducation des jeunes filles de la paroisse et même des tout petits garçons. C'est à cette circonstance favorable que cette contrée doit de compter tant de saintes mères de famille, tant d'hommes vertueux et une jeunesse si exemplaire. » (8).

- La notice biographique concernant notre Sœur n'est pas moins explicite :

« Elles s'occupaient de l'instruction de la jeunesse, procuraient à tous les secours religieux dans les temps difficiles, terminaient tous les différends, entretenaient les principes chrétiens dans le pays dont elles étaient comme les anges et les apôtres, et l'esprit de foi et de piété s'y fait encore remarquer à présent d'une manière frappante. » (9).

C'est une institution assurément singulière que celle de cette école congréganiste clandestine. Souvent les émissaires de la Révolution durent la frôler sans se douter qu'elle renfermait ces redoutables ennemis de la liberté.

* * *

Enfin, la tempête révolutionnaire s'apaisa. Mais notre vénérée Sœur Louise-Aimée demeurait retenue dans le monde par sa position : deux des trois Sœurs qui l'avaient suivie à la campagne réclamaient plus que jamais son dévouement à cause de leurs infirmités. La troisième s'était réunie aux Sœurs de Mâcon.

...En 1823, de concert avec Sœur Marie-Augustine de Montfouilloux, l'une de ses compagnes, elle demanda avec instance d'entrer dans la communauté de Chambéry, laissant l'autre compagne infirme aux soins intelligents d'une vertueuse fille de service qui l'a assistée jusqu'à la mort.

(8) Burdet, *Palais de l'Isle*, p. 236.
(9) Notice.

Les bons habitants de Vieugy, s'apercevant que nos deux vénérables Sœurs allaient les quitter furent dans une grande désolation ; et leur digne pasteur (Cl. Duret), secondé de ses paroissiens, s'opposait de tout son pouvoir à leur éloignement. Mais il fallait céder : l'amour de la vocation l'emportait ; et, au mois de septembre 1823, la Sœur Bally et la Sœur Marie de Montfouilloux entraient à la Visitation de Chambéry reconstituée depuis 1806 par la réunion de divers membres de Visitations dispersées, aux survivantes de celle de Chambéry.

Dès son arrivée, Sœur Louise-Aimée remplit avec une admirable charité l'emploi d'infirmière. « C'était, dit sa notice nécrologique, une Religieuse consommée en vertus ; l'air du monde ne l'avait pas plus atteinte que si elle n'avait jamais respiré. »

Aussi ne demeura-t-elle pas longtemps dans cet emploi, En 1824, à la mort de Mère Marie-Agnès de Virieu, ancienne professe de la Visitation de Grenoble, Mère Louise-Aimée Bally fut élue Supérieure.

Le gouvernement de la Mère Louise-Aimée Bally fut fécond pour la Visitation de Chambéry.

Pendant ses deux premiers triennats (1824-1827 ; 1827-1830), elle accrut rapidement le bien spirituel et temporel de cette Maison, dans laquelle « sa conduite rappela mille fois celle de la sainte Mère de Chantal. »

Elle se fit spécialement remarquer par « une charité universelle ». Très bonne et affable pour chacune des Sœurs, elle n'aurait pas souffert « que le moindre mot altérât même légèrement la paix et l'union ». « Elle sut, avec sa religieuse simplicité, sa régularité parfaite, entretenir la concorde la plus admirable dans cette grande famille »... « composée alors de personnes mûres, expérimentées, d'humeurs, de patries différentes, d'habitudes diverses et parmi lesquelles se trouvaient des intelligences et des capacités supérieures par l'étude et les talents » à celles de la Mère Bally.

Sa régularité était exemplaire.

« Jamais elle ne se dispensa d'assister aux offices, ni

d'officier aux fêtes où la Supérieure doit le faire, quelque souffrante qu'elle fut, ce qu'elle pratiquait encore dans son dernier triennat à l'âge de 73 ans, continuant même jusqu'à sa mort à unir sa voix tremblante au chant du chœur...

« Elle usait largement de sa forte santé pour satisfaire sa dévotion... elle bravait les douleurs des érysipèles dont elle était quelquefois atteinte... sans manquer à se trouver à l'oraison du matin et à Matines le soir.

« Pour donner une idée de son recueillement, nous citerons un seul trait : elle tint serrée avec la main, tout le temps de Prime, une souris qui s'était glissée dans ses vêtements, ne croyant pas pour cela, devoir sortir, ni manquer à la tranquillité et au silence qui sont prescrits en ces temps là. »

Un ecclésiastique disait d'elle qu'elle était « une règle vivante. »

C'est à cette époque et par ses soins, que furent construits l'église de la Visitation et la plus grande partie des bâtiments du Pensionnat.

Ses deux premiers triennats expirés, elle fut nommée Directrice et s'adonna alors principalement à la formation des novices.

Elle fit un troisième triennat de 1836 à 1839 ; après cela, elle mit tant d'insistance à écarter pour elle cette charge, qu'on fut contraint de céder à ses désirs.

La Mère déposée donna alors le plus magnifique exemple de dépendance qu'il soit possible d'imaginer.

« On la vit, avec un humble dévouement, solliciter les plus menus emplois, tels que l'assistance des ouvriers, de petits balayages ou autres occupations de ce genre, pour soulager les Officières dans l'exercice de leurs charges. »

Elle avait le culte de l'obéissance, soit à l'égard de la Supérieure, dont le moindre désir devenait pour elle un ordre, soit à l'égard des Sœurs infirmières et du médecin qui était dans l'admiration devant l'exquise cordialité avec laquelle elle le recevait.

* * *

Quand son grand âge et ses infirmités l'empêchèrent de remplir un emploi, elle obtint de prier selon son attrait et sa dévotion. Dès lors, ses journées presque entières furent consacrées à la prière. Elle commençait par le Chemin de la Croix qu'elle réitérait plusieurs fois et qu'elle appelait son festin. Si on l'engageait à se servir d'une chaise pour le faire avec moins de peine, parce qu'elle avait une grande difficulté à se mettre à genoux et à se relever, elle répondait : « Il faut bien souffrir quelque chose ; ce n'est pas en vain que cette pratique de piété s'appelle chemin de Croix. » Souvent, après l'avoir fini, elle recommençait en sens inverse, pour suivre les pas de la Sainte Vierge dans son retour à Jérusalem. Après cet exercice, venait le Rosaire, puis les sept Psaumes de la pénitence, les petits offices de la Providence, de divers Saints, des couronnes, etc...

Si on lui témoignait de la surprise du saint empressement qu'elle mettait à remplir tant d'actes de dévotion dans la journée, elle disait :

« Notre Mère m'a donné pour emploi, de prier, il faut bien que je remplisse ma charge, et puisque le Bon Dieu m'a gratifié du don de piété, ajoutait-elle ingénument, ne faut-il pas que je le fasse valoir ? »

Ainsi, elle était continuellement en prière pour les âmes, pour la Communauté, pour la Sainte Eglise dont les douleurs l'affligeaient profondément et dont les triomphes la remplissaient de joie. Son besoin de prier la poussa jusqu'à un saint excès en ses dernières années. Il lui arriva bien des fois de se lever au milieu de la nuit, dans la crainte de manquer le signal du matin ; et, si l'obéissance n'eût arrêté cette édifiante méprise, elle se fut encore plus souvent répétée.

Elle se plaisait à remercier Dieu d'avoir passé sa vie « dans la paisible et aimable société de Sœurs aimantes et

aimées qui ont le même but, qui servent et aiment le même Dieu et qui seront à jamais unies dans la même béatitude. »

Cependant, la fin de cette très longue existence approchait. Ses jambes lui refusèrent leur service ; quelques absences de mémoire la reportaient, sans qu'elle s'en doutât, à des années passées depuis longtemps. Sa robuste constitution semblait triompher de son grand âge, quand une attaque d'apoplexie vint la terrasser.

Elle reçut le Saint Viatique, l'Extrême Onction, l'indulgence apostolique. Elle cessa de parler et de donner des signes de connaissance quarante-huit heures environ avant son trépas. Elle était alitée depuis le 2 août, et, le 8 septembre 1855, à minuit, elle mourait comme meurent les saints.

Elle était âgée de 89 ans, dont 65 de profession religieuse.

Grande vie, plus encore par les vertus que par les années, qui reste un modèle de vie religieuse.

« Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur. »

Epilogue

A lire ces quelques faits que nous avons essayé de coordonner, on se prend à regretter que ne soient pas parvenus jusqu'à nous de plus nombreux documents. Peut-être en existe-t-il encore que le temps pourra révéler. Nous serions bien heureux si, demain, cette petite notice se trouvait être incomplète. Quoi qu'il en soit, même mutilée, l'histoire de nos confesseurs de la foi nous remet devant les yeux des exemples qui méritent de n'être pas totalement oubliés.

A côté de nos grands héros, qui, pendant la Révolution française, ont porté si fièrement le drapeau de la foi, les deux abbés Bally font noble figure. Leur sœur, la Mère Louise-Aimée, n'est point indigne de ses frères. C'est vraiment une belle famille, que peuvent prendre pour modèle toutes les familles chrétiennes de Vieugy. Heureux les parents qui savent donner de tels enfants à Dieu et à la Sainte Eglise.

La vérité, la justice et la reconnaissance nous faisaient un devoir ne de pas laisser se perdre de si grands souvenirs.

LES ANCIENS CHATEAUX DU FAUCIGNY

PAR

Lucien GUY

DESSINS DE MARIUS TERRAZ

CLICHÉS *Echo de Savoie*

« Je vous salue, ruines solitaires, tombeaux saints, murs silencieux ! c'est vous que j'invoque ; c'est à vous que j'adresse ma prière. Oui ! tandis que votre aspect repousse d'un secret effroi les regards du vulgaire, mon cœur trouve à vous contempler le charme des sentiments profonds et des hautes pensées. Combien d'utiles leçons, de réflexions touchantes ou fortes n'offrez-vous pas à l'esprit qui sait vous consulter. »

(VOLNEY, *Les Ruines*)

Château de Faucigny

Le Faucigny est l'une des plus belles régions de la Savoie ; une des parties les plus montagneuses qui s'enorgueillit de porter sur son territoire le Mont-Blanc qui domine toute l'Europe.

Cette très ancienne province dont la formation remonte au XI^e^ siècle, au roi de Bourgogne Conrad le Salique, qui lui donna son autonomie, a joué un rôle important en Savoie au Moyen-Age. Elle fut la première province savoyarde annexée à la France par sa cession au dauphin de France en 1349, pour retourner à la Savoie en 1355 après la conquête du Comte Vert. Elle forme aujourd'hui l'arrondissement de Bonneville. Elle doit son nom (*Fulciniacum*) à ses anciens princes qui l'empruntèrent eux-mêmes au château de Faucigny, dans la vallée de l'Arve, berceau de cette illustre famille.

Le château de Faucigny, jadis d'une importance considérable et le plus puissant de la vallée, mais aujourd'hui ruiné, s'élevait au-dessus du bourg de Contamine-sur-Arve,

à environ 6 kilomètres de Bonneville. Il était campé sur un plateau rocheux dominant la vallée de 250 mètres, à une altitude de 666 mètres. Les flancs de la colline étaient couverts de forêts et de tous les points du pays environnant apparaissaient les tours puissantes et imprenables, dressées sur le roc escarpé et inaccessible. C'est d'Arenthon qu'il donne le mieux l'impression de sa puissance.

La situation de ce château était des mieux choisie, car de leur donjon, les sires de Faucigny découvraient la moitié de leurs possessions. Le panorama qui s'étale au-dessous et au loin est magnifique ; l'horizon est très étendu. Au point de vue stratégique, la position était habilement utilisée pour la défense, ainsi qu'on le verra dans sa reconstitution. (1)

Ce château paraît avoir été construit vers le milieu du x^{e} siècle ; le premier seigneur connu, Aymerard y résidait déjà tout au début du xi^{e} siècle. Son architecture semble appartenir à cette époque.

On accédait à la première enceinte du château, sorte de camp retranché, par une porte fortifiée située à l'extrémité du plateau inférieur, du côté du village actuel. Cette porte était défendue par deux tours carrées, larges de 6 mètres environ, qui existent encore en partie et servent de maisons d'habitation, reliées par une chambre forte et séparées par un couloir de 3 mètres de largeur ; on distingue encore assez nettement le revêtement en molasses et la rainure dans laquelle glissait la herse qui précédait une porte blindée. Un pont-levis permettait de franchir un fossé qui baignait la base extérieure des remparts d'enceinte qui partaient des deux tours et entouraient tout le premier plateau sur lequel étaient groupées les habitations des gens du château et au milieu duquel s'élevait une chapelle.

Au-dessus de ce premier plateau, une large terrasse portait le château proprement dit ou demeure seigneuriale dont il subsiste encore quelques pans de murs. Une courtine en suivait le pourtour du côté Nord.

(1) D'après le P. Bouchage : *Les Ruines de Faucigny.*

On pénétrait dans la seconde enceinte, celle du château, par un système très ingénieux de portes ouvrant sur une cour triangulaire assise sur un rocher surplombant la route actuelle. Après avoir franchi cette barbacane, on se trouvait devant l'habitation seigneuriale, sur une esplanade comprenant, à gauche, la cour d'honneur, à droite, la cour d'armes. Les bâtiments se composaient d'une maison-forte d'environ 18 mètres de longueur sur 10 de profondeur et 16 de hauteur ; la façade principale du côté du levant (2). Ce corps de logis était flanqué de deux tours : au sud-ouest, du côté de la vallée, une tour carrée, ou tour basse, appelée aussi la Tour dé la Reine (dont il reste 3 pans de murs), mesurant près de 20 mètres de hauteur, sur une base de 8 à 10 mètres ; du côté nord, une autre tour rectangulaire et plus élevée, le donjon.

Le corps central comportait la distribution suivante : au rez-de-chaussée, à droite, près du donjon, les écuries, ensuite, le cellier ou magasin, puis le four touchant à la cuisine. Au premier étage, du côté du donjon, deux petites chambres sur les écuries, l'une au midi, l'autre au nord, séparées probablement par un vestibule ; au milieu, une grande salle (*magna aula*), avec plusieurs fenêtres du côté de Bonneville, et 3 du côté de Contamine. En suivant, à gauche de cette salle, une grande pièce appelée la chambre décorée (*magna camera picta*), touchant à la tour basse, avec fenêtres du côté de Bonneville. Derrière cette chambre, toujours à la suite de la grande salle, mais du côté de Contamine, une autre grande pièce appelée garderobe. Au deuxième étage, plusieurs chambres au-dessus de celles précitées.

La tour basse ou tour de la Reine, comprenait : au rez-de-chaussée, la cuisine reliée à l'étage supérieur par un escalier en bois. Au premier étage, une grande pièce appelée la chambre du vice-châtelain, qui possédait une

(2) Nous avons reconstitué l'ancien château, aussi exactement que possible, d'après les comptes des châtelains de Faucigny, conservés à Turin (notes de M. le chanoine A. Gavard) aux XIV^e^ XV^e^ et XVI^e^ siècles.

cheminée en tuf et en pierre. Au deuxième étage, de petites chambres. A l'angle nord-ouest, une échauguette. Sous la cuisine, un caveau ou prison.

La grande tour ou donjon, de forme rectangulaire, s'avançait vers le nord en formant un angle droit avec le corps central ; elle était très élevée et dominait les autres bâtiments. L'entrée principale des logis se trouvait au pied de cette tour, près des écuries, et donnait, par une porte, fermée avec des barres, sur un vestibule avec escalier en pierre, qui desservait les étages ; derrière, une salle réservée probablement au corps de garde. Au premier étage, les appartements du seigneur et, plus tard, du châtelain. Au deuxième étage, plusieurs petites chambres. Le toit de cette tour était dominé par deux pommelles de chêne garnies de tôle blanche (placées en 1416). (3).

Les toits du bâtiment central et des tours étaient recouverts d'ancelles ou tavaillons fixés par des clavins, souvent arrachés par la violence des vents.

Le donjon était relié à la deuxième porte de la cour triangulaire, par un mur qui fermait la cour d'armes. Celle-ci était entourée d'une courtine semi-elliptique qui mesurait environ 30 mètres de largeur sur 24 de profondeur. A l'est, cette courtine était coupée par une tour ronde à l'intérieur et carrée à l'extérieur, qui était réservée au guetteur et qui contenait un escalier en vrille d'un rayon de un mètre et demi environ (édifié en 1517), conduisant au sous-sol où se trouvait un cachot pour les malfaiteurs. Il ne reste de cette tour, qu'un moignon dépassant la muraille. A l'extrémité sud-ouest de l'esplanade s'élève actuellement une croix qui domine la roche abrupte au-dessus du coude de la route.

Comme on peut s'en rendre compte, la position de ce château était excellente. Il n'était accessible que d'un seul côté, celui du village. L'assaillant devait d'abord franchir la première porte fortifiée, ensuite, la dangereuse barbacane protégée par la courtine et où il risquait d'être pris

(3) Cette tour est désignée sous le nom de donjon dans les comptes du châtelain Hugonin de Lucinge.

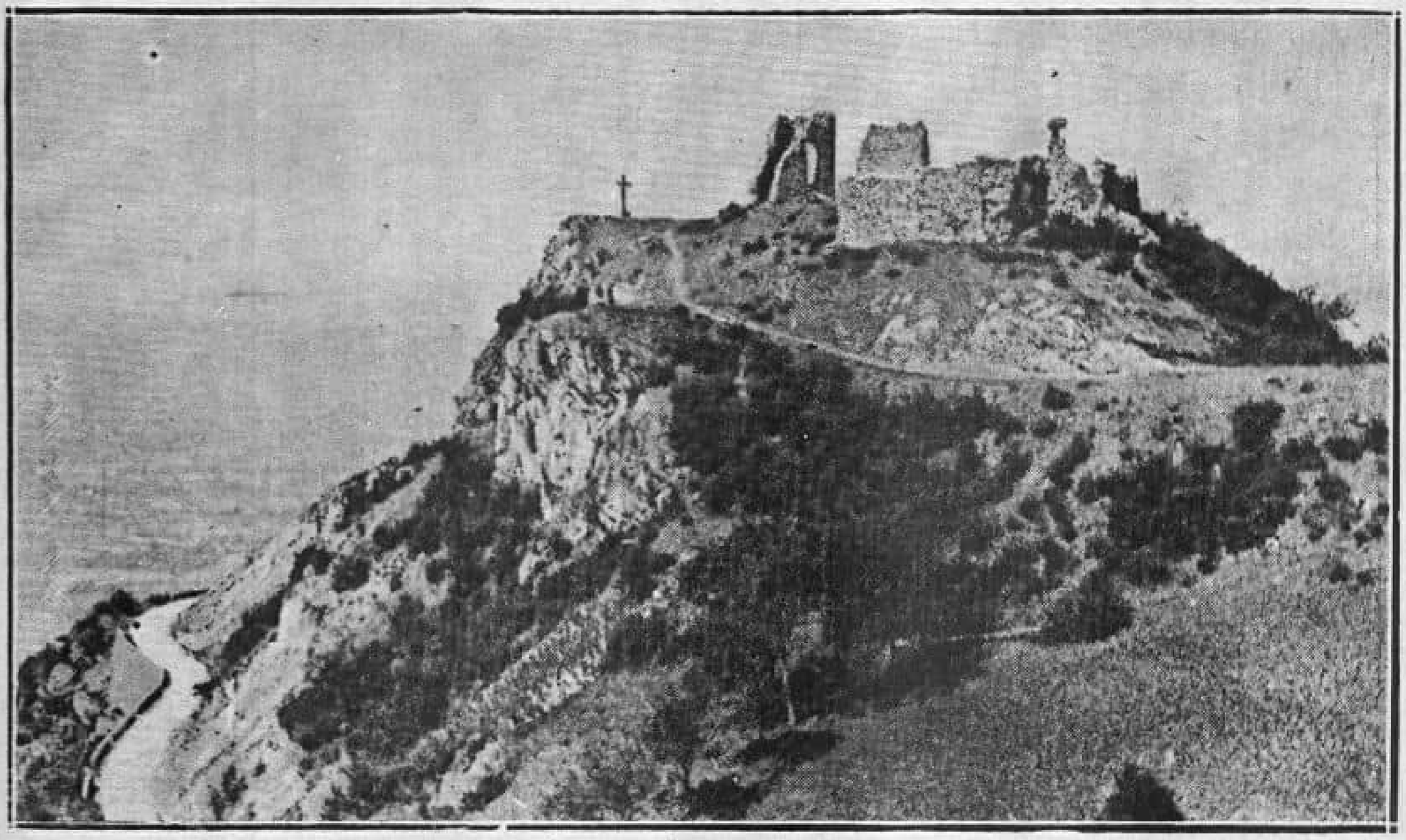

RUINES DU CHATEAU DE FAUCIGNY

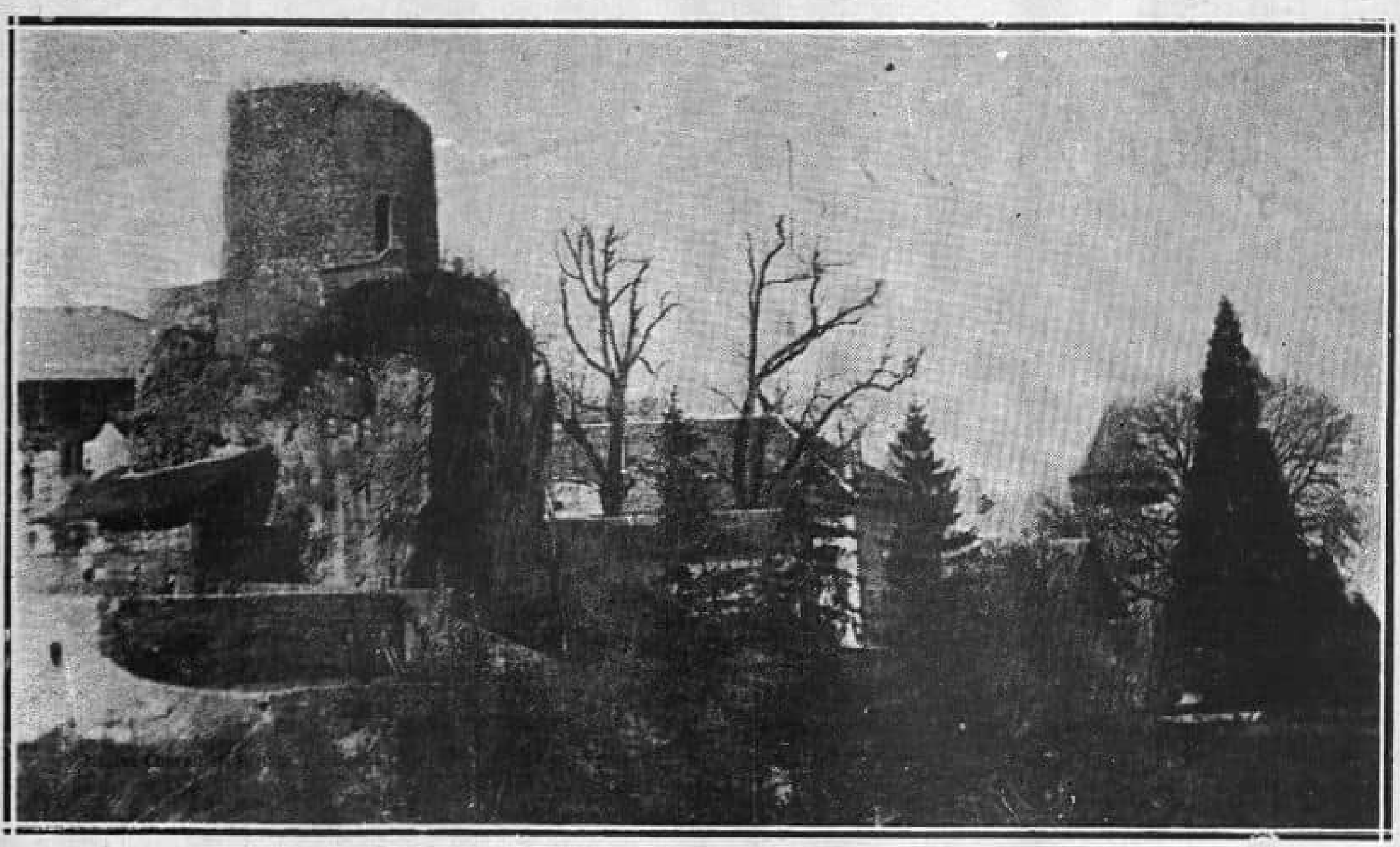

TOUR DES COMTES DE GENÈVE ET CHATEAU DE L'ÉCHELLE, A LA ROCHE

comme dans une souricière, ou s'attaquer à la courtine élevée qui défendait avantageusement le manoir. Les rochers rendaient inaccessibles les autres côtés.

Vers 1200, les sires de Faucigny abandonnèrent le château de Faucigny pour occuper celui de Châtillon, sur Cluses, situé plus au centre de leurs états. Ils ne laissèrent à Faucigny qu'une petite garnison avec un sénéchal puis un châtelain. La sénéchalie était restée un privilège de la famille de Lucinge (4).

Comme sénéchaux de Faucigny, on relève les noms de : Falco, en 1138 ; Aymon et Turumbert, en 1168 ; Gérard, en 1185 ; Rodolphe de Lucinge en 1222 ; Guillaume de Lucinge, en 1263 ; Reymond Vieux, en 1274 (5).

Au nombre des châtelains de Faucigny, on peut citer : Humbert de Thoyre (1313-1314) ; Guigues de Soumont (1355-1393) ; Hugonin de Lucinge (1394-1409) ; Mermet de Villier (1410-1423) ; Pierre de Villier, fils de Mermet (1423-1436) ; Pierre Massuer (1437-1439) ; Henri de la Fléchère (1441, mars à août) ; Aymon de la Fléchère, neveu de Henri (août 1441-1462) ; Acquinet de Clers (1462-1463) ; Nicod de la Fléchère (mars 1463-1466) ; Louis d'Avanchy (1466-1480) ; Antoine de Menthon (1480-1494) ; Georges de Menthon (1494) ; Jean de Moyron (1532) (6).

Acheté par les Barnabites, du duc Victor-Amédée II, en 1699, le château de Faucigny ne formait plus qu'un amas de masures en 1738, mais le gros œuvre restait encore tout entier. Sous la Révolution, il fut démantelé par les villageois pour la construction de leurs maisons.

Le gouvernement sarde intervint trop tard en 1815 pour arrêter la démolition. Le député Bastian se rendit alors acquéreur du plateau, où la famille Guillermin, une des héritières de ses biens, fit élever la croix. On ne peut que déplorer, de nos jours, la destruction brutale de cet antique et célèbre château dont le nom est si intimement

(4) Le château de Faucigny possédait au XIV^e^ siècle, une garnison comprenant : 20 lanciers, 50 balistiers, 50 hommes d'armes (comptes de Guigues de Soumont).

(5) D'après P. Bouchage : *Les Ruines de Faucigny.*

(6) D'après les comptes des châtelains de Faucigny.

lié à l'histoire de la province dont il fut le berceau, et qui était l'un des plus imposants monuments de la vallée.

La maison de Faucigny (branche cadette), s'est continuée dans la lignée de Rodolphe le Teutonique, fils de Rodolphe Ier de Faucigny, tige des princes de Faucigny-Lucinge, qui occupent actuellement un rang très honorable dans la haute société française (7).

Le blason des sires de Faucigny était « palé d'or et de gueules ». Les couleurs jaune et rouge sont restées celles de la province du Faucigny.

(7) Pour la généalogie des Sires de Faucigny, consulter notre ouvrage : *Bonneville et le Faucigny*, chap. II.

Les Châteaux de La Roche-sur-Foron

La ville de La Roche doit son nom au rocher qui porte les ruines de l'ancien donjon des comtes de Genevois, qui prétendaient descendre du paladin Olivier, le compagnon du preux Roland. Ce château construit ou agrandi par le comte Robert de Genève, au début du XIe siècle, était probablement déjà un ancien château burgonde, car ses origines paraissent antérieures à l'an 1000, date présumée de la fondation de la ville. Les comtes de Genève, souverains du Genevois, en fortifiant cette place, songèrent évidemment avant tout, à s'opposer aux entreprises des barons de Faucigny, leurs puissants voisins.

Ce château que l'on désigne sous le nom de château des princes de Genevois, était l'habitation des comtes de Genève,

et plus tard du seigneur marquis de La Roche. Le comte de Genevois y tenait un vidomne qui prenait le titre de grand châtelain de La Roche. « Le château de La Roche, écrit Vaullet, avait un rang distingué dans la hiérarchie féodale, sous les comtes de Genève, ce qui est prouvé par des chroniques et par ce fait historique, savoir, que pendant la durée de cette dynastie, ce château fut constamment possédé et souvent habité par les princes souverains du Genevois. Une autre preuve de cette assertion résulterait encore du fait de la résidence des nombreuses familles aristocratiques qui se fixèrent à La Roche dès son origine, et qui s'y succédèrent dès lors, sans interruption, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Quoique situés dans le Genevois et possédés par le comte de Genève, le château et le bourg de La Roche relevèrent cependant, à une certaine époque, des barons de Faucigny ; mais l'hommage de ce fief prêté par la maison de Genève à celle du Faucigny, ne fut pas de longue durée ni sans contestation. »

En 1179, ce château fut le théâtre d'un épisode glorieux qui mérite d'être rappelé : Le comte de Genevois Guillaume I[er], poussé par l'ambition, voulut s'emparer de Genève, mais fut battu par le comte de Maurienne appelé par l'évêque de Genève (souverain spirituel et temporel) au secours de la ville menacée. Son épouse, Béatrix de Savoie, se réfugia avec ses deux fils, Humbert et Aymon, au château de La Roche. Grâce à son énergie, elle soutint le siège de cette place assez longtemps pour permettre à son époux de réorganiser son armée et reprendre l'offensive. Il réussit à chasser l'ennemi et rentra en possession de tous les biens dont il avait été dépouillé. L'héroïque résistance du château de La Roche avait sauvé la famille du prince ainsi que ses états. Béatrix, pendant ce siège mémorable, avait fait le vœu solennel, si elle obtenait la délivrance des assiégés, de céder aux Chartreux toutes les terres que possédait le comte de Genève sur le versant occidental du Salève. Celui-ci, en reconnaissance de ce succès inespéré, accomplit la promesse de son épouse en faveur de la Chartreuse de Pomiers qu'il avait fondée.

Au milieu du XIII[e] siècle, ce château fut encore assiégé par le comte Pierre de Savoie. Rodolphe, comte de Genevois, qui s'y était réfugié, fut forcé de rendre la place et d'abandonner le château qui fut restitué quelques années plus tard à la maison de Genève.

Mais cet échec porta une grave atteinte au prestige des comtes de Genevois, dont la puissance s'affaiblit de plus en plus.

Par testament du 24 mars 1393, Pierre de Genève légua le château de La Roche à sa veuve Marguerite de Joinville, qui épousa en secondes noces, Frédéric de Lorraine, auquel elle apporta la seigneurie en dot. En 1411, ils en firent cession au duc Amédée VIII de Savoie.

Ce château paraît avoir été détruit par les troupes du roi Henri IV lors de l'occupation de la Savoie en 1600. Une partie des matériaux a été utilisée pour la construction du couvent des capucins, en 1617. Il en reste une énorme tour assise sur le rocher et dominant la ville. On jouit, de son sommet, d'une vue magnifique sur la vallée. Ce monument contribue pour beaucoup à l'aspect si pittoresque de la ville. Le château contenait une chapelle dédiée à Saint Maurice.

Outre son château seigneurial, La Roche était fortifiée par un mur d'enceinte continue et défendu par les châteaux-forts du Saix et de l'Échelle.

Le château du Saix, qui protégeait le bourg du côté Nord, était juché sur un rocher abrupt. Il en reste d'intéressants vestiges.

Sa construction remonterait à Jean du Saix, vers l'an 1200. Il fut la propriété de la famille Saultier de la Balme. En 1626, les Bernardines vinrent à La Roche et achetèrent le château et le pourpris du Saix, d'Antoine Saultier de la Balme, pour 5.500 florins.

« ...Le donjon du Saix, écrit Léandre Vaillat, se dresse avec ses fondations crispées dans le roc. Une masse carrée, flanquée d'une habitation robuste, des caves et des souterrains creusés dans la pierre dure, une plateforme

éblouissante de clarté, une cour plantée d'arbres, voilà le séjour que choisirent, vers 1626, trois Bernardines réformées, venues de l'abbaye de Sainte-Catherine... Le 30 juillet 1670, à 9 heures du matin, elles quittèrent le château du Saix, devenu pour elles trop étroit, et se rendirent en procession solennelle, à travers la ville qu'elles ne connaissaient pas, à leur nouvelle demeure. » Ce château appartient à la famille Arestan.

Le château actuel de l'Echelle, belle construction comportant une habitation carrée de deux étages flanquée, au nord-est d'une tour carrée coiffée d'un toit reposant sur des créneaux, au couchant, d'une tour ronde ceinturée de créneaux et de machicoulis, à l'angle sud-ouest, d'une autre tour carrée sans ornementation dépassant d'un étage le logis principal, a été bâti sur l'emplacement d'une ancienne maison-forte du même nom, par Jean-Georges de Chissé de Polinge, vers le milieu du XIX^e^ siècle. Il est situé dans un beau parc, à l'extrémité orientale du plateau qui portait la cité, le Plain-Château.

L'ancien château ou maison-forte de l'Echelle, mentionné dès le XIV^e^ siècle, fut occupé tour à tour par les familles Saultier de la Balme, Déage, seigneurs de Mesmes et de Loisinge, de Chissé de Polinge. La dernière descendante de cette famille, Mlle Marie-Polixène-Philiberte de Polinge, a légué ce château à Mme la Comtesse Nazalli-Rocca.

Château de Cornillon

Le château de Cornillon, dont il ne reste que des ruines, était situé sur un rocher étroit et escarpé qui domine la gorge du Borne, au-dessus de Saint-Laurent. On y reconnait nettement encore les substructions d'une tour ronde et quelques pans de murs adossés au rocher. Il regardait la vallée de l'Arve au nord. D'après ces vestiges, il ne paraît pas avoir été très important, vraisemblablement en raison de l'exiguité du rocher et des difficultés d'accès. Aussi est-il probable qu'il fut assez vite abandonné pour une habitation plus avantageuse et tomba en ruines ou fut détruit à la suite d'un assaut.

Son origine semble remonter au XI[e] siècle. Il constituait un fief des comtes de Genevois et appartenait primitivement à une famille de Cornillon, famille très ancienne, de noblesse immémoriale, qui serait originaire de Tarentaise (d'après A. de Foras). Elle portait « d'or au chevron de gueules accompagné de trois corneilles volantes de sable, membrées et buquées du second, les deux du chef affrontées. »

En 1180, un Guillaume de Cornillon est témoin d'un accord, à Genève, entre l'Abbaye d'Aulph et Amédée, seigneur de Lieu, en Chablais (1).

En 1210, Béatrix, fille du comte Guillaume I[er] de Genevois et épouse du comte Thomas I[er] de Savoie, reçoit en dot Cornillon qui revient ensuite à son frère le comte Guillaume II.

Le 5 octobre 1256, Alix, comtesse de Genevois, veuve du comte Guillaume II, cède à son fils, le comte Rodolphe,

(1) Regeste Genevois.

le château de Cornillon avec tout le territoire du Bornant, sous la condition que le comte payera, jusqu'à concurrence de 100 marcs d'argent, les dettes qu'elle a contractées (2).

Par son testament du 24 septembre 1306, Amédée II, comte de Genevois, fils de Rodolphe, institue ses fils, Amédée et Hugues, héritiers de divers châteaux, entre autres Cornillon et Rumilly-sous-Cornillon, pour le vidomnat des Bornes (3).

Dès le début du XIII[e] siècle, le château de Cornillon semble avoir été éclipsé par le château voisin de Rumilly-sous-Cornillon, plus important, situé plus bas, et duquel il relevait alors. Déjà la famille de Cornillon ne l'occupe plus et s'est transplantée, une branche dans la région de Sallanches et l'autre branche à Reignier, au château de Meyrens. Il est donc à peu près certain qu'à cette époque, le château de Cornillon abandonné n'était plus habitable à la suite d'un événement qu'on ignore et il n'est plus mentionné que pour désigner un fief.

(2) Regeste Genevois.
(3) Ibid.

Château de Rumilly-sous-Cornillon

A environ un kilomètre au nord et au-dessous des ruines du château fort de Cornillon, sur un piton de 550 mètres d'altitude qui domine la commune de Saint-Pierre-de-Rumilly, les comtes de Genève bâtirent au XIII[e] siècle, un château qui prit le nom de Rumilly-sous-Cornillon (Remelier sub Cornillion) et que l'on appelle aussi improprement

le château d'Arcine. Ce vieux manoir, souvent mentionné dans l'histoire du Faucigny, a subi quelques transformations au cours des siècles, ce qui lui a laissé un ensemble irrégulier, sans manquer de pittoresque.

Au Sud-Est une grosse tour carrée, à trois étages, avec des murs très épais. Au rez-de-chaussée, on distingue encore l'emplacement d'un étroit cachot pour les prisonniers; à côté, un escalier intérieur. Au-dessus, des appartements avec des fenêtres de dimensions plus réduites à chaque étage supérieur. Sous la toiture très élevée, de hautes et étroites ouvertures. A la suite de ce donjon massif, au Nord-Ouest, s'allonge un corps de logis d'un étage, avec une aile s'avançant au Nord-Est et formant avec la partie centrale, un angle obtus sur la cour. Ces bâtiments contiennent des appartements qui ont été aménagés différemment suivant les époques. Ce château est situé sur une large terrasse ombragée, d'où le regard embrasse toute la vallée de l'Arve, depuis le mont Orchez jusqu'au Salève et aux Voirons, et l'étroite vallée du Borne qui coule à ses pieds, au fond d'une gorge encaissée, entre les rochers abrupts de Leschaux et les pentes boisées de la montagne de Couz.

Comme Cornillon-sur-Saint-Laurent, Rumilly-sous-Cornillon gardait le débouché de la vallée du Borne ; sa juridiction s'étendait sur un territoire de 12 kilomètres carrés. Les seigneurs de Chuet et de Saint-Laurent relevaient de celui de Rumilly.

Rumilly-sous-Cornillon qui appartenait primitivement aux comtes de Genève, constituait une châtellenie du comté. Ce château semble avoir été construit après la destruction de celui de Cornillon-sur-Saint-Laurent, situé plus haut sur un rocher trop inaccessible. On le trouve mentionné en 1210 dans la dot de Béatrix de Genève qui épousa le comte Thomas I^{er} de Savoie. Dans son testament (24 septembre 1306) Amédée II, comte de Genevois, institue ses fils Amédée et Hugues héritiers de divers châteaux parmi lesquels Rumilly-sous-Cornillon et Cornillon pour le vidomnat des Bornes. Le comte Pierre de Genève, mort

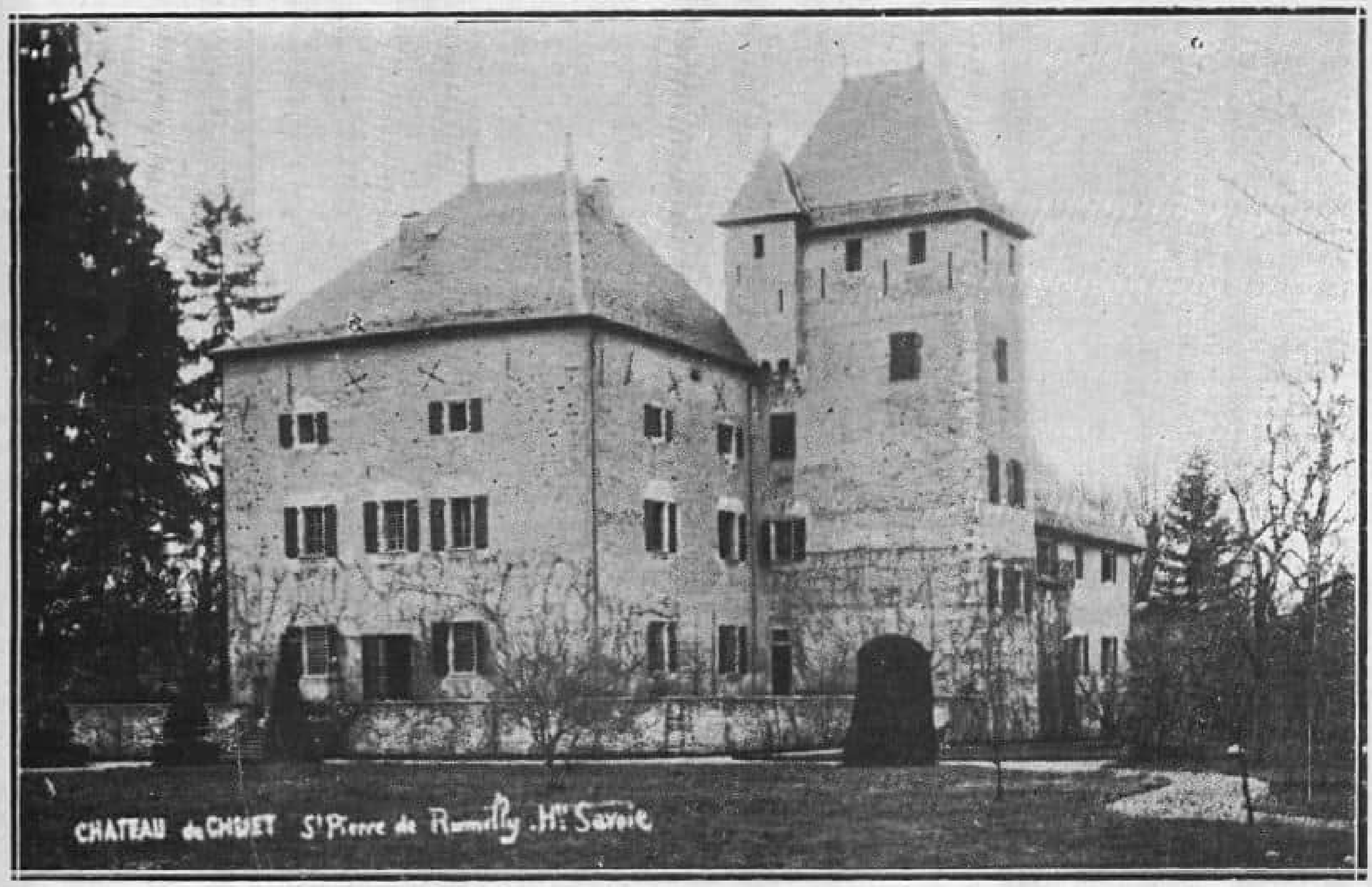

CHATEAU DE CHUET

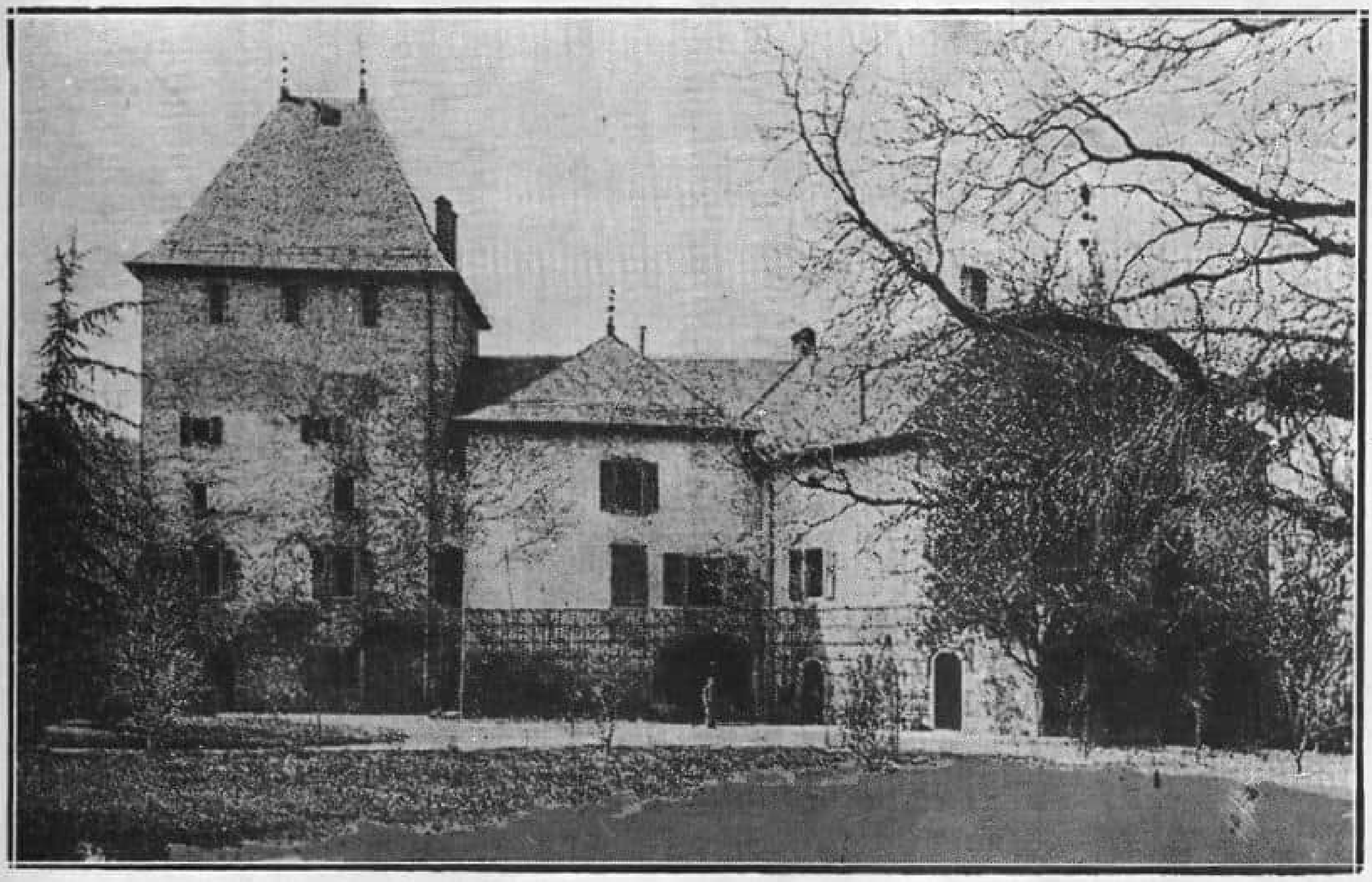

CHATEAU DE RUMILLY-SOUS-CORNILLON

en 1395, donna Rumilly en douaire à son épouse Marguerite de Joinville, laquelle se remaria en 1411 avec le comte de Vaudemont et abandonna Rumilly au duc Amédée VIII de Savoie. Ce dernier inféoda Rumilly à Claude du Saix, en 1430. Cette seigneurie passa ensuite à Jean d'Amancy en 1452.

Philippe de Savoie, duc de Nemours, qui épousa Charlotte d'Orléans-Longueville, se dépouillant à regret de Rumilly en faveur de Pierre de la Forest, lui imposa en 1530, un contrat de reachapt pour lui et ses successeurs, sous réserve de reprise moyennant 3.000 écus d'or.

Avec Pierre de la Forest, le château de Rumilly passait à une nouvelle famille originaire de Saint-Jean-de-Chevelu, au pied du mont du Chat, où elle possédait une maison forte, qui fut son berceau ; elle avait pour armes : « Sinople à la bande d'or frettée de gueules », et pour devise : « Tout à travers ». Pierre de la Forest, né en 1490, fils d'Antoine de la Forest et de Claire de Bonnivard, était seigneur de la Barre, en Bugey, d'Outrechaise, de Montchauvin, en Savoie, de Feissons en Tarentaise, baron de la Val d'Isère, capitaine du château de Chambéry, conseiller du duc de Savoie ; il fut envoyé comme ambassadeur de Savoie auprès de François Ier en 1531 et 1534. Il avait épousé Jeanne-Huguette de Soumont. Leur second fils, Charles, né en 1522, hérita de Rumilly ; comme lieutenant-général de Savoie, il combattit le fameux baron des Adrets et fut tué à Vienne en 1565. De son mariage avec Françoise de la Charnée était né Jean de la Forest, leur héritier, colonel du régiment de Savoie, tué en 1590, dans un combat livré près de Bonne-sur-Menoge, contre de Sancy, après avoir chassé, en 1589, les Bernois de cette place dont il avait été nommé gouverneur. Georges de la Forest, fils de Jean et de Charlotte du Crest, se rendit propriétaire de toute la seigneurie de Rumilly et prit le titre de baron de Rumilly Il participa aux guerres du Montferrat et du Piémont. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre-de-Rumilly à côté de son père. De son mariage avec Hélène de Viry il eut douze enfants dont Gilbert de la Forest, l'aîné,

qui reçut la seigneurie de Rumilly, et Claude-Antoine qui eut celle de Saint-Laurent. Gilbert né au château de Rumilly en 1623, mourut et 1706 et fut enseveli dans l'église de Saint-Pierre-de-Rumilly. Il fut gouverneur du fort de Vens et commanda en qualité de lieutenant-général, sous les ordres du marquis Joseph de Sales, général en chef de l'armée de Savoie. En 1665, Gilbert prit le titre de comte de Rumilly-sous-Cornillon, qui fut confirmé à son second fils. Il avait épousé Jeanne-Françoise Symond, veuve de Laurent de Gingins, seigneur et baron de Divonne, qui lui apporta cette seigneurie avec le titre de baron de Divonne. Gilbert légua Divonne à son premier fils Albert-Eugène, et Rumilly à son second fils François-Emmanuel-Ennemond de la Forest. Lorsque le mandement de Rumilly fit retour à la couronne de Savoie, à la mort de Henri II, duc de Nemours, en 1659, Gilbert revendiqua ses biens qui lui furent restitués en 1674. François-Emmanuel-Ennemond obtint l'érection de la baronnie de Rumilly en comté en 1698 ; étant décédé sans postérité au château de Rumilly, le 28 février 1733, son cousin Victor-Amédée de la Forest, seigneur de Saint-Laurent, hérita du comté de Rumilly-sous-Cornillon. Cette même année, avec l'autorisation du roi de Sardaigne, il vendit Rumilly-sous-Cornillon à Pierre-François Muffat de Saint-Amour, neveu du maréchal comte Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour et se retira à la Tour de Grilly. L'acquisition de la seigneurie se fit pour le prix de 57.000 livres et 10 louis d'or, avec les droits féodaux qui y étaient attachés. Pierre-François étant l'aîné, prit le titre de comte de Rumilly ; son frère Jean-Baptiste, celui de comte de Saint-Maurice, et son autre frère Pierre, celui de comte de Saint-Pierre.

Jean-François Muffat de Saint-Amour, général au service de l'Autriche, vendit, en 1807, Rumilly aux de Planchamp, marquis de Cluses. Eugénie-Françoise de Planchamp de Cluses, épousa le colonel Jean-François Collomb d'Arcine, décédé en 1874. Elle mourut le 1er avril 1881, léguant le château de Rumilly-sous-Cornillon à son neveu, le vicomte Louis Rivérieulx de Chambost, déjà propriétaire

de celui de Chuet. Ce dernier a vendu le château de Rumilly-sous-Cornillon à Mme d'Ennemont, le 16 janvier 1909. (1).

Cette antique demeure seigneuriale est l'une des rares que les guerres et le temps aient laissé subsister dans le Faucigny ; elle méritait d'être mentionnée, tant pour le rang qu'elle occupa dans cette province que par les personnages illustres qui l'habitèrent.

(1) D'après les notes de M. le Comte H. de la Forest-Divonne, *Revue Savoisienne* 1900, et M. le chanoine A. Gavard : *Le Général Comte J. P. Muffat de Saint-Amour.*

Château de Chuet

Le château de Chuet (ou Chouet, Chuit, Chuyt), est situé sur la commune de Saint-Maurice-de-Rumilly, près Bonneville. C'est un vaste bâtiment, d'architecture simple mais imposante, comprenant trois parties assez distinctes: au midi, une habitation carrée, à deux étages, remontant au XIII^e^ siècle, avec d'épaisses murailles et de beaux appartements spacieux, sur une terrasse donnant vers le parc ; au nord, un corps de logis moins important, d'un étage, de construction récente, datant de la seconde moitié du XIX^e^ siècle. A l'intersection de ces deux bâtiments, au levant, se dresse un beau donjon carré, très ancien, flanqué d'une échauguette avec machicoulis, perpendiculaire sur la porte communiquant avec la terrasse. Cette tour massive, à quatre étages, contient un bel escalier. L'entrée principale du château, au pied du donjon, au couchant, est précédée d'un large perron ; sur le fronton sont sculptées les armes de la famille de Planchamp de Cluses, qui

portait « d'argent au chêne naissant en pointe de sinople englanté d'or, au chef de gueules denché d'or ». Un magnifique parc d'une superficie de trois hectares et demi, avec un étang ombragé, entoure ce château.

Chuet appartenait primitivement à une branche de la maison princière de Faucigny, laquelle en a pris le nom. Rodolphe de Faucigny, dit de Chuyt (1221-1233), époux d'Alix de Genève, était le fils de Rodolphe de Faucigny, le Teutonique, tige des Faucigny-Lucinge, et petit-fils de Rodolphe Ier, quatrième sire de Faucigny.

Cette seigneurie passa aux nobles du Fresnoy en vertu du testament de Pernette de Montfort, veuve de Nicod de Chuet, dernier de sa race, qui légua Chuet en 1402 à son parent Jean du Fresnoy.

En 1545, Alexandre du Fresnoy, seigneur de Chuet, chambellan, gouverneur de Nice, lieutenant-général (qui mourut, dit-on, empoisonné par sa femme Jeanne-Françoise de Ballaison, de complicité avec Jacques de Savoie-Nemours, prieur commandataire de Talloires), étant le dernier de son nom, légua Chuet à son neveu Jean Martin, fils de Jean Martin, seigneur de Loysin et de Françoise-Nicolarde du Fresnoy, fille de Jean du Fresnoy, à condition de prendre le nom et les armes des du Fresnoy : « d'or à la fleur de lys de sable. »

En 1700, Joseph Martin du Fresnoy, seigneur de Chuet, fut institué marquis de Cluses par le roi Victor-Amédée II, qui érigea Cluses et Châtillon en marquisat en sa faveur. Vers 1764, avec Louis-Martin du Fresnoy, marquis de Cluses, baron de Châteaufort, seigneur de Chuet, s'éteignit la maison du Fresnoy. Avec le marquisat, Chuet passa à son neveu, Pierre-Joseph de Planchamp. La famille Planchamp est originaire de Mieussy où Pierre Planchamp était notaire en 1344 ; Claude Planchamp, notaire, 1601-1618 ; Jean Planchamp, notaire en 1625 ; Jean-François Planchamp, notaire, châtelain de Châtillon et Cluses, 1630-1647. Noble Pierre Planchamp, seigneur de Châteaublanc, né en 1637, mort en 1703, fut trésorier de la province de Faucigny, père d'Alexis, sénateur, commandant de la vallée

d'Aoste en 1716, et de Joseph de Planchamp, seigneur de Mieussy, Châteaublanc, né en 1675, mort en 1743. Du mariage de ce dernier avec Pernette du Fresnoy naquit, en 1727, à Bonneville, Pierre-Joseph de Planchamp, marquis de Cluses, comte de Châteaufort, baron de Châtillon, seigneur de Mieussy, Châteaublanc, Onion, Ravorée et la Motte, qui épousa Georgine de Cambiaque. Leur fils aîné, Louis de Planchamp de Châteaublanc, marquis de Cluses, né en 1755, à Bonneville, fut major dans le régiment des Gardes de Savoie. Il épousa Joséphine-Marie de la Fléchère de Veyrier; leur troisième fille, Isidore-Philiberte-Georgine, épousa le vicomte Claude-François-Hippolyte Rivérieulx de Chambost. Ce dernier transmit le château de Chuet à son fils Louis, qui l'a légué à son fils le vicomte Hubert de Chambost. Les Rivérieulx de Chambost portent : « d'azur à une rivière agitée d'argent en pointe surmontée d'un croissant de même. » (1).

(1) D'après les notes communiquées par M. le Vicomte Hubert de Chambost et d'après H. Tavernier, *Mieussy,* (famille de Planchamp).

Château de Cohendier

Au nombre des anciens châteaux que possède la commune de Saint-Pierre-de-Rumilly, il faut mentionner celui de Cohendier, ou des Tattes, un des plus beaux du Faucigny. S'il n'a pas joué un rôle militaire ou politique, il remonte à une époque ancienne et fut habité par des familles qui ont honoré le pays, et mérite d'être classé parmi nos monuments les plus intéressants.

Ce château, d'architecture élégante, se compose d'un grand bâtiment carré, orienté de l'ouest à l'est, haut de

deux étages, flanqué de deux tours rondes aux angles nord-est et sud-est, et d'une tour hexagonale, plus haute, au nord-ouest.

Cette dernière est couronnée de créneaux sur lesquels repose une toiture conique, comme sur les deux autres tours. Les fenêtres sont à meneaux, ainsi que les lucarnes.

Contrairement à l'usage, ce château n'a pas donné son nom à une famille noble, mais l'a reçu d'une famille bourgeoise, et au moment où celle-ci s'éteignait. Il n'était, au XIVe siècle, qu'une simple maison forte qui appartenait à la famille Cohendier, dont les membres étaient notaires, et comprenait deux bâtiments dont l'ensemble s'appelait alors les Tattes, et dénommés l'ancienne maison et la maison neuve qui, en 1367, était qualifiée la grande maison neuve ; c'est probablement celle-ci qui a subsisté et qui a formé la partie principale du château actuel. Les deux tours rondes furent ajoutées au XVe siècle ; c'est la partie la mieux conservée de l'antique demeure. La tour hexagonale est peut-être un peu plus récente. C'est le baron Ludovic de Viry qui la coiffa d'un toit et qui fit placer les meneaux des fenêtres lorsqu'il restaura le château au XIXe siècle (de 1860 à 1880).

Au XVIe siècle s'éteignit la famille Cohendier qui laissa son nom à la maison-forte des Tattes et la transmit en 1565 à la famille de Menthon-Beaumont par le mariage de Jeanne, dame de Cohendier, fille unique de Vincent Cohendier, dernier de ce nom, avec Jacques de Menthon-Beaumont (1). A la suite d'un mariage, et en vertu de deux testaments, de 1624 et 1632, le château de Cohendier passa des Menthon-Beaumont aux de Montfort. Le 6 septembre 1680, Charles-Emmanuel de Montfort vendit Cohendier à Charles-François de Rochette. Ce dernier appartenait à une ancienne famille, dont l'un des membres, Charles de Rochette, fut conseiller d'Etat du duc Emmanuel-Philibert en 1572, sénateur, préfet de Nice, ambassadeur auprès du roi Henri IV en 1592 et premier président du Sénat de

(1) Deux membres de la famille Cohendier furent vice-châtelain de Châtillon : Jean Cohendier en 1415 et Humbert Cohendier en 1451.

Savoie en 1598. La petite-fille de Charles-François de Rochette épousa en 1731, le comte François-Joseph de Viry, et lui apporta Cohendier, La famille de Viry, qui posséda ce château jusqu'en 1909, est l'une des plus anciennes et des plus illustres de la Savoie. Elle remonte avec Hugues Ier de Viry, gendre d'Aymon Ier, comte de Genève, à l'an 1000; elle a donné de grands hommes de guerre et d'habiles diplomates. Le baron Amé de Viry, l'un des plus fameux capitaines de son temps battit glorieusement le duc de Bourgogne en 1410 et fut nommé lieutenant-général de l'armée du roi Charles VI. Le baron Albert de Viry prit part aux campagnes d'Italie et fut gouverneur de Pignerol, et son frère, le comte François de Viry, fut ambassadeur et ministre du roi de Sardaigne en 1764. Le comte Georges de Viry, baron de Cohendier, fils de l'amiral Eugène de Viry, a eu une brillante carrière militaire qui lui a valu en 1910, le grade de lieutenant général dans l'armée italienne. Cette famille est encore dignement représentée dans la province de Genevois.

En 1909, les héritiers du baron Ludovic de Viry vendirent le château de Cohendier au baron de Karsten. Celui-ci étant de nationalité autrichienne, le château fut mis sous séquestre par l'Etat français pendant la grande guerre de 1914-1918, puis acheté par M. Rabourdin.

Le château de Cohendier est entouré d'un magnifique parc, planté d'arbres séculaires, avec un étang, et bordé par le torrent de Borne (2).

(2) D'après les notes communiquées par M. le Comte P. de Viry, et d'après A. Anthonioz, *Les Généraux Savoyards.*

Château de Bonneville

Malgré les transformations qu'il a subies à travers les siècles, le château de Bonneville a gardé les grandes lignes de son architecture médiévale. Vaste construction, d'aspect austère, convertie en prison d'Etat, ce château domine de ses tours rondes l'antique capitale du Faucigny dont il fut le berceau et qu'il protégea des attaques de ses rivales. Du haut de la colline sur laquelle il repose, il apparaît de tous les points de la vallée et semble vouloir encore étendre sa puissance déchue sur tout le pays environnant.

L'origine de ce château, (*Castrum Arvense, Burgum castri*) remonte au XIII^e^ siècle. Il fut probablement construit par Aymon II de Faucigny. Sa petite-fille Béatrix augmenta sa puissance défensive en même temps qu'elle faisait fortifier la ville et l'entourait de remparts.

Il formait un vaste bâtiment rectangulaire flanqué de tours rondes, à chacun de ses angles. On y accédait sur la façade Ouest, par une porte fortifiée, entre deux tours précédées d'un pont-levis. A l'intérieur, on se trouvait en présence des appartements seigneuriaux, adossés à la façade Sud, du côté de la ville. C'est dans ce corps de bâtiment qu'étaient aménagés les logements du seigneur souverain, du châtelain et de la garnison, ainsi que deux salles, une grande et une petite, souvent mentionnées dans les anciennes chartes, la première destinée aux séances solennelles et aux assemblées des princes et de leurs vassaux, la deuxième affectée aux services administratifs de la châtellenie. A la suite de ces logis et sur la même façade, s'élevait la chapelle du château, dédiée à sainte Catherine. Elle était adossée au mur d'enceinte qu'elle dominait.

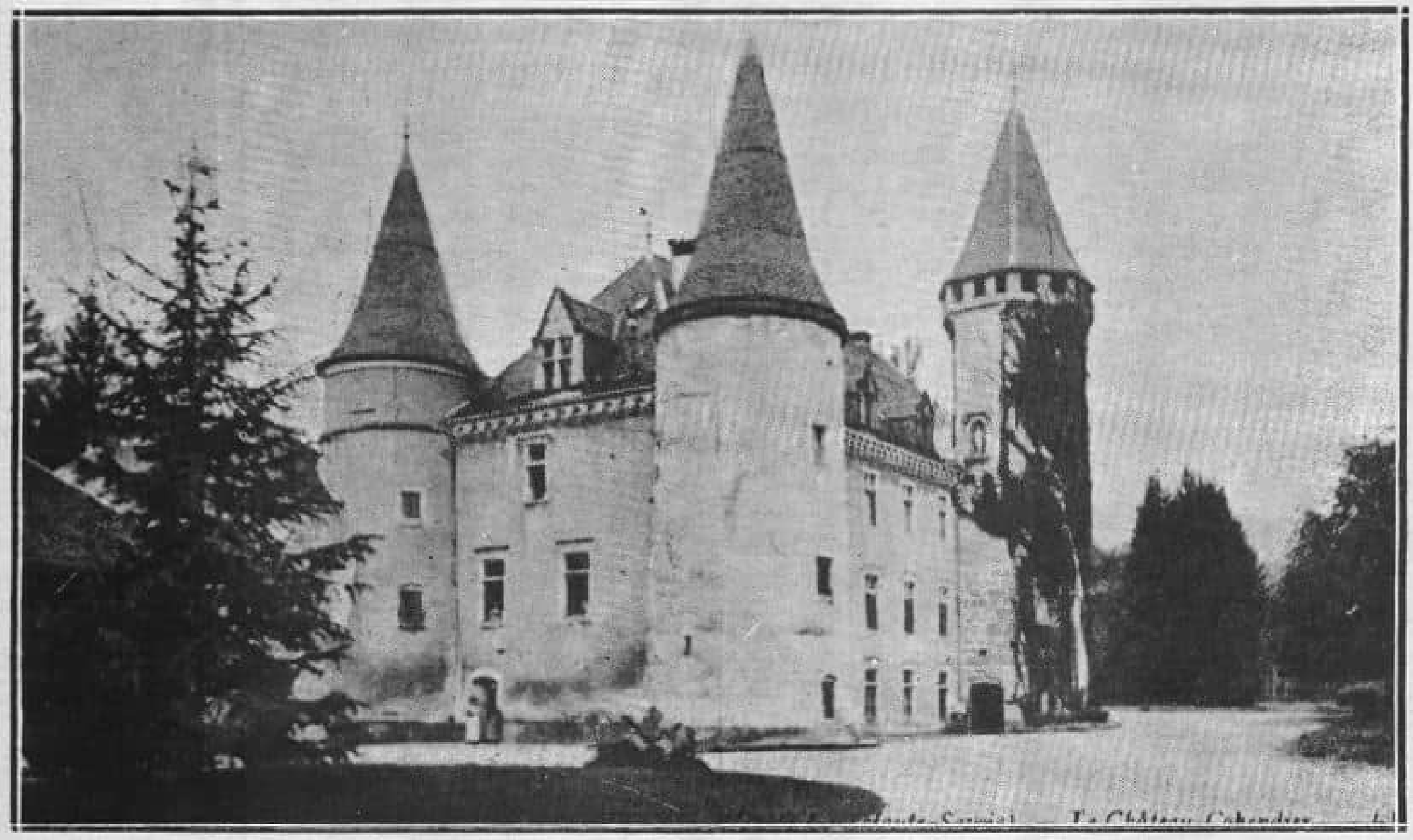

CHATEAU DE COHENDIER

CHATEAU DE VILLY (PRÈS CONTAMINE, RESTAURÉ)

Elle était de style gothique ; on voit encore sur la face extérieure les cintres de deux baies aujourd'hui murées. Une cour rectangulaire était fermée par ces bâtiments et le mur d'enceinte de la façade nord, épais d'environ cinq mètres à sa base et garni intérieurement de pierraille contenue par les deux pans extérieurs. Les deux tours rondes qui subsistent terminaient les fortifications au levant et étaient reliées par un mur à bretèches. La grande tour, qui a près de vingt mètres de hauteur, mesure environ trois à quatre mètres de diamètre intérieur. Ses murs ont à leur base, plusieurs mètres d'épaisseur. Ils sont percés de meurtrières et d'ouvertures donnant jadis sur des hourds. L'autre tour, plus petite, avec des murs moins épais, contient à l'intérieur une voûte remarquable. La muraille d'enceinte était surmontée d'un chemin de ronde qui faisait le tour du château en communiquant avec les tours. Un autre chemin de ronde longeait la base du château à l'extérieur.

Les deux tours d'entrée ont été démolies lors de l'aménagement des prisons ; celles qui subsistent auraient été reconstruites après l'incendie de 1393 ; les appartements ont été transformés en cellules et une nouvelle chapelle orientée nord-sud, domine actuellement ces logements.

C'est dans ce château que résidait le châtelain du mandement et que se réunissait le conseil de la cité. Les princes souverains y séjournaient à leur passage en cette ville, et c'est probablement pour cette raison qu'on l'a appelé le *Souverain.*

Le château de Bonneville s'est trouvé, par sa situation, mêlé aux événements qui agitèrent cette province. Il résista au siège de la ville par l'armée du Comte Philippe de Savoie en 1282. C'est dans ce château que furent accordées à la ville et au mandement, les libertés et franchises signées par Béatrix de Faucigny, le dauphin Humbert et son épouse Anne, en 1283, puis en 1289, confirmées plus tard par le dauphin Hugues en 1306. Ce dernier y reçut du seigneur de Valbonnais, les terres de Faucigny, le 2 janvier 1304. En septembre 1309, c'est là que fut passé le contrat de mariage de Hugues avec Marie-Catherine, fille du Comte

de Savoie. Les princesses Béatrix de Faucigny, la Grande Dauphine et Bonne de Bourbon séjournèrent souvent dans cette résidence qu'elles affectionnaient. En 1393, il fut en partie détruit par un incendie. En 1589, il résista à l'invasion des Bernois et des Genevois qui l'épargnèrent. Le 27 juin 1815, il assista au violent combat qui se livra au pied de ses murs entre l'armée autrichienne du général Bogdan et les troupes du général Montfalcon et du colonel Rubillon qui repoussèrent bravement l'ennemi.

Ce vieux château a présidé à tous les événements qui se déroulèrent dans cette ville depuis sa fondation. Il reste le seul témoin de son passé et son plus précieux monument.

Château des Tours

Le château actuel des Tours, qui domine Bonneville du haut d'une colline couverte de bois et de vignobles, a été construit sur l'emplacement d'un ancien château, mais sur un plan complètement différent.

Le vieux château des Tours devait remonter au XIV^e^ siècle ou peut-être à la fin du XIII^e^ siècle. Il formait un assemblage de plusieurs constructions qui comprenaient : à l'ouest, une grande tour carrée, de deux étages ; à la suite, de l'ouest à l'est et face au midi, un bâtiment allongé, également à deux étages, percé comme la grande tour de nombreuses fenêtres, et flanqué à l'angle sud-est d'une tourelle. Au nord, derrière le corps central, une autre tour carrée, plus haute que la première, mais moins large. La grande tour et le bâtiment central étaient occupés par des appartements. Ce château possédait aussi une chapelle. Ces différentes constructions reposaient sur une large pla-

teforme soutenue par un mur d'enceinte flanqué de tours semi-circulaires, sorte de bastions dont deux subsistent sur les côtés ouest et nord-ouest (1). Ce château a été détruit par les troupes bernoises et genevoises pendant l'été de l'année 1589.

Il appartenait à la famille de Montvuagnard, qui portait : « d'argent au lion de gueules, à la cotice fascée d'or et de gueules ». Cette famille était très ancienne, car on trouve déjà un Guigues de Vuagnard ou Montvuagnard cité comme témoin à Annecy en 1283. Elle possédait des terres ou châteaux en Genevois, Faucigny et Dauphiné, notamment Senoche (Peillonnex), Lornay, les Tours, Boëge, Rochefort, Pierrecharve, Mécoras, Evires, Châtel Saint-Denis (Suisse), Apremont en Dauphiné.

La troisième branche de cette famille, qui vint se fixer à Bonneville, au château des Tours, descendait de Robert Ier, bailli du Faucigny en 1329, frère de Pierre, chef de la branche aînée de Lornay. Son fils Hugonin, seigneur des Tours, épousa Alix d'Oron en 1341. De ce mariage naquit Robert II, marié à Melchiotte de Menthon en 1363. Leur fils, Robert III, chevalier, seigneur des Tours, fut le plus illustre de cette famille ; châtelain ducal à Sallanches en 1424 ; écuyer de Marie de Bourgogne, duchesse de Savoie ; conseiller d'Amédée VIII et président de la Chambre des Comptes en 1433. Jean II, seigneur des Tours, de Rochefort, de Boëge, épousa en 1425 Claudine de Boëge, fille unique du seigneur de Rovorée, qui lui apporta tous les biens des de Boëge, et dont il eut Robert IV, marié en 1462 à Antoinette de Menthon, héritier universel de son père. Leur fils Anthelme, seigneur de Boëge, des Tours et Rochefort, épousa en 1507 Jeanne de Montfalcon, fille du seigneur de Pierrecharve. Ils eurent un fils, Alexandre, seigneur des Tours, qui épousa en 1539, Anne de Montmayeur, et dont naquirent deux fils : Sébastien, gouverneur des Allinges, et François, seigneur de Pierrecharve, héritier de son frère, conseiller d'Etat, gouverneur des forts

(1) Reconstitution d'après le : « Théâtre des Etats de S. A. R. le duc de Savoie ».

de Bonne, Boringe, Sainte-Catherine, marié à Péronne de Genève-Lullin en 1598. Cette famille dût abandonner le château des Tours après sa destruction en 1589 (2).

Le château actuel, dont l'architecture trop régulière ne présente aucune ligne intéressante, mais qui cependant produit un assez bel effet, vu de la vallée, se compose d'une habitation carrée flanquée d'une tourelle carrée, à chacun de ses angles. Il est bâti en partie sur les anciennes fondations ; les caves sont taillées dans le roc. Il est entouré de beaux ombrages. C'est un magnifique belvédère. Il a été construit vers 1865 par M. Pierre Blanc, avocat, qui l'a transmis à son fils, M. Angel Blanc, plus tard sous-préfet de Bonneville. Peu de temps avant la guerre 1914-1918, il fut acheté par M. Alfred Bard de Coutance, avocat à Bonneville, tombé au champ d'honneur en 1914. Depuis, ce château a passé à divers propriétaires.

(2) D'après A. de Foras, *Armorial* et l'Abbé F. Coutin, *Histoire d'Alby*.

Château de Cormand

Le vieux manoir de Cormand (du XIVe siècle), est situé près de Bonneville, à la Côte Dio, sur un petit plateau qui domine légèrement la rive droite de l'Arve, et d'où le regard embrasse toute la vallée avec son magnifique cadre de montagnes. De beaux ombrages, des vergers et des vignobles entourent cette antique demeure dont les puissantes murailles ne semblent pas avoir abrité de farouches guerriers mais de paisibles gentilshommes venus s'y retirer pour jouir de la douce tranquillité de nos campagnes.

L'ensemble des bâtiments présente un corps central, avec façade principale au couchant, coupée dans son milieu par une haute tour carrée, avec deux ailes se rabattant à angle droit, du côté du levant, sur une cour intérieure prolongée par un jardin dont l'aménagement sobre mais accueillant s'harmonise avec ce décor romantique. La tour qui a gardé au château son antique aspect, est percée à sa base, d'une large porte cochère conduisant à la cour et donnant accès aux logis ; elle présente encore à mi-hauteur, une rangée de corbeaux effrités. Une des ailes donne du côté sud, sur l'Arve et la plaine d'Arenthon ; l'autre, du côté de la chaîne du Rerey et du bois du Ban. Sur la façade de cette dernière, regardant la cour, on peut voir, sculptées dans la pierre, les armoiries de la famille de Menthon-Montrottier, qui porte : « de gueules au lion d'argent, à la bande d'azur chargée de trois points d'or, brochant sur le tout. » Des murs très épais, des caves voûtées comme des casemates, rappellent la puissance défensive de cette construction. Des fossés entouraient jadis les bâtiments à l'extérieur ; ils étaient encore en partie visibles il y a une trentaine d'années. Il y avait autrefois une chapelle. De beaux appartements spacieux et confortables ont transformé avantageusement cette ancienne maison-forte tout en lui conservant son cachet moyenageux. Aujourd'hui, Cormand n'a plus à redouter les assauts des pillards; sa vieille tour qui dresse toujours sa lourde silhouette sur cette campagne paisible rappelle l'importance de ce manoir au temps déjà lointain des rivalités féodales.

L'histoire ne nous a pas laissé beaucoup de souvenirs sur ce château. Les archives départementales nous apprennent néanmoins qu'il appartint jadis à des familles distinguées qui tinrent un rang honorable dans le pays.

La première famille connue, qui ait possédé Cormand, est celle des Sadot (ou Sadoti, Saddod, Saddoz), qui était originaire de Bonneville et dont une branche se fixa au XV[e] siècle dans la vallée du Giffre et occupa des charges relevées. Wuifred Sadot, chevalier, seigneur de Cormand, était châtelain de Bonneville en 1347. Il devint proprié-

taire de Cormand suivant un albergement passé en sa faveur par le dauphin de Viennois.

La seigneurie passa ensuite à l'illustre famille de Menthon, branche de Montrottier.

Suivant contrat de mariage du 27 novembre 1399, entre Pierre, fils de François de Menthon, chevalier, seigneur de Beaumont, d'une part, et Jeannette, fille de noble Marguerite de Rossillon et de feu Marquet de Villa, damoiseau, de l'autre, la fiancée reçoit en dot de sa mère (veuve de Louis Sadot dont elle avait hérité), la maison-forte de Cormand qui appartenait jadis à messire Wuiffredus Sadoti, chevalier, avec ses appartenances. notamment des vignes et des bois qui s'étendaient en deçà et au delà de l'Arve proche le pont de Bonneville. Par transaction du 29 février 1409, les biens de Jeannette passèrent à la famille de Menthon.

Pierre de Menthon, seigneur de Montrottier, Petit-Grésy, Sauterens, teste le 8 avril 1451 et son épouse, le 25 mai 1455, dans la maison-forte de Cormand en faveur de leur fils Nicod de Menthon, fort célèbre en son temps, qui fut gouverneur de Nice. Le 12 janvier 1471, Nicod de Menthon, seigneur de Montrottier, institue pour son héritier, son frère Claude, seigneur de Cormand. Le 25 août 1479, Claude de Menthon lègue à son fils Charles, la maison-forte de Cormand. En 1534, François de Menthon est qualifié seigneur de Cormand. En 1563, Cormand est compris dans l'apanage de Jacques de Savoie-Nemours, protonotaire apostolique (1).

Le 27 juin 1815, lors de l'attaque de Bonneville par l'armée du général autrichien Bogdan, un violent combat se livra tout près de ce château. Une troupe de grenadiers français massée sur la rive gauche de l'Arve, tenta de traverser la rivière au-dessous de Cormand, en faisant la chaîne, pour surprendre les Autrichiens qui arrivaient de la Côte Dio et descendaient la route du Clos. Ceux-ci craignant d'être pris à revers, mirent en batterie sur le plateau et braquèrent leurs canons sur les hardis Français

(1) Archives Départementales de la Haute-Savoie.

qui se noyèrent dans le courant rapide. L'armée française de secours dut renoncer à cette entreprise et essuya des pertes assez importantes. Cet épisode n'empêcha pas le général Montfalcon d'infliger aux Autrichiens une lourde défaite dans la soirée.

Ce château devint plus tard la propriété de la famille Duparc, puis de la famille Thévenet, qui le vendit au commandant Amoudruz. Il appartient actuellement à M. Pigot, qui l'a réparé et meublé avec le meilleur goût et en a fait une charmante résidence.

* * *

Il y avait une autre seigneurie de Cormand, dans le Faucigny, à Saint-Jeoire. Elle appartenait à la famille de la Faverge, qui apparaît en Savoie en 1552, à Saint-Jeoire et s'éteint en 1801. Les de la Faverge portaient : « d'azur à la croix d'or chargée d'une croix de gueules cantonnée aux 1er et 2e d'une ancre d'or et aux 3e et 4e d'un calice de même. »

Jean de la Faverge, seigneur de Cormand, eut 11 enfants, dont Louis, chef de la branche de Montpon (près Alby) ; François, l'aîné, garde du Pape, qui épousa Françoise de Machard de Chillas, et eut 8 enfants, dont Charles-Philibert, seigneur de Cevins ; Claude-François, seigneur d'Esery ; Jacques-François dont une fille épousa Joseph-François de Thiollaz et fut la mère de Mgr de Thiollaz ; enfin Joseph-Marie, sénateur, seigneur de Montpon et de Cormand, qui mourut en 1801, en laissant tous ses biens à la famille de Thiollaz.

Les Châteaux de Villy

Deux châteaux ont porté ce nom dans le Faucigny, pour avoir appartenu à la même famille, l'un près de Contamine-sur-Arve, l'autre près de Reignier.

* * *

Le château actuel de Villy, près Contamine, est bâti sur les pentes d'un plateau, au nord-ouest de cette localité. Il se compose d'une haute et épaisse tour rectangulaire, s'élargissant à la partie supérieure, sur une rangée de machicoulis et de meurtrières. Contre cette tour ou donjon s'appuie un bâtiment allongé, orienté du sud-ouest au nord-est, comportant deux étages, avec de belles fenêtres à meneaux. Coupé au sud-ouest, il présente, de ce côté, une façade surmontée d'une cheminée formant pignon. Sa façade donnant au levant, la plus belle, est précédée d'une terrasse reposant sur un péristyle et s'appuyant à une tourelle ronde adossée au donjon, au pied duquel s'ouvre l'entrée principale. Les toitures de la grande tour et du logis sont ornées de belles lucarnes et terminées par une crête.

Entièrement reconstruit à la fin du XIX^e^ siècle, sur les restes de l'ancienne demeure des seigneurs de Villy, par M. Périllat qui éleva le corps principal d'un étage et l'embellit de larges fenêtres, de cheminées de style et y installa de luxueux appartements, ce château constitue aujourd'hui un résidence somptueuse.

L'ancien château de Villy était une modeste gentilhommière, composée d'un bâtiment rectangulaire comportant deux étages (la tour actuelle réduite d'un tiers). Contre la façade sud-ouest ornée de quatre fenêtres encadrant à

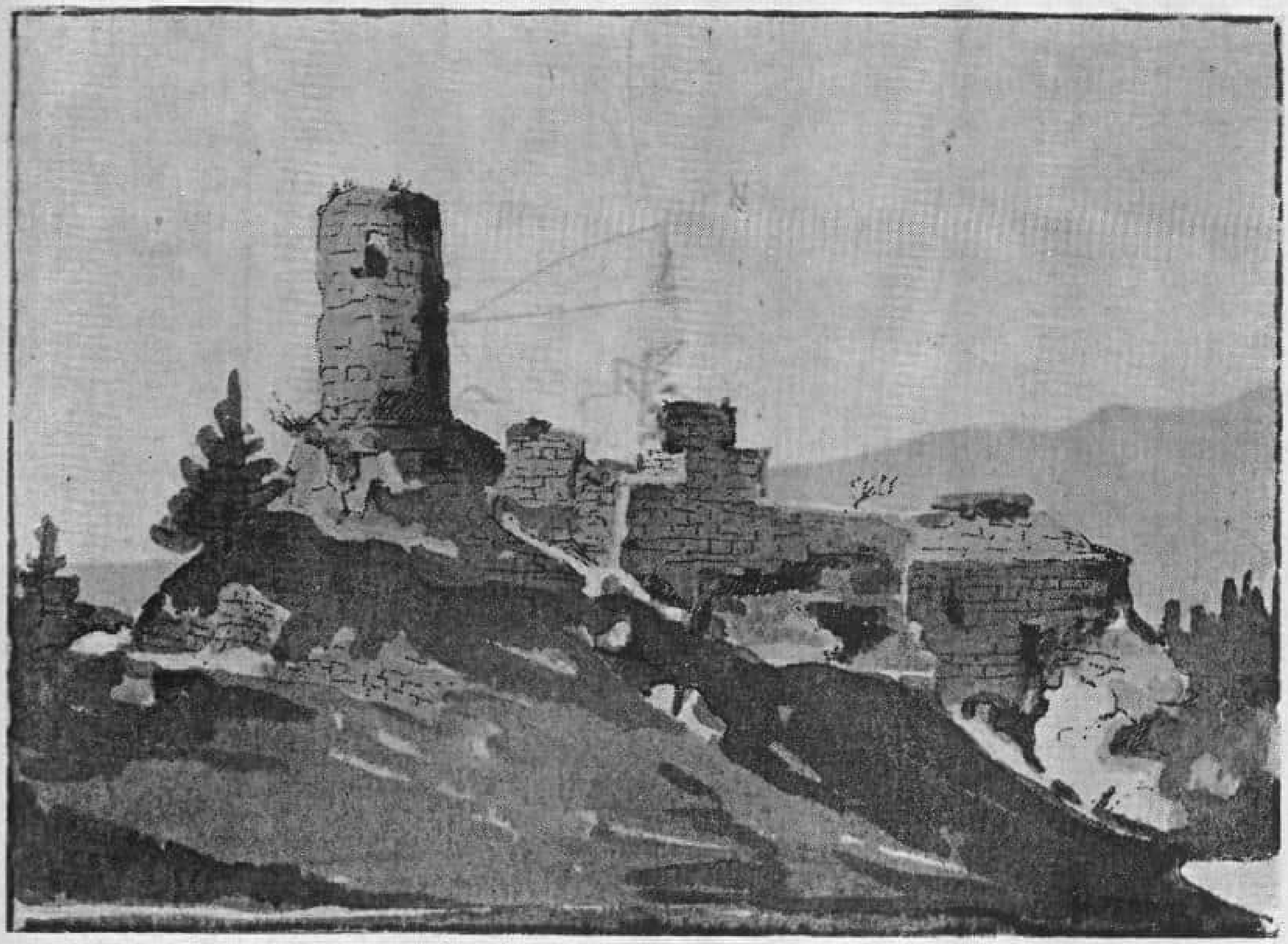

CHATELET DE CRÊT D'OT (Lavis de M. Terraz)

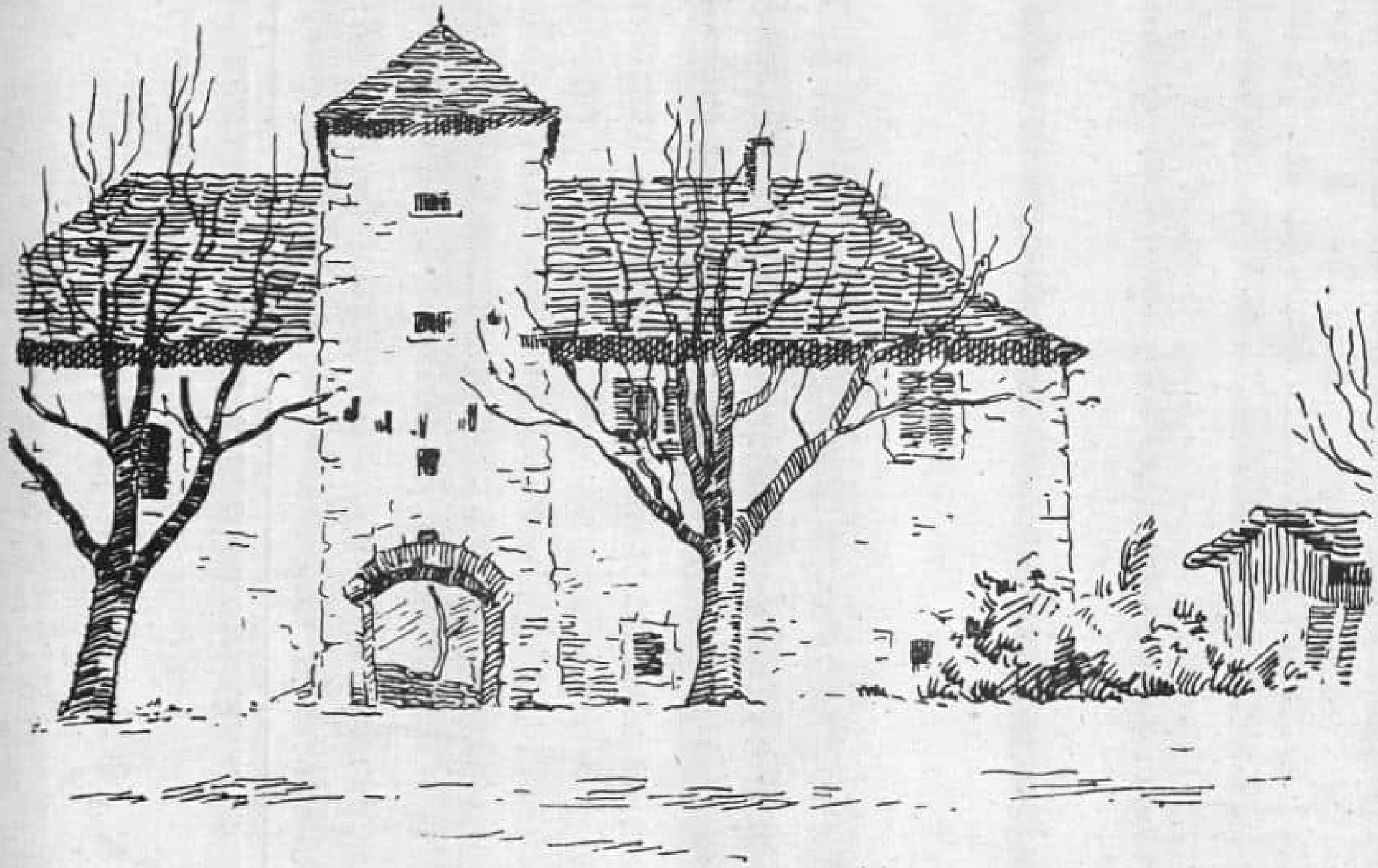

CHATEAU DE CORMAND (Dessin de M. Terraz)

l'étage supérieur une grande baie, s'appuyait un autre petit bâtiment d'un seul étage, enfoui dans la verdure. Bien que solidement construite et confortable pour l'époque, cette résidence très simple, sans ouvrages de défense, ne présentait aucune apparence de maison-forte ou d'habitation seigneuriale et semble n'avoir été qu'un paisible lieu de repos. C'est dans cette humble demeure que résidèrent les seigneurs de Villy, que passa Saint François de Sales, que mourut la Philothée le 1er juin 1645. Villy restauré sur un plan trop grandiose, n'est plus le petit château historique témoin des entretiens de François de Sales avec sa cousine Madame de Charmoisy, poursuivant le même idéal de piété.

Son origine paraît remonter au XIVe siècle. Il appartenait à la noble famille de Villier ou Villy. A la fin du XIVe siècle, Jeannette, fille de noble Mermet de Villy, l'apporta à son époux, noble Jean de Vidomne de Chaumont (C. dot. 1 fév. 1397). Cette dernière famille possédait dès le XIIe siècle un château-fort au-dessus de Frangy. De Jean de Vidomne de Villy, le château de Villy passa à son fils Pétremond qui le transmit à son deuxième fils Philibert, époux de Louise de Folliet, lequel testa en 1515 en faveur de son troisième fils Amblard, seigneur de Villy, marié à Gasparde de Ravoire, dame de Charmoisy. Leur fils aîné Charles, seigneur de Villy, eut pour héritier un fils Jean-Claude de Vidomne, seigneur de Villy et de Charmoisy, qui épousa le 11 juillet 1600, Louise Duchatel (la Philothée). D'origine normande, celle-ci fut demoiselle d'honneur de Catherine de Clèves, duchesse de Guise. Ayant perdu subitement son époux qu'elle chérissait, Saint François de Sales, au cours de ses nombreux voyages à travers son diocèse, lui écrivit, pour l'aider à supporter son épreuve, ces lettres sublimes qui, réunies, ont formé son chef-d'œuvre : *L'Introduction à la vie dévote.* Henri, seigneur de Covette, fils de J.-C. de Villy eut une fille, Catherine, mariée trois fois ; en 1647 à Fd Melchior de Montvuagnard (3 filles) ; en 1659 à Victor de la Val d'Isère (1 fils, 2 filles) ; en 1676 à Jean de Bellegarde, seigneur des Marches,

qu'elle quitta pour entrer au couvent. Christine, fille de Catherine et de Victor de la Val d'Isère, épousa le marquis Joseph de Sales en 1678 et hérita de Villy. Leur fils François III de Sales (1682-1769) eut deux fils, Victor-Amédée (1719-1778) et Paul-François (1721-1795).

Acheté avant la Révolution de 1791, à crédit pour 55.000 livres (qui furent payées à la Nation), par Cl.-François Vuy, le château de Villy a été revendu en 1822 à Auguste Chatrier, dont les héritiers le vendirent à la fin du XIXe siècle (après 1896), à M. Emile Périllat, ancien administrateur des Grands Magasins du Bon-Marché, de Paris, qui en a fait le château actuel (1).

* * *

Dans le courant du XVe siècle, une branche de la famille de Vidomne de Villy, avec noble Pierre de Villy, feudataire des nobles de Thoyre, de Syrier, alla se fixer non loin de Reignier, sur la rive gauche de l'Arve, au nord-est de cette localité, tout près des ruines de l'ancien château-fort de Syrier (du XIIe siècle), détruit par les armées bernoise et genevoise en 1589-91, et qui appartenait à la maison de Thoyre. Il paraît vraisemblable que les matériaux tirés des restes du château de Syrier servirent à construire le deuxième château de Villy, à proximité. Ce manoir, assez typique, et bien conservé, d'aspect austère au premier abord, comprend une vaste maison d'habitation au couchant, séparée des rustiques par une large cour, le tout entouré de hautes murailles. L'entrée principale est au nord, sur un chemin ombragé et délaissé. La campagne environnante semble déserte. Mais de beaux jardins et des vergers donnent à ce château, sur l'autre côté, un aspect riant et même opulent.

Les nobles de Villy-Syrier devinrent ensuite seigneurs de Saintange par l'acquisition de ce domaine, près de Magny. Joseph-Marie de Vidomne, seigneur de Villy et de Saintange, dernier descendant de cette lignée, vendit le

(1) Notes communiquées par M. le chanoine A. Gavard.

château de Villy-Syrier à André Burnier-Fontanel, le 30 décembre 1787 (2).

(2) D'après le chanoine J.-M. Chevalier, *Monographie de Reignier* et autres notes.

Le Châtelet de Crêt-d'Ot

Comme un îlot rocheux, au milieu de la plaine de Reignier, émerge, dans la campagne, le monticule qui portait le Châtelet de Crêt d'Ot, sur les confins de la commune de Cornier, entre La Roche et Reignier.

Bâti sur un rocher isolé, dont l'escarpement facilitait la défense, il occupait un vaste emplacement élargi encore par une première enceinte qui encerclait le pourtour inférieur de son large socle, et dont les fondations sont encore apparentes. Le château qui tenait toute la superficie supérieure de ce rocher, constituait une puissante forteresse rectangulaire, dont la courtine formée d'épaisses murailles subsiste en partie. A l'extrémité méridionale, se dresse encore une tour, perchée sur le roc, du plus gracieux effet. On retrouve à sa base quelques restes du parement en belles pierres de taille, qui revêtait ses murs aujourd'hui décrépis. Comme les Allinges, dans le Chablais, le Châtelet de Crêt d'Ot, dans le Faucigny, est une des ruines qui donnent le mieux l'impression formidable et grandiose de l'architecture féodale.

Le nom de cette antique place forte a été écrit différemment : Crêt-d'Ot, Crêt-d'Ost, Crêt-d'Oz, Credoz, Credu, Credo. L'orthographe authentique semble avoir été Crêt-

d'Ot ou Crêt d'Ost, qui désignait un lieu de rassemblement de l'*Ost*, lors des montres ou revues ordonnées au moyen-âge par les seigneurs à leurs vassaux afin de s'assurer du nombre d'hommes en état de porter les armes (1).

Le Châtelet de Crêt d'Ot occupait un point stratégique sur la route de la Roche à Bonne, par Boringe et Nangy. Il était le chef-lieu d'un important mandement qui relevait du duc de Savoie après les sires de Faucigny, et comprenait les communes d'Arenthon, Scientrier, Cornier, Jussy, Reignier et Saint-Romain avec les châteaux de Syrier, Boringe, Polinge, Arculinge, Bellecombe, Marsinge, Plagne, Saintange, Villy, Meyrens, Magny.

Ce château dont l'origine remonte au début du XIII[e] siècle aurait appartenu primitivement aux comtes de Genevois et aurait été enclavé dans les possessions des sires de Faucigny (charte du 10 mai 1225) (2). Il devint ensuite la propriété de ces derniers qui le transmirent à Agnès, fille d'Aymon II de Faucigny, épouse de Pierre II, comte de Savoie, lequel y fit des réparations importantes (lettres patentes de Versoix du 7 juin 1263) (3). A la mort d'Agnès (11 août 1268), une ligue se forma entre Philippe de Savoie et Béatrix de Thoyre-Villars, sœur d'Agnès, contre Béatrix de Faucigny, fille d'Agnès, veuve depuis peu de temps de Guigues VII. La Dame de Thoyre réussit à s'emparer de la Dauphine et de son fils Jean, qu'elle emprisonna au château de Vigon (4). Cette dernière obtint sa libération en remettant en gage à sa tante et au comte Philippe, divers châteaux du Faucigny, notamment Crêt- d'Ot (15 novembre 1269) (5). Suivant accord en date du 13 février 1270, tous ces châteaux furent placés sous la garde de Philippe de Savoie (6). La paix fut conclue le 3 août 1271 entre

(1) Mugnier, Mém. et Doc. Sté Sav. Hist. et Archéol. tome XXIX. D'après Viollet-le-Duc, on désignait par Châtelet, non pas une résidence seigneuriale, mais un fort habité par un capitaine et des hommes d'armes, et destiné à la défense ou à la garde d'un poste.

(2) Regeste Genevois.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

(6) Ibid.

Béatrix de Thoyre et Béatrix de Faucigny qui reprit ainsi Crêt d'Ot. Suivant actes des 26 et 27 mai 1293, la dauphine fit donation entre vifs à son cousin Amédée V de Savoie, de divers châteaux, entre autres Crêt d'Ot, que le comte lui inféoda (7). Par le traité de Montmélian du 16 août 1308, entre Amédée V d'une part, et Béatrix et le dauphin Hugues d'autre part, il fut stipulé que le Châtelet de Crêt d'Ot demeurerait un fief du comte de Savoie (8). La terre du Châtelet fut ensuite vendue à Amé de Viry, puis à Jean du Clos, de qui Philippe de Savoie la racheta en 1441, au prix de 4.377 écus d'or (9). Donné en apanage à Philippe de Savoie, duc de Nemours (14 août 1514), Crêt-d'Ot fut cédé par celui-ci en douaire, à son épouse Charlotte d'Orléans, suivant contrat du 17 septembre 1528, et resta dans la famille de Nemours jusqu'en 1659. Lorsque le duc Victor-Amédée II vendit ses châteaux, en 1700, le « Châstelet de Credoz » fut acheté aux enchères par les Granery, comtes de Mercenasque, marquis de La Roche (10).

Le 22 mai 1702, il fut inféodé avec d'autres terres, par Victor-Amédée II, au seigneur abbé Marc-Antoine Granery et à son héritier, le chevalier Maurice-Ignace Granery, qui devint marquis du Châtelet de Crêt-d'Ot. Charles-Gaspard-Bernard Granery possédait encore le Châtelet en 1732.

En 1706, ce château était à l'état de masures. Jadis, les sires de Faucigny y installèrent un sénéchal puis un châtelain, comme à Faucigny, Châtillon, Bonneville, Charousse, etc... (11).

Il apparaît comme vraisemblable que le Châtelet de Crêt-d'Ot souffrit des invasions et, peu à peu abandonné, tomba en ruines. Aujourd'hui, cette antique place-forte est déserte. A ses pieds, un vieux moulin ajoute à la mélan-

(7) Regeste Genevois.
(8) Ibid.
(9) Baron Raverat, *La Haute-Savoie* et Grillet *Dict. Historique.*
(10) A. de Foras, *Armorial.*
(11) Une ancienne charte nous apprend qu'il y avait en outre, un portier, dont le salaire consistait dans la redevance d'un petit pain (unam bucellam seu plantemelam panis) qu'il recevait chaque année, à Noël, de tout habitant faisant feu. (Mugnier, Mém. et Doc. Sté Sav. Hist. et Archéol., tome XXIX.)

colie du lieu le clapotis monotone et rythmique de ses aubes moussues. Seuls quelques rares touristes ou archéologues visitent en passant ses ruines silencieuses et admirent du haut de ses terrasses le superbe panorama qui embrasse toute la riante vallée de l'Arve.

Château de Boringe

Dans un cadre plus réduit, Boringe rappelle l'enchantement de la gorge étroite et profonde du Rhin, de Bingen à Coblentz, avec ses rives escarpées que dominent d'antiques manoirs féodaux aux mystérieuses légendes. A Boringe, l'Arve s'est creusé un lit tourmenté, à travers la forêt et les rochers. Et c'est sur l'une de ces buttes de la rive gauche, en face de Nangy, que se dressent les ruines du vieux *burg*, tapissées de lierres, évoquant des luttes héroïques.

Enfoui dans la verdure, ce château semble se dérober à la curiosité des visiteurs qui souvent l'ont approché sans soupçonner sa présence. A ses pieds, un pont très ancien, mentionné déjà en 1242, aujourd'hui détruit, mais dont on aperçoit encore les deux culées, franchissait jadis la rivière. C'était là le principal passage suivi au moyen âge par les voyageurs et les troupes armées se rendant d'Annecy et La Roche, à Bonne, à Genève ou en Chablais.

Compris dans le mandement, du Châtelet de Crêt d'Ot, Boringe était la plus importante des places fortes qui entouraient Reignier. Les fouilles effectuées à Boringe vers 1850 par le docteur Bizot, ont permis de reconstituer, en partie, l'ancien château :

Une tour carrée énorme et massive flanquait, au nord,

la porte principale très bien conservée et fermée par de lourd vantaux de chêne bardés de belles ferrures. A côté de cette tour, au sud-est, se trouvait la chapelle dont on reconnaît les vestiges. Du même côté, une autre tour carrée, très élevée, contenait un escalier. A l'intérieur du château qui occupait une surface très étendue, on retrouve les fondations et cloisons des différentes salles qui constituaient les appartements, entrepôts, casernements et autres dépendances. Une double ceinture de murs entourait les constructions ; de larges fossés, de trois côtés, et l'Arve très profonde, de l'autre, les protégeaient des attaques (1).

L'origine du château de Boringe est très ancienne puisqu'il est déjà cité dans les lettres patentes données à Versoix, le 7 juin 1263, qui nous apprennent que Pierre de Savoie, époux d'Agnès de Faucigny construisit et fortifia Boringe.

En 1296, Béatrix de Faucigny inféoda Boringe au chevalier Guillaume, seigneur de Confignon. Celui-ci et son fils Mermet y apportèrent d'importantes améliorations. Le château resta propriété des sires de Faucigny jusqu'en 1319. Le dauphin Hugues remit alors Boringe et son mandement à Humbert de Choulex. Ce dernier n'ayant pas eu d'enfants, céda ses biens à son frère utérin Nicod de Fernay (30 août 1345), auquel succéda son fils Pierre. Les trois fils de Pierre : Rodolphe, Jean et François, moururent sans enfants. Leur sœur Guillemette qui épousa Thomas de Genève, eut un fils Guillaume qui hérita de Boringe. La seigneurie passa ainsi successivement à Pierre, bâtard de Genève ; Thomas de Genève, seigneur de Lullin ; Guillaume de Genève, seigneur de Lullin ; Jean de Genève ; Aymon de Genève ; Jacques de Genève ; Gaspard, premier marquis de Lullin ; Chériadus, deuxième marquis de Lullin ; Albert-Eugène-Martin, troisième marquis de Lullin, qui ne laissa qu'une fille, la marquise de Pancalier. Boringe passa alors à la Maison de Savoie. Victor-Amédée II donna le 20 novembre 1696, l'investiture du comté de Boringe à

(1) D'après le chanoine J. M. Chevalier : *Monographie de Reignier.* et autres notes.

Janus de Bellegarde, transmise ensuite à son fils François de Bellegarde. En 1744, le comte de Conzié, seigneur d'Arenthon, acquit du marquis des Marches, le comté de Boringe qu'il démembra en partie au profit de la baronnie d'Arenthon. Marc-Antoine de Genève de Boringe fut autorisé à acheter le comté dont il portait le nom. Pendant la période révolutionnaire, Boringe devint la propriété des Burnier-Fontanel, de Villy, puis fut acheté vers 1850 par le docteur Bizot qui fit déblayer les ruines et aménagea le magnifique parc aujourd'hui détruit. En pratiquant ses fouilles, le docteur Bizot découvrit des boulets en fonte, des débris de cuirasses et d'armes (2).

En 1607, Henri de Savoie érigea Boringe en mandement avec une administration locale comprenant : juge-procureur, greffier, châtelain, curial, métral.

C'est sous Gaspard de Boringe, marquis de Lullin, que ce château fut assiégé, pris et brûlé par les armées française et genevoise, les 1er et 2 janvier 1591.

Dès 1588 commencèrent les luttes entre Genève réformée et la Maison de Savoie. Le roi de France Henri III, jaloux des succès du duc Charles-Emmanuel Ier, s'allia avec les Genevois et les Bernois. L'armée des coalisés forte de 10.000 hommes et munie de canons, était commandée par les Français de Sancy et de Guitry et le Genevois Ami Varro. Le 16 juillet 1589 ils bombardèrent le château et essayèrent de démolir le pont qui était solidement barricadé et résista à l'attaque. L'ennemi se retira sur Saint-Jeoire, après avoir pillé la campagne environnante.

En janvier 1591, une armée franco-genevoise, forte de 2.000 hommes et 3 pièces de canon, commandée par de Sancy et ses lieutenants de Lurbigny et de Conforgien, vint assiéger Boringe défendu par le marquis de Lullin avec une petite garnison de 40 hommes, sans artillerie.

Les historiens Spon et Guichenon et l'abbé Is. Jolivet nous ont laissé le récit de cette expédition : Arrivés fort tard dans la nuit, devant le château de Boringe, les troupes campèrent sur les deux rives de l'Arve et, au point du

(2) Monog. de Reignier.

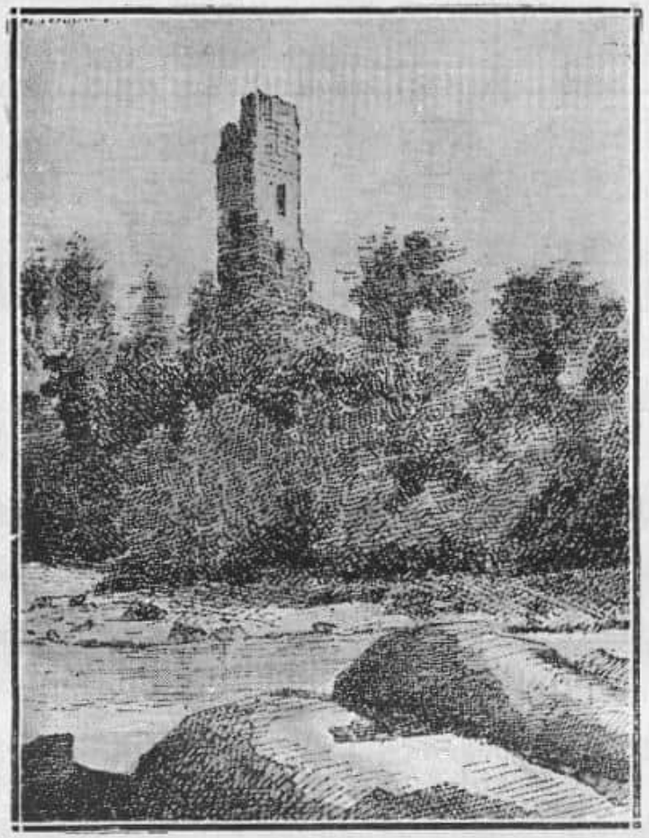

(Dessin de M. Terraz)

TOUR DE BELLECOMBE

(Dessin de M. Terraz)

CHATEAU DE BONNEVILLE

(Dessin de M. Terraz)

PORTE DE BORINGE

jour mirent les canons en batterie. La cavalerie napolitaine venue de La Roche au secours de Boringe, fut surprise près de Magny et battue. Sancy qui s'était porté à la rencontre des Napolitains, revint bombarder Boringe avec acharnement. Le lendemain, après avoir essuyé 72 coups de canon, la garnison demanda à capituler avec les honneurs de la guerre. Devant le refus des assiégeants qui les menacèrent même de ne pas faire de quartier s'ils attendaient l'assaut, les Savoyards s'échappant par une poterne, réussirent à gagner le pont d'Arve et se dirigèrent sur Bonne. Sancy occupa le château qu'il fortifia en élevant des bastions, et y laissa deux compagnies de garde. Mais, ne pouvant s'y maintenir, il démolit la forteresse et quitta avec ses troupes le Faucigny, le 9 janvier 1591. Les Savoyards réoccupèrent le château qu'ils réparèrent.

Aujourd'hui, le vieux château de Boringe n'est plus qu'une belle ruine. Au cliquetis des armes a succédé le tintement des clochettes des troupeaux qui errent à travers ses murs, dans les broussailles. L'ombre légendaire du marquis de Lullin semble planer encore sur ces murs pendant les claires nuits d'hiver, comme au soir de la bataille qui vit croûler son château.

Château de Bellecombe

Comme son joli nom l'indique, le château de Bellecombe (en Faucigny), se trouvait dans un vallon très pittoresque, sur les bords de l'Arve qui roule, en cet endroit, ses flots rapides à travers la forêt et les rocailles. Il était situé sur la rive gauche, près du pont actuel, du même

nom, sur la route de La Roche à Findrol. Une haute tour carrée, assez bien conservée, dressée sur un rocher isolé, rappelle aujourd'hui l'antique manoir des seigneurs de Thoyre, ruiné par les guerres et le temps.

Les origines du château de Bellecombe sont inconnues, mais il semble remonter à la fin du XIII[e] siècle. Vers 1280, les sires de Faucigny avaient fait élever ou réparer plusieurs places fortes dans cette région, comme Boringe et Crêt d'Ot. Bellecombe fut probablement construit à cette même époque, ce que paraît confirmer son architecture. Ce château faisait en effet partie du groupe comprenant Boringe, Syrier et Crêt d'Ot. La tour qui, seule est restée debout, est assise sur un énorme rocher abrupt, formant une terrasse où l'on relève les substructions d'anciens murs marquant l'emplacement du manoir qui enserrait la tour. Celle-ci, très haute, est percée de quelques ouvertures aux étages, mais ne possède pas de porte d'accès. Quelques pans de murailles adossés au rocher permettent de reconstituer d'importants bâtiments qui servaient de logements en même temps qu'ils formaient un premier ouvrage de défense. Il y avait aussi une chapelle où l'on célébrait le culte divin. Une source qui jaillit du rocher laisse supposer que cette place était alimentée par une canalisation souterraine.

Ce château qui était un fief des sires de Faucigny fut occupé d'abord par la famille de Bellecombe, qui portait « de gueules à la fasce d'or chargée de trois fleurs de lys d'azur, au chef d'argent au lion issant de sable ». Jean de Bellecombe hérita d'Aymon, comte de Genevois, par testament du 18 novembre 1280. En 1377, Jean léguait ses biens à ses trois fils Nicolas, Humbert et Jean. Les deux premiers, morts sans postérité, testèrent en faveur de Guillaume, fils de Jean, époux de Catherine d'Hauteville, qui mourut également sans postérité et légua la seigneurie de Bellecombe à la maison de Thoyre.

Dès 1314, Bellecombe appartint constamment à cette famille qui l'occupa jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. Le château était presque à l'état de masure lorsque Joseph

de Thoyre l'habitait encore en 1732. Les de Thoyre portaient « d'azur à la bande d'argent ». Un écusson en pierre de taille reproduisant leurs armes, et provenant sans doute du château, est encore visible sur la porte d'une maison de ferme située tout près du rocher. Par Raymond, fils de Rodolphe Ier, quatrième sire de Faucigny, les de Thoyre descendaient de cette illustre maison. La famille de Thoyre possédait en outre les seigneuries de Boussy, Bâthie de Choulex, Bâthie Dardel, Brison, Châteaublanc, Graveruel, Hauteville, Monnant, Plagne, Rente, Syrier, Saintange, Thuet, Rossy, le Quarre, etc. A l'époque de la Révolution, Bellecombe était la propriété du marquis d'Allinges de Coudrée (1).

Le château de Bellecombe qui existait encore en grande partie en 1793, a dû subir les ravages de l'invasion genevoise et bernoise de 1591, des révolutionnaires et du temps. C'est une belle ruine qui attire de loin le regard.

(1) D'après le chanoine J. M. Chevalier, *Monographie de Reignier*, et autres notes.

Les Châteaux d'Esery

Esery est une petite commune, à flanc de côteau, qui domine la plaine de Reignier. Elle formait autrefois une seigneurie et possédait deux châteaux-forts qui se dressent encore auprès de l'église, l'un au nord et en contrebas, désigné sous le nom de château d'Esery, l'autre au midi et sur la butte, appelé château de Sacconay.

CHATEAU D'ESERY. — C'est le plus ancien des deux. On suppose qu'il a remplacé la villa gallo-romaine d'Asiriacus à laquelle Esery devrait son origine. Il possédait autrefois quatre tours, dont deux ont disparu ; l'une flanquait au sud-est le corps de logis principal, belle maison rectangulaire qui a subsisté, et l'autre, en face et à proximité du cimetière, formait avec la précédente et les deux que l'on voit encore, une enceinte quadrangulaire qui n'aurait été détruite qu'au début du XIXe siècle. Une double porte à bretèches, réunissait antérieurement les deux tours d'entrée subsistantes. Ce château est entouré d'un parc d'où le regard embrasse toute la vallée de l'Arve (1).

Esery fut pris et brûlé le 28 février 1591, par les troupes franco-genevoises commandées par Harlay de Sancy, de Guitry et de Conforgien, qui l'avaient occupé et durent l'abandonner à l'approche de l'armée savoyarde de secours. Ravitaillé par le marquis de Treffort, il fut dévasté de nouveau le 7 mars 1593 par le capitaine de Conforgien avec une petite armée genevoise de 200 hommes et 100 chevaux, après le départ des trois compagnies de cavalerie savoyarde qui s'y étaient installées. Le château incendié deux ans auparavant, ne devait plus être en état de résister (2).

Les premiers seigneurs féodaux connus et probablement les fondateurs du château, sont les sires d'Aiseri, que Ménabréa, dans ses « Origines féodales », classe parmi les principaux seigneurs du Genevois. Les documents n'en mentionnent que deux : Armann, qui donna l'église d'Esery au prieur de Saint-Victor, et Aimon qui figure en 1153, à la suite du comte de Genevois et qui est témoin avec Guillaume de Nangy dans un acte de donation à l'église d'Abondance.

Par les des Balmes, la seigneurie d'Esery serait parvenue aux nobles Alamand, en suite d'alliance (3). Les des

(1) Extrait du manuscrit de M. Fr. Gaillard, huissier à Reignier : *Reignier et ses environs,* 1922, auquel nous empruntons notre documentation.

(2) D'après Spon, Grillet et Guichenon.

(3) Nous empruntons ces diverses généalogies au manuscrit de M. F. Gaillard.

Balmes portaient : « d'argent à l'aigle d'azur, armé, langué et bec de gueules ». Mermette des Balmes épousa Aimon Alamand ; ils vivaient en 1418. Les Alamand (d'après A. de Foras), auraient possédé le château d'Esery dès le commencement du XV^e^ siècle, ainsi que les terres de Vozerier et Eserier. Les Alamand portaient : « de sable au lion d'argent — alias d'or — à la cotice de gueules — alias bandé — brochant sur le tout, ou de gueules à 3 têtes de cheval 2 et 1 ».

Jean Alamand, seigneur d'Esery et Vozérier, fils d'Aimon et de M. des Balmes, épousa Pernette de Langin. Le 7 décembre 1452, le duc Louis de Savoie inféoda en sa faveur les château et terres d'Esery. En 1459, il acquit les biens de Pierre et Claude de Vozérier. Ses deux fils Louis et Jean se partagèrent l'hoirie. Louis, seigneur d'Esery, est probablement celui qui, le 21 avril 1521 donna ses biens et notamment Esery, à son cousin Michel de Vozérier. Les nobles de Vozérier portaient : « d'argent à 3 heaumes de sable, 2 et 1, ou de gueules à 3 heaumes d'argent, ou de gueules à 3 têtes de cheval d'argent, qui est d'Alamand ».

Michel de Vozérier, seigneur d'Esery en 1521, avait épousé Antoinette de Genost, laquelle devenue veuve, se remaria avec Jean V Martin du Fresnoy. Il avait eu une fille, Françoise de Vozérier, qui épousa Jean VI Martin du Fresnoy, auquel il aurait transmis la seigneurie par testament de 1578. (Inféodation en sa faveur du 8 mars 1525). Esery passa donc aux nobles Martin du Fresnoy, qui gardèrent la seigneurie pendant un siècle. Jean VII épousa en 1607, Claudine de Rochette, dont il eut Jérôme-François époux (1647) de Balthazarde de Lambert, qui eut Esery dans le partage du 4 avril 1626 fait avec son frère Jean-Charles-Antoine, seigneur de Chuyt et Blanzy. Héritier (1663), Jérôme du Fresnoy, dernier représentant de sa branche, testa en 1672 et 1679 (date de sa mort) en faveur d'un cousin, noble Charles du Clos, seigneur de Loisin, à charge de relever le nom et les armes de sa famille. Les du Clos portaient : « écartelé : au 1^er^, d'argent à la fasce de gueules au chef emmanché de 4 pièces de sable ; au 2^e^ à

la fleur de lys de sable, qui est du Fresnoy ; au 3e d'or au sautoir de sable, qui est de Martin ; au 4e, de gueules à l'arbre d'or, clos de même, qui est du Clos. »

La famille du Clos, qui était originaire de Bonne, possédait de nombreux fiefs et seigneuries, notamment à Arbusigny, la Muraz, Reignier, Cusy, Saintange, Nangy, Fillinges; à Bonne, dont elle acquit en 1681 le mandement érigé en comté en sa faveur. La seigneurie d'Esery ne fut jamais érigée en comté, bien que les du Clos se soient qualifiés comtes de Bonne et d'Esery. Charles du Clos, sénateur (1650), épousa en 1653, Raymonde de Michal du Mollard. Comme héritier des du Fresnoy, il reconnaît le 18 septembre 1698, tenir en fief du roi Victor-Amédée, ses possessions du mandement de Mornex avec le château d'Esery. Son fils François-Hyacinthe président du Sénat de Savoie, épousa en 1695, Charlotte-Adélaïde Bertrand de la Pérouse. Il testa en 1737 en faveur de son fils Joseph-Alexis, baron et seigneur d'Esery, colonel, qui épousa la même année, Marie-Thérèse Bertrand de la Pérouse. Il acheta le château voisin de Sacconay, en 1759. Joseph-Hyacinthe, fils de Joseph-Alexis du Clos, colonel en 1796, fut le dernier de sa branche. Il épousa en 1789, Louise-Adélaïde de Milliet d'Arvillard qui fut son héritière. Le comte Joseph-Hyacinthe ayant émigré en 1793, ses biens furent mis sous séquestre. Esery et Bonne furent vendus par sa veuve. Esery devint, au commencement du XIXe siècle, propriété de la famille Collomb d'Arcine. Suivant acte de partage du 16 novembre 1825, Esery fut attribué au général Emmanuel Collomb d'Arcine, le vainqueur de Staouëli, dont le seul fils fut tué en 1870 et dont l'une des filles, veuve du général de Vouges, hérita ; elle vendit ensuite le château à son cousin, M. Charles de Mâgny, possesseur actuel.

CHATEAU DE SACCONAY. — Ce château, situé au midi et à proximité du précédent, n'en était séparé que par l'église et portait le nom de ses anciens possesseurs, peut-être ses fondateurs, les nobles de Sacconay. Il n'a

conservé que deux tours rondes, alignées du nord au sud, hautes d'une douzaine de mètres, percées de meurtrières, distantes d'une trentaine de mètres, encadrant un portail dans la courtine à demi-ruinée, seuls vestiges laissés par l'incendie de 1867. A l'intérieur, une grande cour entourée de rustiques et de l'habitation des métayers. Autrefois, l'ensemble formait un carré fermé par quatre tours d'angle, en plus de trois autres flanquant l'avant du château (de l'O. à l'E.) ; proche de l'église était une tour carrée massive, sur les ruines de laquelle fut édifié en 1807, le presbytère actuel. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme appartenant aux héritiers de Jacob et Jean-Charles Galissard de Marignac, qui en étaient devenus possesseurs après la Révolution. Il est la propriété actuellement de la famille Ador (4).

Les nobles de Sacconay portaient : « de sable à 3 étoiles d'argent 2 et 1, au chef de même, chargé d'un lion issant de gueules ».

On relève les noms de : Guichard, chevalier (1380-1400) ; Pierre, son fils, écuyer, époux de Andrée de Bellegarde, qui eurent plusieurs enfants : 1° Henri, seigneur d'Esery, ancêtre de Cl.-François, seigneur d'Esery, dernier du nom, qui laissa une fille, Anne-Marie-Péronne, épouse en 1625 de François de Clermont Mont-Saint-Jean, auquel passe la seigneurie ; 2° Jean, seigneur de Vesancy ; 3° Guillaume, seigneur de Sacconay, le Grand (branche cadette) ; 4° Pétremond, chanoine ; 5° Jacques et François, comtes de Lyon. En 1650, les seigneurs de Thoyre passent une reconnaissance en faveur d'illustre et puissant seigneur Pierre de Sacconay, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem.

En 1625, Anne-Marie-Péronne, dame de Sacconay, ayant épousé François, fils de Claude de Clermont Mont-Saint-Jean et d'Anne de Montfalcon, conseiller d'état et chevalier de l'Annonciade, lui apporte la plus grane partie des biens paternels. Plusieurs enfants naquirent de cette union dont Jean-Claude, marquis de Mont-Sain-Jean en 1681,

(4) Emprunté au manuscrit de M. F. Gaillard.

comte de Sacconay, qui épouse en 1674, Marie-Antoinette de Rossillon de Bernex ; leur fils Jean-François vend, le 20 octobre 1759, le domaine de Sacconay, moyennant 26000 livres, à noble Joseph-Alexis du Clos, seigneur d'Esery, comte de Bonne, qui réunit les deux seigneuries. Sacconay fut vendu au profit de la Nation, sous la Révolution (5).

(5) D'après le manuscrit de M. F. Gaillard.

Château de Polinge

Le château-fort de Polinge se dresse sur un plateau qui domine la plaine de l'Arve, au-dessus de Reignier, non loin de Mornex. Bâti au milieu de prairies et de vergers, il découpe fièrement sa lourde silhouette sur un horizon verdoyant.

Il était jadis entouré de larges fossés, au fond dallé, qui servirent longtemps de vivier.

A l'ouest, sur une grande cour bordée actuellement de bâtiments ruraux à l'usage de ferme, s'ouvre l'entrée principale formée d'une grande et belle porte flanquée de deux tours rondes, hautes d'environ 7 mètres sur 5 de diamètre extérieur. L'ouverture principale ou porte charretière, avec une arcade ogivale en molasse qui mesure 2 m. 60 de largeur, est séparée de la tour sud par une poterne haute de 2 m. 20 et large de 80 centimètres faisant pendant à un poste de défense contre la tour Nord. Les murs de ces tours ont 1 mètre d'épaisseur et sont percés de meurtrières. Cette porte qui commandait le pont-levis, donne accès à l'enceinte même du château, ou courtine, jadis plus élevée, qui entoure tous les bâtiments et qui est munie de meurtrières espacées de 4 mètres, aujourd'hui murées.

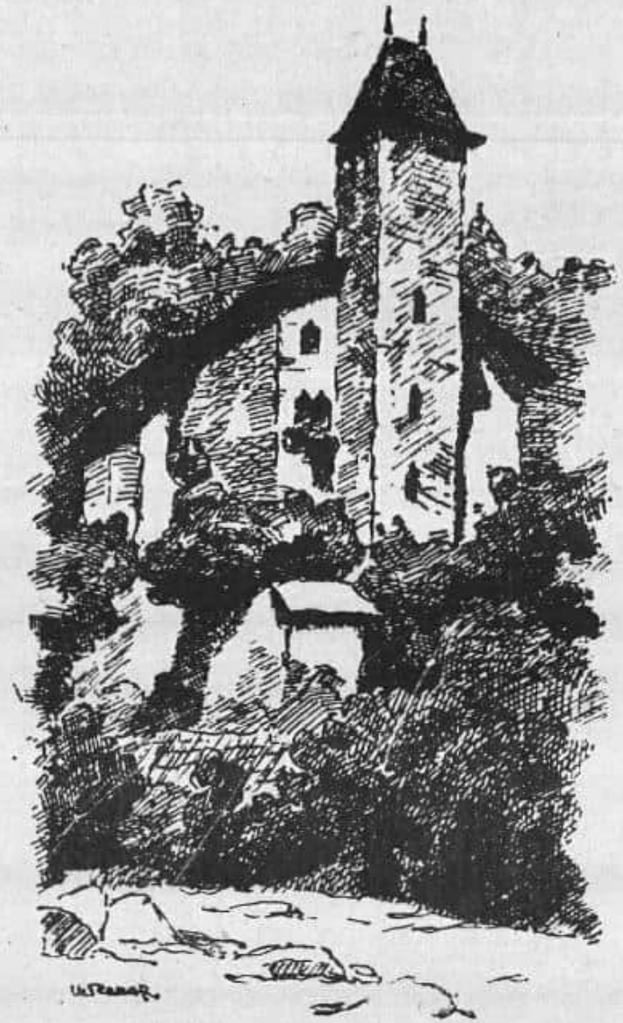

(Dessin de M. Terraz)

CHATEAU DES RUBINS, A SALLANCHES

CHATEAU DE POLINGE (Dessin de M. Terraz)

Le château comporte un vaste édifice quadrangulaire, très élevé, orné de nombreuses fenêtres et surmonté d'une haute toiture garnie d'épis de faitage. Les murs extérieurs mesurent 1 m. 75 d'épaisseur. Une haute tour ronde massive contenant l'escalier et mesurant environ 5 mètres de diamètre intérieur, est adossée à la façade Est. Malgré les bouleversements qu'il subit au cours des siècles, ce château, dont les constructions étaient autrefois plus considérables, conserve de belles salles encore imposantes dans leur délabrement. Le rez-de-chaussée est occupé par des caves spacieuses et voûtées.

On pénètre dans le château, au pied de la grande tour, par un beau portail gothique taillé dans la molasse, dont les moulures se sont effritées dans le bas, mais assez bien conservées aux archivoltes. La porte s'ouvre sur un vestibule étroit et voûté, soutenu par un arc de décharge. Un magnifique escalier en spirale conduit aux étages supérieurs, éclairé par d'étroites ouvertures grillées s'évasant à l'intérieur et superposées du côté Nord-Est.

Au premier étage, on entre, à droite, par une large porte, dans une pièce carrée, ancienne cuisine, avec fenêtre grillée au nord, dont la grande cheminée s'est effondrée. A gauche, une salle carrée avec cheminée basse, éclairée au midi par une fenêtre et un œil-de-bœuf. Après cette salle, à l'angle sud-ouest, une autre, très éclairée par des fenêtres géminées à l'ouest, couronnées au fronton de deux accolades. La chambre voisine, au nord-ouest et à la suite de la cuisine, est percée de deux fenêtres au linteau en accolade ; elle a été divisée par une cloison. Les plafonds de ces salles sont à poutrelles. Sur la face est, dans la partie saillante appuyée à la tour, une petite pièce rectangulaire paraît avoir été la chapelle.

Au deuxième étage, à gauche en entrant, une pièce carrée avec fenêtre au midi. A droite, une belle salle aux murs décorés de fresques en partie dégradées, représentant des scènes de chasse, jardins, fontaines, avec fenêtre au nord. En suivant, à l'angle nord-ouest, une pièce carrée avec fenêtres au nord et à l'ouest. Une porte, à gauche, sur-

montée de l'écusson de Savoie, la fait communiquer avec la plus belle salle éclairée, à l'ouest, par une fenêtre au linteau à double accolade, près de laquelle se dresse une haute et large cheminée portant, sur la face supérieure du manteau, les armoiries de Polinge en couleurs et, au-dessous, la date 1607 et l'inscription I. H. S. Une fenêtre, au midi, a été murée. Les plafonds de ces quatre pièces sont aussi à solives. Contre l'escalier, près de la salle décorée et sur la façade est, au-dessus de l'oratoire, un colombier, avec une jolie baie grillée.

Le troisième étage qui, comme les étages inférieurs contenait quatre grandes salles, est aujourd'hui complètement délabré. Les plafonds se sont effondrés lors du dernier incendie ; les planchers sont en partie défoncés. Une cheminée apparaît encore sur la droite. Les ouvertures donnent au sud et à l'ouest.

Toutes les fenêtres, taillées dans les murs, s'élargissent vers l'intérieur en présentant des sièges de pierre disposés dans l'épaisseur des embrasures.

Au-dessus du troisième étage, les combles sont éclairés par une rangée de petites baies donnant par trois sur les façades nord, ouést et sud, sous une corniche sur laquelle s'appuie la charpente du toit.

La grosse tour de l'escalier, autrefois plus élevée, est couverte d'une toiture conique oblique reliée à celle du bâtiment principal. Elle se termine par une ceinture de créneaux reliés par une corniche supportant les sablières.

Au sud-est de l'édifice subsiste en partie une tour contre laquelle a été construit un petit bâtiment à l'usage de four et de pressoir.

Cette antique demeure seigneuriale est certainement une des rares qui aient résisté aux ravages des armées et du temps, et l'une des plus intéressantes à visiter de toute l'ancienne province du Faucigny.

Le château de Polinge, dont l'origine semble remonter au début du XIV^e^ siècle, appartenait primitivement aux sires de Faucigny. Vers 1390, il devint la propriété de l'illustre famille de Chissé, alliée aux de Lucinge, avec le cheva-

lier Raymond de Chissé, qui épousa Babelle, héritière de la seigneurie de Polinge. La maison de Chissé paraît avoir eu pour berceau, l'antique manoir de Sainte-Anne, au-dessus de Sallanches, aujourd'hui ruiné, appelé encore Tour de Chissé, où elle est mentionnée dès 1246. Le domaine de Polinge resta propriété de cette famille jusqu'en 1830, avec Jean-Georges de Chissé de Polinge, le dernier descendant, qui épousa en 1846, la fille du comte de La Chavanne. Les de Chissé de Polinge vendirent alors le château aux nobles Constantin de Magny. En 1865, le prince Charles-Marie de Lucinge-Cystria acheta le domaine de Polinge avec celui de Vorzier situé à proximité. Mais, appelé en Bretagne, il revendit le tout au sieur Joseph Chevallier, dont la descendance resta propriétaire. (1)

Rappelons que l'illustre maison de Chissé a donné des archevêques en Tarentaise et des évêques à Grenoble, des chevaliers, des barons, des comtes, qui se distinguèrent au service des rois de France et d'Espagne et des ducs de Savoie.

Les seigneurs de Polinge qui se sont succédé depuis Raymond de Chissé sont : André (1448) ; Jean, chevalier, seigneur de Polinge (1454) ; Henri, seigneur de Polinge et de La Bâthie (1490) ; Humbert, seigneur des dits lieux ; Jean, seigneur de Polinge et des Forêts, de Crest, de la Bâthie-Dardel, qui épousa Jeanne de Cornillon ; leur fils aîné Philibert, seigneur de Polinge, marié en 1583 à Antoinette de Bruel, défendit le château contre les soldats franco-genevois en 1591. Claude de Chissé, fils de Philibert, marié à Bénigne de Montferrand en 1615, donna deux branches, l'une avec son fils François, seigneur des Forêts, époux de Guillermette de Livron de Savigny (1644), dont il eut un fils Louis, seigneur de la Bâthie-Dardel, né en 1645, marié à Jeanne-Charlotte du Fresney ; l'autre branche avec son fils Jean-François, né en 1632, seigneur de Polinge, qui épousa Marguerite Noyel de Bellegarde ; leur fils Jean-Claude, né en 1669, donna deux lignées : Louis-Marie de Chissé, mort en 1790, père de 15 enfants, dont

(1). D'après le chanoine J. M. Chevalier :*Monographie de Reignier.*

un fils Jean-Baptiste-François-Marie, seigneur de Polinge, né en 1768, marié en 1791 à Anne-Philiberte Baytaz d'Echallon, qui eurent pour héritier un fils unique François-Victor, mort en 1835 ; l'autre fils de Jean-Claude, Claude-Marie-Melchior de Chissé de Polinge, né en 1747, qui fut maire de La Roche, épousa en 1782 Gilberte-Isidore Déage de Mesme de Loisinge ; leur fils unique, Julien-François, seigneur de Polinge, né en 1782, marié en 1810 à Jeanne-Marie-Françoise de Sauvage, laissa un fils Jean-Georges de Chissé de Polinge, né en 1812, qui épousa Rose-Joséphine de la Chavanne en 1846, et dont la descendance s'éteignit avec Marie-Polixène-Philiberte de Polinge, propriétaire du château de l'Echelle, à La Roche. (2)

Le château de Polinge fut attaqué et détruit en partie, sous Philibert de Polinge, par l'armée franco-genevoise, le 10 mars 1591. L'historien genevois Spon raconte ainsi cet évènement : « Sur la fin de février, l'armée, après avoir fourragé les bailliages d'Evian et de Thonon, prit la route de Bonne, traînant avec beaucoup de peine, parce que les chemins avaient été rompus par les pluies, deux pièces de canon jusqu'au pont de Boringe, et de là au château de Polinge qui se rendit d'abord ; la garnison qui y était n'ayant pas trouvé bon d'attendre que le canon y fit brêche.... Les sieurs de Sancy, de Guitry et de Conforgien, postés à Boringe, avertis que l'armée savoyarde, assemblée à La Roche, y venait fondre sur eux, retirèrent promptement les garnisons de Polinge et d'Esery, où on mit le feu, et envoyèrent reconnaître l'ennemi. Mais, de peur de témoigner de la crainte, ils demeurèrent encore un jour au même camp, et le lendemain, au lieu d'entrer plus avant dans le Faucigny, ils vinrent se loger en-deçà de la Menoge, à Annemasse et Ville-la-Grand, pour se garder de surprise et empêcher les ennemis de venir se poster vers cette rivière, entre Genève et eux. » D'autre part, les historiens Guichenon et Grillet relatent ainsi la prise de Polinge : « Les Français prirent le château de Polinge et voulaient se rendre à Bonne. Sur ces entrefaites, ils apprirent que

(2) *Monographie de Reignier.*

le général espagnol Olivares était arrivé à La Roche avec 6.000 fantassins, 400 dragons et 500 lanciers, commandés par le chevalier de Sonnaz, le marquis de Treffort et le comte de Châteauneuf. Avertis que ceux-ci marchaient sur eux, ils se retirèrent en désordre et abandonnèrent Polinge que les Genevois pillèrent et incendièrent. Sonnaz les suivit jusqu'auprès de Monthoux, les chargea, et y fut tué avec cent des siens. Les troupes de Savoie rentrèrent à La Roche. »

A l'histoire du château de Polinge se rattache un épisode des guerres de Savoie, qui eut un certain retentissement à l'époque. Le duc Charles-Emmanuel de Savoie avait fait entreposer au château de Polinge des échelles destinées à la fameuse escalade des remparts de Genève, tentée par les Savoyards le 11 décembre 1602. Au moment choisi, ces échelles furent transportées à Genève par le fermier Chevallier, qui reçut le surnom d'*Escalloux* resté attaché depuis à sa descendance.

C'est au château de Polinge que mourut, le 17 septembre 1602, Mgr Claude de Granier, évêque de Genève, prédecesseur de Saint François de Sales, chez son neveu Philibert de Chissé, fils de sa sœur Marie de Granier. Le château assiégé quelques années auparavant par les troupes franco-genevoises, était alors fortement endommagé.

Polinge, réparé en partie en 1607, fut restauré en 1748 par Jean-Claude de Chissé.

Les de Chissé de Polinge portaient : « partie d'or et de gueules au lion de sable armé et lampassé de même brochant sur le tout ». Devise : « Toujours ».

Château de Magny

Ce château situé au hameau de Magny, près de Reignier, remonte, en partie, au XVI^e^ siècle. La construction la plus ancienne de l'édifice est une tour carrée située derrière le château, du côté nord, qui daterait de 1400, et qui flanquait une demeure plus basse, constituant une seigneurie relevant des comtes de Genevois. Des tours et un mur d'enceinte disparus depuis 1860, défendaient ce manoir, sans lui donner toutefois la puissance d'une place forte. Actuellement, il comprend une belle et vaste maison d'habitation, entièrement réparée et confortable, dominée par la vieille tour carrée, avec façade principale au midi précédée d'une large avenue. Un magnifique parc l'entoure en lui donnant un aspect très accueillant. S'il n'a pas joué un rôle historique, il rappelle toute une lignée de gentilshommes distingués qui se dévouèrent au pays où leur descendance jouit encore d'une grande popularité. La famille Constantin de Magny qui possède ce château depuis le XVI^e^ siècle, a donné des hommes de guerre et de lettres. Propriétaires de grands domaines, les membres de cette famille ont mené une vie patriarcale au milieu des agriculteurs en gagnant leur estime et leur affection.

Au début du XVI^e^ siècle, le château de Magny et le vaste domaine qui l'entoure, appartenaient à Jehan Chevallier dont les deux filles épousèrent les deux frères Constantin, Etienne et Mamert. Marguerite Chevallier apporta à Etienne Constantin la seigneurie de Magny dont le nom s'ajouta

désormais à celui de son époux, et qui demeura l'apanage de la branche aînée, avec anoblissement en 1560.

En 1622, Saint François de Sales autorisa l'érection d'une chapelle au château de Magny.

Au nombre des membres qui ont illustré cette famille, il convient de citer : Pierre III Constantin, châtelain de Cret d'Ot vers 1580. Le père Boniface Constantin de Magny, de la Société de Jésus, fils de Philippe et petit-fils d'Etienne précité, mort en 1652, qui a écrit plusieurs ouvrages importants. entre autres : « La Vie de Claude de Granier, évêque de Genève ; L'Eucharistie Couronnée ; l'Idée d'une Sainte Mort ; Historiæ Sanctorum Apostolorum ; Hexameron, seu duorum mundorum ». Claude-François de Magny, surnommé *le Diable Boiteux,* né le 23 février 1693, mort en 1764, docteur de l'Université de Louvain, qui se distingua dans les lettres et fut bibliothécaire du maréchal d'Estrées, du roi de Pologne Auguste III, puis du duc de Richemont ; il a laissé des ouvrages de valeur écrits avec beaucoup d'esprit, dont les plus fameux sont : une Dissertation sur le Paradis Perdu ; l'Ouillia Putrida, et de nombreuses lettres. Claude-Melchior de Magny (1697-1780) fut capitaine au Régiment de Savoie. Un de ses fils, Louis-Marie de Magny, né en 1745, fut lieutenant-colonel au régiment de Chablais en 1816 ; un autre, Joseph-Marie de Magny, né en 1747, commanda le fort de Bard de 1796 à 1799. Charles-Jean-Baptiste, seigneur de Magny, né en 1743, fut capitaine au régiment de Genevois. Louis-Joseph-François de Magny, né en 1789, fut major-provincial au régiment de Savoie en 1826. Emmanuel-Aimé-Alexis de Magny, né en 1820, fut capitaine au régiment de Savoie. Alexis-François-Marie de Magny, né en 1824, était colonel dans l'armée sarde. Joseph-Léon de Magny, nè en 1832, fut capitaine dans les zouaves pontificaux.

Les nobles Constantin de Magny portent : d'azur chargé d'un cerf d'or au dernier d'un chesne de sinople posé à la pointe du dit escu ; cimier : un cerf issant d'or ». Comme devise : *Velocitate et constantia.*

Ce château appartient actuellement à M. Charles-

Edouard-Marie Constantin de Magny, ancien officier d'infanterie. (1)

(1) D'après le chanoine J. M. Chevalier, *Monographie de Reignier*, et notes de M. Ch. de Magny.

Château du Vivier

Sur le territoire de la commune de Scientrier, près de la vieille tour de Bellecombe, dans un site tranquille et retiré, le coquet petit château du Vivier, l'un des plus jolis du Faucigny, attire l'attention du promeneur par son aspect gracieux et accueillant. « C'est une demeure paisible et douce, élégante et robuste, écrit Léandre Vaillat ; son calme n'a rien de monotone et sa mélancolie n'a rien de la tristesse. »

C'est une maison carrée à deux étages, à la toiture surmontée d'épis de faitage, et flanquée d'une tour ronde au levant. Celle-ci renferme un escalier en colimaçon éclairé par de petites baies grillées ; elle est chaperonnée d'un toit en éteignoir sur un couronnement de meurtrières et de corbeaux en saillie. Au nord et au levant, des fenêtres à meneaux, style Renaissance.

Au premier étage, angle nord-est, une grande salle (la salle à manger), avec plafond à solives, ornée d'une haute et large cheminée et d'un beau mobilier, s'harmonisant avec le décor de la pièce, éclairée par deux fenêtres dans la profonde embrasure desquelles sont disposés des bancs de pierre. A côté, angle nord-ouest, une autre pièce, le salon, autrefois une chapelle, avec un magnifique plafond à poutrelles sculptées finement et différemment. On y voit encore

de superbes meubles en bois ouvragé et une statue de Saint Maurice, qui remonterait au XVI[e] siècle. Au midi, des chambres faisant suite aux appartements.

Au deuxième étage, d'autres pièces ayant à peu près la même disposition et les mêmes dimensions.

Au rez-de-chaussée, de grandes salles affectées à l'office et aux divers services.

Au pied de la tour, sur la porte d'entrée, un écusson sculpté dans la muraille, reproduit les armes de la famille de Thoyre : « d'azur à la bande d'argent ».

L'inscription suivante, en lettres gothiques, y fut ajoutée : « Sola sollicitudo me fecit ».

Le Vivier, ancienne gentilhommière, très bien conservée, entourée de beaux ombrages et meublée avec un goût parfait, était une maison-forte dont la construction remonte à la fin du XVI[e] siècle. Ce château fut probablement construit par les seigneurs de Thoyre, après la destruction de leurs antiques manoirs de Boussy, Bellecombe, Syrier et Plagne, par les armées bernoise et genevoise, à la fin du XVI[e] siècle. Il possédait une tour semblable à celle du château de Polinge, reliée au toit à la même hauteur. Ce fut M. Demôle qui, vers 1850 l'éleva et en fit l'élégante tourelle actuelle.

En 1730, Le Vivier appartenait à Joseph de Thoyre qui avait épousé en 1709 Antoinette de la Val d'Isère. Il mourut sans descendant en 1762, en son château du Quarre, à Amancy. Il avait testé en 1753 en faveur de son neveu, le colonel baron Joseph-Prosper de la Val d'Isère. Ce dernier institua pour héritier son neveu Joseph-Joachim d'Allinges-Coudrée, dont le dernier du nom mourut en 1840, ne laissant pour lui succéder que des collatéraux parmi lesquels le marquis d'Alfieri di Sostegno, qui vendit tout ce qu'il possédait sur Reignier, Saint-Romain et Scientrier, en 1857, à l'avocat Demôle, agronome genevois qui, à son tour, revendit l'héritage à divers propriétaires, ne gardant que Le Vivier qui, à sa mort, passa à divers héritiers parmi lesquels la famille Roussel, propriétaire actuelle, qui en a fait une délicieuse résidence en l'aménageant dans le style

de l'époque. C'est l'un des plus précieux vestiges du passé. (1)

(1) D'après les notes communiquées par M. F. Gaillard, huissier à Reignier.

A l'entrée du domaine du Vivier se trouve une pierre monumentale avec l'inscription « Sta Viator ». Voici son origine : En 1890, environ, un tailleur de pierre de La Roche avait reçu commande d'une pierre funéraire à placer sur une tombe du voisinage. Elle déplut à l'intéressé qui la laissa pour compte à l'ouvrier. Celui-ci la vendit au propriétaire du Vivier, M. Demôle, qui la fit placer à l'entrée de sa propriété avec l'inscription connue. (Note de M. le chanoine A. Gavard.)

Château de Baudry

Le château de Baudry (ou Boudric, Boudry) à Arthaz, au bord de la route de Bonneville à Genève, aurait été construit par Raymond de Baudry (mort avant 1543) à la fin du XVI^e^ siècle (1). Il est mentionné dans une reconnaissance à Bonne, du 29 mai 1501. Une date beaucoup plus ancienne relevée sur une cheminée, le ferait même remonter au XIV^e^ siècle. Des substructions de murs ont été découvertes au sud du château, ce qui laisse supposer qu'il aurait remplacé un autre château plus ancien, possédé par la noble famille d'Arthaz, à laquelle appartenait la mère de Raymond de Baudry et qui venait de Bonne.

Ce château consiste en une belle maison carrée à deux étages. On peut y voir deux jolies portes gothiques anciennes au rez-de-chaussée ; des plafonds à poutrelles ; plusieurs fenêtres gothiques et à meneaux ; une cheminée de

(1) D'après A. de Foras.

pierre. Sur la façade sud-ouest, une grosse tour ronde, avec escalier en colimaçon, qui fut réparée en 1828-29 par Gaspard-Philibert de Baudry, ex-garde du Corps de Sa Majesté. Aux angles nord et est, des tours rondes plus petites, percées de meurtrières, encadrent une terrasse. Près du château existait l'ancienne église d'Arthaz, aujourd'hui démolie et remplacée par une chapelle construite en 1851 par le chanoine Joseph-Louis de Baudry ; son tombeau ainsi que celui de sa sœur la comtesse de la Fléchère de Veyrier, se trouvent tout près de cette chapelle.

Raymond de Baudry précité, était petit-fils de noble Etienne de Baudry, châtelain de Cluses en 1409, et fils de François de Baudry, de Bonne. Il eut un fils, Loys, père d'Alexandre et de Jean de Baudry. Ce dernier eut six enfants dont Charles, père de Claude-François. La branche aînée s'est éteinte avec Louis-Victor de Baudry, mort à Arthaz, le 31 mai 1854, laissant deux filles, Marie, épouse de Clément Raphy, de Saint-Sixt, et Hélène, épouse d'Edouard Chardon, de Bonneville. Cette branche contracta de belles alliances avec les familles de Sales (1659), de Foras, de Livet de Moisy, Saultier de la Balme, de Machard de Chasey, du Clos de Bonne. La branche cadette s'est éteinte avec le chanoine Joseph-Louis de Baudry, vicaire général de Tulle et d'Annecy, écrivain renommé, mort à Carouge le 2 avril 1854, fils du comte Gaspard-Philibert de Baudry, sénateur.

Les de Baudry qui avaient reçu le titre de comte au XVIII[e] siècle, portaient : « d'azur à 3 fleurs de lys d'or posées en pal, flanqué en arc de cercle d'argent. » (2)

(2) D'après les notes communiquées par M. Louis Pfister et J. M. Chevalier, *Monographie de Reignier.*

Château d'Arenthon

Ce château, bien conservé, présente un type très caractéristique des anciennes gentilhommières du XVII siècle. Il est situé au village d'Arenthon, à mi-chemin entre Reignier et Bonneville. Son architecture très sobre est celle d'une habitation spacieuse et confortable et non d'une maison-forte. C'est un vaste bâtiment d'un seul étage, de forme trapézoïdale, aux ailes ouvertes à angle obtus, orienté face au couchant. Une inscription gravée sur la façade principale, porte la date 1628, qui est probablement celle de sa construction.

Cette façade percée de 13 fenêtres de 2 mètres 30 de hauteur, et que resserrent deux ailes, sur la cour d'honneur, était précédée autrefois d'une belle avenue de peupliers. A gauche du portail, un petit pavillon avec de jolies fenêtres Renaissance, ancienne conciergerie, est l'ouvrage le plus intéressant au point de vue architectural. A droite, des rustiques, à l'usage du château.

Une porte cochère, à l'intersection du corps central et de l'aile droite, s'ouvre sur une allée voûtée, tournant légèrement de côté et traversant tout le rez-de-chaussée pour aboutir au parc qui s'étendait derrière le château. A droite de cette voûte, immédiatement en entrant, un bel et large escalier donne accès aux appartements du premier étage, desservis par un étroit vestibule. Deux armoiries sont peintes sur la cloison. Les salles, qui ont été transformées, étaient plus vastes, très éclairées, avec des plafonds à poutrelles. Dans l'aile droite se trouvaient les cuisines et dépendances, reliées à la cour par un petit escalier intérieur,

Dans la partie centrale, du côté levant, le grand salon qui communiquait avec la salle à manger donnant sur la grande cour. Derrière, sur le parc, la chambre dite du général, puis, à la suite, une petite chapelle à laquelle conduit un escalier tournant. Un tableau reproduisant un portrait de saint François de Sales, est resté fixé au-dessus de l'autel.

L'aile gauche, qui comprenait la suite des appartements, est flanquée à l'un de ses angles extérieurs, d'une tourelle ronde qui contient un escalier en colimaçon. Un balcon en encorbellement surmontait le porche de sortie de l'allée du rez-de-chaussée, donnant sur le magnifique parc réputé pour ses ombrages, mais aujourd'hui entièrement rasé. Derrière l'aile droite, avait été creusé un étang entouré autrefois de beaux arbres et servant de vivier, d'une superficie de onze ares, et dont les eaux, en se déversant, actionnaient un moulin situé en contre-bas, du côté du village. Une poterne carrée, sur la rive, donnait accès à cet étang.

Aujourd'hui, transformé en habitation rurale, ce château a conservé les grandes lignes de son architecture, et son propriétaire actuel a su heureusement respecter tout ce qui pouvait lui garder son cachet ancien.

La seigneurie d'Arenthon appartenait primitivement à la maison de Faucigny-Lucinge. Par suite d'alliance entre Edouard de Conzié, capitaine aux gardes, et une héritière de Lucinge, en 1705, elle passa à la famille de ce gentilhomme qui la transmit à son fils François-Joseph de Conzié, comte de Chanaz, seigneur des Charmettes, baron d'Arenthon, député de la noblesse en 1746, ami de Jean-Jacques Rousseau.

La famille de Conzié était originaire du château de ce nom, situé à Bloye, près de Rumilly. Le comte de Conzié acheta en 1744 du marquis des Marches, le comté de Boringe avec les fiefs s'étendant sur les paroisses de Reignier, Scientrier, Arenthon, Saint-Romain, pour les annexer à la baronnie d'Arenthon possédée par sa mère. Etant resté célibataire, il institua pour ses héritiers, les comtes de Ger-

baix de Sonnaz, d'Habère, fils de Claudine-Magdelaine de Conzié.

L'illustre famille de Sonnaz, qui compte 12 généraux est originaire des environs de Chambéry. Elle aurait pour ancêtre Guillaume de Gerbaix, seigneur de Sonnaz, grand-maître des Templiers, de 1244 à 1250. Un tableau placé dans le château d'Arenthon, avec une inscription, rappelait les traits et les mérites du vaillant guerrier, qui mourut au cours de la première croisade, près de Mansourah (1).

La seigneurie de Sonnaz fut érigée en comté par le duc de Savoie en 1681.

Le château d'Arenthon a été vendu par Mme la baronne de Livet, née de Sonnaz, à M. Dumarais, en 1924.

La famille de Gerbaix de Sonnaz possède encore d'autres châteaux en Savoie, près de Chambéry, à Thonon, à Habère-Lullin.

Les Gerbaix de Sonnaz portent : « d'azur au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules ».

(1) Pour la biographie des généraux de Gerbaix de Sonnaz, consultez A. Anthonioz, *Les Généraux Savoyards.*

Château de Marcossey

Trois châteaux ont appartenu à la noble famille de Marcossey, dans le Faucigny, dont deux à Viuz-en-Sallaz ; l'un à Brénaz dont il ne reste que les vestiges d'une tour ; l'autre au nord de Brégny.

Ce dernier, aujourd'hui à l'état de ruines, remontait au XII[e] siècle. Il était bâti sur un tertre entouré de fossés.

La façade principale, au midi, comportait une entrée avec pont-levis en bois, encadrée par deux tours d'angle ; à l'ouest, une tour ronde, à l'est, une tour carrée. Derrière cette façade, une grande cour rectangulaire, au milieu de laquelle, face au pont-levis, s'ouvrait la porte du manoir. Derrière la tour ronde, une petite cour carrée ; à la suite de celle-ci, au nord-ouest, des bâtiments comprenant la grange et les écuries. Au milieu de la façade nord, une tour carrée. Le château avait la forme rectangulaire et était orienté de l'ouest à l'est. Les murs extérieurs avaient huit pieds d'épaisseur. Ainsi défendu, ce château pouvait soutenir un siège (1).

Marcossey, qui relevait des sirès de Faucigny jusqu'en 1309, fut ensuite sous la dépendance des évêques de Genève. Philippe de Marcossey l'agrandit considérablement en 1514. Il fut détruit en 1589 par les Bernois et Genevois. « Ceux-ci s'en emparèrent le 14 avril ou le 4 avril (vieux style). Sur la fin du mois de mai, le baron d'Hermance, ayant repris Saint-Jeoire, vint menacer le château de Marcossey (29 mai), mais il dut se retirer à l'arrivée d'un puissant renfort envoyé de Genève à la garnison. Peu de jours après, 6 juin, celle-ci jugeant la place intenable, abandonna Marcossey qu'elle livra aux flammes. Les Savoyards y trouvèrent encore quelques provisions. Le château ne fut pas relevé. » (2).

La famille de Marcossey comprend deux branches : la première établie près de Scionzier (au château de Mussel, brûlé par les Bernois en 1589, suivant Grillet), ayant comme tige Rodolphe de Marcossey (1236), père de Guillaume Fournier de Marcossey, évêque de Genève (1366-1377) ; la deuxième, celle de Viuz, ayant comme tige Lancelot, père de Jean de Marcossey (1275), dont le fils Claude (1376) eut trois fils, Gaspard (1469), Jean-Louis et Jean (1481), père de Jean, prieur de Peillonnex (1477-1505), enseveli dans l'église de Peillonnex, de Claude (1484) et de Jacques

(1) D'après l'abbé E. Rollin, *Monographie de Viuz-en-Sallaz* et Ducis.

(2) Chanoine Gonthier.

(1487), vice-châtelain de Bonne. Charles, troisième fils de Claude, fut prieur de Peillonnex (1505-1521) ; son frère Philippe (1541) eut un fils Gaspard (1559) et un petit-fils Jean-François, père de Jean de Marcossey, seigneur de Goint, Essey, Passavant, baron de Saint-Georges d'Haussonville en Lorraine, fait comte en 1618 par Charles-Emmanuel le Grand, duc de Savoie. Jean de Marcossey étant mort sans enfant à Nancy (1620), le comté fit retour à la couronne de Savoie (3).

Les nobles de Marcossey portaient « d'azur au lévrier d'argent accolé de gueules ».

(3) D'après l'abbé Rollin, *Monographie de Viuz-en-Sallaz* et le chanoine A. Gavard, *Peillonnex*.

Château de Thyez

« Thyez (ou Thy, Thyz, Tez), était un château des évêques de Genève, sur le ruisseau de ce nom, dans la terre de Salaz en Faucigny ; il a porté aussi le nom de Viuz ou de Salaz, d'après le nom de son chef-lieu ou de sa châtellenie de Thyez. » (1).

Ce château se trouvait près de Viuz-en-Sallaz (et non en aval de Cluses, comme certains l'ont cru). Son origine doit remonter au début du XII[e] siècle. Il appartenait primitivement aux sires de Faucigny. Ardutius de Faucigny, évêque de Genève, fils de Rodolphe I[er], hérita de ce château qu'il légua, à sa mort (1185), avec le mandement de Thyez,

(1) Regeste Genevois.

CHATEAU DE BEAUREGARD

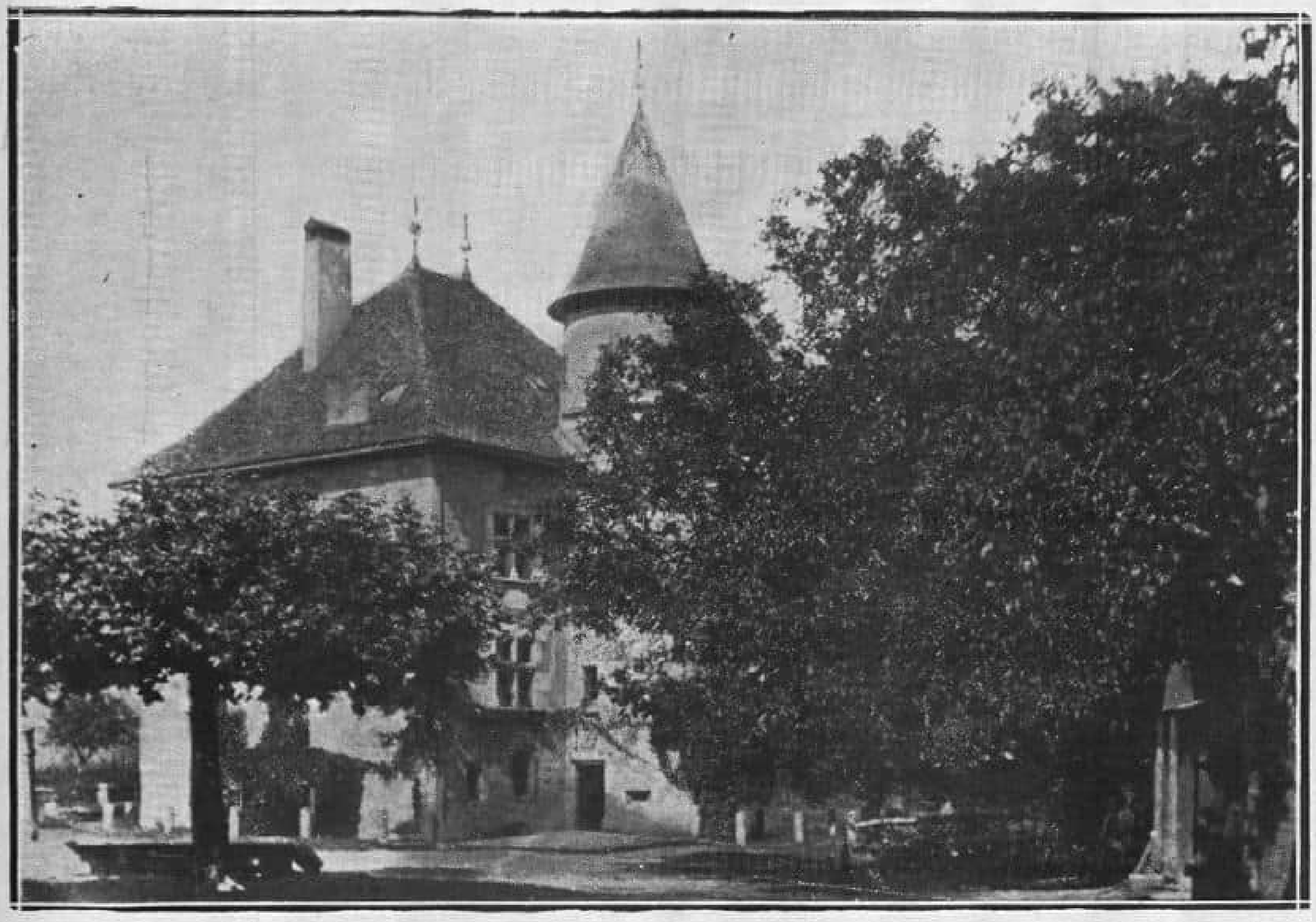

CHATEAU DU VIVIER

aux évêques de Genève, ses successeurs (2). Dès lors il resta leur propriété.

Il était bâti sur les bords d'un marais, au-dessous de Ville-en-Sallaz. Le mot Thyez signifie, d'après Blavignac, « maison-forte sur les eaux ».Il formait un quadrilatère avec entrée principale à l'est, sur une cour rectangulaire, « plantée d'ormeaux », dans le sens de la façade du château orientée nord-sud, flanquée d'une tour carrée au midi, d'une tour ronde au nord, et percée au milieu, d'une porte; une autre tour ronde défendait l'angle sud-ouest. Les bâtiments mesuraient 33 mètres de longueur sur 21 mètres de largeur. Il était baigné par les eaux du marais sur les côtés nord et ouest (3). Le dauphin Humbert s'en empara en 1291 (4).

Les évêques de Genève venaient souvent faire des séjours à leur château de Thyez. Saint François de Sales s'y trouvait en juillet 1607. Ils étaient tenus à un simple hommage envers les sires de Faucigny, en raison de leurs anciens droits sur ce territoire, mais ils recevaient hommage des titulaires des fiefs relevant de leur souveraineté. Un vidomne puis un châtelain administrait le château et le mandement.

Aujourd'hui, il ne reste presque rien de l'antique demeure des évêques.

(2) Besson.
(3) D'après l'abbé E. Rollin, *Monographie de Viuz-en-Sallaz.*
(4) Regeste Genevois.

Château de Beauregard

Le château de Beauregard est l'un des plus beaux et des plus pittoresques du Faucigny. Il est situé à Saint-Jeoire-en-Faucigny, sur une butte qui domine la ville, et abrité par le versant boisé des Brasses. Il fut bâti au XIII[e] siècle, mais brûlé par les Bernois et Genevois en avril 1589, et restauré ensuite (1).

Les bâtiments sont orientés du nord-ouest au sud-est, et se composent d'une grande maison carrée haute de trois étages, prolongée au sud-est par une annexe moins élevée, et flanquée au nord d'un beau donjon contenant un escalier. Le rez-de-chaussée du corps principal, autrefois à l'usage de caves, a été transformé en belles salles voûtées, aménagées en salons. Sur la cour nord, s'élèvent d'autres bâtiments moins importants et de construction récente.

Ce manoir se dresse sur une vaste esplanade entourée de trois tours rondes qui étaient reliées autrefois par un mur d'enceinte. Celle qui est située au nord-ouest abrite la chapelle, réparée sous Louis-Philippe, et dans laquelle Saint François de Sales aurait célébré la sainte messe ; elle domine un petit étang. Au-dessous de cette esplanade, s'avance une large terrasse carrée, flanquée d'échauguettes en poivrières aux angles, et couronnée d'un mur crénelé.

Depuis 1260, ce château est resté la propriété des comtes de la Fléchère. Cette famille qui, suivant certains historiens, serait originaire d'Irlande (Flescher), se serait établie dans le Faucigny sous le règne de Pierre de Savoie

(1) D'après Jules Vuy (chanoine François de Ronis, lettre du 29 avril 1589) ; Mém. Acad. Chablaisienne, tome IV, p. 176-177.

et Agnès de Faucigny. Dès 1236, elle est mentionnée en Savoie avec Pierre de La Fléchère, témoin à Cluses, à une convention entre Aymon II, sire de Faucigny, et le prieuré de Chamonix. Cette famille est donc l'une des plus anciennes de notre vieille province où elle a tenu un rang très honorable dès le XIII^e^ siècle. Dans le courant du XVII^e^ siècle, Jacques de La Fléchère s'unit à Antonie de Bellegarde, une des dernières descendantes de la branche de Bellegarde, en Faucigny, qui ajouta son nom à celui de son époux. Les comtes de La Fléchère-Bellegarde, seigneurs de Beauregard (Saint-Jeoire), ont continué cette noble famille dans le Faucigny et conservé le vieux manoir. Ils portent « d'azur au sautoir d'or cantonné de quatre aiglettes d'argent. »

Plusieurs membres de cette famille méritent d'être signalés : Henry de la Fléchère, châtelain de Faucigny en 1441 ; son neveu Aymon de la Fléchère, châtelain de Faucigny, 1441-1462 ; Nicod de la Fléchère, châtelain de Faucigny, 1463-1466. Guillaume de la Fléchère, conseiller ducal vers 1438, se transporta en Chablais, au château situé à Concise, qui joua un rôle assez important dans les guerres du XVI^e^ siècle, et sur les ruines duquel fut construit au XIX^e^ siècle un couvent de capucins. Le Rd M. François, prieur de Sillingy, qui fut parrain de Saint François de Sales en 1567. François-Melchior de la Fléchère, capitaine d'une compagnie de l'Escadron de Savoie, qui possédait la maison-forte de la Fléchère à Saint-Jean-de-Tholome. Trois généraux ont illustré cette ancienne famille savoyarde : Claude-Joseph de la Fléchère, seigneur de Cormand, lieutenant-général au Régiment de Roussillon, mort en 1749. Le comte Pierre de la Fléchère, né à Saint-Jeoire, qui fut gouverneur de Cagliari et défendit vaillamment cette place en 1793 contre la flotte française ; puis gouverneur d'Ivrée et de Coni en 1794 ; président du Conseil suprême de l'administration du Piémont en 1800. Il mourut à Saint-Jeoire où il s'était retiré. Le roi Victor-Amédée III le nomma grand croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

Le comte Georges-François de la Fléchère né en 1775, fut gouverneur de la province de Sassari en 1825 et reçut le commandement de la province de Savoie en 1829. Grand croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

De ce château, le regard s'étend sur un cadre magnifique de montagnes, entre autres le Mont-Blanc avec le Mont-Maudit et le Tacul, justifiant ainsi le nom de Beau-regard. (2).

(2) D'après les notes communiquées par M. le Comte H. de la Fléchère ; d'après H. Tavernier, *Histoire de Miéussy* ; A. Anthonioz, *Généraux Savoyards ;* et notes communiquées par M. le chanoine A. Gavard.

Château de Montanier

Sur une colline dominant le bourg de Samoëns, se voient encore les ruines de l'ancien château de Montanier (castrum Montanerii, ou Montagnier, Montagny), dont le nom rappelle sans doute sa situation au milieu des montagnes, nommé aussi, vulgairement et improprement Tournelette.

Ces ruines forment une enceinte presque circulaire de 75 mètres de circonférence. Une ouverture ronde de 15 centimètres de diamètre perce l'épaisseur des murs au couchant. D'après les comptes des anciens châtelains, on peut reconstituer ainsi, en partie, ce manoir : A l'intérieur, une petite et une grande prison, plusieurs salles à plafond lambrissé, une grande pièce dite la Chambre (*aula*), des escaliers en bois. Du couchant, une ouverture oblongue, *l'archière*. Le toit couvert en bardeaux ou tavaillons cloués.

Au-dessus du toit, une tour avec pommelles revêtues de tôle. Une grande porte d'entrée au levant (1).

Albanis Beaumont fait remonter la construction de ce château à l'époque burgonde. L'église de Samoëns existe déjà en 1167. Mais Montanier n'est mentionné qu'à partir de 1309, lors du mariage du dauphin Hugues avec Marie-Catherine, fille du comte Amédée V de Savoie, à Bonneville ; l'époux donne en hypothèque plusieurs châteaux parmi lesquels celui de Samoëns.

On a prétendu que Montanier pouvait correspondre avec le château de Châtillon par des signaux lumineux. Il commandait le mandement de Samoëns. C'était le château du prince, la résidence du châtelain, le lieu des assemblées, de la curie. Au nombre des châtelains de Montanier on relève les noms les plus illustres de l'époque, les de Compeys, de Bellegarde, de Menthon, de Graveruel, de Gex, etc.

En 1339, Hugues de Genève, sire de Varey, l'un des plus grands capitaines de l'époque, lieutenant principal du dauphin pour le Faucigny, adversaire acharné de la Maison de Savoie, reçoit de ce dernier, en fief, le château de Montanier.

Par les traités de 1354 et 1355, Samoëns avec le Faucigny passèrent à la Couronne de Savoie.

Le château de Montanier fut vraisemblablement détruit lors de la prise et de l'incendie de la ville de Samoëns par les Valaisans, le 11 juin 1476 (2).

(1) D'après H. Tavernier, *Samoëns.*
(2) Ibid.

Château de Châtillon

Au nord-ouest de Cluses, entre le dôme d'Agy et le pic d'Orchez, s'ouvre le col de Châtillon, qui fait communiquer les vallées de l'Arve et du Giffre. A la partie méridionale de ce passage, se dressent sur un piton, les ruines de l'antique château de Châtillon (castrum Castillionis), jadis le plus important de la province après celui de Faucigny, et qui a donné son nom à la pittoresque bourgade bâtie en cet endroit.

« Ces ruines, en forme de parallélogramme, s'étendent du nord-est au sud-ouest. Le corps principal de l'édifice a 24 mètres de longueur sur 17 mètres de largeur, le tout non compris les murs qui, à hauteur d'homme, ont 1 m. 30 d'épaisseur. Du côté de la montagne, la façade haute de 40 pieds, tapissée de lierres, percée de trois ouvertures superposées, offre des baies sans croisées. A l'opposite se voient les restes d'une tour quadrangulaire à 3 étages. Les moellons en grès sont reliés par un ciment très dur. » (1).

« Ce château était entouré d'un mur très épais avec créneaux. Au levant, montait depuis le bas de l'escarpement, un glacis solide, sur lequel ce mur était bâti. Il y avait trois tours, d'importance et de grandeur inégales. L'une sur la porte principale et la défendant ; la herse devait s'engaîner dans son mur extérieur. Au sommet était la place de la gaîte ; elle s'appelait la première ou la grande tour. Il en existait une seconde et Bonne de Berry en fit

(1) D'après H. Tavernier, *Taninges* et le chanoine J. M. Lavorel, *Cluses et le Faucigny*. Nous ne saurions mieux faire que reproduire les descriptions de ces deux historiens.

bâtir une troisième. Il y avait aussi une tourelle (*tornella*). Deux salles de cour, l'une plus grande appelée *magna aula*, l'autre d'importance moindre. A côté était une grande chambre (*magna camera*), probablement l'appartement du seigneur. Il y avait une chapelle (2) avec une porte extérieure et, tout près de l'entrée du château, la chambre de l'aumônier. Le chauffoir (*charforium*) devait être aussi à cet étage. Il n'est pas question d'escaliers. Sans doute il en existait à l'intérieur et dans les tours ; mais les offices, chambres des approvisionnements, réfectoire des serviteur, devaient être suffisamment enterrés du côté nord, pour qu'on entrât de plain-pied dans l'étage supérieur. Il y avait une prison pour les malfaiteurs ordinaires, et un *ratier* ou prison souterraine, pour les voleurs, les homicides et les traîtres. Il y avait aussi d'autres souterrains, des caves, des écuries et dépendances. Au-dessus des salles de cour se trouvait une salle appelée la chambre ferrée, puis une pièce désignée sous le nom de garde-robe. A la façade extérieure de celle-ci était un balcon recouvert d'un toit que supportaient des colonnes. Il y avait en outre, les appartements de la Dame, ceux des étrangers, les chambres des écuyers. » (3).

« Le château de Châtillon avait été réparé par Pierre de Savoie, vers 1260. Le Comte-Vert y fit exécuter de nombreux travaux, pour cause de vétusté. De 1368 à 1371, l'antique manoir se rajeunit. On démolit les courtines, depuis la première porte du château jusqu'en regard de Bonneville. On répare les prisons. On construit un portail à l'entrée du mur d'enceinte, et une grande porte ailleurs ; on rétablit ce mur, y compris le glacis et les créneaux. On refait une ouverture près de l'entrée de la chapelle ; on adapte à celle-ci deux fenêtres et une à la tourelle. Dans l'intérieur, on répare les murs, on refait les cheminées avec leurs manteaux. » (4).

(2) D'après le baron Raverat, l'église actuelle de Châtillon serait l'ancienne chapelle du château.

(3) Chanoine Lavorel, *Cluses et le Faucigny*.

(4) Ibid.

Comme pour tous les châteaux de cette époque, les toits étaient recouverts d'encelles ou tavaillons fixés par des clavins.

Châtillon appartint primitivement à une noble famille de ce nom. L'histoire mentionne Alimar de Châtillon en 1178-1185 et son fils Turumbert en 1210 ; Conon en 1203, et Girard en 1209 (5). Au XIII[e] siècle, le château appartient à Aymon II, sire de Faucigny. Sa fille Agnès, son héritière, est fiancée à Pierre de Savoie, le Petit Charlemagne, à Châtillon en février 1234. Leur fille. Béatrix de Faucigny, la Grande Dauphine, épouse à Châtillon, Guigue VII, dauphin de Viennois en 1250 ; elle garda ce château jusqu'à sa mort. Le dauphin Humbert II inféoda à sa tante Béatrix de Viennois d'Arlay, le mandement de Cluses et Châtillon. Le château resta encore pendant cinquante ans aux mains des héritiers de Béatrix, jusqu'à l'abandon que Jean de Chalons-Arlay fit de tous ses droits au duc Amédée VIII (13 janvier 1406). Dès lors, Châtillon cesse d'être une demeure princière ; il ne sera plus que la résidence du bailli, des châtelains du mandement, jusqu'au jour inconnu de sa destruction. Certains historiens prétendent qu'il fut brûlé par les Bernois en 1589, et qu'avec ses débris on bâtit l'église actuelle ; d'autres pensent qu'il fut abandonné et tomba de vétusté (6).

(5) Regeste Genevois.
(6) D'après H. Tavernier, *Taninges.*

Château de Bellegarde

A environ un kilomètre en amont de Magland, sur la rive droite de l'Arve, au débouché de la gorge sauvage de

la Colonnaz, se dresse une haute tour carrée appelée la Tour de Bellegarde. Ce bâtiment d'aspect rigide, coiffé d'une haute toiture, assez bien conservé quoique transformé intérieurement par ses nouveaux habitants, est entouré de rustiques qui ont occupé peu à peu les constructions annexées à ce donjon et qui formaient autrefois l'important château de Bellegarde. La Tour de Bellegarde, très élevée, se voit de tous les points de cette vallée. Son principal intérêt serait d'avoir été le berceau de l'illustre famille de Bellegarde (1), qui s'installa ensuite à Sallanches et à Mieussy. Cette famille a donné des baillis et vice-baillis du Faucigny. Les de Bellegarde étaient mestrals de Cluses (1496). Ils dûrent occuper le château de Bellegarde-Magland jusqu'à la fin du XVI[e] siècle et ensuite se fixèrent de préférence à Sallanches.

Au nombre des plus anciens membres de cette famille, nous relevons Aymon de Bellegarde, cité en 1205. Mermet, fils de feu Henri de Bellegarde en 1289. Claude de Bellegarde, qui épouse Françoise d'Amidoux en 1583. Leur fils Claude, syndic de Cluses en 1626, seigneur de Ponthior, épouse Bernardine de Verboz. Sébastien de Bellegarde est possesseur de la maison-forte de Magland en 1632. Charles-Claude de Bellegarde, petit-fils de Claude, épouse Guillermine de l'Isle vers 1681. Antoine de Bellegarde, seigneur de Ponthior est syndic de Cluses en 1655.

Suivant Charles-Auguste de Sales, la famille de Bellegarde serait originaire de Mieussy (Missier ou Messy, hameau de Mieussy) mais, en réalité, le fondateur de la branche de Mieussy est Jacques de Bellegarde (1414-1448), fils de Jean, originaire de Sallanches, marié à Priste de Berbey.

Le château de Bellegarde, avec les biens en dépendant, fut constitué en dot à la marquise de Wuache de Chaumont, dont le bisaïeul, Jacques de la Fléchère, seigneur de Beauregard, épousa Antonie de Bellegarde, fille de Pierre-Noël de Bellegarde, de Sallanches, dernière descendante de cette ancienne maison du Faucigny, qui lui apporta le dit château de Bellegarde lequel, délaissé en raison de sa

(1) D'après A. de Foras, *Armorial.*

situation, tomba peu à peu en ruines. La noblesse de cette famille est de temps immémorial. Les de Bellegarde, seigneurs du Praz, de Ponthior, des Presrin, Bougé, Miribel, etc., portaient : « d'argent à trois pals de sable à la fasce de gueules brochant sur le tout, chargé de trois heaumes d'argent. »

Une autre famille appelée Noyel de Bellegarde, originaire des environs de Chambéry, s'est installée à Reignier-Saint-Romain et en Autriche.

Les Châteaux de Sallanches

D'après certains historiens, le nom de Sallanches apparaîtrait au XI[e] siècle, époque où les sires de Faucigny y auraient restauré un ancien château burgonde. Son emplacement n'a pas encore été précisé, plusieurs châteaux ayant été reconstruits en cet endroit. Celui de Bourbonge paraît être le mieux désigné si nous le comparons aux différentes constructions de l'époque burgonde et à leur situation stratégique.

En 1263, Pierre de Savoie, époux d'Agnès de Faucigny, fit élever un château-fort à Sallanches, sur les terres possédées par son beau-père Aymon de Faucigny (1).

Au milieu du XVII[e] siècle, la cité de Sallanches possédait plusieurs châteaux, la plupart encore debout aujourd'hui, mais en partie détériorés ou transformés. Il nous est cependant relativement facile de les reconstituer d'après leurs intéressants vestiges (2).

(1) Regeste Genevois.

(2) Reconstitution d'après Moentjens : *Théâtre des Etats de S. A. R. le duc de Savoie,* et Monod, *Guide de Sallanches.*

Sur la terrasse qui domine la place de la Grenette s'élevait le château de Montagny (actuellement maison Brêche), appelé aussi autrefois Tour de Fer, vaste bâtiment carré flanqué d'une tour ronde au sud-est, avec de beaux appartements spacieux, et qui appartenait aux seigneurs de Loche de Montagny. Les Français le démantelèrent en partie en 1793, parce que son propriétaire prit part à la bataille de Méribel et combattit dans les rangs des troupes sardes ; il a été restauré depuis.

A l'entrée de la gorge de Lévaud, le château des Rubins (du XIV^e^ siècle), se dresse sur un bloc de molasse. C'est l'un des mieux conservés. Il comporte un bâtiment carré, à plusieurs étages, avec de belles fenêtres à meneaux au linteau en accolade, sur la façade nord, de chaque côté d'une haute tour carrée percée de cinq baies grillées superposées ; la toiture surmontée de deux épis, repose sur une crénelure ; sur les côtés, des corbeaux en saillie devaient soutenir des hourds de bois ; une échauguette s'appuyait à l'angle sud-ouest de cette tour. De l'autre côté du bâtiment principal, s'élevait une autre tour carrée dont la partie supérieure s'est écroulée. Ce château était muni autrefois d'échauguettes aux quatre angles. Il appartenait aussi aux seigneurs comtes de Loche, baillis du Faucigny.

Quatre membres de cette ancienne et illustre famille furent bailli du Faucigny : Jean de Loche, en 1563 ; Pierre de Loche, fils du précédent, en 1578 et en 1600 ; François de Loche, seigneur de Montagny, la Balme, en 1650 ; Gaspard de Loche, en 1658. Les de Loche portaient « de gueules à trois glands d'or, au chef d'argent, au croissant d'azur. »

Au-dessus de l'église, le château de Disonche, bâti par Antoine de Bellegarde, demeuré intact, large et haute maison rectangulaire, surmontée d'une toiture très élevée s'appuyant sur des merlons, où séjournait le juge-mage du Faucigny, fut possédé par les familles de Bellegarde, de Menthon, de Regard.

Un peu plus à l'ouest, sur le même coteau, le château de la Frasse, conservé à peu près dans l'ancien état, cons-

truit en 1602, possédé de 1680 à 1732 par les seigneurs marquis d'Oncière de la Serraz (aujourd'hui pensionnat des Sœurs) présente une grande bâtisse carrée flanquée au levant d'une tour ronde s'évasant dans le bas.

Au-dessous de Disonche, à l'ouest de l'église, le petit château de Pormonay, maison-forte carrée, flanquée d'une tour ronde au midi, appartenait anciennement aux de Compeys, ensuite aux de Loche.

Au hameau de Saint-Joseph, s'élevait jadis la Tour de Bellegarde, château des seigneurs de Beauregard, aujourd'hui rasé, édifice quadrangulaire flanqué d'une tour carrée à l'est et d'une tourelle au nord-ouest, qui passa par alliance en 1655 aux nobles de la Fléchère et en 1744 à Joseph-Marie de la Grange, comte de Taninges, et dans lequel Saint François de Sales vint un jour, sur l'ordre de son père, rendre visite à une demoiselle Suchet qu'on voulait lui faire épouser (3).

Sur la colline qui s'élève entre les gorges de la Frasse et de la Sallanche, se dressait le puissant château de Bourbonge, des seigneurs comtes de Menthon, vaste bâtiment entouré de murs et de bastions, sur une terrasse imprenable, dominé par une grosse tour carrée ou donjon, haute jadis de 16 mètres, munie d'échauguettes à ses quatre angles. Une autre tour, plus petite, surplombait la gorge profonde de la Sallanche, à l'extrémité de la cour d'honneur. Le corps du logis, qui présente encore quelques fenêtres grillées dans ses épaisses murailles, et une ancienne porte ogivale, est transformé actuellement en maison de ferme.

(3) *Vie de Saint François de Sales,* par Gonthier et Letourneau, I, p. 107.

Château de Saint-Michel

Les ruines de l'ancien château-fort de Saint-Michel se dressent sur un rocher boisé, que longe la rive gauche de l'Arve, en amont de Servoz. Le site est très pittoresque. Les deux versants de l'étroite vallée, que Victor Hugo a comparée à un tombeau, se resserrent comme un sombre couloir. Autrefois, le lac de Servoz baignait le pied du rocher de Saint-Michel. Ce décor sauvage a impressionné les imaginations fécondes et inspiré des légendes. Il semble d'ailleurs établi que « le fantastique château des Rosières » ne fut autre que celui de Saint-Michel (1).

Ce château n'a conservé pour tout vestige, qu'une tour et quelques pans de murs. Il se composait d'un bâtiment de forme rectangulaire, orienté nord-ouest, sud-est, mesurant environ 24 mètres sur 12 mètres, percé de meurtrières à l'est, et flanqué à son extrémité sud-est d'une haute tour ronde, de 4 mètres de diamètre intérieur, dont les ruines s'élèvent encore à une dizaine de mètres et ne présentent pas d'ouverture. L'entrée principale devait se trouver au nord-ouest.

Sur l'emplacement des ruines de Saint-Michel devaient exister primitivement des constructions, ainsi que le prouverait l'acte du 26 octobre 1289, par lequel Richard de Villette, prieur de Chamonix, cède en fief à Béatrix de Faucigny « le molard du Lac avec ses bâtiments ». Ces

(1) L'ancien lac de Servoz, disparu vers le IIe siècle de notre ère, occupait une large superficie, soit depuis les marais dénommés Les Rosières (roseaux, en patois), au pied du rocher de Saint-Michel, jusqu'au-dessus du tunnel du Châtelard, où l'on voit encore les parois polies du déversoir naturel, au-dessous duquel fut percé un canal souterrain, à l'époque gallo-romaine. Il fut peu à peu comblé par les alluvions de la rivière et se déversa par suite de l'effondrement de sa partie inférieure, en laissant un petit lac aux Rosières.

constructions furent vraisemblablement édifiées pour la défense de la région, et l'on peut même supposer qu'elles remontaient à une époque très ancienne, soit à la fin du I^er^ siècle de notre ère, lorsque les Ceutrons, par suite de la délimitation de l'an 74, durent abandonner aux Allobroges leur camp fortifié du Châtelard qui jusqu'alors défendait leurs possessions dans la haute vallée de l'Arve. Bien que la paix régnât en ce temps là entre les deux peuplades, il paraît naturel que les Ceutrons aient jugé prudent de fortifier leur nouvelle frontière sur les rives du lac de Servoz. On peut donc en conclure que ce château, dès le début, n'a servi qu'à protéger la haute vallée de l'Arve, soit le territoire du Prieuré, comme forteresse occupée en temps de guerre seulement.

Les prieurs de Chamonix, et Béatrix de Faucigny ensuite, tenaient ce château en fief de l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse, en Piémont (d'où sans doute le nom de Saint-Michel).

Par suite de la cession de 1289, Béatrix fit reconstruire cette place forte qui porta désormais le nom de Château de Saint-Michel du Lac (castrum Sancti Michaelis de Lacu) ainsi qu'il est désigné en 1319 dans la reconnaissance passée par Hugues, dauphin de Viennois, petit-fils de Béatrix, en faveur de Guillaume de Villette, prieur de Chamonix.

Catherine, fille du dauphin Humbert II, est qualifiée Dame de Servoz et de Saint-Michel du Lac en 1341.

La châtellenie de Saint-Michel fut réunie à celle de Montjoie jusqu'au traité de 1355 où elle passa à celle de Servoz nouvellement détachée de celle de Montjoie.

Par une transaction du 2 mai 1435, entre Jacques de Crecherel, prieur de Chamonix et Humbert de Chissé, châtelain de Servoz, ce dernier rétrocéda au prieur le château de Saint-Michel. L'avouerie ou garde de la vallée fut remise au duc de Savoie qui, en cas de guerre, pouvait faire occuper militairement le château (2).

(2) D'après les notes communiquées par M. Léon Félisaz, géomètre à Servoz.

TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN ..... V à XXXII

Histoire d'Allèves (Mandement d'Alby-en-Genevois). 1
PRÉFACE 3

PREMIERE PARTIE. — LA PAROISSE

CHAPITRE I. — Origines. Charges et Revenus. La Révolution de 1792. Les Fondations. Les Confréries..... 5
CHAPITRE II. — Eglise ancienne et église actuelle. Ses chapelles. Cimetière. Clocher. Cloches. Presbytère. Abbaye et Chapelle de Saint Jacques..... 15
CHAPITRE III. — Le Bienheureux Guillaume d'Orlier. Sa biographie. Son tombeau. Ses Miracles et son Culte. 21
CHAPITRE IV. — Liste des prêtres originaires d'Allèves. Liste des curés d'Allèves de 1400 à nos jours..... 24

DEUXIEME PARTIE. — LA COMMUNE

CHAPITRE I. — Etymologie. Superficie. Limites. Altitude. Géologie. Sources et cours d'eau. Grottes de Banges. Richesses du sol. Or du Chéran. Habitants. Hameaux. Routes anciennes et nouvelles..... 31
CHAPITRE II. — Famille noble de Jean d'Allèves. Seigneurie et Château du Cengle. Villages de Martinod et d'Aiguebelette. Verrerie installée au pont de Banges et à Saint Jacques..... 35
CHAPITRE III. — Principales invasions et occupations militaires. Sarrasins. Hongrois. Espagnols. Autrichiens. Etat de la Commune en 1632, 1708, 1711, 1756. Affranchissements de 1785 à 1787. Un empoisonnement en 1787. Quelques faits sur la Révolution..... 43
CHAPITRE IV. — Allèves de 1815 à nos jours. Vente des forêts communales. Construction des maisons d'école, mairie et fontaines publiques. Incendies de 1738, 1787 et 1852. Liste des Maires. Liste des Morts de la Grande Guerre. Une légende sur les grottes de Banges. Allèves, au point de vue administratif..... 49

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE UNIQUE. — Généalogie des familles d'Allèves en 1922..... 58

Un drame au Col du Bonhomme..... 89

Une belle famille de Vieugy au service de l'Eglise pendant la Révolution française..... 105
AVANT-PROPOS 106
CHAPITRE I. — La Famille Bally..... 107
CHAPITRE II. — L'Abbé André Bally..... 110
CHAPITRE III. — L'Abbé Jean Bally..... 119

CHAPITRE IV. — La Mère Louise-Aimée Bally..... 122
ÉPILOGUE. 130

Les Anciens Châteaux du Faucigny..... 131
Château de Faucigny..... 133
Les Châteaux de La Roche-sur-Foron..... 138
Château de Cornillon 142
Château de Rumilly-sous-Cornillon 143
Château de Chuet..... 147
Château de Cohendier..... 149
Château de Bonneville..... 152
Château des Tours..... 154
Château de Cormand..... 156
Les Châteaux de Villy..... 160
Le Châtelet de Crêt-d'Ot..... 163
Château de Boringe..... 166
Château de Bellecombe..... 169
Les Châteaux d'Esery..... 171
Château de Polinge..... 176
Château de Magny..... 182
Château du Vivier..... 184
Château de Baudry..... 186
Château d'Arenthon..... 188
Château de Marcossey..... 190
Château de Thyez..... 192
Château de Beauregard..... 194
Château de Montanier 196
Château de Châtillon..... 198
Château de Bellegarde..... 200
Les Châteaux de Sallanches..... 202
Château de Saint-Michel..... 205

GRAVURES

Le Canton d'Alby et la Commune d'Allèves (Cartes).... 1
Vue d'Allèves. — Les Tours St-Jacques et Aiguebelette.. 32
Le Pont de Banges. — Entrée des Grottes..... 48
L'Abbé André Bally 113
Ruines du Château de Faucigny. — Tour des Comtes de Genève et Château de l'Echelle..... 136
Château de Chuet. — Château de Rumilly-sous-Cornillon 145
Château de Cohendier. — Château de Villy..... 152
Château de Crêt-d'Ot. — Château de Cormand..... 160
Tour de Bellecombe. — Château de Bonneville. — Porte de Boringe 168
Château des Rubins. — Château de Polinge..... 176
Château de Beauregard. — Château du Vivier..... 192

IMPRIMERIE COMMERCIALE D'ANNECY

Tome XVI. — Jh-M. Lavanchy. Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. Gonthier. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

Tome XVII. — J.-F. Gonthier. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. Orsat. Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève

Tome XVIII. — J. Falconnet. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. Rollin, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. Gonthier. Variétés. — P.-J. Morand. Monogr. de Villaz

Tome XX. — H. Feige. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

Tome XXI. — P.-M. Lafrasse. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. Albert. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. Gonthier. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Orbituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. Chevallier. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. Gonthier. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. Gavard. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. Albert. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. Chevallier. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. Lafrasse. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. Lafrasse. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin). — Visites pastorales des paroisses du Dioc. de Genève, de 1411 à 1518. — J.-M. Lavorel. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Orbituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. Gonthier. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. Lavorel. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. Gonthier. Inventaire inédits de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. Gonthier. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin). — Communications diverses fort intéressantes.

Tome XXX. — Nestor Albert. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor Albert. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824, tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. Gonthier. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dime en Savoie. — Marie Rannaud. La Chartreuse de Pomier, Diocèse d'Annecy (Haute-Savoie), 1170-1793.

Tome XXXIII. — J.-M. Lavanchy, La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. Morand. Notice historique sur Loisin. — J.-F. Gonthier. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. Gavard. Les Archives de l'Abbaye de Sixt avant la Révolution. — Jacques Carron. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M. LAVOREL. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER. Les Plébanies. La paroisse de Bons, notice historique. — A SERVETTAZ. Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON. La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève ou moment de la Réforme.

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas (dit aussi « de Savoie ») à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation. — Au Bulletin : détails et faits de guerre intéressant les membres de l'Académie et leurs familles.

Tome XXXIX. — Bulletin. Inclus : J.-M. LAVOREL, Une fête à l'Académie. Biographie de M. le chanoine Jules Gavard. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans *l'Introduction à la vie dévote*. — M. SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade à Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table des matières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie.

Tome XL. — Buletin. — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII^e^ siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ. Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 1^re^ partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2^e^ partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 1^re^ et 2^e^ parties.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN. L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3^e^ partie

Tome XLVII — Bulletin — Abbé COUTIN. Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTON. Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER. Une belle famille de Vieugy. — Lucien GUY. Les anciens Châteaux du-Faucigny.

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME QUARANTE-HUITIÈME

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1930

8° Z 16 / 2

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 10 décembre 1929

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD.

Etaient présents : MM. Chavanne, Chiariglione, Coutin, Flamary, Gavard, Mugnier, Ernest Pernoud, L. Pfister et Terrier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part d'un vœu que l'Académie Florimontane vient d'émettre pour demander le classement comme « Monument Historique » de l'église St-Maurice d'Annecy. Malgré sa façade restée toujours inachevée, la vieille église demeure un très beau spécimen de l'architec-

ture ogivale du XVe siècle. L'Académie Salésienne, approuvant hautement l'initiative de la Florimontane, s'associe pleinement à ce vœu qui ne peut qu'être l'interprète du désir du grand nombre des Annéciens.

M. l'abbé Chiariglione, le si dévoué trésorier-adjoint qui depuis plusieurs années administre les finances de l'Académie, est nommé trésorier à la place du regretté chanoine Morand.

Le Président annonce la toute prochaine publication du tome 47 de nos Mémoires.

Poursuivant le dépouillement des archives conservées au château de Montpon (propriété de Mlle de Thiollaz), à Alby, M. l'abbé Coutin continue à faire des découvertes précieuses. Il donne connaissance des deux documents suivants :

Lettre écrite de la prison de Chambéry par le prêtre Noël Gruffat de Rumilly, « à Monsieur le Sénateur de la Faverge de Cormand, dans son château sur Alby ».

Monsieur, J'ai l'honneur de vous marquer que j'ai reçu le 13 du courant, des mains de Madame Sanctus, la lettre dont vous m'avez honorée, avec son contenu. J'offrirai pour vous et votre maison le St Sacrifice, conformément à votre intention. Je vous fais bien des actions de grâces des bontés que vous avez pour moi. En vous exposant mes besoins dans ma dernière lettre, je fus pressé par l'exprès qui voulait partir. Je ne réfléchis pas assez sur les embarras que je vous donnai dans mes demandes onéreuses, dans les temps critiques, et dans le lieu où je suis. Je vous en fais bien mes excuses ; j'ai trouvé dans la ville des secours à ce besoin.

Le livre que vous aviez eu la bonté de me prêter est à Héry, dans la maison que j'habitais, qui appartient à Joseph Lansard de la Vuitraz. Je donnerai au plus tôt la commission de le chercher, pour vous le faire parvenir. J'aurais bien souhaité de l'avoir apporté ici avec moi, dans la réclusion, pour en tirer avantage ; il contient des réflexions et des paraphrases bien consolantes et des idées sublimes de notre Sainte Religion que nous devons soutenir.

M. Michaud, curé de Cusy, a été bien sensible à l'honneur de votre souvenir ; nous désirons bien l'un et l'autre notre élargissement, pour répondre à votre honnête invitation, et vous offrir notre respect de même qu'à Madame de Thiolaz et à M. l'Avocat de Thiolaz à qui nous les présentons ; mais le temps n'est pas encore arrivé. Les desseins de la Providence à qui nous devons nous conformer, ne sont pas encore remplis. On nous fait bien espérer que l'arrivée de M. le Préfet, qui doit

être de ces jours, nous sera favorable. Nous sommes portés à le croire, parce que l'on a écrit au Supérieur de ce Diocèse, que le culte catholique était public à Paris, que l'on réconciliait les églises et que les ministres légitimes faisaient leurs fonctions, mais on n'a encore point élargis les prêtres qui sont dans les maisons de réclusion, ni à l'Isle de Rhée. Notre sort n'est donc point encore décidé.

Les souffrances sont le partage du chrétien et la voie sûre du Ciel ; nous les méritons tous par tant de violations et de manquements à nos devoirs, nous surtout qui devons être le modèle des fidèles. Nous serions donc bien coupables de nous plaindre ; notre Divin Chef a sanctifié le monde par sa Croix ; il est allé au Calvaire pour nous, nous devons l'y suivre et tous souffrir pour Lui ; heureux, si nous pouvons par nos prières obtenir cette grâce de son infinie bonté, l'éternité sera assez longue pour nous dédommager. C'est le seul bien que nous avons à désirer et que je demanderai pour vous et pour moi, car j'ai offert le St Sacrifice pour vous ce matin et continuerai. C'est aussi la seule réponse qui me reste pour vous témoigner ma plus vive reconnaissance, accompagné du respect très distingué, avec lequel j'ai l'honneur de me dire, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Gruffat, curé.

Chambéry, dans la maison commune, 16 mars 1801.

P.-S. — Oserai-je vous prier de saluer Portier et la Claudine, vos fidèles domestiques, et les inviter à continuer leurs soins pour vous conserver, afin que nous ayions le bonheur de vous voir, quand nous sortirons d'ici.

Nota. — Le Dictionnaire du Clergé nous apprend que l'abbé Gruffat fut un bon ouvrier apostolique pendant la Révolution. On sait qu'il naquit à Rumilly, mais on ignore la date et le lieu de sa mort. Il devait avoir 75 ans environ en 1800, et devait avoir rencontré souvent à Montpon, Monsieur de Cormand, sa nièce de Thiolaz, religieuse de Bonlieu, tous deux incarcérés en 1793-94 à Chambéry puis à Annecy. Le Sénateur de Cormand mourut à Alby, 2 mois après la réception de cette lettre, le 17 mai, âgé de 86 ans.

« Liste des frais et dépenses avancés par M. Tiolier, ci-devant procureur à Chambéry, pour le compte de M. de Thiollaz, ci-devant Prévôt de la Cathédrale de Genève, à l'occasion de son arrestation à Chambéry, et divers voyages que la Nation Française lui a fait faire en février et mars 1793. » (Notes de M. de la Faverge d'Alby, sénateur, qui a remboursé le montant de la facture à son ami le Procureur Tiollier).

District de Chambéry. — Le Prêtre de Thiolla doit au citoyen Pierre-François Tiollier, qui a payé pour lui en suite de

sa soumission passée par devant les Officiers Municipaux de la Commune de Chambéry, chargés par le Directoire et le Département de procurer le payement, en argent de France.

I° Remboursé au Trésorier National pour la voiture pour Lyon.	125 fr.
II° Payé au Maître de Postes Rivaud pour la voiture pour Grenoble	65 fr.
III° Payé dépenses pour le retour de Belley.....	16 fr.
IV° Payé au concierge des Prisons, pour fournitures, en deux parcelles argent de Piédmont, savoir 47+12 liv. soit 59 liv. faisant de France.....	71 fr.
Total.....	277 fr.

Lavanchy, I, 122 et suiv. nous apprend que le Prévôt de Thiollaz fut incarcéré le 19 fév. pendant 18 jours, puis dirigé sur Lyon, d'où il s'évada. Repris à Belley, il fut ramené à Chambéry, condamné de nouveau à la Guyanne le 23 mars, puis dirigé sur Grenoble et Marseille.

M. l'abbé Terrier présente le compte-rendu analytique d'un ouvrage de MM. de Céreuville et Gilliard, intitulé « Moudon sous le régime savoyard » et publié par la Société d'Histoire de la Suisse Romande. C'est un fort in-8 de XXX-732 pages, avec 15 planches-photographies. Moudon est une petite ville du Pays de Vaud, située à 38 kilomètres au Nord de Lausanne, et qui a joué, au Moyen-Age, un rôle politique et militaire considérable. Durant la période de la domination savoyarde — de 1207 à 1536 — Moudon fut la résidence du bailli de Vaud et par suite une sorte de capitale. L'ouvrage analysé raconte l'histoire très mouvementée de Moudon, durant ces trois siècles, montre les progrès de la vie municipale dans la population, met en lumière les convoitises des Suisses de Berne et de Fribourg sur le Pays de Vaud, décrit enfin l'invasion des Bernois, en 1536, et, avec eux, de la Réforme protestante.

Des compliments et des remerciements sont adressés à M. Terrier pour cette analyse pleine de charme et d'intérêt.

Séance du 4 février 1930

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD.

Etaient présents : MM. Benoît, Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Cuttaz, Excoffier, Flamary, Gavard, Moccand, Mugnier, Périllat, Ernest Pernoud, J. Pernoud, L. Pfister, Ritz et Rd P. Tissot.

M. le Président propose la candidature de deux nouveaux membres : M. l'abbé Eugène Rochon, Supérieur, et M. l'abbé Emile Duperrier, économe du Collège de La Roche ; tous deux sont nommés membres agrégés.

M. l'abbé Benoît et M. Flamary sont nommés membres du Conseil d'Administration (3e série), en remplacement de MM. Bunaz et Morand, décédés.

M. l'abbé Chiariglione, trésorier, donne lecture des comptes financiers de l'exercice 1929, ci-après :

Comptes de l'Exercice 1929

RECETTES

Excédent de l'exercice précédent.....	2.520 20	
263 cotisations à 20 fr.....	5.260	
1 cotisation à 27 fr.....	27	
1 cotisation à 30 fr.....	30	
2 cotisations exercice précédent.....	40	
Don de M. l'Archiprêtre d'Alby.....	500	
Obligation de Mgr Jay.....	67 50	
Vente de volumes.....	1.336	
Intérêts en banque.....	132 30	
Total.....	9.913	9.913

DÉPENSES

Impression du Tome 47.....	5.475	
Correspondance et envoi de volumes..	254 20	
Escompte du Trésorier.....	369.65	
Total.....	6.098 85	6.098 85
Excédent des recettes.....		3.814 15

Ces comptes sont approuvés et des remerciements sont exprimés au dévoué trésorier.

M. le Chanoine Gavard lit une lettre qu'il a reçue du président de l'Académie de Savoie, l'informant du projet de constituer une Fédération des seules sociétés savantes et littéraires de Savoie au lieu d'une Fédération proposée par Grenoble et qui nous eut réuni aux Dauphinois. L'Académie de Savoie sollicite à ce sujet l'adhésion de l'Académie Salésienne. Nous réjouissant de cette solution qui répond au désir de toutes les Sociétés savoyardes, l'adhésion de l'Académie Salésienne est décidée sans réserve.

Pour la bibliothèque, M. le Chanoine Gavard dépose, de la part de notre collègue M. Lucien Guy, sa brochure sur les Châteaux du Faucigny (extraite de nos derniers Mémoires). Il remercie M. Guy et lui adresse de chaleureux compliments pour son intéressant travail.

M. l'abbé Coutin se propose de publier un ouvrage sur la Seigneurie de Montpon, à Alby-sur-Chéran, ayant appartenu successivement aux familles de Richard, de la Faverge et de Thiollaz. Il donne connaissance de divers manuscrits d'un précieux intérêt, conservés au château de Montpon, et de notes et correspondances d'Hugues de Richard, éminent diplomate du XVI^e^ siècle, dont il nous a souvent entretenu déjà.

M. le chanoine Mugnier, au sujet de sa récente biographie des Bally, de Vieugy, a reçu une tettre de M. Vuarnet, de Messery, lui signalant l'existence, à Saint-Didier, d'armoiries d'une famille Bally semblables à celles connues à Alby. Certains renseignements lui sont donnés sur les familles de ce nom.

M. l'abbé Moccand fait la communication suivante :

La géographie de la Savoie, d'après un étudiant du XVII^e^ *siècle*

Dans un vieux manuscrit, qui est un cahier de cours patiemment calligraphié par un étudiant du XVII^e^ siècle, nous avons trouvé une leçon de géographie qui n'est pas sans intérêt. Elle concerne notre pays. Ecrite en latin, elle n'en a que plus de saveur.

« Ad meridiem, respectu Galliæ, est Sabaudiæ ducatus,

quem breviter lustrabimus, ut postea usque in Italiam penetremus.

In Sabaudiæ ducatu, est Camberium (Chambéry) ubi est Sabaudiæ parlamentum, Mommelianum, Carbonariæ (Charbonnière), arx ad fluvium Confluentiæ (Conflans), Annesium (Annecy) ad ripam fluminis Tioux, spatioso lacu ex latere.

In comitatu Gebennensi, est Geneva ad lacum de Losane ; urbs est valde munita, duæ partes Rodano abluuntur Arva-Reipublica caput est, deficitque (?) a Sabaudiæ comitatu, est que refugium omnium hœreticorum. Erat antea urbs episcopalis, sed propter hœreticos translata fuit Sedes Annecium, juxta quam est oppidum Sancti Juliani, ubi est prœfectura.

In baronatu Faucinianensi, est Agatopolis (la bonne ville). ubi est parvum parlamentum ; Cluses ubi est percelebris observantiæ fratrum minorum conventus. In superiori Faucunatu, est Sallanchia, juxta fluvium Arvam procedentem ex glacialibus rapidis de Chamony indefesso solis ardore inconsumptis. Versus septentrionem est abbatia Sancti Guarini, ejusdem Sancti Clovis quœdam indefessa devotione servatur.

In inferiori valle, media interdistans abbatiam et urbem Sallanchiæ, versus orientem, est abbatia Sizensis, abbatia antiquissima cujus abbas primus fuit quidem beatus Pontius de Faucigny, cujus reliquiœ quamplurima operantur miracula, intellige in meliori sensu, ubi sunt sanationes febricitantium, liberationes obsessorum et aliœ hujusmodi...

...Tum demum, procedendo septentrionem, versus ad genevensem lacum, sedet Thononium (Thonon), quod arce satis fortis (sic) erat paucis abhinc elapsis temporibus munitum ; quœ postea hœreticorum debacante furore, bellicis tormentis litaribus cavernis, quarum in gremio violenter detentus aër spatium suis angustiis quœrens medium ad aërem sublevarat spatium suis angustiis quœrens medium ad aerem sublevarat armorum locum, ubi terræ pondus suis in ruinis gubernatorem et omnes milites sepelierat, sicque hæc eversa arx destituta prœsidio, nullis tecta menibus, hostium incursibus imperium jacet ».

Cette curieuse page de géographie a été écrite sous l'épiscopat de Mgr Albert Bally, évêque d'Aoste ; le nom de ce dernier figure dans la rédaction, avec le qualificatif de *prœsens episcopus*, à l'endroit où il est parlé du duché d'Aoste.

Nous n'avons pas à apprécier le latin de ce document. Il nous suffit de noter quelques particularités intéressantes pour l'histoire de notre pays.

1° Pour toute la Haute-Savoie, notre apprenti géographe ne trouve que neuf localités dignes d'être citées : Annecy, baigné par le Thiou et adossé à son lac, Saint-Julien, siège d'une « préfecture », Bonneville (Agathopolis), siège d'un petit « parlement », Cluses célèbre par son couvent de Frères mineurs, Sallanches, Chamonix orné de ses glaciers rapides, St-Jean-d'Aulps qui possède l'abbaye de Saint Guérin et la clef de ce dernier, Sixt où fleurit la dévotion au Bx Pouce, et Tho-

non à la citadelle détruite par les protestants. De nos jours la nomenclature serait bien plus longue, car des localités sans renom au XVII[e] siècle, ont conquis une place très importante dans notre département.

2° On fait aux Anglais l'honneur d'avoir découvert Chamonix. C'est exagéré. Au XVII[e] siècle, dans nos collèges savoisiens, le professeur de géographie parlait déjà à ses élèves du Mont-Blanc, de ses glaciers rebelles à la chaleur du soleil, et de l'Arve né de leur suintement. Il est intéressant de noter l'orthographe du mot Chamonix sous la plume de notre étudiant ; il écrit *Chamony*, et c'est très rationnel, puisque le nom de la célèbre localité était au Moyen-Age *Campus munitus* (Champ clos ou fortifié). Cette observation est à verser au dossier de la querelle récemment engagée dans certains journaux au sujet de la prononciation du mot Chamonix, que les étrangers défigurent en faisant sonner l'x final ! Cet x n'a aucune raison d'être. Il faudrait écrire, comme au XVII[e] siècle, Chamony, tout simplement, ou mieux encore Chamouny !

3° Dans le procès de béatification du Bx Ponce, fondateur et premier abbé de l'abbaye de Sixt, un témoignage en faveur de son culte a été oublié par le postulateur de la cause, et c'est celui de notre étudiant et de son professeur de géographie. Notre document insiste sur les nombreux miracles (*quamplurima miracula*) qui s'opéraient au XVII[e] siècle sur le tombeau du bienheureux : guérisons de fébricitants, délivrances de possédés, etc.....

4° La notice consacrée à Thonon donne de curieux détails sur la destruction du château de cette ville par les protestants. On sait que le fait eut lieu en 1594, peu après l'arrivée du premier curé envoyé à Thonon par Mgr de Granier. Les hérétiques de l'endroit appelèrent les soldats de Genève et de Berne, et avec leur aide, démolirent la forteresse qui les avait tenus jusque-là en respect. Notre étudiant a soin de décrire comment les choses se passèrent : il l'a appris en classe, et cela paraît l'avoir vivement intéressé. Les assiégeants pratiquèrent des fourneaux de mines dans les murs ou sous les murs de la citadelle, en même temps qu'ils la bombardaient à gros boulets (*bellicis tormentis*). C'est ainsi qu'ils firent sauter l'arsenal (*armorum locum*) ; le gouverneur et ses soldats restèrent ensevelis sous les décombres. Le curé, effrayé, se hâta de quitter Thonon, et le duc de Savoie, impuissant, se contenta de renforcer la garnison des Allinges. C'est peu de temps après que commença la mission de St François de Sales dans le Chablais. Notre Saint valait plus qu'une armée ; il fit mieux que rebâtir la forteresse démolie, il restaura la foi et convertit les révoltés !

Cette page de géographie, écrite en mauvais latin par un étudiant du XVII[e] siècle, apporte ainsi une modeste contribution à l'histoire de la Savoie. A ce titre, elle mérite d'être signalée.

Séance du 1er avril 1930

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Benoît, Brand, Chavanne, Coutin, Cuttaz, Gavard, Duval, Levitte, Mugnier, Périllat, E. Pernoud, Pfister et Ritz.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Brand, de Neydens, et donne lecture d'une lettre de M. Léandre Vaillat remerciant les membres de notre Académie de l'avoir nommé membre d'honneur.

M. l'abbé Gaillard, curé de Cornier, et M. Joseph Trouillet, sous-directeur honoraire de l'Administration générale de l'Assistance Publique, résidant à Thonon, sont nommés membres agrégés.

Le président annonce la publication, dans le volume de nos Mémoires de 1930, de l'histoire d'Ugine, par le P. Buffet. Cet important travail constituera une œuvre des plus intéressantes.

M. l'abbé Mugnier communique l'intéressante pièce ci-après :

Procès engagé le 22 avril 1602, entre Rd Michel Gaillard, curé de Montagny qui cite devant l'Officialité les RRds Chanoines de N. D. d'Annecy, « parce que, chargé de faire le divin service dimanches et fêtes solennelles, ministrer les sacrements, il n'a encore perçu que dix pari de bled au lieu de six quarts pour la prémice et réclame le surplus aux RRds Chanoines. »

Rd Gaillard a été nommé curé de Montagny par l'autorité de son Prélat ordinaire, dès environ 15 mois en çà, y ayant fait les fonctions d'honorable pasteur ; les dismes qui se perçoivent à Montagny à grande peine peuvent excéder 20 paires de bled moitié avoine, moitié froment ; peu plus ou moins, de laquelle n'a perçu que la moitié ; la paroisse se compose de 18 feux ; pour le regard de la prémice, il est en possession de prendre une gerbe de chaque feu, ce qui ne produirait que 6 quarts froment, attendu qu'il y en a plusieurs qui sont pauvres et qui ne paient rien ; pour les novales, soutient qu'il ne per-

çoit que 3 gerbes, tellement que la quantité annuelle ne saurait excéder 12 paires de bled, d'où résulte oculairement qu'il n'a de quoi s'entretenir.

Et partant, les dits sieurs défendeurs ont à répondre catégoriquement par affirmative ou négative aux faits susdits et régulariser la situation par tous les meilleurs moyens.

L'esglise ou chapelle de Montagny est filieule de Chappeiry, d'où s'ensuit qu'au dit Montagny, n'y a autre recteur que celui de Chapeiry, église matrice, mais Rd Gaillard soutient qu'il a été insititué canoniquement vicaire perpétuel, soit curé d'icelle, le 24 avril 1601, et Montagny fut détaché de Chapéry, le pénultième de juillet 1596.

Les Chanoines de N. D. prouvent qu'ils sont paisibles possesseurs de la dîme de Chapéry, depuis plus de 80 ans, et demandent que portion congrue lui soit assignée sur cette moitié de dîme.

Témoins appelés : Rd Messire François de la Pierre, prêtre dudit lieu de Chapéry, âgé de 25 ans.

Honnête Martin de Laydevant, laboureur, 60 ans.

Loys de Laydevant, laoureur, 41 ans, de Chapéry.

Me Aymé Ramus, notaire, habitant à Quintal, 52 ans.

Me Claude Vougy, notayre dudit Chapéry, 47 ans.

Tous témoignent : 1° que les Chanoines d'Annecy ont toujours perçu la moitié de la dîme de tout grain de Montagny, laquelle église n'était qu'une filiale de Chapéry jusqu'à environ 8 années ; 2° il ne se disait à Montagny qu'une petite messe, les fêtes de commandement ; 3° le curé de Chapéry entretenait un prêtre, n'y ayant aucune maison presbytérale à Montagny ; 4° les revenus de Chapéry valent 12 coppes de froment et ceux de Sondaz 8 coppes ; la prémice peut valoir une coppe et il y a une coppe de rente. Les revenus de Montagny valent environ 8 coppes, moitié froment moitié avoine, et la prémice vaut une coppe ; 5° Martin, sergent dit que la dîme de Chapéry s'admodie pour 31 coupes de froment, celle de Vesine 7 coppes, celle de Siondaz peut bien valoir celle de Vesines. Il y a une coppe de froment de rente que doit payer le molin Lapierre Genier et la prémice peut valoir 6 quarts.

La dîme de Montagny s'est admodiée 20 payres de bled, moitié froment et moitié avoine, et le Chapitre en perçoit la moitié. L'autre moitié est payée au curé de Chapéry qui entretient un prêtre pour administrer Montagny. La prémice peut rendre 2 coppes de froment.

Le notayre de Quintal dit que l'an passé, la dîme de Chapery a été admodiée à Mre Loys Rochex et F. de Lapierre prêtres et M. Claude Songy à 33 coppes froment ; celle de Siondaz audit Rochex à 5 coppes et la dîme de Vésines qu'est indivise avec le curé de Balmont fut expédiée par Mre Nicolas Garnier, curé de Chapéry et Mre George Vincent, curé de Balmont, à 17 coppes froment.

M. l'abbé Coutin, continuant la lecture de son travail

sur la Seigneurie de Montpon à Alby, parle de la famille de la Faverge. Des documents inédits lui permettent de faire remonter ses origines et sa généalogie beaucoup plus haut que ne l'a fait l'Armorial de Foras, Louis de la Faverge, juge mage de Genevois, personnage distingué, épousa Jaquemine de Richard, laquelle lui apporta Montpon. M. Coutin fait connaître leurs testaments et diverses correspondances, dont une lettre que le 7 mai 1589 ce gentilhomme écrivait à Monsieur de Boisy, père de saint François de Sales. — Nicoline de la Faverge, fille de Louis, née à Annecy, avait épousé en 1587, Gaspard de Sales, cousin germain du saint.

M. le président félicite M. Coutin de son intéressante étude.

Séance du 3 juin 1930

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD.

Etaient présents : MM. Chavanne, Chiariglione, Coutin, Cuttaz, Duret, Flamary, Gavard, Greffioz, Mugnier, E. Pernoud, Pfister, Ritz et Terrier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président fait part du décès d'un de nos collègues, M. Gaillard, huissier à Reignier. Le défunt, qui s'occupait beaucoup d'histoire, avait recueilli des notes nombreuses sur la région. Sincères condoléances à la famille.

Il adresse de chaleureuses félicitations à M. le chanoine Pochat-Baron, auquel vient d'être attribué le prix Caffe pour son histoire de Thônes.

Le président dit quelques mots de la réunion à laquelle il a assisté, à Chambéry, avec les délégués de toutes les

Sociétés savantes et littéraires de la Savoie, pour la création d'une Fédération de ces Sociétés. Les statuts ont été arrêtés et, pour s'y conformer, les diverses Sociétés sont invitées à se mettre en règle avec la loi de 1901, sur les Associations. Notre Académie a effectué les formalités nécessaires.

Parmi les ouvrages reçus, M. Gavard signale *Les Huguenots*, roman historique de Mgr Piccard qui, en des pages d'une lecture agréable, apporte bien des éclaircies dans la question de l'entrée de la Réforme à Genève.

M' l'abbé Louis Pernoud, curé de Bossey, a envoyé, pour nos archives, deux caisses de lettres, des prisonniers de la dernière guerre, qu'il recevait lorsqu'il s'occupait de l'œuvre du pain des prisonniers. Remerciements aux donateurs.

M. l'abbé Coutin analyse le chapitre que, dans son histoire de la seigneurie de Montpon, il consacre à François-Philibert de la Faverge. Ce brillant personnage, né en 1677, entra à l'âge de 13 ans au service du roi de Sardaigne et le demeura jusqu'en 1746. D'écuyer du Marquis de Suze, commandeur des Saints Maurice et Lazare en 1729, aide de camp général auprès de Victor-Amédée en 1734, il devint dix ans plus tard lieutenant général d'infanterie. Il a laissé un récit du siège de Turin, en septembre 1706, et une lettre sur la défaite des Espagnols en 1718. M. Coutin signale la correspondance de M. de la Faverge avec le roi et Madame la princesse de Carignan, au sujet du jeune Marquis de Suze dont il était le précepteur. Une lettre à un Sr Floccard, relative à son neveu, laisse saisir la haute opinion qu'il se faisait de l'importante question de l'éducation de la jeunesse. Familier de l'ordre des Bénédictins, il entretenait aussi d'excellentes relations avec Mgr Rossillon de Bernex, évêque de Genève, à Annecy.

A nouveau, le président exprime des compliments à M. Coutin dont l'intéressante étude renferme de nombreux détails historiques.

Séance du 7 octobre 1930

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD.

Etaient présents : MM. Benoît, Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Cuttaz, Duval, Gavard, L. Pfister et Ritz.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le président rappelle le décès récent d'un membre très sympathique de notre Académie, M. Eugène Barre. Mais il a d'autre part, le plaisir de féliciter chaudement M. Léandre Vaillat, membre d'honneur, qui vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

Suivant l'ordre du jour et d'après les statuts, il est procédé à l'élection des membres du Bureau. Après des félicitations et des remerciements exprimés à M. Gavard, pour son grand dévouement, par M. le chanoine Cuttaz, au nom de ses collègues, les membres sortants sont tous réélus, soit : Président, M. le chanoine Gavard ; vice-président, M. le chanoine Joseph Pernoud ; secrétaire, M. Louis Pfister ; trésorier, M. l'abbé Chiariglione ; bibliothécaire, M. l'abbé Benoît.

M. le chanoine Coutin donne connaissance d'une curieuse ordonnance pour le service de table de Monseigneur le duc de Savoie. Ce document, datant du milieu du XVI^e^ siècle, avait été écrit par Hugues de Richard, conseiller du duc Emmanuel-Philibert, qui en conserva le brouillon dans ses archives de Montpon, à Alby. En voici le texte :

« En la table de Monseigneur et Madame et Mesdamoyselles, l'ordinaire, s'il n'y a étranger, ne sera que d'un plat bien fourni, pour lequel sera livré en cuisine, ce qui s'ensuit :

Une pièce de bœuf au dîner et une au souper pesant environ 11 à 12 livres ;

Deux pièces de veau au dîner, l'une bollie et l'autre pour

rotir, et autant au souper, raisonnablement, selon la grosseur du veau, du poids, environ pour le tout, 22 livres ;

On comptera pour les orchepots et autres potageries, 2 livres de veau ;

Au dîner, une polle (poule) ; pour diner et souper, deux quartiers de chevreau et du lard pour larder.

Les fricassées, entrées de table se feront de fressures de chevreau et veau, trippes de bœuf ; et pour les entremets : atteveaux, fricandeaux, carbonades sèches, potages liés, grenades, ravioles, andouilles, rissoles, chair hachée, rognons, patisière, oranges, citron au sucre ;

Et au souper, salades, esparges, chair salée hâchée, pieds de veau au vinaigre, laitues bollies, radis, navets en salade, desquels le Maître d'hôtel aura cure de faire servir à chacun d'une sorte des entremets, selon le jour ;

Plus, servira à ladite table toujours quelques volailles ou venaison de gibier, selon qu'on en pourra faire, comme des pollets, pigeons, levreaux, lapereaux, faisans, torterelles, ramiers, cailles, perdreaux, oisons, canards, selon leur saison et que l'on aura commodité de les recouvrer.

A l'issue de table, servira du fromage et fruitages, comme artichauts, pois verts, abricots, greffions, pêches, poires, pommes, palmites, d'une sorte ou d'autre, selon la saison.

S'il y a des étrangers de qualité, aura le Me d'hôtel chair prête à brocher qui se brochira soudain pendant que l'on servira l'entrée.

L'ordinaire de la table des filles sera comme celui de Mgr (même quantité). Pour les jours maigres, on cherchera poisson.

Prendra garde le Me d'hôtel qui servira le vin, en échansonneur, d'écrire le nombre de fiascones que tiendra le tonneau, le nombre de pots qui se dépenseront journellement. Pour les étrangers, on servira des bouteilles à cachets.

Plus, le sommelier livrant le pain et le vin soit tenu d'écrire et reconnaitre tout ce qu'il livrera journellement.

M. l'abbé Chavanne communique une lettre que son arrière-grand-père, soldat de Napoléon, écrivit à sa famille, après avoir participé à la retraite des armées napoléoniennes, de la Saxe au Rhin. Voici résumé cet intéressant document qui décrit les étapes, les difficultés, l'héroïsme de nos troupes, dans la deuxième partie de la campagne de 1813 :

« Ce soldat faisait partie de l'armée du maréchal Mac-Donald, duc de Tarente, de la division du général Charpentier. Décrivant la bataille de Dresde, il marque que la poursuite victorieuse de l'ennemi fut arrêtée par les pluies diluviennes ; l'ennemi. voyant les difficultés de l'avance,

reprit des forces et l'obligea à la retraite ; l'inondation de la Katzbach occasionne de grandes pertes à nos troupes. Les trois journées de Leipzig sont caractérisées ; le premier jour son corps d'armée bien que surpris se défendit victorieusement, sa brigade prit à l'ennemi 4 canons et 900 prisonniers ; le deuxième jour « on était tout pêle-mêle, on ne bougea plus » ; le troisième jour, 18 octobre, les trois armées ennemies supérieures en nombre « les prenaient de tous côtés ». L'ennemi, les Autrichiens surtout, les devançaient parfois dans leur retraite, barrant les routes, faisant sauter les ponts ; beaucoup de soldats furent noyés en voulant passer les rivières à la nage ; il fallut abandonner l'artillerie, les blessés. La défection des Saxons retournant leurs armes contre les Français, leur fit un grand mal. Souvent, il fallait se battre de tous côtés, à l'avant comme à l'arrière de l'armée ; parfois c'était la débandade ; jetant sac et fusil, « chacun marchait à sa tête ». Attendue près de Hanau par l'ennemi embusqué dans les bois, l'armée dispersée se reforma et livra bataille ; la cavalerie devait jouer le principal rôle, acculant les ennemis à une rivière où un grand nombre furent tués ou noyés. A son arrivée en France, ce régiment, le 10e de ligne, ne comptait plus que 240 hommes. »

L'Académie Salésienne étant priée par la Préfecture de désigner avec les autres Sociétés savantes du département un délégué pour faire partie de la nouvelle Commission des Sites et Monuments Naturels, il est décidé d'accorder notre voix au candidat que choisira l'Académie Florimontane.

Séance du 9 décembre 1930

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD.

Etaient présents : MM. Birraux, Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Gavard, Mugnier, Périllat, Ernest Pernoud et L. Pfister.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président annonce que notre regretté collègue, M. Eugène Barre, a laissé à l'Académie Salésienne son importante bibliothèque, composée de nombreux et beaux volumes. Adressant un hommage ému et reconnaissant au généreux défunt dont la Société conservera pieusement le souvenir, il redit quelques mots de sa vie chrétienne et bienfaisante.

Il rappelle que notre Académie a été invitée à la Manifestation officielle franco-italienne qui eut lieu à Annecy le 2 novembre, ainsi qu'aux fêtes du quatrième centenaire de Marguerite d'Autriche duchesse de Savoie, célébrées à Brou et à Bourg, le 30 novembre. Le secrétaire, M. Pfister, assista à ces deux cérémonies.

Le président propose la candidature, comme membre agrégé, de M. Pierre-Henri Violland, de Strasourg, d'une famille originaire du Faucigny. Il parle de l'étude que prépare le Père Buffet sur le collège d'Evian, et présente, parmi les derniers ouvrages reçus, l'*Histoire de Chevron*, par l'abbé Joseph Garin.

M. le chanoine Mugnier fait part du don que M. l'abbé Chevrier, curé de Veigy, vient de faire à notre bibliothèque, de trois volumes de notes manuscrites sur l'histoire de Savoie, rédigées par M. Auguste Milliand, décédé récemment à Veigy. Natif de La Rochette, l'auteur avait passé de nombreuses années de sa vie en Angleterre et à l'étranger ; fervent tertiaire de saint François, il était un érudit doublé d'un artiste, comme en témoigne la belle préface de l'ouvrage dont donne lecture M. Mugnier.

M. le chanoine Coutin communique des extraits de l'étude biographique qu'il consacre au dernier Seigneur de Montpon, à Alby, Jean-Marie de La Faverge de Cormand (1715-1801). Né à St-Jeoire-en-Faucigny, il était frère de la mère de Mgr de Thiollaz. Docteur en droit à Turin, en 1739, il devint plus tard sénateur de Savoie. Dès 1746, il écrivait régulièrement un journal dans lequel sont consignés des détails curieux sur la plupart des événements. Ses archives conservent une intéressante lettre que lui avait envoyé, en 1773, l'intendant Béné, de Turin, sur la

sépulture du Roi Charles-Emmanuel. Sous la Terreur, lors de l'arrestation du Sénateur de La Faverge, la Municipalité d'Alby tint à rédiger en sa faveur une motion citant sa grande charité.

Le Secrétaire,
Louis PFISTER.

II.

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

MM. Eugène Courtois d'Arcollières, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.
Barre Eugène, Annecy.
Gaillard Fr., huissier à Reignier.
Grange Léon, curé de Menthon-St-Bernard.
Gurgo Joseph, entrepreneur, Annecy.
Rey Ulric, curé de Fessy-Lully.
Roupioz Alfred, négociant, Annecy.
Rulland Georges, curé-plébain de Thônes.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. A. GAVARD, président ;
Joseph PERNOUD, vice-président ;
François CHIARIGLIONE, trésorier ;
Louis PFISTER, secrétaire.
Eugène BENOIT, bibliothécaire.

Conseil d'Administration

1re série, renouvelable en 1931	*2e série, renouvelable en 1934*
MM. D. Duret.	MM. F. Chiariglione.
A. Gavard.	V. Corbet.
J.-B. Lévitte.	L. Fuzier.
P. Péguet.	F. Mugnier.
L. Pfister.	E. Pernoud.

3e série, renouvelable en 1937.

MM. J. Pernoud.
A. Fontaine.
L. Terrier.
E. Benoît.
A. Flammary.

Membres d'honneur.

S. G. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.
S. G. Mgr Cusin, évêque de Mende.
S. G. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
Marquis de Lannoy de Bissy, président de l'Union des Syndicats d'Initiative de Savoie.
Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Abbé de la Trappe de Tamié.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.
Benoît Eugène, prof. au Grand-Séminaire d'Annecy.
Bouvier Pierre, curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Chaperon Alexis, curé retraité, à Thonon.
Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
Chaumontet Eugène, ch. h., arch. de N.-D. d'Annecy.
Chaumontet Jean, ch. hon., archipr.-curé de Thonon.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix*.
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.

MM. Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix*, Annecy.
Coutin Fr., chan. hon., curé-archiprêtre d'Alby.
Crolard Albert, ancien député de la Haute-Savoie.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Descombes Henri, archipr.-curé de Menthonnex-en-B.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duret Désiré, ch tit., aumôn. des Hospices, Annecy.
Favrat Alphonse, Sup. des Mission. de St-François.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fontaine Antoine, architecte, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire, chancelier de l'Evêché.
Gavard Adrien, chan. hon., aumônier à Monnetier-Mornex.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Jay Emile (Mgr), chan. hon., curé-plébain d'Evian.
Lévitte J.-B., professeur honoraire, Annecy.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet Joseph, chan. titul. Vicaire Général, Annecy.
Mouthon Joseph-Oscar, ancien curé, à Burdignin.
Mugnier Francis, ch. hon., prof, au Grand-Sémin.
Péguet Pierre, chanoine titulaire.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud Joseph, Prévôt du Ch., Vicaire Général.
Pernoud Louis-Emile, curé de Bossey.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Piccard Louis (Mgr), prés. de l'Ac. Chabl., à Thonon.
Pochat-Baron Fr., ch. hon. Sup. du Col. de Thônes.
Ritz François, caissier à la Caisse d'Epargne, Annecy.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Saint-Clair (Mgr) André, chanoine titulaire, Annecy.
Tapponnier Paul, ancien député de la Haute-Savoie.

MM. Terrier Léon, Secrétaire du Bureau diocés., Annecy.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Aussedat Joseph, directeur des Papeteries de Cran.
Aussedat Louis, direct. de la Sté des Forces du Fier.
Bastian Louis, à Menthonnex-sous-Clermont.
Baud Jean, agriculteur à Pelly, Desingy.
Baudin Pierre, aumônier des Sœurs de La Roche.
Berger François, curé de Chedde.
Berthet Angelin, archiprêtre-curé de Thorens.
Besson Jean, curé de Scientrier.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Alexis, curé de Marlens.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux André, chan. titul.
Birraux Emile, curé des Gets.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bonnaz Irénée, professeur à Thonon.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, curé de Mégevette.
Boyer Alfred, curé de Scionzier.
Boymond Camille, curé de Chavanod.
Boymond Ernest, chan. hon., curé de Cranves-Sales.
Brand Charles, à Neydens.
Brison Célestin, curé de Vacheresse.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burtin Victor, curé de Morillon.

MM. Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Carrier Edouard, curé-archiprêtre de Seyssel.
Carton Emile, chan. hon. archipr.-curé de Taninges.
Caux François, curé de Thairy.
Chabord Raymond, vicaire à Annemasse.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, professeur à Thônes.
Chardon Angel, curé à Paris.
Chardon Emile, curé de Nâves.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Chavanne Joseph, prof. au Grand-Séminaire, Annecy.
Chométy François, curé de La Combe.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Clerc Frédéric, curé de Marnaz.
Compois Célestin, ch. hon., arch.-curé de Dingy-St-Cl.
Coppier Claudius, curé à Tunis.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Cruz Alexandre, curé de Cuvat.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, vicaire à Thonon.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Druz Gustave-Ph., professeur, La Roche.
Dubois André, curé de Talloires.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufournet Antoine, vicaire à Paris.
Dumont Joseph, curé-plébain de Thônes.
Dunoyer Alfred, curé de Veyrier-du-Lac.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.

MM. Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Duperrier J.-M.-F., curé de Viuz-Faverges.
Duval Léon, profess. au Grand-Séminaire.
Eminet César, curé de Duingt.
Excoffier Auguste, curé de Poisy.
Favre Joseph-André, curé de Vovray.
Folliet M.-Amédée, vicaire à St-Maurice.
Folliguet François, curé de Marcellaz-Faucigny.
Fontaine-Béné Alexandre, curé d'Yvoire.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de St-Jean de Tholome.
Fromaget Gilbert, aumôn. de la Visitation d'Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Garin Joseph, du clergé de Paris.
Gassilloud Lucien, professeur à La Roche.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gavard Alphonse, curé à Choisy.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. hon., curé-archipr. de Frangy.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Greffier Maurice, étudiant, Lyon.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur à Annecy.
Guy Lucien, Direct. de Banque du Chablais, Thonon.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, chan. hon., curé archipr. de Faverges.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé de St-Sigismond.
Jacquet Hermann, ch. hon., économe du Grand-Séminaire, Annecy.
Jacquier J.-M., ch. hon. curé-archipr. de Bellevaux.
Jacquier Joseph, curé d'Excenevex.
Jay Auguste, curé de Villaz.
Joly Jean-Marie, curé de Pringy.
Jordan Michel, curé d'Alex.
Josserand Aimé, chan. hon., curé de La Giettaz.

MM. Lafrasse Victor-Amédée, curé de Mûres.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Jean, ch. hon., curé-arch. de Cruseilles.
Laperrousaz Julien, aumônier du Lycée de Thonon.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Lavorel Jean, curé de Desingy.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Lyonnaz-Perroud Jean, curé d'Arenthon.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre François, curé-archiprêtre de Megève.
Maistre Jean-Claude, curé de Mieussy.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mermaz Charles, curé de Contamine-s-Arve.
Métral Adrien, curé d'Annecy-le-Vieux.
Millet François, Faverges.
Mirigay Léon, clerc de notaire à Bonneville.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Morel F.-L., supérieur de *Concise,* à Thonon.
Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mossuz Joseph, curé-archiprêtre de Bons.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Noyer de Lescheraine (baron Tancrède du), Annecy.
Orsat François, chan. hon., curé de St-Jeoire.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pâtuel François (l'abbé), à Viuz-Faverges.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Périllat J.-François, curé de Boussy.
Périllat J.-L., chanoine titulaire, aumôn. St-Joseph.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Perret Pierre, archiprêtre-curé d'Ugine.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pissard Jacques, curé de Morzine.

MM. Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène (l'abbé), villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé d'Entrevernes.
Quincy (de Ville de) P., curé de St-Cergues.
Reppellin, directeur de la Société Générale, Annecy.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manuf., Annecy.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit-Séminaire de La Roche.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Charles, chan. hon., curé-plébain de Cluses.
Simond Albert, curé de Chessenaz.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Taponnier Jean, curé de Lovagny.
Termier (S. G. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionnaire à Proupeine, Anncey.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Trouillet J., Villa Messager, chem. des Suets, Thonon.
Truffy, directeur de l'*Union Républicaine et Sociale*, à Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Veyrat-Durebex J.-François, curé-archip. de Bonne.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.

MM. Vidonne Alphonse, chan. hon., curé de Lugrin.
Violland P.-Henry, Strasbourg.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuichard Ignace, vicaire a N.-D. d'Annecy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mme Benand-Berthet, Musée Savoyard, Evian.
Mme Brouard, à Thônes.
Mlle Chatron M., à Chambéry.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Mme Domenjoud, Annecy.
Mme Favre, Annecy.
Mlle Grivaz, Annecy.
Mme Lamy Léon, Chevêne-Annecy .
Mlle Mathieu Jeanne, Annecy.
Mme Mathieu Eugène, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.

UGINE

NOTES D'HISTOIRE

IN MEMORIAM

MATRIS AMANTISSIMÆ

ET PATRIS

OMNIVMQVE MEORVM

QVIBVS VGINA

SEMPER CARA FVIT

Nihil obstat

Annecii, die 11a Aprilis 1930

A. FAVRAT, *sup.*

M. S. F. S.

Imprimi potest

Annecii, die 15a Maii 1930

J. F. MOGENET, *vic. gén.*

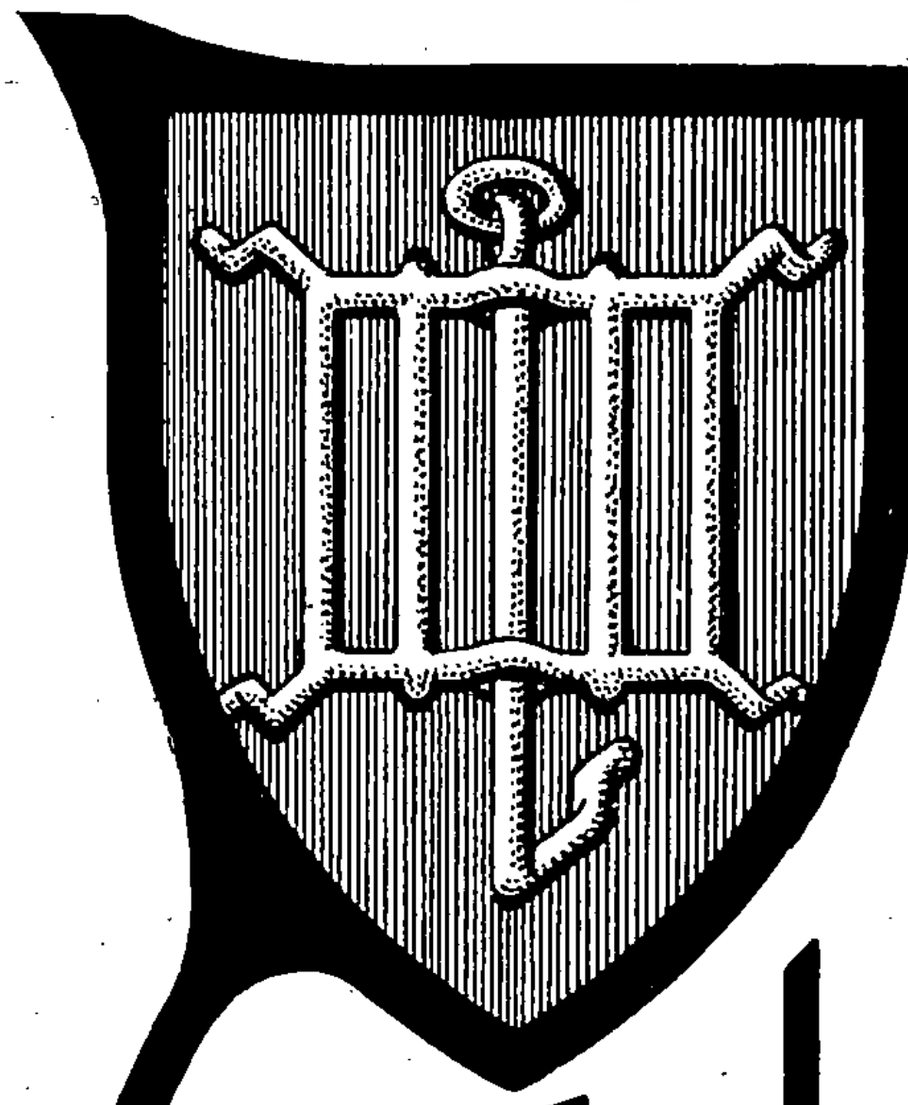

P. Léon BUFFET

lauréat de l'académie française

UGINE

Notes d'Histoire

CHAPITRE I

Généralités

Le centre de la Savoie. — Trois velléités de Monographie : F. Delachenal, J. Berthet, A. Proust. — Descriptions littéraires : Chronique de Savoie, J. Frisat, R. Töpffer, V. Verboux, le soldat d'Afrique. — Etymologies et opinion probable. — Le canton et ses communes. — Panorama observé du fort de Lestal. — Productions du pays. — La vigne, le vin claret, *les* fourcheaux. — *L'avenir agricole. — Etude géologique par M. Marc Le Roux.*

Si l'on trace une ligne droite de Thonon à St-Michel de Maurienne, et une seconde ligne d'Albens à la cité d'Aoste, les deux lignes se coupent à angle droit à Ugine, qui est le centre géographique de la Savoie ; cette particularité permet qu'on lui applique ce vers de Virgile (1), où nous ne changerons qu'un seul mot :

Est locus, *Sabaudiæ* medio, sub montibus altis !

(1) *Enéide,* VII, 563. « Il y a un endroit situé sous les grands monts, au milieu de la *Savoie.* » Le texte porte *Italiæ.*

Ugine est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Albertville, une paroisse du diocèse d'Annecy. La visite pastorale du 26 juillet 1411 y accuse 200 feux, environ 900 habitants. Ce chiffre augmente lentement : il est de 1.690 en 1717 (2), et de 2.466 au commencement du XIX^e^ siècle. Dans ces évaluations n'est pas toujours comprise Outrechaise, qui forme commune à part et ne fait cependant qu'un avec Ugine comme paroisse.

Enfin l'usine, commencée en 1904, a porté le nombre des habitants, d'après le dernier recensement, à 4.754, et surtout a changé, avec les conditions économiques, tout l'aspect du pays (3).

Ce n'est pas l'Ugine actuelle que nous étudierons dans le présent travail, mais l'Ugine d'autrefois. Chose à peine vraisemblable, rien n'a encore paru sur ce sujet, et la région d'Ugine, comme nous l'écrivit M. l'archiviste Letonnelier, est complètement déshéritée au point de vue historique. Il y a eu quelques velléités de monographies, mais aucune n'a pu aboutir. Celui qui a poussé le plus loin son travail fut un Uginois, M. Francisque Delachenal, conseiller à la Cour de Casale (Italie). Léon Ménabréa, érudit savoisien, lui ayant demandé des renseignements, M. Delachenal lui écrit (4), à la date du 30 octobre 1839 :

> J'avais trop envie de venger Ugine de l'oubli des chroniqueurs et de l'incurie des historiens qui vous précèdent pour ne pas lui obtenir une page dans un de vos ouvrages. L'importance de l'endroit, les familles nobles qui tour à tour l'habitèrent, et leur influence sur les événements politiques de chaque époque en font un sujet d'étude très intéressant.

Il parle ensuite « de notre pauvreté en archives, de notre dénuement presque complet » en fait de documents, et spécialement de « la fin déplorable d'un manuscrit qui existait encore en 1837 sur les comtes d'Ugine ». Il avait lui-même classé des notes que tout nous fait croire abon-

(2) Etat dressé par R. de Bellegarde, S. S. H. A. Tome 35, page LXXVII.

(3) Mouvement de la population en 1928 : Naissances, 127 ; mariages, 21 ; décès, 61.

(4) Archives dép. de la Savoie ; Manuscrits Ménabréa, XI.

dantes, mais que sa famille ne possède plus (5) et que nous n'avons pas pu retrouver.

Après lui, Isidore Berthet, notaire et maire d'Ugine, avait formé le même dessein, et nous a laissé deux ou trois pages : elles prouvent qu'il avait commencé, vers 1877, une recension des vieux actes. Son gendre, le député A. Proust, caressant le même projet, envoya quelques documents à notre Académie de Savoie, qui en rendit compte avec plaisir (6) .... et c'est tout ! Le Conseil municipal constate, dans sa délibération du 30 novembre 1851, qu' « à la Révolution française on a à peu près brûlé tout ce qui lui était antérieur ». Ce n'est que trop vrai, et l'on connaît le mot (7) de l'historien Michelet : « Les parchemins eurent aussi leur tribunal révolutionnaire, tribunal expéditif, terrible dans ses jugements ! » Cependant, même pour Ugine, que de mines encore à exploiter, et que de choses à dire !

D'abord, quelques descriptions littéraires ouvriront la voie aux indications plus précises.

La première est donnée ici comme un souvenir d'un passé vénérable. Nous la tirons de la *Chronique de Savoie*, de Paradin (8), ouvrage historique dont nos aïeux faisaient grand cas, et dont la première édition remontait à 1552. Il y est dit de Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry et seigneur temporel d'Ugine :

> Auquel pays de Savoie ayant séjourné quelques jours, advint qu'il se trouva en quelques lieux délectables esquelz (dans lesquels) il prit plaisir ; et lui agréa d'y laisser quelques monu-

(5) Son petit-fils Alessandro de Lachenal, à Campiglia Cervo (Biella), nous a communiqué avec la plus grande obligeance plusieurs documents que nous indiquerons.

(6) Ainsi S. S. H. A., 35, p. LXXVII. Ayant beaucoup profité des documents réunis par la famille Berthet-Proust, nous l'en remercions de tout cœur en la personne de M. René Proust.

(7) *Histoire de la Révolution*, II, 700.

(8) Très belle édition conservée à Florimont (Genève). Le texte porte chaque fois *aucun* (aliquem unum) où nous mettons *quelque*. Faut-il nous excuser d'avoir ainsi modifié les vieux textes pour la commodité de la lecture ? Pour éviter aussi les points de suspension, nous citons constamment *à la suite*, mais jamais avec un dessein quelconque de falsification du texte.

ments de soi, par quoi y fit construire quelques somptueuses structures, comme un fort château à Ugine, et certains autres édifices.

Nous retrouverons avec plaisir le Bienheureux Boniface, mais observons ici le mot employé par le vieux Chroniqueur : il compte Ugine parmi ces « quelques lieux délectables » dignes d'attirer l'admiration et de la retenir.

Près d'un siècle après, Jean Frisat, doyen du chapitre de Tarentaise en 1617, laissa des Elégies latines imprimées à Lyon chez l'éditeur Scipion Josserme : *Ex typis Scipionis Josserme, aucthore Joanne Frisatto.* On y trouve un distique sur Ugine (9), avec une allusion « aux somptueuses structures » de l'archevêque Boniface :

Excelsæ decorant Uginam præsulis ædes
Quodque minax castrum Rossilione vides.

Dans son livre célèbre *Nouveaux voyages en zigzag* (10), l'écrivain genevois Rodolphe Töpffer rend pittoresquement compte de son passage dans notre pays vers 1850 :

En quittant Faverges, on s'engage dans le beau vallon d'Ugine. Partout d'éclatants herbages, puis, autour des fermes, de gras potagers, un désordre d'arbres fruitiers, des ceps qui, d'un rameau à des solives, ou s'étendent en treilles ou serpentent en festons. Au-dessus, des tabernacles de verdure, où l'on s'étonnerait de ne pas voir, sous chacun, quelque philosophe achevant sa carrière loin du monde et du bruit (11).

(9) En nous référant à la *Chronique de Savoie,* qui unit de même Rossillon à Ugine, nous croyons que *Præsul* est ici le Bienh. Boniface et qu'il faut traduire : « De grandes constructions de ce prélat font la beauté d'Ugine, et ce château menaçant que l'on voit à Rossillon (au pied du Jura, non loin de Genève) est aussi son œuvre. » Sur Frisat, V. Grillet, III, 148. Nous avons trouvé le distique dans une lettre de Francisque Delachenal.

(10) Edition Garnier, Paris, 1858. Töpffer écrit *Uzine.* Faute d'impression? Prononciation défectueuse entendue par lui dans son voyage?

(11) Il serait bien dommage de ne pas continuer en note cette charmante citation. Töpffer et ses élèves aperçoivent, assis à l'ombre d'un grand arbre, un homme du pays en train de raccommoder sa culotte. Un joli dialogue s'engage : « Quel est votre métier ? — Mon métier ? J'attends du charbon qu'ils font par là-haut, et puis, quand il vient, je le mesure, voilà tout. — Vous avez l'air heureux ! — Oh ! là, voyez-vous, ce n'est pas de se plaindre qui enrichit ! — Eh bien ! conservez-vous gai et content ! » Là-dessus, le voyageur fait une réflexion plai-

Mais laissons le spirituel écrivain pour passer au texte d'un enfant du pays à qui qui on ne peut refuser un vrai talent, Victor Verboux. Il a décrit de cette sorte, en 1897, le tardif retour du printemps (12) :

Ugine est dans le cœur de la Savoie comme une cuvette immense creusée dans le granit des montagnes. On aperçoit de toutes parts l'encorbellement magique des grands monts qui l'entourent. Leurs cimes,là-haut, portent la frange éblouissante des neiges tardives, et le couvercle d'azur semble reposer sur les dentelures d'une corbeille d'argent. Leurs assises descendent à la plaine en croupes tourmentées, striées de gorges et de ravines profondes, où les restes d'avalanches coulent jusqu'à la plaine comme des échancrures d'une draperie blanche tendue sur les sommets par l'hiver.

Pour couper la monotonie de cette « cuvette immense creusée dans le granit », une colline est adossée au pied du Mont Charvin, et, sur cette colline formant terrasse, la ville d'Ugine est construite depuis de longs siècles. Un autre enfant du pays (13), condisciple de Victor Verboux et militaire en Algérie, consigne dans son carnet de route ce quatrain, qui dit au moins avec quelle admiration il pensait à la patrie absente :

J'aime le petit bourg assis sur un coteau !
Avec ses murs blanchis et ses maisons si belles,
On dirait un condor ou quelque grand oiseau
Déployant dans les airs ses magnifiques ailes !

Ugine est appelée dans les documents anciens : *Ulgina* en l'an 1038, *Ugina* dans un acte de 1265, *Eugine* dans l'historien Guichenon, et même *Uigines* en 1695, et aussi *Hugine* (14). L'orthographe d'autrefois, surtout celle des noms propres, n'avait rien d'absolu ; on ne peut faire

sante : « A vrai dire, les philosophes de profession sont dans les villes. Ils y font des livres, ils y donnent des cours, ils y prouvent la morale et ils y enseignent le souverain bien. Mais les philosophes pratiques sont dans les vallées, dans les montagnes. Ils y taillent des ceps, ils y relient des gerbes, ils y mesurent du charbon, et ils y retapent leurs culottes ! »

(12) Article de l'*Indicateur de Savoie*, 6 mars 1897.

(13) Gilbert Buffet, à Constantine ; 1880.

(14) Dans Vernier, *Dict. topogr.* Cet auteur donne ses références pour chaque orthographe.

état d'une lettre ajoutée ou supprimée. Une chose cependant est certaine, c'est qu'on doit écrire Ugine sans s. L'exemple de 1695, si même le document a été bien lu, nous semble presque unique, puisque les registres de paroisse, très bien tenus à cette même époque par le curé Durier, ne mettent jamais l's. C'est surtout après 1800 (15) qu'on s'est mis à orthographier Ugines, mais nos anciens ne le faisaient pas, et l'un des plus beaux actes que nous ayons dans nos trésors, le testament du notaire Noël Mollier et de son épouse, testament écrit « l'an mil cinq centz nonante deux et le sizième jour du moys d'aoust », s'achève par ces mots : « Faict et prononcé en la ville d'*Ugine*, dans la maison des dicts mariés testateurs. » Ugine est écrit déjà comme l'écrivent maintenant le calendrier des Postes et les horaires des Chemins de fer (16).

D'où vient le mot Ugine et que signifie-t-il ? Si l'on consulte ceux qui ont essayé d'élucider cette question, on donnera la préférence à l'opinion du savant étymologiste H. Jaccard (17), dont le procédé tient à la fois de l'observation et du raisonnement. Il a découvert plusieurs autres endroits qui portent ce même nom ou des noms similaires : Ugine, Eugine, Augine. En cherchant dans chaque pays la particularité géographique qui a pu donner lieu à cette ressemblance, il a toujours rencontré un cours d'eau, des fontaines, un bief de moulin. Il existe d'autre part dans le bas latin *augia* et son diminutif *augina*, au sens de « bassin pour les eaux », tout ce qui est nécessaire pour expliquer parfaitement le mot Ugine dans chacune de ses syllabes. V. Verboux ne croyait donc pas si bien

(15) Le Dictionnaire géographique de Paul Joanne va jusqu'à mettre l's à Uginettes ! Des imprimés de la Révolution ont Ugines avec s, alors que sur ces mêmes imprimés les surcharges n'ont pas l's. Le sceau de la commune n'a pas l's en 1793.

(16) F. Gex, *Autour des clochers de Savoie*, p. 265 : « On ne devrait jamais écrire Ugines, mais Ugine, du singulier *Ugina*. »

(17) *Essai de Toponymie*, par H. Jaccard, Lausanne, 1906, p. 482. M. le chanoine A. Gros, à Saint-Jean-de-Maurienne, un spécialiste en matière d'étymologie, est tout à fait pour « Augine » ou bien « Ougine », au sens de bief de moulin (Sa lettre du 27 janvier 1928).

dire quand il s'écriait : « Ugine est dans le cœur de la Savoie comme une cuvette immense creusée dans le granit des montagnes. » Il donnait à la fois, dans ces deux lignes, la description d'Ugine et son étymologie.

Il existe d'autres Ugines (Ugina) en Amérique, dans la partie septentrionale du Chili. Un savant de Santiago, M. Diégo de Castro, a bien voulu nous transmettre le résultat de ses recherches à ce sujet (18). Chaque fois qu'il a trouvé le mot dans la géographie du Chili, Ugina désigne ou une *aguada,* c'est-à-dire une masse d'eau et le pays qui est autour, ou une *quebrada,* c'est-à-dire un terrain raviné par les eaux, ce qui est le cas d'une montagne avec carrières de cuivre appelée le *cerro de Ugina.*

Notre opinion est donc fortement appuyée par cet argument « d'outre-mer ». Enfin, observons, beaucoup plus près de nous, que l'Ugine du Chablais, près de Bernex (Hte-Savoie), et l'Ugine de Passy ne désignent pas des villages, mais des rivières, et peut-être des chalets placés au-dessus.

Nous pourrions poursuivre cette énumération, mais nous nous contenterons de ces remarques, en avouant que d'autres solutions ont été proposées, entre autres celle des savants auteurs de *Boutæ* (19), qui font venir Ugine du latin *Uliginem.* Uligo signifie brouillard, et l'on aurait appelé ainsi Ugine à cause de la brume qui s'élève au confluent de l'Arly et de la Chaise. Mais cette brume était-elle assez permanente, assez visible pour donner son nom à tout un pays, et d'autre part le déplacement de l'accent dans un mot de ce genre n'est-il point difficile à expliquer ? d'autant plus que la prononciation patoise n'est ici d'aucun secours. Ugine se prononce quelquefois *Uzenna,* mais le plus souvent *Uzna* avec accent sur la dernière syllabe, comme on dit *Morzna* pour Morzine et *cozna* pour cuisine et cousine (20).

(18) Sa lettre du 5 mars 1928.

(19) Ville gallo-romaine des Fins d'Annecy. MM. Marteau et Le Roux l'ont décrite et étudiée. V. *Boutæ,* p. 322.

(20) M. Muret, professeur à l'Université de Genève (sa lettre du

Le bourg d'Ugine est à 460 m. d'altitude, à 1 km. de la gare du P. L. M., à 8 km. d'Albertville, à 617 km. de Paris. Dans la commune, l'altitude varie de 390 à 2.414 m., qui est le point le plus élevé du Grand Carre (Charvin). Il tombe en moyenne, à Ugine, 1 m. 300 de pluie et 1 m. 380 de neige. Nous empruntons ce dernier chiffre au travail de M. F. Gex sur les *Avalanches en Savoie*. Ce même auteur nous fournit la moyenne de la pluie (21); mais il la calcule ingénieusement d'après les localités voisines, Ugine, jusqu'à l'année dernière, n'ayant pas eu de station pluviométrique. « Les pluies augmentent rapidement, écrit-il, dès qu'on remonte le val d'Arly jusqu'à Flumet, la station la mieux arrosée de toute la Savoie. De quoi il faut conclure qu'Ugine, site de carrefour entre le bas val d'Arly et la cluse de Faverges, en un point où commencent les gorges et l'étranglement du val, qui reçoit le choc et entonne l'apport convergent des vents humides du sud-ouest par Albertville, et du nord-ouest par Faverges, ne doit pas recevoir moins de 1 m. 300 de pluies moyennes par an. »

Du monticule où il est placé, le bourg domine la vallée de la Chaise, torrent appelé autrefois le Chièse ou Monthoux, et qui rejoint l'Arly à 1 km. 500 de là. Cette dernière rivière descend des hauteurs du Mont Joly, suit les gorges profondes de Flumet, y reçoit l'Arondine et Flon (22), arrive au pied du mamelon d'Ugine, grossit encore ses eaux de la Chaise et du Doron avant d'atteindre l'Isère en aval d'Albertville.

Le canton, dans son ensemble, comprend 17.083 hectares et 9 communes, à savoir, outre Ugine : Le Cohennoz, Crest-Voland, La Giettaz, Flumet, Héry, Notre-Dame de Bellecombe, St-Nicolas-la-Chapelle, Outrechaise. Sauf cette

19 mai 1927) tout en signalant l'hypothèse « Augine, nom de bief » ajoute qu' « Ugine pourrait bien être un de ces noms dérivés, par le suffixe *ana*, de gentilices romains ou gallo-romains. *Ulvius* conviendrait assez bien (*Ulviana*). »

(21) Sa lettre du 12 novembre 1929. Il juge d'après les altitudes et les moyennes de la pluie à Faverges, Albertville, Beaufort et Flumet.

(22) Nous omettons l'article à dessein. Ainsi nous l'enseignait à l'école M. l'instituteur Grillet, d'après le langage du pays.

dernière, elles sont toutes plus élevées qu'Ugine : la moins haute est Le Cohennoz, à 905 m. et la plus haute est Crest-Voland, à 1.229 m.; Chaucisse, à 1.286 m., est paroisse et non commune. Enfin, la population totale du canton, avant l'augmentation amenée par les usines d'Ugine, les ardoisières de Saint-Nicolas, l'exploitation touristique de La Giettaz, était de 6.630 habitants ; elle est aujourd'hui de 8.543 (23).

Face au bourg se trouve la colline boisée sur laquelle s'élève le fort de Marthod ou fort Lestal. C'est peut-être de là que nous pouvons le mieux nous rendre compte de la position occupée par la petite ville et les villages environnants (24).

Le Charvin domine toute la scène de sa masse puissante. Il faudrait inventer pour lui, si elle n'était déjà banale, l'expression de « sommet sourcilleux ». Il est d'ailleurs inaccessible de ce côté ; pour en avoir raison, il faut le contourner par Manigod. Essayons de nous abstraire un instant de sa présence ; essayons d'oublier aussi les belles montagnes qui continuent le cercle imposant que lui-même a commencé.

A nos pieds, dominées par le château du Crécherel (25), les Fontaines d'Ugine : c'est le village de la gare, où se croisent les routes de Flumet, de Faverges et d'Albertville ; non loin de là, les importantes scieries. A droite, dans le val d'Arly, les bâtiments innombrables des usines, du phalanstère et des villas, avec tout auprès les villages du Crécherel, du Cugnet, des Mollières. Plus à droite en-

(23) *La population et l'état économique de la Savoie, de 1921 à 1926,* par F. Gex, Grenoble, 1926.

(24) Nous avons rencontré dans une lettre de Pline le Jeune (V, 6) une description d'un paysage d'Etrurie dont plusieurs traits se rapportent fort bien à Ugine : « Regionis forma pulcherrima. Imaginare amphitheatrum aliquod immensum et quale sola rerum natura possit effingere. Lata et diffusa planities montibus cingitur. Magnam capies voluptatem, si hunc regionis situm ex monte prospexeris. »

(25) Nous reviendrons sur cette orthographe. Pour ce mot et pour tant d'autres, noms de familles et noms de lieux, jamais vous n'aurions supposé dans les vieux documents une telle divergence.

core, le Montgombert, avec ses maisons échelonnées sur ses pentes : l'Arly l'encercle à sa base, formant une espèce *d'île* qui donne son nom à un second village, occupant le même mont dans sa partie méridionale. Au-dessus des Mollières et plus à gauche, étagés sur les côtés de ce fer à cheval, les villages de Planfey, de Bange et du Clos. On aperçoit, sur une colline de 677 m. et qui se dégage de tout l'ensemble, la vieille tour carrée du comte de Savoie, « où il sollait (26) demourer » quand ses chevauchées guerrières l'amenaient à Ugine ; la tour abrite encore à l'ombre de ses ruines un petit village : le Châtel d'autrefois, le Château d'aujourd'hui. Au-dessus, Montabri, le Suit et l'Aire, dont le nom fait penser au repaire de l'aigle, ou mieux au sol préparé où les fléaux battaient le grain. Plus proche du bourg, voici, parmi la verdure des prés et des arbres, la Montagnette avec le Villard, la Plagne avec le Verney ; Pierre-Martine, à qui une grosse pierre mystérieuse a donné son nom ; et le Trembley, dont plusieurs maisons paraissent encore neuves : on les a rebâties après l'incendie de 1921. Par le Brevent, en suivant le pied du Charvin, nous atteignons Mont-Dessous et Mont-Dessus, et nous devinons l'emplacement du petit lac, le Leuté, aux bords peuplés de joncs. De là nous descendons aux villages de Pussiez et du Bon, des Rippes et de Soney : Soney, le *Solonacum* gallo-romain, et le fief du vieux saint Claude. Nous traversons la rivière et nous arrivons à Outrechaise, qui semble encore pleurer Sébastienne de Chevron-Villette, la jeune épouse du comte de Michaille, la cousine de saint François de Sales (27). Nous n'avons laissé de côté que les Courrois, écrits Corrües dans la carte d'Etat-major, et dont on aperçoit les maisons en bordure de la route qui va d'Ugine à Outrechaise. Nous aurions pu signaler, en passant, « ces gorges et ces ravines » dont parle V. Verboux : ce sont celles du Nant Pugin, du Nant Trouble et du Nant de Croëx, tous trois descendant du Charvin pour se jeter dans la Chaise.

(26) *Soller* est le vieux mot qui signifie *avoir coutume de.*
(27) Chapitre XXIV.

Ce paysage tout entier est remarquable par la beauté de l'ensemble et la variété des aspects ; mais, comme nous l'exposerons tout le long de cet ouvrage, « la magie des souvenirs double ici les enchantements de la nature, car, quelque riante qu'elle soit, une terre où l'homme ne retrouve aucun témoignage de son passé sera toujours pour lui inhospitalière et muette. » (28).

Selon le mot d'un paysan, « il y a de tout à Ugine ». Les céréales y mûrissent facilement ; la production des arbres fruitiers y est abondante et de premier choix ; les forêts couvrent les hauteurs, et, sous les rocs du Charvin, les pâturages étendent leurs vastes étendues, ponctuées de nombreux chalets.

La vigne, autrefois surtout, était la ressource, l'agrément du pays. On profitait de tous les coteaux, de tous les terrains bien exposés, pour en planter. Les Charmettes demeurent cependant l'endroit privilégié où le raisin mûrit plus facilement et produit le vin le plus apprécié. On nous a communiqué (29) un cottet, une liste établie vers 1750 des principaux propriétaires de vignes ; les fossorées (30) y sont indiquées avec soin car il s'agit de la dîme levée par la Commanderie à raison d'un pot et demi (31) par fossorée. La liste est donc consciencieusement rédigée et l'on s'étonne que dans les moindres villages les habitants possèdent des vignobles de tous côtés.

Le vin *claret* était produit par le cépage appelé *hibou*, dont les grappes, aux grains roses très développés, pourraient figurer dans n'importe quel dessert. Ce vin est légèrement teinté, agréable et très capiteux. Un document de 1601 orthographie le mot *claret* comme nous le faisons ici. Me Jehan Magdelain, notaire à Megève, achète « au Clos des Rippes, au mandement d'Ugine, 12 charges de mulets,

(28) Lanfrey, dans *Lettres d'Everand* (*Revue Sav.* 1895, p. 143).

(29) Rd Orsier, curé de Neydens, originaire d'Ugine par sa mère, Louise Suarez.

(30) Une fossorée : ce qu'un homme peut « piocher au *fossèu* » en un jour, environ 3 ares.

(31) Le pot équivalait à un peu plus d'un litre et demi.

moitié claret moitié rouge, bon et franc, pour le prix juste et raisonnable de neuf-vingt florins. »

Ce qui donne aux vignes d'Ugine leur aspect particulier, ce sont « les fourcheaux », en patois *forstés*, arbres secs dépouillés de leur écorce et le long desquels on fait grimper les ceps, qui atteignent ainsi des développements inespérés. Ils représentent ce que l'on appelle *crosses* en Chablais. Les *hutlins* sont tout autre chose. Bien différents aussi de ces arbres que le voyageur regarde curieusement dans les plaines de la Lombardie et qui servent de support à la vigne, les fourcheaux ne se conçoivent pas autrement que desséchés. Leur nombre a d'ailleurs beaucoup diminué, par le fait sans doute des maladies de la vigne ; ils sont devenus rares et peut-être regardera-t-on bientôt comme des curiosités les quelques-uns qui resteront.

Comme on le voit par ces divers renseignements, tout ce pays, avant de devenir un centre industriel, était essentiellement agricole. « Ugine coulait des jours sans histoire. Seules les importantes foires, rendez-vous de nombreux troupeaux aux cloches argentines, secouaient de temps à autre sa torpeur et animaient pendant quelques heures ses rues étroites et archaïques. » (32). Les conditions de l'agriculture ayant rapidement évolué, depuis cinquante ans surtout, les Uginois ont suivi le mouvement sans hâte, mais avec ensemble et docilité. Le résultat des premiers concours agricoles est remarquable à ce point de vue, et les comptes rendus soulignent déjà cette marche en avant: « De tout le concours, écrit-on en 1868 (33), la collection des instruments a été ce que nous avons trouvé de mieux : 2 espèces de pressoirs, 5 formes de charrues, cuves, tonneaux, entonnoirs perfectionnés, 3 systèmes de concasseurs de fruits pour cidre, batteuses, tarares, barattes, brindes à purin et mécanisme à transporter les terres. » Un autre journal (34) ajoute : « En 1860, on comptait un ou deux fabricants d'instruments aratoires, aujourd'hui

(32) *L'Echo de Savoie,* 8 juillet 1928.
(33) Journal *Le Propagateur,* 28 sept. 1868.
(34) *Le Courrier des Alpes,* 1er oct. 1868.

ils se classent par douzaines dans l'arrondissement. » La liste des lauréats donne quelques noms du pays : Lhôpital-Cussiat pour les charrues, Joseph Ract pour pressoir, François Poëncin pour batteuse, tarare et tour ; Pierre Emery-Dufoug pour mécanisme à transporter les terres.

Il y a de cela 60 ans, et l'on sent déjà sous ces renseignements tout un avenir qui se prépare : transformations rapides de l'outillage et des méthodes, fruitières, engrais chimiques ; bientôt l'on n'entendra plus le bruit cadencé des fléaux dans les granges, mais le bourdonnement des batteuses. Une interview de M. le maire Pringolliet, en juillet 1926 (35), rend bien compte de la situation actuelle:

> Hier, j'avais le plaisir de rencontrer à Chambéry le conseiller général d'Ugine. Il m'expliquait que dans son canton les agriculteurs avaient placé une grande partie de leur argent dans leur exploitation. C'est ainsi que pour *une* faucheuse en 1910 on en compte actuellement une trentaine (36). C'est le meilleur des placements, et la baisse du franc, qui a incité les agriculteurs à vaincre la routine, a été pour eux d'un effet très salutaire. Ils se trompent souvent et prennent pour un bénéfice l'argent liquide qu'ils réalisent. Comme cet argent, par la force des choses, devient de plus en plus abondant à mesure qu'il s'avilit, ils ont entre les mains une richesse, mais une richesse factice. Le paysan achète des titres, mais la vie augmente et le capital souvent diminue. Comme il serait préférable de placer cet argent disponible dans la ferme, dans l'amélioration du cheptel, dans les travaux de drainage, dans la réfection des bâtiments ou simplement en fonds de roulement pour acheter des engrais, des machines ! Il n'y a pas de doute qu'un capital ainsi utilisé serait convenablement rémunéré. Il se fait dans ce sens un travail d'opinion qui aboutira nécessairement.

Nous reviendrons sur quelques-uns des détails ici rapportés, et avant d'aborder, par les temps les plus anciens, la partie historique de notre tâche, donnons sur la géologie du pays d'Ugine la remarquable étude qu'a bien voulu nous adresser le très compétent M. Marc Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy (37).

(35) *Le Petit Dauphinois* du 26 juillet 1926.

(36) L'unique de 1919 appartenant à Louis Bisilliat-Vincendaz.

(37) L'étude est accompagnée d'une carte en couleurs que nous regrettons de ne pouvoir publier, mais que nous tenons à la disposition des amateurs de géologie.

Dans la description de la structure géologique du canton d'Ugine (38), on est obligé de déborder les limites administratives afin de donner un coup d'œil d'ensemble sur la région.

Cette région est au nord, au contact de la *zone subalpine*, limitée par le VI[e] anticlinal des plis des hautes chaînes calcaires du Genevois : l'arc des Aravis dont le Mont Charvin culmine à l'altitude 2.126 et dont l'axe du pli s'abaisse au passage de la Chaize pour se relever sur la rive droite de ce torrent dans la Dent de Cons et dans la Belle-Etoile.

La limite sud est jalonnée par le cours de l'Arly dont l'action torrentielle érosive a profondément entaillé les massifs de la *zone cristalline* qui commence en ce point.

Si, descendant du Mont Charvin, on se dirige vers le sud, on se rend compte, comme en un schéma géologique, de tous les épisodes successifs de la formation du sol, car ici la superposition des terrains est en série presque complète.

D'abord, au Nord, en contact avec la nappe de *charriage* de Sulens, les formations *nummulitiques :* nappe helvétique Morcles-les Aravis, qui se sont déposées pendant les plissements alpins.

Puis viennent le *Crétacé* supérieur, moyen et inférieur, reposant sur tous les niveaux *jurassiques* qui plongent en s'enfonçant sous le Charvin.

Apparaît ensuite le *Lias* à facies dauphinois, formant toute la dépression qui sépara la Chaîne des Aravis des massifs anciens, que nous allons rencontrer bientôt.

Ce Lias se traduit dans la topographie par des zones de pâturages, en raison de l'imperméabilité de ses schistes.

Ce terrain s'appuie sur le *Trias* représenté par des dolomies vacuolaires ou cargneules, des quartzites roses ou Arkose et la roche spéciale de Bange dite poudingue d'Ugine (visible aux Mollières).

Tous ces terrains forment la couverture sédimentaire des *massifs hercyniens,* importante phase de plissement du globe, qui débute à la fin du Carbonifère pour se continuer au Permien.

Nous voici maintenant en présence de la *zone cristalline* représentée par les schistes rouges lie de vin, schistes à séricite supérieure que M. Ritter considère comme appartenant à la période la plus ancienne : l'*archéen.* Ils supportent en *discordance* les terrains houillers dont les couches redressées sont elles-mêmes recouvertes par les niveaux du Trias.

(38) Les contours géologiques des terrains de la région d'Ugine sont figurés sur la feuille n° 169 bis Albertville, de la carte détaillée de la France au 1/80.000[e] et surtout sur la *Carte géologique de la Savoie* au 1/200.000[e] par le D[r] Moret, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Grenoble, faisant connaître les recherches personnelles de l'auteur, et mise au courant des travaux les plus récents et parfois inédits.

Ce terrain houiller appartient au *géosynclinal extérieur* des Alpes occidentales. Il fait partie des alignements carbonifères extérieurs : La Mure, Grésivaudan, Ugine, dont les poudingues houillers étaient autrefois exploités comme pierres meulières (d'où les noms de Mollières).

On a trouvé dans ce houiller (après le passage du Flon entre Flumet et Héry) des schistes noirâtres contenant des empreintes fossiles de plantes (Calamites). Près d'Héry on a relevé un indice de combustibles minéraux (anthracite).

L'histoire géologique de la région, c'est-à-dire la succession des phénomènes, se résume d'abord par l'apparition du ridement *hercynien*, massifs cristallins, qui sont surmontés par une couverture sédimentaire (série triasique jurassique et crétacée) et qui au cours des âges ont été plus ou moins déblayés par l'érosion.

A l'époque tertiaire moyenne se produit la surrection définitive des Alpes (*le plissement alpin*) et les vallées commencent à être esquissées.

Pendant tout le Pliocène, un régime hydrographique s'établit, *différent de l'actuel*. En effet, l'Isère, qui recevait comme aujourd'hui le Doron et l'Arly, *ne se dirigeait pas* par *un coude brusque* vers le Sud au niveau d'Albertville. Au contraire, en ce point, cette rivière se dirigeait vers Ugine, empruntant les cours de l'Arly et de la Chaize pour se déverser directement par l'Eau-Morte dans le lac d'Annecy, qui lui-même empruntait les Usses pour rejoindre le Rhône.

Ce n'est que plus tard, par le phénomène connu en géographie physique sous le nom de captures ou décapitation de torrents, qu'un *seuil* s'éleva à la hauteur de Faverges, isolant le bassin du lac d'Annecy de celui de l'Isère, et définitivement la Chaize se déversa dans l'Arly et l'Eau-Morte dans le lac d'Annecy.

Viennent enfin les temps *quaternaires*, dont les premières phases sont terminées. Les glaciations *Rissienne*, *Wurmienne* et *post-Wurmienne* prennent leur développement avec *alternance* d'avance et de recul de l'appareil glaciaire rabotant les surfaces (témoin les faces moutonnées des surfaces du poudingue de Bange). C'est alors que le formidable glacier de Tarentaise, qui poussait ses moraines frontales jusqu'à la plaine de Rumilly, recouvrait la cuvette du lac d'Annecy d'un culot de glace de 800 mètres d'épaisseur.

Puis, avec le *retrait définitif* des glaces, un régime doux et humide s'établit. Avec le développement de la végétation sylvatique, le climat actuel est fixé, le relief du sol définitivement acquis, les temps géologiques sont terminés, et l'Homme apparaît.

CHAPITRE II

Allobroges et Romains

Les Allobroges. — Ugine et le passage d'Annibal : le lieu fortifié. — *Les Romains. — La Pierre Martine : hypothèse d'une pierre druidique. — Emplacement de Casuaria. — Tracé de la voie romaine. — Monnaies d'Aurélien et de Constance. — Domaines ruraux et souvenirs romains.*

Les Allobroges étaient des Celtes-Gaulois. Ce sont les premiers peuples dont l'histoire fasse mention pour la région savoisienne. Plus ou moins rapidement, entre le 6e et le 4e siècle avant J. C., ils s'étaient étendus du Rhône aux Alpes et de Genève au confluent de l'Isère et du Rhône; ils avaient établi des villages et même quelques villes : Vienne, Genève, Cularo, qui est l'ancienne Grenoble. Cicéron les loue pour leur fidélité à la foi jurée, et l'historien Tite-Live dit qu'ils surpassaient en richesse les autres peuples de la Gaule. Leur nom ne s'est pas perdu, quoiqu'on ait substitué à la longue le mot de Sapaudia (Savoie) à celui d'Allobrogie. A la Révolution française, les représentants de la Savoie à Chambéry décrétèrent qu'ils s'appelleraient Assemblée des Allobroges, en haine, comme ils disaient, des anciens tyrans de la Savoie ; et, depuis, ce nom d'Allobroge est devenu franchement populaire, grâce surtout à la cantate de Joseph Dessaix (1) en 1856 : *Allobroges vaillants !*

(1) Ce Dessaix, neveu du général, fut un poète heureux, puisque ses vers vivent et vivront. Une de ses tantes était mariée à Ugine, comme

Au 3e siècle avant J. C., les Allobroges étaient déjà vaillants, mais fort divisés entre eux (2), et quand l'illustre ennemi de Rome, le Carthaginois Annibal, traversera notre pays pour passer ensuite les Alpes et se rendre en Italie, il prêta main-forte à l'un des partis allobroges et fit de l'autre un épouvantable massacre en s'emparant du lieu fortifié qui lui servait de refuge. Puis il réalisa ce prodige, de conduire une armée de 50.000 hommes, avec la cavalerie numide et les éléphants, à travers des défilés qui paraissaient pratiquement infranchissables. Ce passage d'Annibal offre des problèmes peut-être insolubles, à cause des contradictions des historiens, même les plus célèbres, qui le racontent.

En s'appuyant sur celui d'entre eux qui paraît le plus sérieusement documenté, l'historien grec Polybe, on peut fixer d'une façon au moins très vraisemblable l'itinéraire suivi par Annibal : il dut aborder aux bouches du Rhône, remonter la rive droite de ce fleuve, le traverser, le suivre encore, vaincre les Allobroges au lieu fortifié de Chaumont, passer à Annemasse pour éviter Genève, longer le Léman, pénétrer dans le Valais actuel, passer le Grand-Saint-Bernard, puis lancer ses troupes « à la bataille qui leur livra l'Italie ». Vers 1869, l'abbé Ducis, d'Hauteluce, le savant archiviste, soutint non sans talent l'itinéraire dont nous parlons : « Le public sait assez, disait-il (3), que depuis le Simplon jusqu'à la Turbie sur Monaco j'ai exploré dès longtemps tous les passages dont j'ai parlé. »

Il se montre cependant assez embarrassé d'une objection qu'on peut lui faire à propos de cet historien Polybe, lequel, jalonnant de noms géographiques le passage d'An-

nous le dirons au chapitre XX, et ses parents auraient pu savoir de lui d'où vient l'air si martial qui a fait des Allobroges le chant national de la Savoie, et dont personne ne connaît bien la provenance (*Echo de Savoie*, 13 septembre 1925. Article Dépollier).

(2) Tite-Live, *Hist.* XX, 31 : « Gens (Allobrogum) nulla gallica gente opibus aut fama inferior. Tum discors erat. »

(3) *Le passage d'Annibal*, par l'abbé Ducis, 1869, p. 7. Pour plusieurs raisons, nous sommes loin de prendre ici parti pour l'itinéraire défendu par Ducis, et si nous l'indiquons volontiers c'est qu'il y nomme Ugine, ainsi qu'on va le voir.

nibal, ne parle pas du Léman. Il faudrait donc trouver, pour aller en Valais, un autre itinéraire que la rive méridionale du lac et supposer qu'après le passage du Rhône Annibal aurait suivi, non pas ce fleuve, mais l'Isère. « Les 100 milles (4) dont parle Polybe, explique Ducis, peuvent arriver à Albertville. Le passage n'a pu présenter quelques difficultés contre les débordements de l'Arly que sous les côtes abruptes des anciens châteaux de Pallud et de Lavoex, et le lieu fortifié au bout du défilé aurait été le plateau d'Ugine. Mais de là il faut quitter toute trace de voie romaine par Megève et jusqu'à Saint-Gervais, compter sur la montée rapide d'Héry, sur la descente de Combloux, la montée des Houches, la descente sur Salvan. » On est ainsi acculé à plusieurs impossibilités, mais on voit que jusqu'à Ugine tout paraît sourire au bon Ducis, et qu'il ne lui répugne pas trop de sacrifier Chaumont et de voir dans Ugine « le lieu fortifié, au bout du défilé », où Annibal aurait massacré la grande armée des opposants Allobroges.

Bientôt, ces mêmes Allobroges eurent affaire aux Romains, qui, étant intervenus dans le midi de la Gaule, s'y installèrent et agrandirent rapidement leurs premières positions. En 121 avant J. C., leur général Quintus prit même le surnom, glorieux pour lui, d'Allobrogique, et traîna au Capitole quelques Allobroges enchaînés derrière son char de triomphe. Après lui non seulement Jules César, le vainqueur de Vercingétorix, mais l'empereur Auguste intervint contre les Allobroges, qui subirent la domination romaine pendant 543 ans, de 121 avant J. C. à 422 de notre ère.

Par leur contact de plusieurs siècles avec les Romains, par le mélange des deux races, nos ancêtres durent nécessairement et profondément changer leurs habitudes, leur langage. Les mots de « paix romaine », de « civilisation gallo-romaine », marquent pour eux un grand progrès, agricole, intellectuel, commercial.

Quant à leur religion, elle avait été jusque-là une va-

(4) Le mille romain valait environ 1 kil. 481 m.

riété du druidisme. Si, dans cet ordre d'idées, Ugine ne peut montrer à ses visiteurs un véritable dolmen comme celui de Reignier, un cromlech comme celui du Petit-Saint-Bernard, elle a cependant quelque chose d'ancien et de vénérable : la pierre qui a donné son nom à Pierre-Martine, et qu'on voit encore au couchant de ce village. Bloc énorme de poudingue résistant, elle ne paraît pas offrir à sa surface ces cavités encore imparfaitement expliquées et qu'on appelle *cupules* : elle est cependant une de ces pierres comme la Savoie et tant d'autres contrées en conservent, et qu'entoure une sorte de mystère. Ce qui est surtout bizarre, c'est son nom de Pierre Martine. Il serait vraiment trop simple de l'expliquer en disant que Martin était le propriétaire du vallon, car ce nom est inconnu des anciens documents (5). Que si l'on insiste en prétendant que le nom est beaucoup plus ancien que les documents, il nous est facile d'apporter d'autres précisions propres à faire réfléchir.

Des pierres portent des noms indifférents ou qui le paraissent ; en revanche la Pierre du Niton, à Genève, serait « la pierre de Neptune ou de Neith, le dieu gaulois des flots (6) », et celles dont le nom ressemble à Martin auraient aussi une origine sacrée. Sur la montagne de Ballaison s'élève une pierre de forme très particulière appelée « la Pierre Martin ou le tombeau des druides (7) » ; celle de la Muraz s'appelle « la Pierre Saint-Martin », mais ne sait-on pas qu'un nom chrétien se substitue souvent au nom païen ? « Le cas est fréquent, » dit un érudit neuchâtelois, précisément pour expliquer le nom d'une « vigne de Saint-Martin » plantée aux environs d'un ancien temple de Mars (8). A Messery se trouve la pierre « de Champ-Marta (9) ». Enfin, dans la vieille province du Quercy sont plusieurs pierres appelées précisément « pier-

(5) L'endroit est dit Pré Cordier.
(6) Cf. Jaccard, *loc. cit.*, p. 307.
(7) La Revue *Genava*, de 1926, p. 96, en donne une gravure
(8) Cité par Jaccard, au mot Mortruz.
(9) *Monographie de Messery*, E. Vuarnet, p. 18.

res martines » comme la nôtre (10). Ce sont là des exemples qu'il serait facile de multiplier ; et si l'on ajoute qu'autour de ces pierres on a fréquemment trouvé divers objets : couteaux, poinçons, qui ont certainement été utilisés comme objets cultuels (11), et que même à Ugine un endroit tout voisin était dit *Sanctua, Sautuey,* et un autre Lebon, *de Libone* (12), on penchera vers cette solution non seulement commode, mais très plausible, que la Pierre Martine était une sorte d'autel destiné aux réunions religieuses des druides, et qu'elle a servi plus tard à des usages du même genre. Serait-ce pour des sacrifices à Mars, le dieu romain de la guerre ? Pierre Martine, Pierre de Mars (13), quel dommage qu'on ne puisse se laisser entraîner à ce trop facile rapprochement ! Il nous semble voir les légionnaires entourant la pierre sacrée, et sur cette pierre la victime toute pantelante offerte à Mars pour la victoire des armées romaines. L'endroit était poétique, le vallon propice aux réunions nombreuses, le grand chemin peu éloigné de là : un simple sentier y conduisait.

Les Romains jalonnaient de routes remarquables les pays qu'ils soumettaient. « La Gaule indépendante avait en effet des chemins qu'ils améliorèrent, parce que leur empire avait assis sur son système routier son unité et sa sécurité (14) ». Ces routes, ils les pavèrent de dalles et les

(10) Van Gennep, *Le Cycle préhivernal,* p. 40.

(11) *Genava,* 1923, I, p. 110.

(12) Nous parlerons plus loin, au chapitre XXIII, du voisinage de « vers le Bon », *de Libone,* et du supplément de probabilité que ce nom apporte à notre hypothèse.

(13) Rapprochement en effet trop facile ! Voici quelques-unes des plus grosses objections qu'on peut faire à une hypothèse de ce genre : l'absence ordinaire des pierres ou des monuments mégalithiques dans le culte de Mars ; les fées du centre de la France, du Berry, du Bourbonnais, dites Martes ou Martines à cause de leur malfaisance ; enfin et surtout le surnom du diable, appelé au moyen âge Martin par euphémisme. Une pierre pourrait donc être Martine parce qu'elle était pierre sacrée avant le christianisme, ou ensuite centre d'un culte défendu par l'Eglise, d'un sabbat quelconque de sorcières, vraies ou supposées (Van Gennep, sa lettre du 28 novembre 1929).

(14) G. Pérouse. *Une ville morte de Savoie,* p. 3.

rendirent spacieuses : elles devaient servir autant au passage des troupes qu'aux relations économiques. C'est ainsi qu'une grande voie conduisait de Milan à Vienne, en passant par *Augusta Prætoria* (Aoste) et le Petit-Saint-Bernard. A partir de là, les stations étaient nombreuses : *Axima* (Aime), *Darentasia* (Moûtiers), *Ad Publicanos* (15) (Conflans). La voie tendait ensuite vers *Lemencum* (Chambéry) et Vienne, mais de la station *Ad Publicanos* partait une autre voie, impériale elle aussi, qui passait par Ugine et menait, par Annecy, à Genève et au Rhin.

L'Itinéraire d'Antonin, document précieux du 4e siècle, nomme sur cette voie *Casuaria, Boutæ, Genava.* Cette dernière, Genève, était célèbre dès le temps de Jules César, qui en parle dans ses Commentaires sur la guerre des Gaules. Boutæ était un bourg très important, un *vicus* gallo-romain, qui s'étendait dans les Fins d'Annecy, proche de la ville actuelle. Des fouilles y ont été pratiquées ; on en a retiré les objets les plus divers, et deux savants ont attaché leur nom à la reconstitution de ces édifices et de ces temps disparus (16). Leur ouvrage contient même une carte de la Savoie sous la domination romaine, mais un point y demeure bien obscur, et c'est précisément celui qui, à ce passage de notre livre, nous intéresserait le plus. Il s'agit de *Casuaria,* dont l'emplacement fait l'objet de multiples controverses. On indique Viuz-Faverges, Césarches, Seythenex ; mais la Commission de la carte des Gaules, non sans hésitation cependant, a identifié Casuaria avec Ugine (17), à cause sans doute de l'élargissement de la vallée à cet endroit, élargissement qui semble appeler l'existence d'une station ou *mansio.*

Ce qui rend la question difficile à trancher, c'est la divergence qui existe entre les anciens manuscrits dans leur manière de fixer les distances en milles romains. Aussi bien les auteurs de *Boutæ,* qui sont pour Viuz, que

(15) Bureau des Publicains ou de la douane, situé vers l'actuelle Albertville, à l'extrémité d'un pont sur l'Arly.

(16) MM. Ch. Marteaux et M. Le Roux, dans *Boutæ.*

(17) *L'Atlas historique de la France,* par Longnon, en 1885, plaçait aussi Casuaria à Ugine.

Ducis, qui tenait plutôt pour Outrechaise et Ugine, sont obligés de modifier l'Itinéraire d'Antonin, d'augmenter la distance entre Darentasia et Casuaria ou de la diminuer. La ressemblance des noms d'autrefois avec ceux d'aujourd'hui n'est ici d'aucun secours, bien qu'on puisse voir une parenté entre la Chaise et Casuaria ; mais le cours de la Chaise est long, à supposer qu'on doive situer Casuaria sur ses bords !

Que d'incertitudes ! Une chose reste cependant admise par tous, c'est le passage d'une voie romaine par Ugine. Ducis a même essayé d'en fixer pas à pas le tracé. « Depuis Soney, dit-il (18), on rencontre entre l'ancienne route qui monte à Ugine (par Pussiez et Uginette) et la grand'route (de Faverges) deux lignes dont l'une me semble représenter le tracé romain, au bas des coteaux d'Ugine ; elle tendait vers les Fontaines, où elle traversait la Chaise, pour continuer, par une taille de la roche schisteuse, sous Marthod et Thénésol, où l'on voit encore une inscription sépulcrale.»

A toutes ces conjectures, nous préférerions le moindre tronçon retrouvé avec des dalles romaines, mais dans les plaines ces trouvailles sont plus rares qu'en terrain montueux. Les travaux du chemin de fer d'Albertville, construit surtout sur remblai, n'ont d'ailleurs donné qu'un résultat archéologique assez maigre, et c'est en creusant des puits, en faisant des tranchées profondes, que les propriétaires révèleront, au cours des âges, les emplacements exacts de la voie (19).

Nous ne savons pas non plus si Ugine a offert des inscriptions ou fragments d'inscriptions remontant à cette époque et comparables à cette inscription tombale dont Ducis vient de parler ; mais nous avons eu la bonne fortune de rencontrer un collectionneur émérite de pièces gauloises et romaines (20), qui nous a donné les renseignements suivants : « Je m'occupe depuis fort longtemps

(18) *Revue Savoisienne* de 1863, p. 57).
(19) *Revue Savoisienne,* 1903, p. 23. Article Marteaux et Le Roux.
(20) M. le lieutenant-colonel de Kessling ; sa lettre du 10 mars 1927.

de numismatique et j'ai deux petits bronzes trouvés en 1878 sur le territoire d'Ugine : l'un de Séverine, femme de l'empereur Aurelien, 270-275, l'autre de Constance, troisième fils de Constantin, 333-350. Ce sont des pièces de bonne conservation, que j'avais acquises d'un habitant de l'endroit. Toute cette région a été fort occupée à l'époque romaine. »

Le latin populaire y était parlé par les soldats, les commerçants. Les gens du pays se mirent à le parler aussi, en mêlant à ce latin des mots de leur propre langue, et ce mélange, en même temps que la transformation des mots latins eux-mêmes, a fini par donner les différents patois (21).

Parmi les mots allobroges qui ont subsisté, on cite *Nant, Charvin,* grand *Carre, auciège* (droit d'alpage). D'autre part, les vieux hameaux savoyards ont souvent commencé par des domaines ruraux, propriétés de riches Romains, qui les exploitaient d'ordinaire par un intendant ou *villicus,* par un fermier ou *conductor.* Le grand domaine agricole, appelé du nom du propriétaire ou gentilice, s'est transformé en village. C'est ainsi que Soney était la propriété de *Solonacus,* Pussiez, celle de *Pussiacus ;* le Crécherel ou Crest-Cherel était le *Crestus Carelli.* Arly suppose *Areliacus ;* le Nant Pugin, *Puginus.* Quant à Lisle (*illa insula*), le Châtel (castellum), Monmin (Mons medianus), ce sont des mots bien faciles à expliquer (22). Ces exemples suffiront ; ils sont tous, sinon certains, du moins intéressants ; nous en citerons encore au cours de notre travail, en nous souvenant cependant qu'en ces matières comme en tant d'autres « le pire malheur qui puisse arriver à la science c'est de donner une chose comme certaine simplement parce qu'on voudrait qu'elle le fût ».

(21) V. plus loin le chapitre XXVII.

(22). Faut-il faire une exception pour Monmin ? *Mons medianus,* même *mons magnus,* que donne Jaccard, dans un cas tout pareil, iraient très bien comme mots, mais le clos de Monmin est une plaine parfaite, désespérante pour les étymologistes.

CHAPITRE III

Le Christianisme

Invasion des Alamans. — Le Christianisme en Savoie. — Les Burgondes. — Catastrophe de Malgovère. — Le Montgombert. — Les tombeaux de Soney. — Origines du diocèse de Genève. — Saint Laurent patron d'Ugine. Sa gloire, son martyre. — Les armes parlantes ; leurs transformations. — Premiers documents. — Les Sarrasins. — La tour, Légende de Ruppert et Gidda.

Il y eut vers l'an 260 de terribles invasions. Des barbares dont le nom signifie « réunion de peuples divers », les Alamans, envahirent tout le bassin du Rhône et jusqu'aux défilés des Alpes maritimes. La petite ville gallo-romaine de Boutæ fut alors saccagée et brûlée. Ces invasions, ces épouvantes se renouvelèrent plusieurs fois, comme le prouvent les nombreux enfouissements de pièces de monnaie retrouvées de nos jours un peu partout, à Sillingy, à Saint-Jorioz, à Marlens. Sur le passage de ces bandes cruelles, les habitants fuyaient vers les hauteurs puis redescendaient avec crainte et prudence et se remettaient au travail.

C'est alors que le christianisme apparut en Savoie. L'édit de Milan par lequel l'empereur Constantin mettait fin aux persécutions, est de 313. C'est un édit de liberté, qui reconnaît au christianisme « le droit d'exister et de se montrer au grand jour ». Dès le milieu du 4ᵉ siècle, saint Martin, évêque de Tours, traverse les Alpes pour se rendre en Italie, et déjà apparaissent sur les bijoux, les

poteries, les formules chrétiennes : « *Vivas in Deo ! Vivas in pace !* Vivez en Dieu, vivez dans la paix ! »

Mais après l'an 400 les invasions recommencent, et l'empire romain ne peut tenir sous la poussée de ces peuples innombrables, dont les uns ne cessent d'errer et de détruire, tandis que les autres s'installent dans les pays conquis. Parmi ces derniérs se trouvent les Burgondes, venus des bords de la Vistule. Ils passent pour les moins barbares de tous et sont bientôt convertis au christianisme. Leur roi Gondicaire obtient les terres de la Sapaudia (Suisse occidentale et partie de la Savoie actuelle) et les partage avec les habitants. Le premier royaume de Bourgogne est alors établi, qui s'étend des Vosges à la Durance et comprend donc toute la région savoisienne. Plusieurs de ces rois sont connus, Chilpéric, Gondebaud, saint Sigismond. La sainte reine Clotilde, celle qui épousa le roi franc Clovis et le convertit, était de leur famille. Puis les rois francs, Mérovingiens et Capétiens, ayant anéanti le premier royaume de Bourgogne, régnèrent sur la Savoie du 6e siècle au 9e, avec Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, et après eux se constitua le second royaume de Bourgogne, sous le roi Boson et sous la dynastie des Rodolphes, royaume qui subsista jusqu'en 1032. Tous ces renseignements appartiennent à l'histoire générale ; nous ne pouvons que les indiquer, en poursuivant le récit de certains faits qui nous semblent remonter à cette époque.

Il y avait « au détroit de l'eau », à la limite d'Ugine et de Marlens, au lieu appelé aux Perrus, un village ou même une ville que la tradition nomme Malgovère. Un très ancien et formidable éboulement le recouvrit (1). On ne sait rien de plus. Le nom même, si mystérieux, de Malgovère (2), ne dit plus rien aux Uginois. La Monographie

(1) *Revue Savoisienne,* 1902, p. 96,

(2) Il existe ailleurs, entre autres dans la Haute-Tarentaise. Un missionnaire, à la Révolution, avait sa retraite dans « la forêt de Malgovert ». Lettre de Mgr Termier, préface de l'*Histoire des Missions en Tarentaise,* par l'abbé J. Garin.

de Marlens (3) ne le cite même pas ,mais parle d'une montagne éboulée qu'on nomme « le Mont éboulé ou la Mule » ou encore « la Combaz carrée ». « On reconnaît facilement, à son seul aspect, qu'elle a dû subir un terrible déchirement. Quant aux débris, la route départementale qui la traverse en a fait disparaître un grand nombre. » Le même ouvrage avoue d'ailleurs que la disposition des lieux était peu propre à l'assise d'une véritable ville. L'éboulement, le cataclysme est certain ; on ne saura peut-être jamais rien de plus.

Y a-t-il à Ugine un souvenir des temps burgondes ? Peut-être ce nom particulier de Montgombert, proche parent des Montgobert du Valais et de cet autre Montgobert qui est une commune de France, aux environs de Soissons. Gombert est un nom d'homme, et si on le rapproche des noms burgondes les plus connus : Gondicaire, Gondebaud, loi Gombette, on ne peut s'empêcher de voir là aussi une ressemblance, d'autant plus que ce village, dans les siècles passés, fut très distinct des autres (4) : Gombert était-il un chef burgonde, un riche propriétaire qui exploitait la montagne à laquelle son nom resta, et qui exerçait là un pouvoir presque indépendant ? Ce pouvoir, tel que nous le verrons subsister, n'avait cependant rien de tyrannique, et se ressentait des dispositions très humaines des lois Gombette.

On retrouve peu à peu, en Savoie, des tombes fermées avec des dalles de pierre et qu'on appelle burgondes. Celles qui furent découvertes à Soney en 1902, et auxquelles s'intéressèrent nos autorités scientifiques, sont-elles de la même époque ? M. Marteaux, l'un des auteurs du livre sur Boutæ, vint les visiter et en fit dans la Revue Savoisienne (5) une description technique :

M. César Bisilliat-Donnet, dit-il, possède à Soney une maison à laquelle est contigu un terrain qu'il avait toujours vu recouvert de murgers embroussaillés et de gros blocs que les torrents semblaient y avoir apportés. Ce terrain est situé en

(3) Par Rd Ducrettet, curé, 1883, p. 35.
(4) V. le chapitre VI.
(5) *Rev. Sav.*, 1902, p. 47.

Le Bienheureux Boniface de Savoie
Seigneur temporel d'Ugine
de 1233 à 1270

contre-bas de la vieille chapelle dédiée à saint Claude : il en est distant d'une centaine de mètres. L'ayant défriché à la fin de l'année dernière, il rencontra d'abord, une fois les grosses pierres enlevées, une couche d'alluvions torrentielles épaisse de plus d'un mètre, et, à 0 m. 50 plus bas, sept tombes en dalles schisteuses soigneusement cimentées, disposées en forme de cercueils et longues de 2 mètres. L'une d'elles renfermait 2 grands squelettes ; une seconde, 3 autres. Les têtes, appuyées sur une dalle intérieure inclinée, regardaient le soleil, soit : le midi. A l'est, par conséquent plus près du village, on avait déjà exhumé de ce terrain des pierres taillées et moulées, débris d'une maison assez importante des siècles précédents. Ajoutons que les tombes n'ont fourni aucun objet ; elles paraissent pour cela postérieures au 8e siècle.

Leur âge étant ainsi vaguement indiqué, il est presque sûr que ces sépultures sont chrétiennes. En 522, le dernier temple païen de Genève fut transformé en église (6). Déjà alors, et depuis peut-être deux siècles, existait le vaste diocèse de ce nom (7), auquel Ugine appartenait. Celui d'Annecy n'a commencé que 13 siècles plus tard, en 1822, avec Mgr de Thiollaz comme évêque. Jusque-là, l'évêque s'est toujours appelé évêque de Genève, même quand il eut quitté cette ville, chassé par la réforme protestante. Annecy était pour lui un abri, un lieu de séjour et de passage, mais il n'en portait point le titre. C'est ainsi que saint François de Sales, résidant à Annecy, était évêque de Genève.

Au temps des premiers prédicateurs et de la première église d'Ugine, quel était le patron ou titulaire de la paroisse ? C'était déjà saint Laurent, autrement les Bénédictins, quand ils arrivèrent dans le pays au XIe siècle, auraient introduit un patron plus récent, ou peut-être, selon leur coutume, la Sainte Vierge ou un saint de leur Ordre. Le fait que saint Laurent est le patron prouve, à lui seul, l'antiquité de la paroisse.

Ce saint diacre de l'église de Rome, mis à mort en haine de la foi, pendant la persécution de Valérien, à la fin du IIIe siècle, fut tellement célèbre en-deçà des monts que

(6) Blavignac, *Etudes sur Genève,* I, 160, 246.
(7) Mgr Besson. *Recherches sur les origines du diocèse de Genève,* 1906.

seize paroisses du diocèse de Genève l'avaient comme patron (8). Dans l'homélie où le pape saint Léon célèbre sa mémoire, il assure qu'autant saint Etienne, le premier des diacres, honore Jérusalem, autant saint Laurent honore la ville de Rome (9). L'empereur Constantin lui a élevé une église qui existe encore et qu'on appelle Saint-Laurent hors les murs : c'est une des cinq églises principales de Rome, où plusieurs autres, moins importantes, lui sont aussi dédiées. A Ugine, on a toujours vénéré des reliques de lui ; l'inventaire dressé en 1785, sous le curé Delachenal, porte encore ces mots : « L'un des reliquaires est une belle châsse d'argent, contenant entre autres la relique de saint Laurent ». Innombrables sont aussi les Uginois qui se sont appelés Laurent: c'était un des prénoms les plus répandus et les plus aimés : en 1699, par exemple, sur quatre syndics, trois s'appelaient Laurent. Dans leurs testaments, les anciens du pays se recommandaient « à Monseigneur saint Laurent », et quand il s'est agi de choisir des armoiries pour la ville et la paroisse, on a pris le gril de saint Laurent, ce gril qui fut l'instrument de son martyre : on sait qu'il fut étendu sur un gril et brûlé à petit feu.

Toutefois, ces armoiries ont subi quelques changements le long des âges. Aux funérailles de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, décédé en 1659 et enterré en grande pompe à Annecy sept ans plus tard, un flambeau portait l'écusson du mandement d'Ugine, et cet écusson est ainsi décrit : « *une grille* d'argent en sinople (10) », c'est-à-dire sur fond vert. Aujourd'hui, le gril est représenté *d'or* sur fond *de gueules*, c'est-à-dire sur fond rouge, le rouge étant la couleur du sang et du martyre. Quant au gril lui-même, il a fini par être rapetissé aux dimensions d'un ustensile commun (11), au lieu que dans des armes d'évêques nous avons vu ce même gril agréablement sty-

(8) *Revue Savoisienne*, 1889, article Ritter sur les saints.
(9) Fête de saint Laurent, bréviaire, 2e Nocturne.
(10) *Revue Savoisienne*, 1895, p. 249.
(11) Ainsi le reproduit l'ouvrage de M. de Foras sur l'Armorial de Savoie.

lisé (12), un peu comme il est brodé sur l'ancienne bannière des pompiers (1825). Mais quelles qu'en soient la couleur et la forme, il doit cependant être cher aux Uginois, qui en savent l'antique et éloquente signification. Sculpté dans la pierre sur la façade de l'église, il resplendit sur la bannière de la fanfare, et nous l'avons remarqué avec émotion en tête de la plaquette (13) où se lisent les noms des 91 soldats d'Ugine et d'Outrechaise morts à la guerre ; il nous est permis de faire comme un rapprochement entre celui qui avait leur âge et qui est mort martyr de la foi, et eux qui dans la fleur de leur jeunesse sont morts martyrs pour la patrie (14).

Le premier document où il soit fait mention d'Ugine est, à notre connaissance, celui du 17 janvier 867, signé de Lothaire II, arrière petit-fils de Charlemagne (15). Ce roi s'était tristement signalé par la répudiation de son épouse Thietberge, à qui il voulut cependant donner « pour calmer Rome et l'opinion publique » divers biens du domaine royal. Il lui livra, dans le Genevois, Annecy, dont c'est ici la première mention, puis Balmont, Talloires, Marlens, Ugine. Ces biens furent donnés dans leur entier, églises et maisons.

Cette première mention d'Ugine fut suivie de très près de ce que l'on appelle le second royaume de Bourgogne, en 879. Sous le règne de ces rois burgondes (dynastie des Rodolphes), les Sarrasins, sectateurs de Mahomet, ceux que Charles Martel avait défaits à Poitiers en 732, vinrent se confiner dans les Alpes. Ils envahirent successivement la Tarentaise, la Maurienne, le Valais, et les couvrirent de

(12) *Heraldry of the Church,* par Dearmer, chez Mowbray, à Londres, p. 142.

(13) Imprimée à Moûtiers en 1920.

(14) Nous publierons le présent ouvrage, si possible, avec une couverture artistique dessinée par M. Paul Mondet, et dont *le motif* principal est précisément le gril de Saint Laurent, mais stylisé comme nous l'aimons. Nous devons au même artiste le frontispice du chapitre 1er, qui a toutes les allures d'un *bois* très réussi, ainsi que le dessin final, où l'écusson d'Ugine s'apparie avec la croix de Savoie.

(15) Nous suivons ici l'*Histoire des Savoyens,* par Plaisance, I, 69.

ruines. Les populations, à leur approche, s'enfuyaient vers les bourgs et élevaient à la hâte des murs, derrière lesquels elles se cachaient (16). Pour ne citer qu'un exemple, le mamelon des Allinges, en Chablais, vit s'élever sous la dynastie des Rodolphes ces châteaux forts, couronnement fameux d'une colline que plus tard le zèle de saint François de Sales devait rendre plus fameuse encore (17).

On peut soutenir que l'agglomération d'Ugine et sinon la tour du Château, du moins un bastion quelconque à cet endroit, datent de cette époque. La hauteur abrupte domine la vallée de l'Arly et celle de la Chaise. De là-haut on voit venir à une grande distance ; on peut facilement s'y réfugier et s'y défendre. Il y a un ensemble de traditions visant le passage des Sarrasins et la tour. Même la légende s'en mêle, et nous devons citer ici un passage, intéressant pour des Uginois, tiré de l'ouvrage de Jacques Replat intitulé *Bois et Vallons* (18). Il s'agit de Gidda et de Ruppert. Qui était Gidda ? La fiancée de Ruppert, « légère chasseresse, habituée à poursuivre le cerf dans les plaines et le chamois sur les champs de glace ». Qui était Ruppert ? Un vaillant chevalier de la cour d'Arthur, le roi légendaire. Il errait par le monde, en quête d'aventures guerrières, et apprenant la détresse des chrétiens assiégés par les Sarrasins dans le château d'Ugine, il s'y rendit en grande hâte avec Gidda, et « fondit comme l'aigle sur le camp des païens. Mais un géant sarrasin, hideux et mécréant, armé d'une massue énorme, se met à défier Ruppert. Placée sur un tertre voisin, Gidda assiste à la lutte. Déjà le géant lève sa massue et va frapper un coup terrible lorsque Gidda s'est élancée d'un bond, et, par derrière, a bouché les yeux du géant avec son écharpe. La hache de Ruppert frappe le colosse, et Goliath tombe aux pieds de David. »

Bravo pour Gidda, et aussi pour Ruppert, mais l'histoire est malheureusement plus difficile à écrire que la légende. Elle nous permet cependant de voir clairement ceci (19) :

(16) *Montmélian et les Alpes*, par L. Ménabréa, p. 375.
(17) V. notre *Guide des Allinges*, Annecy, 1926, p. 7.
(18) *Bois et Vallons*, par J. Replat, Annecy, 1864, p. 253.
(19) *Histoire de Savoie*, par Ch. Dufayard, p. 43.

Au milieu de l'épouvante que causèrent ces invasions dévastatrices, les populations atterrées cherchèrent partout autour d'elles une puissance capable de les protéger. Ne la trouvant pas dans la royauté burgonde, elles se livrent aux seigneurs, laïques ou ecclésiastiques, qui savent lutter contre les envahisseurs ; et c'est ainsi que la place reste libre à une féodalité toujours plus forte, et toujours plus nécessaire (20).

(20) Comme il sera plusieurs fois question des visites pastorales le long de cet ouvrage, nous donnons en note, à la fin de ce chapitre où nous avons signalé l'apparition du christianisme dans nos pays, les visites pastorales d'Ugine telles qu'elles ont été énumérées par Mgr Rebord dans l'ouvrage spécial qu'il a consacré à cet objet. M. Avezou, archiviste départemental de la Haute-Savoie (ainsi que ses adjoints) nous en a communiqué plusieurs avec la plus grande bienveillance ; nous lui devons aussi d'autres renseignements.

1365.....

26 juillet 1411, par l'évêque Jean de Bertrandis.

10 septembre 1414, par le même.

24 septembre 1443, durant l'épiscopat de François de Mez, par Barthélemi Vitteleschi, évêque de Montefiascone et de Corneto.

27 octobre 1470, par l'évêque titulaire d'Hébron, Mamert Fichet, pour Jean-Louis de Savoie.

20 août 1481, par Claude, évêque de Claudiopolis, pour Jean-Louis de Savoie.

2 août 1516, par Pierre Farféni, « évêque de Baïrout », pour Jean de Savoie.

1er août 1580, par Mgr de Granier.

19 juillet 1606, par Saint François de Sales.

16 août 1626, par l'évêque Jean-François de Sales, frère du saint.

5 août 1649, par l'évêque Charles-Auguste de Sales, neveu du saint.

11 mars 1667, 20 avril 1674, 16 septembre 1685 et 23 juin 1694 : ces quatre visites par l'évêque d'Arenthon d'Alex.

16 septembre 1698, par Mgr de Rossillon de Bernex.

9 Juillet 1751, par Mgr Deschamps de Chaumont.

3 juillet 1766, par Mgr Biord.

14 mai 1829, par Mgr de Thiollaz.

26 août 1846 et 25 mai 1858, par Mgr Rendu.

16 juin 1868, par Mgr Magnin.

15 juin 1880, 5 octobre 1884, 8 juin 1893 et 24 juin 1900, par Mgr Isoard, remplacé à la visite de 1884 par Mgr Pagis, évêque de Moûtiers.

30 avril 1906, 26 mai 1910 et 4 juin 1919, par Mgr Campistron, remplacé en 1919 par Mgr Rossillon, coadjuteur de Vizagapatam (Hindoustan).

26 avril 1927, par Mgr du Bois de la Villerabel.

CHAPITRE IV

La Féodalité

Autorité de Conrad et des empereurs sur la Savoie. — Humbert aux Blanches-Mains et ses successeurs. — Situation d'Ugine. — Le comte Thomas la remet en apanage à son fils Boniface. — Le primat de Cantorbéry comme seigneur d'Ugine. — Le château princier et sa tour. — Lutte entre Humbert Ier et Amédée V. — Destruction du château. — Ugine chef-lieu de mandement. — Les rouleaux des châtelains aux Archives de Turin. — Les franchises de 1293 et leurs renouvellements. — Acte latin de 1428. — Procès avec le sire de Briançon. — Autres documents.

Le dernier des Rodolphes fut aussi le dernier roi du 2e royaume de Bourgogne. Avant de mourir, il céda ses Etats à l'empereur Conrad, celui que l'histoire appelle Conrad le Salique, lequel se fit couronner à Genève comme roi de Bourgogne en 1032 ; dès lors la Savoie appartint au « saint Empire romain ». Mais l'autorité des empereurs, en s'exerçant de si loin, devint bientôt plus nominale que réelle : les comtes, les barons, les évêques prirent peu à peu tous les droits et les prérogatives du pouvoir souverain et les transmirent à leurs successeurs. C'est ainsi qu'il se créa dans l'antique Allobrogie une féodalité, c'est-à-dire plusieurs petits Etats qui se sont fondus plus tard en un seul, l'Etat de Savoie.

Mais au moment où nous en sommes, quelle bigarrure, et que de luttes en perspective ! Les ancêtres lointains de

ces comtes de Savoie qui deviendront ducs, puis rois — ils le sont encore — s'appelaient alors comtes de Maurienne. Le premier dont l'existence soit certaine, Humbert aux Blanches-Mains, mourut en 1056 : il gouvernait la Maurienne, la vallée de l'Isère, le Chablais. Pendant ce temps, Genève eut aussi ses comtes, le Faucigny ses seigneurs, appelés d'abord sires, puis barons ; en Tarentaise et en Maurienne, l'archevêque et l'évêque étaient seigneurs temporels. Nos ancêtres d'Ugine dépendaient des comtes de Maurienne devenus comtes de Savoie, mais le Genevois s'étendait jusqu'à Marlens, le Faucigny jusqu'à Flumet, la Tarentaise jusqu'à Tamié ; Ugine était comme enserrée entre ces différents Etats ; son territoire était tout divisé entre les petits seigneurs dépendants des plus grands, et tous, nominalement, de l'empereur. Il y avait déjà à Ugine les Pontverre, les de Beaufort, les seigneurs des Clets, et cette situation se compliquera encore du jour où Janus de Savoie, troisième fils du duc Louis et d'Anne de Chypre, recevra en apanage le Genevois, le Faucigny, Beaufort et Ugine (1460). Il viendra fixer sa résidence au château d'Annecy, et dès lors il semblera qu'Ugine est de la province du Genevois, alors qu'elle ne l'était qu'en vertu de cet apanage, et cette bizarrerie donnera même lien en 1729 à l'un des nombreux procès de la Commanderie, où l'une des parties soutenait qu'Ugine était de la province du Genevois, comme Annecy et Rumilly, tandis que l'autre affirmait avec non moins d'entêtement qu'elle était de la Savoie propre, comme Aiguebelle et Montmélian.

Mais nous n'en sommes pas encore à ces précisions, car deux siècles avant l'apanage dont nous parlons il y en eut un autre qui pour l'histoire et le développement d'Ugine fut encore plus important, c'est celui par lequel le comte Thomas, en 1233, donna Ugine à son fils Boniface de Savoie (1). Ce Thomas I^er^, comte de Maurienne ou

(1) Un bel acte est cité au Regeste genevois p. 595. C'est un échange entre le comte Thomas et Aymon de Pontverre, par lequel le comte, le 9 janvier 1222, cède une partie de son domaine d'Ugine contre des possessions et des droits en Valais. Il cède même « castrum suum de

de Savoie, vicaire impérial de Frédéric Barberousse et descendant d'Humbert aux Blanches-Mains, eut une nombreuse et belle famille de neuf fils et six filles, qui accrurent la gloire de sa Maison. De plus, l'une de ses petites-filles, Marguerite, épousa saint Louis roi de France ; une autre, Eléonore, Henri III Plantagenet, roi d'Angleterre ; une troisième, Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile. Mais, de toute celle famille, la gloire la plus pure est Boniface, seigneur d'Ugine. Il devint religieux, puis évêque, et primat d'Angleterre comme archevêque de Cantorbéry.

C'était un prince accompli en toutes sortes de vertus : l'Eglise l'a mis sur les autels ; on l'appelle le Bienheureux Boniface de Savoie (2). Pieux comme un moine, sage comme un juriste consommé, il était encore, dit la *Chronique de Savoie,* « grand et fourni de corps, de gente et moult belle face, l'Absalon de son siècle ». S'il fut appelé au premier siège d'Angleterre, et cela, dit Guichenon, « nonobstant que les Anglais eussent grande répugnance à la promotion d'un étranger », ce choix se justifiait non seulement par la proche parenté de l'archevêque avec le roi et la reine, dont il était l'oncle, mais encore et surtout par la science éminente et les qualités brillantes de l'élu.

Il fut le vrai fondateur, et pour ainsi dire le second patron d'Ugine. N'oublions pas, comme nous l'avons lu déjà dans la même *Chronique,* qu'il avait trouvé ce lieu « délectable » à souhait parmi tous les autres. Pendant plusieurs années, nous le voyons intervenir comme seigneur du pays et y faire valoir ses droits. C'est ainsi qu'en 1246 des habitants déclarent « à l'instance du vénérable Ulgina, a cœlo usque ad abyssus. » En 1259, les frères Pontverre reconnaissent au comte de Savoie leurs domaines à Ugine (V. Foras). Il nous vient aussi de Bex (Suisse), par M. le curé Tamini, le renseignement suivant, tiré du *Vieux-Bex* : « Guillaume de Pontverre, seigneur de St-Tryphon, institue par testament du 25 février 1311, héritier de tout ce qu'il a, à n'importe quel titre, dans le mandement d'Ugine (Hugina) son neveu Aymon, fils de sa sœur Julyane, celle-ci gardant l'usufruit. »

(2) La gravure que nous donnons au début de cet ouvrage est prise sur le tableau du Palais Royal, à Turin (Salle des Bienheureux de la Maison de Savoie).

Père, Révérend Boniface, archevêque de Cantorbéry, que la garde du château d'Ugine doit se faire par ceux à qui il appartient (3) ». En 1254, « défense est faite par le dit archevêque à Guillaumet Grasset de Villette de vendre les biens qu'il possède dans le mandement d'Ugine sinon au nom de l'archevêque, lequel s'offre à les lui payer au même prix ». En 1255, fidélité est prêtée par Aymon des Clets au même archevêque « seigneur d'Ugine » pour les biens et fiefs possédés par Aymon dans le Mandement. Un autre document est signalé dans le Dictionnaire topographique de Vernier, par lequel Geoffroy de Tournon reconnaît des biens « Venerabili Patri Bonifacio, Cantuariensi episcopo, Dno Turnonis et Uginæ ». L'acte est signé à Ugine, le 28 septembre 1265 : « Actum Uginæ, in domo Magistri Petri ». Les témoins sont cités et aussi le notaire : « Ego Joannes de Ugina, imperiali auctoritate publicus notarius, his omnibus interfui et sic scripsi ». Il y a même une vente faite par Boniface aux bénédictins du prieuré : nous en dirons un mot ci-après. N'est-ce point là un ensemble impressionnant, et qui donne raison à ce que nous avons vu ailleurs (4) :

> En 1248, le Bienheureux quitta l'Angleterre pour visiter sa famille. Pendant son séjour en Savoie, il entoura de murailles, dont une partie subsiste encore, la ville d'Ugine, la fortifia par la construction de quatre châteaux (5), et lui accorda plusieurs privilèges. De ces quatre châteaux, l'un dit château princier, destiné à être l'habitation du seigneur haut justicier, était au couchant de la ville. Il n'existe plus. (Il s'agit sans doute du château qui se dressait à la cour du Ty, pharmacie actuelle. On disait aussi la *tour* du Ty). Les trois autres châteaux garantissaient la ville au nord, à l'orient et au midi (6).

Voilà donc la ville d'Ugine entourée de ses murs, garantie par ses châteaux. Celui qui lui avait ainsi donné

(3) C. à d. la famille de Pontverre ; note ci-dessus.

(4) Cahier conservé au presbytère d'Héry, non signé, sans références, mais trouvé juste dans beaucoup de détails. Lettre aussi de F. Delachenal à L. Ménabréa (1839).

(5) V. au chapitre 1er le texte de la *Chronique de Savoie,* où l'archevêque est dit avoir fait élever à Ugine de « somptueuses structures ».

(6) Peut-être : maison Berthet-Proust, grand'maison et maison Delachenal, au bas de la ville, écoles actuelles.

une existence nouvelle mourut à Sainte-Hélène le 14 juillet 1270, un mois avant son neveu le roi saint Louis ; il fut enseveli à Hautecombe. Des miracles illustrèrent son tombeau (7), mais Ugine ne paraît pas s'être souvenue de lui. Seules deux familles ont gardé dans leurs traditions que leurs ancêtres avaient été amenés d'Angleterre par Boniface de Savoie ; nous parlerons de l'honneur ainsi revendiqué par la famille de Crécherel, ainsi que des espoirs semblables de la famille Delachenal.

Le Bienheureux a-t-il lui-même racheté (8), puis réparé le château principal, celui dont la tour domine tout le pays ? Le même ouvrage que nous citions plus haut, plus littéraire, il est vrai, que scientifique, lui en attribue même la construction (9). Ce qui est certain c'est que les plus vieux documents donnent la tour comme appartenant à la famille de Savoie. Dans une charte de 1428 (10), les *burgenses* ou bourgeois d'Ugine reconnaissent à celui qu'ils appellent leur seigneur le duc de Savoie « Dominus noster dux Sabaudiæ » (c'était alors Amédée VIII, le premier des ducs) la possession d'un château, soit d'une tour carrée : « Habet castrum suum, sive unam turrim quadratam », ainsi que d'un mamelon « unam mottam » *dans et sur lequel* la tour est édifiée, « in et supra quam est dicta turris ædificata ». Les murailles qui sont autour lui appartiennent aussi, « una cum quibusdam muraliis juxta et prope turrim », et la preuve qu'il s'agit bien de la vieille tour actuelle et pas d'une autre, c'est qu'il est question d'habitants qui certainement étaient propriétaires au village du Château, les Croisonnier et les Pécherand, et aussi d'un chemin conduisant à la chapelle de Saint-Georges, « tendens versus sanctum Georgium » ; or c'est le seul endroit d'Ugine où saint Georges fût honoré. Deux

(7) Le culte officiel du Bienh. Boniface ne fut définitivement reconnu qu'en 1838.

(8) A Aymon de Pontverre ou à sa famille.

(9) *Bois et Vallons,* p. 59. Le mot *reconstruction* serait plus exact, puisque le comte Thomas possédait déjà le château : castrum suum de Ulgina, en 1222.

(10) Archives Berthet-Proust.

siècles plus tard, à la visite de saint François de Sales à Ugine en 1606, il est dit encore : « A visité la chapelle de Notre-Dame, près le château de Mgr le duc de Genevois, et au même autel est une fondation de saint Georges. »

Aucune difficulté dans ces divers textes, puisque nous avons vu Ugine passer en apanage aux comtes puis ducs de Genevois, mais ce qui est évident d'après la reconnaissance de 1428, c'est que déjà alors la tour seule subsistait, « unam turrim quadratam ». Le reste n'était que murailles éparses. Entre les jours de Boniface de Savoie en 1248 et ceux du duc Amédée en 1428, la fameuse motte a donc connu bien des combats, assisté à bien des ruines.

C'était le moment des grandes luttes des guerres homicides entre seigneurs, surtout entre les deux maisons rivales, la maison de Savoie et la maison du Dauphiné. Quand Humbert Ier, représentant belliqueux de cette dernière, arriva au pouvoir en 1282, il annexait au Dauphiné une grande partie du Viennois, de la Bresse et du Bugey, ainsi que le Faucigny. « Les deux dynasties rivales, dont les territoires étaient singulièrement enchevêtrés, avaient les mêmes ambitions. Elles se heurtèrent fatalement, le jour où elles furent représentées par deux souverains dignes d'elles, Humbert Ier à Grenoble et Amédée V à Chambéry (11) ». Dès le mois de septembre 1285 la guerre fut portée partout, avec des alternatives de succès et de revers, d'où cette affirmation de F. Delachenal : « La tour lassa la fureur d'Humbert Ier, qui se vengea sur le château fort qu'elle protégeait, en n'y laissant qu'un monceau de décombres (12) ».

Cette époque obscure est déjà pénétrée des rayons de l'histoire puisque déjà au temps du comte Thomas Ier père du Bienheureux Boniface, Ugine était l'une des 17 châtellenies ou mandements du baillage de Savoie. Elle avait

(11) Dufayard, *op. cit.*, p. 75.

(12) Lettre à L. Ménabréa, 1839. Le Dictionnaire de Grillet, III, donne une autre version : Château détruit en 1335 par le dauphin Hugues de Faucigny. Il avait pu être reconstruit entre 1285 et 1335.

donc un curial, un métral, mais surtout un châtelain, magistrat qui remplaçait le comte, affermait les impôts, jugeait en première instance les affaires qui exigeaient une prompte exécution. Ces anciens châtelains et vice-châtelains étaient choisis parmi les grandes familles du pays : un Antoine de Crécherel en 1382, un Jacques de Pontverre en 1491, un Claude de Buttet en 1514. Nous donnons dans une note les noms que nous avons recueillis aux Archives de Turin, de ces châtelains d'Ugine (13), car nous avons eu le plaisir de parcourir les immenses « rouleaux » qu'ils ont écrits : ce sont en effet des rouleaux de parchemin ajoutés bout à bout, un peu plus larges que la présente page, mais formant une longue bande qui peut atteindre 12 mètres et plus. Là figurent, à partir de 1289, et écrits en un latin tout rempli d'abréviations, les comptes officiels d'autrefois.

La première partie du rouleau contient les dépenses et la seconde partie les recettes, ces dernières plus intéressantes à cause surtout des multiples amendes ou *banna* imposées aux habitants pour les rixes, les injures et les torts mutuels. Il y a dans ces feuilles un grand nombre d'anciens noms : Nicolaus Glayrons de Clauso (du Clos), Joannes Thomasset de Banjiis, Jacquemetus Buctet de Motta (de la Motte), Durandus de Moleriis, Garinus de Castro (du Château), Joannes de Pussiaco, Jacquemetus de Charreria, Jacobus de Rippis, Perretus Regis (Rey) de Petra Martina. C'est ainsi que pour beaucoup d'habitants le nom de famille, au XIV^e^ siècle, paraît ne pas encore exister ; seul le nom de baptême est donné dans les actes, avec celui de l'endroit ou du village. Ajoutons pour rendre cette remarque plus évidente : Peronetus de Insula (Lisle),

(13) Châtelains ou vice-châtelains : 1289, Barthélemy de Châtillon, Humbert Bertrand ; 1308, Pierre de Clermont ; 1331, Berthollet Tavelli ; 1348, Pierre coseigneur d'Hauteville ; 1348, Pierre de Montgelaz ; 1351, Pierre Bonivard ; 1352, Pierre de Montgelaz ; 1370, 1380, Jacquemet de Gilly ; 1382, Ant. de Crécherel ; 1423, Claude Gémilly ; 1485, Ant. Burdin ; 1486, Pierre de Passieu ; 1488, Jean Magnin ; 1491, Jacques de Pontverre ; 1495, Cl. de Mareste ; 1505, le même, et Cl. de Marcossey ; 1512, F. de Mareste ; 1513, Jean Odinet ; 1514, Cl. de Buttet.

Bruno de Nanto Turbido (du Nant Trouble), Christinus de Recepto (du Rechet), Hugo de Libone (du Bon), Joannes de Sonney. Quant aux mille renseignements fournis par les rouleaux, nous ne sommes jamais tombé, dans nos nombreuses lectures, sur des passages importants : il s'agit de moulins à réparer, d'un portail du château à refaire (14), d'une contestation à dirimer, de 12 meules faites dans la carrière qui appartient au seigneur et qu'on exploite en son nom au-dessous de Banges, « pro duodecim molis factis in moleria domini subtus Banges », des petits radeaux qui arrivent par l'eau d'Arly, « de sandulis quæ consueverunt venire per aquam Arlie », de la cavalerie confiée au chevalier Guillaume de Châtillon, en 1333, pour aller aux portes de Genève secourir le château de Ville-la-Grand et celui de Monthoux (15).

Mais laissons ces exemples pour parler maintenant des Franchises. On appelle ainsi, comme chacun sait, des recueils solennels d'exemptions ou d'exceptions aux lois générales, accordées à certaines villes importantes. Les franchises d'Ugine furent obtenués du comte Amédée V, dit le Grand, le 18 des calendes de mai, 14 avril 1293. Ugine eut ainsi ses franchises 3 ans après Bonneville (1290), mais 17 ans avant Chaumont (1310), 57 ans avant Thônes (1350), 95 ans avant Genève (1388). Elles furent renouvelées à plusieurs reprises, selon l'usage (16), entre autres

(14) En 1332. «In reparatione portalis porte dominioni castri Ugine, qui destructus fuerat, et ipsum reparare fecit. »

(15) Les rouleaux des châtelains nous ont été confiés, avec la plus parfaite complaisance, par les archivistes de Turin : M. Edoardo Malvano et le comte Ernesto Bianco di San Secondo, aux Archives de la rue Sta Chiara, comme aussi, pour d'autres pièces et documents, le comte Ponsiglione, aux Archives Royales de la piazza Castello.

(16) Les minutes du notaire Yver, à la date du 18 août 1573, montrent avec quel soin les renouvellements étaient conservés : à cette date Me Pierre Gleyrod, syndic, confesse avoir reçu de Me Thomas Rouph, alias Marthod, représenté par son fils Me Amed Marthod, les franchises des bourgeois, manants et habitants en la ville d'Ugine en trois pièces écrites en parchemin dont la première ainsi commence : Consilium Illustrissimi Principis.... Joannis Amedei ducis Sabaudiæ... » etc. Ce sont les trois renouvellements dont nous parlons.

par dame Blanche de Montferrat, comme tutrice de son jeune fils le duc Charles-Jean-Amédée, en 1482 ; par le duc Philibert le Beau en 1503 ; par « très redouté seigneur le duc Charles, le 21e de mars 1513 » et enfin, si l'on peut appeler cet acte un renouvellement de franchises, par « François de Luxembourg, vicomte de Martigues, seigneur de Duin, Faverges, Conflans et autres lieux », le 28 juin 1549 (17). C'était en pleine occupation française, sous le roi Henri II. Nous avons ce dernier renouvellement, évidemment incomplet. L'acte est rédigé en français, selon les prescriptions récentes de François Ier. Il débute par la formule : « A tous qui ces présentes verront, salut ! » puis il rappelle les précédents renouvellements et indique sur un point les libertés commerciales concédées par ces Franchises.

Il s'agit des marchés de Faverges et de Conflans. Quand les Uginois y vont vendre leurs produits, l'employé du seigneur veut exiger d'eux, sur leurs marchandises, l'impôt appelé la leyde, qui correspondrait à notre octroi, ou au droit que payent les détaillants pour occuper une place sur le marché. Mais cette leyde, les Uginois la refusent au leydier Jean Folliet.

Plusieurs du mandement d'Ugine se faisaient difficulté de payer icelle leyde, prétendant exception par vertu de certaines franchises et privilèges baillés par nos ancêtres et octroyés. Pour quoi mieux savoir avons mandé par devers iceux d'Ugine qu'ils eussent à nous communiquer icelles et apporter, ce qu'ils ont volontiers fait, ayant mandé par devers nous un Thomas Roux, dit Marthod, syndic du dit lieu, et Cl. Bouvier et Aimé Bisilliat, conseillers.

Ces députés ont expliqué leurs droits en présence de Me (18) François Joly, juge général, qui a contrôlé « au long et par le menu les dites franchises d'Ugine », en a reconnu l'ancienneté, et a constaté l'exemption de la leyde en faveur de plusieurs des habitants d'Ugine et de leur posté-

(17) Le duc de Mercœur, loué par saint François de Sales, était un descendant de ce François de Luxembourg.

(18) Inutile de faire remarquer que Me est l'abréviation de Maître, et qu'il faut lire ainsi tout le long de l'ouvrage.

rité (19). Les leydiers ne devront donc plus rien leur réclamer, et cela « sous la peine de cent livres genevoises, pour chaque fois applicables » ; et le document se termine par la formule ordinaire : « Tel est notre vouloir, plaisir et contentement. »

L'acte latin de 1428, auquel nous avons déjà fait une allusion à propos de la tour, nous paraît compléter ce court extrait de nos franchises (20), car il est aussi bien une garantie des droits des sujets qu'une affirmation des droits du seigneur.

Les bourgeois, ayant juré sur les saints Evangiles, ont reconnu ce qu'ils doivent à leur duc Amédée VIII, représenté par noble et puissant Urbain de Chevron (21).

Il est entendu que le duc a son château à Ugine, c'est-à dire une tour carrée, « habet castrum suum, sive unam turrim quadratam » ; il possède la motte où elle s'élève, les murailles qui sont autour, « juxta et prope turrim » ;

Il a droit à la leyde, « habet leydam », qui commence à la Noël, et le leydier réclame de sa part un denier fort sur chaque grosse bête vendue le jour du marché en la ville d'Ugine, « infra villam dicti loci Uginæ », et deux deniers forts si c'est le jour de la foire ; pour les chèvres, les brebis, les moutons « et quælibet alia minuta bestia », un denier viennois ou un denier fort suivant le jour. Si c'est en dehors de la ville, « infra parochiam », ou si l'on ne fait que passer, les droits sont différents ; de même si

(19) Bisilliat, Rey, Mollier, Glairon, Ducrest, etc.

(20) En l'année 1612, le 30 novembre, nouvelle confirmation des franchises et privilèges d'Ugine par le duc Henri de Savoie, avec leur entérinement à la Royale Chambre des Comptes le 30 janvier 1613.

(21) Il prête hommage le 20 octobre 1440 à Philippe de Savoie « pour raison du château et mandement d'Ugine ». (Répertoire des fiefs, aux Archives dép. de la Savoie). Aux solennités de Ripaille, novembre 1434, sont présents autour d'Amédée VIII plusieurs Uginois, ou du moins plusieurs personnages ayant leur parenté à Ugine, entre autres le chancelier de Savoie Jean de Beaufort, et Urbain de Cerisier (*Ripaille,* par Max Bruchet, p. 93). Dans le même ouvrage : Bonne de Bourbon quitte Ripaille en compagnie de Bonne de Berry le 4 mai 1381 ; elle est à Ugine le 11.

l'on transporte du vin à dos de mulet ou si un marchand étale sa marchandise. Le duc a aussi le droit des langues, c'est-à-dire qu'on lui doit la langue de tous les bœufs et de toutes les vaches qu'on tue, « percipit linguas omnium boum seu vaccarum » ;

Il a le gros poids public, « habet pondus magnum » pour le fromage à vendre et les autres marchandises ; il faut donner tant par quintal pesé, et, pour chaque quarte de blé pesé une pochée du même blé, « unam pochiam bledi talis quod venditur » ;

Il a le four « habet furnum », situé dans le bourg (c'était à la Charrière, constamment appelée la Charrière du four), où chacun est tenu de faire cuire son pain avec un droit fixe ; autrement il devra payer une amende, « aliter est in banno domini » ;

On reconnaît, mais non pas unanimement, qu'au mois d'août les habitants bourgeois peuvent vendre le vin dans les maisons, mais il est sûr que pendant le reste de l'année on ne peut pas en vendre sans payer des droits, et cela sur tout le territoire compris entre la Chaise et le Nant de Bange, « ab aqua Uchisiæ ad Nantum de Bangina » et de l'Arly au Nant Trouble, « ex aqua Arliæ usque ad Nantum Turbidum » ;

Enfin, le duc prélève sur tout bourgeois ou non bourgeois qui fait paître ses troupeaux à « l'Alpe sur Ugine » l'auciège, « alpagium », soit le lait et le fromage d'un jour, et il a aussi un droit sur ces produits quand on les porte au marché (22).

Tel que nous venons de le présenter et comme nous l'avons remarqué déjà, le texte de 1428 est un texte de liberté, dans ce sens qu'un droit fixe et reconnu est une sauvegarde contre des exigences plus dures de la part du pouvoir, comme serait de nos jours une acceptation d'impôts fixes qui en rendrait impossible l'augmentation.

On voit aussi, au temps même des franchises, les bour-

(22) Nous avons ce texte, écriture P. F. Berthet, recopié en 1773 sur une copie signée Delachenal curial.

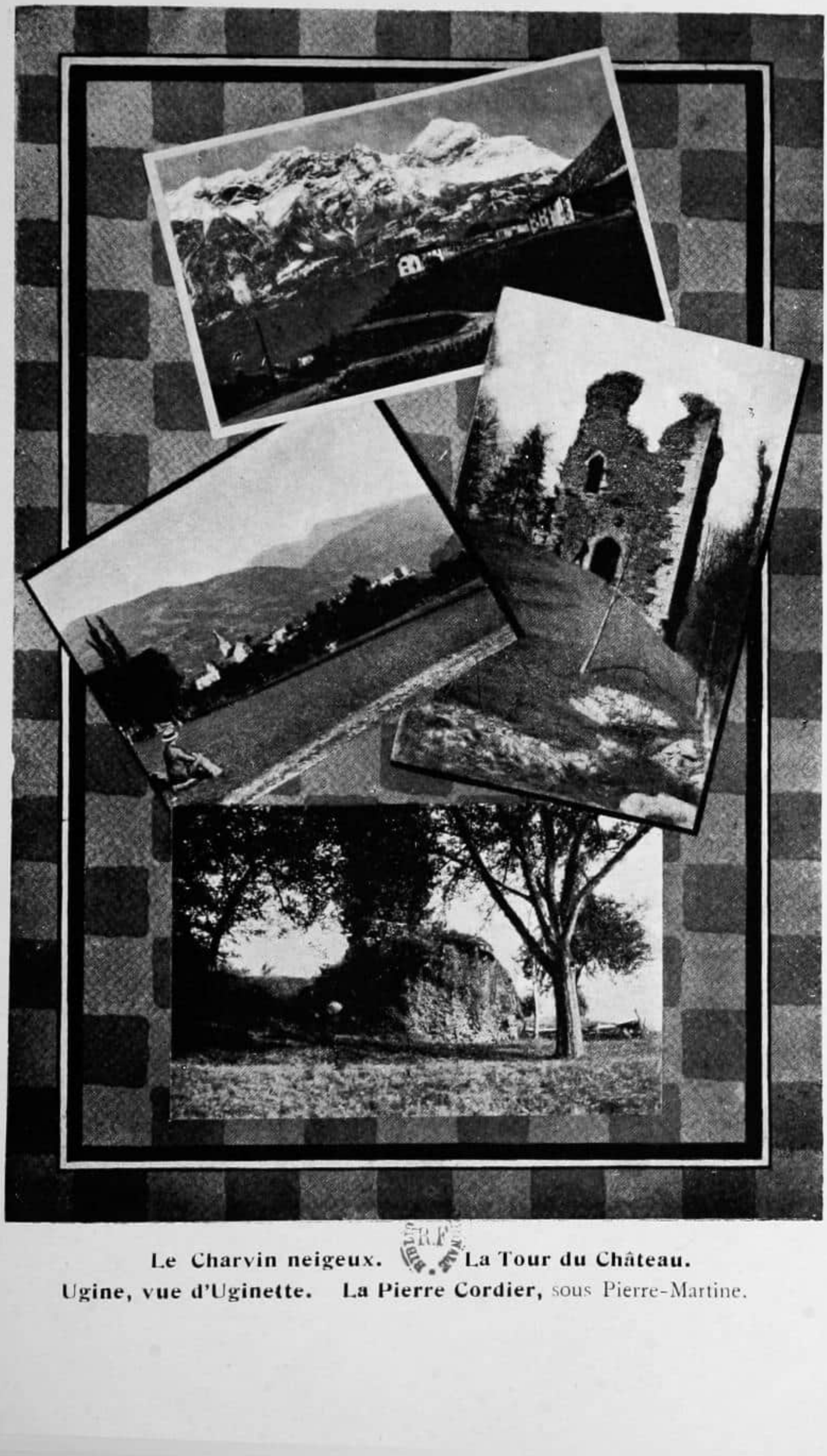

Le Charvin neigeux. **La Tour du Château.**
Ugine, vue d'Uginette. **La Pierre Cordier,** sous Pierre-Martine.

BIBLIOTECA R.F. MAS

geois d'Ugine soutenir vigoureusement ce qu'ils croyaient leurs droits contre le seigneur de Briançon (23).

C'était le propriétaire redouté d'un château qui s'élevait sur la rive droite de l'Isère, en amont d'Albertville. Il a laissé, à tort ou à raison, une fâcheuse mémoire. Les Uginois l'accusaient d'avoir arrêté leurs marchands se rendant à Moûtiers et confisqué leurs marchandises. La sentence fut rendue à Conflans le 2e jeudi du carême 1291, et les gens d'Ugine n'eurent pas gain de cause. Mais nouveau procès en 1294, cette fois pour le péage, soit le tribut que ce même seigneur imposait à ceux qui passaient sur un pont de l'Isère où il exerçait un contrôle. Les Uginois se prétendaient exempts de ce péage et ils protestaient de nouveau. Les deux parties convinrent alors d'un arbitrage auprès du juge Humbert de Tréfort et du procureur Nicolas Ducis. La sentence des arbitres donna encore raison au Sire de Briançon mais on accorda « aux habitants avec feu et chaîne dans les murs d'Ugine », c. à d. y possédant une maison, la dispense de la moitié du péage à la condition de verser 10 livres viennoises.

Cette affaire des commerçants d'Ugine amène tout naturellement de notre part une allusion aux lettres patentes du 26 février 1460, par lesquelles Janus de Savoie, fils du duc Louis, fonde une foire à Ugine « forum Uginæ », mais de telle sorte que cette foire, pendant dix ans, sera privilégiée. On ne pourra y saisir aucune marchandise pour dettes, et cela sur toute l'étendue du territoire. Le document débute ainsi : « Janus de Sabaudia, comes Gebennarum (comte de Genève), baro Faucignaci et Bellofortis (Beaufort), Uginæ, Fabricarum (de Faverges) » (24).

Veut-on savoir dans quels termes on pouvait avoir recours, au sujet de ces foires, à la clémence du prince ? C'était en 1525. La communauté avait exposé au comte Philippe sa détresse. Ce comte Philippe, qui avait reçu, comme autrefois Janus, le Genevois en apanage, fut le

(23) Communication d'A. de Foras à l'Académie de Savoie, 17 mai 1866.

premier des comtes de Genevois qui devint duc de Nemours (1528), par son mariage avec Charlotte d'Orléans. Se trouvant seigneur d'Ugine, il fit bon accueil aux réclamations si justifiées des habitants : ils se plaignaient de leur pauvreté, de la stérilité de leurs terres, d'autant plus que leur ville venait d'être à demi ravagée par un incendie. Afin de n'être pas réduits « à mendier » et à abandonner leur pays, ils demandaient 1°) chaque mercredi un marché franc, c. à d. exempt de toute leyde ; 2°) une foire de Saint-Laurent et une de Saint-Martin, toutes deux franches et durant chacune deux jours ; 3°) l'obligation pour tous les habitants du mandement de vendre là et non ailleurs, sous peine d'amende ; 4°) le droit à une boucherie sous la redevance de 6 sols annuels et des langues de bœufs « ainsi qu'il s'en pratique jusqu'à présent ». Les patentes faisant droit à cette demande furent données à Turin et enregistrées à Annecy, au Conseil du Genevois, le 10 septembre 1525 (25).

Enfin le duc Philibert le Beau, que nous avons nommé parmi ceux qui ont renouvelé les Franchises d'Ugine, albergea (26) aux bourgeois la grande montagne (27) par un acte du 17 août 1499. Mais nous n'y insisterons pas à cet endroit, car nous aurons plus loin à y revenir, cet acte n'ayant cessé d'être invoqué par les Uginois en leur faveur jusqu'en 1850. Voyons-les maintenant, en ces temps reculés, réunis autour de leur prieuré et de leur église.

(24) Ménabréa donne ici de longues références dans ses Manuscrits XI, Archives départementales, Chambéry.

(25) S. S. H. A. Tome 35, p. XXXVI.

(26) C. à d. loua à bas prix.

(27) Surtout Merdacier.

CHAPITRE V

Le Prieuré

L'abbaye de St-Michel de La Cluse. — Ses fondations en Savoie. — Le prieuré rural d'Ugine. — Bulle d'Innocent IV en 1245. — Construction de l'église. Le chœur et ses particularités. — L'ordre bénédictin. — Liste des prieurs religieux et des prieurs commendataires. — Charges des prieurs et des curés. — Quelques documents. — La transaction amicale de 1592.

L'abbaye de Saint-Michel de la Cluse s'élève en Piémont, à la droite du voyageur qui du Mont-Cenis se dirige vers Turin. Elle offre encore, avant même les réparations que le gouvernement italien se propose d'y faire exécuter, un aspect à la fois grandiose et pittoresque. Autrefois, elle portait un deuxième nom, très gracieux : on l'appelait l'abbaye de l'Etoile, à cause peut-être de la disposition de ses allées, comme on dit l'Arc de Triomphe de l'Etoile à cause des rues et des boulevards en rayons d'étoile dont l'arc monumental occupe le centre. On peut voir dans l'histoire de St-Michel de la Cluse (1) combien cette abbaye est ancienne et célèbre : le comte Thomas de Savoie y fut enterré, et son fils le Bienh. Boniface, archevêque de Cantorbéry, y avait fixé sa sépulture pour le cas où il serait mort de l'autre côté des Alpes. C'était une abbaye de moines bénédictins ; les princes leur avaient donné plusieurs

(1) Par le baron Claretta. Cet ouvrage italien a été lu pour nous par M. le chan. A. Gros, de St-Jean-de-Maurienne.

territoires, entre autres Chamonix, Megève, Héry et Ugine. D'ailleurs, l'usage était assez général au moyen âge, que les paroisses fussent desservies par des moines plutôt que par des séculiers, ou mieux : par des moines *et* par des séculiers. Ordinairement, l'abbé de l'Ordre ou du monastère principal nommait, d'accord avec les religieux qui l'assistaient, les prieurs ruraux ; ceux-ci se rendaient à destination et y jouissaient d'une indépendance toujours très relative, malgré la distance et les nécessités du ministère ; des séculiers pouvaient leur servir d'assistants.

En quelle année fut fondé le prieuré rural d'Ugine ? Le plus vieux document qui soit connu de nous sur cette question est une bulle du pape Innocent IV, donnée le 26 février 1245 (2), mais elle ne fait que confirmer les Bénédictins dans leurs possessions à Ugine : elle reconnaît donc un état de choses déjà ancien.

A notre avis, il était ancien de deux siècles, et nous référant aux études de M. Perrin et à ses savantes conjectures sur le prieuré de Chamonix (3), nous en déduisons la fondation du prieuré d'Ugine à la fin du XI^e^ siècle, vers 1091.

D'après nos suppositions, et nous dirons bientôt sur quoi elles s'appuient (4), il y avait alors une petite église, à droite de la route actuelle qui monte au Clos, au lieu dit les Quarts. Mais les Bénédictins s'installèrent plus bas, au centre du plateau, à l'endroit où s'élevaient déjà des chaumières, et que le Bienheureux Boniface, deux siècles plus tard, devait entourer de solides murailles. Ils y construisirent une grande église avec un prieuré, comprenant une maison d'habitation et des cloîtres. Cette maison et ces cloîtres occupaient en partie la Place actuelle des Platanes. Tout cela a disparu ; l'existence même des cloîtres est sortie de la tradition, et nous-même n'en aurions pas eu l'idée sans plusieurs documents qui ne peuvent laisser aucun doute.

(2) Résumée dans le *Regeste genevois*, p. 765.
(3) *Histoire de la Vallée et du Prieuré de Chamonix*, par Ad. Perrin, 1887.
(4) V. le chapitre VII.

C'est ainsi que Reymondine Berthody, épouse de Noble Thomas de Launay, cède à la communauté d'Ugine en 1683, pour en faire un cimetière, « ses jardins, aboutissant à l'église du dit lieu, où autrefois étaient des cloîtres et bâtiments (5) ». A la fin du XVII^e^ siècle régnait donc encore une tradition tenace, qui mettait des cloîtres à cet endroit. La maison d'habitation, elle aussi, a complètement disparu (6). Mgr de Granier, en 1580, avait ordonné au prieur de la réparer, et cela dans les trois mois suivants. Il est à croire que le prieur n'en fit pas grand'chose, car à la visite de saint François de Sales, en 1606, le procès-verbal porte ces mots laconiques : « Le revenu du *prioré* consiste en une maison ruinée. » Si cette maison subsistait encore au XVIII^e^ siècle, le curé Delachenal constate en 1785 qu' « elle est tombée en masure ».

Mais les Bénédictins ont laissé un monument qui a traversé les âges, c'est le chœur de l'église. Une grande nef était aussi leur œuvre, mais au bout de cinq siècles, en 1680 (7), il a fallu la remplacer, tandis que le chœur est toujours debout, et les diverses particularités qu'on y remarque, surtout « ces trois fenêtres, simples, ogivales, très étroites, celle du centre plus élevée que les deux autres (8) », ne laissent aucun doute aux connaisseurs ; ils déclarent voir là tous les caractères de la fin du XII^e^ siècle ou du commencement du XIII^e^. Si donc on place l'arrivée des Bénédictins vers 1090, on peut fixer l'achèvement de l'église, du prieuré, des cloîtres, à 1200.

Est-il maintenant nécessaire de rappeler en quelques lignes ce qu'est cet Ordre célèbre ? Il porte le nom de Saint Benoît, le patriarche des moines d'occident. Ces religieux ont une soutane noire avec un long scapulaire, bande d'étoffe assez étroite et de même couleur, qui descend par devant jusqu'aux pieds et par derrière jusqu'aux

(5) Archives du Presbytère.

(6) Ce qu'on appelle le Prieuré, *Prérierâ*, à droite de la route des Charmettes, n'est pas du tout le Prieuré d'Ugine ; le Prieuré d'Héry avait là une maison et des champs.

(7) V. le chapitre VII.

(8) *Etudes sur les anciennes églises,* par l'abbé Poncet, p. 30.

talons. Leur vie est très occupée, puisqu'il est passé en proverbe de dire « un travail de Bénédictin » ; ils se lèvent la nuit pour l'office divin ; les uns s'occupent de travaux intellectuels, les autres se livrent au travail des mains. Partout où il y avait prieuré, il y avait culture intensive des terres. Le pays était loin d'être, en l'an 1000, ce qu'il est aujourd'hui. Les forêts y étaient plus étendues et plus épaisses. Seules les métairies que nous avons signalées à l'époque gallo-romaine formaient comme des clairières, des taches de verdure. Là comme partout, les Bénédictins donnèrent sans doute à l'agriculture un essor efficace. On les loue ailleurs d'avoir très bien compris la culture de la vigne. Dans le Canton de Vaud, ils ont défriché la côte du lac et planté les vignobles fameux appelés Dézaley. A Talloires, ils ont heureusement mélangé les cépages de Bourgogne avec ceux de la Savoie (9). A Ugine, ils ont peut-être commencé les vignobles des Charmettes et ceux, autrefois considérables, du Montgombert.

Le prieuré n'allait pas sans une école : les enfants du pays venaient au monastère pour y apprendre les éléments de la religion et des sciences ; quelques-uns y entraient très jeunes et se formaient au latin, aux cérémonies, au chant. C'est ainsi peut-être, qu'on peut expliquer la présence de 40 ecclésiastiques aux funérailles de Florimonde de Beaufort (10) : ce sont les clercs, les novices Bénédictins, les jeunes moines du Prieuré.

L'historien de St-Michel de la Cluse ne peut pas entrer dans beaucoup de détails concernant les prieurés ruraux. Il donne cependant en entier un bel acte latin passé à Conflans, *apud Confletum*, le 11e des calendes de mars 1256, entre le Bienh. Boniface de Cantorbéry et les Bénédictins. Sont nommés dans cet acte l'abbé de la Cluse, Guillaume de la Chambre, et deux jeunes moines : Jacques d'Allondaz et Jean de Viuz (11). Ils traitent d'un échange

(9) *Acad. Sav.*, 3e S., T. I, p. 465.
(10) V. le chapitre XIX.
(11) Jacobus de Alunda, Johannes de Viz. M. le chanoine A. Gros nous envoie l'acte entier. Les témoins sont d'Allondaz, de Marthod, de Conflans, mais celui qui nous intéresse est Jacobus de Alunda, peut-

de terres entre l'archevêque et le Prieuré, mais le prieur d'Ugine n'est pas nommé.

Nous connaissons plusieurs de ces prieurs, surtout Pierre de Villette, en 1300, et Jacques de Crécherel, en 1391. Ce dernier est représenté dans un document par noble Antoine, son frère, qui est appelé *miles*, c. à d. chevalier. C'était le temps où Amédée VI de Savoie était surnommé le Comte Vert à cause de la couleur de son armure dans un tournoi de chevalerie. Le chevalier de Crécherel est l'homme d'affaires, *negociorum gestor*, du prieur, lequel est dit *vir religiosus*. Dans un acte de 1398, il reçoit même tous ses titres : Religiosus et honestus vir, dominus Jacobus de Crecherello, prior prioratus Uginæ, Ordinis Sancti Benedicti, Gebennensis diœcesis (12).

Nous insistons sur cette qualité de prieur bénédictin parce que dès cette époque (1379) le Comte Vert avait obtenu droit de patronat et de nomination sur les abbés de la Cluse. De là à cette malheureuse institution qu'on appelle la commende il n'y a qu'un pas. Dans le début, la commende était légitime, puisqu'après la mort du titulaire elle confiait les bénéfices ecclésiastiques, seulement pour quelques jours, à un remplaçant nommé par le pouvoir séculier. Mais peu à peu le provisoire devint le définitif, et le prieur commendataire, même non engagé dans les ordres, touchait par ses fermiers le plus clair des dîmes et des bénéfices, tandis que son remplaçant au prieuré, le pauvre prieur claustral, conduisait, souvent avec mille peines, la barque montée par ses moines.

Nous avons pour Ugine les noms de plusieurs prieurs commendataires. Ce sont même de grands noms, ce qui prouverait que ce prieuré rural était loin d'être méprisable : en 1490, c'est l'évêque Philippe de Luxembourg, déjà commendataire de l'Abbaye d'Entremont en Faucigny (13),

être Jacques Becket d'Hollande, frère de ce Jean qui fut le premier des Crécherel. Nous reviendrons sur ce problème.

(12) Très beaux actes des archives Berthet-Proust. Nous en parlons au début du chapitre XXIV.

(13) Il fut même le premier prieur commendataire d'Entremont, d'après l'historien Gonthier (*Acad. Sal.* XXIII), et peut-être aussi le

et qui mourut cardinal ; en 1532, c'est dom François de Beaufort, protonotaire apostolique. Celui-là porte du moins un nom uginois. Il figurera comme prieur et curé à la fondation de la chapelle des Quarts (14) en 1540.

Mais voici le plus illustre de tous, François de Lambert, évêque de Nice. Il était de la grande famille des Lambert, dont le nom est gravé sur le frontispice de la cathédrale (15) d'Annecy : *Propago Lambertorum.* Deux de ses frères étaient évêques, l'un à Saint-Jean-de-Maurienne et l'autre à Caserte en Italie. Mgr de Granier, en 1580, visita le prieuré d'Ugine, « visitavit prioratum Stellæ, cujus est prior Illustrissimus et Reverendissimus Franciscus de Lambert, episcopus Nicensis ».

En 1588, on trouve un prieur « Venerabilis Dominus Anthonius Pollearii (Dépollier ?) » en procès avec le curé Delacoste. Dans la visite de 1606, il y a encore un prieur commendataire et deux moines, ces derniers résidant au prieuré. Le nom de ce prieur donne même lieu à un petit problème. Il est appelé au procès-verbal « Rd seigneur Baston Pollastre ». Or il semble parfois que ce sont là deux personnages différents qui se sont succédé à Ugine. Si un cahier de reconnaissances des habitants du Montgombert porte à la page 7 cette affirmation : « En faveur de Rd Messire Pierre Pollastre, dit Baston », on lit d'autre part dans un registre du curé Comparet, vers 1730, ces termes non équivoques : « Messire Delacosté, curé, avait de son temps Messire Guillaume Baston, qui était commendataire d'Ugine, auquel seigneur Baston succéda Rd seigneur Pierre Pollastre ». Mais une vente de dîmes à

premier d'Ugine. A la visite de 1443 nous trouvons cependant un prieur Antoine de Provannis ; était-il moine ou commandataire ? La famille Provanna était piémontaise, et plusieurs de ses membres furent ensuite commendataires d'Abondance.

(14) V. le chapitre IX.

(15) Les Lambert avaient construit le couvent des Cordeliers, dont l'église est devenue la cathédrale. Le prieur de Lambert entra à Nice comme évêque en 1551. Il est témoin en 1559 de l'hommage rendu par Nice au duc Emmanuel-Philibert et meurt en 1583. Son tombeau est à Nice (Renseignements fournis par M. Charles Sundt. Sa lettre d'août 1927).

Me Jean Magdelain, en 1604, Ducret notaire, ne laisse aucun doute sur l'identité des deux personnages. Il y est dit que le vendeur est « Messire Pierre Baston, dit Pollastre, prieur ». Ces noms semblent du reste tout à fait étrangers à Ugine, et même à la Savoie.

On ne peut en dire autant du successeur, qui fut le Sérénissime Prince Maurice de Savoie, 4e fils du duc Charles-Emmanuel Ier et de Marguerite d'Autriche, cardinal à 14 ans, évidemment non prêtre, et qui ne devait jamais le devenir. Il fut prieur commendataire du prieuré d'Ugine; il le fut aussi des célèbres abbayes d'Abondance et de Saint-Jean-d'Aulps (16) en Chablais. Sa promotion au cardinalat avait donné de bons espoirs à saint François de Sales, qui lui écrivait en décembre 1607, faisant une gracieuse allusion au chapeau rouge du nouveau cardinal : « La couleur de pourpre n'y tient nulle place que pour représenter le sang du Sauveur, dans lequel les grands de l'Eglise doivent tous tremper leur zèle (17) ». Quelques actes sont passés à Ugine au nom de ce prélat, un entre autres du notaire Delachenal, où Me Barbichon, « procureur au Sénat et de l'Altesse Monseigneur et prince cardinal de Savoie », acense les revenus du prieuré à Messire Urbain Rosaz, curé d'Ugine, à Messire Urbain Ducrest d'Ugine, curé d'Aiton, official du décanat d'Aiguebelle, et à Rd Laurent Berthet prêtre d'Ugine. C'était en 1623. Ce Sérénissime fut donc un des derniers prieurs, car le prieuré, le long du XVIIe siècle, devint une Commanderie des Saints Maurice et Lazare. D'après les prescriptions du Concile de Trente les religieux bénédictins durent céder la place et Ugine les oublia complètement.

On a peine à se représenter ce que pouvait être, et pendant plus de 500 ans, de 1090 à 1630 (18), ce système mixte d'un curé séculier partageant avec un prieur religieux et ses moines le service de la paroisse. L'église leur

(16) On nous permet de transcrire avec cette orthographe *Sanctus Joannes de Alpibus.*

(17) Tome XIII des *Œuvres complètes,* p. 346.

(18) Ce sont des chiffres approximatifs.

était commune, et dans leurs visites, les évêques, surtout Mgr de Granier et saint François de Sales, indiquent les droits et revenus de l'un et de l'autre. Nous donnerons quelques lignes de la seconde visite, celle de 1606, où tout nous semble plus clair :

Charges du prieur. Le prieur est tenu d'avoir deux moines ou deux prêtres séculiers résidant continuellement au *prioré,* et de faire une aumône générale le jeudi saint, et de fournir un prédicateur en temps de Carême, comme ont dit les plus anciens et notables d'Ugine. Il est tenu de fournir l'huile aux 3 lampes, de faire l'aumône aux pauvres, et d'entretenir un *maniglier* (un sacristain) à ses dépens.

Charges du prieur et du curé. Lesquels prieur et curé ou faisant pour eux (leurs remplaçants) sont tenus de célébrer tous les jours *une grande messe ;* sont tenus de dire *vespres* les jours de fêtes et dimanches et samedis ; les jours solennels matines et vespres.

Revenu du prieuré. Consiste en une maison ruinée, plus en dîmes de blé de mille quartes (19) de blé moitié froment et seigle ; en censes foncières (locations de biens) de 20 florins (20) annuels, plus en un pré et vigne de 14 fossorées (21) jointes ensemble au lieu dit de Montgombert, de valeur de 30 florins.

Revenu du curé. Il consiste en prémice (offrande des fidèles), car il y a 400 feux, de chacun desquels il retire 4 pots de froment ; (il consiste aussi) en 80 quartes moitié froment et moitié seigle, plus en 6 sommées (de vin) (22), 6 florins d'argent de portion congrue (de pension convenable) à prendre (à recevoir) des mains du seigneur prieur ; plus en une vigne de la contenance de 14 fossorées, avec toutes oblations qui sont faites en l'église et hors de l'église.

Suivent des prescriptions par lesquelles on peut voir quelles étaient les autres obligations de chacun :

Il a été enjoint *au dit seigneur prieur,* parlant en la personne de messire Loys Bertrand prêtre (remplaçant le prieur), de *racoutrer* (raccommoder) les vitres du chœur et d'entretenir deux prêtres continuellement ; de maintenir *le couvert* du

(19) Une quarte : 1 décal. 957.

(20) La valeur du florin a été variable suivant les époques. Celui du XVII^e^ siècle représentait un peu moins de 4 francs de notre monnaie d'avant-guerre. L'édit du 17 février 1717 substitua la livre au florin comme unité monétaire.

(21) La fossorée : environ 3 ares.

(22) La sommée : environ 120 litres, ce qu'une bête de *somme* peut porter.

chœur, de fournir l'huile aux 3 lampes, de réparer la maison du prieuré dans un an ; *au curé,* d'avoir 4 livres (registres de catholicité), 4 purificatoires, 4 corporaux avec leurs volets (ce sont les pales à placer sur le calice) ; *aux parochains* (paroissiens) d'avoir un confaron (bannière), racoutrer le vieux, une petite croix, faire racoutrer un calice d'argent, réparer la custode d'argent (l'ostensoir), planchonner la nef, et notamment à ceux qui se *souterrent* dans l'église (qui y possèdent un droit de sépulture) ; faire inventaire des meubles d'icelle église, réparer l'avant-toit de l'église dans un an.

Les charges matérielles étaient donc réparties entre le prieur, le curé, les paroissiens : au prieur d'entretenir le chœur de l'église, au curé de fournir le linge de la sacristie ; aux paroissiens de réparer le reste de l'église, les ornements et les vases sacrés. Il est aussi très évident que les revenus des curés étaient peu de chose comparés à ceux des prieurs. Ceux-ci étaient, selon le terme reçu, « les grands décimateurs, les hauts décimateurs » (profitant de la dîme), et les curés en avaient été réduits, comme tant d'autres (23), à crier leur misère auprès de l'évêque et à réclamer du prieur ce qu'on appelait « la portion congrue », c'est-à-dire un prélèvement modeste, mais suffisant, opéré par le prieur sur son revenu annuel pour la subsistance du curé.

Le cas d'Ugine était tellement spécial et les demandes du prêtre si raisonnables que Mgr de Granier avait obtenu du souverain Pontife Clément VIII les pouvoirs nécessaires pour fixer, même en dehors des visites pastorales, ce prélèvement nécessaire. L'autorité de l'évêque, mettant fin d'ailleurs à un procès qui demeurait sans solution juridique, « démembra du prieuré, comme explique le curé Comparet, les choses suivantes, savoir : huitante quartes de blé, 6 sommées de vin rouge, une vigne, qui est la vigne blanche des Charmettes, un pré de la contenance de 2 seytorées (24) ». C'est presque ce que nous avons lu plus haut

(23) *Visites pastorales,* par Mgr Rebord, I, 56. Les ouvrages de cet historien, qui fut le promoteur de notre travail sur Ugine, et aussi son *Dictionnaire du Clergé,* publié en collaboration avec M. Gavard, nous ont été d'un grand secours.

(24) Archives du presbytère. Une seytorée représentait ce que l'on peut *séyer,* faucher en un jour.

dans la visite de 1606 ; cette portion congrue subit du reste, de gré ou de force, de fréquents changements.

Il existe des documents très anciens (25) dont l'analyse sommaire complètera utilement ce chapitre.

1° Document latin de 1391, inclus en entier dans celui de 1444. Echange entre le prieur bénédictin Jacques de Crécherel représenté par son frère Antoine, et Jacquemet Dufour, *Jacquemetum de Furno ;* ce sont des accords et location de dîmes. Jacquemet cède ce qu'il touche dans plusieurs terres d'Ugine, depuis le Nant Pugin à l'est jusqu'au Nant Trouble à l'ouest, *a Nanto Pugini ab oriente parte usque ad Nantum Turbidum ab occidentali parte,* et depuis le chemin qui passe sous le clos de Monmin, *subter clausum vocatum de Mummino,* jusqu'au chemin public qui passe derrière la grange d'Aymon Glairon, *retro grangiam Aymonis Glaironis,* étant englobé le territoire appelé Vers Lebon, *incluso territorio de Libone.* De cet acte et du suivant proviennent les droits des seigneurs d'Outrechaise sur les dîmes du prieuré.

2° Document latin de 1444, où Jean Jacquemon d'Outrechaise, qui avait épousé Jeannette, fille de ce Jacquemet Dufour bourgeois d'Ugine, vend à Guigonnet Tondut de Soney 16 quartes de blé prises sur la petite dîme des blés, *super parva decima prioris et prioratus Uginæ,* plus 2 quartes de blé sur le territoire de Banges, *in territorio de Bangiis,* au lieu dit au mas des vignes, *in masso de vineis,* lequel mas appartenait au vénérable Chapitre de Saint-Pierre de Moûtiers, et appartient en 1444 au spectable chevalier Urbain de Villette, seigneur de Chevron.

3° Document français et latin de 1550. Procès entre Claude-Louis et Catharin de Michaille, écuyers, et M^e^ Amed Marthod, admodiateur ou fermier des revenus du prieuré dont le Révérendissime de Lambert était alors commendataire perpétuel. Ces Michaille étaient fils d'un personnage considérable que nous retrouverons, Noble François,

(25) Les quatre premiers, aux archives Berthet-Proust ; le dernier, au presbytère.

seigneur d'Outrechaise. Ils se disaient « en possession et jouissance » de prendre chaque année 38 quartes de froment, mesure d'Ugine, et 9 quartes d'avoine sur la dîme du prieuré, et cela à cause des arrangements de 1444 entre les Dufour et les Tondut. L'Evêque de Nice assuma personnellement la responsabilité du procès et se substitua à son fermier. Une double enquête suivit, au cours de laquelle l'évêque de Genève, Ange Justinien, prédécesseur de Mgr de Granier, voulut bien intervenir et donner à son jeune confrère de Nice, qui venait d'être préconisé à 30 ans par le pape Paul III, la permission de déférer les prêtres et les clercs au serment sans encourir l'irrégularité. Le curial d'Ugine, Me Yver (26), présida à la 2e enquête ; les feuilles s'entassent au dossier, et cependant le Conseil du Genevois, le 21 novembre 1572, maintient les Michaille dans leur droit, et cela après 22 ans de discussions et de démarches. Ce droit leur demeure acquis sans conteste puisque en 1623, dans l'acte cité plus haut et passé au nom du cardinal Maurice de Savoie, prieur d'Ugine, les prêtres acensataires promettent de « payer le blé accoutumé payé aux hoirs de feu Noble François-Nicolas de Michaille, seigneur d'Outrechaise », ainsi qu' « à Noble Jehan-Urbain de Crécherel ». Voyons dans ces derniers mots un souvenir des accords de 1300 et 1391, tant les conventions des siècles passés étaient durables.

4° Sentence arbitrale du 3 août 1591, qui mit fin au procès interminable entre Rd Pierre Delacoste curé d'Ugine et le prieur.

Nous n'insistons pas sur cette sentence pour la raison que Mgr de Granier, par son heureuse intervention en 1599, à propos de la portion congrue, confirma cette sentence arbitrale et transaction amiable de 1591.

5° Document du 15 janvier 1592. Il porte le beau paraphe de François-Nicolas Bisillat, «notaire ducal, et curial d'Ugine ». C'est un acte passé à Annecy, dans la maison de l'ambassadeur de Lambert et en présence de Rd mes-

(26) Nous avons tout un cahier d'actes passés « en la ville d'Ugine dans la maison de moi notaire (Yver) ».

sire Estienne de Lacombe, chanoine de St-Pierre de Genève. Ce dernier fut propriétaire à Pierre-Martine et à Bellecombe ; c'est le même qui assista Saint François de Sales à sa première messe, après lui avoir appris les cérémonies liturgiques, le même aussi qui représenta le chapitre à Thorens, au sacre de l'évêque, 8 décembre 1602.

Interviennent pour Ugine Me Claude Ducrest consyndic, assisté de Noble Antoine de Cirisier, seigneur de Marthod, « faisant tant à son nom que des autres syndics et conseillers et communauté d'Ugine, pour lesquels il se fait fort, et promet faire ratifier si besoin est ».

Comme ainsi soit que controverse et division commencent à entrer entre Rme Guillaume Baston, prieur ou bien commendataire perpétuel du *prioré* d'Ugine ou bien ses agents, procurateurs, fermiers, d'une part, et les honorables *scindiqs*, conseillers et communauté d'Ugine d'autre part ; en raison de ce que les dits sieurs syndics disent que le dit sieur prieur était tenu entretenir un *prescheur* à ses dépens *toutes les caresmes*, comme de faire ou faire faire une *aulmosne* générale toutes les semaines, à quoi le dit seigneur prieur ou ses fermiers se seraient rendus fort tardifs et difficiles pour y avoir manqué alors qu'ils y étaient tenus....

Le prieur fait répondre par son procureur

que son intention n'était pas de vouloir diminuer, moins encore éteindre les œuvres pies établies pour la louange de Dieu et sustentation des pauvres, mais icelles plutôt augmenter, du moins entretenir comme elles ont été instituées, sans rien innover.

On transige

comme s'ensuit, que la paix sera toujours entre le dit seigneur prieur et les dits syndics et paroissiens du dit Ugine. Il délivrera 13 coupes de blé, le tout mesure d'Ugine, le tiers de seigle, l'autre tiers d'orge et l'autre tiers d'avoine, lequel blé sera pétri, accomodé et cuit par et à la diligence des agents ou fermiers du dit seigneur prieur, qui seront tenus distribuer la dite aumône toutes les dimanches de l'année, à la distribution de laquelle aumône les dites parties prient le sieur curé qui est à présent au dit Ugine et qui y sera pour l'avenir vouloir assister, de façon à ce qu'il y arrive ou intervienne aucun abus ou tromperie.

Le prochain chapitre éclairera et développera encore ce chapitre du Prieuré, puisque le Commandeur, qui d'ail-

leurs sera toujours un laïque et le plus souvent un officier des armées du prince, va succéder au Prieur dans ses obligations et dans ses droits.

Nous ne laisserons point les Bénédictins s'éloigner d'Ugine sans faire au moins une allusion à une conjecture de l'archiviste Ducis. Sur quoi l'appuyait-il ? Déjà sur l'hypothèse, d'après lui solidement établie, que ce livre merveilleux, lu et loué sous toutes les latitudes et dont six siècles proclament la profondeur et la beauté, nous voulons dire l'*Imitation de Jésus-Christ*, eut pour auteur le Bienheureux Jehan Gersen, bénédictin de Verceil en Italie, qui vivait vers la fin du 13e siècle. Il donnait de cette hypothèse des preuves qu'il jugeait décisives, et dont la plus intéressante pour nous vise un ouvrage des Bénédictins de Talloires en 1756. Mais tout cela étant supposé exact, sur quoi s'appuyait Ducis pour dire aux prêtres d'Ugine, un jour qu'il passait avec eux, vers 1888, sous la colline du Crécherel : « C'est peut-être ici qu'a été achevée l'*Imitation de Jésus-Christ* ? » Gersen a-t-il résidé à Saint-Michel de la Cluse, et peut-être au prieuré d'Ugine ? En tout cas, Ducis n'étant pas quelqu'un dont les suppositions peuvent être méprisées, il nous est très agréable de voir un lien possible entre Ugine et ce livre dont l'autre Ducis, le poète Jean-François (27), disait : « C'est mon livre de tous les jours. »

(27) Il était notre demi-compatriote. Voir famille Glairon-Rappaz, au chapitre XX. Nous renvoyons pour ce qui concerne « la candidature Gersen » à un article de Paul Ballaguy dans la *Revue Universelle* du 1er avril 1926, où il est montré que l'auteur de l'Imitation : 1° était Bénédictin ; 2° était Italien, 3° s'appelait Jean Gersen .Cette opinion a de très savants contradicteurs.

CHAPITRE VI

La Commanderie

L'Ordre des Saints Maurice et Lazare. — Le prieuré devient Commanderie, le demeure pendant 150 ans. — Charges et revenus. — Acensement des dîmes par Rd Brassoud. — Comment on recueillait la dîme. — Les Commandeurs successifs. — De Mareste en 1673; Brassicarde en 1715. — Affaire du Montgombert et du droit d'échute. — Apparition des Dutour. — Prétentions de Victor Hyacinthe. — Le « ci-devant commandeur ».

S'il est un point d'histoire totalement oublié à Ugine, c'est l'existence, pendant 150 ans, d'une Commanderie (1) des Saints Maurice et Lazare, à qui les souverains transmirent les droits du Prieuré. Dès le premier tiers du XVII[e] siècle jusqu'à la Révolution, toutes les familles, selon l'étendue et la nature de leurs propriétés, eurent à payer à cette Commanderie des dîmes compliquées, qui trouvaient leur contre-partie dans des charges ecclésiastiques et civiles dont la communauté entière profitait.

On appelait Ordre ou Religion des Saints Maurice et Lazare une sorte d'Ordre religieux et militaire obtenu par la fusion de deux autres sous le pape Grégoire XIII, en 1572. Le duc Emmanuel-Philibert et ses successeurs en furent les grands Maîtres (2), et se servirent de leur privilège pour récompenser tous les genres de mérite, civil

(1) Ce mot n'a rien de commun avec celui de *commendataire*, employé au chapitre précédent.

(2) Le roi d'Italie l'est encore.

et militaire, en nommant chevaliers des Saints Maurice et Lazare les personnages qu'ils voulaient honorer. Plusieurs Uginois reçurent cette distinction, spécialement le colonel de Magdelain, Francisque Delachenal, le magistrat, et son cousin Ambroise-Ernest, juge à Faverges, décédé en 1866.

Certains de ces chevaliers, que leur noblesse ou les services rendus à l'Etat signalaient à l'attention du souverain, étaient placés par eux à la tête des commanderies avec le titre de commandeurs, avec aussi des honneurs spéciaux, des bénéfices parfois considérables, des fermes rémunératrices. C'est ainsi qu'à Ugine une commanderie prit la place du prieuré. Le présent chapitre donnera une idée des commandeurs successifs dans l'exercice de leur charge et dans leurs rapports avec le pays.

Aussi étrangers à Ugine que l'étaient les prieurs commendataires, et représentés comme ces derniers par des fermiers et des procureurs, les commandeurs étaient cependant des personnages nouveaux, et la splendeur de leur magnifique costume rouge, leur titre ordinaire d'officiers dans les armées de Savoie, la cérémonie solennelle de leur installation, leur présence impressionnante au chœur de l'église dans un banc spécial rapproché de l'autel, parfois aussi les procès qu'ils engageaient devant le Sénat contre les prêtres et la communauté, tout cela en faisait, au moins de quelques-uns d'entre eux, des personnages très honorés, et aussi très redoutés.

Voici d'abord un aperçu de leurs charges ; les mots typiques sont tirés d'un rapport du curé Delachenal, au procès de 1785 : Entretenir un prêtre « qui faisait le troisième avec le curé et son vicaire, et qu'on appelait le prêtre du commandeur (3). On lui donnait un faible traitement (160 livres en 1748), moyennant quoi il fournissait le luminaire des fêtes et des troisièmes dimanches, sans oublier les cierges nécessaires pour les jours de Ténèbres « tant pour l'autel et le triangulaire aux offices que pour la messe du Vendredi Saint (4) ». Il devait aussi

(3) Au moins depuis les arrangements de 1673, dont nous allons parler.

(4) Le triangulaire est un cierge spécial pour la Semaine Sainte.

l'huile de la lampe « qui doit être continuellement ardente. Il s'en consume environ 30 pots, et l'huile, depuis 10 ans s'est vendue toujours passé 25 sols ». A lui aussi la charge de « deux repas honnêtes au clergé d'Ugine, aux procureurs d'église et aux fermiers de la commanderie » repas servi à ces messieurs, l'un au Jeudi Saint et l'autre aux Rogations ; ces repas honnêtes revenaient à 3 écus le repas, soit 30 livres. Enfin le prêtre du Commandeur devait distribuer aux pauvres, également au Jeudi Saint, 8 cartes de fèves. Mais les fermiers étaient aussi tenus de donner au curé, pour sa portion congrue, 40 quartes de froment et autant de seigle, six sommées de vin et une autre sommée pour les burettes, cette dernière « du meilleur vin de la dîme», et 4 quartes de froment « pour les hosties aux capucins » ; ils devaient aussi, tous les ans, l'aumône qu'on distribuait chaque dimanche du mois de mai et qui consistait en 20 quartes de seigle et 40 d'avoine, le tout réduit en pains et distribué aux nécessiteux (5). Il fallait aussi donner ses honoraires au Père Prédicateur du carême, n'oublier ni les 12 pains de 2 à 6 sols à distribuer aux 12 pauvres le Jeudi Saint, après le lavement des pieds, ni les 6 sols à chacun de ceux qui portent « les instruments de procession », bannières et sonnettes, aux Rogations, ni les 4 cierges de la Chandeleur, et le flambeau dont se sert le prêtre qui fait la rénovation des vœux du baptême le dimanche de Quasimodo.

Il y a encore d'autres détails et surtout celui-ci, que la Commanderie possède et doit faire réparer, non pas le beffroi et les cloches, mais le clocher, toit et murailles. C'est au clocher que montent les nouveaux commandeurs pour prendre possession de leur charge, c'est là que le notaire signe le procès-verbal et enregistre les observations et protestations des autres autorités de la paroisse.

Le grand revenu de la Commanderie consistait en

(5) Vers 1772, les fermiers de la Commanderie se mirent à distribuer cette aumône en argent. Le Conseil proteste, le 16 décembre 1787, à cause des abus flagrants auxquels un pareil changement donnait lieu, « cette circonstance étant même une occasion de dérangement par l'excès de vin ».

dîmes. Nous en avons une idée suffisante par le bail des locations et les reçus qui nous restent. Il existe spécialement (6) un relevé des acensements faits par le prêtre Antoine Brassoud (7) qui fut fermier de la Commanderie. Ce sont des actes passés par le notaire Buchard, datés de 1670 et des années suivantes. Nous laissons le mot dîme (8) au masculin comme il était alors, et comme il est encore dans l'expression bien connue à Ugine: la grange du dîme.

1° *Le petit dîme.* Rd Brassoud acense et admodie à honorable Cl. Mollier-Billet et Cl. Ailloud cordonnier « la collecte et perception du petit dîme selon son ordinaire étendue, sous le revenu de 70 quartes de froment et 44 d'avoine, bon blé et recevable, provenant du dit dîme, mesure d'Ugine. Laquelle quantité ont promis et promettent payer par foi et serment ès mains (aux mains) de moi notaire, respectivement prêté. Fait et prononcé au devant de l'église d'Ugine, 28e juin 1670. »

2° *Le dîme du Châtel* (village du Château, en patois *Stâté*), loué à Thomas Delhôpital et à Laurent Demontvignier-Chavonière, tous deux cordonniers du Châtel, pour 105 cartes de froment. « Fait et prononcé à Ugine, dans la maison de l'hôpital du dit lieu. »

3° *Le grand dîme,* loué à Jean Pécherand-Laviuz, Antoine Poëncin, Me Urbain, fils de Me Antoine Ducrest ;142 quartes de froment, 142 d'avoine.

4° *Le dîme de Lisle,* 52 quartes de seigle, 65 d'avoine.

5° *Le dîme de Montgombert,* 252 quartes, tiers de seigle, tiers d'orge, tiers d'avoine.

6° *Le dîme de Bange,* à Laurent Mollier-Planfey, 30 quartes de mornal (mélange blé et seigle).

7° *Le dîme d'Outrechaise,* à Ant. Durand et Cl. Dubettier-Breven, 74 quartes de froment et 101 d'avoine.

Il y avait du reste d'autres dîmes, celle du vin pour la Commanderie, et plusieurs autres moins importantes dues

(6) Archives Orsier-Suarez.

(7) On prononçait ainsi, mais on écrivait souvent Brassod. Le fait est commun : le *od* final prononcé *oud* : Brassoud, Ailloud.

(8) On écrivait *dixme ;* le patois disait *dième.*

à des seigneurs ou à des fondations pieuses : le comte de la Valdisère et le comte de la Tour de Tournon en 1740, la chapelle de Saint-Michel (9), celle de Saint-Sébastien. Les dîmes intéressaient donc tout le pays : la Commanderie et ses fermiers, les nombreux locataires et « admodiateurs », les familles.

Il serait intéressant de savoir par quels moyens la dîme était prélevée. « La grange du dîme » en patois *du dième,* était un des endroits où on l'entassait, mais nous allons dire comment on la recueillait, du moins avant 1673 (10). Ces détails curieux sont tirés du procès-verbal dressé en 1748 par le seigneur Ignace Rosset de Tours, auditeur des Saints Maurice et Lazare, à la mort d'un des Commandeurs.

Nous étant informé s'il y avait dans la paroisse des gens vieux qui pourraient être instruits de quelle façon on percevait la dîme, il nous a été dit qu'il n'y avait que le seul François Mollier qui pût se ressouvenir de ce fait, attendu qu'il recueillait ordinairement la dîme pour le compte des fermiers, et qu'il pouvait parler en son propre fait (par sa propre expérience), lequel nous avons fait appeler. Le dit Mollier, laboureur natif et habitant d'Ugine, âgé d'environ 90 ans, sans aucun bien pour les avoir cédés pour une pension viagère et pour son entretien, dit et dépose : « Je me ressouviens du temps qu'on ramassait la dîme sur les champs, dans les caves et celliers. Je me rappelle fort bien que de gros en gros l'on répartissait les journaux de terre à en être pris la dîme de façon que dans le moment je me courbais. Quelquefois deux hommes quelquefois un seul homme mettait sur mes épaules ce que j'en pouvais porter. J'étais fort et robuste et j'en portais beaucoup et au-delà de mes forces à l'égard de ceux qui ne payaient pas de bonne grâce, et à l'égard des autres j'étais plus modéré. Et quant au vin, j'ai vu que Rd Brassoud, qui était fermier de la Commanderie, le prenait par fantaisie et à discrétion, d'autres fois avec modération. On le regardait dans la paroisse comme un homme qui excédait beaucoup dans sa récolte de la dîme, ce qui donna lieu à beaucoup de plaintes contre lui. J'ai aussi recueilli les dîmes pour le compte des autres fermiers, que j'ai vu agir avec plus de modération, et même depuis qu'on s'est accommodé pour le payement des dites dîmes j'ai aussi recueilli la dîme pour eux, et autre je ne sais ! ».

(9) D'où sans doute un lieu-dit « Dom Michel ». Nous en parlons au chapitre XXIII.

(10) L'arbitrage de 1673 est expliqué plus loin.

Une fois ces préliminaires posés, nous pouvons aborder l'énumération des Commandeurs d'Ugine.

Le premier dont le nom nous soit parvenu est Jean-Louis de Romagnan (11) mais le premier sur lequel nous ayons des données précises est son successeur, « l'illustre seigneur Anthelme Melchior de Mareste, baron de Champrovent, capitaine dans l'escadron de Savoie, seigneur de Vens, de Verdon, de Fora (12) ». Il appartenait à cette famille de Mareste qui avait pour devise : *A Dieu seul je m'areste !* et il prit possession de la Commanderie le 2 septembre 1649 (13), sous le curé Urbain Ducrest. Un peu plus tard, sous le curé Evesque, le prêtre Antoine Brassoud prétendit, comme fermier du Commandeur, présider les offices solennels et passer au chœur avant le curé du lieu. Il fallut toute l'autorité de Mgr d'Arenthon d'Alex et toute la condescendance du Commandeur (1674) pour que Brassoud se contentât du simple surplis quand il aurait voulu l'étole (14).

Mais voici qui est d'un intérêt général. Le seigneur de Mareste s'est plaint que la dîme du vin ne lui est pas payée consciencieusement ; il a parlé vaguement d'un procès, et l'affaire est si importante qu'on réunit toute la communauté. C'est peut-être la plus ancienne Assemblée générale dont nous ayons le compte rendu (15) :

> Du 28e mai 1673. A la requête des syndics, conseillers et communiers de la ville et paroisse d'Ugine, Me François Delhôpital, sergent ducal (huissier), a baillé assignation aux dits communiers, à l'issue de la messe matinière, de s'assembler au-devant du banc de droit (c'était devant l'Hôtel de Ville actuel), pour déterminer à l'amiable du dîme du vin avec illustre seigneur Commandeur de St-Laurent d'Ugine.

(11) Cité dans le *Dict. du Clergé,* III. Il était de Vigone (Piémont) et s'appelait Romagnano.

(12) Ces trois noms aux environs de Seyssel. Foraz est à Menthonnex, c'est le berceau de la famille de Foras.

(13) Nous devons cette date précise, ainsi que plusieurs autres renseignements à la Grande Maitrise actuelle dell'Ordine dei S. S. Maurizio et Lazzaro (le comte Vittorio Bosco di Ruffino : sa lettre du 17 octobre 1929, aussi aimable que bien documentée).

(14) Note ajoutée au registre des baptêmes de 1672.

(15) Archives Presbytère.

Le baron Commandeur fait à l'assemblée des reproches au sujet de la dîme du vin, qui est trop laissée à la fantaisie de chacun. A quoi les Uginois répondent que « les dîmes ont été payés jusques à présent en telle façon que personne ne s'est plaint, et c'est de temps immémorial ». Ils ajoutent que s'ils le voulaient bien, eux aussi pourraient formuler des griefs contre la Commanderie, et surtout lui demander qu'elle établisse deux prêtres pour faire les offices.

La dispute menace de s'envenimer. On veut cependant, avant tout, « éviter les procès et fâcheuses conséquences et dépenses qui pourraient ensuivre », et l'on se fie à l'arbitrage du Conseiller d'Etat Carron et du procureur Ducrest, seigneur de la Tour et de Thénesol, plus tard comte d'Ugine.

Dore en avant (dorénavant), les paroissiens payeront, ainsi qu'ils promettent, les dîmes du blé et des agneaux (un sur onze) à l'accoutumée, et un pot et demi de vin pour chaque fossorée de vigne, à l'échandal (la mesure officielle) commun du dit lieu. Et afin que chacun paye la dîme dûment, ils sont obligés, chacun en tant que le concerne, d'indiquer la quantité de vignes qu'ils possèdent et acquerront ci-après, au vrai, et au cas que quelqu'un n'accuse pas véritablement la dite quantité, il payera les dépens de la mensuration, les journées et vacations tant des officiers locaux que de l'homme qui assistera, s'il se trouve en avoir accusé moins que celle qu'il possède.

En revanche, le Commandeur s'engageait à fournir un troisième prêtre, appelé prêtre du prieur ou de la commanderie, qui devait faire fonction de deuxième vicaire. C'était, sans qu'on l'ait voulu, ouvrir la porte à une situation fausse, dans laquelle le curé aura mille peines à maintenir ses droits contre le prêtre du commandeur. A la clôture de l'Assemblée, « tous promirent par foi et serment, le Commandeur mettant la main sur la croix (qu'il portait sur la poitrine) et les communiers par l'élévation de la main ».

Le même seigneur de Mareste présenta, le 23 avril 1675, une requête au Sénat au sujet des aumônes auxquelles il était tenu. Le curé Evesque avait trouvé que les fermiers donnaient trop peu ; le Sénat précise, fixe la quantité

de blé mêlé de seigle pur, le tout réduit en bon pain et bien conditionné. Et c'est en l'assistance des officiers locaux et syndics d'Ugine, auxquels est enjoint d'y tenir main, tant pour la *mensuration, moudure, cuite* et distribution du dit pain, sans prétendre aucun salaire (16).

C'est en 1714 que mourut le commandeur de Mareste (17).

Noble Prosper Possavin de Brassicarde (18), colonel au Régiment de Montferrat, lui succéda et prit possession de sa charge le 21 juillet 1715, « au sortir de la grand'messe paroissiale, vers l'heure de midi, le peuple dûment assemblé ». Son frère Jacques Salomon d'Authurin le représentait. Il se transporta avec le notaire et les témoins « au-dessus de la voûte du chœur » et là il fut mis « en possession du prieuré et dépendances par l'embrassement de la muraille du clocher ». Les témoins défilent et prennent leurs précautions contre les empiètements possibles du nouveau commandeur, dans un temps où se produisait un enchevêtrement extraordinaire de droits et de devoirs. Leurs protestations sont très claires : le curé Comparet réserve tous ses droits, pour lui et ses successeurs, quant à « la portion congrue » ; Me Hy. Bertrand, les droits du seigneur de Valdisère ; Noble François de Launay, ceux de l'abbé de la Valbonne (19) ; Me Ant. Buchard, ceux du seigneur Ducrest comte d'Ugine, relatifs à diverses dîmes autres que celles de la Commanderie. Me François Curton, en qualité de syndic, intervient pour les paroissiens et rappelle que les cloches leur appartiennent, ces cloches qui habitent un clocher possédé par le commandeur ; le cimetière aussi, tout voisin de l'église, appartient à la communauté. Le notaire Geny dresse le procès verbal. Me Buchard le signe comme « châtelain, notaire, témoin, et *protes-*

(16) Extrait des Registres du Souverain Sénat. Archives Berthet-Proust.

(17) Il eut déjà des démêlés avec le Montgombert.

(18) Il était né à Villanova (Piémont) le 7 janvier 1665, et s'appelait en réalité Possavino de Brassicarda.

(19) Son parent par sa femme Jacqueline Favre de Péroges (V. le chapitre XIX). Cet abbé était peut-être Messire Sigismond Favre de la Valbonne, chanoine de S. P. de Genève, prieur d'Allondaz et de Grésy (1667-1732).

tant », c'est-à-dire qu'il proteste de ses droits. Ainsi font les autres.

Ils avaient affaire à forte partie, car ce Brassicarde, par lui-même ou par ses fermiers, parut vite, lui aussi, très soucieux de ses pouvoirs. Déjà le 30 octobre 1716, le prêtre Michel Dubettier d'Ugine, qui signe « prêtre de la ville d'Ugine et vice-prieur », c'est-à-dire prêtre du commandeur, se met à caresser les anciens rêves de Brassoud. C'était la veille de la Toussaint ; il entraîne à la cure le notaire Buchard, le fermier Cl. Delhôpital, le notaire Antoine Pitton, et là, devant le curé Comparet, il expose que « pour maintenir les droits du seigneur prieur commandeur » il officiera « en la fête de tous les Saints, et même dès le soir du 30, aux premières vêpres. » Ce n'est d'ailleurs qu'un commencement ; il fera ainsi à toutes les fêtes solennelles. Il veut qu'on remarque la courtoisie avec laquelle il a tenu à faire cette démarche préalable « pour éviter toute conteste dans l'église et pour ne causer aucun scandale aux assistants ». Le curé Comparet refuse « d'exhiber et de communiquer tant les clefs de la sacristie que des ornements propres et nécessaires pour les fonctions des offices », et demande, en attendant, vingt-quatre heures pour réfléchir, ce qui était plus que suffisant pour empêcher Rd Dubettier d'arriver à ses fins, au moins pour la fête. Le lendemain, le curé proteste à son tour que « lui et ses prédécesseurs de temps immémorial ont toujours officié eux-mêmes ou député à leur place qui bon leur semblait (20) ».

Nous aimons à croire que Rd Dubettier se tint tranquille. Mais une affaire d'une bien autre envergure appelle maintenant notre attention.

Le village de Montgombert avait toujours eu une situation spéciale. « Nul, disait-on, ne peut posséder biens dans le territoire du Montgombert ni habiter dans iceluy sans la permission du prieur », et cela « à forme des 3 livres

(20) Archives Presbytère.

terriers (registres) dont la Sacrée Religion (21) est saisie ». Mais « parce que les commendataires n'ont pas résidé sur les lieux, plusieurs particuliers se sont introduits dans le territoire du Montgombert et ont presque acquis tous les biens les plus spécieux (beaux) et dépendants (accessibles ?), le reste du dit territoire n'étant que bois, pacages et montagnes déjà reconnus par indivis par les habitants ».

Ainsi parle le sergent Palluel chargé par la Commanderie de faire une démarche auprès des Gombérins, le 6 mai 1720. Depuis le 28 avril un décret les avait convoqués « sans qu'ils aient daigné l'exécuter ». Mais cette fois, ils arrivent tous. On leur lit les limites des terrains qui sont « du fief et juridiction du Prieuré », à savoir « depuis l'eau d'Arly jusqu'au sommet de Corcheval, et depuis le Malnant jusqu'à la propriété des Demontvignier ; *ab aqua Arly usque ad summitatem Descorcheval, et a malo Nanto usque ad tenementum illorum Demontvignier* ». Les habitants tergiversent, soutiennent qu'ils ne sont plus tenus, et surtout que des forains (des étrangers) se sont introduits partout et possèdent la plupart des champs. Ces raisons n'étaient guère du goût de Brassicarde, qui poursuivit les habitants en justice. Il fallut céder. Dans un cahier des plus intéressants (22) nous les voyons défiler les uns après les autres, et reconnaître que tout appartient au commandeur. Ils spécifient ce qu'ils lui doivent, tantôt l'hommage simple, tantôt *un faix de foin*, tantôt *4 corvées de leur personne* (4 jours de travail), et aussi l'*eauchèze* (auciège, fromage confectionné avec tout le lait d'un seul jour) (23). De loin en loin, ces rétributions sont exprimées en latin ; c'est quand elles reproduisent des reconnaissances déjà anciennes, remontant par exemple à 1539. Voici comme on y parle du foin, de l'auciège et de 4 corvées dues par Henri Banget :

Confitetur debere unum fassum fœni onerati prout cœteri homines de Montegomberto, quolibet anno, necnon auchiagium

(21) Ce mot désigne l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.
(22) Archives Berthet-Proust.
(23) « Un jour et non deux ». Rapport Ignace Rosset, 1748.

consuetum et solitum ut moris est, et quatuor corvatas quolibet anno, videlicet : tres in vinea dicti prioratus (le prieuré, remplacé par la Commanderie), et unam in recolligendo pratum ejusdem prioratus.

Cet Henri se reconnaît dans la même situation que son défunt père et tous ses ancêtres. Ils sont hommes liges mais « taillables arrêtés » (c'est-à-dire dont la taille est fixe et non susceptible d'être augmentée).

Les habitants appartenaient à des familles Berthet, Banget, Glairon, Chappuis... L'un s'appelle « Etienne de la Mollière de Planfey de Cheynod », un autre : « Pierre Mondet de la Croix de Montgombert ». Il y a aussi des femmes : « Laurence Muraz a reconnu d'être prude femme, taillable et lige arrêtée du dit Prieuré. »

La longue pièce qui contient toutes ces observations et reconnaissances est importante à plus d'un titre, puisque en 1830, le 9 décembre, le syndic Delachenal prie un agent de Turin de copier aux Archives des Saints Maurice et Lazare « la reconnaissance passée au sergent Palluel par les habitants du mas de Mongombert », ajoutant que « cette pièce est bien nécessaire dans un procès que la commune d'Ugine soutient contre celle de Queige (24) ».

Sur cette affaire, en 1729, s'en greffe une autre au sujet de laquelle nous sommes très bien documenté, et qui vise « le droit d'échute ». Un Joseph Banget, dit Lingrat, vint à mourir laissant deux filles, l'une mariée à Cl. Chêne ou Bonchêne, de Chevron, et l'autre à Jacques Joly de Lisle. Il avait eu un fils qui s'appelait Joseph comme lui ; choisi comme volontaire, ce fils avait été finalement versé dans la Compagnie Rivara, au régiment des Gardes, sous le nom de guerre la Jeunesse (il nome di guerra), et il était mort à Palerme le 15 juin 1714. Me Jean Cusin d'Héry, résidant à Ugine et fermier de la Commanderie, intenta un procès devant le Sénat aux deux gendres du père Banget, prétendant que Banget n'ayant pas laissé de fils ses

(24) Archives de la commune d'Ugine. Lors du procès de 1720; Me Antoine Pithon était fermier de la Commanderie.

biens revenaient à la Commanderie d'après le fameux droit d'échute. Mais les gendres se sentirent de taille à soutenir le procès et ils trouvèrent, si l'on en juge par la grosse liasse de papier timbré qui nous reste (25), des procureurs très retors, entre autres un certain Me Portier avec qui la Commanderie devrait compter.

Me Cusin, par son procureur Me Maillard, soutenait la thèse suivante : « Les biens de Banget doivent faire échute parce qu'Ugine est de la province de Savoie, où a lieu l'échute, et non pas de la province de Genevois, où la présence des filles empêcherait l'échute. » Mais voici les roueries de la défense. D'abord, une rouerie préalable. Qui nous dit que le soldat soit vraiment mort ? On nous exhibe un papier en langue italienne portant la mort du « soldato Guiseppe L'ingrat, di Guiseppe (fils de Joseph) d'Ugine in Savoia », mais qui nous garantit que ce papier sans timbre officiel ait quelque valeur ? Quand même il en aurait une, où a-t-on pris qu'Ugine soit de la province de Savoie ? N'allons-nous pas à Annecy, pour nos procès devant le juge mage, et non à Chambéry ? Qui ne connaît l' « acensement des revenus et offices de châtelain d'Ugine passé par l'illustre princesse Anne d'Est, duchesse douairière, et le prince Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, à Me Cl. Lallier et Amé Marthod, 11 janvier 1580, scellé au grand sceau des armes de Savoie » et prouvant qu'Ugine était dès lors possédé par les princes de Nemours ?

Vous vous trompez, répond la Commanderie, vous confondez province avec apanage ! « Le titre d'apanage ne confère pas le domaine ! » Prenez « la carte des Etats, où toutes les provinces sont séparées par des traits en couleur jaune : la paroisse d'Ugine, marquée par un gros point, est du département d'icelle (Savoie). » Voyez aussi « dans Monsieur Guichenon et autres historiens les départements (partages) que Sa Majesté et ses royaux prédécesseurs ont faits : ce mandement a toujours été comme il

(25) Archives Berthet-Proust.

est à présent de la province de Savoie (26) ». Si on laisse aller à Annecy les gens d'Ugine devant le juge mage, c'est pour leur commodité, et aussi parce que « selon toutes les apparences, les revenus des greffes font portion de l'apanage des Sérénissimes ducs de Nemours, mais les habitants du dit Mandement ont toujours payé la taille dans la trésorerie générale de Savoie (Chambéry), ce qui est la première et la plus importante marque d'une juridiction suprême ! »

Mais les Banget ne se laissent pas désarçonner. Ils attaquent en face Guichenon et la carte des Etats, disant du moins que ce n'est pas une preuve suffisante, « étant notoire que les meilleurs ont écrit des choses contraires à la vérité ». Ils ont aussi réponse à tout le reste, et nous les laisserons continuer leur discussion. Nous sommes loin d'avoir indiqué tous leurs arguments (27), et nous ne savons pas non plus comment se termina le procès. Sans cesse il recommence, chaque partie soutenant qu'il faut aller vite et éviter des frais trop onéreux !

Le même curé Comparet, qui avait vu l'installation de Brassicarde, raconte ainsi l'installation de son successeur:

Ce fut le 26 d'août 1736 que Noble César Dutour, seigneur de Pontverre, chevalier des Saints Maurice et Lazare, prit possession de la Commanderie d'Ugine, par un dimanche, sur les 10 heures, au commencement de la grande messe de paroisse. Pendant la messe il fut à son banc, qui est (au chœur) du côté de l'Evangile. Ce fut je soussigné, archiprêtre et curé d'Ugine, qui officiai. Je le communiai après que j'eus pris le Corps et le Sang adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il vint se mettre à genoux sur le premier degré du marchepied du maître-autel pour communier, un gros flambeau à la main, revêtu de son grand manteau rouge de la Religion, et, la messe finie,

(26) L'étude de Mgr Rebord, *Divisions administratives,* donne les différentes provinces dont Ugine et Outrechaise ont ensuite fait partie.

(27) Les Banget voulaient aussi montrer que Banget le père étant « taillable arrêté », un taillable arrêté ne fait pas échute, parce que « sa taillabilité est arrêtée à certaines redevances » et qu'« il n'est nullement astreint à cette misérable condition des taillables qui font échute ». V. sur ces points la discussion humoristique et quand même solide d'A. de Foras dans *Congrès des S. S. Thonon,* 1886, p. 215

on chanta le Te Deum. Tous les principaux de la ville étaient présents, comme Messieurs Magdelain oncle et neveu, Buchard, Delachinal et plusieurs autres. Les chapiers étaient (deux Uginois) : Rd Buchard, chanoine de la Collégiale d'Annecy, et Rd Pitton, prêtre altarien ; le diacre : Rd Crédoz, prêtre altarien, et le sous-diacre : Rd Favre, vicaire. Le nouveau commandeur fit l'offrande du flambeau et d'un écu de 4 livres, une parpayole, fiché au flambeau, qui fut pour moi. Il faut noter qu'il fit ôter le banc de M. le Comte d'Ugine, qui est du côté de l'Evangile, et le fit mettre du côté de l'Epître jusqu'à nouvel ordre.

Le nouveau commandeur signait : Seigneur de Pontverre, capitaine au régiment de Montferrat, gouverneur en second au Château d'Annecy. Il habitait la maison aux allures de château qui se trouve sur la place de l'Hôtel de Ville et sert actuellement de presbytère (1929), tandis que son frère Joseph, qu'on appelait le chevalier, habitait à Uginette le château Bisilliat. Le commandeur eut bientôt dans sa main, les unes par sa charge, les autres par des acensements successifs, toutes les dîmes du pays, outre que l'héritier de la famille éteinte du Crécherel, l'abbé Delescheraine, lui céda le 6 août 1742, comme nous l'expliquerons, le droit de nomination à la Rectorie de l'hôpital, ce qui centralisait toujours plus les pouvoirs entre les mains d'un seul.

Un vieil Uginois d'alors, Jean Delachenal, l'aîné des fils de Me Thomas, et celui qui plus tard obtint la noblesse et le titre d'Outrechaise, nous a rendu le service insigne d'écrire, sur les choses de son temps, un cahier des plus curieux ; nous le citerons plusieurs fois sans l'appeler, d'un titre un peu trop solennel, les Mémoires de Jean Delachenal. L'auteur n'a rien d'un Saint-Simon, mais il dit très bien ce qu'il veut dire, avec la précision d'un homme d'affaires qui serait en même temps un terrien (28). Ce journal n'a pas un seul mot contre Dutour vivant, mais parle avec un dépit non dissimulé de Dutour mort :

Le 17 février 1748 est mort Noble César Dutour, lequel per-

(28) Le cahier nous arrive au commencement de notre travail sur Ugine.

cevait tous les dîmes, n'ayant rien donné à l'église ni à la paroisse, sauf une partie du blé qu'il avait recueilli, qu'il a donné aux pauvres. Est enterré au chœur, tout à fait au fond. Me Buchard a reçu son testament.

N'avoir rien donné à l'église ni à la paroisse, voilà le grand grief. Nous reviendrons d'ailleurs, au chapitre des nobles, sur ce testament, qui renferme plusieurs détails pittoresques.

Pendant la vacance, le seigneur Ignace Rosset vient à Ugine et loue la ferme de la Commanderie au notaire François Buchard et à Georges Mollier-Carroz de Pierre-Martine, pour le prix annuel de 889 livres. Il écrit l' « acte de réduction », c'est-à-dire une expertise du clocher, du chœur, des droits et avoirs de la commanderie, tandis qu'à Turin on négocie pour le choix d'un Commandeur. Furent nommés successivement à cause de la prompte mort de leur prédécesseur : Ignace de Regard de Morgenex ; puis, au bout d'une année, dom Etienne Le Blanc, gouverneur du Fort de Miolans, dont le procureur « a touché les murs du chœur, s'y est assis dans le banc, a reçu de la poussière, soit terre d'iceluy » ; Noble de Blonay (29) ; le baron Ainard Favier, major général des armées du roi ; Noble Louis-César Dutour, fils de Joseph le chevalier, et enfin son frère Victor-Hyacinthe, le dernier des commandeurs, celui qui émigra à la Révolution et dont les agissements empêchèrent les Uginois de regretter les Dutour comme peut-être ils l'avaient mérité jusque-là.

Fils de Florence Demareste Duverdon, jeune femme d'une grande vertu et piété, native d'Yenne (Savoie), décédée à 32 ans, laissant trois filles et trois garçons vivants (30), dernier descendant à Ugine de cette famille qui était la plus influente du pays, dom Dutour, baron d'Héry,

(29) Peut-être Louis de Blonay, « d'une famille de noblesse légendaire, qui peut marcher hardiment à l'égal de la plus haute aristocratie d'Europe. » (Foras). Ce Louis avait le titre d'Excellence, il fut vice-roi de Sardaigne en 1742, chevalier de l'Annonciade ; † 1755. Il était grand-croix des Saints Maurice et Lazare. Il est possible, cependant, vu l'incertitude des dates, que ce Louis ne soit point le commandeur d'Ugine.

(30) Notes du curé Comparet, 21 juin 1724.

porta aussi la peine de cette situation fausse, mi-civile et mi-religieuse, qui durait depuis le départ des Bénédictins. Déjà comme héritier de l'abbé Delescheraine et avant d'être commandeur, il attaqua devant le Sénat les Conventions de 1766 relatives à l'hôpital et dont nous verrons, au chapitre X, tout Ugine se réjouir ; puis il eut mille disputes avec le curé Delachenal, le syndic, le conseil, toute la paroisse (31). Il voulait qu'on sonnât les cloches à son installation, qu'on l'encensât à l'église ; il disait tout haut qu'il avait le droit de porter l'étole, au moins par son prêtre, puisqu'il succédait aux prieurs d'autrefois ; il voulait accaparer pour lui-même le prêtre du commandeur, l'obliger à quitter le presbytère, en faire à la fois son fermier et son chapelain, le forcer à dire la messe à une autre heure qu'à celle qui convenait à la population. On le vit entrer à la salle du conseil ou « salle consulaire » le 1er janvier 1787, s'y asseoir avec les deux mains appuyées sur sa canne à pommeau d'ivoire et scander de nouvelles exigences en frappant de sa canne sur le plancher. Il avait apporté avec lui un papier timbré auquel il ne manquait que les signatures, et il osa proposer d'acquitter par lui-même les 3.600 livres nécessaires pour l'affranchissement du Montgombert, à la condition de n'être plus tenu à rien relativement au prêtre du commandeur. Les conseillers ne voulurent pas de son marché, disant que le commandeur, sous l'apparence d'un acte généreux (32), ferait surtout une bonne affaire, et que d'ailleurs on les appellerait dans toute la contrée « des vendeurs de prêtre ».

(31) On lui jouait des tours. A la fête de saint Laurent, le marguillier Dulaurier mit à l'autel des cierges d'une petitesse ridicule pour faire entendre à tous que le commandeur donnait trop peu au prêtre chargé de ces dépenses. Dutour était à son banc avec son manteau rouge. Il entra en fureur, appela le marguillier, fit changer les cierges.

(32) Abondantes écritures du curé Delachenal sur le personnage, ses exigences, ses procès, sa prétendue générosité dans l'affaire du Montgombert, où il se libérait en une fois et à bon marché des promesses de la commanderie et de ses obligations dans l'avenir. Le Conseil intervient vigoureusement auprès de l'évêque dans le même sens. Une protestation du syndic Laurent Pringolliet et de ses conseillers, le 27 décembre 1788, V. Suarez secrétaire, montre à l'évidence l'union des deux pouvoirs contre Dutour.

Nous ne mettons pas à cet endroit de notre livre les développements que le sujet comporterait, mais nous transcrivons ces lignes enthousiastes par lesquelles le curé Delachenal annonce, en 1790, la fin du procès contre la Commanderie ; elles résument suffisamment l'état de la question et l'essentiel des difficultés :

Enfin, après 400 ans de débats divers en divers temps, soit pour la prééminence, soit pour la destination, l'habitation, et la portion congrue due au 3e prêtre, dit de la Commanderie ;

Vu les mémoires et l'équité des démarches des paroissiens d'Ugine ;

Le Roi, par billet à Monsieur Foncet et lettres particulières, a fermé la bouche à Monsieur Dutour sur ses différentes prétentions, sans réplique de sa part.

Présents trois députés du lieu (d'Ugine) le 26 mai 1790, il a été arrêté, traité, arbitré, que le prêtre dit « du commandeur » ne sera que vicaire proprement dit, sans autre prétention ; qu'il sera nommé par Sa Grandeur et remplira toutes les fonctions du saint ministère conjointement avec le curé et l'autre vicaire ; qu'il habitera à la cure et recevra, ou le curé (pour lui), en portion congrue, 266 livres 15 sols 4 deniers, payables d'avance de six en six mois...

Ainsi retors et « processif », Dutour devait être singulièrement craint et détesté ! Mais ce dernier des commandeurs n'avait plus longtemps à demeurer à Ugine. La Révolution était là, et dans sa séance de nivôse, an II de la République, le Conseil déclarera non sans acrimonie : Il n'y a encore qu'un émigré, « le cy-devant Victor-Hyacinthe Dutour, cy-devant baron d'Héry, commandeur d'Ugine cy-devant ».

CHAPITRE VII

L'église

L'église primitive. — L'église actuelle et ses trois parties. — Description technique du chœur. — Construction de la nef et sa consécration en 1685. — L'agrandissement de 1868. — Les chapelles intérieures et leur histoire. — Un monument historique : la chaire. — Les stalles de F. de Michaille. — Dons des Parisiens : le dais, les lustres, l'orgue ; le tableau du Denier de la Veuve.

Il peut s'élever un doute sur l'emplacement de la toute première chapelle ou église primitive d'Ugine. On sait que rien n'est tenace comme les noms. Certains ont traversé les siècles, alors que la circonstance qui les expliquait est depuis longtemps mise en oubli. C'est ainsi que *la grange du dîme* n'éveille plus du tout le souvenir des dîmes d'autrefois. De même, les anciens actes de vente et d'achat signalent un endroit appelé *au Plan de l'église,* c'est-à-dire sur le même plan, au même niveau que l'église. Or cet endroit est situé à droite de la route actuelle du Clos (1), au-dessus de la ville, non loin de l'ancienne chapelle des Quarts. Il y a là une indication. Elle est corroborée par un fait qui paraîtra curieux, et que nous relevons dans une protestation rédigée par le vicaire Delisle (2) et présentée à Mgr d'Arenthon d'Alex vers 1680. D'accord avec ses collègues, Rd Delisle demande à l'évêque de faire en-

(1) Au n° 432 du cadastre, tandis que les Quarts étaient le n° 298.
(2) Archives paroissiales.

trer Ugine dans le droit commun en ce qui regarde la bénédiction des Rameaux, laquelle avait lieu non pas dans l'église mais dans un champ précisément situé aux Quarts, près de l'endroit appelé au Plan de l'église.

Dans beaucoup d'autres villes (3), spécialement les villes « murées », la cérémonie « de la porte » avait lieu à l'une des portes de la cité, mais nous n'avons pas vu qu'ailleurs la bénédiction elle-même se fît en dehors de l'église (4). C'était cependant le cas d'Ugine. D'où pouvait venir une coutume aussi originale, sinon des temps lointains où l'église occupait l'emplacement des Quarts ? On en aura gardé cet usage, qui paraissait plus tard un abus à réformer.

Au chapitre du Prieuré, nous avons attribué aux Bénédictins l'honneur d'avoir construit l'église à sa place actuelle, vers l'an 1200. Ils l'ont orientée presque parfaitement : les rayons du soleil levant pénètrent par les fenêtres qui surmontent le maître-autel (5), et ceux du soleil couchant éclairent directement l'entrée.

Telle que nous la voyons, cette église comprend trois parties bien distinctes, et bâties à plusieurs siècles d'intervalle : 1° le chœur, en 1200 ; 2° la grande nef, en 1685 ; 3° la façade et la dernière travée, en 1868.

Le chœur est classé comme monument historique depuis 1911. C'est la partie la plus ancienne. Elle remonte au temps des Bénédictins et de leur prieuré rural. En voici la description technique (6), donnée par un spécialiste :

L'église a conservé son chœur à deux travées, partagé par un arc doubleau faiblement ogival. Cet arc repose de chaque

(3) *La liturgie expliquée*, par Moisset, p. 319.

(4) M. Van Gennep nous écrit qu'il ne connaît pas d'autre cas pareil dans les quatre cents communes de Savoie où il a fait ses enquêtes, pas plus que dans les cinq cents étudiées de la même manière en France. Il ratifie absolument la conclusion que nous avons tirée sur l'emplacement de l'église primitive. (Sa lettre du 28 novembre 1929).

(5) La raison symbolique en est belle et pieuse, le Christ étant annoncé par les Ecritures comme « le soleil levant » des âmes et du monde.

(6) *Anciennes églises*, par l'abbé Poncet, p. 30.

côté sur une grosse demi-colonne engagée dans le mur. Ces colonnes sont surmontées par des chapiteaux carrés, à double étage, en forme de pyramide tronquée renversée, ornée de fleurs diverses de la flore indigène grossièrement sculptées. Au chef du chœur se trouvent trois fenêtres simples, ogivales, très étroites et très élancées, celle du centre plus élevée que les deux autres. Il y a là tous les caractères de la fin du 12e et du commencement du 13e siècle.

Ces trois fenêtres surtout ne laissent donc aucun doute sur l'âge de l'édifice, dont les murailles étaient déjà anciennes de quatre siècles quand elles ont vu saint François de Sales en visite pastorale, le mercredi 19 juillet 1606.

A cette dernière date, la nef construite par les Bénédictins existait encore, car ce chœur si ancien et si vénérable suppose évidemment une église de même style ; mais déjà cette nef menaçait ruine, et sous Mgr d'Arenthon d'Alex, un des successeurs les plus remarquables de saint François de Sales, alors que de Mareste était commandeur, et Rd Durier curé d'Ugine, elle fut reconstruite. Quelques papiers font allusion à cette reconstruction. Ainsi, en 1681, le 16 novembre (7), « Me Ant. Chappuis, procureur général de la ville et paroisse d'Ugine », demande à Me Claude Pomat, praticien, une somme de 10 pistoles parce que sa femme, honorable Françoise Degenève, est l'héritière de sa sœur Marguerite, « laquelle a fait un légat (un legs) à l'église du présent lieu d'Ugine » ; et si Pomat ne s'exécute point, on le rendra responsable « de la retardation de la besogne de la structure de la dite église, laquelle se fabrique présentement ». En 1689, le 25 avril, Claude Charlon-Rivollat, dit plus tard Charlon Lafontaine, de la paroisse de Notre-Dame du Champ, en Dauphiné, maçon et tailleur de pierre, figure dans un prix-fait pour un travail complétant la sacristie et l'église (8). Enfin, on lit au

(7) Archives Périllat-Charlon. Elles nous ont plusieurs fois servi. Marie Périllat, qui vient de mourir en décembre 1929, laissant un excellent renom de piété et de charité, nous les avait confiées au début de notre travail. Ce sont des acensements, des testaments, des prix-faits d'anciens travaux. Marie et Maurice Périllat étaient les enfants de François, carabinier sarde puis gendarme français, retraité à Ugine.

(8) *Ibid.* C'est la première apparition des Charlon à Ugine. Nous donnons ce prix-fait à la fin du chapitre.

registre paroissial à la date du 20 février 1690 : « Nous avons enseveli Me Bernard Brun (9), maçon, de Cix (Sixt) en Faucigny. Il avait travaillé à bâtir l'église, l'arc du chœur, la sacristie et le degré (l'escalier) du clocher. Durier, curé. »

Ces exemples suffiront. Le 16 septembre 1685, l'évêque entre dans la nouvelle église, dont la construction est achevée ; mais elle se trouve encore dans un état de lamentable pauvreté :

> Est enjoint aux paroissiens et habitants de placer dans la nef une chaire élevée pour les prédications et une basse pour les prônes, 4 confessionnaux qui aient les guichets garnis de jalousies, dans les endroits les plus commodes de la nef, et autant que faire se pourra à l'entrée d'icelle ; de faire faire le sous-pied (plancher) et les portes de la dite nef (il n'y en avait donc pas encore !) ; de mettre la pierre des fonts baptismaux dans la muraille, à main gauche en entrant, de faire le couvert en daume (dôme). Ils feront un chapiteau (un auvent) au-devant de la grande porte de la dite église.

Au moment où nous écrivons, vivent encore d'anciens paroissiens qui ont vu cet auvent et cette façade, du reste fort simple (10). C'était un grand mur grossièrement crépit, percé de 4 ouvertures, 3 portes et une fenêtre sans décoration (11).

L'inconvénient de cette grande nef, c'est qu'elle n'était pas du tout dans le style du chœur. Les fenêtres arrondies, la voûte, les piliers énormes, les corniches droites, ce n'était plus le style gothique de l'année 1200, mais une variété du style « renaissance ». Qu'importait aux Uginois ? Ils avaient une église ! L'évêque la consacra ce jour-là même, 16 septembre 1685 : « Lors de la présente visite, mon dit seigneur a sacré ce jourd'hui la dite église (12), la nef de laquelle a été bâtie nouvellement par les parois-

(9) On appelait aussi *Maîtres* les patrons-artisans.

(10) Mme Alix Proust, née Berthet, nous en parlait encore la veille de sa mort, en août 1926.

(11) En 1851, délibération du 28 janvier, chaque porte était encore surmontée d'un auvent.

(12) Le curé Carret en 1766, puis ses successeurs ont toujours écrit qu'ils ignoraient la date et même l'existence de cette consécration. On se fiait à la tradition.

siens. » Sur la porte fut placée une inscription latine heureusement conservée et qu'on peut lire sur la petite porte, côté nord :

CVI VETVSTAS RVINAM MINABATVR NVNC UGINENSIVM
PIETATE ET LABORE RESVRGIT 1683

C'est-à-dire : « Cette église, si vieille qu'elle menaçait ruine, maintenant la piété et le travail des Uginois l'ont fait revivre. 1683. »

L'église ainsi rebâtie n'était pas aussi grande, ni aussi longue qu'elle l'est aujourd'hui. Elle arrivait à peine aux tribunes actuelles, et les paroissiens, et les curés, ne cessaient de gémir. A mesure que la population augmentait, dans un temps où l'indifférence religieuse n'existait pas, on étouffait aux offices du dimanche. Même la Révolution, qui vida les églises pendant plusieurs années, fut suivie d'une époque singulièrement religieuse et pratiquante.

Divers projets d'agrandissement furent alors proposés. Aux Archives départementales de la Savoie, on peut même lire une demande assez étrange adressée d'Ugine à l'Intendant général en 1854 ; c'était la première année du curé Morand. Il s'agissait de continuer les tribunes et de les faire avancer à droite et à gauche, dans les deux petites nefs et jusqu'au chœur. On aurait eu une église bien obscure et des tribunes bien incommodes, mais on s'appuyait sur l'exemple de Beaufort, où c'était ainsi. L'entrepreneur Canova, natif d'Ugine, se serait contenté de 1800 frs offerts par le curé Morand sur ses deniers personnels (13), à la condition que les deux communes, Ugine et Outrechaise, s'engageassent à fournir tous les bois nécessaires. Les communes acceptèrent, mais l'Intendant, et ce fut bien providentiel, ne voulut pas signer le projet.

C'est alors que les autorités civiles et religieuses firent un bel effort. Il s'agissait d'allonger l'église d'une travée, et de décorer la nouvelle façade. On prévoyait un bel escalier central, une large porte à plein-cintre, des corniches, une rosace élégante avec rayons en pierre de taille, et

(13) Délibération du 2 mars 1855.

aussi, sculpté dans la pierre blanche, le gril de saint Laurent. On referait en même temps toute la toiture, on exhausserait le clocher, on y élèverait une flèche ; on abaisserait les fenêtres de l'église pour donner plus de lumière ; on remplacerait les verres blancs par des vitraux, et l'on supprimerait les fenêtres de bois qui existaient auparavant ; enfin, à l'extérieur, on mettrait des contre-forts en pierre de taille et en maçonnerie.

Tout n'alla pas sans quelques discussions. Un premier plan fut proposé, où en présence de la bigarrure des styles, celui de la nef étant tout différent de celui du chœur, l'architecte demandait une façade gothique, c'est-à-dire dans le style du chœur. M. Revel, architecte diocésain, critiqua heureusement ce projet : « Il eût été préférable, écrit-il (14), de conserver à la façade le style des nefs ; l'harmonie de tout l'édifice y eût gagné. » C'est ce que l'on fit, ou plus exactement on imagina une façade romane dont le plein-cintre s'alliait très bien avec la voûte de la nef, et avec l'arc énorme qui forme l'entrée du chœur.

Les travaux furent commencés le 15 avril 1868, et conduits avec un tel entrain que le 24 décembre 1869 ils étaient terminés (15). La dépense totale s'élevait à 67.000 fr. sur lesquels le gouvernement impérial donna 6.300 francs. Tout le reste fut fourni par Ugine et Outrechaise, cette dernière intervenant, comme elle l'avait toujours fait, pour un neuvième. En même temps furent placés les fonts baptismaux : la pierre, aux frais de la commune, et le dessus, en bois sculpté, aux frais du curé Morand (juin 1870). L'inscription (16) qu'on peut lire sur la petite porte de droite rappelle qu'en cette année 1868 l'église a dilaté

(14) Archives départementales de la Savoie, où le regretté M. Pérouse et son adjoint ont beaucoup facilité nos recherches.

(15) Entrepreneur Laurent Bozzaza, de Biella ; M. Claude Buffet, pharmacien, était alors président du Conseil de Fabrique.

(16) Le curé Morand écrit qu'il n'est pour rien dans l'inscription adoptée ; il la trouvait peut-être peu claire parce qu'il faut sous-entendre le sujet d'*aperuit* (templum), ou même parce que *populo* servirait de sujet, chose bien choquante ! Lui-même proposait : *Angustiorem auxerunt paræci, turrimque extulerunt anno 1868. Berthet ædile, paro-cho Morand.*

ses murailles, au temps du maire Berthet et du curé Morand :

AUGENTE POPULO AMPLIORA
APERUIT LATERA. ANNO 1868.
ÆDILE BERTHET RECT. MORAND.

Ce prêtre intervint plusieurs fois, de son autorité, pour faire changer les premiers plans. C'est ainsi que l'escalier de la tribune avait été prévu (17) complètement caché dans l'intérieur de deux grosses tourelles, qui manquaient d'élégance et de commodité. M. Morand fit démolir à ses frais le travail déjà bien avancé et, grâce à lui, on eut cet escalier en colimaçon, escalier si svelte et qui fait l'admiration des connaisseurs (18).

Depuis cet agrandissement de l'église en 1868, plusieurs travaux y furent exécutés, mais la réparation extérieure la plus importante fut acceptée par le Conseil le 7 août 1920, sur la proposition du maire A. Pringolliet : on entreprit alors de recrépir non seulement la façade, mais tous les murs de l'église, ainsi que ceux du clocher. Il fallut placer des échafaudages énormes et fort coûteux. Le total des dépenses s'éleva à 63.000 fr., mais le travail fut bien fait, et tout l'ensemble des bâtiments offre maintenant encore un agréable aspect. Et que dire de la décoration intérieure qui s'achève ? Rd Perret n'a rien négligé pour la rendre vraiment belle, et pratique aussi, puisque des appareils de chauffage viennent d'être installés à droite et à gauche de l'édifice.

C'est ainsi que les trois parties de l'église mériteraient chacune un chapitre spécial ; les chapelles intérieures demanderaient aussi de longues études. Fondées à des époques différentes et patronnées par des familles en vue qui en nommaient les recteurs, elles étaient constituées de la

(17) Plan Dénarié, architecte de l'arrondissement. « M. Dénarié voulut bien modifier son plan », dit M. Morand.

(18) Les hommes de métier apprécient également beaucoup la grille de grande dimension, beau travail de ferronnerie, qui surmonte l'entrée principale.

façon la plus bizarre, avec des charges diverses et un revenu ordinairement minime. Les recteurs et chapelains n'habitaient pas tous le pays, mais faisaient célébrer par les vicaires et altariens les messes auxquelles ils étaient tenus. En prenant comme base et comme texte la visite pastorale de 1685, et en omettant l'énumération fastidieuse des fondations successives, nous ajouterons simplement, à propos de chaque chapelle, ce que nous trouvons d'intéressant dans les documents d'autrefois et dans ceux d'aujourd'hui.

Pour disposer les autels dans la nef nouvellement bâtie, Mgr d'Arenthon d'Alex dut procéder par voie d'autorité :

> Afin, lit-on dans le procès-verbal (19), que la multitude des chapelles ne rendit pas la nef irrégulière, mon dit seigneur a ordonné qu'elles seraient transférées et placées dans icelle église comme s'ensuit, le tout de la participation (avec le consentement) du curé, des patrons et recteurs.

1° « **Chapelle de Notre-Dame de Grâce, de saint Antoine abbé et de saint Antoine de Padoue,** laquelle est placée en entrant (à gauche), dans la première arcade du côté de l'évangile (20), fondée par feu Rd Messire Antoine Chappuis, prêtre, de laquelle est patron Me Antoine Chappuis, notaire et héritier du dit fondateur. » L'acte de fondation (21), du 20 octobre 1675, porte que la chapelle est construite par Rd Chappuis « dans le Rosaire de l'église Saint-Laurent ». Il fallut « l'agrément des prieur, sous-prieur et confrères du Rosaire et du Saint Sacrement », sans compter celui de « Rd Messire Pierre Evesque, archi-prêtre-curé ». Le fondateur promettait « de maintenir le couvert (le toit) de la chapelle à l'endroit de l'autel, de l'étendre de 10 pieds de toute carrure, de maintenir vitrée la fenestre qui éclaire le dit autel de la part du couchant (22) ». L'acte, extrêmement circonstancié, fut « fait

(19) Archives départementales de la Haute-Savoie.
(20) En face de l'autel actuel dédié à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.
(21) Archives du Presbytère.
(22) Cette chapelle avançait donc à l'extérieur.

et prononcé sur la tribune où les dits confrères psalmodient leurs offices, après les vêpres et complies par eux psalmodiés, et signé au pied de la minute par Chappuis prêtre promettant » et par tous les notables de la confrérie.

2° « **Autre chapelle** à la deuxième arcade du même côté, **sous le vocable de sainte Madeleine**, à laquelle il y a 3 vocables de la même sainte, 3 recteurs et 3 revenus différents, de la nomination du seigneur comte d'Ugine, droit ayant tant du seigneur de Monthoux du Barrioz que des seigneurs de Cirisier, de l'une desquelles est recteur le seigneur de Monthoux, prévôt de la cathédrale, sous la charge d'une messe par semaine ; de l'autre est recteur Messire Boys, sous la charge de 2 messes, et de la dernière est recteur le sieur Delisle (23), prêtre et vicaire d'Ugine. » Cette chapelle de sainte Madeleine, au moins la première, est déjà signalée dans la visite pastorale de 1411 ; on la dit fondée par Antoine Bertholet et sa sœur Catherine d'Arâches. Elle avait des biens à Marthod. Son recteur de 1532 était Cl. de Cirisier d'Ugine, appelé dans les actes « Révérend Messire Cl. de Cirisier, du Saint-Siège apostolique protonotaire ». Nous venons de dire qu'à la présente visite le premier dignitaire du diocèse, le prévôt du chapitre de Genève, était recteur de cette petite chapelle. Un autre fils de noble famille, Jean-François Constantin de Mouxy, lui succéda le 4 avril 1686. C'était un tout jeune homme, non encore sous-diacre, mais déjà chanoine de Saint-Pierre. Le vicaire Delisle dut le représenter, à la prise de possession, pour « la génuflexion devant la dite chapelle, déosculation et embrassement d'icelle, et autres cérémonies accoutumées ». De Mouxy demeura chapelain de Sainte-Madeleine environ soixante ans, et alors Thérèse Ducrest, comtesse d'Ugine, nomma Jean-B. Charveys, qui était chanoine de Sallanches. Elle agissait « tant comme héritière du seigneur comte d'Ugine, son père, que comme

(23) Fut ensuite aumônier de Mgr, qui peut-être l'avait remarqué à Ugine. Devint archiprêtre de Cluses.

droit ayant des dames d'Ugine, ses sœurs ». On était en 1745, 19 septembre, et l'an d'après ce même chanoine Charveys faisait honneur à sa nomination en réparant la chapelle de Sainte-Madeleine. Il signe un prix-fait (24) avec un sculpteur qui s'engage « à dorer les moulures, à donner une couleur naturelle aux raisins, à donner une couleur de chair aux chérubins, avec la chevelure à couleur naturelle, à faire deux vases tournoyés, à donner aux armoiries qui sont au couronnement les couleurs du blason qu'on lui indiquera (peut-être le blason du comte d'Ugine, d'azur au lion d'or lampassé de gueules, accompagné en chef de deux étoiles du même) ». Les signataires sont, avec Rd Charveys, Laurent Berthet, Thérèse Ducrest comtesse d'Ugine. En 1768, à la nomination de Rd Georges Léger, aumônier au régiment de Tarentaise, comme recteur de Sainte-Madeleine, nomination faite par le gendre de dame Thérèse Ducrest, noble Morand de Saint-Sulpice, la chapelle était munie « de 2 chandeliers, un crucifix, 2 vases pour les bouquets, et un devant d'autel ». Le reste, comme le calice et les ornements, s'emprunte à la sacristie.

Quand Rd Léger fut nommé recteur de Sainte-Madeleine, il succédait non pas à Rd Charveys mais à un ecclésiastique du diocèse de Grenoble, Victor Ducrest de la Tour, maître-ès-arts, bachelier en sainte théologie de Valence, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble, grand archiprêtre du Décanat de Savoie (25), ce qui est beaucoup pour un humble recteur de Sainte-Madeleine : il y avait sans doute une proche parenté entre ces Ducrest de la Tour et les Ducrest d'Ugine (26).

3° « **Autre chapelle**, à la 3e arcade, **sous le vocable de Saint-Nicolas**, de la nomination du seigneur comte d'Ugine, de laquelle est recteur Rd Messire Ant. Brassoud, prêtre

(24) Archives du presbytère.

(25) Longue étude sur le Décanat de Savoie par Trépier dans *Acad. Sav.*, 2e série, 7.

(26) Nous verrons au chapitre XIX que le Président Ducrest était seigneur *de la Tour* et de Thénésol.

(27) En 1443, de la présentation de Th. de Feugerie,

altarien, à laquelle chapelle a été transférée celle de Saint-Michel, du même patronage (27) et de la même rectorie ». Il y avait donc à cet autel deux titulaires, saint Michel et saint Nicolas. Cette dernière rectorie était, en 1642, de la présentation de noble seigneur Pierre de Monthoux du Barrioz, « droit ayant des damoiselles de Cirisier (28) ». C'est ce même seigneur qui nomma Rd Brassoud, et nous assistons, le 28 avril 1642, à sa prise de possession « par la rémission à lui faicte d'ung missel, présentation des *beurettes*, amplection (embrassement) de l'autel de la dite chapelle comme en tel càs requis. Ce faict, en signe de plus vraye mise de possession, le dict Messire Brassoud a célébré une messe dans icelle (29) ».

Avant de continuer notre pèlerinage, observons que tous ces autels, et aussi les autres dont nous allons parler, ont été détruits à la Révolution française, les colonnes, les statues, les tableaux transportés sur des chars au centre du district, c'est-à-dire à Annecy, pour y être brûlés. Qu'en resta-t-il ? Peut-être quelques débris échappés à la destruction par le courage de certaines familles, et surtout quelques colonnes torses, de celles qui figurent encore aujourd'hui aux petits autels. L'inventaire dressé en février 1793 par le Conseil porte plusieurs fois « colonnes tordues, sculptées en feuillage de vigne et raisin », ce qui répondrait parfaitement aux colonnes existantes. A gauche de l'église, un peu plus bas que l'endroit où était l'autel de Saint-Michel et Saint-Nicolas, s'élève maintenant l'autel de Saint-Jean-Baptiste avec une grande statue de ce saint (30) et plusieurs autres de moindre dimension où l'on reconnaît saint Nicolas, souvenir de l'autel d'autrefois. Sur cet autel nouveau est appliquée l'inscription très lisible :

A J.-M. Delachenal, Adelaidœ
Blanc conjuge erectum 1820

(28) En 1443, de la présentation déjà de N. Jacques Cirisier.

(29) Archives Orsier-Suarez, à Neydens.

(30) La grande statue, en bois, de saint François de Sales, était au maître-autel, avec celle de saint Louis de Gonzague, avant l'ouverture des fenêtres de l'abside.

c'est-à-dire : « Erigé en 1820 par le mari d'Adélaïde Blanc, Joseph-Marie Delachenal ». C'était un Delachenal de la branche cadette ; il était maire d'Ugine en 1820.

4° « **Autre chapelle** construite et placée au fond de l'aile du côté de l'évangile (autel actuel de la Sainte Vierge), **sous le vocable de Notre-Dame de Pitié**, de la nomination du seigneur d'Hollande de Crécherel, de laquelle est recteur Rd François-Raymond Brassoud, à laquelle a été transférée celle de **Saint-Jacques**, du même patronage (31), de laquelle est recteur Rd Messire Pierre Evesque, curé de Loex (ancien curé d'Ugine). Au-devant de laquelle chapelle et du pilier qui est à l'opposite on a réservé une place pour le banc du dit seigneur patron, lequel a aussi droit de sépulture, au-devant de la dite chapelle ». Il est déjà question en 1606, à la visite de saint François de Sales, de cette chapelle de N.-D. de Pitié et Saint-Jacques. Le recteur d'alors était un chanoine de Saint-Pierre : Rd Messire François de Chissé de Polinge, neveu de Mgr de Granier, le même qui avait accompagné saint François de Sales à Rome et qui fut vicaire capitulaire de Genève, chargé du diocèse à la mort du saint.

En 1746, Rd Charveys avait fait repeindre son autel de la Madeleine. Encouragé par son exemple, Rd Comparet curé et Rd Credoz son vicaire font aussi réparer la chapelle de Saint-Jacques. Le prix-fait prévoit que « les figures seront tournées du côté du chœur. Le chapeau de saint Jacques et son camail seront de couleur brune, chargés de coquillages qui seront dorés, de même que le bout du bourdon et la bouteille qui y seront attachés (32). La mître de saint Claude sera dorée, ainsi que le pallium. Je promets, dit encore l'artiste, de réparer le tableau de saint Jean-Baptiste, à l'endroit où il est déchiré, au moyen d'une

(31) A la visite de 1443, cette chapelle était du patronage de Jean de Gémilly (Joannes de Gemilliaco).

(32) Archives du presbytère. On représente saint Jacques en costume de pèlerin à cause du grand pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne.

pièce que j'y mettrai le plus proprement qu'il me sera possible (33) ».

L'autel de la Sainte Vierge est maintenant placé à cet endroit, avec une statue dorée, fort gracieuse, représentant selon l'ancien modèle N. D. d'Issoudun ou du Sacré-Cœur (1855). Le tableau du rétable est celui du Rosaire ; il est remarquable en ce qu'il porte aussi une sainte Agathe rendant grâces à Dieu au moment de son martyre. Nous reviendrons sur ce tableau à notre chapitre de l'Année chrétienne.

Il existait au XVI[e] siècle une chapelle de la Conception, construite en dehors de l'église et attenant au Prieuré (sur la place des Platanes). Elle était dite, en 1580, « extra et prope ecclesiam ». En 1606, son recteur, Rd Laurent Berthet, la servait à une autre chapelle, en attendant qu'elle fût réparée. Enfin, à la visite de 1626, elle n'est plus qu'une masure. « Il est enjoint au patron, famille Roux dit Marthod, de la rebâtir et meubler dans le délai d'un an, sous peine de la voir cesser ». C'est sans doute ce qui arriva.

5° Nous traversons l'église pour rencontrer la chapelle actuelle de Saint-Joseph et de Saint-Antoine l'ermite. « Au fond de l'aile qui est du côté de l'épître, est-il dit dans le procès-verbal qui nous sert de guide, est une autre chapelle, de la nomination du seigneur de Blancheville à cause de la maison de Beaufort, laquelle est sous le vocable de saint **Jean-Baptiste**, de laquelle est recteur Rd Valentin Buchard, prêtre altarien d'Ugine. »

Une Marie de Beaufort avait en effet épousé un seigneur de Blancheville, à qui elle avait transmis les charges, les dettes, et aussi les privilèges des Beaufort. En 1606, cette même chapelle était de la nomination des seigneurs

(33) Un inventaire « des titres littérés concernant la chapelle de Saint-Jacques » a été dressé le 16 mai 1742 en présence de Rd Carret curé, du sieur François Raymond Delachenal, conseiller et procureur d'église. Il y a 31 articles ; en voici un : « Plus une liasse contenant neuf contrats d'acquis sur vélin, desquels une partie ne peut être défrichée... »

d'Héry (on écrivait Heyrier), qui étaient précisément les de Beaufort ; et en 1649 le Blancheville patron de la chapelle est dit « baron de Montailleur, seigneur d'Héry, coseigneur de Cornillon et Marthod (34) ».

Pourquoi n'a-t-on pas remis au même endroit cette chapelle de Saint-Jean-Baptiste, après le Concordat ? On y transporta l'autel de Saint-Antoine l'ermite. Le tableau représente ce patriarche des moines, avec la baguette de bois et la sonnette qui le caractérisent ; à ses pieds l'on reconnaît saint Joseph, et sainte Thérèse dans son costume de carmélite. Ce tableau est ancien, et date du temps où l'on commençait à invoquer cette sainte de l'Espagne, que saint François de Sales appelle déjà « la Bienheureuse Mère Thérèse », et qui a tant popularisé elle-même le culte de saint Joseph. Nous voudrions bien savoir qui a sauvé ce tableau à la Révolution et par quel moyen. La statue de saint Joseph n'a été placée là que bien plus tard, en 1867, le 7 août, selon les notes du curé Morand.

6° « **Autre chapelle** fondée dans la première arcade en sortant du chœur après la précédente, **sous le vocable de saint Sébastien**, de la nomination du seigneur comte de Menthon, à cause d'Outrechaise (les de Menthon étaient alors seigneurs d'Outrechaise), de laquelle est recteur le sieur Jacob, prêtre (35), et afin que depuis le banc du dit seigneur patron on puisse ouïr la messe, tant au maître-autel qu'à la dite chapelle (de Saint-Sébastien), a été ordonné qu'il serait placé devant le second pilier en sortant, à main gauche (devant l'autel actuel de Sainte-Anne) ». On sait qui était saint Sébastien, l'officier percé de flèches. Son culte était surtout populaire à Lanslevillard (Maurienne), où l'on visite sa vieille chapelle. Burlet parle non seulement d'une chapelle fondée à Ugine en son honneur, mais encore d'une confrérie existant en 1570, et de Foras,

(34) *Inventaire sommaire des Archives départementales,* Ugine, p. 273.

(35) Peut-être Jacob Melchior, archiprêtre de Menthon. En 1443, la chapelle de St-Sébastien avait comme patrons « prior, et triginta parochiani ».

dans son Armorial, dit même qu'une Louise d'Orlié, veuve Ouvrier d'Ugine, présente déjà un recteur pour cette chapelle en 1451. En 1606, elle était « de la présentation des parrochains et syndiques » et le recteur était Messire Laurent Berthet, avec un revenu de 25 florins de cense volante.

Chaque année, l'exacteur de l'impôt faisait figurer à son registre 15 livres 8 sols, à cause d' « une dévotion vouée à saint Sébastien et à saint Roch dans le temps de la contagion (36) ».

7° « **Autre chapelle** fondée sous la 2e arcade, en laquelle s'exerce la **confrérie du Rosaire**, l'autel de laquelle, avec le maître-autel de la dite église, a été sacré aujourd'hui par mon dit seigneur, de laquelle est recteur Rd Pierre Guy Bally, altarien (37) ».

Mgr d'Arenthon d'Alex consacre donc deux autels à Ugine, le maître-autel et celui du Rosaire. Ce dernier était le second comme importance. Déjà la visite de 1606 spécifie qu'à l'autel du Rosaire « est exercée la confrérie tous les premiers dimanches du mois et aux fêtes de Notre-Dame ». Notons ici un legs du 22 janvier 1636 par lequel Jeanne Piffet-Favre, de Chevron, épouse de Laurent Durand bourgeois d'Ugine, « lègue à la dévote chapelle du Saint-Rosaire 200 florins pour être employés à l'autel de la sacrée Vierge Mère de Dieu ». Cette dame lègue aussi à la chapelle de N.-D. de Pitié « un couvre-berceau de toile de lin fin à pointes » pour servir de voile à la statue ou de nappe à l'autel (38).

A cet endroit si apparent s'élève maintenant un autel en l'honneur de sainte Anne, avec des statues et statuettes dont plusieurs, une surtout de saint Sébastien, rappellent les dévotions d'autrefois. L'autel porte la même inscription latine que celui d'en face, attestant qu'il a été édifié

(36) *Monographie de Marlens*, par Rd Ducrettet, p. 36. A Ugine, on unissait, pour ce service, saint Sébastien avec saint Roch ou avec saint Fabien.

(37) *Le Dictionnaire du Clergé* le fait mourir en 1631. Il y a sans doute confusion de prénoms.

(38) Pérouse, *loc. cit.*, I, p. 273.

par J. M. Delachenal, en 1820 ; on y employa aussi d'anciennes boiseries de l'église, sauvées au temps de la Révolution (39).

En 1685 était annexée à l'autel du Rosaire une autre chapelle ancienne « sous le vocable des saints **Blaise et Roland**, de la nomination de M. de Lespigny et du sieur Delhôpital comme héritiers du seigneur Ducrest, de laquelle était recteur discret Delhôpital, clerc ». Saint Blaise est très connu, mais non saint Roland, moine cistercien de Chèzery (40). On s'explique difficilement son culte à Ugine. Il en est déjà question à la visite de 1580.

Ici s'arrête la nomenclature des chapelles en cette visite mémorable de 1685. Un des nobles qui étaient présents à cette visite, François de Launay, veut construire plus tard, en 1715, un nouvel autel avec double titulaire : d'abord Saint-Roch, jusque-là annexé à Saint-Sébastien, puis surtout Saint-Joseph.

En présence des paroissiens assemblés, il précise l'endroit qu'il a choisi : ce sera « à côté du degré de la galerie des pénitents », c'est-à-dire à côté de l'escalier qui monte à la tribune où les confrères psalmodient leur office, et « face à la chapelle de Saint-Antoine ». Alors, « ayant été réfléchi et considéré par iceux (paroissiens) que la dite construction ne faisait qu'orner la dite église, ils ont consenti et consentent par le présent acte et permettent au dit Noble de Launay avec serment par eux prêté par l'élévation de la main à la manière accoutumée la construction du dit autel dans l'endroit par lui demandé, moyennant fondation et pour toujours ».

De son côté l'autorité épiscopale donne les permissions les plus larges. Le Saint-Sacrement pourra être « exposé le jour de la Saint-Joseph dans la dite chapelle pendant trois heures, le tout avec la décence et en conformité des Constitutions Synodales ».

(39) Ces autels de sainte Anne et de saint Jean avaient une balustrade, qui fut enlevée en 1855 par le curé Morand.

(40) *Monographie de Chèzery* (Ain), par Hannezo, p. 52.

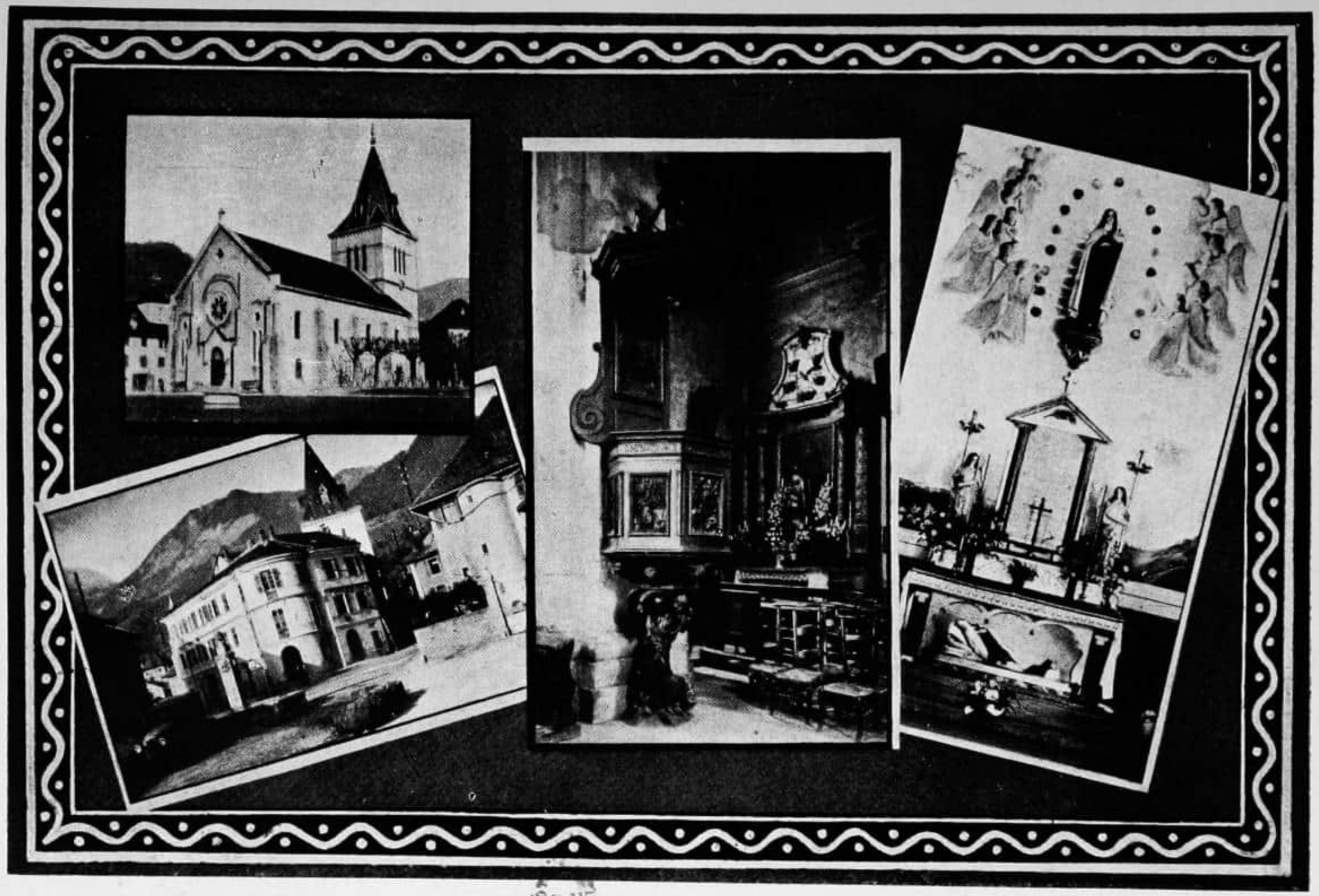

L'église en 1890.
L'Hôtel de Ville en 1930

La chaire en 1890.
L'autel de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus en 1928.

Là où s'exposait le Saint-Sacrement sur l'autel construit par Noble François de Launay, se dresse maintenant un autel de marbre dédié à Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus (41). Rd Perret l'a fait élever en 1925 pour encadrer la plaque également de marbre où sont gravés les noms des soldats morts à la guerre (42).

Revenons à la visite épiscopale. On voit d'après les avis donnés par l'évêque combien les autels sont encore dans un état précaire : « Mon dit seigneur a enjoint à tous les susnommés patrons de meubler et orner décemment les dites chapelles, de faire mettre une table de pierre sur l'autel d'icelles, avec des gradins, des chandeliers, un crucifix en relief, et une carte du canon (cadres sur l'autel). » Suivent les protestations respectueuses de tous ceux dont les droits pourraient être lésés par la distribution des bancs et des autels dans cette nef toute neuve. Ainsi :

« A comparu damoiselle Antoine d'Hollande de Crécherel ; proteste ne vouloir (pas) se départir du droit qu'elle pouvait avoir sur l'endroit où a été placé l'autel de Saint-Jacques, lequel a été transféré ». Dans un instant, cette peu commode paroissienne signera « Antoine d'Hollande de Crécherel, opposante ».

De même a comparu Noble Louis Dutour, lieutenant en la cavalerie de Savoie, lequel a protesté que la présente visite ne puisse préjudicier au droit et à la possession en laquelle il est d'avoir un banc au pied du pilier où est celui du seigneur de Blancheville et en dedans de la nef, à quoi les paroissiens ont consenti ; lesquels ont aussi consenti que Noble Thomas de Launay (c'est le père de François dont nous parlions plus haut) placerait pour lui et les siens un banc auprès du chœur, du côté de l'épitre, à la charge qu'il n'en mettra jamais un plus grand que celui qu'il y a placé présentement. Fait et passé au-devant de la grande porte de la dite église.

Suivent les signatures de tout ce monde : de l'évêque

(41) Marbrier Peterlongo, peintre Mantilleri. L'autel a été payé 2.500 fr. par des souscriptions volontaires, et surtout par les familles des soldats.

(42) La plaque fut inaugurée et bénite le 22 novembre 1925 par Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy. Mme Louis Maillard a offert une chape en drap d'or pour la circonstance.

d'abord, puis des notables, sans omettre « Jean Geny, syndic moderne » et 2 témoins étrangers : Jean Avrillier de Marthod et Noble Jean-Jacques de Champrond qui habitait Marlens et venait d'épouser la fille d'un de ceux qui étaient présents : damoiselle de Veigier de Lespigny.

Nous n'avons rien dit du maître-autel. Le détail qui nous a le plus frappé à ce sujet dans les anciennes visites est celui-ci, qu'on peut lire à la visite de 1443, Archives de la Haute-Savoie. L'évêque demande que soit faite une fenêtre (une niche) pour le Saint Sacrement (ad tenendum Corpus Christi), et cela dans le mur du chœur, au côté gauche de l'autel (in pariete chori, a sinistro cornu altaris). C'était donc là un *ciborium* des plus modestes.

Les 3 fenêtres élancées de l'abside furent bouchées après la Révolution. En 1793, elles étaient encore ouvertes, puisque l'inventaire d'alors note 6 fenêtres au chœur (43).

L'autel avait, selon l'usage, un tableau du patron saint Laurent, tableau représentant son martyre. Il datait d'un temps où l'on était peu scrupuleux au sujet des peintures, puisque Mgr d'Arenthon d'Alex enjoint aux paroissiens « de faire réparer le tableau, à cause des nudités qu'il y a ».

L'inventaire de 1793 décrit le maître-autel :

> Il est orné, au-dessus, d'un dais en bois de sapin, avec quelques dorures. Dans le milieu, un tableau représentant le martyre de saint Laurent, et au-dessous existent 2 statues soutenant une couronne, le tout doré ; et le tabernacle en bois de sapin avec très peu de dorure. Le rétable est garni de 6 colonnes cannelées, avec quelques feuillages en sculptures qui sont dorées. Le maître-autel contient 24 pieds environ *d'autheur* et autant de largeur, tout compris, avec ses rideaux.

Après la Révolution, le curé Delachenal fit refaire le maître-autel. Il dit plusieurs fois que « c'était nécessaire pour la reconciliation de l'église ». Un de ses successeurs, Rd Burnoud, reprit cette œuvre et en donna l'entreprise à un sculpteur Garzia, de Lugano, sous le syndic Cl. Bisilliat-Donnet, le 16 juillet 1828 (44).

(43) La 6e est celle qui fut bouchée pour construire « la sacristie d'en-haut ». La 4e et la 5e donnaient sur l'actuelle Place des Platanes.

(44) La fabrique donna 978 fr. et le curé Burnoud 972 fr.

Le curé Morand s'occupa aussi beaucoup de cet autel. En 1878, il y paya encore des réparations d'un bel effet, qui faisaient dire du haut de la chaire au curé Charles Croisonnier, prêtre uginois du diocèse de Versailles: « Mes frères, votre église, on dirait une cathédrale ! » Après M. Morand, Rd Mugnier, en 1887, plaça aux deux fenêtres du chœur, côté du midi, des vitraux à personnages. Ils représentaient saint François et saint Laurent. Mais le chœur en devint si obscur qu'il fallut ouvrir une première fenêtre derrière le maître-autel, en déplaçant le tableau du saint patron. Rd Perret fit ouvrir les deux autres, et l'on trouva dans les démolitions des sortes de fresques (45) qui dessinaient des rosaces ou des roses stylisées. L'avantage de ces transformations fut de rouvrir les vieilles fenêtres du XIII^e^ siècle, dont l'emplacement n'était plus visible que de l'extérieur ; et l'inconvénient fut d'introduire par ces fenêtres, et malgré les vitraux dont elles furent ornées, une lumière crue qui empêche, surtout le matin, de regarder vers l'autel avec piété et plaisir.

Au moment où nous écrivons (1930), Rd Perret complète son œuvre en faisant enlever tout à fait ce grand autel, qui allait jusqu'à la voûte; il le remplace, au-dessous des trois fenêtres ainsi dégagées, par un autel gothique, c'est-à-dire de même style que le chœur. Quelle n'a pas été sa surprise et son émotion en découvrant, sous la pioche des ouvriers de M. Mantilléri (46), non seulement la pierre d'autel scellée aux armes de Mgr d'Arenthon d'Alex, mais encore une pierre beaucoup plus ancienne ! N'est-ce point celle sur laquelle les Bénédictins de Saint-Michel de la Cluse offraient autrefois le saint sacrifice ?

L'évêque avait demandé, en 1685, une chaire basse pour le prône. Rd Morand la fit enlever en 1856 parce qu'elle masquait le chœur et gênait pour la communion. Il y avait aussi au-dessus du grand arc, tout au milieu,

(45) Non appliquées sur maçonnerie fraîche.

(46) Peintre Mantilleri, à qui l'on devait déjà l'autel de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

un christ énorme ; on l'ôta en cette même année 1856, sous prétexte qu'il jurait avec la décoration générale de l'église, et Rd Morand en fit mettre un autre en face de la chaire, le 19 mars 1872 (47). Deux pupitres furent aussi retirés au galetas de la cure avec les gros antiphonaires qui avaient servi jusqu'alors. Nous n'en finirions pas si nous voulions insérer tous les autres changements par lesquels l'église tendait à se « moderniser ».

La grande chaire, remarquable œuvre d'art, a été classée comme monument historique le 30 septembre 1911. Elle est toute en bois dur, formant « une cuve hexagonale décorée de panneaux à sujets sculptés. Le dossier comporte également un panneau » du même genre. Telle est la description trop sommaire officiellement insérée, à Paris, dans la liste des monuments historiques (48). Ces sujets sculptés sont les quatre Pères de l'Eglise latine, les saints Grégoire, Augustin, Jérôme et Ambroise, tous facilement reconnaissables à leurs attributs traditionnels, à savoir : la colombe qui vole près de l'oreille de saint Grégoire-le-Grand ; le cœur ardent que saint Augustin porte en sa main ; la tête de mort auprès de saint Jérôme qui médite, décharné et solitaire, dans sa grotte ; le fouet enfin dont saint Ambroise fustigeait les hérétiques et les scandaleux. Derrière le prédicateur apparaît, sur une sorte de trône, le saint Enfant Jésus, à l'âge de douze ans, enseignant au milieu des docteurs. Au-dessous de la chaire et formant cariatide, un beau saint Michel Archange tient le monstre infernal à ses pieds. Sur sa tête, détail naïf, il a un sac de paille comme ceux dont se servaient les paysans d'Ugine pour porter leurs fardeaux. L'abat-voix est simple ; tout l'ensemble est simple aussi, mais svelte et bien proportionné. On peut, en comparant cette chaire avec celles de Beaufort ou de Conflans, qui sont beaucoup plus massives et plus ornées, donner sans hésitation la préférence à celle

(47) C'est le christ actuel.

(48) Lettre de M. Albert Chauvel, architecte en chef des monuments historiques ; 27 février 1927.

d'Ugine. Celle de Conflans porte la date 1718, gravée à la pointe du couteau ; elle a été sculptée à Moûtiers par Cléron (49), qui, quatre ans après, sculpta celle de Beaufort, avec, comme à Ugine, les Pères de l'Eglise latine, mais cette ressemblance fortuite est loin d'être une raison suffisante pour qu'on attribue la chaire d'Ugine au même artiste.

Nous sommes beaucoup mieux renseigné sur sa provenance : c'était la chaire du grand réfectoire de l'illustre Abbaye de Tamié (50). Elle était demeurée à sa place malgré la dévastation du couvent pendant et après la Révolution française. Le curé Delachenal, l'ayant appris, en fit l'acquisition pour son église. Les détenteurs des biens de Tamié la lui cédèrent pour 6 louis d'or et elle fut transportée à Ugine. Le moine anonyme qui la sculpta ne se doutait guère qu'elle viendrait un jour, du réfectoire de sa vieille Abbaye, orner notre église, dont elle serait un des plus purs joyaux.

—

Les stalles actuelles, en bois dur sculpté avec quelques feuilles d'acanthe mais sans sujets intéressants, ne correspondent pas à celles qui furent décrites à la Révolution. Elles portaient « des feuillages en dessus, avec des glands », et surtout elles avaient une histoire. Le testament de Noble François-Nicolas de Michaille, seigneur d'Outrechaise (5 janvier 1615, François-Nicolas Bisilliat, notaire) contenait un legs de 700 florins, « qui devait être employé à la facture et construction de 12 *formes* au chœur de l'église d'Ugine, pour le siège des prêtres qui font le service divin (51) ». Or on appelait *formes* ce que nous appelons *stalles*. C'est ainsi que dans le Théotime (52), saint François de Sales raconte un trait où les Chartreux, « dans

(49) Lettre de M. Rochet, curé de Conflans, 10 mai 1927.

(50) *Histoire de l'Abbaye de Tamié,* par J. Garin, p. 335. L'ouvrage a été publié en 1926 par l'Académie de la Val d'Isère. M. l'abbé Garin nous écrit, à la date du 23 mars 1929, qu'il a tiré ces détails des Notes recueillies par le P. Jérôme en 1865-66 (Archives de Tamié). En 1807, le curé Delachenal écrit que les menuisiers Poensin et Tornafol « ont fait la chaire ». Que veut-il signifier ?

(51) Registre des fondations, Rd Carret, p. 57.

(52) *Théotime,* VIII, 10.

leurs *formes*, étaient rangés comme des statues de marbre en une suite de niches ».

Les stalles furent l'occasion, le 8 septembre 1828, d'un différend regrettable. On célébrait la Nativité de la Sainte Vierge, fête officielle des Etats Sardes (53) : les prêtres, les chantres étaient aux stalles, quand survinrent, précédés des pompiers, les autorités communales. Il y eut un moment d'embarras, et dès le 10 le syndic Bisilliat-Donnet écrivait à l'Intendant (54) :

> Les stalles de notre église, destinées jusqu'ici à recevoir l'administration tant communale que judiciaire, ayant donné lieu à quelques contestations avec notre Rd curé (M. Burnoud), et voulant éviter à l'avenir tout motif de plaintes réciproques, le Conseil de la commune a décidé de faire construire deux bancs pour le placement des autorités locales les jours de fêtes publiques (55).

En 1849, un autre conflit éclata, mais au sujet des bancs de familles. Le Conseil voulait les supprimer parce que, disait-il, « ils tiennent trop de place et ne rapportent pas assez ». Il y en avait 18 sans compter les deux des conseillers. Mais une forte opposition empêcha cette innovation, que les uns jugeaient d'autant plus impossible que les autres la regardaient comme facile et désirable.

Rien n'était cher aux nombreux Uginois émigrés comme le souvenir de leur église. Ils y faisaient des fondations, y envoyaient, les Parisiens surtout, des cadeaux, des objets précieux. Quelques exemples seront ici agréables à lire. En voici un qui date de deux siècles. Le curé Comparet en parle avec une joie évidente. Il s'agit d'un dais de procession, le même qu'on retrouvera dans l'inventaire de 1793 : « Un dais de damas rouge, dont il y a aux quatre coins 4 plumets et quatre urnes dorées ». Ce dais, explique le curé, m'a été envoyé de Paris par Joseph Cusin-Burat, et Claude Glairon-Rappaz,

(53) Depuis 1715, le roi Victor-Amédée ayant attribué à la Sainte Vierge la levée du siège de Turin.
(54) Archives de la mairie.
(55) On les appelait « les bancs des conseillers ».

l'onzième du mois de mai 1738. Tous les enfants (jeunes gens) soit les filles de la paroisse d'Ugine qui sont à Paris ont donné chacun selon leur pouvoir. La liste d'un chacun est ici dedans, avec les lettres des dits Cusin et Rappaz. Ce furent eux deux qui firent la quête et qui sont les premiers mobiles.

La liste est à la fois drôle et touchante. Les Parisiens se sont adressés à un calligraphe qui a défiguré les noms propres, mais on les reconnaît quand même ; ils sont rangés par villages d'Ugine, ce qui suppose entre les Parisiens d'alors une sorte d'intimité patriotique. Presque tous donnent 3 livres, mais comme fond de bourse Cusin en met 5 et Rappaz 15. Les souscripteurs sont 8 de Bange, 3 des Mollières, 26 du Gombert, 10 de Lisle ; Soney tient le premier rang avec les Monts et le Trembley : ces 3 villages donnent 44 souscripteurs ; il y en a 6 pour Outrechaise (Hautechaise, écrit le secrétaire).

Les deux petits lustres venaient aussi des Parisiens. Dans l'église, alors moins grande qu'aujourd'hui, ils faisaient très bon effet. Quand les pénitents négligeaient de les éclairer, on les accusait de mépriser leurs compatriotes de Paris (56). Il n'y en avait pas d'autres à la Révolution. Ceux-là furent retenus par la Société populaire « pour éclairer ses réunions, qui avaient lieu dans la ci-devant église ». Grâce à cette exigence ou à ce subterfuge, ils furent conservés ; mais « ils ne disaient plus rien » dans l'église agrandie, et le curé Morand en acheta deux autres « migothiques » en 1871, puis un très beau que l'on plaça tout au milieu, en 1875 (57).

Une riche bannière du Rosaire fut offerte « par un anonyme de Paris », et le 10 mars 1879 un grand tableau arrive, « don de Jos. Pétel des Fontaines, rentier, domicilié 49, Boulevard St-Michel » (58). Les personnages y sont de grandeur naturelle, au nombre de huit ou dix. C'est la mise en scène d'un passage très touchant de l'Evangile selon saint Marc, au chapitre 12, où Jésus loue devant

(56) Plaintes de Rd Delachenal contre la confrérie.

(57) Notes de Rd Morand. Il paya les premiers 200 fr. chacun, et le dernier 480 fr.

(58) *Ibid.*

ses apôtres la générosité d'une veuve qui dans le trésor du temple a mis les deux oboles de sa pauvreté. La veuve est représentée en robe blanche — c'était la couleur du deuil chez les Juifs — ; elle porte son petit enfant dans les bras, tandis qu'auprès d'elle un pharisien ouvre sa bourse et paraît calculer l'aumône qu'il donnera à un pauvre lépreux qui se traîne à ses pieds. Le tableau mérite une visite (59).

En 1824 arrivèrent une très belle croix de cuivre et six grands chandeliers offerts par Jean Croisonnier « demeurant depuis longtemps à Paris ». Le Conseil municipal, avec Jean-François Mollier vice-syndic, se présenta au presbytère pour accueillir officiellement le cadeau des mains de Jean Croisonnier, neveu du donateur. Le registre du Conseil donne une description pompeuse des chandeliers et avertit qu'ils portent le millésime 1824 et le nom de Jean Croisonnier.

En 1845, au mois d'août, on reçoit encore de Paris, un orgue, ou mieux un harmonium-orgue. Il fait aux paroissiens un si grand plaisir que le Conseil municipal ne sait comment exprimer sa reconnaissance aux compatriotes qui habitent la capitale. Il vote des remerciements publics à tous les donateurs, surtout à Jos. Lallier et à Jos. Montjovet-Basset, qui eurent sans doute l'initiative de la souscription ; on fera tirer à cent exemplaires la liste des souscripteurs pour les distribuer à leurs familles, et on la conservera aux registres communaux (60).

Ce sont là quelques exemples. En 1880, entre enfants de chœur, on parlait encore de ces cadeaux, et parfois l'on disait : « Aujourd'hui, on prend le calice des Ducrest du Clos (61), l'ornement d'Emilie Poëncin du Bon (un orne-

(59) Il porte en bas et à gauche la signature Ed. Hauser, Roma.

(60) Nous avons bien connu, dans sa vieillesse, le jeune organiste de 1845, François Charlon-Lafontaine. Déjà octogénaire, il était encore capitaine des pompiers, et chantre très réputé à l'église. C'était le temps où l'on aimait, aux grandes fêtes, la Messe de Bordeaux et le Magnificat de Lafeuillée. Charlon y faisait les solos.

(61) V. chapitre XX. Les notes du curé Morand abondent en détails. Il y avait deux curieuses lampes en verre bleu et cristal devant les autels latéraux, « don fait au lit de mort par Silvie Martin de Saint-Gervais, femme de Jos. Pontenier de la Charrière (1870) ».

ment drap d'argent avec image de la Sainte Vierge sur la chasuble), le missel de Mme Pontenier de la Charrière, l'encensoir du curé Dubettier (Rd Jean-Fçois Dubettier, curé du Reposoir). »

Donnons enfin, pour nous reporter très loin dans le passé, un curieux *prix-fait* passé chez le notaire Buchard le 25 avril 1689, quand la nef venait d'être construite et l'église consacrée. Cette pièce soulèverait plusieurs petits problèmes. En voici quelques lignes :

En présence du curé Durier et des notables : le syndic Jean Dubettier, aussi notaire, les 2 autres notaires Th. Bertrand et Ant. Piton, ont comparu les 2 maîtres maçons : Brun, de Sixt en Faucigny, et Claude Charlon de N.-D. du Champ en Dauphiné, lesquels ont accepté « de refaire et agrandir la sacristie d'Ugine, où elle se trouve de présent bâtie, de 15 pieds de vide de carrure, un bonnet au-dessus, se commançant, le bonnet, 6 pieds d'auteur devant la naissance de la voûte, dans laquelle il y aura 2 fenêtres de pierre de roc taillée, dont celle qui y est de présent servira pour une, en la repassant, et l'autre de 3 pieds et demi d'hauteur et deux de largeur, propres pour être ferrées ; comme encore de faire un escalier à pierres et à repos à côté de la dite sacristie, joignant la fenêtre du chœur, laquelle on n'altèrera aucunement, et c'est pour aller au clocher, et de la hauteur de la voûte du chœur, sur laquelle on fera une porte pour aller au dit clocher ; et d'ailleurs (ils ont accepté) d'abattre l'arcade qui fait face au dit chœur, et faire un degré au-dessous, de toute la longueur du chœur, au niveau du plancher ; de raccommoder et soutenir comme il appartient l'arcade de tuf qui est au-dessous de la dite voûte du chœur, faire les bases des dits piliers, et les chapiteaux, à la forme de ceux qui y sont ; et finalement de polir, et reblanchir tout le dit chœur, et le tout rendu, fait et parachevé d'ici à la fête de Sainte-Madeleine prochaine » (c'est-à-dire en 3 mois exactement).

Les deux *prixfactaires* se sont engagés à ce travail pour 380 florins, monnaie de Savoie, et les *prixfacteurs* fourniront les pierres, la chaux, le sable, le gypse, les ais et poutres pour les ponts et feront creuser les fondations des murailles à leurs dépens (62).

(62) L'acte, d'une écriture parfaite, est très bien conservé. Il fut dressé à la suite d'une assemblée populaire tenue la veille, et sera ratifié par une autre assemblée. Particularités d'orthographe : Syndiqe, conselliers, tallieurs, aggrandir le cœur, les muraillies plastries, l'arcade de toeuf, le git, l'araine (le sable). Ces anomalies ne constituaient pas de vraies fautes ; l'orthographe était flottante.

CHAPITRE VIII

Clocher et cimetière

Enchevêtrements de droits et de devoirs. — Forme primitive du clocher. — Les cordes dans le chœur. — Les cinq cloches de 1748. — Histoire dc la grosse cloche ; sa refonte en 1884. — Les autres cloches. — Détail sur les sonneries. — Le cimetière et la donation de Reymondine de Launay en 1683. — Profanations de 1794. — Transfert de 1818. — Les horloges successives.

Nous l'avons vu, le clocher (1) appartenait à la Commanderie ; elle devait l'entretenir et le réparer ; mais le beffroi, les cloches appartenaient à la paroisse. C'était un enchevêtrement de droits et de devoirs, auquel nous devons une foule de renseignements, car si un acte de réduction c'est-à-dire un inventaire était dressé avec soin à la mort de chaque Commandeur, les autorités communales procédaient de leur côté à des expertises fréquentes dont les registres de délibérations conservent de multiples souvenirs.

C'est ainsi que le 27 décembre 1748, sous le syndic Joseph Lallier dit *d'Heyry*, les six conseillers reçurent « l'avis donné par les marguilliers que des sommiers (pou-tres importantes) sous les cloches étaient pourris dans les murs par caducité, et menaçaient ruine, et d'entraîner par leur chute celle des cloches ». On nomma alors un des

(1) La précieuse visite de 1443 soulève un problème dont la solution serait très intéressante. Elle parle d'une chapelle située à l'endroit où il y avait autrefois un clocher (in loco ubi erat antiquum campanile).

conseillers présents, Jos. Dubettier, pour prendre le devis que le charpentier fournirait.

Une autre fois, au temps du syndic Pierre Moutonnet, la communauté se plaint « des dommages qui peuvent avoir été causés au beffroi, eu égard que les marguilliers laissent la porte du clocher ouverte et y laissent introduire plusieurs personnes, surtout des enfants, qui causent plusieurs dégats tant aux cloisons qu'au couvert, enlevant des clous, des ardoises et des ancelles (2) ». Alors « on inhibe (défend) aux marguilliers modernes, Jean-Cl. Rat et Henri Biguet, de n'y introduire personne et de tenir la porte du clocher fermée ».

A la mort du Commandeur Le Blanc, 1757, le seigneur auditeur Rosset procède à une expertise :

> Nous avons fait la visite du chœur et du clocher, dont la manutention et l'entretien sont à la charge de la Commanderie, où ayant remarqué que le couvert du clocher ne déborde pas assez sur les murs pour empêcher les pluies et injure du temps qui gâtent les dits murs, dont celui du côté du levant est fendu presque *d'haut* en bas, et que la plupart des ardoises sont usées et forment des gouttières qui pourrissent la charpente, nous avons fait appeler les maîtres maçon et charpentier, honnêtes Pierre Charlon-Lafontaine et Jean Favrin, tous deux d'Ugine. Ils ont prêté serment sur les Saintes Ecritures de Dieu de faire leur rapport en gens d'honneur.

Suivent les deux rapports. Le maître maçon comblera pour 21 livres la grande fissure « qui va d'haut en bas » ; il n'emploiera que « de la bonne chaux maigre, du bon sable bien lavé ». Si l'on trouve que c'est trop de 21 livres — 21 francs d'autrefois ! — on voudra bien considérer qu'il faut faire « des ponts », ce qui est toujours plus coûteux. Le maître charpentier s'offre, pour 16 livres, à « faire déborder le couvert au moins de 2 pieds », mais il faudra lui fournir « 5000 ardoises à 16 livres le mille, et 6000 clous, tant clous d'ardoises que clous de parefeuilles à 4 livres 10 sols le mille ». C'étaient sans doute des clous forgés ; ils paraissent chers comparés aux 21 livres demandées pour combler la fissure et faire les ponts.

(2) Planchettes pour remplacer les ardoises.

L'expertise faite à la mort du Commandeur Dutour, en 1748, nous renseigne heureusement sur la forme caractéristique du clocher d'alors. C'était évidemment la même tour qu'aujourd'hui (3), mais il faut nous représenter tout autrement l'ensemble de l'édifice.

Le clocher, explique le procès-verbal, est *une quarrée* (une tour carrée) d'environ 70 pieds *d'hauteur*, le chœur de l'église faisant partie du dessous du clocher, où il y a 5 cloches, un toit à ardoises, et un autre petit toit au-dessus du premier, qui se forme en bonnet, sous lequel petit toit sont placées les cloches.

Cette description nous fait regretter un peu cette silhouette d'un clocher sans flèche, et partant beaucoup moins banal ; mais il y a deux inconvénients dont la Commanderie et la paroisse ne cessent de gémir.

D'abord, le beffroi étant ainsi exposé à la pluie, on craignait la chute des cloches sur la voûte et dans le chœur. Aussi, continue le même document,

> les paroissiens nous ont rapporté que si on leur pouvait faire obtenir quelque argent sur les bénéfices qui sont présentement vacants en Savoie, tant en Tarentaise, Genevois qu'ailleurs, la communauté contribuerait de son côté pour faire construire un clocher à côté du chœur, ce qui ferait que l'on ne serait pas dans le risque de voir écrasée la voûte du chœur dans le cas qu'une des cloches, dont il y en a 2 fort grosses, viendrait à tomber par quelque cas imprévu, ce qui ne pourrait que trop arriver, même dans le temps de l'assemblée du peuple lors des offices divins.

Le second inconvénient provenait des cinq cordes qui descendaient directement par la voûte du chœur et venaient pendre devant le grand autel. C'était alors l'usage qu'on sonnait beaucoup, même pendant la messe, pour signaler aux fidèles qui avaient déjà assisté « aux messes matinières » les différentes parties de l'office. Le brave notaire François Buchard, châtelain d'Ugine, se plaint vivement en 1761 (4) :

> Il se trouve une irrégularité des plus grandes, en ce que les

(3) La flèche ne date que de 1868, comme nous l'expliquons au chapitre VII.

(4) Délibération du 7 Juin.

cordes pendent devant le maître-autel où se célèbrent les grandes messes, pendant lesquelles et autre temps on est obligé de sonner, et les jeunes gens, naturellement portés à la dissipation, s'enlèvent les cordes avec contrariétés et disputes, ce que les prêtres n'ont pu corriger, quelquefois en abandonnant la corde ou qu'elle se casse, heurte contre la lampe ardente et en fait jeter l'huile sur les ornements des prêtres et de l'autel, ce qui détourne ces jeunes gens et même les assistants, du respect et de la vénération due dans ce saint lieu, surtout quand le Saint Sacrement est exposé, outre que ce mouvement élève une poussière qui gâte les autels de cette église, au nombre de 9, tous dorés.

Les conseillers sont tout à fait de l'avis du notaire Buchard et l'on voit encore, à la visite pastorale de Mgr Biord en 1766, le curé Carret déplorer cet état de choses.

Le 30 janvier 1787, le notaire P. Berthet écrit à son frère prêtre : « Ma belle-sœur fut hier chez les Delachenal-Cadet, pour les consoler de ce qu'un de leurs enfants, qui tenait au chœur la corde d'un cloche, ayant été élevé fort haut avec cette corde et s'étant à la fin laissé tomber de fatigue, on crut qu'il avait plus de mal qu'il n'en a... » Sait-on à quelle époque cessa cet abus ? Un siècle plus tard !, En 1855, sous le curé Morand, « on fit passer en sacristie les cordes des cloches qui pendaient si désagréablement dans le sanctuaire ». L'abus avait duré 600 ans (5).

La plus grosse des cinq cloches de 1761 avait été fondue en 1717, le 18 mai, peut-être sur les lieux, selon l'usage d'alors. Le curé Comparet l'avait bénite le 19 : « A été parrain Germain Glairon-Rappaz, et marraine Michelle Marion, sa femme, tous deux du Montgombert. »

Or en l'octave de la Fête-Dieu, 6 juin 1771, cette cloche se fendit. Le Conseil, réuni le 28 juillet, accepta l'offre de Maurice Berthet, qui prétendait pouvoir la limer, l'arranger, pour 55 livres, mais qui ne réussit qu'à la fendre davantage. Alors fut sollicitée de l'Intendant la permission de faire refondre la cloche sur les impôts de la der-

(5) En 1748, les marguilliers se faisaient encore donner par chaque famille « une massette de chanvre » pour les cordes du clocher ; mais « il y en avait beaucoup plus de ceux qui n'en donnaient point que de ceux qui en donnaient » (Acte de réduction).

nière année, « eu égard que dans la paroisse d'Ugine, qui est des plus vastes, on ne peut entendre le son des autres cloches tant pour les offices divins que pour convoquer le Conseil ». Le travail de refonte fut confié à un fondeur Richard « de Manigod, habitant en France », et la légende s'établit que pendant l'opération une femme d'Ugine, peut-être la future marraine, versa dans le métal en fusion « son plein tablier d'écus, mêlés de pièces d'or ». On attribua plus tard à ces métaux précieux mélangés à l'airain le velouté du son, comme on attribua à la cloche elle-même une efficacité extraordinaire contre la grêle et les orages : double qualité qui expliquera les précautions minutieuses prises plus tard par le Conseil quand il fallut refondre la cloche. Elle pesait 28 quintaux et portait l'inscription suivante :

« *Noble Victor-Hyacinthe Dutour, baron d'Héry, Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, capitaine-major dans le Régiment de Tarentaise, parrain ;*

Dame Marie-Christine Deride, épouse de Noble François Madelain, marraine ;

Si nomen quæris, Victoriam scito. Utinam semper victoriam cantem. Incaute pulsata perieram. Nunc restaurata et aucta latiorem dabo sonitum. In honorem Beati Laurentii, Patroni ecclesiæ Uginensis, quam nunc regit cum laude Rus. Dnus Josephus Franciscus Carret parochus, utinam diu ! Anno salutis reparatæ MDCCLXXVI: Sr Josephus Delachenal Nre syndic. Ste Laurenti, ora pro nobis. Fecit Richard 1776 (1) ». (Dessin du gril de saint Laurent).

Cette cloche, descendue et emmenée à Annecy à la Révolution, puis réclamée par les municipaux, délaissée au pied de son clocher muet, faute de fonds suffisants pour la hisser de nouveau (délibération du 11 frimaire an IV), enfin remise à sa place d'honneur, sonna la réconciliation

(6) « Si tu demandes mon nom, sache que je m'appelle Victoire. Puissé-je ne chanter que la victoire ! On m'avait imprudemment brisée en me sonnant, mais maintenant réparée et augmentée je donne un son plus fort. En l'honneur de saint Laurent, patron de l'église d'Ugine, que maintenant dirige avec distinction Rd curé Carret. Que ce soit pour longtemps ! »

de l'église, la conclusion du Concordat aux fêtes de Pâques 1802, elle sonna l'Annexion en 1860 (7) et la guerre de 1870, puis les joies et les douleurs des Uginois, jusqu'au jour où nous l'entendîmes tout à coup changer de son, le 21 janvier 1884, tandis qu'on sonnait un baptême (8). Les sonneurs abandonnèrent, surpris, la corde, et la cloche donna encore quelques coups, espacés et lugubres. Le vieux curé Morand devait mourir cette année-là ; on prétendit que cet accident avait avancé sa mort.

On emporta la cloche à Annecy-le-Vieux pour la refondre aux ateliers Paccard ; elle avait vécu 108 ans. Elle fut l'objet (9) d'une coulée spéciale, le 16 septembre 1884, sous les regards d'une commission municipale envoyée d'Ugine, et qui devait vérifier si c'était bien le même métal. Dès 4 heures du matin cette commission se trouva aux ateliers ; le feu fut mis au four à 5 h. 1/2 ; la coulée se fit à midi ; l'ancienne cloche pesait 1272 kilos, la nouvelle 1525, dont 1272 empruntés à l'ancienne cloche, selon la demande absolue du Conseil ; le supplément fut obtenu par 18 beaux lingots de cuivre du Chili, marque E. S., et le reste en barres lisses d'étain Banka. La coulée réussit parfaitement, et la cloche revint à Ugine, où elle fut bénite le dimanche 5 octobre 1884, non pas par Mgr Isoard, évê-

(7) Incident plaisant après l'Annexion, mai 1861, à l'arrivée du préfet français pour le recrutement. Le maire Berthet ordonne aux sonneurs de sonner le lendemain : les sonneurs préviennent le curé Morand, qui refuse. D'où 1re lettre du maire : « M. le Curé, je vous avertis qu'on sonnera demain pour l'arrivée de M. le Préfet, » et 1re réponse du curé : « M. le Maire, je vous avertis qu'on ne sonnera pas demain pour l'arrivée de M. le Préfet. » Mais 2e lettre du maire : « M. le curé,je vous prie de vouloir bien faire sonner demain pour l'arrivée de M le Préfet, » et 2e réponse du curé : « M. le Maire, je vous informe que je ferai sonner demain, pour l'arrivée de M. le Préfet. »

(8) Baptême de Louise-Françoise, fille de Pierre Mondet et de Joséphine Bochod. Parrain : J.-François Viguet-Carrin, marraine : Louise Mugnier-Richard. Registre de la mairie. (Ecriture F. Billion, secrétaire).

(9) Ces renseignements ont été donnés pour nous au R. P. Polycarpe Vivot par M. M. Paccard (Sa lettre du 20 décembre 1927). Remarquons la coïncidence : ce cuivre du Chili employé pour la cloche d'Ugine, alors qu'à l'Ugine du Chili (Ugina) on exploite le cuivre. V. le chapitre I.

que d'Annecy, alors malade, mais par son sympathique collègue de Moûtiers, Mgr Pagis (10). Ce fut une belle fête, et aussitôt après son baptême la cloche fut hissée au clocher. Il y avait une très longue corde qui traversait la rue, et tous nous fîmes effort pour élever la cloche nouvelle qui sonna à toutes volées quelques minutes plus tard. Le son était plus grave que l'ancien : c'était, au lieu du *mi*, le *ré*, qui s'accommodait mieux avec les cloches existantes. La poétique inscription latine était remplacée par ces lignes françaises : « *Cette cloche, dont l'origine est très ancienne, fut fondue et augmentée en 1776: Fêlée de nouveau en 1884, elle fut refondue et augmentée la même année. Elle sert à l'usage de la paroisse de Saint-Laurent, commune d'Ugine, qu'administre avec distinction Rd Morand J.-M., curé-archiprêtre. Par décision du Conseil municipal, M. Berthet Isidore-François, Chevalier de la Légion d'Honneur, notaire, maire d'Ugine, conseiller général, en fut le parrain, et Mme Berthet Alix-Marie-Cécile, sa fille, épouse de M. Proust A., la marraine. Son nom est Cécile. L'an 1884. G. et Fr. Paccard, fondeurs à Annecy-le-Vieux.* »

Nous serons plus bref sur les trois autres cloches. Celle qu'on appelle « la seconde » date de 1826. Le curé Burnoud a laissé ce mot dans ses notes : « L'an du jubilé 1826 et le 9 du mois de novembre, a été bénite par le soussigné la 2e cloche, pesant 17 quintaux et 9 livres. » L'inscription est très laconique (11). Des noms, et c'est tout : « *Marraine, Josephte Lallier, épouse du Sr Claude Dubettier-Barut. Parrain, Joseph Dubettier-Barut. M. le Juge Georges-Reymond Suarez. M. le Syndic J.-M. Pontenier.* » Il y a cependant, tout au bas de la cloche : « *Saint Laurent, priez pour nous. Gauthier m'a faite à la ville de Lhôpital, l'an 1826* », et, entre deux, sept personnages ou sujets, entre autres saint Laurent et saint François de Sales.

(10) Il donna la confirmation le matin de ce même jour. Plus tard évêque de Verdun, et décédé en 1908. V. *Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise*, par l'abbé Emprin, p. 45.

(11) Copiée pour nous, ainsi que les suivantes, par M. l'abbé M.-J. Duchêne, vicaire d'Ugine, 1927.

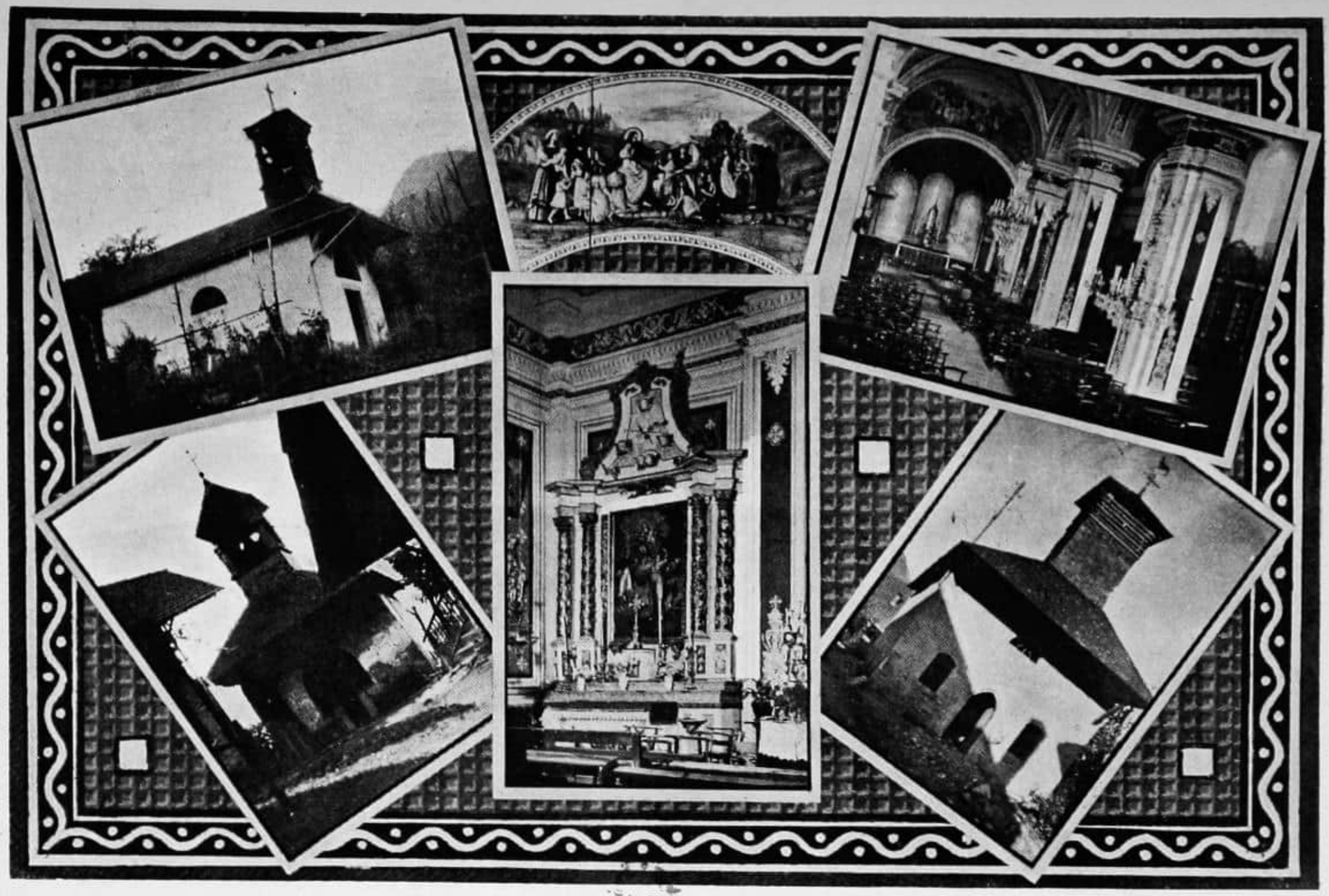

Détails de l'église et chapelles rurales (Outrechaise, Montgombert et Soney)

Pl. IV

La troisième cloche, qui sert à sonner l'angélus, date de 1827 ; elle fut faite par ce même Gauthier et porte, celle-là du moins, une longue et belle inscription : « *Sit nomen Domini benedictum. Dedicata B. M. V. Deiparæ. Æs sonat, subiti sacra altaria supplices advolent Uginenses. Soli Deo honor et gloria* (12) ; *Patrinus : Nobilis Jos. Ant. Delachenal, comes Outrechaise. Matrina : Nobilis Maria Amata Jos. Soph. Perrier de la Bathie conjux. Rdus F. Burnoud, parochus. R. R. J. L. Ravasse et Briffod vic. C. Donnet syndicus.* » Il y a aussi cinq personnages ou sujets, et, tout au bas : « *Gauthier fecit 1827. Je dois mon existence aux dons des religieux fidèles d'Ugine et d'Outrechaise.* »

Quant à la quatrième cloche, elle fut cédée par l'avocat Joseph Delachenal, « mais elle ne peut, écrit le secrétaire Berthet (13), être entendue que de fort près et servira pour l'ouverture des écoles ». Elle porte l'invitation : « *Venite, filii, audite me, timorem Domini docebo vos* », avec un crucifix et la prière : « *Christe, tua potestas nos et res nostras servet !* (14) ».

Les trois cloches importantes forment, depuis 1884, un accord agréable : ré, fa, la (15), auquel la tierce mineure, ré fa, donne un cachet spécial. Elle convient aux deuils et aux sépultures, mais les airs de fête en sont nuancés de tristesse, comme les chants des Hébreux exilés sur les fleuves de Babylone. Nous noterons deux de ces airs ; ils

(12) « Que le nom du Seigneur soit béni ! Cloche dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu. L'airain retentit : que les Uginois accourent aussitôt vers les saints autels pour prier ! A Dieu seul honneur et gloire ! » Suivent les noms du parrain, de la marraine, des prêtres, du syndic.

(13) Correspondance classée ; Archives de la Mairie.

(14) « Venez, mes enfants, je vous enseignerai la crainte de Dieu. O Christ, que ta puissance nous conserve, nous et tout ce que nous avons. »

(15) Ce *la* n'est pas très juste ; il est un peu haut. Si l'on joue ces airs sur le piano, il est possible que le si bémol paraisse mieux répondre à la réalité que le *la*. Ne pas presser le mouvement, pas plus celui des carillons que celui des glas.

donneront une idée des autres. Nous y ajouterons les sonneries particulières aux cérémonies des funérailles.
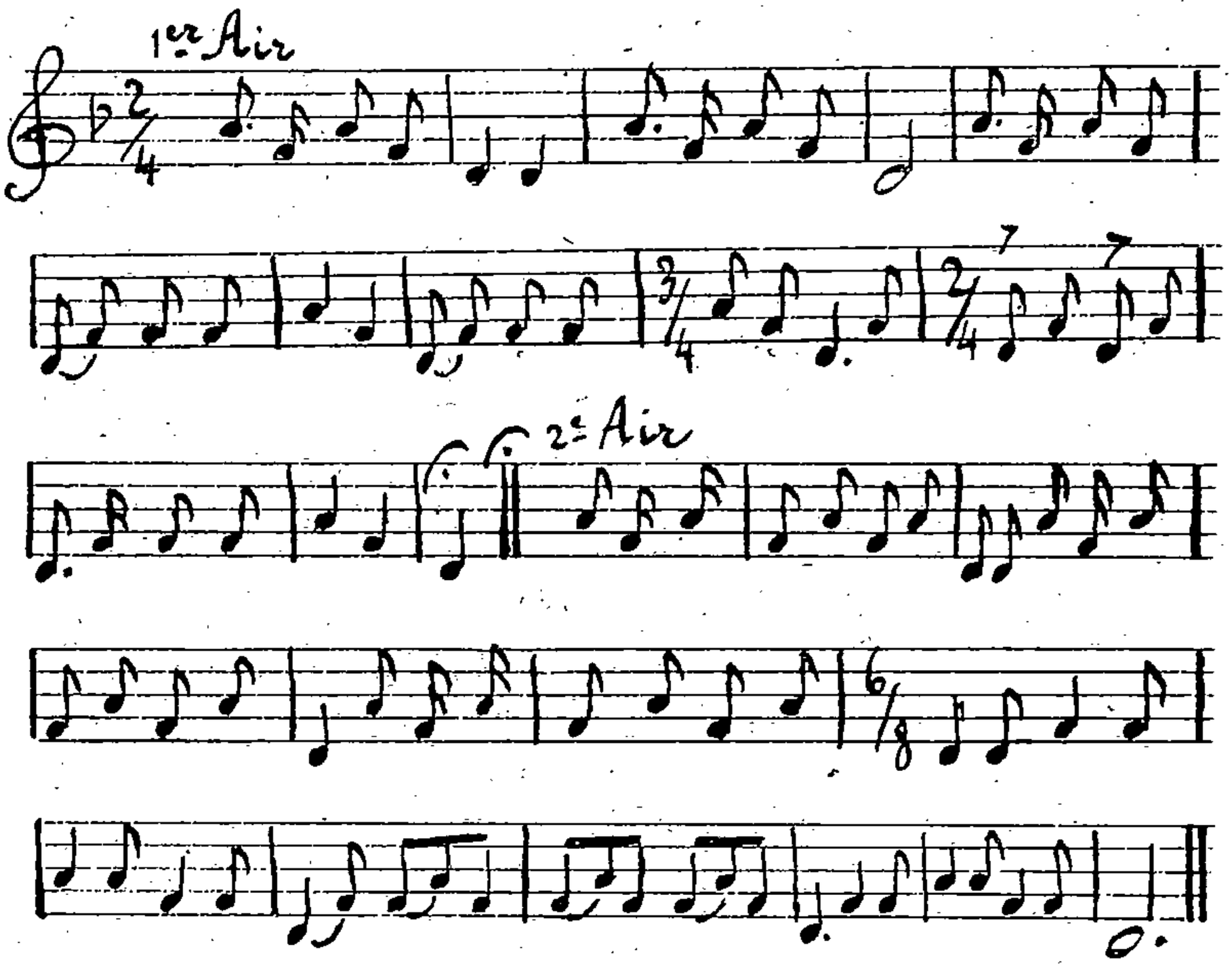
Puis la grosse cloche est mise en branle, et l'on tinte joyeusement avec les deux autres.

Aux sépultures ordinaires :

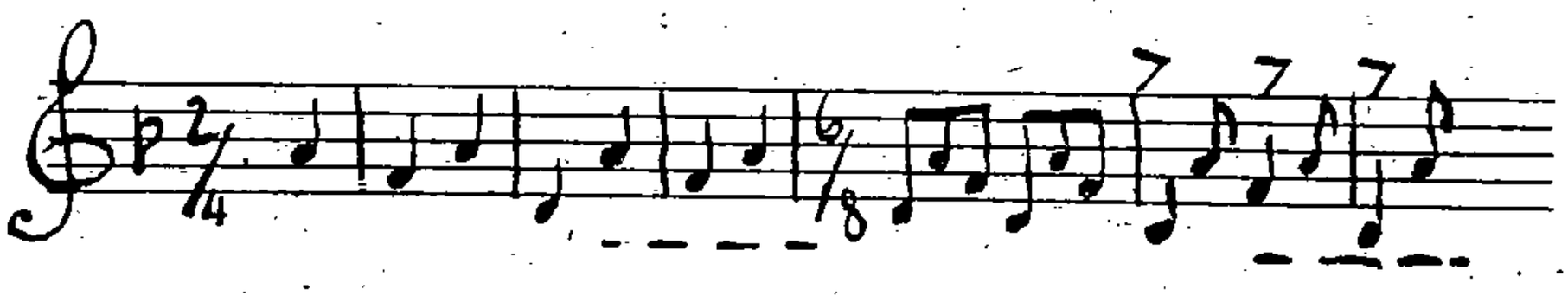

Aux sépultures solennelles, les cloches *pleurent* longtemps en se rapprochant :
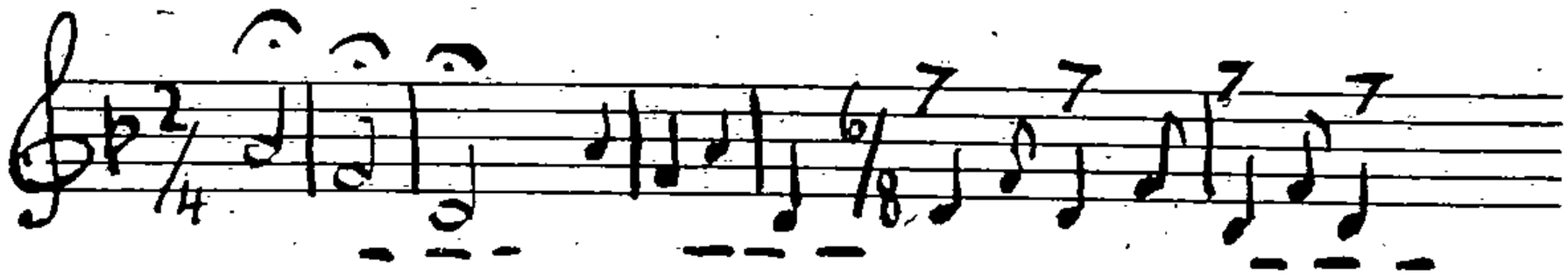
C'est ainsi que furent conduits à leur dernière demeure ceux dont nous racontons l'histoire dans cet ouvrage, et la foule anonyme des autres, qui maintenant forment la paroisse d'Ugine dans l'éternité.

Comme tous ceux de nos pays, le cimetière était autrefois attenant à l'église, et à peine plus grand qu'elle (16). Il semblait cependant suffire, pour la raison que l'église elle-même servait de cimetière. Rd Carret va jusqu'à dire, dans son rapport de 1766 à Mgr Biord, que « la plupart des habitants y ont leur droit de sépulture ». Quoique la formule soit un peu trop générale, nous voyons, par les registres des décès, combien furent nombreux les Uginois enterrés dans l'église. Prenons au hasard l'année 1706 :

15 février, mort de Me François Delallier, huissier et notaire. « Je l'ai enseveli dans l'église d'Ugine, âgé d'environ 50 ans. Durier curé ». « Antoine, fils de Jacques Poëncin, âgé d'environ 40 ans, très vertueux, mort à la maison du Bon, chez Humbert son frère, après une longue maladie. Nous l'avons enseveli le 26 juillet, auprès de la chapelle de Saint-Antoine ». 24 mars, « Marguerite Montvignier. C'était la femme de Jean-Cl. Lallier, fermier du baron d'Héry (de Blancheville). On l'a ensevelie dans la chapelle de Saint-Jean ».

Le testament de Me Ant. Chappuis, notaire, daté du 25 mai 1721, porte aussi cette clause :

J'ordonne que mon corps soit enseveli dans l'église d'Ugine, au-devant de la chapelle de Notre-Dame de Grâce, de Saint-Antoine ermite et de Saint-Antoine de Padoue, au tombeau ordinaire des Chappuis.

A plus forte raison les familles nobles jouissaient de ce privilège, et « damoiselle Antoine Decluses », veuve de Noble Louis Dutour, a été ensevelie dans l'église d'Ugine, le 11 décembre 1720, « au tombeau de ses prédécesseurs », comme Noble Pierre de Magdelain l'a été le 5 février 1737 « au-devant de l'autel du Saint Rosaire ».

Ce droit à un tombeau dans l'église pouvait s'acheter, mais il fallait au préalable l'obtenir de l'assemblée générale. Claude fils de Claude Charlon Lafontaine l'obtient le 19 mai 1715 « pour lui et ses successeurs », à la condition de tenir ce tombeau « dûment couvert d'ais (de planches) à perpétuité ».

Les tombes creusées en dehors de l'église n'étaient donc pas très nombreuses. Cependant la population, de-

(16) 6 ares pour l'église, 6 a. 27 ca, pour le cimetière.

venue toujours plus dense, avait accueilli avec une évidente satisfaction, le 22 mars 1683, la cession faite (17) par Reymondine Berthody, épouse de Noble Thomas de Launay « brigadier des gens d'armes de Madame Royale », d'un terrain qu'elle possédait du fait de Charles Berthody, son père, ou qu'elle avait acheté, comme l'écrit Rd Delachenal, « de l'un des Commandeurs ». Ce terrain avoisinait aussi l'église, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Place des Platanes, et « où autrefois étaient des cloîtres ». Reymondine cède en même temps plusieurs pièces de terre « aux deux communautés d'Ugine et d'Outrechaise », à condition que l'on donne les 20 florins annuels que sa famille et elle devaient « au seigneur prieur et à ses successeurs ». Les communes acceptent, et promettent alors « d'édifier le cimetière au lieu dont il est question, et iceluy faire enceindre de murailles, à peine de nullité ». Le Commandeur de Mareste envoie, de Chambéry, son consentement ; « le magnifique Conseil du Genevois » homologue l'acte à Annecy, le 25 juin 1683 ; l'évêque l'approuve, et la paroisse a ainsi un cimetière convenable, où les fidèles venaient chaque dimanche, en sortant des offices, prier pour leurs défunts. Cette proximité du cimetière maintenait un lien très étroit entre les familles et leurs ancêtres.

De temps à autre, le registre des délibérations porte des réparations faites au champ des morts. Ainsi « ordre est donné à l'exacteur (des impôts), le 2 juin 1767, de payer 5 livres pour 17 quartes de chaux maigre, à raison de 6 sols la quarte, compris le port, et c'est pour *remboucher* les murailles au cimetière du présent lieu, attendu que d'autre chaux grasse ne résiste pas à l'injure des temps (18) ».

En 1793, l'inventaire municipal note que le cimetière est « attigu à l'église, dé la contenance de 99 toises 2 pieds, clos de murs, avec 2 portes à grillage de fer » ; mais par arrêté du 8 frimaire an II, « les grillages furent portés à Annecy », et le registre des décès contient même ces mots,

(17) Archives du presbytère.
(18) Pérouse, *loc. cit.*, p. 270.

de l'écriture de Rd Neyre, vicaire à la Révolution : « Le 19 mai 1794 est mort François Pécherand-Molliex, âgé d'environ 3 ans, et le lendemain á été enseveli dans le cimetière, dont les murs avaient été démolis par la fureur jacobinière dans le courant du précédent mois. » Les tombes furent même l'objet d'une violence plus écœurante encore, puisqu'on lit sous la même signature : « Les impies de ce malheureux siècle ont pris et fouillé (mars 1794) jusque dans le tombeau des morts dont on sortit la cendre pour la faire cuire et en tirer du salpêtre. » Hélas ! la suite est tout aussi triste, puisque les animaux entraient dans ce cimetière sans clôture, en profanaient les tombes, ce qui provoqua la délibération du 3 brumaire an V, par laquelle le Conseil décida de relever enfin des murs si nécessaires.

Il venait d'interdire (19) toute sépulture dans l'intérieur de l'église, « attendu que l'Etre suprême nous a tous créés égaux, et que l'orgueil ne doit point régner, qui est un des 7 péchés capitaux ! »

Laissons raisonner ce révolutionnaire-théologien et passons vite au transfert du cimetière. Dans sa séance du 22 floréal an XIII (mai 1805), le Conseil avoue que d'après les règlements « le cimetière ne peut plus demeurer en plein bourg, et qu'il est d'ailleurs insuffisant pour Ugine et Outrechaise ». Il propose le n° 940 de la mappe (partie du cimetière actuel), qui après bien des hésitations et propositions d'échanges fut enfin accepté (20). Le cimetière vers l'église fut fermé le 28 avril 1818, avec ordre de laisser pendant dix ans toutes les tombes dans le même état, et le lendemain 29, au retour de la procession des Rogations, le nouveau cimetière fut bénit par le curé Delachenal, « d'après la délégation de Mgr l'archevêque de Chambéry évêque de Genève, Mgr de Solles ». A la mission de 1827, on y dressa une croix de bois qui portait en relief

(19) Délibération du 21 nivôse an IV.

(20) Nous croyons que le terrain, possédé par les de Magdelain, fut échangé contre des communaux. Il comprenait 29 ares 48 ca.

les instruments de la Passion (21), et l'an d'après, 1828, fut opéré le transfert des ossements. Nous donnons sur cette lugubre cérémonie le rapport du curé Burnoud, malgré la crudité des détails :

In rei memoriam. Dans le courant de 1828, dans le mois de juin, en vertu de la permission accordée par S. G. Mgr de Thiollaz évêque d'Annecy, Conseiller du roi, l'ancien cimetière a été réduit en place publique, après en avoir extrait tous les ossements, qui ont été transportés dans le nouveau cimetière, accompagnés par les prêtres, de la manière voulue par Mgr. La susdite fouille n'a été faite que dix ans après la bénédiction du nouveau cimetière. J'ai remarqué avec admiration quantité de têtes avoir encore tous leurs cheveux, une entre autres dont les cervelles étaient encore toutes fraîches et sans odeur, les cheveux intacts et beaux comme ceux d'une personne en bonne santé. J'ai aussi reconnu la dépouille de M. l'abbé Lallier (22), et son étole avait encore de la soie comme neuve et une partie des galons intacte. Il n'est pas facile de dire la quantité d'ossements que nous avons accompagnés. *Lux perpetua luceat eis. Amen. Amen !* Burnoud archip. recteur.

L'agrandissement de ce nouveau cimetière fut à l'ordre du jour dès 1914, mais la guerre empêcha le projet d'être conduit à son terme. Le 14 juillet 1920, le Conseil, sur la proposition de M. le maire A. Pringolliet, adopta enfin les plans et devis nécessaires. « L'entente n'ayant pu se faire avec les propriétaires, il fallut procéder aux formalités d'expropriation. Le total des frais s'éleva à environ 88.000 fr. (23) », dépense en partie couverte par une subvention, et peu à peu amortissable par le prix des concessions au cimetière.

Enfin, plaçons ici quelques notes sur l'horloge publique. Nous en trouvons plusieurs mentions dans les registres. Me Jacques Buchard, procureur d'église, certifie avoir reçu en 1718, de Claude Charlon, les florins promis, « lequel argent, dit-il, j'ai employé au paiement de la re-

(21) A la mission de 1897 fut inaugurée la croix actuelle. V. le chapitre XIII.

(22) Décédé le 24 novembre 1804. C'était Louis-Philippe, chanoine de Notre-Dame d'Annecy, ancien aumônier de la Visitation.

(23) Brochure sur l'*Œuvre municipale 1919-1925*, p. 6.

facture de l'horloge de l'église, ensuite d'un prix-fait donné à honorable Jean Baptendier, *orlogieur Annecy* ». A la visite épiscopale de Mgr Deschamps de Chaumont, 8 juillet 1751, on spécifie que les deux manguilliers ont le devoir de « gouverner l'horloge ». En 1776, 28 octobre, « eu égard aux fréquentes sollicitations faites par les gens du pays d'avoir une horloge ou de faire les réparations nécessaires à celle qui existe à la tour du clocher, laquelle n'est d'aucun usage depuis quelques années », on décide d'en avoir une convenable, et qui sonne les heures (24).

Depuis 1902, une belle horloge est installée au clocher, avec quatre cadrans émaillés. Par testament, Henri Lhôpital-Cussiat donna 2.000 fr. à cet effet. L'horloge fut commandée à Morez, chez P. Adobey fils, et garantie dix ans, avec la sonnerie des quarts. La veuve du donateur ajouta même 540 fr. pour que la commune n'eût rien à verser. Il y a 28 ans que cette horloge marche, et que « l'heure, en cercle promenée », pose « sur l'émail brillant, son pied sonore et vigilant (25) ». Elle mesure le temps qui passe, et rappelle l'inscription (26) tracée en 1716 sur le cadran solaire de la maison Mollier-Carroz : « Utere præsenti, memor ultimæ ! », c'est-à-dire : « Profite de l'heure présente, mais sans oublier celle qui pour toi sera la dernière ! »

(24) Pérouse, *loc. cit.*, p. 266.

(25) Iambes d'A. Chénier, XI. Ses derniers vers avant de monter à l'échafaud, 1794.

(26) Voir le chapitre XXII. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'on installe des sonneries à l'électricité, même pour les carillons et pour l'horloge.

CHAPITRE IX

Les Chapelles des Villages

Saint-Clair et Sainte-Catherine. — Chapelle de Lisle : son fondateur, Louis Demontvignier. — Chapelle de Montgombert ; les Geny. — Chapelle des Mollières ; les Viguet-Carrin. — Chapelle du Château : versus Sanctum Georgium. — *Chapelle d'Uginette ; les trois frères de Magdelain. — Chapelle de Mont-Dessous : une procession à Saint-Guérin en 1701. — Chapelle de Soney :* les chaudrons. — *Chapelle des Quarts en 1540. — Un oratoire à Banges en 1731.*

Les chapelles des villages étaient fondées par des familles généreuses, entretenues par leurs dons et par ceux des fidèles. De nos jours, les prêtres y vont célébrer quelques messes ; autrefois, elles avaient comme les chapelles de l'église des recteurs attitrés, dont la nomination était l'objet d'une demande à l'évêque de la part des patrons, c'est-à-dire de la famille fondatrice ou de celle qui avait hérité de ses droits.

Les chapelles rurales d'Ugine étaient au nombre d'une dizaine, toutes dédiées à des saints très anciens, dont le plus récent était saint Bernard de Menthon, qui vivait vers l'an 1000. Nous allons les passer en revue d'après l'Inventaire de 1793, en réservant celle d'Outrechaise pour le chapitre spécial qui concerne cette commune. Il nous semble, encore ici, qu'il est peu important de donner une liste

complète des recteurs, de leurs charges, des revenus qu'ils pouvaient percevoir. Il vaut mieux retracer en quelques traits l'histoire de ces chapelles, en prévenant que la visite pastorale de 1443, telle qu'elle est résumée par l'historien Besson, en donne seulement deux : celle de la maladière de l'hôpital et celle du Château (1).

1° Nous avons une bonne raison de commencer notre énumération par la **Chapelle de Saint-Clair et de Sainte-Catherine** : elle porte le numéro 1 dans le cadastre de 1729. Elle était située aux Fontaines, non loin du lavoir, un peu en retrait de la grand'route actuelle. Dans la visite de 1606, elle est appelée « la chapelle des Lépreux sous le château de Crécherel » ; on la dit « de la présentation de l'Illustrissime et Sérénissime prince, le duc de Genevois ». Son revenu consiste en deux prés de 2 seytorées 1/2. Elle est « ruinée » et « tombe par terre ». Son recteur, Rd Jacques Ducrest, en a même vendu la cloche. On lui enjoint d'en mettre une autre « de la pesanteur de 12 livres », de faire aussi réparer le petit édifice, de « l'orner et servir selon les fondations ».

Il est à croire que le recteur s'exécuta et que le bénéfice n'était point du tout méprisable, puisqu'un noble personnage ne dédaigne pas, en 1665, de voir son fils en devenir recteur. Il s'agit de Noble seigneur Cl.-Fçois Ducrest, premier noble de ce nom, « Conseiller d'Etat de Son Altesse et son procureur deça les monts ». Son fils est encore clerc ; il s'appelle Noble Pierre Ducrest. Le père admodie, loue « les censes, revenus, aumônes de la chapelle » à un ecclésiastique du lieu (2), qui promet d'y « faire le service », de « maintenir le couvert de la dite chapelle, sans y souffrir gouttière ». L'acte est du 22 septembre 1665. Il est « fait et prononcé dans la courtine (petite cour) de la maison de Rd messire Urbain Ducrest, curé d'Ugine.

(1) Nous parlons de cette dernière au 5°. L'autre était sans doute une chapelle dédiée à saint Alexis, et située « prope et extra muros ». Elle est ainsi désignée le 8 août 1591. V. Burlet : *le Culte des saints avant la Révolution.*

(2) Toujours cet Antoine Brassoud, qui loua tant de choses.

Présents Me Jacob Ducrest praticien, et honorable Ant. Revil, chirurgien du dit Ugine. »

Un siècle après, en 1742, le recteur Philibert Pithon vient de mourir. Les dames comtesses d'Ugine, petites-filles de Noble Ducrest, ont nommé recteur leur parent, Noble seigneur Victor Ducrest de la Tour. Nous l'avons déjà rencontré à propos d'une chapelle de Sainte-Madeleine, mais ici il n'est encore que clerc, acolythe, étudiant à l'université de Valence ; il a fallu qu'un prêtre d'Ugine, Rd Philibert Buchard, prît possession de Saint-Clair et Sainte-Catherine en son nom. On se décide à faire une enquête officielle sur l'état déplorable où languit la petite chapelle avec son mobilier. Le notaire arrive ; il doit se rencontrer avec Noble de la Forêt, procureur des dames comtesses ; Rd Buchard est présent, avec deux témoins, Georges Mollier-Carroz et Jean-Cl. Poëncin.

Etant entrés dans la chapelle, il a été remarqué qu'il n'y a aucune lampe dans icelle, et ayant voulu tirer la corde qui servait ordinairement pour sonner la messe, on a remarqué du dehors qu'il n'y avait point de cloche ; et s'est trouvé dans la chapelle un autel garni d'un tableau à simple cadre de bois représentant l'image de saint Clair et de deux saintes, un crucifix de bois, 2 chandeliers de bois, 2 coussinets à mettre le missel ; et ayant regardé s'il n'y avait pas à côté de l'autel un petit coffre de sapin dans lequel on tenait ordinairement les ornements nécessaires à dire la messe, honorable Jean Monceny, proche voisin, nous a dit que feu Rd Sr Pithon l'avait fait porter chez lui, où étant allés il nous a ouvert le dit coffre, de peu de valeur, fermant néanmoins à la clef. (Le coffre contenait quelques linges et ornements), le tout quoi on a laissé chez le dit Monceny (sans doute au Cugnet).

« Ensuite de quoi », revenus devant la chapelle, ils firent la visite du bâtiment, encore couvert en chaume, et réduit en piteux état.

L'an 1769, Rd Georges Léger, aumônier du régiment de Tarentaise, puis curé de Grésy, succéda à ce Noble de la Tour. « Il ne reste autre chose, écrit-il, que des débris de murailles. » Ce Rd Léger fut le dernier recteur. A la Révolution, la chapelle fut dépouillée du peu qu'elle possédait encore. Il n'en reste pas la moindre trace. Même ce nom de maladière ou de léproserie semble avoir com-

plètement disparu, mais on dit encore « le chemin de Saint-Clair ».

2° **Chapelle de Lisle**, sous le vocable de Saint-Joseph. L'acte de sa fondation (3) est des plus beaux dans sa teneur, et nous allons le citer presque en entier :

L'an 1652 et le 3e mars, par devant moy notaire et tesmoins basnommés, s'est personnellement establi honneste Loys à feu Anthoine Demontvignier-Michel de Lisle, paroisse d'Ugine, lequel, de son gré, pour lui et les siens, touché et esmu de piété et dévotion (a résolu) d'ériger et construire une chapelle rière (4) le dit lieu et village de Lisle, à l'honneur de la Très Sacrée Vierge Marie, Mère de Dieu et de Monseigneur saint Joseph, et en icelle fonder une messe chasque moys de l'an pour au mérite d'icelle participer, lui et les siens, ascendants et descendants, vivants et trépassés, et tous ceux qui y pourront assister, vu la longitude du chemin direct à l'église du présent lieu d'Ugine, et les empêchements de la rivière d'Arly qui les sépare que trop souvent de la dite église, tant à cause de sa rapidité et débordements quasi ordinaires aux moindres pluies qui tombent que par les neiges qui tombent dans le Faucigny dont elle descend et prend naissance, dès que les chaleurs commencent tant peu soit-il à bailler, jusque bien souvent environ la mi-juillet ; si bien que la plus grande part (des gens qui habitent) la dite versure (le dit versant) sont privés des fruits de la messe, que bien souvent ils auraient volonté d'ouyr.

Le fondateur fait aussi remarquer que le pont de pierre des Mollières vient d'être renversé par les inondations du mois de novembre, ce qui rend toutes communications bien difficiles. En conséquence il promet de faire construire une chapelle de moyenne grandeur, « proche de la croix plantée sur les maisons du village, auprès du Nant de Lisle ». Il veut la pourvoir d'un autel, d'un tableau, des ornements nécessaires, et nomme recteur Rd Antoine Brassoud, son cousin ; après lui sera nommé « le plus proche prêtre des parents et alliés de la maison des Demontvignier », et, à défaut de prêtres parents, d'autres prêtres désignés par sa famille, car il entend que « ses héritiers

(3) Archives Orsier-Suarez.

(4) Rière signifie simplement à, dans. Rière Ugine = A Ugine. Icelle signifie elle ; Fonder une messe en icelle chapelle = dans cette chapelle.

et successeurs pendant que le monde continuera » conservent le droit de nomination. Il donnera 2 florins pour l'entretien de la chapelle, 12 florins pour le recteur. Il les payera à chaque fête de saint André, et « ainsi tous les ans pendant la durée du monde ». Il hypothèque à cet effet son bien de Battaliouz, et signe, avec le notaire Buchard et les témoins. Le nom de saint Joseph, cité avec tant de respect dans cet acte de 1652, venait d'être mis en honneur dans l'Eglise, par sainte Thérèse et par saint François de Sales, et la ville d'Annecy, le 9 juillet 1645, s'était consacrée « à Notre-Dame et à Monseigneur saint Joseph », le Conseil de Ville ayant salué ce projet « avec toute sorte d'affection » (5).

Au moment de la Révolution, on célébrait 12 messes par an à la chapelle autrefois fondée par Louis Demontvignier. Son dernier recteur s'appelait Callies, de Marlens (6). Aujourd'hui elle n'existe plus, mais les gens du village et des environs savent où est le lieu dit « vers la chapelle ».

3° **Chapelle du Montgombert**, érigée en 1689 par la famille Geny, en l'honneur de Notre-Dame du Puy, de saint Jean-Baptiste et de sainte Apollonie, martyre. Les Geny, entre autres Jean Geny, « maître des fabriques de Carlet en Bauges en 1690 et bourgeois d'Ugine » (7), fondèrent des messes au Gombert, et en 1766 le droit de nomination appartenait encore « aux hoirs de Me Jean Geny, aujourd'hui Me Michel Geny notaire » (8). A la Révolution, son revenu consistait « en une cense annuelle de 25 livres, sous la charge de 19 messes par an, à la fin desquelles on doit dire un *De profundis*, et le verset et oraison pour les défunts. Mgr les réduisit à 12 messes, en tant qu'elles seront célébrées dans la chapelle et non autrement ». Le dernier recteur fut un Uginois, Rd Cl. Delachenal, curé

(5) Revue *Notre-Dame*, mars-avril 1928. Archives départementales de la Haute-Savoie, B.B., n° 45, f. 188.
(6) *Monographie de Marlens*, p. 81.
(7) Voir au chapitre XX ce qui concerne la famille Geny.
(8) Rapport du curé Carret.

de Thônes. « La balustrade au-devant de la chapelle fut *portée Annecy* par arrêté de la municipalité du 8 frimaire l'an II » (9).

En 1865, le 8 novembre, Rd Morand y bénit une cloche fondue par Beauquis à Annecy. Elle coûta 500 fr. « dont 400 légués par Pierre Glairon-Rappaz, fondateur des écoles du hameau ». Le parrain fut Germain Glairon-Rappaz du Gombert, et la marraine Laurence Pétel, née Riondet. En 1878, « Mlle Joséphine Montvignier-Monnet, habitant Chambéry, y donna un ornement et une aube » (10).

Nous avons trouvé pour cette chapelle du Gombert au XVII^e^ siècle un renseignement qui certainement peut s'appliquer aux chapelles des autres villages : non seulement on y célébrait des messes, mais on y bénissait des mariages, et c'était peut-être un honneur recherché, une satisfaction pour les familles.

4° **Chapelle des Mollières**, sous le vocable de Notre-Dame. Dans une nomination latine du recteur, en 1765, elle est dite « *prope pontem des Mollières sita et fundata* », et dans le testament d'un autre recteur, en 1711, « érigée à côté du pont de la rivière d'Arly ». Il n'en est point question dans la visite de saint François de Sales parce qu'elle ne fut fondée qu'en 1630, par la famille Viguet-Carrin. Rd Brassoud en fut sans doute le premier recteur, puis successivement Valentin Buchard, le curé Comparet, le vicaire-altarien Crédoz, le chanoine Viguet, et enfin deux autres Uginois : Rd Pierre Suarez et Rd Cl. Berthet, qui se trouvaient en compétition : « *Tibi,* dit l'acte épiscopal en s'adressant à Rd Suarez, alors vicaire à Rumilly, *in competitorem assignans Rdum Berthet, provisum de dicta capella* » (11). Un des recteurs, Rd Buchard, ajoute en faveur de cette chapelle, le 21 mars 1715, un codicille à son testament. Il donne 60 florins aux recteurs, « à condition

(9) Même inventaire de 1793.

(10) Notes du curé Morand.

(11) Archives Orsier-Suarez. Acte du 16 mars 1793. La compétition provenait de ce que Jos. Viguet-Carrin, l'un des patrons, n'avait pas été consulté à la nomination de Rd Berthet.

qu'ils célébreront tous les ans, dans la chapelle, 40 messes basses, savoir, une immédiatement après le décès du codicillant, et les autres 39 à chaque semaine de suite » (12). Quant à Rd Viguet, il était chanoine des Machabées de Genève, et prébendé « de Sevrier ». Mgr Biord l'institua, le 31 octobre 1765, recteur de la chapelle des Mollières « sur la présentation des frères Viguet-Carrin » (13).

En présence des témoins, honorable Joseph Viguet-Carrin lui a remis la clef de la chapelle, consentant à la prise de possession. Rd Viguet a ouvert la dite chapelle, et s'étant mis à genoux devant l'autel d'icelle, après une brièvе prière, a pris possession en baisant et embrassant l'autel et en fermant la porte.

Ont signé ou fait leur marque les témoins Charles Glairon et Jos. Poëncin d'Ugine.

Rd Suarez et Rd Berthet furent les derniers recteurs à la Révolution.

5° **Chapelle du Château.** « Autre chapelle au pied de la Tour, sous le vocable de saint Georges, dont le couvert est en paille avec une petite cloche, de la nomination des communiers du hameau, sans recteur ni revenu ». (14). Ainsi présentée, cette chapelle a l'air misérable. Elle était cependant l'une des plus anciennes, puisque dans une reconnaissance datée de 1428, les habitants du Château, Durand, Pécherand, Besson et d'autres, rendent hommage à Amédée VIII, et parlent d'un chemin public conduisant à Saint-Georges, « iter publicum tendens versus Sanctum Georgium ». Deux chapelles y étaient, en 1685, unies au même autel ; l'une de la présentation de Son Altesse Royale, c'était celle de Notre-Dame, et l'autre de la présentation des communiers, c'était celle de Saint-Georges. Nous trouvons un Rd Fçois Bertrand recteur de Saint Georges en 1606 ; un Philibert Bisilliat en 1621 ; messire de la Combe, chanoine de la Collégiale d'Annecy en 1685.

(12) Copie du testament, écriture Berthet.

(13) ...Per dilectos nobis in Christo Franciscum et Petrum Viguet-Carrin, dictæ capellaniæ nominatores et patronos... Rd Credoz venait de donner sa démission ; il mourut moins d'un an après.

(14) Inventaire de 1793.

Au second jour des Rogations on fait la procession à cet endroit, sous la Tour ; les habitants y dressent un petit oratoire sur lequel ils placent un tableau de Saint Georges.

6° **Chapelle d'Uginette**, sous le vocable des trois Rois. Cette chapelle fut construite et fondée vers 1645, alors que les trois frères de Magdelain portaient le nom des trois rois Mages : Urbain-*Gaspard* était prêtre et fut le premier recteur de la chapelle, comme on le voit par la visite de Mgr Charles-Auguste de Sales en 1649 ; *Balthazard* avait épousé Claudine de Veigy de Lespigny; l'autre frère, Thomas-*Melchior*, est décédé chanoine de Tarentaise en 1656.

Un prix-fait très détaillé nous renseigne sur la place qu'occupait l'oratoire par rapport à la maison de Magdelain. C'est précisément Balthazard qui, le 2 juillet 1696, « convient avec maître Fontaine (Charlon) tailleur de pierres, de refaire par fondement les 16 pieds de muraille que les racines du pin ont renversés ; plus de faire trois crénaux de la muraille entre la chapelle et le toit de la grande porte ; et remailler et rembouchér les murailles, dehors et dedans, depuis la chapelle jusque deça la guérite » (15).

Rd Jean Chappuis était récteur lorsque Noble Joseph-Benoît, fils de Bàlthazard, augmenta la fondation, à la date du 11 mars 1707 (16). L'acte fut « fait et prononcé au lieu d'Uginette, dans la maison du seigneur Magdelain. Présents Rd Chappuis et Pierre Delhospital-Cussiat, du dit Uginette ». De plus, Rd curé Carret assure qu'en 1766 cette chapelle, « située dans l'enceinte du pourpris de Noble Louis-Victor Magdelain, distante de la mère église d'environ un demi quart d'heure », avait ses bâtiments encore en bon état, « mais son tableau en demande un autre, à quoi le seigneur patron a promis de pourvoir ».

Enfin, l'Inventaire de 1793 signale en ces termes la chapelle d'Uginette : « Autre chapelle, sous le vocable des

(15) Archives Périllat-Charlon.
(16) Archives du presbytère.

trois Rois, presque détruite ; sans cloche, sans ornements. Son revenu consiste en 20 florins anciens, hypothéqués sur deux pièces de pré du domaine de feu Noble Louis-Victor Magdelain, patron d'icelle, sous la charge de vingt messes annuelles ; dont est recteur Rd César Magdelain; habitant Montmélian » (17).

7° **Chapelle de Mont-Dessous,** fondée par honnête Pierre Desrippe-Michollet, en l'honneur de son patron saint Pierre et aussi de saint Guérin. Nous avons lu aux Archives départementales d'Annecy l'acte même de cette fondation, homologué le 17 juin 1683. Il porte en souscription : « A Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Evêque et Prince de Genève, soit au seigneur de la Salle son vicaire général ». Pierre, le fondateur, fait une rente de 10 florins monnaie de Savoie, et hypothèque dans ce but une pièce de pré (Buchard notaire). Rd Pierre Evesque était alors curé ; on le nomme recteur de Mont-Dessous. Il dira une messe par mois, explique le fondateur, qui espère y participer « lui et les siens, parents et alliés, ascendants et descendants, vivants et trépassés, et tous ceux qui y pourront assister, attendu son vieil âge et la longueur du chemin de chez lui à la ville d'Ugine, distante d'un bon quart de lieue ». Il y a ainsi plusieurs actes successifs ; l'un est signé par « Révérend Messire Ducrest, prêtre et chanoine de l'abbaye de Sixt en Faucigny ».

Le droit de nomination passa ensuite aux Poëncin-Michollet. En 1766, le curé Carret se plaint qu'il faille « une forte demi-heure à cheval » pour se rendre à la chapelle de Mont-Dessous, et « plus de trois quarts d'heure à pied à cause de la montée et des mauvais chemins ». (18). Les messes furent alors réduites à huit, puis à quatre (19).

Un registre du curé Durier porte cette indication : « Ce même jour, 18 d'octobre 1701, on est allé en procession

(17) Sa nomination est signée, Mgr Biord étant décédé : *Abbas Paget, sede vacante* (Il était abbé de Saint-Christophe), vicaire général. (Archives Orsier-Suarez).

(18) Notes de Rd Carret pour la visite de 1766, celle de Mgr Biord.

(19) Inventaire de 1793.

à Saint-Guérin, à Mont-Dessous, pour arrêter la mortalité des animaux, à savoir des bœufs et des vaches, ce qui étonne la paroisse ». Etait-ce cette mortalité qui étonnait la paroisse, ou cette procession ? Ugine est loin du haut Chablais, où la dévotion à saint Guérin était fort populaire. Elle dure encore à Saint-Jean-d'Aulps, quoiqu'on ait pour préserver et soigner les animaux beaucoup de moyens inconnus autrefois.

Nous avons vu cette chapelle, vers 1884, encore couverte en chaume, puis Rd chanoine Mugnier, curé d'Ugine, la fit réparer (20) avec difficulté vers 1890. Nous ne savons pas si la messe y a été célébrée depuis lors.

8° **Chapelle de Soney**, sous le vocable de saint Claude et de saint Bernard de Menthon. Les nominateurs ont plusieurs fois changé. En 1606, c'étaient les Tondut, famille importante de Conflans et aussi d'Ugine, où un lieudit porte encore leur nom. En 1618, c'était Me Bernardin Ducrest, notaire ; en 1649, son fils Rd Urbain Ducrest ; en 1687, les héritiers de cette grande famille Ducrest, spécialement « Jeanne-Anthoine de Veigy de Lespigny, petite-fille de Bernardin Ducrest, et épouse de Noble Jean-Jacques de Champrond ». Elle signe cette année-là une nomination de recteur, celle de « Rd Messire Claude Blanc, archiprêtre de Marlens, ancien aumônier de Mgr d'Arenthon d'Alex » (21). Depuis lors, les patrons se soucièrent peu de la petite chapelle. Le rapport du curé Carret note les détails intéressants que nous allons rapporter. « Les hoirs de la dame de Champrond » ont depuis longtemps abandonné la chapelle, qui se trouve sans recteur ; mais les habitants de Soney et des villages environnants l'entretiennent au moyen de quêtes faites entre eux. On y célèbre deux messes par an, à la Saint-Claude et à la Saint-Bernard de Menthon ; « ils en payent la rétribution de ce

(20) Il nous montra, quand nous étions collégien, une jolie statue de saint Pierre qu'il voulait y installer sur l'autel.

(21) Archives du presbytère. Ce messire Blanc est nommé avec éloges : *Monogr. de Marlens*, p. 89.

qu'ils retirent de deux grands *chauderons* (22) à eux appartenant, destinés à cuire les légumes qui se distribuent en aumône le jour de leurs anniversaires ». « Cette chapelle, continue le rapport, est la troisième station des Rogations. Ses murs sont très caducs, tant pour leur ancienneté que par les fréquentes secousses d'un torrent voisin qui la remplit souvent, par des inondations, de limon et de gravier. »

Le dernier recteur de Soney fut Rd Louis Lallier, chanoine de Notre-Dame.

Le tableau actuel porte la date de 1840 et la signature du peintre Baud, de Morzine (23). Il représente l'évêque saint Claude accueillant trois pèlerins. On sait que l'abbaye de Saint-Claude (Jura) était un pèlerinage très ancien et très fréquenté, où saint François de Sales alla faire ses dévotions.

En décembre 1853, le curé Morand bénit « la jolie petite cloche » achetée avec les dons des gens du quartier habitant Paris ». Furent parrain et marraine M. Hyacinthe Delachenal et sa femme Mme Elisa. La marraine fit don « d'une jolie aube brodée ».

Nommons enfin la chapelle privée de M. l'abbé J.-F. Dubettier-Plat, des Rippes, bénite le 2 août 1864 par le curé Morand, sous le vocable de Notre-Dame des Victoires.

Notre visite aux chapelles des villages est à peu près achevée ; mais la **Chapelle des Quarts**, au-dessus et en dehors de la ville, tient une grande place dans nos documents (24). Elle était située à droite de la route qui con-

(22) Nous reviendrons sur cette particularité au chapitre des Confréries.

(23) Ami du curé Burnoud. Le notaire Baud, de Saint-Jean-d'Aulps, fils du peintre Laurent Baud et de Thérèse Burnoud, nous a donné plusieurs détails utiles. D'après les dates l'auteur du tableau de Soney pourrait être Antoine Baud, qui avait été l'élève de l'illustre Paul Delaroche. Nous avons cru remarquer une ressemblance entre son œuvre et le tableau de saint Claude qui figure au Musée de Dijon (Nicolas Quentin, XVII^{e} siècle. Evêque bénissant un enfant).

(24) Cahier Berthet ; Archives presbytère ; Archives Orsier-Suarez, etc....

duit au Clos, là où nous avons supposé l'église primitive. Sa fondation fut l'objet de plusieurs actes notariés, que signe surtout le fondateur, « spectable seigneur Fçois de Michaille, président en la Chambre des Comptes du Genevois », le même qui prendra bientôt le titre de seigneur d'Outrechaise. Nous sommes au 18 octobre 1540. Fçois de Michaille est l'héritier de Noble André Ouvrier. « Pour satisfaire à la volonté du testateur », il fonde cette chapelle en l'honneur de N. D. de Pitié et de saint Roch, « avec consentement du Révérend Père en Jésus-Christ Messire seigneur Fçois de Beaufort, d'Ugine, protonotaire apostolique, prieur, curé, et Commendataire perpétuel du Prioré de Saint-Laurent d'Ugine » ; on devra y célébrer trois messes par semaine, sur les dîmes que noble Ouvrier avait indivises avec le Prieur, à Pussiez, Soney, les Rippes, Outrechaise. Le fondateur nomme même trois recteurs à la fois, avec liberté pour ses successeurs d'en élire un seul. Les trois recteurs qu'il propose à l'évêque sont : « vénérable messire Antoine Marthod, discret Cl. Ruffy ou Roux, *alias* Marthod, et Messire Fçois Porret ». Le notaire « public et apostolique » est « égrège Thomas Ruffy, autrefois Marthod » ; il appelle de Michaille « généreux et magnifique seigneur ». On spécifie que « les dits premiers recteurs seront tenus et obligés de faire faire et planter un *plot* soit *tromp* (25) en bas de cette chapelle, avec une serrure à deux clefs, dont l'une appartiendra au sieur prieur et l'autre au recteur de cette chapelle ; et tout ce qui sera dans le dit *tromp* sera partageable par moitié ». Témoins : « Egrège Jacques Ruffier, Cl. Ducret, Jean Durand notaire d'Ugine, Laurent Ducret tailleur de pierres ».

La chapelle fondée avec tant de soin et de précautions dura 200 ans. La visite pastorale de 1751 dit clairement :

Il y avait autrefois une chapelle sous le vocable de Notre-

(25) On voit ici, à la date de 1540, la langue hésiter entre ces deux termes, dont le second a prévalu. On dit *le tronc de Saint-Antoine* sans penser que c'était autrefois un plot, un tronc creusé, avec un couvercle, pour les aumônes.

Dame, située près de la ville d'Ugine au lieu dit aux Quarts, de la nomination du seigneur comte de la Valdisère, de laquelle est recteur Rd S. de Benevix, primicier de La Roche, laquelle chapelle est à présent et depuis quelques années complètement détruite.

Sur les petits oratoires existant, et en grand nombre, dans la paroisse, nous avons peu de renseignements précis (26). Mais Jean Delachenal, dans son Journal, écrit la page suivante, qu'il serait dommage de laisser perdre :

Le 12 septembre 1731, je Jean Delachenal d'Ugine, bourgeois d'Annecy, ai fait construire un oratoire fermant à la clef, dont la porte est à grille de fer, situé à la croix de Banges, sur le roc, sous le vocable de la Très Sainte Vierge, le petit Jésus, saint Joseph et saint Jean, tous sur un tableau, lequel oratoire a été bénit par Rd sieur Joseph Fçois Carret, curé de la paroisse d'Ugine, sur le grand chemin du Faucigny. Que le bon Dieu me fasse la grâce d'avoir part aux prières de ceux qui en feront en passant ! Delachenal *leyné*.

(26) Dans Gonthier, III, p. 117 : « On vénérait le Bienh. Amédée à Ugine, sur la façade de la maison des seigneurs de Marthod » (peut-être de Cerisier, coseigneur de Marthod).

CHAPITRE X

L'Hôpital

La maladière primitive. — Fondation de l'hôpital au XIII^e^ *siècle. — Anciennes nominations de recteurs. — La rectorie du bourg ; son fonctionnement. — Comment elle devint presbytère. — Les conventions de 1766. — Procès engagé par Dutour en 1785. — Intervention royale. — Epilogue.*

Il y avait à Ugine, sous le château du Crécherel et proche de la chapelle des lépreux, une maladière ou léproserie, bâtie, dit l'historien Grillet, par les comtes de Genève, « in loco appellato in Orly, subtus castrum de Crecherello » (1). Qu'étaient ces maladières ? « Des hôpitaux locaux situés à la limite des territoires paroissiaux, où l'on recueillait et retenait de force les gens atteints de maladies contagieuses » (2). Or on sait si les maladies contagieuses étaient fréquentes autrefois (3) ; des maladières existaient à Duingt, à Talloires, à Viuz ; Ugine, étant lieu de passage, avait aussi la sienne (4).

Il ne faut pas confondre cette maladière avec l'hôpital fondé à Ugine par la famille d'Hollande de Crécherel. Il est

(1) *Académie Salésienne,* XXII, p. 144. In Orly = En Arly.

(2) *Revue Savoisienne,* 1903, p. 49.

(3) Plus près de nous, le curé Comparet, en 1739, enregistre 37 enfants morts de la petite vérole, et une grande personne.

(4) Vénérable Messire Antoine de Rida (de Riddes), acensataire de la maladière, donne, le 15 avril 1495, quittance d'une cense due par un habitant d'Ugine « pro pauperibus ». (Foras, famille de Riddes).

difficile d'ailleurs de préciser l'année de cette fondation, dont la tradition fait honneur à Hugonnet de Crécherel, fils de Jean Becket de Crécherel (5) et de Marguerite de Beaufort. Ce qui est certain, c'est que le plus ancien titre connu se référant à l'hôpital remonte à 1293, année où Noble Egline, veuve du chevalier Vuillerme de Beaufort, « relicta Dni Vuillermi de Belleforti militis » et par conséquent grand'mère d'Hugonnet, nomme Aymon le cadet recteur de l'hôpital. Elle agit ainsi, dit-elle, parce qu'elle est tutrice d'Hugonnet, et que c'est l'intention de ce dernier, *ipso volente*. Cet acte, « datum apud castrum Crecherel, in capella », est donc bien loin d'exclure Hugonnet comme fondateur ; les deux mots « ipso volente » ont peut-être ici un plus grand poids qu'il ne paraît.

Quant à l'acte même de la fondation, on accusait les intéressés de l'avoir fait disparaître avant 1785, au moment du procès que nous allons bientôt raconter, et auquel nous devons, sinon cet acte lui-même, au moins, par les écritures du curé Delachenal, un grand nombre d'autres : une procuration de Guillaume de Crécherel en 1339, un albergement par Antoine de Crécherel en 1392, un texte du 24 septembre 1443, où la paroisse, sous l'épiscopat du cardinal de Metz, fut visitée par son procureur (6). Ce dernier déclare précaire la situation de l'hôpital ; il demande qu'on y remédie ; mais les mêmes plaintes se renouvellent le 22 mars 1622, sous l'épiscopat de saint François de Sales :

> Nobis expositum fuit curam et administrationem hospitalis oppidi d'Ugine a longo tempore ita neglectas fuisse et adhuc negligi ut pauperes, qui secundum piam fundatorum institutionem in eo sustentari debent, eleemosynis quas ibi percipere solebant frustrentur, neque in eo vix propter illius ruinam et diructionem habitare possint.

Ce n'était pas du reste un hôpital au sens où nous l'en-

(5) Nous reviendrons aux problèmes de cette parenté, spécialement au chapitre XIX.

(6) Mgr Barthélemy, évêque de Cornetano. Acte relevé par le chancelier Domenjoud, en 1785, à l'occasion du procès. Archives Orsier-Suarez.

tendons, c'est-à-dire une maison où les malades sont reçus, gardés, avec les soins éclairés d'un médecin et d'un personnel de choix : c'était plutôt un hospice. La maison était au chevet de l'église, à l'endroit où fut ensuite le presbytère et de nos jours la gendarmerie ; elle était basse, enfoncée de deux ou trois pieds au-dessous du sol de la rue, et couverte en chaume. Sûr la porte principale était une niche contenant une statue de la Sainte Vierge, devant laquelle pendait une grosse vieille lanterne qui indiquait la maison aux pauvres étrangers ou aux pèlerins de passage. On les y acceptait, pourvu qu'ils eussent de bons certificats ; on les hébergeait un jour ou deux, puis on les congédiait avec une légère aumône appelée *la passade* (7).

Le rez-de-chaussée était sans plancher, et agencé tant bien que mal pour recevoir quelques méchants lits destinés à quatre ou cinq pauvres femmes, sous la garde d'une *hospitalière* qui avait là sa chambre, et à qui l'on donnait quelques sols de traitement. Cette chétive demeure des pauvres avait

de vide, 4 toises 1/2 de longueur, une toise 5 pieds en largeur, 7 pieds en hauteur. Elle était si humide par les eaux qui y croupissaient et dont on ne pouvait la garantir que les lits, linges et meubles y pourrissaient en peu de temps. A la fonte des neiges les eaux se filtraient au travers des murs, inondaient le rez-de-chaussée et remplissaient l'écurie qui la confine.

Au-dessus, dans une ou deux chambres moins insalubres, habitait le recteur (8).

Quel était l'avantage d'une telle institution ? Comme le dit très bien Rd Delachenal, « à Ugine, les pauvres ne manquent jamais d'habitation, mais seulement de ressources pour vivre ». Ceux qui se faisaient recevoir à l'hôpital

(7) S. S. H. A., T. 35, p. LXXVII et seq. Nous n'avons jamais entendu à Ugine ce mot de *passade,* mais seulement aux environs de Tarare, où il signifie l'aumône faite au curé quand il *passe* pour sa visite.

(8) Tous ces détails sont tirés du procès ; écritures Delachenal.

y étaient attirés par les aumônes qu'on y apportait et aussi par la proximité de l'église. Dans la grande agglomération paroissiale, sur 1690 habitants, il y avait, en 1717, 58 mendiants dont 36 invalides (9). Mais ces 58 étaient chez des parents, chez des amis charitables, logés dans des écuries ou des granges, peu désireux de venir habiter un sous-sol humide et de s'astreindre à une vie plus réglée. Ils comptaient du reste sur les aumônes générales que distribuait la Commanderie, sur celles que chaque fête des villages leur promettait, sur les secours reçus des particuliers aux sépultures ou au seuil des maisons.

Ce délaissement de l'hôpital par les pauvres eux-mêmes explique la rareté des décès survenus dans la maison. De temps à autre figure cependant aux registres la note « décédé à l'hôpital ».

Du 8 janvier 1685 fut inhumée la Germaine Joly, qui loge à l'hôpital d'Ugine. Durier, curé. — Le 9 février 1732 est décédée Aimée Charmet, de l'Aire, âgée ds 50 ans. Elle est morte dans l'hôpital, où elle avait été mise dès environ une douzaine d'années. C'était une fille très sage et très vertueuse. Comparet, curé.

On trouve aussi, mais encore plus rarement, des insertions comme la suivante :

Le 28 décembre 1691, un ermite mort à l'hôpital d'Ugine, après quinze jours de maladie, venant de Rome, nommé Jean Genreau, muni des saints sacrements, âgé d'environ 40 ans. Durier, curé.

Le recteur, avons-nous dit, logeait au-dessus de l'appartement des pauvres. Il y était même obligé d'après l'acte de sa nomination ; on lui laissait aussi la jouissance du jardin qui se trouve derrière la maison. Il devait célébrer quelques messes de fondation, et la tradition était qu'il touchait pour cela des revenus qui étaient dits considérables (10) mais que personne n'a jamais pu préciser.

(9) Chiffres officiels recueillis par l'avocat de Bellegarde, après l'édit de 1717 sur les établissements de charité.

(10) La visite de 1443 et celle de 1662 sont très loin de laisser supposer des revenus considérables.

La nomination d'un ancien recteur (11) contient l'obligation pour lui de

faire rénover les (registres) reconnaissances et terrier de l'hôpital, le plus brief (vite) que possible lui sera, et les faire rédiger en livre bien réglé, et pour ce faire les seigneurs (fondateurs) lui communiqueront les droits, titres et documents à ce nécessaires, lesquels néanmoins le dit recteur sera tenu de remettre (rendre) aux dits seigneurs pour les mettre en leur grotte (12) (chambre voûtée des archives du Crécherel) pour la préservation et manutention d'iceux.

Le nouveau terrier fut-il jamais tenu bien à jour ? Il s'agissait de terres louées, de revenus en nature. Avec le temps, selon le mot du curé Delachenal, ces revenus finirent par se payer « gracieusement », c'est-à-dire sans titres, sans papiers ; on ne les exigeait pas. En 1760, la famille Sonnerat en donnait la plus grosse part, mais M. d'Héry acheta leur bien et refusa net les revenus, sous prétexte que le terrier (le registre) n'était pas en règle. D'autres le surent et firent de même, de sorte qu'en 1787 il ne restait presque plus rien.

Nous pouvons suivre à la trace certaines nominations de recteurs. Ainsi, le 20 avril 1558, « Noble et puissant seigneur Laurent de Crécherel présente Messire Jean Benoît, prêtre du lieu d'Ugine ». La veuve de ce Laurent, « généreuse dame Claudaz de Gémilly », au nom de ses fils François et Jean de Crécherel, présente, au décès de Jean Benoît, un autre prêtre d'Ugine, Messire Jean Cusin. L'acte est du 6 janvier 1579. Il nous a été transmis par le curé Delachenal, qui l'avait relevé avec soin, y trouvant plusieurs renseignements utiles, entre autres que les recteurs de l'hôpital « allaient prendre leur institution au greffe de l'Evêché de Genève ». Dame Claudaz de Gémilly y répète que elle et ses enfants sont « les patrons de l'hôpital des pauvres de la ville d'Ugine, par leurs ancêtres fondé » ; qu'elle ne veut pas laisser se prolonger la vacance du rectorat, « pour aux pauvres de Dieu du dit

(11) Celui de 1579. Voir ci-après.

(12) Le texte porte « à leur crotte ». On écrivait et on prononçait ainsi.

hôpital mieux secourir et subvenir » ; que d'autre part lui sont bien connues « la souffisance, diligence et preudhommie de Messire Jean Cusin, prêtre ». Elle le nomme donc à cette charge, pour jouir des revenus et s'acquitter des devoirs qui vont devenir les siens : entretien de la rectorie, soin des pauvres. En outre, « il sera tenu et astreint, ce qu'il promet, célébrer ou faire célébrer toutes les semaines, durant sa vie, trois messes en la chapelle de saint Thomas (13), en la maison forte du Crécherel fondée ».

Un autre recteur, Rd Philibert Ducrest, meurt en 1648, ayant occupé 26 ans cette place, et son successeur fut Messire Ant. Brassoud. Sa nomination, dont nous avons une belle copie officielle (14), est du 8 juillet 1648. Elle nous paraît, à nous, revêtir toutes les conditions désirables. L'évêque nomme Brassoud parce qu'il est présenté par « Noble Thomas Decluses, agissant au nom de sa mère née damoiselle Claudine de Crécherel, qui a droit de patronage avec les héritiers de Noble Sébastien de Crécherel ». Ce n'était cependant pas encore suffisant. Peut-être que les autres héritiers auraient dû personnellement intervenir puisqu'en 1658, après dix ans de paisible possession, on dispute à Rd Brassoud son titre de recteur. Il en est réduit à faire dresser par le notaire curial, Me Vallaz, un acte très solennel, devant « les principaux du lieu » ; leur présence prouve quelle importance on attachait à ce rectorat de l'hôpital. Le document est donc précieux. On y voit figurer l'un des premiers Buchard, Me Thomas, notaire, avec un de ses fils également notaire ; puis Cl. Dubettier, syndic, « soit faisant la charge rière la dite paroisse », Messire Pierre Bisilliat, prêtre, Me François, son frère, Me Pierre Delhôpital, Me Cl. Bertrand, Me Ant. Ducrest, Me Melchior Delachinal (l'un des premiers Delachenal), « tous praticiens, les apparents d'Ugine, lesquels, par foi et serment par eux respectivement prêtés sur les Saintes Ecritures manuellement touchées, ont attesté et attestent être véritable qu'iceluy (ce) Brassoud a dès 10 ans *déchus*,

(13) Nous reviendrons sur ce détail très important. Chapitre XIX.
(14) Ecriture du chancelier Domenjoud en 1785. Archives Orsier-Suarez.

régi et gouverné la maison des pauvres, et joui de la maison résidiale, place et jardin y adjacent, et pour qualité de recteur ».

Cet acte est très long. D'après sa teneur, le recteur administrait le revenu des pauvres ; il jouissait de la maison ; la famille de Crécherel ne la possédait pas ; elle se contentait de nommer le recteur. Tout cela a besoin d'être bien stipulé, car voici venir des difficultés sans nombre.

La paroisse fixe depuis longtemps les yeux sur cette maison. Déjà la visite de 1443 constate qu'il n'y a pas de presbytère : « In parrochia nulla erat nec unquam fuit domus curæ ». Les prêtres doivent se chercher un logement où ils peuvent : ils s'en plaignent encore à l'évêque en 1685. La maison jadis achetée par le curé Urbain Rosaz au pied de l'escalier du clocher, et que l'on s'obstinait à appeler « la vieille cure » alors que les curés ne l'ont jamais habitée, n'est pas une vraie cure : c'est trop petit et en trop mauvais état; mais dans l'esprit du Conseil germe cette idée : Pourquoi le curé ne serait-il pas recteur de l'hôpital ? Pourquoi n'habiterait-il pas la maison du rectorat, et pourquoi la paroisse n'installerait-elle pas les pauvres « à la vieille cure » ? C'était une solution qui paraissait simple et équitable.

Sur ces entrefaites, la famille fondatrice va s'éteindre à Ugine. Elle n'y est plus représentée en 1680 que par damoiselle Jeanne-Antoine de Crécherel, celle que nous avons entendue protester de ses droits auprès de l'évêque visiteur. Par acte du 30 mai 1680 elle fait don de ses titres et de ses avoirs à Noble François de Lescheraine, second président de la Cour des Comptes, lequel les cède bientôt à son fils Jean-Baptiste-Alexis ; ce Jean-Baptiste va recevoir la tonsure à huit ans, être prieur de Lovagny et de St-Paul à dix ans, et prieur de Peillonnex à vingt ans : il devait jouir pendant 56 ans de ce dernier bénéfice (15).

(15) *Peillonnex,* par le chanoine A. Gavard, p. 121. Cet auteur, Président de l'Académie Salésienne, nous a été d'un grand secours pour le présent ouvrage et pour les précédents. Il nous a encouragé à les diviser en chapitres courts mais complets, tendant à épuiser le sujet indiqué par le titre.

Disons à sa louange qu'il fit dans son testament deux parts charitables de ses biens, l'une aux hôpitaux de Chambéry et l'autre aux Incurables. Se croyait-il vraiment propriétaire de l'hôpital d'Ugine ? Il appelle la rectorie « sa maison » ; il croit qu'il peut jouir personnellement des revenus ; lui qui n'était pas même recteur et ne résidait pas à Ugine, il loue la maison par son agent Flandrin au curé Comparet le 16 octobre 1714, et enfin la met en vente, en 1742, essayant de la faire acheter par les Conseils d'Ugine et d'Outrechaise, oubliant que la maison n'appartenait pas aux Crécherel, encore moins aux Lescheraine, et se rendant le complice inconscient d'une injustice inconsciente.

Il y eut une consultation à Chambéry, et c'est alors que Lescheraine, mieux informé, convint qu'il n'était pas propriétaire de la rectorie mais seulement patron, et fit cession de ce patronage, le 6 août de cette même année 1742, au commandeur Dutour, comme au plus proche parent des Crécherel.

Les choses en étaient là, sous le commandeur baron Favier, quand Dutour le neveu, agissant comme patron de l'hôpital, signa avec la paroisse les conventions de 1766. On profita du passage de Mgr Biord, venu pour la confirmation et la visite. L'acte est fameux dans l'histoire d'Ugine, car les quarante dernières années de la Commanderie furent toutes remplies de ces conventions et aussi des luttes dont elles furent l'occasion et la source.

L'an 1766, le 2 juillet, à 4 heures de l'après-midi, en la maison de l'hôpital d'Ugine, habitation du curé et des altariens depuis plus de 50 ans, ont comparu « Noble Louis-César Dutour, seigneur de Pontverre et Verdun (16), natif d'Ugine et habitant la ville d'Annecy » ; Rd Carret, « curé moderne » ; Cl. Charlon-Lafontaine, syndic, et ses six conseillers, avec de nombreux paroissiens ; lesquels ont prié Mgr de consentir à ce que Noble Dutour, agissant comme patron de l'hôpital d'Ugine, cède la maison du rec-

(16) Château de Verdun près de Cruet (Savoie). Mgr Billet en parle dans ses Mémoires, p. 155.

teur, maison qu'habite Rd Carret, pour servir de presbytère, ainsi que le jardin y attenant. Les curés jouiront aussi de l'appartement qu'occupent les pauvres, au rez-de-chaussée, à la condition que la paroisse, ainsi exempte de construire un presbytère, s'engage à établir dans la vieille cure (17) cédée en 1632 par le curé Rosay, un logement pour les pauvres. Le Syndic et le Conseil sont ravis de cette combinaison. Ils cèderont à Dutour, comme une compensation honorable, le droit de nommer une fois sur deux le prédicateur du carême. Quant à Rd Carret, qui déjà a fait réparer de ses deniers la maison de l'hôpital, il y veillera plus encore, et il s'engage 1° à dire la messe des Crécherel dont la fondation est perdue ; 2° à céder à la commune tous les droits des curés sur la vieille cure, droits datant non seulement du testament Rosaz en 1632, mais encore de la prise de possession par le curé Comparet en 1727 ; 3° à leur laisser bâtir « dès la maison de la veuve Grange jusqu'à la tour » une chambre pour les réunions du Conseil ; on pourra même installer les archives au sommet de cette tour, mais le Conseil fera construire des escaliers pour l'une et l'autre salle. Mgr Biord, de son côté, visite la vieille cure, la trouve inapte à servir jamais de logement aux curés. Tout paraît donc bien prévu (18) :

A cette cause, l'an, jour, lieu, et heure que dessus, de l'autorité et consentement de mon dit seigneur Illustrissime et Révérendissime, notre évêque, le seigneur Dutour pour lui et les siens, et le Conseil au nom de la communauté, et le Rd sieur curé pour lui et ses successeurs ont convenu, savoir : que le rectorat de l'hôpital restera uni à la cure pour servir de logement au curé ; que la vieille cure n°s 96 et 97 de la mappe appartiendra à la communauté pour le collège et les pauvres ;

(17) Pour la clarté de ce chapitre, rappelons, à l'usage de nos lecteurs d'Ugine : 1) que la rectorie de l'hôpital et l'hôpital lui-même étaient situés dans l'ancienne cure, gendarmerie actuelle, entre la grande maison et le café Pringolliet ; 2) que la maison constamment appelée autrefois « la vieille cure » du curé Rosaz, était au bas des escaliers de la sacristie ; nous l'avons toujours vue en ruine ; 3) que la Cour du Ty est la maison qui a servi d'école des Sœurs, puis de pharmacie ; elle est construite sur les anciens remparts ; on y accède de la fontaine en passant sous la voûte.

(18) On négligea trop ce que Rd Delachenal appelle l'approbation du ministère public ; on ne fit pas ce qu'il fallait « pour unir bénéfice à bénéfice ».

que le prédicateur sera nommé alternativement mais payé comme autrefois.

Tel est dans sa substance l'acte de 1766, qui fut regardé par tous comme un événement heureux. Il laissa le curé Carret en possession de la rectorie, mais ne diminua pas ses soucis, au contraire, car il se trouva pris entre son titre de recteur de l'hôpital et la difficulté, en « renouvelant les terriers (registres) », d'entrer en possession des revénus. Son testament, du 5 septembre 1781, laisse entrevoir ses ennüis :

> Je lègue aux pauvres de l'hôpital, en augmentation des revenus, sans préjudice des servis et arrérages qui pourront être exigés, la somme de 2.500 livres, à condition qu'on ne molestera aucunement mes héritiers pour les revenus du dit hôpital, lesquels revenus je déclare avoir demandés ou fait demander plusieurs fois aux débiteurs, qui me les ont refusés.

Le beau legs de 2.500 livres lui paraît une compensation à tout ce qu'il n'aurait pu retirer sans de graves inconvénients ou sans des procès intentés aux familles. Son successeur, Rd Delachenal, l'admire et l'excuse : « Ce qu'il a négligé aurait causé beaucoup plus de dépenses que de profits certains ». Il poursuivit d'ailleurs les réparations qu'il avait commencées.

Quant aux pauvres, « on s'empressa de les retirer de leur cachot boueux et malsain et on les plaça d'abord dans le premier étage de la vieille cure ». C'étaient trois filles misérables, sourdes et infirmes, qui moururent dans la maison ; « l'hospitalière » leur survécut jusqu'en 1774. Pour donner un gage de sa bonne volonté, la commune fait refaire le toit, et cette réparation lui coûta 1001 livres, somme relativement élevée, et due en partie à un accident qui causa même la mort d'un des ouvriers. Il s'appelait « Andrieux, dit La Roche, natif de la paroisse de Saint-Côme en Rouergue, diocèse de Rodez ». Il tentait de couper un chevron en s'appuyant contre une vieille cheminée, mais « au premier coup *d'hache* » la cheminée céda et entraîna la chute du charpentier, qui mourut sur le coup (19).

(19) Procès-verbal de cette mort, par le notaire Berthet, 22 septembre 1774.

Bientôt, la commune dut surseoir aux dépenses parce qu'une question nouvelle s'interposa, celle des affranchissements. Il fallait trouver de l'argent pour « s'affranchir », ainsi que nous l'expliquerons plus loin, et éviter, par conséquent, toute dépense non strictement nécessaire. La maison au toit neuf semble pour cela n'avoir guère servi ni au collège, qu'on devait sans cesse y installer, ni aux pauvres eux-mêmes. Ces derniers touchèrent, à domicile, les revenus auxquels les fondations leur donnaient droit : « Les revenus, dit Rd Delachenal, ont été transmis aux pauvres jusqu'au procès ».

Ce procès, aussi fameux dans l'histoire d'Ugine que les conventions qu'il prétendait détruire, fut intenté à la communauté et à celle d'Outrechaise par Victor-Hyacinthe Dutour. En 1785, et avant même que ce dernier des commandeurs eût pris possession de la Commanderie, il ouvrait ce procès par une lettre officielle au Sénat, laquelle est suivie de l'adjuration usitée en pareille circonstance : « Le Sénat de Savoie, au premier huissier ou sergent royal de ce requis : Te mande et commande par les présentes que tu citte et adjourne Rd Maurice Delachenal, curé moderne d'Ugine, et les syndic et Conseil de la dite paroisse et ceux d'Outrechaise son annexe, pour comparaître à Chambéry, au greffe civil du Sénat, dans 10 jours. Données à Chambéry, le 17 mai 1785 » (20).

Ecoutons « les deux moyens », c'est-à-dire les deux raisons invoquées par Dutour pour faire casser les conventions : 1° Le rectorat de l'hôpital, n'étant qu'un économat d'hôpital laïque, ne peut être uni à un bénéfice ecclésiastique comme est la cure d'Ugine ; 2° Une aliénation pareille va directement contre l'intérêt des pauvres, « qui n'ont rien eu en correspectif (en échange) ; depuis lors il n'y a plus d'hôpital et le nom même en est oublié ».

Nous avons de gros cahiers relatifs à ce procès. Les Uginois prouvaient, et c'était très simple, que cet économat avait toujours été exercé par des prêtres, les Ducrest,

(20) Le décret est signé du Comte Maistre (père de Joseph et de Xavier de Maistre), et du sénateur Millioz.

les Brassoud, les Carret, prêtres nommés par les Crécherel et par l'évêque, ce qui était quand même un peu fort pour une prétendue charge laïque. Quant aux pauvres, ils sont très satisfaits de ce qu'on leur donne ; et ils savent bien que les réparations de la vieille cure seront continuées en leur faveur quand ce sera possible. Que Dutour se tienne tranquille à leur sujet !

Cette affaire des conventions fit surgir peu à peu une affaire connexe et depuis longtemps sous-entendue : Est-ce la paroisse ou Dutour comme successeur des Prieurs qui doit loger le curé ? Nous reviendrons bientôt sur cette question à propos du presbytère. Qu'il suffise d'indiquer ici comment s'acheva le procès. Il reprenait sans cesse et menaçait de s'éterniser, quoique la paroisse se fût adressée à Mgr Paget, successeur de Mgr Biord, pour qu'il daignât approuver de nouveau les conventions de 1766. On alla enfin jusqu'au roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, à qui l'on représenta que lui seul pouvait mettre fin à ces contestations en couvrant de son autorité ce qui pouvait manquer aux Conventions au point de vue légal. Le roi accorda ce qu'Ugine demandait, et son arrêt fut salué d'un véritable cri de joie. Rd Delachenal exulte :

> Le 11 mai 1790 !
> Les Conventions de 1766 approuvées !
> Les lettres patentes de Sa Majesté entérinées (enregistrées) !
> Dom Dutour débouté !
> Le Rd Curé d'Ugine logé !
> La paroisse tranquillisée !
> Le procès gagné !

Le Conseil ne fut pas moins heureux de cette solution, et le secrétaire Suarez rédigea même une adresse pour demander à Turin l'autorisation de chanter dans l'église un *Te Deum* « pour la fin des différends ». Le roi craignant sans doute que la cérémonie d'action de grâces ne se tournât en une manifestation bruyante contre Dutour, fit répondre à M. Suarez par son chancelier Poncet de Montailleur :

> Sa Majesté est très sensible à l'affection que vous lui témoignez, mais il lui suffit que vous adressiez en particulier des prières au Très-Haut pour qu'il lui plaise de répandre sa béné-

diction sur sa royale personne, sur sa famille et sur ses chers sujets, surtout de ce duché (21).

On était en 1790. Le *Te Deum* allait bientôt se taire dans les églises, en attendant le *Te Deum* du Concordat. Le curé Delachenal insista encore plusieurs fois auprès de l'Intendant dans l'intérêt des pauvres. C'est ainsi que le 6 juillet de cette même année, il écrit une supplique à l'Intendant Balada (à Annecy) pour « ses ouailles souffrantes ». Il s'agit de vingt chefs de pauvres familles qui désirent avoir part aux 150 livres (22) « quotient des 3 censes du prix capital de l'affranchissement de l'hôpital ». Le curé obtient gain de cause.

La Révolution française remit tout en question. Le 30 juillet 1832, à une enquête officielle, le secrétaire Berthet répond, au sujet de l'hôpital : « Ses revenus sont réduits à 800 fr. environ, qui se distribuent annuellement en secours à domicile » ; et déjà le 27 octobre 1821 le syndic Montgellaz écrit à l'Intendant :

> Le bâtiment destiné en partie au logement des pauvres est devenu absolument inhabitable par suite des malheurs de la Révolution, ce qui fait que les pauvres reçoivent les revenus à domicile par les soins de M. le Recteur (curé). Les différents capitaux annuels y attribués arrivent au montant de 42.000 livres neuves.

On trouve depuis lors des dons particuliers pour les pauvres d'Ugine. Quant à l'histoire du Bureau de bienfaisance et de la part prise par le Conseil municipal aux diverses œuvres d'assistance générale : vieillards, infirmes, familles nombreuses, natalité, nous ne voulons pas l'entreprendre ici (23), où nous réservons notre attention aux choses du passé plutôt qu'aux initiatives, même très recommandables, du présent.

(21) Archives Orsier-Suarez.

(22) C'était le temps où l'on pouvait assister efficacement vingt familles avec 150 livres !

(23) V. Brochures sur l'*Œuvre municipale,* 1925, p. 5 ; 1929, p. 6. Voici une intéressante initiative d'autrefois. En 1741, Me Pancier, chirurgien juré de l'Université de Turin, offre au Conseil, moyennant 10 sols que chaque maison lui payerait par année, de faire deux visites gratuites « dans toutes les maladies qui pourraient arriver dans chaque maison de la paroisse ».

CHAPITRE XI

Les Prêtres

Qui devait loger les prêtres ? — Leurs habitations successives. — A la rectorie de l'hôpital ; sa reconstruction en 1843. — Départ du curé en 1907. — Liste des curés et des vicaires. — Quelques notices. — Prêtres originaires d'Ugine. — Rd Lallier et Rd Poëncin à la Révolution. — Religieuses d'Ugine : l'Abbaye de Sainte-Catherine. — Sœur Bajat ; Sœur Jenny Ducrest.

Le chapitre précédent a donné une idée déjà suffisante du procès de 1785 et des efforts du commandeur Dutour pour briser les conventions de 1766. Il s'attira dans la circonstance une réponse à laquelle peut-être il était loin de s'attendre et que nous résumons familièrement en ces termes : Si le commandeur s'oppose à ce que les prêtres logent au bâtiment de l'hôpital, que lui-même leur fournisse un logement convenable puisque, percevant les dîmes et héritant des charges du prieuré, un de ses principaux devoirs est précisément de loger le curé, lequel n'est à Ugine que « le vicaire perpétuel du prieuré ».

C'est ainsi que les paroissiens appellent leur curé dans les écritures du procès. Rd Delachenal est tout stupéfait de la tournure que prennent les débats. Lui qui croyait bonnement sa cause parfaitement unie à celle des paroissiens va se trouver en lutte avec eux aussi bien qu'avec Dutour. Ce dernier a beau se défendre et protester que « cette question, si elle était proposable, est étrangère au fait dont s'agit », le curé est obligé de consulter pour son

propre compte et de demander nettement si, en droit, la paroisse est tenue de loger ses prêtres. La réponse, signée de deux avocats au Sénat, Me Piccolet et le baron Pillet, est nettement affirmative ; elle écarte pour Ugine les deux ou trois cas où une communauté serait débarrassée de ce devoir (1). En réalité, depuis la destruction du prieuré, les prêtres avaient plusieurs fois réclamé un logement fixe, qui les aurait exemptés d'en chercher un dans diverses maisons. A la visite de 1685, Mgr d'Arenthon d'Alex avait encore pressé les paroissiens de mettre fin à ces embarras ; ils avaient répondu, comme toujours : « C'est l'affaire de la Commanderie, et puisqu'un procès est depuis longtemps pendant au Sénat, nous en attendons l'issue. » « Bâtissez vous-mêmes, avait répondu l'évêque, quitte à vous pourvoir ensuite contre la Commanderie ». Mais on n'avait rien bâti ; le curé et ses vicaires, depuis la mort de Rd Durier, et aussi le vicaire régent, depuis la mort de Rd Crédoz, habitèrent la maison de l'hôpital, et cet état de choses, approuvé par la sentence royale de 1790, persista jusqu'à la loi de Séparation.

Le beau moment pour les prêtres fut la reconstruction de l'édifice en 1843. Il était réduit en très pauvre état ; la commune en voulut faire une belle maison régulière avec un rez-de-chaussée et deux étages. L'entreprise n'alla pas sans ennuis si l'on s'en réfère aux plaintes confidentielles du juge Suarez dans une lettre à l'Intendant général :

> L'entrepreneur (Verneret) a mal assis les fondations ; elles n'ont point la profondeur voulue par le devis, et le mortier est de mauvaise qualité. L'administration encourt dans cette affaire un grave reproche de négligence.

Bientôt, l'entrepreneur dut « s'éloigner, étant au-dessous de ses affaires », et le travail fut repris plus sérieusement. La bâtisse achevée eut fort bon air ; elle était convenable, commode, à deux pas de l'église (2). Le curé

(1) Surtout le cas où la communauté serait en possession immémoriale d'avoir son curé logé par les prieurs.

(2) On dit que les armes des Crécherel étaient gravées sur la pierre de l'entrée (S. S. H. A., Tome 35, p. LXXVII, rapport de M. Perpéchon) mais nous n'avons pas su les voir.

Burnoud vint l'habiter avec ses vicaires, puis les curés successifs y résidèrent jusqu'à Rd Perret, qui la quitta en 1907. Cette année-là, à la date du 16 février, au premier rescrit préfectoral demandant de fixer un prix de location pour le prêtre occupant, le Conseil municipal, « après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'il y a lieu de maintenir l'état de choses actuel tant que le culte public sera assuré dans la commune d'Ugine ». Mais cette délibération, qui fait le plus grand honneur à M. le maire Proust et au Conseil de 1907, un arrêté préfectoral l'annula bientôt comme « contraire aux lois », et, après diverses propositions municipales, le Rd curé, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, abandonna l'ancienne rectorie de l'hôpital, l'ancien presbytère de ses prédécesseurs, et vint habiter la maison Dutour et de Lachenal d'Outrechaise, maison que Rd Mugnier avait achetée pour l'installation d'une école libre.

Ce coup d'œil étant jeté sur l'habitation des curés à Ugine, livrons-nous à une étude un peu plus détaillée au sujet des prêtres, curés, vicaires et altariens (3) qui exercèrent le saint ministère dans la paroisse, nous contentant d'inscrire leurs noms dans une note (4) et insérant

(3) Ce mot désigne, comme il est expliqué dans la Visite de 1639, la communauté formée par le prieur, le curé, les vicaires, les recteurs des chapelles. En pratique il est synonyme de vicaire.

(4) Les noms sont pris, pour la plupart, dans le *Dictionnaire du Clergé*, III. Là nous puiserons aussi, pour l'insérer dans ce même chapitre, la liste des prêtres originaires d'Ugine. Nous avons ajouté ou modifié une douzaine de noms. La date est souvent celle de l'ordination, mais souvent aussi une date quelconque se référant au prêtre nommé.

Curés : 1361, J. Thabuid ; 1411, H. Bolliet ; 1443, François Abi ; 1470, Titulaire : Pierre Tavel ; 1481, Guill. Meyert ; 1527, François de Beaufort ; 1580, François de Lambert ; 1601, Pierre Delacoste ; 1601, J. Nachon ; 1605, Urbain Rosaz ; 1632, Urbain Ducrest ; 1667, J. Monfort ; 1671, J. B. de Pelard de Ternier ; 1672, Pierre Evesque ; 1684, P. François Durier ; 1713, François Comparet ; 1742, J. F. Carret ; 1784, Maurice Delachenal.

1818, Jacques Revel ; 1820, F. X. Belliard ; 1822, Fr. Burnoud ; 1855, J. M. Morand ; 1884, J. M. Mugnier ; 1893, Pierre Perret.

Vicaires et altariens : 1411, Fr. Ruphi, de Sallanches ; 1443, J.

dans le texte les renseignements qui nous paraîtront plus utiles ; puis nous procèderons de même pour les prêtres et les religieuses originaires d'Ugine.

Nous ne reviendrons pas sur les prieurs bénédictins ni sur les prieurs commendataires. Le curé **Pierre Delacoste** était-il de Morillon, près Samoëns, où ce nom existe encore ? Il régla avec le prieur Baston Pollastre la portion congrue qui revenait au curé sur les biens du prieur ; lui-même donna tous ses avoirs aux altariens ; un avocat d'Annecy, spectable Pierre-Fçois Guillet, devait procéder à cette distribution (5).

Rd Jean Nachon était de Scionzier. Il alla d'Ugine à Viuz-en-Sallaz où il fut nommé archiprêtre par saint François de Sales. Il avait remplacé à Viuz **Rd Urbain Rosaz**, de Conflans, qui le remplaça lui-même à Ugine, chacun se

---

Bonvin et J. Berthet ; 1470, J. Tulliet et Ant. Paccoli ; 1591, Laurent Berthet ; 1622, L. Missillier ; 1624, Et. Pignard ; 1631, Maurice Corcollet ; 1641, Ph. Collomb ; 1645, Cl. F. Poëncin ; 1650, Guill. Vautier ; 1670, Val. Buchard ; 1671, Maurice Charveys ; 1671, A. Chappuis ; 1683, J. Adam ; 1685, J. P. Delile ; 1686, J. Bally ; 1688, A. Calamin ; 1696, J. Morand ; 1698, F. R. Brassoud ; 1700, M. Soquet ; 1716, F.Pasquier ; 1718, Cl. Crédoz ; 1727, M. Prévot ; 1738, Cl. F. Favre ; 1742, J. F. Canet ; 1767, J. Colloud ; 1770, P. Lambersens ; 1770, J. de Cérise ; 1784, J. Dumont ; 1776, J. Cl. Duchêne et C. F. Perret ; 1787, J. Angelloz-Nicoud ; 1792, J. A. Suscillon et J. Neyre.

1803, M. Gremeaud ; 1805, J. F. Delétraz ; 1809, ; J. L. Bouvier ; 1814, J. Dupont ; 1815, Et. Brachet ; 1818, J. C. Chabert ; 1821, A. Orset et J. L. Ravasse ; 1824, F. Briffod ; 1825, G. Rivollet ; 1827, A. H. Decroux ; 1828, J. F. Guillot, J. M. Jacquemard ; 1831, H. Neyret ; 1832, J. A. Maistre ; 1833, A. Barrucand ; 1834, F. M. Guilland ; 1839, J. M. Julliard ; 1841, M. C. Gazel ; 1845, J. F. Lansard ; 1848, F. M. Péchet ; 1850, F. Bernex et J. B. Genand-Pinaz ; 1851, F. M. Bernex ; 1852, L. Duret ; 1860, J. Vittet ; 1861, C. Barrucand et J. L. Richard ; 1864, F. Gros ; 1866, F. E. Bosonnet ; 1867, F. M. Philippe ; 1868, J. A. Replumaz ; 1872, J. M. Lavorel ; 1875, F. Raupioz et F. Cartier ; 1877, H. A. Dubouloz ; 1878, J. L. Desturches ; 1880, J. H. Delacroix ; 1881, F. M. Bergoënd ; 1883, A. Sordat ; 1884, J. M. Sermet ; 1888, H. Magnin ; 1891, L. Chenevier ; 1893, F. M. Lafrasse ; 1894, F. M. Maistre ; 1895, J. M. Sache ; 1900, J. Veuillet ; 1906, C. Brison ; 1907, J. M. Dupont ; 1908, L. F. Convers ; 1910, P. M. Bibollet ; 1919, A. Trolliet ; 1921, C. M. Delassiat ; 1926, M. J. Duchêne ; 1929, A. P. Mercier-Gallay ; 1929, F. Barnoud.

(5) Registre des fondations ; écriture Carret.

rapprochant ainsi de son pays d'origine. Rd Rosaz donna à la paroisse, par son testament de 1632, « la vieille cure » que lui-même avait achetée et habitée. Il demeura 27 ans curé à Ugine, puis il échangea sa cure avec la chapelle de Soney, où **Rd Urbain Ducrest** était recteur ; mais il mourut bientôt et fut enseveli dans le chœur de l'église le 2 juin 1632 (6).

Deux prêtres d'Ugine ont porté le nom d'Urbain Ducrest. Ils appartenaient à cette nombreuse famille Ducrest que nous croyons apparentée avec les nobles Ducrest, comtes d'Ugine. Le curé Urbain, à notre connaissance, est le premier Uginois qui fut curé d'Ugine, comme plus tard devaient l'être les curés Carret et Delachenal. Il était le fils d'égrège Bernardin Ducrest et de damoiselle Anne Le Blanc ; plusieurs de ses ancêtres sont qualifiés d'égrèges ; son frère Gaspard-Aimé fut religieux, « chanoine à l'abbaye de Cix (Sixt) en Faucigny » et mourut à Ugine en 1701 (7). Nous pensons qu'ils avaient un oncle, François, carme dans un monastère de Provence sous le nom de Père Ange. Leur famille comptait des prêtres, des notaires, des syndics ; plusieurs Ducrest figurent comme parrains et marraines dans les familles nobles.

Dans son testament du 27 septembre 1663, Rd Urbain désigne comme ses héritiers principaux son neveu Me Jacques Delhopital, « commis au sel de la ville d'Ugine », et sa sœur Marguerite, épouse de Noble Bernardin de Veigy de Lespigny. Il donne aux curés d'Ugine tout ce qu'il a acquis au Gombert, c'est-à-dire au Planet, plus « 3 tonneaux de bois dur d'environ 3 sommées la pièce, non toutefois liés de fer », et lègue à son neveu sa maison « assise en la ville d'Ugine », à la condition, dit-il, de payer aux Révérends sieurs curés et altariens 500 florins que je leur

(6) Archives presbytère. Ecriture Comparet. En 1621, dans les actes du notaire Delachenal, Mre Urbain Ducrest est dit « curé d'Aiton, official du décanat d'Aiguebelle, fermier de l'Altesse Monseigneur et Prince cardinal de Savoie prieur du prieuré de St-Laurent d'Ugine ».

(7) Nous l'avons signalé à la fondation de la chapelle de Mont-Dessous.

dois pour l'acquit de la dite maison ». Cette maison est parfaitement délimitée dans le testament,

avec son pressoir, son escurie, jardin et autres appartenances jouxte les murailles de la ville, du levant ; le chemin public, du couchant ; la maison et jardin des hoirs de feu Me Fçois Degenève, dessus ; et une issue de Noble Cl.-Henri de Ruffier, dessous (8).

Rd Pierre Evesque, nous l'avons vu, fut menacé, en 1675, par le commandeur de Mareste de subir « la réduction de son temporel », c'est-à-dire une retenue sur ses biens, parce qu'il intervenait en faveur des pauvres dans la distribution des aumônes. Nous retrouverons son nom dans une affaire où on ne l'attendrait pas ; il passe chez le notaire Chappuis (9), à la date du 2 juin 1682, un acte d'association avec Laurent Buchard pour l'exploitation d'une carrière de pierres meulières à Ugine.

Le curé **Cl.-Fçois Durier** était « du clergé de Flumet » ; une enveloppe à son adresse, écrite par M. de Champrond, l'appelle « docteur en théologie ». Son paraphe distingué, sa grande écriture constamment soignée dans les registres et demeurée très lisible après plusieurs siècles, montrent quel soin pieux il devait apporter à son ministère. Une autre caractéristique de ce personnage était la bienveillance : fréquentes sont les annotations qu'il ajoute aux actes officiels, et nous y avons vainement cherché un mot méprisant ou malicieux ; tout y est charitable :

Le 7 mai 1690, j'ai enseveli Jeanne Durand, fille très vertueuse maîtresse des jeunes filles de la paroisse, munie des Saints Sacrements (10), âgée d'environ 40 ans... Le 6 juin 1691, j'ai enseveli Fçoise Bouvier femme Cussiat, âgée d'environ 60 ans. Sa vie et sa mort ont été exemplaires, et je souhaite de mourir comme elle... Est décédé Jos. Poëncin du Villard, âgé d'environ 45 ans, homme très vertueux et mon bon ami, nous l'avons enseveli le 29 du mois de décembre 1705... Me Philibert, fils de Me Bernard Buchard, notaire et châtelain d'Ugine, mort

(8) Les maisons Suarez-Délémontex et Vallet, alors réunies, semblent répondre à ces limites (n° 233).

(9) Rd Evesque était du diocèse de Grenoble. Françon Evesque épousa Me Ant. Chappuis notaire à Ugine.

(10) Tout le long de ce livre nous supprimons cette mention qui existe *à chaque décès,* sauf en cas de mort subite.

ce 13 juin 1706, *par entre* 8 et 9 heures du matin. Trésorier de la bourse du purgatoire depuis de longues années, l'ami des prêtres, soigneux de la maison de Dieu, très vertueux et très sage, de l'âge de 42 ans. Nous l'avons enseveli dans le tombeau de ses prédécesseurs, après avoir versé beaucoup de larmes. *Il confessa* le soir, dimanche du Saint-Sacrement. Durier, curé.

Ne pouvant continuer cette énumération, voyons du moins comment ce prêtre inscrit la mort de sa mère ; on remarquera surtout le dernier mot, simple et touchant :

Le 20 septembre 1695 fut ensevelie dans l'église d'Ugine ma très chère et très honorée mère Anne-Anthoine Marin (de Flumet), la plus aimable des mêres, âgée de 84 ans, munie des Saints Sacrements. Elle mourut à minuit, le 19 du mois, de la plus douce mort qu'on puisse souhaiter. Son tombeau est à côté et au-dessous de la chaire du prône. Messire Calamin, curé de Marin en Chablais, lui donna le viatique le dimanche matin du 19, et le soir elle mourut, un moment devant minuit. Durier, curé pleurant.

Rd Durier avait un frère qui avait cherché fortune au loin et qui était devenu, vers 1680, écuyer de Son Altesse Electorale de Bavière. On l'appelait Noble Pierre Durier. Epoux de Marie Denis, fille d'un sénateur de Chambéry, il acheta la maison, plus tard maison Dutour devant l'Hôtel de Ville actuel, et y mourut le 28 décembre 1715, âgé de 70 ans (11). Son frère prêtre lui survécut trois ans, mais depuis 1713, il était seulement chapelain. Rd Comparet dresse ainsi son acte de décès :

Le 30 novembre 1717, jour de saint André, Rd Cl.-Fçois Durier, ancien curé d'Ugine, est mort, et le 1er décembre a été enseveli dans le chœur de l'église d'Ugine, au tombeau destiné aux Rds sieurs curés, âgé de 87 ans, lequel a été curé du dit Ugine l'espace de 29 ans ; et 4 années et 5 mois pensionné par le soussigné (12).

(11) Sa veuve Marie Denis épousa Son Excellence Pierre de Mellarède, ministre et premier secrétaire d'Etat (*Monographie de Marlens*, p. 60).

(12) L'Obituaire du diocèse (*Acad. Sal.*, XXII, p. 227) fait de lui un superbe éloge : « *R. D. Durier, doctor theologus, olim parochus d'Ugine, commissum sibi gregem qui præbuit seipsum exemplum bonorum operum pluribus annis pavit, donec demandatam sibi paræciam, cui præfuit et profuit, sponte abdicavit, ut saluti suæ unice consuleret ; plenus dierum obiit, sacramentis munitus, die 30a nov., annum agens 87.* »

Rd Fçois Comparet, le successeur de Rd Durier, était natif des Clefs dans la vallée de Thônes. Auparavant vicaire à Faverges, c'est-à-dire vicaire du prieuré de Viuz mais résidant à Faverges, il vint à Ugine un peu contre son gré :

Je suis devenu curé d'Ugine dès le 30e jour du mois de juillet 1713, dit-il, après avoir demeuré à Faverges, avec bien d'agrément, 14 ans régent et 2 ans vicaire. Dieu veuille toujours avoir sous sa protection le dit lieu de Faverges ! Je l'ai toujours regretté !

Mais à mesure qu'il avance il aime aussi beaucoup les Uginois ; on le voit à la manière dont il rédige ses notes et continue sur ce point la tradition du curé Durier. Deux ou trois exemples suffiront :

Le 8 octobre 1725 est décédé Bernard *Munier*, dit Richard, âgé de 47 ans et onze mois. C'était un honnête homme ; il est mort d'une pleurésie qu'il prit en portant du vin à La Giettaz, ayant passé par la montagne de Merdacier, où il y avait beaucoup de neige... Le 4 mai 1728 est décédé Joseph Montvignier-Monnet de Lisle ; c'était un homme d'une grande vertu... Le 24 septembre 1730, Fçois Chappaz, *munier* au Mottey, est mort d'une chute qu'il fit à l'entrée des moulins. C'était un très honnête homme. Il a été mon *munier* pendant 18 ans... Noble Pierre Madelain, 1737 : c'était un gentilhomme de grand mérite.

Rappelons que Rd Comparet défendit vivement ses droits de curé contre Rd Michel Dubettier, prêtre du commandeur, et disons surtout que son commensal et compatriote, Rd Crédoz, vicaire-altarien, fut le fondateur et le bienfaiteur des écoles d'Ugine, comme nous l'expliquerons en son lieu. Nous raconterons aussi comment Rd Comparet fut mêlé par son ministère, vers Noël 1736, à l'affaire de Launay, une des plus tragiques qui aient ensanglanté la paroisse. Enfin, nous lisons au registre des décès :

Le 6 mars 1742 est décédé Rd sieur Fçois Comparet, des *Clés*, septuagénaire (13), et le 8 mars a été enseveli dans le chœur de l'église d'Ugine, dont il a été curé très vigilant depuis environ 29 ans, et archiprêtre très zélé pour le bien spi-

(13) Françoise Comparet, sa nièce, épousa Pierre Charlon-Lafontaine, fils du premier Charlon-Rivolat.

rituel de ses confrères (14). Mathieu, curé de Marlens, adjoint (vice-archiprêtre).

Rd Jos.-Fçois Carret fut le second curé natif de la paroisse (15) ; il fut nommé par Bulles du Pape Benoit XIV, sous l'épiscopat de Mgr Deschamps de Chaumont, et son acte d'installation, daté du 2 septembre 1742, est signé de ce même curé Mathieu, devenu archiprêtre. On y voit aussi le paraphe du vicaire Crédoz. Les conventions de 1766 furent l'acte le plus important de son séjour à Ugine, mais que d'autres renseignements on pourrait ajouter, dont plusieurs trouveront du reste place dans cet ouvrage ! don de 800 livres à la bourse des pauvres prêtres, fonds nouveaux pour la mission, grosse cloche refondue en 1776 et portant ce compliment délicat : « *Carret parochus, utinam diu !* Carret est notre curé, que ce soit encore pour longtemps ! » Son testament est vraiment beau : il donne pour les 40 Heures, pour la paroisse, pour les pauvres, pour sa famille, pour son ami Masset, curé de Seythenex, lequel écrit de sa main ce testament, appelé « testament solennel ».

Vers la fin de sa vie, Rd Carret se retira comme l'avaient fait Rd Rosaz et Rd Durier ; il permuta, le 8 septembre 1784, avec Rd Maurice Delachenal, recteur de la chapelle de Saint-Grat à Outrechaise, mais ne profita que 17 mois de sa retraite. Il mourut le 18 février 1785, à l'âge de 76 ans, après avoir demandé lui-même « par un choix humble et exemplaire » (16), à être enterré non pas dans l'église, mais au milieu du cimetière.

Rd Maurice Delachenal était aussi d'Ugine. Il faisait partie de cette famille qui joua un grand rôle dans l'histoire du pays. Son père, Fçois Raymond, demeurait au

(14) L'archiprêtré d'Ugine comprenait, d'après Besson : « Ugine, Marlens, Cons, Viuz, Faverges, Seitenex, Gy, Montmin, Saint-Ferréol. » Héry était de l'archiprêtré de Megève et la paroisse de Cohennoz ne date que de 1789.

(15) Les Carret d'Ugine étaient parents avec la famille du même historien Besson ; nous tirons ce renseignement d'une *Notice biographique* sur cet homme de science et de travail, par l'abbé J. M. Pettex, 1883.

(16) Son acte de décès, écriture Delachenal.

fond de la ville, à l'endroit où furent construites les écoles ; sa mère, sœur d'un magistrat d'Annecy, était née Delaplace. Lui-même avait hérité, de tous les Delaplace et de tous les Delachenal, notaires et hommes de loi, un goût extraordinaire pour les paperasses, les relevés de comptes, les explications juridiques. Le nombre de cahiers, au brouillon et au net, écrits de sa main, est incroyable (17). Heureusement qu'il sort parfois des affaires et des chiffres pour noter quelques menus faits. Ainsi il remarque en passant :

> Le dimanche de la Passion 1785, il est tombé depuis la Tarentaise jusqu'aux environs d'Annecy, et aussi dans le haut Faucigny et la Vallée de Savoie, une couche de 2 ou 3 pouces de neige rousse (18), événement singulier, qui a surpris tellement que chacun se demandait s'il n'avait pas cette couleur dans l'œil.

Plus loin, il signale l'arrivée, en mars 1789, du premier curé du Cohennoz, Rd Entremond, « natif de Saint-Jean d'Essi » ; la nouvelle paroisse était démembrée d'Héry ; le secrétaire Suarez y monte pour rédiger l'acte officiel. Mais au sujet surtout de l'hôpital, des conventions de 1766, du procès de 1785 intenté par Dutour à la commune, ce sont des pages et des pages, écrites avec le plus grand soin sur un papier rugueux. Des consultations portent ce titre : « Pour ne pas faire de bévues, du moins illégales ». Les autres bévues, il sait qu'on en fait souvent, mais il voulait se tenir en garde au moins contre celles-là. Il demande, interroge, insiste.

Que s'est-il passé aux Charmettes ? Tout auprès de « la vigne blanche » de la cure, le nommé Ract vient de planter de jeunes ceps, « dans le dessein, a-t-il dit, d'y mettre de gros arbres secs (des fourcheaux), et d'élever au-dessus une treille plus haute que des arbres fruitiers, et plus pernicieuse à la vieille vigne de la cure ». Peut-on l'en empêcher ?

(17) Trouvés dans plusieurs archives ; nous en avons beaucoup profité.

(18) Le phénomène est connu en météorologie. M. Falconnet en parle dans son étude sur le Mont-Blanc (*Acad. Sal.*, IX, 96).

Cela n'est qu'un exemple, mais la Révolution est là, qui va fermer les églises et traquer les prêtres ; il ne s'agit plus de la vieille vigne ni des fourcheaux du nommé Ract. Le 8 février 1793, Rd Delachenal appose pour la dernière fois sa grosse signature sur le registre des baptêmes (19), et, le 22 du même mois, la municipalité lui délivre un passe-port : « Rd Maurice Delachenal, natif de ce lieu où il est curé, déclare ne pouvoir prêter le serment personnel... » Nous entrerons dans quelques détails plus circonstanciés sur ce sujet, au chapitre de la Révolution. Nous entendrons les municipaux changer bientôt de ton et appeler leur compatriote « Maurice *Lachenal*, ci-devant curé d'Ugine ». On vendit ses biens pendant qu'il errait, cherchant son chemin par les montagnes, jusqu'au jour où il put enfin revenir tout vieilli à Ugine pour y mourir le 12 juin 1818.

Désormais les curés sont régulièrement nommés. Le successeur de Rd Delachenal, **Rd Jacques Revel**, était de Cluses ; il avait fait ses études secondaires à Belley, au collège de cette ville. Nous avons vu autrefois (20), affichée aux murs de cet établissement, une ancienne soutenance de thèse où le nom de Jacques Revel voisinait avec celui d'Alphonse de Lamartine, son condisciple. Nous savons d'autre part qu'ils restèrent en relations pendant une vingtaine d'années (21). Des lettres de Lamartine arrivèrent donc à Ugine; il est possible que le poète lui-même ait reçu parfois l'hospitalité au presbytère de son ami, et qu'il ait pensé à lui en écrivant son bel éloge du curé de campagne :

> Il est un homme, dans chaque paroisse, qui n'a point de famille, mais qui est de la famille de tout le monde, un homme qui est le consolateur de toutes les misères de l'âme et du corps, un homme dont la parole tombe de haut sur les intelligences et sur les cœurs avec l'autorité d'une mission divine...

Rd Fçois Belliard ne fit que passer. Il eut la grande édification de recevoir de Paris, en février 1821, le récit d'une sainte mort, celle du jeune Joseph Gaillard, d'Ugine,

(19) Baptême d'André Dubettier-Carroz, de Mont-Dessous.
(20) Juillet 1914. Le collège s'appelle aujourd'hui Collège Lamartine.
(21) *Lamartine à Belley*, par Déjy, p. 152.

dont la mère était Jeanne Bibert. L'enfant mourut à 15 ans. Il habitait près des Missions étrangères et un prêtre de cette Société, M. Bovier, envoya à M. Belliard des détails sur la conduite religieuse, la première communion, la dernière maladie de ce petit prédestiné, qu'il appelle « un angélique enfant, un petit saint ». Le même curé eut le mérite de reconnaître la vocation du jeune Tissot, de Mont-Dessous, qui devint célèbre sous le nom de Père Ambroise, capucin. Nous n'omettrons pas d'en parler.

Si Rd Belliard ne séjourna que quelques mois à Ugine, son successeur, **Rd François Burnoud**, de Montriond (Chablais) y resta curé 31 ans. Son petit-neveu, M. Baud, notaire honoraire à St-Jean-d'Aulps, conserve dans son salon un tableau signé de son père Laurent Baud, et reproduisant les traits vigoureux de ce prêtre, qui laissa un profond souvenir. Sous lui, nous l'avons dit plus haut, fut reconstruit le presbytère, qui absorba le sol de la maison commune. Sous lui également fut sept ans vicaire, de 1832 à 1839, un prêtre d'une énergie, d'une sainteté peu commune, l'abbé *Jos. Ambroise Maistre,* d'Entremont, qui bientôt partit pour les missions d'Orient. Il nous vient de St-Jean-de-Sixt (22) un recueil relié de ses lettres : « J'ai mûri ma vocation pendant plus de douze ans, y est-il dit ; je ne suis resté à Ugine que pour essayer mes forces. » Son départ fut pour tout le pays un événement douloureux. Il fallut prendre le curé Burnoud par surprise, le saluer en pleine nuit, puis partir en hâte. Les jeunes gens écrivirent une lettre collective à leur cher maître de chant (23) pour lui exprimer leurs regrets et leurs vœux. Destiné aux dangereuses missions de la Corée, il erra pendant dix ans pour tenter d'aller jusque-là, et enfin mourut de fatigue et de privations, le 20 décembre 1857, en laissant la réputation d'un saint. Un jour que son Vicaire apostolique lui offrait un poste qui semblait devoir répugner à ses goûts il avait répondu simplement : « Je fais

(22) De M. Cl. Maistre, petit-neveu du P. Ambroise.

(23) En 1879, les vieux *clercs* d'Ugine, Ambroise Mollier, Victor Joly, nous parlaient encore avec émotion, après 40 ans, de leur cher abbé Maistre.

tout avec plaisir et rien par plaisir ». Nous saluons respectueusement sa mémoire, et nous citons encore ce qu'il écrivait au sujet d'Ugine quelques mois avant sa mort :

> Le souvenir des années que j'ai passées dans cette belle vallée se présente souvent à moi dans mes excursions sur ces immenses terres, sans voies et sans eau, des pays infidèles, et; quoique sans regrets, j'y pense avec plaisir.

Coïncidence curieuse, si Rd Burnoud resta 31 ans curé d'Ugine, son successeur y demeura aussi 31 ans, de 1853 à 1884 : c'était **Rd Joseph Morand**, de Groisy. Ancien vicaire de Notre-Dame d'Annecy et ancien curé d'Abondance, il passait pour être riche, et de fait il dépensa beaucoup pour l'église et la sacristie (24), beaucoup aussi en aumônes. Malheureusement, son ministère fut grandement contrarié par ses luttes avec le syndic, puis maire, Isidore Berthet. Les difficultés (25) relatives à la sonnerie des cloches, en 1861, ne furent qu'un curieux épisode de ces contrariétés sans cesse renaissantes, et qui nous paraissent avoir eu leur origine dans l'affaire du second vicaire, en février 1857. Il y eut plusieurs délibérations du Conseil pour savoir si ce vicaire était nécessaire, et si la fabrique était vraiment incapable de le payer. Nous avons une proclamation imprimée en 1857, où le syndic parle de « suggestions malveillantes », de « mensonges habilement lancés ». On voit le ton de ces polémiques. Le curé en référa à l'évêque, Mgr Rendu, qui précisément devait venir en visite pastorale le 26 mai 1858. La municipalité ne le reçut pas, malgré l'exemple de l'immense majorité des paroisses, et la lutte continua, plus ou moins apparente, entre les deux pouvoirs.

C'est cependant sous cette double administration qu'eut lieu l'agrandissement de l'église en 1868, et que fut refondue la grosse cloche en 1884 ; le maire y fit même inscrire ce mot aimable pour le curé : « Cloche de la paroisse de St-Laurent d'Ugine, qu'administre avec dis-

(24) Trois ans après son arrivée, le Conseil de Fabrique lui vote déjà des remerciements chaleureux.

(25) Citées en note au chapitre VIII.

tinction Rd J.-M. Morand, curé-archiprêtre. » Mais quand la cloche arriva M. Morand venait de mourir, le 18 juin 1884, à 5 h. 1/2 du soir, à l'âge de 79 ans (26).

Son successeur fut bientôt nommé en la personne de **Rd Jean-Marie Mugnier**, des Gets. C'est peut-être le premier curé d'Ugine qui ait eu le titre de chanoine. Il avait été professeur au Grand Séminaire d'Annecy pendant onze ans, et précisément son séjour dans cette maison avait donné à son caractère, ou du moins à ses allures, quelque chose d'autoritaire qui souvent déplaisait. Au fond il était bon, dévoué ; il aurait voulu la prospérité d'Ugine, l'union et le bonheur de tous. Il avait à cœur tout ce qui pouvait contribuer à la décence et à la beauté du culte. En attendant, disait-il, des orgues « à la voix puissante comme la voix de Dieu », il fit placer au tabernacle le premier conopée, et au temps de Noël, sur l'autel de Saint-Jean, la première crêche. Il acheta, sur le modèle de celui de Fourvière à Lyon, un superbe costume de suisse, dont se revêtit pour la première fois, un beau jour de Páques, M. Garin-Hôte, ancien gendarme, originaire de la Vernaz en Chablais, lequel portait majestueusement la hallebarde. Sous lui fut « baptisée » la cloche nouvelle, et surtout c'est lui qui acheta la maison Avrillier-Benzon, ancienne maison Dutour, pour servir à l'école libre de filles. Il mourut le 15 octobre 1893, après neuf ans de ministère à Ugine, et fut remplacé par **Rd Pierre Perret**, de Chilly, curé-archiprêtre actuel. Ce dernier a vu la loi de séparation, la fermeture de l'école libre, le transfert du presbytère, l'établissement de la maison Mollier-Carroz comme maison des œuvres, les douleurs et les triomphes de la grande guerre ; il a fait élever à l'église, avec les dons des fidèles, l'autel de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, qui abrite la plaque de marbre où il a fait inscrire les noms des soldats d'Ugine et d'Outrechaise morts pour la France, enfin il a réparé le chœur en 1930 et en a modifié consi-

(26) Un de ses vicaires, l'abbé J. M. Lavorel, de Cuvat-Ferrière, est décédé le 20 novembre 1926, à l'âge de 81 ans. Il était chanoine titulaire d'Annecy, directeur du journal la *Croix de la Haute-Savoie*, et Président de l'Académie Salésienne.

dérablement l'aspect pour l'adapter, comme nous l'avons dit déjà, aux exigences du style gothique ; au moment où nous écrivons, il a fait remettre à neuf tout l'intérieur de l'église.

Quant aux prêtres, aux religieuses originaires d'Ugine, on devine notre embarras en présence de cette centaine de noms (27). Nous devrons nécessairement n'en souligner que quelques-uns.

Notre surprise a été d'y découvrir non seulement un grand nombre de prêtres séculiers, vicaires et curés, mais des dignitaires ecclésiastiques et aussi des religieux de toute robe : un Abbé du monastère d'Abondance, un Carme, des Bénédictins, un Chanoine de Sixt, un Cordelier, plusieurs Capucins, un Barnabite, un Lazariste, un prêtre des Missions étrangères; il s'y rencontre aussi un Mission-

(27) **Prêtres originaires d'Ugine :** Hugues d'Ugine, cordelier, 1374 ; Abbé F. Ducrest, 1425 ; J. de Beaufort, bénédictin, 1454 ; Jacques Glairon, bénédictin, 1594 ; F. de Beaufort, prot. ap., 1540 ; J. Marthod, bénédictin (?), 1591 ; A. Beisson, 1529 ; J. Mollier, 1578 ; Cl. de Cerisier, prot. ap., 1533 ; J. Benoît, 1565 ; J. Ducrest, 1588 ; L. Berthet, 1591 ; Cl. Bisilliat, 1597 ; J. Riondet, 1601 ; Cl. Ducrest, 1603 ; J. Ruffier, franciscain, 1607 ; U. Ducrest, 1608 ; Ph. Bisilliat, 1610 ; J. F. Bertrand, 1617 ; Ph. Ducrest, 1628 ; J. L. Roux, dit Marthod, chanoine, 1629 ; Ant. Viguet-Carrin, 1629 ; P. Ange Ducrest, carme, 1639 ; A. Ducrest, chan. de Sixt, 1683 ; P. Buchard, bénédictin, 1677 ; P. Bisilliat, 1633 ; Cl. F. Poëncin, 1634 ; A. Brassoud, 1652 ; P. Delhôpital, 1633 ; G. Bisilliat, capucin, 1643 ; L. Delhôpital, 1637 ; Noble U. Gaspard Madelain, 1647 ; Noble Th. Melchior Madelain, 1656 ; V. Buchard, 1657 ; A. Chappuis, 1675 ; J. Chappuis, 1699 ; H. Dutour, barnabite, 1700 ; Fr. Charmet, 1672 ; P. Delallier, 1689 ; J. Demonvignier-Pucellaz, 1680 ; J. Cl. Buchard, chan. N. D., 1713 ; M. Dubettier, 1713 ; J. Poëcin, lazariste, 1735 ; P. Delachenal, bénédictin, 1740 ; Ph. Buchard, 1745 ; Ph. Pitton, 1741 ; J. Viguet, chan. des Machabées, 1745 ; J. Pontet, 1784 ; J. Durand, 1749 ; J. Lallier, 1771 ; L. P. Lallier, chan. de N. D., 1775 ; Cl. Lallier, 1785 ; Fr. Poëncin, 1789 ; Cl. A. Berthet, 1785 ; L. Gabert, 1751 ; Cl. Delachenal, 1754 ; J. B. Berthet, capucin, 1759 ; M. Delachenal, 1770 ; E. Tissot, capucin, 1828 ; Ch. Croisonnier, 1844 ; J. P. Poëncin, 1820 ; P. Métral-Charvet, missionnaire, 1832 ; J. F. Dubettier-Barut, 1839 ; J. F. Poëncin, 1850 ; A. V. Salomon, 1822 ; H. Geny, 1853 ; J. F. Dubettier-Plat, 1854 ; H. Page, 1866 ; H. Poëncin, 1869 ; J. M. Personnaz, d'Outrechaise, 1876 ; L. Naire, 1880 ; F. Naire, 1886 ; L. Buffet, Missionnaire de S. F. de Sales,1896 ; A. Dubettier, 1898 ; et J. Novel, 1925 (la solennité de sa première messe est racontée dans l'*Almanach paroissial* d'Ugine pour 1926).

naire de St-François de Sales ainsi qu'un clerc Assomptioniste, notre compagnon d'école Félix Démaison, décédé à Jérusalem où il étudiait les Saintes Ecritures sur les lieux mêmes où elles reçurent leur accomplissement. Il est aussi remarquable que les mêmes noms reviennent souvent, et montrent dans quelles familles étaient les traditions sacerdotales. On trouve 4 Buchard, 4 Berthet, 6 Dubettier, 6 Ducrest, 8 Poëncin et 5 Lallier.

Le plus ancien nom qui nous soit parvenu est celui d'un cordelier de Chambéry, dont l'Obituaire de son Ordre fait l'éloge en deux mots : « Hac die (2 juillet 1374) obiit Rdus Pater, *Frater Hugo de Ugina,* qui laudabiliter se habuit in vita sua. » Cette note dit le commentateur (28) du vieux registre, a été écrite à sa date de 1374 ; l'écriture le confirme. C'est tout ce que l'on peut savoir du Frère Hugues.

Puis vient, en 1430, l'Abbé commendataire des monastères de Filly et d'Abondance en Chablais, *Rd François Ducrest* (29). Il fut un personnage éminent, conseiller d'Amédée VIII premier duc de Savoie ; on le trouve aussi au Concile de Bâle comme gardien du conclave qui éleva ce même Amédée VIII au souverain pontificat sous le nom de Félix V. Le célèbre Æneas Sylvius loue cet Abbé *d'Abondance* d'être aussi *abondant* en science et en vertus qu'en richesses : tam scientia et virtutibus quam temporalibus bonis *abundans.* Il mourut le 12 mai 1459.

Un autre *Ducrest,* du nom de Jean, était religieux carme. îl figure à la date du 17 décembre 1639 dans le catalogue des Savoyards qui étudiaient à l'Université d'Avignon (30) :

R. P. Joannes Ducrest, Uginensis, diœcesis Gebennensis, re-

(28) Fr. Rabut, dans S. S. H. A., 6, 1862.

(29) Nous faisons de cet Abbé un Uginois d'après les indications de Foras et de Gonthier. Ce dernier (III, 128) dit que la famille Ducrest reçut peu après des patentes de noblesse. Ce *peu après* a duré deux siècles. Mgr Piccard parle aussi du même Abbé dans son étude sur l'Abbaye d'Abondance, p. 51, à propos du *Code de la table* dont F. Ducrest est l'auteur.

(30) *Revue Sav.* 1920, p. 169.

ligiosus Ordinis B. M. V. de Monte Carmelo, conventus Ruperculæ (La Rochette) in Sabaudia, obtinuit doctoratum in theologia.

Nous avons fait plus haut, de ce Carme devenu dans son Ordre le P. Ange (31), l'oncle de Rd Urbain Ducrest, curé d'Ugine, comme nous avons fait plus sûrement du chanoine de Sixt, Aimé Ducret, présent à la fondation de la chapelle de Mont-Dessous en 1683, le frère de ce même curé.

Nous verrons (32) en 1454 le prieur des Bénédictins de Bellevaux en Bauges, Venerabilis Dnus *Joannes de Beaufort,* quitter pour un temps son monastère pour venir assister à Ugine au mariage de Claude de Beaufort avec Marguerite de Crécherel. A ce même monastère vivait en 1594 un autre Uginois, *Dom Jacques Glairon,* parrain de Jacques de Cerisier, fils de Valentin et de Louise Glairon.

Il y eut en 1635, après la mort de l'évêque Jean-François de Sales, frère du saint, une longue vacance qui dura jusqu'à la nomination de Dom Juste Guérin en 1639 ; or un Uginois de la famille *Roux, dit Marthod,* fut pendant ce temps vicaire général et official du diocèse (33).

Les Buchard comptent aussi plusieurs prêtres : un Bénédictin de Talloires du nom de Pierre, né en 1677, et qui fut maître des novices sous le nom de *Dom Théophile;* un chanoine de N.-D. d'Annecy, du nom de Jean-Claude, né en 1703 ; un professeur de rhétorique au collège royal de cette ville en 1745. Ils firent leurs études dans les Universités, à Avignon, à Turin, mais l'un d'entre eux, qui s'appelait Valentin, ne voulut jamais être autre chose que prêtre altarien d'Ugine. Né vers 1638, il mourut à 80 ans, et mérita cet éloge dans l'Obituaire du diocèse :

R. D. *Valentinus Buchard,* capellanus Uginiensis, altari ser-

(31) Nous espérons qu'il n'est pas ce P. Michel-Ange, prieur de Chambéry et auteur d'une Vie mystique illisible dont parle l'abbé Bremond dans *Histoire du sentiment religieux,* VI, 417.

(32) Au chapitre XIX.

(33) Est-ce un Uginois, son homonyme Jacques Marthod, décédé à l'Abbaye de Talloires le 11 septembre 1598, au temps de la peste, et qui fut enterré « in vinerio ubi condita sunt corpora eorum qui illo anno letali morbo obierunt » ? *Revue Sav.,* 1904, p. 244.

vire contentus, senuit in eo munere obeundo, et sacramentis munitus octogenarius obiit 1718.

Nous avions remarqué dans les notes d'Isidore Berthet le nom d'*Hilarion Dutour*, Barnabite ; en marge de son acte de naissance, une main étrangère a en effet écrit le mot « Barnabite » : « Le 1er juin 1678 a été baptisé Hilarion, fils de Noble Louis Dutour et de damoiselle Antoine Decluse, mariés ». Il était donc le frère du commandeur César-Alexandre et du chevalier Joseph. Les Barnabites avaient alors une maison à Annecy où Saint François de Sales les avait appelés en 1614 pour tenir le collège. Hilarion entra dans leur Ordre, et on le voit revenir à Ugine où il prêche le carême vers 1730, recevant même « un écu patagon » pour chaque sermon. On dit (34) qu'il fut archevêque nommé à Moûtiers, mais qu'il mourut avant d'avoir été sacré. Si c'est exact, ce dut être après le décès de Mgr Milliet d'Arvillard, survenu en 1744 (35). On était en pleine occupation espagnole ; les choses durent traîner en longueur et Dom Hilarion se trouva trop âgé pour l'épiscopat.

Rd Michel Dubettier, curé de Talloires, baptisa un enfant devenu célèbre dans le monde de la science et dont la statue se dresse près du port d'Annecy :

> Le 9 décembre 1748 est né, et le lendemain a été baptisé Claude-Louis Berthollet, fils du sieur Louis Berthollet, châtelain et secrétaire de Talloires, et de Dlle Philiberte Donier, mariés. Ainsi est (36).

Plusieurs prêtres uginois firent bonne figure à la Révolution, mais surtout deux que nous allons sommairement faire connaître.

Rd Claude Lallier, fils de Jean et de Laurence Pontenier, était né le 22 juillet 1758. La Révolution le trouva vicaire au Montcel (Chambéry). La partie héroïque de sa vie fut celle qui s'écoula entre son retour de l'émigration

(34) Même note Isidore Berthet.
(35) Lettre du chanoine Emprin, de l'Académie de la Val d'Isère, 15 décembre 1927.
(36) *Revue Savoisienne*, 31 mai 1883.

et son transfert à l'île de Ré. Il eut alors trois années d'un ministère fécond, mais combien difficile !

Jeune, intrépide et plein de zèle, raconte un historien, (37), il fit un bien immense dans tous les environs d'Aix. Son quartier général était Trévignin, et la famille Mailland eut l'honneur de l'héberger. Pour dépister les recherches, il passait pour le domestique de la maison, s'associait aux travaux des champs, et s'était adjugé le jardin pour son lot particulier. Le fils Mailland était son servant de messe. Le soir vers onze heures, ils partaient en toute saison et par tous les temps pour se rendre au Montcel, à Pugny, à Mouxy, à Grésy(-sur-Aix), là, en un mot, où le bien des âmes l'appelait, et ils rentraient vers les quatre heures. M. Lallier prenait alors un moment de repos avant de se rendre au travail pour qu'on ne pût le soupçonner. Son jeune servant de messe a raconté plus tard des choses admirables sur ce saint et digne prêtre.

Son rival en foi et en courage, *Rd François Poëncin*, du village du Cugnet, était fils de Joseph et de Jeanne Lombard. En 1792, il était encore tout jeune prêtre et vicaire aux Houches. Il refusa le serment, partit pour l'émigration, et nous avons, le concernant, plus et mieux que des documents de seconde main ; nous avons :

1° Son certificat de prêtrise, qui lui servait de passeport. On y voit le sceau des gouvernements d'Ivrée et d'Aoste en 1793 ; on y devine surtout, écrites en caractères invisibles, les souffrances d'un départ en plein hiver, par des chemins inconnus, les allées et venues d'une vie qui fut pleine d'angoisses, malgré les compensations charitables de l'hospitalité ;

2° L'autorisation donnée par Mgr Paget à Rd Poëncin de revenir en Savoie, en pleine persécution (38). Le papier porte ces simples lignes, précédant la signature de l'évêque :

Nous autorisons Rd sieur Poëncin, prêtre de notre diocèse, à y rentrer pour travailler à l'œuvre des Missions. Bien entendu qu'il se concertera avec le chef de celle à laquelle il sera agrégé. Nous lui conférons tous les pouvoirs accordés à nos Missionnaires. Du lieu de notre retraite, le 30 juillet 1797.

(37) Lavanchy, *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, II, p. 548.

(38) Il travailla surtout à Bellecombe et aux environs de Flumet.

3° L'acte bizarre de son installation à la cure des Houches, après le Concordat, en 1803. Sa bizarrerie vient d'un amalgame de style révolutionnaire et de termes religieux. « Le citoyen François Poëncin » y est dit « avoir célébré le sacrifice de la sainte messe paroissiale », et cela « le premier jour complémentaire, an onze de la république française une et indivisible », en présence du « citoyen Revilliod, curé de Bonneville ».

4° Des renseignements sur son séjour à Viuz-en-Sallaz (39). Il y était curé quand fut construite l'église de cette paroisse, église très grande et très belle. C'est aussi lui qui fonda à Viuz l'école des filles. M. Poëncin était un curé « à l'ancienne mode », qui se promenait dans son église pendant son catéchisme du dimanche, interrogeant au hasard les vieux et les jeunes (40) Il était l'ami du célèbre M. Vuarin, curé de Genève. Décédé à Viuz, il repose dans l'église, et on lit sur sa pierre tombale : « Bienfaiteur de la paroisse, 1840. »

Nous devons aussi une mention spéciale au *Père Ambroise d'Ugine*. Eugène Tissot, religieux capucin, né au village de Mont-Dessus le 29 décembre 1805, suivit le célèbre P. Eugène de Rumilly, venu pour prêcher les Pâques en 1821. Il fut « définiteur provincial », en grand renom dans l'Ordre. En 1855, quand furent appliquées en Savoie les lois sardes d'incamération, il fonda, pour préparer un abri à ses religieux, le couvent de Meylan, près Grenoble. Sous lui également la mission des Iles Seychelles, au nord-est de Madagascar, fut confiée à la Province de Savoie, et lui-même s'y rendit deux fois comme visiteur. Homme de travail et de mérite, il a laissé plusieurs ouvrages ou brochures concernant l'Ordre des capucins : Manuel du Tiers-Ordre, Rituel, Cérémonial, Notice sur la Portioncule, Règle et Testament de saint François d'Assise, sans compter plusieurs autres qui sont restés en manuscrit ; cependant, l'influence profonde qu'il exerça fut plutôt d'ordre

(39) *Monographie de Viuz-en-Sallaz*, par M. Rollin, p. 113.

(40) On raçontait à Viuz qu'il portait les cheveux longs, à la manière de l'ancien clergé. Il se poudrait aux fêtes et se coiffait du *cône*.

monastique et spirituel. Après 69 ans de vie religieuse, il mourut à Chambéry, en 1890, à l'âge de 85 ans (41). On l'ensevelit à Meylan ; son tombeau porte l'inscription latine : *Hic jacet adm. Rdus P. Ambrosius ab Ulginea,* avec ce verset du Psaume : *Dilexisti justitiam et odisti iniquitatem* (Tu as aimé la justice et haï l'iniquité).

Son contemporain le *P. Pierre Métral-Charvet,* des Missions Etrangères de Paris, était né au village de Mont-Dessus le 14 mars 1805, de Laurent et de Marie Avrillier-Grange. Au collège de Cluses on l'appelait déjà « le pieux Métral ». Il fut ordonné prêtre en 1832, la même année que le P. Ambroise Maistre, et ces deux intrépides missionnaires se suivirent de bien près dans les régions infidèles. On devait alors, pour gagner les Indes, faire un immense circuit par le Cap de Bonne-Espérance. Le P. Métral débarqua à Pondichéry en mars 1836, et nous savons avec certitude qu'il fut proposé à Rome comme vicaire apostolique de Coïmbatour, mais les bulles arrivèrent dans l'Inde après le décès de notre compatriote, survenu le 16 février 1857.

Dans son livre *La Chartreuse du Reposoir* (42), l'historien J. Falconnet consacre de bonnes pages à *l'abbé J.-F. Dubettier-Barut,* lui aussi du village de Mont-Dessous, demeuré 18 ans vicaire à Magland et 35 ans curé du Reposoir. Les Chartreux, ses voisins, étaient constamment édifiés de ses exemples. Quand il mourut en 1893, à l'âge de 79 ans, il avait le gros souci de savoir s'il laisserait assez d'argent pour ses obsèques. De fait, il ne laissait pas de dettes, mais seulement quelques hardes, avec le souvenir d'une vie toute d'abnégation et de piété.

C'est ainsi qu'Ugine a compté des prêtres nombreux. Bien moins nombreux furent les religieux non prêtres. Nous en trouvons surtout deux : M. Dupraz, en religion

(41) Excellente notice sur lui dans le *Nécrologe des capucins de la Province de Savoie,* par le P. Eugène de Bellevaux, p. 364. V. *Ephémérides,* par N. Dunoyer, I, 138. On conserve dans la famille A. Viguet, du Bon, un portrait du P. Ambroise. V. notre 5me gravure.

(42) Imprimé à Montreuil, 1895, p. 459.

Frère Bernard (43) et son neveu M. Déaclard (44), d'Uginette, en religion *Frère Félicien*. M. Dupraz, décédé vers 1880, a passé toute sa vie à Paradis, près du Puy ; c'est lui qui fit construire presque dans son entier cet important pensionnat. M. Déaclard fonda plusieurs stations aux Etats-Unis, à Mobile, à Natchez ; il y fut très estimé ; on y parle encore de lui avec reconnaissance. De relour en France, il fut professeur à Paradis, où il composa des Méthodes d'anglais et d'harmonium ; c'est aussi à Paradis qu'il vient de mourir, en 1928, à l'âge de 90 ans.

Nous donnons aussi les noms d'un certain nombre de religieuses natives d'Ugine, avec une courte notice sur deux ou trois d'entre elles, dont le rôle dans leur communauté ou dans l'Eglise a été plus marquant.

Comment ne pas signaler une pièce des Archives de la Haute-Savoie (45) où plusieurs moniales des familles nobles d'Ugine sont dites habiter au XVII[e] siècle le monastère cistercien de Sainte-Catherine, qui s'élevait sur les flancs du Semnoz, à quelque distance d'Annecy ? C'est un albergement de 1625, où figurent d'abord la Mère Abbesse Pernette de Cerisier, fille d'Antoine et sœur d'une religieuse clarisse d'Annecy, puis Françoise de Beaufort, Jacqueline Ducrest, une autre Françoise de Beaufort, « toutes religieuses professes de l'Abbaye de Sainte-Catherine », et aussi Philiberte de Cerisier, encore novice, nièce de la Mère Abbesse. Tous ces noms étaient des noms d'Ugine. Peut-être Pernette (46), dont la mère s'appelait Philiberte de Chevron-Villette, et qui était cousine de saint François de Sales, se réclamait-elle de cette parenté pour ne pas se plier aux désirs du saint concernant la réforme exacte de son monastère. Mais une de ses nièces, sœur de la novice

(43) Congrégation de l'Instruction chrétienne, ou des Frères du Sacré-Cœur, fondée à Lyon Croix-Rousse en 1820.

(44) Les Déaclard étaient une ancienne famille de Saint-Jorioz, où le prêtre Aymon Déaclard, en 1446, fonde déjà une chapelle de Saint-Antoine, du patronage des Déaclard (*Monographie de Saint-Jorioz*, Lavanchy, 246).

(45) Catalogue Max Bruchet, E, 534.

(46) Nous en reparlons au chapitre XIX.

Philiberte, a mérité que son nom figurât dans ce trésor de la Visitation qu'on nomme l'Année Sainte (47). Le texte que nous citons à ce sujet est de la Mère de Chaugy, l'annaliste officielle de l'Ordre :

> Notre chère Sœur Fçoise-Augustine de Cerisier était parente fort proche de saint François de Sales. Ses avantages de biens, de naissance, de corps, d'esprit, et sa qualité d'enfant unique (sa sœur étant religieuse cloîtrée) retardèrent longtemps son entrée au monastère. Dans ce combat d'esprit, elle coula très vertueusement quelques années chez M. son beau-père (de Monthoux du Barrioz), mais enfin, par la lecture de la conversion de saint Augustin, elle vit combien il est mal de résister à la grâce et de faire la sourde oreille quand il plaît à notre souverain Maître de nous appeler à son service. Notre digne Mère (sainte Chantal), auprès de qui cette chère Sœur n'a eu la grâce de demeurer que quelques mois à la fin de sa vie, en faisant grand état. Notre Très Honorée Mère de Blonay, sous le gouvernement de laquelle elle a le plus vécu et qui lui a fermé les yeux, ne la regardait qu'avec vénération. Le jour de la Saint-Augustin, elle désira communier en viatique des mains de Mgr Charles-Auguste (neveu du saint). C'était le 28 août 1645. Elle était âgée de 32 ans, dont 5 de profession.

Que voilà donc un heureux détail dans une Histoire d'Ugine : une religieuse de la Visitation aimée de sainte Chantal, vénérée de la Mère de Blonay, louée par la Mère de Chaugy, communiée par Charles-Auguste, et bénie de son noble et illustre parent saint François de Sales !

Ici nous franchissons plusieurs siècles et nous célébrons l'âme courageuse de Sœur Sainte-Claire, Jeanne Mugnier-Bajat, religieuse de Saint-Joseph d'Annecy, née en 1804. La Providence permit qu'elle fût élevée avec soin par une ancienne Ursuline, sa parente, que la Révolution avait chassée de son couvent : la Sœur Viguet, d'Outrechaise. Jeanne entra au noviciat d'Evian, y fit profession en 1830, fut nommée supérieure locale en plusieurs endroits, mais spécialement à Sallanches, où elle se trouvait en 1840 lorsqu'éclata le vaste incendie, un des plus terribles qui aient désolé nos pays. Elle ouvrit alors son jardin et son habitation aux familles éplorées, qui reçurent

(47) Tome VIII, p. 736. Cf. aussi *Œuvres de S. F. de Sales*, XIX, 181.

d'elle soins, secours et consolations, et ne cessèrent de bénir leur bienfaitrice.

Cette charité, si admirable soit-elle, n'est cependant pas la vraie raison pour laquelle nous sommes heureux de signaler Sœur Sainte-Claire à l'admiration de nos lecteurs. Elle avait déjà 45 ans lorsque fut organisé le tout premier départ des Sœurs de Saint-Joseph pour l'Inde en 1849. Elles partirent quatre, dont notre compatriote était la directrice. Le voyage fut très long, comme nous l'avons remarqué pour un autre enfant de Mont-Dessus qui fit ce même voyage vers la même époque. La famille Bajat conservait le journal écrit par Sœur Sainte-Claire pendant la traversée ; nous l'avons lu dans notre enfance. Tout y est empreint de résignation et de zèle. Mais à peine la digne religieuse avait-elle organisé, aux Indes, ses premières œuvres d'apostolat, qu'elle paya de sa vie son sublime dévouement. Elle mourut à Yanaon, colonie française, ayant reçu les sacrements des mains de Mgr Neyret, de Gyez, premier Vicaire apostolique de Vizagapatam (48). En expirant, elle était étonnée des joies qui inondaient son âme au milieu des plus cruelles souffrances et s'écriait : « Quelle grâce Dieu m'a faite en m'appelant à mourir aux Indes ! »

Jeanne-Antoinette ou Jenny Ducrest, du Clos, en religion Sœur Saint-Vincent de Paul, religieuse de la Salette (1863-1924), ressemble beaucoup à Sœur Sainte-Claire. La Notice que lui consacrent les Annales (49) l'appelle « l'un des soutiens de la communauté ». Nièce de S. Adélaïde Ducrest (50), elle fut envoyée par ses supérieures pour établir une fondation en Pologne, en 1911. Elle avait déjà 48 ans, ce qui semblait un obstacle à son départ pour ce lointain pays, dont elle ignorait la langue. Elle commençait l'installation quand la grande guerre éclata. Dieu seul peut savoir ce qu'elle endura de privations, d'angoisses, et ce qu'elle souffrit du manque parfois absolu de nouvelles. Elle put enfin revenir après la paix, et on la choisit comme

(48) *Vie du P. Mermier*, par le P. Léon Buffet, p. 221.
(49) *Annales de N. D. de la Salette*, 19 avril 1924.
(50) Des Sœurs de St-Joseph de Bourg, décédée en 1861.

supérieure à la maison même de la Salette, où elle travailla avec une activité extraordinaire, voulant suffire à tout, contenter tout le monde, se dépenser jusqu'au bout pour les pèlerins et les pauvres. Mais sa santé, débilitée par la guerre, ne pouvait plus se remettre ; elle mourut le 18 mars 1924, en disant, elle aussi : « Que je suis contente de mourir à la Salette ! » Il était tombé deux mètres de neige, et l'on dut creuser de larges tranchées pour aller de la Basilique au cimetière. Entre deux murs de neige, un cortège bien humble, passant tout proche de l'endroit des apparitions, conduisit cette brave Uginoise à sa dernière demeure.

Nous voudrions parler aussi des autres religieuses, chacune ayant bien rempli son rôle d'obéissance et de dévouement ; mais nous serions entraîné trop loin, et d'ailleurs elles ont toutes aspiré à une autre récompense qu'à celle qui peut venir des éloges d'ici-bas (51).

(51) Liste des religieuses d'Ugine dont nous avons pu trouver les noms :

Cisterciennes : Péronne de Crécherel, abbesse, 1400 ; Françoise de Beaufort, abbesse, 1560 ; Pernette de Cerisier, abbesse, 1620 ; Aimée-Philiberte de Cerisier, 1622 ; Jacqueline de Beaufort, 1611 ; une autre Françoise de Beaufort, 1611 ; Josephte-Prospère de Blancheville, 1692.

Visitandines : Françoise Augustine de Cerisier, 1645 ; Suzanne Dutour, née le 27 mars 1672, du second monastère d'Annecy.

Clarisse : Françoise de Cerisier, 1616.

Ursulines : Laurence de Magdelain, 1625 ; Jeanne-Marie Viguet-Carrin, † 1835 ; (?) Philiberte Lacroix, † 1833 ; (?) Florence Tissot, 1797.

Sœur de St-Joseph de Bourg : Adélaïde Ducrest, † 1861.

Sœurs de St-Joseph d'Annecy : S. Ste-Claire Bajat, † 1850 ; S. Blandine Mugnier-Bajat (sa sœur), † 1858 ; S. Nathalie Poëncin, † 1871 ; S. St-Jean Mugnier-Bajat, † 1877 à St-Jeoire, où elle était supérieure depuis 7 ans.

Sœurs de St-Vincent de Paul, de La Roche : S. Bénigne Dubettier-Grenier, † 1909 ; S. Vincentine Dubettier-Grenier, † 1912 ; S. Marie-Bathilde Lhopital-Pataraz, † 1888 ; S. Laurentienne Personnaz, à l'orphelinat de Bonneville ; sa nièce S. Scolastique Personnaz, à l'hospice de la Charité, à Nice ; S. Marie Claret, † 1892, à l'hôpital de Thonon, où elle était garde-malades.

Carmélite de Lémenc-Chambéry : Marie-Louise Proust (S. Paule du Christ), sœur du député Paul Proust.

Sœur de la Salette : Jenny Ducrest (S. St-Vincent de Paul), † 1924.

CHAPITRE XII

Les Confréries

Confréries des villages ; usages à Soney. — Confréries des métiers : celle des cordonniers ; ses procès. — Celles du Saint-Esprit, du Saint-Sacrement. — Fondation de cette dernière en 1596 ; ses statuts. Aperçu des élections en 1636. — Le procès de 1710, entre les nobles et les pénitents. — Le prêtre des âmes en 1695. — Après la Révolution.

Les confréries actuelles semblent une sorte de luxe dans la religion, le refuge d'une élite. Autrefois, certaines d'entre elles comprenaient presque tous les fidèles, et pourraient être assimilées à des sociétés de secours mutuels qui seraient très chrétiennes ; d'autres ressemblaient à des syndicats qui inscriraient l'esprit et les pratiques religieuses aux premières lignes de leurs statuts. A ce point de vue, le présent chapitre a une grande importance historique.

Les chapelles des villages (1) comportaient d'ordinaire, outre les messes fondées et dites par le recteur, une confrérie locale. Voici comment s'exprime le curé Carret dans son rapport à Mgr Biord, en 1766 : « Dans plusieurs de

(1) Et même celles de l'église, puisque dans les minutes du notaire Bisilliat il est question de Pierre Berthod, marchand d'Ugine, « moderne recteur de la confrérie de Saint-Nicolas, qui se fait annuellement en la ville d'Ugine » (Acte du 21 février 1600). La même année, Noble Gardet de Cyvin paye une somme au « recteur moderne de Mgr Saint-Nicolas ».

ces chapelles d'Ugine s'exerçait autrefois une espèce de confrérie qui consistait dans l'union arbitraire des habitants de chaque quartier, lesquels, au jour du patron de leur chapelle respective, s'assemblaient pour faire une aumône générale aux pauvres, précédée d'un service pour les trépassés. » Celle de ces confréries qui dura le plus longtemps fut celle de Soney. A l'époque où écrivait le curé Carret, une vingtaine d'années avant la Révolution, subsistait encore dans le village la coutume de louer, pour les usages des familles et des ménages, deux chaudrons de cuivre, moyennant une rétribution qui formait un fonds commun destiné à l'aumône des fêtes patronales ; dans ces chaudrons on faisait cuire les légumes destinés aux pauvres, ainsi que la soupe d'un grand repas.

Que cette confrérie de Soney restât bien vivante, nous en avons pour preuves deux testaments ; d'abord celui d'une femme du village, Claudine Joly (2), laquelle, en 1774, lègue à titre de fondation perpétuelle 300 livres « à la vénérable confrérie de Saint-Claude, érigée au village de Sonney-Dessous » ; ensuite et surtout celui de Fçois Glairon-Mondet, mort à Paris, le 22 septembre 1788, à l'âge de 64 ans, et inhumé dans l'église Saint-Sulpice (3). Ce dernier testament est fort curieux, surtout par certaines inexactitudes qu'il renferme sur les lieux et les choses, le notaire parisien n'étant pas au courant des détails locaux. Il est question du diocèse d'Annecy, qui n'existera que 34 ans plus tard, et aussi d'une somme de 500 livres, argent de France, qui sera remise « au syndic du village du Trembley » pour la confrérie de Saint-Claude.

Des confréries d'un autre genre, sortes de syndicats chrétiens, réunissaient les artisans d'un même métier. C'est ainsi qu'à Ugine les cordonniers formaient une confrérie des saints Crépin et Crépinien, leurs patrons (4).

(2) Pérouse, *Inventaire sommaire*, I, 273.

(3) Registre paroissial d'Ugine.

(4) « Les cordonniers avaient comme armoiries un couteau à couper le cuir, à forme de tranchet de francisque, sur fond soupçonné d'azur. » (Morand, dans *Académie de Savoie*, 4e S., 4, 1893).

Elle existait déjà en 1585, puisque cette année-là, le 25 octobre, trois maîtres cordonniers se reconnaissent débiteurs, envers la confrérie, de 13 florins monnaie de Savoie, et s'engagent à les payer, faute de quoi ils prendront à leur charge la moitié du repas qui se donne aux confrères en la fête des saints patrons (5). La confrérie comportait donc une caisse de secours où les confrères empruntaient et rendaient. Dans les actes du notaire Chappuis, au siècle suivant, on constate à maintes reprises, en 1677, en 1681, l'existence de la même confrérie ; mais surtout elle fait parler d'elle en 1737, année où se plaide un procès intenté par les cordonniers à l'un d'entre eux, J.-L. Mollier-Billiet. Les demandeurs, « en qualité de confrères de la dévote confrérie des Saints Crépin et Crépinien fondée dans l'église d'Ugine, tous maîtres cordonniers natifs ou habitants du dit Ugine », ont choisi comme procureur honnête Charles Glairon, qui représentait H. Lallier, J. Riondet de Tours, J.-B. Avrillier-Grange, Maurice Thirion, ce dernier « natif de Joppincourt en Lorraine ». Il s'agissait d'un contrat de 1720 par lequel « 5 ou 6 *cordonniers* se reconnaissaient débiteurs d'une somme globale de 400 florins anciens », et où Mollier-Billiet intervenait comme caution (6).

Mais d'autres confréries, beaucoup plus importantes, réunissaient la presque totalité des hommes et des femmes (7), soit, au moment de la Révolution française, « environ 500 hommes et 600 femmes », dit le curé Delachenal. Il y avait eu d'abord la confrérie du Saint-Esprit, vaste association de charité. Elle existait à Ugine comme presque dans toutes les paroisses. Florimonde de Beaufort, dans son testament de 1361, lui lègue quatre quartes de

(5) S. S. H. A., Tome 35, LXXXVI.

(6) Fonds Périllat-Charlon.

(7) Nous ayons vu au Jeudi Saint 1907, dans une grande paroisse du Valais, l'église absolument remplie de pénitents et de pénitentes en habit de confrérie ; les hommes occupaient dans la grande nef tous les bancs de droite, depuis la porte de l'église jusqu'à la table de communion.

froment « pour être converties en pain et distribuées en aumône aux pauvres dans les trois jours de Pentecôte ». Les abus qui mirent fin à la confrérie en 1596, ou plutôt qui obligèrent l'évêque à l'unir à une confrérie nouvelle semblent avoir tenu précisément à ces aumônes. On les distribuait à tous, « aux riches aussi bien qu'aux pauvres » ; d'autre part, les fondations étaient à la charge des familles, à qui l'on négligeait d'en demander les revenus. Mgr de Granier, l'évêque du diocèse, reconnaît tout cela à sa visite de 1596 ; il spécifie qu'il faut, si possible, faire rentrer les arrérages (8) et faire cesser les abus. La confrérie qu'il fonde et qui absorbera l'ancienne est celle du Saint-Sacrement. Les statuts sont précédés d'une supplique de la paroisse à l'évêque ; ils sont très sages et très beaux ; l'on verra par les extraits suivants comment ils mêlent religion et charité :

> Que tous ceux et celles qui seront de la confrérie soient gens et personnes de bon nom et bonne renommée ; qu'ils vivent pieusement et selon les lois de notre mère sainte, l'Eglise catholique.
>
> Et seront tenus tous les dits confrères, tant hommes que femmes, sans toutefois peine de péché, de confesser et administrer, n'étant légitimement empêchés, toutes les fois qu'on fera la procession générale de la dite confrérie, à laquelle assisteront le plus dévotement que faire se pourra avec cierges et chandelles allumées. En ces dites processions ne se porte le Saint Sacrement par la ville que le jour de la Fête-Dieu. Ez autres jours, la procession étant achevée, pourront porter le Saint Sacrement autour de l'église tant seulement. Et quand reposera le très pieux Corps de Notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ sur l'autel (par exemple le Jeudi Saint et aux Quarante Heures) seront tenus assister alternativement et par ordre deux des confrères et deux sœurs, les deux genoux en terre.
>
> Suivront le Saint Sacrement qu'ils accompagneront quand on le portera à quelque malade, et priant Dieu qu'il lui plaise de bénir et assister le malade pour le salut de son âme ; ne désisteront (cesseront) suivre jusque dans la maison du dit malade en la ville, et, sortant dehors, jusques au lieu qu'on a de coutume de donner la bénédiction, laquelle, les genoux en terre, ils recevront, ayant en leurs mains, si possible est,

(8) Dans un acte du notaire Chappuis en 1690, Dubettier la Guiche donne à B. Brun, pour avoir travaillé à l'église d'Ugine, les censes qu'il doit encore « à la dévote confrérie du Saint-Esprit », ce qui prouve que le nom subsista pendant plus d'un siècle.

un cierge ou chandelle allumée. Visiteront les uns après les autres, deux pour chaque jour, le dit malade, en la ville ceux de la ville, et aux villages les voisins, si mieux faire ne se peut, le plus charitablement que faire se pourra. Advenant qu'il plaise à Dieu appeler à soi le dit malade, accompagneront son corps tous les dits confrères tant hommes que femmes qui s'y pourront trouver jusques en l'église en priant dévotement pour son âme, comme aussi au chantal (service funèbre) qui se fera toutes les années une fois avec les Matines et messe à diacre et sous-diacre pour et au nom de tous les décédés de la dite confrérie.

N'oublieront de relever (rétablir) les aumônes lesquelles se faisaient autrefois en la confrérie du Saint-Esprit ; exiger les revenus d'icelle sans offenser Dieu et son prochain ; annuellement les donner en aumône, le tout par l'avis du prieur, sous-prieur, surveillant et conseillers. Se fera toutefois, le jour de Pentecôte, un gros pain bénit ou deux, duquel sera donné en l'église à tous les assistants en mémoire de : *Omnes de uno pane participamus* (9).

Advenant aussi que quelques confrères ou sœurs tombassent en quelque différend pour quelque occasion que ce soit, qu'à Dieu ne plaise ! les dits prieur, sous-prieur, surveillant et conseillers les mettront d'accord sans offenser l'un ni l'autre des parties, mais y procédant avec toute équité et justice, sans haine ni faveur, et à l'arbitrage desquels ne se voulant ranger, s'il n'y a difficulté qui mérite autre conseil (tribunal), seront après la troisième admonition rayés de la dite confrérie.

Ne sera aussi permis à aucun priant Dieu à l'église se lever ou saluer à l'entrée de quelqu'un, d'autant qu'il n'est (pas) raisonnable que Dieu, qui est créateur, soit laissé pour des créatures, auquel est dû tout honneur, obéissance et gloire.

Se feront les dites processions sans aucune ambition d'honneur ou de prééminence, d'autant que l'humilité plait à Dieu, et que qui plus s'humlilie plus mérite d'honneur, soit au rang ou à porter le pallie (c'est-à-dire qu'il ne faut pas ambitionner les premières places au cortège, ou vouloir toujours porter le dais).

Tiendront aussi main les prieur, sous-prieur, surveillant et conseillers, que l'on pourvoie de bonne heure un prédicateur pour le carême, comme aussi, si possible était, les principales fêtes, et qu'il soit honnêtement logé, entretenu, et payé, et que l'aumône du prieuré du dit Ugine soit faite par le dit seigneur prieur ou ses agents, comme il est de coutume, si mieux faire ne se peut.

Se chantera aux processions *Pange lingua* et *Veni Creator Spiritus* avec les oraisons propres et autres.

S'étudieront tous les dits confrères et sœurs, chacun en famille, exhorter que tous ceux de la dite famille, le matin et le soir, rendent à genoux grâces à Dieu, lui demandant hum-

(9) Nous mangeons tous du même pain (I Cor. X, 17).

blement pardon de ses fautes par la mort de Notre Sauveur et Rédempteur, avec un petit examen de conscience, empêchant de ne jurer ni blasphémer, et le tout le plus humblement ou simplement que faire se pourra.

Et, sonnant la cloche de l'Ave Maria (l'angélus), le diront les genoux en terre tant à midi qu'à l'heure de complies. Plaise à Dieu venir le tout à sa gloire et au salut de nos âmes ! Au nom de Jésus-Christ. Amen.

Nous avons relevé ces statuts (10) sur la copie authentique qui en fut faite en 1710, lors du procès intenté aux « pénitents blancs » par les nobles d'Ugine. Nous arrivons incessamment à ce procès, mais nous voulons donner auparavant un aperçu des diverses élections dont nous avons le résultat sous les yeux. On y verra comment les principaux du pays se faisaient un honneur de porter l'habit des pénitents, cet habit qui comprenait une robe blanche en toile sans dentelle, un cordon blanc comme ceinture, une coiffure de toile qu'il faut avoir vue pour s'en faire une idée. Les femmes avaient aussi une robe blanche et un cingule ; un voile leur servait de coiffure.

L'élection de 1636 eut lieu le 24 mars, en présence du P. Cécile de Bonneville, capucin, prédicateur du carême. Le prieur élu fut Me Cl. Bertrand, châtelain d'Outrechaise, avec 42 voix, et le sous-prieur Me Thomas Buchard, notaire, avec 27 voix, « lesquels ont accepté la charge devant l'autel du Rosaire, avec proteste d'y rendre bien leurs devoirs ». Le trésorier fut Me Georges Bertrand, de la famille du prieur ; le contrôleur Me Bisilliat (11) (il s'agit d'égrège Cl.-François, notaire). On voit que ces bourgeois sont qua-

(10) Il n'y est pas question du Rosaire, dont la confrérie fut sans doute annexée vers la même époque à celle du Saint Sacrement. Un inventaire de la famille de Magdelain parle en 1604 de Jacques Ducrest « prieur de la confrarie du Rosaire ».

(11) Quand M. Fernand Bisilliat-Donnet d'Anvers nous envoya sa savante brochure sur la Chapelle du St Sacrement « par F. Donnet, confrère », nous eûmes le plaisir de lui communiquer ces élections de 1636 et de lui montrer, à sa grande joie, qu'il demeurait dans les vieilles traditions de sa famille. Son avis mortuaire, du 30 décembre 1927, note parmi ses nombreux titres honorifiques : Commandeur de la Légion d'Honneur, Oblat de St-Benoit, membre et ancien président de la Chapelle du T. S. Sacrement... Nous lui consacrons plusieurs paragraphes au chapitre XX.

lifiés de « Maîtres ». Ils étaient notaires, praticiens. hommes de loi ; les conseillers de la confrérie : Fçois Degenève, Cl. Bovier, Fçois Delhôpital, Ant. Ducrest, portent ce même titre.

En 1655, le sous-prieur, Me Th. Buchard, devient prieur, et un autre notaire, Me Jean Vallaz, sous-prieur. Parmi les choristes, on voit Me Melchior Delachenal, fermier des seigneurs comtes de Menthon et fermier aussi « des revenus de Son Altesse Royale rière Ugine », grand-père de Jean. Le seigneur de Crécherel est porte-poêle, c'est-à-dire porte-dais ; ils sont du reste plusieurs notaires désignés pour cet office : Buchard, Chappuis, Genix. Laurent Demontvignier est porte-falot aux processions ; H. Pécherand-Laviuz est porte-clochettes. Il y a aussi le trésorier, le quêteur, le porte-croix, le porte-gonfaron, les bordonniers (12).

La tradition continue sous le curé Durier, où Me A. Chappuis est prieur, et Me Jean Dubettier trésorier. « Le 29 avril 1691, écrit Rd Durier, j'ai enseveli mon bon ami, Me Thomas Bertrand, au grand regret de toute la ville. Il était prieur des pénitents. » Nous avons d'autres élections, avec déjà une petite plainte d'un altarien à l'évêque, en 1685. Il demande

> que la confrérie du Saint Sacrement et du Rosaire soit visitée de temps en temps par le Rd Curé pour en ôter les abus ; que les confrères ni sœurs ne fassent aucune quête par l'église sans la permission du Rd Curé.

Les plaintes deviendront plus vives cent ans plus tard, en 1788, quand les confréries comptaient déjà deux longs siècles d'existence et se rendaient un peu trop indépendantes de l'autorité ecclésiastique. Elles devenaient comme une paroisse dans la paroisse. « Aux siècles de la ferveur chrétienne, écrit non sans amertume le curé Delachenal, les anciens confrères d'Ugine n'avaient jamais en vue que les bonnes œuvres. Ils s'y portaient avec une sainte avi-

(12) Les bordonniers portaient le bourdon, sorte de bâton orné ; ils marchaient entre les rangs de la procession, pour y exercer un droit, surtout honorifique, de surveillance.

dité ! On ne cherchait pas à se mutiner par des cabales secrètes ! » Ces verbes à l'imparfait font mal augurer du présent. mais laissons cela.

Les démêlés de 1710 ont quelque chose de plus noble et de plus « chevaleresque ». A-t-on remarqué les quelques noms de confrères que nous avons donnés ? Ce sont des bourgeois ; il y a très peu de gentilshommes, deux ou trois en tout, en comptant le prieur de 1675 : Noble Bernardin de Veigy de Lespigny. Il est clair que les nobles se tenaient un peu en dehors, pensant que leur noblesse étaient aussi une confrérie. Mais ils voulaient porter le dais à la procession de la Fête-Dieu, et les pénitents s'en faisaient aussi un honneur. A la date du 2 mai 1710, quatre nobles d'Ugine, commencent un procès devant le Sénat contre la confrérie : c'étaient Noble de Launay, Nobles Dutour père et fils, Noble de Durier, l'ancien écuyer de Son Altesse Electorale de Bavière. Ils eurent gain de cause, pour cette raison sans doute que, les statuts étant versés au dossier, on n'y trouva rien qui ressemblât à un privilège en faveur des pénitents.

Les fonctions de trésorier étaient loin d'être une sinécure, la confrérie ayant de toutes parts des débiteurs. Nous avons les comptes de Me Jos. Delachenal : quelques lignes suffiront à en donner une idée.

> Du 28e novembre 1750, j'ai reçu d'honorable Fçois Debeauchamp-Nicoud la sömme de 26 livres, au moyen d'une génisse que j'ai achetée de lui pour le susdit prix, et c'est à compte des intérêts retardés qu'il devait à la susdite confrérie... Du 9e juillet 1752, j'ai reçu de Fçois Mugnier-Montagnettaz 30 livres, et lui ai restitué la cédule qu'il m'avait passée... Plus, reçu de Valentin Garin-Loré 6 livres qu'il m'a données gratuitement pour être appliquées à l'avantage de la confrérie.

Enfin, il y eut en 1695 un essai d'installation d'un troisième prêtre qu'on appellerait « les prêtre des âmes » et de la confrérie. C'était sous le curé Durier. Me Ant. Piton représentait les quatre syndics de cette année-là ; les conseillers étaient aussi au nombre de quatre. On a « baillé assignation à tous les communiers, manants et habitants

d'Ugine de promptement s'assembler au Banc du droit de la châtellenie ». Suivent les noms des paroissiens présents. Le châtelain Bernard Buchard leur lit plusieurs articles qu'ils déclarent « par l'élévation de la main » accepter volontiers. Ces articles portent que « pour le bien spirituel de toute la communauté, l'édification du peuple et l'exaltation de l'église d'Ugine, qui à cause de la disette des prêtres a perdu son premier lustre, il est de nécessité d'augmenter le nombre des prêtres. » D'autre part, « la boîte des âmes, dont la paroisse a la direction sous un procureur établi, se trouve maintenant suffisante pour l'établissement d'un prêtre surnuméraire, qui aura la troisième place après Messieurs le curé et prêtre (13) de Monsieur le prieur ». Ils nomment donc « pour orner la dite église et secourir la paroisse Rd Messire Jean-Jacques Masson », lequel aidera aux confessions, au port des sacrements aux malades « tant du bourg que des villages », et de plus « prendra la peine de monter sur les tribunes des pénitents pour recevoir à confession les pénitents qui se présenteront, leur fera des exhortations les principales fêtes de l'année, et assistera les dits pénitents quand ils psalmodieront leurs offices, qui seront par lui commencés, ou par le prieur ou sous-prieur des pénitents ». Enfin, « le jour de toutes âmes » (2 novembre), il sera obligé de faire un sermon « pour convier le peuple à la dévotion pour ces pauvres prisonnières ». Le prêtre Masson promet tout cela « par serment par lui prêté à la manière ecclésiastique » ; il ne paraît pas cependant être demeuré longtemps à Ugine et avoir été remplacé comme « prêtre des âmes et prêtre des pénitents ».

Quant aux confréries rétablies après la Révolution, elles ne présentent rien de spécial à signaler. Vers la fin du siècle, le nombre des hommes qui en faisaient partie diminua considérablement, même après qu'on eut rem-

(13) Remarquez cette vieille tournure où *Messieurs*, alors vrai titre d'honneur, qualifie le curé et le prêtre du prieur. Ce dernier est le vicaire, qu'on appellera aussi Prêtre du Commandeur.

placé pour eux, vers 1890, le vieil habit des pénitents par un insigne. En 1880, deux confrères servaient encore la grand' messe, une fois par mois, avec cet habit (14). A la fin du glas qui annonçait la sépulture des hommes et des femmes de la confrérie, on tintait, avec la grosse cloche, quelques coups dont tout le monde connaissait la signification ; et pour indiquer qu'une défunte appartenait au Rosaire, on sonnait quelque peu la petite cloche des catéchismes.

(14) Les derniers habits furent enterrés avec les derniers confrères.

CHAPITRE XIII

Les Missions

Fondation de la mission par le notaire Thomas Buchard, en 1664. — Organisation des exercices. — Procès de la paroisse contre les Lazaristes, en 1763. — Augmentation du capital par le curé Carret. — Mission de 1827. — Le P. Mermier bénit le chemin de Croix, en 1838. — Le capucin Tissot et le missionnaire Tissot ; le P. Norbert. — Prédicateurs du carême. — Les Quarante Heures. — Une lettre du Cardinal Caprara.

Les grands ouvriers des missions dans nos pays, à partir de 1640, furent les Lazaristes, fondés par saint Vincent de Paul (1). A la date que nous venons d'écrire, le saint était encore vivant, et, sur la prière de Mgr Juste Guérin, il envoyait à Annecy des prêtres de sa Congrégation, au nombre de six. Ils se mirent à prêcher avec beaucoup de zèle, et l'évêque écrivait (2) au saint fondateur : « Les fruits que Messieurs les Missionnaires, vos chers enfants en Dieu, font en notre diocèse, sont tels que je ne puis les exprimer. » Ce fut bientôt comme une généreuse émulation entre les paroisses : elles désiraient toutes avoir leur mission.

Ugine fut l'une des premières, peut-être même la toute première (3), qui donna son nom pour une fondation de ce genre. L'honneur en revient au notaire Thomas Buchard.

(1) Sous le nom de prêtres de la Mission.
(2) *Souvenirs historiques d'Annecy*, par Mercier, p. 269.
(3) *Le Grand Séminaire*, par Mgr Rebord, p. 77.

L'an 1664 et le dernier jour de décembre, il passa un acte avec « les sieurs prêtres de la Mission d'Annecy », et leur versa par son fils, Bernard Buchard, 500 florins de Savoie, ce qui était sans doute la somme alors fixée pour assurer une mission de huit ans en huit ans.

La première fut prêchée en 1671, mais les Lazaristes ayant retardé de quelques mois celle de 1688, on adressa à l'autorité épiscopale, le 10 mars, « une requête contre les Révérends sieurs supérieurs et prêtres de la Mission pour avoir manqué de venir faire la mission dans la paroisse d'Ugine, comme il est porté par le contrat de fondation. »

De loin en loin, dans les registres, on rencontre des allusions à ces missions régulières.

Celle de 1762 fut également retardée, au grand mécontentement des paroissiens. Le Conseil municipal, dans sa réunion du 5 août 1763, se fait l'écho de ce mécontentement et délibère « au sujet des plaintes de toute la communauté en possession, dès un temps presque immémorial (4), d'avoir chaque huitième année une mission pendant le temps des avents ». On nomme un procureur en la personne d'honorable Pierre Lallier, pour agir à Annecy et même à Chambéry, au nom de tous.

C'est un procès qui commence. Les Uginois attaquent les Lazaristes.

> Les suppliants, est-il dit dans l'acte initial, ont été privés de la mission qui devait se faire l'année dernière. On a donné atteinte à leur possession, et comme ils ont tout lieu de craindre d'en être privés dans la suite, ils se voient obligés de recourir à nos Seigneurs (du Sénat).

Ils veulent que les missionnaires viennent sans retard pour prêcher, catéchiser, confesser, et autres fonctions propres à une mission, la dernière desquelles fut faite en 1754, même avec moins de zèle que la précédente, ce qui fit penser que les dits Rds prêtres de la Mission étaient dans le dessein de priver les suppliants de leur possession.

Mais les Lazaristes avaient respectueusement représenté à l'évêque, dès le mois de mai 1762, que la fondation

(4) Pieuse exagération. Il y avait une centaine d'années.

datait d'un siècle, qu'elle rapportait, chaque huit ans, 133 livres 6 sols 8 deniers, « ce qui ne fait pas, ni près de là, un revenu proportionné à la charge ».

Interrogé à ce sujet par l'autorité épiscopale, Rd Carret répond avec prudence qu'il se soumet « très humblement à tout ce qui sera ordonné », mais qu'il communique les pièces à Me François Buchard, notaire et châtelain de la communauté, « pour être, iceluy, le principal intéressé », comme « seul héritier résidant du fondateur ». François était en effet l'arrière-petit-fils de Me Thomas.

Au fond, le curé pensait comme les Lazaristes ; selon l'usage d'alors, les missionnaires devaient se loger, se nourrir, s'entretenir, pendant quatre semaines, avec une somme qui suffirait tout au plus, aujourd'hui, pour les frais communs du voyage ! Et ce qui prouve la pensée intime de Rd Carret à cet égard, c'est qu'il va lui-même, de ses deniers, augmenter notablement la fondation, offrir 800 livres en rente viagère « pour augmenter le capital et permettre une mission de seize ans en seize ans, en se fiant à l'évêque pour le choix des ouvriers ». Encore en 1788, le 5 décembre, quatre Lazaristes de la maison d'Annecy, qui viennent d'achever un long ministère à La Bâthie, arrivent à Ugine pour y exécuter, mais avec un retard d'un an, la fondation Buchard. C'est le curé Delachenal qui note ce retard. La mission, dit-il encore, s'ouvre le dimanche 7 décembre et s'achève le dimanche 4 janvier 1789 ; exercices à 8 h. et à 2 h.; « une personne de piété a donné une piastre à la confrérie pour qu'elle fournisse le luminaire. Il y a eu grand froid, beaucoup de neige ; on a communié environ 1500 personnes. »

C'était à la veille de la Révolution. Quand elle éclata en Savoie, les Lazaristes d'Annecy furent des premiers à partir, en refusant le serment révolutionnaire. Les missions cessèrent tout à coup : il s'agissait de bien autre chose ! Mais après le Concordat elles reprirent peu à peu, sous l'influence de M. Favre à Chambéry et du P. Mermier à Annecy (5). Les prêtres des paroisses se prêtèrent aussi

(5) Nous avons raconté leurs débuts dans la *Vie du P. Mermier*, chapitre XI.

à ce ministère, dont les résultats comblaient de joie le clergé et les fidèles.

Rd Burnoud laisse une note enthousiaste (6) sur l'une de ces missions, ouverte à Ugine le 6 janvier 1827, et achevée le jour de la Saint François de Sales, 29 du même mois. Le supérieur était M. Trosset, curé de Cruseilles. Les 800 livres de Rd Carret et même les 500 florins de Thomas Buchard auraient été les bienvenus ! Quant aux résultats spirituels, ils ont été magnifiques ; cependant, fruit amer de la Révolution, « les incrédules sont restés tels ».

Une autre mission a dû trouver place vers 1835 (7). Cette année-là le P. Mermier, ayant réuni à La Roche les premiers Missionnaires de Saint François de Sales, les occupait activement à ce ministère fructueux. Il ne paraît pas cependant qu'il vînt prêcher à Ugine une vraie mission, mais on a le plaisir de le voir bénir le Chemin de croix de l'église. Les quatorze tableaux sont des peintures à l'huile ; chacun d'eux, disait-on autrefois, a été payé 100 fr. Le document que nous allons citer ne parle pas de leur origine ; c'est le procès-verbal de la bénédiction :

> En 1838, le 27 février, nous soussigné Pierre-Marie Mermier, missionnaire du diocèse d'Annecy spécialement désigné par Mgr Rey, évêque d'Annecy, pour ériger le Chemin de croix dans la paroisse d'Ugine ; vu la demande de Rd Burnoud, curé du lieu, adressée à l'Ordinaire le 21 janvier 1838... avons fait solennellement la bénédiction des tableaux et des croix, que nous avons placés avec les cérémonies accoutumées selon les stations, en présence des témoins : Georges-Raymond Suarez, juge ; Cl.-J. Neyre, vice-juge, J.-Hyacinthe Berthet, notaire et secrétaire, qui ont signé avec nous. P. Mermier, prêtre.

La mission de 1856, sous le curé Morand, est d'autant plus à remarquer que le principal artisan de cette mission fut précisément un Uginois, le P. Ambroise (Tissot), capucin, dont nous parlions au chapitre des prêtres. C'était « un maître de la parole », et son second l'était plus en-

(6) Archives du presbytère. Cette mission comptait dix ouvriers.
(7) Note de M. le curé Morand. Archives du presbytère.

core : il se nommait le P. Edmond (Dardel), d'Aix-les-Bains :

Je me rappelle avec délices, écrit Charles Buet (8), une soirée que je passai aux Iles Seychelles avec deux capucins de Chambéry dont l'un est mort depuis, à l'heure même où la mitre épiscopale venait récompenser toute une existence de travaux apostoliques.

Ce religieux était le P. Edmond, le second des missionnaires de 1856. Ils étaient neuf Pères. M. Morand se montre très heureux : « Tous sont venus à la mission, dit-il, à part quelques personnes si peu considérées qu'elles eussent plus scandalisé qu'édifié. »

Pourquoi Rd Morand ne fit-il pas donner de nouveau les saints exercices ? Ce fut l'un des premiers soucis de Rd Mugnier quand il fut nommé à Ugine, et deux ans n'étaient pas écoulés qu'il appelait dans sa paroisse, en janvier 1886, le R. P. Joseph Tissot d'Annecy et les Missionnaires de Saint-François de Sales. On sait la réputation du P. Tissot comme orateur, écrivain, poète, mais surtout comme missionnaire et homme de Dieu (9). Sa venue à Ugine, où il demeura trois semaines avec cinq de ses collaborateurs, fut une grâce pour le pays, et, dans son rapport à l'évêque, Rd Mugnier loue surtout l'assiduité des hommes à l'église et aux sacrements. La mission se termina par la bénédiction de 36 croix dans les hameaux et aux abords de la ville, et l'inauguration d'une grande statue du Sacré-Cœur.

En 1897, sous le curé Perret, la belle mission du P. Norbert, capucin, du P. Fidèle, du P. Ildefonse, et de leurs compagnons, donna lieu à une cérémonie très solennelle : aux accents de la fanfare un christ de fonte fut porté en procession au cimetière par 60 hommes et jeunes gens qui se relayaient de distance en distance. Victor Verboux raconta dans un journal d'Annecy (10), en la poétisant un

(8) Dans son livre *Les Savoyards chez les autres,* Genève, 1887, page 30.

(9) *Vie du P. Tissot,* par le P. Léon Buffet. Page 81, un trait se réfère à la mission d'Ugine.

(10) *L'Indicateur de la Savoie,* du 6 mars 1897. Article signé Viator.

peu, cette splendide cérémonie finale, et son article donna lieu, dans d'autres journaux, à d'âpres réponses, puis à une polémique regrettable, mais qui n'alla pas jusqu'à compromettre les heureux résultats de la mission (11).

Depuis lors, le zèle de Rd Perret a fait donner des missions à date fixe, selon les prescriptions du nouveau Droit Canon.

Dans les siècles passés, un prédicateur étranger venait chaque année pour prêcher le Carême à Ugine. Nous en avons parlé à propos des conventions de 1766 et de l'honneur qu'on faisait à Dom Dutour de lui laisser choisir le prédicateur une fois sur deux. La paroisse le rétribuait et la Commanderie complétait cette rétribution. On peut suivre comme à la trace cette rubrique dans les comptes des exacteurs (percepteurs locaux).

Il arrivait que ce prédicateur trouvait le moyen, peut-être l'après-midi, de se rendre dans les paroisses voisines pour y vaquer au même ministère. C'est ainsi qu'en 1636 (12)

> les syndics de Marthod ont livré au R. P. *Yppolyte,* prédicateur, pour ses peines, étant venu exprès d'Ugine *toutes* les dimanches et fêtes du caresme au dit lieu de Marthod prêcher la parole de Dieu, la somme de 21 florins.

Enfin dans la « Cotte générale de la taille » de 1699, il est dit déjà que le collecteur d'Ugine doit « exiger de toutes les familles 4 sols pour la rétribution du Père prédicateur qui annonce la *parole Dieu* annuellement au dit Ugine ».

En 1695, le 28 mars, le P. Augustin et son compagnon le P. Félix, capucins, gagnèrent Chambéry par Annecy. Ils partirent d'Ugine à cheval, par un temps d'orage et de pluie, et durent se couvrir du manteau rouge des dragons ; c'était le moment de l'occupation française, et Montmélian

(11) La statue de saint Antoine de Padoue fut inaugurée à cette mission de 1897, et d'autres souvenirs demeurent des missions suivantes.

(12) Pérouse, *loc. cit.*, p. 41.

venait d'être pris par Catinat. Un dragon dut même les accompagner pour ramener les chevaux. Cette petite aventure des capucins couverts d'un manteau rouge de dragon paraît avoir beaucoup intrigué le curé Durier qui la raconte dans ses notes.

Nous avons enfin un papier de 1701 où l'on voit que dans ces temps de foi vive le prédicateur avait d'autres occupations que son travail ordinaire à l'église. Nous sommes au 1er mars ; l'étranger est un Barnabite, qui a commencé déjà son ministère à Ugine. Les Bisilliat-Donnet des Rippes le choisissent pour arbitre dans un différend qu'ils ont avec Jean-Cl. Delallier ; « voyant, le dit Bisilliat, que tel procès allait causer de grands frais et dépens », il promet de s'en tenir à la sentence du prédicateur. L'acte est dressé devant le notaire Chappuis, dans la maison du curé Durier, en la présence de Me Thomas Delachenal et de Fçois Glairon, témoins.

Quelques lignes sur les Quarante Heures trouveront ici leur place. C'est encore Rd Delachenal qui nous dira l'essentiel dans ses écritures de 1810.

Rd Carret, curé d'Ugine, par son testament clos du 5 septembre 1761, lègue la cense de 16 livres de Piémont, sous le capital de 400 livres, en augmentation de la première fondation des Quarante Heures faite par le Rd Crédoz, à la charge d'une messe basse l'un des jours des Quarante Heures ;

Rd Sr Cl. Crédoz par contrat de transport du 3 juillet 1766, F. Buchard notaire, donne le capital de 500 livres de Piémont, et la cense de 25 livres pour les prières des Quarante Heures.

Enfin Mgr Yves de Solles, évêque de Chambéry et Genève après la Révolution, permet qu'on unisse pour cet objet plusieurs restes de fondations anciennes « impossibles à exécuter ponctuellement » : celle des Nobles Fçois-Nicolas de Michaille, en 1615, Michel de Magdelain, en 1625, de Riddes de Charbonnières en 1744 ; celle aussi de Rd Brassoud en 1686 (13).

(13) La Fabrique, au moment de la dernière Loi de Séparation, a été dépouillée d'une rente italienne de 100 fr. ; la Mense, de 137 fr. de rentes sur l'Etat, de 22 obligations au porteur des chemins de fer

Quant aux indulgences, elles ont été concédées pour sept ans par une lettre très bien conservée, envoyée de Paris le 20 décembre 1807, portant les armes et le sceau d'un diplomate illustre, le cardinal Caprara, légat du pape Pie VII auprès de Napoléon Ier, *ad Francorum imperatorem, Italiæ regem, a latere legatus* ; de sorte qu'intervient quelque peu, dans l'histoire de la paroisse d'Ugine, le cardinal qui célébrait la messe du Concordat dans l'église Notre-Dame, aux fêtes de Pâques 1802, tandis que retentissait le *Te Deum* accompagné par les deux orchestres que conduisaient Méhul et Chérubini (14).

Austro-Lombards et d'un champ à Soney (*Journal Officiel* du 24 juillet 1909). De ces biens, les 8/9 ont été attribués au Bureau de bienfaisance, et 1/9 à la commune d'Outrechaise.

(14) *Napoléon*, par Lacour-Gayet, p. 117.

CHAPITRE XIV

Les Ecoles

Gratuité des écoles d'autrefois. — Les Uginois à Avignon. — Collèges ; Maîtrise d'Annecy en 1618. — Œuvre de Rd Crédoz : le fondateur, le Conseil, l'assemblée populaire de 1749. — L'école des filles. — A la Révolution. — L'école libre Berthet. — Les Frères et les Sœurs. — Sœur Bathilde. — M. Grillet. — Le groupe scolaire. — Des Uginois écrivains.

Dans les siècles qui ont précédé la Révolution, le gouvernement ignorait le budget de l'enseignement primaire, et la gratuité des école était comprise tout autrement que de nos jours. Le principe de cette gratuité était les fondations volontaires, faites, entretenues, augmentées par des dons généreux, lesquels en s'accumulant fournissaient des intérêts suffisants pour les locaux (1) et pour les maîtres. Dans son Histoire de l'Instruction publique en Savoie, M. de Jussieu a écrit : « Partout il existait des fondations pour les écoles, ce qui rendait partout l'enseignement gratuit. »

Dès 1424, un Savoyard éminent, le cardinal de Brogny, avait fondé à Avignon un collège où 24 étudiants de nos pays étaient reçus gratuitement pour y prendre leurs grades.

(1) On verra plus bas comment cette question des locaux était le plus souvent simplifiée. Quant au texte de Jussieu, nous le trouvons cité par Trédicini, dans *Un régiment provincial en 1792*, p. 13. V. aussi brochure Gonthier sur le même sujet, p. 66 (Annecy, Niérat, 1877).

Ugine ne fut pas oubliée dans la répartition de ces bourses, et nous citions plus haut, pour l'année 1639, un Joannès Ducrest, religieux carme, qui prit son doctorat à Avignon. D'autre part, Jean-Cl. Buchard, celui qui mourut chanoine de Notre-Dame d'Annecy, obtint le 20 mars 1724 des lettres dimissoriales pour recevoir les saints Ordres au même collège (2) ; son frère Philibert en eut de semblables en 1729. Ce ne sont là que quelques exemples ; ils prouveront que plusieurs de nos compatriotes faisaient alors de hautes études, en théologie, en droit civil et canonique.

De même, le chanoine Eustache Chapuis, honoré de la confiance de Charles-Quint, avait fondé, vers 1550, un collège à Annecy et un autre à Louvain, en Belgique. Nous aurons un jour la liste de ces étudiants ; il est très probable qu'Ugine y sera représentée.

Les collèges furent d'ailleurs nombreux dans notre diocèse. Saint François de Sales, dans son rapport au Pape Paul V, en compte quinze, « où à l'enseignement de la grammaire se joint celui des belles-lettres ». Il aurait pu nommer la gentille maîtrise d'Annecy, tenue, en 1618, par un Uginois du nom d'Antoine Besson. On conserve aux Archives départementales de la Haute-Savoie (3) le curieux contrat par lequel le Chapitre confie à Besson

> les six enfants qui servent au chœur de l'église cathédrale, pour le temps de trois ans, pendant lequel temps il promet bien nourrir et traiter honorablement les dits enfants *du cœur,* et iceux apprendre, élever et bien instruire de tout son possible à l'art de musique et en toutes bonnes mœurs et doctrine, pour 600 florins monnaie Savoie, et 30 *coppes* de froment.

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier ce qu'étaient la discipline, les études, dans ces nombreux collèges ; mais dans les minutes du notaire Ant. Chappuis, le même qui était procureur de l'église d'Ugine en 1681, nous avons trouvé une feuille jaunie, un document comme nous en aurions

(2) De même Charles Buchard, en 1674, et déjà Jean-Louis Roux dit Marthod, né vers 1570, avaient étudié à l'étranger

(3) Minutaire de Me Duret.

souhaité des centaines en composant cette histoire. C'est une lettre d'il y a 250 ans, et une lettre de collégien. Joseph, fils de ce notaire Antoine, écrit à son père, et le père a conservé la lettre parce qu'au verso il a mis le brouillon d'un acte, mais la lettre est plus intéressante que l'acte :

Mon très cher et très honoré père, ayant trouvé la commodité de vous écrire, je n'ai voulu manquer. Je vous prie que vous ayez tant de bonté de m'envoyer du pain car je n'en ai plus (4). Comme je suis monté en humanités, je vous prie de venir ou de m'envoyer d'argent pour acheter mes livres, car je ne peux rien faire, et que vous ayez un peu souvenance de moi pour mon habit, car vous savez la nécessité où je suis. J'espère ces grâces de vous, et je tâcherai de bien étudier pour récompenser vos peines. Je vous prie de saluer ma mère et tous mes frères, mon très cher père. Votre très obéissant serviteur Joseph Chappuis.

C'est ainsi qu'on écrivait alors aux parents. Joseph devint prêtre, et curé de la Compôte en Bauges, où il mourut, en 1727.

Mais les familles qui pouvaient envoyer leurs enfants dans les collèges n'étaient qu'en petit nombre. Les autres avaient recours à des maîtres du pays ; ainsi, un Louis Berthet (5) était recteur des écoles d'Ugine, en 1454 ; des maîtres de passage, moyennant de légères rétributions en argent ou en nature, enseignaient à la jeunesse les rudiments les plus nécessaires. D'ailleurs, beaucoup plus que les parents, l'Eglise faisait des « petites écoles » sa vive préoccupation. Dans le Rituel de 1661, Mgr d'Arenthon d'Alex y insiste, et, dans sa visite de 1685, il encourage les prêtres d'Ugine à prendre ou à reprendre cette œuvre :

Le Révérend sieur curé, soit le sieur son vicaire ou l'un des altariens, est exhorté de tenir les petites écoles pour l'instruction et l'éducation des enfants, leurs pères étant aussi exhortés d'user de quelque gratitude à l'endroit de celui qui voudra prendre ce soin.

(4) Quand les parents fournissaient le pain, la pension était diminuée d'autant ; le pain se conservait plusieurs semaines.

(5) Louis Berthet porte ce titre de recteur au mariage de Claude de Beaufort et de Marguerite de Crécherel. (*Monographie de Saint-Jorioz*, p. 155.)

Mais l'essentiel manquait encore, à savoir une fondation importante et stable. Elle fut l'œuvre de ce bienfaiteur d'Ugine, nous voulons dire le Révérend prêtre Crédoz. Indiquerons-nous cependant une réflexion qui nous est souvent venue à l'esprit en parcourant les papiers d'autrefois ? Il y a toujours eu, à Ugine, un bon groupe de gens instruits. L'acte du 8 septembre 1659, où Messire Brassoud se fait reconnaître comme recteur de l'hôpital, est signé de huit notaires ou praticiens, tous d'Ugine. Combien figurent aussi dans les procès-verbaux des confréries ! En 1715, à l'assemblée générale (6), que de « maîtres » à la fois ! deux des quatre syndics, Curton et Dubettier, et, parmi le public, Ant. Chappuis, Cl. Delhôpital, Jean Delachenal, et au moins dix autres.. Ils n'étaient pourtant qu'une infime exception dans une grande paroisse comme Ugine, et leur présence n'empêche pas la gratitude de la postérité envers le fondateur des écoles.

Claude Crédoz était né aux Clefs, dans la Vallée de Thônes, et avait rejoint son compatriote le curé Comparet, en qualité de vicaire-altarien. Il devait passer à Ugine presque un demi-siècle, et ne mourir qu'à l'âge de 85 ans. Son portrait, conservé à la mairie et à la cure, le représente très âgé, avec des traits énergiques et de longs cheveux tout blancs. D'une main il tient un livre, sans doute par allusion aux écoles qu'il fonda ; de l'autre, il montre le ciel. Le rabat blanc qu'il porte est celui des prêtres de son jeune temps : précisément à cette époque, se faisait ce petit changement dans le costume ecclésiastique ; ses contemporains, Mgr Deschamps de Chaumont et Mgr Biord, portaient déjà le rabat noir.

Rd Crédoz mourut en 1766, le 4 juillet, quand

(6) Celle où fut accordé un tombeau à Cl. Charlon. On disait aussi « maître » pour désigner un chef de métier, mais ceux dont nous parlons ici sont tous notaires ou praticiens.

(7) Nous espérons donner dans cette édition une reproduction de ce portrait La plupart de nos photographies ont été faites par notre confrère E. Paravy, et groupées d'une manière très originale par le P. Jules Comerson. A tous deux notre cordial remerciement.

Mgr Biord était en visite pastorale à Ugine. Ce fut l'évêque qui lui administra les derniers Sacrements, et Jean Delachenal écrivait de lui : « Rd Sieur Crédoz est mort ; c'était un très digne prêtre, qui doit bien avoir mérité le paradis. *Requiescat in pace. Amen !* » On l'enterra dans le chœur de l'église.

Dans ses notes, le curé Delachenal avoue très franchement que Rd Crédoz n'avait pas de talents extraordinaires; mais on le vénérait. Outre les vertus du prêtre, ce que l'on vénérait en lui c'était le désir qu'il avait, et que chacun lui connaissait, de fonder les écoles. Il passait pour avoir fait des économies, qu'il voulait toutes consacrer à l'avenir d'Ugine. Cette vénération apparaît visiblement dans une délibération du Conseil, à la date du 7 juillet 1749.

Rd Crédoz vient de faire sa première offre. Sont présents le syndic Bisilliat-Cheneval et les six conseillers : Delachenal, Mondet-Moutonnet, Poëncin, Berthet, Démontvignier, Charlon-Lafontaine. Rd Crédoz est dit « prêtre altarien, vice-prieur d'Ugine (c'est-à-dire prêtre du Commandeur) » :

Par un zèle pour le bien public, il a fait offre de la somme de 4.800 livres pour l'établissement d'un collège (8) dans cette paroisse, composée de 430 feux et 1.700 communiants, où la jeunesse croupit dans l'ignorance et l'oisiveté, la plupart des habitants n'étant pas en état d'entretenir les enfants dans les collèges des capitales, pas même de payer 20 ou 30 sols par mois à quelques personnes qui ont voulu ci-devant enseigner par intervalles. Cette somme qu'il veut bien donner dès à présent en bonnes rentes solvables et dues par des particuliers de cette paroisse, au 5 0/0, produira un revenu annuel de 240 livres à un régent, qu'il veut être prêtre séculier, de la nomination de l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de ce diocèse de Genève, qui enseignera les enfants dès l'alphabet jusqu'aux humanités, pendant le cours de l'année, à la réserve du mois d'octobre tant seulement, destiné pour les féries (vacances).

Puis sont fixées les heures de classes, différentes suivant la saison. De Toussaint à Pâques : de 7 h. à 9 h. 1/2,

(8) On verra que les grands élèves pouvaient étudier le latin jusqu'en humanités.

et de 1 heure à 4 h.; le reste de l'année : de 6 h. à 9 h.; de 2 h. à 5 h.

A la sortie de classe, le matin, ils iront à la messe deux à deux, avec modestie, et Monsieur le Régent sera obligé d'assister, les dimanches et fêtes, à la *grande messe* de paroisse et aux vêpres, et de confesser les dits jours ceux qui s'adresseront à lui.

Chaque année, l'exacteur sera chargé de faire rentrer les intérêts des sommes prêtées. Il les remettra à Rd Crédoz, sa vie durant :

Ces offres sont trop intéressantes pour ne pas les accepter avec toute la reconnaissance possible, s'agissant de l'éducation de la jeunesse, pour donner à l'Eglise et à l'Etat de bons sujets, et d'avoir un quatrième prêtre dans une grande paroisse où trois peuvent à peine suffire. Et comme ce revenu ne sera pas suffisant pour l'entretien de Monsieur le Régent, on prendra dans la suite les mesures convenables pour l'augmenter.

Le seigneur Maistre, avocat fiscal général au Sénat de Savoie, à qui la délibération est adressée pour qu'il l'approuve, répond qu'il faut une assemblée générale des paroissiens, et cette assemblée, autorisée par « le seigneur intendant général Ferraris », se réunit le 27 juillet de la même année 1749.

Les Uginois étaient tous au courant des projets Crédoz. « Tous unanimement » approuvent l'acceptation déjà faite par le Conseil, « d'autant que le Régent doit être prêtre séculier, et par ce moyen on aura un quatrième prêtre, dans cette paroisse d'une vaste étendue ».

L'an d'après, à une nouvelle assemblée générale, le fondateur propose, à la joie de tous, d'augmenter la première somme et de l'élever à 5.480 livres, qui produiront un revenu annuel de 274 livres. Ce revenu, le vieillard l'économisait avec tant de soin que le capital disponible finit par atteindre la somme de 6.700 livres, dont l'intérêt annuel : 333 livres, 6 sols, 3 deniers, était précisément ce que demandaient les Statuts diocésains pour l'entretien et le traitement d'un prêtre (9).

(9) Délibération du 14 juin 1756.

Entre temps (10), Rd Crédoz avait complété son œuvre en fondant une école pour les filles : 1.200 livres de capital pour le traitement annuel d'une institutrice,

femme ou fille d'âge moyen qui fasse résidence au présent bourg, pour enseigner les jeunes filles, leur apprendre à lire, à coudre, filer et autres ouvrages semblables, les tirer de l'oisiveté et leur apprendre à mener une vie chrétienne.

Sauf erreur dans notre transcription, il n'est pas question pour les filles d'apprendre à écrire, mais seulement à lire et à travailler. L'écriture paraissait alors un luxe, et la lecture une nécessité. Beaucoup de ces Uginois, qui ne savaient pas signer et dont « les croix » hésitantes étaient, dans les actes, « la marque ordinaire », lisaient l'office dans leurs Heures et psalmodiaient le latin sur « les loges des pénitents ». Les devoirs de l'institutrice sont aussi spécifiés. Elle fera la classe « dans sa maison d'habitation » deux heures le matin et deux heures le soir,

et sera la dite maîtresse d'école présentée par le Rd sieur curé du lieu, et acceptée par le Conseil, qui sera tenu de faire payer par l'exacteur annuel la somme de 60 livres, à commencer après le décès du Rd sieur Crédoz ; et au cas que cette somme ne soit pas suffisante, en attendant que quelques personnes bien intentionnées l'augmentent, il lui sera payé un petit salaire de gré à gré par les écolières.

Le bienfaiteur des écoles pouvait maintenant mourir, ayant accompli une œuvre essentielle dont les effets se perpétueront bien des années après son décès (11). Pendant longtemps son portrait orna la salle des classes, et l'on voit que « le conseiller Naire, d'ordre de M. le syndic, a enlevé de la maison commune, le 21 juillet 1827, le tableau de M. Crédoz, fondateur du Collège, pour le porter à la chambre de l'école ».

(10) Délibération du 12 octobre 1760.

(11) Dans une clause de la délibération du 1er août 1762, Rd Crédoz ajoute que ses libéralités ont aussi pour but de procurer à la jeunesse un bon maître pour apprendre à lire, à écrire, avant de la mettre sous la discipline du vicaire-régent, qui pourrait difficilement tout faire seul. Il avait déjà avancé 400 livres à cette intention.

« Le régent » fut traité comme vicaire et logé à la cure. Un des premiers qui exercèrent cette charge fut Rd Jacques Decerize, du Châtelard en Bauges. Le Conseil lui rend justice dans sa délibération du 10 mars 1771 : « Il a enseigné la jeunesse avec le plus grand applaudissement et à la satisfaction du public, et même avec la plus grande exactitude (12) ».

Une des premières institutrices fut Nicole Roche, veuve Delhôpital. Elle faisait la classe chez elle, tandis que le vicaire-régent la faisait au presbytère, ou parfois à la vieille cure, appelée aussi « le bâtiment du collège (13) ». C'est ainsi que toutes choses fonctionnèrent jusqu'à la Révolution.

Cette terrible époque arrêta presque partout la marche des écoles en interrompant ou en tarissant les fondations. A Thonon, on resta douze ans sans école (14). A Ugine, il n'y en eut aucune jusqu'au 26 fructidor an IV, c'est-à-dire pendant trois ans. Ce jour-là le Conseil se plaint que « la jeunesse croupit dans l'ignorance et l'oisiveté ». Il essaye de nommer provisoirement un instituteur, pour faire la classe aux enfants du bourg et de tous les villages, moyennant une rétribution des parents. Mais cette nomination est bientôt déclarée arbitraire, illégale (16 ventôse an V). Une autre école n'existait que sur le papier. Il n'y en avait pas non plus à Outrechaise, ni à Marthod, ni à Héry. Le nommé Balthazard Excoffon fut enfin installé au presbytère, où il touchait la fondation Crédoz. C'était en 1801 (15) ; l'école, totalement supprimée pendant trois ans, n'avait guère été faite régulièrement pendant les six années suivantes, alors que pour l'école des filles l'interruption devait durer quatorze ans, de 1793 à 1807. Cet

(12) Parfois l'exacteur voulait remettre au curé les intérêts de la fondation, parfois c'était au vicaire-régent. Il y eut aussi une interdiction de l'évêque au curé de se charger de cette fondation avant qu'elle fût complétée par le Conseil. (Gonthier, *loc. cit.*, p. 96.)

(13) Pérouse, *loc. cit.*, p. 266.

(14) Rapport de M. Vernaz, ancien directeur des écoles de Thonon. (*Acad. Chabl.* ,XV, 103.)

(15) Sa nomination officielle par le Conseil n'est en effet que du 15 pluviôse an IX (1801). Peut-être était-il déjà en exercice.

Excoffon se disait « jacobin », et l'Assemblée générale de 1749 n'aurait guère reconnu en lui le quatrième vicaire nommé par le Révérendissime évêque ! Il demeura à ce poste environ cinq ans, mais déjà le 26 novembre 1803, c'est-à-dire aussitôt que ce fut possible, le notaire Berthet, secrétaire de la municipalité, ouvrait une école dans sa maison, sous la direction d'un abbé Dupuy, prêtre de Chambéry, auquel il payait un traitement, par lui-même et par les autres pères de famille, « voulant, disait-il, suivre l'intention de M. Crédoz, qui a fondé une école en cette commune, quoique nous ne puissions pas profiter du revenu de cette fondation, dont le citoyen Balthazard Excoffon jouit, ayant été nommé instituteur par le Conseil municipal ».

Ce citoyen Excoffon ayant été invité par le maire, en 1805, à assister avec ses élèves aux solennités qui devaient avoir lieu pour la fête de saint Napoléon (16) et pour celle du rétablissement de la religion en France, il s'y refusa et ne parut pas à la solennité. Placé ainsi en désaccord avec la municipalité qui l'avait soutenu jusque-là, il abandonna l'école, et les vicaires-régents reprirent leurs fonctions comme avant la Révolution.

En 1821, il y avait deux écoles communales et trois particulières. Le vicaire-régent, Pierre Dutruel, avait 40 élèves; l'institutrice, Veuve Ducheney, en avait le même nombre. L'école du Tondut, tenue par F. Berthet, comptait 56 élèves ; celle d'Uginette, avec J.-M. Francoz, 30 élèves, ainsi que celle de Soney, avec J.-F. Pontet. Tous ces maîtres étaient approuvés par l'évêque et le Conseil, mais les trois derniers étaient payés par les élèves. On se rend compte par l'addition de ces chiffres de ce qu'était la population scolaire, alors que les écoles officielles n'existaient pas. Mais, en 1852, le Conseil parle de cinq écoles « de quartiers », ouvertes pendant les mois d'hiver : Le Gombert, Lisle, Mont-Dessus, Banges et Soney. Il vient de renouveler sa confiance aux deux institutrices du bourg, Mlles Berthet et Losset, « qui ont jusqu'ici rempli leurs

(16) C'est un saint du calendrier, patron de l'empereur.

fonctions de la manière la plus satisfaisante pour la meilleure éducation des filles » (17).

Ne pouvant toujours fournir des vicaires régents pour l'école, Mgr Rendu, évêque d'Annecy, autorisa, en 1846, le Conseil d'Ugine, « sous la réserve des messes fondées dont la charge restait à la commune », à employer les revenus de la fondation Crédoz en faveur des Frères des Ecoles chrétiennes. Il résulte d'une lettre à l'Intendant qu'ils sont venus (18) au nombre de trois, puis de quatre, avec un traitement de 1.500 francs pour les quatre. L'enseignement (19) comprenait la lecture, l'écriture, les principes de la doctrine chrétienne. Suivent les détails du programme : éléments des mathématiques, arpentage, dessin linéaire et de perspective, tenue des livres et littérature. Les Frères s'engageaient aussi à faire l'école du soir pendant deux heures, de la Toussaint à la fin de mars, et l'école du dimanche après vêpres, également pendant deux heures. Ils surveilleraient les enfants à l'église et assisteraient à la sortie des classes pour le maintien de l'ordre.

Les Frères enseignèrent à la maison Lallier, près de la fontaine du bourg, puis à la grand'maison, et ensuite, malgré l'opposition du reste bien justifiée de plusieurs conseillers, qui trouvaient le local trop distant, à la maison de Magdelain, à Uginette. L'un d'eux mourut même à Ugine : le Frère Albert-Théodule Rollet ((20), le 17 octobre 1848. Ils ne tinrent les écoles communales des garçons que pendant sept ans. Leur institut avait trop d'écoles à pourvoir, et ce grand nombre rendait impossible aux supérieurs le choix de maîtres vraiment capables et expérimentés. Le Conseil, dans sa séance du 6 janvier 1851, applaudit cependant « aux heureux résultats de leur enseignement ».

A leur départ, le mobilier scolaire fut transporté à la

(17) Délibération du 6 janvier 1851.
(18) Envoyés par le C. Fr. Gal, provincial de Savoie.
(19) Délibération du 26 septembre 1847.
(20) Il était de Villargondran (Maurienne) ; décédé à 22 ans (Renseignements fournis par l'Institut).

cour du Ty, dans la maison que la « congrégation de la charité » ou bureau de bienfaisance venait de rebâtir, pour y installer l'hôpital (21). C'était dans le bourg, un peu cependant en dehors des maisons, tout à fait sur les anciens remparts, dans un endroit assez solitaire pour que des écoles y fussent parfaitement installées. La commune, aidée d'un don du curé Burnoud (22) et d'un autre du curé Morand, y fit venir trois Sœurs de la Charité de Saint-Vincent de Paul (23). C'était en 1856, soit pendant une trentaine d'années. L'une des religieuses, Sœur Bathilde Seybot, originaire du Canton de Fribourg, avait débuté à Faverges, mais elle passa presque toute sa vie d'institutrice à Ugine. Elle avait de beaux talents, mais surtout un doigté spécial pour l'éducation des jeunes filles ; aussi était-elle très appréciée des autorités et des familles, qui parfois lui laissaient leurs enfants jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans. A plusieurs reprises, elle reçut des félicitations pour la tenue de sa classe, et on lui décerna, dans un Concours agricole d'Ugine, une médaille pour les travaux manuels exécutés par les élèves. Elle mourut dans son pays de Fribourg, en 1901.

La laïcisation des écoles amena le chanoine Mugnier à fonder immédiatement une école libre de filles dans la maison Avrillier-Benzon, ancienne maison Dutour. Sœur Amélie Sautier, de Magland, une amie de Sœur Bathilde, ouvrit l'école, en octobre 1886, et mourut presque aussitôt. Les enfants demeurèrent dans leurs familles pendant le mois nécessaire aux nouvelles démarches, puis l'école se rouvrit avec Sœur Marie-Philomène Pettelaz comme directrice. D'autres religieuses, les Sœurs de la Croix (24) vinrent continuer l'œuvre, en 1892, sous la direction de Sœur Marie-Louise Ravoire ; elles ne partirent qu'au mois

(21) Maison actuellement occupée par la pharmacie.

(22) « Considérant, dit le Conseil, 3 décembre 1853, que Rd Burnoud a donné 250 livres neuves dont l'intérêt sera donné aux pauvres jusqu'à l'époque où l'école des filles sera régie par des Sœurs... »

(23) Filles de la Bienheureuse Mère Thouret ; Maison-mère à La Roche-sur-Foron.

(24) Fondées en 1838, par le P. Mermier, à Chavanod (Haute-Savoie).

d'août 1903, quand fut appliquée la loi contre les Associations religieuses.

Alors que Révérende Sœur Bathilde et ses compagnes se dévouaient aux écoles communales de filles, celles des garçons, qui se tenaient dans l'ancienne maison Lallier, près de la fontaine, possédaient, depuis 1867, un instituteur modèle : c'était M. Joseph Grillet. Lui aussi resta à Ugine presque toute sa vie, puisqu'il ne partit qu'en 1903, pour prendre sa retraite, après trente-six ans d'enseignement. Il était né à Grésy-sur-Isère, et c'est là qu'il fut enterré, après une mort très chrétienne, le 12 janvier 1905. C'est pour nous un devoir de reconnaissance et de justice que de rendre hommage à sa mémoire.

> Il instruisait le mieux du monde, avec clarté, avec science, avec méthode, et, ce qui est plus rare et non moins méritoire, avec patience. Il aimait ses fonctions, avait la vocation de son métier et en comprenait la grandeur. Il imposait le respect ; sa bonté était proverbiale ; sa modestie n'avait d'égale que son mérite (25).

Ce mérite reçut une sorte de consécration officielle quand M. Grillet fut nommé officier d'Académie. Ce fut un événement pour le pays, et chacun se réjouissait de ce qu'il appelait la plus méritée des distinctions. Les anciens élèves de M. Grillet garderont fidèlement sa mémoire (26).

Après lui, M. Bertrand fut vingt-deux ans directeur et enseigna trente-quatre ans à Ugine ; Mlle Léonie Bornarel fut vingt-sept ans institutrice au chef-lieu, sans compter

(25) Article d'un de ses anciens élèves, le député Paul Proust, dans *Le Progressiste d'Albertville*, janvier 1905.

(26) Il faisait des expériences agricoles, y intéressait tout son petit monde, nous apprenait les différentes greffes des arbres fruitiers et de la vigne... Sur les murs de la classe, lui-même avait dessiné et colorié sept grandes cartes. Nous les avons encore devant les yeux pour y avoir récité, toujours dans les mêmes termes, les provinces de France, les bassins des grands fleuves, les principales lignes de chemin de fer... Chose qui montrera la largeur de ses idées pédagogiques, M. Grillet avait ainsi peint une carte de la Savoie et une autre, très grande, de la commune d'Ugine, avec les principaux villages. Ajoutons un détail qui paraîtra puéril, mais dont nous garantissons l'authenticité. Interrogé au baccalauréat sur la géographie, un élève de M. Grillet donna, avec beaucoup d'assurance et sans y changer un mot, les réponses que son

les années passées dans deux écoles de hameaux. Est restée longtemps à Soney, Mlle Guillot, et, au Trembley, Mlle Messiez-Petit.

M. Grillet était directeur des écoles quand on construisit un groupe scolaire au fond de la ville, sur l'emplacement de l'ancienne maison Delachenal. Les vieux murs furent complètement démolis et la nouvelle maison, qui paraissait alors très vaste et très commode, fut inaugurée en 1886, sous la présidence de M. Jules Roche, député de la Savoie. Jusqu'à cette époque, le Conseil avait donné au deuxième vicaire 300 francs sur la fondation Crédoz. Le vicaire, disait-on, répond en partie aux désirs du fondateur: il aide les prêtres de la paroisse et fait aussi la classe de latin aux enfants que l'on désire acheminer vers les collèges (27). Mais, en présence de nouvelles dépenses, le Conseil cessa tout à coup de fournir au vicaire ce chétif traitement. Ce fut grand émoi au Conseil de fabrique, qui, dans sa séance du 7 novembre 1886 (28), expose l'essentiel de la fondation Crédoz, le transfert de la fondation aux Frères, en 1846, par Mgr Rendu.

On a ensuite appliqué la fondation aux instituteurs. La Fabrique laissait faire, parce que la commune payait le traitement du deuxième prêtre et faisait acquitter les messes Crédoz. Mais maintenant qu'on veut arrêter tout payement le Conseil proteste, affirmant d'autre part que les écoles étant à la charge de l'Etat il n'y aura là aucune perte pour personne.

Presque en même temps que le groupe scolaire, fut édifiée en contre-bas, au lieu dit Montroux, une Ecole supérieure, et depuis lors, par suite de l'établissement des usines, on dut construire le groupe scolaire des Fontaines et acheter en outre, pour 100.000 francs, la propriété Verboux, soit : le château du Crécherel. Il n'est pas non plus

ancien maître lui avait apprises. Le professeur (M. de Crozals, de la Faculté de Grenoble) parut si satisfait qu'il n'ajouta pas la moindre question. M. Grillet le sut, et en fut attendri jusqu'aux larmes.

(27) Cette année-là même, l'abbé H. Delacroix avait encore trois élèves « au latin » : F. Pettex, aujourd'hui curé de Balmont, le conducteur des Ponts-et-Chaussées Hyacinthe Vallet, aujourd'hui décédé, et le P. Léon Buffet.

(28) Archives de l'Evêché d'Annecy.

une seule école de hameau à laquelle on n'ait pas fait quelques réparations ou qui n'ait reçu quelques perfectionnements.

Peut-être est-ce ici le lieu d'analyser, en achevant ce chapitre des écoles, quelques livres ou productions qui ont des Uginois pour auteurs.

L'abbé Jean-François Dubettier des Rippes (29), passait ses longues soirées d'hiver à traduire un ouvrage sur le Saint Sacrement, de l'auteur italien Pagani, directeur spirituel au Grand Séminaire de Novare. Savait-il qu'un Savoyard éminent, aide-de-camp du roi Charles-Albert, le comte de Gerbaix de Sonnaz, avait caressé, en 1843, l'idée de traduire ce même ouvrage (30), « qui m'a paru dicté, écrit-il, par l'esprit de charité le plus pur » ? Le noble comte n'eut pas le temps d'achever son manuscrit, mais l'abbé Dubettier, ayant longtemps travaillé le sien, le confia, vers 1873, à la grande maison Vivès. L'exemplaire que nous possédons a 464 pages ; il fait partie de la onzième édition (31), ce qui indique un chiffre très élevé d'exemplaires. La traduction est du reste élégante et fort pieuse. Nous aimons aussi les quelques pages de préface où M. Dubettier fait connaître l'œuvre de Pagani et la sienne :

> Ce beau sujet, dit-il, est présenté sous une forme propre à le faire aimer, sans rien de cette aridité qu'on trouve souvent dans les écrits ascétiques. Nous ne connaissons pas de livre en ce genre qui réunisse au même degré la tendresse, la vivacité du sentiment, la naïveté de l'expression, et surtout cette heureuse fusion des plus beaux passages de nos Livres saints, cette onction et cette grâce que nous gémissons, hélas ! de ne pouvoir assez reproduire, et qui dénotent chez l'auteur autant de science que de foi.

Dans les *Défenseurs du Val d'Arly* (32), de Victor Ver-

(29) Il est ce vicaire des Villards-sur-Thônes dont il est question dans *Bois et Vallons*, de Replat, L, 215, à propos d'une pierre druidique.

(30) *Notice biographique* par l'abbé Puget, Annecy, 1862, p. 34.

(31) *L'âme devant la Sainte Eucharistie*, par Pagani, traduit sur la 14e édition italienne, par l'abbé F. Dubettier ; Paris, Vivès, 1884.

boux, paru en 1895, on trouve, sinon beaucoup de science et de foi, du moins une imagination très vive, une sensibilité violente, et un grand amour pour Ugine. Dès les premières lignes, il s'agit du Mont Charvin « l'une des cimes les plus belles des Alpes » ; plus loin :

> Le voyageur qui, parcourant à petites journées le beau pays de Savoie, aime à délecter ses yeux au spectacle des beaux sites, ne s'arrête point sans émerveillement à l'aspect de cette conque de verdure enchâssée dans une superbe ceinture de montagnes et qui s'appelle la vallée d'Ugine.

L'auteur n'a garde d'oublier la maison seigneuriale, le vieux château du Crécherel où lui-même a passé son enfance :

> Son développement d'autrefois couvrait tout le faîte du mamelon : enceinte grandiose aux remparts crénelés, donjon orgueilleux où veillaient les hommes d'armes, tourelles et poivrières attachées à ses flancs comme l'aigle se suspend au rocher pour épier ses ennemis.

Le personnage principal de cette fantaisie au cadre historique s'appelle précisément Robert de Crécherel ; il organise avec son vieux père, en 1813, la résistance du Val d'Arly. A chaque instant des noms connus frappent les oreilles ; on oublie les anachronismes, on se laisse prendre au charme du récit. Vraiment, « V. V. d'Ugine » serait peut-être devenu un grand écrivain s'il avait su discipliner son talent, et surtout si les soucis d'une existence difficile ne l'avaient pas jeté loin des loisirs au moins relatifs que demande la carrière des lettres.

M. Ernest Perrier de la Bâthie, ingénieur agricole à Ugine, descendant de la famille Delachenal, a publié en 1925 et 1927 deux brochures très curieuses et fort appréciées des spécialistes, sur la *Faune* et la *Flore des Orgues.* Nous extrayons de la *Revue des Lectures* (33) cette ingénieuse appréciation :

(32) *Les Défenseurs du Val d'Arly*, de 1813 à 1815, roman historique par V. V. d'Ugine, Annecy, Niérat, 1895. Avait d'abord paru dans l'*Indicateur de la Savoie.*

(33) Numéro du 15 octobre 1927, p. 1059. C'est la Revue dirigée par l'abbé Bethléem.

L'auteur est un savant et un artiste ; il est entomologiste et botaniste en même temps qu'amateur passionné de l'orgue. Et c'est en plus un homme d'infiniment d'esprit. Aussi ces deux brochures sont-elles extrêmement savoureuses, pleines d'imprévu et de fantaisie humoristique, mais aussi sérieusement documentées, patiemment étudiées, munies d'un arsenal de recettes pratiques. Mammifères, oiseaux, poissons (qui l'eût cru ?), batraciens, reptiles, insectes, tous les ordres sont représentés dans la faune des orgues. Et parmi les mammifères, que de genres et de races diverses, depuis les habitants des orgues qui s'installent dans les tuyaux ou se logent dans les boiseries, les simples amateurs organophiles, jusqu'aux organophobes déterminés, et aux organistes, qui ne sont pas les moins dangereux !

La flore est aussi savamment traitée. L'auteur la présente en quelques lignes originales, surmontées de l'écusson des Perrier de la Bâthie et de leur devise ; écusson qui représente, sous la clarté d'une étoile, des *pierres* formant une bâtisse ; devise latine : *Non deficiam*, Je ne dégénèrerai pas !

Enfin, en avril 1930, paraît une troisième brochure de 48 pages intitulée *Orgues Savoyardes*, avec des dessins, des proverbes patois, la description technique des orgues disparues et des orgues existantes. « Bien que limitrophe du Piémont et de la Suisse, où l'on trouve des orgues dans le moindre village, la Savoie ne compte que quatre douzaines d'instruments. » Ils sont énumérés et décrits dans ce travail très neuf, qui comble une vraie lacune.

Nous renvoyons à d'autres chapitres une brève étude sur d'autres auteurs : le docteur Ducrest, le P. Ambroise Tissot, Fernand Donnet d'Anvers, et même le poète Ducis, qui, par sa mère, appartient à Ugine. Quant aux ouvrages du P. Léon Buffet, nous les énumérons dans une note (34).

(34) *Ugine*, Notes d'histoire ; c'est le présent ouvrage ;

Vie du P. Tissot, Supérieur des Missionnaires de Saint-François de Sales. Ouvrage de 500 pages, couronné par l'Académie Française et l'Académie de Savoie ;

Vie du P. Mermier, Fondateur des M. S. F. S. et des Sœurs de la Croix. Ouvrage de 300 pages, couronné par l'Académie Florimontane ;

Diverses brochures : *Vie abrégée du P. Tissot, Le Guide des Allinges, La Congrégation des Missionnaires*, etc. Ce sont des plaquettes illustrées, de 32 pages.

CHAPITRE XV

La Commune

Les communes primitives. — L'assemblée générale ; son fonctionnement. — Celles de 1673, de 1749. — Les syndics : nombre et élection. — La peur du syndicat en 1697. — Les conseillers. — Local des séances. — Nomination des exacteurs ; leurs charges. — Recettes et dépenses. — La boucherie. — Les regrattiers. — Le cadastre de 1729 ; son utilité. — En note, une liste de syndics et de maires.

On est porté à croire que les communes ont toujours été ce qu'elles sont, c'est-à-dire des groupements territoriaux (1) ; que les Conseils ont toujours été nommés par les électeurs ; que chaque commune a toujours eu un seul maire ou syndic; qu'enfin ces sortes de titres ont toujours été recherchés ou sollicités des autres citoyens. Nos développements montreront ces différences et bien d'autres entre l'ancien régime et celui d'aujourd'hui.

La commune primitive n'était pas déterminée par le territoire mais par la possession en commun. On pouvait appartenir à une commune où l'on n'était point du tout domicilié, et surtout, chacun pouvait dépendre d'un grand propriétaire suzerain, alors que les voisins, les gens du

(1) V. surtout l'étude de M. Pérouse sur les *Communes de l'ancienne Savoie*. Nos textes et nos exemples ne font souvent que corroborer cet excellent travail.

même village et peut-être habitant la même maison, n'en dépendaient pas.

Parmi tous ces seigneurs, grands et petits, le comte puis duc de Savoie est celui que l'on rencontre le plus souvent. Nous avons expliqué qu'il avait à Ugine son château, où résidait son représentant, le châtelain, qui percevait ses revenus, faisait payer les amendes, jugeait les petites causes, intervenait dans les plus importantes, avait « un banc du droit », percevait les subsides extraordinaires et librement consentis. Il assistait aux assemblées générales des communiers non pas pour les présider mais pour en dresser le procès-verbal officiel.

Le grand ressort de toute l'administration civile était en effet l'assemblée générale (2). Quelques exemples feront voir comment elle se réunissait, comment elle fonctionnait, comment les décisions y étaient prises à l'unanimité, chacun se rangeant à l'avis des autres, sans cependant y être obligé. Le jugement des syndics, des conseillers, n'était pas prépondérant, et le plus pauvre des « communiers » aurait pu, s'il l'avait voulu, s'inscrire contre la décision prise et expliquer son refus.

Une des plus anciennes assemblées dont nous ayons le procès-verbal, dressé par le notaire-châtelain Melchior Delachenal, est celle du 28 mai 1673, déjà citée au chapitre de la Commanderie. Répétons-en les termes qui vont le mieux à notre sujet et font connaître le fonctionnement de ces assemblées :

> A requête des syndics, conseillers et communiers de la ville et paroisse d'Ugine, Me François Delhôpital, sergent ducal (huissier) a baillé assignation aux dits communiers, à l'issue de la messe matinière, de s'assembler au-devant du banc du droit du dit lieu pour déterminer la dîme du vin avec illustre seigneur Messire Antoine-Melchior Demareste, commandeur de Saint-Laurent d'Ugine.

(2) Ce système a fonctionné jusqu'à nos jours, avec des divergences de détails, dans certains petits Cantons suisses. Le principe, dit-on, remonte, en Savoie, aux invasions burgondes. Dans sa *Germanie*, l'historien Tacite en parle clairement : « *De minoribus principes consultant; de majoribus, omnes.* »

D'où l'on voit que l'assemblée était proposée par les syndics, le Conseil et les communiers, qu'elle avait lieu au banc du droit, c'est-à-dire, pour Ugine, devant l'Hôtel de Ville actuel, où prenait place le châtelain, comme greffier officiel.

« A quoi satisfaisant ont comparu... » Suivent les noms. D'abord, celui des nobles : Dutour, de Ruffier, de Launay ; puis les syndics, du moins les trois qui étaient présents : Pierre Dubettier l'aîné, Louis Demontvignier-Monnet, Laurent Dubettier ; ensuite trois conseillers, tous trois « maîtres » : Georges Bertrand, Thomas Buchard, Claude Pomat ; enfin les autres communiers, tous signalés avec leur prénom et celui de leur père. Ils sont 76 en tout, et le châtelain a soin d'indiquer, en terminant l'énumération, qu'« ils excèdent les deux parts, les trois formant le tout ». On délibère ; on transige pour cette dîme du vin, et c'est l'unanimité dans l'acceptation, c'est le serment collectif, toutes les mains droites se lèvent. « Le tout ont promis observer par foi et serment, le seigneur Demareste en mettant la main sur la croix (des Saints Maurice et Lazare, qu'il porte sur la poitrine), et les communiers par l'élévation de la main. » Ont signé les principaux membres présents, et aussi, comme c'est la règle, deux témoins étrangers, « témoins à ce requis ». La dernière signature est celle de « Delachinal, notaire et châtelain, qui a reçu le présent (acte) ».

Avec le temps, le pouvoir des syndics et des conseillers augmente. Eux-mêmes délibèrent entre eux avant de demander à l'Intendant de la province l'autorisation de convoquer l'assemblée générale ; mais cette assemblée est encore réunie toutes les fois que l'affaire est d'importance, quand elle concerne la paroisse et l'église, les biens communaux, les écoles.

Le registre des délibérations, en 1749, offre, dans des pages successives, d'abord la délibération du Conseil concernant les offres de Rd Crédoz pour la fondation du collège, puis, dressé par F. Buchard, « notaire collégié et châtelain, secrétaire du bourg et communauté d'Ugine », le compte rendu de l'assemblée générale des « chefs de

famille ». Tout se passe comme ci-dessus. Le notaire spécifie qu'on a fait sonner la cloche « à la manière accoutumée » ; le sergent Poëncin a annoncé « tant devant que dernier l'église, à l'issue des grandes messes », la convocation de l'assemblée. 270 communiers sont présents. Nous n'y avons pas remarqué des noms de femmes ; mais le cas est fréquent où elles venaient aux assemblées comme veuves ou tutrices. Une fois la décision prise, il est presque inouï que quelqu'un s'inscrive contre l'avis général. Si le fait a lieu, il est noté sur-le-champ, comme lorsque Jean Delachenal, « pour n'être pas sûr de demeurer en la présente paroisse », dégage sa responsabilité en tout ce qui concerne les sommes prêtées par Rd Crédoz.

Ces deux exemples montrent les communiers et paroissiens se gouvernant eux-mêmes et délibérant sur leurs propres intérêts. Que c'est loin du vote actuel, qui exclut les minorités, même importantes, et qui n'intervient plus, sauf à des intervalles réglés d'avance, quelles que soient les affaires à traiter ou les questions à débattre ! Mêmes différences, on va le voir, dans les détails d'administration.

Pendant plusieurs siècles il y eut quatre syndics ; ils s'appelaient *consyndics*, c'est-à-dire exerçant ensemble le syndicat. Voici pour Ugine quelques-uns de leurs noms, choisis parmi les plus anciens ; nous en donnerons d'autres en note à la fin du présent chapitre, en y ajoutant une liste des maires.

Les syndics de 1695 étaient : Bisilliat-Donnet, Gardet-Jaillet, Demontvignier-Chavonnière, Mondet-Blanc (3) ; ceux de 1699 : Laurent Ducrest, Laurent Mugnier-Bajat, Laurent Mollier-Billet et Mermet Fichet (4) ; en 1715, à l'assemblée où intervient Claude Charlon-Lafontaine, figurent les consyndics Curton, Dubettier, Banget-Mossaz et Berthet (5).

(3) Assemblée générale pour le prêtre des âmes. Archives Orsier-Suarez.

(4) Cotte générique de 1699. Archives Berthet-Proust.

(5) Archives Périllat-Charlon.

Le colonel **de Magdelain** en 1829. Le prêtre **Crédoz**, fondateur des écoles 1749.
Le **P. Ambroise,** capucin, en 1880. **Maurice Ducrest** du Clos chez le prince Soubise, 1760.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

La charge de syndic, même exercée à plusieurs, entraînait des pertes de temps, des responsabilités pécuniaires. On faisait tout pour s'en exempter. Nous avons un exemple des plus remarquables de cette peur du syndicat, dans le compte rendu d'une assemblée générale tenue le 29 septembre 1697 (6).

A cause des guerres récentes soutenues contre la France — la prise de Montmélian est de 1690 et l'occupation française vient à peine de cesser — Ugine doit encore au Trésor des impôts qui remontent à 1689. L'on imagine alors un moyen qui paraîtrait aujoud'hui des plus extraordinaires de se procurer quelques ressources :

> Considérant que la communauté est « à la dernière extrémité d'argent », l'assemblée demande s'il se trouvait quelqu'un d'entre les communiers qui eût envie de se libérer de sa charge syndicale moyennant des sommes sortables et convenables selon leur pouvoir. Sur quoi s'est présenté Laurent l'aîné, à feu F. Dubettier-Plat de Mont-Dessus, qui aurait offert (7) de bailler au nom de Balthazard son fils 60 florins, puis a rehaussé sa mise à 70 florins, qui auraient été acceptés. Puis après, aurait comparu Jean à feu Antoine Rey, demeurant aux Rippes, des moins cottisés (imposés) et plus faibles, qui aurait aussi offert de payer 40 florins, puis venu à 50, qui de même auraient été acceptés ; lesquelles sommes chacun en ce qui le vise ont promis et promettent avec serment de payer à la communauté ou à celui qu'elle députera pour ce regard, ou aux syndics.

N'est-ce pas inattendu, le sacrifice que font ces communiers, même ce Rey si peu fortuné, qui avance 40 puis 50 florins pour être sûr de n'être jamais syndic ?

Il y a aussi quelque chose de patriarcal dans la façon dont on remplace les syndics et les conseillers. A l'assemblée du 7 novembre 1700, les quatre syndics représentent que « l'exercice de leur charge syndicale s'en va expirer », et chacun d'entre eux propose son successeur. M^e^ Thomas Delachenal nomme Louis Mondet-Moutonnet ; Jean-Louis Buchard nomme Jean-Claude Demontvignier-Monnet ;

(6) Fonds Mollier-Carroz.

(7) Ces conditionnels dovent s'interpréter par des passés : ... qui a offert, ... puis a comparu. Ce sont des souvenirs du discours indirect latin.

Claude Poëncin, Jean-Claude Mollier, et François Poëncin, Jean-Claude Pontet ; les quatre ainsi désignés acceptent « après quelques difficultés et raisons par eux avancées » ; l'assemblée est consentante, et les voilà syndics, tous les quatre pour une année. Mais on voit bientôt le chiffre des syndics descendre à deux, puis, à partir des réformes de 1738, sous le roi Charles-Emmanuel III, il n'y aura plus qu'un syndic, assisté de six conseillers. Il touchera même un salaire, fixé pour Ugine à 30 livres annuelles.

Nous sommes très documenté sur la façon dont se fait ensuite (8) le renouvellement du syndic et de ses conseillers.

Le syndic est élu par le Conseil à sa dernière réunion annuelle :

L'an 1749 et le 28 du mois de décembre, à une heure après-midi, au bourg d'Ugine, ont comparu, par devant- moi secrétaire, honorable Jean-Antoine Bisilliat-Cheneval, syndic, le sieur Hy. Delachenal, Pierre Mondet-Moutonnet, Jean-Cl. Poëncin, Me Laurent Berlhet, Pierre Demontvignier et Pierre Charlon-Lafontaine, les six derniers, conseillers faisant le Conseil ordinaire du présent lieu, dûment assemblés au dit lieu et convoqués au son de la cloche à la manière accoutumée, s'agissant de l'élection d'un nouveau syndic et d'un conseiller, l'année du syndicat du dit Jean Ant. Bisilliat-Chenaval étant expirée ; en place d'iceluy qui sort du Conseil dès aujourd'hui, les dits administrateurs ont unanimement élu et nommé pour nouveau syndic le dit Hyacinthe Delachenal, plus ancien conseiller par ordre de réception, et pour nouveau conseiller ils ont unanimement élu honorable Jean fils de feu Balthazard Lombard, l'un des plus aisés, et en état d'accomplir cette charge. Je leur ai ensuite fait lecture des Instructions et expliqué leurs devoirs respectifs, après quoi le dit nouveau syndic et conseiller ont séparément promis et juré sur les Saintes Ecritures de Dieu entre mes mains touchées, en qualité de châtelain du présent lieu, de bien et fidèlement exercer chacun leur charge en hommes d'honneur et de bien s'acquitter des commissions qui leur seront données et d'en rendre compte lorsqu'ils en seront requis.

C'est ainsi chaque année. L'un sort et l'autre arrive, sans que rien ne trouble, d'ordinaire, la monotonie de cette institution.

(8) L'assemblée générale de 1738 fut la dernière qui eut à élire les syndics

Nous avons omis ci-dessus une ligne concernant le local où ont lieu les séances. Après le serment des élus le secrétaire ajoute : « Ils ont continué le choix de la maison de moi secrétaire pour tenir les assemblées. » Il n'y avait donc pas d'hôtel de ville; chaque année, on faisait de nouveau le choix d'un local et on l'indiquait dans le compte rendu, en même temps qu'on fixait l'heure des assemblées, tantôt huit heures du matin tantôt une heure de l'après-midi. Mais quand la commune, en 1766, grâce au bon vouloir du premier commandeur Dutour et à la savante diplomatie du curé Carret, obtint comme presbytère la rectorie de l'hôpital, elle songea, le jour même où Mgr Biord approuvait les conventions, à construire pour le Conseil une salle attenante au presbytère, et à employer l'ancien grenier voûté « fermant à porte de fer » pour y déposer les archives. La salle des assemblées fut construite immédiatement (9). On fit venir de Faverges le maître maçon Casarechia, en lui donnant 2 livres 8 sols pour sa journée ; on prévit 295 livres pour construire à neuf un escalier de pierre et « un couvert ardoises ». Deux ans plus tard, un menuisier promet de faire une table, des bancs, « 12 chaises de noyer à la dauphine ». La salle s'appelle « salle consulaire ». Elle sert aussi aux séances de la justice (10). On ne l'a démolie qu'en 1846, quand fut bâti au même endroit le nouveau presbytère, gendarmerie actuelle, et c'est alors que l'on construisit le nouvel Hôtel de Ville, dont nous parlerons plus loin.

Chaque année, la dernière réunion du Conseil revêtait donc une particulière importance et solennité. Mais cette importance paraîtra encore plus grande quand on saura qu'en cette même circonstance était faite l'élection d'un exacteur, et aussi d'un regrattier pour l'année suivante.

L'exacteur était le percepteur chargé de lever la taille,

(9) C'est du reste l'époque où l'on en construit presque partout. Pérouse, *Les Communes*, p. 88.

(10) « Par devant nous Joseph Coppier, avocat au Sénat, juge d'Ugine, tenant ses assises dans la chambre des assemblées consulaires » (1781).

d'*exiger* l'impôt. Il était du pays, et susceptible d'être remplacé si un autre se contentait d'un pourcentage moindre, pourvu cependant qu'il fournît une caution suffisante. Quant au regrattier, il était nommé de la même manière, par adjudication, mais sa charge était différente : il devait, à cause du monopole du sel réservé à l'Etat et qu'on appelait la gabelle, recevoir le sel et le débiter aux familles. Il retirait pour lui-même un bénéfice proportionné à la vente, bénéfice dont il déclarait se contenter.

Le mot exacteur est très ancien, mais ce n'est qu'au XVIII^e^ siècle qu'à Ugine l'exacteur est choisi en dehors des syndics. Auparavant, eux-mêmes se chargaient d'exiger les tailles (11) et de les porter à la trésorerie, ce qui économisait le traitement de l'exacteur, c'est-à-dire le pourcentage dont nous parlons. Sur ce point, l'assemblée générale du 7 novembre 1700 explique clairement la situation :

> Iceux syndics et conseillers ont remontré à la communauté que le receveur de la taille leur est tellement à charge qu'il serait fort à propos, moyennant le consentement et permission des souverains seigneurs de la Chambre de Savoie, que les syndics que l'on nommera fassent la recette des tailles ainsi qu'il a été, de temps immémorial, observé rière le présent lieu.

Les communiers présents approuvent à l'unanimité la proposition des syndics, mais le système ainsi demandé ne plaisait plus au gouvernement, et bientôt la nomination d'un exacteur devint générale, au moins dans les communes importantes.

Pour donner une idée de ces nominations, nous raconterons celle de 1750, l'année même qui suivit l'Edit sur l'organisation des provinces, édit « qui réglait qu'Ugine payerait ses tailles à Annecy au lieu de Chambéry, et continuerait à y plaider (12) ».

27 décembre. On a procédé à l'élection d'un exacteur de

(11) 1635. « Injonction aux habitants des diverses communes possédant biens rière celle d'Ugine de nommer un entre eux pour exiger les tailles et les délivrer ensuite entre celles du syndic d'Ugine. » (Archives d'Etat, Turin.)

(12) Journal de Jean Delachenal.

la taille et des revenus de la présente communauté pour l'année prochaine 1751. Ensuite des affiches faites, se sont présentés divers miseurs, entre lesquels le sieur Joseph Dorlyan a misé à raison de 3 et demi pour cent de salaire ; honorable Jean Pontenier a couvert cette mise et l'a portée (13) à 3 livres 9 sols ; le dit sieur Dorlyan en a donné une autre à 3 livres 8 sols ; le dit Jean Pontenier une autre à 3 livres 5 sols ; le dit Dorlyan une autre à 3 livres 6 deniers.

On voit que les enchères étaient quelquefois vives, les miseurs obstinés, et les secrétaires très attentifs à tout inscrire dans le menu détail.

Enfin, le dit Dorlyan l'a portée au deux et demi pour cent, et personne n'a enchéri sur cette dernière mise, tellement qu'elle lui a été expédiée sous la caution du sieur François Delhôpital, aussi d'Ugine, icelle caution aussi reconnue bonne et suffisante, et on a député pour la passation du contrat Me Berthet.

Jean Pontenier laisse donc le dernier mot à son concurrent ; il savait jusqu'où il pouvait abaisser son tarif pour que la situation lui demeurât quand même avantageuse. Il l'avait occupée l'année précédente et il en rend compte le 19 juin 1751.

Il se charge d'avoir exigé ou d'exiger des particuliers inscriis dans le Cottet (le registre) de la taille la somme de 5.364 livres 12 sols 3 deniers pour la taille ordinaire ; plus 1.703 livres 4 sols 11 deniers pour une augmentation en raison de 6 sols 4 deniers sur chaque livre de taille suivant l'ordonnance du seigneur Intendant général Ferraris ; plus 251 livres 4 sols 9 deniers qu'il a dû exiger d'honorable Maurice Lallier, exacteur de l'année précédente (le compte n'était pas encore bouclé) ; plus la ferme de la boucherie et divers autres revenus de la commune .

Ces articles se nommaient Articles des charges. C'étaient les recettes. Elles s'élevaient à 7946 livres 19 sols 6 deniers. Puis viennent les dépenses, tant les dépenses locales que les versements faits à la trésorerie d'Etat ; pour chaque compte l'exacteur fournit les quittances et les reçus. Il a versé par petites sommes la taille ordinaire ; il a payé à Annecy l'augmentation demandée ; plus 40 li-

(13) C'est-à-dire diminuée, et ramenée à une somme inférieure, afin d'être lui-même choisi.

vres « pour les ustensiles (14) de Son Excellence M. le Gouverneur » ; il a soldé l'imposition pour le chemin de Faverges et le pont de Conflans ; le gage de 30 livres au syndic Delachenal ; au Rd curé Carret 15 livres pour le service voué à saint Sébastien et à saint Roch ; 60 livres au P. Célestin, le capucin qui avait prêché le carême ; 2 livres pour la poudre qu'on a distribuée, « ainsi qu'il est de coutume, à ceux qui prennent les armes le jour de la fête du Corps de Dieu (Fête-Dieu) » ; l'honoraire du régent du collège (remis à Rd Credoz pour sa rente viagère), 274 livres ; le gage de l'exacteur ainsi que le montant du « papier marqué » (papier timbré).

Cette énumération donne une idée sommaire de ces comptes annuels. « Le verbal » qui suit ces additions dans le registre montre avec quelles précautions on procédait. Me Laurent Berthet, conseiller, a été député par le syndic et le Conseil pour « l'assistance en contradictoire » ; il a même rogné certaines dépenses ; il a prouvé qu'on avait brûlé un peu moins de 2 livres de poudre à la procession ; il a déclaré non existante, « néant », la 24e dépense ; il a cependant constaté que l'exacteur ayant reçu 7946 livres en a dépensé un peu plus, soit 7968,

tellement que pour avoir plus dépensé qu'exigé il se trouve créancier de la communauté de la somme de 22 livres, qui lui sera payée par l'exacteur de la présente année suivant les ordres de M. l'Intendant de la Province, et moyennant quoi il se trouvera valablement acquitté de la dite exaction.

Ont signé Laurent Berthet, Jean Pontenier, Me Buchard, notaire royal collégié et secrétaire d'Ugine. Vu à Annecy, le 4 juillet 1751 (15).

Cette adjudication de l'exacteur demeura longtemps en vigueur, puisque même à la Révolution on continuait à soumissionner. Mais la loi du 5 ventôse an XII créa l'emploi de percepteur. Les premiers titulaires furent d'an-

(14) Impôt primitivement affecté aux ustensiles, literie, tables, sièges et qui a été maintenu sous ce nom.

(15) Nous pourrions citer ici des exemples de dégrèvements sollicités et obtenus pour grêle, inondations, incendies, charges de famille. En 1771, l'exacteur déduit la taille de M. Deville « exempt pour le nombre de 12 enfants ».

ciens exacteurs. Peu à peu cependant la nécessité de venir en aide aux anciens officiers ou blessés de guerre fit qu'on leur donna la préférence. Presque tous les percepteurs du premier Empire furent d'anciens officiers ; la tradition d'autrefois était rompue.

A-t-on remarqué plus haut, parmi les recettes, « la ferme de la boucherie » ? C'était une patente que le boucher payait à la commune ; elle s'élevait à environ 26 livres par an. Cette somme (16) servait pour l'entretien de la fontaine ; mais elle devait être souvent insuffisante, puisqu'en avril, cette année-là, « on examine la quittance du prix-fait donné pour remettre l'eau au bassin du bourg, qui manque subitement et totalement, les canaux étant pourris, et usés, et pleins de limon, qu'il a fallu lever, et en replacer 18 neufs, dans l'espace d'environ 100 toises en longueur, portant la somme de 47 livres. »

Il existe, en ce qui concerne la boucherie, des papiers plus anciens ; l'un du 9 avril 1673 (17) : c'est une convention entre le boucher d'alors, Michel Tissot, et Balthazard Dubettier-Martellet ; un autre du 15 juillet 1685, où Jean-Louis Mollier-Billiet, cordonnier et fermier de la boucherie, s'engage à « tuer et détailler de bonne viande, nullement corrompue ni tarée (18) ». La Révolution fit cesser ce fermage de la boucherie, mais le Conseil, dans sa séance du 19 mai 1806, regrette l'ancien état de choses, un peu à cause de la redevance qui ne se paye plus, mais surtout « en considération que la liberté indéfinie peut occasionner plusieurs abus, soit par la mauvaise qualité de la viande soit autrement ». Il propose donc un nouveau bail, au plus offrant, pour trois ans. En 1849, ce bail est repris par Francelin Salomon. En 1822 (19), on accusait, comme « bêtes tuées pour la consommation locale, aucun bœuf,

(16) La famille Ract (ou Rat) conserva longtemps ce droit de boucherie. En 1751, Cl. Rat essaie de faire baisser son tarif en offrant 12 livres ; le Conseil refuse.

(17) S. S. H. A., 37, p. XI, Dubettier se réserve toutes les têtes de gros bétail, moyennant 6 sols par tête.

(18) Pérouse, *Inventaire sommaire*, p. 275.

(19) Rapport à l'Intendant.

100 vaches, 400 veaux, 60 moutons ou brebis, 60 chevreaux, 300 porcs ».

L'exacteur n'était pas seul nommé par le Conseil. Dans la même séance était aussi nommé le regrattier, qui débitait le sel à l'entrepôt nommé « banc à sel », lequel avait été distrait de celui de Conflans en 1594. Sur le sel consommé par la population et le bétail, l'Etat avait un bénéfice net et assuré, la gabelle. D'une part il vendait plus haut que le prix de revient, comme dans les monopoles actuels du tabac ou des allumettes; d'autre part chaque famille était obligée de prendre au magasin et de payer une certaine quantité de sel évaluée d'après le nombre de personnes vivant à la maison, d'après le nombre et la qualité des bestiaux et des bêtes à saler, et enfin d'après le négoce exercé et le plus ou moins de sel qu'il demande.

Les mises se faisaient comme pour les exacteurs, mais les miseurs étaient moins nombreux. Ce sont parfois des femmes : une « damoiselle (20) Catherine Mansord » en 1751, procuratrice de son mari Hyacinthe Delachenal, mise « pour un denier par chaque livre de sel qu'elle distribuera tant en gros qu'en détail ». Elle offre une caution « bonne et suffisante » en la personne de J.-Claude Poëncin.

En 1757, une réclamation est adressée à l'Intendant du Genevois par Jean-Joseph Delachenal, « disant que, dès plus de trente ans, tant son père que lui ont eu la charge de regrattiers sans avoir occasionné aucun sujet de plainte », mais que récemment « le secrétaire et le Conseil ont nommé d'office pour regrattier de l'année prochaine le sieur Laurent Berthet, sans avoir aucunement convoqué le peuple pour miser à la manière accoutumée, de manière que le suppléant, un des littérés (gens instruits) d'Ugine, a été exclu de donner sa mise ». L'Intendant donna raison à Delachenal (21).

(20) On voit par cet exemple et beaucoup d'autres qu'une femme mariée était appelée Mademoiselle quand elle était de famille très honorable.

(21) Pérouse, *loc. cit.*, p. 268.

Une fois le regraltier nommé, il prenait en charge, de son prédecesseur, « les fonds en sels et saquerie ». Les sacs appartenaient donc à l'administration.

La gabelle était pour la monarchie une source de revenus, mais aussi une source de dépenses et d'ennuis. Les contrebandiers pullulaient. On leur faisait une chasse dangereuse, on les menaçait de punitions terribles. Le compte des tailles, en 1766, porte une dépense de 6 livres « pour l'achat de la poudre et balles à ceux qui sont chargés d'arrêter les contrebandiers, à forme des lettres patentes de Sa Majesté » (22). Le sel venait d'Aigues-Mortes, en France, mais surtout du Piémont, et de Salins, en Tarentaise. « La voiture des sels » l'apportait en suivant un itinéraire fixe, par l'Hôpital, Ugine, Faverges, Annecy, Le Plot, Arbusigny, Mornex, Bellerive. Aux relais étaient établis les entrepreneurs, et pour le passage de cette voiture les chemins étaient rigoureusement entretenus (23). En 1753, on construisit, à Conflans, « le bâtiment de graduation pour le service des Royales Salines ». Le vice-intendant Perrin avait imaginé de réquisitionner, en les payant, les muletiers d'Ugine. Ils viendraient jusqu'à Conflans chercher le sel, mais ils devaient, en passant à Marthod, charger des ardoises pour le bâtiment neuf. L'ordre est du 30 avril ; il est déjà comminatoire. On devra commander, à partir du 2 mai, 10 mulets ou chevaux de charge, et M. Perrin parle de « contraindre les rénitents » (ceux qui refuseront). « Les syndics et Conseil » n'ont pas répondu docilement puisque, le 16 mai, on leur annonce qu'« ils logeront un soldat en brigade, à qui ils payeront 20 sols par jour, pour n'avoir pas commandé les 10 mulets, sauf au Conseil de loger la dite brigade chez les rénitents, supposé qu'il ait commandé les mulets ». Le 18, nouvelle lettre comminatoire pour en exiger 20 au lieu de 10, et comme quelques-uns n'avaient obéi qu'à moitié, en venant chercher le sel sans apporter les ardoises, on menace aussi

(22) Pérouse, *loc. cit.*, p. 269.
(23) *Revue Savoisienne*, 1918, p. 89.

de la brigade « ceux qui n'auraient pas chargé les ardoises en venant » (24).

La répartition de la gabelle par familles suppose des listes bien dressées et tenues à jour, où figurent les habitants et aussi le bétail. C'est ainsi qu'en 1741, sur les 345 chefs de famille, 162 n'ont pas de bœufs, 71 n'ont pas de vache, 133 n'ont « ni cochon ni portion de cochon à saler » (25). On pouvait calculer facilement, à l'aide de ces listes, la somme à exiger de tous et de chacun.

L'impôt ordinaire et extraordinaire était plus difficile à répartir d'une façon équitable. Presque partout existaient des cadastres, pour que dans cette répartition il fût tenu compte des possessions et revenus de chacun. Le roi Victor-Amédée II, par lettres patentes du 9 avril 1728, ordonna le cadastre général de la Savoie, ainsi commencé presque 75 ans avant le cadastre général de la France, qui date seulement de 1802. Ce cadastre de Savoie, que le fameux économiste écossais Adam Smith ne craignait pas d'appeler « admirable », demanda dix années. Les travaux furent entrepris à Ugine dès 1728. On lit en effet dans le registre du cadastre, conservé aux Archives départementales :

> L'an 1729 et le 16 du mois de décembre, soit notoire et public que la mensuration de tout le territoire de cette communauté d'Ugine à été commencée le 3e de septembre année dernière, et icelle parachevée le 28 octobre dernier par le sieur géomètre Vigliada et par le sieur Tiaffey. Signé : F. Curton et Hyacinthe Delachenal, estimateurs d'Ugine.

Le n° 1 est la chapelle de Saint-Clair et Sainte-Catherine sous le château du Crécherel ; l'église paroissiale porte le n° 54 ; la tour commune du banc du droit, le n° 60 ; les derniers numéros, 7580 et 7581, sont à Lisle.

Les travaux du cadastre étant devenus exécutoires

(24) Archives Berthet-Proust.

(25) Pérouse, *loc. cit.*, p. 269. En 1769 la consigne donne : 336 bœufs, veaux ou génisses, 671 vaches, 680 moutons, 1.166 brebis, 331 chèvres, 11 cochons ou grosses bêtes à saler, 63 chèvres ou menues bêtes à saler.

à partir de l'édit du 15 septembre 1738, appelé édit de peréquation générale, la propriété bâtie continue d'être exemptée de tout impôt (26), mais la propriété non bâtie fut taxée selon son revenu et dut payer, au moins théoriquement et en règle générale, environ le 18 % de ce même revenu. Or, *la cotte pour la taille,* ce qu'on appellera plus tard le repartement de l'impôt foncier, se règle sur le cadastre ; c'est ainsi que le secrétaire Jean-Fr. Buchard parafe le registre des impôts de 1744 en « certifiant le rôle ci-dessus conforme au cadastre » (27).

Pour écrire ces chapitres, nous avons choisi la plupart de nos exemples dans un siècle où les règlements sont bien établis, où chaque commune s'y conforme. Les siècles précédents marquent évidemment des hésitations, des tâtonnements qu'il serait trop long et trop compliqué de faire connaître (28).

(26) L'ancien régime n'imposa jamais la propriété bâtie ; les maisons échappaient aux taxes.

(27) Nous ne parlerons pas du *Journalier* ni du *Livre de transport :* ces questions appartiennent à l'histoire générale de la Savoie. Max Bruchet, dans son étude sur *l'Ancien Cadastre,* fait remarquer l'autorité dont il jouit encore : l'inscription sur ce cadastre forme une présomption légale de propriété.

(28) Quelques noms de syndics et de maires jusqu'à la Révolution et jusqu'à nos jours :

1499 : Pierre Mollier, P. Delhôpital. 1549 : Thomas Roux dit Marthod. 1573 : Pierre Gleyrod, notaire. 1588 : Egrège André Yver, Jean Banget. 1592 : M^e^ Claude Ducrest, Laurent Benoît. 1596 : Aimé Guyard, Aymard Desrippes, Cl. Berthet ou Berthier. 1608 : Jacq.-H. Berthier. 1621 : Cl. Debeauchamp. 1622 : Martin Genis. 1623 : Jean Descombes. 1634 : F.-Cl. Geny. 1639 : F. Poëncin, du Villard. 1649 : Vuillerme Banget-Lingrat. 1673 : Pierre Dubettier l'aîné, Laurent Demontvignier-Monnet. Laurent Dubettier. 1677 : Jean Ducrest, Pierre Mugnier-Bajat, Mermet Apvrillier-Grange, Ant. Mollier. 1680 : H. Poëncin, Philibert Mugnier-Bajat, F. Richard, J.-B. Martinet. 1683 : Pierre Joly, Jean Combet-Thoinet. 1689 : Jean Dubettier, notaire. 1694 : Cl. Pépin-Savoyard. 1695 : J.-F. Bisilliat-Donnet, F. Gardet-Jaillet, Nic. Demontvignier-Chavonnière, Cl. Mondet-Blanc. 1697 : F. Rey-Savoye, Jos. Charmet, Joseph Berthet, Laurent Mugnier-Collie. 1699 : Lt Ducrest, Lt Mugnier-Bajat, Lt Mollier-Billiet, Mermet-Fichet. 1700 : M^e^ Th. Delachenal, Louis Buchard, Cl. Poëncin, F. Poëncin. 1701 : Louis Mondet-Moutonnet, J.-Cl. Demontvignier-Monnet, J.-Cl. Mollier, J.-Cl. Poncet. 1707 : Georges Mugnier-Bajat, Cl. Ducrest, F. Carroz,

Pierre Genod. 1710 : Cl. Charlon-Lafontaine, Ant. Demontvigner la Pucelle, F. Mugnier-Bajat le jeune, Jean Donnet. 1735 : Me F. Curton, Me J.-P. Dubettier, André Banget-Mossaz, Ant. Berthet. 1739 : Bernard Buchard. 1743 : Laurent Glairon-Mondet. 1745 : Georges Mollier-Carroz. 1749 : Jean-Ant. Bisilliat-Chenaval. 1750 : Hyacinthe Delachenal, fils du notaire Thomas. 1751 : Pierre Mondet-Moutonnet. 1752 : Jean-Cl. Poëncin. 1753 : Me Lt Berthet. 1754 : Pierre Demontvignier. 1755 : Pierre Charlon-Lafontaine. 1756 : Jean Lombard. 1757 : Henri Lallier. 1758 : Jos. Lallier-Dhéry. 1759 : Jos. Ducrest. 1760 : F. Mugnier-Montagnette. 1761 : Jos. Joly. 1762 : Maurice Pontenier. 1763 : Jos. Dubettier. 1766 : Cl. Charlon-Lafontaine. 1768 : Lt Dubettier-Martellet. 1770 : Jean-Jos. Delachenal. 1771 : Ant. Poëncin. 1772 : Jean Pécherand-Charmet dit Gavilloud. 1775 : Cl.-Jos. Naire. 1776 : Jos. Delachenal. 1777 : Mermet Avrillier-Grange, Jean Ducrest. 1781 : André Dubettier-Grenier. 1782 : Jean Favrin. 1783 : Jos. Lallier. 1784 : F. Curton. 1785 : J.-F. Dubettier. 1786 : Jean-Benoit Glairon-Rappaz. 1787 : Hy. Pontenier. 1788 : Jos. Dubettier-Barut. 1789 : Lt Pringolliet. 1791 : Jean-Cl. Poëncin. 1793 : Jos.-Marie Delachenal. 1799 : J. Dubettier, maire provisoire. 1799 : J.-M. Delachenal.

1800-1814 : Joseph-Marie Delachenal. 1814-1815 : César-Alexandre de Magdelain. 1816-1817 : Charles-Emmanuel Delachenal, fils de Joseph-Marie. 1818-1821 : Joseph-Marie Delachenal cadet. 1821 : Pierre-Marie Montgellaz. 1822 : Jacques Geny. 1825 : J.-Victor Pontenier. 1829 : Cl. Donnet. 1829 : Joseph-Marie Delachenal cadet. 1842 : Pierre-M. Montgellaz. 1845 : Alphonse Delachenal d'Outrechaise. 1848 : Jos.-Balth. Poëncin, faisant fonction de syndic. 1849 : J.-Bapt. Pétel. 1851 : François Page. 1857 : Isidore Berthet. 1889 : Auguste Dubettier-Barut. 1896 : Auguste Proust. 1908 : André Pringolliet, réélu en mai 1929.

CHAPITRE XVI

Les Communaux

Plusieurs communaux sans valeur. — Les grands pâturages. — L'acte fameux du 17 août 1499. — Ses conséquences durant 350 ans. — Procès successifs. — Pétition des Uginois de Paris au roi Charles-Albert. — L'émeute de 1750. — Les affranchissements. — La grande assemblée générale de 1772. — Aperçu des fiefs. — La comtesse Ducrest. — Lettre de Me Léger à Suarez, le 27 juin 1791.

Nous avons plusieurs listes des communaux d'Ugine dans le passé, avec l'étendue des terrains, leur nature et leur valeur approximative ; on peut conclure de cette énumération, en même temps que l'importance des communaux « en superficie », leur valeur proportionnellement moindre que celle des biens appartenant aux particuliers. Quelques exemples montreront à l'évidence ces deux points. La liste à laquelle nous les empruntons ne porte pas de date, mais nous pouvons sans crainte d'erreur notable lui assigner celle de 1760.

Le premier bien communal est à deux pas de l'église, « à la Crozetta, au dehors des murs de la ville d'Ugine, part de bise, n° 112 du cadastre ». Ce terrain était alors « en pente rude et sablonneuse, proprement dite teppe, de peu de valeur », et comprenait « zéro journal 196 toises 3 pieds » (1).

(1) Une toise de surface = environ 7 centiares.

Ce mot *teppe* revient souvent sous la plume du secrétaire, ainsi que « broussailles, rocs, ruppe, abîme, pentes rudes » et autres termes méprisants. Quand le notaire Léger, en 1768, veut évaluer le revenu de ce n° 112 et ce qu'il payerait de taille s'il était loué (taille figurative), il n'ose rien inscrire, pas même un denier. Il laisse aussi la colonne en blanc pour le numéro que nous allons dire et pour plusieurs autres, alors que « les broussailles de Champfroid » sont par lui taxées 13 livres.

N° 5125. Rocher à la Repettaz (l'Arpettaz), appelé Charvin, contenant broussailles et teppes, et quelques bois de chêne de peu de conséquence, servant pour le pâturage du menu bétail ; qui s'étend depuis et par-dessus les vignes de Chamfroid jusqu'aux confins de la paroisse de *Merlens*, dans laquelle étendue il y a divers particuliers de la présente paroisse, de même que de celle de Merlens, qui ont défriché environ une douzaine de journaux de terre au lieu appelé au Panay, où ils ont bâti des granges : 1751 journaux 385 toises 2 pieds.

Mais ce qui regarde les montagnes à pâturages est plus intéressant. C'est même à propos de ces montagnes qu'ont eu lieu des luttes qui ont duré plusieurs siècles. On observera les réflexions dont le secrétaire fait suivre ce numéro.

N° 5103 etc. Pâturage qui est destiné à la communauté en général et dont ne jouissent que quelques particuliers qui y ont construit des chalets avec ceux des montagnes y aboutissant pour le pâturage du gros et du menu bétail : 361 journaux 135 toises 3 pieds.

Nota que les pièces ci-dessus sont éloignées du bourg d'Ugine d'environ 5 heures, des hameaux de Mt-Dessus et Mt-Dessous d'environ 4 heures, de ceux de Soney, des Rippes, Pussiez, le Trembley d'environ 4 heures et demie. Tous les particuliers sont en possession et droit d'y envoyer paître leur bétail de toute espèce, l'ayant possédé en général, n'ayant jamais été acensés au profit de la communauté, y ayant même divers avis du Sénat à l'occasion de procès entre divers particuliers et le Conseil d'Ugine, portant défense de les acenser, ce qui met dans l'impossibilité d'en évaluer le produit.

Ces lignes sont un résumé rapide des luttes auxquelles nous venons de faire allusion. L'affaire est bien ancienne, puisqu'elle remonte au 17 août 1499. Ce jour-là, fut rédigé, en latin, un acte très important, un des plus importants de l'histoire d'Ugine, dressé au nom de Philibert le Beau.

Ce duc avait alors 20 ans ; il avait épousé Marguerite d'Autriche (2) et devait mourir à 24 ans, alors que sa femme en avait 25. Il fut à ce point regretté de sa veuve qu'elle fit construire la magnifique église de Brou, dans la Bresse, pour recevoir sa dépouille. Le jeune duc y est représenté étendu, mains jointes, revêtu de ses ornements princiers ; c'est lui qui a signé le document tout uginois que nous allons analyser :

Philibert duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste, Prince du Saint-Empire, Prince de Piémont Comte de Genevois et des Bauges, Baron de Vaud et du Faucigny seigneur de Nice, Verceil et Fribourg. A la prière de nos chers féaux Pierre Mollier et Pierre Delhôpital, syndics et agents de la communauté des hommes tant bourgeois et non bourgeois de la paroisse d'Ugine dans notre comté de Genève, *hominum tam burgensium quam non burgensium paræciæ Uginæ comitatus nostri Gebennensis,* comme aussi de Georges Jacquemon, procureur des habitants d'Outrechaise, de la dite paroisse d'Ugine, nous donnons en albergement les terres suivantes...

Suivent des délimitations de montagnes très vastes, et difficiles à identifier par le détail, même celle qui est située *inter et supra Uginam et Flumetum juxta cacumen seu frestum* (le faîte) *montis appellati Blandin et arestam montis illorum de Flumeto ex oriente ; natum Le Flon ac rupem de Charvino ex occidente.* Le duc donne ainsi à ses féaux sujets d'Ugine non seulement ces montagnes élevées, mais encore tous les prés et bois qui sont considérés comme communs : *necnon alia omnia universa et singula communia pascua prata, sive nemora ubique existentia in tota parochia Uginæ situata.* Ces divers bois et terrains sont albergés, c'est-à-dire définitivement loués, mais pour une somme infime à payer immédiatement et qu'on nomme *introge,* laquelle consiste pour cette fois en 600 florins d'or petit poids, monnaie de Savoie, *sub introgio et nomine introgii sex centum florenorum auri parvi ponderis, moneiæ Sabaudiæ.* L'autre partie de la location sera fournie, chaque année, en nature sous le nom d'*auchèse* ou

(2) *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie,* par Max Bruchet, archiviste du Nord. Ouvrage considérable, édité avec le même soin qu'il a été écrit.

alpage : *sub annuali alpagio seu auchesio.* Cet auchèse était le lait d'un jour et ses divers produits. Qui n'accepterait, aujourd'hui, la location d'un aussi vaste domaine pour un prix aussi infime ? L'introge fut exactement soldé aux commissaires du duc, *quos florenos habuisse et recepisse confitemur manibus dilectorum nostrorum commissariorum.* L'acte déclare les Uginois quittes de toute dette envers le duc : *de quibus, scindicos et procuratorem* (le procureur d'Outrechaise) *cœterosque parrochianos et communeros quittamus per præsentes.* Il est ensuite spécifié que si les terrains sont reconnus valoir plus que l'introge et l'auchèse, le duc ne réclamera rien à personne: *Si vero ipsa bona supra albergata plus valent introgio et alpagio prædictis, totum illud plus valens vel valiturum concedimus et donamus.*

Tel est en résumé cet acte important. Nous en avons plusieurs copies (3) officielles, présentées au procès de 1806. Quant à l'original, il figurait encore au procès de 1685 : les syndics le présentèrent au Sénat « sur parchemin dûment signé, avec un sceau pendant au bas, qui est dans une *boëte* ».

L'interprétation la plus large de ce document fameux, celle qui s'établit immédiatement et dura trois longs siècles, est définie, dans une délibération de 1806 (4) « la liberté absolue laissée aux particuliers d'user des fonds communaux comme il leur plaît ». Ils coupaient dans les forêts le bois nécessaire pour les constructions et le chauffage ; non seulement les pauvres mais les riches amenaient aux pâturages leurs troupeaux et les faisaient paître à volonté ; les montagnards du voisinage agrandissaient leur propre domaine aux dépens du domaine communal, sur lequel ils construisaient des chalets leur appartenant. Tout cela était règlementé le moins possible, et quand l'autorité municipale voulait, dans l'intérêt même des communaux ainsi dilapidés, en retirer quelque argent parfois bien nécessaire, les communiers portaient l'affaire au Sénat,

(3) Nous l'avons lu d'abord aux Archives de la Savoie, Manuscrits Ménabréa.

(4) En réponse à la pétition Favrin, dont nous parlerons.

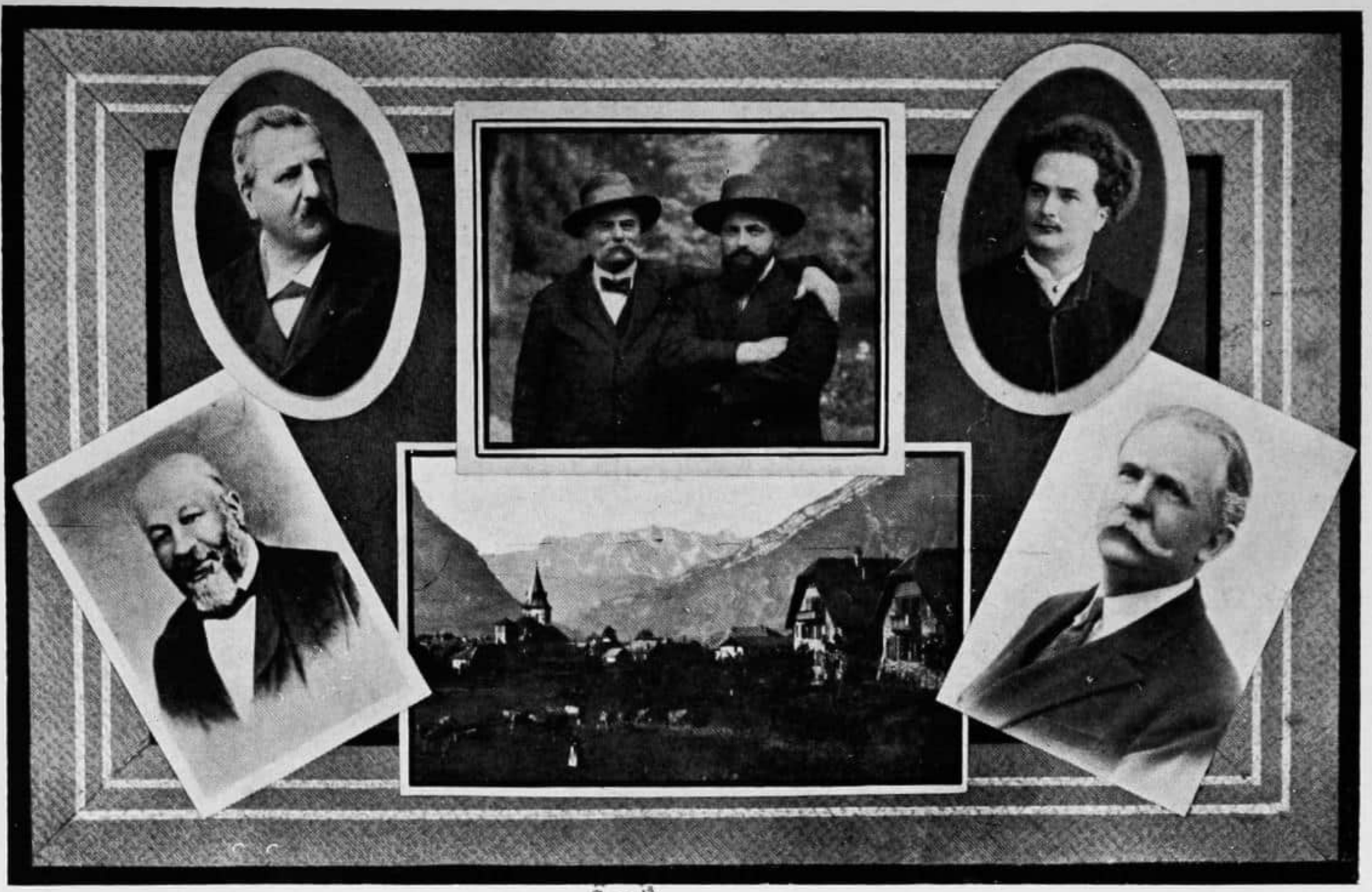

Isidore Berthet, maire d'Ugine. Les deux députés **Proust,** père et fils. Le député **Louis Berthet.**
Ambroise Delachenal, syndic de Chambéry, 1854. **M. Paul Girod,** fondateur des Usines, 1903.
Ugine, vue des Charmettes en 1930.

engageaient un procès contre la municipalité et le gagnaient chaque fois, au nom du duc Philibert le Beau (5).

C'était même si peu défini, si peu tranché dans le sens actuel, qu'au cours de l'année 1846, il n'y a pas encore cent ans, les Uginois de Paris, au nombre de quatre-vingt-dix, « tous pères de famille et garçons libres de leurs droits », signeront encore une protestation véhémente au roi Charles-Albert contre le Conseil et la prétention qu'il a de partager et de vendre les pâturages communaux : « Sire, prosternés aux pieds de Votre Majesté, les soussignés, vos sujets émigrés à Paris, viennent exposer à Votre Majesté les fautes et les abus que commet l'administration municipale d'Ugine. ». La pièce est conservée aux Archives départementales ; elle est contresignée de noms très évidemment authentiques, et se ressent, dans sa teneur, des protestations d'autrefois contre toute atteinte portée, de près ou de loin, à l'absolue liberté que les Uginois prétendaient avoir en matière de communaux.

Il y eut le long des âges quatre ou cinq procès, ou, si l'on veut, quatre ou cinq phases de cette lutte.

Le procès de 1685 fut engagé par la plupart des communiers, représentés à Chambéry par Georges Mugnier-Bajat, Noël Montvignier, Jean Dubettier-Barut, contre Me Antoine Chappuis, qui représentait le Conseil et les autres communiers. Il y avait « deux sacs d'exploits », c'est-à-dire de titres et de papiers. Le Sénat, adoptant déjà ce qui sera sa ligne de conduite, « fait défense et inhibition, le 6 décembre 1687, aux syndics et communiers d'Ugine, d'acenser la grande montagne (6) et de troubler les demandeurs en leur possession, à peine de mille livres et tous dépens ». Il en sera ainsi en 1785, et encore en 1789. Cette année-là, les communiers maintiendront leurs mêmes droits, affirmant que « les anciens l'avaient ainsi ouï dire à leurs anciens, et ceux-ci à leurs plus anciens » (7).

(5) En 1806, l'établissement d'un « garde-forêts » souleva mille récriminations.

(6) Nous mettons cette périphrase plus convenable pour remplacer le mot Merdacier, à consonnance trop bucolique !

(7) Pétition Favrin .

La Révolution passe sur ces événements sans amener de changement notable, sauf la loi de Messidor an I (1793): « Tous les biens sur la propriété et le produit desquels tous les habitants d'une commune ont un droit commun sont des biens communaux » et sont traités comme tels. Cette loi sera la grande force du Conseil de 1806 dans sa réponse aux pétitions violentes d'un certain Joseph Favrin au préfet du Mont-Blanc.

Favrin fait des remarques très habiles : L'acte de 1499 vise les bourgeois, les non-bourgeois et leurs héritiers ; or, un corps moral comme la commune n'a pas d'héritiers ; donc les communaux n'appartiennent pas à la commune mais à chacun des communiers (8). Que le sous-préfet d'Annecy (Annecy était alors chef-lieu d'arrondissement) ait désigné des numéros à acenser, son arrêté, « s'il existe réellement, est radicalement nul » ; il ne peut viser que des biens appartenant à la commune ; mais ceux d'Ugine n'appartiennent pas à la commune ; ils appartiennent aux communiers, ce qui est tout différent, et l'arrêté constitue « un attentat au droit, aux décrets précédents du Sénat ». Le préfet du Mont-Blanc est très embarrassé ; le Conseil d'Ugine l'est encore beaucoup plus. « Il est inouï et même ridicule, dit-il, que des particuliers veulent s'arroger l'administration des biens communaux. Ce système constituerait la plus parfaite anarchie. ». Favrin ne voit-il pas, et tout le monde avec lui, que cette liberté amène la ruine des communaux ?

C'est à cet abus seul qu'on doit attribuer les défrichements, les éboulements des terrains supérieurs, les inondations fréquentes de la plaine et la dégradation générale des forêts.

Le Conseil proteste d'ailleurs qu'il ne veut pas vendre, mais louer, parce qu'il a besoin d'argent. Que Favrin, lui qui est si habile, indique donc d'autres moyens de s'en procurer !

Il nous faut ici, malheureusement, sacrifier une multi-

(8) Ces mots reviennent souvent dans les procès des communaux : « Les habitants ont toujours joui des montagnes, pacages et forêts, *comme singuliers.* »

tude de détails, de suggestions du Conseil, de distinctions aussi entre les différents troupeaux (9), selon que leur présense aux alpages est plus ou moins nuisible. Signalons du moins, d'après un rapport du châtelain Buchard (10), une véritable émeute ou, comme on écrivait alors, « une émute » (11), qui eut lieu le 25 juillet 1750.

C'était un dimanche. Deux propriétaires notables sonnèrent la cloche pendant la messe, réunirent le peuple par la nouveauté du fait, répondirent mal à M. de Magdelain, qui leur demandait raison de leur conduite. Ils se mirent à discourir et à crier contre la taxe du bétail et l'acensement des communaux. Si l'on cède sur un point, s'écriaient-ils, peu à peu le roi s'emparera de tout et il n'y aura plus de communaux ! On disait bien tout bas que les chefs émeutiers agissaient par intérêt personnel ; que l'un, « possédant une montagne en propre, y tient des vaches au double de ce qu'il en tiendrait s'il n'occupait pas le communal aboutissant » ; que l'autre, « possédant aussi une montagne, lui et ses prédécesseurs ont fait un bâtiment » sur le bien communal le plus rapproché. N'empêche que leur cause était la cause de tous et qu'à « l'émeute » il eurent beaucoup de partisans. Alors, il fallut les saisir, « les emmener aux royales prisons d'Annecy », où du reste ils ne restèrent pas longtemps, car le 3 octobre, à dix heures du matin, des membres de leur famille se présentèrent, s'offrant à payer pour leur libération tout le cautionnement qu'on voudrait (12).

Qu'on ne s'imagine pas qu'Ugine soit ici une exception. Partout s'élèvent des chicanes et des procès au sujet des communaux. C'est le temps où Marlens plaide avec

(9) « Les moutons et brebis, introduits prématurément, dévorent l'herbe jusqu'à la racine et portent un préjudice notable. » Il y avait dans la commune, en 1783, jusqu'à 1.800 moutons et brebis, et 400 chèvres. (Pérouse, *loc. cit.*, p. 267.)

(10) Archives de la Haute-Savoie, Série C.

(11) Comparer « mutin », « mutiner ».

(12) Et que de discussions en plein Conseil ! Le secrétaire se plaint : « Un conseiller m'a cruellement maltraité en paroles, et a effectivement essayé de me jeter par la fenêtre. » (1745). Cité dans Pérouse, *loc. cit.*, p. 272.

Soney (1775) à cause de la montagne appelée le grand Champfroid. Aux environs du carnaval, deux habitants des Rippes et un d'Uginette s'étaient avisés de couper dans cette montagne « *sisse* chariots de bois à brûler ». Les syndics et conseillers de Marlens se saisirent de ce bois, « attendu que les susnommés l'avaient coupé par usurpation ». Mais les Uginois répondent que cela s'est toujours fait, « et ce, dès 10, 20, 30 ans et plus d'années tant ayant qu'après le cadastre ».

Marlens était assez habitué à de pareilles aventures, puisqu'il eut contre Marthod un procès qui dura 500 ans ! Il avait commencé en 1330 et le juge Nassapor, au mois de juillet de cette année-là, interroge à Ugine jusqu'à vingt-huit témoins. En 1698, les syndics de Marlens font même pour le triomphe de leurs idées une offrande à Saint-Claude de Soney. L'enquête de 1339 « forme un rouleau de papier de dix-huit mètres de longueur » (13) !

Quand survient l'affranchissement général, il remet en cause toute l'affaire des communaux.

La Savoie après 1750, fut un véritable laboratoire d'expérimentation sociale. Les rois de Sardaigne y pratiquent le despotisme éclairé. Une des réformes dont ils s'enorgueillissaient le plus, c'était d'avoir supprimé la servitude qui pesait sur ce pays, sur les personnes et les biens, en organisant le rachat des droits féodaux, et cela, 25 ans avant la Révolution française (14).

Par ses édits de 1762 et de 1771, Charles-Emmanuel III obligea les seigneurs à faire connaître leurs droits sur la grande et la petite propriété, les sommes annuelles qui leur revenaient, les locations payées en nature, les corvées, l'auciège, tout ce qu'on appelait du nom général de *servis*, et il invita tous ceux qui dépendaient d'eux, leurs *favetiers*, à racheter à prix d'argent les droits qu'ils avaient dû payer jusque-là. Le second de ces édits provoqua la plus solen-

(13) L'Inventaire des Archives de la Haute-Savoie par Max Bruchet, E, 1004, donne un long résumé de cette enquête, avec le nom de plusieurs témoins : Morellus de Ugina, Stephanus de Villario supra Uginam, etc.

(14) *Revue Universelle*, 15 janvier 1926. F. Vermale.

nelle des assemblées générales, solennelle par le nombre des communiers, solennelle aussi par l'importance des intérêts mis en cause. Me Jean-Cl. Buchard, notaire royal et secrétaire de la communauté, en a rédigé le compte rendu avec un soin spécial. Nous sommes, selon le mot banal, à un tournant de l'histoire, parce que quelque chose d'important, qui avait tenu une grande place dans la vie du peuple, va être changé.

Le 7 juin 1772, les communiers sont accourus au nombre d'environ 320, sur 345. Le secrétaire aura à peine besoin d'ajouter qu'« ils excèdent les deux tiers des possédants fonds », soit « les deux tiers de la taille cadastrée ». « Jean à feu Joseph Pécherand-Charmet dit Gavilloud » était alors syndic. Plusieurs des assistants sont revêtus d'un mandat spécial. Joseph Joly est procureur du sieur Dubettier de Fréterive ; Maurice Catex est là par procure du seigneur comte Delhôpital ; « le sieur Jean-Fr. Dubettier, tant à son nom qu'au nom du seigneur Victor-Hyacinthe Dutour, seigneur de Pontvoire et de Verdun ». Plusieurs femmes sont mêlées à l'assemblée, veuves ou filles propriétaires à Ugine, comme « Marie Ducrest, veuve de Fr. Poëncin, en qualité de tutrice de la Marie Poëncin sa petite-fille ; demoiselle Marie-Fr. Cornuty, veuve du sieur Louis Bourgeois ». Le secrétaire lit à haute voix l'arrêt royal, et tous les assistants sont d'avis de « profiter des grâces que Sa Majesté leur accorde : ils demandent et requièrent l'affranchissement général de toute taillabilité, des loads (15), servis, censes et autres droits auxquels les personnes et les maisons, édifices ou biens quelconques du territoire de la présente paroisse pourraient être assujettis ». C'est de la dîme due à la Commanderie qu'ils veulent surtout se libérer. Quant aux fonds nécessaires, ils les payeront peu à peu, et « pour parvenir à une fin si désirable » ils constituent pour leurs procureurs Joseph Joly (de Lisle, habitant la ville d'Ugine), Michel Ducrest (du Clos) et Fr. Curton (de Soney, meunier aux Glaciers). Ceux-là transigeront avec les seigneurs et en référeront

(15) Somme à payer pour qu'un terrain puisse être loué ou vendu.

au Conseil « augmenté d'au moins quatre des plus forts cottisés (imposés) de la paroisse ». Le document est accompagné d'un grand nombre de signatures et de croix.

Un tel acte annonçait le renversement légitime, et consenti par tous, d'un système qui durait depuis les jours lointains de la féodalité. C'était la suppression des fiefs, moyennant une compensation légitime. A Ugine, ces fiefs (16) étaient alors répartis entre les seigneurs et les corps moraux dont les noms suivent : baron de Chevron-Villette, Morand comte d'Ugine, dame Chevillard de St-Oyen comtesse d'Ugine, seigneur Dutour, marquis de Lescheraine, Milliet marquis de Faverges, hôpitaux d'Ugine et de Chambéry, Bernardines de Conflans, Plébainie de Thônes, alors représentée par un Uginois, Rd Claude Delachenal, curé-plébain de Thônes, Collégiale d'Annecy, Abbayes de Tamié et d'Entremont, Ordre des Saints Maurice et Lazare (17). De tous ces fiefs, le plus important était celui de la comtesse d'Ugine, puisque la première estimation qui en fut faite à Chambéry, en vue de l'affranchissement, en avait fixé provisoirement la valeur à la somme, énorme pour l'époque, de 72.826 livres.

Rien d'instructif comme « les reconnaissances » qui souvent en avaient été dressées jusque-là. Tout y est spécifié, les numéros, les confins, les obligations ou servis. En 1739, un seul propriétaire, Fr. Raymond Delachenal, remplissait de ses reconnaissances dix pages de papier timbré, d'une écriture fine et serrée, sous le titre général : « Rôle des biens que tient et possède le sieur F. R. Dela-

(16) Nous citons ici les propriétaires des fiefs en 1772. Mais ces fiefs portaient des noms plus anciens, à savoir : Le Prince, Buttet-Tondut, Cerisier, de Riddes, Seythenex, Le Châtel, Pontverre, Gyez, Gémilly, Marthod, Beaufort, Rhodes, Crécherel, Cevins, Mouxy, etc.

(17) Max Bruchet, dans son livre sur l'*Abolition des droits seigneuriaux en Savoie*, spécifie de la sorte ce qui regarde Ugine : Abbaye d'Entremont, 100 livres ; Collégiale de Notre-Dame, 80 l. ; Hôpital d'Ugine, 960 l. ; Bernardines de Conflans, 400 l. ; Ordre de St-Maurice, 3.000 l. ; Cure de Thônes, 600 l. ; Hôpital général de Chambéry, 2.000 l. ; Baron de Chevron-Villette, 1.800 l. ; Morand comte d'Ugine, 2.050 l. ; Chevillard de St-Oyen, comtesse d'Ugine, 42.000 l. ; Dutour, 1.100 l. ; Abbaye de Tamié, 18 l. ; Marq. de Lescheraines, 80 l. ; Milliet de Faverges, 1.000 l. Total : 55.758 livres.

chenal rière la paroisse d'Ugine, se mouvant en fief emphithéose perpétuelle (18) des dames comtesses d'Ugine ».
La liste contient une vingtaine de propriétés différentes. Le premier numéro donnera une idée suffisante de la manière dont chacune est présentée, avec son histoire sommaire, ses confins, les conditions particulières de la location.

C'est un jardin situé près de la maison d'école actuelle, à l'entrée du bourg. Noble Paul Baptendier l'avait autrefois possédé et reconnu auprès du notaire Vibert, puis les frères Baptendier et enfin le comte d'Ugine Ducrest ; d'où les explications suivantes à propos de ce jardin :

Biens dernièrement reconnus emphithéose perpétuelle et direct domaine en faveur de très illustre prince Jacques de Savoie, ès mains de Me Pierre Vibert notaire, par N. Paul Baptendier ;

et auparavant reconnus en faveur de très illustre prince Philippe de Savoie ès mains de Me Cl. Ducis notaire, par Nobles Louis, Bon-Amed, et Pierre Baptendier ;

à savoir : aucun curtil (19), situé au bourg d'Ugine, sous les nos 70 et 71 de la mappe, jouxte la maison, places (cours) et jardin du sieur Hyacinthe Delachenal et du sieur confessant, dessus (au nord) ; les murailles de la ville d'Ugine, au-delà desquelles un verger, dessous (au midi) et du couchant ; et la voie publique, devant ;

sous le servis annuel et perpétuel, à savoir 3 sols 7 deniers forts, loads et vends.

C'étaient ces 3 sols 7 deniers, avec le droit aux « loads et vends », et c'étaient des milliers de servis de ce genre qu'il s'agissait de racheter dans tout le pays (20).

Mais les seigneurs comprennent qu'ils ne peuvent pas urger ni demander les sommes complètes. Ainsi :

Dame Anne-Fçoise, fille de feu Messire Pierre Gabriel Chevillard de St-Oyen comtesse d'Ugine, native et habitante de Chambéry, épouse de Noble Cl. Fçois-Alexandre Morand baron de Montfort, affranchit quitte et libère la communauté d'Ugine et tous les particuliers, habitants et possédants biens dans le

(18) Nous traduirions : loués pour toujours.

(19) Un jardin.

(20) Les servis en nature dus à la comtesse d'Ugine étaient très compliqués : ceux en gerbes de froment, en tourtes de pain, en picots de vin ; ceux « en poules », qui reviennent à 12 poules et les trois quarts d'une autre ; ceux en poivre, en gingembre, en cire...

territoire d'icelle, sans réserve ni exception quelconque, à l'acceptation de sieur Joseph Joly et Fr. Curton en qualité de procureurs, et encore à l'acceptation du sieur Pierre Fr. Lachenal conseiller et député de la dite commune, pour et moyennant le prix de 42.000 livres.

Suivent des précisions sur le mode de payement complet, sur les intérêts au 4 0/0 à fournir jusque-là.

Comment réaliser la somme nécessaire ? Il y a une caisse centrale des affranchissements, mais il faut faire honneur aux intérêts, augmenter pour cela de 3.000 livres les impôts annuels, imposer si possible le bétail qui profite des communaux, louer quelques parcelles, en vendre d'autres, ou du moins l'essayer, car nous savons le beau tapage que ces derniers projets suscitaient. Les affranchissements ne se payent que lentement, sauf cependant à la dame comtesse, puisqu'en 1785 on avait déjà soldé plus de 32.000 livres.

En 1790 et durant les années suivantes, Me Léger, un des principaux commissaires chargés des répartitions, échange de Chambéry une correspondance avec le notaire Victor Suarez, secrétaire d'Ugine, pour essayer, en pointant chaque numéro du cadastre, d'arriver à des solutions complètement équitables ; mais une de ces lettres, datée du 27 juin 1791, ajoute ce Post-Scriptum laconique :

> On avait enlevé la famille royale de France pour la faire sortir du royaume, c'est-à-dire le roi, la reine et le dauphin ; mais on vient d'apprendre qu'ils ont été arrêtés dans leur route par les gardes nationales d'une petite ville de Champagne.

Me Léger est bien informé. Cinq jours auparavant Louis XVI a été arrêté à Varennes... La Révolution est en marche, qui achèvera dans la violence ce que les rois de Sardaigne avaient commencé dans la paix.

CHAPITRE XVII

Police municipale

Les gardes-vignes : nomination, importance. — Les chiens dans la vigne. — *Une aventure de Töpffer.* — *Quelques accidents.* — *Procès-verbaux.* — *Plainte contre la Jacqueline.* — *Ponts et chaussées.* — *La route du Faucigny.* — *Terribles inondations de 1715 et 1740.* — *Le pont des Glaciers et celui des Mollières.* — Une planche appelée pont.

Le mot *police* est ici pris dans son sens le plus large : gouvernement de la cité. Il nous fournira l'occasion de grouper des renseignements très divers, les uns d'une grande importance, les autres de simple curiosité. Nous les emprunterons le plus souvent à ce XVIII[e] siècle qui fut, comme nous l'avons déjà remarqué, l'aboutissement de plusieurs siècles d'hésitations et de tâtonnements. Les Royales Constitutions en 1725, les Edits d'affranchissement en 1762 et 1771, le Règlement de Savoie en 1773, établissent ou consacrent cette police générale dont nous parlons. Mais passons vite aux détails.

Un long chapitre du Règlement de Savoie a pour titre « De la récolte et conservation des fruits ». Il fixe entre autres choses la nomination et les devoirs des gardes-vignes, sortes de fonctionnaires intermittents, autrefois désignés par l'assemblée générale. On les nommait en juillet, un ou deux par vignoble, chacun offrant une caution en la personne d'un voisin, d'un ami riche et complaisant. Ils prêtent serment après qu'on leur a rappelé ce

à quoi ils sont tenus. C'est ainsi qu'en 1754, le 28 juillet, les communiers s'étant rassemblés au son de la cloche, « en conformité du Titre IX du Règlement de Savoie, étant d'ailleurs de coutume d'établir des gardes aux vignobles respectifs du présent lieu, ont été choisis entre les plus en état et les plus capables pour veiller à la conservation des fruits et notamment des raisins », savoir :

Pour le vignoble de Champfroid deça, delà, *dernier* les Rippes, Champrenier et dépendances, Jacques Métral-Charvet, J. Curton, A. Poëncin-Burat (chacun avec sa caution) ; Pour le vignoble des Charmettes, *dernier* les murs et dépendances, savoir, de la part du comte d'Ugine qui a la nomination, et proposé par honorable Maurice Lallier son fermier, honorable Cl. Biguet ; et de la part du seigneur Abbé de Lescheraine, en coutume d'en nommer un en alternative avec le seigneur comte de Montjoie, étant cette année à celle du seigneur Abbé, a été présenté F. Poëncin-Burat ; Pour le vignoble des Perrières, honorable Cl. Bossonet-Dutruy, et pour l'autre garde J. F. Mugnier maréchal.

Tous lesquels gardes, avec leurs cautions après le serment par eux respectivement prêté, ont promis de se garder chacun son vignoble dès aujourd'hui jusqu'à l'élection des gardes de l'année prochaine, tant de jour que de nuit, qu'il ne s'y commette aucun abus, dommage, ni perte par qui que ce soit ; de n'y laisser introduire aucune espèce de bétail, et de se conformer en tout au Titre du règlement dont *je secrétaire* leur ai fait lecture.

On leur promet «le salaire accoutumé, savoir deux sols argent, ou d'un demi-pot de vin en moût au choix des vignerons ou propriétaires, ou bien des raisins à la discrétion des vignerons, lequel salaire leur sera payé avant le déplacement de la vendange ». Et tous, les gardes et leurs cautions, signent ou font leur marque.

Une autre fois, 1760, l'Abbé de Lescheraine étant mort, c'est son héritier, l'hôpital de Chambéry, qui nomme un garde « à l'alternative du seigneur de Montjoie ». « Les gardes-vignes, est-il dit en 1761, devant empêcher qu'*aucune espèce de bétail entre dans les vignes, pas même le propriétaire,* vignerons et cultivateurs, dès que les raisins commencent à mûrir. » De fortes amendes, avec confiscation de la récolte, sont aussi applicables à ceux qui vendangent avant le jour fixé.

Les gardes-vignes avaient donc parfois, et même souvent, à intervenir. L'un d'eux, en 1782, s'appelait Maurice Issard. Il faisait un jour son service au chemin des Plattes, sous la tour du Crécherel, lorsqu'il entendit, dans le vignoble, « des chiens qui donnaient de la voix ». Son oreille expérimentée ne le trompa pas, et il vit bientôt, avec quatre chiens, trois chasseurs, dont l'un ou l'autre étaient de tout jeunes gens, appartenant à de bonnes familles, un Delachenal, un Lallier, un Dubettier-Barut, « ayant chacun un fusil ». Le garde les interpella, leur disant d'arrêter leurs chiens, et qu'eux-mêmes ne devaient pas chasser dans les vignes. Ils répondirent qu'ils le savaient bien, mais qu'ils ne pouvaient retenir leurs chiens, qui ne leur obéissaient pas. Malheureusement, quelques jours plus tard, le 27 septembre, et dans le même vignoble, un peu avant midi, Issard retrouva nos chasseurs, et dit « qu'il essuya de leur part bien des menaces et injures ». Nous ne savons pas la suite.

Rodolphe Töpffer, le spirituel écrivain dont nous avons déjà cité quelques lignes, raconte une histoire qui rappelle, mais de loin, celle de nos chasseurs. Elle est beaucoup plus plaisante. Il passait à Ugine, en 1858, avec le petit pensionnat genevois dont il était le directeur. C'était sans doute sous Champfroid. « Quelques élèves, dit-il, comme au temps de l'âge d'or, détachent d'un cep bienfaisant des raisins plus doux que le miel, afin d'en rafraîchir leurs gorges altérées. Tout à coup sort de terre le garde-champêtre », qui demande à chacun dix sous d'amende. On les lui donne. « Le garde alors les accompagne poliment, et l'on remarque qu'il ne prend congé d'eux qu'à l'endroit où finissent les vignes. » (1) Ce vieil Uginois est un homme prudent, qui ne se fie pas outre mesure aux belles manières de ces jeunes messieurs.

Les comptes des exacteurs, les délibérations du Conseil montrent en action « la police municipale ». Les lignes

(1) *Loc. cit.*, p. 330. Un dessin impayable représente le garde d'Ugine avec un bicorne et un fusil.

suivantes sonnent plus tristement que les plaisanteries de Topffer :

34 livres payées à la réquisition du Conseil pour les journées d'un sergent et deux soldats du Régiment de Savoie, et quatre autres personnes qui ont arrêté un malfaiteur de cette paroisse, ensuite des ordres de M. le fiscal (magistrat chargé des finances et de la justice), à qui il était recommandé expressément de le faire arrêter et traduire dans les royales prisons d'Annecy, et qui a ensuite été condamné aux galères (2).

Voici qui est beaucoup moins important, mais qui montre la police municipale s'exerçant avec vigilance sur un point particulier :

Le 19 novembre 1774. A M. le juge du comté d'Ugine. Le soussigné fait observer qu'il lui est venu à notice qu'au mépris de l'arrêt du Sénat du 1er juin 1770 Claude Charlon dit Lafontaine s'est avisé et s'avise de tenir cabaret à Ugine quoique le nombre fixé s'y trouve déjà établi.

Le juge de paix appellera devant lui le dit Charlon « pour venir convenir ou disconvenir s'il ne tient pas cabaret au dit lieu ». Charlon a sans doute convenu plutôt que disconvenu car il écrit de sa main sur ce même papier: « Payé au juge, le 21 novembre 1774, 4 livres et 8 sols »(3).

C'est ordinairement à l'un des conseillers que le châtelain a recours dans les procès-verbaux des accidents, « pour excuser (remplacer) le procureur fiscal », c'est-à-dire le magistrat chargé de contrôler ces sortes d'enquêtes. Un exemple pourra suffire à montrer avec quel sérieux on procédait déjà à ces opérations ; mais nous abrégerons considérablement les citations que nous allons faire, car plusieurs pages du présent volume ne nous suffiraient pas s'il fallait reproduire toute la procédure, même relative à un seul cas (4).

Le 17 juin 1774, on vint informer le notaire-châtelain Berthet qu'une femme de Mont-Dessous, la veuve Joséphine Garin-Perrière, était morte subitement, au Charvin,

(2) Comptes d'un exacteur.
(3) Fonds Périllat-Charlon.
(4) Un gros cahier d'enquêtes, écriture Berthet, 1774.

et qu'on l'avait descendue chez elle. Il s'y transporte aussitôt,

sur les dix heures du matin, ayant fait appeler Me Naire, conseiller de cette paroisse, pour intervenir pour le fisc (la justice), attendu l'absence du procureur fiscal, et Me Joseph Suarez, chirurgien juré. Comme il n'y avait de parents de la défunte que cinq petits enfants dont l'aîné peut à peine être âgé d'environ dix ans, *il manda venir* au dit lieu les honorables Claude Mugnier-Bajat et François Montjovet-Basset, des plus proches voisins.

Tous prêtent serment les uns après les autres. Ainsi

Claude-Jos. Naire, conseiller, a promis et juré sur les Saintes Ecritures entre mes mains touchées de bien fidèlement m'assister, de garder le secret et de procéder avec exactitude et diligence en tout ce qui regarde son office.

On les interroge ensuite séparément, puis on convoque ceux par qui l'on a appris l'accident, Jos. Poëncin-Burat et Jos. Mugnier-Bajat. Chacun dépose, spécialement Burat :

M'étant trouvé, dit-il, au-dessus de ce village dans un champ où je transportais de la terre hier matin, l'Antoinette Favre vint me dire que sa grand'mère avait pris mal à la montagne, où elle était allée chercher de la litière. Je m'y transportai incessamment avec Jos. Bajat et quelques personnes de ce village qui y portèrent du vin dans une bouteille. La dite Favre nous ayant conduits où elle avait laissé sa dite grand'mère, nous ne la trouvâmes pas au même endroit mais à environ vingt pas au-dessous, dans un get (couloir) qui descend de la montagne, où elle était couchée. Lui ayant demandé ce qu'elle avait, elle nous dit : « Donnez-moi à boire », et but sans difficulté. Après cela, je la pris entre mes bras pour la descendre, et dès que nous fûmes dans la plaine au-dessous elle mourut entre mes mains sur environ dix heures du matin.

On a pour ce seul fait, qui pourtant paraissait bien simple, la déposition des voisins convoqués, celle des deux témoins, celle du chirurgien Suarez, en tout cinq dépositions, chacune signée des déposants et appuyée sur leur serment religieux, chacune contresignée par le châtelain Berthet et le conseiller Naire. Dans tout ce registre, nous assistons à plusieurs petits drames du même genre.

Chaque cas fait l'objet d'une enquête sérieuse, et de temps à autre le compte rendu porte une approbation offi-

cielle, celle du lieutenant-juge, ou celle de l'avocat fiscal du Genevois : « Vu à Ugine, nos assises tenant, ce 25 novembre 1775, Richard. Vu à Ugine, nos assises tenant, ce 12 novembre 1777, Demaison ».

On lit aussi, sous la même couverture, les disputes des particuliers, ce qu'ils se disent et se font dans leur colère : choses drôles et choses tristes se succèdent dans la même page ; ce sont les mœurs d'autrefois et celles de toujours, prises sur le vif.

Un habitant de Lisle se plaint :

> Je me plains de ce qu'hier, 4e jour de ce mois (juillet 1774), sur environ quatre à cinq heures après-midi comme je descendais de ma maison d'habitation pour charger du foin dans les Glières, dans la plaine au-dessous, et qu'en suivant le grand chemin je rencontrai la Jacqueline, qui se trouva là auprès d'un murger soit tas de pierres. Elle se saisit de plusieurs des dites pierres qu'elle jeta violemment contre moi. Elle me dit plusieurs fois que j'étais un voleur et un receleur, sans que je lui aie jamais rien répondu, mais je demande justice !

Une autre fois, le 25 juin 1776, on entend les deux Simon, père et fils, maçons, natifs de Samoëns, accuser vivement le charpentier Favrin, « natif de *l'Emens* près Chambéry ». « Au lieu de Monmain, près du présent bourg », le dit Favrin donna au dit Simon père « un coup de pied sur le rognon, au défaut de la côte ». Quant à Crozet, de Nâves, domestique à Pussiez, il affirme avoir reçu « un coup de poing *sur la physionomie* ».

Et c'est un film qui se déroule, la rivalité des intérêts, quelquefois les batailles après boire, les discussions entre voisins, en ce temps où la politique ne suscitait pas encore de divisions. Le châtelain prend diligemment ses notes, et quand le juge ou son « lieutenant » viennent d'Annecy à Ugine tenir leurs assises à la salle consulaire, ils distribuent les blâmes et les amendes.

Cet aperçu étant donné sur « les accidents, crimes et délits », venons à un point d'intérêt général.

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de Savoie, les châtelains sont chargés d'inspecter régulièrement les ponts et les chemins; que doivent entretenir les communiers eux-

mêmes, surtout « les voisins et les aboutissants ». Mais cela s'entend des chemins les moins nécessaires, ceux qui font communiquer les villages entre eux, car « les chemins royaux » demandent des réparations que les communes ne peuvent assumer toutes seules ; et l'on voit apparaître sur les comptes des exacteurs une somme annuelle fixe pour la caisse des Ponts et chemins. Plus la route est importante, plus sont nombreuses les communes qui doivent s'intéresser à ses réparations. Ugine contribuera en 1750, pour un sixième, « aux réparations nécessaires et urgentes à faire contre le torrent d'Eau-Morte, qui menace de détruire le bourg de Faverges et la plaine », et cela, au moment où la commune doit encore payer 33 livres 6 sols 8 deniers pour l'entretien du pont de Conflans (5). Du reste, observe le Conseil, « Marthod et Outrechaise, confinantes le Mandement de Faverges d'aussi près qu'Ugine, devraient aussi être invitées à concourir aux réparations, y ayant le même intérêt ».

Concernant les réparations ordinaires, aucun cantonnier officiel, pas d'agent-voyer. Si c'est peu important, les *corvistes* suffisent, sous la direction d'un conseiller ; dans le cas contraire, l'Intendant désigne un inspecteur pris dans le pays, notaire, médecin ; il est rétribué, pour ses jours de vacations, par mandats que tire l'Intendant sur l'exacteur.

Ugine était au croisement de trois routes très importantes, celle du Faucigny par Flumet, celle de Tarentaise par l'Hôpital, celle d'Annecy et de Genève, par Faverges. Mais précisément ces trois routes, dont deux sont maintenant longées par le chemin de fer, ne suivaient pas, dans les siècles passés, le même tracé qu'aujourd'hui. Il faudra aller jusqu'en plein XIX^e^ siècle, à la restauration sarde et au second empire, pour en voir la réalisation. Il n'y avait pas de grand'route le long de la Chaise, pas de grand'route le long de l'Arly. La route importante, celle que suivait « la voiture des sels », partait de l'Hôpital, gravissait la pente de Pallud, gagnait Marthod, descendait à mi-côte

(5) Pérouse, *loc. cit.*, p. 84.

jusqu'au « Pont des Glaciers », remontait au bourg d'Ugine, et de là par Uginette, Pussiez, Soney, elle atteignait Marlens. La route du Faucigny partait aussi du bourg d'Ugine, montait au Clos, au Château, à Banges, continuait sur Héry, St-Nicolas, Flumet, tandis qu'au bas, dans la gorge, où passe maintenant la plus pittoresque des routes, quelques sentiers difficiles côtoyaient l'Arly par endroits. Le bourg d'Ugine était donc, en même temps qu'un centre commercial, un lieu de nécessaire passage.

Cette route du Faucigny ne cessait de préoccuper l'autorité communale, à partir spécialement du jour où l'on résolut d'y faire passer « la voiture des sels ». On a peine à se figurer l'état lamentable où elle se trouvait, et on ne lira pas sans surprise le rapport officiel adressé à l'Intendant (6) sous ce titre : « Briève relation de la route d'Ugine à Sallanches. »

Dès le bourg d'Ugine jusqu'au village du Châtel, le chemin est des plus affreux en montée la plus rapide ; enfoncé dans la roche, dans des endroits, plus de quatre piéds ; si étroit que dans la plupart des endroits deux voitures ne peuvent se contrepasser ; chargé de pierres, d'eau et de glace alternativement, selon la saison. De sorte que les réparations provisionnelles (provisoires) et autres qu'on y fait ne subsistent que peu, pas même un pavé qu'on y avait fait il y a quelque temps, dont on ne voit les vestiges que par amas de pierres, de sorte qu'il conviendrait, tant pour adoucir cette montée si rude que pour avoir un chemin plus doux et plus sec, de le transporter sur la droite ou sur la gauche, dans des endroits où il se trouve déjà des sentiers.

Depuis le village du Châtel, par l'espace d'environ une heure jusqu'aux confins de la paroisse d'Héry, le chemin est très peu en plaine, en partie chargé d'eau, de pierres et de boue, aussi fort étroit dans des endroits. Il peut être provisionnellement réparé en *courvées*, comme le précédent, cependant sous les yeux d'un inspecteur sans quoi les travailleurs qui n'ont pas des idées justes ne savent pas dévoyer les eaux, mettre les pierres dessous, le surchargement de gravier, le réduire en dos d'âne ou en parapet, ainsi que la situation l'exige.

Plus loin, le chemin ne valait guère mieux. Entre Héry et St-Nicolas, « un mulet chargé pouvait à peine passer

(6) Par le secrétaire Buchard, en 1757. Il se met au point de vue pratique du passage de la voiture des sels.

sans toucher le roc supérieur ou se jeter dans l'affreux précipice inférieur, où plusieurs *sont péris* ».

En 1761, les réparations continuent (7) ; on trouve « des rocs et pierres appelés serpentins » ; on ne peut les enlever qu'à force de mines. L'inspecteur envoyé n'a pas compté assez de journées et de poudre à canon. Il faudrait, en plus de ce qu'il a prévu, 100 journées de maçon et 10 livres de poudre.

Chaque année, deux membres du Conseil étaient nommés pour inspecter les routes, et un troisième « pour l'entretien des digues aux torrents et rivières, pour éviter les inondations et corrusions si fréquentes dans cette paroisse ». Les trois conseillers choisis en 1740 étaient Laurent Glairon-Mondet, le sieur Fçois Raymond Delachenal, et Georges Mollier-Carroz. Ils avaient fait leur visite en septembre, et leur rapport n'est pas alarmant. Mais ils ne pouvaient prévoir les terribles inondations de décembre, dont le triste récit nous servira d'exemple ; Rd Comparet (8) raconte ainsi le cataclysme :

Le 19 du mois de décembre 1740, il plut si abondamment toute la nuit, puis le 20, le 21, le 22, que toute la plaine d'Ugine semblait un lac. Tout le monde était aux alarmes. Nant Pugin n'avait jamais été si grand ni si impétueux. La grange de Monsieur Dutour fut abattue et emportée. L'eau du dit Nant vint verser dans sa maison (le château Bisilliat). Les chambres de l'appartement dessous furent toutes remplies à la hauteur de deux hommes ; les tonneaux dansaient dans la cave. Si cela fût arrivé de nuit, toute la famille aurait été engloutie. M. le baron de Gy (Giez), M. le comte de la Tour, Piémontais, major du régiment des Dragons de la Reine en quartiers d'hiver à Faverges, et M. Cochet, mon filleul, qui était venu rendre visite à M. Dutour, faillirent périr. Ils se sauvèrent avec toute la famille à Pierre-Martine, chez les frères Mollier-Carroz, pour n'avoir pas pu passer devant le Nant Pugin, et sans que ceux de la ville puissent donner du secours. Le lendemain, jour de Saint-Thomas, il *débagagea,* et fit apporter tous ses meubles chez son frère le commandeur d'Ugine, qui s'était aussi trouvé dans ce malheur avec ces messieurs ci-dessus. Monnin fut

(7) Délibération du 8 septembre 1761. Le Conseil vient de voter une grosse somme pour la réparation de cette route (1930).

(8) Archives communales. Nous rajeunissons quelques mots sans importance.

presque tout inondé. Le Nant Pugin quitta son lit et alla passer par le milieu des Corrües, et perdit et abima presque tout ce beau mas.

Nant Trouble fit encore plus de mal, car la moitié de l'eau vint du côté des Corrües et l'autre moitié alla du côté de Pussiez.

Le Nant de Croëx passa par derrière le village de Soney.....

Deux choses contribuèrent à ce funeste malheur. Il fit tous ces jours-là des éclairs avec *des horribles tonnerres,* et avec un vent chaud qui fit fondre la neige des hauteurs, et avec la pluie si copieuse que rien n'était si horrible. M. le Prieur de Viuz et M. Décombes, vicaire de Faverges, qui m'étaient venus souhaiter les bonnes fêtes (Noël), furent obligés de rester quatre jours avec moi, tout inquiets qu'ils étaient de se trouver absents de chez eux. Comme nous étions tout consternés et tout affligés, je priai tous ces messieurs ci-dessus nommés de venir dîner chez moi, mais nous ne savions ni ne pouvions manger ni boire, lorsqu'au milieu du dîner on nous vint dire que Nant Pugin allait inonder la maison de M. Madelain. Nous quittâmes la table pour aller secourir la dite maison. M. Madelain n'y était pas, il était allé dehors depuis douze jours. Soney faillit d'avoir le même malheur qu'il eut le 29 de juin 1715, où il fut presque tout abîmé. Mont-Dessus eut du mal ; deux granges au Cudray furent renversées, outre plusieurs éboulements. Le Verney derrière et les Culées souffrirent beaucoup. Il acheva de perdre les Mollières, soit à droite soit à gauche. L'eau passa jusqu'aux murailles de la chapelle. Toute la plaine du Crécherel et de Saint-Clair fut inondée. Le village de Lisle-Dessous eut le malheur que les maisons furent remplies que de terre que d'eau, et la plaine dessous abîmée.

Le terrible événement dont il vient d'être témoin rappelle à Rd Comparet celui qu'il a vu autrefois, quand il venait d'arriver à Ugine et que nous l'avons entendu rappeler plus haut. Il l'a aussi raconté avec détails, mais nous citons seulement les premières lignes de sa narration :

Le 29 du mois de juin 1715, jour des saints Pierre et Paul, apôtres, il fit sur la montagne de Charvin, dessus les Monts, un tonnerre si violent et si horrible dont l'éclat causa une si grande abondance d'eau, laquelle se divisa et descendit, partie par la rivière appelée Nant de Croëx, partie par la rivière appelée Nant Trouble. Celle de Nant de Croëx vint abîmer toutes les terres, prés, vergers, jardins, avec le village de Soney, qui fut réduit à un si pauvre état qu'il était méconnaissable. Celle qui descendit par le Nant Trouble commença à abîmer et perdre le Bon, le pré des Tailles et le moulin du *Moutet.*

Nous ne poursuivons pas. Ces deux inondations, à 25 ans de distance, montrent à quoi l'on pouvait s'attendre

dans une paroisse sillonnée de tant de cours d'eau, alors que les barrages, qui depuis ont souvent empêché des catastrophes, n'existaient pas, alors que les digues, les ponts (9) étaient dans un état si précaire.

Ainsi, le sieur Geny notaire a acheté le long de la Chaise tout un terrain à l'Abbé de Lescheraine ; il y avait alors des peupliers, des vernes, des broussailles, « ainsi qu'il est notoire » ; mais « le dit sieur Geny les ayant fait arracher insensiblement pour réduire en plus grande culture sa possession en y semant du blé, la dite rivière, trouvant un terrain plus dégagé, s'y est peu à peu introduite ». (10).

Le pont du Nant Trouble cause aussi des ennuis. On veut en 1768 le reconstruire en pierre, et cela pour des raisons qui aujourd'hui nous causent quelque surprise mais qui alors étaient parfaitement justes :

> Ce pont est le seul passage pour la capitale de la province de Genevois (Annecy), et la ville de Genève, de même que pour la voiture des sels. A défaut de pont dans le temps des crues d'eau et lors des gelées, les chariots chargés enfoncent, mouillent les sacs de sel, leur causent des déchets, outre que les voituriers, dans ces temps, discontinuent la voiture (en cessent le service), au préjudice des royales gabelles et du commerce.

Mais il y a surtout deux ponts qui dans les siècles passés n'ont jamais donné un impression de durée : c'est le pont des Mollières conduisant au Gombert, et celui des Fontaines, appelé pont des Glaciers.

Ce mot de Glaciers n'est pas celui qui désigne les sommets couverts de neige ; il a remplacé ici le vieux mot *glacis* au sens de talus en pente et glissant. Nos anciens disaient « le pont des Glacis » ; on a francisé le mot, qui est devenu « Glaciers ». Le pont qui portait ce nom étant très rapproché des confins de Marthod, le Conseil cher-

(9) En 1822 (Rapport à l'Intendant), il y avait 5 ponts et 2 passerelles : Ponts des Glaciers, du Nant Pugin, du Nant Trouble, du Nant de Croëx, du Nant de Banges ; passerelles sur l'Arly aux Mollières et à Lisle.

(10) Délibérations de 1756, p. 26. On insiste aussi pour que soient plantés des peupliers le long du Nant Pugin, et « pour faire un cours » au Nant de Croëx .

chait beaucoup à intéresser cette dernière commune à ses perpétuelles réparations. Il est, disait-on, plus près de Marthod et du bief du moulin, appelé aussi moulin des Glaciers, que d'Ugine. Ugine avait quand même sa plus grande part de responsabilité.

En 1768, et le 11 du mois de décembre, le Conseil, réuni autour du syndic Dubettier-Martellet et du secrétaire Buchard, examine

> le nouveau devis du pont des Glaciers par le sieur architecte Cheneval. Le dit pont, situé sur la rivière *du Chaise,* soit torrent de Montoux, sur le confin de la paroisse de Marthod, seul passage pour la voiture des sels des salines, qui entretient le commerce et la communication avec la vallée de Savoie et sa capitale, avec la Tarentaise et la Maurienne, de même que (la communication) du haut Faucigny avec les dites provinces, tellement que pour ne pas laisser languir le dit commerce et voiture la communauté fut obligée de réparer *un trajet* (une traverse) du dit pont, en bois, qui était tombé par caducité. Les autres trajets ne sont pas moins en risque du même sort, ce qui forme la nécessité urgente de faire les réparations convenables, avec une digue en pierre pour réduire les eaux dans un seul canal, et gagner un tiers de la longueur du pont du côté d'Ugine, ainsi que résulte du devis.

La délibération s'achève par une demande pressante à l'Intendant. Le secrétaire Buchard sait faire valoir les raisons générales, et insiste « afin qu'un ouvrage de cette nature et de cette importance soit conduit dans la perfection, et dirigé » aux frais de la province, puisque toute la province y est intéressée.

Mais là non plus la perfection n'était pas de ce monde. C'est toujours à recommencer. On renouvelle les pièces de bois, en attendant le fameux pont de pierre qui ne vient jamais. En 1791, le maître charpentier Benoît Dupraz fait encore l'expertise et demande 320 plateaux de sapin, de 4 pouces d'épaisseur à 25 sols pièce, le tout « au compte de la caisse de la province, pour être une grande route. » (11).

La réparation fut-elle remise à plus tard ? Le fait est qu'au bout d'un an, le 3 novembre 1792, il se produisit à cet endroit un accident qui jeta l'effroi dans tout le pays.

(11) Délibération du 1er novembre 1791.

Un gentilhomme connu de tous, Noble Jos. F. de Madelain, officier au régiment du Chablais, revenant de la chasse, vers sept heures du soir, avec l'un de ses fils, et s'étant déchaussé pour traverser à gué la rivière, roula dans l'eau et s'y noya. Le châtelain Berthet dresse avec émotion le procès-verbal. Noble de Madelain était le père du fameux colonel de ce nom ; il fut enterré le lendemain dans l'église, et son trépas attira sans doute, au moins pendant quelque temps, l'attention générale sur le pont à refaire.

Dans un rapport du syndic à l'Intendant, en 1822, on parle d' « un beau pont neuf » exécuté l'année d'avant. L'actuel date de 1888.

Que de détails on pourrait aussi donner sur le pont des Mollières ! « Attendu, dit le beau texte cité plus haut sur la fondation d'une chapelle à Lisle en 1682, attendu la chute et le bouleversement du pont de pierre des Mollières (12) par les inondations survenues le mois de novembre dernier... » A la fin du siècle, « le 18 juin 1692, fut baptisée à Césarches la Balthazarde Pins, et cela à cause qu'on n'a pas pu passer la rivière débordée ». Le 14 septembre 1733, un jeune homme de dix-sept ans, fils d'une des meilleures familles d'Ugine, Pierre F. Delachenal, trouva la mort dans l'Arly (13), « où il était allé pour ramasser du bois que l'impétuosité d'une si grande abondance d'eau qui abattit l'arcade du pont des Mollières et qui inonda presque toute la plaine d'Arly y avait amené ». Ainsi parle le curé Comparet, et il se lamente sur ce beau jeune homme, « doux, humble et très sage, dont le père et la mère (14) étaient inconsolables ».

Plusieurs villages, un grand nombre de maisons se trouvaient de la sorte comme isolés du reste de la paroisse. Les habitants du Gombert et de Lisle adressent à l'autorité centrale des pétitions éplorées. Celle-ci, du 8 juin 1760, est spécialement pressante :

(12) On voit qu'on passait sur ce pont pour se rendre à Lisle.
(13) Détails indiqués dans l'acte de décès.
(14) François-Raymond Delachenal et Nicole Guillet.

... Chaque année il s'y noie du monde. Surtout dans le temps de la fonte des neiges les habitants de ces hameaux sont privés de l'administration des Sacrements, de la sépulture, qu'ils cherchent dans les paroisses voisines ; la jeunesse ne peut venir à l'église, y prendre les instructions chrétiennes, outre que c'est la grand'route des vastes mandements de Beaufort et d'une partie du Faucigny.

On construisit sans doute un nouveau pont, mais trop sommairement, et la rivière, non suffisamment diguée, changeant son cours, renversait les ouvrages : « Il n'y a pour traverser la rivière, écrit un syndic (15), qu'une planche étroite, dite le pont des Mollières ! »

Depuis, une civilisation plus ingénieuse et plus riche a établi dans les Glières des constructions immenses avec des routes pour les desservir ; elle a édifié plusieurs ponts solides là où l'on ne pouvait pas même en faire subsister un seul.

(15) Fr. Mugnier-Montagnette, 1760.

CHAPITRE XVIII

Armée et Invasions

Avant le XVIII^e^ *siècle. — Volontaires nommés par le Conseil. Les officiers nobles.* — Il avait vu toute l'Europe. — *Occupations françaises sous Henri IV, sous Louis XIV. — L'occupation espagnole : le serment de fidélité d'Outrechaise ; soldats et officiers morts à Ugine. — L'hôpital du Barrioz. — Les fusils livrés. — Reconstitution du pays.*

Il faut arriver jusqu'au XVI^e^ siècle pour trouver en Savoie une armée permanente, et jusqu'à la Révolution et à l'Empire pour rencontrer quelque chose de comparable au régime actuel, où tout le monde est soldat. Autrefois, les soldats étaient la grande et la très grande exception parmi les hommes valides. Ils étaient choisis dans les familles nombreuses, là où le jeune homme était le moins nécessaire, où l'on souffrirait le moins de son absence. Il se présentait au gouverneur, qui le renvoyait dans ses foyers avec un uniforme militaire dont il était responsable. Il devenait alors « homme de milice », tenu à la résidence habituelle, obligé à des périodes régulières, et surtout appelé à faire campagne à l'occasion. D'autre part, il jouissait de certains privilèges et même de certains honneurs.

Ces renseignements expliquent les annotations qu'on lit dans les registres d'Ugine. Nous n'en excluons pas les réflexions des curés :

> 1729. Le 18 juillet, est décédé au Villard Antoine Genis, dit *Grous*, âgé d'environ 30 ans. Il était soldat dans le régiment national de Tarentaise. Il était homme de probité.

1730. Le 12 février, est décédé honorable Antoine fils de feu Marc Delhôpital, âgé d'environ 48 ans. Il avait servi dans le régiment de Savoie et avait épousé la Claudine, fille de Me Chappuis, notaire.

1735. Le 24 mai est décédé Jean Laurent Mollier-Carroz, à l'âge de 28 ans. Il était maréchal-ferrant et avait été soldat dans le régiment national de Tarentaise. Je l'ai bien regretté. Il ferrait pour moi. (Il y avait un cheval à la cure pour desservir les villages éloignés).

Inutile de prolonger cette énumération, qui montre au moins combien les « hommes de milice » étaient peu nombreux, puisqu'on signale dans leurs actes de décès qu'ils sont ou qu'ils ont été soldats.

A partir de 1733, c'est le Conseil qui nomme les volontaires, et qui charge un de ses membres d'accompagner le nouveau soldat à Chambéry ou à Annecy. Le 9 novembre 1751, « ensuite de l'ordre de Monsieur Depassier Intendant de la province de Genevois », le syndic et les conseillers ont choisi comme soldat

honorable Jacques fils de Laurent Métral-Charvet, natif et habitant de Mt-Dessus, paroisse d'Ugine, et ont député Jean Lombard, conseiller, l'un d'eux, pour accompagner et présenter l'élu le jour qu'il leur sera assigné à Annecy à M. l'Intendant de la province, et successivement à l'enrôlement.

On retrouve cette affaire dans le compte de l'exacteur Dorlyan, pour l'année suivante. Il a dû allouer 3 livres 15 sols à Jean Lombard, pour son voyage, c'est-à-dire « pour la présentation de Jacques Charvet élu pour soldat dans le régiment provincial de Chablais ». En 1761, on choisit de même, le 24 février, « Laurent fils de François Mugnier dit Bajat, natif et habitant de Mt-Dessous ». On députe le conseiller Michel Ducrest, qui reçoit lui aussi 3 livres 15 sols « pour trois jours de vacation à cheval ». C'était donc un temps bien différent du nôtre, que celui où un seul soldat était choisi, et pas même un chaque année, parmi tous les jeunes gens d'Ugine.

Nous avons aussi, de loin en loin, quelques exemples de soldats dont on apprend la mort, survenue à l'étranger. Le lecteur se souvient peut-être de ce Joseph Banget-Lingrat qui mourut à Palerme, le 15 juin 1714. Ses camarades

l'appelaient *la Jeunesse :* c'était son nom de guerre (1). En 1762, un autre Uginois, Nicolat Losset, mourut à l'hôpital militaire de Gupen. C'est du moins le nom de la ville qui figure à son acte de décès ; le surnom de ce Losset était *Idem*. Il servait au régiment des Gardes françaises, en pleine Guerre de Sept ans, et un Père récollet, aumônier de ce régiment célèbre, transmet l'annonce de sa mort, écrivant les mots comme il les avait compris de la bouche du mourant. Il écrit *Losser*, de la province de *Champellis* (Chambéry).

Mais c'est surtout parmi les nobles d'Ugine que nous trouvons des officiers, des soldats de carrière, comme Noble Thomas de Launay, brigadier des gens d'armes de Madame Royale, décédé en 1704, et plusieurs Nobles de Magdelain. Noble Pierre mourut à Uginé, en 1737, à 55 ans. « Il n'y avait que quinze mois, écrit Rd Comparet, qu'il était revenu du service des troupes espagnoles, où il était capitaine de cavalerie. Il avait vu toute l'Europe. C'était un gentilhomme de mérite. » Le colonel de Magdelain (2) se distingua, à son tour, sous la Restauration sarde, comme s'étaient distingués les vieux guerriers d'Ugine, le chevalier de Crécherel, en 1391, l'écuyer Antoine de Beaufort, *scutifer domini*, en 1426, et tant d'autres. Les Dufour maintinrent aussi ces grandes traditions, depuis Noble Louis, lieutenant de l'escadron de Savoie, en 1687, jusqu'à son fils César, capitaine au régiment de Montferrat, en 1732, gouverneur en second au Château d'Annecy, et jusqu'à son petit-fils Victor-Hyacinthe, major au régiment de Tarentaise.

Nous verrons plus tard la dette du sang payée abondamment par les Uginois durant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et payée surabondamment durant la grande guerre de 1914 ; mais si nos aïeux des siècles précédents n'ont pas connu de pareilles hécatombes, qui dira les terreurs et les misères que les invasions, les passages de troupes, les occupations étrangères leur ont causées ? La Savoie fut envahie environ vingt fois, et dans nos di-

(1) V. page 74.
(2) V. le chapitre XIX ; famille de Magdelain.

verses archives les documents ne sont pas rares qui rappellent ces temps malheureux.

Un très vieux papier, difficile à déchiffrer, est signé du notaire Ducroisonnier « par commandement des syndics ». C'est en l'année 1592, au temps des projets belliqueux de Charles-Emmanuel, au temps où, pour le compte de la France, Lesdiguières, « le renard du Dauphiné », prélude à ses campagnes sanglantes et au siège de Montmélian. Il faut entretenir les soldats. Claude Ducrest et Laurent Benoît payent « pour 2 lances (3) de la compagnie du seigneur marquis de Treffort, logés à Ugine ». « Pour le titre du dit Ducrest » le notaire reçoit 20 florins et 9 sols ; « pour le titre du dit Benoît », 16 florins, et d'autres sommes plus petites pour Avrillier, Prin, Mermet Prin-Golliet, Mugnier-Bajat, Fichet, et « les hoirs d'honorable Jacques Marthod ».

De même, en 1597 et 1598, encore sous le roi Henri IV, plusieurs donnent un reçu à Me Amed Marthod, en qualité de « tuteur de la Jacquemine, fille d'honorable Jacques Marthod, de son vivant apothicaire » : Reçu d'Amed Marthod la somme de 55 florins pour 14 quartiers, savoir 6 quartiers accordés pour « l'entretènement (entretien) du régiment du seigneur de Bussy, en garnison à la ville de Conflans, 3 quartiers pour l'entretènement des scarafiés (4), 2 pour la compagnie de Chastel, 3 pour les Italiens. En foi de quoi je me suis soussigné, ce 20e mars 1598. Bisilliat notaire ». Tous ces « quartiers » supposent des suppléments à la taille ordinaire, les communes devant ainsi assurer le ravitaillement des hommes et des chevaux.

D'autres occupations étrangères, celles de Louis XIII et de Louis XIV, laissent nécessairement des traces. Des papiers, timbrés aux armes de France avec les trois lys, débutent par ces mots : « Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, au premier huissier de notre

(3) Lance était un terme collectif désignant un groupe de cavaliers avec des gens de pied qui les accompagnaient. Cent lances faisaient plus de mille hommes. *(Dict. Littré.)*

(4) Nous abandonnons ce mot à de plus habiles.

Sénat en Savoie, salut ! » Les allées et venues des militaires sont aussi visibles dans les registres de catholicité, mais un cahier signé Buchard (5) est d'un intérêt plus général. Il est adressé à la souveraine Chambre des Comptes de Savoïe et vient à l'appui de ce que disent les historiens (6), que l'intendant d'Angervilliers prit tous les moyens possibles pour adoucir les rigueurs de l'occupation et assurer le paiement des fournitures militaires. Il s'agissait d'obtenir, en janvier 1711, pour les quatre syndics d'Ugine, le remboursement des avances « qu'ils ont été contraints de faire au nom de la paroisse à Messire de Crézeney, capitaine de dragons du régiment de Villegagnon, logé dans la paroisse pour le présent quartier d'hiver ».

Chaque dépense est contrôlée, approuvée dans la marge, parfois contestée ou diminuée. Ainsi :

Les syndics demandent leur être allouée la somme de 240 florins pour les peines, et vacations, et dépens d'honorable Glairon, marchand, qui a été député par la communauté pour aller recevoir et contrôler, à l'Hôpital sous Conflans, tous les fourrages, avoines, bois à brûler, piquets, fourches, traversiers, palissades, bœufs et vaches, pailles et autres fournitures que la communauté a été obligée de fournir au camp de l'Hôpital au temps de la campagne ; à raison de 2 florins par jour.

Le châtelain écrit dans la marge : « Alloué pour 200 florins. » On prend ainsi en pleine activité ce qu'on appellerait aujourd'hui « la Commission pour les réparations de guerre ».

Au traité d'Utrecht, en 1713, le duc Victor-Amédée recouvra la Savoie et reçut même, des mains de Louis XIV, le titre de roi. Son règne fut un grand règne et « ses ambitions furent d'accord avec le bien du pays (7) ». Mais sous son fils Charles-Emmanuel III, la guerre de la Succession d'Autriche nous fut fatale. Notre roi avait fait alliance avec Marie-Thérèse, mais c'était contre la Prusse, l'Espagne et la France, et dès le début des hostilités les

(5) Tous les documents de ces dernières pages sont tirés des Archives Berthet-Proust.

(6) *Histoire de Savoie*, Ch. Dufayard, p. 219.

(7) *Ibid*, p. 227.

Espagnols, avec l'Infant don Philippe, fils du roi Philippe V, s'emparèrent de la Savoie, la couvrirent de troupes et l'occupèrent pendant six ans, de 1742 à la paix d'Aix-la-Chapelle, 1748. Cette occupation si longue a laissé de tristes souvenirs, à cause surtout des impôts, en nature et en argent, qui accablèrent le pays.

Nous tirons des archives d'Outrechaise un document du plus haut intérêt sur cette occupation ; Ugine dressa certainement un acte du même genre, comme aussi toutes les paroisses de la Savoie. Dès les premières lignes on en comprendra l'objet. Qu'on veuille bien remarquer chacun des termes ; ils sont pesés avec soin et respectueux sans bassesse à l'égard du vainqueur :

Au nom de Dieu. A tous soit notoire qu'ayant Son Altesse Royale don Philippe, infant d'Espagne, grand amiral d'Espagne et des Indes, et généralissime des armées de Sa Majesté Catholique en Italie et en Savoie, par son ordre général du 27 janvier dernier, ordonné à toutes les villes, bourgs et lieux des Etats de Savoie d'élire et constituer deux procureurs pour comparaître à Chambéry et se présenter le 25e du mois de février par devant sa dite Altesse Royale pour prêter entre ses mains à Sa Majesté Catholique le serment de fidélité qui lui est dû à l'occasion de la conquête qui en a été faite par ses armes et selon qu'il est plus amplement conclu dans le susdit ordre, en exécution duquel s'étant assemblés les plus apparents de la présente paroisse d'Outrechaise après les dues monitions et citations faites par moi secrétaire soussigné du dit lieu et le syndic, et le son de la cloche conforme à l'usage, par devant les honorables Fçois Bisilliat Vincendaz syndic et Jean Avrillier-Jacolin et Maurice Cugniet, les deux derniers, conseillers représentants tout le Conseil ordinaire de la dite communauté d'Outrechaise, et nul absent, lesquels, souhaitant de satisfaire à leur obligation comme vrais, fidèles et obéissants sujets, tous unanimement, tant à leur nom que de tous les manants (résidants) et habitants en la communauté du dit lieu d'Outrechaise, (au nom aussi de) leurs héritiers et successeurs, ont fait, nommé et constitué leurs procureurs spéciaux et généraux le dit Jean Avrillier-Jacolin et François, fils du dit Fçois Bisilliat-Vincendaz, ici présents et acceptants. Et c'est pour se transporter en la Ville de Chambéry et se présenter personnellement au dit jour 25 février courant par devant Son Altesse Royale pour prêter entre ses mains à Sa Majesté Catholique l'hommage et fidélité en l'âme des susdits constituants, comme dès à présent ils la jurent au nom que dessus. Fait et passé au dit Outrechaise, dans la maison du seigneur comte de la Valdisère choisie pour tenir les assemblées du Conseil, le 17e du mois de février 1743, à 3 heures après-midi, en présence d'ho-

norable Charles Glayrond, et de Fçois Poëncin-Crétet, natifs et habitants de la paroisse d'Ugine, témoins requis. Le dit Glayrond témoin a ci-après signé, et non les dits syndic et conseillers ni l'autre témoin pour être illitérés, de ce requis, lesquels ont fait leur marque ordinaire.

En cette année 1743, et les années suivantes, Jean Delachenal écrit des renseignements (8) tout matériels sur le passage et le séjour à Ugine des armées ennemies :

Le 26e juillet 1743, le régiment de Numantia-dragons est arrivé, auquel on a fourni le fourrage et ustensile (9). Le 30e juillet, le régiment Calatrava-cavalerie est encore arrivé, à mesure que les dragons sont partis.

1743. 27e octobre. Le régiment du prince don Philippe est arrivé à Ugine en quartiers d'hiver avec tout l'état-major, et j'ai eu à loger chez moi le major avec 5 valets...

1745. 8e février. Il est parti d'Ugine pour aller à Conflans les susdites compagnies, mais il reste 27 chevaux.

L'énumération continue, et l'on constate qu'à certains mois, les Espagnols n'étaient guère nombreux à Ugine (10). Cependant, les registres des décès en portent un certain nombre. Durant les premiers temps de leur séjour, le 11 novembre, meurt Jean Zarata, âgé d'environ 30 ans, « cadet dans le régiment du prince de l'armée d'Espagne ».

Le 15 décembre, Gabriel Lauroba, de la paroisse de Navarre, âgé d'environ 35 ans ; le 12e février 1744, on a trouvé aux environs du Nant Trouble le corps de Jean Firmin, originaire du royaume de Navarre, brigadier dans le régiment du Prince-cavalerie, lequel fut assassiné par un cavalier. La visite du cadavre étant faite selon les formalités de justice militaire il a été enseveli dans l'église de cette paroisse. Carret, curé.

Les officiers payent aussi leur tribut, et plusieurs ne reverront plus le beau ciel de l'Espagne.

Don Didace Gustamenta, natif de la province de Burgos,

(8) Nous regrettons la concision excessive de ces notes. Il y ajoute seulement ce qu'il a fourni : les chandelles, les fagots de bois. Pour la même époque, l'historien de la Ville d'Evian, C. Perroud, cite l'inénarrable Guillaume Faucoz, régent de 4e, qui raconte et décrit bien mieux que notre impassible Delachenal.

(9) C'étaient les objets mobiliers nécessaires aux troupes, literie, tables, sièges.

(10) Le régiment-cavalerie de Calatrava y eut encore sa résidence du 13 janvier au 18 juillet 1748.

lieutenant du régiment du Prince-cavalerie, âgé de 83 ans (11).

Don Auguste Oyararte, natif de St-Sébastien, province de Navarre, cornette porte-étendard dans le régiment du prince, âgé de 26 ans.

A un autre endroit, on lit ce mot intéressant :

Deux cavaliers espagnols sont morts à l'hôpital du Barrioz. Le dernier n'eut que le temps de recevoir l'extrême-onction, que je lui administrai le jour de Noël, de grand matin.

Les Espagnols avaient donc installé leur hôpital au Barrioz, c'est-à-dire près de l'église, à la maison Berthet-Proust.

On tenait compte aux habitants de tout ce qu'ils fournissaient à l'armée d'occupation, ou du moins on le prenait en note. Nous avons de ces feuilles à part, qui montrent que le Conseil ou ses procureurs répartissaient ces impôts, en contrôlaient le paiement :

Etat de la paille distribuée à la troupe, tant au régiment de Maltha qu'au régiment d'Estramadure, allant et descendant du Faucigny... Pierre Lafontaine aura la bonté de donner deux rations de paille à Monsieur son cornette ; on la lui entrera (on le dédommagera). Ugine, le 3e février 1745.

On voit qu'on parlait des envahisseurs avec la plus exquise politesse : « Monsieur son cornette ! » Même après leur départ, on les appelait « Messieurs les Espagnols ». Il y avait dans ces formules, outre la crainte du vainqueur, un hommage rendu à l'allure majestueuse de ces beaux officiers, aux uniformes rouges, qui passaient fièrement dans les rues de la petite ville, entrant dans les boutiques avec de grands saluts, et payant parfois très largement leurs emplettes.

Mais qu'étaient ces menus avantages comparés aux côtés pénibles de l'occupation ? L'ennemi avait fait dresser la liste complète des habitants et les avait pressurés d'impôts, de telle sorte que la taille ordinaire étant de 5.364 livres, elle monta, en 1745, à 7.152 livres ! Ces méthodes ont été remises lourdement en honneur en Belgique et dans les pays envahis, durant la grande guerre.

(11) Peut-être avons-nous mal lu.

Dès 1743, tous les fusils, fusils de chasse ou fusils militaires, qui restaient dans les maisons durent être livrés. L'ordonnance qui les exige est des plus rigoureuses :

D'ordre de Son Eminence le seigneur marquis de la Ensenade, Intendant général de Son Altesse Royale don Philippe, Infant d'Espagne, est ordonné aux syndics, conseillers, secrétaires et aux habitants, de remettre dans trois jours toutes les munitions de guerre appartenant au roi de Sardaigne et à tous ses officiers et autres qui sont dans le service, de même que toutes les armes que les particuliers ont chez eux ou dans leurs granges, sous peine de la vie et perdition de tous leurs biens. Conflans, ce 3e janvier 1743. Don Solanos, commissaire des gardes.

Sur cette même feuille, le secrétaire Buchard écrit qu'il a lu l'arrêté devant l'église, à l'issue de la première messe et de la messe de paroisse, et que les habitants ont remis entre les mains du syndic Laurent Glairon-Mondet les 23 armes qui se trouvaient chez eux. Le seigneur commandeur Dutour a apporté « une carabine rayée, avec sa baguette de fer, plus un fusil de chasse à garniture jaune, dont le montage est rompu entre le talon et la platine » ; le seigneur Joseph Dutour, « un fusil de calibre garni de jaune » ; Louis Buchard, « un vieux fusil de munition dont le canon est troué » ; Jean Mugnier, « soldat des nouvelles milices, un fusil de munition presque neuf » ; le seigneur Victor Madelain, « trois fusils de munition, le premier ayant une bordure d'argent au bout du canon » ; les Buchard ont marqué « B. D. au talon du fusil », avec la lettre de leur prénom...

Ce fut un immense soulagement, le 11 février 1749, quand les Espagnols quittèrent la Savoie. Si en plusieurs villes ils avaient su se rendre sympathiques (12), surtout à Chambéry, où don Philippe organisait des réceptions et attirait par ses largesses, le pays aspirait cependant de

(12) C. Perroud, *loc. cit.*, p. 220. Guillaume Faucoz raconte combien les cavaliers espagnols étaient aimés à Evian. Quand on les releva, « tout le monde pleurait ; les soldats se prosternaient devant les bourgeois, demandaient pardon du mal qu'ils pouvaient avoir fait ». Tout cela est drôle, exceptionnel, et se rapporte d'ailleurs aux premiers mois de l'occupation.

tout son cœur à la tranquillité des anciens jours. Peu d'Espagnols y restèrent pour s'y établir : on cite surtout, à Ugine, le Galicien Suarez, dont nous parlerons au chapitre XX.

Il y eut ensuite, et c'était fatal, une réaction concernant « les comptes à rendre », une enquête ordonnée par la Délégation générale. Dans sa délibération du 25 novembre 1759, le Conseil d'Ugine statue sur « ceux qui ont eu part à l'administration des affaires publiques pendant la dernière guerre ». Ayant bien examiné, il ne trouve qu'un seul homme qui soit peut-être digne de blâme, c'est le notaire « qui a été receveur des fourrages et bois pour la troupe pendant les deux premières années. Mais il est en fuite depuis sept ou huit ans ; il n'a laissé aucun héritage ni famille. » Les autres peuvent tenir la tête haute, spécialement Me Laurent Berthet, garde-magasin, et Maurice Lallier, nommé pour recevoir et distribuer l'huile et les chandelles (13) qu'on fournissait dans les maisons où la troupe était logée.

Charles-Emmanuel, aussitôt après la paix, eut le talent de gouverner avec économie. Il supprima les deux tiers des dépenses pour l'armée, s'opposa à tout impôt extraordinaire, et cela avec tant de sagesse et d'amour pour ses sujets qu'il y eut, au bout de quinze ans, un excédent de recettes de 8 millions de livres !

(13) C'était là une très grosse dépense, qui nous étonne aujourd'hui.

CHAPITRE XIX

Les Nobles

Familles Baptendier et de Beaufort ; testament de Florimonde, en 1361 ; une lettre de saint François de Sales. — Blancheville et Buttet; testament de Marie, en 1531; le problème du poète Marc-Claude ; l'archiministresse. *— Les de Cerisier ; une inscription de 1530 ; la parenté d'un saint. — Famille de Crécherel ; la tradition anglaise. — Le président Ducrest. — Les de Launay ; le drame sanglant de 1736. — Les de Magdelain ; un document précieux. — Les Dutour.*

Une quinzaine de familles nobles ont habité Ugine et Outrechaise. Elles y ont possédé des châteaux ou des maisons fortes, des biens, des fiefs. Plusieurs subsistent encore en d'autres endroits ; presque toutes ont complètement disparu du pays. Nous établirons donc peu de généalogies complètes (1) ; nous essayerons, en revanche, de citer des dates précises ou, mieux encore, des faits. L'ordre alphabétique étant plus commode, c'est celui-là que nous adopterons.

— Les Nobles **Baptendier** sont originaires du Mandement de Beaufort, mais l'ancêtre, égrège André, était notaire à Ugine avant 1515. Il était homme lige de Philippe de Savoie, comte de Genevois, lequel affranchit ses trois fils, Louis, Pierre et Bonaimé. Ils furent anoblis par

(1) On pourra les trouver dans le grand ouvrage de M. de Foras, *Armorial de Savoie,* lequel nous a été grandement utile. Rares sont les endroits où nous nous en sommes séparé.

patentes de 1521. On les trouve ensuite en Maurienne, où l'un d'eux, fils de Bonaimé, eut sa notoriété comme poète et juriste. Cette famille est éteinte ; il y a cependant à Ugine, non loin du Crécherel, un endroit qu'on appelle Battendier, tant les noms peuvent être tenaces, plus tenaces que les édifices et les familles !

La maison **de Beaufort** est l'une des plus illustres et des plus anciennes de Savoie. Elle eut des représentants à Ugine pendant plusieurs siècles, et c'est déjà une dame de Beaufort, Marguerite, que la tradition donne pour première épouse à Jean Becket de Cantorbéry, quand le Bienheureux Boniface, en 1248, l'amena avec lui en Savoie. Ce nom des Beaufort est du reste répandu (2) même en Angleterre, où une Revue amie publiait, en octobre 1927, un article où il était question des Beaufort d'Ugine :

It is a long step from the banks of the Thames to the banks of the Arly, yet does anyone know if the Beauforts of Gloucestershire are connected with this Margaret de Beaufort, John Becket's wife ? (3).

Jacquemet de Beaufort, en 1310, sous Amédée V le Grand, fut le premier seigneur de la Valdisère ; il serait le père ou le grand-père de Florimonde, dont le nom est important dans l'histoire d'Ugine.

Elle-même avait épousé Noble Berthelot, seigneur d'Héry, anobli par le roi de France Philippe de Valois et par le comte Vert, Amédée VI ; ce Berthelot était un des riches descendants de Vionnet, métral d'Héry, habitant Ugine (4).

(2) Il paraît cependant venir du château que cette famille possédait, dès l'origine, à Beaufort en Savoie.

(3) « Il y a une grande distance entre les bords de la Tamise et ceux de l'Arly ; cependant quelqu'un pourrait-il savoir s'il y a un lien entre les de Beaufort du Gloucestershire et cette Marguerite, femme de Jean Becket ? » *(S. F. of Sales Missionaries Magazine).*

(4) D'après le cahier du presbytère d'Héry. Nous pouvons identifier ces nobles Berthelot avec les Bertholet. A la visite de 1411, Ant. Bertholet est nommé avec sa sœur Catherine d'Arâches. Qui sont ces nobles d'Arâches ? Un Antoine d'Arâches est signalé, dans cette même visite, comme fondateur d'une chapelle. Les de Cerisier reconnaissent des biens à Catherine d'Arâches, en 1498. (*Monogr. d'Arâches,* par E. Plantaz.)

Il rendait la justice « aux Crests, sur la rivière », c'est-à-dire probablement au mamelon du Crécherel (5).

Héritière successivement de son mari Berthelot et de son fils unique Jean, elle teste à Ugine, dans la maison de son mari, le 8 octobre 1361, et de son testament, présenté à l'Académie de Savoie (6), le 30 janvier 1890, a été donné le résumé suivant :

Après avoir invoqué le nom de Dieu, qui n'est jamais omis en pareil cas, et rappelé l'avantage de régler toutes choses avant de mourir, le testatrice élit la sépulture de son corps à l'église Saint-Laurent d'Ugine, dans le tombeau de son mari. Elle veut que quarante prêtres assistent à ses funérailles. Ensuite elle fixe sur sa succession certaines sommes à donner pour des œuvres pies : 9 sous genevois à l'autel de la dite église, 4 sous genevois au curé, 2 au vicaire, 2 sous à tout moine ou chapelain qui réside dans les environs et qui viendra à la sépulture, 1 florin d'or à l'Abbaye de Tamié, 1 florin d'or également aux Frères mineurs de Chambéry, ainsi qu'à toutes les maisons des mêmes Frères et des Carmélites existant à Genève, à Seyssel et à La Rochette, 3 sous genevois à l'hôpital Saint-Antoine du Viennois, 3 sous à chaque léproserie d'Ugine, de Conflans, de Faverges, pour être partagés entre les malades, 4 quartes de froment à la confrérie du Saint-Esprit d'Ugine pour être converties en pain et distribuées en aumône aux pauvres dans les trois jours de Pentecôte. Enfin, elle établit pour son héritier universel le seigneur et chevalier Jean, son frère, et nomme pour exécuteurs testamentaires Don Gérard de Beaufort Abbé de Tamié, et Pierre de Baratte, chevalier. Témoins : Jacques Thabuid, curé d'Ugine, Jean fils d'Aymon.

Ainsi passa la fortune de Berthelot à la maison de Beaufort, qui la posséda l'espace de 297 ans, sous neuf seigneurs, et qui ajouta à son titre celui d'Héry. Il est donc tout naturel qu'à la visite de 1470 (7) figure Nobilis de Belloforti de Heyriaci. Cette appellation « d'Héry » n'est pas toujours donnée, puisqu'elle n'appartient qu'à une branche de cette nombreuse famille. Les autres s'appellent de la Valdisère, du Bois, de Salagine, de Villard-Chabod (à St-Jorioz)... Au XV^e^ siècle, Jean de Beaufort, de la proche parenté de Florimonde, est grand-chancelier de Savoie (8),

(5) *Monogr. de Marthod,* par Poncet.
(6) Rapport de M. Morand, curé de Maché, à Chambéry.
(7) Archives de Genève.
(8) Guichenon, I, 119.

dignité qui le mettait au premier rang de la magistrature et lui donnait le pas, même sur les chevaliers de l'Annonciade. Un autre Jean, son petit-fils, est prieur bénédictin du prieuré de Bellevaux en Bauges, et par acte du 22 juin 1454 (9) ce *Joannes de Belloforti, prior prioratus de Bellevaux in Bogiis, ordinis Sancti Benedicti,* se rend à Ugine avec ses frères et ses neveux pour le mariage de Claude, son autre frère, avec Marguerite de Crécherel, fille de noble Amédée.

Plusieurs actes contiennent le même nom. Un document rapporte une vente de Claude de Beaufort, à la date du 9 juin 1506, et se termine ainsi :

> Actum in villa Uginæ, in aula domus dicti Nobilis Glaudii de Belloforti (10).

Un peu plus tard, un acte de baptême est rédigé en ces termes, qui ajoutent plusieurs titres de noblesse à ceux que déjà nous avons énumérés :

> Die undecima mensis novembris 1599, baptizatus fuit Philibertus, filius Nobilis Antonii de Belloforti, *dominus* Heyriaci, *baron* de Montailleur, de Marthod et Cornillon (11), et Nobilis Gaspardæ de Gilly.

Qu'on se reporte aussi à la fondation de la chapelle dite des Quarts, en 1540 (12). Il y est question du consentement donné par Messire seigneur François de Beaufort, d'Ugine, protonotaire apostolique, prieur, curé, et commandataire perpétuel du prieuré de St-Laurent d'Ugine. Mais nous arrivons à « damoiselle Jeanne-Aimée de Beaufort ». Son père était Noble Jean, coseigneur d'Héry, Cor-

(9) *Les Bauges,* Morand, II, 118 et *Monographie de St-Jorioz,* Lavanchy, 152. Ces deux ouvrages sont d'accord sur cette date, mais non pas sur les prénoms et les parentés.

(10) Document communiqué par le chanoine Gros, de St-Jean-de-Maurienne. La maison forte des Beaufort, d'après d'autres indices, doit être aujourd'hui complètement détruite. Elle aurait occupé, à droite en montant la Charrière, et sur les murs de la ville, à peu près le n° 246 de la mappe.

(11) Cornillon est une forêt de Marthod au sommet de laquelle les seigneurs de Cornillon avaient bâti leur château-fort Avec le temps, chacun des possesseurs des 20 fiefs de Marthod s'appelait « coseigneur de Marthod et Cornillon » (*Monographie de Marthod*, p. 7).

(12) V. plus haut, chapitre IX.

nillon et Marhod ; sa mère Etiennette de Beaufort de Salagine. La grande édition des Œuvres de saint François de Sales (13) dit que Jeanne-Aimée était née à Ugine, « avant 1593 ». Les conjectures des savants éditeurs ne les ont pas trompés, puisque l'acte de baptême figure en ces termes au registre d'Ugine :

Die 24ª decembris 1588 baptizata fuit Joanna, filia N. Joannis de Belloforti domini Heyriaci loci, et domicellæ de Belloforti, alias à Salagina suæ uxoris.

Le nom de cette noble Uginoise se rencontre plusieurs fois dans la correspondance du saint évêque, qui s'intéressait à son âme et à son avenir. Elle connut aussi sainte Chantal et la Visitation naissante.

Vous pouvez venir à votre gré, écrit le saint à sa parente Mme de la Fléchère le 14 août 1616, car notre Mère (de Chantal) n'aura pas de plus grand plaisir que de vous voir. Vous savez bien cela que la Visitation est toute vôtre, et à Mlle de Beaufort (14).

Le saint prélat fut même prié et supplié par un gentilhomme, François de Longecombe de Peyzieu, de négocier son mariage avec Jeanne-Aimée, ce à quoi l'évêque s'employa avec son ordinaire bonté ; et quand ce mariage fut enfin résolu, le saint, alors dans les dernières semaines de sa vie, se rendit au château de Salagine pour le célébrer : c'était le 5 novembre 1622. « Nous avons reçu, ma femme et moi, dépose Longecombe, l'incomparable bonheur d'avoir été mariés de sa main (15).

Ce n'est pas la dernière fois que nous rencontrerons l'aimable saint le long de cette histoire, et il nous semblera chaque fois, ainsi qu'à nos lecteurs, que ces allusions sont comme un sourire de lui sur nos récits et sur nos travaux.

Le nom des de Beaufort s'éteignit, à Ugine, avec les sept filles d'Antoine. L'une d'entre elles, Marie, épousa, vers 1630, le seigneur Guillaume de Coudrey de Blanche-

(13) XVII, p. 269.

(14) *Œuvres complètes*, XVII, 268. V. aussi XIX, 228 ; et XXI, 299.

(15) Jeanne-Aimée étant morte en 1643, son mari épousa une autre Jeanne-Aimée de Beaufort, fille d'Antoine et cousine germaine de son épouse décédée. (*Histoire de Thônes*, I, 171.)

ville, sénateur, puis premier Président et commandant général en Savoie.

Ce nom de **Blancheville** revient souvent dans les actes, ainsi que la mention : « Fait et prononcé dans la maison forte du seigneur baron de Blancheville » (16). Il y avait même, en 1697, « le logis de M. de Blancheville », c'est-à-dire une hôtellerie (17), confiée par lui à des fermiers. Celui de cette époque s'appelait Delallier-Latanche.

Les Blancheville venaient de Sallanches, où un village porte encore leur nom. Ils succédèrent, à Ugine, aux de Beaufort pour leur banc à l'église et leur droit de nomination à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Ils étaient propriétaires en divers endroits. En 1648, il est question, entre Claude Glairon-Mondet de Soney et Me Mollier, notaire, d'une vigne « size au vignoble dernier les murs de la ville d'Ugine, jouxte la vigne du seigneur président de Blancheville » ; et, dans une reconnaissance Delachenal, en 1691 : « La vigne du seigneur président de Blancheville à la Chinalettaz, vignoble des Charmettes, qui fut des biens de Noble F.-Nicolas de Beaufort... »

Famille de Buttet. — Le testament de Marie de Buttet nous sera précieux (18), et même éclaircira un point controversé de l'histoire littéraire. Ce testament est du 26 septembre 1531 ; il a fait récemment l'objet d'une étude très consciencieuse (19). La testatrice était la fille de Noble Claude de Buttet, Maître à la Cour des Comptes du Genevois, et petite-fille de Mermet Buttet, d'Ugine, secré-

(16) Probablement la maison Suarez-Délémontex, appelée Montauban.

(17) Dans la cour, mourut, le 15 février 1697, le gendarme Décasse, tué d'un coup d'épée par un surnommé la Violette, de Marthod, qui le larda de traits (Actes Durier).

(18) Archives de la Haute-Savoie ; E, 592. L'Inventaire le signalait, mais avec une grosse erreur. Il a été vraiment découvert aux Archives, par J. Désormaux.

(19) De MM. Faure et Désormaux, dans *Revue Savoisienne;* 1924, 81. Nous renvoyons à cette étude, qui cite de vieilles expressions : « Nantrobloz ; Grangiata Nanti Turbidi prope Uginam ».

taire ducal (20). Les Buttet avaient comme armes trois *buttes* ou buttoirs d'or sur fond de sable, avec la devise à calembour : La vertu mon *but est*. Leur famille était très ancienne à Ugine, où l'on trouve, en 1452, discret Antoine, fils de Jean Bucteti, notaire. Il paraît même que les de Buttet de Chambéry venaient d'Ugine (21).

Marie avait épousé Noble Pierre Chappuis (22), tandis que son père, Claude de Buttet, épousait en secondes noces Jacquemine Chappuis, qui se trouvait être la tante de Noble Pierre. Marie fit très bon ménage aves sa belle-mère et tante. Elle lui rend hommage et la nomme son héritière.

On se demandera peut-être ce que l'histoire littéraire peut avoir de commun avec ce testament et les donations qu'il renferme. C'est que Marc-Claude de Buttet, le poète de la Renaissance, l'ami de Ronsard et de la Pléiade, a été bien souvent qualifié d'Uginois ; on en a fait le fils de Noble Claude de Buttet, d'Ugine, et le petit-fils de Mamert, secrétaire ducal. Certes, celui qu'on appelait « le docte, le bien-disant Buttet » serait pour Ugine une désirable illustration. Mais, puisqu'il est né en 1530, Marie Buttet, dont il serait le frère, parlerait de lui dans son testament, et surtout dans une donation subséquente, laquelle est de 1545. Elle ferait au moins allusion à leur parenté, ce qu'elle ne fait pas. Il est donc vraisemblable qu'à la même époque il y eut deux Claude de Buttet, l'un d'Ugine et l'autre de Chambéry, et que le poète était le fils du Claude Buttet de Chambéry, en même temps que le cousin du Claude Buttet d'Ugine.

Nous signalerons aussi aux amateurs la naissance, à Ugine, en 1562, de Cl.-Louis de Buttet, fils de noble Jean-François, sans doute l'historiographe de la Maison de Savoie (23), et le frère d'un autre Jean-François, seigneur

(20) Dans ses patentes de secrétaire ducal, il est nommé « Mermetus Butet de Ugina, Gebennensis diœcesis ».

(21) Foras est de cet avis.

(22) Ces Chappuis étaient nobles à cause de leurs charges à la Chambre des Comptes du Genevois.

(23) Est-ce lui qui composa la brochure fameuse intitulée *le Cavalier* (S. H. A. G. Tome 19, p. 337, 342), à laquelle on répondit en l'appelant « un syndic de rave qui a voulu se *buter* maladroit » ?

d'Entremont (24), qui fut sénateur en 1608, président du Conseil de Genevois en 1610 ; tous deux étaient les fils d'Humberte de Pingon, dont le premier mari était Noble Jacques Cartal, d'Ugine.

Nous expliquons cette parenté pour arriver à Madame Jeanne de Lucinge de Saint-Cergues, née de Cartal, qui fut la fougueuse tenante du protestantisme à Genève, où on l'appelait « l'archiministresse », « l'inconvertissable ». Elle fut cependant convertie par saint François de Sales en 1611 (25).

Dans une visite qu'elle fit à son frère maternel, le président Buttet, elle consentit en effet à le voir. L'entretien dura quatre heures, et l'évêque s'y montra si convainquant dans ses raisons, si paisible dans ses réponses, que Mme de Saint-Cergues revint à la religion qui avait été celle de son enfance à Ugine ; elle abjura en la présence de sainte Chantal et de ses filles (26). Nous avions lu son histoire avec un vif intérêt (27), mais Jacques Cartal (28), Mme de Saint-Cergues, le président de Buttet, tous ces noms nous semblaient alors tellement étrangers à Ugine ! Nous étions bien loin de nous douter que « l'archiministresse », celle qui habitait à Genève, au logis du réformateur Théodore de Bèze, était toute Uginoise !

Famille de Cerisier. — A Ugine, les Cerisier, ou Cirisier, étaient déjà une famille notable en 1411, puisqu'à la visite

(24) Lui aussi une illustration d'Ugine. Le 2 août 1610, il avait succédé, à Annecy, au président Favre, nommé président au Sénat de Chambéry. Il intervient dans la réforme de Talloires. (*L'Abbaye de Talloires*, par G. Pérouse, p. 76.)

(25) *Œuvres complètes*, XV, 15 et 35. Les notes sont parfaites, sauf l'assertion que Jean-François était le neveu du poète Marc-Claude.

(26) V. la lettre DCLX de saint François de Sales.

((27) Dans les biographies du saint, mais aussi, avec de bons détails, dans *Echo de la Basilique*, avril 1924.

(28) Mme de Saint-Cergues signait Jeanne Cartal. Un Jean Cartal est notaire à Ugine, en 1531. Dans un acte du notaire Bisilliat, 4 septembre 1600, il est question des « hoirs de Jacques Cartal » ; en 1575, J.-F. de Buttet demande l'entérinement des lettres de noblesse des Cartal contre la communauté d'Ugine. Ce dernier acte est aux Archives camérales de Turin, où M. Avezou, archiviste de la Haute-Savoie, vient de lire pour nous une pièce précieuse du 11 octobre 1553, signée Jacques Cartal, châtelain : c'était le père de Jeanne.

pastorale un Cerisier traite avec l'évêque et représente les paroissiens. A celle de 1443, la chapelle de Saint-Nicolas, dans l'église d'Ugine, a pour nominateur Noble Jacques Cerisier. En 1447, un membre de la famille, Urbain de Cerisier, était président à la Cour des Comptes (29). Est-ce de lui que date la noblesse de la famille ? Déjà Claude et Jean, fils de Jacques, étaient très riches, ayant hérité de leur père, et de Noble Catherine d'Arâches, et de Noble Louis de Seythenex. Ils ont acquis des biens des Nobles Amé de Crécherel et Claude Tondut. Leurs descendants séjournèrent environ trois cents ans à Ugine ; ils n'ont disparu qu'à la fin du XVII^e^ siècle.

Dans sa lettre à L. Ménabréa (30), Francisque Delachenal dit avoir copié sur la pierre où elle était gravée l'inscription suivante (31), relative à Claude Cerisier, dignitaire ecclésiastique :

E.V.F.
1530
R. D. CLAVDIVS CIRISIER
R.A.P.
ET COMES PALATINVS

Il s'agissait sans doute d'une chapelle ou d'un oratoire érigé par ce personnage que les actes appellent Révérend Messire Claude Cirisier, du Saint-Siège apostolique protonotaire.

Si nos déductions sont exactes, c'est un neveu du protonotaire, Antoine de Cerisier, coseigneur de Marthod et

(29) *Inventaire des Chartes d'Amédée VIII*, par M. Bruchet. La 754^e^ concerne Urbain de Cerisier : « A Dno Urbano Ceriserii, die 23^a^ junii A. D. 1421, quamdam litteram a Dno nostro Papa Martino, datam Romæ apud Stum Petrum, continentem excusationem factam per Patriarcham Constantinop. » Urbain signe comme témoin au bas de maintes lettres d'Amédée VIII, parmi les grands noms de Savoie. Ainsi, le 29 mai 1428, à la nomination de Jean de la Porte comme concierge du château d'Annecy : « Præsentibus Johanne de Compesio, Roberto de Montevuagnardo, Urbano Ceriserii. » (*Revue Sav.* 1896, p. 137).

(30) Déjà citée p. 8, du 30 oct. 1839.

(31) Egregius Vir fecit.... Romanus Apostolicus Protonotarius. Il y avait peut-être S. A. P., Sedis Apostolicæ Protonotarius, ce qui serait plus régulier.

habitant Ugine, qui acheta, en 1583, de Noble Paul Baptendier, la curialité du Mandement d'Ugine, sorte de greffe et de magistrature alors en assez grand honneur et profit. Cet Antoine, qui occupait la maison forte des Cerisier (32), fut agréé par la famille de Chevron-Villette comme époux de damoiselle Philiberte. Ce mariage le rendait parent de saint François de Sales, dont la grand'mère s'appelait Bonaventure de Chevron--Villette. Les enfants d'Antoine de Cerisier se trouvèrent ainsi en rapport avec le saint, d'autant plus que leur situation demandait de sa part une particulière sollicitude : 1° L'un d'eux, Antoine-Roland (33), avait pris du service en Hongrie, et son frère Emmanuel, dans le Levant. 2° Un autre, Henri, avait épousé Gasparde de Mouxy, en 1612 ; il mourut jeune et laissa deux filles dont la mère se remaria avec Pierre de Monthoux du Barrioz, en 1619. 3° Deux filles de ce même Antoine de Cerisier devinrent religieuses : Pernette, à l'abbaye de Sainte-Catherine du Semnoz, dont elle fut l'abbesse, et Françoise, au monastère des Clarisses d'Annecy. 4° Leur sœur Michelle épousa noble et puissant Amé de Montfort, seigneur de Mionnas et de Conzié, dont le contrat fut signé à Ugine, en présence de saint François de Sales, le 1er mars 1609, et le mariage béni le même jour, par le saint lui-même (35). Tous ces noms se pressent sous notre plume ; nous devrions y joindre quelques lettres du saint évêque. Nous apprenons par elles et spécialement par une requête au duc de Nemours (36) que les agents de ce prince, « les fiscaux », avaient intenté un procès aux filles d'Henri, au sujet de la « curialité d'Ugine » ; François demande qu'on laisse aux pupilles la jouissance de la curialité au moins pour un certain temps, passé lequel elle sera réunie « au revenu de Sa Grandeur Henri de Savoie ».

(32) Probablement la maison Berthet-Proust.

(33) Baptisé à Ugine le 8 novembre 1587.

(34) Du moins le registre d'Ugine porte la naissance d'une Pernette en 1576, mais les *Œuvres* XX, 347, font de l'abbesse Pernette la fille de Nicolas et de Claude de Menthon.

(35) *Œuvres complètes,* XV, p. 14.

(36) Requête résumée *Ibid.* XIX, p. 181. A cette même page, lettre à Anne de Lorraine, duchesse de Nemours.

Ces pupilles furent toutes deux religieuses : Françoise-Augustine à la Visitation et Aimée-Philiberte à Sainte-Catherine du Semnoz. La première a les honneurs d'une belle biographie dans l'Année Sainte (37). L'autre avait rejoint au monastère plusieurs Uginoises que nous avons nommées, mais surtout sa tante Pernette, à qui nous devons un paragraphe (38).

C'était la Mère abbesse. Elle ne correspondit guère aux efforts de saint François de Sales au sujet de la réforme. Elle et ses religieuses, presque toutes de famille noble, vivaient trop comme des dames séculières et pas assez comme des moniales d'un Ordre sévère. « Je connais l'esprit de Madame l'abbesse, écrit le saint, en 1620 (39). Nous ne sommes pas de la même humeur, elle et moi. » La réforme se fit, mais l'abbesse de Cerisier n'eut pas l'honneur d'y attacher son nom. Cet honneur échut à la Mère de Ballon et à ses compagnes, retirées à Rumilly. Nous pouvons cependant rappeler à la louange de l'abbesse de Cerisier que pendant son séjour à Ste-Catherine il y avait parmi les jeunes pensionnaires élevées à l'abbaye la jeune Marie-Aimée de Blonay, celle qui devint, selon le mot de saint François de Sales, « la crême de la Visitation ». Il est donc sûr que plusieurs Uginoises, entre autres l'abbesse Pernette, contribuèrent à cette angélique formation. Elles attirèrent aussi, par leur présence sur les flancs du Semnoz, d'autres jeunes filles du pays, comme on le voit par un acte du notaire Bertrand, à la date du 23 novembre 1645, où « damoiselle Marie Benoît, veuve de feu noble Charles Berthody d'Ugine, de son bon gré confesse devoir à Révérende Dame Françoise de Vallon, abbesse de l'abbaye de Ste Catherine au mont de Semine (Semnoz) fondée, la pension et nourriture de damoiselle Antoine Berthody, fille d'icelle damoiselle ».

(37) V. la fin du chapitre XI.

(38) Elle fut plusieurs années coadjutrice de l'abbesse Clauda de Menthon ; elle-même ne fut mise en possession de Sainte-Catherine que le 1er août 1622, par Dom F. Nicolas de Riddes, et ce fait jette un certain doute sur la personne désignée sous le nom d'abbesse durant les années précédentes.

(39) *Œuvres complètes*, XIX, 411. V. aussi à propos de Sainte-Catherine l'étude de D. Duret (*Acad. Sal.*, Tome XXXIX).

A un autre membre de la famille de Cerisier, Noble Jacques, capitaine à Miolans, saint François de Sales écrit avec affection (40) ; mais ce que nous voulons citer, c'est ce mot (41) à la religieuse clarisse : « Ma très chère cousine, vivez toujours à Dieu et me recommandez toujours à sa miséricorde », et encore ce billet excellent envoyé à Michelle de Montfort de Conzié, celle que lui-même avait mariée à Ugine, à propos de l'heureuse naissance de son premier-né :

Annecy, 14 janvier 1611.

Madame ma chère cousine,

Ç'a été de tout mon cœur que je me suis réjoui du contentement que Notre-Seigneur vous a donné, et à Monsieur de Montfort mon cousin, puisque l'affection avec laquelle je vous honore me fait participer à tous vos ressentiments. Dieu vous fasse voir longuement cet enfant profiter dans les bénédictions que lui souhaite, Madame ma cousine, votre humble cousin et serviteur,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

Après ces personnages, on retrouve au XVII^e^ siècle, à divers baptêmes ou pour diverses ventes, le nom des Cerisier, mais les biens de la famille passent aux de Monthoux du Barrioz, par le second mariage de Gasparde de Mouxy (42), veuve d'Henri de Cerisier ; et bientôt Rd Valentin Buchard, encore jeune prêtre, procureur des autres altariens, traduit les trois frères de Monthoux devant Nos Seigneurs du Sénat à cause des biens de « damoiselle Decerizier ». Cela se passait en 1662 ; déjà la famille s'éteignait à Ugine. Un lieu-dit porta longtemps ce nom, au n° 432 du cadastre : « En Cerisier, *alias* à la Chinaletaz (des Charmettes), ou en-delà Dom Jeandaz. »
une renommée de charité à cause de l'hôpital dont elle a été la fondatrice.

La Famille **d'Hollande de Crécherel** a laissé plusieurs souvenirs: un nom de château, et, ce qui vaut mieux encore,

(40) XVI, 149. Il est question de Jacques et de sa fille Gasparde dans les Archives de Queige (Pérouse, *Inventaire som.* p. 166). Le saint écrit aussi à Gasparde et parle d'elle : XVII, 270.

(41) XVII, 281.

(42) De ce second mariage est né Rd Cl. Fr. de Monthoux, qu'on appelait M. de Queige. Il devint Prévôt du Chapitre en 1677.

Déjà nous avons signalé l'antique prétention de cette famille, d'être venue d'Angleterre avec le Bienheureux Boniface en 1248, et d'avoir pour ancêtre un neveu du martyr saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. La généalogie qui existe aux archives du presbytère (43) a été dressée par un des derniers descendants de la famille, Jean-Baptiste de Crécherel, vers 1670. Elle débute ainsi :

Généalogie de la maison de Créchérel selon les titres et contrats d'icelle dès qu'ils ont habité au pays de Savoie. Les chefs de cette maison sont sortis du royaume d'Angleterre, de la ville de Londres, et vinrent en ce pays lorsque Boniface, un des enfants de Thomas, comte de Savoie, étant élu évêque ou archevêque de Cantorbéry au dit royaume d'Angleterre, fit un voyage en ce pays pour visiter ses frères les princes de Savoie, amena en 1248 avec lui les dits seigneurs d'Hollande, les premiers qui se domicilièrent au dit pays, avec plusieurs gentilshommes.

Suit la filiation des premiers représentants de la famille : Gilbert d'Hollande épouse Mathilde dite de Rocester ; leur fils Thomas Becket est l'illustre martyr (44), et de leur fils Edmond naquit Jean, qui vint en Savoie en même temps que Jacques son frère, prieur d'Ugine et d'Allondaz. Jean épousa à Ugine Marguerite, fille de Vuillerme de Beaufort. Leur fils, le seigneur Hugonnet, s'était appelé jusque-là Becket d'Hollande, mais l'archevêque Boniface lui fit don de la maison forte du Crécherel qu'il venait d'élever, à la condition de porter les deux noms, et d'unir dans ses armes les écussons des deux familles : celui d'Hollande, avec une tête de cerf d'or sur champ d'azur, et celui de Créchérel avec une croix partagée de deux fleurs de lys. C'est au seigneur Hugonnet qu'on attribue la fondation de l'hôpital. Il épousa Béatrice de Ser-

(43) Lue de tout près par le chanoine Pochat-Baron. Foras la révoque en doute : « S'il fallait admettre les généalogies fantaisistes du XVII^e^ siècle, cette famille serait des plus anciennes de Savoie. Son véritable nom serait Becket. »

(44) Mgr G. A. Burton, évêque de Clifton en Angleterre, veut bien nous signaler, en juin 1928, la tradition de la famille italienne des Minabekti d'après laquelle un frère de saint Thomas Becket serait venu à Pise ; il s'appelait Becket le jeune, ou Becket minor, dont on aurait fait Minabekti.

raval, et vivait encore en 1324. Il y eut par la suite deux branches de Crécherel : celle d'Ugine et celle de Cevins. Elles comptèrent des officiers, dont plusieurs combattirent à Rhodes, des religieuses, entre autres une abbesse de Sainte-Catherine du Semnoz, Péronne de Crécherel, vers 1370 (45). Au chapitre du Prieuré nous avons fait la connaissance du prieur Jacques de Crécherel (46). Il était bénédictin : *Religiosus et honestus vir Jacobus de Crecherello prior prioratus Uginæ, Ordinis Sancti Benedicti.* En 1391, son frère Antoine, le *miles,* c'est-à-dire le chevalier, le guerrier admis dans la chevalerie par des cérémonies spéciales, intervient comme son homme d'affaires : *negotiorum gestor.* Un de Crécherel de Chambéry, originaire d'Ugine et seigneur des Déserts, est docteur en droit de Ferrare en 1552 ; il étudie aussi à Toulouse, Valence, Pavie, Padoue, et meurt avocat au Sénat en 1565 (47). Sous le duc Amédée VIII, de 1424 à 1430, « Amye dou Crescherelle » était « mestre de l'ostel » au service de la duchesse de Milan, et sa femme faisait partie de cette cour. La Chambre des Comptes de Savoie avait en 1461 pour premier président le seigneur Amédée d'Hollande de Crécherel (48).

Nous pourrions poursuivre cette énumération, mais le lecteur attend de nous quelques lignes sur la tradition des Crécherel. Ce que nous en pouvons dire, et c'est déjà beaucoup, c'est d'abord qu'elle est des plus anciennes et des plus vraisemblables. Il existe dans les *Monumenta historiæ patriæ* (49) un texte formel sur l'origine anglaise de la famille. D'autre part, la dernière représentante des Crécherel à Ugine, damoiselle Jeanne-Antoine, fille de

(45) Mercier. *Souvenirs d'Annecy,* p. 104.

(46) Ce prieur Jacques de Crécherel ou son homonyme fut aussi prieur de Chamonix en 1420 (Perrin, *loc. cit.,* p. 131).

(47) *Rev. Sav.,* 1920, p. 67. Dans les *Epidicta* de Tabouet, 1560, on trouve des vers latins à lui adressés.

(48) Le Répertoire des fiefs (Archives de la Savoie) porte : Autre hommage d'Amé de Crécherel, seigneur de Civin, pour raison de la maison forte de Crécherel et de ses appartenances, dont il a été invêtu le 12 novembre 1440.

(49) Tome III, p. 146. Cité dans S. S. H. A., 35, p. LXXVII.

Noble Sébastien, testa à l'âge de 65 ans, le 28 juillet 1689, deux jours avant sa mort. Dans ce texte, contresigné par le notaire Gaspard Tiaffey, il est dit que la testatrice demande trois messes « à l'honneur et intention de Monseigneur saint Thomas de Cantorbéry, à la chapelle d'iceluy, fondée par les seigneurs de Crécherel (50) ». On ne peut déduire qu'une chose d'une telle fondation et des autres plus anciennes que nous rappelons en note, c'est que les Crécherel ont toujours tenu à leur origine anglaise, à tout ce qui les rattachait à saint Thomas Becket de Cantorbéry.

Mais un document cité par nous au Chapitre de l'hôpital est ici d'un plus grand poids (51). Il est à peine postérieur au séjour à Ugine du Bienheureux Boniface ; dans sa teneur, il corrobore tout ce que pensaient les Crécherel sur le mariage de Jean Becket d'Angleterre avec Marguerite de Beaufort, fille de Vuillerme : c'est la nomination d'un recteur de l'hôpital en 1293. Qui le nomme ? Dame Egline, veuve du noble chevalier Vuillerme de Beaufort, « relicta quondam dni Vuillermi de Belloforti militis » ; mais en quelle qualité agit-elle ? Comme tutrice de Hugonnet, patron de l'hôpital, fils de Jean d'Allondaz, « filius Joannis de Allonda ». Or tout cela est conforme à la généalogie établie en 1670 par Jean-Baptiste de Crécherel. Pour que le document soit décisif, il lui manque d'identifier Jean d'Allondaz avec Jean Becket d'Angleterre. Mais cette identification paraîtra facile, si l'on songe que le frère de Jean Becket, Jacques, était prieur d'Allondaz ; il a pu prendre son frère avec lui. Tout cela coïncide trop parfai-

(50) Foras cite ce texte et s'écrie ironiquement : « Voilà enfin la preuve ! » voulant faire entendre que la preuve est bien récente, pour des faits si lointains. Mais la nomination de Rd Cusin à la rectorie de l'hôpital est d'un siècle plus ancienne, 6 janvier 1579, et la veuve de Laurent de Crécherel y demande déjà au nouveau recteur trois messes par semaine, dites « en la chapelle de Saint-Thomas, en la maison forte du Crécherel fondée ». Nous pouvons même monter encore plus haut, puisqu'un acensement fait par Noble Amédée de Crécherel en faveur de Rd chapelain Gardy contient déjà cette obligation des trois messes à la chapelle de Saint-Thomas, et cet acensement est du 24 janvier 1452 (Ecritures Delachenal).

(51) Produit par Noble Dutour dans son fameux procès. Ecriture Delachenal, lequel a transcrit ce titre sans la moindre arrière-pensée de confirmer les traditions des Crécherel.

tement pour n'être pas exact ; mais quelle idée de ne pas se dire bien haut Jean Becket d'Angleterre, quand on l'est, et de laisser tomber, parmi les noms qu'on porte, le plus honorable et le plus glorieux !

Le 30 janvier 1680, la dernière des Crécherel, sans nouvelles de son frère François-Raymond, fit don de ses biens à un allié de sa famille, Noble François de Lescheraine, Conseiller d'Etat, et second président à la souveraine Chambre des Comptes, « à condition de porter le nom et les armes de la maison d'Hollande ». Mais si F. Raymond revenait au pays, lui ou ses enfants légitimes, la donation serait nulle.

Elle eut son plein effet, et voilà pourquoi les Lescheraine interviennent dans les affaires d'Ugine comme représentants des anciens droits des Crécherel. Peu à peu le château tomba en ruine ; il était couvert en chaume en 1705 ; en 1834, il y avait encore une vieille tour, un portail qui avait été martelé à la Révolution mais où l'on voyait encore trois fleurs de lys (52). La construction actuelle est donc plus récente, faite par la famille Geny, propriétaire du château depuis 1740. Elle a cependant un profil grandiose et on la jugerait très ancienne ; nous croyons même que les murs de la petite chapelle y sont encore existants, cette vieille chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry, « en la maison forte du Crécherel fondée ».

Famille Ducrest. — Ce n'est pas en deux mots que les nobles Ducret écrivaient leur nom. Ecrivons-le donc comme on l'a toujours fait autrefois et disons qu'un membre de la nombreuse famille Ducrest — *de Cresto* dans les actes latins — obtint la noblesse par les charges importantes dont il fut investi. Tour à tour avocat au Sénat, sénateur, « Conseiller d'Etat de Son Altesse Royale et son

(52) Lettre citée de F. Delachenal à L. Ménabréa. Il a sans doute mal lu cet écusson défiguré, qui devait porter les vraies armes des Crécherel, la croix partagée de deux fleurs de lys. Est-ce la pierre qu'on peut apercevoir sur la tour du midi ? En reconstruisant le château on a bien fait de la conserver, mais pourquoi la loger si haut ?

Anciens costumes et coiffures d'autrefois

G. R. Suarez en 1830. — Le géographe **Ducrest** du Clos, d'après un pastel de 1765 conservé dans la famille Ducrest de Grenoble.

Procureur général deça les monts », puis « Président de Chambre (53) », Claude-François Ducrest est anobli en 1627 ; il s'intitule d'abord seigneur de la Tour et de Thénésol ; mais son vrai titre, non rencontré encore dans les familles étudiées au présent chapitre, est celui de comte d'Ugine. Ce titre « d'Ugine » (54), donné par le comte Amédée IV en 1252, à son frère l'archevêque Boniface de Cantorbéry, fut aliéné à Catherine de la Chambre par Amédée VIII. C'était pendant sa minorité, et sa noble tutrice et aïeule Bonne de Bourbon signa la lettre officielle, indiquée ainsi dans la nomenclature des chartes (55) :

Copiam litteræ traditionis factæ per Dnam Bonam de Borbonio, Dominæ Catharinæ de Camera, de castro, castellania et mandato Uginæ. Datis A. D. 1387.

Le titre d'Ugine passa ensuite, vers 1428, à Urbain de Chevron-Villette et à sa famille, puis, après diverses vicissitudes, à Claude-François Ducrest, bourgeois d'Ugine. Anobli déjà par ses charges, il acheta le 8 mars 1681 (56) la seigneurie, la terre et le mandement d'Ugine, qui lui fut inféodé à titre de comté : il portait *d'azur au lion lampassé de gueules* (57), *accompagné en chef de deux étoiles du même.*

C'était un personnage très considéré. A l'arrangement des dîmes avec le commandeur de Mareste, il figure comme arbitre, et il exerçait à Ugine un droit de justice puisqu'en 1704 il y avait encore « le patibulaire de M. le comte d'Ugine » où l'on pendit en effigie Laurent Guichon meurtrier de son frère François.

Un fils de Noble Claude-François, Rd Pierre, fut recteur de la chapelle de Saint-Clair et de Sainte-Catherine, et son autre fils, François, comte d'Ugine et seigneur de

(53) *Histoire du Sénat,* par Burnier, *passim.*

(54) *Quasco Antichi Stati Sardi nel Comitato di Savoia,* IV.

(55) *Trésor des chartes d'Amédée VIII,* Bruchet, n° 509.

(56) Comme miseur et dernier enchérisseur, au prix de 12100 ducatons de 3 florins pièce, dont une partie fut employée aux frais du mariage de S. A. R. avec la Sérénissime Infante de Portugal. (Répertoire des fiefs. Archives de la Savoie).

(57) C'est-à-dire que la langue du lion est fortement dessinée, et de couleur rouge.

Thénésol, reconnaît tenir de la succession paternelle « une tour (c'est la tour carrée du Château) et inasure autour d'icelle, qui sollaient être (étaient d'habitude) le château du prince à Ugine, avec comté, mandement et seigneurie d'Ugine ». Il n'habitait pas ce château, mais peut-être sa maison d'Uginette, où se voit encore une tour carrée, proche de la maison de Magdelain.

Noble François n'eut pas de fils. Ses trois filles, Jacqueline, Marie-Jacqueline et Thérèse épousèrent des nobles du pays de Savoie (58). On les appelait « les dames comtesses », et ce fut Thérèse, épouse en 1728 de Messire Pierre-Gabriel Chevillard de Ladhuy, comte de St-Oyen, qui demeura le plus longtemps à Ugine. Elle habitait la maison Berthet-Proust, appelée alors le Barrioz, ou encore « la maison forte des dames comtesses ». Son mari fit passer dans des entreprises hasardeuses de mines en Tarentaise les biens de sa femme. Leur fille, Anne-Françoise, épousa en 1765 Noble Cl.-Fr.-Alexandre Morand (59), baron de Montfort et de St-Sulpice, officier au régiment des Gardes, qui prit à son tour le titre de comte d'Ugine, de même que son fils Pierre-Gabriel, baron de St-Sulpice et colonel au régiment de Maurienne, qui signe encore l'affranchissement d'Outrechaise en 1787.

Les seigneurs de Gémilly (ou Gimilly) tiraient leur nom de la maison forte de Gémilly près Marthod. Ils habitaient la ville d'Ugine. Une Clauda de Gémilly y avait épousé Laurent de Crécherel. Tous deux proposent des recteurs pour l'hôpital d'Ugine (60). De plus, un Claude

(58) Le comte de Rochefort, le baron de Luiset, le comte de Saint-Oyen.

(59) Un Jos. de Morand était baron de Confignon en 1780. On voit à Confignon ses armes, « un phénix s'essorant d'un bûcher », dans la chapelle des seigneurs. Joseph de Maistre épousa Fr. Marg. de Morand, sœur de Joseph.

(60) Inventaire de la chapelle St-Jacques ; écriture Rd Carret. Un curieux journal du seigneur Hugues Richard de Montpon relate un voyage de ce seigneur pour se rendre auprès du roi de France Henri II, en 1555. On lit ces mots, à la date du 26 novembre : « Coucher à l'Hôpital de Conflans. Le jeudi 27, dîner au Créchery avec Monsieur

de Gémilly et son frère passent une reconnaissance en 1461, et déclarent tenir d'Aymon, comte de la Chambre, une maison forte au bourg d'Ugine, dans laquelle le dit comte « habet retractum tempore sibi necessario contra quoscumque homines, excepto dno nostro comite Sabaudiæ ». Enfin, un acte est passé en 1610 « en la ville d'Ugine, devant la maison de Gémilly ».

La famille **de Launay** a de très beaux quartiers de noblesse. L'aulnaie ou l'Aulnay serait un village de Bretagne, dans un lieu planté d'aunes, et un des premiers de Launay aurait été un compagnon de du Guesclin en 1123. En Savoie, ils vinrent à Sillingy, à deux ou trois lieues d'Annecy, et de là rayonnèrent sur Ugine, Duingt, Cercier, et aussi sur Confignon, Avusy, Compesières, qui font partie du canton actuel de Genève (61).

Le premier que nous rencontrons à Ugine est Noble Thomas, brigadier des gens d'armes de Madame Royale, et époux de Reymondine Berthody. Il mourut relativement jeune.

Noble Thomas de Launay est mort soudainement après la minuit du dimanche 24 novembre 1704, âgé d'environ 55 ans. Sa mort nous a tous surpris. Il était mon bon ami et de tout le monde. Il n'a laissé que François de fils. Durier, curé.

Noble François traita plusieurs fois avec la communauté. Nous l'avons vu fonder la chapelle de Saint-Joseph en 1715, avec le consentement de l'évêque, du curé et de tout le peuple. Il arrange avec le curé Comparet et les altariens, le 22 novembre 1714, tout l'arriéré des fondations Berthody, dont il restait débiteur (62) par sa mère Reymondine.

de Gémilly, mon beau-frère ; coucher et diner le lendemain à la Thuile chez Monsieur de Sales. » *Echo de Savoie,* du 28 juillet 1929.

(61) Ils écrivaient tous Delaunay. Nous devrions faire une observation pareille à chaque numéro de ce chapitre, à propos des noms nobles ainsi écrits en un seul mot. C'est notre époque égalitaire qui fait tant de cas de la particule séparée.

(62) « De la part d'honorable Pierre Berthody premier, mais nullement de Pierre Berthody second, ni de Charles. » En 1600, M^e^ Jean Berthod est dit « jadis châtelain d'Ugine ».

Il avait épousé Jacqueline Favre de Péroges, de la famille de l'illustre président Favre. Comme président du Conseil du Genevois, le grand magistrat, ami de saint François de Sales (63), avait Ugine dans sa juridiction (64); un Uginois, Jean-François de Buttet, lui succéda à Annecy. A un autre Uginois, l'avocat Francisque Delachenal, revient, comme nous le verrons, la première idée de lui élever une statue à Chambéry ; enfin, au moins deux familles uginoises, les de Launay et les de Magdelain, eurent des liens de parenté avec lui (65).

Mais nous devons aussi raconter, concernant Noble Joseph-François de Launay, fils de ce François et de Jacqueline de Péroges, l'événement le plus dramatique de cette histoire.

Jeune homme, il avait été placé pour son éducation à Annecy, chez les Delachenal ; mais quand il eut 17 ans, il lui prit une telle idée d'entrer à Turin dans les Gardes du corps ou au Régiment de Montferrat, que M. Delachenal fit en vain mille efforts pour le retenir. Dans une lettre qu'il écrit à M. de Launay père, le 6 avril 1730, il exhale sa profonde tristesse :

> Monsieur, votre valet vous dira quelle instance j'ai faite pour engager M. votre fils d'aller à Ugine, jusqu'à me fâcher contre lui. Je n'ai rien oublié pour lui représenter les bontés que vous avez pour lui, et la punition que Dieu lui enverrait de sa grande désobéissance. Avant que d'aller à la Valdisère, il veut qu'il soit habillé. Outre l'habit, il veut chapeau brodé, bas, solliers, et six chemises de toile fine avec des cravates. Il veut encore que vous lui envoyiez du droguet pour faire un autre habit d'été, après quoi il ira à la Valdisère (par Tamié, l'Hôpital et Moûtiers) et ne veut pas passer par Ugine. Je ne doute pas que deux ou trois années de campagnes ne lui fassent beaucoup de bien, car c'est une bonne école que la guerre. Il aurait besoin de souffrir un peu. Je vous assure, Monsieur, que j'entre bien dans vos peines ; vous ne sauriez croire combien nous les ressentons, ma femme et moi.

(63) Le saint disait de lui, dans son livre *l'Etendard de la Sainte Croix* : « Monsieur notre Président du Genevois, Antoine Favre, l'une des plus riches âmes et des mieux faites que notre âge ait porté... »

(64) *Testament du Président Favre*, par Albert, p. 10.

(65) Jacqueline de Péroges, fille de Gabriel-Philibert de Péroges, était l'arrière-petite-fille du président ; son grand-père était René de la Valbonne. Elle épousa en premières noces Joseph-Benoit de Magdelain (contrat 1699) et en secondes noces François de Launay.

Cette lettre, aussi curieuse que navrante, nous fait déjà connaître un peu ce qu'était ce François à 17 ans. Mais une autre lettre, portant la signature du gouverneur de la Savoie, le comte Picon, et adressée à M. de Magdelain, est conçue en ces termes :

Chambéry, 17 décembre 1736.

Monsieur, ayant donné mes ordres pour arrêter M. de Launay, vous verrez arriver au premier jour un détachement à Ugine pour exécuter cette commission, et je vous en préviens en premier en vous disant qu'il conviendrait que vous fissiez entrer le détachement dans votre maison, jusques à l'heure propre pour entreprendre l'expédition et sur laquelle il sera bon que vous vous concertiez avec l'officier qui commandera le détachement, en prenant ensemble les mesures les plus justes et les plus sûres pour que le coup réussisse.

Nous nous demandions quelle suite pouvait avoir eue une lettre si froidement catégorique, lorsque des notes laissées par Rd Comparet nous tombèrent sous les yeux (66). On y voit ce que fut cette expédition et combien tristement elle réussit :

Le 21 décembre 1736, sur les sept heures du soir, 18 soldats du régiment national de Chablais ayant à leur tête un officier nommé M. de la Croix d'Hauturin arrivèrent d'Annecy et s'allèrent présenter à la porte de Noble Delaunay et lui demandèrent de leur ouvrir la porte de sa maison de la part de M. le comte Picon, gouverneur de Chambéry, duquel ils avaient l'ordre en poche pour se saisir du dit Delaunay, et, n'ayant pas voulu obéir, ils commencèrent à vouloir enfoncer la première porte de la maison. Pour lors, le dit Delaunay commença à leur tirer des coups de fusil et de pistolet. Le sergent, nommé Bouquet, fut blessé à la jambe. Le 22 décembre, les soldats ne firent que garder les portes et les avenues de la maison sans qu'il ne se tirât ni de part ni d'autre un seul coup de fusil. Et le 23 décembre, sur les deux heures et demie après midi, les soldats, par ordre de l'officier, crièrent au dit Delaunay s'il voulait ouvrir la porte et se rendre. Il leur répondit que non. Pour lors, les soldats commencèrent à casser et enfoncer les portes à coups de pierres, et le dit Delaunay leur tirait des coups de fusil de dedans, et les soldats tiraient aussi de dehors, par la porte d'entrée de la première chambre, où il était. Voyant qu'il ne pouvait plus résister, il demanda à parler à l'officier. Dans le temps que l'officier se voulait présenter à lui, à l'instant on entendit de dehors qu'il criait : « Je suis mort ! » Les soldats, ayant ouvert les deux portes, entrèrent.

(66) Archives du Presbytère.

On ne sait pas s'il se tua lui-même d'un coup de pistolet ou si ce furent les soldats qui le tuèrent. On m'envoya d'abord prendre. J'y accourus avec M. Favre mon vicaire. Nous le trouvâmes étendu et ramassé par terre. Je commençai à crier : « Monsieur Delaunay ! demandez-vous pas bien pardon à Dieu ? N'êtes-vous pas bien marri (désolé) de l'avoir offensé ? » Le tenant par la main : « Donnez-moi quelque signe comme vous êtes bien fâché d'avoir offensé Dieu ! » Je remarquai qu'il faisait quelques signes de la tête (67). Je n'hésitai pas à lui donner l'absolution en semblable cas, en présence du dit M. Favre, du R. P. Benjamin capucin (68) qui s'y trouva, et quelques moments après il expira. Il était né et baptisé le 29 janvier 1713, (était donc âgé de 23 ans).

Rd Comparet fait suivre ce récit de ces lignes trop discrètes : « Je passe sous silence les raisons qui ont causé une mort si triste et si funeste. Quoi qu'il en soit, il a été pleuré et regretté de toute la paroisse d'Ugine. »

Quelles étaient ces raisons ? Affaires d'argent ? Affaire politique ? C'était le temps où le pouvoir central était dur pour les nobles qu'il appauvrissait par système (69). La correspondance du comte Picon, aux Archives de Turin (70), ne laisse rien soupçonner de ce mystère, et le commandant de Miolans, cet autre de Launay qui fut plus tard disgrâcié pour avoir favorisé l'évasion du comte de Sade dont il était le beau-frère, avait-il quelque chose à démêler avec ceux d'Ugine ? Ce que nous savons, c'est qu'après cette mort tragique Noble de Launay d'Arare (Genève) vint à Ugine vendre les biens de la famille, et que Noble Dutour en fut le principal acheteur (1743).

Le nom revient peu après dans les registres à cause des deux demoiselles de Launay : l'une, Victoire, épousa Jos.-Hy. Berthet et fut la mère d'Isidore Berthet, maire

(67) Dans une autre lettre de M. Delachenal d'Annecy à M. de Launay père, il est dit précisément : « Il ne faut pas tout à fait le pousser au désespoir. Les prières de Madame votre épouse toucheront le Seigneur et apaiseront sa colère et permettront que votre fils se reconnaîtra. » Lettre du 12 juillet 1730.

(68) Favre est Claude-François, du Grand-Bornand, décédé curé de Magland en 1758. Le P. Benjamin était Jean Châtron de Thônes (*Nécrologe* déjà cité, p. 93).

(69) Dufayard, *loc. cit.*, p. 240.

(70) Parcouruc pour nous en juillet 1928 par M. Camille Monnet, président du comité de l'Alliance Française de Turin.

d'Ugine ; l'autre, Rosalie, épousa Marie-François Geny et fut la mère du commandant Geny (71).

Famille de Magdelain. — Nous écrivons ainsi pour nous conformer à l'orthographe admise, mais les actes portent plutôt *Madelain*. Le premier noble de la famille, Jean, était notaire et châtelain de Megève ; il fut anobli par lettres patentes du 1er octobre 1613, avec des armes compliquées (72) et la belle devise : *Virtute et labore !* Par la vertu et le travail ! On le voit déjà fixé à Uginette. Son fils, Noble Michel, y habite également (73), tandis que ses deux frères, Georges et Claude, paraissent être demeurés à Megève.

Nous possédons au sujet de ces origines un Livre de raison dressé avec beaucoup de soin, en 1637 et dans les années qui ont suivi, par plusieurs membres de cette famille. C'est un carnet étroit de 8 centimètres à peine, mais de 25 centimètres de longueur ; il est recouvert d'un parchemin précieux, qui est une feuille manuscrite de Missel, où les titres sont en rouge, les initiales en bleu, et le texte ordinaire en belles gothiques. L'intérieur contient surtout des affaires d'intérêt, entre autres l'énumération des biens et des revenus :

> La vigne des Charmettes est acensée de main privée par moi à Michel et Laurent Poëncin sous le prix annuel de 36 florins et une paire de *polletz*... Henri Rappaz doit une carte de *chastagnes*, Claude Burdin 3 pots d'huile, et la veuve Banget-Lingrat 3 cartes de noix...

Comme on le pense aisément, l'agrément principal de ce Livre est ailleurs, dans les détails sur la famille, dans un arbre généalogique que nous avions eu mille peines

(71) La parenté de Mme Geny et de Mme Berthet avec les de Launay d'Ugine remonte à Thomas de Launay, époux de Raymondine Berthody. Elles étaient les sœurs du chevalier Claude-Gabriel de Launay, général d'armée, dernier vice-roi de Sardaigne. (Cette dernière parenté est tirée de l'arbre généalogique de la famille Geny).

(72) D'azur au sautoir d'or, cantonné en chef d'une étoile d'argent, aux trois autres cantons d'une gerbe d'or.

(73) Il est dit noble dans un acte passé chez le notaire Delachenal le 9 juin 1623, au nom du prince-cardinal de Savoie, prieur commendataire d'Ugine.

à esquisser à l'aide d'actes de baptêmes, de décès et de ventes. Il serait trop compliqué de le reproduire, mais nous pouvons citer quelques-unes des lignes qui le suivent.

Noble Michel teste le 27e décembre 1623, Degenève notaire; laisse trois fils et quatre filles (74), savoir trois qu'ont été mariées et payées (dotées), et une, Laurence, religieuse à Sainte-Ursule de Chambéry, aussi dotée. Des trois enfants sont les deux sieurs frères, et feu Noble Révérend Messire Thomas-Melchior Magdelain, prêtre et chanoine institué de Sa Sainteté en l'église de Saint-Jean-de-Maurienne, et décédé à Saint-Jean de la Porte le 22 octobre 1648. Noble et spectable Balthazard Magdelain, avocat au Souverain Sénat de Savoie, tient de sa femme, damoiselle Claudine de Vigié de l'Espigny (paroisse de Montailleur), le tiers de la maison forte et possession de Gémilly. Noble Révérend Messire Urbain-Gaspard Magdelain, prêtre, docteur en sainte théologie, seigneur des maisons fortes de la Gorge et du Touvet, est le puîné de ses deux siens frères.

Les trois fils de Noble Michel sont les mêmes qui fondèrent à Uginette la chapelle des Trois Rois. Avec le temps, les frères et cousins signèrent, les uns Magdelain de l'Etraz, les autres Magdelain de l'Espigny.

Un des fils de Balthazard, Noble Joseph-Benoît, baptisé à Ugine le 25 juillet 1649, eut un parrain illustre, cousin de saint François de Sales ; c'était l'archevêque de Tarentaise, Benoît-Théophile de Chevron-Villette, religieux bénédictin, parfois appelé « le Bienheureux » (75). La sœur de ce vénérable archevêque, Sébastienne de Chevron-Villette, était du reste mariée à Ugine, où elle avait épousé Noble Fr. Nicolas de Michaille d'Outrechaise.

Joseph-Benoît, époux de Jacqueline Favre de la Valbonne, mourut sans postérité, mais son nom se perpétua dans la famille de ses cousins. Déjà nous avons rencontré, le long de nos chapitres, Noble Pierre de Magdelain, fils de Charles-Joseph et de Charlotte-Christine de Croisia, celui qui était, en 1736, « capitaine d'une compagnie de cavalerie d'Espagne » et qui « avait vu toute l'Europe ».

(74) L'une de ces filles, Jeanne-Sébastienne, épousa Noble Marius Régis : contrat du 26 février 1634. Elle est dite « fille de feu Noble Michel Magdelain d'Uginette sous la ville d'Ugine ».

(75) V. la Notice que lui a consacrée le bénédictin Dom Mackey. Tiré à part de l'*Académie de Savoie*, 1909. La Révolution Française arrêta le procès de béatification.

A 55 ans, il revenait à Ugine pour y goûter enfin les charmes du repos, lorsqu'il mourut, le 3 février 1737. Son petit-neveu Jos.-François, officier au régiment du Chablais, est celui qui trouva la mort en revenant de Marthod, dans les flots torrentueux de la Chaise, un soir de novembre 1792. On était alors au début de la Révolution, et sa veuve, Marie-Christine de Riddes de Blay (76), qui avait le grand tort de porter un nom aristocratique, fut emprisonnée à Annecy, malgré ses 50 ans, avec quatre autres Uginois (77),

Remise en liberté sur certificat de civisme, elle éleva de son mieux ses deux fils : Marie-Hyacinthe, qui devait mourir à Gênes, en 1825, capitaine au 1er régiment de Savoie, et Joseph-Louis-Alexandre, la gloire de la famille. Il avait épousé Marie-Aimée de Lachenal d'Outrechaise, et il joua dignement un grand rôle comme serviteur de la monarchie sarde, colonel de carabiniers, commandant de place à Chambéry, « commandant de la Savoie ». Dans la correspondance Berthet (78), il est dit « s'être distingué par son zèle et son attachement à la cause de nos rois dans les malheureux événements de 1821 (79), et s'être acquis la faveur du souverain, qui l'a décoré de la croix des Saints Maurice et Lazare ». A Uginette, dans le salon de la maison de Magdelain, se remarque un portrait (80) de ce colonel à la figure martiale ; il arbore fièrement sur sa poitrine la décoration dont parle ici le secrétaire Berthet, lequel donne encore ce renseignement : « Déjà le colonel avait eu parmi ses ancêtres un commandant du fort de Brunette, nommé le 14 avril 1752 et mort à Brunette le 7 mars 1762. » Les anciens de Magdelain, on le constate une fois de plus, étaient surtout militaires. Joseph-

(76) Les de Riddes, de Flumet, étaient propriétaires à Ugine. J. F. de Riddes de Charbonnière (St-Nicolas) fait une fondation en 1623 ; Antoine avait un bois à l'Aire vers 1750, et un de Riddes de Belletour est propriétaire à Planfey en 1691.

(77) Voir le chapitre XXI, sur la Révolution à Ugine.

(78) Correspondance officielle. Archives communales.

(79) Insurrection à Turin et abdication de Victor-Emmanuel Ier en faveur de son frère Charles-Félix.

(80) Signé Giovanni Martino 1829. Nous le reproduisons dans notre cinquième gravure.

Alexandre fut aussi un Uginois complaisant, auquel on eut souvent recours (81) pour la bonne marche des affaires du pays, pour la poste, les pompiers, le passage du roi Charles-Félix, en 1826 ; il répondit toujours promptement, et avec bienveillance.

Son fils César fut ingénieur à Faverges ; il eut deux fils, dont l'un était juge de paix à Ugine, c'était Léon ; l'autre, Albert, était ingénieur comme son père ; il reçut la croix de la Légion d'honneur (82).

La famille actuelle du général Madelin et de l'historien Madelin, membre de l'Académie Française, est apparenté avec les de Magdelain d'Ugine par ceux de Flumet et de Megève (83). L'orthographe si changeante des noms propres n'est pas une difficulté en pareil cas.

Famille de Ruffier. — Il y eut, au XVI^e^ siècle déjà, plusieurs notaires de ce nom. L'un d'eux, égrège Jacques, était aussi curial en 1523 (84). Noble Claude-Henri, présent à la fondation des Quarts, figurait à la transaction de Mareste, en 1673. Sa fille Jeanne épousa Pierre Dumonal, d'Annecy. Nous connaissons les deux filles issues de ce mariage, Philiberte et Jeanne, la première mariée à N. Jean-Jacques de Champrond, de la noblesse de Marlens ; l'autre à Noble Ignace de Morgenex.

Famille Dutour. — Les Dutour viennent de Moûtiers (85). A Ugine, le premier que nous connaissions est Noble Louis Dutour, officier de l'escadron de Savoie, en 1687, et seigneur de Pontverre, du fait de son mariage avec Antoinette Décluses (86). Le vrai Pontverre est à

(81) V. les chapitres XVIII et XIX.

(82) Albertine, fille d'Albert et de Sophie Chaix, épousa Augustin Lefèbvre ; Hélène, fille de Léon et d'Anaïs Ducrest, épousa le notaire Collin.

(83) *Revue Savoisienne* 1921, p. 32 ; *Echo de Savoie*, 29 nov. 1925.

(84) Document des archives de Queige. (Pérouse, *loc. cit.*, p. 159).

(85) On les dit parents de Mgr de Maupas du Tour, évêque du Puy en 1641 et d'Evreux en 1661. (Etude citée plus haut, de Dom Mackey).

(86) Il y avait des Decluses à Ugine au XVII^e^ siècle : « Die 27^a^ novembris 1600 fuit baptizatus Franciscus Urbanus, filius Nobilis Jacobi

Lovagny, au-dessus des Gorges du Fier ; mais ce titre existait aussi à Ugine et à Queige. Il n'est pas perdu, puisque le dernier des commandeurs d'Ugine le vendit à une famille italienne qui le porte encore aujourd'hui.

Ce Noble Louis habitait à Uginette, probablement le château Bisilliat, qu'on appelle « sa maison » dans un acte de 1694, où il est témoin. De son mariage avec Antoinette Decluses il eut beaucoup d'enfants, entre autres : 1° Suzanne la Visitandine, née en 1672 ; 2° Hilarion le Barnabite, né en 1678 ; 3° le petit Antoine, né en 1684 et mort à trois ans et demi, « un très aimable enfant », écrit le curé Durier ; 4° Jacquemine, qui se dévoua jusqu'au bout pour soigner sa mère, qu'elle rejoignit après quatorze heures (87) ; on les enterra en même temps ; 5° Noble Jos.-François, celui qu'on appelait « le chevalier », et qui avait épousé Florence de Mareste ; 6° enfin, Noble César-Alexandre, capitaine au régiment de Montferrat, en 1732, gouverneur en second au château d'Annecy, mais surtout commandeur d'Ugine, en 1736, après qu'il eut acheté, en 1735, à Madame Denis, deux fois veuve, la maison qui sert actuellement de presbytère (1930). Il mourut le 17 février 1748 et nous avons cité la phrase un peu dédaigneuse des Mémoires de Jean Delachenal à son sujet (88). Quoiqu'il n'ait « rien donné à l'église ni à la paroisse » son testament ne manque pas d'intérêt. Il lègue à son neveu Victor-Hyacinthe « deux habits galonnés, une épée à poignée d'argent, deux services d'argent » ; à sa nièce Apollonie Dutour, épouse de Noble F.-Amédée Dutour de Villeneuve, une écuelle d'argent ; il recommande qu'on distribue divers cadeaux à ses domestiques,

Decluse et Pernetæ ejus uxoris. » Antoinette était fille de Thomas Décluse et de Jacqueline de Monregard ; mais quel était le petit Louis Dutour de 1683 (*Histoire de Thônes,* I, 331) ?

(87) Ces coïncidences sont toujours très touchantes. En 1880, Cl. Mugnier-Bajat et sa femme Fçoise Glairon-Mondet sont morts à trois heures d'intervalle. En octobre 1897, une autre Glairon-Mondet, Rosalie, femme de Fçois Page, ancien syndic, mourait aussi quelques heures avant son mari. Le même fait vient de se produire en décembre 1928 pour les époux Lanternier-Lombard.

(88) Au chapitre VI, de la Commanderie, p. 77.

et son héritier, qui est précisément ce Dutour de Villeneuve, obtiendra de son beau-père, Joseph le chevalier, « la clef des archives » de la famille.

Joseph eut deux fils, qui furent tous les deux commandeurs d'Ugine. Le premier, Noble César-Louis, filleul de son oncle César-Alexandre, testa le 9 mai 1770, recommandant à ses héritiers l'exact payement des trois fondations provenant de sa famille, celle de Noble Antoinette Decluses, sa grand'mère, celle du commandeur César, son oncle, celle du seigneur Joseph, son père (89). Dom Victor-Hyacinthe, le second fils de Joseph, était aussi soldat : lieutenant en 1760, major au régiment de Tarentaise, défenseur du val d'Héry contre les Français, en 1793, gouverneur du fort de Bard, en 1794. Il ne mourut qu'en 1814, à Moûtiers, à l'âge de 80 ans (90).

Il était baron d'Héry (on l'appelait pour cela Dutour d'Héry), mais ce titre était récent dans sa famille; il l'avait acheté en 1770, de François-René de Coudrey de Blancheville, qui le tenait des Beaufort. Dutour le paya 6.000 livres.

Nous n'osons prolonger ces renseignements sur les nobles d'Ugine, et nous renvoyons au chapitre spécial d'Outrechaise ce que nous avons à dire d'autres familles, non étudiées ici (91).

(89) Registre de Rd Carret. Après la Révolution, nous verrons deux nobles Dutour transiger avec l'autorité ecclésiastique pour ces mêmes fondations.

(90) Il avait épousé Charlotte de Charbonnière ; leur contrat dotal est du 28 mars 1787. La sœur de cette Charlotte, Marie-Christine de Blay, épousa, le 22 septembre 1774, Noble Joseph-F. de Magdelain, fils de Louis-Victor.

(91) Les Capré de Megève ont été propriétaires à Ugine, et l'un d'eux y possédait des tanneries en 1630. Vers 1730 intervient comme riche propriétaire Pierre-Anselme de Montjoie. Son fils Charles-Fçois reconnaît en 1739 aux dames comtesses une foule de biens à Ugine, entre autres la grand'maison, et le château de Crécherel : « une maison forte avec ses places et une salle y contiguë située dessus les vignes d'Arly, lieu dit ès Crez, le tout à présent en ruine et en vigne couverte ». L'hoirie de Charles-Fçois donna lieu à des procès avec la commune, à un placet au roi en 1756, à des difficultés devant le Sénat en 1767.

CHAPITRE XX

Les Familles

Quelques listes de noms : 1428, 1549, 1749. — Famille Berthet : Isidore et Louis. — Les deux députés Proust. — Famille Bisilliat : Messire Fernand Donnet d'Anvers. — Famille Buchard ; un livre de raison. — Famille Delachenal : les quatre fils de Me Thomas. Francisque et sa carrière en Italie. — Les Dubettier. — Diverses branches de la famille Ducrest. — Les Geny. — Les Glairon : la mère du poète Ducis. — Famille Mollier : le testament du notaire Noël, en 1592. — Les Suarez d'Espagne et ceux d'Ugine.

Le présent chapitre sera nécessairement l'un des plus incomplets. Le pays demeure, mais les familles passent. Rares sont celles qui durent plusieurs siècles ; elles finissent ou vont s'établir ailleurs. En feuilletant les documents du passé, nous avons cependant remarqué à Ugine plus qu'en d'autres paroisses la persistance des familles. On s'en convaincra facilement par la lecture de tous ces noms d'autrefois dont nous transcrirons quelques listes.

Une observation préalable pourra peut-être surprendre. Les papiers officiels nous ont présenté des milliers de noms, mais jamais nous n'en avons lu un seul où le nom de maison précédât le nom de baptême, sauf pour les listes alphabétiques de la taille ou des écoles. Chappuis Jean, ou Buchard Marie, sont des formules inconnues des anciens actes, qui écrivaient toujours Marie Buchard, Jean Chappuis, en ajoutant : fille ou fils d'Antoine, ou de feu Laurent.

La première liste qui nous paraisse à reproduire est

celle du 20 décembre 1428, quand les bourgeois reconnaissent au duc de Savoie, en la personne d'Urbain de Chevron, des droits et possessions à Ugine. Dans cet acte sont inscrits les noms suivants : Combet, Durand, Pécherand, Roux *alias* (1) Marthod, Besson, Ducrest, Glairon, Champanges, Croisonnier. Ce dernier nom regarde les environs immédiats de la vieille tour, au Château ; le notaire Du-croisonnier apparaît en 1588.

En 1549, les franchises sont renouvelées en faveur des communiers Roux, Bouvier, Bisilliat, Desrippes, Rey, Métral, Mollier, Glairon, Ducrest, Delhôpital (2), Berthet.

L'assemblée nombreuse réunie le 11 juin 1695, pour la nomination de Rd Masson, prêtre des âmes, donnera une énumération un peu plus complète. Il manque évidemment quelques noms, puisque les habitants présents à l'assemblée ne font qu'« excéder les deux parts, les trois formant le tout » ; il est facile de relever, au registre des baptêmes de 1560, des Folliet, des Riondet, des Poëncin, des Pontenier qui ne sont pas ici, mais la majorité des Uginois du XVII^e^ siècle était certainement composée des noms suivants :

M^e^ Ailloud, sergent, Antonin, Avrillier-Grange, Bally, Banget-Mossaz, Berthet, Bisilliat, Bisilliat-Donnet, Bisilliat-Gardet, Borsier, Bosson, menuisier, Brassoud, M^e^ Buchard, notaire et châtelain, les notaires Delachinal et Delallier, M^e^ Delhôpital, commis au sel, Delhôpital-Navarre, Demontvignier-Charvonnière, Demontvignier-Pucellaz, Demontvignier-Monnet, les notaires Dubettier et Ducrest, Dubettier-Breven, Dubettier-Plat, Fichet, Gardet-Jaillet, Garin-Perrière, Glairon, Glairon-Mondet, Glairon-Rappaz, Lombard, Métral, Mollier, maniglier (clerc), Mollier, hôte (hôtelier), Mollier-Billiet, Mollier-Planfey, Mondet-Blanc, Montjovet-Basset, Mugnier, cordonnier, Mugnier-Bajat, Mugnier-Richard, Nicoud, Pécherand-Charmet, Pécherand-Molliex, Pépin-Savoyard, Perral, les notaires Pitton et Pomat, Prin, Prin-Dolliard, Prin-Golliet, Rey-Savoye, Roux, « tailleur d'habits », Serrazin, M^e^ Philibert Tiaffey, le notaire Vallaz, Viguet-Carrin.

(1) Adverbe latin qui signifie *autrement dit.*

(2) Delhôpital ou Lhôpital, nom très répandu. Dans un acte de 1661, Maitre Pierre Delhôpital est dit châtelain et fermier pour S. A. R. (Son Altesse Royale) rière Ugine, en même temps que M^e^ Th. Buchard est dit fermier de la Rente du Seigneur duc de Nemours rière Ugine.

Nous avons là une soixantaine de noms. Plusieurs sont doubles, comme Banget-Mossaz, Glairon-Mondet, Mugnier-Richard, Delhôpital-Navarre, Demontvignier-Monnet, ce qui suppose que le premier nom était tellement répandu qu'il a fallu l'accompagner d'un mot supplémentaire ou d'un surnom pour distinguer les familles. D'ordinaire, c'est le deuxième nom qui a prévalu ; l'autre sert très peu dans le langage courant.

L'assemblée générale du 27 juillet 1749, tenue en vue des écoles et de la fondation Crédoz, nous permet de dresser une nouvelle liste, qui vaut pour le XVIII[e] siècle, mais nous en supprimons tous les noms qui figurent déjà dans l'assemblée ci-dessus. Ceux qui restent sont :

Avrillier, Benoît-Lallemand, Berthod, Bertrand, Biguet, Bossonnet-Dutruy, Bisilliat-Cheneval, Bisilliat-Maret, Bovier, Bouvier, Catel, Chapelle, Charlon-Lafontaine, Charmet-Gavilloud, Chevallier, Chimontet, Combet, Combet-Curt, Croisonnier, Curton, Cusin-Mermet, M[e] Dangon, Debeauchamp-Nicoud, Demontvignier-Collet, Demontvignier-Marion, Demontvignier-Nissard, Dépommier, Dubettier-Carroz, Dubettier-Martellet, Dunand, Favre, Gabert, Garin-Loré, Geny-Gros, Golliet, Hérisson, Joly, Lachenal-Dulaurier, Lallier, Lallier-Dhéry, Lallier-Gollet, Lallier-Lavullion, Lallier-Monnet, Lhôpital-Burdin, Lhôpital-Cussiat, Lhôpital-Mattioret, Lhôpital-Pattarat, Losset, Marin-Pache, Mollier-Carroz, Mondet-Moutonnet, Montgellaz, Mugnier-Collie, Mugnier-Montagnetta, Paris, Pécherand-Galloëx (se prononçait Gallois), Pécherand-Laviuz, Périer, Poëncin, Poëncin-Burat, Poëncin-Caillat, Pommerat, Pontet, Pontenier, Rat, Ravallon, Reverdan, Richard, Riondet, Riondet-Curtet, Sonnerat, Suarez, Tissot-Charlot, Viguet, Viguet-Poppeloz (se prononçait Poupel).

Ces listes étant données, reprenons par lettres alphabétiques quelques-uns de ces noms (3). D'autres figureront ailleurs dans cette histoire.

Famille **Berthet.** — On lit déjà ce nom en 1391, dans les documents relatifs au prieuré, et, en 1454, un Louis Berthet est dit « recteur des écoles d'Ugine ». En 1604, égrège Laurent Berthet fut parrain chez le notaire Bisilliat ; en 1631, M[e] Pierre Berthet est curial d'Ugine, et un

(3) Avec le regret de ne pouvoir, faute de place, en étudier davantage.

Mᵉ François Berthet, « commis au banc à sel », en 1677 ; il signe à la donation de Reymondine de Launay, en 1683. Joseph Berthet, syndic en 1752, était fermier du comte d'Ugine. Son fils Pierre-François, notaire royal et châtelain, acheta, en 1784, la maison seigneuriale de la comtesse d'Ugine (4), dame Chevillard de Saint-Oyen (maison Berthet-Proust), ainsi que la moitié de la vieille tour du Château, l'autre moitié appartenant à Jos.-F.-Michel Ducrest. Le curé Burnoud fait l'éloge de ce Pierre-François dans le registre des décès, 4 février 1827 ; il l'appelle « bienfaiteur de l'église, père des pauvres, prieur de la confrérie du Saint-Sacrement ». Nous savons d'autre part, par le certificat que lui délivra le Conseil, en 1816, « qu'il a toujours mérité l'estime et la confiance des habitants, que son intégrité même et son attachement pour la religion et pour le gouvernement paternel du Roi de Sardaigne l'ont mis dans le cas de beaucoup souffrir pendant les temps malheureux de l'anarchie révolutionnaire » (5). Sa fille Françoise-Aimée, institutrice à Ugine après 1806, a laissé le souvenir d'une femme charitable et pieuse, dont le nom est inscrit parmi les bienfaiteurs sur les plaques de marbre du Grand Séminaire d'Annecy. Elle avait un frère, né en 1789, qui se prénommait Joseph-Hyacinthe. Notaire, géomètre, secrétaire de la commune, il gardait le double de sa correspondance officielle ; tout y est bien classé, et nous avons pu y puiser fréquemment. Il avait épousé Victoire de Launay, de Duingt, fille de Louis-Philibert et d'Anne-Françoise de la Mollière, dont il eut plusieurs enfants. Nous devons consacrer quelques lignes à l'un d'eux : le notaire Isidore Berthet.

(4) V. le dessin-frontispice de notre chapitre Iᵉʳ.

(5) C'est un fait à noter que l'abbé J. Neyre, le persécuté de la Révolution, resta très attaché à la famille Berthet. Dans une lettre adressée par lui à l'abbé Suscillon, 19 octobre 1801, on voit qu'il s'intéresse beaucoup aux deux enfants du notaire Pierre-Fçois. Ces enfants commencèrent leurs études à l'école presbytérale du Cohennoz, ouverte par M. le curé Massé. L'école commença avec cinq élèves. Nous avons le travail intéressant d'un de ces jeunes Berthet traduisant en français, comme exercice, la lettre latine d'érection de la paroisse du Cohennoz en 1789.

La fanfare en 1883.

Isidore fut élève au collège ecclésiastique de Cluses, en 1834, puis étudiant en droit à Chambéry. Il succéda à son père comme notaire d'Ugine et fut nommé syndic en 1857 (6). Serviteur exact de la monarchie sarde, il prononça dans un discours public la phrase qui lui fut souvent reprochée depuis : « Notre attachement pour la Maison de Savoie est aussi immuable que les murs de granit qui entourent notre Ugine. » Il favorisa cependant la poussée populaire qui aboutit au fameux plébiscite de l'Annexion.

Confirmé par l'Empire français en 1860, puis par la République en 1870 dans ses fonctions de maire, il les exerça pendant 32 ans, jusqu'à sa mort, survenue le 13 mai 1889. Plusieurs fois élu conseiller général, il fut l'un des premiers Uginois qui reçut la croix de la Légion d'Honneur au titre civil (1882). Trois membres de sa famille, son gendre, son neveu, son petit-fils, affrontèrent avec succès les suffrages populaires et arrivèrent à la députation (7).

De son mariage avec Cécile Fornier de Thonon (8), Isidore Berthet eut une fille unique, Alix, qui épousa Auguste Proust, originaire de la Touraine, receveur de l'Enregistrement à Ugine. M. Proust ne tarda pas à prendre la succession de son beau-père comme notaire. Il devint, lui aussi, maire d'Ugine, le 17 mai 1896, et député de l'arrondissement d'Albertville dans les rangs du parti progressiste.

Le docteur Louis Berthet, neveu d'Isidore, fils de son frère Jean-Baptiste et d'Augustine Glairon-Rappaz, fut élu député le 28 juin 1896. Il avait une intelligence solide et brillante, une physionomie des plus sympathiques, une taille au-dessus de la moyenne. C'était comme passé en proverbe à Ugine de dire « grand comme Louis Berthet ».

(6) Le sapin commémoratif qu'on remarque à quelques pas du pré de foire fut planté cette année-là.

(7) Notre sixième gravure donne les portraits de ces quatre personnages : Isidore et Louis Berthet, Auguste et Paul Proust. Les photographies nous ont été communiquées par M. René Proust, frère de Paul.

(8) D'une famille très considérée de Thonon, Mme Berthet-Fornier mourut à 23 ans, en 1861.

Il avait épousé Mlle C. Horteur d'Albertville et se réjouissait d'une gracieuse couronne d'enfants, lorsqu'il fut frappé par la mort, le 1er décembre 1896 ; il n'avait que 39 ans. On peut lire au « Journal Officiel » (9) l'éloge funèbre que prononça de lui M. Brisson, président de la Chambre.

Quelque chose de lui revivait dans son jeune cousin Paul Proust, avocat à la Cour d'appel de Paris (10), député de la Savoie, conseiller général d'Ugine, né le 10 avril 1889 et mort au champ d'honneur, comme sergent réserviste du 97e d'infanterie, le 24 octobre 1914, à St-Nicolas-les-Arras. Cette mort héroïque fut le digne couronnement d'une vie bien courte, mais toute fidèle aux nobles convictions qui le faisaient s'écrier, à Chambéry (11), six mois avant la guerre :

> Etre fier de ses origines, de sa religion, de sa race ; rêver pour son pays des destinées glorieuses et être choisi, pour faire triompher la cause commune, par ceux qui tiennent aux mêmes racines profondes et que guident les mêmes espérances, je n'imagine pas qu'on puisse souhaiter de meilleures raisons de vivre, d'agir et de se dévouer. C'est le cœur léger et l'âme sereine que je fais, sur l'autel de nos revendications imprescriptibles, le sacrifice de mon repos et de ma tranquillité. C'est à un poste de combat que vous m'appelez. Je vous promets que mon courage et mon énergie seront à la hauteur des circonstances.

Paul Proust a tenu son engagement, et sur un champ de bataille plus terrible que celui auquel il pensait. Ugine salua sa mort avec respect, et plaça une plaque commémorative (12) sur la maison du jeune héros. M. Pringolliet, maire, prononça en cette circonstance de très dignes paroles d'union et de patriotisme. Le nom de Paul Proust fut ensuite donné à un cuirassé de l'escadre française en même temps qu'à une rue de Chambéry et d'Ugine. Pour nous, qui voyons le passé plus encore que le présent, nous avons

(9) Numéro du 3 décembre 1896.

(10) Sa thèse de docteur en droit a pour sujet *Les Effets secondaires de la Solidarité passive*, 130 pages.

(11) A la Salle du Foyer ; discours à ses électeurs, le 8 février 1914.

(12) Elle porte ces mots : « A la mémoire de Paul Proust, enfant de la maison, mort pour la France le 24 octobre 1914. »

rencontré depuis, dans les notes du notaire Pierre-François Berthet, grand-père du grand-père de Paul Proust, quelques lignes très sobres où il parle de son fils Louis-François, « parti pour la conscription de 1807, sergent-major au 14e Régiment d'Infanterie légère, présumé mort à la retraite de Leipzig, à Hanau, passage du Rhin, le 26 octobre 1813 ». C'est, presque jour pour jour, à un siècle de distance, que ces deux sergents de la même famille sont morts pour leur pays.

Plaçons ici, en regard de cette mort glorieuse de Paul Proust, celle non moins glorieuse de son collègue Félix Chautemps, député d'Albertville (13) tué dans les Vosges, le 20 janvier 1915. Ils n'avaient pas siégé à la Chambre sur les mêmes bancs, mais leur double trépas, survenu à cinq mois seulement d'intervalle, secoua d'une douloureuse surprise le pays tout entier.

La famille **Bisilliat**, même avant le XVIIe siècle, distingua ses différentes branches par des noms supplémentaires ou des surnoms. L'on eut les Bisilliat : Cheneval, Gardet, Maret, Vincendaz, et aussi les Bisilliat-Donnet, dont une branche s'est établie à Anvers (Belgique) ; elle a laissé peu à peu tomber le nom de Bisilliat pour s'appeler uniquement Donnet.

Décédé le 30 décembre 1927, Fernand Donnet, d'Anvers, était un homme éminent. Historien érudit, auteur d'ouvrages considérables (14), correspondant de plusieurs Académies, administrateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts, il a été nommé par le gouvernement français, après

(13) Fils et frère de deux sénateurs et ministres ; arrière-petit-neveu du R. P. Mermier, fondateur des Missionnaires de St-François de Sales et des Sœurs de la Croix. V. au chapitre XIII, le P. Mermier bénissant le Chemin de Croix, dans l'église d'Ugine, en 1838, et sur cette proche parenté Mermier-Chautemps notre *Vie du P. Mermier*, p. 6.

(14) Surtout *Bruxelles, Anvers,* dans la collection des Villes d'art (Paris, Laurens) ; *Mémorial de la Banque d'Anvers,* vol. grand in-4°, imprimé sur papier de fabrication spéciale et abondamment illustré ; l'édition a coûté plusieurs centaines de mille francs. M. Donnet a aussi écrit de nombreuses brochures d'art et d'histoire.

la guerre, commandeur de la Légion d'Honneur. Désireux de connaître les origines lointaines de sa famille, il avait fait photographier, à Ugine, dans les vieux registres de la paroisse, les divers actes de baptême qui concernent ses ancêtres, et ces actes, il les reproduisit à grands frais dans un ouvrage spécial. La généalogie des Bisilliat (15) y remonte à égrège Antoine, notaire ducal, habitant Soney, qui mourut en 1589. Son fils François-Nicolas lui succéda, ayant obtenu l'adjudication de ses minutes, le 19 février 1590, après trois criées, pour la somme de 30 florins (16). La généalogie entière comprend environ 137 noms, et, dans ces conditions, nous ne pouvons pas même en donner une idée (17) ; mais nous voulons reproduire l'essentiel d'un rapport lu à l'Académie Florimontane d'Annecy, le 7 octobre 1914, par M. Miquet, président:

M. Donnet est d'origine savoisienne. Son bisaïeul, Jean Bisilliat-Donnet, naquit à Ugine (à Garin, sur les Rippes), le 29 novembre 1766. Après un séjour à Reims, il fit du commerce à Chimay (Belgique), où il se maria en 1797, et s'établit définitivement à Anvers. Il y devint armateur, membre du Tribunal de Commerce et consul de Sardaigne. Il y mourut en 1818, laissant quatre fils : 1° Jean, armateur, conseiller communal et échevin de la ville d'Anvers ; 2° Paul, consul du Mexique à Anvers ; 3° François-Joseph, inspecteur de l'administration du pilotage belge ; 4° Mgr Jean-Auguste, curé de la paroisse royale de Saint-Jacques de Bruxelles, protonotaire apostolique. Cette belle famille, qui honore autant la Savoie que son pays d'adoption, est un remarquable exemple de ce que peuvent les qualités de notre race, quand il leur est donné de se développer dans un milieu propice (18).

(15) V. spécialement sur la généalogie belge des Donnet la *Revue Savoisienne*, 2e Trimestre 1921, p. 100.

(16) Archives de la Haute-Savoie, E, 1040.

(17) Les Bisilliat sont parfois dits, dans les actes latins, *Bissilliati ex Rippis*, puis *Doneti de Rippis, alias Bizilia*. « 30a octobris 1573 Fuit baptizatus Antonius, filius Aymaris Bissilliati ex Rippis et Claudiæ ejus uxoris. »

Autre acte de baptême, 28 janvier 1568. Il s'agit de Jeanne, « filia magistri Bernardi Bissilliati et Jacqueminæ. Patrinus : Venerabilis Dnus Joannes Marthod, curatus Alfondæ ; Matrina : Anthoina, uxor magistri Joannis de Borello. »

(18) La famille Donnet a été inscrite dans la noblesse de Belgique ; ses membres portent le titre d'*écuyers*, et Fernand Donnet était dit *Messire*. Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, était reçu

Famille **Buchard.** — A Me Thomas Buchard, notaire, prieur de la confrérie en 1634, fondateur de la mission en 1644, ses fils et petits-fils succédèrent comme notaires. L'un d'eux est curial d'Outrechaise, et d'autres, châtelains, En 1682, Laurent Buchard-Lacroix est « chirurgien et baigneur de Son Altesse », tandis que Jeanne Buchard-Lacroix épouse Hugues Bastiens (ou Bastian), avocat au Sénat. En 1706, au registre des décès, Rd Durier fait un éloge ému de Me Philibert Buchard, et, en 1747, Me François habitait « au lieu du Tondut ». Un des trois ou quatre Livres de raison que nous avons rencontrés en composant le présent travail a été tenu, à Annecy, par spectable Bernard Buchard, médecin (19) ; il l'a commencé le 6 février 1722. Ce cahier ne présente malheureusement pas d'autre intérêt que le payement effectué entre les mains du propriétaire par ses locataires d'Ugine (20).

Famille **Delachenal.** — Cette famille, d'après ses traditions, serait une de celles qui vinrent d'Angleterre, au XIIIe siècle, avec le Bienheureux Boniface (21) ; elle se serait établie en Tarentaise, où plusieurs de ses membres furent anoblis par des magistratures. Un noble Delachenal faisait partie, en 1638, d'une réunion de la noblesse en Tarentaise, et une note est adressée, en 1669, par Rd Cl. Viguet, procureur de la Visitation de Chambéry, à noble et spectable François de la Chinal, syndic de Moûtiers. Ceux d'Ugine écrivaient aussi Delachinal. Me Laurent, notaire, mourut en 1649, et son fils, Me Melchior, en 1693. Ce

comme parent chez les Donnet d'Anvers. M. Fernand Donnet nous a écrit ces détails et bien d'autres. Il s'intéressait avec une vive sympathie à cet ouvrage sur Ugine et voulait en être le premier souscripteur.

(19) Archives départementales de la Haute-Savoie.

(20) Nous avions espéré, sur la foi d'une de nos meilleures Revues, que le contre-amiral Buchard était, par son grand-père, originaire d'Ugine, mais cet officier nous écrit qu'aucune tradition de ce genre n'existe dans sa famille. (Sa lettre du 22 mars 1927.)

(21) Dans une lettre à l'archéologue Bonino (1860), Me Fr. Delachenal invoque l'autorité de L. Ménabréa : « Il a déclaré plusieurs fois avoir vu une lettre du prince Boniface dans laquelle se trouvaient indiquées plusieurs des familles qui l'accompagnèrent d'Angleterre, entre autres les Becket et les Lachenal. »

dernier était « châtelain d'Outrechaise, fermier du seigneur comte de Menthon et des revenus de Son Altesse Royale rière Ugine ». Sa femme, « l'honorable Gasparde Delhôpital, prioresse des confréries du Saint Sacrement et du Rosaire », était appelée « la mère des pauvres ». Leur fils Arnould-Pierre devint bénédictin de Talloires et signe, en 1741, « prieur de Sillingy ». Quant à leur fils Thomas, aussi notaire et châtelain d'Outrechaise, décédé en 1701, il eut une nombreuse postérité ; ses quatre fils fondèrent des familles dont chacune devint vite notable à Ugine et dans tous les environs : ils s'appelaient Jean, François-Raymond, François et Hyacinthe.

Jean Delachenal est déjà connu du lecteur. Il signait « Jean, l'aîné, bourgeois d'Annecy » ; nous le retrouverons sous peu (22) en traitant des seigneurs d'Outrechaise.

F.-Raymond eut de sa seconde femme, Anne-Marie Delaplace, sœur du juge mage du Genevois, un fils qui devint curé d'Ugine, Rd Maurice Delachenal ; son nom revient constamment dans cette Histoire, mais spécialement aux chapitres des prêtres et de la Révolution.

Discret Mᵉ François, chef de la troisième branche, épousa Antoinette Borne, de Beaufort. Il possédait, en bordure du pré de foire actuel, la maison de Bongain. Son fils Antoine, dit le gros, fut chirurgien juré de la Royale Université de Turin et professeur de chirurgie à Thonon ; son autre fils Claude était prêtre comme son cousin Maurice, et curé-plébain de Thônes à la Révolution ; un troisième de ses fils, l'avocat Joseph-Marie, épousa à Thonon Jeannette Dessaix (23), sœur du général comte de l'Empire, gouverneur de Berlin en 1812, que l'on a appelé le Bayard de la Savoie et dont la statue orne aujourd'hui la Place du Château à Thonon. Enfin, un quatrième fils de Mᵉ François, appelé Pierre-François, fut lui aussi chirurgien de la Royale Université de Turin. Nous voulons con-

(22) Au chapitre XXIV.

(23) Fonds Pettex, curé de Balmont. Nous y avons trouvé le testament du docteur Dessaix, père du général, écrit le 8 décembre 1816. Il recommande qu'on n'oublie pas « sa fille Jeannette, veuve Delachenal ».

sacrer à son arrière-petit-fils, Francisque Delachenal, quelques lignes, trop courtes à notre gré, mais qui contiendront tout l'essentiel (24).

Francisque était né à Ugine le 24 juin 1815. Avocat au barreau de Chambéry en 1841, professeur de droit et d'économie politique, il avait un esprit très ouvert. On s'en rend compte par les nombreux articles qu'il écrivait dans les Revues. C'est à lui, comme il le revendique dans une lettre au sénateur Girod le 8 juin 1858, que revient l'initiative d'ériger une statue au Président Favre dans la ville de Chambéry. « Je publiai, dit-il, dans le Courrier des Alpes du 3 juin 1850 et dans le Patriote Savoisien du 4, à l'occasion de la pose de la première pierre du Palais de Justice par notre roi bien-aimé (Victor-Emmanuel), un article dans lequel je résumai les titres de Favre à notre admiration et à notre reconnaissance. » Bref, maintenant que la proposition aboutissait, on en faisait honneur à l'Académie de Savoie, tout comme si l'Académie n'avait pas d'autres titres à la reconnaissance publique !

Au moment de l'Annexion, Francisque Delachenal, comme beaucoup d'autres, beaucoup d'officiers surtout, demanda au ministre Cavour de continuer ses services en Italie. « Je cherche en vain mon pays, lui écrivait-il (25), et c'est au-delà des monts que j'entends encore le cri national de *Savoia* ! » Il fut alors nommé conseiller à la Cour d'appel de Cagliari puis à celle de Casale. Son fils Louis devint préfet de Varèse et de Palerme ; son autre fils, Aimé, fut avocat, et sa fille Joséphine épousa Me Dufaure de Citres. Tous restèrent très attachés au vieux pays, et il est touchant de voir Francisque Delachenal, en 1864, envoyer des livres pour un fonds de bibliothèque communale à Ugine : « Je prie le Conseil municipal de les agréer comme un gage de l'amour que je garde à mon pays natal et du bon souvenir que j'emporte de tous ses habitants (26). »

(24) Nous l'identifions, sauf erreur, avec Pierre-François Romuald.

(25) 18 juillet 1860. Fonds Alessandro de Lachenal, fils aîné de Louis.

(26) Nous donnons, page 8, d'autres détails sur Francisque Delachenal et les notes qu'il avait prises en vue d'une monographie.

Hyacinthe (27) Delachenal est le chef de la quatrième branche ; on l'appelait « Cadet » ; il habitait une maison au bas de la ville, près de son frère François-Raymond, mais ses descendants habitèrent Monmin-Uginette. Il fut syndic d'Ugine, comme du reste le furent plusieurs de ses enfants et petits-enfants. Son fils Jean-Joseph, bourgeois d'Annecy, fut exacteur de la commune pour les affranchissements en 1791. Une de ses filles, Françoise, épousa le chirurgien Georges-Etienne Suarez, et son fils Joseph-Marie est ce maire d'Ugine dont le nom est encore inscrit sur deux autels latéraux de l'église, avec celui de sa femme Adélaïde Blanc (1820).

Ambroise Delachenal, fils de Joseph-Marie, est né à Ugine en 1808. Docteur de Turin, inscrit en 1836 comme avocat à la Cour d'appel de Chambéry, il fut élu député au Parlement sarde en 1849. Syndic de Chambéry dans des temps fort difficiles (28), « il n'a laissé que des souvenirs honorables (29) », et sa nomination trop tardive comme chevalier des Saints Maurice et Lazare parut à tous comme la réparation d'un oubli et le payement d'une juste dette. Il mourut en 1894, à 86 ans (30), et après ses funérailles l'avocat Bourgeois, bâtonnier de l'Ordre, prononça un discours excellent dont nous voulons extraire ces lignes finales :

> Pendant cinquante-huit ans il fut des nôtres, et maintenant il faut se séparer. Vénéré doyen, nous garderons votre mémoire. Vous avez aimé le droit, cette forme humaine de la justice : que le Père de toute justice vous ouvre ses horizons infinis de lumière et de bonheur !

Ambroise Delachenal eut trois enfants : Adèle, qui épousa Eugène Guiter, préfet de la Savoie ; Joseph, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; Eugène, profes-

(27) Il avait eu pour parrain le chirurgien Hyacinthe Bertrand. On remarquera la fréquence de ce prénom à Ugine. Le patois prononce *Jacinthe*.

(28) Nommé en 1853, démissionnaire en 1855.

(29) *Histoire du Barreau de Chambéry*, par Louis Pillet.

(30) Il doit avoir à peu près cet âge dans notre sixième gravure. La photographie que nous reproduisons nous a été communiquée par son petit-fils Joseph, fils d'Eugène.

seur de droit aux Facultés catholiques de Lille, dont le fils Joseph, maire et conseiller général de Saint-Pierre-d'Albigny, fut deux fois député de la Savoie, en 1910 et en 1919. Il est resté très attaché à son pays, et ses cinq fils perpétueront les traditions de la famille.

Un frère d'Ambroise resta propriétaire à Monmin. Il s'appelait Hyacinthe, comme son ancêtre. Il fut notre parrain de confirmation et celui de tous les confirmands d'Ugine en 1884. En lui s'opéra l'union de la branche aînée et de la branche cadette puisqu'il épousa sa cousine Elisabeth de Lachenal d'Outrechaise, fille du comte Joseph-Antoine. L'actuel possesseur de Monmin, M. Ernest Perrier de la Bâthie, est son petit-fils.

Famille **Dubettier.** — Les Dubettier tirent probablement leur nom de l'endroit appelé Bettier ; ils sont, en tout cas, depuis plusieurs siècles à Ugine, puisqu'un acte latin de 1445 donne comme témoin *Petrus de Betterio junior*. Au XVII[e] siècle on les distinguait déjà en Dubettier simplement dits, et Dubettier : Baruz, Breven, Carroz, Guichon, Grenier, Martellet, Plat. Plusieurs furent notaires à Ugine, en particulier Jean, bourgeois de Montmélian, « châtelain moderne pour Son Altesse Royale rière Ugine », décédé le 15 avril 1712. Il laissa six garçons et deux filles. M[e] Tiaffey reçut son testament, que nous analyserons plus loin comme un exemple de la précision avec laquelle les bourgeois d'alors réglaient d'avance les détails de leur sépulture. Un filleul de Jean, sans doute son neveu, fils de Jean-Pierre Dubettier et de Marie Buchard, et baptisé le 28 décembre 1710 sous le nom de Jean, partit pour l'Afrique et mourut au Sénégal. Le registre ne donne malheureusement pas autre chose que cette indication ; on aimerait à savoir quel genre de commerce ou quelle entreprise attirait cet Uginois dans ces lointaines contrées. D'autre part, l'an 1773, l'un des six fils de M[e] Jean, M[e] François Dubettier, « notaire royal et procureur au Sénat de Savoie, natif d'Ugine, bourgeois de Montmélian, vend à Rd Sieur Pierre Richerod, prêtre, aumônier de la Visitation de Rumilly, un et chacun des bâtiments qu'il

possède au Châtelard-en-Bauges (31) ». On voit par ces seuls exemples dans combien de villes et de paroisses on pouvait trouver des Dubettier d'Ugine.

L'un d'eux, Jean-Joseph, habitait Fréterive, en 1772 ; nous l'avons vu envoyer un procureur à Ugine, pour l'assemblée générale relative à l'affranchissement. Il fut maire de Fréterive à la Révolution, et plusieurs baptêmes religieux furent administrés par lui. Son petit-fils Michel-F.-Ernest, décédé aux Marches, le 16 septembre 1921, testa somptueusement et fit plusieurs legs de charité : la ville de St-Pierre d'Albigny a donné son nom à l'une de ses places (32).

Famille **Ducrest.** — Cette famille était aussi très répandue à Ugine. Sans doute, un lien d'étroite parenté unissait tous les Ducrest aux temps lointains de Thomas *de Cresto,* en 1391, où de Joannes de Cresto, en 1445. Ce dernier était bourgeois d'Ugine et notaire, « burgensis Uginæ, auctoritate imperiali notarius publicus, et curiarum domini nostri ducis Sabaudiæ juratus ».

Nous avons dit la passagère fortune des Ducrest comtes d'Ugine, et fait remarquer le grand nombre de notaires, praticiens, hommes de loi que l'on pourrait compter dans une autre branche des Ducrest, à laquelle appartenait Rd Urbain Ducrest, curé d'Ugine ; son père, égrège Bernardin, était lui-même notaire en 1610. Ils étaient apparentés ou en bonnes relations avec les nobles du pays. Le 1er avril 1565, est baptisé Jacques, fils d'égrège Urbain. Les parrains sont « Claudius et Jacques de Cresto » ; la marraine, « Claudia de Cresto », tenant la place de Jacquemine Chappuis, veuve de Noble Claude Buttet. Ces Ducrest, notaires, sont parents avec la famille Delhôpital, avec le notaire F. Degenève, qui épousa, en 1618 la petite-fille de Me Bernardin Ducrest, avec les de Veigy de Lespigny, avec les nobles de Champrond.

(31) En 1760, « le sieur Joseph, fils de feu sieur François Dubettier », est dit « maître chamoiseur (tanneur), natif et habitant d'Ugine ».

(32) Renseignements fournis pour nous au R. P. Félix Simon par M. Marin, curé de Fréterive, avril 1928.

Les Ducrest du Clos (33) surnommés de temps immémorial « Basté », nom patois du bachal, de la fontaine, semblent être désignés d'un certain crêt ou mamelon, « sur le chemin de Montabri », appelé, dans l'acte latin de 1391, « Crestum de fonte », le crêt de la fontaine, ou du *basté*. En creusant, il y a quelques années, près de leur maison du Clos, ils ont trouvé un bassin de bois dur très ancien, lequel en avait sans doute remplacé un plus ancien encore, de sorte que cette vieille fontaine aurait servi à désigner l'endroit, puis ses habitants.

La généalogie écrite des Ducrest-Basté remonte à 1560; elle comprend 58 noms ; nous voulons y noter celui de Maurice Ducrest, qui naquit en 1728, il y a juste deux cents ans. Il était parti jeune pour Paris, disent les traditions de cette honorable famille, et il échoua, un soir, tout rompu de fatigue, dans la cour princière du palais des Soubise. Il y fut découvert par une des femmes de service, qui eut pitié de lui et le fit engager dans la maison comme petit domestique. Son intelligence éveillée, son esprit de travail, le firent avancer dans les bonnes grâces du prince (34) ; son avenir était assuré. Dans une des salles de la maison Ducrest du Clos, on peut voir son portrait (35). Il a revêtu la livrée des Soubise, en tout cas, un costume fort seyant du XVIII^e^ siècle. Tout auprès est le portrait de son épouse, savamment coiffée comme sa contemporaine, la reine Marie-Antoinette. Ils eurent un enfant qui mourut à douze ans. Un autre Ducrest de Paris, Jean, a aussi son portrait à la maison du Clos ; figure extrêmement grave et méditative. Nous avons lu une lettre de lui, dans laquelle il prie son frère Joseph, le 15 janvier 1821, d'offrir de sa part « un beau calice d'argent » à sacristie d'Ugine. Mais la plus belle offrande est celle qu'a réalisée Jenny Ducrest, en religion Mère Saint-Vincent

(33) François Ducrest vient de mourir, mai 1929, à l'âge de 67 ans. Membre du Conseil paroissial et ancien Conseiller municipal d'Ugine, il était très estimé.

(34) Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France (1715-1787).

(35) Nous le reproduisons, en bonne compagnie, dans notre cinquième gravure.

de Paul, qui offrit à Dieu sa santé et sa vie, fit une fondation en Pologne et mourut à la Salette, en 1924 (36).

D'une autre branche de la famille Ducrest, nous avons aussi l'arbre généalogique remontant à 1650, au mariage de Michel Ducrest avec Claudine Mugnier-Bajat. Un de leurs descendants, Jean-Joseph Ducrest, né au Clos, sur Ugine, en 1733, était ingénieur-géomètre. Un pastel remarquable, genre Latour, exécuté vers 1765 et conservé dans la famille Ducrest de Grenoble, le représente avec la perruque et la natte poudrée, le pourpoint de soie et le rabat de dentelle ; il prend des mesures au compas sur un plan étalé devant lui (37).

Un autre lointain descendant de Michel Ducrest mérite de notre part une très spéciale mention. Né le 7 février 1828, le docteur Joseph Ducrest était fils de Jean-Pierre et de Marie Gabert ; sa mère était de la famille du prêtre Gabert, un autre Uginois, curé de Rumilly à la Révolution. Le docteur fit ses études au collège chapuisien d'Annecy (38), et nous possédons toute une liasse de ses lettres d'alors à sa sœur Josephine, femme de Jacques Poëncin, plus âgée que lui de douze ans. Cette correspondance, il la poursuivra de Turin et de Paris, où, à partir de 1848, il continue et achève ses études médicales. Son cœur déborde d'affection pour sa famille et sa petite patrie. Avec quelle confiance aussi il renseigne sa sœur sur ses débuts, sur les désillusions que lui cause l'art qu'il exerce ! Et cependant, le docteur Ducrest croyait à son art, mais il croyait plus encore à l'influence de la bonté. Il disait de ses grands amis, les docteurs Callies, Dénarié, Guilland:

(36) V. la fin du chapitre XI.

(37) Notre septième gravure donne une idée de ce pastel, reproduit en simple photographie.

(38) Lettre à sa sœur, où, jeune collégien, encore tout tremblant de l'aventure, il raconte qu'avec trois ou quatre condisciples de son âge il est monté au-dessus de la voûte de la chapelle pour y fumer en cachette. La voûte ayant cédé sous leur poids, ils tombèrent dans la chapelle au milieu d'un nuage de plâtras. Aucun ne fut sérieusement blessé, mais tous furent très humiliés ! Joseph était cependant un excellent élève.

« Ils ne traitent pas leurs malades avec la tête seulement, mais aussi avec le cœur ! » On l'appréciait beaucoup comme médecin, comme chirurgien. Installé à Albertville, il épousa Mlle Sondaz, dont le père fut pendant quarante années consécutives syndic, puis maire de cette ville. Successivement nommé médecin légiste, professeur d'hygiène, médecin de l'Ecole normale, il n'abandonne cependant jamais la littérature, passant ses temps libres à écrire, à prendre des notes, à faire des vers. Il publia, en 1870, une édition fort curieuse (39) du *Voyage autour de ma chambre*, de Xavier de Maistre. A chaque chapitre, il adapte une strophe qui sert d'épigraphe, tandis que son ami Latil l'illustre d'eaux-fortes qui ne sont pas sans mérite. Voici quelques vers du début :

Qui n'a relu vingt fois ce modèle de grâce,
Chef-d'œuvre littéraire écrit en badinant ?
Des vieux sentiers battus abandonnant la trace,
De Maistre — la fortune aide parfois l'audace —
A trouvé dans sa chambre un nouveau continent.

Un peu plus tard, le docteur Ducrest donna au public savoyard les Œuvres de son ami le docteur Trésal : Récits de voyages, Descriptions de la Tarentaise, Poésies diverses, en les faisant précéder d'une intéressante Notice, où, pris entre son amitié, ses convictions, et sa volonté d'être juste, il s'explique avec précision et sincérité.

Il mourut le 19 juillet 1883, et, sur sa tombe, le docteur Dénarié s'écriait :

« Il y a longtemps, Ducrest, que nous avons commencé ensemble la campagne de la vie et tu as toujours partagé nos immortelles espérances ; aussi n'est-ce pas adieu que je te dis, *car tu m'entends, Ducrest,* c'est au revoir (40) ! »

Son fils lui a fait honneur. Pierre Ducrest entra à l'Ecole polytechnique. Comme officier, il fut l'inventeur, en septembre 1904, du canon de montagne, le 65, qui a rendu tant de services pendant la grande guerre, surtout

(39) Parue à Largentière, chez Herbin.

(40) Brochure de l'Assemblée générale des médecins, 1884, p. 26. Il écrivait peu auparavant au docteur Guilland : « Je porte au côté le vautour qui me tuera (la cirrhose du foie). »

sur le front des Vosges, en Alsace, en Roumanie, en Serbie, Depuis, comme ingénieur civil, M. Ducrest s'employa à intensifier le rôle de la houille blanche. Son fils Robert sort aussi de l'Ecole polytechnique ; il est ingénieur des Travaux publics du gouvernement de l'Indo-Chine (1930).

Famille **Geny**. — Famille aussi très ancienne, la même qui fonda la chapelle du Montgombert. Son nom vient du prénom Genest, qu'on prononçait Geni, comme il est encore visible dans plusieurs noms de communes : St-Genix-sur-Guiers, St-Genis-Laval. Cette étymologie, et la popularité du martyr saint Genest, expliquerait que ce nom soit répandu ailleurs qu'en Savoie et en Dauphiné ; c'est ainsi que des Geny d'Ugine (41) écrivant un jour leur nom, selon l'usage, sur le gros registre placé à Domremy, dans la maison de Jeanne d'Arc, ne furent pas peu surpris de trouver dans la même page plusieurs autres Geny, ou Gény, ceux de Lorraine, avec lesquels ils n'avaient probablement pas d'autre parenté que celle du nom.

Le plus ancien Geny dont nous ayons connaissance à Ugine est Antoine, surnommé Grantet, né vers 1550. Il était sergent ducal, bourgeois d'Ugine, et avait obtenu pour lui et les siens, en léguant une pièce de terre à l'église, d'être enterré dans la chapelle du Rosaire. Sa femme, Urbanne Debeauchamp, teste le 19 juin 1627. François-Claude, fils d'Antoine, est maître chamoiseur (tanneur) de la fabrique d'Ugine, qui appartenait aux nobles de Capré de Megève. Il fut syndic en 1634 (42).

Au XVII^e^ siècle, les Geny fréquentent les nobles familles Dutour : en 1678, une Laurence Geny est marraine d'Hilarion le Barnabite ; l'année suivante, Mamert Geny est par-

(41) Famille de Jacques Geny, percepteur à Thonon, officier d'Académie. Né à Ugine, en 1838, il avait épousé Aurélie Raymond, d'Evian. Vu avec plaisir, à Thonon-Concise, le portrait à l'huile du grand-père Jean-Joseph, conseiller d'arrondissement, trésorier de fabrique à Ugine. Là nous avons pu consulter un arbre généalogique, très bien dressé par Louis-Ernest Geny, d'Albertville. Remarquer les différentes orthographes de ce nom de famille. Au XVII^e^ siècle, Jean Geny signe toujours Genix.

(42) De Martin fils d'Antoine sont issus les Gény-Dumont.

rain de Jacquemine, sœur d'Hilarion. Quant à Valentin Geny, fils de François-Claude, il est dit comme son père, en 1676, « chamoiseur de la ville d'Ugine ». De son temps fut réparée sa maison du Cugnet, car on lit distinctement, sur une porte en accolade, donnant sur la cour, la date 1684. Il avait épousé la fille de Me Thomas Buchard. Mais en 1677, ayant épousé en secondes noces la veuve Turinaz, dont le mari exploitait les forges de Carlet en Bauges, entre Ecole et le couvent de Bellevaux, lui-même y devint « maître de fabriques » et y mourut, en 1687. Son fils, Me Jean, était fermier du comte d'Ugine. Syndic à la visite pastorale où Mgr d'Arenthon d'Alex consacra l'église, il nous est aussi connu pour avoir été bourgeois de Montmélian, et, comme son père Valentin, « maître de fabriques à Carlet ». De nombreux actes du notaire Chappuis lui donnent ce titre, entre autres un qu'il passa aves son beau-frère, époux de sa sœur Raymondine, « Me Georges à feu Me Pierre Lamarine, bourgeois de Flumet ». S'il ne garda pas longtemps ses forges de Carlet, c'est qu'il se compromit par sa fidélité au duc de Savoie durant la conquête de cette province par les armées de Louis XIV. Il servait d'intermédiaire entre le duc et sa garnison de Montmélian ; dénoncé comme tel, il fut obligé de verser une forte somme à M. de Villeneuve, gouverneur de Miolans. Ses fils vendirent ensuite sa fabrique ; mais il reste, à Ugine même, des spécimens de son travail. Ainsi, dans la maison du Cugnet, une plaque de cheminée porte des inscriptions encore très apparentes : une croix sous laquelle se voit le monogramme ordinaire du Christ, les trois lettres I. H. S., puis *Fa*(brique) *Carlet 1685* et une guirlande de roses. La tradition de la famille n'a cessé d'attribuer aussi aux Geny de Carlet des œuvres d'art bien plus nobles, à savoir la table de communion en fer forgé qui existe encore à l'église, ainsi que la grille qui surmonte la grande porte et que nous avons signalée déjà à l'attention des connaisseurs : le monogramme du Christ en occupe la place centrale, et au-dessous, très visibles aussi, les initiales entrelacées V. G., Valentin Geny.

Plusieurs mariages unirent les familles Geny et Dela-

chenal. Me Joseph, notaire, fils de Me Jean, avait épousé Louise-Françoise Delachenal, fille de Me Thomas notaire, et sœur des quatre chefs de famille dont nous parlions. De plus, Jean-Joseph Geny, fils de Me Michel, épousa Jeanne-Gasparde, fille de François-Raymond et sœur du curé d'Ugine. Ainsi se trouve expliquée l'inscription qu'on peut lire facilement sur la pièce principale du pressoir des Geny, au Cugnet. Nous la donnons au chapitre des Villages.

C'est Me Michel Geny, fils de Me Joseph, qui acheta vers 1740 le château du Crécherel « avec tous les honneurs et privilèges qui y étaient attachés ».

Un fils de Jean-Joseph, Jacques Geny, fut nommé syndic d'Ugine le 31 décembre 1822. Nous avons son acte de nomination et la formule du serment qu'il devra prêter entre les mains du juge du mandement, « d'être fidèle à Dieu et au roi, de n'appartenir à aucune société secrète réprouvée par Sa Majesté, et d'exercer sa fonction avec honneur, probité et désintéressement, comme il convient à un bon et fidèle serviteur et sujet de Sa Majesté ».

Marie-François, fils aussi de Jean-Joseph, épousa Rosalie de Launay, sœur de Victoire. De ce mariage naquirent : Mme Louise Verboux, le curé Geny et le commandant. Nous louerons ce vaillant officier à propos des avant-dernières guerres et des exemples de bravoure qu'il y donna (43).

Famille **Glairon**. — Dans l'acte latin de 1391, il est question d'une grange appartenant à Aymond Glairon, « grangiam Aymonis Gleironis » et d'un terrain appartenant à Glairon-Mondet, « Mondeti Glaironis » ; le nom d'un témoin est Jean Mondet, « Joannis Mondeti ». Le mot Glairon vient de *glarea*, glière, dont le sens serait « sable, gravier, bois chassé par l'eau » (44). Glairon signifierait donc : qui habite tout près de la rivière, ou qui a quelque domaine, quelque droit à exercer à cet endroit. Un mot

(43) Un petit-fils du dernier Jean-Joseph d'Ugine, Paul Geny, est élève de l'Ecole des Beaux-Arts, artiste peintre, second grand prix de Rome.

(44) *Revue Savoisienne*, 1915, p. 25.

tout voisin est Glayrod : une famille du pays s'appelait ainsi en 1699.

Les Glairon-Mondet étaient fixés au Trembley. Nous avons vu que l'un d'eux, François, décédé à Paris en 1788, enterré honorablement dans l'église Saint-Sulpice, laissa une fondation importante confiée par le notaire « au syndic du village du Trembley ».

Les Glairon-Rappaz habitaient plutôt le Montgombert. Rappaz serait le même mot que Rippes, et désignerait un terrain boisé, exploité irrégulièrement (45).

En 1706, Joseph Glairon-Rappaz avait épousé Thérèse Buchard, âgée elle-même de 22 ans, et déjà veuve de Jacques Charmet du Château. Elle était partie pour Paris après son veuvage, car on cherche en vain dans les registres d'Ugine son mariage avec Joseph Glairon-Rappaz. Mais, le 2 avril 1707, le curé Durier baptise « la Jeanne, fille de Joseph Rappaz qui est à Paris et de la Thérèse Buchard, mariés ». Cette petite Jeanne eut une sœur du nom de Thérèse, qui épousa, le 3 février 1728, à l'âge de 17 ans, Pierre Ducis d'Hauteluce, commerçant à Versailles; elle fut ainsi la mère du poète Ducis, né le 22 août 1733.

Ducis n'est pas un auteur de premier ordre, mais il est, comme on dit, un des premiers parmi les seconds. Il fut surtout poète dramatique, et essaya d'adapter sur notre théâtre, plus régulier, les pièces anglaises de Shakespeare. C'est lui qui succéda à Voltaire à l'Académie Française, et qui commença son discours de réception par le mot fameux : « Il est des hommes à qui l'on succède mais que l'on ne remplace pas ! » Plus tard, il tint tête à Bonaparte, même quand Bonaparte fut devenu Napoléon. Il refusa la Légion d'honneur, la mairie de Versailles, le titre de sénateur, en disant noblement : « Il vaut mieux porter des haillons que des chaînes. » On l'a défini par ce vers du poète Andrieux :

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Or. si Ducis naquit à Versailles, sa mère était donc ori-

(45) *Ibid.*, 1915, p. 10.

ginaire d'Ugine. Elle marqua d'une empreinte ineffaçable l'âde de cet enfant qui, plus tard, au milieu d'un siècle sceptique, reconnaissait l'influence de cette Uginoise qui avait façonné son cœur : « J'ai appris de ma mère, écrivait-il, la grande leçon de l'homme et du chrétien, j'ai appris à souffrir ; » et dans la même lettre, rappelant ses jours de particulière difficulté : « J'ai mis ma confiance dans le Dieu de ma mère. » Il parle encore de sa mère dans son testament :

> Je commence par rendre grâces à Dieu de m'avoir accordé pour père un homme de bien, né en Tarentaise, dans les montagnes de la Savoie, d'une famille vertueuse et ancienne, et pour mère une femme digne de lui, appartenant à la même religion et à la même nation, qui m'ont donné une éducation libérale et soignée, et les plus grands exemples de probité et de christianisme (46).

Famille **Mollier**. — Il y eut des Mollier à Ugine avant 1499, puisque dans les Patentes du duc Philippe, c'est un Pierre Mollier qui est syndic, avec Pierre Delhôpital. Plus tard, on trouve des Mollier *dits* Carroz (on prononce Care), puis simplement des Mollier : Carroz, Généraz, Billiet, Bochot, Loyson, Planfey, Poupelloz.

Des renseignements nous arrivent de Moûtiers (47), au sujet d'un prêtre Jacques Mollier d'Ugine, qui demeura

(46) Nous renvoyons avec plaisir, au sujet de Ducis, à une étude très documentée et très fine en cours de publication dans la *Revue Savoisienne*, 1929, 1930. Elle a pour auteur le professeur Jean Levitte, qui ne néglige rien pour la rendre parfaite. De lui nous recevons, la photographie d'un tableau conservé chez M. Chapperon de Chambéry, signé Duplessis et représentant Thérèse Glairon-Rappaz tenant à la main un livre ouvert : ce sont peut-être les tragédies de son fils. Cette Uginoise a vraiment grand air. Elle eut onze enfants. Coïncidences intéressantes : Le poète épousa une petite-nièce de l'orateur Bourdaloue ; son frère Georges, le magistrat, fut le père d'un lieutenant-colonel de cavalerie qui se distingua au siège de Constantine ; son autre frère, Louis, le commerçant, eut à son tour pour fils Jean-Louis Ducis, peintre de valeur, qui épousa Euphrosine Talma, sœur du grand Talma, l'acteur célèbre qui jouait la tragédie devant Napoléon Ier. On ne s'attendait guère à trouver ces noms de Ducis, de Bourdaloue et de Talma dans une histoire d'Ugine.

(47) Dus à la complaisance de M. le chanoine Emprin, Académie de la Val d'Isère.

à Villargerel et à Bellentre durant de longues années, vers la fin du XVI[e] siècle.

En 1581, il reçut 4 florins des syndics de Valezan pour lui et ses compagnons, pour être allé chanter les vêpres à Valezan à l'occasion des fêtes de Pentecôte. Un de ses frères s'appelait Philippe, un autre, Jean. Etaient-ils parents de M[e] Noël Mollier, notaire à Ugine, au sujet duquel nous avons (48) de beaux documents ?

L'un est son testament, écrit en 1592, conjointement avec sa femme Françoise Grillet. Il est « en délibération s'en aller ci-après à la guerre pour le service de Son Altesse » et, dans ces conditions, « étant tous deux en bonne santé, et mémoire, et entendement », ils mettent ordre à leurs affaires, réglant leur place « au tombeau de leurs prédécesseurs, quand leurs âmes seront séparées de leurs corps », fixant aussi les messes qui doivent être célébrées pour eux, avec « les lumières, à la coutume de l'église d'Ugine, selon la puissance de leurs biens ». L'héritière de Noël sera « la dite Fçoise Grillet, sa bien-aimée femme » ; l'héritier de Françoise sera « le dit Noël Mollier, clerc, bourgeois d'Ugine, son bien-aimé mari ». C'est un ménage parfait. Les témoins sont, entre autres, « honorable Jacques Ducrest, Jacques Glairon dit Rappaz, de Montgombert, Antoine Avrillier, Laurent Mugnier dit Bajact de Mt-Dessous, tous paroissiens d'Ugine ».

L'autre document contient une vive réclamation de Jacques Berthier, ancien syndic, le 27 mars 1609, auprès d'Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, au sujet d'une vigne contestée à M[e] Noël Mollier. C'est Berthier qui a le dessus. On mettra la vigne « sous la protection et sauvegarde de Monseigneur (le duc) » et en signe de cette protection, vous tous, officiers et sergents du Genevois, « vous affigerez les panonceaux représentants les armoiries de mon dit seigneur afin que personne n'ose et prétende cause d'ignorance ».

Mais les Mollier (49) n'étaient pas tous notaires, et le

(48) Fonds Périllat-Charlon.

(49) On prononçait beaucoup Mollièr*e*, comme on va le voir. V. plus bas, au chapitre XXIII, ce que nous disons du village des Mollières.

grand cahier écrit en 1828, lors de la construction de l'église du Valentin, à Lausanne, porte parmi les souscripteurs, tout proche de « Sa Majesté le roi de France, 1.455 livres » et de « Sa Majesté Sarde, 1.000 livres tournois, qui font 666 livres », cette humble annotation : « 8 septembre, reçu de Fçois *Molière* d'Ugine en Savoye, ramoneur à Morges, 4 livres. »

Famille **Suarez.** — Jean-Benoît Suarez, Espagnol, vint en Savoie avec les armées du prince Philippe, en 1742. Il était maître chirurgien, né à Ste-Marie d'Argos, près de Lugo, diocèse de St-Jacques de Compostelle et se fit agréer dans la famille Marin, de Flumet ; il épousa Péronne Marin, le 13 juillet 1745. Sa famille subsista à Ugine durant 150 ans.

Les enfants de ce premier Suarez furent : deux médecins, Joseph et Georges ; le notaire Victor, secrétaire d'Ugine à la Révolution ; un prêtre, Rd Pierre-François, professeur de philosophie à Chambéry, enfin Jean « le Parisien », qui revint à Ugine après fortune faite ; on l'appelle, dans un acte, «rentier sans état » ; il rebâtit, en 1815, la maison de son père, appelée Montauban, et fait en mourant un legs pour l'hôpital et pour les écoles d'Ugine, avec charge d'une grand'messe annuelle à laquelle tous les écoliers assisteront (50).

Un fils du notaire Victor, Georges Raymond, juge du Mandement d'Ugine, à la date du 1er janvier 1823, frère d'un curé de Plancherine et aussi du fondateur de l'hospice Suarez, à St-Sigismond, eut une famille de dix enfants: 1° Jean-Marie, président du tribunal de Pondichéry ; 2° Hyacinthe, major de cavalerie italienne ; 3° Christin-Aimé, inspecteur des chemins de fer dans les Indes Anglaises, qui, revenu de l'Inde, tint quelque temps à Paris le premier hôtel Pasteur, établi pour recevoir les malades qui affluaient de toutes parts ; plusieurs filles (51), entre

(50) Délibération des 6 janvier et 22 mars 1821.

(51) Il y a au presbytère de Neydens un grand tableau à l'huile représentant Louise Suarez. Elle avait six sœurs, dont plusieurs ont eu de nombreux enfants.

autres Louise, qui épousa, en 1842, César Orsier, secrétaire de l'Intendance, à Annecy Elle fut la mère de M. l'abbé Félix Orsier, curé de Neydens, par qui nous avons eu plusieurs documents sur Ugine et des papiers intéressant la famille Suarez. Par lui nous avons appris la proche parenté des Suarez avec le général italien F. Vicino, le docteur Léon Blanc, longtemps maire d'Aix-les-Bains, l'avocat Usannaz-Joris, de Chambéry, l'écrivain Georges Suarez (52) (tous ceux-là sont les petits-fils de Georges Raymond) ; avec le député Falcoz, de Saint-Jean de Maurienne, qui fait en ce moment partie du second ministère Tardieu (mars 1930) ; avec aussi le médecin du roi d'Espagne, Georges Portmann, professeur de médecine à Bordeaux (M. Falcoz et M. Portmann sont des arrière-petits-fils de Georges-Raymond Suarez) ; avec enfin les d'Angeville d'Allonzier, les Mugnier de la Roche-Cevins, les Delachenal d'Ugine. Mais surtout, nous avons pu lire, à Neydens, un travail commencé sur la famille Suarez et les familles alliées. L'auteur avait d'abord, d'après une peinture sur ivoire, dessiné au trait un profil très artistique du grand-père Georges-Raymond : rasé, cheveux crêpus, menton volontaire (53) ; il avait ensuite recueilli des notes sur les Suarez d'Espagne ; le grand théologien Suarez (54), le chef de marine Don Suarèz, qui, vers 1520, avec Jean de Castro, agrandit l'empire des Indes, dont le centre était à Goa. L'ouvrage était prévu, au moins dans ses lignes principales ; nous ne savons pas s'il a été continué.

(52) Georges Suarez, fils de Christin Aimé, est l'héritier direct du nom des Suarez. Il a écrit plusieurs volumes dont M. Poincaré a dit : « Chez G. Suarez, l'histoire est une résurrection. » Le plus connu de ces ouvrages est intitulé *La Vie orgueilleuse de Clemenceau.* « C'est toute l'histoire politique de notre pays, de 1848 à 1929, rangée autour d'un seul homme. »

(53) Le portrait que nous donnons dans notre septième gravure reproduit ce dessin.

(54) Une gloire de l'Espagne (1548-1617). Malheureusement, on n'indique pas la parenté.

CHAPITRE XXI

La Révolution

Pourquoi la Révolution ? — Passage des émigrés. — Départ des prêtres en 1793. — Les municipaux. — Le culte schismatique à l'église. — Rd Joguet et les prêtres fidèles. — On change le nom d'Ugine. — Le maire et les aristocrates aux prisons d'Annecy. — Vente des biens du clergé. — La réquisition militaire. — La seconde Terreur. — Rd Neyre. — Les fêtes du Directoire. — Une arrestation mouvementée à Outrechaise. — Le Concordat.

Nos princes, comme on l'a dit, avaient « prévenu la Révolution » en opérant, de leur propre initiative et d'une manière légale, l'émancipation de leurs peuples. Pourquoi donc le premier enthousiasme qui salua l'arrivée du général Montesquiou en Savoie, le 22 septembre 1792 ? Pourquoi fut-on si pressé, à Ugine, de planter un arbre de la liberté ? (1). Pourquoi, à Chambéry, le maire provisoire Mensord se coiffa-t-il si vite du bonnet phrygien ? La garnison sarde se retire, on devrait dire « s'enfuit » par le Châtelard, Duingt, Ugine, l'Hôpital, et la vallée de Moûtiers. L'Assemblée des délégués se réunit à Chambéry. Elle espère, d'un régime nouveau, un bonheur nouveau ; elle

(1) Il coûta 16 livres. Quittance Tissot, du 1er décembre 1792. Cet arbre n'eut pas de chance. « Se trouvant long et pesant », il menaçait les toitures voisines et les passants (11 frimaire an IV). Il fut scié pour le feu du corps de garde et remplacé par « un jeune chêne avec ses racines », dont nous ignorons la destinée.

prend même le nom d'Assemblée des Allobroges, nous avons dit pourquoi. Ugine et Outrechaise y étaient représentées par deux Delachenal, Jean-Joseph et Joseph, élus le 13 octobre par les citoyens réunis à l'église, et se séparant aux cris de : « Vive la liberté ! La liberté ou la mort ! » Les deux députés avaient pour mandat de demander l'union de la Savoie à la France (2). Bientôt, l'Assemblée des Allobroges vota cette réunion : la Savoie constituera le 84e département français, mais elle sera appelée « le département du Mont-Blanc » et non le département de la Savoie, pour la même raison que le nom de Savoie rappelle trop « la domination des despotes ».

Ugine, étant placée sur le passage de trois grandes routes, n'avait pas attendu la fin de 1792 pour voir l'émigration des Français qui fuyaient leur pays devant la Révolution triomphante. Un Orléanais a même raconté, et c'est un récit navrant, son voyage en septembre 1792 à travers notre pays (3) : l'accumulation des émigrés à Annecy ; leur fuite désordonnée à dix heures du soir, sur de fausses nouvelles et par une pluie battante ; leur arrivée, à quatre heures à Marlens, et à dix heures au bourg d'Ugine. Ils étaient exténués ; ils s'attablent en hâte à l'auberge, où l'on vient crier que les Français sont à Conflans : c'étaient les Piémontais qu'on avait pris pour les Français ! Il faut repartir, et par cette pauvre route d'Héry que nous avons vue plus haut décrite par le secrétaire Buchard, et qui effraye l'émigré d'Orléans.

Déjà notre évêque, Mgr Paget, avait gagné Turin, et tandis qu'en France le roi Louis XVI mourait sur l'échafaud (21 janvier 1793), la Constitution civile du Clergé était proclamée en Savoie (8 février), les évêques destitués, des peines cruelles portées contre les prêtres non assermentés, s'ils restaient au pays.

Ceux d'Ugine, le curé Delachenal, ses deux vicaires, Neyre de Flumet et Suscillon de Viuz, le vicaire-régent, Angelloz-Nicoud du Grand-Bornand, firent à la hâte prê-

(2) Histoire de la réunion de la Savoie à la France en 1792, par J. Dessaix, p. 173.

(3) *La Savoie d'après les anciens voyageurs*, par Max Bruchet, p. 340.

cher les Quarante-Heures (4) et se présentèrent le 22 février à la municipalité, déclarant qu'ils ne prêteraient pas le serment et qu'ils demandaient le passe-port prévu par l'article 26. Nous avons celui du curé, très respectueux pour sa personne. Rien n'y fait prévoir les violences des mois suivants :

Il a déclaré ne pouvoir prêter le serment personnel et vouloir se retirer en Valais, en Suisse ou en Piémont, et sortir de la République dans le délai porté par la proclamation. N'y ayant aucun motif de l'en empêcher, nous recommandons de le laisser passer librement. Il est curé du lieu, d'où il est natif ; âgé d'environ 50 ans ; taille de 5 pieds 2 pouces, cheveux gris, grands yeux un peu enfoncés, visage rond et un peu lentillé. Nous n'avons pu apposer le sceau de la municipalité pour n'en être (pas) encore pourvus (5). Signé, en l'absence du maire Delachenal (cousin du curé) : Ract, officier municipal, Poëncin, Beauchamp, municipaux, Delachenal, secrétaire-greffier (autre cousin du curé).

A peine les prêtres étaient-ils partis pour l'émigration que deux jours plus tard, 24 février 1793, commença l'Inventaire des biens ecclésiastiques. Il comprend 193 articles, convenables dans la forme. Le secrétaire et les municipaux connaissent les choses de l'église ; ils en parlent pertinemment. C'est à peine si deux ou trois mots sentent déjà leur époque, ainsi « le banc du ci-devant commandeur », et surtout la signature du maire. Lui qui s'appelait authentiquement « Noble Joseph-Marie Delachenal, comte d'Outrechaise », il signe prosaïquement « Lachenal » en enlevant soigneusement la particule. Les indications de la marge, indications tracées de la même main, mais plus tard et d'une autre encre, sont aussi moins rassurantes. Elles désignent les objets qui ont été envoyés à Annecy, chef-lieu du district, le 8 frimaire an II, c'est-

(4) Ce détail est tiré des comptes fournis par Rd Delachenal après la Révolution.

(5) Nous avons retrouvé ce sceau, très bien conservé. La République s'appuie, de la main gauche, sur un faisceau, et de l'autre sur une pique portant à son extrémité le bonnet phrygien. En exergue : Administration municipale du Canton d'Ugine. Le sceau avait coûté 15 livres (Pérouse, *Inventaire sommaire*, p. 270).

à-dire le 28 novembre de cette même année 1793. On a envoyé le grillage en fer « de l'auteur de 2 pieds 1/2 » qui entourait la tribune, et même la balustrade qui fermait la chapelle du Montgombert (6).

Il y a là une gradation facile à remarquer. Le Conseil municipal, épié de toutes parts, se trouvait poussé aux mesures extrêmes par le Comité révolutionnaire, le Conseil de surveillance, la Société populaire, le Comité du district. En janvier 1794, on inaugure un nouveau cahier pour les procès-verbaux des séances :

> Registre commencé le 14 nivôse an second, *année républicaine une et indivisible*. Séance du 14 nivôse. Présents : Lachenal maire, Rat et Glairon-Rappaz, municipaux ; Berthet, Lallier, Pécherand-Charmet, notables. Le Conseil déclare qu'il ne connaît aucune maison ni édifice portant des armoiries.
>
> 16 nivôses, 10 heures du matin. Tous les suffrages se trouvent réunis en faveur du citoyen Jean Elisabeth Naire ci-devant procureur, qui a été nommé agent de commune.

Ce même 16 nivôse, 2 heures de l'après-midi. *Lachenal* est président. Debeauchamp est dit *Beauchamp* et Dubettier, à un endroit, signe *Bettier*. Ils ont tous peur de passer pour des aristocrates ! Ils se justifient comme ils peuvent de n'avoir pas encore envoyé à Annecy quelques objets de métal appartenant à l'église, et s'excusent « sur la simplicité de leur valeur ». C'est « un ostensoir en argent pesant 23 onces ; une croix en argent pesant 118 onces y compris le fer ».

Séance du 24 nivôse. L'agent de commune demande

> « la liste des biens de tous les prêtres déportés, de tous les citoyens absents du lieu de leur domicile, ou du territoire de la république, comme encore des pères et des mères dont les enfants sont absents, avec désignation de l'absence et de ses motifs ».

Il s'agit ici des soldats qui ont continué leur service dans l'armée du roi sarde ; on rendra les parents responsables de la fidélité de ces jeunes gens à leur drapeau.

(6) La Société populaire va bientôt demander et obtenir — 12 ventôse an II — qu'on fasse revenir ces piques pour en armer la garde nationale du canton. Qu'elles servent, souhaite le Conseil, « à exterminer les ennemis de l'intérieur, s'il s'en trouve ».

Le Comité de surveillance (7) s'est aussi plaint que le Conseil général, c'est-à-dire les municipaux et les notables, ne montrait pas assez d'assiduité « et d'amour pour la cause de la liberté qui fleurit chaque jour, en exécutant les lois plus promptement ». Le Conseil fixe à cause de cela « des séances permanentes pour deux membres successivement ».

Cependant l'absence des prêtres légitimes avait répandu l'alarme dans les paroisses. Le 14 avril 1793, avait été installé à Annecy un soi-disant évêque du nom de Panisset ; il avait à son service quelques prêtres assermentés, en très petit nombre, et que les fidèles fuyaient. Un de ces prêtres fut nommé à Ugine vers la Toussaint 1793. C'était un ancien vice-prieur de Grésy-sur-Aix, du nom de Mallinjoud, qui avait été interdit autrefois par Mgr Paget. Panisset en fit son vicaire général, et l'envoya à Ugine. Il célébrait des offices auxquels on n'assistait pas ; on ne voulait pas de ses sacrements (8). Au bout de quatre mois, il quitta le pays et fut remplacé par un autre mauvais prêtre qui s'appelait Fernex (on prononçait Farné). Il scandalisa Ugine par son apostasie encore plus que ne l'avait fait Mallinjoud (9).

L'arrivée d'Albitte, « représentant du peuple », fut annoncée de Bourg-en-Bresse, par son arrêté du 27 janvier 1794, ordonnant la destruction des cloches, des clochers, des ornements ; prescrivant aux quelques prêtres qui restaient un serment exécrable, serment par lequel ils renonçaient à leur sacerdoce. Fernex, à Ugine, proféra ce serment :

> A la date du 20 pluviôse an II, s'est présenté le citoyen Henri Fernex, ex-capucin, natif de Thonon, ci-devant curé de cette commune depuis trois mois, âgé de 29 ans, lequel a déclaré renoncer, ainsi qu'il renonce, à ses fonctions sacerdo-

(7) Le président était Joseph Lachenal, et le secrétaire J.-M. Chappuis. Tous deux contrôlent un laissez-passer délivré par la municipalité le 24 nivôse an II au « citoyen Pierre-F. Berthet, juge de paix de ce canton ».

(8) *Le diocèse de Genève à la Révolution*, par Lavanchy, II, 715.

(9) Tous deux se réconcilièrent avec l'Eglise, au moins à la mort.

tales, en nous remettant une patente de minoré (10), une autre du sous-diaconat, et l'autre de prêtrise, auquel il renonce de son plein gré et joie, lequel, pendant son séjour dans cette commune, a donné des preuves continuelles de civisme.

Jamais pourtant Ugine ne fut abandonnée des vrais prêtres durant ces huit ou neuf ans pendant lesquels ils restèrent bannis. Les registres, mis en ordre en 1820 par le curé Belliard, ne laissent aucun doute sur ce point. Que de noms différents ! Quel dévouement de la part de tous ces prêtres venant dans le pays pour absoudre, marier et baptiser ! Quelle fidélité aussi chez les habitants qui les appelaient, les cachaient dans leurs maisons ! Nous avons relevé quelques signatures au bas des actes de catholicité (11). Rd Delachenal, curé, revenu en août 1793, parti et de nouveau revenu en 1796, fait des baptêmes et bénit des mariages ; de même ses vicaires : Neyre, Suscillon, Angelloz ; et Genolin, curé des Clefs, Entremond, curé du Cohennoz, le saint M. Joguet, Dépommier, le vicaire de Faverges, et Bétemps, que nous retrouverons bientôt, et Bally, qui mourut au St-Bernard, au milieu d'une tempête de neige ; Bogain, vicaire d'Héry, Rouph, vicaire du Châtelard, et F. Poëncin, d'Ugine (12).

Des laïques courageux leur prêtaient assitance. En février 93, un enfant naissait dans la famille Berthet, fils de F. Berthet, municipal. Il est aussitôt baptisé en cachette par le procureur Jean-Elisabeth Naire, bientôt agent national, et ce baptême fut si bien garanti par les témoins que le prêtre-missionnaire, Rd Bétemps, n'eut qu'à faire les cérémonies, le 3 mars 1795, mais sans redonner le baptême. Au contraire, on rebaptisait sous condition les quelques enfants baptisés « par l'intrus Pharnex » (sic), comme il arriva, en 1793, pour l'enfant de Jean Bisilliat-Donnet et de Josephte Dubettier-Grenier, qui fut rebaptisé, l'année suivante, par Rd Charles Joguet.

(10) Il s'agit du certificat de l'évêché, attestant qu'il avait reçu les Ordres mineurs.

(11) Dans le partage du diocèse — partie Savoie — en 22 missions (15 août 1795), la 15e comprenait les archiprêtrés d'Ugine et de Menthon, ainsi que les paroisses de Chevaline, Doussard et La Thuile.

(12) V. à propos de Rd Poëncin le chapitre XI.

Ce Joguet fut un héros, un martyr. Natif du Crest-Voland, revenu de l'émigration en avril 1794, il rayonnait dans les villages, célébrant la messe dans les granges, assistant les mourants. Il passa encore sur la place d'Ugine, le matin du 9 août, et fut reconnu par des hommes de confiance à qui il adressa la parole (13). Il y avait quatre mois quil avait quitté l'Italie. Avec son ami Jean Neyre, vicaire d'Ugine, ils étaient rentrés par les montagnes, au milieu de fatigues inouies, en suivant des chemins différents. En cette nuit du 9 au 10 août, tandis qu'ils se trouvaient au Crest-Voland, chez la tante de Joguet, Marie Claret-Clarésy, ils furent trahis par un homme de l'endroit, qui s'était laissé tenter par les 500 francs promis aux dénonciateurs. Les gardes nationaux cernèrent la maison au moment où Joguet confessait un homme du Gombert (14). Ils lièrent les prêtres et les emmenèrent avec eux ; mais, près de Combloux, l'abbé Neyre réussit à leur échapper. Joguet fut conduit à Cluses, chef-lieu du district, et, cinq jours après, la veille de l'Assomption 1794, après un jugement sommaire, il fut condamné à mort et fusillé (15).

L'abbé Neyre ne se consola jamais d'avoir ainsi esquivé le martyre. Aussitôt qu'il fut à peu près remis, — il s'était cassé une jambe en tombant, — il reprit ses dangereux ministères, fut de nouveau saisi, cette fois à Flumet, et déporté comme un forçat à l'île de Ré (1798), où nous le retrouverons bientôt.

Son collègue l'abbé Suscillon revint une première et une seconde fois d'Italie et chercha souvent un asile à Ugine. Une note laissée (16) par l'un de ses successeurs,

(13) L'abbé Lavorel, ancien vicaire d'Ugine, le tenait des anciens. V. son livre *Les Martyrs de la Savoie pendant la Révolution*, Abry, 1907, p. 153.

(14) Ce dernier détail nous a été donné en 1894 par le missionnaire Granjux, qui fut vicaire au Crest-Voland en 1859 avant d'être missionnaire et supérieur du collège d'Evian.

(15) Lavanchy, *loc. cit.*, I. 439 et seq.

(16) Au presbytère de Seythenex. M. le curé Dérippe a bien voulu nous transcrire tout ce document, mars 1928.

l'abbé J.-F. Guillot, nous renseigne longuement à se sujet. Rd Suscillon (17) se réfugia dans les maisons, les écuries, les granges ; « il trouvait partout l'accueil le plus cordial ; c'était à qui lui donnerait l'hospitalité. Toutes les habitations étaient devenues des églises ». Le bon prêtre fut cependant dénoncé, pris dans une maison amie, lié, livré aux gendarmes, qui se mirent en devoir de le conduire aux prisons de Conflans. Mais, en passant proche de l'église de Marthod, ils entrèrent dans une auberge, où ils trouvèrent des gens d'Ugine attablés et buvant. C'étaient des bouchers, des maquignons, qui, reconnaissant leur vicaire, échangèrent entre eux un regard d'intelligence, invitèrent joyeusement les gendarmes, les retinrent longtemps, pendant que l'abbé passait dans la chambre voisine, était débarrassé de ses liens, enjambait la fenêtre et, à grands pas, retournait à Ugine, où il se cacha de nouvau, redoublant de prudence et de zèle (18). Le narrateur a pu « recueillir, de témoins tant oculaires qu'auriculaires, les faits qu'il relate ici. Ils lui ont montré les endroits et les maisons ». Quel dommage que lui-même ne les ait pas nommés ! Voici du moins deux noms très sûrs, qui mettent à l'honneur deux anciennes familles. On lit au registre des délibérations (19), à la date du 17 pluviôse an VI (1798), cette phrase laconique : « L'agent d'Ugine déclare qu'il a fait arrêter deux prêtres réfractaires chez les frères Dubettier-Grenier ; » et le 4 vendémiaire an VI : « Il s'est dit le 3 courant une messe (20) chez Poupelloz d'Outrechaise. »

N'insistons pas sur la profanation du cimetière et des tombes de l'église, tristes renseignements déjà donnés au chapitre VIII : portes démontées, murs démolis, tombes souillées pour extraire le salpêtre des squelettes et de la poussière des morts. Mais transcrivons quand même ces autres repoussants détails d'une délibération du 3 bru-

(17) L'abbé Guillot écrit Souscillon ; on prononçait ainsi.

(18) Le troisième vicaire, Rd Angelloz-Nicoud, fut aussi missionnaire à Ugine, mais il vécut surtout à Moye près Rumilly, et réconcilia l'église de cette paroisse.

(19) Les registres des années IV et suivantes sont aux Archives départementales de la Savoie.

(20) D'autres détails au chapitre XXIV.

maire an V : L'administration municipale, « considérant que dans le cimetière dont les murs sont détruits les animaux, notamment les porcs, en fouillant la terre, découvrent les ossements des cadavres et infectent l'air », décrète qu'il faut sans tarder relever les murs...

Dans la séance du 5 nivôse an II, février 1794, l'agent national explique au Conseil l'arrêté d'Albitte, la nécessité de nommer des commissaires pour « faire descendre la croix et pommeau existants au-dessus du clocher, de même que le christ (21) existant au-dessus de la nef du cœur de l'église (tout en haut et en face, entre l'arc du chœur et la voûte) ». Le Conseil en convient, mais ne presse pas l'exécution d'un pareil arrêté. Mal lui en prend, car dix jours après, le 15 ventôse, la Société populaire se plaint âprement « que la municipalité n'a pas encore daigné enlever les signes de la superstition existants à l'église et au clocher, ainsi que les anneaux existants sur les planchers de l'église (c'étaient les anneaux des tombes) ». Il menace de dénoncer le Conseil aux autorités du district. Le Conseil se soumet. Il parle, lui aussi, « des signes de la superstition » et de « la ci-devant église » devenue « le temple de la raison ». Il nomme dans son sein deux commissaires, membres du Comité de surveillance, qui pourront « requérir les charpentiers, menuisiers et maçons », et pour apaiser la Société populaire il lui permet de tenir ses séances dans la ci-devant église et d'y allumer les deux lustres.

Mais la Société populaire ne désarme pas pour autant. La commune paye pour descendre les cloches (22), pour enlever du toit de l'église la croix et les girouettes. Le 3 germinal, « les citoyens chez lesquels il existe encore des niches à saints sont invités à les démolir incessamment », et Joseph Ducrest devra « démolir la tour du château »,

(21) A propos de ce christ et du citoyen qui monta sur la longue échelle pour le dépendre, une tradition raconte qu'un clou du crucifix érafla le pied de cet homme ; ce clou rouillé lui causa une blessure mauvaise et inguérissable.

(22) Défaire le toit, le refaire après avoir descendu les cloches : 150 livres.

comme offusquant les yeux par sa hauteur et les souvenirs qu'elle rappelle. Le 8 germinal, 28 mars 1794, neuf chariots réquisitionnés par les commissaires sont partis pour Annecy, contenant les meubles et objets du culte. Ils sont énumérés pêle-mêle dans le registre et non sans moquerie : nous sommes bien loin de l'Inventaire respectueux de l'année précédente. Les neuf chariots contiennent « 2 pierres sacrées, un ci-devant *prie-dieu,* le battant du timbre de l'horloge, pesant 116 livres, une vieille lanterne, tant de vieux saints, christ petits et gros, et plusieurs autres effets ».

Le 6 juin suivant, 18 prairial an II, le ton change tout à coup. C'était après le dégoût soulevé de toutes parts par le culte de la déesse Raison :

Le Conseil, considérant que la Convention nationale, loin d'abolir la religion, vient de décréter que le peuple français reconnaît l'existence de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'âme ; considérant qu'il sera célébré à cet effet une fête le 20 prairial et qu'aucun individu ne peut se refuser à assister à une si belle cérémonie sans se montrer partisan du royalisme et du fanatisme ; considérant que le premier devoir d'un républicain est de rendre hommage au Créateur de la nature : Arrête que tous les citoyens de cette commune balayeront la rue devant leurs maisons respectives, orneront leurs maisons de feuillages et de fleurs, en observant qu'ils doivent uniquement s'occuper à célébrer une fête qui rappelle à l'homme sa dépendance et le souvenir d'un Etre qui protège les républicains contre les ennemis de notre révolution. Quiconque s'y refusera sera regardé comme suspect et traité comme tel.

Un autre arrêté du même mois surprendra plus encore. Il s'agissait tout simplement de changer le nom d'Ugine.

Que pouvait-on lui reprocher ? Ce n'était pas un nom de saint, ni un nom rappelant le régime féodal ; mais les meneurs n'avaient garde d'oublier qu'au début de la Révolution, quand l'armée sarde avait fui Chambéry devant les Français de Montesquiou, elle avait passé par Ugine pour gagner l'Hôpital et Moûtiers. Pour cette raison, Ugine ne pouvait plus, d'après eux, continuer à s'appeler Ugine ! Ils imaginèrent dont l'arrêté suivant :

Considérant que quoique le nom d'Ugine ne rappelle pas la féodalité ni le fanatisme, mais qu'une partie de son territoire a été souillée par les satellites du despote sarde dès notre régé-

nération, le Conseil arrête, ensuite de l'avis de la Société populaire, qu'il s'appellerait désormais Mont-Charvin, ci-devant Ugine.

Disons ici, à la décharge du Conseil, que lui-même, par la suite, n'a pas employé le nom nouveau, et que de nombreuses communes (23) donnaient alors le même exemple. C'était une affaire de mode et d'entraînement, une passagère folie.

La nomination de Gauthier, qui remplaça Albitte comme représentant du peuple, le 9 fructidor an II, donna cependant quelque espoir aux modérés, Gauthier étant l'un des adversaires de Robespierre. Nous avons, portant son nom, une sorte de grand placard-affiche avec ce titre : « Tableau pour la réorganisation et le complément des Municipalités du District. » Suivent 24 noms pour Ugine : le Maire, 4 Officiers municipaux, l'Agent national, le Juge de paix et son Secrétaire, 2 Assesseurs, 12 Notables et leurs 2 Assesseurs.

Le maire « Lachenal » reste à son poste. Il venait cependant, comme ci-devant aristocrate, de faire connaissance avec le château de l'Ile et les Prisons d'Annecy (24). Ils étaient cinq détenus d'Ugine : le maire, Noble Jos.-Marie Delachenal d'Outrechaise, 53 ans ; sa femme, née Charlotte Gallay de St-Pierre, 34 ans ; Noble Hyacinthe Delachenal d'Outrechaise, frère du maire, 52 ans ; sa femme, née Jeanne de Loche, 41 ans ; et avec eux la veuve de l'officier Joseph de Magdelain, née Marie-Christine de Riddes, 50 ans. La détention de ces cinq Uginois à Annecy ne dura que quelques semaines ou quelques jours, car la Société populaire d'Ugine, dont le maire était membre, les officiers de la garde nationale, dont son frère était le commandant, firent auprès d'Albitte, encore représentant, des démarches réitérées. Proclamée le 13 floréal an II, la

(23) F. Gex donne une longue liste de ces changements de noms dans *Autour des clochers de Savoie*, Chambéry, 1928, chapitre I^er^.

(24) Fin germinal an II (1794). Il signe encore à la séance du 8 germinal. *Revue Savoisienne*, 1884, p. 82. Tableau dressé par Eloi Serand.

libération du maire entraîna probablement celle des autres prisonniers. Les motifs de cette libération sont ainsi libellés :

Le citoyen *Lachenal* s'est toujours comporté en parfait républicain ; il a fait don à la commune d'un drapeau et d'une caisse (tambour) ; à la République, de 2 selles, 2 housses, 2 brides, une paire d'éperons ; a fourni 32 livres de pain aux frères d'armes l'été précédent ; il a marché lui-même contre l'ennemi et a fait feu sur eux. Jeanne *Loche* a déposé sur le bureau 3 sacs pleins de chemises, bas et autres objets en dons patriotiques, produit de la cueillette qu'elles ont faite (peut-être elle et sa belle-sœur de Gallay) dans leur commune. Hyacinthe a coopéré avec son frère et d'autres vrais patriotes à la formation de l'esprit dans sa commune, *qui est bien prononcée,* et il a marché contre les Piémontais. La citoyenne Christine Deriddes, veuve Magdelain, est sans biens et a produit des certificats avantageux de la part des patriotes. Observation: la commune est celle qui est le plus à la hauteur (25).

C'est ainsi que les aristocrates d'Ugine quittèrent la prison d'Annecy au printemps 1794, en l'anniversaire du jour où Marguerite Avet, la Frichelette, la petite Jeanne d'Arc de la Vallée de Thônes, la compatriote de Charlotte Gallay de St-Pierre, quittait la même prison d'Annecy, mais avec les menottes, pour être fusillée sur la place du Pâquier, le 17 mai 1793, tandis qu'elle criait : « Vive la Religion ! Vive le Roi ! » (26).

On n'attendit pas longtemps pour mettre en vente les biens de l'église et des chapelles, et, bientôt après, les biens des prêtres originaires du pays.

12 ventôse an II. Vente des biens de Maurice Lachenal, ci-devant curé d'Ugine : sa grangeric du Bon-Conseil, sa vigne des Charmettes, au Reposoir, sa vigne sous la tour (du Crécherel), son verger au-dessous de la maison du bourg...

Biens de François Poëncin, prêtre, avec ceux indivis de Joseph son frère...

Biens du prêtre Gabert, curé de Rumilly, prêtre déporté, indivis avec son frère...

Biens indivis de Louis Lallier, ci-devant aumônier de la grande Visitation d'Annecy...

Vignes et champs du ci-devant Prieuré d'Héry...

(25) Nous mettons ensemble le Registre des délibérations et les documents Eloi Serand.

(26) Pochat-Baron, *loc. cit.*, II. La guerre de Thônes.

Plusieurs familles se compromirent dans ces locations et ces achats, et aussi pour servir de cautions à ceux qui achetaient ou louaient : tentation d'autant plus violente que les assignats qui servaient à payer ces marchés étaient méprisés, considérés comme sans valeur. Une lettre du représentant Hérault de Séchelles (27), datée de Chambéry, 27 avril 1793, contient une plainte amère à ce sujet : « Notre plus grand tourment est le défaut de circulation des assignats. Ils perdent la moitié, les trois quarts. Dans beaucoup d'endroits on n'en voudrait pas pour une feuille de chou ! » A Ugine, Me Victor Suarez avoue qu'en l'an III il n'a pas retiré 30 francs des 400 francs d'assignats qu'il avait reçus pour son traitement de secrétaire. Cette dépréciation avait sur le commerce local de si fâcheuses répercussions qu'il fallait obliger les propriétaires à apporter leur blé sur le marché ; ils se souciaient fort peu de le vendre en assignats. De même, plusieurs cordonniers refusent de continuer leur métier. Ils prétendent qu'ils n'ont pas de cuir; « ils ne trouvent que du baudrier » (28).

Mais ce qui préoccupe le Conseil presque autant que les décrets antireligieux dont il poursuit l'exécution, c'est la levée des troupes, « la réquisition », comme on disait. A l'arrivée de Montesquiou, l'armée régulière de Savoie avait laissé le champ libre et passé rapidement en Italie. Cette armée comptait plusieurs soldats d'Ugine, mais ils n'étaient pas en grand nombre puisqu'il n'était pas encore question du service obligatoire pour tous. Nous pouvons cependant nommer plusieurs de ces soldats réguliers, versés au régiment de Maurienne : Jos. Personnaz ; son nom de guerre était « Outrechaise » ; Claude Pringolliet, Maurice Lhôpital-Cussiat, Joseph Favergeon ; ce dernier était le *frater*, c'est-à-dire le barbier du régiment; son nom de guerre était « La Verdure » (29). Ceux-là restèrent probablement fidèles au drapeau bleu, mais on ne saura

(27) Arch. Nat., A. F. D. 251.
(28) Séance du 9 floréal, an II.
(29) Ouvrage de M. Tredicini de St-Séverin : *Un Régiment provincial en 1792*. Il y a là des listes officielles intéressantes.

jamais ce qui se passait dans leur conscience, pris qu'ils étaient entre leur devoir militaire et l'évolution des idées dans la Savoie, devenue département français. Ils demeuraient sans doute plus héroïques en gardant leurs serments, mais dans le pays beaucoup se levèrent pour les combattre. La Légion des Allobroges, bientôt conduite par les Dessaix, les Caffe, les Doppet, entra en guerre contre les troupes du roi de Sardaigne, où servaient cependant beaucoup de leurs compatriotes, de leurs frères d'armes, de leurs amis d'autrefois.

Dès février 1793, quatre cavaliers du 3e régiment, en cantonnement à Ugine pour la correspondance, donnèrent de l'ennui aux autorités, « ne cessant de faire des insultes et de causer du trouble dans la commune, surtout dans les cabarets ». Leur exemple n'était guère fait pour engager les jeunes gens à les suivre. Dans le même mois, le commandant de la garde nationale dut se transporter avec sa troupe au village de Banges, où le soldat Perrin avait cherché un refuge.

Encore durant ce même mois, 28 pluviôse an II, des compagnies du bataillon du Rhône et Loire, soit 240 hommes, sont logés à Ugine, 120 dans le bourg et 120 dans les hameaux. Le Conseil insiste pour qu'on en fasse vite partir la moitié, « vu que le bourg ne peut en contenir qu'une compagnie ».

Ce sont là des détails sans importance comparés aux vrais ennuis que rencontre le Conseil quand il s'agit, le 6 germinal, de conduire à Annecy les 73 jeunes gens de la première réquisition. On cherchait dans toute la commune, « avec l'assistance du comité de surveillance » et de quelques militaires, ceux qui se dérobaient.

Les 11 et 15 messidor, Albitte a réclamé à Ugine 15 hommes pour la garde nationale ; on ne les a pas trouvés, et le Conseil demande qu'ils soient pris dans le canton ou l'arrondissement. Il veut bien admettre enfin qu'Ugine en fournira 8, mais à la condition qu'Héry en fournisse 3, Marthod 3 et Outrechaise 1. Un nommé Michel, compris dans les huit hommes levés pour Ugine, s'échappe malgré l'invitation qu'on lui avait faite de se rendre. La muni-

cipalité de Marlens devra le conduire « à la garde de Faverges, et fera un reçu aux citoyens qui le livreront ».

Nos documents contiennent une foule d'exemples du même genre, montrant que le pays n'est pas encore fait aux réquisitions.

Le curé Delachenal, dès le mois de mars 1797, avait pu rentrer à Ugine (30), d'où il demandait au grand-vicaire Saint-Marcel de venir lui-même réconcilier son église : « Votre voix, Monsieur, produirait le meilleur effet ; vous ferez l'œuvre de Dieu avec le plus grand intérêt des paroissiens ». Et il signe du pseudonyme « Joseph Lallier des Corriers », ajoutant que ce jour-là même, 29 juin 1797, et par délibération municipale, « on a recommencé à carillonner (31) et à sonner l'angélus ». A cette date, comme on le voit par la même lettre, ils étaient trois ecclésiastiques à Ugine : le curé, les abbés Neyre et Suscillon, « aux messes desquels les paroissiens désirent assister successivement, las qu'ils sont de courir et d'importuner trois maisons, où ils se rendent depuis deux ans sans pouvoir tous entrer ». Quelles sont ces trois maisons ? Le saurons-nous jamais ?

Rd Delachenal parlant plusieurs fois, dans ses notes, du maître-autel qu'il a refait parce que « c'était nécessaire pour la réconciliation de l'église », il faut placer cette réfection en juin 1797, et penser qu'à ce moment-là, par un accord plus ou moins tacite, le culte avait repris. Mais l'accalmie ne dura pas longtemps : le coup d'Etat de fructidor, 4 septembre 1797, qui éclata au sein du Directoire (32), inaugura une seconde Terreur, plus cruelle,

(30) Il revint deux fois de l'émigration. La seconde fois. fin 1796, il se réfugia à Villaz sur Annecy, où il avait une propriété. Servant de missionnaire à la paroisse de Veyrier, il y procura la réconciliation de l'église, février 1797.

(31) Le Conseil avait réclamé à Annecy une des 5 cloches pour sonner les assemblées, convoquer la garde nationale, sonner le tocsin. La pauvre cloche resta longtemps sans être remontée, « l'administration ne se trouvant aucun moyen pour subvenir aux frais du montage ». (Délibération du 11 frimaire an IV).

(32) Trois des Directeurs chassèrent les deux autres, excluant de force du Conseil des 500 et de celui des Anciens la majorité royaliste.

dans un sens, que la première. Les Jacobins, comme effrayés en voyant se rouvrir une ère de pacification, firent emprisonner de nombreux prêtres. C'est l'époque des déportations à la Guyane et à l'île de Ré. La guillotine avait soulevé trop d'horreurs, mais les horreurs de ces déportations, augmentées encore par l'arbitraire effrayant des employés subalternes, furent appelées « la guillotine sèche ». Tous les prêtres savoyards alors conduits à la Guyane y périrent. Parmi ceux de l'île de Ré, deux tiennent de très près à Ugine : Rd Cl. Lallier (33), que déjà nous avons fait connaître, et Rd Neyre, vicaire de la paroisse.

Ce dernier fit partie du convoi qui arriva à Rochefort à la fin de juillet 1798. Il était si persuadé qu'on l'embarquerait de là pour la Guyane et Cayenne, qu'il envoya de Rochefort aux fidèles d'Ugine, de Flumet et du Crest-Voland une sorte de circulaire qui rappelle les lettres des anciens martyrs à leurs frères dans la foi. Elle est datée de Rochefort, dernier jour de juillet 1798. On ne peut rien lire de plus touchant, surtout les lignes où il rappelle qu'il était le compagnon du saint M. Joguet en 1793, et qu'il n'a pas eu l'honneur d'être fusillé avec lui :

> Etais-je digne, saint prêtre, d'être le compagnon de vos travaux et de vos liens ? Mais maintenant le Dieu des miséricordes, qui sait ce qu'il me faut, va remplacer le martyre d'un moment par de longues souffrances. L'exil va mettre entre vous et moi une distance de 1700 lieues, mais le Dieu de l'univers n'est-il pas aussi le Dieu de la Guyane ? Demain je monte sur le vaisseau. Je renouvelle mes actions de grâces à mes bienfaiteurs ; ils sont en grand nombre. Je demande pardon à ceux que j'aurais eu le malheur d'offenser. Je pardonne à mes ennemis ; mon dernier soupir sera encore en leur faveur. Je prie Dieu de vous conserver la religion de Jésus-Christ à qui est dû tout honneur et toute gloire dans les siècles des siècles !

Cependant les transports à la Guyane cessèrent, par crainte des croisières anglaises, et les prêtres destinés aux longues souffrances dont parle M. Neyre furent entassés

(33) V. le chapitre XI. Ne pas confondre Rd Claude, vicaire au Montcel, mort curé de Cruet en 1821, avec Philibert, aumônier de la Visitation, ni avec Joseph, curé d'Arcine. Les trois abbés Lallier émigrèrent à la Révolution.

plus de mille dans la citadelle de l'île de Ré. Lui-même s'y distingua par sa patience et sa bonne grâce. Après plusieurs mois et avec la complicité d'un ou deux gardiens, il réussit enfin à s'évader en descendant avec des cordes dans les fossés. De là il parvint à la mer où une barque l'attendait ; il gagna ainsi le rivage et revint à Ugine, après mille fatigues et mille alertes. Nommé curé à Thonon après le Concordat, puis supérieur du Grand Séminaire d'Annecy, il mourut en 1827 ; sa tombe est dans l'église de Taninges. C'est un honneur pour Ugine de l'avoir eu comme vicaire (34).

Chose presque incompréhensible, les fidèles pouvaient avoir accès aux églises. A Ugine, plusieurs citoyens pétitionnent, le 26 frimaire an IV, pour avoir « la clef de l'édifice qui a servi pour l'usage des cultes ». Mais il était défendu d'y chanter des hymnes et des cantiques et surtout d'y célébrer la messe. Le Directoire multipliait les fêtes publiques pour mieux déshabituer le peuple des solennités d'autrefois ; il cherchait à « endimancher le décadi ». Plusieurs de ces fêtes ont laissé des traces dans les registres du Conseil. Des commissaires sont nommés pour les préparer ; quelques livres sont votées pour les dépenses. On a décidé, par exemple, « une pompe funèbre à l'occasion de la mort du général Hoche » ; on a fêté « la juste punition du dernier roi des Français » : pour cela, on a fait venir deux tambours de l'Hôpital, deux musiciens d'Annecy ; on a « rangé un autel de la patrie sur la place de la liberté », sans oublier « un baril de vin pour les frères d'armes ». Ainsi ont été solennisées la fête de la Jeunesse, la fête de la Souveraineté du peuple, la fête des Laboureurs, tant d'autres enfin, demandées par l'administration centrale ; le Conseil ne sait plus, parfois, quel en est l'objet. Il rend compte cependant, en termes pompeux, des détails de la cérémonie (36) : toujours devant l'autel de la patrie un hymne a été chanté par le peuple ;

(34) *Notice sur M. Neyre* (par M. Pioton, curé d'Alby). Annecy, 1856.
(35) Le 25 vendémiaire an VI.
(36) V. la délibération du 22 ventôse an VI.

Delachenal, le commissaire du Directoire, a prononcé un discours « analogue à la circonstance » ; les enfants « ont récité les droits de l'homme » ; un bal champêtre a réuni les citoyens enthousiasmés. Le tour de la garde nationale arrive très souvent. Elle parade avec son drapeau de soie, ses deux caisses (tambours), ses 18 fusils « de calibre », ses 14 baïonnettes. Son commandant Victor Pontenier (37) jure fidélité à la république, haine à la royauté. Ces jours-là, les boutiques sont fermées, les travaux suspendus, et si des citoyens s'avisent de le trouver tyrannique ou passablement ridicule, leurs blâmes ou leurs plaisanteries risquent d'être dénoncés à l'administration municipale. Elle devra sévir, faire emprisonner pour une heure Laurent Poëncin et Louis Lhôpital-Burdin, dénoncés par le commandant de la garde nationale ou celui de la garde mobile, comme ayant détourné des fêtes civiques leurs amis et connaissances (38) ; elle devra traduire à sa barre François Berthet, qui a conseillé à Jean Bouvier de ne pas laisser aller ses filles devant l'autel de la patrie ou devant l'arbre de la liberté (1er ventôse an IV).

Une preuve entre cent des excès de la seconde Terreur, c'est ce qui arriva au prêtre Joseph-François Bétemps, natif des Clefs, le même qui fut plus tard chanoine de la Primatiale à Lyon et l'un des fondateurs de la Propagation de la Foi (39). Il avait la même audace que M. Neyre. On le voit par les longues pages qu'il écrivit une fois la paix revenue, et qui renferment le récit des événements auxquels il avait été mêlé. Nous avons tenu dans nos mains ce document vénérable (40), avec le regret d'y trou-

(37) Le citoyen Jos. Salomon fut aussi chef de bataillon de la Garde nationale, 25 vendémiaire an V.

(38) Fête de Vendémiaire, an VII.

(39) Il assista à la fameuse réunion du 3 mai 1822. Ce que nous disons de lui est bien loin de répondre à son mérite. Voir la brochure de Mgr Rebord sur la Propagation de la Foi dans le diocèse d'Annecy, p. 7, et aussi la Vie de Pauline-Marie Jaricot.

(40) Genève, Archives Vuarin. Titre du cahier : « Récit abrégé des événements divers arrivés à un missionnaire du diocèse de Genève. » Dans Lavanchy, *loc. cit.*, 120, 536, sont exprimés des regrets semblables aux nôtres, au sujet de ce manuscrit authentique, qui pourrait être si intéressant et qui ne l'est pas.

ver trop peu de précisions, presque pas de noms propres. Ce bon prêtre craignait-il de jeter le discrédit sur certaines paroisses ou certaines familles ? Nous devrons donc nous contenter de résumer, en nous aidant des registres, ce qu'il dit de son arrestation.

Le lundi de Pentecôte 1799, vers onze heures du soir, on vint le prévenir qu'un mourant réclamait à Outrechaise l'assistance de son ministère. C'était chez les frères Nicolas et Louis Viguet-Poupelloz, ce dernier étant maire d'Outrechaise. Le malade était si bien disposé que « pour achever de le consoler » le prêtre consentit à célébrer la messe dans cette maison. Ce n'était pas la première fois, ainsi que nous l'avons signalé plus haut. Bien vite, des fidèles accoururent ; il y avait même « quatre ou cinq étrangers », que le prêtre pria « de sortir avant jour » pour moins attirer l'attention. Au moment où ils ouvraient la porte pour obéir, ils se trouvèrent en face des douze gendarmes de la brigade de Faverges, qui saisirent le prêtre. « *Venit hora !* » (41), écrit Rd Bétemps. Dévisageant le brigadier, il reconnut en lui « un compatriote et presque un compagnon d'école », et profita de cette circonstance pour demander qu'on lui laissât quitter ses ornements. On le lui permit, alors qu'une minute auparavant on voulait l'emmener ainsi vêtu. Sans retard il fut placé au milieu des gendarmes. Le jour commençait à luire, et l'on arriva ainsi à la cure, devenue maison commune (42). De là le prisonnier fut conduit à Annecy (43) et enfin à Lyon. Nous verrons au chapitre XXIV avec quelle noble fierté, un peu plus tard, les frères Viguet-Poupelloz réclamèrent à la municipalité le calice du prêtre et ses ornements, pour qu'ils fussent restitués à l'église.

Mais nous avons, semble-t-il, donné une idée suffi-

(41) Mot de l'Evangile. « L'heure est venue », dit Jésus aux apôtres.

(42) Est-ce à Ugine ou à Faverges ? Plutôt à Faverges, c'est pourquoi nous omettons ce qui regarde le voyage et l'interrogatoire.

(43) Rd Bétemps analyse ici, en plusieurs pages, sa longue conversation avec le brigadier.

sante de la Révolution à Ugine (44) où sauf certains gardes nationaux qui se disaient d'Ugine et se conduisirent très mal jusque dans la vallée de Thônes (45) les deux citoyens les plus lancés dans les idées nouvelles nous semblent avoir été le commissaire Delachenal (46) et l'adjoint municipal Tissot-Charlod. La réaction, d'ailleurs, ne tarda pas à se produire contre eux. Dans un écrit à peine postérieur, le commissaire est dit « plus tyran que les tyrans », et Tissot finit par être harcelé en plein Conseil, accusé d'avoir mal tenu ses comptes de percepteur ; et comme il proférait contre tout le monde des menaces et des injures, les municipaux lui jetèrent à la face, dans la séance du 1er jour complémentaire an VI, que sa fille Florence était religieuse-émigrée, et que ses cris de haine n'empêcheraient pas les lois d'avoir leur effet contre lui.

Cependant les cœurs avaient soif de paix, et les yeux se tournaient vers le jeune vainqueur des Pyramides et de Marengo. Le coup d'Etat du 18 brumaire, par lequel, revenant de l'Egypte, il renversa le Directoire et le remplaça par le Consulat, achemina la France vers une ère nouvelle. Après ses victoires d'Italie, Bonaparte avait assisté au *Te Deum* de Milan, et il avait dit au diplomate qu'il accréditait à Rome : « Allez, et traitez avec le pape comme s'il avait deux cent mille hommes ! » Après tant de luttes, de discordes et de sang, on marchait vers le Concordat, et, dans les clochers, les cloches semblaient frémir d'impatience en attendant la fête de Pâques 1802.

(44) V. d'autres détails dans d'autres chapitres, spécialement les chap. XIV pour les Ecoles et XXIV pour Outrechaise.

(45) Pochat-Baron, *loc. cit.* II, 152 et *passim*..

(46) La *Monographie de Marthod* rapporte que le commissaire d'Ugine, étant un jour à Marthod, pour enquêter au sujet des prêtres cachés, sa présence fut signalée, et la population, irritée, le chassa à coups de pierres. Il se réfugia dans une maison, sous un lit.

CHAPITRE XXII

La Ville

Le titre de ville. — Château Delachenal. — Maison Mollier-Carroz ; cheminée et cadran solaire. — La fontaine. — Montauban et son inscription. — La Charrière du four. — *Maison de Ruffier-Dutour.* — Le banc du droit. — *L'Hôtel de Ville et la rotonde. — La cour du Ty. — Maison de Bongain et pré de foire. — La poste. — Le Barrioz. — Maison de Launay. — Le Chaffal : hypothèses plausibles. — La Grand'maison et son inscription lapidaire.*

Le titre de ville a été donné à Ugine dans tous les anciens documents. Non seulement Janus de Savoie, établissant un marché par ses lettres patentes du 20 janvier 1468, les adresse à ses sujets fidèles de *la ville d'Ugine,* « nostris fidelibus subditis villæ nostræ Uginæ », mais le cadastre de 1729, les traités internationaux de 1815, un grand nombre de textes privés et publics emploient ces expressions et d'autres analogues : la ville d'Ugine ; sous les murs de la ville d'Ugine ; sous la porte d'entrée de la ville d'Ugine. C'est là un titre d'ancienneté et un titre d'honneur, beaucoup plus qu'une affirmation de grandeur et d'importance. Le présent chapitre nous conduira à travers cette ville d'Ugine pour signaler quelques particularités historiques ou quelques curiosités qui difficilement auraient pu trouver place à d'autres endroits de notre livre.

Nous supposons franchie la première porte, celle qui se trouvait à la hauteur de l'école actuelle, à l'entrée du bourg. L'école a remplacé un vieux château « en masure »

que nous avons encore connu et qui appartenait aux Delachenal. La maison suivante avait pour propriétaire une autre branche de la même famille ; on l'a longtemps appelée « la maison Dubois », à cause du commandant Dubois, qui avait épousé Marie-Louise Folliet, veuve du vicomte de Lachenal d'Outrechaise.

En face, la maison Mollier-Carroz offre à l'attention son cadran solaire et, à l'intérieur, outre plusieurs tableaux de famille (1), une plaque de cheminée très remarquable. Le cadran est sur la porte d'entrée. C'est peut-être le seul spécimen de ce genre qui subsiste dans tout le pays d'Ugine : il porte très lisiblement la date de 1716 ; l'inscription est aussi très facile à déchiffrer ; elle se rencontre du reste en beaucoup d'endroits ; on la traduit en sous-entendant le mot heure :

VTERE PRÆSENTI MEMOR VLTIMÆ

ce qui signifie : Profite de l'heure présente, en te souvenant de celle qui sera la dernière ! On lit ensuite la signature et la date : « Cib. G. 1716. fecit. »

La plaque de cheminée (2) a 96 cm. de long, 77 de large. On distingue le monogramme du Christ I H S surmonté d'une croix, la date 1790, le nom d'Henry Molie(r) Caro(z). D'autres lettres superposées peuvent signifier : *F. M. C*arroz, *P*ierre *B*aptiste, *J*ean *R*aymond qui sont des prénoms de la famille. Entre les deux dates, celle du cadran solaire et celle de la plaque de cheminée, la maison avait changé de propriétaire. Elle avait appartenu au comte de Lhôpital, résidant à Chambéry, et Henri Mollier-Carroz l'acheta en 1773. Aujourd'hui, elle réunit les jeunes gens de la Jeunesse catholique ; on y joue des pièces de théâtre, on y donne des concerts très appréciés : c'est « la maison des œuvres ».

(1) Celui d'Auguste Mollier-Carroz, géomètre, et surtout celui de sa sœur Antoinette. Elle est représentée avec un petit bonnet-linge d'intérieur, en train de broder, pour l'église, une nappe très fine. On sait qu'elle mit tout son dévouement au soin des autels, M. Morand étant curé.

(2) Renseignements fournis par l'abbé J. Novel, 1927.

La fontaine, au centre de la place, a été agrandie, modernisée. Elle présentait encore en 1890 un fût de pierre moussue, avec une boule également en pierre ; elle avait tout à fait l'air de ces fontaines « paisibles et somnolentes » telles que les peintres en représentent dans les villages bretons. Il est maintes fois question de cette fontaine dans les délibérations d'autrefois. Nous disions que la cense annuelle de la boucherie servait à y entretenir l'eau. Les canaux étaient de bois ; on les appelait bourneaux, avant d'appeler ainsi les bassins eux-mêmes, au nombre de deux. Celui de dessous a été construit en 1754 ; il devenait indispensable, dit le sergent Poëncin dans l'acte d'adjudication, « tant pour conserver un amas d'eau que pour faciliter à faire la lessive dans l'un et faire boire le bétail dans l'autre ».

Que de fois ces bassins ont été vidés lors des incendies ! Le curé Comparet en raconte un, qui éclata un peu avant minuit, le 1er août 1728. Le feu du ciel tomba sur une maison « entre les cheminées de la veuve J.-Cl. Lallier et de Jean Brassoud », précisément auprès de la fontaine.

« Dans un instant le feu réduisit en cendres cinq maisons. Par un miracle il n'y avait pas de vent. En même temps, il plut si abondamment, et les toits (de chaume) des maisons voisines furent si mouillés que le feu ne put les endommager. Le milieu de la ville fut si rempli d'eau que c'était comme un étang. Sans cette abondante pluie toute la ville aurait été incendiée, avec l'église. »

A droite, au fond d'une longue cour, s'élève, appuyée aux vieux murs, la maison Suarez-Délémontex. On l'appelait « Montauban », et l'on dit qu'elle était, à Ugine, le pavillon de chasse du Comte Vert. Elle fut restaurée en 1685 : cette date est gravée dans la pierre, au-dessus de la porte du jardin, avec la devise ingénieuse :

OSTIUM NON HOSTIUM

c'est-à-dire : Ceci est la porte, mais les ennemis n'y doivent point passer. L'entrée principale portait un écusson, peut-être celui des Blancheville ; seule la partie inférieure est encore visible, sous la fenêtre pratiquée en cet

endroit. Suarez le Parisien, en réparant la maison, garda la date 1685 et l'inscription.

La petite rue qui s'ouvre sur cette cour s'appelait autrefois *la Charrière du four*, mais depuis très longtemps on dit simplement « la Charrière », oubliant que c'était un nom commun désignant tout passage accessible aux chars à travers un village. Les autres rues étaient donc aussi des charrières, mais le nom a persisté ici, précisément à cause de ce mot de four qui distinguait cette charrière des autres. Le four a disparu : c'était le four banal où le duc se réservait, moyennant quelques redevances, le droit de cuire le pain pour tout le pays : *Dnus noster dux Sabaudiæ habet furnum*, disent les bourgeois, en 1428, *aliter in banno Dni*. Le four était déjà en ruine en 1690.

A droite de la Charrière, au n° 246 du cadastre, nous avons situé la maison forte des de Beaufort. Il n'en reste pas trace, mais dans un document du seigneur de Montjoie, en 1739, il est dit clairement qu'il y avait autrefois à cet endroit une maison forte avec un jardin, le tout transformé en jardins et en cours, avec les murs de la ville au levant, et la Charrière du four au couchant.

Nous revenons vers la fontaine et nous avons, à notre droite, une autre maison forte (3), celle qui sert actuellement de presbytère (1930), et dans laquelle on trouve des traces nombreuses d'ancienneté et de fortune : plusieurs portes en accolades, l'escalier en colimaçon, les grandes pièces à poutrelles qui doivent dater du XVII^e^ siècle, époque où beaucoup de grandes maisons furent reconstruites à Ugine. Certains indices préciseraient même la date de 1695, et donneraient la noble famille Ruffier comme ayant habité à cet endroit de temps immémorial (4). Après les Ruffier vinrent les filles de Pierre Dumonal, puis Pierre

(3) Visible dans notre troisième gravure, à droite de l'Hôtel de Ville

(4) En 1573, Jacques Poëncin du Villard admodie des terres à Jehan Pécherand du Châtel ; l'acte est passé en la ville d'Ugine, sous les arcs de la maison de Noble Jacques Ruffier.

Durier, « écuyer de Son Altesse Royale l'Electeur de Bavière ». Il avait épousé dame Marie Denis, qui se remaria plus tard avec Noble Pierre de Mellarède, comte du Bettonnet, ministre et premier scerétaire d'Etat de Sa Majesté Sarde. Veuve pour la seconde fois avec le titre d'Excellence que posédait son mari défunt, elle vendit sa maison à Noble César Dutour, pour la somme globale de 2.600 livres. C'était en 1735, l'année même où Dutour devint commandeur d'Ugine.

La maison resta aux Dutour jusqu'à ce que le dernier des commandeurs la vendît à Noble Hy. de Lachenal d'Outrechaise, avant la Révolution. Les époux Avrillier-Benzon, qui avaient réalisé une fortune à Paris, l'achetèrent, et leurs héritiers la vendirent au curé chanoine Mugnier, pour y installer les écoles libres, en 1886.

Il y eut jusqu'à nos jours, en devanture, sous cette belle maison, deux halles ouvertes avec deux belles arcades, qui semblaient donner la réplique aux arcades de l'Hôtel de Ville ; on appelait cette halle, en 1573, « les arcs de la maison de Noble Jacques Ruffier », et, en 1781, « la halle de M. le comte d'Outrechaise ».

C'est précisément tout près de là, vers le centre de la place, que se dressait « le banc du droit », « la tour commune du banc de droit », sorte d'édifice autour duquel se réunissaient les assemblées générales. Qu'était cette tour ? Avait-elle quelque allure ? Aux Archives Camérales de Turin, on peut voir un « Acte de visite (5) aux fins de réparations » portant la date du 11 octobre 1553 et contresigné du châtelain d'Ugine Jacques Cartal. Le visiteur est le superintendant seigneur de la Bâthie. Il a trouvé

« la tour nouvellement par Mgr (de Nemours) érigée être bien et dûment couverte. Le greffe de court ou banche du châtelain du dit lieu aussi bien couvert avec ses bonnes portes, esparres, angons (crochets), barre de bois, verrous, ferrures et clef, le tout en bon ordre, fors que en la petite portelle de la dite banche il y a un des quartiers du battant qui est un peu remis de son siège, et est nécessaire le referrer et morteyrer pour le faire tenir ».

(5) Déjà cité au chapitre XIX ; famille de Buttet.

Notre vieille mappe donne simplement, à ce n° 60, un vague quadrilatère, et dans une délibération du 13 janvier 1847 — le banc du droit existait encore — on le dit « de 6 toises, et confiné de toutes parts par la place publique ».

La rue étroite qui commence à cet endroit et aboutit derrière la place des platanes fut le théâtre d'un terrible incendie, le 28 août 1845. Les pompiers d'Albertville accoururent, ainsi que les carabiniers et, par de puissants efforts, ils parvinrent à circonscrire le feu. Toutes les maisons brûlées étaient encore couvertes en chaume ; elles appartenaient aux familles Devaux, Salomon, Lafontaine, Garin, Glairon-Mondet, Chassy, Dunand. Alors on s'avisa de rebâtir avec plus de prudence.

L'Hôtel de Ville est un des ornements du bourg ; son style italien ne jure pas trop avec le paysage et paraît même s'y adapter facilement. Nous avons raconté comment le Conseil élisait, chaque année, un local pour ses délibérations ; comment, à partir de 1766, on eut « une chambre consulaire », à la rectorie de l'hôpital. Mais quand fut bâti le presbytère, il fallut construire ailleurs un véritable édifice. Il y avait, près du banc du droit, de petites masures, possédées ou louées par des familles peu fortunées. Le Conseil résolut de les acheter (6). L'architecte Mattola présenta, le 29 décembre 1845, un projet intéressant : il comportait, au rez-de-chaussée, une halle au blé, avec un hangar pour le matériel d'incendie; au-dessus du hangar, « une grande salle d'école » ; sur le devant, une rotonde, appelée aussi salon circulaire, primitivement destinée aux réunions du Conseil et éventuellement aux réceptions princières. Les discussions portèrent sur cette rotonde. Au sein du Conseil et parmi les habitants consultés, plusieurs demandaient « une maison carrée en avant ». Mais la majorité du Conseil déclara, le 14 mars 1846, que « la façade de M. Mattola était conforme aux lois de la symétrie et de l'eurythmie, que ses

(6) Délibération du 2 août 1842.

ressauts (7) étaient motivés », et que l'ensemble du plan était adopté. Une lettre du syndic Jean-B. Pétel, en 1850, montre que les autorités eurent ensuite beaucoup d'ennuis avec les entrepreneurs, dont l'un disparut du pays, mais à la reprise des travaux tout marcha à souhait ; l'ensemble du monument satisfaisait les plus difficiles et, dans l'intérieur, sur la cheminée de marbre du salon circulaire, dans une sorte de niche évasée, on plaça la statue en pied de Charles-Albert, qui régnait au moment où l'Hôtel de Ville avait été commencé. Dans la suite, vers 1874, cette statue a été malheureusement mutilée ; Ugine a été en cela moins respectueuse de son passé qu'Albertville, qui a placé le portrait de Charles-Albert dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, entre les portraits des Présidents de la République. Que sont aussi devenus, à Ugine, « les portraits équestres de Leurs Majestés » dont parle le syndic de Lachenal dans une lettre à l'Intendant, le 2 décembre 1831, alors que ce même Charles-Albert venait de monter sur le trône avec la reine son épouse, Marie-Thérèse de Toscane ? Que sont devenus le grand buste de Victor-Emmanuel et celui de Napoléon III ? Nous avons vu ce dernier, vers 1879, dans les combles de l'Hôtel de Ville : il portait un grand trou au front. *Sic transit gloria mundi!*

A gauche de la fontaine, en passant sous la vieille arcade gothique, sous les fenêtres autrefois en accolades et à meneaux, on arrive à la maison (Pharmacie actuelle) que les anciens appelaient « la Cour du Ty » ou parfois « la tour du Ty », d'un vieux mot qui signifie « tilleul ». Il y avait donc là un grand arbre. La maison était sur les remparts de la ville ; elle appartenait aux de la Valdisère, qui la vendirent aux Delachenal, en 1743, et ceux-ci à la commune, en 1844, en échange de la maison appelée « la vieille cure ». On voulait alors en faire un hôpital, mais on y installa bientôt les écoles communales de filles, où les

(7) Terme d'architecture : passage brusque de la ligne droite à la ligne courbe. La photographie que nous donnons dans notre troisième gravure montre très bien « l'eurythmie de ces ressauts », comme dit le Conseil.

religieuses enseignèrent pendant trente ans, de 1856 à 1886. Déjà en 1771, il y eut un procès visant le passage qui va de la cour du Ty à la rue. Sur ce passage, dont profitait Jean Delachenal, ainsi que les deux propriétaires voisins, honorable Pierre Lallier et Me Alexis Bertrand, l'un d'eux s'arrogeait, paraît-il, le droit d'entreposer du bois, chariots et autres « empêchements qui gênaient le dit passage et même le croisaient », alors que le passage devait rester indivis. Jean Delachenal demande le déblaiement et 10 écus d'or d'amende chaque fois. Le piquant de l'affaire est que le même procès recommença, il y a une quarantaine d'années au grand préjudice des intéressés.

La maison qui fait l'angle du pré de foire et de la rue est un ancien château construit par le Bienheureux Boniface de Savoie : c'est du moins ce que soutenait Franciscque Delachenal, dont c'était la maison paternelle. En 1712, le 27 mai, demoiselle Louise Marin, veuve de spectable Guillet (8), la vendit à Noble Constantin de Bongain, seigneur du Noiret à Conflans. Ces de Bongain, en latin Boni Lucri avaient été anoblis par une charge au Sénat et leur devise jouait sur leur nom. Elle signifiait : C'est pour moi un *bon gain* de mourir pour Dieu, la patrie et le prince. Ils achetèrent la maison 1.300 florins monnaie de Savoie, et un louis d'or vieux d'épingles (arrhes). Ces nobles propriétaires n'habitèrent que jusqu'en 1757 leur nouvelle demeure : ils la revendirent à Antoine Delachenal et à son frère, le curé-plébain de Thônes, qui la possédèrent par indivis. Elle est ainsi décrite dans l'acte de 1712 :

> Une maison haute, avec sa cour et jardin adjacent, clos de murailles, située en la ville d'Ugine, jouxte la place publique du levant, bois du seigneur comte de la Valdisère du couchant, les murailles de ville entre deux, et le verger du seigneur comte d'Ugine de bise (pré de foire actuel).

Les altariens y avaient des droits, mais ces droits, précisait l'acte de vente de 1712, « demeurent à la charge de la demoiselle venderesse sans que le seigneur acheteur

(8) Avocat au Sénat et bourgeois d'Annecy.

(de Bongain) en puisse jamais rien souffrir ni être molesté sur les biens présentement vendus ».

Le jardin se terminait du côté des bois par une longue tonnelle, sous laquelle s'ouvrait un jardin d'hiver pris sur les anciens souterrains du château.

Le pré de foire était encore, en 1864, après avoir appartenu au seigneur comte d'Ugine, le verger de Me Franciscque Delachenal, conseiller à la Cour de Casale. Un grand mur lui servait de clôture du côté de la route, laquelle se trouvait bien étroite. Cependant, les foires si importantes d'Ugine faisaient désirer un emplacement plus vaste et plus propice que les pauvres places d'alors. Le Conseil, en 1858, envoie ses plaintes à Chambéry (9) : « La foire occupe toutes les rues, même le chemin d'Albertville et le chemin d'Uginette à une certaine distance. » Précisément vers la même époque, M. Delachenal vendait sa maison et son jardin à M. Buffet, pharmacien, et se montrait très désireux de vendre à la commune son verger, dont l'emplacement réalisait parfaitement le but poursuivi par le Conseil. Il transigea, le 18 avril 1864, pour 9.500 francs, et la paisible population du bourg, un beau matin, entendit tomber à grand fracas et par grosses quantités à la fois la muraille de clôture. Les arbres et les treilles furent vite arrachés, le pré déblayé et, aux foires suivantes, les bêtes et les gens remplirent tout l'espace, jusqu'au mur du fond.

Là se tinrent aussi les premiers concours agricoles : « L'enceinte du concours était sur la nouvelle place d'Ugine », écrit le « Journal de Savoie » du 30 septembre 1868 ; et un autre ajoute cette particularité qui se retrouvera dans tous les concours successifs : « L'exposition des produits agricoles était placée dans un joli pavillon (la tonnelle qui tenait tout le fond du jardin) que M. Buffet avait gracieusement mis à la disposition du comice. »

Depuis lors, la commune ayant acheté (10) la propriété

(9) Archives départementales. Fonds Sarde.

(10) Délibération du 10 décembre 1919. Prix global : 70.000 francs. Sur cette propriété ont été construits les abattoirs et établis des terrains de jeux.

de M. Perrier de la Bâthie — celle qu'on appelait autrefois le bois de M. de la Valdisère — le pré de foire a été agrandi, transformé, et l'on a élevé à cet endroit, dans un emplacement très bien aménagé et au milieu d'un imposant décor de montagnes, le monument aux morts de la guerre (11). Il comprend une stèle quadrangulaire, portant à sa base une grande plaque avec les noms de ces vaillants, et tout auprès une statue de bronze, la statue de la patrie, offrant une couronne de laurier à ses enfants morts pour elle. Au-dessous, deux dates, 1914, 1918, et trois grands noms : Marne, Verdun, Somme. Le monument a une hauteur totale de 8 m. 60 ; la pyramide supérieure mesure 5 m. 40 ; elle provient, comme du reste le socle avec la plate-forme, des montagnes d'Ugine, au lieu dit Sous la Ruyne.

Nous avons parlé suffisamment de la Place des Platanes à propos des anciens cloîtres et du vieux cimetière cédé par Reymondine de Launay en 1683 ; nous avons vu aussi comment s'opéra, en 1818, le transfert du cimetière à son emplacement actuel. Les platanes sont de vieux Uginois, ils ont maintenant un siècle d'existence. Le 26 août 1830,

> le syndic requiert Jos. Chasy et F. Dulaurier, pour venir, munis de *pafers*, massues et autres outils nécessaires, placer des tuteurs en chêne à tous les jeunes platanes de la place sur le vieux cimetière et au sommet du chef-lieu, sous la direction d'un membre du Conseil (12).

La poste est récente, l'usine ayant rendu nécessaire un bâtiment spécial et plus commode que les appartements de fortune, loués jusque-là chez des particuliers. En 1818, le Conseil avait demandé un bureau ou au moins « un piéton qui porterait les lettres deux fois par semaine à l'Hôpital et à Conflans ». En 1833, il réclame avec plus

(11) Architecte Bugnard ; prix total : 73.000 francs ; inauguré le 2 août 1925, sous la présidence de M. Camille Chautemps, ministre. V. notre neuvième gravure.

(12) Le syndic écrit à l'Intendant, 20 juin 1829, au sujet des poteaux de châtaignier placés tout autour de la place, et remplacés, en 1847, par des chasse-roues de pierre, réunis par de grosses chaînes.

d'insistance « un bureau de distribution de lettres », en faisant remarquer que les lettres mises à Annecy pour Ugine passent par Ugine sans s'y arrêter, vont au bureau de Conflans pour n'en revenir que le lendemain ou le surlendemain, « selon le jour du piéton ». Au 1er janvier 1834, satisfaction est enfin donnée à cette demande ; un bureau de quatrième classe est ouvert, et le syndic remercie de nouveau le colonel de Magdelain de s'être entremis pour cela, selon son habitude, en faveur d'Ugine. Le télégraphe ne fut installé que le 29 juin 1866, et le téléphone le 5 novembre 1899. La lumière électrique éclaira pour la première fois les rues le 10 décembre de cette même année. Quelqu'un se souvient-il encore des anciens réverbères à l'huile minérale, dont l'installation avait paru un grand progrès le 15 octobre 1882 ? Le garde-champêtre Pontenier, à la longue barbe grisonnante, ou parfois son collègue Pirod circulaient pittoresquement dans le bourg, l'après-midi, avec une échelle légère et des récipients de cuivre, et une seconde fois, à la nuit tombante, avec l'allumoir qu'on voyait s'avancer dans l'ombre. Les réverbères avaient coûté, installation comprise, 1.043 francs et la souscription en avait rapporté 1.061. Nous avons la liste des 70 souscripteurs de 1882. Ils sont maintenant tous décédés (1930) sauf un seul, dont la vie se maintient doucement, comme la flamme des réverbères d'autrefois.

Le Barrioz avec ses deux tours, c'est-à-dire la maison Berthet-Proust dans sa partie ancienne (13), appartint successivement, croyons-nous, aux de Cerisier, aux de Monthoux du Barrioz, aux de Launay, aux nobles Ducrest, comtes d'Ugine. Par Noble François Ducrest, le Barrioz parvint à sa petite-fille, Anne-Françoise Chevillard de St-Oyen, épouse de Noble de Morand de St-Sulpice. Son mari étant officier des Gardes et demeurant à Chambéry, elle vendit la vieille demeure à son homme d'affaires, le notaire Pierre-F. Berthet, qui écrit dans un de ses carnets :

(13) Le dessin de Paul Mondet, frontispice de notre chapitre Ier, donne le Barrioz vu d'Uginette.

1784. J'ai acquis de dame Fçoise Chevillard de St-Oyen, comtesse d'Ugine, la maison, la masure de grange, avec la cour, le jardin, le pré et le verger, de même que toutes les appartenances, et dépendances, meubles et effets qui s'y trouvaient et que la dite dame possède au bourg et paroisse d'Ugine.

La maison Page paraît avoir été la vraie maison de Launay. C'est là que s'est passé (14), vers la Noël 1736, le drame que nous avons raconté au chapitre des familles nobles. La maison a de l'allure : le grand escalier qui monte dans la tour, le beau jardin, le truy (le pressoir), tout cela est ancien. Le curé Durier a aussi habité là, et les Gabert après les de Launay.

La rue Chaffal, ou mieux «la rue du Chaffal ». quoique jusqu'à nos jours étroite et délaissée, a droit à une mention. Son nom est intéressant : il signifie, en vieux français, tréteau, échafaudage. Dans son testament de 1711, l'altarien Valentin Buchard dispose de sa maison « située en la présente ville d'Ugine, à la rue du Chaffal ». Il y avait donc là un échafaudage de bois, placé peut-être tout au fond, contre le mur d'enceinte. A quoi servait-il ? On dressait un chafal, « chez nos dévots aïeux », pour jouer les Mystères ; ils aimaient ces représentations, où passaient sous leurs yeux ravis Joseph vendu par ses frères, ou Abraham immolant son fils, ou surtout le Christ dans sa vie d'ici-bas. Faut-il supposer ici un chafal de ce genre, ou encore, chose bien différente, ce vieux chafal était-il la potence ou quelque échafaudage contenant pilori et autres instruments de justice ? Il existe, près de Banges, un *Bois sur les fourches,* E feursté ; or ce nom de fourches est synonyme de potence. Le vrai patibulaire du comte étant donc proche de là, il pouvait y avoir, en ville, le pilori, ou peut-être le chafal plus poétique où l'on jouait les Mystères (15).

La Grand'maison, enfin, mérite et surtout méritait bien

(14) Et non pas à la maison Berthet-Proust, qui, en 1736, n'appartenait pas aux de Launay, mais aux comtes d'Ugine. On aperçoit la maison Page dans notre troisième gravure, à gauche de l'église.

(15) Il y avait d'ailleurs aux Charmettes, en 1655, un autre endroit appelé « au Chaffal ».

son nom. Dans une vue d'Ugine (16), prise en un temps où le clocher était beaucoup moins élevé qu'aujourd'hui, la Grand'maison, remarquablement nette et flanquée de sa haute tour massive, domine véritablement tout le reste. Elle fut restaurée de fond en comble, peut-être par un prieur commendataire, vers 1600. Les de Monjoie, en 1739, la reconnaissent aux comtesses d'Ugine ; ils la décrivent en style du temps : « Une maison forte, située en la ville d'Ugine, près l'entrage de la dite ville. » La succession de noble Pierre-Anselme de Montjoie amena la vente aux enchères, en 1767. La Grand'maison fut alors cédée à plusieurs particuliers ; la famille Ract en acheta une notable partie. En 1785, à l'ouverture du testament de Rd Carret, Me Nouvellet, juge, dit qu'elle appartient à Hy. Pontenier. Au moment de la Révolution, la maison n'avait donc plus rien d'un bien seigneurial, mais l'écusson de la porte d'entrée, dont on voit seulement le portour, fut sans doute martelé, comme tant d'autres, à cette époque. L'inscription n'est plus guère lisible; c'était la plus belle du pays ; elle avait de remarquable l'ensemble et la grandeur des lettres. Celles de dessus sont le monogramme du Christ, I.H.S. et celui de la Sainte Vierge, A.M.; les autres contiennent la date très développée : « l'an 16.. et le 13 du moys de juin fondée ».

Nous avons maintenant achevé notre promenade en ville, promenade nécessairement rapide. Celle que nous allons commencer à travers les villages le sera plus encore.

(16) Album de la *Savoie pittoresque*. Nous ne reproduisons pas cette prétendue vue d'Ugine ; elle nous semble trop mêler la fantaisie avec la réalité. Notre troisième gravure laisse apercevoir le toit de la Grand'maison, à droite de l'église.

CHAPITRE XXIII

Les Villages

Leur population en 1806. — Planfey et ses carrières. — Les Mollières en 1688. — L'incendie de Banges. — Une légende du Château. — Un pressoir au Cugnet. — Etymologie de Corrües. — Lisle et la prime sur les loups. — Les Monts. — Le moulin de Montgombert. — Projet d'une paroisse. — Dom Michel à Pussiez. — Les Rippes incendiées. — Soney et la légende du Bouchet. — Les maisons des nobles à Uginette. — Monmin et le panneau des cerises. — *Les abattoirs. — Mathæus de Bellocampo au Vernay, en 1444.*

Le recensement de 1806 compte 22 villages ou groupes de villages. Il nomme d'abord le Bourg : 456 habitants ; puis : Le Crécherel (1), Tondut, 38 ; Les Fontaines, les Glières, 37 ; Les Corrües, le Mottey, 46 ; Uginette, 113 ; Pierre-Martine, Le Bon, 72 ; La Plagne, 31 ; Le Mont, 22 ; la Muraille, 21 ; Le Verney, 32 ; Le Mollard, 19 ; Pussiez, Bavelin, 97 ; Bellecombe, Le Brevent, 29 ; Mont-Dessus, 105 ; Mont-Dessous, 124 ; Le Trembley, 98 ; Les Rippes, Garin, 95 ; Soney, 165 ; Banges, Planfey, 157 ; Le Châtel, l'Aire, 107 ; Montgombert, 275 ; Lisle, 176 ; Le Clos, le Villard, Bellon, les Culées, la Montagnette, 151. Population totale en 1806 : 2.466 habitants. Nous reprenons, mais par lettres alphabétiques, quelques-uns de ces villages, en y ajoutant quelques noms de lieux dits.

(1) On écrivait ainsi ; la Carte de l'Etat-major donne Crest-Cherel. Elle fait autorité, en ce sens qu'on ne peut être blâmé quand on s'y conforme. Elle écrit cependant Ugines, contre l'usage des documents. L'orthographe des noms propres est souvent très incertaine.

1° **Banges, Planfey, les Mollières.** — Banges (2) est le *territorium de Bangiis* dont parle l'échange du 29 juin 1391. Il y a du reste d'autres Banges dans notre pays de Savoie.

Dans les *Défenseurs du Val d'Arly*, V. Verboux donne comme authentique (3) un fait très drôle arrivé à Banges, le 14 mai 1793, au début des guerres de la Révolution, quand les troupes sardes du marquis de Cordon combattaient celles de la République, rangées de l'autre côté du Noyeré. Vint à passer, descendant du village, un paysan inoffensif qui portait sur sa tête une seillette de lait et la maintenait des deux mains. Une balle égarée survint, qui perça de part en part le récipient. Furieux, mais aveuglé par le lait qui coulait, notre bonhomme, faisant un détour, courut sus aux ennemis en brandissant sa seillette, avec derrière lui les soldats sardes, qui firent ainsi une belle avance, mais non suivie d'effet.

Chose plus terrible, le 11 juillet 1881, un incendie éclata à deux heures du matin et consuma onze maisons du village. Nous voyons encore dans notre souvenir tout le ciel empourpré dans cette direction.

Planfey, dont le nom peut signifier : lieu plat et planté de hêtres, de fayards (4) offre cette particularité qu'on y exploitait, déjà en 1337, les pierres meulières (5). Ainsi, le 23 octobre 1712, un papier est signé par « spectable Hugues Bastiens, avocat au Sénat, bourgeois de Chambéry, et Cl. Delhospital, commis au banc à sel ».

Nous ferons descendre au *giet* (6) des Molières 50 pierres de moulin, par les nommés Jean Delallier-Gollet et Joseph Cusin-Mermet, et pour que les dites pierres soient plus tôt au dit giet

(2) Nous écrivons parfois Bange sans s, à cause des exemples pareils fournis par les documents ; mais Banges est certainement plus conforme au nom latin du village, *de Bangiis*.

(3) I, p. 143. Il n'indique pas de référence.

(4) Il y a plusieurs Planfey, Planfayon, dans le canton de Fribourg. Planchéney est composé de la même façon : lieu plat planté de chênes.

(5) Rouleaux des châtelains, aux Archives de Turin. V. aussi p. 151.

(6) Giet (couloir) serait le même mot que Gets, Giettaz, Gyez, Gy. Montaigne, traversant le Mont-du-Chat, craignait de tomber, écrivait-il, « dans les gittes » qui sillonnent la montagne.

des Mollières, le dit sieur Del'hôpital fournira la corde pour en faciliter la descente.

Une lettre du syndic à l'Intendant montre qu'en 1823 la carrière de Planfey est encore en pleine exploitation, mais elle est

de difficile extraction, par rapport aux précipices voisins, par lesquels on est obligé de descendre les pierres jusqu'aux Mollières. Cette pétrière est en forme d'escaliers de deux énormes marches par rapport à l'élévation. Le premier escalier supérieur, près le chemin, appartient à Georges Mollier-Généraz et à Michel Mollier ; l'autre escalier est propriété communale.

Il est vraisemblable que le nom des Mollières comme aussi le nom de famille Mollier, si souvent prononcé autrefois Mollière, viennent tous deux de ces pierres meulières (7), exploitées par les Mollier et descendues aux Mollières. Le procès Brassicarde, en 1720, porte du reste en toutes lettres une famille « Mollier des Mollières », dont faisait déjà partie, en 1581, Rd Jacques Mollier, prêtre à Bellentre (Tarentaise).

Alors que la route de Flumet passait par le bourg d'Ugine, le village des Mollières comptait quand même plusieurs maisons, et spécialement une auberge pour ceux qui montaient au Gombert ou en descendaient. Le curé Durier nous apprend comment s'appelait « l'hôte », c'est-à-dire l'aubergiste de son temps :

« Le 12 mars 1688, j'ai enseveli mon bon et cher ami Aimé Riondet, maréchal et hôte des Mollières, bienfaisant à tous, regretté de tous, et mort après avoir reçu les sacrements d'un bon chrétien, âgé de 40 ans. »

Le moulin des Mollières, qui devint la scierie Riondet, ne date que de 1828. Un siècle plus tard, la scierie, le moulin à blé sont devenus une grande cité industrielle.

En 1822, il y avait aux Mollières un teinturier ; c'était le seul d'Ugine. Il teignait par an « 200 aunes drap de laine, 700 aunes en toile de rite de chanvre, 10 livres métriques de fil de rite de chanvre ».

Lieux dits : La Corbassière de Planfey (mot très répandu : terrain sinueux, recourbé), la Combaz-neire (la Combe noire),

(7) Un mot patois, molaire, désigne un aiguiseur.

à l'Ormet, le mas des Benaîts, les Fantanettes, le Nyorê (lieu planté de noyers), au Millier, au mas Grasset, en Coutaz, le Bois sur les Fourches, Planchéney, la Croix sur Banges, le Lieuste, la Boche, Pierre à Coquin (le mot était répandu au sens de coureur de grands chemins, faiseur de mauvais coups ; il se peut que cette Pierre passât pour leur servir de cachette ou d'abri).

Le Brevent, le Trembley, Bellecombe. — Une famille Dubettier s'est appelée Dubettier-Brevent ; nous avons sous les yeux un vieux testament de 1645, Bertrand, notaire, où teste « Jean fils de feu Claude Dubettier-Brevent du Brevent, paroisse d'Ugine ».

Les Glairon-Mondet ont toujours habité le Trembley. Nous avons parlé de François, décédé à Paris en 1788, en faisant une fondation importante. Un autre, Pierre-François, est dit en 1822, dans le rapport à l'Intendant, « chapelier sans ouvrier ni apprenti, fabriquant dix douzaines de chapeaux communs par an, soit en laine grossière seulement ».

Par délibération du Conseil, 21 novembre 1866, on décide l'ouverture d'une école au Trembley. Le 16 novembre 1868, un legs généreux est fait pour le même objet par Thérèse Poëncin. Le 12 novembre 1881, l'école est transférée à Mt-Dessous.

Le 11 mai 1921, un incendie a consumé, au Trembley, trois maisons et une grange.

Lieux dits : A la Sommettaz (petit sommet d'une colline), aux Vaneils, à Lyez, les Sauges, Enversins, les Crets, Bettier (origine probable de la famille Dubettier), à la Reisse de Bellecombe (la scie à eau), Vers le gros poirier, le nant Bernard, en Reculaz, aux Teppes, entre deux Nants, Longeraie, le Jardin des vignes (actuellement planté de châtaigniers).

Le Châtel, l'Aire, Montabri, le Suit. — Le Châtel tirait son nom du vieux château des ducs ; la prononciation actuelle « le Château » est récente.

La vieille tour avait aux quatre angles intérieurs des têtes de sphinx, sculptées dans la pierre blanche ; on dirait qu'elles font allusion au mystère qui plane sur ces rui-

nes (8). Là doit pousser la légende ; c'est un terrain propice. Nous avons rappelé celle de Ruppert et Gidda (9). De nos jours, on prétendait qu'un trésor était caché proche de la tour. On ajoutait même, chose bizarre, que c'était un jeu de quilles, avec sa boule, le tout en or. Nous demandons l'agrément qu'on pourrait trouver à jouer avec des quilles aussi précieuses et aussi lourdes. Un amateur de trésors entreprit des recherches avec un sien voisin, et tous deux se mirent à creuser avec une persévérance digne d'une meilleure cause. L'un d'eux sentit enfin sous sa pioche une résistance qui lui parut de bon augure. Proclamer sa trouvaille, c'était s'exposer à la partager. Alors il cria qu'il n'y voyait plus assez, envoya son compagnon à la recherche d'une chandelle, et pendant que l'ami trop crédule se dirigeait du côté du village, notre homme reçut une avalanche de sable en plein visage et périt étouffé. Il y a un fond historique à cette histoire, mais la fin en est bien douteuse, car si le chercheur est mort comment a-t-on pu savoir qu'il avait envoyé l'autre par méchanceté, pour ne pas partager le trésor avec lui ?

Rappelons les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Georges réunies à cet endroit.

Lieux dits : Le village de l'Aire tire tout simplement son nom du latin *area,* champ, place à bâtir ou à battre le grain. Les Echelliers, aux Abarrioz (s'explique par un abreuvoir creusé à cet endroit, qui s'appelait aussi « au Suit dernier »), à la Vullion ou à l'Avullion (d'où le nom des Lallier-Lavullion), le Champriond, Bellieuza, la Gonellaz, Grange-vieille, le Sauzier, le Suit (famille du mot latin *solium,* même sens qu'aire), les Rippes sous l'Aire, le Retournet, la Verpillère (même mot que Vulpilière, lieu abondant en renards, en vieux français Vulpil), les Lanches (les ravines), au Plan du Clos. Montabri est un mot très reconnaissable dans les anciens documents. Celui de 1391 indique le chemin qui passe *per Crestum de fonte* (par le Crêt du basté) pour arriver *ad montem Albri.*

(8) L'Acte de visite de 1553, déjà cité, corrobore notre page 43 : « Le chastel, dès long temps ruyné et inhabitable et n'y a lieu d'habitation, pour rayson de quoi Me Jacques Cartal, moderne chastellain, n'y peult habiter. » V. la tour en troisième vignette, dans notre deuxième gravure.

(9) Page 36.

Le Clos, la Montagnette, le Villard, Bellon, les Cullées. — Le mot Clos est des plus répandus. Au centre de la France la forme Clou est fréquente ; le patois d'Ugine dit aussi Clou. Le village des Cullées est clairement indiqué dans le même texte : « Juxta viam tendentem a castro Uginæ versus Culatas ».

Lieux dits : « Devant chez Monnet, soit le verger de la Fontaine » ; « au Maillet, terre dite au Parterre », la Contamine au Villard (signifiait souvent « prairie contaminée » où pousse une herbe nuisible), la Fracharde ou Frassiarde (mot très ancien, peut-être apparenté à frasse, frache, du latin *fraxinus :* frêne), Provenaz, le Crez, le Crétel, Champrocher, la Motte, le Bon-Conseil (y avait-il là un oratoire à N.-D. du Bon Conseil ?)

Le Crécherel, Tondut, le Cugnet. — Le Crécherel proprement dit est le crêt, le mamelon sur lequel est bâti le château de ce nom. Cherel serait un nom d'homme et les auteurs de *Boutæ,* faisant remonter le mot de Crécherel jusqu'à l'époque gallo-romaine, l'ont traduit par *Crestum Carelli ;* il existe aussi, au-dessus de Giez et de Doussard, le col Cherel et même le Précherel.

Pour expliquer le mot Tondut, qui paraît bizarre, il suffit de rappeler qu'une famille de ce nom fut anoblie au XV[e] siècle par Ogier de Conflans, évêque de Maurienne, en faveur d'un neveu par alliance, Guigonnet Tondut bourgeois d'Ugine, habitant Soney. La famille est oubliée à Ugine mais le nom est resté (10).

Cugnet est le vieux mot français *coignet,* désignant le coin d'une combe, d'un vallon, et le village qui semble s'y cacher. Cinq maisons ont été incendiées au Cugnet en mars 1924.

Si l'on pénètre dans la cour de la maison Geny, on a la surprise de pouvoir lire, outre la date 1684 sur une porte d'entrée, une longue inscription latine (11) sur la pièce principale d'un vieux pressoir. Elle sera bien facile

(10) Dans son livre sur *Conflans,* p. 130, M. Pérouse orthographie Tondu. Le t final se justifie par l'acte latin que nous possédons : Guigonneti Tonduti.

(11) Nous parlons de la plaque de cheminée au chapitre XX (Famille Geny).

à interpréter si l'on se reporte aux explications déjà données sur la parenté des familles Geny et Delachenal :

Jos. Jca. Genii cura actum est ;
Joanna Gua. Delachenal uxor reficiebat ;
Jud. et Jac Genii natu majores adjuvabant ;
Delachenal pastor mem. tradebat ;
Peguet egit anno salutis M D C C C oct. IV
Reip. Gall. anno IX Ven. XII
Jos. Geny restauravit anno 1881
Carret fecit.

c'est-à-dire : « Par les soins de Jean Joseph Geny ce pressoir a été fait ; par son épouse Jeanne Gasparde Delachenal aidée de ses fils aînés il a été réparé. Le curé Delachenal en a composé l'inscription. Péguet l'a construit, en l'an de grâce 1800 le 4 octobre, le 12 vendémiaire de l'an IX de la République française. Jos. Geny l'a restauré en 1881 ; Carret a exécuté cette réparation. »

Lieux dits : Crèvecœur (nom très répandu, désignant un chemin en pente, où l'on perd haleine, et parfois un terrain stérile, vrai crève-cœur pour ceux qui doivent le cultiver ; on rencontre un Crèvecœur non loin du Col des Aravis) ; le Plan d'Arly, les Sablons, Sous la tour, les Crets.

Les Corrües, le Mottey. — On écrit les Corrües, on prononce en patois les Corriers et en français les Courrois. Le mot est donc bien étrange, évidemment très ancien, et il faudrait le faire remonter jusqu'au temps des moines. Assez loin du monastère habitaient *les corriers,* à la maison de la correrie : c'étaient les hommes d'affaires des religieux. En Maurienne, c'étaient même des juges à pouvoir limité, dont le nom latin était *correarii.* Cette étymologie s'appuie sur un grand nombre d'exemples similaires ; elle explique parfaitement la prononciation patoise. qui est la seule qui importe, mais elle ne rend pas compte de l'orthographe des vieux actes, où le mot est rarement écrit Corriers, le plus souvent Corrues, et jamais Courrois.

A propos du Mottey, notons ce qui concerne les forges d'Ugine dans un rapport de 1822 à l'Intendant : « Il y a 3 forges et 2 martinets à traiter le fer, avec 3 marteaux qui sont en activité toute l'année. Ces forges fabriquent

des haches, serpettes, serrures simples, pioches, socs de charrue. » Ugine ne connaissait pas encore l'acier bichromé, ni le four électrique !

Lieux dits : Le Mottey, Manfey (peut-être Maufey, mauvais fayard), Cottaré, Grand-Buisson, Grand-Curtil, Grands-Champs, le Chemin de fer (mot bien plus ancien que le passage du train à Ugine), Bavelin, où existaient des moulins au sujet desquels interviennent plusieurs familles nobles, spécialement les Nobles Ouvrier, les Menthon, les de la Valdisère.

Les Fontaines, les Glières. — On sait de quelle importance étaient les sources ; celles des Fontaines étaient abondantes, fraîches et limpides (12). Captées par des moyens très rudimentaires, elles aboutissaient à une vasque à fleur de terre où l'on devait se baisser pour puiser l'eau. Proche de ces fontaines et dans la direction d'Ugine, au-dessous des Plattes et de Tondut, un bas-fond était fréquemment envahi par les eaux. Les jeunes y faisaient, durant l'hiver, d'interminables parties de *glisse*, et, au printemps, ils y capturaient des grenouilles en vue du carême. L'endroit s'appelait le Boubioz, d'un mot qu'on rencontre ailleurs, toujours dans le sens de bas-fond bourbeux.

A cause du fameux pont des Glaciers, situé à quelques pas, les Fontaines étaient déjà un lieu de passage, mais les routes ne s'y croisaient pas encore, puisqu'il fallait traverser le bourg d'Ugine pour aller à Faverges ou à Flumet. Pour cette raison, une auberge n'est établie à cet endroit que depuis un siècle environ. Le 1er septembre 1843, le Conseil se plaint que l'auberge est vacante par le décès du dernier occupant. Le cabaretier Losset vint s'y établir. En 1848, son auberge s'appelle « la Parfaite Union ». Le Cercle démocratique s'y installe, Cercle auquel le Conseil se déclare « complètement étranger ».

En 1827, le moulin des Glaciers appartenait à J.-B. Pétel. Il adresse, le 21 octobre, une supplique au roi, afin d'obtenir le rétablissement d'une ancienne scie dans les bâtiments du moulin. Elle sera d'autant plus utile qu'il n'en existe aucune autre. »

(12) En 1867, le Conseil céda une prise de cette eau à Albertville.

Lieux dits : Aux Glières (apud Gleyrias, dans un document de 1338), du Plan d'Arly, sous le prieuré, aux Granges brûlées, les Glaciers.

Lisle. — La voix populaire donne ce nom à des territoires plus ou moins entourés d'eau, sans que ce soit toujours une île proprement dite. Lisle d'Ugine s'appelle déjà *Insula* dans les rouleaux des châtelains.

L'histoire du village rappelle surtout la longue distance qui le sépare de l'église (13). Le pont qui le desservait était celui des Mollières. Au-dessous de Lisle il y avait seulement une passerelle que le cours changeant de la rivière renversait bien souvent. Chaque année, on avait à regretter des accidents ; parfois de tout jeunes enfants étaient entraînés par les eaux :

Le 4 avril 1721, Jacqueline fille de Jos. Joly gouverneur de Lisle a été ensevelie dans l'église d'Ugine, âgée d'environ 13 ans. Elle tomba de dessus la planche de Lisle, venant au catéchisme, et périt dans la rivière d'Arly. Comparet, curé.

En 1859, le 2 novembre, une crue subite de l'Arly et de la Chaise inonda tous les terrains sous Marthod; « la route neuve » fut coupée et la maison de Jean Banget-Lingrat fut détruite. Les ponts solides sont récents. On en vota un le 26 février 1899 ; l'actuel date de 1918.

Le 22 avril 1787, trois maisons brûlèrent à Lisle. « Le bourron d'un pistolet mit le feu à des feuilles sèches et de là au couvert de chaume. C'était un dimanche après vêpres. Le prompt et abondant secours empêcha l'incendie du reste du village. » Le 28 avril 1850, à 9 heures et demie du soir, le feu prit à deux maisons dont l'une était habitée par la mère Revillet, paralysée depuis trois ans. Son grand fils Jacques se trouvait près d'elle, ainsi que le fils de Jacques, le petit Lucien, âgé de sept ans. Deux hommes courageux, Guiguet et Combet, aidèrent Jacques à sauver sa mère ; il retourna alors dans la maison et on le vit reparaître, traversant les flammes et portant son petit Lucien entre ses bras.

(13) Voir plus loin la tentative de 1780 pour une séparation d'avec Ugine au spirituel.

L'étendue du village de Lisle et sa proximité des bois expliquent la fréquente apparition des loups auprès des habitations. Ces bêtes redoutables inquiétaient souvent les autres villages (14). « Chacun s'en plaint chaque jour », est-il dit dans une délibération du 7 juillet 1782. Mais plusieurs fois ce furent des gens de Lisle qui tuèrent des loups et les apportèrent à la mairie, afin de toucher la prime prévue par les règlements. Le 17 janvier 1822, à une heure, Françcis Demontvignier-Nissard, accompagné de Jean-J. Riondet-Curtet et de Jean-J. Belleville, a tué, au Mont, à Lille, une louve de deux ans, poil gris, ventre fauve. Il l'a descendue à trois heures. Le même Demontvignier a tué un loup, le 3 décembre 1835, et un autre, aux Plancheules, le 5 janvier 1843. Eugène Pucellaz a tué une louve de cinq ans, le 29 novembre 1842, et un loup, au Bois carré, le 9 janvier 1850. Une lettre du syndic à l'Intendant, le 30 mai 1821, sollicite la permission de faire une battue :

On m'apprend depuis quelques jours qu'une troupe de loups ayant leur repaire dans le bois des Lauches, pressés par la famine, vont en maraude dans les campagnes voisines, rôdent autour des habitations, ravissent les animaux abandonnés, ceux surtout qu'ils peuvent emporter aisément, comme les agneaux et les chevreaux, excitent contre eux la haine des habitants...

Payaient des tailles à Lisle, en 1699 : Delhôpital, Joly, Descombes, Banget-Mossaz, Planoud, Bally, Revil, Combet, Poëncin. Aucun Pécherand cette année-là ; ils sont à la Plagne et au Verney : famille très ancienne, puisqu'à une ratification de 1398 on trouve comme témoin *Joannes Pecherandi.* En revanche, plusieurs Demontvignier avec des surnoms divers : Demontvignier Marin, Michel, Lapucelle, Monnet. Ce nom fut d'abord porté par une famille possédant une belle vigne, habitant sur une colline parée de fourcheaux et de ceps. De nombreux Demontvignier ont émigré. Un certificat de décès porte ces mots :

Paris, 1773. Nous soussigné religieux prieur du Couvent et hôpital de St-Jean-Baptiste, Ordre de St-Jean de Dieu, certifions

(14) Un bois près du Gombert s'appelait le bois du Loup et un autre endroit le Chailoup.

Le maire **A. Pringolliet** en 1930.

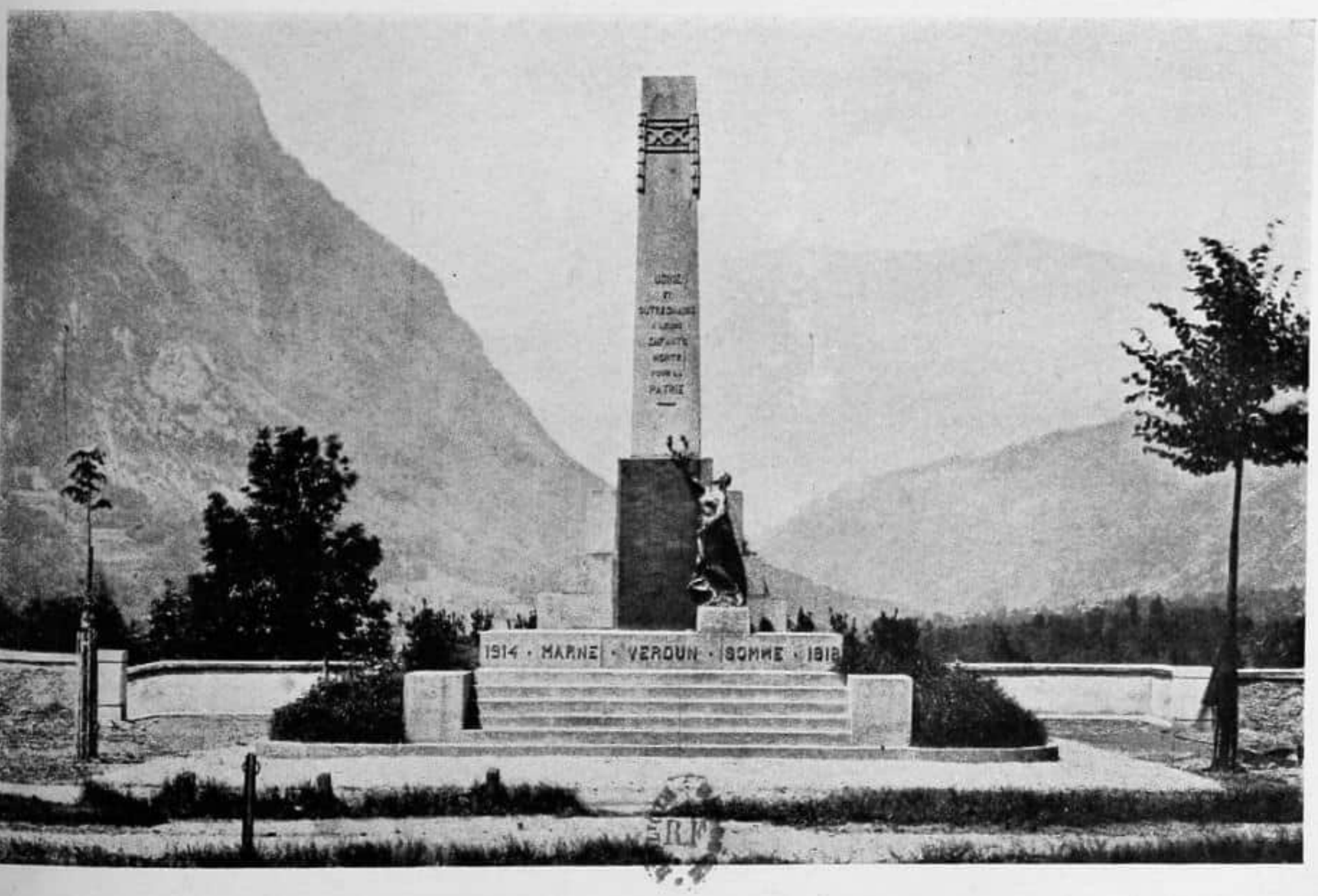

Le Monument aux Morts en 1925.

que le sieur Cl. Montvignier, gagne-deniers, âgé de 42 ans, natif d'Ugine, diocèse de Genève, fils d'Urbain et de Claudine Viguet, est entré malade au dit hôpital le 8 septembre. Après y avoir été assisté tant spirituellement que corporellement il y est décédé le 26.

Parmi les émigrés de Lisle, on signale M. Jean-Baptiste Clarey, qui tint longtemps une librairie à Paris ; il était, en 1853, vice-président de la Société philanthropique savoisienne (15) et mourut à Ugine, le 17 avril 1871. Un vieil officier français, le lieutenant-colonel Donat Trépier, nous a dit, en 1908, que sa mère, Laurence Montgellaz, était de Lisle. Il avait de beaux états de service : 30 ans à l'armée, surtout dans l'infanterie légère d'Afrique, treize campagnes, et tous ses grades conquis à la pointe de l'épée. Retiré à Myans, où il avait épousé Jeanne-Marie de Coucy, il y est mort le 27 juillet 1910.

Lieux dits : Horzale, Plan-Vorger, le Reyret, aux Pins, Batailiouz, les Espignières, Bellossy, dont le vin était recherché.

Mont-Dessous, Mont-Dessus. — Les villages appelés *Monts* étaient primitivement des hauteurs boisées ou herbeuses, situées aux limites des villas gallo-romaines et servant à la nourriture des bestiaux. Après le IIe siècle, ces lieux déserts furent en partie défrichés, et on appela *monts* les villages qui s'y élevèrent (16). Le patois d'Ugine dit : Mandessus et Mandezo.

Un petit lac, situé non loin de ces villages, est appelé le Leuté. Dans nos promenades de collégiens, nous faisions des rapprochements ingénieux entre ce mot et le Léthé, ce fleuve des enfers où l'on buvait l'oubli du passé :

Je viens chercher vivant le calme du Léthé,

dit Lamartine, en face d'un vallon de ce genre (17). Mais la ressemblance est toute fortuite, et le Leuté de Mont-Dessus signifie simplement *petit lac*. On en trouve un autre

(15) On le félicite d'avoir fait admettre, à lui seul, 13 sociétaires. Son adresse était alors « 27, rue Serpente, près de l'Ecole de médecine. » (Compte rendu de 1853).

(16) *Revue Savoisienne* 1912, p. 92. Article Marteaux.

(17) Pièce intitulée *le Vallon*, dans les *Premières Méditations*.

à une lieue de La Clusaz, sur le Nant du Var ; le mot existe aussi en Suisse romande sous la forme Leythet, Leyty, et désigne toujours un endroit avec mare ou petit lac.

En 1711, une dizaine d'habitants supplient qu'on les exempte des charges et impôts, parce que, le jour du Vendredi Saint, ils ont eu « leurs biens et bâtiments péris ». Une sommaire apprise ou papier officiel du notaire Tiaffey et du châtelain Buchard apprécie les pertes de chacun. Ont été « abîmés par le déluge » de ce jour Louis Plat, Laurent Chevalier, Cl. Carroz.

En 1826, le 5 septembre, un incendie détruisit quatre maisons à Mont-Dessus, « pendant que tout le monde était aux offices divins ». Cl. Pétel, Cl. Dubettier-Carroz, Cl. Garin-Perrière y perdirent tout ce qu'ils avaient.

Lieux dits : A la Noyère Forchuaz (le noyer fourchu), la Rozière, au Carron, Mabel (ou Mabbey), le Mont (où demeurent les Geny-Dumont), le Soleil, le Sautet (diminutif de *saltus*, petit bois ?), le Coudrey ou Cudrey (l'endroit des Coudriers), le Leuté, l'Exertmarin (l'endroit défriché, *exsartum*, qui appartenait à Marin), la Fugière, le Verger, l'Airettaz (mot très répandu en Valais, diminutif de l'aire), le mas Dumérieux (du miroir ? Endroit d'où l'on a une belle vue), la Muraille, le Nant Quinchat, les Vrets, la Combaz, le Nant Probère, auquel on attribue une terrible inondation, et les montagnes citées dans le rapport du syndic à l'Intendant, 6 juillet 1822. Elles sont au nombre de 22, « dont 6 à gruyère sans beurre, et les 16 autres à beurre et fromage persillé, savoir Merdacier, la Grande montagne, le Meruz (peut-être : le joli endroit, comme le Mérieux ci-dessus), la Regottaz, la Moustérière, le Retornet, Gualla, Bellieuvre, l'Arpettaz, le Planay (la petite plaine), la Petite Croix, autre Petite Croix, les Sauges (pour : les Saules), la Corbassière (l'endroit qui forme une courbe), la Têtaz, le Planauz, le Sappey, le Frêne, la Cugnette, Euguette, la Chaz, autre l'Arpettaz, autre la Corbassière, La Giettaz. »

Montgombert (18). — L'acte de 1391 signale un témoin: *Joannes Porralis de Montegomberto.*

L'année 1699 vit s'ouvrir un procès entre le seigneur comte de la Valdisère et Me Jean Gény, alors fermier de Noble Ducrest, comte d'Ugine. Geny s'était permis de construire des moulins au Gombert ; ce qu'apprenant,

(18) V. chapitre III et VI, ce dernier surtout, sur la situation juridique spéciale de ce village.

le comte pensa y mettre opposition, voulant que Bavelin, le Mottey et les Glaciers continuent à moudre tout le grain du pays.

Cependant le procès traîne en longueur. En 1706, il est loin d'être achevé. C'est le moment de l'occupation française, sous Louis XIV, et on lit sous le sceau des fleurs de lys la formule usuelle : « Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre..., etc. » Suit l'ordre donné à l'huissier du Sénat : « Nous te mandons et commandons que tu contraignes Jean Geny à détruire les moulins et artifices construits rière le village du Montgombert et tout ce qui leur sert, sans pouvoir jamais les rétablir, ni aucun autre artifice, ni pareillement se servir d'iceux. »

L'huissier Sibuet se présente chez Geny, le 26 mai 1706, mais il trouve à qui parler, car Geny, ayant détruit le moulin depuis une année, proteste du droit qu'il a de construire sur son bien, où bon lui semblera. Nous ne savons pas la suite.

A caúse du pont sur l'Arly toujours à refaire et toujours imploré des habitants, il y eut, en 1780, une forte poussée d'opinion en faveur d'une nouvelle paroisse à créer, ou du moins d'une succursale à établir pour Montgombert et pour Lisle. Nous avons plusieurs de ces actes : 1° Pétition de ces deux villages pour demander leur démembrement d'avec le reste de la paroisse pour le spirituel ; 2° « Requête à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évêque et prince de Genève (Mgr Paget) », à la date du 24 février 1790 ; 3° « Requête à Sa Majesté, Grand Maître de la Religion des Saints Maurice et Lazare », pour le supplier de donner ses ordres et d'activer la construction d'un pont. Dans cette requête apparaissent très visiblement les idées et même le style du curé Delachenal. Il admettait fort bien qu'une succursale était souhaitable pour ces gens privés de secours religieux ; mais il fallait ou une succursale ou un pont ; et lui préférait le pont.

En 1850, un legs important de 1270 livres est fait à l'école du village par Pierre Glairon-Rappaz. Le Conseil

d'Ugine accepte ce legs avec reconnaissance et fait ressortir, dans sa séance du 26 novembre 1853, le service ainsi rendu aux familles : « Les enfants sont exposés pour aller à Ugine à des fatigues au-dessus de leur âge, et même à des dangers réels. » Il y avait, cette année-là, 29 enfants aux écoles du Gombert. Donnent aussi pour la même œuvre : Jean-Laurent Riondet, plusieurs Glairon-Rappaz, Laurent Demontvignier-Monnet. Mais une vraie fortune fut léguée à cette école, le 19 février 1883, par Pierre Lallier-Gollet ; en son nom fut versée la très coquette somme de cent quarante-quatre mille francs (19).

Lieux dits : Nant Grillet, la Grangette, le Planet, les Béné ou la Chapelle, le grand village, Nant Berthet, la Combaz, la Crépiat, l'Ormet, Malatrey, Baguier, Bandaret, Nant de la Muraz, les Charmettes, la Croix, les Mollies (c'est-à-dire les Marais), le Pré du Bois (le praz du Boet), la Molettaz, le Biolley, le Beauloz, Mas des Mossaz, Mas dit Allemand, le Châtelet, Nant Rochat, le Chosal (où quatre maisons brûlèrent le 15 juillet 1863, à 10 heures du soir), la Dubouz, le Nay, le Biolley (lieu planté de bouleaux), en Couétan, en Crépellaz, la Plattaz, la Gonellaz, la petite Gietaz, la Dérochette, au Chailoup, le bois au loup (ou Bauloup), aux Outagues, à la Combaz, en Revenet.

Pierre-Martine, Le Bon. — Nous avons dit nos conjectures à propos de cette pierre énorme (20) qui donna son nom au village voisin ; mais la proximité de l'endroit appelé *vers le Bon* leur donne une plus grande vraisemblance. Le document de 1391 porte en effet : *incluso territorio de Libone.* Il s'est produit une séparation d'article : on dit « Poëncin le Bon », « Viguet du Bon », mais, pour désigner l'endroit : *Vé Lebon,* vers Lebon. Or on donne *Libo, Elbo,* comme synonyme de feu sacré, feu rituel, en plusieurs endroits des Bauges (21). Le voisinage de la Pierre Martine et du centre cultuel païen n'a-t-il pas quelque importance ?

(19) Nous parlons de la chapelle du Montgombert au chapitre IX. V. aussi notre quatrième gravure, quatrième vignette.

(20) Cette grosseur est visible dans notre deuxième gravure, où la pierre, en quatrième vignette, apparaît entre deux arbres. On l'appelle « la pierre Cordier », mais la pierre Cordier était une « Pierre Martine ». V. page 26, note 13.

(21) *La Saint-Jean,* par Van Gennep, p. 48.

Lieux dits : En-là Martine, la Grangette, au Molliex, le Grand-Pré, en Combaz-Buttin ou Champrocher, au prâ de la Boullaz, à la Ponsaz, au Pré-Bernard.

Pussiez. — Le patois dit *Puchez* (22). Ce village a eté bien souvent désolé par les inondations du Nant Trouble, le *Nantum Turbidum*, le Nant Trobloz des documents. Son voisin, le Nant de Croëx, vient tout récemment; juillet 1927, octobre 1930, de faire de grands dégâts.

Pussiez était le village des familles Lombard, Ravallon, Dubettier-Grenier. Métral-Charvet, Naire. Cette dernière a donné, de notre temps, les deux abbés Naire, l'abbé Louis, archiprêtre de Faverges, l'abbé François, professeur à Thônes, qui tous deux avaient conquis, élèves aux Facultés catholiques de Lyon, leur diplôme de licenciés ès-sciences.

Lieux dits : Pussiez d'en haut et d'en bas, Préchevalier, Revel, la Rozière, Nant Borrioz, la Pierre des morts, au Reculaz, au Blancharde de Reculaz, sous les Mûriers (peut-être un souvenir de la tentative d'Emmanuel-Philibert pour introduire en Savoie la culture du mûrier et l'élevage des vers à soie; à Ugine, la culture est restée embryonnaire) ; la Combettaz, l'Acrétaz ; Dom Michel (mot déjà hors d'usage. La maison ainsi appelée appartenait aux Delachenal, et, d'après Francisque, un de leurs ancêtres, à cause d'un emploi honorable, s'appelait Dom Michel et aurait habité autrefois cette maison. Mais il semble qu'il faille appliquer ici ce que l'on trouve ailleurs, où Dom Michel, Dom Sébastien... signifient le champ, la propriété dont le revenu était appliqué aux chapelles de Saint-Michel, de Saint-Sébastien).

Les Rippes, Garin. — Les Rippes, en latin *ad Rippas*, signifient « terrain boisé à coupe irrégulière » ; c'est un mot très répandu. Même à Ugine, un autre endroit portait ce nom, près du Clos et de Banges. Une famille aussi s'appelait Desrippes ; elle s'est ensuite confondue avec les Bisilliat-Donnet. Bernard, fils de Jacques Desrippes, épouse Jeanne Durand ; leur contrat est du 2 mai 1557 ; le notaire est Thomas Roux dit Marthod. Voici un vieil acte de baptême, dressé par le curé Urbain Rosaz ; la mère est la fille de ce Bernard :

(22) Il se peut que le mot soit d'origine gallo-romaine (V. chap. II); un Pierre Pussier est nommé à la visite de 1411.

Die 18a junii 1601 baptizata fuit Anthonia, filia honorabilis Joannis de Rippis et Urbanæ filiæ Bernardi de Rippis ejus uxoris. Et fuit cpater Franciscus, filius honorabilis Anthonii Marthodi, et cmater Anthonia uxor Joannis Bisilliati de Soney.

Plusieurs fois le village des Rippes a été éprouvé, même anéanti par de terribles incendies. Celui du 21 mai 1878, dont quelques Uginois se souviennent encore avec terreur, consuma en deux heures toutes les maisons sauf une. Le feu avait été allumé par l'imprudence d'un enfant (23), Mais cet incendie n'était pas le premier, puisque le Journal de Jean Delachenal en relate deux autres, arrivés de son temps : celui du 16 juillet 1734 et celui du 20 avril 1750, où « le feu s'est pris chez le grand Jean Bisilliat-Donnet ».

Lieux dits : En Carmentrant (Carême-entrant, endroit peu fertile ; les bêtes y font pénitence), Bois-Cheney « le terroir du Correy, lieu au champ du Frêne sous les vignes des Rippes », à la Bonettaz, Montana, Brancolin, Cortai, Zéraudière, les Combettes, le Rocher du Baron, Champrégnier, la Pallud, Vuize (où existe un gros bloc amené par le Nant Probère), la Planta, les Fins, les Esserts, Cherchelin, les Amplets, la Verpillère, la Pouza dernier les Rippes, les Perrières, la grand Stilla (mot intéressant, très répandu. Les documents disent « la grand Chilla ». C'est un nom commun signifiant *haie*. Il y avait à Ugine une autre Stilla, près des Quarts).

Soney. — Le patois prononce Sounê et le français local Sônê. Le village est gallo-romain (24), disent les auteurs de *Boutæ*, et nous avons raconté la découverte de tombeaux probablement burgondes dans le terrain de César Bisilliat-Donnet.

Les vignes de Champfroid, avec crû principal aux Mouettes, sont cultivées depuis de longs siècles. A leur sujet, M. le Curé (25) du Bouchet-de-Serraval a recueilli de ses paroissiens une gracieuse légende qui doit trouver place ici.

Il y avait au Bouchet une statue de la Sainte Vierge

(23) Notes du curé Morand.

(24) On trouve une foule de noms analogues : un Saunay dans la Vienne, un Saunay dans l'Eure-et-Loir. V. au chapitre IX ce qui regarde la chapelle de Soney ; nous la donnons dans notre quatrième gravure, sixième vignette.

(25) Abbé F. Birraux ; sa lettre du 24 août 1927.

pour laquelle les gens d'Ugine avaient beaucoup de vénération. Ils voulurent même s'en emparer, et l'installer honorablement dans un oratoire, au milieu des vignes de Champfroid. Mais la statue disparut d'elle-même et retourna au Bouchet, avec une halte au Platon et une autre à la montagne du Praz, où l'on prétendait reconnaître sur une grosse pierre la trace de ses pieds. Depuis lors, les gens d'Ugine vinrent chaque année, spécialement le 15 août, en dévotion à N.-D. du Bouchet (26). L'église était très petite et les hommes du Bouchet se massaient vers la porte, à l'extérieur, pour laisser l'intérieur aux pèlerins d'Ugine.

Lieux dits : La Montannaz dernier Soney, la Serraz, la Pierre de Pointe (remarquer le *de* ; c'est la pierre *d'apointe,* celle qui se tient debout), la Pallud (le marais), le Pré au Comte, derrière l'abîme, Champ Bardin, Pré Chapelle, au Raffour (mot très usité au sens de four à chaux), la Portellaz, Barrevier.

Uginette était habitée par des familles nobles : les Ducret, les de l'Espigny en 1680, les de Magdelain en 1613, et surtout les Dutour, au château Bisilliat. Cette demeure a été fort modifiée depuis. Autrefois, une magnifique allée de peupliers y conduisait de la route. Nous avons vu les derniers en 1880, et fait la réflexion si heureusement exprimée par l'auteur des *Petites Géorgiques* (27) :

Les arbres meublent et décorent un domaine. Ils lui confèrent une physionomie personnelle ; ils répondent de son ancienneté et blasonnent sa noblesse. L'arbre est un témoin du passé et il le raconte.

La maison Charlon-Lafontaine, près de la grange du dîme, est l'ancienne ferme de la commanderie. On peut y voir encore, gravée dans la pierre, sur la porte de la cave, la date 1576. C'est peut-être la plus ancienne inscription d'Ugine (28).

(26) On trouve dans des testaments des traces de cette dévotion. En 1760, le 11 mai, honorable Nicolas Lombard de Pussiez, en présence de J. Delachenal notaire et des témoins, recommande à son héritier et fils Claude Lombard « de faire dire deux messes au Bouchet, à l'honneur de Notre-Dame du dit lieu, dans l'année après son décès. »

(27) *Les Petites Géorgiques,* par Louis Mercier, p. 19.

(28) Contemporaine du prieur commendataire F. de Lambert.

La demeure appelée Monmin a une grande allure. L'acte de 1391 l'appelle « Clausum de Monmino ». Elle appartenait peut-être aux de Cerisier, puis, en 1696, un acte du notaire Delallier est « prononcé au lieu d'Uginette, dans la maison forte de Monmin appartenant au seigneur (Ducrest) comte d'Ugine ». Des nobles Ducrest, Monmin passa aux Delachenal-cadet qui le rebâtirent. Son possesseur actuel, M. Ernest Perrier de La Bâthie, a transformé Monmin en y installant un grand orgue électrique (29), ainsi qu'un vrai musée d'antiquités et de souvenirs. Il a attiré l'attention des érudits (30), celle surtout des fervents de Rousseau, sur une peinture à l'huile faite sur panneau de bois à la fin du XVIII[e] siècle et représentant « la scène des cerises » : Jean-Jacques jetant du sommet d'une échelle des poignées de cerises à deux jeunes filles placées au pied de l'arbre. L'une des jeunes filles est Claudine Gallay de Thônes, dont la nièce, Charlotte Gallay de Saint-Pierre, épousa Noble Joseph-Marie de Lachenal d'Ugine. Il y a donc là, en même temps que l'illustration d'une page fameuse, un souvenir de famille.

Dans le voisinage de Monmin s'élèvent aujourd'hui les abattoirs d'Ugine. Nous avons donné au chapitre XV un aperçu des règlementations anciennes concernant les viandes de boucherie. Ces règlementations suffisaient alors pour un petit pays, et l'opinion n'en demandait pas d'autres. Mais depuis l'établissement des usines, par suite de l'augmentation considérable de la population et des progrès accomplis partout sur ce point si important de l'hygiène et de la santé publique, la commune a construit en 1925 au mas d'Uginette, sur la propriété achetée quelques années auparavant à M. Perrier de la Bâthie, des abattoirs importants, étudiés sur les installations similaires de plusieurs autres villes, et comportant des perfectionnements de tout genre pour la conservation des viandes de bouche-

(29) En voir la description dans sa brochure *Orgues Savoyardes*, 1930, p. 26.

(30) *Revue Savoisienne*, 1912, article d'A. Serand, avec une reproduction du panneau d'Ugine.

rie et le traitement des viandes congelées. Le projet de l'architecte Bugnard (Zanone entrepreneur), comportait avec les accessoires, une dépense de 500.000 fr., dépense qui serait en partie couverte par une subvention de l'Etat (200.000 fr.). Des taxes spéciales serviront à l'amortissement de ce capital.

Lieux dits autour du chef-lieu d'Ugine : Les Quarts sur la ville (1391 : in clauso supra villam, juxta pratum vocatum pratum Aquardi. Les Carts, Quarroz, sont un mot très répandu. Il signifie parfois *Quadruvium*, carrefour), le décontour, dessous les Maillets, le Rechet (1391 : Petrus de Recepto), le Nant Bernard, la Balme (ou Bârma. Le mot signifie *grotte*. Y avait-il une grotte dans le rocher appelé « le rocher de Montroux » et quel était ce rocher ?) Montroux (Mont ruptus, le rocher ou le mont coupé à pic. Le mot serait parent des *Routtes*, mais ce dernier, au féminin, qualifie terres ou vignes), la Combe sous la ville, derrière les murs, sous les murs, la grange du Dîme (mot très répandu ; nous l'avons rencontré à Avenches, à Aigle, Suisse), le mas des Sables, au Sablon, le mas des Tailles, les mas des Gits, chemin du Borret, la Perrière ou clos du Maure vers Nant Pugin, le Gorê, la Crozetta (français local Creusette), le Grand-Pré, les Plattes, l'Isérable (nom patois de l'érable), au Reposieux, la Battendière (ou à Baptendier, souvenir d'une famille noble), les Charmettes (n'ont rien de commun avec l'adjectif charmant, ni avec le bois de charme ; mais diminutif du bas latin *calma*, pâturage. On explique ainsi les Charmettes de Chambéry, où résida Rousseau), la Chenalettaz (petit chenal, petit ruisseau) ou En-là Dom Jeandaz.

Le Verney, la Plagne. — Le Verney est appelé ainsi des bois de verne, nom vulgaire de l'aune. Dans l'albergement du duc Philibert, en 1499 : Ceux du Verney : *Illi de Verneto*.

Payaient des tailles à la Plagne et au Verney en 1699 : Poëncin-Crétet, Debeauchamp-Nicod (ce nom si agréable, Debeauchamp, dont bien des familles nobles s'accommoderaient, figure déjà à un acte de 1444 sous sa forme latine. Un témoin signe « Mathæus de Bellocampo »), Becquet (était-ce un souvenir des Becket d'Angleterre ?), Geny, Pécherand-Mollier, Croisonnier, Combet.

L'an 1776 et le premier du mois de février teste à la Plagne « François Poëncin dit Caillat ». Le notaire Joseph Delachenal constate que le malade n'est pas alité, « étant

assis dans sa cuisine au coin de son feu ». Il fait un beau signe de croix, règle les détails de sa sépulture et de son anniversaire, recommande sa veuve aux soins de Louis, son fils et héritier, qui devra lui donner perpétuellement, « pendant sa vie naturelle, 4 quartes de froment, mesure d'Ugine, 3 de seigle, 2 de blé noir, 4 d'avoine, 12 livres de sel, 12 livres de beurre, 15 livres de fromage blanc, 2 draps de lit, du terrain pour semer demi-quarte de chanvre, avec son habitation dans sa maison... Fait et prononcé auprès du feu du testateur où il est assis. »

CHAPITRE XXIV

Outrechaise

Rareté du cas. — Orthographes successives. — Document Jacquemon en 1444. — Chapelle de Saint-Grat, fondée en 1527 ; son histoire ; la cloche de 1897. — Les nobles : Ouvrier, de Michaille, de Menthon, de la Valdisère, de Lachenal : lettres patentes du roi Victor-Amé en 1776. — Vie municipale. — La Révolution à Outrechaise. — Lieux dits, syndics et maires.

La plupart des communes qui ne forment pas une paroisse autonome, dans notre pays de Savoie, ne sont liées à une paroisse plus grande que depuis la Révolution française. Elles avaient autrefois leur curé (1). Le cas d'Outrechaise, qui a toujours été commune et n'a jamais été paroisse, est plus rare. Elle s'est administrée elle-même et n'a pris part à l'administration d'Ugine que dans les questions paroissiales et les questions connexes. Nous mettrons donc ici, en renvoyant pour le reste à tant d'autres chapitres où nous avons nommé Outrechaise, ce qui la concerne spécialement.

L'orthographe de ce mot, en latin et en français, a beaucoup varié. On trouve au XIV^e^ siècle *Ultra Uchesiam, Ultrochesia ;* en 1444 *Utrochisia, Ultrachisia ;* puis, dans les lettres de saint François de Sales, *Autrechèse ;* dans une reconnaissance de 1630, *Oultrechèse ;* au XVIII^e^ siècle,

(1) Ainsi Chevaline, unie aujourd'hui à Doussard ; Droisy, uni à Clermont.

Outrechesse ; enfin les deux mots sont aussi séparés *Outre-Chaise* (2). Le patois *Utrestièze* ajoute souvent un *n* euphonique : Nutrestièze. Le Dictionnaire Joanne, en 1896, donne 156 habitants ; superficie 468 Ha, altitude 450 m.. forêt communale 141 Ha ; essences : chêne, hêtre, épicéa. Le dernier recensement, celui de 1926, donne 160 habitants.

Un très ancien document a été signalé déjà ; il est daté du 15 décembre 1444 et vise Jean Jacquemon d'Outrechaise, *Joannes Jaquemonus de Utrochisia parrochiæ Uginæ,* héritier par sa femme Jeannette, *Joannetta,* de son beau-père Jacquemet Dufour bourgeois d'Ugine, *Jaquemetus de Furno, burgensis Uginæ.* Ce Jacquemon vend à discret Guigonnet Tondut, fils de feu Jean, de Soney, bourgeois d'Ugine, *discreto viro Guigonetto Tonduto, filio quondam Joannis Tonduti de Soney burgensis Uginæ,* une partie d'une cense annuelle importante qu'il prend sur les dîmes du prieuré. Cette transaction, plusieurs actes qui l'avaient précédée, et aussi, un siècle après, en 1540, la fondation des Quarts, dans sa teneur complète, montrent que les seigneurs d'Outrechaise ont toujours eu des droits sur ces dîmes. Le commandeur César Dutour les loua ou les acheta pour 66 livres 10 sols au comte de la Valdisère.

Il y a juste trois cents ans qu'il existe une chapelle à Outrechaise.

L'an courant de la Nativité de Notre-Seigneur 1527 et le 6e du mois de may, que les modernes sachent et que la postérité n'ignore pas que se sont personnellement constitués les susnommés (au nombre de 17), ayant à cœur le salut de leur âme, et premièrement vénérable homme Michel Viguet *chappelin,* Estienne fils de feu Jean Viguet, Laurent Mugnier, Georges Jacquemon, Gabriel Vuillermoz, tous du Mandement d'Outrechaise, paroisse d'Ugine, diocèse de Genève, lesquels étant tous émus de la même dévotion, voulant et désirant toujours plus le salut et le remède de leurs âmes et de celles de leurs parents, de leurs antécesseurs et de leurs successeurs, ont résolu et or-

(2) Plusieurs de ces formes sont indiquées dans le *Dictionnaire topographique de la Savoie,* par Vernier. Le contrat cité plus loin, de 1667, écrit *Outrechèse.*

donné de fonder une chapelle à l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous le vocable de la très glorieuse et très pure Vierge Marie Mère de Dieu et du bienheureux saint Grat confesseur.

Le vénérable homme donne « 100 florins de bon or à petit poids, chaque florin valant 12 deniers gros de bonne monnaie courante parmi les marchands dans ce pays ». Tous les fondateurs présents ajoutent quelques florins à cette première somme qui atteint le total de 340 florins, mais le prêtre Viguet reste « le dotateur et fondateur » principal de la chapelle ; aussi il en sera lui-même « d'un consentement commun et d'une volonté unanime » le premier recteur et chapelain, tenu d'y célébrer deux messes par semaine. Michel Mugnier donne pour la construction un emplacement « situé au territoire des Troismaisons, lieu dit à la Chenalettaz ». L'acte de fondation est signé dans sa maison, en présence de plusieurs témoins : Egrège Laurent Mugnier, notaire, Laurent Champange, de Pussiez, Laurent Descombes, Philippe Avrillier (3), Collet Durand. Les notaires sont nobles et égrèges Jean et Louis Viguet, tous deux « par l'autorité apostolique notaires publics ».

A la suite de cet acte solennel, la chapelle fut construite, chapelle très humble, avec un petit toit de chaume. La première fondation, perdant de sa valeur, fut peu à peu augmentée. Il est remarquable que saint Grat, évêque d'Aoste et protecteur des campagnes, fut ainsi honoré à Outrechaise plus d'un demi-siècle avant que saint François de Salès ait rendu sa fête et son office obligatoires dans son diocèse (4).

Les recteurs, par la suite, furent présentés par les nobles d'Outrechaise. « Vénérable Messire Loys Bertrand » était recteur à la visite de 1606 ; en 1685, « sieur Viguet, curé de Mésigny », sans doute de la famille du fondateur, est présenté par le seigneur comte de Menthon ; Rd An-

(3) Nom très ancien. En 1535, Mermet Apvrillier signe une reconnaissance à l'illustre prince Louis de Savoie pour le moulin de Mont-Dessous.

(4) Vie de saint Grat, par le chanoine Béthaz, Aoste, 1884, p. 189.

selme Dufayet, le recteur de 1751, avait été présenté par le comte de la Valdisère ; enfin celui de 1784, Rd Maurice Delachenal, est une de nos connaissances. Nommé par son parent Noble Hyacinthe Delachenal comte d'Outrechaise, il échangea bientôt son rectorat contre la cure d'Ugine. Son passage à Outrechaise nous fournit un « état des titres et meubles de la chapelle » et aussi un inventaire, signalant entre autres objets :

> Un ornement complet de soye portant toutes les couleurs avec un devant d'autel assortissant, donné par les garçons du village qui étaient à Paris en 1758 ; un tableau avec son cadre, sur l'autel, représentant la Sainte Vierge et saint Grat... Tous lesquels meubles, vases sacrés et autres, sont tenus dans un coffre fermant à la clef et déposé chez les frères Losset (5).

En avril 1930, la chapelle, proprette et bien parée, fait plaisir à voir (6). Le tableau du maître-autel est ancien. Il représente à la fois saint Grat, en costume d'évêque, et saint Bernard de Menthon. Serait-ce le tableau d'avant la Révolution, sauvé à cette époque par quelque voisin, et y aurait-il une erreur dans l'inventaire ci-dessus, qui spécifie « la sainte Vierge et saint Grat » ?

La cloche actuelle n'a que 33 ans d'existence :

> L'an 1897 et le 10 du mois de novembre la cloche de la chapelle d'Outrechaise, offerte par Mme Veuve Jardin, née Hérisson-Garin Félicité, fut bénite solennellement à la suite de la grand'messe à diacre et sous-diacre célébrée selon les intentions de M. le maire Dunand-Chatelet Constant. La bénédiction fut donnée par M. le chanoine Chevallier Etienne du Crest-Voland, prévôt du chapitre de la cathédrale d'Annecy et délégué à cet effet par Mgr Isoard, évêque d'Annecy. Fut parrain : Rd abbé Personnaz Jean-Marie, curé d'Habère-Poche, qui a offert un riche ornement blanc à la chapelle ; marraine : Mme Jardin Félicité. Cette cloche, je l'ai commandée chez MM. Paccard frères, à Annecy-le-Vieux. Elle pèse 175 kilos, et elle a coûté 742 fr. Pierre Perret archiprêtre, curé d'Ugine.

Passant aux familles nobles d'Outrechaise, nous mentionnons d'abord les nobles Ouvrier (7). Ils venaient peut-

(5) En 1848, Nicolas Losset étant maire, la chapelle fut complètement réparée ; Canova, entrepreneur.

(6) V. notre 4^{me} gravure, 1re vignette.

(7) Uniquement parce que le principal d'entre eux a eu comme héritier le seigneur d'Outrechaise.

être de la vallée de Thônes, mais leur présence est très ancienne à Ugine, où « honnête et discret Amédée Ouvrier » acquiert une maison de Noble Louis de Seythenex, en 1466. Dans un vieux cahier jauni sont relevés ou analysés un grand nombre d'actes concernant André Ouvrier, fils anobli de cet Amédée, bourgeois d'Ugine (8). Noble André est chambellan, *camerarius*, du comte de Genevois. Il achète, en 1581, à Noble de Chevron *de Thenesouz* et à sa femme Louise de Seythenex, une partie des moulins du Mottey et de Bavelin. Une maison possédée, à Ugine, par cet André Ouvrier, en 1492, était placée contre les murs de la ville, *juxta mœnia ejusdem villæ ;* il reçut de Blanche de Montferrat, veuve de Charles I^er^ et tutrice de son fils Charles II, la permission « de rompre les murailles d'Ugine et d'y faire une porte pour sa commodité ». Enfin, ce personnage teste le 1^er^ novembre 1539. Il veut être enterré dans l'église d'Ugine.

Nous laissons de côté une foule d'autres notes concernant ce Noble Ouvrier pour passer à la famille de son héritier universel. Vraisemblablement, elle venait de la Michaille, petite contrée entre le Valromey et le pays de Gex, où domine Châtillon-de-Michaille. Par son mariage avec Jeanne de la Forêt, François de Michaille devint seigneur d'Outrechaise (9). Il était le premier noble de sa famille. Ses charges, qui aboutirent, vers 1531, à celle de premier Président à la Cour des Comptes du Genevois, étaient considérables. Il fit construire aux Quarts, selon le testament formel de Noble André Ouvrier, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié et à saint Roch. L'acte de

(8) Une donation lui est faite, aux Quarts, par un noble du Canton de Fribourg, seigneur de Vaulruz et de Romanens, agissant comme oncle d'une demoiselle de Beaufort.

(9) Le titre d'Outrechaise, dit Foras, était de Novéry, passa aux de Monthoux avant 1420, puis aux Duyn de la Valdisère (1447), aux de Michaille, aux de Menthon, de nouveau aux de la Valdisère (1667), aux Delachenal (1776). Nous avons le relevé d'un acte de 1319, entre Amédée V et Humbert de Conflans ; mais il ne concerne pas Outrechaise assez sûrement pour que nous l'insérions ici. Le mot Outrechaise n'y est pas.

fondation dressé en cette circonstance, le 18 octobre 1540, sous le prieur de Beaufort, est des plus intéressants. Nous l'avons analysé au chapitre IX. On y remarque avant tout la sollicitude de l'héritier pour remplir dans ses plus petits détails la volonté du testateur.

Il laissa plusieurs enfants. Claude-Louis et Catharin de Michaille, qualifiés d'écuyers, entreprennent, en 1550, contre le prieur-évêque F. de Lambert un procès retentissant, au sujet des dîmes du prieuré (10). Puis Catharin disparaît, mort ou parti en expédition lointaine. Quant à Claude-Louis, dit de Martel, il épouse Oriane de Mareste, dont on lit le nom au baptême de Louis Bisilliat, le 17 juin 1580 :

Fuit cmater N. Oriana, uxor nobilis et potentis Claudii Ludovici de Michallia.

Cette dame fit son testament sans notaire, le 14 avril 1598, alors que la contagion régnait. On la soupçonnait d'en être elle-même atteinte, et le notaire refusa d'écrire sous sa dictée les legs qu'elle se proposait de faire, surtout à la chapelle de Saint-Claude. Elle dut plus tard les réitérer dans son vrai testament et en recommander avec force l'exécution.

Sa fille Charlotte, née à Ugine, le 6 février 1577, épousa Christain seigneur de Montregard, originaire de la vallée de Thônes et qui vint habiter Ugine (11). Elle fut marraine chez le notaire Bisilliat, le 2 août 1597 :

Fuit cmater nobilis Charlotta, filia quondam Nobilis Ludovici Demichallia, domini de Ultrochesia.

Le frère de Charlotte, François-Nicolas de Michaille, fut l'héritier de la seigneurie d'Outrechaise. Son acte de baptême, du 6 juin 1579, nous apprend que son parrain était noble et puissant F. Nicolas de Beaufort, et sa marraine Noble Claudine de Crécherel. Lui-même épousa Sébas-

(10) V., au chapitre VII, la fondation des stalles, et, au chapitre V, le procès contre le prieur de Lambert.

(11) *Histoire de Thônes,* I, 183. Ce Christain, dans un inventaire de 1634 parle « des biens à lui et à damoiselle Charlotte de Michaille sa femme appartenant, assis rière la paroisse d'Ugine, prix de 3.750 fl. ».

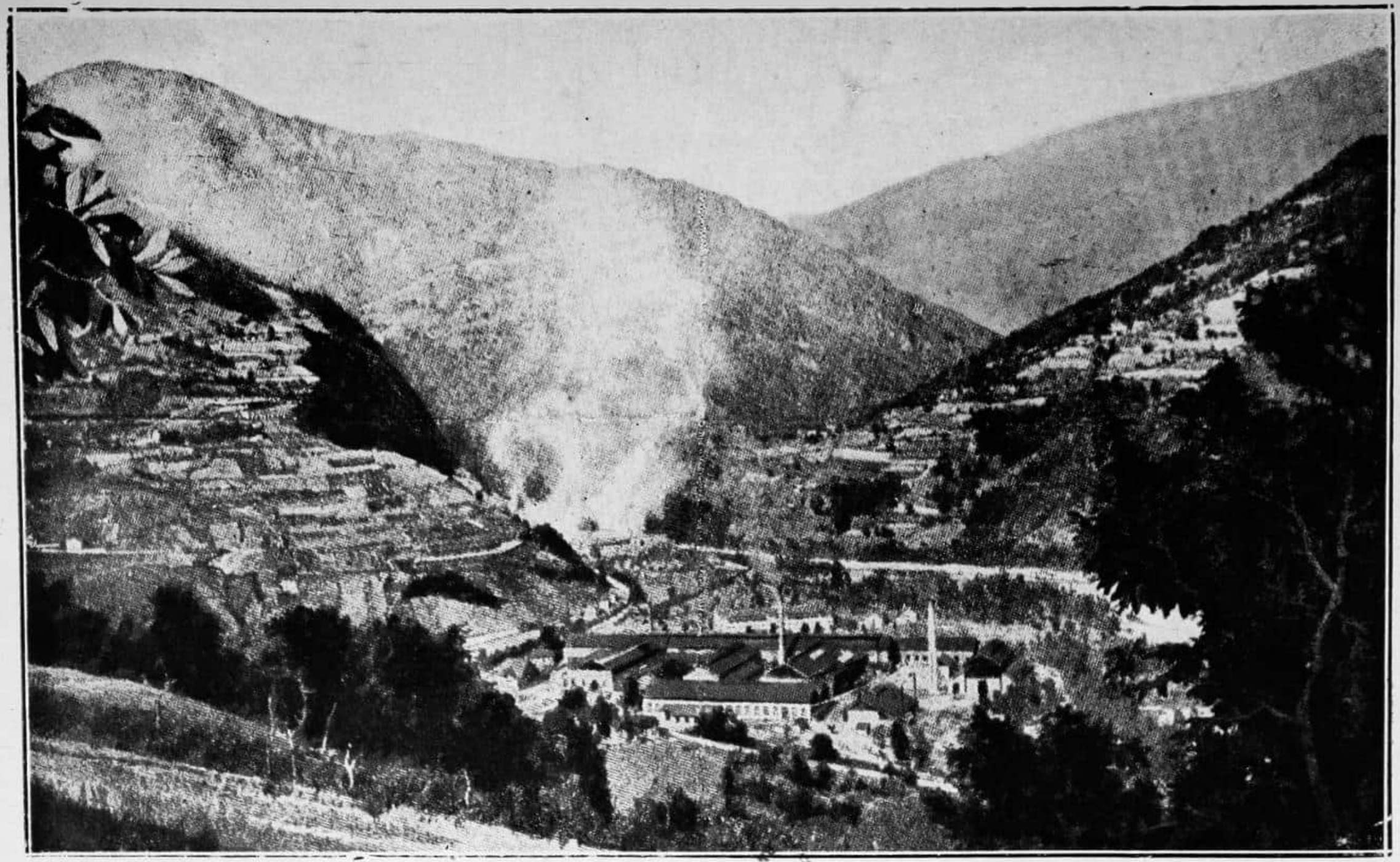

Les Usines

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

(Cliché de l'*Echo de Savoie*.)

tienne de Chevron-Villette, mais ce mariage ne fut pas longtemps heureux, puisque Sébastienne mourut au bout de deux ans, à Dérée (Duingt). On l'enterra à Saint-Dominique d'Annecy (église actuelle de St-Maurice). Elle était la fille de Jeanne de Menthon et la sœur de cet archevêque de Tarentaise, Benoît-Théophile dont nous avons dit la présence au baptême de Noble J. Benoît de Magdelain. Sébastienne était donc la cousine de saint François de Sales, et par cette parenté nous retrouvons le grand évêque de Genève.

Ces explications trop tassées sont-elles cependant suffisantes pour qu'on puisse comprendre cette lettre de lui (12), adressée le 4 décembre 1607 au baron Amédée de Villette ?

Nous jouissons cet Avent de la présence de Madame de Chevron (la mère désolée de Sébastienne), laquelle viendra pour dissiper par la conversation et hantise des saints offices l'ennui que le trépas de Madame d'Autrechèse lui donne. Mais faut-il que je vous die les résolutions de M. le baron de Menthon (Bernard, alors veuf de Clémence de Genève) et de M. d'Autrechèse (F. N. de Michaille, après la mort de Sébastienne), dont le premier, s'étant déjà revêtu de la soutane à l'ecclésiastique, minute (projette) son départ entier des affections du siècle pour se lier aux ordres sacrés ; et le second, ayant solennellement voué, dédié et consacré tous ses biens à l'Eglise pour l'érection d'une collégiale à Ugine (13), persiste vaillamment à la résolution de prendre le subdiaconat à cette première ordination. Voilà de rares exemples, des monuments de piété, et combien cela me doit-il animer à me bien dédier au service de Dieu !

F. de Michaille reçut en effet la tonsure à Annecy des mains de saint François de Sales, le 21 décembre 1607, mais il se découragea bien vite, et devint, comme son testament en fait foi, « capitaine des gens de pied au régiment du marquis de Lans ». Bernard de Menthon ne persista pas davantage et épousa Claudine de Michaille, qui devint ainsi comtesse de Montrottier et, à la mort de son frère, dame d'Outrechaise.

Le titre d'Outrechaise passa ainsi des Michaille aux

(12) *Œuvres complètes,* XIII, 343.

(13) C'est-à-dire un chapitre de chanoines comme à Flumet, à Sallanches. Ce projet n'eut pas de suite.

Menthon, et plus tard il revint aux de la Valdisère, par le mariage de Claude-Jacqueline de Menthon, petite-fille de Claudine de Michaille, avec Sigismond de la Valdisère, le 25 avril 1667. Rien de plus solennel que ce contrat, avec les titres des nouveaux époux ; nous les abrégeons des deux tiers :

Illustre seigneur, Messire Sigismond de Duin dit Maréchal, comte de la Valdisère, vicomte de Tarentaise, baron de Sainte-Hélène des Millières, commandeur des Allinges, colonel et grand gruyer (haut fonctionnaire des forêts) de la province de Tarentaise ; et illustre damoiselle Claude-Jacqueline de Menthon, fille d'illustre, haut et puissant seigneur René, comte de Menthon et de Montrottier (14), seigneur de Chavaroche et d'Outrechèse, coseigneur du Vuache et de Pontverre... »

De ces seigneurs d'Outrechaise, les Menthon et les Valdisère, les Delachenal furent les hommes d'affaires et les fermiers (15), en même temps qu'ils étaient notaires et châtelains, c'est-à-dire secrétaires et magistrats de la commune.

Ce que furent les rapports des Delachenal avec les Menthon jusqu'au 18 juin 1696, et avec les la Valdisère jusqu'au 18 mars 1763, quelques lettres échappées à la griffe du temps en témoignent avec évidence. Du côté des fermiers, c'étaient des comptes très nets, arrivant à point nommé ; du côté des seigneurs une très grande confiance en leurs hommes d'affaires, une bienveillante sympathie qui faisait dire à M. de Menthon écrivant à Me Melchior Delachenal le 19 février 1685 : « Je suis, Monsieur, votre très affectionné serviteur : Menthon » ; et au comte de la Valdisère écrivant à Jean Delachenal, le 27 mars 1759 :

Je m'en rapporte à ce que vous ferez, n'ayant personne à qui j'aie plus de confiance qu'en vous, vous assurant que je suis toujours très sincèrement, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur : Layaldizère.

(14) Montrottier, Chavaroche, Pontverre sont des noms familiers à ceux qui connaissent la région pittoresque des Gorges du Fier ; le Vuache est, plus près de Genève, la montagne qui domine Vulbens et Chaumont.

(15) Ils avaient succédé aux Bertrand, eux-mêmes successeurs des notaires Bisilliat.

Voilà des seigneurs dont la morgue n'avait rien de bien humiliant pour leurs fermiers ! Jean Delachenal finit par acheter « leur fief et juridiction » : il mourut comte d'Outrechaise, à 83 ans, le 21 septembre 1776, riche lui-même, possédant plusieurs maisons, de nombreux biens à Ugine, à Pallud, à Chevron, du chef aussi de sa femme Jeanne Frézat. La pièce suivante (16) expliquera la genèse de ce titre authentique de noblesse, qui répondait du reste aux anciennes prétentions de la famille et à sa parenté avec les nobles Delachenal de Tarentaise. Ce sont les Lettres Royales adressées au petit-fils de Jean, le comte Joseph, fils du notaire Joseph et de Marie-Aimée Franchet :

Victor-Amé, par la grâce de Dieu roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, duc de Savoie. L'avocat Joseph, au nom de Jean de la Chenal, bourgeois d'Annecy, son aïeul paternel, nous a supplié de la concession de lettres de noblesse, comme aussi qu'il fût de notre bon plaisir de lui accorder notre royal agrément à l'acquisition que son dit aïeul paternel avait fait du fief et juridiction d'Outrechaise, du feu comte Joseph-François de Duin de la Valdisère (c'était le fils de Sigismond), par acte du 18 mars 1763, Chabert notaire, et d'ériger la dite seigneurie en titre et dignité de comté, ayant offert à ces fins la finance de 5.500 livres de notre monnaie de Piémont. Nous avons daigné d'accueillir favorablement ses demandes et nous avons même saisi cette occasion pour honorer d'un trait particulier de nos grâces cette famille qui est en cas de soutenir avec décence les rangs auxquels nous voulons bien l'élever, et à ces causes, par les présentes, de notre certaine science et autorité royale, et sur l'avis de notre Conseil, nous avons créé et déclaré le dit Jean Delachenal et ses descendants pour jouir, en vertu de nos présentes Lettres de noblesse, de tous les privilèges, honneurs, immunités, prérogatives, et autres choses dont jouissent les autres nobles de nos Etats ; et en outre nous avons érigé et érigeons le dit fief d'Outrechaise en titre et dignité de comté en faveur du dit Jean de la Chenal pour lui et pour l'aîné de ses descendants à perpétuité. Car tel est notre bon plaisir. Données à Montcalier, le 9e du mois d'août de l'an de grâce 1776, de notre règne le 4e : Victor-Amé.

C'était donc quelques jours avant la mort de Jean : « Cette mort, dit encore son petit-fils dans une lettre au roi, est arrivée trop tôt pour celui à qui Votre Majesté venait d'accorder ses faveurs ».

Les armes du nouveau comte furent « d'or à un che-

(16) Archives d'Alessandro di Lachenal, à Biella.

vron raccourci d'azur (17), accompagné de trois étoiles de gueules, et à la champagne d'une rivière d'azur chargée d'un cygne d'argent ». Cette rivière est évidemment placée là pour indiquer la Chaise (18), et le cygne rappellerait Annecy, avec cette bourgeoisie dont « Jean l'aîné, bourgeois d'Annecy », était si fier.

Le comte Joseph-Marie, qui reçut avec tant de reconnaissancé les Lettres Royales de 1776, est celui qui fut maire d'Ugine à la Révolution et détenu comme aristocrate dans les prisons d'Annecy, en même temps que sa femme, son frère Hyacinthe et sa belle-sœur de Loche (19). Ses sœurs devinrent : Mme Folliet (d'Abondance), Mme Cornuty (de Chevron), Mme de Launay (d'Avusy, Genève).

Marie-Aimée Delachenal, fille d'Hyacinthe et de Jeanne de Loche, épousa le colonel de Magdelain, mourut à Faverges en 1835, mais fut enterrée à Ugine « comme elle l'avait exigé dans sa maladie », écrit le curé Burnoud. Son frère, le comte Joseph-Antoine, né en 1783, épousa Josephte-Marie-Sophie Perrier de la Bâthie. Leur fils aîné, l'avocat Ambroise-Ernest, chevalier des Saints Maurice et Lazare, juge à Faverges, mourut en 1866, sans postérité, ainsi que son frère, Noble Alphonse, qui était maire en 1847, quand fut construit l'Hôtel de Ville ; il habitait la maison Dutour, presbytère actuel (1930).

Le mariage d'Elisabeth, fille de Joseph-Antoine, avec son cousin Hyacinthe, unit la branche aînée avec la branche cadette (20). Ainsi finit la famille de Lachenal d'Outrechaise. Elle avait duré un peu plus d'un siècle.

Passons à d'autres renseignements bien différents d'importance et d'intérêt.

D'abord l'incendie (21) du 17 avril 1726.

(17) Peut-être une allusion aux Nobles de Chevron-Villette, qui portaient aussi un chevron dans leurs armes. La champagne est un terme de blason qui désigne la partie basse de l'écu.

(18) Lettre du professeur Rabut, de Dijon, à son ami F. Delachenal, 1er janvier 1864.

(19) V. le chapitre XXI, la Révolution.

(20) V. le chapitre XX, famille Delachenal.

(21) En 1923, ont éclaté à Outrechaise trois incendies en quelques mois.

Le 18e jour d'avril, la Pernette Demontvignier, veuve de Michel Avrillier, a été ensevelie dans le cimetière d'Ugine âgée de 80 ans. Elle périt dans l'incendie du village d'Outrechaise, qui arriva le 17. Tout le village fut incendié sur les cinq heures du soir, sans qu'on y pût donner aucun secours. Il n'y eut que quelques granges derrière le village qui furent garanties. L'on n'y put rien sauver. Il y eut environ douze maisons incendiées et quatre granges. Comparet, curé.

D'autres morts tragiques sont signalées dans les registres de paroisse.

« Le 20 juin 1698 on a enseveli l'infortuné Bisilliat-Vincendaz de l'Enfermet à Outrechaise, à qui une pierre descendue de la montagne a cassé la tête pendant qu'il ramassait d'herbe pour son bétail. Il est mort sur la place, âgé d'environ 36 ans, et homme de bien. Durier, curé. »

« Le 1er juin 1760 a été enseveli, ensuite de la réquisition de sieur Michel Geny, châtelain d'Outrechaise, Jean Mugnier, mari de Françoise Pécherand-Charmet, qui le 29 mai tomba du haut des rochers de la Dent, montagne du dit Outrechaise, où il était allé couper du bois. Il était âgé d'environ 58 ans. Carret, curé. »

Jean Delachenal possédait des terres importantes à Outrechaise. L'année 1770 surtout lui causa bien des déceptions :

Rière le lieu d'Outrechèze, ils n'ont eu ni froment, ni avoine et point de fruits. Les deux années dernières ils ont eu de bien petites prises (récoltes), et quant à la vendange il y en a eu très peu, et point du tout mûr, et tout vert. Il fait toujours de la pluie, de la neige. Nota que l'on n'a vendangé à Ugine que le 2 novembre 1770, jour que l'on a commencé. Que le bon Dieu nous envoie de meilleures prises, s'il lui plaît ! Ainsi soit-il.

Les deux années suivantes n'apportèrent pas beaucoup plus de consolations, outre que l'exposition des terrains, à Outrechaise, n'est pas toujours des plus propices aux bonnes récoltes.

Les registres des deux Conseils, d'Ugine et d'Outrechaise, se complètent mutuellement. Ce sont souvent les mêmes délibérations, les mêmes dépenses dont la petite commune prend sa part, ordinairement un neuvième. A l'élection du 15 décembre 1771, faite au Conseil d'Ugine pour élire « un syndic, conseiller, exacteur, regrattier des paroisses d'Ugine et d'Outrechaise pour 1772 », le procès-

verbal est écrit par « J. Cl. Buchard, notaire royal collégié, et secrétaire des communautés d'Ugine et d'Outrechaise ». Il signale la présence du syndic d'Outrechaise, « Joseph Pécherand-Galloy » et de ses deux conseillers, F. Losset et J. B. Personnat (22), « lesquels profitant du bénéfice accordé aux petites communautés de s'unir à d'autres pour éviter des frais, on a commencé, à la réquisition des deux Conseils, l'élection d'un regrattier ». On accepte Jean Pontenier et son fils Hyacinthe, qui délivreront aux habitants d'Ugine 155 balles de sel, à ceux d'Outrechaise les 20 balles restantes.

En 1771, la commune se plaint qu'on lui ait assigné une part trop forte et trop ennuyeuse — depuis le pont des Glaciers jusqu'à la carrière d'ardoises — pour la route d'Ugine à l'Hôpital :

> La communauté est une des plus petites et des plus pauvres de la province, n'y ayant en icelle que 38 corvistes, 12 chevaux ou mulets, et 5 bœufs, et d'ailleurs, étant unie à Ugine pour le spirituel, elle lui aide en tout pour les chemins, qui sont de 3.000 toises, et pour les ponts des Glaciers et du Nant Trouble (23).

Cette même année, le Conseil expose à l'Intendant que le 15 novembre le pont d'Outrechaise a été détruit, « qui est l'unique moyen d'aller et de venir ». En 1788, le pont vient d'être refait. Le curé Delachenal, à la demande de F. Durand syndic, a bénit « la croix du pont neuf sur la rivière de Chaise ».

La vie communale continue ainsi. Depuis 1738 les conseillers sont au nombre de deux, sans compter le syndic, tandis qu'ils sont six à Ugine ; le syndic d'Ugine touche 30 livres par an, et 10 celui d'Outrechaise ; le Conseil se réunit, au moins durant de longues années, « dans la maison du seigneur comte de la Valdisère, choisie pour tenir les assemblées ».

Sans insister sur le précieux document transcrit par

(22) Les Personnaz vinrent de Bessans (Maurienne) vers 1750. Deux chanoines de ce nom sont signalés en Maurienne en 1793 ; l'un était curé de Modane. Comme le voit, on écrivait Personnat (et Galloy).

(23) Pérouse, *Répertoire alphabétique*, p. 248, 249.

nous au chapitre XVIII et concernant l'occupation espagnole, observons que, pour Outrechaise aussi, le XVIII[e] siècle est rempli de contestations interminables au sujet des communaux. Ainsi, en juin 1719, Outrechaise a dû retirer des montagnes d'Ugine 20 vaches à lait, 2 chevaux, 2 douzaines de chèvres, les communiers d'Ugine menaçant de les tuer durant la nuit si on ne les enlevait pas. Et c'est ainsi sans cesse. En 1793, les Uginois vont dans les communaux d'au-delà de la Chaise comme s'ils étaient chez eux ; ils y coupent des branches, y font des dégâts. Le procureur d'Outrechaise explique tout cela devant le Sénat avec force détails et le Sénat finit par lui donner raison.

Au moment des mensurations cadastrales, il y avait eu procès avec Marthod (24), qui revendiquait 300 journaux de pâturages à la Léaz et à Comberosse. Le procureur de Marthod avait défendu au géomètre Rocheti, chargé de la mensuration, d'inscrire ces numéros sur la mappe d'Outrechaise. Blessés dans leurs prétentions et furieux de l'injustice qu'ils disaient leur être faite, les habitants d'Outrechaise saisirent 69 moutons à la montagne, en pendirent deux devant la geôle (prison). On eut mille peines à tout arranger. C'était en septembre 1729. Ce ne sont là que quelques exemples.

Ce siècle fut du reste celui des affranchissements, et les affranchissements demandaient des précisions nouvelles.

Au Château Royal de Chambéry, le 29 mai 1787, dans l'office des archives royales, Pierre-Gabriel Morand, baron de Montfort, comte d'Ugine, capitaine, écuyer, en qualité d'héritier d'Anne-Françoise Chevillard de St-Oyen, comtesse d'Ugine, sa mère, affranchit la communauté d'Outrechaise de tout droit de fief ou féodal moyennant 2.050 livres (25).

C'était une somme importante, à laquelle il fallait ajouter 800 livres pour les Delachenal, ces 2850 livres composant du reste toute la somme que devait Outrechaise pour ses affranchissements.

(24) Poncet, *loc. cit.*, p. 191.
(25) Pérouse, *loc. cit.*, p. 249.

La commune a aussi ses traditions par rapport à la Révolution française. Il s'y est célébré beaucoup de messes dans les maisons et dans les granges, mais une fois, l'agent national de Marthod fit irruption avec ses deux grands fils en pleine cérémonie prohibée. Le prêtre passa précipitamment par une autre porte et l'agent, furieux d'avoir été joué, saisit le calice et les ornements qu'il piétinait avec rage (26). C'était peut-être le 3 vendémiaire an VI, puisque l'affirmation fut lancée en plein Conseil par l'agent national : « Il s'est dit le 3 courant une messe chez Poupelloz d'Outrechaise ! » La maison était suspecte aux révolutionnaires, et le prêtre Bétemps y fut arrêté le 25 floréal an VII (27). Les ornements sacerdotaux qu'il avait quittés et les objets du culte furent déposés par le commissaire Delachenal dans la salle du Conseil d'Ugine ; ils sont énumérés avec soin dans l'inventaire du 7 brumaire an IX :

> Une chasuble, une aube, une étole, un voile de calice et sa bourse, une étole, un livre soit messel (missel), une pierre dite sacrée et deux tablettes (les cadres de l'autel), effets qui furent saisis par les gendarmes lors de l'arrestation du prêtre réfractaire Bétemps.

Mais on admirera la crânerie de Louis Poupelloz, ancien soldat du roi de Sardaigne pendant quatorze ans, maire d'Outrechaise, et celle de son frère Nicolas, lorsque quelques mois plus tard, en janvier 1801, ils viennent réclamer au Conseil d'Ugine ces mêmes objets. Nous avons leur réclamation, avec la signature de Louis et la marque de Nicolas ; ils ajoutent qu'ils protestent, car on ne leur a pas rendu non plus « le calice et sa patène, trois nappes, un devant d'autel en soie et autres menus objets qui furent saisis chez eux ». Nous ne savons pas si l'on put faire droit à leur réclamation.

Les comptes rendus municipaux montrent d'ailleurs qu'à cette époque les réunions du Conseil d'Outrechaise se tenaient régulièrement tandis que non moins réguliè-

(26) Poncet, *loc. cit.*, p. 245. L'agent de Marthod était originaire d'Outrechaise. Il y avait des parents très proches et se croyait chez lui.
(27) V. le chapitre XXI.

rement un agent d'Outrechaise assistait aux réunions du Conseil d'Ugine.

Après la Révolution furent choisies diverses maisons pour les séances. En 1816, le 12 juin, on délibère chez François Avrillier, « à défaut de maison consulaire ». La petite mairie actuelle a été construite en 1840 ; la plaque des morts de la guerre y a été fixée en 1920 ; l'école date de 1887.

Les principaux villages d'Outrechaise sont : les Trois-Maisons, l'Enfermet, la Montâ. Il y a aussi les Côtes et Sous le Rocher.

Une passerelle de communication existait au lieu dit l'Ecluse. Le chemin d'Uginette s'appelait le chemin du dîme ; le Conseil parlait de le supprimer comme non nécessaire en 1827.

Autres lieux dits à Outrechaise et aux environs (28) : La Serraz, la Sarnière, la Chassère, Chanonges, Cholioz, les Grands-Prés, la Culaz, les Combes, le Curtil du Nant-Montmelon; la Recennaz, la Combaz, La Chinal, au Plan du Bois, au Mait, le Terroy-Damont, Penloup, le Curtil-Ney (le jardin noir), au Plan-Crétet, la Bendière, Perruy (lieu où abondent les pierres), la Berrotière, Pensaroy, le Châtillon, la Banéraz, au Pralet (le petit pré), la Salle (la maison), Curtil-Borin, Curtil-Bozon, Grand-Curtil, les Poses (nom d'une foule de hameaux, petits plateaux où l'on peut se reposer en montant), Rendier, au Fayet (parfois le petit hêtre), Curtil-Rey, Fontaron, Raboet, Rabat, Lachat (la Chaz, probablement nom commun signifiant sommet), la Baumaz (y avait-il là une grotte, une baume ou une balme dans le rocher ?), au Picolet, la Verpillière (refuge des renards), le Plan de l'Ile, la Pessetaz (sans doute une parenté avec le sapin, la pesse), au Reposoir, la Fontaine, Pierre-blanche, la Prison, au Bioley (lieu planté de biolles, de bouleaux), la Coutaz de Châtillon, aux Abîmes, Babonnet, les Grands-Champs, les Champet, la Tronche (désigne un endroit où la forêt a été défrichée par abattage, la souche coupée, *tronquée,* restant en terre), Croix-Maillet, Prazville, Cheney, Champaget, la Bellarda, le Crest, le Replan, Mont-Verdier (la colline verte; ce sont les Verdy de la Suisse romande), au Boëx (le bois), la Brennaz, la Combaz-en-pierre-noire, la Rotta, Chantabeau (Stantabeau ; vigne dont le vin fait chanter beau ; mais peut-être aussi, comme Chanteraine est le lieu marécageux où

(28) Fournis en 1928 par M. L. Folliet, maire d'Outrechaise.

chantent les raines ou grenouilles, le Chantabeau serait l'étang où chantent les bos ou crapauds); aux Arcasses; au Thys ou Til (le tilleul) ; la Soffa ; Champagnat, Bellavardaz (la prairie belle verte) ; la Tardivaz (l'endroit où les récoltes sont en retard) ; la Frasse (le frêne) ; le Raffour (four à chaux, nom encore usité en Alsace, en Dauphiné).

Le premier numéro du cadastre est « au ruisseau de Lachenal » (ou mieux de la Chenal, mot très répandu au sens de petit canal. Aux Charmettes coule la Chenalette), et le dernier numéro est à Pierre-Mouchettaz (la pierre moussue). (29).

(29) Noms de quelques syndics et maires d'Outrechaise : 1613 : Laurent « Viguet dit Popelloz » (dans un acte du notaire F. Nicolas Bisilliat ; 1743 et 1751 : François Bisilliat-Vincendaz ; 1771 : Joseph Pécherand-Gallois ; 1775 : Pierre Gallois ; 1788 : François Durand ; 1789 : Laurent Brasset ; 1793 : Maurice Viguet-Carrin ; 1799, 1810 : Louis Viguet-Poupelloz ; 1816 : Joseph Lombard ; 1822 ; François Losset ; 1824 : Jean-Baptiste Dunand-Châtelet ; 1828 ; Pierre F. Poncet ; 1830 : François Viguet-Carrin (On lit encore sur la pierre de taille, au-dessus de la porte de sa maison, son nom et la date 1834) ; 1834 : Jean F. Personnaz ; 1848 : Nicolas Losset ; 1869 : Bisilliat ; 1875 : Viguet-Carrin ; 1880 : Losset ; 1884 : Constant Dunand-Châtelet ; 1917 : François Losset ; 1921 : François Avrillier-Benzon ; 1925 : Léon-Louis Folliet.

CHAPITRE XXV

Du berceau à la tombe

Baptêmes : berceau, fiain, *sonnerie. — Première communion. — Mariages : cortège, toilette ; les* répétailles, *le charivari. — Exemples de contrats ; pièces du* trossel. *— Un inventaire de 1663. — Cérémonie d'émancipation. — Dépenses d'une famille en 1772. — Tradition de la plume. — Monnaies en usage. — Les mesures. — Le serment. — Gestes traditionnels. — Les testaments : Pontet, Dubettier. — Funérailles :* J'eus son épée. *— Sonnerie. — Annuaire.*

Ce chapitre (1) et les suivants seront une contribution modeste à la science appelée *folklore,* d'un mot anglais qui signifie « étude des coutumes populaires ».

On portait les enfants au baptême le jour même ou le lendemain de leur naissance. Une femme parente ou amie tenait le berceau en équilibre sur sa tête à l'aide d'une « torche ». Le ruban blanc ou « fiain » que la mère avait mis le jour de son mariage était épinglé au berceau, à droite ou à gauche selon le sexe de l'enfant baptisé. Le parrain et la marraine suivaient, en compagnie de la sage-femme. Si l'enfant était d'une famille aisée ou proche de l'église, on le portait au bras, recouvert d'un voile, sur un coussin orné du « fiain », et devant marchait un gar-

(1) Le titre de ce chapitre est emprunté à un ouvrage de M. Van Gennep. Ce savant folkloriste s'est intéressé à notre travail sur Ugine ; il a bien voulu nous communiquer ses notes, et plusieurs des détails que nous donnons nous ont été suggérés par lui, entre autres l'idée de noter les lieux dits.

çonnet avec un gros cierge d'où flottait un large nœud blanc. La sonnerie dépendait du parrain et de sa générosité : elle comportait plusieurs airs de carillon, suivis de la sonnerie solennelle où la grosse cloche était mise en branle tandis qu'on « tintait » joyeusement avec les deux autres. Cette sonnerie annonçait souvent une distribution de caramels et de dragées, lancés par le parrain et la marraine, au sortir de l'église.

La première communion avait lieu quinze jours avant Pâques, le dimanche de la Passion. Elle était la vraie première communion, à laquelle on n'admettait pas les enfants avant douze ans, quel que fût du reste leur savoir ou leur assiduité. A cette cérémonie, les petites filles portaient déjà le voile du Rosaire, mais elles n'avaient pas de robes blanches. Les garçons n'avaient pas non plus de brassards : les premiers parurent vers 1880.

Le tirage au sort avait une grande importance sous l'empire et dans les années qui suivirent l'Annexion, car la durée du service dépendait du numéro qu'on avait tiré. Tandis que le numéro 1 et les suivants devaient s'attendre à partir « pour la marine » et les colonies, les derniers numéros et surtout le tout dernier, « le bouquet », étaient complètement exempts. La journée du tirage au sort, comme aussi celle de la révision, comportait des tours de ville et de villages, où les conscrits suivaient le drapeau en chantant. Ils étaient précédés, non d'une grosse caisse, mais d'un tambour, scandant la marche, ainsi que d'un porte-canne ou tambour-major, qui s'était exercé de longs mois à faire des moulinets savants et à lancer le plus haut possible la canne enrubannée pour la rattraper avec adresse. Quand venait le soir, le pommeau de cuivre se cabossait souvent. Chaque conscrit portait son numéro à sa coiffure, et les modistes avaient un grand travail pour agencer, tout autour, des plumets et des rubans multicolores ; ces rubans descendaient sur les épaules ; ils étaient en faille brillante. Les jeunes gens du haut canton apportaient avec eux des accordéons, des clarinettes, des violons;

certains se faisaient forts d'accompagner les chants. Il nous semble entendre encore, accompagné de la sorte : « ... Je suis conscrit, faut obéir ! Je dois servir la France. Et adieu donc, et adieu donc... »

D'autres chansons étaient plus compliquées comme rythme et comme musique ; ainsi celle où on lisait ces mots, chantés sur un air sérieux, rappelant de loin ceux qu'on entend chez les Basques : « Quand tu seras sur les frontières, Souvent je t'écrirai, Pour savoir de tes nouvelles Et de nos amitiés... » Dans un refrain plus récent, on avait d'abord célébré les beautés de l'Empire :

Et chantons tous en chœur :
Que vive l'empereur !

puis on avait corrigé, sans pitié pour la rime :

Et chantons tous en chœur :
Vive la République !

Une des plus vieilles parmi ces chansons de conscrits narrait les aventures d'un infortuné militaire à qui je ne sais quelle frasque avait valu les reproches d'un officier ; le soldat avait vu rouge :

« Au premier coup tiré je tue mon capitaine ; Mon capitaine est mort, Et moi je vis encor : Peut-être dans trois jours Ce sera z'à mon tour !

« Soldats de mon pays, dites rien à ma mère ! Dites-lui au plus tôt (2) Que je suis à Bordeaux, Sur un navire anglais, Que j'me suis en allé... »

Rien ne peut rendre la mélancolie de ces derniers vers, et de tant d'autres que bientôt personne ne saura plus.

Le cortège des mariages était parfois très long. Les invités marchaient deux à deux, en se donnant le bras. Jusqu'à la mairie et jusqu'à l'église, le père de la fiancée

(2) Sans doute qu'on lisait primitivement : « Mais dites-lui plutôt... » L'air, les paroles présentent une foule de variantes. M. Jean Ritz a publié (Annecy, Abry, 3e édit. 1910) un grand nombre de ces chansons. Celle du capitaine y est transcrite p. 24, mais quelques mesures seulement rappellent l'air d'Ugine. Il y avait aussi une longue complainte : « Mon père vint tout en pleurant : Adieu, mon fils, mon espérance ! Et ma mère aussi : Adieu mon très cher fils ! Après t'avoir nourri, c'est à présent que tu t'en vas *péri.* »

ouvrait la marche avec sa fille ; puis venaient la mère de la fiancée, avec son futur beau-fils, ensuite le couple formé du garçon et de la fille d'honneur. Au sortir de l'église, l'époux conduisait la nouvelle épouse. Suivant l'importance de la noce, le cortège était précédé d'un « violoneux » avec des « faveurs » à son instrument. Les invités avaient aussi un petit bouquet de fleurs blanches à la boutonnière ou au corsage, bouquet moins gros que celui des fiancés. La sonnerie était très rare aux mariages, et un peu moins rare le tir des boîtes.

Le voile, devenu comme obligatoire à la toilette de l'épouse, était presque inconnu. Inconnue aussi la robe blanche ; une belle robe de couleur ordinaire en tenait lieu, achetée par la marraine ; elle devait servir aux jours de fête ainsi que dans les grandes circonstances de la vie. La marraine de l'époux lui achetait, pour la cérémonie, une chemise de gala, et c'était la nouvelle épouse qui faisait confectionner des bonnets ou des coiffes pour toutes les femmes de sa future famille. Quant aux bijoux, alliance, collier, croix, cœur, et plus tard montre d'or, leur achat était considéré comme une promesse publique de mariage. On disait des fiancés : « On les criera dimanche (on les publiera à l'église), et ils ont déjà acheté *les beaux.* » Renvoyer les beaux constituait une rupture des promesses échangées.

Le fian ou « fiain » était primitivement la ceinture de l'épouse. Les rubans étaient aussi longs que la robe ; on le portait à la taille, mais plus tard on l'agrafa au corsage, du côté gauche.

Quand le cortège arrivait chez l'époux, la belle-mère, qui avait pris les devants, présentait à sa belle-fille un tablier de cuisine et une louche (on disait une poche), comme insigne de ses fonctions.

Le lendemain du mariage et le dimanche suivant, au premier matin, des coups de pistolets annonçaient à tout le pays « les répétailles », qui comportaient un nouveau repas, moins plantureux, et la conduite de la nouvelle épouse jusqu'à l'église, où elle venait occuper le banc ou la chaise de sa nouvelle famille.

Le charivari était réservé au second mariage des veufs ou des veuves. Il pouvait durer plusieurs jours, et comprenait, au commencement de la nuit, après des intervalles de profond silence, des moments d'un tapage infernal, produit par les instruments les plus hétéroclites : *cornues* de vendanges, couvercles de marmites, sonnettes de vaches. Il était reçu qu'on ne devait pas s'en fâcher (3) et simplement arrêter le tintamarre en offrant quelques « arrosoirs » de vin.

Donnons une idée d'un contrat très ancien, dont la teneur servira de premier exemple. Nous gardons aux premières lignes l'orthographe curieuse du document :

L'an mil six centz soixante trois et le dixhuitième juin. A tous soit notoire que mariage aie été traicté par parolles de présent entre honneste Claude filz d'honneste F. Fabvre, tisserand de la ville d'Ugine d'une part ; et honorable Jacquemine fille de Me Jean Loys Mollier d'autre (part). Et pour mieux devoir supporter les charges occurentes au dit mariage, par devant moi notaire soussigné (Th. Buchard), et présents les témoins bas nommés, personnellement s'est établie la dite Jacquemine Mollier, épouse future. Laquelle de son gré, en présence et du consentement du dit Mollier son père ici présent, l'autorisant et consentant, donne, baille et constitue pour sa dot et mariage au dit Favre son époux futur, présent et acceptant, savoir : la somme de 200 florins Savoie, à elle compétants et appartenants des droits dotants et d'augment de feue Pernette Ducrest sa mère ; et pour ses habits nuptiaux un habit de sarge de cham blanc, un cotillon et brassière couleur blanche presque neufs, outre ses habits quotidiens (4) ; et un coffre bois sapin ferré et serrant à la clef, *mi-use,* dans lequel sont les menus meubles, linges et ustensiles de la future épouse. Lesquels habits, linges, coffre et ustensiles au dedans, iceluy époux confesse et déclare d'avoir eus et reçus de la dite constituante. En réjouissance et contemplation duquel mariage le dit Favre donne et baille à la dite son épouse future, par donation pure et simple la somme de 200 florins Savoie, le tout néanmoins selon les bons us et coutumes de ce pays, dès longtemps observés. Fait et passé en la ville d'Ugine, dans la maison du dit Me Mollier. Présents : Me Antoine Ducrest oncle

(3) Vers 1884, des jeunes gens d'une commune d'en-haut furent cependant traduits devant le juge de Magdelain, qui demanda à l'un d'eux : « Avouez-vous avoir joué ? — Oui, Monsieur le juge ! — De quel instrument ? — D'une sonnette ! »

(4) Notre septième gravure donne trois coiffures et costumes anciens : la coiffe (ou béguine ?), les bandeaux, les bonnets ronds.

de la dite épouse, et discret Antoine Bovier, du dit Ugine, témoins requis.

Tout cela nous paraît assez modeste, et pourtant les 200 florins avancés par le mari sont dits « excéder l'ordinaire du présent pays » ; il déclare qu'il agit de la sorte « parce qu'ainsi lui plaît ».

D'autres papiers fourniront d'autres précisions (5). Le lecteur pourra trancher lui-même la plupart des difficultés que présenteront les textes suivants, et d'abord ces lignes d'un contrat signé le 16 avril 1697, entre Pierre Mugnier-Collie, du Villard, et Claudine Demontvignier-Chavonière, du bourg. Claudine aura « pour ses habits nuptiaux et trossel (trousseau) » :

Un cotillon et brassière sarge pierrelatte (6) gris neufs ; un autre même étoffe, violet, presque neuf ; deux rangs de toile commune neuve ; la moitié d'un tour de lit toile rite blanchie à deux bandes de rasoir (étoffe à poil ras) ; deux dentelles avec des moussets (mouchets) ; une aune rase de challon gris de fer pour faire un corps (corsage) neuf ; et c'est outre les habits quotidiens ; un tour à filer, bois noyer, my-use, et un coffre bois sapin, ferré et serrant à la clef, dans lequel sont mouchoirs de col, rabats, coëffes de nuit et autres menusailles.

Un inventaire excellent fut dressé le 18 février 1663, sous ce titre :

Meubles remis et délaissés par Révérend Messire J.-Cl. Questand, chapelain de généreuse dame et comtesse de Montrottier, dame d'Outrechaise, à Me Cl.-Aimé Bertrand, admodiataire (locataire) de la maison Ugine de la dite dame, possession des Quarts.

La seule énumération des salles et des meubles nous transporte à cent lieues de notre temps :

Au poille bas de la maison, une table bois noyer à 2 ais (planches), soutenue d'un triteau à forme de buffet, même boys, my-use ; 2 escabelles, même bois et bonté, marquées des armes de la dite dame ; plus une forme de lit, même bois noyer, fait à menuiserie, avec ses quatre piliers, même bois, tournoyés, entourés d'une tente à deux bandes, toile ritte ; une coistre

(5) Papiers de la maison Mollier-Carroz.

(6) Contrat de 1754, Mugnier-Dubettier : un vêtement de pierrelatte, un autre de dauphine, un couvert de mi-londre et l'autre de droguet ; 4 douzaines de coëffes, grandes et petites, ces dernières garnies de dentelles, 3 vêtements de ratine.

(duvet) de plumes, doublé de filayne ; son coussin mèmement de plumes, avec encore une méchante garde-paille (paillasse) toile grossière, peu de valeur ; un banc à lit, bois noyer, la serrure duquel est enlevée ; un landier de fer (sorte de crémaillère) à trois crocs et une boucle ; une pale à feu, de fer ; un soufflet de fer, fait d'un canon de musquet (mousquet) ; une grande chaire (chaise) à bras, boys noyer, faite à la grossière ; deux bancs, bois périer (poirier) ; un buffet, fait au-dessus à façon d'autel, et un sous-pied au-dessous .

A l'ayguier (chambre à lessive) : une arche, bois noyer, avec son couvercle sapin, les esparres rompues, fort caduque et vieille ; une cuvette à lessive (cuvier) bois sapin, cerclée à six cercles de bois, de la contenance d'environ dix à douze seaux.

Au petit poille : une forme de lit, avec passements, entourés d'une grossière dentelle de Megève et une catalogne verdie bonne valeur, à barres noires chaque tête...

Lui a été pareillement remis un pesant appelé livray (balance), tirant, du côté du plus, 60 livres, et de l'autre côté 12 ; plus trois grandes cuves à vin, cerclées à cercles de bois, et marquées des armes de la dite dame ; plus un grand pressoir, marqué en deux endroits des mêmes armes.

Nous avons peu respecté, en tout cela, l'orthographe d'alors. L'écriture de tout ce cahier est d'ailleurs d'une calligraphie qui fait honneur au scribe qui tient la plume en 1663 chez le notaire Thomas Buchard ; lui se contente, en avouant que « d'autre main est escrit », d'apposer son immense paraphe, qui tient toute la largeur de la page.

Enfin, un inventaire du même genre (7) et daté du 25 juin 1721, a l'avantage de fournir les détails les plus inattendus sur une cérémonie dont nous n'avons plus aucune idée, et par laquelle un père donnait « l'émancipation » à ses grands fils. Il faut savoir que ces fils, étant nés en 1689 et 1690, avaient déjà 31 et 32 ans. La puissance paternelle était donc bien vénérée pour que des jeunes gens, des hommes de cet âge se fassent émanciper par de telles cérémonies. Claude, le père, a du reste 75 ans, et il deviendra un jour nonagénaire.

(7) Jolies expressions dans un acte de 1712, où Jean Geny déclare tenir de Pierre Mugnier « une vache lactine, poil châtain noir, d'environ 8 veaux, marquée d'un pied de chèvre à la corne droite, et 7 brebis lactines, 4 blanches et 3 noires, ayant l'oreille droite fendue ». En 1690, Bertrand acense à la Fçoise Banget un pré situé au Brevent, au lieu dit Entre deux Nants, à condition qu' « elle empêchera tout vion non dû et ne puera les arbres que de trois en trois ans ».

A comparu par devant nous J.-H. Floccard, docteur ès-droits, juge ordinaire du comté d'Ugine, dans notre maison d'habitation et chambre d'étude (d'Annecy), honorables Claude et Pierre, enfants d'honorable Claude Charlon, de la paroisse d'Ugine, lesquels nous ont représenté avoir très humblement supplié le dit Claude, leur père, ici présent, de les vouloir émanciper et les mettre hors de sa puissance paternelle, afin qu'ils puissent, par ci-après, traiter, agir, négocier, transiger, passer tous contrats à leurs propres et privés noms et profits. Le dit Claude Charlon, leur père, étant assis, a pris, en signe de véritable émancipation, les mains de ses fils, qui étaient à genoux, les mains jointes, devant lui, tête nue, lesquelles mains il les leur a ouvertes à chacun séparément, et mis en l'air par trois diverses fois, et leur a dit : « Mon fils, je vous émancipe. » De tout quoi ils ont très humblement remercié leur père et nous ont requis acte que nous leur avons accordé pour leur servir et valoir ainsi que de raison.

Dans cette même famille, en 1772, un autre Claude inscrit sur une feuille volante les dépenses des quelques mois qui ont vu le mariage de son fils Joseph. Si l'on traduit les livres par des francs et les sols par des sous, comme il est logique, on remarquera de nouveau la diminution énorme des valeurs après un siècle et demi seulement :

Pour la taille de l'année 1772 : 25 livres. Pour l'achat d'un cochon, 21 livres. Pour les habillements de Joseph Lafontaine et de sa femme, 100 livres. Pour la façon de l'habit complet de Joseph, 4 livres 10 sols. Pour payer le curé, une livre 4 sols. Pour le tabellion (le notaire) du contrat de mariage, 3 livres et 10 sols. Pour l'achat d'un veau, 5 livres. Plus l'argent que j'ai donné pour payer le joueur de violon (Sur ces mots, un trait transversal. Peut-être que le violoneux n'est pas venu, ou qu'il s'est contenté pour son salaire d'un demi-pot de vin *claret*). Plus argent donné pour les clous de mataillon, 3 livres. Bois à brûler, 5 livres 10 sols. Du 28 mai 1773, j'ai délivré à J.-Cl. Bertrand 2 pièces de 14 sols pour m'avoir rasé l'année 1772 jusqu'aux fêtes de Pentecôte 1773, où il me reste débiteur de 4 sols sur les 2 pièces de 14 sols. D'accord à 24 sols par an (8).

(8) Dans ces feuilles de comptes, nous avons trouvé une vieille carte à jouer, un as de trèfle, remontant à cette époque. Sur le verso déjà jauni par les doigts des joueurs Charlon a écrit ses additions. Or dans les comptes du Collège de Mélan, M. Feige, l'historien de Mélan, a trouvé une autre carte de grandeur identique, un roi de carreau portant aussi des additions. On dirait que ces deux cartes, qui ont 200 ans d'existence, faisaient partie du même jeu.

Pierre Charlon, « fils de Claude, qui était d'autre Claude », vend un pré qu'il possède au village de Pussiez. L'acquéreur est son oncle. Le marché est conclu le 2 octobre 1747 « par la tradition d'une plume à écrire, à la manière accoutumée ». Pour solder cet achat, l'oncle doit payer 100 livres de Savoie, et il les paye « en la réalité de 4 louis d'or de France aux 2 L, valant 24 livres, et 3 livres effectives faisant la dite somme ». Le neveu contrôle « les dites espèces, reconnues bonnes et de poids ».

A quelles difficultés incessantes devaient donner lieu ces bigarrures, cette accumulation de monnaies différentes ! En une autre circonstance nous lisons : « Reçu 24 livres et 14 sols de J. Ducrest, le 5 septembre 1779, à savoir : un louis neuf de France, demi écu neuf de France, avec demi-guenille, plus une pièce de 14 sols et 3 guenilles (9), et 14 sols en monnaie, qui font les 24 livres 14 sols. » Un « peseur public » fut nommé par le Conseil le 15 février 1755, sur édit royal, en la personne de Laurent Berthet, choisi « entre les plus en état de cette charge de probité, et qui connaissent les espèces d'or et d'argent ».

Quelles difficultés aussi pour les autres mesures ! Une délibération du 22 décembre 1843 nous renseigne exactement : « La commune d'Ugine a ses mesures particulières, c'est-à-dire son pot pour les liquides : 1 litre 638 ; sa quarte pour les matières sèches : 1 décalitre 957 ; enfin son aune ordinaire : 1 mètre 130 et celle du tisserand : 1 mètre 354. Néanmoins on n'est en habitude que pour le détail, mais non pour les achats en gros, pour lesquels on est en usage d'employer les mêmes mesures qu'à Albertville. » C'était donc là une situation aussi vieille qu'anormale, et l'extension du système métrique, en enlevant cependant aux transactions leur côté régional et pittoresque (10), fut un bienfait. Cette extension ne devint offi-

(9) Ce mot, si drôle pour désigner une monnaie, doit-il être rapproché de « guinée » ? Au XVIII^e^ siècle on prenait des mesures pour empêcher « la circulation de la monnaie de Genève appelée guenille ». Archives de la Hte-Savoie, C. 140.

(10) Les anciens du pays, dans les transactions ordinaires et dans les conversations, disent encore « 2 quartes de pommes de terre, un moule de bois, un mur de douze pieds... »

cielle que le 1er janvier 1850, à la suite de l'édit royal de Charles-Albert, du 18 septembre 1846.

Dans les assemblées générales, le serment se prêtait « par l'élévation de la main, à la manière accoutumée ». Pour les achats, les ventes, l'entrée en fonctions des magistrats, il se prêtait sur les Saintes Ecritures, que le notaire présentait et qu'il fallait toucher. Les prêtres juraient en mettant la main sur leur poitrine, usage aussi des plus anciens, puisque le prieur bénédictin de 1398 prête ainsi son serment, « sub suo religionis voto, ponendo manus in pectore, more religiosorum (11) ». Dans un acte très bien conservé où Rd Valentin Buchard traite avec les nobles du Barrioz pour les fondations de Cerisier, 6 juillet 1662, il est dit que « Messire Buchard mit la main sur l'estomac à la manière ecclésiastique ». Les chevaliers des Saints Maurice et Lazare prêtaient leur serment en serrant de la main la croix qu'ils portaient.

On aimait ce qui parlait aux yeux, les gestes traditionnels sans lesquels un acte, tout prévu et réglé qu'il fût, n'avait pas sa vraie valeur. Nous avons vu plus haut les Commandeurs monter au clocher, en embrasser les murs ; les recteurs des chapelles en baiser l'autel en présence du notaire et des témoins ; les vendeurs affirmer leurs marchés par « la tradition d'une plume ». De même, le 29 avril 1727, pour entrer en possession, comme ses prédécesseurs, de la maison appelée « la vieille cure », Rd curé Comparet ouvre et ferme la porte, entre et sort ; ces gestes sont marqués au procès-verbal notarié ; il les accomplit « en signe de vraie possession ».

Les testaments étaient « le triomphe de la liberté sur le droit civil ». Depuis lors la loi, remplaçant la liberté, est devenue « l'arbitre entre le père et l'enfant », entre le testateur et ses héritiers. Sans toucher à cette question,

(11) Y avait-il peut-être une différence entre le serment des religieux et celui des prêtres ? Le prieur à mis *ses mains*, ponendo manus ; Rd Buchard a mis *sa* main sur sa poitrine.

une des plus graves et des plus difficiles de l'Economie politique, nous devons seulement noter les formules des vieux testaments et aussi leurs clauses principales.

Les formules étaient solennelles et religieuses à la fois. C'est ainsi que Marguerite Ducrest, sœur du curé Urbain Ducrest, teste le 24 février 1674, en présence du notaire Gaspard Tiaffey. Elle est malade, « gisante dans son lit », mais garde « son bon sens, mémoire et entendement ». Elle se recommande « comme bonne chrétienne » au ciel tout entier, mais surtout « à Monseigneur saint Laurent, son patron, à sainte Marguerite, sa marraine, de laquelle elle porte le nom ». « Elle élit sa sépulture dans l'église parrochiale du lieu d'Ugine, au vaz et tombeau de ses parents et prédécesseurs. »

Dans des termes un peu différents teste, 80 ans plus tard, Claude Pontet de Soney, domicilié à la Montaz d'Outrechaise. Nous sommes au 27 avril 1754 ; le notaire Joseph Delachenal a été convoqué :

> Voulant profiter de la bonne pensée que lui inspire le Seigneur de régler ses affaires temporelles pendant qu'il est dans une parfaite présence d'esprit, nonobstant la maladie qui le retient au lit, pour n'être occupé dans les derniers jours et heures de sa vie que du salut de son âme et de l'éternité, (Claude Pontet) a testé comme s'ensuit, en protestant de vouloir mourir en bon chrétien, catholique, apostolique et romain, à quelles fins il demande très humblement pardon à Dieu de tous ses péchés, implore pour toujours et surtout pour l'article de la mort son infinie miséricorde, et son secours particulier, celui de la très sainte Vierge et de tous les saints et saintes du paradis, qu'il supplie très humblement vouloir intercéder pour lui après du Tout-Puissant. Et premièrement, après s'être muni du vénérable signe de la sainte croix sur son corps en disant : In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, a ordonné et ordonne à son héritière ci-après nommée qu'après qu'il aura plu à Dieu séparer son âme de son corps il soit inhumé dans le cimetière de l'église d'Ugine, auquel jour il veut et entend être dit des messes, et mis le luminaire selon sa condition. Et comme le chef et fondement de tout testament est l'institution héréditaire sans quoi ils seraient nuls et invalides, le dit testateur fait, crée, institue, et de sa proche bouche a nommé et nomme pour son héritière universelle la Marie, sa fille et pupille, et prévoyant en bon père que la dite fille et héritière a besoin à cause de son jeune âge de quelque personne qui veille à son éducation et conservation de ses droits, il a prié son épouse Jacqueline Pomerat ici présente d'accepter la tutelle

de sa dite fille, à quoi par une bonté maternelle la dite Pomerat sa femme a bien voulu consentir.

Treize pauvres seront habillés et assisteront aux funérailles selon la coutume d'Ugine, lesquels pauvres seront nourris et alimentés quatre jours en sa maison (le jour des funérailles et les trois jours suivants, où trois grand'messes quotidiennes seront célébrées pour lui). Item, l'aumône sera faite à tout venant le dit jour de son enterrement ou le quatrième après au plus tard, le tout selon la coutume du dit Ugine pour la fourniture de l'aumône.

Me Jean Dubettier (12), « notaire royal de la ville d'Ugine et bourgeois de Montmélian », teste en 1712 en présence de Me Tiaffey notaire. Par son testament il exige à sa sépulture 18 livres de cire, savoir 4 grands flambeaux de 3 livres chacun « autour de la caisse », 6 au grand autel, « 1 pour l'annuel de 3 jours de neuvaine à la coutume du lieu », et « un chantal au bout de l'année ». Il ordonne une aumône générale dans l'an du décès, où il sera distribué du pain, du vin, du fromage, des fèves. Les héritiers habilleront « 5 pauvres à l'honneur des 5 Plaies, savoir : d'un chapeau de bourre, haut-de-chausses (pantalon), casaque mi-laine, et souliers ».

Aux sépultures, la levée du corps ne se faisait à la maison que pour les défunts du bourg, rarement pour ceux des villages. On apportait leur bière sous le porche de l'église en attendant la cérémonie. Plus tard, une grosse pierre taillée servait à cet usage sur le chemin des Fontaines, et un oratoire de la Sainte Vierge vers la maison Dubettier, au sommet du bourg. Avant l'agrandissement de l'église en 1868, le banc des morts était placé au chœur.

A l'offertoire se faisait l'offrande d'un pain et d'un pot de vin pour le curé. L'usage, immémorial, reprit après la Révolution et ne cessa qu'en 1855 (13). Le curé Burnoud écrit qu'il se réjouit de le voir disparaître, les paroissiens se figurant que c'était un gros revenu pour le presbytère,

(12) C'était le parrain de Jean Delachenal.

(13) Le même usage persiste en Valais. A la mission de Savièse, mai 1907, nous avons vu le père de famille prosterné au pied du maître-autel, présenter cette offrande. Nous étions bien loin de nous douter alors que le même usage avait duré plusieurs siècles à Ugine.

alors que « les pauvres seuls en profitaient ». Un autre usage, bien bizarre, voulait qu'avant l'offrande, aux funérailles les plus solennelles, le clerc distribuât d'abord, sur un plateau d'étain, de vieux sous démonétisés, que les fidèles rapportaient ensuite à l'offrande en baisant les reliques. C'était sans doute pour que les assistants n'aient rien à fournir de leur propre bourse, la famille du défunt pouvant leur procurer à tous l'obole nécessaire. Quant aux sépultures plus ordinaires, elles comportaient toujours ce défilé et cette offrande très modique (un centime en 1845). Quand on décida d'en cesser l'usage, l'assistance en subit un fléchissement visible (14).

Il y avait deux grand'messes aux sépultures et aux services anniversaires, sauf aux funérailles solennelles, où une messe unique se célébrait avec diacre et sous-diacre.

L'habitude prise par les hommes de figurer seulement au cortège, et presque pas à la cérémonie religieuse, n'a commencé, et d'abord timidement, que vers 1884. Auparavant on n'en avait pas même l'idée.

Aux sépultures des nobles, leur épée, placée sur le cercueil pendant la cérémonie, appartenait de droit au curé. En 1720, le curé Comparet en marque sa surprise, et en 1737, pour son ami Pierre, « le gentilhomme accompli », celui « qui avait vu toute l'Europe », il rappelle : « J'eus son épée, qui m'appartient dans les sépultures de la noblesse. C'est un droit du curé, sauf au curé de la garder ou de la rendre. » C'était aussi un droit du curé, comme il est spécifié à la visite de 1751, « de retirer le linceul des sépultures, excepté de ceux du Montgombert, qui par coutume ne donnent point de linceul ».

Il y avait pour les enterrements jusqu'à cinq sonneries différentes : la très solennelle, avec glas espacés ; la plus ordinaire, avec les trois cloches ; celle des indigents, avec deux cloches ; celle des enfants déjà grands, avec la

(14) L'offrande avait lieu aussi aux messes d'anniversaires. Le défilé des fidèles jusqu'à l'entrée du chœur signalait leur présence aux membres de la famille, lesquels disaient, à l'occasion : « Il faut bien aller pour eux ; ils sont venus pour nous. »

cloche de l'angélus ; celle des tout petits, avec la cloche des catéchismes.

La femme qui marche derrière le cercueil, conduisant le deuil et portant un gros cierge cravaté de crêpe, vient à l'église pendant l'année entière, chaque dimanche, aux seconds coups de la grand'messe, et au chant de l'absoute se présente vers le chœur avec son cierge allumé. Le prêtre passe devant chaque cierge, disant le Pater et l'Ave, et donnant l'eau bénite. « L'annuaire » (on disait aussi *l'annuel*) ne s'achève qu'après le service anniversaire. Cet usage existe à Ugine comme ailleurs, avec cependant cette différence qu'à Ugine les prières pour les morts sont toutes achevées avant dix heures. moment où elles commencent dans beaucoup d'autres paroisses.

CHAPITRE XXVI

L'Année chrétienne

Le pain bénit et ses artichauts ; *l'offrande.* — *La Saint-Antoine.* — *La Saint-Sébastien :* au temps de la contagion. — *Un pèlerinage à saint François en 1632.* — *Les* faîlles. — *Les* chevaux *et les* cavaliers. — *Les* raillettes. — *La nuit de Pâques.* — *Les Rogations.* — *La fête du* Corps-Dieu. — *La carte de la Saint-Jean.* — *Le jour des morts et la 5e messe.* — *Le pain blanc de Noël.* — La liturgie uginoise *en 1685.*

Chaque dimanche, selon l'ordre des villages et des maisons, une famille « faisait (1) le pain bénit ». Celui d'Ugine était un petit monument original, colorié au safran, et formé de deux énormes gâteaux superposés : celui du bas était plus grand et d'une pâte parfumée à l'anis ; celui du haut était d'une pâte analogue à celle qu'on emploie pour les gâteaux des Rois. Les deux pièces étaient tenues écartées l'une de l'autre par trois ou quatre colonnettes, composées chacune de plusieurs « artichauts », ou boules de pâte safranée, avec des pointes. Un bouquet de fleurs couronnait le tout, et quand ce n'était pas la saison des fleurs, le boulanger confectionnait une sorte de grille plate, avec des dessins à jour, et surmontée d'une croix. Il y avait rivalité pacifique entre les familles et aussi entre les bou-

(1) L'expression se conserva après que le pain bénit fut toujours commandé aux boulangers. Elle est un souvenir du temps où le pain bénit était pétri à la maison.

langers ; c'était à qui aurait ou confectionnerait les plus beaux pains bénits.

Jusque vers 1875, on envoyait des invitations pour la circonstance. Le pain bénit était « accompagné » et comportait un cortège pour l'entrée à l'église, cortège « accompagnant » la femme qui portait le pain bénit sur sa tête. Peu à peu la coutume tomba. On blâma beaucoup la dame qui la première osa ne pas lancer d'invitations, puis chacun fut bien aise de l'imiter. Le pain est apporté au chœur par le boulanger, et, pendant l'évangile, la femme qui l'offre et qui représente la famille s'avance vers la table de communion avec un cierge allumé. Elle assiste à la bénédiction, puis le prêtre lui donne le reliquaire à baiser ; autrefois elle regagnait sa place après avoir fait sa révérence (2) à l'autel. Si c'était la fille de la maison, ou la domestique, ou une voisine complaisante, on lui achetait un tablier neuf ou « une pièce de sa vêture ». Toutes les familles faisaient le pain bénit, sauf les très pauvres. On disait : Le pain bénit *est* à Soney ; il *est* au Gombert. Il revenait environ tous les douze ans, et l'on donnait en même temps à l'église une bouteille d'huile, qui servait à entretenir durant toute la semaine suivante la lampe du Saint Sacrement, cela depuis la fin de la Commanderie, qui autrefois devait fournir 30 pots d'huile par année pour cet usage. Seul le gâteau inférieur du pain bénit était coupé en menus morceaux et distribué aux fidèles, dans des corbeilles (3), par les jeunes gens de la maison ou du voisinage ; le reste était offert au clergé, aux voisins, aux amis, ou mangé en famille. Les enfants croquaient avec délices « les cornes » des artichauts ou aussi la grille safranée, qui pouvait se conserver longtemps.

(2) Nous mettons le passé parce qu'à l'église, autrefois, jusque vers 1900, les femmes faisaient la révérence et non pas la génuflexion. Cette révérence était une vraie révérence « à l'antique » ; on la réussissait en se reculant un peu, et le geste ne manquait pas de grâce. On se signait en même temps.

(3) Un inventaire de 1785 porte « 3 écharpes en taffetas, toutes fanées par le mauvais usage qu'on en fait en s'en servant pour porter le crochon des pains bénits solennels ».

Nous n'avons rien de spécial à dire concernant le nouvel-an, les souhaits des enfants aux portes des maisons, et les menues étrennes qu'on leur distribuait. La formule patoise était la suivante : Ze vo souhète on bon an, na bonna santâ pe to l'an.

Malgré Uginette et sa petite chapelle des Trois Rois, nous ne croyons pas que l'Epiphanie ait donné lieu, à Ugine, à des coutumes particulières, sauf le gâteau, ou *épogne*, et les réjouissances. C'est ainsi que le notaire Pierre Berthet écrit à son frère, vicaire à Jarzy-en-Bauges, le 12 janvier 1786 :

> Nous sommes charmés que vous soyez roi, surtout de la manière gracieuse dont vous me marquez que vous l'avez été ; et ma mère, qui est reine aussi et qui fera la solennité de son avènement, selon la coutume, le jour de saint François de Sales, voudrait bien que vous puissiez être de la fête.

Le 17 janvier, on apporte à l'église, pour les faire bénir, un peu de sel et des grains que l'on donne ensuite au bétail pour sa nourriture. La coutume était d'autant plus suivie qu'il y avait à Ugine une chapelle de Saint-Antoine ; il en reste un vieux tableau (4). Ce jour-là, on exposait sur une petite table, entre les cierges allumés, la relique de saint Laurent. « Après l'office de dix heures, explique le curé Burnoud, en 1845, dans son rapport à l'évêque, baisement des reliques, offrandes en sols et en tommes. »

Le dimanche d'après avait lieu « la dévotion à Notre-Dame du Puy », avec nouvelle exposition de la relique de saint Laurent, et procession « afin d'être préservé des incendies et des débordements de l'eau ». En 1845, il y avait encore procession autour de l'église, chant de *l'Ave maris stella* et offrande en grains.

Le 20 janvier, les paroissiens faisaient célébrer une messe en l'honneur de saint Sébastien et de saint Roch, « pour dévotion vouée au temps de la contagion ». Les 14 ou 15 livres que l'on payait pour cet office solennel étaient prises sur l'argent des tailles annuelles, et soigneusement notées par l'exacteur.

(4) V. le chapitre VII.

Le 29 janvier, saint François de Sales était fêté avec empressement. « A Ugine, continue le rapport Burnoud, on a beaucoup de dévotion à la Sainte Vierge, surtout pour les malades, à N.-D. du Puy contre les incendies, à saint Laurent, patron de la paroisse, à saint Antoine pour la conservation du bétail, et à saint François de Sales pour le soulagement des malades. » De même, « si les pèlerinages ne sont pas fréquents, il y en a cependant à N.-D. du Bouchet, à Saint-Clair (Dingy), à N. D. de la Vie, en Tarentaise, à saint François de Sales, à Annecy. » Ce dernier mot est corroboré par la relation d'un pèlerinage au tombeau du saint, dix ans après sa mort, en juin 1632. Les Uginois étaient au nombre de 500, et leurs syndics étaient avec eux. Une gelée générale avait menacé, au printemps, de faire périr tous leurs arbres. Les paroissiens recoururent au bienheureux prélat, et « tandis que presque tous les arbres du voisinage furent gelés, le seul terroir de la paroisse fut excepté et sauvé par son intercession » (5).

La Chandeleur, au 2 février, était très aimée des familles. Chacune avait son cierge bénit, qu'on allumait dans les moments d'orage, et aussi pendant qu'on bénissait les maisons, qu'on administrait les derniers sacrements aux malades, ou qu'on récitait pour eux les prières des agonisants.

Le culte de sainte Agathe, au 5 février, n'a laissé aucun souvenir, à notre connaissance, dans les anciens papiers. Nous nous demandons même pourquoi l'image de cette sainte martyre figure au tableau de l'autel de la Sainte Vierge, où elle est représentée levant le bras au ciel, avec, près d'elle, un bourreau tenant des cisailles de fer. La donatrice du tableau s'appelait-elle Agathe ? Sa famille venait-elle de Queige, où existe depuis de longs siècles une dévotion spéciale à la sainte de Sicile (6) ?

Le premier dimanche du Carême, on allumait, sur les hauteurs, des feux qu'on appelle ailleurs brandons, escar-

(5) *Écho de la Basilique,* janvier 1923.

(6) *Le culte populaire de sainte Agathe en Savoie,* par Van Gennep, p. 1. On peut distinguer à la loupe, dans notre quatrième gravure, le tableau de l'autel et la silhouette de sainte Agathe.

lavés et, à Ugine, « faîlles », mot qui peut s'expliquer par le latin *facula,* petite torche. A la nuit tombante, un grand nombre de ces faîlles se voyaient de toutes parts. D'où venait cet usage, du reste commun à beaucoup de peuples ? Coutume païenne, héritage des anciens Gaulois ? Ce qu'on appelle « les allouyes » était inconnu à Ugine ; inconnus aussi, croyons-nous, des divertissements très particuliers au moment du carnaval, dont le vieux nom est cependant remarquable : *Carmentrant :* carême entrant.

Dans les siècles passés, la bénédiction des Rameaux, à Pâques fleuries (en patois Rampos), ne se faisait pas à l'église (7), mais au sommet de la ville, au lieu dit les Quarts, qui était peut-être l'emplacement de l'église primitive. Les vicaires se plaignent encore, en 1685, de cette anomalie et voudraient qu'à sa prochaine visite Mgr d'Arenthon d'Alex mît sur ce point la paroisse dans le droit commun. Il y avait cependant quelque chose de poétique dans cette entrée en ville de tout le peuple portant des rameaux verts et se présentant ainsi à l'église. Une telle manifestation, à une époque où tous y prenaient part, devait rappeler d'une manière parfaite l'entrée du Christ à Jérusalem et l'hosanna triomphal au Fils de David.

Si la Sainte-Agathe ne donnait pas, comme à Queige, l'occasion de fabriquer des gâteaux d'une forme spéciale, en revanche, le jour des Rameaux, les boulangers mettaient en vente, pour la plus grande joie des enfants, « des chevaux et des cavaliers », grossièrement taillés d'après un moule unique et passés au safran (8). On confectionnait aussi, dans certaines familles, des rameaux plus compliqués qu'une simple branche de buis : ils étaient travaillés, ouvrés ; on y suspendait de petits rubans, « des faveurs » ; on y accrochait des friandises, des fruits, et aussi un ou deux de ces gâteaux bizarres dont nous parlons.

(7) V. ce que nous écrit Van Gennep, p. 82.

(8) Peut-être ces cavaliers étaient-ils une allusion à Celui qui à pareil jour était entré à Jérusalem monté sur une ânesse ? Avec le temps, on mit une sorte de sabre à la main du cavalier, et « le cheval seul » ressemblait vaguement à un cerf.

Les trois derniers jours de la Semaine Sainte (9), à l'office des Ténèbres, les enfants remplissaient les bancs du chœur, attendant, avec une impatience fébrile, la fin des Lamentations de Jérémie et du *Benedictus* des Laudes, l'heureux moment où, en mémoire du tremblement de terre du Calvaire, ils pourraient « faire aller » leurs crécelles. Ce dernier mot n'était d'ailleurs pas connu : on disait *raillettes*. Le signal du concert était donné par le curé ; nous voyons encore le vieux M. Morand, en 1878, frapper trois coups sur la stalle avec son gros livre et s'enfuir à la sacristie en se bouchant les oreilles.

Le Jeudi Saint rappelle le jour où la Commanderie devait fournir, outre tous les cierges nécessaires aux cérémonies, même *le triangulaire,* 12 pains de 2 à 6 sols aux douze pauvres venus à l'église pour le lavement des pieds.

Le mémoire des vicaires à l'évêque, en 1685, présente comme des anomalies de la liturgie uginoise des coutumes très anciennes et qui étaient devenues des abus : une procession parcourant les rues du bourg, dans la nuit du Vendredi Saint, et aussi une longue sonnerie des cloches dans la nuit qui précède la fête de Pâques (10).

Le 25 mars, fête de l'Annonciation, était le jour où l'on engageait les domestiques. Dans la lettre déjà citée, le notaire Berthet écrit à son frère :

> Je suis charmé que Raymondine persiste dans sa promesse. Ma mère et ma femme vous prient de la faire partir, même avant la Notre-Dame de mars.

Les processions des Rogations (en patois les Rogachons) ont lieu : le lundi, à la chapelle d'Outrechaise, le mardi, au Château, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Nôtre-Dame et de Saint-Georges, et le mercredi à Soney. On célèbre la messe aux deux chapelles. Autrefois,

(9) L'entreprise de M. Martin, curé de Megève, en 1840, fut très populaire à Ugine. Chaque année des pèlerins en grand nombre allaient faire leurs dévotions au Calvaire et visiter « la Palestine de la Savoie ». Mais ce pèlerinage avait lieu de préférence au 2 août, à l'occasion de la Portioncule.

(10) Nous avons entendu une sonnerie de ce genre à la mission d'Estavayer-le-Lac (Fribourg), 7 avril 1912 ; du haut du vieux clocher, la chorale paroissiale chante, à minuit, l'alleluia entre deux carillons.

à mesure que la procession avançait à travers les champs, elle se grossissait des fidèles venus des maisons isolées ou des villages, et ces fidèles rentraient chez eux, au retour, sans revenir jusqu'à l'église. Nous n'avons pas connaissance que le prêtre quittât le cortège, comme nous l'avons vu faire ailleurs, pour la bénédiction des fontaines et des puits, ni non plus qu'il bénît de petites baguettes de coudrier, à planter dans les champs. Les Litanies des Saints se chantaient sur un air solennel et traînant, avec un long silence entre chaque invocation : le *Sancta Maria* en donnera une idée :
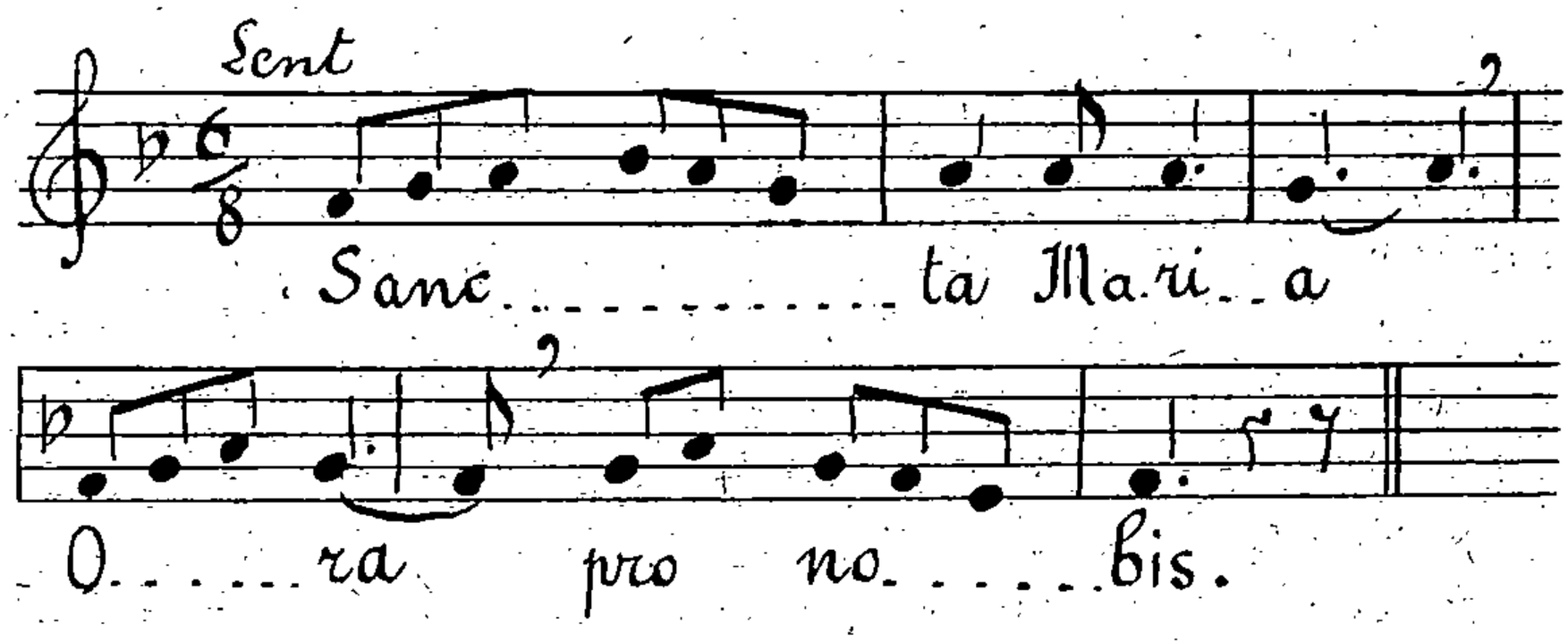
mais ce que rien ne peut rendre, c'est la poésie de ces processions, où l'on n'entendait que le bruit des deux sonnettes, les pieuses invocations des Litanies, et le chant des oiseaux.

Les registres de l'exacteur portent, chaque année, une dépense pour la procession de la Fête-Dieu. Environ deux livres et demie de poudre sont prélevées sur les tailles « ainsi qu'il est de coutume à ceux qui prennent les armes le jour de la fête du Corps-Dieu ». Ce simple détail suffit à montrer combien la cérémonie était populaire. Le procès qui fut plaidé devant le Sénat, en 1710, entre les nobles et les bourgeois d'Ugine se disputant l'honneur de porter le dais, nous permet de tirer la même conclusion (11). Rien d'étonnant donc si la procession reprit avec entrain à l'aurore du Concordat. On la célébrait le jeudi même de la fête, avec un grand éclat.

(11) V. le chapitre XII.

Le 6 juin 1819, le syndic invite tous les habitants de la ville à déblayer, débarrasser et nettoyer les places et les rues dans la journée du mercredi 8 afin de procurer pour la célébration de la journée du jeudi toute la propreté et la décence que demandent les cérémonies augustes qui auront lieu dans cette sainte journée (12).

De même, à la date du 15 mai 1826, le syndic Pontenier écrit à Blanchet, lieutenant des pompiers, pour qu'il annonce cette fête, dès la veille, par le tir des boîtes et réunisse sa compagnie à l'heure de la grand'messe, les Conseils d'Ugine et d'Outrechaise devant assister en corps à la cérémonie. En 1834, le syndic prévient le brigadier des carabiniers — c'étaient les gendarmes du temps — et l'invite à assister à la procession avec sa brigade.

Les maisons, pour la circonstance, étaient ornées de branches de hêtre appuyées contre les murs ; dans les rues étroites étaient tendues des guirlandes, avec, au milieu, suspendue dans le vide, une couronne en tulle blanc et une colombe en étoffe blanche. Sur les fenêtres étaient disposés des vases de fleurs, parfois des statuettes entre deux bougies allumées. Le reposoir principal se dressait près de la fontaine, et il y en avait un autre au sommet de la ville; plus tard, seulement, on le plaça au pré de foire, et nous en avons une photographie (13) de l'année 1899, où l'on aperçoit, prosternées, de longues files d'hommes et de femmes, avec des rangées de voiles blancs ; ce sont les voiles des confréries. La fanfare apparaît, massée vers le reposoir.

Au sujet de la Saint-Jean d'été, le 24 juin, et des coutumes qui s'y rattachent, M. Van Gennep a publié une étude très fouillée (14), où deux ou trois fois il parle d'Ugine. Dans la carte géographique qu'il a annexée à son étude, il a souligné d'un trait le mot Ugine, l'a marqué d'une croix et d'un x. Le trait indique l'existence d'une ou plusieurs chapelles sous ce vocable : une à l'église, une

(12) Archives municipales d'Ugine, ainsi que les pièces suivantes.

(13) Tirée par M. Noguier, alors commis des Ponts et Chaussées à Ugine. De nos jours, le reposoir est dressé aux Charmettes, au milieu des villas.

(14) *Journal de Psychologie*, 15 janvier 1927.

autre au Montgombert ; l'x marque l'absence, à Ugine, des feux si populaires dans d'autres villes ou dans d'autres pays ; enfin la croix laisse supposer qu'il se faisait, le 24 juin, une cueillette d'herbes auxquelles on attribuait, comme dans mille autres lieux, une influence heureuse (15).

Rd Burnoud explique encore, dans son rapport de 1845, qu'il y avait trois bénédictions à domicile par an : celle des montagnes, à la fin de juillet, celle des semences, dans le courant d'août, celle du chef-lieu et des environs, la veille de Noël. Les montagnards donnaient « une tomme », reste de l'auchèze d'autrefois ; à la bénédiction des grains, on donnait des œufs ; le marguillier avait pour lui le tiers du produit de ces deux premières bénédictions, particularité déjà signalée à la visite épiscopale de 1626 ; enfin, la veille de Noël, chaque famille visitée donnait « un sol », et les sols ainsi amassés étaient distribués à la porte du presbytère : c'était l'aumône de Noël.

Le 10 août, le patron saint Laurent était solennellement fêté et ses reliques portées en procession : le rapport du curé Carret, en 1766, précise ce renseignement. Le dimanche dans l'octave ont lieu les réjouissances populaires: concert par la fanfare, mât de cocagne, jeux divers.

Les vêpres de la Toussaint évoquant le souvenir des morts, on s'était mis, et c'est aussi un abus que dénoncent les vicaires de 1685, à sonner le glas « durant toute la nuit ». La commémoration des trépassés comportait d'autres particularités (16) : quatre grand'messes pour les âmes, chacune avec absoute ; procession au cimetière et absoute ; retour à l'église et cinquième messe, celle-là très solennelle, avec diacre et sous-diacre. La dernière absoute s'accompagnait d'une offrande en « sols, tommes et vin ». Voit-on les Uginois de 1845 assister ainsi à cinq grand'messes, au chant du *Libera* répété six fois? C'étaient eux qui le voulaient, et leur curé d'alors leur rendait cette

(15) Peut-être que la Saint-Jean était surtout, à cet égard, une date facile à retenir. Ainsi, on cueillait ce jour-là les noix qu'on laissait tremper dans l'eau-de-vie ; c'était parce qu'elles avaient alors la consistance nécessaire ; elles étaient « à point ».

(16) Rapport de 1845.

justice : « En général, ils sont très aumônieux, très charitables pour leurs défunts ; ils font beaucoup prier pour les morts. » La boîte des âmes existait déjà en 1626. Administrée par deux procureurs, elle servait soit à faire célébrer des messes soit à réparer l'église et les autels. Le petit buffet qui contenait l'argent était dans le mur de la sacristie et fermait à deux serrures ; le curé avait une clef et un procureur l'autre.

On sait combien était populaire la fête de saint Martin, célébrée le 12 novembre. C'était la fête des bergers ; ils allumaient du feu dans les champs, faisaient cuire des châtaignes ou d'autres fruits. On ne trouve cependant aucune trace d'une dévotion spéciale, sauf qu'il y avait, en 1606, une statue du saint dans l'église. Saint François de Sales ordonna de l'enterrer « étant permis d'en faire faire une autre » (17). A Ugine comme ailleurs, les enfants, vers cette époque, mangent le long des haies les fruits rouges de l'aubépine ; ils les appellent « poires de Saint-Martin ».

Nous n'avons aucun renseignement concernant la bûche de Noël, mais en 1845 existait encore l'usage, évidemment plus que séculaire, de faire bénir, aux prêtres, un pain ou deux, préparés avec soin et que l'on mangeait « pour les fêtes ». C'était du pain meilleur que le pain ordinaire ; il était blanc et sans avoine (18). « Les fêtes » désignaient Noël, le nouvel-an et les Rois, jours de particulière allégresse et de réunions familiales : les salutations d'autrefois comportaient souvent ces mêmes mots. On disait en patois : A revê, à c'tet fêtes, c'est-à-dire Au revoir, aux fêtes prochaines !

Depuis l'établissement de l'Adoration perpétuelle dans le diocèse d'Annecy par Mgr Magnin, en 1867, Noël a été le jour fixé pour la paroisse d'Ugine.

En achevant ce chapitre, nous rassemblons ici d'autres observations présentées à l'évêque par les vicaires de 1685.

(17) Rebord, *Visites pastorales*, II, p. 570.
(18) Van Gennep, *le Cycle des douze jours*, p. 22.

Comme celles que déjà nous avons notées, elles sont très curieuses :

1) Il se disait deux grand'messes chaque dimanche. On demande de supprimer la première ;

2) Le 3e dimanche, les vêpres se chantaient aussitôt après la grand'messe (19). C'était à une époque où tout le monde assistait aux vêpres, et l'on voulait sans doute donner par cet usage comme un congé mensuel à la population. Qu'il plaise cependant à Monseigneur de faire dire les vêpres à trois heures, « à l'accoutumée » ;

3) On sonnait les trois coups des vêpres au Magnificat : « Il faudrait les sonner au commencement, pour donner le signal aux prêtres et au peuple » ;

4) « Qu'on ne fasse pas la procession générale par la ville tous les dimanches, mais seulement autour de l'église ; »

5) « Que les processions qui se font dehors de la paroisse, par dévotion, ne se prennent pas sans l'avis de M. le curé, vu qu'elles sont souventes fois indiscrètes ; »

6) Qu'on ne soit pas obligé de chanter Matines et Laudes aux fêtes solennelles mais seulement aux trois principales : Noël, Pâques et Pentecôte. Aux autres fêtes on se contentera des Laudes, car ces longues Matines interrompent les confessions, et d'ailleurs presque personne n'y assiste.

(19) Dans plusieurs paroisses du Valais, qui ont gardé plus que d'autres les vieilles traditions, les vêpres se chantaient encore ainsi, au moins une fois par mois, en 1909.

CHAPITRE XXVII

Détails de folklore

Rissoles et beignets. — Farçons et ravioules. — Promoniers et soupe au salé. — Divers genres d'épognes. — *Pistolets et bescoins. — Gremailler et teiller. — Différence entre* borgue *et* brègue. — *Mélopées. — Jeux de boules et jeux de quilles. — Jeux d'enfants. — Formulettes et* emprôs. — *Français local. — Le patois. — Le* sto *d'Ugine. — Quelques dictons.* — Na Parabôla.

On pousse aujourd'hui très loin les enquêtes sur les vieilles coutumes. Les jeux, les usages de la table, les particularités du langage, rien n'est oublié. Nous donnerons donc à notre tour quelques brèves études sur ces différents sujets, au risque de tomber dans des puérilités.

Les ménagères confectionnaient les rissoles de Noël « à la ridelle » ou « feuilletées ». Les feuilletées étaient réservées aux grandes circonstances ; elles demandaient beaucoup de beurre. Les festins n'allaient pas sans beignets, mais il faut savoir que ces « bognettes » étaient aussi de deux espèces : « à la cuillère » ou « cordées », selon que la pâte était versée par cuillerées en plein beurre fumant, ou qu'elle était roulée en « cordes » de la grosseur du doigt, et ramenée sur elle-même en formant un dessin, toujours le même, rappelant la figure de deux O unis par le côté.

Le *crépé* est simplement l'ordinaire matefain. « Le farçon » — diminutif de farce — est un plat plus grossier, où entrent surtout des pommes de terre réduites en purée, toutes pénétrées de graisse, mêlées d' « augoûts »

divers, souvent de raisins confits, et mises au four. Le « farçon français » s'entendait parfois d'un matefain épais « au blé noir ». Les ravioles ou « ravioules » sont des beignets de pommes de terre, mais ils sont d'une forme spéciale, obtenus avec des pommes de terre déjà cuites, où il entre aussi des œufs. Les simples beignets sont au contraire préparés avec des pommes de terre crues et rapées.

Chaque année, quand l'hiver ramenait le temps où se tuent les cochons, on ne manquait pas de préparer, dans chaque famille, en même temps que des *janjôles* et des saucissons ou *diôs*, une ample provision de « promoniers » (1), sorte de charcuterie où entrent surtout des herbes pour deux tiers et des morceaux de lard pour un tiers, mais pas de choux ni de viande rouge. Du saucisson avec du promonier, quelques côtelettes de porc salé, des pommes de terre et des choux, tout cela cuit ensemble, dans le pot-au-feu, était le plus succulent des régals. Le bouillon épais n'en était pas perdu ; on le mangeait le soir : c'était « la soupe au salé ».

Le mot « épogne » s'entendait en plusieurs sens. Une tarte aux prunes, aux courges, avec rebord croustillant ; un pain spécial, fait de « crasse de beurre » mêlée avec de la farine, un beau gâteau pour la fête des Rois, tout cela était appelée « épogne » ; mais on désignait aussi sous ce nom une petite « couronne » confectionnée avec les restes de la pâte et qu'on donnait en cadeau aux enfants.

Les boulangers mettaient en vente, le dimanche des Rameaux, « les chevaux et les cavaliers » dont nous parlions ci-dessus. En temps ordinaire, ils plaçaient en devanture des « pistolets » et des « bescoins ». Le pistolet était un gâteau allongé avec extrémités recourbées en spirale ; la pâte en était fine. Les bescoins avaient deux ou quatre

(1) Le *Dictionnaire savoyard* donne *pormoniers* pour Albertville ; à Ugine on disait plutôt *pro*moniers. On préparait aussi, pour être mangé à Noël, un « b'tato » où entraient également de la viande et des herbes.

cornes ; ils étaient plus gros et de même prix, mais d'une pâte moins soignée. Il y avait aussi « les rioutes », en pâte tressée, d'une forme vaguement ovale, et « les craquelins » (2), délices des oiseaux et des enfants.

Les veillées avaient deux prétextes : teiller et « gremailler ». Toutes les familles, en un coin de champ ou de « corti », semaient du chanvre. On le teillait durant l'hiver, en chantant, en racontant des histoires. Il était ensuite battu en plein vent au moyen de cet appareil que le dictionnaire appelle « broie » et le patois d'Ugine « brègue ». Il fallait ensuite le peigner, puis le filer au rouet. Les grand'mères ne se doutaient guère que leur rouet ou « borgue » serait un jour vendu comme objet de curiosité, nettoyé avec soin, orné d'un ruban rouge et placé sur un guéridon de luxe. Elles se contentaient d'en activer la pédale, comme cette aïeule dont parle Ronsard dans son immortel sonnet :

> Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle,
> Assise auprès du feu, dévidant et filant...

Les écheveaux de fil étant ainsi préparés, on les portait au tisserand. Il y avait encore onze tisserands en 1822, ou plutôt quatre tisserands et sept tisserandes. Leur toile était de qualité diverse, selon le fil qu'on leur confiait, et avec des écheveaux de « ritte » ils faisaient une toile aussi fine que durable. On étendait les longues bandes neuves à la rosée et au soleil ; elles blanchissaient sur le pré avant de servir aux besoins divers de toute la maison. Tout cela ne se reverra plus, et les contrats de mariage ne contiendront plus des lignes commes les suivantes, extraites du « contrat dotal entre les honorables François Avrillier d'Outrechaise et la Jeanne Lallier-Gollet des Rippes », à la date du 2 septembre 1776 : « Le trossel consiste en deux habillements complets de droguet neufs, douze chemises de toile d'étouppe, plus 7 aulnes de toile mêlée, plus un tour à filer neuf. »

(2) Le mot est français ; le craquelin *craque* sous la dent.

« Gremailler », c'est casser les noix, séparer la coquille de l'amande :

Les noix ont fort bon goût mais il faut les ouvrir,

dit gentiment un des personnages de Florian. Les noix une fois passées au pressoir, on donnait aux porcs le tourteau qui restait et qu'on appelait « trolliet » ; les enfants en mangeaient aussi en le pilant avec du sucre. Les noyers si nombreux permettaient de faire beaucoup d'huile. Le rapport de 1822, du syndic à l'Intendant, en porte 600 litres pour l'année précédente. Chaque famille en possédait une provision. Depuis lors, les beaux noyers sont tombés sous la hache ; la vraie huile de noix est devenue très rare, et la bonne salade est un mythe.

Certains cris, sortes de mélopées, servaient à appeler les animaux, surtout au moment de leurs repas. Pour les chats : « Minn, minn, minn ! » Pour les poules : « Piî, piî, piî, té ! » Pour faire boire les vaches : « A bor, bor, bor » (mais il faut avoir « l'accent », la première syllabe étant élevée d'une tierce ou d'une quarte au-dessus des suivantes) ; pour exciter le chien de berger : « Aquoui, daré ! Passa devant ! Attrapà-là ! » On lui nomme la vache qu'il faut ainsi mordre ou aller chercher : « Aquoui la Florette, mords la Moutala ! » Le chien ne se trompera pas ; il ne confond pas Moutala avec Florette ; il lui a fallu une huitaine de jours pour connaître tout son monde.

La plus ancienne mention officielle que nous connaissions du jeu de boules et du jeu de quilles ne remonte qu'à 1818. Il n'y avait pas encore de Place des Platanes, pas encore de pré de foire, et ces jeux en plein chemin, en pleine rue étroite, étaient très dangereux pour les passants. Une fois même, la boule entra par la porte ouverte de l'église alors qu'il y avait encore des fidèles dans l'intérieur; elle roula jusqu'au chœur, à la grande frayeur de tous. Le syndic Delachenal prit peur à son tour et porta un arrêté sévère (3), défendant « à toutes personnes de quelque état,

(3) 16 août 1818. L'arrêt vise certainement quelqu'un de haut placé, mais qui ?

qualité, condition qu'elles puissent être » de jouer aux quilles ou aux boules sur le cimetière, ou à proximité de l'église, ou en général dans l'enceinte de la ville, et cela « sous peine de prison ». On trouva sans doute un emplacement propice, car, en 1845, Rd Burnoud écrit qu'on aime beaucoup jouer aux boules. Vers 1885, la boule avait aussi ses fervents ; ils achevaient leurs parties, le dimanche soir, à la lueur d'une bougie vacillante ; ce sont les vrais ancêtres des boulistes d'aujourd'hui.

Le jeu de quilles — on prononçait guilles — est peut-être plus ancien ; il a toute une histoire et tout un vocabulaire. Un jeu modèle était installé sur le pré de foire, vers 1875. Les neuf quilles s'y dressaient entre deux petits tertres appelés moraines et dont la présence permettait des « effets » très savants. Ce que M. Van Gennep appelle (4) *le jeu direct*, la boule lancée directement sur les quilles, se réalisait surtout dans la circonstance très solennelle où le joueur « demandait la neuf », en patois « la nou ». Il devait alors, d'un coup direct, enlever la quille du milieu, et cet exploit, s'il le réussissait, lui procurait un gain immédiat, ajouté à une petite gloriole. On ne connaissait pas *le jeu glissé*, que nous avons vu jouer ailleurs, avec une boule énorme et une planche lisse. Chaque partenaire déposait d'avance *sa mise ;* les termes *table* et *tabler* visaient le cas un joueur abattait le même nombre de quilles que son partenaire. Jouer « la belle », c'est ajouter une dernière partie, celle qui permet de « sauver l'honneur » Le « servant », qui renvoyait la boule, et, le cas échéant, relevait les quilles, recevait un sou ou deux par partie pour avoir « guillé », ou « servi ». Au moment où le joueur saisissait la boule pour tirer un nouveau coup, des paris s'engageaient parfois à son sujet entre les autres joueurs, ce qui donnait à la partie un intérêt de plus en y mêlant l'attrait des jeux de hasard. Nous entendons encore la voix provocante de l'un d'entre eux s'écriant : « Quatre contre dou pas dave ! », c'est-à-dire « Je parie quatre sous contre deux que le joueur n'abattra pas deux quilles ! »

(4) *Essai sur le jeu de quilles en Savoie*, Thonon, 1924, p. 1.

Les jeux des enfants comportaient aussi des mots spéciaux, moins étrangers cependant que ceux qu'on emploie de nos jours au foot-ball ou au tennis.

Le collin-maillard s'appelait « barre de fer », et quand le patient risquait de heurter la muraille, on lui criait : « Barre de fer ! » Jouer à cache-cache s'appelait « jouer au pourri ». Ce drôle de mot était sans doute la déformation de *Bourri,* que cite Blavignac (5) pour désigner le même jeu. Celui qui voulait cesser pour un instant de jouer disait *Péto,* mot latin emprunté au vocabulaire des anciens collèges et signifiant : Je demande (6).

Le jeu de barres s'appelait « les camps », « jouer aux camps ». De fait, les joueurs y sont divisés en deux camps, dont les soldats sont choisis successivement par les deux chefs. Ils ont « pidé » en se mettant à quelques mètres l'un de l'autre et en avançant peu à peu, chacun à son tour, d'« une semelle ». Le joueur dont le soulier finit par couvrir légèrement celui de son concurrent a le droit d'appeler le premier de ses copartenaires, et il désigne le meilleur coureur ; le second chef choisit ensuite parmi les autres, et ainsi les deux camps se constituent et se placent. Alors, quelqu'un du premier camp vient « demander, c'est-à-dire frapper trois coups espacés dans la main de celui de ses adversaires qu'il croit être un peu moins rapide ou moins adroit que lui. C'est le signal d'un premier engagement, où ceux « qui ont camp » sur les autres ont le droit de faire « des prisonniers ». On les met comme en prison tout proche du camp adverse, où il s'agit cependant de les « délivrer », car ces prisonniers d'un nouveau genre ne peuvent risquer par eux-mêmes une évasion. L'intermède s'appelle « la révolte » : l'un des joueurs va « engager » en dehors des deux camps. C'est tout un combat. Les enfants de l'école, surtout les plus grands, poursuivaient sur le pré de foire des parties homériques, faisaient « la révolte » sur la place des Platanes, et ceux qui alors

(5) *L'Emprô genevois,* p. 373.

(6) Dans « le jeu du loup » les enfants chantaient sur trois notes : « Prom'nons-nous dans les bois, Pendant que le loup n'y est pas ; Y est-il ? » La dernière syllabe était un cri plutôt qu'une note.

se déchaussaient, qui se mettaient « déchaux » pour courir plus vite, avaient plus facilement la victoire. Tout se passait d'ordinaire avec entrain, mais sans disputes, sauf à certains jours où s'échangeaient des horions rapides, parce que quelque rival moins heureux avait appelé les autres des « frouillons ».

Le « borriau » était un jeu cruel, où l'on se renvoyait « au camp » à coups de poings. Le mot « borriau » signifie « bourreau », et le vocabulaire du jeu comprenait aussi le mot « catalla », qui signifie « poulie » et qui avait le don d'interrompre un instant la partie commencée.

Mais les jeux plus pacifiques avaient aussi de nombreux amateurs. Le *viret* est un petit appareil percé en son milieu par une tige légère de bois, et qui tourne, *vire* sans se lasser. La « galline » est un bouchon que l'on dresse en le recouvrant de quelques sous, qui sont la mise des joueurs. On tâche de renverser la galline avec un palet, une ardoise arrondie, une pièce de deux sous. Un enfant jouait sottement à la galline, en 1881, avec une médaille superbe de Louis XVIII portant ces mots : « Décoration du Lys ». Il est bizarre que le mot galline, comme le mot Péto, soit emprunté au vocabulaire latin des anciens collèges et qu'il signifie « poule ». Bien des matches actuels portent encore ce nom : Poule aux boules, poule au billard. On pouvait aussi jouer à la galline avec des boutons, mais il y avait d'autres manières de gagner des boutons et d'en perdre.

Ils étaient de deux sortes, très différents de valeur selon qu'ils étaient « jaunes » ou « à piôte bettée ». Dans les jaunes, « la piôte » — lisez la patte — faisait partie du bouton ; dans les autres, elle était seulement adaptée, distinction importante puisqu'il fallait deux piôtes bettées pour valoir un jaune !

On jouait aussi : à la toupie, dite « fiargue » ; le grand art était de la faire « zon-ner » ; aux billes, dites « gobilles », que l'on conservait dans des « tâques » ; à la marelle, appelée « marolliat », et qui supposait des combinaisons savantes ; « au paradis » enfin, sorte de jeu à cloche-pied où des vestibules successifs permettaient d'éviter l'enfer et d'arriver, par le purgatoire, juqu'au ciel.

L'hiver, petits et grands « se glissaient » sur des « glisses », endroits préparés *ad hoc* et rendus propices par de nombreux efforts. Les luges étaient très connues, mais non le mot ; usant d'un vocabulaire peu compliqué, les enfants prenaient « leur glisse » pour aller « se glisser », à la descente du Clos, à celle des Fontaines, ou au Boubioz.

Au printemps, à la montée de la sève, ils fabriquaient des « équettres », « à eau ou à balles » ; le jeu durait plusieurs semaines, et les passants n'avaient pas toujours à s'en louer.

Quelques formulettes étaient en grand usage. Pour le serment : « Croix de bois croix de fer, si je *mentis* je vais en enfer » ; pour faire envoler la coccinelle qu'on tient au bout du doigt : « Bête à bon Dieu, va dire au bon Dieu qu'il fasse beau temps dimanche » ; pour les ventes et les achats, de billes ou de toupies : « Pasta râva, râva couéta, cinq sous pe tornâ défére » ; dans les rondes enfantines : « Rondin, picotin, la Marie a fait son pain, pas plus gros que son levain, Piii ! », ou encore : « Oh ! le beau château, matantire vire vire..., matantire virabeau » ; pour imiter le chant des petits ramoneurs : « En passant par la Bourgogne, J'ai rencontré un petit homme, Qui mangeait du pain, de la tomme, Et qui buvait du ratafia : Ah ! Didéra ! » Dans les jeux où l'on ne « pide » pas, c'est enfin la formule qui varie avec les pays et que l'on nomme *emprô*. Quel serait le véritable emprô uginois ? Vers 1880, on entendait : « Am' sam' gram' » et le reste ; mais cet emprô était récemment introduit. Il en reste un beaucoup plus vieux ; les mots « coquille » et « bordon » qu'il renferme suffiraient à prouver son ancienneté, car il y a de bien longues années qu'on ne voit plus de pèlerins avec « bourdon » à la main et « coquilles » cousues à leur vêtement (7). Dans le premier « vers », les deux syllabes *ni* et *nelle* comptent seules : on les rythme en désignant chacun des joueurs réunis en cercle ; les autres syllabes ne comptent pas ; de même, dans les lignes qui suivent celle-là :

(7) Voir ce qui est dit de l'apôtre saint Jacques, p. 92.

Uni, unelle, Gazin gazelle, Du pied du jonc,
Coquille bordon, Un loup passant, Par un désert,
La queue troussée, Le nez en l'air, A fait un... bruit,
Pour qui ? Pour toi ! (8).

et pendant qu'on recommencera l'emprô, le joueur pour qui le loup s'est donné la peine de faire un bruit s'exclut du cercle ; dans un instant, il jouera le premier.

En écrivant ces bagatelles, il nous vient à la pensée les graves écrits où saint Augustin fait plusieurs fois allusion aux rondes, aux emprôs qu'on chantait aussi de son temps (9).

On aura déjà remarqué, dans ce chapitre, plusieurs mots tirés du français local. Ces mots sont parfois, mais non toujours, du patois plus ou moins francisé (10).

Un peu partout, le français local est aujourd'hui en pleine décadence ; on l'a remplacé par l'argot, dont quelques mots à peine se glissaient, vers 1880, dans nos conversations. En revanche, le français local, malgré les louables efforts de M. l'instituteur Grillet, s'épanouissait dans nos conversations ; il s'y donnait libre carrière, et même ceux d'entre les élèves qui n'étaient pas patoisants disaient *adieu* pour bonjour ; *ça fait pas rien* pour ça ne fait rien ; *il a nom* pour il s'appelle (11). Ils ne pouvaient entendre chanter les oiseaux sans déclarer : C'est une *tchibèle* (mésange), un *cardinolin* (chardonneret), un pâssera (moineau). Nous appelions les pies des *jaquettes*, les bergeronnettes des *bergères*, les chauves-souris des *ratoulives*, les grillons des *grillets*, les hannetons des *badjouères*, les taons des *tavans*, les orvets des *lanvius*, les blaireaux des *tassons* et les perce-oreilles des *fourchettes*. Certaines mères, accueillant leurs enfants par quelques reproches,

(8) Il va sans dire que les emprôs n'ont pas de sens, ou n'en ont plus.

(9) *Confessions*, VII, 12 : « Solent pueri in aliquo genere ludendi hoc cantitare. »

(10) Les auteurs du *Dictionnaire Savoyard* signalent beaucoup de ces termes intéressants.

(11) Voici encore une courte liste : Une lièvre, une serpent ; un cheval abade ; biler ; débercher ; émocher ; étieurne ; à l'apostiche ; mettre d'abouchon, d'acafon, d'apointe ; porter à coquabale.

comme autrefois la mère de Bertrand du Guesclin accueillait son bâtailleur de fils, leur disaient : « Tu as *ganfouillé*, tu t'es *mais* battu, tu es tombé dans une *gouille ;* tu aurais pu te casser *le fil des reins ! Et tes pantalons*, il faudra les laver au *lissieu ;* tu en auras *faute* pour demain. Tu verras *le régent !* Tu n'a point *d'aime.* Tu n'as rien soin de *çan tien !* » Les enfants, sous cette mercuriale, faisaient alors le *nom* de pleurer, accompagnant leur mauvaise grâce d'une *potte* expressive.

Le boulanger *Féli* était notre ami (Félix Allard, d'une famille venue d'Alex vers 1855). On le voyait passer, son *écové* sur l'épaule ; il le trempait dans le *bourneau.* Chez lui, on achetait du pain, des *pistolets,* des *bescoins,* tandis que chez Lanternier (famille venue de Viuz-la-Chiésaz, vers la même époque), les ménagères apportaient, dans des *bennons,* la pâte toute pétrie et venaient chercher les pains quand on avait *fait au four.* Nous achetions chez Salomon les *taillerins* (nouilles ; ce sont les taglierini italiens) confectionnés par la Fanchon Chappuis et sa nièce, la Lizâ; chez l'Econome (Joseph Mondet du Trembley) et chez *le Corboz* (famille Corboz, venue d'Entrevernes vers 1865), les *fidés* (vermicelles), les *lâzagnes,* et aussi *l'argalisse de bois* ou la noire, dont beaucoup étaient friands.

Mais il nous reste une étude à esquisser sur le patois d'Ugine. Il faudrait le dégager de la multitude des autres et en marquer les principales singularités. Il faudrait aussi, chose que nous ne voulons pas même tenter, signaler quelques différences d'accent et de vocabulaire entre les patois des grands villages d'Ugine, celui d'Outrechaise n'étant pas tout à fait semblable à celui du Gombert, lequel n'est pas identique à celui de Soney.

Une observation générale applicable à tous les patois, c'est qu'ils sont loin d'être une déformation du français : ils sont ses frères aussi anciens que lui, provenant comme lui, dans leur ensemble, de la même langue latine populaire, celle des soldats et des marchands.

Passant par des bouches si différentes pour devenir le patois, le latin populaire dut se déformer très diversement.

Il est des lieux où cette déformation se traduit par des sons, de voyelles et de consonnes, parfaitement inconnus au français. Quelle difficulté alors pour saisir et noter cette prononciation ! Rien d'aussi compliqué dans le patois d'Ugine, où les sons paraissent (12) pouvoir se noter plus facilement.

Il en est un surtout qui ne peut faire aucune difficulté : c'est le *ch*, rapproché ailleurs du *th* anglais, et qui, à Ugine, se prononce exactement *st : on stin* (chien), *on stet* (chat), *na stiévra* (chèvre). Dans l'Atlas linguistique dressé par Gilléron et Edmont, une carte phonétique (13) porte précisément cette inscription : *Les équivalents du* ch *français.* On y voit la France et les pays voisins partagés en régions marquées de hachures différentes : Régions où le *ch* se prononce *k,* comme la Provence : *kantâ* (chanter) ; régions où *ch* se prononce *ts* (c'est l'inverse d'Ugine), comme le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire : *tsantà ;* régions où l'on prononce *çhanta,* comme Annecy ou le Chablais ; régions enfin où l'on prononce *stantâ.* Or ces dernières sont des plus rares ; Ugine est entourée dans la carte phonétique d'une région très exiguë, comprenant Queige, Conflans, Marthod, Seythenex..., fidèles à cette prononciation spéciale qui forme encore un îlot vers le département de l'Isère, et c'est tout pour l'ensemble de la France.

Beaucoup de dictons se formulent en patois. Le plus connu n'est pas le plus honorable ; il repose uniquement sur une rime passablement inexacte (14). Il est à croire qu'on l'a inventé à Marlens et à Faverges, où le vent d'Ugine amène la pluie :

Jamais bon vint ni bonna fenna
Ne sant sortus d'Uzenna.

(12) Le mot *paraisscnt* est nécessaire. En pratique, la graphie que nous employons dans ce chapitre suffit à notre dessein, mais l'autre est la seule qui soit scientifique, précisément parce qu'elle distingue ce que nous confondons.

(13) Reproduite par Dauzat dans le *Larousse mensuel,* 1924, p. 338.

(14) On dit plutôt *Uzna,* et la rime disparaît. Le dicton se trouve sous une autre forme : Jamais bon vin...

D'autres proverbes sont intéressants, et se rencontrent du reste un peu partout.

Sajon de fein, sajon de rein.

La misère n'est jamais venue p'ron set (par la sécheresse).

Le bon maître fâ le bon dôm'stique, et le bon dôm'tique fâ le bon maître.

I é pas défindu d'se comparâ (de mettre à un travail toute son application).

I é le râcle qu' treuve à redire à l'écové (Celui qui fait une observation en aurait grand besoin lui-même. *Medice, cura te ipsum !*)

E fâ bon v'ni viu, é fâ mâ s'y trovâ.

On homme à Vârti in vaut dou à Favarzes (Plaisanterie sur le dicton français. Il existe un village de Verthier près de Faverges).

Faut pâ allâ qu'ri d'aiga dien on cavin.

I é d' vin de trê ; dou pe teni cé quet le bêt (C'est du mauvais vin, du vin de trois ; quand quelqu'un en boit, il en faut deux autres pour le tenir).

Est-ou de socre u de mié ? (Est-ce du sucre ou du miel ? Se dit quand on se défie de quelqu'un et de sa feinte douceur).

E vâ-tou rin miu ? (Exclamation plaisante quand on entend gémir ou tousser).

C' qué pare la stau pare la frê (Ce qui garantit du froid garantit aussi de la chaleur, comme les vêtements que portent les Arabes).

C' que louz ons âmont pas, louz âtres s'in crévont.

D'un homme très grand on disait : I est on grand décapadiô, c'est-à-dire qu'il peut sans s'aider d'un tabouret décrocher les diôs suspendus au plafond ; ou encore, plus drôlement : Le polet que porait lui attrapâ on vér u dari sin seutâ vodre bin cinquanta sous (Très beau prix pour un poulet d'autrefois).

Join-ne que veille, viu que dort, signe de mort.

Ces dictons auront intéressé le lecteur, en lui rappelant peut-être de lointains souvenirs, en lui suggérant quelques variantes plus exactes ou quelques rapprochements avec des patois similaires. Il voudrait aussi un spécimen de ce « Patoué d'Uzna et d'Utrestiéze ». Nous donnerons la Parabole évangélique de l'Enfant prodigue, non pas dans son entier, mais dans ses lignes essentielles (15). Nous l'avons transcrite à la dictée d'un ancien Uginois (16) :

(15) En 1807, M. de Montalivet en avait fait recueillir des traductions dans tous les dialectes de France. Pour la Savoie, cf. *Revue Savoisienne,* 1903.

(16) M. Fçois Avrillier-Benzon, ancien maire d'Outrechaise, que nous

L'éfant prodiqué.
Parabôla d' l'Evangile.

On homme avê dou z'éfants. Le ple join-ne a det à son pâre : « Bailliez-mèt la porchon de bin que dê me v'ni. » Et le pâre leu a partazia sou bin. Quâque zors aprés, l'éfant ramasse sous avoirs et fo le camp pe ron païe bien élouagna, yeu al a mezia (meja) to son bin, in béyin, et in fachin la via. Quand al a eu to mezia ce que son pâre l'avê bailla, al a êtâ d'obligea d'allâ barzé de cayons ; al a pas trovâ d'iœuvre ailleurs. Après avê réfléchi, â s'est det : « Z'ai fé na groussa bêtise, d'avê quittâ mon pâre, suto que stié lui, y a de pan à mezer (mejer), tandis que iche ze créve de fan. E me faut mezer avoé lou cayons ! E bin, z' min vé retornâ vé mon pâre, poué ze vé lui dière : « Mon pâre, z'ai pestia contre le ciel et contre vo ! Ze si pas mé digne d'étre applâ voutron néfant. Vo m' traiterez min voutron dôm'stique. » Le vatia parti vé son pàre.... Le viu pâre l'a rechu, l'a imbracha avoué de lârmes dien lous jus, in créyin : « Allâ tchuâ le vé (viau) gras, et fachin on bon din-nâ pe le retor de m' n'éfant. Al été pardu, â s'est retrovâ; al été mort, al a ressuscitâ. Le bon Diu sê benni! »

remercions de sa complaisance. Nous ne traduisons pas, ceux-là seuls s'intéressant á notre texte qui déjà le comprennent et le prononcent, malgré l'insuffisance de notre graphie.

CHAPITRE XXVIII

Les débuts du XIX^e siècle

Le Concordat. — Retour du curé Delachenal. — Napoléon empereur ; un vote extraordinaire. — Les Uginois sur les champs de bataille : aux Pyramides, à Wagram, en Russie. — Les deux traités de Paris. — Les zones. — Route de l'Hôpital et pétition Favrin. — Le roi Charles-Félix à Ugine, en 1824. — Routes de Faverges et de Flumet : une suite de travaux d'art.

Le Concordat fut signé le 16 messidor an IX, 15 juillet 1801. La hiérarchie fut rétablie : Ugine fit d'abord partie du grand diocèse fondé sous le titre de « diocèse de Chambéry et de Genève » ; ce n'est qu'en 1821 qu'on établit un nouveau diocèse à Annecy, où l'on nomma Mgr de Thiollaz (1).

Rd Delachenal retrouva son peuple avec bonheur, et prit le titre de recteur d'Ugine (2). Quant à l'église et au presbytère, bien qu'ils aient besoin de réparations, le Conseil se félicite de les avoir conservés (4 floréal an XI).

Cependant Napoléon-Bonaparte se faisait proclamer empereur héréditaire, 28 floréal an XII, 18 mai 1804, et les

(1) Il n'y eut aucune visite pastorale à Ugine depuis Mgr Biord, en 1766, jusqu'à Mgr de Thiollaz, 14 mai 1829. Ce dernier confirma 650 personnes de la paroisse et, le lendemain seulement, les fidèles des paroisses voisines. Encore en 1868, 16 juin, Mgr Magnin confirma 485 personnes.

(2) Que d'ennuis pour les fondations à régler, les transmissions, les remises des arrérages ! Deux nobles frères Dutour, dont l'un chanoine à la Superga de Turin, reconnurent les fondations de leurs ancêtres à Ugine et en obtinrent la réduction.

communes devaient ratifier ou blâmer ce coup d'Etat contre la République une et indivisible. Nous avons la feuille (3) où sont consignés les résultats du vote pour Ugine : Suffrage restreint : Nombre de votes par oui, 152 ; nombre de votes par non : Néant !

C'était donc la confiance absolue de la part des votants (4), un besoin immense d'autorité, et aussi de prospérité et de paix. Ce dernier souhait, hélas ! ne sera pas réalisé... Il y eut des Uginois sur tous les champs de bataille de l'Empire, comme il y en avait eu sur ceux de la Révolution :

Pierre Lallier, né le 24 décembre 1779, reçut, le 28 fructidor an X, un fusil d'honneur pour s'être déjà signalé pendant les campagnes de l'expédition d'Egypte, de 1798 à 1801, et notamment à l'assaut de St-Jean d'Acre. Un capitaine Mondét-Blanc mourut aux Invalides, le 17 germinal an VI ; un Péchérand-Charmet Joseph-François, né le 9 juin 1785, devint aussi capitaine et fut retraité comme tel, en 1835, après 30 ans de service et 9 campagnes (5). L'officier Delachenal mourut au lazaret du Caire, en mai 1801. Jean Lhôpital-Navarre fut sous-lieutenant au 60e régiment de ligne, et Jean-Pierre Ducrest, sergent-voltigeur : entré en service en 1809, il assista au siège de Lérida, s'évada de Tarragone, gagna Castagne, près Gibraltar, fut rapatrié en 1814. Claude Bisilliat-Donnet, carabinier au 14e régiment d'infanterie légère, fit la campagne de Calabre et des Iles Ioniennes. Laurent Lombard fut bloqué sept mois à Barcelone, et Claude-Antoine Lombard, jeune soldat en 1810, fit partie de la grande armée, entra avec elle en Russie en 1812, resta cerné à Luxembourg, revint à Ugine en 1814. Henri Montvignier-Pucellaz, fait prisonnier à Beylen (Espagne), pendant le siège malheureux de cette ville, fut déporté aux îles Baléares, puis à Cadix. Jean-Marie Pontet, prisonnier à Dresde, fut amené par les alliés en Hongrie, et restitué à Strasbourg, en 1814. Laurent Pontet était à la bataille d'Eylau, à celle de Wagram ; il passa en Russie, où il fut fait prisonnier, enfermé à Tiératoff, et renvoyé en France, en 1815. Jean-Pierre Mollier était aussi à Iéna, à Eylau, à Wagram, et nous le voyons au siège de Figuière, en Espagne. Jean-Marie Dubettier-Plat prit part à la terrible bataille de Leipzig, où les 130.000 hommes de Napoléon luttèrent contre 300.000 Allemands et Russes ; Jean Bisilliat-Donnet y était avec lui, et Jean-Joseph Lombard y fut blessé, ainsi que Joseph Montvignier-Monnet, Michel Mollier-Bochoz et

(3) Archives Berthet-Proust ; écriture du notaire Pierre-F. Berthet.

(4) La France entière avait donné 3 millions et demi de oui, contre à peine 3..000 non.

(5) Miquet. *Revue Savoisienne*, 3e Trimestre 1924, p. 152.

Pierre Devaux. F. Métral-Charvet, ainsi que Laurent Banget-Mossaz, suivaient l'empereur victorieux à Lutzen et à Bautzen ; mais, blessé et fait prisonnier à Luchau, Charvet fut transporté à Berlin, à Kœnigsberg, à Riga, et jusqu'en Sibérie. F. Point d'Outrechaise, conscrit de 1806, se battit à Eylau, à Friedland ; il partit avec Bernadotte pour le Danemark ; à Wagram, il fut blessé à côté du maréchal Lannes ; il passa en Moravie, en Hollande, en Belgique, en Espagne. F. Joly, incorporé d'abord « dans la Compagnie des guides à pied du Mont-Blanc », fut le guide du général en chef Championnet, à Milan, ensuite du général en chef Murat, à Florence, et servit sous le général Brune, à Vérone. André Pontet a fait la campagne du Tyrol ; Jean-F. Viguet-Carrin, les campagnes d'Italie ; Pierre Banget-Lingrat, les campagnes d'Espagne et de Portugal, sous le maréchal Soult. Quant à Laurent Pringolliet, le recensement de 1806 le porte « absent, à l'armée ». Nous avons les états de service de ce brave, né à Ugine, en 1780 : campagne d'Alexandrie (1805), de là à Parme et en Prusse ; campagne dans la Poméranie suédoise, puis en Danemark ; bataille de Wagram (1809) ; campagne d'Espagne ; blessure à l'épaule au siège de Figuière ; de là au siège de Tarragone, où il fut blessé à la main ; rentré en France en 1812 (6).

Nous arrêtons là cette énumération, qui donnera une idée des chevauchées vraiment épiques de cette époque inoubliable. Tous ceux que nous avons cités sont revenus à Ugine, mais combien d'autres étaient morts à l'armée ! Les prêtres inscrivent les décès qu'on leur signale ; les familles, les communes ne pouvaient être prévenues que bien tard. J.-F. Bisilliat-Maret est décédé le 28 août 1807 « à la suite de la grande armée », et son père, F. Maret, a apporté l'acte de décès à la cure « le 29 novembre, dite année ». A. Dubettier-Grenier du Brevent est décédé à l'hôpital temporaire de St-Sébastien, le 27 janvier 1812 ; J. Curton, à l'hôpital civil de Maëstricht, le 29 décembre 1813...

Un papier du 21 mai 1810 transmet à Annecy le cas et le signalement d'un conscrit de l'an IX (année 1800) « qui n'a appartenu à aucun corps pour s'être soustrait aux re-

(6) Archives de la mairie. Registre de la correspondance : Recours des soldats de l'Empire pour avoir part au testament de Napoléon I^er. Ce texte, avec beaucoup d'autres, a été copié pour nous par Mlle Léonie Bornarel, ancienne institutrice, à qui nous offrons nos bien sincères remerciements, ainsi qu'à notre confrère le P. Michel Ticon, qui nous a patiemment aidé dans la correction des épreuves.

cherches » (7). Le maire demande au sous-préfet et obtient que cet homme (il a plus de 30 ans) puisse bénéficier, en rejoignant l'armée, de l'amnistie promise par décret impérial du 25 mars 1810.

Napoléon, après avoir atteint le plus haut degré de puissance qu'on eût vu sur la terre depuis Charlemagne, sentit sa fortune chanceler pendant la campagne de France, en 1814, et c'est alors que les Autrichiens envahirent la Savoie (8). Ils y commandaient en maîtres, comme on le voit par la lettre du maire de Chambéry, J. B. d'Oncieu, au maire d'Ugine, à la date du 22 janvier 1814 : « Je suis chargé par M. le baron Zeichmeister, général commandant des troupes autrichiennes dans ce département... etc. » Il s'agit de l'argent des contributions et des subsistances en nature, qu'il faut fournir « pour éviter d'y être contraint par les voies de rigueur ». Le premier traité de Paris, 30 mai 1814, mit fin à ces hostilités, plaça Louis XVIII, frère de Louis XVI, sur le trône de France, mais morcela la Savoie par la plus bizarre des inconséquences. Chambéry, Annecy, Rumilly restaient à la France, tandis que Thonon, Conflans, Ugine, Moûtiers, étaient rendus aux rois de Sardaigne. C'était, comme disait Joseph de Maistre, « la division de l'indivisible ». Cet état monstrueux dura dix-sept mois, pendant lesquels Ugine essaya de faire bonne contenance. Le maire Delachenal céda la place à l'officier Alex. de Magdelain le 29 juillet 1814, puis à Noble Charles-Emmanuel Delachenal (9). On annonça bientôt que le roi

(7) De là sans doute ou peut-être de la Révolution doit dater la vieille complainte avec son air lugubre : Chantons la chanson de la réquisition : On n'est jamais tranquille dedans nos maisons...

(8) A la Noël 1813, le comte de Rambuteau, préfet français du Valais, fuyant devant l'invasion avec 600 personnes d'escorte, passa par Martigny, le col de Trient, Chamonix, Ugine, « dont le maire ameuta la population contre les Français ». Nous n'avons pas réussi à obtenir d'autres détails que cette phrase laconique, alors que les mémoires du comte de Rambuteau expliquent peut-être les raisons de cette hostilité (V. *Nouvelliste de Lyon*, 4 janvier 1929, article signé P. Fiel).

(9) En juin 1816, le Conseil était ainsi composé : Noble Ch.-Em. Delachenal, « syndic de la Ville et communauté d'Ugine », Joseph-Marie

de Sardaigne — c'était Victor-Emmanuel Ier — envoyait dans la partie de la Savoie revenue à ses Etats le comte d'Agliano pour en prendre possession en qualité de plénipotentiaire. Il faut voir comme le Conseil d'Ugine se propose, malgré le malheur des temps, de fêter dignement ce passage.

Il s'agit, dit-il, de témoigner au comte d'Agliano toute la satisfaction que les habitants de cette commune éprouvent de rentrer sous la puissance et la protection de leur souverain légitime Victor-Emmanuel, le meilleur et le plus chéri de tous les rois.

La visite si bien préparée eut lieu en effet, et le Conseil ne sait comment en exprimer sa joie : « Ce jour, constate-t-il, sera à jamais mémorable ; il a été celui de l'allégresse la plus universelle ! » Ainsi va le monde, et nous voilà aussi loin des déclamations contre « les tyrans sardes » que des 152 voix sur 152 qui ratifièrent, à Ugine, le coup d'Etat du premier Napoléon !

Cependant, au mois de mai suivant (1815), l'empereur, quittant l'île d'Elbe, débarquait sur les côtes de Provence et s'avançait comme un triomphateur pour inaugurer le règne éphémère des Cent jours, tandis que l'invasion recommençait. Des troupes autrichiennes campèrent à Ugine, dans le champ où se trouve maintenant le cimetière, et le vieux curé Delachenal intervint auprès de leur chef pour que sa paroisse fût épargnée (10). Bientôt le second traité de Paris, novembre 1815, restituait, cette fois intégralement, la Savoie à Victor-Emmanuel, et l'on vécut enfin quelques années relativement tranquilles (11).

A cette restitution, prélude au Congrès de Vienne, vont se joindre des dispositions diplomatiques où le nom d'Ugine sera officiellement mêlé. La neutralité de la Suisse, reconnue et garantie par les puissances signataires, est étendue « au territoire qui se trouve au nord d'une ligne

Delachenal, Joseph Delallier, André Curton, Joseph Ducrest, Alexis Gabert, Jean-Fr. Lombard, conseillers. Le secrétaire était Me Pierre-Fr. Berthet.

(10) C'est un tradition. Nous n'avons pas retrouvé notre référence.

(11) Comptes de la commune en 1820 : 15.577 livres de recettes ; 14.376 livres de dépenses ; reste : 840 l. Percepteur J. El. Naire.

à tirer depuis Ugine, y compris cette ville, au midi du lac d'Annecy, par Faverges jusqu'à Lescheraines et de là au lac du Bourget jusqu'au Rhône ». Ugine servira donc de limite à cette fameuse zone neutre dont on a tant écrit et tant parlé (12). Il ne faut pas du reste la confondre avec la zone commerciale ; cette dernière ne prit de l'importance qu'à partir de l'Annexion ; elle ne comprenait pas Ugine dans son enceinte.

« Dès le début de son administration, le préfet du Mont-Blanc, Poitevin de Messimy, 1804-1810, avait repris un projet conçu naguère par le gouvernement sarde pour la construction d'une route allant de l'Hôpital à Ugine le long de l'Arly. Elle sera achevée sous cette restauration piémontaise de 1815 (13). » On peut suivre dans les registres du Conseil et la correspondance des syndics la marche lente de ce projet.

Le 22 pluviôse an II, 1804, le sous-préfet ayant invité le Conseil à délibérer, la réponse est unanime et porte sur deux points : 1° Il faut établir une route, puisque les mauvais chemins qui communiquent de l'Hôpital à Ugine par Marthod rendent le commerce presque impossible ; 2° Les conseillers espèrent que le préfet et le sous-préfet les appuieront auprès du gouvernement, afin que cette route continue à passer par le bourg d'Ugine. A ce second point, le Conseil demeura fidèle jusqu'au bout. Il voulait, malgré des projets différents, que la route nouvelle, arrivant au pont des Fontaines, montât vers Ugine par une pente bien ménagée, puis empruntât, pour tendre vers Marlens, la route d'Uginette et de Pussiez, quitte à la réparer à certains endroits. On devine les raisons mises en avant : ne pas « priver Ugine de tout commerce et les voyageurs de tout secours » ; ne pas oublier que « la route de Sallanches (par Flumet) ne peut se pratiquer ailleurs que par le bourg d'Ugine (14) » ; ne pas s'exposer à des dépenses considé-

(12) Discours Poincaré au Sénat, 16 février 1923. *La vérité sur la Neutralité de la Savoie du Nord,* par l'abbé Marullaz, Thonon, 1915.

(13) *Histoire des Savoyens,* Pascalein, II, 163.

(14) On n'avait donc pas l'idée encore d'une route par le val d'Arly.

rables pour tracer dans la plaine de Bavelin et de Soney « une route nouvelle et inutile », qui demanderait des achats de terrains importants, des digues, des ponts sur trois torrents, et qui surtout laisserait de côté de grands villages, Uginette, Pussiez et Soney, lesquels « ne seraient plus lieux de passage et perdraient toute importance ». La route de l'Hôpital vers Faverges serait-elle donc faite uniquement pour aller de l'Hôpital à Faverges par la ligne la plus courte, et non pas pour desservir des villages très peuplés, spécialement le bourg d'Ugine ?

L'affaire se compliqua, en 1807, de cette pétition Favrin dont nous avons parlé au sujet des communaux. Ce redoutable Favrin attaque en ces termes le maire et le Conseil :

> Suivant le tracé fait par les ingénieurs et indiqué par la nature, cette route ne passe pas dans le chef-lieu, où résident les administrateurs et les riches. Ceux-ci, pour leur utilité et avantage particulier, veulent faire changer le plan de la route, et, en la rendant plus longue et plus montueuse, la faire passer par le chef-lieu (15).

Quand le roi Charles-Félix vint en personne, en août 1824, avec la reine et la duchesse de Chablais, pour poser, à l'Hôpital, la première pierre de la digue de l'Isère, on sent très bien, au milieu des fêtes qui marquèrent son passage à Ugine, quelle est la préoccupation constante des autorités.

Première surprise lorsqu'en juillet on s'aperçoit que le comte d'Andezeno, gouverneur du duché de Savoie, a donné l'ordre de graveler la route qui allait d'Uginette aux Fontaines : c'était indiquer clairement que le roi, venant d'Annecy par Marlens et Soney, laisserait Ugine à sa gauche. Ce fut une désolation. Le syndic Jacques Geny envoie une supplique éplorée au chevalier de Magdelain, officier à Turin, afin qu'il use de toute son influence à la cour en faveur de ses compatriotes. « Le passage de Sa Majesté

(15) Favrin y voyait surtout cet inconvénient que pour payer les travaux supplémentaires il faudrait louer ou vendre des communaux, lesquels, d'après sa thèse, n'appartenaient pas à la commune mais à chacun des communiers.

par Ugine, ajoute-t-il, fait pour nous une époque, et nous ne voulons pas que cette époque consacre la honte d'une indifférence qui n'existe pas. »

La réponse du chevalier est favorable ; il agit, il obtient. Le syndic le remercie, et vite on organise une compagnie de pompiers (16) ; on construit, au sommet de la ville un arc de triomphe dont l'architecte Ruphy a donné le plan : Elévation totale, 45 pieds ; arcade principale, 23 pieds ; « colonnes torses d'ordre dorique », avec, du côté de la route, l'inscription : Ugine à son roi! et de l'autre : « Ah ! le voici ! » le tout couronné du drapeau bleu. On semble oublier que l'avant-veille du grand jour un orage terrible, mêlé de grêle, a éclaté sur tout le pays (17) ; on répare dare-dare les dégâts, on tend les guirlandes ; « des drapeaux bleus flottent à toutes les fenêtres. » Les poètes se sont mis en frais ; on lit sur une maison un gracieux quatrain qui se termine ainsi :

> Si l'univers entier n'était qu'un seul empire,
> Félix par notre amour en serait nommé roi.

Cette réception du 16 août 1824, telle qu'elle est racontée par le secrétaire dans un article portant le sceau de la commune (18) et destiné au Journal de Savoie, fut vraiment belle et touchante. Le juge du Mandement, Georges Raymond Suarez, fit un discours à Sa Majesté ; Mlle de Magdelain, un compliment en vers à la reine et à la duchesse ; le capitaine des pompiers, Jean-Victor Pontenier, ancien militaire, présenta sa compagnie « avec toute l'émotion d'un vieux serviteur de nos rois » et termina par le serment de fidélité, que la compagnie répéta d'une seule voix. « Leurs Majestés, continue le rapport auquel nous avons emprunté tous ces renseignements, ont daigné pa-

(16) V. le chapitre suivant.

(17) On se remettait à peine de la famine de 1817, restée tristement célèbre (l'an de la misère). C'est surtout à partir de cette année qu'on a cultivé la pomme de terre en Savoie, où elle avait fait son apparition dès 1774.

(18) Le sceau représente la Croix de Savoie, avec, autour : *Comune di Ugine, Alta Savoia.* Ces mots italiens, dans un pays où l'on ne parlait pas italien, n'étaient guère habiles.

raître satisfaites de ces faibles hommages, et les ont accueillis avec bonté. Le lendemain, Sa Majesté a daigné recevoir à l'Hôpital (19) la députation d'Ugine. »

Cette députation comprenait le comte d'Outrechaise, MM. Suarez et Berthet. Elle venait présenter un placet au roi pour réclamer le passage de la route nouvelle par la ville d'Ugine. Elle expose tout ce que nous avons dit, en insistant sur le sort futur du chef-lieu : « Ce qui fut jadis une petite ville active et florissante » va-t-il donc devenir « un misérable village ? » Le roi répondit sans doute par quelques paroles bienveillantes, et la route se fit, jusqu'au pont des Fontaines avec les corvées et le secours pécuniaire des Uginois ; puis, en 1843, malgré tant d'instances, elle s'ouvrit vers Faverges, en laissant de côté Ugine et les villages, tandis qu'on travaillait depuis 1827 à la route de Flumet par les gorges de l'Arly, cette route que le Conseil avait déclarée impossible en 1806.

Il n'y avait, sur les bords du torrent, qu'un chemin étroit et tortueux, qui tantôt à droite, tantôt à gauche, suivait le lit capricieux creusé par les eaux. Des masses de roches énormes, des frondaisons qui couvraient les pentes, faisaient du fond de cette gorge un des endroits les plus sauvages que l'on puisse trouver. Le fracas étourdissant des eaux en animait seul la profonde solitude (20).

C'est là que l'on construisit cette route, « suite ininterrompue de travaux d'art », qui tient le voyageur enfermé entre les hautes berges de la rivière. Elle a coûté très cher. On parlait avec terreur de 400.000 livres, en 1854, dans un rapport au Conseil provincial ; mais par quel multiplicateur faut-il maintenant multiplier ce chiffre ? Et chaque fois qu'il s'y produit des accidents de personnes (21), on remet l'affaire en question et l'on se de-

(19) Sauf erreur, le roi était logé à l'Hôtel Royal, tenu par les frères Geny, Victor et Marcellin, d'Ugine. Ce sont eux qui en 1825 achetèrent avec Claude Pallud le monastère de Tamié afin de le préserver de la destruction. V. Garin, *loc. cit.*, p. 341.

(20) V. Verboux, *loc. cit.*, p. 341.

(21) Au moment où nous écrivons, novembre 1929, les journaux rapportent qu'un terrible éboulement vient de faire deux victimes sur cette même route : Maurice et Lucien Mongellaz.

mande si un autre tracé, par le bourg, ou par Uginette (22), la Motte, les Culées, le Château, ne serait pas une solution plus économique et plus prudente que la route nationale n° 202. D'aucuns proposent des tunnels en plus grand nombre, aux endroits dangereux. A leur tour les Conseils intéressés, surtout ceux d'Ugine (23) et de Flumet, s'inquiètent de la situation, laquelle n'est pas encore stable et ne le sera peut-être jamais.

C'est ainsi que les trois routes très importantes que le XIX^e^ siècle a construites à Ugine ont apporté aux autorités municipales et à la majorité des habitants des écœurements et des déceptions.

(22) On construit cette année, 1930, une route reliant la gare au chef-lieu par Uginette, avec une pente maxima de 7 0/0. Il a fallu beaucoup de temps et de persévérance pour passer de l'étude (1920) à l'exécution (Brochure sur l'*Œuvre municipale,* 1925 à 1929, par A. Pringolliet, maire). A quand le chemin de fer électrique d'Ugine à Megève, par Flumet ?

(23) Délibération du Conseil d'Ugine, 24 janvier 1926.

CHAPITRE XXIX

Après 1831

Charles-Albert ; sa visite à Ugine. — Les Pompiers : fondation, bannière, histoire. — Le Statut de 1848 et le service de Santa-Rosa. — La Garde nationale. — L'Annexion. — La guerre de 1870 : commandant Geny, commandant Dubois. — La fanfare : fondation, bannière, histoire. — Série des maires. — Liste des morts de la guerre (1914-1918).

Le roi Charles-Félix, à qui Ugine avait fait une si solennelle réception, mourut sans postérité le 27 avril 1831. L'héritier du trône était le prince de Savoie-Carignan, cousin éloigné du roi défunt. Il avait d'autres idées que lui sur le gouvernement et la marche des Etats. D'ailleurs chevaleresque et sympathique, il fut aussi reçu à Ugine avec grande joie, le 19 juin 1834. On avait fait suivre au cortège royal, non pas le chemin par Pallud et Marthod, mais le chemin « sur la digue de l'Arly », en prenant mille précautions pour la sécurité du roi et de sa suite. C'est la première fois que servit officiellement la nouvelle route, bien qu'elle ne fût pas encore achevée.

Nous avons le discours du syndic Delachenal (1), prononcé sous l'arc de triomphe, ainsi que celui de Me Louis Delachenal, lieutenant des pompiers, et même les inscriptions latines arborées pour la circonstance, à savoir, du côté d'Annecy : *Carolo Alberto, Uginenses gratulantes* (joyeux et reconnaissants), et, du côté d'Ugine : *Regi, patri-*

(1) Joseph-Marie Delachenal cadet.

patriæ, amor, felicitas, veneratio ! A Conflans et à l'Hôpital eurent lieu aussi de belles fêtes (2), où défilèrent, devant le roi, des jeunes gens et des jeunes filles de chaque paroisse en costume du pays, portant dans leurs mains quelques échantillons des produits agricoles. Pour Ugine furent choisis François Demontvignier-Nissard avec sa cousine, ainsi qu'Etienne Curton avec sa sœur Jeanne.

Les pompiers étaient au cortège. On lit à l'article 3 du programme imprimé par la Vice-Intendance : « Les compagnies des Pompiers de l'Hôpital, Conflans et Ugine se trouveront sous les armes, en grande tenue, et s'échelonneront sur le passage de Sa Majesté.»

La fondation des Pompiers remontait à la visite du roi, Charles-Félix, en 1824. Le Conseil, dans sa délibération du 6 juin, avait décrété cette fondation, et le 29 juin l'achat d'une pompe. Mais le temps pressait, le roi devant venir le 16 août. Une liste de 55 noms, avec des officiers et sous-officiers en nombre respectable, avait été dressée. De plus, le 2 juillet, 40 fusils de l'arsenal furent demandés à Turin, et grâce au chevalier de Magdelain, au commerçant Lallier, ils arrivèrent assez tôt, ainsi que les 30 costumes faits à l'Hôpital par le tailleur Grassis, en drap bleu « avec collet et passepoils cramoisis », sans oublier « les guêtres en coton blanc », « le tout à raison de 38 francs par homme ».

Bientôt, on fit confectionner une bannière-guidon, avec, sur une face, les armes du roi, et, sur l'autre, l'écusson d'Ugine. La bannière existe encore ; elle est riche, brodée en fort relief sur satin blanc. Elle ne porte pas de date, mais la lettre du syndic au capitaine de Magdelain, le commissionnaire bienveillant de la commune, est du 1er mars 1825, et la bannière est espérée « pour être bénite aux fêtes de Pâques ».

On voit encore les Pompiers à la visite de Charles-

(2) De gracieux fanions servaient à rallier les habitants d'une même commune. Peut-être celui que l'on conserve à Outrechaise, à la chambre des archives, date-t-il de cette époque. Il porte d'un côté le nom de la commune et de l'autre l'aigle et la croix de Savoie.

Albert, en 1834, puis les deux chefs principaux moururent, et en 1839 la société tomba. Elle se releva timidement en 1847, en 1859, et enfin, cette fois sérieusement, en 1880, avec, comme capitaines successifs, François Charlon-Lafontaine, François Poëncin, Auguste Mollier-Généraz, Albert David, André Pringolliet, Dufayard, agent-voyer, et M. Vallet, ancien gendarme.

Les incendies d'autrefois étaient de vraies calamités. Sauf exceptions rares, les toits étaient en chaume. En 1810, délibération du 10 janvier, le Conseil promet de surveiller les constructions et d'interdire le chaume quand il pourrait, au moins dans le bourg. Le règlement royal de Victor-Amé, en 1773, ordonnait aux maçons et charpentiers d'accourir diligemment « avec leur outil » dès les premiers coups du tocsin, « sous peine de 20 livres d'amende et de la prison pour trois jours ». Ce n'était pas sans sujet puisque pour l'année 1747 (3) on se plaint encore que des gens d'Ugine font du feu dans les maisons sans cheminée. Ce n'est que peu à peu, avec les toits de tuiles et d'ardoises, les précautions obligatoires, l'adduction des eaux, les perfectionnements apportés à l'outillage des pompiers et à leur formation, que les malheurs devinrent plus rares, et aussi que les sociétés d'assurances furent établies plus nombreuses et plus pratiques.

Dès 1829 et sur autorisation royale, Ugine eut son Règlement de police. C'est une forte brochure, très intéressante à consulter. Il y a 13 titres. Citons ce qui regarde les boulangers :

> Ils devront marquer leurs pains d'une marque particulière, le peser s'il est requis par l'acheteur, avec poids dûment échantillonné, faire du pain bien manipulé et bien cuit, avec du froment de bonne qualité, ne pas cesser l'exercice de leur profession sans l'avoir déclaré un mois d'avance à M. le Syndic...

Les rapports de la commune d'Ugine avec Charles-Albert furent toujours empreints de cordialité. Nous venons de voir la réception du roi en 1834. En 1842, une

(3) Pérouse, *op. cit.*, p. 272.

supplique lui fut adressée par les plus influents du pays, le colonel de Magdelain, Messieurs Delachenal, les nobles Delachenal d'Outrechaise, l'archiprêtre Burnoud, quatre notaires et le docteur Salomon, à l'effet d'empêcher le transfert du mandement, nous dirions aujourd'hui du chef-lieu de canton, à Flumet. Les considérants paraissent très forts, et ils eurent gain de cause, spécialement celui-ci que les relations d'Héry et de Cohennoz sont toutes avec Ugine et Albertville.

Saluons ce dernier nom. Il nous semble ancien, mais en réalité il était alors tout nouveau (4) ; le patois ne l'a même pas assimilé complètement puisqu'il dit encore *Léptê*. Albertville n'est devenue véritablement une cité, qui devait comprendre l'Hôpital et Conflans, qu'à partir de 1835, par un décret du roi Charles-Albert qui lui donna son nom (5).

Ce prince octroya, le 4 mars 1848, une Constitution à ses Etats : on appela cette constitution le Statut. Son apparition fut accueillie par une vive explosion de joie ; mais bientôt la guerre d'Italie et la sanglante défaite de Novare — 23 mars 1849 — vint mettre une sourdine à l'allégresse générale ; sans retard, le roi abdiqua en faveur de son fils aîné Victor-Emmanuel II.

Le ministre Santa-Rosa jouit à Ugine d'une particulière popularité. Il est du reste inscrit comme député d'Ugine dans le calendrier de 1849 (6). Nous avons une longue

(4) Il existe une autre Albertville, au Congo belge, et il est permis d'établir un parallèle entre Albert de Belgique et Charles-Albert de Savoie.

(5) V. au chapitre XVI, relatif aux communaux, la pétition des Parisiens en 1846. La Société philanthropique de Paris, fondée en 1833, comptait en 1853 plusieurs Uginois parmi ses 238 membres. Deux faisaient partie du bureau : Clarey et Pringolliet. Il y avait aussi : Belleville, Bibert, Cussiat, Glairon, Mollier-Carroz, Viguet-Carrin. Figurent dans la liste : F. Page et F. Delachenal, non loin de Buloz, le fondateur de la Revue des Deux-Mondes, et du philosophe Royer-Collard.

(6) Peut-être par erreur, dit M. Miquet. *Répertoire biographique des Savoyards contemporains*, p. 103. En tout cas, le 21 mars 1849, fut élu député du collège électoral d'Ugine l'avocat Ambroise Delachenal, con-

note lithographiée le concernant (7). Elle raconte le service célébré à Ugine après la mort bien peu édifiante de ce personnage, et offre ainsi un mélange bizarre de la religion avec les idées de 1848. On lit même entre les lignes l'embarras où devait se trouver Rd Burnoud en présence d'un appel adressé aux paroissiens par les syndics d'Ugine et d'Outrechaise le 29 septembre 1850 et s'achevant par ces mots : « Admiration pour une mort héroïque ! Honneur au vrai chrétien, au patriote, au bon citoyen, au ministre consciencieux ! » (8).

Les deux Conseils envoyèrent même à la veuve deux bouquets d'immortelles pour être placés sur le tombeau de son époux, et nous avons lu la réponse (9), du reste très digne, de cette dame : elle est datée de Turin, « Vigne de la Reine, 17 octobre 1850 », et signée « Louise, veuve de Sainte-Rose ».

Nous n'insisterons pas sur la garde nationale, fondée en 1793, disparue ensuite pour revivre un peu en 1814, puis en 1821, mais surtout en 1848. Cette année-là, le 21 mai, « les officiers, sous-officiers, caporaux et miliciens communaux » prêtent sur les Saints Evangiles un serment solennel dans l'église d'Ugine, en l'assistance du syndic : « Je jure, disent-ils, fidélité au roi, obéissance aux statuts et lois de la monarchie. Que Dieu me soit en aide ! » Ce serment, les carabiniers royaux, dont une station était établie à Ugine (10), le renouvelèrent le 30 mars 1849, au roi Victor-Emmanuel (11).

tre M. le comte Victor de Villette. Ce collège (Ugine, Beaufort, Faverges) comprenait 3 mandements, 33 communes, 1103 électeurs. Députés successifs : de Villette, Delachenal, de Villette, Blanc, Mathieu, Lachenal Eugène ; ce dernier, le commandeur, fut maire d'Annecy.

(7) Archives abbé Pettex, à Balmont.

(8) Ugine, Hôtel de Ville, 29 septembre 1850.

(9) Archives Alessandro de Lachenal.

(10) Etablie ou rétablie en 1814, puis transportée à Flumet, et réclamée de nouveau à Ugine en 1833.

(11) A la visite des princes, fils de Victor-Emmanuel (sauf erreur, août 1859), la garde nationale se distingua par son zèle. Commandée par Baptistin Berthet, elle se rangea au fond de la ville, rendit les honneurs, et cria : Vivent les Princes ! Les malins prétendirent qu'elle atteignit, en courant par la Charrière, le sommet de la ville, où elle se rangea de nouveau, rendit les honneurs, et cria derechef, tout essoufflée : Vivent les Princes ! C'était huit mois avant le plébiscite.

Après la guerre de Crimée, et surtout après Magenta, Solférino et la paix de Villafranca (1859), la Savoie se détacha progressivement de la monarchie sarde et tendit de tous ses désirs vers une réunion à la France. Selon le mot connu, « nos cœurs allaient où vont nos rivières », et le 22 avril 1860 eut lieu le plébiscite le plus extraordinaire de l'histoire : environ 130.000 oui, et 300 non ; pour l'arrondissement d'Albertville : 10.477 inscrits ; 10.342 votants ; 10.334 oui ; 6 non, 2 bulletins nuls (12). Les plus catholiques parmi les Savoyards accueillaient avec bonheur cette annexion, à cause des tristesses que leur avaient causées les derniers temps de la monarchie sarde, et nous lisons au bas d'une Adresse à Pie IX, signée des grands noms de la Savoie, celui du commandeur Lachenal (d'Annecy), député d'Ugine (10 octobre 1860).

Le notaire Isidore Berthet était alors maire. Il le demeura pendant 32 ans. Que d'événements divers durant cette longue édilité ! Nous avons parlé déjà de quelques-uns, mais il va sans dire que le grand événement, le plus triste, celui qui a étendu comme un crêpe de deuil sur Ugine et la patrie, a été la guerre de 1870, ces mois terribles où l'on ne recevait jamais que de mauvaises nouvelles.

Parmi les officiers qui ont fait cette campagne, deux surtout intéressent Ugine, le commandant Geny et le commandant Dubois.

Victor-Marie Geny était le frère du curé Hyacinthe Geny et de Mme Verboux, le cousin des Berthet par sa mère Rosalie de Launay. Né au château du Crécherel le 14 septembre 1820, engagé volontaire à 19 ans au 1er régiment de la Brigade de Casale, il se défendit comme un lion à Novare, et couvert de blessures, resta plusieurs heures sur le champ de bataille. Il passa au service de la France en 1860 et devint chef de bataillon. Le décret du 29 décembre 1860 qui le décora de la Légion d'honneur mentionne à son actif 5 campagnes et 10 blessures ; celui qui le fit officier

(12) Nous prenons ces chiffres précis dans l'ouvrage de M. l'abbé Trésal sur l'Annexion.

du même Ordre, en 1869, indique 37 ans de services effectifs, 7 campagnes, plusieurs coups de sabre. L'on peut regretter qu'avec de pareils états de services il n'ait reçu aucun avancement en 1870 (13). Quand il mourut, à Ugine, le 3 octobre 1884, le maire Berthet prit la parole sur la tombe de son cousin et, en termes émus, raconta ses exploits (14).

Pour n'être pas né à Ugine comme Geny — il était né à Bonneville le 28 juin 1825, d'une famille originaire de St-Sigismond — le commandant Dubois était un Uginois d'adoption par son mariage avec Marie-Louise Folliet, veuve de Noble Alphonse de Lachenal. Lui aussi s'engagea avant vingt ans, au 1er Régiment de la Brigade de Savoie ; il fit les guerres d'Italie et d'Afrique, fut chevalier de la Légion d'honneur en 1863 et officier en 1871. Capitaine au début de la guerre, il devint commandant des Mobiles de la Savoie. Très crâne, il chargeait l'ennemi, la pipe à la bouche, à Beaune-la-Rolande, et plus tard, dans sa verte vieillesse, il se tenait encore très droit sur son beau cheval. Il mourut très chrétiennement à Ugine, le 15 mars 1900.

Nous avons fait visite, pour écrire ce chapitre, à un bon vieillard d'Outrechaise, François Personnaz, au village des Trois-Maisons, et nous l'avons interrogé sur la guerre de 1870. Les souvenirs se pressaient sur ses lèvres; il en oubliait ses 82 ans pour nous parler des Mobiles de la Savoie, dont il était, du commandant Dubois, qu'il avait bien connu, des soldats d'Ugine et d'Outrechaise qui avaient fait campagne avec lui : Salomon, Poëncin, Lanternier, Personnaz, Avrillier-Grange, Dunand-Châtelet, Bisilliat et bien d'autres. Il était de ceux qui passèrent en Suisse avec l'armée de Bourbaki, et il se rappelait surtout le joli village d'Attalens, au canton de Fribourg, et l'église

(13) F. Miquet, *loc. cit.*, p. 233. On trouvera dans ce précieux compendium de renseignements et de dates plusieurs détails que nous omettons.

(14) Le surlendemain eut lieu la confirmation, où le commandant Geny devait être le parrain des enfants ; la grosse cloche fut bénite ce jour-là par Mgr Pagis, évêque de Moûtiers, et le service du commandant fut le premier que sonna la nouvelle cloche.

dont il voyait encore, dans sa pensée, les sveltes colonnes et le gracieux clocher.

Après le traité de Francfort, la France répara vite ses désastres. Elle se remit à travailler, à espérer. Ugine construisit des routes nouvelles pour desservir les villages. Elle réalisa des progrès de tout genre, dans la voie surtout du confortable et des agréments de la vie.

Comptons parmi ces agréments l'heureuse naissance de la fanfare, en 1877. Elle s'appela dès le début l'Echo du Mont-Charvin. Plusieurs jeunes gens en eurent l'initiative, avec Gilbert Buffet (15). Le premier chef et directeur fut l'Italien Pierre Maschio, qui venait de Conflans pour les répétitions. Déjà les exécutions revêtaient un cachet agréable dont le pays tout entier se réjouissait, lorsque malheureusement la discorde vint troubler une si belle « harmonie », et une seconde fanfare, la Cécilienne, se constitua du vivant de la première (1880), sous la présidence d'honneur du commandant Dubois (16). Mais elle fut rapide-

(15) Il mourut à 37 ans, notaire à Thorens, le 24 janvier 1896. A ses funérailles, qui eurent lieu à Ugine, la couronne offerte par la fanfare portait ces mots : La fanfare d'Ugine à son fondateur. Sur une autre couronne on lisait : La fanfare de Thorens à son fondateur. Gilbert était notre frère aîné. Louis était notre second frère : géomètre à Ugine, il est décédé prématurément le 17 mars 1911. Son fils Joseph est le premier Uginois qui soit entré à l'Ecole Polytechnique. Notre père, né à St-Pierre-d'Albigny, était pharmacien à Ugine ; il y est mort en 1881, après avoir rempli les fonctions d'adjoint et de président du Conseil de fabrique. Notre bonne mère était née Cloppet, de Faverges ; elle est décédée en 1915. Le présent ouvrage lui aurait fait grand plaisir, sauf cette ligne qui la concerne et la reproduction que nous avons donnée en septième gravure (en haut, à droite) de sa photographie, prise en 1858... Ils reposent tous au cimetière d'Ugine. La domestique, Marie Martin, venue dans la famille en 1860, quand elle avait vingt ans, y est restée 55 ans, constamment dévouée. Plusieurs autres personnes, dans le pays, sont ainsi demeurées de longues années dans la même maison, spécialement une dans la famille Naire, à Pussiez.

(16) Il l'avait acceptée par une lettre des plus pittoresques, du 28 juin 1880, où il protestait contre un arrêté du maire, interdisant à la Cécilienne de jouer dans les rues et sur les places. Le vieux soldat de 1870 se révolte : « Ils veulent une république à la Bismark ! Vive la République libérale ! » L'arrêté en question eut des suites plaisantes. La Cécilienne jouait sur le chemin du Clos, sous prétexte que ce n'était pas une rue, ni une place ; elle se juchait aussi sur un plancher

ment diminuée par le départ de ses meilleurs membres. La conscription en envoya plusieurs aux colonies, au Tonkin et en Afrique ; l'un d'eux y mourut : François Allard, décédé à la La Manouba (Tunisie). Gilbert Buffet était en Algérie, mais quand il revint, en 1881, il réunit les deux sociétés, avec pour directeur l'ancien chef de la Cécilienne, son ami Maurice Mondet. Ce fut même ce dernier, alors surnuméraire de l'Enregistrement, qui abandonna à la fanfare le traitement de 500 fr. alloué au directeur par la municipalité, ce qui permit l'achat d'une bannière en velours grenat, portant l'écusson d'Ugine et la date de 1882. Depuis lors, la fanfare a toujours existé. Louis Buffet l'a dirigée avec compétence et dévouement pendant plusieurs années, et aujourd'hui, avec des éléments sans doute plus nombreux, elle ne doit pas oublier ses humbles débuts d'il y a 50 ans (17).

Il nous revient à la mémoire, se rapportant aux époques dont nous parlons, le soir terrible du 14 juillet 1881, où tout à coup, au milieu des accents de la fanfare et du bruit des réjouissances populaires, on entendit, sur le pré de foire, des appels au secours. Il était 9 heures. Le garde-champêtre Pauma venait d'avoir la tête emportée par le bouchon d'une boîte, tandis qu'il se penchait afin de savoir pourquoi la boîte ne partait pas. Ce fut une bien grande émótion à Ugine. (18).

commode, qui arrivait juste à la hauteur d'un des murs qui bordent le pré de foire. Elle avait les rieurs pour elle.

(17) Il existe un groupe photographique datant de 1883 et pris à Albertville, chez Sogno. Nous le reproduisons en huitième gravure. On y voit, en commençant en haut, à gauche :

J. Poëncin, L. Allard, M. Périllat, J. Périnet (porte-bannière). F. Allard, F. Lombard.

Deuxième rang : A. Déaclard, J. Vivanza, F. Pettex, Félix Ducrest, E. Mongellaz, J. Tissot.

Troisième rang : L. Vigliano, L. Buffet (sous-directeur), M. Mondet (directeur), L. de Magdelain (président), G. Buffet (vice-président), F. Billion (secrétaire), F. Mondet.

Quatrième rang : F. Démaison, B. Ducrest, L. Mollier-Généraz, L. Buffet, A. Mollier-Carroz.

Parmi les membres les plus actifs de la fanfare d'autrefois, citons aussi François Ducrest du Clos, et Stéphane Chassy.

(18) Le 3 septembre 1870, le feu du ciel tomba sur le clocher, et

Nous avons aussi le lointain souvenir de deux services funèbres célébrés dans l'église en 1878, à quelques semaines d'intervalle, et qui furent l'un et l'autre très solennels: celui du roi Victor-Emmanuel et celui du pape Pie IX.

Rappelons enfin la série des maires qui ont suivi Isidore Berthet (19). En 1889, Auguste Dubettier-Barut, d'une vieille famille uginoise. Le 17 mai 1896, Auguste Proust lui succéda. Sous son édilité fut ouverte en 1900 la ligne du chemin de fer Albertville-Annecy, avec gare à Ugine ; alors aussi commença l'installation de l'usine Girod (1903). Le 17 mai 1908 fut nommé André Pringolliet (20), lui aussi ancien Uginois par ses ancêtres, dont l'un, Pringolliet Laurent, était déjà syndic en 1790. Il a vu la transformation complète du pays par l'usine, et s'est trouvé en face d'une situation plus compliquée, plus difficile que celle de ses prédécesseurs. Avec un grand dévouement à la commune, il a mené à bien beaucoup d'entreprises utiles. Mais l'événement qui a rempli quatre années de sa magistrature a été la guerre, à laquelle tant d'Uginois ont pris part. De cette fournaise terrible beaucoup sont revenus, les uns, mutilés, et tous ayant souffert ; mais les cloches qui sonnaient l'armistice au soir de la Saint-Martin 1918 ont renouvelé aussi la douleur de bien des familles, et c'est par une liste funèbre (21) que nous achevons ce chapitre, afin de signaler, nous aussi, à la reconnaissance de la postérité, ceux qui sont morts pour la patrie. Ils étaient 88 d'Ugine ; les 3 d'Outrechaise sont nommés en dernier lieu :

1. Jean-Cl. ANTHOINE ; 2. Jean-Cl. ARMAND ; 3. Ernest AVRILLIER-GRANGE ; 4. Albert-J. AVRILLON ; 5. Jean-Louis BANGET-MOSSAZ ; 6. Emile-R. BARBAZ ; 7. Michel-J.-M. BARRAL ; 8. Laurent-H. BELLEVILLE ; 9. Jean BENOIT-LAL-

la femme Simond, née Laurence Métral-Charvet, venant prendre de l'eau à la petite fontaine, mourut foudroyée.

(19) V. la liste des syndics et maires à la fin du chapitre XV.

(20) M. Pringolliet a reçu les palmes académiques en 1910 et la rosette en 1930. V. notre neuvième gravure.

(21) Liste officielle, Brochure intitulée : *Hommage aux enfants d'Ugine et d'Outrechaise morts pour la patrie*. M. le Maire y a rectifié quelques légères erreurs. Nous rétablissons l'ordre alphabétique.

LEMAND ; 10. Gilbert BERAUD ; 11. Alexandre BERGERET ; 12. Léon BISILLIAT-VINCENDAZ ; 13. Antoine BONNETTI ; 14. Emile-M.-E. BOUVIER ; 15. Emile BRAUD ; 16. Paul-F. CABUT ; 17. Ernest-J. CHATIN ; 18. Jules CHEVALLIER ; 19.

Alexandre-J.-F. CHIREAUX ; 20. Frédéric CLARAZ ; 21. Jules-P. CLARAZ ; 22. Ernest COEN ; 23. Jules COEN ; 24. Charles-L. DESAMY ; 25. Louis F.-A. DEVAUX ; 26. Jean DIMIER ; 27. Firmin DHALLUIN ; 28. Pierre-A. DONJON ; 29. Albert DU-

BETTIER-GRENIER ; 30. André DUBETTIER-GRENIER ; 31. Henri DUBETTIER-GRENIER ; 32. Auguste-M. DUCREST ; 33. Pierre-A. DUNAND ; 34. Henri FAVRE ; 35. Emile GARIN-LAUREL ; 36. Henri GARIN-LAUREL ; 37, Albert GERFAUD ; 38. Armand-M.-A. GINOLIN ; 39. Francisque GINOLIN ; 40. François GINOLIN ; 41. Pierre GINOLIN ; 42. François GLAIRON-GINDRE ; 43. François GLAIRON-RAPPAZ ; 44. Joseph-E. GLAIRON-RAPPAZ ; 45. Joseph GRANDMAISON ; 46. Joseph-A. GUIBERT ; 47. Vincent-C. JARSUEL ; 48. Louis-E. LALLIER ; 49. Antoine-E. LEBOURG ; 50. François LHOPITAL-CUSSIAT ; 51. Cyprien LOMBARD ; 52. Joseph LOMBARD ; 53. Laurent LOMBARD ; 54. Benjamin MARTIN ; 55. François MARTIN ; 56. Paul MARTIN-BORRET ; 57. Joseph METRAL-CHARVET ; 58. Louis-P.-A. MIEGE ; 59. Oscar MIQUET ; 60. Ambroise-L. MOLLIER-CARROZ ; 61. Rémi-A. MOLLIER-CARROZ ; 62. Joseph-C. MONGELLAZ ; 63. Joseph-M. MONTVIGNIER-MONNET ; 64. Léon-F. MONTVIGNIER-MONNET ; 65. Jean-A. MONTVIGNIER-PUCELLAZ ; 66. Jean NOVEL ; 67. César-A. PECHERAND-CHARMET ; 68. Léon-A. PECHERAND-CHARMET GAVILLOUD ; 69. Pierre PECHERAND-GALLOIS ; 70. François PEDURAND ; 71. Albert PIGNEAU ; 72. Joseph POENCIN-CRETET ; 73. Armand PONTET ; 74 Cyprien PONTET ; 75. Paul-L.-I. PROUST ; 76. GabrielA. RATON ; 77. Léopold REVERDY ; 78. Jean-Pierre RIMBOUD ; 79. Emile RIONDET-CURTET ; 80. Emile ROLLIER ; 81. Eugène-B. SAUDINO ; 82. Jean-A. SONNERAT ; 83. Pierre-L. SYLVAN ; 84. Ernest-A.-F. TERRIER ; 85. Francisque VACHEZ ; 86. Francisque-A. VERTIER; 87. François VIGUET-CARRIN; 88. Pierre-A. VIGUET-CARRIN ;

1. Emile GENY-DUMONT ; 2. Jean-François LOMBARD-LIAUDET ; 3. Hyacinthe-F. PERSONNAZ.

Héros de la grande épopée,
Petits chasseurs, humbles poilus,
La France par vous fut sauvée,
Par vous qui ne reviendrez plus.

Que ce martyre, un jour souffert pour elle,
Vous rende heureux dans l'éternel repos
Où du Seigneur la bonté paternelle
Nous donnera de revoir nos héros (22).

(22) Les quatre premiers vers sont tirés de la cantate Raymond-Béraud, exécutée à Chambéry le 30 septembre 1928, au pied du monument des morts ; les quatre autres sont l'humble palme que d'auteur dépose au pied du monument d'Ugine.

CHAPITRE XXX

L'Usine

Essor inattendu de la houille blanche. — Débuts de M. Paul Girod. — Le Vanadium. *— Usines de Venthon et d'Ugine. — Métaux rares et alliages ; le four électrique. — Les grandes Aciéries. — La trempe des obus. — Pendant la guerre :* Que ferais-je sans Ugine ? *— Perfectionnements sociaux. — L'usine actuelle. — La transformation du pays.*

Les destinées des pays sont parfois étonnantes (1). Qui aurait prévu, il y a cinquante ans, que la région des Alpes serait un jour au premier rang de l'économie nationale ? Qui aurait pu soupçonner le merveilleux essor de la jeune houille blanche, et les immenses ressources d'énergie renfermées dans la solitude glacée des majestueux sommets ? Qui aurait enfin imaginé la destinée d'Ugine, ce petit bourg tranquille, placé maintenant au premier rang de la métallurgie ?

Les deux vallées de la Chaise et de l'Arly, qui se rejoignent à Ugine, sont de dimensions bien modestes, et une bonne partie du terrain était autrefois ravinée par l'Arly impétueux. C'est cependant dans cet espace étroit que s'est développée l'une des plus puissantes aciéries n'utilisant que les méthodes électriques modernes, et cela par la seule énergie, le talent d'un jeune homme de vingt-cinq ans, **M. Paul Girod.**

(1) Nous utilisons largement, pour la rédaction de ce chapitre, un article paru dans l'*Echo de Savoie* du 8 juillet 1928 sous le titre : La naissance d'une cité industrielle.

Né à Fribourg (Suisse), en 1878, d'une famille venue, en 1747, des environs de Bozel (Tarentaise) et établie à Romont, jolie petite ville du Canton de Fribourg et ancien fief des comtes de Savoie, M. Paul Girod peut attribuer à une circonstance toute providentielle, en apparence bien minime, la suite de ses travaux et de ses découvertes. En relations avec le célèbre professeur Reverdin et prié par lui d'examiner un bistouri fameux qui venait de Suède, il y trouve des traces de Vanadium, attribue à ce métal rare les qualités exceptionnelles reconnues dans cet instrument par le distingué chirurgien, rêve d'industrialiser la fabrication de ce Vanadium, que l'Allemagne ne produit que par petites quantités et surtout pour le besoin des laboratoires. Bientôt ce rêve se réalise ; M. Paul Girod a trouvé sa voie, et il demandera à la fée bienfaisante encore si peu connue, l'électricité, de l'aider dans ses recherches et dans ses réalisations : il mettra dans l'électro-métallurgie toute sa foi en l'avenir.

La première usine qu'il installa, celle de Venthon, ayant connu immédiatement de grands succès techniques et commerciaux, l'éminent métallurgiste mit au point et poursuivit la préparation non seulement du Vanadium, mais encore d'autres métaux rares (2), destinés à être incorporés à l'acier pour lui donner des qualités spéciales. Il les obtenait sous forme de métaux purs ou de ferros, alliages du métal pur avec le fer.

C'est en 1903 que fut aménagée, à Ugine, la première chute sur l'Arly, d'une puissance maxima de 7.000 chevaux- vapeur. En même temps, fut fondée la Société anonyme Electrométallurgique, Procédés Paul Girod. L'usine fut mise en marche en décembre 1904, six mois après la fondation de la Société, moins de quinze mois après le commencement des travaux. Elle préparait, outre les métaux rares dont nous venons de parler, beaucoup d'alliages usités en métallurgie, et aussi des alliages mixtes (3) dont l'importance est très grande : ils permettent la

(2) Uranium, tantale, niobium, etc.

(3) Ferro-silico-aluminium ; Silico-calcium ; Silico-mangano-aluminium...

désoxydation des aciers avec formation de scories très fluides qui se dégagent complètement du métal et évitent les nombreux accidents dus aux inclusions des matières étrangères dans la masse.

Au bout d'un an, M. Paul Girod mit au point une invention précieuse du Français Héroult, le four électrique à fond conducteur, pour la fabrication de l'acier. On peut dire sans exagération que l'idée de ce four électrique rayonna d'Ugine sur le monde entier ; il est aujourd'hui universellement connu.

Les usines de St-Gervais, sur le Bon-Nant, de nouvelles chutes sur l'Arly et dans tout le bassin du Doron de Beaufort, ont amené en même temps qu'une force supplémentaire appréciable (4), la réalisation de tout un programme hydraulique.

L'année 1909 vit la construction des grandes Aciéries, ainsi que la fondation d'une nouvelle Société, celle des Forges et Aciéries électriques Paul Girod, qui reprit en les amplifiant les travaux commencés par la première Société.

Ces Aciéries électriques sont vraiment les premières de ce genre. Elles comprennent quatre fours électriques d'inégale capacité, un atelier de moulage, des laminoirs complets, une grosse forge dans laquelle on peut forger les plus gros obus employés dans les marines de guerre. Pour la première fois, on appliquait industriellement l'air comprimé pour actionner les gros pilons et les presses à forger, réalisant une magnifique utilisation de l'énergie hydraulique transformée d'abord en électricité, puis en énergie mécanique sous forme d'air comprimé, qui remplaçait l'emploi, toujours si dangereux, de la vapeur dans les engins comme les pilons et les presses. Cette application spéciale de l'air comprimé s'est généralisée, depuis, dans les installations modernes, même dans celles qui produisent l'électricité en utilisant la vapeur. C'est aussi dans ces mêmes Aciéries que furent fabriqués les premiers canons et obus faits en un acier obtenu entièrement au four électrique.

(4) En 1908, la seule usine de Saint-Gervais amenait à Ugine 15.000 C.V. supplémentaires.

M. Paul Girod mit enfin au point un procédé nouveau pour la trempe des obus ; la trempe à l'air y remplaçait la trempe à l'eau, toujours si difficile et si chanceuse. Bientôt, ces aciers acquirent une réputation mondiale. Dans les tirs de France, d'Angleterre, d'Italie, les obus fabriqués à Ugine traversaient des plaques de blindage d'une épaisseur égale à leur calibre, en restant cependant intacts : aussi des licences de fabrication furent-elles achetées par plusieurs usines étrangères.

Pendant la guerre, Ugine se spécialisa, dès le début, dans la fabrication des blindages de protection, puis dans la production des obus de gros calibres dont le métal, américain ou anglais, était fourni par le gouvernement français, tandis que l'acier d'Ugine était réservé à des fabrications plus fines destinées à l'armement, à l'aviation, à l'automobile. C'est au point que les Aciéries Girod ont fourni plus de la moitié des aciers consommés en France pendant la guerre.

Se souvient-on des petits chars d'assaut dont Louis Renault présenta le modèle et qui furent vite adoptés comme légers et rapides ? C'est encore Ugine qui en fournit le blindage et aussi celui des tourelles mobiles, pour lequel on employa l'acier à projectiles, moulé rapidement et économiquement produit.

Quant aux canons, ceux des usines Girod ne présentèrent aucun cas d'éclatement, aucune défectuosité de métal ; aussi un général inspecteur, arrivant dans les régiments d'artillerie, se dispensait d'examiner les canons dans le détail quand ils portaient la marque d'Ugine.

N'omettons point de signaler une spécialité des plus importantes et qui rendit de grands services à la défense nationale : celle des aciers destinés aux *roulements à billes*, sans lesquels l'automobile moderne et l'aviation ne sauraient exister. Avant 1912, ces aciers étaient tous importés d'Angleterre, d'Allemagne et d'Autriche. Or, quand la guerre éclata, Ugine put faire face à ce besoin comme aux autres : la France n'eut pas à acheter ces aciers nécessaires,

dont la production finit par atteindre, à Ugine, la quantité énorme de 600 tonnes par mois (5).

Ce sont là des détails bien succincts, qui sont loin de rendre compte du développement extraordinaire des usines, des services surtout qu'elles ont rendus pendant la guerre, au moment où l'Aciérie avait seulement dix ans d'existence. Le conflit mondial permit à l'usine de doubler les étapes, de jouer un rôle si prépondérant dans la métallurgie française que le ministre de l'Armement (6) fit un jour cet aveu : « Je ne sais pas ce que je ferais sans Ugine » (7).

Nous n'insisterons pas sur les transformations de l'usine après la victoire. Sa place était faite désormais dans le monde métallurgique, mais il fallut la réadapter aux exigences de la paix. La Société actuelle, qui doit faire face à ces exigences, résulte de la fusion de plusieurs autres : Compagnie des Forges et Aciéries électriques Paul Girod, Société électrique du Giffre, etc. Dans les diverses usines qu'elle exploite, elle prépare le chlore, le magnésium, le sodium, l'oxygène, l'aluminium; elle fabrique les chlorates, les cyanures, l'ammoniaque, plusieurs alliages et de nombreux produits divers (8).

Mais il nous faut considérer aussi un côté tout différent de la question des usines, car, dès le début, les Etablissements Paul Girod offrirent aux curieux de sociologie un autre objet d'étude que des métaux rares ou des composés nouveaux.

Dès 1908, M. Girod construisit des villas pour ingénieurs, des maisons pour ouvriers, ces dernières aussi selon des plans commodes et confortables, avec le même respect de l'arbre existant, la crainte de le détruire ou de

(5) La production totale des Aciéries d'Ugine a été de 48 millions de kilogrammes pour chacune des années 1917, 1918, 1919.

(6) M. Loucheur.

(7) M. Girod fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1920. Il vient d'être promu officier en 1929. Nous l'avons placé parmi les Uginois, dans notre sixième gravure.

(8) M. Jules Barut, qui vient de mourir, 22 septembre 1929, était l'une des personnalités les plus marquantes de la Société.

le compromettre. Un phalanstère suivit, pour ouvriers célibataires, avec bains et douches, salles de restaurant, salles de fêtes et de réunions, magasins coopératifs. Comme complément nécessaire on eut bientôt, avec services assurés par les Religieuses de Saint-Joseph d'Annecy, un hôpital dispensaire contenant une salle d'opérations, où furent soignés et opérés quantité d'habitants de la région et d'ouvriers; ces derniers et leurs familles recevaient l'assistance médicale et pharmaceutique gratuite. Cet ensemble fut complété par une Goutte de lait avec vacherie modèle, qui a rendu et rend encore les plus grands services. Les santés étaient aussi fortifiées, et les jeunes gens intéressés par la fondation d'une Société sportive qui n'a eu qu'à se développer pour être à la hauteur des meilleures Sociétés de ce genre. Nous avouons avoir souvent fait cette réflexion, en lisant dans le détail les progrès sociaux réalisés ailleurs dans les milieux ouvriers : N'y a-t-il pas plusieurs années que la même chose existe à Ugine ?

Dès le début de la guerre, M. Girod avait mis à la disposition du Service de Santé son dispensaire-hôpital. Il transforma ensuite un des grands bureaux de l'usine en une ambulance qui prit le nom d'Ambulance Jeanne-d'Arc, tandis qu'il mettait à la disposition d'une œuvre municipale une grande villa des Charmettes, où fut créée l'Ambulance Saint-Paul. Il s'efforça aussi de soutenir les œuvres militaires ; tous les régiments régionaux furent par lui pourvus de bains-douches; il adopta des milliers de soldats savoyards comme filleuls de guerre, et aucun de nos régiments ne fit en vain appel à sa générosité. Mais frappé, pendant la guerre, par un très grand malheur, puis soumis à d'incessantes inquiétudes de santé pour les siens et pour lui-même, il se retira des affaires en 1921, après avoir fusionné sa Société avec des Sociétés similaires.

Enfin, ce serait le cas de décrire la transformation totale produite dans le pays d'Ugine au point de vue religieux, moral, économique, par un élément aussi considérable et aussi nouveau que l'établissement de l'usine, mais cette description sortirait du plan que nous nous sommes

tracé. Il nous est cependant facile, en déposant la plume, d'indiquer un point de comparaison qui paraîtra très juste.

Du pont primitif des Mollières et de la scierie Riondet jusqu'au pont des Fontaines, dans toute cette plaine du voisinage de l'Arly qu'on appelait les Glières, on ne voyait, il y a cinquante ans, pas la moindre habitation. Qu'on regarde aujourd'hui la même plaine et l'on aura le point de comparaison dont nous voulons parler. Il y a autant de différence entre l'Ugine d'autrefois et l'Ugine actuelle qu'il y en a entre les Glières de 1880 et celles de 1930. Le cadre seul est presque le même ; l'immuable nature demeure, comme le vieux témoin de tout ce passé que notre livre a raconté.

IMPRIMÉS

TABLE DES MATIERES

PAGES

BULLETIN ..... V à XXX

UGINE, NOTES D'HISTOIRE 1

I. — *Généralités* 7
II. — *Allobroges et Romains* 22
III. — *Le Christianisme* 30
IV. — *La Féodalité* 38
V. — *Le Prieuré* 51
VI. — *La Commanderie* 64
VII. — *L'église* 81
VIII. — *Clocher et cimetière* 106
IX. — *Chapelles des Villages* 120
X. — *L'Hôpital* 133
XI. — *Les Prêtres* 146
XII. — *Les Confréries* 171
XIII. — *Les Missions* 181
XIV. — *Les Ecoles* 189
XV. — *La Commune* 205
XVI. — *Les Communaux* 221
XVII. — *La Police municipale* 233
XVIII. — *Armées et Invasions* 247
XIX. — *Les Nobles* 257
XX. — *Les Familles* 285
XXI. — *La Révolution* 310
XXII. — *La Ville* 330
XXIII. — *Les Villages* 343
XXIV. — *Outrechaise* 363
XXV. — *Du Berceau à la Tombe* 379
XXVI. — *L'Année chrétienne* 393
XXVII. — *Détails de Folklore* 404
XXVIII. — *Les Débuts du XIX^e siècle* 417
XXIX. — *Après 1831* 427
XXX. — *L'Usine* 439

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

TABLE DES GRAVURES

Dessin de la couverture, par Paul Mondet 5
Frontispice du chapitre Ier, (Id.) 7
Dessin final, (Id.) 445

I. — Le Bienheureux Boniface de Savoie 33
II. — Le Charvin neigeux. Ugine vue d'Uginette. La Tour du Château. La Pierre-Martine 49
III. — L'église. L'Hôtel de Ville. La chaire. L'autel de Sainte-Thérèse 97
IV. — Détails de l'église et Chapelles rurales 113
V. — Le colonel de Magdelain. Le prêtre Crédoz. Le P. Ambroise. Maurice Ducret. 209
VI. — Isidore Berthet. Les députés Proust. Louis Berthet. Ambroise Delachenal, Paul Girod 225
VII. — Anciens costumes et coiffures d'autrefois 273
VIII. — La fanfare en 1883. (V. les noms à la page 435.).. 289
IX. — Le maire Pringolliet. Le monument aux morts.. 353
X. — Les Usines 369
Détail du monument aux Morts 437

IMPRIMERIE COMMERCIALE D'ANNECY

Tome XVII. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. ORSAT. Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève

Tome XVIII. — J. FALCONNET. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. ROLLIN, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER. Variétés. — P.-J. MORAND. Monogr. de Villaz

Tome XX. — H. FEIGE. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

Tome XXI. — P.-M. LAFRASSE. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Orbituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. GAVARD. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. ALBERT. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin). — Visites pastorales des paroisses du Dioc. de Genève, de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Orbituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. GONTHIER. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. LAVOREL. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédits de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin). — Communications diverses fort intéressantes.

Tome XXX. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824, tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. GONTHIER. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dîme en Savoie. — Marie RANNAUD. La Chartreuse de Pomier, Diocèse d'Annecy (Haute-Savoie), 1170-1793.

Tome XXXIII. — J.-M. LAVANCHY. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. MORAND. Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. GAVARD. Les Archives de l'Abbaye de Sixt avant la Révolution. — Jacques CARRON. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M. LAVOREL. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER. Les Plébanies. La paroisse de Bons, notice historique. — A SERVETTAZ. Le Catéchisme

dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON. La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève ou moment de la Réforme.

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas (dit aussi « de Savoie ») à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation. — Au Bulletin : détails et faits de guerre intéressant les membres de l'Académie et leurs familles.

Tome XXXIX. — Bulletin. Inclus : J.-M. LAVOREL, Une fête à l'Académie. Biographie de M. le chanoine Jules Gavard. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote*. — M.-SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade à Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table des matières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie.

Tome XL. — Buletin. — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII^e^ siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ, Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 1^re^ partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2^e^ partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 1^re^ et 2^e^ parties.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3^e^ partie

Tome XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN. Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON. Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER. Une belle famille de Vieugy. - Lucien GUY. Anciens châteaux du Faucigny.

Tome XLVIII. — Bulletin. — R. P. BUFFET. Ugine : Notes d'hitoire.

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME QUARANTE-NEUVIÈME

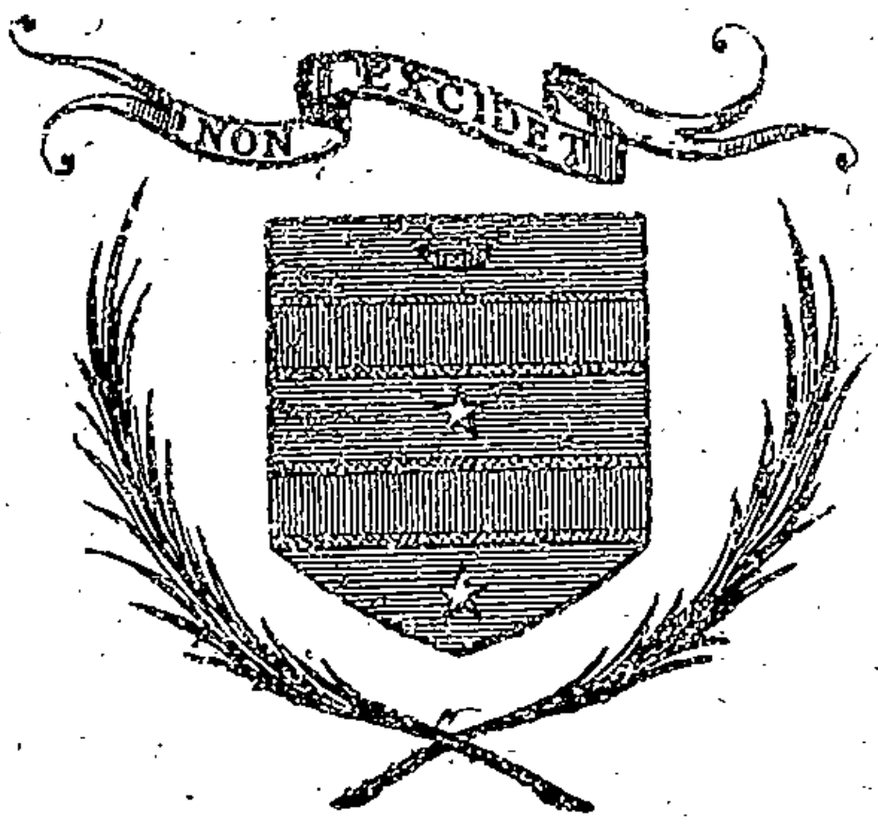

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1931

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 3 février 1931

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Gavard, Bibollet, Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Flamary, Mugnier, L. Pfister et Rd P. Tissot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président témoigne des marques de vive sympathie au secrétaire, M. Louis Pfister, et à son frère, M. Hubert Pfister, qui viennent d'avoir la douleur de perdre leur mère, Mme Jeanne-Franjoise Dalloz, veuve d'Eugène Pfister, organiste de la cathédrale, et petite-fille du chimiste annécien Fabien Calloud.

Il adresse aussi des condoléances à notre confrère M. Joseph Paccard, fondeur de cloches, qui a eu le malheur de perdre sa femme née Henriette Bailly.

Notre académie vient d'être éprouvée par la mort de

l'un de ses membres agrégés des plus sympathiques, M. l'abbé Georges Rulland, curé plébain de Thônes, et par celle du chevalier Eugène Courtois d'Arcollières, membre d'honneur, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie. Le regretté défunt, âgé de 85 ans, était un érudit et un historien remarquable, toujours heureux de rendre service. Des condoléances sont exprimées aux familles de ces deux disparus.

Le président félicite chaleureusement M. l'abbé Corbet pour sa nomination de chanoine titulaire de la cathédrale. Sur sa proposition, il est procédé à la ratification de l'élection, comme membre agrégé, de M. Henri Violland, de Strasbourg.

M. le chanoine Coutin donne un bref résumé de documents militaires conservés aux archives départementales, et concernant le service de l'Intendance et le nombre de soldats à nourrir durant l'occupation de la Savoie par Louis XIII, de 1630 à 1631. Ces documents intéressants pour l'histoire font connaître les compagnies alors mobilisées dans le duché, ainsi que les noms de divers munitionnaires. Ils révèlent aussi toute une liste d'officiers savoyards et français. Les détails sur les vaisseaux de blé et les rations de pain ne manquent pas d'utilité.

De la part de Mlle Juliette Jacquemin, de Paris, M. Louis Pfister dépose pour notre bibliothèque un superbe ouvrage consacré à l'Eglise de Brou. En un style élégant, émaillé de citations anciennes, Mlle Jacquemin retrace succintement l'histoire de la célèbre basilique, dont de magnifiques dessins de Marcel Wibault illustrent merveilleusement le texte. Les portraits de Philibert-le-Beau et de Marguerite d'Autriche, d'après les vieux vitraux du sanctuaire, sont remarquables. Dix « rondels » délicieux de sentiment, — l'auteur est aussi poète, — chantent l'amour, l'œuvre et l'infortune de la bonne duchesse de Savoie. Des compliments et de vifs remerciements seront transmis à Mlle Jacquemin.

Le président propose les candidatures de MM. Francis Baud, docteur-médecin à Annemasse ; Anthonioz, curé

d'Andilly ; Joseph Berthet, curé de Magland ; et Pierre Million, curé de Vailly.

Le secrétaire rappelle que, pour se conformer à la loi du 1er juillet 1901, il a fait les déclarations légales de constitution de notre Académie, avec des dépôts des statuts à la Préfecture, le 15 mai 1930. Récépissé en a été donné par le Préfet, le 19 mai ; et un extrait a été inséré au « Journal Officiel », le 6 juin 1930, n° 134.

Séance du 7 avril 1931

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Benoît, Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Flamary, Gavard, E. Pernoud, L. Pfister et Pochat-Baron.

M. le Président rappelle le décès récent de M. l'abbé Alexis Chaperon, retraité à Thonon, et depuis longtemps membre effectif de notre Académie. Le regretté défunt, âgé de 74 ans, avait écrit plusieurs notices et les monographies de Saint-Jean d'Aulph et de Saint-Gingolph, son pays natal.

Il déplore aussi la mort de deux personnalités éminentes et aimées de la Salésienne, M. François Miquet, président d'honneur de l'Académie Florimontane, dont chacun reconnaissait la très grande érudition et les nombreux travaux sur nos compatriotes à l'étranger ; M. Charles Buttin, ancien notaire à Rumilly, lui aussi, président d'honneur de la Florimontane. Par ses études sur les armes anciennes, hautement appréciées, M. Buttin faisait honneur à la science française.

Le président a, par contre, le plaisir de féliciter chaleureusement notre confrère, M. le Chanoine Coutin, archiprêtre d'Alby, auquel l'Académie de Savoie vient d'attribuer, avec une mention flatteuse, le prix de 2.000 francs de la fondation Buttard, pour son *Histoire d'Alby*.

M. l'abbé Chiariglione présente la situation financière

de l'Académie pour l'année écoulée. Cette situation est approuvée et des remerciements sont exprimés au très dévoué trésorier.

COMPTES DE L'EXERCICE 1930

Recettes

Excédent de l'exercice précédent.....	3.814 15	
258 cotisations à 20 francs.....	5.160	
1 cotisation à 30 francs.....	30	
Don de M. l'Archiprêtre d'Alby.....	300	
Obligation de Mgr Jay.....	67 50	
Vente de volumes.....	110	
Intérêts en banque.....	136 90	
Total.....	9.618 55	9.618 55

Dépenses

Correspondance et envoi de volumes..	427-25	
Escompte du trésorier.....	290	
Volume 1930	5.190	
Total.....	5.907 25	5.907 25
Excédent des recettes.....		3.711 30

Sont nommés membres agrégés de la Salésienne : MM. Francis Baud, docteur-médecin à Annemasse ; Anthonioz, curé d'Andilly ; Joseph Berthet, curé de Magland, et Pierre Million, curé de Vailly.

L'ordre du jour appelant le renouvellement de cinq membres de la première série du Conseil d'Administration, MM. les chanoines Duret, Gavard et Péguet et MM. J.-B. Lévitte et L. Pfister, membres sortants, sont réélus.

M. le Président popose la candidature de M. l'abbé François Birraux, curé de Messery,

M. le chanoine Coutin donne lecture de la préface d'une monographie de Montmin, sa paroisse natale, qu'il vient d'écrire. Il présente et commente succintement la première partie de cet intéressant travail, ayant trait à l'histoire de la paroisse, fondée vers la fin du XIe siècle, à la construc-

tion de l'église, de 1845 à 1848, aux différentes chapelles, ainsi qu'aux oratoires, aux nombreux curés et vicaires qui ont assuré le saint ministère, aux prêtres et religieux originaires de Montmin, etc. Une poésie patoise de R. P. Brachet, sur une chasse à l'ours, à la Tournette, en 1850, apporte une note spirituelle et originale.

Le président adresse des compliments à M. Coutin pour l'annonce de cette nouvelle étude.

Séance du 2 juin 1931

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Duval, Gavard, Levitte, Mugnier, L. Pfister, F. Ritz.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président adresse des félicitations à notre confrère le docteur Mouthon, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, et fait part de l'invitation qui lui a été adressée pour assister à la commémoration du 4e centenaire de la fondation du collège de France. A son regret, il ne peut prendre part à cette manifestation.

M. l'abbé F. Birraux, curé de Messery, est nommé membre agrégé de notre Académie. Le président annonce plusieurs nouvelles candidatures.

Il présente les ouvrages reçus et signale particulièrement le volume de documents de l'Académie de la Val d'Isère.

De la part de M. Emile Vuarnet, de Messery, M. Gavard dépose pour la bibliothèque : un bulletin de 1891 de la Société d'Histoire Vaudoise ; la copie manuscrite datant du XVIIe siècle, d'un traité passé le 16 janvier 1320, entre Hugues, Dauphin, Seigneur de Faucigny, et l'abbé d'Aulph, de l'Ordre de Citeaux, au sujet des limites de leurs juridictions entre Lullin et Bellevaux ; et un abrégé manuscrit

de la Bible, pouvant remonter au XVIII[e] siècle. Des remerciements sont adressés à M. Vuarnet.

M. le chanoine Coutin continue à analyser son travail sur Montmin. Il traite successivement de la peste de 1630, durant laquelle on enterrait les victimes dans leurs terres, tout proche de leurs demeures ; de l'enrôlement militaire de 1672 : Montmin fournit 22 soldats ; d'une supplique adressée au roi, en 1739, par les communiers, lesquels faisaient un noir tableau de la situation pour obtenir une réduction des tailles; des émigrants nombreux en Picardie; de la période révolutionnaire ; d'une fête civique célébrée après la prise de Toulon par Bonaparte ; des routes, des écoles ; enfin des militaires tombés pendant les deux dernières guerres. Il termine par un récit qu'en 1797 Albanis Beaumont consacrait à son ascension de la Tournette et à sa flore remarquable.

M. le Président communique une lettre très curieuse, du 5 avril 1698, écrite par un jeune chanoine de Saint-Pierre de Genève, J.-B. de Regard de Vars, et adressée à sa tante, Mlle de Morgenex, demeurant derrière Saint-Léger, à Chambéry.

Voici le texte de cette lettre :

« Mademoiselle et chère tante,

« Si j'en avois creu M. Duclos je n'aurois pas encore eu l'honneur de vous escrire, car il vouloit attendre d'avoir distribué tout l'argent pour vous en faire un receu et vouloit joindre sa lettre à la mienne. Je vous suis cependant très obligé de l'empressement dans lequel vous este de sçavoir ma réception, ce m'est une marque d'un peu de place dans vostre amitié que vous me faites toujours la grace de m'accorder. J'iray je crois au collège sans que cela fasse de la peine au chapitre, à ce que m'a dit M. nostre prévost, lequel vous escrira dès qu'il sera de retour de la Bastie où il est allé pour quelque chose que je ne puis dire, ayant entrée dans le chapitre dès que l'on est receu. L'on ne peut l'estre avec (autant) d'agrément que je l'ay esté, ayant presque toutes les dames et Mrs de la ville. J'attends de l'argent pour paier mes souilliers, je fay encor ressemeller mes bas en attendant les vostres et l'ordre à Mermillot pour me faire faire un habit d'esté. Il doit vous en avoir escrit le besoin où j'en suis, soit à cause de la chaleur, soit aiant des trous qui sont au coude, soit à cause que l'habit est de drap. M. Bovard nostre ancien maistre lequel m'aime toujours beaucoup vouloit

m'habiller de pied en cap, juge(z) si je n'en ay pas bien besoin, il doit vous en escrire. Il croit que pour deux cent florins au pis alle(r) cela se peut faire et il y en aura pour quelque temps parce que l'esté l'on porte l'un et l'hiver l'autre. J'escrirois à toute la parenté si nostre office ne sonnoit et l'homme ne partoit ce matin. Mais j'espère que vous le faire(z) à mon nom et l'homme revient dimanche à ce qu'il m'a dit. Si vous luy remette(z) quelque chose, ecrive(z) le moy, quoiqu'il soit seur. Et vous me croire(z) toujours avec tout l'attachement et le respect possible,

« Mademoiselle et très chere tante,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur et neveu,

« l'abbé de Vars, chanoine.

« Annecy, 5 avril 1698.

« (Adresse : A Mademoiselle de Morgenex, chés M. le comte de Vars, derrière S. Leger, Chambéry). »

A cette correspondance d'une piquante saveur, M. Gavard ajoute quelques notes biographiques ci-après :

« J. B. de Regard de Vars, né à Chambéry le 31 janvier 1680, fut nommé chanoine de S. Pierre de Genève le 25 mars 1698 (*Armorial*, V, p. 114). Nous venons de lire la lettre qu'il adressa à sa tante lors de sa promotion. Il faudra attendre sa mort, qui arriva le 29 octobre 1739, pour retrouver quelque renseignement plus précis. Par l'*Obituaire* du diocèse, nous apprenons que le jeune chanoine de 1698 vécut d'assez longues années au chapitre, appliqué à l'étude des cérémonies, qu'il aimait et ayant la direction du culte divin. Il rédigea aussi l'*ordo* diocésain et par sa politesse et sa culture littéraire (*urbanite conspicum et ad humanitatem excultus*), non moins que par son zèle (*accurato studio*) et sa modestie (*modestia*) il sut mériter l'estime et l'affection de ses confrères (*Confratrum sibi meruit et amorem et honorem*). C'est peu, mais assez pourtant pour que nous rappelions avec sympathie et respect un nom oublié. (*Ac. Sal.* XXII, p. 314). »

« A. GAVARD. »

Une conversation s'engage enfin entre MM. Gavard, Lévitte et L. Pfister sur la toute récente ostension du Saint-Suaire à Turin, et sur les révélations fournies par la photographie de cette précieuse relique.

Le Secrétaire,

Louis PFISTER.

II.

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

MM. Chaperon Alexis, curé en retraite, à Thonon.
Duperrier J.-M.-F., curé de Viuz-Faverges.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. A. GAVARD, président ;
Joseph PERNOUD, vice-président ;
François CHIARIGLIONE, trésorier ;
Louis PFISTER, secrétaire.
Eugène BENOIT, bibliothécaire.

Conseil d'Administration

1re série,
renouvelable en 1934

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

2e série,
renouvelable en 1937

MM. J. Pernoud.
A. Fontaine.
L. Terrier.
E. Benoît.
A. Flammary.

3e série,
renouvelable en 1940

MM. D. Duret.
A. Gavard.
J.-B. Lévitte.
P. Péguet.
L. Pfister.

Membres d'honneur.

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.
S. Exc. Mgr Cusin, évêque de Mende.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.

Marquis de Lannoy de Bissy, président de l'Union des Syndicats d'Initiative de Savoie.
Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Abbé de la Trappe de Tamié.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.
Benoît Eugène, prof. au Grand-Séminaire d'Annecy.
Bouvier Pierre, curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
Chaumontet Eugène, ch. h., arch. de N.-D. d'Annecy.
Chaumontet Jean, ch. hon., archipr.-curé de Thonon.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix.*
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix,* Annecy.
Coutin Fr., chan. hon., curé-archiprêtre d'Alby.
Crolard Albert, ancien député de la Haute-Savoie.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Descombes Henri, archipr.-curé de Menthonnex-en-B.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duret Désiré, ch tit., aumôn. des Hospices, Annecy.
Favrat Alphonse, Sup. des Mission. de St-François.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fontaine Antoine, architecte, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire. chancelier de l'Evêché.
Gavard Adrien, chan. hon., aumônier à Monnetier-Mornex.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Jay Emile (Mgr), chan. hon., curé-plébain d'Evian.
Lévitte J.-B., professeur honoraire, Annecy.

MM. Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet Joseph, chan. titul. Vicaire Général, Annecy.
Mouthon Joseph-Oscar, ancien curé, à Burdignin.
Mugnier Francis, ch. hon., prof, au Grand-Sémin.
Péguet Pierre, chanoine titulaire.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud Joseph, Prévôt du Ch., Vicaire Général.
Pernoud Louis-Emile, curé de Bossey.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Piccard Louis (Mgr), prés. de l'Ac. Chabl., à Thonon.
Pochat-Baron Fr., ch. hon. Sup. du Col. de Thônes.
Ritz François, caissier à la Caisse d'Epargne, Annecy.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Saint-Clair (Mgr) André, chanoine titulaire, Annecy.
Tapponnier Paul, ancien député de la Haute-Savoie.
Terrier Léon, Secrétaire du Bureau diocés., Annecy.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Aussedat Joseph, directeur des Papeteries de Cran.
Aussedat Louis, direct. de la Sté des Forces du Fier.
Bastian Louis, à Menthonnex-sous-Clermont.
Baud Francis, docteur à Annemasse.
Baud Jean, agriculteur à Pelly, Desingy.
Baudin Pierre, aumônier des Sœurs de La Roche.
Berger François, curé de Chedde.

MM. Bernard Marcel, professeur au Petit-Séminaire, Thonon.
Berthet Angelin, archiprêtre-curé de Thorens.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Besson Jean, curé de Scientrier.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Alexis, curé de Marlens.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux André, chan. titul.
Birraux Emile, curé des Gets.
Birraux François, curé de Messery.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bonnaz Irénée, professeur à Thonon.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, curé de Mégevette.
Boymond Camille, curé de Chavanod.
Boymond Ernest, chan. hon., curé de Cranves-Sales.
Brand Charles, à Neydens.
Brison Célestin, curé de Vacheresse.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Carrier Edouard, curé-archiprêtre de Seyssel.
Carton Emile, chan. hon. archipr.-curé de Taninges.
Caux François, curé de Thairy.
Chabord Raymond, vicaire en repos.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, professeur à Thônes.
Chardon Angel, curé à Paris.
Chardon Emile, curé de Nâves.
Charlet Félix, curé de Montagny.

MM. Chavanne Joseph, prof. au Grand-Séminaire, Annecy.
Chométy François, curé de La Combe.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Clerc Frédéric, curé de Marnaz.
Compois Célestin, ch. hon., arch.-curé de Dingy-St-Cl.
Coppier Claudius, curé à Tunis.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Cruz Alexandre, curé de Cuvat.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, vicaire à Thonon.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Dubois André, curé de Talloires.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufournet Antoine, vicaire à Paris.
Dumont Joseph, curé-plébain de Thônes.
Dunoyer Alfred, curé de Veyrier-du-Lac.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Duval Léon, profess. au Grand-Séminaire.
Eminet César, curé de Duingt.
Favre Joseph-André, curé de Vovray.
Folliet M.-Amédée, vicaire à St-Maurice.
Folliguet François, curé de Marcellaz-Faucigny.
Fontaine-Béné Alexandre, curé d'Yvoire.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de St-Jean de Tholome.
Fromaget Gilbert, aumôn. de la Visitation d'Annecy.

MM. Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Garin Joseph, du clergé de Paris.
Gassilloud Lucien, professeur à La Roche.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gavard Alphonse, curé à Choisy.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. hon., curé-archipr. de Frangy.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Greffier Maurice, étudiant, Lyon.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur à Annecy.
Guy Lucien, Direct. de Banque du Chablais, Thonon.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, chan. hon., curé archipr. de Faverges.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé de St-Sigismond.
Jacquet Hermann, ch. hon., économe du Grand-Séminaire, Annecy.
Jacquier J.-M., ch. hon. curé-archipr. de Bellevaux.
Jacquier Joseph, curé d'Excenevex.
Jay Auguste, curé de Villaz.
Joly Jean-Marie, curé de Pringy.
Jordan Michel, curé d'Alex.
Josserand Aimé, chan. hon., curé de La Giettaz.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Mûres.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Jean, ch. hon., curé-arch. de Cruseilles.
Laperrousaz Julien, aumônier du Lycée de Thonon.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Lavorel Jean, curé de Desingy.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Lyonnaz-Perroud Jean, curé d'Arenthon.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre François, curé-archiprêtre de Megève.
Maistre Jean-Claude, curé de Mieussy.

MM. Marquet Eugène, chan. hon., curé-archiprêtre d'Annemasse.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mermaz Charles, curé de Contamine-s-Arve.
Métral Adrien, ch. hon., curé d'Annecy-le-Vieux.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Mirigay Léon, clerc de notaire à Bonneville.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Morand Joseph, curé de Minzier.
Morel F.-L., supérieur de *Concise*, à Thonon.
Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mossuz Joseph, curé-archiprêtre de Bons.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Noyer de Lescheraine (baron Tancrède du), Annecy.
Orsat François, chan. hon., curé de St-Jeoire.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Patuel François (l'abbé), à Viuz-Faverges.
Patuel P.-Alphonse, chan. hon., curé de Sâles.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Périllat J.-François, curé de Boussy.
Périllat J.-L., chanoine titulaire, aumôn. St-Joseph.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Perret Pierre, chan. hon., archiprêtre-curé d'Ugine.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pioton François, curé de Vinzier.
Pissard Jacques, curé de Morzine.
Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène (l'abbé), villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé d'Entrevernes.
Quincy (de Ville de) P., curé de St-Cergues.
Reppellin, directeur de la Société Générale, Annecy.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manuf., Annecy.

MM. Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit-Séminaire de La Roche.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Charles, chan. hon., curé-plébain de Cluses.
Simond Albert, curé de Chessenaz.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Taponnier Jean, curé de Lovagny.
Termier (S. Exc. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionnaire à Proupeine, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Trouillet J., Villa Messager, chem. des Suets, Thonon.
Truffy, directeur de l'*Union Républicaine et Sociale*, à Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Veyrat-Durebex J.-François, curé-archip. de Bonne.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Vidonne Alphonse, chan. hon., curé de Lugrin.
Violland P.-Henry, Strasbourg.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuichard Ignace, vicaire à N.-D. d'Annecy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mme Benand-Berthet, Musée Savoyard, Evian.
Mme Brouard, à Thônes.
Mlle Chatron M., à Chambéry.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Mme Domenjoud, Annecy.
Mme Favre, Annecy.
Mlle Grivaz, Annecy.
Mme Lamy Léon, Chevêne-Annecy .
Mlle Mathieu Jeanne, Annecy.
Mme Mathieu Eugène, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Alfred Roupioz, Annecy.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.

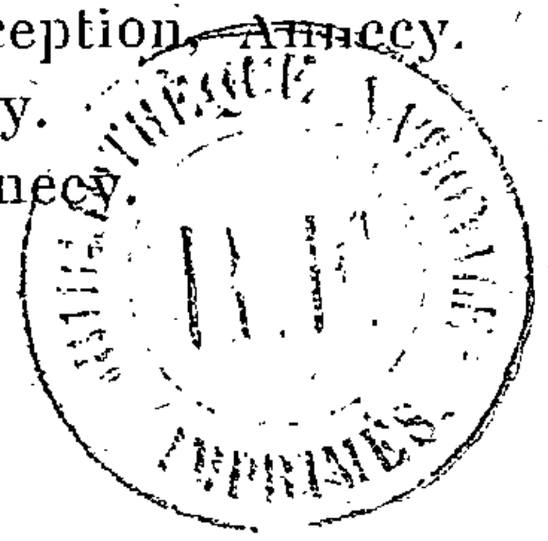

Le Collège d'Evian

Nihil obstat
Annecii, die 25ª Martii 1931
A. FAVRAT, *Sup.*
M. S. F. S.

Imprimi potest
Annecii, die 26ª Aprilis 1931
J. F. MOGENET, *Vic. Gén.*

1574
1907

Le Collège d'Evian

par le P. Léon BUFFET

ancien professeur

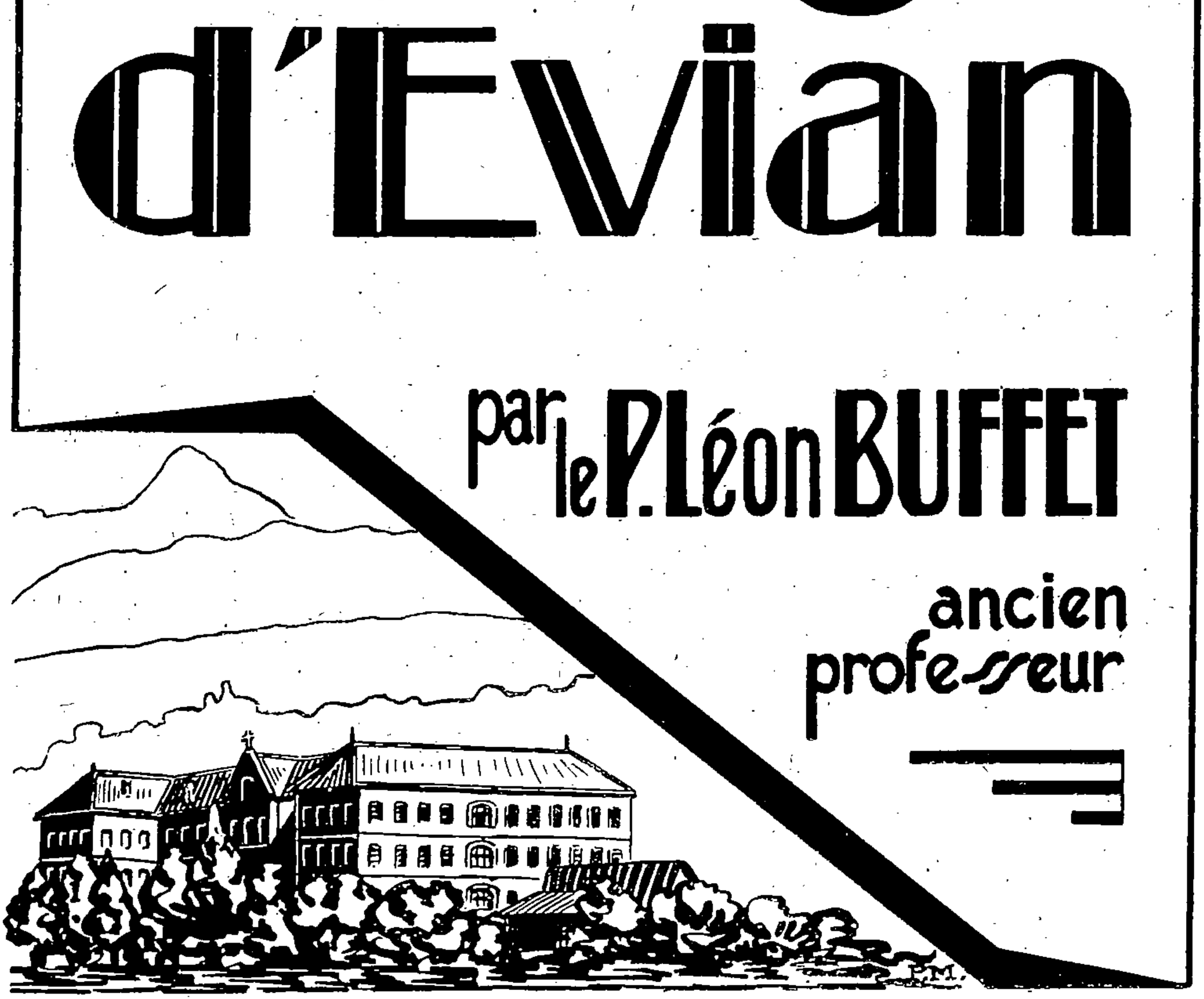

Dessin de Paul Mondet

CHAPITRE Ier

Vue d'ensemble et débuts

La mode est aux graphiques, aux courbes figuratives. S'il fallait tracer pour le collège d'Evian, dans les trois siècles et demi de son existence, une courbe de ce genre, on la ferait sortir du sol en 1574, avec la fondation du collège, puis monter, non tout à coup mais peu à peu, le collège étant alors école primaire, quoiqu'un semblant d'école secondaire y fût annexé par degrés. Vers 1750, la ligne s'élève : au petit collège existant s'ajoutent les classes de rhétorique et de philosophie ; on parle même d'une chaire de théologie qui couronnerait les études ; mais il n'est pas encore question d'un internat. Les élèves, petits et grands, sont tous des externes. A la Révolution, la ligne s'interrompt ; mais un pointillé subsiste, car des cours sont organisés par intervalles, et beaucoup de bonnes âmes espèrent que le collège reprendra. Il reprend en effet, petitement, en 1804. Mais bientôt les abbés Picollet vont le reconstituer par la base : l'école primaire n'est pas encore définitivement séparée des cours secondaires, elle ne le sera qu'en 1828, mais une maison est achetée : l'ancien couvent des Clarisses, tout proche de l'église paroissiale, et surtout l'internat est créé. Ce sera « le vieux collège », avec un réfectoire, avec des dortoirs, avec la Place d'Allinges comme cour de récréation. Les élèves jouent et s'ébattent, tandis qu'en 1840 on voit encore passer au milieu d'eux ce saint homme, « le petit Picollet ». Les professeurs vont au devant de lui et le saluent avec affection et respect ; les élèves l'adorent, tout en lui faisant des niches. Ses deux frères sont morts. Il prête encore au nouveau supérieur,

M. Jean Lamouille, l'assistance de ses conseils et de sa sainteté. Toutefois, la ligne figurative, élevée si haut par l'œuvre de ces trois hommes remarquables, tend à s'abaisser à mesure que le supérieur se décourage, ne recevant plus de l'autorité diocésaine les professeurs qu'il réclame et que les exigences de l'Etat rendent toujours plus nécessaires. Il supplie les Missionnaires de Saint-François de Sales, en la personne du P. Mermier, leur fondateur, de prendre à leur charge ce collège qui va péricliter. Nous sommes en 1856. Avec le P. Granjux et le P. Montagnoux, la ligne va monter rapidement; la construction du nouveau collège est décidée ; elle sera un fait accompli à la rentrée de 1872. Successeur du P. Granjux en 1893, le P. Bouvard conduira le collège à son apogée par ses initiatives, timides dans la forme, audacieuses dans la réalité. Qu'il se hâte, car, en 1903, les lois contre les congrégations vont être votées ; les Missionnaires vont partir. M. l'abbé Gavard gardera cependant, dans ce collège d'abord privé des hautes classes, la ligne à sa même hauteur ; mais, en 1907, elle s'arrête brusquement. On la termine par une croix, cette croix qui s'élevait sur le nouveau collège, au centre de la façade, à la place d'honneur. Ainsi s'achève la courbe figurative dont nous allons parcourir, le long de cette étude, la marche providentielle. Tous ceux qui avant nous ont entrepris ce travail (1) n'en ont rédigé que de bien courts fragments. Quelle n'aurait pas été leur douloureuse surprise, si on leur avait appris ce qu'alors personne ne soupçonnait ! Cette ignorance était sans doute une grâce. Joseph de Maistre, dans sa Consolation à Mme Costa, s'écriait : « O Seigneur, obscurcissez les voiles qui nous cachent l'avenir ! » Il vaut peut-être mieux ne pas savoir...

Dès le moyen âge, Evian avait eu ses écoles. L'Armorial de Foras signale, en 1341, un Jean Deville, « magister Joannes de Villa, rector scholarum Aquiani ». Mais ces

(1) Surtout le P. Boccard. En 1896 et dans les années qui ont suivi, il a fait lire à la distribution des prix des études sur les débuts d'Evian ; ces feuilles n'ont pas été conservées, mais nous avons le rapport que ce même Père lut au Congrès des Sociétés Savantes, Evian, 1896.

sortes de titres ne doivent pas nous faire illusion. Nous avons rencontré des indications similaires dans d'autres paroisses : elles prouvent simplement que, pendant quelque temps, des maîtres avaient bien voulu se dévouer à cette grande œuvre des écoles. Les parents les payaient quelque peu ; des enfants, en petit nombre, venaient suivre leurs cours ; mais rien n'était stable, parce que rien n'était fondé. La fondation, ce sera le salut.

Celle d'Evian fut faite en 1574, par un éminent personnage, Messire Pierre-Jérôme de Lambert, chanoine de St-Pierre de Genève, et abbé commendataire de Saint-Jean d'Aulps (2). Il était le propre frère de deux évêques, celui de Nice et celui de Caserte, et membre de cette famille dont le nom est gravé dans la pierre, sur le fronton de la cathédrale d'Annecy : *Propago Lambertorum*. Pierre-Jérôme avait-il engagé des négociations avec « Messieurs les syndicz, conselliers et borgeois d'Evian » avant la lettre que nous allons citer ? Les premières lignes le laissent supposer, mais cela importe peu, et cette lettre peut être considérée comme la charte d'établissement du collège (3) :

> Messieurs, le meilleur chemin que vous auriez à prendre pour l'érudition de votre jeunesse, c'est d'attirer en votre ville les jésuites, lesquels, outre l'enseignement qu'ils donneront à la dite jeunesse, vous prêcheront la parole de Dieu et à vós circonvoisins, feront aussi bonnes œuvres en icelle. Et à ces fins, bientôt je m'acheminerai à Chambéry pour entendre les moyens qu'il faudra tenir pour ce faire ; et craignant que cela ne prenne long trait, afin la dite jeunesse ne perde temps, je vous donnerai pour l'entretènement d'un précepteur deux cents florins toutes les années, lesquels je rendrai perpétuels à votre ville pour ce fait, si Sa Sainteté le voudra passer comme je crois qu'il fera. Et en toutes autres choses où j'aurai le moyen de m'employer pour vous, soit en général soit en particulier, je le ferai de très bon cœur. Vous entendrez le surplus de Monsieur Querlaz, votre syndic, qui me gardera (m'exemp-

(2) Il y a quelque difficulté sur l'identité de Pierre-Jérôme avec Pierre, évêque de St-Jean de Maurienne. Léon Ménabréa dit clairement : « Pierre de Lambert évêque de Maurienne, était abbé commendataire en 1579. » (L'Abbaye d'Aulps, 55.) Il était aussi, à l'époque de la fondation d'Evian, curé-résident d'Andilly, titre qu'il garda de 1562 à 1575 ; on peut voir ses armes peintes dans l'église de cette paroisse (Lettre de l'abbé V. Anthonioz, curé, 10 novembre 1930).

(3) Nous y rétablissons l'orthographe actuelle.

tera) de vous faire plus longue lettre, laquelle je finirai par mes affectionnées recommandations à vos bonnes grâces, priant le Créateur qu'il vous, Messieurs, donne en bonne santé l'âme sainte. De notre maison de l'abbaye *d'Aulx*, ce 27 février 1574. Votre affectionné voisin à vous obéir,

Jérôme de Lambert, abbé d'Aulps.

A cette fondation du digne abbé, les approbations, ducale et pontificale, donnèrent bientôt toute son efficacité.

Nous avons en effet sous les yeux deux registres municipaux du XVIII[e] siècle, qui tous deux portent en première page, d'une écriture lente et appuyée, celle dont on se sert pour écrire les choses de particulière importance, le texte suivant, lequel résume les trois points que nous venons d'avancer.

Il est dû au collège d'Evian, par la Royale Abbaye d'Aulph, la pension annuelle de cent écus d'or, à prendre vers les fermiers de la dite abbaye, du consentement de Son Altesse Royale Emmanuel-Philibert, de glorieuse mémoire, donné à Turin le 4[e] novembre 1575, approuvé par le Souverain Pontife, des Ides de juin 1576, le tout enregistré au Sénat par arrêt du 6[e] février 1674.

Cent écus d'or, chaque année, c'était un don vraiment beau pour l'époque, puisqu'« en 1733, par un autre arrêt du Sénat, le revenu annuel à payer par l'abbaye fut fixé à 750 livres ». L'approbation d'Emmanuel-Philibert, on peut la lire aux archives municipales d'Evian, sous forme de lettres-patentes. On y remarque ce mot, que la fondation permettra d'élever « catholiquement » la jeunesse. Quant à l'approbation pontificale, elle était aussi nécessaire, puisque les cent écus d'or devaient être pris sur les revenus d'une abbaye. Le pape était alors Grégoire XIII. La supplique qui lui fut adressée exposait la situation déplorable faite à Evian par les guerres de religion, à cause de son voisinage avec Thonon et Lausanne, les dangers que courait la foi des habitants, la résolution de Jérôme de Lambert de donner pour l'entretien d'un régent la somme de cent écus d'or d'Italie, « centum scutorum auri de Italia seu pistolletorum ». Cette rente devait être perpétuelle, et les abbés d'Aulps ne pourraient ni la supprimer

ni même la diminuer. Le pape accorda tout ce que l'on demandait. Il écrivit en marge : *Fiat ut petitur*. On peut voir une copie de cette supplique et de cette approbation aux mêmes archives. Cette pièce constitue la Bulle d'établissement du collège. Quoique ce mot de Bulle soit un peu trop solennel, c'est celui qu'emploie le Conseil d'Evian chaque fois qu'il en parle dans ses délibérations.

L'œuvre était donc sérieusement fondée. Elle apparaissait en pleine Renaissance de l'humanisme, en 1574, l'année même où Ronsard publiait ses fameux sonnets, où son ami savoyard, le « bien-disant Buttet », déjà dans tout l'éclat de sa renommée, forgeait les dernières pièces de l'Amalthée. « En bonne foi, écrivait Estienne Pasquier à Ronsard, on ne vit jamais en France telle foison de poètes comme celle que nous voyons aujourd'hui. »

L'on comprend avec quel cœur le P. Alexandre Boccard (4), un de ceux qui ont le plus aimé la maison pour y avoir passé plus de vingt ans, s'est écrié, en chantant « l'âme du Collège » :

> Cette âme, elle naquit lorsque la Renaissance
> Des antiques auteurs relevait la puissance ;
> Quand Homère et Sophocle et Plutarque et Platon,
> Longtemps laissés pour morts, revenaient à la vie
> Pour conduire à nouveau l'humanité ravie
> Boire aux sources de l'Hélicon.

Mais ces sources n'étaient pas les seules, malheureusement, auxquelles buvait alors l'humanité. Aux portes même d'Evian, le Chablais avait passé au protestantisme, sous la domination bernoise. Evian n'échappa à ce danger qu'en se donnant pour quelques années à la domination valaisanne. Il mérita dès alors la belle devise *Deo.., fidelis*, et le compliment superbe que lui fera bientôt saint François de Sales dans une lettre italienne au nonce de Turin, où il appelle Evian « una terra vicina cattolica quanto si puo dire » (5) ; aussi le poète continue :

(4) Pièce intitulée *le Collège d'Evian*, 1902 et publiée dans *Echos Salésiens* d'août 1910.

(5) *Œuvres complètes*, XI, 245.

Cette âme, elle naquit d'une âme à foi vivace.
Jérôme de Lambert, l'abbé de forte race,
Dans Evian, *fidèle au Dieu* des anciens jours,
L'opposait à l'erreur germant sur notre grève (6).

Nous ne voudrions pas cependant donner du collège à ses débuts une idée trop grandiose. Ce qui était fondé, c'était principalement une école primaire, fonctionnant sous les yeux des syndics, et dont le régent était entretenu par la fondation. A cette école étaient conviés tous les enfants de la paroisse. Mais à mesure que les plus âgés et les plus capables montraient des dispositions pour l'étude, on sentait le besoin d'un second régent, lequel fut bientôt établi à demeure ; on constate sa présence dès 1637. Ainsi : deux régents en tout, souvent prêtres ; des études primaires, avec déjà quelques cours secondaires ; des élèves tous externes : c'est ainsi que le collège fonctionna longtemps, et cela dans une ville qui était loin d'avoir à cette époque sa notoriété, sa splendeur d'aujourd'hui ; les eaux qui font sa renommée n'ont été découvertes que vers 1789. Amphion était station balnéaire, Evian ne l'était pas encore.

Au commencement de la fondation, Jérôme de Lambert avait songé aux jésuites pour ces écoles ; mais son premier projet n'aboutit pas sur-le-champ. Est-il vrai que la ville n'ait pas voulu s'engager à construire une maison pour les Pères de la Compagnie ? Ils ne vinrent qu'en 1635. Dans une lettre du 14 septembre de cette année-là, sainte Jeanne de Chantal parle à Marie-Aimée de Blonay des Pères jésuites qui vont s'établir à Evian. Ils devaient servir d'aumôniers aux Visitandines de cette ville, s'occuper de prêcher dans les deux paroisses alors existantes, c'est-à-dire Notre-Dame et la Touvière, et dans les environs, enfin enseigner au collège comme régents.

(6) D'une lettre du chanoine L. Dupont-Lachenal, directeur des *Echos de St-Maurice d'Agaune*, 13 novembre 1930 : « Je crois que l'érection du collège de St-Maurice au XVIe siècle coïncide un peu avec celle d'Evian, et que ces fondations, avec celle du collège St-Michel à Fribourg, créé par saint Pierre Canisius, se rattachent à la contre-Réforme, dont ces trois collèges célèbres sont une manifestation dans les pays voisins du Léman. »

Le firent-ils régulièrement ? Nous ne le pensons pas, puisqu'on trouve en 1637 un Michel Collet dont rien n'indique qu'il fût jésuite. Nous croyons cependant qu'il était envoyé par eux comme fut envoyé son frère Pierre, par une jolie lettre que nous avons encore (7), et qui est signé du P. Bertrand, supérieur de la résidence de Chambéry :

Messieurs, après avoir beaucoup cherché le professeur capable de tenir dignement votre collège, je n'ai point trouvé de maître plus capable que celui que je vous envoie. Je n'ai pas d'ecclésiastiques à ma disposition, toutefois je suis heureux que le sort soit tombé sur le jeune homme dont il s'agit. Il pourra porter la soutane, quoiqu'il ne soit point encore ecclésiastique. Il est très bon, très capable de faire florir votre collège ; il écrit très bien, est de bonnes mœurs. Je crains que vous ne le trouviez jeune ; j'ai considéré longuement la chose. Il n'a que vingt ans, mais il est plus retenu et réservé que son âge ne le comporte ; il se laissera gouverner par nos Pères qui sont là ; j'espère qu'il fera l'honneur de votre collège.

D'autre part, en 1653, deux Pères enseignaient. On le voit par l'intéressant Journal du syndic Pierre de Châtillon (8). Trouvaient-ils qu'ils avaient cependant des occupations plus pressantes ? Les supérieurs auraient voulu les retirer, mais sans perdre la surintendance du collège, et sans fournir les professeurs. La ville ne voulut pas de cet arrangement. Les lettres dont nous possédons encore quelques bribes parlent avec estime du Père jésuite Buffet, supérieur de la résidence. Bon prédicateur, il était recherché pour les stations d'Avent et de carême ; mais il fut rappelé par ses supérieurs en 1653, avec ses deux confrères. Le 16 octobre, le Conseil élut trois autres régents, deux prêtres séculiers et un laïque, les abbés Boëjat de Thonon, Vallier d'Evian, et discret François Duret, qui succédèrent aux jésuites : nous les retrouverons bientôt.

Où se donnaient alors les cours ? Sans doute dans cette maison voisine des remparts et que les vieux Eviannais connaissent très bien, pour y avoir été eux-mêmes à l'école dans leur tout jeune temps. Les régents devaient la garder

(7) Citée p. 141 dans l'*Histoire de la Ville d'Evian*, par Camille Perroud. Nous aurons à nous référer plusieurs fois à cet ouvrage.

(8) Analysé par M. Perrin au Congrès des Sociétés Savantes à Thonon, 1886, p. 413.

en bon état ; remarque spéciale en est faite à Michel Collet pour la partie qu'il habitait en 1637. Quand les jésuites eurent quitté le collège, les syndics, accompagnés des nouveaux professeurs, visitent minutieusement la maison et les meubles ; ils en dressent un inventaire le 15 mai 1654. Les murailles, les portes « avec leurs esparres, serrures et clefs », les fenêtres, avec « leurs chassis et vantaux », les planchers, les escaliers, la galerie « qui conduit aux commodités », le galetas, le couvert, le clocher, la cloche, on n'oublie rien, pas même la clochette de métal qui est à l'entrée. La maison avait une cour fermée par de grandes portes. L'habitation des régents comprenait une cuisine, « un poelle », une salle en entrant, une chambre « où dormait le Père Supérieur », ainsi qu'une autre chambre de régent. Le mobilier était fort modeste : deux ou trois armoires « à trabla », des tables, des pupitres avec étagères ; à une paroi était suspendu un tableau de « Nostre-Dame » et dans la cuisine on signale « un plot à acher la chair ». Les classes sont au nombre de trois et garnies de leurs bancs. Les régents signent l'inventaire et promettent de rendre le tout en bon état.

Longtemps, les réparations nécessaires durent être faites par la ville, mais dans sa délibération du 12 juillet 1700, le Conseil décide « que les sèptante-cinq florins que la ville tire de surplus par année sur la rétribution des régents seront délivrés dorénavant aux sieurs régents sur la condition qu'ils maintiendront le collège et maison à leurs frais et dépens, et qu'ils y feront les réparations nécessaires à proportion des dits septante-cinq florins par année et qu'ils feront constater les dites réparations ». C'est d'abord l'abbé Morand qui prend sur lui cette charge pour six années, et le 10 avril 1707 rend fidèlement ses comptes. Il a reçu 487 florins 6 sols, y compris 37 florins 6 sols qui restaient du dernier semestre 1700 ; il a dépensé tant pour les bâtiments du collège ; il reste donc débiteur de tant. Plus tard, la ville intervient de nouveau directement ; peut-être les régents successifs n'étaient-ils pas tous d'humeur à accepter ces comptes et ces charges.

L'inventaire cité plus haut ne parle pas encore de la chapelle. Cependant dès l'année précédente, 7 décembre 1653, comme on le voit par le Journal du syndic Châtillon, le Conseil confiait aux régents « des ornements et des vases sacrés pour dire la messe aux écoliers dans la chapelle de l'école ». Immédiatement après on demanda à l'évêque les permissions nécessaires. Elles furent accordées par « Illustrissime et Révérendissime Charles-Auguste (de Sales, neveu du saint) le 8 octobre 1654 ». Jusque-là, les écoliers avaient suivi les offices de la paroisse, comme l'indique cette recommandation des conseillers à Michel Collet en 1637 : « Qu'il conduise, dimanche et fêtes, avec le premier régent, les écoliers aux saints offices divins, savoir aux grandes messes et vêpres. »

Toutes nos explications laisseraient supposer qu'à chaque année nouvelle la fondation de Jérôme de Lambert, servie par les fermiers de l'abbaye d'Aulps, arrivait à point nommé entre les mains du Conseil pour servir à la pension des régents, à leurs honoraires, aux réparations des bâtiments. Mais ce serait bien mal connaître ces temps troublés. Dix-sept ans s'étaient à peine écoulés depuis les approbations ducale et pontificale que les troupes françaises et suisses, en 1591, envahirent le Chablais et le saccagèrent. « Le pays fut laissé en telle désolation et misère, raconte Prévôt (9), que sans le secours divin tout fût mort et péri ». Les cent écus d'or, comme on le pense bien, cessèrent d'être payés, et il fallut l'autorité de Mgr Millet de Faverges, successeur de Jérôme de Lambert à l'abbaye d'Aulps, pour faire rétablir la pension. En 1648, un autre abbé d'Aulps, dom Antoine de Savoie, engage un procès avec la ville d'Evian, devant le Sénat de Chambéry, sur la valeur de la rente qu'il doit payer. La difficulté portait sans doute sur l'équivalent des écus d'or en florins ; le Sénat fixa la rente à 1025 florins. Mais en 1690, sous Louis XIV, à la nouvelle invasion, les Français s'em-

(9) *Histoire de la Ville d'Evian*, par Noble François Prévost, publiée par Duplan (*Acad. Chabl.*, VI, 70).

parèrent de nouveau des biens de l'abbaye, d'où protestation véhémente des Conseillers d'Evian en ce qui les concerne. Ils envoient l'un d'entre eux, spectable Bordet, en mission extraordinaire avec des extraits de la fameuse Bulle, des lettres patentes et de l'arrêt du Sénat, « toutes les dites pièces mises dans une boëte de fer blanc ». La mission eut un plein succès, mais, comme on le devine aisément, il faudra bientôt recommencer, et tâcher d'obtenir, en bien des circonstances où elle semblait perdue, cette fondation qui était presque toute la richesse du petit collège. Nous disons « presque » à cause de quelques fondations qui peu à peu vinrent s'ajouter à la première. Mais elles sont si humbles qu'au moins pour le XVII^e^ siècle il n'est pas la peine d'en parler.

CHAPITRE II

Jusqu'à la Révolution

Les cent écus de Jérôme de Lambert formèrent cependant, peu à peu, comme un noyau central auquel vinrent s'adjoindre, au XVIII[e] siècle, des fondations plus nombreuses qu'importantes (1).

Les vieux registres dont nous parlions plus haut nous ont été très précieux, puisque nous avons pu, en les feuilletant, nous faire une idée exacte de ces fondations (2). Elles y sont décrites avec le plus grand soin par M. Baud, longtemps « receveur des revenus de l'hôpital et du collège ». Elles proviennent d'Evian et des paroisses voisines. La Nicolarde Bochaton, veuve d'Antoine Matringe, en fait une « sous la charge de messes basses de *Requiem* à célébrer à perpétuité par les professeurs du collège, l'une à la Saint-Claude, la seconde à la Saint-Antoine et la troisième aux Quatre-Temps de Noël ». Pierre Viollat, de Saint-Paul, a donné 200 livres à Rd Pierre Dubouloz, curé de la Touvière ; mais ce dernier a légué par testament ce capital en faveur du collège « soit de l'abécédaire d'iceluy ». La Table des Matières serait ainsi à relever en entier ; elle porte par lettres alphabétiques les noms des fondateurs, ou de ceux

(1) Dans les années qui précédèrent immédiatement la Révolution, la moyenne des revenus était de 1.318 livres anciennes, y compris les 750 de la fondation Lambert. (*Les trois abbés Picollet*, par le chanoine Albert, p. 54. Nous puiserons plusieurs fois dans cet ouvrage, qui est le Tome XXII de l'Académie Salésienne, mais surtout nous en userons volontiers quand il sera question, plus loin, de ces trois prêtres).

(2) La fondation Jérôme de Lambert est servie à partir de 1779 au nom de Mgr Conseil, premier évêque de Chambéry, à qui fut transmise la mense abbatiale d'Aulps. (*Paroisse de St-Jean d'Aulps*, par l'abbé Chaperon, p. 49).

qui sont chargés après eux de solder les intérêts des fondations. Nous en citerons quelques lignes en note, à savoir les lettres B et C (3).

Sans continuer cette énumération, donnons une idée de la vie des professeurs et de la marche des études.

Le règlement avait été rédigé par le Conseil de ville. Pour ne l'avoir pas observé, ce règlement, il en coûta cher à Michel Collet. Il en prenait trop à son aise avec ses devoirs professionnels. La régularité, cette première obligation du professeur, ne le gênait pas beaucoup, ou mieux le gênait beaucoup trop. Aussi, le 4 janvier 1637, comparaît-il devant Messieurs les Syndics et Conseillers, réunis dans une salle de l'hôpital. Noble Prévost (4), le chroniqueur d'Evian, assistait à la séance en qualité de châtelain. Michel Collet demande humblement qu'on lui continue sa place de deuxième régent, sous la promesse de s'acquitter plus sérieusement de ses devoirs et de demeurer en classe le matin jusqu'à neuf heures « en vaquant par ce moyen à enseigner à heures dues ». Aux jours ouvriers et non fériés, « il n'absentera pas la dite classe aux heures destinées pour sa leçon ». Les promesses étaient sincères, mais... autant en emporte le vent : Messire Collet, en 1640, est prié de quitter son poste, et même on jettera ses meubles à la rue, s'il ne s'en va au plus vite.

Après le départ des jésuites, 16 octobre 1653, le Conseil, ayant élu les trois régents que nous avons nommés, confia à l'abbé Boëgeat, de Thonon, la première classe, à l'abbé Vallier, d'Evian, la seconde, à un laïque, discret François Duret, la troisième. Le règlement fut alors renouvelé, précisé par les syndics, de concert avec les nouveaux profes-

(3) Blanc, de Maxilly ; Bonnevie, de la Grande-Rive ; Bordet, de Féternes ; Boujeon, de Marêche ; Burquier et Burnet, de Saint-Paul ; Brou, d'Evian ; Baud, de Saint-Paul ; Bally, de Larringes ; Bochaton, d'Evian ; Boccard, de Saint-Martin (Larringes) ; Burnat, de Publier ; Brotier, de Marin ; Bugnet, de Féternes ; Cayen, de Bernex ; Cadday, de Lugrin ; Colliard, de Saint-Thomas (Larringes) ; Curdy, de Bernex ; Cottet, d'Evian ; Cherpin, de Publier ; Chevallay, de Champanges... (Ces s à la fin des mots Larringes, Féternes, Champanges, n'existent pas dans les registres).

(4) *Histoire de la Ville d'Evian*, de Prévost ; publiée par M. Duplan. (*Acad. Chabl.*, V, p. 4).

seurs, qui devront « régenter suivant les conditions portées par les statuts et établissements des régents ». A chaque installation d'un nouveau maître, ces « statuts et règlements » lui sont lus en Conseil, ses collègues présents. Ainsi en agit-on jusqu'en 1729. Mais le roi Victor-Amédée II, voulant uniformiser les choses de l'enseignement, commença par réformer le règlement de l'Université de Turin, dont la rédaction fut confiée au chanoine Hocquiné, de La Roche. Le roi soumit ensuite à ce règlement tous les collèges de Savoie. Après lui, son fils Charles-Emmanuel créa, en 1737, « les réformateurs des études », établis dans les capitales de chaque province, et plus tard, en 1768, « le Conseil de réforme » (5).

Au lieu de fournir, de cette organisation nouvelle, une histoire détaillée qu'on peut trouver ailleurs, copions l'article 1er d'un de ces règlements élaborés par le Conseil d'Evian, vers 1725, sous le titre : « Articles pour Messieurs les Régents » :

> Il est demandé premièrement, que les sieurs régents prêtres s'entendront par ensemble pour célébrer la messe tous les jours pour les écoliers, devant ou après la classe comme ils jugeront à propos, et seront obligés les dits sieurs régents, tant prêtres que séculiers, de conduire les écoliers à l'église, les faisant marcher modestement deux à deux. Etant à l'église, ils veilleront s'ils ont des Heures ou chapelets et s'ils observent la modestie.

Un autre article interdit les bals, où peut-être les grands élèves, tous externes, tentaient parfois de s'introduire et de danser quelques menuets...

Voyons s'éloigner avec quelques regrets ces règlements spéciaux d'où la variété et même l'originalité n'étaient pas toujours absentes. Elles seront remplacées, dès 1768, par l'uniformité. C'est ainsi que dans la nomination de Rd Burquier il lui est expressément recommandé d'enseigner et régenter conformément aux Royales Constitutions de l'Université de Turin. Il ne s'en fit pas faute, puisque

(5) V. des détails dans *Histoire de l'Instruction populaire avant 1789*, par Gonthier, p. 68. L'auteur cite Grillet, I, 171.

l'Obituaire du Clergé (6) dit de lui : « Pro juventutis instructione laudabiliter se gessit. » Ce latin de l'Obituaire répond à celui de la nomination officielle de ce méritant professeur. On lit en titre :

TAURINENSIS ATHENÆI

ET UNIVERSÆ REI LITTERARIÆ MODERATORES...

et après les éloges ordinaires du nouvel élu : « Rdum André Burquier grammaticæ præceptorem delegimus. »

Ce sont du reste les syndics et le Conseil qui continuent à soumettre à Turin le nom des professeurs ; ils traitent avec eux, et l'évêque se contente d'autoriser l'élu à quitter son bénéfice ou sa charge pour se consacrer à l'enseignement. Nous avons trouvé plusieurs de ces lettres particulières : l'évêque y rivalise de respect et de délicatesse avec les conseillers. La suivante, du 13 février 1763, pourra servir d'exemple; elle est de Mgr Deschamps de Chaumont:

Messieurs, je me fais un véritable plaisir de me prêter à ce que vous souhaitez, consentant volontiers que M. Pertuiset remplace M. Martin en gardant sa classe ; et dans toute autre occasion, même plus essentielle, je serai toujours empressé de vous convaincre du respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et très obéissant serviteur.

† J. N., évêque de Genève.

L'abbé Boëgeat fit un peu attendre son acceptation. Au moment même où Evian l'appelait, il recevait de Grenoble des propositions plus avantageuses, à savoir 400 florins annuels, et un logement gratuit. Il fit valoir cette offre au Conseil, et pria qu'on voulût bien lui consentir les mêmes conditions. Le Journal du syndic Châtillon donne l'heureux résultat de ces démarches, et aussi le nom peu banal du commissionnaire-entremetteur ainsi que sa profession inattendue : c'était le beau-frère de Rd Boëgeat, Jean Dian, musicien de Thonon.

Jusqu'en 1713, les successeurs de Boëjat continuèrent

(6) *Acad. Salés.* Tome XXII. L'Obituaire va de 1704 à 1742 ; les belles formules latines y abondent, ainsi que les éloges les plus édifiants.

à toucher le même traitement que lui, tandis que le second régent recevait seulement 300 florins, et le troisième 250. Mais le 14 juin 1713, on décida de diminuer de 30 florins la pension du premier régent et d'augmenter d'autant celle du troisième.

Il faut avouer que ce troisième régent, appelé, et pour cause, « l'abécédaire », méritait bien cette augmentation. C'est sur lui que pesait la plus lourde charge. Il prenait les enfants dès leur tout jeune âge, leur enseignait à lire et à écrire, et les rendait capables d'apprendre les deux grammaires, la latine et la française, chez ses deux collègues. Le Conseil le dit très bien, dans cette délibération du 14 juin 1713 :

> Attendu que M. Louis Brun, troisième régent, a beaucoup de soins et plus de peine d'enseigner la jeunesse dès l'alphabet, et la rendre capable d'entrer dans la seconde classe, il est à propos de lui augmenter son gage...

Nous avons vu plus haut un curé de la Touvière, pris lui aussi de compassion pour l'abécédaire, lui allouer une rente par testament.

Ce qui montrerait combien les divers choix du Conseil d'Evian furent heureux, c'est la longue carrière fournie par quelques régents (7). Nous n'avons que huit noms à citer de 1653 à 1725, et tout porte à croire que notre liste est cependant complète pour ces 72 années. Le 14 février 1656, le Conseil remet un trousseau de cinq clefs à André Dufour, nommé abécédaire. Or ce même Dufour est encore professeur en 1691 : le 12 mai de cette année-là, le Conseil constate qu'il enseigne depuis plus de trente ans. Son successeur peut-être immédiat, André-Louis Brun, est déjà professeur en 1700 ; on ne le remplace qu'à sa mort, arrivée en 1731. Rd Pierre Morand reste plus de vingt ans à son poste. Un de ses successeurs, Rd Fréchet, est régent en 1713 ; il l'est encore en 1725 ; il deviendra ensuite curé de la Touvière et confesseur extraordinaire des Clarisses. Mais la palme revient à Rd Claude Burdet d'Evian, qui

(7) Le laïque André Braconnay, régent de 5e à la Révolution, enseigna « plus de 40 ans ». (Sa demande de traitement pour l'an II).

fut professeur 54 ans, ni plus ni moins. La délibération du 12 mai 1691 constate qu'il l'est depuis 19 ans ; or en 1725 il est encore en fonction, et il meurt l'année suivante. Dans l'Obituaire du clergé (8), il est dit qu'il a vieilli dans sa charge jusqu'au delà de quatre-vingts ans. On loue en même temps son assiduité à enseigner la grammaire et la piété aux jeunes gens : « Scholæ magister, adolescentes cum grammatica pietatem edocens, in eo senuit munere et ad octogesimum usque annum. »

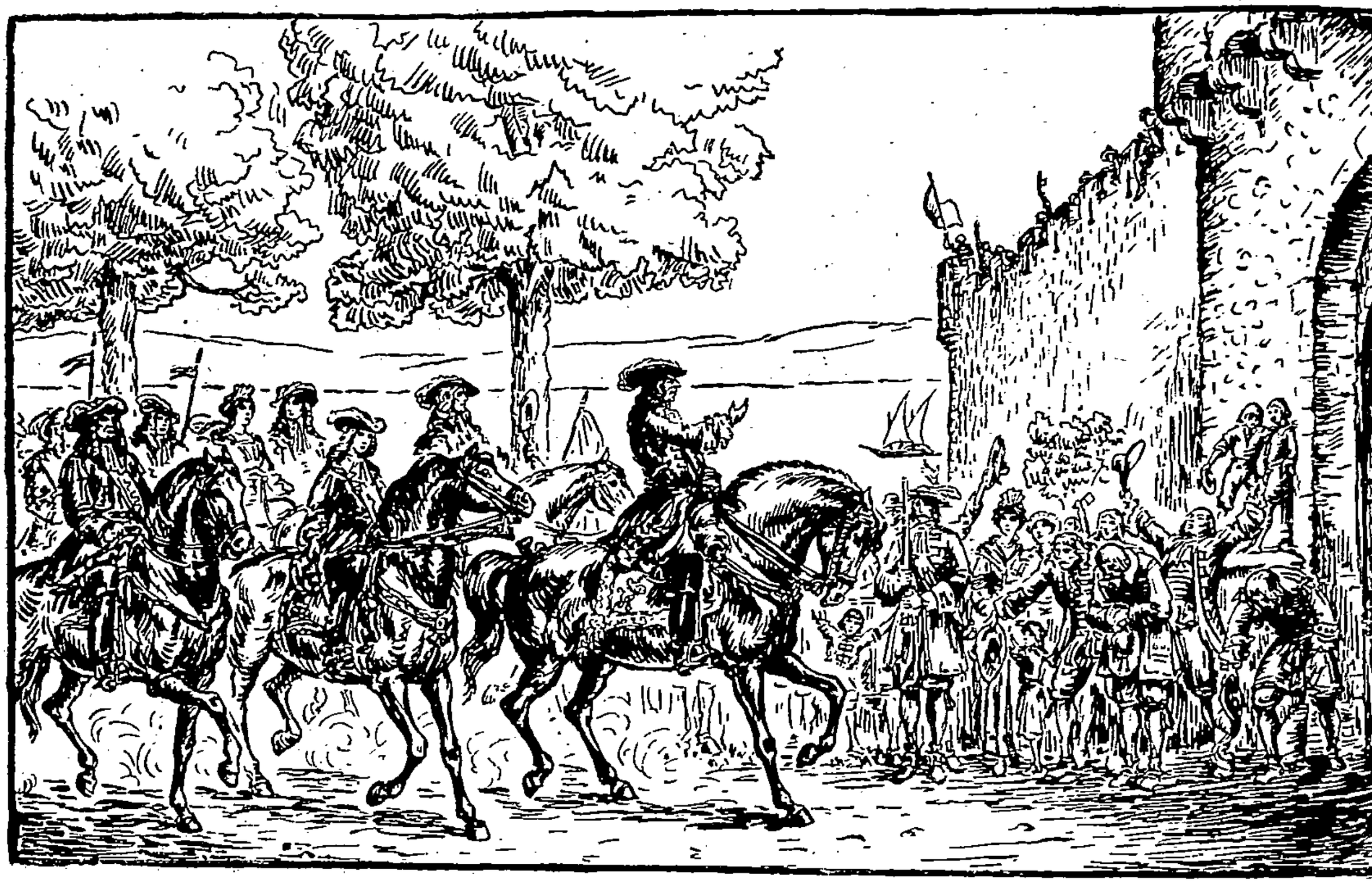

Entrée de Victor-Amédée à Evian

L'ingéniosité du P. Boccard a imaginé au sujet de ce brave Burdet une scène des plus vraisemblables. Le roi Victor-Amédée visita Evian en 1724. Un artiste (9) a même

(8) *Acad. Salés., loc. cit.*

(9) M. Jean Baud, de Thonon, dans l'*Histoire de la Ville d'Evian*, par Perroud, p. 209. Nous donnons ci-dessus cette intéressante reconstitution.

dessiné une reconstitution de son entrée dans cette ville. Mgr Rossillon de Bernex s'y rencontra avec le roi et dut présenter à Sa Majesté les ecclésiastiques des deux paroisses et du collège. « Il nous semble entendre M. Burdet, écrit le P. Boccard (10), dire à son souverain, avec cette liberté de langage que donnent un grand âge et une vie exemplaire :

Sire, vous avez devant vous un vieillard qui régente à Evian depuis l'an de grâce 1672. Notre petit collège existe depuis 150 ans. J'ai connu Rd Boëjeat de Thonon, ancien professeur à la Sainte-Maison de cette ville, et qui vint prendre la direction du collège d'Evian après le départ des Pères jésuites, en 1653. Il y eut ensuite trois professeurs au lieu de deux. Depuis lors, Sire, nous avons eu bien de la peine à nous maintenir ; les procès, les invasions ont failli nous ruiner ; mais maintenant que Votre Majesté a accordé la paix à ses Etats, nous espérons agrandir notre établissement sous votre royale protection.

Et le roi de « gratioser » le vieux régent.

Quelques mois plus tard, le 12 janvier 1725, un Conseil général avait lieu sous la présidence du premier syndic, « illustre seigneur Amed de Loys baron de la Bâthie », lequel ne tardera pas à céder son titre de syndic, vers la même époque, à Noble Maurice Pochat. Ces messieurs délibèrent sur leur cher collège et ses agrandissements possibles. Si nous avons bien compris l'expédient qu'ils proposent, ils voudraient « faire monter d'une classe » les professeurs ; ainsi, « on prierait Monsieur Fréchet d'enseigner l'humanité », et, l'an d'après, la rhétorique. Le vicaire de la paroisse enseignerait « la physique, la morale ou la théologie naturelle (théodicée) », et comme il recevrait pour cet enseignement la somme annuelle, alors très alléchante, de vingt écus, on espérait que Mgr l'évêque enverrait toujours au curé-plébain d'Evian un vicaire capable d'enseigner ainsi la philosophie au collège.

En relevant l'essentiel de cette délibération sur le registre de l'année 1725, tandis que nous écrivions dans la grande salle de l'Hôtel de Ville actuel, nous évoquions le souvenir des anciens dont les signatures ornent ces pages ;

(10) Feuille retrouvée d'un rapport lu à la distribution des prix, vers 1897.

il nous semblait entendre ce noble de Loys et ce noble Pochat échangeant leurs propositions amicales. L'un disait que « par ce moyen, en huit ans, on enseignerait les huit classes toutes de suite », tandis que l'autre faisait remarquer que l'enseignement se donnait ainsi à Rumilly, et que tout le monde en paraissait satisfait.

Ces propositions précédaient la fondation officielle et définitive des classes de rhétorique et de philosophie. Nous avons aussi, de l'année 1734, le début d'une lettre charmante, un peu solennelle, par laquelle un prêtre (11), à qui l'on a offert la classe de rhétorique, répond à l'un des syndics ; peut-être se croyait-il indigne de succéder à Rd Fréchet, qui venait d'être nommé curé de la Touvière :

> Monsieur, il n'y a rien de plus équivoque ni de plus délicat à caution que la renommée. Je voudrais de tout mon cœur ne jamais démentir celle que la charité vous a fait concevoir sur mon compte, et pouvoir mériter en même temps l'honneur de votre bienveillance et celle des nobles syndics.

Enfin, après bien des essais et des demandes, la classe de rhétorique est approuvée par décret du grand Chancelier, 16 novembre 1735. Celle de philosophie ne saurait tarder (12). Déjà le syndic Chessel et Me Noël Joudon, par ordre du Conseil, ont fait en 1740 un voyage intéressé à travers le nord du diocèse pour solliciter des curés originaires d'Evian et de son district quelques capitaux pour cette fondation. On peut lire, aux Archives d'Evian, quelques pages sur ce voyage. Maître Joudon s'y délasse de ses fatigues en disant des choses pittoresques : Le départ s'est opéré le 16 novembre 1740. On n'a pas pris de chevaux pour ne pas compliquer, pour les curés, les devoirs de l'hospitalité ; on a seulement emmené un valet « pour porter le linge ».

A Hermance, nous trouvâmes M. le chanoine Lugrin dans son lit, où il était détenu par un mal de jambes. Puis nous nous acheminâmes du côté de Merlinge. Il faisait fort froid ce matin, et par malheur M Joudon, en traversant l'Hermance, le pied

(11) Notre document porte « Rd Basthard, curé de Draillant ». Nous laissons ces deux noms à la sagacité des historiens.

(12) M. Albert donne pour l'approbation royale la date du 15 décembre 1738 ; le P. Granjux situe les démarches en 1740, mais l'approbation en 1752.

lui glissa sur une pierre, ce qui le fit tomber dans cette rivière, dont il trouva les eaux fort froides. Ses habits, même, eurent le temps de geler sur lui jusqu'à ce qu'on fût arrivé à Merlinge, où il fut bien aise de changer de chemise.

Sur le chemin de Choulex, c'est le syndic qui « s'embourbe », « ayant eu le malheur de tomber tout de son long ».

Nous gagnâmes ensuite Compesière, où nous fûmes assez mal reçus, ce qui fut cause que nonobstant la pluie nous nous déterminâmes d'aller coucher à Genève, en laissant par les chemins des lambeaux de nos souliers. A Genève, nous nous fîmes raser et peigner nos perruques.

Total de la dépense, 34 livres, en comptant 8 sols pour payer à déjeuner au valet au départ d'Evian.

Ce n'est là que la partie un peu drôle du rapport. En pratique, les curés furent presque tous très charmants (13) pour les Eviannais, à qui ils voulurent bien donner de l'argent, ou du moins... des promesses pour l'avenir, ce qui permettait d'espérer quelques capitaux pour cette fondation. Mais la part principale en fut fournie par Son Excellence Dom Louis, Baron de Blonay, chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade. A cet endroit, les termes du registre revêtent une certaine solennité :

Par contrat du 10e janvier 1752, Billiod, notaire, Son Excellence le seigneur commandeur de Blonay a donné au collège d'Evian à titre de fondation le capital de 800 livres à lui dû par Me Antoine Guillot d'Evian par acte du 24 août 1734, Buttet, notaire, et celui de 5.000 livres à lui dû par le même par autre acte du 17e septembre 1739, Billiod, notaire.

5800 livres, c'était une belle fondation. On apprendra avec plaisir que le tout premier titulaire en fut Révérend Granjux, oncle de ce Pierre qui fut professeur de philosophie au collège royal d'Annecy en 1789, et surtout grand-oncle de François, celui qui fut supérieur d'Evian, et qui, comme son oncle et son grand-oncle, enseigna aussi la philosophie, de 1856 à 1867 (14). Cette filiation n'a-t-elle

(13) Entre autres le chanoine Guillot, curé de Ville-la-Grand, Rd Bordet, « prieur des Allinges », chanoine Lugrin, curé d'Hermance, Rd Pertuiset, curé de Brens, chanoine Taberlet, curé de Cranves.

(14) Renseignements écrits par le P. Granjux lui-même, dans un cahier

pas quelque chose d'extraordinaire ? Etonne-t-elle cependant ceux qui ont bien connu le caractère positif, en même temps que charitable, du P. Granjux ? C'est lui qui explique cette parenté, mais il parle ici de la fondation de Blonay dans son plein rendement. Les Archives d'Evian montrent en effet que plusieurs titulaires de la classe de philosophie existèrent auparavant, en la personne surtout de quelques religieux cordeliers de résidence à Evian. On sait que leur couvent devint plus tard la maison des Sœurs de Saint-Joseph ; à l'heure où nous écrivons existent encore quelques murs de l'ancien monastère ; la chapelle sert d'église anglicane.

Le P. Bonaventure Jorand est signalé en 1738. De son côté, le Père Jong passa comme un météore, difficilement accordé à la demande du Conseil par l'autorité supérieure de Turin (15) et par le Chapitre de l'Ordre. Le cordelier en fit-il trop à sa tête ? Le Conseil insiste bientôt « pour tirer un autre moine de l'Ordre de l'Observance de Saint François pour être placé professeur de philosophie à la place du P. Jong ». De son côté, le P. Gariod, provincial des cordeliers d'Annecy, écrit le 4 octobre 1741 « à tous les Messieurs qui composent le magnifique Conseil de la célèbre ville d'Evian » pour refuser un successeur à la place, dit-il, « de celui qui ne s'est pas bien comporté ni à votre égard ni au nôtre ».

Tout cela suppose déjà une classe de philosophie et des élèves. La chaire de bois fut fournie ou renouvelée par le charpentier Jacques Vaudaux, qui signe des reçus au sieur Jean-Baptiste Roch de la Touvière d'Evian : « 14 livres et 14 sols pour payement de la chaire placée à la chambre de philosophie de la présente ville (19 juillet 1753). » Il a aussi « livré une planche et la queue d'une pièce de sapin pour faire des bancs de philosophie, le tout :

que nous avons exploité avec plaisir. Le Dictionnaire ne donne pas clairement le premier Granjux ; nous l'avons cependant rencontré aux Archives d'Evian comme professeur de rhétorique. Vers 1741 on reproche même à la municipalité de l'avoir nommé et d'avoir congédié Rd Fournier « sans prévenir le magistrat de la Réforme ».

(15) Lettre de M. de Montroux à Messieurs de la ville d'Evian, 27 juillet 1741, au sujet de leur demande du P. Jong dans la chaire de philosophie.

une livre ». Mais il en a demandé deux « pour avoir raccommodé la serrure et avoir fourni une poignée à la porte, 2 gonds, 2 *torniquets*, et une éparre avec les clous ».

La fondation du commandeur de Blonay répondait si bien à la sympathie qui entourait alors le collège qu'un Eviannais de marque, spectable Gaspard Bordet, avocat au Sénat, voulut, à la date du 17 mai 1773, Plagnat notaire, verser 2000 livres pour contribuer à donner aux classes leur couronnement par la chaire de théologie. Nous copions les propres termes du registre :

> La dite fondation est faite pour donner commencement à l'établissement d'un professeur de théologie dans la présente ville, et en attendant qu'il y ait un fonds suffisant pour l'établissement du dit professeur, les administrateurs du collège sont tenus de placer les dites 2.000 livres et d'en délivrer chaque année le produit aux écoliers aspirants à la prêtrise, dès la rhétorique en haut, des plus nécessiteux, vertueux et capables au choix des dits nobles administrateurs, sur la note qui leur sera donnée par les révérends professeurs de philosophie et rhétorique de la présente ville, en préférant cependant ceux d'entre les dits écoliers qui seront bourgeois de la présente ville et auront fait ou feront leurs études en icelle pour les classes qui y seront établies.

Peut-être faut-il attribuer à ces secours accordés aux Eviannais pour les études théologiques le grand nombre de prêtres qu'Evian fournissait au diocèse quand éclata la Révolution française. Le chiffre est-il exact ? On parle, en 1792, de *vingt-trois prêtres* originaires d'Evian !

Ce serait le cas, à propos de ces prêtres nombreux, de reparler de la chapelle du collège. « Aménagée dans une tour des anciens remparts, elle fut ouverte au culte (ou sans doute réouverte) sous l'impulsion de Charles-Auguste de Sales », mais bientôt « l'aumônier ne veut plus y célébrer la messe à cause de la pauvreté des ornements sacerdotaux » et peut-être à cause du mauvais état de l'édifice. On peut du moins le conjecturer des réparations importantes qui y furent faites pour l'heureuse arrivée à Evian, le 20 février 1739, du chanoine Ribiollet, « vicaire général, le siège vacant ». Ce dignitaire était le beau-frère de l'avocat Cheissel ; il fut reçu en grande pompe par les élèves.

« Traversant la classe de Richard, le professeur de grammaire, il est salué d'une allocution latine fort bien tournée, puis il entre dans la chapelle qu'il rouvre au culte. Les écoliers y chantèrent un Te Deum, puis tel un essaim d'abeilles au printemps se dispersèrent et vaquèrent toute la journée, pour célébrer l'heureux événement. » (16).

Donnons quelques expressions tirées de la délibération même insérée au registre du Conseil, elles « illustreront » ce paragraphe : « Le 20 février 1739... sous la présidence de Noble Gaspard-Marie de Loys, ci-devant premier syndic... la présente ville ayant le bonheur d'avoir présent le Rd Seigneur Ribiollet... ayant la dite ville fait construire et réparer la chapelle anciennement faite pour le collège d'icelle... »

On aimera sans doute à trouver ici, non pas la liste sans intérêt de tous les régents et professeurs du collège, mais au moins, et à titre d'exemple, l'état du personnel à une année quelconque du XVIII[e] siècle. Nous choisissons les années 1774 et 1783, en prévenant que Rd Jean-Claude Burdet n'est pas le vieillard cité plus haut, lequel, disions-nous, était mort plein de mérites en l'année 1726 (17). Nous copions :

ANNÉE 1774

Rd Jean-Claude Burdet professe la philosophie sur le pied de 376 livres 10 ; en sa qualité de préfet du collège il acquitte les 21 basses messes... ;

Rd Joseph Bidal professe la rhétorique sur le pied de 312 livres 10 ;

Rd Jacques Gallay professe la troisième sur le pied de 210 livres ;

S[r] André Braconnay professe la cinquième et sixième sur le pied de 200 livres ;

S[r] Joseph Trincat professe la petite sixième à raison de 115 livres.

ANNÉE 1783

Philosophie : Rd Jean-Claude Burdet ; Rhétorique, Rd Jac-

(16) Perroud, *loc. cit.*, p. 232.

(17) Il y eut aussi en 1750 un Rd Jacques Burdet, différent de ces deux-là, et qui soutint un long procès, pour ses honoraires, contre les syndics d'Evian et le Sr Joudon, receveur des revenus du collège. Les « exploits » existent encore aux Archives d'Evian.

ques Gallay ; Troisième, Rd Jean-Marie Mugnier ; Cinquième et haute Sixième, Sr André Braconnay; Petite Sixième, Sr François Cachat. A Rd Gallay succéda Rd Mugnier ; à Rd Mugnier, Rd Hauteville ; au Sr Cachat, le Sr Esthiot.

Après ces listes viennent des pages entières de reçus, signés de ces vénérables professeurs d'autrefois, en faveur et pour la décharge du « sieur Baud, receveur des revenus de l'hôpital et du collège d'Evian », et plus rarement en faveur des syndics : « Je soussigné ai reçu des spectable Gaspard Bordet et sieur Jean-Claude Métral, syndics de la ville d'Evian, la somme de 45 livres 17 sols, à compte de la rétribution qui m'est due comme régent des basses classes. Dont quitte. Evian, ce 4e septembre 1774. Trincat confessant. » Il n'est jamais question, en tout cela, de l'autorité ecclésiastique : l'évêque n'avait aucun souci pécuniaire de ce côté. Le collège « se suffisait ».

Nous sommes bien à l'aise, à la fin de ce chapitre, pour parler un peu plus au long d'un professeur du XVIIIe siècle qui de nos jours a acquis parmi les curieux d'histoire locale une certaine notoriété, nous voulons dire Guillaume Faucoz, d'abord abécédaire (18), puis régent de 4e. Sa vie avait été obscure, entièrement consacrée aux labeurs monotones de l'enseignement, dans lesquels il semble même avoir eu tout autre chose que des joies sans mélange ; l'on ne voit donc pas comment son nom aurait pu échapper à l'oubli. Mais un beau jour, le hasard, ou la main d'un fureteur, exhume d'un galetas un petit cahier d'aspect antique et dont les rats, par miracle, avaient respecté les feuillets. On le donne au chanoine Pollien, de vénérée mémoire. Sur le dit cahier sont consignés quelques anecdotes, quelques menus faits de la chronique éviannaise : c'en est assez pour que la *Revue Savoisienne* de 1873, sous la signature de M. Gonthier (19), publie de larges extraits de ce

(18) Sa nomination est du 9 novembre 1734, où « Noble Louis de Loys de Merlinge, syndic, propose d'augmenter le nombre des régents par un régent séculier pour les enfants ».

(19) Nous avons sous les yeux le carnet de M. Gonthier intitulé « Extrait relatif à l'occupation espagnole de 1742 ». Quand on retrouvera le cahier authentique de Faucoz, on pourra sans doute ajouter à notre travail des détails curieux relatifs au collège d'alors.

Journal. Certes, le vieux régent n'avait rien rêvé de pareil, mais c'est peut-être une raison de plus pour le mettre à l'honneur, dans cette étude sur le collège.

Faucoz était un laïque, natif de Vacheresse et bourgeois d'Evian. Lui-même nous apprend qu'il avait épousé la Françon Jacquier, le 23 janvier 1742 ; puis il ajoute : « La même année il y a eu une armée... » et le voilà lancé dans le plus extraordinaire récit de la conquête et de l'occupation espagnole à Evian. On sait que l'occupation dura six ans, mais sans Faucoz saurait-on une multitude de détails que sa franchise ou sa naïveté n'ont pas voulu nous laisser ignorer ?

Parfois, ce sont les détails les moins esthétiques possible que va chercher la curiosité du chroniqueur : il nous montre les Espagnols, « chacun avec une livre de viande, cuite avec des *aricots*, des raves, des choux, pour leur soupe, tout épais ». Après le potage, la cigarette ; seulement Faucoz ne connaissait ni le mot ni la chose. Ses élèves étaient peut-être plus savants que lui sur ce point ! Il dit que ses hôtes fumaient « avec du tabac entouré de papier » (20). La chaussure l'intéresse aussi particulièrement, plusieurs de ses parents étant cordonniers. Il note avec soin : Les Espagnols « ont des souliers tout carrés, avec talons très hauts » ; ils se font faire des chaussures à deux petites semelles ; un officier a commandé pour ses hommes de petites bottes, « n'allant que jusqu'au-dessous du gras de la jambe, et qui se courdonnaient (s'attachaient avec des cordons) à côté et en dehors ». Il sait et indique le prix de ces diverses sortes de chaussures et le prix de la remonte des bottes.

Faucoz ne songe pas à se déguiser, et comme il est bon chrétien, travaillant avec des prêtres dans un collège ecclésiastique, il doit nous montrer son esprit de foi sans ombre de feinte. Rien ne le touche comme la piété des Espagnols ; il s'enthousiasme, lui d'habitude plus calme, quand il touche un pareil sujet ; il va même jusqu'à se faire soup-

(20) Il dit même, je crois, « du papier entouré de tabac », ce qui serait un peu fort. M. Gonthier le fait remarquer dans sa copie et ajoute : « Note de M. Séchaud »,

çonner d'exagération. A-t-on jamais vu des soldats si pieux, « qui jeûnent très sévèrement le carême au pain et à l'eau », qui se scandalisent qu'on travaille à Evian le jeudi et le vendredi saints, qui disent trois fois par jour « le chapelet de 5 dizaines », et la dernière fois, le soir, assemblés dans le coin des rues, en rond et chapeau bas ? Faucoz relate avec complaisance cela et bien d'autres faits qu'il serait trop long d'énumérer. Il n'appelle plus ces braves gens que « nos très chers, très aimés, très chrétiens cavaliers » ; le régiment de Calatrava devient désormais sous sa plume « notre saint régiment ». Aussi, à l'entendre, lorsque les Espagnols partirent la première fois d'Evian, ce fut une désolation universelle. Ce passage est encore à citer :

« Et sont partis, nos très bons amis, à deux heures après midi, 16 juillet, après avoir tous fondu en larmes chaudes, amères et continuelles, car après avoir été si dignes gens, ou des anges habillés en cavaliers (!) ils se prosternaient, en nous quittant, à nos pieds, ès maisons et publiquement, nous demandant pardon de toutes incommodités qu'ils nous aient fait, nous demandant notre bénédiction et nos prières à chaudes larmes et les mains jointes ; il aurait fallu avoir le cœur plus dur que diamant pour le contenir aux larmes amères. Il semblait d'eux et de nous à leurs sorties des maisons, des écuries, et tous ensemble de la ville, que c'était un enterrement public des deux côtés. Tout un chacun soutient qu'un régiment de bons capucins n'aurait pas mieux fait ; la ville d'Evian n'a rien fait pendant deux ou trois jours, de tristesse et d'ennui. »

Le cœur sensible du régent, ici, a conduit sa plume et l'a rendue éloquente. N'a-t-il point déchanté, un peu plus tard, quand la taille prenait des proportions terribles ? A un endroit, en constatant que la capitation a doublé pour lui, il s'écrie : « Dieu nous donne la paix ! » Plus tard encore, à chaque nouveau séjour des Espagnols, son admiration baisse, et il les voit repartir avec des « grâces à Dieu » significatifs.

Qu'on veuille bien nous pardonner d'avoir insisté sur le petit Saint-Simon d'Evian ; nous n'oserons plus le faire avec la même liberté quand il s'agira des successeurs de Faucoz qui, dans les âges suivants, ont écrit.

CHAPITRE III

De 1793 à 1812

Le collège d'Evian fonctionna de la façon que nous avons dite jusqu'à la Révolution française. Cette terrible époque arrêta presque partout la marche des écoles, primaires et secondaires. Cet arrêt était bien loin de figurer au programme des révolutionnaires; mais il n'a plus le droit de nous étonner quand nous considérons que la Révolution tarit les fondations dans leur source : ou bien elles n'étaient plus payées, ou bien elles étaient payées en assignats dont la valeur diminua rapidement, ou bien enfin elles recevaient d'autres destinations.

Nous sommes sûr, cependant, que l'école primaire d'Evian et même quelques classes de latin continuèrent quelques mois, puisqu'en décembre 1793, « le 20 frimaire, l'an deux de la République française une et indivisible », le maire et les officiers municipaux adressèrent à ce sujet une plainte au Conseil général d'administration siégeant à Thonon. Il s'agit du citoyen André Braconnay, « qui a enseigné la classe de cinquième en cette ville dès le 25 décembre dernier jusqu'au septembre suivant sans avoir reçu aucun traitement » ; et cependant « le dit citoyen Braconnay a enseigné la dite classe au contentement de cette municipalité ». La pièce est signée Baud, maire ; Guillot et Châtillon, officiers municipaux ; ils ont apposé, auprès de leur signature, le sceau tout neuf portant les faisceaux et le bonnet phrygien. Il est répondu un mois plus tard, le 14e nivose, et le Conseil charge le citoyen Baud, « receveur des revenus du collège », de livrer au citoyen

Bragonnay, la somme de 240 livres, « par réduction de celle de 200, monnaie ci-devant Savoie ». Le 6 nivôse Braconnay signe son reçu, et sur la même feuille, Joseph Joudon, professeur de rhétorique, se déclare aussi satisfait des « 229 livres, 17 sols, 6 deniers, monnaie de Piémont » que le dit Baud vient de lui remettre (1).

Nous ne sommes encore qu'au début de la Révolution. A la Saint-Jean 1792, les fermiers de l'abbaye d'Aulps ont encore apporté les censes mais ce sont les dernières ; elle est finie pour toujours (2) la fondation Pierre-Jérôme de Lambert ! De même, sinon finies, du moins compromises ou interrompues furent la plupart des autres fondations. On peut lire dans l'Histoire d'Evian (3) les tentatives faites par le Conseil :

> Après l'exil du personnel, il essaie de rouvrir le collège avec des maîtres de fortune recrutés par voie d'élection populaire : un notaire, un greffier, un homme de loi tentèrent d'occuper les différentes chaires, mais sans succès. Pour n'avoir pas trouvé un personnel compétent la ville ferme son collège. L'Etat s'est emparé de l'abbaye d'Aulps et la rente n'est plus servie; d'autres débiteurs se libèrent avec des assignats sans valeur. Le naufrage était complet.

Parmi les victimes les plus sympathiques de la Révolution en Savoie, il faut ici saluer bien bas celle qui fut la première en date, l'abbé François Vernaz de Chevénoz, fusillé à Thonon sur la place du Château, le 22 février 1794. C'était un élève du collège d'Evian (4). Né au hameau du Fion, en 1759, étudiant vers 1775, il fut, dans les familles où il logea, chargé du soin des enfants et de leur éducation. Prêtre de 1787, vicaire à Fessy en 1787, il avait 35 ans quand il fut saisi à Chevénoz, et conduit aux pri-

(1) Feuilles parfaitement conservées, épinglées au Registre des comptes de 1783, p. 191. Ce Joudon était tout nouveau venu dans la classe de rhétorique, puisque Rd Mugnier venait de donner sa démission, 15 février 1793, « son peu de santé ne lui permettant plus d'exercer cette fonction ». La pièce commence ainsi : « Le citoyen Mugnier prie la municipalité... »

(2) En vain la municipalité tentera de la recouvrer, le 29 juin 1817. V. la pièce entière dans *Les trois abbés Picollet,* par Albert, p. 218.

(3) C. Perroud, *loc. cit.*, p. 280.

(4) V. spécialement *Les Martyrs de la Savoie pendant la Révolution Française,* par Lavorel, p. 58.

sons de Thonon. De sa mise en accusation subsiste une horrible parole, une des plus horribles qui nous aient été transmises de ces temps malheureux. Les fidèles de Fessy et de Chevénoz voulant sauver le pauvre prêtre et disant que sous ces déguisements ils ne le rconnaissaient pas, un homme sinistre prononça : « Moi je le reconnais, c'est un prêtre, il a confessé ma mère ! » Sa mère avait en effet été malade, et c'est lui qui avait appelé le prêtre auprès d'elle. Quant à l'accusé il dit simplement : « Je m'appelle François Vernaz, né à Chevénoz, prêtre de Jésus-Christ. » Il fut condamné à mort.

Dans la matinée du lendemain, quand la porte de sa prison fut ouverte, on lui proposa encore une rétractation et la liberté : « J'aime mieux mourir, répondit-il. Sortons. » Il aperçut parmi les spectateurs celui qui avait dit : « Je le reconnais, il a confessé ma mère ! » Il alla vers lui et lui tendit la main : « Allons ! dit-il, sans rancune ! » Quelques minutes après, il tombait sous les balles. L'abbé Vernaz est la gloire du collège d'Evian ; il est vraiment le frère du Bienheureux Jaccard, gloire du collège de Mélan ; tous deux ont été victimes d'une impiété semblable et sont morts pour la plus belle des causes.

En 1801 reprirent les cours du collège, ceux de l'école primaire et ceux de l'école secondaire, sous la direction de Nicolas Laurent, de Neuvecelle, « homme de trempe », écrit M. Albert. Cet auteur juge sans doute qu'il fallait être « de trempe » pour ouvrir cette école, de son propre chef, et la conduire, à lui seul, pendant trois ou quatre ans. Il avait loué pour cela la maison Barfely-Armand, en face de l'Hôtel de Ville. Mais en 1804 l'administration communale, avec le maire Thiébaud et son adjoint Arminjon, eut l'idée de reconstituer l'ancien collège. Ce projet reçut un commencement de réalisation grâce à Rd Michel Goy, de Burdignin, qui accepta les classes de philosophie, de rhétorique, d'humanités, le sieur Laurent conservant pour lui les classes de grammaire.

Rd Goy, « miné par le travail, tomba sur la brèche »

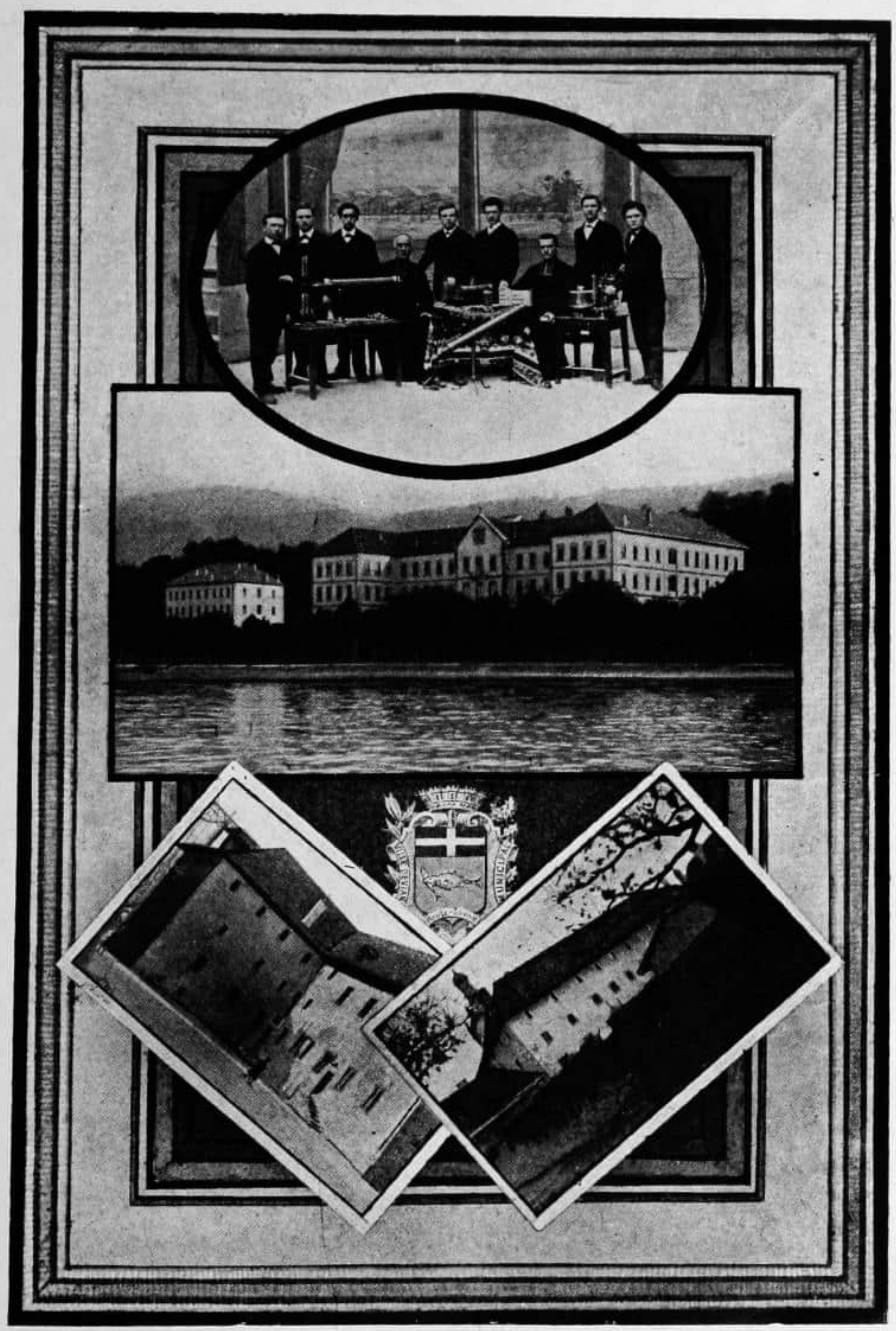

Classe de Physique 1879, avec **M. Pollien** et le **P. Ducret** (Mayet).
Le Collège et le Juvénat, 1894,
Deux vues du vieux collège démoli en 1911.

(1806) et la municipalité, à force de le vouloir, réussit enfin à composer un personnel de professeurs, avec Rd Bidal, de Neuvecelle, « comme proviseur et professeur de philosophie » (5), Rd Carron, de Thonon, « comme directeur du collège et professeur de littérature ». Les autres étaient Rd Joudon, M. Laurent, M. Armand.

Sur ces entrefaites, l'Université était créée par le décret du 10 mai 1806, organisée par celui du 10 mars 1808, et l'administration municipale sollicite pour son collège cette haute approbation. Elle arrive sous la forme d'un décret impérial daté de Saint-Cloud, 10 septembre 1808. Le sous-préfet de Thonon, M. Millet, convoque à Evian ce qu'il appelle « le Bureau de l'Administration de l'Ecole secondaire communale ». Lui-même en est le président ; les membres sont : le maire Bugnet, les conseillers municipaux Blanc et Bordet, le juge de paix Brond. Tous sont présents, et réunis dans la maison du maire. Le sous-préfet lit :

Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin. Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article Ier. La ville d'Evian, département du Léman, est autorisée à établir une Ecole secondaire communale, à la charge par la dite ville de remplir les conditions prescrites par les arrêtés du 30 frimaire an II et du 19 vendémiaire an XII ;

Article 2. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Pour copie conforme : le Conseiller d'Etat à vie, comte de l'Empire, directeur général de l'Instruction publique : Fourcroy.

Sur ce décret le Président fait observer que la loi de vendémiaire demande qu'on présente deux candidats pour chaque chaire de l'Ecole. Séance tenante les conditions sont remplies ; et bientôt les professeurs que nous avons ci-dessus désignés reçoivent leur patente régulière : tout est donc en règle sur ce point.

(5) Capucin avant la Révolution, Bidal avait occupé de grandes charges dans son Ordre, sous le nom de P. Antonin (*Nécrologe des Frères Mineurs* par le P. Eugène Meynet de Bellevaux, p. 307).

Mais un autre objet sollicite depuis plusieurs mois l'attention vigilante de l'Administration. Les inspecteurs se sont plaints de cette maison où les professeurs ont repris leurs cours. L'édifice paraît si délabré qu'il faut absolument trouver pour les élèves un local plus convenable. C'est alors que la ville jette les yeux sur l'ancien couvent des religieuses Clarisses, situé tout proche et en avant de l'église paroissiale. L'adjoint Arminjon fut chargé de négocier l'affaire en son nom personnel. Mais quand on sut quelle devait être la destination de l'immeuble, il fut cédé « pour une bouchée de pain », comme on dit : 757 francs 36 centimes (6). Le bâtiment, sans doute bien délaissé depuis le départ forcé des Clarisses, c'est-à-dire depuis 18 ans, dut nécessairement être réparé de fond en comble. On y avait logé, entre autres, les cinq ou six cents hommes du « bataillon de Villefranche » (7). La ville consacra aux réparations 5.816 fr. (8), et, M. Bidal s'étant retiré en 1812, elle lui chercha un bon successeur.

(6) 6 juin 1808.

(7) Perroud, *loc. cit.*, p. 259.

(8) Ce chiffre est articulé dans la délibération du 3 août 1820. Nous décrivons la maison au chapitre VII.

CHAPITRE IV

Les Abbés Picollet

C'était pour la troisième fois en neuf ans que les autorités de la ville avaient ainsi recours à l'évêque. Mgr de Solle — qui portait le titre de Chambéry et Genève — avait alors auprès de lui deux des abbés Picollet, Jacques et François, tous deux directeurs, l'un au Petit Séminaire l'autre à Saint-Louis du Mont ; leur frère Gaspard, après trois ans passés comme professeur au Grand Séminaire, venait d'être chargé successivement des paroisses de Feigères et de Saint-Julien, comme curé intérimaire. Ces trois prêtres (1) devaient jouer un rôle important dans la vie du collège, et même dans le renouveau du pays et des âmes après la Révolution. Trouverait-on ailleurs, dans d'autres diocèses, pareille rencontre : trois frères prêtres, tous trois universellement vénérés, et portant sur leur front une véritable auréole ? Quiconque lira le récit de leurs exploits surnaturels avouera que ce mot d'auréole n'est point forcé ; c'est celui qui convient ici.

Pourquoi le Conseil demanda-t-il comme principal du collège, un des abbés Picollet ? Pourquoi choisit-il l'abbé Jacques, le supérieur du Petit Séminaire de Chambéry ? Par quelles influences finit-on par l'obtenir ? Le maire d'Evian avoue dans une lettre au recteur académique de Lyon (2) : « Ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que nous avons obtenu M. Picollet comme principal. »

La nomination fut signée le 6 mars 1812 par M. de Fontanes, grand-maître de l'Université. Elle établissait le

(1) Ils étaient nés à Saint-Julien, Gaspard en 1762, François en 1765, Jacques en 1766, et avaient pendant la Révolution bien servi l'Eglise comme missionnaires, le premier à Alby, le deuxième en Semine et à Farges, le troisième à Feigères.

(2) 19 novembre 1812.

nouveau principal à la tête de l'école primaire, à la tête aussi de l'école secondaire : son petit peuple comptait, en tout, 125 enfants. Presque (3) tous les élèves de l'école secondaire étaient externes, même les étrangers. Aussi, le premier besoin auquel M. Picollet voulut porter remède fut précisément cet externat des élèves quand leurs parents n'habitaient pas la ville ou son proche voisinage. « Une trop déplorable expérience, écrit-il (4), a appris que les étudiants éloignés de leurs parents, soustraits à la surveillance directe de leurs maîtres, et pour ainsi dire à la merci des écueils malheureusement trop multipliés, se livrent trop souvent à la plus funeste dissipation, dont la perte du temps est toujours le moindre inconvénient, tandis que sans plus de dépenses ils trouvent dans un établissement réglé des avantages inappréciables, que la malveillance seule oserait contester. »

On s'étonne que de telles réflexions n'aient pas été faites deux siècles plus tôt. On les faisait sans doute, mais rien n'est fort comme l'usage, et l'usage de nos pays était contre les internats (5), d'autant plus que les bourgeois des villes voyaient avec plaisir dans leurs maisons ces jeunes gens qui pouvaient leur rendre quelques services, écrire pour eux, donner des leçons à leurs enfants, apporter à la famille un supplément de ressources. Cependant, à peine M. Picollet avait-il ouvert le collège — sa nomination est du 6 mars, la lettre que nous allons citer, du 19 novembre suivant — qu'il reçut jusqu'à 50 internes. « Le pensionnat est en pleine activité, écrit joyeusement le maire au recteur de l'Académie ; les pensionnaires viennent des cantons de Saint-Julien, de Viry, d'au-delà de Genève, de St-Jean d'Aulps et même de Thonon. » Ce « même » a un petit accent triomphal... Le nom de M. Picollet n'était-il pas

(3) Il faut dire « presque » à cause d'une louable tentative faite par M. Laurent, vers 1808. Quelques internes furent installés à la maison Buttet-Dupraz.

(4) Programme du 6 septembre 1815.

(5) Quand le petit collège de Villy-le-Bouveret, en 1807, fut transféré à La Roche, les élèves furent loin de devenir tous internes ; plusieurs prirent pension « chez l'habitant ». V. ce qui est dit de J. B. Lamouille, futur supérieur du Grand Séminaire, dans la Notice que M. Ruffin a écrite de lui.

pour beaucoup dans ce succès immédiat de l'internat ? N'est-il pas aussi très remarquable que la population scolaire s'éleva rapidement de 125 à 180. Sur ces 180 — nous parlons de la rentrée de 1812 — l'école primaire comprenait 69 élèves, et le collège proprement dit 111. L'internat parut même une initiative si louable que l'autorité diocésaine, dès 1815, interdit l'entrée du Grand Séminaire à tout élève, étranger à la ville, qui aurait suivi les cours du collège comme externe suivant l'ancienne méthode.

De Lyon vinrent des tracasseries : le recteur, à cause d'un article du décret impérial sur les Facultés, exigea des élèves qui se présentaient au baccalauréat une année passée dans les lycées du gouvernement. Cette exigence était d'autant plus regrettable que Mgr de Solle ne voulait ouvrir les portes du Grand Séminaire qu'aux seuls bacheliers. Nous n'insistons pas sur ces difficultés, aussi pénibles aux autorités communales qu'à M. Picollet ; l'année 1815 va voir la chute de l'empire et l'organisation d'un système tout nouveau, sous l'ancienne domination sarde. Le roi Victor-Emmanuel, aussitôt ses États recouvrés, érigea le collège d'Evian en collège royal, avec tous les droits dont il jouissait avant la Révolution (6).

Mais nous avons hâte d'arriver à l'année 1815, où Mgr de Solle envoya à l'abbé Jacques Picollet un renfort admirable en la personne de ses deux frères : Gaspard était nommé professeur de philosophie, François, celui qu'on appelait « le petit Picollet » (7) devenait directeur spirituel, tandis que le Principal était chargé de la classe de rhétorique et cumulait ses fonctions de professeur avec celles d'économe, de préfet du collège et de chef du pensionnat. Ce furent de beaux temps pour le collège, à cause de cette triple influence, si diverse et si unique.

(6) Les mêmes difficultés surgirent en 1816 au sujet de la classe de philosophie, dont l'abbé Neyre, réformateur des études en Chablais, demanda la disparition au profit du collège de Thonon. Un billet royal du 10 novembre 1818 donna satisfaction à Evian (*Thonon, Evian,* par Mgr Piccard, p. 307).

(7) Il était resté petit; sa petite taille ne l'empêcha pas de faire beaucoup de bien, mais nuisit quelque peu à son « autorité disciplinaire ». Nous dirons nous-même comme on disait alors : « M. le Principal » et « le petit Picollet ».

Gaspard vécut moins longtemps que ses frères ; il ne demeura professeur que pendant cinq ans. Sa mort arriva le 2 juillet 1820, « à la suite, écrit son frère, d'un manque de transpiration prise en allant avec moi à Féterne ». Il avait encore fait la classe la veille de la Saint-Pierre, s'était confessé le 28 et encore le 29, où il avait dit la messe et assisté à la messe de paroisse (8). En face de son acte mortuaire, le curé Carlin a écrit dans le registre ces seuls mots : « Très bon prêtre ».

François, le directeur spirituel, confessa pendant de longues années tout un peuple d'étudiants. Son confessionnal était placé sous la tribune de la chapelle. Dans les paroisses aussi, il était le confesseur infatigable, de même que, à son bureau, il écrivait infatigablement. Qui ne connaît les deux énormes in-folio des *Vies des Saints*, de 500 pages chacun, imprimés à Evian, chez Pierre Munier ? M. le Principal intervint dans cette publication par ses conseils, son entente des affaires, son argent, sans doute aussi comme auteur, mais il paraît certain que le gros travail fut fourni par l'abbé François. L'ouvrage parut en 1823 ; le papier était fabriqué à St Gingolph ; la basane vernie de la reliure venait de Genève ; la mise de fonds atteignit peut-être 70.000 francs, chiffre qu'il faudrait largement multiplier par 8 ou par 10 pour avoir son équivalent en monnaie actuelle. Ces *Vies des Saints* étaient un véritable meuble, si lourd à manier qu'il s'égarait difficilement et qu'on en trouve encore dans certaines familles. Le livre venait bien à son heure. Il fut le premier d'une véritable série dont nous mettons les titres en note (9) ; ils prouvent à eux seuls, chez « le petit Picollet », un travail opiniâtre, constamment dirigé par une intention d'apostolat. Un de ces ouvrages est même directement écrit à l'usage de la jeunesse lettrée, c'est la *Défense de la Religion*. Il puise chez les auteurs dont 1830 faisait encore un

(8) Copié d'un registre à notre usage, écriture de l'abbé Jacques, p. 78.

(9) *Le Miroir des âmes, la Défense de la Religion, l'Instruction pour les Clercs des paroisses, le Parterre des Serviteurs de Marie*, qui contient, entre autres richesses, les Litanies des saints qui ont été les plus dévots à la Sainte Vierge. Ainsi : Saint Gabriel, qui fûtes envoyé en ambassade à Marie... Saint Jean, qui eûtes le bonheur de l'avoir en garde... Saint Cyrille, qui

si grand cas, surtout Rousseau et Lamennais, des traits et des preuves en faveur du christianisme. Un exemplaire de cet ouvrage nous étant parvenu, comme il ne porte pas de nom d'auteur, nous ne savions pas à qui l'attribuer ; mais nous fûmes frappé de ce fait que le Censeur épiscopal qui en avait signé l'approbation était le curé d'Evian, Rd Perrissoud : « On verra, déclare-t-il, en lisant cette Défense, que le beau en littérature est inséparable du vrai, et que le génie est enfant de la Religion. »

Cet hommage étant rendu, comme c'était notre devoir, au petit Piccolet comme auteur, énumérons encore quelques-unes des initiatives de M. le Principal en faveur du collège.

A l'effet d'écarter tout voisinage importun et de construire la modeste maison appelée ensuite maison Picollet, il acheta, en 1821, deux pièces de terre attenantes à l'ancienne demeure des Clarisses et comprenant cinq ou six numéros du cadastre ; il acheta de plus, au lieu dit Place d'Allinges, deux ou trois numéros du clos Delajoux, pour établir un vaste jardin potager et une promenade agréable. Professeur de philosophie à la mort de son frère, économe et supérieur, il menait tout de front avec un noble courage, n'oubliant jamais cette vertu qui fut vraiment la caractéristique de ces trois prêtres, la charité. Que d'élèves pauvres furent conduits par eux jusqu'au sacerdoce ! Quant aux études, ce serait une erreur de croire qu'elles étaient négligées. Un corps professoral peu nombreux suffisait par son dévouement à ces 110 ou 120 élèves de l'école secondaire, avec des programmes raisonnables, mais relativement chargés, dans une communauté que tenaient en haleine des séances publiques et les visites régulières des inspecteurs de l'Etat.

C'était cependant beaucoup de travail pour un seul

défendîtes avec tant de zèle son glorieux titre de Mère de Dieu... Saint Jean Damascène, à qui la Sainte Vierge a remis une main coupée, dont vous vous êtes si heureusement servi pour écrire ses louanges... Saint François de Sales, qui depuis votre jeunesse vous engageâtes par vœu à l'honorer tous les jours par la récitation du chapelet... Sainte Thérèse, Sainte Jeanne-Françoise de Chantal qui, ayant perdu votre mère, vous mîtes sous la sauvegarde de la Sainte Vierge...

homme. Quand il eut 63 ans, sentant ses forces diminuer, il pria le Magistrat de la Réforme et l'autorité diocésaine, le 1er septembre 1826, d'agréer sa démission.

Mgr de Thiollaz n'était évêque d'Annecy que depuis trois ans. Il regretta sans doute cette décision de ce bon serviteur du diocèse et de l'Eglise, mais il dut apprécier les termes flatteurs par lesquels le Conseil d'Evian acceptait le départ de M. Picollet et pourvoyait en même temps à l'avenir du collège :

Le 25 septembre 1826, les syndics et Conseil de la ville d'Evian réunis au lieu de leurs séances,

Vu la lettre adressée à M. le juge de ce Mandement, en qualité de délégué de la Réforme, par M. l'abbé Picollet, Préfet du collège et chef du pensionnat de cette ville, sous la date du premier du courant ;

Considérant que la ville a de grandes obligations à M. l'abbé Picollet pour les soins de toutes espèces qu'il a donnés à la jeunesse pendant les nombreuses années (il y avait 12 ans) qu'il a été à la tête du collège et du pensionnat ;

Considérant que les motifs qu'il apporte pour obtenir son déplacement ne sont pas de nature à être contestés ;

Le Conseil a délibéré de députer M. le Syndic pour témoigner à M. l'abbé Picollet toute sa reconnaissance et ses regrets sincères de ce que sa santé ne lui permet pas de continuer les fonctions de sa charge ;

Le Conseil supplie le Magistrat de la Réforme de nommer M. Revillod préfet du collège et chef du pensionnat, en conservant toutefois à M. l'abbé Picollet le titre de préfet honoraire.

Ont signé Billiod (syndic), Cottet, Châtillon, Mercier et Joudon, secrétaire.

N'y a-t-il pas quelque chose de touchant dans ce subterfuge du syndic et des conseillers voulant quand même continuer à M. Picollet son titre de préfet du collège ? L'Université lui accorda aussi une petite retraite de 375 francs, sachant bien qu'il n'en avait pas besoin, mais que cette somme serait versée, avec le reste, dans le sein des pauvres.

Le Principal se retira dans sa petite maison, mais sans abandonner complètement la grande maison d'à côté. Il y revenait sans cesse, non comme supérieur mais comme aide, et ceux de nos lecteurs qui se sont occupés des collèges et des enfants apprendront avec un sourire d'atten-

drissement que le vieillard se réservait encore l'étude d'après-midi, à la grande satisfaction du professeur dont c'était la semaine.

A peine Jacques Picollet fut-il déchargé de ses fonctions que son frère François vint implorer sa charité pour une fondation qui allait modifier la marche du collège. Jusque-là, en effet, le collège avait renfermé l'école primaire, où le régent, l'abécédaire d'autrefois, recevait les 300 livres des anciennes fondations. Le moment était venu de séparer complètement les deux œuvres, en appelant à la tête de l'école primaire les Frères des Ecoles chrétiennes. Pour réaliser la somme nécessaire à leur installation et assurer, comme on dit, la pérennité de l'œuvre, 400 livres annuelles seraient prises sur les revenus de l'hospice et 200 seraient dues à la générosité des frères Picollet. Les considérants exposés par le Conseil de charité, le 4 décembre 1827, sont aussi beaux que ceux que nous avons cités plus haut lors de la démission du Principal. Il est dit, entre autres choses, que les 400 livres de l'hospice ne pourraient pas être employées plus utilement, attendu que cette école servira principalement à la classe indigente », et que le Conseil, à l'unanimité, « vote des remerciements à Messieurs Picollet pour les démarches et œuvres de bienfaisance faites par eux pour cette ville, et surtout dans la circonstance présente ». Nous n'entrerons pas dans d'autres détails relativement à cette belle fondation, dont plus tard les frères Picollet augmentèrent encore les revenus ; nous voulions seulement indiquer quand et par suite de quelles circonstances les deux écoles, unies depuis Pierre-Jérôme de Lambert, furent définitivement séparées (11).

Ce qu'il faudrait aussi indiquer, c'est la façon dont Jacques Picollet concevait la marche de sa maison, et plus

(10) On sait que les abbés Picollet négocièrent aussi l'arrivée des Sœurs de St-Joseph à Evian, en 1822, l'arrivée des Sœurs de la Présentation à Saint-Julien, en 1833, et des Frères, en 1837.

(11) Les Frères furent installés dans l'ancien collège, près des remparts. V. Délibération du 3 mars 1828.

encore l'influence surnaturelle qu'il exerça, ainsi que son frère, sur plusieurs générations d'élèves. Déjà, en 1815, le Principal avait publié un programme d'études où peut-être le point le plus « original » est celui qui exclut des classes de latin les enfants et les jeunes gens qui n'y sont point aptes. Ils assisteront aux leçons de français, d'arithmétique, « de sphère, d'astronomie, de géométrie ». C'est déjà « le cours spécial », un lointain acheminement vers la section D et le baccalauréat sans latin. Nous n'avons pas non plus remarqué qu'il fût question du grec. On enseignera « les langues latine et française, le plain-chant, la mythologie, la chronologie, la géographie, l'histoire, la poésie, la rhétorique, la philosophie ». Le grec attend son tour, mais son tour ne saurait tarder. Enfin, « on enverra aux parents qui témoigneront le désirer un bulletin non flatté des succès de leurs enfants ».

Au point de vue de la pension, que de catégories parmi les élèves ! C'est une échelle compliquée où trouvent place: 1° les externes simplement dits ; 2° les externes surveillés en salle d'études ; 3° les externes demi-pensionnaires ; 4° les internes demi-pensionnaires (qui sans doute prennent un repas en ville et couchent au collège) ; ils payent 108 francs par an ; 5° ceux de la seconde table ; ils fournissent 250 à 280 francs ; 6° ceux de la première table, dont la pension s'élève à 300 francs ; 7° « ceux qui sont tenus comme les maîtres ». Mais pour tous les élèves qui mangent au collège, la nourriture sera « abondante, saine, et proprement apprêtée » ; le vin faisait probablement son apparition avec la 6e catégorie. Rien de pittoresque pour nous comme les comptes de chaque élève, écrits par M. le Principal. Nous en donnons ces quelques lignes :

Arminjon : J'ai reçu pour sa pension un petit tonneau de vin vieux, 8 quarts d'haricots et des pommes de terre, et puis 7 quarts mesurés de châtaignes, le 19 novembre, et puis un fromage pesant 25 livres. J'ai reçu de son père 15 fr. pour l'Université, puis 19 bons quarts et demi de bled, puis un tonaillon de vin vieux. Il a quitté le 9 mai au soir.

Bouchet de Viry. J'ai reçu de son père 103 fr., le 8 novembre, pour sa pension. Il me doit 20 sols pour son voyage de Pâques. J'ai donné, le jour de son départ, 36 sols pour un ressemelage.

Cachat. J'ai reçu de son père, pour sa pension, 1 louis et 2 napoléons, puis 4 louis en écus, le 5 février ; il a quitté le 13 mars.

Charmot. J'ai reçu 19 coupes de bled, mesure de Thonon.

Barathet de St-Paul. J'ai reçu de son père 2 écus d'empire. puis un veau de 4 livres (4 fr. !) et un écu neuf le 11 mai.

L'influence surnaturelle de ces maîtres excellents ne se démontre guère par les règlements alors en usage. Nous allions presque dire que les règlements ne prouvent rien ; seule la façon dont on les observe ou dont on les applique mérite l'attention. Ce qu'il faudrait, ce sont des témoignages : or, il n'est pas difficile d'en trouver, et ils sont unanimes. Un ancien assure que pendant les sermons (12) du Principal « on aurait entendu le vol d'un insecte » ; il affirme que trois élèves, dont il était, ont une fois aperçu « une auréole lumineuse autour de sa tête blanche ». Un soir de 1821, dit un autre, un incendie éclata à l'hôtel du Cheval-Blanc; un vent violent menaçait de propager le feu dans la bourgade entière, où les maisons étaient encore couvertes en chaume ; mais les deux abbés Picollet veillaient sur le salut de la vieille cité. Le Principal priait au pied du Saint-Sacrement. Son frère, sur le lieu du sinistre, était à genoux par terre dans l'eau qui ruisselait. Les ravages du feu ne s'étendirent pas davantage, de sorte qu'on a pu attribuer ce mot au syndic Folliet : « Messieurs Picollet étaient le palladium d'Evian. » Ces témoignages suffisent ; ils montrent ce que pouvaient être ces deux hommes pour le collège, petit monde en miniature. Du reste, nous les retrouverons bientôt, après que nous aurons énuméré les supérieurs qui succédèrent à Jacques Picollet.

(12) Les cahiers que nous possédons rendent compte de ces discours, avec parfois des annotations originales. Ainsi : « J'ai débité à la Congrégation, le 14 juillet 1816, le discours sur l'Importance du Salut. Dans les temps où ils sont presque tous endormis, il faudrait être court. »

CHAPITRE V

MM. Revillod et Dubouchet

On se souvient que, dans sa séance du 25 septembre 1826, le Conseil avait demandé comme préfet du collège l'abbé Revillod, lequel venait de passer plusieurs années à Rumilly comme chef du pensionnat ; il n'avait pas encore 30 ans, étant né en 1797, à la Rivière-Enverse. Son passage à Evian fut très court : au bout de quatre ans le nouveau supérieur se retira pour offrir son concours au P. Mermier, qui commençait alors dans le Diocèse le travail des missions. Mais sa santé n'y put tenir et Mgr de Thiollaz l'envoya à Arenthon comme curé. De là, en 1833, il entra chez les capucins de La Roche, où il trouva enfin sa véritable voie. Il faut lire dans le Nécrologe des Frères Mineurs les beaux éloges qui sont faits de cet ancien supérieur d'Evian ; il n'avait cependant pas pu donner, comme tel, toute sa mesure.

Son successeur, l'abbé Jacques Dubouchet, de Menthonnex-en-Bornes, nommé en 1830, ne resta, lui aussi, que quatre ans à son poste (jusqu'en octobre 1834). Il avait, dit-on, des qualités brillantes, qui trouvèrent plus tard l'occasion de se manifester à St-Didier et à Reignier. Bienfaiteur de cette dernière paroisse, il fonda aussi des bourses pour Evian, montrant ainsi que jusqu'à la fin il avait gardé au collège son affection d'autrefois.

Ses ennuis lui vinrent d'une source bien inattendue. En somme il paya de son départ son attachement et celui de ses professeurs pour la personne et la doctrine de Lamennais. L'*Essai sur l'indifférence* avait paru depuis déjà une

dizaine d'années (le 1er volume était de 1817), suscitant partout à son auteur d'enthousiastes disciples parmi l'élite de la jeunesse, notamment Lacordaire, et Gerbet, mort évêque de Perpignan, Montalembert, et même Victor Hugo, dont nous venons de lire une lettre tout affectueuse (1) commençant par ces mots : « Il faut que je vous écrive, mon illustre ami. » Ceux-là sont les plus célèbres, mais des milliers d'autres regardaient du côté de la Chesnaie, où le maître réunissait ses disciples pour traiter avec eux des grands intérêts de la philosophie chrétienne et de l'Eglise. On croyait avoir trouvé en lui celui qui serait le sauveur de la société, en adaptant le catholicisme, comme on disait, aux exigences des temps modernes. Le mouvement qu'il déclancha parut cependant suspect à beaucoup, à partir surtout de la publication, en 1830, du journal « l'Avenir ». Mais rien n'était encore condamné. L'encyclique *Mirari vos* ne parut qu'en 1832. Lamennais y répondit par une Déclaration dans laquelle il s'engageait à supprimer « l'Avenir ». La révolte ne vint qu'ensuite, avec *les Paroles d'un croyant*, quand Lacordaire et Montalembert se séparèrent de lui.

Nous rappelons cette lamentable histoire pour expliquer la conduite de tous ceux qui, chez nous, s'étaient mis à admirer le grand homme. De ce nombre était notre Dubouchet, ainsi que son professeur de rhétorique, Michel Frézier, tandis qu'à quelques lieues d'Evian, à Nernier, deux saints, mais deux saints originaux, l'abbé Favre et l'abbé Vandel, écrivaient à Lamennais des lettres d'affectueuse vénération. Favre le priait de vouloir bien le recevoir au moins deux jours à la Chesnaie. Vandel ajoutait : « Je succombe à la tentation de vous dire que depuis bientôt deux ans j'offre à la messe votre personne et celle de M. Gerbet au bon Dieu. Il y a longtemps que j'ai la pensée de vous aller voir. Vous êtes, parmi les hommes qui écrivent bien, le héros de mon cœur et de mon esprit (2). »

(1) Lettre bien inconnue, du 1er octobre 1822. Le poète annonçait son mariage. *Revue Hebdomadaire,* 22 février 1902, p. 501.

(2) Le Favre dont nous parlons n'avait rien de commun avec le mis-

Quand ces deux-là, en juillet 33, encensent le grand homme avec de telles louanges, Frézier sera peut-être excusable d'avoir envoyé, en août 31, cette fois à l'abbé Gerbet, une lettre violente pour défendre Lamennais. Il a craint pendant plusieurs mois de dérober à son correspondant des moments précieux. « Mais aujourd'hui, dit-il, l'intérêt de la grande cause m'oblige de rompre le silence. Vous savez sans doute que les doctrines catholiques (il veut dire celles de Lamennais) ont fait de rapides progrès dans notre Savoie et particulièrement dans le diocèse de saint François de Sales. Eh ! bien, mon cher ami, deux illustres personnages, le cardinal Lambruschini et l'abbé Le Tourneur (le premier, archevêque de Gênes, le second, futur évêque de Verdun) nous ont fait beaucoup de mal. Ils ont tenu certains propos que je vais vous signaler, en vous priant d'insérer ma lettre dans votre journal et d'y répondre. Vous pouvez, si vous le jugez à propos, mettre mon nom au bas de cette lettre ; je réponds de mes paroles. » Le cardinal s'est plaint amèrement à l'évêque (Mgr de Thiollaz) ; il a dit que Lamennais était un grand ennemi de l'Eglise. L'abbé Le Tourneur a soutenu que les foudres de Rome n'arrêteraient pas Lamennais. M. Frézier est révolté de ces propos : « Veuillez, mon cher ami, continue-t-il, faire justice de tous ces bavardages. Vous et moi, nous savons qu'en penser, mais combien d'autres peuvent être induits en erreur ! » Il signe : « Michel Frézier, prêtre et professeur de rhétorique », et ajoute ce post-scriptum un peu moins innocent : « Je suis professeur à Evian, petite ville de Savoie, sur les bords du lac Léman. Malgré la

sionnaire Favre, compagnon du P. Mermier. Il est regrettable que la figure originale de ce Favre, celui de Nernier, ne soit pas mieux connue, tant la destinée de ce prêtre fut extraordinaire. Il se fit instituteur, quêteur, architecte ; il construisit, à Nernier, la chapelle de N.-D. du Lac et la petite école appelée « l'Académie ». Quant au P. Vandel, il fut le fondateur de l'Œuvre des Campagnes et de la petite Œuvre du Sacré-Cœur, qui toutes deux lui survécurent et sont aujourd'hui très prospères. La biographie de ces deux hommes de Dieu est des plus édifiantes, mais on n'y parle pas de Lamennais, qui tint cependant une si grande place dans leur cœur. Ils lui restèrent attachés pendant tout le temps que ce fut permis, et Favre, en 1834, essayait encore de le ramener par ses supplications naïves et touchantes. V. lettres publiées par A. Roussel, en 1910, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique suisse.*

défense du gouvernement et l'improbation connue de l'évêque (Mgr de Thiollaz passait pour l'ennemi-né de toute doctrine de progrès), plus de vingt numéros de l'Avenir circulent dans ce diocèse. Nous faisons tout notre possible pour attiser le feu sacré dans notre collège et dans toutes les sociétés où nous nous trouvons. » (3).

Rappelons qu'à cette date rien n'était encore condamné. Le correspondant de Frézier, l'abbé Gerbet, avait d'ailleurs une réputation bien établie de science et de piété. Tout ce monde était de bonne foi, mais le jour où Lamennais rompit avec l'Eglise, il en coûta gros à quelques-uns de ses partisans, spécialement à l'abbé Dubouchet. « On crut sage de le retirer », dit M. Albert, et on lui donna comme successeur l'abbé Jean-François Lamouille (octobre 1834).

(3) Nous devons à M. Léon Quiblier, architecte à Thonon, vice-président de l'Académie Chablaisienne, les détails les plus charmants sur cet abbé Frézier, son parent. C'est ainsi qu'un inspecteur ayant semoncé, non sans prétention, les élèves et les maîtres sur l'enseignement du français dans la maison, Frézier s'écria : « Monsieur, vous venez de faire six grosses fautes dans votre allocution. » Vers la fin de sa vie on l'appelait le prophète, et l'on met sur son compte la parole prêtée aussi à d'autres et qu'il aurait prononcée dans des circonstances que l'on imagine aisément : « Madame, quand l'ânesse parla, le prophète se tut. »

CHAPITRE VI

M. Lamouille

A sa nomination (1) comme préfet du collège, M. Lamouille n'avait encore que 31 ans. Son frère, plus âgé de dix ans, était déjà supérieur du Grand Séminaire d'Annecy. Il est à croire que le choix qui fut fait de l'abbé Jean-François pour le collège d'Evian fut suggéré par les abbés Picollet, dont l'avis devait être tout-puissant en la matière. Voici du reste comment un auteur de Mémoires intéressants (2), l'abbé Tissot, apprécie l'homme qui recevait cette charge de confiance :

> M. Lamouille, certes, n'était pas le premier venu, et, tout métaphysique qu'il fût, il était un maître homme dans l'économat, dont il remplissait les fonctions. Jamais je n'ai vu quelqu'un portant empreint à ce degré le cachet de l'ironie, qu'il remplaçait, quand il voulait, par la gravité, le sérieux, et au besoin la sévérité.

Le mot « métaphysique » implique donc ici non un blâme mais un éloge. Il signifie « savant en philosophie », mais n'exclut pas le côté pratique, d'autant plus qu'aussitôt arrivé M. Lamouille donna une preuve de son savoir-faire en suppliant MM. Picollet de garder un rôle important dans la direction du collège. Mgr d'Annecy — c'était alors Mgr Rey — mêla ses instances à celles du nouveau supérieur, et l'abbé Jacques Picollet continua d'assumer la responsabilité matérielle de l'établissement. Sa bonne volonté ne s'usa qu'avec sa vie. Il s'éteignit saintement

(1) Il était professeur au collège de Mélan. Voir notre quatrième gravure.

(2) *Mémoires de l'abbé Tissot* (1830-1902), publiés par Orset, Belley, Chàduc, 1916. Ouvrage de 478 pages, tiré à 110 exemplaires, tous numérotés. Le nôtre est celui du chanoine A. Gavard, nº 91. L'abbé Tissot, du pays de Gex, élève à Evian, de 1847 à 1851, avait suivi à Gap son parent Mgr Dépéry. On le voit ensuite professeur, aumônier, précepteur dans de grandes familles, voyageur à Témesvar, en Hongrie, où son autre parent Mgr Bonnaz était évêque. Tout cela est fort curieux, et très « alertement » écrit.

Mgr Coppel Portrait de **Pie IX** offert en 1874 **T. R. P. Favrat**

R[d] François **Picollet** (dit le petit) vers 1850

M[gr] Genoud **M[gr] Philippe** et le **T. R. P. Gojon** **M[gr] Birraux**

trois ans plus tard, le 2 avril 1837. Sur le registre des décès le curé Perrissoud écrivit ces mots : (Que les Evian-nais lui soient reconnaissants, et que sa mémoire ne périsse jamais chez ceux qui viendront après nous) *Illi, grati sint cives Aquianenses, et memoria illius apud posteros non pereat !* Le corps fut déposé dans la chapelle du collège, à peu près au milieu de la route qui passe actuellement devant la façade « avancée » de l'église paroissiale. Il fallut littéralement « placer des gardes » aux portes de

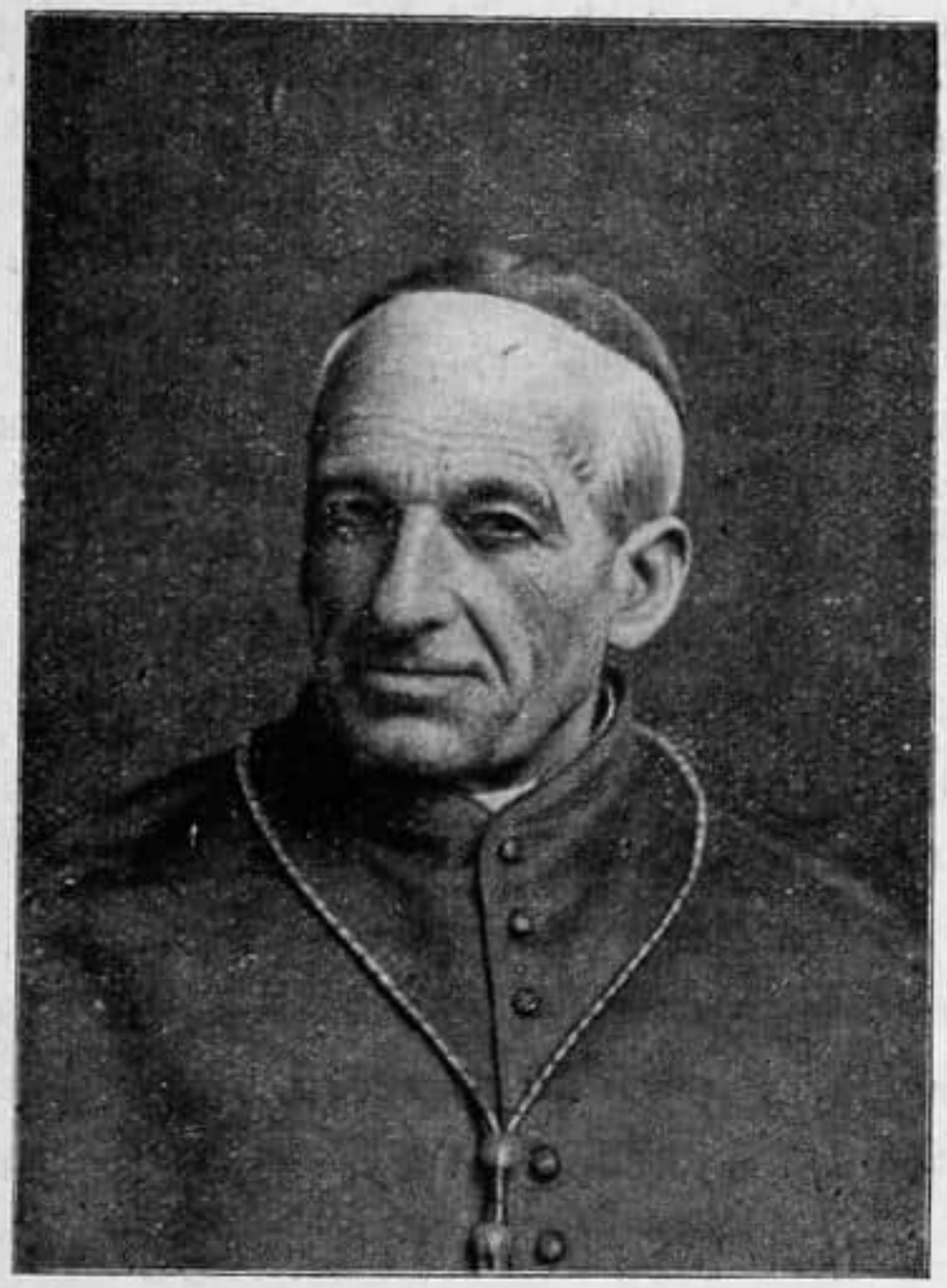

Mgr Déruaz, Evêque de Lausanne et Genève
Ancien Elève d'Evian

la chapelle pour contenir un peu la foule, car durant tout un jour et toute une nuit, les fidèles se pressèrent pour faire toucher aux mains du mort des objets de piété. Les funérailles furent un vrai triomphe ; on peut dire que tout Evian y assista. L'exécuteur testamentaire du Principal fut, avec son frère survivant, l'abbé Neyret, alors aumônier de St-Joseph à Evian, le même qui devint Missionnaire de St-François de Sales, partit pour les Indes en 1846 et fut le premier vicaire apostolique de Vizaga-

patam. Un des témoins signe « Maurice Clavel », alors professeur au collège. Il sera l'héritier de l'abbé François. C'est lui qui succéda à l'abbé Neyret comme aumônier, le suivit chez les Missionnaires, et fut élu en 1864 supérieur général de sa Congrégation.

« Le petit Picollet » survécut quatorze ans à son frère. Sans se lasser il continua son ministère au Collège. Mgr Déruaz, évêque de Lausanne et Genève, avait été élève à Evian de 1840 à 1846. Il lui rend ainsi justice (3) :

> Alors même que notre cher et bien-aimé collège fût sous la direction de M. l'abbé Lamouille, secondé par M. Clavel, professeur de philosophie, M. Picollet continuait d'y remplir les fonctions de directeur spirituel ; il nous adressait souvent l'instruction du dimanche et entendait la plupart de nos confessions. Il avait éminemment ce je ne sais quoi de bon, de paternel, qui attire et captive la jeunesse. Dans ces lointains souvenirs, et parmi les figures vénérées de ces anciens maîtres dont l'affection dilatait nos cœurs, M. l'abbé Picollet, en particulier, revit avec la plus grande intensité.

Un portrait de ce saint homme a été conservé au collège d'Evian ; on ne sait ce que sont devenus les portraits de ses frères, ni même s'ils ont existé. L'abbé François a des traits forts, la figure pâle, de grands cheveux blancs; il tient un crucifix dans sa main gauche, et il le montre de sa main droite appuyée sur son cœur. Les particularités de sa vieillesse étaient souvent rappelées par les anciens du clergé (4), entre autres la façon originale dont il sonna, en pleine récréation, la réunion de la communauté dans un coin de la cour. Là, d'une voix étouffée par les sanglots, il demanda pardon des prétendus scandales qu'il croyait avoir donnés ! Un témoin dit que les auditeurs, au lieu de rire et de se pousser du coude, furent stupéfaits et atterrés, ce qui montre bien de quelle estime ils entouraient le vieillard.

(3) Dans une lettre au chanoine Albert, qui préparait sa *Vie des trois abbés Picollet.*

(4) L'abbé Tissot dit dans ses *Mémoires*, p. 80 : « C'était un petit homme, à la figure à la fois vive, fine et vénérable, qui ne marchait plus qu'avec peine, qui avait toujours conservé une horreur vigoureuse pour l'ombre même du mal. Quelques élèves, ne l'ignorant pas, se faisaient un malin plaisir, en passant près de lui, de décocher un mot malsonnant, pour se donner la sotte satisfaction de provoquer l'exaspération du pauvre saint homme... » Voir son portrait dans notre deuxième gravure.

Durant ses dernières années, ses facultés s'affaiblirent. Il demandait souvent à partir pour l'Inde afin d'y rejoindre son ami le P. Neyret. Quand Mgr Rendu lui fit dire par M. Lamouille qu'il ne devrait plus célébrer la sainte messe, ce fut une désolation (5). Plusieurs fois il vint quand même à la sacristie à l'heure habituelle, et pour l'empêcher de monter à l'autel on lui cachait ses lunettes. Alors il disait en pleurant : « Ils en répondront devant Dieu et devant les âmes du purgatoire ! » Cependant il avançait vers la tombe, et quand il s'aperçut un jour que ses jambes enflaient il s'écria : « Enfin ! j'y suis ! » Il mourut le 1er avril 1851, et dans l'*Echo du Mont-Blanc* le professeur Phippaz donna sur lui un long article nécrologique (6). Ce que nous avons dit des funérailles de son frère, il faut sans doute l'amplifier encore pour donner une idée de ce nouveau triomphe. Cet abbé Tissot dont nous citons plusieurs fois le journal fait même une comparaison inattendue mais qu'il faut prendre, croyons-nous, au pied de la lettre :

On a beau dire, rien n'est profond, rien n'est populaire comme le culte qui s'attache à la sainteté. J'ai vu plus tard le cortège de Victor Hugo. Qu'il y a loin du culte tout profane rendu aux grands hommes à celui qui est accordé spontanément aux héros de la religion, et combien plus forte est l'impression laissée !

Chez nos lecteurs aussi, forte sera « l'impression laissée » par tous ces souvenirs que nous avons résumés, et dont la conclusion sera : Heureux, le collège d'Evian, d'avoir vu à l'œuvre de tels hommes et d'avoir été l'objet de leur long dévouement !

Le même M. Tissot trace des professeurs qui entouraient M. Lamouille un tableau sympathique, et certainement conforme à la vérité. Citons-le ici, en le faisant suivre de quelques nouveaux renseignements sur le collège de 1847, d'après le même auteur.

(5) Nous avons encore connu son dernier servant de messe l'abbé Jeunet, du clergé de Fribourg, auteur d'une Vie de la Bienheureuse Louise de Savoie.

(6) Le lire dans Albert, *loc. cit.*, p. 183.

Nous avions pour professeur un homme d'une exquise bonté. C'était un laïque qui vivait avec sa famille et habitait la Grand'-Rive, à une demi-lieue à l'est d'Evian, sur les bords du lac ; il était d'une modestie pleine de naturel. Ses parents étaient à la fois pêcheurs et cultivateurs. Sa figure reflétait une douce affabilité, une bonté exquise jointe à une grande dignité. M. Braconnay, c'était son nom, est un des types les plus parfaits de professeur que j'aie jamais rencontrés dans ma vie. Lui seul était professeur laïc avec M. Châtillon. J'ai toujours fait la même remarque : M. Braconnay portait la bonté empreinte sur toute sa physionomie ; cependant cette empreinte s'observait surtout dans la bouche, qui me paraît le mieux refléter l'expression des affections de l'âme.

Les professeurs des classes plus élevées étaient des ecclésiastiques qui habitaient la maison. Tous avaient un type très à part et formaient entre eux le plus parfait contraste, à commencer par le supérieur, M. Lamouille. Je ne dirai rien de M. Phippaz, professeur de philosophie, qui mourut pendant mon séjour à Evian et dont j'ai gardé un inoubliable souvenir. Un transport au cerveau l'emporta en quelques jours. M. Cohanier, qui faisait les deux classes d'humanités et de rhétorique, était un tout petit homme très bon, d'une jovialité presque timide. M. Pollien, qui professait la Troisième et la Quatrième réunies, faisait, avec lui, le plus parfait contraste en tout, avec sa taille de six pieds, sa figure anguleuse, qui savait s'épanouir aussi et prendre l'expression de la plus cordiale bonté. En effet, sous cette écorce un peu rude, c'était la bonté qui faisait le fond de son caractère.

En somme, tous ces messieurs étaient de bons et consciencieux professeurs. J'ai conservé d'eux une excellente impression. qui s'est accrue encore par mon expérience des hommes.

Je me garderai bien d'oublier les domestiques du collège, qui feront toujours l'objet de ma toute particulière admiration, car ce sont, je le dis en toute franchise, des types à part, dont peut-être l'espèce n'existe plus. Pour tenir cette maison d'une centaine d'élèves, d'une demi-douzaine de professeurs internes, il y avait trois domestiques, ni plus ni moins, Joseph (7), Françoise et Maurise. Joseph était un jeune homme maigre et pâle ; à le voir, jamais on n'eût pensé qu'il pût résister quelques jours à tout le travail auquel il était assujetti. Il était concierge, et c'était lui qui sonnait le réveil à cinq heures du matin, hiver comme été. Lui aussi donnait, à neuf heures du soir, le dernier coup pour le coucher. Les élèves faisaient leur lit, mais lui devait balayer les dortoirs, les escaliers, la vaste salle d'étude et les classes. En un mot, il devait nettoyer toute la maison, excepté la chapelle, dont les élèves sacristains restaient chargés. De plus, il avait le service du réfectoire. Comment pouvait-il

(7) Nous avons retrouvé le nom de Joseph Laroche, de Lugrin, et celui de Françoise Baratay.

venir à bout de ce travail ? C'est encore pour moi un problème, et l'on verra que ce n'était pas tout.

A la cuisine, il y avait deux femmes, Françoise et Maurise. Armées d'une grande corbeille et placées à un guichet, elles distribuaient aussi le déjeuner et le goûter.

Le collège avait un beau jardin, longeant tout le bâtiment et s'étendant jusqu'au port d'Allinges, entre la route qui y conduisait et le lac. Ce jardin était clos de hautes murailles et formait un rectangle ; il y avait même un second jardin vérs la maison Picollet. Or, le collège n'ayant pas de jardinier, toute la culture en retombait sur nos trois domestiques, qui s'en occupaient à qui mieux mieux. Joseph labourait et bêchait, Françoise semait et transplantait, Maurise arrosait. Mais les uns et les autres se suppléaient au besoin, et en somme jamais rien ne restait en souffrance. Ce que ces jardins rapportaient est chose inimaginable. On avait l'eau en abondance : une belle rigole, coulant dans le haut, permettait d'y entretenir une bienfaisante et constante humidité.

Voilà la besogne accomplie par ces trois admirables domestiques qui gagnaient, le dirai-je, cent francs par an, et quelque dix à vingt francs d'étrennes ! Et dire qu'avec cela ces braves gens tenaient les intérêts de la maison plus qu'ils n'auraient tenu les leurs propres ! (8).

N'abandonnons pas M. Tissot sans avoir cité encore une page de ses Mémoires, page émouvante relative à une grande promenade faite de son temps, par les élèves du collège, au château de Chillon. C'était en 1850, « par une belle et chaude journée de mai ».

Comme on avait tout le lac à traverser, et à peu près dans sa plus grande largeur, on avait loué une barque qui pouvait contenir toute la communauté, munie de ses pilotes, de ses rameurs, qui, à défaut d'un vent favorable, savaient très bien se servir de leurs bras vigoureux, frappant l'eau en cadence, ou saisissant la moindre faveur des vents pour cingler à la voile. Nous voilà donc tous envolés du nid et entassés sur le lourd esquif qui se détachait du rivage avec majesté. Tous les cœurs étaient épanouis, pleins de joie, et, quand on aborda sur la rive opposée, chacun avait hâte de sauter à terre et de fouler ce sol du pays de Vaud, vraiment incomparable par sa beauté...

Au retour, le temps continuait à être splendide, mais on sentait l'orage dans l'air. Bientôt, à mesure que nous avancions, le vent se mit à souffler avec violence. Après une journée de chaleur accablante, tous les signes avant-coureurs de la tempête

(8) Les Mémoires parlent de plusieurs élèves, condisciples de l'abbé Tissot : F. Grosfillex (au sujet duquel l'auteur raconte des choses impayables), Dufour, qui devint supérieur du collège de Ferney, Philibert d'Yvoire, Ennemond de Blonay, J. Granjux, frère du supérieur et mort curé de Larringes, le jeune Cachat, frère de l'aveugle.

se montraient au ciel et sur l'onde. Malgré cela, nous restions joyeux. Un chœur de ces belles et sonores voix de seize, dix-huit et vingt ans se forma, et d'harmonieux couplets montaient vers le ciel. On avait entonné cette romance aux airs si doux, si berceurs, qui a toujours eu le don de m'émouvoir jusqu'au fond de l'âme :

Vers les rives de France
Voguons en chantant,
Oui voguons doucement,
Pour nous les vents sont si doux !...

Les chants étaient beaux, émouvants, et m'impressionnaient aux larmes. Mais déjà l'émotion changeait de nature ; le vent soufflait toujours plus fort, et au loin on entendait la voix plus puissante du tonnerre. Nous avions dépassé les rochers célèbres de Meillerie et n'étions plus guère qu'à deux lieues d'Evian quand tout à coup les chants cessèrent, les voix se turent et un bruit se répandit sur la barque, qui fit courir un frisson dans tous les cœurs : les rameurs, harassés et altérés, avaient bu, à St-Gingolph, plus que de raison et, par une fatalité inouïe, le pilote avait lâché le gouvernail du bateau. Nous allions donc être abandonnés sans remède à la merci des vents et des flots, sur un lac où les tempêtes sont terribles. Nous avancions, mais lentement ; le vent qui soufflait avec force nous maintenant près du rivage. Si nous eussions été poussés au large, tout porte à croire qu'un grand malheur fût arrivé. Qu'on juge des transes de nos maîtres, qui avaient la responsabilité de tant de jeunes vies. M. Pollien faisait bonne mine, tout en ayant la mort dans l'âme. Nous filions, côtoyant toujours le rivage, quand nous arrivâmes en face d'Evian. La foule était sur les bords du lac et s'aperçut bien vite de notre détresse. Mais que faire ? On nous jetait cordes sur cordes que nous étions impuissants à saisir ; leur longueur était insuffisante pour arriver jusqu'à nous. Si nous eussions passé la Sentinelle (9), contre laquelle, d'ailleurs, la barque eût couru risque de se briser, selon toute apparence, un courant nous eût entraînés au large. A ce moment critique, comme nous glissions sous le château de Blonay et l'église d'Evian, un courageux batelier, muni d'une corde, se jeta à la nage et put ainsi nous apporter le salut. La corde fut solidement attachée au bateau et les spectateurs, tirant du rivage, purent l'amener à la grève. Tous les élèves, effrayés sans doute, mais courageux néanmoins, sautèrent à terre, non sans être ébaubousés par les vagues qui déferlaient en mugissant. Les plus grands et les plus forts avaient saisi les plus petits dans leurs bras, tandis que nos maîtres se surpassaient en dévouement pour que chacun sortît sain et sauf du danger. La leçon avait été rude. Je ne sais si on refit de grandes promenades en barque ; pour moi, je n'en ai plus revu depuis.

(9) Sorte de tour, reste des anciens remparts. Le château de Blonay est le casino actuel.

CHAPITRE VII

Arrivée des Missionnaires

Un des ennuis de M. Lamouille pendant les trente ans qu'il fut supérieur, réel ou nominatif, ce furent les changements opérés sur ce que l'on pourrait appeler « le théâtre universitaire ». La première scène, comme dit M. Albert, fut jouée par l'ancienne Réforme des études ; la deuxième, à partir de 1848, par les ministres de l'Instruction publique : de Turin, ils intervenaient pour tout, envoyant même des sujets de compositions et surveillant le passage de chaque élève à une classe supérieure. Mais ce fut bien autre chose quand le décret royal du 4 septembre 1855 eut ordonné, sous peine de suppression des collèges, qu'on nommât deux professeurs différents pour les humanités et la rhétorique, deux autres pour la philosophie et la physique ; et même, au sujet de cette dernière classe, on demandait que « le cabinet de physique » puisse être estimé, valeur réelle, à 4.200 francs (c'est-à-dire à vingt ou trente mille francs actuels).

Pour le coup, M. Lamouille se sentit faiblir sous ces nouvelles exigences. Il envoya, le 18 août 1856, au maire et au Conseil le budget du collège ; il n'était rien moins que brillant. Recettes : 3.663 fr., ainsi répartis : 1.700 fr. de fondations, 1.000 fr. d'allocation communale, 588 fr. de rétributions scolaires, 325 fr. donnés par les élèves pour la chapelle, 50 fr. versés par la ville pour les prix. Mais les dépenses s'élevaient à 3.783 fr., dont 800 pour le professeur de philosophie, 700 pour celui de rhétorique, 600 pour la 3^{me} et la 4^{me}, 528 pour la 5^{me} et la 6^{me}, 420 pour la 7^{me}, 240 pour le directeur spirituel, 130 pour les prix, 340 pour

la chapelle, 25 pour l'entretien des classes. Quant au pensionnat proprement dit, étant donné que les élèves payant le plus donnaient 1 fr. par jour, l'actif était de 12.060 fr, et le passif de 13.390 fr.

Le budget ainsi expliqué était accompagné d'une lettre éplorée du supérieur, dans laquelle il se lamentait sur les déficits des années précédentes, aucune ne s'étant achevée sans pertes ; il a dû faire 8.000 francs de réparations, mais la ville lui a alloué trois cents francs en tout : « Aussi, ajoutait-il, ai-je offert plusieurs fois ma démission à Mgr l'Evêque, qui n'a jamais voulu l'admettre, dans la crainte de porter un grave préjudice aux affaires de cette ville (1). » Dans une telle nécessité, il ne voit qu'un moyen, appeler à la rescousse les Missionnaires de St-François de Sales, qui sauront peut-être, en ne payant pas les professeurs qu'eux-mêmes fourniront (2), rentrer plus facilement dans leurs frais.

La Congrégation des Missionnaires avait été fondée par le P. Mermier, et approuvée en 1838 par Mgr Rey, qui lui avait donné la maison de la Feuillette, à Annecy, comme maison-mère. Elle avait prêché des missions paroissiales dans le diocèse d'Annecy et dans plusieurs diocèses voisins; elle avait pris possession, dès 1845, d'un vaste territoire aux Indes Anglaises, sur la côte du Coromandel, avec Vizagapatam comme ville principale. Encore plein de vie en 1856, le P. Mermier avait déjà songé depuis plusieurs années, et sans doute de concert avec M. Lamouille, à l'acceptation d'un collège par sa communauté ; il y voyait des avantages multiples. Mais quand la chose devint réalisable pour Evian, il hésita. Nous avons trouvé de ces hésitations des traces très évidentes dans une feuille jaunie et raturée, égarée dans un registre du temps (3). Les nu-

(1) Délibération du mois d'août 1856.

(2) Les Sœurs de la Croix, fondées par le P. Mermier, se chargèrent bientôt de la conciergerie, de la lingerie, de la cuisine ; les Frères coadjuteurs, aidés des domestiques, assurèrent les autres services. Les unes et les autres demeurèrent au collège après le départ des missionnaires, en 1903, et ne partirent qu'à la seconde expulsion, celle de 1907.

(3) *Vie du P. Mermier*, p. 225 et seq.

méros soigneusement placés montrent avec quelle sûreté de jugement M. Mermier procéda. Les raisons qui militent pour l'acceptation du collège sont successivement passées en revue, comme celles qui la déconseillent. Donnons-en quelques-unes :

Raisons *contre* : 1° Le grand nombre des collèges fait que la jeunesse studieuse trouve assez de maîtres, et l'expérience prouve que les soins donnés aux jeunes gens dans les collèges ne les rendent pas toujours bons chrétiens ; 2° Difficulté de trouver dans la congrégation des professeurs capables et nombreux ; comment fournir les collèges, la mission de Vizagapatam et les missions du diocèse, et cela tout à la fois ? 3° Danger de passer dans l'opinion publique, surtout dans l'opinion du clergé et des autres directeurs de collèges, pour des envahisseurs et des imprudents ; 4° Proximité du collège de Thonon, qui est devenu Petit Séminaire.

L'énumération continue, et « les raisons *pour* » interviennent ensuite. La plus faible est certainement la première, « que le collège est tout installé, tout meublé ». En vérité, c'était un pauvre collège, quoique bien situé, au bord du lac Léman. Des anciennes fortifications élevées à cet endroit une partie massive subsistait, qui s'avançait dans le lac et qu'on appelait la Sentinelle : elle attirait l'attention et redisait le long passé d'Evian, mais les murs en étaient lézardés et l'aspect triste. La chapelle non plus n'avait rien de gracieux (4) ; les élèves, à leur âge, étaient bien incapables d'y goûter le charme des souvenirs, d'y entendre les derniers échos de la Psalmodie des Clarisses, d'y respirer l'atmosphère d'intense piété qui avait régné dans ce sanctuaire jusqu'à la Révolution, quand le tableau de N. D. de Grâce (5), apporté d'Orbe par les religieuses, se voyait à cet endroit avec sa date de 1493, et rappelait la Bienheureuse Louise de Savoie. Quant au bâtiment principal, il était « à l'avenant, sombre et presque lugu-

(4) La porte était basse ; M. Pollien s'inclinait pour entrer.

(5) Brochure sur N.-D. de Grâce, 1893, par le P. Plantaz, professeur d'histoire au collège. Il a aussi publié (*Acad. Sal.*, VII) une monographie de sa paroisse d'Arâches. Ses classes étaient très aimées, et encore plus ses prédications. Rappelons que l'autel de la vieille chapelle avait abrité, pendant les troubles du Sonderbund, les reliques de l'Abbaye de Saint-Maurice en Valais.

bre », nous écrit M. Majonenc (6). Le rez-de-chaussée est « une vraie cave », tant il est sombre ; on y a installé le réfectoire et les cuisines. Le premier étage est plus convenable. Il est traversé par un long corridor sur lequel donnent les classes et la salle d'étude. Au 2me et au 3me, dortoirs avec chambres des surveillants. Le grenier était une sorte de magasin pour les malles et les caisses des élèves ; ils y montaient le samedi. Il n'y avait pas de cheminées dans les classes : chacune avait son petit fourneau de fonte, « dont les tuyaux sortaient par la fenêtre ». Les élèves n'ont pas tous une cruche et une cuvette ; il est assez reçu qu'on descende chaque matin faire des ablutions bruyantes à la fontaine de la cour. Les grandes récréations se prennent sur la place d'Allinges, sauf les jours de foire, où la place est autrement occupée.

Il va sans dire que nous abrégeons de beaucoup cette description. Gardons-nous cependant de comparer cette vieille maison avec nos collèges actuels, tout saturés de confortable et tout luisants de propreté. Pour être juste, il faut savoir que le collège d'Evian en valait beaucoup d'autres et que le P. Mermier avait ses raisons quand il déclarait : Le collège est tout installé, tout meublé. D'autres motifs, du reste, intervenaient pour le presser d'accepter ; le principal était sans doute le bien que la congrégation réaliserait au milieu de cette nombreuse et intéressante jeunesse.

Le supérieur des missionnaires devint donc supérieur du collège d'Evian à l'automne 1856. La loi sarde lui donnait ce titre à lui seul ; lui seul était responsable et devait nommer à son libre choix un sujet pour le représenter (7). Ce sujet était tout trouvé en la personne de M. Lamouille, mais deux missionnaires vinrent renforcer le corps enseignant : le P. François Granjux d'Evian fut professeur de philosophie, et le P. Pierre Montagnoux d'Annecy professeur d'humanités, ou, comme on disait aussi, de pre-

(6) Ancien élève, retraité de l'Enregistrement. Sa mémoire excellente lui a rappelé mille détails.

(7) Cahier du P. Granjux au sujet du P. Mermier, II, 55.

mière rhétorique. Les autres professeurs demeurèrent : c'étaient M. Cohanier, M. Pollien, M. Gerfaux, et quelques professeurs laïques parmi lesquels apparaît ce M. Braconnay, « professeur de seconde grammaire », dont la gravité et le dévouement sont restés légendaires (8).

Il sera encore question de plusieurs d'entre ces professeurs au cours de notre travail. Ici, nous devrions donner quelques détails plus techniques, et parler des conditions fixées aux missionnaires par le Conseil d'Evian dans ses délibérations de 1856. Deux siècles avaient passé depuis le temps où les conseillers de la ville avaient demandé avec instances à l'évêque de Genève de leur accorder des religieux comme professeurs. Ils auraient voulu « les Révérends Pères chanoines de St-Augustin », disant que « les susdits conseillers avaient plusieurs fois considéré le déchet de leur collège par le changement des maîtres, tant ecclésiastiques que séculiers, qui n'étaient point attachés à cette fonction ». C'était en 1664 ; la supplique est conservée aux Archives de la mairie d'Evian, ainsi que la réponse de l'évêque — Mgr d'Arenthon d'Alex, — qui approuve le projet, mais fait remarquer que la solution dépend du Sénat et des Augustins autant que de lui-même.

En 1856, les rôles sont changés, et aussi l'esprit du Conseil. La convention du 29 août, qui reproduit un peu le budget de M. Lamouille, y ajoute cependant une allocation *temporaire* de 1.000 fr. Elle fut en effet si temporaire qu'en 1859 elle avait déjà beaucoup diminué.

Nous n'y insisterons pas, mais nous ferons toutefois observer qu'il en était de cette convention comme de tant d'autres : elles dépendent moins des clauses qu'elles contiennent que de l'esprit dans lequel on les observe. Pour celle-ci, on peut dire que tout commença bien.

L'acte envoyé par le P. Mermier au « Proviseur royal des Etudes en Chablais » donna cependant lieu à une

(8) Il n'était plus au collège en 1868-69, mais il venait souvent aux offices et dînait parfois « avec ces messieurs ». Vêtu de noir, il cachait son crâne d'ivoire sous un bonnet de coton également noir. Il arrivait sans bruit et n'avait aucun rapport avec les élèves. V. la quatrième gravure.

petite querelle, assez plaisante. Le P. Mermier avait « nommé » des professeurs. Le Proviseur lui demanda, du reste fort courtoisement, de rédiger la pièce à nouveau, et de se servir uniquement du mot « proposé », ajoutant, en bon fonctionnaire qu'il était de Sa Majesté Sarde, que « seul M. le Ministre a le droit de *nommer* ». C'est ainsi que le Proviseur, comme autrefois Malherbe,

D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir.

Le P. Mermier avait eu la main heureuse dans le choix des deux missionnaires qu'il avait envoyés à Evian.

Le P. François Granjux avait trente-deux ans. Attaché au pays d'Evian comme les grands châtaigniers que chanta Lamartine, il se trouvait là dans son élément, heureux de se dévouer pour son pays en même temps que pour le bon Dieu. Cinq ans vicaire dans une petite paroisse de montagne (9), trois ans missionnaire « ambulant » en même temps qu'auxiliaire de son supérieur à Pougny (10), il n'avait pas de qualités extraordinairement brillantes, mais il était à la fois énergique et bon. Il devint, neuf ans plus tard, supérieur effectif. C'est lui, nous le verrons, qui entreprit, sous la direction affectueuse de Mgr Magnin, avec l'aide de ses professeurs et du clergé diocésain, la construction du nouveau collège, situé aux portes de la ville. Durant trente-sept ans, il s'identifia avec la maison d'Evian. Rien n'empêchait ses succès auprès des élèves, ni sa petite taille « ramassée », qui chez tout autre aurait paru ridicule, ni ses tics innocents de paroles et de gestes. C'était le P. Granjux ! Ce mot disait tout. Quand plus tard il eut la sagesse de se retirer à Annecy, son souvenir remplissait encore cette maison qu'il avait créée. En célébrant, dans une très belle pièce, « l'âme du collège et les professeurs d'autrefois », un poète, son élève et son admirateur (11), lui consacre cette strophe :

(9) Au Crest-Voland, sous le curé Paroud.
(10) Dans le pays de Gex, en face de Valleiry.
(11) Le P. Alexandre Boccard, de Messery, professeur d'humanités à Evian.

Et toi, plus cher qu'eux tous, toi, l'absent plein de gloire,
Toi dont notre Evian doit bénir la mémoire,
O Granjux dont le nom partout résonne ici ;
Homme de piété, de cœur, d'intelligence.
Dans ces murs, ton chef-d'œuvre, où l'on sent ta présence,
Ton âme nous reste, elle aussi.

Sans ressemblance aucune avec M. Granjux qu'il aimait cependant comme un père, l'abbé Montagnoux avait vingt-huit ans quand il mit son dévouement à la disposition du P. Mermier. Passionné avant tout pour l'Eglise, pour le pape, pour les âmes des jeunes gens, il s'attacha lui aussi à son cher collège, où, comme le P. Granjux, il devait demeurer 37 ans. Poète de mérite, il avait la spécialité des pièces de circonstances ; nous n'avons pas fini de citer nous-même ses vers, ainsi que mille détails de son activité.

Dans un de ses multiples cahiers, il donne les devoirs qu'il rédigea à Chambéry au mois d'août 1858 — il avait alors 31 ans — et qu'il appelle « Compositions littéraires de l'examen pour la rhétorique ». Il dut sans doute subir cet examen devant le Magistrat de la Réforme pour avoir le droit d'enseigner les hautes classes littéraires à Evian. C'était donc une sorte d'agrégation, et nous intéresserons certainement nos lecteurs en copiant le titre de ces compositions diverses. Elles sont au nombre de six :

1° *Thème latin :* C'est le fameux passage de Jean-Jacques Rousseau sur le suicide : « Tu vitæ finem facere cupis ; hanc vero scire velim an jam inchoaveris... »

2° *Version latine :* Long texte de Cicéron sur la Providence.

3° *Amplification latine :* Intacta invidia media sunt : ad summa ferme tendit. Plaignons les pauvres candidats à qui un texte semblable est proposé comme sujet de devoir. Ne faut-il pas une rare perspicacité pour en découvrir le vrai sens, « la substantifique moëlle » ? Peut-être faut-il traduire : « Ce qui est médiocre n'a pas à craindre l'envie ; elle s'attaque généralement à ce qui est supérieur. »

4° *Dissertation littéraire :* La littérature ne puise ses beautés durables que dans la morale la plus délicate (Mme de Staël). Sommes-nous beaucoup plus avancés que ci-dessus, dans le texte latin sur l'envie ? Le jeune prêtre n'hésite point : « Après la vertu, qui est le premier et le plus précieux des biens que l'on puisse posséder sur la terre, il n'est rien de plus beau et de plus agréable que la littérature, dont les pures et nobles jouissances..., etc. », et ainsi pendant neuf longues pages.

5° *Poésie française :* Charles-Albert à Oporto. C'est le nom de la ville de Portugal où l'infortuné roi mourut, un an après Novarre. Sur ce sujet tout patriotique, le P. Montagnoux construit quatorze strophes de quatre vers :

Sous le poids des travaux l'artisan qui succombe
A la main d'un enfant pour lui fermer les yeux ;
Mais le père d'un peuple, aux portes de la tombe,
Ne peut pas même, aux siens, exhaler ses adieux...

6°. *Vers latins :* Allobrogum fidem et invictum robur poeta laudat in bello quod exercuit anno D. 1848.

Claras Allobrogum vires mea carmina laudent ;
Illius gentis mihi, Musa, revolve triumphos.

Il y a ainsi une quarantaine de vers d'une belle venue et d'un latin facile... Ils sont immédiatement suivis de 120 pages, où, dans un langage mêlé de prose et de vers, le jeune Père raconte un long pèlerinage qu'il a entrepris au commencement de l'hiver 1858, à la Grande Chartreuse, à la Salette, à Ars (12). Il n'omet pas de dire, en passant à Chambéry : « Je montrai à mon compagnon la salle du collège, où quelques jours auparavant j'avais subi la terrible épreuve des examens. » Vraiment les six compositions écrites dont nous venons de transcrire les sujets constituent une terrible épreuve ; à qui oserait-on l'imposer « telle quelle » aujourd'hui ?

(12) Le saint curé vivait encore. Nous racontons ce pèlerinage d'Ars dans *Vie du P. Mermier*, p. 249.

CHAPITRE VIII

L'Annexion

Selon la coutume des poètes, le P. Montagneux nous a conduit un peu loin de notre sujet. Nous y revenons pour indiquer les changements qu'apporta l'Annexion de 1860 dans la direction du collège. « Après d'incroyables difficultés », il devint « Ecole secondaire libre », tandis que l'autorité ecclésiastique, mais non l'autorité civile, continuait à le traiter comme Petit Séminaire. Le P. Mermier cessait d'être directeur légal, n'étant ni professeur ni résidant. Les missionnaires prièrent M. Lamouille de se présenter ; il fit valoir son âge de 57 ans et « n'en voulut rien », dit le P. Granjux. Mais M. Cohanier, professeur de rhétorique, « fournit aussi toutes les pièces et obtint le titre légal », tandis que la municipalité, par délibération du 17 septembre 1862, renouvelle avec lui l'ancienne convention de 1856, avec les mêmes charges et aux mêmes conditions, « moins un subside de 2.000 francs, admis en 1856, et effacé du budget municipal pour toujours ».

Il faut entendre le P. Granjux louer avec effusion ce M. Cohanier : « Professeur distingué, dit-il, ami fidèle, confrère dévoué, bon et charitable pour tous, plein de zèle pour la sainte Eglise, attaché intimement au bien et au développement du collège, il mourut le 24 novembre 1866, emportant avec lui le regret de tous, surtout de ses confrères (1). » A cette date seulement, le P. Montagnoux fut accepté, et demeura directeur légal jusqu'en 1892, année où il fut remplacé comme tel par le P. Bouvard.

(1) Professeur de rhétorique de 1841 à 1866, il enseignait aussi l'histoire naturelle et l'allemand. Originaire de Reignier, il avait passé son enfance à Collonges-Fort l'Ecluse, où son père était instituteur.

Quant à M. Lamouille, nous citerons au moins deux témoignages de la profonde estime dont la paroisse d'Evian l'entourait. L'un est aux archives municipales. C'est tout simplement un reçu d'argent, mais il emprunte aux circonstances et au travail même dont il s'agit une certaine solennité :

> Je soussigné reconnais et déclare avoir reçu de M. Lamouille préfet au collège d'Evian la somme de 2.100 livres neuves, que le dit Lamouille était chargé de me payer pour la confection des stalles (en noyer rouge sculpté) que j'ai exécutées pour l'église paroissiale. Pedrini Charles ; Evian, 21 mai 1847.

La bienfaitrice est Mme Folliet, femme de l'avocat Basile Folliet. Le choix de son dépositaire et répondant montre combien M. Lamouille avait la confiance des Eviannais.

L'autre témoignage, officiel lui aussi, et même beaucoup plus officiel, porte la date du 25 mai 1865 et l'écusson d'Evian, la Croix de Savoie et les deux poissons ; il est signé « Folliet maire », et a pour but de saluer M. Lamouille à son départ définitif pour Annecy (2) :

> Le Conseil, réuni hier en session de mai, m'a chargé de vous exprimer au nom de la ville tous nos regrets pour votre éloignement prématuré, comme aussi de vous assurer de toute notre reconnaissance pour le dévouement et l'abnégation que vous avez toujours montrés pour notre collège, que vous avez soutenu et relevé à une époque où sa chute était presque inévitable.

Cet éloge n'est point exagéré, pas plus que celui de Mgr Magnin affirmant que M. Lamouille « peut être regardé à juste titre comme le second fondateur du collège d'Evian » (3), car que serait-il arrivé, en 1856, si M. Lamouille, après s'être dévoué pour cette œuvre, n'avait crié sa misère au Conseil, et n'avait obtenu du P. Mermier, à force d'instances, l'arrivée des missionnaires ?

Le collège comptait alors 80 élèves, mais ce nombre augmenta d'année en année pour atteindre et dépasser 200. Le P. Mermier et son procureur, le P. Gaiddon (qui devait

(2) Il fut nommé chanoine effectif le 29 septembre 1865.
(3) *Acad. Sal.*, XIV, p. 356.

ensuite succéder au fondateur comme supérieur général), avaient imaginé, en prévision de cette augmentation rapide, divers projets en vue d'agrandir la maison. Nous les exposerons sous quatre numéros, après avoir observé la nécessité absolue d'un agrandissement : faute de place, plusieurs professeurs en étaient réduits à réunir chaque jour leurs élèves dans leur propre cellule ; il n'y avait pas de salle de récréation, pas même de parloir ; la salle d'études, les dortoirs regorgeaient de monde ; l'infirmerie ne pouvait contenir qu'un seul lit !

1° Projet d'acheter la maison des anciennes Clarisses tourières, située en face du collège, de l'autre côté de la rue. On aurait rétabli au troisième étage, pour faire communiquer les deux maisons, le pont couvert d'autrefois. Malheureusement, le propriétaire, M. de Saxel, demandait quinze mille francs de cette vieille bâtisse.

2° Construire sur la Place d'Allinges, en bordure du collège et s'appuyant sur les murs de clôture, un bâtiment assez vaste pour les chambres et les classes. Le P. Mermier, en octobre 1858, sollicite du Conseil une cession de terrain, promettant que la place publique sera augmentée « du côté du couchant, selon toutes les proportions de la partie cédée au levant » ; le collège ne demandera au Conseil aucune allocation. Le maire, Joseph Darvet, est favorable au projet, mais ses coadministrateurs ne veulent pas entendre parler « de ces surveillants » (4) inspectant la place d'Allinges des hauteurs de leur maison neuve.

3° Comme la nécessité de bâtir devenait plus rigoureuse encore à la rentrée de 1858, à cause du dédoublement de la 3e et de la 4e, à cause par conséquent de l'arrivée d'un nouveau professeur (5), les missionnaires étudient un plan qui paraissait avantageux : construire une aile formant un angle droit avec le monastère existant, et cela dans l'espace occupé par le jardin d'hiver et la maison Picollet, sur un terrain que l'on croyait appartenir au diocèse, mais qui appartenait à la ville, par testament de Rd Dubouchet. Le

(4) L'un d'eux disait « ces surveillants-jésuites ».
(5) C'était le P. Diaquenod.

Conseil, en date du 17 mai 1859, fait connaître ses conditions. Elles paraissent, ainsi que plusieurs des réponses qui suivirent, tellement onéreuses que le P. Gaiddon, homme de grande sagesse, en est tout ahuri.

J'ai acquis, Messieurs, écrit-il le 23 mai 1859, la douloureuse conviction que nous ne sommes pas faits pour traiter ensemble. J'ai donc l'honneur de vous prévenir, en ma qualité de procureur général de la congrégation, que nous nous retirons. Cependant, si vous nous y obligez, nous resterons encore chargés du collège pendant l'année scolaire 1860. Pendant ce temps, vous pourrez nous trouver des remplaçants.

Le P. Granjux mit tout en œuvre pour faire revenir le procureur sur sa décision ; il lui semblait que c'était un crime de laisser tomber le collège. Le P. Gaiddon se laissa toucher : « Nous resterons », dit-il.

4° L'Annexion ayant amené une sorte de détente dans les rapports avec l'Etat ainsi qu'une liberté relative des collèges dans leur vie intérieure, il fut question plus que jamais de trouver de la place pour les besoins les plus urgents. Il s'agissait de construire une grande salle de récréation avec un dortoir au-dessus, deux cellules pour professeurs, un grenier en maçonnerie, un bûcher à l'extérieur, des modifications importantes dans l'ancien bâtiment. Le P. Gaiddon adresse une nouvelle lettre à M. Gaspard Folliet et à son Conseil pour solliciter des secours, qui furent d'abord promis, puis discutés, retenus, amoindris. Le P. Granjux, en réalité, dépensa treize mille francs pour ces réparations et constructions ; la ville lui donna cinq mille cinq cents francs. Mais lui voyait en tout cela le service rendu au pays et à l'Eglise, les centaines de prêtres (6) qui peut-être ne seraient jamais prêtres sans le collège...

(6) De 1856 à 1892, environ 500 élèves d'Evian sont devenus prêtres. (Albert, *loc. cit.*, p. 198.)

CHAPITRE IX

Le vieux Collège

Il nous est impossible de citer tout au long nos conversations avec les anciens d'Evian ; nous en avons consulté plusieurs, soit parmi ceux qui n'avaient connu que le vieux collège, soit parmi ceux qui ont connu l'ancien et nouveau. Ces « interviews » affectueuses nous ont laissé une impression générale de calme et de bon souvenir. Un vieillard du clergé nous disait récemment (1) : « C'est une maison où tout était édifiant ; il y avait un bon esprit, une liberté relative, un régime paternel, peu de punitions. La principale était d'être conduit chez le supérieur. Il nous regardait, poussait quelques gros soupirs, nous renvoyait brusquement : nous étions atterrés. Je n'ai vu qu'une seule fois un élève à genoux au réfectoire : c'était pendant la guerre, un jeune étranger indiscipliné... »

M. l'aumônier Fontaine, du clergé de Lausanne et Genève, a trouvé dans sa mémoire reconnaissante des renseignements nombreux ; il les a transcrits d'une plume fidèle. Qu'il nous permette d'en extraire quelques passages, où nous ferons intervenir entre parenthèses des réflexions typiques de M. Majonenc.

« Je suis resté au collège d'Evian depuis l'automne 1864 jusqu'à la sortie de juillet 1872.

« En 1865, le P. Besson a commencé avec 35 élèves (!) notre année de 5e et de 6e réunies... Nos professeurs sont partis pour Annecy, où l'on célébrait les fêtes de saint Fran-

(1) M. Pessey, curé de Juvigny, jubilaire de cette année 1930, avec deux autres élèves d'Evian : M. Favrat, curé de Sion, et le chanoine Compois, archiprêtre de Dingy. L'autre jubilaire, le chanoine P. Péguet, était élève à Mélan.

çois de Sales. Ils revinrent sans M. Lamouille, et à ce moment notre classe fut dédoublée. (Quant à M. Besson, ajoute malicieusement M. Majonenc : Manque d'autorité, chahut habituel, punitions. Il était pourtant bon professeur, très dévoué.)

« **Le P. Diaquenod** fut mon professeur de 4e. C'est avec lui que j'ai appris à réfléchir, à travailler. Sévère en classe, mais, en dehors de la classe, bon, affectueux, attentionné pour ses élèves. Ce n'était pas sans crainte qu'on voyait, chaque lundi matin, arriver « la répétition », où nous devions reprendre toutes les leçons de la semaine : les trois grammaires, l'histoire, la géographie, les auteurs. Si ma mémoire est restée fidèle jusqu'à ce jour, c'est à M. Diaquenod que je le dois.

« **Le P. Longerey** dirigeait la 3e. En quittant M. Diaquenod pour entrer chez M. Longerey, il nous semblait entrer en paradis. Toujours semblable à lui-même, doux, indulgent, il était aussi chargé de la musique (2), comme on disait alors, c'est-à-dire qu'il choisissait parmi les élèves ceux qu'il jugeait capables de faire partie de la chorale. Dès notre année de 4e, deux d'entre nous avaient été choisis : c'étaient François Berthet, curé actuel de Perrignier, et votre serviteur. Ce choix combla d'aise les deux privilégiés, mais amena pas mal de difficultés avec M. Diaquenod, qui se figurait que nous perdions ainsi notre temps (3). Que de fois Berthet et Fontaine s'entendirent en pleine classe appliquer les vers du fabuliste :

La cigale ayant chanté
Tout l'été,

ou bien : « A vous, messieurs les mélomanes ! »

(2) Il était connu, dit M. Majonenc, par sa dévotion particulière au Sacré-Cœur et par son horreur des tons gallicans.

(3) Le bon Père n'était pas pour les distractions. Après les trois jours de congé donnés par les trois évêques et dont nous parlerons au chapitre XII, il eut cette boutade : « On pourra bientôt écrire sur la porte du collège : Ici on fait la classe... quelquefois ! » Il va sans dire que les élèves, malgré cet élément compensateur, aimaient la musique, s'y livraient avec joie. Dans sa brochure l'*Apostolat par la Chanson*, 1931, l'abbé Charvet dit qu'à Evian « l'art musical tempérait de sa brise mélodieuse la sècheresse des racines grecques ». Chacun avait son recueil de chants. Sur le sien, un Vaudois avait écrit à la ronde : « Liberté, Patrie, Canton de Vaud, Cahier de Chansons. » (Ibid., p. 6.)

« **M. l'abbé Richard,** professeur d'humanités, était bon, trop bon : aussi sa classe laissait-elle beaucoup à désirer sous le rapport de la discipline. Il ne savait pas distinguer les vrais étourdis. On en a cependant gardé un bon souvenir. Une année, j'eus la grande joie de le revoir à Saint-Julien, où il était aumônier de la Présentation. Il publia, entre autres ouvrages, un Essai sur la tempérance, un Catéchisme liturgique, un choix des plus belles hymnes de l'Eglise, avec une traduction, un commentaire où les plus experts en la matière trouveraient encore à s'édifier et à s'instruire.

« **Le P. Pierre Montagnoux** fut notre professeur de rhétorique. La classe comptait des élèves terribles qui abusaient de sa trop grande condescendance et le trompaient ; les bons éléments en souffraient. C'est le P. Pierre qui nous apprit à aimer l'Eglise dans la personne de Pie IX. Il nous lisait volontiers les articles, parfois incisifs, de Veuillot sur le Concile.

« Il préparait les séances littéraires et organisait toutes choses pour l'arrivée au collège des personnages éminents ou des dignitaires ecclésiastiques : c'est ainsi que nous reçûmes L. Veuillot et le Révérendissime Abbé d'Einsiedeln. Digne dans sa toilette, M. Montagnoux charmait par ses prévenances, ses mots spirituels et aimables. Il avait l'art et le talent de bien choisir les sujets selon les personnes et les circonstances. Il était très aimé de tous.

« **Le P. Ducret** (Mayet), excellent professeur de philosophie et parfait religieux. Il savait intéresser, tenir en haleine ; tous ses élèves le respectaient, l'aimaient. Dans ses leçons claires, précises, il suivait et enseignait la doctrine de saint Thomas. On le taquinait en prétendant que saint François de Sales n'était pas toujours thomiste : il fallait alors entendre le P. Ducret lancé dans des réfutations victorieuses. Quelle patience aussi à répéter les grands principes sous une forme nouvelle ! Sa modestie nous captivait autant que sa science. » (Il parlait et écrivait couramment l'allemand et l'anglais. On abusait un peu

de lui pour les classes, et les prédications dans les paroisses du dehors. L'ascendant qu'il exerçait autant que l'affection dont on l'entourait rendaient sa surveillance facile. Il avait une grosse clientèle au confessionnal.)

(Voici **M. Pollien**, le professeur de physique ! Il est légendaire. Sa taille de six pieds le signale de loin à l'attention. Il faut être habitué à l'entendre pour comprendre ce qu'il dit. Il est « populaire ». Intelligent, d'une bonne mémoire, il aime à raconter ses souvenirs et parle souvent de « Messieurs Picollet ». A la promenade et à la cour, quand il est de surveillance, il a autour de lui un cercle de grands et de moyens pour l'écouter (4). Il prêche à son tour. On aime ses sermons, dont deux reviennent de loin en loin : le mensonge, et la vocation. Ils sont émaillés d'exemples et de réflexions humoristiques ; les anciens les attendent et les saluent au passage comme de vieilles connaissances. Généralement on rit, et même la figure de M. Granjux se détend : il daigne sourire. M. Pollien est de Chevênoz. Il a souvent la visite d'un de ses frères, grand et maigre comme lui, et dont les cheveux, la barbe en collier, sont tout blancs. On l'appelle Mamy ; il a un fils au collège avec nous ; ce fils est le futur chartreux Dom François de Sales, auteur de plusieurs ouvrages ascétiques.)

M. Pollien avait quelquefois de fines réparties, des bons mots qui provoquaient le franc rire. Il excellait à saisir le côté comique de certaines situations (5).

(4) Il parle beaucoup de missionnaires et d'apostolat lointain ; il communique aux grands élèves la revue *Les Missions catholiques* (Note de Mgr Coppel).

(5) Un élève passait pour être paresseux. La veille de la sortie, accoudé sur son banc, il semblait tout occupé de sa besogne. A cette vue, M. Pollien n'y peut tenir et s'écrie : « Miracle ! M. Untel qui travaille ! » Le même élève, ou peut-être son sosie, riant en salle d'études l'avant-veille des prix : « Ne riez pas, Monsieur ! Vos vacances vont finir ! » Une autre fois, c'était un jour de foire, un âne s'étant mis à braire sur la place d'Allinges et un élève ayant éclaté de rire : « Messieurs, c'est une loi de la physique : Les corps de même nature vibrent à l'unisson ! » En nous lisant, des élèves d'autrefois regretteront que nous nous soyons borné à ces trois jolis mots. Ils pourraient nous en apporter d'autres encore plus savoureux, mais... beaucoup plus faits pour être racontés que pour être écrits.

« **Le P. Granjux.** — Durant mes premières années, M. Granjux enseignait la philosophie. Il prêchait rarement, mais ses instructions étaient écoutées avec profit. Il parlait avec âme, excellait à faire pénétrer une idée, un avertissement. Ce fut en 1865 qu'il devint notre supérieur. Dès le premier jour, pendant l'étude du soir, il ouvrit au milieu du silence la porte de la salle et ne prononça que ces mots, qui sont demeurés gravés dans toutes les mémoires : « Messieurs, on m'a nommé supérieur. Je vous avertis que je serai doux comme un agneau et terrible comme un lion ! » L'agneau, nous l'avons connu et aimé ; le lion, nous ne l'avons jamais aperçu. Je pourrais, il est vrai, citer des exemples de sa fermeté, mais je pourrais en citer beaucoup d'autres de sa douceur. Oh ! qu'il faisait bon vivre sous son règne ! »

(Au commencement de l'année scolaire, la lecture du soir est remplacée par celle du règlement, dont chaque article est commenté, expliqué. A l'heure toujours exacte, le supérieur fait son entrée avec, à la main, une petite lampe modérateur, et un cahier sous le bras. Chaque année, au moins une fois, le P. Granjux prêche fortement sur le scandale : *Væ illi per quem scandalum venit !)*

Nous laisserons encore un instant la parole à ces élèves d'autrefois, en nous félicitant d'avoir pu les rencontrer si complaisants et si pleins du passé.

Vers 1868, la rentrée avait lieu à la fin d'octobre, après les vendanges. Les élèves arrivaient en quatre groupes, dont le plus nombreux était celui du haut Chablais, de Morzine, d'Abondance, de Bellevaux, sans compter le plateau éviannais et la proche région. Presque tous sont déjà descendus quand arrive le second groupe : la vallée de Thônes, le Grand-Bornand, où la seule famille Périllat fournit cinq élèves. Durant certaines vacances, huit Bornandins, tous faisant partie de la fanfare, égayaient les échos du Chinaillon et du Bouchet au bruit joyeux de leurs

instruments (6). Ils ont rejoint à Genève, pour y prendre le bateau, les élèves d'Annemasse, de St-Julien, de Frangy, de St-Jeoire et de Viuz.

Le troisième groupe comprend les Suisses du canton de Genève : Meyrier, mort curé de Saint-Joseph, les deux Mehling, Charles, curé du Grand-Saconnex, et Stanislas, le médecin ; Rey, Dumonthey de Bernex, Cottier de Carouge, Blanc de Compesières, Pellet de Landecy, Grand et Dusseiller, de Meinier ; plus tard, Ramel, de Chêne, Ruche, devenu vicaire général de Genève, Chauffat, secrétaire de Mgr Mermillod, curé de Vevey et de Collex ; Charpine, mort brillant professeur à St-Michel de Fribourg. Le premier catholique nommé conseiller national à Genève est un élève d'Evian, le docteur Théodore Fontana. Le voyage en bateau distrait les nouveaux, mais l'arrivée à Evian leur cause une impression pénible. La Sentinelle cache le collège, et tout à coup le grand bâtiment sombre, percé de minuscules fenêtres, apparaît. Les élèves déjà installés agitent leurs chapeaux et leurs mouchoirs pour saluer les arrivants.

Le quatrième groupe, enfin, comprend les Vaudois, les Fribourgeois et quelques Valaisans. L'un de ces derniers a été conseiller d'Etat du Valais pour Sembrancher, c'est l'avocat Trolliet ; un Fribourgeois, déjà élève en 1856, est devenu Mgr Jaquet, cordelier, évêque de Jassy; un Vaudois du district d'Echallens, M. Dupraz, ancien curé d'Ouchy, est l'historien réputé de N.-D. de Lausanne.

On monte au collège. Courte visite au surveillant du dortoir. On fait les lits. On se rend chez le supérieur : accueil gracieux, mais rapide ; seulement deux mots, l'inscription d'un versement, s'il y a lieu, et place à d'autres. Quelques tournées en ville, stations dans les cafés, quelques chants ; rentrée à la dernière heure.

Les fêtes étaient nombreuses. Il n'était pas question de vacances ni à Pâques ni au nouvel an. Le premier janvier

(6) Depuis une quarantaine d'années, la fanfare du Grand-Bornand a été dirigée par d'anciens élèves d'Evian, spécialement Dieudonné et Adolphe Périllat ; ce dernier est encore directeur honoraire (1931).

ramenait la loterie mouvementée ; l'Epiphanie, et aussi le Mardi gras n'allaient pas sans une représentation théâtrale. On joue de vieux drames sombres : aux endroits tragiques, pour alourdir encore l'atmosphère de terreur, Joseph Peillex et Joseph Détraz jouent de la clarinette.

Mgr Jaquet, évêque de Jassy, élève en 1856

« Le Siège de Calais », en vers français, fut joué à l'ancienne salle des exercices. Le rôle principal était tenu par l'élève Pahud, travailleur infatigable, d'un extérieur élégant, et surtout d'un esprit prompt et d'une mémoire heureuse. Au dortoir, sans qu'on le sache, il passe une partie des nuits à répéter son rôle ; il y ajoute une quarantaine de vers, encore mieux frappés, disent les élèves, que ceux de la pièce originale. Le public arrive en foule ; les dames

jettent des fleurs; l'humilité du jeune premier dut passer par une terrible épreuve !

On joue aussi du classique. Athalie, c'est Bonnaz, de St-Gingolph. A une de ses nièces et filleules il a donné plus tard le prénom d'Athalie, mais l'officier d'état-civil, sans doute peu familiarisé avec les faits et gestes de l'usurpatrice, s'obstina à écrire « Anathalie ». Joad, le grand-prêtre, celui qui rayonne sous « l'éclat de la tiare », c'est Jean-Marie Replumaz, l'archiprêtre de Marcellaz. Josabeth, c'est Pierre Pollien, presque aussi grand que son oncle. Leur fils Zacharie est un nommé Comte, de Bernex (Genève). Le rôle de Joas est tenu par un jeune élève de 12 ans, Dumonthex, de Lancy. La belle prestance de Taponnier, le curé de Lovagny, lui vaut le rôle d'Abner :

Oui, je viens dans son temple adorer l'Eternel.

Du reste, dans toutes les pièces où il y a un militaire, gradé ou non, ce militaire est Taponnier. A Michel Cettour, curé de Burdignin, échoient les rôles de traîtres. Il est surtout Mathan :

Ce lévite à Baal prête son ministère !

Son confident est Métroz, un Vaudois bon vivant.

Nous jouâmes également Esther. Jean-Marie Séchaud, de Ballaison, le futur curé de Challonges, est Assuérus. Il est grand, bon élève, acrobate en musique. Il a chanté notamment un *Tantum ergo,* à une procession de la Fête-Dieu, avec une virtuosité remarquable. La partition était hérissée de doubles-croches, comme un solo de violon de Paganini. L'impie Aman, « race d'Amalécite », est représenté par Bron, de Massongy, l'archiprêtre de St-Gervais. Quant à Esther, c'est encore le grand Pollien, qui paraît « plonger » en disant : « Est-ce toi, chère Elise ? » à Eugène Chaumontet, le chanoine-archiprêtre de Notre-Dame, alors petit. Tous deux intelligents, doués d'une mémoire heureuse, sont individuellement de bons acteurs, mais c'est drôle de les voir réunis et dialoguant entre eux : cette trop grande Esther, et cette trop petite Elise ! Mardochée était Sam, un de nos Américains, frère de Ben, deux neveux de

l'archevêque de Baltimore ; un autre était Mec. Il fallait entendre Sam, devenu Mardochée, s'appliquer à déclamer les vers de Racine, mais avec un accent qui ne devait pas être l'accent hébreu.

Lorsqu'il y a un rôle de prêtre, plus spécialement de missionnaire, il est dévolu à Rey de Lancy ou à Berthet de Carouge. La force armée est représentée par deux gardes : Raymond, curé de Domancy, et Villard, de Châtel-St-Denis. Ils sont armés d'un sabre de bois, recouvert de papier argenté.

La Saint-François est une double fête, car c'est celle de M. le Supérieur. Au nouvel-an, le compliment lui avait été fait par un élève de dernière année (le 31 décembre 68, c'est le futur P. Gojon qui s'en était chargé) ; celui de la Saint-François est débité par un rhétoricien. A l'heure dite, vers la fin du souper, il s'avance, déployant sa grande feuille ; il est accompagné d'un camarade portant une petite lampe à huile. Silence religieux. Le supérieur reçoit de bons coups d'encensoir. Il est régulièrement comparé à saint François de Sales. Sa réponse : « Je vous remercie, Messieurs, etc. »

Le lendemain, comme aussi le 21 juin, fête de saint Louis, a lieu « la séance ». Chaque classe a eu sa composition. Les deux premiers sont choisis : ils liront leur prose ou leurs vers devant la nombreuse assistance. Inutile d'ajouter que les devoirs ont été revus, corrigés et considérablement augmentés par le P. Montagnoux, l'animateur de ces solennités.

Vers la mi-juin commence pour les élèves la saison des bains. On les prend à l'extrémité de la place d'Allinges, sous la surveillance de M. Pollien, assisté d'un autre professeur. En 1869, un élève originaire de Megève, nommé Morand, qui était un peu à l'écart, perdit pied et disparut sous l'eau. Heureusement, « un petit » qui l'avait aperçu cria « au secours ». M. Pollien arrive à la hâte, entre à l'eau tout habillé en criant : « A la chaîne ! A la chaîne ! » Il put saisir la main de l'enfant, qui est ramené sain et

sauf ainsi que son sauveur par « la chaîne », vite formée.

En dehors des trois promenades hebdomadaires, il y a les promenades exceptionnelles (7). Départ à une heure. On porte les « botollions », dont sont chargés les élèves « costauds ». C'est une simple excursion, à Vinzier, à Champanges, à Marin. Une fois nous allâmes à Abondance : c'était en 1869. Départ à 2 heures du matin, retour à la nuit. « Les moins de onze ans » demeurèrent confiés à M. Richard, qui, très gentil pour eux, les emmena manger des cerises à Grande-Rive. Une autre fois, en 1870, Echallens, au canton de Vaud, devait être le but de notre voyage, mais le billet collectif n'étant pas arrivé à temps, le supérieur annonça la déconvenue en disant : « Au lieu de visiter la cathédrale de Lausanne, on ira voir celle de Novel ! »

La Monographie de Massongy (8), par Mgr Piccard, raconte une de ces promenades, celle que firent les élèves, le 24 juin 1866, pour assister, dans cette paroisse, aux noces d'or du Rd curé Duret. Mgr Mermillod s'y trouvait, qui eut des mots aimables pour le collège et sa jeune fanfare. « L'après-midi, les élèves gravirent le coteau de Boisy, et allèrent jouir, du haut du donjon du château du Ténières, à Ballaison, de la vue splendide du Bas-Chablais. Le comte Benoît de Boigne leur fit une réception pleine de courtoisie. Ils purent encore, à leur retour, entendre Mgr Mermillod : « Je vous ai vus, leur dit-il, couronner « les tours du château et j'ai répété avec le prophète : « *Mille clypei pendent ex ea !* Mille boucliers y sont sus- « pendus ! » Il voyait en eux autant de prêtres futurs, dévoués à l'Eglise. »

La sortie a lieu très tard, à la fin de juillet, le 29, en 1870. Les prix se distribuent solennellement. Auprès du président trônait le maire d'Evian, baron de Blonay. Le prince « Constantinus Bassarabā-Bibesco, prince de Bran-

(7) L'abbé Tissot, dans les Mémoires cités plus haut, rappelle plusieurs de ces promenades : Ripaille, les Allinges, le château de Chillon.. Nous avons raconté, d'après lui, cette dernière, où les élèves faillirent tous sombrer.

(8) *Massongy*, par Mgr Piccard, Thonon, Masson, p. 138.

covan », appelé par nous « le Prince russe » probablement parce qu'il était roumain, devait assister à la distribution des prix, cette année-là. Mais l'avant-veille, alors qu'il rentrait d'Ouchy à sa propriété d'Amphion, la chaudière de son petit yacht éclata ; le chauffeur fut tué, le prince grièvement blessé (9).

Aussitôt terminée la distribution des prix, les « montagnards » partent, en chars à bancs, ou même à pied. Puis les bateaux emportent leur contingent vers Ouchy, vers Genève. Celui de Genève est le plus nombreux. Les musiciens, qui s'exerçaient depuis plus d'un mois et chantaient chaque soir, sur la place d'Allinges, exécutent leurs jolis morceaux à chaque débarcadère. En 1869, c'est encore l'élève Gojon, Eugène Gojon, le bon missionnaire de Gobalpore et d'Annecy, qui les dirige. A Evian, ils chantent le fameux « Bonsoir mes amis ! » ; ailleurs : « Pêcheurs, préparez votre nacelle... J'ai vu l'herbe fleurie... » A Yvoire, on salue, en poussant des vivats et en agitant les chapeaux, le baron d'Yvoire, élu contre l'ancien Bartholoni. Il nous semblait que le collège avait été honoré en sa personne : il avait été, en philosophie, l'élève de M. Phippaz, à Evian, après l'expulsion des jésuites du collège de Chambéry (10).

J'ai omis de rappeler avec quelle pieuse joie nous entendions chanter, au jour des Rameaux, la Passion selon saint Mathieu. M. Ducret était le narrateur, M. Diaquenod faisait la partie du Christ, M. Besson était la synagogue et le traître ; il avait le ton pour dire « Ave, Rabbi ».

Tous ces détails, donnés *coń amore* par les anciens,

(9) A props de ce prince, auquel le collège était si sympathique, mettons en note ce trait, qui ne manquera pas d'intéresser, en un temps où Mme de Noailles s'est fait un grand nom comme poète. Mgr Philippe, que son état de santé empêchait de partir pour l'Inde, était en résidence au Juvénat d'Evian, en 1897. Comme il aidait Mgr Perraud, à Autun, pour ses tournées de confirmation, il y reçut la dépêche suivante : « Je prie Votre Grandeur de vouloir bien me télégraphier le plus tôt possible si elle veut bien donner la bénédiction nuptiale le 18 août, à Evian, à ma fille, à l'occasion de son mariage avec le comte Mathieu de Noailles et je lui en exprime par avance toute ma reconnaissance. Princesse Brancovan. » L'évêque répondit : « Empêché par un travail promis depuis longtemps, m'excuse de ne pouvoir accepter l'honneur offert. François Philippe, évêque de Lari. »

(10) *Le baron François d'Yvoire*, par M. de Laval, p. 75.

montrent que le vieux collège était alors très « vivant ». Il attirait l'attention, la bienveillance des étrangers, des baigneurs qui commençaient à affluer — clientèle choisie — dans la petite cité éviannaise.

Il eut même, déjà en 1858, une distribution des prix comme on en voit rarement en province (11) Bien des maisons auraient pu envier le bonheur du pensionnat qui voyait ainsi réunis Mgr Rendu, d'Annecy, Mgr Rivet, de Dijon, le grand Montalembert, en villégiature au château de Neuvecelle, Victor Cousin, M. Sauzet, ancien ministre, l'abbé Noirot, le philosophe bien connu, le maître d'Ozanam, celui que le même Cousin proclama un jour « le premier professeur de France, parce qu'il obligeait ses élèves à penser » (12). Un journal d'Annecy (13), sans doute autorisé à parler de la sorte, publiait cette information :

> On assure que sans une légère indisposition de Mgr Rendu, causée par la chaleur, et qui a fait terminer tout à coup la cérémonie, M. Cousin aurait remercié Mgr de Dijon, et qu'il aurait mis M. le Comte de Montalembert et M. Sauzet dans une sorte de convenance de parler à leur tour. Il est aisé de comprendre combien les assistants ont été contrariés de l'incident, d'autant plus que le célèbre philosophe de Paris avait laissé pressentir le fond des pensées qu'il aurait développées. M. Cousin n'a plus d'illusions ; il a scruté la pensée humaine ; il est catholique d'esprit et de cœur.

Voyons dans ces derniers mots, plutôt qu'une réalité hélas ! bien douteuse, une espérance de Mgr Rendu (14) et voyons dans cette fête une preuve entre mille que le collège savait mériter les plus hautes sympathies.

Dès 1858 s'établirent aussi des relations à la fois affectueuses et littéraires entre le collège d'Evian et un

(11) *Annales catholiques de Genève*, numéro d'août 1858.

(12) *Revue hebdomadaire* du 3 avril 1909. Article sur Ozanam par Mgr Baudrillart.

(13) *Le Bon Sens*, du 12 août 1858. L'indisposition prétendue légère effraya l'assistance. Le P. Gaiddon écrit : « J'avais peur que Monseigneur n'étouffât. »

(14) V. Sa *Vie*, par M. Guillermin, p. 101. V. aussi, dans la *Vie de Gorini*, par Martin, p. 209, une bonne lettre de Cousin.

Petit Séminaire du diocèse du diocèse de Tulle, celui de Servières, où M. l'abbé Verniolles était supérieur. La Vie de cet homme remarquable, qui s'est fait un nom, à cette époque, par ses ouvrages pédagogiques, renferme de belles pàges sur cette union de Servières et d'Evian (15). Le P. Montagnoux ayant fondé une petite Académie sur le modèle de celle de M. Verniolles, les maîtres et les élèves s'envoyaient des compositions, des poésies, de longues lettres. C'était comme un va-et-vient

Des bords de la Dordogne à ceux du bleu Léman.

L'illustre évêque de Tulle, Mgr Berteaud, lui aussi apparaît, et son grand nom, synonyme de savoir et d'éloquence, semble protéger ces intéressantes relations.

Les lignes suivantes sont tirées d'une lettre de M. Verniolles aux élèves d'Evian. On y lira quelques renseignements sur les travaux de « l'Académie » et du collège :

« Je vous félicite, mes chers amis, d'avoir M. Montagnoux pour directeur. Il vous apprend à la fois, par son exemple, et comment il faut écrire en prose et comment il faut écrire en vers. La langue des poètes obéit à son inspiration aussi bien que l'idiome élégant et gracieux que parlèrent François de Sales, Joseph et Xavier de Maistre :

Joseph, Platon chrétien, ou mieux, nouveau prophète,
Dont l'imposante voix montrait dans la tempête
Et Rome pour refuge et la croix pour flambeau ;
Xavier, soldat-poète, enfant de l'harmonie,
Qui semblait à son gré jouer dans son génie
Comme un enfant dans son berceau

J'ai su que vous aviez célébré le dernier jour du mois de mai par une brillante séance, où l'on chantait les grandeurs de Marie en plusieurs langues et sous toutes les formes de composition littéraire. Une autre fois, vous avez plaidé les titres divers que peuvent avoir à la prééminence la grammaire, l'histoire, la poésie, l'éloquence, les sciences et la philosophie. Vous avez aussi étudié l'histoire du Léman, l'histoire littéraire et religieuse de la Savoie, les grandeurs et les bienfaits de la papauté. Vous avez applaudi à l'élévation au cardinalat du vénérable archevêque de Chambéry, Mgr Billiet. Voilà des sujets sérieux, intéressants ; voilà des sujets religieux et vraiment nationaux. »

(15) *Vie de M. Verniolles*, par L. Bertry, Tulle, 1902. Cf. surtout le chap. 97 : Servières et Evian. Les vers cités plus bas par M. Verniolles sont du P. Montagnoux.

Et nous ajouterons : Voilà un collège où l'on cultivait ces trois grandes choses, ces trois grands mots qu'un ami de la maison a choisis comme le titre d'un de ses ouvrages : Le Vrai, le Beau et le Bien (16).

Nous savons aussi, par une lettre conservée de Mgr Clifford, évêque de Clifton, en Angleterre, que la petite Académie se donnait le luxe d'avoir des membres d'honneur. Il écrit, le 20 juillet 1862, après un passage en Savoie : « Sachez, élèves du collège d'Evian, que votre souvenir ne me quitte jamais, que je prie pour vous, et que je fais le plus grand cas de votre prévenance à me donner une place dans votre Académie. » Nul doute que d'autres évêques et grands personnages n'aient été l'objet de la même « prévenance », qui donna à la petite Académie, pendant les années de sa durée éphémère, un vrai lustre aux yeux des élèves, et partant une grande utilité. A son sujet M. le chanoine F. Vanel, un ancien élève de ces jours lointains, nous écrit le 7 octobre 1930 : « J'assiste encore par la pensée aux séances d'alors. Je vois nos jeunes académiciens en gants blancs, tenant en main de beaux cartons aux couleurs voyantes, et s'avançant pour lire leurs productions littéraires ou scientifiques. J'entends encore, dans une de ces séances, la voix forte et moelleuse de l'élève qui devait devenir Mgr Clerc, et je vois le P. Granjux présider avec la gravité que vous lui avez connu. C'était en 1874... »

(16) Nous avons dans les cahiers du P. Montagnoux, longuement développés, presque tous les sujets énumérés par M. Verniolles. Il y a aussi des récits sommaires des séances, quelquefois des noms d'élèves. De longues pièces sont signées Emile Battiaz de Soral, Julien Mathieu de Massongy, Claude Trosset de la Chapelle, Amédée Mermier de Clarafond, etc.

Chapelle du nouveau collège, 1898.

Elèves entourant le **P. Granjux,** 1892. Le Maitre-autel à Saint-Jean de Sixt (1931).

La cathédrale de neige, 1895 (V. note p. 145). La chaire, 1898.

CHAPITRE X

L'œuvre du P. Granjux
Le nouveau collège

Nous avons trouvé presque tout rédigé, et écrit par l'homme le plus au courant des choses dont nous parlons, le présent chapitre dixième. Qui donc pouvait comme le P. Granjux raconter et apprécier des événements auxquels il à été constamment mêlé ? Semblable au héros de l'Enéide quand il commençait son long récit, n'a-t-il pas le droit d'affirmer qu'il a été pour beaucoup en tout cela : *Quorum pars magna fui ?* C'est lui-même que nous entendrons, non le P. Granjux de 1874, de 1879, encore trop plein des mouvements de son cœur dans une entreprise qui fut toute sienne, mais le P. Granjux de 1896, rassis par l'âge, rentré à la Feuillette pour s'y préparer à la mort.

« Dès l'année 1864, écrit-il, le nombre des élèves augmentant toujours, l'ancien collège se trouva trop petit. Le supérieur et les professeurs parlent entre eux d'acheter une propriété pour y construire un collège « selon toutes les règles ». Ils s'accordent généralement pour la propriété de Saxel, où se trouvent aujourd'hui les Sœurs Clarisses.

« Mais en 1867, vers la fête de l'Ascension, me trouvant à la cure de Massongy, M. le curé Duret et son vicaire m'entretiennent du futur collège. Voyant notre embarras pour trouver un emplacement favorable : « Abbé Billoud (1), dit

(1) On prononçait toujours Billoud, on écrivait plutôt Billod. Cet abbé était natif d'Evian ; il est mort curé de Ballaison, en 1874.

« M. le Curé, vous pouvez ici rendre un grand service. Cédez « une portion de votre Murblanc à un prix convenable. » L'Abbé Billoud se recueille un moment, donne une réponse affirmative, engage sa parole d'honneur, promettant de nous céder 5 journaux anciens au prix de 5.000 fr. le journal.

« Cet emplacement était unique dans le pays pour la réalisation de notre œuvre, et cette promesse mit le comble à notre joie. La Providence venait de se manifester en notre faveur ; il ne manquait plus que notre coopération active et incessante.

« Sur ces entrefaites, Mgr Magnin arrive au collège de La Roche pour la distribution des prix. Je m'y porte avec ardeur pour conférer avec Sa Grandeur sur l'importante entreprise. Heureusement placé à sa droite pendant le repas, il me fut facile de lui exposer très longuement et avec abandon la nécessité absolue de construire, ainsi que nos plans et nos espérances. Monseigneur m'entend sur ce sujet avec satisfaction, juge que le diocèse peut réaliser cette œuvre et acquiesce à tout. Puis il me charge de lui porter, à la fin du mois, nos plans et devis provisoires, accompagnés d'une supplique motivant cette nouvelle construction.

« Selon cette invitation bienveillante, à la fin du mois d'août, je porte à l'évêché toutes les pièces demandées. Hélas ! à partir de ce moment, que d'hésitations ! que d'ennuis ! mais enfin, appuyé sur son Conseil, Monseigneur donne son approbation finale et lit à son clergé, le 6 septembre 1868, notre supplique motivée ; elle était rédigée en ces termes :

Monseigneur,

Uniquement mus par les vues du bien et par l'intérêt qu'ils portent à un établissement à la prospérité duquel ils ont voué toute leur existence, le supérieur et les professeurs du collège d'Evian éprouvent le besoin de venir de nouveau se jeter aux pieds de Votre Grandeur pour la prier avec toutes les instances possibles de vouloir bien prendre en nouvelle considération la condition matérielle de cette maison.

Le collège d'Evian, conservé si providentiellement à travers tant de difficultés et de périls qui ont menacé son existence,

surtout depuis vingt ans, se trouve en ce moment dans une position telle qu'il doit ou cesser d'exister ou prendre de nouveaux développements.

L'insuffisance complète de place et de logement pour les élèves comme pour les maîtres est de notoriété publique, et malheureusement officielle. M. l'Inspecteur en a fait, plus sérieusement encore, un article de son rapport, l'année dernière. S'il se déclarait, a-t-il dit, la moindre maladie un peu générale, la maison serait immédiatement fermée d'office, comme manquant des conditions hygiéniques exigées par la loi...

Ce serait cependant un malheur pour le diocèse si ce collège venait à disparaître. Il a déjà préparé bien des prêtres qui ne seraient jamais arrivés au sacerdoce s'il n'avait pas existé ; il en peut bien donner encore qui ne le seraient jamais si les populations religieuses de cette province cessaient de posséder un collège au milieu d'elles. Ce serait une grande source tarie puisque Evian, surtout depuis quelques années, fournit un grand nombre de sujets au Grand Séminaire.

Il est impossible que sous l'administration d'un évêque à intelligence élevée, à vues larges et grandes, à déterminations généreuses, on puisse voir périr un établissement qui semble toucher au moment de rendre au diocèse des services plus grands encore que par le passé.

Il est vrai, les dépenses que nous proposons sont grandes. C'est un collège à bâtir tout entier à neuf, et dans un nouvel emplacement. Il n'y a pas d'autres améliorations possibles. Les demi-mesures sont toujours dispendieuses et sans résultats suffisants. Ici, nous sommes trop resserrés de toutes parts ; un agrandissement n'est pas possible. La Providence semble d'ailleurs suggérer le parti que nous proposons en mettant à notre disposition, pour un prix qui n'est pas exagéré, une pièce de terre magnifique, située à quelques pas au levant d'Evian. Quel regret plus tard d'avoir manqué une acquisition unique dans son genre, et qui peut devenir impossible d'un jour à l'autre !...

Déjà nous avons l'assurance que cette entreprise a obtenu les sympathies du clergé. Bien des encouragements nous sont arrivés de la part des ecclésiastiques les plus distingués. Tous comprennent et sentent que c'est une œuvre éminemment sacerdotale, une œuvre d'un ordre supérieur. Elle n'a rien à attendre du monde, mais le clergé de saint François de Sales ne saurait y faillir. Nous-mêmes, nous sommes prêts à tous les sacrifices, mais nous sommes impuissants sans un concours général de nos confrères.

Une invitation de votre part, Monseigneur, suffira pour la provoquer. Nous venons supplier humblement Votre Grandeur de la faire entendre avec ce ton de persuasion qui lui est propre et qui lui assure un empire souverain sur les cœurs. Il n'en sera pas un, nous en avons la confiance, qui ne s'empresse de prendre part avec nous à une œuvre qui sera une gloire de votre épiscopat et le bien de tous...

F. Granjux, supérieur ; F. Pollien, professeur de physique ; J.-M. Ducret, prof. de philosophie ; P. Montagnoux, prof. de rhétorique; A. Richard, prof. de seconde; F. Longerey, prof. de 3e; H. Diaquenod, prof. de 4e ; A. Besson prof. de 5e ; B. Déléaval, prof. de 6e.

Après cette lecture, Monseigneur fait appel à la générosité de son clergé, réclame cent francs au moins de chaque prêtre (25 fr. pendant 4 ans), et déclare approuvé le projet de construction d'un nouveau collège à Evian. Bientôt suivront ses lettres circulaires de 1868, 1870 et 1875.

« Il y eut alors dans tout le diocèse, mais surtout dans sa partie nord spécialement intéressée, une magnifique élan. L'archiprêtré de Thonon donna 10.000 fr., Evian, 6.000, Douvaine, 5.000, St-Paul, 3.000, le chapitre de la cathédrale, 7.000, Mgr Magnin, 4.000... Aussitôt l'évêque, sur l'avis du grand vicaire Poncet, désigne comme architecte M. Eugène Dénarié, alors fixé à Albertville, plus tard architecte diocésain à Annecy. Habile dans son art, M. Dénarié trace un plan très grandiose, mais irréalisable, et opposé aux besoins d'un collège. Ce premier plan repoussé, un second est présenté, plus ou moins basé sur nos observations, mais avec des inconvénients encore très graves ; il est de nouveau refusé. Enfin, M. Dénarié rédige un troisième plan, celui-là conforme à nos idées pour la distribution des pièces, leur étendue, les conditions à réaliser dans l'intérêt de la santé, de la moralité et de la surveillance. C'est ce troisième plan, adopté après de vifs et longs débats, qui a servi à la construction actuelle (2).

« Le 2 mars 1869, la promesse de vente est signée : 5 journaux, soit : 1 Ha 84 a 25 ca, au prix de 25.000 fr., et l'acte définitif est passé à Annecy, Tissot, notaire, le 1er août 1869 (3). Le même jour, l'adjudication est donnée

(2) On trouva trois belles sources, dont le P. Granjux était très fier. Il les comparaît à la Source Cachat et nous disait : « Vous comprenez ! (c'était son expression) c'est tout de l'eau d'Evian ! »

(3) « Avant la signature de cet acte, M. l'abbé Billioud exige impérieusement une augmentation de 5.000 fr. » Ce prêtre était cependant généreux, et gracieux dans ses générosités. Un des jours qui suivirent la distribution

aux entrepreneurs Baud et Rosset, d'Evian, avec l'ordre de commencer les fouilles le 18 octobre. Elles sont poussées avec une telle énergie que les bétons de la partie nord sont coulés dès la fin de novembre. Les maçonneries sont commencées le 1er mars (4) et poussées activement jusqu'au mois d'août 1870.

« Heureusement qu'elles étaient presque achevées à cette époque de désastres pour la France ; les événements étaient tels que personne n'aurait eu le courage d'entreprendre une pareille œuvre, en un pareil temps. Pour la continuer, il fallait même que les travaux fussent avancés au point qu'on dût les achever forcément.

« Dès le principe, Monseigneur avait cependant jugé à propos de laisser momentanément à construire la chapelle et l'aile du levant : on avait établi, dans les combles, une chapelle provisoire. Mais le chanoine Corajod et les prêtres les plus dévoués au nouveau collège emportèrent comme d'assaut le consentement de l'évêque. »

C'est même ici qu'intervint pour une petite part le R. P. Joseph Tissot, alors âgé de 30 ans, ancien élève de Mgr Magnin au Grand Séminaire d'Annecy, et pour ainsi dire son humble compagnon au Concile du Vatican (5). Ce missionnaire, plus tard si célèbre et supérieur général de sa congrégation, faisait, en 1871, l'intérim de la classe de troisième à Evian. Il s'y trouvait donc le 31 juillet, quand Monseigneur y vint pour présider les prix. Dans des strophes gracieuses, il interpréta, en faveur du collège

des prix de 1871, il accompagnait Mgr Magnin, le conseiller Laurent et le P. Montagnoux dans une promenade en bateau, et tout à coup il jeta un défi au P. Montagnoux et lui promit 5 francs pour chacun des vers qu'il improviserait. Le Père composa 8 strophes de 4 vers en l'honneur de Monseigneur. Nous les avons :

Vagues de ce beau lac, vous devez être fières
D'abaisser devant lui vos flots respectueux...
Rives, pour ses regards parez-vous de vos charmes ;
Soleil, sur ces coteaux, couche-toi plus brillant...

L'abbé tint sa promesse : c'était pour la chapelle du collège.

(4) Les soubassements sont en pierre de Meillerie ; les escaliers en granit de Villebois ; les encadrements, cordons et angles en grès de Lausanne ; les ardoises viennent du Valais.

(5) *Vie du P. Tissot*, chap. III, XII et surtout p. 366.

qu'on voulait laisser avec sa seule aile du couchant, les sentiments du *Papillon inachevé,* qui supplie *le grand Emir de passage* de lui donner ses deux ailes. On devine qu'il s'agit d'une oasis, au bord du Léman :

Un papillon sortait de sa prison de soie ;

Il voulut prendre son vol, mais il s'aperçut bien vite de sa faiblesse ;

Hélas ! s'écria-t-il, hélas ! je n'ai qu'une aile !

Que lui reste-t-il, sinon à implorer la charité des promeneurs ? C'est ce qu'il fit :

Or un Emir passait. Sa robe violette
Sur le gazon flottait à larges plis ;
La mitre ornait sa noble tête,
A son doigt brillait un rubis.

Le papillon implore le bel Emir dont le cœur est ému... et l'aile nouvelle est décidée, ainsi que la chapelle.

Durant les derniers jours de l'année scolaire 1872, les élèves, surtout les plus grands, aidèrent, durant les récréations et les promenades, au transport du vieux matériel dans le nouveau collège. Tout se trouva prêt pour la bénédiction des bâtiments par Mgr Magnin, le 30 juillet. « C'est une des plus belles fêtes que j'aie jamais vu ! » nous dit un ancien élève. Tout y était : grand concours de monde, de prêtres surtout ; musique de la ville, joie de tous côtés, magnifiques illuminations, chants sur des barques, tandis que les élèves, massés sur la route, acclamaient, applaudissaient. Le lendemain, Monseigneur consacra la chapelle. Sa joie rayonnait sur son visage ; il bénissait Dieu du résultat enfin obtenu et souscrivait pour ainsi dire d'avance à l'éloge qui un jour lui serait adressé dans son Oraison funèbre : « Le collège d'Evian est peut-être le plus beau monument de la largeur de vue et de la hardiesse d'initiative de Mgr Magnin (6). Quant au clergé, aux fidèles, aux Eviannais surtout, ils admiraient de tout cœur la construc-

(6) *Oraison funèbre de Mgr Magnin* par le P. Tissot, p. 17.

tion nouvelle, en laquelle ils voyaient l'idéal du genre, malgré l'espace perdu, à l'intérieur, par le très bel escalier central, malgré les autres critiques que l'on pouvait faire soit à l'ensemble soit aux détails de l'édifice. Au bout de quelques mois, surtout quand on avait devant les yeux le lac comme premier plan, le collège, alors beaucoup plus isolé qu'il ne l'est aujourd'hui, paraissait essentiel au paysage. Les deux ailes se tendaient comme deux bras accueillants ; le corps central s'élevait, majestueux et dominateur, au-dessus du grand perron où figuraient les armes de Mgr Magnin, avec, tout en haut, la croix ! La chapelle s'appuyait contre la maison avec tendresse, ou plutôt n'était-ce pas la maison qui s'appuyait sur elle ? Dans cette chapelle, à la Toussaint 1872, le P. Tissot prêcha la première retraite. Nous laissons à penser quels accents il trouva pour dédier au Sacré-Cœur, selon sa coutume, ce nouveau temple et les âmes d'étudiants qui viendraient y prier dans l'avenir. Pendant trente-cinq ans, la dévotion au Sacré-Cœur, la fête annuelle et le premier vendredi, furent en grand honneur au collège d'Evian. Devenu supérieur général, le P. Tissot disait : « Quand des sujets d'inquiétude me viennent de ce côté, je me rassure en pensant que le Sacré-Cœur veille sur cette maison (7). Ce Cœur miséricordieux a cependant permis... Mais qui peut savoir les desseins de Dieu, et résoudre les mystérieux pourquoi de sa Providence ?

« L'acte d'achat de la propriété, les conventions avec les entrepreneurs, tous les papiers avaient été passés par l'évêque en son nom ou au nom du diocèse (8). » Mais quel était le vrai propriétaire ? Etait-ce lui ou les bien-

(7) Lettres du P. Allard, février 1923, mai 1931. Il y avait chaque année deux retraites : un ancien nous prie de signaler ce détail parmi les grandes grâces que Dieu ménageait aux élèves d'Evian.

(8) Ainsi : « Nous soussignés Baud et Rosset entrepreneurs déclarons avoir reçu jusqu'à ce jour la somme totale de 150.000 francs de Mgr Magnin agissant pour et au nom de son diocèse. Cette somme nous a été comptée successivement par M. Granjux supérieur et mandataire de Monseigneur. Elle est en dehors des comptes de la chapelle, qui est à la charge du susdit supérieur. Evian, 30 décembre 1871. »

faiteurs ? Jusqu'en 1875 il ne cesse de demander l'autorisation légale, c'est-à-dire la déclaration officielle que le nouveau collège appartenait à la mense.

« La Providence, qui dès le début avait béni visiblement l'entreprise, se chargea de la couronner. Elle conduisit au nouveau collège, pour y chercher un appartement, Mgr Dupanloup, l'évêque d'Orléans. Il était alors tout-puissant dans les conseils du gouvernement. Quand nous lui eûmes exposé dans plusieurs causeries notre triste position, il nous répondit un jour : « Pour agir moi-même, il me « faut une demande écrite de la main de Mgr Magnin, et « je la communiquerai avec de vives instances au gouver- « nement. L'autorisation sera accordée sans difficultés. »

« En effet, cela se passait à la fin de septembre, et le 6 octobre 1875 le président de la République, maréchal de Mac-Mahon, déclare que le nouveau collège d'Evian est reconnu comme propriété diocésaine, affectée à un collège ecclésiastique libre. »

Retraçant avec plus de détails que nous ces pourparlers et ce succès, le P. Granjux écrit avec trois points d'exclamation : *Deo gratias !!!* On avait tant désiré cette inscription de la propriété du collège dans la mense épiscopale ! En la demandant (9), on avait fait ce qu'il fallait faire, ce que l'on croyait le meilleur, et cependant, quand vint la loi de Séparation, on aurait peut-être sauvé le collège sans cette inscription à la mense, tant il est vrai que les vues des plus habiles sont très courtes ; il faudrait savoir l'avenir, et Dieu seul le sait.

Tout paraissait donc parfaitement établi. Les sommes prélevées sur les bourses ou recueillies dans le diocèse ne purent cependant, malgré la générosité des donateurs,

(9) Mgr Dupanloup fut charmant jusqu'à la fin. Il se prêta à un Salut solennel, le dimanche 17 septembre. Des dames du grand monde y firent la quête pour la nouvelle chapelle. Monseigneur laissa à la sacristie une belle chasuble violette. Le P. Montagnoux envoie aux quêteuses des vers où il se déclare « ravi du plat d'argent couvert de pièces d'or ».

couvrir tous les frais (10). Quand on arriva aux comptes généraux, à la liquidation totale, l'administration diocésaine crut de son devoir de dresser un acte solennel pour reconnaître aux missionnaires une somme importante, comme compensation des avances que la congrégation avait faites. Nous, donnons ici cet acte dans son entier, car rien ne manque à sa valeur, ni l'importance des personnages ni la gravité des formules :

L'an 1876 et le 22 avril, dans une des salles du palais épiscopal, entre Sa Grandeur Claude-Marie Magnin, évêque d'Annecy, assisté de MM. Jacques Ruffin, François Sucillon, Pierre-François Poncet, ses vicaires généraux, et Jean Veyrat-Charvillon, grand chantre de la cathédrale, formant le Conseil d'administration du collège-pensionnat ecclésiastique d'Evian-les-Bains, d'une part ; et M. l'abbé Maurice Clavel, supérieur des Missionnaires de St-François de Sales, assisté de M. l'abbé Petitjean, directeur de cette congrégation, et de M. l'abbé François Granjux, supérieur du dit collège-pensionnat, d'autre part ;

Il a été procédé au règlement de comptes définitifs de toutes les dépenses occasionnées par la construction des bâtiments et accessoires du nouveau collège ecclésiastique d'Evian-les-Bains, reconnu aujourd'hui comme propriété légale de la mense épiscopale, soit : du diocèse d'Annecy, par décret du président de la République en date du 6 octobre 1875.

Toute vérification faite, de part et d'autre il a été reconnu que la dépense totale de cette entreprise s'est élevée à la somme de 407.180 fr. (11) ; sur quoi M. l'abbé Granjux, comme directeur des travaux sur place, déclare avoir reçu, tant de l'administration diocésaine que par voie de souscription, la somme de 320.202 fr. ; D'où il résulte qu'il reste créancier en sa qualité soit comme représentant de la Congrégation des Missionnaires de Saint-François de Sales dont il fait partie, de la somme de 86.978 fr. En plus, celle de 28.000 fr., montant des sommes partielles prêtées à l'entreprise, dans le cours des travaux, par la même congrégation. Il en résulte que celle-ci reste créancière, vis-à-vis de la mense épiscopale, de la somme totale de 144.978 fr.

En conséquence, il est convenu entre les parties contractantes et en leur qualité respective, que la Congrégation des

(10) La Bourse des missions donna 6.000 fr., celles des Pauvres Prêtres 35.000 fr., celle des Pauvres Clercs (Grand Séminaire) 192.484 fr., les souscriptions 104.461 fr. Ces chiffres sont copiés dans un rapport signé « E. Chevalier (chanoine), trésorier, successeur de M. Poncet. » (4 février 1904.) Il indique comme dépense totale 337.945 fr.

(11) Nous avons le compte de M. Eugène Dénarié, architecte diocésain, daté du 15 mai 1875 : « Le montant général de la dépense s'est élevé, en chiffres ronds, à 410.000 fr. »

Missionnaires de Saint-François de Sales, chargée actuellement de la direction complète du collège-pensionnat ecclésiastique d'Evian-les-Bains, tout en restant créancière de la somme ci-dessus de 144.978 fr., n'en exigera néanmoins aucun intérêt pendant qu'elle aura la direction de cet établissement, qu'elle continuera à gérer à ses frais avec profits et pertes, mais que dans le cas où elle viendrait à en sortir, soit d'accord avec l'administration diocésaine, soit par l'effet de force majeure provenant d'une autre source, elle se portera créancière de la somme de 120.000 fr. seulement, le surplus étant abandonné gratuitement dans le premier cas, et de la somme entière de 144.978 fr. dans le second cas, c'est-à-dire à l'encontre soit du gouvernement soit de tout autre qui viendrait à l'expulser, la dite somme avec intérêts légaux dès le jour où elle aura quitté la maison.

Ainsi convenu à Annecy entre les parties, à double original, les jours et an que dessus.

† C.-Marie (Magnin), évêque d'Annecy.

J. Ruffin, prévôt, vic. gén.; Sucillon, vic. gén.; F. Poncet, vic. gén.; J. Veyrat-Charvillon, ch.; M. Clavel, sup.; F. Granjux, sup. ; C. Petitjean, missionnaire.

Tandis que l'autorité diocésaine reconnaissait ainsi solennellement, avec une joie évidente, les avances du P. Granjux et de sa congrégation, le Conseil d'Evian, agissant à l'encontre des Conseils d'autrefois, retirait peu à peu au collège les avantages qui lui avaient été promis.

Le 19 décembre 1871, le P. Granjux et le P. Montagnoux, l'un comme supérieur, l'autre comme directeur légal, avaient prévenu le maire et le Conseil, en vertu des conventions du 29 août 1856, que les nouvelles constructions pouvaient être acceptées dès la rentrée 1872, et que les anciens bâtiments seraient donc mis à la disposition de la municipalité dès octobre 1872. Mais le Conseil répondit (12) que l'abandon du local ancien entraînait la résiliation des contrats antérieurs, puisque la jouissance des bâtiments, rentes et fondations était l'objet du même article, qu'ainsi il se déclarait libre de tout engagement dès le 31 octobre 1872. Cette délibération, du 5 mai 1872, fut approuvée par Jules Philippe, préfet de la Haute-Savoie.

Bientôt, les titres des fondations durent passer des

(12) Les conventions de 1856, disait-il encore, ont été abrogées par celle de 1862, laquelle a expiré en 1871.

mains du supérieur à celles du receveur municipal, sous le maire Ennemond de Blonay et sur la proposition d'Eugène Briquet, conseiller (1879). A partir de ce moment, la ville se refusa à payer toute rente, même ce qu'on appelait la fondation Dubouchet, dont nous dirons bientôt quelques mots.

De telles mesures provoquaient les protestations véhémentes du supérieur, à qui l'on répondit plusieurs fois qu'une nouvelle convention deviendrait nécessaire du jour où les fondations recommenceraient à être payées par la ville. Cette convention comprendrait les points suivants : « 1° Le collège acceptera gratuitement tous les externes ; 2° Il fournirá gratuitement deux bourses pour des élèves internes de la ville, désignés par la municipalité ; 3° Ces élèves, externes et internes, ne pourront jamais être refusés ni renvoyés sans le consentement d'une commission composée de 4 membres, 2 du collège et 2 de la municipalité, y compris le maire, dont la voix sera prépondérante. Avec de telles conditions, la majorité était toujours acquise à la municipalité. Admettre une telle convention, c'était signer l'arrêt de mort du collège (13). »

La fondation Dubouchet occupe une place à part ; elle serait plus exactement appelée « fondation Picollet-Dubouchet » (14). Ce Dubouchet était l'ancien supérieur. Par son testament du 23 septembre 1847, il avait légué, à l'administration du collège, la petite maison Picollet avec les jardins attenants, dont le revenu devait servir à payer la pension de deux ou trois élèves pauvres ; le supérieur et le

(13) Cahier Grahjux, p. 11. Le supérieur ajoute : Ainsi, on aurait pu nous condamner à recevoir les rebuts de la ville, provenant d'autres collèges, ou à garder malgré nous des monstres qui auraient bientôt perdu la communauté.

(14) Le Principal avait vendu légalement sa propriété en 1831, à M. Dubouchet. Ce dernier l'avait léguée à l'administration du collège, mais le testament du Principal la donnait à l'évêque du diocèse, ce qui faisait une complication sans fin. Le P. Mermier, dans une lettre du 6 avril 1859, écrit au syndic qu'il croyait la propriété aux mains de l'évêque, mais qu'il vient d'apprendre que la municipalité la possède. Albert, *loc. cit.*, explique tout cela avec des termes juridiques.

professeur de philosophie étaient les exécuteurs testamentaires.

Jusqu'à la fin de 1872, ce revenu fut « très largement soldé » ; mais à partir de cette année-là, on en disposa autrement. Alors Rd Dubouchet, curé de Vétraz, en sa qualité d'héritier du supérieur Dubouchet, intenta un procès à la ville, qui fut reconnue propriétaire, mais condamnée à payer le revenu au 3 %, après estimation de l'immeuble par des experts (1888). Or l'immeuble fut estimé 12.000 fr., à 5 fr. le mètre carré, au lieu de 45 et de 50 qu'on donnait déjà couramment pour les immeubles des environs. Le collège avait dépensé dans ce procès 2.067 fr. pour avoir le droit de recevoir enfin, en 1893, 1.494 fr. d'arrérages, comptés à partir de 1888, et 362 fr. annuels (15).

Dès l'année 1876 la vieille chapelle, deux fois séculaire, des Clarisses et du collège, fut démolie pour la création d'une place publique devant l'église. On apercevait encore, en 1900, les lambeaux d'une fresque rouge qui en dessinait l'abside. Dans les bâtiments eux-mêmes, la ville installa ses écoles primaires, et sur la maison bâtie en 1860, par le P. Granjux, pour la salle de récréation et le dortoir, elle fit inscrire ces mots : *Fondation Madelaine* (16). Enfin, quand on eut transporté les écoles publiques dans le nouveau collège, on rasa complètement l'ancien, et cette disparition a donné grand air à tout ce quartier. Les curieux d'histoire et les amoureux d'anciens souvenirs seront bientôt les seuls à savoir qu'il y eut d'abord là un monastère de Clarisses, et que les joyeux cris des enfants y avaient ensuite remplacé pendant soixante ans la psalmodie des moniales.

(15) Ces dernières lignes, dans le cahier Granjux, sont de l'écriture du P. Léon Bouvier, économe, 1893.

(16) Madelaine était un officier mort à Evian, 1877, en léguant sa fortune aux instituteurs.

CHAPITRE XI

Une liste de dons

Nous avons du P. Montagnoux, de son écriture fine et sans ratures, une vingtaine de pages contenant 14 numéros et intitulées : « Registre d'or des bienfaiteurs du nouveau Collège d'Evian, rédigé le 21 juin 1894. » En exergue, l'auteur inscrit ce mot : « La reconnaissance, douce mémoire du cœur, a de puissants attraits pour toute âme bien née. »

Pour lui surtout, la reconnaissance avait de puissants attraits. 174 fois elle s'exhale ici par des mots qui ne trompent pas, qui soulignent la valeur des dons ou la délicatesse qui les inspire. Il s'agit en premier lieu de la chapelle, puis de la sacristie et du salon, enfin de la bibliothèque et du musée. C'est ainsi que se classaient les sympathies de cet homme qui était vraiment tout cœur. Rendre compte de cet ensemble ne serait pas possible ; il nous faut donc choisir, et interrompre librement nos citations, s'il y a lieu (1).

« MAITRE-AUTEL en vieux bois de chêne, travaillé à Crempigny et à Epagny, pendant deux ans, par M. l'abbé Augustin Périllat du Grand-Bornand, actuellement curé de

(1) Qu'on ne s'étonne pas de voir revenir plusieurs fois le nom de la princesse de Sayn-Wittgenstein, l'illustre convertie encouragée aux bonnes œuvres par Mgr Dupanloup. Lui-même lui recommanda la chapelle du collège. Elle y vint plusieurs fois. On voit dans ses *Pages intimes* la grande place qu'ont tenue dans sa conversion et dans sa vie le culte de saint Louis de Gonzague et celui des saints anges. Elle fonda la paroisse d'Ouchy. Par un prodige bien rare, elle vécut plus d'un siècle, étant morte à 102 ans, le 1er février 1918. Aux fêtes brillantes de son centenaire, 9 mai 1916, le dernier supérieur d'Evian, M. l'abbé Gavard, la salua respectueusement au nom du collège.

Seynod près d'Annecy (2), sur le plan d'un autel gothique couronné à l'Exposition universelle de 1867. A part les 8 statuettes dorées des colonnettes et les 4 grandes statues des évangélistes, tout ce magnifique autel a été confectionné par le ciseau, le rabot et le dévouement de cet ancien élève du vieux collège », dont plusieurs strophes heureusement conservées ramènent joyeusement le nom :

Notre Reine attendait un trône digne d'Elle,
Qui sortît tout brillant d'un ciseau délicat ;
Elle voulait de l'art, mais plus encor du zèle ;
L'artiste s'est trouvé, c'est l'abbé Périllat !...

« M. l'abbé Eugène Périllat, son frère, a sculpté l'inscription en lettres gothiques. Les Gilardi d'Annecy ont fait les statues et appliqué les dorures.

« La statue de la Vierge Immaculée, patronne de la chapelle, a été donnée en 1874, par Mlle Flury de Paris, parente de Mgr de Ségur. » Que de fois vers cette statue de Marie sont montés les prières et les cantiques des collégiens ! Que de fois le P. Montagnoux a chanté la bonne Mère ! mais nulle part plus heureusement que dans le refrain suivant, adapté par lui à « l'Hymne pontifical » de Gounod :

Reine du Collège,
Que ton sceptre nous protège !
Bénis le cortège
De tes fils du collège :
Reçois nos chants et nos fleurs,
Reine et Mère toute pure,
Garde à jamais sans souillure
Garde nos cœurs !

« L'intérieur et la porte du Tabernacle ont été brodés sur soie par Mère du St-Sacrement (ancienne Abbesse du couvent de Versailles), première Abbesse des Clarisses d'Evian, 1877.

« Les 4 reliquaires ont été apportés de Rome lors du pèlerinage savoisien de 1876 (3), grâce aux 200 fr. offerts par Mme Revil-Molliez, d'Annecy.

(2) Nous gardons les indications de 1894. Nos lecteurs rectifieront. Ce sera souvent nécessaire après 37 ans !

(3) V. sur ce pèlerinage et sur le rôle du P. Montagnoux à cette occasion la *Vie du P. Tissot*, p. 138.

« Les 3 beaux cartons peints et encadrés sont l'ouvrage de Mlle Louise de Montravel, actuellement vicomtesse de Broissiat, et de ses tantes du château d'Allemand-Tourronde.

« Mlle Claudine Bérod du Crest-Voland a fait don au sanctuaire des deux lampes de bronze doré au nom de ses deux neveux Louis et Simon Frézat, alors élèves d'Evian, 1873.

« La table de communion, la chaire et le trône du célébrant, sont sortis de l'atelier de M. Lugrin, d'Evian, sur la commande du P. Granjux et sur les plans de M. l'abbé Richard, professeur.

« Les décorations de la chapelle, bleu et étoiles de la voûte, semis des chapelles, sont sortis du pinceau des frères Artari, d'Aoste, d'après des dessins longtemps étudiés et au prix de 4.000 francs.

« CHAPELLE DU SACRE-CŒUR. — La statue coloriée du Sacré-Cœur, don gracieux de M^me^ la marquise de Rastignac, née de Nicolaï, a été commandée par elle à l'Institut catholique de Munich.

« Les 6 chandeliers ouvragés offerts au P. Granjux pour sa fête de 1874 par ses anciens élèves du Grand Séminaire, sur l'initiative de M. l'abbé F. Vanel.

« L'autel (4) commandé par le P. Granjux, sur le plan de M. l'abbé Richard, à MM. Gilardi, avec les 3 médaillons de la Crèche, de la Cène et du Calvaire, surmontés de la strophe liturgique : *Se nascens dedit socium...*

« CHAPELLE DE SAINT JOSEPH. — Statue sortie du grand atelier, Institut catholique de Munich. Don et fruit d'une visite de Mme la duchesse de Trévise, née de Kerveguen.

« Fragment considérable du crâne d'un martyr de la

(4) C'est celui qui est présentement (1930) à Romme, village de Nancy-sur-Cluses. Il y fut transféré en 1911, avec l'autorisation de Mgr Campistron. M. l'abbé J. Bron, alors curé de Nancy, nous écrit que l'autel, en chêne, avec tabernacle, est du poids de 500 kilos.

Légion thébéenne, apporté de St-Maurice par Mgr Bagnoud, l'année du jubilé de Léon XIII.

« Petit confessionnal où plus d'une fois Mgr Mermillod et Mgr Dupanloup ont administré le sacrement de pénitence pendant leurs séjours au collège.

« CHAPELLE DE SAINT PIERRE APOTRE. — Statue de saint Pierre avec les deux clefs, don de X. (X, c'est le P. Pierre Montagnoux, heureux d'offrir la statue de son patron).

« Tableau de saint Pierre descendant dans les Gaules par le Grand-Saint-Bernard (et cheminant sur les bords du lac Léman ; copie d'un tableau conservé à Genève), don de M. l'abbé A. Blanchet de Lausanne (1874), aumônier de N. D. du Chêne dans le diocèse de Besançon.

« CHAPELLE DEDIEE AUX SAINTS ANGES, avec semis de harpes et de lyres.

« Beau tableau, avec cadre armorié, de l'Ange du collège, commandé à un artiste de Paris et offert en 1876 par Mme la Princesse de Sayn-Wittgenstein, en villégiature à Monabri d'Ouchy. » Quand la Princesse venait à Evian, les élèves l'acclamaient pour ce don et pour beaucoup d'autres :

Comme il dut être cher à l'Ange du collège
Ce jour où sur la toile il vit graver ses traits,
Ce jour où deux cents cœurs vous formant un cortège
Payaient par leurs vivats vos incessants bienfaits !

« CHAPELLE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES. — Autel de 1.200 fr. commandé aux Gilardi par le P. Montagnoux à l'aide d'une souscription particulière, et offert au P. Granjux comme bouquet de fête le 29 janvier 1874.

« Statue polychromée de saint François de Sales docteur ; don de Mlle Josephte Maître d'Evian, dévouée au collège.

« Cadre ouvragé du vieux tableau du saint dans l'ancienne chapelle. Mme Félicie Châtillon-Delajoux d'Evian l'a

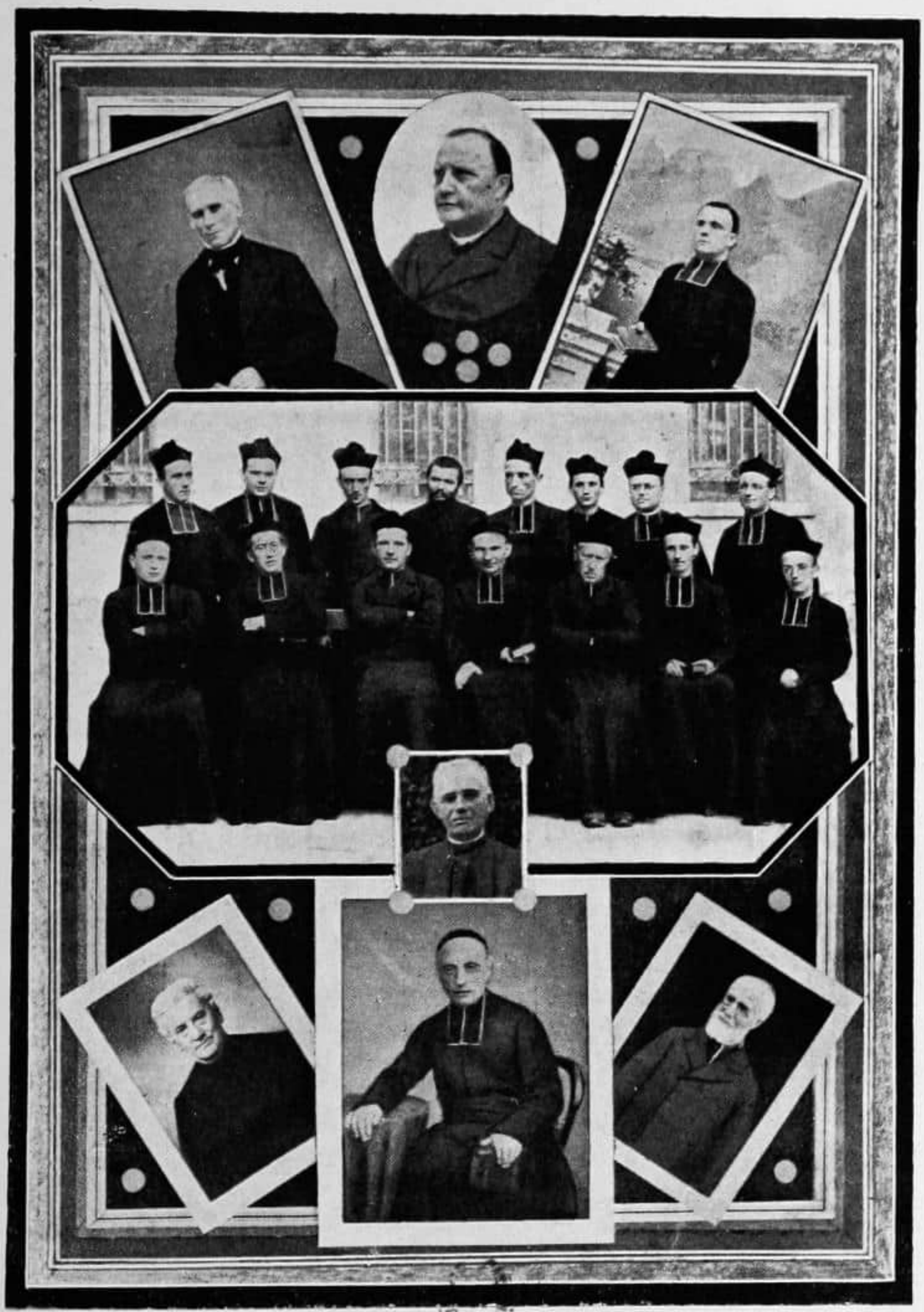

M. Braconnay, prof. laïque, 1860. **P. Plantaz,** 1903. **P. Pierre Montagnoux,** 1860.
Les professeurs de 1899, avec le **P. Bouvard** (Détail à la Table).
M. Jacquier, 1930.
Chanoine **F. Vanel** à 84 ans. **M. Lamouille,** 1860. **P. Diaquenod** à 80 ans.

fait redorer à Lausanne en souvenir de son fils Jacques élève au collège.

« CHAPELLE DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE. — Statue du saint ; don de Mme Billoud, née Comte, de Faverges, en souvenir de ses deux fils, Bruno et Philippe, élèves au collège.

« Tableau inestimable de saint Louis de Gonzague, donné et offert à la demande du P. Montagnoux et sur la recommandation de M. l'abbé Huguet leur précepteur, par les deux princes Louis et Emmanuel (de Milan) arrière-neveux de l'angélique saint, en souvenir de la première communion, reçue par le cadet des mains de Mgr Magnin dans l'église de la Visitation d'Annecy pendant la Neuvaine de 1874, et à la suite d'une poésie adressée au pieux communiant princier à son passage à Evian. Le choix délicat de ce don précieux vient tout entier de l'exquise bienveillance de ces princes, qui ont fait tirer ce portrait fidèle par un artiste italien sur un tableau de la famille de Gonzague. Grand cadre de ce tableau avec l'inscription *Don des Princes de Gonzague* offert par Mme Châtillon-Delajoux. »

Au jeune prince pour sa première communion faite à Annecy, le poète avait envoyé des strophes où nous avons remarqué ces deux vers à la fois historiques et charmants :

> Saint Charle à saint Louis donna le pain des anges :
> En ce jour, saint François vous l'apporte des cieux !

« Autel de Saint Louis avec ses 4 médaillons. Ouvrage des Gilardi. Aux 300 fr. donnés précédemment, la Princesse de Sayn-Wittgenstein ajoutait pour cet autel 500 fr. en pièces d'or, qu'elle apporta le jour où elle dînait au collège, en compagnie de la Princesse Obrénowich de Serbie, avec Mgr Félix Dupanloup, en septembre 1875.

« Les 5 vitraux du chœur : l'Immaculée, saint Joseph, saint Pierre, saint François de Sales, saint Louis de Gonzague, commandés par le P. Granjux à M. l'abbé Péron, de l'Ain.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

« Stations du Chemin de la Croix, provenant de l'ancien collège.

« Dons du prince russe, général Simon Abamelek-Lazarew, de St-Pétersbourg, en villégiature à Evian : le grand tableau du Christ, peint par Son Altesse et envoyé à ses frais du fond de la Russie en 1876 ; la croix en bronze doré confectionnée à Genève au prix de 600 fr. et donnée par le même prince comme couronnement de la toiture de la chapelle en 1877. »

La voilà donc debout au front de la chapelle
La Croix que votre main, Prince, y daigna poser !...

« Le grand harmonium de la tribune, offert jadis, en 1862, par les élèves, comme bouquet de fête à M. le supérieur Jean Lamouille, et transféré de l'ancienne chapelle dans la nouvelle en 1872. » (Le P. Gojon le fit remplacer par un harmonium Clot vers 1896).

« Lors du baptême de la cloche par Mgr Magnin, 2 août 1872, belle chape offerte comme robe de noces à leur filleule par le parrain et la marraine : chanoine Corajod et Dlle Claudine Bérod. » La cloche portait cette inscription (5) :

Ecclesiam regente universam Pio P. P. IX, Annecien. vero Claudio Magnin ep. novi Aquianensis Gymnasii fundatore, me Joannes Aloysius Corajod curiæ cancellarius et Ma Cdia Berod dedicarunt Mariæ Immaculatæ. 1872.

« Chasuble, étoffe en fils d'argent, brodée et donnée en février 1874 par Mme la marquise-douairière de St-Thomas de Briançon, dame d'honneur de la Cour de Sardaigne, et par sa fille Mlle Clémentine de Briançon, amie intime de la princesse Marie-Clotilde de Savoie.

« Chasuble en drap d'or, offerte par Mme Allard de Châteauneuf, le 6 juillet 1876. » Le P. Montagnoux dit de cet ornement :

(5) Pie IX étant pape de l'Eglise universelle et Mgr Magnin étant évêque d'Annecy, Jean-Louis Corajod chancelier et Marie-Cl. Bérod m'ont dédiée à la Vierge Immaculée. 1872. Nous déduisons cette inscription de celle qui figure sur la cloche refondue en 1890. Eglise Ste Clotilde, Genève. (Brochure Cahorn sur les cloches du Canton de Genève).

Qu'il prête son éclat à nos cérémonies
Tant que le Rhône au lac ira verser ses eaux !

« Magnifique ornement complet, chasuble et dalmatiques, en soie moirée avec dessins délicats, étrenné au nouvel an 1890 dans la chapelle du Juvénat, l'année de l'influenza, par le T. R. P. Tissot. Don d'un bienfaiteur inconnu mais bien connu ! (le P. Hippolyte Diaquenod).

« Crèche en liège avec personnages en cire, achetée à Paris au prix de 380 fr., par l'obligeance et au choix de M. Ruppert, alors directeur en chef du journal *Le Monde*.

« Divers linges d'église successivement donnés par Mme de Diesbach de Fribourg, Mlle Cachat de Neuvecelle, Mlles Coly de Thonon, Mère Antonie, les tantes Bonnevie de la Grand'Rive, les Dlles Montagnoux d'Annecy, Jeannette et Péronne.

« Pour le salon épiscopal, papier peint, imitation de velours rouge, payé 600 fr. par Rd Claret, curé de Marlioz, et promis à la clôture de la Neuvaine de 1871. » Dans les strophes de reconnaissance, Rd Claret est appelé « le tapissier du collège ».

« Portrait de Pie IX, avec cadre doré en ovale portant l'inscription : Don de S. S. Pie IX au Petit Séminaire d'Evian, 17 janvier 1874. Ce précieux tableau est une étude à l'estompe faite par un jeune artiste de Rome et offerte par sa piété filiale au grand Pape. Il nous est venu du Vatican grâce à l'exquise bienveillance de la princesse de Sayn-Wittgenstein et de sa fille, la princesse Chigi.

« Grande photographie de Léon XIII, 92 cent. de hauteur, représentant le Souverain Pontife assis sur un trône, presque de grandeur naturelle et sous des traits presque vivants. Inoubliable souvenir de l'Exposition Vaticane des Noces d'or épiscopales de Léon XIII en 1889, et don insigne dû à l'active obligeance de la princesse Chigi, maréchale du Conclave : réponse inespérée à la poésie des Noces d'or, composée au collège et offerte sur parchemin au Saint-Père.

« Petit tableau antique de Jésus bénissant les enfants ; cadre ouvragé et un peu détérioré en acajou noir ; pein-

ture sur zinc ; plus de 30 figures d'enfants, de mères et d'apôtres, aux traits vivants, au coloris bien conservé : don de Mme la baronne Favrat, d'Amphion, Fête-Dieu 1863. Ce tableau, sans nom d'auteur, paraît d'une grande valeur. Les frères Artari, décorateurs de la chapelle, donnaient tout leur travail pour ce seul tableau.

« Grand portrait à l'huile de Mgr Magnin, avec le plan du collège. Don de son auteur le peintre Baud de Morzine au nom de son fils François (6) élève du collège (1875). Le beau cadre doré a été payé 200 fr. par le supérieur Granjux.

« Lettre authentique de saint François de Sales, datée du 15 août 1616 et encadré sous double verre, offerte par M. Gignoux, alors curé de Nyon, aujourd'hui vicaire général de Genève, au R. P. Jean Anthonioz, aumônier de la chapelle des Allinges. Cette précieuse missive, de trois grandes pages, tout entière écrite de la main du saint Docteur et adressée au duc de Bellegarde, gouverneur du pays de Gex, provient du prince Jérôme Napoléon, qui l'avait offerte à la princesse Clotilde... »

Nous n'osons poursuivre cette énumération, que nous avons d'ailleurs abrégée considérablement ; mais ce que nous en citons suffit à montrer combien nombreux sont les bienfaiteurs du collège, et avec quel cœur, quelle ingénieuse reconnaissance étaient accueillies leurs générosités. Les quelques sommes indiquées sont évidemment loin de répondre à la réalité d'aujourd'hui : combien coûterait, en l'an de grâce 1931, cette énorme croix en fer forgé que le prince russe paya 600 fr. en 1877, et à quel prix monterait l'ornement complet de soie blanche moirée qui coûta 500 fr. au P. Diaquenod en 1890 ? Mais cette considération est bien terre à terre comparée à celle-ci qui s'élève plus haut, malgré son air de paradoxe : qui donc a le plus

(6) Avons reçu la visite de François (mai 1931) ; c'est un beau vieillard, notaire honoraire, conseiller général du canton du Biot. Il nous a raconté ses petites fugues d'élève quittant les rangs pour aller embrasser son père et voir où en était le tableau.

donné, de ces amis, à qui il fournissait l'occasion d'être charitables, ou de ce prêtre qui se passionnait pour sa chapelle et sa maison, et qui, pauvre lui-même, demandait discrètement, accueillait cordialement, remerciait sans se lasser ? Le portrait de Pie IX est arrivé en 1874; or en 1894 l'heureux destinataire disait encore son bonheur. En vérité, celui qui a le plus donné, c'est lui ! car sa reconnaissance a toujours dépassé, parfois de beaucoup, le bienfait (7).

(7) Au cours de l'année 1902, un ancien élève, le peintre Charles Cottet, faisait don au P. Bouvard, et au P. Boccard précepteur de ses neveux Ernst, d'une de ses toiles bretonnes : *la Baie de Camaret*. On y admire un effet de soleil rouge sur les barques à voiles. Tout est calme en ce tableau, où les profanes voyaient surtout, de près, l'empâtement des couleurs, et, à distance, l'effet merveilleux de l'ensemble. Quand Charles Cottet revenait au collège, il se faisait montrer les tableaux du salon et ceux de la chapelle, qu'il avait vus étant enfant. Il est décédé en 1925, laissant un grand nom. Il y a des toiles de lui au musée du Luxembourg, à Anvers, à Bruxelles, à Trieste...

CHAPITRE XII

Les fêtes de juin 1879

Cette reconnaissance du P. Montagnoux eut l'occasion la plus brillante de s'exercer les 19, 20 et 21 juin de l'année 1879. Nous avons pour les raconter une brochure de 88 pages imprimée l'année suivante à Fribourg, à l'Œuvre de Saint-Paul. Nous y puisons rapidement quelques mots et même quelques paragraphes.

Pendant son séjour d'hiver à Rome, au palais Chigi, la princesse Léonille de Sayn-Wittgenstein avait eu la joie de se procurer le Corps saint d'un jeune martyr, vénéré depuis 121 ans dans la chapelle privée des comtes Grandi : c'était le corps de saint Ascensus, extrait en 1758 des Catacombes de Sainte Priscille.

Son Altesse voulut bien réserver ce précieux dépôt au collège d'Evian. Le transport en fut confié à un ami du collège, Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, exilé de Genève. Or en cette année 1879 la fête du Sacré-Cœur, vendredi 20 juin, était immédiatement suivie de celle de Saint Louis de Gonzague. Mais quelle surprise quand un télégramme de Mgr Mermillod annonçait, déjà le 19, l'arrivée inopinée d'une évêque de la Basse-Californie, Mgr Moreno Bastaneda ! Sa Grandeur fut reçue aux accents de la fanfare du collège (1) et saluée d'un vibrant discours par un

(1) La fanfare paraît avoir existé par intermittence. Nous avons une photographie de 1879 représentant les 13 musiciens d'alors, tenant avec fierté les instruments qui leur servirent à saluer les trois évêques. On reconnaît très bien : F. Rochet appuyé sur sa contre-basse ; les deux Bouvard de Savigny, Edouard et Claude ; J. Gay, le curé de Scionzier, portant la grosse caisse et les cymbales. Les autres sont plus difficiles à identifier, même ce grand en redingote qui bat majestueusement du tambour.

élève de physique. Ce discours réalisait un petit tour de force, car on ne savait rien de l'évêque qui arrivait, sauf qu'il était américain. Si l'on avait su qu'il était religieux carme, qu'il possédait la croix abbatiale de sainte Thérèse, qu'il avait porté des chaînes pour la foi, et que Pie IX l'avait désigné aux cardinaux en ces termes : « Voilà l'évêque le plus pauvre de la catholicité, dans le pays le plus riche du monde », quels beaux thèmes pour un compliment ! Mais on ne peut tout savoir, et Mgr Mermillod, dans son laconique télégramme, n'avait rien dit de toutes ces gloires.

Lui-même se réservait de présenter solennellement son collègue, car à peine avait-on applaudi la réponse de Mgr Moreno que l'exilé de Genève descendait de voiture devant le perron central, amenant avec lui le coffret des reliques. « Mgr Mermillod et un corps saint de Rome ! s'écriait l'élève chargé de prendre la parole, quel collège peut inscrire dans ses annales un pareil souvenir ! » Et alors Mgr Mermillod parla. « Vous allez l'entendre, avait dit Mgr Moreno ; ce n'est plus Mgr Mermillod, c'est Mgr Merveilleux ! » Il fut vraiment merveilleux à cet instant et durant toutes ces journées ; il était dans son cadre, entouré d'une affectueuse admiration ; il disait aux élèves : « Mes plus belles vacances sont les heures que je passe au milieu de vous ! »

Le lendemain vendredi, Mgr Mermillod fut reçu à la chapelle au chant du Magnificat, « comme pour envoyer à l'ange d'Hébron un écho même de l'Hébron d'autrefois (2) ». Mais la cérémonie inoubliable fut celle de neuf heures, où, suivi d'un nombreux clergé et des 180 élèves, Monseigneur alla chercher la petite châsse au salon épiscopal, et l'accompagna le long des corridors et des jardins. Quatre professeurs en dalmatiques rouges la portaient sur leurs épaules, au chant de l'hymne des martyrs et du cantique à saint Ascensus. Aux nombreuses strophes déjà prêtes on avait eu le temps d'ajouter :

(2) On sait que la Visitation eut lieu à Hébron ; c'est du moins une opinion très vraisemblable.

De Genève et de l'Amérique
Deux saints, exilés pour la foi,
Sont le plus beau panégyrique
Qui puisse monter jusqu'à toi.

Il y eut cependant, après l'Evangile, un autre « panégyrique », prononcé, celui-là, par l'orateur à la voix séduisante ; il donna aux élèves une vision rapide des martyrs dans l'arène, de la solitude des catacombes où on les déposait, de la gloire des saints dans le ciel. « Plus tard, mes enfants, quand vous serez prêtres, rappelez-vous sans cesse Ascensus ; son exemple vous ranimera ! »

Durant le Credo qui suivit et sans qu'on fût prévenu, un troisième évêque fit son entrée dans la chapelle, Mgr Lachat, l'évêque persécuté de Bâle, accompagné du chanoine Richon, prieur de l'Abbaye de Saint-Maurice. « Quel spectacle et quel souvenir pour les élèves qu'une messe devant la châsse d'un martyr, avec Mgr Mermillod pour orateur, pour célébrant une évêque de Californie, et un évêque de Suisse pour assistant ! » Ils avaient comme la tentation de se retourner pour savoir si d'autres évêques ne feraient pas leur entrée dans la chapelle.

Après la messe, vite une troisième réception s'improvise : « Jamais nous n'avons mieux senti, Monseigneur, l'impuissance du langage humain pour traduire les sentiments qui débordent de tous nos cœurs. Mgr Lachat est au milieu de nous ! Bénie soit l'aimable Providence qui nous ménageait ce surcroît de bonheur ! Un martyr du ciel glorifié sous nos yeux par trois martyrs de la terre, n'est-ce pas là un spectacle tout céleste ? »

A table, les trois évêques entendirent la lecture d'une longue pièce « crayonnée à la hâte, et en grande partie pendant le repas ». Chacun d'entre eux eut de l'encens à respirer pour longtemps, mais c'était un encens non frelaté, d'une odeur saine et réconfortante. Le poète chantait « l'unité » de « ces trois » :

Ils sont trois, de saint Paul portant les nobles chaînes,
Et tous les trois, pourtant, ne forment qu'un seul cœur.

Après les vêpres, par l'organe de Mgr Lachat, les trois

donnèrent trois congés ; c'était si nouveau, si bien amené que les élèves ne se sentaient pas de joie. Puis les trois bénirent en même temps les élèves et deux partirent, Mgr Lachat pour St-Maurice, Mgr Moreno pour les Allinges, mais Mgr Mermillod demeurait pour la fête du lendemain. Il rédigea lui-même le procès-verbal de la cérémonie de la veille :

Nous, Gaspard Mermillod, évêque d'Hébron, Vicaire Apostolique de Genève, attestons que la veille de la fête du Sacré-Cœur nous avons apporté de Rome dans le Petit Séminaire de l'Immaculée-Conception d'Evian le Corps de saint Ascensus, martyr, extrait des catacombes de Sainte-Priscille, etc.

Dans la journée du 21, l'éloquence de l'évêque se donna encore libre cours dans un nouveau panégyrique, où il montra — il avait le talent des divisions neuves — le cœur du jeune Louis de Gonzague, ce cœur préservé, consacré, immolé. Après la messe il reçut au salon plusieurs familles d'Evian que présenta le P. Montagnoux. « Evian, leur dit Monseigneur, est un petit paradis terrestre ! — Quand vous y êtes », répondit le Père. Puis se présentèrent les élèves de Genève et de la Suisse, au nombre de trente, réception émouvante, à cause de l'exil de l'évêque. La princesse de Sayn-Wittgenstein, ce jour-là même (3), recevait Mgr Marilley, qui consacrait la chapelle d'Ouchy ; des télégrammes de sympathie furent échangés entre les deux rives. Les toasts en vers et en prose reprirent de plus belle à midi :

La Fable avait jadis inventé les sirènes :
Nous avons entendu la sirène d'Hébron ;

et l'évêque de répondre : « Quand saint François de Sales quittait Rumilly il disait : Je reviens de mes délices ; c'est aussi mon mot chaque fois que je quitte le collège d'Evian (4) ».

(3) Toujours en cette fête de saint Louis de Gonzague, anniversaire de sa conversion au catholicisme (21 juin 1847).

(4) Le vers qui resta dans la mémoire des élèves fut celui-ci :

Pour trois jours dans nos murs, pour toujours dans nos cœurs !

De Monthoux, Monseigneur envoya ensuite sa photographie *Dilecto poetæ*. On inscrivit, au collège, sur une plaque de phonographe — déjà ! — une acclamation-souvenir.

Ces grandes fêtes de 1879 nous exemptent de nous étendre davantage sur les relations constamment cordiales du collège avec Mgr Mermillod. Il y a cependant une lettre trop précieuse pour que nous la passions sous silence. Elle fut écrite par l'exilé de Ferney le 22 février 1873 ; il était parti de Genève le 17, emmené par la police, et disant à ceux qui étaient là : « C'est Calvin qui m'envoie à Voltaire ! » Une adresse du collège d'Evian l'avait salué aussitôt après le si triste attentat ; on lira donc la réponse de l'évêque avec un spécial respect. Elle porte à l'angle gauche l'écusson de Mgr Mermillod, la Vierge de l'église Notre-Dame, accostée de deux colombes portant un rameau d'olivier. Au-dessous une banderole avec la devise : *Veritas et misericordia* :

De la terre d'exil, 22 février 1873.

J'envoie au vénéré supérieur du collège d'Evian, aux dévoués professeurs et aux chers élèves les remerciements, les saluts affectueux et les bénédictions de l'ami, de l'évêque exilé. Il vaut mieux, dit saint François de Sales, être enclume que marteau, persécuté que persécuteur. Je sème dans les larmes la résurrection de ma chère patrie, et je bénis Dieu de ce qu'il ne m'a pas jugé indigne de souffrir pour Jésus-Christ, pour la sainte Eglise et pour son chef infaillible. Priez pour Genève et pour moi.

Que le Cœur de Jésus arme pour l'avenir les chers élèves ! Qu'ils se souviennent des mots de saint Jean Chrysostôme : *Sic dimicarunt sancti, sic et laborando fortiores et moriendo victores effecti sunt.* (C'est ainsi que combattirent les saints ; c'est ainsi qu'ils sont devenus plus forts en souffrant et victorieux en mourant.)

Pro Christo et libertate Ecclesiæ sanctæ et Christi Vicarii juribus exul. (Exilé pour le Christ et la liberté de la sainte Eglise, et les droits du Vicaire de Jésus-Christ.)

Gaspard, évêque d'Hébron,
Vicaire apostolique de Genève.

Comment ne pas citer aussi, comme se rattachant très bien à notre sujet, ce passage de la Vie de cet illustre prélat, par Mgr Jeantet, p. 612 :

Le zèle dépensé au service des diocèses de France ne faisait point oublier à notre Evêque le soin de son propre clergé. Il vint présider à Evian (au collège, 1881) la retraite donnée aux

prêtres du canton de Genève par M. Vidonne, supérieur du collège de Mélan.

Nous n'avons aucune peine à nous figurer ce que fut cette retraite, et ces trois noms réunis nous font ici grand plaisir : Mgr Mermillod, le P. Vidonne, et Evian.

Il faut enfin, avant d'achever ces chapitres où il est beaucoup question du P. Montagnoux, nous étendre un peu sur son œuvre littéraire en dehors du collège, cette œuvre ayant été un peu trop méconnue. Peut-être est-ce la facilité extraordinaire du poète (5) qui lui a porté préjudice chez nous. Dans sa longue vie, il a composé plus de soixante mille vers, et il paraissait impossible qu'un homme qui faisait tant de vers les pût faire bons. Il avait cependant tout ce qu'il faut au poète, une imagination vive, un cœur ardent, une technique remarquable... pour l'époque. Mais surtout il chantait pour faire plaisir, pour répondre aux demandes pressantes autant qu'inattendues qui lui venaient de toutes parts. Un peu comme le Cydias dont parle La Bruyère, mais avec la vanité en moins, « il avait une enseigne, un atelier, des ouvrages de commande, et comme Ascagne est statuaire, Hégion fondeur », le P. Montagnoux était poète.

Il transcrivait la plupart de ses vers sur de gros cahiers auxquels il avait donné ce titre un peu désuet : *Corbeilles de Fleurs Salésiennes*. Quelle multitude de fleurs, dans ces corbeilles, et surtout quelle variété ! Nous ouvrons au hasard. Voici des strophes à Louis Veuillot, à l'occasion de sa station balnéaire d'Evian, 18 juillet 1875 :

Salut, nouveau Bayard sans peur et sans reproche !...
Votre plume est un sceptre, « et vaut plus qu'une épée » ;
Elle est la harpe d'or de la grande épopée
Dont un vieillard captif est l'immortel héros...

Et que pensera-t-on de ces vers par lesquels le poète salue, en 1860, l'Annexion de la Savoie à la France ?

(5) V. dans la *Vie du P. Tissot*, p. 143, comment cette facilité fit sensation dans une séance d'apparat, au Cercle St-Ambroise de Milan. Le Père improvisa une douzaine de strophes en l'honneur de la Jeunesse catholique italienne.

La Croix blanche a fait place à l'aigle de l'Empire ;
De bons rois, de grands saints, adieu, noble Maison !
La carte du passé sous nos yeux se déchire,
Les Alpes vont s'unir à l'Océan breton.

On avait formé le projet, en octobre 1871, d'ériger une statue à Marguerite Avet, la Frichelette, sur une des places de Thônes :

Quel nom murmurez-vous, échos de la Vallée
Dont Thônes tient le sceptre et fut toujours le cœur ?
Quel nom redites-vous, récits de la veillée
Où le tison pétille, où s'assied le conteur ?
Marguerite ! répond l'écho de la colline ;
Nouvelle Jeanne d'Arc, salut à ton berceau !...

Suit une très longue pièce, 50 strophes de 6 vers chacune. C'est une *Ode à Toulouse la Sainte,* envoyée aux Jeux floraux de 1873, avec cette devise qu'on lit sur la crypte de Saint-Sernin : *Non est in toto sanctior orbe locus :* Il n'y a pas dans l'univers un lieu plus saint que celui-là. De strophe en strophe, nous sommes conduits, à travers les souvenirs chrétiens de la ville, jusqu'à cette église si riche en reliques.

Comme morceau de longue haleine, nous avons aussi remarqué un poème sur l'Ile de Rhodes publié dans la *Revue de la Terre Sainte,* 1er mai 1892. Le vieux professeur nous y montre le Colosse qui fut l'une des sept merveilles du monde :

Ton phare, hélas ! n'est plus. Comme un simple brin d'herbe
Le temps, le temps jaloux l'a brisé dans son vol,
Et les mille débris de sa masse superbe
N'ont pas même laissé de traces sur ton sol.

Mais il va sans dire que le sujet par excellence qui inspire cet enfant d'Annecy, c'est saint François de Sales. Comme il l'aimait !

Si Bethléem est fier de son Jérôme,
Si de Léon Rome acclamait la voix,
Si le Bosphore eut son Jean Chrysostôme,
Notre Annecy n'a-t-il pas son François !

Les circonstances favorisèrent ce culte du poète pour son saint de prédilection : il fut mis comme dans la né-

cessité de composer en son honneur plusieurs cantiques, dont l'autre P. Montagnoux, son cousin Alexandre, professeur à Mélan, composait la musique. Aux fêtes de 1865, ils donnèrent ainsi : *Quel jour de triomphe...* avec le chœur si populaire :

Semons à pleines mains des fleurs sur son passage...
Et soyons tout à lui comme il est tout à nous ;

Aux Neuvaines annuelles dans l'église de la Visitation d'Annecy :

Salut, beaux jours de la Neuvaine,
Que nous appelions de nos vœux...

Aux fêtes du Doctorat, août 1878 :

Quel astre à nos yeux s'irradie
Et projette au loin son éclat ?

Tous ces cantiques furent chantés pendant trente, quarante ans. Il n'est pas une chorale, par un chœur de chantres ou de chanteuses dans le diocèse d'Annecy qui n'ait répété bien des fois : *O Docteur tout à tous* ou des refrains semblables. L'air s'exécutait avec un extraordinaire brio : c'était le genre d'alors ; il n'a pas tenu contre l'évolution du goût. Les cantiques du P. Pierre et du P. Alexandre ont passé, mais ils étaient venus en leur temps, et peut-être que jamais, jamais plus on ne chantera saint François et sainte Chantal avec un pareil élan, avec un pareil cœur (6).

Qui dira combien d'autres pièces de circonstance le P. Montagnoux composa ? Un supérieur d'Evian (7), fort lettré lui-même et très ami du passé de notre pays, recommandait qu'on ne laissât point perdre les Corbeilles poétiques.

Ces corbeilles, ajoutait-il plaisamment, ont surtout, qui le croirait ? un intérêt historique. Pendant l'espace d'au moins

(6) Aux fêtes de Thonon, 1894, tandis qu'on exécutait le beau cantique de circonstance *A toi nos chants de gloire,* un paysan disait en son patois (comprenne qui pourra) : *Hé ! Yô tet qu'san lous Montagnoux !*

(7) M. le chanoine Adrien Gavard, cité dans *Vie du P. Mermier,* p. 229. Il a composé une foule d'études, savantes et précises, sur l'histoire de la Savoie. Son œuvre maîtresse est la monographie de *Peillonnex,* Annecy, 1901.

quarante ans, il n'y a pas eu une bénédiction de cloche, une prise d'habit, pas de noces d'argent ou d'or de curé ou de chanoine, pas une fête quelconque sans que la muse du bon Père ne se soit mise en frais. Quelle mine pour le futur historien du Diocèse, ou même des lieux circonvoisins !

Nous mettons en note (8) une trentaine d'exemples. Ce sont uniquement des cantiques. Il en est d'autres, mais ceux-ci, nous les avons retrouvés en entier : ils peuvent compter plusieurs milliers de vers...

(8) Inauguration de la chapelle de l'Hôpital, Annecy, 1866 ; N. D. du Sacré-Cœur à Neuvecelle, 1882 ; N. D. de la Bénite-Fontaine, 1867 ; N. D. de la Carrière à Meillerie, 1869 ; N. D. de Miribel, 1883 ; N. D. des Vignes à Ballaison, 1880 ; N. D. des Eaux à Aix, 1869, 1875 ; N. D. de Liesse à Annecy, 1884 ; N. D. de Lourdes à la Rivière-Enverse, 1884 ; à Eteaux, 1877 ; à Duingt, 1876 ; à Hauteville, 1880 ; N. D. de Lausanne, 1879 ; N. D. de Confort, 1878 ; N. D. des Vertus à Megève, 1856 ; N. D. du Scex à St-Maurice-en-Valais, 1881 ; N. D. de la Gorge, 1873 ; N. D. du Frénet à St-Paul ; N. D. de Chermont à St-Cergues, 1884 ; N. D. de la Salette à Marignier ; N. D. d'Abondance, 1881 ; N. D. de la Dioz à Groisy, 1882 ; à Saint-Joseph d'Evian, 1857 ; à Sainte Anne de Marin, 1884 ; à Saint Symphorien d'Excenevex ; à Saint Epictésien de Marlioz ; au B. Lefèvre du Villaret ; au B. de la Salle, 1888 ; à Saint Guérin de St-Jean d'Aulps, 1877 ; à Saint Bernard de Menthon, 1874 ; à Saint Germain de Talloires, 1880. Ces cantiques, et les autres, étaient longs, ingénieux, pieux. Malheureusement ils n'étaient pas rythmés sur le premier couplet (ce n'était pas encore reçu), d'où certaines cacophonies, certains contre-sens dont le poète ne s'était pas avisé.

CHAPITRE XIII

« Adhuc loquuntur »

Vraiment « ils parlent encore », ces anciens maîtres, par les exemples qu'ils ont laissés, exemples d'un dévouement extraordinaire et du plus grand esprit sacerdotal ; nous nous reprocherions de prendre trop brusquement congé d'eux. « Ils ont fait en leur temps un travail méritoire. De nos jours ils feraient mieux encore avec nos méthodes modernes. Paix aux hommes de bonne volonté ! Tous était pieux, studieux, et voulaient notre bien. » (1).

Les dernières années du P. Granjux à Evian avaient été attristées par une décision de Mgr Isoard. A cause de la loi militaire, et pour que les séminaristes fussent moins exposés à aller directement du collège à la caserne sans avoir passé par le Grand Séminaire, l'évêque avait supprimé partout les deux années de philosophie scolastique pour les remplacer par une année de philosophie universitaire (2). C'était enlever à Evian une douzaine, une quinzaine d'élèves, les plus grands, les plus sérieux, ceux dont les grosses voix faisaient plaisir à entendre à la chapelle, ceux dont les hautes tailles en imposaient aux petits étudiants, et dont les professeurs espéraient beaucoup pour la bonne marche de la maison. Le P. Granjux ne s'en consola jamais : « Triste innovation ! écrit-il ; elle a dé-

(1) Lettre de l'abbé L. Pernoud, curé de Bossey, Noël 1930.

(2) C'était la philosophie du baccalauréat ; on y joignait le programme des sciences. Au Grand Séminaire, les nouveaux élèves avaient à faire une année de philosophie scolastique.

capité nos collèges ; elle a remplacé la philosophie scolastique par une ombre ! »

C'était en 1890. Bientôt vint le moment où les soixante-six ans du supérieur nécessitèrent, croyait-il, son départ du collège ; on ne saurait dire avec quelle délicatesse le P. Tissot lui donna comme coadjuteur le P. Constant Bouvard, et avec quel courage le P. Granjux se retira (1893). Descendant péniblement cet escalier extérieur (3) dont il avait vu placer toutes les marches, il se retourna une dernière fois vers la maison et dit, avec un élan admirable : *Deo gratias !* Il mena dès lors à la Feuillette la vie la plus humble, la plus effacée (4), heureux toujours quand il pouvait rencontrer d'anciens élèves d'Evian. Il passa à un monde meilleur le 17 décembre 1902, assez tôt pour ne pas voir de ses yeux l'effondrement de toute son œuvre.

Le P. Montagnoux quitta le collège la même année que le P. Granjux et devint, à 63 ans ! missionnaire ambulant. Patient, zélé, enthousiaste plus qu'un jeune, il a beaucoup travaillé (5), puis il est mort le jour de la Visitation 1899, au moment où l'on sonnait, à la Feuillette, l'angélus de midi.

Le P. (Mayet) Ducret était resté 23 ans à la tâche ; il avait enseigné la scolastique avec tant de compétence qu'il avait même préparé sur place son doctorat en philosophie, avait subi à Rome les examens difficiles qu'il comporte, était revenu avec ce « bonnet » de docteur dont on lui fit une petite auréole. Sa voie paraissait tracée pour toujours. Malheureusement, la décision épiscopale que nous avons dite vint gâter tous ces plans : le P. Ducret dut rentrer à la maison-mère pour y être nommé maître des novices et mourir bientôt, prématurément, le 15 mai 1892 :

(3) *Vie du P. Tissot*, p. 368. Le scolastique chargé d'accompagner le P. Granjux à la gare a encore ce *Deo gratias* dans son souvenir.

(4) Un trait touchant de ses dernières années : les scolastiques nettoyaient un jour de printemps le petit cimetière de la Feuillette. Le P. Granjux, passant vers eux, leur dit doucement : « Vous arrangez ma maison ! »

(5) V. comme exemple sa mission de Dôle, *Vie du P. Tissot*, p. 270.

il n'avait que 51 ans. « Je vous annonce, écrivait le Père supérieur Tissot, la mort inopinée de notre maître des novices, peut-être notre meilleur sujet. Des prières, s'il vous plaît, pour sa sainte âme et pour notre Institut, qui fait une perte immense autant qu'inattendue. » (6).

M. Pollien était déjà mort en 1889 (7) à 75 ans. Sa grande taille s'était à peine penchée, mais son intelligence avait subi une éclipse. Tandis qu'il parlait encore gravement de toutes choses, sa mémoire, par un phénomène assez rare, lui suggérait, au lieu du mot propre qu'il cherchait, un mot tout voisin, ou même le mot latin correspondant. Il ne pouvait plus faire sa classe, que l'on avait confiée au P. Mogenier, son jeune collègue, mais comme autrefois l'abbé Picollet il demandait qu'on lui laissât surveiller quelques études « pour connaître les nouveaux ». Un vieillard de Neuvecelle (8) nous disait récemment : « N'oubliez pas que M. Pollien a encore plus contribué que les autres à la construction du nouveau collège. » Il avait sa famille à Chevénoz ; très estimé lui-même à Saint-Paul et dans toutes les paroisses voisines, il avait ainsi mille moyens d'activer les charrois et de faire avancer les travaux. Même à ce point de vue, à plus forte raison aux autres, le chanoine François Pollien a donc bien mérité du collège, où il a enseigné pendant 44 ans.

Le P. Diaquenod a fourni un travail de 30 ans. Jusqu'à ses dernières classes il demeura le même, l'homme des thèmes, des versions et des vers latins, l'homme de la discipline et du dévouement, surveillant du dortoir et de l'étude, régulier comme un novice, se refusant toute dis-

(6) *Vie du P. Tissot,* p. 441.

(7) En 1887, le 25 mai, mourut le frère coadjuteur François Coster, de Marcellaz-Albanais, à qui nous devrions plus que cette courte mention. Apprécié, aimé de tous, il était le dévouement personnifié. Deux jours avant sa mort il faisait encore les provisions du collège au marché d'Evian. Parmi les Frères et les Sœurs, combien mériteraient aussi « plus que cette courte mention » ; combien ont été comme le Frère Coster « le dévouement personnifié ! »

(8) François Granjux, ancien maire, apparenté au P. Granjux et au P. Louis Bonnevie, de la Grand'Rive, missionnaire aux Indes.

traction excepté celle, un peu austère, qu'il trouvait dans la minéralogie et dans la numismatique.

Il était de ceux à qui une pièce romaine authentique, une médaille pontificale parfaitement conservée, un vieil écu d'un canton suisse peuvent causer un bonheur non pareil. Il les disposait savamment dans un beau meuble que sur ses avoirs de famille il avait fait construire à Evian aux ateliers Lugrin, et dont lui-même avait donné le plan.

Au médaillier il avait joint des objets hétéroclytes constituant une sorte de musée installé au parloir. Mais ces objets divers, il n'en avait soin que par devoir ; il les laissait à l'admiration des profanes pour priser par-dessus tout ses chers minéraux, certains spécialement dont il disait : « Cela n'a pas de prix ! » des malachites de Sibérie, d'un beau vert velouté, des agates aux couleurs variées, qu'il ne montrait qu'aux intimes. A eux aussi, dans une autre ordre d'idées, il présentait avec une sorte de respect touchant un Missel du XIII[e] siècle (9), écrit sur parchemin, avec des enluminures demeurées très fraîches, comme si les moines d'alors avaient possédé des secrets qui sont maintenant perdus. Il appréciait aussi beaucoup certains ouvrages de la bibliothèque : les six volumes sur l'Education, offerts par Mgr Dupanloup avec son « fidèle souvenir » ; plusieurs ouvrages de Veuillot portant la signature du fameux polémiste ; une collection, reliée en maroquin vert, de 50 livres ayant appartenu à Marie-Clotilde de Savoie, celle qui épousa le prince Napoléon ; sur plusieurs était écrit de la main de la princesse : Donné par papa, à moi Marie-Clotilde, 1853. » Toutes ces chères curiosités occupaient une grande place dans le cœur du P. Diaquenod. En dehors de ses devoirs d'état, il n'avait pas d'autre bonheur (10). Etant déjà sur son lit de mort, il

(9) Apporté d'Amérique, où il l'avait acheté pour 100 francs, par l'abbé Claude Favre de Manigod, ancien élève, prêtre à la Nouvelle Orléans.

(10) Il était tombé malade à l'aumônerie St-Joseph, à Evian. Nous l'accompagnâmes au bateau. Il s'appuyait fortement sur notre bras et disait, faisant allusion à son robuste tempérament, aux courses de montagnes qu'il entreprenait autrefois pour compléter ses collections : « Et voilà le vaillant Diacquenod ! »

nous tendit, soigneusement pliée, une ancienne médaille de saint Louis de Gonzague, en guettant sur notre visage le petit mouvement d'admiration et de reconnaissance qu'il attendait. Le bon Père n'est parti de ce monde qu'en 1912, à l'âge de 80 ans ; il repose en terre d'exil, près de la petite église de Givisiez, canton de Fribourg.

Nous avons sous les yeux plusieurs photographies du P. Eugène Gojon, de Savigny. Une première le représente brillant professeur d'humanités au collège d'Evian, où il avait remplacé en 1883 M. Richard et le P. Plantaz. Il avait « de l'allant », de l'enthousiasme, et savait en communiquer aux jeunes. Une autre photographie le montre à son départ de Marseille pour les Indes, en 1886. Il avait déjà 37 ans ; il était donc plus âgé qu'on ne l'est d'ordinaire quand on part pour les missions lointaines, et cependant quelle jeunesse encore, quelle crânerie dans l'allure ! Mais le voici revenant en Europe en 1895, quand la confiance de ses confrères l'appela à succéder au R. P. Tissot. Dans sa magnifique barbe noire couraient déjà quelques fils grisonnants ; il avait conservé un peu de son entrain d'autrefois, mais il n'était pas prêt — et qui donc l'était ? — pour les événements qui allaient se précipiter en France. Une dernière photographie le représente tout proche de la mort ; il n'a plus rien de sa juvénile ardeur, mais quel bon regard, et quel sourire paternel, quoique un peu triste ! Ce regard paraît se poser sur nous, qui écrivons ces lignes. Le Père semble nous demander pourquoi nous faisons cas de lui, dans cette Notice sur le collège d'Evian. C'est qu'il a été, pour beaucoup d'élèves, « un éveilleur d'âmes », selon le beau mot appliqué à Mgr Dupanloup. Ses humanistes n'ont pas été les seuls à éprouver son heureuse influence, car c'est surtout comme directeur de la chorale qu'il a pu l'exercer. Cela paraît invraisemblable, mais ces quarante enfants de toute classe et de tout âge furent rapidement conquis au goût du beau ; l'attention de tous les élèves se portait vers eux, tandis que le maestro, sous sa baguette énergique, obtenait d'eux un

effort qui se tournait rapidement en joie et en plaisir. Ils étaient sans cesse à l'honneur, exécutant à la chapelle, au réfectoire, à la salle des fêtes, les morceaux les plus difficiles et les plus sévèrement choisis. Le P. Gojon avait un culte pour le musicien Gounod (11), dont les messes, les chœurs, les motets devinrent familiers aux élèves. Ils chantaient *Près du fleuve étranger* avec ses fugues difficiles, ou le grand morceau patriotique *Le glaive hors du fourreau,* que l'on croirait écrit pour des chorales beaucoup plus savantes ; la messe de Sainte Cécile, celle de Jeanne d'Arc furent exécutées aux diverses solennités liturgiques. On méprisait les chœurs à voix égales ; seule la polyphonie à voix inégales, avec Soprano et Alto, Ténor et Basse trouvait grâce devant ce directeur exigeant ; il faisait aimer aux élèves jusqu'aux petites messes allemandes, de Singenberger ou de Stehle, si différentes de tout ce qu'alors on applaudissait en Savoie ou en France. Il était aussi très fier d'avoir popularisé l'air des *Martyrs* de Gounod (Paroles : Instruits par le mensonge), et le cantique des Douleurs (Au chemin du Calvaire), tiré de *Rédemption.* Le travail, du moins habituellement, était loin d'en souffrir ; le Père croyait au contraire faire œuvre salutaire et morale en donnant aux élèves quelque chose à admirer, à aimer, en dehors et à côté du labeur quotidien.

Plusieurs professeurs laïques se succédèrent au collège pour des leçons particulières d'harmonie et de piano : M. Barbéris, M. Oberlé. Ce dernier était un Alsacien — de Rouffac — émigré après la conquête, et devenu organiste à Thonon. Elève de l'école Niedermeyer, condisciple de Faure et de Debussy au Conservatoire, il composa toute sa vie, avec conscience et talent, des motets, des morceaux sacrés et profanes. Il s'adaptait avec un art consommé aux

(11) A son retour de l'Inde, quand le P. Gojon repassait avec tant de plaisir au collège, la chorale lui chantait encore des airs de Gounod, adaptés de *Faust* ou de *Rédemption.* Un chœur très brillant du même maître commençait par ces mots : Vive l'empereur ! Le P. Boccard y adapta des paroles qui firent merveille : « Evian, je t'aime !... Lac d'Evian, Ciel d'Evian, Bel Evian ! »

éléments dont il disposait, ce qui, dans le monde exigeant des compositeurs, est une qualité plus rare qu'on ne pense. Il est à souhaiter que dure son cantique à saint François de Sales, avec paroles du P. Merméty :

Au ciel où rayonne sa gloire,
Chantons François, le grand Docteur...

Ajoutons enfin, à propos du P. Plantaz, professeur de littérature et d'histoire, ce croquis tracé par un ancien élève, dans un journal local (12) :

Nous qui fûmes ses élèves, nous n'oublierons jamais ses leçons. Avec quel enthousiasme il nous faisait admirer la Chanson de Roland et les autres poèmes du Moyen Age, les plus beaux passages des écrivains de la Pléiade et des poètes romantiques ! Sans cesse il nous recommandait d'unir l'idée romantique à la forme classique, et de briser la glace dont le froid Boileau avait recouvert la pensée française ! Il nous faisait aussi connaître et aimer la Savoie, notre petite patrie. Tous nos grands hommes, depuis Saint Bernard de Menthon et Saint François de Sales jusqu'à Joseph de Maistre et nos grands généraux de l'Empire, le poète Veyrat et l'aveugle Collombat trouvaient place dans ses intéressantes causeries. Ses leçons, en effet, étaient des causeries ; il se donnait comme notre frère aîné et notre guide à travers des chemins qu'il avait parcourus peu de temps avant nous.

Que dire de nos autres professeurs ! Leur mémoire nous accompagnera jusqu'à la fin de nos jours !

(12) *L'Echo de Savoie*, du 5 avril 1925. Article d'un curé des Bornes (H. Descombes). Ce vénérable archiprêtre se souvient-il du temps où il commandait « l'armée » des élèves, reconstituant avec eux les grandes batailles historiques : Roncevaux, où le futur chanoine Dérippe était Turpin l'archevêque, et donnait sa bénédiction à tous ces preux couchés « à la rangette » ; Waterloo, où Blücher arrivait quand on attendait Grouchy ?... On recommençait le lendemain durant des récréations entières : heureux élèves..., heureux surveillants !

CHAPITRE XIV

Le Père Bouvard

Le P. Constant Bouvard avait connu et estimé tous ces bons maîtres ; il profita de leur expérience et de leurs conseils. Né à Savigny comme le P. Gojon, il avait fait ses études à Mélan ; le Père supérieur Tissot l'avait envoyé à Lyon, pour préparer sa licence ès-lettres aux Facultés catholiques. Il fut donc, dans le diocèse, le premier licencié placé à la tête d'un collège. Cette particularité semblait le destiner à un effort — du reste bien nécessaire — vers le perfectionnement des études et des méthodes : il s'y donna de tout cœur. A sa grande satisfaction, deux autres licenciés lui furent adjoints, l'abbé Joseph Anthonioz, des Gets, pour la rhétorique, et le P. Alexandre Boccard, de Messery, pour les humanités. Jusque-là, on n'avait préparé les élèves au baccalauréat que d'une façon exceptionnelle ; c'était comme un luxe et un superflu ; on avait eu ainsi les premiers bacheliers : Coppel, Descombes et Duperrier en 1884, Boccard et Jeantet en 1885. Le P. Bouvard présenta au contraire le baccalauréat comme le couronnement normal des études, de telle sorte qu'en 1903, à la dernière distribution des prix, il proclama les noms de 15 à 20 bacheliers pour cette année-là. Il avait imposé dans toutes les classes les programmes universitaires et s'était chargé lui-même d'enseigner la philosophie.

Avec quel plaisir ne salua-t-il pas, en 1898, le projet d'un ancien élève, l'abbé Jules Dufour, de Massongy, du Clergé de Paris, vicaire à St-Augustin, présentant à la signature de ses condisciples une liste de souscription à

l'effet de fonder un prix d'honneur ! La somme ainsi recueillie s'éleva au capital de 2.150 francs, qui permit d'offrir chaque année quelques livres un peu plus coûteux que ceux qu'on donnait à l'ensemble des élèves. C'est ainsi qu'en juillet 1898, le prix étant décerné à l'élève Charles Favre, de Compesières, il emporta les volumes jusqu'alors parus des Œuvres de saint François de Salés éditées par la Visitation. L'an d'après, Donat Périssoud, de Vaulx, un futur missionnaire de Singapore, eut les œuvres complètes de Joseph de Maistre. A Emile Duperrier, de St-Cergues, en 1900, on donna de nouveau les Œuvres de Saint François de Sales (1). Le capital continue à produire sès intérêts, et, cette année encore, le Petit Séminaire de Thonon fait figurer ce prix dans son palmarès sous le titre : Prix d'honneur fondé par les anciens élèves du collège d'Evian.

Prenant aussi dans l'enseignement de la religion une initiative des plus louables et des plus vivement conseillées par les derniers papes, le P. Bouvard obtint de ses professeurs une réforme totale des sermons du dimanche ; au lieu de traiter librement de vagues sujets de piété, ils se conformeraient dorénavant au cadre rigoureux du catéchisme. La première année, furent expliqués les articles du symbole, et cela d'une manière si utile et si logique que les années suivantes ne firent que continuer ce qui avait paru si nouveau et qui n'était que raisonnable ; les fêtes formaient une série à part ; mais on réservait le dimanche à la doctrine chrétienne (2).

Pendant près d'un siècle, la surveillance avait été faite par les professeurs. Ils joignaient à leur travail ordinaire cette charge vraiment écrasante. « Cueillir » les élèves à

(1) Titulaires du prix : en 1901, Louis Bron de Massongy et Jules Balthazard de Compésières ; en 1902 : Joseph Birraux de Bernex, le futur évêque du Tanganika, et Wilhelm Leich de Genève ; en 1903 : Marcel Perrier d'Eloise, et François Piccot de Lullin.

(2) Les élèves avaient chacun leur petit Evangile ; on en lisait deux ou trois versets, avec commentaire très court, au commencement de chaque classe.

5 h. 20, à leur descente du dortoir, et pour ainsi dire ne les plus perdre de vue jusqu'à leur coucher ; se demander à quel instant précis on pourra réciter son bréviaire, ou parcourir les copies afin d'en rendre compte en classe; prendre ses repas à une petite table, exilée au fond du réfectoire ; accompagner les élèves à la promenade, surveiller leurs jeux à la récréation, cela pendant huit jours entiers ou parfois quinze (huit « chez les petits » et huit « chez les grands »), dans une communauté de cent ou de deux cents élèves, on se demande par quel prodige d'endurance et de dévouement les professeurs fournissaient une pareille tâche (3) et comment on osait la leur demander, d'autant plus que plusieurs d'entre eux, étant chargés d'un dortoir, devaient continuer la nuit, la surveillance si bien commencée pendant le jour. Peu à peu, cependant, l'idée prenait corps, qu'il faudrait dédoubler tout ce travail, le confier à des « spécialistes » qui auraient au moins le temps des classes pour respirer, et que l'on pourrait, chacun aidant, soulager quelque peu dans leur infortune. Les lycées de l'Etat ayant, depuis longtemps, donné l'exemple, ainsi que certains collèges ecclésiastiques, le P. Bouvard se décida, et l'on eut, en 1899, un surveillant des grands, le P. Ambroise Muffat-Méridol, de Megève (décédé inopinément aux Indes, à Suradah, en 1907, à l'âge de 33 ans), et un surveillant des petits, le P. François Comte (décédé vers le même âge, à Annecy). Ceux-là et plusieurs de ceux qui leur succédèrent prirent goût à leur métier, et l'on en vit, chose heureuse, se mêler à tous les jeux et devancer à la course les plus agiles d'entre les élèves.

D'autres réformes accompagnèrent celles-là. Les détails relatifs au confortable avaient toujours été laissés dans une ombre discrète ; pour tout dire, on n'en sentait pas le besoin. Mais il fallut bien suivre le mouvement commencé

(3) « J'ai des professeurs excellents, disait un vieux supérieur, mais je n'en ai pas deux à qui j'oserais demander, *pour un jour*, le travail que nous fournissions pendant quinze quand nous étions de surveillance. »

partout. L'ordinaire fut plus soigné (4) ; les malades, du reste rares, firent connaissance avec le thermomètre médical (5) ; le P. Bouvard sollicita de son ami, le bon et savant docteur Gaspard Bordet, des visites régulières ; la maison fut tenue plus proprement, les vêtements devinrent plus convenables. La timidité native du supérieur commença par imposer pour « la saison » le chapeau blanc uniforme ; puis vinrent la casquette à visière (6), le veston à boutons dorés, le pantalon assorti : la communauté pouvait enfin s'exhiber sans crainte, après avoir connu pendant deux siècles et demi tous les caprices de l'ajustement. Le reste suivit rapidement la même progression. Ainsi, le pétrole fut admis à remplacer l'huile, et promu à l'honneur d'éclairer les grandes salles de la maison, en attendant l'électricité. Dans les dortoirs, les sommiers et les matelas supplantèrent les paillasses, réforme discutée très sérieusement au conseil des élèves : ils prétendaient dormir beaucoup mieux sur la paille, à cause du secret que chacun avait acquis de s'y tailler une niche confortable. Le sommier supprimait aussi « le congé de la paille », cette solennelle après-midi où la classe était remplacée par le va-et-vient des élèves allant chercher la paille neuve à la grange pour la porter au dortoir. C'est ainsi que les réformes s'opéraient utilement, au préjudice parfois du pittoresque et des traditions.

Les élèves continuaient à donner de petites pensions, souvent complétées, pour les familles moins fortunées, par l'Œuvre établie et vite perfectionnée par Mgr Isoard, sous le nom d'Œuvre de St-André (7). Les premiers économes en titre faisaient des prodiges pour équilibrer leur

(4) Un ancien élève de 1872 nous écrit qu'au vieux collège le pain était bon, distribué à discrétion, et que la polenta (la barbelle) était le grand soutien des estomacs.

(5) Allusion à une prétendue boutade du vieux P. Besson, infirmier très charitable, habile à « tâter le pouls », mais qui prétendait, dit-on, que les fièvres avaient beaucoup « augmenté » depuis qu'on avait introduit cet instrument (le thermomètre) dans la maison !

(6) Avec le chiffre de la Sainte Vierge, l'A et l'M entrelacés, à cause du titre rétabli par les abbés Picollet : Collège de l'Immaculée-Conception.

(7) *Vie de Mgr Isoard* par l'abbé Bouzoud. Paris, Lethielleux, 1914, p. 224.

budget (8). Les lignes essentielles du Prospectus de 1896 étaient en effet rédigées en ces termes : « Le prix de la pension pour l'année scolaire est de 360 fr. par an. Les élèves qui ne font pas usage de vin obtiennent un rabais de 60 fr. Tout élève paie annuellement 25 fr. d'entrée et 10 fr. pour frais de literie (c'était pour arriver à solder la somme due au tapissier pour les matelas et les sommiers). La maison se charge du blanchissage pour 18 fr. par an. Par raison d'uniformité, elle se réserve expressément le droit de fournir le paletot, la casquette et le chapeau de paille. »

Le P. Bouvard introduisit, petit achèvement des réformes dont nous avons parlé, les cours de tenue et de politesse. Un certain M. Antonini, homme excellent qui avait un fils aux Missions étrangères, passait alors dans les maisons d'éducation pour apprendre aux élèves à saluer, à remercier, à frapper discrètement à la porte des chambres, à entrer et à sortir : ces cours étaient alors des nouveautés, qui s'introduisaient au collège en passant par le Pensionnat St-Joseph ; mais le collège, il faut l'avouer, en avait un besoin plus pressant.

Il avait aussi grand besoin des leçons qui furent données à cette époque par un professeur de diction du nom d'Harmand-Dammien, auteur d'un livre sur *l'Art de se faire écouter*. L'ouvrage contient un grand nombre de gravures représentant l'auteur lui-même exécutant à merveille une foule de gestes, depuis « le répulsif » jusqu'à « l'indicatif de face ». Il en apprenait quelques-uns aux élèves, un plus grand nombre aux professeurs, mais surtout il expliquait, par son exemple, comment « la voix, le geste, l'expression du visage ne sont qu'un seul et même moyen pour faire ressortir la pensée ». A l'appui de ses dires, il nous déclamait, de mémoire, des sermons entiers de Bossuet ou de Lacordaire. Peut-être y a-t-il encore des élèves

(8) Les professeurs séculiers se contentaient d'un petit traitement ; les Pères n'en recevaient pas, mais il leur était alloué une somme de 40 fr. pour leurs voyages de vacances.

d'alors qui se souviennent de la poignante apostrophe à Jésus crucifié : « O saint et divin lépreux ! »

A cette époque déjà lointaine remontent les débuts d'une réforme qui devait amener de très beaux résultats. L'un des premiers disciples de Dom Pothier, l'abbé Velluz, de Duingt, qui passait pour être, à Solesmes, un des meilleurs exécutants des mélodies grégoriennes, vint plusieurs fois à Evian. C'était le temps où, dans les églises, la polyphonie des jours de fête éclipsait totalement le plain-chant. Ce dernier, réduit à la portion congrue, presque jamais préparé, presque toujours mal exécuté, avec « les accords » facultatifs des chantres, faisait vraiment triste mine. En théorie, on lui adressait déjà des louanges, mais dans la pratique, quelle misère ! Le P. Bouvard, à peine musicien lui-même, eut le mérite d'encourager ces essais.

Auprès du collège et déjà durant les dernières années du P. Granjux, le R. P. Tissot (9) fit construire une maison dont l'architecte Dénarié avait fourni les premiers plans. Elle était située comme à l'ombre et dans le « rayonnement » de la chapelle : c'était l'Ecole apostolique ou Juvénat. Depuis que, sous l'impulsion du saint Père de Foresta (10), les Pères jésuites avaient créé, à Avignon, la première fondation de ce genre, presque toutes les congrégations voulurent, pour leur propre compte, organiser une œuvre similaire : réunir quelques enfants d'humbles mais chrétiennes familles, qui présenteraient des garanties de vocation, de talent et de vertu (11).

A Evian, la maison nouvelle était comme une filiale, une miniature du collège. Elle s'ouvrit en 1888, avec une vingtaine d'enfants, provenant presque tous des diocèses de Savoie. Les Pères d'Angleterre, spécialement le P. Bouvard, curé de Devizes, frère du P. Constant et ancien professeur

(9) *Vie du P. Tissot*, p. 370.

(10) *A. de Foresta*, par le P. de Chazournes, Paris, 1880.

(11) Le P. Messelod fut la cheville ouvrière de la maison projetée ; il se rendit à Avignon pour étudier de près la marche de ces œuvres. Mais aussitôt la construction achevée, il était trop nécessaire aux missions pour qu'on pût le maintenir à Evian.

au collège, avaient aussi envoyé quelques jeunes Anglais, à qui ils avaient enseigné les premiers éléments du latin. Les juvénistes suivaient les cours du collège ; comme à Avignon, leur présence et leurs succès dans les classes donnèrent vite au travail et aux études une impulsion nouvelle. Le P. Birraux fut placé à la tête de la maison, puis le P. Diaquenod ; enfin, le P. Mogenier était directeur quand eurent lieu les expulsions de 1903. Nous devions, dans cette Notice sur le collège, consacrer au moins ces quelques lignes à la maison-sœur (12).

Deux jeunes prêtres, le P. Boccard et le P. Jeantet, passèrent deux ans au Juvénat pour y préparer leur licence. Le P. Jeantet fournit ensuite une belle carrière : à Mélan, à Florimont, dans les missions paroissiales. Quant au P. Boccard, il était originaire de Messery (Frize) ; son père était receveur des douanes. Elève à Evian, il subit surtout l'influence heureuse du P. Gojon, son professeur d'humanités. En l'entendant expliquer les auteurs classiques, il se disait (c'est lui qui nous le raconte) : « Mes maîtres sont de braves gens, je veux aller avec eux ! »

Ainsi fut fait. Le P. Tissot mit à profit le talent poétique du nouveau venu. Il le lançait « sur la glace » pour les petites fêtes et les anniversaires de la communauté, lui demandant « un sonnet pour ce soir », ou « quelques strophes pour midi ». Que de pièces il composa de la sorte, uniquement par obéisance, avec un détachement très rare de l'effet produit ! Professeur d'humanités à Evian, ou même de philosophie, tant ses aptitudes étaient diverses et ses talents variés, il écrivit des morceaux plus longs et plus soignés, qu'il faisait lire à la distribution des prix : Marie-Aimée de Blonay accueillant les anges à son manoir ; la Chapelle de Tourronde et la légende du fer à cheval ; Comment Notre-Dame de Grâces s'en vint d'Orbe à Evian ; la Conversion de ceux de Pottinghy, ou comment le P. Pay-

(12) Après 1903, l'œuvre a erré à Aoste, à Givisiez (Fribourg), à Ville-la-Grand. Il en est sorti des missionnaires pour l'Europe, les Indes, le Brésil, et quelques prêtres séculiers.

raud de Domancy convertit les gens d'un village khonde en flattant les tout petits enfants qu'il rencontrait dans la rue:

Superbe enfant ! fit-il d'une voix de tonnerre,
Oui, c'est moi qui le dis :
Faut être en paradis
Pour en voir un pareil ! Bienheureuse sa mère !
Ah ! sont rares de tels fils !

En entendant ces exclamations et ces éloges, les mamans accourent :

Toutes disent ensemble, à travers un sourire :
J'ai des enfants aussi !
Ils sont beaux, les voici !

Tout cela est encadré de descriptions exotiques : la marche dans la forêt, les singes qui décampent, les bœufs écornés qui tirent « le bandy ». La pièce est très « neuve ». Aux Indes, elle fait grand plaisir: on taquine le P. Payraud, on reconnaît jusqu'à ses expressions favorites. L'auteur envoie ses vers à Mgr Isoard pour la *Revue du Diocèse ;* l'évêque lui répond malicieusement :

Vétraz-Monthoux, 19 août 1895.

Mon Révérend Père,

Au temps où il y avait une littérature, la réponse à un sonnet ou à une pièce de vers devait être de même forme, et on s'efforçait de lui donner le même mérite. Quel serait mon cas ! Vous êtes un lettré perdu dans un siècle de reportage. Gardez votre flamme, votre vie propre.

Quel dommage qu'il ne soit pas possible de mettre en la Revue l'aventure du P. Payraud ! Nos gens diraient que c'est le régime auquel doit les ramener le dernier chapitre du Catéchisme d'Annecy (sur les élections).

Votre bien dévoué et affectionné.

C'est ce qu'on appelle répondre « par une pirouette ». Mgr Isoard n'aurait pas détesté cette dernière expression, au contraire !

D'autres pièces du P. Boccard intéressaient plus directement le pays d'Evian : l'une est intitulée « le vieux Clocher », et l'autre « le Collège ». « Le vieux Clocher » est dédié à M. Jay, curé plébain. Par une fiction dont les poètes sont coutumiers, l'auteur fait parler « le vieux clocher pensif » ; il lui parle lui-même, et c'est un beau dialogue :

De l'antique Evian la belle et longue histoire
Bientôt ne vivra plus que dans ta sombre tour,
Et tu resteras seul pour redire à l'entour
Qu'Evian eut jadis un beau passé de gloire...

Le Collège trace en raccourci l'histoire que nous racontons dans cette brochure. Il est si calme, le collège, au milieu de l'agitation mondaine du voisinage, que le poète lui demande par quel prodige il a pu conserver une si tranquille apparence :

A te voir si paisible auprès des multitudes
Qui dissipent leur vie en de vains tourbillons,
On aurait cru qu'un jour, glissant du haut des monts
Où règne le repos des vastes solitudes,
Tu vins te fourvoyer au bord des flots profonds.

Il lui semble que le collège a une âme toujours vivante ; elle naquit (13) au temps de la Renaissance et de Jérôme de Lambert, et fut façonnée le long des âges par tous ceux qui ont enseigné là :

Picollets, tous trois saints ! et vous, partis naguère,
O professeurs aimés, ô les meilleurs des pères,
Pollien, Montagnoux, Ducret !...

Mais le poète ajoute, car, en 1902, personne ne se fait plus guère d'illusion :

Au loin nous entendons gronder comme un orage.
Qui peut, aujourd'hui même, être sûr de demain ? (14).

L'orage dont parle ici le P. Boccard ne tarda pas à éclater sur Evian et sur la France. En attendant la loi de Séparation et la confiscation des menses, les religieux

(13) Cette strophe est citée au chapitre Ier et celle du P. Granjux au chapitre IV.

(14) A la mort du P. Boccard, 1913, les *Echos Salésiens* donnèrent une poésie à nous dédiée sur *le Nouveau Siècle*. La même Revue, à d'autres dates, publia *le Collège*, et *Pottinghy*. Quant aux autres pièces, il faudrait les chercher dans la collection des Almanachs de l'Œuvre de Saint-François de Sales de Lyon. Le P. Messelod les y inséra d'année en année. Le P. Boccard collabora à la copieuse préface des *Poésies religieuses* du P. Tissot, et composa celle des *Discours choisis* de ce même orateur, qu'il avait tant connu et vénéré. Il fit paraître aussi, dans les *Echos*, sous le titre de *Petite Chronique*, en 1909 et seq., des notes pour servir aux premiers chapitres d'une *Vie du P. Mermier*. Cette Vie il l'aurait publiée, avec quelle joie ! s'il avait vécu. Il est mort à 45 ans, après avoir donné tout son dévouement au collège Florimont à Genève, où il rejoignit et seconda le P. Jeantet.

furent mis en demeure de solliciter l'approbation du gouvernement. Les Missionnaires de Saint-François de Sales n'eurent aucune peine à « faire la preuve » de leurs approbations précédentes: Lettres patentes du roi Charles-Albert en 1838, garanties offertes par le Traité d'Annexion en 1860, autorisation expresse de l'empereur en 1867. Leur cas paraissait, était même tout à fait clair au point de vue légal. Ils furent cependant sommés, par le décret du 25 mai 1903, de quitter le collège à la fin de juillet (15).

Les classes s'achevèrent comme les autres années, mais la distribution des prix eut lieu presque sans aucune solennté, le matin du 9 juillet, puis le supérieur conduisit la communauté à la chapelle et prononça quelques mots de protestation pour interpréter la tristesse de tous. Les sanglots des élèves couvraient presque sa voix. Bien souvent sa parole, depuis huit ans, avait trouvé un écho dans leur cœur, mais jamais autant qu'en cette circonstance mémorable.

Le départ des missionnaires n'amena pas cependant la fermeture immédiate du collège : il devait vivre encore quatre ans, jusqu'à l'expulsion violente du 5 avril 1907. Brisé par ces événements, le P. Bouvard dut interrompre son activité pendant deux années entières. Incapable de tout travail suivi, il commença vainement à rassembler quelques matériaux pour écrire une vie de ce P. Tissot dont il était le disciple, l'ami de choix, et auquel il avait fermé les yeux. Malgré ce qu'une telle tâche aurait pu lui donner de contentement et de consolation, il ne commença même pas cette biographie (16). Il se remit cependant assez

(15) Le R. P. Bouvard était alors supérieur ; le P. Mogenier professeur de sciences physiques ; le P. Boccard, de philosophie ; l'abbé A. Gavard, de rhétorique ; l'abbé Gaillard, économe et professeur d'allemand ; le P. Buffet, d'humanités ; le P. Dématraz, de troisième ; le P. Fol, de quatrième; l'abbé F. Folliguet, de cinquième ; le P. Dubassat, de sixième ; le P. Buchet, de septième ; le P. Bernard, d'histoire, de mathématiques et d'anglais; le P. Allard, du cours spécial ; le P. Vivot et le P. Paravy, chargés de la surveillance et de la discipline.

(16) En 1909, il condensa dans un article des *Echos salésiens*, p. 20, ce qu'il pensait du P. Tissot ; il raconte aussi sa mort. Les articles nécrologiques qu'il composa avec le plus de cœur sont, avec celui dont nous parlons, ceux du P. Diaquenod et du P. Boccard.

pour que ses confrères l'appelassent, en 1905, à succéder au R. P . Gojon comme supérieur général. Il établit de nouvelles œuvres, fonda les Echos salésiens, soutint ses enfants au milieu des épreuves de la guerre, puis, sentant la mort venir, se démit de sa charge, en 1920. Il est enterré à Fribourg, à N.-D. de Bourguillon où un recteur ami (17) lui donna, dans l'intérieur de l'antique église, une place des plus honorables.

(17) Rd Aloys Comte. Il est le frère du R. P. Stanislas Comte, des Pères Blancs d'Alger, ancien élève du collège d'Evian, prématurément décédé.

CHAPITRE XV

M. Gavard

En ce même mois de juillet 1903, le collège de Mélan voyait aussi partir ses missionnaires, en la personne du P. Jeantet et de ses compagnons. Le siège épiscopal d'Annecy était alors vacant, Mgr Isoard étant mort le 3 août 1901 et la nomination de son successeur se faisant très longtemps attendre. Mais les deux vicaires capitulaires, MM. Moccand et Pissard, eurent le mérite de reprendre immédiatement ces deux grandes œuvres.

Ils instituèrent d'abord parmi le clergé une sorte de *referendum*, dont la réponse ne pouvait être douteuse. Elle fut communiquée au diocèse par la Lettre publique du 19 juillet 1903.

Cette lettre s'ouvrait par un merci de politesse et de gratitude, adressé aux partants :

> ... Pendant plus d'un demi siècle, la congrégation des Missionnaires a rendu les services les plus signalés dans la direction de ces deux établissements. Ses membres, sortis du même milieu que les prêtres séculiers, formés par les mêmes maîtres, animés d'un esprit profondément sacerdotal, ont conduit jusqu'au seuil du Grand Séminaire une portion importante du clergé paroissial. Nous accomplissons un acte de justice en le proclamant hautement, et de reconnaissance en les remerciant au nom de tous.

Une fois ce devoir rempli, la Lettre insiste sur les difficultés de l'entreprise : Où trouvera-t-on le personnel suffisant ? Recruter quinze ou vingt professeurs dans un laps de temps si court, n'est-ce point désorganiser la vie des paroisses ? D'autre part, comment résoudre la question financière ?

L'emploi d'un autre personnel emporte une aggravation de dépenses, par suite des traitements qu'une Congrégation religieuse ne paie pas à ses membres et qu'il faut servir à des professeurs séculiers. Le mobilier d'Evian n'est point la propriété de la mense épiscopale ; il sera nécessaire de la reconstituer.

L'abbé Joseph Jacquier, ancien professeur à Evian, était nommé supérieur à Mélan et l'abbé Gavard, déjà professeur de rhétorique, était nommé supérieur à Evian. Bientôt, à la date du 18 septembre, la Revue du diocèse publiait 15 nominations, soit pour Mélan, où toutes les classes étaient rétablies, soit pour Evian, où les classes supérieures, à partir de la Seconde inclusivement, étaient provisoirement supprimées. Les changements qui suivirent, dans le diocèse, toutes ces nominations de professeurs, remplirent une grande page d'une des Revues suivantes : une vingtaine de prêtres durent accepter des permutations souvent inattendues, mais les Vicaires capitulaires n'avaient pas en vain compté sur l'obéissance de tous.

A la rentrée d'octobre, le collège d'Evian était donc reconstitué (1). Si le supérieur, ainsi que M. Gaillard et M. Folliguet, étaient d'anciens professeurs de la maison, les autres avaient dû quitter les paroisses où ils étaient vicaires. Le personnel ne tarda cependant pas à se montrer très homogène. Les élèves, au nombre de 57, dont 14 nouveaux, se mirent au travail avec beaucoup d'ardeur. On regretta alors de n'avoir pas organisé le collège, dès le début, avec toutes ses classes, et d'avoir dû diriger sur Mélan et sur La Roche trois des classes de l'année précédente (2).

M. Gavard invita pour présider les prix Mgr Clerc, ancien élève de la maison, venu des Indes pour son voyage *ad limina* (3). L'année s'était bien passée et, comme on

(1) Supérieur : M. Adrien Gavard. Econome et professeur de langues vivantes : Jean-Marie Gaillard. Professeur de troisième : Victor Dubois ; de quatrième, François Folliguet ; de cinquième et sixième, Etienne A. Martin ; de septième et huitième, Antoine Contat ; de français, Joseph Chappaz.

(2) En 1904, il y eut 70 élèves, dont 21 nouveaux ; en 1905, 76 élèves ; la dernière année compta 87 élèves ; dès le 1er janvier 1907, on eut 14 élèves de plus, expulsés de Mélan en décembre.

(3) En 1905, le chanoine Bel présida les prix, et le chanoine Lavorel en 1906.

disait, le collège était bien parti ; mais un point noir subsistait, ou plutôt une sorte de malaise, à cause du peu de sécurité qu'offrait l'avenir. On avait d'abord pensé que les religieux, les Congrégations d'hommes et de femmes étant sacrifiés à la convoitise officielle, les diocèses, les œuvres du clergé séculier seraient respectés, du moins pour le moment. Mais il fallut bientôt quitter cet espoir, en voyant la tournure que prenaient les événements dans l'ensemble de la France. Nous y arriverons bientôt.

Un projet se fit jour dès la rentrée de 1903, et reçut vite un commencement d'exécution. Il s'agissait de grouper en une Association amicale les anciens élèves du collège. La circulaire disait :

> Le but de cette Société est non seulement de renouer dans des réunions fraternelles et des assemblées qui se tiendront à une époque fixe d'anciens liens d'amitié, mais aussi de donner une marque non équivoque de sympathie au nouveau personnel de la maison et d'encourager, par des secours, les élèves qui occupent aujourd'hui nos places sur les bancs du Collège.

A Genève parut bientôt une circulaire du même genre, encore plus pressante, et signée d'un grand ami du collège, l'abbé Hippolyte Dusseiller, alors curé de Collonges-Bellerive. Dès la première réunion, celle du 19 juillet 1904, les suffrages pour l'élection d'un président s'étaient réunis sur le nom de M. l'abbé E. Jay, curé-plébain d'Evian, et la liste des membres, après élimination des moins fidèles (4), en garda une soixantaine : c'étaient les fervents, résolus à montrer jusqu'au bout leur affection et leur reconnaissance envers la vieille maison qui les avait élevés.

Hélas ! l'année scolaire 1906-1907 s'ouvrait sous de bien fâcheux auspices. Les études étaient, certes, en bonne voie : l'abbé E. Duperrier avait accepté la classe de philosophie, comme, déjà l'année précédente, l'abbé V. Dubois avait accepté celle de rhétorique. On avait donc toutes les

(4) La cotisation imposée était de 5 fr., mais on pensait la réduire bientôt à 3 fr.

classes, et des élèves en nombre suffisant ; mais de toutes parts les biens des Menses passaient au fisc, et l'on se demandait anxieusement comment ou pourrait « sauver le collège ».

Le nouvel évêque d'Annecy, Mgr Campistron, installé en 1904, était personnellement l'ennemi de toute transaction. On sait qu'il aima mieux perdre son palais épiscopal que de payer le franc annuel qu'on exigeait de lui comme locataire : « C'est trop, disait-il, si la maison est à l'évêque; et c'est trop peu, si la maison n'est pas à lui. » Il s'en vit donc chassé le 14 décembre 1906 (5).

Cette même année, le 10 mars, à neuf heures du matin, l'inventaire avait été dressé (6) « des biens appartenant à la Mense épiscopale et dépendant du collège ecclésiastique d'Evian. » Il s'achève par ces mots :

> La Mense ne possède que les objets ci-dessus inventoriés. Elle les a acquis de M Grivaz, notaire à Annecy, agissant comme liquidateur de la Congrégation des Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy, aux termes d'une convention à Annecy, du 23 décembre 1904... Le collège est dirigé et administré, à ses risques et périls, par M. l'abbé Gavard, supérieur. La Mense restant étrangère à cette administration, il n'y a aucune comptabilité la concernant.
>
> A l'inventaire était annexée la protestation du supérieur : c'est la grande ressource de ceux que frappent les lois d'exception !

Mgr Campistron avait tenté, le 6 décembre 1906, de faire attribuer les biens du collège à la « Société d'Education de Lyon » ; on avait imaginé cette suprême ressource, la croyant investie de toutes les garanties légales. Mais le préfet de la Haute-Savoie avait refusé son approbation, et les juristes les mieux intentionnés s'avouèrent alors désarmés, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le rapport de l'un d'entre eux, M. Fernex de Mongex. Cet

(5) *Revue du diocèse,* 1906, p. 1181 et 1211.

(6) En exécution de la loi du 9 décembre 1905, article 3, par le receveur de l'Enregistrement. On peut lire tout au long cet inventaire à la fin de l'ouvrage de Mgr Rebord sur *Mgr J. P. Biord,* p. 296.

homme probe et compétent écrit à l'un de ses confrères du barreau d'Annecy, l'honorable M. Deschamps (7) :

Chambéry, 8 mars 1907.

Je reçois une lettre du supérieur du collège d'Evian ; il me charge de vous dire ce que je pense de la situation. Ma réponse est bien simple : Le supérieur a dit, dans sa réponse au commissaire, tout ce qu'il est possible de dire.

Voici maintenant une objection que je trouve fort grave. Le supérieur n'était pas, que je sache, locataire de la Mense. Il était donc là sans titre, ou, si vous voulez, à titre d'hospitalité révocable *ad nutum*. La Mense a fait attribution à la Société Lyonnaise, mais le préfet n'a pas approuvé, donc, en l'état, il n'y a point d'attribution. Elle sera faite ultérieurement par décret du Conseil d'Etat, mais l'attribution ne datera que du décret (2). Or l'attribution par la Mense n'est pas exécutoire par elle-même ; c'est, à mon sens, le point capital. L'acte du préfet n'est pas une opposition, ou un appel devant une juridiction supérieure; c'est un simple défaut d'autorisation, qui rend l'attribution incomplète, et partant inopérante. Conséquence : l'immeuble est toujours sous le patrimoine de la Mense, c'est-à-dire sous séquestre, et comme l'occupant n'a aucun titre il peut être expulsé. Voilà la théorie que je crains et qui me paraît vraie en droit. Le préfet exécutera par la force.

La situation de Rumilly est bien meilleure. Là, pas d'établissement attributaire, mais un bail au directeur, fait par la Mense avant le 11 décembre. Et dès lors, régularité absolue au point de vue universitaire, comme à Evian, et, au point de vue propriété, titre régulier qui assure la jouissance à l'occupant, tant qu'on ne l'aura pas fait annuler par l'autorité compétente. Le préfet agit du reste à Rumilly, me dit-on, comme à Evian.

Je me résume : La situation de Rumilly me paraît inattaquable, celle d'Evian me paraît douteuse, presque mauvaise, mais j'ai la conviction que nous perdrons des deux côtés, et que si nous venions à gagner nous serions quand même expulsés par la force !

Tels sont les espoirs qu'un homme blanchi dans les travaux du droit pouvait alors concevoir en la justice de son pays ! Ce pessimisme n'eut cependant qu'à moitié raison : Rumilly est demeuré, maison nombreuse et florissante. Evian est tombé. Nous avons entre les mains des

(7) Nous transcrivons seulement ces quelques lignes ; elles suffisent à montrer combien le problème était compliqué, et susceptible d'interprétations diverses.

(8) Même le Conseil d'Etat refusa l'attribution ; il confirma, le 2 décembre 1907, le refus d'approbation du préfet.

lettres et papiers de toute espèce, montrant que le supérieur du collège a cependant tout mis en œuvre pour le sauver. Que de fois il a répondu, notamment dans la note au commissaire, note approuvée par la lettre ci-dessus de M. Fernex, que le collège d'Evian n'était pas Petit Séminaire, qu'il n'était appelé ainsi qu'au sens large, mais qu'il n'avait jamais joui des avantages légaux accordés aux Petits Séminaires ; que c'était un collège libre, en conformité de la loi Falloux ; qu'il avait donc ce qu'il fallait pour être dévolu à la Société d'éducation de Lyon ; qu'enfin, en désespoir de cause, on sollicitait du Préfet, du ministre, l'autorisation de poursuivre les classes jusqu'à la fin de l'année scolaire, cela dans l'intérêt des élèves, des familles, des professeurs ! Les réponses arrivent, nettes et tranchantes, ôtant toute illusion. D'ailleurs, 243 collèges étant ainsi dévolus à la Société lyonnaise, les 243 dévolutions ont été refusées ! Il n'y avait plus qu'à se soumettre, à prévenir les familles, et à partir

Une note de M. le supérieur Gavard porte ces mots entrecoupés :

4 mars 1907. Visite du commissaire notifiant arrêté préfectoral, fermeture du collège avant 5 avril.
22 mars à 1 h. 1/2, annoncé fermeture aux élèves.
6 h. Chemin de croix, allocution.
Souper.
Adieux inoubliables.
23 mars à 4 h. 1/2, lever.
6 h. 1/2, départ.
Fin du collège d'Evian ! C'était le samedi veille des Rameaux.
Jeudi Saint, pas de messe. J'ai communié ces messieurs.
Vendredi Saint. Commencé à démolir les autels ; on a continué le lendemain.
Lundi de Pâques. Embarqué pour Chens le mobilier de la chapelle, du salon, de la sacristie. Barque de Meillerie. Patron Julliard, 180 fr. Cette barque arrive le lendemain à Chens ; reçue par les séminaristes.
Vendredi de Pâques, 5 avril, expulsion.

Nous avons prié un professeur d'alors (9) de rédiger

(9) M. l'abbé J. M. Gaillard, professeur au Petit Séminaire de Thonon.

à notre intention quelques lignes pour raconter cet événement. Nous allons les reproduire ; elles nous paraissent bien préférables à un récit plus littéraire ou plus dramatique. Les faits portent en eux-mêmes leur émotion et leur tristesse ; inutile donc d'y insister.

Les élèves ont quitté le collège le 23 mars 1907. De là jusqu'au 5 avril, liquidation totale du mobilier. Vente à l'amiable des lits, armoires, meubles, chaises. Quel défilé durant trois semaines ! Vente forcée, et à des prix ridicules.

Veille de l'expulsion. De nombreux amis venus au collège pour la dernière soirée et la dernière nuit. Dernières agapes au réfectoire, et chacun va dormir où il peut ; il ne restait plus un lit, plus une chaise.

Au petit jour, la force armée : gendarmes et commissaire, avec les autorités : sous-préfet, juge, receveur de l'Enregistrement. Le portail donnant sur la route est forcé par un malheureux sorti de prison et conduit entre deux gendarmes. Tous se précipitent vers la belle porte d'entrée surmontée des armes de Mgr Magnin. En vain on essaye de la forcer, sous les regards des derniers défenseurs, massés sur le balcon du grand salon.

Dialogue classique : les trois sommations du commissaire, les réponses catégoriquement négatives ; quelques réflexions plus ou moins amènes de part et d'autre. On recourt alors à un autre moyen. Tous se dirigent vers le portail latéral, dont la grande baie vitrée vole en éclat et ouvre le passage.

Arrivée au grand salon, où le sous-préfet exige, moins que poliment, la soumission au décret d'expulsion. Dans son indignation, M. Gavard, se tournant vers nous et nos amis : « Messieurs, couvrons-nous ; nous sommes chez nous ! » et en face : « Messieurs, veuillez vous découvrir ! » ce qui fut fait. C'est alors qu'il affirma solennellement le droit légitime des occupants. M. Jay, curé-plébain, proteste également. M. l'abbé Hippolyte Dusseiller veut le faire à son tour, mais, ayant dit qu'il parlait au nom des anciens élèves de Genève et de la Suisse, il est appréhendé et conduit dans la rue. « Voulez-vous partir tous ensemble ? » demande alors le sous-préfet. « Non !» lui est-il répondu ; et le commissaire dut procéder à l'expulsion individuelle ; elle dura deux heures. Chacun sortit encadré de deux gendarmes (10).

Cérémonie à l'église paroissiale ; chant du Miserere. M. le plébain reçoit les professeurs à sa table.

(10) Nous mettons en note ce trait, en prévenant que tous deux, le prêtre et le gendarme, sont aujourd'hui décédés ; le prêtre est mort à la guerre. Ils avaient été compagnons d'enfance ; ils se tutoyaient. Le gendarme trouva dans son cœur simple, en « conduisant » son ancien ami, un mot de parfaite délicatesse. Il lui dit à voix basse : « Si tu veux venir dîner chez moi... » Ils pleuraient tous les deux.

Quelques semaines plus tard, l'abbé Gavard était à Rome, aux pieds du Saint-Père. Nous avons retrouvé une lettre de lui, envoyée au P. Messelod ; il nous permettra de la transcrire simplement.

Blanzy-Bonneville, 14 mai 1907.

Mon bien cher ami,

Je suis bien en retard. Votre bonne lettre d'avril est restée jusqu'aujourd'hui sans réponse. Mais la faute en est aux événements plus qu'à moi. Quand j'ai reçu vos affectueux témoignages de sympathie, j'étais en plein déménagement, et le 5, c'était l'expulsion violente et lugubre.

Depuis, pour essayer d'oublier tant de mauvais jours, je suis allé à Rome, où j'ai passé une quinzaine. J'ai vu le Pape ; il a entendu le récit de l'expulsion ; il a béni Evian, professeurs, élèves, amis. Vous étiez du nombre.

Veuillez, mon cher Père, agréer mes remerciements pour vos bonnes prières, et remerciez tous les chers vôtres. Si nous n'avons pu maintenir le collège, ni le reconstituer, au moins tous les élèves, sauf trois, sont entrés dans un autre collège. Il y en a 56 à La Roche, 4 à Thônes, quelques-uns à St-Maurice, d'autres à l'Ecole des Hautes Etudes du P. Fol (le Juvénat), enfin quelques-uns chez les Frères, à Thonon ou à St-Gingolph. Je voulais que le désastre matériel ne fût pas suivi d'un désastre moral ; Dieu merci, tout s'est bien passé. 3 sur 87, c'est peu.

Notre pauvre collège est toujours là, inoccupé, abandonné, sans qu'on sache ce qu'on va en faire. Je le vois quand je passe en bateau ou par le train...

Pendant de longs mois, le bâtiment du collège resta ainsi. Tout se détériorait, d'autant plus que les conduites d'eau étaient rompues en plusieurs endroits. L'attribution de l'immeuble (11) à la ville d'Evian n'eut lieu que le 12 juillet 1908, par un décret signé Fallières, président de la République, et Briand, ministre de la Justice et des Cultes.

On sait comment la ville, ayant alors besoin d'un groupe scolaire, fit réparer à grands frais le collège et y installa les écoles, malgré la distance. Le transfert eut lieu dans l'hiver 1909-1910, sous le maire Giletto. Les passants virent avec un serrement de cœur qu'on descendait les deux croix, celle du fronton et celle qui surmontait le toit de la chapelle ; la sinistre opération eut lieu le 23 février 1910.

(11) V. le texte complet dans Rebord, *Ibid.*, p. 301.

A l'heure où nous écrivons, août 1930, les écoles sont encore là (12).

(12) Pour plus de commodité nous mettons ici la longue liste des professeurs, intéressante malgré quelques inexactitudes bien difficiles à éviter. Nous la rédigeons d'après le cahier du P. Granjux, les annotations de M. Gavard et nos propres recherches.

Série des supérieurs à partir de 1812. — Jacques Picollet, de 1812 à 1826; Jean-Baptiste Revillod, de 1826 à 1830 ; Jacques Dubouchet, de 1830 à 1834; Jean-François Lamouille, de 1834 à 1865 ; P. François Granjux, de 1865 à 1893 ; P. Constant Bouvard, de 1893 à 1903 ; Adrien Gavard, de 1903 à 1907.

Professeurs de philosophie. — G. Picollet, de 1815 à 1820 ; J. Picollet, de 1820 à 1828 ; J. Dubouchet, de 1828 à 1834 ; J.-F. Lamouille, de 1834 à 1841 ; M. Clavel, de 1841 à 1844 ; J.-M. Phippaz, de 1844 à 1851 ; F. Pollien, de 1851 à 1856 ; P. F. Granjux, de 1856 à 1867 ; P. M. Ducret, de 1867 à 1890, où finit l'enseignement de la scolastique ; P. Constant Bouvard, de 1890 à 1896 ; P. F. Ducret, de 1896 à 1902 ; P. A. Boccard, de 1902 à 1903 ; E. Duperrier, de 1906 à 1907.

Professeurs de physique. — F. Pollien, de 1856 à 1887 ; P. A. Mogenier, de 1887 à 1903 ; J.-M. Gaillard, de 1904 à 1907, donne tous les cours de sciences.

Professeurs de rhétorique. — F. Monasson, de 1812 à 1817 ; J. Picollet, de 1817 à 1820 ; F. Monasson, de 1820 à 1826 ; J.-B. Revillod, de 1826 à 1830 ; M. Frézier, de 1830 à 1838 ; M. Clavel, de 1838 à 1841 ; C. Cohanier, de 1841 à 1866 ; P. P. Montagnoux, de 1866 à 1892 ; J. Anthonioz, de 1892 à 1896 ; A. Gavard, de 1896 à 1903 ; V. Dubois, de 1905 à 1907.

Professeurs d'humanités, classe séparée de la rhétorique en 1856. — P. P. Montagnoux, de 1856 à 1866 ; A. Richard, de 1866 à 1877 ; P. E. Plantaz, de 1877 à 1883 ; P. E. Gojon, de 1883 à 1886 ; P. C. Bouvard, de 1886 à 1890 ; J. Anthonioz, de 1891 à 1892 ; P. A. Boccard, de 1892 à 1902 ; P. L. Buffet, de 1902 à 1903 ; V. Dubois, de 1904 à 1905 ; J.-M. Naville, de 1905 à 1906 ; A. Contat, de 1906 à 1907.

Professeurs de troisième. — M. E. Maître, de 1816 à 1829 ; M. P. Braconnay, de 1829 à 1834 ; M. Clavel, de 1834 à 1838 ; J. M. Phippaz, de 1838 à 1844 ; F. Pollien, de 1844 à 1851 ; J. Naville, de 1851 à 1853 ; A. Gerfaux, de 1853 à 1857 ; F. Longerey, de 1857 à 1871 ; P. H. Diaquenod, de 1871 à 1888 ; F. Vanel, de 1888 à 1897 ; P. L. Buffet, de 1897 à 1902 ; P. V. Démathraz, de 1902 à 1903 ; V. Dubois, de 1903 à 1904 ; J. M. Naville, de 1904 à 1905 ; F. Folliguet, de 1905 à 1906 ; M. Barril, de 1906 à 1907.

Professeurs de quatrième, classe séparée de la troisième en 1859. — P. H. Diaquenod, de 1859 à 1871 ; F. Ravoire, de 1871 à 1883 ; F. Vanel, de 1883 à 1888 ; A. Sordat, de 1888 à 1897 ; J. Jacquier, de 1897 à 1898 ; P. L. Fol, de 1898 à 1903 ; F. Folliguet, de 1905 à 1907.

Professeurs de cinquième. — Séminaristes, puis M. Laurent, de 1818 à 1834 ; M. Braconnay, de 1834 à 1860 ; Abbé Favre, du diocèse de Maurienne, de 1860 à 1862 ; P. A. Besson, de 1862 à 1883 ; P. J. Phulpin, de 1883 à 1886 ; A. Sordat, de 1886 à 1888 ; J. Jacquier, de 1888 à 1897 ; P. L. Fol, de 1897 à 1898 ; J. M. Gaillard, de 1898 à 1899 ; E. Chardon, de 1899 à 1901 ; A. Millet, de 1901 à 1902 ; F. Folliguet, de 1902 à 1903 ; E. Martin, de 1903 à 1904 ; A. Contat, de 1904 à 1906 ; L. Descombes, de 1906 à 1907.

Professeurs de Sixième, classe séparée de la cinquième en 1865. — F. Marquet, de 1865 à 1867 ; B. Déléaval, de 1867 à 1868 ; P. J. M. Clerc (Mgr), de 1868 à 1869 ; C. Bel, de 1869 à 1870 ; F. Million, de 1870 à 1871 ;

C. Rey, de 1871 à 1872 ; P. Blanc, de 1872 à 1874 ; P. E. Plantaz, de 1874 à 1877 ; F. Vanel, de 1877 à 1882 ; P. J. Bouvard, de 1882 à 1883 ; P. E. Birraux, de 1883 à 1884 ; J. Jacquier, de 1884 à 1888 ; P. A. Favrat, de 1888 à 1892 ; P. J. Servage, de 1892 à 1893 ; P. C. Anthonioz, de 1893 à 1894 ; P. E. Chancenotte, de 1894 à 1895 ; P. L. Fol, de 1895 à 1897 ; F. Rosset, de 1897 à 1899 ; L. Magnin, de 1899 à 1900 ; P. F. Couturier, de 1900 à 1901 ; P. C. Dubassat, de 1901 à 1903 ; P. Chevallay, 1907.

Professeurs de septième. — M. Armand, de 1806 à 1824 ; M. A. Maître, de 1824 à 1844 ; M. E. Maître, de 1844 à 1853 ; M. A. Vaudaux, de 1853 à 1871 ; P. E. Gojon, de 1871 à 1872 ; E. Vuissoud, de 1872 à 1873 ; A. Beauquis, de 1873 à 1874 ; F. Vanel, de 1874 à 1877 ; P. J. Bouvard, de 1877 à 1882 (et P. P. Fleury, de 1878 à 1881) ; P. L. Baltassat, de 1882 à 1884 ; P. A. Besson, de 1884 à 1894 ; P. F. Giguet, de 1894 à 1896 ; P. L. Buffet, de 1896 à 1897 ; P. A. Muffat-Méridol, de 1897 à 1898 ; E. Chardon, de 1898 à 1899 ; J. Leduc, scolastique, de 1899 à 1900 ; A. Millet, de 1900 à 1901 ; F. Folliguet, de 1901 à 1902 ; P. F. Buchet, de 1902 à 1903 A. Contat, de 1903 à 1904 ; M. Barril, de 1904 à 1905 ; C. Mermaz, de 1906 à 1907.

Professeurs d'histoire et de géographie. — P. E. Plantaz, de 1883 à 1895 ; P. E. Chancenotte, de 1895 à 1899 ; P. J. Bernard, de 1899 à 1903 ; A. Gavard, sup., prof. d'hist. de 1903 à 1907.

Professeurs de mathématiques. — P. J. Bouvard, de 1883 à 1884 ; P. A. Allard, de 1894 à 1899 ; P. J. Bernard, de 1899 à 1903 ; J. M. Gaillard, de 1903 à 1904 ; J. Péguet, de 1904 à 1907.

Cours de français. — P. A. Allard, F. Chappaz, E. Duperrier, E. Dérobert.

Economes. — Le R. P. Granjux ; P. L. Bouvier, de 1893 à 1896 ; P. F. Ducret, de 1896 à 1902 ; J. M. Gaillard, de 1903 à 1907.

Surveillants, à partir de 1899. — P. A. Muffat, P. F. Comte, P. P. Vivot, P. M. A. Ticon, P. L. Mugnier, P. E. Paravy.

CHAPITRE XVI

Epilogue

Un jour de l'année 1898, le P. Bouvard nous chargea de rassembler, si possible, les portraits des évêques sortis du collège d'Evian. Nous ferons de même en cet épilogue, et nous organiserons même une sorte de cortège d'anciens élèves, cortège malheureusement trop court, où malgré les prescriptions liturgiques les évêques marcheront les premiers.

Mgr Déruaz, évêque de Lausanne et Genève, décédé en 1911. Nous avons entendu plus haut son témoignage au sujet de l'abbé Picollet, et de ces anciens maîtres « dont l'affection dilatait son cœur ».

Mgr Jaquet, fut élève à Evian en 1856. Il avait daigné s'intéresser au présent travail. Nous devons, hélas ! remplacer les lignes qui le concernaient par cet avis mortuaire copié dans *la Liberté* de Fribourg : Son Excellence Mgr Dominique Jaquet, archevêque titulaire de Salamine, de l'Ordre des Cordeliers, ancien évêque de Jassy, commandeur de l'Ordre de la Couronne de Roumanie, est pieusemnte décédé à Fribourg, le 3 février 1931, dans la 88e année de son âge, la 65e de son sacerdoce, et la 36e de son épiscopat.

Mgr Clerc, évêque de Vizagapatam, décédé en 1926, à l'âge de 79 ans. Il fut, étant élève et jeune professeur, « le coryphée » du collège, et le souvenir s'est gardé longtemps d'un certain *Tantum* où, sur la place d'Evian, à la procession de la Fête-Dieu, le jeune Clerc de Ballaison chantait seul : *Sit Salus, sit honor, sit jubilatio,* à quoi la chorale

répondait chaque fois *Amen*, avec un entrain admirable. Eloquent missionnaire des paroisses, le P. Clerc partit pour

Mgr Clerc

l'Inde à 34 ans, y succéda à Mgr Tissot de Megève, circonstance marquée par le P. Montagnoux dans sa poésie du sacre :

Megève pleure encore et Ballaison tressaille !

La carrière du nouvel évêque fut longue et bien remplie : on le revit deux ou trois fois dans cette chapelle d'Evian où il avait si longtemps et si bien chanté.

Mgr Jalabert, vicaire apostolique de Sénégambie, religieux du Saint-Esprit, décédé tragiquement le 12 janvier 1920, avec seize de ses confrères qui retournaient avec lui dans les pays de missions, après avoir accompli leur devoir au cours de la grande guerre. Le paquebot qu'ils montaient, *l'Afrique*, disparut corps et biens, au large de

Mgr Jalabert

l'île de Ré : il y eut 800 victimes. Mgr Jalabert avait été, en 1872 et durant les années suivantes, élève à Evian avec deux de ses frères, son père étant contrôleur des douanes à St-Julien. « Il garda, nous assure sa biographie (1), un

(1) *Mgr Hyacinthe Jalabert*, par Marthe Ponet-Bordeaux, Paris, Beauchesne, 1924. Nous avons vu le P. Jalabert en Europe, quand il venait d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il est venu alors au collège et a fait une conférence aux élèves. Au port d'Evian, il a salué son ami M. Majonenc et a renouvelé connaissance avec lui.

souvenir ému du collège où son cœur s'était ouvert à la vocation religieuse, en face d'un des plus beaux paysages que Dieu ait créés. »

Mgr Excoffier, vicaire apostolique du Yun-Nan, entré au Séminaire des Missions étrangères en 1884. Il fit partie de cette mission que les lettres du Père Chicard ont rendue célèbre : « Le Yun-Nan est à moi ! J'aime son allure thibétaine, et ses engins de guerre ne me font point souci ! » Cet auteur original n'a-t-il pas conquis plusieurs élèves d'Evian, qui sont partis à sa suite, pleins d'enthousiasme, vers les conquêtes apostoliques : les Delalex, les Mutillod, les Rossillon ? Mgr Excoffier, malade, dut revenir en Europe, et l'un de ceux que nous avons nommés, le P. Jules Mutillod (2), mourant de la peste, en Mandchourie, en 1911, interprétait sans doute leurs sentiments à tous quand il écrivait à sa famille de Marclaz : « J'ai revu comme dans un rêve mes jeunes années, la première communion, le Petit Séminaire, l'appel de Dieu... »

Mgr Genoud, évêque de la Basse-Terre (Guadeloupe), religieux du Saint-Esprit. Sa consécration a eu lieu au sanctuaire de Notre-Dame des Victoires, le 2 juillet 1912, sous les yeux du cardinal Amette, archevêque de Paris. Deux mois plus tard, le nouvel évêque partageait avec Mgr Campistron, dans sa paroisse natale de Douvaine, la présidence des fêtes eucharistiques du 8 septembre 1912. Se fut la première journée eucharistique du diocèse. Mgr Genoud portait le Saint Sacrement, et pour lui servir de diacre et de sous-diacre M. le curé Gruffaz avait choisi le P. Bouvard avec un ancien professeur d'Evian, délicatesse qui fut bien agréable à l'évêque et aux deux représentants du collège.

Mgr Coppel, évêque de Nagpore (Indes Anglaises), est en Europe, pour son voyage *ad limina*, au moment où nous écrivons ces chapitres. Il en est même un peu responsable, puisque dans une de ses lettres il nous disait : « Laissez-vous tenter par l'idée de publier quelque chose sur Evian. » Mgr Coppel est des Gets ; sa mère s'appelait Françoise

(2) Ce trait est tiré d'un article nécrologique consacré par Henri Bordeaux au P. Mutillod et cité dans les *Echos salésiens* de juillet 1911.

Bergoënd ; il est entré au collège en 1879. Plusieurs missionnaires qui travaillent maintenant dons son diocèse, les Pères Crochet, de Chilly, Bonnevie, de Grande-Rive, Guérin Jacquier, de Bernex, Artique, de Brenthonne, ont été ses condisciples (3). Il a été en bonnes relations avec un grand nombre de ceux dont nous parlons dans cette histoire, principalement les supérieurs Tissot, Gojon, Bouvard et Granjux ; Mgr Clerc a été son consécrateur à Nagpore, le 15 septembre 1907.

Mgr Birraux, des Pères Blancs d'Alger, vicaire apostolique au Tanganika. Il a 47 ans ; c'est donc le plus jeune des évêques sortis d'Evian. Par un privilège des plus rares, il a été sacré « au pays », à Bernex, dans l'église de son baptême, le 23 juin 1920, entouré de sa famille et de ses heureux compatriotes. Deux de ses frères sont prêtres du diocèse ; un autre est Missionnaire de Saint-François de Sales comme l'était son oncle, le P. Eugène Birraux, le premier directeur du Juvénat d'Evian. Le jour où fut sacré le nouveau vicaire apostolique, on se communiquait avec admiration cette liste de noms, en ajoutant que Bernex était fier de ses quinze prêtres vivants, dont quatre missionnaires : le nouvel évêque, le P. J.-Joseph Chevallay, au Tonkin, le P. Joseph Birraux, au Japon, le P. Guérin Jacquier, aux Indes. Ces quinze prêtres sont presque tous d'anciens élèves d'Evian.

Après les évêques, nous nommerons celui qui fut le bras droit de Mgr Isoard comme vicaire général et comme supérieur du Grand Séminaire, le chanoine Ernest de Ville de Quincy. Il fit au collège d'Evian, en 1858, sa seconde et sa rhétorique, et continua à Paris, à l'école Sainte-Geneviève, sa préparation à l'Ecole Polytechnique. La tradition rapportait qu'au sortir d'Evian il y eut comme un joli dialogue entre le P. Montagnoux et le jeune homme. Le Père disait : « Prêtre ! » Le jeune homme répondait « Soldat ! » et ainsi plusieurs fois. Ils eurent raison tous deux, et quand

(3) Le vénéré jubilaire de Nagpore, P. Jérémie Servage d'Excenevex, et celui de Vizagapatam, P. Anselme Rey de Bellevaux, sont aussi d'anciens élèves d'Evian.

l'officier Ernest de Quincy renonça au monde pour entrer à St-Sulpice, ce fut le collège d'Evian qui reçut son képi et ses épaulettes.

On sait qu'il est mort précisément à Evian, le 7 juillet 1899, dans sa 54e année, non loin du vieux collège où il a senti, nous n'en doutons pas, les premiers appels de Dieu. Son corps fut accompagné par Mgr Isoard jusqu'à la chapelle des Clarisses, où nos élèves chantèrent les Vêpres des morts et où, le lendemain matin, dix professeurs célébrèrent la sainte messe pour le défunt.

Son successeur au Grand Séminaire, le chanoine Rebord, était aussi un élève d'Evian. Est-ce déjà au collège qu'il avait pris ce goût extraordinaire des études historiques ? On lui doit les ouvrages les plus variés et les plus précis sur l'ancien diocèse de Genève, sur la Cathédrale, l'Evêché et le Grand Séminaire d'Annecy, et surtout on lui doit ce *Dictionnaire du Clergé,* publié en collaboration avec M. le chanoine Gavard, ouvrage que bien des diocèses nous envient. L'auteur est décédé le 4 juillet 1927 ; il était protonotaire apostolique et prévôt du Chapitre.

S'il nous a été très facile de mettre en note un tableau des anciens profeseurs, nous sommes bien plus embarrassé pour donner une liste intéressante d'anciens élèves de nous connus : ils sont trop !

Ainsi, à Genève : un magistrat du parti indépendant, M. Gottret, conseiller national ; à Sion, M. Oscar Walpen, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique et du Département militaire ; à Fribourg, un des chanoines de la Collégiale, M. Bossens; le professeur de rhétorique du collège St-Michel, M. Dusseiller ; un des hauts fonctionnaires des C. F. F., M. Niquille ; le chanoine Philipona, directeur du journal l'*Indicateur de la Veveyse.* A Genève encore, presque tous les curés de la ville sont aussi des élèves du P. Granjux ou du P. Bouvard (4) ; de même à Annecy, plusieurs membres du vénérable Chapitre,

(4) M. Lachenal, archiprêtre de Notre-Dame, M. Ducret, archiprêtre de St-Joseph, M. Brasier, archiprêtre de St-Antoine, M. Vuachet, archiprêtre de Carouge, M. Laich, curé de St-François, M. Petit, curé du Sacré-Cœur,

beaucoup de curés du diocèse, des religieux de divers Ordres, le R. P. Alphonse Favrat, supérieur des Missionnaires de St-François de Sales ; des Pères de l'Inde en grand nombre ; 15 sur les 21 missionnaires des Missions Etrangères qui sont nommés dans l'Ordo de 1930 ; des laïques occupant une place en vue dans la société et dans les œuvres catholiques ; à Thonon, Mgr Piccard, Président de l'Académie Chablaisienne et si connu par ses travaux sur saint François de Sales et sur l'histoire de Savoie ; enfin, à Evian, M. le chanoine Vanel, ancien élève du vieux collège et longtemps professeur au nouveau ; nous saluons en lui, sous la couronne de ses cheveux blancs, un ami du P. Granjux et de ses collaborateurs. Lui-même nous écrit d'eux tous : « Oh ! les braves gens ! Au lieu de prier pour eux, j'ai la tentation de les invoquer. »

Comment ne pas signaler aussi le groupe héroïque des morts de la guerre (5) ? Un professeur marche à leur tête, l'abbé J.-M. Naville, de Scientrier, licencié ès-lettres, qui fut frappé le jour de Pentecôte, 19 mai 1918 (6). D'autres suivirent, prêtres, séminaristes, laïques, à qui vont nos prières, notre pensée, notre reconnaissance.

Nous l'avons dit : quatre jours avant l'expulsion, une grande barque s'arrêta en face du collège. M. le supérieur Gavard y fit charger à la hâte les autels, les tableaux reli-

M. Lamouille, curé de la Ste-Trinité. M. Mantilleri a été leur condisciple ; c'est à lui qu'on doit la magnifique église élevée au Grand-Lancy, en l'honneur de N.-D. de Grâces. Chose curieuse, étant élève, il avait édifié, en mars 1895, une basilique de neige entre les deux cours, les grands lui servant d'ouvriers. Un soir, on illumina cette basilique d'un nouveau genre, devant laquelle la communauté chanta le *Salve Regina*. Le lendemain, c'eût été trop tard. Un vent chaud avait soufflé, transformant la bâtisse en un monceau de ruines. Le fondateur de la paroisse de St-Paul, abbé Francis Jacquet, déjà décédé en 1919, après avoir construit cette église qu'on a appelée « une œuvre de beauté », était aussi un élève d'Evian. Il est agréablement question du collège dans sa Notice biographique, écrite par l'abbé Ch. Comte, curé de Confignon, un autre élève d'Evian, auteur du livre *le Cardinal Mermillod d'après sa Correspondance*, ouvrage couronné par l'Académie Française.

(5) V. l'ouvrage publié par M. le chanoine A. Gavard : *Livre d'or du diocèse d'Annecy*, 340 pages.

(6) Est-ce une indiscrétion ? L'abbé Naville, mort pour la France, décoré de la médaille militaire à titre posthume, est le même dont nous parlions plus haut, dans une note, qui fut conduit à la route entre deux gendarmes, le 5 avril 1907.

gieux et ceux du salon, la cloche, les ornements de la sacristie. Tout cela fut distribué dans beaucoup de chapelles et d'églises ; quelques objets demeurèrent à Chens.

La cloche est à l'église Ste-Clotilde, à Genève; on reconnaît facilement son timbre, devenu seulement plus moelleux avec le temps. Le maître-autel, confectionné, disait le P. Montagnoux, « par le ciseau, le rabot et le dévouement de l'abbé Périllat », est dans l'église de St-Jean-de-Sixt ; les détails, mieux exposés à la lumière, apparaissent plus nets et plus agréables qu'autrefois. La chaire et le baldaquin sont à La Moussière. La table de communion est au Grand-Lancy ainsi que deux autels latéraux ; deux autres sont dans l'église paroissiale de Chamonix ; un cinquième à Nancy-sur-Cluses, chapelle de Romme ; le sixième au Petit Séminaire de Thonon. Dans ce dernier établissement est conservée la châsse de saint Ascensus, qui rappelle à « ceux qui savent » les trois grandes journées du collège d'Evian, en juin 1879. Quant aux tableaux, surtout les deux que le P. Montagnoux avait payés de tant de strophes et de tant de larmes, l'Ange du Collège, de la princesse Wittgenstein, et le portrait de saint Louis, « don des princes de Gonzague », espérons qu'ils figurent dans une chapelle, tout au moins dans un salon où l'on sait apprécier leur valeur comme œuvres d'art et comme souvenirs. Enfin les vitraux, en ce mois d'août 1930, sont encore à leur place, la chapelle ayant servi de salle de gymnastique et d'atelier ; mais on nous dit qu'ils vont être bientôt descendus et offerts au diocèse.

Les circonstances permettent-elles que nous achevions cette étude par un mot d'espoir ? La sainte Eglise n'a-t-elle pas sans cesse commencé et recommencé son œuvre ? Au soir de la dernière Assomption, nous sommes entré dans la cour du collège et nous y avons vu, de chaque côté de l'escalier central, les deux socles de pierre qui autrefois portaient deux statues de fonte, inaugurées avec grande joie il y a 40 ans: celle du Sacré-Cœur et celle du Cœur Immaculé de Marie. Les soclés sont encore debout : on dirait qu'ils attendent le retour des statues. Qui sait ? L'avenir est à Dieu !

Table des chapitres

	Pages
I. — Vue d'ensemble et débuts	5
II. — Jusqu'à la Révolution	15
III. — De 1793 à 1812	30
IV. — Les Abbés Picollet	35
V. — MM. Revillod et Dubouchet	44
VI. — M. Lamouille	48
VII. — Arrivée des Missionnaires	55
VIII. — L'Annexion	63
IX. — Le vieux Collège	67
X. — L'œuvre du P. Granjux : Le nouveau Collège	81
XI. — Une liste de dons	93
XII. — Les fêtes de juin 1879	102
XIII. — « Adhuc loquuntur »	111
XIV. — Le P. Bouvard	118
XV. — M. Gavard	129
XVI. — Epilogue	139

BIBLIOTHÈQUE

Table des gravures

		Pages
I. —	Classe de Physique 1879, avec M. Pollien et le P. Ducret (Mayet). — Le Collège et le Juvénat, 1894. — Deux vues du vieux collège démoli en 1911	32
II. —	Mgr Coppel. — Portrait de Pie IX offert en 1874. T. R. P. Favrat. — Rd François Picollet (dit le petit) vers 1850. — Mgr Genoud. — Mgr Philippe et le T. R. P. Gojon. — Mgr Birraux.....	48
III. —	Chapelle du nouveau collège, 1898. — Elèves entourant le P. Granjux, 1892. — Le Maître-autel à Saint-Jean de Sixt (1931). — La cathédrale de neige, 1895. — La chaire, 1898	80
IV. —	M. Braconnay, prof. laïque, 1860. P. Plantaz, 1903. P. Pierre Montagnoux, 1860. Les professeurs de 1899, avec le P. Bouvard. (En haut à gauche :) M. Chardon, M. Gaillard, M. Rosset, P. Bernard, P. Allard, P. Buffet, M. Gavard, P. Boccard. (2me rang :) P. Muffat-Méridol, P. Mogenier, P. Ducret, P. Bouvard, P. Besson, P. Fol, M. Magnin M. Jacquier, M. Vanel, M. Lamouille, P. Diacquenod	96
	Entrée de Victor-Amédée à Evian	20
	Mgr Déruaz	49
	Mgr Jaquet	73
	Mgr Clerc	140
	Mgr Jalabert	141

Imprimerie Commerciale d'Annecy

Tome XVII. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. ORSAT. Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève

Tome XVIII. — J. FALCONNET. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. ROLLIN, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER. Variétés. — P.-J. MORAND. Monogr. de Villaz

Tome XX. — H. FEIGE. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

Tome XXI. — P.-M. LAFRASSE. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Obituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. GAVARD. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. ALBERT. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin). — Visites pastorales des paroisses du Dioc. de Genève, de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Obituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. GONTHIER. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. LAVOREL. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédits de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin). — Communications diverses fort intéressantes.

Tome XXX. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824, tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. GONTHIER. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dime en Savoie. — Marie RANNAUD. La Chartreuse de Pomier, Diocèse d'Annecy (Haute-Savoie), 1170-1793.

Tome XXXIII. — J.-M. LAVANCHY. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. MORAND. Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. GAVARD. Les Archives de l'Abbaye de Sixt avant la Révolution. — Jacques CARRON. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M. LAVOREL. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER. Les Plébanies. La paroisse de Bons, notice historique. — A SERVETTAZ. Le Catéchisme

dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON. La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève au moment de la Réforme.

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas (dit aussi « de Savoie ») à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation. — Au Bulletin : détails et faits de guerre intéressant les membres de l'Académie et leurs familles.

Tome XXXIX. — Bulletin. Inclus : J.-M. LAVOREL, Une fête à l'Académie. Biographie de M. le chanoine Jules Gavard. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote*. — M. SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade à Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Rétraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table des matières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie.

Tome XL. — Bulletin — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII^e^ siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ. Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 1^re^ partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2^e^ partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 1^re^ et 2^e^ parties.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois. Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3^e^ partie

Tome XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN. Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON. Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER. Une belle famille de Vieugy. - Lucien GUY. Anciens châteaux du Faucigny.

Tome XLVIII. — Bulletin — R. P. BUFFET. Ugine : Notes d'histoire.

Tome XLIX. — Bulletin. — R. P. BUFFET. Le Collège d'Evian.

BIBLIOTHÈQUE

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME CINQUANTIÈME

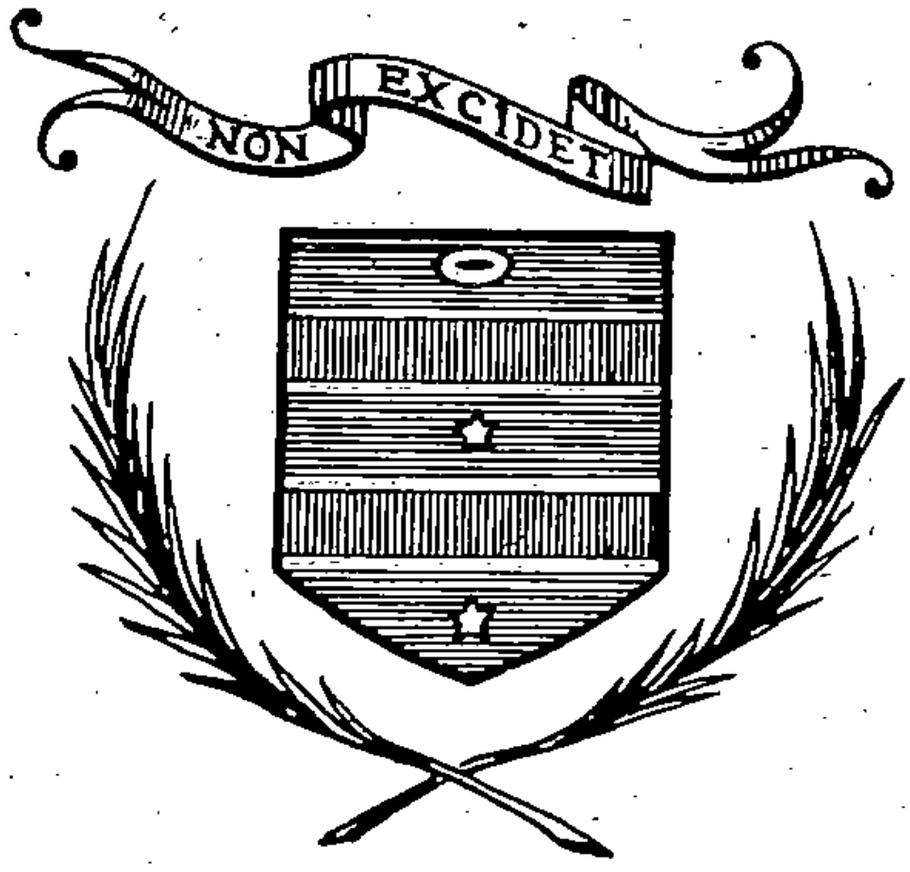

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1932

Dom 11

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 6 octobre 1931

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Benoît, Chiariglione, Corbet, Coutin, Duval, Flamary, Fromaget, Gavard, Lévitte, Mugnier, E. Pernoud, L. Pfister et Rd P. Victorin.

En ouvrant la séance, le président rappelle la mort récente de deux membres de notre Académie à laquelle ils accordaient toute leur sympathie : M. le chanoine Boymond, curé de Cranves-Sales, ancien supérieur du Collège de La Roche, et M. l'abbé Clerc, curé de Marnaz. A leurs familles il adresse de pieuses condoléances.

Le président exprime des félicitations au Rd Père Buffet, nommé officier d'Académie, et à M. Louis Pfister fait chevalier de l'ordre marocain de l'Ouissam-Allaouite.

Il dit quelques mots très élogieux de l'Histoire du Collège d'Evian, par le R. P. Buffet, publié dans le volume nouvellement paru de nos Mémoires. Ce beau travail contient une foule de détails jusqu'ici ignorés. Le président présente enfin les derniers ouvrages et publications reçus, dont une savante étude archéologique de M. Emile Vuarnet sur « le combat d'animaux du Lyaud (Haute-Savoie) », et sur « le combat d'animaux de Vettersfelde » ; ainsi que le rapport annuel du Syndicat d'Initiative d'Annecy et de la Haute-Savoie, présenté par M. L. Pfister.

Le Rd P. Victorin parle de l'histoire de la Chartreuse de Vallon, entreprise par le regretté Père Meynet, et que lui-même achève de mettre au point en ce moment.

M. le chanoine Corbet donne connaissance d'une très intéressante étude de l'abbé Claret, curé de Brison, sur une famille de botanistes de cette paroisse : Eugène Bourgeaud ;Timothée Locoz, décédé à Paris en 1877, et son fils Joseph appelé aussi Timothée. Il rappelle l'origine de leur vocation et de leurs relations avec de savants botanistes, tels les Boissier et les Reuter, de Genève. Dans un style imagé, poétique et délicieux, M. Claret parle tour à tour de la vie pastorale de Joseph dit Timothée, de ses découvertes au Jalouvre, de ses passages à la Chartreuse du Reposoir, de sa foi chrétienne, de son amour des plantes et des montagnes du Faucigny où même il trouva la mort.

M. le chanoine Coutin fait la communication suivante :

« *Réflexions sur le Serment de Fidélité qu'exigent les Français tant des Prélats de Savoie que de leur Clergé et sur la manière de prêter ledit Serment.* »

C'est le titre d'un mémoire écrit par l'Avocat Constantin sur la demande de Mgr de Bernex ; cette question soulevée pendant l'occupation française de 1703-1713 ne manque pas d'intérêt ; tous les documents qui la concernent sont conservés aux Arch. Dép. de la Hte-Savoie, série IG, 268.

Le 5 janvier 1704, l'Evêque d'Annecy écrivait à son Official de Seyssel, chargé de l'administration de son Clergé, partie France : « Je vous adresse une lettre pour Mgr de Bellay

que je vous prie de porter au plutôt vous-même, parce qu'il importe que vous conférïez en secret avec ce Prélat sur une affaire qui pourrait causer de l'embarras à notre clergé. Vous en verrez le sujet dans le Mémoire ci-joint que vous me renverrez par une voie sûre. »

Voici une analyse de ce Mémoire : « C'est le sentiment des Français que le Roy peut exiger le Serment de Fidélité, tant de la part des prélats que de leur Clergé, et cela, non seulement à titre de fiefs et de temporalité pour ceux qui en possèdent, qu'à cause que ces Prélats, ayant une juridiction sur les sujets du Roy, il importe de s'assurer d'eux par le Serment, quand même ils n'auraient aucune terre et seigneurie (Voir Fleuret, I, 370-380).

Cependant, à lire le Canon d'Innocent III : « Clerici non habentes temporalia a laicis non tenentur praestare juramentum fidelitatis » l'on a de la peine à comprendre comment on peut exiger ce Serment. La principale difficulté n'est pas quant à la substance du Serment, mais quant à la manière et forme de le prêter, vu qu'on exige contre les coutumes du pays, quelque chose d'humiliant pour les Ecclésiastiques, qu'on fait mettre à genoux devant des personnes laïques qui leur tiennent les mains entre les leurs. Sur quoi on recherche si cela n'est point une servitude qu'il ne faudrait point introduire dans un diocèse aussi estimé que le nôtre.

J'exposerai les raisons pour et contre, afin que l'on ait lieu de réfléchir et consulter les Prélats voisins de France.

Je trouve dans tous les canons de l'Eglise que les Souverains et laïcs doivent honorer les prêtres et sur tous les Prélats. Or, rien de plus humiliant que de les voir à genoux devant des laïcs comme des vassaux et sujets. Quand, ce que l'on exige du Clergé de Savoye serait conforme aux usages de France, il ne s'ensuivrait pas qu'on le dut demander en ce pays, parce qu'en ce pays, le Concile de Trente est reçu en plusieurs choses qui ne le sont pas en France.

Cependant, il faut prendre garde aussi de ne pas s'engager mal à propos à un refus, qui serait d'une grande confusion, et les suites d'une rupture pourraient causer beaucoup de mal de la part du Roy très Chrétien. Il y a quelque chose de plus humiliant en Espagne, où les Evêques, en prêtant serment de vasselage, sont obligés de baiser la main du Roy.

Je vous ai dit mes sentiments, apprenez-moi, s'il vous plaît, les vôtres. »

Voici la formule imposée en France : « Je jure le Nom très saint et sacré de Dieu, Sire, et promets à V. M. que je lui serai, tant que je vivrai, fidèle sujet et serviteur, que je pro-

curerai son service et le bien de son Etat de tout mon pouvoir, que je ne me trouverai en aucun conseil, dessein ni entreprise au préjudice d'iceux, et s'il en vient quelque chose à ma connaissance, je le ferai savoir à V. M. Ainsi, Dieu me soit en aide et les Saints Evangiles ! »

A ce Mémoire était jointe une lettre de Mgr de Bernex à Mgr de Belley : « Je m'adresse en confiance à V. G. pour l'éclaircissement d'une difficulté, où je pourrais avoir de l'embarras dans l'occurence du temps et des affaires présentes. Je vous prie néanmoins que la chose ne se passe que de V. G. à moi.

Nous entendons ici quelques propositions de divers particuliers qui disent qu'on pourrait bien exiger le Serment de Fidélité des Prélats et du Clergé de Savoie de la même manière qu'on l'exige en France, et sur ce, je souhaite savoir s'il est vrai que, dans le Royaume, on oblige tous les Evêques et tous les clergés au Serment et de savoir aussi de quelle manière on prête ledit Serment...

En ce pays, les prêtres prêtent ledit Serment au nom de leur Prélat, étant debout et manus ad pectus ; même, j'ai entendu disputer à Turin, si on ne devait pas être couvert de son bonnet. Mais comme en France l'on dit que le Roy est un plus grand Seigneur que le Duc de Savoie, ainsi pourrait-on exiger quelque chose de plus du moins. L'on m'a dit qu'on avait proposé à MM. de la Sainte Chapelle de Chambéri de se mettre à genoux, et c'est ce qui peut causer quelque difficulté au Clergé. Quant aux Prélats, je ne crois pas qu'on l'exige ainsi, mais, pour éclaircir la chose, j'aurais besoin de savoir comment V. G. a prêté ledit Serment, lorsqu'il fut fait évêque. Je n'ai point de Prélat aux lumières duquel j'ai plus de confiance qu'aux vôtres..

D'Annecy, ce 5 janv. 1704. Michel Gabriel, évêque. »

Mgr de Belley date sa réponse du 13 janv. 1704. « Mgr, j'ai dit à M. le Prieur d'Anglefort que la manière en laquelle j'ai presté le serment de Fidélité au Roy est, qu'à la fin de la Messe du Roy, on lui apporta le Missel, le Roy étant encore à genoux à son Prie-Dieu et étant couvert, l'évêque étant vêtu en camail et rochet, se mit à genoux au pied du Roy et mit la main sur l'Evangile. Je ne sais que cela, Monseigneur... »

Mgr de Bernex demanda également l'avis de l'Archevêque de Maurienne, qui lui répondit, en date du 26 juillet 1704, la lettre suivante, beaucoup moins laconique que la précédente :

« Pour ce qui est de la prestation du Serment, je n'en souffle pas de peur qu'on ne nous en parle. Mon Abbaye en

France est encore saisie et je n'ose en solliciter la main levée, parce que l'on me propose de me l'accorder qu'en prestant le serment. J'âime mieux souffrir en secret que de faire des pas que j'eusse à me reprocher. On ne nous dit mot là-dessus ; il faut demeurer en repos. Que si l'on nous en parle dans la suite, et qu'on nous obligé à prester ce Serment, comme l'on fit à la première guerre, voici, Mgr, ce qui se pratiqua.

M. de la Loguette écrivit aux Prélats de faire faire des députés des officialités ou archiprêtrés du Diocèse, pour prêter le Serment au nom du Clergé. A l'égard des Prélats, on en usa déferrement. M. de la Loguette, revenant de son expédition de la Val d'Aoste exigea lui-même le Serment de feu Mgr l'Evêque de Tarentaise. Mgr d'Arenthon, évêque de Genève, se trouvant effectivement malade et au lit, députa, ainsi que lui ai ouï dire, quelque ecclésiastique pour prêter serment pour lui. Pour ce qui est de M. de la Loguette qui était occupé au siège de Montmélian, il m'envoya M. de Thoy à Ayton (commune près d'Aiguebelle), pour y recevoir mon serment et celui des députés de mon Clergé qui s'y rendirent. La manière qui se pratiqua à Ayton fut celle-ci.

M. de Thoy entra dans ma chambre, ayant laissé dans ma salle les députés de mon clergé, et s'étant contenté de mon Grand Vicaire et du Sieur Chanoine Placé pour servir de témoins, sans nulle autre assistance, il me dit, ayant son chapeau bas, et étant tous debout de part et d'autre, de prêter serment, d'être fidèle au Roy, de ne rien faire contre son service ; et ce à quoi je répondis qu'oui, la main sur la croix. M. de Thoy avait son acte de verbal tout dressé ; je le signai ainsi que mes ecclésiastiques, en sorte que ce cérémonial, qui se fit assez cavalièrement, ne dura pas plus d'un gros Miserere. Ma prestation de serment étant ainsi faite, M. de Thoy me pria de recevoir conjointement avec lui le Serment des Députés de mon Clergé. Nous revînmes donc dans la salle où nous avions dîné précédemment, et là, je reçus en mes mains avec M. de Thoy ledit serment. Je n'ai point un souvenir bien sûr si les ecclésiastiques se mirent à genoux ou non ; il me paraît que tous furent debout, chapeau bas, pendant que M. de Thoy et moi avions notre chapeau, car dans toute cette fonction, je ne pris ni rochet, ni camail, ni bonnet. Voilà, Mgr, ce que je puis vous dire sur cette matière.

Je souhaite que nous soyons exemps de cette formalité et je prie Dieu que des temps plus heureux nous rétablissent dans nos premiers droits... François Hyacinthe, Arch. de Maurienne. »

Les souhaits du Rd Arch. de Maurienne mirent 9 ans à se réaliser, puisque la paix d'Utrecht fut signée en 1713. La Vie

de Mgr de Bernex écrite par le P. Boudet ne nous dit rien sur la prestation de ce Serment qui avait tant préoccupé l'Evêque de Genève. — Arch. Dép. Série 1 G. 268.

M. L. Pfister remet pour les archives une photographie du Saint-Suaire prise lors de la toute récente exposition de cette insigne relique.

Séance du 1er décembre 1931

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Gavard, Mugnier, E. Pernoud et L. Pfister.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président dit la perte douloureuse que vient de faire notre Académie par la mort, le 23 novembre, de M. Jean Levitte, membre de notre Conseil d'Administration. Agé de 72 ans, officier de l'Instruction publique, professeur agrégé honoraire de philosophie au Lycée Berthollet, le regretté défunt, toujours très assidu à nos séances, tenait une grande place parmi les sociétés savantes. Il nous avait donné une étude très documentée sur l'Irlande. Avec le souvenir de sa vaste érudition, demeurera celui de sa souriante amabilité et de ses sentiments foncièrement religieux. A la famille Levitte, M. Gavard adresse l'expression de notre profonde sympathie.

Le président présente de la part de M. le chanoine Pochat-Baron, son bel et intéressant travail sur le bienheureux Père Lefèvre (Pierre Favre), et, de la part de M. Avezou, archiviste départemental, le dernier rapport des Archives et sa récente plaquette sur *Les dernières années du Monastère de Talloires*. Cette étude, écrite d'après des documents inédits, contient de curieux détails qui montrent qu'en dehors de certains égarés, il était cependant demeuré jusqu'à la fin, à la célèbre abbaye, un

réel esprit monastique. Des félicitations reconnaissantes sont exprimées aux donateurs.

M. l'abbé Claret, curé de Cranves-Sales, est nommé membre agrégé.

La conversation s'engage quelques instants sur l'époque de la suppression des sépultures dans les églises, ainsi que sur les droits que possédait Notre-Dame du Puy-en-Velais sur certaines chapelles de Savoie. A ce sujet, M. le chanoine Coutin signale que la seigneurie de Quintal appartenait à cette église qui la vendit en 1641.

M. le chanoine Coutin donne lecture des fragments ci-après du journal de Rd Berthet, natif de Megève (1727-1800) et Plébain de cette paroisse :

FOLKLORE DE MEGEVE

Caractère et mœurs des habitants. — Les Mégevois sont d'un naturel bon et docile, mais actifs ; ils ont le cœur tendre et sensible. Le seul récit des malheurs d'autrui les attendrit jusqu'aux larmes. Peu accoutumés à ces horreurs qui se commettent dans les villes, ils ne peuvent, sans frémir, entendre parler d'un massacre, d'une exécution violente ; l'idée d'un cadavre soulève leur humanité. Ils souffrent dès qu'ils s'aperçoivent qu'un de leurs semblables souffre. Aussi, sont-ils fort charitables pour les pauvres.

Honnêtes, affables, complaisants envers l'étranger, ils s'empressent à lui offrir leurs services. Le voyageur chez eux est en toute sûreté. Sans fierté ni déguisement, ils chérissent la simplicité et la candeur, mais ils détestent souverainement les fraudes, les détours, les airs impérieux et hautains.

Ils ont toujours été des plus attachés à la Religion Catholique ; ils aiment surtout la pompe des solennités religieuses, parce qu'ils y sont accoutumés dès leur bas-âge et que, dans cette église, les cérémonies s'y sont toujours faites avec une sainte magnificence que l'on ne trouve guère ailleurs. Il n'est pas jusqu'au service journalier qui ne fasse avec un certain décor qui édifie.

Ils ne sont pas moins dévoués à leur Roi qu'ils aiment par inclination. Toute puissance, l'ecclésiastique comme la temporelle leur est en vénération. Jamais peuple ne pourra les égaler dans l'amour de la Patrie. Sous un habit grossier, ils ne laissent pas que d'être fort raffinés et intelligents dans tout

ce qui les intéresse. Ils sont d'un fort bon jugement et d'un esprit subtil et pénétrant. Si l'on ne voit pas sortir de leurs mains des productions fort curieuses, c'est un malheur commun à tous les pauvres Savoyards qui manquent de ressources et non d'émulation.

Mais ce n'est point ici un éloge qu'une vaine complaisance m'arrache, c'est la vérité toute pure. Aussi, pour les faire connaître par leurs œuvres comme par leurs sentiments, je m'en vais fouiller dans l'antiquité et recueillir les fruits de leurs vertus aussi bien que de leur édifiante piété. J'ai droit de juger ce qu'ils ont été dans les premiers âges parce qu'ils se sont montrés depuis plusieurs siècles. La piété n'éclate pas tout à coup ; elle se transmet par l'éducation paternelle, par les soins et les bons exemples d'une vertueuse et tendre mère. Plût à Dieu seulement que nous n'ayons jamais dégénéré de nos aïeux !

Or, leurs belles actions, leur religion, leur ferveur, leur dévouement se montrent surtout dans ces belles institutions, ces nombreuses fondations, ces édifices sacrés qu'ils ont fait élever en grand nombre, dans presque tous les coins de la paroisse, à la gloire du vrai Dieu et à l'honneur de ses Saints.

On ne peut atteindre les premiers anneaux de cette chaîne dorée; aussi je ne puis dater que d'environ 300 ans, parce que, comme je l'ai déjà remarqué, d'un côté, le Bourg ayant été tant de fois la triste proie des flammes, la plupart des titres ont péri, et que, d'un autre côté, on vivait tellement à l'ombre de la bonne foi dans ces temps écoulés, qu'on négligeait même de passer des contrats, et que souvent l'on se contentait de quelques promesses verbales ou de quelques feuilles volantes.

Enumération des fondations pieuses, des Confréries, chapelles, Collège (1719), hospice de la Charité pour trente pauvres (1740), etc.

Toutes ces chapelles avaient leur patron ; on y célébrait leur fête avec grande pompe ; elles duraient parfois jusqu'à 3 jours ; on y prêchait même. Mais finalement, ces fêtes dégénèrent en baccanales, ce qui en a causé l'abolition.

Vers la même époque, on mit en vogue certaines processions comme une ressource dans l'adversité. On affectait même de les faire jusque dans des endroits fort éloignés. La troisième fête de la Pentecôte, on allait en procession à Bellecombe (12 kilomètres) ; il ne fallait pas moins de toute la journée pour faire le tour. On entreprit aussi un jour d'aller en dévotion à N.-D. des Châteaux, à Hauteluce (près de 20 kilomètres). Il arriva, à cette occasion, un plaisant trait.

En s'en retournant, un brouillard épais couvrait tellement la montagne qu'on ne s'y connaissait plus. Le curé, voyant l'embarras de ramener tout son monde, leur donna carte blanche, en criant : Sauve qui peut ! Chacun prit alors la route qu'il jugea à propos. Ceci se passait vers 1720.

Une autre fois, dans le temps d'une excessive sécheresse, le Chapitre de Sallanches se rendit processionnellement à Megève avec une musique. Ils furent tellement exaucés que, dès leur départ, il se mit à pleuvoir à verse. Au reste, toutes ces processions ont été sagement abolies par Mgr Biord, parce que, finalement, la ferveur se ralentissait et qu'il en résultait des abus. On n'en fait plus actuellement hors la paroisse, à l'exception du Mardi des Rogations, que l'on va à Combloux. Le lendemain, on reçoit aussi celle de Combloux, et l'on célèbre, l'un et l'autre jour, une messe solennelle. Ainsi l'on voit tous les jours les institutions les plus saintes céder aux malheurs des temps. Ce qui commence par la piété finit souvent par l'irréligion.

En exaltant la religion de nos ancêtres je ne sais si je dois leur passer un certain esprit de superstition qui, malheureusement, jette quelques taches sur leur gloire. Elle est toujours pure et sans tache notre sainte religion mais ceux la professent ne vont pas toujours se confronter devant son miroir. Chaque peuple, chaque pays s'est laissé égarer par des préventions. Le nôtre n'en a pas été exempt ; trop crédule sur certains points, il a pu donner dans des illusions, dont nous nous moquons aujourd'hui. Ce n'était que charmes et maléfices, visions, contes de fées, des morts inquiétant des vivants et redemandant leurs droits. Ces feux follets qui s'élèvent d'une terre humide après quelques jours de chaleur dans les nuits obscures étaient autant de diables en l'air que l'on appelait du nom de Synaguogue ou Sarguogne.

La Compagnie du Comte Vert, autrement Contreverse, jetait l'épouvante partout ; c'était un cortège d'esprits malfaisants qui couraient les routes toutes les nuits. Malheur à celui qui les rencontrait ; jamais il ne lui prenait de repartir à des heures indues. Un vent impétueux précédait cette Société terrible ; des hurlements affreux se faisaient entendre ; des moitiés d'hommes prononçaient des sons avec le ton le plus menaçant, et mille autres rêveries que les vieillards de l'un et l'autre sexe vous auraient soutenus d'un ton si ferme et si naïf, qu'ils auraient vraiment persuadé, s'ils l'avaient raconté en un siècle autre que le nôtre. Ce qui a donné lieu au proverbe que « vieux-temps on croyait trop et qu'à présent on ne croit pas assez ».

Mais un sentiment, dont ils ont toujours été fort persuadés, et dont il est à craindre que leurs neveux ne reviennent pas mieux, ç'a été que la tempête venait des malifices et que par conséquent le curé avait des pouvoirs bien réels contre les esprits qui agitent les vents, et que les cloches avaient quelques dons pour empêcher des ravages et commander à la foudre, pourvu, toutefois, qu'on les sonne à temps. Il ne faut encore aujourd'hui que quelques grêlons de tempête pour réveiller toutes ces rapsodies et exalter certains esprits bornés.

Problème de la vie chère. — De mémoire d'homme, on n'avait vu monter ainsi le prix des denrées, des bestiaux et du bled qui a doublé en moins de 50 ans. On attribue cette augmentation à la population qui est plus dense, mais c'est à tort. Il y a deux siècles qu'elle était à un si haut point qu'aujourd'hui ; on comptait alors 130 et même 150 baptêmes par année et maintenant il ne dépasse pas 130. En 1685, on fut contraint d'élargir l'église qui ne pouvait plus contenir les paroissiens. Il est vrai qu'alors, il y avait quelques particuliers qui voyageaient en Allemagne ; on fréquentait aussi beaucoup Rome et on laissait la famille dans la patrie. Aujourd'hui qu'ils ont laissé l'Allemagne aux Allemands, ils se sont jetés en foule à Paris, y ont conduit femmes et enfants. Mais ils ne font que des damoiseaux et non plus de riches commerçants, ce qui diminue le nombre des habitants et par conséquent devrait abaisser le prix des denrées, loin de l'augmenter, s'il n'y avait pas quelqu'autre cause.

Le principal art du pays est celui de la dentelle qui, malgré les décisions de l'étranger, ne laisse pas moins que de rendre de 16 à 17.000 liv. par année.

Il ne se voit pas beaucoup de richards dans la paroisse ; il n'y a que quelques familles pouvant jouir d'une cinquantaine de mille livres de fonds. Cependant, en général, le paysan est fort à son aise ; le plus misérable peut manger son pain, s'il aime le travail. La principale occupation des habitants est l'agriculture avec le commerce du bétail qui a fait de rapides progrès dans ces derniers temps.

Il n'y a pas 50 ans, on aurait à peine trouvé 50 juments et aujourd'hui, il y en a plus de 400, ce qui donne près de 200 poulains par année et par conséquent un revenu de mille louis (20.000 fr.).

Tous vont très proprement vêtus ; l'on a peut-être à leur reprocher de dégénérer de l'ancienne simplicité, où le drap

du pays suffisait à presque tous ses habitants, ce qui était une grande économie.

Aujourd'hui, les jours de dimanches, dès le premier jusqu'au dernier, tous sont couverts d'étoffes étrangères, mais d'un meilleur goût et d'un costume plus élégant que les anciens.

Si l'on a à se plaindre d'un certain luxe à l'égard du sexe, on est forcé de le pardonner à sa modestie et à sa délicatesse qui mérite certainement ce juste accompagnement.

Une des causes qui empêchent les familles de parvenir au point de prospérité qu'elles pourraient atteindre eu égard à leurs ressources, c'est l'inconsidération des enfants qui, dès le lendemain de leurs noces cherchent à quitter la maison paternelle pour entreprendre un ménage avec une jeune femme sans expérience.

Une autre source, c'est un maudit entêtement qui, depuis peu d'années a gagné les esprits. Pour une bagatelle, pour une parole, on court à la chicane et on n'en veut pas démordre qu'on ait mangé le cheval et la bride.

Pour tout le reste, on se montre de plus en plus honnête et mieux policé ; on n'est plus si bataillard qu'autrefois. On n'a qu'à se louer de l'éducation dont on se pique dans certains repas solennels qui, anciennement, devenaient pour l'ordinaire, des sujets de divisions et de mécontentement.

(Le manuscrit se termine par le temps qu'il a fait au cours de l'année 1792). La petite préface de ce cahier de 108 pages, signée de l'auteur, Rd Berthet, plébain de Megève, est datée du 28 octobre 1791.) Arch. Départ E, 1008.

Séance du 4 février 1932

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Benoît, Chavanne, Chiariglione, Corbe,t Domenjoud, Duval, Flamary, Gavard, Mugnier, E. Pernoud et L. Pfister.

Excusé : M. Coutin.

Le président dit la perte que vient de faire l'Académie par la mort de M. le chanoine Orsat, curé de Saint-Jeoire, et de M. le chanoine Eugène Chaumontet, archiprêtre de

Notre-Dame d'Annecy ; tous deux témoignaient toujours beaucoup de sympathie. A leurs familles, le président adresse de pieuses condoléances et tout particulièrement à notre confrère M. le chanoine Jean Chaumontet, archiprêtre de Thonon.

M. François-Maurice Ritz est nommé membre du Conseil d'Administration en remplacement de M. Lévitte, décédé.

Le président fait connaître la demande d'admission à l'Académie de huit candidats : MM. Manillier, curé de Marnaz ; Duchêne, d'Annecy ; Charmot, de Viuz-en-Sallaz ; Gallet, de Chevenoz ; Premat, de La Clusaz ; Sauthier, de Cran ; Favre-Miville, d'Annecy, et Jean Boimond, de Saint-Julien.

M. Gavard communique une lettre du Président de l'Académie de Savoie au sujet du prochain Congrès pour l'avancement des sciences et présente le nouvel ouvrage de M. Fabius Henrion, offert par l'auteur : « Saint François de Sales ; ce qu'il faut savoir de ses œuvres ». Il dit aussi quelques mots du Mémorial de Gabriel Pérouze, publié par les soins du frère du regretté archiviste.

Le trésorier, M. l'abbé Chiariglione, donne connaissance de la situation financière de la Société. Les comptes sont approuvés et des remerciements sont exprimés au dévoué trésorier.

COMPTES DE L'EXERCICE 1931

Recettes

Excédent de l'exercice précédent....	3.711 30	
260 cotisations à 20 fr.....	5.200	
1 cotisation à 500 fr.....	500	
Obligation de Mgr Jay.....	67 50	
Vente de volumes.....	420	
Intérêts en banque.....	139 75	
Total.....	10.038 55	10.038 55

Dépenses

Correspondance et envoi de volumes	141 05	
Escompte du trésorier.....	316 35	
Volume 1931.	4.508	
Total.....	4.965 40	4.965 40
Excédent des recettes.....	5.073 15	

Au nom de M. le chanoine Coutin, qu'il excuse, le secrétaire donne lecture de l'intéressante communication ci-après :

Le Jansénisme en Savoie. Bulle Unigenitus. Comment Mgr de Rossillon préserva son diocèse de cette hérésie.

En 1713, le Pape Clément XI publiait la fameuse Bulle *Unigenitus* qui souleva parmi les jansénistes et les parlementaires de longs débats. L'ouvrage du P. Quesnel sur cette question y est condamnée comme contenant cent-et-une propositions respectivement fausses, suspectes d'hérésies. erronées, etc. Seize évêques français, bon nombre d'ecclésiastiques et religieux, les parlements lui firent une opposition très vive.

A cette occasion, Mgr de Rossillon écrivit la lettre suivante qui nous montre son respect pour la parole du Souverain Pontife et son zèle à préserver de l'erreur son cher diocèse.

D'ANNECY, ce 6 Octobre 1714,

Au Rd Père Préfet, à Turin.

« Je ne perds pas l'envie et l'espérance de vous voir et Dieu sait mon empressement pour marquer mes respects à Leurs Majestés ; les grâces que vous m'avez procurées du Roy m'ont si fort pénétré d'un tendre autant que respectueux attachement à sa personne que je n'y pense pas sans sentir renouveler en moi tout le zèle et empressement que mes Pères et Ancêtres ont eu pour la Maison Royale de Savoie. Je vous prie là-dessus de témoigner à Notre Grand Prince ma sincère reconnaissance et mon inviolable fidélité.

« La vérité est que ma présence semble un peu nécessaire dans mon diocèse à cause de la conjoncture présente où je me trouve. Il y avait 5 années que je n'avais pu visiter

les paroisses à cause du malheur de la guerre, et cette année que j'ai recommencé mes courses pastorales, j'ai trouvé bien de la besogne, à même du relâchement. Cependant, je ne suspendrai pas encore mon voyage pour Turin à cause de cela, mais je vous dirai que je me trouve actuellement dans des bruits et murmures excités premièrement dans la partie de France et qui passent dans le Clergé de Savoie, au sujet de la dernière -Constitution -de N. S. Père le Pape qui a condamné le P. Quesnel. Cela a donné lieu aux PP. Jésuites d'Ornex à soupçonner quelques écclésiastiques de mon diocèse de Jansénisme et j'ai appris que le frère de l'Evêque de Châlons, qui est un Abbé considéré en Cour de France, par une personne de crédit, devait venir faire des perquisitions secrètes en mon diocèse, sous prétexte de visiter les reliques de St François de Sales.

« Cela m'a presque obligé d'interrompre le cours de mes visites en Faucigny pour venir apaiser ces bruits, d'autant que j'ai bien jugé qu'on pourrait faire des relations peu avantageuses du Diocèse en Cour de France et encore dans celle de Rome où vous savez que le Pape a fort à cœur la réception de sa Bulle.

« Ce qui a beaucoup augmenté ces bruits est la lettre écrite par un curé de la partie de mon diocèse en France, et cela sous le nom emprunté de l'un de ses paroissiens, par laquelle on recherche à tourner en ridicule la Constitution du Pape. C'est ce qui m'obligea à envoyer mon Official pour informer du fait, et il en a dressé un verbal par lequel le curé a cherché à se disculper, d'autant qu'il aurait couru risque de l'exil et autres mortifications dont on a puni plusieurs écclésiastiques français. Je vous envoie une copie de cette lettre que le curé a désavouée et qu'on a fait supprimer. Enfin, je vous dirai qu'on répand tous les jours des catéchismes imprimés de la Ville de Genève pour infirmer par manière d'instruction familière la Bulle du Pape, et les hérétiques de Genève seraient contents de jeter par ce moyen la discussion parmi nous et inspirer aux Catholiques Romains du mépris pour le Pape.

« J'ajoute à tout cela que j'ai reçu depuis quelque temps une lettre d'un ministre de Genève qui m'écrit qu'il est prêt de s'en rapporter au Clergé de France et aux Evêques de ce Royaume pour se déterminer à une Règle de foy. Tout cela m'a fait prendre la résolution d'éloigner incessamment les nouvelles doctrines de mon diocèse et de ne point permettre qu'on y vienne à des contestations de sentiments dont les ennemis de notre Religion se prévaudraient à notre désavan-

tage ; en un mot, je ne veux pas laisser introduire un partage d'opinions qui nous divise, comme on voit aujourd'ui plusieurs diocèses de France où les gens de bien gémissent.

« J'ai aussi pris la résolution de ne point souffrir que l'on manque de respect pour le Pape ni qu'on n'en parle comme on fait à Paris, car c'est par les relations qui viennent de cet endroit qu'on se ressent ici de la nouveauté. Comme le Pape est la première dignité de l'Eglise, je crois qu'il importe qu'on ne lui manque pas de respect, surtout en ce Diocèse où les genevois prennent occasion d'affaiblir la foi des simples fidèles et d'en autoriser ce qu'ils en ont écrit d'injurieux sur le frontispice de leur Hôtel de Ville.

« J'ai cru que je devais vous écrire en détail toutes ces choses puisque vous êtes la personne à laquelle le Roy confie les choses de la Religion. J'ai eu l'honneur d'en écrire en détail à Sa Majesté et je lui ai demandé une lettre ostensible à tout le monde qui me serait adressée, par laquelle le Roy m'invitant de veiller à la conservation de la bonne doctrine dans mon diocèse et approuvant le zèle que j'ai pour cela me déclarerait qu'il ne veut point souffrir aucune nouveauté d'opinion dans ses Etats, car cela m'autoriserait à maintenir l'unité et simplicité de foy de nos Pères. J'ai adressé ma lettre au Marquis de St Thomas, espérant qu'il appuiera mes bonnes intentions ; mais, comme c'est une affaire de Religion, votre Révérence peut beaucoup nous servir.

« Grâce à Dieu, j'ai empêché l'éclat et jusqu'à présent l'on s'est contenu, mais en la matière de nouveauté tout est à craindre, surtout dans un diocèse qui fait front à l'hérésie.

« J'attends votre réponse et vos bons conseils sur toutes ces choses où je crois qu'en cour de France et en celle de Rome on est attentif à ce qui se passe ici comme ailleurs. S'il plaît au Roy de m'honorer d'une lettre de protection, je ne manquerai pas d'en informer Rome où l'on saurait bon gré à Sa Majesté de ce qu'elle fait pour la Religion.

« J'attends, s'il vous plaît, une réponse, vous priant de m'apprendre si tous les Evêques des Etats ont été à Turin ; j'y voudrais aller et cependant je voudrais finir toutes les contestations dont je vous écris, craignant qu'elles n'augmentent après mon départ.

« Je suis avec cordialité et respect, Mon Rd Père, votre très humble et obéissant serviteur :

MICHEL GABRIEL, Evêque de Genève. »

(Le Roy adressa la réponse dans le sens indiqué ; elle est datée du 13 Oct. 1714 et conservée comme la précédente aux Arch. Dép. I G, 270.)

M. l'abbé Chavanne lit une correspondance de son arrière-grand-père Claude-François Jenatton, de Marcellaz-en-Faucigny, écrite à Plaisance en 1812-1813, alors qu'il était soldat au 10e de ligne. Avec beaucoup de saveur, ce brave savoyard relatait ses impressions de voyage et parlait des premiers temps de son incorporation et de ses classes militaires.

A propos de la construction projetée d'un casino à Monnetier-Mornex, M. Gavard signale que déjà il y a 77 ans il était question d'un semblable projet. Parmi des archives de la commune, il a découvert une lettre, datée de 1855, par laquelle l'Intendant de Bonneville priait les Syndics de Monnetier de réunir le Conseil communal pour discuter sur l'établissement demandé d'un Casino.

Le président fait part, enfin d'une lettre de M. le chanoine Coutin, lui faisant connaître les derniers travaux qu'il vient d'achever, soit la Monographie de Montmin et l'Histoire de la Seigneurie de Montpon à Alby. Dès maintenant, décision est prise de publier la Monographie de Montmin dans ses Mémoires de 1933.

Séance du 5 avril 1932

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Chiariglione, Corbet, Coutin, Domenjoud, Gavard, E. Pernoud, Pfister, chanoine Roupioz, abbé Roupioz et Trincaz

Le président déplore la mort de l'un de nos excellents membres, M. l'abbé Chardon, curé de Nâves, et adresse des condoléances à sa famille.

— Il est procédé à l'admission de huit nouveaux membres agrégés : MM. les abbés Manilier, curé de Marnaz ; Du-

chêne, choriste de la cathédrale ; Charmot, de Viuz-en-Sallaz ; Gallet, de Chevênoz ; Premat, de La Clusaz ; Sauthier, de Cran ; Favre-Miville, de St-Maurice-d'Annecy, et M. Jean Boimont, étudiant en droit à Saint-Julien.

D'autre part, les membres agrégés dont les noms suivent sont nommés membres effectifs : MM. Louis Ausse-dat, président de l'Académie Florimontane ; l'abbé Bibolet, curé de Marlens ; le R. P. Buffet missionnaire de Saint François de Sales ; l'abbé Chavanne, directeur au Grand Séminaire ; M. Roger Domenjoud, architecte à Annecy ; l'abbé Duval, directeur au Grand Séminaire ; M. le chanoine Luc Pernoud, supérieur du Collège de Thonon, et M. le chanoine Rochon, supérieur du Collège de La Roche.

Le président soumet les demandes d'admission de MM. Berthet, curé de Savigny, et Jean Rosay, curé de Mégevette.

M. Gavard signale parmi les ouvrages reçus, le Répertoire numérique de la série H des Archives Départementales, offert par son auteur, M. Avezou, archiviste, auquel des remerciements sont adressés. Ce répertoire, consacré au clergé séculier, contient une foule de renseignements utiles.

M. le chanoine Coutin offre l'histoire, en deux volumes, des Evêques de Mâcon par le Comte de la Rochette. Sincères remerciements au donateur.

M. Coutin communique aussi une lettre documentaire au sujet des origines de l'église Notre-Dame d'Annecy, adressée l'an dernier à son prédécesseur, M. l'archiprêtre Chaumontet, par M. Victor Raisin, d'Annecy.

M. le président nous lit une lettre de M. le Vicaire Général Bigex, qui devint archevêque de Chambéry en 1824, adressée à un jeune séminariste, M. Pierre Challamel, de Sallanches, qui devait remplir chez nous une belle carrière. Professeur et vic. génral de NN. SS. Rendu et Magnin, prévôt et chevalier de la Légion d'Honneur, mort en 1873.

M. Bigex s'intéresse à ce jeune homme et lui dit avec grand cœur et simplicité toute son affectueuse sollicitude :

« Monsieur,

« M. le chanoine Rey vous a répondu en mon absence et je suis bien de son avis, que vous reveniez au Séminaire, comme au lieu le plus propre à invoquer, entendre et suivre la voix de Dieu sur votre vocation. Et en y venant de bonne foi à cette fin, vous n'avez pas à craindre d'abuser des secours de la Bourse dans la proportion que vous en aurez besoin et je vous invite à en profiter.

« Si cependant, ce que j'espère n'être pas, vous ne pouviez vous résoudre à rentrer au Séminaire, marquez-moi aussitôt le parti pour lequel vous vous décideriez et je verrai à le seconder et améliorer par les moyens qui dépendent de moi, soit dans un de nos établissements, soit ailleurs. Je ne désire que vous faciliter les moyens de convoiter et embrasser l'état où Dieu vous appelle, et il n'y a rien de plus important.

« Je vous assure, Monsieur, de l'intérêt à votre sort et de mon estime et affection.

« Chambéry, 1^er^ oct. 1814. BIGEX, Vic. Gén. »

M. Gavard nous communique aussi une lettre de Mgr Rey, évêque d'Annecy, écrite le 12 septembre 1834, en tournée de confirmation à Larringes, adressée à son vicaire général, M. Carlin, né à Rumilly en 1767, devenu plus tard prévôt du Chapitre, chevalier des SS. Maurice et Lazare, mort en 1841 ; lettre d'affaires, mais affectueuse et pleine d'enjouement :

« Bonjour, mon cher abbé Carlin ; donnez-moi de vos nouvelles, et donnez m'en de bonnes.

« J'ai un besoin assez pressant de sçavoir au juste en quoi consiste le revenu du curé de Sillingy et de celui de Ville-en-Sallaz : c'est le Garde des Sceaux qui me demande ces renseignements. Vous les trouverez à la Chancellerie sur le registre des visites de Mgr de Thyollaz, ou bien dans l'antichambre où travaille l'abbé Sallavuard sur un grand registre qui sera ou sur la table ou dans le cabinet borgne près de l'alcôve.

« Ma santé se soutient à demi, les matinées sont pénibles et puis l'après-midi tout rentre dans l'ordre. La pluye ne nous a quittés mardi qu'à notre arrivée à Thonon. La procession dont on désespérait a été magnifique et j'ai eu mille consolations dans cette chère ville, fille aînée du Saint Apôtre du Chablais.

« L'abbé Poncet toujours infatigable. Le bon abbé Sallavuard s'en va prenant des médecines sur la route : j'espère que l'air pur et natal d'Abondance sera la dernière.

« A Dieu, mon cher Archidiacre, ayez soin de mon diocèse et de votre jambe. Oh ! les bonnes meringues à Thonon ! Crillon, où étais-tu ?

« Adieu, avec la juste estime et la tendre affection de

« Votre Evêque. »

M. le président signale enfin *Un mot de Froment*, historien de la Réforme, très hostile à l'Eglise et écrivain venimeux contre les moines et les prêtres. Ce mot est à retenir. Il dit :

« Vos povres circonvoisins (21e f. de l'Epître au peuple de Genève) ont été délivrez de toutes superstitions et idolatries papales, à la venue de Messieurs de Berne, vos bons alliez et comborgeois, lesquels leur ont fait prescher l'Evangile publiquement, *combien que ce ait este au grand regret de la plupart des paysans*, toutefois à leur grand profit et advantage, s'ils l'eussent sceu cognoistre. »

Ce passage a été souligné par nous, ajoute M. Gavard, car « le grand regret que la plupart des paysans » ont éprouvé quand les Bernois bannirent de leurs villages le culte catholique, a été un des facteurs qui, 60 ans plus tard, ont facilité le succès de Saint François de Sales en Chablais.

Au nom de M. Jean Boimond, nouveau membre, M. Pfister présente l'étude ci-après :

REPERTOIRE DES CHEFS DE LA JUDICATURE A TERNIER ET A SAINT-JULIEN DE 1322 A 1932

« Estant la jusuice, comme disent les patentes de juge-mage du XVIIe siècle, le fondement de tous estatz bien réglés », les magistrats sont avec les hommes d'Eglise, de guerre et d'état, les personnages dont la connaissance importe le plus à l'historien. Or, jusqu'à présent, on n'a publié nulle part, que je sache, une liste complète, ou seulement exacte en dehors de ses lacunes, de ceux qui occupèrent au cours des six derniers siècles, la première place parmi les magistrats de Ternier et

Saint-Julien. C. Duval énumère (1) au fur et à mesure des événements, quelques châtelains seulement, seigneuriaux et ducaux, et les baillis bernois de Ternier, mais sa liste des juges-mages laisse fort à désirer : sur 15 il n'en donne que 12 dont un, F. Frère, qui ne fut jamais que lieutenant-juge-mage ; enfin, son essai historique s'arrêtant à 1816, on n'y trouve pas la liste des présidents du tribunal de Saint-Julien. Ferdinand Dullin, placé aux sources puisqu'il fut plus de vingt ans président du dit tribunal, bien qu'il rectifie (2) en partie C. Duval, omet encore 2 juges-mages et sa liste des châtelains est réduite à 2 ou 3 noms ; il l'a commence d'ailleurs, comme C. Duval, en 1335, début que j'ai pu reculer de 7 années, grâce à un acte portant remise par le châtelain de Ternier au procureur du couvent de St Victor, d'un homme de Laconnex, justiciable dudit couvent et arrêté pour vol (3). De plus, soit dans l'ouvrage de C. Duval, soit dans celui de F. Dullin, on trouve quelques inexactitudes dans les dates. Mon but a été de metrre au point cette liste encore incertaine, et je crois l'avoir, au moins de 1536 à 1932, fixée définitivement. La succession des juges-mages a été l'objet de mes soins particuliers et je puis affirmer, ayant eu recours à des pièces originales (4), l'exactitude de tous les noms et dates que j'avance.

Il convient, avant d'en prendre connaissance, de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'évolution de l'organisation judiciaire en Savoie et les tribulations de Ternier et Saint-Julien qui, en 1793 par exemple, devint simple commune, de chef-lieu d'un baillage qu'il était.

En 1032, Rodolphe III laissa son royaume de Bourgogne à son neveu Conrad le Salique, empereur du Saint Empire Romain Germanique. Sous ce maître éloigné et purement nominal, la Savoie est sous l'autorité des grands vassaux : Comtes de Genevois, de Maurienne, de la Chambre, baron de Faucigny et de Beaufort, seigneur d'Allinges, archevêque de Tarentaise, évêques de Belley, de Genève, de Maurienne. La seigneurie de Ternier qui nous intéresse, appartenait alors aux comtes de Genevois ; pour leurs vues sur Genève et dans leurs guerres contre son prince, l'évêque, le donjon de Ternier avait, de par

---

(1) « Ternier et Saint-Julien », Saint-Julien, S. Mariat. 1879.

(2) « La judicature-mage et le tribunal de Saint-Julien, Mém. Acad. Sav., 5e série, t. III, p. 1 à 104.

(3) M. D. G., t. XVIII, p. 69.

(4) Arch. dép. B 28.3 et E 45. — Arch. de Gen. P. H. n° 308. — Reg. Par. de Saint-Julien. — Arch. personnelles (pour Cl. Picollet, etc.).

sa position, une grande importance pour eux. Ils séjournaient souvent à Saint-Julien et entretenaient dans leur château de Ternier un châtelain ou gouverneur ; « telle fut, dit F. Dullin, l'origine de la judicature à Ternier et à Saint-Julien. » Robert de Genève, dernier de sa race, mourut en septembre 1394, et le comté de Genevois échut à son neveu Humbert de Thoire-Villars. Girard de Ternier, dont la famille n'avait jamais possédé à Ternier qu'un château secondaire, proche de celui des comtes (5), jugea le moment venu d'entrer en possession du fier de Ternier ; en effet il en obtint du comte la cession et à son tour, y plaça un châtelain seigneurial. Girard étant mort sans enfant en 1418, son héritage alla à son neveu, Richard de Montchenu, excepté le mandement de Ternier qui, possédé en vertu d'une concession du comte de Genevois, revint à son héritier Amédée VIII, duc de Savoie ; en effet Oddon de Villars, oncle et héritier d'Humbert, avait vendu le 5 août 1401 le comté de Genevois au duc. Dès lors, le fief de Ternier fut pourvu d'un châtelain ducal.

Ce qui frappe dans l'organisation judiciaire de la Savoie antérieure à 1559, c'est la dualité entre la justice seigneuriale et celle des comtes, puis ducs de Savoie. Au sommet de la hiérarchie judiciaire se trouvait le Conseil du Souverain, d'abord nomade, puis fixé en 1329 à Chambéry sous le nom de Conseil résident ; c'est à lui qu'on en appelait des sentences des juges ducaux et seigneuriaux, mais ces deux classes fonctionnaient parrallèlement, sans aucun rapport hiérarchique. Le ressort du Conseil était divisé dès le XIV^e^ siècle en baillages, à la tête desquels se trouvaient des juges ducaux ou juges-mages ; le baillage était lui-même divisé en châtellenies pourvues chacune d'un châtelain ducal : on appelait des sentences du châtelain ducal au juge-mage et du juge-mage au Conseil. A côté de cette justice du souverain se trouvait la justice seigneuriale : en principe, les seigneurs entretenaient à la tête de chaque fief un juge seigneurial, mais la pénurie des gradués en droit, fut que le juge seigneurial le fut de plusieurs fiefs et se faisait remplacer dans chaque baronnie ou seigneurie par un châtelain seigneurial assisté de son curial : on appelait du châtelain seigneurial au juge et du juge au Conseil. Cette dualité, corollaire tout féodal de la puissance des seigneurs, ne pouvait subsister avec l'accroissement du pouvoir central. Emmanuel-Philibert y porta le premier coup : en 1559, ayant

---

(5) La démonstration vient d'en être faite tout récemment, d'une manière indiscutable, par le Comte de Viry, dans la dernière livraison de l'Armorial de Savoie (t. V, p. 519 et 520).

obtenu de François Ier à Câteau-Cambrésis la restitution de ses états, il transforma le Conseil en Sénat de Savoie ; après le traité de Lausanne (1564), son ressort fut divisé en 7 baillages pourvus chacun d'un juge-mage ; le baillage restait divisé en châtellenies ducales et seigneuriales ; mais dès lors, les châtelains seigneuriaux virent leurs attributions restreintes à peu près à celles des juges de paix actuels, et rentrèrent dans la hierarchie judiciaire unique, car on appela désormais de leurs sentences aux châtelains ducaux.

Le château et le mandement de Ternier restèrent donc propriété d'Etat de 1418 à 1536 ; le juge-mage résidant à Gex, le châtelain ducal y était alors le chef de la judicature. En 1536, alors que la Savoie devenait française, les baillages de Gex, Ternier, Gaillard et Thonon passèrent aux Bernois et, le 3 mai, un baillage fut établi à Ternier. En 1564, par le traité de Lausanne, les Bernois rendirent au Duc ses terres, dont il prit possession le 26 août 1567 ; comme avant 1536, le duc rétablit un châtelain à St-Julien, tandis que le juge-mage retournait résider à Gex. En 1589, Charles-Emmanuel Ier vendit le fief de Ternier, avec le titre de baronnie, à Jérôme de Lambert ; il y eut dès lors un châtelain seigneurial ; Ternier ne redevint possession d'Etat qu'en 1781. En 1601, par le traité de Lyon, Charles-Emmanuel céda à Henri IV le Pays de Gex, la Bresse et le Bugey en échange du marquisat de Saluces, et la résidence du juge-mage fut transportée de Gex à St-Julien ; elle y resta jusqu'en mai 1780, où elle passa à Carouge, capitale de la province nouvellement créée. Les juges-mages d'alors étaient tout autre chose que les présidents de tribunal actuels, et le nom de gouverneur de province leur eût fort bien convenu ; en effet, ils jugeaient seuls, sans tribunal, leur lieutenant ne jugeant que lorsqu'ils en étaient empêchés ; de plus, à côté de leurs attributions judiciaires, ils en avaient de militaires, religieuses, diplomatiques, bref ils étaient, écrivait en 1674 le sénateur Ch.-Emm. de Ville, « comme étaient autrefois les prêteurs à Rome et les présidents dans les provinces en deça des monts ». La Révolution vint bouleverser cet état de choses et c'est d'elle qu'il faut dater la disparition du juge unique devant le tribunal, bien que l'organisation judiciaire de l'ancien régime ait subsisté encore de 1816 à 1822. En décembre 1792, les judicatures-mages d'abord maintenues par les Français, furent remplacées par les tribunaux de district ; celui de Carouge fut élu le 18 février 1793 et eut pour président un avocat de St-Julien, Me Joseph Picollet. St-Julien passa alors au rang de simple commune du canton de Viry. En 1798, furent

créés les départements du Léman et l'arrondissement de Genève ; ce fut encore un notaire de St-Julien, Me Jean Argand, trisaïeul de l'auteur, qui fut, jusqu'en 1813, président du tribunal civil de Genève. Mais ce n'est qu'en 1801, à l'occasion de la diminution du nombre des justices de paix que Saint-Julien devint chef-lieu de canton de Viry et il le resta jusqu'en octobre 1816. A cette date, après avoir fait partie sous l'Empire, de l'arrondissement de Genève, sous Louis XVIII dé la Province de Rumilly (créée le 8 novembre 1814, supprimée le 10 novembre 1818), puis de la République de Genève, il redevint sarde et chef-lieu de la province de Carouge, donc résidence du juge-mage. C'est en 1822 que fut consommée la réforme judiciaire de la Révolution française : le roi de Sardaigne créa les tribunaux de préfecture, remplaçant les juges-mages uniques. Le 2 septembre 1837, la province de Carouge fut supprimée et le mandement de Saint-Julien passa à la province du Genevois, mais Saint-Julien conserva son tribunal, malgré les efforts de Rumilly notamment en 1849, pour le lui enlever ; il avait été laissé intact par la réforme judiciaire de 1848, transformant les Sénats en cours d'appel, pour éviter les confusions avec un des corps législatifs. Enfin en 1860, Saint-Julien devint chef-lieu d'un arrondissement du nouveau département français de la Haute-Savoie, et siège d'un tribunal de première instance qui était, avec un substitut du procureur en plus, celui qui y fonctionne aujourd'hui après une suppression de 4 ans (1er octobre 1926-1er octobre 1930).

Châtelains comtaux de Ternier (1322-1394) (6)

Gérard de Pontverre, chevalier, 13 février 1322.
Pierre de Loex, chevalier, 3 mai 1335.
Richard de Viry, le jeune, chevalier, 21 avril 1374.

Châtelain seigneurial de Ternier (1394-1418) (6)

Girard de Menthon, 12 juillet 1399.

Châtelains ducaux de Ternier (1418-1536)

---

(6) Pour ces quatre premiers, les dates données sont celles où ils étaient en exercice ; mais à partir de 1418, toutes les dates données sans plus, sont celles des nominations des magistrats, sauf pour Tandi de Faulcon dont j'ignore la date de nomination. — Le 2 mars 1397, Raoul Gain, bachelier ès lois, était juge de la seigneurie de Girard de Ternier.

Amédée de Crescherel, chevalier (7), 1418.
Nᵉ Girard de Genève, 1450.
Nᵉ Andrevet, seigneur de Corzant (8), 1465.
François Bon d'Allinges, seigneur de Sermette (9), 1475.
Tandi Cohennet de Faulcon (10), 1534.

Baillis bernois de Ternier (1536-1567)

Simon Fœrber, dit Würtemberger, 1536.
Germann Ientsch, 1541.
Mathieu Knecht, 1549.
Jean Zehender, 1553.
Burkardt Nœgeli, 1558.
Ludwig Harder, 1562.
Nicolas Manuel, 1566.

Châtelain ducal (1567-89), puis seigneurial (1589-1601) de Ternier

Pierre de Faulcon, 1567.

Juges-mages de Ternier et Gaillard, puis Carouge (1601-1793) (11)

Antoine de Lescheraine, 17 janvier 1601. Promu sénateur le 1ᵉʳ juin 1610.

---

(7) Plus tard maître d'hôtel du duc ; retenu à la Cour par ses fonctions, il nomma lieutenant Antoine Jocerand de Cons, chevalier.

(8) Lieutenant : Jean de Saint Sixt.

(9)Lieutenant : Jacques d'Arlod, puis en 1477, noble Aimon Moine ; en 1483, la Cour de Ternier avait pour juge ordinaire Messire Claude d'Avrilliers.

(10) D'une ancienne famille de Saint-Julien, noble mais primitivement : Cohennet dit Faulcon ; le Pierre cité plus bas était son fils.

(11) Ces juges-mages appartenaient tous à la noblesse, sauf J.-B. Foassa-Friot ; Ch.-Ant. Paget, père du dernier évêque et prince de Genève, fut annobli en 1749, pendant sa judicature. — A. de Lescheraine, avant le traité de Lyon, était déjà juge-mage de Ternier, Gaillard et Gex, en résidence dans cette dernière ville ; il devint plus tard président du Sénat. — F. Gallay était fils de Noël. — En même temps qu'annobli, C.-A. Paget fut, le 25 août 1749, promu sénateur honoraire, comme devait l'être son fils Cl.-Pierre le 5 décembre 1773. — Les trois derniers juges-mages de Ternier et Gaillard proprement dits, C.-A. Paget, J.-M. Gallay et Cl.-P. Paget, avaient été auparavant lieutenants de la même judicature-mage. — Du 10 février 1779 à l'installation (1ᵉʳ décembre) de J.-B. Foassa-Friot, Prosper Bastian, juge-mage du Genevois fut chargé de recevoir les serments des juges inférieurs.

Jean-Baptiste de Valence, seigneur de Gruffy, 15 janvier 1612. Promu sénateur le 1er décembre 1632.

Noël Gallay, co-seigneur de la Vallée des Clets, 28 avril 1634. Promu sénateur en 1646.

Claude Picollet, 28 juillet 1646.

François Gallay, co-seigneur du Val des Clets, 20 juillet 1658. Promu juge-mage du Genevois le 26 avril 1669.

Claude-François Beytaz, seigneur de Doucy, 9 avril 1669. Mort le 3 avril 1683.

Claude-Melchior Beytaz, seigneur de Doucy, 24 mai 1683. Promu sénateur le 21 février 1691.

Marc Dupuys, 1691. Promu sénateur le 20 décembre 1692.

François de Launay, 29 décembre 1692. Mort le 11 février 1730.

Joseph-Marie de Vidonne, baron de Cusy, 1730. Promu sénateur le 24 mai 1740.

Charles-Antoine Paget, 24 février 1741. Mort le 4 novembre 1763.

Joseph-Marie Gallay, 1763. Mort le 9 avril 1765.

Claude-Pierre Paget, 21 avril 1765. Retraité le 10 février 1779.

Jean-Baptiste Foassa-Friot, novembre 1779. Promu sénateur le 3 mars 1792.

Louis de la Grange, mars 1792. — Les judicatures-mages sardes sont supprimées en décembre 1792.

Juge de paix du canton de Viry (1793-1810), puis Saint-Julien (1801-16)

Etienne-François Pissard, 13 février 1793. Reprend ses fonctions de notaire à la Restauration sarde, en octobre 1816.

Juge-mage de la province de Carouge, résident à Saint-Julien (1817-1822)

Claude-François de Passorio Peyssard, 31 janvier 1817. Nommé président du tribunal de préfecture de Saint-Julien, le 9 novembre 1822.

Présidents du tribunal de Saint-Julien sous le Gouvernement Sarde, le Second Empire et la République (1822-1932)

Claude-François de Passorio Peyssard, 9 novembre 1822. Mort le 9 août 1826.

Cte Milliet de Saint-Alban, 17 août 1826.

Hyacinthe Jordan, 21 octobre 1828. Nommé vice-président du tribunal de Chambéry, le 6 octobre 1849.

Prudent-Marie Bourgeois, 6 octobre 1849. Nommé président du tribunal d'Annecy, le 5 mai 1851.

François Coche, 5 mai 1851.

Jules Pissard, 10 août 1860. Retraité le 9 juin 1874.

Ferdinand-Charles-Hector Dullin, 9 juin 1874. Nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Grenoble le 6 avril 1895.

Jules Christian, 6 avril 1895. Démissionna en 1900.

Félix Blanc, 25 avril 1900. Mort en 1909.

Gabriel Choupin, 6 janvier 1910. Mort le 20 septembre 1911.

Charles-Marie-Eusèbe Dullin, 4 octobre 1911. Nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry en 1925.

M. Lefort, 1925. Le tribunal de Saint-Julien est supprimé le 1er octobre 1926.

Marcel Gilles, 1er octobre 1930. Actuellement en charge.

Jean BOIMOND.

Séance du 7 juin 1932

Etaient présents : MM. Chiariglione, Mugnier, E. Pernoud et Pfister.

En l'absence du président, M. le chanoine Gavard, et du vice-président, tous deux empêchés, la séance fut présidée par M. le chanoine Ernest Pernoud, doyen des membres présents.

Il fut procédé à l'admission de deux nouveaux membres agrégés : M. l'abbé Berthet, curé de Savigny, et M. l'abbé Jean Rosay, curé de Mégevette.

Des remerciements furent adressés à M. le chanoine Coutin pour un généreux don à notre Académie.

Au nom de ce dernier, M. l'abbé Chiariglione donne lecture de la communication suivante :

TRANSACTION A L'OCCASION DE L'HORLOGE POSEE AU CLOCHER ET A L'EGLISE DE NOTRE-DAME L'ALLEE D'ANNECY. Du 9 Juillet 1563 : Longis, notaire.

L'an mil cinq cent soixante-trois et le neuvième jour du mois de juillet par devant moy notaire et témoins sous-nommés

sont établis en leurs personnes Rds Sieurs Donat De Granier Doien ; Aimé Goasth chantre, Jean Louis Vincent, Bernard de Monfort, Jean Pobel, François Vincent et Claude Dubois, chanoines de l'église Collégiale de Notre-Dame de l'Allée d'Annessy, assemblés et congrègés au son de la cloche au lieu cy-souscrit, Lieu accoutumé tenir chapitre de la dite église iceluy tenans et représentants et excédants en nombre. Les deux parts dont les trois font le tout des Sieurs chanoines résidants et faisants le divin service en la dite église faisants en cet endroit tant à leur nom propre que des autres Sieurs chanoines absents et de tout le dit chapitre et leurs successeurs en la dite église d'une part.

Et Spectable Sr Louis De la Faverge, Docteur ès droits et noble Philippe Imogès, sindics de la Ville et communauté d'Annecy faisants en cet endroit pour et au nom de la dite Ville et communauté et successeurs en icelle en présence de noble François Paquelet des conseillers de la dite Ville en ensuivant l'ordonnance faite et passée en la maison de la dite Ville par le conseil particulier d'icelle, scellée et signée Guirod du dix-neuf jour de juin année présente tenorisé en fin du présent acte et expédié au dit chapitre d'autre.

Lesquelles parties de leur bon gré et franche volonté pour eux et ceux pour lesquels ils traitent et leurs successeurs es dites églises et communautés ont fait et font les pactes cy-après écrites, sçavoir lès dits Srs Doien, chanoines, et chapitre de ce requis par les dits Srs sindics ont baillés et donnés, baillent et donnent aux dits Srs sindics et communauté Licence, congé et permission de mettre et poser au clocher de la dite Eglise au lieu que pour ce faire sera préparé aux dépens du dit chapitre l'horloge de la Ville avec sa cloche et mouvement anvoiés tant la dite cloche que mouvement des armoiries de la dite Ville le plus commodément que faire se pourra, lequel horloge sera gouverné et entretenu par le marguillier de la dite Eglise ou autres tél qu'il plaira au dit chapitre sous les pactes et conditions arrêtées entre les dites parties, sçavoir qu'il sera loisible aux dits Srs sindics et communautés et leurs successeurs en icelle retirer quand bon leur semblera le dit horloge mouvement et appartenance pour le poser et mettre ailleurs ou bon leur semblera, et par même moien advenant que le dit chapitre voulu faire et poser au dit clocher une autre horloge seront tenus les dits Srs sindics et communautés retirer le leur que dessus dans un mois après que les dits Srs sindics ou tels qui seront sindics pour le temps en seront requis de la part du dit chapitre aux dépens de la dite Ville et ce ont promis et promettent les dites parties con-

iractantes et chacunes en son endroit aux noms et qualités que dessus par foy et serment fait à Dieu touchants les dites écritures ès mains de moy notaire soussigné et sous l'obligation des biens des dits chapitre Ville et communauté avoir agréables et observer tout ce que dessus et non contrevenir ains les dits Srs sindics faire le tout ratifier par les autres Srs sindics et conseillers de la dite Ville au premier conseil particulier qui se tiendra renonçant à tous droits, loix coutumes, privilèges statuts et ordonnances à ce contraires, même au droit disant générale renonciation n'avoir lieu si la spéciale ne précède desquelles choses les dites parties ont requis moy notaire faire deux actes d'un même teneur en faveur de chacune partie un. Fait et passé Annecy au chapitre de la dite église cy présents Messire Jean Gaillard, prêtre paroisse St Jean de Sixt, M. Pierre Deservetaz notaire bourgeois d'Annecy, et noble Pierre Davieys des chantres et clers servant en la dite église témoins à ce appelés et requis.

Teneur de l'Ordonnance sus désignée.

Extrait des registres de la Ville et communauté d'Annecy, du dix-neuvième jour du mois de juin mil cinq cent soixante-trois, en la maison de la Ville d'Annessy sçavoir Monsieur Messire Louis de la Faverge, docteur ès droit, François Fornerat Sr de Cursinge, Philippe Imogès et Antoine Lambert avec Messieurs Messires Catelain Ribet, Aimé Pernet Docteurs ès droits, noble François Paquelet Sr de Moiron, Louis et Claude De l'allé, Christophe Dupuis, François Duborgeal, Claude Janus Convers, et Jean Philipe Rosset Conseillers de la dite Ville fut dit et proposé par les dits Srs sindics comme.

Les Srs Doien et chanoines du chapitre de Notre Dame de l'Allée de cette dite Ville d'Annessy auroit accordé que l'horloge et la cloche d'iceluy de la dite Ville ès quelles sont insculptés les armoiries d'icelle seront mis et posés au clocher de la dite église et qu'ils étoient contents passer le contrat concernant le fait du dit horloge qui leur a été communiqué. Ouï ce que dessus lecture faite de la minute du dit contrat à voix entendible a été délibéré et ordonné que les dits Srs Sindics ou partie d'eux le passeront avec les dits Srs Doien chanoines et chapitre au nom de la dite Ville et qu'ils retireront en bonne forme duement signée faisant foy et jugement et dehors et le remettront au coffre de céans avec les autres tittres de la Ville.

Fait en la maison de la Ville l'an et jour sus dit ainsi signé Guyrod et scellé de cire rouge en placard et moy Martin Longis d'Annessy notaire apostolique et comital en Genevois qui le présent contrat ai reçu, levé, souscrit signé et expédié au profit des dits Srs Doien chanoine et chapitre et des leurs.

Signé : Longis, notaire.

De la part de M. Coutin, il est aussi donné communication des notes ci-après :

NOTES SUR LES ARCHIVES MUNICIPALES, L'HOPITAL ET L'ANCIEN HOTEL DE VILLE D'ANNECY

(Extraites des Registres du Conseil)

1° Les *Franchises*, concédées par le Comte Amédée III, en 1367, étaient conservées dans un coffre en noyer placé dans la sacristie de N. D. de Liesse.

En 1491, ce coffre étant devenu trop petit pour contenir tous les titres et objets divers appartenant à la Ville, le Conseil en fit faire un autre, « *arcam bonam, fortem et magnam* ». (1481, II, 192).

2° L'Hôpital N. Dame fut reconstruit en 1498. Il y avait au rez-de-chaussée deux salles, dont l'une très grande « *aula magna* » servait de salle de réunion au Conseil de Ville ; l'autre, plus petite, était située derrière la première « *la posterior* ».

L'étage situé au dessus comprenait des pièces servant de logement aux Chapelains de N. Dame et au Recteur de l'Hospice (1504, IV, 328, 2°).

Au XVIII^e^ siècle, l'établissement fut remplacé par l'édifice que l'on voit encore à présent et dont le bel escalier en fer forgé date de 1771. Il servit d'Hôtel de Ville jusqu'en 1840, environ.

La Place de N. Dame fut dès l'origine l'emplacement où le peuple se réunissait pour les discusisons publiques. Ce fut le Forum d'Annecy.

(Cf. Annecy au XV^e^ et XVI^e^ siècles, de G. Letonnelier).

Séance du 5 juillet 1932

Présidence de M. le Chanoine Gavard, Président

Etaient présents : MM. Benoît, Chavanne, Coutin, Duval, Gavard, Mugnier et L. Pfister.

Le président rappelle les deuils récents qui ont frappé notre Académie : le 10 avril mourrait M. Joseph Aussedat, administrateur des Papeteries de Cran-Gevrier, qui laisse le souvenir d'un homme de bien, d'une grande charité ; le lendemain, Mgr Jay, plébain d'Evian, membre depuis un demi-siècle de la Salésienne à laquelle il témoigna de façon particulière sa généreuse sympathie ; au mois de mai, enfin, c'était M. le chanoine Pierre Péguet, archidiacre de la Cathédrale, dont la mémoire survivra par les nombreux travaux pour la rénovation du chant religieux dans le diocèse. Aux familles des défunts, le président adresse de vives condoléances.

Il exprime de chaleureuses félicitations à l'adresse de M. Henry Bordeaux, membre d'honneur de notre Société, qui vient d'être élevé à la haute dignité de commandeur de la Légion d'Honneur, et complimente M. Louis Pfister nommé officier de l'ordre tunisien du Nichan Iftikar.

Le Rd Père François Talon ,missionnaire de N.D. de Myans, est nommé membre effectif.

Parmi les publications et ouvrages reçus, M. Gavard signale le rapport annuel du Syndicat d'Initiative d'Annecy et de la Haute-Savoie dans lequel le rapporteur parle de la question difficile du logement des grandes caravanes venant aux tombeaux de nos Saints. Il a aussi une mention toute spéciale pour la notice biographique que M. L. Pfister vient de publier à la mémoire de son père : « Un éminent artiste dans un chrétien fervent. Eugène Pfister, 1855-1912 ».

M. le chanoine Mugnier signale que le dernier volume des « Analecta Bollandiana » publie le texte du manuscrit « d'Orval », original ou copie des « Fragmenta Gaufridi de Vita et Miraculis S. Bernardi ». Les Fragmenta sont un ensemble de notes réunies par Geoffroy d'Auxerre, secrétaire de St Bernard, pour servir de matériaux à Guillaume de Saint-Thierry qui s'apprêtait à écrire la vie du saint Abbé. Ce précieux manuscrit d'Orval, datant du XII[e] siècle et qui était considéré comme perdu, est conservé à l'Abbaye de Tamié, et le Rd abbé Dom Alexis a bien voulu en autoriser la publication.

Sur indication de M. le président, la Salésienne s'associe à un vœu de l'Académie de Savoie visant à détacher auprès des Archives d'Etat à Turin, un archiviste paléographe ayant mission de copier et analyser les nombreux documents savoyards qui s'y trouvent conservés et de se tenir à disposition des érudits de la Savoie.

M. le chanoine Coutin extrait des Notes de Rd Berthet, de Megève, les lignes très intéressantes ci-après :

HISTOIRES DES BRIGANDAGES EN SAVOIE ET SPECIALEMENT A MEGEVE AU XVIII[e] SIECLE, par Rd Berthet, Plébain de Megève (1727-1800).

« Vers cette époque (1760) des brigands de tous les genres inondaient le pays ; les contrebandiers ne faisaient que passer et repasser, menaçant de tout mettre à feu et à sang, si on voulait leur opposer quelque résistance. Selon les ordres que l'on avait reçus, on se préparait effectivement à les repousser et on ne désespérait pas de les vaincre ; mais heureusement pour tous, ils ne passèrent pas cette nuit là, car il se serait fait du carnage. Ils avaient pour chef le fameux Lucifer, qui était un restant de la bande de Mandrin. Il courait la paroisse (de Megève) sous un habit de moine, se disant Père du Couvent de Saint Bernard. Il tenait une liste des particuliers les plus aisés et les allait trouver pour avoir des messes ; il leur montrait son cahier en leur disant : Voyez-vous un tel, il m'en a déjà donné tant. Quelques-uns se laissaient berner peu à peu. Il fut enfin découvert et il ne rougissait pas de passer ce quil était. Au contraire, fier de sa bande, il n'en était que plus téméraire. Quand il trouvait des jeunes gens, il les forçait à boire avec lui.

« Il y avait alors à Megève un piquet de soldats, un jour que Lucifer était à boire dans une auberge et qu'il tempêtait hautement contre le Commandant. Celui-ci envoya un sergent pour l'épier. Le Commandant était M. de Toisinge de la Roche. Lucifer, toujours plus résolu, criait encore plus fort ; un brave caporal s'offrit en se vantant de l'arrêter, mais M. de Toisinge prudent ne le voulut pas permettre. Effectivement, on n'avait pas osé l'entreprendre à Sallanches même, où il y avait des dragons. La bande passa le soir même et n'aurait pas manqué de faire du fracas, si son chef avait été détenu. Mais l'iniquité ne triomphe pas longtemps ; dans ce même voyage, il fut arrêté à Aiguebelle où il s'avisait pareillement à se déchaîner, en bravant par des insultes, les forces de la troupe. Un M. Laurent, qui en était Commandant, en ayant été informé, se transporta dans son auberge, où il était tout seul, mais armé jusqu'aux dents. Le Commandant lui fait plusieurs interrogations; le scélérat lui répond impertinement, armes sur table. Le courageux officier, dont la troupe était au bas de l'escalier, lui lance un coup de poing à l'estomac, qui le couche raide par terre, et aussitôt, l'épée aux reins, il le tient en respect jusqu'à l'arrivée de la troupe qui s'en empare de manière à ne lui échapper jamais. Il pleurait de rage de s'être laissé prendre, disait-il, comme un poltron. Sa bande ne s'avisa pas même de bouger.

« Après celui-ci, il en restait encore d'autres ne valant pas plus que lui. Il y avait 1.000 liv. à prix sur la tête d'un valaisan, appelé le gros Joseph ; il fut arrêté à Chamonix. Son fidèle compagnon Francillon, dont la tête était également à prix, fut arrêté par l'industrie, à la ruse du châtelain Grosset. Il était à boire à Plaine-Glaise avec deux autres compagnons, que l'on poursuivait sans jamais les atteindre. C'était tous de ces malheureux qui venaient d'égorger le curé de St Sylvestre. Cette conquête fit du bruit, tant elle était périlleuse et difficile; elle attira un honneur infini au châtelain, qui passait déjà pour habile à poursuivre les malfaiteurs. Tous ces brigandages qu se commettaient dans les campagnes se racontaient dans les villes. A Chambéri, un officier s'en entretenait avec le Commandant ; l'officier lui dit qu'il faudrait y envoyer une compagnie de dragons. Hé ! lui dit le Commandant, j'estime plus le châtelain de Megève avec douze de ses paysans que toute votre troupe.

« A l'ombre des loups, les chiens mangent, dit le proverbe. Sous les noms de ces fameux bandits, quelques autres jouaient aussi leur petit rôle. On pillait la nuit et le jour ; le nombre allait en augmentant. Déjà on ne se tenait pas en sûreté chez

soi, en plein jour, et, ce qui m'est le plus dur à dire, c'est que des compatriotes s'en mêlaient. Puisque je fais profession de dire la vérité en tout, pourquoi le tairais-je ? On en vint jusqu'à cet excès de démence et de scélératesse qu'un lundi de Pâques, on mit le feu aux deux coins du Bourg, ainsi qu'à la tour des Fontanettes, qui fut réduite en cendres et chez Jean Michel Million, qui fut réveillé par un brave homme qui venait à la messe de grand matin, assez à temps pour étouffer l'incendie. Sans doute que leur perverse intention était de piller le Bourg. Tout cela s'est passé environ les ans 1760 et 1762.

« Quelques-uns de ces brigands ont été saisis et ont pareillement reçu le salaire de leurs rapines. Le crime a toujours un terme et la vengeance trouve ensuite ses moments. »

« Rd BERTHET. »

Le Secrétaire,

LOUIS PFISTER.

II.

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GÉNÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

Aussedat Joseph, directeur des Papeteries de Cran.
Chaumontet Eugène, ch. h., arch. de N.-D. d'Annecy.

Bonnaz Irénée, professeur à Thonon.
Boymond Ernest, chan. hon., curé de Cranves-Sales.
Carton Emile, chan. hon. archipr.-curé de Taninges.
Chardon Emile, curé de Nâves.
Clerc Frédéric, curé de Marnaz.
Coppier Claudius, curé à Tunis.
Jacquet Hermann, ch. hon., économe du Grand-Séminaire, Annecy.
Jay Emile (Mgr), chan. hon., curé-plébain d'Evian.
Lévitte J.-B., professeur honoraire, Annecy.
Orsat François, chan. hon., curé de St-Jeoire.
Péguet Pierre, chanoine titulaire.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. A. Gavard, président ;
Joseph Pernoud, vice-président ;
François Chiariglione, trésorier ;
Louis Pfister, secrétaire.
Eugène Benoit, bibliothécaire.

Conseil d'Administration

1re série,
renouvelable en 1934

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

2e série,
renouvelable en 1937

MM. J. Pernoud.
A. Fontaine.
L. Terrier.
El. Benoît.
A. Flammary.

3e série,
renouvelable en 1940

MM. D. Duret.
A. Gavard.
F.-M. Ritz.
L. Pfister.

Membres d'honneur.

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.
S. Exc. Mgr Cusin, évêque de Mende.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
Marquis de Lannoy de Bissy, président de l'Union des Syndicats d'Initiative de Savoie.
Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Abbé de la Trappe de Tamié.
Aussedat Louis, Président de l'Acad. Florimontane.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.
Benoît Eugène, Econome au Gr. Séminaire d'Annecy.
Bibollet Alexis, curé de Marlens.
Bouvier Pierre, curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
Chaumontet Jean, ch. hon., archipr.-curé de Thonon.
Chavanne Joseph, prof. au Grand-Séminaire, Annecy.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix*.
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix*, Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Crolard Albert, ancien député de la Haute-Savoie.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Descombes Henri, archipr.-curé de Menthonnex-en-B.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.

MM. Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duret Désiré, ch tit., aumôn. des Hospices, Annecy.
Duval Léon, Prof. au Grand Séminaire d'Annecy.
Favrat Alphonse, Missionnaire de Saint-François.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fontaine Antoine, architecte, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire. chancelier de l'Evêché.
Gavard Adrien, chan. hon., aumônier à Monnetier-Mornex.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Marchand Léon, ch. hon., curé-archipr., Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet Joseph, chan. titul. Vicaire Général, Annecy.
Mouthon Joseph-Oscar, ancien curé, à Burdignin.
Mugnier Francis, ch. hon., prof, au Grand-Sémin.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud Joseph, Prévôt du Ch., Vicaire Général.
Pernoud Louis-Emile, curé de Bossey.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Piccard Louis (Mgr), prés. de l'Ac. Chabl., à Thonon.
Pochat-Baron Fr., ch. hon. Sup. du Col. de Thônes.
Ritz François, caissier à la Caisse d'Epargne, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit-Séminaire de La Roche.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Saint-Clair (Mgr) André, chanoine titulaire, Annecy.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Terrier Léon, Secrétaire du Bureau diocés., Annecy.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Bastion Louis, Sillingy.
Baud Francis, docteur à Annemasse.
Baud Jean, 2, Bd des Vallées, Thonon.
Baudin Pierre, aumônier des Sœurs de La Roche.
Berger François, curé de Chedde.
Bernard Marcel, professeur au Petit-Séminaire, Thonon.
Berthet Angelin, archiprêtre-curé de Thorens.
Berthet Fr.-M., curé de Savigny.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Besson Jean, curé de Scientrier.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux André, chan. titul.
Birraux Emile, curé des Gets.
Birraux François, curé de Messery.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Viuz-en-Sallaz.
Boimond Jean, Saint-Julien.
Boymond Camille, curé de Chavanod.
Brand Charles, à Neydens.
Brison Célestin, curé de Vacheresse.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Carrier Edouard, curé-archiprêtre de Seyssel,

MM. Caux François, curé de Thairy.
Chabord Raymond, vicaire en repos.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, professeur à Thônes.
Chardon Angel, curé à Paris.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
Chométy François, curé de La Combe.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Compois Célestin, ch. hon., arch.-curé de Dingy-St-Cl.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Cruz Alexandre, curé de Cuvat.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, vicaire à Thonon.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Dubois André, curé de Talloires.
Duchêne Joseph, choriste de la Cathédrale.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufournet Antoine, vicaire à Paris.
Dumont Joseph, curé-plébain de Thônes.
Dunoyer Alfred, curé de Veyrier-du-Lac.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Eminet César, curé de Duingt.
Favre Joseph-André, curé de Vovray.

MM. Favre-Miville Fr., vicaire à Saint-Maurice.
Folliet M.-Amédée, curé d'Allonzier.
Folliguet François, curé de Marcellaz-Faucigny.
Fontaine-Béné Alexandre, curé d'Yvoire.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de St-Jean de Tholome.
Fromaget Gilbert, aumôn. de la Visitation d'Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Garin Joseph, du clergé de Paris.
Gassilloud Lucien, professeur à La Roche.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gavard Alphonse, curé-archiprêtre de La Roche.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. hon., curé-archipr. de Frangy.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Greffier Maurice, prof. au Petit Séminaire, La Roche.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur à Annecy.
Guy Lucien, Direct. de Banque du Chablais, Thonon.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, chan. hon., curé archipr. de Faverges.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé de St-Sigismond.
Jacquier J.-M., ch. hon. curé-archipr. de Bellevaux.
Jacquier Joseph, curé d'Excenevex.
Jay Auguste, curé de Villaz.
Joly Jean-Marie, curé de Pringy.
Jordan Michel, curé d'Alex.
Josserand Aimé, chan. hon., curé de La Giettaz.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Mûres.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Jean, ch. hon., curé-arch. de Cruseilles.

MM. Laperrousaz Julien, aumônier du Lycée de Thonon.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Lavorel Jean, curé de Desingy.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Lyonnaz-Perroud Jean, chanoine titulaire.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre François, curé-archiprêtre de Megève.
Maistre Jean-Claude, curé de Mieussy.
Manillier Fr.-J., curé de Marnaz.
Marquet Eugène, chan. hon., curé-archiprêtre d'Annemasse.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mermaz Charles, curé de Contamine-s-Arve.
Métral Adrien, ch. hon., curé d'Annecy-le-Vieux.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Mirigay Léon, clerc de notaire à Bonneville.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Morand Joseph, curé de Minzier.
Morel F.-L., supérieur de *Concise*, à Thonon.
Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mossuz Joseph, curé-archiprêtre de Bons.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Noyer de Lescheraine (baron Tancrède du), Annecy.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Patuel François (l'abbé), à Viuz-Faverges.
Patuel P.-Alphonse, chan. hon., curé de Sâles.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Périllat J.-François, curé de Boussy.
Périllat J.-L., chanoine titulaire, aumôn. St-Joseph.
Perret Pierre, chan. hon., archiprêtre-curé d'Ugine.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.

MM. Pioton François, curé de Vinzier.
Pissard Jacques, curé de Morzine.
Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène (l'abbé), villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé d'Entrevernes.
Premat Jean, curé de La Clusaz.
Quincy (de Ville de) P., curé de Chessenaz.
Reppellin, directeur de la Société Générale, Annecy.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manuf., Annecy.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé de Mégevette.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.
Saultier Ch.-A., vicaire de Cran.
Schemid Charles, chan. hon., curé-plébain de Cluses.
Simond Albert, curé-plébain, Evian.
Taponnier Jean, curé de Lovagny.
Termier (S. Exc. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionnaire à Proupeine, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Trouillet J., Villa Messager, chem. des Suets, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Veyrat-Durebex J.-François, curé-archip. de Bonne.

MM. Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Vidonne Alphonse, chan. hon., curé de Lugrin.
Violland P.-Henry, Strasbourg.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mme Benand-Berthet, Musée Savoyard, Evian.
Mme Brouard, à Thônes.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Mme Domenjoud, Annecy.
Mme Favre, Annecy.
Mlle Grivaz, Annecy.
Mme Lamy Léon, Chevêne-Annecy .
Mlle Mathieu Jeanne, Annecy.
Mme Mathieu Eugène, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Alfred Roupioz, Annecy.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.

Nihil obstat

Annecii, die 30ª Augusti 1932

E. PERNOUD, *censor*

Imprimatur

Annecii, die 31ª Augusti 1932

JH. MOGENET, *vic. gén.*

TABLE DES MATIÈRES

Bulletin de l'Académie VII

Séances du 6 octobre, 1er décembre 1931, 4 février, 5 avril, 7 juin et 5 juillet 1932 : Au sujet de Botanistes de Brison, par M. Claret..... VII

Serment de fidélité exigé par les Français des Prélats de Savoie et du Clergé (M. Coutin) VIII

Folklore de Megève. journal de Rd Berthet, par M. Coutin XIII

Comptes de l'exercice 1931 XVIII

Le Jansénisme en Savoie (Chanoine Coutin) XIX

Au sujet correspondance d'un soldat du Ier Empire, par M. Chavanne..... XXII

Le Casino de Mornex (M. Gavard) XXII

Lettre du Vicaire Général Bigex (M. Gavard) XXIV

Lettre de Mgr Rey (M. Gavard) XXIV

Un mot de Froment, historien de la Réforme (M. Gavard) XXV

Répertoire des Chefs de la Judicature à Ternier et St-Julien de 1332-1932 (M. Jean Boimond) XXV

Horloge posée au Clocher de Notre-Dame-de-l'Allée-d'Annecy en 1563 (M. Coutin) XXXII

Hôpital et ancien Hôtel de Ville d'Annecy (notes), par M. Coutin XXXV

Monument d'Orval-sur-Saint-Bernard (M. Mugnier) XXXVII

Brigandages en Savoie journal de Rd Berthet (M. Coutin) XXXVII

Sociétés savantes qui échangent publications XL

Personnel de l'Académie XL

LES CHARTREUSES

DE

VALLON

ET DE

VALLON-RIPAILLE

UNE PAGE D'HISTOIRE DU CHABLAIS

LES CHARTREUSES

DE

VALLON

ET DE

VALLON-RIPAILLE

par le R. P. VICTORIN, O. M. C.

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
—
1932

PREFACE

Ce travail est le fruit des longues et patientes recherches du T. Rd P. Eugène de Bellevaux, capucin.

Le Rd Père — dans le monde, Louis-Emile-Ferdinand Meynet — naquit à Vallon, section de la commune de Bellevaux (Haute-Savoie), le 28 septembre 1859. Après de brillantes études au collège d'Evian, il entra dans l'Ordre des PP. Capucins. Ordonné prêtre en 1883, il s'adonne avec grand zèle au Saint Ministère. L'estime de ses supérieurs lui confie bientôt la direction des principaux couvents de la Province de Savoie, et, à plusieurs reprises, la charge de Visiteur de nos Missions à l'étranger. Il fonde, et dirige pendant plusieurs années, le « Rosier de Saint François », compose plusieurs ouvrages historiques (Nécrologe, Spicilèges...), publie des traductions d'ouvrages ascétiques, restaure deux couvents, établit une maison de campagne pour les juvénistes... Enfin, élu Provincial le 10 juillet 1925, la mort le ravissait à ses confrères, le 24 novembre de la même année.

La maison de famille où naquit le Rd P. Eugène, occupe l'emplacement du premier couvent construit par les PP. Chartreux, à Vallon, au XII^e^ *siècle. Accoutumé à voir chaque jour les ruines de cette antique demeure des fils de Saint Bruno, le jeune Ferdinand associa sans cesse, dans son esprit, le souvenir de ces religieux à celui du pays natal. « Nous les aimions, disait-il avant de les con-*

naître. Ce passé, dont nous ignorions l'histoire, nous apparaissait comme une chose d'autant plus mystérieuse, qu'elle était plus lointaine... »

Il voulut les connaître. Désolé de ne trouver, pour tous renseignements, que les courtes notices écrites par L. Ménabréa et A. Lecoy de la Marche, il résolut de combler cette lacune. Fortement encouragé par les PP. Chartreux, ses amis personnels, et en même temps bienfaiteurs de son Ordre, il se mit résolument à l'œuvre.

Profitant de ses nombreux voyages et de ses résidences en diverses villes, notamment à Annecy et à Chambéry, il fouille les archives et bibliothèques publiques et privées. Il se met en relation avec plusieurs historiens de renom. Dom Albert Courtray, Dom Palémon Bastin, et d'autres religieux cartusiens, lui fournissent des renseignements précieux. D'ailleurs, son talent naturel de chercheur et son activité inlassable lui facilitent beaucoup la besogne. Pendant quarante ans, il s'occupe à réunir les matériaux de son ouvrage. Il allait se mettre au travail de la rédaction, lorsque Dieu le rappela à lui.

En mourant, il avait la douce consolation que le fruit de ses recherches ne serait pas perdu. Lors de son élévation au provincialat, il s'était adjoint, en qualité de secrétaire, celui qui écrit ces lignes. Il l'avait même, par je ne sais quel pressentiment, conduit à Vallon, et pendant trois semaines, l'avait initié sur les lieux, aux multiples détails de la vie et de l'histoire des anciens moines. Après la mort du Rd Père, ce religieux recevait officiellement la charge de coordonner ces matériaux, et d'en préparer la publication.

Sur ces entrefaites, M. le Chanoine Gavard, Président de l'Académie Salésienne, d'accord avec le Conseil, nous

offrait aimablement de publier ce travail dans les Mémoires de la docte Société. L'offre, honorifique autant que généreuse, fut acceptée avec reconnaissance.

Cette œuvre sera très modeste, resserrée comme elle l'est en des limites nécessairement restreintes. Nous aurions pu, à la vérité, retracer l'histoire de certains PP. Prieurs, dire les relations de ces religieux avec les communautés voisines, faire l'historique de la plupart des propriétés, etc... Mais des raisons d'ordre matériel, que tout le monde comprend, imposèrent des restrictions à la générosité de ces Messieurs de l'Académie. Toutefois, les documents inutilisés ici demeurent à la disposition de qui pourra les employer dans la suite.

Cette monographie n'a pas pour objet exclusif, le Monastère de Vallon, mais aussi la Section qui porte ce nom, soit la communauté des habitants de cette vallée. Le Rd P. Eugène était si attaché à son pays !... Ses innombrables notes historiques de toutes sortes, son dictionnaire patois, etc., prouvent le grand intérêt qu'il porta toujours au pays qui le vit naître. Il eut désiré reconstituer la généalogie de toutes les familles, et faire l'historique de chaque propriété. Il visait à cela en recueillant les matériaux pour son travail. La chose était facile, étant donnée la connexion des deux sujets. Nous n'avons pu réaliser son plan que d'une manière très succinte. Toutefois nous donnerons la trame générale de l'histoire de cette intéressante Section depuis l'origine jusqu'à la Révolution française.

Les lecteurs voudront bien être indulgents à notre égard. On ne s'improvise pas historien ! Nos citations seront aussi exactes que possible, vu les textes à notre disposition. Nous devons cependant signaler que plus d'une fois, le Rd P. Eugène traduit en style moderne les

textes anciens. Dans le but de gagner de la place, les références ne seront pas citées au cours de l'ouvrage ; nous nous contenterons d'indiquer les « sources », à la suite de ces lignes.

En terminant, nous tenons à remercier M. le Chanoine Gavard et ces Messieurs de l'Académie Salésienne. Nous devons également une reconnaissance spéciale aux PP. Chartreux, à M. Letonnellier, ancien archiviste départemental de la Haute-Savoie, au Rme P. Dom Alexis Presse, à MM. les Chanoines Pochat-Baron et J.-M. Jacquier. Il y aurait encore à citer beaucoup de noms : M. le Marquis de Bissy, M. le Comte de Viry, M. le Comte de Menthon, MM. P. Véron, bibliothécaire de la ville de Chambéry, Joseph-Edouard Cornier, François Tornier, etc., etc..... Qu'ils trouvent tous ici l'expression de notre gratitude. Et élevant nos regards vers le ciel, nous sommes heureux de penser à la joie qu'éprouvera le T. Rd P. Eugène en voyant se réaliser un des grands rêves de sa vie mortelle.

P. VICTORIN.

BIBLIOGRAPHIE

Le Regeste Genevois. — Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés, relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève, avant l'année 1312.

Inventaire de tous les titres de la Chartreuse de Vallon transférée à Ripaille, composé sur ordre du Rd P. Général de l'Ordre, par Dom François Bursat et Dom Vincent Défagis, en 1536-1543. Un exemplaire s'en trouvait à la bibliothèque de la Grande-Chartreuse.

Cartulaire de la Chartreuse d'Oujon, publié vers 1852, dans les Mémoires de la Société d'Histoire de la Suisse Romande.

Mémoires de l'Académie Salésienne, de l'Académie de Savoie, de l'Académie Chablaisienne.

Gallia Christiana.

Annales de l'Ordre des Chartreux. — *Le Couteulx.*

Léon Ménabréa. — *Notice sur l'ancienne Chartreuse de Vallon, en Chablais.* — (Dans Mémoires de l'Académie Royale de Savoie).

Albert Lecoy de la Marche. — *Notice historique sur Ripaille en Chablais.* — Dans Mémoires de l'Académie Impériale de Savoie ; 2e série, T. V ; compte rendu, pp. XVII-XXIV.

Alfaura Valentini. — *Omnium domorum Ordinis Cartusiensis a sanctissimo Patriarcha, Brunone fundati,* origines serie chronographica et descriptione typographica. Valentiae, 1670.

Saint François de Sales. — *Œuvres.* Edition complète, d'après les autographes et les éditions originales, par les soins des Religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy. Annecy, MCMX.

ARCHIVES

ANNECY. — Archives départementales de la Haute-Savoie. — 20 cartons contenant plusieurs milliers de documents sur Vallon. — Visites pastorales.

GRANDE-CHARTREUSE. — Archives et bibliothèque conventuelles, aujourd'hui malheureusement dispersées.

TURIN. — Archives Royales. Archives de la Chambre des Comptes. — 3e section. Inventaire nos 119-120.

CHAMBÉRY. — Archives du Sénat de Savoie.

LYON. — Archives départementales du Rhône. H. Ainay.

BELLEVAUX. — Archives paroissiales et communales.

THONON. — Greffe du Tribunal.

CHATEAU DE MENTHON. — Fond de Foras.

GÊNES. — Archives de la Ville. Quatre volumes de Visites pastorales du Diocèse de Genève.

LAUSANNE. — Archives de la Ville. Lafayette 368.

AUTEURS DIVERS. — HISTORIENS

Qu'on nous permette de ne citer que les noms des auteurs : Comte Amédée de Foras ; Besson ; Burnier ; Guichenon ; Card. Billet ; Marquis Costa de Beauregard ; Max Bruchet ; Grillet ; L. Dimier ; Ab. M. Ranaud ; Charles Marteaux ; Ab. Gonthier ; Ab. J.-M. Lavanchy ; L. Ménabréa, etc...

PREMIERE PARTIE

LES CHARTREUX DE VALLON

CHAPITRE I

Nature et importance du domaine de Vallon. Bulle de Lucius III

Vallon est actuellement une section de la commune de Bellevaux, en Haute-Savoie. Il se présente sous la forme d'un couloir de cinq kilomètres environ. Débouchant à une altitude de 1.007 mètres, il continue entre deux chaînes de montagnes, plus ou moins rapprochées, et aboutit aux pieds de l'imposant massif appelé le « Roc d'Enfer », anciennement : la « Pointe d'Oïl, ou d'Oël », qui porte sa cime altière et rocheuse, à 2.240 mètres. Un ruisseau, le Brevon, traverse la vallée dans toute sa longueur, marquant la limite du Chablais et du Faucigny.

En 1138, Dom Hugues, Prieur de Chartreuse, pénétrait, à la tête d'une petite colonie monacale, dans cette région, encore recouverte de forêts vierges, et y construisait un couvent de son Ordre. Celui-ci, édifié d'abord au lieu dit : « Génicot » — aujourd'hui : « l'Abbaye » — sur territoire chablaisien, fut transféré dans la suite, sur la rive opposée du Brevon, en Faucigny. L'invasion bernoise dispersa, en 1543, cette communauté. Elle se reconstitua

quatre-vingts ans plus tard, à Ripaille, et disparut définitivement en 1793.

Les premiers religieux amenèrent des travailleurs pour les aider dans les durs travaux de défrichement et de construction. Ceux-ci fondèrent des foyers dans le pays, sur les parcelles de terre généreusement octroyées sous forme de contrats emphythéotiques, par la générosité des religieux. Leur nombre grandit bien vite. Ainsi se forma, à l'ombre du couvent, et sur le domaine des PP. Chartreux, le premier noyau des habitants, ou communiers, de Vallon. En vertu des usages de la féodalité, les moines devinrent les « Seigneurs de Vallon ». Ce fut l'origine de notre Section, laquelle subsiste de nos jours.

Telle est l'histoire racontée sommairement par deux historiens du siècle dernier : L. Ménabréa et A. Lecoy de La Marche, et que nous allons compléter à l'aide de la précieuse et abondante documentation recueillie par le Rd P. Eugène de Bellevaux.

* * *

La première donation faite aux PP. Chartreux, en cette vallée, remonte à l'an 1138. Elle fut un effet de gracieuseté des familles de Ballaison, Cervens et de Langin, et comprenait : « le désert de Vallon, avec toutes ses appartenances et dépendances » ; c'est-à-dire toutes les terres de la rive droite du Brevon, à partir du Rocher d'Oïl, jusqu'au rocher du Chatelard, et l'alpe ou montagne de Niflon, sur le territoire du Chablais.

Aujourd'hui, on trouve sur ces terres d'importantes agglomérations : *deux grands villages :* la Clusaz et le Frêne ; *huit hameaux :* la Chèvrerie, Malatrey, le Cerny, les Meilles, la Grange, l'Essert, la Douais, et l'Airmont ; et un peu plus d'une *quinzaine de maisons particulières* avec propriétés plus ou moins étendues : l'Abbaye (Génicot), la Combe, Grand-Champ, Court-Champ, la Beauvaux, la Chaux-Ronde, le Clos des Bréviaires, la Chetterie, chez Babaz, le Bougnou, les Tannes, Pâque, Vers la Scie, le

Chatelard, etc. Ajoutez à cela *quinze montagnes* : Grand-Souvroz, Petit-Souvroz, les Favières, les Deux-Chales, le Torchon, Pierre, Savine, le Finge, les Boulis, la Ravière, la Molliétaz, Trais-le-Saix, Vallonnet, la Fitlaz, les Nants.

Vers 1140, Guillaume Ier, abbé du monastère d'Aulps, cédait à nos religieux par l'intermédiaire d'Ardutius, évêque de Genève, tous les droits que lui et ses religieux pouvaient avoir sur les terres du versant de Vallon. Il s'agissait en l'espèce d'une langue de terre qui s'étendait du rocher d'Oïl jusqu'à l'alpe de Niflon.

Enfin, à une date ultérieure, que le P. Eugène fixe entre 1151 et 1165, Aymon Ier, seigneur de Faucigny, octroyait aux PP. Chartreux un terrain non moins étendu, sur ses propres terres, rive gauche du Brevon : « les dépendances des montagnes, dans le val de Vallon, depuis l'alpe de Foron, en allant vers le Midi et jusqu'au Couchant : tout ce qui était de son droit, et se trouvait dans les limites (naturelles) de la Maison de Vallon. »

Cette concession comprenait un vaste territoire, réparti aujourd'hui entre quatre communes. *Bellevaux,* qui en détient la plus grande part, possède, de ce chef, la partie haute du Petit-Souvroz, Petétaux, les Joux, Foron, le Chalet-Blanc, Vesinaz, Chavan, Bellecombe, le Plan, la Tête-aux-Moines, la Chèvre, le Putet et Balmont ; de plus : les deux villages de l'Epuy et du Natey, les bois et prairies d'Ombre, et les propriétés de l'Econduit, de la Tornéry, d'Esert-Derrière et du Verney. — *Mieussy* possède, de son côté, les Munes et la belle montagne de Somand, avec ses groupements de chalets : la Rama, les Têtes, le Coin, Hima, et Arlionnaz. — *La Côte-dArbroz* détient une montagne : Sous-Foron. — Enfin, *Mégevette* possède à Vallon, depuis la fameuse décision du Souverain Sénat de Savoie (23 mars 1641), la plus grande partie du versant de la montagne de Diouma, qui avait été, durant 500 ans, l'apanage incontesté des PP. Chartreux (1).

---

(1) P. Eugène, pp. 62 ss.

Une telle prodigalité, de la part d'Aymon Ier de Faucigny, explique le titre que lui donne l'annaliste des Chartreux : « Fondateur de Vallon », ce qui revient à dire : « Bienfaiteur insigne » (2).

* * *

Toutes ces fondations, faites en bonne et due forme, comme nous le verrons au chapitre suivant, ne furent point sans susciter des contestations. Pour couper court à toutes difficultés ultérieures, les religieux sollicitèrent du Pape Lucius III, une bulle qui déterminât officiellement les limites de leur domaine. Nous la reproduisons dans son intégrité. Elle constitue le document le plus précieux de notre histoire.

« Lucius, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu (3).

« Il convient que Nous accordions Notre assistance apostolique à Nos chers fils, le Prieur du monastère de Vallon, et à ses frères présents et à venir, qui observent la vie régulière qu'ils ont embrassée pour toujours, de crainte que quelques téméraires attaques ne viennent à les détourner de leur dessein, ou briser — ce qu'à Dieu ne plaise ! — la vigueur de leur sainte religion. C'est pourquoi, fils bien-aimés dans le Seigneur, Nous accédons avec bienveillance à vos justes demandes, et Nous prenons sous la protection du Bx Pierre et sous la Nôtre, le susdit monastère de Vallon, dans lequel vous servez Dieu, et Nous vous assurons cette protection par le présent écrit.

« Nous statuons en premier lieu que la vie monastique que Nous avons établi dans ce monastère, selon Dieu, la Règle de S. Benoît et les Constitutions des Chartreux, y soit à perpétuité inviolablement observée.

« En outre, Nous ordonnons que toutes les propriétés

---

(2) Cartulaire Dubouloz .

(3) Nous avons introduit dans ce texte les rectifications contenues dans la bulle de Sixte IV, dont il sera question plus loin.

et tous les biens que le même monastère possède justement et canoniquement à l'heure présente, où qu'il pourra, avec l'aide de Dieu, acquérir dans la suite, par la concession des Pontifes, libéralités des rois ou des princes, offrandes des fidèles, ou de toute autre manière juste, appartiennent à vous et à vos successeurs, et doivent inviolablement demeurer dans leur intégrité. C'est ce que Nous tenons à désigner en termes précis, à savoir : le lieu où est construit votre monastère, avec toutes ses appartenances, dans les limites indiquées ci-après :

« La limite part du Levant, se dirige vers le Midi, et se poursuit vers le couchant. Elle commence à la montagne d'Oïl (4), suit une ligne qui descend (de cette montagne) par le Rocher des Rais (5), puis monte à Obles (6) ; de là elle descend en un lieu appelé Mornes (7), dans une vallée dénommée Froes (8), d'où elle passe par des monticules, dont l'un est appelé en latin : « Agus — Aiguilles » (9), et de là descend en un point : « Bolum » (10). La limite se dirige ensuite vers un rocher appelé « Roviani » (11) et par le col « Cordon », atteint le sommet d'une montagne dite » Gabiosus » (12).

« Elle descend ensuite par un rocher du nom d' « Erzerum » (13), et par le sommet des montagnes, va jusqu'aux « Mollards de Démua » (14). De ce point, elle

---

(4) De nos jours : « Roc d'Enfer ».

(5) Situé derrière le Roc d'Enfer, sur le versant du Foron.

(6) La carte d'Etat-Major porte : « Ubles ».

(7) Aujourd'hui : « Munes ».

(8) « Pâturages de Roy ». En 1328 : « Ruois ». Ce pâturage fut l'objet d'une donation spéciale d'Aymon Ier de Faucigny, vers 1160.

(9) Il s'agit probablement du rocher qui domine « Pré l'Evêque ».

(10) « La Combe, ou Fond de Simand ».

(11) De nos jours : « Rovagnes ». La carte d'Etat-Major l'appelle : « Crest-Roti ».

(12) « Haute-Pointe » ; 1.963 mètres.

(13) La sentence de 1358 porte : « Erlina » ; celle de 1410 : « Erliena » ; celle de 1499 : « Ornionaz » ; et le cadastre de 1730 : « Herlionnaz ». C'est ce dernier terme qui est en usage aujourd'hui.

(14) « Les Mollards de Dieumaz ». Une sentence du Sénat de Savoie (23 mars 1641), portée sur les instances du Prince Cardinal de Savoie,

monte à la hauteur du rocher de « Brey » (15), puis descend à Belmont (16), à « Gembaz » (17), et arrive au Brevon, en un lieu appelé vulgairement « Trues » (18). Cette rivière sépare vos possessions de celles des séculiers (19). Elle suit le fil de l'eau jusqu'à l'embouchure du ruisseau qui coule au pré Million (20), puis se dirige vers l'Aquilon, et monte vers le rocher du « Chatelard », et continue jusqu'à un autre rocher : « Niflon » (21). Elle prend ensuite la direction d'une alpe appelée « Vallonnet » et en suivant les sommets des montagnes, revient au point de départ : la montagne d'Oïl, nommée précédemment.

« Que personne n'ait la présomption d'exiger de vous aucune chose, ni de vous imposer aucune dîme sur les

---

Abbé d'Aulps, descendit cette limite jusqu'aux abords de l'Econduit. Et cela malgré le texte précis de la bulle de Lusius III, et une prescription de 500 ans.

(15) Le « Rocher d'Ombre ».

(16) Aujourd'hui, Bémant d'en-Haut, Bémant d'en-Bas.

(17) La croix de Gembaz, d'après le texte de Dom Jean Collomb, prieur de Vallon.

(18) « Les Tannes ».

(19) Il peut se faire qu'en 1183, date de la publication de la bulle, les PP. Bénédictins de Bellevaux eussent déjà remis une partie de leurs terres à des séculiers sous forme de contrat emphythéotique. Cette hypothèse très vraisemblable expliquerait ce passage.

(20) D'après quelques-uns, le « ruisseau de la cascade de sous le Frêne ». Mais il semble plutôt que ce soit cet autre ruisseau, vers le Nord, qui se dessèche en temps de fortes chaleurs Telle a été et continue d'être l'opinion des habitants de Vallon.

(21) Niflon (la roche de Niflon). Certains documents suppriment cette borne. Une reconnaissance des lieux, faite en 1722, par le Prieur et les communiers de Vallon, se heurta à l'opposition des habitants de Bellevaux. Les premiers avaient passé du rocher du Chatelard, aux « Plagnettes » ; puis, arrivés au lieu dit : « le Haut Reposoir », ils s'apprêtaient à monter jusqu'au rocher de Niflon. En ce point, ces derniers les arrêtèrent, prétendant que les limites de Vallon n'allaient pas plus haut. D'après eux, la limite redescendait, et tirait en ligne droite vers la fontaine du pré de Niflon, vers le Riondet.

Il existe donc deux interprétations sur cette partie des limites. La première s'appuie sur les bulles de Lucius III et de Sixte IV, sur la sentence du juge Bartholomei (1358) et sur celle de Jean Collomb, prieur de Vallon. Les seconds se basent sur les indications fournies par Me Benoit Magnin, procureur des PP. Barnabites de Bellevaux, dans son rapport fourni à la Chambre des Comptes de Chambéry, en 1774, et qu'il fondait sur une sentence d'Amédée VI (1377), confirmée par Amédée VIII, en 1434. La première sentence a été reconnue authentique par sentence du tribunal de Thonon (1910).

travaux que vous exécuterez de vos propres mains ou à vos frais, en ces parages, ni sur les pâturages de vos animaux.

« Qu'il vous soit permis de recevoir à la conversion (22) les clercs et les laïques qui voudront quitter le siècle, pourvu qu'ils soient libres et absouts et de les garder sans aucune contestation possible. Nous ordonnons en outre qu'aucun de vos religieux, ayant fait profession dans le même lieu, ne le puisse quitter sans la permission du P. Prieur. Et que personne n'ose garder celui qui en sortirait sans être muni des lettres habituelles.

« Voulant encore, dans Notre sollicitude paternelle, pourvoir à votre paix et tranquillité, Nous défendons par Notre autorité apostolique à toutes personnes d'exercer des actes de violence, de commettre rapine ou vol, de mettre le feu, de s'emparer de vos hommes ou de les tuer, dans toute l'étendue de vos propriétés.

« Nous statuons de plus qu'à la distance d'une demi-lieu des confins de vos terres, il ne soit permis à nul autre religieux de construire un édifice quelconque, ou d'acquérir des propriétés qui pourraient effectivement troubler votre solitude. Nous déclarons donc qu'il est absolument interdit de troubler témérairement la susdite Maison, de s'emparer de ses biens, de retenir la propriété des terres qui lui auraient été enlevées, de les diminuer, ainsi que de vous molester ; mais que toutes choses soient intégralement conservées et employées pour votre administration et votre subsistance, pour l'usage de ceux à qui elles ont été données. Et celà, toujours sous la dépendance du Saint-Siège.

« Si quelque personne, ecclésiastique ou séculière, tentait sciemment et témérairement à l'avenir, d'enfreindre cet écrit de Notre constitution, à moins qu'elle ne répare sa faute par une digne satisfaction, qu'elle sache qu'après un triple avertissement, elle demeure privée de sa dignité de pouvoir et d'honneur, et qu'elle mérite le jugement de

---

(22) C'est-à-dire : l'admission dans l'Ordre cartusien.

Dieu pour l'iniquité commise. Qu'elle soit éloignée du très Saint Corps et du Sang de Jésus-Christ, notre Dieu, Seigneur et Rédempteur, et soumise à la vengeance divine, au jugement dernier.

« Par contre, que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ couvre ceux qui s'emploieront à conserver à ce même lieu, ses droits. Que, dès ici-bas, ils reçoivent le fruit de leur bonne action, et trouvent auprès du Juge sévère, la récompense et la paix éternelle.

« Donné à Véronne, le XII des calendes de janvier ; indiction II ; en l'année de l'Incarnation MCLXXXIII ; IV[e] année de Notre Pontificat. »

* * *

Cette bulle reçut son plein effet dès sa publication, de par l'ordre des princes. De crainte que l'original vint à se perdre, les RR. PP. Chartreux eurent soin, en 1423, de la faire vérifier et enregistrer à nouveau par le Conseil du Souverain, Amédée VIII. De plus, Dom Pierre Chaplanne, prieur de Vallon, obtenait de Sixte IV, une nouvelle bulle qui répétait le texte de la précédente et la confirmait (1481).

Grâce à ces actes officiels des Souverains Pontifes, les anciennes limites de Vallon ont peu varié jusqu'à ce jour. Ils n'ont point empêché les contestations au cours des siècles suivants. Mais en cas de conflit, c'est à ces bulles que les parties recourront. Dès leur publication, elles ont eu force de loi ; et depuis plus de 700 ans, elles ne cessent de faire autorité dans les discussions et procès de bornage, pour éclairer les juges et diriger les litiges.

CHAPITRE II

Le premier couvent à Génicot. Son transfert à la " Chèvre ".

Revenons en arrière. Nous avons dit que la première colonie monacale, arrivée à Vallon en 1138, avait à sa tête Dom Hugues. D'après Le Couteulx, ce religieux était prieur de Chartreuse (1). Sur le point de renoncer au supériorat, il aurait résolu de laisser comme souvenir, un nouveau couvent de l'Ordre : celui de Vallon. Il se rendit donc sur les lieux en cette même année avec quelques-uns de ses confrères. Quel était leur nombre ? D'où venaient ceux-ci ? Les documents sont muets sur ce double point.

Arrivés dans cette vallée encore recouverte de forêts vierges, à peine entrecoupées de quelques pistes de chasseurs, ils durent se mettre aussitôt à défricher le terrain, et préparer un emplacement pour la construction du couvent. Leur choix s'arrêta sur un lieu appelé plus tard « Génicot » — actuellement : l' « Abbaye » — à 200 mètres environ de l'embouchure de la Dioumaz dans le Brevon, sur la rive droite de ce dernier, en territoire chablaisien. Adossé aux montagnes de l'Ouest, ce plateau est orienté vers le Sud-Est, et se trouve ainsi abrité contre les vents du Nord. Le site est gai, sans contredit, un des plus agréables de Vallon. Le climat est relativement doux.

Les premières constructions, commencées sans retard, durent être très simples, et surtout solides : bâtiments en planches sur fondations de pierre, dans le genre des chalets suisses actuels. C'est ainsi que Le Masson décrit les premières constructions de Chartreuse. Elles comportaient, à n'en pas douter, une maisonnette, pour servir d'abri aux religieux, et un oratoire, pour les exercices réguliers. La

(1) Le Rd P. Eugène est d'un avis différend. Il suppose que nous sommes en présence de deux religieux du même nom.

fondation dut être probablement dédiée à la Sainte Mère de Dieu, comme il conste par le nom officiel de la nouvelle résidence : « Couvent de Sainte Marie de Vallon ».

Génicot eut également son cimetière. Il se trouvait au Nord-Ouest des bâtiments, contre le mur intérieur de la terrasse, derrière la chapelle actuelle. Des fouilles opérées sous la direction de M. l'abbé Alphonse Meynet, curé de Saint Michel des Batignolles, mirent à jour (1866) une quantité assez considérable d'ossements humains qui furent déposés dans le nouvel oratoire construit sur l'emplacement de l'ancien, dont nous venons de parler.

Dans le voisinage du monastère, tout près de la loge du portier, se construisit une petite chapelle, sous le vocable de la Sainte Croix. En l'année 1481, à la demande de Dom Pierre Chaplanne, le Pape Sixte IV accorda une indulgence de 40 jours aux fidèles qui visiteraient ce sanctuaire aux fêtes de l'Invention et Exaltation de la Sainte Croix, et de Sainte Marie-Madeleine.

Les choses en étaient là. Nos religieux ne songeaient qu'à servir Dieu, tout en complétant leur installation, lorsque Aymon Ier de Faucigny leur fit l'importante donation rapportée au chapitre précédent. Grâce à cet acte généreux, les PP. Chartreux se trouvaient possesseurs des deux versants de la vallée. Désormais, leur solitude ne pouvait plus être troublée par la présence éventuelle de propriétaires étrangers.

Mais, — on le comprend malgré le silence des chartes — le baron de Faucigny dut y mettre une condition : que les religieux transportassent leur résidence principale sur la rive opposée du Brevon, c'est-à-dire sur son territoire. Sans cette condition, on ne comprend pas que les moines eussent quitté Génicod, et lui eussent préféré un autre lieu, moins agréable, surtout moins sain et plus froid. Le lieu choisi d'après le désir — disons, d'après la volonté — d'Aymon Ier, porte le nom inélégant : la « Chèvre » et se trouve à 500 mètres de la première résidence. Il est marqué actuellement par la chapelle de Saint Bruno, érigée

sur l'emplacement et avec une partie des murs de l'ancienne chapelle conventuelle.

Les travaux durent être entrepris aussitôt, c'est-à-dire vers 1160, et conduits avec tout le soin possible, afin d'assurer la durée des bâtiments. On constate ce soucis dans les ruines qui subsistent. Rien ne fut épargné, ni pour la qualité, ni pour la quantité. Aymon se fit un devoir d'aider les moines. On lit dans une concession de pâturages : « Nous faisons savoir à tous... que le Seigneur Aymon de Faucigny a donné aux Maisons cartusiennes de Vallon et du Reposoir, qu'après Dieu, *il a fondées* de ses bienfaits, les pâturages... » Et une charte du XIV^e^ siècle porte en marge, écrits à l'encre rouge par un copiste, ces mots : « Ce seigneur de Faucigny fut le principal fondateur de la Maison de Vallon. »

On suppose que les travaux durèrent assez longtemps. Toutefois, une partie du monastère était déjà habitée en 1180, puisqu'à cette époque, Henri de Faucigny, dans un moment d'égarement, les en chassait pour une courte durée.

Voici d'après une étude attentive des ruines la description que le P. Eugène a laissée de ce monastère.

L'entrée principale était au Levant. On trouvait d'abord le vestibule servant d'habitation aux Frères Convers, peut-être aussi aux visiteurs de marque. Le vestibule donnait accès dans le grand cloître, le long duquel se trouvaient alignées un certain nombre de maisonnettes, ou cellules, habitées par les religieux prêtres. Parallèlement au grand cloître, du côté de la montagne, s'étendait le petit cloître, donnant accès à la salle du Chapitre, à la bibliothèque, aux archives, au vestiaire, à la cuisine, etc. P. Eugène entendit des anciens affirmer avoir vu un assemblage de pierres calcinées indiquant, à n'en pas douter, l'emplacement du foyer. Les cloîtres étaient reliés par deux corridors voûtés, et donnant passage dans l'église conventuelle. On voit encore maintenant, dans les murs de celle-ci, un arc du grand cloître. Il a 5 mètres de haut et 3 mètres 80 de large.

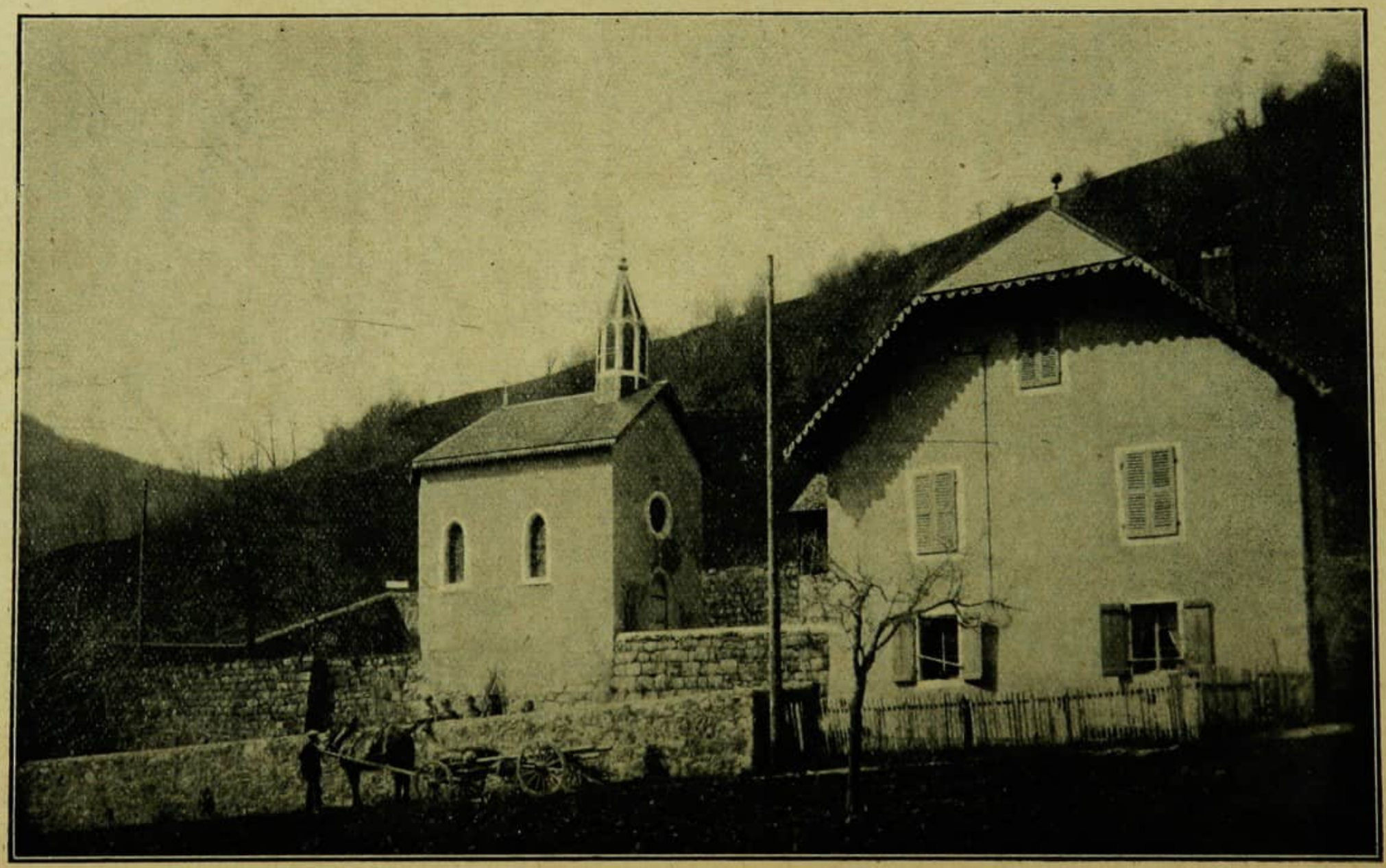

Génicot (l'abbaye). — Etat actuel *(Photo Fr. Tornier)*

La fondation successive de deux couvents à Vallon explique la divergence des auteurs au sujet de la date de fondation des Chartreux dans cette vallée. Ménabréa et Lecoy de La Marche indiquent 1138 ; Chapperon : 1138, ou peu après ; Tavernier : 1160 ; A. de Foras: 1171. Seul, le regeste genevois semble avoir compris cette double fondation; il indique 1138, pour la première, et : après 1160, pour la seconde.

* * *

Il nous serait agréable de raconter la vie fort édifiante de ces religieux qui, pendant 350 ans peupleront ces murs, dans la pittoresque vallée, et feront monter vers le ciel leurs ardentes oraisons, tout en travaillant à leur sanctification. Mais, hélas ! nous devons avouer que si les chartes abondent pour ce qui concerne l'administration temporelle, leur nombre est fort réduit en ce qui touche à la vie intime de ces moines. C'est tout au plus si nous avons pu reconstituer la liste des Prieurs, et relever quelques noms de Vicaires et de Procureurs. Quant aux religieux l'obituaire de l'Ordre nous a conservé une liste assez incomplète.

Nous concluons toutefois, d'après les chartes parvenues jusqu'à nous, que le nombre des religieux ne fut jamais considérable. Un acte de 1504 indique 8 clercs et 4 frères convers. La reconstitution du plan du monastère n'indique que 13 cellules, ce qui fait conclure à la présence maxima de 13 prêtres. Dom Guigues, Général de l'Ordre des PP. Chartreux, fixait le nombre des religieux de chaque couvent comme suit : 14 prêtres et 16 frères convers. En général, les couvents n'avaient que 8 ou 9 prêtres. Il était cependant recommandé d'atteindre le chiffre de 13.

Nous savons également que des relations spéciales unissaient la chartreuse de Vallon à celle de Vaucluse. Les deux résidences s'étaient promis assistance réciproque en cas d'accidents, et échange de suffrages pour les religieux décédés. Le même accord fut conclu avec les Maisons d'Oujon et du Reposoir

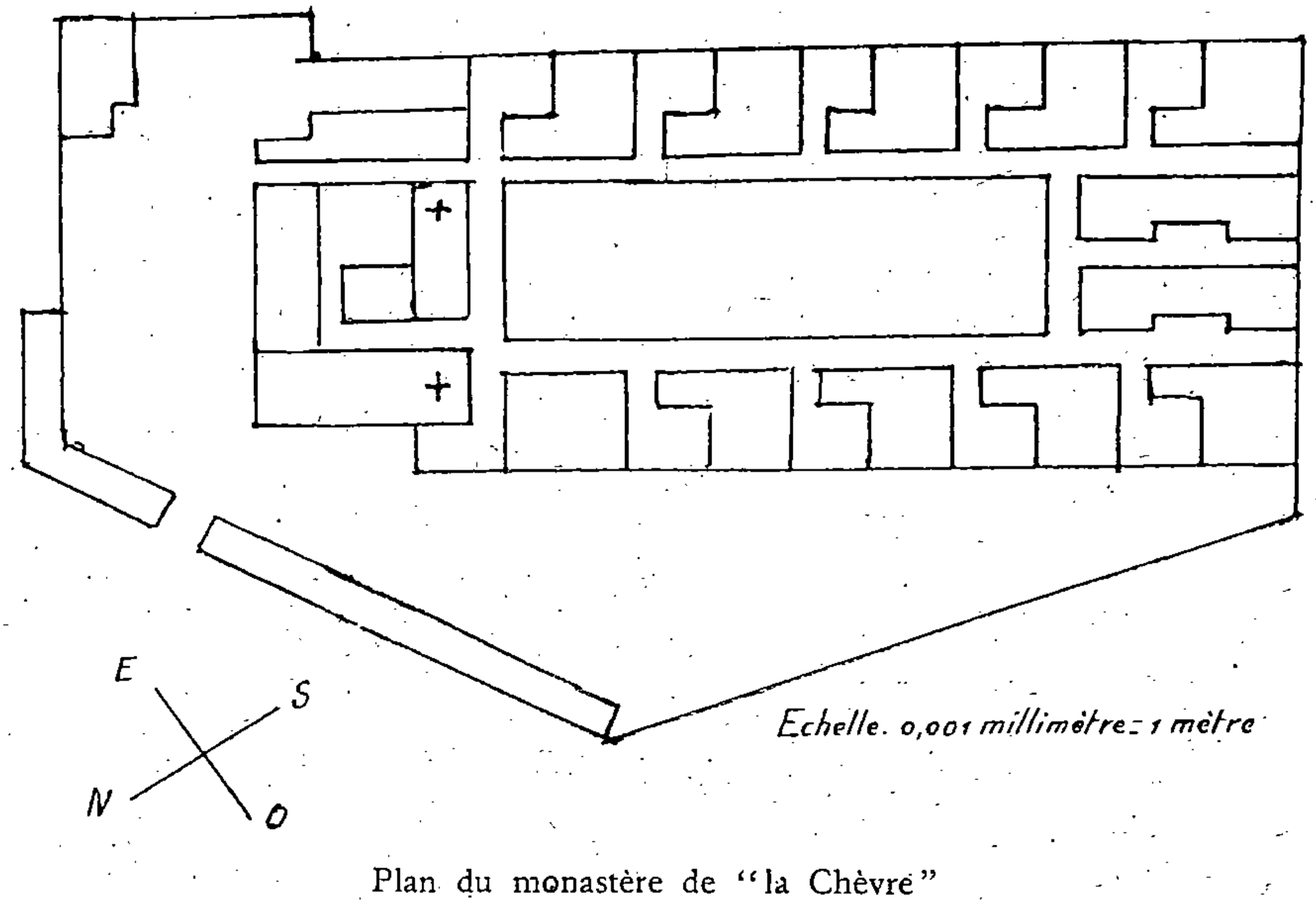

Plan du monastère de "la Chèvre"
pris approximativement sur les ruines, par Fr. Alphonse Dugnat

Aux murs de clôture du Nord s'appuyait une série de bâtiments servant de greniers, hangars, etc. La cour centrale devait probablement servir de cimetière. Autour de celle-ci, les cloîtres donnant accès dans les cellules ou maisonnettes des religieux.

Les deux corps de bâtiments marqués + étaient : l'un, la chapelle et l'autre la bibliothèque.

Etant donné l'éloignement des temps et l'état des ruines, ce plan ne peut être que très approximatif.

CHAPITRE III

La " Seigneurie de Vallon ".
Titres et droits seigneuriaux des PP. Chartreux.

Les donations dont nous venons de parler furent faites aux religieux de Vallon, sans conditions, et à titre perpétuel. Les chefs des trois familles de Ballaison, Cervens et de Langin, « qui possédaient tous ensemble le désert de Vallon, par droit d'héritage, dit l'acte de cession, ont donné en perpétuelle possession à Dieu, à la Vierge Marie, et à l'Ordre des Chartreux, pour les frères qui servent le Seigneur dans le même lieu... » Guillaume Ier, abbé du monastère d'Aulps, emploie des termes presque identiques dans sa donation aux moines. Et à l'occasion de la publication de cet acte, Ardutius, évêque de Genève, menace d'excommunication quiconque oserait troubler les religieux dans la possession et jouissance de ces biens. Quant à Aymon Ier, il commence son acte par ses mots : « Nous faisons savoir... que le Seigneur Aymon de Faucigny, pour le salut de son âme et celui de ses ancêtres, donne en perpétuelle possession à Dieu, à la Bse Vierge Marie, ainsi qu'aux Frères de Vallon... »

Dans ces conditions, d'après la jurisprudence de l'époque, les PP. Chartreux de Vallon possédaient ces domaines en « fiefs » propres, et « francs-alleux ». Leurs terres devenaient « allodiales ». « Sous le régime féodal, les établissements ecclésiastiques de quelque importance, tels qu'abbayes, prieurés, étaient placés, quant au temporel, sur le même rang que les nobles feudataires laïques. Beaucoup avaient le droit le plus élevé des feudataires, celui de juridiction, ou de rendre la justice sur leurs terres... Ce droit, désigné sous les termes de mère, mixte empire et juridiction omnimode, comprenait la haute, la moyenne

et la basse justice, c'est-à-dire toutes les questions litigieuses, depuis le crime comportant la peine capitale, jusqu'à la moindre contestation civile... »

Le monastère de Vallon était dans ce cas. Il forme donc une seigneurie ; et les religieux sont véritables seigneurs de la vallée, avec toutes les attributions propres à ce titre, à l'exception de la peine capitale.

Les princes, aussi bien de Faucigny et de Genevois, que de Savoie, reconnurent en maintes circonstances ces droits des PP. Chartreux. Aymon II, en 1221, écrivait au sujet de Vesinaz : « Si quelque opposant présumait de léser, ou de molester les moines (de Vallon), je considérerai toujours ces agissements comme dirigés contre ma propre personne ; et leur auteur encourra ma haine et mon indignation. » Le comte Thomas, en 1222, confirme ces attributions ; de plus il fait don au monastère de toutes les terres qu'il possède sur la paroisse de Fessy. Philippe de Savoie insiste auprès du châtelain des Allinges, pour qu'il fasse respecter les droits des chartreux (1278). Amédée V (1310) prescrit aux juges de Chablais et de Genevois, de prêter secours aux religieux dans leurs revendications. Amédée VIII revient à la charge dans le même but, etc., etc.

Les Papes agissent de même. Sans répéter ce que nous avons dit de Lucius III et de Sixte IV, qu'il suffise de rappeler les suivants. Innocent III, en 1200, prend sous sa protection spéciale, les propriétés des Chartreux à Fessy. A sa suite, Nicolas III (1280), renouvelle en faveur de Vallon les immunités et privilèges accordés par ses prédécesseurs, et exempte ces religieux de tous impôts, royaux et autres, quels qu'ils soient. Etc., etc.

Les Evêques tiennent la même ligne de conduite. L'évêque de Genève, Ardutius, et Aymon II, archevêque de Briançon, furent, nous l'avons déjà dit, des amis et protecteurs de la première heure. Un autre évêque de Genève, Aymon de Menthonnay, ordonne, en 1267, à tous les recteurs de son diocèse, de contraindre à la restitution, même par les censures, tous les détenteurs injustes

des biens des Chartreux de Pomiers et de Vallon. Enfin, il conste par divers documents que les Evêques de Genève et de Lausanne remplissaient le rôle de « Juges et conservateurs des privilèges de l'Ordre des PP. Chartreux », en vertu d'une décision du Pape Jean XXII.

Les religieux, eux-mêmes, se reconnurent sans cesse pour véritables seigneurs de Vallon, et se comportèrent comme tels. Dans les cas de litiges avec les seigneurs ou monastères voisins, ils n'hésitèrent point à recourir aux autorités supérieures, voire le Souverain Sénat et les Ducs de Savoie, comme il apparaît en de nombreux documents.

L'exemption des impôts, dont il vient d'être question, n'affectait que les biens d'origine féodale. Les autres biens acquis dans la suite soit par donation, soit par achat, ne jouirent point de ce privilège. Cette immunité, si vivement critiquée, fut largement compensée par diverses redevances exigées des clercs et des religieux, plus souvent qu'on ne le croit. « Nous ne craignons pas d'affirmer, dit Michaud, que dans l'espace de deux cents ans le clergé donna pour les guerres saintes plus d'argent qu'il n'aurait fallu pour acheter la plus grande partie de leurs propriétés. » Les princes avaient pour cela mille moyens indirects jusque, y compris, le recours au Saint-Siège.

Tout en étant seigneurs de Vallon, nos religieux ne manquèrent pas de témoigner leur dépendance à l'égard des princes de Savoie. Cela apparaît par plusieurs « reconnaissances », dont les textes nous sont parvenus. En 1420, c'est Dom Antoine Gaudimier qui signe un de ces actes à l'adresse d'Amédée VIII ; en 1469, Dom Pierre Chaplanne, envers Amédée IX ; en 1499, Dom Jean Collomb, envers Philibert II, le Beau ; en 1526, Dom François Bursat, envers Charles III, etc., etc. De la sorte, les PP. Chartreux ne renonçaient en rien à leurs droits personnels, et en même temps, témoignaient leur gratitude envers les princes, leurs suzerains, qui ne cessaient de leur côté, de les combler de bontés.

CHAPITRE IV

Les premiers habitants de Vallon. Leur état-civil.

Avant de parler du régime administratif de la seigneurie, faisons connaissance avec ses premiers habitants.

Aucun document ne nous laisse entendre que des séculiers aient fixé leur demeure dans la vallée, avant l'arrivée des religieux. Sur ce point, nous admettons volontiers l'opinion du P. Eugène, et jusqu'à preuve du contraire, nous supposons que les premiers habitants y furent introduits par les PP. Chartreux. « Lorsque les enfants de S. Bruno arrivèrent, en 1136, dans ce territoire alors désert... ils n'y vinrent sans doute pas seuls. Des hommes de glèbe les accompagnèrent, ou ne tardèrent pas à les rejoindre pour défricher les forêts qui couvraient le sol, sous leur direction. »

Quels furent ces hommes ? Voici, dans l'ordre chronologique des documents, les noms les plus anciens, parvenus jusqu'à nous.

1273. — Giroud de la Joux.

1274. — Jean Tissot ; Vidon des Gets.

1303. — Girard, Jean et Guillaume, fils de Humbert de l'Essert.

1305. — Jean dit Salatz, fils de Pierre de la Molè ; Jean de l'Armant ; Albert, fils de Boson ; Jean et Albert, fils de Nicolas de l'Essert ; Pierre Gay ; Guérin de la Clusaz ; Humbert de l'Essert ; Jean, son frère ; Humbert, fils de Jean des Mouilles ; Jean de l'Epuyer; Albert du Fresne; Pierre des Vernas (la Vernaz) ; Aymon de la Clusaz ; Jean Cornier de la Clusaz, et son frère Pierre ; Jean Pelliort ;

Pierre du Perrier ; Girard de l'Essert ; Jean du Perrier ; Jean du Fresne ; Jean Tiramel ; Vincent de la Clusaz.

1313. — Pierre du Pont ; Aymon de la Clusaz ; Albert de l'Epuyer ; Jacques du Chat ; Mermet, dit Davet ; Jean des Prés, et son frère Pierre ; Humbert Voisin, et son frère Jean ; Jean, dit Vernay, et son frère Guigues ; Pierre de l'Armont ; Jean, dit Officier, et ses deux frères Jean et Humbert.

1337. — Jean Duc ; Pierre de l'Epuy, et son frère Jean.

1338. — Joseph Humbert du Fresne ; Pierre du même lieu.

1347. — Pierre Gay ; Jacquet de l'Epuy.

1360. — Perronet du Fresne.

1368. — Nicod Voisin ; Pierre, fils de Jean Collomb ; Pierre Cornier.

1380. — Jean Pesson ; Pierre Falquet de l'Armont ; Henri de l'Armont ; Simon Pernet ; Aymon Bompoen ; Mariette Bompoen ; Jean Blanc de la Clusaz ; Berthet Davet ; Jean-Pierre Pesson ; Jacquod de l'Epoes ; Avully Chedal ; Etienne Guichard.

1381. — Jean du Natey ; Pernette du Fresne ; Pierre Jacquet Chedal.

Le « Grand Albergement » (*1426*), donne les noms suivants : Jean Chedal ; Hugues Pesson ; Collet Davet ; Jacques Favre ; Jean Converset ; Berthet du Natey ; Collet Perrier ; Collet Dufresne ; Jacquet Dufresne ; Jean Cornier ; Jacques Cornier ; Jean Arjaud (ou Arnaud) ; Aymon Dufresne ; Girard Chedal ; Collet Chedal ; Pierre Dufresne ; Collet Voisin ; Jacquod Blarec (ou Blasec).

Une « reconnaissance » de *1435* indique : Jacques Mermaz ; Jean Converset ; Berthet du Natey ; Jacques Mussillon ; Jean Converset ; Jacques Favre ; Hugonin Pesson ; Jacques Voisin ; Jacques Blanc ; Collet Davet ; Jacques Chaudet.

On aura sans doute remarqué que le plus souvent, les habitants sont désignés par leur prénom, accompagné de la désignation de leur village ou de leur père. Cela vient

de ce que l'usage des noms de famille ne remonte guère au-delà des Croisades.

* * *

Quel était leur état-civil, ou plutôt social : hommes-liges ou serfs ? Il serait bien difficile de nous prononcer. P. Eugène incline pour la première hypothèse.

« Les premiers hommes établis sur les terres de Vallon devaient être « censits » (1), soit « hommes-liges » du prieuré. Ils sont ainsi qualifiés dans nos documents. Mais n'y eut-il pas aussi des serfs parmi eux ? En 1309, le 3e jour des calendes d'octobre, survint un différend entre Michel d'Arenthon et Dom Guillaume, prieur de Vallon, au sujet d'un homme que le premier réclamait comme lui appartenant. Il prétendait que le Prieur l'avait enlevé dans la paroisse du Biot. Dom Guillaume niait le fait, soutenant qu'il avait reçu cet homme du Dauphin de Faucigny.

« La question fut portée devant des arbitres, lesquels donnèrent raison au Prieur de Vallon (2). S'agit-il dans ce cas d'un homme non libre, ou serf, que Dom Guillaume a pu affranchir dans la suite, ou d'un homme-lige changeant de seigneur ? Les deux hypothèses sont admissibles. Il faut dire cependant que le servage était rare à la fin du XIIIe siècle.

« Les hommes de Vallon n'étaient point tellement attachés à la juridiction des Chartreux. qu'ils ne pouvaient obtenir de passer sous la domination d'autres seigneurs. Ces sortes de transaction se faisaient de commun accord entre les habitants et les religieux. Et les autres seigneurs en agissaient de même en faveur de la Maison de Vallon. C'est ainsi que, en 1337, Guillaume, abbé du monastère d'Aulps, avec le consentement des religieux de son couvent, affran-

---

(1) « Censit » : l'homme qui doit une redevance annuelle, en nature.

(2) Un autre cas semblable est rapporté en l'année 1313. Dom Ponce, prieur des Bénédictins de Bellevaux, réclame à Dom Girard, prieur de Vallon, 16 hommes dont celui-ci est en possession. Le litige également est tranché par un arbitrage. (Inventaire... E, 4.).

chit Jean Duc, homme-lige, de toute servitude due en vertu de son hommage-lige et lui permet de prêter le même hommage au Prieur de Vallon, selon l'usage reçu, avec promesse de ne jamais rien prétendre sur cet homme, ni sur sa propriété. »

Le texte d'une reconnaissance, faite par les habitants de Vallon, en 1381, semble confirmer assez clairement l'opinion du P. Eugène : « Tous les hommes de Vallon, y est-il dit, se reconnaissent hommes-liges, censits de la Maison de Vallon, qui a sur eux toute juridiction, excepté le dernier supplice, et les peines corporelles, de même que tous les droits de bans, échutes, main-morte, dîme et terrage. »

CHAPITRE V

Organisation sociale de la Seigneurie de Vallon. Mise en valeur du domaine. Contrats emphytéotiques - Charges et impôts Dîmes - Routes - Moulins - Scieries

Après avoir achevé la construction et l'aménagement de leur couvent, les religieux songent à mettre en valeur leur immense domaine. Naturellement, ils vont favoriser ces hommes qui, jusque-là, les ont aidés de leur bonne volonté et de leurs bras.

Dédaignant les procédés austères, encore employés par certains seigneurs à l'égard de leurs sujets, ils n'écoutent que la charité du Christ. A chacun de leurs hommes, ils donnent, sous forme de contrat emphytéotique, quelques portions de leur terrain. Ceux-ci, moyennant certaines conditions bénignes, en deviennent véritables propriétaires, en leur nom propre et au nom de leurs héritiers, à perpétuité (1). Ainsi les intérêts des uns et des autres se trouvent sauvegardés, au plus grand avantage de tous. C'est ce qui va faire l'objet du présent chapitre.

En vertu de ce contrat, appelé *emphytéose,* ou *albergement,* les hommes de Vallon reçoivent des PP. Chartreux la possession de ces terres, à titre personnel. Ils les cultiveront comme bon leur semblera, et les produits seront à eux ; ils pourront construire des habitations, entretenir des animaux, etc., en un mot, se comporter en

(1) L'emphytéose à titre perpétuel fut abolie en France par décret du 18 décembre 1790. On la trouvait trop onéreuse pour l'albergateur. Les PP. Chartreux de Vallon n'étaient point de cette opinion.

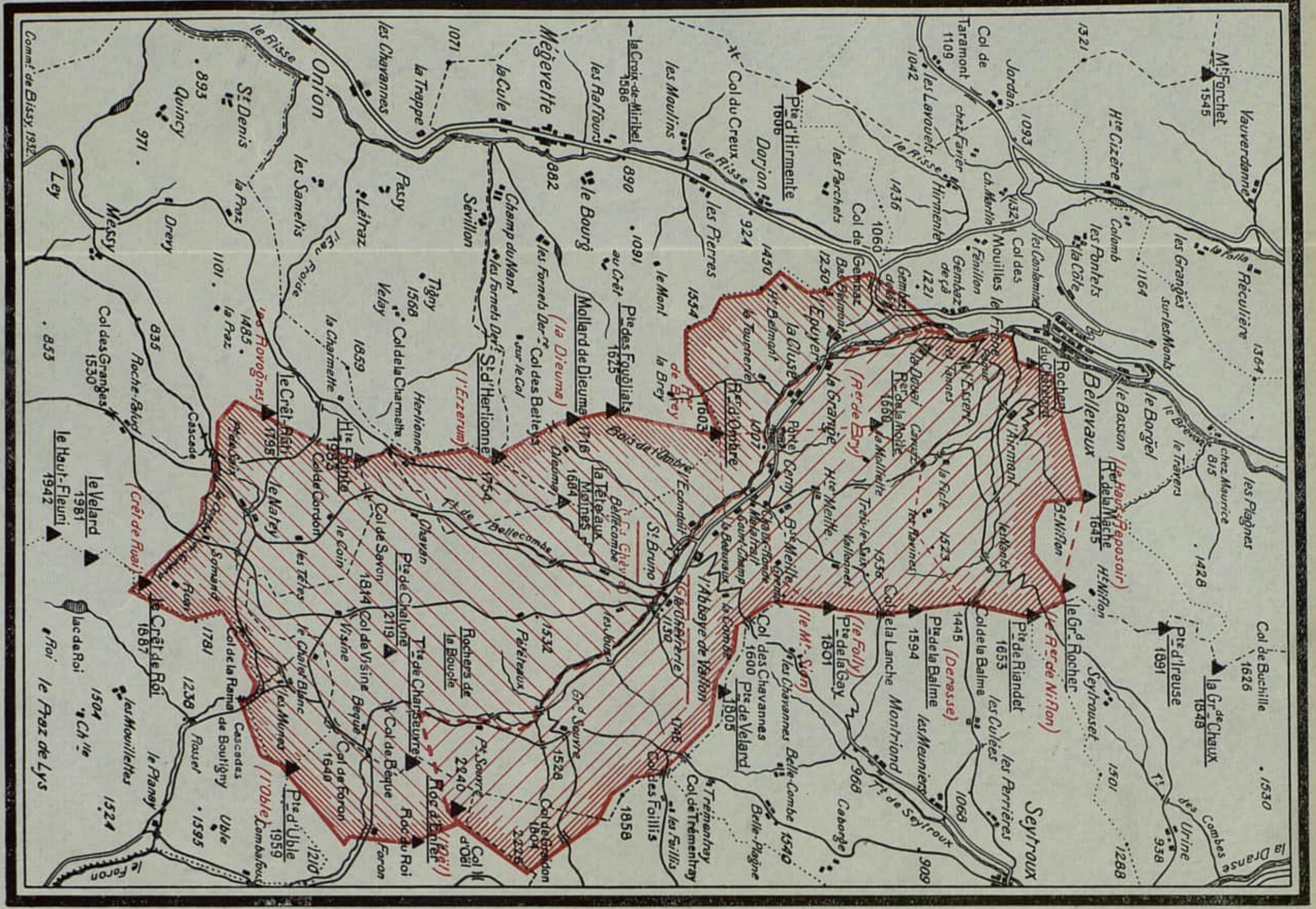

LE DOMAINE DE VALLON à l'échelle du 75.000e (1 cm. = 750 mètres)

Le gros pointillé rouge marque la limite ancienne du Chablais et du Faucigny. — Le petit pointillé rouge donne les limites du Grand Albergement. — La première donation (Chablais) se distingue de la seconde (Faucigny) par l'orientation différente des rayures. — Certains noms anciens figurent en rouge.

véritables possesseurs. Mais ils ne pourront point vendre, donner, ni aliéner ces fonds sans le consentement des religieux, et cela sous peine de « commise ». Par cette peine, l'albergataire perdait ses droits sur la propriété, et celle-ci faisait retour aux seigneurs.

Les moines, d'ailleurs, accordent cette permission très facilement, surtout lorsque ces ventes doivent avoir lieu entre habitants de leur domaine. Il en est autrement quand il s'agit d'étrangers. L'intention des seigneurs de Vallon est d'éviter le morcellement ou l'émiettement de leur domaine ; ce qui serait arrivé infailliblement si des étrangers avaient pu acquérir la propriété de quelques parties de leurs terres, tout en continuant d'appartenir à quelque autre juridiction.

On trouve même des ventes passées par les hommes de Vallon, aux religieux eux-mêmes. C'est ainsi qu'en 1273, le mardi après l'Annonciation, Giroud de la Joux vend au monastère — Dom Pierre, prieur, acceptant, — tout l'albergement qu'il possède aux Mouilles, pour le prix de 4 livres genevoises.

Ce droit personnel de propriété se transmet automatiquement des premiers albergataires, à tous « leurs descendants mâles, procréés en légitime mariage, jusqu'à l'infini ». Dans le cas où l'un des albergataires vient à mourir, ne laissant que des filles, celles-ci succèdent à leur père. Et à leur décès ce bien fait retour au couvent à moins qu'elles n'aient épousé des hommes de même condition qu'elles-mêmes, c'est-à-dire des habitants de Vallon.

Pour devenir albergataire, l'habitant doit payer un droit d'entrée, dit : « introge, ou introït », et prêter hommage aux seigneurs.

L'introge est calculé sur la valeur de la propriété (2). Quant à la prestation de l'hommage, elle se fait de la manière suivante. L'acheteur, tête-nue, et sans armes, se présente devant le délégué des religieux, lequel est d'habi-

(2) Dans ce cas, l'acheteur paie un droit de transmission appelé : « laod, ou plaid, — laudemium, placitum » et qui varie selon les circonstances. Généralement il est la 13e partie du prix d'achat.

tude le P. Procureur, il s'agenouille, place ses mains entre les siennes, et prononce une formule dont nous trouvons le texte plus ou moins identique dans un grand nombre de documents.

L'albergataire reconnaît tout d'abord la juridiction seigneuriale des PP. Chartreux sur lui-même et ses héritiers. Puis il promet, en son nom propre et au nom de ses successeurs, d'être leur « homme-lige, et féal censit », et de conserver les biens dont il est investi. En outre, il s'engage à leur être toujours fidèle et obéissant ; à « ne jamais s'inscrire en bourgeois de ville, bourg ou chastellerie ; ni se mettre en la sauvegarde et protection d'autres seigneurs » ; enfin de travailler de toutes ses forces pour le bien, et l'utilité des moines, et éviter tout ce qui serait de nature à leur causer dommage.

Après cette déclaration, l'albergataire baise les pouces du P. Procureur et celui-ci l'investit officiellement de la propriété, en lui remettant, selon l'usage qui s'introduisit peu à peu à Vallon, un petit bâton. Chaque habitant doit, en prenant possession de l'héritage paternel, remplir cette formalité. De la sorte, le nouvel albergataire devient « homme-lige, censit et taillable » du monastère, il est attaché à la juridiction des religieux, et ne peut plus, sans autorisation, passer sous la domination d'un autre seigneur. Mais, il est assuré d'un moyen de subsistance pour lui et les siens, il est assuré de la protection de ses maîtres en toutes circonstances ; il possède le maximum d'avantages sociaux compatibles avec la légalité féodale de l'époque.

* * *

Ces avantages ne sont cependant pas sans quelques charges.

Une des principales consiste en deux journées de corvée que chaque foyer doit au monastère : la première, au temps des semailles; la seconde, à l'époque de la fenaison.

Les habitants doivent également certaines redevances en nature ou en argent — cens, servis, aucièges, etc. Elles varient beaucoup selon les diverses administrations. Mais elles sont loin d'être comparables avec les charges des contribuables modernes.

Nous mentionnerons spécialement : la *dîme*. . .

La dîme était un impôt annuel, en nature, établi sur les récoltes, et parfois sur les animaux naissants (juments, vaches, chèvres et brebis). La dîme se paya de tout temps à la 11e gerbe sur le chanvre et les légumes. Quant à la dîme du blé (froment, orge, avoine), on la retrouve tantôt à la 6e gerbe (la cens comprise), tantôt à la 8e. A partir de 1501, en vertu d'un compromis entre les habitants de Vallon et Dom Jean Collomb, prieur du Monastère, il fut convenu qu'on ne paierait plus qu'à la 11e gerbe.

Quelques rares albergataires sont exemptés de la dîme; mais ils doivent payer un droit proportionnel. Le cas se présente en 1463. Dom Pierre Chaplanne, prieur de Vallon, vend une terre à Guigonnet Tornier de Gembaz, sous l'introge de 25 florins d'or, avec la clause que ses successeurs seront exempts de la dîme du blé, mais « sous la cens et servis annuels de 12 deniers, suivant acte reçu par Me François Pochat. »

Les locaux où se conservent les dîmes prennent le nom de « dîmeries ». Les religieux les louent à divers habitants de la vallée, par contrat d'albergement. Ceux-ci ont la charge de percevoir cet impôt ; ils ont aussi une quote-part sur le produit de leur travail. Vallon comptait au commencement quatre entrepôts de cette sorte. A partir du XVIIe siècle leur nombre monta à six :

1° La dîmerie de la Clusaz qui s'étend depuis l'oratoire de la Ducherie (ou Chetterie), jusqu'à celui de Porte-Close, d'une part, et jusqu'à la Croix de Gembaz, d'autre part. Le 9 août, elle était albergée à Jacquet Favre, pour la somme de 6 sols et 2 deniers. Plus tard, en 1669, le détenteur de cet albergement, l'ayant cédé au Sénat de Savoie,

sans le consentement des religieux, ceux-ci rentrèrent en possession de la dîmerie, par « commise ».

2° La dîmerie de l'Essert, ou de Perrier. Elle comprenait l'Essert, le Frêne, l'Armont et la Douai. En 1618, les Chartreux la réunissaient à leur domaine.

3° La dîmerie de la Haute-Meille s'étendait entre le Cerny et la Basse-Meille. Elle faisait encore partie du domaine de la Chartreuse, lorsqu'en 1618, elle fut albergée à Claude et Pierre Dufresne, sous l'introge de 106 florins et 1 sol de cens annuelle.

4° La dîmerie du Cerny et de la Basse-Meille s'étendait du Brevon jusqu'à Vallonnet. Elle devait probablement être unie au domaine des Chartreux, lorsqu'en 1618, Jean Converset l'albergea pour la somme de 12 ducats et 1 sol de cens annuelle.

5° La dîmerie des Nants fut établie après l'albergement de 1616, et s'étendait à tout le territoire portant ce nom. Elle fut albergée à Jacques Meynet, notaire, en 1618, sous l'introge de 56 florins et 6 deniers de cens annuelle.

6° La sixième dîmerie était celle de la Maison de Vallon. Après le rachat des biens et la sentence du Sénat (14 janvier 1608), elle devait comprendre le territoire du haut Vallon, à partir du Nant et de la Chaux-Ronde. Nous ne lui connaissons pas d'albergataires.

* * *

Les PP. Chartreux savent se montrer excellents administrateurs. « C'est à eux, écrit le P. Eugène, que Vallon et ses villages doivent leurs premiers chemins. Ceux-ci ont subsisté jusqu'à la construction des nouvelles routes. Les anciennes voies, nous les avons parcourues dans notre jeunesse. Elles étaient suffisantes pour l'époque, et assez larges pour les voitures. Elles desservaient tous les villages. Chaque année, on les réparait. Nous avons retrouvé

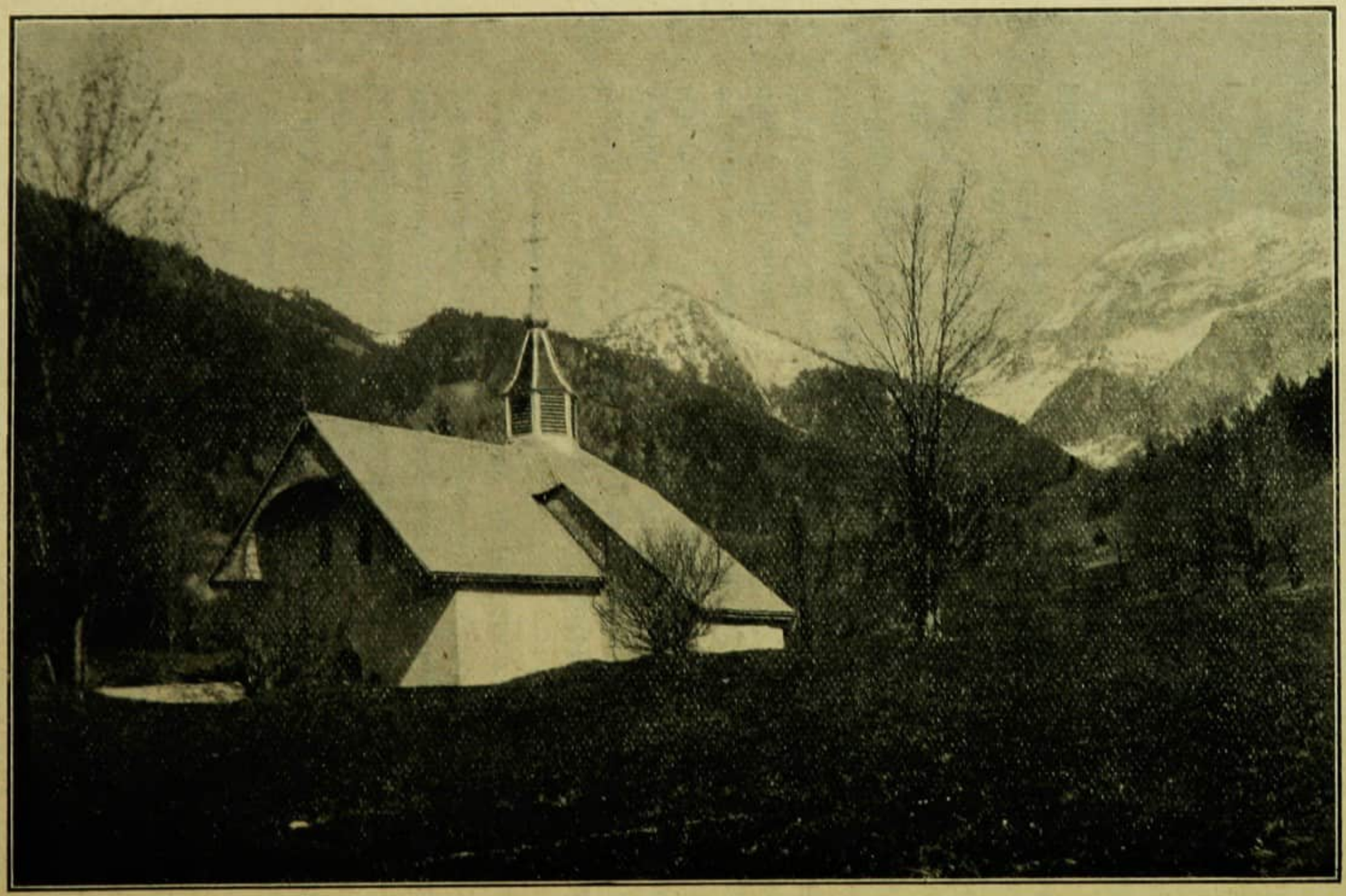

Chapelle Saint-Bruno, au lieu-dit " La Chèvre ". — Reconstitution de l'ancienne chapelle du couvent des Pères Chartreux
A l'arrière : emplacement du second monastère (*Photo Fr. Tornier*)

les cahiers de charge relatifs à ces réparations pour les années 1665 et 1667. »

Nos religieux ont également soin d'établir des moulins banaux, pour le service de leurs sujets : l'un, à la Clusaz, et l'autre à la Chèvrerie. Celui-ci subsiste encore ; le premier fut remplacé par une scierie hydraulique, laquelle a disparu à son tour.

De même que les dîmeries, les moulins sont albergés à des habitants de Vallon. Interdiction fut portée, et bien des fois renouvelée, aux hommes du couvent, de faire moudre leurs céréales en d'autres maisons. Toutefois, les infractions aux règlements se multiplient. Les chartreux les punissent de peines plus ou moins sévères. Pris en contravention, des hommes de la vallée se voient infliger une amende de 5 livres.

Il arrive parfois que certains habitants obtiennent l'autorisation de faire moudre leurs récoltes en dehors de Vallon. Dans ce cas, on exige d'eux une indemnité proportionnée. C'est le cas de Jacques Cormin, en 1771 ; les religieux lui réclament la somme de 32 pistoles d'Espagne, d'or et de poids.

Les PP. Chartreux n'oublient pas non plus l'exploitation de leurs importantes forêts. Ils assurent la conservation des riches futaies par des ordonnances minutieuses. D'autre part, ils en facilitent l'exploitation rationnelle, en établissant deux scieries, toutes deux construites sur le cours du Brevon et actionnées par cette rivière : l'une, à la Porte de la Rasse, et l'autre, tout près du monastère.

Soucieux d'éviter les dégâts que des braconniers insouciants pourraient causer dans les forêts et les rivières, les PP. Chartreux se réservent les droits de chasse et de pêche. En 1390, six chasseurs des Gets sont condamnés à une amende d'un florin or, pour avoir chassé illicitement dans les montagnes de la Chartreuse.

P. Eugène cite encore divers projets d'établissements industriels dans la seigneurie, notamment pour le travail du verre et du fer.

En 1713, Dom Raphaël Ramel, prieur de Ripaille et Vallon, acense à Jean Henry, maître-verrier, un emplacement pour établir une verrerie au lieu dit : « la Forêt-Dessous », près du « Grand Lanchy ». Il se met en frais pour élever les bâtiments. Egalement, en 1753, les PP. Chartreux, dans le but d'utiliser leur bois de Vallon, pensent à construire de hauts fourneaux pour extraire le fer du minerai qu'ils espèrent trouver en grandes quantités sur divers points du domaine.

Ces projets, qui ne peuvent se réaliser, témoignent toutefois de l'esprit d'initiative de ces religieux, et généralement de tous les moines du Moyen-Age, qui, à leur époque, venaient en tête de ligne, dans la marche vers le progrès.

En terminant ce chapitre, je me permets de citer ce passage du P. Eugène : « L'humble solitude de Vallon deviendra une modeste Thébaïde, où pendant 400 ans, les enfants de S. Bruno se sanctifieront... En même temps, ils transformeront le pays. Le désert fleurira même au point de vue matériel... Des hameaux et des villages apparaîtront peu à peu, à mesure que les forêts leur cèderont la place. Avec le temps, plateaux, collines et monts deviendront prairies ou terrains de culture, pendant que les hauts sommets, dépouillés d'une partie de leurs essences, se couronneront de gras et vastes paturages, qui seront un jour la richesse du pays. »

CHAPITRE VI

Organisation administrative et paroissiale de Vallon

Le nombre des habitants de Vallon était trop restreint, surtout à l'origine, pour que les religieux songeassent à composer un corps de législation complet. On s'en tînt aux principes généraux du système féodal. Il existait, à la vérité, le code des lois d'Empire, qui officiellement avait remplacé la « loi burgondine » ; mais les empereurs n'en urgèrent point l'application dans nos contrées.

La législation locale de Vallon reposa donc sur une série de règlements d'administration, établis au cours du temps et des circonstances, par les Prieurs de Vallon, assistés de leur conseil.

La publication de ces ordonnances avait ordinairement lieu devant la chapelle du monastère, parfois aussi à l'Epuyer, ou encore en d'autres lieux, désignés d'avance. Elle se faisait par le greffier de Vallon, ou par le métral, ou encore par le juge de la seigneurie. Lorsque, plus tard, il s'agira d'un ordre émané du prince, un huissier ducal viendra en donner connaissance aux habitants.

On donnait à ces publications le nom de « criées » dans la forme commune, et de « publications de bans », dans la forme plus solennelle. Ces dernières avaient lieu à périodes régulières, habituellement une fois par an. Elles comportaient, selon le langage du temps, parfois des « inhibitions », parfois des « injonctions ».

Nous ne résisterons pas au plaisir d'en citer un spécimen. Il remonte au 25 juillet 1438, et montre le caractère de cette législation, à la fois patriacale et douce, toute imprégnée des principes religieux. En voici un résumé :

« L'an 1438, les habitants de Vallonnet étant assemblés au village de l'Epuyer, le Métral de la juridiction de Vallon, au nom et de la part des religieux et couvent de Vallon, publia les bancs et défenses, comme suit :

« 1° Il est interdit aux hommes de la juridiction de Vallon, sous peine de 10 livres d'amende, de se quereller, de se faire du tort, ou de détériorer aux biens situés en ce lieu.

« 2° Défense de s'approprier le bien d'autrui, de réserver à des individus les pâturages communs ; de faire des chemins ou sentiers en dehors de ceux qui existent, ainsi que de détourner les cours d'eau.

« 3° Que toutes les ventes et donations soient faites d'après les formes usitées.

« 4° Interdiction de blasphémer le S. Nom de Dieu, de recourir à des tribunaux étrangers, de s'approprier les objets ou animaux trouvés. Ces objets ou animaux doivent être remis entre les mains du métral, sous peine de 10 livres d'amende.

« 5° Défense de couper les arbres, ou d'enlever les écorces, dans les forêts réservées aux seigneurs. Il est interdit également d'accepter n'importe quel office d'un seigneur étranger à Vallon, sous peine de 10 livres d'amende.

« 6° Défense de commettre l'adultère, et de receler les personnes coupables de cette faute.

« 7° Défense de pêcher dans les cours d'eau de Vallon, sans la permission des PP. Chartreux ; de faire moudre les blés en d'autres moulins que ceux de la seigneurie, sous peine d'une amende de 60 sols, et la confiscation dudit blé. Défense également de chasser sur le même domaine.

« 8° Il est interdit de faire paître les troupeaux sur les pâturages réservés aux religieux, sans le consentement de

---

(1) Ordre sous forme prohibitive, ou impérative.

ceux-ci, comme aussi sur les pâturages d'autrui. Ceux qui feront paître leurs animaux sur les pâturages communs, devront au préalable obtenir le consentement de la plus grande partie des ayants droit. Les « grangers » devront tenir les « grangeries » de la dîme fermées et bien couvertes, de telle sorte que si, par leur faute, les blés et fourrages venaient à se gâter, ces mêmes grangers se verraient imposer une amende de 60 sols.

« 9° Défense de prendre les fruits là où les seigneurs ont coutume de prendre l' « auciège », jusqu'à ce que les dits seigneurs aient fait enlever ce qui leur revient.

« 10° Personne ne doit s'immiscer dans l'administration des biens des pupilles, ni des orphelins. Leurs biens ne peuvent être vendus sans une sentence du juge. Ceux qui auraient en leur possession des biens de pupilles, doivent en rendre compte dans les 10 jours.

« 11° Interdiction de vendre les bois de la forêt des Nants. Si quelqu'un l'avait fait, il doit en avertir dans les 16 jours.

« 12° Les meuniers doivent tenir leurs moulins en bon état, sous peine d'avoir à indemniser les propriétaires, et de payer une amende aux Chartreux. Ceux qui doivent des « laods » sur quelque contrat d'acquisition, doivent les payer, et recevoir l'investiture dans les 10 jours. Tout contrat concernant une terre du fief de Vallon, ne peut être passé devant d'autre notaire que celui des religieux, sous peine de « commise » (2).

* * *

Un mot au sujet de la vie paroissiale dans la seigneurie de Vallon.

Les PP. Chartreux, en leur qualité de religieux, sont exempts de la juridiction paroissiale. Ils relèvent des supé-

(2) Inventaire... D, 31.

rieurs majeurs de leur Ordre. Il n'en est plus de même de leurs sujets, les hommes de Vallon. Au spirituel, ceux-ci ne dépendent en rien de leurs seigneurs temporels, bien que ces derniers soient honorés du caractère sacerdotal. Une délibération du conseil municipal de Bellevaux (15 mars 1787), nous donne des détails précieux sur ce point. Malgré sa date tardive, elle décrit incontestablement la situation depuis l'origine. « La paroisse de Bellevaux, y est-il dit, n'est qu'une pour le spirituel, de même que le bilan, n'ayant qu'une même église, une même mappe, et un même cadastre. Elle comprend cependant deux communautés particulières : l'une, appelée du même nom : Bellevaux, et l'autre, celle de Vallon. » Cette paroisse faisait partie du Décanat des Allinges.

Que les habitants de Vallon assistent souvent à la messe, peut-être tous les dimanches, dans la chapelle du monastère, nous le supposons volontiers. Les documents nombreux, rapportant les « criées et publications de bans », faites à la sortie de la messe, devant la chapelle du monastère, le prouvent d'une manière évidente. Mais leur église paroissiale et leur Curé sont à Bellevaux. Ils ne peuvent donc, pour les actes strictement paroissiaux, tels que baptêmes, mariages, sépultures, etc., que s'adresser aux prêtres de Bellevaux.

Les premiers curés de Bellevaux, par conséquent de Vallon, furent tout d'abord des PP. Bénédictins en résidence dans l'ancien prieuré fondé en 1136 dans le chef-lieu actuel de cette commune. Mgr Charles-Auguste de Sales nous apprend que quelques temps avant l'invasion bernoise (1536), cette cure fut confiée à un prêtre séculier, et que les religieux Bénédictins devinrent alors ses coadjuteurs. Après le rétablissement du culte on ne voit plus que des prêtres séculiers à la tête de cette paroisse.

CHAPITRE VII

Organisation judiciaire de la seigneurie de Vallon.

L'administration de la justice, sous le régime féodal, relevait directement des Souverains, qui l'exerçaient par des magistrats désignés à cet effet. Cependant, ils accordaient à certains seigneurs ecclésiastiques et laïques — qu'ils voulaient honorer spécialement — le privilège de la « haute, moyenne et basse justice ». C'est ce que fit le Comte Philippe de Savoie, au sujet des religieux, par lettres-patentes, datées d'Evian en 1824.

En vertu de cette concession, toutes les causes civiles et criminelles, à Vallon, ressortissaient de la juridiction des PP. Chartreux, aussi bien pour leurs propres sujets que pour les étrangers. Deux cas seulement étaient réservés : « le dernier supplice et les peines corporelles » ; il ne convenait pas que des religieux eussent à exécuter des sentences de cette sorte. Cette charge incombait au marquis de Lullin, dont les fourches patibulaires se dressaient sur la commune d'Habère-Lullin. Mais ce personnage semble ne pas avoir accepté une telle charge.

Pour l'exercice de la justice, les chartreux de Vallon formèrent un tribunal composé des magistrats et officiers subalternes, à l'instar des autres tribunaux ecclésiastiques et civils, comprenant juge, procureur, greffier, châtelain, curial, métral, et plus tard, sergent royal. Ces nominations étaient faites par le P. Prieur, avec le consentement du R. P. Général de l'Ordre. Ni le prince, ni le conseil ducal n'intervenaient en ces actes. Dans la suite, cependant, le juge sera nommé, ou du moins confirmé, par lettres-patentes du Sénat.

Le lecteur désire, sans doute, être renseigné sur les attributions de chacun de ces officiers.

Le *Juge* exerce les mêmes fonctions que nos juges d'aujourd'hui. Il y ajoute le soin des pupilles ; c'est lui qui nomme les tuteurs, et qui dresse l'inventaire des biens des mineurs.

Le *Procureur* instruit les causes, et soutient l'accusation contre les inculpés.

Le *Greffier* écrit les minutes des arrêts et des jugements ; il assiste le procureur dans ses requêtes.

Le *Châtelain* est une sorte de juge de paix. Il connaît des causes civiles de moindre importance. Dans les causes criminelles, il constate le crime ou délit, et procède aux premières informations. De plus, il tient le registre des subhastations.

Le *Curial* assiste le châtelain, et remplit par exception le rôle d'huissier.

Le *Métral* est l'huissier de nos jours. A partir du XVII^e^ siècle, il n'est plus qu'un simple employé du châtelain.

Le *Sergent Royal*, lui aussi, remplit le rôle d'huïssier, mais pour les causes plus graves.

Le juge de la seigneurie de Vallon habite ordinairement Genève, ou Thonon. Il se rend à Vallon quand sa charge l'y appelle, et tient séance dans le local de la dîmerie de la Clusaz, sur le territoire de l'Epuyer.

Les membres du tribunal sont toujours des personnages laïques, choisis parmi les plus recommandables ; il arrive même souvent qu'ils remplissent des fonctions similaires auprès d'autres tribunaux.

Voici un spécimen de sentence portée par ce tribunal. Nous traduisons du latin : « L'an du Seigneur 1361, indiction 9^e^, le 12 avril, dans la séance publique tenue en la dîmerie de La Clusaz, par Nous Hon. Girod de Bonet, juge des Seigneurs Religieux de Vallon, au sujet d'une contestation survenue entre Jean Collomb de l'Essert, d'une part, et Jacquet de Poès (Epuyer), en son nom et au nom de Péronnette sa fille, qu'il a eue de son épouse Agathe, fille de défunt Péronnet du Frêne, d'autre part.

« Il a été ordonné que ledit Jean Collomb ait et devra avoir, sur les choses en discussion, deux vaches, une jument appelée « Morette », trois brebis, deux chèvres, à lui données par Marie, sœur de ladite Agathe. Item, deux coupes de fèves, deux d'avoine, un pantalon usagé, deux draps en bon état, et un coussin que ladite Agathe a légués audit Jean. Quant à celui-ci, il devra régir et gouverner fidèlement ladite Péronnette, sa fille, et ses biens, tant meubles qu'immeubles, à l'exception et réserve des donations faites par lesdites Agathe et Marie auxdits Jean et Jacquet, toutes les fois qu'il sera fait mention de ces donations. (1).

« Donné et fait en séance publique, sous notre sceau, en témoignage de ce que dessus. »

Le tribunal a une prison, située sur Vallon, mais nous en ignorons l'emplacement précis. Elle ne devait pas être éloignée de la Clusaz. Cette geôle ne semble pas avoir été toujours bien gardée, si l'on en juge par le fait suivant. En 1650, Redouz de Mégevette est arrêté pour avoir volé la charge de bois de sapin de deux juments. Incarcéré à Vallon, il s'échappe après 7 ou 8 jours de détention.

C'est dans cette prison exclusivement que doivent être purgées toutes les peines comportant réclusion, infligées par le tribunal de la seigneurie. Le juge des PP. Chartreux n'a pas le droit de faire incarcérer ailleurs. En 1677, ce magistrat ayant fait enfermer en la prison de Thonon, Jean-Jacques, fils d'Honorable Etienne Jacques, le Prieur des Chartreuses unies de Ripaille et Vallon fait remarquer l'irrégularité de cet ordre ; le prisonnier est aussitôt transféré à la prison de Vallon.

* * *

Du tribunal de Vallon, on en pouvait appeler au Conseil du Prince, composé de nobles, de clercs et de jurisconsultes, ou encore au Prince lui-même. A partir de 1327, il y eut deux Conseils ; celui qui suivait le prince dans ses

---

(1) Les détails contenus dans cette sentence permettent d'apprécier la simplicité des mœurs d'alors.

voyages, et le Conseil Résident qui siégeait à Chambéry, au couvent des Cordeliers. Lorsque quelques différents survenaient entre les PP. Chartreux et des étrangers, ils étaient liquidés souvent par voie d'arbitrage, et parfois on recourait au Conseil dans les « Audiences de Mai ». Ce tribunal avait l'avantage de juger en premier et dernier ressort, comme aussi en appel. Les conflits entre religieux et sujets se terminaient d'ordinaire par sentence arbitrale.

Quand le Sénat, — établi provisoirement le 12 août 1559 par René de Chaland, et confirmé officiellement l'année suivante par Emmanuel-Philibert, — eut remplacé le Conseil résident, il en exerça les fonctions.

Les religieux ont encore une autre méthode de procéder lorsqu'il s'agit de préjudices graves dont ils ignorent les auteurs : Ils recourent au Saint-Siège pour obtenir un « monitoire ». Le monitoire est un acte par lequel le Souverain Pontife dénonce l'injustice commise au détriment des religieux, et menace d'excommunication : 1° les coupables, dans le cas où ils ne se dévoileraient pas ; et 2° toutes personnes qui recelleraient sciemment un de ces coupables, ou s'abstiendraient de les dénoncer. Ces actes pontificaux, transmis aux Evêques, et publiés par leurs ordres, dans toutes les églises de leurs diocèses, obtenaient leur effet dans la plupart des cas.

CHAPITRE VIII

Le domaine extérieur de Vallon.

En plus de leur domaine seigneurial, à Vallon, les PP. Chartreux possèdent encore d'autres propriétés et diverses rentes en nature, en d'autres paroisses du Chablais et du Genevois. Nous allons citer les principales.

1° FESSY, LULLY

Dans ces deux paroisses, les PP. Chartreux possèdent le plus important de leurs domaines extérieurs.

Le 31 janvier 1499, Dom Jean Collomb, prieur de Vallon, déclare que « lui, ainsi que son couvent... possèdent en fief, ou emphythéose perpétuelle : une certaine maison, ou grange, appelée : « Clos de Vallonnet » (1), située en la paroisse de Fessy, avec une certaine étendue de terres, prés, forêts et pâturages, contigus à la dite maison, dans la plaine et sur la montagne, depuis le chemin public qui passe au milieu du village de Fessy, jusqu'au sommet de la montagne qui domine ladite maison ou grange. »

Cette importante propriété se forma par suite des donations d'Aymon II de Faucigny (1221), de Guillaume Baudez et de Rodolphe-le-Roux (1222).

Le premier céda aux religieux de Vallon : la maison ou grange de Vallonnet, avec les dépendances susmentionnées. Le deuxième : son fief de Roveno, « depuis la bourgade de Fessy et tout le terrain qui se trouve au-dessus ». Le troisième : « Tout ce qu'il possédait à Fessy, depuis la route qui est devant l'église, jusqu'au sommet des montagnes, vers le Levant, c'est-à-dire, les terres cultivées et

---

(1) Ce nom existe actuellement.

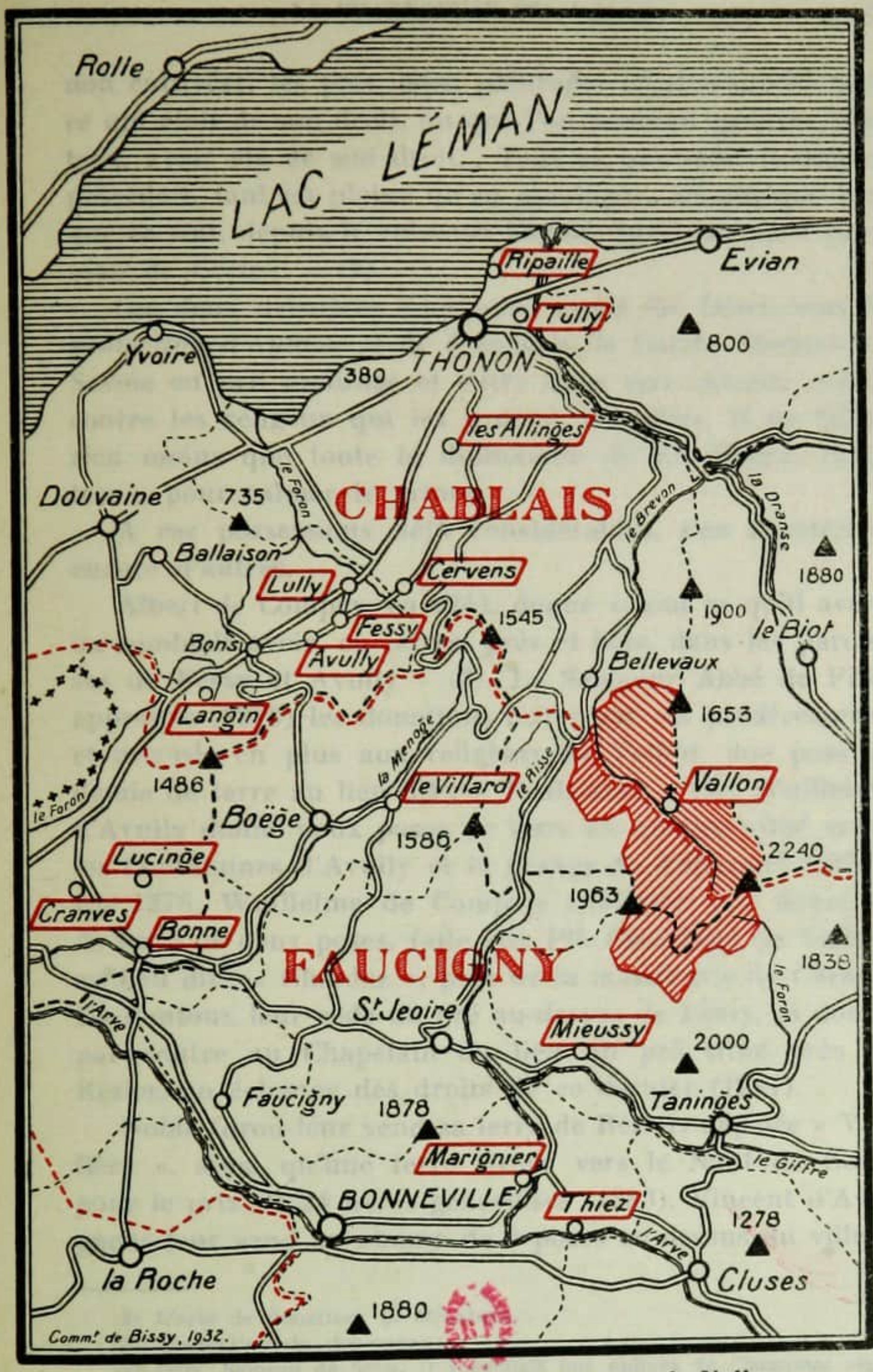

Le domaine et les terres de la Chartreuse de Vallon

à l'échelle du 300.000e (1 cm. = 3 kil.)

avec les limites anciennes du Chablais et du Faucigny.

non cultivées, les prés, bois, pâturages et absolument tout ce qui était de son droit, ou que l'on pourrait prouver plus tard, avoir été de son droit... Tout ce que ledit Rodolphe possédait, tant en plaine qu'en montagne, en quelque lieu que ce soit, depuis le ruisseau Dignié, jusqu'au petit ruisseau de Gremé. » (2).

Ces deux dernières donations, ayant été faites *sous la protection d'Aymon II de Faucigny*, le Comte Thomas de Savoie en prit ombrage et entra dans une violente colère contre les religeux qui les avaient acceptées. Il ne fallut rien moins que toute la diplomatie de Fr. Ponce, chartreux, pour calmer le prince.

A ces possessions déjà considérables, s'en ajoutèrent encore d'autres.

Albert de Compey, en 1241, donne « tout ce qu'il avait, ou semblait avoir, en terres, prés et bois, dans les paroisses de Fessy et Avully » (3). Le Seigneur Abbé de Filly approuve (1273) les donations faites par ses prédécesseurs et accorde en plus aux religieux de Vallon, une pose et demie de terre au lieu dit : « Poaboueth » (4). Wuillelme d'Avully donne deux poses de terre en un lieu situé entre les Contamines d'Avully et la grange de Vallonnet (1275). En 1276, Wuillelme de Compois confirme une donation de terre de deux poses, faite aux PP. Chartreux de Vallon, au lieu dit : « Glandoz », près de la maladrerie de Chesne. De Pontoux leur cède un pré au-dessus de Fessy, et donne par contre au Chapelain du lieu un pré situé près de Rézier, en échange des droits de ce dernier (1281).

Noble Girod leur vend sa terre de Rézier, appelée « Vallière », ainsi qu'une terre située vers le Nant de Goye, pour le prix de 24 livres genevoises (1283). Vincent d'Avugnens leur vend un champ de 5 poses au-dessus du village

---

(2) L'acte de donation. L. Ménabréa.

(3) Traduction du document.

(4) Filly, hameau de Sciez. Il y existait une abbaye de Chanoines réguliers de S. Augustin, fondée par les rois de Bourgogne et d'Arles. Elle fut saccagée lors de l'invasion bernoise, en 1536, et ne fut point restaurée. Le lieu indiqué « Poaboueth » ne serait-il point : « Puard », entre Fessy et Brenthonne ?

d'Avugnens, et un autre, le long du chemin du Col ; le premier, pour la somme de 6 livres, 10 sols ; le second, 60 sols genevois, en 1305. Auparavant, en 1288, Rodolphe de Langin leur avait vendu une pièce de terre, au lieu dit : « le Crochet », pour le prix de 5 livres genevoises.

En plus de ces propriétés considérables, les religieux reçoivent des droits de pâturage et d'affouage sur une étendue de terrain encore plus considérable. Qu'on en juge!

Aymon II leur accorde le droit de pâturage pour leurs bestiaux sur tous les prés compris entre le Lac, la Dranse et leur maison de Vallonnet. Wuillelme de Compois : le droit de pâturage et d'affouage, sur toutes ses terres. Rodolphe de Langin : le droit de pâturage « dans toute l'étendue des lieux, depuis l'eau de Gorge, jusqu'à Belle-Eau, entre Vignier et Bon, et depuis la montagne jusqu'aux limites de la châtellenie de Ballaison, à l'exception des lieux clos », et le droit d'affouage dans toutes ses forêts. Les hommes de Rézier : le droit de pâturage sur toutes leurs terres. Etc...

2° THONON

Les PP. Chartreux de Vallon possèdent dans le territoire de Thonon, derrière les fossés de la ville, des terres plantées en vignes. Amédée VIII de Savoie, voulant augmenter la cité, fit un échange avec les religieux. Par contrat du 13 juin 1433, passé au château de Thonon, les Chartreux cédèrent ces vignes au prince ; le Duc leur remit la vigne située au-dessus du « Clos de Bassus ».

Ils y possèdent également la propriété dite « Clos de Vallon » (10 journaux, 552 toises). Elle était attenante à la rue ouverte par le Duc Amédée VIII, et qui porte encore aujourd'hui le nom de « rue de Vallon ».

Nous citons encore quelques contrats d'achat. Le 2 des Ides de juillet 1283, les religieux achètent une maison et une grange, qui n'étaient pour lors que des masures, un jardin derrière la maison, et un autre jardin tout près du lac, le tout situé sur la ville de Thonon, confinant d'un

côté, à la route qui va de Thonon aux Allinges, et de l'autre côté, à la vigne des dits religieux, pour le prix de 10 livres et 5 sols genevois. Cette propriété, située rue de la Croix, comptait 192 toises, 14 pieds, et comprenait maison, cour, grange, boutiques, bâtiments.

Le 2 janvier 1500, la maison de Vallon avait acquis de noble Jean Joly une propriété (12 poses, soit 11 journaux, 500 toises), située au lieu dit : « Sernolaz », et payée 800 florins bon or. Elle se composait d'un pré et d'un bois de châtaigniers, et s'appelait : « la Patinerie ». Auparavant, Wuillelme de Thonon leur avait donné un terrain situé aux « Sues » (1273). D'autres bienfaiteurs leur font également des dons en ce lieu, mais les documents, enchevêtrés à plaisir, ne permettent point de déterminer l'étendue de cette terre.

Enfin, ils acquièrent à Thonon, par contrats, soit onéreux, soit gratuits, une série de droits réels considérables. En voici quelques-unes.

Pierre, charpentier, vend à la maison de Vallon 3 setiers et demi de « bon vin pur et franc »; à prendre annuellement sur sa vigne située aux « sept chemins » pour la somme de 7 livres et 5 sols. Jacques Dernaz, bourgeois de Thonon, par disposition testamentaire, donne en aumône, un demi-setier de vin, à prendre chaque année sur sa vigne, « en Savez ». Etc., etc.

3° LUCINGE

Les PP. Chartreux de Vallon possédèrent depuis le XIII[e] siècle, à Lucinges, des propriétés qui leur avaient été gracieusement données par la famille noble de ce nom. Ils les conservèrent jusqu'à la Révolution française. L'invasion bernoise ne pourra les en dépouiller, parce que ces terres faisaient partie du Faucigny. L'une d'elles portait le nom de « Clos de Vallon », dénomination qui subsiste encore aujourd'hui. Elle se trouve près du village de la Bergue (commune actuelle de Cranves-Sales) et se composait d'un vignoble, avec maison et cellier.

Les propriétés des religieux s'accrurent par suite de diverses tractations postérieures. En 1245, un échange avait lieu entre Dom Pierre, prieur de Vallon, et Wuillerme de Lucinge. Le premier cédait le bercail de « Chavanay », et le second une pièce de terre au même lieu. En 1265, Aymon de Lucinge vend au Prieur de Vallon une terre attenante à sa vigne ; pour 4 livres bonnes genevoises. Enfin, Humbert de Lucinge faisait don de deux poses de terrain situées au-dessus de celui des religieux. Etc...

4° BONNE

Humbert du Saix, par testament daté du 17 septembre 1348, avait donné à la Chartreuse de Vallon, sa grange des Allues, près de Bonne, avec tonneaux, cuves, pressoir, et tous autres ustensiles ; de plus, ses terres et vignes avec leurs droits et dépendances, depuis le nant de Couley jusqu'au chemin de la Bergaz, dans la direction de Bonne. En retour, les religieux s'étaient engagés à célébrer tous les jours et à perpétuité, une messe pour le donateur et ses ancêtres, et à payer la somme de 100 livres à la famille de Ravorée...

5° MIEUSSY

En plus de Somand, les Munes et Herlionnaz, qui font partie du domaine seigneurial de Vallon, les PP. Chartreux possèdent sur cette paroisse d'autres terres à titre privé. En voici quelques-unes.

Un mas de pré et de bois, avec deux maisons ou granges, au Gerdil, vendu probablement par noble Guillaume de la Ravorée. En 1487, Jean Charlet vend un pré d'une demi seytorée, au lieu dit « Colletel ». En 1512, François et Jean Neyret vendent un pré d'un quart de seytorée, au lieu appelé « in cana ». Etc.

La plus importante de leurs propriétés en cette paroisse est celle du « Trochet », située près du nant de Buant; « elle est limitée d'un côté par le chemin de Mieussy

à Missy, et d'autre part par le Foron ». Cette propriété donnée gracieusement à Dom Wuillerme Coste, prieur de Vallon, le 6 octobre 1360, fut la cause de nombreux litiges. Une sentence arbitrale du 22 juin 1447, l'attribua au couvent de Vallon, mais avec charge pour ces religieux de l'alberger à Jean Vachon, à titre perpétuel.

6° BOEGE

Depuis l'origine, la famille de Boëge compte parmi les bienfaiteurs du monastère de Vallon. Elle avait donné, au XII[e] siècle, la montagne de Foron qui fait partie du domaine seigneurial des religieux. Dans la suite, un autre membre de cette même famille, Pierre de Boëge, vendait une pièce de terre, de la valeur de 60 livres et 10 sols de Genève, etc. Pour cette dernière, il n'accepte qu'une rétribution spirituelle.

En 1267, Thomas de Boëge, chanoine de Genève, confirme ces donations. En 1270, Jean, fils de Ponce de Boëge, remet aux religieux tous les droits qu'il peut avoir sur les terres, prés, bois, dîmes, cens, et autres biens appartenant à la maison de Vallon (dont cette maison a l'usage), et spécialement, sur la grange du Riondy. En 1272, Pierre de Boëge confirme ces donations ; en plus, il donne « pour le repos de son âme », toute la dîme de la terre des « Cliblers », jusqu'au « tronc de Champ », et l'usage de tous les bois et pâturages, en faveur de ceux qui habitent et tiennent la grange et le bien de Riondy. Ledit bienfaiteur consent à être excommunié, dans le cas où il lui arriverait de contrevenir à ses promesses.

7° MARIGNIER

Pierre de Beaumont, dans son testament (1360), donne à la Chartreuse de Vallon, un pré, et 26 sols genevois de cens annuelle, dûs à lui-même par Mermet Ganis. En reconnaissance, les religieux prennent l'engagement de célébrer un service annuel, à perpétuité, pour le repos de son âme.

8° THIEZ

A la suite d'un différend entre Pierre Rey et la maison de Vallon, une sentence arbitrale détermine que le premier payera chaque année aux moines, 7 octanes d'avoine, et que cette cens reposera sur un village de la paroisse de Thiez.

9° VILLARD-SUR-BOEGE

Le 9 août 1386, Jacques d'Allinges donne, par testament, aux religieux de Vallon, un moulin et un « battoir », en la paroisse de Villard, sur la rivière de Menoge, avec tous les droits et dépendances. Il demande, en retour, d'être inhumé devant le maître-autel de Vallon, auprès du tombeau de noble Guillaume de Ravorée, son oncle, « si cela plaît aux religieux ».

10° ALLINGES

Dom Aymon Bally, prieur de Vallon, achète de Jean Pognent, en 1493, un pré de 2 seytorées, au territoire du château d'Allinges-le-Neuf, pour le prix de 80 florins or.

11° CERVENS

Les Chartreux auraient également possédé quelques terres sur cette paroisse, comme il conste par une décision arbitrale de 1306.

12° SEIGNEURIE DE LANGIN

En 1343, noble Pierre de Langin permet à Dom Jean Reynaud d'acquérir 4 muids de froment — cens annuelle — sur les terres et paroisses de son fief, à la condition que le dit prieur lui paiera double laod pour toutes les acquisitions éventuelles qu'il fera sur son fief.

A la suite d'une contestation entre la maison de Vallon et noble Richard de Langin, au sujet d'une propriété de 6 seytorées, situées aux « Rippes », une décision d'arbitres attribue la possession de cette terre aux PP. Char-

treux, ordonnant au P. Prieur de verser au Seigneur de Langin une rétribution de 25 florins or.

13° TULLY

Tully, anciennement paroisse du Décanat d'Allinges, n'est plus qu'un petit village à une demi-lieu à l'est de Thonon. Les religieux de Vallon possédaient le bénéfice curial de cette église.

* * *

Le nombre et l'importance de ces propriétés surprennent de prime abord. Mais notons que nous sommes au Moyen-Age, et en plein régime féodal.

Les monastères, alors, forment presque autant de seigneuries. C'est d'ailleurs la seule situation sociale compatible, en ces temps, avec l'état religieux. Mais chaque seigneurie est une sorte de petit Etat, qui a son administration publique, et partant ses frais. Il en est ainsi pour Vallon. Les PP. Chartreux doivent assurer tous les services d'un petit Etat : organisation civile, travaux publics, police, etc., ce qui entraîne de grosses dépenses, et nécessite des sources de revenus considérables.

Ajoutez à cela les frais de construction et d'entretien des bâtiments, les frais de cultures (5), les dépenses d'une communauté religieuse, sans compter les libéralités des moines envers leurs sujets besogneux... Car la générosité des PP. Chartreux, si connue dans nos régions, est une tradition dont l'origine remonte aux débuts de l'Ordre. Et l'on comprendra le besoin, pour ces religieux, d'avoir des propriétés importantes, afin de boucler un budget aussi chargé.

Et cependant, malgré ces propriétés, il arrive plus d'une fois que le monastère se trouve en dettes. C'est ainsi que le 17 mai 1322, Dom Rodolphe de la Chartreuse de

---

(5) Les religieux n'avaient pas alberté toutes leurs terres ; ils s'en étaient réservés une partie pour les besoins du couvent.

Bonnefoy (en Velay), atteste avoir reçu, du prieur de Vallon la somme de 2.000 livres, pour le rachat de certains volumes engagés par ce dernier. Ce qui démontre à l'évidence que la maison de Vallon avait dû se trouver en mauvaise situation financière, pour qu'elle fut obligée de se défaire provisoirement d'une partie de sa bibliothèque. De même, sous le second priorat de Dom Chaplanne (1449-1487), au cours d'une visite canonique, le délégué de l'Ordre constate à Vallon, la présence d'un cheptel rémunérateur, mais, dit-il, « il est dû au monastère la somme de 203 florins... et il n'y a plus en caisse que 8 deniers. »

CHAPITRE IX

Le " Grand Albergement " -- Origine de la " Communauté " ou " Section " de Vallon.

L'année 1426 marque une des dates principales de notre chronique : celle où fut conclu entre les PP. Chartreux et leurs sujets, le contrat dont l'histoire a conservé le souvenir sous le nom de « Grand Albergement ». Par cet acte se trouvaient abrogés dans la seigneurie cartusienne, certains usages antiques de la féodalité, et son organisation sociale subissait des modifications profondes.

Jusqu'à cette époque, le seul lien qui unissait les habitants entre eux, était l'autorité des religieux. Ceux-ci détenaient la plénitude de la puissance seigneuriale, avec toutes ses attributions. A partir de 1426, les hommes de Vallon commencent à composer un corps social distinct ; ils ont leur chef, élu par eux-mêmes, chargé de la gestion de leurs intérêts corporatifs ainsi que des tractations nécessaires avec le monastère au sujet des affaires générales de la communauté. Comme on le voit, c'est l'introduction du principe du « groupement communal », dans le régime féodal.

Aux PP. Chartreux de Vallon revient l'honneur d'avoir compris le moment psychologique où cette nouveauté s'imposait, et de l'avoir courageusement réalisée trois siècles avant que l'autorité souveraine ne la rendit obligatoire.

Nous allons exposer les détails de cet acte.

Le grand albergement se présente sous la forme d'un contrat emphytéotique passé par les Religieux de Vallon

en faveur de douze de leurs sujets, le 22 juillet (1) par devant Me Jacques Dépraz, notaire, et ratifié quelque temps après par le R. P. Général de l'Ordre.

Dans cet acte nous voyons comparaître, au nom de l'Ordre cartusien et du couvent de Vallon : Dom Hugues, prieur ; Jean Rey, courrier ; Pierre Bovet, Jean Christin et Guillaume Péron, tous religieux dudit monastère. Ils déclarent agir « sans y être forcés par violence, ni par dol, ni par crainte, mais en pleine connaissance de cause, de leur plein gré et spontanément, ne considérant en cela que l'utilité de leur maison ». Ils font cet acte, disent-ils, « en leur nom et au nom de leur couvent » et s'engagent à perpétuité.

Les hommes, de leur côté, sont : Jean Chedal, Hugues Pesson, Collet Davet, Jaquet Favre, Jean Conversat, Berthet du Natey, Collet Perrier, Collet Dufrêne, Jaquet Dufrêne, Jean Cornier, Jaquet Cornier et Jean Argaud (ou Arnaud), « tous hommes de la rivière de Vallon. » Ils font savoir qu'ils agissent « en leur nom et au nom de la communauté des hommes dudit prieuré de Vallon, et de tous ceux qui voudront s'associer à eux. »

Par cette clause il apparaît manifestement que ce n'est pas à titre privé, mais comme représentants de tous les hommes ou du moins de la plus grande partie des hommes de Vallon, qu'ils signent cet acte. La suite montrera que si, au début, il y eut quelques récalcitrants, ceux-ci ne tardèrent point de se rendre à l'évidence, en raison des grands avantages de ce contrat. C'est pourquoi, dès le 25 novembre de cette même année, six nouveaux habitants demandent leur admission dans la communauté. Ce sont : Aymon Dufrêne, Girard et Collet Chedal, Pierre Dufrêne, Collet Voisin et Jaquot Blanc. Et les documents nous rapportent beaucoup de cas analogues dans la suite.

---

(1) Certaines copies portent : 2 juillet.

La « communauté des hommes de Vallon » a un président appelé « Syndic », lequel est assisté de six conseillers. A l'origine la durée de leur mandat est fixée à une année. Cette disposition fut modifiée dans la suite. Ces officiers assurent le bon ordre, préviennent les différends, et remplissent un rôle essentiellement pacificateur ; mais surtout, ils sont les représentants officiels des hommes de Vallon auprès des PP. Chartreux. Cette attribution est démontrée par un grand nombre de transactions conclues avec le monastère. C'est à leur demande, par exemple, que le Prieur reporte, en 1438, sur Petéteaux, les six jours d'auciège dûs par les Meilles. Ce nouvel organisme social ne tarde pas à être reconnu par le Souverain Sénat de Savoie, lequel, à plusieurs reprises, confirme de son autorité suprême les décisions du conseil de Vallon.

L'admission dans la communauté est subordonnée à diverses conditions.

Tout d'abord, ne peuvent être admis que les hommes de la rivière de Vallon, c'est-à-dire les sujets de la seigneurie des PP. Chartreux. Les étrangers ne peuvent être reçus, comme il conste par une réponse du Sénat en date du 14 juillet 1693.

Les « héritiers mâles » des habitants de Vallon, « procréés en légitime mariage », succèdent de droit à leurs pères. Pour le cas où l'un de ceux-ci ne laisserait que des filles, celles-ci ont le droit d'user des propriétés albergées par leur père, leur vie durant ; mais, à leur décès, ces biens font retour aux PP. Chartreux, à moins toutefois qu'elles n'épousent des *communiers* de Vallon. Dans ce cas seulement, ces biens passent aux descendants.

L'admission de nouveaux communiers est exclusivement réservée aux religieux. Ni le Syndic, ni les conseillers n'ont autorité à cet effet. La violation de cette condition occasionna maints litiges entre le couvent et la communauté des hommes. C'est ainsi que, en 1661, François Frossard et Jacques Meynet sont admis par le syndic dans la communauté, sans le consentement des PP. Chartreux, sous

le prétexte que ces hommes ont contracté mariage avec des personnes de Vallon, et habitent la vallée depuis près de 20 ans. Les moines protestent. L'affaire est portée devant le Sénat. Celui-ci donne raison aux religieux le 1er avril 1669.

La communauté est donc définitivement fondée. Un nouveau corps social est créé, reconnu officiellement par les PP. Chartreux, et introduit dans l'organisation sociale de la seigneurie. Son premier nom : « la communauté des hommes de Vallon » deviendra plus tard : « la Section de Vallon ». C'est sous cette dernière dénomination qu'elle existe encore de nos jours.

* * *

Voyons maintenant le territoire très important que les PP. Chartreux cèdent à la nouvelle société. Nous citons le texte.

« Les Frères plus haut nommés (les PP. Chartreux), *albergent à perpétuité*, donnent, abandonnent, livrent et concèdent, en leur nom et au nom de leur couvent, en « *affeudement et emphytéose perpétuelles* » les biens dont la nomenclature suit :

1° Une grange et un mas de terre, au Cesny.

2° Une grange dénommée la Basse-Meille, avec un mas de terre, ou pré contigu à cette même grange.

3° Une autre grange appelée la Haute-Meille, avec un mas de terre ou pré, dépendant de cette même grange.

4° Une autre grange encore, nommée Vallonnet, avec les mêmes dépendances.

5° Les bois existant aux lieux ci-dessus désignés avec un mas de montagnes appelé : « Rocher d'Ombre. »

Ces terrains forment un domaine important dont les

limites sont les suivantes, toujours d'après le texte officiel:

« Du côté du Nord, près de la Porte de la Rasse (2), la limite monte par les rochers jusqu'à un roc appelé « Béry » (3), et depuis ce lieu, traverse les prés situés à l'arrière de Béry jusqu'à la crête appelée la « Cavuaz » (4). De là elle tend vers un lieu portant ce même nom et jusqu'aux ravines qui le dominent (5) ; puis elle arrive à une borne de pierre, dénommée « Bastidaz » (6), sur les confins des terres de l'Abbaye d'Aulps et du Prieuré de Vallon. De ce point, elle prend la direction d'un lieu dit « Dufoley « (7), se poursuit jusqu'au sommet des montagnes de Sion (8), descend par un lieu appelé « Duturchet » (9), de là recule par la plaine de la « Chaux-Ronde » (10) jusqu'au nant de ce lieu. De ce point, elle passe par la grange de la « Bovaz » (11), suit le chemin public jusqu'au bas du pré portant le même nom, arrive au rocher de « Brey » (12), et va rejoindre son point de départ, à la Porte de la Rasse. »

Et cette cession est sans réticence ; elle est pleine, entière, avec tous ses effets. Les PP. Chartreux cèdent ces terres « avec fonds, droits, appartenances, dépendances, investiture et dévestiture de toutes choses ci-dessus albergées, à tous et à chacun ; afin que lesdits albergataires, et les leurs plus haut désignés, qui ont le droit de pos-

---

(2) Aujourd'hui : « Porte Cluses », située entre les deux villages de Clusaz et du Cherny.

(3) « Rocher de Bry » ; à l'ouest du Chalet de Trais-le-Saix. On l'appelle encore : « la Tête de Bry », en raison de sa forme arrondie.

(4) Aujourd'hui : « Le Chat-Rouge ».

(5) « Ravines Supérieures », ou « Hautes Ravines », au Sud-Ouest de la maison des Nants, sur un plateau légèrement élevé.

(6) « Col de la Balme », ou « Derrasse », entre les terres de Vallon et la commune de Seytroux.

(7) Le « Folly », ou « Sous les couteaux ».

(8) Crêtes de montagnes à l'Est de Vallonet.

(9) « Gremot du Chessenaz », à l'Est de la propriété de Grand-Champ.

(10) Chaux-Ronde », ou « les Pendues ».

(11) La « Beauvaux », propriété des Frères Cornier, dits « Grobiet ».

(12) « Rocher d'Ombre », sur les confins de Vallon et de Mégevette.

séder, puissent avoir lesdites choses albergées, les tenir, en user, en jouir, et en percevoir les fruits pacifiquement et à perpétuité ; et que lesdits albergataires, et après eux les leurs, plus haut désignés, en fassent perpétuellement ce que bon leur semblera. »

Cet albergement ne va pas sans conditions, de même que tous les actes de cette même nature passés en faveur des individus. Tout d'abord, la communauté doit payer un droit d'intrоge de 60 florins, ce qui fut exécuté. Ensuite, elle devra aux religieux, chaque année : 1° Une cens perpétuelle de 30 florins ; 2° Six jours d'auciège sur les produits des animaux parqués dans le territoire cédé ; 3° La dîme des nouveaux-nés de ces mêmes animaux ; 4° La dîme des blés. — Les membres de la communauté pourront faire paître sur ces terres leurs propres animaux, mais non ceux des étrangers.

Enfin, dans le but évident d'éviter tout morcellement de leur domaine, les religieux sanctionnent — comme d'ailleurs nous l'avons vu déjà pour les albergements individuels — que « les albergataires et leurs parents ne peuvent et n'ont le pouvoir de rien vendre, ni échanger, ni aliéner desdites choses qui leur sont albergées, exceptés aux hommes desdits moines, demeurant dans ledit lieu de la Rivière de Vallon. »

Ce domaine déjà considérable, sera augmenté plus tard, à diverses reprises, par exemple en 1616, 1633 et 1662 ; par suite d'accords entre les PP. Chartreux et les hommes, ou codiviseurs, de Vallon. Actuellement ceux-ci détiennent la totalité du territoire des religieux.

CHAPITRE X

L'invasion bernoise
Expulsion des PP. Chartreux
Aliénation de leurs biens

Depuis quatre siècles, les enfants de S. Bruno chantent les louanges de Dieu et se sanctifient dans la paix et la solitude de leur monastère de Vallon. A peine leur parvenait-il, de temps à autre, le bruit de quelques réclamations de leurs sujets ou de leurs voisins. La grande condescendance des uns, et le bon esprit des autres apaisaient aussitôt les différends, et remettaient bien vite toutes choses en ordre. La charité évangélique règnait en ces lieux.

Mais voici qu'en 1536 une violente tempête éclate sur ces contrées si paisibles. Depuis 5 ou 6 ans, de sinistres présages la laissait prévoir. Les passions politiques, habilement fomentées par les partisans français et suisses de la réforme, avaient déterminé François I^er^ à occuper militairement la Savoie. L'infortuné Duc Charles III était relégué à Verceil. Genève venait d'expulser le Chapitre épiscopal et les communautés religieuses ; personne ne fut donc surpris des événements que nous allons raconter.

Au début de février 1536, les armées de la « Ligue Suisse » font irruption dans les baillages de Gex, Gaillard et Ternier, ainsi qu'en Chablais. En quelques semaines, elles s'emparent de ces régions si chrétiennes qui bordent les rives du lac Léman, depuis la chaîne du Jura jusqu'au pays de Gavot et aux sommets du Chablais. Et les Seigneurs de Berne se déclarent maîtres du pays !

Durant les premiers mois de l'occupation, l'envahisseur respecte apparemment les sentiments religieux de ces

populations. Mais un incident ne tarde pas à lui fournir l'occasion ardemment convoitée : celle de jeter bas le masque, et d'attaquer en face l'Eglise Catholique Romaine, afin d'installer sur ses ruines la Réforme protestante. Le fait a lieu vers le milieu de cette même année. Aussitôt, les enquêtes se multiplient, donnant à un vulgaire fait divers une importance démesurée, et se terminent par la publication de l'édit du 24 décembre, dont voici les articles les plus importants :

1° On n'administrera plus, dans le Chablais, que les sacrements de Baptême et de la Cène. — 2°. Seuls, les ecclésiastiques qui embrasseront la Réforme, conserveront la jouissance de leurs bénéfices. — 3° Les capitaux et biens-fonds, légués aux églises et aux couvents, seront restitués aux familles originairement bienfaitrices. — 4° Les ecclésiastiques, religieux et religieuses sont autorisés à contracter mariage. — 5° Il est expressément interdit d'exercer aucune cérémonie du culte romain, et de sonner les cloches, soit à l'occasion des décès, soit en temps d'orage.

Cet édit est aussitôt mis en application. Tandis que prêtres et religieux quittent le pays pour demeurer fidèles à leurs saints engagements, les fonctionnaires de Berne s'emparent des églises, qu'ils transforment d'ordinaire en temples ; ils vendent les monastères, ou les détruisent, et versent dans les caisses publiques les fondations pieuses et autres revenus ecclésiastiques que les bienfaiteurs, ou leurs successeurs, refusent de réclamer.

A Vallon, les religieux tremblent. Régulièrement, le monastère est à l'abri des vandales, par le fait de sa situation en Faucigny. Mais les bâtiments de la Correrie, leurs dépendances (1) et la moitié de leur domaine, se trouvant sur le Chablais, vont subir le sort des autres biens réguliers.

C'est alors que la pieuse princesse, Charlotte d'Orléans, aïeule maternelle du Duc de Nemours, intervint fort à

(1) Soit, les bâtiments de Génicot ; aujourd'hui : l'Abbaye.

propos. Elle couvre de son autorité les deux maisons de Vallon et de Bellevaux (2) et à la faveur d'une contestation au sujet des limites de la baronie du Faucigny, elle exige que les Bernois respectent ces monastères, ainsi que leurs domaines respectifs.

Le cas est porté devant le Conseil du Roi de France. Les débats traînent en longueur. Ils durent... 7 ans ! Enfin, la sentence est portée : elle déboute la princesse de son instance. L'envahisseur a obtenu gain de cause. Les deux seigneuries de Vallon et de Bellevaux vont devenir sa proie.

Ce procès eut cependant son utilité. Il donna aux PP. Chartreux le temps de mettre en sécurité ce qu'ils avaient de plus précieux, à savoir : leurs titres, leurs chartes et le mobilier de valeur. Tout fut transporté dans les maisons cartusiennes de Pomier, Mélan et du Reposoir. A cette occasion Dom François Bursat de Vallon et Dom Vincent Défagis (3), sur la recommandation du R. P. Général de l'Ordre, dressaient un inventaire minutieux et complet des titres de propriété du couvent. Ce document, soigneusement conservé, nous a été d'un précieux secours pour la composition de ce travail.

Ce fut donc en 1543 que nos chers religieux durent abandonner leur monastère de Vallon. En furent-ils expulsés brutalement ? Ou bien se retirèrent-ils de leur plein gré ? Nous ne saurions le dire. Toutefois, l'inventaire des Titres semble insinuer la première hypothèse : « à la suite de cet arrêt, les religieux furent expulsés de la maison et de la terre de Vallon ».

C'est avec un véritable serrement de cœur que l'on voit ces Pères vénérables, légitimes propriétaires de cet asile de la prière et de la pénitence, successeurs de plusieurs générations de moines, s'éloigner de ces lieux, et réduits à demander l'hospitalité à des maisons étrangères. Ils n'ont fait que du bien. Ils ont été la bonté même pour leurs sujets. Ils priaient et faisaient pénitence. Il n'en fallait

---

(2) Le « Prieuré de Bellevaux » occupé à ce moment par les PP. Bénédictins de S. Jean d'Ainay.

(3) Ce dernier : Vicaire de Mélan.

pas davantage pour attirer sur eux la persécution des ennemis de Dieu et de l'Eglise.

Le P. Prieur de Vallon se réfugia à la Chartreuse du Reposoir ; le P. Procureur, à celle de Mélan ; et les religieux, du moins la plupart d'entre eux, à celle de Pomier.

* * *

Tels une bande d'oiseaux de proie, les envahisseurs se précipitent sur les biens des PP. Chartreux. Ils saccagent tout, et mettent le feu aux bâtiments. Maître Claude d'Angeville, faisant une visite des lieux, le 23 octobre 1598, écrivait dans son compte rendu : « La belle église de Vallon, et son monastère, sont complètement ruinés ». Le beau portail qui orne la façade de la chapelle est enlevé, transporté à Habère pour servir au nouveau temple protestant, et plus tard transféré à Thonon, sur l'ordre de Gaspard de Genève, marquis de Lullin, et placé à l'entrée de la Maison des Arts.

Quant au domaine de Vallon, les Bernois en disposent en véritables maîtres. D'ailleurs ne se font-ils pas appeler « Seigneurs de Vallon » ! En 1544, ils l'albergent, par parties, à divers personnages de leur choix par voie d'adjudication. A ce propos, l'auteur de l'inventaire fait cette remarque : « Cette désolation (l'envahissement) fut suivie d'autres désolations, qui firent perdre aux religieux tout espoir de revenir à Vallon, attendu que les Bernois albergèrent le domaine comme suit : »

1° La grangerie de l'Econduit, à Thyvent Voisin de Vallon, « pour la somme de 460 florins petit poids, et la cens de 5 bons sols... Avec réserve expresse du droit de fief et directe seigneuriale, ensemble les dîmes, de même que toutes cens et rentes qui se trouvent dues sur les grandes forêts du devant les Joux et portages de Vallon. »

2° Les grangeries de Bellecombe et de la Chèvre, à François Ramier, Jean Jordan, Berthier Profenas, Thivent Vaudaux, Pierre et Gonin Bel, Jean Conget, et autres, pour

la somme de 800 florins... sous la cens de 8 bons sols, et réserve... (comme ci-dessus).

3° La grangerie de Génicod, qui fut prieuré dudit Vallon, et anciennement la maison des Frères Convers, à Aimont Argaud de Vallon et à son compagnon, pour le prix de 200 florins, sous la cens de 2 sols, et réserve...

4° La grangerie des Bouvées (Beauveaux), à Jean Argaud et Bernard, fils de feu Thivent Collier du Frêne, pour le prix de 370 florins, et sous la cens de 5 sols, et réserve...

5° La grangerie de Grand-Champ, à Hugonin Meynet de Bellevaux, pour le prix de 500 florins, et la cens de 5 sols ; réserve...

6° La grangerie « dessus les murs du cloître de Vallon, avec tout ledit cloître », à Jean Dufour de Massongy, pour le prix de 300 florins de Savoie, petit poids, et sous la cens de 3 sols ; réserve...

7° La grangerie de Court-Champ, à Jean Dufour de Massongy et à son compagnon, pour le prix de 450 florins, et la cens de 5 sols ; réserve...

Les Bernois aliènent également le *domaine extérieur* de Vallon. C'est ainsi qu'en cette même année 1544, le 16 mai, Antoine, seigneur d'Ayully, acquiert un pré, avec maison, « curtil, curtine », places et terres au lieu dit Vallonnet, à Fessy, et plusieurs autres propriétés en cette même paroisse, ayant appartenu aux PP. Chartreux. Les syndics de Thonon reçoivent en albergement, le 8 mai 1544 : la grangerie de la Chèvrerie avec les Panières (Favières), et les montagnes de Foron et de Vésinaz, pour le prix de 2.000 florins d'intrege. Ils achètent également les revenus de la cure de Tully, pour 2.200 florins.

Il est cependant des biens que les Bernois n'albergent pas, et dont ils retiennent pour eux-mêmes la propriété. Les voici, dans l'ordre indiqué en l'Inventaire :

1° La Seigneurie de Vallon.
2° Les dîmes, cens, aucièges et portages de Vallon.
3° Toutes les forêts, dévants et joux.
4° La vigne de Thonon et le pré de la Patinerie.
5° La dîme et rente de Vallonnet, à Fessy.

* * *

A partir de cette année, 1544, les habitants de Vallon commencent à faire des « reconnaissances » aux Bernois de la même manière qu'ils le faisaient auparavant aux PP. Chartreux. P. Eugène a eu entre les mains un volume de 445 feuillets, — sans compter le répertoire, — contenant les reconnaissances passées durant les années 1546 à 1548. La première est de François Favre ; la dernière, de noble seigneur Gaspard de la Ravorée. L'Inventaire des Titres en rapporte également un grand nombre.

Ainsi se trouvent « attribués » tous les biens de l' « ex-chartreuse » de Vallon, à l'exception des terres situées en dehors du Chablais et des baillages. Les bâtiments sont en ruines. Les religieux sont dispersés. L'hérésie s'installe en maîtresse dans ces régions si chrétiennes. Il semble que les « Nobles et Puissants Seigneurs de Berne » aient atteint leur but.

Dieu veille !...

DEUXIEME PARTIE

LA CHARTREUSE DE RIPAILLE-VALLON

CHAPITRE PREMIER

Lueurs d'espoir. - Déceptions. - Procès
Les PP. Chartreux sont remis en possession de leurs biens à Vallon

Le triomphe de la Réforme ne devait durer qu'un temps. Comme tout ce qui est violent, il aura une fin. Vallon retrouvera ses chers maîtres d'antan. Une nouvelle communauté continuera l'œuvre des anciens religieux. Mais ce jour est encore éloigné. Nous allons signaler la série des événements qui le préparèrent.

En 1557, quatorze années après l'entrée des troupes suisses en Chablais, le jeune duc de Savoie, Emmanuel-Philibert I[er], fils de l'infortuné Charles III, remporte, à la tête des armées autrichiennes, dans les plaines de Saint-Quentin, une éclatante victoire, dont la conclusion est le traité de Cateau-Cambrésis, qui lui rend le trône de ses aïeux (1). Quelques semaines plus tard, en 1564, à Lau-

(1) Traité de Cateau-Cambrésis, le 10 août 1557.

sanne, il signe avec les Suisses, un autre traité habilement préparé, qui lui rend le Chablais, ainsi que les baillages de Gex, Ternier et Gaillard (2). Enfin le Valais restitue le district d'Evian (3). De la sorte le duché de Savoie se trouve rétabli dans l'état antérieur à l'invasion, à l'exception toutefois du pays de Vaud, du Comté de Romont et du gouvernement de Monthey, définitivement perdus pour notre pays.

Tout va pour le mieux. Nos religieux saluent déjà avec bonheur l'aube du jour où ils vont réintégrer leur monastère bien-aimé. Malheureusement, le traité de Lausanne contient deux clauses défavorables au Catholicisme et aux Ordres religieux : 1° Il ne devra rien être changé au sujet de la religon actuellement établie, c'est-à-dire le protestantisme. 2° Tous les contrats, achats et ventes, conclus au temps de l'occupation, et avec l'autorisation des Seigneurs de Berne, ne pourront être résiliés, ni modifiés en aucune façon.

Le Duc de Savoie ne pourra donc rien entreprendre, ni permettre, pour ramener ses sujets dans le giron de l'Eglise, ni pour reconstituer les couvents dont les biens ont été aliénés par les Bernois. Ainsi, malgré le retour de jours meilleurs, le monastère de Vallon est condamné à demeurer en ruines, et son domaine restera entre les mains des partisans des hérétiques.

A la vérité, Emmanuel-Philibert I^er^ pourrait rendre aux religieux une partie importante de leur domaine, voire même la principale. Par le traité de Lausanne les Seigneurs de Berne ont remis au Duc, directement et à titre personnel, les biens dont eux-mêmes s'étaient réservé la possession. Or, parmi ceux-ci se trouvent les biens que nous avons mentionnés au chapitre précédent. Mais les nécessités de la défense nationale obligèrent le Duc à les aliéner provisoirement.

---

(2) Traité de Lausanne, le 30 octobre. La remise officielle du Pays de Gex n'eut lieu que le 24 août 1567 ; celle de Ternier, le lendemain ; et celle de Thonon, trois jours plus tard.

(3) Traité de Thonon.

La construction d'un fort dans la région de Rumilly (4) s'impose, ainsi que plusieurs travaux stratégiques, pour parer à toute éventualité de nouvelle invasion. Le devis se monte à une somme colossale. Et les caisses publiques sont à sec !

Le prince recourt alors aux grands moyens. Il prescrit, sous forme d'impôt, à tous ses sujets, une participation pécuniaire. Lui-même donnant un bel exemple de dévouement, engage ses propres domaines, et vend ses titres de noblesse. Enfin par ordonnance du 26 juillet 1569, il ordonne l'aliénation, — sous condition expresse toutefois de rachat, — d'une partie du patrimoine ducal jusqu'à concurrence de 10.000 écus.

Sire Pierre Gauthier, seigneur d'hôtel et maître-auditeur de la Chambre des Comptes, est chargé de diriger cette opération. Manqua-t-il de délicatesse ? Ou bien fut-il acculé à de dures nécessités ? On ne sait. En tout cas, il vend en bloc tous les biens de Vallon, attribués au Duc, et cela « sans que les Chartreux ne fussent appelés, ni ouys ». La vente est faite à Sire François Joly, écuyer de la ville de Thonon, et co-seigneur de la Val-d'Aulps, pour la somme de 2.400 écus... le quart de la somme à prélever sur le patrimoine ducal !...

Par cet acte il est cédé au preneur : « la seigneurie et juridiction de Vallon, les offices, bans, clames, honneurs, fiefs, directes, servis, corvées, tribus, cens, rentes, laods, ventes, suffertes, échutes, dîmes, aucièges et dépendances de ladite seigneurie, que les possesseurs d'icelle tenaient avant l'invasion des Bernois, sans aucune réserve. » Le 4 janvier suivant (1570), François Joly est mis solennellement en possession de la seigneurie par noble François de Ramus, délégué à cet effet. Le lendemain, lui est conféré de la même manière, le titre de « Seigneur de Vallon » ; et les communiers reçoivent l'ordre de lui obéir et de le respecter comme tel.

Ce n'est pas tout. En 1582, on ne sait pour quel motif,

---

(4) « Le fort de l'Annonciade ».

Charles-Emmanuel Ier de Savoie vend à Sire François de Bellegarde, le droit de rachat sur le domaine de Vallon. C'est fort ! Il semble que cet acte interdise désormais aux PP. Chartreux tout espoir de retour. Les religieux le comprennent de la sorte. Aussi, le Chapitre Général de l'année suivante (1576) répartit entre les deux chartreuses de Pomier et de Mélan, les derniers biens que Vallon possède encore en dehors des pays récemment occupés par les Bernois.

A Pomier, il donne « les vignes, terres et maisons situées sur le mandement de Bonne et de Boëge ». A Mélan : tout ce que Vallon possède sur la paroisse de Mieussy.

* * *

Mais c'est précisément alors que tout espoir humain est perdu, qu'intervient la Providence, et souvent de la manière la plus inattendue. Nous allons le constater pour Vallon.

Soit désir de revanche, soit exaspération pour les prétentions mal déguisées du nouveau duc de Savoie, les Suisses envahissent de nouveau le Chablais (1589), malgré les engagements de Lausanne. Cette violation du traité déliait, par le fait même, le prince de l'engagement souscrit par Emmanuel-Philibert Ier dans le même acte diplomatique. Son successeur en profite aussitôt, et s'occupe avec ardeur du rétablissement de la Religion et des Communautés religieuses.

Tout d'abord, il arrête avec Mgr de Granier, évêque de Genève (réfugié à Annecy), un plan de ministère pour la conversion du Chablais et des Baillages. St François de Sales et quelques PP. Capucins, parmi lesquels le P. Chérubin, sont choisis comme pionniers de cette grande œuvre apostolique. On sait comment ils la menèrent à bonne fin. Les Quarante Heures d'Annemasse (1597, celles de Thonon (1598) donnèrent des résultats connus de tous. En cette dernière solennité, le Duc annonçait comme un fait accompli la fin de la Réforme en Chablais. Bellevaux, au

cours de l'été, venait de recevoir un curé en la personne de Rd Claude-Gaspard Chevalier. Cette paroisse compte parmi les premières officiellement revenues à la véritable religion, à celle de leurs ancêtres. Ce sera l'honneur de ses habitants.

Reste la question épineuse du rétablissement des bénéfices ecclésiastiques, ainsi que des couvents. Charles-Emmanuel I[er] s'en occupe activement. Les biens et bénéfices ont été aliénés. Pour les récupérer, le Duc nomme à cet effet une commission, dont la présidence est confiée à St François de Sales, lequel s'y emploie avec toute l'habileté et la ténacité qui lui sont connues. En quelques années, il reconstitue la plupart des bénéfices. Quant aux couvents, il obtient, non sans peine, des résultats tout aussi remarquables. Nous dirons au chapitre suivant comment il parvint à rétablir la communauté des Chartreux de Vallon. Mais suivons le cours des événements.

Apprenant ces beaux résultats, le Rd P. Général des Chartreux (5) s'empresse d'attirer l'attention de Charles-Emmanuel I[er] sur le prieuré de Vallon. Dans une supplique dont le texte est parvenu jusqu'à nous, il expose les droits de ses religieux sur le domaine de Vallon. Mais, dit-il, les détenteurs actuels de ces biens refusent absolument de s'en dessaisir. Il fait donc un touchant appel à Son Altesse, afin qu'Elle daigne ordonner la main-levée sur ces propriétés, et leur attribution aux légitimes propriétaires. Pour ne pas léser les occupants, il offre de leur verser le prix d'achat de ces terres et droits divers, et, en plus, une somme à fixer entre des délégués des Chartreux et du Duc, à titre d'indemnités pour tous frais non prévus.

A une demande aussi juste, Charles-Emmanuel répond par lettres-patentes du 18 octobre 1599, adressées au Sénat, et accordant la main-levée pour tous les biens de Vallon. En outre, il prescrit à la haute assemblée de re-

---

(5) Une démarche de même nature est signalée comme ayant été faite par le Prieur de Pomier.

mettre les religieux « en possession et jouissance de la maison de Vallon et Vallonnet avec toutes leurs appartenances et dépendances, et tous autres biens et revenus, situés sur ses Etats » sans tenir compte des réclamations des tiers. Le Sénat entérine ces lettres le 19 novembre suivant.

Aussitôt s'élèvent de violentes protestations. Les plaignants font appel aux tribunaux. C'est le début de procédures nombreuses, compliquées et qui menacent de n'en plus finir. De part et d'autres, on s'ingénie à provoquer des incidents de toutes sortes... Enfin, après 7 ans, on n'est pas plus avancé qu'au début.

Pour mettre un terme à ces lenteurs, Charles-Emmanuel I^er^, usant par exception de son autorité souveraine, renouvelle dans un acte du 1^er^ avril 1607, les ordres donnés en 1599. Sire Jean-Claude de la Roche, premier président de la Chambre des Comptes, est chargé d'en assurer l'exécution. En conséquence, le commissaire ducal, assisté d'Antoine Charpenne, sénateur, se rend à Thonon, et le 14 avril 1608, prononce en dernier appel au sujet des réclamations des plaignants ou groupes de plaignants, à savoir : noble Guy Joly ; Dlle Jeanne du Maney, Vve Dufoug ; les seigneurs d'Avully ; M^e^ Dufrêne ; Dufrêne et Jean Maistre ; les frères Brottier, seigneurs de Narnier ; noble Maurice Brottier ; les Syndics de Thonon ; les consorts Meynet ; François-David et ses enfants.

Nous transcrivons à titre de spécimen une partie de la sentence qui concerne Guy Joly ; les autres étant toutes du même style : « Nous, dits Commissaires délégués tant par Son Altesse que par le Souverain Sénat de Savoie, procédant à l'examination des dictes lettres pattentes obtenues de S. A. et arrêts de vérification contre... desdicts deffenseurs, — sans nous arrester aux contredits fournis contre l'examen futur et procès-verbal de M^e^ Marin, procureur fiscal audit baillage de Chablais par lesdicts Sieurs demandeurs, ...avons en premier lieu, en tant que concerne noble Guy Joly, seigneur de Vallon, et biens par luy

tenus et possédés, dépendants de la maison, terre et juridiction de Vallon, ...(avons) dit et ordonné que lesdicts demandeurs seront remis et restitués la possession, saisine et jouissance desdicts biens, — qui leur seront vuidés et relachés, — et luy rendront en restitution par lesdicts RRds Demandeurs le prix porté par le contrat de vente, revenant à 2.400 écus à 5 florins, et 5.024 florins 2 sols, pour le renfort de monnaie liquide, par les experts et prudhommes convenus, — sauf à imputer sur lesdictes sommes tout ce que le dict Sieur de Vallon se trouvera avoir reçu du prix en introge, des ventes et albergements par luy passés d'autres biens dépendants dudict Vallon. »

Au prononcé de ces sentences, sept plaignants gardent le silence, ce qui est interprêté comme consentement tacite. Les autres interjettent de nouveau appel. N'ayant pas de documents pour nous renseigner sur la suite immédiate de ces appels, nous supposons que Charles-Emmanuel Ier usa de son autorité souveraine, d'une manière impérative et absolue. Car des lettres-patentes du 8 décembre de cette même année obtenaient enfin le résultat poursuivi avec patience depuis sept longues années.

Il ne reste plus qu'à mettre les PP. Chartreux en possession de leur domaine ; ce qui eut lieu le 1er avril suivant, dont procès-verbal entériné au Sénat le 7 septembre.

A cette heureuse nouvelle, le Chapitre général de l'Ordre rapporte son ordonnance de 1576, et ordonne le retour à Vallon des rentes et autres biens répartis entre les maisons de Pomier et de Mélan. La Providence a bien fait son œuvre !

Nous mentionnons, en passant, le cas assez peu clair de la vente du droit de rachat du domaine de Vallon à François de Bellegarde. Les Frères de Monthoux, ses héritiers, refusent de renoncer à leurs droits. Le litige se poursuivra encore plusieurs années, sans toutefois que les religieux en soient gênés dans leur pacifique possession. Enfin une sentence de 1657 met fin à ce démêlé ; elle prescrit aux Religieux de verser une indemnité de 6.600

écus aux héritiers de Monthoux, sur quoi les deux parties tombent d'accord.

Les PP. Chartreux ont donc recouvré leurs biens. Mais il leur reste à payer l'effroyable note de 200.000 florins, tant au Souverain qu'à divers particuliers, pour frais de toutes sortes.

CHAPITRE II

Rétablissement de la juridiction des PP Chartreux Réorganisation administrative de la Seigneurie Restauration des Bâtiments

Une autre difficulté se dresse devant les religieux, et non la moindre : il s'agit de faire accepter leur juridiction aux habitants de Vallon. Ce ne sera point facile. Depuis le départ, ou l'expulsion des PP. Chartreux, en 1543, soixante-quatre ans se sont écoulés. Durant cet intervalle, l'état des esprits a profondément changé. Les idées d'émancipation ont suivi leur cours. On ne rêve plus qu'indépendance. Le contact prolongé avec les protestants a déteint sur la mentalité publique, laissant chez un grand nombre de personnes, des préventions plus ou moins accentuées contre l'Eglise et les moines. Ajoutons à cela le mécontentement des nouveaux albergatires contraints de céder leurs biens aux anciens propriétaires, et tous les litiges qui s'en suivront, etc. Et l'on comprend combien sera lourde la charge du supérieur qui devra rétablir la juridiction des PP. Chartreux à Vallon.

Le Chapitre Général de 1608 confie cet emploi à Dom Bertrand Chalup. Il est probable que ce religieux ne vit point les ruines de son monastère, car l'année suivante, il est nommé prieur de Val-Profonde, et Visiteur de la province française. Le Chapitre de 1609 (ou 1610) prie

le Rd P. Général Dom Bruno d'Affringues de prendre lui-même en main l'affaire de Vallon. Il accepte et nomme à cet effet Dom Laurent de Saint-Sixt, remarquable par ses talents d'organisateur.

Dom Laurent quitte donc l' « obédience de Favrat » et se rend aussitôt à Vallon, accompagné de quelques confrères, entre autres : Fr. Olivier, également de la communauté de Favrat ; les PP. Eusèbe Prayer et Maffax, ou Manès.

Le premier soin du P. Procureur est de prendre possession immédiatement des terres albergées par les seigneurs de Berne ; ce qu'il fait en versant à leurs occupants les indemnités stipulées par Sire Jean-Claude de la Roche. Il s'assure de la sorte pleine et entière liberté de disposer à son gré des biens de la seigneurie. Nous supposons toutefois que ces paiements durent s'échelonner sur un laps de temps plus ou moins considérable, selon les ressources mises à la disposition de Dom Laurent, par le P. Général de l'Ordre.

En même temps, l'habile organisateur nomme les officiers civils chargés de le seconder dans l'administration de la seigneurie. Il nomme *Juge ordinaire* : noble Claude de Près, docteur en droit, avocat au Souverain Sénat, et juge de la plupart des judicatures de la contrée ; *Procureur :* Me Pierre Daviet, notaire et premier postulant au siège de Chablais ; *Greffier :* Me Pierre, fils d'égrège Garin Mugnier ; *Châtelain :* Me Claude David ; et *Curial :* Me Bernard Fraisier, ou Fusier.

Nous tenons à reproduire l'en-tête de ces nominations. « Nous, Frère Laurent, de Saint-Sixt, au nom et comme procureur général et spécial en cette cause de Révérendissime Père en Dieu, Dom Bruno d'Affringues, général de tout le saint Ordre des Chartreux, faisons savoir à tous qui verront les présentes que, puisqu'il a plû à Dieu de rétablir ledit Ordre en possession de la seigneurie et juridiction dépendante de leur ancienne maison... de Vallon, en ce Duché de Chablais, et désirant pourvoir d'officiers capables d'exercer la justice... A cette cause, étant

bien informé de l'expérience, loyauté et fidélité de... Nous l'avons créé, constitué et député pour notre... » (1).

A ces officiers, il confère « les mêmes honneurs, prééminences, émoluments, profits et charges propres à leurs fonctions » ; il recommande à tous les sujets de Vallon de les reconnaître comme tels, de leur obéir et, à l'occasion, de leur prêter main-forte.

Le corps des officiers étant désigné, Dom Laurent en arrive au point le plus délicat : faire reconnaître et accepter, par les habitants, et surtout par le Syndic et les Conseillers, l'autorité, soit la juridiction effective des PP. Chartreux.

La mentalité, avons-nous dit, a été profondément modifiée. D'autre part, les Bernois ont introduit deux nouveautés dans la jurisprudence de Vallon : la réduction des aucièges, et la substitution de l'hommage collectif à l'hommage individuel. La population tient par dessus tout à ces innovations. De plus, on éprouve une répugnance plus grande que jamais pour toute dépendance, surtout à l'égard des moines. « Le seul mot de *taillable,* écrira bientôt Dom Léon, prieur de Vallon, est devenu tellement odieux et honteux que plusieurs (un grand nombre), se résoudraient à quitter le pays et aller habiter parmi les hérétiques plutôt que de reconnaître ledit hommage personnel ».

Dom Laurent, en supérieur avisé, se garde bien d'imposer le retour à des usages anciens qui ne sauraient plus être admis. Il se montre conciliant, tout en sauvegardant dans la plus large mesure, les droits de son Ordre. Le 10 juin 1614, il remet les 9 jours d'auciège que les Bernois avaient changés en une cense particulière de 90 florins, et il la commue en une cense générale de 400 florins. De plus, il admet la substitution de l'hommage collectif à l'hommage individuel. Enfin, il réduit à une somme unique, les cens, directe, aucièges et dîme des naissants.

A ces conditions, les hommes de Vallon acceptent d'as-

---

(1) On trouve encore cette variante : « ...Etant nécessaire de pourvoir de bons et capables officiers qui puissent dûment administrer la justice... pour la conservation des biens, repos et tranquillité de nos sujets... »

sez bon cœur la juridiction des PP. Chartreux, et signent les nouvelles reconnaissances. Nous citons celle du 10 décembre 1616, une des plus explicites. Elle est faite par le Syndic, honnête Charles, fils de Claude David, et les conseillers de Vallon : Pierre, fils de feu Pierre Convers ; Bernard, fils de Pierre Dufrêne ; Bernard, fils de Pierre Poisson ; Claude, fils de feu Jean Voisin ; Thivend, fils de feu Pierre Chedal ; « lesquels agissent tant en leur nom qu'au nom des susnommés (communiers de Vallon) et au nom des autres hommes, sujets de Vallon. Ils déclarent et reconnaissent, pour eux et leurs descendants en droite ligne, procréés en loyal mariage jusqu'à l'infini, être et devoir être hommes-liges des PP. Chartreux et de leurs successeurs audit Vallon. En conséquence, tenir, vouloir et devoir tenir tous et chacun des biens qu'ils possèdent sur le domaine et dans les confins et limites de la seigneurie et juridiction dudit Vallon, en fief, emphythéose et omnimode juridiction des dits RRds Seigneurs, Prieur et Religieux de Vallon. »

Grâce à la sûreté de son coup d'œil, à sa ténacité et à son esprit de suite, Dom Laurent obtint ainsi un véritable succès en cette affaire, la plus délicate et la plus difficile de son mandat.

* * *

Reste encore une autre question, assez importante : la réparation des immeubles de la seigneurie. Nous avons dit en quel état de délabrement les avaient laissés les Bernois et leurs emphythéotes. Il fallait cependant aménager un couvent à la nouvelle communauté religieuse qui n'attendait qu'un abri pour venir s'installer à Vallon. De plus, il s'agissait de remettre en état les divers bâtiments destinés aux nouveaux albergataires.

A plusieurs reprises, Dom Laurent fait des démarches auprès de Guy Joly, ex-seigneur de Vallon pour lui faire réparer les dommages dont son incurie a été cause. Voici certaines notes écrites par notre Procureur lui-même :

« Les Chartreux demandent réparation du couvent et de l'église de Vallon, que le seigneur Joly a laissé miner et démolir ; par où il y a présomption que c'est à son « sçu » et de son vouloir, attendu qu'il ne l'a pas empêché ; ce qu'il aurait dû faire, ayant le droit de seigneurie. » Il réclame également réparation de la loge du portier, de la chapelle Sainte Croix, d'une scierie. Cette dernière « ruinée par l'incurie dudit Seigneur Joly ou de ses officiers. » Ces réclamations demeurent sans résultat.

En présence d'une mauvaise volonté aussi manifeste, Dom Laurent est obligé d'entreprendre ces réparations selon les pauvres moyens dont il dispose, et qui sont bien réduits, étant données les fortes sommes qu'il a dû verser aux anciens occupants du domaine.

Il se met cependant à l'œuvre. Tout d'abord il songe à réparer les bâtiments de Génicot (l'Abbaye de nos jours), dans le but d'y installer la nouvelle communauté. Le couvent de la Chèvre a trop souffert des dilapidations des Bernois et de l'incurie de Sire Joly. Sa mise en état demanderait des dépenses excessives. D'ailleurs, la situation de Génicot est incontestablement supérieure. Le P. Procureur passe, le 29 août 1610, un contrat avec deux « maîtres-chappuis ». Dans cet acte il est stipulé, entre autre, que les pierres et autres matériaux du couvent et de la chapelle de la Chèvre pourront être employés pour les nouvelles constructions.

Au cours des années suivantes, de 1612 à 1620, Dom Laurent signe des contrats semblables pour les granges de la Chèvrerie, de l'Econduit, de Grand et Court-Champ, de la Bauvaux, de Bellecombe, etc. On en trouve les textes dans une liasse de documents aux Archives départementales de Haute-Savoie, et sur laquelle un secrétaire écrivit cette note suggestive : « Servira pour toujours comme monument des désordres que les Bernois ont fait à Vallon, et des soins et sollicitudes que le V. P. Dom Laurent a pris pour remettre les bâtiments et les biens en bon état. »

CHAPITRE III

Ripaille.

Malgré le contrat conclu par Dom Laurent en 1610, avec les « maîtres-chappuis » pour l'aménagement de Génicot en vue d'y établir la nouvelle communauté religieuse, les travaux n'eurent pas lieu. Que s'était-il passé ? On l'ignore. Les ressources firent-elles défaut ? Nous ne le pensons pas, car nous venons de le dire, le P. Procureur faisait réparer aussitôt d'autres bâtiments (1). Y eut-il opposition, hostilité, de la part des anciens occupants ? C'est possible. Quoiqu'il en soit, Dom Laurent dut abandonner son projet, et porter ses regards hors de Vallon, pour y fixer ses confrères.

Arrivé à ce point de notre histoire, nous saluons avec un profond respect la douce figure du Protecteur de l'Académie Salésienne : Saint François de Sales. C'est lui qui va tirer les religieux de ce mauvais pas, et leur obtenir la résidence désirée. Il sera l'homme de la situation en cette affaire délicate ; et la suite des événements montrera la haute estime qu'il eût toujours pour les moines de Vallon.

Mis au courant de l'insuccès du P. Procureur, il lui offre, en sa qualité de Président de la Commission Ducale des Bénéfices ecclésiastiques, l'ancien monastère des Chanoines Réguliers de S. Augustin, à Filly (2). Ce couvent, il vient de le faire réparer, et après en avoir réconcilié l'église et consacré l'autel, l'a confié provisoirement à Claude de Blonay, à la charge d'y faire célébrer une messe

(1) Chapitre II. Génicot sera restauré plus tard, et aménagé pour servir de pied-à-terre aux Chartreux de Ripaille lorsqu'ils viendront visiter leur domaine de Vallon.

(2) Filly, petit village de la commune de Sciez, à 10 kilomètres à l'ouest de Thonon, assez près du lac Léman. Les Chanoines Réguliers de S. Augustin occupèrent cette résidence jusqu'à l'invasion bernoise.

chaque semaine. Cette offre fut-elle acceptée par les moines de Vallon ? Nous n'en trouvons trace dans aucun des documents parvenus jusqu'à nous.

Le 18 août 1613, le Saint Evêque se rencontre, à Turin, avec Charles-Emmanuel Ier. En cette entrevue, il est question de l'installation des religieux de Vallon. Le nom de Ripaille dut certainement y être mis en avant, car l'année suivante, le 12 juin 1614, François de Sales écrivait au Duc une lettre débordante de joie, pour le remercier d'avoir accepté le principe de la cession de Ripaille aux PP. Chartreux.

« Lhors que j'eu l'honneur de faire la révérence à Vostre Altesse il y a un an, je luy proposai de faire loger les RR. Pères Chartreux en l'abbaye de Filly, en Chablais, pour l'accroissement et la dévotion qu'un si saint Ordre feroit en ce païs-la, et pour l'ornement que la réparation d'une abbaye si remarquable y apporteroit. Mais du depuis, ayant sceu que Vostre Altesse avait jetté ses yeux et son désir sur Ripaille pour le même effet, je m'en suis infiniment resjoui. Et en toute humilité, je la supplie d'en ordonner au plus tost l'exécution affin que nous voyons en nos jours la piété restablie en un lieu qui a esté rendu tant signalé par celle que Messeigneurs les Prédécesseurs mesme de Vostre Altesse y ont si saintement et honorablement pratiquée ; assurant qu'en meilleures mains, le généreux et pieux dessein de cette restauration ne pourroit estre confié, qu'en celles d'un Ordre si ferme et constant comme est celuy des Chartreux, lequel ayant tous-jours esté de son commencement fort obligé à la Sérénissime Mayson de Vostre Altesse, luy a aussi réciproquement tous-jours esté et est très affectionné. »

Mais un gros obstacle s'oppose à la réalisation immédiate de ce beau projet. Ripaille est occupé par une communauté de Chanoines Réguliers de S. Augustin, dont l'abbé commendataire, Monseigneur Thomas Pobel (3), ne

---

(3) Evêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, doyen de la Collégiale de Sallanches, plébain de Bonneville, abbé d'Entremont, prieur de Peillonnex et de Bellevaux.

consent à se dessaisir que moyennant un très forte indemnité que ni S. François, ni Dom Laurent, ne sont à même de fournir. Force est donc d'attendre. Six ans après, Mgr Pobel meurt. Notre saint Evêque s'empresse d'acquérir le bénéfice vacant en son nom, mais en réalité pour les PP. Chartreux.

La principale difficulté est levée. Il en reste une autre : les Chanoines Réguliers continuent d'occuper le couvent. Inutile de songer à établir deux communautés dans ces locaux ! S. François avait son plan. Et pour des raisons que l'histoire n'a pas conservées, mais qui furent certainement étudiées avec la plus grande attention, il obtint du Saint-Siège la dissolution de cet Ordre. Le licenciement des religieux demande beaucoup de temps. Enfin, le 12 décembre 1623, tout étant prêt, Charles-Emmanuel Ier publie l'acte de cession de Ripaille aux PP. Chartreux. Voici le texte de ce précieux document :

« Charles-Emmanuel, par la grâce de Dieu, Duc de Savoie, Chablais, etc...

« ...Pour Nous et Nos successeurs, Nous cédons, quittons et transportons purement et irrévocablement au saint Ordre des RR. PP. Chartreux, nos anciens et dévôts suppliants, ledit monastère et prieuré de Ripaille, savoir, tous lés fonds, fruits et bâtiments qui sont contenus dans l'enclos dudit monastère et parc, avec tous leurs droits, noms, titres, actions et privilèges, et généralement leurs appartenances et dépendances sans distinction (quelconque), à l'exception et réserve des biens et revenus qui se trouvent unis et incorporés à notre sainte Religion et Milice des SS. Maurice et Lazare, en ce lieu (4).

Et cela, à la condition que lesdits PP. Chartreux seront tenus de faire construire et édifier en ce lieu, un couvent de chartreuse insigne, qui se nommera « de Savoie », capable de loger 20 religieux prêtres et 10 convers du même Ordre, (lesquels) vivront des revenus susmentionnés et de

---

(4) Cette réserve tombera plus tard, lorsque le château lui-même sera mis à la disposition des PP. Chartreux.

ceux que Nous promettons de leur donner lorsque l'occasion s'en présentera, ainsi que des revenus de leur ancienne maison de Vallon, qu'ils uniront et transporteront audit lieu de Ripaille, celle-ci ayant été ruinée et démolie pendant les dernières guerres.

« Nous réservons encore pour Notre usage et habitation, à Nous et à Nos successeurs, les sept corps de logis entourés de fossés, et appelés communément « du Pape Félix »... En outre, Nous voulons que lesdits religieux soient tenus de célébrer un service chaque année au jour anniversaire de Notre décès, et une messe chaque jour, pour le salut et la prospérité de Notre Maison de Savoie.

« Donné à Turin, le 12 décembre 1623. »

A la suite de cet acte, les PP. Chartreux sont mis en possession de Ripaille le 24 avril suivant, par le Président de la Roche (5). Le nouveau monastère portera désormais le nom de « Chartreuse insigne de Savoie », ou « Chartreuse de Ripaille-Vallon ».

Le supérieur de la nouvelle communauté se trouve tout désigné, c'est Dom Laurent de Saint-Sixt, lequel, sous le titre de Procureur, s'est dépensé si généreusement depuis 14 ans, au rétablissement de Vallon. Il prendra, dès ce jour, le titre de « Recteur », puis de « Prieur » jusqu'en 1647.

Quant au nombre des religieux, les auteurs ne sont pas d'accord. Lecoy de la Marche et Mgr Piccard parlent de 10 prêtres et 5 frères convers, nombre égal à celui des Chanoines Réguliers de S. Augustin qui habitaient le monastère. Bruchet, se basant sans doute sur l'acte de cession rapporté ci-dessus, indique 20 prêtres et 10 frères. Grâce à l'amabilité de Dom Palémon, le R. P. Eugène put reconstituer la liste des Prieurs de Vallon et de Ripaille ; nous la donnerons en fin de cet ouvrage. Nous tenons de la même origine une liste fort incomplète des Vicaires, ainsi que celle des religieux décédés, soit à Vallon, soit à Ri-

---

(5) D'après Grillet, cette prise de possession aurait eu lieu en 1614, sous la présidence de l'Evêque de Genève. Il fait probablement erreur.

paille. Nous nous excusons dès à présent de ne pouvoir reproduire ces deux dernières ; la place nous fait défaut.

Le 30 novembre 1627, Charles-Emmanuel Ier conférait à la nouvelle chartreuse le titre et les privilèges de la chartreuse de Pierre-de-Chatel en Bugey. Celle-ci, fondée au XIVe siècle, par Amédée VI, dit « le Comte Vert », était le berceau de l'Ordre de l'Annonciade, ou du « Collier », et la nécropole de ses chevaliers. Or, le Bugey ayant été cédé à la France en 1601, l'antique chartreuse ne pouvait plus conserver ses attributions. Ce fut la raison pour laquelle celles-ci furent transférées à celle de Ripaille.

Par lettres-patentes du 30 novembre 1627, le Duc décrétait que le couvent de Ripaille ajouterait à son nom celui de « Chartreuse de l'Annonciade delà les Monts ». Les religieux seraient tenus d'y célébrer les messes et offices que jadis leurs confrères de Pierre-Chatel célébraient pour les membres défunts de l'Annonciade. Les Chevaliers du Duché de Savoie devront rendre à celle-ci les honneurs dus auparavant à l'antique monastère. Et la nouvelle communauté aura les droits de haute juridiction sur toute l'étendue de son domaine, et jusqu'à 10 pas en dehors de ses clôtures. Un pilori placé, soit dans la forêt, soit sur le chemin, soit même à quelques pas de la grande porte, attestera cette faveur.

Les princes de la Maison de Savoie se plurent à combler les religieux de privilèges. On en lira avec intérêt la nomenclature dans l'excellent ouvrage de Bruchet sur Ripaille. Mentionnons toutefois l'exemption des droits de péage et de gabelle sur tous les objets destinés à l'usage domestique du couvent, le don annuel d'une quantité de sel, etc.

Dans cette nouvelle Thébaïde, transférée de Vallon sur les bords enchanteurs du Léman, les enfants de S. Bruno vont recommencer à chanter les louanges du Maître souverain, tout en donnant l'exemple des plus hautes vertus chrétiennes.

Le sceau de la Chartreuse de Vallon et Ripaille, grossi 3 fois
dû à l'obligeance de M. J. BAUD
secrétaire de l'Académie Chablaisienne

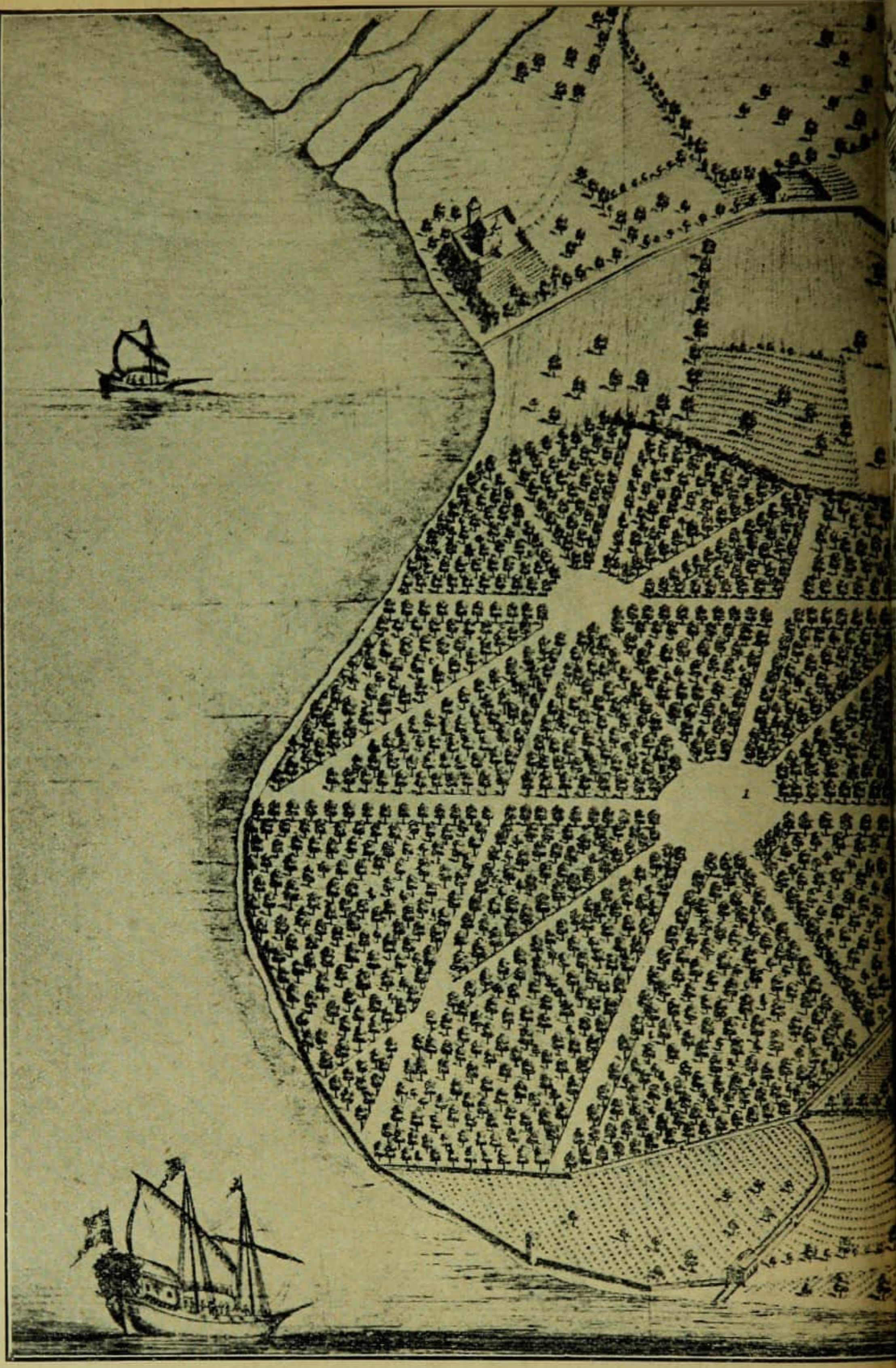

La Chartreuse de Ripaille en

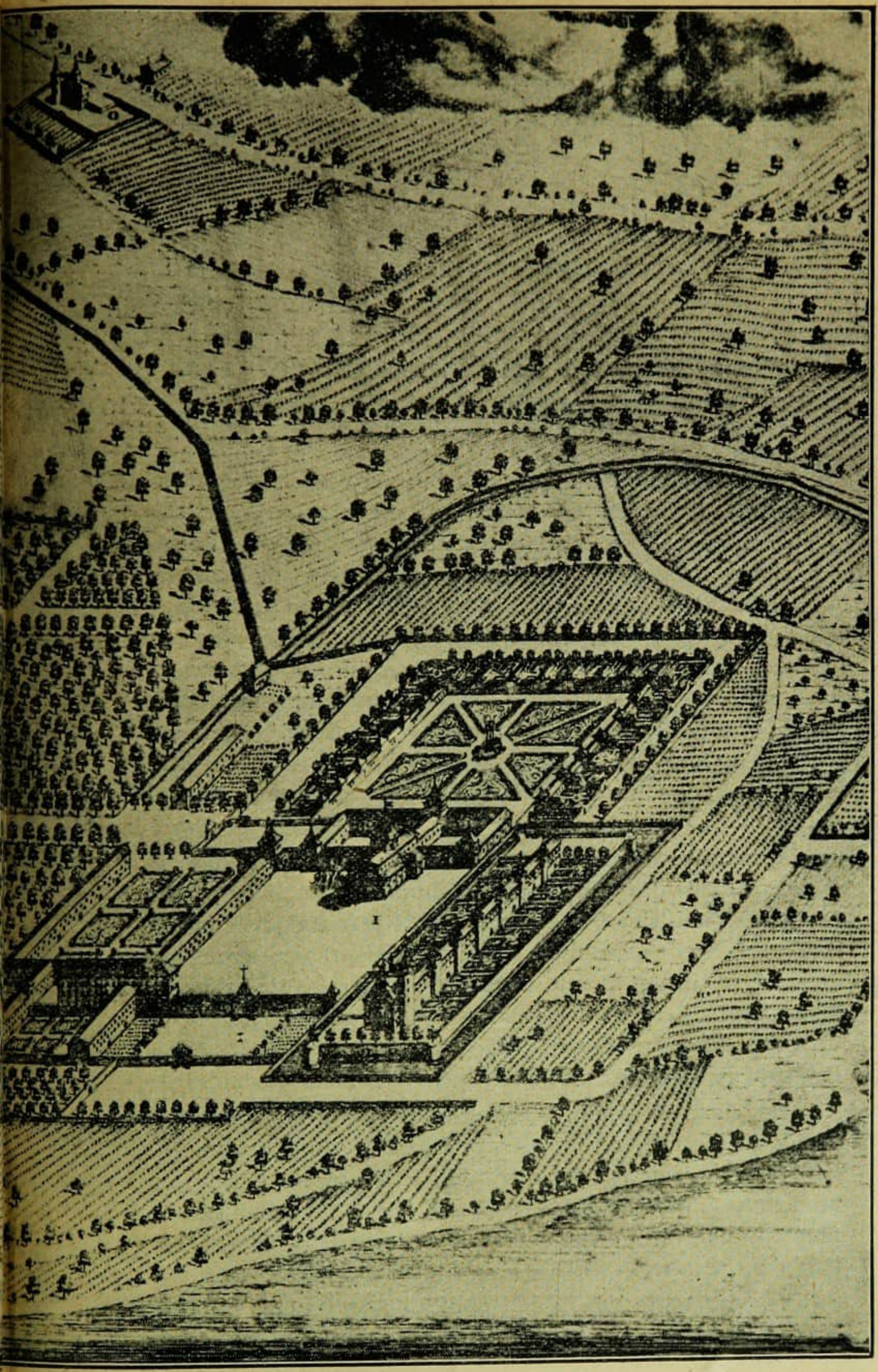

d'après le "Théâtrum Sabaudiæ"

CHAPITRE IV

L'affranchissement des Communiers de Vallon. Fin de la " Seigneurie " des PP. Chartreux.

Depuis l'occupation de la Savoie par les armées françaises et suisses au XVI[e] siècle, la tendance des esprits à l'émancipation et à l'indépendance s'accentue sans cesse. Le régime féodal n'a plus la sympathie des populations. Les édits d' « Amortissement » (1567), et de « Taille » (1580), ont introduit des modifications profondes dans le régime, notamment au sujet de la question, toujours si brûlante, des impôts. Mais ces ordonnances ne furent point observées selon l'esprit du législateur. De nombreuses exemptions, accordées sous le nom de privilèges, ne firent au contraire qu'augmenter le mécontentement général.

Le malaise dure tout le XVI[e] siècle. On le constate à Vallon. Bien des fois, les communiers empiètent sur les attributions des PP. Chartreux. Ils refusent avec obstination de signer les reconnaissances d'après le style ancien, et n'hésitent point, dans leurs démêlés réciproques, à traduire les religieux devant les plus hautes juridictions du pays. On sent partout une profonde irritation. Tous les regards se portent d'instinct vers l'autorité ducale.

Pour calmer l'opinion, Victor-Amédée II (1675-1730), décide la réforme des impôts. Il crée l' « impôt foncier », basé sur l'estimation objective de la propriété rurale, et atteignant indistinctement tous ses sujets. A cet effet, il prescrit, par une ordonnance du 9 avril 1728, la confection du cadastre.

Ces opérations ont lieu à Bellevaux (et Vallon), durant

les mois d'avril-août de cette même année. Six géomètres, avec un nombre égal d'assistants, mênent à bien ce travail considérable. Chaque parcelle de terre est cotée ; les titres de propriété sont contrôlés, et l'on fixe d'une manière aussi exacte que possible les revenus de tous les possesseurs. « Ce travail, dit Mgr Piccard, est exécuté avec une perfection qu'est bien loin d'avoir atteint le cadastre de 1808. » Il faut encore 9 années pour terminer cette importante opération dans tous le duché.

Enfin, le 15 septembre 1738, Charles-Emmanuel III, successeur de Victor-Amédée II, abroge officiellement tous les privilèges antérieurs, et rend obligatoire le nouvel impôt. Il est cependant maintenu une exception en faveur des biens dont la noblesse ou le clergé pourrait justifier la possession antérieure à 1567. En vertu de cette clause, la plus grande partie du domaine seigneurial de Vallon s'en trouve exempte. Mais la loi nouvelle s'applique aux possessions acquises postérieurement à 1738, par exemple, la terre de Vailly, etc. Telle est la première atteinte portée au droit ancien des religieux. D'autres suivront bientôt.

Qu'on nous permette de signaler en passant une nouveauté introduite par l'édit de Charles-Emmanuel III : la création des Conseils municipaux, dits « paroissiaux ». Vallon avait déjà son Conseil. Les PP. Chartreux l'avaient créé en 1426. Bellevaux n'eut le sien, croyons-nous, qu'à partir de 1738. Les deux conseils continuent à coexister, ayant chacun leurs attributions propres. Le premier composé également de représentants des deux sections de Bellevaux et de Vallon, s'occupe d' « asseoir l'assiette des impôts », tandis que le second traite des affaires qui concernent exclusivement les intérêts des communiers de Vallon.

* * *

Un nouvel édit de Charles-Emmanuel III, en date du 5 août 1752, atteint directement le principe de la propriété des seigneurs féodaux, partant des PP. Chartreux : Le Duc leur impose à tous de recevoir de lui-même l'investiture

de leurs domaines. C'est les obliger à reconnaître un principe qu'ils ont refusé d'admettre de tout temps. Les religieux de Ripaille-Vallon, dans un premier mouvement, se soumettent, et demandent à la Chambre des Comptes « l'investiture de la terre, du fief et de la juridiction de Vallon, ainsi que des biens féodaux et rentes annexées, suivant la reconnaissance du 2 juin 1621, ...pour eux, leurs successeurs et ayant droit quelconque ». Mais deux jours après, se ressaisissant, ils ajoutent cette clause : « au besoin, et en tant que l'édit pouvait les affecter, s'agissant d'anciens biens d'Eglise. »

Un grand pas venait de se faire dans la réduction des droits seigneuriaux.

* * *

Le régime féodal trouve son expression concrète dans le droit de *main-morte*. Ce droit, « vestige de l'ancienne servitude à laquelle fut soumise la majeure partie de la population », consiste en une double servitude : *réelle* et *personnelle*. Réelle, elle affecte les biens-fonds des sujets; personnelle, elle atteint les possesseurs de ces biens, soit les taillables, ou hommes-liges, et leurs descendants.

Charles-Emmanuel III, voulant prêcher d'exemple et donner aux habitants du patrimoine ducal, ses sujets immédiats, l'avantage de cette liberté si désirée de tous, décide par un édit du 20 janvier 1762 : « Tous les taillables de nos domaines, hommes et femmes, sont *affranchis* sans paiement d'aucune finance, de *toute taillabilité personnelle*, de quelque nature qu'elle puisse être, soit de main-morte, échute, qui en peuvent dériver ; et Nous voulons que dès la date de cet édit, ils soient regardés, de même que leurs descendants comme *francs et libres*. »

Il continue : « Tous les taillables et hommes-liges de notre Duché de Savoie, qui se trouvent astreints à main-morte, échute..., envers nos vassaux de quelque état et condition qu'ils soient, nul excepté, pourront s'affranchir à leur gré, se rendre libres et exempts, pour leurs person-

nes et leurs descendants, de toute taillabilité, main-morte et échute, en payant cependant chacun d'eux, pour une fois, la somme qui sera convenue entre eux et leurs seigneurs ». Ensuite, il les autorise et invite à traiter avec leurs seigneurs, et dans le cas de désaccord au sujet de l'indemnité, de recourir à l'arbitrage de l'Intendant de la Province. Si les taillables ne peuvent payer la somme convenue, les Conseils des communautés sont autorisés à prendre sur les biens du cadastre, pour suppléer.

L'édit du prince, publié à Bellevaux le 24 février suivant 1762, pour les deux sections de Bellevaux et de Vallon, est favorablement accueilli par la population. On décide sur le champ de profiter de la faveur offerte par le Souverain. Le 17 juillet de cette même année, le Conseil nomme les procureurs chargés de traiter cette affaire avec les seigneurs respectifs. Ce sont : Joseph Place, feu Etienne ; Argaud Monnet Michel, feu Jacques ; et François-Louis Favrat, châtelain des communautés de Bellevaux et Vallon.

Ces commissaires se mettent aussitôt en relation avec les seigneurs possédant domaine sur la paroisse, c'est-à-dire : les PP. Barnabites du prieuré de Bellevaux, les PP. Chartreux de Ripaille-Vallon, les religieux de l'Abbaye d'Aulps, et le Marquis de Lullin. Mais ils ne tombent point d'accord. Dom Favre, prieur des moines de Ripaille, demande au nom de son couvent, une indemnité de 25 livres pour chaque main-mortable. Les autres seigneurs fixent également des prix que leurs hommes refusent. La question ne pouvant se régler à l'amiable, on a recours à l'arbitrage de l'Intendant du Chablais. Celui-ci détermine les indemnités comme suit :

Aux PP. Barnabites de Bellevaux....	197 livres.
Aux PP. Chartreux de Ripaille-Vallon	1.267 livres.
Aux Religieux de l'Abbaye d'Aulps...	80 livres.
Au Marquis de Lullin.....	54 livres.

Le 29 juin, cette sentence est solennellement publiée par devant MM^es^ François Quissard et Desplans, à Thonon,

en présence des parties intéressées. En suite de quoi, le Prieur de Vallon signifie : « Nous déclarons *libres et exempts*, pour leurs personnes et leurs descendants, *de toute taillabilité, main-morte, échute* envers ladite chartreuse de Vallon et celle de Ripaille... » Suivent les noms de onze habitants, lesquels « signent en leur nom propre et au nom de tous les autres habitants de Vallon, dont les noms sont consignés aux registres de l'Intendance de Thonon, et qu'il est inutile de rappeler ici pour lecture. »

Ainsi, les communiers de Vallon se trouvent affranchis de *la main-morte personnelle* à l'égard des PP. Chartreux. Reste encore, pour compléter leur affranchissement, la libération de la main-morte réelle, laquelle affecte les biens qu'ils tiennent des religieux par contrat emphythéotique.

* * *

Charles-Emmanuel III, poursuivant sa grande œuvre d'affranchissement, porte, le 19 décembre 1771, un nouvel édit prescrivant le *rachat général et obligatoires* des *rentes féodales* et de la *directe*. Cette fois, le Duc ne laisse plus la liberté d'opter pour l'affranchissement ou de la refuser. L'édit de 1762 laissait cette liberté. « Un assez grand nombre de main-mortables, écrit le Marquis Costa de Beauregard, aima mieux rester dans son ancienne condition, dont rien ne lui faisait sentir le poids que de se racheter par un sacrifice actuel. » Le nouvel édit est tout differend; il *impose* l'affranchissement.

En conséquence, une réunion plénière des deux sections de Vallon et de Bellevaux a lieu le 31 mars 1772, pour délibérer sur l'exécution de l'édit. 58 communiers en acceptent l'application, contre 7 opposants. Ces derniers, toutefois, ne refusent leur consentement que dans la seule crainte des frais. Mais l'assemblée ayant décidé que les dépenses seraient prises sur le carnet du rôle de l'impôt, ces derniers se rendent aussitôt à l'avis de la majorité.

Comme il fallait s'y attendre, la fixation de l'indemnité à verser aux religieux provoque d'interminables dis-

cussions. Entre temps, le Duc suspend l'effet de la loi pendant 5 ans. Ensuite, les polémiques reprennent de plus belle. Les habitants de la section de Bellevaux arrivent à un accord en 1778 ; les communiers de Vallon n'y parviennent que trois ans plus tard.

Enfin, le 2 mai 1781, l'acte d'affranchissement de la *main-morte réelle* est prononcé officiellement, dans la grande salle de la chartreuse de Ripaille-Vallon, par devant Me Arpin Hyacinthe, notaire, secrétaire de la Délégation de la province de Chablais, en présence des parties intéressées. « Les vénérables religieux et leurs successeurs desdites chartreuses de Ripaille et Vallon, y est-il dit, ont affranchi, ainsi que par le présent (acte), affranchissent purement, simplement et irrévocablement, la susdite communauté particulière de Vallon, à la stipulation des Honorables...; et encore pour les autres hommes cotisés et communiers de ladite communauté de Vallon, et successeurs, de tous servis, aucièges, et autres droits et devoirs auxquels les biens situés dans le territoire de la même communauté de Vallon sont astreints pour raison de fief appartenant aux susdits Révérends Seigneurs, Prieur et Religieux. »

Les communiers s'engagent à verser aux PP. Chartreux la somme de 22.000 livres, laquelle sera payée, avec les intérêts qui commencent à compter de ce jour, à 4 0/0, en deux termes égaux ; savoir : 11.000 livres dans un an, à partir de cette date ; et les autres 11,000 livres, dans l'année qui suivra. Après quoi, le Syndic, les conseillers et procureurs, remercient les Rds Pères de toutes leurs bontés. Les sommes sont versées régulièrement en leur temps ; ce dont les Chartreux donnent quittance le 10 juillet par acte passé devant Me Favrat, notaire.

L'affranchissement est complet.

Ainsi prenait fin la seigneurie des PP. Chartreux de Ripaille-Vallon. La communauté des hommes de Vallon avait pris naissance à l'ombre du monastère, et grâce aux bons soins des religieux. Désormais aucun lien ne les

unira plus, sinon les liens de l'affection et de la reconnaissance.

* * *

A la suite de ces changements, le domaine de Vallon se trouve scindé en deux grandes propriétés : celle des PP. Chartreux et celle des Communiers.

D'après des renseignements officiels de 1787, la première compte 3.215 journaux, 90 toises et 5 pieds, qui se répartissent comme suit : 4 journaux en bâtiments ; 69, champs ; 216, prés ; 1.200, bois de sapins ; 344, broussailles ; 806, pâturages ; 539, rochers ; 35, ravines et cliéres. Et les communiers de Vallon possèdent pour leur part : 2.512 journaux de terre, 111 toises et 6 pieds.

Plus tard, cette distinction elle-même tombera et ces deux propriétés n'en formeront plus qu'une seule.

CHAPITRE V

La Révolution française en Savoie. Dispersion des PP. Chartreux. Liquidation de leurs biens.

Nous sommes à la veille des plus graves événements. La Révolution venait d'éclater en France. Bientôt elle envahit la Savoie. Le 2 septembre 1792, Montesquiou, général des armées révolutionnaires, s'installe à Chambéry et, s'emparant du pouvoir, lance cette proclamation grandiloquente : « Guerre aux despotes ! Et liberté aux peuples ! »

Le 21 octobre, l' « Assemblée Nationale des Allobroges » décrète l'abolition de la royauté, de la noblesse et du régime féodal, l'annulation des vœux monastiques et le retour des biens du clergé et des religieux à la nation. Peu de jours après, on procède à l'inventaire des églises et des couvents. Bailly et Michaud sont chargés de cette triste besogne pour le prieuré des PP. Chartreux de Ripaille-Vallon.

Dès lors, les nouveaux officiers municipaux multiplient les tracasseries au sujet de ces biens, dit « nationaux ». Au commencement de l'année suivante, les fermiers de Vallon, ayant versé aux religieux la somme de 1.119 livres, ces fonctionnaires la réclament, « en attendant, disent-ils, la décision de la Commisison Provisoire ». Le P. Procureur refuse, prétextant qu'il en a besoin pour l'entretien de sa communauté. L'affaire eut tourné en conflit si deux amis, Jean-Louis Tornier et André Meynet, n'eussent versé une caution pour le couvent.

Dans le dessein manifeste de s'emparer des immeubles ecclésiastiques et conventuels, la Commission Provisoire donne l'ordre de grouper les religieux des diverses communautés en certains monastères déterminés. Les Chartreux de Pomier et de Vallon devront être transférés au Reposoir. Cette mesure ne fut point exécutée.

Enfin un décret du 28 mars 1793 prescrit : « Tous les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, seront tenus, dans le terme de trois jours, dès la publication du présent acte, de prêter serment par devant les municipalités de leurs domiciles respectifs, d'être fidèles à la nation, à la République française, et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant. » Le 10 avril suivant, des sanctions sont portées contre les prétendus « récalcitrants ». « Tous les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, clercs minorés, frères convers, et tous autres généralement qui n'auront pas prêté le serment civique, seront mis aussitôt en état d'arrestation par les municipalités de leurs domiciles respectifs, et traduits par la Garde nationale au chef-lieu du département, pour y être enfermés dans une maison d'arrêt qui sera préparée à cet effet. »

La situation est des plus graves. Nos religieux délibèrent. Et comme il arrive en pareil cas, les interprétations du Droit ne concordent point ; les opinions sont partagées sur la ligne de conduite à tenir. La grande majorité des moines incline pour le refus. Ce sont : Dom Mélos, prieur, Dom Timothée Comte, Dom Claude Buisson, Dom Jacques Muguet, Dom Michel Delisle et Dom Antonin Galtier. Quatre religieux cependant pensent pouvoir concilier les exigences de la conscience avec la prestation du serment : Dom Ange Boissonney, Dom Antoine Guy, Dom André Désallement et Dom Simon Goutry. Les documents se taisent sur les frères convers.

Ces derniers aussitôts sont couverts par le Directoire de Thonon qui les autorise à demeurer dans les bâtiments de Ripaille, et même leur fournit une pension sur les biens nationaux. Quant aux premiers, ils décident d'aller demander au Valais un abri hospitalier, en attendant des

jours meilleurs. L'un d'eux, chargé de mettre en sécurité les objets précieux du monastère, prend les devants, et se fait conduire en barque à Vevey. Mais, à peine a-t-il mis pied à terre, le batelier, virant aussitôt de bord, disparait au large, emportant les ressources du couvent.

Un autre malheur suit de bien près celui-ci. Au moment où les religieux fidèles vont s'embarquer pour passer en Suisse, voici que des officiers municipaux apparaîssent soudain, les arrêtent et les conduisent au couvent des Barnabites transformé en maison de réclusion provisoire.

A partir de ce moment, nous ne retrouvons plus traces de Dom Mélos, ni de Dom André Désallement. Quant aux autres religieux, nous avons recueilli les renseignements que voici. Dom Timothée Comte se retire à Lausanne en 1819, et meurt à la chartreuse de la Part-Dieu, en 1823. Dom Claude Buisson meurt dans le même couvent, mais beaucoup plus tôt, en 1799. On trouve Dom Jacques Muguet à la Part-Dieu en 1794 ; il meurt en 1798, chez les PP. Trinitaires, à Turin. Dom Michel Delisle est signalé en 1793, à la Part-Dieu, sans autres détails. Dom Antonin Galtier meurt également au milieu de ses confrères en 1827 ; contrairement à l'usage de l'Ordre qui est d'inscrire sans commentaire le décès des religieux dans l'obituaire, il est fait cependant une exception en faveur de celui-ci : « Vir egregiæ indolis et religiosissimus », y est-il mentionné.

Quant aux religieux qui prêtèrent le serment, deux d'entre eux quittent Ripaille assez vite, mûs probablement par le repentir de leur faute ; ce sont Dom Antoine Guy, et Dom Simon Goutry. Le premier se retire à Ivrée, et le second à Nyon. Dom Ange Boissonney revient certainement à de bons sentiments, puisqu'il meurt dans un couvent de l'Ordre, en 1821.

Ainsi disparaissent les derniers Chartreux de Ripaille-Vallon. Ils sont les ultimes unités de cette longue série de Chartreux qui chantèrent dans le Chablais les louanges de Dieu par l'harmonie de leurs voix et la sainteté de leur vie. Ils ne surent que faire du bien à tous, spécialement

Vue d'ensemble. — A droite : **Génicot** l'Abbaye) ; à gauche : **La Chèvre** (Photo Fr. Tornier)

à leurs sujets. La Révolution les jugea inutiles, malfaisants même. C'est une grosse responsabilité qu'elle porte devant l'histoire.

* * *

A peine les religieux ont-ils été incarcérés, l'administration républicaine s'occupe de la liquidation de leurs biens.

Sur la fin d'avril 1793, le mobilier de Ripaille est vendu devant la grande porte du couvent. En mai, la ferme est louée pour le prix de 13.300 fr. Le parc est destiné pour quelque service public. Les beaux chênes de la propriété vont être exploités pour des constructions de marine ; une équipe de 50 hommes est formée à cet effet. Les bâtiments servent provisoirement de salpêtrière, puis de caserne.

Enfin, le 24 messidor, an IV (11 août 1795), le domaine entier est vendu aux enchères, à Charles-Antoine Aman. Celui-ci en fait « élection d'amis », le 4 vendémiaire, an V (25 septembre 1795), en faveur des citoyens Vill, Trolliet et Pachaud, lesquels le revendent ensuite au Général Dupas.

Restait le domaine de Vallon. Le 28 ventôse, an II (19 mars 1794), à la requête d'André Converset qui vient d'être nommé « agent national » pour Bellevaux, il est procédé à la vente à l'encan de ces terres. Elles sont attribuées comme suit :

L'Abbaye aux frères François-Marie et Jean-Louis Paquier, pour la somme de 464 livres argent, 30 quintaux de foin et 13 d'avoine.

La Chèvrerie est maintenue aux frères Meynet (François et André), sur le prix de base : 1.200 livres, 30 quintaux d'avoine et 80 de foin.

L'Econduit, à Jean-Baptiste Paquier, pour 1.800 livres, « quatre-septante » quintaux de foin et 43 d'avoine.

Le pâturage de Bémant et les Supplis restent à François Favre, pour la somme de 106 livres, 13 sols argent et 2 quintaux d'avoine.

Plusieurs ventes suivent celles-ci.

Il reste encore quelques meubles ayant appartenu aux PP. Chartreux, à l'Abbaye, à la Chèvrerie et à l'Econduit ; ils sont mis en vente le 13 brumaire, an VI (2 novembre 1796) et cédés pour la somme de 1.656 livres.

Quant au domaine extérieur, je ne m'y attarderai point. Les diverses municipalités suivirent la même ligne de conduite que Bellevaux. Pouvaient-elles d'ailleurs agir différemment ? !...

Depuis lors, un siècle et demi s'est écoulé. Reverra-t-on la blanche robe des enfants de S. Bruno dans le Chablais ? Pour le moment, la question ne se pose pas. Toutefois leur souvenir y est toujours vivant. Et les habitants de Vallon, unis entre eux comme jadis, n'en parlent jamais qu'avec un profond respect.

CHAPITRE VI

Nomenclature des PP. Prieurs de Vallon et de Ripaille-Vallon

Dom Hugues, protoprieur	1138—1180
Dom Nanthelme	1180—1185
Dom Laurent	1185—1209
Dom Pierre	1210
Dom Bernard	1213
Dom Laurent	1217
Dom Aymon	1221—1222
Dom Wuillerme	1224
Dom Guillaume	1234
Dom X	1234
Dom Guillaume	1239
Dom Pierre	1245—1253
Dom Guillaume	1254
Dom Bertrand	1262
Dom Pierre second	1263
Dom Aymon	1264—1270
Dom Pierre	1271—1285
Dom Guillaume de Castigny	1308—1309
Dom Girard de Blannessex	1311—1315
Dom Jean de Talonnet	1315—1317
Dom Guillaume	1317
Dom Barthélémy	1322
Dom Jean de Talonnet	1327—1328
Dom Guillaume de Castigny	1336—1340
Dom Boson de Flumet	1341—1342
Dom Guillaume de Castigny	1342—1343
Dom Jean, ou Pierre Raynaud	1343

Dom Guillaume de Castigny	1343—1348
Dom Jacques	1349—1350
Dom Boson de Flumet	1351—1354
Dom Wuillerme Coste	1355—1361
Dom Jean Taxiot	1361—1363
Dom Henri de l'Hermant	1367—1369
Dom Guillaume Maréchal	1369—1371
Dom Amaury Brasay	1371—1375
Dom Guillaume Maréchal	1376—1379
Dom Jean de Vevey	1379—1384
Dom Jean de Sala	1384—1389
Dom André Dupont de Bellevaux	1389—1390
Dom Jean Compère	1390—1401
Dom André de Bellevaux	1401—1402
Dom Guillaume Reignon	1402
Dom André de Bellevaux	1403—1406
Dom Jean de Beaufort	1406—1412
Dom André de Bellevaux	1412—1415
Dom Jean Nanthelme, Nanterme	1416—1419
Dom Antoine Gaudanier	1419—1421
Dom Jean Dumollard	1421
Dom Jean Gaillard	1421—1423
Dom Hugues Rogin	1425—1433
Dom Pierre Maconnet	1433—1434
Dom Charles Cristen	1334—1442
Dom Pierre Cugnet	1442—1444
Dom Pierre Chaplanne	1444—1448
Dom Pierre-Amédée	1448—1449
Dom Pierre Chaplanne	1449—1487
Dom Aymon Bailly	1487—1498
Dom Jean Collomb	1498—1504
Dom Aymon Bailly	1504—1506
Dom François Bursat	1506— ?
Dom Germain Chappot	? —1532
Dom Claude Anthoine	1532
Dom Claude Sonnerat	1532—1542
Dom Hugonin Rondelet	1542—1543

INVASION ET RECONSTITUTION

Dom Laurent de Saint-Sixt.....	1623—1647
Dom Pierre de Burcin.....	1649—1662
Dom Charles-Emmanuel-Jacques.....	1662—1682
Dom Jean-Paul Lombardet.....	1682—1687
Dom Antoine Bouchard.....	1688—1689
Dom Jean-Baptiste Arnaud.....	1690—1691
Dom Daniel Priné.....	1691—1694
Dom Bruno Jayet.....	1694—1696
Dom Claude Guichenon.....	1696—1699
Dom Luc de Luretière.....	1699—1705
Dom Raphaël Ramel.....	1707—1715
Dom Jean Griffon.....	1715—1734
Dom Emmanuel Varonnard.....	1738—1740
Dom Honoré Revoux.....	1741—1745
Dom Laurent Favre.....	1756—1768
Dom Antoine Pellet.....	1772—1774
Dom Raphaë M.....	1777
Dom Jean-François Mélos.....	1784—1793

FIN.

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE 5

Bibliographie 9

PREMIÈRE PARTIE

LA CHARTREUSE DE VALLON

CHAPITRE PREMIER.— Nature et importance du domaine de Vallon.— Bulle de Lucius III. 11

CHAPITRE II.— Le premier couvent à Génicot.— Son transfert à la « Chèvre ». 19

CHAPITRE III — La « Seigneurie de Vallon » — Titres et droits seigneuriaux des PP. Chartreux. 25

CHAPITRE IV.— Les premiers habitants de Vallon. — Leur état-civil 28

CHAPITRE V.— Organisation sociale de la Seigneurie de Vallon.— Mise en valeur du domaine.— Contrats emphytéotiques.— Charges et impôts.— Dîmes.— Routes.— Moulins.— Scieries 32

CHAPITRE VI.— Organisation administrative et paroissiale de Vallon 40

CHAPITRE VII.— Organisation judiciaire de la Seigneurie de Vallon 44

CHAPITRE VIII.— Le domaine extérieur de Vallon 48

CHAPITRE IX. —. Le « Grand Albergement ». - Origine de la « Communauté » ou « Section » de Vallon 57

CHAPITRE X. — L'invasion bernoise. — Expulsion des PP. Chartreux.— Aliénation de leurs biens 63

SECONDE PARTIE

LA CHARTREUSE DE RIPAILLE-VALLON

CHAPITRE PREMIER.— Lueurs d'espoir.— Déceptions.— Procès.— Les PP. Chartreux sont remis en possession de leurs biens à Vallon 69

CHAPITRE II.— Rétablissement de la juridiction des PP. Chartreux. — Réorganisation administrative de la Seigneurie.— Restauration des bâtiments..... 77

CHAPITRE III. - Ripaille 82

CHAPITRE IV.— L'affranchissement des Communiers de Vallon.— Fin de la Seigneurie des PP. Chartreux..... 90

CHAPITRE V.— La Révolution française en Savoie.— Dispersion des PP. Chartreux.— Liquidation de leurs biens 97

CHAPITRE VI.— Nomenclature des PP. Prieurs de Vallon et de Ripaille Vallon 103

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

MÉMOIRES

BIBLIOTHÈQUE D'ANNECY

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME CINQUANTE-ET-UNIÈME

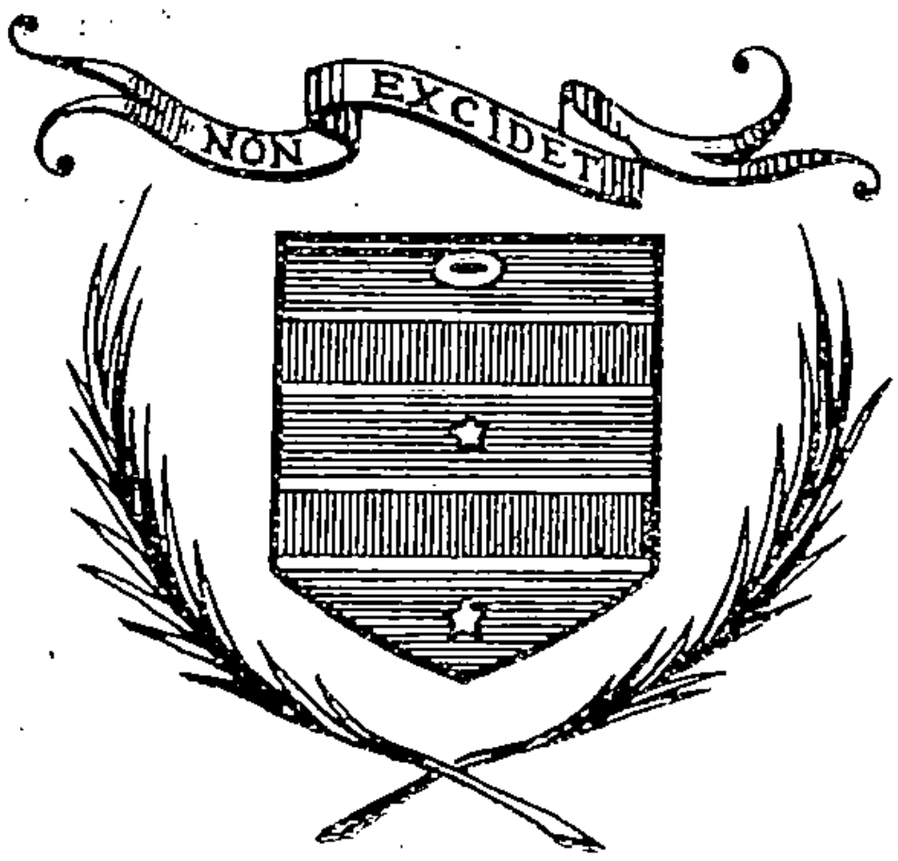

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1933

8° E 1190

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 4 octobre 1932

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Benoît, Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Duval, Gavard, Flamary, Mugnier, E. Perroud et Pfister.

M. le Président rappelle les deuils qui ont frappé notre Académie au cours des vacances, par la mort de M. le chanoine Jacquet, économe du Grand Séminaire, l'un des membres assidus de toutes nos séances, et par celle de M. le chanoine Carton, archiprêtre de Taninges, et de M. l'abbé Irénée Bonnaz, professeur à Concise. Il adresse des condoléances aux familles de ces regrettés défunts et exprime aussi toute sa vive sympathie à M. le chanoine Coutin qui a eu la douleur de perdre son frère, le Rd Père Coutin, missionnaire de Saint François de Sales, depuis 27 ans aux Indes.

Le Président présente les ouvrages reçus pour la bibliothèque, soit : de M. le chanoine Garin, de Paris : *Conflans, Les Bernardines de Conflans, l'Eglise de Chevron,* et *Louise de Ballon ;* du Révérendissime Abbé de Tamié : son étude extraite des Analecta Bollandiana, sur le Manuscrit d'Orval consacré à la vie de Saint Bernard; du Rd Père Victo-

rin : l'*Histoire de la Chartreuse de Vallon,* extraite du volume de nos Mémoires ; de M. Henri Naef : *Fribourg au secours de Genève* (1525-26). Remerciements aux aimables donateurs.

Il est proposé la candidature, comme membre agrégé, de M. Pierre James, de Sallanches.

M. Gavard donne lecture de l'intéressant communication ci-après, de M. le général Bordeaux :

UN DOCUMENT SAVOYARD DE 1815

I.

Le document que nous publions ici date de l'époque des Cent Jours (1815); il a trait à la division de la Savoie qui avait été acomplie en 1814. Quelques explications à ce propos peuvent être utiles (1).

Réunie à la France en 1792, la Savoie forma (27 novembre) un seul département, celui du Mont-Blanc, classé 84e département français. En 1798, à la faveur des troubles en Suisse et du désarroi où se trouvait la Confédération helvétique, le gouvernement du Directoire fit occuper Genève et, en somme, la replaça simplement dans la famille savoisienne. L'organisation territoriale fut alors modifiée. Le département du Léman fut créé, avec Genève pour chef-lieu (25 août). Ce département comprenait, avec Genève, le Chablais, une partie du Faucigny, quelques communes du Genevois et le pays de Gex. A Genève, Thonon et Bonneville furent installés des tribunaux du premier degré ; Genève reçut les tribunaux départementaux civil et criminel.

Le département du Mont-Blanc conservait les provinces de Chambéry et d'Annecy, la Tarentaise, la Maurienne, les cantons de Chamonix, Sallanches, Saint-Gervais, Megève et Flumet, avec tribunaux à Chambéry, Annecy, Sallanches, Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne, et tribunal départemental à Chambéry. Ce département était, comme on le voit, beaucoup plus étendu que celui du Léman.

En 1814, après la première abdication de Napoléon, le traité de Paris (30 mai) morcela la Savoie — nous désignons ainsi

---

(1) Un coup d'œil sur la Carte de la Savoie au 1/250.000e de M. le Commandant de Bissy, permettra de se rendre compte des transformations successives de la Savoie en 1792, 1798, 1814, 1815 et 1816.

l'ensemble des deux départements du Léman et du Mont-Blanc — et la répartit en trois fractions.

1° Genève, proclamée indépendante, était admise dans la Confédération helvétique ; elle commençait aussitôt à réclamer l'extension de son territoire.

2° La France conservait, avec le pays de Gex, environ un tiers du territoire savoyard, avec Chambéry, Annecy, Rumilly, Thônes et les Bornes, Faverges et une partie des Bauges, Aix-les-Bains, Yenne, Pont-de-Beauvoisin ; les lacs d'Annecy et du Bourget s'y trouvaient compris. Ce territoire s'enfonçait comme un coin à travers celui de l'ancienne province de Savoie.

3° Tout le reste était rendu au Roi de Sardaigne, c'est-à-dire : tout le bassin de l'Isère avec la Tarentaise et la Maurienne, le bassin de l'Arve et le Chablais. L'ensemble était formé de deux importantes fractions reliées entre elles, à hauteur d'Ugines et du Mont-Blanc, par une bande étroite : à moins de traverser le territoire français, on ne pouvait passer de l'une de ces deux fractions dans l'autre que par des chemins muletiers.

Des protestations générales s'étaient élevées. En Savoie tout le monde proclamait le territoire indivisible. Des démarches étaient faites, des pétitions envoyées. Les uns, comme Berthollet, les généraux Dessaix, Curial, Chastel, Guillet, demandaient que la totalité de la Savoie restât française ; les autres réclamaient avec la même énergie sa restitution totale au Royaume de Sardaigne. Joseph de Maistre s'élevait avant tout contre le morcellement ; il écrivait au comte de Blacas, ministre de Louis XVIII : « L'état actuel de ma petite patrie n'est pas durable : ou elle vous appartiendra toute par quelque moyen possible, c'est-à-dire juste, ou elle reviendra toute à son ancien maître. »

L'organisation nouvelle s'installa assez vite et facilement du côté français, où le territoire conservé forma le nouveau département du Mont-Blanc (sans que le Mont-Blanc s'y trouvât d'ailleurs compris), avec trois arrondissements : Chambéry, Annecy et Rumilly. Du côté sarde, ce fut naturellement plus laborieux. Après une séparation de vingt-deux ans, tout était à reprendre sur des bases nouvelles. Le gouvernement sarde choisit pour capitale Conflans, qui se trouvait en effet le point central. Les services publics s'y installèrent péniblement : le président du Sénat à Conflans, le gouverneur militaire et l'intendant général de province au bourg de Lhopital. Des maladresses furent commises : aucun de ces personnages n'était savoyard ; tous trois étaient piémontais. On s'inquiéta à l'idée

de voir reparaître la situation d'autrefois, avec les constitutions de 1770 au lieu de la législation du Consulat, simple et partout acceptée et pratiquée. La douane française commençait de s'installer, entre les deux fractions de la Savoie morcelée. Du côté sarde il y avait la barrière des Alpes, presque infranchissable pendant l'hiver, et une sorte de séparation morale que le gouvernement de Turin ne pouvait guère faire disparaître et qui d'ailleurs se prolongea pendant quelques années (2).

Telle était la situation des différentes parties de la Savoie quand s'accomplit le retour de l'île d'Elbe, au mois de mars 1815. Les proclamations de l'Empereur, l'enthousiasme communicatif qui se répandit dans la région des Alpes, les déclarations fermes et loyales de Napoléon en faveur de la paix, tout cela pénétra bien vite en Savoie, et il est à présumer que, dans la partie restituée au Roi de Sardaigne, on pût s'attendre à redevenir français ; on entrevit la réunion des deux fractions séparées. Ce furent sans doute ces circonstances qui déterminèrent l'élaboration et la publication de l'appel adressé à leurs compatriotes sujets sardes par les Savoyards demeurés Français. Ce document n'a jamais été publié, à notre connaissance du moins, dans les histoires de Savoie, ni dans les ouvrages qui ont trait à cette époque (3).

II.

Les Habitants
de la portion du Mont-Blanc conservée à la France
à leurs Frères du même Département
séparés par le Traité du 30 mai 1814

Nous avions tous partagé les sentiments d'indignation qu'a excités le démembrement de notre pays, et nous gémissions d'une séparation qui avait interrompu l'intimité des commu-

---

(2) Il suffira de rappeler la famine de 1817. « Que dirai-je de l'hiver de 1817, où les grains du Piémont étaient arrêtés à la frontière de Savoie, lorsque le peuple savoyard éprouvait les angoisses de la faim ? Toutes les clameurs, toutes les prières vinrent échouer contre l'invincible et cruelle obstination du ministre de l'intérieur. » — « De la révolution Piémontaise » — Paris 1821.

(3) Celui qui nous a été communiqué provient des archives familiales de M. Auguste de Montfalcon, Juge à la Cour de Justice de Genève, à Saconnex d'Arve. C'est une sorte de placard, imprimé sur deux colonnes, et mesurant 0.455 de hauteur sur 0,305 de largeur.

nications qui, depuis la naissance des siècles, ont constamment existé entre nous.

Il nous est impossible de faire un pas sur votre territoire sans nous trouver au milieu d'amis, de parents, de frères, dont la société fit le bonheur de notre existence : vous trouvez les mêmes avantages en vous rapprochant de nous.

Le traité qui nous déchira fut une suite de ce système qui avait essayé de plonger la France dans l'avilissement, en lui dictant des lois honteuses, et qui lui préparait des maux encore plus grands. *Mais le retour de l'Empereur a relevé le courage des Français ;* ils lui devaient leur grandeur et leur gloire, lui seul pouvait les conserver. Un mot a renversé tout cet édifice d'iniquités, parce que ce mot est également l'expression de la volonté du peuple et de l'armée. La valeur française vient de vous réunir de nouveau à nous, et cette union sera durable, car tout ce qui s'accorde avec la dignité et l'intérêt de la France est dans la pensée de Napoléon.

Vos vœux, comme les nôtres, doivent donc être tous pour lui. Voyez les seuls monuments qui existent chez vous, tels que la belle route du Montcenis, l'établissement de l'école des mines, etc.: ils répandaient la prospérité dans vos contrées ; eh bien ! c'est à la magnificence de Napoléon que vous les devez : dès qu'il a cessé de vous gouverner, ils sont tombés en décadence ; ils ne seraient plus pour vous que comme ces monuments antiques de la grandeur romaine arrosés des larmes de regrets de la postérité.

Qu'est devenu le commerce qui alimentait votre industrie ? Environnés de tous côtés, même du Piémont, par les entraves des douanes, toutes vos ressources sont anéanties. On a tari toutes les sources qui faisaient refluer le numéraire dans vos contrées. N'écoutez pas les voix perfides qui, sous le masque séduisant du patriotisme et du dévouement, cachent l'orgueil de la domination, et les froids calculs de l'intérêt. Descendez en vous-mêmes ; le cri de l'humanité vous dira qu'il n'existe point, pour les hommes raisonnables, d'autre Gouvernement que celui qui protège la liberté des opinions, la sûreté des personnes et des propriétés, qui n'admet d'autres distinctions que celles du mérite et de la vertu, et qui soumet également tous les hommes aux lois, soit qu'elles récompensent, soit qu'elles punissent.

L'oubli de ces vérités détruisit le fantôme démagogique ; il brisa la verge du despotisme ; il a renversé le système insensé qu'avait conçu la famille des Bourbons de ressusciter d'anciens préjugés et d'odieux privilèges. Napoléon a consacré ces grandes vérités ; il les cimente par la victoire. Venez donc

répéter avec nous ce cri cher à tous les Français : Vive l'Empereur !

A Chambéry, chez Gorrin, imprimeur des Tribunaux et de la Mairie.

III.

Quel accueil fut fait à cet appel ? Nous l'ignorons. Il semble que, çà et là, nos compatriotes s'agitèrent, tandis qu'ailleurs ils demeurèrent dans l'expectative. Ce qui est certain, c'est que les événements se précipitèrent. Les principales Puissances, sans rien entendre, prirent les armes. Le second règne de Napoléon ne dura que cent jours et se termina par Waterloo et la deuxième abdication.

Le second traité de Paris (20 novembre 1815) restituait toute la Savoie au Roi de Sardaigne, non sans mutilation au nord cependant. Habile et persévérante, la diplomatie genevoise et helvétique avait travaillé au Congrès de Vienne dès les premiers jours. Dès le 28 mars 1815, le Congrès avait attribué à la République de Genève un territoire qui s'étendait à l'Est, sur la rive sud du lac Léman, jusqu'à l'embouchure de l'Hermance, et qui comprenait, sur la rive gauche de l'Arve, une série de communes dont Carouge, Bossey, Collonges-sous-Salève. Le deuxième traité de Paris y ajouta la commune de Saint-Julien. Quelques mois plus tard, la Convention de Turin (16 mars 1816) régla définitivement la situation : Jussy, Chêne, Choulex et plusieurs autres communes de la rive droite de l'Arve furent remises à Genève, tandis que Saint-Julien, Bossey et Collonges-sous-Salève revenaient à la Savoie (4).

Comme contre-partie de ces pertes, le Royaume de Sardaigne avait obtenu la neutralisation de toute la Savoie du Nord en cas de guerre. Ce territoire, souvent envahi par les armées françaises sans pouvoir être secouru et défendu, était désormais mis à l'abri de cette éventualité: la Suisse seule pouvait le faire occuper militairement en cas de guerre. Comme on le sait, cette situation exceptionnelle, unique en Europe, dura plus d'un siècle ; elle disparut en vertu du paragraphe premier de l'article 435 du Traité de Versailles (28 juin 1919).

Ainsi le Roi de Sardaigne cédait à la République de Genève,

---

(4) La France, de son côté, dût céder à la Suisse six communes de l'arrondissement de Gex, formant notamment ce que l'on appelait la *langue de Versoix*, bande de terrain large d'environ 4 kilom., qui s'étendait jusqu'au lac et séparait Genève du reste de la Confédération (environ 3.300 habitants). La France cessait dès lors d'être riveraine du Léman.

unie à la Suisse, un territoire important : en tout 14 communes avec 12.700 habitants, qui appartenaient à la religion catholique et qui n'avaient pas été consultés. Le Roi Victor-Emmanuel Ier n'avait pas cédé ce territoire sans regret ; il avait demandé fermement pour cette population la garantie de la liberté religieuse, et il ne perdit pas de vue cette situation jusqu'au jour où, par un décret du 20 septembre 1819, le pape Pie VII, s'en référant aux nouvelles limites territoriales des Etats, supprima l'ancien diocèse Genève-Annecy, celui de Saint François de Sales, et rattacha le Canton de Genève à Lausanne (5).

Ces communes qui ont changé de nationalité en 1815 et 1816 ont fourni à leur nouvelle patrie, la Suisse, des hommes distingués et de bons serviteurs du pays. Parmi ceux qui, nés après 1816 et citoyens suisses par conséquent, ont fait honneur à leur patrie, mais dont tous les ascendants étaient savoyards et que nous pouvons par conséquent revendiquer dans une certaine mesure, il faut citer au premier rang le cardinal Mermillod, né à Carouge en 1824 et son successeur, Mgr Deruaz, né à Choulex en 1826.

Général P.-E. BORDEAUX.

M. le chanoine Coutin lit un extrait des Registres Capitulaires de la Collégiale Notre-Dame concernant le Grand Pardon de 1619. En avril, a lieu le départ pour Rome du Doyen qui va solliciter le Pardon pour le terme de 6 jours et un habit violet pour ses Chanoines. En août, le Chapitre envoie 600 placards ou affiches dans les diocèses voisins pour annoncer ces fêtes. La quinzaine qui précède le 8 septembre est consacrée à décorer l'église Notre Dame avec les tapisseries du Château d'Annecy et du Château de Chambéry.

M. L. Pfister signale la survivance, dans le Bas-Faucigny, de deux jolies croyances relatives aux abeilles. Des habitants de certaines communes certifient, selon une vieille tradition, que ces insectes bourdonnent joyeusement à minuit à la fête de Noël, et d'autre part, que les abeilles ne survivent guère à la mort du chef de maison si l'on n'a pas eu la précaution de placer un crêpe au rucher. Il serait intéressant de connaître l'origine et l'explication de ces croyances.

---

(5) Le 15 février 1822, le pape Pie VII, d'accord avec le Roi Charles-Félix, créait l'Evêché d'Annecy.

Séance du 13 décembre 1932

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Chavanne, Chiariglione, Coutin, Duval, Gavard et L. Pfister.

M. le Président est heureux d'adresser de très vives félicitations à M. le chanoine Joseph Pernoud, Vicaire général, et à M. le chanoine Joseph Mogenet, Vicaire général, pour la haute distinction que vient de leur conférer le Souverain Pontife, en les nommant protonotaires apostoliques.

Il fait part du décès de M. Violland, de Strasbourg, membre agrégé, issu d'une famille originaire de Nancy-sur-Cluses. Mme Violland, sa femme, a récemment écrit un ouvrage intitulé : « Terre des Ancêtres ». Le Président lui adresse les condoléances de l'Académie.

En remplacement de M. le chanoine Péguet, décédé, M. le chanoine Coutin est nommé membre du Comité.

M. le chanoine Garin, curé de Saint Bernard, à Paris, est nommé membre effectif. M. le Président propose les candidatures pour membres agrégés de MM. l'abbé Bastard-Bogain, archiprêtre de Taninges ; l'abbé Avettand, aumônier du Carmel du Reposoir, et l'abbé Melchior Chaumontet, vicaire.

Il est question du costume des chanoines de l'ancienne collégiale de Notre-Dame dont le portrait du chanoine de la Faverge, conservé au château de Montpon à Alby, montre que ces messieurs portaient l'hermine. C'est l'occasion pour M. le chanoine Gavard de réfuter la croyance erronée qui voudrait que l'habit de chœur des chanoines de notre cathédrale ait été obtenu par Saint François de Sales, en reconnaissance du nouveau bréviaire romain. Or, ce bréviaire était déjà en usage depuis au moins 30 ans. Saint François voulut simplement, par cet habit, donner une certaine auréole à son Chapitre et en différencier les membres, des chanoines des Collégiales.

M. le chanoine Coutin donne connaissance du compte

rendu, conservé dans les registres des délibérations de la Collégiale de Notre-Dame, du service solennel célébré le 19 septembre 1675 pour le repos de l'âme de S. A. R. Charles-Emmanuel Second, duc de Savoie. Depuis les lugubres sonneries de cloches, les magnifiques décorations funèbres de l'église, le luminaire de plus de 600 cierges, jusqu'a l portrait du défunt et à la profusion d'armoiries, aucun détail n'est omis. Il en est de même pour l'office présidé par l'évêque, et qui se termina par l'éloge du prince, prononcée pendant une heure et demie, par Rd Philibert Amé Machet « Maître ès-arts et en théologie, chanoine et secrétaire de céans. »

Séance du 8 février 1933

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Benoît, Chavanne, Chiariglione, Coutin, Duval, Rd P. Favrat, Flamary, Gavard, Mugnier, E. Pernoud, Mgr Pernoud, Pfister et Terrier.

M. le Président adresse les félicitations de l'Académie à quatre de ses membres : MM. les abbés Eugène Benoît, Pierre Bouvier, Henri Descombes et Jean-Claude Maistre, nommés chanoines honoraires de la Cathédrale.

Suivant les propositions de candidatures faites à la dernière séance, sont nommés membres agrégés de la Salésienne, MM. les abbés Bastard-Bogain, archiprêtre de Taninges ; Avettand, aumônier du Carmel du Reposoir, et Melchior Chaumontet, vicaire.

Le Président présente les nouvelles candidatures des Révérends PP. Commerson, Supérieur Général, et Rey, de la Congrégation des Missionnaires de Saint François de Sales ; de MM. Coffy, curé de Bernex ; Domenjoud, curé de Vallières; Deplace, curé de Châtillon; Paccard, curé de Clarafond.

Le trésorier, M. l'abbé Chiariglione, donne connaissance de la situation financière de l'Académie. Les comptes ci-après sont approuvés et des remerciements sont exprimés au trésorier pour tout son dévouement.

Comptes de l'Exercice 1932

Recettes

Excédent de l'exercice précédent....	5.073 15	
254 cotisations à 20 fr.....	5.080	
1 cotisation à 500 fr.....	500	
Obligation de Mgr Jay.....	67 50	
Vente de volumes.....	140	
Intérêts en banque.....	136 60	
Total.....	10 997.25	10.997 25

Dépenses

Correspondance et envoi de volumes	132 50	
Escompte du trésorier.....	297 70	
Volume 1932.....	5.500	
Total.....	5.930 20	5.930 20
En caisse.....		5.067 05

En suite de la question soulevée à la dernière séance, du costume des Chanoines de la Collégiale de Notre-Dame et de ceux de la Cathédrale, M. Gavard apporte les intéressantes précisions que voici :

La bulle du 17 février 1388 avait assimilé l'église de Notre-Dame de Liesse d'Annecy à la basilique de Sainte Marie Majeure de Rome pour les privilèges annuels et surtout pour le jubilé septenal. Les chanoines de cette collégiale prirent alors le costume de leurs collègues de Rome : rochet, manteau noir et camail violet. Lorsque ceux de Saint Pierre vinrent de Genève, en 1535, ils ne portaient que le rochet et l'aumusse, et, bien qu'ils fussent les premiers en hiérarchie, ils paraissaient moindres que leurs inférieurs. Saint François de Sales, qui avait la mesure de toute chose, obtint du Pape Paul V un bref du 4 avril 1607, autorisant le chapitre cathédral à porter le costume des chanoines de Saint Jean de Latran : rochet, manteau violet, camail en hermine pour l'hiver, en soie rouge pour l'été. Il avait d'ailleurs un exemple tout proche dans le Chapitre

Métropolitain de Tarentaise, qui avait reçu le même costume deux ans auparavant. (1).

M. le chanoine Coutin communique de très intéressants extraits du registre des délibérations de ladite collégiale de Notre-Dame. Onze processions avaient lieu annuellemnt : aux fêtes de Saint Antoine, de Saint Sébastien, de Saint Vincent, de la Purification et de l'Annonciation, de la Saint Marc, de la Fête-Dieu, de Saint Donat, de Saint Augustin, de la Dédicace, ainsi que le premier dimanche de mai, et les premiers dimanches du mois, depuis l'Invention de la Sainte-Croix jusqu'au 14 septembre... Une délibération du 31 mai 1673 indique dans tous ses détails la procession de la Fête-Dieu de cette année. Très curieuse est l'offrande du Pain Bénit que le Chapitre allait faire solennellement à la paroisse de Saint Maurice, près du château. Sont aussi traitées les coutumes des Etrennes, de l'Epiphanie et de la cérémonie des Saints Innocents, où les enfants officiaient. Enfin, dans un manuscrit conservé aux Archives de Chaméry se trouve une description de la statue primitive de Notre-Dame-de-Liesse « ...Vierge fort antique, ayant la face noire et le Popon dessus qu'elle tient entre ses bras... »

Les ouvrages suivants sont déposés : *Prise d'armes en 1782 à Genève,* par E. Chapuisat ; les *Echos Salésiens ; Les Curés du Diocèse de Belley avant la Révolution,* par l'abbé Renoud.

M. l'abbé Terrier, qui a fait récemment un voyage en Palestine, fait part de ses impressions au sujet du sionisme dans cette contrée. Il explique l'origine de ce mouvement dont le but est de ramener les juifs à la terre des aïeux qu'un grand nombre ont oubliée. La note Balfour de 1917,

---

(1) C'est ce qu'écrit Ducis in *Anne d'Este, ses obsèques à Annecy* en 1607. Ni dans Mercier, *Histoire du Chapitre, Ac. Sal.* XIV, ni dans *Liturgie* de l'ancien diocèse de Genève, Lafrasse, ni Mgr Rebord, *La Cathédrale,* il n'y a allusion à autre fait. C'est en 1576 que le Chapitre commença à se servir du Bréviaire romain. 31 ans plus tard, en 1607, il aurait été assez peu naturel de voir dans le Bref de Paul V une relation de cause à effet.

motivée par l'intérêt de l'Angleterre, a largement encouragé le sionisme et a valu le mandat britannique sur la Palestine. Deux grandes organisations financières s'occupent du rachat des terres et des constructions nécessaires pour la colonisation. Des quartiers nouveaux pour les juifs ont été bâtis à Jérusalem. Des colonies agricoles très importantes sont formées et il leur est donné la jouissance des terres dont le fond reste à la Nation. De multiples écoles sont créées et l'on édifie une université hébraïque à Jérusalem. La majorité des nouveaux venus est incroyante, d'où de grandes dissensions avec les anciens juifs de Palestine dont certains sont restés pieux ; mais de quelques nations qu'ils viennent, tous sont unis par la langue hébraïque devenue le langage habituel, et aussi par un idéal nationaliste sinon religieux. Cependant beaucoup de ces revenants mènent une vie très médiocre qui provoque maintes défections parmi eux. D'autre part, le sionisme a réveillé le nationalisme arabe et seul le militarisme anglais peut-il maintenir la paix entre les deux races. Ses constatations et beaucoup d'autres amènent M. Terrier à douter fort de l'avenir de ce mouvement au-dessus duquel plane toujours le mystère du peuple juif.

Séance du 4 avril 1933

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Chiariglione, Corbet, Coutin, Duval, R. P. Favrat, Gavard, Mugnier et L. Pfister.

Le Président dépose pour la bibliothèque le Répertoire numérique de la série H des Archives de la Savoie, relatif au clergé régulier, ordres militaires et hôpitaux, offert par son auteur, M. Bernard, archiviste.

Sont nommés membres agrégés : le Rd Père Commerson, Supérieur Général, et le Père Rey, des Missionnaires de Saint François de Sales ; MM. Coffy, curé de Bernex ; Domenjoud, curé de Vallières ; Deplace, curé de Châtillon, et Paccard, curé de Clarafond.

Est en outre proposée la candidature de M. l'abbé Verjus, professeur au Petit Séminaire de Thonon.

M. le chanoine Coutin continue à extraire du Registre des délibérations du Chapitre de la Collégiale de Notre-Dame, des renseignements d'un curieux intérêt. Il s'agit aujourd'hui des Enfants de chœur qui étaient l'objet de soins les plus attentifs de la part du Chapitre, tant pour leur éducation religieuse, musicale et autres, que pour leur entretien et leur santé. Un médecin et un apothicaire étaient chargés de les visiter fréquemment et le maître de musique leur enseignait avec le chant la pratique de divers instruments, « épinette, instruments à cordes et orgues »; un escholier leur apprenait la grammaire. A leur sortie, le Chapitre s'intéressait encore à leur avenir, en les aidant principalement à poursuivre leurs études. Bel exemple de la sollicitude que l'Eglise a toujours porté à l'éducation du peuple.

M. le chanoine Gavard dit quelques mots du village d'Etrembières de son église, de son château, dont il se propose d'écrire la monographie.

M. le chanoine Mugnier parle d'une très vieille relation d'un *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint Maur « Paris : Florentin Delaulne, MDCCXVII* ». L'auteur de cette relation est Dom Martène (1654-1739), son compagnon de route, Dom Durand. Dans la préface, l'auteur affirme « qu'ils ont parcouru près de cent évêchez et plus de huit cents abbayes, pour y chercher les mémoires nécessaires à la nouvelle édition du « *Gallia Christiana* » à laquelle on travaille dans leur congrégation ». Ils ont fouillé archives et bibliothèques, compulsé une multitude de documents originaux et inédits.

C'est au cours de leur troisième voyage littéraire que les voyageurs visitèrent la Savoie. Ils entrèrent dans notre pays par Hautecombe (13 juillet 1710). Ils donnent successivement une notice sur Hautecombe, Anneci, Taloire et Tamied.

Lecture est donnée des passages concernant Hautecombe et Annecy.

Pour Hautecombe, les visiteurs parlent du lac « du Borget, de ses magnifiques brochets, truites et carpes ». Ils ont remarqué la situation « des plus agréables » de l'abbaye. « Les ducs de Savoie, disent-ils, en sont les fondateurs ». Ils y ont leurs tombeaux. Ils relatent à son sujet une parole de Saint Bernard qui avait été « scandalizé » en voyant sa splendeur: « Tu est trop belle Hautecombe, ma mignonne, tu ne pourras pas susister ». Et l'auteur ajoute : « Elle n'est effectivement rien aujourd'hui en comparaison de ce qu'elle a été. »

D'Hautecombe, les voyageurs arrivent à Annecy. « L'église des Cordeliers sert de cathédrale. Il y a trente chanoines qui doivent tous être docteurs ou nobles. Ils portent l'habit des chanoines de Saint Pierre de Rome par un privilège particulier que saint François de Sales leur a obtenu étant prévôt. » Messe à la visitation ; visite à Mgr Rossillon de Bernex dont ils font le plus grand éloge. « C'est un prélat qui marche sur les traces de saint François de Sales, homme d'oraison, d'un zèle et d'une humilité exemplaire ». L'Evêque donne des renseignements sur le diocèse, montre des autographes de saint François de Sales. On se quitte. Puis visite aux abbayes de Bonlieu et de sainte Catherine dont les religieuses ne gardent pas la clôture. Retour à Annecy. Messe au tombeau de saint François de Sales. Conduits à l'église du saint Sépulcre par l'Evêque lui-même, ils admirent encore ses vertus. Le jeudi ils font diverses recherches scientifiques, lisent un document de 1347, compulsent les titres de Monseigneur « évêque... prince et Seigneur souverain de Génève... »

Séance du 6 juin 1933

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Duval, Gavard, Mugnier, E. Pernoud, L. Pfister et Rd P. Rey.

Le Président dépose pour la bibliothèque, de la part de M. Avezou, archiviste de la Haute-Savoie, un ouvrage

intitulé « *Province ecclésiastique de Vienne* » par le R. P. dom J.-M. Besse et plusieurs archivistes dont MM. Letonnelier, Pérouse et Avezou. Cet ouvrage a paru dans la collection des « Abbayes et Prieurés de l'Ancienne France ». Des remerciements sont adressés à l'aimable donateur.

Le Président annonce, en ces termes, la publication des thèses de doctorat ès-lettres de Mlle Ernestine Lecouturier, directrice du Collège Jeanne de Chantal à Paris, formant deux beaux volumes ayant pour titre : « *Françoise-Madeleine de Chaugy et la traditions salésienne du* XVII^e^ *siècle* » :

« Quand paraît un ouvrage d'histoire notre Académie est heureuse d'applaudir à ce nouveau travail et s'il s'agit de saint François de Sales, nos félicitations sont plus vives encore. Or les thèses de doctorat ès-lettres de Mlle Ernestine Lecouturier ont un double intérêt. Car en racontant la vie de Mère Françoise-Madeleine de Chaugy et en traçant l'œuvre de la canonisation du Saint, l'auteur a su donner aussi une page importante de notre histoire de Savoie, un tableau de la famille royale pendant près de soixante ans. »

M. l'abbé Verjus, professeur au Petit Séminaire de Thonon, est nommé membre agrégé de l'Académie.

Répondant à un mémoire récent qui voudrait faire remonter à 1854 le titre de « Notre-Dame de Liesse » donné à l'église Notre-Dame d'Annecy, M. le chanoine Coutin apporte le témoignage irréfutable des Registres Capitulaires de la Collégiale de Notre-Dame (1400 à 1800). Pendant que les actes publics était rédigés en latin, cette église étaient désignée sous le nom gravé sur deux sceaux authentiques : *Beatæ Mariæ Letæ*. Dès qu'ils ont été rédigés en français. les Secrétaires de la Collégiale la dénommèrent toujours : *Notre-Dame de Liesse.*

Des mêmes Registres Capitulaires de la Collégiale, M. Coutin extrait des notes fort intéressantes relatives à l'occupation française de la Savoie, soit d'Annecy, de 1690 à 1696. Les chanoines prenaient des précautions pour se défendre de l'ennemi et conserver leurs intérêts et ceux de

leurs dîmiers qui avaient à subir les dégâts faits par les gens de guerre. En 1694, le nombre des pauvres étaient exhorbitants, et les prix des vivres ne faisaient que s'accroître, aussi le Chapitre, non content de distribuer de larges aumônes, faisait-il encore souvent remise d'une part de ses prébendes. Le roi Louis XIV, pendant ce temps, appliquait à la Savoie les lois françaises, exigeant même que les nominations des chanoines soient soumises à son approbation, alors que le Vénérable Chapitre avait cru éviter cette ingérence en faisant une élection le jour même du décès d'un confrère.

Le Secrétaire,

Louis PFISTER.

II

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

Besson, Jean, curé de Scientrier.
Caux François, curé de Thairy.
Patuel François (l'abbé), à Viuz-Faverges.
Violland P.-Henry, Strasbourg.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. A. GAVARD, président ;
Joseph PERNOUD, vice-président ;
François CHIARIGLIONE, trésorier ;
Louis PFISTER, secrétaire.
Eugène BENOIT, bibliothécaire.

Conseil d'Administration

1^re^ série,

renouvelable en 1934

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

2e série,
renouvelable en 1937

MM. J. Pernoud.
A. Fontaine.
L. Terrier.
E. Benoît.
A. Flammary.

3e série,
renouvelable en 1940

MM. D. Duret.
Fr. Coutin.
A. Gavard.
F.-M. Ritz.
L. Pfister.

Membres d'honneur.

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.
S. Exc. Mgr Cusin, évêque de Mende.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
Marquis de Lannoy de Bissy, président de l'Union des Syndicats d'Initiative de Savoie.
Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Abbé de la Trappe de Tamié.
Aussedat Louis, Président de l'Acad. Florimontane.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.
Benoît Eugène, chan. hon., Econome au Gr. Sémin.
Bibollet Alexis, curé de Marlens.
Bouvier Pierre, chan. hon., curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
Chaumontet Jean, ch. hon., archipr.-curé de Thonon.
Chavanne Joseph, prof. au Grand-Séminaire, Annecy.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix.*

MM. Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix*, Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy,
Crolard Albert, ancien député de la Haute-Savoie.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Descombes Henri, chan. hon., archipr.-curé de Menthonnex-en-Bornes.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duret Désiré, ch tit., aumôn. des Hospices, Annecy.
Duval Léon, Prof. au Grand Séminaire d'Annecy.
Favrat Alphonse, Missionnaire de Saint-François.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fontaine Antoine, architecte, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire. chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, du Clergé de Paris.
Gavard Adrien, chan. hon., aumônier à Monnetier-Mornex.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Marchand Léon, ch. hon., curé-archipr., Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., Vicaire Général, Annecy.
Mouthon Joseph-Oscar, ancien curé, à Burdignin.
Mugnier Francis, ch. hon., prof, au Grand-Sémin.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Louis-Emile, curé de Bossey.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Piccard Louis (Mgr), prés. de l'Ac. Chabl., à Thonon.
Pochat-Baron Fr., ch. hon. Sup. du Col. de Thônes.

MM. Ritz François, caissier à la Caisse d'Epargne, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit-Séminaire de La Roche.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignâce, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Saint-Clair (Mgr) André, chanoine titulaire, Annecy.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Terrier Léon, Secrétaire du Bureau diocés., Annecy.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

Abry J., imprimeur, à Annecy.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Avettand Pierre, aumônier du Carmel du Reposoir.
Bastard-Bogain Fr., curé-archiprêtre, Taninges.
Barthalais, directeur de la Société Générale, Annecy.
Bastian Louis, Sillingy.
Baud Francis, docteur à Annemasse.
Baud Jean, 2, Bd des Vallées, Thonon.
Baudin Pierre, aumônier des Sœurs de La Roche.
Berger François, curé de Chedde.
Bernard Marcel, professeur au Petit-Séminaire, Thonon.
Berthet Angelin, archiprêtre-curé de Thorens.
Berthet Fr.-M., curé de Savigny.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux André, chan. titul.
Birraux Emile, curé des Gets.
Birraux François, curé de Messery.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.

MM. Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Viuz-en-Sallaz.
Boimond Jean, Saint-Julien.
Boymond Camille, curé de Chavanod.
Brand Charles, à Neydens.
Brison Célestin, curé de Vacheresse.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Carrier Edouard, curé-archiprêtre de Seyssel.
Chabord Raymond, vicaire en repos.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, professeur à Thônes.
Chardon Angel, curé à Paris.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
Chaumontet Melchior, vicaire à Collonges.
Chométy François, curé de La Combe.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Compois Célestin, ch. hon., arch.-curé de Dingy-St-Cl.
Commerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Cruz Alexandre, curé de Cuvat.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.

MM. Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé, Contamine-s-Marlioz.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Dubois André, curé de Talloires.
Duchêne Joseph, choriste de la Cathédrale.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufournet Antoine, vicaire à Paris.
Dumont Joseph, curé-plébain de Thônes.
Dunoyer Alfred, curé de Veyrier-du-Lac.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Eminet César, curé de Duingt.
Favre Joseph-André, curé de Vovray.
Favre-Miville Fr., vicaire à Saint-Maurice.
Folliet M.-Amédée, curé d'Allonzier.
Folliguet François, curé de Marcellaz-Faucigny.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de St-Jean de Tholome.
Fromaget Gilbert, aumôn. de la Visitation d'Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Gassilloud Lucien, professeur à La Roche.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gavard Alphonse, curé-archiprêtre de La Roche.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. hon., curé-archipr. de Frangy.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Greffier Maurice, prof. au Petit Séminaire, La Roche.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.

MM. Gruffaz J.-Louis, curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur à Annecy.
Guy Lucien, Direct. de Banque du Chablais, Thonon.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, chan. hon., curé archipr. de Faverges.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé de St-Sigismond.
Jacquier J.-M., ch. hon. curé-archipr. de Bellevaux.
Jacquier Joseph, curé d'Excenevex.
James Pierre, Sallanches.
Jay Auguste, curé de Villaz.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Jordan Michel, curé d'Alex.
Josserand Aimé, chan. hon., curé de La Giettaz.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Mûres.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Jean, ch. hon., curé-arch. de Cruseilles.
Laperrousaz Julien, Thonon.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Lavorel Jean, curé de Desingy.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Lyonnaz-Perroud Jean, chanoine titulaire.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre François, chan. hon., curé-archip. de Megève.
Maistre Jean-Claude, chan. hon., curé de Mieussy.
Manillier Fr.-J., curé de Marnaz.
Marquet Eugène, chan. hon., curé-archiprêtre d'Annemasse.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mermaz Charles, curé de Contamine-s-Arve.
Métral Adrien, ch. hon., curé d'Annecy-le-Vieux.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Mirigay Léon, clerc de notaire à Bonneville.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Morand Joseph, curé de Minzier.
Morel F.-L., supérieur de Béthanie, Annecy.

MM. Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Noyer de Lescheraine (baron Tancrède du), Annecy.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Pierre, curé de Clarafond.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Patuel P.-Alphonse, chan. hon., curé de Sâles.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Périllat J.-François, curé de Boussy.
Périllat J.-L., chanoine titulaire, aumôn. St-Joseph.
Perret Pierre, chan. hon., archiprêtre-curé d'Ugine.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pioton François, curé de Vinzier.
Pissard Jacques, curé de Morzine.
Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène (l'abbé), villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé d'Entrevernes.
Premat Jean, curé de La Clusaz.
Quincy (de Ville de) P., curé de Chessenaz.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manuf., Annecy.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rey Jean, Missionnaire de Saint François de Sales.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé de Mégevette.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.

MM. Saultier Ch.-A., vicaire de Cran.
Schemid Charles, chan. hon., curé-plébain de Cluses.
Simond Albert, curé-plébain, Evian.
Taponnier Jean, curé de Lovagny.
Termier (S. Exc. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionnaire à Proupeine, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Trouillet J., Villa Messager, chem. des Suets, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Veyrat-Durebex J.-François, curé-archip. de Bonne.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Vidonne Alphonse, chan. hon., curé de Lugrin.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mme Benand-Berthet, Musée Savoyard, Evian.
Mme Brouard, à Thônes.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.

Mme Domenjoud, Annecy.
Mme Favre, Annecy.
Mlle Grivaz, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Alfred Roupioz, Annecy.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.
Mme Violland P.-Henry, Strasbourg.

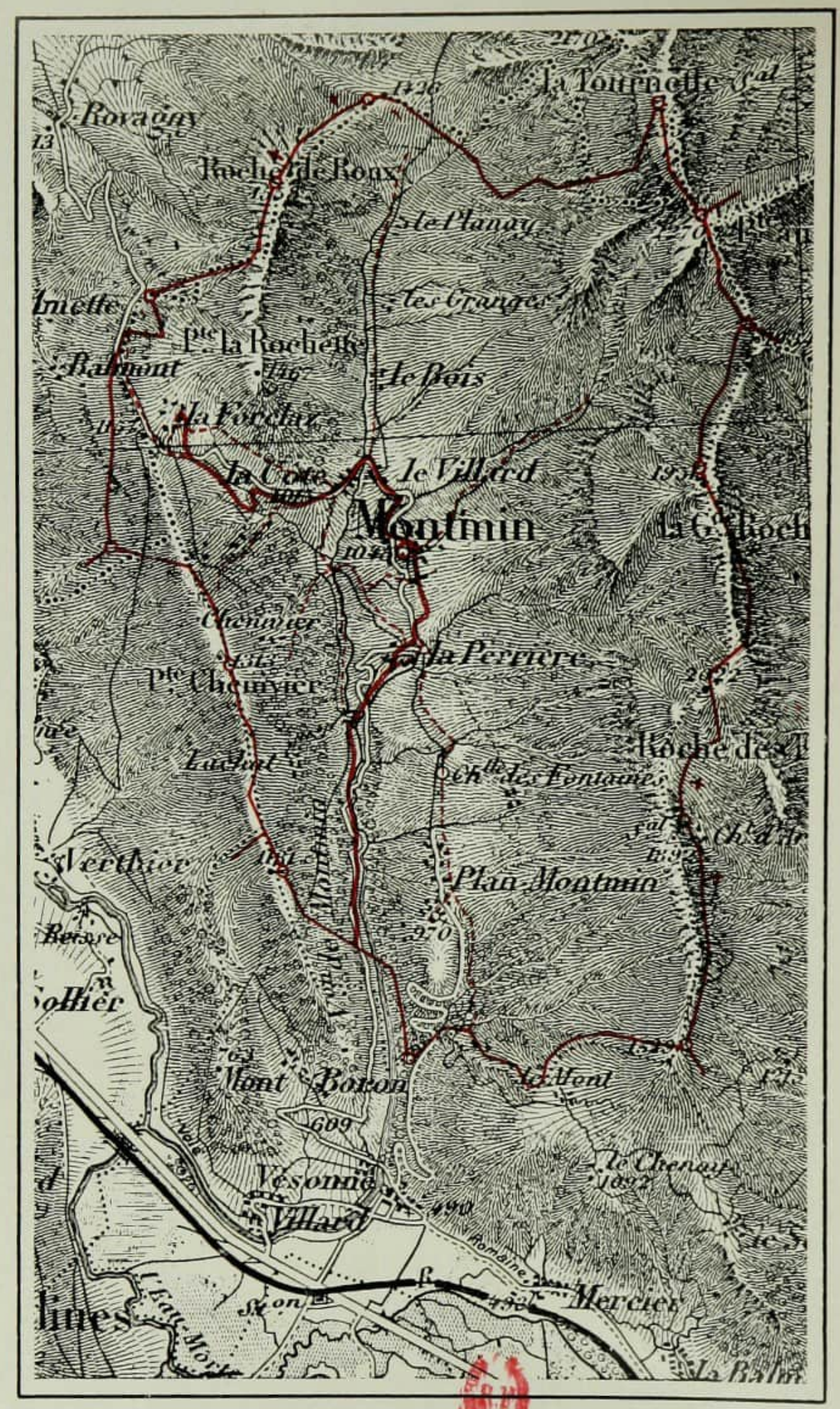

En rouge : Les limites cadastrales de la commune de Montmin, ainsi que les routes et chemins existant en 1730

Extrait de la carte d'Etat-Major au 50.000e (autorisation du 12 Juillet 1932)

HISTOIRE DE MONTMIN

MANDEMENT
DE TALLOIRES-EN-GENEVOIS

Nihil Osbtat

Annecii, die 27 Maii 1933

A. GAVARD, *C. D.*

Chanoine F. COUTIN

ARCHIPRÊTRE-CURÉ DE NOTRE-DAME DE LIESSE

A ANNECY

Histoire de Montmin

Mandement de Talloires-en-Genevois

LA PAROISSE

LA COMMUNE

LES FAMILLES

L'histoire est le témoin des temps
la lumière de la vérité, la vie de
la mémoire, la maîtresse de la
vie, la messagère de l'antiquité.

CICÉRON.

ANNECY

IMPRIMERIE COMMERCIALE

—

1933

PRÉFACE

Au cours de promenades alpestres, deux littérateurs nous ont laissé leurs impressions sur le petit vallon de Montmin, blotti au pied de la Tournette. L'un le dénomme « une charmante Thébaïde » *et l'autre le compare* « aux jeunes filles du pays, dont il conserve toute la simplicité ».

Montmin fut en effet une Thébaïde pendant tout le moyen-âge, lorsque les moines défricheurs de Talloires confièrent son territoire à une petite troupe de mainmortables recrutés à Rovagny, Perroy, Bluffy ou Angon. Tout en s'adonnant aux durs travaux des champs, ces nouveaux colons n'oubliaient pas d'élever leur âme vers Dieu, Créateur de cette terre que fécondaient leurs sueurs. Lorsque la peste venait décimer la population, comme en 1630, ou que la tempête avait détruit leurs moissons, ils se rendaient en procession devant le sanctuaire de N.-D. des Sept-Fontaines, qui leur rappelait les douleurs de la Mère de Dieu. Ils imploraient, pour la conservation de leurs troupeaux, la protection de ces moines laboureurs, Saint Antoine et Saint Guérin, auxquels ils avaient élevé de modestes oratoires, pieusement entretenus jusqu'à nos jours comme les glorieux témoins du passé.

Le jour où elle obtint son indépendance complète, Montmin sut conserver la grâce de sa simplicité ancienne.

Les grandes voies de communications, qui permettent son accès aux automobiles, ont laissé à cette nature grandiose tout son charme et sa poésie. Le touriste n'y rencontre aucun de ces palaces ou de ces villas mauresques qui ont défiguré les bords du lac d'Annecy. Comme au moyen-âge, le paysan continue à y mener une vie simple et tranquille au milieu de ses troupeaux et de ses forêts qui lui assurent une aisance convenable.

C'est ce passé et ce présent que le lecteur retrouvera en parcourant ces pages d'histoire. Puisse ce modeste travail, dédié à tous mes chers compatriotes, les attacher davantage à ce coin de terre savoyarde qui nous a vus naître.

A tous ceux qui m'ont prêté leur précieuse collaboration dans la composition de cet ouvrage, je tiens à dire ici ma reconnaissance : à M. Avezou, archiviste départemental et à ses deux adjoints, MM. Laguin et Largement, qui ont rivalisé de dévouement pour me fournir tous les documents confiés à leur garde ; à M. le Marquis de Bissy, qui a fait plusieurs démarches au Cadastre et aux Arch. Départ. pour dessiner le plan des villages, la limite de la commune en 1730, et faire photographier la partie de la Carte d'Etat-Major contenant Montmin ; mon cousin Antonin Bennet, amateur de photos, qui m'a fourni le cliché du Village de l'Eglise et ses environs ; enfin, ma chère sœur Jeanne, institutrice libre, qui a dessiné avec une plume habile le Sanctuaire et la Chapelle des Sept-Fontaines.

Annecy, 26 mai 1933.

François COUTIN, *Curé.*

PREMIÈRE PARTIE

La Paroisse

PRELIMINAIRES

Une vieille légende raconte que l'arche de Noé s'arrêta à Montmin. Elle n'est point dénuée de fondement quand on considère la configuration de cette vallée allongée et étroite, semblable à une cale sèche où un grand paquebot serait très à l'aise. Les habitants de l'arche n'eurent pas besoin de passerelle pour sortir de leur habitation ; ils descendirent, les uns au col de l'Haut pour faire paître leurs troupeaux et descendre dans la vallée de Thônes ; les autres, au col de la Forclaz pour gagner Talloires où Noé planta la vigne ; et enfin, du côté Sud, un certain nombre mit pied à terre dans les pâturages du Mont et du Solliet pour rejoindre la vallée d'Ugine et Faverges.

Quoiqu'il en soit de la légende, il est certain que les habitants de Montmin utilisèrent jusqu'au XVII^{e} siècle ces trois voies de communication pour se mettre en rapport avec leurs voisins. En 1674, Mgr d'Arenthon vient de Saint-Ferréol à Montmin en passant très probablement par le Solliet et le Mont, mais non point par Vesonne et le Montbogon, la route actuelle. A dix minutes du village de Plan, sur la route qui conduit au Mont, une croix marque encore la place de la Maladière où les lépreux

arrivant de la direction d'Ugine étaient arrêtés et hospitalisés. Une tradition très ancienne, racontée par nos grands-parents, confirme ce fait et tient lieu de documents écrits qui manquent en la circonstance.

ETYMOLOGIE. — Dans les chartes du Moyen-âge rédigées en latin, Montmin est traduit par ces deux mots : « *Monte medio* » qui signifient, *montagne moyenne*, située à mi-hauteur entre le sommet de la Tournette et le lac d'Annecy. Dans les Registres Paroissiaux anciens, *Montmin* désigne tout spécialement le village de *Plan-Montmin ;* la dénomination actuelle de ce dernier village n'apparaît qu'à partir de 1662. Avant cette date, le village du Chef-Lieu était désigné par les mots *Eglise* et souvent par *la Villa,* ce dernier conservé dans le patois local. A Ugine, entre le village d'Uginette et Pierre Martine, on trouve un lieu dit *Montmin,* où s'élève une demeure seigneuriale, appelée en 1391 : « *Clausum de Montmino* ».

LIMITES ET SUPERFICIE. — Montmin est limité par sept communes ; *au Nord,* par Talloires et Thônes ; *à l'Est,* par Les Clefs, Serraval et Saint-Ferréol ; *au Sud,* par Faverges ; *à l'Ouest,* par Doussard et Talloires. Cinq communes aboutissent à un point commun, qui est la Pointe aux Frettes, cote 2.270, à 500 mètres au sud du sommet de la Tournette.

Montmin est à 10 kilom. de Faverges et 18 kilom. d'Annecy, en passant par La Forclaz.

Sa *superficie* totale est de 1.629 hectares. Sa distance à vol d'oiseau est environ de 6 kilom. du Nord au Sud et de 3 kilom. de l'Est à l'Ouest.

HAMEAUX. — Ils sont au nombre de sept : *Plan-Montmin,* 970 m. d'alt.; *la Perrière ; l'Eglise,* 1.059 d'alt.; *le Villard ; le Bois* (en latin *de Busco*) ; *la Côte ; la Forclaz,* 1.151 m., qui est souvent désigné sous le nom de *Rutenne* dans le cadastre de 1730.

POPULATION. — Le chiffre a varié entre 200 en 1411 ; 800 vers le milieu du siècle dernier et 260 en 1932.

CLIMAT. — Montmin jouit d'un climat tempéré, si l'on considère son altitude; ce privilège est dû aux montagnes élevées qui l'abritent ; *au Nord :* la Roche de Roux, 1.558 m. et la Tournette, 2.357 m.; *à l'Est :* la Grande Roche et les Rochers des Echaux, 2.022 m. à 1.529 m.; *à l'Ouest :* la Montagne du Chenevier, 1.313 m., qui va du col de la Forclaz au Mont Bogon. Du *côté Sud,* la vallée de Montmin est largement ouverte sur la plaine de Faverges et le massif des Bauges. En hiver, la neige y tombe en quantité beaucoup moins grande que dans la vallée latérale occupée par Serraval et Thônes. Le froment qu'on y cultive est presque entièrement vendu comme semences dans les communes voisines de Saint-Ferréol, Seythenex, Marlens, Serraval ; il a cette spécialité d'être la seule céréale à s'acclimater dans les parties froides de ces communes.

CHAPITRE I

Origines de la Paroisse

FONDATION. — Les Bénédictins, établis à Talloires en l'an 1205, sont les fondateurs des paroisses qui avoisinent leur monastère. Ils abattent les forêts, défrichent les terres et les transforment en vignes ou champs fertiles. Un village s'élève autour d'une humble chapelle où un moine viendra de temps à autre remplir les fonctions ecclésiastiques. La population s'accroît ; le monastère fait construire une église et un presbytère, puis crée un bénéfice pour le desservant.

DROIT DE PATRONAGE. — Une paroisse ainsi fondée relevait directement, pour le temporel, de l'Abbé ou du Prieur, qui en était alors le premier curé, le vrai patron, et comme tel, conservait le droit de présenter lui-même à l'évêque des sujets convenables pour la desservir, le droit aussi de percevoir les dîmes ou certains revenus ecclésiastiques pour assurer au curé un traitement suffisant.

FONDATION DES CHAPELLES. — Très probablement, deux chapelles furent fondées avant l'église paroissiale : celle de *Saint Roch* au col de la Forclaz, puis le sanctuaire des *Sept-Fontaines*, à proximité du village de Plan.

FONDATION DE L'EGLISE. — Nos religieux civilisateurs bâtirent ensuite l'église, qu'ils placèrent sous la protection de Saint Maurice, un des patrons préférés de la Savoie.

C'est ainsi que la paroisse a pris naissance, vers la fin du XI^e^ siècle. Voici les plus vieux documents qui nous parlent de Montmin :

En 1107, l'abbaye de Talloires tenait l'église de Montmin (*ecclesiam de Montemedio*) avec toutes ses dépendances, comme le prouve une Bulle du Pape Eugène III, datée de 1145, et conservée au cartulaire de Savigny. Les châteaux de Duin y possédaient néanmoins quelques fiefs avec redevances, tailles en nature et en argent, lesquels furent cédés au Comte de Genevois en 1311 (1).

En 1237, nous dit l'*Inventaire du Prieuré,* Guillaume Comte de Genève, eut à trancher un différend entre le Prieuré et Pierre de Duyn, au sujet des aumônes et œuvres pies qui se faisaient à Montmin. Il décida que ces aumônes reviendraient à l'Abbaye de Talloires.

En 1310, Guillaume Comte de Genève et Richard de Duyn cèdent au Prieur de Talloires, nommé Jacques de Savoie, les hommes qu'ils possédaient (leurs fermiers) dans la paroisse de Montmin, avec juridiction omnimode, en échange de semblable droit sur le territoire de Ruange (2).

Cette *juridiction omnimode* donnait droit de juger et condamner, en cas de crime, la peine de mort exceptée.

Biens anciens de l'Eglise paroissiale (1106-1634). — Parmi ces biens appartenant personnellement à l'Abbaye, il y en avait dont le revenu devait être affecté à l'entretien de l'église (par exemple, le bois du Pessey) ; d'autres, à la rétribution du curé de la paroisse. Ces biens appartenaient à proprement parler au patrimoine de l'église et tous ceux antérieurs à 1567, furent déclarés « *Biens anciens* ». En cette qualité, ils seront désormais exempts d'impositions féodales, pendant que les autres resteront grevés d'une redevance, tailles ou dîmes. Un nommé Maurice Brachet, délégué des communiers de Plan, assista à la reconnaissance de ces biens anciens, en 1634.

Bois du Pessey. — En 1369, Talloires fait des enquêtes sur « *l'enlèvement des peysses abattues par le vent* »

---

(1) Acad. Sal., VII, 93, et XXI, 230.
(2) *Talloires,* par Jules Philippe, page 62.

dans le bois du Pessey. En 1688, un nommé Georges Vallet est condamné à restituer du bois coupé au Pessey et on l'emploie à réparer le toit du clocher et du chœur de l'église.

DIFFÉRENTS PRIVILÈGES DES RELIGIEUX DE TALLOIRES. — Avant la Réforme des Bénédictins, plusieurs religieux en charge, comme le *sacristain*, le *religieux ouvrier*, avaient des privilèges spéciaux et possédaient personnellement des bénéfices, dîmes, etc... Ainsi on trouve dans l'Inventaire de 1720 les faits suivants :

1) En 1406, Jeanne de Ruvin de Ruvinat de Montmin reconnaît devoir à la Sacristie du Prieuré une coupe de froment. Idem, pour Pernet Vaucillins du Bois, homme-lige en 1438.

2) « En 1478, acquis fait par Amé de Charansonnay, le jeune *ouvrier* religieux de Talloires, d'une place au village de Plan-Montmin, pour y bâtir une grange, afin d'y retirer la dîme dudit office d'*Ouvrier*. » (Cette grange a été démolie en 1894, pour bâtir sur son emplacement l'école actuelle de ce village).

3) D'autres reconnaissances portent les dates de 1330, 1337, 1491, 1512, etc...

4) En 1481, l'Abbaye possédait huit parcelles de terres, d'après « *acquis fait par la Communauté des Religieux de 12 sols de cense annuelle, parcelles vendues par Vaucelin du village du Bois.* »

5) En 1488, « défense faite à la criée par Antoine Vaucelin, métral du sacristain Jean de Lornay, rière le village de la Coste, de couper du bois dans la forêt du Pessey. » Ensuite, visite des chemins de ce même village, avec indication des confins du territoire et de la juridiction dudit religieux *Sacristain*.

6) En 1494, le religieux *Infirmier* de l'Abbaye fait valoir ses droits, rière la Forclaz, et en 1541, à la Côte.

7) En 1560, « Accord entre Rd Jean Pelard, *Sacristain*, et les communiers de la Coste et du Villard, par lesquels ils reconnaissent que le bois du Pessey se trouve sous la

juridiction du *Sacristain*. On ne pourra y couper du bois, si ce n'est pour l'usage de l'église de Montmin. »

8) En 1610, le religieux *Ouvrier* relâche au curé de Montmin 10 coupes de froment et 10 d'avoine à prendre sur les dîmes dudit lieu.

Il est à remarquer qu'un simple bénéficier : *sacristain, infirmier, ouvrier,* etc., réunissait une véritable somme de droits. Ainsi, toujours d'après cet inventaire : « *les sacristains de Talloires, outre leurs prébendes, possèdent la juridiction entière sur les hommes, sujets et jurisdiciables de la dite sacristainerie, sur le village de la Costaz (Côte), y ayant toujours eu son juge et son châtelain.* » En 1389, le juge représentant les moines, était Mermet Tournafol.

Contestations. — Malgré ces titres formels sur *les droits de patronage, échute, etc.,* les Bénédictins se virent contester ces droits par la Collégiale N.-Dame d'Annecy. D'où venaient ces prétentions ? Peut-être ne sont-elles pas étrangères à la présence d'un habitant de Montmin dans cette ancienne Collégiale. Le Regeste Genevois nous apprend en effet qu'en 1320, Aymon de Montmin était Recteur de l'Hôpital de N.-D. de Liesse. Quoiqu'il en soit, le procès fut porté devant le Métropolitain de Vienne. La sentence de l'Official, rendue en 1489, trancha définitivement la question en faveur des Bénédictins.

Le droit d'échute est constaté en particulier par le titre suivant daté de janvier 1575 : « *Albergement et revenus échus au Prieur, en suite du décès de François Maniglier, mort sans enfant* ».

Un peu plus tard, en 1666, le Prieur de Talloires fait une procédure au Curé de Montmin, Rd Jérôme Bourgeois, nommé héritier universel de Germain Suscillon (du village de l'Eglise) et de son épouse, Jeanne Garin, décédés sans enfant.

Lors de son décès, en janvier 1664, le dit Suscillon délaissait 6 vaches, 2 génisses, 3 veaux, 5 chèvres et 8 moutons. « Or, tant la dite Garin que le dit Rd Curé, en

qualité d'héritiers, ont perçu tous les fruits de tous les biens par lui délaissés, au vu et su, sans contredite. »

Le droit de Patronage apparaît en 1425, dans l'institution faite par l'Official de Genève du curé de Montmin, « en conséquence de la nomination faite par le Cardinal Jean, évêque d'Ostie, en sa qualité de Prieur de Talloires. »

En 1477, le Curé de Montmin, Jean de Arcla, reconnaît aux Moines de Talloires le droit aux dîmes et revenus de la paroisse. Mais, notons que l'Abbaye avait par contre la charge de payer le Curé de Montmin, en nature ou en argent, comme nous allons le voir.

CHAPITRE II

Visites Pastorales

Les procès-verbaux de ces visites sont de précieux documents qui nous feront connaître l'état de la paroisse et son administration, de 1365 à nos jours. Nous allons les résumer brièvement, en relatant tout ce qui peut intéresser notre sujet.

1) La visite de 1365 nous est signalée par le livre de Mgr Rebord (*Visites Past.*, Abry, 1922, p. 203) ; mais nous savons que les procès-verbaux conservés aux Archives ne datent que de 1411.

2) 1411, 22 juillet (fol. 43). Le visiteur est Jean de BERTRAND, évêque de Genève ; il fit visiter Montmin par procuration. Il y avait alors 40 feux.

3) 1445, 10 septembre (fol. 310). Mgr BARTHÉLEMI, évêque de Cornet et Montefiascone, remplaçant le cardinal de Saint Marcel, constate que l'église a pour patron Saint Maurice et que la cure est de la collation du Prieuré de Talloires.

4) 1470, 8 novembre (fol. 58). Cette visite fut faite par le Vicaire Général Mamert FICHET, évêque d'Hébron, remplaçant l'évêque Jean-Louis de Savoie. Elle nous apprend qu'il y eut deux tonsurés, et mentionne la fondation de la chapelle Saint Antoine par Guillaume Ramerü, avec charge de 4 messes. Cette chapelle dépendait de l'Abbaye de Talloires. (Archivio Camerale de Turin. Inventaire 119-120).

5) 1481, 19 août (fol. 171). Le Vicaire Général CLAUDE, évêque d'Héliopolis, note que Montmin compte 60 feux et que le revenu de la paroisse est de 30 florins. Le curé est dit être non résidant.

6) 1516, juillet 31 (fol. 27). L'évêque JEAN DE SAVOIE, n'ayant que 13 ans, la visite fut faite par Pierre Farféni, évêque de Bairouth.

7) 1581, 11 septembre (fol. 207). Montmin est écrit en latin : *Montminum*. Mgr de GRANIER fit cette visite en personne, et signale 5 chapelles : 1) celle de *Saint Antoine*, avec Guillaume Ramuz comme recteur ; 2) celle de *Saint Sébastien*, devant la cure de Talloires, au lieu dit la Craz Elle est la propriété de l'Infirmier de l'Abbaye, et le recteur en est Alexandre de Quoëx ; son revenu est de 6 florins. 3) *Notre-Dame*, hors la ville de Talloires, au Vivier, avec le curé de Talloires comme recteur. Revenu : 1 seytorée de pré et des vignes. 4) *Saint Germain*, à Talloires, avec les oblations comme revenu. 5) *Saint Laurent*, à l'intérieur de la ville (intra urbem) de Talloires. Revenu : 5 florins. Charge : 1 messe à la Saint Laurent.

DÉVOTION A SAINT GERMAIN. — Il faut peut-être faire remonter à cette date la dévotion très grande que les paroissiens de Montmin ont toujours témoigné à Saint Germain. Lors du rétablissement de ce sanctuaire, de 1826 à 1829, la paroisse de Montmin est signalée comme une des plus généreuses. Le P. Brachet, Miss. S. F. S., nous dit que sa mère obtint de ce saint la guérison d'une maladie par lui contractée au cours de ses études.

8) 1607, jeudi 18 octobre (fol. 209). Cette visite a été faite par SAINT FRANÇOIS DE SALES en personne. Il dut arriver la veille par le col de la Forclaz, venant de Alex et Bluffy où il confirma le 17. Il quitta Montmin pour aller donner le sacrement de Confirmation à Doussard et Chevaline, le lendemain 19.

MONTMIN ET LE VILLAGE DE L'EGLISE

(Photo Bennet)

Mgr Rebord, dans son livre (Abry, 1922) a publié le texte in-extenso de cette visite que nous résumons. Etaient présents : François, fils de Mre Pierre Vertier, scindicq ; Mauris Dunoyer; Mauris Poncet; Dominique Poncet; Jean Poncet ; Maurice Suscillon. Curé résidant : Claude Poncet.

Charges : Le curé est tenu à l'entretien d'un prêtre résidant avec lui ; ils sont tenus de célébrer une grande et petite messe, les jours de fêtes, dimanches et solennités; matines et Vespres aux solennités ; le lundy, une grand'-messe pour les Trépassés ; tous les autres jours, une messe basse.

Revenu : Il consiste en une maison, jardin et grange, 1 seytorée de pré, 6 journaux de terre et 40 florins de cense volante. Montmin compte 95 feux, qui donnent chacun une gerbe d'avoine pour la *prémice,* 2 quarts argent pour l'entretien de la lampe, et 1 sol à Pâques pour le *rassat.* Le Prieur de Talloires perçoit toutes les dîmes qui n'ont point de cote certaine. Les oblations faites hors le chœur appartiennent la moitié au Prieur, l'autre moitié au dit curé, lequel demande la *portion congrue* (traitement minimum fixé pour le diocèse) « attendu que ce que dessus n'est pas suffisant pour son entretien et celui de son vicaire. »

Ce fut Saint François de Sales qui, le 28 août 1612, nomma à la cure de Montmin Rd Guillaume Suscillon qui permute avec Claude Poncet.

9) 1627, 18 mai (fol. 260). Mgr JEAN-FRANÇOIS DE SALES, successeur du grand Saint, fit cette visite, en présence de : Pierre Vausselin, scindic ; Jean Gardier, Jacques Maniglier, Jacques Poncet, Jean Chevrier, Jean Suscillon, Jean Vausselin, Antoine Berthier, conseillers ; Maurice et Louis Cottin.

La maison presbytérale comprend « une cuisine, poylle, sellule et galatas, située près l'église et jouxte le cimetière ». *Fondations :* Arestan, 160 flor.; Adornier, 80 fl.; Chapelle de Plan par Rd Jean Dunoyer, curé de Ballai-

son ; chapelle Saint Antoine, déjà nommée en 1470, avec une messe à la Saint Antoine. *Confrérie de Saints Cosme et Damien*, dont la cotisation est de 3 sols. *Inventaire :* 2 calices en argent.

10) 1658, 4 juin (fol. 81). A. D. I. G., 111-112. CHARLES-AUGUSTE DE SALES, évêque, visitait Alex, la veille. Etaient présents à Montmin : François Suscillon, Pierre Maniglier, Jacques Maniglier et Claude Rogés, tous quatre syndics de cette paroisse. Honorables J.-F. Vallet, Hugues Comte, Guill. Rulland, Urbain Comte, Mamert Rulland et Maurice Goncelin, tous conseillers. Maurice Dunoyer, Jean-Emmanuel Dunoyer, Georges Dunoyer, F. Brachet-Madoux, F. Brachet-Monnet, Mauris Brachet, Mauris Cottin, Maurice et Guill. Poncet, Estienne Dunoyer, Gaspard Cottin, Etienne Suscillon, F. Suscillon, G. Vallet, Ph. Rulland (tous de Plan, sauf erreur). G. Suscillon, F. Maniglier-Basset, P. Maniglier-Basset, E. Maniglier, Jn Maniglier, B. Calquet, E. Vallet, J.-F. Gardier, Jn Maniglier, Noël Barry (Barril), F. Suscillon-Collet, J. Suscillon-Collet, G. Adornier, Cl. Suscillon-Ponet, M. Rulland, P. Rulland, Cl. Berthier, Jn Péron, C. Comte, M. Comte, H. Comte, M. Arestan, Jn Dunoyer et plusieurs autres. Curé : Rd Guillaume Vallet.

Charges : Le curé doit conduire les Processions des Rogations, faire le catéchisme le dimanche, après la messe.

Revenus : Vigne léguée par Rd Guill. Suscillon, ex-curé ; 17 coupes froment, 17 coupes avoine, mesure d'Annecy, à prendre entre les mains du fermier du Prieur de Talloires qui perçoit toutes les dîmes. *Prémisse :* une gerbe d'avoine par feu. *Ressat :* 2 sols par feu, à Pâques, avec charge d'entretenir la lampe 6 mois. *Novales :* 1 gerbe par journal. *Argent :* 30 florins. *Sépultures :* Pour ceux ayant communié, 7 flor. et une aune 1/2 de toile neuve, avec charge pour le curé de fournir tout le luminaire, soit 6 cierges à l'enterrement, et dire un répons pendant 9 jours, sur la tombe du défunt. *Fondations : Chapelle du Rosaire* fondée par Jean Vallet dit Bon avec une messe mensuelle à son autel, du 22 novembre 1628.

Le Clerc porte l'eau bénite toutes les semaines et fait la cueillette du pain.

Bénédiction des chalets : Le curé perçoit pour le chalet du Casset le beurre, fromage, serac d'une journée et porte le pain et le vin à l'accoustumé.

Le marguiller doit sonner et perçoit 7 sols et sa nourriture de la journée, aux sépultures et aux noces ; on lui fait une oblation à Toussaint.

Confrérie du Rosaire : La cotisation est de 5 sols et le curé chante 5 fois la messe dans l'année.

Confrérie du Saint Sacrement : Le curé dit une messe pour les confrères défunts avec l'argent de la quête faite à l'enterrement.

Cimetière : Doivent les paroissiens fermer le cimetière dans les 6 mois, avec des murs, pour empêcher les bêtes d'y aller.

FONDATION D'UN VICAIRE. — « Les paroissiens ont remontré que le curé a besoin d'un vicaire résidant, à cause de la distance des villages et la multitude du peuple, pour pouvoir célébrer tous les dimanches et fêtes une basse messe au village de la Forclaz, au soleil levant et une grand'messe vers 10 ou 11 heures, et chaque jour une basse messe dans leur église. Pour l'entretien du vicaire, chaque feu payera 1/4 d'orge au curé. »

11) 1667, 8 mars (fol. 261). Cette visite fut faite par Mgr JEAN D'ARENTHON D'ALEX. Etaient présents : Mauris Suscillon et François Cottin, scindics modernes ; C. Rogés, Et. Vallet, Jn Dunoyer, Gu. et Cl. Suscillon, aide-scindics ; Mermet Rulland, P.-J. Brachet, Maurice Rulland dit Picard, Georges Suscillon et Cl. Verthier, conseillers, et presque tous les paroissiens (Jacquat Not.). Témoin : Cl. Avrillon de Thônes, habitant Annecy. Curé : Bourgeois.

Fondations : Germain Suscillon lègue une vigne en Bellevarde ; Jeanne Vuarin, 2 pièces de terre.

Vicaire : « Les paroissiens ont déclaré ne vouloir donner le quart de froment demandé par le curé, à la place du quart orge promis en 1658, à cause des grands hivers qui font périr le blé. »

12) 1674, 25 avril (fol: 153). Mgr D'ARENTHON arrive de Saint-Ferréol à Montmin pour continuer sa visite à Talloires, le lendemain. « Présents : Hiéronyme Bourgeois, curé résident ; Mauris à feu J.-F. Vallet et Claude Vallet, scindics ; Mauris Suscillon l'Ayné ; Mauris Vausselin ; Mauris Comte; Jacques Maniglier ; P.-J. Brachet ; Mermet Dunoyer, conseillers, et presque tous les paroissiens. 1) Le dit curé a protesté pour la portion congrue contre le Sgr Prieur de Talloires qui perçoit dismes et novales rière la paroisse. 2) *Fondations :* Noble C.-F. Dumonal laisse 3 pièces de terre à la Costaz et à la Forclaz. 3) *La Chapelle du Plan* est visitée par Rd Blanc, aumônier de Mgr ; il la trouve en mauvais état et demande aux habitants de Plan de la mettre en état ; le curé fournira une pierre d'autel convenable, celle y étant, se trouvant trop petite ».

13) 1685, le 19 septembre (fol. 159). Mgr D'ARENTHON arrive de Faverges à Montmin pour aller le lendemain à Talloires. Présents : J.-C. Cusin, curé et Dom Emilian, Religieux de Talloires ; Hugue Péron, syndic ; Jean Vallet; P.-J. Brachet ; Jacques Maniglier-Basset ; Jean Comte, conseillers ; Louis Dagand d'Allèves et tous les paroissiens.

Charges : « Le curé doit faire le catéchisme par interrogat tous les dimanches ; ledit curé, soit son vicaire, est exhorté à tenir les petites escholes, pour l'éducation et instruction des enfants, les parents étant exhortés de quelque gratitude à l'endroit de celui qui en prendra soin. »

Les Chapelles du Saint Rosaire et de Saint Cosme, qui se trouvent de chaque côté du maître-autel, n'ont ni patron ni recteur. Celle *des Fontaines* est nouvellement bâtie.

Contestations : Le Rd Curé a protesté contre Dom Emilian, et dit être en paisible possession de percevoir *les*

novales dans toute la paroisse et encore à se pourvoir pour la *portion congrue ;* il rend responsable le religieux décimateur du clocher qui tombe en ruines et laisse pénétrer la pluie dans le chœur.

Dom Emilian proteste que la présente visite ne puisse préindiquer aux droits de l'Abbaye sur les dîmes, les novales et autres choses quelconques ; il dit n'avoir jamais réparé le clocher dans le passé.

14) 1706, 31 août (fol. 262). Mgr DE ROSSILLON ne visita Montmin qu'une fois. Etaient présents : Rodolphe Adam, curé ; Dom Martin Guillery, religieux de Talloires ; Cl.-Ant. Jacquaz, chastelain ; Jn-Baptiste Rulland, syndic ; Claude Gardier-Roche et Hugue Péron, procureurs de l'église et presque tous les paroissiens.

Charges nouvelles : Chanter Matines à Noël ; Vespres et Complies avec Bénédiction pendant l'Octave du Saint Sacrement et procession le 1er et le dernier jour ; Passion à lire d'une Sainte Croix à l'autre (mai à septembre) ; bénédiction du temps aux jours qu'il célèbre.

Prémice : La gerbe d'avoine doit être apportée à la cure après la moisson.

Le Clerc perçoit ce qu'on lui donne dans les maisons, en portant l'eau bénite, et ce qui reste du pain bénit.

Bénédiction des téches et des chalets : Chacun donne au curé selon sa dévotion, à la réserve du Cassey, où il perçoit tout le beurre, fromage et serac d'un jour.

Le marguilier doit sonner messes, offices et pour le temps.

Fondations : 1) Françoise Rogés, 1695 ; 2) Rd Cusin, curé ; 3) Jean Vallet ; 4) Germain Suscillon.

Chapelles : Les *Sept-Fontaines* tombent en ruines ; il faut rétablir cette chapelle.

Contestations : Le Rd Curé a protesté ne pouvoir demander le supplément de la portion congrue pour lui et

son vicaire. Dom Martin proteste ne pouvoir prétendre à ses droits, en quoi qu'ils puissent consister.

15) 1767, 11 octobre (fol. 86 du I. G., 130). Cette visite faite par Mgr BIORD, fut la dernière avant la Révolution. Présents : Rd Jh de Chillaz, curé ; Dom Florentin de Talloires ; Neyret Jn-Fr., sindic ; Jh Brachet, Jn Brachet, Philippe Maniglier et Jh Rulland, conseillers et tous les paroissiens.

La paroisse compte 80 feux avec 430 âmes et 266 communiants.

Revenus : Champs et prés énumérés avec les 16 n^os^ correspondants de la mappe. 17 coupes de froment et autant d'avoine, l'avoine à raison de 6 quarts la coupe à prendre sur la dîme perçue par l'Abbaye de Talloires, sur le pied de 1/2 quart de blé par journal, dont 1/3 froment, 1/3 orge et 1/3 avoine. *Novales* sur toute l'étendue de la paroisse à la même cote, ou une gerbe par journal, au choix du curé. *Pour le vicaire,* il perçoit 1 quart de froment de chaque faisant feu. *Baptême :* 1 sol. *Mariage :* 24 sols et 12 sols pour la messe. *Relevailles :* 6 sols. *Chalets :* les fruits d'un jour. *Téches :* chacun à sa dévotion. *Ressat :* 3 sols de chaque feu à charge pour le curé de fournir l'huile de *la lampe* pendant 6 mois, et le reste de l'année à charge des paroissiens.

Sépultures des communiants : 3 liv. pour la levation du corps, 24 sols pour le luminaire, 24 sols pour une grand'messe, 9 sols pour les répons des 9 jours sur la tombe, une aune et demie de toile ritte neuve, 1 sol pour enregistrement et une poule en plus pour les chefs de famille ; 24 sols pour le vicaire, avec une messe à chaque enterrement. Le drap de toile peut être racheté pour 30 sols.

Annuel : 1 quart de froment, plus la messe ; un pot de vin, un verre plein de sel, en place de quoi ils payeront 6 sols.

Sépultures des non communiants : 6 sols pour le curé, 6 sols pour le vicaire, 1/2 aune de toile neuve, 1 sol pour enregistrement, le luminaire en cire pure fourni par les particuliers.

Les fondations, au nombre de 10, sont énumérées dans le chapitre spécial consacré plus loin à cet effet.

Le Clerc sonne l'Angelus 3 fois par jour. Il n'est plus question du marguilier (1).

Les Chapelles du Rosaire, de Saint Côme, des Fontaines et du Plan sont unies au maître-autel (probablement parce qu'elles sont en mauvais état).

La procuration faite en 1757 porte à charge pour les Religeux de Talloires de payer annuellement au curé de Montmin la somme annuelle de 154 liv. 13 sols 4 deniers (probablement pour la portion congrue que le curé réclamait aux visites précédentes).

La boîte des âmes, qui existe depuis la visite de 1627, est administrée par les syndics qui ont une clef et l'autre clef est entre les mains du curé. On dit une grand'messe le lundi ; l'honoraire en est de 8 sols, en 1767.

La Confrérie du Saint Esprit fait son office le jour de la Pentecôte, au maître-autel ; à l'issue de la grand'messe, on distribue une aumône de pain. Les confrères donnent 2 quarts de froment ou d'orge pour payer leur dîner en commun ; il y a défense d'aller à ce dîner en procession avec croix et bannière, sous peine d'excommunication malgré la coutume qui existe. Après le repas, il sera loisible à chacun de se rendre à l'église pour chanter le *Veni Creator*.

Acte d'échange entre Rd Jacques Bozon fils de feu Balthazard de Manigod, curé de Montmin d'une part et Honorable Philippe à feu Germain Rulland du Chef-Lieu.

---

(1) La fonction de clerc et de marguilier appartient, par coutume ancienne, à la famille des Maniglier. (Le nom Maniglier tire son origine de marguilier).

Le Curé cède 40 pieds de longueur et 3 pieds de largeur à une place dépendant de la cure, partie du n° 863 (près le four), soit 120 pieds, et c'est pour y construire un passage afin que ledit Rulland puisse aller et venir de la maison qu'il possède à Longeray, visant en droite ligne à la porte qui existe à la chambre au dessous de la dite maison et de là au grand chemin descendant par le présent village.

Ledit Rulland cède à Rd Bozon, en qualité de Curé : 240 pieds du champ qu'il possède au Fresne, partie du n° 364, à prendre du côté du champ appartenant au Curé. Rulland ne pourra ouvrir ni porte ni fenêtre sur la dite place, soit cour dépendant de la cure, que celle existant actuellement. Le Curé pourra construire une muraille le long de la contenance de la place et cour descendant de la grange et bouvée dépendant de la cure.

Fait à Montmin en 1758, le.....

(Arch. Dép. Série E, 376, folio 20. Minutes du not. Berthollet).

Question du Vicariat. — Elle donna lieu à la difficulté qui est exposée en 1778, dans la supplique suivante « Au Rme Evêque de Genève, Supplie humblement Ne et Rd de Chillaz curé de Montmin, sur instance nouée au Sénat par les Conseil et Syndic de Montmin et Rd Jacques Bozon, curé de Montmin, intervenant contre le Rme Abbé de Talloires, à l'effet d'obtenir une portion pour le vicaire, dont ladite paroisse était en possession pour aider à sa desserte, il serait intervenu le 22 mai 1767, devant Favre not., accord et transaction entre lesdits Curé, Syndic et Conseil de Montmin, d'une part, et Rme Dom Florentin De Vieux, Abbé Claustral dudit Talloires, d'autre part, par lesquels lesdits Syndic et Conseil, tant en leur nom que les autres communiers de Montmin se seraient engagés à verser, pour concourir à la portion d'un vicaire, un 1/4 de froment chaque faisant feu, à la place du 1/4 d'orge qu'ils avaient payé jusqu'alors pour prémices au Rd Curé; au moyen de quoi, celui-ci se chargeait de tenir, comme

par le passé, un vicaire, pour l'aider à desservir ladite paroisse.

« Cette transaction a eu son effet du temps de Rd Bozon, qui a quitté ledit bénéfice peu après, et, quoiqu'elle n'affecte pas le suppliant, il a bien voulu, pour un bien de paix, se contenter de cette petite augmentation, et au moyen d'icelle, continuer à faire jouir sa paroisse de l'avantage d'avoir un vicaire. Mais aujourd'hui, lesdits paroissiens se croient en droit de refuser ce qu'ils avaient promis par ladite transaction. Le plus grand nombre l'a même refusée. Le suppliant de son côté, n'ayant pas pour son entretien une *portion* qu'on puisse appeler à juste titre *congrue*, n'est pas par-là même en état de suppléer d'ailleurs à ce qu'on leur donnait ci-devant, pour l'aider à tenir un prêtre. C'est pourquoi, il se voit dans la nécessité de recourir à ce qu'Il Vous plaise, Mgr, ayant égard à l'exposé ci-dessus, rappeler le vicaire résidant audit Montmin, et le dispenser d'en tenir un autre, sauf à la paroisse de prendre les mesures nécessaires pour se procurer les moyens de l'entretien d'icelui et y pourvoir. »

En marge de cette supplique, Mgr écrit l'ordre suivant : « Soit montré à la paroisse de Montmin par le premier clerc tonsuré ou sergent requis, en aide de droit que nous commettons à ces fins. Annecy, 23 janv. 1778. J. P., Evêque de Genève. »

« Le sergent royal Maniglier donne copie de la présente à Claude Vallet, Syndic, en présence de Philippe et George Maniglier, témoins requis, la lit et l'affiche à la porte de l'Eglise. »

« Aucune réponse n'a été donnée à ce jour, 31 janv. 1778. Maniglier, Sergent ».

(Arch. D., Série I G, 502).

CHAPITRE III

La Paroisse pendant la Révolution

Lorsque la Révolution éclata, le curé de Montmin était Rd Cailles François, de Marlens, âgé de 58 ans environ ; il avait comme vicaire, Rd Jacques Laperrière, de Doussard, prêtre depuis 3 ans. Tous deux refusèrent de prêter le serment et quittèrent la paroisse en février 1793. Rd Cailles vécut caché pendant 7 mois dans les montagnes de Manigod, puis émigra en Italie après la guerre de Thônes, en septembre 1793. Son vicaire dut émigrer aussi, mais nous le retrouvons déjà comme missionnaire à Giez en 1795 et à Montmin en 1796.

Le presbytère fut employé en partie aux assemblées du Conseil général. Le 3e jour de la 2e décade du 2e mois de l'an II (Nov. 1793), on y trouve : Antoine Maniglier, maire ; Bernard Vallet ; Rulland ..... et Gardier ....., officiers municipaux, avec Constant Neyret, comme secrétaire-greffier. Ce jour-là, parut à la bare (sic) : 1° Josette Suscillon ; 2° Françoise Châtillon de Cons, domestique du ci-devant curé ; elle est accusée d'avoir emporté le blé délaissé par son maître, savoir : 6 coupes de froment, 12 coupes d'avoine, 1 coupe de seigle et 2 coupes d'orge. Ils ordonnent que ce blé soit rendu pour être transporté au chef-lieu du district (Annecy) et versé au Magasin d'Abondance.

Inventaire des Vases Sacrés *et autres objets de ce genre,* que le Conseil général de la Commune envoya au Directoire, le 17 Nivôse, an II (6 janv. 1794). Tous les objets énumérés sont considérés comme n'étant pas nécessaires au service du culte, savoir : « 1) trois calices en argent avec leurs pataines et deux dorés pesant 2 liv. 1/4,

poids de 24 onces ; 2) une vieille lampe, un encensoir et deux croix, le tout en cuivre, pesant 9 liv. 1/2, même poids; 3) 10 chandeliers de cuivre pesant 23 liv.; 4) deux sonnettes en métal, dont une cassée (probablement celles des processions). »

« Il n'existe en cette sacristie aucun ornement à gallon or et argent. »

Jean-Claude Suscillon est chargé de transporter ces objets à Annecy.

Ont signé : Antoine Brachet, secrétaire-greffier ; les officiers municipaux et notables suivants : Antoine Maniglier, maire ; Joseph Béruard ; F. Vallet ; Maurice Péron ; George Rulland ; Antoine Brachet ; F. Vausselin ; E. Gardier ; Ant. Brachet ; Jean-Claude Suscillon ; Claude-Antoine Rulland ; Maurice Rulland et Eustache Gardier.

Dans cette même séance, le Conseil constate qu'il n'y a d'émigrés, que le curé et le vicaire, prêtres déportés, partis, chacun muni d'un passeport expédié par la municipalité.

DESTRUCTION DU CLOCHER ET DES CLOCHES. — Le 5 Ventôse (4 mars 1794), a lieu l'abattage du clocher, en exécution de l'arrêté d'Albitte. L'adjudicataire a été Maurice à feu Joseph à feu Antoine Rulland, pour le prix de 99 liv. de la République. Ce travail doit être fait dans 8 jours et la brèche refaite. Joseph Clavel est désigné comme caution. L'expertise est faite par François Vausselin et Claude-Antoine Rulland, charpentiers, qui ont estimé le tout 200 fr., plusieurs meubles ayant diminué de prix.

Dix jours après, le Conseil arrête et délègue Gaspard Suscillon, pour porter à Annecy les meubles et ustensiles de la ci-devant église : « *cloches, fer, ferblant et autre machine religieuse.* »

ASCENSEMENT DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES. — Le 28 Pluviôse, on dresse le procès-verbal de l'ascensement pour trois ans des biens ecclésiastiques, en conformité de l'arrêté du District du 23 Nivôse.

1) A Plan-Montmin, le n° 4.440 est misé par Claude à feu François Gardier pour 39 liv.

2) A la Villaz, le jardin de la cure par Joseph Péron pour le prix de 19 liv. En mai 1799, il est loué pour 4 livres annuelles à Maniglier Philippe feu Joseph.

3) Les 36 pièces de terre appartenant au bien-cure, et les 6 pièces de l'Abbaye de Talloires, sont louées par des habitants de Montmin, savoir : Maniglier Pierre-François, agent national ; Clavel Joseph, commissaire ; François Vausselin et J.-F. Neyret, experts ; Joseph Béruard, sous-officier municipal.

Réconciliation de l'Eglise Paroissiale. — Le 7 décembre 1796, l'abbé Jacques Laperrière, ancien vicaire de Montmin et missionnaire à Giez depuis un an, demande à l'Evêché la réconciliation de l'église, en lui adressant le rapport suivant : « Les habitants de Montmin désireraient que leur église fut réconciliée au plus tôt. Cela me paraît nécessaire, parce qu'il n'est guère possible de faire ailleurs l'office de paroisse pendant l'hiver : cela pourrait aussi contribuer à la réunion des esprits, parce que les patriotes, qui sont au nombre de 5 ou 6, disent qu'ils n'iront pas à la messe que l'église ne soit réconciliée et qu'ensuite ils y iront comme les autres... On y a tenu des assemblées de club, de décade, environ une quinzaine de fois, auxquelles assistait presque toute la paroisse, et, de la part d'un petit nombre, dans un esprit de libertinage et d'impiété...; le culte de la Raison a eu lieu deux fois dans l'église. Dans l'une de ces assemblées, on a battu de la caisse par impiété et chanté *la Marseillaise*. »

Pendant près de deux ans, on y a lu, dans la haute chaire, les ordres des autorités, et presque toute la paroisse restait assidûment pour en entendre la lecture...

On a détruit le maître-autel, vendu la petite chaire, les confessionnaux, les fonts ; brûlé les cadres de plusieurs tableaux...; enlevé la flèche du clocher, et toutes les croix de la paroisse... (Suit l'état de l'église « assez décent pour

que le culte puisse y être rétabli. »). Signé : Jean-Baptiste Guichet, pseudonyme de l'abbé Laperrière.

Le culte ne fut rétabli d'une manière normale que le 7 septembre 1803, par la nomination du curé, Rd Sonnerat.

VISITE PASTORALE DU 17 MAI 1829. — Montmin compte 121 feux avec 670 habitants, dont 521 communiants. Monseigneur ordonne la distribution du pain bénit après la communion (probablement pour ne pas distraire les fidèles pendant la partie essentielle du Saint Sacrifice). Le chant des Vêpres aura lieu après la grand'messe, du 1er novembre au 1er mai, sous la condition qu'on fera la prière dans les chapelles rurales.

VISITE DU 1er JUIN 1851. — Consécration de l'église neuve, dont les chapelles sont dédiées à la Sainte Vierge et au Sacré-Cœur, mais ces dernières manquent encore d'autels. La paroisse compte 126 feux et 700 habitants.

VISITE DU 1er JUIN 1869. — La paroisse compte 558 habitants et 180 Confrères. On parle toujours de la Confrérie de Saint Côme et Saint Damien. La chapelle des Sept-Fontaines tombe en ruines.

VISITE DU 24 JUIN 1884. — Elle fut faite par Mgr Isoard qui monta à cheval depuis Vesonne, sur une grosse jument poulinière, conduite par son propriétaire, Jean Coutin ; Mgr Isoard, qui n'était pas un cavalier émérite, parla de cette équipée jusqu'à sa mort, en 1901. Montmin lui fit une réception solennelle, et le soir de son arrivée, de nombreux feux de joie s'allumèrent en différents points de la paroisse.

CHAPITRE IV

Eglise, Cimetière et Presbytère

EGLISE ANCIENNE ET EGLISE ACTUELLE. — L'ancienne église fut visitée, en septembre 1839, par l'Intendant qui la déclara trop petite pour le nombre des habitants. Il faut se souvenir que Montmin ne comptait que 60 feux en 1481; 85 en 1756 avec 320 habitants et plus de 600 en 1840. D'après les récits de nos grands-parents, cette église était en effet petite et basse avec un plafond plat dans la nef. Le clocher était bâti sur le chœur, comme l'indique une note de réparations en 1688.

L'église actuelle est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne. Les architectes qui en dressèrent le plan, sont : Mattolo et Ruphy. L'adjudication fut donnée à Albertville, le 19 juin 1845, avec mise à prix de 13.572 fr. Le premier entrepreneur fut Verneret d'Ugine, « *qui passa la frontière sans avoir rien fait* » et la Commune confia, en décembre, ce travail à Carrier Joseph de Faverges qui le mena rapidement à bonne fin. Les architectes augmentèrent leur devis primitif de 1.123 fr. pour les 8 fûts de colonnes en pierre avec leur chapiteau, au prix de 125 fr. l'un. La longueur de la nef est de 17 m. 50 et celle du chœur, 8 m. 85, soit au total : 26 m. 35. La largeur est de 14 m. 80. La hauteur des murs est de 9 m. 60. Elle mesure 14 m. 60 du seuil de la porte d'entrée au faîte du toit, et 8 m. en plus pour le clocher jusqu'au sommet de la croix. Le devis porte 967 m3 de murs ; 72 m. linéaires de pierres de taille ; 389 m2 de voûtes en briques ; 270 m2 de planchers. Toutes les corvées sont à la charge des communiers, et leurs prestations en nature pour l'église, représentent

la somme de 3.662 fr. La toiture sera recouverte avec des ardoises de Cevins ou Flumet. L'entrepreneur devra entretenir continuellement sur le chantier : 14 ouvriers, sans compter les manœuvres.

En 1845, la commune vote 120 sapins pour cuire la chaux de l'église, et en novembre 1846 on juge nécessaire d'en couper encore 40 plantes pour cuire 160 coupes de chaux.

Le 18 août 1848, l'entrepreneur permet aux habitants de se servir de leur église, avant la réception des travaux, qui eut lieu le 29 octobre suivant.

En 1850, le syndic Brachet François, vend une coupe de bois blanc à la Glière pour les murs du cimetière et de soutènement autour de l'église et pour acheter les meubles les plus nécessaires à l'église.

Construction de la tribune. — Elle ne fut faite qu'en 1860, par C. Mugnier, menuisier à Talloires, pour le prix de 1.786 francs.

ORNEMENTATION. — Un des plus insignes bienfaiteurs de l'église fut, sans contredit, un enfant du pays établi à Paris, avant 1870 : Maurice Brachet, de la Perrière, marié à Jeanne Vausselin, de la Forclaz. Ils firent don des deux grands tableaux sur toile qui ornent le chœur, du Chemin de Croix, d'une statue de la Sainte Vierge et de différents autres objets du culte.

Les confessionnaux en chêne, sculptés par Orgiazzi, ébéniste d'Annecy, remontent à l'année 1901. Les vitraux, exécutés par Balmet, de Grenoble, ainsi que la grande fenêtre ouverte derrière le Maître-autel pour donner plus de lumière au chœur, sont dus à l'initiative de Rd Morel, curé, et payés par différents paroissiens.

CLOCHER. — Le clocher fut reconstruit à neuf en même temps que l'église ; aussi, est-on tout étonné de voir la Municipalité obligée de voter, 30 ans après, en 1880 : « 11 m3 de bois pour réfection du clocher avec sa toiture et son beffroi ».

Cloches. — Montmin possédait deux cloches avant la Révolution ; la plus grosse fut enlevée par décret d'Albitte et la seule qui restait était fêlée en 1822. Le Syndic Georges Brachet trouve que son poids de 4 quintaux est insuffisant ; il passe un marché avec Frèrejean pour en refondre une de 6 quintaux, poids de Genève, et une neuve de 4 quintaux. Le vieux métal est repris au prix de 1 fr. 80 la livre et les deux cloches seront livrées au prix de 2 fr. 40 la livre ; ce qui fera une somme totale de 1.360 livres.

La grosse cloche actuelle date du 15 mars 1857, jour de sa réception. Elle fut faite par Paccard, d'après une convention avec la Municipalité en date du 11 août 1856. On la porta à dos d'homme de Vesonne à Montmin et la Municipalité accorda 3 plantes de sapin pour confectionner le bayard nécessaire à son transport.

Cloches de la Paroisse. — Inscription de la petite : « Ad majorem Dei Gloriam. Parrain : Rd Sonnerat, recteur ; Marraine : Suscillon Mauriza. Faite à Quintal le 22 août 1826. Paccar (sic). fa. (facteur ou fabricant). M. Louis Frèrejean ». Diamètre : 0 m. 84. Poids : 380 kilos. Note : *La* dièze.

Inscription de la grosse cloche : « Saint Maurice, patron. Maniglier Nicolas, syndic, Parrain : Maniglier Joseph et Brachet Marie, son épouse, Marraine. C'est la commune de Montmin qui a fait fondre cette cloche. Faite à Quintal, près Annecy, l'an 1856, par les Frères Paccard ». Diamètre : 1 m. 10. Poids : 900 kilos. Note : *Fa*.

Le parrain, Joseph Maniglier, était le fils du syndic Nicolas. Il fut, à son tour, maire de Montmin pendant de nombreuses années.

Cimetière. — Il fut toujours et se trouve encore aujourd'hui autour de l'église. Placé sur un monticule, il est soutenu par des murs puissants qui ont souvent besoin de réparations ; en 1863, l'entrepreneur Croza les refait à neuf pour la somme de 906 fr.

En juin 1893, le Conseil vote le transfert du cimetière

et achète de Victoire Gay 12 ares 40 pour le prix de 1.116 fr. Le devis se monte à 2.058 fr. et Tosi le construit avec un rabais de 27 %. La Commune emprunte 3.000 fr. à cet effet. 28 contribuables avaient donné un avis défavorable et 16 seulement acceptaient ce transfert.

En 1905, le Maire informe le Préfet que tous ses conseillers sont opposés à l'inauguration du cimetière, construit depuis 8 ans, et qu'ils veulent conserver l'ancien. « *La création du nouveau cimetière n'a été décidée qu'à la suite d'une rivalité entre les habitants, au sujet de l'emplacement actuel de l'école qui n'est qu'à 69 mètres de l'ancien cimetière et le Conseil a voté sa translation sans être convaincu de cette nécessité.* » Le Préfet répondit que cette situation était irrégulière; sept électeurs de Montmin, membres de l'Union Républicaine lui avaient adressé une pétition motivée sur ce sujet. La discussion n'alla pas plus loin.

Presbytère (1). — Pendant la Révolution, il fut occupé par la Municipalité, qui affecta une chambre du rez-de-chaussée comme salle consulaire ; ce fut là une source de difficultés dans la suite. En 1828, le Conseil expose « *que depuis 1792, toutes les réunions municipales se sont tenues dans cette chambre. M. le Curé Sonnerat, étant devenu paralytique, il eut Rd Vittoz comme aide. On lui concéda*

---

(1) Acte d'estat du presbytère de Montmin dressé par Prévost not. le 9 juil. 1740, sur la demande de Rd Estivent, curé qui en a pris possession le 15 déc. 1739.

Simond, Me maçon de Samoens et les frères Jean-François et Jh Maniglier à feu Philippe de Montmin, indiquent les réparations à faire au cellier et à la chambre dessus de la maison du Montbogon, à la cure, à la grange et à la bouvée, laquelle est limitée par les bastiments de Germain Rulland et Pierre-Jean Rulland. Il faut refaire les murs de la petite et de la grande écurie sises sous la grange, refaire le poële et la chambre du vicaire où il y a une poutre cassée. (Tab. Annecy, 1740, Vol. II, Fol. 379).

Le prix fait de la maçonnerie fut donné à Jean-François Maniglier pour 406 liv. sur mise à prix de 580 liv., et la charpente à Jérôme Paulme de Thorens pour 485 liv. (Tab. Annnecy, 1742, Vol. II, Fol. 355 et série VC. 137, Fol. 238).

la chambre en question qu'il ne veut pas rendre à la Commune. Le curé possède déjà une cuisine, un salon, deux chambres à coucher ; on a fait pour 3.000 fr. de réparations à cette cure et le Rd Curé veut encore garder la salle consulaire. Il existe bien une tour carrée qui communique avec le presbytère par une galerie, mais il faudrait 1.000 fr. pour la réparer. C'est grâce à la salle consulaire, sise dans la cure, que celle-ci n'a pas été aliénée à la Révolution et voilà que Rd Vittoz vient de faire murer la porte de cette salle et en interdit l'entrée. »

En 1830, le Rd Curé traduit en justice le Conseil composé de quatre membres, lesquels mal inspirés par leur Secrétaire, Me Châtelain de Faverges, avaient fait une violation de domicile, en pratiquant une brèche dans la porte murée par Rd Curé et avaient tenu une séance dans l'ancienne salle consulaire. Les Conseillers condamnés firent leurs excuses à leur pasteur et demandèrent à l'Intendant de leur changer ce Secrétaire « *qui abusait de sa situation pour faire régner le désordre* ».

Réparations de 1826, 1866, etc. — Le 30 juillet 1826, Brachet Jean feu Joseph étant syndic, adjudication fut donnée à Gianolis, entrepreneur : 800 fr. de maçonnerie ; à Guigoz : 400 fr. de menuiserie, et à Maniglier Maurice feu Georges : 490 fr. de charpente. Ruphy, archit. (Tabel. Faverges, II, 174).

En 1866, le presbytère fut couvert en ardoises à 6 fr. 50 le cent. (Arch. D., Série O).

Depuis, les municipalités ont toujours eu à cœur de faire les réparations utiles, pour maintenir le presbytère dans un état convenable.

CHAPITRE V

Fondations

I. — Fondations faites a l'Eglise de Montmin jusqu'a la Révolution

1. — 1598, 17 juillet. Charrier Ayma : 12 florins pour une messe basse par semaine, à dire au maître-autel. (Deloche, not.).
2. — 1598, 17 juillet. Arestan Jacques et Antoine ; capital : 160 flor.; revenu : 6 florins. (Brachet, not.).
3. — 1598, 17 juillet. Adornier Guillaume à feu Guillaume ; capital : 80 flor.; revenus : 6 flor. (Brachet, not.).
4. — 1628, 22 novembre. Vallet Jean dit Bon, lègue un revenu de 4 flor. pour une messe mensuelle à la chapelle du Rosaire fondée par lui. (Lachenal, not.).
5. — Rd Suscillon Guillaume, curé de Montmin de 1612 à 1652, lègue une vigne sise à Vignes Rondes (Villard de Viuz), n° 7949, avec charge de 2 messes mensuelles.
6. — 1674. Noble Dumonal Claude-François lègue 3 pièces de terre, sises à la Costaz et à la Forclaz, à charge de 2 messes par an, l'une le lendemain de la fête de Saint François de Sales, l'autre le lendemain de la Saint Claude. Ces champs portent les n°s 6229, 7129, 7138, 7407. (Descombes, not.).
7. — 1695, 6 avril. Rogès Françoise fonde un capital de 100 flor. pour 3 b. m. (Guigon, not.).
8. — Rd Cusin J.-Cl., ex-curé de Montmin de 1678 à 1697

et curé vivant de Duingt de 1697 à 1706, lègue un capital de 100 flor. pour une gd messe à chaque vigile de la Saint Maurice. (Desmaison, not.).

9. — 1693, 21 novembre. Vallet Jean lègue un capital de 200 flor. pour une messe mensuelle. (Jacquat, not.).

10. — Suscillon Germain donne à l'église 1/2 fosserée de vigne en Bellevarde pour une gd messe à chaque Quatre Temps et un *Libera* à la fin.

11. — Jacquaz Jacques, chastelain de Talloires, fonde une gd messe chaque Vendredi des Quatre Temps, suivie d'un *Libera*, à dire au Maître-autel.

12. — Garin ou Vuarin Jeanne donne deux champs de 1/2 journal, l'un à la Raysse et l'autre à la Fontanna pour une gd messe à l'autel du Rosaire, le 1er dimanche du mois et les *Gaude* après la procession.

(Les 3 fondations qui précèdent sont signalées, sans date, dans la visite pastorale de 1667. Les suivantes leur sont postérieures).

13. — 1738, 13 mars. Eustache Cottin de Plan et Maurice Brachet dit Mermet, achètent de Claude Maniglier à feu Jean-Baptiste, une vigne en Bellevarde d'une fosserée, et une autre vigne de 3/4 de fosserée au même lieu pour le prix total de 170 liv., lesquelles vignes ils ont relâché à Rd Jean-François Rulland, curé de Montmin, pour se libérer d'une cense annuelle de 3 liv., au capital de 100 flor., legs fait à la chapelle du Rosaire par Françoise Cottin, Vve Rogès, le 6 avril 1695. (A. D Série E, 936, fol. 45). Fait à Montmin.

14. — Bernarde à feu Maurice Gardier, Veuve d'Antoine Cottin à feu Gaspard, laquelle vivait encore en 1746, lègue une somme de 30 liv. pour une messe annuelle à l'autel du Rosaire. (A. D., E, 936, 45).

15. — Chevrier Jacques a fondé une messe par semaine au maître-autel.

16. — Maniglier Claude lègue le champ n° 990 (Chef-lieu) pour 2 messes annuelles.

17. — Maniglier Georgine lègue les n^os^ 1054, 1101, 1103, 1115 et 930 de la mappe.

18. — Rulland Jean-Fr. dit Bise lègue un revenu de 12 sols.

19. — Rulland (dit Carrier) Jeanne lègue le pré n° 1121 pour dire 2 messes annuelles.

20. — Rulland Pierre lègue le pré n° 677 pour deux messes annuelles.

21. — Vallet Jean-Fr. lègue le champ n° 1241 pour douze messes.

22. — Rogès François lègue le champ n° 3308 pour une gd m. et une b. m. Fondation faite en 1684, et mentionnée au Tab. d'Annecy de 1729, I, 89.

23. — Rulland Jean-Maurice lègue 1/2 fosserée de vignes au Péclet pour 5 messes.

24. — Cottin André à feu Pierre-Jean de Plan fonde une messe à perpétuité le jour de la Saint André. (Tab. Faverges, 1728, fol. 316).

25. — 1709, II, 72. Noble Jeanne Barfély de Saint-Ferréol, femme de Georges Béruard de Montmin, laisse 25 florins au curé de Montmin et 10 à l'église.

26. — 1723, 270. Maniglier Jacques feu Etienne laisse un revenu de 4 liv. 6 sols pour le marguillier qui sonnera l'Angelus de midi.

27. — 1746, 113. Rulland Jean-Maurice, décédé à Paris, fonde une gd messe annuelle le jour de Saint François de Sales et les Vêpres le 3^e^ dimanche du mois.

29. — 1759, 97. Brachet Antoine lègue à Rd Bozon, curé de Montmin, sa maison sise au Bogon, n° 8923, composée d'un cellier, cuisine et galetas. Un acte d'état estime les bâtiments et réparations à faire : 426 liv.

30. — 1765, 65. Suscillon Gaspard feu Jean de Plan demande à son fils de faire célébrer 200 messes, soit 10 par an pendant 20 ans, avec fondations de 6 liv. annuelles.

31. — 1772, 106. Rd de Chillaz, curé de Montmin, achète pour 70 liv. une vigne sise aux « Vignes Riondes », n° 7885 de Faverges, de Gardier Jean feu Joseph, avec l'argent provenant d'une fondation faite en 1718 par Maurice Barril, gardiateur.

32. — 1791, 293 du Tab. de Faverges. Neyret Jean-François feu Claude laisse par testament l'argent nécessaire pour donner, une fois après sa mort, les exercices d'une Mission.

(Ces huit dernières fondations figurent au Tabellion de Faverges aux années et folios mentionnés).

II. — Fondations enregistrées au Tabellion de Faverges de 1816 a 1860

1. — 1823. Suscillon Françoise feu Gaspard fonde par testament un revenu annuel de 5 liv. en faveur de la Chapelle du Rosaire et 5 liv. en faveur du Maître-Autel, avec charge d'une messe annuelle à chaque autel. (1823, I, fol. 165).

2. — 1823. Péron Joseph feu Jean-Claude, attaché au Régiment de Savoie, 5e contingent, lègue par test. 50 liv. à l'église de Montmin. (I, fol. 492).

3. — Rd Sonnerat Marc, ex-curé de la paroisse, où il est domicilié, laisse par test. 1.225 fr. pour le vicariat et égale somme pour l'entretien de la lampe du sanctuaire. (Vol. II, 423 de 1823).

4. — 1824. Brachet Etiennette feu Maurice verse un capital de 130 liv. provenant de la rente du 7 avril 1782, 23 avril, inscrite au Tab. d'Annecy, Cailles, not. (Faverges, II, 459).

5. — 1825, II, 175. Vallet Pierre-François et Antoine, enfants de feu Joseph, lèguent un champ sous le Villard, n° 1241, de 116 toises, produisant un revenu annuel de 10 liv. 50, avec charge de 7 messes basses.

6. — Brachet Maurice feu Maurice demande par test. de 1829, I, 537, que tous ses meubles soient vendus et

le produit placé, en fond assuré, pour célébrer des gd. messes précédées de l'Office des Morts.

7. — 1830, 22 mai, I, 355. Coutin Maurice feu François lègue un capital de 160 fr. pour une gd messe et Office le jour de Saint Maurice aux intentions de ses Confrères du Saint Sacrement.

8. — 1830, II, 453. Péron Joseph feu Maurice laisse une rente de 125 liv. en faveur de l'église de Montmin.

9. — 1832, II, 39. Péron Joseph feu Guillaume, époux de Jeanne Blanc-Mailland, nomme pour héritier universel la paroisse de Montmin pour l'aider à tenir un vicaire, avec charge de 3 g. m. annuelles. (Voir autre test. de 1838, IV, 53).

10. — 1833, 24 janvier. Suscillon François lègue un revenu de 5 fr. à la Chapelle du Rosaire et autant au Maître-autel pour une gd messe avec absoute à chaque autel.

11. — 1834, I, 483. Vallet Brigitte feu Joseph du Villard laisse 80 fr. pour fondation d'une mission à Montmin.

12. — 1836, II, 235. Péron Joseph feu Joseph dit l'Oncle donne au Rd Recteur 3 toises à l'angle nord du champ hypothéqué de 10 toises, à la Forclaz, pour y construire une chapelle dans le terme de 4 ans, et un revenu annuel de 9 liv. pour célébrer 3 gd messes dans la dite chapelle. Le champ susdit pourra servir de capital perpétuel. (Voir autre test. 1841, II, 343).

13. — Rogès Maurice feu Jean de la Forclaz lègue 100 fr. pour construire une chapelle à la Forclaz, dans l'espace de 3 ans (1837, I, 135).

14. — 1837, III, 311. Maniglier Jeanne feu Pierre-François constitue une rente perpétuelle de 22 liv. à verser moitié au curé, moitié au Trésorier de Fabrique, soit capital de 440 liv. dont 120 proviennent de la fondation Brachet Jean feu Maurice pour la Confrérie du St St.

15. — 1838, IV, 121. Rulland François feu Maurice lègue

100 fr. à la Confr. du St St et 100 fr. de capital pour une messe annuelle le jour de St François.

16. — 1839, II, 261. Coutin Jean-Marie feu Etienne fonde un capital de 200 fr. pour des messes annuelles.

17. — 1841, II, 119. Maniglier Josephte feu Philippe, institutrice, domiciliée au Villard, fonde un capital de 240 fr. pour 4 messes annuelles.

18. — 1841, III, 287. Rd Suchard, curé de Montmin, achète un pré de 2 journaux, au Dreytet, de Brachet Joseph dit Bastille pour 1.200 fr. Il le vend 860 fr. en 1843.

19. — 1841, IV, 79. Brachet Charles de la Côte lègue pour messes à perpétuité la moitié d'un champ au Platon.

20. — 1843, II, 129. Vernaz Georges du Villard lègue un capital de 120 liv. pour 2 gd m. et son épouse Barril Françoise un capital de 240 liv. II, 305.

21. — 1846, II, 323. Maniglier Josephte feu Philippe, novice des Sœurs de la Croix, lègue 300 fr. pour 5 gd m. dont une à la fête de l'Invention de la Sainte Croix et les autres aux Quatre-Temps.

22. — 1846, III, 123. Rulland Jean-Maurice feu Georges laisse 200 fr. pour orner l'église.

23. — 1846, IV, 381. Gay Maurisa, ouvrière en soie, lègue un capital de 60 fr. pour une gd messe annuelle.

24. — 1849, II, 121. Vausselin Jean-Joseph feu François fonde une gd messe à dire le 19 mars, avec un capital de 60 liv.; il lègue 100 fr. pour une mission.

25. — 1850, IV, 9. Brachet Georges feu Philippe de la Perrière laisse 120 fr. pour une gd messe et 2 b. m.

26. — 1851, II, 627. Suscillon Marie feu Claude de Plan fonde une messe au capital de 60 fr.

27. — 1852, I, 115. Neyret François feu Jean-François laisse un capital de 200 fr. pour messes.

28. — 1852, III, 459. Péron Joseph feu Guillaume, époux de Jeanne Blanc-Mailland, laisse un capital de 400 liv pour 6 gd m.

29. — 1853, IV, 41. Péron Nicolas feu François de la Forclaz fonde une messe qui se dira dans la petite chapelle, qui doit se construire à la Forclaz.

30. — 1854, IV, 15. Brachet François feu Jean de la Côte laisse 50 fr. pour embellir l'autel de St François.

31. — 1855, I, 363. Maniglier Jeanne feu Joseph (Eglise) laisse 120 fr. pour 2 gd m.; 100 fr. pour l'autel du S. Cœur et 100 fr. pour l'institutrice.

32. — 1856. Vausselin Antoine feu Jean-Joseph fonde 2 gd m., dont une sera dite à la St Antoine et l'autre à une date indéterminée. (Test. 13 fév. Audé, not.).

33. — 1856. Maniglier Jeanne-Françoise feu Joseph laisse 120 fr. pour 2 gd m. (Tab. IV, 263).

34. — 1858, I, 21. Vallet Antoinette feu Joseph laisse 300 fr. pour gd messes.

35. — 1858, I, 309. Rulland Maurisa feu Hugues, Vve de Brachet Joseph de la Perrière, laisse 200 fr. pour messes à dire le 15 janv. et le 19 mars.

36. — 1892. Maniglier Constance née à Montmin, Vve de Puicharvier, habitant 26, rue Milton, à Paris, lègue 3.000 fr. à la Fabrique pour 4 messes à perpétuité et le surplus pour compléter le traitement du vicaire.

En 1892, le Conseil de Fabrique mentionne le nombre de 31 particuliers ayant fait des fondations pour le total de 55 messes.

Le produit des rentes pour le traitement du vicaire était de 449 fr. 80.

Spoliation. — La loi de Séparation a dépouillé la Fabrique de 325 fr. de rentes ; 1.316 fr. de capital ; 2 messes d'inscription à 3 1/2 % et 723 fr. en numéraire, destinés au vicariat. La mense fut dépouillée d'une rente de 10 fr., d'un capital de 1.584 fr., de champs et autres pièces de terres.

CHAPITRE VI

Chapelles et Oratoires

I. — Chapelle de Plan Montmin

Cette chapelle fut fondée entre 1600 et 1612 par Rd Jean Dunoyer, originaire de ce village, prêtre en 1596 et nommé curé de Ballaison en juin 1600 par Mgr de Granier et son Coadjuteur François de Sales, après la conversion du Chablais, avec 75 écus de revenus (Gonthier, I, 323).

Il a été impossible de déterminer la date exacte de cette fondation, parce que le Registre de cette époque a été perdu. Les procès-verbaux des visites pastorales nous apprennent qu'elle fut fondée avec un revenu annuel de 40 florins et charge d'une messe tous les 15 jours. Son vocable est N. Dame de Compassion (1). Le curé de la paroisse en était le recteur et percevait le revenu. En 1674, elle est en mauvais état et il est enjoint aux habitants de Plan de la mettre en état ; le curé fournira une pierre d'autel, celle y étant se trouvant trop petite. En 1767, elle est unie au maître-autel de l'église paroissiale, où se diront les messes.

Vers 1770, un violent incendie détruisit la chapelle et les bâtiments voisins. Elle fut reconstruite par les habitants du village et nous trouvons qu'en 1779 (Tab. Faverges, fol. 151) Joseph Rulland feu Philippe, marié à Catherine Dunoyer y fonde une messe annuelle de 24 sols. L'autel fut décoré d'un tableau représentant les anciens titulaires auxquels on ajouta St Donat, évêque et martyr.

---

(1) En 1658, on ajouta le vocable de Saint Jean-Baptiste et on augmenta la fondation de 25 flor. avec messe chaque samedi. En 1738, on l'appelle du nom de Saint Donat (Mgr Rebord).

En 1860, cette modeste chapelle, agrandie du côté nord et restaurée a vu suspendre une cloche à son beffroi ; les ancelles vieillies de son toit furent remplacées par des ardoises de Cevins, le portail et les deux fenêtres restaurées à neuf avec des pierres de taille finement ciselées. Un autel en bois peint, un calice en argent, don de Jean Dunoyer feu Claude en 1880, permettent d'y célébrer la Sainte Messe.

Les tableaux qui ornent les murs attirent les regards des artistes, car voici deux panneaux en bois sculpté du xv[e] siècle, dont l'un représente un Pape avec sa tiare et l'autre un évêque religieux ; au bas de ce dernier sont sculptées les armoiries de la famille de Menthon.

On admire encore 4 toiles dues au pinceau de Rd Gardier Jean-François, mort en 1882, curé de Saint-Avre en Maurienne. Elles représentent la T. Sainte Vierge, Sainte Marie-Madeleine en prière dans sa grotte de Provence, Saint François de Sales et Saint François-Xavier.

« La chapelle du village rustique est en vérité toujours belle, toujours chère au cœur de ses habitants. Elle est le témoin des larmes et des joies de chacun. Enfant, on y pleure dans les bras de sa mère ; plus tard les pieux exercices du mois de Marie nous y réunissent ; toujours on aime à s'y recueillir en une fervente prière pour ceux qui ne sont plus. » (Notes manuscrites du P. Brachet).

II. — Oratoire et Chapelle des Sept-Fontaines

Ces deux sanctuaires s'élèvent à un kilomètre environ du village de Plan-Montmin, sur la route qui relie ce village au Chef-lieu.

L'Oratoire avec sa Vierge Noire, placée dans la Fontaine du milieu, remonte probablement à la fondation de la paroisse, desservie par les Bénédictins de Talloires. Sur les pierres de taille, qui encadrent les Sept-Fontaines, on a gravé la lettre R qui signifie *Restaurées* et les dates de 1632 et 1682. La tradition locale garde le souvenir des

pèlerins qui venaient demander à leurs eaux la guérison de diverses maladies, et en particulier de la gale. Les registres paroissiaux ont consigné plusieurs guérisons extraordinaires et ils notent que des pèlerins nombreux y accourent des environs d'Annecy, de la Tarentaise, de la Maurienne et même du Piémont.

La Chapelle date d'avril 1676, comme le prouvent les documents suivants extraits des Registres de l'Evêché, conservés aux Arch. Départ.

1° *Acte de fondation : « Etienne et Maurice Vallet exposent à Monseigneur que, par testament du 12 avril dernier, signé par M° Suscillon notaire, la Jeanne, fille de feu Pierre Rulland dit Carrier, femme dudit Maurice Vallet, aurait par forme de dotation, donné à la chapelle à ériger et à construire au lieu appelé les Saintes Sept-Fontaines la somme de 220 florins, pour dire 6 messes annuellement et à perpétuité pour elle et ses parents ; la même a donné droit de nomination et patronage aux suppliants ci-dessus et à leurs descendants ; les habitants de Montmin ont le désir de faire et préparer les matériaux pour construction. »*

« Il plaît à nous d'approuver et autoriser la dite fondation de N. Dame de Grâces ou de Compassion aux Sept Saintes Fontaines, sous la charge de six messes ; à ces fins, ordonnons l'acte à enregistrer au greffe. » Fait en l'an 1676. Jean, Evêque d'Annecy.

2° *Teneur de Conclusion : « Le soussigné Chanoine Comte, supplie que les suppliants feront bâtir le plus vite possible la chapelle énoncée, attendu que le lieu est propre pour exciter la dévotion, et pour les fins de la testatrice. Le soussigné en témoigne pour avoir été sur les lieux. »*

3° *Teneur de Contrat : « Jeanne Rulland, femme de Maurice Vallet dit Bon du Villard, veut, commande et ordonne ses funérailles être faites par son héritier ; traiter les pauvres pendant deux repas ; être fait connaissance de l'annuel, portant tous les dimanches une chandelle allumée sur son tombeau, à la coutume du lieu ; donne 220*

flor., et après la chapelle bâtie, la dite testatrice veut et entend et nomme pour nominateur et recteur d'icelle : Rd Pierre fils d'honorable Georges Vallet du Villard, prêtre et vicaire de la paroisse de Montmin, ici présent et acceptant ; après, la dite nomination demeurera à ses frères, à leurs héritiers et successeurs, à la condition que, pendant qu'il y aura des prêtres de la dite paroisse, qu'ils en soient recteurs et par eux servie, sinon les revenus passeront au grand maître-autel de l'église paroissiale. » Fait au poêle de la maison de son mari, Maurice Vallet, lequel est son héritier. Présents : Me Louis Prévaut, maître chirurgien de Faverges ; Claude Communal de Verel et 8 autres témoins: 12 avril 1676. »

« *Approuvé par Mgr d'Arenthon d'Alex, qui ordonne la chapelle être construite à la diligence des communiers offrant service ; une fois contruite, sera bénie par Rd Bourgeois, curé de Montmin, et enjoignons de dire les 6 messes basses. Annecy, ce 12 juin 1676.* »

La visite pastorale de 1685 signale cette chapelle, comme nouvellement construite, et le curé du lieu doit faire enregistrer l'acte de fondation dans les 3 mois. La visite de 1706 mentionne « *qu'il faut rétablir la dite chapelle qui tombe en ruines* ». Le Recteur est Rd Guillaume Gardier, prêtre. Le revenu est de 6 florins, dus par différents particuliers, et une pièce au Fernex avec charge de 8 messes ; en plus, 50 florins de la fondation Françoise Cottin pour 2 messes (2).

La mappe de 1732 attribue à la cote de la « Chapelle de la Ste Fontaine » : un pré de 38 toises à la Lusche, n° 2036 ; un champ de 44 toises, attenant n° 2037, avec des tailles de 3 sols. La cote de la Chapelle de N. Dame des Grâces ne possède que le sol de la chapelle à la Dieu, soit 16 toises payant 2 sols de tailles, n° 3618 1/2.

---

(2) Le 29 oct. 1693, la chapelle a pour patrons : Maurice et Jean-François Vallet ; recteur : Rd Carrier « quoique non de la paroisse ». En 1729, le 2 sept., chapelain : Rd J.-F. Rulland. En 1744, recteur : Rd Béruard, prêtre du diocèse.

A la visite pastorale de 1767, Monseigneur enjoint de réparer la chapelle qui n'a plus de recteur et est unie au maître-autel avec 6 messes pour Jeanne Rulland ; elle retire une cense de 3 livres payées par Philippe Rulland dit Bise.

Pendant la Révolution, on enfouit dans un champ proche la Vierge Noire, qui fut retrouvée d'une manière providentielle, vers l'an 1800. A peine le propriétaire de ce champ avait-il tracé 2 ou 3 sillons que l'attelage s'arrêta net, sans qu'on puisse le faire avancer. On se met à fouiller le sol, quand soudain apparaît la statue de la Vierge, en bon état, que l'on s'empresse de reporter à sa place habituelle, où les fidèles l'honorent encore aujourd'hui. La chapelle fut remise en état, tant bien que mal, et on put y célébrer la messe jusqu'au 8 septembre 1816. C'était l'année de la disette, et le jour de cette fête, les blés n'étaient pas encore rentrés ; la neige tombant à gros flocons prit pied et ne disparut qu'au printemps suivant.

Le 8 septembre 1871, quatre villageois de Plan-Montmin passaient devant les ruines de cette chapelle : N'est-ce pas grande pitié, dit l'un d'eux, de laisser ainsi cette chapelle ? Tant qu'on y a célébré la messe, la Sainte Vierge a préservé nos ancêtres des malheurs qui maintenant nous écrasent. Et le brave homme se mit à pleurer.

— Eh bien ! ajouta un de ses compagnons, soldat retraité, à nous quatre ouvrons une souscription pour la relever. Je donne la moitié de ma pension cette année-ci.

— Nous ne sommes pas riches chez nous, ajouta le troisième, mais je promets 20 francs.

— Je ne puis offrir de l'argent, reprit le premier, mais je m'engage à transporter gratis de Faverges et d'Annecy le ciment, la chaux et les fers nécessaires.

En 1875, le Conseil Municipal offrait gratuitement 13 mètres cubes de bois, en déclarant d'utilité publique la construction de la chapelle.

Le 6 août 1876, la bénédiction de la première pierre donna lieu à une belle fête, et deux ans après, la chapelle

achevée était bénite solennellement. Un pieux paroissien, établi à Paris, Maurice Brachet dit Bastille, de la Perrière, ouvrit une souscription qui produisit 600 fr. La Duchesse de Mac-Mahon y figure pour 50 fr. Cette somme servit à acheter les objets nécessaires à la célébration de la messe. En 1882, le même bienfaiteur envoya de Paris le Chemin de Croix et un meuble pour ranger les linges d'autel.

En 1883, on y bénit la statue de St Jean-Baptiste, qui fut ensuite portée processionnellement dans la chapelle du village du Plan.

En 1891, on éleva un petit clocheton en fer sur la chapelle, pour recevoir une cloche de 90 kilogs, achetée par souscription. Le Rd P. Tissot, prédicateur de cette cérémonie, avait composé un cantique de circonstance en 9 couplets, qui se termine par cette strophe :

Mère, guidez nos pas dans l'âpre course
Qui de l'exil mène au séjour divin ;
Abreuvez-nous de l'eau de votre source,
Et demeurez la Reine de Montmin.

Le P. Brachet de Montmin, a publié en 1891, chez Ackermann, Bulle (Suisse), une petite brochure de 32 pages, à laquelle sont empruntés plusieurs détails concernant N-D. des Sept-Fontaines.

III. — Chapelle du Village du Bois

Cette chapelle est dédiée à St Abdon et Ste Marie-Madeleine. Le tableau du rétable de l'autel porte l'inscription suivante, écrite dans un des angles inférieurs : « *Saint Abdon était Perse de nation, seigneur fort riche et chrétien, sous l'empire de Déce, lequel sachant qu'il était chrétien, le fit hâcher en pièces.* » Dans l'angle correspondant on lit : « *Filibert Suscillon a donné ce tableau qu'il a fait faire de ses deniers. Priez pour lui. Fait en 1714 ou 1724. Vignon pinxit.* (*Peint par Vignon*) ».

L'acte de fondation existe aux Arch. Dép. Tabel. d'Annecy, Vol. II, fol. 151.

« Le 7 juin 1718, se sont constitués : Gaspard Suscillon feu Georges, Prosper Suscillon feu Noël, les frères Georges, François et Jean Suscillon à feu Pierre le jeune, Claude Vallet feu Pierre l'ayné, Suscillon Rosset, Philibert Suscillon-Ponet feu Pierre, Maurice Brachet feu Claude tant de son chef que comme tuteur de Gaspard Frachard, Antoine Suscillon, Maurice Rogés, Cosme Rogés feu Claude, Jean Suscillon-Ponet, Jeanne Dunoyer veuve de Louis Vallet, Philibert Vallet feu Jacques, Jeanne Sage veuve de Guillaume Vallet, Maurice Vertier, Mermet Vausselin, Pierre Vausselin, Gaspard Vertier, Joseph Barril feu Claude, Maurice Vallet feu Maurice, dit le Bon, tous communiers, manants et habitants des villages du Bois, du Villard et de la Costaz, assemblés en corps de communauté, excédant de deux parts les trois, ayant dès environ deux ans, édifié une chapelle à l'entrée du village du Bois, sous le vocable de St Suaire, Ste Croix, Visitation de la Ste Vierge et St Abdon, relachant à Maurice feu Jean-Baptiste Rogés dit Guillotin, un des communiers acceptant, une place de commune en pré et bois de 3/4 de seytorée, sis au Praz Riond, limité par Maurice Brachet de bise, Nicolas Barril de vent, pré de Philibert Suscillon, des frères Grandis, Nicolas Barril, François Vallet et en partie de la commune, par une borne à y devoir apposer en dessus du pré de Jean et Jean-Baptiste Rulland et frères Vertier.....

Ledit Maurice Rogés acceptant, a promis par foy et serment, entretenir le couvert de la chapelle, sauf incendie et grand orage mettant à bas le bâtiment ;

Pour assurer le service de la chapelle se sont constitués : Prosper Suscillon, Marie Vallet veuve de Jean-François Suscillon sa belle-sœur, lesquels pour exécuter les dispositions et volontés de feu Claudine Maniglier leur mère et belle-mère, ont donné la somme de 33 liv. 6 sols 8 deniers de capital ; de plus, Georges, Jean-François et Jean Suscillon, pour exécuter aussi la volonté de feu Pierre Suscillon le jeune, leur père, ont versé 26 liv. 13 sols 4 deniers ; Maurisaz Rulland feue Pierre, femme dudit Georges

Suscillon, en date du 26 sept. 1710 (3) ; *13 liv. 6 sols 8 deniers ; de plus, Gaspard Suscillon : 26 liv. 13 sols 4 deniers, soit au total : 160 liv. de Savoye, pour fondation perpétuelle en la chapelle, laquelle somme est prêtée à Pierre Arestan pour 8 liv. de cense annuelle à payer, moitié 1er janvier et moitié 1er juillet au recteur de la dite chapelle, avec acceptation de Rd Gallatin, curé de Montmin et de Mgr l'Evêque. Messes à célébrer en la fête du St Suaire, le mercredi des Rogations, la veille du Corpus Domini (Fête-Dieu), les 1er et 30 juill. en l'honneur de St Abdon, le 1er août fête de St Pierre-ès-liens, Exaltation de la Ste Croix et un des jours de l'Octave.*

Fait et prononcé au village du Bois, en présence des témoins requis : Mermet à feu Jean-Louis Brachet, Maurice l'ayné et Maurice le jeune à feu Jean Dunoyer dit Gerna, tous trois de Plan-Montmin. » (Jacquaz, not. à Talloires).

Le présent contrat fut homologué dans les registres de l'Evêché, trois jours après, avec teneur de requête, de décret, de contrat et de la conclusion suivante : « *Vu. N'empêchons pas, pourvu que les messes fondées ne coïncident pas avec les offices des fêtes de la paroisse. Annecy, 10 juin 1718.* » Paris, procureur fiscal épiscopal.

Autres fondations faites à cette chapelle. — 1° Vallet Perrine feu Jacques, femme de Claude Miège de la Perrière, fonde un capital de 33 liv. au revenu de 1 liv. 11 sols, pour 2 messes annuelles, dont une à la St Pierre et l'autre le lendemain de St Abdon (4).

2° Sage Jeanne veuve de Guillaume Vallet fonde un capital de 20 liv. pour 2 messes aux jours les plus convenables (5).

IV. — Oratoires de Montmin

Outre les 3 chapelles du Plan, du Bois et des Sept-Fontaines, les visites pastorales mentionnent « *qu'il existe plusieurs autres oratoires élevés et entretenus par la piété*

(3, 4, 5) Ces trois fondations sont enregistrées au Tab. d'Annecy : 1710, II, 305 ; 1717, I, 107 ; 1726, II, 436.

des fidèles ». Nous allons les énumérer par ordre d'ancienneté.

1° St Roch, situé au col de la Forclaz, sur le chemin qui conduit de Talloires à Montmin, fut probablement le premier édifice religieux élevé par les Bénédictins, qui vinrent défricher la paroisse. A la visite de 1658, c'était une chapelle où l'on pouvait célébrer la messe ; elle était capable de contenir tous les habitants du village de la Forclaz. « *Les paroissiens font remarquer à Mgr que le curé a besoin d'un vicaire résidant pour pouvoir célébrer tous les dimanches et fêtes une basse messe au village de la Forclaz, au soleil levant, et ce à cause de la distance des villages et de la multitude du peuple.* » Les visites suivantes sont muettes sur la réalisation de ce désir, et il est probable qu'aucun vicaire ne voulut s'astreindre à monter chaque dimanche au col de la Forclaz. On ne trouve aucune fondation de messe faite à cette chapelle ; cela fait supposer que, de bonne heure, pour raison d'économie, elle ne fut pas entretenue et réduite à l'état d'oratoire, en ne conservant que le clocher et une partie du chœur. Le clocher continue de conserver sa petite cloche, que l'on sonne pour être préservé de la tempête. Chaque année, le 16 août, fête de St Roch, les habitants de la Forclaz faisaient célébrer une messe à l'église paroissiale pour mettre leur bétail sous la protection du saint ermite. M. Paul Girod, fondateur des Usines d'Ugines, en devenant propriétaire à la Forclaz, a voulu témoigner sa sympathie pour les pieuses traditions du passé et a remis à neuf le petit oratoire de St Roch.

2° St Guérin est placé sur l'ancienne route qui conduisait de Montmin à Vesonne, tout près du village de la Perrière. Il est entretenu par les gens de ce village, qui font célébrer chaque année, le 1er septembre, une messe en son honneur.

3° St Antoine. Après la construction de la nouvelle route de Montmin à Vesonne (1862-80), les héritiers de Antoine Vausselin du Chef-lieu s'empressèrent de remplir les dernières volontés de leur oncle, qui avait légué par

testament une somme de 100 fr. pour bâtir cet oratoire. Il est situé à la limite des deux communes et à mi-distance des villages de la Perrière et de Vesonne, à un tournant dangereux où la route surplombe un précipice très profond. Sa construction remonte à 1881. St Antoine protège visiblement les voyageurs, qui l'invoquent pieusement au passage, car jusqu'ici, on n'a jamais eu d'accident grave à signaler, malgré le trafic assez intense des voitures et surtout des automobiles, durant la belle saison.

4° Ste Anne. Cet oratoire est situé sur l'ancienne route de Vesonne à Plan-Montmin, au fond des prés dit « des Enversins ». Il possédait une statue en bois massif qui représente Ste Anne, la T. S. Vierge et l'Enfant Jésus. Une partie du pied de Ste Anne est mutilé et la tradition raconte que cet acte fut commis par un jacobin de Plan, au moment de la Révolution. En revenant de l'affouage avec ses compagnons, il avait porté un coup de hache sacrilège sur le pied de la sainte et les témoins ont affirmé qu'aussitôt le sang s'était mis à couler. Le malheureux mourut peu de temps après d'une manière tragique et sa famille est éteinte depuis de nombreuses années. Comme cette ancienne route n'était plus fréquentée depuis 1880, l'oratoire n'a pas été entretenu, et la toiture est tombée en 1918 ; la statue a été pieusement transportée dans la chapelle du Plan par Jules Suscillon à feu Charles, devenu Capucin sous le nom de Fr. Yves.

5° Le Sacré-Cœur. La nouvelle route construite de 1870 à 1880 ne passait plus devant l'oratoire de Ste Anne ; les habitants de Plan se cotisèrent donc pour élever un oratoire qu'ils dédièrent au Sacré-Cœur. Le Touring-Club a fait placer un banc à proximité où le voyageur fatigué peut s'arrêter un instant pour faire une prière, et contempler la vue pittoresque sur le Trélod, la chaîne des Bauges et la riante vallée de Giez à Faverges. Entièrement construit et couvert en pierres de taille du pays, il fut béni solennellement en juin 1902. Toute la paroisse s'est rendue sur les lieux, au chant de pieux cantiques.

CHAPITRE VII

Le Clergé

I. — Curés qui ont desservi Montmin de 1411 a 1793

1. — 1411 : Pyon Guillaume.
2. — 1443 : Jacques de Engons.
3. — Guillaume Ramier.
4. — 1470 : J. Guillet.
5. — 1477 : Ant. de Arcla ou Marclaz, reconnaît aux moines de Talloires le droit aux dîmes et revenus de la paroisse.
6. — Jacques Clerc.
7. — 1508 : Mathieu Machet (I, G, I, 29, 262).
8. — 1516 : Humbert de Arcla ou Acla.
9. — Maniglier Guillaume.
10. — Jacques Lambert.
11. — Pierre de Verthier (Petrus de Vertherii) signe les premiers registres de catholicité, du 3 nov. 1537 au 16 juill. 1559 ; de 1552 à 1599, lacune dans ces registres.
12. — 1572 : Quintal François, mort en janv. 1597.
13. — 1596 : Jean Buffet, économe jusqu'en déc. 1597.
14. — Papard Georges, de Saint-Ferréol.
15. — Poncet Claude, né à Echallon, signe les registres de janv. 1599 à sept. 1612 ; il mourut le 31 janv. 1617 et fut enterré dans l'église, devant l'autel St Maurice.

16. — Suscillon Guillaume, né à Montmin ; pr. 1610 ; curé de sa paroisse de 1612 à 1650 (R. P.); mort en juin 1652.

17. — Vallet Guillaume ; pr. en 1647, curé de 1652 à fin juill. 1662, date de sa mort à Montmin.

18. — Bourgeois Jérôme, né à Billiat (Ain) ; pr. 1657 ; curé de 1662 à 1676, 2 oct., date de sa mort à Montmin.

19. — Vallet Pierre dit Bon, natif du Villard (Montmin); curé de sa paroisse de août 1676 à mars 1678, où il mourut. Il est comme témoin à l'acte de fondation de la Chapelle des Fontaines, faite par sa belle-sœur, et il en est nommé le premier recteur.

20. — Cusin Jean-Claude, né à Annecy ; pr. 1674 ; curé de St-Maurice-sous-Cornillon, de Montmin (mars 1678-juin 1697), fit une fondation de 100 flor. pour une messe ; curé de Duingt, Lathuile ; arch. de St-Jorioz ; érigea en grande partie la paroisse d'Entrevernes, et mourut le 5 sept. 1715.

21. — 1697 à 1708 : Adam Rodolphe, natif du village des Granges à Talloires ; vic. et curé de la Thuile ; curé de Montmin, permute le 9 oct. 1708 avec St-Jorioz, où il vit sa paroisse ravagée par l'invasion des Prussiens en 1709 ; mort le 17 fév. 1710. (Test. Tab. de Faverges, 1707, 62).

22. — 1708-1711 : Tous les registres sont signés par Rulland J.-Fr. de Montmin, vicaire.

23. — 1711-1739 : Gallatin Pierre, né à Rumilly, fils de François, bourgeois de cette ville ; pr. 1691 ; curé de St-Jorioz, permute avec Montmin en 1698, prend un coadj. en 1723, et permute Montmin avec une chapellenie en 1739. Il mourut en 1748, laissant 3.936 flor. au Séminaire. (Test. au Tab. d'Alby, 1728, 257).

24. — 1739-55 : Estivent Anthoine, du Noyer-en-Bauges; pr. 1722; vic. à Servoz, Passy, Combloux, Frangy et Dingy. Il mourut à Montmin le 6 fév. 1755. Son test. date du 2 janv. 1755 (Faverges, fol. 10). Il lègue à son

Evêque, 16 livres ; à l'église de Montmin, 120 liv. pour 4 b. m. à perpétuité ; à l'église du Noyer, 200 liv. pour messes. On vendra à ses confrères qui les miseront : horloge, batterie de cuisine et livres de sa bibliothèque, pour dire des messes ; à sa nièce Claudine, mariée à François Brachet, 20 liv.; à son neveu et filleul Antoine, fils de F. Brachet, 152 liv.; aux pauvres de Montmin, tout son blé. En 1741, il a établi un Etat de la Paroisse qui est au Tabellion de Faverges, folio 22.

25. — 1755-57 : Camusset Sébastien, né à Annecy ; pr. en 1738 ; curé de Quintal, Montmin, Chénex.

26. — 1757-67 : Bozon Jacques, né à Manigod ; pr. 1743 et vic. à Montmin, puis à Chézery ; curé de Chénex, 1754 et Montmin.

27. — 1768-79 : De Chillaz Pierre, né à Fillinges ; pr. 1757 ; vic. à Villaz et Aviernoz ; curé de Montmin, Chapéry ; émigra en 1793 et se retira à Fillinges après la Révolution. En 1772 (Faverges, 106), il achète, en qualité de recteur de la chapelle du St Suaire de Montmin (Bois), une vigne rière Faverges, sise aux Prés Riondes, n° 7.885, pour le prix de 61 liv. 2 sols payés à Jean, fils de feu Jh Gardier, en pièces de 30 sols Savoye. Cette somme provient d'une fondation faite en 1718, par Maurice Barril, gardiateur. On trouve encore 2 acquis de lui au Tab. d'Annecy (1772, fol. 35-36).

28. — 1779 au 17 fév. 1793 : Callies François, né à Marlens ; pr. 1759 ; curé de Ste-Colombe et Montmin ; émigra en sept. 1793 ; curé de Villy-le-Pelloux en 1803, où il mourut vers 1806. En 1793, de fév. à sept., on le signale caché dans les hauteurs de Manigod. Il émigra après la guerre de Thônes, et il ne dut pas rentrer de bonne heure, car la demande de réconciliation de l'église de Montmin est faite par son vicaire, le 7 déc. 1796.

(Les actes de catholicité sont signés par Berthet, miss. de janv. 1797 à janv. 1801, avec le concours de Bussat et Plantard qui lui succédèrent de 1801 à 1803).

Après la Révolution

1. — 1803-25 : Sonnerat Marc, né au Gd-Bornand en 1754 ; pr. 1780 ; vic, à la Giettaz ; émigra et fit partie de la XVI[e] Mission avant de venir à Montmin où il mourut le 7 sept. 1825. Il légua 1.225 fr. pour le vicariat et autant pour la lampe du sanctuaire.

2. — 1825 : Vittoz Jean-Maurice, né aux Villards-sur-Thônes, en 1794 ; pr. 1820 ; vic. à Montmin puis curé; curé de Pringy où il mourut le 6 janv. 1875.

3. — 1840 : Suchard François-Joseph, né à La Roche en 1801 ; pr. 1828 ; vic. à la Tour, Bernex, Megève ; curé de Montmin, Mûres, Bogève, Etercy, Montagny ; mort 1881.

4. — 1843 : Velland Pierre, né à St-Jorioz en 1802; vic. à Cordon, les Allinges, Juvigny ; curé de Montmin, Villard-sur-Boëge, la Rivière-Enverse ; mort en 1876.

5. — 1860 : Balleydier Pierre, né à Annecy en 1815 ; vic. à Marlens, Seythenex, Entremont, Cruseilles; curé de Montmin, Villy-le-Pelloux, Balmont ; retiré en 1889; mort à Annecy-le-Vieux en 1891.

6. — 1863 : Agnans Laurent, né aux Villards-sur-Thônes en 1815 ; vic. à Champanges, Châtel, Marlens; curé de Montmin où il mourut le 14 déc. 1872.

7. — 1872 : Orsat Michel, né à la Rivière-Enverse en 1830 ; vic. à Reyvroz, les Houches, Cranves ; curé de Montmin, Servoz dont il écrivit la monographie de la paroisse et y mourut le 29 déc. 1892.

8. — 1877 : Béné Justin, né à St-Jeoire en 1837 ; vic. dans 6 paroisses ; curé de St-Blaise, Montmin, la Chapelle-St-Maurice ; mort en 1902 à St-Jeoire.

9. — 1882 : Rogès Henri, né à La Roche en 1842 ; vic. dans 6 paroisses ; curé d'Hauteville, de Montmin où il mourut le 13 sept. 1885,

10. — 1885 : VUAGNAT Joseph, né à Feigères en 1849; vic. à la Muraz et Viuz-en-Sallaz ; curé de Montmin et de Lullin où il mourut le 17 sept. 1895.
11. — 1889 : LACROIX Bernard, né à Perrignier en 1851 ; vic. à Combloux, Chamonix, St-Jean-de-Tholome; curé de Montmin, puis dans le diocèse de Dijon ; retiré à Perrignier, où il meurt vers 1925.
12. — 1893 : RICHARD François, né à Morzine en 1856 ; vic. à Bellecombe et Mieussy ; curé de Montmin et Marin.....
13. — 1900 : MOREL Jean, né à Chevenoz en 1863 ; vic. aux Allinges, Alby, St-Gervais ; curé de Montmin; arch. de Chaumont.....
14. — 1915 : FALCONNET François, né à Sevrier ; vic. à Chilly, les Clefs, Groisy, Faverges ; curé de Montmin, Chilly.....
15. — 1921 : MERMAZ Charles, né à Duingt en 1883; prof. à Dijon ; vic. à Sciez ; curé de Montmin, Contamine-sur-Arve.....
16. — 1930 : DONZEL Albert, né à Manigod ; vic à Faverges ; curé de Montmin.

II. — VICAIRES DE MONTMIN (1617-1793)

1. — 1617 : Grandjean.
2. — 1618 : Delagrange.
3. — 1620 : Gardier.
4. — 1620 : Desrippes.
5. — 1621 : Sylvestre.
6. — 1622 : Collomb.
7. — 1628 : Balmond Jean, de Talloires.
8. — 1629 : Sylvestre.
9. — 1637 : Suscillon.
10. — 1646 : Soret Antoine.
11. — 1637-46 : Doctus Brachet Bersalauridus ? (Bachelier).

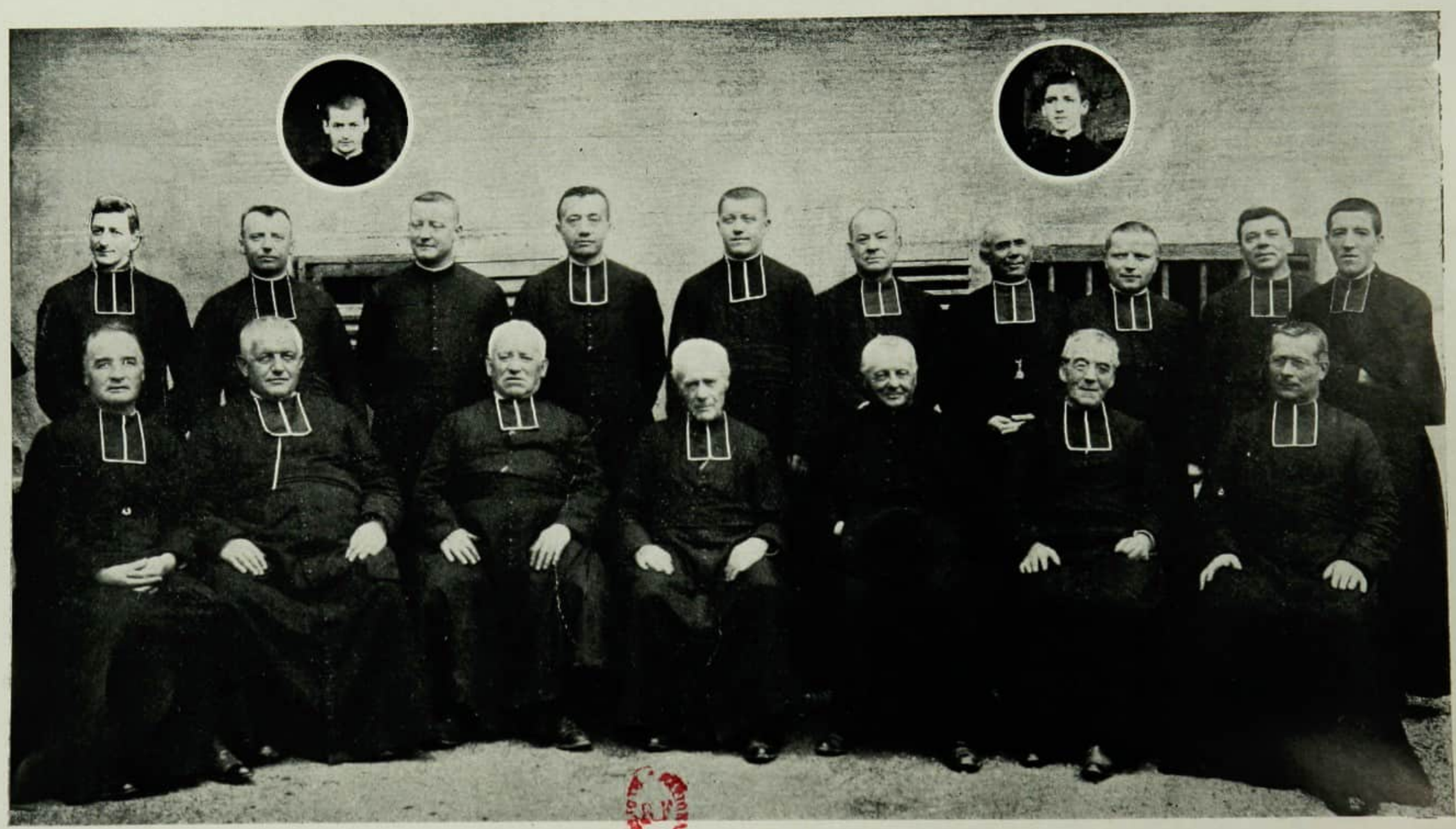

LES PRÊTRES DE MONTMIN RÉUNIS A THONES

En médaillon : RR. PP. Alphonse Barril et Eugène Coutin. — *Deuxième rang :* F. Coutin, E. Brachet, G. Rulland, A. Brachet, M. Rulland, A. Coutin, I. Maniglier, M. Barril, J. Brachet, A. Coutin. — *Troisième rang :* M. Maniglier, J. Rulland, J.-P. Maniglier, J.-F. Rulland, A. Brachet, M. Maniglier, Morel, curé de Montmin.

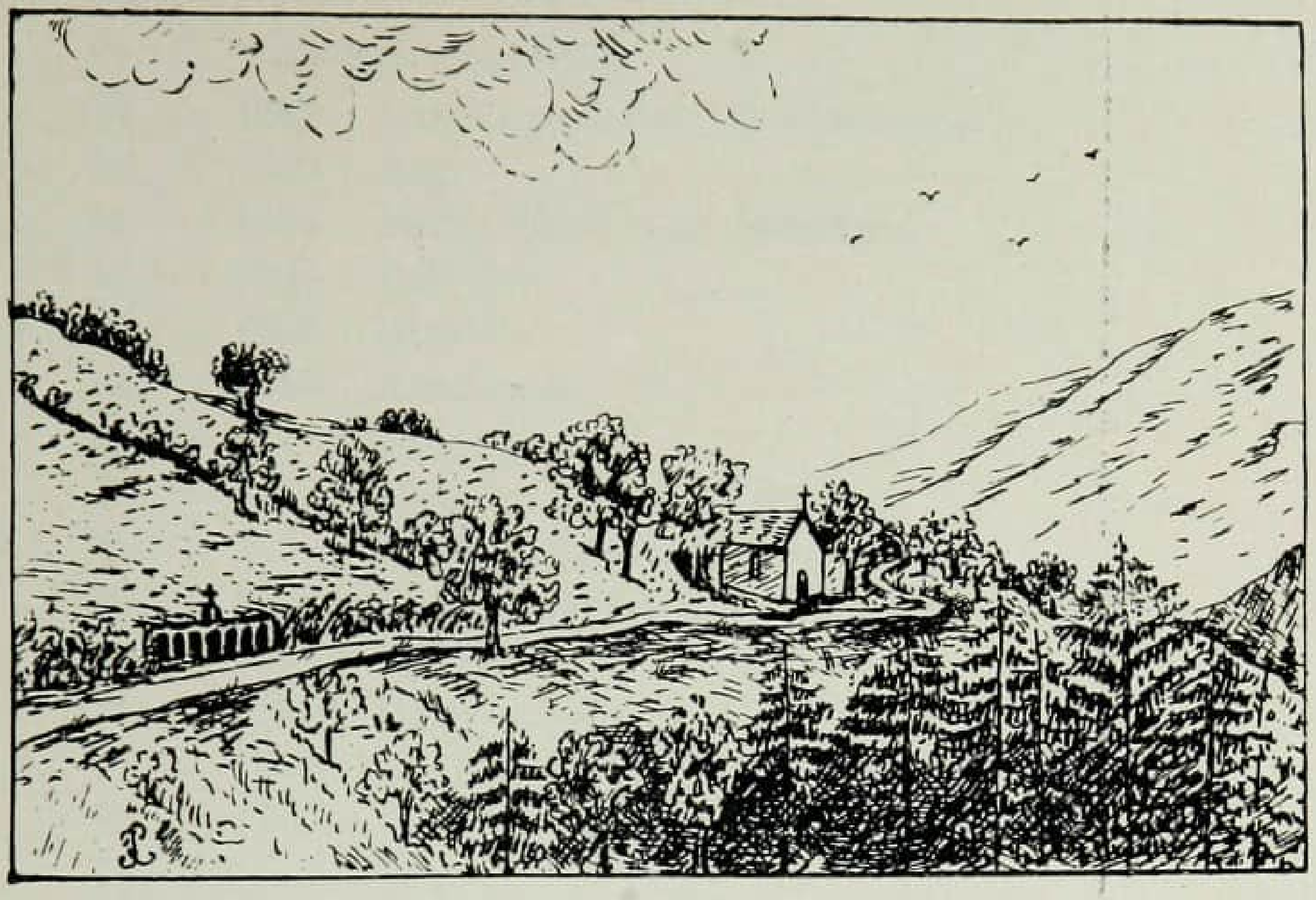

CHAPELLE ET ORATOIRE DES SEPT FONTAINES

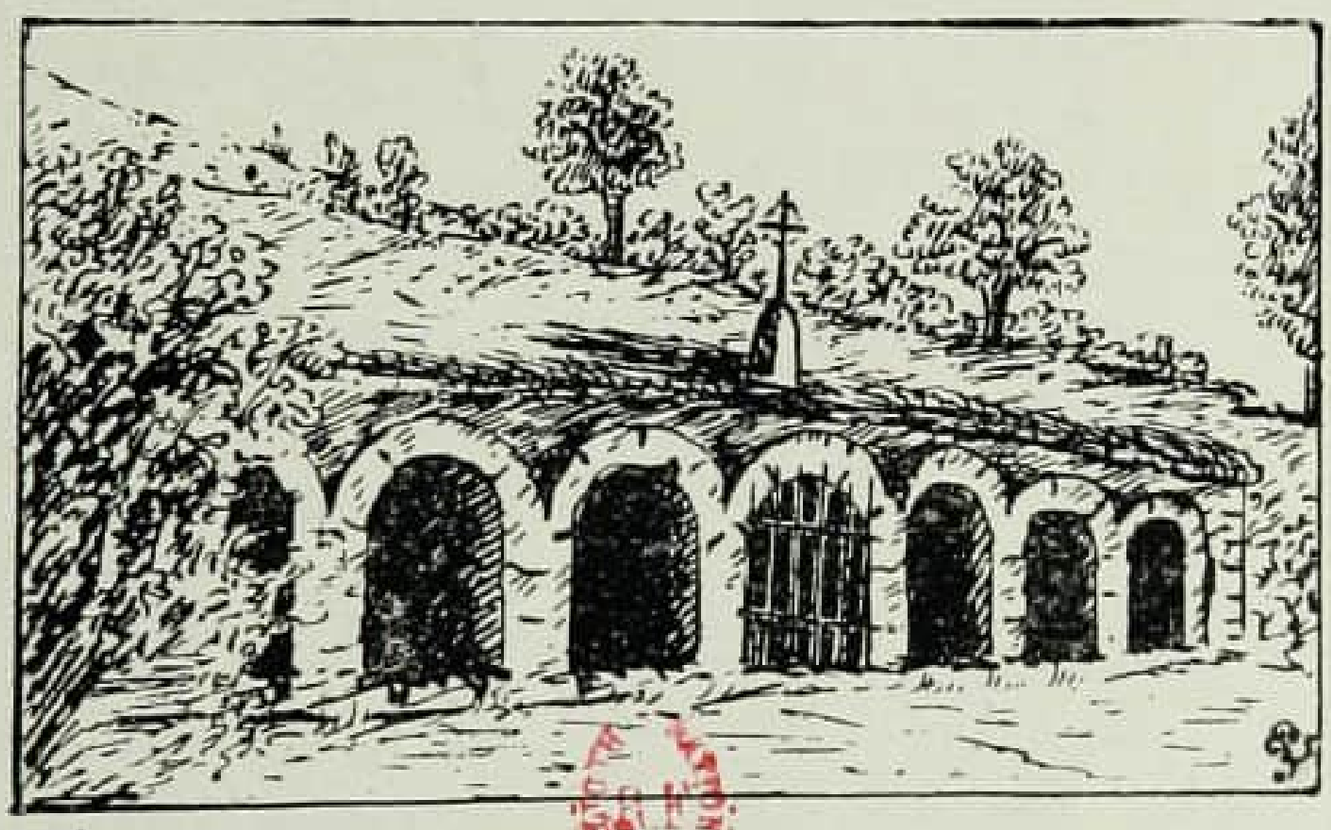

L'ORATOIRE DES SEPT FONTAINES

(Dessins de Mlle Coutin)

12. — 1646-50 : Excoffier.
13. — 1650 : Lathuraz Aimé, de Doussard.
14. — 1652 : Rey.
15. — 1656 : Jacob Henry, de Menthon.
16. — 1661 : Rey.
17. — 1661 : Sage.
18. — 1667 : Arminjon.
19. — 1671 : Viboux.
20. — 1673 : Dumax Claude, d'Annecy.
21. — 1676 : Parent Claude, d'Annecy.
22. — 1678 : Rey, le même que ci-devant.
23. — 1678 : Rd P. Marcus, franciscain.
24. — 1687 : Coppier Urbain, de Doussard.
25. — 1693 : Gardier Guill., de Montmin.
26. — 1705 : Rulland Jean-Fr., de Montmin.
27. — 1716 : Blanc.
28. — 1719 : Marin-Cudraz, de Flumet.
29. — 1730 : Renaud.
30. — 1732 : Rollier Jacques.
31. — 1733 : Pissot J.-B., de Thonon.
32. — 1733 : Gardier.
33. — 1734 : Soret J.-F., de Thônes.
34. — 1734 : David.
35. — 1736 : Bouchet.
36. — 1737 : Battuz Fr., de la Muraz.
37. — 1740 : Rol Joseph, de Nancy-sur-Cluses.
38. — 1742 : Guebey Bernard, de Mieussy.
39. — 1743 : Bozon Jacques, devint curé de Montmin.
40. — 1745 : Brunet.
41. — 1747 : Gay.
42. — 1748 : Béruard ou Bernard Pierre, de Montmin.
43. — 1749 : Chappaz.
44. — 1749 : Moret.
45. — 1753 : Ducloz.
46. — 1754 : Perravex Etienne, d'Arbusigny.
47. — 1775 : Veyrat.
48. — 1779 : Cart Cl., de Sallanches.
49. — 1781 : Curdel Bernard, de Thônes.

50. — 1782 : Sonnerat Marc, devint curé de Montmin.
51. — 1784 : Chabert Pierre, d'Albens.
52. — 1787 : Bastard Fr., de Mégevette.
53. — 1790 : Laperrière Jacques, de Doussard.

(Dressé d'après les signatures des R. P.)

Vicaires de Montmin après la Révolution

1. — 1820 : Vittoz J.-M., qui devint curé de Montmin.
2. — 1828 : Delemontex Jh, de la Rivière.
3. — 1828 : Demaison J.-M., de Duingt.
4. — 1829 : Michaud Michel, de Samoëns.
5. — 1830 : Songeon Guill., d'Annecy.
6. — 1835 : Pechet F., de St-Martin.
7. — 1837 : Bernard-Granger, de Thônes.
8. — 1838 : Mugnier J., d'Evires.
9. — 1841 : Veyrat-Charvillon J.-P., de Manigod.
10. — 1842 : Démolis Basile, d'Evires.
11. — 1843 : Gallay Jh, de la Forclaz (Chablais).
12. — 1844 : Dunand J.-M. de Fillinges.
13. — 1850-58 : Morand J.-M., de Megève ; commença le latin à plusieurs futurs prêtres.
14. — 1858 : Grevaz F., des Gets.
15. — 1861 : Sautier Louis, de Viry.
16. — 1863 : Peray F.-M., de Thollon, devenu curé de la Vernaz.
17. — 1867 : Mudry Hector, du Biot.
18. — 1869 : Ducruz H. d'Arâches.
19. — 1871 : Chevalier Louis, de Crest-Voland.
20. — 1878 : Pichollet Charles, de St-Eusèbe, mort curé de Vieugy.
21. — 1879 : Terrier Alphonse, de Giez, mort curé de Menthon, 1915.
22. — 1883 : Pernat H., d'Arâches, mort en 1896.
23. — 1884 : Guffond Stanislas, du Gd-Bornand, curé de Chênex.
24. — 1886 : Feige Fr., de Megève.
25. — 1891 : Sarrasin H., de Vulbens, mort en 1925.

26. — 1895 : Sage F., de Contamine-Sarzin, mort à Viuz-la-Chiésaz, 1926.
27. — 1897 : Périllat Jh, du Gd-Bornand, curé de la Chapelle-Rambaud.
28. — 1902 : Desbiolles Jules, d'Arbusigny, curé de Montriond.

Il est à remarquer qu'il y eut 2 vicaires à Montmin entre 1820 et 1850 ; l'un d'eux était uniquement chargé de tenir l'école.

La fondation qui existait pour payer un vicaire à Montmin a été volée par la loi de Séparation en 1906.

III. — Prêtres originaires de Montmin (1530 a 1800)

1. — Béruard Pierre ; dimissorié pour la prêtrise le 14 déc. 1739, siège vacant.
2. — Brachet François ; sous-diacre à Cranves, visite past. du 23 sept. 1606 ; pr. le 22 déc. 1607 ; vic. à Marlens en 1612. (Acad. Sal. VI, 213); mort à Montmin, le 11 juillet 1620.
3. — Brachet Dominique ; pr. en 1608.
4. — Dunoyer Jean ; pr. le 21 déc. 1596 ; curé de Ballaison ; fondateur de la Chapelle de Plan ; mort en sept. 1612.
5. — Dunoyer Rodolphe ; pr. le 24 sept. 1616.
6. — Gardier François ; pr. le 23 mars 1613 ; vic. à Marlens, 1621-22.
7. — Gardier Guillaume ; pr. le 17 déc. 1712 ; vic. au Petit-Bornand ; mort en 1741. (A. S. XXII. 318).
8. — Gardier Guillaume ; pr. le 14 fév. 1693 ; curé de Chêne-en-Semine, 1709 ; mort, août 1729.
9. — Maniglier Gaspard ; dim. pour diaconat en sept. 1565 ; curé de Sevrier, 1570 ; mort en 1607.
10. — Revil François ; pr. le 22 déc. 1607 ; vic. à Nonglard, 1608; curé de Nonglard en 1617; résigne en 1659.

11. — RULLAND Germain, fils de Maurice ; pr. le 19 déc. 1711 ; curé de Feigères, sept. 1724 ; mort en fév. 1731. (A. S. XXII, 281). (Titre cl. Annecy, I de 1711, fol. 25).

12. — RULLAND Jean-Baptiste, fils de feu Pierre (la Côte); entra chez les Lazaristes à Lyon, où il fit profession le 4 nov. ; pr. sept. 1729. (Titre cl. Annecy, 1725, II, fol. 500).

13. — RULLAND Jean-François, fils de Germain à feu Guillaume et de Françoise Brachet ; pr. le 24 sept. 1701 ; coadjuteur du curé de Montmin, 1723 ; mort en 1744. Il était né au Chef-lieu. (Tit. cl. Annecy, 1701, II, fol. 100).

14. — SUSCILLON Guillaume ; pr. le 6 mars 1610 ; curé de Montmin, août 1612 ; mort juin 1652.

15. — SUSCILLON Pierre né le 30 août 1612, fils de François feu Claude (Eglise) et de Maniglier Nicolarde; dim. pour pr. 10 fév. 1637 ; curé de St-Jorioz où il ne put aller ; mort à Montmin, et enterré le 8 janvier 1649 devant le Maître-Autel.

16. — VERTIER Pierre ; 1588.

APRÈS LA RÉVOLUTION

1. — GARDIER Jean-François, de Plan, né en 1805 ; fils de Maurice feu Jean-Pierre dit Molliu, soldat de Napoléon Ier, blessé puis retraité. Il naquit pendant une deuxième campagne de son père en Allemagne. Rentrant après plusieurs années d'absence, il arriva à Plan sur le soir et pénétra sans bruit dans l'écurie où il avait aperçu une lumière. Sa femme, occupée à traire, faisait prier en même temps son petit garçon, et lui disait ces paroles : « Mon petit, récitons encore un Notre-Père pour que ton papa revienne ». Lorsque cette prière fut terminée, le vieux troupier répondit : Présent.

L'enfant fit ses études au Collège d'Annecy et son Séminaire en Maurienne, sur le conseil de Mgr de Thiollaz qui avait, cette année-là, un excédent de can-

didats pour le Gd Séminaire. Son excorporation date du 3 juin 1830. (Titre clér. Tab. Faverges, II, 404 en 1831).

Il fut vicaire à Valloires, puis curé de Saint-Jean-d'Arves, de Bonvillard et de Saint-Avre où il mourut en 1882. Il donna plusieurs missions avec Rd Favre, de Samoëns. Mgr Billiet, qui l'appréciaït beaucoup, voulait l'emmener avec lui quand il fut nommé au siège de Chambéry, mais il refusa.

Pour empêcher les procès dans sa paroisse, il avait étudié le Droit et arrivait à réconcilier tout le monde.

Versé dans l'art de la peinture, il consacrait ses loisirs à faire des tableaux religieux pour orner les églises. Ceux de la Chapelle de Plan sont de lui.

Il a fait une fondation de 2 messes dans cette chapelle, en exprimant le désir (verbalement) qu'elles fussent acquittées de préférence par des prêtres du village en vacances dans leur famille.

Tout son bonheur était de commencer les études secondaires à des enfants qui se destinaient à la prêtrise. Plusieurs de Plan furent ainsi en pension chez lui : Rd Rulland, doyen de Viry ; le P. Brachet, Miss. de S. F. S.; le P. Dom Yves Coutin, chartreux...

Ce fut vraiment un prêtre selon le cœur de Dieu.

2. — MANIGLIER Antoine, né le 8 avril 1809 ; fils de Georges à feu Antoine et de Brachet Antoinette (Perrière). Pr. le 20 sept. 1834 ; vic. à Taninges, à Seyssel, 1840 ; prof. à La Roche, 1845 ; à Annecy, 1847 ; en 1852, curé de Challonges, où il mourut le 23 oct. 1884, paralysé depuis plusieurs années par des douleurs rhumatismales. Prêtre zélé et pieux, il a laissé dans cette paroisse un souvenir ineffaçable. (Titre clér. Faverges, 1833, II, 533).

3. — RULLAND Georges-Marie, né le 11 août 1813 ; fils de Charles et Gardier Josephte (Eglise). Elève au Collège Chappuisien d'Annecy, il rapporta le prix des Collèges de Savoie et obtint ainsi une bourse à l'Université de Turin, d'où il revint Docteur en Théologie avec

toutes les notes « *maximum* ». Pr. le 13 déc. 1837, il fut vic. à Viuz-en-Sallaz jusqu'en juill. suivant où il reçut sa nomination de Prof. de Philosophie et de Sciences Physiques à La Roche. Chan. honoraire en 1874, il se retira à La Roche en 1884 et y mourut le 24 mai 1885. Sous les apparences d'un homme autoritaire (et il l'était réellement), c'était un prêtre modèle. Il aurait mieux été à sa place dans une Université. (Titre clér. Faverges 1835, mai, I, 302).

4. — VAUSSELIN Joseph-Antoine, né le 20 juin 1819 ; fils de Jean-Joseph et Brachet Jacqueline (Eglise). Pr. le 1er juin 1844 ; prof. distingué de littérature à Thonon puis à Annecy où il mourut le 9 juin 1855.

5. — VALLET François, né le 10 juin 1821 ; fils de Antoine et Gay Jeanne (Villard); fit ses études à La Roche et devint P. Capucin sous le nom de P. Paul en 1847 ; il fut Gardien de Conflans, La Roche.

6. — MANIGLIER Alexis-Maurice, né le 14 déc. 1832 ; fils de Nicolas et Brachet Jeanne (Eglise). Etudiant à Thônes, puis à Annecy ; pr. le 20 déc. 1856 ; miss. de St François ; prof. de philosophie à Mélan où il avait un grand ascendant sur les élèves. Nommé Supérieur de ce collège en 1866, la maladie l'empêcha de prendre possession de sa charge, et il mourut à la Feuillette le 31 oct. 1866.

7. — MANIGLIER Maurice-Alexis, né le 20 fév. 1833 ; fils de Etienne et Maniglier Louise (Eglise). Etudiant à Thônes ; pr. le 23 juin 1861 ; vic. aux Gets ; prof. à Mélan en 1866 ; vic. à la Rivière-Enverse en 1870; curé de Vers, 1874 ; d'Eteaux, 1889, où il mourut le 25 juin 1904. Franc, zélé, pieux, aimé de tous. (Titre clérical, Faverges, II, 337 de 1860).

8. — MANIGLIER Jean-Philippe, né le 24 juin 1842 ; fils de Joseph et Rulland Jacqueline (Eglise). Etudiant à Thônes, il entra au Sémin. Colonial en 1867 ; curé de Ste-Rose dans la Guadeloupe, bâtit plusieurs églises. Chan. honor. de la Basse-Terre, il se retira chez son

cousin, curé de St-Sylvestre, qu'il suivit à La Roche en 1911, où il mourut le 3 juillet 1929.

9. — RULLAND Jean-François, né à Plan, le 15 mars 1842; fils de Antoine et Péron Jeanne (Plan). Etudiant à Mélan ; pr. le 22 mai 1869 ; vic. à Samoëns puis à Sallanches en 1876 ; curé-archip. de Viry le 30 août 1880, où il est mort le 25 juin 1915.

10. — RULLAND Jean-Joseph, né à la Côte, le 13 mai 1843; fils de Joseph et Brachet Maurisa (Côte). Pr. le 22 mai 1869 ; vic. à Châtillon, Yvoire, Marcellaz, Bellevaux, St-Martin ; mourut curé d'une paroisse au diocèse de Dijon, le 13 fév. 1907.

11. — COUTIN Joseph, né à Plan, le 25 oct. 1853 ; fils de Jean et Béruard Josephte (Plan). Etudiant à Mélan, entra à la Gde Chartreuse à 17 ans, fut ordonné prêtre et fit profession sous le nom de P. Yves ; on le trouve au Reposoir en 1871-72, puis en 1897-99 ; à la Valsainte (Suisse), 1899-1905 ; en Calabre, à Florene, 1909; à la Cervara, près de Gênes en 1914, où il mourut le 12 décembre 1926.

12. — COUTIN Alexis, frère du précédent, né le 6 avril 1861 ; étudiant à Megève et à Mélan ; pr. le 4 juill. 1886 ; vic. à Argentières ; à Desingy, 1890 ; à la Giettaz, 1891 ; curé de Crest-Voland en 1897. Obligé de quitter ce poste élevé, pour raison de santé, en 1912, il fut aumônier des Sœurs de St Joseph, à Evian; curé d'Orcier en janv. 1914, se retira chez son neveu, curé d'Alby, en juin 1924 et y mourut le 19 juill. 1924.

13. — BRACHET Adolphe-François, né à Plan, le 4 déc. 1848 ; fils de Joseph et Emin Jeanne (Plan). Etudiant à Thônes et à Mélan ; pr. le 30 mai 1874 ; vic. à Arthaz dont il écrivit la monographie (Acad. Sal. III); miss. de St Fr. en 1881, prêcha des missions en Savoie, en Suisse, mourut à Rue (Suisse), le 13 mai 1925.

14. — MANIGLIER Jean-Maurice, né à la Perrière, le 21 mars 1850 ; fils de Etienne (Perrière). Pr. le 10 juin

1876 ; vic. à La Clusaz, puis à Challonges, chez son oncle, en 1878 ; vic. à Serraval, 1884 ; curé de la Balme-de-Thuy en 1885 ; de Peillonnex, 1890 ; de St-Eusèbe, 1892, où il fit bâtir l'église et la cure et y mourut le 12 nov. 1916.

15. — MANIGLIER Maurice, né au Chef-lieu en 1857 ; fils de Jean et Rulland Jeanne (Eglise). Etudiant à Thônes et à Mélan ; pr. en 1883 ; licencié ès-sciences des Facultés de Lyon ; prof. de Sciences à Thônes ; curé de St-Sylvestre, 1894-1911 ; prof. de math. à La Roche.

16. — MANIGLIER Alphonse-Jean-Antoine, né au Chef-lieu, le 7 juill. 1860 ; fils de Maurice (Eglise). Etudiant à Mélan ; pr. le 4 juill. 1886 ; vic. à Veyrier-sous-Salève, à Chêne, à St-François de Genève, à Samoëns en 1894, à Alby 1895 ; se retira malade chez son oncle, à Eteaux, où il mourut le 7 juill. 1898.

17. — MANIGLIER Isidore, frère du précédent, né en 1865. Etudiant à Mélan; pr. en 1890; vic. à Taninges, Argentières, St-Gervais ; curé de Féternes en 1905.

18. — BRACHET Antoine, né au Bois, en 1866 ; fils de Joseph. Etudiant à Thônes et à La Roche ; pr. en 1890 ; étudiant aux Facultés de Lyon ; prof. de Sciences à La Roche, puis à Senlis (Oise), 1919.

19. — RULLAND Jean-Marie, né au Chef-lieu, en 1866; fils de Jean et Suscillon Jeanne. Etudiant à La Roche; pr. en 1890 ; vic. à Abondance et Mégevette ; curé de Cernex en 1906.

20. — RULLAND Georges, frère du précédent, né en 1878. Etudiant à La Roche ; pr. en déc. 1901 ; prof. à Mélan; vic. à Reignier, au Gd-Bornand ; curé d'Argentières, 1919 ; plébain de Thônes, 1926 ; mort à Thônes le 5 janvier 1931. (Voir Art. Nécrol. *Revue du Dioc.*).

21. — RULLAND Maurice-Charles, frère du précédent, né en 1880. Etudiant à La Roche ; pr. le 21 déc. 1904 ; vic. à Pontchy ; prof. à Mélan, 1905 ; vic. à Mieussy, à St-Maurice d'Annecy; curé de Feigères, 1920; archipr.

de St-Gervais, 1925 ; de St-Maurice d'Annecy, 1929 ; chanoine honoraire, 1929.

22. — BRACHET Eusèbe-Maurice, né à Plan en 1871 ; fils de Jean et Rulland Judith. Etudiant à Thônes ; pr. en 1897 ; vic. de La Chapelle-d'Abondance ; curé de La Vernaz, 1907 ; mort à La Vernaz 14 fév. 1933.

23. — BRACHET Jean, né au Villard, 1876 ; fils de Joseph et de Vallet Marie. Etudiant à Mélan ; pr. en 1899 ; prof. à Thônes ; curé de Manigod, 1914 ; retiré pour raison de santé en 1926 ; mort à Lyon, le 12 janv. 1933.

24. — BARRIL Maurice, né à la Côte, le 2 mai 1877 ; fils de Maurice-François et Rulland Maurise. Etudiant à Mélan ; pr. en 1902 ; vic. à Arâches ; prof. à Evian ; vic. à Evires et à N.-D. d'Annecy, où il est mort le 31 mars 1922.

25. — BARRIL Alphonse-Aimé-Désiré, frère du précédent, né le 22 oct. 1887. Etudiant au Juvénat d'Evian ; parti aux Indes en 1905 ; prêtre miss. à Vizagapatam.

26. — COUTIN François-Alexis, né à Plan, le 25 janv. 1881; fils de Jules et Rulland Josephte. Etudiant à Mélan ; pr. le 9 juill. 1905 ; précepteur à Chambéry, Belley, Paris, Londres ; vic. à Chamonix, sept. 1914-mars 1915; curé-administrateur d'Argentières et Vallorcine pendant la guerre ; curé d'Allèves, mai 1919 ; archipr. d'Alby, janv. 1922 ; Chanoine honoraire, 1931 ; Curé de N.-Dame d'Annecy, fév. 1932.

27. — COUTIN Alexis-Joseph, frère du précédent, né le 26 juin 1882. Etudiant à Mélan; pr. le 10 juill. 1906; vic. à Argentières ; curé d'Allèves, 1922 ; archipr. de Saint-Jean-d'Aulphs, août 1928.

28. — COUTIN Eugène-Maurice, frère des précédents, né le 24 sept. 1888. Etudiant au Juvénat d'Evian ; parti pour les Indes en sept. 1905 ; pr. le 14 janv. 1912 à Fort Chapel (Vizagapatam); mort le 16 sept. 1932 à Vizagapatam. (Voir *Revue du Diocèse*).

29. — MANIGLIER André, fils de Alfred-Maurice dit Jobi (Perrière) et de Desjardins Clémentine (Orne), né à

Paris, 2 juill. 1902 ; fit ses études chez son oncle, curé de St-Eusèbe, puis au Collège de La Roche; entra chez les PP. du St Esprit ; pr. le 28 oct. 1928 ; élève du Sém. Français à Rome et Docteur en Droit Canon en 1930 ; prof. de Théol. Morale et Droit Canon au Séminaire de Chevilly (Seine-et-Oise).

30. — MANIGLIER Jean, fils d'Alexis (Chef-lieu) et de Lachenal Marie, né le 2 sept. 1907. Elève des Assomptionnistes à St-Sigismond, près Albertville ; fait son Séminaire à Constantine (Algérie) où il est ordonné prêtre le 24 juin 1932 ; vicaire à la Cathédrale de Bône.

A cette liste, on pourrait ajouter : Rd Pierre Dubouloz que Grillet dit originaire de Montmin. Docteur en Sorbonne, il a publié plusieurs ouvrages de 1580 à 1600.

En 1706; il y avait à l'abbaye de Talloires, un Rd Jean Dunoyer, de Montmin, qui fut probablement le donateur des panneaux en bois sculptés du XV^e^ siècle, conservés à la chapelle de Plan.

(Les appréciations portées sur 5 ou 6 prêtres de cette liste sont dûes au P. Brachet, Miss., qui les avait connus, et nous a laîssé ses notes).

Dans une étude sur le contingent de prêtres, fourni par chaque paroisse du diocèse en proportion des habitants, Mgr Rebord place Montmin dans un des premiers rangs. En 1905, Montmin comptait plus de 20 prêtres vivants ; à cette date, ils eurent l'idée très louable de se réunir chaque année en des agapes fraternelles où ils évoquent les bons souvenirs du passé. C'est dans une de ces réunions, tenue à La Roche, en juillet 1912, que le P. Brachet, Missionnaire, donna lecture d'une poésie en patois de sa composition, que nous aimons à reproduire ici :

L'OR (L'OURS) DE CREST DE VARIN

Y'avet gron épovinta, dien n'tron pays de Montmin !
P'tiouts, grous, hommos, femalles... Tot l'mondo,
Dè norba à l'otra, tremblovè p'lou ch'min.
Arcontro l'ôr !... Bin chur, n'tei po c'moudo
Dien n'tron pays de Montmin !

Na balla saizon p'artri totes les avinnes !
Pra de rziṅs plè vgnies... de blos, de r'cours, tot pleins !
Et portant, on avait pur. Du v'lage çartinnes
L'avont viu et parchu grogni, vi lous pros de Varin.
Dien n'tron pays de Montmin.

E faut l'extarmino, l'monstro ! N'y po z'à dire !
Aprés dave combé, les gens crulont su l'chemin.
Et n'tro chasseurs !... E n'en faut po rire...
Tiront justo. Mimi ! Varsaut ! Sasset Tarin
De n'tron pays de Montmin.

Décido la chasse ! Z'infonts ; on n'y va tot !
Les femalles avoué de furches ; lou z'hommes, de fosils.
Ta Tornetta égaitovè çin, tot ébôbi !
Y'avait de què ! Pè na balla véporno,
Tota la comm'na vi l'cré de Varin
Dien n'tron pays de Montmin.

Chut !... On d'rè la Sacra... Chocon r'tin son sofflo
Pè miu parchevai... pè miu vai.
Lou bossons bujont ; de l'ôr on chin presque l'moflo ;
Tos lou zus fixont l'Rocher u Lai.
Ah ! Tot trimblovont à c'ti momin
Dien n'tron pays de Montmin.

Yorè, la pudra va parlo el lou cronos agi.
Carabina à l'épaula, vède l'grou Rullon !
E so la phusica et la chasse c'mon po yon !
D'lendret, tos lou bons tireurs sont avoué loui.
Pè l'touo... é von débusco l'or de son coin
Dien n'tron pays de Montmin.

Pan ! Pan ! lou rochès r'tonnont à Pira Chotelo.
Té touo l'monstro ? Non... On vè corri en brammin,
Tot'époueria, la borriqua à Tarin.
Oh ! lou fotus cahions ! é lon laicha modo.
In n'effet, l'ôr de Dessord avait flo de bon matin
D'hiors de n'tron pays de Montmin.

Le grand Rulland, dont il est fait mention, n'est autre que le Chanoine Rulland, professeur de Sciences Physiques à La Roche. Il consacrait ses loisirs des vacances à la chasse et à la pêche.

DEUXIÈME PARTIE

La Commune

CHAPITRE PREMIER

Des origines à la Révolution de 1792

Comme la vie de la communauté en Savoie s'est presque identifiée avec la vie paroissiale jusqu'en 1738, nous nous bornerons à signaler quelques actes publics tirés de l'Inventaire de Talloires ou des tabellions de Faverges et Annecy.

En *1311*. 9 des Calendes de Mai, Pierre de Duin abandonne au Comte de Genevois, tout ce qu'il possède à Montmin.

En *1317*. Antoine Aymonet et Martin Colliard vendent à Mermet Gardier du village du Bois, et à Pernet et Mermet Gorret l'héritage de Jean Colliard, leur père, en quels lieux qu'ils soient situés, suppliant le Prieur de Talloires d'approuver la dite vente : ce qui est fait.

1403. Michollet Ducrest de Plan Montmin et sa femme assignent à la communauté du Prieuré de Talloires : 10 sols genevois de pension, sur deux journaux de terre, au lieu dit « Fernis », jouxte la terre des hoirs de J. Ducrest de dessous ; celle de Vautier Adornier de dessus ; le nant

du Fernis de vent et le chemin public tendant à Plan Montmin, de bise.

1437. Reconnaissance de François Cottin et J. Ducrest de Plan Montmin.

1454 et *1481.* Reconnaissance de Rolet Cottin et Antoine Péron, en faveur du Prieuré, rière Plan Montmin.

1490. Brachet Mermet de Montmin passe un contrat-apprentissage avec Pierre Cloz, M^e^ Coutelier, Annecy (A. D.-E., 26).

1491. Idem, entre François et Jacques Raguel, rière la Forclaz.

1502. Reconnaissance pour Nobles Nicolas et François Meziers, rière Plan Montmin.

1515. Idem, Jean Maniglier, rière la Villaz (Chef-lieu).

1555. Idem, Jean Brachet, prêtre, François et Pierre Brachet. M. Favre de la Perrière.

En *1559-62* et *65*, le juge de Montmin fut obligé de faire plusieurs criées publiques pour faire comprendre que le Villard et le Bois sont sous la même juridiction. (Inventaire de Talloires).

CONTRIBUTIONS DE GUERRE. — Le 12 Décembre 1614, Maurice Rogés du Bois, confesse devoir à P. Anserman dit Violette de Lyon, 133 flor. Savoie, pour prêt fait ce jour à lui, pour payer semblable somme qu'il devait, en qualité de syndic de Montmin, pour les contributions et entretènement du Régiment de Mgr, conduit par le Sgr de la Grange. (A. D. E, 528, folio 261). Fait à Annecy.

LA PESTE DE 1630. — Dès l'année 1628, la peste avait fait son apparition en France, en Italie et en Savoie. A Montmin, le nombre des décès inscrits est de 43 en 1629 et de 44 en 1630. Le 30 Mai 1629, le Rd Curé de la paroisse écrit la note suivante sur le registre des décès : « Brachet Gaspard de la Côte est allé de ce monde en l'autre plus heureux, et vingt-neuf ayant été confessés et

administrés comme bons chrétiens depuis, car dès le cours d'icelui jusqu'au dernier jour dudit mois environ midi, qu'il fut visité, se trouve selon l'opinion des visiteurs, fort ambigueuses coustumes (6 ou 7 mots illis.) par quoi le corps d'icelui fut sousterré sous les maisons ».

D'après cette note, on voit que des médecins furent envoyés pour examiner les malades, et ces visiteurs n'étant pas d'accord pour savoir si le susdit Brachet était mort de la peste, pour plus de sûreté, le considérèrent comme tel et le firent enterrer dans les prés, en contre-bas des maisons.

Cette même année, à Plan, 5 membres de la famille André Brachet meurent entre le 28 juillet et le 24 août. Le Rd Curé écrit encore cette note : « Ledit André Brachet, sa femme et leurs enfants nommés, sont morts de maladie contagieuse et ont été enterrés au pré devant leur maison. Dieu leur fasse miséricorde par sa Sainte Grâce ! »

L'année suivante, entre le 8 et 30 septembre, on trouve inscrit le décès de Guillaume Lambert et de ses trois filles, et le 24 octobre celui de sa femme, « tous morts de maladie contagieuse et enterrés au verdier, derrière leur maison. » En décembre, 4 membres d'une autre famille Lambert meurent encore de la contagion.

Pendant l'année 1629, le nombre des naissances est de 13, chiffre normal, mais en 1630 et 31, il tombe à 7 par année, pour remonter à 18 en 1632. En 1630, on ne trouve aucun mariage inscrit, mais l'année suivante, il y en eut 13.

En 1650, le nombre des décès est de 40, dont Rd Georges Excoffier, né à Talloires et vicaire à Montmin, où il est enterré dans l'église. Néanmoins, aucune note particulière n'indique l'existence d'une épidémie cette année-là.

Chose digne de remarque, la moyenne annuelle des naissances faite sur les 10 années de 1640 à 1650, est de 23 ; en 1644, il n'y en eut pas moins de 32 inscrites. A cette époque, où la question de la natalité est à l'ordre du jour, ces chiffres ont leur éloquence.

UN ENRÔLEMENT DE SOLDATS A MONTMIN EN 1672. —

Cette année-là, le Duc de Savoie, Charles-Emmanuel II, était en guerre avec les Génois et le 7 août, il essuya une sanglante défaite. Pour réparer cet échec, il lui fallait des soldats et le Marquis de Saint-Séverin leva un régiment de 700 hommes en Savoie. Amé de Quoëx, de Talloires, se chargea d'en trouver 50 sur les bords du lac d'Annecy.

Voici la liste de ceux qu'il recruta à Montmin. *Village de Plan :* Etienne, Georges et Antoine Dunoyer ; Etienne, Maurice et François Brachet ; Maurice Gardy. *La Perrière:* Pierre-Jean Vallet. *Eglise de Montmin :* François Cottin ; J.-F. Maniglier ; Jacques Vertier ; M. Adornier ; Cl. Suscillon et Maurice Rulland dit Picard. *Le Villard :* Maurice Barry ; M. Maniglier ; Guill. Vallet dit Forchaud ; F. Suscillon. *La Côte :* F. Vertier dit la Forge. *La Forclaz :* Hugues Comte, père et fils ; Jacques Comte. Au total : 22.

Après avoir séjourné quelque temps à Asti, le régiment fut licencié. (Carnet d'un Capitaine recruteur par Fr. Mugnier).

Une Vente en 1722. (Tab. Annecy II, 261). — Vente des biens sis à Montmin et Bluffy, dépendant de l'Abbaye de Talloires, entre J.-B. Rulland, J.-F. Vallet, Maurice Brachet de Montmin; H. Adam de Talloires, et Dom Favre d'Arcollières, religieux de Talloires, qui cède les servis, loads, échutes, fiefs de l'infirmerie sis à la Costaz, village de Montmin, comme aussi leur part de disme rière la dismerie de Plan-Montmin ; plus leur admodie, servis, laods, échutes sis à Bluffy pour une cense annuelle de Liv. 341.5 de Piémont, payables la moitié à Noël et le reste à la St Jean-Bapt.

Un Prix Fait donné le 21 Janvier 1733. (Annecy, I, 299). — Tous les communiers réunis décident de refaire le couvert de l'église en essaux ou tavaillons, au lieu de paille dont elle est couverte, « *et ce afin de la distinguer des granges et bouvées du village.* » Une taxe de un quart d'orge est imposée à chaque famille.

ORGANISATION DE LA POLICE LOCALE EN 1734. — Procure est passée par le village de Plan à Maurice feu Maurice Brachet, Eustache Cottin feu Maurice, Maurice Rulland feu Mermet et Mermet Gardier feu Claude, pour comparaître en justice à l'occasion, pour veiller aux réparations des fontaines, ponts en bois, routes, visiter les cheminées pour éviter les dangers du feu, empêcher de couper du bois noir à peine de 6 liv. d'amende. (Annecy, 1734, II, 173).

ELECTION SYNDICALE EN 1736. — « Le 28 janvier 1736, devant la grange de la cure de Montmin, ont comparu par devant moi, chastelain et notaire dudit lieu, Jean à feu Pierre le jeune Suscillon-Rosset, syndic et son aide Gaspard à feu Jacques Frachard, tous deux du Bois, syndics de la paroisse. Ils exposent que le temps de leur syndicat est expiré et requièrent d'autres syndics être nommés à leur place. Les communiers ont nommé syndic de la police: Etienne à feu François Brachet dit Monet de la Perrière ; Exacteur (percepteur d'impôts) : Jean-François à feu Gaspard Suscillon au taux de 4 % ; Regrattier : Claude des Rippes, bourgeois d'Annecy, habitant Faverges, au taux de 1 denier par livre de sel. (8 signatures ; les autres illitérés) ».

Le 31 déc. 1736, sur le cimetière, à la sortie de la messe, au son de la cloche, on nomme syndic pour 1737 : Jean Rulland dit Maddoux de Plan, la nomination tombant à la dizaine des communiers de Plan. L'aide-syndic sera Maurice à feu Dominique Rulland dit Caillod. (A. D., E, 936, fol. 37, 44, 120, 199).

ELECTION DE 1737. — « Par Edit du 4 mars, l'Intendant nomme 5 sujets de qualité et probité qui auront autorité pour faire l'élection des Soldats Nationaux, suivant leur cote, savoir : Maurice feu Jean Rulland, Philippe feu Guill. Maniglier, Charles feu Jean Vallet, Bernard à feu Georges Béruard, Maurice à feu Maurice Brachet. » (A. D. V. C. 22, fol. 185).

PREMIÈRE ELECTION D'UN CONSEIL MUNICIPAL EN 1738. — « Le 7 déc., à 11 heures du matin, après le son de la cloche, au lieu accoutumé des réunions, par devant Me Jacquat Cl.-Ant., notaire et châtelain de Montmin, 64 chefs de famille ont nommé par suffrages, à la pluralité des voix : *Syndic :* Maurice Brachet, 50 ans environ ; *Conseillers :* Maurice Rulland dit Pittioz, 50 ans ; Philippe Maniglier, 53 ans ; Charles Vallet, 40 ans ; Jn-Fçois Suscillon, 30 ans, tous les 5 laboureurs de profession. Ce choix est approuvé le 22 déc. par l'Intendant qui nomme comme Secrétaire : Berthollet, notaire (1). Comme la paroisse n'a pas de salles d'archives, la mappe et autres titres seront conservés dans la maison du Secrétaire, sise au bourg de Talloires. »

Le syndic aura un gage de 20 liv. par an.

SALLE CONSULAIRE. — Les réunions de la Communauté se tenaient dans la tour construite près du presbytère, en contre-bas du cimetière ; mais pendant la Révolution, le presbytère étant inhabité, on choisit une chambre du rez-de-chaussée comme lieu de réunion. Le 26 juin 1826, on donna adjudication à l'entrepreneur Gianolis pour transformer la tour en une salle consulaire plus spacieuse, qui sert en ce moment de salle de catéchisme. Le total des réparations s'éleva à la somme de 1.168 fr. et la commune devait en outre fournir les bois, déblayer le terrain, creuser les fondations et apporter à pied d'œuvre pierres, chaux, sable, poutres, lambourdes, planches, etc... (Tabel. Faverges, II, 174).

Depuis la construction des nouvelles écoles, en 1893, une salle de Mairie a été aménagée dans ce corps imposant de bâtiments.

---

(1) Louis Berthollet, bourgeois d'Annecy, fut nommé notaire collégié et secrétaire des paroisses de Montmin, Bluffy, Talloires, avec titre de châtelain pour le lieu de Talloires et de ses dépendances, par patentes, datées de Turin le 1er. juill. 1740. (Archivio Camerale, Turin, Inventaire 119-120). Il fut le père du grand chimiste. Voir notice sur la famille Berthollet, *Revue du Diocèse*, 1922, p. 627.

CONVENTION DE 1738. (Annecy, II, 132). — Les communiers de Plan et la Perrière nomment procureurs : Eustache Cottin feu Maurice et Maurice Rulland dit Pitiod, tous deux de Plan, pour surveiller 30 journaux de bois au Chéney « *où ne doit être coupé ni gros ni petit bois, ni sec ni vert.* »

VENTE FAITE PAR L'ABBAYE EN 1740. (Annecy, II, 377). — Le 7 août, au presbytère de Montmin, Dom Dunand, Procureur de l'Abbaye, vend 8 journaux, 377 toises de pâturages au Planay sous le n° 2.189, dont la taille est de L. 3. 2. 2, pour rente annuelle de 6 quarts d'avoine, mesure d'Annecy, payable à la St André par les communiers : J.-F. Suscillon feu Gaspard ; Charles Vallet feu Jean ; Jean Brachet feu Maurice, lesquels représentent les villages du Bois, le Villard et la Côte.

OCCUPATION ESPAGNOLE DE 1742. (Annecy, III, 35). — Députation est faite par le Conseil de Montmin, en la personne de Jacques Cey, praticien à Annecy, pour prêter obéissance à l'A. R. l'Infant Dom Philippe et régler les contributions qui se doivent fournir par la paroisse de Montmin.

VENTE FAITE PAR L'ABBAYE EN 1748. (Annecy, II, 49). — Dom Estivent, Procureur de Talloires, vend et cède à Pierre Vausselin feu Pierre l'Aîné de la Coste, tous les droits et titres que l'Abbaye possède sur les biens des frères Vertier à la Coste. Prix : 600 liv.

DROIT DE SPOLIE. (Annecy, 1750, II, 65). — Affranchissement de ce droit est passé en faveur de Rd Estivent, curé de Montmin, par le Rd Abbé de Talloires pour le prix de 200 liv. « *Seront délaissés et légués dans la dite cure et dépendances, par les dits curés de Montmin, successivement des uns aux autres, ce qui se trouve après leur décès commis, et échu, sans aucune réserve ni exception en faveur de la dite Abbaye.* »

DROIT D'ECHUTE. (Annecy, 1753, I, 611). — Cession faite par Dom Estivent, Procureur de l'Abbaye, pour 600 livres, en faveur de Perrine Coutin feu François, veuve de J.-F. Gardier et à son fils aîné Bernard Gardier, tous deux de Plan « *pour commise et échute des biens et droits délaissés par Jeanne-Françoise feu François Coutin de Plan, décédée fille liège et solvable à miséricorde, ainsi qu'il conste par ordonnance du 3 courant, rendue par l'Avocat Fiscal du Genevois.* » (2).

ETABLISSEMENT DE LA MAPPE EN 1730 (3).

La Communauté payait la taille pour 19 n°s de prés ou champs cultivés, d'une contenance totale d'environ 40 journaux.

La surface totale de la commune est de 2.735 journaux, 208 toises et 2 pieds mesure de Savoie. Le revenu

---

(2) Saint François de Sales, dans un Mémoire adressé au Pape en 1598, art. 9, se plaignait déjà du droit de spolie et d'échute pour en réclamer la suppression. « Bien des sujets ou taillables sont astreints à d'innombrables servitudes, qui sentent plutôt le paganisme que le christianisme ; s'ils meurent sans enfants, ils ne peuvent tester et leurs biens reviennent à l'Evêque, ou à l'Abbaye ou au Seigneur du lieu. » Il demande donc que l'Evêque puisse affranchir ses sujets de ces servitudes.

(3) La mappe de Montmin a été établie en 1730, comme l'indiquent les notes suivantes, relevées sur le Cottet des numérós suivis.

1° Mappés du n° 1 à 3.000 et de 5.697 à 5.988, du 19 avril au 19 sept. 1730, par Jean-Bapt. Rassagnoti, géomètre ; Joseph Gulielmeti, assistant ; Philippe Maniglier et Etienne Brachet, indicateurs.

2° Mappés du n° 5.989 à 6.000 et 7.395 à 7.805, derrier n° de la mappe, du 22 août au 19 sept. 1730, par Antonio Nolli, géom.; Dominico Martineti, assistant ; Maurice Rulland et Maurice Vallet, indicateurs.

3° Mappés du n° 6.001 à 6.902, du 3 juill. au 19 sept. 1730, par Carlo Colombin, géom.; Nicolo Campagna, assistant; Jean Comte et Claude Vausselin, indicateurs.

4° Mappés du n° 6.903 à 7.394, du 22 août au 19 sept. 1730, par Stephano Revola, géom.; Alexandre Court, assistant; Claude Maniglier et Antoine Ruland, indicateurs.

5° On a oublié de mentionner l'équipe qui a mappé du n° 3.000 à 5.697.

net est de 7.517 liv. 1 sol 11 deniers. Il faut déduire pour frais de culture et semences une somme de 6.084 livres.

La Communauté ne payait pas de tailles pour 225 n^os^ destinés à l'usage commun et général, tels que : église, cimetière, chapelles, fours, places. Il reste à répartir 1.865 livres 12 sols, conformément au verbal du 25 oct. 1732. En 1742, la taille était de 1.552 liv.; en 1743, de 2.069 liv. à cause de l'invasion espagnole.

La Communauté possède en outre 4 n^os^ coindivis avec Doussard et Duingt, et une délibération municipale de fév. 1872 nous apprend que Montmin possède une parcelle de bois taillis sur la commune de Doussard de 11 hectares environ.

Perception de la Dime. — Par Verbal du 4 mai 1732, Jean et Gaspard Suscillon, estimateurs ; Hiacynthe Thiébaud, estimateur et Reviseur de l'Intendant ; Claude-Antoine Jacquat de Talloires, chastelain et secrétaire de Montmin, attestent que toutes les terres payent annuellement et indistinctement la dîme, à la réserve de celles de Monsieur l'Abbé de Talloires, et celles de l'ancien patrimoine de la Cure, qui en sont exemptes.

Pour chaque journal, on perçoit 1/2 quart du bled dont il se trouve ensemencé, mesure d'Annecy. La dîme du 6/7 des terres est payée à Monsieur l'Abbé Commendataire de Talloires, à charge pour lui de payer annuellement au Curé du présent lieu, 14 coupes de froment et 21 coupes 1/2 d'avoine, mesure d'Annecy.

L'autre 1/7 des susdites terres paye annuellement la dîme de la même manière aux Rds Religieux de Talloires, à charge pour eux de payer au Rd Curé du présent lieu, 3 coupes de froment et 4 coupes 1/2 avoine.

Toutes les autres catégories de fonds, tant prés que teppes, pâturages, bois, etc... sont exempts de la dîme. Bernard Béruard, syndic.

Estimation faite par Verbal du 17 Janvier 1738

Claude Dubois, avocat ; Laurent Grillet et Antoine Bellermins, estimateurs, attestent que le revenu net de la commune est de 9.971 livres, mais, vu la qualité du terrain, il faut diminuer de 1/5 sur les champs, de 1/6 et 1/333 sur le pré. Il faut donc diminuer de 3 sols par livre et 2 deniers par sol.

Le 19 nov. 1738, ils ajoutent que la taille de Montmin étant de 1.749 liv. 13 sols, y compris 116 liv. de tailles contumaciales, elle ne doit être considérée que de 1.523 liv. 19 sols, soit 109 liv. de diminution, à raison de 2 sols 3 deniers par liv. et 1 denier par sol.

Plainte des Habitants et Supplique au Roi

L'estimation de 1738 fut loin de plaire aux communiers de Montmin, et en date du 17 août 1739, ils adressaient à leur Souverain la supplique suivante, disant « *que la taille répartie par le nouveau cadastre a été imposée avec si peu de proportion au revenu desdits biens que, non seulement cette taille excède le tiers et la moitié du revenu, mais elle l'absorbe entièrement, et même en plusieurs endroits, les fonds ne valent pas la taille d'une année seulement, comme on le vérifiera clairement en détail.*

Par une erreur générale, ce sont les fonds les plus arides, les plus ingrats, les plus abandonnés, sur qui tombe le plus grand poids des tailles, ce qui fait croire que l'on a renversé l'ordre des degrés de l'estime.

C'est par erreur que l'on a taxé comme prés et pâturages, des rochers, pierrailles, dont on n'a jamais tiré aucun profit, surtout dans les lieux des Pontets, Echaux, Bancfleury, Charvet, Monthaz, Lars, les Lanches, Planey, la Chaz, et demandent les suppliants à faire abandon de ces biens pour être libérés de la taille.

Une grande partie des champs ne sont que des essers que l'on ne peut cultiver qu'à force de bras, attendu leur situation au sommet d'une montagne en pente si rapide,

que les animaux destinés aux labourages ne peuvent s'y tenir.

Il n'est pas croyable, que dans l'estime des fonds, on n'ait eu aucun égard aux frais de culture, droit colonique, dîme, servis, entretien des bâtiments, à la hauteur d'une montagne, exposée à tous les orages, tempêtes, sécheresses, gelées, descentes de neige après 8 mois d'hiver, chutes de cailloux qui couvrent les terres, ravines et éboulements de chaque année.

Les suppliants n'ont d'autres revenus que le bled ; les pâturages ne servent qu'à entretenir les animaux à faire valoir ces champs ; les bois ne produisent que leur affouage ; ils n'ont point de commerce parce qu'ils sont éloignés des villes.

C'est par des motifs si justes, que les suppliants, remplis de confiance aux bontés paternelles de V. Majesté pour ses peuples, implorent sa Royale Clémence dans leur malheureuse situation, demandant l'envoi d'un Commissaire pour reconnaître la vérité.

Cette grâce engagera tous les suppliants à redoubler leurs vœux du Ciel pour la précieuse conservation de Votre Majesté et de la famille Royale. ». (Suivent 60 signatures).

Réponse du 17 février 1740. — « *Ayant examiné le placet ci-contre, les suppliants joindront chacun un placet distinct et séparé de tous les fonds et n°s, sur lesquels ils se trouvent surchargés, et ce dans le terme de 2 mois.* » Fait à Chambéry.

Le 4 août suivant, 45 particuliers adressèrent leurs mémoires ; le Conseil de la Paroisse fut chargé d'examiner les plaintes et le Secrétaire en dressa Procès-Verbal. *Conclusion :* La taille qui était de 2.013 liv. en 1739 fut ramenée à 1.528 liv. en 1740.

Le 1er octobre 1740, le Secrétaire fait son rapport sur l'équité des plaintes faites, en particulier par ceux du village du Plan. En 1738, Eustache Coutin payait 42 liv. de tailles et il en paye maintenant 47.

TOTAL DE LA TAILLE DES BIENS ECCLESIASTIQUES EN 1732

	Revenu net	Taille départie	Taille réduite
Abbé de Talloires...	48.13.4	9. 4.9	8.13.2
Abbé et Sacristain de Talloires.....	24.10.7	4.13.1	4. 7.3
Cure de Montmin...	49. 3.3	9. 6.8	8.15.0
Total.....	122. 7.2	23. 4.6	21.15.5

L'Abbé Commendataire de Talloires possédait en 1738 : un moulin au Précarré, n° 7.472, près du village de la Côte; un battoir et un moulin aux Dusdes, n^os^ 1037-38, près du Chef-lieu ; 7 journaux de terres près du Chef-lieu.

L'Abbé Sacristain de Talloires possédait un bois noir de 8 journaux sur la Côte, n° 5.944.

Les Religieux Bénédictins de Talloires possédaient 8 journaux de pâturages à Plan, n^os^ 2.189-90 et un bois de quartier de 5 journaux à la Forclaz, n° 6.902.

Cette énumération des biens ecclésiastiques doit donc dissiper l'erreur si commune, qui énonce le principe suivant : « Jusqu'à la Grande Révolution, tous les biens étaient entre les mains des seigneurs et des Moines et les paysans n'étaient que des fermiers taillables et corvéables à merci ».

En 1732, Montmin comptait 94 chefs de famille faisant feu, tous propriétaires ; quelques-uns d'entre eux, comme Eustache Coutin de Plan, payaient autant de tailles et possédaient autant de terres au soleil que l'Abbé de Talloires ou la Cure de Montmin.

La mappe de 1738 ne signale qu'un bourgeois d'Annecy, nommé Grandis François, propriétaire d'une maison à la Côte, avec 96 numéros de terre.

Le *Clerc* soit *Marguillier* de la paroisse avait le revenu d'un pré, champ et broussailles situés au Puffy, sous les n^os^ 7.266-67-68, de la contenance respective de 28,68 et 8 toises.

Jacquaz, not. à Talloires et Secrétaire de Montmin, possédait une maison au Chef-lieu, n° 919.

Listes des Familles de Montmin en 1730

Grâce à la mappe dressée en 1730, il est facile de reconstituer la liste des familles qui composaient chaque village à cette date-là. (Voir le Plan des Villages).

1° *Village du Chef-lieu* (*appelé quelquefois la Villaz*). Il comptait 19 propriétaires avec 22 maisons, savoir-: Bel luar Georges, maison, 868 ; Brachet Pierre l'Ayné, de la Perrière, 854 ; Jacquaz Cl.-A., notaire, 919 ; 8 familles Maniglier : Claude-Fr., 888 ; Georges, 911 ; Jean-Fr., 917; Jacques, 891 ; Joseph, 918, avec une maison à la Perrière, 203 ; Maurise, 899 ; Mermet, 898-909 ; Philippe, 887-910 ; Neyret Antoine, 855-56 ; six familles Rulland : Bernard, 857 ; Claude, 933 ; Jean-Antoine, 850 ; Françoise, 931 ; Maurise, 858 ; Germain, 864, avec maison à la Perrière, 138 ; Vallet Philippe, 908 ; Eglise, 923 ; Presbytère, 920 ; four, 873.

2° *Le village de la Perrière* comptait 13 familles et 19 maisons, savoir : Béruard Georges, 197 ; trois familles Brachet : Etienne, 207 ; Pierre l'ayné, 143 ; Pierre le jeune, 144 ; Chevrier Maurise et Gasparde, 142 ; Comte Etienne, 209 ; Comte Jean, 208 ; Coutin Joseph, 140-41 et 201 ; Domenget Nicolas, 155 ; deux Maniglier : Claude, 147 ; Jacques, 199 ; Rulland Germain, 156-74 ; Vallet Claude, 210; four, 177.

3° *Le village de Plan* comptait 36 familles et 44 maisons : Berruard Jean-Georges, 4.163 ; sept familles Brachet : Antoine, 4.415 ; Guillaume, 4.131 ; Maurice, 4.133 ; Monet Maurice, 4.349-50 ; Mermet, 4.351-4.289 ; Pernette, 4.375 ; Théodore, 4.405, 4.352 et un four, 4.373 ; quatre familles Coutin : Eustache, 4.160, 4,276 et 4.287 ; Jean-François, 4.162 ; Maurice, 4.161 et 4.274 ; Maurise, 4.121 ; cinq familles Dunoyer : Bernard dit Casey, 4.299 ; Bernard, 4.120 ; Etienne, 4.416 ; Maurice, 4.156 ; Frachard

Jean, 4.365 ; huit familles Gardier : Claude, 4.256 avec four commun, 4.217 1/2 ; Claude dit Roche, 4.268 ; Dominique, 4.209 ; François l'ayné, 4.208 ; François le jeune, 4.229 ; Jean, 4.210 ; Jean-François et frères, 4.219 ; Guillaume, 4.142 ; Poncet Maurice et frères, 4.135, 4.295 ; six familles Rulland : Antoine, 4.221 ; Jean, 4.409 ; Joseph et frères, 4.406 ; Maurice, 4.377 ; Maurice et neveux, 4.220 ; Philippe et frères, 4.410 ; Suscillon Jean Ponet, 4.134 ; Sonnerat Etienne, 4.376 ; Vallet François, 4.394 ; Fontaine publique, 4.285 ; Chapelle de St Donat, 4.380.

4° *Le village du Villard* comptait 9 familles et 12 maisons, dont quatre familles Barril : Joseph, 1.339-40-45 ; Maurice fils de Michel, 1.338 ; Maurise, 1.341 ; Pierre, 1.354-61 ; cinq familles Vallet : Charles, 1.365 ; Jean-François, 1.366 ; Maurice, 1.367 ; Nicolas, 1.353 ; Pierre, 1.359 avec maison à Plan, 4.266 ; four, 1.337.

5° *Le village du Bois* comptait 15 familles et 15 maisons : Comte Louise, 1.741 ; Franchet Gaspard, 1.737 ; Rogés Joseph, 1.745 et Cosme, 1.746 ; Brachet Louisa, 1.747 ; huit familles Suscillon : Antoine, 1.738 ; Claude, 1.785 ; Gaspard, 1.733 ; Jean, 1.734 ; Maurice, 1.766 ; Joseph, 1.756 ; Pierre, 1.730 et Prosper, 1.739 ; trois Vallet : Claude, 1.771 ; Jean, 1.625 au Creys ; Maurice, 1.786.

6° *Le village de la Côte* comptait 8 familles et 8 maisons : Barril Maurice, 4.363 ; Brachet Joseph, 7.352 ; Grandis François, 7.360 ; Roland Maurice, 7.367 ; Vausselin Marmin, 7.357 ; Marmin et Pierre, 7.355 ; Pierre, 7.354 ; Vertier Maurice, 7.365. Four, 4.369.

7° *Le village de la Ruttenaz* (*actuellement la Forclaz*) comptait 12 familles et 23 maisons : deux Arestan : Jean-Claude, 6.741-42-59 ; Maurise et sœurs, 6.792 ; Belmon Etienne de Talloires, 6.728 ; quatre familles Comte : Bernard et frères, 6.745-58-61 ; François, 6.727-64 ; Jean-Claude, 6.723-57 ; Jean-Jacques et frères, 6.720-62 ; Dunoyer Jean-Pierre, 6.730-40 ; Gardier François, 6.771 ; Perron Prosper, 6.732-34-56 ; Vallet Maurice dit Borry,

6.765-68 ; Vausselin Claude, 6.736 avec maison au Chef-lieu, 853. Four, 6.733.

ETAT D'UNE FAMILLE DE MONTMIN EN 1748

Après les plaintes et supplique adressées au Roi en 1739, sur la pauvreté du sol et des habitants de Montmin, il sera intéressant de lire le testament et l'inventaire d'une famille, pour se rendre compte que le paysan de l'époque avait une maison bien meublée, une écurie très suffisante pour sa subsistance, et des économies dans le bas de laine pour les mauvais jours. Déjà au Moyen-Age, les gens de la campagne se plaignaient beaucoup de leur sort ; c'est peut-être une des raisons pour lesquelles certains manuels scolaires dépeignent d'une manière si lugubre la vie du paysan, avant la Révolution. Le document suivant prouve que les économies de 417 livres laissées par Eustache Cottin lui auraient permis d'acheter un joli troupeau de 12 vaches de quatre ans, à 7 patagons l'une, suivant l'estimation de l'époque.

Testament d'Honorable Eustache Cottin à feu Mauris à feu Gaspard, né à Montmin le 20 juil. 1698, marié le 11 févr. 1715 à Brachet Bernarde, fille de Jean-François de Plan et de Gardier Françoise.

« Le 1er juil. 1747, à 8 h. du matin, me suis transporté à Plan, maison Eustache Cottin, lequel détenu dans son lit, sain d'esprit, a déclaré vouloir faire son testament. Ayant recommandé son âme à Dieu, à la T. S. Vierge, à toute la cour céleste, après avoir fait le signe de la croix, déclare laisser : 1° à sa chère tante Bernarde Gardier, veuve de son oncle Antoine Cottin (dont il est probablement l'héritier) l'usufruit de tous ses biens personnels ; 2° à sa belle fille Estienna Brachet, veuve de son fils Antoine : 250 liv. à elle payable par ses trois fils et cohéritiers nommés ci-après et vivra viduellement à la maison avec son fils Eustache pupil ; 3° à sa petite-fille Marie Cottin, fille de feu Antoine : 400 liv. à son mariage ; 4° aux Confréries du St Sacr. et St Rosaire: 4 liv. chacune; et

de sa propre bouche nomme comme héritiers universels par égales parts : ses trois fils, Mauris, François et Jean-François ainsi que son petit-fils Eustache, pupil, leur laissant le soin de régler ses funérailles et de faire dire des messes.....

Témoins : Rd Estivent, curé de Montmin ; Mauris Brachet, Claude Neyret, Mauris Rulland, Mermet Manglier, Estienne Brachet et Antoine Gardier. Audé, not. (Tabel. Faverges, f. 143).

Inventaire d'Hoirie
d'Honorable Eustache Cottin à feu Mauris

Le 30 sept. 1748, je notaire, me suis transporté à Plan à cet effet. Tuteurs nommés de ses petits-enfants Eustache et Marie, enfants de feu Antoine : leurs deux oncles Mauris et François Cottin, l'autre oncle Jean-François étant absent des Estats.

Inventaire de la cuisine : 4 pots de fer du poids de 29 liv.; 3 chaudrons cuivre de 19 liv. ensemble ; une marmite de 4 liv.; 3 poelons avec manche : 6 liv.; 2 bassins en cuivre de 5 pots et un petit pour puiser l'eau : 2 liv.; 3 cuillères à pot en léton : 1/2 liv.; 3 poeles à frire ; 2 détrés ; 2 haches ; 2 fassaux ; une pioche ronde et une platte; 4 oyaux, 2 serpettes ; 2 scies ; une piole ; 2 lampes cuivre; une crémaillère à 3 branches ; vaisselle terre et bois.

Dans le poële contigu : table noyer et 2 bancs sapin ; 3 formes de lit; 5 couvertures, 12 draps; 2 nappes; 4 serviettes ; 3 salières ; 3 cuillères étain de 15 liv.; 2 poids à peser tirant 117 liv. et 37 liv. poids d'Annecy ; une pierre à huile tenant 7 pots ; une pierre taillée pour piler le sel ; 3 coffres sapin appartenant à feu Antoine Cottin, à sa veuve et à Jeanne Emin, femme de Maurice Cottin ; 2 chaises en noyer, 2 caisses de grain et 6 sacs.

Dans le fartot attenant au poële : 40 liv. fromage et 20 liv. serac ; une borrire ; 4 vases à lait en sapin : 6 liv. de laine ; un tonneau et 4 barrils.

Chambre sur le poële : un lit sapin garni ; un coffre à bled ; une gerle sapin ; 2 paniers paille pour légumes ; un coffre fermant à clé où se trouve une bourse contenant : 2 pistoles d'or et demy neufs de France et d'Espagne ; 11 louis d'or mirlitons ; 2 louis d'or et demy de France ; 8 pistoles or de Savoye; 22 liv. 12 sols et 6 deniers, formant en tout une somme de 417 livres. Deux livres reliés basane intitulés : *Eloge des Saints à l'intention des confesseurs et Vies des Saints ;* un gros volume relié basane intitulé : *Les fleurs des Vies des Saints par le Rd P. Ribadaneira ;* 4 faucilles ; 8 paillets ; 2 coupes orge dans un tonneau ; 2 coupes et six quartes de froment.

Chambre en dessus dudit fartot : 2 coffres noyer et sapin fermant à clef ; coffre à bled ; lit sapin garni ; 5 aulnes de toile ; 6 liv. de laine filée en pelotons.

Grenier dépendant de la maison : 3 liv. laine cardée, 2 vans d'ozier ; 4 sacs ; peigne à carder la laine ; une coupe froment et 2 coupes camellin.

Dans l'autre maison sise au village de Plan :

En cuisine : 2 petits pressoirs à faire l'huile ; 2 chaises et un banc.

Dans le poële : lit ; tour à filer ; chaudron cuivre de 9 liv. et un de 4 liv.; 50 liv. de chanvre ; 4 chaines pour charrue; 2 couttets et 2 socs; 2 herses à 3 bancs ferrés; 2 charrues avec roues non ferrées ; 3 paires de jougs garnis pour les bœufs.

Au fartout : un pressoir et une hache.

A la grange : vent d'ozier ; échelle de 25 pas ; une téche de camelin estimée 60 quarts ; téche orge de 60 quarts ; téche froment : 10 quarts ; téche seigle : 2 quarts ; téche pesettes : 1 quart ; téche légumes secs estimée comme le reste par les parents, voisins et témoins : 4/4 de fèves, 4/4 de poix ; 6 fléaux à battre le bled.

Dans l'autre grange contiguë à la dite première maison : 6 faux emmanchées ; 12 rateaux ; 2 échelles de 20 pas ; téche froment de 8/4 ; téche camelin de 8/4 ; six vingt dix quintaux de foin.

Bouvée de la même grange : génisse de 2 ans évaluée 21 liv.; génisse de 6 mois : 13 liv.; vache de 4 ans : 7 écus patagons ; vache de 11 ans : 5 patagons ; vache de 12 ans: 6 patagons ; vache de 10 ans : 7 patagons et une vache de 10 ans : 6 patagons.

Autre bouvée dépendant de la dite 1re grange soit de la grande maison : génisse 2 ans 1/2 : 5 patagons ; génisse 18 mois : 3 patagons ; 2 chèvres et 2 chevrots estimés 11 liv. les 4 ; 6 brebis : 10 liv.; 3 licols fer pour vache ; une jument de 14 ans avec sa selle : 4 pistoles et demy or d'Espagne ; un bas de voiture trouvé dans la petite écurie appartenant à la dite bouvée contiguë à la maison de Mauris Cottin, aux marques de Mauris Poncet.

Et la nuit tombant, avons décidé de continuer demain à 8 heures.

Le 1er oct. 1748, je Audé Jh-Philibert, not., ai fait l'inventaire des titres contenus dans un coffre en bois fermant à clé et contenant : 1° Testament de Gaspart Cottin du 11 may 1663, Jacquat, not.; 2° donation faite pour les frères Mauris et Antoine Cottin par leur sœur Françoise Cottin du 6 avr. 1695, Guigon, not.; 3° Contrat dotal d'Eustache Cottin avec Bernarde Brachet du 20 avril 1715, Jacquaz, not.; 4° Contrat de partages fait entre Théodose, Estienne, Jean-François, Mauris et Andréa Brachet du 16 juin 1717, Jacquaz, not.; 5° 3 acquis différents ; 8° partage entre Maurice et Jean Suscillon Poney en 1715 ; 10° Mariage Antoine Cottin et Estienna Brachet du 5 juil. 1733, Jacquaz, not....; 28° Contrat dotal de Maurice à feu Eustache Cottin avec Marie Emin du 24 août 1744 ; 4 quittances au prieuré de Talloires et 5 au château de Duin ; 34° Contrat dotal de feu Antoine Cottin avec Bernarde Gardier du 27 fév. 1696 (Jacquaz, not.), dont les droits sont contestés au dit Eustache par la dite Gardier en 1740; différents acquis et 14 actes de rente pour le dit Eustache formant un capital de 560 liv. et un revenu de 28 liv. à raison de 1 sol de revenu par livre de capital ; 49° testa-

ment Eustache Cottin, copié ci-devant, et 50e une liasse de papiers ne concernant pas l'hoirie.

Nous nous sommes transportés au village de Montbogon, paroisse de Vieu, aux deux maisons Eustache Cottin. *Première maison. Cuisine :* un pot et 1/2 pot étain ; pot métal de 5 liv.; chaudron cuivre contenant 1 seau et 1/2 du poids de 4 liv.; une caffe cuivre ; poële à frire; 2 seaux; 2 petites lampes : 4 pioches ; 4 oyaux ; lit sapin garni ; coffre sapin pour garde manger ; table avec 2 bancs ; une servante de fer ; écuelles ; tenailles ; serpettes ; crémaillère à 3 branches ; 12 assiettes terre ; échelle ; un pressoir ; 2 barrils de 1/2 sommée vides ; gerle pour recevoir le vin sous le pressoir ; 2 tonneaux de 2 sommées et 1/2 ; deux de 3 sommées, tous vides ; 2 barrils de 10 pots ; 2 brandes et 2 grands seaux pour vendanger.

Autre maison. Cuisine : un lit garni. *Au cellier :* cuve de 15 sommées ; un tonneau de 2 sommées, un de 3 et un de 4 sommées et un de bois dur tous vides; un tonneau de 4 sommées de la dernière récolte à moitié plein de vin et un autre de 2 sommées plein de vin bonne qualité; grand entonnoir en bois dur pour transvaser, et un en fer.

Fait en présence de sa belle-fille Estienna Brachet, de Bernarde Gardier, veuve Cottin, sa tante ; Maurice et François Cottin, ses fils ; Mauris Brachet, aïeul maternel du pupil Eustache Cottin, Mauris Cottin son cousin, Bernard Gardier et Claude Rulland dit Caillou ses plus proches voisins, Claude Neyret, Mauris Poncet de Montmin et Jean-François Emin d'Englannaz.

Le 3 oct. l'inventaire est terminé à Faverges par la déclaration de 40 liv. prêtées sans titres à divers particuliers ; deux grands alambics avec chapiteaux et serpentins de cuivre servant à distiller l'eau de marc, l'un du poids de 28 liv. contenant 8 seaux ; l'autre indivis avec Claude Neyret pesant 29 liv. 3/4. Suit l'inventaire de toutes les pièces de terre au nombre de 140. Total : 25 pages et demy de minutes.

Eustache Cottin à feu Mauris était procureur de l'Eglise

de Montmin, comme on le voit au tabellion de Faverges, 1746, fol. 113.

Etat de la Commune de Montmin en 1756
(A. D. V. C. 1, folio 113)

Les fermiers de l'Abbaye Royale de Talloires sont : Maurice, François et Jean Brachet, lesquels sont collecteurs de la dîme, étant les principaux chefs de famille de Montmin. La dîme se paye à raison de 1/2 quart, soit 6 picots de grain, savoir : 1/3 froment, 1/3 orge et 1/3 avoine pour chaque journal semable.

On sème 587 journaux composés de 400 toises, mesure Savoie ; 11 journaux sont possédés par l'Abbaye et le Rd Curé, lesquels ne sont pas décimables.

A Montmin, chaque journal ne produit que 10 quarts 1/2 de froment, savoir : 1 quart 1/2 froment ; 1/2 quart seigle ; 1/2 quart légumes ; 3 quarts 1/2 orge et quatre quarts, soit une coupe d'avoine.

Les 587 journaux ont produit en 1754 :

182 coupes de froment mesure d'Annecy, dont : 40 pour semer, 24 pour la dîme, 10 pour servis ; 28 pour les besoins de la commune. Restent à vendre : 50 coupes. *Seigle :* 63 coupes, dont 20 pour semer et 40 pour le nécessaire. *Légumes :* 60 coupes dont 53 nécessaires. *Orge :* 526 coupes-486. *Avoine :* 587-502. *Vin :* 40 sommées-40. *Huile de noix :* 0, 4 sommées sont nécessaires. *Fromage :* 40 quintaux-37. *Chanvre :* 8 quintaux-16. *Laine :* 1 quint. 65 liv.-6 quintaux. *Foin :* 2.020 quint.-2.000. *Toile :* il a fallu en acheter 100 aunes. *Bois :* 5.000 buches-3.500, soit 40 charrées à vendre. *Vaches :* 200-185. *Veaux :* 115-70. *Chevaux :* 30. *Mulet :* 1. *Bourrique :* 1. *Chèvres :* 100-132. *Moutons :* 165-145. *Cochon :* 0 ; on en a acheté 6.

En 1755, il y a 85 familles avec 320 habitants dont 250 sont capables au travail. (Une note du Pouillé de Genève nous apprend que Montmin comptait 525 habitants. (A. S., II, 127).

Le chemin Montmin-Faverges est en mauvais état et

Les Sept Villages de
Montmin

du Mandement de Talloire en la Province de Genevois

— tous orientés vers le Nord —

Réduction au 3.000e du Cadastre de 1730

la Forclaz

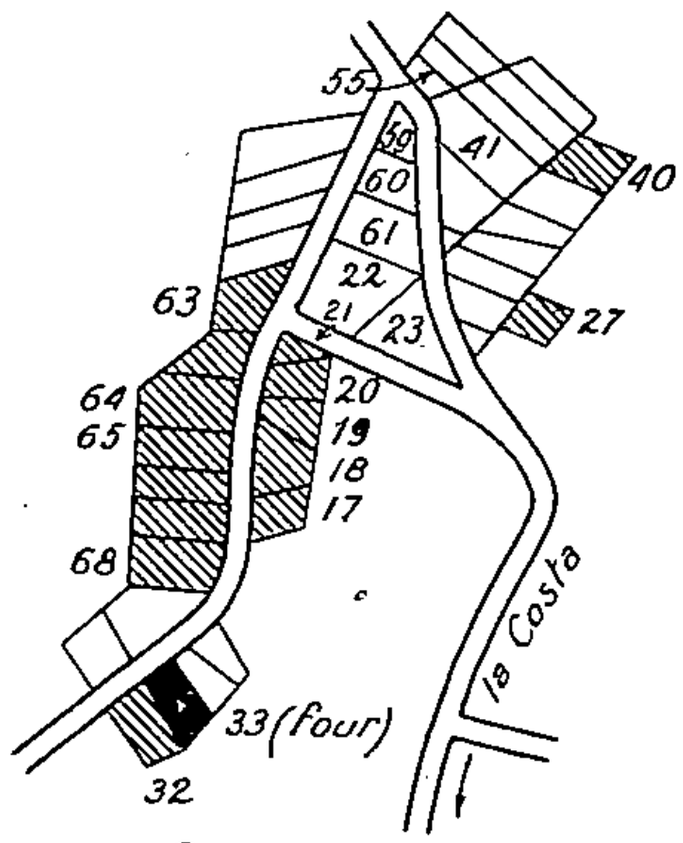

Série 6.700

la Costa

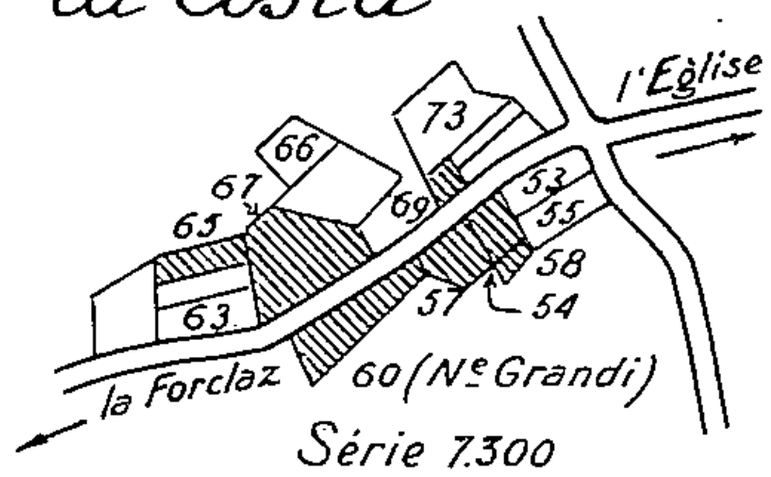

Série 7.300

le Villard

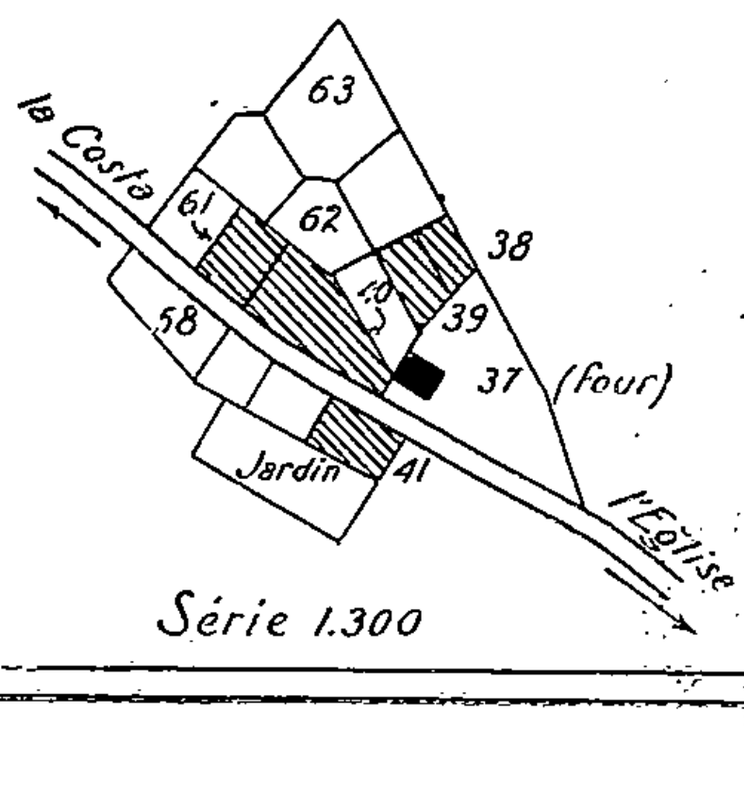

Série 1.300

le Bois

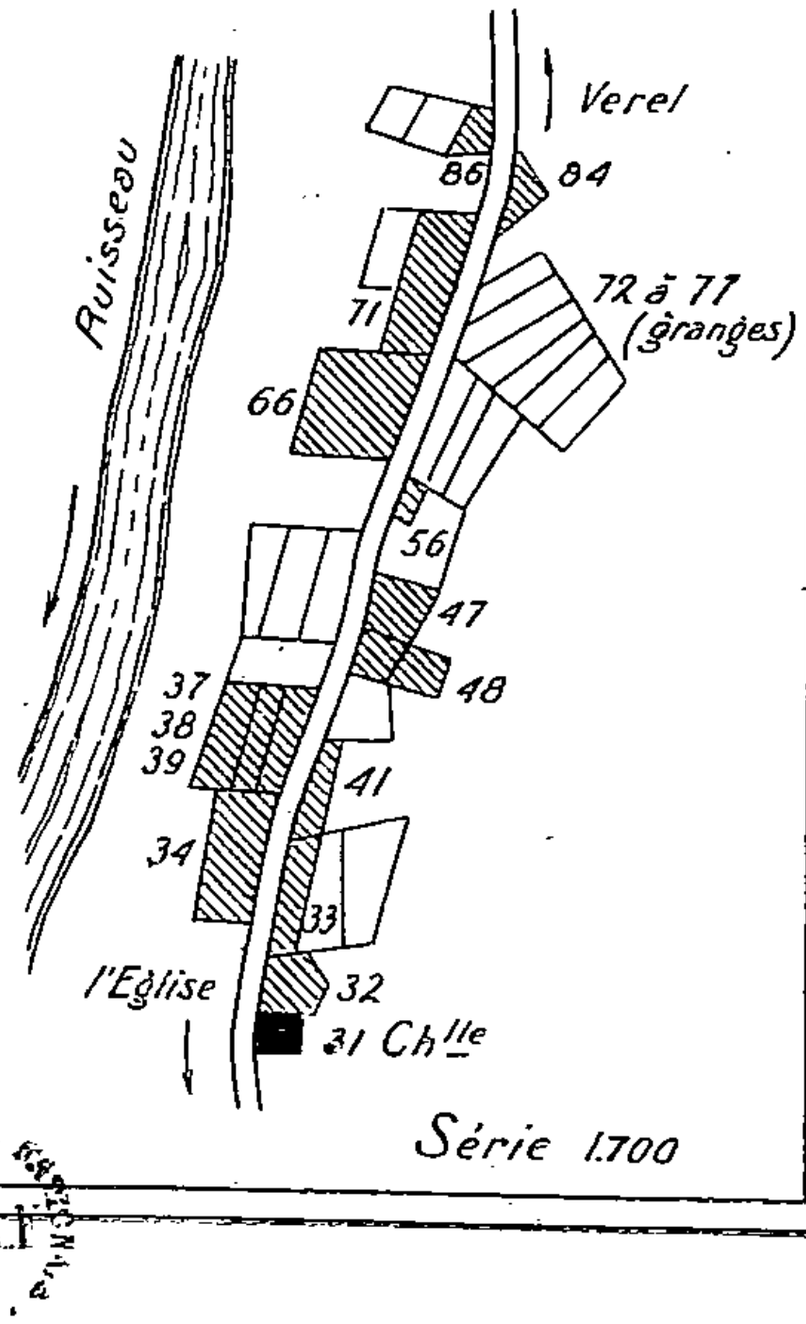

Série 1.700

l'Eglise

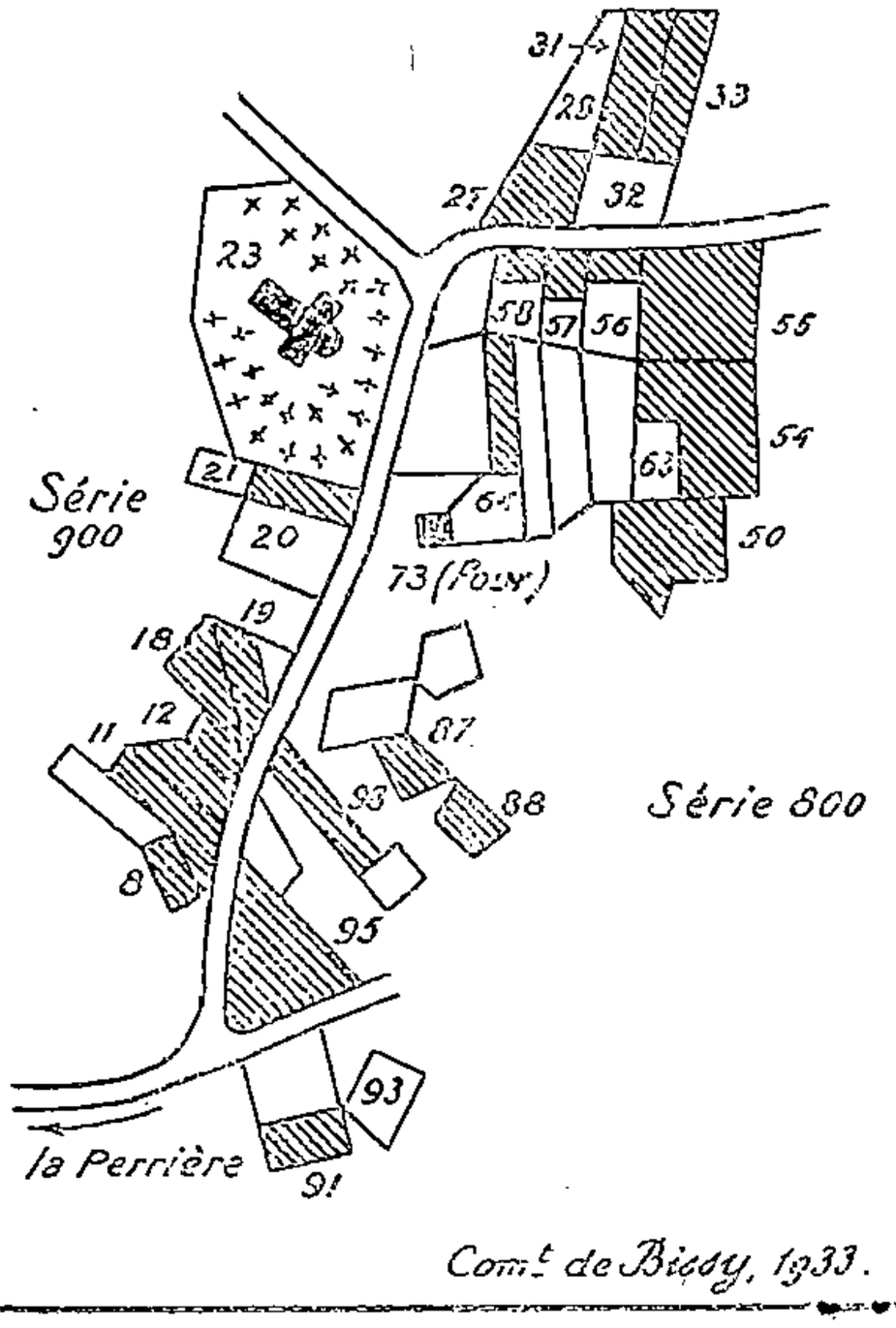

Comt de Biecy, 1933.

le Plan

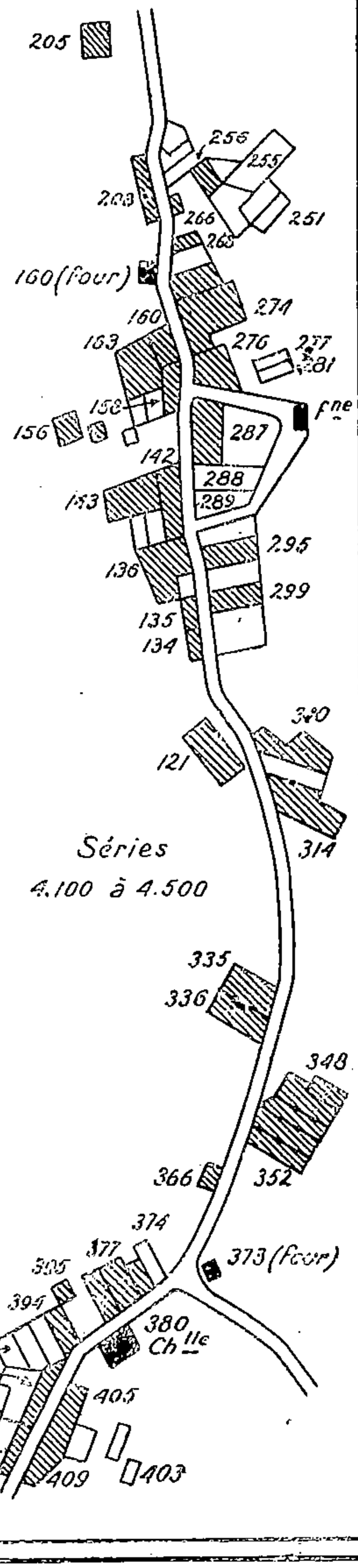

Séries 100 et 200

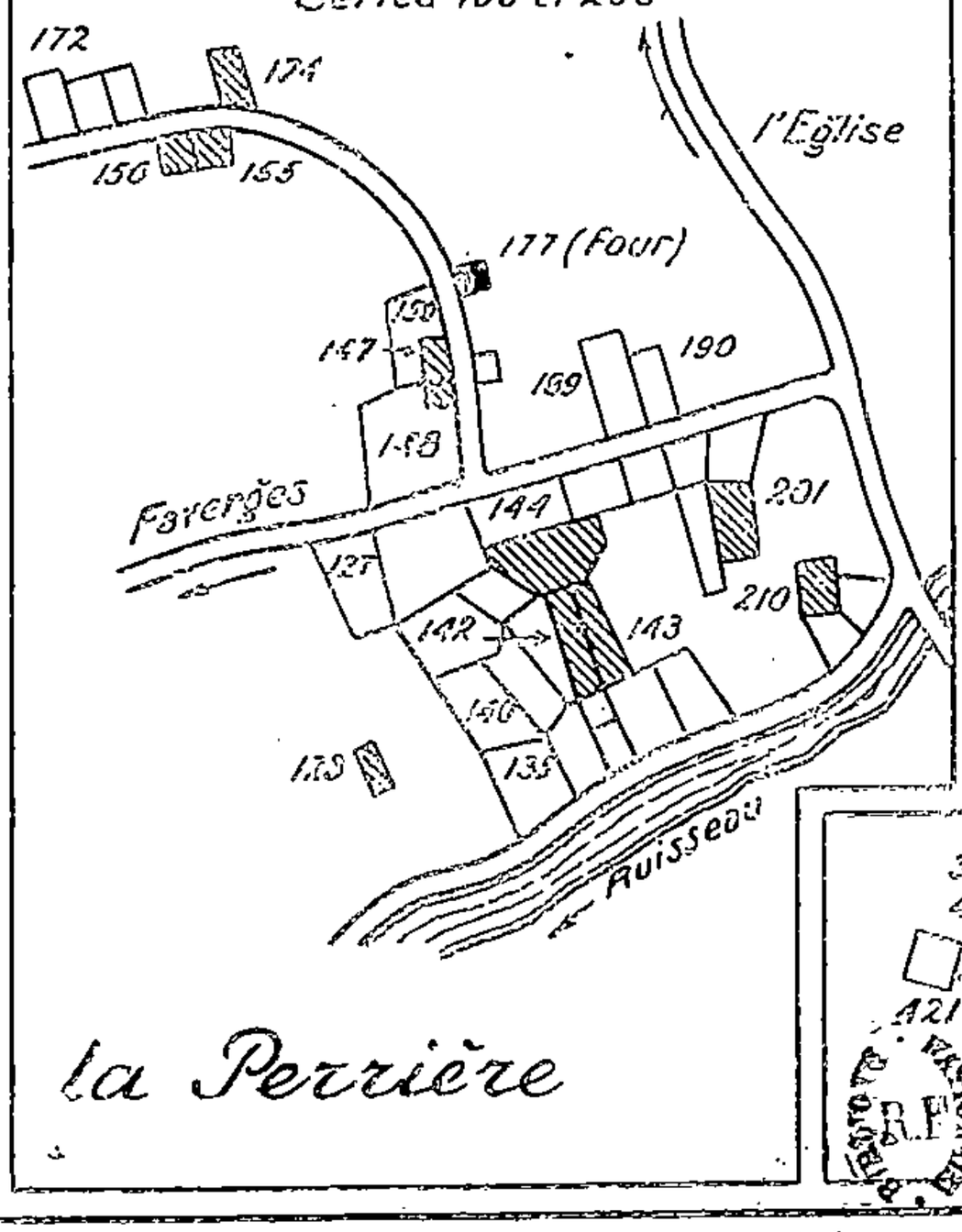

Séries 4.100 à 4.500

la Perrière

le cheval du Rd Curé a été précipité dans un ravin. En 1756, F. Bonaventure d'Alex a acheté un moulin à Montmin et s'y est fixé avec sa femme.

Pierre Suscillon est à Paris ; son bien paye 15 liv. de taille et en rapporte 80. Joseph Rogés est à Paris ; son bien paye 7 liv. de taille et est ascensé 7 liv. Il en est de même de Jh Suscillon. François Comte est à St Genix en Picardie ; son bien paye 19 liv. de taille et est ascensé 13 liv. Les ci-devant sont absents depuis plus de 40 ans. Ceux qui s'absentent une partie de l'année sont en petit nombre. Jean Poncet revient après chaque hyver ; on ne s'aperçoit pas qu'il apporte aucun argent. De même pour Jean-François Coutin fils de Jean-Baptiste, quincailler en Picardie. revient depuis 10 ans, chaque 2 ans, sans grand argent. Quantité ont vendu leurs biens et ne sont jamais revenus au pays. Berthollet, Secrétaire.

Rénovation des Fiefs de Montmin en 1758
(A. D. E., 376, fol. 20)

Transaction entre l'Abbé Commendataire et les Religieux du Couvent de Talloires

Le 3 avril, à 8 heures du matin, en l'Abbaye Royale de Turin, par le bail à ferme perpétuel des biens et droits de la Royale Abbaye, passé par R^me^ Amé de Mellarède, Abbé Commendataire aux Rd Sgr Abbé Chantre et Relilieux d'icelle, en date du 1^er^ déc. 1736, Guigas, not.; en suite de l'agrément de S. M. et de l'autorité de S. Sainteté, il a été entr'eux convenu :

Article 11 des conventions du bail, pour regard des rénovations des fiefs de l'Abbaye à l'exception de Montmin ; par autre transaction, passée le 28 juill. 1746, M^e^ Baud not., les Religieux payeront les frais de 16.000 livres aux Royales Finances, dont 12.000 déjà payées dès 1756 ; l'expérience a fait connaître que le défaut de rénovation des fiefs de Montmin rendait plus difficile l'exaction des servis dûs. Cette rénovation sera à faire dans les 8 années,

et il sera prélevé 750 liv. annuelles sur le fermage de Montmin, pour payer les 4.000 fr. de frais. On percevra aussi 700 liv. sur les échutes.

Un ascensement général des biens de Montmin a été fait par Rd Dom Martin Grillery à Rd A. Adam, curé de Montmin ; à Germain Rulland et Maurice Coutin, le 14 juill. 1702.

Etaient présents à cette transaction : l'Abbé Mellarède, fils de feu S. E. Pierre de Mellarède, Cte de Bettoner, de son vivant Ministre de S. M., natif de Turin et habitant Chambéry ; les 13 Profès de l'Abbaye et Rd Bozon, curé de Montmin.

L'acte comprend 7 pages écrites par le Fr. Gurret de l'Abbaye. Berthollet, not.

Nomination d'un châtelain. — Abbaye de Talloires. 1762. Dom Alphonse Belley, Abbé Rég. de Talloires, nomme Louis Berthollet, notaire et bourgeois d'Annecy, comme châtelain de Faussemagne, St Rouph, Coutaz-Montmin, place vacante par le décès de Saddier, notaire. (Arch. Dép. 5 H 2, fol. 3).

Deux Délibérations au sujet des Affranchissements

1° Le 3 juin 1764, dans la tour destinée aux assemblées du Conseil, délibération a été prise pour les prétendus taillables de Montmin, en présence de Bernard feu J.-F. Gardier, syndic ; Grégoire Béruard, Philippe Maniglier, Jn Suscillon Rosset et Jh Rulland, conseillers. Les chefs de famille sont au nombre de 92, dont 75 prétendus taillables à l'Abbaye de Talloires, sauf un qui est taillable du Marquis de Tréson, Cte de Duingt ; le dit taillable est natif de Talloires mais habitant de Montmin depuis quelques années ; 28 autres taillables sont absents des Etats. En vertu de l'Edit du 20 janv. 1762, lu et affiché le 20 fév. au sujet de l'affranchissement général, avec prix convenu avec les vassaux, l'assemblée nomme un député par village, pour faire tout acte à ce sujet. (Tab. Annecy, 1764, II, 11).

2° Le 25 mai 1772, au village de l'église, dans la maison de Claude Maniglier le Cadet, par ordre du 19 déc. passé, Louis Berthollet, notaire Royal et Secrét. de Montmin, après affichage du Manifeste Royal du 30 déc. 1771, pour restitution en entier en faveur des vassaux et possesseurs de fiefs, biens et droits féodaux, tous les communiers présents ont déclaré d'un commun accord et libre volonté, avoir une infiniment grande satisfaction d'être assez heureux de profiter, avec la plus respectueuse et soumise reconnaissance, des bontés et grâces qu'il a plu à Sa Majesté de leur accorder par son Edit du 20 janv. 1762, de la liberté des personnes d'affranchir leurs maisons, édifices et biens quelconques de toutes servitudes de cens, laods et autres droits, et pour avoir le bonheur de parvenir à cette fin heureuse ; cette assemblée générale est composée de Rd Jh de Chillaz, curé ; Jh à feu Pierre Brachet, dit Guévolla, syndic ; des conseillers C.-A. feu C. Philibert Suscillon, Cl. feu Pierre Vallet dit Bévy, François feu Georges Vausselin, Pierre feu Jean Gardier Roche. (Suit la liste des chefs de famille et autres particuliers).

Ils constituent pour leurs procureurs spéciaux : Jh-M. Philippe, Procureur du Siège Mage de Genevois, à Annecy; Maurice feu Antoine Brachet, Jh feu Charles Vallet, pour prendre toutes les mesures au sujet desdits affranchissements, arriver à une effectuation radicale de ces affranchissements, afin que chacun en supporte le payement à proportion de ses facultés, payement à faire dans le courant de l'année. Il est à remarquer que 20 particuliers n'ont point été insérés dans les notes des prétendus taillables, offrant au besoin de prouver qu'ils sont francs et exempts de taillabilité personnelle, sans que cette observation puisse en rien retarder ledit affranchissement général. (Annecy, 1772, II, 677).

Autre document, plus précieux encore pour l'histoire de Montmin, parce qu'il nous donne un état détaillé de trois villages en 1491. Cet acte est passé, le 31 mars, par le même notaire et au même lieu que le précédent. Il contient d'abord une « Reconnaissance de Jean laîné, Jacque-

met, Jean le cadet et Claude, fils de feu Claude de Vessal, de la Côte. Témoins : Aimon Meserii, mestral de Montmin et Jacquemet Quintet de la Côte ».

2° Les noms de ceux qui peuvent faire pâturer au Cassey et à Cuservu : ceux de Talloires..... et ceux de Montmin, à savoir : « Mermet feu Jean Rogés du Villard ; Jean et Silvestre feu Jean Rogés ; Claude à feu Custin Petitjean du village du Bois ; Michel feu Custin Petitjean, idem ; Claude feu Mermet Petitjean et Mermet feu Pierre Petitjean son neveu ; Mermet et Jean à feu Mermet Petitjean ; André, Silvestre le vieux, Mermet, Claude et Silvestre le jeune avec François à feu Dubois, même village ; Aymard, Mermet et Pierre à feu Jean Ramier, idem; François feu Pierre Lambert; Mermet, Péronnet et Jean à feu Jacques Lambert ; Jacques, Pierre Péronnet et Jean à feu Christin Lambert; Silvestre, Claude et Mermet à feu Jean Vallet ; Guillaume, Jean et Claude à feu Jacques Vallet ; Pierre l'aîné, François, Pierre le cadet à feu Jacques Vallet; Claude et Jean à feu Claude Vaucelin ; Jean à feu Péronnet Lambert; et finalement : Mauris, Claude et Jean à feu Jean Rogés du Villard, habitant le Bois. » (A. D. E., 1028).

Procès entre les Communes de Montmin et Talloires (1780-85)

« Les particuliers habitant le Bois, le Villard et la Côte, autorisés par les Syndics et Conseil de Montmin, contre les syndics et Conseil de Talloires demandeurs, pour la possession d'une portion du n° 8.198, désigné dans le plan par eux produit, possession immémoriale.

Depuis la formation du Cadastre (1738), les demandeurs ont continué de faire pâturer leur bétail et couper du bois pour leur usage, sur une portion de la montagne Curruru dite le Planet, les demandeurs retirant tout le produit de la cense de la montagne, depuis la St Claude à la St Laurent.

Les syndics et Conseil de Montmin sont en possession immémoriale des montagnes du Cassey et de l'Eau, situées

sur la paroisse sous les n^os^ 8.198 à 8.202 inclus. Les trois hameaux nommés y mènent même paître leurs troupeaux. (Suivent les signatures de 13 propriétaires du Bois, 6 de la Côte et 6 du Villard). Tous sont invités à comparaître à Chambéry dans 10 jours, soit le 8 oct. 1780.

Le 20 janv. 1785, le Sénat donne droit au Conseil de Montmin contre celui de Talloires qui a produit un nouveau plan contradictoire avec la mappe et la possession immémoriale de la montagne du Planet qu'ils réclament. Ceux de Talloires ne se tinrent pas pour battus puisqu'une nouvelle comparution a encore lieu à Chambéry le 13 mai 1785.

Pour prouver leur possession, ceux de Montmin fournirent un document en latin de 1491, que nous traduisons: « *Reconnaissance de Jacquemet à feu Revilly de Villar (de Villario) de Montmin. L'an du Seigneur 1491, le 16 mars, devant Pierre Faverjot notaire de Cluse (de Clusa), au nom de Amédée de Charansonnay, prieur de Talloires, s'est constitué personnellement Jacquemet à feu Jean Revilly du Villar de Montmin, lequel, en pleine connaissance, homme prudent, de son plein gré, par sa volonté pleine, libre et spontanée, informé de ses droits et de ses actions, bien avisé pour soi, ses héritiers et successeurs avec lesquels il atteste publiquement et reconnaît manifestement, ayant évoqué soi personnellement, ses enfants nés et à naître et les descendants de ces derniers, il établit que lui et les siens sont, veulent et doivent être les hommes liges et taillables du Seigneur Prieur et de son Couvent, sous la charge de son hommage, lequel Prieur lui reconnaît le droit de paître ses troupeaux sur la montagne de Cucerru et Cassey, les trois semaines avant la St Jean Baptiste et après la fête de St Laurent, indivis avec ses condiviseurs* ».

Acte passé près du village de l'Eglise de Montmin, dans la maison des Nobles Nicolas et François Meserii frères ; témoins : Jacques Bardeti notaire de Cluse et Pierre fils de Jacques Rulland dit Carrier du village de l'Eglise. Pierre Faverjot, not.

CHAPITRE II

Montmin pendant la Révolution

Les délibérations suivantes vont nous montrer la conduite de la Municipalité et d'une partie de la population pendant cette époque si tourmentée.

FÊTE DU 30 NIVOSE AN II (18 janv. 1794)

PRISE DE TOULON PAR BONAPARTE (1)

« *A 11 heures du matin, le Conseil de la dite commune, en exécution de l'art. 2 de la Convention, relatif à la prise de Toulon, s'est rendu sur la place et au pied de l'Arbre de la Liberté, accompagné de la Garde Naitonale, du Bataillon d'Espérance et de tous les citoyens et citoyennes de la commune, pour célébrer la fête civique prescrite par la dite loi. La fête a commencé par les chants d'allégresse de « Ça ira », de l'hymne marseillaise et de plusieurs autres chansons. Le cortège a défilé à droite ; le tambour précédait le convoi et était suivi de la Garde Nationale, en ordre, que suivaient les sans-culottes, qui portaient la guirlande de chêne et les attributs de l'Agriculture ; et ensuite le Conseil, précédé d'un guidon (?) et de l'étendard tricolore surmonté du bonnet de la Liberté ; après, marchait le Bataillon de l'Espérance précédé de la musique et finalement marchaient les citoyens et citoyennes de la commune. Le cortège s'est rendu dans les rues et quartiers du Chef-lieu avec des acclamations de joie et des cris de : Vive la République ! Vive le Peuple Français ! Vive la Nation ! Vive la Montagne*

---

(1) *Rev. Sav.*, 1910, page 72. Communication lue à l'Acad. Flor. par François Gardier, natif de la Forclaz.

« *Après avoir parcouru le Chef-lieu, le cortège s'est rendu au pied de l'Arbre de la Liberté ; là, tous les citoyens et citoyennes, au son du tambour, du violon et autres instruments de musique ont dansé la Farandole et autres danses, au son des airs républicains, qui s'y sont joués. Tous les assistants y ont témoigné la plus grande joie en buvant à la santé de la Nation, en répétant les cris de : Vive la République !*

« *Tous les bons patriotes et les sans-culottes se sont ensuite assemblés pour consommer la fête par un repas républicain, et le Conseil en la personne du citoyen Antoine Maniglier, maire, les 5 Officiers Municipaux et les 10 notables ont arrêté d'envoyer le présent procès-verbal au District.* »

Séance du 6 Pluviôse, an II (26 janvier 1794). — 1° Etienne Maniglier, sergent des sans-culottes, paraît à la barre comme déserteur, mais il présente un titre de justification qui sera examiné au District. 2° Le Conseil constate que l'avoine a été très abondante, que l'orge est abondant, pourvu, fumé. Les semailles seront faites à raison de 1 coupe de froment par journal ; 1 coupe 1/4 d'orge et deux d'avoine. 3° Le cabaret sera tenu par François Neyret fils, qui est admis ; il veut exiger un salaire de 4 sols pour chaque pot de vin, à cause de l'éloignement du centre de ravitaillement. Sur le rapport fait par P.-F. Maniglier, agent de la commune, cette augmentation n'est pas acceptée. 4° Ledit P.-F. Maniglier, bon aux écritures, chargé de six enfants, pourra prendre chez les propriétaires, ayant excédent, la quantité nécessaire à lui jusqu'à la récolte.

Séance du 28 Pluviôse (16 février). — Le Conseil délibère pour mettre en vente et ascenser les biens du clergé.

Séance du tridi de la première Décade de Ventôse (2 mars). — On dresse la liste des 13 indigents qui pourront s'approvisionner chez les riches, et on trouve 13 autres familles qui sont moins nécessiteuses. Ce même jour, on

demande une garde de 5 Gardes Nationaux pour surveiller l'exportation des blés et mettre en arrestation les suspects.

Séance du 12 Ventôse (11 mars). — La citoyenne Rocie paraît à la barre pour avoir vendu, comme cabaretière, du vin au delà du prix maximum. On discute ensuite sur la réquisition du garde qui a reçu ordre d'arrêter « *la Benaita de Talloires* ».

Liquidation d'une Fondation. — Le Tabellion de Faverges de 1793 (fol. 209) nous apprend que le Régisseur des biens nationaux de Faverges délivre une quittance de 135 liv. en assignats, soit 113 liv. Savoye, pour un contrat de rente passé en 1777 par Jean-François Vallet, en faveur de la Confrérie du St Sacrement.

Montmin sous le Régime du Directoire (1795-1799)

La Constitution de l'An III avait décrété que toutes les communes ne comptant pas 5.000 habitants seraient privées de leur municipalité particulière. Elles devaient se nommer un Agent Municipal et un Adjoint qui se réuniraient au chef-lieu de Canton, pour constituer l'Administration Municipale du Canton, sous la direction d'un Président et d'un Commissaire.

Les Délibérations de ce Conseil Cantonal sont admirablement conservées dans des cahiers grand format (40 sur 30 cent.) dont le total des folios est de 714 (Série L). Nous allons les résumer en insistant davantage sur ce qui concerne Montmin.

La première réunion eut lieu à Talloires, chef-lieu de Canton, le 1er Frimaire (22 nov. 1795). L'Agent Municipal de Montmin est Bernard Brachet du village de la Côte et son Adjoint, Gardier Antoine du village de la Forclaz. Leur fonction n'était pas une sinécure, puisque chaque semaine, et même deux fois la semaine, ils seront obligés de se

rendre au Bourg de Talloires par des chemins souvent impraticables à la mauvaise saison, le col de la Forclaz se trouvant à 1.150 m. d'altitude.

A la séance du 5 Décembre, ils fournissent la liste des familles aisées en vue de leur participation à l'Emprunt Forcé. Neyret J.-F. a 5 enfants et un bien estimé à 20.000 livres. Brachet Joseph feu Etienne a une famille de 17 personnes tant belles-filles, petits-fils que arrière-petits-fils et un bien de 20.000 liv. Brachet Maurice feu Antoine, ayant 6 enfants et la moitié d'une mère (*sic*) (probablement une belle-mère): 15.000 liv. Brachet Bernard : 8 enfants que belle-fille, 15.000 liv. Clavel Joseph, laboureur et commerçant, 8 enfants et 12.000 liv. soit revenu de 600 liv. Brachet Joseph et Claude, mariés avec 9 enfants et 15.000 liv. de biens soit 500 liv. de revenus. Brachet Antoine et Joseph, dont un marié avec 4 enfants et 12.000 liv. Suscillon J.-Claude, laboureur et commerçant, 12.000 liv. Rulland Etienne, marchand et laboureur, 4.000 liv. de biens et un enfant, soit revenu de 150 liv.

Année 1796

A la séance du 20 janvier, Rulland Claude-Antoine dit Bon Lit, est agréé comme Garde-Champêtre en remplacement de Barril Antoine, nommé en janvier, lequel a refusé.

Le Programme de la Fête de la Punition du Dernier Roy est élaboré comme suit : « La Garde Nationale se rassemblera à Talloires, Place de la Liberté, sous les ordres du Commandant, qui en détachera 2 Compagnies pour former une haie, de la dite Place à la Porte de Ladynon. Tous les Fonctionnaires publics se rassembleront dans la Salle de l'Administration, munis de leurs signes particuliers. Ils défileront comme suit : En tête le Président Degravel, ayant à sa gauche le Commandant du Directoire Exécutif. Ensuite les Agents de Talloires (Bergeret) à droite et Montmin (Brachet) à gauche ; Menthon et Bluffy (Châtelet); Alex (Mattelon) et Veyrier (Lacombe). Les

Adjoints suivront dans le même ordre. Le Juge de Paix (Dussaugey) marchera seul, suivi des Assesseurs, Greffiers, Huissiers par ordre de nomination. Tous étant arrivés sur la Place se formeront en cercle autour de l'Arbre de la Liberté. La Garde Nationale formera aussi un cercle en arrière, et dans ce cercle, des citoyens et des citoyennes y chanteront l'Hymne Marseillaise et chansons patriotiques. Il sera prononcé un discours patriotique par le Commissaire du Directoire Exécutif. On dansera la Farandole et tous les Fonctionnaires reviendront dans le même ordre à la Salle pour signer le Procès-Verbal.

« En cas de mauvais temps, on s'assemblera dans les cloîtres et corridor de la ci-devant Abbaye. »

La Fête eut lieu le 10 Pluviôse (1er février) et le lendemain, Bernard Brachet, Agent de Montmin, Ant. Maniglier, Joseph Béruard et Maurice Brachet, assesseurs, font observer que, malgré leur grand désir de participer à la Fête, ils en avaient été empêchés par les pluies abondantes qui ont intercepté les chemins, témoignent leur regret de n'avoir pu s'y trouver, déclarent devant un grand nombre de peuple présent à la Tribune, qu'ils sont sincèrement attachés à la République, qu'ils vouent une haine éternelle à la Royauté, laquelle déclaration, ils ont faite individuellement et signée.

Le Cottet de Montmin, dressé par Maurice Brachet, Commissaire, est présenté à la même séance. La Commune devra fournir à la Nation, pendant l'année 1796 : Froment : 13 quintaux, 65 livres ; Orge : 30 qu. 75 liv.; Avoine : 24 qu. 99 liv.; 1.160 liv. soit valeur nominale en assignats : 7.954 liv. et à défaut de grains, la somme de 9.117 liv.

Pour *l'Emprunt Forcé*, les familles aisées dont il a été fait mention, devront payer une somme qui varie de 100 à 50 liv., suivant leurs revenus. (Le 24 déc. suivant, deux familles seulement s'étaient acquittées de cette contribution forcée).

A la séance suivante, 26 Pluviôse, Clavel Joseph feu Claude François soumissionne pour percevoir les impôts de l'année, moyennant 11 deniers par livre (à peine un centime par franc).

Séance du 11 Mars. Les Mineurs d'Entrevernes. — Le Président annonce qu'un Atelier de Salpêtrerie est établi à Talloires et une Manufacture d'Armes à Annecy. Collomb, Directeur de la Mine d'Entrevernes, déclare qu'il y a 21 jeunes gens de la première réquisition, originaires de Montmin, qui travaillent à cette mine, où ils ont été adoptés par le Gouvernement, avant le 1er Vendém. an III (22 sept. 1793), dès lequel jour, ils y ont travaillé et travaillent utilement et constamment, savoir : Brachet Georges, Joseph, Charles, Joseph ; Cottin Georges et François ; Dunoyer Claude, Claude-André et Jean-Baptiste ; Gardier Grégoire ; Maniglier Maurice, Georges et Bernard ; Neyret François ; Rulland Maurice ; Suscillon Joseph, Georges et Maurice ; Valet Maurice, Joseph et Maurice.

Le Président annonce que Brachet Jean fils de Maurice est décédé à Narbonne, le 6e jour des Sans-Culottides de la IIIe Année (21 sept. 1795).

En vue de la *Réquisition des Chevaux*, Gardier, Adjoint, fait connaître que Montmin en compte 72, soit un par famille aisée, sauf Bernard Brachet qui a 3 chevaux.

Séance du 17 Mars. — Le Président publie la *Défense de sonner les Cloches*, sauf pour convoquer les citoyens en assemblées primaires, et en cas d'incendie.

Maniglier Pierre-François, Officier Public (Secrétaire), dépose sur le Bureau un Registre des Naissances de 25 pages, du 22 mars 1795 au 29 fév. 1796 ; un Registre des Décès de 21 pages du 29 janv. 1795 au 17 mars 1796.

Suscillon Jean-Claude, Percepteur de Montmin pour 1793 et les 3/4 de 1794, devait verser dans la Caisse du District d'Annecy, 2.283 liv. pour 1793 et 1.712 liv. pour les 3/4 de 1794, lesquelles sommes il a versées.

SÉANCE DU 21 AVRIL. DEUXIÈME RÔLE D'EMPRUNT FORCÉ. — Brachet Antoine et Joseph ; Coutin Maurice ; Rulland Etienne et Suscillon Joseph sont taxés chacun de 60 livres.

L'Agent Bernard Brachet dépose sa démission d'Agent Municipal, en vertu de la faculté accordée par la Constitution, mais l'Administration ne lui reconnaît aucune raison légitime et l'invite à continuer cette fonction à lui confiée par le Peuple.

Le Président annonce que ce jour, Roux vendra 230 sommées de vin de l'émigré d'Yenne et du condamné la Fléchère, à raison de 29 livres la sommée.

UN EMPLOI HONORIFIQUE. — Le 24 juin 1796 (vieux style), Maniglier, *Commissaire nommé* aux *Engrais Nationaux*, écrit à l'Administration de Talloires :

« Citoyens, je vous dirais que les fermiers des Terres Nationales de cette commune ne m'ont point avisé, avant que de faire les labeurs (labours), c'est pourquoi je n'ai pu voir s'ils y ont mis du fumier, n'étant pas du même hameau que lesdits biens sont situés. Tout ce que j'ai vu, c'est que Jn-Claude Maniglier, l'un des fermiers, en a mis passablement. »

EMPRUNT FORCÉ. — Le Percepteur de Montmin, Revil, accuse un versement de 8.835 liv. en assignats ; il reste 702 liv. à prendre sur les Biens Nationaux des émigrés, absents ou condamnés à mort, que le Receveur des Domaines n'a pu percevoir. Le 22 avril dernier, Montmin avait versé pour l'Emprunt Forcé, 40.000 liv. assignats qui valent 244 livres numéraires.

GARDE NATIONALE. — Le citoyen Maurice Brachet est invité et même requis au besoin de convoquer de nouveau tous les citoyens de ce canton de se réunir dans la décade, pour la nouvelle réorganisation de la Garde Nationale, en conformité des Lois.

Voici le tableau des Aptes à la Garde. Le village de Plan compte 44 citoyens, dont Gardier Eustache, capitaine;

Brachet Jean feu Maurice, sergent ; Brachet Jean feu Antoine, caporal et Coutin Etienne, caporal. Le village de la Perrière en compte 9. Celui du Temple (ci-devant Eglise), 27 ; celui du Villard, 9 ; le Bois, 20 ; la Côte, 11 et la Forclaz, 16. A la séance suivante, le Bataillon de la Garde est réuni sous les marronniers de Talloires pour nommer Jn-Claude Serand Chef de Bataillon. Ce dernier jure fidélité à la Nation et haine à la Royauté. La Garde est enfin organisée avec 8 compagnies de 82 hommes chacune. Montmin aura une compagnie, plus 36 hommes enrôlés avec Talloires. Une Colonne Mobile entrera en fonction de suite.

FÊTE DE LA VICTOIRE. — Cette fête sera célébrée au Chef-lieu de Canton. Il sera ouvert un Registre pour inscrire tous les Citoyens qui consacrent leur vie à la Défense de la Patrie, indiquant l'année et les victoires remportées. La Fête comportera un Autel à la Victoire, représenté par une statue couronnée de boules de chênes avec un laurier à une main, de l'autre laissant pendre cette devise : *La Liberté à jamais Invincible ;* et pour ceinture, un ruban aux trois couleurs. On plantera 3 sapins ; il y aura des chants patriotiques, la danse de la Farandole, un discours du Commissaire et un Banquet Civique sous les marronniers de l'Abbaye.

FÊTE DE L'AGRICULTURE. — Elle aura lieu le 15 Messidor (5 juillet) à midi, à Talloires. Tous les laboureurs du canton avec leurs femmes et leurs enfants y sont convoqués.

ECOLES. — On établit un projet pour ouvrir 3 écoles, une à Talloires, une à Menthon et une à Montmin avec le presbytère pour loger l'instituteur et faire la classe. Les rez-de-chaussées des presbytères ont été désignés comme seul lieu convenable pour le dépôt des Archives ; donc, il ne faut pas les vendre.

PÉTITIONS. — Le citoyen Maurice Brachet dépose une pétition sur les moyens à prendre pour exploiter une mine

de fer rière Montmin. Suscillon J.-Claude, Vallet Joseph et Jean-Antoine demandent une coupe de bois pour refaire une scierie et Vallet Joseph feu Claude « *pour faire construire des masures au Villard de Montmin.* »

Séance du 4 Juillet. — On nomme deux gardes-champêtres pour Montmin, savoir : Suscillon Maurice fils de Gaspard et Rulland Antoine, avec un traitement de 3/4 froment et 3/4 seigle chacun.

Séance du 20 Aout. Un Réquisitoire en règle. — Brachet Maurice de Montmin, ex-Administrateur du ci-devant District d'Annecy, en date du 18 courant, déclare qu'il n'existe aucune Forêt Nationale à Montmin, qu'il n'y a qu'un bois noir de 8 journaux, dépendant de l'Abbaye de Talloires, mais que l'Administration Centrale le lui a vendu, par acte du 29 Juillet dernier..... Il se plaint de la malveillance qui intercepte les lettres qui lui sont adressées ; que l'auteur de cette scélératesse est un agent de la tyrannie, un partisan de la Contre-Révolution, un rebelle aux lois, un ennemi déclaré des Patriotes et de la Constitution ; qu'il fait sa résidence habituelle à Montmin, depuis 8 mois, qu'il est parvenu par ses manœuvres liberticides à corrompre l'esprit public en cette commune ; que l'abus ne paraît pas à sa fin... » Après cette lecture, l'Assemblée décide que Brachet accusateur sera convoqué à la séance prochaine pour donner des noms ; que l'Agent de Montmin devra veiller à ce que le Bonnet réaparaisse sur l'Arbre de la Liberté. L'Agent répond que son domicile est éloigné du Chef-lieu où il va rarement, mais ne s'est point aperçu que le Bonnet manquât sur l'Arbre de la Liberté.

A la séance du 24 août, on remarque que M. Brachet n'a pas paru à la séance, malgré l'invitation qui lui a été faite, mais à la séance suivante du 2 sept. il vient dénoncer le perturbateur, non nommé dans sa lettre du 18 août. Il s'agit de Jacques Laperrière, ex-vicaire du lieu, qui a résidé dès le 12 Frimaire (2 déc.) dernier et a disparu dès le 20 thermidor suivant (20 août).

Séance du 15 Novembre. — « L'Administration a bien ouï dire que des prêtres faisaient de temps à autre des apparitions dans le canton ; que quelques-uns ont même, à ce qu'on dit, exercé leurs fonctions dans quelques endroits écartés, mais il ne leur est pas parvenu à connaissance qu'ils aient prêché contre le Gouvernement de la République, ni donné lieu à aucun rassemblement séditieux. Elle certifie que la tranquillité publique règne parfaitement dans ce canton. »

Séance du 14 Décembre. Montagnes du Cassey et Lod. — « Ont comparu : Joseph Clavel qui a loué le Cassey pour 163 liv. annuelles et Suscillon J.-Claude, ascensataire de Lod pour 255 liv., ascensement passé aux enchères, en l'église de Talloires, dès le 8 Floréal an II (30 avril 1794). »

Le Gouvernement en Danger. — « Maurice Brachet, ex-Administrateur du District, signale à la Gendarmerie combien il importe, pour la tranquillité et la prospérité du Gouvernement, que les prêtres réfractaires, ces Ennemis de la Société, ne la souillent plus de leur présence par leurs opinions anti-sociales et contre-révolutionnaires qu'ils s'efforcent de propager dans la campagne ; signale la présence des prêtres suivants : à Talloires, Collomb et Moenne chez leurs parents ; à Montmin, Laperrière ; à Bluffy, Degravel ; à Alex, Bonaventure.

A la séance du 21 déc., « ont comparu les citoyens Maurice Brachet, ex-Administrateur ; Gardier J.-Pierre et Maniglier Pierre-François de Montmin, qui ont observé, savoir : ledit Brachet, que l'ex-prêtre Jacques Laperrière, réfractaire, a publié le jour d'hier, dans une Instruction qu'il fit au Peuple, dans la maison d'Eustache Coutin à Plan, où il célèbre, depuis le 30 Fructidor dernier (21 sept.), continuellement l'exercice de son culte, que les pères qui avaient eu des enfants dès la persécution, étaient invités de lui amener aujourd'hui 21 déc., chez ledit Coutin, pour les rebaptiser, et que les pères et ceux qui les avaient baptisés étaient invités à s'y rendre ; et qu'il a ouï dire par J.-Claude Suscillon de Montmin, qu'à l'invi-

tation dudit Laperrière, il avait été organisé un Conseil Provisoire, composé d'un syndic et 4 conseillers, suivant l'Ancien Régime, et Maniglier et Gardier ont confirmé ce que vient de dire ledit Brachet, et ont déclaré que le citoyen Antoine Maniglier, ex-Maire, était le Syndic, et les Conseillers étaient : François Vausselin, Antoine Gardier l'Oncle, Maurice Rulland le Cadet, et Jacques Péron chez lequel il habite le plus souvent ; et ont ajouté qu'ils l'avaient ouï dire par le citoyen J.-Claude Suscillon. » En foi de quoi, lesdits Brachet, Maniglier et Gardier ont signé sur l'original.

« L'Administration, d'après ce rapport, ayant formé un Comité Secret, et après diverses discussions, arrête : Ouï ledit Conseil, que ledit Mugnier-Serand, de Menthon. Commandant la Garde Nationale de ce Canton, est invité et au besoin requis de commander un détachement de 24 hommes avec un officier et sous-officiers, pour, dans 24 heures, se transporter dans la commune de Montmin, notamment chez le citoyen Eustache Coutin, au village du Plan Montmin, et chez Jacques Péron, au village de l'Eglise ; que le Chef du Détachement fera investir, pour là, y faire les perquisitions les plus exactes, en l'assistance de l'Agent Municipal ou l'Adjoint de la commune de Montmin, dudit Jacques Laperrière, ex-prêtre réfractaire, âgé de 30 ans, taille 4 pieds 10 pouces (1 m. 74), cheveux, sourcils, barbe châtain foncé, visage rond, un peu voûté, ayant une verrue à 2 doigts de l'œil gauche, grosses lèvres, portant communément un habit de couleur de vin et un gilet, et par moment une veste de satine grise ; et, en cas de réussite, le saisir et le conduire dans la maison d'Arrêt d'Annecy ; cette perquisition devra être faite le plus scrupuleusement, avec sagesse, prudence et respectant les personnes et les propriétés, sous la responsabilité de l'Officier, Chef de Détachement, lequel devra transmettre au Bureau de cette Administration, dans deux jours, le procès-verbal de ses opérations ; que l'Administration le charge de dresser, d'avoir fait les réquisitions les plus exactes dudit Laperrière ; qu'elle charge le Bureau d'annoncer à

l'Administration, de ce Département ce malheureux événement, lequel lui transmettra un extrait du présent et de ladite dénonciation, desquels le verbal de l'Officier-Chef de ce Canton lui aura été transmis. »

Du 24 décembre, l'Administration de Talloires écrit à celle du Département : « C'est avec douleur que nous vous annonçons quelques petits événements fâcheux, arrivés dans la commune de Montmin, causés par un ex-prêtre Laperrière ; nous attendions de vous envoyer par la présente poste le verbal de dénonciation contre ce perturbateur et notre Arrêté pris le 29 frim.; mais, comme par cet arrêté nous avons envoyé un détachement de 24 hommes, outre les Officiers et Sous-Officiers à ce nécessaire pour le faire arrêter, nous en attendons le verbal du résultat que nous vous enverrons par la première poste, avec arrêtés et dénonciations, où vous verrez les mesures que nous avons cru devoir prendre. »

Séance du 27 Décembre. — « L'Agent Bernard Brachet de Montmin déclare n'avoir vu ni entendu parler du réfractaire Laperrière, dénoncé au dernier procès-verbal. Lacombe, Capitaine de la Garde Nat., sur ordre à lui adressé par le Commandant, déclare que, malgré sa convocation, il n'a pu réunir les 24 hommes destinés à former le détachement qui doit se transporter à Montmin, en exécution de l'Arrêté de cette Administration, et qu'il n'a pu conséquemment faire mettre à exécution le susdit arrêté.

Le citoyen Commandant Serand présent déclare que les pluies abondantes ont empêché les membres convoqués de venir, ceux-ci ayant des ruisseaux non munis de planches à traverser. L'Administration, sur le présent rapport, invite et requiert de nouveau et de plus fort le Commandant à prendre de suite les mesures les plus promptes et efficaces, pour faire marcher de suite le Détachement de 24 hommes et Officiers nécessaires dans les 24 heures, aux peines rigoureuses portées par la loi, le tout sous la responsabilité du Commandant. »

La séance étant réouverte publiquement, le Commissaire requiert que l'Agent de Montmin ait à produire son opération pour la formation de la Colonne Mobile de sa commune, ce que l'Agent a de suite fait, laquelle Colonne comporte 19 hommes qui sont : Barril Jh fils de Jean ; Brachet Antoine feu Jean ; Coutin Eustache feu Maurice ; Péron Jacques fils d'Antoine, etc... (A remarquer que ces deux derniers étaient accusés d'avoir hébergé le vicaire). Requiert aussi les Agents et Adjoints de faire saisir et arrêter tous les prêtres réfractaires qui sont dans leurs communes respectives et sous leur responsabilité.

L'Exacteur de Montmin paye ensuite 26 liv. pour étape due aux neuf gendarmes venus en cette commune, pour la perquisition des prêtres réfractaires, le 20 déc. dernier.

Année 1797

Séance du 4 Janvier. Recherche des Prêtres. — « L'Administration de Talloires ayant reçu ce jourd'hui le verbal du Chef du Détachement, qui s'est transporté à Montmin pour chercher le prêtre réfractaire, ainsi que le certificat de l'Adjoint qui a assisté à cette perquisition, nous vous en transmettons un extrait pour vous montrer les mesures prises pour déraciner des événements malheureux qui s'en seraient suivis. »

« L'affluence des citoyens qui se sont trouvés à la Fête du 24 déc. annonce que l'Esprit Public se remonte effectivement. C'est avec douleur que je suis réduit à vous parler de l'Instruction ; elle est nulle dans ce pays ; cela vient de ce que l'homme en état d'éduquer la jeunesse est rebuté par la modicité du traitement. »

« On établit un nouveau projet pour rétablir les écoles dans les presbytères vides. Le Percepteur de Montmin, J.-C. Suscillon, déclaré en présence de l'Agent Brachet et de l'Adjoint Gardier que Clavel ne veut payer les censes de Lod et du Cassey que comme en 1790. »

Séance du 22 Janvier. — « On constate que Laperrière n'a pas reparu à Montmin, malgré la vigilance de l'Adjoint » (sic). On dresse la liste des pensionnaires ecclésiastiques et religieux des deux sexes, savoir :

Jacquier Antoinette, de Menthon, ex-religieuse de la Visitation d'Annecy, ainsi que Philipine de Sales, Jeanne Rattaud et Antoinette Raphin ; Jeanne-Françoise Coppier et Antoinette Raphin des Annonciades ; Rachel Philippe, Bonnet Prosper et Arembourg François des Frères de l'Abbaye de Talloires.

Séance du 24 Février. Incendie. — L'Agent Brachet présente une pétition de Gardier Jean-Pierre, dont les moulins ont été incendiés dans la nuit du 29 au 30 janv. Il réclame 24 sapins à couper au Bois du Frêne. Valet Joseph feu Claude, qui a eu ses bâtiments incendiés, réclame 5 sapins. Clavel Joseph demande autorisation de bâtir un chalet à Pré de Véret, n° 2.209 de la mappe.

Séance du 22 Février. — « Vu la pétition de Jacques Collomb, prêtre, domicilié à Menthon, par laquelle il expose que, dès 1782, il a rempli les fonctions pastorales rière Veyrier et Menthon jusqu'en 1793; qu'à cette époque, il se cache pour se soustraire aux peines qui menaçaient les ecclésiastiques soumis au serment, demande avis favorable pour le relever de la déportation et rentrer en possession de ses biens.

Le Conseil, considérant que ses opinions religieuses sont sans aucun danger pour la Chose Publique, que la Justice et l'Humanité réclament en faveur du pétitionnaire sexagénaire et infirme, donne un avis favorable. »

Séance du 30 Février. Troubles a Montmin. — « Le Conseil requiert, qu'en exécution de l'avis du Commandant près le Tribunal Correctionnel d'Annecy, du 24 courant, l'Agent et l'Adjoint de Montmin aient à lui faire parvenir incessamment, sous leur responsabilité, tous les renseignements qu'ils pourront se procurer sur les troubles que plusieurs individus de cette commune y commettent, en

s'attroupant avec des armes et menacent quelques citoyens de cette même commune, et qu'à ces fins, ils employent tous les moyens possibles pour empêcher de pareilles attentatives à la sûreté et tranquillité individuelles, requérant que le présent leur soit communiqué. » (Il s'agit probablement ici des trois délateurs de l'Abbé Laperrière auxquels les catholiques de Montmin devaient mener la vie un peu dure).

Séance du 8 Mars. Victoires et Faits Divers. — La prise de Mantoue sera affichée dans chaque commune. Le Bulletin, daté de Véronne le 26 fév. annonce que l'Armée d'Italie a fait la Paix avec le Pape

Déprédations. — Le Garde-Champêtre de Menthon signale que la bouvée des Langagnes dépendant du Château de Menthon a été dévastée la nuit dernière, pendant laquelle on a emporté quantité de chevrons et presque toutes les planches.

Deux serviteurs fidèles. — Dans la Salle du Prieuré comparaissent Valet Joseph feu Claude et Valet Joseph feu Joseph, accusés d'avoir bâti un chalet à Pré de Véret, en commun, sur le terrain de la Commune, sans permission, affirment qu'ayant reconstruit depuis 3 ans leur maison incendiée, il leur restait des bois donnés par la Commune, et ne pouvant les vendre, les ont occupés à cet effet. »

Elections. — Le 1er Décadi de Germinal (mars), à 10 heures du matin, tous les ayants droit de voter se réuniront dans leur église respective pour leur Assemblée Communale et procéder à l'élection. Bernard Brachet demeure Agent de Montmin jusqu'au 22 mars 1798 et Antoine Gardier est réélu Adjoint.

Service de Terre et de Mer. — Les noms des citoyens absents à cet effet sont : Rulland Philippe feu J.-François, au 1er Bataillon du Mont-Blanc ; Maniglier Joseph feu Claude et Maniglier Etienne fils émancipé de Georges.

Faits divers. — Le Bois de la Pricaz appartenant à

l'Abbaye de Talloires est acquis par Maurice Brachet, qui en avait déjà acheté un de 8 journaux.

Tous ceux de Montmin, ayant fait et joui de défrichements, devront le déclarer à l'Agent Bernard Brachet, par devant le Secrétaire Maurice Brachet, sous peine d'amende.

Georges Coutin demande à couper 23 pièces de bois à la Rutenaz pour réparer sa maison au village de la Forclaz. On fait remarquer que les abattues de bois depuis le régime républicain sont telles qu'elles font craindre pour l'avenir de Montmin.

On lit une affiche annonçant qu'il sera vendu à Rambouillet 200 brebis ou béliers d'Espagne et 9 à10.000 livres de laine superfine. (On se demande en quoi cette vente pouvait intéresser les gens du Canton de Talloires).

SÉANCE DU 2 AOUT. LE PRESBYTÈRE. — « L'Adjoint de Montmin observe que le citoyen Antoine Renqui a habité depuis quelque temps le presbytère dudit lieu ; le susdit lui en a offert la clef ainsi qu'à l'Agent, laquelle ils n'ont pas cru recevoir, vu qu'on ne leur en exhibe aucun acte d'état, ni inventaire des objets, effets, denrées qui s'y sont trouvés lors du départ du dernier curé, et demande que l'Administration avise aux mesures à prendre pour que rien ne leur soit imputé. Etienne Gardier, dernier Maire, devra produire dans la décade, l'Acte d'Etat et Inventaire de ce presbytère, lors du départ du curé. »

Provisoirement, les Agents et Adjoints de Montmin se conserveront une Salle au Presbytère pour y exercer toute charge d'Officier, Police, etc...

29 Octobre. FÊTE DU GÉNÉRAL HOCHE. — « A l'heure fixée pour la pompe funèbre du Général Hoche, les Agents, Adjoints, Juge, Assesseurs, convoqués, 10 hommes par Compagnie, se sont rendus sur la place, puis sous les marronniers de l'Abbaye ; là, au bout de la principale avenue, s'élevait un simple tombeau de gazon environné d'arbres funéraires, autour duquel se sont rangées les Autorités et la foule. Après une décharge de mousquetterie, le Commissaire prononça le panygérique du Général Hoche, ses

talents, ses vertus, l'énergie, les hauts faits du héros, en style pathétique, lequel a été terminé aux cris de : Vive la République ; et au bruit de la mousquetterie, le Président a déposé sur le tombeau une couronne civique, et bientôt il a été couvert de chênes et lauriers. La Garde Nationale a encore fait quelques décharges sur le tombeau et la cérémonie s'est terminée par un banquet civique. Total des dépenses : 418 liv. »

Séance du 27 Novembre. Religion et Vagabondage. — « Le Commissaire du Directoire Exécutif renouvelle ses réquisitions pour que chaque Agent fasse disparaître rière sa commune, les signes extérieurs du culte qui y peuvent encore exister et qu'il y défende expressément le son des cloches. Il demande s'il existe des prêtres réfractaires et si l'on a fait des patrouilles pour les découvrir. La réponse est unanime pour dire qu'il n'y a pas de prêtres réfractaires dans le pays.

Le vagabondage se propage d'une manière si effrayante qu'il laisse à craindre que la tranquillité publique ne soit troublée ; pour éviter ce malheur, aucun citoyen au-dessus de 12 ans ne pourra sortir de son canton sans un passeport. »

Séance du 10 Décembre. — « Les citoyens de Montmin, ayant fait une petite récolte et ne pouvant payer leurs contributions, demandent à être payés pour les 100 quintaux de foin et 80 de paille fournis à la Nation depuis 2 ans, et non encore payés. »

Reçu des Articles de l'Abbaye de Talloires versés à Annecy : savoir poids de 160 liv. d'articles en cuivre et 21 articles en argent, soit croix, encensoirs, pixydes, ostensoirs, bougeoirs, 8 calices, crosse abbatiale, reliquaires, bague avec pierre rouge montée or, 4 pierres montées or formant fleur de lys ; 52 chasubles, 10 tuniques, 20 chapes, 3 mîtres ; 126 purificatoires, 127 liv. de cire, etc... (Enumération très longue, Série 13, fol. 330).

On remet à chaque Agent un procès-verbal du passage

de Bonaparte à Chambéry, se rendant en congé à Radstad, avec sa réception en Savoie. Pour perpétuer ce souvenir, on soumet le projet d'un monument en granit et on ouvre une souscription volontaire.

Les caves de l'Abbaye sont transformées en Maison d'Arrêt.

Année 1798

Séance du 17 Janvier. Coupe de Bois. — On lit la pétition de Maniglier Maurice, fils de Georges, qui demande à couper 12 sapins pour construire un battoir ; celle de Bernard Brachet feu Jean, 18 sapins pour construire 2 moulins ; celle de Suscillon Antoine feu J.-François, 4 sapins pour construire un moulin près de celui qu'il a déjà. Jean-Pierre Gardier possédant 3 moulins rière Montmin, et n'ayant qu'un fils, en a loué un à Maurice Lafrasse. L'Adjoint de Montmin expose qu'il se fait un commerce scandaleux de bois ; ceux qui en demandent pour construire le revendent à des étrangers à la commune.

On annonce qu'un Garnissaire sera envoyé à Montmin pour contraindre les retardataires à payer leurs contributions.

Prêtres Réfractaires. — *Le 24 janvier 1798*, l'Administration du Mont-Blanc écrit à l'Administration de Talloires : « Nous vous avions demandé le tableau général des prêtres et religieux résidant dans le canton, le 8 fév. 1793. La commune de Talloires seule a satisfait. Nous ne pouvons concevoir comment chaque commune était alors dépourvue de ce qu'on appelait *curés* et *vicaires*. Il y a sûrement une erreur ; nous ne préjugeons pas qu'il y ait mauvaise intention, mais observez scrupuleusement la consigne. Nous plaçons sous votre surveillance spéciale l'ex-prêtre Jean-Maurice Fournier, ci-devant curé de Choulex et natif de Veyrier.

Vous vous ferez remettre les étalons de toutes les anciennes mesures locales. »

FÊTE DE LA PAIX *entre la République et l'Empereur,* avec l'Anniversaire de la juste punition du dernier Roi des Français, célébrée à Faverges, le 21 janvier 1798. — « Trois coups de canon tirés hier à la nuit tombante et 5 ce matin, ont servi d'appel aux habitants du canton, pour venir payer leur tribut aux héros. A 1 heure 1/2, 5 coups de canon annoncent l'ouverture de la Fête ; le Chant du Départ électrise les âmes ; on se met en marche précédé d'un piquet de cavalerie escorté de la Garde Nationale. Quatre jeunes filles vêtues de blanc, ornées d'une ceinture tricolore, portant une couronne de lauriers destinée à être offerte à un Corps de Garde Nationale, représentant l'Armée d'Italie, dont on attend le retour. Vient ensuite un groupe de citoyennes de tout âge, puis 4 vieillards respectables, portés sur un char : ce sont les parents des jeunes défenseurs qui n'ont point abandonné leur drapeau de la Liberté. Défilent après eux, la Commission des Hospices Civils, le Tribunal de Paix, le Commissaire du Directoire Exécutif, l'Administration Municipale et un groupe de citoyens de tout âge. Un piquet de cavalerie ferme la marche. Chaque membre du cortège porte à la main une branche de chêne. La marche est dirigée au son du tambour, par la rue sous le château. Arrivé à la Place située hors et au Nord du Bourg, le cortège fait halte ; le silence et l'attention sont commandés.

Le citoyen Prévost, homme de loi, chargé de faire un discours analogue, le prononce en ces termes : « Allégresse ! Citoyens ! Le Vaisseau de la République est au port. Aussi, jamais l'enfant de la Liberté ne désire en vain ; il projette et déjà ses vœux sont remplis ; semblable à celle de la foudre, sa puissance, accrue par les résistances, précipite, brise et renverse tout ce qui est obstacle. Témoin, cette monstrueuse et sacrilège coalition, qu'il vient de mettre en lambeaux épars, aux yeux de l'Europe étonnée ! Rois de la Terre ! Qu'avez-vous été devant l'Homme Libre ? » (Suivent deux pages de ce style Mirabeau, dont nous faisons grâce au lecteur, crainte de le fatiguer).

« Salut donc ! Mémorable Journée du 18 Fructidor, qui as forcé à la Paix le plus fort et le plus puissant de nos ennemis... Salut ! 3 fois salut ! Vigilants Directeurs qui, dirigeant la Foudre Nationale sur les conspirateurs, avez en un jour sauvé les Républicains et votre Patrie... Livrons nos âmes à tous les transports de l'allégresse. Que l'amitié, l'amour et toutes les passions affectueuses inondent nos cœurs de délices ! Ne nous quittons point qu'enivrés de plaisirs ! Ils seront le prélude des charmes et bienfaits de notre Sainte Révolution, base de la Liberté de l'Europe, gage de son repos. »

Ce discours pénètre toutes les âmes, transporte tous les assistants qui applaudissent aux cris mille fois répétés de Vive la République !

Le cortège reprend sa marche et se porte sur la Place située au milieu du Bourg. Un autel triangulaire y est érigé, au pied de l'Arbre de la Liberté. Il est ombragé par une demi-circonférence de jeunes sapins, réunis par des guirlandes de lierre. Les Commissaires et Membres de l'Administration prennent place sur le gradin le plus élevé de l'Autel. Sur le gradin inférieur, prennent place les 4 citoyennes, portant la couronne qu'elles viennent déposer sur l'Autel. Les membres des autres corps se placent en avant de l'Autel, sur des sièges ; une place distinguée est réservée aux 4 vieillards... On entend le bruit du tambour. C'est la Garde Nationale, tant à pied qu'à cheval, représentant l'Armée d'Italie qui arrive. La couronne est offerte au Chef et attachée au drapeau par les 4 citoyennes qui, par l'organe d'une d'entr'elles, lui adresse ces paroles : « Recevez, Généreux Guerriers, des mains de la Reconnaissance, le prix dû à vos longs et pénibles travaux et soyez sûrs que, si nos cœurs forment des vœux, ils ne seront que pour des Héros qui, comme vous, nous montreront les blessures qu'ils auront reçues au champ de l'Honneur. »

Aux cris de Vive la République et Vive Bonaparte, les vainqueurs d'Italie viennent se reposer à l'ombre de l'Arbre de la Liberté. Le Commissaire prononce un long discours..... (dont voici la péroraison) : « Aimable Paix !

Fille du Ciel, qui es descendue sur Terre pour consoler les Mortels, viens réparer nos pertes ! » etc... Tous se découvrent et viennent prêter Serment.

Cinq heures et demie sonnent ! Le canon se fait entendre ; un feu de joie est allumé sur la crête de Chambellon. On monte le plateau ; on le descend au chant de la Marseillaise et du Ça Ira... On danse la Farandole au pied de l'Arbre de la Liberté, où les embrassements réitérés ont prouvé que l'Union a présidé à cette Fête. Banquet civil et bals ont suivi... La Nature, prenant part à l'allégresse, avait dérobé à l'aimable printemps, un de ses plus beaux jours, pour en faire contraster l'état avec l'obscurité de ceux qui l'ont précédé. »

Toutes les communes du canton, Faverges, Seythenex, Marlens, Saint-Ferréol, Giez et Cons étaient représentées. (Arch. Départ., Série 13, 35. Faverges).

Location de Biens. — Suscillon Jean-Claude feu Jean, né et habitant Montmin, par acte du 2 Ventôse, An III, a loué 5 fosserées 3/4 de vignes aux Reisses (commune de Faverges) provenant de l'Abbaye de Talloires, pour 3 ans, à 73 fr. l'an, réduit à 60 fr. dès janvier 1798.

Séance du 8 Février. Elections. — « Un Arrêté de l'Administration Centrale du Département suspend de leurs fonctions tous les Administrateurs de ce canton et pourvoit à leur remplacement, comme suit : Est nommé Agent de Montmin, Suscillon Claude du Bois, et Adjoint, Péron Joseph feu Hugues. Après ces nominations générales, tous les intéressés jurent Haine à la Royauté et Fidélité à la République. »

Liste des Emigrés du canton : Veuillet César d'Yenne et ses deux frères ; 3 nobles Lafléchère, Thérèse, Claudine et Péronne ; Seyssel Prosper-Henry, fils ; 3 fils Vincent de Fésigny. Montmin ne compte aucun émigré. Il faut surveiller les émigrés rentrés en vertu de la loi du 22 Nivôse.

Un incendie criminel a eu lieu à Veyrier, hameau du Grand Chavarroz, où la pompe d'Annecy a été gâtée et 47 seaux égarés, soit un dommage de 40 liv. à payer.

Une battue aux loups a eu lieu dans le canton et aucun loup n'a été tué, mais on la recommencera à la première chute de neige.

SÉANCE DU 4 MARS. PENSIONNÉS RELIGIEUX. — Bonnet, Rachel, Lathuile, Métral, Fontaine, Arembourg Claude, ex-Chanoine, et François Arembourg, ex-frère. Quant aux 2 autres frères de l'Abbaye de Talloires, Claude Revaldet travaille à la Manufacture d'Armes du citoyen Marquet et Cie à Annecy, et Silvanis a été trouvé mort au bord du lac, peu après sa sortie de l'Abbaye.

Le Commissaire du Directoire Exécutif nommé et installé en remplacement de Velland révoqué est : Pissard Pierre-François, ex-Municipal d'Annecy.

COCARDE NATIONALE. — « Le Commissaire nouveau observe que les lois qui obligent tous les citoyens à porter la Cocarde Nationale sont violées dans la plupart des communes du Canton, soit par insouciance coupable, soit par une malice des plus répréhensibles, et arrête : « Article I : Tout individu de l'un ou l'autre sexe, non porteur de la Cocarde, sera traduit devant le Juge de Paix et condamné à la peine portée par la Loi du 23 sept. 1793.

Article II : Sera le présent lu et affiché. »

LA FÊTE DE LA SOUVERAINETÉ du Peuple « sera célébrée le 21 mars, à Talloires, où tout le monde viendra mais non dans chaque commune où personne ne se dérangerait. »

SÉANCE DU 2 AVRIL. TAXE FORCÉE. — La commune de Montmin qui compte 102 feux est taxée 178 liv. en cotes personnelles et 266 liv. en cote mobilière.

SÉANCE DU 6 MAI. FÊTE DES EPOUX. — « Le 10 courant, à une heure après-midi, place de Craz, à Talloires, sera célébrée la Fête des Epoux et Epouses avec leurs enfants, qui se fera avec le caractère auguste et touchant et la simplicité que peuvent permettre les circonstances. » — L'Agent de Montmin présente une note de 23 liv. par lui dépensées pour la fête de la Souveraineté.

Prêtres Insoumis. — « Le Commissaire forme un Comité Secret pour faire une recherche exacte des prêtres insoumis et émigrés, des individus soupçonnés, pour procéder à leur arrestation. Une visite domiciliaire sera faite pour arrêter ceux qui seraient rentrés. »

La Colonne Mobile du Canton sera formée de 64 fusiliers, un Capitaine, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 4 sergents, 8 caporaux et un tambour, prélevés sur toutes les Compagnies de la Garde Nationale, laquelle compte 102 hommes à Montmin, sans compter ceux de la Forclaz incorporés à Talloires.

On donne lecture de 6 pétitions pour couper du bois à Montmin. Les frères Béruard Joseph et Claude désirent 30 sapins pour construire. On répond que la dévastation des forêts a augmenté d'une manière effrayante depuis la Révolution.

Affaires Diverses. — Rulland Joseph, très indigent, avec une famille nombreuse a esserté (défriché) 2 journaux de broussailles, à 2 heures de chez lui, et demande 8 sapins pour y construire une grange. On répond que divers habitants de Montmin essertent des communaux sans autorisation.

Séance du 2 Juin. Archives. — Brachet Charles, fils et cohéritier de Maurice dernier Secrétaire de Montmin, produit les mappes et registres que son père avait en possession lors de son décès, savoir : une mappe de 24 feuillets ; le Cadastre par numéros suivis ; le Cadastre par lettre alphabétique en 550 feuillets ; 2 volumes de journaliers et 3 vol. de Livres de Transport.

Ecoles. — On avait décidé d'ouvrir 3 écoles, à Talloires, Menthon et Montmin, mais faute d'instituteurs, rien n'a encore été fait.

Le Canton demande à faire partie du Département dont le chef-lieu est fixé à Genève et non point Chambéry avec lequel on n'a aucune relation.

La relation de la *Prise de Malte* par l'Escadre Française a procuré une joie inexprimable et fait entendre les cris de : Vive la République ! Vive la Constitution de l'An VII.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE. FÊTE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE. — « L'Agent de Montmin, Clavel Joseph, et son Adjoint, Antoine Gardier, sont présents. La Fête, annoncée la veille et le matin par 3 salves d'artillerie, a réuni citoyens et citoyennes à la Maison de Commune. La Garde Nationale s'est rassemblée pour entendre lecture des lois nouvelles et faire un repas civique. Chaque membre a reçu ensuite 1/2 livre de pain, et autant de viande avec 1/2 pot de vin. Des toasts ont été portés à la République et à Bonaparte.

A 2 heures après-midi, le cortège s'est rendu à l'Autel de la Patrie. La Déesse de la Liberté, avec un drapeau tricolore à la main droite surmonté d'une pique et du Bonnet de la Liberté, à sa main gauche la Charte Constitutionnelle et les Droits de l'Homme, était portée sur un brancard par 4 jeunes citoyens ornés de rubans tricolores. En tête marchaient 4 tambours suivis de la Garde, de la Déesse, du Juge de Paix, des Agents, etc... Arrivés à l'Autel triangulaire de la Patrie, la Garde s'est rangée sur 2 lignes et a tiré une salve ; les pères et mères des défenseurs de la Patrie étaient devant l'Autel sur lequel on a hissé la Déesse. Hymnes, chansons, médailles aux enfants, discours du Commissaire, salves d'artillerie ont complété la cérémonie. Le retour vers l'Abbaye de Talloires s'est fait dans le même ordre. Trois salves d'artillerie ont annoncé le coucher du Soleil ; on a distribué du pain et de la viande ; citoyens et citoyennes se sont rendus à la Salle de Bal qui a duré jusqu'au lendemain, jour où les citoyens se sont encore réunis pour un repas civique et un bal qui a duré jusqùà minuit, pendant tout lequel temps, citoyens et citoyennes du Canton ont prouvé par leur réunion, danses et chants, combien leur était cher le jour qui a rompu leurs fers et les a rendus d'esclaves hommes libres. Dépenses de la Fête aux frais de la Nation : 282 liv. »

A la séance du 26 septembre, « l'Administration arrête: 1° que tous ceux qui n'ont pas voulu assister à cette Fête sont condamnés à 3 liv. d'amende ou 2 journées de travail. 2° Que la célébration des décadis (qui remplacent le dimanche), se fera dans chaque église, rendue à l'usage des citoyens ; tout exercice du culte devra cesser à 10 heures. On y lira le Bulletin Décadaire, on fera les mariages, on dressera les actes de naissances et décès. »

Séance du 5 Décembre. Affaires Militaires. — « Une proclamation est lue aux Conscrits du Canton dont le départ pour Chambéry est fixé au 10 courant. Ils seront conduits par un ex-officier, Tournafol, qui aura à sa disposition deux chevaux fournis par Bernard Brachet et Jean-Maurice Suscillon de Montmin. Chaque Agent devra, dans sa commune, donner de nouveaux témoignages d'estime et d'amitié à cette brillante jeunesse, faite par son intrépide courage, pour activer le bonheur de leurs concitoyens. »

Mais voici que, le 10 décembre, ni Clavel, Agent, ni son Adjoint Gardier Eustache, ni aucun conscrit de la commune ne paraîssent à la séance. L'Administration témoigne aux dits Clavel et Gardier son indignation et sa surprise sur leur absence à une circonstance aussi essentielle ; elle censure nominativement les Clavel et Gardier, et le présent sera transmis demain à l'Administration Centrale pour qu'Elle leur inflige la peine que mérite un tel acte... « Ni le dit Brachet, ni Suscillon ne se sont exécutés pour amener la monture promise, disant, l'un qu'elle est malade, et l'autre l'a amenée après le départ des conscrits que Tournafol n'a pu accompagner à Chambéry, à cause de ses blessures... »

Séance du 17 Décembre. — « Le Président annonce que le Piémont est révolutionné ; que l'Arbre de la Liberté est planté dans toutes les communes; que le Despote Sarde est sorti de Turin, le 11 courant, pour se rendre en Sardaigne. L'enthousiasme se traduit par: Vive la République!

Les noms des Conscrits partis sont : Dunoyer Maurice; Suscillon Jacques. Brachet Jean et Cottin François sont exemptés ; le premier a perdu l'usage du pouce gauche et l'autre souffre dans la région lombaire. »

Année 1799

Fête du 21 Janvier. — « L'Administration de Talloires, pour donner plus de pompe à l'anniversaire de la juste punition du dernier Roi des Français et plus de solennité à la cérémonie auguste du Serment de Haine à tous les Tyrans, a convoqué la Garde, les Autorités et la foule pour 10 heures du matin. L'on a fait retentir les voûtes de l'Hymne à la Patrie, prononcé un discours énergique suivi du Serment de Fidélité, et la fête s'est terminée par Vive la République ! »

On a néanmoins remarqué que plusieurs Agents étaient absents.

La célébration du Décadi à l'Autel de la Patrie est rendue obligatoire.

Le 12 février, « il se fera plantation de l'Arbre vivace de la Liberté rière Montmin, à laquelle plantation, l'Administration devra assister en corps. »

(Notons que le Secrétaire a oublié de faire la relation de cette fête).

Patriotisme des Conscrits. — « On remarque que quantité de soldats, même de Montmin, ne rejoignent pas leurs corps, et leurs parents affirment n'avoir aucune nouvelle d'eux. Quatre sont portés déserteurs, savoir : Vernaz Claude-Jh ,Vallet Jh, Péron Jh et Brachet Antoine. Quantité de Conscrits demandent à être réformés pour infirmités graves.

Le 10 mai, l'Agent Clavel, et son Adjoint Béruard élu le 22 avril; font remarquer que la Garde Nat. de leur commune, ayant arrêté à Montmin le citoyen Jn Revil de Faverges, Conscrit de la 1re classe qui n'a pas rejoint son

corps, demandent les mesures à prendre pour le faire parvenir au Chef-lieu du Département.

Le 12 mai, on lit un arrêté du Ministre de la Guerre pour une levée de 200.000 hommes, mais l'Administration observe que, malgré son invitation, aucun enrôlement volontaire n'a été enregistré dans le canton. On parle des mesures pour arrêter les déserteurs et conscrits que la lâcheté fait cacher dans les montagnes ; désigne d'office 9 citoyens pour la Colonne Mobile d'Annecy qui compte 81 hommes, savoir pour Montmin : Vallet Claude feu Paul du Bois et Maniglier Fr. feu Georges du hameau de l'Eglise, qui se rendront à Annecy demain, à 8 heures du matin. Mais le lendemain, on observe que 5 sur 9 se sont fait porter malades. L'Officier de santé Avet certifie « que François Maniglier est atteint d'ulcères enchistées provenant de quelques anciennes humeurs répercutées... » Maniglier Ph. et Et.-Ph. Gardier, conscrits désignés pour la levée de 200.000 hommes sont tous deux reconnus malades.

Le 2 juill., l'Agent de Montmin a fait arrêter à Montmin Nicolas Demezi, né à Focony (Hte-Saône) 18 ans, de l'armée campée au Montcenis, porteur d'une permission qu'il a perdue, pour se faire soigner de la gale à Chambéry. Il sera traduit à Annecy.

Les fournitures exigées de Montmin pour l'Armée sont. 226 liv. froment, 170 seigle, 353 foin et 113 de paille, et 189 liv. en argent.

Le 15 juillet, la Forêt de Chère, dépendant de l'Abbaye est achetée par moitié par Petel Pierre-Louis et Recordon. Ce dernier, propriétaire d'une partie de l'Abbaye, écrit de Chambéry qu'il louera 5 louis par an les salles nécessaires à l'Administration.

Le 7 septembre, on apprend que J. Suscillon et E. Gardier ont déserté depuis 11 jours. Ordre est donné de patrouiller de jour et de nuit pour découvrir déserteurs, prêtres réfractaires et vagabonds ; de cadenasser tous les bateaux à la tombée de la nuit et remettre la clef aux Agents des bords du lac.

Le 17 oct., Goujon, Capitaine Commandant la 2e Cie du

7e Rég. de Chasseurs à cheval faite d'environ 40 hommes et 10 chevaux, est envoyé de Conflans à Faverges puis à Talloires, où elle séjournera avec armes et bagages jusqu'à ce que tous les réquisitionnaires, déserteurs et conscrits réfugiés aient justifié de leur présence dans leur corps de troupes. Talloires logera 16 hommes, Montmin 12, Menthon 10, Veyrier 6, Alex 5, Bluffy 1 ; total : 50. A chacun sera fourni 3 fr. 50 de solde et 0 fr. 50 pour la nourriture. Le 21 octob., Talloires demande à être délogé de la Cie et délivre au Capitaine un certificat attestant que ses soldats se sont comportés en vrais et honnêtes républicains et qu'ils ont poursuivi conscrits et déserteurs.

Le 24 oct., l'Agent de Montmin reçoit ordre de loger 11 hommes chez Antoine Brachet, père du réquisitionnaire Pierre Brachet.

Le 26 oct., Clavel, Agent de Montmin reçoit 36 fr. pour son voyage à Chambéry, où il a été mandé pour être délivré de la force armée, qui a quitté ce matin le canton de Talloires, pour se rendre à Fesson-sous-Briançon. On vote des félicitations à Clavel.

Le 2 nov., Brachet Maurice feu Jean de Plan, élu à l'unanimité, remplace comme Adjoint Béruard Joseph, décédé depuis une décade.

Rulland Etienne, colporteur, paye 10 liv. de Patentes pour l'an VII.

Budget. — L'Administration Centrale de ce Canton a comme revenus : 2.232 fr. et 5.271 fr. de dépenses, dont 800 fr. pour payer le Juge de Paix ; 265 pour le Greffier ; 650 pour le Secrétaire-greffier ; 174 pour le Concierge-Pedon ; 250 de frais de bureau et le reste pour les fêtes. Montmin et Veyrier n'ont aucun revenu.

Séance du 26 Décembre. La Désertion. — « La désertion s'opère d'une manière effrayante dans le Bataillon Auxiliaire de ce Département ; la majorité des Conscrits a totalement abandonné son drapeau ; s'ils ne rejoignent dans les 10 jours, un détachement de troupes viendra dans ce canton pour les y contraindre. »

L'appel suivant est publié dans chaque commune :

« Jeunes Conscrits et Réquisitionnaires, qui avez pu un moment méconnaître vos devoirs, écoutez la voix de la Patrie, qui ne demande plus qu'un effort de ses enfants pour les rendre tous au repos et au bonheur. Braves Citoyens ! Ralliez-vous pour porter les derniers coups ; montrez à nos ennemis que rien ne peut vous lasser. Vous, qui êtes les Défenseurs de votre pays, jetez vos yeux autour de vous. Voyez vos compagnes, vos hameaux, vos parents, vos amis, implorer votre secours, pour mettre fin à une si longue et si désastreuse guerre, et pour faire succéder à tant de misères la paix et l'abondance... Pères et Mères ! Exhortez vos enfants ; voyez les maux qui vous menacent ; le terme que l'Administration Centrale leur a accordé est expiré... Que vos fils volent à leur poste !... »
Un nouvel impôt de guerre de 7 cent, par franc est voté.

Année 1800

26 Janvier. Déclaration de Récoltes. — L'Agent de Montmin déclare que la population de sa commune est de 615 habitants ; que la récolte des grains a été de 2/5 moindre que l'An VI, et que le sol de cette commune ne produit point de vin.

Réquisition. — « A la levée de 3 chevaux obligatoire dans ce canton, après examen de tous les chevaux, mulets, il ne s'est trouvé que 3 juments aptes au Service de l'Armée, mais elles se trouvent pleines ; il y a aussi 3 chevaux, mais ils sont hors d'âge. »

7 Février. Conscrits Déserteurs. — « Le Président fait part que la Force Armée, étant arrivée sur midi, pour contraindre les réquisitionnaires, conscrits et déserteurs à rejoindre leur drapeau, Perrier, Capitaine commandant le détachement destiné à ce canton, composé de 25 effectifs, donne lecture des noms des délinquants dans chaque commune, savoir : 17 noms pour Talloires, 10 pour Alex, 11

pour Menthon, 4 pour Veyrier et 12 pour Montmin, qui sont : Coutin Fr.; Brachet Jean-Bapt.; Suscillon Jacques; Brachet Jean fils de Benoît ; Valet, meunier ; Suscillon Maurice ; Vernaz Et.; Valet Maurice ; Barril Jh ; Coutin Maurice ; Brachet Jh et Gilloz Jh. Le jour ayant décliné, la Force Armée logera provisoirement cette nuit dans les auberges de Talloires. La paye pour chaque militaire est de 3 fr. par jour et celle du Capitaine, 9 fr. Le total est de 84 fr. qui seront payés par les parents des conscrits désignés, par égale part. Le total des familles pour le canton est de 45, soit 1 fr. 80 à payer par chacune d'elles pour former la somme de 84 fr. Le canton se cotisera pour acheter les 3 chevaux qu'il n'a pu fournir. Dans le cas d'avoir à loger les garnisaires, l'Agent de Montmin indique les noms des familles des déserteurs.

Deux jours après, arrive la nouvelle que 4 conscrits de Montmin : Coutin Maurice, Maniglier Ph, Dunoyer Maurice et Gardier Et. ont rejoint leur corps, et leurs parents sont « *délogés* ». Neyret Fr., Chasseur au 7e Rég. exhibe une permission du 28 Frim. an VIII et demande un ordre de route pour rejoindre son corps à Châlons-sur-Saône, afin de déloger ses parents de la taxe. Neyret est condamné à payer 95 fr. pour les 7 jours écoulés. Dès le 16 fév. la taxe ne sera payée que par les familles de 31 conscrits, et le 26 fév., l'Administration de Talloires prend un arrêté pour faire retirer la force armée, « vu la stérilité de la récolte, vu que leurs fils sont tous partis et ne sont pas revenus, sauf une huitaine, dont on n'a pas de nouvelles. »

Le 2 mars, le Capitaine Perrier part à Annecy avec armes et bagages, après avoir reçu un certificat de bonne conduite pour lui et son détachement.

Deux jours après, Vallet Maurice est reconnu porteur d'un faux congé ; il est conduit aux prisons militaires et ses parents payeront les frais des garnisaires.

VENTE DE BIENS. — Le 20 fév., Roux, Receveur des Domaines Nationaux, estime les effets des cures de Veyrier, Menthon et Talloires ; il procède ensuite à la vente des

Effets de l'Abbaye de Talloires. (Malheureusement, il n'est pas fait mention des résultats de cette vente ni des effets à vendre).

MONTMIN RECOUVRE UNE CLOCHE. — « Une somme de 9 fr. est payée à Brachet Et. pour le transport de la cloche depuis Annecy à Vesonne et pour la faire retirer du Magasin de la Place d'Annecy, plus 1 fr. 20 pour fourniture de la corde de la dite cloche, plus 33 fr. payés à Ant. Darit, maréchal, pour ferrements, fournitures à la cloche de Montmin, par quittance du 9 Nivôse, an IV (30 Déc. 1796). »

CONSCRIPTION. — En 1803, Montmin a fourni 5 conscrits ; en 1804 : 8 ; en 1805 : 7 ; en 1806 : 13 ; en 1807 : 10, dont Maniglier Claude feu Claude François est mort à l'armée ; en 1808 : 2 ; en 1809 : 7 ; en 1810 : 11, dont Vallet Joseph feu Joseph est mort à Vérone (Italie), à l'hôpital militaire ; 1811 : 5 ; 1812 : 6 ; 1813 : 8 ; 1814 : 4 ; 1815 : 12.

Jean Brachet dit la Fleur, fils d'Antoine et de Vallet Philibertine, qui a déserté le 20e de Ligne en Avril 1812, condamné au Travaux Publics, est mort à l'Hôpital civil de Tarascon, le 3 Avril 1813.

4 des conscrits appelés sont absents de Montmin avec passeports pour Besançon ou les environs, comme colporteurs ; ce sont : Suscillon Maurice fils de Jean et Rulland Andréane ; Vernaz Eustache, fils de Claude Joseph ; Maniglier Claude feu Jean Claude.

17 conscrits de 1803 à 1807 se sont mariés avant le 23 Nov. 1813 et ne sont ni veufs ni divorcés.

Brachet Joseph, conscrit de 1805, est au service du Commandant de Génie, Haro ; il était à Dresde le 26 Juill. dernier. Ses parents le croient prisonnier de guerre.

Le 8 Juin 1811, le Maire de Montmin écrit au Sous-Préfet d'Annecy : « C'est avec satisfaction que je ne vois sur la liste des déserteurs que Maniglier Joseph, fils de Jean Claude, et encore, cet individu, quoique né à Mont-

min appartient à la Ville de Nancy, pour laquelle il est parti comme conscrit supplémentaire depuis plus de 10 ans et n'a pas reparu dans son pays natal. Je n'ai donc aucun déserteur dans ma commune. Deux conscrits de 1809 sont décédés depuis 3 mois, les deux autres attendent leur brevet de pension à Grenoble. De grâce, ne les portez pas tous comme déserteurs. Péron François, conscrit de 1810, est marié dès Juin 1809, donc exempt. Brachet Joseph, conscrit de 1810, est marié dès Fév. 1808, donc exempt.

Je demande au Procureur du Tribunal un accusé de réception des Registres déposés, n'étant pas bien gracieux pour un fonctionnaire public être continuellement inquiété en remplissant son devoir, sans pouvoir se justifier. »

Un Cyclone a Montmin. — Le 22 Juill. 1812, le Maire de Montmin écrit au Sous-Préfet : « Hier, à 4 heures après-midi, une tempête des plus affreuses a entièrement détruit la récolte de toute nature, sur ma commune ; il y avait plus de 4 pouces de grêle ; la Forclaz, le Bois, la Côte, la Perrière, l'Eglise ne récolteront pas pour semer ; celui de Plan est le seul un peu ménagé. La misère sera donc grande. Je vous prie de faire constater ces malheurs, et ceux qui se transporteront ici ne pourront les voir sans verser des larmes. »

Un Pont Démoli. — Le 10 Juin 1813, le Maire écrit encore au même : « Un temps extraordinaire a eu lieu en cette commune, le 1er Juin. Une trombe avait tellement grossi le ruisseau du Fételet que les eaux passaient en dessus du pont de pierre, quoique ce pont ait plus de 15 pieds d'élévation ; elles ont roulé contre le pont un bloc de roc énorme qui, par son choc, a renversé une arche dudit pont. Les communications sont coupées entre l'Eglise et le Villard, Bois, etc. J'ai fait visiter le pont par un maçon ; il faudrait 60 pieds de pierres de taille à 2 fr. le pied pour le refaire. Un éboulement de

terre menace le pont de la Culaz et des réparations urgentes sont à faire. »

Le 22 Août suivant, Georges Maniglier prenait le prix fait de refaire les 2 ponts pour la somme de 895 francs.

Fournitures Militaires. — Le 20 Fév. 1814, ordre du Commandant des troupes autrichiennes arrive à Montmin, pour verser le lendemain à 8 heures, au Magasin de Faverges : 4 quintaux de gruaux ; 4 coupes de froment et 8 d'Avoine.

Le 9 Mars, le Sous-Préfet de Roussy écrit d'Annecy à Montmin : « La Ville d'Annecy étant obligée de fournir des subsistances à une partie de l'armée française, qui est dans les murs de Genève, il est indispensable que les communes satisfassent aux réquisitions. Celle de Montmin est en retard pour fournir 8 coupes de froment. »

Réponse du Maire : « Montmin a déjà versé à Annecy, le 22 Janv., 30 coupes d'avoine et 4 de froment avec 4 quintaux de gruaux. Cette commune déjà pauvre, affligée de la grêle l'an dernier ne peut plus rien fournir. »

Malgré cette réponse, Montmin dut encore fournir le 8 Avril : 8 quintaux métriques de froment, 14 d'avoine, 15 de foin, 5 de paille ; le 30 Avril, l'arrondissement d'Annecy était obligé de fournir aux soldats autrichiens 1430 chemises. A cet effet, Montmin fut taxé d'une somme de 83 francs. En Mai, cette commune pauvre fournissait encore 2 vaches, 3 génisses et 4 bœufs de 150 kilogs.

Les Savoyards trouvaient que les bienfaits de la Liberté se payaient chers et ils salueront avec joie le retour de leur vieille dynastie.

CHAPITRE III

Montmin de 1816 à nos jours.

Le Tabellion de Faverges, qui existe aux Arch. Départ. et contient le Budget Municipal annuel va nous fournir quelques renseignements, pendant cette période.

1817. Le Secrétaire est Me Châtelain de Faverges, payé par la Commune ; le Percepteur est Victor Jacquet, qui touche un honoraire de 2 %, soit 165 fr. Le syndic : Gardier Eustache, touche un traitement annuel de 20 fr. Les recettes s'élèvent à 3.475 fr. et sont employées aux réparations urgentes, à voter le traitement du curé qui est de 450 fr. et celui du Garde-Forestier qui variera de 4 à 500 fr. et 75 fr. pour l'entretien de l'église.

1820. Brachet J., Syndic. On vote quelques réparations à la Chapelle des Sept-Fontaines et la Commune est imposée d'une somme annuelle de 31 fr. 80 pour l'ouverture de la nouvelle route Faverges-Ugine.

1839. Copie d'une mappe : 510 fr. La Commune perd son procès qui durait depuis 7 ans, avec Rd Vittoz et avait coûté 750 fr. La salle consulaire est rendue au curé. On commence à parler de la construction d'une nouvelle église, et d'une mairie.

— 1844. (Vol. I, 133). Le Conseil vend aux enchères 30 parcelles de communaux empiétés par les voisins, pour le prix total de 2.200 fr.

1845. On paye 267 fr. à Ruphy, architecte, pour le plan de l'église.

1846. Versement d'un acompte de 3.004 fr. à l'entrepreneur de l'église.

1848. Acompte de 3.364 fr. payés à l'entrepreneur et 195 fr. à l'architecte. Le Conseil est ainsi composé: Brachet François, syndic ; Dunoyer Claude, Brachet Joseph-Christus, Maniglier Nicolas, Brachet Antoine et Béruard Eustache, conseillers.

A partir de 1848, le Compte Budgétaire ne figure plus au Tabellion.

Surface de la Commune. — En 1838, le Conseil fait exécuter une copie de la mappe de 1738, et on constate que Montmin a une surface de 5.098 journaux, 346 toises et 7 pieds, ce qui fait : 1.503 hectares, 3.351 ares et 77 centiares. En 1867, le Conseil fait remarquer que la commune possède 228 hectares de forêts, 210 de pâturages, 339 de steppes et rochers, le tout soumis au régime forestier.

Mesures de Savoie. — Il ne sera pas inutile de rappeler ici que le journal de Savoie, qui valait 400 toises carrées est égal à 29 ares, 48 centiares, 38 déc. carrés. L'hectare est égal à 3 journaux, 156 toises, 5 pieds, 5 pouces. La toise carrée de 8 pieds est égale à 7 centiares, 3.709.

Les mesures de longueur étaient : La toise de 8 pieds qui vaut 2 mètres 71495 ; le pied de 13 pouces égal à 0 m. 33937 ; le pouce de 12 lignes égal à 0 m. 02828 ; la ligne égale 0,00236.

Le baril de 35 pots valait 6 décal. 4575 et le pot : 1 litre 714.

Le quintal de 100 liv. de Genève valait 55 kilogs 186. La livre était composée de 8 gros et le gros de 72 grains.

ROUTE N° 1 DE MONTMIN A VESONNE PAR LE MONTBOGON. — Le projet de cette route date de la fin de l'année 1862 et contient le considérant suivant : « *Quel est le voyageur qui n'a pas frémi, en parcourant ce chemin à cheval, dont un seul faux pas, fait sur ses pentes rapides et rocheuses, peut le précipiter au fond des ravins et à pic.* » Le tracé est dû à l'agent-voyer Vignat. L'année suivante, le Conseil, après avoir demandé cette route, proteste contre sa construction parce qu'on va endetter la commune, « *ce chemin*

étant fait, il faudra des voitures et on ne pourra plus y passer en traîneau ». Sur 61 contribuables qui ont déposé leur avis par écrit, deux seulement approuvent le plan ; tous les autres demandent de réparer l'ancien chemin.

Le maire Maniglier obtient du Préfet qu'il vienne en sept. 1863, pour examiner la question sur place ; par arrêté préfectoral du 17 août 1864, le chemin est déclaré d'utilité publique. En mai 1865, on fait l'expropriation des terrains entre le Chef-lieu et la Perrière, car tous les propriétaires, sauf 2, refusent de vendre. Ce tronçon, qui mesure 653 m. 50, est fait dans le cours de l'année.

En août 1866, 9 conseillers municipaux exposent au Préfet que cette route coûtera au moins 100.000 francs et ne servira qu'aux habitants du Chef-lieu, qu'elle coupera un kilomètre de vignes, etc. Le Préfet reste inflexible.

En 1867, un kilom. est terminé sur le tronçon, la Perrière-limite de Faverges, qui mesure 2.650 m. 28 ; le reste est un passage à talons.

En 1868, un tronçon de 120 m. de long est confié à Ginet de Faverges pour le prix de 2.591 fr. Il s'agit d'escarper des rochers aux Fontagnaux. On achète du terrain pour la somme de 3.924 fr. Le Conseil fait remarquer qu'il a déja dépensé 21.740 fr., payés par deux coupes de bois, et le chemin n° 1 n'est pas terminé. Cette même année les habitants de Plan font réparer, au moyen de souscriptions volontaires, la route n° 2 qui va de Plan à Vesonne.

En 1869, un tronçon est confié à Rulland Joseph de Faverges, pour le prix de 3.471 fr.

En 1870, l'entrepreneur Machetti fait le tronçon compris entre Vesonne et les Edronnées pour la somme de 2.609 fr. Le total des travaux faits cette année-là pour escarper les rochers sur la route n° 1 et n° 2 est respectivement de 5.300 fr. et 7.956 fr.

En 1872, Commissetti fait un mur en pierres sèches à Bellevarde pour le prix de 1.999 fr. à raison de 6 fr. 25 le m. cube.

En 1875, la commune paye la somme de 3.939 fr. due au Baron Blanc, pour terrain nécessaire à la route. L'année suivante, on construit deux murs de soutènement : l'un aux Edronnées, fait par Giardino pour le prix de 3.000 fr. et l'autre par Basso pour 1.900 fr. C'est le même Basso qui sera entrepreneur en 1877 du chemin vicinal n° 3 entre Vesonne et le Bogon pour la somme de 6.495 fr.

Enfin en 1879, Massareti construit les deux ponts en pierres, celui qui est situé sous la Perrière, route n° 1, et celui qui est situé sur la Perrière, route n° 2. Le devis était de 2.958 fr. et l'entrepreneur fait 4 % de rabais. Il construit en même temps un tronçon de 80 m. sur la route n° 2, dans les rocs sur les vignes de Vesonne. Il y a 1.013 m. cubes de déblais à faire pour le prix de 2.563 fr.

En 1882, on construit le tronçon Vesonne-Montbogon-limite de Montmin pour le prix de 14.200 fr.

FONDATION EN FAVEUR DE LA ROUTE N° 1. — « *Par testament du 13 fév. 1856, Baudé notaire, Antoine Vausselin feu Jean-Joseph lègue 500 fr. à la commune si, dans les 10 ans qui suivront sa mort, elle construit une route de Montbogon à Montmin, ayant 4 m. de large, suivant les observations fournies par MM. les Abbé Rulland, précepteur à Laroche* (sic) *et Antoine Maniglier, curé de Sallonges* (sic) ; *lègue 100 fr. pour construire un oratoire sur cette route et un revenu de 5 fr. par an pour le cantonnier.*

« *Mon héritier sera mon frère François ou à défaut son fils Augustin.* »

CONSTRUCTION DE DEUX PONTS SUR LES CHEMINS VICINAUX N° 3 ET 5. — En 1869, dans la nuit du 5 au 6 août, un ouragan d'une grande violence a enlevé un pont et 3 passerelles vers le Bois, mettant en communication les villages de la Côte et du Villard. La Commune accorde 50 sapins mesurant 17 m3 et estimés 210 fr.

En 1878, un pont de 5 m. d'ouverture est construit en pierres, entre le Villard et la Côte, par Massereti, pour le

prix de 2.791 fr. Sur le chemin n° 3, entre le Chef-lieu et le Villard est construit en même temps le pont du Fételet pour le prix de 2.026 fr. Jusqu'à cette date, tous les ponts étaient en bois.

Le Chemin vicinal n° 2, tronçon entre la Perrière et Plan, fut rectifié en 1920, pour le prix de.....

Le Chemin vicinal n° 3, entre l'Eglise et le Villard fut rectifié en 1868, avec un devis de 6.000 fr. La longueur en est de 896 mètres.

Le Chemin vicinal n° 4, entre le Villard et le Bois fut rectifié en 1893 sur sa longueur totale qui est des 748 m. Devis : 7.880 fr.

Le Chemin vicinal n° 5, entre le Villard et la Forclaz a été construit en 1880, sur devis de 15.000 fr.

Le Chemin vicinal n° 6, entre la Forclaz et le village de Rovagny (Talloires), mesure 3.172 m. dont 1.034 sur Montmin et 2.038 sur Talloires. Le projet remonte à 1900 et il fut exécuté l'année suivante sur un devis de 54.732 fr. Talloires n'a participé ni à sa construction, ni à son entretien.

Le Chemin vicinal n° 7, tronçon de 400 m. pour adoucir la pente entre l'Eglise et le Villard, a été construit en 1895, sur devis de 10.174 fr.

Grâce à l'intervention de M. Girod, Maire de Montmin, les chemins vicinaux n°s 1, 3, 4, 5 et 6, soit la route de Faverges à Talloires par Montmin et le col de la Forclaz, a été classée parmi les chemins de Grande Communication, et plusieurs cantonniers ont été nommés pour l'entretenir (1).

INCENDIES

Lors de l'incendie qui détruisit à Vesonne, le 28 fév. 1887, les bâtiments de Maniglier Jean-Maurice feu Etienne,

---

(1) En 1780, Montmin avait déjà un budget vicinal de 155 liv. soit 2 sols par livre de taille. (I. G., IV, 95, 1).

Péron Jean feu Hugues et Gardier Maurice feu Maurice, tous trois de Montmin, le Maire fait remarquer au Préfet « *que dans les incendies du Montbogon, 19 juin 1848, de Vesonne en 1849, du Villard de Montmin en 1850, la Commune a toujours fourni du bois gratuitement, en vertu des principes de la vraie fraternité.* » (Au Montbogon, en 1848, 13 propriétaires de Montmin furent sinistrés et reçurent 52 plantes de sapin).

INCENDIE DE PLAN. — Dans l'après-midi du 3 août 1898, le feu du ciel est tombé sur la maison de Maniglier Constantin et, en quelques heures, 12 bâtiments couverts en chaume et remplis de fourrages, furent réduits en cendres. La Commune vota 264 m3 de bois aux dix sinistrés, pour les aider à reconstruire, moyennant une rétribution de 8 fr. par mètre cube. Cinq des sinistrés ne reconstruisirent pas, savoir : Coutin Joseph, un petit grenier ; Suscillon Maurice acheta la maison de Brachet Silvestre ; Excoffier Jean et Brachet Véronique quittèrent le pays ; Brachet Jules ne reconstruisit pas son écurie. Les cinq autres sinistrés sont : Coutin Jean, Brachet Jean-Maurice, Maniglier Constantin, Brachet François dit Mimi et Suscillon Charles.

INCENDIE DU BOIS. — Dans la nuit du 7 au 8 juin 1919, le feu se déclara dans la maison de Jean Suscillon dit Colan, au Bois. Sept bâtiments furent la proie des flammes. Ils appartenaient à Suscillon Jean, Suscillon Joseph, Suscillon Jean-Joseph feu Noël, Clavel Jean, Brachet Marcel, Brachet Jh et François, une grange à Suscillon Maurice ; seule, cette grange était assurée.

INCENDIE DU VILLAGE DE LA PERRIÈRE. — Jeudi, 9 août 1928, à La Perrière, un incendie a éclaté vers 17 heures, dans une maison en ruines où se trouvait un amas de paille et de bois.

En peu de temps, l'incendie gagna les bâtiments voisins et tout le hameau, composé de treize maisons d'habitation et de quatre bâtiments à usage de granges fut la

proie des flammes. Les progrès du feu n'ayant pu être enrayés en raison du manque d'eau, une seule maison, couverte en ardoises, a pu être préservée.

Les sinistrés sont : MM. Joseph Clavel, François Maniglier, François, Joseph et Johanny Béruard, Auguste Brachet, Mmes veuves Marie Brachet et Béruard, Mlles Sylvie et Alexandrine Neyret.

Deux des sinistrés sont assurés et très faiblement.

MM. Daudin, sous-préfet, et M. Gauthier, adjudant de gendarmerie commandant les brigades de l'arrondissement d'Annecy, et les gendarmes de la brigade de Faverges, se trouvaient sur les lieux.

Malgré les recommandations faites par les gendarmes aux sinistrés de ne pas s'approcher des immeubles en ruines, vers 2 h. 30, l'un d'eux, M. François Maniglier, 42 ans, a été atteint à la tête par une pierre détachée d'un pan de mur et tué net. Il était père de quatre enfants.

Ce sinistre est un désastre pour les braves cultivateurs de ce hameau, qui ont perdu, pour la plupart, tout ce qu'ils possédaient.

L'incendie de la Perrière a suscité des dévouements ; la générosité des villégiateurs et des habitants s'est manifestée dès la première heure ; les souscriptions arrivent, les unes modestes, d'autres très généreuses, et les journaux en rendent compte très gracieusement. L'animateur de cet élan de charité est M. Paul Girod, d'Ugine, président du comité de secours, qui n'a écouté que son bon cœur et qui n'a épargné ni sa peine, ni ses démarches, ni son argent. Les sinistrés se font un devoir de lui dire sincèrement merci, et ils le prient de leur continuer ses bons offices, car dans leur détresse, ils sentent qu'ils ont en lui un grand appui. Ils n'ont garde d'oublier les autorités officielles qui, dès le début, sont venues sur les lieux du sinistre, et ils ont été touchés de la démarche de M. le Préfet de la Haute-Savoie et de M. le sénateur Gallet. qui ont assisté à la sépulture de la victime de l'incendie et qui ensuite ont indiqué ce qu'il y avait à faire pour la reconstruction, promettant le concours généreux du gouverne-

ment. M. Callies, député d'Annecy, absent au moment du sinistre, est venu à Montmin le 19 août, et a versé mille francs à la caisse du comité de secours, promettant, lui aussi, tout son dévouement ; qu'il en soit remercié. M. le Maire et M. le Curé de Montmin ont, dans la circonstance, fait leur devoir comme ils sont accoutumé de le faire. Merci à la presse qui a diffusé si rapidement la nouvelle du désastre et qui publie la liste des souscripteurs.

A tous les bienfaiteurs passés et à venir, car les besoins sont grands, à tous ceux qui se sont dévoués et se dévoueront pour la restauration de ce village de la haute montagne, les sinistrés adressent leur cordial merci.

Nous rappelons la part que Monseigneur, dès le premier moment, a prise à la douleur de ses diocésains éprouvés. A une lettre pleine de cœur et de paternelle sympathie, lue en chaire à Montmin, et à sa généreuse offrande presonnelle, Monseigneur joignait un émouvant appel à la charité publique. La souscription qu'il a prescrite demeure ouverte dans la « Revue du Diocèse », où l'appel est loin d'être sans écho.

Cette souscription de la « Revue du Diocèse », close le 1er janvier suivant, a produit la somme de 25.395 fr.

Ecoles

I. — Ecole de Garçons. — En 1627, la visite pastorale mentionne, pour le curé, la charge d'entretenir un vicaire « *lequel est chargé de faire la classe* ». En 1658, les paroissiens s'engagèrent à verser au curé 1/4 d'orge par feu, en faveur du vicariat. En 1767, le 1/4 d'orge est changé en 1/4 de froment.

De 1792 à 1815, la Savoie fut envahie et les écoles supprimées.

Fondation pour un Vicaire-Régent. — En 1828, il ne restait que 4 fondations très insuffisantes pour l'entretien

d'un vicaire. Au printemps de cette même année, tous les chefs de famille réunis par devant notaire, dans une chambre de la cure, « *ayant considéré que la jeunesse avait besoin d'être instruite dans la lecture, l'écriture, l'arithmétique ; que l'enseignement par un ecclésiastique garantissait les pères de famille de tous mauvais principes contraires aux mœurs et au bien-être de la Société ; qu'un ecclésiastique procurerait l'avantage d'une 2e messe et qu'ainsi tous pourraient y assister ; pour seconder les intentions de Rd Sonnerat, ex-curé, qui a laissé un revenu de 61 liv. soit capital de 1.225 fr, pour l'entretien d'un vicaire, les chefs de famille se sont constitués pour augmenter le dit revenu en proportion de leurs facultés.* »

« *La classe commencera le 3 nov. sans interruption jusqu'au 1er sept. de l'année suivante ; le vicaire ouvrira la classe par la célébration de la messe, à 8 heures en hiver, et 7 heures en été ; l'enseignement durera 3 heures par jour et pourra n'avoir lieu que le matin. Le Recteur est prié d'intervenir auprès de Monseigneur pour obtenir un vicaire. Suivent les noms de tous les chefs de famille avec leur versement qui s'élève à 10.890 fr.* (Tab. Faverges, 1828, II, 458).

L'école fut ouverte en nov. 1828 par l'abbé Démaison Joseph.

En 1840, le 17 mai, les chefs de famille sont de nouveau réunis au presbytère, en vue de former un capital de 600 liv. pour l'entretien convenable du vicaire ; une personne anonyme du village de l'Eglise verse 247 liv.; les bonnes familles donnent une moyenne de 100 à 125 liv.; les plus pauvres versent 30 liv. et la liste des souscripteurs couvre 14 pages du Tabellion de Faverges. (Vol. II, 371).

En 1858, les élèves ne payaient aucun honoraire ou minerval, mais ils devaient fournir 3 charges à dos d'hommes de bon bois, ou bien payer 1 franc.

A partir de 1869, la Commune votait une somme annuelle de 1.000 fr. pour le vicaire. La classe se faisait dans une salle du presbytère, au rez-de-chaussée.

La Laicisation. — De 1887 à 1895, les instituteurs laïcs eurent leur logement et leur salle de classe, en face du presbytère, dans la maison achetée par la Commune au Chanoine Rulland. Le palais scolaire actuel fut ouvert en 1895, et l'école mixte du village du Plan inaugurée en 1896 dans une maison neuve, après avoir fonctionné dix ans dans une petite maison de 2 pièces, louée de Jean Dunoyer.

II. — Ecole des Filles. — Autrefois, on s'occupait de l'instruction des garçons, très peu de celle des filles. Il fallut l'initiative et le dévouement des Congrégations de femmes pour remédier à cet état de choses. Les Sœurs de Chavanod, fondées en 1838, envoyèrent deux sœurs à Montmin en 1845 : Sœur Josephte Maniglier, native de Montmin et Sœur Jacqueline Buvand. La population apprécia très vite leurs services et des fondations furent faites pour les aider dans leur si noble tâche.

1° En 1857, par testament du 23 fév., Péron Josephte, Vve Barril, légua à la Commune tous ses avoirs, moyennant une rente viagère de 140 fr. à sa sœur sourde-muette, après la mort de laquelle tout sera attribué à l'Ecole des Filles. La vente de ses immeubles eut lieu en 1861 et produisit la jolie somme de 5.574 fr.

2° En 1858, la Commune hérite d'un capital de 1.000 fr. légué par *Jeanne-Françoise Maniglier*, morte à 32 ans, fille de Joseph et d'Antoinette Maniglier, pour aider à payer l'institutrice. Son testament date de 1856. Châtelain, not.

3° En 1871, par test. du 8 sept., Châtelain, not., *Josephte Maniglier*, décédée en déc. 1875, fille de Philippe et de Fçoise Barril, institutrice et Sœur de la Sainte Croix de Chavanod, laisse tous ses biens à la Commune pour « *l'instruction des jeunes filles et pour que ces filles soient instruites et élevées par des Corporations religieuses, et spécialement par les Sœurs de la Croix.* » La Commune a

PRESBYTÈRE DE MONTMIN ET VUE SUR LES BAUGES

VILLAGE DE L'ÉGLISE SOUS LA NEIGE

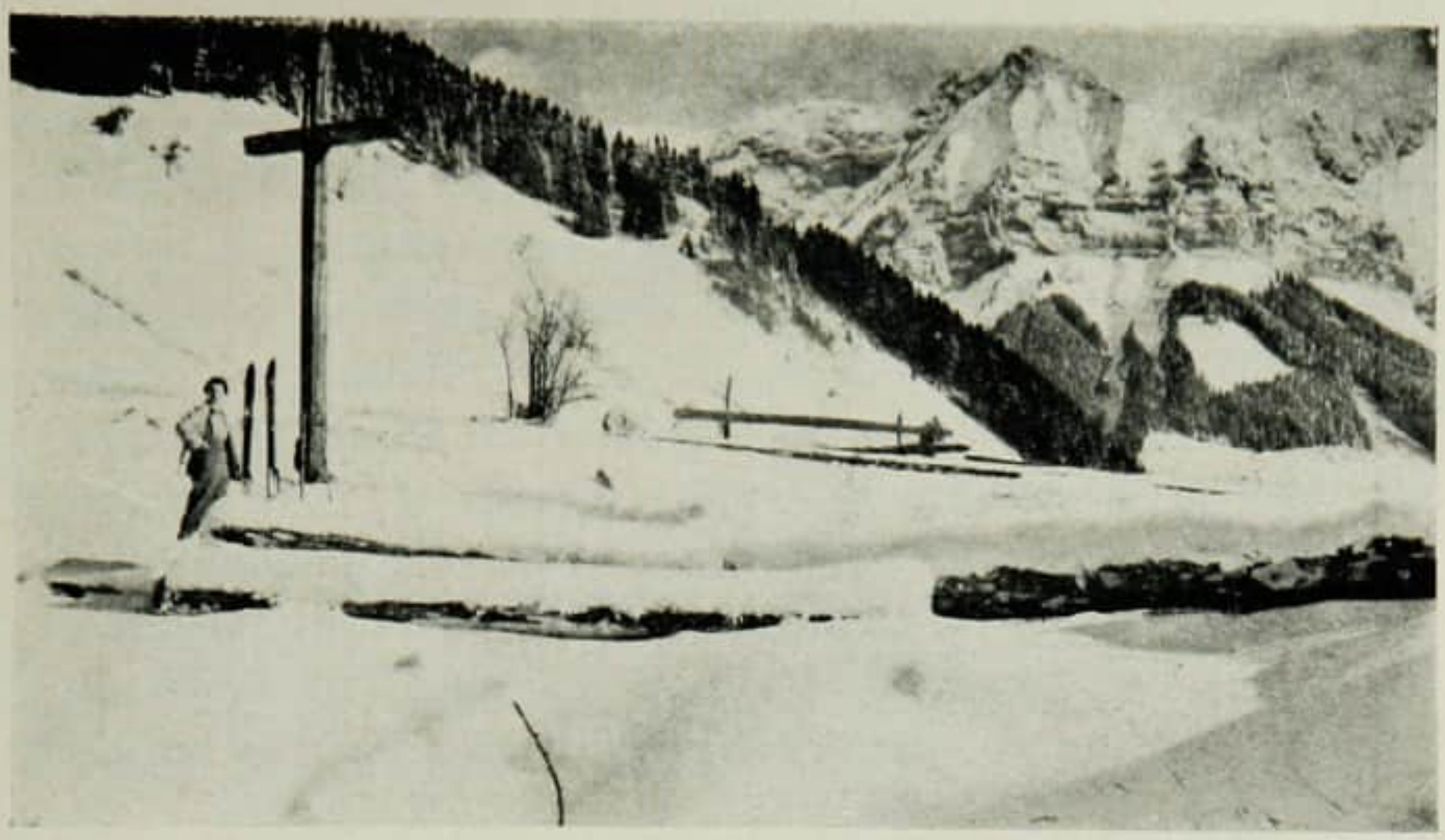

COL DE LA FORCLAZ ET MASSIF DE LA TOURNETTE

VUE DU COL DE LA FORCLAZ SUR LE LAC D'ANNECY

vendu les terres 350 fr.; la maison laissée par la testatrice a servi d'école aux Sœurs qui ont joui du mobilier. En vertu de la laïcisation de cette école, en date du 5 janv. 1887, les héritiers directs, du côté paternel et maternel, savoir : Maniglier François et Carrera Louis, époux de Fanchette Barril, réclamèrent en vain la restitution d'hoirie. En 1877, le Conseil réserve le produit de la vente de cette maison, soit 1.370 fr., pour payer l'école des garçons acquise l'année précédente du Chan. Rulland pour le prix de 3.500 fr. Tous les autres immeubles sont placés en rentes au profit de l'Ecole des filles.

Montmin, au point de vue Administratif

Jusqu'en 1793, Montmin fait partie de la province de Genevois et du mandement de Talloires. Tous les actes officiels de la Communauté depuis l'existence du Tabellion sont faits par les notaires Jacquaz, Berthollet, demeurant à Talloires avec le titre et la fonction de Châtelain et Secrétaire de Montmin.

En janvier 1793, il fait partie du District d'Annecy et reste attaché au canton de Talloires avec Alex, Bluffy, Menthon, Talloires et Veyrier.

En février 1800, il fait partie de l'arrondissement d'Annecy (département du Mont-Blanc) et demeure attaché au canton de Talloires.

En novembre 1801, on réduit le nombre des cantons en justices de paix et Montmin se rattache à Faverges avec Chevaline, le Cohennoz, Cons, Doussard, Entrevernes, Faverges, Giez, Héry-sur-Ugine, Lathuille, Marlens, Outrechaise, Saint-Ferréol, Seythenex, Ugine.

En 1815, la Savoie revient au Roi de Sardaigne et Montmin fait partie de la province du Genevois et du

mandement de Talloires avec Bluffy, Alex, le Bouchet, Dingy, Menthon, Serraval, Talloires et Veyrier.

En 1818, Montmin est de nouveau rattaché au mandement de Faverges avec les mêmes communes qu'en 1801, moins le Cohennoz, Héry, Outrechaise et Ugine.

En 1837, le mandement de Faverges est détaché du Genevois pour être réuni à la province de la Haute-Savoie dont le chef-lieu est l'Hôpital, aujourd'hui Albertville.

En 1860, Montmin est placé dans l'arrondissement d'Annecy et le canton de Faverges avec les mêmes communes qu'en 1818.

Liste des Militaires de Montmin
Décédés pendant la Guerre de 1870-71

Suscillon Charles, 33 ans, classe 58, soldat de ligne, mort à l'hospice Saint-Antoine, à Paris. Il était fils de Jean-Antoine et Maniglier Antoinette (famille Noël du Bois).

Brachet Charles, 25 ans, classe 66, engagé volontaire, n'ayant pas eu la taille à la conscription. Tué à une porte de Paris pendant le siège. Il était fils de Maurice et Péron Fçoise (famille Mimi de Plan).

Déruaz Lucien, 23 ans, classe 68, tué aux environs de Paris (famille de passage à Montmin).

Gardier François, 25 ans, classe 66, soldat de ligne, fils de..... Porté disparu.

Maniglier Aimé-Ferdinand, classe 70, mort de maladie à l'hôpital de Moulins. Fils de Etienne et de Maniglier Elisabeth (famille Boraliau, Eglise).

Aucun des parents de ces soldats n'a reçu des secours de l'Etat, sauf la mère de Déruaz qui a touché 30 fr.

Fait à Montmin le 23 juin 1871. Maniglier, maire,

Liste des Enfants de Montmin Morts pour la France
(1914-1918)

Arambourg Jean-François, élevé à la Côte, chez son oncle maternel Jean Péron.

Barril Ernest, né en 1896, fils d'Alexis (Côte), tué le 3 nov. 1916, Bois de St-Pierre-Wast.

Barril François, 1876, fils de Jean-Marie (Côte), tué le 26 juillt. 1915, à Lingekopf (Alsace).

Béruard Jules, 1892, fils de Joseph (Perrière), tué en 1918.

Brachet Edmond, fils de Michel (Perrière), 1918.

Brachet François, 1881, fils de Marie (Perrière), mort le 13 juil. 1918, Hôpital Mil. de Mailly.

Brachet Marcel, 1897, fils d'Antoine (Plan), tué le 18 août 1918, à Roy (Somme).

Dunoyer Célestin, 1893, fils de Joseph (Plan), tué le 20 janv. 1915, à Wathvillers (Alsace).

Et son frère Jean, 1890, tué le 24 juin 1915, à Souchez

Et son frère François, 1889, tué en 1918.

Maniglier Alexis, 1895, fils de Louis (Eglise), tué en 1915.

Maniglier Georges, 1892, fils d'Antoine (Perrière), tué le 15 juin 1915, à Metzeral (Alsace).

Rulland Ernest, 1891, fils de François (Côte).

Vausselin Jean, 1878, fils d'Etienne (Forclaz), mort à l'hôpital Militaire de Lyon, 1916.

La piété des habitants de Montmin a élevé, à proximité de l'Eglise et à l'entrée du cimetière un Monument pour rappeler le souvenir de ces 14 soldats qui ont donné leur vie pour la Patrie.

LISTE DES SYNDICS ET MAIRES DE MONTMIN DE 1600 A NOS JOURS

1607 : Vertier François.
1627 : Vausselin Pierre.
1658 : Suscillon François.
1667 : Suscillon Maurice et Cottin François.
1674 : Vallet Maurice et Vallet Cl.-François.
1685 : Péron Hugues.
1706 : Rulland Jn-Baptiste.
1736 : Suscillon Jean le jeune.
1737 : Rulland Jean.
1738 : Brachet Maurice.
1764 : Gardier Bernard.
1767 : Neyret Jn-François.
1775 : Brachet Joseph.
1793 : Maniglier Antoine.
1817 : Gardier Eustache.
1820 : Brachet Joseph.
1826 : Brachet Jean feu Jh.
1831 : Béruard Joseph.
1832 : Vallet Maurice.
1835 : Maniglier Maurice.
1839 : Vallet Maurice.
1842 : Brachet Jean-Claude.
1849 : Brachet François.
1860 : Maniglier Nicolas.
1870 : Maniglier Joseph.
1875 : Maniglier Louis-Jh.
1882 : Vausselin Augustin.
1888 : Gardier Louis.
1892 : Maniglier Louis-Jh.
1904 : Maniglier Louis-Victor.
1908 : Gardier Louis.

1912 : Maniglier Jean, fils de Louis-Joseph.
1920 : Maniglier François, fils de Louis-Victor.
1929 : Girod Paul.

Recensement de la Population de 1865 a nos Jours

1640 : 60 feux. — 1767 : 80 feux avec 430 âmes. — 1851 : 126 feux et 700 habitants. — 1865 : 548 habitants. — 1870 : 558. — 1875 : 576. — 1880 : 525. — 1885 : 503. — 1890 : 507. — 1895 : 451. — 1900 : 448. — 1905 · 424. — 1910 : 417. — 1915 : 376. — 1920 : 350. — 1925 : 260. — 1931 : 247.

Après la guerre de 1914. plusieurs familles nombreuses ont trouvé avantageux de louer leur petite propriété ou de la vendre, pour travailler des fermes plus importantes et moins pénibles, dans les plaines de Faverges, Annecy, Rumilly, etc... C'est la loi ordinaire de la migration des peuples.

Montmin, Centre de Tourisme et de Villégiature

Depuis que le Touring-Club a créé et entretenu des sentiers pour accéder facilement à la Tournette ; depuis surtout qu'il a construit, en 1912, le chalet-hôtel du Casset, de nombreux touristes empruntent la route de Montmin pour faire de l'alpinisme. Quelques pensions de famille, ouvertes depuis 1920, fournissent aux citadins qui le désirent, l'avantage de pouvoir séjourner dans ce vallon, rempli des charmes de la nature. Je renvoie les touristes et villégiateurs à la brochure des frères Serand « *La Tournette* », elle renferme tout ce qui peut leur rendre des promenades ou un séjour agréables. Je me contenterai, à titre historique, de transcrire quelques lignes de la description qu'Albanis de Beaumont a fait de la Tournette, après son ascension de 1797, en passant par Thônes :

« Je grimpai par un sentier à peine tracé sur les flancs des rochers, qui forment la seconde marche de la Tournette. Parvenu sur les pâturages les plus élevés, quoique dans le mois d'août, je trouvai encore de grands pans de neige. Arrivé sur le sommet de cette espèce de tour, je jouis pendant quelques instants d'un point de vue, qui surpasse l'idée que je m'en étais faite, cette montagne dominant par son élévation toutes celles qui sont situées entre la rive droite de l'Isère et le Rhône, depuis Conflans à Lyon, dont la distance, en ligne directe, n'est que de douze lieues.

« Survint un brouillard épais... Je ne pus distinguer que l'ensemble des montagnes des Bauges. Cette grande vallée, vue de cette élévation, offrait l'aspect d'une immense redoute, entourée, de tous côtés, de rochers qui présentent leurs escarpements vers les grandes vallées de l'Isère, de Chambéry et d'Aix ; çà et là, s'élevaient des pics calcaires, qui rompaient la monotonie de cette espèce de carte topographique...

« L'orage survint, puis le tonnerre ; la foudre tombe et détache une masse énorme de rocher, fermant ainsi le passage de la cheminée...

« Je ne connais pas de montagnes aussi riches en plantes que la Tournette, et sous ce rapport, elle mérite l'attention des botanistes. »

Montmin, Station de Sports d'Hiver

C'est le titre d'un article que le sympathique Secrétaire du Syndicat d'Initiative a donné à la presse locale, le 10 janvier 1932 ; nous nous plaisons à le reproduire en remerciant l'auteur, M. Louis Pfister :

« C'est toute une nombreuse caravane étrangère à la Savoie et composée principalement de Parisiens, qui a inauguré, avec Noël, la station hivernale de Montmin-La Forclaz. Je dis inauguré, car si jusqu'ici ce charmant village, que la Tournette abrite dans ses flancs, a toujours

présenté tous les avantages particuliers que nécessite la pratique des sports d'hiver, en même temps qu'un climat exceptionnel, il lui manquait un hôtel important et vraiment confortable ; or, depuis l'été dernier, Montmin possède un tel établissement, le Relais de la Tournette, lequel n'a pu accepter tous les touristes d'hiver qui se présentèrent depuis le 20 décembre.

Voilà donc lancée désormais, parmi les stations hivernales, ce pittoresque village, d'un accès facile, et qui, par le col de La Forclaz, domine à merveille le lac d'Annecy. Et c'était un plaisir, au 1er janvier, que de contempler la foule des skieurs s'en donner à cœur-joie : les plus entraînés dans les champs et pistes admirables du col de l'Haut, d'autres à Pré-Vérel, aux villages du Bois et de Villard ; d'autres encore sur les pistes moins ensoleillées du col de La Forclaz, tandis que les plus timides se contentaient des abords de Plan-Montmin et du chef-lieu. Sur la route qui serpente entre la Forclaz et le village c'était aussi toute la théories des luges et des « bobs »...

L'air pur et le soleil autorisent Montmin à s'inscrire aussi parmi les stations hivernales de cure d'air. Croirait-on, dans la brume de nos villes, qu'au lendemain de Noël, la joyeuse colonie hivernale de cette station, s'en alla déjeuner au beau soleil devant le chalet de Blonay-Dufour, au Casset, à 1.800 mètres d'altitude, et que le 1er de l'an certains jeunes skieurs, au col de l'Haut, se livrèrent simultanément à leur sport favori et à une séance d'héliothérapie, comme en certaines stations renommées de Suisse ! Une patinoire est aussi en cours d'aménagement.

La création d'un hôtel transforme souvent un village jusqu'alors presque ignoré. Montmin connaît ainsi cet hiver une activité inaccoutumée dont n'auront pas à se plaindre les producteurs du village, les fournisseurs des environs, pas même M. le Curé, qui eut la réconfortante surprise d'avoir une messe de minuit chantée par la plus improvisée des chorales, composée de l'unanimité des hôtes du Relais de la Tournette

L. P.

L'Auberge-Relais de la Tournette a été construit au village de la Côte (1.040 m.) par les soins d'un enfant du pays, Paul Barril, jeune entrepreneur de 28 ans qui dirige à Paris des travaux importants. Commencé en automne 1930, cet hôtel était ouvert en juillet 1931 avec toute une installation spéciale de chauffage à la vapeur et d'éclairage électrique. L'architecte parisien qui en a dressé le plan a su donner à cet hôtel un cachet local qui s'harmonise très bien avec nos maisons savoyardes.

Le 17 août 1931, j'ai eu le plaisir de visiter cet hôtel moderne et confortable sous la direction du jeune propriétaire et entrepreneur auquel on ne peut souhaiter que succès et prospérité.

TROISIÈME PARTIE

Les Familles

Généalogie des familles de Montmin

Ce travail est dû à Rd Richard, curé de Montmin de 1893 à 1900. Grâce aux recherches effectuées dans les Tabellions d'Annecy et de Faverges, il a été possible de le compléter en plusieurs points. Les Registres Paroissiaux fournissent les naissances à partir du 3 nov. 1537, avec deux lacunes importantes ; la première va du 28 avril 1553 au 6 juin 1599 ; la deuxième, qui va du 7 juin 1652 à sept. 1666, a pu être complétée par le relevé des Registres faits à double et déposés au Greffe. Ces derniers, conservés aux Archives Départementales, section E de l'Etat Civil, Montmin, 183, donnent les naissances, mariages et décès, d'une manière assez incomplète, de 1626 à 1793.

Les Registres Paroissiaux donnent les mariages depuis le 6 fév. 1613 et les décès à partir du 16 oct. 1613.

Pour ne pas surcharger de détails inutiles ces généalogies, je n'ai mentionné que les enfants, garçons et filles, qui avaient contracté mariage, afin de pouvoir établir facilement la parenté. Les deux dernières générations, plus rapprochées de nous, sont données avec les noms de tous les enfants vivants.

La méthode de l'Armorial de Savoie a été adoptée ici, en établissant d'abord les générations successives de la branche aînée et en soulignant au passage le nom des garçons qui sont devenus chefs d'une 2e, 3e, 4e branche. On reprend ensuite la généalogie de chacune de ces Branches, en conservant à son chef, le numéro de la génération dont il est sorti.

Famille Barril

Son origine doit être cherchée dans la région de Faverges, où il y avait plusieurs familles de ce nom. Elle apparaît à Montmin, dans les R. P. de 1635, avec Barry Antoine, établi au Villard, probablement avec ses deux fils, qui avaient marié les deux sœurs ; Noël, marié à Rogés Andréanne du Villard eut 4 enfants de 1644 à 1648 et l'aîné :

1. — Noémi, marié à Rogés Claudia du Villard de Montmin, eut 10 enfants de 1637 à 1664, dont : Georges, né en 1650, épousa Maniglier N. à feu Jean (Eglise) ; et :

2. — Claude, marié à Antoinette Comte, eut 5 enfants nés entre 1667-77 : Maurice, *Chef de la 2e Branche ;* Jeanne, mariée en 1702 à Joseph Rulland dit Calliod à feu Dominique, du Montbogon ; et :

3. — Joseph, du Villard, né en 1667, marié à Perrine Hudrisier feu François, native de Chambellon, habitant la Perrière, eut 8 enfants nés entre 1695-1713 : Claudine, mariée en 1719 à Simon Paty de Saint-Ferréol ; Maurise, mariée en 1726 à Rogés Cosme fils de Claude et Maurise Suscillon (Bois) ; Jeanne-Et., mariée à Maniglier Germain, fils de Claude et Françoise Miège : François, héritier universel avec son frère :

4. — Joseph, du Bois, né en 1695, marié à Arétliens Marie, eut 3 filles de 1727 à 1732, dont Jeanne, mariée à J. Sage de Viuz, et :

5. — MAURICE, né en 1736, marié en 1758 à Vallet Françoise fille de Joseph et Rulland Jacqueline, eut 3 garçons et 3 filles entre 1761-75, dont Etiennette, mariée en 1787 à Maniglier Philippe (Eglise), fils de Georges et Josephte Vallet.

6. — CLAUDE, né en 1761, marié en 1775 à Vallet Gasparde fille de Joseph à feu Philibert et de Etiennette feu Claude Vallet (Dot : 100 livres), eut 10 enfants de 1776 à 1791, dont Françoise, mariée à Georges Vernaz, fille de Claude-Joseph et Jeanne Rulland ; Claudine, mariée en 1811 à Rulland Philippe dit Bise.

(Ici, semble finir la première branche).

Deuxième Branche, dite Carrera (la Côte)

3. — MAURICE, fils de Claude, né en 1677, marié à Etiennette Arethens, eut 5 enfants, 1707-26, dont : Maurise, mariée à F. Galloit ou Gallait de Cléry (Tarentaise); Charles, héritier avec :

4. — MAURICE, né en 1711, marié en 1729 à Péron Marie (Forclaz), fille de Hugues et Rulland Claudine (dot : 240 liv.), eut 8 enfants de 1734-48 ; se remaria en 1749 à Vallet Michelle feu Maurice ; aucun mariage de ses enfants n'est signalé, sauf celui d'

5. — ANTOINE, né en 1735, marié en 1755 à Vallet Pernette (Villard et Plan), fille de François et Maurise Rulland (dot : 200 liv.), eut 4 enfants de 1756-65, dont Françoise, 1765, mariée en 1805 à Maniglier Philippe, fils de Jean-Claude et Perrine Gardier, et :

6. — JOSEPH, 1756, marié en 1790 à Rulland Jacqueline, fille de Philippe et Maurise Coutin, eut un fils unique :

7. — ANTOINE, 1792, marié en 1815 à Vallet Josephte, fille de Jean-Fr. et Marie Canutte, eut 6 enfants, dont le mariage suivant est seul signalé :

8. — JEAN, né en 1828, marié en 1862 à Brachet Jacque-

line (Bois), fille d'Antoine et J.-F. Brachet, eut 4 filles, dont une mariée à Lyon ; et Françoise, mariée à Carrera Louis, en 1885, qui eut 5 enfants : Louis, Marie, Gabriel, Andréanne et Gaston.

Troisième Branche (la Côte) dite Barraut

4. — CHARLES, fils de Maurice qui est le fils de Claude, co-héritier universel de son père en 1730, marié en 1740 à Brachet Mermette feu Mauris (dot : 120 livr.), eut 8 enfants, dont : *Claude Antoine, chef de la 4e branche,* six filles, et :

5. — JEAN, 1748, marié en 1774 à Vallet Claudine (Perrière), fille de Joseph et Vallet Etiennette, (dot : 200 liv.), eut 11 enfants, dont : Antoine, 1777, marié en 1811, à Maniglier Jeanne, fille de Pierre-François et J. M. Blanc-Garin ; Joseph le Cadet, 1796, marié à Péron Josephte, fille de François et Dépoisier Maurise, eut 10 enfants ; Michelle, marié en 1810 à Suscillon Philippe (Bois), fils de Jean-François et Rulland Etiennette ; et :

6. — JOSEPH dit l'Aîné, 1777, marié, (1°) à Rulland Marie fille de Jean-Claude et Maniglier Claudine, et (2°), à Neyret Jeanne, fille de Pierre-François (Eglise) et Gardier Pernette, eut 5 enfants, dont : Maurice-François né du 2e mariage et chef de la 6e branche ; et 4 garçons : Jean, 1802 ; Antoine, Joseph, 1813, et :

7. — JEAN-MARIE, né du 2e mariage en 1834, marié en 1855 à Péron Jeanne, fille de Jacques et Péron Françoise, eut 10 enfants, dont : Euphrasine, 1860, Religieuse de St-Joseph d'Annecy ; Frédéric, 1862 ; Camille, 1879 ; Maurice, 1875, marié à Gurral A. de Vesonne où il est domicilié ; et :

8. — JOSEPH, 1859, marié à Suscillon Clotilde, n'eut qu'une fille : Jeanne, mariée à Maniglier Joseph (Eglise), fils de Jean dit Morian.

Quatrième branche (la Côte) dite Jean-Louis

5. — CLAUDE-ANTOINE, fils de Charles né en 1751, marié en 1789 à Rulland Pernette (Plan), fille de Maurice à feu Maurice et de Rulland Josephte (dot : 555 livr.),, eut 3 enfants : Josephte ; *Jean, 1798, Chef de la 5e branche*, et :

6. — MAURICE, 1793, marié en 1814 à Marie-Reine Favre-Bonvin (Grand-Bornand), fille d'Antoine et de Fillion N., eut 3 garçons : Joseph ; Maurice, marié à Chappaz Péronne et établi à Faverges ; et :

7. — JEAN-LOUIS, 1817, marié en 1844 à Rulland Josephte, fille de Claude-Antoine et Brachet Josephte, eut 3 garçons : Maurice, François, et :

8. — FÉLICIEN-MAURICE, 1850, marié en 1875 à Clavel Françoise, fille de Jean-Pierre et Suscillon Maurise, eut 4 enfants : Joséphine, mariée en 1899 à Neyret Maurice de la Perrière ;

9. — JEAN, 1878, marié à Paris ; Jeanne, 1881, mariée à Brachet Louis, fils de Joseph (Villard) ;

10. — PAUL, 1902, marié à.....

Cinquième branche (la Côte)

6. — JEAN, fils de Claude Antoine, né en 1798, marié à Péron Marie (Forclaz), fille de Joseph et Gardier Françoise, eut 9 enfants, dont : Josephte, mariée à Vernaz François, fils d'Eustache et Maniglier Françoise ; Jeanne, mariée en 1865 à Duclos Maurice (Saint-Germain) ; et :

7. — JEAN-ANTOINE, l'aîné, 1817, marié en 1856 à Maniglier Joséphine (Eglise), fille de Jean et Suscillon Maurise, eut 3 enfants : Françoise, Nicolas, et :

8. — MAURICE, 1865, marié en 1895 à Cartier Jacqueline (la Thuile), eut 2 enfants : Nicolas, 1898 ; Angèle, 1896, mariée à Suscillon Jean-François, fils de Georges (Villard).

Sixième branche (la Côte)

7. — MAURICE-FRANÇOIS, né en 1836, fils de Joseph dit l'Aîné et de Neyret Jeanne, marié à Rulland Maurise (la Côte), fille de Joseph et Brachet Maurise, eut 12 enfants : Alexis, ci-après ; Joseph, 1864, Frère des Ecoles Chrétiennes au Caire ; Maurise, 1866, mariée à Suscillon Joseph (Bois), fils de Charles-Maurice et de Péron Françoise ; Jeanne, 1868, mariée en 1888 à Maniglier Jean-Philippe (Eglise), fils de Jean et de Rulland Jeanne-Marie ; Jean ; Jules, 1871, célibataire ; Casimir ; Maurice, 1877, prêtre, décédé vicaire de N.-D. d'Annecy en 1922 ; deux enfants décédés ; Marie, 1883, Religieuse de la Providence à Seillon (Ain), Supér. de la Maison de Cagliari (Sardaigne); Alphonse, 1887, Missionnaire de Saint-François de Sales à Vizagapatam (Indes).

8. — ALEXIS, 1863, marié en 1891 à Vausselin Françoise (Bois), fille de Maurice et Clavel Cécile, eut 7 enfants : Marie, 1892 ; Ernest, 1896, tué à la guerre, 1916 ; Maurice, marié ci-après ; Joseph, 1900, marié à Peutet F. d'Aviernoz ; Josephine, 1901, mariée à Maniglier Lucien, fils de Jean Gay (Eglise) ; Jeanne, 1903, à Corbex Henri, domicilié à Faverges ; Lucie, 1907.

9. — MAURICE-FRANÇOIS, 1898, marié en 1925 à Brachet Jeanne, fille d'Ernest (Villard), eut : André-Ernest 1927; René-Jules, 1930.

FAMILLE BÉRUARD

Elle est venue de Saint-Ferréol s'établir à Montmin, 1°) en 1670, par le mariage de Béruard Amédée, fille de feu Antoine avec Brachet Jean, fils de François ; 2°) vers 1690, par le mariage de Jean-Georges avec Coutin Jeanne, fille de Maurice, du village de Plan, où il eut 6 enfants de 1691 à 1707, dont aucun ne continua la lignée ; 3°) vers

1685, par le mariage de Georges avec Suscillon Françoise, qui possédait une maison, vers l'Eglise et une à la Perrière.

1. — GEORGES, né à St-Ferréol, probablement frère de Jean et Amédée cités plus haut, épousa Suscillon Françoise, dont il eut 3 enfants nés à Montmin, dont :

2. — BERNARD, né en 1689, marié en 1711, à Galatin Jeanne-Marie, fille de Jean, bourgeois de Rumilly et nièce du curé de Montmin, dont il eut 6 enfants, dont : Jeanne, mariée à Hyacinthe B. de St-Ferréol ; Pierre, en 1715, prêtre en 1739, sortit du diocèse ; Françoise, mariée à Rulland Bernard, fils de François (Perrière) et de Vallet J. ; et :

3. — GRÉGOIRE, né en 1726, marié en 1742 à Neyret Marie la Cadette, fille de Claude et Clavel N., eut 9 enfants, dont : Marie, mariée à Gardier Jean-Baptiste, fils de Mermet (Plan) et de Darit Marie ; Françoise, mariée à Suscillon Jean-Claude, fils de Jean (Bois) et Berger Jeanne ; *Claude, Chef de la 3e Branche ;* et :

4. — JOSEPH, né en 1760, marié en 1775 à Vallet Jacqueline, fille de Joseph et Emin Ant., eut 10 enfants, dont: Claudine, mariée à Durand Martin de Viuz-Faverges ; Josephte, mariée à Maniglier Philippe, fils de Philippe et Péron J.; Maurise, mariée à Brachet Joseph, fils de Pierre-François (Perrière); Philippe, 1793, marié en 1813 à Rulland Josephte, fille de Jean-François, n'eut pas d'enfant et testa en faveur de son neveu Paulin ; *Eustache, Chef de la 2e Branche ;* et :

5. — JOSEPH, 1796, émigra en France où il épousa Bartholomy Marianne et revint à la Perrière à la mort de son frère Philippe ; il eut :

6. — PAULIN, né en 1830, marié à Lafrasse Marie, fille de Claude (la Perrière), eut : Jules, mort soldat ;

7. — JOSEPH, 1871, marié en 1891 à Vausselin Marie, fille de Jean-François (Villard), eut 5 enfants, dont : Jules,

tué à la guerre en 1915 ; Marie-Louise, 1894 ; Germaine, 1896, mariée à Suscillon Jean, fils de Noël (Bois); Léon Paulin, 1902.

Deuxième Branche

5. — EUSTACHE, 1799, marié en 1817 à Brachet Jacqueline, fille de Bernard (Perrière), eut 10 enfants, et était domicilié à Plan, chez le Capitaine. Françoise, épousa Béruard Antoine, fils de Claude (Perrière); Josephte, 1822, épousa Coutin Jean, fils de François (Plan); Claudine, épousa Dunoyer Claude-André, fils de Joseph (Plan); Jeanne, épousa Brachet Joseph, fils de Charles (Plan); Sophie, épousa Brachet Jean-Pierre, fils d'Antoine (Plan).

Troisième Branche

4. — CLAUDE, fils de Grégoire, 1763, marié en 1781 à Vallet Perrine, fille de Jean dit Bon (Villard) et de Brachet Jeanne-Ant., eut 12 enfants, dont : Joseph, marié ci-après ; Josephte, mariée à Brachet Antoine, fils de Joseph (Plan) ; *Antoine-Jean, Chef de la quatrième Branche.*

5. — JOSEPH, 1786, marié en 1813 à Suscillon Françoise, fille de Joseph (Bois) et de Tissot J., eut 8 enfants.

6. — CLAUDE-ANTOINE, 1815, marié en 1850 à Vallet Marie-Fr., fille d'Antoine (Villard) et Jay J., eut 4 enfants, dont : Augustin, 1865, marié à Brachet Henriette, fille de Maurice (Perrière), émigré en France ; Marie, mariée à Druge A. de St-Jorioz ; et :

7. — FRANÇOIS, 1861, marié en 1893 à Vausselin Marie, fille de François (Bois) et de Comte F., eut 6 enfants, dont : Marie, Lucien, André, Henri, Joséphine et Yvonne.

Quatrième Branche

5. — ANTOINE-JEAN, fils de Claude, 1808, marié en 1838

à Béruard Françoise, fille d'Eustache et de Brachet J., eut 8 enfants dont : Marie-Claudine, mariée à Brachet Georges-Marie, fils de Jean-Claude (Perrière), et :

6. — FRANÇOIS, 1843, marié en 1868 à Neyret Jeanne, fille de Joseph, eut 9 enfants, dont aucun n'a contracté mariage.

FAMILLE BRACHET

Elle est probablement une des plus anciennes à Montmin, avec celles des Vallet, Vausselin, Suscillon, toutes venues de Talloires, où le nom de ces familles est commun au Moyen-Age. De 1537 à 1546, on trouve 5 ménages de Brachet, savoir : Claude ; Rodolphe feu Antoine ; Rodolphe fils d'Aymon ; Pierre feu Mermet, et Rodolphe fils de Jacques. A partir de 1600, on peut établir la généalogie de 5 familles, comme suit :

Première Famille. Brachet de la Côte

1. — MAURICE, père de :

2. — FRANÇOIS, marié à de Avile Françoise, eut 3 enfants, dont 2 du nom de François ; ceux-ci eurent pour parrain Rd Brachet François, prêtre de Montmin.

3. — FRANÇOIS, 1610, marié en 1633 à Comte Antonia, eut 6 enfants, dont :

4. — CLAUDE, 1641, marié à Mugnier Hélène, eut 7 enfants, dont : Mauriza, mariée à Vallet Maurice ; Maurice l'aîné, marié en 1698 à Adornier Gasparde du Bois ; et :

5. — MAURICE, 1675, marié en 1708 à Veyrat Marie de Thônes, eut 5 enfants, dont : Mermette, mariée en 1740 à Barril Charles, fils de Maurice ; et :

6. — JEAN, 1713, marié en 1736 à Suscillon Marie, fille de Gaspard (Bois), eut 7 enfants, dont : Antoinette, mariée

à Comte Bernard ; Françoise, mariée à Barroz François de Dousard ; et :

7. — BERNARD, 1754, marié en 1774 à Dunoyer Jeanne-F., fille de Jean-Bapt. (Forclaz), eut 9 enfants, dont : Jean, marié ci-après ; *Joseph, Chef de la 2e Branche ; Jean-Baptiste, Chef de la 4e Branche.*

8. — JEAN, 1773, marié en 1797 à Neyret Marie, fille de Jean-Fr., eut 12 enfants, dont : François, marié à Voisin M. de Doussard, sans postérité ; Jacqueline, mariée à Suscillon Joseph, fils de Joseph (Bois); et :

8. — JEAN, 1807, marié en 1834 à Gardier Marie, fille de Maurice (Plan), eut 7 enfants, dont : Marie-Fr., mariée à Maniglier Louis-Joseph, fils de Nicolas (Eglise); Julie, 1838, mariée à Gardier Joseph, fils de Maurice (Plan); Cécile, mariée à Chechillot, instituteur; Joséphine, 1847, mariée à Péron Jean-François, fils de François-Nicolas. (Cette branche est éteinte).

Deuxième Branche

8. — JOSEPH, 1775, marié en 1807 à Gardier Françoise, fille de Jean-Pierre (Plan), eut 6 enfants, dont :

9. — JEAN, 1811, marié à Vernaz Sophie, fille d'Etienne (Plan), eut 6 enfants, dont : *Jean-Etienne, Chef de la 3e Branche ;* et :

10. — JOSEPH, 1833, marié en 1858 à Lafrasse Mélanie (Perrière), eut 7 enfants et émigra de Montmin.

Troisième Branche

10. — JEAN-ETIENNE, 1837, marié en 1868 à Vausselin Judith, fille de Charles (Bois), eut 6 filles, dont : Louise, 1868, mariée à Maniglier Cyrille, fils de Etienne (Eglise).

Quatrième Branche

8. — JEAN-BAPTISTE, fils de Bernard, 1777, marié en 1803 à Suscillon Jacqueline, fille de Maurice et de Suscillon

Et., eut 8 enfants, dont : Charles, 1813, marié à Suscillon J., fille de Maurice, n'eut qu'une fille, Jeanne, mariée à Decoux de St-Jorioz ; et :

9. — JEAN-JACQUES, 1816, marié en 1838 à Suscillon Jeanne-Marie, fille de Maurice et de Rulland Claudine, eut 7 enfants, dont : Françoise, mariée à Cottet de Saint-Jorioz ; François, 1859, marié en 1889 à Péron Charlotte, fille de François-Auguste, n'eut qu'une fille mariée à Favre de St-Ferréol ; et :

10. — ALEXIS-MAURICE, 1845, marié en 1872 à Péron Marie, fille de Jacques, eut une fille ; remarié en 1875 à Péron Jeanne, fille de François-Auguste, il eut 4 enfants, dont: François, 1881 ; Marie, 1883 ; et :

11 — FRANÇOIS-MAURICE, 1877, marié en 1910 à Bastard-Rosset Marie des Clefs, eut 7 enfants : Alexis, 1911 ; Jeanne ; Marius ; Rémi ; Marcel ; Marthe ; Raymond, 1928.

Deuxième Famille. Brachet de la Perrière, dite Cardinal

1. — MICHEL, marié à Françoise N., eut : Etienne, 1625, marié le 12 fév. 1646 à Collard Jeanne (Montmin), et :

2. — PIERRE-JEAN, marié en 1644 à Suscillon Etiennette (Bois), eut 5 enfants, dont : Maurice, et :

3. — PHILIPPE, 1666, marié en 1680 à Ducret Gasparde (Plan), eut 5 enfants, dont : Mermet, 1685, marié à Rulland Louise, eut 5 enfants, dont aucun ne fonda une famille à Montmin ; et :

4 — PIERRE, 1686, habita le village de l'Eglise, marié en 1713 à Vallet-Bon Mauriza, fille d'Etienne, eut 4 enfants, dont : *Joseph, Chef de la 2e Branche ;* Etiennette, 1722, mariée à Durand Pierre de Faverges ; et :

5. — PHILIPPE, 1714, marié en 1734 à Suscillon Jeanne-Françoise, fille de Maurice, eut 6 enfants, dont : Michelle, mariée à Vallet Joseph, fils de Joseph ; Bernard,

1739, marié en 1762 à Vallet-Bon Mauriza, eut 3 filles : Josephte, mariée à Rulland Claude-Antoine (Eglise) ; Michelle, mariée à Rulland Jean-François, frère du précédent ; Françoise, mariée à Gardier Jean-Hugues, fils d'Antoine ;

6. — PIERRE-FRANÇOIS, 1754, marchand de bois, marié en 1773 à Brachet Marie, fille de Joseph (Perrière), eut 9 enfants, dont : Antoinette, mariée à Ollier Claude ; Andréanne, mariée à Gardier Bernard, fils d'Antoine (Forclaz); Josephte, mariée à Voisin Jean-François, fils de François ; et :

7 — JOSEPH, 1790, marié en 1808 à Béruard Mauriza, fille de Joseph, s'établit marchand de blés à Faverges ; il eut 4 enfants nés à Montmin, mais toute la famille émigra.

Deuxième Branche

5. — JOSEPH, fils de Pierre, 1720, mariée en 1746 à Rulland Jeanne-Fr. feu Jean-Bapt., eut 5 enfants, dont : Bernard 1762, marié en 1788 à Vausselin Claudine, fille de François (Eglise), eut 10 enfants dont 2 filles se marièrent : Jacqueline, à Béruard Eustache, fils de Joseph (Plan), et Jeanne avec Vallet Maurice, fille de Jean-Claude.

6. — PHILIPPE, 1751, marié en 1768 à Rulland Jeanne-Claudine, fille de Philippe, eut 4 enfants, dont Jacqueline, mariée à Vausselin Jean-Joseph (Eglise) ; et :

7. — GEORGES, 1773, marié en 1798 à Gardier Jacqueline, fille d'Antoine (Forclaz), eut 10 enfants, dont : Jean-Joseph, marié à Rulland Mauriza du Bogon, n'eut qu'une fille ; Marie, mariée à Suscillon Joseph-Marie, fils de Claude (Plan); Jacqueline, mariée à Suscillon Eustache, fils de Claude (Plan) ; Mauriza, mariée à Rulland Joseph, fils de François (Côte); et :

8. — JEAN-CLAUDE, 1804, marié en 1841 à Vallet Claudine, fille de Pierre-François (Villard), eut 3 enfants, dont :

9 — MARIE, 1842, marié en 1868 à Béruard Marie-Cl., eut 4 enfants, dont : Virginie, mariée à André Louis à Giez; devenu veuf, Marie épousa en 1878 Brachet Marie, fille de Joseph (Plan), dont il eut 6 enfants, dont Louise, mariée à Mathelon Louis (Côte), et :

10. — FRANÇOIS, 1881, marié à Gardier Marie, fille d'Eugène (Forclaz), eut 2 enfants et fut tué à la guerre en 1918 : Georges-Gustave, 1912, et Louise, 1914.

Troisième Famille. Brachet de Plan dit Monet

La branche aînée est venue se fixer à la Perrière (1710) puis au Bois en 1786, par le mariage de Jean, fils d'Etienne, avec une Suscillon dite *Guillot,* nom resté attaché à cette famille.

1. — MAURICE, marié à Désaire Françoise eut : Etienne, 1623, marié à Champange Jeanne ; Jeanne ; et :

2. — MAURICE, 1619, marié à Berger Jeanne-Fr. dit Favier de Vesonne, en 1651, eut 10 enfants, dont : *Théodule, Chef de la 5e Branche ;* et :

3. — FRANÇOIS, 1656, marié à Defavergette Jacqueline, eut 10 enfants, dont : Jeanne, mariée à Arethens Jean-Claude (Forclaz); Françoise, mariée à Comte Claude ; Perrine, mariée à Rulland-Pétiot Jean (Plan); et :

4. — ETIENNE, 1681, vint se fixer à la Perrière par son mariage en 1710 avec Comte Et. feu Philippe, veuve de Rulland Ph. Il eut 5 enfants : Jeanne, mariée à Rulland Joseph, fils de Georges (Plan); Joseph, marié ci-après ; Etienne, devenu veuf, se remaria à Vausselin Mermete, fille de Pierre (Côte) et eut 2 enfants, dont : *François, Chef de la 4e Branche.*

5 — JOSEPH, 1712, marié en 1733 à Vallet Bernarde, fille de Charles (Villard), eut 7 enfants, dont : Claudine, mariée à Suscillon J.-F., fils de Cl.-Ant. (Bois) et remariée à Péron Maurice, fils de Prosper ; Antoinette, mariée à Vallet Joseph, fils de Maurice (Villard); Marie,

mariée à Brachet Pierre-Fr., fils de Ph. (Perrière) ; *Charles, chef de la 2e Branche ;* et :

6. — ETIENNE, 1735, marié en 1762 à Berger Claudine de Vesonne, eut 4 enfants, dont : Jean-François, 1764, marié en 1788 à Veuillet Mauriza feu Claude de Viuz-Fav., eut 2 fils : Charles et Marius, et 2 filles : Josephte, mariée à Gardier Joseph ; Françoise, mariée à Brachet Antoine ; Charles, 1767, marié à Vesonne où il s'installa, eut deux fils du nom de Jean-François, et 2 filles : Jeanne et Marie ; et :

7. — JEAN, 1770, marié en 1786 à Suscillon Jeanne, fille de Maurice dit Guillot (Bois), chez laquelle il s'installa, eut 2 enfants : Jacqueline, mariée à Vallet Pierre-Fr., fils d'Antoine, et :

8. — ANTOINE, 1812, marié à Brachet Jeanne-Françoise, fille de François et de Veuillet Mauriza, sa cousine (voir ci-dessus), eut 8 enfants, dont : Charlotte, 1833, mariée à Maniglier Jean-Fr., fils de Joseph-Fr. (Eglise) ; Jacqueline, 1836, mariée à Barril Jean, fils d'Antoine (Côte) ; Françoise, 1839, mariée à Rulland Maximin du Bogon ; et :

9. — JOSEPH, 1838, marié en 1861 à Rulland Véronique, fille de Jean-Cl. (Eglise), eut 3 enfants, dont : Rd Antoine, 1866, prêtre et Professeur de Sciences à La Roche ; et :

10. — FRANÇOIS, 1863, marié en 1887 à Maniglier Louise, fille de Louis-Joseph (Eglise), eut 7 enfants, dont : Marie, 1893 ; Joséphine, 1898, mariée en 1925 à Maniglier Marius, fils de Constantin (Plan) ; Marcelline, 1900, mariée en 1921 à Péron Léon, fils de François (Menthon) ; et :

11. — MARCEL, 1895, marié à Binvignat Rose de Thônes, eut : Roger-François, 1923 ; Edmond-Léon, 1926 ; André-Léon, 1930...

Deuxième Branche. Brachet dit la Fleur (Perrière)

6. — CHARLES, fils de Joseph et frère d'Etienne (6), marié en 1763 à Suscillon Antoinette feu Louis du Villard de Vesonne, eut 8 enfants, dont : *Jean-François, Chef de la 3e Branche ;* Marie, mariée à Comte Bernard (Forclaz); Jeanne, mariée à Suscillon Joseph, fils de Bernard (Bois); et :

7 — JOSEPH, 1765, marié en 1781 à Neyret Jeanne, fille de Jean-Fr. (Eglise), eut 8 enfants, dont : Maurice, 1803, marié à Vallet Jacqueline, fille de Jean (Villard), *Chef de la 9e Branche ;* Jeanne, 1810, mariée à Rulland Antoine, fils de Jean (Villard); et :

8. — JOSEPH, 1785, marié à Suscillon Jacqueline, fille de Philippe (Bois), eut 6 enfants, dont : Maurise, mariée à Gardier Jean-Cl., fils de Pierre (Perrière); et :

9. — MAURICE, 1820, marié en 1851 à Miquet Marie, fille de Joseph de St-Ferréol, eut 11 enfants, dont : Alphonsine, 1858, mariée à Maniglier Antoine, fils d'Etienne (Perrière); Henriette, 1864, mariée à Béruard Augustin (Perrière); et :

10. — MICHEL, 1855-1919, marié en 1886 à Brachet Mathilde, fille de Jean-P. (Perrière), eut 8 enfants : Jean, 1887, marié en 1912 à Paris, mort soldat, 1918 ; Edmond, mort soldat en 1918 ; Mariette, 1891 ; Albertine, 1896 ; Elise, mariée en 1925 à Dessuise Charles (Vesonne); Lucie, 1905.

Troisième Branche. Brachet de la Perrière, dit Bastille

7. — JEAN-FRANÇOIS, fils de Charles (6), 1768, marié en 1790 à Gardier Marie, fille de Jean-Bapt. (Plan), eut 7 enfants, dont : Marin, marié à Villioux Jacqueline ; Jeanne, mariée en 1838 à Luyset Et. de Dingy ; Jeanne, mariée à Combaz Jean-Michel ; Jacqueline, mariée à Maniglier Joseph, fils de Bernard (Eglise); et

8. — JOSEPH, 1807, marié en 1826 à Vallet Jeanne, fille de Pierre (Villard), eut 9 enfants, dont : Marie, 1831, mariée à Brachet Jean-P., fils de Claude (Perrière); Maurise, mariée à Vausselin Joseph (Eglise) et remariée à son beau-frère Vausselin Louis ; Jean, 1847, marié à Brachet Félicité (Perrière) et remarié à Péron Cécile, fille de Joseph, n'eut que 2 filles, Mathilde 1881, Clémence, 1883 ; et

9. — MAURICE, 1838, marié à Paris à Vausselin Jeanne, fille de Joseph (Forclaz), eut : Marcel, né à Paris, mort à Annecy ; Antoinette, née à Paris, mariée à Combet Pierre d'Annecy. « Le susdit Maurice, décédé à Annecy le 11 fév 1898, a été le grand bienfaiteur de l'église de Montmin, depuis 1870 jusqu'à sa mort. Honneur donc à sa mémoire et Paix en Dieu qui l'a récompensé ! » (Note de Rd Richard, curé de Montmin).

Quatrième Branche. Brachet de la Perrière et Plan, dit Boju

5. — FRANÇOIS, fils d'Etienne, 1723, marié en 1743 à Estivin Claudine, fille d'André du Noyer-en-Bauges, sœur de Rd Estivin, curé de Montmin, eut 2 enfants : Marie, et

6. — ANTHOINE, 1745, marié en 1762 à Vallet Philiberte, fille de Claude (Villard), eut 12 enfants, dont : Marie, mariée à Maniglier Pierre-Fr., fils de Charles-Fr. (Perrière); Joseph, 1775, marié en 1812 à Vallet Antoinette, fille de Joseph (Villard), n'eut qu'une fille, Françoise ; Antoinette, mariée à Vallet Jean, fils de Claude (Villard) ; Jacqueline, 1781, mariée à Rulland François, fils de Maurice (Eglise) ; Claude, 1785, marié en 1817 à Segard Jeanne, fille de Philibert (Faverges), eut 7 enfants, dont Jean-Pierre, marié à Péronne Favre de Giez, remarié à Brachet Marie, fille de Joseph, eut 6 enfants émigrés en France, excepté Mathilde, mariée à Brachet Michel dit la Fleur ; Jean, 1791, marié à Suscillon Jeanne, eut un fils, Antoine, et une fille, Jacqueline ; et

8. — JOSEPH, 1809, marié en 1837 à Chapellet Marie de Marlens, eut 6 enfants, dont : Félicité, 1846, mariée à Brachet Jean, fils de Charles (Plan); Alexis, 1853 ; et

9. — JEAN, 1849, marié en 1875 à Rulland Françoise, fille d'Antoine (Plan) et de Péron Jeanne, eut 4 enfants : Auguste, 1877 ; Jean, 1879 ; Justine, 1881, mariée à Brassod Maurice de Marlens ;

10. — ADOLPHE, 1883, marié à Maniglier Eugénie, fille de Jean-Philippe (Eglise) en 1920, eut :

Cinquième Branche. Brachet de Plan, dit Théodule

3. — THÉODULE, fils de Maurice feu Maurice et de Berger Jeanne-Fr., naquit en 1671, épousa Verthier Françoise feu Maurice (Balmettes de Talloires), eut 6 enfants, dont : Andréanne, mariée à Vallet Pierre (Villard) ; *Maurice l'Aîné, chef de la 8e Branche ;* Maurice le Cadet, 1717, marié à Marie Fontaine d'Englannaz, eut 2 filles : Marie, mariée à Gardier Eustache, fils de Mermet (Plan); Jeanne, mariée à Clavel Joseph, fils de Charles-Fr.; Georges, 1713, marié en 1740 à Dunoyer Fr., fille de Pierre-J. (Forclaz), sans enfant ;

4. — JEAN, 1710, marié en 1741 à Guillot Claudine feu Pierre de Viuz-Faverges, eut 4 enfants : *Maurice, chef de la 7e Branche ;* et

5. — JOSEPH, 1745, marié en 1774 à Vallet Jacqueline, fille de Claude (Villard), eut 7 enfants, dont : Andréanne, mariée à Suscillon Joseph, fils de Claude (Plan) ; *Antoine, chef de la 6e Branche ;* et

6. — JEAN-JOSEPH, 1776, marié en 1797 à Brachet Marie, fille de Claude (Plan), eut 8 enfants, dont : Jean, 1803, absent des Etats ; Jeanne, 1812, mariée à Maniglier Nicolas (Eglise); et

7. — JOSEPH, 1806-1853, marié en 1843 à Emin Jeanne (d'Anglannaz), eut 2 enfants : Rd François Adolphe, 1848, vicaire d'Arthaz, Missionnaire de St François ; et

8. — Louis, 1844, marié à Nicoud Céline de Bredannaz eut 7 enfants : Amélie, 1873, mariée à Orléans ; Marie, 1874, mariée à Patuel de Viuz ; Joséphine, 1883, marié à Chamot, Divonne (Ain) ; Joachim, 1885, marié à Platre (Vitry-le-François); Louise, 1887, mariée à Nicoud de Duingt ; Henri, 1891, employé au P. L. M., marié à Desmaison d'Englannaz.

9. — Joseph, 1878, marié en 1912 à Suscillon Marie, fille de Noël (Bois), eut : Marie, 1915 ; Céline, 1915 ; Henri, 1916 ; Amélie, 1922 ; Pierre, 1927...

Sixième Branche. Brachet de Plan, dit Théodule

6. — Antoine, fils de Joseph, 1788, marié en 1820 à Béruard Josephte, fille de Claude (Plan), eut 5 enfants, dont : Françoise, 1823, mariée à Maniglier François fils de Georges (Eglise) ; Jeanne, 1828, mariée à Brassod Joseph de Marlens ; et

7. — Jean-Pierre, 1826, marié en 1855 à Béruard Sophie, fille d'Eustache (Plan), eut 9 enfants, dont : Paulin, 1862, marié à Lyon ; Antoine, 1855, marié en 1896 à Paccard Louise de Gruffy, institutrice, eut 4 enfants, dont : Marcel, tué à la guerre, 1918, et Marthe, 1901 ; Pauline, 1871, mariée à Péron Casimir, fils de Jean-Marie (Forclaz); Françoise, 1874, marié à Vausselin Maurice, fils de François (Bois); Félix, 1878, marié et engagé dans l'armée ;

8. — Joseph, 1868, marié à Démaison Sidonie de Duingt, eut 11 enfants : Léon, 1898 ; Joséphine, 1899 ; Marthe, 1901, mariée à Brachet André, fils de Jules (Plan) ; Maria, 1904 ; Louis, 1908 ; Louise, 1910 ; Yvonne, 1912 ; Lucie, 1915.

Septième Branche. Brachet de Plan, dit Simi

5. — Maurice, fis de Jean, 1748, marié en 1772 à Gardier Andréanne, fille d'Antoine (Plan), eut 7 enfants, dont : Jacqueline, mariée à Brachet Jean, fils de Maurice

(Plan) ; Jeanne, mariée à Rulland François, fils de Maurice (Côte) ; et

6. — JEAN, 1779, marié à Gardier Maurise, fille de Bernard (Plan), eut 3 enfants morts en bas âge.

Huitième Branche. Brachet de Plan, dit Simi

4. — MAURICE l'Aîné, fils de Théodule, 1713, marié en 1748 à Guillot Charlotte de Mercier-Viuz, eut 3 enfants, dont : Jeanne, mariée à Gardier Bernard, fils de Jean (Plan) ; et

5. — JEAN, 1757, marié en 1779 à Clavel Claudine, fille de François, eut 10 enfants, dont : Jeanne, mariée à Gay Jean, fils de Joseph ; et

6. — JEAN-MARIE, 1810, marié à Balmen Marie (des Balmettes de Viuz), eut 4 filles, dont : Valentine, Honorine et Louise, 1853.

Neuvième Branche. Brachet du Villard

8. — MAURICE, 1803, fils de Joseph (2e Branche), épousa en 1825, avec dispense du 4e degré, Vallet Jacqueline, fille de Jean (Villard) et de Antoinette Brachet, eut 8 enfants, dont : Maurice, 1838 ; Marie, 1842, mariée en 1862 à Arrembourg de Saint-Germain ; Marine, 1848-1918 ; et

9. — JOSEPH, 1827, marié en 1860 à Vallet Elie, fille de Jean (9e Branche), eut 8 enfants, dont : Alphonsine, 1863, mariée en 1884 à Rulland Nicolas ; Eugénie, 1865, mariée en 1898 à Mugnier Jean de St-Germain ; Joseph, 1867-1891, mort accidentellement ; Louis, 1869, marié à Barril Jeanne, fille de Félicien ; Marie, 1871, mariée à Lacroix de Perrignier ; Jean, 1876, prêtre, curé de Manigod ; Joséphine, 1881 ; et

10. — ERNEST, 1874, marié à Vallet Ernestine, fille de Jean (Villard), eut : Marie, 1903, mariée à Favre de St-Jorioz ; Louise, 1903, mariée à Laffin de la Thuile ;

Jeanne, 1909, mariée en 1925 à Barril Maurice, fils d'Alexis ; Germaine, 1914 ; Léontine, 1922 ; et

9. — MARCEL, 1900, marié en 1923 à Péron Félicie, fille de Léon (la Forclaz).

Quatrième Famille. Brachet de Plan, dit Duvardi (du Verger)

On peut faire une hypothèse soutenable pour faire descendre cette famille de la précédente, c'est d'ajouter un quatrième Maurice aux trois qui sont à l'origine de la troisième famille. Le prénom de Maurice étant si commun à Montmin, il faudra se résigner à donner une généalogie certaine depuis l'an 1700 seulement.

2. — MAURICE, fils de Maurice, marié en 1713 à Maniglier Jeanne, fille de Maurice (Eglise), eut 4 enfants : Etiennette, mariée à Brachet Antoine, fils d'Eustache (Plan) ;

3. — ANTOINE, 1719, marié en 1747 à Panisset Philiberte (des Balmettes de Viuz), eut 7 enfants, dont : Marie, 1760, mariée à Rulland Georges (Eglise); et

4. — MAURICE, 1748, membre du Directoire d'Annecy en 1793, marié en 1769 à Gardier Jeanne-Ant., fille de Mermet, eut 7 enfants, dont : Georgine, mariée à Rulland Maurice, fils de Maurice (Plan) ; Marie, marié à Brachet Jean, fils de Joseph (Plan) ; Charles, 1770, marié en 1797 à Gardier Philiberte, fille de Jean-Bapt. (Plan) n'a pas laissé de postérité à Montmin ; *Antoine, chef de la 3e Branche ;* et

5. — JEAN, 1775, marié en 1798 à Brachet Jacqueline, fille de Maurice (Plan), eut 3 enfants : *Joseph, chef de la 2e Branche ;* Maurice, 1801, marié en 1825 à Gardier Marie, fille de Jean-Bapt. (Plan) et surnommé *Coutasse,* eut 8 enfants, dont : Jean-Jacques, marié à Béruard F. de St-Ferréol, père de Zéphirin mort à Vesonne célibataire ; Marie-Rose, mariée à Rulland

Joseph-Marie, fils d'Antoine (Eglise); Sylvestre, 1838, marié à Coutin Florence, fille de Maurice (Plan), sans enfant ; et

6. — CHARLES, 1799, marié en 1825 à Suscillon Andréanne, fille de Claude (Plan), eut 4 enfants, dont : Jeanne, mariée à Brachet Pierre, fils de François ; et

7. — JOSEPH, 1826, marié en 1851 à Béruard Jeanne, fille d'Eustache (Plan), eut 9 enfants : Marie, mariée à Brachet Marie, fils de Joseph (Perrière) ; Félix, marié à Paris ; Suzanne, mariée à Dussoliet-Berthod du Noyeray (Viuz); Françoise et Rosalie, parties à Paris ; François, id.

8. — JULES, 1865, marié à Paillon Louise de Serraval, eut 11 enfants, dont : Raymond, 1898, marié en 1926 à Fleurquin Gabrielle (Paris); et

9. — ANDRÉ, 1896, marié en 1926 à Brachet Marthe, fille de Joseph (Plan), eut : Rolland, né à Paris...

Deuxième Branche. Brachet de Plan

6. — JOSEPH, fils de Jean, 1803, marié en 1842 à Coutin Josephte, fille de François (Plan), eut 3 enfants, dont :

7. — JEAN, 1845, marié en 1867 à Rulland Judith, fille de Joseph (Côte), eut 7 enfants, dont : Rd Eusèbe, 1871, prêtre du Diocèse ; Marguerite, 1876, mariée à Bennet Antonin (Paris); et

8. — JOSEPH, 1873, marié en 1899 à Vausselin Ernestine, fille d'Augustin (Eglise), eut 6 enfants : Anthelme, 1901 ; Alfred, 1903 ; Louis, 1907 ; Marguerite, 1911 ; Simonne, 1914.

Troisième Branche. Brachet de Plan, dit Mimi

5. — ANTOINE, fils de Maurice (4), 1780, marié en 1799 à Clavel, Jeanne, fille de Joseph (Bois), eut 7 enfants, dont : Joseph, marié à Richard J. de Serraval, sans

enfant ; Jeanne, mariée à Neyret Joseph (Eglise) ; Antoine, 1822, marié à Neyret Véronique du Bogon, eut : Eugénie, 1872, mariée à Guelpa ; Louis et François, mariés à Vesonne.

6. — MAURICE, 1814, marié en 1843 à Péron Françoise, fille d'Hugues (Forclaz), eut 4 enfants : Josephte, mariée à Suscillon Maurice, fils de Jean-Ant. (Bois); Charles, 1846, mort à la guerre de 1870 ; Joseph, 1861, mort officier à Toulon, ex-élève de St-Cyr ; et

7. — FRANÇOIS, 1854, marié en 1878 à Vallet Françoise, fille de Jean-Fr. (Bois), eut 9 enfants, dont: Marie, 1880, religieuse de la Charité de La Roche; Emélie, 1893, mariée à Nâves ; Joséphine, 1882, mariée à Annecy eut Yvonne ; Joseph, marié à Coutin Joséphine, fille de Jules (Plan), eut : Marguerite, Jean...

8. — MAURICE, 1879, marié à Coutin Marie, fille de Jules (Plan), eut 4 enfants : Alphonsine, 1907 ; Emile, 1909; Françoise, 1912 ; et

9. — FRANÇOIS, 1905, marié en 1928 à Blampey Marie de St-Ferréol, eut : Marie-Louise, 1929 ; Hélène, 1930...

Nota. — Il y a une cinquième famille Brachet de Plan qui remonte à 1658 et s'éteint vers 1880 avec Barthélemi.

FAMILLE CLAVEL

Cette famille est venue de Giez à Montmin par le mariage suivant :

1. — CHARLES-FRANÇOIS, natif de Giez, marié vers 1754 à Vausselin Marie, fille de Pierre (Côte) et de Verthier Damienne (famille éteinte), eut 6 enfants, dont: Jeanne, mariée à Héritier Charles de Doussard ; Claudine, marié à Brachet Jean, fils de Maurice (Plan); et

2. — JOSEPH, 1756, marié en 1773 à Brachet Jeanne, fille de Maurice et de Fontaine Jeanne, eut 9 enfants, dont:

Jeanne, mariée à Brachet Antoinc, fils de Maurice (Plan); Marie, mariée à Vallet Jean-François, fils de François (Villard) ; *Jacques, chef de la 2e Branche ;* Philippine, mariée à Maniglier Claude, fils de Jean-Claude ; *François, chef de la 3e Branche ;* et

3. — JEAN, 1780, marié en 1798 à Suscillon Antoinette, fille de Maurice (Bois), eut 4 enfants, dont Jean, 1804, seul survivant, n'a pas laissé de postérité à Montmin.

Deuxième Branche. Clavel du Bois

3. — JACQUES, fils de Joseph, 1786, marié en 1815 à Maniglier Jeanne, veuve d'Antoine Barril, eut 3 enfants, dont : François, 1821, marié à Vallet M.-F., fille de Jean (Bois), eut 5 enfants qui émigrèrent de Montmin; et

4. — JEAN-PIERRE, 1816, marié en 1845 à Suscillon Maurise, fille de Philippe (Bois), eut 4 enfants, dont: Françoise, mariée à Barril Félicien, fils de Jean-Louis (Côte); Cécile, mariée à Vausselin Maurice (Bois); et

5. — JEAN-MARIE, 1861, marié en 1877 à Suscillon Françoise, fille de Maurice (Bois), eut 4 enfants, dont : François, 1881 ; Marie, 1883, religieuse à Seillon (Bourg); et Jean, 1886-1924, marié à Métral Candide d'Aviernoz, institutrice.

Troisième Branche. Clavel, venue de la Côte à la Perrière

3. — FRANÇOIS, fils de Joseph, marié en 1817 à Vallet Josephte, fille d'Antoine (Perrière), eut 5 enfants, dont:

4. — ALEXIS, 1835, marié en 1862 à Rulland Adèle, fille de Maurice (Plan), eut 6 enfants, dont : Joseph, 1865; Françoise, 1868, mariée à Drouet J. (Paris); Augustine, mariée à Cuillery Lucien de St-Ferréol.

Famille Coutin

Cette famille, ancienne à Montmin, fut probablement envoyée de Talloires où le nom est très répandu dès 1500, pour défricher et cultiver ce fief de l'Abbaye. Dans les Registres Paroissiaux de 1537 à 1553, on trouve un ménage unique, celui de Jacques marié à Jeanne N. qui eurent : Jean, 1537 et Pierre, 1547. En 1545, on découvre un second ménage avec Jeanne, fille de Maurice, marraine, cette année-là.

En latin, le nom est toujours écrit « *Cotini* » et en français « *Cotin* » jusqu'à la confection du cadastre de 1738, où les géomètres italiens écrivirent « *Coutin* ».

Dès l'an 1600, on trouve deux familles distinctes, une établie au village de l'Eglise et éteinte ou émigrée de Montmin vers 1700 ; l'autre établie au village de Plan.

Première Famille. Coutin du Chef-lieu

1 et 2. — André, fils de Maurice (Eglise), marié en 1620 à Suscillon Mermete, eut 5 enfants, dont : Mauriza, mariée à Verthier Maurice (Côte) et remariée à Brachet Maurice en 1651 ; Pierre, 1620; Maurice, 1627; Pierre, 1632 ; et

3. — François, 1622, marié à Brachet Etiennette, eut 10 enfants, dont : Jean, 1647, marié à Maréchal Guillelmine eut Maurice en 1679 ; Maurice l'Aîné, 1649, marié à Berthier Mauriza, eut 6 enfants de 1680 à 1692; Maurice Cadet, 1667, marié à Chevrier Nicole, eut 2 filles en 1686 et 1689.

Deuxième Famille. Coutin de Plan

1. — Rodolphe, mort en 1650 (peut-être fils de Gonin), marié à Chevrier Mauriza (Perrière), eut 4 garçons et une fille inscrits aux R. P., savoir : Christophore, 1599-1615 ; Maurice, marié ci-après ; *Etienne, chef de la 3e Branche ; Gaspard, chef de la 4e Branche ;* Jeanne ;

2. — MAURICE, 1606, marié en 1621 à Arambou Mauriza, veuve de Dunoyer Claude (Plan), eut 3 enfants; Jeanne, mariée à Brachet Maurice (Plan) ; Jean, 1628 ; et

3. — MAURICE, 1625, marié en 1643 à Gardier Mermette, eut Maurice ci-après (4); remarié en 1746 à Suscillon-Poney Gasparde, fille d'Etienne, il eut 7 enfants, dont : François, ci-après 4 bis ; *Pierre-Jean, chef de la 2e Branche.*

4. — MAURICE, né du premier mariage en 1644, marié en 1666 à,Guillot Pernette de Viuz, eut en 1669, un fils Guillaume, qui n'a pas laissé de postérité à Montmin.

4 bis. — FRANÇOIS, fils de Maurice (3), 1654, marié en 1683 à Dunoyer Bernarde, fille de Jean, se fixa à la Perrière dans la propriété de son arrière-grand'mère Chevrier ; il eut 6 garçons et 3 filles, dont il est difficile d'établir la descendance.

5. — JOSEPH, né en 1697, propriétaire de 3 maisons à la Perrière en 1738, marié en 1731 à Maniglier Claudine, fille de Philippe (Eglise) eut 3 filles et un garçon, Philippe, 1743. (Ici semble finir cette branche).

Deuxième Branche. Perrière et Forclaz

4. — PIERRE-JEAN, fils de Maurice, 1659, marié en 1683 à Vallet-Bon Michelle, eut 8 enfants, dont : Marie, mariée à Ollier Claude du Bogon ; et

5. — JEAN-BAPTISTE, 1696, marié en 1723 à Arethens Mauriza (Forclaz), chez laquelle il s'installa, eut 7 enfants, dont :

6. — CLAUDE, 1730, marié à Couturier Marie et remarié à Duclos Marie, eut 4 enfants, dont aucun ne paraît avoir contracté mariage.

Troisième Branche. Coutin de Plan dit Moratienne

2. — ETIENNE, fils de Rodolphe, 1608, marié en 1635 à Comte Eustachia, fille de Jean (Forclaz), eut 5 enfants,

dont François ci-après ; remarié en 1647 à Brachet Fr., fille d'Etienne, il eut encore 2 filles ;

3. — FRANÇOIS, 1636, marié en 1662 à Brachet Michelle, fille d'Etienne (Perrière), eut 3 filles et 5 garçons, dont:

4. — CLAUDE, 1682, marié en 1709 à Brachet Jeanne, fille de Maurice (Plan), eut 5 garçons : Antoine, 1714, marié en 1751 à Neyret Et., veuve Prisset, de Giez, eut une fille ; et

5. — MAURICE, 1711, marié en 1729 à Luiset Etiennette (Boye-Saint-Ferréol), eut 2 filles et 2 garçons, dont : Jeanne, mariée à Rulland Pierre, fils de Maurice (Côte) ; et

6. — JOSEPH, 1734, marié en 1758 à Gardier Perrine, fille de Jean-Fr. (Plan), eut 3 filles et 3 garçons, dont : Andréanne, mariée à Brachet Jean, fils d'Antoine (Plan) ; et

7. — ETIENNE, 1768, marié en 1784 à Déléan Françoise d'Alex, eut 3 filles et 3 garçons, dont : Josephte, mariée à Vernaz François, fils de Joseph (Plan); et

8. — MAURICE, 1805, marié à Viffry Charlotte de Saint-Ferréol, eut 6 garçons et 2 filles.

9. — JOSEPH, 1848, marié en 1878 à Suscillon Josephte fille de Joseph-M. (Plan), eut 8 enfants, dont : Henriette, mariée à Suscillon Etienne (Bois); Marie, mariée à Maniglier Maurice, fils de Jean-Gay (Eglise) ; et

10. — FRANÇOIS, 1879, marié à Dupont Mélanie de Serraval, eut : Clément, 1913 ; Marguerite, 1916 ; Joseph, 1917 ; Marie, 1921 ; Fernande, 1925.

Quatrième Branche. Coutin de Plan

2. — GASPARD, fils de Rodolphe, né en 1613, marié en 1642 à Dunoyer Jeanne, fille de François (Plan), eut 9 enfants, dont : Antoine, 1663, marié à Gardier Bernarde, sans enfant ; *André, marié à Faverges, chef de la 6e Branche ;* et

3. — MAURICE, né en 1652, marié à Verthier Jeanne (des Balmettes de Talloires), fille de Jean dit Masson, eut 7 enfants de 1693 à 1704, dont : Gasparde, 1695, mariée à Maniglier Joseph, fils de Philippe (Eglise) ; Françoise, 1703, mariée à Dunoyer Claude, fils de Bernard (Plan); et

4 — EUSTACHE, 1698, marié en 1715 à Brachet Bernarde, fille de Jean-François (Plan), eut 6 enfants, dont : *Maurice, chef de la 5e Branche ;* Jean-François, 1723, est dit « hors des Etats » en 1748 ; François, 1726, marié en 1750 à Brachet Jeanne native d'Angon (Talloires), eut 6 enfants, dont : Jeanne, mariée à Vallet Joseph, fils de Claude (Villard), et Mauriza, mariée à Gardier Jean-Bapt., fils de Claude-André (Plan); et

5 — ANTOINE, fils aîné d'Eustache, 1718, marié en 1733 à Brachet Etiennette, fille de Maurice (Plan), eut 2 enfants : Marie, 1741, mariée à Brachet Maurice, fils de Claude (Plan), et de Fontaine Marie ; Eustache, marié ci-après. — Antoine mourut en 1748, et sa veuve se remaria en 1750 à Durand Jean-P., veuf, du village des Gras (Faverges), dont elle eut un fils, son héritier. Durand Claude-Fr.

6. — EUSTACHE II, 1738, marié en 1758 à Gardier Andréanne, fille de Claude (Plan), eut 9 enfants, dont : Marie, 1760, mariée en 1790 à Suscillon Joseph, fils de Jean-Fr. (Plan), veuf de Rulland Marie (branche éteinte depuis 1850); et

7. — FRANÇOIS, 1769, marié en 1805 à Gardier Josephte, fille de Jean-Bapt. (Plan), eut 3 enfants : Jeanne ; Josephte, 1815, mariée à Brachet Joseph, fils de Jean (Plan) ; et

8. — JEAN, 1824-1906, marié en 1847 à Béruard Josephte, fille d'Eustache (Plan), eut 8 enfants : Jeannette, 1849, mariée à Suscillon Charles, fils de Eustache (Plan) : Joseph, 1853, Père Chartreux ; Alexis, 1861, prêtre du

Diocèse ; Marie, 1863, mariée à Maniglier Jean dit Gay, fils de Maurice (Eglise) ; et

9. — JULES, 1851, marié en 1874 à Rulland Josephte, fille de Joseph (Côte), eut 15 enfants dont 3 morts en bas âge. Les 12 survivants en 1930 sont : Joseph, 1875 ; Marie, 1877, mariée à Brachet Maurice, fils de François (Plan) ; François, 1881, prêtre du Diocèse ; Alexis, 1882, prêtre du Diocèse ; Alphonsine, 1883, religieuse de Saint Joseph ; Léon et Alphonse, mariés ci-après ; Jeanne, 1886, religieuse de Saint Joseph ; Eugène, 1888, prêtre, missionnaire de St François aux Indes ; Joséphine, 1890, mariée à Brachet Joseph, fils de François (Plan); Louise, 1892, mariée à Lacombe Emile de Veyrier ; Thérèse, 1898, mariée à Combet F. d'Annecy.

10. — Léon, 1885, marié en 1919 à Péron Marie, fille de Joseph (Forclaz), eut : Paul, 1920 ; Marie-Louise, 1921; Jeanne, 1922 ; Jean, 1923 ; Marie-Louise, Paul...

10 bis. — ALPHONSE, 1896, marié en 1922 à Péron Etiennette, fille de Joseph (Forclaz), eut : André, 1924 : Jeanne ; François ; Bernard, 1933.....

Cinquième Branche. Coutin de Plan

5. — MAURICE, fils d'Eustache, 1720, marié en 1744 à Emin Jeanne, fille de Jean-Bapt. d'Anglannaz (Vuz), eut 6 enfants, dont : Etiennette, 1747, mariée à Dunand François de Doussard ; Eustache, 1757-1802 ; Vincent, 1764-1803 ; et

6. — FRANÇOIS, 1753, marié en 1776 à Comte Jacqueline, fille de François (Forclaz), eut 3 enfants : François et Jeanne, morts célibataires en 1848 et 1837, laissant tous leurs biens à leur sœur Mauriza, 1788, mariée en 1816 à Suscillon Jacques, fils de Jean-Maurice, dit Crottu (Bois), venu gendre à Plan. De ce mariage naquit Mauriza, 1825, mariée à Maniglier Claude-Maurice, venu gendre du Chef-lieu à Plan en 1849 et fut père de Constantin dit Marquis, qui a continué la lignée.

Sixième Branche. Coutin émigré à Faverges

3. — ANDRÉ, fils de Gaspard, 1660, marié en gendre à Chappuizat dit Bouz, fille de Claude, village de Lachat (Faverges), eut 3 enfants qui firent souche :

4. — CLAUDE, marié en 1713 à Varey Philiberte du Villaret (Viuz), eut 6 enfants, dont Maurice, son héritier, épousa en 1768 Chaffarod Henriette de St-Ferréol ;

4 bis. — ANTOINE, marié en 1723 à Dérippe Jeanne de Faverges, remarié à Fontaine Nicole, laissa 4 enfants : Balthazard, marié à Marchand F. de Giez ; Jacques, marié à Parent Fr. de Faverges ; Antoine, marié à Brazier F. d'Alex et remarié à Gurral G.; Philiberte, mariée à Guigon Nicolas de Frontenex (Faverges).

4 ter. — JEAN-CLAUDE, marié en 1725 à Raucaz Jeanne du Villaret (Faverges), eut une fille, Claudine, mariée à Jaconis Jean de Glaise.

Cette branche se serait éteinte à Lachat, vers 1880.

FAMILLE DUNOYER

La famille Dunoyer (en latin « de Nuce ») compte 4 ménages entre 1538 et 1542. 1) Naissance de Rodolphe, fils de Rodolphe qui est fils de Jean ; 2) Mermet, fils de Pierre ; 3) André, fils de Jacques ; 4) Claude, fils de Barthélemi.

De 1652 à 1656, on trouve 6 ménages Dunoyer, dont 5 sont établis à Plan et un au village de l'Eglise. Voici la généalogie établie depuis l'année 1611.

1. — CLAUDE, marié à Arambou Mauriza, eut 4 enfants, dont : Antoine, 1611 ; et

2. — DOMINIQUE, 1618, marié en 1647 à Comte Louise, fille de Maurice, eut : Maurice, 1650 ; et

3. — BERNARD, 1656, dit Casel, marié en 1677 à Gardier Guillelmine à feu Maurice dit Roche (Plan), eut 10 en-

fants, dont : Jacqueline, 1678, mariée à Rulland Jean-Bapt., fils de Pierre (Côte); Maurice, 1681, marié en 1707 à Dupraz-Vulliet Claudine de Vesonne ; Bernard, marié en 1729 à Brachet Gasparde feu Etienne (Plan), eut une fille, Jeanne, mariée à Couturier Jean-Louis ; *Claude, chef de la 2e Branche ; Pierre-Jean, chef de la 4e Branche ; et*

4. — JEAN-FRANÇOIS, 1699, marié en 1733 à Emin Marie, fille de Jean (d'Anglannaz), eut 6 enfants, dont : Jean-Baptiste, 1735, marié à Pittet Jeanne et se fixa au Villard de Vesonne où il testa en 1782, en faveur de son fils Claude et de ses 3 filles ; et

5. — CLAUDE-FRANÇOIS, 1739, marié à Martin-Micheloux Jeanne, eut 4 garçons, dont : Georges, parti en France; et

6. — JOSEPH, 1769-1830, marié à Blanc-Mailland Marguerite du Bouchet, eut 5 enfants, dont : Marie, 1787, mariée à Péron François, fils de Joseph (Forclaz); et

7. — CLAUDE, 1789, marié en 1812 à Gardier Marie, fille d'Eustache (Plan), eut 4 enfants, dont : Jean, 1815, marié en 1860 à Rulland Françoise, fille de Jean-Cl., sans enfant ; et

8. — FRANÇOIS, 1825, marié en 1862 à Vallet Jeanne-Françoise, fille de Maurice (Eglise), eut 8 enfants, dont: Justine, 1863, mariée à Suscillon Jean, fils de Charles-M. (Bois); Marie, mariée à Tournafol F. de St-Germain; Célestine, 1865, mariée à Fert Arthur (Nancy); Emmanuel, 1868 ; Françoise, 1870, mariée à Dunand Ant. de Seythenex ; Franceline, 1876 ; et

9. — AUGUSTE, 1873, marié à Maniglier Marie, fille de Constantin, eut 4 enfants : Paul, 1906 ; Germaine, 1907 ; Jeanne, 1909 ; Armand, 1914.

Deuxième Branche. Dunoyer de Plan, dit Capitaine

4. — CLAUDE, fils de Bernard, 1694, marié en 1724 à Coutin Françoise, fille de Maurice et Verthier Jeanne

(Plan), eut 9 enfants, dont : Catherine, mariée à Rulland Joseph, fils de Philippe, dit Pétiot (Plan) ; Josephte, mariée à Rulland F. du Bogon ; Marie, mariée à Gardier Claude-André, fils de Mermet (Plan) ; *Jean, chef de la 3e Branche ;* et

5. — JEAN-FRANÇOIS, 1739, marié à Dunand Virginie de ....., eut 6 enfants, dont : Claude-André, 1774, marié à Ducret J., fille de François (Plan), eut 3 enfants qui ne laissèrent pas de postérité ; et

6. — JOSEPH, 1772, ex-capitaine, marié en 1822 à Gardier Françoise, fille de Bernard (Plan), eut 5 enfants, dont : Jean, 1823-86 ; et

7. — ANDRÉ, 1827, marié en 1862 à Béruard Claudine, fille d'Eustache (Plan), eut 3 enfants, dont : François, 1868, mort en faisant son service militaire ; et

8. — JOSEPH, 1865, marié en 1888 à Maniglier Marie, fille de Jean (Eglise), eut 11 enfants, dont : François, Jean et Célestin, tués à la guerre ; Clément, tué en abattant un arbre ; et

9. — LOUIS, 1898, marié en 1925 à Gardier Lucie, fille de Jean-Pierre (Perrière), eut : Marie, 1926; Joseph, 1930;

9 bis. — BENOIT-MARIUS, 1903, marié en 1925 à Maniglier Louise, fille de Alexis (Eglise), eut : Jeanne, 1926 ; Germaine, 1930.

Troisième Branche

5. — JEAN, fils de Claude, 1746, marié en 1776 à Maniglier Perrine, fille de Jean-Cl. (Eglise), eut 10 enfants, dont :

6. — ANDRÉ, 1793, marié à Sage-Segard M. de Viuz, eut 2 fils qui émigrèrent de Montmin.

Quatrième Branche (La Forclaz)

4. — PIERRE-JEAN, 1690, marié en 1716 à Rogés Jeanne (Côte), eut 11 enfants, dont : Jean-Jacques, 1731, marié

à Suscillon Andréanne, fille de Claude (Bois), eut 4 enfants : Claudine, mariée à Rulland Maurice, fils de Pierre (Côte); Jacqueline, mariée à Péron Jacques, fils de Maurice (Forclaz); Marie, mariée à Comte Jacques; et

5. — JEAN-BAPTISTE, né à la Forclaz, 1727, marié à Berger-Favier de Vesonne, eut une fille : Jeanne, 1750, mariée à Brachet Bernard, fils de Jean (Côte); veuf, se remaria à Eustache Marie dit Margon de Rovagny, eut encore 6 enfants, dont :

6. — JEAN-JACQUES, 1753, marié en 1768 à Péron Jeanne, fille de Hugues, eut 7 enfants, dont : Maurice, 1778, marié à Mugnier J., eut Jeanne-Marie, 1804 ; Marie, 1783, mariée à Vausselin Jean-Ant., fils de François; et

7. — FRANÇOIS, 1789, marié à Suscillon Jacqu., fille de Jean-Cl. (Bois), eut 8 enfants et se remaria à Brachet M., fille de Barthélemi.
(Branche disparue de la Forclaz).

FAMILLE GARDIER

Famille ancienne et très nombreuse à Montmin, qui compte 5 ménages en 1537-1538, savoir : André, Nicolas, Pierre, Jean et Ponet. En 1650-53, on en trouve également 5, dont 4 établis à Plan et un au Chef-lieu.

Première Famille. Gardier de la Forclaz, venue de Plan

1 et 2. — FRANÇOIS, fils de PIERRE, né en 1572, marié à Mugnier Mauriza, eut :

3. — JEAN, marié en 1613 à Baudet Françoise, eut 7 enfants, dont :

4. — JEAN-FRANÇOIS, 1621, marié en 1646 à Poncet Cl. (Plan), eut 5 enfants, dont :

5. — MAURICE, dit Roche, 1652, marié en 1675 à Brachet Maurise, fille de Maurice, eut 7 enfants, dont *Maurice, chef de la 2e Branche ;* et

6. — FRANÇOIS, 1685, marié en 1709 à Suscillon Hélène, fille de Guillaume (Bois), eut 4 enfants, dont :

7. — MERMET, 1718, marié en 1744 à Vallet Suzanne, eut 4 enfants, dont

8. — ANTOINE, 1744, marié en 1774 à Rulland Jeanne-Fr., fille de Maurice (Côte), eut 4 enfants, dont: Jacqueline, mariée à Brachet Georges, fils de Philippe (Perrière); *Bernard, chef de la 3e Branche ;* et

9. — JEAN-HUGUES, 1775, marié en 1797 à Brachet Françoise, fille de Bernard (Perrière), eut 7 enfants, dont : Georges, 1815, marié en 1859 à Péron Jeanne, fille d'Hugues, eut Louis, 1845, dit Seizon, et Françoise, dite la Sœur, célibataires.

10. — JEAN-HUGUES, 1805, marié en 1834 à Péron Françoise, fille de Joseph, eut 2 enfants, dont :

11. — STANISLAS, 1837, marié en 1858 à Péron Marie, fille de Jacques, eut 8 enfants, dont : Jeanne, mariée à Rulland Maurice F. H., fils de Joseph (Eglise); Françoise, 1865, mariée à Suscillon Jean-Fr., fils de Grégoire ; Antoine, 1870, marié à Dussoliet L. de Marlens, eut une fille, Marguerite, 1899 ; Louis, 1872, Frère des Ecoles Chrétiennes ; François, 1875, marié à Jacquot Jeanne à Dijon-Ville ; et

12. — EUGÈNE, 1863, marié à Papard Alphonsine de St-Ferréol, eut 2 garçons morts en bas âge et 3 filles : Marie, 1894 ; Louise et Augustine.

Deuxième Branche. Gardier venu de Plan à la Perrière

6. — MAURICE, fils de Maurice, 1695, marié en 1714 à Verthier Guillelmine, fille de Gaspard (Forclaz), eut un fils :

7. — FRANÇOIS, 1715, marié en 1731 à Aresthens Andréanne, fille de Jean-Cl. (Forclaz), eut 11 enfants, dont : Perrine, mariée à Maniglier Jean-Cl., fils de Philippe (Eglise); Françoise, mariée à Péron Joseph, fils de Maurice (Forclaz); Claude, 1758, marié à Gardier Jeanne, fille de Cl.-A. (Plan), sans enfant ; et

8. — PIERRE-JEAN, 1738, marié en 1762 à Rulland Françoise, fille de Claude (Eglise), eut 12 enfants, dont : Jacqueline, mariée à Dunoyer Joseph, fils de Claude-Fr.; Marie, mariée à Rulland Jean-Bapt., fils de Maurice (Plan) ;

9. — PIERRE, 1779, marié à Maniglier Antoinette, fille de Grégoire (Perrière), eut 7 enfants, dont : Joseph, 1830, émigré à Paris ; et

10. — JEAN-CLAUDE, 1821, marié à Brachet Marie, fille de..... (Vesonne), eut : Pierre, 1849 ; veuf, Jean-Cl. se remaria à Brachet Mauriza, fille de Joseph (Perrière) et eut : Rose, 1859, mariée à Maniglier Louis, fils de Maurice (Eglise) ; et

11. — JEAN-JOSEPH, 1863, marié en 1890 à Gardier Mélanie, fille de Joseph (Plan), eut 8 enfants, dont : Hortense, 1892, mariée à Maniglier Jean, fils de Constantin ; Lucie, 1906, mariée à Dunoyer Louis, fils de Joseph (Plan); Louis, 1894, marié à Buthod Hélène de Valezan (Savoie); et

12. — JEAN-FRANÇOIS, 1899, marié à Maniglier Sophie, fille d'Alexis (Eglise), eut : Marthe, 1926; Aline, 1928; Armand, 1930...

Troisième Branche. Gardier de la Forclaz descendue à Vesonne

9. — BERNARD, fils d'Antoine, 1781, marié à Brachet Andréanne, fille de Pierre-Fr. (Perrière), remarié à Liaret Fr., eut 7 enfants de son premier mariage, dont : Jean, 1811, marié en 1832 à Brachet Jacqu. (d'Angon); Jacqueline, mariée à Péron Nicolas, fils de François ; An-

toine, 1820, étudiant en 1841, marié en 1853, étant négociant à Faverges, à Brachet J., fille de Charles (Faverges); et

10. — JOSEPH, 1808, marié à Brachet Josephte, fille de Jean-Fr., feu Etienne (Viuz), eut 7 enfants, dont : Jacqueline, 1835-1899, Religieuse à Chavanod ; Alexis dit Croset, 1844-98 ; Jeanne, 1850, Religieuse de Chavanod ; et

11. — MARCELLIN, 1839, marié à Brachet Antoinette (Vesonne) où il se fixa.

Deuxième Famille. Gardier dit Roche de Plan

Cette famille a très probablement la même origine que la précédente, puisque toutes deux portent le surnom de Roche ; mais il est difficile de trouver la souche commune.

1 et 2. — MERMET, fils de FRANÇOIS (peut-être celui qui est à l'origine de la première famille), marié en 1619 à Baudet Louise, eut 5 enfants, dont

3. — FRANÇOIS, 1623, marié à Suscillon Jeanne eut 4 garçons et 3 filles, dont : Jeanne, mariée à Rulland Jean (Côte); et

4. — MAURICE, 1668, marié à Vausselin Damienne, fille de François, eut 9 enfants, dont : Georgine, mariée à Suscillon Bernard, fils de Maurice (Bois); et

5. — JEAN, 1694, marié en 1729 à Vallet Françoise, fille de Charles, eut 9 enfants, dont : Damienne, mariée à Suscillon François, fils de Gaspard (Bois); Bernarde, 1740, mariée à Suscillon Jean-Fr., fils de Maurice (Bois); et

6. — BERNARD, 1750, marié en 1767 à Brachet Jeanne-Cl., fille de Maurice (Plan), eut 3 enfants : Pernette, mariée à Neyret Pierre-Fr. (chef-lieu); Jean, 1773, marié à Brachet Georgine, fille de Maurice (Plan), sans postérité ; Mauriza, mariée à Brachet Jean, fils de Maurice; veuf, Bernard épousa en 1791 Neyret Françoise, fille

de Jean-Fr. dont il eut 9 enfants : Françoise, mariée à Dunoyer Joseph, fils de Jean-Fr. (Plan); Jeanne, mariée à Suscillon Joseph fils de Claude (Plan); Mauriza, mariée à Rulland Maurice, fils de Jean-Bapt. (Plan); et

7. — MAURICE, 1802, marié à Balmen Marie (des Balmettes de Viuz), eut 5 enfants, dont: Françoise, 1832, mariée à Chappuis F. de Viuz ; Julie, 1843, mariée à Rulland Laurent, fils d'Antoine (Eglise); et

8. — JOSEPH, 1834, marié en 1859 à Brachet Julie, fille de Jean (Côte), eut 5 filles et 2 garçons : Louise, mariée à Neyret Félix du Bogon ; Françoise, mariée à Lathuraz A. de Sainte-Colombe ; Joséphine, mariée à Savoyen L., Faverges ; Mélanie, mariée à Gardier J., fils de Jean-Cl. (Perrière); et

9. — ERNEST, 1871, marié en 1898 à Vallet Justine, fille de Marie (Bois), eut 4 enfants, dont : Lucien, 1900 ; Amélie, 1901, mariée à Mollard J. ; Elise, 1903, mariée à Cottet L. de Saint-Jorioz.

Troisième Famille. Gardier de Plan, dit Molliu

1 et 2. — GASPARD, fils de MERMET, marié en 1616 à Baudet Fr. (Serraval), eut Maurice et

3. — CLAUDE, 1617, marié en 1648 à Comte Georgine, eut Maurice ; Guillaume, prêtre ;

4. — JEAN-FRANÇOIS, marié à Coutin Perrine, fille de François (Plan), eut 8 enfants, dont : Perrine, mariée à Coutin Joseph, fils de Maurice (Plan); Antoine, marié à Gardier Mermette, fille de Claude (Plan), eut 2 filles : Perrine et Jeanne ;

5. — BERNARD, 1718, marié en 1753 à Rulland Jeanne-P., fille de Jean (Villard), eut 6 enfants, dont : François-Urbain, marié à Coutin Marie feu François ; et

6. — JEAN-PIERRE, 1754, marié en 1768 à Maniglier Lau-

rence, fille de Philippe (Eglise), eut 3 enfants, sans postérité ; veuf, se remaria à Boirard Marié de Viuz, en 1783, et eut 6 enfants, dont : Françoise, mariée à Brachet Joseph, fils de Bernard (Côte) ; Josephte, mariée à Rulland Charles, fils de Georges (Eglise); et

7. — MAURICE, 1786, marié en 1807 à Vallet Jeanne, fille de Jean-Ant. (Villard), eut : Marie, mariée à Brachet Jean, fils de Jean et Neyret M.; Rd Jean-François, 1805, prêtre, curé de Bonvillard (Savoie); et

8. — MAURICE, 1810, marié à Losserand J. de St-Ferréol, remarié à Mégevand Péronne de Doussard, eut une fille, Joséphine-Séraphine, 1843, Religieuse de la Roche à Naples.

(Il y a encore 6 branches de la famille Gardier-Roche, toutes éteintes).

FAMILLE GIROD

GIROD Paul, né à Fribourg (Suisse), en 1878, d'une famille venue en 1747 des environs de Bozel (Tarentaise) et établie à Romont, près Fribourg. Il vint à Ugine en 1903 pour utiliser les forces hydrauliques de l'Arly et créer la Société Electrométallurgique qui porte son nom. Les années suivantes, il amena à Ugine une très grande force électrique supplémentaire en créant les usines génératrices de St-Gervais et de la vallée de Beaufort. En 1909, il créa les Grandes Aciéries qui devaient être d'un secours si puissant à la France pendant la guerre de 1914. La somme d'un travail intense fourni pendant vingt ans obligeait M. Girod à prendre un peu de repos ; Montmin eut l'honneur de le voir s'installer au col de la Forclaz, à 1.150 m d'altitude, point de vue unique sur le lac d'Annecy. C'est là qu'il vient passer les mois d'été, consacrant son temps libre aux affaires de la Commune qu'il

dirige depuis les élections municipales de 1929. Nous avons déjà vu le zèle qu'il avait déployé pour subvenir aux besoins des incendiés de la Perrière ; depuis, il a travaillé à faire exécuter des adductions d'eau dans tous les villages, et améliorer la route Faverges-Montmin-Talloires qu'il a fait classer de Grande Communication. Nous souhaitons à M. Girod, à Mme Girod et à leur fils des jours longs et heureux à Montmin, pour le plus grand bien des habitants. (Sur l'œuvre de M. Girod, voir l'*Histoire d'Ugine,* Acad. Sal., Vol. XLVIII, p. 440 et suiv.).

Famille Maniglier

Au Moyen-Age, on appelait « maniglier » celui qui maniait les cloches, sonnait les glas (en patois « gliés »). Rien d'étonnant donc que les familles portant ce nom aient toujours habité le village de l'Eglise.

De 1537 à 1550, on compte cinq ménages Maniglier, ceux de Louis, Etienne, Maurice, Nicolas et Jean. Toutes les familles qui existent en 1930 peuvent se rattacher aux trois suivantes : Boraliaud ; Maurian (Maurice à Jean) et Colin.

Première Famille. Maniglier, dit Boraliaud, Tibi et Jaubi

1. — Jacques, dont il est impossible de trouver l'acte de naissance, épousa en 1652 Calquaix Jeanne, fille de Maurice (Perrière) et eut 3 garçons et 3 filles, dont :

2. — Guillaume, 1656, marié en 1677 à Brachet Antoinette fille d'Etienne (Perrière), eut 5 enfants, dont : Georgine, mariée à Péron Prosper, fils de Hugues ; et

3. — Philippe, 1683, marié en 1706 à Péron Mauriza, fille de Hugues, eut 7 enfants : Claudine, mariée à Coutin Joseph ; Madeleine, mariée à Frachard G.; Françoise, mariée à Dubois J. de Doussard ; Georges, 1717, marié

à Comte Laurence eut 5 enfants qui ne semble pas avoir laissé de postérité à Montmin ; et

4. — PHILIPPE, 1714, marié en 1733 à Frachard Noëlle (Bois), eut 9 enfants, dont : Gaspard, marié à Maniglier Etiennette, fille de Joseph, sans postérité ; Laurence, mariée à Gardier Jean-P., fils de Bernard (Plan) ; Jean-Claude, 1753, marié à Gardier Perrine, fille de François (Perrière) et remarié à Rulland Josephte, fille de Jean-François (Eglise), eut 5 enfants, dont 4 garçons mariés à Montmin sans postérité masculine.

5. — GEORGES, 1739, marié en 1762 à Vallet Josephte, fille de Jean (Plan et Bois), eut 9 enfants, dont Philippe, 1764, marié à Barril Etiennette puis à Neyret Antoinette, eut une fille, Marie, chez laquelle Suscillon Jean-Marie est venu comme gendre ; *François, chef de la 2e Branche ;* Maurice, 1769, marié à Favre Claudine de Thônes, eut : Louise, mariée à Maniglier Etienne, fils d'Antoine (Eglise) et Jeanne, mariée à Rulland Jean-Claude, fils de Jean (Côte), lequel est venu de la Côte au chef-lieu comme gendre ; Jeanne, mariée à Pin Pierre de Thônes ; et

6. — CLAUDE-ETIENNE, 1765, marié à Blanc Anne-Marie de Serraval, eut 4 enfants, dont : Françoise, mariée à Vernaz Eustache ; et

7. — GEORGES, 1790, marié en 1814 à Suscillon Etiennette, fille de Joseph (Plan), eut 5 enfants, dont : Marie, mariée à Bozon de St-Germain ; Claude-Maurice, 1816, marié à Plan avec Suscillon Maurise, fille de Jacques (Plan) ; François, 1822, marié à Suscillon Jeanne, fille de Jacques (Plan) et remarié à Brachet Françoise, fille d'Antoine (Plan), n'eut pas d'enfant ; *Claude-Maurice, chef de la Branche de Plan.*

8. — ETIENNE, 1821, marié en 1842 à Maniglier Elisabeth, fille de Claude (Eglise) eut 4 enfants dont : Françoise, mariée à Suscillon Al.-Bernard, fils de Jean-Cl. (Bois) ; Cyrille, 1862, marié en 1888, comme gendre, à la Côte,

avec Brachet Louise, fille d'Etienne, eut Isidore, 1889, et Delphine, 1893 ; et

9. — FRANÇOIS, 1844, marié en 1874 à Vausselin Marie-Fr., fille de Charles (Bois), eut : Marie, mariée à Vausselin Jules, fils d'Augustin (Eglise) ; Henriette, 1883, mariée à Vausselin François, fils d'Augustin ; Clémentine, 1886 ; Clément, 1895 ; et

10. — ALPHONSE, 1888, marié en 1920 à Buthod Françoise de Valezan (Savoie).

Branche de Plan. Maniglier, dit Marquis

8. — CLAUDE-MAURICE, 1816, venu comme gendre à Plan par son mariage avec Suscillon Maurise, fille de Jean-Jacques, en 1849, eut 3 enfants, dont : Jeanne, mariée à Mermaz Jean d'Entrevernes ; et

9. — CONSTANTIN, 1854, marié en 1878 à Suscillon Mathilde, fille de François (Bois), eut 6 enfants : Marie, mariée à Dunoyer Auguste, fils de François (Plan); Jean, 1882, marié à Gardier Hermance, fille de Jean-Pierre (Perrière); Clotilde, mariée à Suscillon Joseph, fils de Charles (Plan); Lucie, 1898 ; Marcel, 1901 ; et

10. — MARIUS, 1889, marié en 1925 à Brachet Irénée, fille de François (Bois), eut : Yvonne, 1929 ; Robert-Léon, 1931 ;

Deuxième Branche. Maniglier, dit Tibi

6. — FRANÇOIS, 1767, marié à Déléan Claudine (de Saint-Germain), eut 3 enfants, dont :

7. — NICOLAS, 1804, marié en 1831 à Brachet Jeanne, fille de Jean (Plan), eut 9 enfants : Alexis-Maurice, 1832, prêtre et Missionnaire de St François ; Jeanne, mariée à Guillermin André de Poisy ; et

8. — JOSEPH, dit Joson, 1835, marié en 1855 à Brachet Marie, fille de Jean (Côte), eut 10 enfants, dont : Nico-

las, Joseph et François, émigrés à Paris ; Franceline, 1873, mariée à Mermet de la Balme-de-Thuy ; Ernest, 1859, marié en 1888 à Vausselin Clotilde, fille de Joseph-Emm. (Eglise), eut 4 filles : Marie, 1889 ; Jeanne, mariée à Varet de Faverges ; Alice, mariée à Gouckholtz de Viuz ; Lucie, mariée à Vausselin Alphonse, fils d'Augustin (Eglise).

9. — JEAN, 1866, marié à Druge Françoise de Saint-Jorioz, eut : Augustine, 1897, mariée à Vausselin Clément, fils d'Augustin ; René, 1904 ; Ernestine, 1909.

Troisième Branche. Maniglier du Chef-lieu, dit Jaubi

5. — ANTOINE, fils de Philippe, 1750, marié en 1771 à Comte Claudine, fille de Jean (Perrière), eut 10 enfants, dont : Jeanne, mariée à Vallet Joseph, fils de Joseph (Plan); *Georges, chef de la 4e Branche;* Laurence, mariée à Brachet François, fils de Antoine (Perrière); et

6. — ETIENNE, 1786, marié en 1821 à Maniglier-Louise, fille de Maurice et Favre Cl., eut 7 enfants, dont : Victoire, 1829, Religieuse de St Joseph ; Rd Alexis, 1838, prêtre, mort curé d'Eteaux ; et

7. — MAURICE, 1827, marié en 1850 à Bouvard Françoise de Verthier-Doussard, eut 8 enfants, dont : Alexis, émigré à Paris; Rd Alphonse, 1860, prêtre du diocèse; Julie, mariée à Berthod-Dussoliet de Viu ; Rd Isidore, 1865, prêtre du diocèse ; Jean, 1867, marié à Vesonne et Edouard, émigré à Paris ; et

8. — LOUIS, 1854, marié en 1882 à Gardier Rose, fille de Jean-Pierre (Perrière), eut 6 enfants, dont : Eugène, 1892, mort à Paris ; Alexis, tué à la guerre, 1915 ; et

9. — FRANÇOIS, 1889, marié en 1919 à Després Léontine de Chilly, eut : André, 1922 ; Jean, 1927 ;.....

Quatrième Branche. Maniglier de la Perrière, dit Jaubi

6. — GEORGES, fils d'Antoine, 1775, marié en 1804 à Brachet Antoinette, fille de Jean (Plan), eut 9 enfants,

dont : Jean, 1821, parti en Amérique ; Marie, 1823, mariée à Challonges ; Julie, Religieuse à Chavanod ; et

7. — ETIENNE, 1816, marié en 1846 à Péron Jeanne-M., fille de Joseph, eut 7 enfants, dont : Rd Maurice, curé de St-Eusèbe ; Joseph, Louis, Alfred, émigrés à Paris, en Algérie ; et

8. — ANTOINE, 1847, marié en 1883 à Brachet Alphonsine, fille de Maurice (Perrière), eut 5 enfants, dont : Henriette, 1884 ; Anna, Georges, Marius ; et

9. — FRANÇOIS, 1886, marié en 1920 à Gardier Louise, fille d'Antoine (Forclaz), fut tué par la chute d'une cheminée dans l'incendie de la Perrière, 1928. Il eut 4 enfants : Joseph, 1921 ; Marius, 1923 ; Jeanne, 1925; Georges, 1928.

Deuxième Famille. Maniglier, dit Colin

1 et 2. — FRANÇOIS, fils d'Etienne, 1603, marié à Suscillon Claudine, fille de François, eut :

3. — CLAUDE, 1624, marié en 1653 à Cotin Maurisa, fille de Jean, eut 5 enfants, dont :

4. — MAURICE, 1660, marié à Maniglier Mauriza, fille d'Etienne dit Basset, eut 7 enfants, dont : Jean-Fr., 1681, marié à Rulland Etiannaz, fille de Jean-A. dit Picard ; Claudine, mariée à Martin-Micheloux Joseph ; et

5. — JEAN-BAPTISTE, 1693, marié en 1713 à Brachet Michelle, fille de Maurice (Plan), eut 6 enfants, dont : Maurice, 1716, marié à Gay Philiberte de Cons et remarié à Eustache Jacqueline, veuve de Rulland Claude, eut Pierre-François, Sergent Royal comme son père, marié à Blanc-Garin Jeanne, qui eut : Jeanne, 1785, mariée à Barril Antoine ; François, qui a épousé Favre Josephte (Branche éteinte ou émigrée); et

6. — CLAUDE, 1721, marié en 1751 à Vallet-Bon Guillelmine, fille de Maurice (Villard), eut 4 enfants, dont :

Maurice, 1754, marié en 1773 à Maniglier Marie, fille de Jean-Ant.; Perrine, 1757, mariée à Dunoyer Jean, fils de Claude (Plan); et

7. — CLAUDE, 1762, marié en 1784 à Maniglier Josephte, fille de Claude, dit Basset, eut 9 enfants, dont : Claude, 1787, mort soldat en 1808 ; et

8. — JEAN, 1803, marié en 1827 à Suscillon Maurize, fille de Georges (Bois), eut 5 enfants, dont : Josephte, mariée à Barril Jean-Ant., fils de Jean (Côte); et

9. — NICOLAS, 1844, marié en 1867 à Vallet-Bon Mélanie, fille de Joseph (Villard), eut 8 enfants, dont : Marie, Marine, François, Franceline partis en France ; et

10. — JULES, 1879, marié en 1908 à Brachet Céline, fille de Jean-Etienne (Côte), eut : Armand, Léonie, 1912 ; Yvonne, 1920 ; Armand, 1926.

Troisième Famille. Maniglier dit Morian

1 et 2. — FRANÇOIS à feu LOUIS, marié en 1613 à Suscillon Clauda feu Claude, eut 10 enfants, dont :

3. — JEAN, 1626, marié à Vallet Antoinette, eut 6 enfants, dont :

4. — ETIENNE, 1669, marié en 1696 à Gardier Claudine, fille de Maurice (Plan), eut 3 enfants, dont : Claudine, mariée à Rulland Maurice, fils de Dominique (Plan); et

5. — MERMET, 1700, marié en 1718 à Maniglier Mauriza à feu Pierre le Jeune, dit Susard, eut 2 enfants ; Jacques, 1723 ; et

6. — JOSEPH, 1719, marié 1° à Brachet Benoîte, fille de Mermet (Plan) à feu Jean-Louis (famille éteinte), eut 2 enfants, dont : Maurice, marié ci-après ; 2° en 1745, à Rulland Etiennette, fille de Germain et Hudrisier Michelle, eut 4 enfants, dont Michelle, 1746, mariée à Suscillon Bernard, fils de Joseph (Bois); et *Philippe, Chef de la 2e Branche.*

7. — MAURICE, 1744, marié en 1767 à Bozon Jacqueline de Thônes, eut 8 enfants, dont :

8. — BERNARD, 1775, marié le 10 Messidor An VIII à Burgat Marie, de Manigod (1800), eut 7 enfants, dont : Maurice, 1800, « absent des Etats depuis de longues années », en 1836 ; et

9. — JOSEPH, 1807, marié en 1834 à Brachet Jacqueline, fille de François (Perrière), eut 2 enfants : Jeanne, mariée à Péron Jean, fils de Hugues (Forclaz) ; et

10. — JEAN, 1844, marié en 1867 à Brachet Charlotte, fille d'Antoine (Bois), eut 4 enfants, dont : Joseph, 1880, marié en 1919 à Barril Jeanne, fille de Joseph (Côte), sans enfant ; et

11. — ALEXIS, 1870, marié en 1899 à Lachenal Marie de Bellecombe-en-Bauges, eut 8 enfants : Charlotte, Religieuse de St-Joseph ; Louise, mariée à Dunoyer Benoit, fils de Joseph (Plan) ; Sophie, mariée à Gardier Jean, fils de Jean-P. (Perrière) ; Rd Jean, prêtre du diocèse de Constantine ; Marcel, 1910 ; Louis, 1913 ; Jeanne, 1916.

Deuxième Branche. Maniglier, dit Gay

7. — PHILIPPE, fils de Joseph, 1749, marié en 1776 à Péron Jeanne, fille de Hugues (Forclaz), eut 4 enfants, dont : Mauriza, mariée à Rulland Jean-Cl., fils de Maurice (Côte) et remariée à Vausselin Joseph (Forclaz) ; et

8. — PHILIPPE, 1786, marié en 1810 à Béruard Josephte, fille de Joseph (Perrière), eut 6 enfants, dont : Jeanne, 1812, mariée à Suscillon Noël, fils de Antoine (Bois) ; Joseph, 1814, marié en 1836 à Rulland Jacqueline, fille de Jean-Baptiste (Plan), eut Césarine et Rd Jean-Philippe, 1842-1929, prêtre, Chanoine de la Guadeloupe ; *Jean, chef de la 3e Branche ;* et

9. — MAURICE, 1815, marié en 1841 à Gay Victoire, fille de Jean (Eglise), eut 7 enfants, dont : Félicie et Françoise parties à Châlons-sur-Marne ; Cécile, 1849, mariée

à Rulland Alphonse, dit Bonlit, à Paris ; Joseph, 1853, marié à Paris ; Jeanne, 1856, mariée à Lefèvre Louis à Paris ; et

10. — JEAN, 1846, marié en 1881 à Coutin Marie, fille de Jean (Plan), eut 11 enfants, dont : Franceline ; Maurice, marié à Coutin Marie, fille de Joseph (Plan) : Marie, mariée à Vausselin Emile (Forclaz); Alphonsine; Joseph ; Marguerite ; Lucien, 1899, marié en 1925 à Barril Joséphine, fille d'Alexis (Côte) ; Henri et Anthelme. Tous ont quitté Montmin.

Troisième Branche. Maniglier, dit Philippe ou Fli

9. — JEAN, fils de Philippe, 1822, marié en 1848 à Rulland Jeanne-M., fille de Maurice (Plan), eut 10 enfants, dont: Célestine, 1850 ; Rd Maurice, 1857, prêtre du diocèse ; Marie, 1863, mariée à Dunoyer Joseph, fils d'André (Plan) ; Eugénie, 1866, mariée à Excoffier Pierre (Talloires) ; et

10. — JEAN, 1861, marié en 1888 à Barril Jeanne, fille de Maurice (Côte) eut 10 enfants : Marie, Religieuse de St-Joseph ; Françoise, mariée à Suscillon Joseph, fils de Maurice (Plan) ; Anasthasie ; Thérèse, mariée à Mermaz d'Entrevernes ; Eugénie, mariée à Brachet Aldolphe, fils de Jean (Perrière); Joséphine ; Joseph, 1900, mort soldat à Mayence, 1922 ; Jean, 1908.

Nota. — Il existe encore une famille Maniglier, dit Basset, déjà citée quelquefois ; son origine remonte à 1607, et on ne lui trouve aucun lien commun avec les autres. Elle a disparu en 1898, par le décès de Constance mariée à Paris à Puycharvier, laquelle légua 3.000 francs pour tenir un vicaire à Montmin.

FAMILLE MATHELON

Cette famille est venue d'Alex à Montmin par le mariage d'Henri Mathelon avec Suscillon Marie, fille de Jo-

seph et de Brachet Claudine, en 1849 ; ils eurent 4 enfants: Jeanne, mariée à Veuillet Denis de Mercier (Viuz); Marie, mariée à Messiez Michel de Faverges; François, émigré à Paris ; et

2. — NOEL, 1854, marié en 1878 à Suscillon Jeanne, fille de Jean-Michel, eut 1 fils :

3. — LOUIS, 1879, marié à Brachet Louise, fille de Marie (Perrière), eut 1 fils :

4. — LUCIEN, 1906.

FAMILLE NEYRET *du Chef-lieu*

1. — JEAN-FRANÇOIS, natif de Giez, fils de Claude et de Bal Philiberte, vint s'installer à Montmin, en épousant Béruard Marie, fille de Bernard (Perrière), dont il eut 7 enfants : Jeanne, mariée à Brachet Joseph, fils de Charles (Perrière); Françoise, mariée à Gardier Bernard, fils de Jean (Plan); Pierre, marié ci-après. Veuf, Jean-François se remaria à Rassat F., dont il eu 5 enfants : Marie, mariée à Brachet Jean, fils de Bernard (Côte); Antoinette, mariée à Maniglier Philippe, fils de Georges (Eglise); François, 1773, marié à Richard Michelle de Faverges ; Jeanne, mariée à Suscillon Jean, fils de Jean-Cl. (Forclaz).

2. — PIERRE, 1765, marié en 1790 à Gardier Perrine, fille de Bernard (Plan); eut 12 enfants, dont : Jeanne, mariée à Barril Joseph, fils de Jean (Côte); Françoise, mariée à Vausselin Bernard, fils de Jean-J. (Eglise); Maurice, 1811, marié à Vausselin Julienne, sans enfant ; et

3. — JOSEPH, 1817, marié en 1843 à Brachet Jeanne, fille de Antoine-M. (Perrière), eut 2 enfants : Jeanne, mariée à Béruard François, fils d'Antoine (Perrière); et

4. — MAURICE, 1850, marié en 1872 à Brachet Jeanne, fille de Maurice (Perrière), eut 5 enfants: Joseph, 1873; Jean, 1877; Céline, mariée à Thomas, en Algérie ; Amélie, 1882 ; Marie.

FAMILLE NEYRET *de la Perrière*

1. — FRANÇOIS, fils de Jacques et Coppier Françoise, natif de Viuz, vint à Montmin, en qualité de Garde Forestier et épousa successivement les deux sœurs : Brachet Marie et Sylvie, filles de Pierre (Perrière), dont il eut 5 enfants : Albert, 1866, marié à Wifry Joséphine et installé à Vesonne, eut : François, 1902 ; Sylvie, Alexandrine et Jeanne ; et

2. — MAURICE, 1867, marié en 1899 à Barril Adélaïde, fille de Félicien (Côte), eut : Joséphine, mariée à Terrier Jean de Faverges ; Léon, 1904, et René, 1907.

FAMILLE PERON *de la Forclaz*

Cette famille apparaît en 1537 avec la naissance de

1 et 2. — HUGUES, fils de Claude. On ne trouve, jusqu'en 1650, qu'un seul ménage qui se continue ainsi :

3 et 4. — MAURICE eut un fils, Jean, né en 1606, marié en 1632 à Berthier Mauriza de Rovagny, dont il eut : Daniel, 1634 ; Louise, mariée à Cotin Maurice (famille éteinte); Mauriza, mariée à Aréthens Claude ; et

5. — JEAN-JACQUES, 1634, marié en 1662 à Maniglier Etiennette, fille d'Etienne, eut : Jacques ; et

6. — HUGUES, 1663, marié en 1683 à Rulland Claudine, dit Carrier (famille éteinte), eut 7 enfants, dont : Maurize, mariée à Maniglier Philippe, fils de Guillaume Eglise); Claudine, mariée à Binvinien des Clefs ; Marie, mariée à Barril Maurice, fils de Maurice (Côte); et

7. — PROSPER, 1690, marié à Maniglier Georgine, fille de Guillaume, eut 8 enfants, dont : *Hugues, Chef de la 3e Branche ; Maurice, chef de la 4e Branche ;* et

8. — PROSPER, 1711, marié en 1727 à Rulland Josephte,

fille de Jean-Bapt. (Côte), eut 6 enfants, dont : Maurize, mariée à Suscillon François, fils de Gaspard (Bois); et

9. — GUILLAUME, 1744, marié à Aréthens Guillelmine (Forcla), eut 10 enfants, dont : Jeanne, mariée à Péron Joseph ; Marie, mariée à Rulland Jean-Cl., fils de Maurice ; Joseph, 1789, marié en 1816 à Balmens Jeanne de Faverges ; Joseph, 1794, s'établit à Faverges après son mariage avec Blanc-Mailand J. de Serraval (sans postérité); *Claude, chef de la 2e Branche ;* et

10. — FRANÇOIS, 1790, marié à Péron Jeanne, fille de Joseph, eut 7 enfants, dont : Josephte, mariée à Suscillon Jean-Jacques, fils de Jacques (Bois); Françoise, mariée à Rulland Jean, fils de Jean-Cl. (Côte); Nicolas, 1813, marié à Gardier Jacqueline, fille de Bernard (Forclaz), eut une fille, Marie, mariée à Vausselin Alexis, fils de Joseph (Forclaz); et

11. — FRANÇOIS, 1828, marié à Favre-Bonvin (Grand-Bornand), eut 4 enfants : Jean, 1856, marié à Brachet Joséphine, fille de Jean (Côte), sans enfant ; Eugène, 1860, marié et émigré à Ay (Marne); Mathilde, 1863, mariée à Arembourg M. de St-Germain ; et

12. — JOSEPH, 1858, marié à Suscillon Mathilde, fille de Maurice (Bois), eut 5 enfants, dont : Marie, 1894, mariée à Coutin Léon, fils de Jules ; Etiennette, 1900, mariée à Coutin Alphonse, fils de Jules (Plan).

Deuxième Branche. Péron, émigré à Mercier-Viuz-Faverges

10. — CLAUDE, fils de Guillaume, 1798, marié en 1822 à Péron Maurize, fille de Jacques, eut 2 enfants, dont :

11. — AUGUSTIN, 1835, marié en 1857 à Péron Jeanne, fille d'Hugues, eut 6 enfants, dont : Franceline, mariée au Bouchet-de-Serraval ; Louis, 1866, marié à Barrachin M. de St-Ferréol, établi à Vesonne; Hippolyte, 1869; et

12, — JOSEPH, 1859, marié à Suscillon Etiennette, fille de Maurice (Bois), émigra à Mercier.

Troisième Branche. Péron, émigré à Lons-le-Saunier

8. — HUGUES, fils de Prosper, 1714, marié à Brachet Perrine, fille de Mermet (Plan) dont il n'eut pas d'enfant ; remarié à Coutin Michelle, fille de Jean-Fr., il eut 6 enfants, dont : Aymée, mariée à Dunoyer Jean-Jacques, fils de Jean-Bapt. (Plan); Jeanne, mariée à Maniglier Philippe, fils de Joseph (Eglise); *Joseph, dit l'Oncle, chef de la 8e Branche.*

9. — MAURICE, 1745, marié en 1765 à Brachet Claudine, fille de Joseph (Perrière), eut : Joseph, marié à Suscillon Françoise, fille de Jean, eut 3 filles ; et

10. — JEAN-CLAUDE, 1772, marié à Favre Maurize de Thônes sœur de Claudine mariée à Maniglier Maurice, eut 7 enfants, dont : Claudine, mariée à Guillot Nicolas ; Maurize, mariée à Comte Claude de Talloires ; Jean-Claude marié à Dubettier-Banet d'Ugines ; et

11. — JOSEPH, 1812, marié à Péron Marie, fille d'Hugues, eut 7 enfants, dont : Mélanie, mariée à Suscillon Charles, fils de Grégoire ; et

12. — JEAN, 1846, marié à Vausselin Josephte-Rose, eut : Marie, 1867, puis émigra à Lons-le-Saunier.

Quatrième Branche. Péron, dit la Biche, émigré à Menthon

8. — MAURICE, fils de Prosper, 1721, marié à Balmen Jacqueline, eut 12 enfants, dont : Claudine, mariée à Vausselin François, fils de Claude (Forclaz); François, dit le Français, 1762, marié à Dépoisier M. de Thônes, eut 12 enfants, dont Josephte, mariée à Barril Joseph Cadet, fils de Jean (Côte); Jeanne, mariée à Vallet F. de Talloires et Maurize, mariée à Aguit Jean, italien ; *Jacques, chef de la 5e Branche ;* et

9. — JOSEPH, 1754, marié en 1777 à Gardier Françoise, fille de François (Perrière), eut 10 enfants, dont : Jean-Jacques, 1778, marié à Rulland Jeanne (Côte), sans enfant ; Maurize, cuisinière à Lyon, mariée à Berthe P.,

cordonnier ; *François, chef de la 6e Branche ;* Jacqueline, mariée à Péron Hugues, fils de Joseph ; Marie, mariée à Barril Jean (Côte); Jean, dit Sofflet, 1800, marié à Maniglier Françoise, fille de Jean-Cl., eut 10 enfants et émigra en France ; et

10. — HUGUES, 1787, marié en 1818 à Péron Antoinette, fille de Joseph, eut 11 enfants, dont : Françoise, mariée à Brachet Maurice (Plan), fils d'Antoine ; Marie, mariée à Péron Joseph, fils de Jean-Claude ; Victorine, mariée à Mugnier Jean de St-Germain ; *Jean-Marie, chef de la 7e Branche ;* et

11. — FRANÇOIS-AUGUSTE, 1827, marié à Clairon-Mondet Jeanne d'Ugine, eut 9 enfants, dont : Jeanne, mariée à Brachet Alexis, fils de Jean-Jacques, veuf de Péron M.; Marie, mariée à Arambourg F. de St-Germain ; Charlotte, mariée à Brachet François-M., fils de Jean-Jacques ; et

12. — FRANÇOIS, 1864, marié en 1889 à Clavel Jeanne (Bois), eut 7 enfants, dont: Jean, 1901; Marcel, 1903; et

13. — LÉON, 1898, marié en 1921 à Brachet Marcelline, fille de François (Bois).

Cinquième Branche. Péron de la Forclaz

9. — JACQUES, fils de Maurice, 1756, marié à Dunoyer Jacqueline, fille de Jean-Jacques (Forclaz), eut Mauriza, mariée à Péron Claude, fils de Guillaume ; et

10. — JEAN-JACQUES, 1801, marié à Péron Françoise, fille de Joseph, eut 8 enfants, dont : Françoise, mariée à Gardier Stanislas, fils de Jean ; Jeanne, mariée à Barril Jean, fils de Joseph ; Marie, mariée à Brachet Alexis (Côte) ; Casimir, marié à Rulland Véronique (Côte), sans enfant.

Sixième Branche. Péron émigré à Lons-le-Saunier

10. — FRANÇOIS, fils de Joseph, 1789, marié à Dunoyer

Marie, fille de Joseph (Plan), eut 7 enfants, dont : Josephte, mariée à Suscillon Charles-M. (Bois); Joseph, 1814, marié à Péron Claudine, fille de Joseph, eut : Claude, 1839 ; Joseph et Alexandre ; et

11. — ALEXANDRE, 1827, marié à Bésillat Gardet d'Ugine, eut : 3 filles et Jean, 1865, émigré à Lons-le-Saunier.

Septième Branche. Péron, émigré à Saint-Jorioz

11. — JEAN-MARIE, fils de Hugues, 1837-95, marié en 1858 à Maniglier Jeannette, fille de Joseph (Eglise), eut 9 enfants, dont : Marie, mariée à Laperrière de Saint-Germain ; Casimir, 1866, marié en 1891 à Brachet Pauline, fille de Jean-P. (Plan), Aix-les-Bains ; et

12. — LÉON, 1872, marié à Coquet M. de St-Ferréol, eut : Albert, 1899 ; remarié à Papard Anastasie, il eut : Félicie, 1903; Madeleine, 1906; Jean, 1909; Yvonne, 1912.

Huitième Branche. Péron, émigré à Saint-Jorioz

9. — JOSEPH, dit l'Oncle, fils de Hugues, 1760, marié en 1779 à Suscillon Claudine, fille de Jean, dit Rosset (Forclaz), eut 11 enfants, dont : Jeanne, mariée à Péron François, fils de Guillaume ; Mauriza, mariée à Arethens Jean-F. (Viuz); Françoise, mariée à Arethens Nicolas, frère du précédent; Antoinette, mariée à Péron Hugues, fils de Joseph ; Françoise, mariée à Péron Jacques, fils de Jacques ; et

JOSEPH, 1789, marié en 1811 à Péron Jeanne, fille de Guillaume, eut 4 enfant : Claudine, mariée à Péron Joseph, fils de François ; Françoise, mariée à Gardier Jean, fils de Jean (Forclaz); remarié en 1826 à Rulland Jacqueline, fille de Maurice (Côte), il eut : Jeanne, mariée à Maniglier Etienne, fils de Georges (Perière); et

10. — HUGUES, 1795, marié en 1816 à Péron Jacqueline, fille de Joseph, eut 10 enfants : Jeanne, mariée à Gardier Georges, fils de Jean (Forclaz); Jacqueline, mariée à Vausselin Jean-M. (Forclaz) ; Françoise, mariée à Bergeret de St-Germain ; Jeanne, mariée à Péron Augustin, fils de Claude ; et

11. — ETIENNE, 1829, marié en 1855 à Rulland Jeanne (Côte), fille de Jean-Cl., eut : Jean, 1860 et Louis, 1862, émigrés à St-Jorioz.

FAMILLE RULLAND

Les Registres des Naissances signalent quatre ménages entre 1537 et 1552, savoir : Sylvestre, Jacques, Maurice et Pierre. Aujourd'hui encore, on trouve quatre familles ayant une origine particulière depuis 1600 ; celles de la Côte ; les deux du Chef-lieu et celle de Plan.

Première Famille. Rulland de la Côte

1. — FRANÇOIS, marié à N..., eut 7 enfants nés de 1599 à 1610, dont : Gaspard, Maurice, Etienne, Nicolas, Guillaume ; et

2. — PIERRE, marié en 1631 à Lambert Mermeta (Bois), eut Guillaume ; et

3. — PIERRE, 1632, marié en 1657 à Vallet Michelle, fille de Georges, eut 9 enfants, dont : Jean-Baptiste, 1677, marié en 1701 à Dunoyer Jacqueline, fille de Bernard (Plan) ; et

4. — JEAN, 1670, marié en 1668 à Gardier Françoise, fille de François, eut 5 enfants, dont : Jacqueline, mariée à Suscillon Jean-François, fils de Prosper (Bois) ; *Joseph, chef de la 2e Branche ;* et

5. — MAURICE, 1696, marié en 1830 à Vausselin Marguerite, fille de François, eut 6 enfants, dont Jeanne, mariée à Gardier Antoine, fils de Mermet (Forclaz) ; et

6. — PIERRE, 1735, marié en 1758 à Coutin Jeanne, fille de Maurice, eut 8 enfants, dont :

7. — MAURICE, 1761, marié en 1787 à Dunoyer Claudine, fille de Jean-Jacques (Forclaz), eut 9 enfants, dont : Jacqueline, marié à Péron Joseph, fille de Joseph, et

8. — JEAN-CLAUDE, 1808, marié en 1832 à Brachet Jeanne de Viuz, eut 7 enfants, dont : Jeanne, mariée à Péron Etienne, émigré à St-Jorioz ; Jean, 1836, marié à Dunoyer Adélaïde à Vesonne ; Jeanne, mariée à Dunoyer Jean fils de Claude (Plan); Josephte, mariée à Druge de Saint-Jorioz.
(Cette branche a émigré à Vesonne).

Deuxième Branche. Rulland venue au Chef-lieu, dit Louis à Maurice

5. — JOSEPH, fils de Jean, 1703, marié en 1739 à Brachet Andréanne feu Théodule (Plan), eut 3 enfants, dont : Maurice l'Aîné, et Maurize, mariée à Suscillon Gaspard, fils de Maurice (Bois). Veuf, il épousa Sage-Segard Claudine et eut : *Maurice le Cadet, Chef de la 4e Branche ;* Georgine, mariée à Vallet Joseph, fils de Claude.

4. — MAURICE l'Aîné, 1745, marié à Béruard Antoinette, fille de Grégoire, eut 9 enfants, dont : Andréanne, mariée à Suscillon Jean, fils de Claude (Bois) ; Jeanne, mariée à Péron Jean-Jacques, fils de Joseph; Claudine, mariée à Suscillon Maurice, fils de Philippe (Bois): *Jean-Claude, chef de la 3e Branche ;* et

7. — JEAN, 1783, marié en 1803 à Gardier Josephte, fille d'Eustache, eut 1 fils :

8. — JEAN-CLAUDE, 1805, marié en 1828 à Maniglier Jeanne, fille de Maurice (Eglise), chez laquelle il est venu s'installer ; il eut 5 enfants, dont : Véronique, mariée à Brachet Joseph, fils d'Antoine (Bois); Rosalie, mariée à Vausselin Augustin (Eglise); et

9. — LOUIS, 1834, marié à Combe-Cœur Jeanne d'Ugine, eut 6 enfants, dont 2 partis en Amérique, et Ernest, 1870, marié à Janin Marie de Giez, où il est installé.

Troisième Branche. Rulland de la Côte, dit le Moine.

7. — JEAN-CLAUDE, 1787, fils de Maurice l'Aîné, marié en 1809 à Péron Marie, fille de Guillaume, eut 5 enfants, dont :

8 — JEAN, 1820, marié en 1842 à Péron Marie, fille de François, eut 3 enfant, dont

9. — NICOLAS 1843, marié en 1884 à Brachet Alphonsine, fille de Joseph (Villard), eut 4 enfants, dont : Jean-Joseph, 1888.

Quatrième Branche. Rulland de la Côte

6. — MAURICE le Cadet, 1755, fils de Joseph, marié en 1769 à Suscillon Françoise, fille de Jean (Forclaz), eut 7 enfants, dont : Jean, 1777, marié à Maniglier Maurize, fille de Philippe (Eglise) ; Georgine, mariée à Rulland Hugues de Viuz ; et

7. — FRANÇOIS, 1784, marié 1° à Brachet Jeanne, fille de Maurice (Plan), eut 5 enfants ; remarié 2° à Brachet Jacqueline, fille d'Antoine (Perrière), eut 5 enfants, dont Josephte, mariée à Vausselin Bernard, fils de Jean-Ant (Eglise); et

8. — JOSEPH, 1823, marié en 1841 à Brachet Maurize, fille de Georges (Perrière), eut 9 enfants, dont : Jean, 1843, prêtre du diocèse d'Annecy et de Dijon ; Marie, mariée à Barril Maurice, fils de Joseph (Côte); Judith, mariée à Brachet Jean, fils de Joseph (Plan); Véronique, mariée à Péron Casimir ; Jeanne, mariée à Suscillon Noël (Bois); Josephte, mariée à Coutin Jules (Plan); et

9 — FRANÇOIS, 1860, marié en 1886 à Rulland Philomène, fille de Jean (Eglise), eut 9 enfants : Marie, mariée à Dumont Pierre de Faverges ; Marthe, religieuse de St Joseph ; Ernest, 1891, mort à la guerre ; Marie-Thérèse ; Maurice, 1896, marié à Pellicier Augustine de Valezan (Savoie); Catherine, 1897, mariée à Genève ; Léa, mariée à Jacquet de Vers ;

10. — MARIUS, 1903, marié à Vausselin Denise, fille de François (Eglise), eut : Yvonne-Madeleine, 1930 ;

Deuxième Famille. Rulland du Chef-lieu

1 et 2. — FRANÇOIS eut un fils, ETIENNE, né en 1600, marié à Comte Jeanne, il eut 7 enfants, dont :

3. — CLAUDE, 1633, marié à Adornier Gasparde (Eglise). eut : Daniel, Philippe, et

4. — MAURICE, 1654, marié à Brachet Jeanne, fille d'Antoine en 1679, eut 3 enfants : Guillelmine, mariée à Martin Micheloux de St-Ferréol ; François, marié à Vallet J., se fixa à la Perrière où il eut un fils, Bernard, marié à Béruard Fr., sans postérité ; et

5. — GERMAIN, 1684, marié en 1707 à Hudrisier Michelle (Perrière), eut 9 enfants, dont : Etiennette, mariée au veuf Maniglier Joseph, fils de Mamert (Eglise); Claude, marié à Eustache Jacqueline de Rovagny, eut 3 filles; Jean-François, chef d'une branche émigrée à Ugine, Doussard, Faverges ; et

6. — PHILIPPE, 1714, marié en 1748 à Coutin Maurise, fille de Joseph (Perrière), eut 5 enfants, dont Claudine, mariée à Brachet Philippe (Perrière); Etiennette, mariée à Suscillon Jean-F., fils de Bernard (Bois); Jacqueline, mariée à Barril Joseph, fils d'Antoine (Côte) ; et

7. — GEORGES, 1760, marié en 1778 à Brachet Marie, fille d'Antoine (Plan), famille Duverdi ; eut 12 enfants, dont : Charles, 1789, marié à Gardier Josephte, fille de Jean-P. (Plan), eut : Rd Georges, Chanoine, et Professeur à La Roche ; et

8. — JOSEPH, 1804-1863, marié en 1831 à Brachet Françoise, fille de Joseph dit Boju (Perrière), eut 4 enfants, dont : Joseph, 1841-1921 ; et

9. — JEAN, 1836, marié en 1861 à Suscillon Jeannette, fille de Jean-Antoine (Bois), eut 10 enfants, dont : Marie, 1862 ; Rd Jean, 1866, Prêtre du Diocèse ; Philomène, mariée à Rulland François, fils de Joseph (Côte); François, 1870-90, Frère des Ecoles Chrétiennes ; Jeanne, 1873-1907 ; Rd Georges, 1878, et Rd Maurice, 1880, tous deux Prêtres du Diocèse ; Ernestine, 1885, mariée à Maurin des Marches (Savoie); et

10. — JOSEPH, 1864, marié en 1895 à Déléan Virginie de Thônes, eut 7 enfants, dont : Léon, 1896, marié à

Despré de Chilly; Georges, 1900; Henri, 1906; Pierre, 1912, et Jeanne-Hélène, 1915.

Famille Rulland du Chef-lieu, dit Piccard puis Bonlit

1. — JEAN, marié en 1618 à Ducret Etiennette (Plan), eut 7 enfants, dont :

2. — GUILLAUME, 1645, marié en 1664 à Comte Françoise, eut 4 enfants, dont :

3. — JEAN-ANTOINE, 1669, marié à Maniglier Maurize dont il eut 10 enfants : Etiennette, mariée à Maniglier Jean-Fr., fils de Maurice (Eglise); Maurize, mariée à Gardier Maurice, fils de François, dit Roche ; et

4. — MAURICE, 1697, marié 1° en 1726, à Suscillon Maurize, fille de Jean, dit Rosset ; remarié 2° à Barril Jacqueline, fille de Michel, en 1741, eut 5 enfants du premier lit, dont :

5. — JEAN-CLAUDE, 1728, marié en 1748 à Maniglier Claudine, fille de Jean-Fr., eut 9 enfants, dont : Marie, mariée à Barril Joseph, fils de Jean ; *Jean-François, Chef de la 2e Branche ;*

6. — CLAUDE-ANTOINE, 1756, marié en 1781 à Brachet Josephte, fille de Bernard (Perrière), eut 11 enfants, dont: François et Joseph, firent les campagnes de Napoléon en Russie et en Allemagne ; Josephte, mariée à Barril Jean-Louis, fils de Maurice ; et

7. — JEAN, 1787, marié en 1811 à Barril Antoinette, fille de Jean, eut 4 enfants, dont : Françoise, mariée à Vausselin Joseph, fils de Joseph (Forclaz) ; et

8. — ANTOINE, 1812, marié en 1834 à Brachet Jeanne, fille de Joseph (Perrière), eut 2 enfants : Jeanne, mariée à Suscillon Alexis-Fr., fils de Jean-Cl. (Bois); et

9. — LAURENT, 1837, marié à Gardier Julie, fille de Maurice, eut : Jean, 1862 ; Joseph, 1863, marié à Annecy ; Jules, 1867, émigré à Gaillard et marié.

Deuxième Branche

6. — JEAN-FRANÇOIS, 1761, fils de Claude, marié en 1790 à Brachet Michelle, fille de Bernard (Perrière), eut 5 enfants dont : Josephte, mariée à Béruard Philippe, fils de Joseph ; et

7. — JEAN-ANTOINE, 1804, marié en 1828 à Suscillon Maurize, fille d'Antoine (Bois); eut 5 enfants, dont : Josephte, mariée à Costa, italien, domicilié à Faverges ; Jacqueline, mariée à Mugnier de St-Germain ; et

8. — JOSEPH, 1833, marié en 1856 à Brachet Marie, fille de Maurice (Plan), eut 7 enfants : Alphonse, 1859, marié à Maniglier Cécile, fille de Maurice dit Gay ; Augustine, mariée à Paris à Marchadier Jean de St-Pierre-d'Albigny ; Maurice, 1864, marié à Gardier Eugénie, fille de Stanislas (Forclaz); Jean, 1866, marié à Paris à Portal, de Marcillac (Rodez), et Constant. 1871, marié à Mermillod Eugénie des Villards-sur-Thônes.

Famille Rulland de Plan dit Petiot

1. — MAMERT, marié en 1653 à Dunoyer Bernarde, eut :

2. — JEAN, 1654, marié à Rogès Jeanne, eut 5 enfants, dont :

3. — MAURICE, 1691, marié en 1713 à Brachet Claudine, fille de Joseph, eut 7 enfants, dont : Marie, mariée à Brachet Maurice, fils de Théodule ; Andréanne, mariée à Balmen Antoine ; et

4. — MAURICE, 1733, marié en 1753 à Rulland Josephte, fille de Jean (Plan), eut 7 enfants, dont : Pernette, mariée à Barril Claude, fils de Charles ; Andréanne, mariée à Suscillon Jean-Maurice, fils de Claude-Ant. (Bois); MAURICE, *Chef de la 2e Branche ;* et

5. — JEAN-BAPTISTE, 1759, marié en 1790 à Gardier Jeanne-Fr., fille de Claude-A. (Plan), remarié en 1804 à Gardier Marie, fille de Jean-P. (Perrière), eut 6 enfants du premier lit et 2 du second, savoir : Maurice Cadet, 1805,

marié à Lathuraz de Doussard, et Jacqueline, mariée à Maniglier Joseph, fils de Philippe (Eglise); et

6. — MAURICE l'Aîné, 1791, marié en 1828 à Gardier Maurize, fille de Bernard (Plan), eut 3 filles : Jeanne, mariée à Maniglier Jean, fils de Philippe (Eglise); Jacqueline, mariée à Neyret Alexandre de Giez ; Adèle, mariée à Clavel Alexis dit Margon (Perrière).

Deuxième Branche

5. — MAURICE, 1773, fils de Maurice, marié en 1798 à Brachet Georgine, fille de Maurice (Plan), eut 3 enfants, dont : Jeanne, mariée en 1841 à Vausselin François, fils de Jean-J. (Eglise); et

6. — ANTOINE, 1806-88, marié en 1841 à Péron Jeanne, feu Joseph, eut 4 enfants : Jean-Fr., 1842, Prêtre du Diocèse ; Mariette ; Auguste, 1846, marié et émigré à St-Jorioz ; Françoise, mariée à Brachet Jean, fils de Joseph, dit Boju (Perrière).

(Il existe encore, entre 1645 et 1842, trois branches éteintes de cette famille ; une famille Rulland, dit Caillou, disparue de Plan vers 1826 et une famille Rulland, dit Carrier, disparue du Chef-lieu vers 1700).

FAMILLE SUSCILLON

De 1538 à 1553, on trouve cinq ménages Suscillion (en latin *Cicillionis*). Aujourd'hui, on compte encore six familles ayant une origne distincte, à partir de 1600.

Première Famille. Suscillon du Bois, dit Guillot et Colan

1 et 2. — FRANÇOIS, père de GEORGES, marié en 1643 à Rogès Jeanne, fille de François, eut :

3. — GUILLAUME, 1645, marié en 1776 à Suscillon Maurize, fille de Jean, dit Ponay, eut 5 enfants, dont : Etiennette, mariée à Comte Bernard (Forclaz); Hélène, mariée 1° à Rogès Maurice (Forclaz) et 2° à Gardier François, fils de Maurice (Perrière); et

4. — MAURICE, 1683, marié en 1705 à Vallet-Bon Perrine, fille de Maurice, eut 7 enfants, dont : Jeanne-Fr., mariée à Brachet Philippe, fils de Philippe (Perrière) ; Etiennette, mariée à Suscillon Joseph, fils de Gaspard (Bois) ; et

5. — BERNARD, 1708, marié en 1738 à Gardier Georgine, fille de Maurice (Plan), eut 6 enfants, dont : Maurice, 1730, marié en 1754 à Gardier Antoinette, fille de Mermet (Plan), eut 5 enfants, dont : Etiennette, mariée à Suscillon Maurice, fils de François (Bois) ; Jeanne, mariée à Brachet Jean, fils d'Etienne (Perrière) ; et

6. — JEAN-FRANÇOIS, 1745, marié en 1774 à Rulland Etiennette, fille de Philippe (Eglise), eut 6 enfants, dont : Antoinette, mariée à Chapellet Ant. de Marlens ; et

7. — PHILIPPE, 1787, marié en 1810 à Barril Michelle, fille de Jean, eut 6 enfants, dont : Antoinette, mariée à Vallet Joseph, fils de Joseph, dit Bon ; Josephte. mariée à Suscillon Jean fils de Claude ; et

8. — CHARLES-MAURICE, 1823, marié en 1855 à Péron Josephte, fille de François, eut 8 enfants, dont : *Jean-François, Chef de la 2e Branche ;* Eugène, Frère des Ecoles Chrétiennes ; et

9. — JOSEPH-ANTOINE, 1857, marié en 1887 à Barril Maurize, fille de Maurice, eut 11 enfants, dont : Marguerite, Religieuse et Supérieure d'un Orphelinat en Espagne ; Maurice, 1889, marié à Gonet Rose (Isère) ; Delphine, mariée à Gonthier Ernest (Cran) ; Louise, Religieuse de St Joseph ; Louis, marié à Ollier Anaïs (Bogon) ; Charles, marié à Gonet N. (Isère) ; René, 1908, marié à Bétend Joséphine ; et

10. — JEAN-FRANÇOIS, 1898, marié en 1921 à Barril Angèle, fille de Maurice (Côte), eut : Maurice, 1922 ; Lucien, 1924 ;

Deuxième Branche

9. — JEAN-FRANÇOIS, 1859, fils de Charles-Maurice, marié en 1884 à Dunoyer Justine, fille de François (Plan),

eut : Joseph, 1885, marié à Gonon Marie de Luriecq (Lyon); Marie, 1887 ; Hyacinthe, 1889 ; Jeanne, 1892 ; Aimée, 1894 ; Anaïs, 1897 ; Alice, 1899.

Troisième Branche

6. — PHILIPPE, fils de Bernard, 1751, marié en 1781 à Sage-Segard Jeanne, eut 4 enfants, dont : Josephte, mariée à Suscillon Jacques, fils de Claude-Ant. dit Ponay (Bois); Jacqueline, mariée à Brachet Joseph, fils de Joseph (Perrière); et

7. — MAURICE, 1788, marié en 1810 à Rulland Claudine, fille de Maurice (Côte), eut 4 enfants, dont : Jacqueline, mariée à Brachet Charles, fils de Joseph (Côte); Jeanne, mariée à Brachet Jean-Jacques, frère du précédent.

Deuxième Famille. Suscillon du Bois, dit Noël

1. — NOEL (date de naissance inconnue), marié à Maniglier Claudine, fille de Gaspard (Eglise), eut 10 enfants de 1660 à 1681, dont: Jean-Fr., 1770, marié à Vallet-Bourry Marie, fille de Jean, eut 3 enfants, sans postérité ; et

2. — PROSPER, marié en 1686 à Brachet Jeanne, fille de Jacques (Plan), eut 5 enfants, dont : Jean-Fr., 1692, marié à Rulland Jacqueline, fille de Jean, sans enfant ; et

3. — MAURICE, 1701, marié en 1722 à Vallet-Bon Michelle, fille de Jean-Fr., eut 7 enfants, dont : *Gaspard, Chef de la 2e Branche ;* et

4. — JEAN-FRANÇOIS, 1732, marié en 1761 à Gardier Bernarde, fille de Jean (Plan), eut 9 enfants, dont : Françoise, mariée à Vallet Jean-Claude, fils de Pierre-Fr. ; et

5. — GEORGES, 1773, marié en 1802 à Vallet Jacqueline, fille de Jean-Ant., eut 4 enfants, dont : Mauriza, mariée à Maniglier Jean, fils de Claude-Fr. (Eglise); Josephte, mariée à Ottoz de Viuz ; et

6. — JEAN-ANTOINE, 1808-89, marié en 1835 à Maniglier Antoinette, fille de Pierre (Perrière), eut 7 enfants, dont : Jeanne, mariée à Rulland Jean, fils de Joseph ; Maurice, 1842, marié à Brachet Marie, fille de Maurice (Plan), émigré en Champagne, a eu : Léon et Léontine ; et

7. — NOEL, 1846, marié en 1875 à Rulland Jeannette, fille de Joseph (Côte), eut 6 enfants, dont : Josephte, mariée à Varey P. de Chevaline ; Joseph, 1876 ; François, 1879 ; Marie, mariée à Brachet Joseph, fils de Louis (Plan) ; et

8. — JEAN, 1890, marié en 1919 à Béruard Germaine, fille de Joseph, eut : Armand, 1920, et Paulette, 1926.

Deuxième Branche

4. — GASPARD, fils de Maurice, 1741, marié en 1765 à Rulland Maurize, fille de Joseph (Côte).. eut :

5. — MAURICE, 1767, marié en 1781 à Vallet Antoinette, fille de Claude, eut 5 enfants, dont : Maurize, mariée à Comte Jacques ; Jacqueline, mariée à Suscillon Jean, fils de Maurice (Bois); et

6. — JOSEPH, 1791, marié en 1812 à Brachet Claudine, fille de Bernard (Côte), eut : Marie, mariée à Mathelon Henri, fils de François d'Alex ; Jeanne, mariée à Brasier d'Alex.

Troisième Branche

5. — ANTOINE, fils de Jean-François, 1763, marié en 1806 à Vallet Antoinette, fille de Claude, eut 3 enfants, dont: Maurize, mariée à Rulland Jean-Ant., fils de Jean-Fr. (Eglise); et

6. — NOEL, 1811, marié en 1835 à Maniglier Jeanne, fille de Philippe (Eglise); remarié à Dussoliet de St-Ferréol, il mourut sans enfant et légua le champ de Prériond au Bénéfice-Cure.

Troisième Famille. Suscillon du Bois, dit Ponay

1 et 2. — CLAUDE, eut un fils JEAN, marié en 1643 à Brachet Claudia feu Gaspard ;

3. — PIERRE, 1650, marié en 1677 à Comte Louise, eut 6 enfants, dont : Jeanne, mariée à Hudrisier Humbert de Viuz ; et

4. — PHILIBERT, 1678, marié à Lonet Madeleine de Picardie, sans enfant ; remarié en 1712 à Suscillon Michelle, veuve de Vallet Jean-Cl., il eut 3 enfants, dont :

5. — CLAUDE-ANTHOINE, 1717, marié 1° à Suscillon Marie, feu Jean, dit Rosset (Bois), eut 4 enfants, dont : Andréanne, mariée à Dunoyer Jean-Jacques (Forclaz) ; Jean-Fr., marié à Brachet Claudia, fille de Joseph (Perrière). Remarié à Frachard Jacqueline (Bois), il eut 5 enfants, dont : Jeanne, mariée à Brachet Barthélemi (Plan) ; Jean-Maurice, 1770, marié à Rulland Andréanne, fille de Maurice (Côte), eut un fils, Maurice, 1789, marié (en Haute-Sanôe), lequel Maurice eut un fils, Nicolas, né à Maizières, 1822, marchand drapier à Besançon, qui eut un fils, Hyppolite, né en 1853, élève de Polytechnique, Général de l'Infanterie Coloniale, Commandeur de la Légion d'Honneur en 1908 ; Joseph, 1789, marié à Coutin Maurize, fille de François (Plan) chez laquelle il s'installa, maison Maniglier, dit Marquis ; et

6. — JACQUES l'Aîné, 1778-1857, marié 1° à Rulland Maurize, fille de Georges (Eglise), eut 4 enfants; remarié 2° à Arethens Jeanne de Viuz, eut 6 enfants, dont : Jean-Jacques, 1816, marié à Péron Josephte, fille de François, eut une fille mariée à Lachenal de Seythenex ; François, 1819, marié (à Plan) à Suscillon Marie, fille de Joseph et Gardier Jeanne, eut une fille, Mathilde, 1859, mariée à Maniglier Constantin (Plan); Etienne, 1828, marié à Maniglier Jeanne, fille de Claude (Eglise), eut : Jules, 1866, marié, à Paris, à Brachet Marie, dite la Fleur (Perrière), sans postérité ; et

7. — MAURICE, 1822, marié à Suscillon Jeanne, fille de Jacques (Plan) et de Coutin Maurize (ci-dessus), eut un fils :

8. — ETIENNE, 1863, marié en 1904 à Coutin Henriette, fille de Joseph (Plan), eut : Marie, 1905, mariée à Grandjean de Faverges ; Jeanne, 1913, et Denyse, 1914.

Quatrième famille. Suscillon du Bois, dit Rosset et le Blanc

1. — ETIENNE, dit Rosset, marié en 1617 à Rogés Mermete (Montmin), eut 7 enfants, dont : Pierre l'Aîné, marié à Vallet Jeanne ; *Pierre le Cadet, Chef de la 4e Branche ;* et

2. — GEORGES, 1632, marié 1° en 1656 à Dunoyer Jeanne, fille de François (Plan), eut 4 enfants ; remarié 2° en 1669 à Suscillon Maurize, feu Jacques, eut 3 enfants, dont :

3. — GASPARD, 1675, marié en 1698 à Vallet Louise, fille d'Antoine (Bois), eut 10 enfants, dont : Françoise, mariée à Béruard Joseph, fils de Claude ; *Joseph, Chef de la 2e Branche.*

4. — FRANÇOIS, 1724, marié en 1755 à Gardier Damienne, fille de Jean (Plan), eut 4 enfants, dont :

5. — MAURICE, 1758, marié en 1781 à Suscillon Etiennette, fille de Maurice, dit Guillot (Bois), eut 4 enfants, dont: Jacqueline, mariée à Brachet Jean-Bapt., fils de Bernard (Côte); et

6. — JEAN, 1794, marié en 1814 à Suscillon Jacqueline, fille de Maurice (Bois), eut :

7. — MAURICE, 1819, marié en 1851 à Vallet Josephte, fille de Jean, eut 6 enfants, dont : Etiennette, mariée à Péron Joseph, fils d'Auguste ; Françoise, mariée à Clavel Jean, fils de Maurice (Bois) ; Mathilde, 1859, mariée à Péron Joseph, fils de François ; et

8. — MAURICE, 1862, marié en 1900 à Cohendet Marie de Serraval, eut un fils, Marius, mort au régiment, et Albertine, mariée à Hudry André de Serraval.

Deuxième Branche. Suscillon, dit Rosset

6. — JOSEPH, fils de Gaspard, 1720, marié 1° à Rulland Gasparde, fille d'Antoine (Plan), eut 2 enfants ; remarié 2° à Suscillon Etiennette, dit Guillot, eut 3 enfants, dont :

5. — BERNARD, 1751, marié en 1774 à Maniglier Michelle, fille de Joseph (Eglise), eut 3 enfants, dont :

6. — JOSEPH, 1775, marié en 1798 à Brachet Jeanne, fille de Charles (Perrière), eut 5 enfants, dont : Françoise, mariée à Ruph de St-Ferréol ; *Jean-Marie, Chef de la 3e Branche ;* et

7. — JOSEPH, 1807, marié en 1833 à Brachet Jacqueline, fille de Jean (Côte), eut 9 enfants, dont : Jeanne, mariée à Aiguit Jean ; Joséphine, mariée à Liaret du Bogon ; et Joseph, 1852, émigré dans la Marne.

Troisième Branche. Suscillon du Chef-lieu, dit Drola

7. — JEAN-MARIE, fils de Joseph, 1804, marié à Maniglier Marie, fille de Philippe (Eglise), eut 7 enfants, dont : Nicolas, 1828, marié à Favre Marie, enfant trouvée, eut Caroline, mariée à Lachenal Maurice, père de François, 1893; Jeanne, mariée à Balmen A. de Faverges; et

8. — JOSEPH, 1832, marié à Pécheran-Mollier Ambroisine d'Ugine, eut 7 enfants, dont : Charles, 1868, marié à St-Ruph (Faverges); Félicie, 1881, mariée à Gilloz de St-Germain ; et

9. — NICOLAS, 1863, marié à Cochet Julie de Giez, eut : Eugénie, 1914 et Roger, 1916.

Quatrième Branche. Suscillon, dit Rosset, de la Forclaz

2. — PIERRE le Jeune, fils d'Etienne, marié en 1664 à Dunoyer Françoise, fille de Jean (Plan), eut 8 enfants, dont :

3. — JEAN, 1680, marié en 1706 à Brachet Claudine, fille de Claude (famille disparue), eut 11 enfants, dont :

Maurize, mariée à Rulland Maurice, fils de Jean-Ant. (Bonlit); Georgine, mariée à Vauselin Georges, fils de François (Eglise); et

4. — JEAN, 1726, marié en 1752 à Berger Jeanne (Villard de Vesonne), eut 6 enfants, dont : Jeanne, mariée à Rulland Maurice, fils de Joseph (Côte); Françoise, mariée à Péron Joseph, fils de Maurice ; et

5. — JEAN-CLAUDE, marié en 1773 à Béruard Françoise, fille de Grégoire, eut 5 enfants, dont : Jacqueline, mariée à Dunoyer François, fils de Jean-J. (Forclaz); Maurice, 1787, marié aux Granges de Talloires, eut un fils, Jean ; *Grégoire, Chef de la 5e Branche ;* et

6. — JEAN, 1778, marié à Neyret Jeanne, fille de Jean-Fr., eut 8 enfants, dont :

7. — GRÉGOIRE, 1803, marié à la Forclaz à Comte Jeanne, fille de Bernard, eut 10 enfants, dont : Jeanne, mariée à Falconnet, de Sillingy ; et

8. — CHARLES, 1840-97, marié en 1868 à Péron Mélanie, fille de Joseph, eut une fille unique : Jeanne-Marie, 1868.

Cinquième Branche. Suscillon, dit Rosset, du Bois

5. — GRÉGOIRE, fils de Jean, 1780, marié à Demeuraz Marie de Talloires, eut 3 fils, dont : François, 1806-66; *Jean-Michel, Chef de la 6e Branche ;* et

6. — JEAN-CLAUDE, 1813, marié à Arethens de Viuz, eut 7 enfants, dont : Marie, mariée à Mabboux d'Ugine ; Alexandre, 1850, marié à Maniglier Françoise, fille d'Etienne (Eglise), domicilié à St-Ferréol ; et

7. — ALEXIS, 1835, marié à Rulland Jeanne, fille d'Antoine (Bonlit), eut : Jean, 1867 ; et Joseph, 1869.

Sixième Branche. Suscillon du Bois, dit Dian-Rosset

6. — JEAN-MICHEL, 1804, fils de Grégoire, marié à Bouvier Josephte de Bellecombe-en-Bauges, eut 5 enfants, dont: Jeanne, mariée à Mathelon Noël, fils d'Henri ; et

7. — GRÉGOIRE-MAURICE, 1840, marié en 1868 à Péron Marie, fille de Françoise, eut 3 enfants, dont :

8. — FRANÇOIS, 1871, marié en 1892 à Gardier Judith, fille de Stanislas, eut 2 filles : Marie, 1893, mariée en Belgique ; Louise, mariée en Savoie.

Cinquième Famille. Suscillon de Plan, dit Ponay

Cette famille est probablement venue du Bois à Plan, où nous la trouvons installée en 1613, avec :

1. — JACQUES, marié à Ducrest Claudia (Plan), eut 8 enfants de 1613 à 1636, dont :

2. — MAURICE, 1624, marié en 1655 à Vallet-Bon Pernette, fille de Georges, eut 6 enfants, dont : *Maurice l'Aîné, Chef de la 2e Branche ;* et

3. — JEAN, 1672, marié en 1691 à Coutin Françoise, fille de Claude (Plan), eut 8 enfants, dont : Gaspard, marié à Verthier des Balmettes de Talloires et remarié à Liaret de Viuz ; Jeanne, mariée à Rulland Claude, feu Antoine (Plan); et

4. — FRANÇOIS, 1703, marié en 1740 à Brachet Claudine, fille de Guillaume (Plan), eut 1 fils :

5. — CLAUDE, 1742, marié 1° en 1770 à Rulland Jeanne, fille de Pierre (Eglise, famille disparue), eut une fille, Marie; remarié 2° à Maniglier Jeanne, fille de Germain (Eglise, famille disparue), eut 5 enfants, dont: Joseph, 1775, marié à Brachet Andréa, fille de Joseph (Plan); remarié à Gardier Jeanne, fille de Bernard (Plan), eut une fille, Jeanne, mariée en 1847 à Suscillon François, fils de Jacques (Bois), venu gendre à Plan; Andréanne, 1786-1857 ; et

6. — CLAUDE, 1779, marié en 1807 à Gardier Jacqueline, fille de Jean-Bapt. (Plan), eut 5 enfants, dont : *Eustache, Chef de la 3e Branche ;* et

7. — JOSEPH-MARIE, 1808-1895, marié en 1846 à Brachet Marie, fille de Georges (Perrière), eut 4 enfants, dont :

Josephte, 1854, mariée à Coutin Joseph, fils de Maurice (Plan) ; et

8. — MAURICE, 1852, marié en 1876 à Vausselin Henriette, fille de Charles (Bois), eut : Marie, 1892, mariée à Maître Albert de Seythenex ; et

9. — JOSEPH, 1884, marié en 1912 à Maniglier Françoise, fille de Jean-Philippe (Eglise), eut : Marie, 1913 ; Joséphine, 1914 ; Maurice, 1916 ; Albert, 1913 ; Jeanne, 1922 ; Jean, 1926...

Deuxième Branche. Suscillon de Plan émigrée au Bois

3. — MAURICE l'Aîné, 1662, fils de Maurice, marié en 1685 à Brachet Maurize, fille de Jean-Louis (Plan), eut 8 enfants, dont : Maurice, 1697, marié à Brachet Louise, fille d'Etienne (Bois); et

6. — CLAUDE, 1699, marié en 1723 à Brachet Maurize, fille d'Etienne (Bois), remarié en 1734 à Maniglier Jeanne, eut 5 enfants, dont :

5. — MAURICE, 1735, marié en 1768 à Semillat Maurize, eut 7 enfants, dont Antoinette, mariée à Clavel Jean, fils de Maurice (Bois) ; et

6. — PHILIPPE, 1783, marié à Noir Jeanne de Bredannaz, eut 8 enfants, dont : Maurize, mariée à Clavel Jean-P., fils de Jacques (Bois); Françoise, mariée à Mercier de St-Jorioz ; Antoinette, mariée à Rassat Jean-Louis de Doussard.

Troisième Branche. Suscillon de Plan, dit Charlot

7. — EUSTACHE, 1811, fils de Claude, marié à Brachet Jacqueline, fille de Georges (Perrière), eut un fils unique :

8. — CHARLES, 1852, marié en 1874 à Coutin Jeanne, fille de Jean (Plan), eut : Jules, 1881, Frère Capucin à Annecy ; Marie, 1884, mariée à Vausselin Joseph, fils de Jean (Villard); et

9. — JOSEPH, 1875, Brigadier des Eaux et Forêts, marié à Maniglier Clotilde, fille de Constantin (Plan), eut :

Charles, 1908-22 ; Marie, 1910, Religieuse à La Roche; Jeanne, Religieuse à La Roche ; Hélène, Marcelle et Lucie, 1919.

Famille Vallet, *dit Bourry, du Villard*

Cette famille comptait 4 ménages à Montmin, entre 1539 et 1552 : Aymé, Louis, François et Jean. Toutes celles qui existent encore aujourd'hui se rattachent à la même souche, qui est celle de la famille Vallet, dit Bourry ou Borry.

1. — Jean-François, marié en 1617 à Comte Dominica (Forclaz), eut 7 enfants, dont : Maurice, marié à Maniglier Pernette, fille de François (Eglise), eut 6 filles et 2 garçons ; Claude, marié à Berthier Jeanne; *Jacques, Chef de la 10e Branche ;* et

2. — Jean, 1636, marié à Darit Jeanne, eut 11 enfants, dont : François, 1670, marié à Adam Hélène, eut 5 enfants ; Joseph, 1679, maréchal-ferrant, marié à Chapellan F. de Faverges, eut 5 enfants ; *Pierre, Chef de la 2e Branche ;* Claudine, mariée à Simillat de Saint-Jorioz ; et

3. — Charles, 1686, marié en 1708 à Ducret Andréa, fille de Mamert et de Coutin Maurise (Plan), eut 8 enfants, dont : Françoise, mariée à Gardier Jean, fils de Maurice (Plan); Bernarde, mariée à Brachet Joseph, fils d'Etienne (Perrière); Andréa, mariée à Communal de Talloires ; et

4. — Joseph, 1722, marié à Emin Antoinette d'Englannaz (Viuz), eut 8 enfants, dont : Jacqueline, mariée à Béruard Joseph (Perrière); et

5. — Jean-Antoine, 1743, marié en 1765 à Dunoyer Josephte, fille de Joseph (Plan), eut 11 enfants, dont : Jeanne, mariée à Pricaz de la Thuile ; Jacqueline, ma-

riée à Suscillon Georges, fils de Jean-Fr. (Bois); Josephte, mariée à Rulland Ant. de Viuz ; Jeanne, mariée à Gardier Maurice, fils de Jean-P. (Plan); Etiennette, mariée à Bouvier de Bellecombes-en-Bauges ; et

6. — MAURICE, 1769, marié en 1802 à Rulland Bernarde, fille d'Etienne (Plan), eut 2 filles : Marie, 1803, mariée à Dessuise Jacques, et Jeanne, mariée à Dessuise Jean de Viuz-Faverges.

Deuxième Branche. Vallet du Villard, devenue Brachet Père

3. — PIERRE, 1691, fils de Jean, marié en 1715 à Ducret Françoise, fille de Mamert (Plan), eut : *Claude, Chef de la 4e Branche ;* et

4. — JOSEPH, 1716, marié en 1732 à Rulland Jacqueline, fille de Jean-Bapt. (Côte), eut 5 enfants, dont : Françoise, mariée à Barril Maurice, fils de Joseph; *Joseph Chef de la 3e Branche.*

5. — CLAUDE, 1737, marié en 1763 à Communal Mauriza de la Sauffaz, eut 6 enfants, dont : Antoinette, mariée à Suscillon Antoine, fils de Jean-Fr. (Bois); Claudine, mariée à Vallet Pierre-Fr., fils de Joseph ; et

6. — JEAN, 1773, marié en 1800 à Brachet Antoinette, fille d'Antoine (Perrière), eut 3 filles, dont : Jacqueline, 1805-87, mariée à Brachet Maurice, dit le Père, fils de Joseph (Perrière), venu gendre au Villard.

Quatrième Branche. Vallet du Villard

5. — JOSEPH, 1749, fils de Joseph, marié à Brachet Michelle, fille de Philippe (Perrière), eut 6 enfants, dont : Françoise, mariée à Verthier J. de Talloires ; Antoinette, mariée à Brachet Joseph, fils d'Antoine (Perrière), puis à Maniglier Joseph, fils de Jean-Cl.; et

6. — FRANÇOIS, 1779, marié en 1799 à Maniglier Antoinette, fille de Claude (Eglise, famille éteinte), eut 7 enfants, dont aucun ne semble avoir laissé de postérité à Montmin.

Quatrième Branche. Vallet du Villard

4. — CLAUDE, 1720, fils de Pierre, marié en 1740 à Neyret Françoise, fille de Claude, eut 10 enfants, dont : *Pierre-François, Chef de la 8e Branche ;* Philiberte, mariée à Brachet Antoine, fils de Claude (Perrière); Jacqueline, mariée à Brachet Joseph, fils de Jean (Plan); *Jean-François, Chef de la 7e Branche ;* Antoinette, mariée à Suscillon Maurice, fils de Gaspard (Bois); *Jean-Claude, Chef de la 9e Branche ;* et

5. — JOSEPH, 1749, marié 1° à Rulland Georgine, fille de Joseph (Côte), eut Pierre ci-après ; remarié 2° à Coutin Jeanne, fille de François (Plan), sans enfants; remarié 3° à Duclos J., il eut 6 enfants, dont ; *Antoine, Chef de la 4e Branche ;*

6. — PIERRE, 1780, marié en 1799 à Vallet Claudine, fille de Claude (2e Br.), eut 6 enfants, dont : Jeanne, mariée à Brachet Joseph, fils de Jean-Fr. (Perrière); Claudine, mariée à Brachet Jean-Cl., fils de Georges (Perrière); et

7. — JEAN-FRANÇOIS, 1813, marié en 1820 à Poencin Jeanne d'Ugine, eut 8 enfants, dont : François, 1848, Juge de paix à Chamonix où, marié, il eut 2 filles ; Françoise, mariée à Brachet François, fils de Maurice (Plan) ; *Marie-Alexandre, Chef de la 5e Branche ;* et

8. — JEAN-NICOLAS, 1845, marié à Cohendet-Roux Françoise de Serraval, eut 10 enfants, dont : Ernestine, 1877, mariée à Brachet Ernest, fils de Joseph (Villard); et

9. — GERMAIN, 1885, marié en 1912 à Challamel Suzanne d'Entrevernes, eut Henri, 1914 et Léon, 1918.

Cinquième Branche. Vallet du Bois

8. — MARIE-ALEXANDRE, 1839, fils de Jean-François, marié à Vallet Françoise, fille de Jean (10e Br.), eut 9 enfants, dont : Louis, 1864, marié à Lyon ; Justine, mariée à Gardier Ernest, fils de Joseph (Plan); Jules, 1867; Marie et Cécile, mariée à Contamine-sur-Arve ; François,

1873, marié à Lyon ; Joséphine, 1878-98, Religieuse à La Roche ; Franceline, 1862-1930.

9. — ERNEST, 1876-1929, marié à Vernay Mathilde d'Annecy, institutrice, eut : Jean, 1916 ; Marie, 1918, et Odile, 1923.

Sixième Branche. Vallet du Villard, dit le Bedeau

6. — ANTOINE, 1796, fils de Joseph et de Duclos Jacqueline, marié à Gay Jeanne de St-Germain, eut 7 enfants dont : François, 1821, Père Capucin à La Roche; Marie, mariée à Béruard Claude-Ant., fils de Joseph (Perrière); et

7. — PIERRE, 1815, marié à Brachet Jacqueline, fille de Jean (Côte), eut 7 enfants, dont : Antoine, 1845, marié à Genève ; et

8. — LOUIS, 1848, marié à Mugnier Françoise de St-Germain, sans enfant.

Septième Branche. Vallet du Villard

5. — JEAN-FRANÇOIS, 1753, fils de Claude (4e Br), marié à Lamotte-Hubert Marie, eut 6 enfants, dont : Claude, 1777, établi à Annecy ; Josephte, mariée à Barril Antoine, fils de Joseph ; et

6. — JEAN-FRANÇOIS, 1782, marié en 1800 à Clavel Marie, fille de Joseph, eut 6 enfants, dont : Françoise, 1801, mariée en 1831 à Guillot Charles, fils de Jean (famille disparue du Bois).

Huitième Branche. Vallet du Villard, émigré dans la Marne

5. — PIERRE-FRANÇOIS, 1744, fils de Claude (4e Br.), marié en 1765 à Suscillon Maurize, fille de Maurice (Bois), eut 7 enfants, dont : Antoine, dit Marc, 1783, émigré au Bogon et marié en 1802 à Suscillon Jeanne, fille de Joseph (Bois), eut 4 fils et 2 filles ; Maurice, 1785, marié à 1807 à Comte Jeanne (Forclaz), eut 6 enfants, dont : Jeanne, mariée à Vausselin Charles, fils de Jean-J. (Eglise), venu gendre au Bois ; et

6. — JEAN-CLAUDE, 1781, marié en 1798 à Suscillon Françoise, fille de François (Bois), eut 6 enfants, dont : Pierre, 1806, marié à Lamairesse N., eut une fille unique, Célestine-Hortense, mariée à Houry Léopold (Tours-sur-Marne), père de Mlle Houry, auteur littéraire.

7. — MAURICE, 1801, marié en 1825 à Brachet Jeanne-Marie, fille de Bernard (Perrière), venu comme gendre habiter le Chef-lieu, eut 6 enfants, dont : Françoise, 1832, mariée à Dunoyer François, fils de Claude (Plan); Maurice, 1843, Greffier à Ugine où il épousa Poencin N., dont il eut : Hyacinthe, marié sans enfant, et Eulalie ; et

8. — ALEXANDRE-BERNARD, 1835, marié en 1861 à Vallet Etiennette, fille de Jean (9e Br.), eut 6 enfants nés à Montmin, puis émigra dans la Marne : Pierre, 1863 ; Pierre-Maurice, 1865; Joseph-M., 1869; Marie-C., 1872; Jean-Auguste, 1875 ; Jean, 1879, Capitaine ; Jeanne.

Neuvième Branche. Vallet du Villard passé au Bois

5. — JEAN-CLAUDE, 1761, fils de Claude (4e Br), marié 1° à Sage-Segard Ant., eut 3 enfants ; remarié 2° à Tissot Josephte de Viuz, eut 3 enfants, dont :

6. — JEAN, 1805, marié à Arethens Marie de Viuz, eut 6 enfants, dont : Josephte, 1828, mariée à Suscillon Maurice, fils de Jean (Bois); Marie-Fr., mariée à Clavel François, fils de Jacques ; Françoise, 1837, mariée à Vallet Marie-Al., fils de Jean-Fr. (5e Br); Elise, 1840, mariée à Brachet Joseph, fils de Maurice (Villard) ; Etiennette, 1841, posthume, mariée à Vallet Alex.-Bernard (8e Br.).

Dixième Branche.

Vallet passé au Bois, à la Forclaz et à la Perrière

2. — JACQUES, 1633, fils de Jean-François, marié à Suscillon Mauriza, eut 10 enfants, dont :

LE GÉNÉRAL SUSCILLON

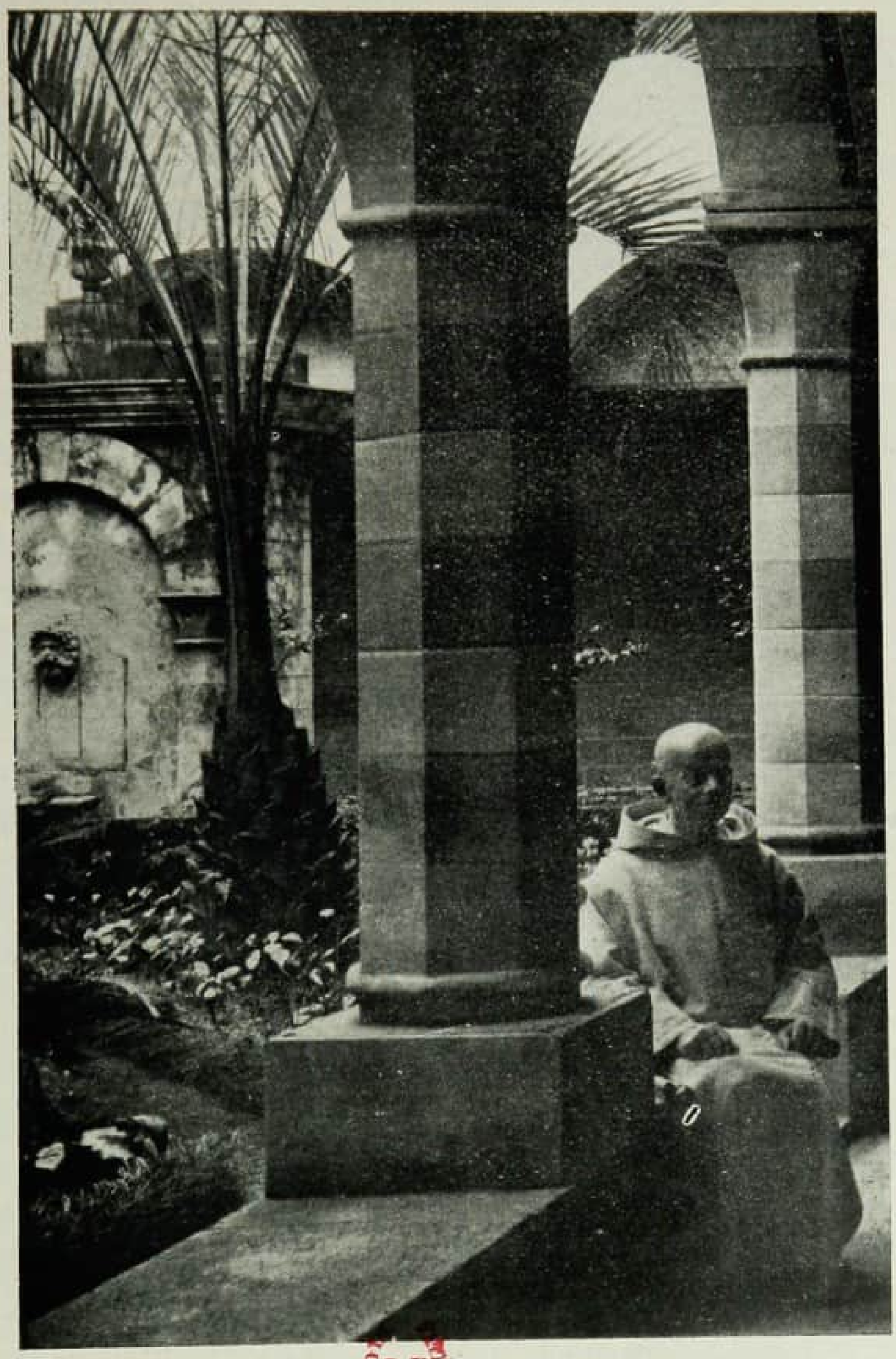

DOM YVES COUTIN (1853-1926)

dans le cloître de la Cervara, près Gênes

3. — PHILIBERT, 1669, marié 1° à Comte Guillelmine ; 2° à Coutin J. de Talloires, eut 7 enfants.

4. — JOSEPH, 1718, marié à Vallet Etiennette, fille de Claude (Perrière), eut 8 enfants, dont :

5. — ANTOINE, 1765, marié à Blanc-Garin J. de Serraval, eut : Josephte, 1803, marié à Clavel François, dit Margon, venu gendre à la Perrière.

La famille Vallet, dit Bon, du Villard, tout à fait distincte de la précédente, s'est éteinte en 1882, à la mort de Joseph, né en 1819, marié à Blanc-Garin M. de Serraval, il laissa deux filles : Mélanie, 1848, mariée à Maniglier Nicolas, dit Colin (Eglise), et Julie, 1846-1921, mariée à Vausselin Jean-Fr., fils de Charles, venu du Bois, comme gendre au Villard.

La famille Vallet, dit Catala, distincte des deux précédentes, et domiciliée à Plan, a émigré avec le départ des deux derniers garçons: Jean et François, nés en 1846 et 55.

FAMILLE VAUSSELIN

La famille Vausselin (en latin *Vassalis*), comptait 5 ménages entre 1537 et 1552 : François, Silvestre, Mermet, Antoine et Guillaume. Toutes les branches qui existent à ce jour se rattachent à une souche commune.

1 et 2. — FRANÇOIS, eut un fils, MAURICE, lequel est père de :

3. — FRANÇOIS, 1635, marié à Adornier Gasparde (Bois), eut : Etienne, 1669, marié à Brachet Etiennette, fille de Jean-Louis (Plan); et

4. — FRANÇOIS, 1675, marié en 1696 à Suscillon Guillelmine, fille de Maurice, dit Guillot, eut 11 enfants, dont: Marguerite, mariée à Rulland Maurice, fils de Jean (Côte); Josephte, mariée à Suscillon Jean-Fr., fils de Joseph (Plan); et

5. — GEORGES, 1713, marié en 1736 à Suscillon Georgine, fille de Jean (Bois), eut 1 fils :

6. — FRANÇOIS, 1737, marié en 1761 à Rulland Marie, fille de Jean (Plan), eut 9 enfants, dont : Claudine, mariée à Brachet Bernard, fils de Joseph (Perrière) ; *Jean-Antoine, Chef de la 6e Branche ;* et

7. — JEAN-JOSEPH, 1776, marié en 1798 à Brachet Jacqueline, fille de Philippe (Perrière), eut 10 enfants : Antoine, 1800-58 ; *Charles-Marie, Chef de la 3e Branche ;* Joseph, 1819-55, Prêtre du Diocèse ; et

8. — FRANÇOIS, 1806, marié en 1841 à Rulland Jeanne, fille de Maurice (Plan), eut 5 enfants, dont : Judith, marié à Patuel Jacques de Viuz ; et

9. — AUGUSTIN, 1845, marié en 1867 à Rulland Rosalie, fille de Jean (Eglise), eut 8 enfants, dont : Ernestine, 1874, mariée à Brachet Joseph, fils de Jean (Plan) ; Joseph, 1877 ; Hyppolite, 1880, marié en 1923 à Lefèvre Louise, fille de Louis et de Maniglier Jeanne, dit Gay ; Clémentine, 1884 ; Alphonse, 1886, marié en 1920 à Maniglier Lucie, fille d'Ernest (Eglise), eut une fille, Yvonne ; Clément, 1894, marié en 1921 à Maniglier Augustine, fille de Jean (Eglise), eut une fille, Marthe ; *Jules, Chef de la 2e Branche ;* et

10. — FRANÇOIS, 1868, marié en 1905 à Maniglier Henriette, fille de François (Eglise), eut : Denyse, 1909, mariée à Rulland Marius, fils de François (Côte) ; Paul, 1913 ; Madeleine, 1914 ; Robert, 1917.

Deuxième Branche. Vausselin du Chef-lieu

11. — JULES, 1871, fils d'Augustin, marié en 1900 à Maniglier Marie, fille de François (Eglise), eut 9 enfants, dont : Marguerite, 1901, mariée à Pernet-Coudurier du Grand-Bornand ; Mélina, 1903 ; Jean, 1905, marié à Annecy ; Marcel, 1907 ; Lucie, 1909 ; André, 1917.

Troisième Branche. Vausselin du Bois

9. — CHARLES-MARIE, 1811, fils de Jean-Joseph, marié en 1839 à Vallet Marie, fille de Maurice (Bois), où il est allé comme gendre, eut 13 enfants, dont : Antoine, émigré à Châlons; *Marie-François, Chef de la 4e Branche ;* Judith, mariée à Brachet Jean-Etienne, fils de Jean (Côte); Jeanne, mariée à Vausselin Etienne (Forclaz); Marie, mariée à Maniglier François, fils d'Etienne (Eglise); Henriette, mariée à Suscillon Maurice, fils de Joseph (Plan);

10. — MAURICE-PIERRE, 1840, marié en 1872 à Clavel Cécile, fille de Joseph, eut : Françoise, 1872, mariée à Barril Alexis, fils de Maurice (Côte).

Quatrième Branche. Vausselin du Bois

10. — MARIE-FRANÇOIS, 1843, fils de Charles-Marie, marié à Comte Françoise de St-Germain, eut 4 enfants, dont : Marie, 1868, mariée à Béruard François, fils de Claude; Léontine, mariée à Suresnes (Paris); et

11. — MAURICE, 1870, marié en 1895 à Brachet Françoise, fille de Jean-P. (Plan), eut : Marcelle, 1912.

Cinquième Branche. Vausselin du Villard

10. — JEAN-FRANÇOIS, 1846, fils de Charles-Marie, marié à Vallet-Bon Julie, fille de Joseph (Villard), où il est venu gendre, eut : Marie, 1875, mariée à Béruard Joseph, f. de Paulin ; et

11. — JOSEPH, 1880, marié à Suscillon Marie, fille de Charles (Plan), eut : Marthe, 1905 ; Jeanne ; Maria ; Jean, 1912 ; François, 1920.

Sixième Branche. Vausselin du Chef-lieu

8. — JEAN-ANTOINE, 1780, marié 1° en 1808, à Dunoyer Marie, fille de Jean-J. (Forclaz), eut 2 filles et Bernard, ci-après ; remarié 2° en 1816 à Suscillon Jeanne, feu Claude ; remarié 3e en 1820 à Gay Françoise, fille de Joseph (Eglise), eut : Julienne, mariée à Neyret Maurice ;

9. — BERNARD, 1814-90, marié en 1836 à Rulland Josephte, fille de François, eut 7 enfants, dont : Marie, mariée à Tournafol de St-Germain ; Joseph et Louis ci-après: remarié 2° à Bouvier Jeanne de St-Germain, eut : Françoise, mariée à Millet H. d'Entrevernes ; Jean, 1860, marié à Binvignat Rosalie de Thône, eut une fille ;

10. — JOSEPH, 1840, marié en 1868 à Brachet Maurize, fille de Joseph (Perrière), eut : Clotilde, mariée à Maniglier Ernest, fils de Joseph (Eglise) ; Clarisse, mariée à Cognat J. de Challonges.

10 bis. — LOUIS, 1848, fils de Bernard, marié à sa belle-sœur, Brachet Maurize, eut : Hyppolite, 1887.

Septième Branche. Vausselin de la Forclaz

3. — CLAUDE, fils de Maurice, marié en 1615 à Dunoyer Pernette, fille de Maurice, eut 6 enfants nés à la Forclaz, dont :

4. — HUGUES, 1629, marié 1° à Suscillon Jeanne, eut 3 enfants ; remarié 2° à Rogés Jeanne-Fr., eut encore 12 enfants, dont :

5. — CLAUDE, 1697, marié à Comte Mauriza, eut 7 enfants, dont : Maurize, mariée à Suscillon Jean-Claude, fils de Jean-Fr. (Bois); Jeanne, mariée à Maniglier Gaspard; et

6. — JEAN-FRANÇOIS, 1735, marié 1° à Verthier M. des Balmettes (Talloires), eut 4 enfants, dont : Marie, mariée à Vallet Pierre de Rovagny ; remarié 2° à Péron Claudine, fille de Maurice, eut 5 enfants, dont :

7. — JOSEPH, 1777, marié en 1807 à Maniglier Maurize, fille de Philippe (Eglise), eut 7 enfants, dont : *Jean-Maurice, Chef de la 8e Branche ;* et

8. — JOSEPH, 1812, marié en 1834 à Rulland Françoise, fille de Jean (Eglise), eut 8 enfants, dont : Jeanne, 1842, mariée à Paris, à Brachet Maurice, dit Bastille (Perrière); Maurize, mariée à Melun ; Josephte, mariée à Péron Jean-Joseph, fils de Joseph ; et

9. — ALEXIS, 1850, marié à Péron Marie, fille de Nicolas, eut 5 enfants, dont : Jeanne, 1873, mariée à Rogés Simon de St-Germain.

Huitième Branche. Vausselin de la Forclaz

8. — JEAN-MAURICE, 1816, fils de Joseph, marié en 1843 à Péron Jacqueline, fille de Hugues, eut 2 enfants, dont :

9. — ETIENNE, 1845-90, marié en 1871 à Vausselin Jeanne, fille de Charles-M. (Bois), eut 8 enfants, dont : Henriette, Religieuse de Chavanod ; Marcellin, Frère des Ecoles Chrétiennes ; Jean, mort à la guerre ; et

10. — EMILE, 1881, marié à Maniglier Marie fille de Jean, dit Gay (Eglise), eut, à Annecy, où il est installé, deux filles.

NOMS DES PRINCIPALES FAMILLES DISPARUES DE MONTMIN, DE 1600 A 1900

Au cours de ces généalogies, nous avons rencontré les noms de plusieurs familles qui ont émigré ou disparu de Montmin ; nous les citons ici avec quelques renseignements.

1. — ADORNIER. En 1530, il existe trois ménages de ce nom, établis au Bois et au Chef-lieu. En 1740, Gaspard possède encore 6 pièces de terre, mais aucune habitation.

2. — AGUI Jean, colporteur, né à Bobi, Pignerol (Italie), épouse en 1815 Péron Maurize, fille de François ; son fils épouse Suscillon Jeanne, fille de Joseph (Bois) et la famille émigre.

3. — ARETHENS. Vieille famille, établie au Bois, à la Côte et la Forclaz, émigrée à Vesonne vers 1800.

4. — BERTHIER. Famille venue probablement de Talloires, qui apparaît en 1666 avec Maurice, fils de Claude, et Dubourjal Claudine, et disparaît de la Forclaz, vers 1690.

5. — Bonaventure, d'Alex, Bouvier et Borbon, n'ont fait qu'un court séjour.

6 — Calquaix, de la Perrière ; vieille famille qui disparaît vers 1700.

7. — Chappaz et Charbonnier, du Châtelard en Bauges, de passage, en 1860-75 et 1831.

8. — Chevrier, de la Perrière ; vieille famille qui disparaît vers 1750.

9. — Comte (en latin *Comitis*), vieille et nombreuse famille établie à la Forclaz et au Bois, disparue vers 1850.

10. — Cornut, de St-Ferréol, 1882 ; Davier, de Gruffy, 1820-30 ; Delachenal, 1538-50 ; Desaire, de St-Germain, 1837-45 ; Déverité, de Beauvais, 1800 ; Dubois, 1538-1637 ; Duclos, 1778 ; familles de passage à Montmin.

11. — Ducret (en latin *de Cresto*), vieille famille de Plan qui disparaît vers 1800.

12. — Dumollard ou Mollard, 1637-57 ; Frachard, venue de Montremont (Thônes) au Bois, 1680-1750 ; Escler, né en Suisse, 1870 ; Garin, 1545-1650 ; Granmaison, de Veyrier, 1790-1805 ; Guillot, de Viuz, 1832-40 ; Hudrisier, maçon de Chambellon, venu à Plan et la Perrière, 1634-90 ; Lafrasse, meunier à la Perrière, 1782-1840 ; Lambert, au Bois, 1600-30 ; Larpin (Forclaz), 1646 ; Marchand (Eglise), 1731 ; Mareschal (Forclaz), 1605-1613 ; Messerierier (en latin *Messerii*), 1538 ; Miege, venu de Cusy à la Perrière ; Moene, de la Perrière, Eglise et Plan, 1788-1808 ; Petitjean, du Bois, 1613-43 ; Poncet, vieille famille de Plan, disparue vers 1750 ; Raginel, de la Forclaz, 1625-50 ; Ramier ou Ramus (en latin *Ramérii*), 1550-70 ; Roges, vieille famille du Bois, disparue vers 1750 ; Perrier-Rosat, de Marthod, 1853 ; Sonnerat, de Plan, 1678-92 ; Vernaz, venu de Samoëns à Plan, 1768-1890 ; Verthier, vieille famille établie à la Forclaz, Côte et Eglise, disparue.

Noms des Personnes Propriétaires en 1738 et ne Figurant pas aux Registres Paroissiaux

Belmon Claude, de Talloires, maison et pré à la Forclaz.
Berniguet Balthazard, au Chenevier.
Brayen François, à la Côte.
Collam Maurice, un bois au Chenevier.
Domenget Nicolas, maison et pré à la Perrière.
De Grandis François et Michel, bourgeois d'Annecy, maison et terres à la Côte.
Jacquaz, not. à Talloires, une maison et terres vers l'Eglise et la Forclaz.
Rolland Antoine, Bernard, Maurice, maison et terres à la Côte, famille émigrée à Annecy, où elle s'est continuée en 1756 par la famille Georges Terrier, maître-chirurgien; Louis Terrier, Ministre du Commerce en 1898 ; Docteur François Terrier ; Pharmacien Calloud.

Note Additionnelle

Au moment où cet ouvrage finit d'être imprimé, je trouve plusieurs documents que je cite ici comme références. Ils sont contenus dans la Série I. G. 90 des Archives Départementales.

1° Folio 590. Transaction entre le Sgr Abbé de Talloires et le Rd Curé et Communauté de Montmin, du 22 mai 1767, « concernant le maintient dans la possession d'un vicaire. »

2° Folio 824. Un état des Fondations de Montmin depuis 1410 à 1752, avec le nom des fondateurs. Celle de 1410, encore inédite, mentionne que « le Curé est obligé de faire les répons tous les dimanches sur les tombeaux des Messieurs qui ont exempté de la disme les terres de la Cure dans l'enceinte de Montmin. »

Notice

sur le Général Sucillon

Dans son étude sur les Généraux Savoyards, M. Miquet nous a révélé les origines de ce brillant officier ; la curiosité m'a poussé à demander des renseignements au Ministère de la Guerre par l'intermédiaire de notre compatriote, le Capitaine Vallet. Ce dernier, attaché au Cabinet du Général Pétain, s'est empressé de répondre à mon désir et je le remercie ; contrairement à ce qui m'avait été dit sur sa mort arrivée depuis quelques années, il m'a indiqué le village de Salles en Beaujolais, où le Général jouit de sa retraite. Je me suis permis de lui écrire pour lui soumettre les notes suivantes que j'avais l'intention de publier. J'ai été très touché des nombreuses lettres qu'il m'a écrites depuis pour me fournir plus amples renseignements, et je suis heureux de pouvoir publier ici sa photographie.

Le Général Suscillon descend d'une famille que l'on trouve déjà établie à l'origine des Registres Paroissiaux, en 1530, dans le petit village du Bois où elle se se perpétue. On établit sa généalogie d'une manière certaine dès 1600, avec : 1° Claude, père de : 2° Jean, marié en 1643 à Brachet Claudia, feu Gaspard ; 3° Pierre, né en 1650 ; 4° Philibert, né en 1678, alla faire du négoce en Picardie, comme

beaucoup de Savoyards de l'époque ; il y épousa Lonet Madeleine qui revint se fixer à Montmin avec son mari ; 5° Claude, né en 1717, épousa 1° Suscillon Marie, feu Jean, dit Rosset (Bois), et 2° Frachard Jacqueline, fille de Gaspard (Bois), dont il eut : 6° Jean-Maurice, marié en 1788 à Rulland Andréa, fille de Maurice (Côte ; 7° Maurice, leur fils, sera le grand-père du Général. Il naquit à Montmin le 2 mai 1789, « sortit des Etats de Savoie pour aller en France », comme on disait alors. Il se fixa, comme négociant, à Charcenne en Franche-Comté, à 24 kilomètres au nord de Besançon. Le 13 mai 1818, il épousa à Maizières (Haute-Saône), Cécile Grosperrin, et se fixa dans cette localité située à 20 kilomètres au sud de Vesoul. Lors d'un voyage en Savoie, il mourut à Faverges, le 1er octobre 1837.

8° Son fils, Nicolas, né à Maizières, le 1er juin 1822, s'établit comme marchand drapier à Besançon, où il épousa Cécile Rueff, née en cette ville au cours de l'année 1827. Nicolas mourut à Paris, chez son second fils, le 22 mai 1880.

9° Hyppolite-Gilbert-Joseph Sucillon naquit à Besançon le 19 novembre 1853 ; entra à Polytechnique en 1872, passa à Fontainebleau le 1er octobre 1873 et fut nommé Sous-Lieutenant d'Artillerie au 37e le 1er octobre 1874, Lieutenant le 1er octobre 1876. En 1876-77, il suit les cours d'Ecole de Cavalerie de Saumur et le 5 avril 1881, il est nommé Capitaine Instructeur au 36e d'Artillerie.

Sorti de l'Ecole Supérieure de Guerre en 1884, n° 10 sur 66, avec mention *bien*, le Capitaine Sucillon fit un court séjour en Algérie comme stagiaire à l'Etat-Major de Constantine, passa dans l'Infanterie de Marine et s'embarqua pour le Tonkin le 20 juillet 1885. Affecté successivement aux 1er, 2e, 3e Régiments des Tirailleurs Tonkinois, il prit part aux opérations sur les frontières de Chine à That-Khé et Cao-Bang, se distingua le 2 février 1887, défendant avec une seule compagnie le poste de Mo-Xat attaqué par 800 pirates.

A la suite de ce succès, il fut nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Rentré en France, il fut promu Chef

de Bataillon le 23 avril 1888 et placé au 4e Régiment d'Infanterie à Toulon. Il passa ensuite à l'Etat-Major du 4e arrondissement Maritime à Rochefort et retourna au Tonkin pendant 3 ans (juillet 1891-août 1894) en qualité de Commandant du Cercle de Lao-Kay, puis de Chef d'Etat-Major du Général Commandant Supérieur des troupes de l'Indo-Chine. Il fit campagne au Cambodge sur le Haut-Mékong et promu Lieutenant-Colonel le 28 décembre 1893.

Détaché au Ministère des Colonies il prit le commandement du Groupe des 4 Bataillons d'Infanterie de Marine du Camp retranché de Paris. En mars 1897, il part pour Madagascar comme Commandant du 2e Territ. Milit. et prend part à la pacification des Sakalaves. Colonel le 9 juillet 1898, il rentre en France en juin 1899 et reçoit sa nomination d'Officier de la Légion d'Honneur, pour faits de guerre à Madagascar, le 12 octobre 1899. Colonel Commandant le 4e Régiment d'Infanterie de Marine à Toulon, Chef d'Etat-Major du Corps expéditionnaire de Chine, il embarque le 11 août 1900. Général de Brigade le 9 juillet 1901; il commande les troupes maintenues en Chine et rentre en France par la Sibérie, en août 1902, pour être mis à la tête de la 5e Brigade d'Infanterie Coloniale de Paris. Il retourne en Chine de 1906 à 1909 et en juillet 1908, il est nommé Commandeur de la Légion d'Honneur.

Membre du Comité d'Etat-Major, Général de Division. le 18 mars 1913, puis Commandant Supérieur des Troupes de l'Indo-Chine de mars 1914 à février 1916, il est nommé Grand Officier de la Légion d'Honneur le 13 juillet 1915. Il fut successivement Président de la Commission des Emplois réservés aux Sous-Officiers et Mutilés de Guerre, Président du Comité de défense des Colonies et passa au cadre de réserve le 18 décembre 1918. Médaillé de Chine, du Tonkin, de Cochinchine, et., etc., le Général Sucillon compte 48 ans de service, 37 campagnes dont 16 de guerre.

Le 30 avril 1903, il épousa Demoiselle de Bernardy de

Sigoyer Marie-Antoinette, de Valence, mais n'eut pas d'enfants. Tous deux sont en bonne santé dans leur lieu de retraite, à Salles en Beaujolais, où nous leur souhaitons de passer encore de longues et heureuses années.

* * *

Nota. — Le Général Sucillon me dit dans une de ses lettres : « Je crois que la véritable orthographe de mon nom est Suscillon, mais sur l'acte de mariage de mes parents il est écrit Sussillon et sur mon acte de naissance, Sucillon. En lisant dans les Annales de Géographie un article sur le Valais, j'ai trouvé un village portant le nom de Suscillon. Notre famille serait-elle originaire de ce village, ou bien nos ancêtres de Montmin en sont-ils les fondateurs ? Mais je sais qu'il existe plusieurs familles Suscillon dans la région champenoise et ardennaise.

« De tout temps, les Savoisiens ont fait le métier de colporteurs, peut-être trouveriez-vous dans vo recherches un Chatelain, du Bouchet de Serraval, qui s'établit à Villersexel (Hte-Saône); il eut un fils, camarade de toute ma vie au lycée de Besançon, à Polytechnique, etc..., qui devint Général de Division ; il mourut en décembre 1916 et je fus subrogé-tuteur de ses quatre enfants. »

Il fait bon constater combien nos compatriotes émigrés pensent à leur pays d'origine et y restent cordialement attachés.

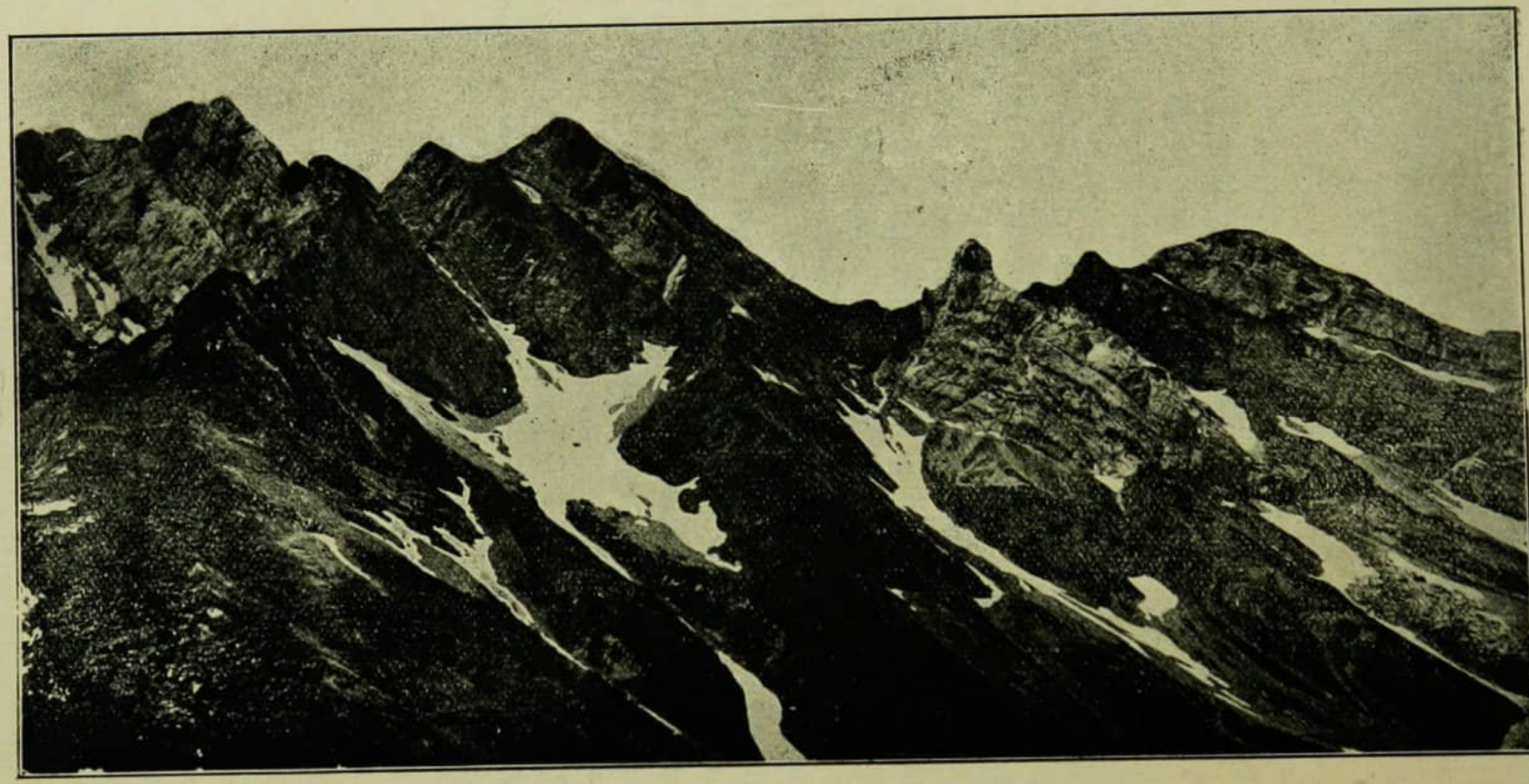

La Chaîne des Aravis

Famille de Botanistes

Il y a 130 ans, un jour, un jeune homme de Brison, descendant à Thuet, fit la rencontre d'un naturaliste genevois, Walner, de Plainpalais. Celui-ci lui demanda de le conduire à la montagne et de le mener sur les pâturages non encore fauchés pour y chasser des papillons. Timothée Moenne-Loccoz (1786-1858) courait alors sur ses quatorze avrils. Il accepta et, chemin faisant, son compagnon lui conseilla d'employer ses loisirs à porter à Genève des plantes alpines fraîches, lui donnant l'adresse de personnes qui les accepteraient sûrement. Timothée se mit de suite au travail et, bientôt, il porta ses premières récoltes au professeur Augustin de Candolle, au docteur Peschier et au professeur Colladon.

Le jeune homme fut accueilli avec bienveillance « non parce que les plantes étaient jolies, mais plutôt pour l'encourager ». L'adolescent partait de Brison de bonne heure. mais longue était la route jusqu'à Genève : 25 kilomètres, au bas mot. Le soleil, parfois la pluie, le tassement des plantes, tout contribuait à mettre sa marchandise en piteux état. On lui apprit à entourer les plantes de mousse afin de leur garder de la fraîcheur. De 1800 à 1825, Timothée s'employa, tout seul, à chasser les plantes rares pour

les botanistes et les plantes officinales pour les pharmaciens de Genève. En 1825, il se trouva un collaborateur dans la personne d'Eugène Bourgeaux, son petit-neveu.

Celui-ci était né à Brison, le 13 avril 1813 ; vif, alerte, intelligent, Eugène prêta un précieux concours à son maître. Mais, voici qu'un jour il fait la rencontre du botaniste Lyonnais Seringe. Celui-ci, frappé de ses aptitudes exceptionnelles l'emmena à Lyon, et l'envoya bientôt à Paris. Là, il fut d'abord employé comme collecteur par Webb, l'auteur de « l'Histoire naturelle des îles Canaries ». En 1845, Bourgeaux est envoyé aux Canaries. De retour, en 1847, il fut choisi comme collecteur par l'unanimité des membres de l'Association Botanique Française, fondée à Paris. Il visita alors le Midi de la France ainsi que certaines provinces de l'Espagne. En 1849, l'Association le chargea de l'exploration complète de l'Espagne, qu'il parcourut en neuf voyages, jusqu'à 1864. De 1857 à 1859, il fut choisi comme botaniste collecteur par l'expédition envoyée par le gouvernement anglais dans l'Amérique du Nord. Son voyage s'étendit de New-York au fort Edmonton, sur une distance presque égale à celle de Madrid à Saint-Pétersbourg. Le gouvernement anglais le combla d'éloges. En 1860 et 62, il parcourut la Syrie pour le compte de l'auteur de la « Flore de l'Orient », M. Boissier. De 1862 à 67, Eugène visita la France, le Portugal, l'Algérie et le Mexique. Sa dernière excursion, de mars à août 1869, fut consacrée aux îles Baléares. Membre de la Société Botanique de France, il avait été décoré de la Légion d'honneur en 1867. L'ensemble des plantes qu'il a recueillies pendant près de 24 ans s'élève à plus de 14.000 espèces. On lui doit l'introduction en France d'un grand nombre de plantes utiles ou ornementales.

Toutes les fois qu'Eugène pouvait s'échapper, il aimait à revenir au pays natal. Sa grande joie était de retrouver son Jalouvre et ses nombreuses plantes alpines. « Ce sont les plus belles du monde », disait-il. Il était simple comme un enfant avec ses compatriotes. Petit de taille, il portait un haut de forme presque aussi haut que lui, ce qui lui

donnait un air tout drôle. Eugène n'a laissé, comme souvenir, à Brison, que sa presse à fleurs : gros instrument à vis en bois.Eugène Bourgeaux mourut à Paris le 21 février 1877 (*Rev. Sav.* 1896, p. 723).

Joseph Moenne-Loccoz, fils de Timothée, naquit à Brison en 1823. On lui donna le surnom de Timothée, emprunté à celui de son père, et c'est sous ce nom qu'il a toujours été connu (Conf. John Briquet). Il commença de bonne heure à aider son père dans ses fonctions de guide et de chasseur de plantes. A l'âge de 10 ans, où la moindre taupinée était pour lui une montagne, il conduisit son premier touriste, M. Métert, à la Glacière de Brison. Bientôt, Alphonse de Candolle arrivait à Brison avec ses étudiants dans l'intention de faire une excursion botanique au Vergy. En l'absence de son père, en course au col du Bonhomme, le jeune Timothée se chargea de conduire l'illustre savant et ses élèves. Il s'en tira à la satisfaction générale.

Quelques jours plus tard, G.-F. Reuter, occupé à réunir les matériaux de son « Catalogue de la flore des environs de Genève », vint chez les Moenne-Loccoz. Il s'intéressa vivement au jeune Joseph, le prit avec lui dans ses excursions à la pointe d'Andey, aux rochers de Leschaux, aux cimes du Vergy, au mont Méry du Reposoir. Il l'initia à une connaissance plus exacte des plantes alpines et lui apprit à préparer et sécher les échantillons destinés aux herbiers.

Par l'intermédiaire de Reuter, Timothée fournit des plantes alpines à Edmond Boissier pour son jardin de Valleyres et des plantes sèches destinées aux échanges. Peu s'en fallut même une fois que Timothée n'accompagnât Boissier et Reuter en Espagne. Dès lors, la réputation de Timothée commença à s'étendre. Il conduisit Pictet de la Rive et Alphonse Favre dans leurs excursions à la recherche des fossiles. Le docteur Mayor, entre temps, se chargea de lui donner plusieurs leçons sur la botanique, les fossiles, les papillons et coléoptères. Les Dupin, les Fauconnet, Michaud, Rapin eurent souvent recours à

sa connaissance des différentes localités qu'il explorait sans cesse. Lors de la création des rocailles alpines du Jardin botanique de Genève, Timothée rendit les plus grands services à Reuter, puis à Müller, en fournissant la plupart des espèces des Alpes de Savoie. Ses innombrables excursions lui permirent de découvrir une centaine de plantes rares, qu'il faisait ensuite connaître à Reuter. soit en lui apportant, soit en le conduisant sur place. Cependant, le modeste collecteur n'est presque pas cité dans le catalogue classique de l'auteur genevois. On voit que l'ingratitude ne date pas d'aujourd'hui.

Pendant les dernières années de sa vie, Timothée avait élargi ses connaissances et rectifié plusieurs anciennes erreurs grâce aux conseils très avisés du R. P. Gave.

Les plantes sèches de Timothée ont été expédiées par lui à de nombreux amateurs en Allemagne, en Autriche, en France et en Suisse. L'herbier Delessert possède dans sa collection dEurope (série des Alpes d'Annecy) une collection complète des plantes de Timothée, avec indication d'origine. Les gentianes hybrides des groupes lutea, purea et punctata, sont une des découvertes les plus remarquable de Timothée. Ces gentianes se rencontrent dans le massif du Vergy.

L'Excursionniste

Au début de ses recherches de mars à novembre, Timothée se rendait à Genève au moins deux fois par semaine; il y portait les plantes fraîches cueillies la veille. Bien entourées de mousse, elles gardaient toute leur joliesse. Revenu chez lui de ses excursions au Reposoir ou au Vergy, il se reposait une heure et partait pour Genève à la nuit tombante. Le panier sur l'épaule, il cheminait sans s'arrêter jamais. Quand le sommeil alourdissait ses paupières, il grimpait sur le talus de la route, et continuait son chemin le long des haies, afin que les obstacles à surmonter le tinssent en éveil. Que de chapelets il a récités durant ces interminables courses nocturnes ! Arrivé à la ville, il attendait le jour, blotti quelque part sous un abri

de fortune. Chaque plante lui était payée au prix dérisoire de 0 fr. 10. Mais, il faut se rappeler qu'à cette époque, c'est-à-dire autour de 1850, le tâcheron travaillait presque pour rien. C'est ainsi que le batteur de blé, au fléau, était rétribué au prix de 0 fr. 35 la journée.

Le Sabot de Marie hante toujours les forêts de Brison. Un jour, Timothée eut la chance d'en rencontrer trois magnifiques échantillons. Juste le temps de s'endimancher, et il fila à Genève avec son précieux trésor. Ce soir-là, ses paupières ne s'alourdissent point ! A Genève, il trouva immédiatement preneur, au prix de 10 fr. la pièce. Trente francs réalisés pour une plante qu'il avait cueillie à 15 minutes de son castel, quelle aubaine ! Il ne se sentait pas de joie, et son cœur chantait comme l'oiseau courant les épis mûrs.

Dès que les parcs et jardins botaniques furent établis, la vente des plantes fraîches prit fin pour notre Timothée. Il dut alors se rabattre sur la cueillette des graînes ; puis, la renommée de notre herboriste se répandant peu à peu en France, en Allemagne, en Autriche, il devint le grand fournisseur de plantes desséchées. La collection complète de ses *exsiccata,* comprenant 350 pieds, lui rapportait une quarantaine de francs au plus. Quand, au bout de l'année, il avait réalisé 300 à 400 fr., il s'estimait heureux. Il est vrai que, pendant la belle saison, les botanistes étrangers le prenaient souvent comme guide pour courir et fouiller les montagnes du Vergy ou du Reposoir, et même le massif du Mont-Blanc. On lui donnait alors 10 fr. par jour, la nourriture, et aussi, et toujours le tabac. Timothée possédait tout un arsenal de vieilles pipes, depuis le Jacob jusqu'au Choquin. Compagnes indispensables et inséparables, elle ne « démuselaient » jamais ; du matin au soir, elles étaient arborées.

Le moment de la cueillette venue, il se sentait des fourmies dans les talons, tant le travail pressait. Alors, sa pipe tisonnait puis s'éteignait. A chaque instant, il fallait rallumer la paresseuse, et, bien souvent, la journée n'était pas finie que sa boître d'allumette sonnait le vide. Mais

Timothée gardait toujours sa pipe aux dents, s'imaginant fumer quand même. A l'heure où la faim se faisait sentir, que mangeait-il, seul, perdu sur les cimes ? Une croûte de pain pavoisée de charcuterie et parfois beurrée d'un rayon de soleil seulement. Il considérait la halte consacrée au ravitaillement de son corps, comme du temps gaspillé, aussi la voulait-il toujours brève : 20 minutes au maximum. L'austère Saint Bernard eût reconnu, en Timothée, un parfait disciple et commensal. Il prenait sa modeste réfection toujours aux mêmes endroits. C'est ainsi qu'en arrivant à la dernière fontaine de Méry, il s'asseyait toujours pour alimenter « son moteur ». Il avait un faible pour cette fontaine, et lui disait à l'arrivée : « Bonjour, ma jolie ! J'aime ta broderie de mousse, ton onde limpide à saveur de réglisse. » Et la fontaine, courant et trébuchant à travers les cailloux, versait, comme en riant, un peu de fraîcheur à son grand ami.

Certaines excursions dans les hauts pâturages du Reposoir demandaient un travail de 4 à 5 jours successifs. Chaque soir, il redescendait à la Chartreuse où logis et couvert lui étaient toujours gracieusement réservés. Notre brave chemineau, attardé par les fleurettes de la pointe d'Areu, ne frappait, parfois, au heurtoir du monastère qu'à une heure avancée de la nuit ; mais il était attendu toujours. Souvent, c'était le Père Supérieur lui-même qui venait, gracieux et souriant, au-devant de Timothée : « Entrez, entrez, mon brave ami. Ne vous excusez pas, vous êtes ici chez vous. » Puis, c'était la réfection monacale coupée de causeries sur l'or et le violet des plantes étalées devant le bon père.

Le lendemain, les premiers meuglements des troupeaux n'avaient pas encore percé le frais et clair matin que déjà Timothée disparaissait, là-haut, dans la féerie du soleil levant. Ces jour-là, notre botaniste trouvait toujours, dans son sac, un petit flacon de chartreuse que le moine, son grand ami, y avait glissé. Dans sa vieillesse, il aimait à raconter ses souvenirs, et, parlant de la Chartreuse, il disait : « J'ai trouvé, dans cette maison bénie, des plantes

rares et des vertus plus rares encore. J'y ai rencontré des sages, et mon amitié avec eux fut vieille dès le premier jour. Leur souvenir ensuave ma vie. » Souvent on lui demandait comment il pouvait se plaire, seul, dans ces immenses solitudes. où il vivait la plus grande partie de l'année. Invariablement, il disait : « Dans mes excursions, je m'abandonne à Dieu, comme le touriste au guide. J'ai une confiance illimitée en Celui qui me déçoit mie. » Profonde, en effet, était la foi de Timothée. « Je me fie en la Providence, disait-il encore, qui se lève toujours plus matin que le soleil. »

Seul, dans l'immensité des pâturages, courbé au travail comme un pommier qui plie, haletant, poussiéreux des étapes, rouge de soleil ou giflé parfois d'averses, il allait toujours abondamment pourvu de cette monnaie rare qui se nomme l'énergie, invinciblement attiré qu'il était par les fleurs, ces si jolies, ces pudiques amantes auxquelles son cœur s'attachait à raison des peines qu'il avait endurées pour elles. Quand, sur le tard de sa vie, Timothée découvrit cette fleur unique, la Dracocéphale, ce jour-là, les échos du Jalouvre retentirent de bien belles chansons. En face de cette magnifique labiée, qui, dans la région n'existe qu'au Jalouvre, le cœur de Timothée bondissait dans sa poitrine. Le soir de ce jour mémorable, il s'en revint au logis plein de joie naïve et de prière reconnaissante.

Tout l'attirait sur les hauteurs et peuplait sa solitude : les pacages ensevelis dans l'odeur des foins, les flots bouillonnant et se brisant sur le roc, le babil de la brise à travers les herbes, ou la mâle villanelle des vents dans les couloirs pierreux, le chant de l'oiseau vite coupé, le bêlement des brebis, les clochettes tintant au cou blanc des agneaux, les chalets égaillés comme des dés dans la verdure, une cascatelle chantant, là-bas, le cantique de l'eau. Mais quand les ombres commençaient à s'allonger, et que, dans le lointain, retentissait le chant du pâtre, un soupçon seulement de tristesse s'emparait de Timothée... Il fallait redescendre, dire adieu à cette fête des couleurs et rega-

gner le chalet hospitalier. Dans ses randonnées, il était toujours suivi de son chien fidèle, gros molosse qu'il aimait pour sa patience, sa bonne humeur, son affection, la caresse de ses yeux bruns qui lui parlaient, levés vers lui à chacun de ses gestes. Plus d'une fois, Timothée aperçut des loups rôdant sur les sommets de Méry. Immédiatement, le chien s'approchait de son maître, et montrait, par des grognements sinistres et des crocs formidables, qu'il était prêt à se mesurer avec le fauve. Mais, toujours, celui-ci prenait le trot et disparaissait bientôt dans la cheminée qui descend sur les chalets de Sallanches.

La perdrix blanche, le coq de bruyère, l'oiseau des neiges semblaient le connaître, tant ils étaient familiers avec lui. Toujours ils s'approchaient pour prendre part aux reliefs de son festin. Un jour, cependant, près de Mont Château, le bruit de ses pas effaroucha une oiselle qui bondit de sous une motte de terre, entraînant avec elle son unique oisillon. « Ne crains rien, ma bonne maman », fit Timothée ; « cesse tes cris angoissés, je suis ton ami », et, prenant dans ses mains le petit être, il le réchauffa de son haleine puissante, le remit délicatement dans son nid, puis s'éloigna tout heureux de sa bonne action.

Timothée était très connu et très aimé au grand chalet de Méry. Il savait toujours quand le bétail était malade. Vite, il arrivait avec des médicaments qu'il avait tirés du jus de certaines plantes alpines, et le bétail guérissait toujours. Aussi, quelle fête quand on voyait poindre Timothée, là-bas, à la lisière des derniers sapins ! Son chien se saoûlait du lait gras et parfumé. Il y avait du linge de rechange si Timothée arrivait mouillé. On le faisait asseoir tout près du grand feu où pendati la crémaillère traditionnelle. Le beurre frais, le meilleur fromage, le jambon fleurant le genièvre, le lit du patron, tout était à sa disposition. Quand, en avril-mai, le chalet n'était pas encore ouvert, Timothée y entrait avec une clé à lui confiée ; des vivres l'attendaient au buffet ; il allumait un grand feu, et, à l'heure où l'anémone printanière s'endormait au bord

du sentier, Timothée, son âme abandonnée à Dieu, s'étendait sur la fenière. Il était chez lui.

Les hauts pâturages du Reposoir fournissent une herbe courte, mais fine, grasse, succulante, réservée à la dent gloutonne d'immenses troupeaux de moutons. Abandonnés à eux seuls la plus grande partie de la saison, ils ont, à leur tête, un gros bélier aux cornes contournées, monstrueuses et singulièrement menaçantes. Quand le soleil est à son zénith, les troupeaux se dirigent, au trot, vers les dépressions formant cuvettes où se trouvent de gros amas de neige qui ne disparaîtront que vers la fin de la saison. Brebis et bélier abordent le névé, s'y installent en maîtres, s'y prélassent, des heures durant, absolument, révérence gardée, comme des pachas étendus sur des tapis de Turquie. Timothée aimait à jouir de ce spectacle unique. Mais il avait bien soin de se tenir à forte distance, car le bélier est très ombrageux, et ne connaît que le berger qui apporte le sel au premir matin. Ces troupeaux quittent leur séjour enchanteur à l'arrière-saison ; dirigés vers les grands centres, leur chair succulente fait les délices des gourmets.

Pour revenir du Reposoir à Brison, notre herboriste passait souvent par le col de Ballafrasse (2.000 m.). C'était une course de 8 heures avant d'atteindre le logis. Mais la flore est si belle, si riche en ces parages, que Timothée ne sentait pas la fatigue. Un jour, cependant, qu'arrivé, vers midi, au sommet du col, il essaya de descendre, il se trouva fourbu, pour la première fois. Le soleil avait été si ardent ; d'ailleurs, il y avait quatre jours qu'il était en course. Le repos s'imposait impérieux. Le corps pesant, la canne tapant à faux sur les pierres glissantes, les jarrets de plomb, la bouche amère, la respiration haletante, Timothée se laissa choir sur le gazon de la crète et s'endormit. A cette heure où tout était embrasé, tout dormait, là-haut : l'insecte blotti dans les grandes épervières dorées, la poule blanche dans l'anfractuosité de la roche, le chamois sur le rebord d'un à-pic, l'aigle dans son aire, le chasseur de plantes et le chien, son fidèle ami. Les heures

passèrent rapides, bientôt vint la nuit. Et Timothée dormait toujours. Mais voici que le vent se lève, les nuages s'amoncellent, l'éclair brille et le tonnerre gronde. Que faire ? Des deux côtés du col, la pente est inclinée de près de 80 %. Mieux vaut continuer sa route. Et Timothée descendit sans glissades, sans faux pas. Cette route qui demande 20 minutes, en plein jour et par le beau temps, ne put s'effectuer, par cette nuit d'orage, qu'en 3 heures d'horloge. Timothée aimait à revenir sur ce souvenir impressionnant. Dans ces hauts parages, disait-il, en plein rochers, le bruit du tonnerre est assourdissant. Mais j'étais plein de confiance, me rappelant fort à propos le mot de Saint François de Sales : le tonnerre ne tombe que sur les grands saints ou les grands pécheurs ; or, je ne suis ni l'un ni l'autre, je n'ai donc pas peur ; moi-même, j'étais paisible comme l'enfant sur le sein de sa mère.

Le Planet ou plateau de Cenise est souvent noyé de brouillards, surtout en automne. Notre botaniste en fit l'expérience plus d'une fois ; et, chaque fois, malgré la connaissance des lieux, il s'égarait, s'il voulait avancer quand même. Le parti le plus sage était de s'asseoir et d'attendre l'éclaircie. Un jour qu'il voulut poursuivre sa marche, après une heure de tâtonnements à l'aventure, il s'aperçut qu'il était revenu à son point de départ. Par comble de malchance, la pluie faisait rage. Il invoqua son bon ange et part de nouveau. Bientôt, il rencontre un ruisseau, le suit et arrive, après une interminable randonnée, aux chalets du Bourget. Il était sauvé ; le brouillard se dissipait également, mais il lui restait à faire trois heures de route avant de retrouver son toit. Comme la pluie ne cessait de tomber, il n'avait bientôt plus un fil de sec ; ses habits lui collaient au corps et l'enveloppaient comme un manteau de plomb ; ses chaussures s'étaient changées en baignoires. Arrivé chez lui, à la vue de son cadet qui pleurait au berceau, de sa femme qui maugréait de le voir rentrer si tard et en pareil état, Timothée, ne perdant rien de sa gaieté coutumière, se mit à fredonner le refrain de Fabre d'Eglantine : il pleut, il pleut, bergère.... Il y avait

vraiment en lui une goutte de sang gaulois, je ne sais quoi de gai, de vif, qui fait penser à l'alouette, qui monte en se grisant d'air et en chantant dans la lumière.

Quand Timothée voulait faire le Jalouvre ou le Méry, il partait à minuit, afin de profiter de la fraîcheur et d'arriver sur les cimes au lever du soleil. Guêtré haut, pour se préserver de la rosée et des aspics, il marchait à lentes foulées, du pas classique de la montagne, le pas souple et constant du guide. Il ne s'arrêtait jamais, sauf pour dire bonjour à une croix moussue ou à un oratoire rustique. Un jour, sur le chemin du Reposoir, à la hauteur de la chapelle de Notre-Dame des Grâces, il rencontra un homme affalé, plus mort que vif, sur le talus de la route. « Qu'y a-t-il donc, mon brave ? — Je viens de lutter avec un gros serpent. Il m'a échappé. Voyez comme il a mordu mon bâton. — Tenez, mon ami, fit Timothée, buvez ce flacon d'eau-de-vie, il vous remettra ». Ce jour-là, notre nouveau Samaritain ne but que de l'eau, mais il était heureux d'avoir rendu la vie à un malheureux. Quand Timothée devait franchir certains escarpements, il ne s'agrippait jamais, de la main, aux bruyères de la pente ; par cette sage précaution, il évitait une morsure toujours possible des aspics qui aiment gîter parmi ces arbustes. Quand il arrivait près du sommet de Méry et qu'il apercevait, là-haut, la croix découpant dans l'azur ses bras compatissants, il saluait et se signait comme pour mettre un sceau aux longues prières qu'il avait faites pendant quatre heures de montée. Là-haut, c'était le premier matin ; radieux se levait le soleil au milieu des dentelures de la pointe d'Areu. Alors, Timothée s'ébrouait ravi, s'étirait comme un chat frileux, buvait le soleil à pleines lèvres, humait tout ce que l'astre lui apportait de joie et de force. Avant de se mettre à l'ouvrage, il consacrait un quart d'heure à contempler le spectacle féerique qui s'offrait à ses regards: c'était tout un monde vêtu de la beauté de Dieu : la Pointe Percée, la chaîne des Aravis, celle des Fyz, et, dominant le tout; le géant des Alpes gardé par des centaines d'aiguilles et clochetons, comme le drapeau est gardé par les

soldats fidèles. « Voyez ces glaciers, disait-il, je les aime pour l'immense déroulement de leur soie moirée et délicatement froissée. » Mais bientôt, le vol rapide des perdrix blanches rayant le bleu du ciel et l'or du soleil, l'agréable dissonance des sonnettes lui arrivant en sourdine des pâturages lointains, lui rappelaient que l'heure du travail était venu. Alors, pipe au vent, il partait d'un pas si alerte que l'on pouvait dire de lui comme de l'oiseau : même quand il marche, on sent qu'il a des ailes. C'est là-haut, au bord de la cheminée qui donne sur Sallanches qu'il découvrit la Valériane à feuille de saule, jolie plante aux fleurs roses et odoriférantes ; tout près de là, il rencontrait à profusion l'Anémone printanière, la Saussurée déprimée, le Chrysanthème des Alpes, la Potentille dorée, l'Ancolie alpine, et une foule d'autres plantes aussi belles que rares. Connaissant les venelles qui courent toutes jolies le long des pentes, Timothée avait vite fait sa cueillette, et s'en revenait bientôt au pied de la croix, les bras chargés de fleurs. On peut dire qu'alors le fardeau du jour pesait à son front comme à la fleur un poids d'abeilles et de rosée. A ce moment, son cœur brûlait ardent comme un soleil d'Asie. A cette halte, disait-il, j'étais aussi heureux que les glaneurs rentrant, le soir, les mains lourdes d'épis ; mon cœur chantait comme un buisson au mois de mai. Vraiment, il me semblait que je portais des habits neufs. Debout devant ma vieille croix, je m'écriais : « Soyez béni, Seigneur, pour le soleil qui rit dans les fleurs, pour la saveur du pain et la fraîcheur de l'eau, pour les rochers violets où court le chamois, pour le papillon, fleur volante, qui batifole dans l'air clair et léger, et toi, l'abeille, avec ton miel ; toi, le genevrier, avec tes baies ; toi, le ruisselet, avec tes eaux ; toi, la chèvre, avec ton lait bleu; toi, brebis, avec ta toison; vous, cigales, oisillons qui musez ; moi-même, offrons à Dieu notre chanson légère et joyeuse. » C'est ainsi que, devant cette croix rustique, au sein de cette immense solitude, la nature, œuvre divine, s'offrait à Timothée, comme un livre, un psautier illuminé où sa foi déchiffrait des cantiques de louange et de jubilation.

Une particularité à remarquer : Timothée était le protecteur né de la flore alpine. Il faisait, en effet, en automne, des courses parfois pénibles pour semer à nouveau sur place les espèces dont il avait pris des individus et pour assurer ainsi la persistance des plantes rares sur les points mêmes qui fournissent l'ensemble des conditions nécessaires à leur existence.

C'était un naturaliste dans toute l'acception du terme. La géologie de son petit pays n'avait point de secret pour lui. Aux savants qui l'interrogeaient sur cette section des sciences naturelles, il se faisait un plaisir de leur fournir les brèves notions que voici : Au pont du Borne, à la Gorge, la roche est une voûte urgonienne qui fait suite au Mont Veyrier. Le plateau d'Andey est soutenu par une seconde voûte urgonienne. Le vallon d'Andey est de l'éocène, correspondant aux pâturages du Mont Veyrier. A Thuet, perce le néocomien fossilifère. A Solaison, la craie et le gault forment une ceinture à l'iocène. Brison est supporté par une voûte néocomienne, qui correspond à celle de Soudine et du Parmelan. Cette voûte se continue jusqu'à Marnaz. La chaîne de Leschaux est une vaste voûte urgonienne, surbaissée, à failles ; elle est flanquée de gault et de craie, qui, au Bourget du Mont Saxonnex, recouvrent toute la voûte. Ces gisements de gault et craie sont fossilifères au Bourget et à Rimy, ainsi qu'aux Leschaux. Les Leschaux sont une suite des Frêtes. Cenise et le Planet sont du rhodonien vers les flancs des Leschaux. Ces flancs supportent la moraine glaciaire du Jalouvre. Le Jalouvre et le Bargy sont la suite de la Tournette. Depuis le centre du Petit-Bornand jusque sous le Jalouvre, la voûte est néocomienne ; de là, c'est l'urgonien à voûte entière. Le Bargy, enfin, et les Aravis, forment continuation avec les rochers de Cluses et du plateau d'Arâches. Un jour, dans le gault de Rimy (Brison), Timothée rencontra une étoile de mer. Ce fossile, en forme de

croix, tenait une place apparente dans son petit musée. Il le vénérait comme un objet religieux.

Les papillons qui hantent les hauts sommets appartiennent presque tous à la jolie famille des Satyres. Il les connaissait par leurs noms, les aimait de tendresse et les prenait pour ses petits frères Quant les naturalistes lui demandaient de leur en apporter quelques échantillons, c'était toujours, pour lui, un crève-cœur de les capturer. On trouve, dans le petit musée de Timothée, quantité de fossiles, des cristaux, des minerais, des œufs de perdrix, son couteau, son chapeau, quelques-unes de ses vieilles pipes, le tout dominé par l'antique crucifix de famille. Ses livres, gardant une senteur d'hysope et un parfum d'encens, se trouvent rangés dans un coin du musée. On les ouvre avec autant d'émoi que s'ils contenaient son âme.

L'Homme. Le Chrétien

Timothée était un laborieux. Il disait : « Une seule avarice est bonne : celle de son temps. » Son âme était toute imbibée de Dieu. Quand l'un de ses fils, devenu grand, l'accompagnait dans ses excursions, il profitait de tout et de rien pour l'orienter du côté du ciel. « Comme la fleur, lui disait-il, se tourne toujours du côté du soleil, ainsi faut-il diriger notre esprit et notre cœur vers les réalités éternelles. »

Ce chrétien de vieille roche a montré, pendant plus de cinquante ans, que ce n'est pas avec la pierre, le pied, le poing, le bâton que l'on frappe à la porte du ciel, mais par sa bonne vie. Il voulait que ses enfants fussent toujours contents. « C'est une païennerie, leur disait-il, que d'être triste ». Au sommet de la pointe d'Areu, cette réflexion à leur adresse revenait toujours sur ses lèvres : « Aimons la montagne, elle nous retire des bassesses de la vie » ; puis leur montrant les neiges éternelles : « Voyez ce grand Mont-Blanc, c'est l'antichambre de Dieu ».

Avec les étrangers, Timothée était peu causeur. C'était un homme du dedans. Il était grave, réfléchi, comme ceux

qui, à force de vivre seuls, pensent davantage. Quand ses enfants lui reprochaient sa taciturnité avec les touristes, il répondait : « Quelqu'un n'a-t-il pas dit que le monde se convertirait si, chaque jour, il faisait un quart d'heure de réflexion. » C'était l'homme courtois par excellence, et, ainsi, il réflétait bien la couleur de son pays. Il avait l'esprit clair comme un vin dépouillé de sa lie. Dans ses travaux de recherches, il était d'une ténacité d'insecte. « Moins on réussit, répétait-il à ses enfants, plus il faut tenir bon. L'effort est la seule absolution de sa défaite. »

Sa charité était proverbiale. Les plus beaux bouquets de fleurs étaient pour ses amis, et il les offrait avec tant de bonne grâce que c'était plaisir doublé de les recevoir de sa main. Sa plus grande joie était d'en donner aux autres. Il tenait une petite pharmacie de plantes officinales. Nombreuses sont les personnes qu'il a guéries par ce moyen, et jamais il n'accepta de rétribution. Une bonne action faite pour Dieu, pensait-il, est un excellent placement. Mais il était avisé dans l'exercice de son art médical. On sait que le Genièvre Sabine est une plante mortelle pour les maternités. Jamais il n'apporta un brin de cette plante qu'il connaissait comme toutes les autres, jamais il ne consentit à indiquer l'escarpement où elle étalait ses ramures scélérates.

Timothée avait revêtu de bonne heure le grand manteau de la charité envers les absents. « Comme la fleur, aimait-il à dire à ses enfants, nos lèvres ne doivent s'ouvrir que pour embaumer le prochain. » Malgré tant de labeurs, cet homme est resté pauvre. Une, deux vaches constituaient toute son écurie. Mais il était riche d'honneur, et riche encore de six beaux enfants, qui constituaient comme les rayons joyeux de son foyer. « Je possède les plus belles choses du monde, disait-il : l'amitié de mon Dieu, et mes enfants, ces fleurs de mon bel été. » L'une de ces enfants, à Valleiry, Alexandrine, semble avoir hérité des vertus de sa tante Claudine, morte à Brison, en odeur de sainteté, le 6 novembre 1877, à l'âge de 56 ans. Un autre de ses enfants, Humbert, est facteur-rece-

veur à Peillonnex. Gabriel est à Paris. Xavier est en pension à l'hôpital de Bonneville. Louis est décédé à Brison, il y a quelques années. Victor garde la maison paternelle. Celui-ci herborise encore, mais pour ses amis seulement. Depuis que les parcs et jardins botaniques sont établis un peu partout, la fleur n'a plus de valeur marchande.

En somme, Timothée était l'homme de bien par excellence. Partout où il a passé, il a laissé après lui une traînée de lumière. Aussi, comme un louis d'or, il plaisait à tout le monde. On l'estimait pour toutes les qualités que nous venons d'énumérer, mais aussi pour sa droiture qui ne connaissait pas les chemins tortueux. Cette vertu lui convenait aussi naturellement que le trot au cheval. Pour tant et de si précieuses qualités et aussi pour son esprit qui ne moisissait pas, pour son coup d'œil qui avait de l'horizon, ses compatriotes se firent un honneur de le garder 25 ans durant comme conseiller municipal et adjoint.

Entouré de sa femme et de ses enfants, de l'affection de ses concitoyens, Timothée mena une vieillesse heureuse. « Comme à Cana, disait-il, Dieu m'a gardé le bon vin pour la fin du festin. »

Arrivé à la 77ᵉ année, cet homme, qui n'avait pas connu un jour de défaillance, dut modérer le nombre de ses courses. Pour la première fois, il sentit ses jambes, qui avaient tant marché, fléchir et flageoler sous le poids du corps. Ce sont elles qui vont le trahir et lui procurer une mort tragique.

Sa Mort

Le 27 novembre 1900, il dut se rendre à Bonneville pour des affaires de famille Le soir, vers 8 heures, revenant chez lui, il fut surpris par la nuit au lieu dit les « Cés ». Le ciel était noir, troué çà et là de quelques rares clous d'argent. Vaincu par la fatigue, il chancela, glissa sur le flanc de la montagne et fut précipité dans un couloir au fond duquel se trouve un rocher de 60 mètres de

haut. C'est au pied de ce rocher que son corps fut trouvé le lendemain. Il reposait tranquille sur un lit de fougères. Dans sa chute, il s'était brisé une jambe. Quand son fils Victor le trouva le lendemain matin, le père semblait lui dire : Ne me pleure pas, quand j'ai fermé les yeux à la lumière de ce bas monde, je les ouvrais vers les collines éternelles, diaprées des plus riches couleurs. Quelques pas plus loin, on trouva sa canne de tous les jours, son chapeau paré, comme d'habitude, d'une fleur à effet, et enfin son sac frété comme pour la grande course.

Il était donc mort ce grand honnête homme, ce chrétien sans reproche qui avait reçu son Dieu quelques jours auparavant. Cet infatigable ouvrier était allé se reposer pour la première fois. Puisse cet humble qui restait, jusqu'ici, dans l'ombre comme la violette, et dont nous venons de retracer l'admirable vie ; puisse cette âme d'artiste, de poète, susciter de nombreux émules parmi l'ardente jeunesse qui lève, et rester comme une religion dans le souvenir de ceux qui ont bien voulu nous lire !

Jh CLARET.

TABLE DES MATIÈRES

Bulletin de l'Académie..... V
Séances des 4 octobre et 13 décembre 1932, 8 février, 4 avril et 6 juin 1933..... V à XX
Un document savoyard de 1815 (Général Bordeaux). VI à XI
Le grand Pardon de 1619, à Notre-Dame de Liesse (Chanoine Coutin). XI
Croyonces relatives aux abeilles (L. Pfister)..... XI
Costume des Chanoines de la Collégiale de Notre-Dame de Liesse et de la Cathédrale (Chanoine Gavard) XII et XIV
Service pour Charles-Emmanuel II à Notre-Dame, 1675 (Chanoine Coutin). . . .. XII et XIII
Comptes financiers de l'exercice 1932..... XIV
La procession à la Collégiale de Notre-Dame de Liesse (Chanoine Coutin). XV
Le Sionisme en Palestine (Abbé Terrier)..... XV
Les Enfants de Chœur de la Collégiale N.-D. (Ch. Coutin) XVII
Voyage littéraire de deux Religieux Bénédictins (1710) Relation de Dom Martène (Chanoine Mugnier)..... XVII
Françoise-Madeleine de Chaugy et la tradition salésienne, thèse de Mlle Lecouturier (Chanoine Gavard)..... XIX
Notre-Dame de Liesse, ancienneté de ce titre (Ch. Coutin) XIX
Occupation française d'Annecy, 1690-96 (Chan. Coutin) XIX
Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec l'Académie Salésienne. XX
Personnel de l'Académie..... XXI à XXX

HISTOIRE DE MONTMIN

(Chanoine Coutin)

Préface. 5

PREMIERE PARTIE

La Paroisse. 7
Préliminaires. — Etymologie. — Limites et superficie, — Hameaux. — Population. — Climat.

CHAPITRE Ier. — *Origines de la Paroisse*..... 10
Fondation. — Droit de patronage. — Chapelles et Eglise. — Biens anciens. — Bois du Pessey. — Privilèges des Religieux de Talloires, sacristain, infirmier, ouvrier. — Contestations et droit d'échute.

CHAPITRE II. — *Visites Pastorales*..... 15
Chapelles fondées. — Dévotion à Saint Germain. — Revenus, Charges, Confréries, Clerc, Marguilier. — Cimetière. — Fondation pour un vicaire. — Bénédictions des tèches et chalets. — Contestations. — Baptêmes, Mariages et Sépultures. — Boîte des âmes. — Question du Vicariat.

CHAPITRE III. — *La Paroisse pendant la Révolution et de nos jours*..... 26
Refus du Serment. — Inventaire. — Destruction du clocher et des cloches. — Ascensement des biens ecclésiastiques. — Réconciliation de l'Eglise. Visites pastorales de 1829-51-69 et 1884.

CHAPITRE IV. — *Eglise nouvelle, cimetière neuf et Presbytère*..... 30
Construction de l'Eglise en 1848, de la Tribune. — Ornementation. — Cloches. — Cimetière ancien et nouveau. — Presbytère.

CHAPITRE V. — *Fondations faites en faveur de l'Eglise*. 35
I. Avant la Révolution. — II. Après la Révolution.

CHAPITRE VI. — *Chapelles et oratoires de villages*..... 42
Chapelle de Plan. — Oratoire et Chapelle des Sept-Fontaines. — Chapelle du Bois. — Oratoires de Saint Roch, Saint Guérin, Saint Antoine, Sainte Anne et le Sacré-Cœur.

CHAPITRE VII. — *Le Clergé*..... 52
Curés qui ont desservi Montmin de 1411 à 1793 ; après la Révolution. — Vicaires de Montmin, avant et après la Révolution. — Prêtres originaires. — Poésie patoise du P. Brachet sur la chasse à l'ours.

DEUXIEME PARTIE

LA COMMUNE..... 69

CHAPITRE Ier. — *Des origines à la Révolution*..... 69
Inventaire ancien et Reconnaissances. — Contributions de guerre. — Peste de 1630. — Enrôlement de soldats en 1672. — Vente de biens par l'Abbaye. — Police locale. — Election syndicale de 1736-37-38. — Salle consulaire. — Occupation Espagnole de 1742-49. — Droit de spolie et d'échute. — Mappe de 1732 et plaintes des habitants. — Possessions de l'Abbaye. — Etat de chaque village en 1738, d'une famille en 1748 et de la Commune en 1756. — Rénovation des fiefs et Affranchissements. — Procès entre Montmin et Talloires.

CHAPITRE II. — *Montmin pendant la Révolution et jusqu'en 1816.* 94

Prise de Toulon. — Le Directoire. — Fête du 21 janvier. — Emprunt forcé. — Mines d'Entreverne. — Réquisitions et Garde Nationale. — Fêtes de la Victoire et de l'Agriculture. — Ecoles. — Réquisitoire contre l'Abbé Laperrière, et recherche de prêtres. — Incendie et troubles avec dépréDations. — Presbytère. — Fête du Général Hoche. — Religion et vagabondage. — Réquisition des objets du Culte de l'Abbaye. — Fête de l'Empereur. — Emigrés et Pensionnés Religieux. — Fête de la Souveraineté et des Epoux. — Archives, Ecoles. — Fête de la fondation de la République et Conscrits déserteurs. — Conscription. — Cyclone. — Fournitures aux soldats Français et Autrichiens.

CHAPITRE III. — *Montmin de 1816 à nos jours*. 127

Surface de la Commune et Mesures de Savoie. — Route Montmin-Faverges et autres chemins vicinaux. — Incendies. — Ecoles de garçons et filles. — Montmin au point de vue administratif. — Morts de la guerre 1870 et 1914. — Syndics et Maires. — Recensement. — Tourisme et Sports d'hiver.

TROISIEME PARTIE

GÉNÉALOGIE DES FAMILLES. 145

Notice sur le Général Sucillon. 224

FAMILLE DE BOTANISTES, par l'Abbé Claret. 239

TABLE DES GRAVURES

Carte de Montmin. 1
Montmin et le village de l'Eglise. 16
Les Prêtres de Montmin réunis à Thônes. 56
Chapelle et Oratoire des Sept Fontaines. 57
Les sept villages de Montmin. 88-89
Le Général Sucillon. 216
Dom Yves Coutin. 217
Village de l'Eglise sous la neige. 136
Presbytère de Montmin et vue sur les Bauges. 136
Col de la Forclaz et Massif de la Tournette. 137
Vue du Col de la Forclaz sur le Lac d'Annecy. 137

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R.F.

MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE

TOME CINQUANTE-DEUXIÈME

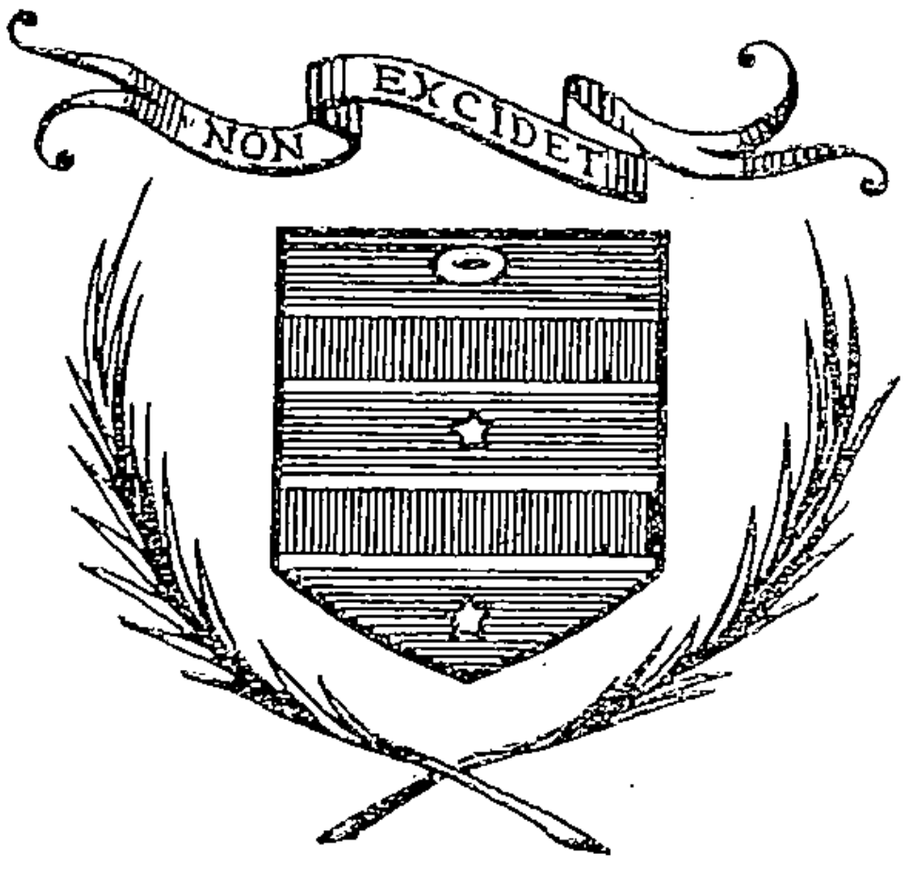

ANNECY

IMPRIMERIE COMMERCIALE

2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

—

1934

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 3 octobre 1933

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents: MM. Chiariglione, Commandant Clair, Coutin, Duval, Flamary, Gavard, Mugnier, Ernest Pernoud, Joseph Pernoud, L. Pfister et Pochat-Baron.

En ouvrant la séance, le Président a un souvenir ému à la mémoire de M. l'abbé Jean-Marie Tapponnier, le curé vénéré de Lovagny depuis près d'un demi-siècle. Membre des plus anciens de notre Académie, il nous était très attaché.

Parmi les ouvrages reçus pour la bibliothèque, M. Gavard signale l'intéressante plaquette que M. le Comte Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie

de Savoie, vient de consacrer aux Sociétés Savantes de Savoie. L'Académie Salésienne y tient une place excellente.

Il est heureux de la présence de M. le chanoine Coutin pour lui exprimer de vives félicitations à l'occasion de la publication dans nos Mémoires de sa belle monographie de Montmin. Ce nouveau travail est tout à fait digne de la réputation de chroniqueur et d'historien de notre confrère, aussi le vœu unanime est-il qu'il continue à enrichir de ses œuvres nos publications.

M. le chanoine Coutin donne lecture de la relation de divers incidents survenus, au XVIII[e] siècle, au Chapitre de la Collégiale de Notre-Dame, entr'autres de celui qui concerne l'abbé Nouvelet, originaire d'Annecy. Ce dernier, arrivé depuis peu de Paris où il avait pris ses grades de Docteur en Sorbonne, desservait l'église de Saint-Maurice qui jouissait de privilèges spéciaux. Chaque fois qu'il se rendait dans une autre église de la ville pour une cérémonie, on devait lui présenter de l'eau bénite avec le goupillon au moment où il entrait. Or, un lundi de Pâques, 1734, l'abbé Nouvelet ne reçut point cette marque de déférence, à la porte de l'église du Sépulcre; se croyant toujours étudiant au Quartier Latin, il prit de l'eau bénite et mit le goupillon dans sa poche. Les Pères du Sépulcre s'en aperçurent et le traduisirent devant le tribunal du Chapitre qui lui signifia « par l'organe du Doyen, d'être plus réservé dans la suite et de se ressouvenir de la gravité qu'exige son ministère ». Il dut profiter de la leçon, car l'année suivante, il était élu à l'unanimité Chanoine du Chapitre Notre-Dame.

Sur la proposition de M. le chanoine Pochat-Baron, l'Académie s'occupera de la publication d'un supplément au dictionnaire du Clergé de Mgr Rebord. Ce travail reproduira les différents suppléments que l'auteur avait publiés à la fin de plusieurs de ses ouvrages ainsi que la liste de tous les autres ecclésiatiques décédés depuis lors. Il pourrait être fait de même tous les dix ans.

Séance du 12 décembre 1933

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Duval, Gavard, Mugnier et L. Pfister.

M. le Président présente les publications et ouvrages reçus pour la bibliothèque, et fait l'analyse bibliographique des deux ouvrages ci-après ainsi qu'il suit :

Compesières. Notice historique par M. Aug. de Montfalcon. Saint-Maurice, 1932.

Compesières est du nombre des *Communes Réunies.* On appelle de ce nom les communes cédées à Genève, en 1816, à la suite des Traités de Vienne et des Conventions qui suivirent (traité de Turin, 16 mars 16). Elles furent données par le roi de Sardaigne pour désenclaver le territoire de Genève et lui permettre d'entrer dans la Confédération Helvétique. La Savoie perdait ainsi 14 communes (La France en cédait six sur la rive droite du Léman) et ces populations catholiques (12.700) furent vues avec défiance par le parti protestant et la vieille aristocratie genevoise, qui céda pour ainsi dire à une dure nécessité en les accueillant.

M. Aug. de Montfalcon a écrit avec amour cette monographie de Compesières à laquelle sa famille, d'origine savoisienne, s'est attachée depuis plus d'un siècle et il raconte l'histoire de la Commanderie de l'Ordre de St Jean de Jerusalem, de sa maison forte, le principal établissement de ce genre en Genevois. Puis vient la série des curés, des syndics de la paroisse jusqu'à nos jours, avec les récits et les anecdotes qui les font connaître. Pour l'histoire générale, il nous donne quelques aperçus précis sur les guerres du XVI^e^ siècle, l'occupation autrichienne en 1814 et 1815. J'ajouterai aussi — et ce n'est pas la partie la moins intéressante — l'exposé des événements qui signalèrent l'installation parfois tragique, sinon burlesque, du Culturkampf Genevois en 1873, 75... N'oublions pas la constitution à Compesières même de l'*Union des Campagnes*, manifestation de réaction du parti catholique, qui assura le triomphe des *communes réunies* contre les violences et le sectarisme de Carteret et Cie. A. G.

Guides Touristiques Azur. Grenoble, 1933. — *La Savoie.* Tome II. *Arrondissement d'Annecy.*

L'Union des Syndicats d'Initiative de Savoie publie par les soins de la *Revue des Alpes*, à Grenoble une série de *Guides*

Touristiques Azur. L'un des derniers parus a pour auteur notre sympathique secrétaire. Il décrit l'arrondissement d'Annecy, soit le Genevois tout entier.

Cette publication au point de vue des renseignements capables d'intéresser et de diriger touristes et voyageurs est des mieux comprises, grâce à des cartes géographiques, des tableaux, des indications diverses. Elle est rédigée par un spécialiste averti.

Mais ce que je voudrais signaler ici aujourd'hui, c'est que ce petit volume renferme des précisions historiques, la description de nos vieux castels, leurs chroniques, la vie de nos bourgs dans les siècles passés, leurs grands hommes, leurs monuments, églises, châteaux, l'origine de ses routes et les souvenirs que Romains, Burgondes ont laissés dans le pays. Les industries actuelles, les anciens usages, tout s'y trouve et ce serait manquer à l'histoire de notre Savoie, de laisser dans l'oubli un livre qui ne sera pas seulement le manuel d'un jour mais bien aussi un ouvrage de bibliothèque, qui, malgré son air dégagé et son aspect élégant, est digne de voisiner avec les savantes publications et les gros in-8°.

A. G.

Le secrétaire, M. Pfister, remercie M. le Président de sa très aimable appréciation.

M. le chanoine Coutin donne lecture d'une « *Relation abrégée des principales circonstances de la Solennité de la Béatification de la Mère de Chantal* », célébrée au premier Monastère de la Visitation d'Annecy les 29, 30 avril, 1^er^ et 2 mai 1752 et ensuite au second Monastère les 1^er^, 2 et 3 juillet de la même année. Cette relation écrite par M. le chanoine Nouvelet, témoin oculaire, nous apprend :

« que MM. les Syndics et Conseillers de Ville n'ont pas moins marqué leur dévotion, leur ferveur et leur zèle que le peuple, dans cette sainte solennité, par leur assiduité à assister aux Offices; pour augmenter la joye des peuples et d'un grand nombre d'étrangers que cette solennité avait attiré dans la ville, ils ont fait tirer les boîtes, ordonné des illuminations pendant les trois jours et fait prendre les armes aux Bourgeois. »

M. le chanoine Mugnier donne lecture d'une lettre écrite le 26 mai 1845 à l'Evêque d'Annecy, par le recteur Veuilland, de Vieugy, en réponse à une circulaire relative à la vie religieuse et aux divers usages de la commune. Parmi des détails fort intéressants sur l'exercice du culte et la

participation des fidèles, le bon curé écrivait : « J'ai la consolation de voir que mes paroissiens s'approchent de la Sainte Table non seulement les jours de dimanche et de fêtes mais encore dans la semaine. » Quelques précisions, trop laconiques, sur les dévotions, pèlerinages, noces, fêtes, jeux, repos, sont pleines de saveur.

Par une autre lettre, en 1854, le même M. Veuilland demandait à son évêque d'intervenir auprès du Syndic pour les conditions d'entretien d'un vicaire-régent.

Avant de lever la séance, M. le Président adresse à ses collègues présents et à tous les membres de l'Académie Salésienne ses meilleurs vœux pour 1934.

Séance du 6 février 1934

PRÉSIDENCE DE MGR PERNOUD, VICE-PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Chavanne, Chiariglione, Rd P. Commerson, Corbet, Coutin, Duval, Rd P. Favrat, Flamary, Mugnier, Mgr Pernoud et L. Pfister.

Excusé : M. le chanoine Gavard.

Mgr Pernoud excuse le président, M. le chanoine Gavard, retenu à Monnetier-Mornex.

Il redit la grande perte qu'a faite notre Académie par la mort récente de trois de ses membres : M. le chanoine Périllat, d'Annecy, qui fut très longtemps assidu à nos séances; M. l'abbé Folliguet, curé de Marcellaz, et M. l'abbé Favre, curé de Vovray-en-Bornes. Il exprime des condoléances à l'adresse de leurs familles.

Mgr Pernoud adresse les félicitations très respectueuses de l'Académie à Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, nommé Officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare; et il félicite pareillement notre éminent confrère, Mgr Piccard, président de l'Académie Chablaisienne, fait

Chevalier de la Légion d'Honneur, distinction hautement méritée par le savant historien du Chablais.

Le président complimente aussi M. le chanoine Cuttaz, lauréat de l'Académie Française, pour deux de ses derniers ouvrages. Il présente le volume « La Savoie d'autrefois », œuvre du regretté Gabriel Pérouse, archiviste de la Savoie, publiée par sa famille; des remerciements sont adressés à cette dernière.

Le trésorier, M. l'abbé Chiariglione, donne lecture des comptes de l'exercice écoulé. Ces comptes sont adoptés, et des compliments reconnaissants sont exprimés à M. Chiariglione pour son dévouement :

COMPTES DE L'EXERCICE 1933

Recettes

Excédent de l'exercice précédent....	5.067 05	
250 cotisations à 20 francs.....	5.200	
1 cotisation à 500 fr.....	500	
Obligation de Mgr Jay.....	100	
Vente de volumes.....	208	
Intérêts en banque.....	142 55	
Total.....	11.217 60	11.217 60

Dépenses

Correspondance et envoi de volumes	193 40	
Escompte du trésorier.....	307 50	
Volume 1933.	8.125	
Total.....	8.625 90	8.625 90
Excédent des recettes.....		2.591 70

Mgr Pernoud fait une très intéressante causerie sur les attaches de la nouvelle sainte : Jeanne-Antide Thouret, avec la Savoie. C'est en 1810 que, sur l'appel pressant du curé Naire de Thonon, le futur supérieur du Grand Séminaire d'Annecy, la Mère Thouret envoya de Besançon en

cette ville quatre religieuses de sa congrégation récente formant le premier fondement de la « province » de Savoie. Quelques mois après, désignée au roi Murat par la mère de Napoléon, elle fondait une maison à Naples où elle devait rester onze ans. A son retour, après avoir fait approuver sa Règle par le Pape, elle s'arrêta à Thonon (1821) où elle apprit l'interdiction de rentrer en Franche-Comté. Elle fonda bientôt une deuxième maison à Saint-Paul avec pensionnat puis noviciat et, en 1823, sur la demande de M. Naire et de Mgr de Thiollaz, nomma pour la Savoie une supérieure provinciale. Retournée cette même année à Naples où elle devait mourir en 1826, elle créa en 1825, depuis l'Italie, la maison d'Annecy, qui s'établit dans l'hôtel de ville, au-dessus de l'actuel presbytère de Notre-Dame, œuvre connue longtemps sous le nom du « Grabat ». Après la mort de la sainte, sa congrégation des « Sœurs de la Charité sous la protection de Saint Vincent de Paul » s'étendit jusqu'à Saint-Maurice en Valais, puis à Chambéry, en 1828. Le Noviciat de Saint-Paul dut être transféré à La Roche-sur-Foron en 1841, avec le siège de la Province de Savoie. On sait combien depuis lors celle-ci s'est développée. Mgr Pernoud fait remarquer que sur les huit supérieures générales de l'Ordre qui se sont succédées à Rome, on compte cinq savoyardes. Et c'est encore une religieuse de chez nous, sœur Polixène, de Tresserves, qui obtint le premier miracle de sainte Jeanne-Antide.

Séance du 10 avril 1934

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Chiariglione, Corbet, Coutin, Domenjoud, Rd P. Favrat, Gavard, Mugnier, E. Pernoud Mgr Pernoud et L. Pfister.

Le Président présente les publications et ouvrages reçus pour la bibliothèque parmi lesquels il y a lieu de signaler particulièrement « *Xavier de Maistre, gentilhom-*

me européen », publié par M. Maurice de la Fuye, dans « La Collection pour tous ».

M. le chanoine Mugnier donne connaissance de divers extraits des délibérations du Conseil Général de la commune de Vieugy, de 1792 à 1796. L'une concerne « la nécessité de faire planter incessamment l'arbre de la liberté... (avec) un bonnet en fer blanc et un drapeau tricolore... indispensable pour orner cet arbre qui démontre la souveraineté du peuple... ». Une autre délibération de 1793 a trait à l'acquisition, de la Municipalité d'Annecy, d'une cloche pesant 6 quintaux 48 livres, mais le 25 germinal de l'an II il avait fallu rapporter cette cloche à Annecy, comme celles de toutes les églises, sur l'ordre de l'agent national. Le 2 nivôse suivant, le Conseil de Vieugy redemandait sa cloche nécessaire pour assembler les citoyens en conformité des lois, et « considérant qu'il est du devoir des membres (du Conseil) de concourir au bonheur de leurs concitoyens en leur fournissant le moyen de s'instruire. »

M. le chanoine Coutin donne lecture du « *Journal de la Feste célébrée en 1768 pour la Canonisation de Sainte Françoise Frémiot* ». Ces fêtes commencèrent le 30 août pour se terminer le 8 septembre sous la présidence de Nos Seigneurs de Genève, de Tarentaise et d'Aoste. Elles eurent lieu dans l'église Saint François avec Messe Pontificale le matin, Procession et Panégyrique après-midi et grandes illuminations chaque soir. Aux quatre portes de la ville on voyait un portrait de la Sainte; le régiment du Chablais prêtait son concours aux cérémonies et le Conseil de Ville y assistait. Tous les carrefours étaient éclairés par « des pots à feu » renouvelés chaque nuit aux frais de la ville. « La décoration intérieure de l'église était très élégante, mais la façade couverte de diverses armoiries était cachée par des pins et par une charpente qu'on appelait Arc de Triomphe ».

M. le chanoine Gavard termine par une très intéressante communication relative aux reliques de Saint Benoît.

Séance du 5 juin 1934

En l'absence du président et du vice-président, la séance est présidée par le Révérend Père Favrat, doyen des membres présents.

Sont présents: MM. Chavanne, Chiariglione, R. P. Commerson, Coutin, Duval, R. P. Favrat, Lyonnaz-Perroux, Mugnier et L. Pfister.

Excusés : M. le chanoine Gavard et Mgr Pernoud.

En suite de la précédente communication de M. le chanoine Gavard relative aux reliques de Saint-Benoît, M. le chanoine Mugnier apporte quelques indications touchant à la présence de ces reliques à l'Abbaye du Mont-Cassin.

M. le chanoine Coutin donne lecture de l'Acte de Fondation de la première école de filles d'Annecy, daté du 10 juillet 1713.

Tous les historiens de la ville d'Annecy attribuent cette fondation au chanoine Fleury, de la Collégiale Notre-Dame de Liesse. Le texte de l'acte nous fait connaître qu'il ne fut en l'occasion que l'exécuteur de la volonté de sa mère. Voici le passage essentiel :

« Comm'ainsy soit qu'Honorable Perrine, fille de feu Maurice Sondaz et de Françoise Alard, veuve de Me François Fleury bourgeois d'Annecy eut désiré de son vivant établir une école pour l'enseignement et l'éducation des jeunes filles de la présente Ville, pour la plus grande gloire de Dieu, ce qu'elle aurait même déjà fait exercer six mois avant son décès, arrivé le 15 may 1711, âgée de 82 années, et c'est par une maîtresse d'école appelée Demoiselle Louise Tetoral, mais la dite Sondaz ayant été prévenue par la mort aurait avant son décès recommandé au Rd Sr Jean-Claude Fleury, docteur en droits, son fils, de faire un établissement perpétuel de la dite école... ».

La fondation consiste en un capital de 20.000 florins et « un cours de maison dans la rue Notre-Dame » dont une grande salle pour l'école, deux chambres pour deux maîtresses et divers appartements à louer. Le traitement de chaque maîtresse sera de 350 florins par an, et celui

du chanoine chargé de faire une heure de catéchisme par semaine, de 45 florins. Les syndics sont chargés d'administrer cette fondation.

On peut donc conclure : 1° Que la première école de filles d'Annecy a été fondée par Mme Fleury, née Sondaz; 2° que cette école a fonctionné dès novembre 1710, et 3° que le chanoine Fleury son fils, n'a été que l'exécuteur testamentaire de sa mère. La maison léguée par la famille Fleury est occupée actuellement par les magasins Fournier et Cie. Elle avait été vendue en 1897 par la ville à M. Prosper Fournier. La salle d'école où l'on fit la classe jusqu'en 1880, était située au deuxième étage du n° 13, dans l'appartement où est décédée, en 1933, Mlle Joséphine Fournier.

M. le chanoine Mugnier communique copie de plusieurs documents relatifs à l'histoire de Vieugy pendant la révolution. Il s'agit notamment de plainte adressée par la citoyenne Balthasarde Bally (sœur du prêtre Bally), dont le domicile avait été l'objet de perquisition en pleine nuit par la gendarmerie en même temps que l'ancienne maison curiale dont on avait brisé la fenêtre. La garde nationale cherchait en vain l'abbé Bally, le missionnaire zélé dont on conserve le souvenir vénéré.

M. l'abbé Duval donne lecture d'une naïve prière patoise, en forme de poésie qu'une paysanne nonagénaire avait apprise jadis de sa mère.

Le Secrétaire,

Louis PFISTER.

II

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
Baudin Pierre, aumônier des Sœurs de La Roche.

Chaumontet Melchior, vicaire à Collonges.
Folliguet François, curé de Marcellaz-Faucigny.
Périllat J.-L., chánoine titulaire, aumônier de Saint-Joseph.
Taponnier Jean, curé de Lovagny.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. A. Gavard, président ;
Joseph Pernoud, vice-président ;
François Chiariglione, trésorier ;
Louis Pfister, secrétaire.
Eugène Benoit, bibliothécaire.

Conseil d'Administration

1re série,
renouvelable en 1934

MM. F. Chiariglione,
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

2e série,
renouvelable en 1937

MM. J. Pernoud.
L. Terrier.
E. Benoît.
A. Flammary.

3e série,
renouvelable en 1940

MM. D. Duret.
Fr. Coutin.
A. Gavard.
F.-M. Ritz.
L. Pfister.

Membres d'honneur.

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.

M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.
S. Exc. Mgr Cusin, évêque de Mende.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
Marquis de Lannoy de Bissy, président de l'Union des Syndicats d'Initiative de Savoie.
Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Abbé de la Trappe de Tamié.
Aussedat Louis, Président de l'Acad. Florimontane.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.
Benoît Eugène, chan. hon., Econome au Gr. Sémin.
Bibollet Alexis, curé de Marlens.
Bouvier Pierre, chan. hon., curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Chaumontet Jean, ch. hon., archipr.-curé de Thonon.
Chavanne Joseph, prof. au Grand-Séminaire, Annecy.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix.*
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix*, Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Crolard Albert, ancien député de la Haute-Savoie.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Descombes Henri, chan. hon., archipr.-curé de Menthonnex-en-Bornes.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duret Désiré, ch tit., aumôn. des Hospices, Annecy.
Duval Léon, Prof. au Grand Séminaire d'Annecy.
Favrat Alphonse, Missionnaire de Saint-François.

MM. Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire. chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, du Clergé de Paris.
Gavard Adrien, chan. hon., aumônier à Monnetier-Mornex.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Marchand Léon, ch. hon., curé-archipr., Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., Vicaire Général, Annecy.
Mouthon Joseph-Oscar, ancien curé, à Burdignin.
Mugnier Francis, ch. hon., prof, au Grand-Sémin.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Louis-Emile, curé de Bossey.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Piccard Louis (Mgr), prés. de l'Ac. Chabl., à Thonon.
Pochat-Baron Fr., ch. hon. Sup. du Col. de Thônes.
Ritz François, caissier à la Caisse d'Epargne, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit-Séminaire de La Roche.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Saint-Clair (Mgr) André, chanoine titulaire, Annecy.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Terrier Léon, curé-archiprêtre de Cluses.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Avettand Pierre, aumônier du Carmel du Reposoir.
Bastard-Bogain Fr., curé-archiprêtre, Taninges.
Barthalais, directeur de la Société Générale, Annecy.
Bastian Louis, Sillingy.
Baud Francis, docteur à Annemasse.
Baud Jean, 2, Bd des Vallées, Thonon.
Berger François, curé de Chedde.
Bernard Marcel, professeur au Petit-Séminaire, Thonon.
Berthet Angelin, archiprêtre-curé de Thorens.
Berthet Fr.-M., curé de Savigny.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux André, chan. titul.
Birraux Emile, curé des Gets.
Birraux François, ancien curé de Messery.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Viuz-en-Sallaz.
Boimond Jean, Saint-Julien.
Boymond Camille, curé de Chavanod.
Brand Charles, à Neydens.
Brison Célestin, curé de Vacheresse.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.

MM. Carrier Edouard, curé-archiprêtre de Seyssel.
Chabord Raymond, vicaire en repos.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, professeur à Thônes.
Chardon Angel, curé à Paris.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Salliaz.
Chométy François, curé de La Combe.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Compois Célestin, ch. hon., arch.-curé de Dingy-St-Cl.
Commerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Cruz Alexandre, curé de Cuvat.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé, Contamine-s-Marlioz.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Duchêne Joseph, choriste de la Cathédrale.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufournet Antoine, vicaire à Paris.
Dumont Joseph, curé-plébain de Thônes.
Dunoyer Alfred, curé de Veyrier-du-Lac.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.

MM. Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Eminet César, curé de Duingt.
Favre Joseph-André, curé de Vovray.
Favre-Miville Fr., vicaire à Saint-Maurice.
Folliet M.-Amédée, curé d'Allonzier.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de St-Jean de Tholome.
Fromaget Gilbert, aumôn. de la Visitation d'Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Gassilloud Lucien, aumônier, Hôpital de La Tour.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gavard Alphonse, curé-archiprêtre de La Roche.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. hon., curé d'Argonnex.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur à Annecy.
Guy Lucien, Direct. de Banque du Chablais, Thonon.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, chan. hon., curé archipr. de Faverges.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.
Jacquier J.-M., ch. hon. curé-archipr. de Bellevaux.
Jacquier Joseph, curé d'Excenevex.
James Pierre, Sallanches.
Jay Auguste, curé de Villaz.
Joly, curé de Pringy.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Josserand Aimé, chan. hon., curé de La Giettaz.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Mûres.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.

MM. Lamouille J.-F,-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Jean, ch. hon., curé-arch. de Cruseilles.
Laperrousaz Julien,Thonon.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Lavorel Jean, curé de Desingy.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Lyonnaz-Perroud Jean, chanoine titulaire.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre François, chan. hon., curé-archip. de Megève.
Maistre Jean-Claude, chan. hon., curé de Mieussy.
Manillier Fr.-J., curé de Marnaz.
Marquet Eugène, chan. hon., curé-archiprêtre d'Annemasse.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mermaz Charles, curé de Contamine-s-Arve.
Métral Adrien, ch. hon., curé d'Annecy-le-Vieux.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Mirigay Léon, clerc de notaire à Bonneville.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Morand Joseph, curé de Minzier.
Morel F.-L., supérieur de Béthanie, Annecy.
Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Noyer de Lescheraine (baron Tancrède du), Annecy.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Pierre, curé de Clarafond.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Patuel P.-Alphonse, chan. hon., curé de Sâles.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Périllat J.-François, curé de Boussy.
Perret Pierre, chan. hon., archiprêtre-curé d'Ugine.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.

MM. Pioton François, curé de Vinzier.
Pissard Jacques, curé de Morzine.
Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène (l'abbé), villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Jean, curé de La Clusaz.
Quincy (de Ville de) P., curé de Chessenaz.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manuf., Annecy.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rey Jean, Missionnaire de Saint François de Sales.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé de Mégevette.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.
Saultier Ch.-A., vicaire de Cran.
Schemid Charles, chan. titul., aumôn. de St-Joseph.
Simond Albert, curé-plébain, Evian.
Termier (S. Exc. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionnaire à Proupeine, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Trouillet J., Villa Messager, chem. des Suets, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Veyrat-Durebex J.-François, curé-archip. de Bonne.

MM. Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Vidonne Alphonse, chan. hon., curé de Lugrin.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet F., curé de Lullin.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mme Benand-Berthet, Musée Savoyard, Evian.
Mme Brouard, à Thônes.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Mme Domenjoud, Annecy.
Mme Favre, Annecy.
Mlle Grivaz, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Alfred Roupioz, Annecy.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.
Mme Violland P.-Henry, Strasbourg.

ESSERTS - ESERY

Histoire

d'une

Rivalité Séculaire

1803-1914

par M. François GAILLARD

Huissier à Reignier

ANNECY

IMPRIMERIE COMMERCIALE

1934

CHAPITRE PRELIMINAIRE

Comment peut surgir une rivalité

Il paraît étrange de parler de « rivalité » de paroisse et de commune entre deux agglomérations, voisines et d'une étendue restreinte. Qui dit rivalité, dit opposition, désunion, désaccord...

Il y a des paysages qui sont opposés par la nature même de leur aspect : ce contraste de deux milieux naturels peut-il créer une barrière sociale entre deux milieux humains ? Oserait-on affirmer que cette cause de désaccord ait « joué » dans la rivalité des deux communes d'Esserts et d'Esery ?

Ce serait une explication, partielle sans doute, car les relations sociales constituent un domaine étonnamment complexe.

Mais on ne peut s'empêcher de noter, dans l'exposé des doléances de l'une de ces communes, des griefs qui reviennent comme un refrain : la dissemblance des caractères topographiques — l'absence de moyens de communication. Et cette commune, on veut la rattacher de force à sa voisine, alors qu'elle réclame à grands cris son indépendance! Il semble bien qu'il y a des séparations qui s'imposent, parce qu'il y a des unions impossibles.

Il est bon d'appuyer cette manière de voir sur une

autorité, et on ne saurait mieux faire que de citer les réflexions suivantes, extraites de « L'Histoire de la Nation Française », par Hanotaux (1) :

« Chaque région naturelle, chaque « pays » a sa phy-« sionomie propre; souvent deux pays voisins s'opposent « par un contraste de paysage. »

« Une agglomération est constituée certes de ses orga-« nes de circulation tout autant que de ses maisons. »

« La route se manifeste comme une école de fraternité. « Elle est un facteur de relations, elle est par origine et « par essence pleine de sociabilité. Les routes unissent et « maintiennent. — Qui dit pont, dit route. »

Et peut-être, si les « voies » avaient été améliorées entre les deux communes, les ponts mieux construits, il n'y aurait pas eu à déplorer cette « rivalité » dont l'histoire va être esquissée.

---

(1) Tome II : *La Géographie Humaine de la France,* par J. Brunhes.

CHAPITRE PREMIER

En 1818

Un rapide coup d'œil sur la topographie respective d'Esserts et d'Esery. — Fusion des deux paroisses. — Création, en 1818, d'une commune unique: Les Esserts-Esery.

Avant la Révolution, Esserts et Esery formaient deux paroisses distinctes. Chacune était — pourquoi pas ? — satisfaite de son sort.

Bâti sur une moraine dominant la plaine de Reignier, Esery jouit d'une vue très étendue sur la presque totalité du bassin de l'Arve et une partie du Bas-Chablais. Avec ses deux anciens châteaux forts (1), son église surmontée d'un élégant clocher, Esery était jadis une belle seigneurie; c'est un domaine au sol fertile, où les champs, les bois et les vergers se succèdent dans une agréable variété. Plus peuplé qu'Esserts, Esery ne possédait que fort peu de biens communaux.

Esserts — par contre — est encaissé dans l'étroite

(1) On lira avec intérêt dans « *Les Anciens Châteaux du Faucigny* », par Lucien Guy (tome 47e de l'Académie Salésienne), une notice historique sur les Châteaux d'Esery. Plusieurs détails de cette notice ont été empruntés au manuscrit de M. F. Gaillard : *Reignier et ses Environs*.

vallée du Viaison; ses hameaux s'étagent des profondeurs du torrent au sommet du Grand Salève. La vue y est bornée, le sol, en partie rocailleux, plus avare, le climat plus rude qu'à Esery. Mais les biens communaux d'Esserts compensaient par leurs revenus l'infériorité de sa situation.

Infériorité... Ce n'était pas l'avis d'un notable d'Esserts (2) quand il écrivait cette note :

« Nous fûmes réunis à Esery, quoiqu'Esery n'était (*sic*) « qu'un hameau de la commune de Reignier et n'avait ni « cure, ni jardin, pas même une cloche... Nous étions com- « mune et Esery n'était qu'un hameau de Reignier »... Ces quelques mots contiennent le germe d'une rivalité qui ira en grandissant.

Revenons à l'histoire.

A la fin de la tourmente révolutionnaire, les curés respectifs d'Esserts et d'Esery ont rejoint leur poste (1803). Le maire d'Esserts, Clerc André, refuse d'installer Rd Avet, en qualité de recteur de la paroisse; ce dernier est nommé curé d'Amancy, et Rd Déchavassine, nommé au poste d'Esery cette même année 1803, dirige les deux paroisses, avec résidence à Esery.

Le 27 novembre 1807, Mgr de Solles, évêque de Chambéry et Genève, crée, d'accord avec l'autorité civile, une paroisse unique, Esery-Esserts. Une nouvelle cure fut construite en 1807, à Esery, sur les ruines de l'une des tours du Château de Sacconay. Détail intéressant : c'est dans cette tour que Rd Déchavassine avait été arrêté, dans la nuit du 20 février 1799, sur la dénonciation de Clerc, commissaire du Directoire du canton de Reignier.

Esserts opposa dès la première heure une opiniâtre résistance à son rattachement à la paroisse d'Esery (3).

Esery faisait partie de la commune de Reignier. Mais un décret du 10 novembre 1818 détacha Esery et Césarges de Reignier, pour réunir ces deux hameaux à Esserts, et constituer une seule commune sous le nom de Les Esserts-

(2) M. Perréard Joseph-Antoine.

(3) Les deux paroisses demeurèrent réunies jusqu'en 1864.

Esery, à partir du 1er janvier 1819. Cette mesure, cela se conçoit, n'était pas de nature à éloigner les causes d'un conflit toujours prêt à éclore.

Pour quel motif cette réunion fut-elle décrétée ? Un ancien maire, M. Pinget, en a fourni une explication à tout le moins curieuse. Les deux sections d'Esserts et d'Esery avaient un secrétaire unique, le notaire Amédée Dénarié, de Reignier. Ce dernier aurait, dit-on, manœuvré auprès du Conseil Communal pour obtenir que toutes les réunions aient lieu à Esery, moins éloigné de Reignier qu'Esserts. Il aurait même — ce qui paraît fort — dans la délibération relative à cette affaire, transformé cette demande limitée en une proposition d'annexion pure et simple. Et de fait l'annexion fut décidée.

Esserts ne put s'y résigner, et fit valoir ses raisons : en premier lieu, il n'avait pas été consulté; de plus, Esery, le nouveau chef-lieu effectif, s'arrogeait une suprématie parfois hautaine, et enfin, Esserts, dans son ravin encaissé du Viaison, voyait ses intérêts compromis et son avenir menacé.

Le désaccord allait s'accentuant; on était tenace des deux côtés. Esserts accusait Esery d'injustice dans la gestion des revenus communaux, bois et taillis des flancs du Salève, qui appartenaient en propre à la section d'Esserts.

On était encore bien loin d'une autonomie communale.

CHAPITRE II

1820 - 1830

Revendications d'Esserts au sujet de la résidence du Curé. — Démarches d'Esery pour obtenir la dévolution du bénéfice d'Esserts à la fabrique d'Esery. — Visite paroissiale de Mgr de Thiollaz (1830) et reconnaissance des droits d'Esserts.

Le 3 mars 1820, le syndic d'Esserts, Jean-Claude Fauraz et les deux conseillers de la section adressaient au chef du diocèse, Mgr Yves de Solles, une pétition en vue d'obtenir le transfert de la résidence du Curé à Esserts, « centre plus commode et plus populeux », ou tout au moins le droit d'ensevelir leurs morts dans le cimetière de la section, et de faire célébrer dans leur église les messes de fondation.

On avait oublié — cela peut arriver ! — qu'un certain décret impérial du 30 mai 1806 stipulait que les biens des Fabriques des Eglises supprimées étaient déclarés appartenir aux Fabriques des Eglises auxquelles elles étaient rattachées... Depuis, deux circulaires ministérielles, de 1809 et 1811, avaient donné des précisions au sujet des églises supprimées pour cause de réorganisation, et il y avait lieu de craindre la fermeture de l'église d'Esserts.

Le préfet du Léman n'avait point oublié, lui, ces décrets

et circulaires; à la date du 27 décembre 1820, il avisait les communes intéressées, et demandait aux conseils communaux et au Bureau des Marguilliers de formuler leurs observations, afin d'assurer une destination légale aux biens de la Fabrique d'Esserts.

Esserts fit... la sourde oreille.

Mais, dans le courant de l'année suivante, en 1821, le recteur d'Esery-Esserts, Rd Ducroz Jean-Pierre (1), adressait à l'archevêque de Chambéry, Mgr de Solles, une demande aux fins d'obtenir la dévolution du bénéfice d'Esserts à la Fabrique d'Esery.

C'était la réponse... à la supplique d'Esserts.

La décision épiscopale fut notifiée par lettre du 3 avril 1822. « Il est regrettable — écrit l'archevêque — que l'on « n'aie pas, *dès le principe,* opéré entièrement la réunion « en mettant la Fabrique d'Esery en possession de l'an- « cien bénéfice d'Esserts... Vous pourrez vous mettre en « possession des anciens biens de ce bénéfice qui ne peu- « vent être propriété communale. Faites-le franchement, « avec prudence et ménagement. Vous avez le droit de « réclamer pour la Mère Eglise les objets du culte, les « ornements et la cloche d'Esserts. En cas de refus, adres- « sez-vous à l'Intendant et, subsidiairement, à l'Avocat « fiscal. »

Défense était faite de sonner la cloche d'Esserts et d'accomplir des cérémonies religieuses dans l'église.

Les choses en restèrent là pendant quelques mois. Mgr de Solles, presque aveugle, se retira en 1823. Son successeur, Mgr de Thiollaz, le premier évêque du diocèse d'Annecy restauré par la bulle de Pie VII du 15 février 1822, avait été sacré à Turin le 27 avril 1823.

Quelques jours avant son sacre, l'évêque élu d'Annecy recevait les doléances et la requête du syndic, des conseillers et de quelques notables d'Esserts (2).

(1) Rd Ducroz avait succédé, le 15 novembre 1821, à Rd Déchavassine, qui mourut en 1823.

(2) Le syndic était Charles Décerier, d'Esery; le vice-syndic Jean Pinget.

Les doléances se ramènent aux trois points suivants :

1° La réunion d'Esserts à Esery a été faite contre leur gré ;

2° Aux obstacles naturels déjà existants s'ajoutait celui du cordon douanier établi sur le torrent du Viaison depuis 1816, et la nécessité de violer le territoire de La Muraz pour se rendre à Esery;

3° On ne peut objecter le manque de ressources de la part d'Esserts, puisque la cure et le jardin existent, et qu'Esserts se charge des réparations.

La requête se termine par la demande d'érection de l'ancienne église en chapelle rurale, où le culte pourra être célébré, ou au moins les messes de fondation acquittées. Un désir est exprimé : celui d'être rattaché à La Muraz, dont l'accès est plus facile que celui d'Esery.

La réponse de Mgr de Thiollaz se fit attendre assez longtemps. Elle ne parvint au syndic d'Esserts que le 11 février 1824. Il y était dit notamment qu' « il examinera « cette demande avec plaisir quand il sera convaincu que « les habitants d'Esserts se conduisent comme de bons « paroissiens d'Esery, et qu'ils ont pour leur curé tout « le respect qu'ils lui doivent... »

Le caractère dilatoire de cette réponse et le retard apporté à son envoi s'expliquent par les événements survenus dans l'intervalle.

Dans le courant de 1823, le Ministre de l'Intérieur, M. de Roget de Chollex, avait décidé la vente des églises, cures et cimetières supprimés, et le 3 décembre de la même année le Vice-Intendant de Carouge avait invité le Recteur d'Esery à recourir à l'Autorité épiscopale pour obtenir l'interdiction et la régularisation des édifices à mettre en vente.

La réponse de l'Evêque à Rd Ducroz fut très nette : « La sécularisation d'une église devenue inutile est prononcée par le fait de son irrévocable abandon. » Le Recteur était invité à se mettre de suite en possession du jardin, en attendant une réponse favorable des Ministres de

l'Intérieur et des Finances pour la remise du mobilier de l'Eglise, y compris la cloche, avec exonération des droits de douane.

La réponse des ministres fut favorable, et l'avocat fiscal près le Sénat chargea M. Blanchard, juge du Mandement de Reignier, de communiquer au Conseil Communal d'Esserts la décision ministérielle, et de prendre les mesures nécessaires pour la remise immédiate à l'église paroissiale d'Esery du mobilier et de la cloche de l'église d'Esserts.

Le Conseil Communal d'Esserts décida le transport dans sa séance du 18 décembre; mais dès le 1er décembre le juge Blanchard avait fait procéder à l'enlèvement du mobilier. Quant à la cloche, du poids de neuf quintaux environ, il avait été convenu que Thomas Séraphin en effectuerait le transport à Esery. Mais la route était en mauvais état, la neige entravait la circulation, et aussi la besogne était répugnante : bref, Séraphin ne se pressait pas de déménager la cloche. Il fut rappelé à l'ordre par le Juge du mandement, à qui il dut avouer sa négligence, et promettre de faire le nécessaire sans délai.

Promesse vaine ! Séraphin ne bougeait point, la cloche restait au beffroi, et la vente des immeubles était ajournée sine die.

C'est alors que Mgr de Thiollaz écrivit sa lettre du 11 février, dont on comprend maintenant la teneur si réservée.

Peu à peu les esprits se calmèrent, si bien que peu de jours après, Rd Ducroz convoqua les notables d'Esserts chez Thomas Séraphin, pour leur annoncer que l'Evêque lui accordait le pouvoir de célébrer la messe dans leur chapelle. Une souscription de plus de 600 livres permit de la remettre en état.

Ce fut le dernier acte de Rd Ducroz. Le 3 août de cette même année 1824, il était remplacé par Rd Jacques Grivaz, qui devait occuper ce poste jusqu'en 1833.

Rd Grivaz célébra dans la chapelle d'Esserts la fête patronale, le jour de la Saint André. Ce fut, après la récon-

ciliation de la chapelle, la reprise de la vie paroissiale régulière, y compris la procession des Rogations.

Un point était donc acquis en faveur d'Esserts : leur église n'avait été ni sécularisée ni abandonnée, mais convertie en chapelle rurale. La légitimité de cette situation ressort nettement des termes du procès-verbal de la visite pastorale de Mgr de Thiollaz en 1830 : « Il y a dans l'éten-
« due de la paroisse une chapelle rurale située dans le
« village d'Esserts, sous le vocable de Saint-André, entou-
« rée d'un cimetière; les habitants du village l'entretien-
« nent, et les revenus sont versés dans la caisse de la
« Fabrique. »

Cette solution pacifique mettait donc fin — tout portait à le croire — au différend paroissial. Et voilà que, tel un éclair dans un ciel serein, un événement des plus inattendus réveilla les querelles assoupies.

CHAPITRE III

1838

L'enlèvement de la cloche d'Esserts

Nous sommes en 1838. — Mgr Rey avait succédé le 2 juillet 1832 à Mgr de Thiollaz sur le siège épiscopal d'Annecy. Charles-Albert régnait depuis 1831. Rd Joseph Marullaz avait remplacé Rd Grivaz dès octobre 1833. Le général Emmanuel d'Arcine venait d'être élu syndic d'Esserts-Esery, fonction qu'il devait occuper durant dix années.

Esery avait l'intention de refondre ou remplacer la cloche de l'Eglise paroissiale. Peut-être songe-t-on à utiliser celle d'Esserts ? Cela paraît vraisemblable, puisque Esserts offrit spontanément, pour garder sa cloche, de participer à la dépense pour une somme de 600 livres.

L'offre fut probablement repoussée. Esserts resta sur la défensive. Toute la vallée savait — et le syndic de Monnetier, M. Corajod, venait de l'attester officiellement — que la cloche d'Esserts était « la mieux entendue de toute « la vallée, la plus nécessaire, la mieux placée en cas « d'incendie pour les hameaux environnants, et que son « déplacement serait vu avec la plus grande peine. »

Trois jours après, le 5 novembre, les événements se précipitaient; un simple avis du syndic ou vice-syndic

d'Esserts prévenait ce dernier du transfert immédiat de la cloche d'Esserts à l'église paroissiale d'Esery. Deux heures après réception de l'avis, le Syndic et le Curé, assistés de huit douaniers, de carabiniers et de quelques habitants d'Esery, se présentaient à Esserts, pour enlever la cloche « sur l'ordre de Mgr Rey et avec la permission du Roi », disaient-ils.

Cette attaque brusquée se heurta à une résistance acharnée. Munis de tridents et d'instruments divers, quelques habitants d'Esserts montèrent au clocher, prêts à défendre leur cloche. L'échauffourée fut vive... mais la cloche, hélas ! descendit du clocher. C'est alors que Perréard Joseph-Antoine d'Esserts calma la fureur du peuple exaspéré, en leur criant : « Laissez-les faire, ils la ren-« dront bien ! »

A quoi bon résister, puisque l'ordre de l'Evêque et la permission du Roi autorisaient le transfert ? Comment douter de la sincérité et de la véracité des ordres émanant des deux autorités, religieuse et civile ?

Cependant, réflexion faite, les notables d'Esserts voulurent avoir communication de ces ordres; c'était leur droit. Ils se rendirent à la cure d'Esery. Rd Marullaz refusa de communiquer les ordres, mais devant l'exigence menaçante des notables, il dut délivrer un reçu qu'il libella comme suit :

« L'an 1838, le cinq octobre (1), Nous, soussigné, Rec-« teur de la paroisse d'Esery-Esserts, en vertu de l'ordre « spécial de Mgr notre Evêque, d'après la permission de « Sa Majesté, voulons que la cloche que nous avons, avec « bienveillance, laissée jusqu'à ce moment à Esserts, mais « dont les habitants se sont montrés indignes à cause de « leur mutinerie, soit transportée à Esery, comme elle se « trouve transportée le dit jour 5 octobre 1838. »

Cette déclaration ne fit qu'envenimer les esprits, et l'indignation populaire se traduisit par une chanson patoise qui rappela pendant longtemps cet événement sen-

(1) On était en novembre.

sationnel. Esserts baptisa du nom de « La Révolution » le char qui avait amené la cloche à Esery. Mais il y eut plus qu'une chanson satirique, puisque l'affaire eut son épilogue devant le tribunal de Bonneville. Quatre paroissiens d'Esserts (2) furent condamnés à diverses peines de prison. Heureusement le major d'Onyer, de Mornex, qui commandait alors la place de Bonneville, intervint en faveur des délinquants et les fit élargir avant l'expiration de leur peine.

Un paroissien d'Esserts, contemporain des événements, en a laissé une relation dans une notre manuscrite et non signée. Le narrateur abonde en détails intéressants; mais il n'a pas ménagé des appréciations à tout le moins fort désagréables à l'endroit de quelques notables d'Esery et de l'un ou l'autre recteur de la paroisse. On ne saurait donc en faire état dans le récit d'un épisode dont le souvenir n'est peut-être pas complètement éteint dans le pays. Tout au plus pourrait-on retenir l'affirmation que la cloche était la propriété de quatre particuliers d'Esserts, qui l'auraient acheté à Bonneville en l'an IV, et qu'elle était destinée uniquement à des usages de la vie civile. En tout cas, le ton et l'allure de la dite note paraissent sinon justifier, du moins expliquer le mot de « mutinerie » relevé dans la déclaration de Rd Marullaz.

Esserts ne s'avoue point vaincu. Il va entrer dans la voie des procès, en faisant appel aux tribunaux supérieurs.

---

(2) Pinget, Jacquemoux, Challier et Mallet.

CHAPITRE IV

1840

Le Procès devant le Sénat de Savoie

Les habitants d'Esserts décidèrent de revendiquer leurs droits devant le Sénat de Savoie. Mais auparavant, ils voulurent tenter une voie de conciliation. Ils s'adressèrent à l'Intendant du Faucigny, en le priant de bien vouloir agir de concert avec l'Evêque, pour arranger l'affaire, sans bruit ni frais.

Le mémoire envoyé à l'Intendant est un rappel des événements antérieurs, déjà connus du lecteur, qui tendent à prouver le bon droit d'Esserts : l'autorisation épiscopale de 1823, la réconciliation de l'église en 1825, le procès-verbal de la visite de 1830, etc... La prétendue « mutinerie » dont on a accusé les habitants d'Esserts, se réduisait à une réclamation, un peu vive peut-être, relative à la jouissance de biens communaux. Cette réclamation, qui obtint du reste gain de cause, n'avait aucun caractère antireligieux.

Le mémoire revient sur « l'ordre de l'Evêque et la permission du Roi ». On a surpris, y est-il dit, la bonne foi de Monseigneur; quant à la permission du Roi, elle a dû consister sans doute en la simple faveur, octroyée par lettre au syndic du 20 octobre 1838, accordant dispense des droits de douane pour le transfert de la cloche, le Souverain étant dans l'ignorance du caractère spoliateur de l'enlèvement.

La réponse de l'Intendant n'est mentionnée dans aucun document; s'il y en eut une, elle dut être défavorable.

Restait la juridiction du Sénat.

Ce fut au mois de mars 1839 que le vice-syndic Joseph-Antoine Perréard et deux autres notables d'Esserts adressèrent officiellement au Sénat de Savoie, une supplique motivée. Cette supplique mentionne, outre les faits déjà connus, quelques points intéressants: la nécessité absolue d'une cloche à Esserts pour tous les usages de la vie civile et religieuse; les nombreux services qu'elle a déjà rendus à la vallée, notamment à l'occasion de l'incendie d'une partie de Monnetier en 1822; l'illégalité de son enlèvement: cette cloche appartient aux habitants d'Esserts et le Conseil de Fabrique n'avait point donné son autorisation. La prétendue autorisation épiscopale ainsi que la permission du Roi n'ont pu être produites aux intéressés, et en tout cas il leur manquait l'Exequatur du Sénat...

Le 5 avril suivant, M. Dullin, juge commis pour rapport, concluait au rejet de la supplique : les prétentions d'Esserts, déjà rejetées en 1823, n'étaient point fondées; du reste la dévolution de la propriété de la cloche d'Esserts à la Fabrique d'Esery-Esserts avait été faite légalement.

Les notables d'Esserts comprirent qu'entre eux et le Sénat de Savoie la partie était perdue. Il fallait engager un procès à fond contre les personnes responsables de l'état de choses actuel. Et c'est pourquoi Esserts va plaider contre le Conseil de Fabrique paroissial.

Deux procureurs furent constitués par la section d'Esserts : le docteur Jean-Marie Magnin et Joseph-Antoine Perréard.

Un premier échange de conclusions eut lieu le 28 octobre 1840 : Esserts soutenait que leur église n'avait jamais été supprimée, mais seulement convertie en chapelle rurale; la cloche faisait donc partie du temporel d'Esserts, et seul le trésorier de la Fabrique, et non point le curé d'Esery, avait qualité pour intervenir.

A quoi Esery répliqua : La conversion de l'église d'Esserts en chapelle, étant le fait d'une simple décision épiscopale, n'empêche pas que cette église a été réellement supprimée, conformément aux lois et décrets réglant la réorganisation du culte. Aussi longtemps donc qu'Esserts ne constituera pas une paroisse, Esery demeure irrévocablement légitime propriétaire du temporel d'Esserts.

Esserts oppose de nouvelles conclusions le 9 novembre 1840. D'abord, une question de droit : les décrets de 1806 et 1825 ne s'appliquent qu'aux églises supprimées; puis une question de fait: l'autorisation obtenue en 1823, aux fins de vendre le temporel d'Esserts, reposait sur une fausse déclaration d'irrévocable abandon. L'Evêque a été induit en erreur par le curé d'Esery. Et du reste, l'Evêque avait officiellement converti l'église d'Esserts en chapelle rurale, qu'il avait réconciliée, lui conférant ainsi tous les droits reconnus aux dites chapelles.

De fait, Mgr Rey déclarait, à la date du 15 novembre, qu'il considérait cette chapelle comme canoniquement instituée, et protestait contre toute mesure portant atteinte aux droits de cet « établissement ecclésiastique ».

Or, contre toute attente, le Sénat de Savoie, par son jugement du 28 novembre de la même année, rendit un arrêt défavorable à Esserts, avec défense de troubler le Conseil de Fabrique d'Esery-Esserts dans la possession de la cloche. Le Juge du mandement de Reignier fut commis pour l'exécution de la sentence, qui fut notifiée le 15 décembre aux Conseils communal et de Fabrique, ainsi qu'aux procureurs de la section d'Esserts.

Il reste encore, dans cette affaire, un point obscur à élucider. Il est étrange, en effet, que l'autorité diocésaine paraisse prendre fait et cause en faveur d'Esserts, à la date du 15 novembre, et que le Sénat, moins de deux semaines après, rende un verdict contraire, dans une question d'ordre aussi bien religieux que temporel. Il y a des raisons sérieuses de croire qu'il y a eu, peut-être avant l'arrêt du Sénat, ou peut-être après et malgré cet arrêt, un ordre administratif de restitution.

Dans le mémoire précité du 9 novembre 1840, Esserts avait déclaré que le Ministre de l'Intérieur avait dû intervenir, par deux lettres adressées à l'Intendant du Faucigny, en vue de faire restituer la cloche.

Cet ordre administratif dut être transmis par l'Intendant au syndic d'Esery. Celui-ci l'aurait considéré comme non avenu; bien plus, il aurait circonvenu Rd Jacquemoud, nouvellement installé à la cure de Reignier, et très maladif. Il l'aurait persuadé de passer outre à l'ordre de l'Evêque, qui le chargeait de notifier au recteur d'Esery et à à la section d'Esserts sa volonté de restituer la cloche à Esserts. Un deuxième ordre semble avoir eu le même sort.

Il est difficile de porter un jugement définitif sur ces agissements, dont on ne peut affirmer la réalité avec une certitude suffisante, faute de documents probants. Toujours est-il qu'on ne peut que regretter l'opposition tenace et irréductible de la section d'Esery à l'exécution de l'ordre épiscopal, opposition dont le plus clair résultat fut de rendre de jour en jour plus profonde l'animosité des deux populations.

Et l'on comprend que, dans leur exaspération, les habitants d'Esserts en vinrent à déclarer au Ministre de l'Intérieur « qu'ayant fait jusqu'à présent tout leur possible « pour éviter de déplorables collisions, ils ne répondaient « de rien désormais ».

Esery fit la sourde oreille, garda la cloche et la fit refondre. Esserts s'imposa le sacrifice de racheter une nouvelle cloche, qui fut installée dans le clocher restauré et inaugurée solennellement en 1844.

Tenace aussi dans ses revendications, Esserts allait bientôt renouveler une demande de séparation, mais cette fois totale, en vue de rompre définitivement tous les liens, civils et religieux, qui l'enchaînaient encore à Esery.

Il convient d'exposer en premier lieu les phases de la lutte pour la séparation religieuse, réservant pour la fin de cette étude les débats qui devaient consommer la séparation civile.

CHAPITRE V

1841

Esserts demande la Séparation Religieuse

Le point litigieux, que le Sénat de Savoie venait de trancher dans son arrêt du 28 novembre 1840, était celui-ci : *La paroisse d'Esserts était-elle supprimée en droit, malgré l'instauration de la chapelle rurale ?*

Le Sénat, on le sait, avait répondu affirmativement.

C'est pourquoi, en mars 1841, la totalité des chefs de famille d'Esserts demanda à Mgr Rey le rétablissement de l'ancienne paroisse. Les motifs invoqués sont toujours — cela se comprend — les mêmes. Mais la pétition insiste sur le fait qu'Esserts possède les ressources nécessaires pour subvenir aux dépenses d'entretien et au traitement du recteur. La vente des châtaigniers des biens communaux rapportera 10.000 francs et un revenu annuel de 4 à 500 francs est assuré. Esery ne sera grevé d'aucune charge.

Le 16 avril suivant, M. Tissot, vicaire général et promoteur, transmit la réponse : Il y a lieu de procéder à une enquête canonique, les motifs invoqués paraissant pouvoir

être pris en considération. Quant aux ressources présumées, elles reposent sur des espérances, alors qu'il faudrait une certitude authentiquement et officiellement garantie.

La réponse n'était que partiellement favorable.

En 1843, le Conseil communal est appelé à délibérer sur la question d'un traitement à assurer au chapelain d'Esserts. Aucune solution ferme n'est prise et les choses en restent là.

Entre temps Esserts avait obtenu l'autorisation de vendre les châtaigniers; l'opération, effectuée le 29 mars 1844, avait rapporté la somme de 8.000 livres, dont nous verrons plus loin l'emploi.

L'arrêt précité du Sénat de Savoie avait reconnu au Conseil de Fabrique d'Esery-Esserts la propriété du temporel d'Esserts. Le Conseil, mettant sa menace à exécution, avait demandé, conformément au décret de 1806, l'autorisation d'aliéner les biens de ce temporel

L'obtint-il ? En tout cas, sur une protestation renouvelée par Esserts, l'Autorité ecclésiastique intervint pour tenter une conciliation.

M. le chanoine Magnin, futur évêque d'Annecy (1861-1879) était alors membre du Conseil épiscopal. Originaire de La Muraz, paroisse voisine d'Esserts, frère du docteur Magnin qui exerçait à Esserts, il usa de sa haute et bienveillante influence en faveur d'Esserts.

Le 8 avril 1844, M. Buttet, vicaire général de Mgr Rendu, qui avait succédé en 1843 à Mgr Rey, s'était rendu au presbytère d'Esery, où se trouvaient réunis le Conseil de Fabrique, les notables d'Esserts, M. le chanoine Magnin et Rd André Dupont, d'Esserts, curé de Montriond.

Une transaction fut élaborée; homologuée par le Sénat le 21 juin 1845 et authentiquée par acte Dénarié notaire du 10 janvier 1846, elle tranchait définitivement la question pendante. L'ancienne église d'Esserts était cédée à perpétuité et en toute propriété aux habitants d'Esserts, comme chapelle rurale. Elle demeurait sous la surveillance et dépendance temporelle du Recteur d'Esery, assisté d'un comité de quatre membres, chargés de faire exécuter les

réparations nécessaires et de veiller aux soins d'entretien. Esserts s'engageait, en outre, à fournir à la fabrique de l'église d'Esery une somme de 500 livres neuves sur les revenus particuliers d'Esserts, à inscrire au budget communal.

Une question restait à décider : dans quelles conditions se feraient les sépultures des paroissiens d'Esserts ? Esserts demandait que le curé d'Esery accomplisse, pour les défunts d'Esserts et dans leur chapelle rurale, les mêmes cérémonies qui étaient en usage pour les paroissiens d'Esery dans l'église paroissiale.

Après enquête de l'avocat fiscal, délibérations du Conseil de Fabrique, enquête du Conseil de Santé de la province de Faucigny (1), un arrangement fut conclu, aux conditions fixées par le curé d'Esery pour le règlement des droits de sépulture, des anniversaires et des indemnités spéciales.

Le cimetière fut ouvert en 1851; les murs de clôture furent terminés en 1856 (2).

C'était un premier pas vers l'autonomie paroissiale. Vingt ans devaient s'écouler avant d'en voir la réalisation.

---

(1) Enquête confiée au Dr Montgellaz.

(2) Le cimetière a été abandonné en 1903 et remplacé par l'actuel, qui se trouve entre Esserts et Naz, au bord de la route.

CHAPITRE VI

(1864)

La Restauration Paroissiale d'Esserts

Mgr Magnin érige Esserts en succursale

Deux événements importants allaient donner enfin à Esserts de sérieuses espérances d'aboutir à la réalisation de son rêve : devenir une paroisse et une commune indépendantes.

L'annexion de 1860, c'était pour Esserts l'avénement au pouvoir d'une autorité nouvelle, et qui, étrangère aux débats qui duraient depuis un demi-siècle bientôt entre Esserts et Esery, n'aurait pas de parti-pris... et serait donc plus favorable à sa cause.

L'élévation au siège épiscopal d'Annecy de Mgr Magnin ne pouvait également que hâter l'heureuse solution de la question paroissiale.

De fait, trois ans après, le 6 août 1864, Mgr Magnin érigeait la section d'Esserts-Naz en paroisse.

Mais un demi-siècle devait s'écouler avant l'érection d'Esserts en commune distincte.

Reprenons la suite des événements.

En avril 1861, les habitants d'Esserts exposèrent à nouveau — ils avaient acquis une certaine habitude — leurs doléances au Préfet de la Haute-Savoie, et demandèrent

la séparation religieuse et civile. C'était beaucoup demander à la fois, et nous verrons plus loin ce qu'il advint de leur pétition pour la séparation civile. Ils faisaient valoir toutefois un argument nouveau : Esserts n'avait pas d'école, et il y avait de sérieux inconvénients à envoyer les enfants d'Esserts à Esery, surtout pendant l'hiver.

Revenons à la question de la séparation religieuse.

Sur l'ordre de Mgr Magnin, il fut procédé, le 8 octobre 1861, à une enquête canonique. Confiée à M. le chanoine Poncet, official, elle aboutit à démontrer, une fois de plus, l'opportunité de la séparation demandée. La section d'Esserts s'engageait, même par acte notarié, à fournir les ressources nécessaires à l'entretien des édifices du culte et au traitement du curé.

Mais le Conseil de Fabrique d'Esery-Esserts, dans sa séance du 24 mai 1863, jugea la demande d'Esserts inopportune et repoussa la séparation. Le surlendemain, le Conseil communal émis un avis identique, alléguant l'insuffisance des motifs invoqués et la pénurie actuelle de ressources. De plus, le village de Naz, qui forme les trois quarts de la population d'Esserts, est maintenant relié à Esery par un pont récemment construit; et un grand nombre des habitants de Naz ont déclaré qu'ils n'iraient pas à Esserts, même si le projet aboutissait. A quoi bon, enfin, augmenter le chiffre des impôts communaux ?

Malgré ces oppositions d'Esery, Esserts eut gain de cause.

Déjà le 14 mai 1864 un décret impérial avait érigé en succursale la section d'Esserts-Naz, et le 6 août suivant Mgr Magnin signait le décret définitif.

L'ancienne paroisse d'Esserts était donc restaurée, sous le vocable de Saint André, au titre de succursale distincte du bénéfice-cure d'Esery.

Mais que d'épreuves attendaient la jeune paroisse ! (1).

---

(1) La nouvelle paroisse ne devait pas avoir une longue durée. Elle subsista jusqu'en 1906, année de la séparation, et le dernier desservant ne fut pas remplacé.

CHAPITRE VII

La Restauration Paroissiale d'Esserts

(suite)

La construction du Presbytère (1864-1870)

Le 11 avril 1864, Rd Pinget fut nommé à la cure d'Esserts. Il s'installa provisoirement dans une maison particulière. La construction du nouveau presbytère était à peine achevée, en 1869, que Rd Pinget fut remplacé, le 7 mai 1870, par Rd Sautier, de Viry, qui occupa ce poste jusqu'en 1875.

La section d'Esery n'avait pas vu de bon œil la construction du presbytère et avait suscité de sérieuses difficultés.

Déjà avant la restauration paroissiale, le Préfet avait invité le Conseil municipal à prendre une délibération au sujet du presbytère à bâtir. Le Conseil estima que le logement provisoire offert par Dupont Joseph était suffisant... On verrait plus tard.

A la veille de la restauration, Esserts avait présenté au Préfet une requête pour une réparation à l'église. La dépense, estimée à 688 francs, devait être inscrite au budget de 1864, et prélevable sur les fonds particuliers d'Esserts.

A cette demande, Esery opposa un refus formel : on avait déjà exécuté en 1856 et 1859 différents travaux à la chapelle, au cimetière et au clocher. Il fallait tout d'abord éteindre ces dettes, avec les revenus des deux sec-

tions... On verrait plus tard à engager de nouvelles dépenses.

Dans l'intervalle, M. Monnet, architecte diocésain, avait dressé, le 25 novembre 1864, un cahier des charges de la construction du presbytère, dont le devis s'élevait à plus de 17.000 francs.

Les pourparlers traînaient en longueur. M. le chanoine Corajod porta lui-même à la Préfecture, en juillet 1865, une requête signée des habitants d'Esserts. Il fut alors convenu verbalement que le Conseil de Fabrique d'Esserts inscrirait à son budget les sommes nécessaires à la construction du presbytère, et solliciterait du Conseil Communal l'octroi de ces fonds, dont le remboursement était garanti par les revenus de la section d'Esserts, et au besoin, par l'aliénation de quelques fonds communaux.

Le montant du devis paraissait exagéré, mais pour en finir. Esserts proposa la solution suivante : le subside promis par le gouvernement était de 3.600 fr.; Esserts possédait les 8.000 francs provenant de la vente de ses châtaigniers en 1844 (1); et pour parfaire la somme demandée. il offrait d'aliéner des biens communaux de sa section à concurrence de 5.400 fr., ou, en cas d'impossibilité, il proposait un emprunt de pareille sòmme.

Le Conseil Communal, saisi de la demande le 26 novembre 1865, consentit seulement à une vente partielle des biens communaux, en refusant catégoriquement tout emprunt. Le projet « dénonce trop de luxe. Esserts n'a « qu'à payer la totalité des dépenses, avec l'aide du subside gouvernemental ». Il est bon de remarquer que le 25 juillet précédent le Conseil Communal avait voté sur les fonds communaux d'Esserts-Esery la somme nécessaire à la réparation de la cure d'Esery, à la suite d'un incendie survenu le 24 juin.

Le 30 mai 1866, Esery demande la réduction du devis à 12.000 fr. Le Préfet approuve enfin le nouveau projet, sur la base de cette dernière somme; un article supplé-

(1) Voir au chapitre V.

mentaire laisse toutefois à la charge d'Esserts les travaux de terrassement et le transport à pied d'œuvre des matériaux de construction.

Mais voilà que dans un accès de mauvaise humeur le Conseil Communal reproche aux habitants d'Esserts de s'être vantés de pouvoir construire le presbytère sans recourir à la commune, et il exige que les notables d'Esserts s'engagent, par un écrit approuvé par le Préfet, à assumer toute la charge des dépenses, y compris l'adjudication des travaux.

Le lendemain même, le curé d'Esserts informe le Sous-Préfet des exigences du Conseil Communal à l'endroit d'Esserts, et de la décision du dit Conseil de prendre sur les fonds de la section d'Esserts pour la réparation du presbytère d'Esery, ce qui met le comble à l'irritation de ses paroissiens.

Le Sous-Préfet répond le 4 décembre en engageant le Maire à procéder à l'adjudication à la mairie d'Esery, le 30 décembre. En même temps il avise le curé qu'à défaut du maire il procèdera lui-même à l'opération.

L'adjudication eut lieu au jour fixé. Le Maire délégua un Conseiller. L'entrepreneur Bosazza fut adjudicataire des travaux, sur un devis de 13.086 fr. Les travaux ne furent reçus que le 3 novembre 1870; le Conseil approuva la réception le 18 du même mois, mais refusa de payer le solde redû.

Le 11 septembre 1872, le Préfet approuva la réception définitive. Le solde, soit 1.936 fr., fut mandaté par le Maire le lendemain.

Esserts avait versé, de ses propres fonds, la somme de 11.150 fr.

La paroisse d'Esserts était donc restaurée : mais combien éphèmère fut sa durée ! Rd Sautier de Viry eut pour successeur Rd Jean-Claude Périllat, de 1875 à 1879. Et Rd Mouthon fut le dernier curé : il quitta la paroisse en 1906. Les paroissiens d'Esserts verront-ils jamais leur église et leur cure rendues à leur destination primitive ?

CHAPITRE VIII

(1844-1914)

La Séparation Communale

Les débuts de la lutte

Ce n'était point chose facile — Esserts le savait fort bien — d'obtenir la séparation communale. Aussi la première tentative, qui datait de 1839, avait eu pour but immédiat le règlement de la question relative aux biens communaux possédés en propre par la section d'Esserts. Il en valait la peine. Esserts était, sur ce point, plus favorisé qu'Esery. Il en demandait la propriété et l'administration exclusives.

La décision ministérielle sollicitée intervint le 2 novembre 1839. Elle faisait droit à la requête d'Esserts concernant la propriété, mais elle réservait à l'Intendant de Bonneville l'arbitrage des revenus communaux des deux sections, arbitrage qui devait maintenir à Esserts les avantages résultant de sa situation privilégiée.

Mais le Conseil Communal veillait. Il s'opposa à l'exécution de la décision qui demeura sans effet.

Exaspéré par les procédés de la section d'Esery, Esserts présenta une supplique au Roi, en 1844. Les considérants étaient toujours les mêmes, et faisaient une fois de plus

ressortir la mésintelligence absolue entre les deux sections, d'où nécessité de procéder à une séparation complète.

Le Roi opposa un refus catégorique, jugeant cette mesure néfaste aux intérêts des petites communes qui n'auraient plus les ressources nécessaires.

Si « l'union fait la force », ce fut cette fois la « force » qui maintint l'union.

Ce fut à la suite de cet échec qu'Esery contraignit Esserts à racheter sa chapelle et une nouvelle cloche.

* * *

Un nouveau sujet de dissensions s'éleva quelques années plus tard.

Le 14 mars 1861, le Conseil Communal, réuni à Esery, sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Vidonne, délibéra pour demander : 1° que le chef-lieu de la commune fût définitivement fixé et maintenu à Esery; 2° que le local des écoles fût également fixé pour toujours au même hameau; 3° que l'école d'Esserts y fut transféré.

Depuis longtemps déjà la question de l'emplacement de l'école — ou des écoles — avait créé des dissensions. En 1830, le Recteur avait cédé une chambre de la cure pour en faire un local de classe; en 1845, le Conseil votait un crédit de 200 fr. pour établir un régent au hameau de La Biolle, à mi-chemin d'Esery et du torrent du Viaison. En 1846, les uns voulaient l'école à Esery, les autres à Esserts: un décret de l'Intendant trancha la question en faveur d'Esery, où un régent fut installé. En 1847, Esserts possédait également un régent. En 1857, Esery avait une école de filles, celle des garçons restant à Esserts.

L'affaire était donc assez compliquée; une solution s'imposait, mais qui l'imposerait ?

Les habitants d'Esserts protestèrent sans tarder contre les demandes formulées dans la délibération du Conseil Communal. Ils eurent gain de cause : une décision préfectorale, du 14 mai 1861, annula la délibération du 14 mars précédent, comme ayant été prise en dehors des attributions du Conseil.

« Gain de cause » n'est point cause gagnée. Le 24 juillet suivant, nouvelles doléances des notables d'Esserts au Sous-Préfet : ils réclamaient en vain un régent, promis par le Conseil; de plus, la section d'Esery aurait tenté d'accaparer la majorité des voix du Conseil Communal, enlevant ainsi à Esserts toute chance sérieuse d'aboutir.

A ces griefs, le Maire fit, le 3 août suivant, une réponse pleine de dignité. Il serait trop long de la citer; mais sa modération, son accent de sincérité étaient de nature à opérer un redressement de l'opinion publique et un acheminement vers la pacification.

Et de fait, la délibération du 22 décembre 1861 marqua nettement un esprit d'apaisement. Enfin ! Une allocation fut votée pour le traitement d'une institutrice à Esserts, et en février 1862 Esserts avait son école mixte (1).

La question des écoles réglée — du moins provisoirement — l'apaisement allait-il être définitif ? La suite des événements montrera que ce n'est point l'œuvre d'un jour... ni de plusieurs mois... il y faut des années !

(1) Ce ne fut qu'en 1890 que la section d'Esserts eut l'autorisation de construire une école dans le hameau de Naz, le plus populeux; en cette même année, Esery construisit ses écoles et sa Mairie.

CHAPITRE IX

La Séparation Communale

(suite)

La lutte continue

Malgré le refus catégorique opposé en 1844 à la demande de séparation des deux sections, les notables d'Esserts ne se découragèrent nullement.

Une nouvelle pétition, adressée au Préfet en 1865, dans laquelle figure le nom de Rd Pinget, curé d'Esserts depuis une année, fut rejetée par le Préfet.

En 1868, la même pétition fut envoyée, cette fois au Sous-Préfet. Celui-ci la renvoya au Maire, avec prière de faire une enquête. L'enquête fut nettement défavorable à Esserts. La réponse du Sous-Préfet ne donnant aucun espoir, Esserts n'insista pas.

Nous voici maintenant en 1870: peut-être, pensa Esserts, la République accorderait ce que l'Empire avait refusé.

Une première pétition aux pouvoirs publics demeura sans effet.

Elle fut renouvelée en 1873, et présentée au Préfet, avec la signature de la totalité des habitants d'Esserts. Le 19-novembre de la même année, les pièces furent retournées au Maire avec cette annotation : « Les pièces sont « trop anciennes; il faut constituer un nouveau dossier, « qui permettra d'établir une nouvelle enquête. »

Quatre années s'écoulèrent.

Enfin le 6 janvier 1877 le Sous-Préfet communiqua au Maire l'avis du Préfet.

La teneur de cet avis vaut qu'on s'y arrête. Les termes en sont très clairs, le dossier a été étudié consciencieusement, sans parti pris. La question de droit est nettement précisée: « En principe, le revenu des biens sectionnaires « appartient aux sections propriétaires et doit être em- « ployé à leurs besoins particuliers, après paiement des « frais d'administration ou autres inhérents à ces biens « et après avoir satisfait aux dépenses générales de la « commune. Leur emploi doit faire l'objet d'un article « spécial au budget communal. »

Voici maintenant la question de fait. D'une part, la section d'Esserts prétend que non seulement elle contribue, comme Esery, aux dépenses et frais généraux communs, mais qu'elle fournit, en sus de son contingent, le boni des revenus de ses biens personnels. S'il en est ainsi, la réclamation d'Esserts serait fondée.

Mais, d'autre part, il résulte de l'Etat des Recettes et Dépenses d'Esserts de 1874 à 1876, établi par le Percepteur, que les revenus s'élèvent à 7.006 fr. 25 et les dépenses à 7.561 fr. 48 : donc un excédent de dépenses de 555 fr. 23. On est donc en présence d'un passif, et non pas d'un boni. En ce cas, la réclamation d'Esserts n'est pas fondée.

Toutefois — et la remarque est capitale — le compte du Percepteur a été reconnu inexact. Il y a une omission, dans le chapitre des Recettes, d'une somme de 720 fr., provenant du revenu de deux ans d'affouage. C'est donc un boni de 165 fr. qu'il faut inscrire, au lieu d'un déficit.

Cette erreur — note le Préfet à la fin de son rapport — modifierait la solution à intervenir, car il estime qu'Esery dépense plus qu'Esserts.

L'affaire fut ajournée pour plus ample informé. Elle ne fut reprise qu'en 1881.

CHAPITRE X

La Séparation Communale

(SUITE)

Espoirs et déceptions

Un revirement, favorable à Esserts, se produisit en l'année 1881. M. Jacques Vidonne venait d'être élu maire d'Esery. Le Conseil Communal, constatant le désir unanime de la population, demanda lui-même la séparation communale d'Esserts. Le conseiller général, M. Dupont, pria le Préfet de vouloir bien activer l'instruction de cette affaire.

Le Préfet répondit, en substance, que rien, à son avis, ne justifiait cette mesure, qui du reste n'avait aucune chance d'aboutir, étant en contradiction avec une circulaire ministérielle du 2 août 1880. Il accepta néanmoins de faire examiner le dossier, à la condition que tous les intéressés, et non pas seulement le Conseil, signeraient la pétition.

Une commission syndicale de six membres, élus par le suffrage des électeurs, fut alors constituée. Ils devaient représenter la section d'Esserts pour tout ce qui concernait le projet d'érection en commune distincte (1).

(1) Les membres élus furent : Constantin Gaspard, président; Dupont Joseph, Fauraz Joseph-Marie, Jacquemoud Pierre, Jacquet François et Pinget Félix.

Délibérant dans un local de l'école, la dite commission fut unanime à reconnaître la nécessité de la séparation.

Le Conseil Communal, dans sa séance du 9 octobre, donna son approbation, avec la restriction, prévue du reste par la Commisison, que chaque section conserverait ses biens et ne réclamerait rien à l'autre.

Le Conseil d'arrondissement et le Conseil Général donnèrent un avis favorable, le Préfet également. Le dossier fut transmis en juin 1883 au Ministre de l'Intérieur.

L'affaire semblait en bonne voie.

Il en alla tout autrement.

Le dossier revint du Ministère, aucune suite ne pouvant être donnée à la demande pour les motifs suivants :

1° Par le fait de la séparation, le chiffre de la population d'Esserts n'atteindrait pas le minimum requis conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat. Esserts n'aurait plus que 211 habitants.

2° On ne saurait envisager une augmentation des impositions, que ne compenserait aucune recette communale.

3° Les inconvénients signalés, résultant du manque de communications faciles entre les deux sections, peuvent être écartés par des mesures qu'il sera possible de prendre en votant les ressources nécessaires. Provisoirement on pourrait installer à Esserts un adjoint spécial remplissant les fonctions d'officier d'état civil.

Le Ministre prie le Préfet d'examiner cette nouvelle combinaison et de procéder à l'instruction du projet.

Le Préfet invita le Conseil à délibérer sur l'opportunité de cette mesure. L'adjoint spécial fut nommé en 1884. En mai 1885, Esserts demanda un budget spécial : Esery refusa, mais dut céder devant un ordre formel de l'autorité.

Esery revint à la charge en 1889 pour le rétablissement du budget unique. C'était l'époque où la lutte était vive au sein du Conseil pour la question des écoles à établir dans les deux sections.

Aux élections de 1888, Esserts obtint six conseillers,

nombre égal à ceux d'Esery, qui garda cependant le Maire (2).

Une nouvelle pétition d'Esserts fut adressée au Préfet le 27 avril 1891. Elle était signée de Rd Mouthon, de l'adjoint spécial, Chevallier Michel, des deux conseillers Germain et Fauraz, et d'un bon nombre d'électeurs, représentant plus du quart des habitants d'Esserts.

Sans acrimonie, mais sans ménagement, les griefs sont remis sous les yeux de l'autorité. Quant au motif de refus invoqué par le Conseil d'Etat, basé sur le nombre insuffisant des habitants, il ne semble pas que l'obstacle soit irréductible, puisque le même Conseil d'Etat, à une date postérieure à la demande en question, ne s'est pas opposé à l'érection de communes nouvelles d'une importance moindre que ne serait celle d'Esserts.

Le Préfet répondit le 9 mai suivant, en demandant au Maire copie des Budgets de 1891 pour chacune des sections.

En 1894 seulement le Préfet transmit le dossier au Conseil Général qui, dans sa session du 24 août, adopta la proposition de sa commission, favorable à la demande d'Esserts.

La demande n'aboutit pas. Elle fut repoussée en 1895.

En août 1897, dans la séance du Conseil Général, le docteur Goy, maire de Reignier, émit le vœu que le dossier, transmis depuis deux ans au ministère, fut soumis au Conseil d'Etat. Le vœu fut adopté, mais une fois de plus la demande fut rejetée.

En 1901, nouveau vœu favorable du Conseil Général; en 1902, le Préfet transmit le dossier — toujours le même — au Ministre, tout en faisant remarquer au Conseil que les motifs de rejet subsistaient, que les pièces du dossier

(2) Perréard Marie. — Son successeur, Chevallier Joseph, d'Esery, mourut en 1891.

Voici la liste des maires de 1891 à 1914, tous originaires d'Esserts : Chevallier Michel (1891-1896); Faurax Jean-Marie (1896-1897); Jacquemoud Pierre (1897-1904); Chevallier Michel, décédé peu après; Mégevand Auguste (octobre 1904-1909); Pinget Félix (1909), qui devait voir enfin aboutir la séparation pour laquelle son père avait lutté si longtemps.

étaient trop anciennes, bref, qu'il n'y avait aucune chance d'aboutir.

Le 20 août 1902, en séance du Conseil Général, M. Charrière, conseiller, rappela le vœu déjà exprimé par M. le docteur Goy, et fit part au Conseil des observations qui accompagnaient le retour du dossier du Ministère de l'Intérieur. En voici la substance :

« La demande d'Esserts a été rejetée en 1895 et 1897,
« et les motifs de rejet subistent. Toutefois, par déférence
« pour le vœu exprimé par le Conseil, le Ministre aurait
« volontiers soumis le dossier au Conseil d'Etat, mais d'une
« part les pièces de l'instruction sont trop anciennes, et
« d'autre part les chances de succès sont si faibles que le
« Ministre juge à propos de retourner le dossier. »

Devant cette fin de non-recevoir, la deuxième Commission du Conseil Général estime que contrairement à l'avis du Ministre et du Conseil d'Etat, les motifs de la séparation des deux sections sont de la plus haute importance, et qu'il y a lieu d'inviter les intéressés à renouveler leur demande, en produisant un nouveau dossier.

Le Conseil adopta cet avis.

CHAPITRE XI

La Séparation Communale

(SUITE)

Dernière phase de la lutte
Recours au Parlement - La séparation est votée

Devant les échecs réitérés des demandes adressées aux autorités administratives, les habitants d'Esserts avaient résolu de solliciter l'appui des membres du Parlement.

Le sénateur Duval engageait plutôt les « séparatistes », comme on les appelait, à ne pas insister. Il y avait un précédent défavorable. La commune de Monnetier avait adressé une demande de séparation, mais finalement l'avait retirée en 1889.

Le docteur Goy, conseiller général et maire de Reignier, avait été élu sénateur en 1911, en remplacement de M. Duval. M. Goy se déclara prêt à soutenir de tout son appui une nouvelle demande. M. David, député, fit une enquête sur place, et le Conseil Municipal, dans sa délibération du 21 avril 1910, avait lui-même demandé, en parfait accord avec l'unanimité de la population, la séparation des deux sections.

Le 20 octobre suivant, un arrêté préfectoral chargeait une commission syndicale de cinq membres de procéder

à l'instruction. Ces membres, nommés le 20 novembre par les électeurs, étaient : Charmot Jean-Pierre, de Naz, président; J.-Fr. Démolis, d'Esserts; J.-M. et Claude Vidonne, d'Esery, et Th. Roch, de Césarges.

Une enquête « de commodo et incommodo » eut lieu, et le 31 juillet 1911, le Conseil d'Arrondissement émit un avis favorable.

En octobre suivant, le Conseil Général, sur le rapport de M. Desjacques, émit également un avis favorable, et demanda au Ministre de l'Intérieur de vouloir bien accorder la séparation demandée.

En janvier 1912 — on pouvait s'y attendre — le Ministre rejetait purement et simplement la demande. L'avis du Conseil d'Etat s'opposait formellement à l'érection de toute commune de moins de 500 habitants.

Toute solution par voie administrative paraissait donc écartée définitivement, devant la résistance du Conseil d'Etat. Ce dernier toutefois proposa une solution, vouée d'avance à l'échec : l'annexion de chacune des sections à une commune voisine. De cette greffe bâtarde, le Conseil Municipal n'en voulut rien savoir, dans sa séance du 24 juillet 1913.

Et le Conseil d'Etat confirma son jugement.

Restait la ressource suprême : le recours au Parlement. Seul un décret ayant force de loi pourrait apporter une solution définitive.

Ce qui fut fait — sans heurt et sans retard. Sur le rapport de M. Chenal, la Chambre des Députés adopta, dans sa séance du 17 mars 1914, le projet de division du territoire d'Esserts-Esery, l'axe du Viaison formant limite, en deux communes dont les chef-lieux seraient Esserts et Esery, sans préjudice des droits d'usage respectivement acquis. Les emprunts contractés jusqu'à ce jour seraient remboursés au prorata des contributions des nouvelles communes.

Le 26 du même mois, le Sénat adopta les conclusions

de la Chambre, et le 30 parut à l' « Officiel » le décret en bonne et due forme.

La séparation était un fait accompli.

Et pour éviter toute confusion, un décret récent a autorisé la commune d'Esserts à prendre le nom de « Esserts-Salève ».

* * *

Quand on suit les travaux de la Conférence du désarmement, à Genève, on est étonné des difficultés que présentent les grands problèmes internationaux pour arriver à dégager une formule de conciliation.

Peut-on en être raisonnablement étonné — s'il est permis de faire une comparaison — quand on a lu les pages qui précèdent ?...

FIN

L'auteur de la présente publication est mort en avril 1930, avant d'avoir pu faire imprimer son travail.

Son frère, professeur au Petit Séminaire de Thonon, a recueilli son dernier désir et s'est fait un pieux devoir de le réaliser.

QUELQUES NOTES

SUR

ÉTREMBIÈRES

Quelques notes sur

ETREMBIERES

à travers les siècles

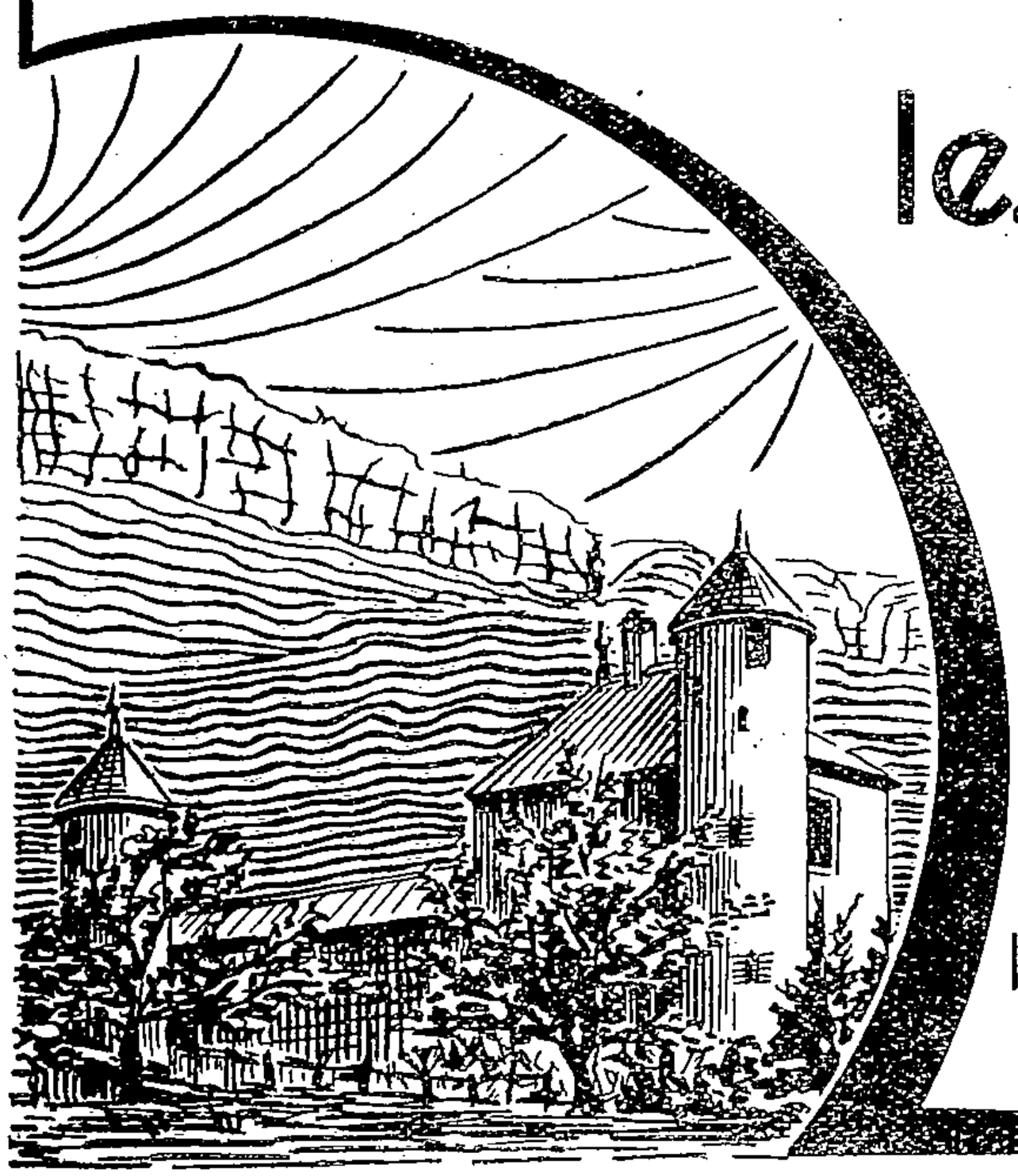

par le Chanoine
A. GAVARD
Président de
l'Académie Salésienne

Préface

Juvat integros accedere fontes
Atque haurire. (LUCRÈCE).

Comme l'a dit le poète latin, c'est certainement un plaisir à nul autre pareil de fouler une route encore inexplorée et de boire à une source que jamais n'effleura lèvre humaine. Le chroniqueur qui, aujourd'hui, essaie d'étudier l'histoire d'Etrembières est bien sûr de n'avoir pas été devancé par d'autres et d'être, le tout premier, à lever le voile qui recouvre un passé totalement inconnu.

Qui aurait bien pu, en effet, penser à écrire, même quelques pages, sur une région ignorée, une paroisse qui comptait jadis 40 ou 50 habitants, vivant non plus dans les cavernes du Salève, mais dans des chaumières dressées sur les berges de l'Arve ou aux abords du pont. Mais la vue de cette petite église du XV^e^ siècle toujours debout, les tours du château voisin, nous ont incité à rechercher leurs antiques souvenirs. Car il y a là un bel exemple de la vitalité d'un petit groupe qui sut s'organiser. Ces dix à douze feux au pied du Salève nous donnent en plein moyen âge une leçon d'énergie en tenant à faire figure de vraie paroisse. Réunis autour de leur clocher, ils surent, aux mauvais jours, résister aux envahisseurs et eurent le privilège de garder leur foi. Et par un effet singulier de la parenté des âmes, l'auteur de ces modestes lignes a éprouvé une satisfaction indicible à rechercher et à raconter les gestes ignorés de chrétiens disparus et dont les restes

reposent là-haut auprès de leur vieille église tant aimée. Ce fut là, en effet, le centre d'Etrembières.

Partout nous avons été bien accueilli, aux Archives Départementales d'Annecy, aux Archives d'Etat à Genève. Amateurs et érudits nous ont aidé avec complaisance et si cette étude sur Etrembières prend corps, c'est à un concours de bonnes volontés que nous le devons. Nous remercions en particulier Monsieur le Marquis de Bissy, le célèbre cartographe, qui nous a donné la carte d'Etrembières, et Monsieur Paul Mondet, architecte à Lyon, qui nous a envoyé la maquette destinée à orner la première page de notre Monographie.

En écrivant ce qui serait osé d'appeler l'histoire d'Etrembières, nous parlerons aussi naturellement des localités voisines, car toutes sont solidaires et d'ailleurs l'on ne saurait isoler ces divers quartiers de la même région. Etrembières dira donc le souvenir d'Annemasse, Gaillard, Veyrier, Monthoux, Ville-la-Grand, Monnetier..., toutes ces communes ont eu la même vie, ont partagé le même sort dans la bonne et mauvaise fortune. De là, forcément, de petites excursions dans les annales générales du pays et aussi des appels fréquents à ce qui serait presque de la grande histoire, à la vie politique de la Savoie tout entière et en particulier à ses rapports incessants avec Genève.

Nous n'ignorons pas que cet humble travail ne peut avoir l'importance d'un volume savant, d'une œuvre d'érudition qui ouvrirait une voie nouvelle sur le chemin de l'histoire. Non, ce sont de simples notes *sur Etrembières que nous offrons aux lecteurs. Elles seront néanmoins, je l'espère, capables de l'intéresser et de lui faire connaître un coin de notre Savoie.*

CHAPITRE PREMIER

Généralités

§ I. *Etymologie.* — § II. *Orographie.* — § III. *Hydrographie.* — § IV. *Le Pont d'Etrembières.*

§ I. — Etymologie

Le territoire d'Etrembières est à 401 m. d'altitude. Sa superficie est de 543 hectares, se développant sur une longue bande de terre sur les bords de l'Arve, au pied du Salève jusqu'à Bossey.

Sa population est de 620 habitants, dénombrement de 1931, répartie principalement entre le chef-lieu et le hameau du Pas de l'Echelle. Il y a aussi divers lieux-dits, comme Châtillon, le Faubourg.

La commune fait partie du canton d'Annemasse.

Sa population n'atteignit jamais 100 habitants avant la Révolution, restreinte qu'elle était à un nombre infime, 30, 40 personnes d'ordinaire. On disait alors 10 feux, 13 feux... L'exploitation des carrières, notamment au Pas de l'Echelle, l'industrie des fours à chaux, l'établissement des gares du P. L. M., le funiculaire du Salève, divers établissements industriels, etc... ont contribué à son augmentation très sensible dans le cours du XIX^e^ siècle. Des étrangers sont survenus en grand nombre et ont remplacé les anciennes familles existantes qui ont disparu.

Les bords de l'Arve furent assainis, la plaine asséchée

et devint une terre fertile où l'on sema du blé; les côtes furent plantées de vignes et, dans le rapport sur l'Etat des communes en 1696, on trouve la mention suivante: Etrembières, le tiers des terres labourables et le reste en prés et vignes; bon fonds (*Archives d'Etat,* Turin).

Le nom d'Etrembières (Estra Bier ou biez, cours d'eau) marque le détour que fait sur l'Arve la voie romaine pour longer le côteau oriental du Salève, nous dit l'archiviste Ducis. Il faut, d'après M. Marteaux (*Rev. Sav.*, 1899, p. 224), partir d'*Estramberes* qui ne peut venir que d'un ancien *Stramarias* ou *Strambarias,* qui se rattache peut-être à un nom propre de *Strambarius*. D'après d'autres, il viendrait simplement d'un lieu planté de trembles, ès tremblières, comme on le voit écrit dans Spon, aux Trembières (1682). C'est ce que disent Pascalein et H. Jaccard (Toponymie).

Au pied du Salève et sur les bords de l'Arve, il n'y eut d'abord que des rochers et des aunes, des peupliers. Peu de place pour des cultures et des habitations. Mais près du sentier du Pas de l'Echelle, ce fut un des premiers lieux habités avec les parois du Salève criblées de grottes et les nombreux vestiges humains constatés un peu partout.

Les savants qui ont étudié ces restes du passé sont très nombreux et les objets recueillis par MM. Mayor, Deluc, Thury, Thioly à Etrembières et dans le voisinage, Veyrier, Monnetier, Bossey... remplissent les musées de Genève.

La grotte de Eaux-Belles, la caverne des Faux monnayeurs, sur le Pas de l'Echelle, sont fort célèbres et il n'est pas ici le lieu d'indiquer les trouvailles qu'y ont faites tant d'explorateurs et de naturalistes. Chronologiquement nous sommes en face d'habitations du temps de la pierre polie et des traces les plus anciennes de l'homme sur les bords de l'Arve : os taillés, poteries grossières attestant sa présence. M. Thioly a recueilli des débris de vases de l'époque du bronze dans la grotte des Faux monnayeurs.

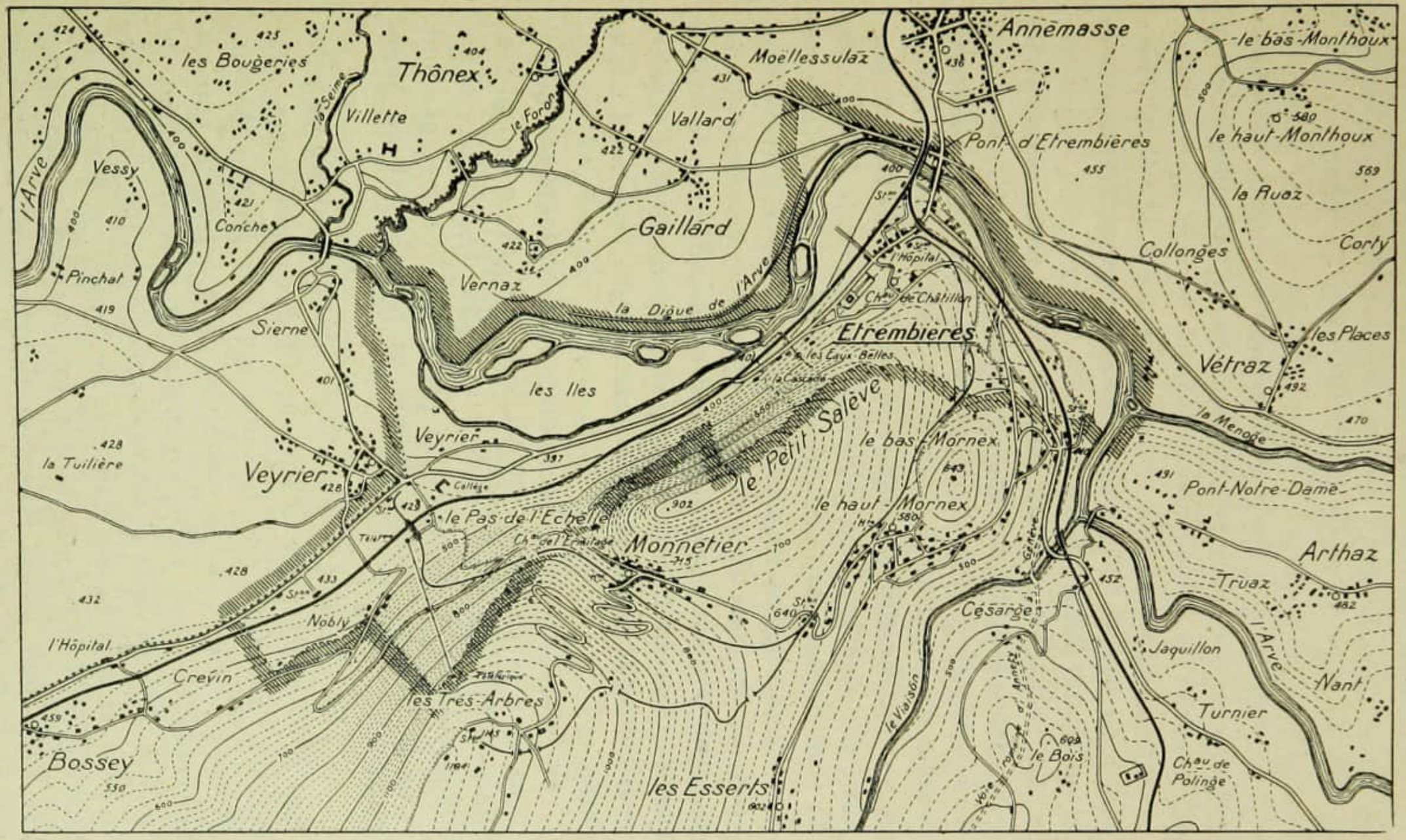

La Commune d'Etrembières, à l'échelle du 50.000e, d'après les levés les plus récents. Les courbes de niveau ne sont qu'approximatives et à l'équidistance de 20 mètres. A remarquer le cours actuel de l'Arve.

§ II. — Orographie

Le Salève, qui domine Etrembières, surgit en falaise escarpée à l'ouest pour s'incliner en pentes douces et en pâturages vers la vallée de l'Arve.

Le Petit Salève (902 m.) est séparé par le col de Monnetier du Grand Salève, qui atteint jusqu'au Treize arbres et au Grand Piton (1.318 m.).

Sur le Petit Salève on voit un ancien camp décrit jadis par Godefroy de Hambourg et étudié par lui et le Dr Gosse de Genève et L. Revon d'Annecy. Ce *rempart Allobroge*, comme on l'appelle, couronne le Petit Salève des ruines de ses fortifications frustes et pourtant parfaitement rangées. On remarque ces moellons bruts mais choisis, de 30 à 50 cent., juste la charge d'un homme, qui constituent une enceinte qui se termine par un fossé. C'était un refuge, nous dit M. Revon, à l'époque gauloise, un observatoire d'où l'on pouvait surveiller ce qui se passait dans la plaine sur les rives du Léman, le long des méandres de l'Arve et dans l'antique *oppidum* de Genava, éloigné seulement d'une lieue.

Ce rempart domine Etrembières mais ses ruines appartiennent à la commune de Monnetier-Mornex, car le territoire d'Etrembières s'arrête à la saillie des rochers et ne comprend que la plaine et les premières broussailles: tout le haut, rochers, forêts, champs et prairies est de Monnetier.

Au pied du Petit Salève s'élève un promontoire conique dont il est séparé par le chemin dit des châtaigniers, vestige de l'ancienne voie romaine qui, par Esery, Mornex, atteignait Genève. Ce promontoire boisé, d'où la vue est merveilleuse, était jadis surmonté du château féodal de Mornex, détruit dans le cours des siècles. Anne de Chypre, la belle et capricieuse duchesse de Savoie, y donnait des fêtes en 1446. Il fut plus tard acquis et relevé de ses ruines par le Docteur Albert Gosse, de Genève, mort en 1816, et qui avait fondé dans cette demeure rajeunie *la Société*

helvétique des Sciences naturelles. C'est le mont Gosse encore aujourd'hui du nom de son propriétaire, petit-fils de ce Pierre Gosse dont les presses à La Haye furent célèbres au XVIII[e] siècle. (Gaudy-Le Fort, p. 124).

Le Pas de l'Echelle, qu'on gravit à présent dans un sentier sous bois et par un chemin taillé dans ce rocher (110 marches) était autrefois d'un accès plus difficile et était ainsi dénommé parce qu'il fallait pour le franchir appliquer une échelle contre le rocher à pic. Il sépare le Grand et le Petit Salève et de là-haut le regard est réjoui par une vue plongeante sur Genève et le bassin du Léman. C'est le bonheur du piéton et la joie du touriste.

On peut aussi faire la course en prenant le funiculaire à la gare dite du Pas de l'Echelle et monter commodément en 20 minutes dans des voitures spacieuses et confortables; on continue d'ordinaire jusqu'au Treize Arbres.

Aujourd'hui, dès 1932, le voyageur peut atteindre le Grand Salève par le téléférique de M. Auguste Fournier, et, en 5 minutes, s'élever à 800 mètres de différence de niveau. Il part de la station construite à quelques mètres de la ligne P. L. M. et à peu de distance de la gare dite de Bossey-Veyrier qui se trouve, ne l'oublions pas, sur le territoire d'Etrembières.

Aspect géologique. — Un observateur placé sur le Salève verrait nettement ceci, dit M. Max Le Roux, une vaste étendue accidentée de collines, de plateaux, la plaine de la molasse d'où émerge le Salève et les divers tronçons qui semblent se relayer vers le S. et à l'O. (1).

La molasse enveloppe le Vuache et le Salève. Çà et là elle affleure, mais elle est presque partout cachée par un énorme manteau de dépôts glaciaires dont l'épaisseur atteint parfois 200 m., par exemple auprès de Menthonnex. Le plateau des Bornes dont l'altitude va croissant jusqu'à la Chapelle-Rambaud (953 m.), offre l'aspect caractéristique des paysages morainiques : un semis de mamelons brousailleux séparés par des dépressions marécageuses.

(1) *La Haute-Savoie*, p. 17.

C'est à partir de Saint-Laurent qu'une étonnante traînée de blocs calcaires à angles vifs s'étale en éventail dans la plaine dite des Rocailles de Reignier. Le socle du donjon de Bellecombe est formé d'un de ces blocs. La Tour de La Roche repose également sur une de ces masses erratiques de 3.000 m. cubes.

Ces blocs ont été jadis dans la plaine actuelle de l'Arve des résidus de la moraine glacière, ces *dolmens* que tout le monde savant admire.

Les seuls dolmens connus en Haute-Savoie sont groupés, nous dit M. Revon, dans un espace assez restreint. C'est le dolmen de Reignier, la célèbre Pierre aux Fées, le dolmen de Pers-Jussy, à 3 km. du premier, celui de Cranves, celui de Saint-Cergues et enfin celui d'Etrembières, situé un peu à l'ouest. Ce dernier fut détruit en 1836 pour en faire des meules. Ce dolmen en protogine, semblable à celui de Reignier, mais ayant une table beaucoup plus grande, était sur les bords de l'Arve, près des moulins des Eaux-Belles. N'oublions pas d'ajouter les trois magnifiques dolmens qu'on peut voir aujourd'hui dans le parc de l'hôtel de l'Ermitage, à une quarantaine de mètres du funiculaire, vers le haut du Pas de l'Echelle. Ils nous consolent de la disparition de tant de blocs erratiques témoins des convulsions lointaines de la terre et dont les granits ont été exploités un peu partout.

Si nous passons à des monuments plus récents que ces souvenirs préhistoriques, nous verrons que les Romains ont laissé à Annemasse de nombreuses et belles inscriptions relevées par M. Revon et citées par M. Ducis (2). Rappelons que deux milliaires, c'est-à-dire de ces pierres placées de mille en mille sur les voies romaines pour indiquer les distances, furent trouvées entre Annemasse et Etrembières. On a en effet relevé derrière le Salève, par Esery, Arbusigny, Groisy, des vestiges de route dallée qui seraient la voie romaine de Boutae (Annecy) à Genava. Cette voie passait sur le pont d'Etrembières et une bifur-

(2) *Inscriptions Antiques*, Revon, Annecy, 1870.

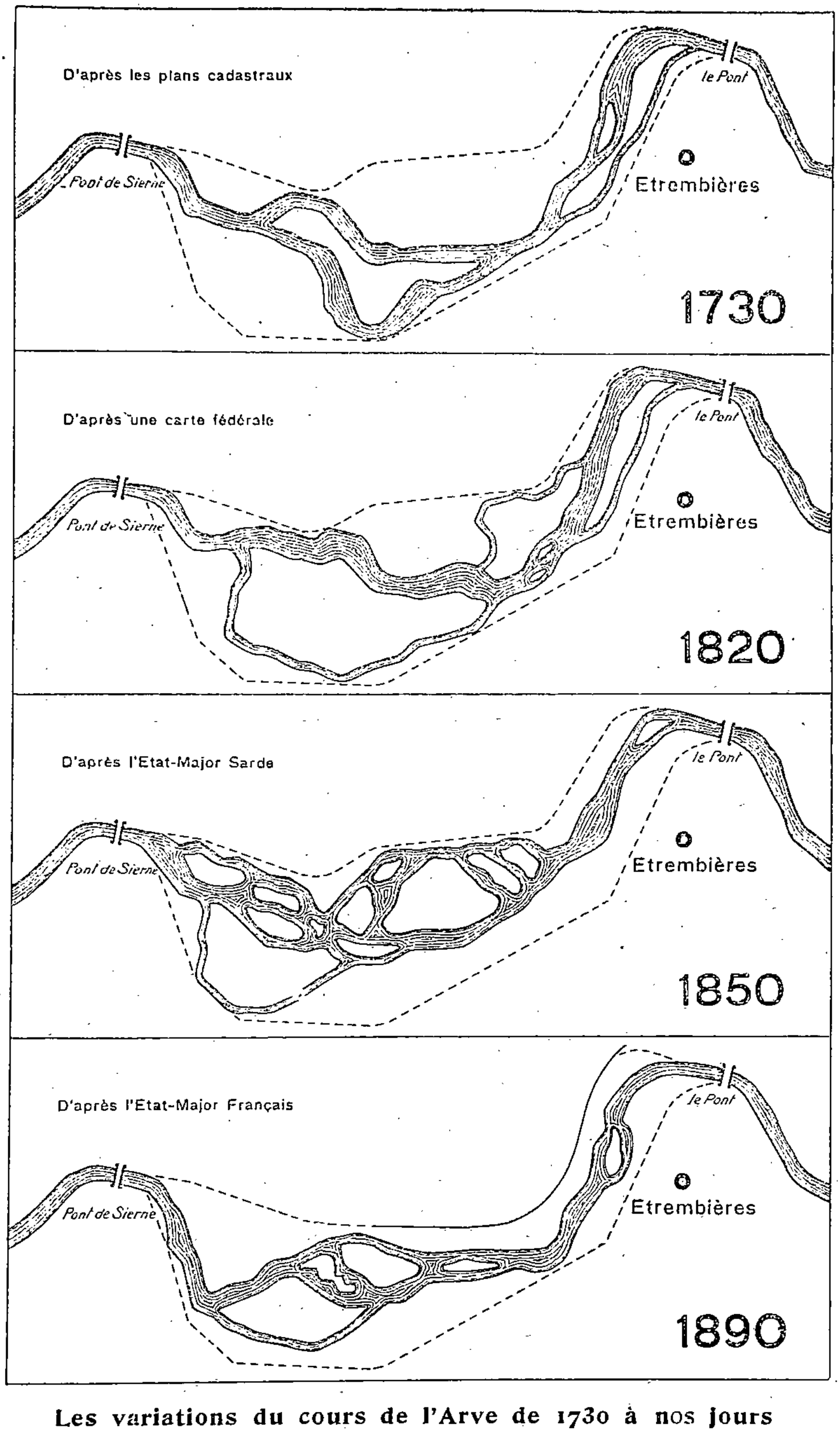

Les variations du cours de l'Arve de 1730 à nos jours
d'après divers documents cartographiques. Le pointillé marque la zone d'inondation

cation sur Thonon existait probablement à Annemasse (3).

Sur la route qui conduit de Veyrier à Etrembières, il y a une fontaine recouverte d'une arcade formant une grotte d'où l'on voit sourdre les eaux limpides d'une belle source. C'est la fontaine de Jules-César. Elle rappelle un grand nom sans que nous en sachions la cause (4). Le conquérant des Gaules vint-il jamais s'abreuver à cette eau ? Sans doute qu'on aura voulu rappeler le souvenir des Romains et les monuments épigraphiques qu'ils ont laissés dans le pays.

§ III. — Hydrographie

L'Arve, affluent de gauche du Rhône, est une rivière de 104 km. 500 de long dont 8 km. 750 en Suisse. Elle prend sa source au col de Balme, sur la frontière du Valais, à 2.202 m. d'altitude, pour finir à sa jonction avec le Rhône à 372 m.

Son débit à Genève est de 30 m3 aux basses eaux, 220 m3 aux moyennes, 1.260 m3 aux grandes eaux.

Son diguement est encore incomplet, Dans sa partie inférieure depuis le pont de Bellecombe particulièrement ses rives sont moins corrodées et à Etrembières ses dégâts semblent pour toujours éloignés. Elle ensserre et limite tout le territoire d'Etrembières au N.-E., au N. et au N.-O. Son cours a beaucoup varié dans le cours des siècles.

La carte établie en tête du volume enregistre le lit de l'Arve à la date de 1900. Mais on a noté bien des fluctuations depuis le XVIII^{e} siècle, notamment en 1730, 1820, 1850, 1880 et sa situation actuelle est au moins la 5^{e} que nous enregistrons entre les ponts d'Etrembières et de Sierne. Il a donc paru bon au Marquis de Bissy de dresser le calque des variations de notre capricieuse rivière.

La Menoge, affluent de droite de l'Arve, a 27 km. de long. Elle vient du col des Moises, à 1.075 m. d'altitude, à

(3) *Boutœ*, p. 390.
(4) Fleury, *Veyrier*.

Draillant, coule entre les Voirons et l'Hirmente jusqu'au pont Morens à Fillinges et de là encore pendant 11 km. jusqu'à l'Arve sur le territoire d'Etrembières, à 416 m. d'altidude. Son régime est très torrentiel.

Ajoutons un maigre ruisselet descendant du Petit Salève et formant cascade avant d'alimenter les moulins des Eaux-belles sur la route d'Etrembières à Veyrier et voilà au grand complet l'hydrographie de la commune.

§ IV. — Le Pont d'Etrembières

Il fut sans doute construit dès une haute antiquité car il répondait à une nécessité et remplaça un bac ou un moyen primitif de communication. La voie romaine de Genava, après avoir passé les Bornes, franchissait l'Arve à Etrembières, à l'endroit où ses rives sont plus rapprochées et son cours plus calme.

Cette voie de Boutae à Genava passait par Saint-Martin, Groisy, Arbusigny, Yvre, Césarge, Mornex et, une fois l'Arve franchie, l'accès sur Genève était des plus faciles. (Revon, *Inscriptions antiques*, p. 34).

Comment ce pont était-il construit ? En bois sans doute avec des accotements en pierre. La plus ancienne mention que nous ayons remonte au moyen âge. On cite le pont d'Etrembières dans un accord entre le comte du Genevois et le sire du Faucigny en 1304. On raconte aussi que l'évêque de Genève, Guillaume de Lornay (1388-1408) fit rétablir le pont qui venait d'être emporté par les eaux (5).

Moyennant des réparations incessantes, ce pont, qui assurait les communications avec Genève d'une partie de la Savoie, vécut tant bien que mal jusqu'au XVI^e^ siècle. Alors commence pour notre pont une période désastreuse. Les hommes, plus sauvages que les eaux en fureur, le renversèrent bien souvent au gré de leurs caprices et dès

(5) Cet évêque est le même qui fit couler la belle cloche connue sous le nom de Clémence (1407).

lors son histoire — car le pont d'Etrembières eut son histoire — se confondra avec la chronique du pays et donne la répercussion des événements politiques et sociaux; il sera devenu comme le thermomètre des relations de bon voisinage entre Genève et la Savoie (Voir Ch. V, *Les Guerres*).

Plus heureux que son voisin le pont de Boringe détruit à la fin du XVI[e] siècle et non relevé, le pont d'Etrembières fut rétabli après les guerres et même mis en meilleur état en 1667 pour permettre de charrier le sel qui devait arriver en droiture de Moûtiers jusqu'au port savoyard de Bellerive sur le Léman. Il fut fait en pierres et cette fois assez solide pour assurer un charroi important, le service des salines royales. Mais en 1733, il fut détruit cette fois non pas par une armée ennemie, mais par les eaux qui l'emportèrent.

Ses débris eurent une curieuse destinée. Après le traité de 1754 entre la cour de Sardaigne et Genève, quelques frontières furent rectifiées et une nouvelle paroisse fut créée à Chêne qu'on venait de séparer de Thônex; les deux paroisses étaient alors Savoyardes, comme chacun sait. Le besoin d'une église se faisait sentir à Chêne et ce fut le pont d'Etrembières qui contribua à cette construction. Il n'en restait que les culées en pierre de roche qui gisaient abandonnées. Le chevalier Ferraris, secrétaire du cabinet du roi à Turin, sollicita ces blocs taillés pour la nouvelle église, qui s'éleva bien vite grâce d'ailleurs à une somme importante obtenue de Charles-Emmanuel III (6). Cette église catholique de Chêne, élevée en 1755 et que l'on aimait à voir à gauche sur son tertre, pour qui allait à Genève, fut démolie en 1914. Les assises du pont d'Etrembières n'avaient pu lui assurer une vie bien longue.

A la Révolution et les années qui suivirent, il n'y eut plus à Etrembières qu'un bac, remplacé en 1810 par un pont sur pilotis et encore ce pont précaire ne devait pas

(6) Fleury, II, p. 357.

durer bien longtemps (7). En 1814, lors de la débâcle qui amena la chute de Napoléon, les Autrichiens de Bübna et de Zeichmeister envahirent le Léman et le Mont-Blanc. Le général Dessaix quitta sa retraite de Marclaz, près Thonon, pour marcher contre l'envahisseur qu'il assaillit partout, aux Echelles, à Annecy, au pont de la Caille, à Saint-Julien, enfin, le 1er mars, repoussa vigoureusement sur Genève. C'est alors que Bübna, pour éviter le choc des troupes françaises et se mettre à l'abri à Genève, fit mettre le feu au pont de bois d'Etrembières, 3 mars 1814.

Dès le 15 juin 1815, après les Cent jours, Dessaix rentrait en campagne, reprenait Carouge et se portait la nuit du 16 à Etrembières. Il rétablit un passage possible sur le pont détruit et fixe son quartier général à Annemasse. (*Vie gén. Dessaix*, p. 398).

Après ces tristes événements de 1814-15 qui venaient de troubler et d'ensanglanter la Savoie, le pont fut rétabli d'une façon plus durable, en bois pourtant, et avec un péage dont la concession fut renouvelée en 1826 et se continua jusqu'à l'affranchissement définitif en 1847. En effet, l'intendant du Faucigny, dit une circulaire, « porte à la connaissance du public que S. M., dans sa sollicitude paternelle pour tout ce qui intéresse le bien être de ses fidèles sujets du Faucigny, a décidé que le péage du pont sur l'Arve près d'Etrembières, sera aboli à partir du 29 du mois de septembre 1847. » (8).

Depuis, le pont a été reconstruit en meilleur forme avec un pilier en blocs de pierre au milieu et deux pylones en fonte portant un vaste tablier métallique. Il est un peu en aval de l'ancien. Un puissant viaduc a franchi l'Arve à ses côtés, pour le service de la voie ferrée du P. L. M. après son ouverture de 1880.

---

(7) Ruffard adjudicataire du péage refusait, paraît-il, le passage de nuit. Plainte fut portée à l'administration préfectorale du Léman et par lettre du 19 juillet 1813, le préfet donna ordre d'admettre les plaignants au passage. — En 1808, le bac avait 880 fr. de fonds plus 750 de fonds antérieurs.

(8) Nous avons sous les yeux un dessin à la plume de M. H. Sylvestre représentant ce pont avec sa belle architecture en bois et d'un effet très pittoresque.

CHAPITRE II

La Paroisse

§ I. *Début du Christianisme. Saint-Avit à Annemasse. Eglise d'Etrembières.* — § II. *Les visites pastorales.* — § III. *Les Curés.* — § IV. *Prêtres originaires d'Etrembières.* — § V. *L'église et le cimetière.* — § VI. *Bénéfice-cure.*

§ I. — Début du Christianisme. Saint-Avit a Annemasse Eglise d'Etrembières.

La première idée qu'évoque le nom d'Etrembières est celui d'un centre religieux, d'une paroisse. Le voisinage de Genève, résidence épiscopale, nous dit assez que dès que l'Evangile y fut prêché, il le fut aussi nécessairement dans les localités voisines.

A la fin du IIIe siècle, un évêque est certainement établi à Genève, qui constituait une des *civitates* du territoire allobroge dont Vienne était la métropole. Dès l'an 400, Genève devait en effet avoir son administration municipale indépendante et être au premier rang des cités de la province. Désormais ses évêques sont connus. Mais les progrès de l'Evangile furent relativement lents, à cause des guerres, des invasions barbares, des troubles religieux. Si lents soient-ils, ils devinrent cependant bientôt sûrs et constants. Le diocèse s'organise peu à peu. En 517, lors du concile d'Epaone, réuni à la convocation du grand évêque Saint-Avit, métropolitain de la province viennoise, 25 évêques

du royaume Burgonde sont présents, parmi lesquels on peut voir ceux de Lyon et de Genève.

Les actes de ce concile sont conservés et nous renseignent sur ce premier essai d'organisation de l'Allobrogie chrétienne, organisation qui sera évidemment développée plus tard, notamment par la création de 8 décanats, qui embrasseront les vastes territoires de ce que fut l'ancien et immense diocèse de Genève.

Mais que fut Etrembières dans ces siècles reculés ? Un point microscopique sans doute, à peine existant au pied d'un rocher sur les bords imprécis de l'Arve. Mais dans son voisinage, Annemasse naît à l'histoire religieuse à cette époque et l'on peut conjecturer un peu ce qui dut se passer dans les localités voisines.

Sous l'évêque de Genève Saint-Maxime, en octobre 515, Saint-Avit, archevêque de Vienne, qui revenait de l'inauguration du monastère d'Agaune (Saint-Maurice), consacra une église à Annemasse sur les ruines d'un temple païen et prononça une homélie qui nous a été conservée (1). Les débuts du christianisme, même aux portes de la ville épiscopale, étaient encore bien faibles. Le corps du discours du métropolitain nous laisse en effet supposer un auditoire mélangé, nous dit Mgr Besson. Il y a non seulement, semble-t-il, à Annemasse des fidèles orthodoxes, c'est-à-dire des catholiques, mais aussi des disciples d'Arius, probablement même des païens. Sans doute le zèle du prince Sigismond allait activer ces heureux commencements et contribuer à l'extinction de l'arianisme. Mais ce qui se passe à Annemasse qui était déjà depuis longtemps une bourgade d'une réelle importance, *oppidum*, nous laisse deviner ce qu'il en fut pour les simples villages à peine organisés, à l'aube du VI^e^ siècle. Il faut attendre encore bien des années, des siècles peut-être, avant qu'ils aient une humble église et un prêtre pour la desservir.

Passons à travers ces temps où rien ne semble exister et arrivons à des dates qu'a conservées l'histoire diocésaine.

(1) Mgr Besson, *Origines des Evêchés*, p. 124 et Fleury, *Annemasse*, Ac. Sal., VIII, p. 444.

L'existence d'une église à Etrembières, comme centre d'une paroisse est mentionnée pour la première fois dans le catalogue d'Aymon du Quart, évêque de Genève (1304-11). Ce document sans date appelé la *Grosse de Peney*, indique tous les bénéfices, paroisses, chapelles du diocèse. Retenons le fait. Au début du XIV^e^ siècle, il y a donc à Etrembières une église, ses revenus sont taxés; il y a aussi par conséquent un curé. Dans le Pouillé de 1344, ce dernier est noté pour VI livres X sous (2). C'était la base servant à fixer la somme due à la chambre apostolique. Que valait ces 6 livres 10 sous ? Nous laissons les savants discuter sur la valeur des monnaies à cette date et nous en faisons grâce à nos lecteurs.

Il faut arriver à un siècle encore plus près de nous pour avoir un document plus explicite sur la vie religieuse d'Etrembières, la première visite pastorale que nous connaissons. Le 8 mai 1443, sous le cardinal François de Mez, évêque de Genève, l'église d'Etrembières entrait pour ainsi dire dans l'histoire. Dès lors on peut suivre les événements, avoir la chronique paroissiale, le nom des divers curés qui se succéderont à Etrembières. Et ce sont ces visites officielles, par leurs procès-verbaux conservés aux archives, à Genève, à Annecy, qui vont nous renseigner sur tout ce qui peut intéresser notre petite paroisse. Nous allons les consulter avec attention et parcourir aussi la liste des curés. Nous sortons des conjectures et nous prenons réellement contact avec une population peu nombreuse il est vrai, mais voulant avoir son lieu de culte à elle, une église et un prêtre à son service.

§ II. — Les Visites Pastorales

Du 8 mai 1443, lors de la visite faite par Barthélémy Vitteleschi (3), chargé par François de Mez, évêque de

(2) On donne le nom de *Pouillés* à des recueils contenant l'énumération des bénéfices d'un diocèse, d'une abbaye, avec des renseignements sur les revenus, la population, etc...

(3) Le visiteur avait le titre d'évêque de Corneto et Montefiascone.

Genève et cardinal de Saint-Marcel, de faire la visite du diocèse, l'église d'Etrembières est dite dédiée à Notre-Dame. Elle fut visitée le 8 mai, le même jour que celle de Veyrier, qui est sous le vocable de Saint-Maurice. A cette date l'église existe, c'est une paroisse pleinement organisée, de la collation de l'ordinaire, c'est-à-dire dont la nomination appartient à l'évêque, avec une population de 13 feux, environ 40 habitants au plus. Ses revenus sont de 20 florins.

Le curé est Pierre Girod, non résidant, mais qui fait desservir cette paroisse par un vicaire nommé Claude de Ville, originaire d'Etrembières.

Le R^me^ visiteur fait de nombreuses ordonnances — dans le cours de ses visites qui commencèrent le 7 mars 1443 et ne se terminèrent que le 2 octobre 1444 — ordonnances la plupart relatives au culte du Saint Sacrement. Ainsi à Etrembières, comme ailleurs, il fait creuser dans le mur, à gauche de l'autel, une armoire destinée à renfermer la Sainte Eucharistie, qui sera garnie à l'intérieur d'un tabernacle en bois appelé pisside (4). Il prescrit la réparation d'une custode pour la procession de la Fête-Dieu, l'achat d'un petit vase destiné à porter le viatique aux malades, d'une lanterne pour accompagner le Saint Sacrement, l'acquisition de burettes, la reliure de différents volumes, la pierre du dessous de l'autel à faire replacer, la lampe du sanctuaire à tenir allumée jour et nuit.

Il désigne le curé et deux paroissiens pour limiter le cimetière et faire cesser les contestations. Le toit de la cure est en mauvais état; le curé doit le faire réparer, et 10 florins doivent être mis en réserve chaque année à cette fin.

D'autres prescriptions de détails sont encore faites. Celles que nous relevons disent assez nettement que la petite église d'Etrembières est construite et abrite des paroissiens qui ont le zèle de la maison de Dieu et l'évêque veut que les cérémonies s'y fassent dignement.

Visite du 9 octobre 1481, par Claude Rup, évêque de

(4) Cf. *Ac. Sal.,* VII, p. 322.

Claudiopolis, délégué par Jean-Louis de Savoie. En huit mois, il parcourt 536 paroisses. A Etrembières, il trouve curé Raymond Descombes. La paroisse vaut annuellement vingt-cinq florins et compte seulement neuf feux. Il est enjoint au curé de résider et aux paroissiens de faire consacrer leur église, qui paraît avoir été récemment construite. C'est nous dire que l'église, visitée déjà en 1443, aurait été achevée et on l'avait édifiée complètement en 1481. Notre église serait donc du XV^e^ siècle, très sûrement. C'est une date à retenir.

Les paroissiens doivent fournir l'huile pour la lampe du sanctuaire et 40 jours d'indulgence leur sont accordés. Dans les trois mois ils ont à faire dresser l'inventaire des biens et des meubles de l'église et le placeront dans une arche à deux clés dont l'une sera entre les mains du curé.

Les paroissiens auront à payer les *équances*, c'est-à-dire la part proportionnelle des dépenses faites pour « l'œuvre » soit construction de l'église. Ceux qui refuseraient de les verser entre les mains des procureurs à ce désignés, se verraient refuser les sacrements. Comme l'église est nouvelle, l'évêque déclare que 40 jours d'indulgence sont accordés à ceux qui avec dévotion la visiteront et feront une aumône en l'honneur de la patronne de la paroisse aux cinq fêtes de la Bienheureuse Vierge Marie. C'est l'église de Notre-Dame d'Etrembières.

Visite du 13 juin 1580. Elle est faite, cette fois, non plus par un visiteur délégué, mais par l'évêque lui-même du diocèse, Mgr Claude de Granier, évêque de Genève, résidant à Annecy, qui personnellement visite son diocèse. Depuis la visite de 1481, bien des événements se sont précipités pendant ce long et triste siècle : c'est la réforme, le culte catholique banni de Genève, les guerres qui désolèrent notre pays à la suite des invasions huguenotes.

Mgr de Granier arriva à Etrembières le 13 juin 1580. L'église est dédiée à Notre-Dame et à Saint-Grat. Ce dernier patron ou titulaire est signalé pour la première fois et son nom ne reparaît plus. Le curé est Jean Ouvrier,

légitimement pourvu. Les revenus consistent en dîmes et en terres. Il devra faire l'inventaire de ces dernières dans les deux mois et faire l'achat de purificatoires et de quelques livres pour l'église. Les syndics sont chargés de faire argenter la pixide, de réparer le calice, de recouvrir d'un voile les fonts baptismaux. Le visiteur constate que l'autel où est conservé le Saint Sacrement n'a ni titulaire, ni fondation, ni recteur.

Visite du 25 septembre 1606. François de Sales, évêque de Genève, a visité l'église de Notre-Dame d'Etrembières, en présence de Jean Bidet, syndic, de Pierre Lentillon et Claude Lentillon, le lundi 25 septembre 1606. Le recteur de cette église est Messire Philibert Saillet, prêtre dûment institué et résidant.

Le dit curé est tenu de célébrer les dimanches et fêtes une messe basse, les jours solennels les vêpres et le lundi une messe basse pour les trépassés, les autres jours à dévotion.

Les revenus de la cure consistent en une maison, jardin, plus en dîmes qui se lèvent à raison d'une gerbe sur onze, de la valeur de 18 coupes de tous blés, par commune année. Il y a dans la dite paroisse dix feux, de chacun desquels il retire une gerbe de froment.

L'évêque visiteur fit encore plusieurs prescriptions ayant trait au mobilier de l'église et de la sacristie et à des réparations à la toiture.

Mais le nom du saint rappelle un souvenir précieux pour la paroisse. Bien qu'Etrembières fut dans le Faucigny et appartint comme apanage à la branche de Savoie-Nemours, au duc Philippe de Savoie et à sa veuve Charlotte d'Orléans, les incursions des troupes de Genève et de Berne refluaient forcément sur les territoires limitrophes et les habitants d'Etrembières avaient eu déjà maintes fois à en souffrir. Trop pauvres pour s'acheter une immunité comme « les paroissiens de Monnetier en 1590 » qui se firent « recevoir » sous la sauvegarde de la seigneu-

rie de Genève en payant 100 florins par mois (5), ils eurent recours à leur évêque François de Sales. Celui-ci intercéda en haut lieu et écrivit au commandant général en Savoie, qui était Antoine Favre, président du Sénat, et intime ami du saint. Favre n'avait pas seulement des pouvoirs juridiques qu'il exerçait avec tout le zèle et le savoir que chacun sait, mais une influence que lui donnait sa charge administrative et que son activité mettait à secourir les pauvres gens opprimés. Aussi l'évêque de Genève lui écrivit-il le 10 mars 1611, d'Annecy :

« Monsieur mon Frère », (Il lui donnait ce titre par affection)

« Je vous écris par celui qui m'a apporté ce matin votre lettre, mais ces pauvres gens d'Etrembières me forcent par leurs remontrances d'intercéder pour eux puisqu'ils recourent à moi pour cela en qualité, disent-ils, de mes enfants les plus exposés à la persécution de leurs frères rebelles. Je vous supplie donc très humblement, en ce qui se pourra bonnement et saintement se faire de les avoir en recommandation... » (*Œuvres*, XV, p. 31).

Les termes touchants de cette lettre sont à retenir. Il ne faut pas du reste oublier sa date. A cette époque (1610-11), les troupes de Genève ou de Berne n'étaient pas les seules à désoler le pays. Henri IV avait signé avec Charles-Emmanuel le traité de Brussol (25 avril 1610) par lequel ils s'engageaient dans une guerre contre l'Espagne. Le but était la conquête du Milanais qui serait échu à Charles-Emmanuel, tandis que la Savoie serait cédée à la France. Le 14 mai, Henri IV mourait assassiné. Les grands projets étaient renversés. Mais pendant des mois et des mois des troupes massées à cette fin étaient lentes à se retirer et allaient fouler le pays. La Savoie dans les derniers mois de 1610 et jusqu'au printemps de l'année suivante, fut constamment traversée par des soldats espagnols ou français. Mal payés, ils rançonnaient le pauvre peuple. Le 20 mars le président Favre se plaignit au duc des brutalités du

(5) *Genève et Charles-Emmanuel*, par H. Fazy, p. 451.

capitaine Gaucher (*Œuvres*, XV, p. 32 et S. S. H. A., tome 42, p. 475).

Pour les paroissiens d'Etrembières, Saint François de Sales intervint encore d'une toute autre façon, en leur procurant par son intercession une guérison miraculeuse. Messire L. Desallemand, curé d'Etrembières, fait neuf dépositions qu'il signe et qui sont relatives à ses paroissiens.

Antoine, fille de Pierre Vesin, fut guérie d'une forte fièvre. Claudaz Bourguinotte ne marchant pas fut aussi guérie, put marcher et se maria. Honorable Françoise Mellet femme de Pierre Noir, Blaise fils de Claude Lachat, Pernette Villard, femme Lachat, Claudine Rosella femme de Jean Crosat, Perrin Famellot, etc... obtinrent des faveurs, des guérisons, dûes à l'intervention du bon Saint et les procès-verbaux en sont déposés aux archives de la Visitation d'Annecy, revêtus de la signature de M. Louis Désallemand qui fut curé d'Etrembières de 1647 à 1667 (Rebord, *Gerbes de notes*, p. 245).

Visite du 18 mai 1632. Elle fut faite par l'évêque Jean-François de Sales qui succéda à son frère Saint François. Cette visite est des plus importantes, car elle nous donne des détails précis et assez étendus sur l'état des biens constituant le bénéfice-cure. C'est la première fois que le procès-verbal de la visite en fait l'énumération (Voir Bénéfice-cure).

Les paroissiens présents sont Jacques Planty, syndic (6), Louis Jollaz, Louis Faurax, Christophe Faurax, son fils, Théodule Rossat, Jean Challod, Claude Pierre, Pierre Rey, Pierre Lentillon, Louis Mollard.

Le recteur est Rd Messire Fr. Verdel, institué et résidant. Ses charges sont comme il est dit plus haut.

Il perçoit les dîmes du blé à la cote 11, ce qui fait par commune année 12 coupes de froment, la dîme du chanvre

(6) On dit aujourd'hui Plantier; c'est le nom de la famille de Mgr Plantier, évêque de Nîmes (1865-75), né à Ceysérieux (Ain), de Roch Plantier originaire d'Ambilly. Il fut grand évêque, orateur, écrivain.

à raison de 16, celle du vin à raison de 16, excepté les vignes de l'hôpital d'Annecy, à raison de 21.

La prémice est d'une gerbe de froment de chaque faisant feu. Ceux qui se font enterrer dans l'église doivent 5 florins destinés aux réparations.

Visite du 16 novembre 1667. Elle est faite par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex qui était reçu dans ce qu'on pouvait appeler sa paroisse (voir *Châtillon*). François-Joseph d'Arenthon, seigneur de Châtillon, son neveu, assiste à la visite.

Le curé L. Desallemand était décédé le 4 courant, son successeur devait être nommé au concours le 20 (7). En attendant c'est Rd Messire Claude Desservettaz qui est gardiateur du bénéfice. Les charges du curé sont indiquées conformément à l'usage. Il est enjoint aux paroissiens d'acheter un tabernacle neuf, sauf à se prévaloir du legs fait à cet effet par feu Desallemand (8). Quant aux tribunes de l'église, elles sont à réparer ou à abattre. Le chapiteau au-dessus de la porte de la nef doit être réparé.

Sont présents, noble Fr.-Jh d'Arenthon, seigneur de Châtillon, honor. Pierre Rey chirurgien, honor. Jacques Planty syndic, Louis Lentillon, Michel Lentillon, Louis Vallentin, Fr. Pernod, Claude Roguet, et autres, et Rds Messires J.-G. Guyon, archiprêtre, curé de Vétraz, Claude Dupanloup, curé de La Muraz, Jean Moccand, curé de Monnetier-Mornex.

Visite du 20 juillet 1679. Mgr d'Arenthon d'Alex revint pour la seconde fois à Etrembières et y trouve Rd Fr. Burgat comme curé et consacre le maître-autel.

Les charges et revenus sont comme aux visites précédentes.

Le R^me^ visiteur insiste sur l'importance des petites écoles et les intentions à cet égard du pouvoir royal « pour

(7) Les bénéfices avec charge d'âmes n'étaient accordés qu'après concours devant les examinateurs synodaux nommés chaque année, selon les prescriptions du Concile de Trente.

(8) Il s'agit d'un tabernacle non plus creusé dans le mur de l'église comme l'ordonnait la visite de 1443, mais placé sur l'autel même selon l'usage dès lors établi.

le maintien de la discipline chrétienne, éducation de la jeunesse et à mon dit seigneur exhorté le sieur curé d'employer ses soins et une partie de l'année la plus favorable à tenir les petites écoles et les paroissiens du dit lieu d'user en son endroit d'une honnête reconnaissance pour le mieux obliger à y apporter ses soins. »

C'est de cette visite que datent à Etrembières les débuts de l'enseignement primaire, car il commença avec le curé Burgat comme on le verra plus loin et il en assura la continuité par le legs d'une vigne.

Assistent à la visite Jacques Rey la pierre, maître chirurgien, Louis Vallentin, L. Lentillon, Pierre Roguet, Jean Faurax, H. Faurax, Jean Belleville.

Signent avec l'évêque, Rds Messires Burgat, curé; Fr. Allegret, archiprêtre et curé de Ville-la-Grand ; Jacques Ouvrier, curé de Veigy, et aussi M. d'Arenthon de Châtillon.

Visite du 24 juillet 1685. C'est Mgr Jean d'Arenthon d'Alex qui revient pour la troisième fois. Il trouve le même curé et fait quelques injonctions aux paroissiens, prescrit notamment la pose d'un barreau de fer à la fenêtre qui est au-dessus de la porte; on aurait dit qu'il prévoyait l'attentat du 12 décembre 1722. La paroisse, sous le zélé M. Burgat est en progrès. Mgr approuve le vœu des paroissiens de chômer les fêtes des Saints Fabien et Sébastien, Saint Antoine, Sainte Brigite, Saint Claude, Saint Bernard de Menthon, Saint Roch, mais avec permission de travailler après la messe.

Un clerc est établi par les paroissiens, « lequel portera l'eau bénite les dimanches par les maisons, servira la messe et assistera M. le curé, moyennant la perception de 6 sols des pauvres, 1 florin des médiocres et 18 sols des riches, petite rétribution pour un service de bonne volonté.

Sont présents : Honor. Jean Belleville, syndic; Louis Challod, Jean Lentillon, Louis Lentillon, H. Faurax, Ch. Mollard, et Rds Messires Jean Moccand, ci-devant curé de Mornex, et Cl.-André Ruffard, curé moderne de Mornex.

Visite du 31 août 1705, par Mgr Gabriel de Rossillon

de Bernex. Comme Mgr d'Arenthon, le nouvel évêque connaissait Etrembières, car il était né au Château-Blanc, paroisse de Thônex en 1657, dans le voisinage.

Il enregistra deux fondations : 1° 100 florins donnés par M. Louis Rey, charge d'une messe, à chaque Quatre-Temps; 2° Louise Bertholet, veuve de Pierre Rey, donne 200 florins avec charge de 4 messes aux Quatre-Temps.

Sont témoins : Me Pierre Roguet, not. et châtelain ; discret Jacques Valentin, Ant. Challod, Fr. Burdet, André Fauraz, tous paroissiens; Joseph-Marie de Rossillon, frère de l'évêque; Mre Jean-Gaspard Moënne, arch. et curé de Mornex; Jean-Pierre Perravex, témoin.

Visite du 13 juin 1768, par Mgr J.-Pierre Biord. Sont présents : Pierre Charvin, syndic; Pierre Gay, André Bain, Jh Challod et presque tous les autres paroissiens; témoins: Rds Fr Thorens, curé de Ville-la-Grand; Jh Plagnat, curé de Présinge; Fournier, curé de Choulex. Le curé d'Etrembières est Rd Claude Chenevier; la paroisse compte 14 feux, environ 32 communiants, soit 56 âmes. Ces chiffres sont donnés pour la première fois. Jusqu'ici l'on se contentait de dire le nombre de feux.

Les obligations et les revenus du curé sont les mêmes qu'aux visites précédentes, mais le tout est indiqué avec grande précision et nous servira pour établir l'état du bénéfice-cure (§ VI qui suit).

Il y a une chapelle au château de Châtillon, sous le vocable de l'Annonciation. Elle est de la nomination du comte de la Fléchère de Veyrier et Rd Viollet, curé de Lullin, en est recteur. Il a charge de deux messes par semaine avec un revenu de 4 pistoles par an qui lui est payé par le dit seigneur patron, c'est-à-dire M. de la Fléchère de Veyrier.

§ III. — Les Curés

La paroisse d'Etrembières, avec son église et son curé, fut le centre de cette petite agglomération.

Nous ne connaissons par son nom aucun curé avant

1443. Cependant la paroisse existait, car elle figurait déjà dans le Pouillé de 1344. Le voisinage d'Arve, le pont, le col du Salève et d'autres causes géographiques durent provoquer sa création.

Le premier nom rencontré est celui de Rd Pierre Girod qui, lors de la visite de 1443, est remplacé dans ses fonctions par un autre prêtre Claude de Ville, d'Etrembières.

En 1481, le prélat visiteur trouve un *Raymond Descombes* qui ne réside pas. La paroisse est si petite, 9 feux. Une église pourtant vient d'être complètement construite, il faudra la faire consacrer.

En 1482, Rd *Henri Vincent*, de Monnetier, le remplace et, en 1498, Rd *Jacques de Gerbais*, chanoine de Genève, est son successeur. Ensuite les renseignements nous manquent pour presque tout le XVI^e^ siècle, qui fut si troublé à tout point de vue. Ce fut le temps dit de la *réforme* et on sait qu'elle ne s'établit pas sans violences là où elle triompha, car, nous dit l'historien protestant Fromment, les paysans ne virent pas prêcher le nouvel évangile « sans un grand regret ». Aussi que d'infidélités à cette religion imposée par force. Les registres du Consistoire en témoignent à chaque page. Comme cette Jeanne, femme de Jean Corajod, hôte du Lion d'Or, accusée le 21 décembre 1542 d'aller à Etrembières pour y entendre la messe et qui répond « qu'elle s'y rend pour soigner ses biens et nourrir ses bestiaux ». On lui défend d'aller si souvent à Etrembières et commandement lui est fait d'aller au sermon de la ville. Ou encore cette Jeannette, femme de Pernet Guex, à qui l'on reproche d'avoir acheté un cierge la veille de la Chandeleur et qui dit : « C'est vrai, mais c'était pour le bailler à un de Mornex... »

Mais si nous n'avons aucun nom de curé à citer de cette période, nous savons pourtant que malgré des profanations, des vols à l'église, le culte catholique ne fut pas interrompu à Etrembières et quand Mgr de Granier fait sa visite en 1580, c'est Rd *Jean Ouvrier* qui est légitimement institué et qui réside dans la paroisse qui semble

avoir été remise des vexations des huguenots. Il assista au mariage de Clémence de Genève avec Bernard de Menthon, en février 1589.

Lorsqu'en 1601 la paroisse d'Etrembières fut momentanément annexée à celle de Veyrier, Rd Ouvrier l'administra conjointement et finit par être curé de Flumet. Il y mourut en août 1613.

Mais en 1606, quand Saint François de Sales vint à Etrembières et visita l'église le 25 septembre, le recteur en est Rd Messire *Philibert Saillet,* prêtre dûment institué et résidant. Né à Reignier, il quitta la paroisse en 1609. On le trouve ensuite curé de Monthoux en 1616 et il mourut en 1627.

En 1609, après le départ de Philibert Saillet, le curé est Rd *François Verdel* d'Arenthon, prêtre du 20 septembre 1697 et qui devint curé d'Etrembières en 1609 et y mourut en février 1647. Il était en charge lors de la visite de Mgr Jean-François de Sales en 1632.

Il fut remplacé par Rd *Louis Desallemand,* d'Arenthon, qui fut ordonné en 1642. Nommé curé d'Etrembières, il mourut le 4 novembre 1667. C'est lui qui rédige les procès-verbaux des grâces obtenues de Saint François de Sales par un certain nombre de ses paroissiens.

Son successeur fut Rd *Pierre Pernet,* du Sappey. Il fut curé d'Etrembières jusqu'à sa mort en 1678. M. Pernet fut homme d'étude et son évêque, Mgr d'Arenthon d'Alex, le porte sur la liste des prêtres « excellants le plus en piété, en doctrine et en talent dans le diocèse de Genève. »

Il présida les obsèques de M. Barthélemy Falconnet, curé de Veyrier, mort le 29 juillet 1677.

A ce savant modeste et ignoré succéda Rd *Fr. Burgat* en 1678. Il était né à Annecy et fut prêtre en 1671, pendant près d'un demi-siècle, dans sa petite et obscure paroisse. Il édifia lui aussi les fidèles qu'il combla de bienfaits et auxquels il laissa le souvenir de sa sainte mort.

Par acte du 17 octobre 1718, il légua une vigne rappor-

tant 6 ducatons 1/2 pour l'entretien de l'école (9). Etrembières la possède encore en 1934, et il laisse à l'église diverses pièces de terre qui passèrent au bénéfice-cure. Par testament, il fait une fondation en faveur des pauvres de 66 livres de revenu chaque année. Tous ses autres avoirs, il les donne à l'hôpital de la Providence d'Annecy, et répondant aux instructions de Mgr J. d'Arenthon d'Alex dans sa visite pastorale, il établit à Etrembières *les petites écoles*.

Cette générosité incessante, qui avait sa source dans une vie frugale et économe, fut cause de sa mort; car attirés par ses aumônes de tous les jours, des sicaires, venus on ne sait d'où, le massacrèrent dans son presbytère isolé, le 12 décembre 1722. Mention de cette mort inouïe est faite dans l'obituaire du diocèse (10). Un registre d'Etrembières conservé à la cure de Veyrier nous donne des précisions que nous sommes heureux d'accueillir. Il dit: « Le 12 décembre mil sept cent vingt-deux, on trouva Rd S[r] François Burgat, curé d'Etrembières, assassiné dans la cuisine de la cure avec Georges fils d'Antoine Chaloux d'Etrembières, son valet; ils furent souterrés le quatrième jour après. Bouvier, curé. » On n'a point d'autres détails, les autres documents ont disparu. La tradition s'est conservée dans le pays de cet odieux assassinat et l'on a gardé un souvenir ému de cet événement tragique. L'on aime à se rappeler ce vieillard, homme de bien, ami de la population, qui fut le premier instituteur d'Etrembières.

Son successeur fut Rd *Antoine Bouvier*, né à La Roche et prêtre dès 1717. D'abord coadjuteur de M. Burgat, il le remplaça effectivement le 5 février 1723. Il prit même

(9) Ce revenu équivaut à 22 livres, 6 sols, 8 deniers. *Homolog.* 1718, fol. 269.

(10) Voici ce texte de l'Obituaire : R. D. Franciscus Bourgaz, parochus d'Etrembière, sacerdos factus in simplicitate semper ambulavit, nullum unquam mendicantem in sua inopia exasperavit, sed omnibus transeantibus panem suum et plura necessaria distribuit, magis paratus egentes, quos bonorum suorum hœredes instituit, apud se recipere quam divitiis affluentes, cum talia opera misericordiæ patraret, a sicariis crudeliter et inaudito modo peremptus est in die 12a decembris.

en 1751 son frère Joseph, chanoine de la collégiale de La Roche, comme vicaire, et mourut le 19 décembre 1754 d'une attaque d'apoplexie à 62 ans. Il fut inhumé dans l'église au milieu de la nef, près de la table de communion par M. Jacques Delacroix, curé d'Esserts. Deux jours après, le 21 décembre, le même Delacroix rédigeait l'acte de décès de Rd Jh Bouvier, le vicaire, qui mourait aussi. Il avait célébré la messe le jour même et après avoir reçu les sacrements de pénitence et l'Extrême-Onction, il s'en allait à l'âge de 73 ans. Son corps fut déposé dans la nef de l'église, à gauche de la grande porte en entrant, par le ministère de Rd Messire Constantin de Magny, chanoine de la cathédrale et curé de La Muraz. Après ces événements qui durent agiter Etrembières, la vie paroissiale reprit son cours paisible.

En 1755 la cure d'Etrembières fut occupée par Rd *Claude Chenevier,* né à Fessy et prêtre dès le 17 février 1742. En 1791 il permute sa cure avec une chapellenie et, la Révolution survenant, il n'émigra pas à cause de son âge. Retiré dans sa famille, à Fessy, il y rendit de grands services pendant les années tourmentées de la Révolution; il y mourut à 92 ans, le 6 novembre 1803.

Rd *François-Gaspard Bain,* né à Etrembières, ordonné en 1784, avait remplacé M. Chenevier en 1791. Réfugié à Lausanne pendant la Terreur, il fit partie de la V^e^ Mission, qui s'étendait aux archiprêtrés de Gaillard et de Bonne; les Missions comptaient un certain nombre de prêtres d'élite chargés du ministère des âmes après la dispersion du clergé. Le diocèse en comprenait 22 en Savoie et 3 en France (Gex, Michaille, Valromey).

Avec M. Bain se clôt la série des curés proprement dits d'Etrembières, car après le Concordat de 1801, la paroisse fut d'abord réunie à Veyrier, même à Thônex, ainsi que le dit réellement la Bulle d'érection du diocèse d'Annecy en 1822.

Un incident diplomatique, si l'on peut dire, allait même se produire dans la circonstance. Le curé de Veyrier

desservant Etrembières, recevait un traitement proportionné et il l'avait déjà fait pendant huit ans, lorsque M. Botazzi, vice-intendant de Saint-Julien, refusa d'approuver le mandat du desservant, sans doute par manque de certaine formalité. Mgr de Thiollaz, plein de sollicitude pour son clergé, en référa au ministre de l'intérieur, M. Falquet. Par réponse du 27 avril 1829, le ministre renvoya le mandat à l'intendant avec ordre de l'ordonnancer (11).

Enfin, Etrembières allait être adjointe comme paroisse à celle d'Annemasse par décret de Mgr Rey en 1835. C'est encore, après cent ans, la condition présente de notre vieille paroisse.

§ IV. — Prêtres originaires d'Etrembières

MM. Amédée de Gorgeta, d'Etrembières, curé du Grand-Bornand en 1398 (12);

Claude de Ville, d'Etrembières, vicaire sous Pierre Girod, curé non résidant;

Antoine Valentin, premier curé de Juvigny en 1691, mort en 1682 et inhumé à Etrembières à l'entrée de l'église;

Jean-Michel Cruz, prêtre de 1646, curé de Seynod où il mourut en 1695;

Fr.-Jh Lentillon, prêtre de 1689, curé de Sevrier, devenu religieux à Tamié;

J.-B. Guillot, prêtre de 1756, mourut curé d'Aviernoz;

Fr.-Gaspard Bain, prêtre de 1784, dont nous avons parlé;

Ch.-H. Matringe, prêtre de 1853, aumônier du collège d'Annecy, des Sœurs de Saint-Joseph, mort en 1890;

Joseph-Eugène Trottet, prêtre de 1902, curé à l'île Maurice.

(11) *Vie de Mgr Thiollaz,* Albert, II, page 399.

(12) Un Guillaume de Fovea (de la Fosse) écrivit à l'usage du Curé du Grand-Bornand un bréviaire conservé à la bibliothèque du Grand Séminaire d'Annecy (*Ac. Sal.*, XXVI, page 38).

§ V. — L'Eglise et le Cimetière

L'église est le palladium d'une paroisse. Pour Etrembières particulièrement, elle fut le centre qui jadis attira les habitants clairsemés qui cultivaient les landes désertes du pays ou les terres dépendants des châteaux voisins. C'est elle qui en fit des chrétiens, vivant les uns avec les autres et se réunissant dans la même foi et le même esprit de famille. Voilà tout le secret d'Etrembières.

Une église exista déjà sans doute avant l'édifice actuel. Sa situation sur les bords de l'Arve, au pied du Salève, près d'un pont construit sur une ancienne voie romaine, tout semblait demander un lieu de culte dans un passage si fréquenté, aux portes de Genève. Aussi, dès 1344, on parle du curé qui dessert cet humble sanctuaire. Il y a donc déjà non seulement une chapelle, mais une vraie paroisse organisée. En 1443 l'évêque visiteur est à Etrembières et prescrit l'établissement d'un tabernacle creusé dans le mur à gauche de l'autel. L'église paraît alors en cours de construction et, en 1481, elle est achevée et l'évêque qui la visite, Mgr Claude Rup, prescrit aux paroissiens d'avoir soin de la faire consacrer. Il règle le payement des *équances* ou frais de construction. C'est l'église qui est encore debout aujourd'hui, qui a traversé tant de jours dangereux et qui, authentiquement est du XV^e^ siècle.

C'est un petit édifice, assez grand pour la population du temps, à peine une cinquantaine de personnes, tous bons chrétiens et fidèles exacts aux offices. Elle est de style roman, sa voûte est pourtant gothique, assez élancée. C'est ainsi qu'on construisait à cette période de transition de l'art religieux. Elle est percée de fenêtres romanes, une au fond du sanctuaire, d'autres par côté, à droite, une autre sur la porte d'entrée.

Ses murailles fort épaisses sont soutenues au midi par trois massifs arcs-boutants. Au nord des constructions servant de presbytère, la protégeaient suffisamment.

La porte d'entrée est romane, à plein cintre, avec deux colonnes l'encadrant, avec chapiteaux ouvragés.

A la pointe de son promontoire, en face de la plaine immense, et au pied du Salève, à peu de distance des tours féodales du vieux château, l'église du XV^e^ siècle et son petit clocher sont réellement bien adaptés au paysage qu'elles ornent avec goût et font valoir avec une note d'art discret.

Son mobilier a en partie disparu, mais on sait que le maître-autel fut consacré en 1679 par Mgr d'Arenthon d'Alex. Il aura été remplacé par l'autel actuel, sur lequel on voit toujours la statue gracieuse de Notre-Dame d'Etrembières.

La table de communion est moderne. Les fonts baptismaux, depuis l'annexion de la paroisse à Veyrier et à Annemasse, n'ont pas été conservés, ils devaient être au fond de l'église, à gauche, et étaient surmontés d'un dôme. Un bénitier de pierre d'un assez beau travail est au fond de l'église à droite.

Jadis il y avait une tribune éclairée par une fenêtre. Elle fut démolie à la suite des observations faites par l'évêque, Mgr d'Arenthon d'Alex, en 1667, qui avait prescrit de la réparer ou de la détruire à cause de sa vétusté.

Les sépultures se faisaient volontiers dans les églises autrefois. Une première mention est celle de Marguerite, fille de Galois de Gerbais, veuve de Pierre de Châtillon, seigneur d'Etrembières, qui veut, en 1514, être enterrée dans la chapelle du Saint Esprit fondée par son mari dans l'église. Une cotisation de 5 florins était demandée pour ces sépultures exceptionnelles, ainsi qu'on le remarque dans les diverses visites pastorales. La place au cimetière voisin était gratuite.

Nous ignorons ce qu'il advint dans le détail, de l'église d'Etrembières à la Révolution. Elle subit le sort de toutes les autres, son mobilier fut envoyé à Carouge avec les vases sacrés qui furent réunis et puis fondus. Les cloches, dans toute la France, furent conduites avec les cordes et ferrures aux chefs-lieux de district. Il en advint de même

de celles d'Etrembières. Le farouche Albitte, représentant pour l'Ain et le Mont-Blanc, fit abattre les flèches des plus humbles clochers qui furent rasées à hauteur du toit de l'église. Ainsi l'exigeait le niveau républicain. L'église pouvait être conservée, pour servir au nouveau culte décadaire et aux réunions des citoyens. Quant aux biens du bénéfice-cure, que nous connaissons, ils furent englobés dans la masse des biens dits nationaux, vendus à vil prix et payés en assignats.

Le clocher de Veyrier fut démoli en 1974, mais quand il fut question de le reconstruire dans les jours meilleurs qui suivirent le Concordat, l'on pensa, au conseil de Veyrier, à tirer parti de l'église d'Etrembières, car à l'organisation du culte, Etrembières ne devait plus avoir de curé, réunie qu'elle était à Veyrier, la paroisse voisine. On voulut donc en 1807 faire vendre cette église désormais abandonnée, pour en consacrer le prix à la réfection du seul clocher qui devait rester. Le devis se montait à 1.080 francs (13).

Heureusement, l'église d'Etrembières ne fut pas vendue, grâce sans doute à la résistance de la population et à des influences locales; elles fut maintenue et réparée et son clocher guéri des blessures que lui avait faites le proconsul Albitte. En effet aujourd'hui, en 1934, église et clocher sont encore en bon état et semblent dire que les paroissiens d'alors veillèrent à leur conservation avec sollicitude pieuse. Un cimetière les entoure. « A l'ombre du clocher, nous dit un écrivain contemporain (14), un saule abrite quelques tombes groupées sous sa chevelure. Ailleurs, une touffe de chèvrefeuille, pendue sur le bord du mur très bas, agite sa cascade verdoyante et parfumée; le cimetière est un petit jardin, les ravenelles y mettent leur chanson mélancolique, tandis que des passe-roses, enrubannées comme la longue canne d'un pèlerin, marquent en un tertre gazonné la fin d'une étape. Le vent

(13) Fleury, *Monographie de Veyrier.*
(14) Léandre Vaillat, *Savoie,* p. 123.

parfumé se roule à travers la prairie et glisse sur les jardins des tombes aux bordures de buis, apportant aux morts le souvenir qui veille encore dans les demeures de la vallée; et de là vient qu'en ce cimetière de village, la séparation paraît plus douce et moins absolue. »

L'église de Notre-Dame d'Etrembières de la fin du XV^e^ siècle avec son petit clocher carré qui ne manque pas de grâce dans sa simplicité, son cimetière bien entretenu et empreint de mélancolie, ont donc été sauvés à la Réforme, à la Révolution, et le seront encore, il faut l'espérer, de bien d'autres attentats.

Comme dernier écho des biens et revenus de la paroisse, le *Journal Officiel* du 3 juillet 1913 (page 6.024) nous apprend que les rentes sur l'Etat de la paroisse d'Annemasse ont été attribuées pour le 12 0/0 au bureau de bienfaisance d'Etrembières et qu'en particulier une rente de 16 francs, ayant une affectation spéciale pour l'entretien de son ancienne église paroissiale, a été attribuée à la commune d'Etrembières (15).

§ VI. — Bénéfice-Cure

On désigne sous le nom de bénéfice, en langage ecclésiastique, des terres dont le revenu est affecté au service du culte. Le bénéfice-cure est destiné à l'entretien du curé qui dessert une église paroissiale. Ce fut le régime normal jusqu'à la Révolution, les prêtres ne recevant aucun traitement en argent, mais vivant principalement du revenu des terres de leur église et du *casuel*, qui désigne les oblations accordées pour certains actes du ministère, tels que mariages, enterrements, messes... A la Révolution, ces biens d'église furent confisqués et convertis, comme on disait, en *biens nationaux* dont l'Etat s'empara.

Après le Concordat de 1801, ils furent remplacés par un revenu fixe en argent, un traitement payé par le Gou-

(15) *Complément du Dict. du Clergé*, Rebord, page 135.

vernement. Aujourd'hui biens et traitement ont également disparu.

Dans le cours des siècles passés, à Etrembières, on eut bien vite le souci d'assurer la subsistance du prêtre qui se consacrait au service d'une population très restreinte, perdue et isolée au pied du Salève. De bonne heure l'on parvint à constituer un petit domaine suffisant à cette fin; et, quand au début du XVIII[e] siècle, Mgr de Rossillon de Bernex voudra classer les bénéfices de son vaste diocèse, il en fait le tableau suivant :

Bénéfices de 1[re] classe, 63 cures,
de 2[e] classe, 218 cures,
de 3[e] classe, 102 cures, pour la partie de Savoie.

Et pour la partie de France :

18 cures de 1[re] classe,
47 cures de 2[e] classe,
31 cures de 3[e] classe.

Or, Etrembières est un bénéfice de la 2[e] classe, donc au revenu moyen parmi les 579 cures composant le diocèse.

Pour le détail, nous avons les visites pastorales qui, en général, nous renseignent exactement sur la nature et valeur du bénéfice. Nous prendrons comme type une des plus anciennes visites, car le patrimoine n'avait pas encore atteint son plein accroissement, mais la dernière, celle que fit, le 13 juin 1768, Mgr Biord, dont le procès-verbal a tout décrit avec précision: les terres avec le numéro de la mappe cadastrale, les dîmes avec leur valeur moyenne, les fondations avec leurs charges et revenus etc...

A. — *Biens.* 1° Maison presbytérale, cour, grange, four et pressoir, jardin, tous joints ensemble à la Plantaz, n° 316.

2° Bois broussailles, au pré Marchand, n[os] 12 et 46.

3° Bois broussailles, au bois Rosset, n° 125.

4° Broussailles, aux Iles du Pont, n° 202.

5° Deux vignes, à la Plantaz, n[os] 320 et 321.

6° Bois taillis, au-dessus de Châtillon, n° 335.

7° Bois taillis, aux Iles du Pont, n° 339, tous de la mappe et d'ancien patrimoine (16)).

8° Pré à Mornex, chez les Mieusset, n° 8.

9° Vignes à la Foulannaz, n° 44.

10° Pièces de terre, à la Mouille, appelée champ des écus, n°s 11 et 62, ces dernières pièces albergées à Gaspard Roche, à Mornex, acte du 24 janvier 1758, Me Corajod, notaire.

B. — *Dîmes*, sur toute la paroisse :

Blé, à la cote 11 (17).

Chanvre et légumes, à la cote 11.

En moyenne 12 coupes par an. La coupe est dans le pays de 75 litres.

Vin, à la cote 16. Excepté les vignes de l'hôpital et celles du comte de Veyrier, qui sont à la cote 21. Cette dîme donne en année commune 1 char de vin. Le char est de 12 setiers et équivaut à 577 litres.

Blés mêlés lorsque les pesettes et autres légumes y dominent, à la cote 16.

C. — *Prémice*. Une gerbe de froment à chaque faisant feu, à défaut de froment, un autre blé. Ceux qui ne sèment pas donnent un florin par an.

D. — Le curé est ayant-part à toutes les communes (biens communaux) de la paroisse.

Proclamation de mariage, 28 sols de Piémont et un mouchoir.

Bénédiction des fours à chaux, 2 quarts (de chaux).

Sépulture des communiants, 3 livres, outre le drap, le luminaire et 3 livres pour l'annuel. Non communiants, luminaire et drap.

E. — *Fondations*. 1° En 1636, Louis Rey a donné 100

(16) On appelait biens « d'ancien patrimoine » ceux qui avaient appartenu à l'église avant la date de 1620 fixée par l'édit de 1728. Ceux survenus depuis étaient taxés.

(17) A la cote 11, c'est-à-dire une gerbe sur onze. A la cote 16, une mesure de vin sur 16.

florins, charge une messe à chaque Quatre-Temps à la chapelle du Rosaire.

2° 1691, Louise Berthollet, veuve Pierre Rey, a légué 200 florins, pour 6 messes.

3° 1718, Rd Fr. Burgat, curé d'Etrembières, a légué 3 pièces de terre, n°s 8, 42, 17 et 62, charge: 12 messes par an, vêpres et prières premier dimanche du mois.

4° 1747, Honorable Pierre Bain a légué le revenue annuel de 10 livres, charge: 8 messes par an.

5° 1760, le seigneur comte de Veyrier a légué le revenu annuel de 5 livres, charge: 4 messes par an.

6° 1718, Rd Burgat lègue la cense annuelle de 66 livres, dont 60 distribuables chaque année aux pauvres de la paroisse par le Rd curé qui doit percevoir pour lui les 6 livres restantes.

CHAPITRE III

La Commune

§ I. *Avant 1580.* — § II. *La commune après 1738.* — § III. *Après la répartition de 1749.* — § IV. *Les affranchissements.* — § V. *A la Révolution.*

§ I. — Avant 1850

La commune rurale a pris naissance du fait qu'elle est propriétaire d'un bien appartenant à un certain nombre de personnes appelées communiers et jouissant de ce bien, terres et forêts, pâturages en commun. C'est l'origine de la communauté comme on disait jadis, qui bientôt prendra le nom de commune.

Pour Etrembières ces fonds communs sont très peu importants et il ne fut donc pas nécessaire de réaliser avec une population si restreinte, 40 à 50 personnes à peine et des fonds pour aindi dire inexistants, un établissement de ce genre. Qui aurait pu y penser, en effet ?

Ce n'est qu'en 1580, c'est-à-dire après l'organisation d'Emmanuel-Philibert tendant à remplacer le caractère primitif de la commune qui ne serait plus seulement une administration de biens communs, mais un corps nouveau se substituant à l'ancienne institution féodale, que l'on voit des Syndics apparaître à Etrembières. L'évêque visiteur, Mgr de Granier, les requiert d'avoir à faire argenter

une pixide, réparer un calice, recouvrir les fonts baptismaux... Les voilà, en un mot, chargés des intérêts des communiers ou paroissiens.

En 1606, Saint François de Sales est reçu par le Syndic Jean Bidet.

Dans d'autres visites, le Syndic est simplement confondu avec les autres paroissiens, sans être expressément désigné. Cependant honorable Jean Planty assiste à la visite du 16 novembre 1667 avec le titre de Syndic et Jean Belleville en 1685. En 1768, c'est Pierre Charvin. Ce sont, je crois, les seuls syndics rencontrés dans le cours de nos recherches dans les archives.

§ II. — La Commune après 1738

Mais après l'établissement du cadastre, la commune devint partout une réalité. En effet, l'édit royal du 15 septembre 1738, en prescrivant les mesures propres à établir l'égale répartition de la taille, avait décidé que dans chaque commune le conseil et le secrétaire seraient chargés de veiller à la conservation des registres du cadastre et de la mappe ou plan territorial (1). Ce fut l'origine vraie d'une autorité administrative nouvelle et de la vie municipale dans une foule de localités qui jusque-là n'avaient pas d'organisation régulière. Tel fut le cas d'Etrembières qui eut désormais une mappe et un cadastre à garder. Aujourd'hui encore, 1934, ces documents du passé sont aux archives de la mairie d'Etrembières, conservés qu'ils furent par les anciennes administrations locales depuis 1738.

La commune fut dès lors constituée, car elle était chargée de pourvoir à la conservation de ses droits et de veiller à ses intérêts, en constituant un conseil, qui faisait

(1) On appelle cadastre le registre public qui sert de base à la répartition de l'impôt foncier et donne la contenance et l'état des propriétés.

passer tous les ans au syndicat, à la place du syndic sortant, le conseiller le plus ancien.

Les charges du syndic étaient plutôt désagréables et onéreuses, car il devait surveiller la perception des tailles et impôts, après en avoir établi la répartition (2). L'*exacteur* ou collecteur, sous la responsabilité du syndic, opérera la rentrée de la taille et rendra ses comptes chaque année. Le conseil a aussi le souci de procéder à l'élection des soldats. L'*élu* aussitôt avisé par le châtelain devait rejoindre son corps. La minime population d'Etrembières n'eut pas souvent à voir le conseil procéder à ce choix embarrassant.

Le *châtelain* est l'officier préposé à la garde du château; il a l'admjnistration du district ou territoire qui en dépend. Il est investi de diverses fonctions militaires, administratives et judiciaires. Aussi, il convoque le ban et l'arrière-ban en temps de guerre, perçoit les revenus de la châtelenie et fait exécuter les jugements de l'autorité judiciaire, reçoit les plaintes, procède aux informations. Dès la fin du XV^e^ siècle, son importance commença à déchoir; elle finira par disparaître. Nous ne connaissons aucun châtelain d'Etrembières, si ce n'est M^e^ Joseph-Marie Gay, nommé par le seigneur de la Fléchère, et M^e^ Joseph Hivert par les administrateurs de l'hôpital.

Le *secrétaire* était et resta le vrai représentant de l'autorité, de l'intendant comme on l'appelait jadis et à ce titre, il est un fonctionnaire de l'Etat, un tuteur d'un conseil trop souvent peu expert en affaires, qu'il a le devoir d'assister dans ses opérations. C'est ordinairement un homme de loi de Mornex, d'Annemasse, comme les notaires J.-Fr. Berthollet et J.-Fr. Perréard, Corajod...

Après le testament de Clémence de Genève, baronne de Menthon, qui léguait en 1606 à l'hôpital d'Annecy le château d'Etrembières et sa seigneurie, le comte de Châtillon demeura conjointement avec les administrateurs de l'hôpital, chargé de nommer un *juge* à Etrembières. Ainsi,

(2) La taille est l'impôt foncier, l'impôt payé par la terre particulièrement.

pour la période de 1723-26, Fr.-M. de la Fléchère, seigneur des Terreaux, de Châtillon, nomme spectable Jh-Etienne Courtois et l'hôpital, spectable Claude-Fr. Truchet qui relevaient tous deux de la judicature-mage du Genevois (3).

En 1740, Pierre-Claude de la Fléchère, seigneur de Châtillon, nomme spectable Pierre-Fr. Guillet et les administrateurs de l'hôpital, spectable Pierre Bouvard.

§ III. — Après la Répartition de 1749

En 1749 nos provinces, particulièrement le Genevois et le Faucigny, reçurent une nouvelle répartition et un statut nouveau. Etrembières faisait alors partie du Genevois, qui avait Annecy pour chef-lieu. Rien ne fût changé jusqu'à la création de la province de Carouge en 1786.

Les efforts du pouvoir royal avaient en effet essayé de faire du village de Carouge une rivale de Genève. Ainsi elle fut dotée d'un hôpital, d'une église, d'un collège et sa population de quelques centaines d'habitants passa bien vite à 4 et 5.000. On transféra dans cette ville récente la judicature-mage qui était à Saint-Julien, le bureau de l'insinuation, tous les services d'un chef-lieu de province. Etrembières fut dès lors de son ressort.

§ IV. — Les Affranchissements

Malgré le peu d'étendue des terres d'Etrembières, le petit nombre de ses habitants, il est à propos de signaler un événement d'ordre général, qui fit de la Savoie un état précurseur des réformes qui allaient s'inaugurer en France après 1789.

Cette mesure fut prise chez nous dans le calme et en toute justice, alors qu'ailleurs elle ne put se réaliser que dans le trouble de la Révolution et ses violences.

Dès le 20 janvier 1762, le roi Charles-Emmanuel III

(3) On donnait le titre de spectable aux avocats, aux médecins,

abolissait sur ses domaines toute servitude personnelle et invitait les seigneurs particuliers à l'imiter en affranchissant les main-mortables de leurs terres. Cet édit rencontra plus d'opposition de la part de ceux qu'on voulait affranchir que de la part des nobles qui devaient les libérer.

Par un second édit du 19 décembre 1771, Charles-Emmanuel, qui avait libéré les hommes de tout vestige de servitude, supprima *la servitude de la terre:* tous les biens féodaux devaient être rachetés, après entente. Les fiefs d'Etrembières n'étaient pas considérables: ils dépendaient spécialement de l'hôpital d'Annecy, héritier de Clémence de Genève en 1606 et du Châtillon appartenant aux de la Fléchère de Veyrier.

En 1785 cette commune avait déjà versé dans la caisse des affranchissements 199 livres et n'avait dépensé sur cette réserve que 21 livres. Aucun contrat de rachat n'avait encore été consenti, ce qui prouve le peu d'empressement que l'on mettait à recouvrer pour ses terres une sécurité qui semblait s'imposer (4).

§ V. — A la Révolution

Les événements politiques, les faits sociaux, n'eurent pas de contre-coups trop violents dans notre petite commune et ne s'y firent sentir que par la force des choses.

Lorsque après l'entrée du général Montesquieu (ci-devant marquis de Montesquiou-Fezensac) en Savoie le 22 septembre 1792, il fut question pour le pays d'aviser à ses nouvelles destinées, d'élire une assemblée générale siégeant à Chambéry, Etrembières désigna, le dimanche 14 octobre, Claude-François Bain, avec mandat illimité pour représenter la commune.

Qu'était ce député ? Un inconnu sans doute. Non, c'était un enfant du pays et non sans quelque notoriété. Né à

(4) M. Bruchet, *Abolition des droits seigneuriaux en Savoie,* page 368.

Etrembières, Claude-François Bain (5) avait fait son droit à Turin et en 1774 soutenait sa thèse pour le doctorat. Sa carrière fut des plus honorables. Inscrit au tableau des avocats au Sénat de Savoie, il occupait en 1792 une chaire de professeur à l'Ecole de droit de Chambéry.

Les députés des 655 communes de la Savoie se réunirent à Chambéry le 22 octobre et se constituèrent en Assemblée des Allobroges. Un décret de la Convention Nationale du 27 novembre 1792 déclara la Savoie réunie à la France. Elle forma le 81e département sous le nom de département du Mont-Blanc, chef-lieu Chambéry.

La nouvelle organisation ne changea rien à l'état existant. Carouge fut le siège d'un district, comme Annecy, Cluses, Thonon... Le canton d'Annemasse, du district de Carouge, comprenait Ambilly, Essert, Etrembières, Foncenex, Juvigny, Monnetier-Mornex, Monthoux, Veigy, Vétraz, Ville-la-Grand.

En 1798, un nouveau département fut créé après l'annexion de Genève à la France, c'était le département du Léman constitué par Genève et son petit territoire, le pays de Gex détaché de l'Ain, et les deux arrondissements de Thonon et de Bonneville qui appartenaient au Mont-Blanc.

Carouge devint alors un simple canton, dont faisait partie Etrembières avec Bossey-Troinex, Collonges-Archamps, Monnetier-Mornex. La Savoie revenant à ses anciens rois après les événements de 1815, le nom de mandement remplaça celui de canton. Etrembières fit dès lors partie du mandement d'Annemasse et de la province de Carouge. Cette dernière fut supprimée en 1837 et les mandements d'Annemasse et de Reignier agrégés à la province de Faucigny, chef-lieu Bonneville. Il en était encore ainsi lorsqu'eut lieu l'annexion de la Savoie à la France en 1860.

---

(5) Sa thèse de doctorat a comme titre : *Claudii Francisci Bain, Etrambierensis*, etc., 1774, Turin. — Il était né le 1er mars 1751, fils de Pierre et d'Anne Barbier. Son parrain fut Claude-François Barbier d'Esery, jadis curé d'Arthaz et de Pont-N.-D. L'avocat Bain était le frère de Fr.-Gaspard Bain, curé d'Etrembières.

CHAPITRE IV

Les Châteaux Féodaux

§ I. *Châteaux voisins.* — § II. *Château d'Etrembières.* — § III. *Châtillon et ses divers propriétaires.*

§ I. — Chateaux voisins

Du haut du tertre sur lequel s'élève l'église d'Etrembières le spectateur a devant soi une plaine immense constituée par les terrains d'alluvions, au travers desquels l'Arve a fini par se creuser un lit qui semble définitif. Rien actuellement ne distingue cette immense surface plane des communes voisines toutes bien cultivées et embellies de riantes villas et de riches maisons. Autrefois plusieurs châteaux s'y dressaient et élevaient leurs tours et donjons, déployaient leurs crénaux.

D'abord le château de *Gaillard* qu'y fit construire Amédée de Genève en 1303, afin d'y trouver une retraite sûre dans ses démélés avec le comte de Savoie. Guillaume III, son successeur, augmenta encore les travaux et les fortifications dressées par son père.

Toutefois, c'est à peine si certains vestiges indiquent aujourd'hui la place précise où s'élevait ce puissant donjon sur la berge pittoresque la plus rapprochée de l'Arve.

Un bourg considérable entourait le château. On disait même alors « la ville de Gaillard ». Le château fut pris et rasé par les Genevois en 1536.

Lorsque le duc de Savoie érigea, le 2 juin 1598, le mandement de Gaillard en comté, qu'il inféoda à Jean-Gabriel de Rossillon de Bernex (1), celui-ci fixa sa résidence au château des Terreaux sur les bords du Foron, le château et le bourg de Gaillard ne présentant plus que des ruines.

Plus loin, se dressait le *Château-Blanc*, entre Villette et Thônex, à 3 kilomètres de Genève, sur les bords de la Seime. Comme le précédent, il n'existe plus. En 1703, il appartenait au marquis de Rossillon de Bernex qui vendit une partie du fief à la Seigneurie de Genève.

Toute cette plaine qui s'étend devant les yeux jusqu'à Genève fut souvent le théâtre de bien des combats au XVI^e^ siècle, notamment de celui que nous raconterons plus loin (Chap. V, *Les Guerres*) et qui assura la conquête du mandement de Gaillard aux Genevois qui durent bientôt le céder aux Bernois avides et exigeants : ainsi fut constitué pour un temps ce qui s'appela le bailliage de Ternier-Gaillard.

Sur tout l'horizon les souvenirs historiques abondent. A droite, au levant, c'est le gracieux coteau de Monthoux, pyramide de verdure, jadis célèbre par les divers combats qui s'y livrèrent. Sur son sommet se voyait autrefois un château-fort qui appartenait au baron de Faucigny et qui fut l'objet de bien des convoitises de la part des seigneurs voisins. Il serait hors de propos d'en faire ici même un court récit. Qu'il suffise de dire au lecteur que cette colline verdoyante fut ensanglantée par un combat que le comte de Savoie Aymon livra au comte de Genevois, uni au baron de Faucigny, le dauphin Hugues. L'action fut vive et longue; les pertes des vaincus, Genève et Faucigny, furent

(1) La famille de Rossillon tirait son nom d'un château du pays de Gex et c'est en 1619 que le duc Charles-Emmanuel I^er^ donna le fief de Bernezzo (Bernex) près Coni, à Jérôme, comte de Rossillon.

de 1.500 à 2.000 hommes et celles des troupes de Savoie presque aussi considérables.

Vers la fin de mars 1590, Lurbigny, commandant les troupes Genevoises attaqua le château de Monthoux, qui fut pris et démantelé, et le 12 mars 1591 un combat acharné fut livré aux alentours des ruines par Sancy et Guitry. Mais ce fut le baron de Conforgien qui décida de la victoire par une charge bien conçue et vigoureusement menée comme à son habitude. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, y perdit 300 hommes dont une centaine de gentilshommes (2).

Plus loin, si nous poursuivons notre promenade, c'est la tour de *Langin* qui se détache à l'horizon au nord, et plus haut ce sont les *Voirons*, aux pentes agrestes et qui furent un lieu de pèlerinage célèbre. Son couvent fut brûlé par les huguenots en 1536 et bientôt reconstitué pour subir encore de nouveaux désastres.

Derrière nous et tout près, sur les flancs abrupts du petit Salève, c'est l'Ermitage de *Monnetier*, dont la vieille tour carrée se dresse au-dessus de nous. Jadis ce fut, dit-on, un pied à terre de chasse des comtes de Genève ou simplement une maison forte assurant le passage du Pas de l'Echelle. Il avait été bâti par Simon de Joinville, sire de Gex, frère de Jean de Joinville, sénéchal de Champagne et compagnon de Saint Louis. Les Genevois prirent ce château et le démantelèrent : il fut brûlé par la compagnie du capitaine Guignet, le 31 octobre 1589. Ce n'est qu'au cours du XIX^e^ siècle qu'on pensa le relever de ses décombres. Il fut alors restauré et aménagé à la moderne, dans un site incomparable et devant un des plus beaux panoramas d'Europe. C'est l'hôtel du château de Monnetier ou de l'Ermitage.

On a compté les châteaux disparus, qui dira le nombre de cabanes brûlées, les villages pillés ? Qui surtout racontera comment Genève devenu marâtre à l'instigation des étrangers, violenta la conscience de ses enfants et leur imposa une foi qui n'était pas la sienne ?

(2) Gaudry-Lefort, *Promenades historiques*, p. 131.

§ II. — Chateau d'Etrembières

Avec ses tours en poivrières, il se dresse au pied du Salève et semble protéger la vieille église, sa voisine. Eglise et château sont des témoins des siècles passés et des vestiges séculaires de notre histoire.

Le site est merveilleux; il semble surveiller Genève à ce carrefour des vallées de la Savoie et du paysage que dominent les tours moyenageuses de Saint Pierre et l'immense horizon. On a devant soi les pentes du Jura, les vignobles du pays de Vaud. Le vieux château rappelle des temps lointains, redit les fanfares de guerre et surtout fait mémoire d'un grand nom, du seul qui survive aujourd'hui, celui d'une âme charitable qui, il y a bien longtemps, aima les pauvres et leur fut secourable.

Ce château ou plutôt cette gentilhommière, car il n'a ni crénaux, ni fossés, est resté comme il était au XVI[e] siècle avec ses tours rondes percées de fenêtres étroites, sa vieille porte ogivale et ses escaliers en vrille (3). Il fut toujours comme le poste avancé du duc de Savoie, une sorte de gîte pour soldats qui menaçaient les Genevois tant et si bien qu'ils s'en emparèrent en 1589.

On voit encore près de la porte la rainure de la herse. Le bâtiment de droite présente une intéressante salle voûtée avec deux armoires de pierre et la place aujourd'hui vide de la cheminée. Les caves voûtées aussi sont immenses. Les tours au couronnement moderne supporté par des corniches en quart de rond sont pourvues de meurtrières.

L'église, qui fut celle de la paroisse d'Etrembières, est là sur le bord du tertre qui domine l'Arve.

C'est au château d'Etrembières que l'évêque Aymon du

(3) Un dessin de Jean Du Bois-Melly, de 1847, nous donne la vue du château d'Etrembières tel qu'il est encore avec son corps de logis principal et ses trois tours toujours existantes. Plus loin, à droite, l'on voit l'église du XV[e] siècle et son petit clocher. Pour ces renseignements sur ce château et celui de Châtillon, nous sommes bien reconnaissant des communications de M. Roussel, archéologue cantonal à Genève.

Quart se retira, en 1309, pour éviter les excès des Genevois tumultueux. L'histoire vaut d'être racontée. Des discussions s'étaient élevées entre les Genevois et le comte de Savoie au sujet du vidomnat; on appelait ainsi le pouvoir exercé par le représentant laïque de l'évêque prince temporel de Genève. Cet agent, le vidomne (*vice dominus*), avait d'abord été le comte de Genevois. Mais le comte de Savoie, Amédée V, émit des prétentions sur le château de l'Ile et la juridiction du vidomnat. Les bourgeois prirent fait et cause, les uns pour Amédée de Savoie et son fils, dans l'espoir qu'il les favorisera, tandis que les autres veulent conserver leur indépendance et leurs franchises (*Fleury, I,* p. 109). L'évêque intervint, mais des voies de fait sont commises par les troupes du comte de Savoie et du sire de Faucigny. Aymon du Quart lance l'interdit sur la ville et les révoltés, qui à la fin s'apaisèrent. On arriva heureusement à un arbitrage que deux cents citoyens promirent d'accepter. De son côté l'évêque, venu à Etrembières, donna son adhésion au compromis (Reg. Gen., n° 1362), à condition que l'église de Saint Pierre serait évacuée par ceux qui y avaient établi garnison. L'accord fut signé le 28 février 1309.

Si l'évêque s'était retiré à Etrembières pour laisser passer l'orage, c'est sans doute au château. Car où aurait-il pu attendre convenablement, comme jadis Menenius Agrippa sur le mont Sacré à Rome, que les Genevois fussent revenus à des sentiments meilleurs ? Le document que nous avons cité donne le nom des deux cents citoyens qui acceptèrent cet accord, et Aymond du Quart put rentrer à Genève. Ce fait permet de dater au moins de 1309 notre château, qui existait déjà bien antérieurement sans doute.

Nous savons aussi qu'il fut inféodé à une ancienne maison, une des plus illustres du Genevois, du Chablais, du pays de Vaud, les de Compey (4), qui avait fourni plu-

(4) Guillaume de Compey, le 1er juillet 1328 (*Dict. féodal à Guasco*).

sieurs générations d'hommes valeureux, « vrais catholiques, nous dit Charles-Auguste de Sales, aimant et craignant Dieu, grands fondateurs d'églises, accoutumés à vivre du leur, servant leur prince en ses nécessités, très honorablement, sans pilleries ni rapines. » (5).

Au XVI[e] siècle, Etrembières, qui était du fief de Mornex et autres lieux, appartenait à Philibert I[er] de Compey qui se fit une triste célébrité par ses excès. Il avait lâchement assassiné, au pays de Vaud, le 17 septembre 1479, Bernard de Menthon. Pour ce forfait il fut condamné au dernier supplice et à la confiscation de ses biens dont le duc Charles I[er] donna l'investiture à Hélène de Luxembourg. Mais un autre de Compey, Philibert II, neveu du meurtrier, avait pu, grâce à l'appui des Bernois se faire réintégrer dans la possession de ses biens, en particulier du fief de Thorens. Quant à celui d'Etrembières, Charlotte d'Orléans, duchesse douairière du Genevois en investit noble Marin de Montchenu, le 28 octobre 1539; Emmanuel-Philibert le donna par lettre-patente du 9 novembre 1559, à Prosper de Genève-Lullin, son compagnon d'armes à Saint-Quentin. Ce personnage, devenu Conseiller d'Etat et ambassadeur de Savoie en France et en Espagne, fonda un hôpital à Etrembières auquel Jeanne de Transilvant, son épouse, légua 500 écus d'or de 5 florins pour l'entretien de cinq pauvres et infirmes (6). Cette institution nous semble avoir été caduque, car nous ne trouvons nulle part trace de sa réalisation. Il était réservé à leur fille de donner à cette œuvre une existence vraie et durable et de rappeler ainsi le souvenir de la bienfaisance des de Genève-Lullin aux générations à venir.

Clémence, fille de Prosper de Genève, chevalier de l'Ordre et général des Gardes de S. A., seigneur de Lullin, Corsinge, Boringe, Etrembières, Monnetier, épousa Bernard de Menthon, seigneur de Dingy, Villaz, Bonnattrait et Nâves. Elle apportait en dot le château d'Etrembières et

(5) *Pourpris historique.*
(6) *Acad. Sal.*, XV, p. 271.

Grières (7), la seigneurie du Saix, à Marignier, 3.100 écus d'or au soleil et un riche trousseau. Qu'on nous permette une légère énumération : « une robe toile d'argent, une cotte de satin violet rayé d'or, une robe satin blanc, une robe velours noir plein, faite à queue, passementée d'or et d'argent... Un manteau de velours violet cramoisi doublé de toile d'or, passementé d'or, une robe de satin orangé, passementée d'argent, une robe velours noir plein, faite à queue, passementée d'or et d'argent... Un manteau de velours violet cramoisi, doublé de toile d'or, passementé d'argent, une chaîne d'or à l'allemande de la valeur de cent écus... Un patenôtre d'agathe enchâssé d'or le tout ayant coûté 32 écus... » et nous en passons et beaucoup. L'acte fut signé au château d'Etrembières, le 11 février 1589. Et la mère de la fiancée, Jeanne de Transilvant, dame de Lamprigue en Flandre, intervenant au contrat, fait à sa fille un don de 4.000 écus.

Il est facile de nous figurer ce que durent être ces noces, les fêtes qui illuminèrent le vieux castel et égayèrent les nobles et les vassaux et mirent les manants en liesse à Etrembières et aux alentours. Ce fut, hâtons-nous de le dire, un éclair de joie, car en ces tristes temps les fusées de bonheur étaient bien rapides et cette année 1589 ne devait pas se passer sans de tristes événements à Etrembières (voir Chap. V.). Mais restons à nos fêtes nuptiales.

Les témoins qui signeront au contrat furent nobles seigneurs Philippe de Thoyre, seigneur de Bossy, Plagne, Monnant, conseigneur d'Hauteville, Sirier et Brison; Pierre de Grillye, seigneur de Ville-la-Grand; noble Charles de Thorens; spectable Louis Floccard, docteur en droits, président de la Chambre des Comptes du Genevois; Messires Pierre de Ravorée, Jean Ouvrier, curé d'Etrembières, Jacob de la Biolle, tous trois prêtres. Messires Fr. et Philippe de Genève, Jh Ducrest, tous trois notaires, témoins, et « moy Jehan-Fr. Gay, de Truaz, paroisse d'Arthaz, diocèse de

(7) Grières, hameau de la commune de Marlioz, seule localité connue de ce nom.

Genève, notaire susnommé étant requis recevoir le contract sus escript. » (8).

Nous venons d'avoir un résumé du contrat. Le mariage fut célébré à l'église d'Etrembières avec l'éclat et la solennité que l'on peut deviner et une pompe digne des deux familles qui s'alliaient en ce jour. Cette union qui avait donné de si belles espérances allait être stérile. Clémence de Genève, avant de mourir, institua son mari Bernard de Menthon son légataire universel, mais pour le surplus donna par testament solennel du 8 mars 1606, à l'hôpital d'Annecy, « la Seigneurie d'Etrembières avec celle de Grières et Monnetier », tous les biens et droits en dépendant, à charge par le dit hôpital de payer chaque année au chapitre de N.-D. de Liesse d'Annecy 240 florins et d'entretenir cinq pauvres originaires de la baronnie d'Etrembières « lesquels cinq pauvres, la testatrice veut être honnêtement nourris, alimentés et entretenus au dit hôpital et Hôtel-Dieu, à perpétuité et qu'ils soient ordinairement vêtus de bon drap de pays, noir, le tout sur les revenus des dits biens par elle sus-légués. » (Me Mangon, à Menthon):

Or voici trois siècles et plus, trois siècles qui ont vu tant de ruines, que dame Clémence de Genève a confié l'exécution de ses dernières volontés à l'hôpital d'Annecy. Et c'est, je me figure, ce qui a fait que sa maison d'Etrembières est encore debout au pied du Salève. Car combien de châteaux plus illustres ont disparu de notre horizon géographique pendant les guerres du XVIe siècle, aux tristes jours de la Révolution, ou sont tombés sous le marteau des démolisseurs. Si Etrembières dresse encore fièrement ses tours, comme au temps de Charles-Emmanuel, c'est bien parce qu'à leur faîte flottait non un fanion de guerre ou un étendard féodal, mais bien l'enseigne de la charité chrétienne, et que les pauvres étaient devenus les propriétaires de l'antique manoir des de Genève-Lullin après le testament de 1606.

(8) *Arch. H.-S.*, E, p. 46 sur la famille Gay, not. — Voir *Ac. Sal.*, III, p. 249.

Le nom de Clémence de Genève, baronne de Menthon, est inscrit sur les tables de marbre des hospices d'Annecy. A Etrembières rien ne rappelle son nom. Elle mourut peu après avoir fait son testament et fut ensevelie dans l'église de N.-D. de Liesse d'Annecy, le 20 octobre 1607. Son mausolée, au milieu des morts de la famille de Genève, portait cette inscirption naïve :

Ci-gît Clémence et la Clémence aussy
Foy, charité et l'espérance ensemble,
Bref les vertus toutes gisent icy
Qu'un cruel sort funestement assemble (9).

Tombeaux et inscription furent balayés par la Révolution.

Après la mort de son épouse, Bernard de Menthon eut des velléités de se faire prêtre (*Œuvres*, de S. Fr. de Sales, XIII, p. 343) mais il se ravisa et contracta mariage avec Claudine de Michaille, dame d'Outrechaise. Il mourut en 1627 et sa veuve vécut encore jusqu'en 1671.

Après ces illustres personnages, le château d'Etrembières, livré à des fermiers, n'eut plus qu'un sort roturier. Ses administrateurs, n'ayant que le souci d'en tirer les revenus destinés à servir les fondations, semblent l'avoir abandonné à lui-même et s'être résignés à son humble condition de métairie, et là où passèrent des dames en robes de soie ou des soudars portant cuirasse, traînent des charrues et errent des bœufs. Son histoire est donc close et rappelle uniquement le nom sympathique de Clémence de Genève.

Cette institution, dans tout le pays, prit bien vite le nom d'Hôpital (en patois l'Eptô), ce fut même le nom resté à toute l'agglomération jusqu'à ce jour. Bien que l'administration qui régissait l'établissement ne fut établie qu'à Annecy et qu'aucun service hospitalier ne s'organisât jamais sur place, nous voyons, en parcourant d'anciens

(9) Voir *Revue Sav.*, 1890, page 155.

registres de baptêmes, que le peuple toujours simpliste dans ses procédés y recourait parfois des environs, en exposant à la porte du château des enfants que l'on abandonnait aux soins de la Providence. C'est ainsi notamment que des *enfants trouvés* sont signalés assez souvent, comme par exemple en 1723, 1726, aucun billet n'indiquant leur origine.

En 1743, on recueillit dans un panier une fille, sans qu'on pût savoir si elle était baptisée. Ces pauvres petits étaient portés à l'église paroissiale où ils recevaient le baptême et un nom. De charitables habitants leur servaient de parrains et aussi sans doute de protecteurs dans la vie. L'on voyait ainsi que ce n'était pas en vain qu'on s'était adressé à l'œuvre de la charitable baronne.

Disons, pour finir, que Daniel Colladon, au XIX^e^ siècle, s'installa au château d'Etrembières pour procéder aux essais d'une machine perforatrice à air comprimé qui, après avoir attaqué le Salève, devait faire merveille lors du percement du Mont-Cenis avec l'ingénieur Sommeiller.

§ III. — Chatillon et ses divers Propriétaires

Le château de Châtillon s'élevait dans une combe au pied du Salève, à 150 mètres du tertre surmonté par l'église et les tourelles d'Etrembières, près des moulins des Eaux-Belles; il était entouré de fossés dont on reconnaît encore facilement les douves.

Plusieurs écrivains ou annalistes ont confondu le château d'Etrembières et celui de Châtillon. C'est le fait non seulement d'auteurs de nos jours, mais de quelques historiens même du XVI^e^ siècle. Nous tâcherons dans notre récit de faire la juste part de chacun de ces vieux manoirs voisins, il est vrai, mais pourtant totalement indépendants.

Lorsque Pierre de Châtillon, seigneur de Cataillon et d'Etercy en Bugey et seigneur d'Etrembières en Genevois, épousa Marguerite, fille de Galois de Gerbais, il possédait le château des Terreaux (quittance dotale du 6 mai 1474).

Sa veuve teste le 10 novembre 1514 et veut être enterrée dans la chapelle du Saint Esprit possédée par son mari dans l'église d'Etrembières.

Elle avait passé reconnaissance pour sa maison forte des Terreaux à Etrembières, maison qui fut désormais dénommée « maison forte de Châtillon rière le mandement de Mornex ».

Pierre de Châtillon et Marguerite de Gerbais n'eurent pas d'enfants. Leurs biens passèrent aux d'Arenthon d'Alex. En effet, le 6 avril 1530 (Som. des fiefs), Marius d'Arenthon, seigneur d'Alex, fils de Pierre et d'Antoinette de Gerbais, reconnaît tenir du prince Philippe de Savoie-Nemours en fief noble la maison forte appelée des Terreaux, avec ses fonds, places et dépendances déjà reconnues par Marguerite de Gerbais ci-dessus. Cette maison forte fut à cette époque occupée à diverses reprises par des troupes qui y tinrent garnison pendant les guerres du XVI^e^ siècle.

Jacques d'Arenthon, petit-fils du susdit Marius, eut, au nombre de ses vingt-quatre enfants, un fils, Jean, qui devint évêque de Genève et fut pendant son long épiscopat (1661-95) une digne successeur de Saint François de Sales.

Or son biographe, Dom Le Masson, a rapporté des faits qui nous rappellent Châtillon et Etrembières.

« Il arriva, dit-il, une peste qui infecta Alex et lieux d'alentours (1629-30), laquelle contraignit Jacques d'Arenthon à se retirer dans une autre de ses terres appelée Etrembières située à une lieu de Genève. Il y mena donc ce cher enfant et ce fut dans ce même lieu que deux accidents lui auraient été funestes, si Dieu, qui le réservait pour quelque chose de grand, ne l'en avait délivré.

« Un jour, comme il donnait un morceau de pain à un petit pauvre qui avait la peste, ce pauvre lui donna une pomme qu'il mangea et dont il prit la peste. Mais il en fut guéri par les soins extraordinaires qu'on y apporta.

« Une autre fois, étant sorti du château à la dérobée, cet enfant, qui pouvait avoir dix à onze ans, fut se baigner

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GENÈVE

avec un jeune enfant du village dans la rivière d'Arve, qui passe au pied du château, où s'étant avancé, le courant de l'eau l'entraînait et il allait infailliblement se noyer sans le secours de ce petit paysan qui l'ayant pris par le pied gagna le bord de la rivière et le délivra ainsi de ce danger. » (*Vie*, p. 6 et 7).

François-Joseph d'Arenthon, seigneur de Châtillon, un arrière descendant de Marius, dont nous avons parlé plus haut, et neveu de l'évêque Jean, épousa Dlle Charlotte Burnod. En 1684, leur fille Marie-Claudine, dame de Châtillon, devint femme de Fr.-Marie de la Fléchère, seigneur de Bellegarde, et le château et les biens de Châtillon, à Etrembières, passèrent ainsi aux de la Fléchère de Bellegarde, qui les avaient encore à la Révolution sous le nom de la Fléchère, comte de Veyrier (10).

Les de la Fléchère délaissèrent les murs de Châtillon dans le cours du XVIII^e^ siècle pour s'établir sur une hauteur voisine près de l'église de Veyrier. Le site était en effet plus agréable que la combe de Châtillon et l'on y jouissait d'un air moins tourmenté qu'au pied du Salève où les vents régnaient parfois en maîtres. Ils y élevèrent donc en 1769, non pas un château, mais un simple manoir ou maison moderne répondant mieux à leur temps. Elle fut construite dans le style du XVIII^e^ siècle avec l'ampleur et le confort nécessaires et sans que rien pourtant ne lui donnât un aspect féodal quelconque. Entre temps, en 1763, le fief de Sierne avait été acquis du trésor royal par le comte Pierre-Claude de la Fléchère et adjoint à celui de Veyrier. Il lui fut adjugé avec « tous les droits de chasse, de pêche et autres privilèges seigneuriaux ». L'inféodation est signée du roi Charles-Emmanuel III, 20 avril 1770.

C'est ainsi que Pierre-Claude de la Fléchère avait épousé le 3 mars 1753, à Evian, Benoite-Goybet de Lutrin de Grilly. Il conduisit sa jeune épouse à Châtillon, paroisse

(10) Notes de M. le Comte de Viry, qui m'ont été particulièrement utiles pour parler de Châtillon.

d'Etrembières, sa résidence. C'est là que naquirent ses huit enfants. Il mourut à Veyrier en 1790.

Le roi Victor-Amédée III n'eut pas de meilleurs ouvriers pour travailler à la création de la ville de Carouge que le comte de Veyrier, Pierre-Claude de la Fléchère, et son frère, Jean-François de la Fléchère, chevalier de Châtillon, ingénieur militaire, commandant de la légion des campements, colonel du régiment du Genevois (11). Ainsi les deux frères, Veyrier et Châtillon, illustrèrent Etrembières, dont leur famille était originaire, et contribuèrent grandement à l'œuvre du gouvernement royal à Carouge. Ces deux gentilshommes bâtissent des maisons, commanditent diverses industriels, appellent de leurs vœux le pont de Sierne, travaillent à l'amélioration du port de Bellerive. Ainsi, ils permettront aux marchandises allemandes et hollandaises d'éviter la douane Genevoise en passant par le pont d'Etrembières, qui sera d'ailleurs aussi ouvert au service des salines royales de Moûtiers.

Cette extension de Carouge, hier encore simple village, est dûe en grande partie à l'initiative de ces deux membres de la famille de la Fléchère de Châtillon. Le dernier survivant fut Claude-François-Marie de la Fléchère, comte de Veyrier, seigneur de Châtillon, lieutenant-colonel de la brigade de Savoie, qui mourut le 12 janvier 1835, dans sa demeure, à Veyrier.

Cette maison, avons-nous dit, avait été construite en 1769 et jadis les de La Fléchère y recevaient, du temps de Victor-Amédée III, les princes et les princesses de la maison royale et leur suite revenant de prendre les eaux à Amphion. On y donnait même le bal à S. M. la reine de Sardaigne. A l'occasion de ces brillantes réceptions, le comte de Veyrier usait encore « du droit d'ustensile » sur ses vassaux y compris les Genevois, propriétaires à Sierne ou à Troinex, ceux-ci étant assignés huit jours avant le

(11) Jean-François de la Fléchère, né en 1723, et Pierre-Claude de la Fléchère, né en 1722.

passage de la Cour d'avoir à faire transporter au château un lit garni et d'autres meubles (12).

Dans les années qui suivirent la mort du dernier de la Fléchère, les terres de sa succession furent dépecées et vendues à divers habitants du voisinage. Le vieux donjon de Châtillon fut démoli, ses créneaux rasés, ses douves comblées. La résidence de Veyrier construite en 1769, qui avait servi de magnanerie pendant quelques années, est devenue un confortable hôtel où l'on ne dédaigne pas d'être reçu après la Cour de Victor-Amédée III.

Ainsi passent les gloires de ce monde. La maison forte des Terreaux, qui fit belle figure dans la défense militaire du pays et qui, par des alliances, passa dans le cours des siècles à trois illustres familles: les Châtillon, les d'Arenthon d'Alex, les de la Fléchère, a disparu. La noble demeure de 1769 est aujourd'hui gérée par un manager (13).

Ajoutons un mot. M. Frelet, curé de Veyrier avant la Révolution, émigra au printemps de 1793. Après la Terreur, en 1795, il rentra dans sa paroisse (14) et courut s'abriter au château de Châtillon, à Etrembières. C'était une retraite isolée d'où il pouvait aller visiter les malades et exercer encore le saint ministère en secret. Il y passa ainsi plusieurs années et, après le Concordat, il fut nommé curé de Châtillon-sur-Cluses, où il mourut en 1815.

Une chapelle existait au Châtillon avant la Révolution sous le vocable de l'Annonciation. Son recteur était nommé par le comte de Veyrier. En 1768, c'est Rd Violet, curé de Lullin, qui avait charge de deux messes par semaine. La chapelle disparut avec le château dans le cours du XIX^e^ s.

---

(12) Dubois-Melly (*Châteaux autographiés*).

(13) Cette maison connue aujourd'hui sous le nom de château de Veyrier, est devenue la propriété de M. Truchot, ingénieur du P. L. M.

(14) Nous avons vu dans une exposition des *Amis des Arts*, à Lyon, vers 1886, un tableau représentant M. le curé de Veyrier retour de l'émigration en 1795 et gravissant la pente en-dessous de son église, quelques paroissiens l'attendant du haut du mur du cimetière.

CHAPITRE V

Les Guerres (1535-1603)

§ I. *La guerre autour de Genève.* — § II. *Période Genevoise.* — § III. *Période Bernoise.* — § IV. *La période Française.* — § V. *Coup d'œil sur le Faucigny.* — § VI. *Guerre de 1589-90.*

Nota. — Pour toute cette période des guerres, nous suivrons, autant que possible, les historiens avérés, particulièrement ceux de Genève : Spon, Gautier, H. Fazy... Les références ne seront données, d'ordinaire, que pour des faits spéciaux.

§ I. — La Guerre autour de Genève

Etrembières, avec Annemasse, Monthoux, faisait partie du Faucigny, les novateurs ne purent, grâce à la duchesse de Nemours, y introduire leur religion.

Le Faucigny, à cette date, constituait en effet l'apanage de Philippe de Savoie, duc de Nemours, qui l'avait reçu de son suzerain le duc Charles III, son frère, avec le comté du Genevois et la baronnie de Beaufort (1).

Philippe, qui avait épousé, en 1528, Charlotte d'Or-

(1) L'apanage était une partie du domaine que le souverain donnait à ses fils puinés, à ses frères, pour leur tenir lieu d'héritage et qui devait en général revenir à la couronne.

léans-Longueville, mourut à Cavaillon en 1533, laissant sa veuve régente. Celle-ci gouverna son apanage avec sagesse, donnant à sa capitale, Annecy, l'exemple d'une administration pleine de vigueur dans ces temps troublés et inquiets. Elle lutta contre l'introduction du protestantisme dans ses états (2). A cause du renom de son cousin François Ier, elle put empêcher, sinon les vexations des Genevois et de leurs alliés de Berne, tout au moins l'implantation durable dans le pays de leur régime politique et de leur doctrine religieuse. Ce fut un grand bienfait dont lui furent redevables ses sujets du Faucigny et du Genevois. Charlotte d'Orléans mourut à Dijon le 8 septembre 1549 et fut inhumée à l'église Notre-Dame d'Annecy.

Pendant que Choulex, Collonge, Bellerive, Juvigny, Meynier, Presinge, Thônex, Ville-la-Grand subissaient cette occupation, les régions qui dépendaient de Charlotte d'Orléans purent jouir d'une tranquillité relative. Annemasse, Etrembières eurent à supporter bien des violences, mais cependant ne virent jamais la réforme triomphante établie chez elles, malgré leur voisinage de Genève.

Cependant les événements qui annonçaient des jours bien malheureux s'étaient déjà déroulés dans leurs parages. Ecoutons Jeanne de Jussie nous conter, dans son style ingénu et quelque peu réaliste, certaines scènes qui se passèrent en 1532 : « Au mois de juillet aucuns de Genève allèrent banquetter au pont d'Etrembières en la maison de M. Thorens (3) qui était de leur bande et alliez. Et après ce banquet retournant à Genève passèrent dans la ville de Gaillard dont l'un d'eux rompit la cloche avec son arquebuse et rompirent une belle image de Notre-Dame et puis par dérision et mépris de Monseigneur (le duc de Savoie) et de toute la noblesse vont tirer en peinture avec un charbon de feu un ours qui fientoit son ordure sur

(2) Mercier, *Souvenirs d'Annecy*, p. 60.

(3) Philippe II de Compey, baron de Thorens (*Rev. Sav.*, 1844, p. 66).

la noble croix blanche, qui sont les armes de Monseigneur et du païs de Savoie. » (4).

Puis ce sont autour de Genève « pillages et brulements ». A Saconnay, le château est pillé, brûlé; à Cologny où fut pillée la maison de Louis Montjon, à la ville de Gaillard où ils brûlèrent le château de Monseigneur, fourogèrent celui de M. de Villette puis le brûlèrent. Après pillèrent l'église de Villette, celle d'Annemasse et les villages d'alentour... Il en fut tué dix à Villette et jettez en un creu comme chiens infames en un champ. » (5).

Effrayé des manifestations politiques qui se donnaient jour et des complications religieuses qui survenaient, l'évêque Pierre de La Baume avait abandonné la ville après y avoir fait une dernière apparition du 1er au 14 juillet 1533. Mais il avait résolu d'y rentrer de force ou par ruse, nous dit Francis de Crue (6). Il s'entendit avec Claude Baud, du château de Troches, Michel Guillet seigneur de Monthoux et le procureur fiscal Nicod de Prato. Dans la nuit du 30 au 31 juillet, un groupe armé partit du château de Châtillon à Etrembières, base ordinaire des opérations contre Genève et s'approcha des murs. Il comptait sur un signal donné, trouver les portes ouvertes Mais les syndics et le conseil veillaient, les portes restèrent closes et les survenants décampèrent.

La maison forte d'Etrembières (7) ainsi que le château de Châtillon avait en effet des garnisons qui avec Jussy, Saconnay d'Arve, Ville-la-Grand et autres châteaux faisaient bonne garde contre Genève. Aussi le 20 août 1535, les Genevois disent que « blé, vin, ni charbon, beurre ni fromage n'arrivent plus ». C'était le moment où la réforme, à la voix de Guillaume Farel, l'emportait définitive-

(4) Jeanne de Jussie, *Levain du Calvinisme*, p. 30. Elle quitta Genève en 1535 et fut Abbesse des Clarisses d'Annecy.

(5) *Levain*, p. 21.

(6) *Délivrance de Genève*, p. 8.

(7) *Seigneurie de Genève et Em. Ph.*, p. 45. Lucien Cramer signale Prosper-Gaspard de Lullin-Genève avec son château d'Etrembières comme agent dévoué du Duc contre Genève.

ment. Après des sceènes d'iconoclastes (briseurs d'images), les évangéliques s'étaient emparés de Saint Pierre de Genève, la messe avait été bannie par ordre du Conseil et le 7 août 1535, les chanoines, les moines et les religieuses étaient sortis. C'est alors que les Genevois insistent pour faire impression sur les Bernois, disant que les maux dantent de ce jour là. « Gex est plein de prêtres, disent-ils, les châteaux d'Etrembières, de Saconnay, de Ville-la-Grand sont munis de gens, l'évêque demain sera à Gex. » et des lettres désolées sont adressées journellement à Berne (8).

§ II. — Période Genevoise

Après de premières escarmouches, Genève en vint bien rapidement à des actes de vraie guerre. Elle avait appelé Berne à son aide et l'invasion des terres savoyardes allait commencer. La religion nouvelle se propageait et Genève dans son désir, avant tout, de secouer les chaînes que le duc de Savoie tentait de mettre à sa liberté, se fit résolument protestante. C'est ainsi que l'on allait profiter de la maladresse de Charles III, prince faible et indécis et les nouveaux alliés de Genève songeaient, eux surtout, à tirer parti des circonstances pour arrondir leurs possessions tout d'abord dans le pays de Vaud, s'affermir aux environs de Genève, ensuite occuper une partie de la Savoie.

Les Genevois se voyant presque bloqués et étant pressés de faim, nous dit Spon (p. 268) firent une sortie de 300 hommes pour écarter les ennemis. Ils en trouvèrent entre Chêne et Cologny, sur les bords de la Seime, près du pont Bochet un parti de 5 à 600. Ils étaient sans doute fournis par les garnisons dont nous avons parlé, Etrembières, Jussy, Saconnay d'Arve, Ville-la-Grand... Bien qu'ils fussent nombreux, les Genevois ne laissèrent pas de les attaquer et de les pousser si vertement qu'ayant mis la cava-

(8) *Délivrance de Genève*, p. 14.

lerie en fuite, les gens de pied perdirent courage et se laissèrent massacrer sur place: au point que le capitaine de Verey, qui commandait la sortie, ayant compassion de ce carnage retenait les siens en disant: « Hé ! mes amis, laissez-en au moins pour labourer la terre. » (24 janvier 1536). (9).

La victoire de Chêne ou de Cologny avait rempli notre région de terreur et assurait au Genevois la possession du mandement de Gaillard, dont ils rasèrent le château en mars 1536 (10).

§ III. — Période Bernoise

Le 16 janvier 1536, les Bernois déclarèrent la guerre au duc de Savoie et s'avancèrent sans aucun risque à travers le pays de Vaud. « On ne fit, dit un contemporain, que brûler, piller et saccager châteaux, cures et maisons, principalement des gentilshommes et des prêtres et amener des vivres en icelle ville (Genève), tant que c'était chose admirable de voir tout cela, car on apportait du saccagement jusqu'aux drapeaux des petits enfants. Tous les hommes et femmes se sauvèrent par les montagnes de plus de quatre à cinq lieues à la ronde, tant de peur ils avaient des Luthériens... De tous côtés l'on amenait des cloches, des blés, vins en abondance, bétail... L'on voyait brûler les châteaux et maisons de tous côtés, tant que semblait avis par fumée qu'il n'y eut que nuées entre les montagnes et le lac. » (11).

Enhardis par l'aide et la présence des Bernois, les Genevois s'étaient jetés sur les campagnes pour y « butiner ». Ils enlevaient non seulement, comme le dit Fromment, les vivres et les animaux de ferme, mais surtout les cloches.

(9) Fromment, *Actes et gestes de Genève,* p. 184. — Gaudy-Lefort, p. 161.

(10) Le mandement de Gaillard conquis par Genève dût être cédé aux Bernois (De Crue, p. 42).

(11) Fromment, *Actes et gestes,* p. 211.

Celle d'Annemasse ne fut pas oubliée. On la réclama par l'intervention de la duchesse Charlotte d'Orléans. « Cette cloche a sonné le tocsin contre nous, fut-il répondu, nous ne pouvons la souffrir ». Elle fut donc brisée, mise en fusion et utilisée pour des pièces d'artillerie contre les savoyards. Nulle part, au dire de Blavignac (12), on ne vit autant de déplacements de cloches qu'à Genève. « En 1536, le magasin d'Etat était plein de cloches provenant des églises démolies dans les faubourgs (banlieue). Les guerres du XVI^e^ siècle en firent entrer dans la ville une quantité enlevée dans les villages. Quand on avait besoin d'une cloche on passait au magasin et l'on voyait parmi celles qui n'avaient pas encore été mises en fusion. Les cloches de Neydens furent retrouvées dans un puits, l'une d'elles prit le chemin de Satigny, une des cloches de Pomier fut placée au clocher de Saint-Gervais. Celle de Ballaison se voit au temple de Genthod. » L'histoire de ces pérégrinations à d'ailleurs été faite et nous révélerait des faits singuliers. Mais arrêtons-nous et disons un mot de la cloche d'Etrembières.

Malgré la protection de Charlotte d'Orléans, elle fut enlevée. Avait-elle, la malheureuse ! sonné le tocsin contre les enfants de Genève ? Dans tous les cas, elle ne fut pas fondue, son poids étant trouvé trop léger et aujourd'hui, en 1934, on la voit après quatre siècles, suspendue au-dessus de la porte de l'école communale de Genthod. Elle nous dirait, la pauvre, les vicissitudes de son voyage, dès sa petite église si tranquille au pied du Salève où elle chantait les fêtes chrétiennes jusqu'à ce village huguenot sur les bords du Léman. Elle venait d'être coulée. Son inscription en fait foi : 1532 - Etrembières - Jésus - Maria (13).

Les Bernois partis en guerre s'emparèrent du Chablais jusqu'à la Dranse, limite que les envahisseurs laissèrent

(12) *La Cloche*, p. 41.

(13) *Genava*, II. Les cloches du canton de Genève, p. 148, Cahorn. Diamètre: 48 cent., anse sans ornements. Dans le haut en gothique minuscule l'inscription ci-dessus. — Etude fort intéressante sur l'enlèvement des cloches pendant les guerres.

au Valaisans, qui, eux aussi, surent par des procédés plus doux, il est vrai, tirer profit de l'aventure qui survenait à l'infortuné Charles III.

Le traité du 7 août 1536 donna aux Bernois le mandement de Gaillard, qui constitua après son union à Ternier le bailliage de Ternier-Gaillard, qui devint protestant.

Pendant que le Chablais jusqu'au pays de Gavot (Evian) était conquis et passait sous la domination de Berne, la foi nouvelle y était prêchée par le dauphinois Guillaume Farel. Un système de violence et de dure exaction fut le régime normal de toute cette région jusqu'à son retour à Emmanuel-Philibert, son souverain légitime, après le traité de Nyon (1564).

§ IV. — La Période Française

François Ier intervint aussi au côté de Genève sous prétexte de réclamer la dot de sa mère, Louise de Savoie. C'était plus qu'il ne fallait pour dépecer le territoire ducal.

La Savoie est envahie par les armées françaises, sauf le Chablais et le bailliage de Ternier-Gaillard que détenaient déjà les Bernois, et cette occupation (1536-1559) durera jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis.

Emmanuel-Philibert succéda à l'âge de 25 ans à son père Charles III, mort à Verceil en 1553. Mais c'était un prince sans domaine, dépouillé qu'il était par Genève, Berne et François Ier. Heureusement il avait une fière devise : *spoliatis arma supersunt*, aux spoliés restent les armes, et il sut parfaitement la justifier. Quatre ans plus tard, en effet, à la bataille de Saint-Quentin, il battait les armées françaises à la tête des troupes espagnoles de Charles-Quint (1557).

De son camp, il adressa aux anciens sujets de son père un manifeste qui pour l'heure sembla lettre morte. Mais après le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559), Emma-

nuel-Philibert rentra peu à peu en possession de ses états. Sa capitale nouvelle était Turin, ville sans tradition, mais où il lui était plus aisé qu'à Chambéry de préparer l'établissement du pouvoir absolu.

Henri II, qui avait succédé à son père François Ier en 1547, avait restitué au glorieux vainqueur de Saint-Quentin la partie de la Savoie qu'il occupait. Mais l'ours de Berne n'entendait pas lâcher prise si vite et d'ailleurs, s'il cédait à la fin le Chabais, le bailliage de Ternier-Gaillard, c'était pour retenir bel et bien le plantureux pays de Vaud (traité de Nyon, 7 août 1564; traité de Lausanne, 30 octobre 1564).

Quant au Valais savoyard, il était décidément perdu pour la Savoie à laquelle on ne rendit qu'Evian et la vallée d'Abondance pour garder le mandement de Monthey (14). Le pays de Gex ne fut remis qu'en 1567.

§ V. — Coup d'œil sur le Faucigny

Dans le Faucigny, les soldats Berno-Genevois avaient fait des menaces. Ils occupèrent même le mandement de Thiez (Viuz-en-Sallaz) qu'ils gardèrent jusqu'en juillet 1539. Mais la déclaration de Charlotte d'Orléans, qui avait enjoint à ses sujets du Faucigny qui appartenaient à son apanage, d'avoir « à persévérer dans la foy chrétienne », finit par éloigner les envahisseurs qui cependant pillèrent le prieuré de Peillonnex, mais sans se livrer à de plus graves déprédations.

Pendant les années qui suivirent, les Genevois, il est vrai, insistent diplomatiquement pour récupérer le mandement de Thiez. François Ier, qui était alors souverain de la Savoie, céda (déclaration de Saint-Germain en Laye, 23 mai 1544), sans rien innover pourtant pour la religion. Mais le parlement de Chambéry (Sénat) opposa une vraie résistance et de fait rendit nulles les concessions arrachées

(14) Traité de Thonon, 4 mars 1569.

à la faiblesse de François Ier. Genève se tint donc tranquille comprenant qu'il était sage de le faire, mais ses agissements continuèrent. Elle n'abandonna point ses projets et, en 1546, elle désignait encore, pour suivre cette affaire en Cour, un agent spécial, Fr. Paquet.

Dans ce fatras d'événements qu'est devenu notre point de départ, Etrembières ? Cette minuscule paroisse, qui a éprouvé les premiers assauts de la réforme et subit trop souvent les vexations de ses puissants voisins et de leurs redoutables alliés, les Bernois, a repris peu à peu sa vie ordinaire : le culte catholique y a été maintenu. Cet état de paix durera même sous le règne belliqueux de Charles-Emmanuel Ier, successeur d'Emmanuel-Philibert. Il faut de graves événements pour que la paix soit de nouveau troublée. La cause ou plutôt l'occasion sera en Piémont.

§ VI. — Guerre de 1589-90

Charles-Emmanuel s'étant emparé en 1589 du marquisat de Saluces sur lequel la France avait des prétentions, Henri IV, qui venait de succéder à Henri III, contracta bien vite une alliance avec les suisses, voisins et ennemis acharnés du duc.

Harley de Sancy, négociateur pour la France, avait passé à Genève dans le mois de février 1589 et se montra si adroit qu'il réussit à entraîner le conseil des Deux Cents dans le parti de la guerre (15). A Berne, le syndic Michel Rosset montra « l'ambition démesurée de M. de Savoie qui menace tous ses voisins, à commencer par le roi de France auquel il arrache le marquisat de Saluces, Berne auquel il voudrait ravir le pays de Vaud, Genève contre laquelle il n'a cessé d'intriguer et de conspirer depuis 1582. » (16).

Or le mercredi 2 avril 1589, la guerre commença et dans la soirée trois cornettes de cavalerie et six compa-

(15) H. Fazy, *Guerre du pays de Gex*, p. 63.
(16) H. Fazy, *Guerre du pays de Gex*, p. 51.

gnies de gens de pied sortent de la ville sous les ordres de Guitry et de Sr de Beaujeu, son lieutenant, se dirigeant sur le Faucigny. La troupe détruit le pont d'Etrembières sur l'Arve, s'empare la même nuit du château de Monthoux et arrive au matin devant le fort de Bonne qui ne fit aucune résistance (17).

Après avoir détruit le pont de Boringe, elle se détourne à gauche pour aller investir le château de Saint-Jeoire qui appartenait au baron d'Hermance et fut pris à composition. Après avoir mis une garnison à Monthoux, à Bonne et à Saint-Jeoire, Guitry rentre à Genève le 6 avril « avec deux cloches ». Et on ordonne aux sujets du pays conquis d'apporter à Genève leurs denrées et d'amener leur bétail dans la ville (18).

Le baron d'Hermance allait prendre sa revanche, d'abord à Boëge où il n'y avait que 18 soldats qui se défendirent et obtinrent de se retirer à Bonne, mèches allumées. Ensuite, ce fut le tour de Saint-Jeoire qu'il reprit aussi. Restait encore Marcossey à Viuz. Le capitaine qui y commandait fut sommé de se rendre. Il répondit à coups de mousquets. Le lendemain des renforts vinrent de Genève, c'était environ 300 soldats et les assiégeants durent se retirer. Néanmoins les Genevois finirent par abandonner Marcossey, après y avoir mis le feu. Les Savoyards le firent éteindre et trouvèrent encore des provisions dans les ruines fumantes. A Genève, on se contentait de garder Bonne et Monthoux. Quant à Marcossey, il ne fut jamais relevé. Le soc de la charrue passa sur son emplacement qui était au nord de Brégny, au versant oriental de la côte sur les bords du Foron.

Les Bernois qui s'étaient rendus maîtres du Chablais voulaient garder les ponts d'Etrembières et de Boringe, points stratégiques aussi importants que la place de Bonne pour leurs opérations militaires.

Au bruit de la brusque irruption du 2 avril, Charles-

(17) H. Fazy, p. 96.
(18) Gauthier, V, p. 497.

Emmanuel, qui était en Piémont, avait d'abord été déconcerté : c'était si rapide et avec des troupes en force. Il envoya bien vite en Faucigny le comte de Sonnaz, qui se dirigea sur Bonne. Mais sa tentative contre Bonne, le 27 mai, puis contre Monthoux, échoua. Il ne put les reprendre pour le moment.

Une trève fut signée : elle ne devait expirer que le 14 juillet. La guerre reprit tout aussitôt.

Du 16 au 24 juillet, l'armée Bernoise resta campée devant Boringe qui appartenait aux de Lullin. Tandis que l'artillerie le canonnait, une partie des soldats moissonnaient tranquillement aux environs au détriment des malheureux paysans qui se voyaient dépouillés de leurs récoltes.

Après avoir achevé de détruire la tour de Boringe, les Bernois se dirigèrent sur le prieuré de Peillonnex qui subit les plus graves dommages et fut pillé. Le vendredi 25 juillet, Bernois et Genevois campent aux environs des ruines du prieuré et c'est le 26 que se livra dans la plaine de la Tour la bataille que les historiens Genevois désignent sous le nom de bataille de Peillonnex et qui fut suivie de la prise du château de Saint-Jeoire.

Malgré ces succès des armées Genevoises-Bernoises, le moment était critique pour elle : le duc avait réuni une puissante armée. Sancy pensait à se retirer et ne voulait plus rien entendre, les chefs Bernois songeaient à négocier. C'est alors, en effet, que des conférences diplomatiques se tinrent à Bonneville le 10 août et devaient aboutir au traité de Nyon, signé le 10 octobre 1589 entre Berne et le duc de Savoie. Genève se retrouvait encore seule, en face de son redoutable adversaire. Ce traité conclu sans elle, par Berne, n'affaiblit pas son ardeur. Les Genevois allaient donc reprendre l'offensive pour leur compte.

Bien vite ils se portent sur Etrembières dont ils rompent le pont à nouveau. Après avoir pillé la maison forte

de M. de Lullin, c'est-à-dire le château d'Etrembières (19), ils attaquent Châtillon dans le voisinage. Mais ayant trouvé quelque résistance de la part du capitaine Léoni qui commandait ce château, ils l'emportèrent de force et mirent à mort le brave officier (20). Le 31 octobre suivant, le capitaine Guignet prit et brûla le château de l'Ermitage, au-dessus du Pas de l'Echelle, qui fut réduit à l'état de ruines (21).

Ces tristes événements jetèrent la consternation dans toute la région et causèrent une vive indignation en haut lieu. Voici ce qu'écrit de Chambéry au baron d'Hèrmance, gouverneur du fort d'Allinges, Charles-Emmanuel, le 8 novembre 1789 : « Nous avons été avertis de la sortie de l'ennemi et de ce qui est arrivé à Etrembières qui nous a beaucoup déplu et s'étant trouvé ici le sieur de Mandole, nous le dépêchons en toute diligence avec charge de faire une levée de trois cents hommes et de les introduire dans Bonne... »

Le 10 novembre, il écrit encore : « Nous avons entendu ce qui est arrivé au pont d'Etrembières et encore que nous sachions que vous ne manquerez pas d'avoir l'œil au bois et de vous garder de surprises, néanmoins nous avons bien voulu dire par cette lettre que vous demeuriez sur vos gardes..., de garder Thonon et jeter l'œil à Bonne et ne craigniez que bientôt nous n'ayons notre raison de ces canailles là. Ecrivez-nous souvent et des progrès de l'ennemi... »

Le duc donnait d'excellents conseils et avisait aux moyens de défense, c'était sagesse extrême. Bientôt, pour nous restreindre à notre sujet et nous borner à notre voisinage, nous avons à parler de l'attaque de La Roche par quatre compagnies, le 19 mars 1590. Elles passent l'Arve

(19) Le butin fut vendu à l'encan. Or, lit-on dans le Reg. du Conseil, « Jean Dupont citoyen a présenté requête tendant à être gratifié du prix d'une paire de bœufs achetés à Etrembières, l'un desquels serait mort. A été arrêté qu'on le gratifierait de la part de la ville (le tiers). »

(20) *Acad. Chabl.*, III, p. 33.

(21) Gautier, V, p. 568.

au gué le plus proche d'Etrembières, car le pont n'avait pas encore été rétabli. A trois heures du matin, ces troupes arrivées à l'improviste à la porte Perrine, l'enfoncèrent au moyen d'un pétard, égorgèrent la garde composée de dix bourgeois et pillèrent la ville. Le chanoine Damex s'enferma dans l'église avec quelques hommes courageux pour la défendre. Peine perdue les Genevois y pénétrèrent et les massacrèrent.

Les hostilités continuèrent pendant toute l'année 1590 et Etrembières qui était sur le passage des troupes de Genève faisant incursions en Savoie et des armées piémontaises et espagnoles à la solde du duc de Savoie, était constamment foulée par ce va et vient de soudards avides et mal disciplinés. Que de tristes récits aurait à conter le chroniqueur qui aurait pu enregistrer les excès subis par cette malheureuse population pendant tout ce XVI[e] siècle, mais particulièrement en 1589-90-91.

CHAPITRE VI

Retour du Chablais
et du Bailliage de Ternier-Gaillard au Catholicisme

§ I. *Les Quarante Heures d'Annemasse.* — § II. *L'Escalade.* — § III. *Le traité de Saint-Julien.*

Lorsque le Chablais fut rendu à Emmanuel-Philibert après le traité de Lausanne en 1564, la religion protestante continua à être exercée dans les bailliages de Gex, Ternier-Gaillard, Thonon. Quand la guerre reprit en 1589 une armée composée de Genevois, de Bernois et de Français se jeta sur le Chablais. Le duc Charles-Emmanuel les battit et leur imposa le traité de Nyon (11 octobre 1589), qui portait que les réformés ne conserveraient plus qu'un temple à Ternier, deux à Gex, trois en Chablais. Mais les circonstances amenèrent le duc à favoriser un nouvel état de choses qui s'offrait. Henri IV avait, en effet, abjuré le protestantisme. Mgr de Granier, évêque résidant à Annecy, fut donc encouragé à envoyer des missionnaires pour prêcher la religion en Chablais, fonction délicate et pleine de dangers. François de Sales, le nouveau prévôt du chapitre, s'offrit pour ce périlleux ministère et chacun sait la façon dont il sut s'y adonner et réussir dans cet apostolat.

En 1594, commença sa prédication et il ramena dans le sein de l'église catholique près de 40.000 âmes. Ce fut la vraie conquête, celle qui devait être durable.

§ I. — Les Quarantes Heures d'Annemasse

Nous ne pouvons passer sous silence ce qu'on appelle les *Quarante Heures* d'Annemasse, car cet événement fut pour beaucoup le réveil de la foi dans les bailliages et les environs, à vingt et trente lieues à la ronde. Pour Etrembières particulièrement ce fut un grand spectacle : la piété des habitants et aussi leur curiosité furent également excitées, comme nous allons le voir.

Après une réunion tenue à Annemasse le 28 juillet 1597, les missionnaires du Chablais, le prévôt François de Sales, les PP. Esprit et Chérubin, capucins, le P. Saunier, jésuite, réunis dans la maison de Claude-Louis Dausset, avec M. Balthasard Maniglier, curé d'Annemasse, étudièrent les moyens propres à ramener la foi dans les paroisses envahies par le calvinisme et il fut résolu qu'on célébrerait les prières des *Quarante Heures.*

Cette solennité eut lieu le 7, 8, 9 septembre. Le duc approuva le projet, donna 500 écus pour les frais et remis les plus belles tapisseries et l'argenterie de sa chapelle pour orner l'oratoire du Saint Sacrement. Le nonce donna 200 écus. Mgr de Granier devait présider les exercices.

Une procession partit de Thonon, une autre d'Annecy et les pèlerins affluant à Annemasse, le P. de Talissieu en fixe le nombre à plus de 30.000. Il était tout à fait à propos d'y représenter un mystère pieux : le peuple en était si avide. Le prévôt choisit pour sujet le *Sacrifice d'Abraham.* Louis de Sales, son frère, et son cousin, le chanoine de Sales, tous deux forts experts en ce genre de composition, y travaillèrent et distribuèrent les rôles. Le prévôt accepta le rôle de Dieu le Père. De leur côté les habitants d'Annemasse réparaient à grands frais leur église endommagée par les huguenots et veuve, comme en 1536, de ses cloches (1). Le Père Chérubin et ses com-

(1) On lit dans *Reg. du Conseil,* 2 avril 1589 : « A esté commis le S^r^ Jacques de Confins pour se saisir des cloches d'Annemasse pour les faire conduire et remettre entre les mains du Capitaine général. »

pagnons préparaient ce qui était nécessaire pour le succès de la représentation. On éleva le théâtre sur la vaste place contiguë à l'église et l'on dressa une tente immense avec des tapis et des toiles pour abriter les spectateurs contre le soleil et la pluie.

Le samedi, veille de l'ouverture, soit le 6 septembre, arrivent les processions de Thonon, d'Annecy. Le lendemain, Mgr de Granier ouvrit les Quarante Heures en célébrant la messe pontificale. François de Sales prêcha à l'Evangile au milieu de l'émotion générale. Après la messe eut lieu la procession où le Saint Sacrement fut porté avec magnificence et dévotion. L'évêque l'ayant exposé sur le trône préparé, le P. Chérubin prêcha à son tour. Après quoi, les pénitents de la Miséricorde d'Annecy et la procession du Chablais firent la première heure d'adoration; les autres processions venues de diverses parties de la Savoie continuèrent. Les prédications étaient faites alternativement par les ecclésiastiques présents.

Le soir une autre cérémonie non moins touchante réunissait la foule grandissante des pèlerins. Une croix en pierre ornée de deux statues de marbre, se dressait autrefois sur la route de Genève, à quelques minutes d'Annemasse. C'était la croix « Philiberte » du nom de celui qui l'avait fait faire (2) et que les calvinistes avaient abattue à la profonde consternation des catholiques. On allait la remplacer par une croix de bois que le prévôt avait bénite le matin et sur laquelle il avait fait placer une plaque de métal avec cette inscription :

Ce n'est ni la pierre ou le bois,
Que le catholique adore ;
Mais Dieu, lequel mort en croix,
De son sang la croix honore.

Les confrères d'Annecy la prirent sur leurs épaules, la foule et l'évêque suivaient en chantant l'hymne *Vexilla regis*. Quand elle fut élevée sur son piédestal, le P. Esprit

(2) Charles-Aug. de Sales.

de Beaume, de sa voix puissante, prononça un discours sur l'honneur dû à la croix, mémorial de l'amour infini d'un Dieu qui a répandu son sang pour le salut des hommes. L'auditoire composé de milliers de catholiques, mêlés de protestants que la curiosité avait attirés, fut touché jusqu'aux larmes.

Le lundi, fête de la Nativité de la Sainte Vierge, fut marqué par la représentation du *Sacrifice d'Abraham*, qui fut un vrai succès et aussi par l'arrivée d'une procession de 7 à 800 hommes, nouveaux convertis du bailliage de Ternier.

Les magistrats de Genève, furieux de ce résultat, frappèrent leurs concitoyens de la prison ou de l'exil, pour avoir été à Annemasse « exprès pour être spectateurs de l'abomination qui a été commise ». P. Besson fut condamné à trois jours de prison au pain et à l'eau. Trois femmes convaincues du même crime, furent chassées de la ville, et le Conseil ordonna de rechercher toutes semblables personnes pour en être fait de même (3).

Cette croix de 1597 dut être démolie par la vétusté ou les révolutions. Il y a soixante ans elle était de nouveau à remplacer et elle le fut par une belle croix de pierre blanche qu'on voit encore maintenant, qui fut bénite par Mgr Magnin, évêque d'Annecy, le 5 novembre 1873 et érigée solennellement au milieu d'un grand concours de fidèles près de la route que longe à présent le tram de Genève à Annemasse.

Disons pour finir que le culte catholique fut rétabli alors dans le bailliage de Gaillard. En décembre 1601, Mgr de Granier vint réconciller les huit églises paroissiales que la réforme avait laissées debout dans le voisinage, savoir celles de Choulex, Collonges-Bellerive, Foncenex, Juvigny, Meynier, Présinge, Thônex et Ville-la-Grand. Le prélat était accompagné du prévôt François de Sales dans cette tournée de restauration religieuse.

(3) Mgr Piccard, *Mission*, p. 302.

§ II. — L'Escalade

Le nom d'Etrembières est lié à celui de l'Escalade. L'Escalade, puisqu'il faut y arriver, demande quelques explications calmes et loyales. Le chroniqueur le doit à ses lecteurs.

D'abord les 1.500 ou 2.000 hommes qui constituaient l'armée régulière destinée à monter à l'assaut de Genève dans la nuit du 12/22 décembre 1602 étaient un mélange singulier de Français, anciens ligueurs, d'Espagnols, d'Italiens. Dans cette petite armée d'aventuriers triés sur le volet, l'élément savoyard faisait presque défaut : les historiens de Genève tiennent à le constater (4). Néanmoins, ils marchaient sous les enseignes du duc de Savoie, c'est incontestable.

Ensuite, attaquer une ville en pleine nuit, peut paraître étrange, mais le procédé était de mise à cette époque. Genève l'a appliqué plus d'une fois avec les petites villes du voisinage.

C'est ainsi que, le 7 novembre 1589, à la faveur d'une surprise nocturne, les troupes Genevoises, munies de pétards pour faire sauter les portes et d'échelles pour franchir les murs, enlevaient au duc de Savoie le petit bourg et le fort de Versoix (5).

De même, ainsi que nous l'avons déjà raconté, les Genevois encore surprenaient la ville de La Roche, le 19 mars 1590, sur les trois heures du matin, la mettaient au pillage après de nombreux massacres (6).

Le bourg de Cruseilles subit le même sort le 20 octobre 1590. Les Genevois, conduits par le baron de Confor-

gien, ayant surpris la garnison avant le jour, la passent au fil de l'épée (7).

A Ayse, paisible village au pied du Môle, à une demi-

(4) H. Fazy, *Genève à l'époque de l'Escalade*, p. 437.
(5) Gautier, V, p. 570.
(6) Spon, p. 367, et Gautier.
(7) Spon, I, p. 381.

lieue de Bonneville, le 16 décembre 1592, les Genevois brûlent l'église et la cure, massacrent 32 de nos soldats (8).

Ce sont là, me dira-t-on, des faits de guerre accomplis en pleine hostilité.

Mais oui, en 1602, les traités de Vervins (1598), de Lyon (1601) avaient été signés par le duc Charles-Emmanuel, et ils maintenaient cet état de guerre contre Genève. Cette ville, en effet, malgré tous ses désirs et ses démarches diplomatiques, ne fut jamais nettement comprise dans ces solennelles déclarations. L'état de guerre persistait donc. Voilà une affirmation capitale, croyons-nous (9). Ainsi ce fut bel et bien en pleine hostilité que le duc de Savoie organisa une attaque, dont Genève plus qu'aucune autre ville, avait donné tant d'exemples, et il en confia la direction à l'espagnol d'Albigny.

Aussi croyant déjà son rêve accompli, Genève tombée entre ses mains, le 11 décembre 1602, le duc de Savoie voyageant incognito arrivait au château d'Etrembières (10). Il voulut, malgré l'obscurité profonde d'une nuit sans lune, assister au défilé des troupes, puis il se dirigea vers les hauteurs de Pinchat où il se rendit sans doute par la rive gauche de l'Arve en passant par Veyrier. L'armée était partie de Bonne à 6 heures du soir et mit 6 heures pour arriver près de Genève. Il était près de minuit quand le gros de la troupe atteignit Plainpalais où elle fit halte. Bientôt l'on tente l'assaut, on dresse des échelles qu'on avait apportées et deux ou trois cents hommes, armés de pied en cap, sont réunis sur la pente du parapet, tous prêts à faire invasion sur le signal du picard Brunanlieu, gouverneur du château de Bonne. Mais l'alarme est donnée. Pour les assaillants il n'y a plus de temps à perdre. La troupe de Savoie se partage en plusieurs détachements : les uns cherchent à s'emparer du corps de garde de la Monnaie, d'autres dirigent leurs efforts vers la porte Neuve,

(8) *Revue Savoisienne*, 1894.

(9) *Rev. Sav.*, 1920.

(10) Gautier, V, p. 213. 214, 215. Ce fut probablement au Châtillon pour pouvoir suivre plus facilement ses troupes.

afin d'ouvrir un passage aux soldats qui attendent avec d'Albigny à Plainpalais. Isaac Mercier se hissa sur la porte et coupa la corde qui retenait la herse. Celle-ci s'abattit lourdement et ainsi ce Lorrain sauva Genève.

Nous ne pensons pas décrire la scène lugubre qui suivit. Le tocsin sonne; les citoyens affluent au milieu des clameurs des femmes et des enfants. Les assaillants qui criaient déjà : ville gagnée, reconnaissent que l'avantage n'est plus de leur côté. Traqués de toute part, ils subissent un affreux carnage. Plus de deux cents des leurs sont hors de combat; du côté des Genevois, une huitaine de blessés et dix-sept morts.

Nous voudrions nous arrêter là, mais la probité historique nous force à dire que les soldats de Charles-Emmanuel ne luttant pas en violation de la paix, mais dans une opération régulière, furent traités en bandits surpris dans une attaque nocturne. Les Genevois envoyèrent donc à la potence les quatorze prisonniers qu'ils avaient faits et les cinquante-quatre cadavres relevés dans la ville furent décapités. Ainsi soixante-huit têtes saignantes furent exposées sur des poteaux le long des remparts. Enfin, au lieu de rendre à ces débris mutilés les devoirs de la sépulture on leur fit l'injure suprême de les jeter au Rhône (11).

Fermons cette triste page, qui n'est quant aux faits, qu'un récit laissé par les écrivains de Genève eux-mêmes. Et lorsque là-bas, dans la grande ville, nos voisins célébreront l'Escalade, le 12 décembre, qu'aucun enfant de la Savoie actuelle ou de son ancien territoire, ne prenne part à cette manifestation, mais s'abstienne avec noble fierté. Cette fête n'est pas pour eux.

En cette sombre matinée du 12/22 décembre 1602, d'Albigny resté à Plainpalais, attendant le résultat de l'aventure, dut annoncer le lamentable dénouement à Charles-Emmanuel, celui-ci le congédia avec une apostrophe pleine de rage et de dépit, et, sans s'arrêter davantage à Etrembières, se retira vivement au château de Choisy.

(11) Gautier, V, p. 441.

Après l'Escalade, les Genevois sortirent de leur illusion et comprirent qu'une lutte désespérée doit maintenant s'engager : de tous côtés ils sollicitent des secours. Pour ce qui nous intéresse disons que les Genevois reprennent leurs courses en Savoie (12) et que le Conseil envoya le 17 février 1603 une compagnie enlever la garnison qui était à Etrembières au château de Châtillon et couper le pont. Le capitaine Gignet déjà célèbre par les attaques de 1589 à Etrembières et à Monnetier, fut chargé de l'affaire et échoua deux fois. Il avait pourtant emporté à cette fin des échelles ayant servi aux Savoyards pour l'escalade. Les troupes Genevoises brûlèrent une maison forte de M. de Lullin, mais échouèrent dans l'attaque du château de Châtillon devant la bonne contenance de la garnison (13). Ce devait être le dernier attentat. Car cet état d'hostilité allait prendre fin.

§ III. — Le Traité de Saint-Julien

Le 21 juillet 1603, était en effet signé le traité de Saint-Julien qui devait heureusement servir de base aux relations de Genève avec la maison de Savoie, en assurant les intérêts de la république et réglant leurs rapports commerciaux (14). Le duc reconnaissait enfin et pour la première fois que Genève était comprise dans la fameuse paix de Vervins (Art. XXII). On pouvait désormais espérer qu'il en serait fini avec ces déprédations incessantes, ces sanglantes agressions, qui duraient depuis 1535. C'était donc près d'un siècle de violences pendant lequel le pays de Savoie avait perdu sa vie tranquille, sa prospérité et vécu sous un régime de terreur et d'alarmes.

---

(12) Gautier, VI, p. 474.

(13) *Registre du Conseil,* f° 86. La maison forte de M. de Lullin brûlée paraît être le château d'Etrembières (Isaïe Colladon, *Journal,* p. 67).

(14) Fazy, *Genève et l'Escalade,* p. 554.

CHAPITRE VII

Encore la paroisse d'Etrembières
après
une modification de frontières en 1816

§ I. *Divers incidents tragiques à Etrembières.* — § II. *Bagare d'Etrembières.* — § III. *Insurrection Polonaise de 1834.* — § IV. *Projet de réunion d'Etrembières à Monnetier-Mornex.* — § V. *Histoire d'une source sulfureuse.* — § VI. *Un Evêque à Etrembières.* — § VII. *Le Pensionnat d'Etrembières.* — § VIII. *Situation économique. Quelques notes.*

Au rétablissement du culte qui suivit le Concordat, la paroisse d'Etrembières, nous l'avons dit, fut rattachée à celle de Veyrier, dont était alors curé, M. Ramel. Tant bien que mal cet état de choses dura tant que Veyrier continua à faire partie de la Savoie. Mais les événements de 1815 allaient bouleverser les états qui durent subir bien des modifications provoquées par les traités.

Le canton de Genève avait, au Congrès de Vienne, manifesté des aspirations nouvelles. Il voulait entrer dans la confédération Suisse et pour cela il lui fallait agrandir son territoire, afin surtout de désenclaver les diverses parties de son ancien patrimoine, cernées par la France, la Savoie et même le canton de Vaud et lui procurer la contiguïté avec le sol Suisse dont il était séparé par la bande française de Versoix.

Pour cela le canton de Genève, grâce à ses diplomates habiles, avait obtenu six communes françaises et la Convention de Turin du 16 mars 1816 lui avait accordé le bel appoint de quatorze communes savoyardes: Aire-la-Ville, Bernex, Confignon, Avusy, Carouge, Chêne-Thonex, Choulex, Collonge-Bellerive, Corsier, Compesières, Hermance, Lancy, Presinges, Veyrier (1). Ainsi la République de Genève pouvait avoir un territoire continu et parfaitement homogène et entrer dans la confédération Suisse comme canton souverain, gloire appréciable dont la Savoie fit, comme on le vit, les principaux frais.

A l'honneur du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel Ier, ce prince n'abandonna qu'à regret ces parcelles de son territoire. Livrant une population de 12.700 catholiques, auxquels il répugnait de passer à un état tout protestant, il exigea qu'on garantit à ses anciens sujets une entière liberté religieuse. Il veilla lui-même à l'observation de cette clause jusqu'au 20 septembre 1819, où Pie VII sépara le canton de Genève du diocèse de Saint François de Sales, c'est-à-dire d'Annecy, et l'agrégea à celui de Lausanne.

Etrembières suivit donc, au moins momentanément, en terre Genevoise les pratiques du culte catholique. Lorsque M. Ramel quitta Veyrier (2), M. Corminbœuf, originaire de Fribourg, fut à la fois curé de Veyrier et d'Etrembières, son traitement étant assuré par les deux fractions de sa paroisse; et ce ne fut qu'en 1835 que Mgr Rey, évêque d'Annecy, détacha la commune d'Etrembières du diocèse de Lausanne, pour l'annexer par ordonnance, à la paroisse d'Annemasse. M. Jacques Dunand, le curé d'alors, accueillit avec bienveillance ce surcroit de population chrétienne qui dépassait en réalité à peine la centaine.

M. Dunand ne quitta sa paroisse qu'en 1859 et se retira dans son pays, à Vallorcine, où il mourut en 1868. Il fut

(1) Aujourd'hui, après des remaniements, ce sont seize communes.

(2) M. Ramel avait été capucin sous le nom de P. Jérôme. Né à Thonon le 8 nov. 1766 et dès le Concordat fit partie du clergé séculier et fut curé de Veyrier. Il mourut dans sa famille le 30 décembre 1840.

remplacé par M. Carrier en 1860. Avec lui nous rentrons dans une période connue et ce fut ce dernier curé au sympathique souvenir qui fit construire l'église actuelle d'Annemasse. Elle fut consacrée le 6 novembre 1873, par Mgr Magnin, évêque d'Annecy, assisté de Mgr Mermillod. Cette cérémonie coïncida avec le rétablissement de la croix dite « Philiberte », élevée en 1597 lors des Quarante Heures d'Annemasse.

La dépense de la nouvelle église fut couverte par les communes d'Annemasse, Ambilly et Etrembières qui s'imposèrent : la première, 46.536 fr.; la seconde, 14.981 fr., et la troisième, 6.621 fr. L'Etat et des souscriptions particulières firent le reste (3).

§ I. — Divers Incidents Tragiques a Etrembières

Nous avons dit plus haut l'histoire du pont d'Etrembières (Chap. I). Il joua un rôle stratégique considérable lors des guerres entre Genève et la Savoie au XVI[e] siècle. Les relations commerciales en temps de paix et la vie économique des deux pays dépendirent particulièrement du pont célèbre. La question de ravitaillement s'est posée pendant des siècles d'une façon angoissante pour Genève. Elle était si petite, la banlieue de la République, tant s'en fallait qu'elle put nourrir ses habitants. Enclave urbaine perdue dans des terres étrangères, Genève vivait au jour le jour et son très grand souci était que les produits savoyards pussent franchir la frontière et pénétrer dans ses murs (4). Aussi que de drames durent se passer à la tête du pont d'Etrembières, lorsqu'en 1536 Genève criait sa faim aux Bernois pour essayer de les apitoyer.

Les scènes tragiques ne furent pas moindres lorsque les ducs de Savoie interdirent l'exportation des blés. Des « gardes du blé » furent établis pour barrer les chemins. Leurs fonctions étaient ingrates, entre les gens de Savoie

(3) *Acad. Sal.*, VIII, p. 462.
(4) G. Pérouse, *Relations de la Savoie avec Genève.*

qui les trouvaient gênants et ceux de Genève qui les trouvaient odieux et, dit-on, en pendirent quelques-uns. Les Bernois occupaient encore les terres qu'ils avaient conquises en 1536 et les communications de la Savoie avec Genève se faisaient surtout par le pont d'Etrembières.

A l'entrée du pont une auberge tenue en 1560 par Claude Dancet devait, les jours de marché, réaliser de bonnes affaires. Marchands et paysans commençaient par venir en bandes avant le jour. Le 9 mars les gardes Mauris et Ressenoz avaient tout arrêté et les marchandises, bois, charbon, bétail, poires, pommes, oignons, cendres, s'ammoncelaient auprès des charettes, attendant le bon plaisir du garde général Ganel, qui suivait les ordonnances avec un zèle outré, tant et si bien qu'il fut emmené à Bonne où il subit un premier interrogatoire et finit par être condamné à Annecy à diverses amendes, au banissement perpétuel et « servir S. A. en ses galères pendant l'espace de quatre ans ».

Relatons encore un autre fait. Le 2 juin 1756 une rencontre sanglante eut lieu à Etrembières près du pont entre les employés de la gabelle et une troupe de contrebandiers, de « camelottiers » conmme on disait alors dans le pays.

Du côté des gabelous il y eut deux victimes, Claude Bossus fils, dit Printemps, de Massongy, âgé de 36 ans, qui fut tué d'un coup de fusil, et Henri Dubosson, qui fut blessé gravement et finit par succomber trois jours après.

Les camelottiers laissèrent aussi sur le terrain un des leurs qui fut enterré à Annemasse.

§ II. — Bagarre d'Etrembières, 1831

Après la révolution de juillet 1830 en France et l'accession au trône de Louis-Philippe, le roi de Sardaigne Charles-Félix, bien qu'il eût été accueilli avec acclamation à Chambéry lors de son dernier voyage en Savoie, conçut des inquiétudes. Des troupes d'hommes armés s'organisaient à Lyon, disait-on, pour envahir le pays. On crut nécessaire d'envoyer de Turin l'héritier de la couronne,

Charles-Albert, pour rassurer la population. De son côté le gouvernement de Louis-Philippe, en dispersant les bandes d'aventuriers, dissipa le péril, mais incomplètement, car en mars 1831, une émeute surgissait à Annemasse, à Etrembières.

C'était une bande d'exilés auxquels s'étaient joints un nombre considérable de contrebandiers de la Savoie et des frontières limitrophes, au nombre de plus de 200. Partis de Chêne et prêts à assaillir le poste d'Etrembières, ils tentèrent l'attaque de la douane. C'était vers 8 à 9 heures du soir. Des coups de fusils éclatent, des cris séditieux et révolutionnaires annoncèrent l'arrivée de la troupe que précédait le drapeau tricolore. M. Amoretti commissaire des brigades, riposte sur le champ au cri de « vive le roi » par son coup de fusil et les décharges de 19 brigadiers et préposés, qui courent vigoureusement bayonnette en avant sur les agresseurs. Cette conduite intrépide de M. Amoretti mit bien vite la déroute dans la bande. Un d'eux fut tué, deux, grièvement blessés, tombent au pouvoir de la brigade et un grand nombre sont mis hors de combat. Bien vite ils sont recueillis, eux et leurs ballots les plus importants, par delà les frontières où ils avaient des intelligences.

La répression fut si prompte que M. Frederici, commis à la douane d'Annemasse, étant accouru avec trois autres préposés, au bruit de la fusillade, ne trouva plus personne.

Son Excellence le ministre des Finances, averti du fait s'empressa d'honorer d'une dépêche M. Daneri, intendant des Douanes à Chambéry, qui eut soin de répartir les éloges et les félicitations. M. Bel, inspecteur de la division, fut particulièrement signalé, car il avait pu réunir à la hâte des hommes déterminés et se tint constamment au poste pendant qu'on opposait aux assaillants la résistance nécessaire (5). On promit des récompenses et les préposés et leurs chefs se tenaient prêts à une nouvelle alerte.

(5) *Lettre de M. Daneri*, directeur à Chambéry, adressée à M. le receveur principal à Annemasse, du 14 mars 1831. Ordre de service du 16 mars suivant, signé Bazzi, premier secrétaire des finances.

§ III. — Insurrection Polonaise de 1834

Elle allait venir le 1er février 1834, alors que plus de 800 réfugiés polonais et autres devaient fournir les éléments d'une insurrection de grande allure sous la direction du général Ramorino.

Des Italiens et des Polonais, dont se composaient les bandes de la *Jeune Italie* trouvaient un refuge en Suisse. Au printemps 1834, ces bandes tentèrent l'invasion de la Savoie. Elles attaquèrent Seyssel, les Echelles, mais surtout Saint-Julien et Annemasse. Un millier d'hommes étaient commandés par Mazzini lui-même, qui fut étonné de voir les peuples ne pas demander avec plus d'ardeur la liberté.

Arrivés dans le canton de Vaud, ils atteignirent Carouge. Là ils trouvent leur chef, le général Polonais Ramorino, que rejoignent 600 révolutionnaires de diverses nations et l'on attend encore les colonnes de l'Isère et de l'Ain. Le dimanche 2 février 1834, la troupe franchit les frontières sardes. Tandis qu'un détachement bivouaque à Bossey, longe le Salève, passe à Etrembières, où le poste de la douane est forcé, le préposé Lavanchy blessé, et arrive à Annemasse, un autre va jusqu'à Ville-la-Grand où le quartier général est établi sur un petit mamelon au milieu d'une vigne et y passe la nuit (6).

Le 3 au matin les envahisseurs demeurent sans ordres. Ramorino, secrètement informé que les renforts qui doivent venir de France ont été désarmés, qu'un détachement a été arrêté à Coppet, découragé d'ailleurs par l'indifférence sinon l'hostilité de la population savoyarde, désespère réellement de l'entreprise. Après une courte et défavorable lutte avec les soldats sardes, les malheureux aventuriers, abandonnés de leur chef, se retirent sur le terri-

(6) *Histoire de la Suisse au XIXe siècle.* Alex. Gavard, p. 124. Romarino, aventurier polonais, était d'origine Gênoise.

toire Genevois. Là, ils sont appréhendés, privés de leurs armes, enfin reconduits des frontières vaudoises, dans le canton de Berne qu'ils n'auraient jamais dû quitter.

Quelques insurgés furent pris et fusillés; d'autres, que le Sénat jugea, furent condamnés par contumace. Le roi Charles-Albert remit l'impôt aux communes qui avaient subi l'invasion, Etrembières, Annemasse, Ville-la-Grand. Après des alertes, des alarmes, la vie reprit son cours normal et, à Etrembières comme à Annemasse, le calme se fit et l'on n'avait plus qu'à attendre l'invasion des Voraces en 1848.

§ IV. — Projet de Réunion d'Etrembières a Monnetier-Mornex

En 1845, Etrembières courut le grand danger de disparaître. Elle ne risqua point d'être écrasée par le Salève ou entraînée dans les flots grisâtres de l'Arve. Ce fut plus grave. Il en était fortement question en haut lieu et cette disparition allait être définitive. « Sa Majesté, écrit l'intendant du Faucigny, le 20 août 1845, au syndic de Monnetier-Mornex, a cru devoir, dans l'intérêt des communes et pour rendre l'administration plus prompte et plus facile, poser le principe qu'on devait supprimer les communes dont la population ne dépasse pas 200 habitants et les réunir ensuite à une autre commune voisine.

« Or la commune d'Etrembières a demandé d'être plutôt réunie à la commune dont vous êtes le syndic et en a donné les motifs.

« Je crois pour cela devoir vous prier de provoquer la délibération du conseil double de votre commune à cet égard. »

L'intendant Santa Rosa donne ensuite l'état de l'actif et du passif de la commune d'Etrembières, budget de 1845.

Actif

Fonds en caisse.....	2 fr. 76
Ascensement de communaux.....	8 fr. 10
Coupe affouagère.....	35 fr. 10
Octroi sur les liquides.....	50 fr.
	95 fr. 96

Passif

Dépenses ordinaires.....	739 fr.
Dépenses extraordinaires.....	80 fr.
	819 fr.

Le Conseil de Monnetier fit des observations et dès l'abord montra peu d'enthousiasme, bien que l'intendant de Bonneville écrivit au syndic de cette dernière commune que la question « paraissait s'acheminer pour amener une fusion ». Il règle qu'Etrembières, restant unie à Annemasse pour le culte sera seule chargée de cette dépense, sans que Monnetier ait à intervenir. De même pour l'école des filles, Etrembières ne serait jamais tenue en dehors des engagements pris.

La commune de Monnetier fit dresser un plan, qui a été conservé, et l'on établit le réseau des chemins d'Etrembières qui est de 7.070 mètres et celui de Monnetier de 6.225 mètres, peu de différence par conséquent. Mais les frais d'entretien seront bien différents. « Etrembières, lit-on dans une lettre de l'intendant du 3 mars 1846, n'a que deux routes communales, qui n'exigent jamais de travaux d'art, tandis que Monnetier est sillonnée de plusieurs routes placées sur des terrains accidentés demandant sans cesse des travaux que l'on ne peut pas faire par simples corvées ».

Mais la vraie difficulté, celle que l'on soulèvera dès les premières propositions, vint des revenus de Monnetier-Mornex que l'on considérait comme considérables, tandis que ceux d'Etrembières étaient des plus minimes : quel-

ques toises de pâturages, 3 journaux de broussailles... Au regard des 2.156 fr. des revenus de Monnetier, ceux d'Etrembières, octroi compris (50 fr.) ne montaient qu'à 259 fr. C'était donc vraiment peu.

Le pouvoir central insiste. Ceci d'ailleurs se répétait en plusieurs autres localités des Etats Sardes, particulièrement ici dans le voisinage: Essert tentait de se séparer d'Esery, alors que le roi et l'administration supérieure avaient d'autres visées. La lutte était ancienne, mais la résistance fut vigoureuse et Essert dut attendre encore bien des lustres avant que sa séparation d'Esery put se réaliser.

Aussi l'intendant de Bonneville écrivit-il au syndic Perravex des lettres catégoriques pour hâter l'union, le vent étant alors à ce genre de modifications. Mais syndic et Conseil font de plus en plus la sourde oreille, c'est en vain qu'à Turin on désire ces réunions de communes, qu'on veut maintenir celles qui existent... La fiancée est décidément trop pauvre, le mariage ne se fera pas et Etrembières continuera à vivre isolément aux bords de l'Arve.

Mais comparons les chiffres de 1845 et ceux d'aujourd'hui. Les 630 habitants de Monnetier-Mornex ne sont que 770 en 1931, tandis que les 129 habitants qu'Etrembières avait alors ont singulièrement grandi et sont les 620 habitants inscrits au dernier recensement. L'avenir était donc réellement à Etrembières plus qu'à sa riche et dédaigneuse voisine.

§ V. — Histoire d'une Source Sulfureuse

M. H.-Albert Gosse, pharmacien et propriétaire de l'ermitage de Mornex, apprit un jour que des sources sulfureuses se trouvaient à Etrembières. On les disait jadis exploitées par les Romains dont la grand'route pavée passait non loin de là. Notre naturaliste songea bien vite à tirer parti de ces eaux. Il en acquit l'emplacement et fit procéder à des sondages profonds.

Quand les sources furent trouvées, il s'adressa au Préfet du Léman, car c'était sous le premier empire, pour obtenir l'autorisation de les exploiter. Le baron Capelle demanda que l'analyse en fut faite par des hommes compétents et désignés par lui-même MM. Colladon et Tingry. M. Gosse pria aussi MM. de la Rive et de Saussure de donner leur avis. Le 4 septembre 1812, Colladon lui écrit qu'il arrivera avec ces messieurs et que l'analyse désirée sera faite avec le plus grand soin. Les sources furent jugées excellentes : l'une d'elles fut nommée source Capelle et l'autre, source de Saussure. C'était un illustre parrainage. Gosse tout aussitôt rêva d'établir un établissement thermal et fit lever des plans, planter des arbres, organiser déjà dans sa tête tout un ensemble de constructions pour bains, maison de dégustation.

Malheureusement, il fallait beaucoup d'argent et les sources qui sourdent de terre, non loin de l'Arve, au pied de quelques grands peupliers plantés par lui, étaient en réalité peu abondantes.

M. Gosse mourut en 1816, sans avoir mit son plan à exécution. Il le laissa à son fils, le docteur André Gosse, qui ne donna pas suite aux projets de son père et aujourd'hui la modeste *buvette des eaux minérales* rappelle seule ce souvenir déjà lointain. Ces lignes étaient écrites en 1909 (7).

§ VI. — Un Evêque a Etrembières

Pendant l'orage du Sonderbund, en 1848, Mgr Etienne Marilley, évêque de Lausanne et Genève, de résidence à Fribourg, fut victime du gouvernement radical fribourgeois. L'évêque fut saisi au milieu de la nuit, dans sa demeure, conduit à Lausanne et de là aux prisons de Chillon. Ses geoliers auraient voulu obtenir de lui une renonciation à ses droits. Il s'y refusa, en vrai confesseur

(7) Cf. *Institut national de Genève*, XXXIX, p. 479.

de la foi, et pour cela fut, comme un déporté, jeté à la frontière française. Divonne devint le lieu de son exil.

A Divonne, plusieurs paroissiens de Veyrier allèrent lui faire visite. Ce fut de la part des catholiques comme une croisade de protestation. En septembre, Monseigneur s'était rendu aux Allinges pour le *Tridum* qui s'y célèbre chaque année. Il revenait par la Savoie, par Annemasse, Etrembières, longeant la frontière suisse.

En apprenant son passage, les jeunes gens qui avaient été molestés lors du Sonderbund et même souffert la prison, accourent et viennent l'attendre à l'entrée du village. Ce fut un beau et inoubliable spectacle. Mgr Marilley est là, au pied de la croix de mission, sur le sol savoyard d'Etrembières, au milieu des femmes qui avaient suivi l'évêque depuis la fontaine où elles lavaient leur lessive. On lui adresse un compliment, les cloches sonnent leurs plus joyeux carillons, les boîtes font entendre leurs détonations, les enfants sont là, les paroissiens saluent leur évêque exilé. Celui-ci ému au-delà de tout ce qu'on peut dire, bénit la paroisse réunie, son diocèse entrevu et reprend tristement le chemin de Divonne. Ce ne fut qu'en 1856, que Mgr Marilley rentra à Fribourg. Il ne devait plus revenir à Veyrier (8).

§ VII. — Le Pensionnat d'Etrembières

Lorsque la persécution religieuse atteignit les catholiques de Genève, en 1874, au moment du culturkampf Loysonien, les églises furent livrées aux apostats qui, sous le nom de Vieux Catholiques, cherchèrent à s'implanter dans tout le canton. Les églises furent partout occupées par un clergé intrus. Les congrégations religieuses durent chercher un asile en France ou dans d'autres régions.

Les Fidèles Compagnes de Jésus avaient à Carouge un pensionnat des plus prospères. Les meilleures familles de Genève, de la Savoie, y envoyaient leurs filles. Mais les

(8) Cf. Fleury, *Monographie de Veyrier*.

événements allaient rapidement s'imposer. Heureusement que ces religieuses possédaient à Etrembières la maison Diday bâtie sur les ruines d'un vieux château. Il s'agissait d'en profiter pour y élever un établissement nouveau, capable de recueillir maîtresses et élèves, qui devaient quitter Carouge où elles vivaient depuis tant d'années, pour s'établir à deux pas de la frontière Suisse sur le territoire Français. Provisoirement, pendant qu'on travaillait à la nouvelle construction, on s'installa au château de Viry.

On a ordinairement dit le pensionnat de Veyrier, bien qu'il fut dans la commune d'Etrembières. Appelons-le donc de son vrai nom. Sa situation est charmante, avec son parc au pied du Salève, sur les bords de l'Arve dont le cours sinueux serpente entre les saules et les peupliers, non loin de Genève qu'on voit à quelque distance. Au pied de la montagne, les élèves peuvent dans leurs excursions aller butiner les plantes rares qui s'y trouvent et respirer un air pur et vivifiant. Elles arrivent de France, de Suisse, d'Italie, d'Espagne. Elles sont même des Russes, des Allemandes, des Polonaises, des Américaines qui viennent pour apprendre les langues. L'éducation est vraiment chrétienne; l'on y cultive les arts et l'on y donne une solide instruction. Mais un ensemble si beau ne pouvait pas durer. Comme celui de Carouge, le pensionnat d'Etrembières fut fermé et son tour arriva en 1905. Il y avait à peine trente ans que la maison de Suisse était en France. Au nom de la liberté, ces religieuses, pourvues de brevets et honorées de la confiance des parents, ne pouvaient plus enseigner en France; elles la quittaient donc pour chercher à Fribourg une demeure plus durable. La vaste et belle maison resta fermée jusqu'en 1917.

On était alors en pleine guerre mondiale. L'Allemagne renvoyait le déchet des populations des pays envahis, gardant pour elle hommes et femmes en bonne santé pour les faire travailler comme un troupeau d'esclaves. Un hôpital fut organisé dans le pensionnat d'Etrembières, pour recevoir deux à trois cents de ces rapatriés malades. C'était

la *Croix Rouge* de Londres qui en faisait les frais et surveillait l'organisation de la maison nouvelle. Elle fonctionna jusqu'en 1919.

Alors la présidente des Œuvres de Paris, Mme Duhamel, la remplaça par un préventorium destiné à recevoir les enfants chétifs de Paris et des régions dévastées. Le couvent de jadis semblait avoir trouvé sa vraie destination et en 1920 Mlle Tollet en devenait directrice, donnant à l'œuvre un regain de vie.

En 1930, la maison changeait encore de destination. Le préventorium d'Etrembières licenciait son personnel et recevait des agents des chemins de fer de France et des colonies, dans un centre de rééducation des cheminots blessés. On a agrandi et aménagé l'établissement dans son vaste parc et aujourd'hui M. et Mme Olivier en ont la haute direction.

Le mercredi, 9 mai 1934, M. Flandin, ministre des travaux publics, a inauguré ce centre de récupération sociale, créé par M. Olivier.

§ VIII. — Situation Economique. — Quelques Notes

La population d'Etrembières, 10 feux, 11 feux, 13 feux, ou familles, avant la Révolution, ainsi que l'attestent entre autres documents les visites pastorales des évêques, n'atteignit jamais plus de 50 à 60 personnes. Ce n'est qu'en plein XIX^e^ siècle que l'on trouve une augmentation réellement appréciable.

Sous le Consulat et l'Empire, il est encore impossible de constituer une vraie municipalité et le 1^er^ juin 1813, le Préfet du Léman est obligé de confier l'administration de la commune au maire de Veyrier, M. Charrey, qui peut se prévaloir de ses 358 habitants, tandis qu'Etrembières n'atteint pas encore la centaine.

Après la confection du cadastre en 1730, la taille royale se monte à 201 livres, 81, 6 deniers et subit peu de variations: le sol cultivable était peu considérable, quoique bon et fertile.

Les exacteurs ou percepteurs de cette taille sont en 1732 J.-Cl. Masson, en 1734 Gaspard Challouz et en 1737, c'est Jacques Vallentin, pour en citer quelques-uns.

L'occupation espagnole, 1742-49, fut certainement l'une des périodes les plus tristes de notre histoire de Savoie, à cause des réquisitions de foin, de bétail, des impôts supplémentaires, de la capitation. Tout semblait accabler à la fois nos populations ruinées. Les communes plus importantes semblent avoir résisté. Mais qu'en fut-il pour les agglomérations plus faibles ?

Nous avons trouvé une consigne de bétail d'Etrembières pour l'année 1754, alors que le cheptel avait pu se reconstituer déjà après ces sombres années et nous lisons: bœufs, 8; veaux, 4; ânes, 4; vaches, 20; chevaux, 2; cochons, 9 (Burnet secrétaire). Ce n'est pas une abondance, mais vu le petit nombre d'habitants ces animaux domestiques font supposer une population non pauvre, mais vivant de son travail et jouissant d'une modeste aisance.

Le pont avec son péage, pouvait aussi à certains moments fournir un appoint aux dépenses communales. Ce pont ou le bac d'Etrembières était un centre de relations. Lorsqu'en 1770 le Sénat publia l'état des localités autorisées à tenir un cabaret l'on voit facilement le rang qu'occupait Etrembières dans tout le voisinage. Il y avait trois cabarets autorisés à Bonne, deux à Nangy, quatre à Viuz, neuf à Chêne, vingt à Carouge... Tout cela selon les besoins commerciaux, les douanes, les trafics des voyageurs. Or Annemasse est indiqué comme ayant droit à « un cabaret au chef-lieu et un autre à Etrembières » (9). Un cabaret à Annemasse qui aujourd'hui rêve d'être une grande ville, alors qu'elle n'était en 1770 que la simple égale d'Etrembières ! On croirait à une ironie du grave Sénat de Savoie dont le développement urbain d'aujourd'hui a tiré une magnifique revanche.

---

(9) *Arrêt du Sénat de Savoie,* Gorrin, imprimeur, Chambéry, 1770.

CHAPITRE VIII

Coup d'œil sur Etrembières
au XX^e siècle

§ I. *Municipalité. Population.* — § II. *Industries.* — § III. *Morts de la Guerre 1914-18.*

§ I. — Municipalité. Population

Au chapitre III, nous avons dit les vicissitudes de la *commune* dans ses situations diverses sous l'ancien régime, à la Révolution, sous l'Empire, et rappelé quelques-uns de ses fonctionnaires. Pour compléter ces quelques notions sur la vie civile, nous parlerons d'Etrembières moderne. Les archives communales sont fort pauvres, car rien ne subsiste des délibérations des anciens conseils et les dossiers conservés à Annecy, aux archives départementales, sont assez peu fournies. Il serait de toute impossibilité d'établir la série complète des syndics et maîtres qui se sont succédé depuis le début du XIX^e siècle.

Sous le Consulat et l'Empire la municipalité de notre commune fut plutôt nominale, car si en 1811, on voit à sa tête M. Jh Panthin, maire, et M. Jh Challoud, adjoint, l'on sait qu'en 1813, par arrêté préfectoral du Léman,

Etrembières fut, à cause de son petit nombre d'habitants, réunie à Veyrier. Ils n'étaient que 91 en 1801, 93 en 1822. Mais cet état de choses ne devait pas durer, car Veyrier fut cédé au canton de Genève avec d'autres communes en 1816 et Etrembières allait nécessairement reprendre son indépendance.

Aussi voyons-nous bientôt M. Jh Panthin, chirurgien, figurer à nouveau comme syndic avec M. le comte de Veyrier, adjoint. C'est en 1824, M^e Jean Bertholet, notaire, qui exerce les fonctions de secrétaire, puis ce sera en 1833, le notaire J.-Fr. Perréard.

En 1832, le syndic est Félix Chevrier et en 1848, c'est Claude Ducimetière et J.-Fr. Perréard, adjoint. La population s'est augmentée et compte 156 habitants. En 1861, après l'annexion, elle sera de 181.

On trouve en 1869, maire M. Ducimetière; Jean Mériguet, adjoint.

1878, maire, J.-L. Panthin; Louis Bosson, adjoint.

1890, maire, J. Mériguet; L. Bosson, adjoint.

1894, maire, L. Bosson; Fr. Siclet, adjoint.

1900, maire, L. Bosson; Jh Mathieu, adjoint.

1906, maire, Ant. Lancoud; Philippe Bosson, adjoint.

1909, maire, Ant. Lancoud; Fr. Dupont, adjoint.

1912, maire, Ant. Lancoud; Fr. Dupont, adjoint.

1928, maire, Jh Panthin; Alph. Chamot, adjoint.

1931, maire, Jh Panthin; M. Dégerine, adjoint.

La population, sans être fermement assise, suit pourtant un ordre ascendant, le chiffre est :

en 1876	1901	1911	1921	1926	1931
239	561	495	548	732	656

Les dernières variations tiennent évidemment à la population flottante du pensionnat-préventorium d'Etrembières. En 1901 le pensionnat est florissant; en 1911, il est fermé. En 1926 la maison a repris vie d'autre façon.

§ II. — Industries

L'agriculture était jadis la ressource principale des gens d'Etrembières : vignes, prairies, jardins, quelques lopins de bois et de broussailles pour l'affouage. Il faut y ajouter l'exploitation des roches qui abondent au pied du Salève et l'établissement de fours à chaux très prospères, qui ne se sont éteints que tout récemment (1). Si l'on ajoute le moulin des Eaux Belles, c'était toute l'industrie du temps.

De nos jours, l'industrie que l'on peut appeler *minérale* est toujours représentée à Etrembières par les entreprises Achard, Paratore et Coudret, qui pratiquent l'extraction des pierres et matériaux du Salève; l'entreprise La Sagradarve, Montant et Pinget frères, qui tirent du sable et matériaux de l'Arve.

L'industrie chimique compte, au Pas de l'Echelle, la maison Javel et Cotelle (raison sociale à Sathonay, Ain), et la société Colas, de Lyon, Produits Colas, goudron pour routes, aussi au Pas de l'Echelle.

L'industrie métallurgique à Etrembières, installations pour fruitières, porcheries, MM. Vachoux et Dupont, constructeurs de machines agricoles.

Agriculture. Culture maraîchère, oignons de semence, trois fermes importantes. Toute la population vit particulièrement de la vente de ses légumes sur le marché de Genève.

Commerce. Etablissement Besson frères, marchands de vins en gros au Pas de l'Echelle.

Protection mutuelle. Société de secours, de prévoyance et d'hygiène des agents des chemins de fer de France et des colonies pour centre de rééducation des cheminots blessés; M. Olivier, directeur.

(1) Le curé qui bénissait ces fours avait droit, nous disent les visites pastorales du XVIII[e] siècle, à deux quarts de chaux. Le quart est d'environ 20 litres.

En 1880, la compagnie P. L. M. ouvrait une ligne de chemin de fer Bellegarde-Annemasse-Thonon..., qui allait aussi relier Annemasse avec Annecy et Aix-les-Bains. Un immense viaduc s'est élevé près du chef-lieu d'Etrembières, un autre a franchi l'Arve. Ces deux œuvres d'art attirent l'attention. Une halte pour voyageurs établie à Etrembières-Salève dessert les lignes Annemasse-Bouveret et Bellegarde-Bouveret. Plus loin se trouve la gare de Bossey-Veyrier qui, malgré son nom, est sur le territoire de la commune d'Etrembières et nullement à Bossey, qui est plus loin, ou à Veyrier, qui est en Suisse.

La gare elle-même de Monnetier-Mornex est à la limite extrême de la commune d'Etrembières.

Vers 1885 une société avait été constituée et chargeait MM. Meuron et Cuenod de la construction d'une ligne de chemin de fer à crémaillère, funiculaire qui devait être actionné par l'usine électrique d'Arthaz. Elle fut déclarée d'utilité publique le 8 juin 1888. Partant d'Etrembières elle gagnait Mornex, le Grand Salève, les Chalets du Treize Arbres, avec ses lourdes et confortables voitures. Quelques années plus tard une autre ligne reliait Veyrier, par le hameau du Pas de l'Echelle et Monnetier à la ligne venant d'Etrembières. Cette seconde ligne fut déclarée d'utilité publique le 12 décembre 1891.

Ajoutons à ce réseau ferré la ligne de tramways suisses Annemasse-Etrembières qui relie le funiculaire à Annemasse et Genève, comme au Pas de l'Echelle, ou correspond avec cette ville par le tram de Veyrier.

Comme couronnement de tout ce vaste système de moyens d'accès au Salève, n'oublions pas le *téléférique* inauguré en 1932, qui, en 5 minutes, élève à 1.200 mètres d'altitude le touriste émerveillé du spectacle.

Une mairie a été construite au chef-lieu, vaste et spacieuse, avec école de garçons et de filles. Une autre école existe au Pas de l'Echelle, principal hameau de la commune.

§ III. — Morts de la Guerre 1914-18

Pour clore ces *Notes sur Etrembières,* voici la liste des victimes de la guerre 1914-18. Tous ces noms sont nouveaux et ne rappellent point ceux de nos chroniques précédentes. Les anciennes familles, peu nombreuses d'ailleurs, ont été remplacées par un afflux de générations nouvelles. On lit avec émotion sur la plaque de marbre apposée contre le mur de la mairie les noms de :

Mathieu Joseph
Milleret Auguste
Martelli Joseph
Dubouloz Joseph
Dubouloz Auguste
Dubouloz Marie
Morier Edouard
Moriaud André
Vidonne Jean-Marie
Riotton Henri
Pellat Emile
Cullet Alfred
Sage Firmin
Rivollet Paul-Marius
Gave Francois
Fontaine Antonin

Tous sont morts glorieusement pour la patrie.

« Or j'entendis une voix du ciel qui me dit : Ecrivez : Heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur » (Apoc. 14.13).

Epilogue

Stat Crux dum volvitur orbis, la croix est debout pendant que tourne le monde, selon la célèbre devise.

Là-haut, en effet, sur l'église d'Etrembières, s'élève, pacificatrice et dominante, la croix du Christ depuis le XIV^e^ siècle.

Elle a vu naître et disparaître bien des régimes cette petite église, croûler des demeures féodales ou d'humbles chaumières, passer les armées des puissants du jour ou des bandes dévastatrices, foules de pèlerins, tourbes d'affamés, depuis les jours lointains où la foi d'une poignée de fidèles pauvres mais résolus l'éleva sur ce tertre solitaire, au pied du Salève.

Elle est la doyenne de toutes les églises de la région, elle qui traversa les jours troubles de la réforme, vit la révolution et triompha de l'utilitarisme moderne.

La croix de son clocher est plus qu'un emblème, c'est un gage d'espérance et de salut, car elle est toujours capable d'attirer à elle les hommes et de les consoler, *Stat Crux.*

FIN

LA VÉRITABLE BEAUTÉ

par

Mgr L. E. PICCARD

La véritable Beauté

La librairie Armand Colin de Paris vient de mettre en vente un élégant volume illustré de 8 planches, intitulé « *La femme et la beauté* », par Marcel de Braunschwig. Nous croyons devoir y répondre par les quelques pages suivantes.

Jamais peut-être, à travers les siècles, le cœur n'a été autant sollicité au mal. C'est un assaut de tous les instants que livre la séduction sous toutes ses formes vivantes et inanimées. Elle agit, au cinéma, au théâtre, à l'atelier, dans les concours et les réunions. La séduction est partout. La société, l'école, la famille tolèrent tout. On veut être au courant de la dernière pièce, du dernier film ou du dernier roman. La jeune fille, le jeune homme, se doivent aux soirées dansantes. Les enfants doivent connaître la vie. Et la mode donc ! Elle est au décolletage et au déshabillé, au roman libre, au cinéma, au théâtre, aux danses exotiques, au culte de la chair, au paganisme, ainsi que le dit et constate Mgr Baudrillart dans son *Jésus adolescent*.

Quelle formidable organisation du mal dressée contre le cœur, l'âme et les sens de la jeunesse déjà si portée au plaisir (1).

(1) Saint François de Sales cite l'aimant et le fer comme « vraie image de cet amour sensible ; le fer ayant une telle convenance avec l'aimant, qu'aussitôt qu'il en aperçoit la vertu, il se retourne devers lui ». *Traité de l'Amour de Dieu*, chap. VII. La volonté demeure néanmoins souveraine maîtresse (*Ibid.*).

Qui arrachera cette jeunesse à la fournaise ? Cette jeunesse dans la crise terrible de 16 à 18 ans ?

Voyez-vous le monde cherchant le complice toujours en éveil dans le cœur humain, c'est-à-dire la passion, la volupté ?

Comment le cœur échappera-t-il à cette emprise ?

Par une beauté incomparable qui le séduise, une bonté sans égale qui l'attire, beauté et bonté génératrices d'amour, avec la joie qui en résulte et le remplit. Oui, notre cœur est ainsi fait qu'il ne peut se passer de beauté, d'amour et de plaisir. Il va les chercher sur tous les chemins, à toutes les heures.

Le poète l'a dit :

« *L'homme est un Dieu tombé qui se souvient des cieux* ».

Il ressent, au fond de son être, un désir immense de cette beauté éternelle entrevue par Platon dans son *Phèdre* et son *Timée*. Sur la route étincelante où s'échelonnent les beautés de la terre, l'idéal de beauté demeure pour lui un principe d'éternelle séduction et, hélas ! d'éternel désenchantement (2).

« *Borné dans sa nature, infini dans ses vœux* ».

Ce désir du cœur dépasse toute limite.

Or, cet appel d'amour jeté à tous les échos doit-il demeurer inassouvi ? N'emportera-t-il jamais l'homme jusqu'à la Beauté Eternelle dont ces beautés créées ne reflètent qu'un pâle rayon ?

Où trouver ce terme du voyage, ce répons à nos désirs ?

Paraissez, ô Christ enfant, adolescent, Homme fait ; paraissez le plus beau des fils des hommes, pour enchaîner à votre cœur, et en faire le rempart invincible, toutes les jeunesses actuelles guettées par l'ennemi. Devant les yeux du corps passent et repassent des figures souriantes sollicitant la tendresse. Paraissez Divin Adolescent de Na-

(2) « Les jeunes gens bien souvent se laissent tellement saisir de la fausse et sotte estime qu'ils ont du plaisir des flammes voluptueuses, qu'après plusieurs pensées curieuses, ils s'y font finalement ruïner et perdre, plus sots en cela que le papillon qui va se brûler à la flamme ». *Introduction à la vie dévote.*

zareth, vous toujours vivant, toujours palpitant et frémissant d'amour. Venez fasciner nos regards et nous attirer irrésistiblement à votre Amour. Oui, allons à la crèche où l'Enfant-Dieu nous ouvre ses bras divins (3). Allons à Nazareth, la petite cité galiléenne qui, avec Bethléem et Jérusalem, nous répète les élans de son amour infini. C'est là, Jésus, que vous promeniez votre pensée solitaire de la grande œuvre de demain, pensée du sacrifice, de la mort rédemptrice. Et près de Vous, se dresse la mère, votre Mère, la nôtre, s'offrant à prendre sa part de cette tâche sublime (4).

Qu'elle est belle l'âme de l'homme ! Elle est plus haute que les cieux, plus profonde que les abîmes, plus durable que les temps, plus excellente que toutes les créatures visibles : Belle par nature, elle porte les traits de la ressemblance divine, elle recherche la Beauté suprême de toutes les puissances de son intelligence et de sa volonté, de toutes les puissances d'un cœur fait par le Créateur pour aimer essentiellement la beauté. Elle contemple la beauté des cieux constellés d'étoiles, l'océan dans son immensité, les champs parés de fleurs, car toute la Création chante la beauté, et l'homme est l'âme de cet harmonieux concert et le roi de la création (5).

Parmi les créatures toutes belles, les unes entretiennent sa vie, d'autres l'instruisent, d'autres le délassent....

Trompé quelquefois par la beauté des créatures, il ne tarde pas à s'apercevoir qu'il s'est égaré; il sent qu'il s'est avili en allant aux plaisirs sensuels : un désir ardent le porte vers l'Eternelle Beauté.

La foi seule peut conjurer pareil égarement. Rome et la Grèce ont divinisé l'homme : l'homme sans âme, telle fut une des grossières erreurs de l'antiquité.

L'Eglise, Encyclopédie vivante des vérités révélées n'a

(3) Rien ne blesse tant un cœur amoureux que de voir un autre cœur blessé d'amour pour lui (Saint François de Sales, *Traité de l'Amour de Dieu,* l. VI, ch. XIV).

(4) *Ibid.*, l. VII, ch. XIII.

(5) *Introduction à la vie dévote,* II[e] partie, ch. XIII.

le droit de se désintéresser d'aucne catégorie du Beau et du Vrai. Elle vient vous dire : « La beauté de ce monde est éphémère », et cette vérité dans l'ordre de la foi devient resplendissante sous la plume des auteurs les plus fameux.

L'examen attentif des choses nous démontre que la beauté réside dans la nature à divers degrés. La physionomie d'un homme est plus belle que celle d'un animal, et celle-ci l'est davantage que tous les objets inanimés dans lesquels, cependant, on retrouve encore la beauté. « Même chez l'homme déshérité de la vertu et du génie, la figure reflète toujours une âme intelligente et libre; la face de l'animal à son tour, reflète une âme sensible, un sujet connaissant et affectif bien que dépourvu de raison. La plante, une humble fleur, nous montre encore une âme, l'âme végétative dont la vue excite en nous une douce et sympathique admiration... Au sein de la nature physique, on trouve encore de la beauté, beauté simple mais réelle, capable encore de parler à l'intelligence, d'éveiller quelque pensée, quelque sentiment. La matière elle-même, par l'harmonie de ses formes, les merveilles de sa structure, affirme la beauté du principe qui préside à ses lois. » (6).

« Dans le mouvement régulier des planètes et des satellites, leur direction, leur place, leur juste degré de rapidité... il y a la trace d'un conseil, le témoignage de l'action d'une cause qui n'est ni aveugle, ni fortuite... » (7). J'éprouve devant les grands spectacles de la nature, le sentiment d'une présence autre que celle des formes qui me les retracent, je sens derrière ces images une force, une intelligence, une sagesse qui préside merveilleusement à leurs combinaisons et qui les éclaire de sa splendeur. Toutes ces beautés physiques m'apparaissent comme l'enveloppe ou le vêtement d'une beauté supérieure qui est la beauté spirituelle et morale et qui ne peut être que la vie, le foyer,

(6) P. Vallet, *Idée du Beau dans la philosophie de St Thomas d'Aquin*, p. 90. — Saint François de Sales, *Traité de l'Amour de Dieu*, l. I, ch. I.

(7) Newton, *Œuvres complètes*, t. IV. *Lettre au Dr Bentley.*

le principe même du Beau. De plus, l'idée que je me forme de cette beauté souveraine, ni les âmes, ni les corps, ni l'univers entier ne peuvent la réaliser. Cette idée, c'est un idéal. Je la conçois infinie, par delà même le terme de mes comparaisons, car toutes les beautés que j'aperçois, imparfaites et bornées, ne sont, à mes yeux, qu'un faible rayonnement de celle que je cherche. Mon idée de la beauté s'efface toujours en une autre plus belle encore, mon idéal recule à mesure que j'en approche. Pourquoi ? Parce que « son dernier terme est dans l'infini, c'est-à-dire en Dieu; ou, pour mieux parler, le beau et absolu idéal n'est autre que Dieu même. » (8). Principe de toutes choses, il est le principe de toute beauté comme auteur du monde physique, intellectuel et moral.

L'idéal, soit l'unité du beau, est donc la beauté spirituelle et morale, et son existence absolue c'est Dieu.

« De même que celui qui jouit de la lumière répandue sur les éléments, et considère les rayons de cette lumière, s'élève ainsi jusqu'à la lumière du soleil, de même celui qui considère et aime la beauté qu'il voit briller dans la nature, l'âme, l'intelligence et le corps de l'homme, en toutes ces choses, voit, admire la beauté de Dieu. » (9).

Saint Denis l'Aréopagite qui a traité le beau dans ses « *Noms divins* », reproduit ces mêmes pensées, et, peu s'en faut, dans les mêmes termes. Il épura les doctrines platoniciennes à la lumière de l'enseignement chrétien. Saint Augustin, Saint Ambroise, Saint Thomas d'Aquin, Saint François de Sales (10), Fénelon et Bossuet, tous les auteurs sacrés les plus éminents ont été les défenseurs de cette théorie spiritualiste.

Pourquoi, en effet, l'homme n'a-t-il d'yeux que pour la créature sensible qui passe et disparaît, alors qu'il ou-

(8) Cousin, *Le vrai, le beau et le bien,* septième leçon.

(9) Marsile Ficin, *Commentaire sur le VI^e^ livre de la République de Platon.* — Saint François, *Traité de l'Amour de Dieu,* l. II, ch. I.

(10) *Traité de l'Amour de Dieu, passim.*

blie Dieu la source éternelle de toute beauté ? C'est qu'au fond du cœur de l'homme, depuis la chute originelle, a toujours existé une opposition secrète à l'éternelle Beauté, c'est-à-dire à la vérité éternelle parce que celle-ci gêne ses penchants déréglés. C'est l'incessante lutte des sens contre la raison, de la chair contre l'esprit, d'après le langage de Saint Paul (11). Et selon que la beauté idéale sera placée en Dieu ou dans ses créatures périssables, on verra prévaloir la vérité ou l'erreur, la vertu ou le crime, dans les individus et dans les sociétés. C'est là une des explications fondamentales de toute l'histoire de l'humanité à travers les âges.

Quand le christianisme parut sur la terre, œuvre de Jésus le Fils de Dieu, souverainement bon, souverainement beau, le genre humain ne vivait plus en quelque sorte que par les sens. L'homme incliné vers la terre, enseveli dans ses jouissances physiques, ne connaissait plus la beauté morale, la vertu objet d'amour; il se complaisait dans les plaisirs corporels, dans les spectacles de ruines et de sang. C'est l'histoire de la Rome païenne, de la Grèce ancienne couronnée de fleurs, chantant ses vers devant ses autels infâmes, offrant à ses dieux assoiffés de sang ses victimes humaines.

Le culte n'était plus qu'un vain simulacre, conservé à cause de ses fêtes où tous les vices étaient adorés. Plus de foi, plus de vénération, il n'existait réellement d'autre religion que la volupté sous les traits de la nudité la plus révoltante adorée pour idéal de la beauté.

Le Christ vainqueur du paganisme demeura vainqueur de la prépondérance des sens à travers le moyen-âge et les temps modernes, malgré la Renaissance, malgré le philosophisme, malgré la volupté personnifiée par la déesse Raison.

Le Christ est vainqueur et son règne s'étend de plus en plus au loin, mais il n'a promis à aucun peuple, à aucune nation, un brevet de confirmation en grâce; et retra-

(11) *Epître aux Galates,* V, 17.

çant de nos jours l'histoire du peuple juif, il abandonne à leurs instincts les sociétés qui abusent, méprisent ou rejettent ses faveurs, et il va porter à d'autres convertis les aspirations esthétiques d'un ordre plus relevé engendrées par les pages de son Evangile.

Il ne faut pas chercher ailleurs le pourquoi et le comment de la pauvreté de la muse areligieuse contemporaine lorsqu'elle veut s'essayer à chanter la beauté.

Ils s'efforcent en vain de chercher l'idéal de la beauté dans l'antique Vénus, dans la figure vaine et passagère de la compagne de l'homme. Ils sont contraints de s'avouer déçus.

Ecoutons plutôt Victor Hugo présentant Eve au paradis terrestre.

Eve blonde admirait l'aube, sa sœur vermeille...

. . . . . .

Eve laissait errer ses yeux sur la nature,
Et sous les verts palmiers à la haute stature
Autour d'Eve, au-dessus de sa tête, l'œillet
Semblait songer, le bleu lotus se recueillait,
Le frais myosotis se souvenait, les roses
Cherchaient ses pieds avec leurs lèvres demi-closes;
Un souffle fraternel sortait du lys vermeil,
Comme si ce doux être eut été leur pareil,
Comme si de ces fleurs ayant toutes une âme
La plus belle s'était épanouie en femme...

Néanmoins la tristesse s'empare du poète à la vue de ce « limon » dont est composée la femme

matière où l'âme brille à travers le suaire !

Ronsard avait précédé Hugo, lorsqu'il voulut traiter de la grâce si brève des fleurs et des femmes :

Mignonne, allons voir si la rose,
Qui ce matin avait desclose
Sa robe de pourpre au soleil,
A point perdu cette vesprée
Les plis de sa robe pourprée
Et son teint au vôtre pareil.

Las, voyez comme en peu d'espace
Migonne, elle a dessus la place,
Las, las, ses beautés laissé choir.
O vraiment marastre Nature,
Puisqu'une telle fleur ne dure
Que du matin jusques au soir.

Donc, si vous me croyez, mignonne,
Tandis que votre âge fleuronne
En sa plus verte nouveauté,
Cueillez, cueillez votre jeunesse :
Comme à cette fleur, la vieillesse
Fera ternir votre beauté.

Et voilà que l'écho de cette navrante mélopée est revenu dernièrement dans certains articles de Paul Bourget, de la *Revue des Deux-Mondes.*

Les rêveries de Sully Prudhomme ne s'expriment pas autrement :

Ici-bas, tous les lilas meurent,
Tous les chants des oiseaux sont courts;
Je rêve aux étés qui demeurent
Toujours.

Ici-bas les lèvres effleurent
Sans rien laisser de leur velours;
Je rêve aux baisers qui demeurent
Toujours.

Ici-bas tous les hommes pleurent
Leurs amitiés ou leurs amours;
Je rêve aux couples qui demeurent
Toujours.

Dans le ciel seulement l'éternel *baiser* de Dieu à l'âme sainte, et la communication de sa divine essence, selon la mesure des mérites, rendront l'âme bienheureuse (12).

Ce lyrisme harmonieux et mélancolique marque bien l'éternelle déception de l'humanité à la recherche de la beauté suprême qui seule doit rassasier son intelligence et son cœur.

Tout le monde a présent à la mémoire l'épisode tant de fois raconté du célèbre duc de Gandie, François de Borgia, l'un des plus accomplis et des plus grands chevaliers d'Espagne, et qui, à diverses reprises, avait fait l'admiration de la cour de Charles-Quint. De par ses fonctions, il avait été un des nombreux témoins de la beauté de l'impératrice Isabelle dont « le front si beau, les joues si fraîches, les lèvres si souriantes et les yeus si pleins d'éclat » l'avaient, de son propre aveu, vivement frappé. Mais voilà qu'en 1539 Isabelle meurt, et Borgia est chargé de conduire le corps de sa souveraine jusqu'à Grenade où se trouvaient les tombeaux des rois. Avant de descendre la défunte dans les caveaux royaux il doit jurer que les restes qu'il accompagne sont bien ceux de l'impératrice. On ouvre le cercueil ! Quelle horreur ! Au lieu de retrouver les traits si harmonieux, pleins de grâce et de beauté qui, hier encore, faisaient l'admiration de tous, et qu'il était heureux de contempler une fois encore, il n'a plus devant les yeux qu'un cadavre infect, la proie horrible de la pourriture et des vers. Il est fortement confirmé dans sa conviction du néant de la beauté humaine; il affirme d'une façon décisive son projet de renoncer au monde. Il met ordre à ses affaires, il entre dans l'ordre des Jésuites et devient un grand saint.

Dieu, l'Eternelle beauté recherchée des humains, étant la beauté par essence, ne peut qu'être la splendeur du vrai,

(12) Saint Paul, *Epître aux Corinthiens,* Ch. XII...

Il est tout autant la splendeur du bien et du bon moral (13) parce que le beau est la splendeur de l'ordre (St Thomas). Saint François de Sales explique excellemment cette doctrine au chapitre Ier du *Traité de l'Amour de Dieu* (14).

Il a créé le beau sensible, intellectuel et moral comme trois degrés pour arriver à lui. Le beau sensible est celui que nous connaissons par l'intermédiaire des sens et qui rappelle Dieu par son unité et sa trinité, un par sa substance, triple par son principe, sa force et sa fin. Le beau intellectuel est la lumière qui éclaire et celle-ci qui voit le vrai et le beau, le bon en Dieu, contracte avec Lui une ressemblance qui se complète par l'amour. Le beau moral est le beau supérieur, le terme, la raison, la perfection du beau naturel. C'est l'amour de tout ce que l'intelligence a vu dans le beau sensible et intellectuel, et c'est par lui, que Dieu communique aux êtres une beauté qui est au-dessus de la nature, une beauté qui les transfigure (15).

(13) St Denys l'Aréopagite, qui connaissait à fond la théorie platonicienne, nous explique la nature du beau en nous montrant qu'il se confond dans son principe dans le bon moral, c'est-à-dire dans le bien et le juste.

Le beau divin, dit-il, est la fin et l'exemplaire de tout, parce que c'est d'après lui que chaque chose a été déterminée, aussi le beau est identique au bon puisque toute chose désire le bon et le beau... Le beau qui vient de Dieu, *c'est le bon, puisqu'il est l'effet de la bonté divine, le bien de l'intelligence et de la volonté*... Le beau divin est aussi la lumière parce qu'il est le rayonnement et la manifestation de la vérité... Le beau divin est l'amour parce qu'il est la cause, le moyen, et le but: il attire, il éclaire, il unit... Le beau divin est l'unité première, infinie... qui vit dans la Trinité de ses Personnes et se manifeste dans la variété des êtres... Dieu, en effet, poursuit l'unité et la variété de tous les êtres et il se manifeste à nous par le beau qui est la splendeur du vrai et du bon.

(14) Livre I, ch. I. Il nous dit même au chapitre, V, livre VII du dit *Traité* que tout son texte (ou à peu près) est composé des « *paroles* du divin Saint Denys l'Aréopagite ».

(15) Saint François de Sales cite, comme exemple, le soleil qui par sa beauté et bonté ou par sa lumière et chaleur vivifie tout (*Amour de Dieu*, l. VII, ch. V).

Les chefs-d'œuvre de la littérature, de la peinture ne sont pas les plus sublimes, il y a ceux de la vie morale : « La première de toutes les œuvres d'art est une belle vie même silencieuse, même maladroite, si elle n'est pas vaincue par l'impureté. » (Lettre du lieutenant Dupouey à Henri Ghéon. *Croix de Paris* du 16 mai 1924).

Enfin Dieu a incarné et divinisé le beau sensible, le beau intellectuel et le beau moral dans la personne du Verbe divin. La beauté corporelle de son fils unique était digne de son intelligence que la vision béatifique éclairait et de son amour qui établissait une conformité parfaite entre sa volonté et celle de son Père... (16).

Et ainsi le beau, l'idéal du beau n'est autre que Dieu infiniment vrai et infiniment bon. Le beau devra donc toujours être fondé sur la vérité et la *bonté morale* et l'idéal de l'artiste sera de combiner ces éléments qu'il rencontrera dans le monde physique, intellectuel ou moral.

Plus il y aura de Dieu dans une œuvre artistique, physique, intellectuelle ou morale, plus elle sera belle ou conforme au bon et au vrai absolu.

Or, dans l'économie de la création où puiser davantage le divin, où trouver de plus nombreuses traces de l'empreinte de Dieu que dans celle que Dieu a établie la dépositaire des secrets de son Fils ? Où aller chercher un plus pur idéal de l'esthétique divine qu'au salon de Celle que le Fils de Dieu a choisie comme épouse et qui engendre tous les jours de nouveaux fils à la ressemblance de Jésus-Christ ? Où aller s'abreuver à une source plus abondante d'intellectualisme divin que dans les traités, les méthodes, les archives de Celle que le Verbe éternel (Parole du Père) a instituée gardienne fidèle et incorruptible de ses leçons ? Où aller s'alimenter à une table plus substantielle d'esthétique divine qu'à celle qui garde jalousement

(16) Telle est la sublime doctrine exposée par Saint Denys, l'un des juges de l'Aréopage, converti par l'Apôtre Saint Paul dont il resta le disciple et l'ami. Saint Thomas a fait un court commentaire de l'admirable livre des *Noms divins* de Saint Denys l'Aréopagite. Le P. Vallet, prêtre de Saint-Sulpice, auteur de plusieurs ouvrages de philosophie a établi à son tour un commentaire étendu de l'opuscule *de Pulchro* en y rattachant tout ce que Saint Thomas a disséminé dans ses œuvres sur le même sujet et l'a publié dans un volume intitulé « *L'Idée du Beau dans la philosophie de Saint Thomas d'Aquin.* »

Nous nous sommes servi pour cette analyse du Commentaire français des *Noms divins* par Cartier : *L'Art Chrétien*, t. I, chapitre V, et du *Traité de l'Amour de Dieu*, de Saint François de Sales, l. I, ch. I, où notre docteur s'appuie en les citant sur les susdits *Noms divins*.

les Tables du Sinaï et l'angélique code de la perfection évangélique ? J'ai nommé l'Eglise catholique.

L'Eglise est, par le fait, la seule conservatrice de la beauté intégrale, par sa doctrine qui enseigne la vérité et la vertu, ces deux éléments dont l'harmonie ou la synthèse forme le beau. On voit donc combien ont déraillé les écoles réalistes ou romantiques qui disent que le beau n'est que la représentation d'une réalité quelconque, physique, intellectuelle ou morale, tant hideuse soit-elle, comme celle d'un ivrogne, d'un débauché, d'un fou. Zola et Victor Hugo dans ses dernières années, en présentant le vice sur le même échelon que la vertu, l'erreur comme égale à la vérité, ont enlevé à leur œuvre littéraire toute véritable beauté car ils en ont exclu le bon et l'harmonie des proportions, fondements essentiels de toute esthétique On peut en dire autant d'un peintre dont les œuvres ne respectent pas la morale.

Pour expliquer à la fois et l'affinité et la différence existant entre le beau et le bien, Saint Ambroise se sert d'une ingénieuse comparaison; il fait un rapprochement de la beauté morale avec la beauté corporelle: le corps ne peut être beau s'il n'est *sain* et *bien constitué;* et cependant, on distingue sans peine la *beauté* de la *santé* quoique l'une ne puisse exister sans l'autre et que toutes deux s'appellent mutuellement (17).

Ce qui revient à dire : aucune beauté morale possible si les préceptes qui en sont le support ne sont à la fois divins et humains c'est-à-dire s'ils ne supposent à la fois une origine divine (car Dieu seul, en tant que Créateur, peut imposer une loi morale) et une conformité parfaite avec la nature humaine (18).

Cette faillite de la pensée humaine dans la recherche du beau, lorsqu'elle est livrée aux seules lumières de la raison est d'autant plus vraie, ou plutôt est d'autant plus

(17) Saint Ambroise, *De officiis ministrorum,* livre I, chapitre 45.

(18) Voir à ce sujet le chapitre V du livre VII du *Traité de l'Amour de Dieu.*

confirmée par le fait que bien souvent le beau créé tel qu'elle le conçoit, est purement subjectif (ce qui est beau pour l'un peut être laid pour l'autre et vice-versa), et que dans nombre de cas le beau est tout simplement relatif, c'est ainsi que l'on dira « de belles ruines », « un beau désastre ».

Combien donc sont éphémères tous les idéals de beauté, quels qu'ils soient lorsqu'on veut en exclure le divin. D'autant mieux qu'un idéal est par lui-même une chose devant demeurer perpétuellement alors que tout ce que l'on rencontre dans la nature, si on l'en sépare du Créateur n'est que contingent et appelé à périr.

Et, encore en supposant qu'on puisse rencontrer un idéal du beau dans la créature, pourquoi s'y arrêter ? Tout ce qu'il y a de bon, de bien, de beau dans la créature ne vient-il pas du Créateur ? La créature n'a rien par elle-même, du moins d'une façon immédiate; elle ne peut se donner ce qu'elle n'a pas; et, si, nécessairement, il faut admettre que tout ce qu'il y a dans un effet existe à un degré supérieur dans sa cause, il faut conclure que tout ce qu'il y a de beau dans le créé requiert un idéal supérieur pris en dehors de lui.

Non, l'esprit humain ne doit pas se prendre, comme en Grèce pour la *mesure des choses*. L'Eglise, dépositaire de la révélation, de la vertu et de la morale, rend hommage à la raison pour saisir le beau et le vrai dans l'immense champ d'exploration qui lui est constitué. Mais, en proclamant, dans un domaine supérieur les vérités qui lui sont propres, elle préserve l'intelligence d'une certaine débauche de sens individuel qui la mutile en la faisant fonctionner à faux. Pour travailler pour l'art vrai et la vraie civilisation, les mystères d'En-Haut éclairent merveilleusement à la fois et la raison de l'homme et les mystères d'en-bas (19).

(19) Nous avons résumé ici deux pages d'un *Bulletin des Facultés Catholiques de Lyon* dont nous ne retrouvons pas la date.

Or, en notre époque semi-païenne du déshabillage éhonté qui rapproche l'homme de la brute primitive par sa tenue extérieure, ses pensées et ses sentiments, l'Eglise a parlé par la voix de ses pontifes Benoît XV, Pie XI, gardiens responsables de la véritable beauté morale. Les évêques, les prêtres, les vrais chrétiens, profondément navrés de cette indécence publique et persistante, ont levé leurs yeux vers la Vierge de Lourdes si belle, si rayonnante de pureté, de simplicité et de modestie. Tous la prient de mettre un terme à ces modes inconvenantes, en retirant la femme de la pente rapide vers l'esclavage païen où les brèches faites à la morale chrétienne l'entraînent, pour la faire remonter à l'exemplaire qu'elle offre à toute chrétienne digne de ce nom.

Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit ? s'écriait Saint Paul, glorifiez donc Dieu dans votre corps (I Cor. VI). De ces vérités et des prescriptions de l'autorité religieuse (juge de droit divin de tout ce qui concerne la foi et les mœurs) découlent de très graves devoirs, et particulièrement celui de se vêtir d'une manière modeste.

Nous avons présenté la Vierge de Lourdes. Que ne dira-t-on pas du Christ lui-même, source de toute beauté ? Auprès de Lui les splendeurs de tout ordre ne sont que des ombres. Les Saintes Ecritures nous en présentent deux figures dans l'Ancien Testament : Joseph et Moïse, dont la beauté, au dire de l'historien Josèphe, était si grande que l'on accourait pour les contempler dans les traits de leur enfance et que l'on en ressentait plaisir et joie (20). Et cependant ce n'étaient que des figures; aussi le prophète royal avait-il déjà chanté la grâce divine de la face du Sauveur : Vous êtes beau, vous êtes beau par-dessus tous les enfants des hommes.

Saint Jean-Chrysostome n'a aucune peine à assurer qu'un grand nombre épris de son amour s'attachaient à Lui et le suivaient partout. Les Apôtres répondaient sans

(20) L'historien Josèphe.....

hésiter à son invitation de le suivre; les foules, les soldats, le peuple accouraient sur ses pas par toutes les voies de la Palestine. La beauté majestueuse de son visage, les éclairs de ses yeux avaient tant de puissance, de douceur et de bonté, que tous ceux qui le voyaient (ceux que l'envie ou la haine n'aveuglaient pas) étaient dans l'admiration et lui rendaient des honneurs que ne reçut jamais aucun roi de la terre.

Qui dira jamais la grâce de ses actes où tout était fait avec poids, mesure, pour conduire les hommes à son Père. Quelle douceur, quelle suavité dans ses paroles et ses regards, même quand il reprochait leurs fautes aux pauvres pécheurs. Réunissez en un homme, dans un être, tout bien, toute qualité : la grandeur d'âme, la science, la sagesse, la bonté, la beauté, la miséricorde, la sainteté; portez si vous le pouvez toutes ces perfections à un degré infini et alors il vous sera permis de vous faire une idée de l'excellence de la grâce du Sauveur. Le peuple aimait à le contempler, dit Saint Luc, tant il agissait dignement, avec le lustre et la splendeur d'une excellente bienséance et d'une parfaite harmonie. Le charme de sa parole était inexprimable. Qu'il la fit entendre en public ou en particulier, elle produisait des effets merveilleux. Saint Mathieu et Saint Marc racontent que tous admiraient la grâce extraordinaire de ses prédications qui les ravissaient. Les jours où il devait parler au temple, de grand matin la foule venait y prendre place.

Jésus versait alors à flots l'éloquence mystérieuse et simple de la parole divine; il tenait sous le charme ses auditeurs des heures entières, si bien que tous hors d'eux-mêmes s'écriaient: « Non, jamais homme n'a parlé de la sorte. » Aussi, maintes fois, des foules entières, oubliant leurs familles, leurs maisons, leurs biens, jusqu'à leur nourriture, le suivaient partout fut-ce même au désert, à tel point qu'à deux reprises il dut opérer la merveille de la multiplication des pains.

Il fut beau, notre doux Jésus, quand, sur la paille de

la crèche, il recevait avec la grâce aimable d'un enfant les adorations des mages d'Orient; quand, à 12 ans, il émerveillait les docteurs de la loi par la sagesse de ses réponses; quand il guérissait les aveugles, les lépreux, toutes les infirmités; mais il fut magnifique quand il bénit et caressa les enfants, quand il se laissa approcher des petits, des pécheurs, quand il s'écriait : Venez à moi vous tous qui êtes chargés de labeurs et de peines et je vous soulagerai.

Sainte Thérèse, en oraison, vit un jour les mains du Sauveur. Elles étaient si belles qu'elle fut ravie en extase et ne trouvait aucune parole pour exprimer son ravissement. Quelques jours plus tard elle fut admise à contempler sa divine Face, les éclats et les attraits qui en jaillissaient l'éblouirent à un tel degré que comme l'apôtre Saint Paul elle s'écrie que rien n'est comparable ici-bas (21). Voir, posséder Dieu, n'est-ce pas en effet le ciel, le bonheur suprême, le bonheur des élus ?

Comme conclusion aimons donc Dieu en tout et par-dessus tout. Nous avons sous ce rapport, à notre époque si saturée du culte de la matière, un modèle placé à notre portée tellement la leçon qu'il nous donne est actuelle et pleine d'enseignements nécessaires. C'est la sainte de Lisieux, cette jeune sainte (ne pourrait-on pas dire en quelque sorte la sainte à la mode) Thérèse de l'Enfant-Jésus: Elle aimait beaucoup les siens, ses sœurs en religion, les enfants, l'église entière, toutes les âmes. Elle aima les beautés de la nature, le ciel étoilé, les ruisseaux limpides, les prairies émaillées de fleurs, les oiseaux gazouillant leur refrain matinal... mais en définitive c'était Dieu seul, beauté infinie (dont les créatures ne sont que des images) qu'elle aimait, Lui seul en tout.

Jamais elle ne s'arrêta à l'exhibition malsaine de la chair aux dépens de l'esprit. Le corps en effet n'existe que pour l'âme et l'âme pour Dieu. Or le déshabillage est un

(21) P. Saint-Jure, *De la connaissance et de l'Amour de Jésus-Christ,* I, p. 107-117.

grand danger pour les âmes. Que de pensées légères, que d'imaginations troublantes, que de désirs mauvais suscités par ces exhibitions immodestes.

Que les femmes ne s'en aillent pas répétant qu'elles ne font pas le mal et qu'elles n'ont pas l'intention de le provoquer chez les autres. Elles sont responsables plus ou moins conscientes des scandales qu'elles causent et des péchés qui en résultent. Que n'ont-elles présentes à la mémoire ces paroles de Saint Paul : Les impudiques n'entreront jamais dans le royaume de Dieu. (I Cor. VI).

Un trait pour finir : Mme de Chantal avait une enfant du nom de Françoise que Saint François de Sales chérissait comme sa fille. Gaie, enjouée, toute d'esprit et de feu, bien faite, elle eut quelque envie, jeune encore, de devenir religieuse. Mais à quinze ans, le Bienheureux avertit sa mère qu'elle n'avait pas cette vocation et qu'il était temps de lui faire voir un peu le monde. La Sainte la confia donc à l'une ou l'autre de ses amies d'Annecy pour la présenter dans les réunions de la noblesse et autres personnes de la société distinguée de la ville. Au sortir du monastère où sa mère l'avait habillée et ajustée avec un goût sérieux, Françoise se rendit un jour dans quelque maison amie pour ajouter à ses parures ce que le monde lui semblait exiger. Le saint Evêque la rencontrant revêtue d'une brillante toilette l'arrête : « Françon, lui dit-il, je suis assuré que votre mère ne vous a pas ainsi habillée. » Et pour l'avertir qu'elle avait la gorge trop découverte, avec une simplicité et une bonté toute paternelles, il lui présenta des épingles. Même rappel à la modestie, dans une seconde rencontre (22).

Bien des personnes même chrétiennes de nos jours, auraient besoin de ces avertissements d'un saint.

(22) *Les deux filles de Mme de Chantal,* par la Comtesse de Menthon, Paris, Librairie Firmin Didot. — « Faites réflexion, écrivait notre Saint à une demoiselle, que vous êtes fille de l'Eglise catholique et réjouissez-vous de cela, car les enfants de cette mère qui vivent selon ses lois, meurent toujours bien heureux et en grande consolation. » *Œuvres,* Vivès, XII, p. 146.

Quant aux mondaines qui se moquent des recommandations et des prescriptions des papes, des évêques, de l'Eglise, leurs corps ne sont plus les temples du Saint-Esprit (I Cor. VI), mais les, réceptacles immondes des esprits mauvais qui, avec des rires sardoniques et infâmes, les poussent au déshabillage, à la luxure, au scandale, et les vouent aux peines éternelles de l'Enfer.

O doux Jésus, roi victorieux des cœurs, vous avez vaincu les tyrans anciens qui lapidaient, brûlaient, égorgeaient vos fidèles serviteurs, Vous avez vaincu toutes les séductions du paganisme de la Renaissance, du philosophisme et de la Révolution; faites que Votre beauté, votre douceur, et les charmes de votre visage s'impriment si fort dans les esprits et blessent si profondément les cœurs que méprisant les tentations, le culte de la chair sous toutes ses formes païennes, nous pensions continuellement à Vous, vous bénissant et vous aimant à jamais.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R.F.

TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN DE L'ACADÉMIE..... V à XIV

Séances des 3 octobre et 12 décembre 1933, 6 février, 10 avril et 5 juin 1934..... V à XIV

Collégiale de Notre-Dame, divers incidents au XVIII[e] siècle (Chanoine Coutin)..... VI

Dictionnaire du Clergé, projet de supplément..... VI

Compesières. Analyse de la notice historique de M. de Montfalcon (Chanoine Gavard)..... VII

La Savoie. Arrondissement d'Annecy (Guide de M. L. Pfister). Analyse par M. le chanoine Gavard..... VII

Béatification de la Mère de Chantal. Relation des solennités (Chanoine Coutin)..... VIII

Vieugy. Rapport sur la vie religieuse en 1845 par le recteur Veuillard (Chanoine Mugnier)..... VIII

Comptes financiers de l'exercice 1933 (Abbé Chiariglione) X

Sainte Jeanne-Antide Thouret (Mgr Pernoud)..... X

Vieugy. Délibérations municipales 1792-96 (Chanoine Mugnier)..... XII

Canonisation de Sainte Jeanne de Chantal, journal de la fête (Chanoine Coutin)..... XII

Fondation de la première Ecole de filles à Annecy, 1713 (Chanoine Coutin)..... XIII

Vieugy. Documents historiques (Chanoine Mugnier)..... XIV

Sociétés Savantes qui échangent leurs publications avec l'Académie Salésienne..... XV

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE..... XV

HISTOIRE D'UNE RIVALITÉ SÉCULAIRE

(M. François GAILLARD)

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE. — Comment peut surgir une rivalité. 3

CHAPITRE I. — En 1818. — Un rapide coup d'œil sur la topographie respective d'Esserts et d'Esery. — Fusion des deux paroisses. — Création, en 1818, d'une commune unique : Les Esserts-Esery. 5

CHAPITRE II. — 1820-1830. — Revendications d'Esserts au sujet de la résidence du Curé. — Démarches d'Esery pour obtenir la dévolution du bénéfice d'Esserts à la Fabrique d'Esery. — Visite paroissiale de Mgr de Thiollaz (1830) et reconnaissance des droits d'Esserts. 8

CHAPITRE III. — 1838. — L'enlèvement de la cloche d'Esserts. 13

CHAPITRE IV. — 1840. — Le Procès devant le Sénat de Savoie 16

CHAPITRE V. — 1841. — Esserts demande la Séparation religieuse 20

CHAPITRE VI. — 1864. — La restauration paroissiale d'Esserts. — Mgr Magnin érige Esserts en succursale. 23

CHAPITRE VII. — 1864-1870. — La restauration paroissiale d'Esserts (*suite*). — La construction du presbytère. 25

CHAPITRE VIII. — 1844-1914. — La séparation communale. — Les débuts de la lutte. 28

CHAPITRE IX. — La séparation communale (*suite*). — La lutte continue. 31

CHAPITRE X. — La séparation communale (*suite*). — Espoirs et déceptions. 33

CHAPITRE XI. — La séparation communale (*suite*). — Dernière phase de la lutte. — Recours au Parlement. — La séparation est votée. 37

QUELQUES NOTES SUR ÉTREMBIÈRES

(Chanoine A. GAVARD)

PRÉFACE. 45

CHAPITRE I. — *Généralités.* — § I. Etymologie. — § II. Orographie. — § III. Hydrographie. — § IV. Le Pont d'Etrembières. 47

CHAPITRE II. — *La Paroisse.* — § I. Début du Christianisme. Saint-Avit à Annemasse. Eglise d'Etrembières. — § II. Les visites pastorales. — § III. Les Curés. — § IV. Prêtres originaires d'Etrembières. — § V. L'église et le cimetière. — § VI. Bénéfice-cure. 58

CHAPITRE III. — *La Commune.* — § I. Avant 1580. — § II. La commune après 1738. — § III. Après la répartition de 1749. — § IV. Les affranchissements. — § V. A la Révolution. 81

CHAPITRE IV. — *Les Châteaux féodaux.* — § I. Châteaux voisins. — § II. Château d'Etrembières. — § III. Châtillon et ses divers propriétaires. 87

CHAPITRE V. — *Les Guerres (1635-1603).* — § I. La guerre autour de Genève. — § II. Période Genevoise. — § III. Période Bernoise. — § IV. La période Française. — § V. Coup d'œil sur le Faucigny. — § VI. Guerre de 1589-90. 101

CHAPITRE VI. — *Retour du Chablais et du Bailliage de Ternier-Gaillard au Catholicisme.* — § I. Les Quarante Heures d'Annemasse. — § II. L'Escalade. — § III. Le traité de Saint-Julien. 114

CHAPITRE VII. — *Encore la paroisse d'Etrembières après une modification de frontières en 1816.* — § I. Divers incidents tragiques à Etrembières. — § II. Bagare d'Etrembières. — § III. Insurrection Polonaise de 1834. — § IV. Projet de réunion d'Etrembières à Monnetier-Mornex. — § V. Histoire d'une source sulfureuse. — § VI. Un Evêque à Etrembières. — § VII. Le Pensionnat d'Etrembières. — § VIII. Situation économique. Quelques notes. 122

CHAPITRE VIII. — *Coup d'œil sur Etrembières au XX^e^ siècle.* — § I. Municipalité. Population. — § II. Industries. — § III. Morts de la Guerre 1914-18. 136

EPILOGUE. 141

BIBLIOTHÈQUE DES PRÊTRES

LA VÉRITABLE BEAUTÉ

par Mgr L. E. PICCARD 143

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME CINQUANTE-ET-UNIÈME

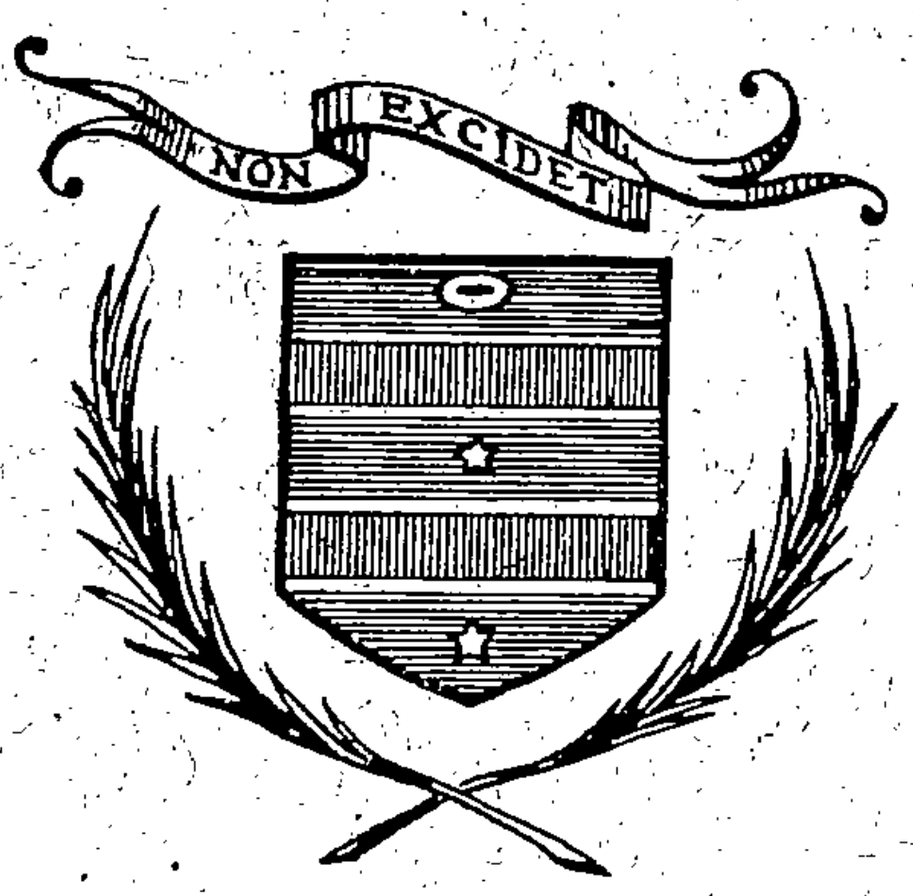

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1933

PRINCIPALES PUBLICATIONS
DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

Tome I. — V. Brasier, Étude sur S. Germain, moine bénédictin.

Tome II. — Lettres inédites de S. François de Sales. — Relation de la mort de S. François de Sales, par le marquis Cambis-Velleron. — J. Lombard. Le Doctorat de St François de Sales. — V. Brasier. Etude sur S. Ruph. — J. Mercier, Notice sur l'hôpital de la providence d'Annecy. — J.-M. Pettex. Statistique hist. du Dioc. d'Annecy. — P. Brand. Les Synodes dans l'anc. Dioc. de Genève.

Tome III. — J. Mercier. Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy. — J.-F. Gonthier. Les châteaux et la chapelle des Allinges. — Brachet. Monographie de la paroisse d'Arthaz. — H. C. La voie romaine dans la vallée des Usses. — A. Ducis. S. Maurice et la légion Thébéenne, 1re part. — Brand. Pouillé du Dioc. de Genève. — V. Brasier. Bibliographie Salésienne.

Tome IV. — J. Falconnet. Vie, culte et miracles du B. Jean d'Espagne.

Tome V. — L.-E. Piccard. Hist. de Thonon et du Chablais.

Tome VI. — P.-F. Poncet. Mémoire sur le plain-chant en Savoie. — J. Mercier. Le B. Pierre Favre. — A. Ducis, S. Maurice et la légion Thébéenne, 2e part. — Ducrettet. Monogr. de Marlens. — J.-M. Pettex. Notice biograph. sur l'historien Besson. — Précis de la visite de 1443.

Tome VII. — M. Sauthier-Thyrion. Un épisode de la Révolution. — Le cœur de S. François de Sales. — Jh-M. Lavanchy. Les châteaux de Duin, le château de Dérée. — E. Plantaz. Monogr. d'Arâches. — A. Montagnoux. Précis de comput ecclésiastique.

Tome VIII. — J. Mercier. L'abbaye et la vallée d'Abondance. — J.-M. Lavanchy. Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. — Fleury. Monogr. de la paroisse d'Annemasse.

Tome IX. — J. Falconnet. Une ascension au Mont-Blanc. — H Tavernier. Monogr. des Gêts et de la Côte d'Arbroz. — J. Mercier. Notice sur J. Falcaz.

Tome X. — V. Brasier. Etude sur les origines du prieuré de Talloires. J.-F. Gonthier. Hist. de l'instruction publique avant 1789 dans le dép. de la Haute-Savoie. — A. Ducis. S. Maurice et la légion Thébéenne, 3e part.

Tome XI. — J.-M. Lavorel. Cluses et le Faucigny, 1re part. — J.-F. Gonthier. Pouillé du Dioc. de Genève, en 1481.

Tome XII. — J.-M. Lavorel. Cluses et le Faucigny, 2e part. — J.-F. Gonthier. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme. 1re part.

Tome XIII. — R. P. Domenge. La Mission de Vizagapatam.

Tome XIV. — J. Mercier. Le Chapitre de S. Pierre de Genève.

Tome XV. — V. Brasier. Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. Gonthier. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

Tome XVI. — Jh-M. Lavanchy. Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. Gonthier. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

Tome XVII. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. ORSAT. Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève

Tome XVIII. — J. FALCONNET. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. ROLLIN, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER. Variétés. — P.-J. MORAND. Monogr. de Villaz

Tome XX. — H. FEIGE. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

Tome XXI. — P.-M. LAFRASSE. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Obituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. GAVARD. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. ALBERT. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin).
— Visites pastorales de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Obituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. GONTHIER. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. LAVOREL. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin).

Tome XXX. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. GONTHIER. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dime en Savoie. — Marie RANNAUD. La Chartreuse de Pomier.

Tome XXXIII. — J.-M. LAVANCHY. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. MORAND. Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. GAVARD. Les Archives de l'Abbaye de Sixt
Jacques CARRON. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793.

Tome XXXV. — J.-M. LAVOREL. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER. Les Plébanies. La paroisse de Bons, — A SERVETTAZ. Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON.

La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève au moment de la Réforme.

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge avant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation.

Tome XXXIX. — Bulletin. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote*. — M. SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table desmatières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie.

Tome XL. — Bulletin — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII^e^ siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ. Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, I^re^ partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2^e^ partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, I^re^ et 2^e^ parties.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3^e^ partie

Tome XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN. Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON. Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER. Une belle famille de Vieugy. - Lucien GUY. Anciens châteaux du Faucigny.

Tome XLVIII. — Bulletin — R. P. BUFFET. Ugine : Notes d'histoire.

Tome XLIX. — Bulletin. — R. P. BUFFET. Le Collège d'Evian.

Tome L. — Bulletin — R. P. EUGÈNE. La Chartreuse de Vallon.

Tome LI. — Bulletin. — Chan. COUTIN. Histoire de Montmin. — Abbé CLARET. Famille de Botanistes.

Tome LII. — Bulletin. - Chan. GAVARD, Etrembières. - François GAILLARD, Essert-Esery. — Mgr PICCARD, La véritable Beauté.

1490
52

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

SAVOISIENNE

TOME CINQUANTE-DEUXIÈME

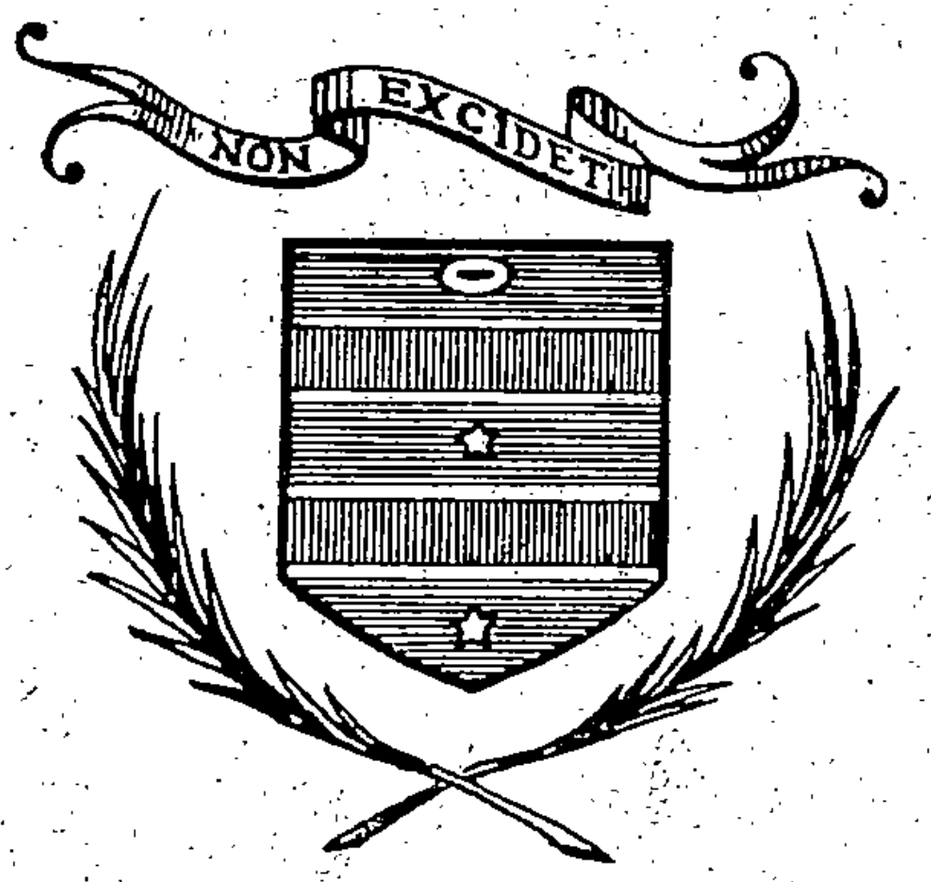

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE
—
1934

PRINCIPALES PUBLICATIONS
DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

Tome I. — V. Brasier, Etude sur S. Germain, moine bénédictin.

Tome II. — Lettres inédites de S. François de Sales. — Relation de la mort de S. François de Sales, par le marquis Cambis-Velleron. — J. Lombard. Le Doctorat de St François de Sales. — V. Brasier. Etude sur S. Ruph. — J. Mercier, Notice sur l'hôpital de la providence d'Annecy. — J.-M. Pettex. Statistique hist. du Dioc. d'Annecy. — P. Brand. Les Synodes dans l'anc. Dioc. de Genève

Tome III. — J. Mercier. Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy. — J.-F. Gonthier. Les châteaux et la chapelle des Allinges. — Bracuet. Monographie de la paroisse d'Arthaz. — H. C. La voie romaine dans la vallée des Usses. — A. Ducis. S. Maurice et la légion Thébéenne, 1re part. — Brand. Pouillé du Dioc. de Genève. — V. Brasier. Bibliographie Salésienne.

Tome IV. — J. Falconnet. Vie, culte et miracles du B. Jean d'Espagne.

Tome V. — L.-E. Piccard. Hist. de Thonon et du Chablais.

Tome VI. — P.-F. Poncet. Mémoire sur le plain-chant en Savoie. — J. Mercier. Le B. Pierre Favre. — A. Ducis, S. Maurice et la légion Thébéenne, 2e part. — Ducrettet. Monogr. de Marlens. — J.-M. Pettex. Notice biograph. sur l'historien Besson. — Précis de la visite de 1443

Tome VII. — M. Sauthier-Thyrion. Un épisode de la Révolution. Le cœur de S. François de Sales. — Jh-M. Lavanchy. Les châteaux de Duin, le château de Dérée. — E. Plantaz. Monogr. d'Arâches. — A. Montagnoux, Précis de comput ecclésiastique.

Tome VIII. — J. Mercier. L'abbaye et la vallée d'Abondance. — J.-M. Lavanchy. Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. — Fleury. Monogr. de la paroisse d'Annemasse.

Tome IX. — J. Falconnet. Une ascension au Mont-Blanc. — H Tavernier. Monogr. des Gets et de la Côte d'Arbroz. — J. Mercier. Notice sur J. Falcaz.

Tome X. — V. Brasier. Etude sur les origines du prieuré de Talloires. J.-F. Gonthier. Hist. de l'instruction publique avant 1789 dans le dép. de la Haute-Savoie. — A. Ducis. S. Maurice et la légion Thébéenne, 3e part.

Tome XI. — J.-M. Lavorel. Cluses et le Faucigny, 1re part. — J.-F. Gonthier. Pouillé du Dioc. de Genève, en 1481

Tome XII. — J.-M. Lavorel. Cluses et le Faucigny, 2e part. — J.-F. Gonthier. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme. 1re part.

Tome XIII. — R. P. Domenge. La Mission de Vizagapatam.

Tome XIV. — J. Mercier. Le Chapitre de S. Pierre de Genève.

Tome XV. — V. Brasier. Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. Gonthier. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

Tome XVI. — Jh-M. Lavanchy. Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. Gonthier. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

Tome XVII. — J.-F. Gonthier. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. Orsat. Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève

Tome XVIII. — J. Falconnet. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. Rollin, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. Gonthier. Variétés. — P.-J. Morand. Monogr. de Villaz

Tome XX. — H. Feige. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

Tome XXI. — P.-M. Lafrasse. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. Albert. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. Gonthier. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Obituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. Chevallier. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. Gonthier. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. Gavard. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. Albert. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. Chevallier. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. Lafrasse. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. Lafrasse. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin).
— Visites pastorales de 1411 à 1518. — J.-M. Lavorel. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Obituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. Gonthier. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. Lavorel. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. Gonthier. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. Gonthier. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin).

Tome XXX. — Nestor Albert. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor Albert. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy, tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. Gonthier. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dime en Savoie. — Marie Rannaud. La Chartreuse de Pomier.

Tome XXXIII. — J.-M. Lavanchy. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. Morand. Notice historique sur Loisin. — J.-F. Gonthier. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. Gavard. Les Archives de l'Abbaye de Sixt
Jacques Carron. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M. Lavorel. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. Gonthier. Les Plébanies. La paroisse de Bons, — A Servettaz. Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. Mouthon.

La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève au moment de la Réforme.

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge avant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation.

Tome XXXIX. — Bulletin. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote*.— M. SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table des matières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie.

Tome XL. — Bulletin — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII^e^ siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ. Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 1^re^ partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2^e^ partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 1^re^ et 2^e^ parties.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3^e^ partie

Tome XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN. Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON. Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER. Une belle famille de Vieugy. -Lucien GUY. Anciens châteaux du Faucigny.

Tome XLVIII. — Bulletin — R. P. BUFFET. Ugine : Notes d'histoire.

Tome XLIX. — Bulletin. — R. P. BUFFET. Le Collège d'Evian.

Tome L. — Bulletin — R. P. EUGÈNE. La Chartreuse de Vallon.

Tome LI. — Bulletin. — Chan. COUTIN. Histoire de Montmin. — Abbé CLARET. Famille de Botanistes.

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME CINQUANTE-TROISIÈME

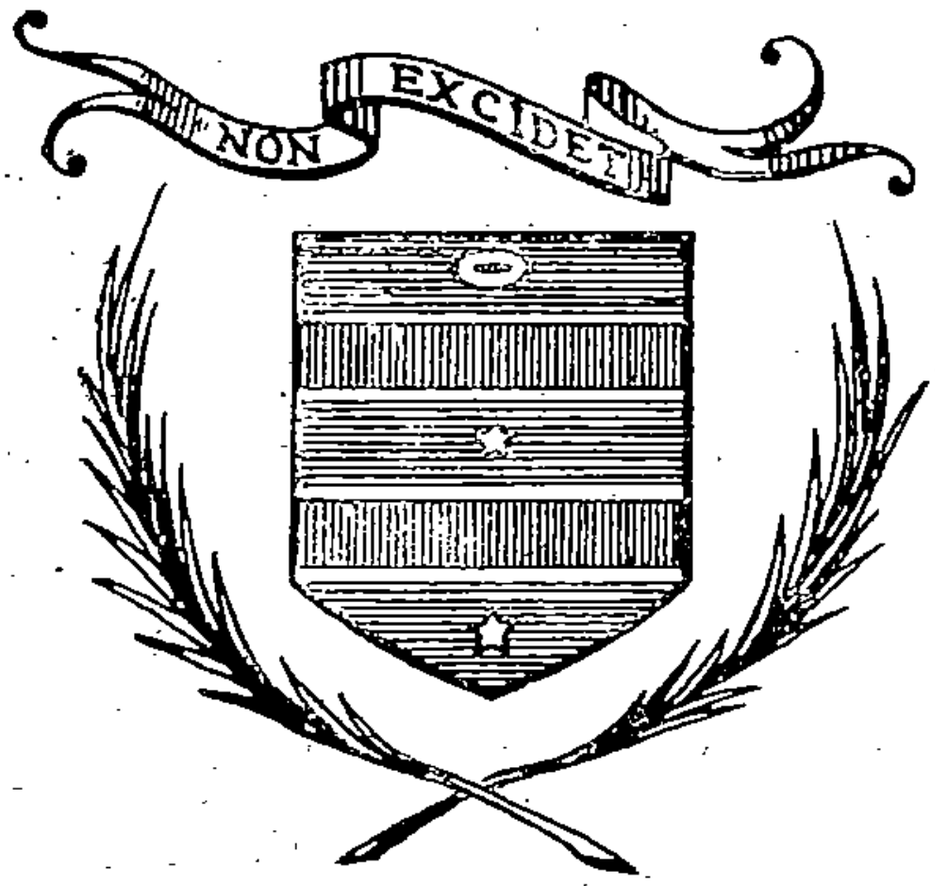

8007

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1935

8° A 1490

PRINCIPALES PUBLICATIONS
DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

Tome I. — V. BRASIER, Etude sur S. Germain, moine bénédictin.

Tome II. — Lettres inédites de S. François de Sales. — Relation de la mort de S. François de Sales, par le marquis Cambis-Velleron. — J. LOMBARD. Le Doctorat de St François de Sales. — V. BRASIER. Etude sur S. Ruph. — J. MERCIER, Notice sur l'hôpital de la providence d'Annecy. — J.-M. PETTEX. Statistique hist. du Dioc. d'Annecy. — P. BRAND. Les Synodes dans l'anc. Dioc. de Genève

Tome III. — J. MERCIER. Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy. — J.-F. GONTHIER. Les châteaux et la chapelle des Allinges. — BRACHET. Monographie de la paroisse d'Arthaz. — H. C. La voie romaine dans la vallée des Usses. — A. DUCIS. S. Maurice et la légion Thébéenne, 1re part. — BRAND. Pouillé du Dioc. de Genève. — V. BRASIER. Bibliographie Salésienne.

Tome IV. — J. FALCONNET. Vie, culte et miracles du B. Jean d'Espagne.

Tome V. — L.-E. PICCARD. Hist. de Thonon et du Chablais.

Tome VI. — P.-F. PONCET. Mémoire sur le plain-chant en Savoie. — J. MERCIER. Le B. Pierre Favre. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 2e part. — DUCRETTET. Monogr. de Marlens. — J.-M. PETTEX. Notice biograph. sur l'historien Besson. — Précis de la visite de 1443

Tome VII. — M. SAUTHIER-THYRION. Un épisode de la Révolution. Le cœur de S. François de Sales. — Jh-M. LAVANCHY. Les châteaux de Duin, le château de Dérée. — E. PLANTAZ. Monogr. d'Arâches. — A. MONTAGNOUX. Précis de comput ecclésiastique.

Tome VIII. — J. MERCIER. L'abbaye et la vallée d'Abondance. — J.-M. LAVANCHY. Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. — FLEURY. Monogr. de la paroisse d'Annemasse.

Tome IX. — J. FALCONNET. Une ascension au Mont-Blanc. — H TAVERNIER. Monogr. des Gets et de la Côte d'Arbroz. — J. MERCIER. Notice sur J. Falcaz.

Tome X. — V. BRASIER. Etude sur les origines du prieuré de Talloires. J.-F. GONTHIER. Hist. de l'instruction publique avant 1789 dans le dép. de la Haute-Savoie. — A. DUCIS. S. Maurice et la légion Thébéenne, 3e part.

Tome XI. — J.-M. LAVOREL. Cluses et le Faucigny, 1re part. — J.-F. GONTHIER. Pouillé du Dioc. de Genève, en 1481

Tome XII. — J.-M. LAVOREL. Cluses et le Faucigny, 2e part. — J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme. 1re part.

Tome XIII. — R. P. DOMENGE. La Mission de Vizagapatam.

Tome XIV. — J. MERCIER. Le Chapitre de S. Pierre de Genève.

Tome XV. — V. BRASIER. Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

Tome XVI. — Jh-M. LAVANCHY. Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

F 2 X

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME CINQUANTE-TROISIÈME

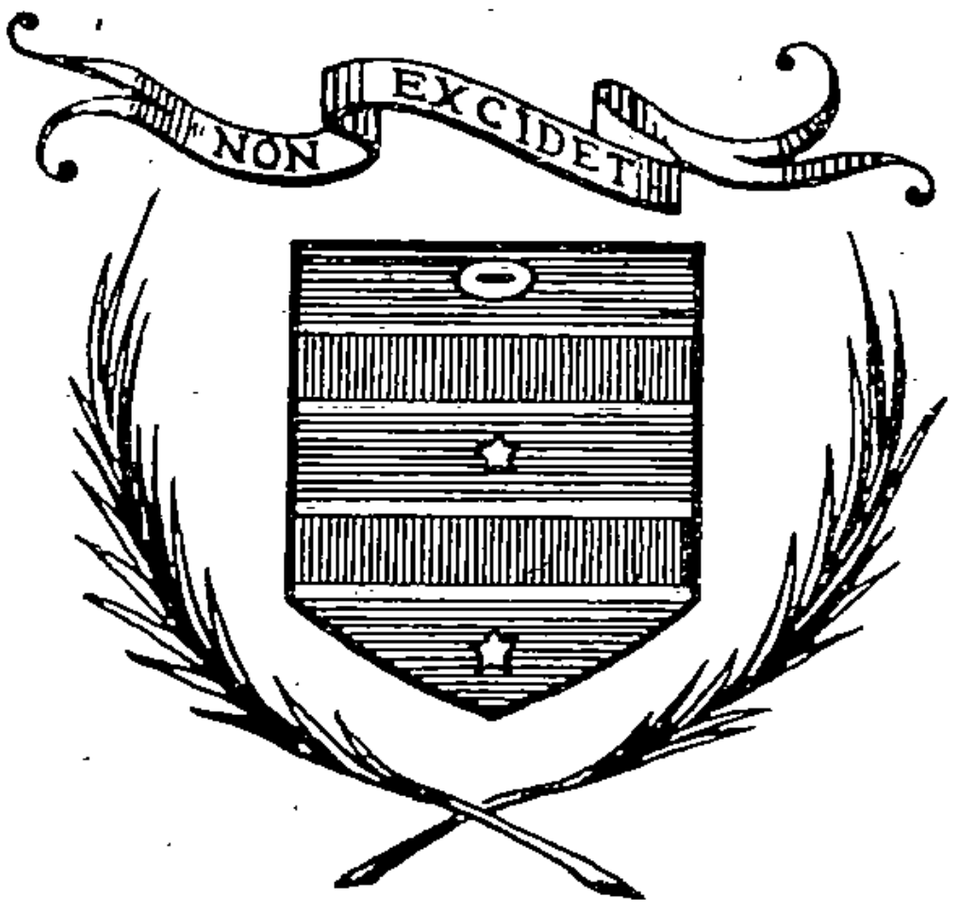

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE
1935

Nihil obstat

Annecci die tertia septembris 1935

E. PERNOUD, *Censor.*

Imprimatur

Annecii die quarta septembris 1935

J. MOGENET, *Vic. Gén.*

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 9 octobre 1934

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Benoît, Chiariglione, Coutin, Duval, Domenjoud, Gavard et Pfister.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président rappelle le souvenir de trois membres de l'Académie récemment décédés : M. le chanoine Baudin, aumônier des Sœurs de la Charité à La Roche; M. l'abbé Melchior Chaumontet, vicaire à Collonges, et M. l'abbé Angelin Berthet, archiprêtre de Thorens. A leurs familles, il adresse de pieuses condoléances.

Suivant les statuts, il est procédé à l'élection d'un tiers renouvelable des membres du Comité. Tous les membres sortants sont réélus, soit MM. Chiariglione, V. Corbet, L. Fuzier, F. Mugnier et Ernest Pernoud.

M. le chanoine Coutin donne l'analyse de divers documents conservés aux Archives départementales et démontrant la justification du titre de Notre-Dame de l'Aumône porté par l'ancien prieuré de Rumilly. Au XVIII[e] siècle, l'aumône s'y distribuait après-midi, le deuxième samedi de Carême à toutes les personnes qui se présentaient, sans distinction. Elle consistait en un beau pain de une livre et quart, fait d'un tiers de froment, un tiers de seigle et un tiers d'orge. En 1749, 2.700 personnes pauvres se présentèrent... En 1757, le prieuré distribua 55 coupes de blé à 3.539 personnes de Rumilly et de douze paroisses des environs. Plusieurs fois, le jour de la distribution, le prieur dut appeler la troupe pour éviter des troubles.

Le Président présente les divers ouvrages et publications reçus, notamment « Sainte Victoire de Chevrier », par M. l'abbé Descombes, curé de Menthonnex-en-Bornes; « L'Eglise de Chedde », par M. l'abbé Berger, curé de la paroisse; le rapport annuel du Syndicat d'Initiative d'Annecy et de la Haute-Savoie, par M. Pfister.

Il apporte une utile rectification à la biographie de Mgr Magnin de très vénérée mémoire.

M. le chanoine Coutin et M. L. Pfister parlent de la célébration du 5[e] centenaire de l'Ordre de Saint-Maurice, fondé en 1434 par Amédée VIII, célébration organisée par l'Académie Chablaisienne, et à laquelle ils ont assisté à Thonon et Ripaille le 27 septembre. Le souvenir de l'Abbaye de Saint-Maurice-en-Valais y ayant été rappelé, M. le chanoine Gavard dit à ce sujet quelques mots de l'évêché de Bethléem, dont le titre est porté par les Abbés de Saint-Maurice.

« Cet évêché fut une institution des Croisades. Baudoin, successeur de Godefroy de Bouillon, fut proclamé roi et sacré dans l'église de la Nativité de Notre-Seigneur et en souvenir de ce fait, fonda, en 1140, l'évêché de Bethléem

de concert avec le pape Pascal II. Dès ce moment, les évêques de ce siège jouèrent un rôle important. Souvent légats des Papes sur les champs de bataille de l'Orient, ils portaient comme étendards des croisés, les instruments de la Passion. Les peuples reconnaissants leur avaient fourni d'immenses ressources en Palestine et en Europe. Ils avaient notamment une église, un hôpital et un chapitre à Clamecy, dans le comté de Nevers. Mais dès que les évêques de Bethléem cessèrent d'occuper leur siège en Orient, ils se retirèrent en France, où ils furent assimilés aux évêques du royaume. C'est ce qui se pratiqua jusqu'à la Révolution. Mais au Concordat de 1801, le siège de Bethléem ne fut pas rétabli et son nom disparu des triptyques de l'Eglise. Charlotte de Luzignan, reine de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, par son mariage avec Louis de Savoie, transmit ses titres à la Maison de Savoie. Charles Ier et ses successeurs, les ducs de Savoie, puis les rois de Sardaigne, portèrent dès lors toujours le titre de roi de Jérusalem. Le roi Charles-Albert, pour honorer le nom de Bethléem et pour rappeler les anciens souvenirs de Saint Maurice et de la Savoie, demanda au pape Grégoire XVI, en 1840, de rétablir l'évêché de Bethléem et de donner le titre à perpétuité aux Abbés de l'antique abbaye de Saint-Maurice-en-Valais. Il voulait ainsi témoigner de son attachement et celui de la Maison de Savoie à un établissement dont les ancêtres avaient été les bienfaiteurs et les défenseurs. Ce fut dès lors que l'Abbé de Saint-Maurice et les dignitaires de l'abbaye furent régulièrement honorés de la décorations des SS. Maurice et Lazare. »

Avant la fin de la séance, M. le chanoine Benoit se fait l'interprête de tous les membres de l'Académie pour féliciter recpectueusement et bien cordialement le président, M. le chanoine Gavard, qui vient de célébrer, le 20 septembre, ses noces d'or sacerdotales. Des vœux bien ardents lui sont exprimés.

Séance du 11 décembre 1934

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE GAVARD

Etaient présents : MM. Bastian, Chavanne, Gavard, Chiariglione, Corbet, Coutin, Domenjoud, Flamary, E. Pernoud et L. Pfister.

Excusés : MM. Benoit, Duval et Mugnier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président présente les derniers ouvrages reçus, notamment le rapport des Archives départementales de la Haute-Savoie pour 1933 par M. Avezou, archiviste, et le fac-similé de l'édition très rare de 1619 de l'Introduction à la Vie Dévote, publié par M. Fabius Henrion, avec une lettre de Saint François de Sales, sur même papier et mêmes caractères que l'original. Des remerciements et des félicitations sont adressés à M. Henrion dont les efforts répétés ont obtenu, d'autre part, l'inscription des œuvres de saint François de Sales dans les programmes des études classiques.

M. Gavard signale l'intéressant ouvrage de M. l'abbé A. Cartier, de Myans, « La Savoie et l'Orient », et en recommande la lecture.

M. le chanoine Coutin donne lecture de l' « Ordre portant vœu pour faire à perpétuité la Procession générale le jour de l'Annonciation de Notre-Dame en toutes les paroisses des Estats de Savoye ». Ce vœu est fait par Christine de France, fille de Henri IV, et veuve du Duc de Savoie Victor Amédée, en l'an 1642, après le Traité de Turin qui mettait fin pour elle à bien des difficultés.

Dans ce document, la Duchesse, alors Régente, rappelle la dévotion spéciale de la Maison de Savoie envers le Mystère de l'Annonciation « instituant pour cet effet l'Ordre des Chevaliers de l'Annonciade. » (1362).

Elle parle ensuite « d'imiter la sainte intention qu'en avait feu S. A. R. de fonder sous le même titre de l'Annonciation un Monastère de l'Ordre de St Bruno, prôche notre Ville de Turin, où ces bons religieux dont la vie si angélique nous édifia extrêmement en leur Grande Chartreuse au dernier voyage que nous fîmes en Savoie ».

La conclusion est une prière à Marie qui mérite d'être citée : « Nous supplions donc très humblement la Sainte Vierge de vouloir agréer ce vœu très affectueux de nous procurer par son Fils bien aimé cette consolation de voir bientôt en nos Estats la paix tant désirée et assurer à mon peuple et à nos fidèles sujets un peu de repos. » (1 G. 54, fol. 303).

Sur le désir du Président, il est procédé à l'élection d'un second vice-président. M. le chanoine Coutin, archiprêtre de Notre-Dame, est élu vice-président de l'Académie. De plus, M. Roger Domenjoud, architecte, est nommé membre du Conseil d'Administration en remplacement de M. Antoine Fontaine, démissionnaire.

En levant la séance, M. Gavard offre ses vœux pour la nouvelle année aux membres présents et absents de la Salésienne. M. le chanoine Coutin le remercie en leur nom et lui exprime leurs souhaits bien affectueux.

Assemblée Générale du 5 février 1935

PRÉSIDENCE DE MGR PERNOUD, VICE-PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Benoit, Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Domenjoud, Duret, Favrat, Flamary, Fuzier, Mugnier, Ernest Pernoud, Mgr Pernoud et L. Pfister.

Excusé : M. François Ritz.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance, le Président dit les grands deuils

qui ont douloureusement atteint notre Académie par la mort, depuis la réunion de décembre, de M. le chanoine Adrien Gavard, notre vénéré président; M. le marquis de Bissy, membre d'honneur; M. l'abbé François Birraux, ancien curé de Messery; M. l'abbé Alfred Dunoyer, curé de Veyrier-du-Lac; M. le chanoine Josserand, curé de La Giettaz, et M. le chanoine Métral, curé d'Annecy-le-Vieux. Il fait réciter un *De Profundis* pour le repos de leurs âmes et adresse des condoléances bien vives à leurs familles.

Mgr Pernoud, en quelques paroles émues, redit le vide immense que laisse la disparition de M. le chanoine Gavard qui fut toute sa vie un bon ouvrier de la grande cause catholique, qui travailla de tout son cœur et de toutes ses forces à la formation de la jeunesse et du clergé, qui fut un historien de la Savoie très fin et des meilleurs, ainsi qu'un excellent littérateur. Et on ne sauraiit assez rappeler avec quelle autorité, quel zèle et quelle délicate bonté il présidait l'Académie Salésienne.

Le secrétaire donne lecture des lettres de condoléances qui nous ont été adressées par le vicomte Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie; par le chanoine Gros, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne; et M. Robert Avezou, archiviste du département de la Haute-Savoie. L'Académie Florimontane avait déjà offert verbalement ses condoléances attristées. Des remerciements sont adressés à toutes les personnes et groupements qui nous ont témoigné de la sympathie en cette douloureuse circonstance.

Voici la lettre de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne :

Saint-Jean-de-Maurienne, le 18 janvier 1935.

Monsieur le Vice-Président de l'Académie Salésienne,

C'est avec un profond regret que j'ai appris la mort de M. le chanoine Gavard, Président de l'Académie Salésienne. J'ai envoyé immédiatement une carte de condoléances à Madame la Supérieure de l'établissement de Monnetier-Mornex.

J'aurai bien voulu assister aux funérailles, et plusieurs prêtres, anciens élèves de M. Gavard au Grand Séminaire d'Annecy, m'ont manifesté le même désir. Mais les horaires des trains sont ainsi faits qu'il aurait fallu partir la veille et ne rentrer que le lendemain.

Le lundi 7 janvier, première séance de la Société d'Histoire de Maurienne, j'ai fait part à mes collègues du décès de M. le chanoine Gavard, qui était membre d'honneur de notre Société, rappelé en quelques mots son *curriculum vitæ* et loué ses qualités d'historien.

Je me suis chargé d'exprimer, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, nos condoléances à l'Académie Salésienne.

M. le chanoine Gavard était un historien de race. Son érudition dans le domaine des choses de la Savoie était à la fois très vaste et très sûre. Il allait droit au fait, ne s'embarrassant pas dans les détails inutiles ou les digressions sans portée. Il connaissait à fond son sujet, mais ne faisait pas parade d'érudition. Ses études étaient un complément utile à tout ce qui avait été écrit précédemment sur le même sujet. Il était de ceux dont la méthode sûre et précise fait avancer la science historique. Il a relativement peu écrit, mais tout ce qui est sorti de sa plume restera et sera utilement consulté par nos successeurs.

Le 17 décembre dernier, M. le chanoine Gavard, en m'adressant sa souscription au « Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie », ajoutait ce post-scriptum: « Je n'ai qu'un regret, c'est que votre Dictionnaire paraisse trop tard ! »

Triste pressentiment, qui devait se réaliser quelques jours plus tard.

Je conserve comme une relique ces dernières lignes d'un ami justement regretté.

Adolphe GROS,

Chanoine, Président de la Société d'Histoire de Maurienne.

M. le chanoine Coutin retrace avec beaucoup de précision et aussi de sentiment le rôle de M. le chanoine Gavard comme historien de la Savoie, pendant les 40 années qu'il siégea à l'Académie Salésienne. Il donne la liste des livres, brochures, communications nombreuses qui parurent dans les « Mémoires et Documents » de cette Société, comme dans la « Revue Savoisienne » de la Florimontane. Sa collaboration à l'édition des « Œuvres complètes de Saint

François de Sâles » comme au « Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique » fut très appréciée.

Comme conclusion, il cite le témoignage d'un vieil ami et admirateur de M. le chanoine Gavard : « Tout ce qui est sorti de sa plume restera et sera utilement consulté par nos successeurs ».

Le secrétaire présente les publications et ouvrages reçus parmi lesquels : « Voyage en Chablais des Souverains de Sardaigne en 1894 » par M. Vuarnet. Remerciements.

Le président envoie des félicitations à notre collègue M. Alfred Revel, directeur de la Compagnie des Bateaux à vapeur du lac d'Annecy, qui a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Le trésorier, M. l'abbé Chiariglione, donne lecture de la situation financière de l'exercice. Cette situation est approuvée et des remerciements sont renouvelés au trésorier toujours dévoué.

Comptes de l'Exercice 1934

Recettes

Excédent de l'exercice précédent.....	2.591 70	
247 cotisations à 20 fr.....	4.940	
1 cotisation à 500 fr.....	500	
Don de Rd Adrien Gavard.....	500	
Obligation de Rd Mgr Jay.....	100	
Vente de volumes.....	280	
Intérêts en banque.....	102 20	
Total.....	9.013 90	9.013 90

Dépenses

Correspondance et envoi de volumes....	195 60	
Administration, , , ...	321 10	
Volume 1934.	5.540	
Total.....	6.056 70	6.056 70
En caisse.....		2.957 20

Le R. P. Favrat, ancien supérieur général des Missionnaires de Saint François de Sales, est nommé membre du Conseil d'administration à la place de M. le chanoine Gavard.

Suivant l'ordre du jour, le Conseil d'administration procède alors à l'élection du président. Mgr Pernoud, vicaire général et vice-président, est élu. Mais s'étant formellement récusé, un second tour de scrutin élit président M. le chanoine Mugnier, professeur au Grand Séminaire.

Le nouveau président remercie ses collègues de leur confiance et les assure de son plus entier dévouement pour poursuivre l'œuvre de M. Gavard et de tous ses prédécesseurs.

Séance du 2 avril 1935

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Bastian, Benoît, Chavanne, Chiariglione, Corbet, Coutin, Chamosset, Mugnier, Ernest Pernoud, L. Pfister, Trincaz.

Excusés : MM. Domenjoud, Duval et Favrat.

Le Président dit la perte que vient de faire notre Académie par la mort de trois de ses membres : M. l'abbé Lucien Gasislloud, aumônier à La Tour; M. le chanoine Laperrousaz, archiprêtre de Cruseilles, fondateur d'une école florissante, et M. l'abbé Louis Pernoud, curé de Bossey, auteur de la table des manuscrits de Besson. L'Académie leur gardera un pieux souvenir, envoyant à leurs familles ses sincères condoléances.

Le président adresse aussi des sentiments de cordiale sympathie à notre collègue M. l'abbé Duval qui a eu la douleur de perdre sa mère. Et il renouvelle des condoléan-

ces à l'adresse de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie pour la perte de son président M. le marquis de Bissy. A son successeur, le commandant Revel, il envoie les vives félicitations de la Salésienne.

Il exprime aussi de respectueuses félicitations à Mgr Mogenet et à Mgr Pernoud, vicaires généraux, qui ont été honorés de la décoration pontificale « Bene Merenti ».

M. Rochon du Verdier, de Peillonnex, est nommé membre de l'Académie.

Le Président propose les candidatures de quinze nouveaux membres.

Il annonce que M. le chanoine Pochat-Baron veut bien se charger de la rédaction du supplément au dictionnaire du clergé. Les renseignements doivent être adressés soit à la « Croix de la Haute-Savoie », soit à la « Revue du Diocèse ».

Il a aussi le plaisir d'annoncer que le prochain volume de nos Mémoires publiera la Vie de Mgr Paget, par le R. P. Buffet. Ce même volume contiendra la notice biographique de M. le chanoine Gavard, par M. le chanoine Coutin. Ce dernier donne alors lecture des pages qui précèderont le compte rendu des œuvres de M. Gavard.

M. le chanoine Mugnier fait l'analyse bibliographique que voici de l'ouvrage de l'abbé Cartier : *La Savoie et l'Orient :*

Savoyards pèlerins de Jérusalem,

Suivant le conseil de notre vénéré Président défunt, M. le Chanoine Gavard, j'ai lu le magnifique ouvrage de M. l'Abbé Cartier : La Savoie et l'Orient. C'est comme une galerie cinématographique qui fait défiler sous nos yeux successivement les voyageurs, pèlerins soldats, savants envahisseurs que l'Orient a envoyés à la Savoie et que la Savoie a envoyés à l'Orient. On y relève une connaissance approfondie de l'Orient que l'auteur a visité en historien. Il connaît par le détail les lieux, les choses et les hommes. Il les décrit avec des couleurs vives et met les évènements en un puissant relief.

On y lit une description d'Annecy, à l'arrivée de Mgr Ange Justiniani en 1568, qui ne manque point de pittoresque (page 328) — et de Chambéry au XIII[e] siècle (page 239).

Voulons-nous connaître la part que la Savoie prit à la victoire de Lépante; ouvrons l'ouvrage à la page 343 et suivantes.

Mais ce qui intéresse surtout notre auteur et avec lui le lecteur, c'est cette foule innombrable de nos compatriotes qui ont pour mille raisons, mais surtout par dévotion, visité les Lieux Saints. Sans doute, l'auteur a dressé un répertoire qui est véritablement impressionnant et pourtant nous aimerions encore y trouver des noms de chez nous et qui nous intéressent au plus au point.

C'est d'abord celui de Saint Germain.

Le chanoine Brasier, son biographe, nous rapporte que, selon le cartulaire de l'Abbaye de Savigny, l'abbé Gausmar (952-984) fit le pèlerinage de Jérusalem et en rapporta de nombreuses reliques dont il enrichit l'église de son monastère. Il ajoute :

« Rapprochons de cette donnée historique ce que nous savons de saint Germain. Lui aussi fit le pèlerinage de Jérusalem. Comme l'abbé Gausmar, il en apporta beaucoup de reliques; et, chose frappante, l'église de Talloires possédait aussi (comme celle de Savigny) une petite croix d'argent très vénérée contenant de ses reliques apportées par saint Germain.» (Académie Salésienne I p. 15).

Aucune circonstance du pèlerinage n'est indiqué. Se fit-il en même temps que celui de l'abbé de Savigny. C'est possible, dit l'auteur, quoique peu probable. L'impossibilité de vérifier les dates laisse subsister le doute. Mais, sur le fait lui-même, la tradition ne saurait être négligée. Même venant du Nord, sain Germain est bien un pèlerin savoyard en Orient. On eut aimé voir au moins son nom dans le magnifique ouvrage de M. l'abbé Cartier.

Pour les autres, j'emprunte directement le texte à l'historien Besson dans ses « Notes destinées à servir de complément aux Mémoires » (Académie Salésienne I p. 253 (P. 53) : « Petit livre in-12, imprimé à Paris en 1480 ou 81 qui est la relation d'un voyage à Jérusalem en 1480, en été.

« On lit qu'entre les pèlerins étaient Monseigneur l'Evêque de Genève frère de la reine Charlotte de France (C'est Jean-Louis de Savoie), Monseigneur l'Evêque du Mans qui était légat en France. Etant arrivés à Corfou, après un séjour de huit jours, la crainte des Turcs qui faisaient le siège de Rhodes, détermina vingt des pèlerins à se rentourner, du nombre desquels furent l'Evêque de Genève et l'Evêque du Mans, deux chevaliers d'Allemagne et autres grands seigneurs. »

Cette équipée n'est pas particulièrement glorieuse. Les personnages dont il est question sont premièrement Charlotte de

Savoie (fille du duc Louis premier et d'Anne de Lusignan) qui mourut en 1483 après avoir épousé le dauphin de France, futur Louis XI en 1451. Par ce mariage, elle était devenue Charlotte de France.

Ne pas confondre cette Charlotte avec la *femme du Comte de Genève* (fils du duc Louis et d'Anne de Lusignan). Charlotte de Lusignan, reine de Chypre, épouse le comte de Genève en 1459 et meurt en 1487.

L'évêque de Genève Jean-Louis (pareillement fils du duc Louis et d'Anne de Lusignan) devint évêque de Maurienne en 1451, archevêque de Tarentaise en 1458, et évêque de Genève en 1459. Il mourut en 1482.

C'est celui-là qui, en compagnie de l'évêque du Mans, a terminé à Corfou son pèlerinage de Jérusalem. »

(Généalogie fournie par Bouillet. Atlas d'Histoire et de Géographie)

Parmi les publications et ouvrages reçus, le président signale: l'*Histoire religieuse de la Révolution en Tarentaise,* par l'abbé Garin; *les grandes figures cisterciennes de la Savoie, saint Pierre Ier de Tarentaise,* article de Frère Anselme, extrait de la « Cistercienne Chronik »; Le *Répertoire des Sources de l'Histoire de Savoie* (Max Bruchet); Le *Répertoire numérique des fonds Sardes* des Archives de la Savoie: Intendance de Maurienne, Haute-Savoie et Tarentaise; Le *Bulletin de l'Institut National Genevois* contenant notamment un article sur les insectes et sur J.-J. Rousseau; le dernier volume de l'Académie Chablaisienne qui renferme un intéressant travail de M. J. Baud sur François Plagnat, législateur chablaisien. Des remerciements sont adressés aux divers donateurs ainsi qu'à M. Charles Anthonioz qui a envoyé une charmante gravure, portant sa signature, du château de Bellegarde à Magland.

Séance du 4 juin 1935

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Bastian, Bublens, Chiariglione, R. P. Comerson, Coutin, Domenjoud, Duval, R. P. Favrat, Pasquier et L. Pfister.

Le procès-verbal de la dernire séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle la perte qu'a faite notre Académie par la mort de Mgr Piccard, protonotaire apostolique, historien du Chablais et auteur de plusieurs travaux sur saint François de Sales. Très fréquemment il collabora à nos Mémoires. A sa famille et particulièrement à l'Académie Chablaisienne dont il était le président vénéré et affectionné, M. le chanoine Mugnier adresse des condoléances bien sympathiques.

Notre Académie a perdu également un de ses membres distingué et des plus assidus, M. le chanoine Duret, aumônier de l'Hôpital. Artiste et très érudit, il est l'auteur de l'Histoire de Sainte Catherine du Semnoz. On gardera un pieux souvenir de son extrême et souriante bonté. De vives condoléances sont aussi exprimées à sa famille.

Il est procédé à l'élection des 17 nouveaux membres ci-après, étant décidé qu'à l'avenir les candidats seront admis dès leur présentation, sauf dans des cas particuliers.

Sont nommés membres agrégés : MM. Paul Agnans, notaire à Bonneville; Charles Anthonioz, sculpteur à Genève; Alphonse Beauquis, géomètre à Annecy; Félix Braise, député de la Haute-Savoie; l'abbé Bublens, archiprêtre de Frangy; Auguste Damex, agent d'assurances à Bonneville; l'abbé Doche, secrétaire de Monseigneur l'Evêque; l'abbé Pasquier, professeur au Grand Séminaire; l'abbé Perret, professeur à Thônes; l'abbé Premat, curé de Domancy; Pinget, maire de Cruseilles; Martel, député de la Haute-Savoie; l'abbé Rennard, curé à la Martinique; Stellio artiste peintre; le docteur Verdan, à Viuz-en-Sallaz, et Viollaz, administrateur-directeur de l'Imprimerie Commerciale.

Est nommée membre honoraire : Mme Revillard, ancienne institutrice à Neuvecelle.

Le président félicite M. le chanoine Coutin pour le bel article qui'l a publié dans la Revue du Diocèse sur l'Annexion de la Savoie à la France au point de vue religieux,

et M. Pfister pour un article sur les souvenirs de Saint François de Sales à Annecy paru dans les « Cloches de France ».

Il félicite aussi M. Roger Domenjoud, architecte, pour la réfection de la façade de l'hôtel du Président Favre, rue Sainte-Claire, et pour la peinture, dans le passage, des armoiries de Saint François de Sales et dudit Président exécutée sous sa direction.

M. l'abbé Bublens donne lecture de plusieurs documents relatant les visites pastorales faites à Frangy et dans la région, en 1804, en août et début de septembre par Mgr de Mérinville; en octobre 1810 par Mgr de Solles, et en juin 1826 par Mgr de Thiollaz.

M. le chanoine Mugnier fait une très intéressante communication sur le tableau de saint François de Sales et saint Vincent de Paul, qui est fixé au rétable du maître-autel de la chapelle du Grand Séminaire. Les deux personnages sont debout, presque de face, dans une attitude singulièrement expressive. Saint François étend, en l'abaissant, sa main gauche devant saint Vincent, tandis que la de la droite il montre le ciel... Ce dernier fait une geste d'extrême humilité et déférence à l'endroit de son ami... Il semble recevoir de l'évêque une consigne. M. Mugnier y voit saint François et, en lui, ses successeurs, confiant à « Monsieur Vincent » les élèves du Séminaire. Ce tableau placé à l'autel en 1828, porte la signature d'E. Moreau, artiste, que M. Mugnier vient d'identifier grâce à des indications fournies par M. Joseph Serand. Il s'agit du peintre Emmanuel Moreau, neveu de Mme Leprince de Beaumont, élève distingué de David, professeur à Annecy, puis à l'Ecole de peinture de Chambéry, où il mourut en 1833.

M. Mugnier signale une note parue dans le compte rendu de la séance de janvier de la Société Savoisienne d'Histoire, par laquelle M. Greyfié de Bellecombe explique l'origine de l'Hôtel de Savoie à Londres. Il remonte au XIII^{e} siècle, fut construit par Henri II, en faveur de Pierre

de Savoie, heureux médiateur entre ce roi et saint Louis, ses deux neveux. L'édifice a fait place au moderne Savoy-Hôtel.

Une petite subvention est votée en faveur de l'érection d'un monument à Guillaume Fichet à Bonneville.

Cette année coïncidant avec le quatrième centenaire de l'expulsion, de Genève, de l'évêque, du Chapitre et des religieux chassés par la Réforme, il est décidé la publication d'une étude résumant ces événements d'une grande importance dans l'histoire de notre diocèse. Les personnes qui possèderaient des documents à ce sujet sont invitées à les communiquer à M. le chanoine Coutin.

Séance du 2 juillet 1935

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chavanne, Chiariglione, Corbet, Duval, R. P. Favrat, Mugnier, E. Pernoud, L. Pfister, Stellio et R. P. Tissot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président a le vif regret d'avoir à enregistrer la mort d'un membre encore de notre Académie, M. l'abbé Jacques Pissard, curé de Morzine, depuis 40 ans, dont on se rappelle le zèle pour la création d'écoles libres. Sincères condoléances à sa famille.

De chaleureuses félicitations sont adressées au nouveau président de l'Académie Chablaisienne, notre ami M. Léon Quiblier, architecte à Thonon, annécien d'origine, bien digne de succéder à Mgr Piccard, et également au général Bordeaux, nommé président d'honneur de la même Académie.

M. l'abbé Avettand, curé d'Argentières, et M. l'abbé J.-M. Gallay, professeur au Petit Séminaire de Thonon,

sont nommés membres agrégés de l'Académie Salésienne.

M. le Président signale dans le nouveau volume des Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie un beau travail, œuvre posthume du marquis de Bissy, intitulée « Genève et la Savoie, ou histoire d'une ville qui devint un Etat ». Le même volume renferme aussi d'intéressants souvenirs de l'émigration du marquis de la Pierre, par le baron d'Yvoire.

M. le chanoine Mugnier présente et commente la copie d'un mémoire rédigé en 1871 pour être conservé aux archives de La Clusaz, et composé de notes sur spectable Noël Hugon-Pergod, natif de cette commune, avocat au Sénat de Chambéry et au Conseil du Genevois, contemporain et ami intime de saint François de Sales. Décédé lui-même en 1624, on sait que ce personnage avait été averti miraculeusement de la mort de son saint ami, par une colombe blanche qu'il vit voler autour de lui pendant un léger sommeil, tandis qu'il entendit une voix qui disait : « Il ne m'est plus permis de toucher la terre ». C'est l'avocat Hugon-Pergod qui fonda à La Clusaz, au commencement du XVII^e^ siècle, la chapelle de Notre-Dame du Pas qu'il dédia en l'honneur de la Visitation de Sainte Marie. Il est très regrettable que ne soit connue qu'une seule des nombreuses lettres que l'Evêque de Genève écrivit à ce personnage qu'il avait en haute estime.

M. Mugnier donne aussi lecture de lettres parues en 1876 dans l'Union Savoisienne et écrites par le prévôt de la cathédrale, M. le chanoine Ruffin, et par l'abbé Vittoz, curé du Petit-Bornand, au sujet des tableaux de la descente de croix qui existent au Petit-Bornand, à la cathédrale d'Annecy et au Grand Séminaire. Le tableau du Séminaire est une copie de celui de la cathédrale faite sur l'ordre de Mgr Magnin par le peintre Henri; le tableau de la cathédrale apporté d'Italie par le chevalier Amédée de Ruphy qui l'offrit et qui est une reproduction fidèle de la descente de croix de Michel Ange Caravagio, n'a pu être copié

sur le tableau célèbre du Petit-Bornand, à moins que la reproduction n'en ait été faite en Italie même avant que celui-ci, qui en provient également, ne partit pour la Savoie.

La prochaine séanre aura lieu le premier mardi d'octobre.

Le Secrétaire,
Louis PFISTER.

II

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

Marquis de Lannoy de Bissy, Chambéry.
Duret Désiré, chan. titulaire, aumônier des Hospices.
Gavard Adrien, ch. hon., aumônier, Monnetier-Mornex.
Pernoud Louis-Emile, curé de Bossey.
Piccard Louis (Mgr), à Thonon.
Berthet Angelin, curé-archiprêtre de Thorens.
Berthet F.-M., curé de Savigny.
Birraux François, ancien curé de Messery.
Cruz Alexandre, curé de Cuvat.
Dunoyer Alfred, curé de Veyrier-du-Lac.
Gassilloud Lucien, aumônier, Hôpital de La Tour.
Jacquier Joseph, curé d'Excenevex.
Josserand Aimé, ch. hon., curé de la Giettaz.
Laperrousaz Jean, ch. hon., curé-arch. de Cruseilles.
Maistre François, ch. hon., curé-archipr. de Megève.
Métral Adrien, ch. hon., curé d'Annecy-le-Vieux.
Morand Joseph, curé de Minzier.
Patuel P.-Alphonse, ch. hon., curé de Sâles.
Pissard Jacques, curé de Morzine.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. Francis MUGNIER, président;
Joseph PERNOUD, vice-président ;
François COUTIN, vice-président ;
François CHIARIGLIONE, trésorier ;
Louis PFISTER, secrétaire.
Eugène BENOIT, bibliothécaire.

Conseil d'Administration

1re série,
renouvelable en 1937

MM. E. Benoît.
R. Domenjoud.
A. Flammary.
J. Pernoud.
L. Terrier.

2e série,
renouvelable en 1940

MM. Fr. Coutin.
Alph. Favrat.
L. Pfister.
F.-M. Ritz.

3e série,
renouvelable en 1943

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

Membres d'honneur.

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.
S. Exc. Mgr Cusin, évêque de Mende.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Abbé de la Trappe de Tamié.
Aussedat Louis, Président de l'Acad. Florimontane.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.

MM. Benoît Eugène, chan. hon., Econome au Gr. Sémin.
Bibollet Alexis, aumônier de l'Hôpital, Annecy.
Bouvier Pierre, chan. hon., curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Chaumontet Jean, ch. hon., archipr.-curé de Thonon.
Chavanne Joseph, prof. au Grand-Séminaire, Annecy.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix.*
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix,* Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Crolard Albert, ancien député de la Haute-Savoie.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Descombes Henri, chan. hon., archipr.-curé de Menthonnex-en-Bornes.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duval Léon, Prof. au Grand Séminaire d'Annecy.
Favrat Alphonse, Missionnaire de Saint-François.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire. chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, du Clergé de Paris.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Marchand Léon, ch. hon., curé-archipr., Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., Vicaire Général, Annecy.
Mouthon Joseph-Oscar, ancien curé, à Burdignin.
Mugnier Francis, ch. hon., prof, au Grand-Sémin.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.

MM. Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Pochat-Baron Fr., ch. hon., Sup. honoraire du Collège de Thônes.
Ritz François, caissier à la Caisse d'Epargne, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit-Séminaire de La Roche.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Saint-Clair (Mgr) André, chanoine titulaire, Annecy.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Terrier Léon, curé-archiprêtre de Cluses.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Agnans Paul, notaire à Bonneville.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Charles, Collonges-sous-Salève.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Avettand Joseph, curé d'Argentières.
Avettand Pierre, aumônier du Carmel du Reposoir.
Bastard-Bogain Fr., curé-archiprêtre, Taninges.
Barthalais, directeur de la Société Générale, Annecy.
Bastian Louis, Sillingy.
Baud Francis, docteur à Annemasse.
Baud Jean, 2, Bd des Vallées, Thonon.
Beauquis Alphonse, géomètre, Annecy.
Berger François, curé de Chedde.
Bernard Marcel, professeur au Petit-Séminaire, Thonon.

MM. Berthet Joseph, curé de Magland.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux André, chan. titul.
Birraux Emile, curé des Gets.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Viuz-en-Sallaz.
Boimond Jean, Saint-Julien.
Boymond Camille, curé de Chavanod.
Braise Félix, député de la Haute-Savoie.
Brand Charles, à Neydens.
Brison Célestin, curé de Vacheresse.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Bublens Philibert, curé-archiprêtre de Frangy.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Carrier Edouard, curé-archiprêtre de Seyssel.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, ancien professeur à Thônes.
Chardon Angel, curé à Paris.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
Chométy François, curé de La Combe.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Compois Célestin, ch. hon., arch.-curé de Dingy-St-Cl.

MM. Commerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Damex Auguste, agent d'assurances, à Bonneville.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé de Morzine.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Doche Léon, secrétaire particulier de Monseigneur.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Duchêne Joseph, choriste de la Cathédrale.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufournet Antoine, vicaire à Paris.
Dumont Joseph, curé-plébain de Thônes.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Eminet César, curé de Duingt.
Favre-Miville Fr., curé d'Onnion.
Folliet M.-Amédée, curé de la paroisse des Fins, à Annecy.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de St-Jean de Tholome.
Fromaget Gilbert, aumôn. de la Visitation d'Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Gallay J.-Marie, prof. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.

MM. Gaudillière, négociant à Annecy.
Gavard Alphonse, curé-archiprêtre de La Roche.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. hon., curé d'Argonnex.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur à Annecy.
Guy Lucien, Direct. de Banque du Chablais, Thonon.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, chan. hon., curé archipr. de Faverges.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.
Jacquier J.-M., ch. hon. curé-archipr. de Bellevaux.
James Pierre, Sallanches.
Jay Auguste, curé de Villaz.
Joly, curé de Pringy.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Meillerie.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Julien, Thonon.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Lyonnaz-Perroud Jean, chanoine titulaire.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre Jean-Claude, chan. hon., curé de Mieussy.
Manillier Fr.-J., curé de Marnaz.
Martel Louis, député de la Haute-Savoie.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mermaz Charles, curé de Contamine-s-Arve.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Morel F.-L., supérieur de Béthanie, Annecy.

MM. Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Pierre, curé de Clarafond.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pasquier Humbert, Supérieur du Collège de Thônes.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Périllat J.-François, curé de Boussy.
Perret Félix, économe au Collège de Thônes.
Perret Pierre, chan. hon., archiprêtre-curé d'Ugine.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pinget J., notaire, maire de Cruseilles.
Pioton François, curé de Vinzier.
Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène (l'abbé), villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Claudius, curé de Domancy.
Premat Jean, curé de La Clusaz.
Quincy (de Ville de) P., curé de Chessenaz.
Rennard Joseph, curé de François, Martinique.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manuf., Annecy.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rey Jean, Missionnaire de Saint François de Sales.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rochon du Verdier Guy, Lyon.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé de Mégevette.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.

MM. Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.
Saultier Ch.-A., vicaire de Cran.
Schemid Charles, chan. titul., aumôn. de St-Joseph.
Simond Albert, curé-plébain, Evian.
Stellio, artiste-peintre, Annecy.
Termier (S. Exc. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionnaire à Proupeine, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Trouillet J., Villa Messager, chem. des Suets, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verdan, docteur, Viuz-en-Sallaz.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Veyrat-Durebex J.-François, curé-archip. de Bonne.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Viollaz J., direct. de l'Imprim. Commerciale, Annecy.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Vidonne Alphonse, chan. hon., curé de Lugrin.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet F., curé de Lullin.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mme Benand-Berthet, Musée Savoyard, Evian.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Mme Domenjoud, Annecy.
Mme Favre, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Revillard, institutrice en retraite, Evian.
Mme Alfred Roupioz, Annecy.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.
Mme Violland P.-Henry, Strasbourg.

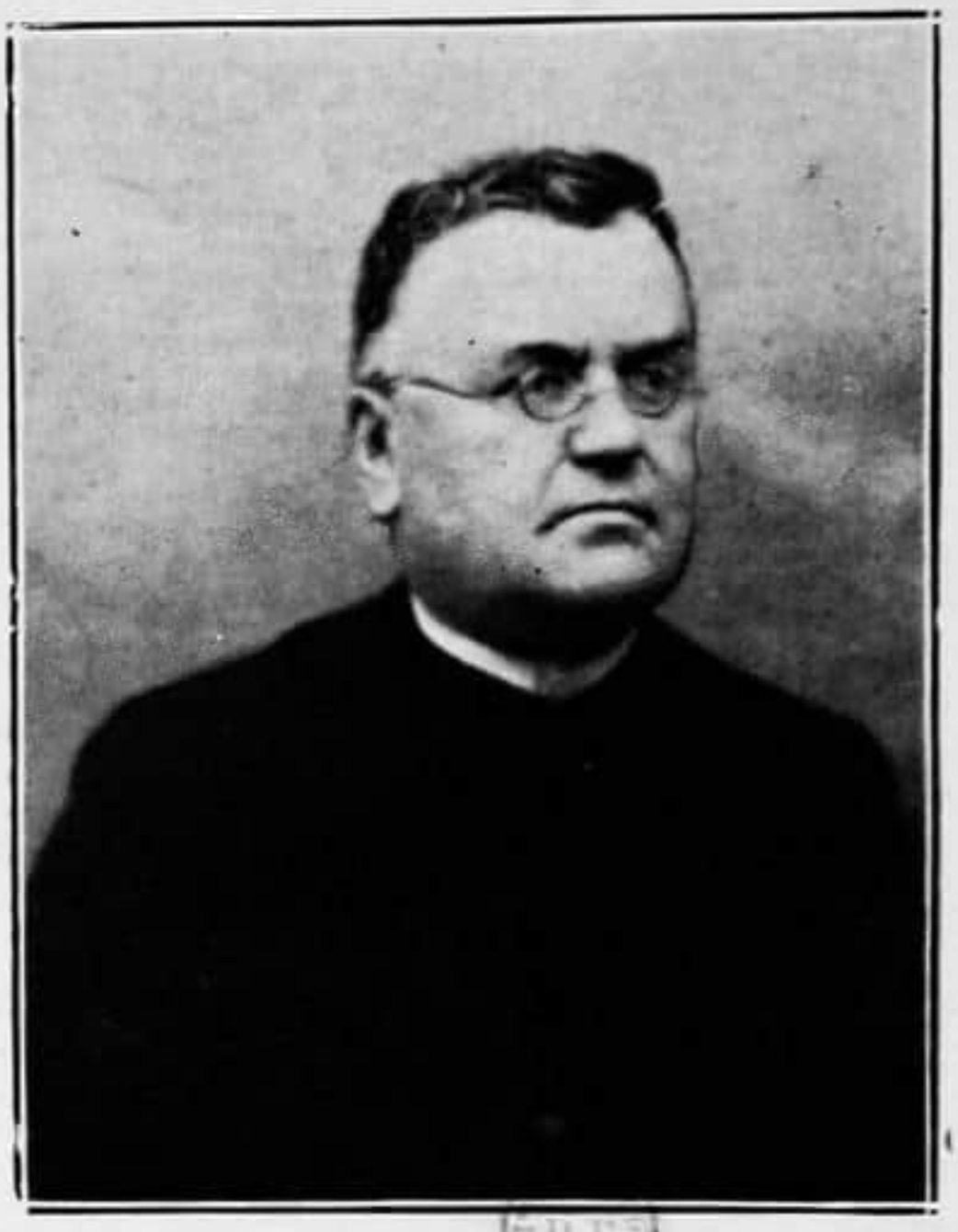

M. le Chanoine A. Gavard

Président de l'Académie Salésienne

Le Chanoine
Adrien GAVARD
(1859-1935)

Président de l'Académie Salésienne (1927-1935)

Le 4 décembre dernier, M. le Chanoine Gavard présidait encore une séance de notre Académie et le 7 janvier suivant nous avions la douleur d'accompagner sa dépouille mortelle au cimetière de Peillonnex. Cette mort a causé une profonde émotion dans le diocèse d'Annecy où tant d'ecclésiastiques lui doivent leur formation religieuse et intellectuelle ; mais, elle n'a point passé inaperçue en dehors de ce rayon, à en juger par les témoignages sympathiques du monde savant qui l'avait apprécié à sa juste valeur.

Il appartient à l'Académie Salésienne de fixer dans ses « *Mémoires et Documents* » ce que fut notre vénéré Président pendant les cinquante années de sa carrière sacerdotale si digne, si méritoire et de résumer les principaux ouvrages historiques qu'il nous laisse comme un précieux héritage.

I. — Le Prêtre et le Professeur

Dans son « Histoire de Peillonnex », M. le Chanoine Gavard nous dit que sa famille est venue se fixer dans

cette localité à une date postérieure à 1743, mais qu'elle est originaire de Viuz ou de Ville-en-Sallaz.

Son père était instiuteur à Viuz quand il vint au monde, le 5 juin 1859, et peut-être faut-il expliquer par cette éducation première le talent remarquable de M. le Chanoine Gavard comme professeur, ce souci minutieux du travail achevé. Il devint orphelin de bonne heure et garda toute sa vie cette timidité des enfants qui n'ont pu s'épanouir au sein de la vie de famille.

Ses parents d'adoption, honorable famille de magistrats du Faucigny, l'envoyèrent au Collège de La Roche où l'on remarqua bien vite sa piété et son intelligence.

Au sortir du Grand Séminaire, son goût de l'étude très accentué le désigna naturellement pour l'enseignement et Mgr Isoard l'envoya à l'Université Catholique de Lyon pour y conquérir ses diplômes.

En octobre 1890, après quatre années d'études à la Faculté des Lettres, M. l'abbé Gavard était nommé professeur à La Roche, dans ce Petit Séminaire qui lui rappelait tous ses souvenirs de jeunesse.

Deux ans après, Mgr Isoard l'appelle à l'Externat Saint-Bernard, récemment créé à Annecy. C'est là qu'il consacre ses premiers loisirs à fréquenter les Archives, les Bibliothèques, les Sociétés Historiques et littéraires, à accumuler des documents pour ses travaux futurs.

Pour des raisons diverses, l'Externat ne donna pas les résultats attendus et fut fermé en juillet 1896. M. l'abbé Gavard fut envoyé au Collège d'Evian occuper la chaire de Rhétorique. Arrive l'année 1903 avec l'expulsion des Missionnaires de Saint-François de Sales qui assuraient la direction de cet établissement et M. l'abbé Gavard est chargé de prendre la succession du Supériorat.

Le Vendredi de Pâques, 5 avril 1907, en vertu de la loi de Séparation, Supérieurs, Professeurs du Collège furent jetés brutalement à la porte.

Quelques semaines après, M. l'abbé Gavard prenait le chemin de l'exil: il était nommé aumônier du Pensionnat de Monthey en Valais.

En septembre 1910, il rentre dans le diocèse, comme professeur d'abord et ensuite comme Supérieur du Grand Séminaire, le 15 février 1915. Trois mois plus tard, Mgr lui conférait le titre de Chanoine Honoraire de sa Cathédrale pour le remercier des services inappréciables rendus à son diocèse.

Les dix dernières années de la vie de M. le Chanoine Gavard se passèrent au milieu des enfants déshérités des joies de la famille, à l'Orphelinat des Garçons d'Annecy, puis à celui des Filles de Monnetier. C'est là qu'il a rendu sa belle âme à Dieu, le 3 janvier 1935, à l'âge de 76 ans, entouré par les soins dévoués des Sœurs de Saint-Joseph qui l'avaient déjà si bien apprécié au Pensionnat de Monthey.

Telle est en résumé cette vie de prêtre éducateur si bien remplie à faire toujours le bon plaisir de Dieu, là où l'appelait la voix de ses supérieurs.

Nous allons voir maintenant comment, en marge de cette existence mouvementée, il trouva le temps de s'adonner à l'étude de sa science préférée : l'histoire locale.

II. — M. le Chanoine Gavard Historien

M. le Chanoine Gavard était né historien; les qualités naturelles que Dieu avait mises dans sa belle âme l'orientèrent de très bonne heure vers cette science. Il nous l'avoue très humblement dans la préface de son Histoire de Peillonnex, gros volume de 400 pages.

« Ce modeste ouvrage, réalisation d'un rêve caressé dès l'enfance, est le résultat de bien des années de travail et de patientes recherches ».

Il ne nous dit pas d'une manière exacte le nombre d'années qu'il consacra à ce premier ouvrage, mais il l'insinue discrètement, suivant sa méthode habituelle, en faisant une citation de Taine: « La monographie est le meilleur instrument de l'historien... mais on ne connaît bien une époque qu'après vingt ou trente ans de recherches. »

M. le Chanoine Gavard avait alors quarante-deux ans, et depuis, il fit paraître quantité d'études historiques que l'on peut diviser en trois catégories : celles qui furent publiées 1° par l'Académie Salésienne; 2° par l'Académie Florimontane; 3° par diverses sociétés.

1° *Académie Salésienne.* — M. le Chanoine Gavard fut reçu membre de cette société en .... ; sa première assistance aux réunions date de 1895.

Dès 1901, paraît l'histoire de « *Peillonnex* », volume de 404 pages gd in-8°, dont 227 sont consacrées au Prieuré fondé vers 950 et le reste à la Paroisse et à la Commune. 31 documents inédits sont publiés en supplément avec la Flore de Peillonnex par le P. Gave.

Cet ouvrage fut couronné par la Société Florimontane qui lui décerna le premier prix, sur quatre concurrents, avec l'appréciation suivante : « *Peillonnex*, fruit de longues et curieuses recherches, prend un rang et non des moindres, parmi les ouvrages du même genre ».

En 1911, M. le Chanoine publie les « *Archives de l'Abbaye de Sixt* », fondée vers 1140 par les Chanoines d'Abondance; le premier Prieur en fut le Bienheureux Ponce de la famille noble de Faucigny.

Les documents de ces Archives sont relatés dans deux Inventaires extraits du Tabellion de Cluses; le premier date de 1729 et contient 608 pièces et le second dressé en 1754 en compte 59.

Deux ans plus tard, il publie le « *Manuscrit de Sixt avec son Obituaire* » conservé à la Bibliothèque Publique de Genève. C'est un cahier de 116 feuillets parchemin qui contient le Martyrologe, le Rituel ou Sacramentaire, la Règle de saint Augustin et l'obituaire, recueil de plus de 3.500 noms de moines de l'Ordre, décédés à Sixt et dans les autres couvents de Saint-Augustin.

La publication de tous ces documents qui remplissent 160 pages des volumes 34 et 36 de notre Académie fut d'un précieux secours à M. le chanoine Rannaud qui écrivit en 1916 l'« Histoire de Sixt », volume de 672 pages in 8°

En 1928, paraît une étude très fouillée sur les « Vaudois, Luzernois ou Barbets » en Savoie de 1685 à 1690, avec les pillages, incendies de Bernex, du Biot, Saint-Jean-d'Aulph, etc., leur passage de Suisse en Italie.

Enfin, quelques mois seulement avant la mort de notre regretté Président, le Volume 52 de l'Académie Salésienne publiait une centaine de pages documentaires sous le titre modeste : « *Quelques notes sur Etrembières à travers les siècles* », véritable chef-d'œuvre d'histoire locale.

2° *Travaux de M. le chanoine Gavard publiés dans la Revue Savoisienne par les soins de l'Académie Florimontane.* — Dans sa séance du 5 mars 1913, l'Académie Florimontane recevait dans son sein deux ecclésiastiques distingués qui devinrent successivement présidents de notre Académie Salésienne, j'ai nommé MM. les chanoines Rebord et Gavard.

A peine la guerre finie, il se passera peu d'années où M. le chanoine Gavard ne fasse quelques communications publiées dans la Revue Savoisienne.

En 1918 (page 49), il donne la bibliographie détaillée du livre écrit par M. le chanoine Marullaz : « *Un des grands cavaliers de l'Empire, le baron Marullaz* » (Vol. de 552 pages in 8°). C'est une brillante carrière que celle de cet enfant de Savoie incorporé à 15 ans, colonel à 29 ans et général de division à 40 ans. Au cours de ses 18 campagnes, il a 26 chevaux tués sous lui et reçoit 19 blessures. Pendant toute sa vie qui se prolongea jusqu'à 72 ans, il fut fidèle à sa devise : « *Dieu, le Devoir, la Patrie* ».

En 1919 (pages 111 et 187), il félicite M. Désormaux qui vient de publier une étude de 62 pages sur « *La Phonétique en Savoie* » dans le patois local.

En 1922 (page 109), il publie la liste des *Statues dites civiles élevées à Saint François de Sales;*

celle de Viuz-en-Sallaz, 1896;

celle du Mont Forchat en 1898, à 1545 m. d'altitude, et celle placée sur le frontispice de l'Eglise de Thorens. Ces

trois statues sont du même modèle et mesurent 2 m. 20 de hauteur. Mais la plus belle de toutes sera celle que la Florimontane a décidé d'élever à Annecy, près du lac.

En 1923 (p. 38), M. Désormaux fait paraître à l'Imprimerie Commerciale un gros volume de 318 pages in-8° sur « *les parlers de Savoie* », et M. le chanoine Gavard s'applique à montrer comment l'analyse de livres et documents catalogués en 1228 articles fournit des spécimens nombreux de notre parler populaire.

L'année suivante, 1924, M. le chanoine Gavard publie une petite brochure pour prouver que le Dauphin Jean Ier, fils de Guigues et de Béatrix de Savoie, mourut à 17 ans d'un accident de cheval à Bonne, dans la maison du curé Adot et non à Bonneville. Le 24 septembre 1282, date de cette mort, Bonneville était encore désigné sous le nom de « *Burgum Castri* », ce n'est que l'année suivante qu'elle reçut les patentes lui permettant de porter à l'avenir la dénomination de « *Bonna Villa* ».

En 1926, il fait paraître trois documents inédits dont deux lettres d'Anne d'Este, datées de Montargis, 1577, au sujet du droit de patronage sur le Prieuré de Peillonex.

L'année suivante, 1927, c'est une étude sur « *Le général comte Jean-Pierre Muffat de St-Amour* » qui nous fait connaître cet enfant de Megève, troisième fils d'une famille de onze enfants, parti comme simple soldat et devenu maréchal lieutenant de camp, après s'être distingué aux sièges de Crémone (1702), de Turin (1706) et de Belgrade (1717) contre les Turcs.

En 1929 (page 6), l'Académie lui confie le « *Rapport sur le Concours d'Histoire* ». Le seul ouvrage présenté était la Vie du P. Mermier par le P. Buffet, mais « c'est un ouvrage excellent, nous dit M. Gavard, par la sûreté du plan, l'agréable exposé du récit qui donne un tableau de la société savoisienne au sortir de la Révolution, sous l'Empire et à la Restauration ».

A la fin de cette même année 1929 (page 130), il est encore plus heureux de présenter au public les Volumes 22 et 23 des Œuvres de Saint François de Sales publiés

sous le titre d'« *Opuscules* », « parce qu'ils nous offrent des détails inédits sur les études et la vie intime du fils de M. de Boisy, sur la conversion du Chablais et son administration épiscopale ».

Enfin en 1932 (pages 171 à 177) il publie une « *Lettre inédite du baron de Conforgion ou son dernier combat avec le baron d'Hermance* ». A ce propos, M. le chanoine Gavard nous montre cet officier bourguignon au service de Genève, menant la guerre contre le duc de Savoie avec une allure endiablée, dès l'automne 1590, à Bonne, Cruseilles, à Boëge, où il fait une razzia de plus de 300 têtes de bétail, à Thonn d'où il emporte sept cloches, à Chaumont où il met le feu. Puis en 1591, c'est la prise du château de Boringe, des villes de Thonon et d'Evian, la captivité du gouverneur des Allinges, etc., pages captivantes qui nous conduisent jusqu'en 1593.

Tel est le résumé complet des communications faites pendant 20 ans aux séances de la Florimontane, qui avait su apprécier ses qualités en le nommant membre de son Comité de rédaction.

3° *Œuvres diverses.* — A notre connaissance, M. le chanoine Gavard fit paraître quatre études qui ne furent pas publiées par les Académies citées.

Le volume de 600 pages, publié à Chambéry en 1906 sur le « XVII^e^ Congrès des Sociétés Savantes de la Savoie, contient une étude de 14 pages intitulée : « *Un Registre d'assentement au* XVIII^e^ *siècle ou Petite Etude sur nos institutions militaires* » par M. l'abbé Gavard (page 515 à 519).

C'est le résumé d'un registre de 106 pages in-folio tenu à Bonneville pour le recrutement de Savoye Infanterie entre 1757 et 91. On trouve là un tableau de soldats de toutes les communes du Faucigny avec le nom des capitaines de compagnies, leur lieu de naissance et leurs noms de guerre dont quelques-uns méritent d'être cités : « Joly Cœur, Sans Chagrin, Belle Humeur, Beau Soleil, Prêt à boire, Belle Lune, Va de bon cœur, St-Joseph, St-François, etc... »

BIBLIOTHÈQUE R. F.

Les plus honnêtes racoleurs se permettaient mille mensonges : « Mes amis, disaient-ils, l'entrée, le rôti, la salade, voilà l'ordinaire du régiment; le pâté et le vin d'Arbois sont l'extraordinaire ».

En 1916, M. le chanoine Gavard faisait paraître dans la Revue « Archives Héraldiques Suisses », une étude de 36 pages in 8° sur « *Les Armoiries du Diocèse et des Evêques de Genève* », soit la biographie de 26 évêques avec leurs armoiries dessinées, dès 1500 à 1922, inclusivement.

En 1920, fut édité le « *Dictionnaire du Clergé Séculier et Régulier du Diocèse de Genève-Annecy dès* 1535 *à nos jours* », par M. le chanoine Rebord avec la collaboration de M. l'abbé Gavard, qui en écrivit la Préface. « C'est un recueil de 15.000 noms de prêtres, religieux de tous ordres qui sont originaires ou ont exercé le ministère dans notre diocèse; l'ouvrage est le fruit de plus de vingt ans de travaux fastidieux, de recherches pénibles qui intéressera l'histoire du pays et servira la cause de l'Eglise. »

Sa dernière brochure, qui compte 32 pages éditée en 1921 à Annecy, est consacrée au « *Père de Romeville S. J. et son merveilleux ministère en Savoie* (1702-1704) ». Supérieur du collège de La Roche de 1698 à 1702, puis missionnaire jusqu'en 1704, ce religieux accomplit de nombreuses guérisons en faisant vénérer une bague qui avait touché le corps de saint François Xavier; il attire en Savoie de nombreux pèlerins.

Ajoutons que M. le chanoine Gavard a collaboré à divers ouvrages; nous citerons d'abord la dernière édition des « Œuvres Complètes de Saint François de Sales » où l'on retrouve en note, au bas des pages, quantité de renseignements historiques que les Sœurs de la Visitation lui avaient demandés.

En 1924, paraissait un long article de 23 pages en deux colonnes, sur Annecy-Ville et Annecy-Diocèse, dans le Grand Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique (Paris, Letouzey).

C'est un modèle de précision et de clarté. Quelques années auparavant il avait fourni au même éditeur l'article sur *Abondance*.

Tel est le modeste résumé du labeur inappréciable que M. le chanoine Gavard a fourni au cours de sa féconde carrière, et en marge de toutes ses fonctions ecclésiastiques qui n'eurent jamais à en souffrir.

Aussi, son vieil ami, le chanoine Gros, président de la Société d'Histoire de Maurienne, a-t-il eu raison d'écrire: « M. le chanoine Gavard était un historien de race. Il était de ceux dont la méthode sûre et précise fait avancer la science historique.... Tout ce qui est sorti de sa plume restera et sera utilement consulté par nos successeurs.

En fondant l'Académie Florimontane en 1607, Saint François de Sales avait statué que « la fin de cette Académie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu et l'utilité publique. Les seuls gens de bien et doctes y seront reçus. »

Nous avons tout lieu de croire que M. le chanoine Gavard, après avoir rempli ce programme à la perfection, aura trouvé une place d'honneur auprès de notre grand protecteur et modèle : Saint François de Sales.

5 février 1935,

Jour Octave de la Fête de Saint François de Sales.

Chanoine COUTIN, *Vice-Président de l'Ac. Sal.*

Un tableau
de Saint François de Sales
et de Saint Vincent de Paul

par le peintre Pierre-Emmanuel MOREAU

I. — *LE TABLEAU DU GRAND SEMINAIRE*

Il existe à la chapelle du Grand Séminaire d'Annecy, fixé au rétable du Maître Autel, un tableau remarquable, de grandes dimensions, représentant saint François de Sales et saint Vincent de Paul (1).

Les deux personnages sont debout, presque de face, dans une attitude singulièrement expressive. Saint François de Sales, en rochet et mosette, étend, en l'abaissant, sa main gauche devant saint Vincent de Paul, tandis que, de la droite, il montre le ciel. Son visage, par ses traits, rappelle le portrait de Turin un peu radouci. Il est plein d'une sereine gravité et comme illuminé d'en haut. Cette haute physionomie domine tout l'ensemble et l'attitude du prélat lui donne son unité. Saint Vincent de Paul, en grand surplis blanc plissé, fait un geste d'extrême humilité et déférence à l'endroit de son saint ami. Il paraît se rapprocher de lui. Sa tête est inclinée, ses yeux baissés, tout son visage souriant. Il semble recevoir de l'Evêque une consigne en un maintien d'acquiessement d'une grande beauté. Un

---

(1) Il mesure 2 mètres 65 de hauteur et 1 mètre 85 de largeur hors cadre. La toile est bien conservée, elle a cependant quelques gerçures et, vers le bas, à droite, un gros craquellement. Elle a été photographiée par M. Fort le 3 mai 1935.

crucifix, sur la droite du tableau, fait pendant à la main levée de saint François de Sales. Et, sur la gauche, une grande baie éclaire cette partie de la toile et répond au surplis blanc de Monsieur Vincent. Au-dessus de la tête des deux saints, le ciel s'entrouvre, donnant passage à un ange porteur de deux couronnes. Dans le bas, une représentaiton de parchemin porte l'inscription suivante : *Plan du Moustier de la Visitation.*

Au dire de Mgr Rebord, ce tableau représente « Saint François de Sales confiant ses chères filles de Paris à son ami Saint Vincent de Paul. » (2).

L'interprétation est assez ingénieuse et l'inscription du bas de la toile peut aisément la suggérer. Mais faut-il faire intervenir ici les Visitandines ? et l'inspiration du tableau ne devrait-elle pas plutôt cherchée dans sa propre destination ?

Le même auteur nous indique, en effet, qu'il fut placé au maître-autel le 5 avril 1828, sous l'épiscopat de Mgr de Thiollaz, et « une note écrite par M. Neyre (supérieur du Grand Séminaire) nous apprend que le clergé, à la retraite de 1828, fit don de plus de 400 francs et que cette somme couvrit la moitié de la dépense du tableau » (3).

Aucun doute n'est donc possible : ce tableau a été exécuté spécialement pour la chapelle du Grand Séminaire.

Mais si l'on songe que saint Vincent de Paul s'est intéressé personnellement au lieu où notre maison devait être bâtie et que ce sont ses fils qui furent appelés, dès sa fondation en 1640, à la direction du Séminaire d'Annecy, plus de quarante ans avant la construction des bâtiments définitifs, ne faudrait-il pas voir plutôt nos deux saints réunis symboliquement, comme pour la réalisation anticipée des désirs les plus chers de saint François de Sales ? C'est saint François, et, en lui, ce sont ses successeurs qui confient à Monsieur Vincent les élèves du Séminaire. Et la Visitation n'interviendrait ici que pour nous rappeler

---

(2) (Rebord : *Grand Séminaire,* p. 135)
(3) (Rebord : *Grand Séminaire,* p. 135)

que c'est par l'intermédiaire de sainte Jeanne de Chantal elle-même que les prêtres de la Mission nous furent envoyés.

Interprétation personnelle dira-t-on ? Sans doute, mais, faute de documents, elle paraît au moins aussi vraisemblable que celle que nous suggère Monseigneur Rebord.

Quoi qu'il en soit, ce tableau remarquable, aux lignes classiques, fait un singulier contraste avec les décorations modernes dont M. Dussouchet, professeur à l'Ecole des arts décoratifs à Paris, a orné les murs de la chapelle en 1929, un siècle après l'installation de notre grand tableau.

II. — *L'AUTEUR DU TABLEAU*

Or voici qu'à propos de cette toile s'étaient créées à la fois une tradition et une énigme dont Monseigneur Rebord s'était fait l'écho en ces termes :

« Ce tableau passe pour être le chef-d'œuvre d'un peintre estimé de Chambéry, M. Moreau ». (4)

Précieuse indication sans doute, mais bien insuffisante à notre curiosité. Y avait-il quelque rapprochement à faire entre cet artiste et le grand peintre français Gustave Moreau, né à Paris en 1826 et mort en 1898 ? ou même avec les deux frères Jean-Michel Moreau (1741-1814) le Jeune, et Louis-Gabriel Moreau (1740-1806) l'Aîné, l'un dessinateur et graveur de talent, l'autre paysagiste original ? C'était peu probable. Et pourtant la proximité des dates, la similitude des noms, la croyance erronée que notre auteur était né à Paris donnèrent souvent lieu à confusion et à équivoque.

Le plus simple était évidemment de retrouver la trace de cet artiste. Surtout la signature de l'œuvre devait nous remettre sur la piste de l'ouvrier, et nous permettre d'identifier le peintre Moreau, auteur du tableau de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul.

(4) (Rebord : *Grand Séminaire*, p. 135)

Si la tradition s'était maintenue que ce tableau était l'œuvre du peintre Moreau de Chambéry, c'est qu'elle était sans doute fortement appuyée sur des faits et des souvenirs plutôt récents. La date de l'installation au maître-autel en 1828, la note de M. Neyre, portant le prix du tableau étaient des indications précises. Serait-il possible de lever le reste du mystère ?

La signature de l'œuvre malheureusement demeurait introuvable. Des investigations directes plusieurs fois répétées sous des lumières différentes ne donnaient aucun résultat. Le cadre couvrait-il ce secret ? On se résignait à le penser sans renoncer pourtant à forcer cette énigme. En août 1929, le tableau fut descendu pour faciliter les réparations de la chapelle. M. Stellio, artiste-peintre à Annecy, chargé de la restauration du tableau, en découvrit enfin la signature. — Oubliée de nouveau, elle fut retrouvée par un séminariste, M. l'abbé Rubin. Placée assez haut à droite du tableau, elle est encore très lisible :

E. MOREAU pinx. . .
MDCCCXXVI. . .

La fin du mot *pinxit* et du chiffre romain indiquant la date affleure le bord du cadre et se perd sous lui. Sûrement nous y retrouverions notre date de 1828. Et l'œuvre est bien de l'auteur indiqué. Serait-il possible maintenant d'identifier exactement notre artiste ?

III. — *PIERRE EMMANUEL MOREAU*

L'historien Grillet donne très laconiquement les indications suivantes :

A Annecy, il y a « une école secondaire communale où huit professeurs enseignent la philosophie, la rhétorique, les belles lettres, la grammaire et le dessin. M. Moreau, élève du célèbre David, est le professeur de cette dernière école. » Un peu plus loin il ajoute : « Annecy où les manufactures de toile imprimées prennent de la célébrité, a une

école de dessin attachée à son école secondaire. M. Moreau (N.), élève du célèbre David, qui en est le professeur, peint à l'huile et en miniature » (5).

Gonthier, dans sa « *Promenade historique à travers les rues d'Annecy* » (6), parcourant le faubourg de Bœuf, nous parle de la maison qu'y possédait « Madame Leprince de Beaumont († 1780) auteur du *Magasin des enfants* et tante du peintre Moreau qui a été de longues années professeur de dessin en cette ville ».

Ces auteurs nous parlent sans précision d'un peintre Moreau (N. Moreau, dit Grillet), professeur de dessin et de peinture à Annecy. Notre artiste est de Chambéry. Sont-ils des personnages différents, ou s'agit-il du même artiste ?

Cette dernière hypothèse est la vraie.

Notre peintre en effet, pendant qu'il était à Annecy, demeurait dans le palais épiscopal dont l'achèvement avait été interrompu par la Révolution; et nous lisons au registre des délibérations du Conseil municipal en date du 26 janvier 1822 la note suivante :

« Le Conseil reconnaît que le sieur Emmanuel Moreau (et non pas N. comme dit Grillet), ex-professeur de dessin au collège de cette ville, demeurant à Chambéry, a fait pour rendre logeable l'appartement qu'il a tenu en ascensement dans l'hôtel du nouvel Evêché, des dépenses atteignant la somme de 846 francs 25. Il demeure créancier envers la ville de la somme de 302 francs 25 (7).

Le peintre Moreau avait donc quitté Annecy pour Chambéry. Il y demeura quatorze ans. Et c'est là que l'on fit appel à son talent, quand, en 1828, on songea à décorer la chapelle de notre grand Séminaire.

D'autre part, le Journal de Savoie, du 16 février 1833 annonce sa mort en ces termes :

---

(5) (Grillet : *Dictionnaire hist,* I, p. 275, 350-351)

(6) (*Œuvres* III, p. 360).

(7) Registre des délibérations du Conseil municipal, Archives municipales; folio 54. — Rebord : *Mgr Biord et le palais épiscopal,* page 212.

« L'Ecole de peinture de Chambéry vient de perdre le professeur distingué qui a présidé à son établissement et à qui elle est restée confiée jusqu'à sa mort. M. Pierre-Emmanuel Moreau est décédé le 5 février courant. Un service funèbre pour le repos de son âme a été célébré le 12 dans l'Eglise métropolitaine de cette ville. Nous désirons être à même de donner dans ce journal une notice sur la vie et les travaux de cet artiste qui laisse dans quelques-uns de nos édifices publics des productions de son beau talent. » (8).

Et le numéro du 23 février (p. 89-90) consacre à notre E. Moreau une brève notice biographique que nous reproduisons (9) :

« Le 5 de ce mois, après quelques jours de maladie, est mort à Chambéry M. Pierre-Emmanuel Moreau, professeur à l'école de peinture de cette ville, né à Annecy en janvier 1766. Elève distingué de David, cet homme si justement célèbre sous le rapport de son art, M. Moreau aurait pu fournir une carrière brillante si l'amour de son pays ne l'y avait rappelé, et si, plus tard, l'hymen ne l'avait à jamais fixé loin des grands théâtres sur lesquels seulement le génie des beaux-arts peut paraître dans tout son éclat.

« Professeur titulaire de dessin et de peinture pendant seize ans à Annecy et durant quatorze ans à Chambéry, cet artiste d'un talent vraiment remarquable surtout dans les tableaux de famille, ne laisse pour tout héritage que l'admiration qu'excitent les toiles qui se sont animées sous son pinceau et les regrets universels dont il est l'objet. » (10).

---

(8) « Journal de Savoie » 1833 (n° 7) XVIII[e] année, 16 février, p 74. Chambéry Imprimerie de Puthod.

(9) Moreau Pierre-Emmanuel, né à Annecy le 30 janvier 1766, décédé à Chambéry le 4 février (ou le 5) 1833, était le fils de Nicolas-Louis-Joseph Moreau, chirurgien à Annecy et arrière-neveu de Madame Laprince de Beaumont.

(10) (Journal de Savoie, 23 février 1833, p. 89-90). Ces indications ont été très obligeamment fournies par M. J. Serand.

Le tableau de S. François de Sales
et de S. Vincent de Paul
au maître-autel du G. Séminaire d'Annecy

IV. — *L'ARTISTE*

Elève de David, notre artiste doit sans doute à son maître ce goût du classique en réaction contre le maniérisme du XVIII[e] siècle et que nous remarquons dans notre grand tableau représentant saint François de Sales et saint Vincent de Paul.

Il serait également l'auteur d'un tableau du Sacré-Cœur à Saint-Maurice d'Annecy et d'une bannière de la Cathédrale. A Chambéry, on cite de lui les portraits de Charles Félix, du général de Boigne et plusieurs autres.

Bon portraitiste, il ne serait pourtant pas sans de graves défauts. Dufour et Rabut (*Peintres et peintures en Savoie du* XIII[e] *au* XIX[e] *siècle*) le jugent assez sévèrement : « Dans ses portraits en pied de Charles Félix et du général de Boigne, les têtes sont bonnes mais le corps et les membres rappellent trop le mannequin. » (11).

Sûrement, si on ne regardait que notre tableau de saint François de Sales, ce reproche paraîtrait bien immérité.

Le peintre Moreau pendant qu'il demeurait à Annecy eut quelque temps en sa possession le célèbre tableau du Petit-Bornand : la *Descente de Croix,* lequel est sans signature. Alors que, selon une tradition, ce tableau est attribué à Michel Ange Carravagio et, selon une autre, à Van Dick, Moreau prétendait qu'il était l'œuvre du Guide. Il est à peu près seul de son avis. (12).

V. — *L'HOMME*

Un mot sur l'homme complètera notre petite étude. Une note afférente à une lettre de M. Vittoz, curé du Petit-Bornand, en date du 2 novembre 1876 et rapportée dans la petite notice sur la *Déposition de Croix,* est ainsi conçue:

---

(11) (*Mémoire de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.* Tome XII, p. 271).

(12) (*La déposition de Croix du Petit-Bornand.* Annecy, Nierat et Cie, 1876).

« Le peintre Moreau doit peu mériter nos sympathies. Longtemps en possession de ce tableau (du Petit-Bornand) il n'a jamais eu le cœur d'en laisser une copie. Bien plus, nous avions déposé à l'imprimerie notre feuilleton, lorsqu'un personnage très autorisé nous a dit : « Le peintre « Moreau était franc-maçon; j'ai vu son nom inscrit à la « liste des francs-maçons d'Annecy. » Cela étant, nous ne discuterons pas sur le lieu de sa naissance, serait-il même l'auteur du tableau du Sacré-Cœur de Saint-Maurice et celui de la bannière de la Cathédrale. » (13).

Nous pouvons enregistrer cette note quelque peu irritée, appuyée sur une simple confidence. Que vaut cette affirmation ? Peu nous importe. Et c'est elle que nous ne discuterons point. L'article nécrologique du Journal de Savoie que nous avons déjà cité est moins pessimiste.

« Ceux qui l'ont connu, y est-il écrit, ne pourront sans attendrissement rappeler à leur souvenir combien d'estimables qualités s'unissaient au mérite du peintre chez cet homme dont les formes étaient d'ailleurs si aimables.

« Il laisse dans le besoin et la douleur une femme âgée et infirme et un fils qui venait à peine de commencer les études de la carrière à laquelle il se destine, lorsqu'il a fait la perte irréparable d'un bon père et d'un guide éclairé. » (14).

Pour nous, nous ne voyons en lui que l'artiste qui, quelque temps avant de mourir chrétiennement, donnait au Grand Séminaire d'Annecy une œuvre vraiment intéressante où sont réunis en un magnifique symbolisme deux des plus belles figures de Savoie et de France : Saint François de Sales et Saint Vincent de Paul.

F. MUGNIER,

Président de l'Académie Salésienne.

---

(13) (*La déposition de Croix du Petit-Bornand*, 1876, p. 14).
(14) (Le « Journal de Savoie », 23 février, p. 90).

Note complémentaire sur la DESCENTE DE CROIX du Grand Séminaire d'Annecy [1]

En octobre 1876, le journal l'*Union Savoisienne* ayant donné en feuilleton l'historique du célèbre tableau de la *Descente de Croix* qui existe au Petit Bornand avait dit : « Il existe à Annecy deux copies assez peu fidèles de ce tableau : l'une à la cathédrale l'autre au Grand Séminaire ».

Le rédacteur du journal reçut la lettre suivante du Prévost de la Cathédrale.

« Monsieur le rédacteur,

« L'historique du tableau de la *Descente de Croix* du Petit-Bornand que vous avez publié en feuilleton dans l'*Union Savoisienne* du 24 et du 26 de ce mois d'octobre appelle quelques rectifications.

« La première, c'est que le tableau de la *Descente de Croix* de la Cathédrale d'Annecy n'est pas une copie de celui du Petit-Bornand.

« Cette église le tient de la munificence de Monsieur le Chevalier Amédée de Ruphy, major en retraite, résidant à Turin, où ce gentilhomme en avait fait l'acquisition.

« Si cette peinture n'est pas l'original, elle est sans aucun doute, au dire des connaisseurs, une copie parfaitement fidèle de la *Descente de Croix* de Michel Ange Caravaggio....

« La *Descente de Croix* du Séminaire est une copie du tableau de la Cathédrale faite d'après les ordres de Mgr Magnin, notre bien-aimé Evêque, par Henri d'Annecy, l'un des peintres les plus habiles et les plus fidèles dans la reproduction des œuvres de ce genre.

« Ces rectifications n'ôtent rien au mérite de la *Descente de Croix* du Petit-Bornand. Elles ne sont qu'un hommage à la vérité historique et un nouveau témoignage de la reconnaissance du Chapitre envers le généreux donateur et sa famille qui heureusement n'est pas éteinte parmi nous. — Le Prévôt de la Cathédrale, J. RUFFIN, Vicaire Général. »

---

(1) *La déposition de Croix du Petit Bornand,* Annecy, J. Nierat et Cie 1876, p. 13-14.

L'auteur du feuilleton répondit :

« Petit-Bornand, 2 novembre 1876.

« Monsieur le rédacteur,

« En vous priant de donner en feuilleton, dans votre journal, l'histoire du célèbre tableau du Petit-Bornand, je ne pensais pas jeter l'émoi parmi les notabilités scientifiques et littéraires de votre cité.

« Je veux d'abord remercier Monsieur le Prévôt de la Cathédrale, Vicaire général du diocèse, de m'avoir appris que le tableau de la *Descente de Croix* de la Cathédrale d'Annecy n'est pas une copie de celui du Petit-Bornand. Il me permettra toutefois de lui expliquer mon erreur en lui apprenant à mon tour que jusqu'à ce jour, j'avais toujours entendu dire par nombre de connaisseurs que le tableau de la Cathédrale ainsi que celui du Séminaire d'Annecy n'était qu'une pâle reproduction de celui du Petit-Bornand. — S. VITTOZ, *Curé.* »

On fait très justement remarquer que le tableau du Petit-Bornand, originairement propriété d'un cardinal romain et donné par lui à Claude Gaillard, du Petit-Bornand, qui était à son service, fut apporté en Savoie par son nouveau propriétaire vers l'an 1750. Il ne serait pas impossible que le tableau de la cathédrale d'Annecy soit une copie de celui-là, mais faite en Italie par un peintre très habile et acquise par le Chevalier Amédée de Ruphy, comme l'indique M. Ruffin.

Le tableau du Grand Séminaire se trouvait avant 1929 à la chapelle de l'établissement faisant face à une des fenêtres. Depuis, il a cédé la place aux décorations de M. Dussouchet, il est un peu relégué dans la montée d'escalier du troisième étage, luttant désespérément contre la poussière qui le ternit.

Une petite copie en avait été reprise pour servir de XIV^e^ station du chemin de la croix du Séminaire. Ce chemin de croix a été remplacé par des maquettes en plâtre. Il est actuellement sans utilisation.

F. MUGNIER.

MONSEIGNEUR

J.-M. PAGET

P. Léon BUFFET

Lauréat
de l'Académie
française

Monseigneur

J. M. Paget

1821-1910

AVANT-PROPOS

Il y a une soixantaine d'années, dans beaucoup de familles de notre pays, on rencontrait encore une très curieuse gravure attribuée à Valpergue (1796), et dont seuls quelques initiés pouvaient nommer le personnage principal. On y voit un évêque à genoux sur un prie-Dieu, devant un crucifix et un tableau de saint François de Sales, à quelque distance de l'autel et du trône épiscopal. Cet autel, ce trône sont assiégés, bouleversés par des dia-blotins cornus, qui renversent les chandeliers, démolissent le tabernacle, soulèvent le fauteuil et les escabeaux pour les briser : scène allégorique rappelant les persécutions, les destructions de la Révolution française (1). L'évêque est celui que la Providence avait alors placé à la tête de notre diocèse de Genève : Monseigneur Joseph-Marie Paget, celui-là même dont nous présentons, dans cet ouvrage, une esquisse biographique.

Nous avons dû, pour la tracer, nous mettre à un autre point de vue que les historiens qui avant nous avaient traité ce sujet. Ils ont étudié l'époque en elle-même; nous l'étudions aussi, mais « en fonction » d'un homme. Certes, les secours ne nous ont pas manqué. Tous les ouvrages que nous citerons nous ont été utiles, mais nous rendons particulièrement hommage à M. le chanoine Nestor Albert, qui avait rassemblé sur Mgr Paget des notes copieuses,

---

(1) Nous donnons plus bas une reproduction de cette gravure, d'après l'exemplaire que nous avait confié avec son ordinaire bienveillance le curé de Bossey, abbé Louis Pernoud, récemment décédé, 2 mars 1935. Cf. aussi Grillet, III p. 300.

dont nous avons largement profité. Il avait rencontré dans ce travail un plaisir de plus d'un genre, ayant écrit précédemment des études toutes voisines sur les abbés Picollet, sur Mgr de Thiollaz; mais surtout il se retrouvait en face d'un compatriote, enfant comme lui de Saint-Julien, et uni à son petit pays par une affection indéniable. C'est dire avec quel soin il avait recueilli ces documents, avec quelle satisfaction il les aurait mis en œuvre et publiés. Ce qu'il n'a pu faire, M. le chanoine A. Gavard, président de l'Académie Salésienne (2), a pensé nous en charger, et nous avons aussitôt déféré à ce désir.

Mgr Paget ne fut pas une figure de premier plan comme l'a été son contemporain, le cardinal Gerdil. Sans même intéresser autant que plusieurs des clercs qu'il a lui-même ordonnés, M. Joguet, M. Vuarin, M. Rey (3), il n'était point cependant une figure banale. Le saint pape Pie VI lui écrivait un jour : « Nous avons compris toute la vertu que Votre Fraternité a déployée pour notre cause personnelle, pour celle du Saint-Siège apostolique et pour celle de la foi. Avec quel zèle, quelle prudence, quelle piété elle s'est opposée aux schismatiques et aux impies ! » Ces éloges, venant d'une telle bouche, font grand honneur à Mgr Paget : nos lecteurs verront qu'il les méritait.

Ils verront aussi, une fois de plus, se réaliser la promesse faite à l'Eglise par son divin fondateur. Franchement, si elle n'a point succombé dans une pareille lutte, au milieu d'une telle persécution, quand succombera-t-elle ? Valpergue a eu raison de peindre, au-dessus de l'évêque en prières, la foi chrétienne montrant du doigt le Livre où rayonnent ces mots : « *Portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ! » Cette inscription résume toute la vie de Mgr Paget.

---

(2) Ce vénéré ami est décédé le 3 janvier 1935. Son successeur comme président, M. le chanoine F. Mugnier, nous a demandé le manuscrit précédemment approuvé par M. Gavard.

(3) Pierre-Joseph Rey, futur évêque d'Annecy, ordonné diacre par Mgr Paget le 22 septembre 1792, avec J.-F. Vuarin, futur curé de Genève. Le martyr Charles Joguet était de l'ordination de 1790.

CHAPITRE PREMIER

Enfance et Jeunesse

Honnête Pierre Paget en 1577. — Me Charles-Antoine en 1681. — Une lettre des Clarisses de Genève. — Frères et sœurs de l'évêque. — Son acte de baptême, 25 mars 1727. — Rd Hocquiné curé de St-Julien. — Son successeur Messire de St-Ange. — L'enfant aux Petites Ecoles, puis à Thonon, à Turin. — La prêtrise à Annecy, 18 septembre 1751. — Un certificat peu banal. — L'élévation sociale d'une famille. — Son apogée et son rapide déclin.

On aime à expliquer les hommes par leurs ancêtres. Ces recherches, qui autrefois semblaient de pure curiosité, ont acquis de la sorte une importance nouvelle. Il sera donc intéressant de noter le premier Paget à qui nous puissions remonter. Honnête Pierre, né à Saint-Gervais « en Foucigny, du Mandement de Mt-Joëx », marié à Annecy en 1577, fut toute sa vie mercier en cette dernière ville (1). Sa boutique et son *archebanc* étaient sous les arcades de la Rue Notre-Dame. Il eut entre autres fils Me

---

(1) Sa femme s'appelait Etienne Caddod; c'étaient déjà des Cadoux de Dingy. V. Duval, article *Revue Savoisienne*, 30 avril 1881. Aux Archives d'Etat, à Genève, nous avons rencontré souvent ce nom de Paget. Ainsi une Marguerite Paget, alliée aux de Candolle, teste le 10 mai 1641 chez le notaire Pierre Demonthoux. Elle est dite fille de noble Pierre Paget, et veuve de noble Hector Lorys, conseiller de Son Altesse. L'évêque a aussi laissé une note manuscrite relative au baronnet Paget, qui fut conseiller de la reine Marie Tudor et du roi Philippe II d'Espagne.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Pierre Paget le Jeune, qui vint en 1611 s'établir comme notaire ducal à Saint-Julien; sa famille s'y installa définitivement, donnant, ainsi que nous le remarquerons bientôt, un exemple frappant de l'élévation graduelle d'une famille à cette époque. En 1701, elle acquit, en versant 300 florins pour la construction de la nouvelle église, la propriété d'une des chapelles.

Charles-Antoine, qui devait être le père de l'évêque, était né en 1681, avait pris ses grades en droit civil et en droit canonique à Valence en Dauphiné. Il avait ensuite épousé la fille d'un médecin de Seyssel, Elisabeth Besson. Notaire, avocat fiscal, puis juge mage des baillages de Ternier et de Gaillard, nous citerons à sa louange, outre son anoblissement en 1749, cette lettre d'une abbesse des clarisses de Genève réfugiées à Annecy (2). Elle ne porte pas de date, mais il suffit de savoir que son auteur, Sœur Marie de Grolée, mourut à Annecy en 1714. La façon reconnaissante dont elle traite les parents de Mgr Paget montre bien que ce foyer était éminemment pieux et charitable.

A Monsieur et Madame Paget, nos très chers père et mère, à Saint-Julien.

Jesus Maria Joseph

Monsieur et Madame, nos chers père et mère,

Les obligations que nous avons à votre bonté, des charités qu'elle nous départ si souvent, nous engagent à vous en témoigner nos reconnaissances, vous assurant que nous le faisons devant Dieu, en le priant jour et nuit pour l'accomplissement de vos désirs et heureuse conservation, vous suppliant aussi de nous continuer l'honneur de vos chères amitiés et charités, à la quête des blés.

En nous le promettant de vos aimables personnes, nous demeurons véritablement, Monsieur et Madame, vos pauvres, très humbles et obligées servantes en Notre-Seigneur.

Sœur Marie M. de Grolée, abbesse
de Sainte-Claire de Genève, réfugiée à Annecy.

Du mariage de spectable Paget avec damoiselle Besson quinze enfants naquirent, dont neuf moururent en bas

(2) Jules Vuy, Brochure sur *Jeanne de Jussie et les Sœurs de Sainte-Claire,* p. 32.

Mgr J.-M. Paget

Tableau de M. de Montfalcon

(Cliché E. Paravy)

âge. L'aîné des survivants, Prosper-Claude, reçut la prêtrise en Avignon, exerça le saint ministère dans son diocèse d'origine, fut vicaire à Clermont près Seyssel et curé de Collonge-Bellerive, où il mourut en 1774.

Un autre, François-Joseph, tenu sur les fonts baptismaux par le comte et la comtesse de Viry, étudiant à Turin au nouveau Collège des Provinces, qu'avait fondé le roi Victor-Amédée II, s'y distingua de toutes manières, au point qu'à 26 ans, en 1746, il fut nommé préfet de la Faculté de droit. En 1748, sur la recommandation du comte de Viry, ministre d'Etat, le roi Charles-Emmanuel III le choisit pour précepteur de son second fils, le duc de Chablais. C'était le commencement d'un avenir très honorable. Plus tard ce Paget devint secrétaire de son élève, puis conseiller d'Etat, chevalier des Saints Maurice et Lazare (3). Il n'est pas téméraire d'attribuer à cet aîné une influence décisive sur la vie de son jeune frère. Bien placé pour le protéger, il s'en occupa sans cesse, tant le mérite suffit rarement à porter les hommes très haut : un peu de protection ne nuit pas.

Enfin une de leurs sœurs, Françoise Paget, épousa en 1747 Jacques Montréal, bourgeois de La Roche. Leur fils André fut vicaire général de son oncle, à qui il devait un jour fermer les yeux.

Nous rencontrerons d'autres frères et sœurs de l'évêque le long de cette histoire. Ici, donnons sans plus tarder, d'après les registres paroissiaux de Saint-Julien, l'acte de baptême de Joseph-Marie et celui de son frère jumeau :

> Le 25 mars 1727, environ les sept heures du matin, sont nés et le même jour ont été baptisés Jean-Marie et *Joseph-Marie*, fils de spectable Charles-Antoine Paget, avocat et fiscal des baillages, et de damoiselle Isabeau (4) Besson, mariés. Parrains : spectable Joseph Ducret, avocat au Sénat, et damoiselle Marie Delaplace. — Hocquiné, curé.

---

(3) Il mourut le 26 mars 1797, dans les bras de l'évêque émigré. Il repose à Dora (Duval, *loc. cit.*). Un autre frère de l'évêque, Noble Pierre Paget, épousa une sœur du général Pacthod.

(4) C'était la forme populaire d'Elisabeth. Elle est dite « damoiselle », selon l'usage pour les dames de condition.

Comment fut élevé cet enfant, que la Providence appelait à de si hautes destinées ? Dans la simplicité, car des familles aussi nombreuses supposent une discipline, une stricte économie; mais surtout dans la religion et la piété : « On a peine à concevoir de nos jours, avoue l'un des plus récents historiens de Paris (5), la place que la religion occupait dans la ville; elle était le lien qui unissait les âmes; sans elle la vie n'avait pas de sens. » C'est dit de Paris; c'est encore plus vrai de nos familles, de nos petites cités d'autrefois.

Ce prêtre Hocquiné, qui signa l'acte de baptême de Joseph-Marie, était un homme savant, très bien vu à la cour. C'est lui qui rédigea ces Constitutions de l'Université de Turin, qui bientôt firent loi dans tous les collèges du royaume. Il ne put exercer aucune influence sur l'éducation de son petit paroissien, étant déjà décédé en 1730. Il ne le vit donc pas élève aux petites écoles de Saint-Julien, et successivement à la Sainte-Maison de Thonon, puis au Collège des Provinces à Turin. Mais son successeur, Messire de Vidonne de Villy de St-Ange, chanoine de St-Pierre de Genève et archidiacre du Chapitre, s'y intéressa de tout son cœur. On s'en aperçoit à la façon très aimable dont il rédigea pour le jeune homme au moment de son départ pour Turin un certificat attestant que Joseph-Marie Paget était déjà un exemple édifiant des vertus cléricales :

> Au milieu des paroissiens et des habitants de Saint-Julien, sa conduite fut telle que par une remarquable intégrité et pureté de mœurs, par l'excellence de sa religion envers Dieu et sa ferveur dans le culte de la Sainte Vierge, il fut dès son adolescence, pour notre population tout entière, un admirable modèle et ornement (6).

Il avait 22 ans quand il reçut la tonsure, le 5 avril 1749. Comme le Collège des Provinces dépendait directe-

---

(6) Inter parochianos et incolas ita vixit ut insigni morum integritate et probitate, præstanti religione in Deum, ferventique cultu Dei Matris, universo cœtui nostro ab adolescentia conspicuo fuerit exemplo atque ornamento.

ment du roi, il la reçut du cardinal des Lances, grand aumônier et évêque de la cour. La même année, il devint licencié en théologie de l'Université de Turin, et le 2 mai 1750, on lui conféra solennellement « le bonnet de docteur ». Ne songeant plus alors qu'à se préparer aux saints ordres, il revint en Savoie et se mit sous la direction des Lazaristes, à qui Mgr d'Arenthon d'Alex avait confié son Grand Séminaire. Nous avons toutes les dates qui le concernent : celle de son sous-diaconat le 27 mars 1751, celle de son diaconat, le 7 juin suivant. Nous avons même un joli mot de l'évêque, Mgr Deschamps de Chaumont, écrivant de lui au ministre d'Etat : « C'est un sujet très distingué, des plus propres à mettre dans les postes délicats et voisins de Genève (7). » Mais après l'ordination de Joseph à la prêtrise, 18 septembre 1751, le supérieur du Grand Séminaire (8) envoie à spectable Paget, à propos de son fils un témoignage encore plus flatteur : « Je ne doute pas que l'Eglise n'ait fait une riche acquisition; il sera un de ses fidèles ministres, et les peuples trouveront en lui un prêtre selon le cœur de Dieu. »

Peut-être est-il à propos de montrer ici, avant de suivre l'abbé Paget dans ses divers ministères, l'ascension sociale de cette famille (9). Partie au XVI^e^ siècle du modeste négoce de la mercerie, elle s'éleva au XVII^e^ siècle à ce premier degré de la magistrature qui comprenait les notaires, les procureurs, les châtelains ducaux et seigneuriaux, ainsi que leurs greffiers ou curiaux. Tout ce petit monde constituait une véritable classe sociale, solidement charpentée par les vertus chrétiennes et la pratique héréditaire du droit. C'est à elle qu'appartenaient à Saint-Julien les familles Picollet, de la Fontaine, Boymond, Vuagnat, et plusieurs autres. C'est à elle que s'agrégea dès son arrivée à Saint-Julien, 1611, la famille Paget. Comme toutes les

---

(7) Fleury, *Histoire du Diocèse de Genève*, II, 396.
(8) Daniel J. Jeanjean, né à Lyon, † 1757.
(9) D'après les notes de M. Jean Boimond (Sa lettre du 28 décembre 1932).

classes sociales de l'ancien régime, elle était loin d'être étanche : d'un côté ses membres s'alliaient sans aucune répugnance avec la classe inférieure des artisans et marchands; de l'autre ses diverses fonctions, spécialement celles de notaire, ont été pour un grand nombre de familles « le marchepied de la noblesse » ou simplement du second degré social de la magistrature : juges mages, avocats fiscaux, maîtres de comptes. C'est Charles-Antoine Paget qui fit franchir les deux degrés à sa famille : notaire, avocat fiscal, juge mage. Arrivé à ce point, il ne lui manquait plus que de quitter la roture. Or il est anobli en 1749. La noblesse, sous l'ancien régime, était donc loin d'être « fermée », et en Savoie, jusqu'à la veille de la Révolution, elle n'a cessé de se renouveler « à la source vive du mérite populaire ». Parvenue à ce point stable, la famille Paget aurait pu s'y attarder comme tant d'autres. C'est à Mgr Paget que revient l'honneur de l'avoir élevée de la noblesse à l'illustration, dans ce siège de prince-évêque de Genève, où n'avaient pas dédaigné de s'asseoir plusieurs membres soit de la Maison de Savoie soit des plus **hautes familles de notre vieux duché.** C'est ainsi que Mgr Paget marque chez nous la fin d'un régime, la disparition d'une principauté épiscopale sept fois séculaire, et aussi la fin avec son plus vif éclat de sa propre famille. Dans les jours de sa longue vieillesse, lui qui avait cette fierté familiale bien légitime, comme il a dû y penser souvent ! Retiré à Saint-Julien, il ne voyait plus au monde qu'un seul Paget, son neveu peu estimé, en qui la famille, après être montée si haut, s'est éteinte définitivement quelques années plus tard !

CHAPITRE II

Les premiers ministères

Le vicaire de Seyssel en 1751. — Souvenirs du martyr Rouvenaz. — Nomination à la Superga. — Généralités sur ce monument. — La salle des évêques. — Mgr Martin. — M. Paget nommé président. — *Mort de son vénérable père : son* curriculum vitæ. — *Les armes des Paget. — Curieuse ressemblance avec celles de Mgr Magnin. — Nomination à Chambéry. — Le réformateur des collèges.*

La paroisse de Seyssel, paroisse natale de Madame Paget, eut les prémices de cet apostolat; mais le jeune prêtre n'y fut vicaire que pendant quelques semaines. Il n'est pas même nommé, à ce titre, dans le *Dictionnaire complémentaire du Clergé.* Toutefois, sa nomination à Seyssel ne peut faire aucun doute (1). C'était le temps où le Chapitre fournissait les curés de cette belle paroisse. Celui d'alors s'appelait Rd Louis Marinet. Quelques mots de lui dans les Registres paroissiaux, signalant le passage rapide du futur évêque en 1751, nous auraient fait grand plaisir. Nous aimons à nous figurer qu'il accomplit quelques actes de son ministère dans la chapelle de la Visitation, en ce monastère où un siècle auparavant la Mère de Chaugy s'était sanctifiée par la souffrance. Peut-être a-t-il aussi connu, parmi les voisins du presbytère, ce

(1) *Annuaire ecclésiastique* de 1820, p. 110.

Nicolas Revenaz, venu en 1745 de St-Nicolas-de-Véroce pour établir ses magasins à Seyssel. C'était un commerçant avisé, dont la famille s'allia aux Récamier, aux Brillat-Savarin. Il avait épousé Angélique Mollard, et l'aîné de leurs enfants, né en 1753, fut cet abbé François-Marie Revenaz, martyr de la Révolution, guillotiné à Grenoble en 1794, après avoir envoyé un salut respectueux à son évêque exilé, à l'ancien vicaire de Seyssel (2).

L'abbé Paget fut vite promu à un ministère encore plus honorable. On sait comment le duc Victor-Amédée fit lever le siège de Turin en 1706. Il était monté à la Superga, à plusieurs centaines de mètres au-dessus de la ville, pour de là regarder la marche et les positions des Français. Il y trouva une pauvre chapelle dédiée à la Sainte Vierge, et eut comme l'inspiration de promettre à la Mère de Dieu un temple magnifique à cet endroit s'il était victorieux. C'était le 7 septembre, veille de la Nativité. Le soir même, il put rentrer dans Turin aux acclamations de son peuple. Une fois roi de Sicile, puis de Sardaigne, il voulut même que la Superga fût son tombeau et la nécropole de sa maison (3). Elle devint aussi un foyer de hautes études ecclésiastiques, avec un chapitre de chanoines pour la desservir.

---

(2) *Les Martyrs de la Savoie pendant la Révolution française*, par l'abbé J.-M. Lavorel, p. 126. M. Revenaz écrit dans sa lettre d'adieu : « Vous n'en serez que plus glorieux, pontife zélé, prélat généreux, proscrit, poursuivi par les furieux. Je ne cesserai de t'admirer, héroïque de Thiollaz, digne chef de la cathédrale de mon Eglise, digne coopérateur de mon illustre prélat ! »

Nous avons entendu chanter à Seyssel, mission de décembre 1919, le cantique composé autrefois par le missionnaire Chancenotte, avec ce couplet :

Martyr du Christ, heureux François-Marie,
Dans ta prison, prélude aux chants du ciel :
O Revenaz, Seyssel est ta patrie;
Sur l'échafaud monte ainsi qu'à l'autel.

(3) La Superga partage donc cet honneur avec Hautecombe. Le roi Charles-Albert, † 1849, a son tombeau à la Superga. Le petit monument qu'on aperçoit près de la basilique a été élevé en 1902 au roi Humbert : ce dernier repose à Rome, au Panthéon.

Or, dès 1752, Charles-Emmanuel III, fils et sucesseur de Victor-Amédée, nomma l'abbé Paget membre de ce chapitre, à proximité d'un frère si bien en cour et qui cultivait les lettres avec beaucoup de conscience et de succès.

L'ancien élève du collège des Provinces, l'humble vicaire de Seyssel trouva sur la célèbre colline la basilique à peu près en l'état où elle est encore. Ce grandiose édifice fut construit de 1717 à 1731, sur les plans de l'architecte Juvara. La coupole est élevée de 75 mètres au-dessus du sol; le porche est soutenu par 8 grosses colonnes de marbre; on accède à l'église, de tous côtés, par un grand escalier de 12 à 15 marches. Au-dessus du maître-autel on admire un bas-relief d'albâtre, représentant la bataille qui fit lever le siège de Turin.

Mais ce qu'on admire encore plus que les chefs-d'œuvre de l'art, c'est le panorama incomparable dont on jouit sur ces hauteurs : plaines du Piémont et de la Lombardie, collines du Montferrat, longue chaîne des Apennins. On a même prétendu que le nom de Superga venait de ce large coup d'œil sur les cimes avoisinantes : *super terga montium*. Certes, à la récitation des Laudes quotidiennes, le cœur du jeune prêtre devait s'animer tandis qu'il prononçait les saintes paroles : « Montagnes et collines, bénissez le Seigneur ! »

Il eut comme collègues à la Superga les ecclésiastiques les plus distingués. Des mémoires (4) relatifs à l'émigration donnent un mot très intéressant à ce sujet. Le prêtre qui tient la plume est un ecclésiastique du diocèse de Belley, qui fit à Turin, en 1792, un séjour de plusieurs mois. Or il dit à propos des 12 chapelains, tous « commensaux de la maison du roi », qui font le service de l'église : « Les places de chapelains sont une espèce d'expectative pour des évêchés. L'on voit dans la maison

---

(4) Mémoires de M. Berlioz, publiés dans le *Bulletin de la Société Gorini*, de Belley. V. surtout juillet 1907.

une grande salle ornée d'un nombre très considérable de portraits d'évêques, morts ou vivants, qui ont été tirés du milieu d'eux. »

Signalons parmi ces portraits celui de Mgr Paget, alors évêque depuis cinq ans, et aussi celui de M. Martin (5), archevêque de Florence. Une amitié honorable pour tous les deux, s'était établie entre les deux chapelains. Nous en avons les échos dans ces lignes de l'historien Grillet en 1796 (6).

J'allai de la part de Mgr Paget faire une visite à l'archevêque, Mgr Martin, avec lequel il était lié de l'amitié la plus étroite depuis qu'ils avaient habité ensemble la maison de Superga, au-dessus de Turin. Ce vénérable archevêque, auteur de la traduction de la Bible en italien, me fit mille accueils. Ayant appris que je conduisais Messieurs de Collegno, il envoya chercher mes élèves et leur oncle, nous donna un magnifique dîner, nous combla de caresses, de présents et de « confitures », et me donna des lettres de recommandation pour l'archevêque de Sienne.

La nomination de l'abbé Paget à Turin n'était même qu'un commencement, puisque, le 5 juillet 1765, il devint « président » de la Superga, puis fut installé, tout en gardant la présidence et ses fonctions, par le cardinal des Lances comme « vicaire » chargé du soin des âmes composant la Maison Royale.

Il passa ainsi dix-sept ans à la Superga, unissant à un savoir incontesté une grande dignité de vie. C'est pendant ce séjour à Turin qu'il perdit son père, le 4 novembre 1763. Le vénérable vieillard — il était plus qu'octogénaire — avait été lui aussi l'objet des faveurs du prince, comme on a pu s'en convaincre par son *curriculum vitæ* : notaire à Saint-Julien (1718); avocat fiscal des baillages de Ternier et de Gaillard (1723); juge de ces baillages, c.-à-d. chargé d'une justice supérieure dans 22 paroisses et 27 seigneu-

---

(5) Don Franciolini, chancelier de l'archevêché de Florence, nous écrit qu'il s'agit ici de Mgr Martini, natif de Prato en Toscane, et non d'un évêque d'origine française ou savoyarde, comme nous l'avions d'abord espéré (Lettre du 2 mai 1933).

(6) Mémoires publiés par Duplan dans *Acad. Chabl.*, XVII, p. 106.

La Superga, a Turin

ries (1740) ; puis sénateur honoraire avec brevet de noblesse (1749). On ne s'étonnera donc pas que le Pape Pie VI, dans les Bulles qu'il adressera à Mgr Paget lors de son élévation à l'épiscopat, rende hommage à ses parents et à leur noblesse, « ex nobilibus parentibus natus » (7). Lui-même réclamait à son frère, en cette circonstance, des précisions sur les armes de sa famille, dont il fera ses armes d'évêque (8) : « Je désire savoir surtout si le champ de l'écu est bleu, et de quelle couleur est le chevron. » Il est d'ailleurs assez bizarre qu'il ne paraisse pas mieux documenté sur une question que la plupart trouveraient si grave. En réalité, les armes des Paget se lisaient ainsi : *d'azur au chevron d'or accosté de trois étoiles d'argent* (9). Y a-t-il dans ces pièces et dans leur disposition, une allusion quelconque à d'autres armoiries, de pays ou de famille ? Nous ne savons; mais peut-être n'a-t-on pas remarqué une très curieuse coïncidence : Mgr Magnin, nommé évêque d'Annecy en 1860, prit les armes d'une famille Magnin de Genève; or ces armes reproduisent celles de Mgr Paget, le fond d'azur et le chevron d'or, en remplaçant les trois étoiles d'argent par trois coquilles, également d'argent. C'est peut-être un simple hasard. Nous laissons aux spécialistes le soin de résoudre cet intéressant problème.

Etait-ce de la part du président de la Superga le désir bien naturel de retourner en Savoie, ou bien parut-il l'ecclésiastique tout désigné pour remplir à Chambéry des fonctions auxquelles le roi attachait une grande importance ? Par Lettres patentes du 13 octobre 1768, il fut nommé réformateur et visiteur général des collèges de

---

(7) Archives du Sénat de Savoie, Affaires ecclésiast. 34.

(8) Lettre du 26 janvier 1787 : dans Mugnier, *loc. cit.*, p. 269.

(9) *Les Armoiries des Evêques de Genève dès* 1500: A. Gavard, page 25.

Le dessin de Paul Mondet, que nous reproduisons au début de cette étude, a ces armes comme motif principal. Elles figurent aussi en haut du portrait original conservé dans la famille de Montfalcon, et dont il sera question dans notre dernier chapitre.

Savoie. Pour l'aider à vivre dans cet emploi plus honorable que lucratif, Sa Majesté lui assigna un revenu de 500 livres sur le prieuré de Chindrieux (10), et en même temps elle le désigna comme abbé commendataire de Bergamasco, prieuré bénédictin du diocèse d'Acqui (11).

Son séjour à Chambéry nous permet d'ouvrir une agréable parenthèse sur ce que pouvait être à cette époque la vie d'un ecclésiastique constitué en dignité (12).

En arrivant, le 11 mars 1769, il descend chez Paul-Joseph Biord, frère de l'évêque, et il écrit à son frère Claude-Pierre, celui qui succédait à leur père comme juge mage :

> J'allai droit chez le sénateur Biord, qui a voulu me loger jusqu'à ce que j'aie trouvé un logement.
>
> 5 mai. Je me suis servi pendant quelques jours d'un traiteur, à qui je donnais 32 sols par jour pour un seul repas, consistant en trois plats, la soupe, et une bouteille de vin. C'est maintenant Claude qui fait la cuisine, avec plus de goût et de propreté. Il ne dépense que 25 sols par jour, tout compris.

Bientôt il prend avec lui sa sœur cadette, Claudine (13), pour diriger son ménage, fait des visites au premier président, aux personnages en place et aux grands seigneurs : il ne manque jamais l'occasion de leur recommander son frère, le juge mage de Saint-Julien. S'il ne donne pas à dîner, il offre souvent le chocolat, alors très en vogue pour le premier déjeuner chez les dames et chez les gens l'Eglise. Son valet l'ayant quitté en mai 1770, il le remplace par un autre, à qui il fournira « l'habillement, c. à d. habit, veste, culottes et chapeau, et donnera le gage annuel de 30 livres, se réservant de l'augmenter en raison de ses bons services ».

---

(10) Mugnier, *loc. cit.*, p. 249.

(11) Nomination agréée par le pape Clément XIII ; bulle du 19 novembre 1769.

(12) Les lettres citées ont été communiquées à F. Mugnier, Conseiller à la cour d'appel de Chambéry, par César Duval, député, maire de Saint-Julien.

(13) On l'appelait « la Daudon », selon l'usage d'alors : Fanchon, Sasson, Padon (Péronne ?).

Mais il était dit que son séjour à Chambéry comme « recteur d'Académie » — c'est du moins ainsi que nous appellerions sa fonction — serait très court. Une autre lettre au même Claude-Pierre insinue, le 9 novembre 1770 :

« Je vous dirai confidemment que je suis destiné à la prévôté de la cathédrale de Genève. »

« J'étais fort content de mon sort », ajoute-t-il. Il commençait à s'installer, à connaître la société de Chambéry, à aimer les collèges qu'il était chargé de visiter : déjà saint François de Sales en comptait 15 dans le seul diocèse de Genève (14). Mais les honneurs lui arrivaient coup sur coup, avec les responsabilités attachées à de nouvelles charges.

---

(14) Rapport de saint François de Sales au pape Paul V.

CHAPITRE III

Le Prévôt du Chapitre

Mort à Annecy du prévôt de Vidonne de St-Ange. — Nomination de M. Paget, janvier 1771. — Son installation. — Un saint prédécesseur. — L'église et le couvent des Cordeliers deviennent propriété du chapitre. — Le mobilier et les ornements. — La bibliothèque capitulaire. — Le maître-autel. — Contestations sur la croix pectorale. — Les mitres. — Menus exemples. — Quelques noms de chanoines.

Le 30 septembre 1770, le chapitre de Genève résidant a Annecy avait perdu son prévôt. Le défunt portait un beau nom savoyard : Joseph-Auguste de Vidonne de Macognin de Saint-Ange, mais surtout il laissait, comme du reste son frère le curé de Saint-Julien, une mémoire vénérée. On n'est pas pour rien chanoine depuis 67 ans, et prévôt depuis 38 ! Sa mort laissait une double succession à recueillir : le canonicat et la prévôté. Il appartenait au pape Clément XIV de nommer à la prévôté, et au chapitre de nommer au canonicat, car le décès était survenu dans un des quatre mois réservés, non pas directement au Saint-Siège ou à l'évêque, mais au chapitre. L'honorable compagnie s'entendit à ce sujet avec le roi de Sardaigne, qui donna des ordres à son ministre, de résidence à Rome.

La double nomination ne paraît pas avoir souffert de difficultés. Par Bulle de Clément XIV, du 4 des Ides de janvier 1771, le Souverain Pontife porta ses vues sur Joseph-Marie Paget, abbé de Saint-Christophe de Bergamasco, et d'autre part les 18 chanoines présents à Annecy donnaient une place parmi eux au nouvel élu.

« Son Excellence M. le chevalier de Monroux, écrit-il à la date du 10 décembre 1770, a eu la bonté de me donner avis que le pape m'avait nommé à la prévôté ensuite de la proposition de Mgr l'évêque Biord et de la recommandation du Roi. »

Ce fut le chanoine Conseil, le futur évêque de Chambéry, qui prit possession de la stalle au nom du nouveau chanoine, mais le nouveau prévôt vint lui-même à Annecy le 22 mars 1771 pour recevoir les vœux du Chapitre et lui adresser les siens. Il y avait cent soixante dix-huit ans que dans une circonstance toute pareille, à la fin de décembre 1593, saint François de Sales avait prononcé cette admirable allocution latine (1) toute pleine de jeunesse et de zèle, où il comparait à l'assaut d'une place forte l'action du Chapitre et des prêtres contre le protestantisme genevois. Celle du chanoine Paget fut plus calme, ainsi qu'il convenait à un homme de 43 ans, mais on la trouva « pleine d'humilité, comme d'attachement et de gratitude (2) ». Il nous semble que ces mots caractérisent parfaitement M. Paget. Plus nous le connaissons, plus nous le voyons ainsi : calme et poli, disant tout ce qu'il fallait dire, mais le disant avec une modération qui devait passer quelquefois pour de la faiblesse.

L'année suivante vit s'accomplir une réforme qui fut diversement accueillie comme diversement interprétée. Depuis 1559, le Chapitre de St-Pierre de Genève, réfugié à Annecy, célébrait l'office dans l'église des Cordeliers (3)

---

(1) *Œuvres complètes,* VII, p. III.
(2) Affaires ecclésiastiques, n° 2, p. 298.
(3) Après une halte à Seyssel, à Rumilly et dans d'autres églises d'Annecy. 1559 est du moins la date de la transaction entre chanoines et cordeliers.

qui servait aussi de cathédrale, tout cela moyennant une location annuelle de 200 florins. A la prière du roi, le pape Clément XIV modifia cette situation par un bref du 24 août 1771, qui faisait passer l'église et le couvent des Cordeliers, en toute propriété, à l'évêque et au Chapitre. Ce fut le 3 février 1772 qu'eut lieu cette cession solennelle des immeubles. Bien loin d'en triompher hautement, le nouveau prévôt et ses chanoines se livrèrent aux réflexions suivantes, consignées dans leur délibération du lendemain :

> Nous voilà donc en possession de cette église sans l'avoir recherchée et même contre notre gré. Assurés, comme nous l'étions, de son usage pour pouvoir y faire nos offices, nous en avions autant qu'il nous en fallait. La propriété n'avait rien qui pût nous flatter. Elle ne peut que nous causer une surcharge de dépenses pour les réparations et pour l'entretien. Nous aurions en outre toujours tenu à une espèce d'honneur de n'avoir la propriété d'aucune autre église que celle de Genève. Il est vrai que nous n'en conservons pas moins les justes droits que nous y avons. Mais enfin, n'en ayant point ailleurs en propre, notre situation même et notre état semblaient réclamer sans cesse en notre faveur et solliciter continuellement notre retour en montrant nos besoins. Qu'y faire au reste ? Il ne nous a pas été possible de refuser. Il nous fallait une église pour notre usage, et il n'y en avait point d'autre où nous puissions nous transporter. D'ailleurs, le roi le voulait. Il avait fait agir auprès du pape pour nous procurer cette église, et l'on ne pouvait même douter qu'il ne crût rendre par là service à notre chapitre (4).

L'acte de cession portait qu'avec la cathédrale seraient aussi cédés les annexes et tout le mobilier, mais dans sa bonté, et aussi dans sa prudence, le prévôt en écrivit à Turin, le 8 octobre 1771, au ministre des affaires étrangères :

> Il nous paraît qu'il y aurait de la dureté de notre part, et que ce serait même nous rendre odieux au public, que de vouloir profiter de cette clause pour retenir et nous approprier les ornements et les linges de sacristie de ces pauvres

(4) Cf. Duval, *Ternier*, p. 181. On voit comment il faut interpréter la phrase de Blavignac dans ses *Etudes sur Genève*, p. 305 : « Les chanoines ne purent acquérir la propriété de l'église qu'en 1771. » Le livre de Mgr Rebord sur *la Cathédrale de saint François de Sales* donne tous les détails désirables sur ces questions

Pères, de même que leur argenterie, leur croix, leurs calices et autres vases sacrés. Nous avons fait part à notre Révérendissime Evêque de nos sentiments et de nos dispositions à ce sujet. Il les a goûtés et a trouvé notre délicatesse bien placée. Nous espérons que Votre Excellence ne les désapprouvera pas non plus.

Quand il s'agit d'établir la Fabrique de la cathédrale, le prévôt s'engagea à verser, sa vie durant, cinquante livres par an, somme relativement considérable pour l'époque. On le voyait aussi en rapport avec les paroisses nombreuses où le Chapitre avait ds intérêts. Il contribua de même, de ses conseils et de ses deniers, en septembre 1772, à l'établissement d'une bibliothèque capitulaire, profitant pour cela des lumières du chanoine Sinton d'Annecy, docteur en Sorbonne, le même qui recueillit les offices supplémentaires du bréviaire et aménagea l'église des Cordeliers pour l'installation définitive du Chapitre. C'était un linguiste, un érudit. « Chargé de l'intendance de la bibliothèque », il lui procura plusieurs ouvrages importants. On le loue même, à sa mort, de l'avoir enrichie par testament de plus de deux cents volumes, « dont le détail sera inscrit au bas du grand inventaire qu'il a dressé lui-même avec beaucoup de soin et de discernement » (5).

Durant la prévôté de M. Paget, en 1779, Mgr Biord fit élever et consacra le maître-autel de la cathédrale, œuvre d'art si discutée depuis; M. Dichat de Toisinges, préfet de la Sainte-Maison de Thonon, plaça en 1781, derrière ce maître-autel, le grand tableau de Saint-Pierre aux liens, œuvre de Mazzola (6); le jubé, qui tenait trop de place, fut abattu; les stalles furent reculées entre les piliers pour agrandir le chœur. Ce sont là quelques-uns des

---

(5) Rebord, *Bibliothèque publique d'Annecy*, p. 37.

(6) Le vocable fut changé, probablement à cette époque. L'église des Cordeliers était dédiée « Salutiferæ cruci ac divo Francisco » (saint François d'Assise). Le titulaire devint saint Pierre aux liens à cause de la cathédrale de Genève, qui s'appelle encore l'église Saint-Pierre. (Mercier, *Le Chapitre de St-Pierre de Genève*, p. 301).

ouvrages dont M. Paget s'occupa alors, et qui sans doute lui donnèrent moins d'ennuis qu'une discussion pénible, un malentendu entre le Chapitre et l'évêque.

S'appuyant sur d'anciens documents qui remontaient surtout à l'année 1607, les chanoines prétendaient que l'évêque n'avait le droit de prendre place avec eux et d'assister aux processions solennelles qu'avec l'habit de chœur, et qu'il ne pouvait même pas y porter ostensiblement sa croix pectorale quand il n'officiait pas comme évêque. Ils s'opposèrent notamment à sa présence en rochet et en camail à la procession de la Nativité, 1764, et cela bien qu'il ne fût pas encore muni d'un habit de chœur et qu'il eût doucement sollicité l'honneur d'officier ce jour-là. C'était contraire aux usages, or rien n'est terrible comme l'usage. Mgr Biord céda partiellement, mais en réservant son droit, quitte à consulter de toutes parts sur une prétention qui lui semblait contraire à la dignité épiscopale. Comme ses prédécesseurs, le prévôt Paget, tout en voulant bien céder momentanément, pour des détails, à l'évêque, maintint pour l'ensemble, avec force et courtoisie, les droits du Chapitre (7). Mais on observa malicieusement qu'il évoluait « dans le sens de l'évêque » à mesure qu'il entrevoyait comme possible et ensuite comme probable sa future nomination comme successeur de Mgr Biord. Lui-même, nous le verrons, souffrit plus tard de ces anomalies. Il fallut user de transactions jusqu'au grand cataclysme final, où sombrèrent tant de coutumes... et tant de vies !

Une des curiosités de l'époque, mais qui ne paraît pas avoir donné lieu à des querelles, était le grand nombre des « mitres » qui figuraient aux cérémonies. Il y en avait jusqu'à six, en comptant celle de l'évêque, celle du prévôt, celles des officiants. On les entreposait sur les crédences, pour plus de commodité.

---

(7) Rebord, *Cathédrale*, p. 20; et surtout Mercier, *loc. cit.*, p. 258.

A ces années se rattache l'affranchissement consenti par le Chapitre, en 1781 et 1787, de plusieurs paroisses placées sous sa juridiction seigneuriale, entre autres Cranves, Lucinges et Marcellaz (Faucigny). En 1784 il faut signaler le voyage à Annecy de Leurs Altesses royales le prince et la princesse de Piémont. L'évêque étant pour lors absent, notre prévôt fut chargé de complimenter les nobles visiteurs à la porte de la cathédrale. Il y eut échange d'amabilités, et quelqu'un ayant dit : « Nous sommes les membres toujours errants du Chapitre de Genève », le prince répondit gracieusement : « Oui, toujours errants, mais vous avez toujours de bons pilotes ! »

Comme menus exemples de la cordialité qui régnait entre le prévôt et ceux qui lui étaient soumis, disons qu'en 1776, le Chapitre donna à M. Paget les facilités les plus larges pour se rendre à St-Julien et s'y faire soigner durant plusieurs semaines par les médecins de Genève. Avec la même bonne grâce il accorda une place au collège d'Avignon au jeune André Montréal, alors âgé de seize ans, fils de Françoise Paget, et une autre à un jeune homme de St-Julien, Jacques Picollet. Ceux qui savent la destinée d'André Montréal et la vie édifiante de « M. le principal » du collège d'Evian (8) admireront que le prévôt et son Chapitre aient été auprès d'eux les instruments de la Providence.

Ce Chapitre était d'ailleurs très bien composé. Quels hommes que les Gruaz, les Garin, bienfaiteurs des pauvres d'Annecy; les Dubouloz, les Saint-Marcel, dont le rôle fut si beau pendant la Révolution; les Conseil, les Bigex, les de Thiollaz, trois futurs évêques ! Les nommer, c'est faire leur éloge.

---

(8) V. dans *le Collège d'Evian* le chapitre intitulé *les Abbés Picollet.*

CHAPITRE IV

Le Vicaire général

Mgr Conseil est nommé à Chambéry. — Son installation. — M. Paget le remplace comme vicaire général. — Principal avantage qu'il en retire. — Carouge et St-Julien — Une leçon de politesse. — Les moines de Talloires. — Mort de Mgr Biord, 1785. — Ses obsèques, son éloge. — Le diocèse de Genève. — M. Paget élu vicaire capitulaire « par inspiration ». — Son discours au Synode. — Seconde tentative à Talloires. — Acheminement vers l'épiscopat.

Voyons en quelles circonstances le chanoine Paget fut nommé vicaire général. Lorsque le roi Victor-Amédée, en 1779, eut enfin obtenu du pape Pie VI l'érection d'un évêché à Chambéry, ce fut le chanoine Conseil, de Megève, vicaire général de Mgr Biord, qui en fut nommé le premier titulaire (1). L'heureuse nouvelle étant parvenue à Annecy, les cloches l'annoncèrent joyeusement à toute la ville, et « notre compagnie, raconte le chroniqueur du Chapitre, est allée manifester ses sentiments au nouvel élu. M. le prévôt les a parfaitement rendus dans le compliment qu'il a fait : le cœur les dictait, l'esprit les a admirablement exprimés. »

(1) La bulle officielle est du 20 mars 1780.

Dès le lendemain, M. Paget céda sa stalle au prélat, qui l'occupa jusqu'à son départ. C'était sans doute l'usage en pareil cas, mais le geste du prévôt fut beaucoup remarqué.

L'entrée solennelle de l'évêque à Chambéry, 24 juin 1780, fut vraiment magnifique. Il y avait, peut-on dire, 300 ans qu'on l'attendait : la cour de Rome, celle de Turin, avaient fait plusieurs tentatives pour l'obtenir, mais toujours le roi de France, l'évêque de Grenoble, le métropolitain de Vienne, l'évêque de Genève avaient maintenu leur opposition. Chambéry faisait partie du décanat de Savoie, était soumis à la juridiction de Grenoble, avec l'archevêque de Vienne comme métropolitain. Il fallut inventer des moyens termes, et trouver des compromis où triompha la diplomatie d'alors (2).

Quand tout fut prêt, l'évêque put enfin se présenter, s'avançant au milieu des fanfares sous un dais tout neuf porté par quatre anciens syndics de la ville, et immédiatement suivi des quatre syndics alors en charge. Les soldats de la garnison contenaient la foule épaisse du peuple, tandis que Monseigneur parvenait jusqu'à l'église des Cordeliers, la Métropole d'aujourd'hui, qui lui était assignée comme cathédrale : ressemblance avec Annecy, où la cathédrale, comme nous le rappelions plus haut, est aussi l'ancienne chapelle des Cordeliers (3).

Personne ne fut surpris quand Mgr Biord remplaça Mgr Conseil comme vicaire général par M. Paget. Les Lettres patentes sont du 14 février 1780. Elle renferment les considérants ordinaires avec l'énumération des pouvoirs; mais nous croyons volontiers que le plus remarquable avantage que M. Paget ait retiré de cette nomination fut d'être pendant cinq ans à l'école d'un grand évêque,

---

(2) *L'Eglise des Cordeliers devenue la Cathédrale de Chambéry*, par J. Cochon. Nous ferons plusieurs emprunts à cet excellent travail.

(3) *Entrée de Mgr Conseil*, par J. Gros. Les religieux n'avaient quitté l'église que depuis deux ans.

qui selon le témoignage du cardinal Gerdil honorait son ministère autant par l'étendue de ses lumières que par l'éclat de ses vertus (4).

Sur ces entrefaites, par édit du 2 mai 1780, le roi favorisa Carouge aux dépens de St-Julien en y transportant le siège de la judicature mage et de l'Intendance. Dès lors, St-Julien périclita (5) tandis que Carouge, en douze ans, s'augmentait de plusieurs milliers d'habitants, passant du chiffre de 600 à celui de 4672. Pourquoi signaler ici ce changement ? C'est que Claude-Pierre Paget, frère du vicaire général, n'y fut pas complètement étranger (6). Ce personnage, qui avait obtenu comme son père les fonctions de juge mage et même avait été nommé sénateur, était d'un tempérament violent, « atrabilaire », et les différends qu'il entretint ou suscita à St-Julien « favorisèrent singulièrement les projets des premiers habitants de Carouge ». Le vicaire général s'afflige. On a des lettres où il s'efforce, lui qui était tout autre, de ramener son frère à la politesse, au ton réservé d' « un honnête homme ». Mugnier en cite plusieurs (7) où nous glanons quelques mots.

Annecy, le 18 novembre 1784. J'ai envoyé vos deux lettres à notre frère de Turin. Comme les mots de *coquinerie, grivois,* lui auraient certainement déplu, je les ai effacés. Il est d'une sage précaution et de la dernière importance de s'abstenir dans les lettres, surtout ostensiblement, de tout terme injurieux si on veut s'épargner des désagréments. J'ai observé que l'auteur de la réclamation se sert du mot *sieur*. C'est une attention qu'on doit avoir pour ne pas être désapprouvé et pour qu'on nous donne aussi les titres qui nous reviennent.

Annecy, 6 décembre 1784. Il vaut toujours mieux abonder (en termes de politesse). Cela ne donne rien et n'ôte rien, outre que cela nous attire la confiance si propre à réussir dans ses affaires.

---

(4) Le cardinal parle ainsi dans une lettre au chanoine Duc, neveu de Mgr Biord (Grillet, III, 373).

(5) Le chanoine Albert, dans ses notes, y insiste et son cœur s'émeut. « Hélas ! » dit-il.

(6) Grillet, II, p. 7.

(7) Mugnier, *loc. cit.*, p. 268.

Claude-Pierre (8) profita-t-il des conseils de son aîné ? Ç'aurait été sagesse de sa part puisque sa situation à St-Julien, il la devait aux recommandations de ses deux frères, celui de Turin et celui d'Annecy. Mais ce dernier fut bientôt aux prises avec une affaire beaucoup plus épineuse, la réforme de l'Abbaye de Talloires.

On sait la belle antiquité de ce monastère bénédictin, fondé surtout par le roi Rodolphe III et la reine Hermengarde. Le nom de saint Germain y est intimément lié, car il fut prieur de Talloires avant d'unir dans sa personne les deux vies, la vie des cénobites et celle des ermites. Il eut des compagnons et des successeurs qui furent des saints authentiques, entre autres son frère saint Ruph. Leur monastère était alors un foyer de régularité et de pénitence. Mais huit siècles avaient passé. Les efforts de Claude de Granier, qui fut prieur de Talloires avant d'être évêque de Genève; ceux de saint François de Sales et de son grand ami, le prieur de Coëx, n'avaient pas réussi à rendre à l'Abbaye son antique ferveur. Aux temps où nous sommes arrivés, elle excitait par ses revenus les convoitises du pouvoir civil, et le pouvoir religieux, représenté par Mgr Biord et par les prêtres qui avaient des intérêts communs avec les moines, ne leur était guère favorable.

Il faut avouer d'ailleurs que les religieux de Talloires mettaient aussi peu d'empressement à se laisser réformer qu'à tirer de leurs prétendus trésors les taxes que l'on espérait d'eux (9).

Sur la demande du roi de Sardaigne et du Saint-Père, 28 août 1783, Mgr Biord réclama d'abord certaines sommes,

---

(8) Il fut mis à la retraite lors de la suppression des baillages et de l'établissement de la province de Carouge. Sa pension, de 400 livres, fut ensuite portée à 1200. Il avait épousé en 1778 Marie, fille de l'avocat Louis Pacthod. Par cette alliance il devint le beau-frère du futur général républicain Pacthod ; il le fut aussi de Louis Montfalcon, dont l'influence lui permit de vivre tranquille pendant la Révolution.

(9) V. sur toute cette affaire l'excellente étude de M. Avezou dans *Revue Savoisienne* 1931, 2e trimestre.

par lesquelles il s'agissait de venir en aide au collège de Carouge (10) et aux églises à construire dans plusieurs vallées vaudoises du Piémont. Envoyé par son évêque et par Rome, M. Paget recourut aux procédés que dicte la douceur, mais quand il les eut épuisés, il fixa sévèrement à 1.500 livres la redevance que les moines devaient prélever annuellement sur leurs revenus. Ils poussèrent les hauts cris. Le Sénat dut même intervenir (11) et confier à des laïques le temporel de l'Abbaye, ou du moins une partie de l'administration. C'était là, comme on dit, le commencement de la fin : l'ingérence tâtillonne de l'Etat, l'envoi de ses commissaires à l'Abbaye, la lutte contre leurs exigences. Nous donnerons bientôt la suite de cette affaire.

Entre temps, le roi fit offrir à M. Paget l'archevêché de Sassari, en Sardaigne, mais le pays passait pour être malsain, et le caractère des habitants était aux antipodes du nôtre. Le bon Savoyard déclina l'offre royale d'autant plus volontiers que d'après ses amis il devait s'attendre à rendre de plus grands services à son diocèse d'origine.

A l'âge de 66 ans, après vingt ans d'épiscopat, Mgr Biord devint gravement malade des suites d'un accident. En sortant de l'église des dominicains, église actuelle de Saint-Maurice, où il était allé entendre le sermon du troisième dimanche du carême, il glissa sur le pavé glacé et se fit une entorse douloureuse. On fut obligé de le porter à son palais. Huit jours après, le 7 mars, il demanda lui-même les sacrements. Ce fut M. Paget qui les lui administra. Au moment de recevoir le Saint Viatique, l'évêque adressa aux assistants une sorte d'allocution pleine d'onction et de foi, « qui fut interrompue et finie par ses sanglots et les leurs » (12). Il mourut le 11 mars

---

(10) Où bientôt devait être nommé (1786) comme préfet et professeur Rd Grillet, chanoine de La Roche, auteur du *Dictionnaire historique.*

(11) Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie,* L. VIII, ch. VII.

(12) Ce mot et ces détails sont empruntés aux registres de l'ancienne paroisse de St-Maurice. Relation du chanoine Dépolier.

1785. C'était un grand évêque (13). Qui voudrait le connaître un peu devrait lire les lettres qu'il écrivit à son diocésain — quel diocésain ! — Voltaire, pendant le séjour du patriarche à Ferney. Ces lettres font voir clairement de quel côté étaient la franchise, la charité, et même l'esprit, quoiqu'il fût bien difficile de rivaliser d'esprit avec Voltaire.

M. Paget présida aussi la cérémonie des obsèques. Le Conseil de ville avait décidé, comme on peut le lire encore au Registre des délibérations, que la pompe de ces funérailles serait en rapport avec les regrets publics et que le Corps de ville y assisterait en deuil, « précédé des serviteurs de ville en manteaux, du secrétaire et du trésorier de ville en habits noirs, les syndics ayant leurs robes et bâtons venant après le colonel de ville ». Signé : La Fléchère, comte d'Alex, premier syndic (14).

Les annales capitulaires vont jusqu'à dire de Mgr Biord : « Les plus beaux siècles de l'Eglise nous l'auraient envié. » Il laissait un diocèse dont nous pouvons aussi affirmer qu'il était alors l'un des plus beaux de la catholicité, malgré les 137 paroisses qu'il avait perdues, dit-on, à la Réforme. Il comprenait encore le Chablais, le Faucigny, le Genevois; et, par de là le Rhône, le pays de Gex, la Michaille, le Bugey, le Valromey, en tout environ 512 paroisses (15), et le nombre de ses prêtres, tant séculiers que réguliers, s'élevait encore à 1.200 (16). L'abbaye de Chézery, dans la vallée de la Valserine, était comme affiliée à la mense épiscopale depuis 1763. Ce revenu était assez

---

(13) Né à Châtillon-sur-Cluses, d'une famille de Samoëns, le 16 octobre 1719. Son père était notaire; sa mère s'appelait de Thiollaz. On voit combien Voltaire se moquait de ses auditeurs et de la vérité quand il disait : « L'évêque, je le connais bien : c'est le fils de mon maçon. »

(14) Mercier, *loc. cit.*, p. 292.

(15) La création récente du diocèse de Chambéry n'avait rien enlevé au diocèse de Genève. Ce fut seulement après 1822 que Chambéry acquit les Bauges, avec Rumilly et ses environs.

(16) Lavanchy, I, 112, de son grand ouvrage : *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution française.*

précaire, puisqu'il ne dépassait pas 2.000 francs, mais il servait à l'évêque comme traitement pour les 107 paroisses qu'il avait sous sa juridiction dans la partie française de son diocèse. A cause de cela il était dit « abbé de Chézery ». Enfin, il avait repris son ancien titre d'« évêque et prince », ainsi que la couronne princière dans ses armes : c'était un lustre de plus, et surtout le rappel mélancolique d'un passé disparu.

Le 17 mars se réunit l'assemblée des chanoines appelés à élire les vicaires capitulaires. Sur 30 électeurs, 26 se trouvaient présents. M. Paget les harangua selon le goût du temps. On aimait alors les phrases redondantes, l'accumulation des épithètes; mais dans la bouche de l'orateur tout cela était sincère, car il admirait plus que tout autre « les vertus éminentes, les rares talents, la science consommée, le zèle infatigable et les travaux apostoliques » du défunt. Il conclut en appelant sur le vote les bénédictions de Dieu, puis il sortit afin de laisser aux chanoines une très complète liberté.

Aussitôt, dit le secrétaire, il fut élu lui-même « par inspiration » premier vicaire capitulaire (17), et après lui les autres vicaires généraux, MM. Puthod, Perrand, de Thiollaz et Bigex. Ils étaient donc cinq vicaires capitulaires. M. Rebord (18) appelle ce nombre « fantastique, inouï », mais il le dit à propos des cinq qui furent élus à la mort de Mgr Deschamps de Chaumont, parce qu'il voit dans leur nomination l'intention évidente — M. Biord n'y étant pas compris — de vouloir l'exclure de l'épiscopat. Dans la circonstance présente, rien de pareil n'est à craindre, puisque M. Paget, « par inspiration », est le premier nommé.

Il dut s'occuper, comme ses collègues, des mille détails de l'administration. C'est ainsi qu'il intervient personnel-

---

(17) Mugnier, *loc. cit.*, p. 265, ne donne pas son nom, ni celui de M. Perrand. Nous ne savons à quoi attribuer ces omissions.
D'autre part, Fleury, *loc. cit.*, II, 397, écrit Perréard pour Perrand.

(18) Dans son ouvrage sur Mgr Biord, p. 25.

lement, en 1785, pour Lancrans; en 1786, pour Quintal, Ecole en Bauges, le prieuré de Peillonnex et Bassy; en 1787 pour Les Gets. Au Synode du 15 juin 1785, il prononça, sur la tenue ecclésiastique, un discours où il introduisit encore un long éloge de l'évêque défunt. Il y demande aux prêtres de porter toujours la soutane dans leur lieu de résidence, et la soutanelle dans les voyages; d'avoir les cheveux courts, avec la tonsure bien marquée. « Pendant la vacance du siège, conclut-il, redoublons de soin, de zèle, de vigilance, pour maintenir en tout la discipline qu'établirent nos pères. Puissions-nous rendre intact ce dépôt au futur évêque que dans ses desseins éternels de Seigneur nous a destiné. »

Au moment où M. Paget présidait ainsi le Synode, le pape Pie VI, sur l'avis du cardinal Gerdil, le désignait pour porter aux bénédictins de Talloires les résolutions prises à leur sujet. Pour remplir ce mandat, il se fit accompagner de M. Jean-Pierre St-Marcel, gradué de Valence, récemment nommé chanoine de la cathédrale.

Leur arrivée à Talloires, 4 septembre 1785, y causa une véritable stupéfection. L'abbé, Dom Devieu, réunit ses religieux, et le vicaire capitulaire leur donna connaissance de son mandat, ajoutant qu'ils n'avaient plus à choisir qu'entre la réforme et la dissolution de la communauté. Ce mot de réforme leur parut un outrage. Ils demandèrent du temps pour réfléchir, mais c'était moins pour réfléchir que pour rédiger à la hâte une protestation contre cette visite. M. Paget ayant aussi insisté sur la révision des comptes, afin d'obtenir les sommes récemment demandées, ils voulurent savoir formellement si l'ordre venait du roi, et alors seulement ils se décidèrent à payer, ou du moins à commencer le payement.

Bientôt, comme on devait élire un nouvel abbé, M. Paget pensa profiter de l'occasion pour présenter, en la personne de Dom Maur de Lannoy, un candidat tout acquis aux idées de discipline et de réforme. Mais, comme il était à craindre, les voix se portèrent sur un autre, Dom Louis

Belly, qui s'était signalé parmi les membres de l'opposition. Ce résultat était peu rassurant pour l'avenir du monastère. Toutefois, l'élu n'ayant jamais été prieur claustral, son élection se trouvait entachée d'irrégularité d'après la règle bénédictine, et M. Paget en profita vite pour le déclarer non élu. D'office et au nom du Saint-Siège il nomma Dom Maur « abbé provisionnel ». Les religieux, dont le monastère était directement affilié à celui du Mont-Cassin, ne manquaient pas de prétextes pour refuser Dom Maur, mais de nouveau ils prirent peur quand on les menaça de la vengeance du roi. « Ils craignaient plus le souverain que le pape », explique M. Paget dans une lettre du 6 février 1787 (19).

Tout semblait rentré dans le calme quand malheureusement Dom Maur fut victime d'un accident sur la route de Chambéry. Il mourut, et Dom de Sérac, proposé par M. Paget, fut élu pour lui succéder (20), de sorte que l'affaire parut de nouveau sommeiller, au moins pour le moment. En réalité, la Révolution seule y mit le point final, par le départ des sept derniers moines, sous la conduite de l'abbé Devieu, qui résidait à Talloires depuis 57 ans ! Ils prirent ensemble la route du Valais (21), munis d'un passeport où la municipalité révolutionnaire leur rendait ce témoignage, qu'ils s'étaient conduits jusque-là « en gens d'honneur et de probité, donnant constamment des preuves de charité, de piété et de religion, à l'édification du public ».

Les circonstances avaient récemment conduit M. Paget à Turin. Au décès de la reine de Sardaigne, 19 septembre

---

(19) M. Avezou, dans l'article cité, donne plusieurs extraits fort curieux de cette lettre. On y voit combien M. Paget comptait peu sur une réforme de Talloires. Le dévoué archiviste d'Annecy donne aussi de profonds regrets à « l'immense et honteux autodafé du 30 juin 1793 », où les révolutionnaires mirent le feu aux trésors documentaires de l'Abbaye.

(20) Fleury, *loc. cit.*, II, 399.

(21) *L'Abbaye de Talloires* par G. Pérouse, Chambéry, Dardel. C'est un excellent résumé de toute l'histoire du monastère. Les dessins d'André Jacques y ajoutent un vrai charme artistique.

1785, on fit un service solennel à Annecy, et le prévôt fut chargé, avec M. de Thiollaz, de porter au roi Victor-Amédée les condoléances du Chapitre. Ils furent reçus à Turin par leur compatriote l'abbé N. Saint-Marcel, à qui l'on avait confié l'oraison funèbre de la princesse. Humainement parlant, ce voyage à la cour avait l'avantage de rappeler au souverain « le veuvage » de l'Eglise de Genève et de mettre devant ses yeux les deux candidats dont la rumeur publique parlait pour la future succession. A considérer le passé, on n'avait pas encore à s'impatienter, puisqu'à la mort de Jean-François de Sales la vacance avait duré 4 ans; plus de 2 ans après Jean d'Arenthon d'Alex, et 7 ans après Mgr de Rossillon de Bernex. Néanmoins, comme une affaire était en question, qui intéressait 107 paroisses (22), le vicaire général Bigex jugea bon d'écrire au roi : Pour une affaire de cette importance, Sire, il faut « la sagesse, l'autorité, le crédit et toutes les ressources d'un évêque » (23). Ce fut alors que Rome et Turin mirent en parallèle les abbés Paget et de Thiollaz. Le chevalier François-Joseph usa-t-il de nouveau de son influence, et aussi l'abbé N. Saint-Marcel, pour faire triompher la candidature du premier ? On l'a dit et c'est fort probable. En tout cas, la Providence avait ses vues. Peut-être M. de Thiollaz a-t-il rendu plus de services pendant la Révolution comme vicaire général qu'il n'aurait pu le faire comme évêque.

---

(22) Il s'agissait de la portion congrue des curés « de France ».
(23) Sa lettre du 18 juillet 1786.

CHAPITRE V

Le nouvel évêque

Nomination à l'épiscopat 1787. — M. de Thiollaz prévôt, M. Besson chanoine. — Mgr Paget est acclamé à Saint-Julien. — Les bulles, le nobis nominavit. *— Son séjour à Turin. — Il est consacré le jour de la Pentecôte. — L'arrivée à Annecy. — L'intronisation. — Absence des séminaristes au cortège. — Le Bienheureux Clet. — Le bûcher de la St-Jean.*

Après une vacance de presque deux années, le 2 janvier 1787, arrivent à Annecy des lettres annonçant la nomination de M. Paget au siège de Genève. Sans trop ébruiter une nouvelle qui n'est pas encore officielle, les chanoines commandent à Turin une croix pectorale, qu'ils destinent au nouvel élu.

Le 9, M. Paget apprend, cette fois officiellement, que le roi l'a présenté au pape comme évêque de Genève, et que la cour de Rome est d'accord avec celle de Turin. Aussitôt, il adresse au Saint-Père une lettre d'humble obéissance, dans laquelle il propose M. de Thiollaz comme prévôt à sa place, et il écrit aussi au roi dans ces termes délicats :

> Sire, la dignité à laquelle je viens d'être élu par un pur effet de vos bontés et sans aucun mérite de ma part m'éblouit bien moins par son éclat qu'elle ne m'effraie par ses travaux et ses périls.

Pauvre évêque ! Il ne croyait pas si bien dire ! S'il avait pu prévoir dans le détail les tribulations de sa vie épiscopale au lieu de s'en faire une idée vague et un peu

oratoire, il se serait caché dans une grotte des montagnes, comme saint Grégoire le Grand quand on voulait le faire pape (1) : *Alieno vestitu, in spelunca delituit.*

Auprès du ministre d'Etat, il insiste sur le choix de M. de Thiollaz comme prévôt :

> Ce candidat joint à la noblesse du sang toutes les qualités qui lui ont mérité l'estime et la considération, non seulement de son corps (le Chapitre) et de la ville, mais de tout le clergé du diocèse.

De fait, la nomination de M. de Thiollaz ne souffrit pas de retard. Comme l'évêque élu avait aussi le droit de désigner un chanoine, il ajoute :

> J'ai jeté les yeux sur M. Besson, natif de Seyssel, docteur en droit, qui a été avocat au parlement de Dijon, où il a plaidé avec éclat. Je ne ferai pas son éloge, parce qu'il est mon parent du côté maternel (2).

Pardonnons-lui en effet ce petit acte de népotisme, si bien placé d'ailleurs, puisque M. Besson, une fois chanoine, devint très vite vicaire général, eut un rôle héroïque aux côtés du prévôt de Thiollaz pendant la Révolution, puis un rôle actif, d'abord comme curé de St-Nizier à Lyon, enfin comme évêque de Metz; il mourut en 1842.

Cependant tout Annecy prenait un air de fête. En ce même 9 février, au son joyeux des cloches, les corps constitués, les particuliers de distinction accoururent présenter leurs hommages à Mgr Paget. De loin, St-Julien s'était uni à cette joie. Il avait enfin son évêque, honneur envié qu'il n'a jamais eu depuis. Au récit enthousiaste que lui envoie son frère Claude-Pierre, Mgr répond :

> Que l'amour de la patrie est doux ! Je l'ai éprouvé d'une manière bien sensible en voyant tout ce que mes bons compatriotes ont fait dans le lieu de ma naissance, à l'occasion de ma nomination à l'évêché d'Annecy (3). Je n'ai pu lire votre

---

(1) Légende du bréviaire, 12 mars.

(2) Lettre au secrétaire d'Etat, 9 janvier 1787. Dès ce moment, les lettres de M. Paget sont signées « Evêque élu ».

(3) Cette manière de parler montre à l'évidence que l'on disait beaucoup « l'évêque d'Annecy » bien avant la création du diocèse en 1822. La résidence emportait le titre. La lettre citée est du 15 janvier 1787.

lettre et la relation qu'elle renferme sans être attendri et verser des larmes. Vous serez l'interprète de mes sentiments envers tous, et leur témoignerez ma juste reconnaissance.

Pie VI préconisa le nouvel évêque au consistoire secret du 26 février 1787, puis il lui adressa une belle réponse. Il lui disait notamment :

Dans le pays confié à vos soins, vous n'aurez pas à chercher loin un modèle de vertus à imiter, car vous occupez le siège épiscopal du bienheureux François de Sales, à qui le Dieu des miséricordes a accordé, pour être utile même à la postérité, la doctrine et la douceur.

Afin d'obtenir l'esprit de ce grand saint, Mgr Paget se mit en retraite dès les premiers jours de mars, au Grand Séminaire d'Annecy. Les bulles d'institution ne pouvaient tarder; elles sont datées du 23 avril, 9e des calendes de mai 1787. Nous donnons quelques phrases du début.

Pius episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Josepho Mariæ Paget electo Gebennensi episcopo salutem. Te ex catholicis nobilibusque parentibus in Gebennensi Diœcesi progenitum, sexagesimum ætatis annum agentem, et quem Victorius-Amedeus rex et dux nobis ad hoc nominavit in episcopum præfecimus.

Les bulles précisent ainsi divers points, dont le plus intéressant pour nous est l'affirmation du droit de patronage que possédait, en vertu d'un indult apostolique, le roi de Sardaigne : *Nobis nominavit*. On sait comment ces deux derniers mots donnèrent lieu, lors de la nomination de Mgr Campistron comme évêque d'Annecy, en 1902, à des discussions juridiques dont se servit un gouvernement mal disposé pour prolonger outre mesure la vacance du siège (4). Il n'y eut rien de pareil à la nomination de Mgr Paget.

Il partit pour Turin le 10 mai, avec le chanoine J.-P. Saint-Marcel, désigné pour l'accompagner, et le 19 il adressa de là-bas une lettre des plus aimables à son Chapitre, l'informant qu'il serait sacré en la fête de Pentecôte, et lui demandant de nouvelles prières à cette intention. Nous aimerions à posséder son carnet spirituel, ou quel-

(4) *Les Armoiries des Evêques de Genève*, par A. Gavard, p. 33.

ques documents nous permettant de nous édifier un peu au contact de son âme, pendant les jours qu'il passa alors chez les Lazaristes de Turin. Ce que nous avons est beaucoup moins surnaturel, quoique très agréable à lire. On y voit comment Monseigneur dut accepter les civilités ordinaires et les invitations des personnages dont l'affection lui était acquise depuis longtemps. Il en écrivait à sa sœur Claudine :

Turin, 19 mai 1787. Après avoir eu l'honneur de rendre mes hommages au Roi et à toute la famille royale, j'ai fait toutes les visites indispensables. M. le chevalier de Bernex, qui m'a conduit ces deux jours dans son carrosse chez M. le marquis, son digne frère, chez Madame de Cavour, chez Madame de Bianzé, et qui a dîné aujourd'hui chez notre frère, a porté votre santé. Les dames que je viens de vous nommer, et Madame la comtesse de Baronzo, m'ont aussi beaucoup parlé de vous et vous saluent. Demain je dînerai chez S. E. le comte Corte; lundi chez M. le marquis de Bernex; mardi chez M. le chevalier de Bernex; mercredi chez M. l'abbé de Rossi, et jeudi, à l'état de S. A. R. Mgr le duc de Chablais. Je soupe tous les jours à la maison de la Mission où je suis logé, et où je me trouve très bien. On ne peut rien ajouter à toutes les politesses que je reçois de toutes parts.

Je dois être consacré le dimanche de la Pentecôte à l'église cathédrale, par Mgr l'archevêque de Turin, qui a rangé et disposé toutes choses de la meilleure grâce du monde. Je suis assuré que vous prierez l'Esprit-Saint de répandre ses dons sur moi, afin que je puisse remplir tous les devoirs de la charge pastorale (5).

Ce fut dans la métropole St-Jean, à Turin, dans cette église du Saint-Suaire, au beau jour de Pentecôte, en présence du roi et de sa cour, que reçut l'onction sainte celui que Dieu destinait à tant d'orages. Il n'était plus jeune: ses soixante ans devaient déjà peser sur ses épaules, et cependant, depuis Mgr de la Baume fuyant devant la Réforme protestante, jamais évêque de Genève n'avait encore vu des horreurs comme il en verrait, lui centième de cette grande série dans laquelle saint François de Sales occupe le 92e rang.

---

(5) N'oublions pas, en note, cette finale toute familière : « Mon frère chez qui nous avons dîné ces deux jours maigres, vous fait ses amitiés. Son cuisinier entend très bien la cuisine; il fait d'excellents ragoûts, doux comme vous les aimez. »

Le 1er juin, il prêta entre les mains du roi le serment d'usage, puis il annonça son arrivée à Annecy pour le 20 du même mois. Ce jour-là, treize chanoines allèrent à cheval à sa rencontre jusqu'à une lieue de la ville. M. de Thiollaz avait pris les devants et se trouvait dans le carrosse épiscopal. Les principaux bourgeois, au nombre de 66, à cheval et l'épée au clair, entourèrent la voiture du prélat aussitôt qu'elle parut; leur manœuvre était commandée par M. de Saint-Réal, « capitaine de ville ». L'entrée eut lieu entre six et sept heures du soir. Les abords de la route était noirs de monde depuis le pont de Loverchy jusqu'à l'évêché. A la porte du palais, Mgr reçut les hommages de la ville par la bouche du premier syndic, M. de la Fléchère, comte d'Alex. Se présentèrent ensuite le commandant d'Annecy, le colonel du régiment de Savoie, le juge mage et sa suite, enfin certains particuliers de la première distinction.

Le lendemain, la cérémonie d'intronisation fut encore plus solennelle. On partit de l'église de la Visitation pour se rendre processionnellement à la cathédrale en formant un long cortège où se voyaient, avec de nombreux prêtres séculiers, les capucins, les dominicains (6), les confrères de St-Jean de Jérusalem et tous les corps constitués. Sous la tribune, aux abords de l'entrée, attendaient les syndics en robe, avec le dais. Les Annales capitulaires ont conservé en entier l'allocution de M. de Thiollaz. Elle dut paraître superbe, tant les phrases en sont bien cadencées, et tant les protestations y succèdent aux éloges. Bien volontiers nous en citerons quelques mots :

Longtemps la cathédrale vous vénéra comme son chef, vous aima comme son père. Longtemps elle admira cette égalité d'âme qui vous rend supérieur aux événements, cette douceur que rien ne saurait altérer. Pouvait-il lui arriver rien de plus

---

(6) Leur chapelle était la grande église actuelle de Saint-Maurice.

Le directeur du Saint Rosaire et Père Sacristain du couvent s'appelait alors Jacques-Michel Paget, mais il était natif de Thonon et rien n'indique qu'il ait été parent de l'évêque.

heureux que de vous voir enfin revêtu d'une dignité qui semblait manquer à notre amour autant qu'à votre mérite ?... Quelle gloire pour vous de remplir par vos talents, vos lumières et vos vertus, le vide qu'a laissé dans le diocèse votre immortel prédécesseur !

On regretta que « l'affluence énorme des assistants ait empêché la musique d'exécuter en entier le *Te Deum* »; on regretta aussi, du moins c'est nous qui le regrettons, que les séminaristes ne figurassent point au cortège du nouvel évêque (7). Ils étaient venus pour la même solennité quand il s'était agi de Mgr Biord, mais des membres d'un corps constitué (8) avaient protesté contre leur présence, croyant qu'il s'agissait de les évincer eux-mêmes de la place à laquelle ils avaient droit. Les Lazaristes chargés du Grand Séminaire étaient d'ailleurs tenus en suspicion. On trouvait qu'ils accaparaient les terrains avoisinant la maison; on voyait de mauvais œil qu'ils aient construit, puis agrandi l'édifice à leurs frais sans vouloir profiter des sommes offertes par le diocèse. Ces mécontentements et d'autres encore nous enlèvent la joie de dire qu'à la cérémonie que nous racontons on apercevait parmi les directeurs M. Clet de Grenoble, le même qui partit pour la Chine après la Révolution et qui, le 19 février 1820 subit le supplice de la strangulation après deux années de cachot; le pape Léon XIII l'éleva sur les autels le 17 mai 1900. Nous sommes sûr qu'entendant le son des cloches, le bruit des détonations et les cris joyeux de la foule, le Bienheureux Clet pria des hauteurs du Séminaire pour le nouvel évêque, et nous espérons que pendant les mois qu'il passa encore à Annecy il eut souvent l'occasion de voir, d'entretenir et peut-être de conseiller Mgr Paget.

---

(7) *Le Grand Séminaire,* par Mgr Rebord, p. 69.

(8) C'étaient les chanoines de la Collégiale, qui avaient toujours considéré les chanoines de St-Pierre comme des étrangers, des *advénaires,* l'évêque étant un peu englobé dans la même appellation.

Le soir de ce jour, la pluie empêcha l'illumination générale, mais on se dédommagea le soir de la Saint-Jean. Le 24 juin, après 8 heures, les syndics se rendirent en robe de cérémonie chez le prélat pour le prier de venir mettre le feu à un énorme bûcher préparé au milieu du Pâquier. Monseigneur s'y rendit avec tous ses chanoines. Les syndics lui présentèrent une torche, et une autre au prévôt de Thiollaz; tous deux allument le bois sec, tandis que commence le feu d'artifice. Au retour, une foule innombrable, soulevée d'enthousiasme, faisait retentir ses acclamations à travers la cité. Nous n'avons plus l'idée d'une pareille unanimité : or on était à la veille de la Révolution...

CHAPITRE VI

Les débuts d'un épiscopat

Premiers actes de Mgr Paget : l'évêché, les œuvres de charité. — Il nomme 4 vicaires généraux : les 4 deviendront évêques — Le don de joyeux avènement. — Le Grand Pardon de Notre-Dame de Liesse. — Le presbytère de Rumilly. — L'évêque aide les étudiants diocésains. — Les chanoines du St-Sépulcre. — Les Machabés.

Mgr Paget débuta par deux actes d'obéissance au Souverain Pontife.

Dans sa Bulle de nomination, Pie VI lui avait recommandé de pourvoir, selon ses forces, à l'achèvement du palais épiscopal, qu'avait commencé Mgr Biord (1). *Volumus quod domus episcopalis perfectioni pro viribus incumbas, conscientiam tuam super* (*hoc*) *onerantes.* Pour accomplir ce devoir, le nouvel évêque, imitant son prédécesseur, s'adressa plusieurs fois à l'autorité royale par l'entremise du premier ministre Graneri. L'historien Fleury (2) cite à ce sujet deux lettres intéressantes. Nous donnerons quelques lignes de l'une d'elles, datée du 20 octobre 1787.

(1) Mgr Rebord: *Mgr Biord et le Palais épiscopal d'Annecy,* Annecy, Abry, 1924.

(2) *Loc. cit.,* II, p. 473.

Monsieur, le bien de la chose en elle-même plus que mon avantage personnel m'oblige de prier Votre Excellence de vouloir bien intéresser la bonté du roi en faveur du palais épiscopal de cette ville. Qu'il plaise à Sa Majesté d'accorder les fonds nécessaires pour le finir. Le devis approximatif des ouvrages qui restent à faire en porte la dépense à 28.000 livres. Il est important de continuer cet édifice : ce qu'il y a de fait se dégrade, tout étant ouvert à tout le monde et exposé aux injures du mauvais temps, dont il n'est à l'abri que par le toit. Les ouvriers qui avaient passé des conventions avec mon prédécesseur veulent les remplir, et si on les en empêche ils demanderont un dédommagement. Je me repose avec confiance sur l'intérêt que Votre Excellence daigne prendre à cette construction.

En réponse à des lettres si motivées, Mgr Paget obtint, le 9 juin 1789, un premier subside de 6.000 livres, un autre de 8.000 en 1791, et grâce à des libéralités particulières le palais s'acheva suffisamment pour que l'évêque pût s'y installer. C'était en mai 1792; cinq mois plus tard il habitait déjà des maisons de fortune sur la terre étrangère... Jusque-là, comme Mgr de Chaumont et Mgr Biord, il avait occupé, non loin de la cathédrale et dans la même rue, la maison historique de Boëge de Conflans, qui appartient aujourd'hui à la bourse des pauvres clercs et qui renferme, au moment où nous écrivons, les appartements de Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy.

Le Saint-Père avait en outre recommandé d'établir un Mont-de-piété ou une autre œuvre de charité corporelle. Quoique Annecy fût largement doté à ce point de vue, Mgr Paget ne manqua pas de venir en aide aux pauvres. Pour que ces secours servissent à leurs âmes autant qu'à leurs corps, il les invita à venir chaque dimanche à l'église du Sépulcre pour y entendre une messe suivie d'un catéchisme, et à l'issue de l'exercice il faisait distribuer, sur sa cassette privée, une aumône à tous les pauvres qui avaient été présents (3). Il plaida aussi la cause des hôpitaux d'Annecy, de Carouge, et envoya de vraies sommes aux pauvres de St-Julien (4).

---

(3) *Annuaire ecclésiastique de 1820*, p. 112.

(4) Fleury, *loc. cit.*, 405; *Revue Savoisienne*, 1887, 289.

Mais à côté de ces deux œuvres inspirées par le pape se placent celles que Mgr entreprit de sa propre initiative.

Un de ses premiers soins fut de s'entourer de grands vicaires très estimés et très dignes de l'être. Il est même remarquable que tous, comme nous l'avons déjà observé, devinrent évêques : M. de Thiollaz à Annecy, M. Bigex à Chambéry, M. Besson à Metz, M. Rouph de Varicourt à Orléans : ce dernier, comme vicaire général, était chargé de la partie française.

Ce fut M. Bigex qui fit connaître aux bénéficiers du diocèse la pensée intime de Mgr Paget au sujet de ce que l'on appelait « le don de joyeux avènement ». Au XV^e^ siècle, on regardait déjà ce subside comme fondé sur une coutume légitime, et depuis deux siècles et demi ce droit était fixé au 5 % de tous les bénéfices. Mgr ne veut pas y renoncer «pour ne pas préjudicier au siège de Genève et aussi à cause de ses grandes charges », mais sa bonté fait « une concession pure et simple », à tous les bénéficiers, « de ce qu'ils se croiront obligés d'en retrancher ». On ne saurait mieux dire (5).

M. Rebord, dans son ouvrage cité plus haut, énumère les concessions matérielles de Mgr Paget à son Chapitre, à sa cathédrale. Ainsi, c'est à lui que l'on doit le perron, les deux rampes d'escaliers dessinés par l'architecte Gallo. Il paya de ses deniers ces beaux travaux, et ce fut aussi, mais cette fois de sa part, « un don de joyeux avénement ».

Faut-il ajouter que ses chanoines, aussi bien son cher prévôt que les autres, après lui avoir cependant fait cadeau d'une belle croix pectorale, lui refusèrent, comme ils l'avaient fait à Mgr Biord, le droit de la porter apparemment sur son habit de chœur. L'histoire est gentiment racontée par le chanoine Mercier (6) : Avant d'adopter une décision sur cette demande de Monseigneur, le Chapitre, dans sa réunion mensuelle du 1^er^ mars 1788, prit le parti de convoquer en délibération plénière tous les chanoines,

---

(5) Volume des Institutions, de 1785 à 1793.

(6) *Le Chapitre de Saint-Pierre de Genève,* p. 259.

curés et absents, afin de statuer sur cet objet. L'évêque, soit qu'il prévît un refus, soit que la seule hésitation du Chapitre et la convocation plénière l'eussent blessé, adresse au Chapitre une lettre par laquelle il lui fait savoir que la proposition faite en son nom doit être tenue pour non avenue. « Sans doute, ajoute le prélat, que je me suis trop flatté en pensant que le Chapitre verrait de bon œil que je parusse au chœur, dans ma stalle, avec la précieuse croix dont il m'a gracieusé. » Le reste de la lettre est plein de protestations de dévouement et d'affection.

« Le Chapitre députa alors plusieurs chanoines et pria le prévôt de se mettre à leur tête pour aller remercier Sa Grandeur de lui avoir épargné la peine et le désagrément d'une délibération dont le résultat eût pu paraître à ce prélat contraire au profond respect et au très sincère attachement dont sont pénétrés pour sa personne la compagnie en général et chacun des membres qui la composent. »

Il faut lire entre les lignes un respect sincère de part et d'autre, un cordial dévouement, mais la crainte encore plus vive d'être blâmé plus tard pour avoir cédé au lieu de « tenir ».

Dès le 2 juillet 1787, Mgr publia un mandement pour le Jubilé septennal ou Grand Pardon de Notre-Dame de Liesse, à Annecy. Il y retrace l'histoire abrégée de cette institution, qui datait du 13 février 1388, et surtout il dépeint ce concours étonnant de fidèles, nationaux ou étrangers, que l'on a vus, tous les sept ans, « laisser à peine aux confesseurs les heures du repos, oublier eux-mêmes la nourriture et le sommeil, ne chercher souvent d'autre asile que la maison de prière ». Ouvert le 4 septembre, le jubilé dura les six jours suivants. Mgr présida la procession; on évalua à dix mille le nombre des communions (7) : c'est un chiffre superbe, car à cause des coutumes d'alors et des communions si peu facilement

(7) Mercier, *Les Souvenirs d'Annecy*, p. 133.

renouvelées, il suppose presque dix mille personnes différentes. Cependant (8), soixante-sept ans plus tôt, on en avait compté 25.000.

Il serait trop long de suivre l'évêque dans les mille actes de son administration. Ainsi, à Rumilly, il s'intéresse vivement au vœu des syndics et du curé, qui désiraient acheter des bénédictins de Talloires la maison du prieuré pour en faire le presbytère. Chose curieuse, le curé, Rd Gabert, étant d'Ugine, avait vu un marché du même genre procurer à sa paroisse natale le presbytère qu'elle n'avait pas (9). Mgr Biord était intervenu, en juillet 1766, comme son successeur intervient pour Rumilly en janvier 1788.

On signale aussi (10) la peine qu'il éprouvait de ne pouvoir aider comme il l'aurait voulu les étudiants des collèges diocésains. Il a fallu des siècles pour développer et régulariser l'œuvre que l'on a appelée, depuis, Œuvre de St-André et qui date surtout de Mgr Isoard (11). Ecoutons les doléances de l'évêque en mars 1788 :

> De tous côtés on s'adresse à moi pour procurer aux écoliers des secours qui puissent les entretenir dans les collèges, et tout ce que l'on peut faire c'est de donner deux ou trois écus par année à ceux qui, sages et doués de talents, les cultivent et les font valoir. Croiriez-vous que la bourse établie à cet effet a des revenus si modiques qu'à peine peut-elle distribuer cinq à six cents livres annuellement (12) ? Qu'est-ce que cela pour tant d'écoliers qui ont besoin, et méritent, par leur conduite et leur application à l'étude, d'être aidés et secourus ! Je ne vous fais ce long détail que pour vous montrer mon embarras à faire ce que mon cœur désirerait.

Une autre chose que son cœur aurait beaucoup désirée, c'était la visite complète de son diocèse; mais cette visite

---

(8) Archives de la Mairie, Affaires religieuses.

(9) *Ugine,* p. 140.

(10) Mugnier, *loc. cit.,* p. 270.

(11) *Vie de Mgr Isoard,* Bouzoud, p. 224.

(12) C'est-à-dire que l'œuvre actuelle donne plus pour un seul élève qu'elle ne possédait alors pour tous les élèves réunis !

resta toujours à l'état de projet. Dans un mandement volumineux de 9 pages in-octavo, sur l'état détaillé des paroisses, il en parle, non sans tristesse :

> Nous souhaitons de voir les choses de près et de les connaître par nous-même en faisant la visite de notre diocèse. Mais en attendant que si c'est sa volonté Dieu nous ouvre une voie pour aller à vous, nous désirons avoir une connaissance exacte de notre clergé et de cette portion de la vigne du Seigneur dont chacun est chargé.

Suivent les détails les plus circonstanciés. Les rapports demandés porteront sur les églises et les presbytères, les bénéfices, les hôpitaux, les fondations; ils suppléeront dans la mesure du possible à cette visite que l'évêque voudrait faire, et qu'il ne fera jamais.

Les maisons religieuses continuent à beaucoup le préoccuper, plusieurs d'entre elles, en ce XVIII^e^ siècle finissant, paraissant toucher au terme de leur carrière providentielle.

A Annecy, ce qu'on appelle le Sépulcre est très connu, vaste maison plusieurs fois remaniée, comprenant alors une église, un couvent et un hôpital desservis par des chanoines réguliers affiliés à ceux de Jérusalem (13). Ces chanoines portaient, sur leur soutane, une double croix rouge, emblême de leur fidélité et de leur dévouement. Au XIV^e^ siècle, ils étaient 18 et avaient comme protecteurs les archevêques de Tarentaise; c'était avant la Réforme protestante, c'est-à-dire dans un temps où les évêques de Genève ne résidaient pas encore à Annecy. Il n'y avait donc rien d'anormal dans une telle « protection ». L'anomalie ne commença qu'avec l'arrivée des évêques. Bientôt, les chanoines devinrent moins nombreux et leur vie moins régulière. En 1560, ils n'étaient plus que sept. non compris les deux qui desservaient Etercy et Metz. On les aimait moins qu'autrefois, et saint François de Sales demandait

---

(13) Mercier, *loc. cit.*, p. 107. Ces temps-ci l'ancienne maison, remise à neuf, est devenue l'école supérieure des filles. La *Revue Savoisienne* a donné plusieurs fois des détails sur le Sépulcre. V. entre autres son n° du 2^e^ trimestre 1934.

même qu'ils fussent remplacés par des Oratoriens. Sous l'épiscopat de Mgr Paget, on verra par la lettre suivante, adressée à l'Intendant du Genevois le 14 juillet 1788, où les choses en étaient :

Monsieur, je ne puis assez vous remercier de la bonté avec laquelle vous daignez entrer dans mes vues pour l'union du St-Sépulcre à notre pauvre hôpital général d'Annecy. Les prétentions de M. l'archevêque de Tarentaise paraissent destituées de tout fondement, surtout dans la circonstance présente, où ce Chapitre est réduit à deux membres et isolé de toute autre maison de son ordre, et étant par là incapable de s'augmenter soit par voie d'élection, soit par la réception d'autres membres tirés d'ailleurs. Il doit être regardé comme éteint par le fait. Cependant, comme je me propose moins en cette affaire d'exercer un acte de juridiction que de consommer une opération désirée depuis si longtemps et si avantageuse à notre hôpital, qui est contigu à l'église du dit chapitre et à son pourpris, je me détermine volontiers à suivre le moyen que vous me proposez, de faire faire l'union par le Souverain Pontife, pour surmonter toutes les difficultés que pourrait former M. l'archevêque. Je l'ai déjà proposé à S. E. M. le comte Corte (14). Je me flatte qu'étant consulté vous voudrez bien appuyer la chose avec tout le zèle que je vous connais pour le bien de l'humanité.

Citons enfin, de cette lettre, les lignes qui concernent d'autres chanoines, ceux que le cardinal de Brogny avait institués à Genève en 1406 et qu'on désigna plus tard sous le nom de Machabés (15). Après la Réforme, ils vinrent à Rumilly puis à Annecy, ce qui portait à quatre le nombre des « chapitres » qui se trouvaient dans la petite ville, à savoir : celui de la cathédrale St-Pierre, celui de la collégiale Notre-Dame, celui du St-Sépulcre, celui des Machabés. Ce dernier aussi était en train de mourir de sa belle mort, car l'évêque ajoute :

Quant au Chapitre des Machabés, comme il est incontestablement de ma juridiction, j'ai lieu d'espérer que je pourrai en disposer sans aucun obstacle, pour le plus grand bien, lorsqu'il en sera temps. † J. M., évêque de Genève.

---

(14) Ministre principal du roi Victor-Amédée III.

(15) Ce nom bizarre s'explique par la chapelle dite des Machabées, érigée à St-Pierre de Genève par le même cardinal de Brogny. On a pris l'habitude d'orthographier différemment ce mot quand il s'agit des chanoines.

Rappelons que le beau costume des chanoines de la cathédrale, qui est celui des chanoines de Saint-Jean de Latran, a été demandé et obtenu par saint François de Sales, non pas, comme on le croit communément, en récompense de l'acceptation du bréviaire romain (16), mais pour donner à ce chapitre un lustre qui certainement lui manquait, dans une ville où il y avait plusieurs chapitres et tant de chanoines.

---

(16) Le bréviaire était accepté depuis plus de 30 ans (Communication de M. le chanoine A. Gavard à l'Académie Salésienne, décembre 1932).

CHAPITRE VII

Les approches de la Révolution

Soucis pour la partie française du diocèse. — M. Rouph de Varicourt et son rôle. — Mgr Paget proteste contre la Constitution civile du Clergé. — Mgr de Vienne à Annecy : il est salué par l'abbé Rey. — Nombreux ecclésiastiques français accueillis par Mgr Paget. — Le Saint-Père condamne la Constitution civile. — Monseigneur établit une grande œuvre de presse. — Avertissement du roi et ferme réponse de l'évêque. — Passage des prêtres orléanais; détails sur leur séjour.

Poursuivre, à la faveur de la paix, les travaux multiples qu'il avait entrepris, aurait été pour Mgr Paget une existence digne d'un bon et même d'un grand évêque. Mais telle n'était point sa destinée. Après ces premières années de labeur commencèrent pour lui des combats bien plus difficiles, qui devaient se prolonger pendant toute la durée de la Révolution.

Ses premiers soucis lui vinrent des 107 paroisses de son diocèse qui n'étaient pas savoyardes, mais françaises. Un de ses meilleurs prêtres, vicaire général pour cette portion de son territoire, M. Rouph de Varicourt, venait

d'être élu député de Gex (1) à la Constituante. Parti pour Paris en avril 1789, il sut défendre énergiquement les intérêts du Chapitre et du diocèse.

Tandis que Mgr Paget, 10 juin 1790, publiait un nouvel appel en faveur des pauvres, l'Assemblée, le 12 juillet, lançait comme une bombe incendiaire la Constitution civile du Clergé. C'était le schisme, la séparation d'avec le pape, l'élection des évêques et des curés. Du sein de l'Assemblée, 30 évêques en écrivirent au Saint-Père une lettre pleine de foi, et d'autant plus ferme qu'elle était plus modérée de ton. Cent dix autres se joignirent à eux. Mgr Paget, à cause de son enclave française, voulut faire partie des 110, adhéra « d'esprit et de cœur » à leur « exposition de principes », et concourut ainsi à cet acte célèbre de l'Eglise de France (2). Malheureusement, Louis XVI crut pouvoir donner, le 20 août, sa sanction à la prétendue Constitution civile, et forte de cet appui l'Assemblée décréta, le 27 novembre, que les évêques et les curés qui dans les huit jours n'auraient pas juré fidélité à cette Constitution seraient censés renoncer volontairement à leurs fonctions et à leurs titres. Ce décret fut le signal de la dispersion.

Mgr Paget vit alors accourir à Annecy et s'y réfugier, au printemps de 1791, son métropolitain, Mgr d'Aviau du Bois de Sauzay, archevêque de Vienne. Il se proposait d'aller processionnellement à sa rencontre (3), mais le modeste prélat, pour se soustraire à cette réception, arriva à la tombée de la nuit, à une heure où on ne l'attendait pas. « L'Eglise est en deuil, dit-il; il n'y a que le deuil qui nous convienne. » Il se dirigea donc vers le Grand Séminaire. A peine connue dans cette maison l'arrivée de cet hôte illustre, toute la communauté se rend vers la cour

---

(1) Député des 30 ecclésiastiques de l'assemblée « baillagère » de Gex. On sait les relations de sa famille avec Voltaire. Il dit sa première messe dans l'église érigée à Ferney par Voltaire et écrivit ses premiers sermons sur le bureau du philosophe.

(2) L'adhésion de Mgr Paget est datée d'Annecy, 28 décembre 1790.

(3) Lavanchy, *loc. cit.*, I, p. 29.

d'entrée pour le recevoir, et un élève (4) lui adresse un discours dont plusieurs phrases ont été conservées. « Les méchants, Monseigneur, vous ont chassé de votre diocèse. N'en fut-il pas de même, autrefois, des Athanase et des Chrysostome ? Mais venez parmi nous. N'êtes-vous pas aussi notre père, oui, notre vrai père ? » A ce mot, le proscrit ne put retenir ses larmes. Il embrassa le jeune orateur et demanda son nom : c'était Pierre-Joseph Rey. Quand plus tard Pierre-Joseph Rey fut évêque, il conserva comme une relique une barette qu'il avait prêtée à l'archevêque, et il disait, songeant aux récréations où avec les autres séminaristes il tenait compagnie à Mgr d'Aviau : « Chacune de ses paroles était pour nous un oracle. Il nous semblait que c'était Hilaire dans la Phrygie ou Cyrille dans la Cappadoce. » Il va sans dire que le métropolitain dut se plier, le lendemain de son arrivée, à une réception plus solennelle, où Mgr Paget lui présenta les chanoines, avec les notables de la cité. Dans les semaines qui suivirent, l'archevêque vécut dans la prière et dans l'humilité, attentif à la règle du Séminaire, prêchant aussi dans la ville et aux environs, édifiant tous ceux qui le voyaient.

Cependant, M. de Varicourt remplissait son mandat à la Constituante, et comme son frère François, tué dans une émeute en défendant les appartements de la reine, il se conduisit en brave et refusa le serment. « Je fus, dit-il dans ses Mémoires (5), imité en cela par la grande majorité des curés du pays de Gex. En conséquence, on les dépouilla de leurs bénéfices et on y nomma des sujets qui se trouvaient tous exécrables. » Mgr Paget eut la douleur de compter là jusqu'à trois prêtres qui s'égarèrent dans le schisme, et deux autres qui lui causèrent de vives alarmes. Le principal était Etienne-Marie Recville, à la fois curé de Chevry et aumônier de la Résidence de France à Genève.

---

(4) *Vie de Mgr Rey,* par Ruffin, p. 19.

(5) Mémoires intéressants. Nous y avons lu ce mot typique à propos du grand Mirabeau : « C'est le plus hardi poltron que j'aie jamais vu. » V. *Bulletin de la Société Gorini,* 1912, 1913, suite d'articles signés Boulet sur ces Mémoires.

Il avait une taille avantageuse, ne manquait pas de talent, et on lui faisait espérer qu'il deviendrait évêque constitutionnel. Il prêta le premier serment et satisfit d'abord à toutes les exigences des révolutionnaires. L'Histoire du Diocèse (6) cite plusieurs lettres de Mgr Paget dans cette circonstance. Elles grondent, supplient, conjurent. Elles supposent même que le serment, à la rigueur, a pu être prêté sans péché pourvu qu'on ait eu soin de réserver la foi et l'obéissance.

> Vos vertus et vos lumières, Monsieur, doivent me répondre que vous n'avez pas hésité, en prêtant le trop fameux serment, de professer publiquement la foi de l'Eglise, que vous avez jusqu'à présent professée. Non, je ne puis croire à des bruits qui sans doute vous calomnient ; ils m'ont profondément affligé.

Dans sa lettre du 20 janvier 1791, adressée à « la partie de France », l'évêque avait en effet condamné le serment et la Constitution civile. « C'est une loi désastreuse, dit-il, en ce qu'elle prive les prêtres de la mission de Jésus-Christ. Les pasteurs qui leur succèderont seront réprouvés par l'Eglise. Dieu ne les enverrait aux peuples que dans sa colère. » Il conclut par ces déclarations :

> L'évêque de Genève continuera à gouverner la partie de son diocèse située en France. Si quelque évêque s'immisce dans son gouvernement, il sera un impie, un usurpateur (7). Les prêtres qu'il instituerait seraient de faux pasteurs, leurs absolutions nulles. Tout curé destitué par la puissance temporelle resterait le seul véritable pasteur. On ne saurait jurer fidélité à de telles prévarications.

---

(6) Lavanchy, *loc. cit.*, p. 9 et *passim*. Les lignes suivantes sont du 13 mars 1791, à ce même curé Recville, qui se rétracta enfin, fut emprisonné à Nantua, mourut curé d'Aix-les-Bains en 1818. V. *Personnel Ecclésiastique du Diocèse de Chambéry*, par L. Morand, p. 540. Au moment de ses ambitions, Recville s'était déjà procuré une soutane violette. Il eut une seule voix à l'Assemblée qui élut Panisset.

(7) Un prêtre du diocèse de St-Claude, le sieur Royer, fut en effet élu évêque de l'Ain et sacrilègement sacré le 6 mars 1791. Jamais on n'avait dit « évèque de l'Ain ». Il s'agissait de faire correspondre les diocèses aux départements.

Cette lettre eut un grand retentissement (8). Les Directoires de Belley et de Nantua la transmirent au procureur général, syndic Riboud, qui la déféra au Directoire du département, demandant que défense fût faite de la réimprimer, vendre ou distribuer, et interdiction aux curés d'en donner lecture, « à peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public », ce que le Directoire déclara en effet. Il arrêta en outre qu' « un exemplaire de cette lettre serait envoyé au comité des recherches de l'Assemblée nationale ».

Si critique que fût la situation en France, ni l'évêque ni son entourage ne paraissaient craindre que la Révolution passât en Savoie. On continuait à accueillir à Annecy les ecclésiastiques chassés du grand royaume voisin. Le 14 février arrivaient au Séminaire l'évêque de St-Claude et son vicaire général, l'abbé de Bard. Mgr Paget dut même ouvrir ses bras à l'abbé de Varicourt, à son retour de la Constituante, fin septembre 1791. Ce prêtre avait trouvé l'intrus Neyroux installé dans son église de Gex, et le presbytère gardé militairement par les volontaires de la Gironde. Il eut beau louer une autre cure, n'exercer son ministère que dans une chapelle de communauté, on lui chercha des querelles de tout genre; on lui disputa violemment le cadavre d'un paroissien auquel il avait administré les derniers sacrements; on le menaça de venir danser la farandole jusque dans son église; on criait sur son passage qu'on lui laverait la tête « avec du plomb ». Il vint donc se réconforter quelques jours auprès de son évêque, ce que firent aussi bien d'autres prêtres persécutés.

Le 10 mars 1791, la grande voix du pape, s'adressant aux évêques de l'Assemblée, avait condamné solennellement la Constitution civile, et le 13 avril, parlant cette

---

(8) Burdet, *Palais de l'Isle,* VI, p. 111. Recville écrit le 11 février 1791 que le mandement de l'évêque est « terrible », et que le serment y est « formellement proscrit ».

fois au clergé et aux fidèles de France, le Saint-Père renouvela cette condamnation. Se rendant à Paris cette année-là, le nonce du pape se trouva à Annecy le jour de la Pentecôte. Mgr Paget fêta le quatrième anniversaire de son sacre en officiant pontificalement en sa présence et en présence de Mgr d'Aviau son métropolitain (9).

Par une vue qui semble de notre temps plus que du sien, il s'appliqua à faire d'Annecy un centre, un véritable arsenal de presse d'où partaient des publications en grand nombre sur toutes les questions brûlantes, religieuses et politiques. La maison Alexis Burdet mit au jour toutes ces productions, et l'éditeur lui-même, dans son livre *Le Palais de l'Isle,* en donna plus tard une liste complète. On y voit que parurent successivement : les lettres du Saint-Père, celles de plusieurs évêques français condamnant la Constitution civile, le serment, le schisme ; des brochures de tout genre, les unes de pur dogme, les autres toutes pratiques. Plusieurs étaient écrites par des prêtres de Savoie, entre autres celle qui était intitulée *Réflexions politiques sur le serment.* Huit mois avant la mort de Louis XVI, l'auteur s'écriait : « O rois de France, vous n'êtes et ne serez plus rois. Vous n'êtes et ne serez désormais que les exécuteurs de l'Assemblée nationale. Craignez même qu'elle ne vous ravisse encore les débris de votre royauté. »

La part qui revient personnellement à l'évêque dans cette œuvre de presse est très grande, puisque Alexis Burdet ajoute :

Ces publications ont été faites sous la direction de Mgr Paget. Il était secondé par Mgr d'Aviau son métropolitain, et

---

(9) Extrait du Calendrier diocésain de 1791 : Monseigneur permet l'usage des œufs et du fromage pendant tout le carême, à l'exception du mercredi des cendres et du vendredi des IV Temps pour les œufs, et du Vendredi Saint pour les œufs et le fromage. Cette permission n'aura pas lieu pour ceux et celles qui se seront masqués et qui auront contribué à la mascarade depuis les fêtes de Noël inclusivement jusqu'au mercredi des cendres.

d'autres prélats et prêtres réfugiés français qui avaient trouvé auprès de l'évêque de Genève la plus généreuse hospitalité. Le P. Ange, capucin de Montpellier, écrivain de talent, était un des plus actifs propagateurs de cette œuvre. La direction de l'impression était confiée à l'intelligence de l'abbé Noiton, aumônier de Monseigneur.

Il y avait dans cette entreprise audacieuse, qui dura jusqu'à l'invasion française, de quoi désigner Mgr Paget à la vengeance des révolutionnaires. De Turin lui arriva même un avertissement qu'il était bien loin de prévoir. La cour, craignant que son attitude ne fût dangereuse pour l'Etat, lui fit écrire par le ministre Graneri, 15 juin 1791 :

Le roi n'ignore pas, Monsieur, les devoirs de l'épiscopat. Sa Majesté est même très persuadée de votre circonspection et prudence dans les circonstances actuelles. Cependant de nouvelles plaintes, que la publication de quelques écrits de la part des curés de votre diocèse vient d'élever, ont déterminé Sa Majesté de me charger de vous prévenir qu'il y a tout à craindre, pour les sujets du roi, de l'irritation que ces écrits ne font qu'augmenter dans l'esprit des Français qui nous avoisinent. Sa Majesté pense que d'après cette réflexion vous voudrez bien redoubler vos soins et votre vigilance pour éviter la publication des écrits contre la Constitution française sur la nouvelle organisation du clergé, lesquels ne peuvent que troubler la tranquillité de ses sujets.

Le 21 juin, l'évêque répondit par ces lignes excellentes. Nous les reproduisons avec une fierté bien légitime :

Monsieur le Comte, c'est surtout dans les circonstances critiques et délicates que je sens tout le poids de l'épiscopat. Je vous supplie d'assurer Sa Majesté que je me conformerai à ses intentions, en continuant à user de tous les ménagements et de toutes les précautions conciliables avec le devoir sacré et indispensable que demande la charge pastorale. N'ayant pu retenir la vérité captive sans me rendre coupable d'un grand crime, j'ai dû, par mes instructions, mes exhortations et mes prières, confirmer mes frères dans la foi et les prémunir contre les dangers de l'erreur et les pièges de la séduction.

Nous avons pris le texte de ces deux lettres dans Mugnier (10), qui lui-même renvoie à Fleury. Mais dans ses notes, Albert pose ce point d'interrogation : Ces lettres

---

(10) *Loc. cit.*, p. 281.

furent-elles échangées ? et il répond : « On l'a dit et répété souvent. » Nous n'avons pu savoir d'où provient cette hésitation, chez un historien du reste si disposé à accueillir avec faveur tout ce qui est à la louange de Mgr Paget. Y aurait-il de sa part un jugement de « critique interne » ? Cette lettre de l'évêque lui semble-t-elle peu conforme à son caractère, d'ordinaire plus doux et plus tranquille ? On irait très loin en jugeant les faits et les écrits d'après leur vraisemblance, quand du reste ils semblent fortement prouvés.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer un récit complétant à merveille ce que nous avons dit déjà sur Annecy durant les premiers jours de la Révolution française. Deux prêtres du diocèse d'Orléans (11) y arrivèrent au début de septembre 1792, et l'un eut plus tard l'excellente idée d'écrire ce qui s'était passé de remarquable pour eux pendant ce triste voyage.

Au Pont-de-Beauvoisin ils avaient vu, en quittant la rive française du Guiers, les habitants savoyards entourer leur voiture. « Chacun nous félicitait d'avoir pu échapper aux violences de nos persécuteurs, et mettait en opposition avec nos malheurs passés le bonheur dont nous jouirions sous l'empire du roi de Sardaigne. » N'est-ce pas là, prise sur le vif, l'illusion dont nous parlions plus haut, que la Révolution ne franchirait pas nos frontières ? Mais suivons un peu nos voyageurs :

Le 10 septembre, nous arrivâmes de très bonne heure à Annecy. La ville, sans être trop grande, renferme plus de huit mille âmes. La structure des maisons y est assez singulière, mais partout uniforme, ce qui semble annoncer qu'elles ont été bâties toutes ensemble. Des arcades couvertes règnent des deux côtés des rues, de manière qu'on peut sortir sans être mouillé; elles sont bâties en pierre et soutiennent le reste du bâtiment, qui a plusieurs étages. Le rez-de-chaussée est au fond de la galerie, vis-à-vis l'arcade qui y correspond. C'est presque

---

(11) L'abbé Desnoues, curé de Cravant dans le Loiret, et son collègue, curé de St-Pierre de Meung. Le manuscrit de M. Desnoues est à la Bibliothèque d'Orléans. Max Bruchet en a publié quelques passages dans *La Savoie d'après les anciens voyageurs*, p. 340 et seq.

toujours une boutique, et quoiqu'on ne puisse déterminer le commerce particulier de cette ville, tout le monde y est marchand en détail. Dans chaque maison est une cour très étroite et une écurie, ce qui rend l'air malsain. Les allées des maisons sont profondes et obscures; les escaliers, toujours en pierre, ressemblent à ceux des tours et des clochers; on n'y voit pas clair en plein midi...

Les églises y étaient spacieuses (12), les sonneries brillantes. La cathédrale, assez petite, était décorée dans le goût des Bénédictins d'Orléans. Le château est auprès de cette église, ainsi que le palais épiscopal, nouvellement bâti. Nous saluâmes le prélat (Mgr Paget), qui nous accorda la permission de dire la messe, et, peu après, le gouverneur de la ville, sans lequel nous ne pouvions louer aucun appartement. D'autres prêtres avaient su se mettre en pension chez les Dominicains (vers l'église actuelle de St-Maurice), chez les Barnabites (au collège chapuisien). MM. les Sulpiciens ne pouvaient pas en recevoir (il veut dire les Lazaristes du Grand Séminaire) à cause de l'ordination, qui était prochaine.

J'avais souvent entendu parler de la confrérie des Pénitents. Ils avaient à Annecy une chapelle, dans laquelle ils s'assemblaient. L'Exaltation de la Sainte-Croix est leur fête principale. Nous y allâmes donc à vêpres le 14 septembre. Eux-mêmes les chantèrent, revêtus d'une robe de toile noire, avec une ceinture de cuir. A la suite d'un sermon, ils procédèrent à une procession, qui avait pour station l'église des Clairettes (Sainte-Claire). Chacun rabattait sur sa tête un capuchon pointu, dont l'extrémité descendait sur d'estomac et ne leur laissait voir le chemin que par des yeux de verre ou lunettes qui y étaient attachés. Plusieurs marchaient nu-pieds, portant au haut d'un grand bâton les instruments de la Passion de Jésus-Christ, tels que la lance, l'éponge, les lanternes sombres et à demi renversées, dans lesquelles brûlait une chandelle qui était à peine aperçue (13). Rien n'était si lugubre. Ils étaient précédés de pénitentes blanches. Ce sont des femmes et des filles couvertes de grands suaires blancs et à manches, avec des capuchons aussi rabattus par devant. Les uns et les autres chantaient en deux chœurs les Litanies de la Sainte Vierge, en marchant autour de la ville. Ils nous virent de bon œil, et je me rappelle que l'un de ces pénitents dit à l'un de ses amis,

---

(12) On remarquera cet imparfait, qui signifie sans doute qu'au moment où le prêtre écrivait, la Révolution ayant passé là, il n'en était plus ainsi.

(13) Ce sont les falots de procession. Nos Orléanais n'en avaient jamais vu chez eux de cette forme.

en nous regardant entrer dans la chapelle : « Laissez passer ces Messieurs. Ce sont les amis de la Croix : ils ont tout quitté pour la suivre. »

D'autres détails viennent ensuite : sur les Annonciades (près de la Place aux Bois), sur les deux Visitations d'alors, sur les châsses de saint François et de sainte Jeanne. Nos émigrés disaient la messe dans l'église des Bernardines de Bonlieu. Chaque matin, à la cathédrale, ils rejoignaient tous les prêtres français rassemblés autour de « M. l'archevêque de Vienne », et assistaient avec eux « à une messe célébrée pour le roi des Français ». Nous allons retrouver le même narrateur au moment de l'invasion, et nous citerons de nouveau son témoignage, comme « peu connu et de grande valeur ».

CHAPITRE VIII

La Révolution triomphante

Invasion de la Savoie : 22 septembre 1792. — Horrible panique à Annecy. — Dernière ordination à la cathédrale. — Départ de l'évêque. — Fuite des prêtres français : récit des Orléanais. — Séjour de Mgr Paget à St-Maurice. — Sa lettre au comte Graneri. — Assemblée des Allobroges et décret du 8 février 1793. — Protestation des chanoines; adhésion du clergé. — Mgr part pour Turin; il y reçoit 632 émigrés. — L'élection de l'évêque intrus : refus de M. Grillet et intrigues du conventionnel Simond. — Panisset est élu; Mgr lui écrit sévèrement; sa réponse. — Lettre aux diocésains.

Pendant que l'évêque, devant les observations du comte Graneri, se demandait jusqu'à quel point il devait céder aux circonstances ou résister complètement, la grande opération militaire de Montesquiou se préparait. Au témoignage du marquis Costa de Beauregard (1), « Dumouriez avait arrêté, dès les premiers jours de 1792, le plan d'une guerre générale. L'invasion de la Savoie était résolue bien avant le 22 septembre qui la vit s'accomplir. »

L'armée sarde comptait dix mille hommes, animés du meilleur esprit, mais leurs chefs, le marquis de Cordon et le vieux comte de Lazari, ne s'entendaient pas sur les

(1) *Un homme d'autrefois,* p. 105.

plans à suivre, et du reste, comprenne qui pourra ! les Français ne leur paraissaient pas à craindre; une étrange sécurité les aveuglait. Mal préparées à une soudaine attaque et disséminées sur plusieurs points, nos troupes n'eurent pas le temps de se prêter un mutuel appui quand, dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792, la Savoie fut envahie sans déclaration de guerre, comme ayant donné asile aux émigrés français.

Cette nuit-là, vers dix heures du soir, « au milieu d'une pluie horrible », on vint enlever à la lueur des flambeaux les canons du château d'Annecy (2). Il s'agissait de les transporter à Chambéry, où ils auraient servi à la défense des frontières; mais il n'était plus temps ! Une sorte de désespoir s'empara des esprits, et dès ce moment on ne songea qu'à la fuite.

Cependant, durant la matinée même du 22 septembre, Mgr Paget fait encore, à la cathédrale, une dernière ordination : 14 minorés, 4 sous-diacres, 6 diacres, 20 prêtres. « N'est-il pas de notre devoir, écrit un ancien supérieur du Grand Séminaire (3), de grouper en faisceau les noms des vaillants qui, le jour même où la Révolution faisait son entrée en Savoie sous l'égide de Montesquiou, eurent le courage de recevoir, les uns la prêtrise qui allait bientôt leur ouvrir le chemin de l'exil (comme Bétemps, un des fondateurs de la Propagation de la Foi, Ducrey fondateur de Mélan, Pasquier supérieur de La Roche), les autres, les ordres sacrés (comme les diacres : Rey futur évêque d'Annecy, Vuarin futur curé de Genève) ou les ordres mineurs et la tonsure, avec la ferme espérance de trouver, au fort de la tourmente, un évêque confesseur de la foi pour les promouvoir au sacerdoce ? »

Quelles furent les pensées tristes, les espérances aussi de Mgr Paget lorsque, au soir de cette ordination mémorable, il partit en voiture, accompagné de sa sœur, du chanoine Montréal son neveu, de l'abbé Noiton son au-

---

(2) Suite du récit de M. Desnoues. V. le chapitre précédent.
(3) M. Rebord, dans *Gerbe de notes*, p. 35.

mônier ! Assimilé aux évêques français, il n'avait d'autre alternative que l'exil ou la Guyane. Ayant donné à MM. Bigex et de Thiollaz les instructions et pouvoirs nécessaires, il quitta Annecy par Le Plot et La Roche, visita en passant le monastère des Chartreusines de Mélan, puis, prenant la montée des Gets par l'ancienne route d'Avoney, il donna sa bénédiction aux paroissiens de Taninges depuis le *Char,* au-dessus de la fontaine publique. De là, il prit la direction de St-Maurice en Valais, où il fut accueilli par M. Cocatrix, curé de la ville, et plus tard abbé nommé d'Agaune (4).

Mais, rédigé en ces termes, ce récit donne une idée trop pâle de la réalité. Ayons donc de nouveau recours au narrateur orléanais, car il fut témoin de la terreur qui régnait ce samedi soir à Annecy.

Il faudrait pouvoir peindre, écrit-il, l'émotion des émigrés et des prêtres, même des soldats, qui couraient à toutes forces dans les rues, ne pouvant se dire que des paroles entrecoupées, se conseillant les uns aux autres la fuite la plus prompte. Le parti est pris. Avec quelle célérité se prépare-t-on à l'exécuter ! Dans l'espace d'une heure, il n'était plus à Annecy d'évêque, de commandant. Des dames émigrées ne se donnèrent pas le temps de prendre des voitures (5) ; elles sortirent à pied, malgré la boue et les mauvais chemins. La garnison elle-même évacue la ville. Intimidés par les soldats, les prêtres déportés s'en vont à la hâte, le sac sur le dos. Il était jeûne des Quatre-Temps (6) : nous mangeâmes debout, comme les Israélites sortant de l'Egypte. C'est alors qu'il fallut perdre non seulement les provisions et les ustensiles de notre nouveau ménage, mais

---

(4) L'abbé en titre était Georges-Jean Schiner, de la famille du célèbre cardinal. Les Cocatrix venaient de Saint-Gervais en Faucigny. Ils étaient déjà bourgeois de St-Maurice en 1690 et furent barons en 1835. V. *les Echos de St-Maurice* d'octobre 1932, où, à l'occasion du sacre de Mgr Burquier, de Saint-Paul, abbé d'Agaune et évêque de Bethléem, le chanoine Dupont-Lachenal donne ces renseignements et une foule d'autres, dont plusieurs signalent les rapports de la Savoie avec l'illustre Abbaye.

(5) On dit qu'il n'y avait à Annecy qu'une seule voiture de louage, et deux ou trois voitures bourgeoises, mais sans doute un grand nombre de chars rudimentaires.

(6) Signe des temps, que cela soit noté. On sait avec quel scrupule, dans la prison du Temple, Louis XVI en agissait sur ce point. Chez nous, le martyr Joguet, au matin de sa mort, refusa de manger parce que c'était la vigile de l'Assomption, 14 août 1794.

le loyer de notre maison, que nous avions payé. Nous voilà donc en marche à huit heures du soir au nombre de vingt pour aller à Genève. Nous n'avions que sept lieues à parcourir et dès lors nous étions en Suisse, mais on nous dit que les patriotes étaient aux environs, et les portes de Genève fermées. Il fallut donc, en place de sept lieues, entreprendre un voyage qui nous en a coûté quarante. Où allions-nous ? Personne ne le savait. On parlait du Piémont, du Milanais; aucun n'en connaissait la route. Confondus avec les soldats fugitifs, nous les suivions, et à chaque instant ils nous causaient des frayeurs mortelles. Ils s'arrêtaient tout à coup, croyaient apercevoir des hommes, entendre, sur le haut de la montagne qui dominait le chemin, des patriotes qui les avaient devancés. Des coups de fusil tirés dans le lointain semblaient confirmer leur conjecture; à chaque pas nous pensions être assommés par des charges d'artillerie, et vraiment nous n'envisagions plus qu'une mort certaine. C'est dans ces transes inexprimables que nous fîmes plus d'une demi-lieue. Pour comble de malheur, les soldats commençaient à se dire les uns aux autres que les prêtres étaient la cause de ces fâcheux événements, et qu'il fallait tout simplement nous jeter dans le lac, qui était auprès de nous. Leurs officiers, qui s'aperçurent de cette rumeur, nous conseillèrent de prendre un chemin à gauche, le long du lac. Les soldats continuèrent leur route pour aller couper le pont de Conflans, et nous, à la garde de Dieu et de nos bons anges, nous marchâmes dans les ténèbres par des chemins qui nous étaient inconnus.

C'est là cette nuit si pénible, pendant laquelle nous commençâmes une marche qui ne finit que vingt-six heures après.

Les pauvres prêtres passent par Faverges et Ugine, où ils arrivent vers dix heures; puis, effrayés par de faux bruits, ils gravissent la montagne d'Héry et gagnent enfin Chamonix, d'où ils passent en Valais.

C'est en Valais aussi que nous avons laissé Mgr Paget. Un de ses premiers soins fut d'écrire au comte Graneri :

St-Maurice en Valais, 30 septembre 1792.

Je me fais un devoir d'informer Votre Excellence que pour me mettre à l'abri de la persécution à laquelle j'étais exposé dans ces malheureuses circonstances, je me suis vu forcé, à mon grand regret, de quitter mon diocèse et de chercher un abri à St-Maurice en Valais, d'où je n'en suis éloigné que de trois lieues, et par conséquent je suis à portée de lui être utile. J'y ai laissé deux de mes grands vicaires, sur le zèle desquels je puis me reposer.

Mon intention est de rester dans cette ville jusqu'à ce que les affaires prennent une autre tournure et me permettent de

retourner à Annecy. Je supplie Votre Excellence de vouloir bien faire part à Sa Majesté des précautions que j'ai cru devoir prendre pour ma sûreté et l'assurer de tout mon zèle pour son service.

Daignez, Monsieur, je vous en conjure, m'honorer de votre bienveillance et de votre protection, dont j'ai plus besoin que jamais pour me soutenir au milieu des peines et des inquiétudes dont mon âme est accablée...

Pendant les cinq mois que Mgr Paget passa à St-Maurice auprès des martyrs de la Légion thébéenne, de fidèles messagers lui apportaient des nouvelles de France et de Savoie : première réunion de l'Assemblée nationale des Allobroges à la cathédrale de Chambéry, le 21 octobre; opérations de cette Assemblée, abolissant la royauté et la noblesse, confisquant les biens du clergé et des émigrés, interdisant les vœux monastiques; actes de la commission provisoire des 21, ordonnant les inventaires des cathédrales et des maisons religieuses (7), réunion de la Savoie à la France sous le nom de département du Mont-Blanc. Enfin, pour couronner tout cela et en faire ressortir la vraie signification, il y eut, en reprenant la grande parole de Bossuet à propos d'une des parentes de Louis XVI, il y eut cette journée désastreuse, cette nuit effroyable où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle : le roi de France a péri sur l'échafaud — 21 janvier 1793 !

On sait comment les commissaires de la Convention, parmi lesquels deux prêtres prévaricateurs, Simond et Grégoire, forgèrent à Chambéry, le 8 février 1793, un décret de 38 articles sous ce titre : Lois concernant les élections des évêques et des curés. Ces lois seront pour notre pays, pendant dix ans, une source de maux incalculables. Elles peuvent se résumer ainsi :

Le département du Mont-Blanc formera un seul diocèse, avec Lyon pour capitale. Une simple lettre de faire-part mettra l'évêque en communion avec Rome. Il sera élu par l'administration départementale, et les curés par les

(7) L'inventaire des églises paroissiales ne fut fait qu'en février et mars 1793.

citoyens du district. Un prêtre ne sera réputé élu qu'après avoir prêté publiquement le serment de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant. Huit jours après le délai fixé, tout prêtre qui n'aura pas prêté le serment sera réputé renoncer à son office. Il devra sortir, sous 8 jours, du district ou du département, et sous 15 jours, de la république. Passés ces 15 jours, il sera conduit de brigade en brigade, et déporté à la Guyane française. S'il rentre après avoir déclaré qu'il sortait, il sera condamné à dix ans de détention. L'évêché d'Annecy est vacant par la désertion de Joseph-Marie Paget ; les électeurs du département, réunis à Chambéry, nommeront l'évêque du Mont-Blanc.

Tous ces articles, et les autres, durent retentir douloureusement dans le cœur de l'évêque légitime. En vain les auteurs de la loi protestèrent, dès le 8 février, qu'ils n'en voulaient pas à la religion; personne ne se laissa prendre à cette hypocrisie. Le 13, les chanoines se réunirent à Annecy et rédigèrent une déclaration catégorique :

> Nous ne reconnaissons comme successeur de saint François de Sales et évêque légitime dans le diocèse de Genève que Mgr Joseph-Marie Paget; nous n'en reconnaîtrons aucun autre qu'en cas de mort, de jugement canonique ou de démission volontaire et acceptée, et alors nous ne reconnaîtrons pour son successeur que celui qui nous sera envoyé par le Souverain Pontife.

Signée par les 30 chanoines, cette déclaration entraîna l'adhésion de presque tout le clergé. Sur 750 curés et vicaires, une soixantaine — et plusieurs de très bonne foi — prêtèrent ce serment civique, lequel n'était pas interdit par les instructions données au clergé; sur ces 60, beaucoup le rétractèrent quand ils en connurent la perfidie; enfin sur 1.000 ou 1.200 prêtres et religieux, à peine vingt prêtèrent *leur concours actif* à l'Eglise constitutionnelle (8), « ce qui ne donne pas même la proportion de 2 pour 100 de transfurges obstinés ».

---

(8) Lavanchy, *loc. cit.*, I, ch. IV. Il faut prendre chez cet auteur, dans leur entier, tant de lettres, déclarations, instructions dont nous donnons seulement quelques lignes, et surtout les explications nécessaires sur le serment et ceux qui le prêtèrent.

Au 23 février, dernier délai fixé pour le clergé fidèle, les prêtres prirent le chemin de l'exil, non pas tous cependant, car les granges isolées, les chalets des montagnes, les cachettes des maisons et des grands bois abritaient ceux qui préféraient courir tous les dangers, même les pontons de Rochefort comme il arriva pour plusieurs, que d'abandonner leurs paroissiens.

Mgr Paget se détermina alors à quitter St-Maurice et sa terre hospitalière pour se rendre à Turin afin d'y préparer des retraites à ses enfants (9). A cette nouvelle, ils le rejoignirent en grand nombre. Le Valais, Fribourg, la cité d'Aoste et même les cantons protestants de la Suisse en hospitalisèrent aussi, mais Mgr Paget dut en recueillir 632, dont le chanoine Montréal dressa plus tard le tableau pour l'envoyer à M. Vuarin. Il y avait aussi environ 150 religieuses. Quant aux religieux, ils furent reçus dans les couvents de leur Ordre sans que l'évêque eût à intervenir.

L'entente la plus édifiante présida bientôt — après les tiraillements du début — à l'assistance des exilés. Les regardant comme ses meilleurs sujets, le roi ordonna au comte Graneri de s'en occuper activement. L'intendant Béné, de St-Jeoire, l'un des secrétaires de ce ministre, se rendait chaque dimanche chez Mgr Paget pour l'entretenir des cas difficiles. L'abbé Nicolas St-Marcel, instituteur des princes, mit tout son crédit au service de ses confrères. M. Montréal disait de lui, en songeant au patriarche Joseph secourant les Egyptiens et accueillant sa famille : « M. St-Marcel ! c'était un petit Joseph que nous avions à la cour. » Le cardinal de Turin alla jusqu'à vendre une croix de diamants, à réduire les dépenses de son palais, à ouvrir aux émigrés son beau Séminaire, où ils n'eurent à payer qu'une bien modeste pension. La noblesse piémontaise fit une souscription qui mit aux mains de Mgr Paget une quinzaine de mille francs pour

---

(9) Il ne voulut pas demeurer chez son frère, mais, comme à l'époque de son sacre, chez les Lazaristes, à la maison des Saints-Martyrs.

les besoins les plus urgents de ses prêtres et de ses religieuses. Les monastères rivalisèrent aussi de générosité : Chartreuse de Rivoli, Augustins d'Avigliano, Capucins de Chieri, Oratoriens de Villafranca, Observantins de Belmonte (10), et beaucoup d'autres. Quelques membres du clergé purent trouver des leçons de français ou de latin; des places aussi de comptables, ou quelques travaux manuels; mais beaucoup n'avaient pour vivre que les dix sols de leur messe quotidienne. De plus, qui peut savoir ce que les nouvelles de leurs familles ou de leurs paroisses, quand ils en recevaient, ajoutaient encore à leurs souffrances !

Les électeurs envoyés par les 655 communes devaient donc procéder, dans la cathédrale de Chambéry, à l'élection d'un évêque du Mont-Blanc. En vain on avait sollicité du chanoine Grillet l'historien, homme savant et considéré, qu'il posât sa candidature (11). Lui-même raconte combien il se trouva offensé qu'on ait songé à lui. « Cette proposition, qui m'invitait à me rendre rebelle à l'Eglise, à usurper le siège de mon propre évêque, me révolta et me remplit d'indignation ! » Mais d'autres se rencontrèrent qui eurent moins de scrupules.

Le prêtre Philibert Simond, de Rumilly, le même qui fut salué par les applaudissements de l'Assemblée des Allobroges et qui s'était offert à guider ses compatriotes « dans la voie de la liberté », jouissait à Chambéry d'un prestige incontestable par sa force physique, son éloquence, son titre de Conventionnel et de commissaire de la Convention. Il remplit en Savoie plusieurs missions officielles. Vicaire général de l'évêque constitutionnel de Strasbourg, il nourrissait l'ambition secrète d'être nommé

---

(10) Là résidait Rd Jacques Picollet, « le Principal du Collège d'Evian. » Nous rencontrons dans ses registres, entre deux additions: « J'ai passé le Grand Saint-Bernard pour m'émigrer le 20 février 1793; je suis arrivé à Belmonte chez les Observantins le 18 avril 1793. »

(11) V. le récit de cette affaire dans les Mémoires de Grillet, *Acad. Chabl.*, XVII, p. 59.

évêque du Mont-Blanc (12). C'est au point que Héraut de Sécheles écrivait de lui, 26 février 1793: « L'abbé Simond est resté à Chambéry, retenu par les affaires de son diocèse. » Malheureusement pour lui, ce candidat ne sut pas assez garder secrète l'intention qu'il avait de dépouiller Chambéry, non seulement de son siège épiscopal, mais de tous les services civils et militaires. Il avait même des visées plus hautes : révolutionner Genève, s'y installer comme évêque dans la cathédrale St-Pierre. On sait d'ailleurs (13) que le financier genevois Clavière, ministre des finances du cabinet dans lequel Dumouriez était ministre de la guerre, avait machiné la conquête de la Savoie par Montesquiou afin d'atteindre Genève par ce moyen.

Tout cela ne faisait guère l'affaire des Chambériens, aussi le vent tourna en quelques semaines, en quelques jours. Le Club des Jacobins y mit en accusation l'ambitieux prétendant, qui perdant toute mesure dans sa défense, en vint à appeler méchamment Chambéry « une petite ville habitée par un ramassis d'hommes ».

Qu'importe ! répondait le comité adverse; Chambéry est petit, il est vrai, mais grandes peuvent être les âmes de ses habitants, et les circonstances prouveront sans doute ce que Simond feint de ne pas entrevoir, que dans nos murs on verra renaître les beaux jours des Camille et des Scipion, on verra s'y développer la fermeté des Brutus, la bonne foi de Régulus, le désintéressement de Paul-Emile, et le courage des Spartiates.

Avec moins d'érudition, Héraut de Séchelles qualifie d'*exécrables* « la municipalité et ville de Chambéry ».

Finalement, Simond fut radié du Club des Jacobins. Or cela se passait le 27 janvier 1793. Le candidat évêque,

---

(12) *Figures du temps de la Révolution*, par Vermale, S.S.H.A., LXIII, p. 243. Travail très neuf, qui nous a beaucoup servi. La page 247 et les suivantes indiquent les intrigues de Simond à Genève et à Carouge. Le révolutionnaire Grenus lui était tout dévoué. Une lettre très curieuse de Héraut de Séchelles explique les efforts qu'on fit auprès de Mgr Conseil afin de lui arracher le serment, ce qui était assurer la permanence du siège à Chambéry, l'ôter à Annecy.

(13) Sur ce point peu connu et sur les influences maçonniques au début de la Révolution, V. l'ouvrage de Vermale : *La Révolution en Savoie*, Chambéry, Dardel.

malgré les efforts très habiles qu'il tenta, n'avait donc plus aucune chance, puisque les élections étaient fixées au 6 mars suivant. Il suivit ensuite la fortune des Dantonnistes et fut enveloppé dans leur condamnation. Il périt sur l'échafaud le 13 avril 1794. Agé à peine de 40 ans, il ne pouvait se faire à l'idée de mourir ainsi, et déjà sur la charrette fatale il poussait des cris affreux. Il avait été vicaire au Petit-Bornand et à Gruffy, où son oncle était curé. De tous les prêtres de Mgr Paget, il fut celui qui trempa dans la Révolution de la manière la plus forcenée et la plus notoire. L'histoire de ses ambitions, de ses impiétés et de son châtiment, le rapproche de ce Mathan qu'introduit Racine dans sa pièce d'Athalie, et qui avoue dans ses confidences à Nabal :

> Né ministre du Dieu qu'en ce temple on adore,
> Peut-être que Mathan le servirait encore
> Si l'amour des grandeurs, la soif de commander,
> Avec son joug étroit pouvait s'accommoder...

L'élection eut lieu dans la cathédrale de Chambéry. Sur les 434 suffrages déclarés valables et dont environ 80 s'étaient portés, en manière de protestation, sur Mgr Paget ou d'autres évêques, 241 se réunirent sur le nom obscur de François-Thérèse Panisset. Né en 1730, il avait donc 63 ans, était resté professeur au collège de Chambéry pendant 27 ans, et depuis 10 ans était curé de Saint-Pierre-d'Albigny. Son épiscopat ridicule devait durer 8 mois.

L'élu est apprécié en ces termes (14) par Joseph de Maistre dans une lettre au cardinal Costa de Turin :

> C'est un personnage guindé, raide comme un bâton, qui ne dit et ne fait rien comme les autres hommes; esprit faux, tout fait de livres mal digérés, assemblage de jansénisme, d'orgueil, de sottise, de bonhomie et de religion.

Loin de rougir d'avoir été l'objet d'un tel vote, et cela, le jour même et dans la ville même où MM. de Thiollaz et Besson étaient condamnés à la déportation, Panisset se présenta au Directoire du département, et le 6 avril,

---

(14) Lavanchy, *loc. cit.*, I, p. 156. De Maistre dit encore : « Il nous avait tant fait rire avant de nous faire tant pleurer ! »

à Lyon, au citoyen Adrien Lamourette, appelé métropolitain du Sud-Est, pour recevoir de lui, le lendemain, une consécration épiscopale. Le 14, il fut installé par la municipalité d'Annecy dans la cathédrale de saint François de Sales, et le même jour il prêta, avec ses trois vicaires épiscopaux, le serment prescrit par le décret du 8 février (15).

Son triomphe coïncidait avec la création, le 11 mars, du Tribunal révolutionnaire, nommé par la Convention pour décréter la peine de mort contre les émigrés et les prêtres déportés (16).

Mgr Paget adressa alors au pauvre Panisset une *Lettre et déclaration de principes,* brochure de 39 pages. On trouvera sans doute tout cela un peu long, trop soigné, d'un style à la Massillon; c'est « un morceau » tel qu'on les aimait à cette époque, avec des exclamations, des apostrophes et de longues énumérations. Mgr Paget ne faisait-il point trop de cas de Panisset ? Il a cependant rencontré par endroits, comme dans les lignes suivantes, le ton sincère et douloureux qui convenait :

Sans autre titre qu'une prétendue élection par une assemblée que l'Eglise méconnait, vous vous présentez à mon peuple avec les apparences d'un envoyé de Dieu. Arrêtez, Monsieur, arrêtez ! En vain vous vous disposeriez, au mépris des anathèmes de l'Eglise, à usurper la plénitude du sacerdoce de Jésus-Christ. L'Eglise outragée ne vous confie aucun pouvoir, aucune juridiction. Vous ne feriez que mettre le comble à votre criminelle témérité.

C'est aux pieds du Souverain Juge qui doit nous juger l'un et l'autre, c'est à son tribunal que je vous cite, Monsieur. Là, toutes les illusions cessent, toutes les passions se taisent; les agitations du siècle, les révolutions ne sont plus rien.

Ce n'est d'ailleurs pas sans espoir, sans confiance en vos anciennes vertus que je vous rappelle des principes sacrés que les hommes n'ont pas changés, et avec lesquels nous ne pouvons composer sans crime.

Suit l'exposition raisonnée des principes catholiques : l'élection des évêques par l'Eglise, mise en face de l'élection abusive du 6 mars; cette consécration pontificale sans

---

(15) *Mémoires* de Mgr Billiet, p. 63.
(16) *Palais de l'Isle,* III, 35.

diplôme pontifical; la profession de foi, remplacée par le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant; la communion avec la chaire de saint Pierre remplacée par une « lettre de faire-part »; enfin la prétendue destitution de l'évêque légitime :

> Mon siège n'est point supprimé. Je me regarderai toujours comme évêque de Genève, puisque ce titre m'a été canoniquement conféré par l'Eglise, qui seule peut me l'enlever. Attendu votre conduite, je vous interdis toutes fonctions quelconques, épiscopales et même sacerdotales, dans toute l'étendue de mon diocèse. Votre élection est radicalement nulle. Je vous déclare intrus, usurpateur, schismatique, et comme tel, soumis aux peines canoniques. Nuls et de nul effet seraient les actes de juridiction exercés par vos prêtres, excepté les absolutions à l'article de la mort.
>
> Du lieu de ma retraite, le 8 avril 1793.
>
> † J. M., évêque de Genève,

A cette lettre, que nous sommes loin de citer en entier et dans laquelle se donnaient rendez-vous la justice et la charité, Panisset répliqua par un in-12 d'une douzaine de pages imprimé à Annecy « chez le citoyen Durand, imprimeur du citoyen évêque » (17). Il y raille Mgr Paget d'avoir évité la mort et la déportation :

> A coup sûr, vous n'aviez rien à craindre. Aviez-vous à trembler de rendre à César ce que vous lui deviez : la soumission aux lois, le maintien de l'égalité et de la liberté, avec l'accomplissement des devoirs de votre état ? La cathédrale du Mont-Blanc est toujours ouverte à la piété; il est impossible d'y mettre des barrières, mais le fanatisme votre ami n'y entre pas et l'on s'en passe aisément.

C'est à peu près le ton de toute la lettre. Il faudra bien des déceptions, bien des souffrances à Panisset pour lui ouvrir les yeux, mais ni les unes ni les autres ne lui seront épargnées. Les autorités civiles de qui il tenait son mandat rivalisaient de mépris à son égard. « Citoyen évêque ! » lui écrivait le maire d'Annecy, et Panisset répondait humblement : « Mon cher respectable citoyen » (18).

---

(17) « A la Restauration, J. F. Durand fut, comme son grand-oncle Joseph et son père Claude-Marie, imprimeur de S. M. le roi de Sardaigne... » *Echo de Savoie* du 3 avril 1932.

(18) V. les lettres dans *Mugnier*, loc. cit., p. 287.

Mgr Paget pendant la Révolution

Gravure attribuée à Valpergue, 1796

Après sa tentative auprès de l'intrus, Mgr Paget s'adressa directement à ses diocésains pour leur dire ses encouragements et sa profonde peine :

Nous n'avons oublié ni le jour ni la nuit, et surtout devant Dieu, les malheurs qui pèsent sur vos têtes et les dangers qui vous environnent. C'est en arrosant de nos larmes le pavé du sanctuaire que nous avons contemplé le développement perfide des projets destructeurs de tout ordre, de tout principe, de toute religion, dans une terre jusque-là comblée des bénédictions du ciel.

L'évêque renouvelle ensuite ses condamnations contre Panisset, qu'il cite au Tribunal de la foi et à la voix de sa conscience, dit un mot d'affection aux prêtres fidèles, un mot d'avertissement aux prêtres jureurs; il s'adresse aux religieuses chassées de leur couvent, puis félicite les habitants d'Annecy :

Nous nous faisons gloire de publier que ce n'est pas vous qui nous rejetez de vos murs. Votre douleur et notre reconnaissance attesteront de concert qu'héritiers de la foi de vos pères vous en manifestez les sentiments.

Hélas ! toutes les injustices, toutes les douleurs que nous avons racontées dans ce chapitre, tout cela n'était encore qu'un commencement; un commencement aussi la guerre de Thônes, qui éclata précisément le dimanche 6 mai, quand les paroisses venaient de recevoir la lettre touchante de Mgr Paget (19). Nous n'en raconterons pas les différents épisodes, mais nous aurons un souvenir ému pour tous ceux qui en furent les victimes, spécialement Marguerite Avet, la Frichelette, arrêtée à Thônes le 12 mai, jugée à Annecy, dans la maison de l'évêché, le 17 mai, condamnée à mort le 18 et fusillée le même jour au Pâquier. Elle avait marché au supplice en récitant son chapelet. Aux soldats, quand même honteux et hésitants, elle avait dit ce mot que les circonstances rendaient vraiment sublime : « Tirez seulement ! » puis elle était tombée en criant : « Vive la religion ! Vive le Roi ! »

(19) V. surtout l'*Histoire de Thônes*, par le chanoine Pochat-Baron, une excellente mise au point dans l'*Echo de Savoie*, 11 février 1934, article P.-E. B., et une suite d'articles dans le même journal, la même année.

CHAPITRE IX

La première Terreur

Les trois Conférences de Turin, 1793. — Mgr Paget écrit à Pie VI et aux Secrétaires d'Etat. — Belle réponse du Saint-Père. — Autres consolations : conduite des prêtres; l'oncle Jacques, le quinque *Marin. — Les cinq prêtres martyrs. — Longue lettre de l'évêque au clergé émigré sur l'utilité providentielle des persécutions.*

Trois conférences eurent lieu à Turin en juin, juillet, août 1793, entre les supérieurs ecclésiastiques du duché de Savoie et du comté de Nice : Mgr de Montfalcon du Cengle archevêque de Tarentaise, Mgr Paget évêque de Genève, Mgr Valperga évêque de Nice; plusieurs vicaires généraux, spécialement M. de la Palme, représentant Mgr Conseil alors retenu prisonnier dans son palais, où il devait bientôt mourir, 29 septembre. Ils discutent les questions en cours, entre autres celle des serments exigés en France et en Savoie; ils traitent les problèmes religieux soulevés par l'établissement du schisme. Chaque évêque devait en écrire au Souverain Pontife.

Nous avons de Mgr Paget sa lettre au cardinal Zélada, secrétaire d'Etat, et sa lettre à Pie VI. Toutes deux expliquent ce que déjà nous avons relaté (1), mais avec des

(1) M. Lavanchy les donne au Tome 1er de son ouvrage.

précisions théologiques sur les peines encourues par les fidèles ou les prêtres prévaricateurs. La réponse qui y serait faite au nom du Saint-Père avait d'autant plus d'importance et de poids que dans l'intervalle le schisme avait tenté d'envahir plusieurs paroisses importantes et de s'installer dans les églises. Thonon, Bonneville, Faverges, Thônes, Ugine... avaient reçu des prêtres de Panisset, pauvres transfuges que les fidèles détestaient et dont ils refusaient les sacrements; mais à leur sujet, au sujet de leurs rares ouailles, les évêques voulaient quand même être officiellement prévenus de ce qu'il fallait exiger d'eux au moment où ils demanderaient à se réconcilier avec l'Eglise.

Cette réponse officielle arriva au début d'octobre. Elle renseignait point par point sur les questions diverses qui avaient été posées. Ainsi : ceux qui ont prêté le premier serment exigé en France ont encouru les peines canoniques, parce que ce premier serment était nommément condamné; il n'en va pas de même de ceux qui ont prêté le second serment puisqu'ils ont pu se laisser tromper par ce mot de « serment civique » et croire qu'ils pouvaient le prêter en conscience. Quelles peines ont encourues ceux qui ont communiqué pour les choses saintes avec le faux évêque, ceux qui auraient reçu de lui la tonsure ou les ordres, ceux qui auraient renoncé volontairement à la vie religieuse pour prendre l'habit séculier ? Les réponses varient suivant les cas et suivant la gravité des fautes.

Mais si nous pouvons les passer sous silence ou n'en donner que ce bien superficiel aperçu, il n'en va pas de même de la lettre autographe du Saint-Père à Mgr Paget. Elle est si honorable pour celui dont nous racontons la vie que ne la point citer nous paraîtrait une injure envers sa mémoire.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Par la lettre que Votre Fraternité nous a adressée de Turin la veille des calendes d'août de cette année, nous avons compris toute la vertu que vous avez déployée pour notre cause personnelle, pour celle du Saint-Siège, pour celle de la foi catholique

contre ceux qui, ces derniers temps, ont écouté les esprits de l'erreur, méprisé l'autorité, et maudit tous ceux qui sont en charge. Avec quelle foi, quel zèle du salut des âmes, quelle piété et quelle prudence, aidée du reste par des ecclésiastiques éminents, elle s'est opposée aux impies et aux schismatiques qui se sont efforcés de tout bouleverser dans le duché de Savoie ! Il nous a été très agréable d'apprendre ces choses, et, bien que votre labeur et votre charge trouvent au ciel et dans le Tout-Puissant une plus grande et plus digne récompense, néanmoins, nous aussi nous adressons à Votre Fraternité (2) de grandes actions de grâces dans le Seigneur pour ce que vous avez fait jusqu'à ce jour afin d'opposer une barrière au schisme qui s'étend et de confirmer les fidèles dans la saine doctrine. Tous nos éloges donc pour votre conduite.

Nous ne pouvons omettre de saisir cette occasion pour vous exhorter dans le Seigneur à continuer de défendre avec le même courage et la même constance la sainte foi catholique et celle du Siège apostolique auquel, par la grâce de Dieu, nous présidons, afin que, si faire se peut, même ceux qui cherchent à attaquer Dieu, l'unité de l'Eglise et la paix commune, reviennent à un salutaire repentir et obtiennent le pardon de leurs égarements.

Au reste, Vénérable Frère, il faut tout confier à Dieu : il n'abandonne point à la confusion ceux qui espèrent en lui, et quand il a plongé ses serviteurs dans la tribulation comme on plonge l'or dans le creuset, il ne les délaisse point, mais il étend son bras pour les défendre, il les console et les fortifie par ces suaves paroles : « Comme ils m'ont persécuté ils vous persécuteront. »

C'est pourquoi il ne faut pas se décourager, mais soutenir vaillamment le combat : l'Eglise n'est jamais vaincue par les persécutions; elle n'en devient que plus florissante.

C'est avec une très grande joie que nous reconnaissons la soumission que vous professez envers nous dans les diverses questions que vous proposez sur la ligne de conduite que vous avez à suivre pour arriver plus sûrement et plus efficacement à remédier aux maux qu'enfante un schisme si déplorable.

Chacune des questions à nous proposée a été pesée avec la plus grande maturité par nous, et d'après l'avis de nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sacrée Congrégation du Concile. Nous y avons satisfait comme vous le verrez par les réponses jointes à notre présente lettre.

En attendant, Vénérable Frère, recevez comme un gage de félicité la bénédiction apostolique que très affectueusement nous vous accordons.

Donné à Rome, à Sainte-Marie Majeure, le 3 octobre 1793, la 19e année de notre Pontificat.

PIE VI, pape.

---

(2) *Nos quoque agimus Fraternitati tuæ magnas in Domino gratias, quæque hactenus gesta a Te sunt omni laude commendamus.*

Cette lettre paternelle fut sans doute, pour Mgr Paget, une des plus grandes consolations de sa longue carrière. Il en avait d'autres : le courage et la sagesse de ses vicaires généraux, MM. Bigex, de Thiollaz, Besson et Perrand, qui furent de vrais confesseurs de la foi (3), l'intrépidité des prêtres qui assuraient le service religieux à ses diocésains, et cela dans des conditions souvent épouvantables.

Il faudrait qu'au moins les exploits de quelques-uns fussent plus connus chez nous. L'oncle Jacques Bouvet, l'abbé Marin Ducrey, ces noms parlent-ils encore assez haut ? Ces deux hommes, et tant d'autres, surent garder, au milieu des épreuves et des tracasseries de tous les jours, « un moral » si haut, une énergie, une ingéniosité si mêlée de bonne humeur, qu'on peut les comparer au diacre saint Laurent plaisantant sur son gril et paraissant se moquer de ses souffrances (4). L'oncle Jacques, du Biot, était préfet et directeur spirituel du collège de Rumilly. Du jour au lendemain il devient un maçon qui cherche de l'ouvrage, un meunier tout blanc de farine, un pauvre valet gardant les troupeaux. Il erre dans les montagnes du Chablais, convoquant les bons paysans à l'aide d'un sifflet, dont il tire des sons cadencés qui le font reconnaître de tous. Ce sifflet a été représenté sur la pierre de taille de son tombeau (5) : il est quelque chose de trivial et de sublime à la fois.

L'abbé Marin Ducrey, de St-Roch, ressemblait beaucoup à l'oncle Jacques (6). Il revint de ses quelques semaines d'émigration en passant par Martigny et Châtel. Les soldats qui gardaient la frontière l'aperçurent déguisé en bûcheron, avec une peau de chèvre sur les épaules et une hache sous le bras. Ce fut le commencement d'une vie héroïque, qui dura jusqu'à la paix de l'Eglise. On sait

---

(3) V. résumé en quelques lignes dans Lavanchy, I, p. 100, quel fut leur sort.

(4) *Assatum est jam; versa et manduca* (Office du saint).

(5) Il mourut à Annecy, curé de Saint-Maurice, en 1829. Sa Vie a été écrite par un de ses successeurs, le chanoine Mercier.

(6) Lui aussi était « *le quinque* Marin ». Décédé à Mélan, 1834. V. sa Vie, par le chanoine Marullaz, 2e vol. de l'Histoire de Mélan. M. l'abbé Despois a aussi écrit *L'abbé Marin Ducrey;* Annecy, Abry, 1908.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

comment cet homme de Dieu fonda ensuite le collège de Mélan en 1804. Nous parlons de lui d'autant plus volontiers qu'il était le fils spirituel de Mgr Paget, ayant été fait prêtre par lui, dans cette ordination célèbre du 22 septembre 1792.

Il faudrait citer aussi — nous prenons ces noms au hasard — les Bétemps, les Lallier, les Poëncin, les Suscillon (7) et tant d'autres, qui marchèrent comme dans le sillage de ces deux-là. En écrivant ceci, nous avons sous les yeux une lettre écrite en 1880 par un ancien du clergé, Rd F. Périllat, archiprêtre de Marcellaz-Albanais, un lutteur du journalisme d'autrefois. Or ce prêtre raconte avec fierté comment son oncle A. Périllat, mort curé de Monnetier en 1842, fut traqué à St-Jean d'Aulps :

> Il fut dénoncé au district de Cluses, tout composé, soit dit en passant, d'étrangers à cette ville (8). On envoya bien vite des sbires qui arrivèrent à St-Jean à la pointe du jour. Mon oncle, encore au lit dans la maison d'un bon chrétien nommé Jordan, père de M. Jordan mort curé de Frangy, fut averti trop tard pour s'habiller et fuir de la maison. On n'eut que le temps de le faire descendre, à moitié vêtu, dans un caveau creusé sous l'écurie, parmi les pommes de terre. C'était en hiver. Les soldats trouvèrent son lit encore chaud, et sous le lit la pierre sacrée et les objets du culte. Ils conclurent que le prêtre était dans la maison. Il la visitèrent et fouillèrent de fond en combles. Ils allèrent dans l'écurie, et frappaient le sol de la crosse de leurs fusils, mais ne surent pas frapper à l'endroit de la trappe qui ouvrait le caveau. Malheureusement, les gens de la maison n'avaient pas pris garde à la présence de leur fille, âgée de neuf ans. Les soldats environnèrent cette enfant et la sommèrent à plusieurs reprises, leurs baïonnettes sur sa poitrine, de leur dire où était le prêtre. Cette fille refusa constamment de répondre, et le prêtre fut sauvé. Il s'enfuit par les montagnes du Valais jusque dans la Vallée d'Aoste.

Le clergé de Mgr Paget eut même l'honneur, mais c'est un honneur terrible, de donner à l'Eglise et au ciel de véritables martyrs, mis à mort en haine du sacerdoce. Ils furent aussi immolés, ô ironie des mots, au nom de la liberté !

---

(7) Nous citons ces quatre pour les avoir rencontrés dans notre étude sur *Ugine,* Tome 48 de l'Académie Salésienne.

(8) Ces Périllat étaient de Cluses. Le narrateur dit que son oncle garda toute sa vie des dartres occasionnées par l'humidité du caveau.

En comptant seulement ceux qui étaient originaires du diocèse actuel d'Annecy (9), ce sont quatre prêtres de Mgr Paget qui moururent de cette mort glorieuse pendant la première Terreur, en 1794. Mais si nous envisageons le diocèse tout entier, nous devons ajouter un nom à cette liste : c'est celui que nous donnerons en dernier lieu :

L'abbé **François VERNAZ**, de Chevenoz, fusillé à Thonon, sur la Place Château, le 22 février;

L'abbé **Joseph MORAND**, du Biot, également fusillé à Thonon, le 15 mai;

L'abbé **François REVENAZ**, de Seyssel, guillotiné à Grenoble le 26 juin, sur la « Place de la Liberté »;

L'abbé **Charles JOGUET**, du Crest-Voland, fusillé à Cluses le 14 août, sur le pré Bénevi;

L'abbé **Marin REY**, de Ceyzérieux, guillotiné le 24 avril, sur la place de Bourg.

Si l'apôtre saint Paul a pu écrire aux fidèles de Philippes : « Vous êtes ma joie et ma couronne », ces cinq ne sont-ils pas, dans l'éternité, la joie et la couronne de Mgr Paget ? Mais ils ne furent pas les seuls. Dans les mois, les années qui ont suivi l'armistice de 1918, on a vu souvent, dans les journaux, cette mention : « Mort des suites de la guerre ». De même, Dieu seul connaît le nombre de ceux, prêtres et fidèles, qui sont morts des suites de la Terreur et de l'émigration, des privations et des souffrances que de tels voyages, — il faut savoir ce qu'étaient alors les routes et les moyens de locomotion — amenaient nécessairement, quand un Albitte les dérigeait de haut avec une cruauté, une rage infernales. L'aventure de l'abbé Jean Bally de Vieugy, que l'on trouva étendu les bras en croix dans les neiges du Grand-Saint-Bernard, le 19 avril 1793, est un exemple navrant et glorieux des dangers courus par tant de confesseurs de la foi (10).

---

(9) V. l'excellent petit ouvrage de M. Lavorel : *Les Martyrs de la Savoie pendant la Révolution française*, Annecy, 1907.

(10) V. l'étude sur les abbés Bally et leur sœur Louise-Aimée par leur compatriote le chanoine Francis Mugnier.

Malgré tout, beaucoup de prêtres brûlaient du désir de quitter le Piémont ou la Suisse; ils demandaient avec instances à Mgr Paget, comme une faveur, la permission de retourner à leur poste : « Que faisons-nous ? écrivait de Fossano l'abbé Jean Neyre, vicaire d'Ugine, à son ami Charles Joguet, vicaire à Chêne, le même qui occupe le quatrième rang dans la funèbre liste que nous venons de donner et qui était alors à Mondovi; que faisons-nous ? Allons secourir nos braves Savoyards; ils soupirent après nous. Ne permettons pas que l'esprit de malice fasse tant de conquêtes. Nous secourrons les justes et ramènerons les pécheurs. Nous serons en danger, il est vrai. Eh bien ! s'il faut mourir, notre félicité est certaine, notre bonheur assuré (11). » A ces deux, Mgr Paget accorda en tremblant (mars 1794) la permission demandée. Mais pour les autres, il s'en tint aux avis qu'il venait de leur donner, le 20 février, dans sa *Lettre à MM. les Ecclésiastiques de son diocèse, réfugiés dans le Piémont, la Suisse et le Valais.*

C'est là un document magistral, un long développement sur le côté providentiel des persécutions, sur le courage et l'esprit de foi avec lesquels il les faut supporter si l'on veut que se réalise la Béatitude évangélique : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ! » La Lettre est écrite avec tant de soin qu'il s'y trouve jusqu'à 117 passages de la Sainte Ecriture, avec indication, pour chacun, du chapitre et du verset. Ce que nous voudrions, ce sont des noms et des détails. Il y en a deux ou trois, mais ils sont noyés dans l'ensemble des réflexions, des considérations générales. Des noms, des détails auraient intéressé davantage les destinataires et surtout leurs arrière-neveux, mais la prudence la plus élémentaire — lui-même nous le dira — devait les interdire à Mgr Paget dans un document qui pouvait si facilement tomber entre des mains ennemies et alimenter encore la persécution.

On lira ici avec édification les lignes du début, et quelques autres glanées ça et là dans la Lettre.

---

(11) Fleury, *loc. cit.*, III, 194.

Joseph-Marie Paget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège, évêque de Genève, abbé de Chézery, à tous les ecclésiastiques du diocèse de Genève dispersés par la persécution, salut en N. S. J. C., en qui seront consolés, avec qui seront glorifiés et vivront éternellement ceux qui auront salutairement participé à ses souffrances.

Le peuple fidèle contemple avec effroi l'audace des impies et les progrès de leur conjuration sacrilège. Les pontifes et les prêtres gémissent dans les angoisses d'un exil que chaque jour et chaque instant rendent plus amer. Mais nous reposerions-nous, Messieurs, dans les accents d'une douleur dont toute âme sensible ne saurait se défendre ? Dieu nous destine à parcourir la carrière sacerdotale dans toutes les circonstances prédites tant de fois aux premiers disciples de Jésus-Christ lui-même. Non, non, l'apôtre n'est pas au-dessus de celui qui l'a envoyé. C'était en haine de son nom que cette même secte, dont les crimes désolent aujourd'hui la terre, avait dès longtemps érigé en système la haine des nations contre nous. Il était réservé à la véritable Eglise, ce ministère de sacrifices et de souffrances. Depuis l'interrogatoire de saint Pierre et de saint Jean en présence des magistrats, des anciens du peuple, depuis le martyre de saint Etienne et l'exil du Bien-aimé de J. C. dans l'île de Pathmos, jusqu'aux persécutions de nos jours, voyez les apôtres, leurs disciples, et après eux les Cyprien, les Athanase, les Chrysostome, nous précéder dans les routes de la tristesse, de cette tristesse qui pour eux s'est changée en joie. Ah ! sans doute, Messieurs, la voie des palmes et des couronnes vous est ouverte: ceux qui sèment dans les larmes récolteront dans l'allégresse !

Mais que ceux dont la vie aurait été mélangée de quelque oubli de leur vocation aient maintenant le courage de méditer les reproches et les menaces que cent fois peut-être le Maître de la vigne nous avait inutilement adressés. Ah ! portons nos regards dans l'éternité, et puissions-nous dire, comme saint Hilaire de Poitiers exilé en Phrygie, que plus on nous éloigne de notre patrie pour le nom de J. C., plus nous sommes voisins des cieux.

C'est néanmoins à nous de pleurer « entre le vestibule et l'autel » (12); c'est à nous d'offrir des dons et des sacrifices pour nos péchés et pour les péchés du peuple. Effaçons l'arrêt de notre condamnation par une pénitence semblable à celle des Ninivites...

Nous interrogeons avec un empressement inquiet ceux d'entre nos frères qui fuient, à travers les dangers, une terre où les gens de bien ne vivent plus que de larmes, une terre qui tue ses prophètes et dévore ses habitants. Oh ! quel serrement de cœur nous cause tout ce qu'ils nous disent! Nos frères qui sont

---

(12) Joel, II, 17. « Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes. »

encore dans nos provinces sont dans la plus grande affliction et dans l'opprobre. Le nom de Dieu y est publiquement outragé; tous les objets de notre vénération sont profanés. Ce n'est plus l'hérésie, ce n'est plus le schisme; c'est l'excès de l'orgueil et du délire de l'homme tel que le dépeignent les oracles sacrés.

Au milieu de cet épouvantable désordre qui n'a plus de nom, si je pouvais du moins faire entendre aux fidèles les consolations et les paroles du salut ! Mais c'est en vain que j'ai attendu le moment favorable. La tyrannie pèse toujours plus sur eux; elle n'épargne même pas les pensées intimes et secrètes qui les unissent avec nous dans une même foi et les attachent à une même espérance. Je leur dirais comme saint Paul aux Thessaloniciens que je rends grâces à Dieu de ce que leur foi augmente et de ce que leur charité abonde, que je mets toute ma gloire dans leur persévérance. Mais je me tais, puisque les malheurs me forcent de dissimuler de tels prodiges.

Mgr Paget insiste ensuite sur la nécessité de se sanctifier, d'être humble, de persévérer. Il exprime au roi de Sardaigne et à sa famille, aux magistrats du Valais et de Fribourg, aux évêques d'Italie, de Sion et de Lausanne sa profonde reconnaissance et celle de son clergé. Il finit en pardonnant aux calomniateurs, aux persécuteurs :

Puisse ce pardon expier leur haine contre nous et leur mériter un regard de miséricorde !

Du lieu de ma retraite, le 20 février 1794.

J. M., évêque de Genève.

Nous nous excusons d'avoir ainsi abrégé cette lettre et d'en donner à peine le quart. Elle est déjà bien belle, mais qu'aurait dit Mgr Paget quelques mois plus tard, quand le sang des martyrs aura coulé, quand les décrets successifs de la Convention et les décrets particuliers d'Albitte auront mis le comble à cette cruauté humainement inexplicable ! D'ailleurs il n'entre pas dans notre sujet de raconter la Révolution en Savoie (13), mais seulement de faire connaître Mgr Paget, ses sentiments et ses œuvres.

---

(13) Ni surtout de donner les noms des prêtres-apostats, séculiers et religieux, les premiers au nombre de 30, les seconds au nombre de 14, qui prêtèrent le serment impie de *déprêtrisation* exigé par Albitte. Ils sont énumérés dans Lavanchy, I, ch. IX.

CHAPITRE X

Le neuf Thermidor

Chute de Robespierre. — Décret de liberté, février 1795. — Nomination de deux vicaires généraux. — Conférences de Sécheron, juillet 1795. — Lettre de Mgr Paget, 15 août. — Division du diocèse en 12 missions. — Nouveaux décrets tyranniques et menaces de Carelli. — Rétractation de Panisset. — Mgr Paget reconnaît les reliques de saint Vincent de Paul. — Sort de celles de saint François de Sales et de sainte Chantal. — Armistice de Cherasco. — Tracasseries officielles. — Exil de la reine et de l'évêque. — Il refuse Pignerol.

La chute de Robespierre, au 9 thermidor (27 juillet 1794), produisit une sorte de soulagement général :

Salut, neuf Thermidor, jour de la délivrance !

s'écriait le poète Marie-Joseph Chénier, gagné par l'allégresse publique. La Convention alla même jusqu'à publier, le 3 ventôse an III (25 février 1795), un décret sur la liberté des cérémonies religieuses : « Quiconque troublerait par violence les cérémonies d'un culte quelconque sera puni suivant la loi. »

Etait-ce là une concession hypocrite, destinée à procurer une rentrée en masse des prêtres émigrés ? En tout cas, escompté ou non, l'effet ne tarda pas à se produire :

les prêtres passaient les montagnes, essayaient de s'installer de nouveau où ils pouvaient, même dans leurs paroisses; les fidèles n'osaient croire à un pareil bonheur. Instruits par les années sanglantes qu'ils venaient de vivre, ils avaient raison de se défier.

Dès le mois d'avril qui suivit, Mgr Paget avait proposé à ses grands vicaires 40 pages d'*Avertissements et Ordonnances sur le rétablissement du culte* ; il pensait les envoyer ensuite à tout son clergé. Mais il fut bien vite convaincu de leur inopportunité, non moins que de la nécessité d'une nouvelle organisation des secours spirituels dans son diocèse. Il voulut donc élaborer d'autres avis pastoraux pour régulariser l'administration dans toutes les paroisses où il n'était pas impossible de pénétrer. A cette fin il provoqua une réunion extraordinaire de ceux en qui il avait toute confiance, nous voulons dire ses vicaires généraux.

Le prévôt du Chapitre, l'illustre de Thiollaz, avait été l'un des premiers à subir la prison (1). Il avait porté les chaînes jusqu'à Bordeaux, d'où il devait être transféré à la Guyane. Providentiellement sauvé par le dévouement d'un Annécien, M. Mathieu, et par l'intervention courageuse de Mme de La Rochefoucauld auprès de Fouquier-Tinville, il avait passé à Lausanne, d'où il administrait le diocèse avec ses collègues, MM. Bigex et Besson.

Leur dévouement à tous trois était au-dessus de tout soupçon d'injustice, ou d'exagération; cependant le fait d'être si loin enlevait quelque chose à leur autorité. Ceux qui portaient, en plein combat, le poids du jour et de la chaleur, les trouvaient parfois trop exigeants : « Ils ont bon dire ! » répétait-on, faisant allusion à certaines sévérités, à certaines solutions apportées, par M. Bigex surtout, à des demandes angoissées et pressantes. C'est alors que Mgr Paget, septembre 1794, nomma trois nouveaux grands vicaires, dont les deux premiers résidaient dans l'intérieur

---

(1) V. surtout l'*Histoire de Mgr de Thiollaz,* par Albert, I, chap. IX.

de la Savoie, en plein combat. C'étaient MM. Dubouloz et Pierre Saint-Marcel. Le troisième n'était autre que M. Montréal, chargé d'assister son oncle et évêque dans l'ensemble de ses fonctions.

Au mois de juillet 1795, Monseigneur invita MM. Dubouloz et Saint-Marcel à rejoindre en Suisse MM. Bigex et Besson, afin de rédiger avec eux, à son intention, un mémoire sur l'état présent du diocèse. M. de Thiollaz était alors à Venise : il ne put prendre part à cette réunion si importante, dont M. Vuarin nous a laissé un récit du plus grand intérêt (2).

> Elle eut lieu, écrit-il, à Sécheron près de Genève, dans l'hôtel de MM. les frères Desjean. Elle dura cinq jours. J'y assistai en qualité de secrétaire. A cette date, je n'étais encore que diacre (3). Je fus touché et ému jusqu'au fond de l'âme de tout ce que je vis et de tout ce que j'entendis de la part de ces quatre vénérables confesseurs de la foi, en face des tours de St-Pierre (de Genève) et sous le glaive de la persécution qui n'eût pas manqué de les frapper s'ils eussent été découverts par la police révolutionnaire.
>
> Je compterai toujours cette station au nombre des plus beaux jours de ma vie, et je n'oublierai jamais les leçons et les exemples de vertus sacerdotales dont j'ai eu la consolation d'être témoin. Sur la fin du cinquième jour, MM. Bigex et Besson montèrent sur un petit bateau pour retourner à Lausanne; je repris la route de la Savoie avec MM. Dubouloz et St-Marcel.

Au reçu du rapport ainsi élaboré par ses grands vicaires, Mgr Paget composa une brochure de trente pages intitulée *Avis pastoraux et Déterminations de Mgr l'Evêque de Genève pour l'administration des secours spirituels dans son diocèse.* Il la publia à Turin le 15 août 1795. Douze pages y étaient consacrées aux avis et dix-huit aux règlements.

---

(2) *Lettre au vénérable Clergé,* p. 15.

(3) De la fameuse ordination du 22 septembre 1792. Né à Collonges-sous-Salève, le 10 juin 1769, M. Vuarin fut ordonné prêtre à Fribourg, également le 10 juin, 1797, dans la chapelle du collège St-Michel. On sait le beau rôle de M. Vuarin comme curé de Genève. Il y mourut en 1843 et repose dans la crypte du Sacré-Cœur. Plusieurs de nos renseignements sont pris dans sa biographie.

« Ce qui fait le plus d'impression à sa lecture (4), c'est d'y trouver, à travers les accents de la plus vive tendresse, les paroles les plus fortes adressées aux confesseurs de la foi, pour leur faire comprendre la nécessité de pousser, en ces temps difficiles, la vertu jusqu'à l'héroïsme, et de ne rien donner au relâchement ou à une condescendance excessive. On croirait entendre saint Cyprien s'adressant aux chrétiens placés dans les mêmes circonstances. C'est la même fermeté à maintenir la discipline, la même rigueur à ne pas admettre les *tombés* (les *lapsi*) sans une satisfaction préalable, le même langage, en un mot, d'austérité et de douceur. »

Voyez votre malheureuse patrie, disait Mgr Paget à ses prêtres, couverte des désordres de l'erreur et des scandales de l'impiété. Voyez cette terre, à laquelle nos cœurs ont voué leurs plus tendres affections, cette terre autrefois comblée des bénédictions du ciel, et maintenant désolée par les traits les plus accablants de sa colère. Voyez un peuple nombreux exposé dès longtemps à tous les genres de séductions, à des pièges tantôt perfides tantôt grossiers mais toujours dangereux, parce que, là où les passions sont sans frein, l'empire de la vertu ne peut que diminuer, s'affaiblir et se perdre.

Non, il ne faut pas nous le dissimuler, nos très chers frères, si nous avons à nous applaudir des pieux gémissements du peuple confié à nos soins, de ses vœux et de son attachement pour la religion de ses pères, nous avons aussi à déplorer les progrès de la contagion du siècle, et notre âme en est accablée de la plus amère douleur.

C'est sur un sol rempli de ronces et d'épines que tomberont les semences de salut. Il n'appartient qu'à des saints d'y paraître et d'y travailler avec fruit. Nos ennemis, en vous persécutant, admirent malgré eux votre fermeté, et au fond de leurs consciences ils sont forcés de rendre hommage à vos principes. Les fidèles exaltent avec attendrissement les témoignages que vous avez rendus à la foi, et la générosité de vos sacrifices. C'est de vous que dépendent les victoires de la religion; vous êtes et vous serez envoyés pour la résurrection et la ruine de plusieurs.

Quel admirable langage ! Douze pages sont de ce style et de ce cœur. Les éloges, les encouragements, les reproches même n'y manquent pas.

---

(4) *Histoire de M. Vuarin,* par Fleury et Martin, I, 35.

Le reste est un règlement qui divise le diocèse d'après les localités, les convenances et l'utilité générale. La partie de Savoie renferme 22 missions et celle de France 3 seulement (5). Mgr Paget, par cet acte important, confie tout le diocèse à des missionnaires et à des adjoints ayant sous leurs ordres des suppléants laïques; il détermine leur juridiction, leur trace des règles pour l'exercice du saint ministère, établit une discipline appropriée aux circonstances. Une circulaire de M. Bigex aux suppléants laïques vint compléter ce grand travail, dont nous pourrions dire aussi qu'il était nécesaire.

Parmi ces prêtres revenus de l'émigration, plusieurs ne pouvaient pas encore rentrer dans leur paroisse. Des vallées plus chrétiennes risquaient d'avoir trop de prêtres, et d'autres, pas assez. Enfin, les vicaires, ceux surtout, et ils étaient nombreux, à qui la prudence la plus élémentaire défendait de retourner avec leurs curés, n'avaient plus qu'une juridiction mal définie. Il fallait donc des cadres plus souples, des rayons d'action plus étendus que ceux des simples paroisses. Les missions assimilées à celles des pays infidèles étaient la vraie solution.

M. Vuarin fut immédiatement chargé de colporter toutes ces pièces provenant de l'évêque et du vicaire général, et de les faire parvenir aux missionnaires. Bientôt, tous les eurent reçues et se trouvèrent au poste qui leur avait été assigné, en sorte qu'après quelques mois l'Eglise

---

(5) Nous donnons ici ces 25 missions : 1. Les archiprêtrés d'Evian et de St-Paul. 2. Abondance et la vallée d'Aulps. 3. Thonon et la côte du Chablais. 4. Le bas Chablais et Veigy. 5. Gaillard et Bonne. 6. Ternier et sous Salève. 7. Viry et la haute Semine. 8. Chaumont et la basse Semine. 9. Cruseilles et les basses Bornes. 10. Les hautes Bornes, La Roche et Arenthon. 11. Boëge et Viuz-en-Sallaz. 12. Samoëns et la rive droite de l'Arve. 13. Bonneville, Cluses et la rive gauche de l'Arve. 14. Sallanches, Passy, Megève. 15. Ugine, Menthon, Chevaline, Doussard, Lathuille. 16. Thônes. 17. St-Jorioz, les hautes et basses Bauges. 18. Héry-sur-Alby, le Montcel et Grésy. 19. Rumilly, Vallières et la Chautagne. 20. Clermont, Hauteville, La Balme-de-Sillingy, Seyssel-Savoie. 21. Pringy et Villaz. 22. Annecy et Alby. 23. Gex. 24. La Michaille. 25. Le Valromey.

V. dans Lavanchy, *loc. cit.*, I, 513, tout le détail de cette organiation.

était réorganisée dans tout le diocèse de Genève, et cette réorganisation, que beaucoup croyaient transitoire, devait durer huit ans.

En effet, il ne manquait plus qu'une chose, la vraie liberté. « O liberté, s'était écriée Mme Roland, que de crimes on commet en ton nom ! » Ce fut un crime aussi que ces décrets signés par la Convention au moment où elle allait disparaître de la scène, septembre et octobre 1795, et qui renouvelaient les lois les plus cruelles de la Terreur; un crime encore, cet autre décret du 13 janvier 1796, où le Directoire continuait lui-même à faire la guerre, soit aux prêtres fidèles soit aux populations qui les écoutaient. On appelle cependant ces années, sans doute « par comparaison », l'époque du modérantisme ou de la persécution mitigée (novembre 1795 à septembre 1797).

Près de l'administration centrale de Chambéry, le Directoire envoya pour commissaire un « patriote » ardent du nom de Carelli. Il se fit dans nos contrées l'écho de ce qu'il appelait « la foudre nationale ». On le vit à ses circulaires successives. Peu soucieux de l'article de la Constitution portant que « nul ne pouvait être empêché, en se conformant aux lois, d'exercer le culte qu'il aurait choisi », il fait entendre ses plaintes : « Les prêtres rentrés depuis quelque temps, dit-il, sont accueillis, soutenus, protégés même, par les autorités constituées. Des sentinelles fidèles veillent à leur sûreté. Vous tonnez dans vos arrêtés (il s'adresse aux municipaux des communes), et vous mollissez dans votre conduite. » Puis il rappelle la peine de mort, décrétée contre tout prêtre déporté ou sujet à la déportation, contre tout citoyen convaincu de lui avoir donné asile.

De telles menaces prouvent au moins tout le bien surnaturel accompli par les émigrés revenus à leur poste. Ce bien était considérable. Mgr Paget apprécia aussi grandement le retour au bercail de l'évêque Panisset, à la suite d'une sorte d'*enlèvement* de sa personne au château de

Tréson près du Grand Séminaire d'Annecy (janvier 1796). Il y était venu en habit laïque; le grand vicaire Dubouloz et le diacre Vuarin l'y rejoignirent, déguisés en marchands. Ils obtinrent de lui qu'il montât à cheval et partît pour Genève. Eux-mêmes encadraient sa marche et ce n'était pas sans nécessité, car il n'avait l'air ni bien décidé ni bien convaincu. Ils arrivèrent harassés, durent longer le lac jusqu'à Coudrée-Sciez, où ils s'embarquèrent pour Lausanne. Là seulement, en présence de MM. de Thiollaz et Besson, du chanoine Perrin de Chambéry, ancien ami de l'intrus, en présence de M. Bigex, qui lui fut bon comme un père, et d'une quarantaine de prêtres exilés, tous confesseurs de la foi, Panisset se jeta à genoux en sanglotant, en demandant pardon à tout ce clergé fidèle. Toutefois, il ne donnait pas encore entière satisfaction, s'obstinant à rappeler son titre dévêque, et cela avec des airs de vanité qui paraissaient incompatibles avec une soumission sincère. Mis sous la direction de M. Perrin, il fit enfin la paix avec Dieu, et publia sa rétractation, datée du 22 février 1796. Elle fut envoyée au Souverain Pontife, à Mgr Paget, puis beaucoup divulguée. On y reconnaît la plume de Joseph de Maistre. M. de Thiollaz n'en fut pas complètement satisfait. Il l'aurait peut-être voulue plus simple et plus courte. Mais peu importait, vu que cette première rétractation d'un évêque constitutionnel fit une profonde impression. « Elle a fait verser des larmes partout où on en a fait la lecture. » (6). Panisset y ajouta des lettres particulières qu'il envoya à des évêques, à des prêtres, à des laïques. Sa personne n'était guère importante pour ceux qui le connaissaient, d'autant plus que son « serment d'Albitte », prêté dans des conditions bizarres puis rétracté, sa situation misérable comme fortune, son caractère vaniteux et original — c'est un pauvre hère, écrit encore J. de

---

(6) *Lettres à un ami*... Lyon, 1809, p. 123. Ces lettres furent écrites par M. Rey, alors secrétaire de Mgr de Solle.

(7) Le fameux Grégoire, dans ses Mémoires, II, 235. le blâme de s'être ainsi rétracté — Après le Concordat, il fut nommé recteur de Tresserve, où il mourut en 1809, âgé de 80 ans. Son acte de décès ne fait pas même allusion à son titre d'évêque. Les lettres que nous

Maistre — n'attiraient guère que « la compassion ». Mais de loin il passait pour un personnage et sa conversion réjouit grandement les amis de l'Eglise (7).

Mgr Paget, quelques mois plus tard, goûta une consolation d'un tout autre genre, à l'occasion de la Saint-Vincent de Paul, 19 juillet 1796. C'était la fête patronale des Lazaristes, chez lesquels, on s'en souvient, il trouvait à Turin la plus cordiale hospitalité. De Paris, M. Siccardi, assistant du supérieur général, avait apporté, pour les sauver de la profanation et de la ruine, diverses reliques du saint qui fut l'ami de saint François de Sales; il y avait d'abord son cœur, aujourd'hui vénéré dans une des chapelles de l'église primatiale de Lyon; il y avait aussi des vêtements et des lettres. Mgr Paget eut le grand honneur de tenir successivement tous ces objets dans ses mains; de les authentiquer en y apposant son cachet de cire rouge; de se recommander ainsi « de tout près », lui et son clergé si éprouvé, à la protection du saint envoyé par la Providence pour être l'honneur et le modèle du sacerdoce.

A cette date, l'évêque continuait à trembler pour des reliques encore plus précieuses pour lui que celles de saint Vincent de Paul, nous voulons dire les reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. A l'instant où se déroulait à Turin la cérémonie dont nous parlons, ces saints corps, renfermés dans deux coffrets, reposaient à Annecy, entre deux planchers de la maison Amblet. On sait les aventures vraiment « romanesques », si l'on ose parler ainsi, des deux châsses pendant la période révolutionnaire : nuit du 26 mars 1793, transfert des corps, d'Annecy au château de Duingt, dans une barque, sous

---

venons de citer disent de lui qu'il fut « vaincu par sa conscience et la persévérance des mesures prises pour assurer son retour ». Elles ajoutent : « Ayant persévéré dans son repentir de la manière la plus édifiante, il vient de terminer sa carrière dans le sein de sa famille et d'une paroisse qu'on lui avait confiée, où il n'a cessé de répandre de bienfaits et des bons exemples. »

les yeux de quatre vieilles religieuses; retour des saints corps quelques jours après, sur la demande instante de la municipalité: ils sont alors déposés dans l'église de la Visitation, près du monastère désert; le 26 avril, leur transfert à la cathédrale, au bruit du canon, sur les épaules des municipaux; leur réception par l'intrus Panisset; après les débuts sanglants de la Terreur, à la veille des décrets d'Albitte ordonnant de faire disparaître des lieux publics ou d'anéantir « toutes les machines religieuses », les reliques sont enlevées en secret, dans la nuit du 21 au 22 janviers 1794, par quatre Annéciens dévoués, MM. Amblet, Burquier, le chirurgien Rochette et Balleydier; elles sont remplacées dans les châses par deux squelettes tirés du cimetière des Clarisses d'Annecy, arrangés à la hâte par Rochette, et habillés l'un en évêque, l'autre en religieuse de la Visitation. Ces fausses reliques sont honorées, préservées, tandis que les vraies reliques étaient reconnues officiellement mais en grand secret par le vicaire général Dubouloz, venu tout exprès à Annecy pour cette importante formalité. Lui-même écrivit au verso d'une lettre reposant sur la poitrine du saint : « Enlevé depuis 10 heures du soir jusqu'à 4 heures, la nuit du 21 au 22 janvier 1794. » Les noms des sauveurs sont transcrits à l'envers: Telbma pour Amblet, Reidyellab pour Balleydier... A partir de cet instant, la municipalité, qui ignore tous ces détails, continue à traiter avec une prudence digne d'éloges ce qu'elle croyait être les vrais corps saints; ils sont remisés dans une sacristie « au milieu des meubles et effets servant au culte ». Après le Concordat seulement, le mystère s'ébruita, et Mgr Paget était encore de ce monde quand son successeur, Mgr de Mérinville, reconnut les reliques en 1804, et même quand Mgr de Solle en fit la translation solennelle en 1806 (8).

---

(8) *Saint François de Sales et ses reliques sous la Terreur,* par MM. Despine et Serand. V. aussi Mercier, *loc. cit.,* chap. XXVI.

Mais la page qui nous reste à écrire pour achever ce chapitre n'a rien de commun avec « le modérantisme » ni avec « l'accalmie ». Qu'on en juge.

Victor-Amédée III avait soutenu contre la République française quatre campagnes successives, lorsque le Directoire se décida à forcer les barrières de l'Italie pour étendre les conquêtes de la Révolution. Il confie l'entreprise au général Bonaparte, alors âgé de vingt-six ans. A la tête de quarante mille hommes, le jeune héros fond sur les Austro-Sardes avec la rapidité de l'aigle, et après les brillantes journées de Montenotte (13 avril 1796) et de Mondovi, il force Victor-Amédée à signer l'armistice de Cherasco puis le traité de Paris, où le roi de Sardaigne cède à la France la Savoie et le comté de Nice.

Ce prince dut aussi promettre de congédier de ses Etats les émigrés français, retenant d'ailleurs à son service ceux du Mont-Blanc et des Alpes Maritimes « tant qu'ils ne donneraient pas sujet de plaintes par des entreprises tendant à compromettre la sûreté intérieure de la République ».

Cette clause visait spécialement l'évêque de Genève. Aussi fut-il dès lors l'objet de tracasseries incessantes de part de l'ambassade française près la cour de Turin. Le généreux Victor-Amédée nomme alors Mgr Paget son conseiller, aux appointements de 2.500 fr., qui pouvaient lui assurer une honorable existence. Mais ce prince infortuné, miné par les peines morales de l'invasion française et révolutionnaire, succomba le 16 octobre 1796 à une attaque d'apoplexie.

Charles-Emmanuel IV, son fils et successeur, hérita de la bienveillance de son père à l'égard de Mgr Paget. L'ambassadeur de France ayant cependant demandé son éloignement et celui de la sainte reine Marie-Clotilde, l'évêque supplia le roi de ne pas compromettre sa sûreté personnelle pour lui épargner un second exil, ajoutant que d'ailleurs il était très honoré d'être ainsi associé au sort d'une souveraine qui était l'ange tutélaire du royaume.

Tels étaient ses sentiments à l'égard de Marie-Clotilde. Pour nous, il nous est agréable de penser qu'un lien mutuel d'estime et de respect unissait ces deux âmes, l'âme de l'évêque de Genève et l'âme si humble, si grande, de cette princesse sœur du roi Louis XVI et de Madame Elisabeth, nièce de Madame Louise de France, l'illustre carmélite. Elle fut digne d'eux par ses vertus et par ses malheurs. Son procès de béatification a été introduit en cour de Rome. Pourquoi faut-il qu'elle soit si peu connue chez nous ? (9).

Dans ces circonstances, 14 juin 1797, le roi fit offrir secrètement à Mgr Paget l'évêché de Pignerol, ce qui était une solution pratique et honorable. Mais l'évêque refusa, motivant son refus comme l'eût fait saint François de Sales : « Mon épouse de Genève, pour être pauvre et désolée, ne m'en est que plus chère. » Sa modestie garda même un tel secret sur cette offre et sur ce refus que son neveu le vicaire général l'apprit seulement six mois plus tard, quand des papiers visant cette affaire lui tombèrent sous les yeux. Comme il marquait sa surprise de n'avoir pas été informé : « Vous le savez encore trop tôt, » lui dit l'évêque (10).

Dieu parut vouloir récompenser sans retard une telle humilité, car la loi du 7 fructidor an V (août 1797) abolit les peines précédemment portées contre les prêtres, mais ce ne fut là qu'un rayon de soleil, suivi bientôt d'une nouvelle tempête.

---

(9) Elle mourut à Naples le 7 mars 1802, à l'âge de 42 ans. Nous n'avons jamais rien lu sur elle de plus attachant que la Notice introduite par M. Picollet à la fin de son premier Tome de la Vie des Saints.

(10) Ces lignes sont prises dans l'*Annuaire ecclésiastique* de 1820, p. 113.

CHAPITRE XI

La seconde Terreur

La persécution change de forme: « la guillotine sèche», les déportations. — Sort horrible des 8 prêtres du diocèse de Genève déportés à Cayenne. — Quarante sont enfermés à l'île de Ré. — Exil de Pie VI, février 1798, et de Charles-Emmanuel. — Dispersion des vicaires généraux. — L'évêque se retire en Vénétie. — Bonaparte revient d'Egypte. — Le 18 brumaire. — Lettre de M. Bigex. — Mort de Pie VI; Conclave à Venise, 1799; Election de Pie VII. — Marengo; les premières lueurs de la liberté.

On a coutume d'appeler « Seconde Terreur » l'époque inaugurée le 18 fructidor an V (septembre 1797) quand furent arrêtés, en même temps que deux Directeurs, quarante-deux membres du Conseil des Cinq-Cents et du Conseil des Anciens, tous favorables à la paix religieuse. On changea, sur toute l'étendue du territoire, les fonctionnaires soupçonnés de désirer le retour de l'ordre. On exigea des prêtres déjà assermentés un nouveau serment, de haine à la royauté. Enfin on enjoignit à ceux qui étaient rentrés — et c'était le plus grand nombre — de sortir dans la quinzaine du territoire de la République, et cela sous peine d'être pris et déportés.

La loi du 18 fructidor fut bien vite mise à exécution dans tout le département du Mont-Blanc. Dès le 25 octobre, on recommença à poursuivre les prêtres. Messes dites dans les caves et dans les granges, baptêmes, mariages, visites aux malades, tout acte de culte, tout asile offert à un prêtre devint un crime de lèse-nation. Nuit et jour des patrouilles étaient faites par des soldats, des colonnes mobiles de citoyens, des émissaires travestis qui prenaient de faux airs de dévots; même les montagnes étaient surveillées, et des lunettes d'approche permettaient d'y découvrir les indices des assemblées religieuses. Cette nouvelle chasse aux prêtres dura plus de deux ans. On les jeta dans les prisons de Chambéry, de Carouge, de Thonon, de Genève, après que cette dernière ville fut devenue, 15 avril 1798, le chef-lieu du département du Léman.

On ne voulait plus les envoyer à la guillotine sanglante de Robespierre; on les destina, comme on disait, à « la guillotine sèche », c. à d. qu'« on ne les tuait pas, on les faisait mourir ». Plusieurs furent dirigés vers l'île l'Oléron; d'autres entassés dans les barbares prisons de Rochefort ou de Bordeaux; quelques-uns expédiés vers les rivages empestés de la Guyane, à Cayenne, à Conanama, à Synnamary.

Des études récentes ont encore attiré l'attention respectueuse des prêtres et des fidèles de France sur ces derniers. Ils ont vraiment souffert tout ce qu'on peut souffrir en fait d'épreuves physiques et morales. Peut-être qu'un jour l'Eglise les béatifiera. Huit d'entre eux étaient des prêtres de Mgr Paget : MM. Jacques Lachenal d'Annecy-le-Vieux, missionnaire de Copponex; Pierre-François Berthod de St-Sigismond, chanoine de Sallanches; Joseph Gallay de La Forclaz, aussi chanoine de Sallanches et curé des Houches; Dominique Sonjeon d'Annecy, bénéficier de la collégiale de cette ville; Pierre Tournafol d'Annecy, chanoine de cette même collégiale; François Gerdil de Sa-

moëns, vicaire de Lullin; Humbert Darmand de St-Girod, chanoine de Samoëns; Pierre-Louis Gurliat de Boëge, vicaire d'Aillon-en-Bauges.

Nous ne saurions nous contenter d'énumérer ces huit noms. Ces questions étant « à l'ordre du jour », nous ouvrons une parenthèse sur les navrants détails qui concernent ces martyrs (1), sortis du port de Rochefort le 14 thermidor (1er août 1798), et montés sur la corvette « la Bayonnaise » à destination de Cayenne. Les déportés étaient au nombre de 119.

« Pendant les 54 jours que dura la traversée, ils eurent beaucoup à souffrir de l'installation et de la nourriture : celle-ci, horriblement mauvaise, biscuit pourri et rongé des vers, viande salée et avariée, soupes parfois repoussantes; le dortoir, dans l'entrepont, haut de 4 pieds seulement, où le jour ne pénètre que par l'écoutille, où des baquets servent pour les besoins de la nuit et empoisonnent l'air ambiant.

« Aussi, après quelques jours de voyage, une épidémie, aggravée encore par les chaleurs des latitudes équatoriales, enleva 7 prêtres et quelques membres de l'équipage. »

Les déportés, on peut le dire, furent cependant traités avec un certain respect par le commandant et son second. Les épreuves extraordinaires devaient commencer à Cayenne.

A la vue de cette ville, de son rivage verdoyant, qui promettait quelque soulagement à leurs poitrines épuisées, les pauvres gens se remirent à espérer un peu. Mais on les fit attendre 7 jours en vue du port, et le débarquement ne commença que le 6 octobre, débarquement bien incomplet, puisque seulement 23 prêtres mirent pied à terre. Une goëlette vint prendre les autres — et nos 8 prêtres étaient du nombre — pour les conduire à Conanama, à trente lieues de Cayenne.

« Conanama ! village de mauvaises huttes appelées « karbets », fondé tout exprès pour y loger les déportés :

---

(1) J. M. Lavanchy, *loc. cit.*, II, 15.

soleil torride, atmosphère empestée par des marais noirs et fangeux, essaims d'insectes venimeux, nourriture et boisson atroces; culture, promenades, distractions impossibles. L'ingénieur chargé de la construction et de l'organisation de ce village avait dit publiquement dans son rapport : « Conanama sera le tombeau du plus grand nombre de ces malheureux. Il serait moins inhumain de les tuer sur-le-champ à coups de fusil; on leur épargnerait ainsi les souffrances d'une longue agonie. »

Ces souffrances auraient été un peu adoucies, malgré l'horreur des circonstances, si le chef de poste avait eu quelques sentiments d'humanité. Hélas ! écoutons dans quels termes il parle des déportés : « Rien n'est vendu trop cher à ces monstres. Ils ne sont pas au bout de leur peloton; ils danseront bien une autre carmagnole ! » Epouvantés de tant de barbarie, écrit l'un de ces malheureux, ceux qui vivaient encore et qui étaient accablés sous le poids de leurs maux voyaient sans émotion la mort planer au-dessus d'eux. L'ami, loin de pleurer son ami qui exhalait son dernier souffle sous ses yeux, enviait son sort et ne se traînait sur sa tombe que pour marquer la place qu'il désirait bientôt occuper auprès de lui (2). »

« Un mois ne s'était pas écoulé depuis leur arrivée sur cette terre pestilentielle justement appelée « ce cimetière de Conanama » que quatre de nos prêtres (3) y avaient trouvé le terme de leurs souffrances. » Les autres furent transportés à 5 lieues de là, au désert de Synnamary. Mais le changement de résidence ne diminua pas le nombre des victimes. Deux autres de nos compatriotes (4) moururent à Synnamary. Il en restait deux, MM. Songeon et Gurliaz, qui ne tardèrent pas à succomber (5).

---

(2) Manseau. *Les Prêtres et les Religieux déportés...*, II, p. 107.

(3) MM. Darmand et Gerdil le même jour, 7 novembre 1798; M. Tournafol le 12; M. Gallay le 24.

(4) M. Lachenal le 5 décembre 1798; M. Berthod le 17 janvier 1799.

(5) M. Songeon le 11 janvier, à l'hôpital de Cayenne; M. Gurliaz à Synnamary, le 15 août 1801.

On a donné naguère les plus beaux renseignements (6) sur la place que tenait chez ces prêtres, au milieu de leurs souffrances, la résignation, l'union à Dieu, la dévotion au Saint Sacrement. Même dans l'horrible marais de Conanama, grâce au dévouement des pauvres noirs, « nous dressâmes un autel, écrit Mgr de Beauregard. Je consacrai la pierre et nous offrîmes, dans cette humble cabane surnommée par nous Tout-y-manque, la Victime qui doit s'immoler dans tous les lieux du monde. » A Synnamary, les déportés s'étaient fait une chapelle dans une case abandonnée, qu'ils tenaient fermée à clef. Quelques fidèles s'y rendaient secrètement. On portait aussi la sainte Eucharistie à ceux qui ne pouvaient célébrer la messe ni y assister...

Si les déportations cessèrent après le départ de la Bayonnaise, ce fut par crainte des vaisseaux anglais, qui menaçaient d'arrêter les nôtres. On prit alors le parti d'entasser les condamnés dans les prisons de l'île de Ré. Quarante prêtres de notre diocèse y furent envoyés; ils y trouvèrent un millier d'autres prêtres. Là furent écroués le grand vicaire Dubouloz, les chanoines Chappaz et Cohendet, d'autres ecclésiastiques bien connus de Mgr Paget, spécialement Rd Jean Neyre de Flumet, vicaire d'Ugine, futur curé de Thonon et futur supérieur du Grand Séminaire d'Annecy.

Plus près de lui, Mgr Paget voyait des spectacles tout aussi affreux dans leur genre. Quel deuil pour l'Eglise quand, le 15 février 1798, le pape Pie VI, à 81 ans, prit le chemin de l'exil pour être conduit d'étape en étape jusqu'à Valence, terme de son martyre ! C'était bien lui le voyageur apostolique, le *Peregrinus apostolicus* de la prophétie. Quel deuil pour la patrie savoyarde quand, le 9 décembre 1798, Charles-Emmanuel IV, dépouillé de tous ses Etats de terre ferme, dut quitter le palais de ses pères pour se diriger vers l'île de Sardaigne, accompagné, il est

---

(6) Le jour où nous écrivons ceci nous arrive la Revue *Eucharistie* avec un bel article sur ce même sujet (janvier-fév. 1933) et la citation ci-dessus de Mgr de Beauregard.

vrai, par sa sainte épouse, qui édifia l'île comme elle avait édifié le continent ! Quel deuil enfin pour l'évêque que de sentir dispersés ça et là tous les membres de son administration diocésaine : M. de Thiollaz en Vénétie, M. Besson à Constance, M. Dubouloz à l'île de Ré, M. St-Marcel en Savoie, M. Bigex au Grand Saint-Bernard, puis à Liddes, sur la route de Martigny !

Quant à lui, menacé pour la seconde fois par l'invasion française, il quitta précipitamment son refuge de Turin, la chère maison où il avait reçu pendant six ans l'hospitalité, et se retira dans l'Etat Vénitien, chez Mgr Avogrado l'évêque de Vérone. Il avait avec lui M. Montréal, son neveu, et l'abbé Noiton son aumônier. Ce jour-là, l'Eglise célébrait la fête de saint François de Sales, 29 janvier 1799. Son cœur devait se gonfler de tristesse en songeant à son diocèse, à ses prêtres, dont il s'éloignait toujours plus et qui avaient tant à souffrir; mais à soixante-douze ans pouvait-il revenir sur ses pas, affronter les hasards de la persécution ? Pouvait-il même pénétrer en Savoie, traverser impunément toutes ces contrées devenues françaises ? Son arrivée n'aurait-elle pas été immédiatement signalée de toutes manières, sa personne traquée, sa tête mise à prix ?

Cependant Bonaparte, revenu d'Egypte le 11 octobre 1799, donnait, le 18 brumaire, comme un échantillon de l'énergie dont il était capable, en renversant le Directoire et en balayant la Constitution de l'an III. Mais il avait encore pour collègues le prêtre renégat Sieyès et le régicide Roger-Ducros. Fouché, à qui Robespierre reprochait d'avoir déshonoré la Révolution par ses excès, le premier consul en faisait le chef de sa police; les églises enfin ne s'ouvraient encore qu'aux jours des fêtes décadaires et pour les prêtres assermentés.

Dans une lettre au clergé paroissial, 16 novembre 1799, le grand vicaire Bigex déplore tout haut les résultats déjà trop visibles de la persécution dans le diocèse. L'absence continue ou momentanée des prêtres a ouvert la porte à

une multitude d'abus. C'est au point qu'on se demande s'il est encore permis d'espérer la paix de l'Eglise ». Cependant, M. Bigex énumère plusieurs motifs qui doivent prévenir le découragement des bons, entre autres, dit-il, la pensée de « notre respectable chef, qui, comme un autre Moïse, tient sans cesse les mains élevées sur la montagne ».

Peu de temps après l'heureuse arrivée de Monseigneur dans l'Etat vénitien, ajoute-t-il, les communications ont été interrompues par la guerre, et je suis à attendre le résultat d'une dernière tentative que j'ai faite pour en avoir des nouvelles. Si je parviens à en recevoir, je m'empresserai d'en partager avec vous la consolation. La plus auguste de vos fonctions (la sainte messe) vous le rend chaque jour présent (à cause de la mention qui est faite de l'évêque après le Sanctus), et vous ne manquerez pas de le recommander aux prières de son troupeau. Je vous y invite encore spécialement.

Par quel miracle de la Providence, à la mort de Pie VI, le Conclave put-il se réunir pour l'élection d'un nouveau pape ? Vit-on jamais dans l'histoire de l'Eglise pareilles complications ? Les ennemis n'avaient-ils pas quelques raisons de penser que Pie VI mourant en exil n'aurait point de successeur ? Mais Notre-Seigneur, qui, au milieu de la tempête, avait paru endormi dans la barque de Pierre, se dressa tout à coup. On connaît la phrase typique de l'historien Rorhbacher : « L'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Turquie même, montèrent la garde à la porte du Conclave. »

Au nombre de 35, les cardinaux se réunirent à Venise le 30 novembre 1799, dans l'abbaye bénédictine de Saint-Georges. Notre compatriote le cardinal Gerdil de Samoëns, faillit réunir les suffrages, mais l'Autriche fit prononcer l'exclusion contre ce candidat sous plusieurs prétextes, entre autres que la Savoie étant annexée à la France alors ennemie de l'empereur, son gouvernement verrait dans ce fait un obstacle insurmontable. C'est alors, 14 mars 1800, après des pourparlers qui avaient duré 103 jours, que fut élu pape le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola. Il déclara qu'en souvenir de reconnaissance pour son prédécesseur il prendrait le nom de Pie VII.

Son couronnement eut lieu le 21, dans la petite église du couvent de St-Georges, l'Autriche ayant refusé, par une mesquinerie inconcevable (7) — ce n'était pas le candidat qu'elle voulait — d'accorder la basilique de St-Marc. Mais qu'importait ? La joie de l'Eglise entière saluait cette élection, et parmi les témoins de l'imposante cérémonie nous trouvons Mgr Paget lui-même, assisté de son grand vicaire de Thiollaz. Il fut présenté au nouveau pape, par qui ? nous ne savons; mais peut-être par le cardinal Gerdil. Ce qui est sûr, c'est que Pie VII accueillit l'évêque de Genève avec la plus grande bienveillance et le félicita de la conduite de son clergé, constamment fidèle à l'Eglise. Mgr Paget chanta sans doute, dans son cœur, son *Nunc dimittis*, mais le moment n'était pas encore venu où le Seigneur laisserait partir en paix son serviteur (8).

En Savoie, l'ère de la liberté ne jeta ses premières lueurs qu'après la bataille de Marengo, 14 juin 1800. Le jeune vainqueur, par une intuition de génie, comprit ce qui seul pouvait ramener la paix. Au souverain Pontife entrant dans Rome, il fit remettre un important message débutant par ces mots :

> Très Saint-Père, mon intention formelle est que la religion chrétienne, catholique et romaine soit conservée dans son entier, qu'elle soit publiquement exercée. La France, instruite par ses malheurs, a enfin ouvert les yeux; elle a reconnu que la religion catholique était comme une ancre qui pouvait seule la fixer dans ses agitations et la sauver.

Une telle lettre n'était-elle pas le prélude du Concordat ?

---

(7) V. sur tout cela le livre du P. Van Duerm, S. J. : *Un peu plus de lumière sur le Conclave de Venise et sur les commencements du pontificat de Pie VII,* Paris, Lecoffre, 1896.

(8) M. de Varicourt raconte dans ses Mémoires (Bulletin Société Gorini, janvier 1913) comment il put obtenir, quelques jours après, en compagnie de M. de Thiollaz, une audience du Saint-Père. On les annonça comme des délégués du chapitre de Genève. Le pape leur prédit à tous deux qu'ils seraient un jour évêques. Ils virent aussi le cardinal Gerdil : « Je me présentai à Son Eminence en qualité de compatriote, ce qui me valut une réception pleine de cordialité et d'un intérêt saisissant. J'admirais ce vieillard qui conservait toute sa simplicité sous l'éclat de la pourpre avec la célébrité d'un savant... »

CHAPITRE XII

Le Concordat

Circulaire des vicaires généraux. — Le fameux article 3 sur la démission des évêques. — L'exemple de Mgr de Belloy. — Belle lettre de démission de Mgr Paget. — La démission est imposée à tous. — Lettre au clergé. — Mgr Paget nommé administrateur. — Projet de suppression des évêchés de Savoie. — Siège de Chambéry-Genève. — Influence de quelques ecclésiastiques savoyards dans cette affaire. — Réorganisation des paroisses. — Nomination de Mgr de Monstiers de Mérinville.

Signé à Paris le 16 juillet 1801, le Concordat fut l'objet, le 10 octobre, d'une circulaire au clergé de la part des vicaires généraux de Mgr Paget :

En remplissant, y est-il dit, cette importante fonction de l'administration qui nous a été confiée, nous avons interprété les sentiments et les vœux de notre Révérendissime Evêque. Nous sommes fondés à croire que bientôt il vous fera lui-même entendre sa voix.

Passant ensuite à l'une des clauses principales du Concordat, la démission des évêques, ils ajoutaient :

Si, comme les autres évêques des diocèses qui ont souffert la persécution, notre vénérable Prélat est appelé à faire le sacrifice de son titre au bien suprême de la paix de l'Eglise, sans doute, à tous les grands exemples qu'il nous a donnés, il

ajoutera celui du plus religieux et du plus absolu dévouement. Mais nous pouvons espérer qu'il nous sera rendu dans la nouvelle formation des diocèses. Demandons à Dieu cette grâce, et prions-le de mettre le comble à ses faveurs et à notre consolation en nous conservant un évêque dont nous avons connu par une longue et douce expérience la bonté, le zèle et les vertus.

Dès que l'aurore de la paix lui permit de songer au retour, Mgr Paget, qui avait passé quelques mois à Padoue (1), rentra à Turin (2).

Un des articles du Concordat que le Saint-Père avait acceptés avec le plus de tristesse était l'article 3 qui prévoyait cette démission des évêques, dont nous venons de parler. C'était là pour lui un véritable crève-cœur. Dans un tableau où le peintre Wicar l'a représenté recevant du beau cardinal Consalvi le texte du traité, Pie VII a un visage effrayé et ému : n'est-ce point cet article 3 qui l'épouvante ? Quand par la bulle *Ecclesia Christi* il ratifia, le 15 août 1801, l'accord du 16 juillet, quand par ses Lettres apostoliques il insista sur cette démission collective, il affirma qu'il n'avait, de son côté, rien omis pour épargner aux évêques un si douloureux sacrifice.

Le doyen de l'épiscopat français, vieillard de 92 ans, Mgr de Belloy, successeur de Belzunce sur le siège de Marseille, passe pour avoir répondu le premier à cette demande du pape. Mais s'il ne le précéda pas, Mgr Paget le suivit de tout près, quoique les lettres pontificales lui fussent parvenues avec plusieurs semaines de retard (3) :

Nous aimons à proclamer, dit l'historien Fleury, que

---

(1) On ne peut douter de ce séjour à Padoue. Mugnier, *loc. cit.*, p. 299. Mgr Paget dit qu'il y a passé six mois.

(2) Où il reçut l'hospitalité de M. Brunet, joailler.

(3) Une lettre du cardinal Consalvi accompagnait le bref ; elle est datée du 10 octobre 1801 ; la réponse de Mgr Paget est du 21 novembre. Chose curieuse, le bref ne porte pas l'adresse commune à tous les évêques de France : « *Venerabilibus Fratribus, archiepiscopis et episcopis Galliarum, communionem et gratiam Sedis Apostolicæ habentibus...* », mais simplement : « *Venerabilibus Fratribus episcopis Sabaudiæ* ». Le pluriel est extraordinaire, puisque Mgr Paget était le seul survivant des évêques de Savoie. (*L'Eglise des Cordeliers*, page 70).

l'évêque de Genève fut un des premiers à donner l'exemple de la soumission aux volontés de Pie VII. Il le fit avec cette générosité qui animait les évêques d'Afrique lorsque, sous la présidence de saint Augustin, ils offrirent de céder leurs sièges aux évêques donatistes, si ceux-ci voulaient renoncer au schisme. » Lisons le texte même de cette belle réponse dont nous donnons la traduction aussi fidèle que possible :

Très Saint Père.

Le soussigné Joseph-Marie, élevé, quoique indigne, il y a quinze ans environ, par la grâce de Dieu et celle du Saint-Siège, au siège épiscopal de Genève, vient de recevoir, avec le plus profond respect et avec actions de grâces, un exemplaire des Lettres apostoliques du 15 août dernier adressées aux évêques de Savoie en communion avec le Saint-Siège, par lesquelles Votre Sainteté les invite et les exhorte avec une bienveillance marquée et des avertissements remplis de clémence à résigner spontanémnt et librement entre ses mains leurs sièges épiscopaux, pour sauvegarder l'unité de foi et maintenir la religion catholique en France.

Comme je n'ai rien de plus à cœur que d'obéir au vicaire de Jésus-Christ sur la terre, très digne successeur de saint Pierre, Pasteur suprême et Père vigilant des chrétiens répartis dans tout l'univers, après avoir imploré le secours particulier de saint François de Sales, mon prédécesseur sur le siège de Genève, et invoqué par d'ardentes prières les lumières de l'Esprit-Saint, sans aucune hésitation et d'un cœur joyeux j'abdique spontanément et librement le siège épiscopal de Genève confié à mes soins ou mieux à ma faiblesse. Quoique attaché de tout mon cœur à ce bien-aimé troupeau, je m'en décharge entre les mains de Votre Sainteté, et je le quitte pour le bien de l'Eglise que vous gouvernez et dirigez si sagement.

Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je la supplie instamment de vouloir bien me donner sa bénédiction apostolique, à moi vieillard plus que septuagénaire, toujours fermement attaché à la chaire de Pierre et son fils le plus soumis, comme un gage de sa paternelle charité, afin que fortifié et soutenu par le Dieu très grand et très bon, qui atteint toujours avec force ses fins et dispose tout avec suavité, je puisse toujours lui plaire et le servir...

Que ce même Dieu, Père des miséricordes et source de toute consolation, qui a donné un si grand Pontife à son Eglise, son Epouse bien-aimée, le conserve et le garde à l'abri de tout danger.

Telle est à cette heure et telle sera, toute ma vie, la prière la plus ardente de mon cœur.

Très Saint Père, je suis de Votre Sainteté le très humble et très obéissant serviteur et fils.

Turin, le 21 novembre 1801 † J. M. Paget.

« Cette admirable spontanéité, unie à des sentiments si élevés, toucha le cœur de Pie VII, qui chargea le cardinal Consalvi d'exprimer à Mgr Paget combien il avait été ému à la lecture de sa lettre. Sa Sainteté y ajoutait un Bref par lequel elle acceptait sa démission, tout en le maintenant comme administrateur du diocèse jusqu'à nouvel ordre. »

Tous les évêques des pays réunis et quarante-cinq prélats de France obéirent de la sorte, aimablement, au Saint-Père, mais trente-six écrivirent des lettres embarrassées et dilatoires qui affligèrent profondément le Souverain Pontife. Alors, l'intérêt de l'Eglise exigeant une prompte décision, Pie VII, en vertu de son pouvoir suprême (4), et par un acte que l'on a appelé « le plus grand acte d'autorité qu'un pape ait jamais fait », imposa leur démission aux prélats qui ne la donnaient pas ou qui la différaient malgré ses supplications. Il remplaça les 150 diocèses de France et les 24 réunis (5) par 60 nouveaux sièges partagés en 10 métropoles. Par le Bref *Quoniam favente Deo,* il donna au cardinal Caprara, son légat en France, le plein pouvoir de nommer et instituer les nouveaux évêques.

Pour porter officiellement sa démission à la connaissance de son clergé, Monseigneur lui adressa, le 4 février 1802, une lettre dont nous transcrivons quelques passages.

---

(4) Ce fut le début d'un schisme appelé « la Petite Eglise » ou aussi « le Blanchardisme », du prêtre Blanchard, curé normand réfugié en Angleterre pendant la Révolution. Il ne cessa de refuser le Concordat même sous la Restauration qui l'avait ratifié. Il fut ainsi, jusqu'à la fin, plus catholique que le pape et plus royaliste que le roi. V. l'ouvrage d'Abel Dechêne, *Contre Pie* VII *et Bonaparte,* 1932, Paris, Didot.

(5) De ces 24 étaient : Genève, Tarentaise, Maurienne, Chambéry. Des quatre titulaires, Mgr Paget était le seul survivant.

Nos lecteurs voudront bien les suivre attentivement. Ils sont si nets et si beaux que, dans notre pensée, cette citation est vraiment le plus bel endroit de la présente biographie.

Joseph-Marie Paget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque-administrateur du diocèse de Genève, au clergé de ce diocèse.

La qualité sous laquelle nous nous annonçons aujourd'hui vous dit assez, Nos très chers coopérateurs, quelle est la grandeur du sacrifice que nous avons fait, et la nature des liens par lesquels nous vous restons uni.

L'aurore de cette paix, après laquelle l'Eglise soupire depuis si longtemps, commence donc enfin à luire à nos yeux. Les liens des vénérables captifs sont brisés; le ministère sacerdotal s'exerce en France dans un degré de liberté inconnu dès le commencement de notre profonde affliction; la foi se produit au grand jour.

Dieu, qui suscita autrefois Cyrus pour rendre la liberté à son peuple et réédifier son temple, a parlé au cœur du premier Magistrat qui préside au gouvernement de la France, et lui a inspiré la volonté de protéger le rétablissement de la religion : le premier Consul a communiqué ses pensées au Chef suprême de l'Eglise; une longue négociation s'est traitée sur un sujet si important et si difficile; un Concordat a été conclu; la France et l'Europe en attendent la publication.

Dans les malheureuses circonstances où se trouvait l'Eglise, il était difficile que la paix lui fût rendue sans de grands sacrifices, et les sacrifices exigés sont en effet ce qui pouvait le plus coûter au cœur des premiers pasteurs.

Notre Saint-Père le pape Pie VII nous a manifesté qu'il etait nécessaire que les évêques se démissent de leur titre de juridiction et qu'ils résignassent chacun leur évêché entre ses mains.

A cette demande, notre âme s'est vivement émue et nous avons éprouvé le douloureux déchirement d'une séparation d'avec un clergé si digne de notre affection. Mais nous n'avons point hésité; nous n'avons pas balancé un seul instant entre les vœux de notre cœur et le devoir de la résignation. Nous ne sommes pas évêques pour nous, mais pour le salut du peuple et pour le bien de l'Eglise. Nous nous sommes donc empressé de donner notre démission de l'évêché de Genève.

Cependant, en acceptant notre démission, le Souverain Pontife a voulu que nous restions encore chargé du gouvernement de notre diocèse en qualité d'*administrateur* jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu, et nous avons reçu de S. E. le cardinal Caprara tous les pouvoirs nécessaires.

Puisse cet état provisoire ne pas durer longtemps ! Puissions-nous voir bientôt assis dans la chaire de saint François de Sales un évêque puissant en œuvres et en parole, digne de réparer nos fautes, de relever toutes les ruines du sanctuaire, et de rendre au diocèse de Genève son antique splendeur !

Pour nous, parvenu à un âge fort avancé, affaibli par les infirmités de la vieillesse et vivement pénétré du sentiment de nos misères spirituelles, que nous reste-t-il à désirer, sinon de n'avoir plus d'autre sollicitude que celle de notre âme, de méditer dans la retraite les années éternelles et de nous préparer à paraître prochainement devant le Juge des ouailles et des pasteurs ?

Eloigné de vous si longtemps, nous ne vous avons jamais oubliés, nos chers coopérateurs. Nous nous sommes sans cesse occupé de vos souffrances, de vos travaux, de vos besoins, et par nous-mêmes ou par les premiers dépositaires de notre confiance, nous nous sommes efforcé de vous procurer les consolations, le soulagement et les secours que la divine Providence a mis à notre disposition. Hélas ! nos efforts ont trop peu répondu à l'étendue de nos vœux ! Nous y avons suppléé par nos prières.

Maintenant, nous vous recommandons à Dieu. Quel que soit notre sort, nous l'attacherons à votre bonheur. Vous êtes dans notre cœur pour la vie et pour la mort.

En notre qualité d'administrateur du diocèse de Genève, nous confirmons tous les pouvoirs de juridiction dans l'étendue et les bornes où ils se trouvent distribués actuellement, notre intention étant de n'y rien changer...

Tel fut le dernier acte officiel de Mgr Paget. Il ne garda même pas longtemps la charge d'administrateur. Dès que le Corps législatif, 3 avril 1802, eut ratifié le Concordat, et qu'en la fête de Pâques, 18 du même mois, les trois Consuls et les hauts dignitaires de l'Etat eurent assisté, en grande pompe, à la messe solennelle chantée à Notre-Dame de Paris par le cardinal Caprara, on s'occupa de donner des évêques aux diocèses nouvellement délimités.

Chose remarquable, Bonaparte, qui parlait très haut en tout cela, voulait supprimer les diocèses de Savoie. Conduit par le désir de faire coïncider les diocèses avec les circonscriptions judiciaires, il avait décidé que dans sa partie supérieure la Savoie se rattacherait au diocèse qui devait être créé à Bourg, et dans sa partie inférieure, au diocèse de Grenoble. Ce ne fut que le 26 mars 1802 qu'il jugea lui-même préférable de modifier la première délimitation

et de mettre un évêque à Chambéry. Le cardinal-légat s'empressa d'abonder dans ce sens, et sollicité par divers ecclésiastiques savoyards de ne pas laisser perdre le titre de Genève, rendu célèbre par son antiquité et par la gloire de saint François de Sales, il adopta le double titre de « Chambéry et Genève ».

Nous ne savons si Mgr Paget fut consulté sur cette affaire, mais nous inclinons à penser que l'on se contenta de sa filiale soumission et que l'affaire fut traitée, si nous osons dire ainsi, « par-dessus sa tête ».

On ne peut du reste douter qu'elle n'ait suivi la filière indiquée plus haut, puisque dans une lettre du négociateur Bernier au cardinal Consalvi, 10 septembre 1801, il est dit en propres termes : « J'ai vu avec peine que dans ce plan, la Savoie n'avait pas d'évêché. J'ai pensé à la peine qu'en ressentirait S. E. le cardinal Gerdil; mais les deux départements qui la composent dépendant de deux tribunaux, il a fallu les séparer. J'espère qu'avec le temps tout cela se perfectionnera. On pourra, pour le moment, donner à l'évêque qui sera à Bourg le titre d' « évêque de Genève résidant à Bourg », pour conserver le titre de saint François. » A cette lettre si claire on peut en ajouter une autre du négociateur Spina au même cardinal, 10 septembre 1801, dans laquelle il est dit que « des ecclésiastiques savoyards » ont déjà fait des réclamations à ce sujet, et qu'il fut alors question de rétablir à Genève le siège même du diocèse. On recula devant ce dernier projet, les catholiques étant à Genève au nombre de seulement 1.500, et les protestants au nombre de 35.000 environ, et « plus que partout ailleurs ennemis jurés des catholiques ». Le rétablissement du siège aurait amené « des désordres sans fin ».

Il serait très intéressant de savoir quels sont « ces ecclésiastiques savoyards » qui ont alors réclamé auprès de Spina. On en nomme deux, l'un avec probabilité, l'autre avec certitude. Le premier est l'abbé Emery, ancien supérieur de St-Sulpice, très estimé de Napoléon, compté comme savoyard parce qu'il était né à Gex, et que Gex faisait

partie du diocèse de Genève; et l'autre M. Besson, parent de Mgr Paget et son vicaire général, résidant à Paris depuis 1799. « Ce fut lui, dit son biographe, qui obtint qu'il y eût un siège épiscopal à Chambéry, car, dans le projet, il n'y avait aucun évêché rétabli dans l'ancienne Savoie. Ce fut pour reconnaître ce service qu'en 1824 le roi de Sardaigne le nomma chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare », avec un diplôme très élogieux.

Ce même prêtre indiqua, la mémoire lui faisant alors défaut et personne à Paris ne pouvant le renseigner, saint François de Sales comme patron de la cathédrale de Chambéry. Il l'affirma, « dans la crainte de ruiner par son silence le projet qu'il avait mené si près de sa réalisation ». Bonaparte entra pleinement dans ses vues, et par l'effet du Concordat la cathédrale changea de patron : elle avait eu jusqu'alors N.-D. de l'Annonciation et le Bienheureux Amédée ; elle devint et resta l'église Saint-François de Sales (6).

Il ne faudrait pas non plus penser que le Concordat donna au nouveau diocèse de Chambéry l'ancien diocèse de Mgr Paget en son entier. Il le lui donna diminué de 5 cantons et de 7 parties de cantons du département de l'Ain, soit 49 paroisses et 20 annexes, de la Michaille, du Bugey, du Valromey, qui allèrent au diocèse de Lyon en attendant la création de celui de Belley. Le département du Mont-Blanc fut organisé par M. Bigex et celui du Léman par M. de Thiollaz. Ils apportèrent à ce travail « leur longue expérience, leur parfaite connaissance des lieux, des choses, des personnes ». 49 paroisses furent incorporées à des paroisses voisines : ainsi Chénex à Valleiry, Chessenaz à Vanzy, Chavannex à Sciez, Brécorens à Perrignier, Mesinges à Allinges, la Touvière à Evian. Le 3 juin 1803, les deux préfets, MM. Verneilh et de Barente, purent envoyer

---

(6) V. la brochure déjà citée : *L'Eglise des Cordeliers devenue la cathédrale de Chambéry*. Pour les renseignements qui vont suivre, V. surtout les *Synodes de saint François de Sales* par Mgr Rebord.

au ministre Portalis le tableau complet du diocèse remanié » (7).

Ce fut Mgr René de Monstiers de Mérinville (8), ancien évêque de Dijon et ancien député du clergé aux Etats généraux, qui fut nommé évêque de Chambéry et Genève. Il ne put prendre possession de son siège avant le 19 janvier 1803, mais il se choisit dès la première heure comme vicaires généraux MM. de Thiollaz et Bigex, si bien formés à l'école des Biord et des Paget. Donnons ici une pensée de regret à M. Dubouloz, qui dut se contenter de signer : Ancien vicaire général de Genève, et continua de servir brillamment l'Eglise. Son collègue M. Besson, dont nous venons de voir l'heureuse intervention à Paris, devint, comme nous l'avons dit, curé de St-Nizier à Lyon, puis évêque de Metz. Quant à M. Montréal, neveu de Mgr Paget, il en sera encore question au chapitre suivant.

---

(7) On voit d'après nos exemples que plusieurs paroisses « incorporées » retrouvèrent plus tard leur autonomie; une trentaine d'autres furent créées depuis.

(8) On a presque toujours écrit *de Moustiers*. La graphie que nous adoptons est conforme aux documents, nous dit M. le chanoine A. Gavard (Sa lettre du 28 juin 1932). La brochure sur l'église des Cordeliers abonde dans le même sens, et cite des actes de l'époque, où l'évêque est appelé Desmonstiers.

CHAPITRE XIII

Les dernières années

Projets de retour en Savoie. — Les difficultés : la saison; l'affaire du serment. — Lettres aux cardinaux Consalvi et Caprara. — Eté 1802. — Arrivée à St-Julien. — Retraite de 8 années. — Mgr s'intéresse à son neveu Montréal. — Son traitement. — Vertus de l'évêque. — La Toussaint à Genève en 1803. — Il est quand même soupçonné. — Lettre aimable de Mgr de Bordeaux. — Mgr Paget et son dernier carême. — Sa mort, le 23 avril 1810. — Ses funérailles. — Son testament.

On devine sans peine le désir qu'avait Mgr Paget de rentrer en Savoie, et d'y voir enfin, de ses yeux, l'Eglise **jouissant d'une liberté qu'elle** ne connaissait pas. Il reçut, le 7 janvier 1802, la lettre suivante du général Jourdan, **administrateur du Piémont :**

Le Ministre de la police générale m'informe, Monsieur, que vous avez fait passer au pape la démission du siège épiscopal que vous occupiez. Il m'autorise à vous délivrer un passeport pour rentrer en France, sous la condition de déposer entre mes mains la promesse écrite de fidélité à la Constitution, avec offre de la renouveler devant le maire ou le sous-préfet du lieu où vous établirez votre domicile. Il m'invite aussi à lui faire connaître dans quel département vous aurez déclaré vous rendre.

Mgr Paget n'hésitait pas sur « le département », mais janvier n'était guère propice à un voyage à travers les montagnes. Nous n'avons plus la moindre idée, même en faisant un effort d'imagination, de ce que représentaient

d'incommodités et de fatigues ces seuls mots : « Il partit pour l'émigration en février 1793 » ou ces autres : « Les deux prêtres revinrent en novembre par le Grand-Saint-Bernard ». Le jour même où nous écrivons ces lignes, 24 avril 1932, la *Croix de la Savoie* donne avis que le col du Mont-Cenis n'est pas encore ouvert à la circulation, et qu'on y mesurait, le 4e dimanche après Pâques, un mètre de neige. Mgr Paget ne pouvait donc guère, en plein hiver, venir de Turin à Annecy. Mais une chose le préoccupe plus encore que la neige du Mont-Cenis, c'est ce serment intempestif qu'on lui demande. Tous ceux qu'on avait exigés des prêtres, depuis 1793, et quelle qu'en fût la formule, avaient caché de telles arrière-pensées et provoqué tant d'ennuis que l'évêque était très perplexe. Il préférait ne pas revenir que d'acheter son retour par une démarche imprudente. Prenant donc le grand moyen, il essaya de provoquer, de la part du cardinal Consalvi, une réponse officielle qui mettrait sa conscience à couvert.

> J'ai reçu vendredi dernier du général Jourdan, lui écrit-il le 11 janvier, la lettre dont je joins ici la copie. Ni ma faible santé ni les rigueurs de la saison ne me permettent pour le moment de profiter de son offre, mais il serait possible qu'au printemps j'allasse respirer l'air natal, et alors je serais dans le plus grand embarras sur la promesse de fidélité à la Constitution. C'est pour cela que j'ai recours à Votre Eminence pour connaître les déterminations de Sa Sainteté à cet égard.

Le grand diplomate, craignant sans doute de se compromettre vis-à-vis du gouvernement français (1), répond de se renseigner auprès du nonce. Immédiatement Mgr Paget écrit au cardinal Caprara :

> Je supplie Votre Eminence de me dire si dans le temps où je me présenterai au général Jourdan pour obtenir un passeport, je dois faire la promesse qu'on exige et quelle doit en être la formule.

Le 27 février, le nonce répond évasivement que la publication officielle du Concordat n'étant plus qu'une affaire

---

(1) La réflexion est dans Mugnier, *loc. cit.*, p. 300, d'où nous tirons aussi toutes ces lettres.

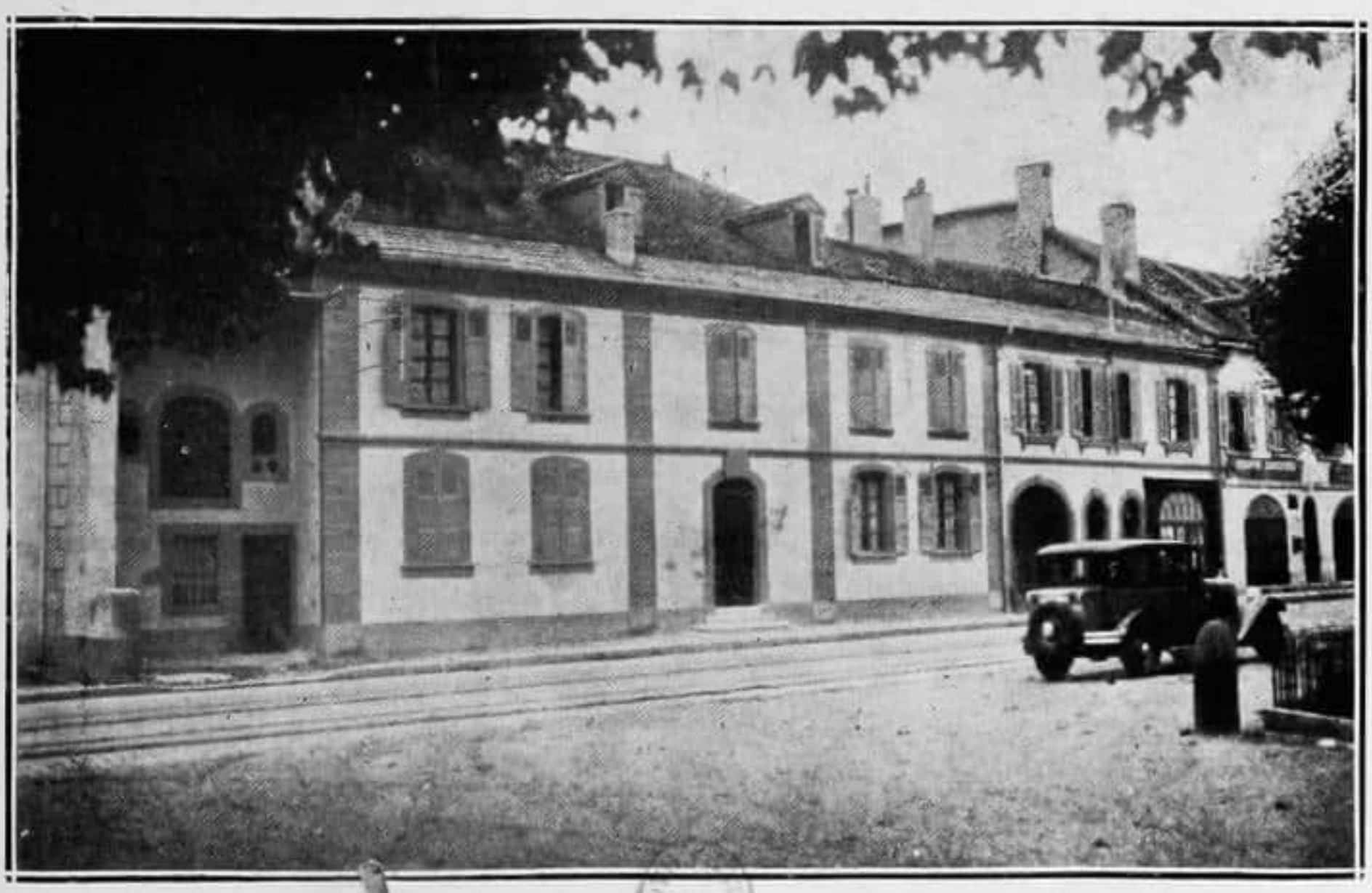

MAISON DE MGR PAGET, A SAINT-JULIEN

(Cliché Mme Boimond)

de jours, elle mettra fin au doute proposé, et que du reste les évêques déjà rentrés en France « n'ont fait aucun acte ».

Se référant à cette réponse, et la ratification du Concordat s'étant produite le 3 avril, l'évêque fit d'un cœur léger le serment « d'être fidèle au gouvernement établi par la Constitution, et de n'entretenir ni directement ni indirectement aucune liaison ni correspondance avec les ennemis de l'Etat ».

A l'été 1802, il revenait enfin dans son ancien diocèse, sans que nous puissions dire s'il s'arrêta plusieurs jours à Annecy ni de quels hommages de reconnaissance et d'affection l'entourèrent les prêtres et les fidèles de sa ville épiscopale. Peut-être, par modestie et à cause de sa position fausse d'ancien évêque déjà remplacé, fit-il tout pour passer inaperçu. Son arrivée est cependant signalée le 3 messidor à Genève, où son passeport fut visé par son compatriote Milliet, conseiller de préfecture (2).

Il trouva à St-Julien ses anciens souvenirs, son frère encore vivant, sa maison. Il l'avait construite ou réparée en 1776, quand il était encore prévôt (3). Elle se trouvait en face de l'ancien château des Comtes de Genevois, château de plaisance complétant agréablement l'austère forteresse de Ternier. A la place même occupée par cet ancien château, demoli en 1828, a été construit un peu plus tard l'Hôtel de Ville; il est donc facile de retrouver, à Saint-Julien, la maison de Mgr Paget : c'est celle qui est habitée depuis 120 ans par la famille Albert. Elle n'a subi aucune modification essentielle depuis qu'elle fut vendue au chirurgien Joseph Albert, d'une honorable famille du pays (4). La maison des abbés Picollet, ces autres illustrations de St-Julien, était toute proche.

---

(2) Détail lu dans *Revue Savoisienne,* article Duval déjà cité.

(3) Ces renseignements, et d'autres, fournis par M. Jean Boimond : sa lettre du 17 avril 1932.

(4) Joseph Albert acheta la maison de M. Blanc, le 6 juillet 1816. Ce dernier la tenait sans doute de Paul Paget, neveu de l'évêque. V. plus loin ce qui est dit du testament.

Nous nous figurons aisément ce que fut la vie de Mgr Paget pendant les huit années qu'il passa encore sur la terre. N'oublions pas qu'il avait soixante-quinze ans, et qu'un tel âge aurait contribué à l'éloigner toujours plus du bruit et des affaires, même si déjà par tempérament et par lassitude, il n'avait pas cherché le silence et la paix. A la date du 2 nivôse an XI, il reçut, délivré par le grand-juge Reignier, le certificat d'amnistie pour émigration. Sans inquiétude de ce côté, et sans sortir de sa vie cachée, il s'entremit pour que ses prêtres d'autrefois reçussent leurs anciens postes ou des postes équivalents, voire même plus considérés. Qu'il ait entretenu avec Mgr de Mérinville les relations les plus cordiales, nous le savons par leurs lettres. La suivante est du mois d'août 1802 :

Je viens d'apprendre qu'après avoir heureusement terminé l'organisation de l'archevêché de Lyon, affaire importante et difficile, vous n'attendez plus que l'arrivée de l'archevêque (c'était le cardinal Fesch, oncle de Bonaparte) pour venir prendre possession de votre siège épiscopal. Je m'empresse de vous en faire mes sincères congratulations... Que ne vous dois-je pas, Monseigneur, pour toutes les bontés dont vous comblez M. Bigex, qui m'a rendu, de même qu'à mon ancien diocèse, les plus importants et les plus signalés services !...

Le 20 janvier 1803, Mgr de Mérinville écrivait que le fardeau était certainement trop lourd pour lui :

La seule chose qui puisse me tranquilliser, c'est de ne l'avoir ni demandé ni désiré, et il eût été bien plus avantageux pour mon diocèse d'avoir été confié à vos soins... C'est M. l'abbé de Montréal, votre neveu, qui m'a remis votre lettre.

Le nouvel évêque est très disposé à garder dans sa maison épiscopale ou à proposer cet ancien grand vicaire pour un des sièges vacants :

Je l'avais même mis, dit-il, sur la liste que j'avais envoyée au gouvernement, mais j'ai été obligé de lui substituer un prêtre constitutionnel réuni. Plaignez-moi, Monseigneur, de n'avoir pas fait ce qui vous aurait été agréable.

M. Montréal ainsi sacrifié reçut le titre de chanoine honoraire de Chambéry, demeura jusqu'à 1810 curé de Collonges-sous-Salève, dans le proche voisinage de son oncle, puis se retira à La Roche où il mourut en 1837.

Malgré ces quelques rapports avec le monde extérieur, on peut dire que Mgr Paget garda obstinément, à St-Julien, le silence qui convenait à sa situation.

« Comme il n'avait pas été porté sur la liste des anciens évêques pensionnés, il réclama auprès du cardinal Caprara et de M. Portalis, ministre des cultes. L'omission fut réparée, et, par décision du 23 floréal an XI (1803), le premier Consul le fit comprendre « sur l'état des évêques démissionnaires auxquels il avait été accordé, à compter du 1er vendémiaire précédent, le tiers du traitement dont jouissent les évêques en activité (5) soit 3.333 francs. »

C'est ici le cas de citer l'Annuaire ecclésiastique de 1820, dix ans donc après la mort de Mgr Paget et quand beaucoup de ses contemporains vivaient encore :

Ce qui distinguait surtout l'évêque de Genève, c'était sa soumission et sa confiance en la divine Providence. Dans les plus grandes épreuves, un quart d'heure passé au pied du crucifix suffisait pour lui rendre la tranquillité d'âme et la sérénité de visage. Aussi cette même Providence lui départit-elle constamment autant de consolations que de peines, autant de secours que de besoins.

Au milieu des plus grandes traverses, il conserva toujours une paix d'âme inaltérable. Il était bon, mais ferme. Il était sobre, se faisant à tout, s'accommodant de tout. Dans les différentes positions où il s'est trouvé pendant son exil, il se soumettait à toutes les formalités exigées dans l'étranger avec la simplicité d'un enfant.

Il était d'un commerce extrêmement doux, et il réjouissait lui-même ceux qui cherchaient à le consoler. Il ne relevait guère que les choses qui lui paraissaient blesser la charité, et dans les moments où il épanchait son âme en présence des personnes qui jouissaient de la faveur d'être admises à son intime confiance, il témoignait surtout sa vive sensibilité aux indignes traitements qu'on faisait éprouver au père commun des fidèles et à son souverain.

Ces dernières paroles sont une allusion très directe aux persécutions dont le pape Pie VII fut la victime, après les beaux jours du Concordat : l'occupation de ses Etats,

---

(5) Mugnier, *loc. cit.*, p. 302.

son arrestation par Radet, sa détention à Savone. Quant aux princes de la Maison de Savoie, Mgr Paget avait vu de tout près et même partagé leurs malheurs.

Son dernier acte comme évêque fut peut-être l'office solennel qu'il célébra à Genève, dans l'église St-Germain, à la Toussaint 1803. On sait que cette église était alors laissée à la disposition du curé Lacoste et de ses quelques centaines de catholiques (6). Au moment où nous écrivons il y a dans Genève jusqu'à 12 églises, et la Toussaint s'y célèbre partout avec un plus grand concours de peuple qu'autrefois à St-Germain. Mais c'était un commencement très pieux, très fervent, et Mgr Paget dut prier là de tout son cœur pour la prospérité de Genève catholique.

Croirait-on que dans sa vie humble et cachée il était cependant surveillé par la police comme capable des menées politiques les plus dangereuses ? Le ministre de l'intérieur avait en effet averti le préfet du Léman, en 1804, de se prémunir « contre les correspondances et les actes que l'ancien évêque pourrait peut-être se permettre à l'encontre du nouvel état de choses amené par le Concordat (7) ».

Si nous en jugeons par les lettres qui nous restent, Mgr Paget se conduisait au contraire à peu « comme si l'administration du diocèse lui eût été toute sa vie étrangère ». Il ne prit pas même part, en septembre 1804, à la reconnaissance des reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal par Mgr de Mérinville, alors que sa place y était tout indiquée. Mais, chose encore plus surprenante, il n'assista pas à la translation solennelle (8) de nos saints, sous Mgr de Solle, les 27 et 28 mai 1806. L'Annuaire cité plus haut ajoute cependant — et c'est bien compatible avec

---

(6) Le maire de Genève la leur avait louée. V. Fleury, *loc. cit.*, page 379.

(7) *Ibid, p.* 380.

(8) Un récit détaillé de cette fête est publié dans l'*Echo de la Basilique,* mai-juin 1932, d'après des documents contemporains; or Mgr Paget n'y est pas nommé.

nos affirmations précédentes — que « Mgr Paget recevait beaucoup de visites de son ancien clergé. Celles de Messeigneurs de Mérinville et de Solle, ses successeurs, furent pour lui des jours de bonheur, aussi ne parlait-il jamais de ces deux prélats qu'avec l'expression de l'amour et de la vénération. »

Une aimable lettre de Mgr de Sanzai, archevêque de Bordeaux, montre aussi dans quels termes Mgr Paget restait avec plusieurs membres de l'épiscopat, ceux qui l'avaient connu dans sa prospérité ou dans ses malheurs :

> Oh ! que j'ai souvent lieu de me rappeler avec de touchants regrets, ces lieux de mon premier exil, où le digne successeur de saint François de Sales me faisait retrouver plus que ma patrie.
>
> Vous ne tardâtes pas, Monseigneur, à être battu par la même tempête. Mais elle vous a jeté enfin dans le port. Et moi ! Et moi ! Vous m'auriez sûrement en grand pitié si vous voyiez seulement la moitié de ce qui nous expose dix fois le jour à de funestes naufrages.

Il veut sans doute parler des difficultés que la Révolution a multipliées autour d'elle et qu'elle traîne encore à sa suite; peut-être aussi de la marche difficile de l'autorité épiscopale sous les regards scrutateurs d'un Napoléon. Pour Mgr Paget, le moment était venu de dire un éternel adieu à toutes ces choses. Fidèle jusqu'au bout aux lois de l'Eglise, il jeûna encore, à 84 ans, pendant tout son dernier carême (9). Cette mortification, que l'on pourrait appeler « in extremis » puisqu'il mourut le mardi de Pâques, contribua sans doute au paternel accueil que dut lui faire le Souverain Juge. Sa part d'épreuves avait été, somme toute, plus lourde que sa part de bonheur, et à lui s'applique la Béatitude évangélique : Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux leur appartient. Au-devant de lui accoururent ses chers martyrs, *Suscipiant te martyres*, et tant d'autres de ses prêtres décédés en exil, ou victimes de la déportation.

---

(9) Même Annuaire ecclésiastique de 1820, p. 116.

On lit dans les registres paroissiaux de St-Julien :

L'an 1810, le 23 avril, à une heure du matin, est décédé à l'âge de 84 ans, muni de tous les sacrements, Mgr Joseph-Marie Paget, ancien évêque de Genève. Le lendemain, il a été enterré dans la première chapelle, qui est à gauche en entrant dans l'église, le long de la grande nef.

Poncet, curé.

Joints à cet acte de décès, quelques détails nous auraient grandement intéressés, d'autant plus que ce curé Jean-Alexis Poncet fut aussi une personnalité peu banale, une illustration de l'ancien diocèse : il ne cessa jusqu'à sa mort d'être vicaire général sous trois évêques, et deux fois vicaire capitulaire. De nos jours, son neveu Pierre-François Poncet l'a brillamment continué, étant demeuré 50 ans chanoine et 18 ans grand vicaire.

Pour remplacer les réflexions dont nous regrettons l'absence dans les registres, nous avons un mot du chirurgien Marc-Antoine Albert (10) écrivant à son fils Joseph, alors élève en chirurgie à l'Hospice de la Charité, à Paris, 5 mai 1810 : « St-Julien vient de perdre celui qui en faisait l'honneur, Monseigneur Paget. L'inhumation s'est faite avec le plus de prêtres qu'on a pu recueillir; ils étaient au nombre de 26. C'est son neveu (11) qui est héritier de sa maison, avec charge de payer une grosse somme réversible entre plusieurs. » Le 8 du même mois, M. Albert écrivait encore à son fils : « Nous avons perdu Mgr Paget d'une pneumonie bilieuse, au sixième jour. »

Le prélat fut donc enterré dans l'église de St-Julien, et dans cette chapelle qui appartenait à sa famille depuis 1701. Mais ses ossements n'y demeurèrent pas toujours : ils eurent un peu le sort de celui qui a tant émigré et voyagé pendant la Révolution. Nous mettrons ces renseignements dans un dernier chapitre.

---

(10) Relevé par Mlle Ernestine Albert, petite-fille de Joseph.

(11) Ce neveu est Paul Paget, né en 1781, capitaine au 52e de ligne, mort à Paris. Il n'occupa jamais la maison, et sans doute la vendit dès après succession. Il passait du reste pour être très dépensier, et l'évêque, de son vivant, dut avancer souvent de grosses sommes pour payer les dettes de ce neveu, dont la conduite étendit comme un voile de deuil sur les dernières années de Mgr Paget.

CHAPITRE XIV

EPILOGUE

Une nouvelle église à Saint-Julien. — Transfert des restes de Mgr Paget. — Cérémonie du 5 novembre 1865. — Sépulture actuelle. — Souvenirs de Mgr Paget à Saint-Julien, à l'église, à l'Hôtel de Ville. — Son portrait dans différentes galeries de tableaux. — Quelques gravures. — Celle de Valpergue. — Non prævalebunt.

Depuis plus d'un demi-siècle Mgr Paget reposait dans son tombeau quand fut mise en question la construction d'une nouvelle église paroissiale. L'ancienne était trop étroite, elle menaçait ruine. De 1862 à 1865 fut édifiée l'église actuelle, d'un style ogival très pur.

On eut alors la louable idée de faire transporter les ossements de Mgr Paget dans cette église neuve, en même temps que ceux du chanoine de Vidonne de Villy de St-Ange, ancien curé de St-Julien, décédé en 1752, le même qui donna autrefois en faveur de l'abbé Paget le gracieux certificat que nous avons cité.

La translation se fit en grande solennité le 5 novembre 1865. Deux noms sont inséparables de cette translation, celui du curé Henri-Joseph Chaumontet, et celui du maire Ferdinand Boimond (1). Ils s'estimaient mutuellement,

(1) Chevalier de la Légion d'Honneur, maire de St-Julien pendant tout le Second Empire. Avait fait partie de la députation des 40 notables qui portèrent aux Tuileries, 21 mars 1860, les vœux unanimes de la Savoie (V. *Jean-Claude Boimond,* par Jean Boimond, *Revue Savoisienne,* 1932, p. 183).

étant bien faits pour se comprendre. Au second on doit la plupart des monuments publics : Eglise, Hôtel de Ville, Palais de Justice, Sous-Préfecture, Hôpital St-Joseph (brûlé en 1929, aujourd'hui somptueusement reconstruit). Quant à Rd Chaumontet, il fut pendant 40 ans, de 1829 à 1869, le charitable et très aimé curé de St-Julien.

Devant la chapelle de St-Joseph s'étendent maintenant trois dalles : à droite, celle du curé Chaumontet; au centre, celle du curé-chanoine de Saint-Ange; elle est armoriée : d'azur à la bande d'or; à gauche, celle de Mgr Paget, où l'on peut lire encore cette épitaphe :

HIC JACET CUM PARENTIBUS
R. D. J. M. PAGET, EP. GEBENN. DIGNUS SALESII SUCCESSOR
NATUS SANCTI JULIANI
27 MARTII 1727 ET IBIDEM DEF. 23 APRIL. 1810
IN NOVAM ECCLES. SOLEMNIT. TRANSLAT. 5 NOV. 1865.

c. à d. Ici repose avec ses parents Mgr Paget, évêque de Genève, digne successeur de saint François de Sales, né à St-Julien, etc. Solennellement transféré dans la nouvelle église le 5 novembre 1865.

On trouvera peut-être cette épitaphe bien sobre (2) mais l'éloge « Digne successeur de saint François de Sales » ne dépasse-t-il pas tout ce qu'on aurait pu imaginer ? Nous regrettons seulement qu'on n'ait pas gravé sur la dalle les armes de l'évêque, d'autant plus que les Paget étaient nobles depuis 1749. Nous rappelons quelles étaient ces armes : d'azur au chevron d'or, accosté de trois étoiles d'argent (3).

Cette translation des restes mortels de Mgr Paget coïncidait avec celle de Dom Juste Guérin, son sixième prédécesseur. En 1862, des fouilles entreprises à Rumilly amenèrent la découverte de son corps, dans l'ancienne église

---

(2) Combien plus sobre que celle du chanoine de St-Ange, le voisin de repos de Mgr Paget : *Bonus pastor pauperum, domus Dei zelator et animarum, filius pacis mansuetus et humilis*, etc. (*Cultivateur Savoyard*, 25 *août* 1932).

(3) La dalle est très usée. Elle mesure 1,70 sur 0,70. L'historien Fleury doit faire erreur quand il soutient qu'elle était déjà dans l'ancienne église et qu'on ne fit que la transporter dans la nouvelle

des capucins, et Rd Simond, curé de la paroisse, le fit transporter dans la chapelle neuve de N.-D. de l'Aumône. Des milliers de fidèles suivirent son cortège : quelque chose de semblable eut sans doute lieu à St-Julien. On se montrait la maison qu'avait habitée Mgr Paget; on se disait que les tilleuls de la promenade avaient été plantés en 1724, vers le temps de sa naissance; que dans la nouvelle église venait d'être transporté le baptistère où lui-même avait été baptisé. A ce pieux détail ajoutons ceux-ci pour les curieux de souvenirs locaux : les bénitiers actuels sont une partie de la vasque contenant l'eau bénite dans l'église d'autrefois; la statue de la Vierge, placée dans une niche extérieure au-dessus de la porte latérale du midi, figurait au fronton de l'ancienne église (4); enfin le remarquable crucifix, suspendu maintenant en face de la chaire, et qu'un médecin du siècle dernier appelait « une merveille d'anatomie », Mgr Paget l'a salué bien des fois : il se dressait alors au croisement des routes d'Annecy et de Belley. Ce Christ était connu dans tout le pays; on l'appelait « le grand bon Dieu de St-Julien ».

Au moment où nous écrivons, quoique la mémoire du prélat ne soit plus guère vivante dans son pays d'origine, son portrait figure encore dans un des salons de l'Hôtel de Ville. C'est une copie, exécutée vers 1902 par une parente de feu le sénateur Duval, et prise sur le tableau original conservé par M. Auguste de Montfalcon. Dans son château de Saconnex-d'Arve, près Genève (5), on peut

---

en y ajoutant le mot relatif à la translation. 1° Les lettres de cette prétendue ajouture sont exactement semblables aux autres; 2° La pierre est d'un grain tout pareil à celle de Rd Chaumontet; 3° En 1810, survivance de l'ancien régime, les épitaphes étaient autrement emphatiques et loquaces; 4° Le *cum parentibus* s'explique parce qu'on a transporté en 1865 tout ce qu'on a trouvé dans la tombe des Paget. (Lettre de M. Jean Boimond, août 1932).

(4) Comment a-t-elle échappé, étant ainsi très en vue, au vandalisme de 1793 ? On dit qu'il y a là une vraie protection de Marie.

(5) Il est exact, nous écrit M. de Montfalcon, Juge à la Cour de Justice de Genève, que j'ai un très beau portrait à l'huile de ce prélat, qui était un proche parent de mon arrière-grand'mère de Montfalcon, née Jeanne Pacthod de Saint-Julien, sœur du général Pacthod (Lettre du 30 avril 1933).

voir et admirer ce très vivant Mgr Paget : les traits sont fins, la figure noble, la bouche très bienveillante; les beaux cheveux blancs sont caractéristiques. Nous le donnons au début de cette biographie, d'après un cliché du P. Edouard Paravy.

Telle est aussi la physionomie de l'évêque dans les diverses galeries que nous connaissons : celle du Grand Séminaire, celle des Hospices d'Annecy, celle des Missionnaires de St-François de Sales (6). Cette dernière nous est la plus familière : elle comprend 18 petits tableaux, d'environ 24 centimètres sur 20. Nous ne savons quel en est l'auteur. Les portraits des six premiers évêques, du cardinal de la Baume à Mgr de Granier, sont évidemment fantaisistes et, comme on dit, « faits de chic » ; mais à partir de saint François de Sales, l'artiste s'est attaché à copier de vrais portraits. Nous saluons la sympathique figure de Mgr Paget à sa place chronologique, entre son prédécesseur Mgr Biord et Mgr de Thiollaz.

Quand M. Mugnier publia, en 1888, son ouvrage sur les évêques de Genève-Annecy, il voulut, nous dit-il dans sa préface, lui donner « un attrait plus grand » en priant « un jeune artiste de talent et d'avenir » de graver pour lui quelques portraits d'évêques. L'artiste était M. Charles Coppier, dont c'étaient les débuts. Il nous semble que la belle tête fine de Mgr Paget, d'après également le tableau de Montfalcon, l'a très bien inspiré.

Quant à la gravure attribuée à Valpergue, c'est encore par elle que nous terminerons notre travail. Nous en avons vu deux éditions. L'une, celle de 1808, a donc paru du vivant de Mgr Paget Elle présente un souhait gracieux, auquel le vieillard dut être très sensible :

EXSTAT OCTOGENARIVS
VTINAM PLVRIMIS VIVAT ANNIS

c. à d. Il est maintenant octogénaire : puisse-t-il vivre encore bien des années ! Une longue suscription précède ce

(6) Cette collection occupait déjà avant 1880 un des corridors de la Feuillette, alors Maison-mère des Missionnaires de St-François

souhait. Nous en donnons la ligne essentielle, et le reste en note (7).

JOSEPHI-MARIÆ PAGET PRÆSVLIS OPTIMI
OPTIMA EFFIGIES

c. à d. C'est ici le meilleur portrait du meilleur des évêques.

L'autre édition n'a pas cette inscription selon le goût de 1808; elle est sans doute postérieure, mais les détails de la gravure parlent assez d'eux-mêmes : le prélat aux traits vieillis y prie de tout son cœur, les deux bras étendus comme aux oraisons de la messe; saint François de Sales est au-dessus, qui semble l'encourager et lui sourire; derrière lui, ces prêtres en prières, n'est-ce pas son neveu de Montréal, son aumônier, M. Noiton. Une de ces femmes, celle qui porte une coiffe, est sans doute sa sœur de Montréal, et l'autre sa nièce. Le résumé de toute cette biographie n'est-il pas dans cette attitude de Mgr Paget priant, tandis que les démons renversent les autels et la hiérarchie catholique, et tandis que dans le ciel une voix proclame : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ! »

---

de Sales, à Annecy. Le R. P. Comerson l'a fait compléter par les photographies, de même grandeur, des derniers évêques successeurs de Mgr Rendu. La collection est à Ville-la-Grand.

(7) Diœcesim Gebennensem dum subvertere niteretur inimicus homo, diabolo fretus, annis a 1793 usque ad 1800, dignus Salesii successor salutem populo quotidie deprecabatur, crebris salutaribusque scriptis fideles necnon sacerdotes instruere non desinens. Post devictum schisma, cui nullatenus adhæserat nec clerus nec populus diœcesis Gebennensis, sopitosque non tam errores quam furores, sedem suam Pio VII requirenti pro pace, pacis amans generose dimisit, et sic bonus Pastor Petro, ut summo Pastori generose confidens, anno 1801 suas mœrentes mœrens ipse commisit oves.

TABLE DES MATIÈRES

Bulletin de l'Académie..... V à XXXI

Séances des 9 octobre et 11 décembre 1934, 5 février, 2 avril, 4 juin et 2 juillet 1935..... V à XXI

Notre-Dame de l'Aumône (Chanoine Coutin)..... VI

5e centenaire de l'Ordre de Saint-Maurice..... VI

L'Evêché de Bethléem — titre porté par les Abbés de Saint-Maurice (Chanoine Gavard)..... VI

Procession de l'Annonciation à Notre-Dame, fondation en 1642 (Chanoine Coutin)..... VIII

Mort de M. le Chanoine Gavard..... 10 et XI

Comptes financiers de l'exercice 1934 (Abbé Chiariglione) XII

La Savoie et l'Orient, de l'abbé Cartier (Chanoine Mugnier)..... XIV et XV

Frangy. Visites pastorales, 1804-10 et 26 (Abbé Bublens) XVIII

Le Tableau de Saint François de Sales et de Saint Vincent de Paul au Grand Séminaire (Chanoine Mugnier) XVIII

L'Hôtel de Savoie à Londres. Origine..... XVIII

4e centenaire de l'expulsion de l'évêque de Genève, chapitre et religieux, projet d'étude..... XIX

Noël Hugon-Pergod (Chanoine Coutin)..... XX

Les « Descente de Croix » du Petit-Bornand, de la Cathédrale et du Grand Séminaire (chanoine Mugnier).... XX

Sociétés Savantes qui échangent leurs publications avec l'Académie Salésienne..... XXI

Personnel de l'Académie..... XXII

LE CHANOINE ADRIEN GAVARD, (Chanoine Mugnier).. 1

UN TABLEAU DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DE SAINT VINCENT DE PAUL PAR P.-E. MOREAU (Chanoine Mugnier)..... 11

Monseigneur J.-M. PAGET

1727-1810

par le P. Léon BUFFET

Lauréat de l'Académie Française

AVANT-PROPOS. 26

CHAPITRE PREMIER. — *Enfance et jeunesse*..... 27
Honnête Pierre Paget en 1577. — Me Charles-Antoine en 1681. — Une lettre des Clarisses de Genève. — Frères et sœurs de l'évêque. — Son acte de baptême, 25 mars 1727. — Rd Hocquiné curé de St-Julien. — Son successeur Messire de St-Ange. — L'enfant aux Petites Ecoles, puis à Thonon, à Turin. — La prêtrise à Annecy, 18 septembre 1751. — Un certificat peu banal. — L'élévation sociale d'une famille. — Son apogée et son rapide déclin.

CHAPITRE II. — *Les premiers ministères*..... 33
Le vicaire de Seyssel en 1751. — Souvenir du martyr Rouvenaz. — Nomination à la Superga. — Généralités sur ce monument. — La salle des évêques. — Mgr Martin. — M. Paget nommé *président*. — Mort de son vénérable père : son *curriculum vitæ*. — Les armes des Paget. — Curieuse ressemblance avec celles de Mgr Magnin. — Nomination à Chambéry. — Le réformateur des collèges.

CHAPITRE III. — *Prévôt du Chapitre*..... 40
Mort à Annecy du prévôt de Vidonne de St-Ange. — Nomination de M. Paget, janvier 1771. — Son installation. — Un saint prédécesseur. — L'église et le couvent des Cordeliers deviennent propriété du chapitre. — Le mobilier et les ornements. — La bibliothèque capitulaire. — Le maître-autel. — Contestations sur la croix pectorale. — Les mitres. — Menus exemples. — Quelques noms de chanoines.

CHAPITRE IV. — *Le Vicaire général*..... 46
Mgr Conseil est nommé à Chambéry. — Son installation. — M. Paget le remplace comme vicaire général. — Principal avantage qu'il en retire. — Carouge et St-Julien. — Une leçon de politesse. — Les moines de Talloires. — Mort de Mgr Biord, 1785. — Ses obsèques, son éloge. — Le diocèse de Genève. — M. Paget élu vicaire capitulaire « par inspiration ». — Son discours au Synode. — Seconde tentative à Talloires. — Acheminement vers l'épiscopat.

CHAPITRE V. — *Le nouvel évêque*..... 56
Nomination à l'épiscopat 1787. — M. de Thiollaz prévôt, M. Besson chanoine. — Mgr Paget est acclamé à St-Julien. — Les bulles, le *nobis nominavit*. — Son séjour à Turin. — Il est consacré le jour de la Pentecôte. — L'arrivée à Annecy. — L'intronisation. — Absence des séminaristes au cortège. — Le bienheureux Clet. — Le bûcher de la Saint-Jean.

CHAPITRE VI. — *Les débuts d'un épiscopat*..... 63
Premiers actes de Mgr Paget: l'évêché, les œuvres de charité. — Il nomme 4 vicaires généraux : les 4 deviendront évêques. — Le don de joyeux avènement. — Le Grand Pardon de Notre-Dame de Liesse. — Le presbytère de Rumilly. — L'évêque aide les étudiants diocésains. — Les chanoines du St-Sépulcre. — Les Machabés.

CHAPITRE VII. — *Les approches de la Révolution*..... 71
Soucis pour la partie française du diocèse. — M. Rouph de Varicourt et son rôle. — Mgr Paget proteste contre la Constitution civile du Clergé. — Mgr de Vienne à Annecy : il est salué par l'abbé Rey. — Nombreux ecclésiastiques français accueillis par Mgr Paget. — Le Saint-Père condamne la Constitution civile. — Monseigneur établit une une grande œuvre de presse. — Avertissement du roi et ferme réponse de l'évêque. — Passage des prêtres orléanais; détails sur leur séjour.

CHAPITRE VIII. — *La Révolution triomphe*..... 81
Invasion de la Savoie: 22 septembre 1792. — Horrible panique à Annecy. — Dernière ordination à la cathédrale. — Départ de l'évêque. — Fuite des prêtres français: récit des Orléanais. — Séjour de Mgr Paget à Saint-Maurice. — Sa lettre au comte Graneri. — Assemblée des Allobroges et décret du 8 février 1793. — Protestation des chanoines ; adhésion du clergé. — Mgr part pour Turin; il y reçoit 632 émigrés. — L'élection de l'évêque intrus : refus de M. Grillet et intrigues du conventionnel Simond. — Panisset est élu; Mgr lui écrit sévèrement; sa réponse. — Lettre aux diocésains.

CHAPITRE IX. — *La première Terreur*..... 94
Les trois Conférences de Turin, 1793. — Mgr Paget écrit à Pie VI et aux Secrétaires d'Etat. — Belle réponse du Saint-Père. — Autres consolations : conduite des prêtres; l'oncle Jacques, le *quinque* Marin. — Les cinq prêtres martyrs. — Longue lettre de l'évêque au clergé émigré sur l'utilité providentielle des persécutions.

CHAPITRE X. — *Le neuf Thermidor*..... 103
Chute de Robespierre. — Décret de liberté, février 1795. — Nomination de deux vicaires généraux. — Conférences de Sécheron, juillet 1795. — Lettre de Mgr Paget, 15 août. — Division du diocèse en 12 missions. — Nouveaux décrets tyranniques et menaces de Carelli. — Rétractation de Panisset — Mgr Paget reconnaît les reliques de saint Vincent de Paul. — Sort de celles de saint François de Sales et de sainte Chantal. — Armistice de Cherasco. — Tracasseries officielles. — Exil de la reine et de l'évêque. — Il refuse Pignerol.

CHAPITRE XI. — *La seconde Terreur*..... 114
La persécution change de forme: « la guillotine sèche », les déportations. — Sort horrible des 8 prêtres du diocèse de Genève déportés à Cayenne. — Quarante sont enfermés à l'île de Ré. — Exil de Pie VI, février 1798, et de Charles-Emmanuel. — Dispersion des vicaires généraux. — L'évêque se retire en Vénétie. — Bonaparte revient d'Egypte. — Le 18 brumaire. — Lettre de M. Bigex. — Mort de Pie VI; Conclave à Venise, 1799; Election de Pie VII. — Marengo; les premières lueurs de la liberté.

CHAPITRE XII — *Le Concordat*..... 122
Circulaire des vicaires généraux. — Le fameux article 3 sur la démission des évêques. — L'exemple de Mgr Belloy. — Belle lettre de démission de Mgr Paget. — La démission est imposée à tous. — Lettre au clergé. — Mgr Paget nommé administrateur. — Projet de suppression des évêchés de Savoie. — Siège de Chambéry-Genève. — Influence de quelques ecclésiastiques savoyards dans cette affaire. — Organisation des paroisses. — Nomination de de Monstiers de Mérinville.

CHAPITRE XIII. — *Les dernières années*..... 131
Projets de retour en Savoie. — Les difficultés : la saison; l'affaire du serment. — Lettres aux cardinaux Consalvi et Caprara. — Eté 1802. — Arrivée à St-Julien. — Retraite de 8 années. — Monseigneur s'intéresse à son neveu Montréal. — Son traitement. — Vertus de l'évêque. — La Toussaint à Genève en 1803. — Il est quand même soupçonné. — Lettre aimable de Mgr de Bordeaux. — Mgr Paget et son dernier carême. — Sa mort, le 23 avril 1810. — Ses funérailles .— Son testament.

CHAPITRE XIV. — *Epilogue*..... 139
Une nouvelle église à St-Julien. — Transfert des restes de Mgr Paget. — Cérémonie du 5 novembre 1865. — Sépulture actuelle. — Souvenirs de Mgr Paget à St-Julien, à l'église, à l'Hôtel de Ville. — Son portrait dans différentes galeries de tableaux. — Quelques gravures. — Celle de Valpergue. — *Non prævalebunt.*

Tome XVII. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. ORSAT. Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève

Tome XVIII. — J. FALCONNET. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. ROLLIN, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER. Variétés. — P.-J. MORAND. Monogr. de Villaz

Tome XX. — H. FEIGE. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

Tome XXI. — P.-M. LAFRASSE. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Obituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. GAVARD. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. ALBERT. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin).
— Visites pastorales de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Obituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. GONTHIER. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. LAVOREL. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin).

Tome XXX. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. GONTHIER. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dîme en Savoie. — Marie RANNAUD. La Chartreuse de Pomier.

Tome XXXIII. — J.-M. LAVANCHY. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. MORAND. Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. GAVARD. Les Archives de l'Abbaye de Sixt Jacques CARRON. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M. LAVOREL. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER. Les Plébanies. La paroisse de Bons. — A SERVETTAZ. Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON.

La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève au moment de la Réforme.

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge avant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation.

Tome XXXIX. — Bulletin. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote.*— M. SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table desmatières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie

Tome XL. — Bulletin — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII^e^ siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ. Rd Marin Ducrey, et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 1^re^ partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2^e^ partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Prise de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 1^re^ et 2^e^ partie.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois. Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3^e^ partie

Tome XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN. Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON. Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER. Une belle famille de Vieugy. - Lucien GUY. Anciens châteaux du Faucigny.

Tome XLVIII. — Bulletin — R. P. BUFFET. Ugine : Notes d'histoire.

Tome XLIX. — Bulletin — R. P. BUFFET. Le Collège d'Evian.

Tome L. — Bulletin — R. P. EUGÈNE. La Chartreuse de Vallon.

Tome LI. — Bulletin — Chan. COUTIN. Histoire de Montmin. — Abbé CLARET. Famille de Botanistes.

Tome LII. — Bulletin. - Chan. GAVARD, Etrembières. - François GAILLARD, Essert-Esery — Mgr PICCARD, La véritable Beauté.

Tome LIII. — Bulletin - Chan COUTIN, Le Chanoine A. Gavard. — Chan. MUGNIER. Un tableau de St François de Sales et de St Vincent de Paul. — R. P. BUFFET. Mgr J. M. Paget

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME CINQUANTE-QUATRIÈME

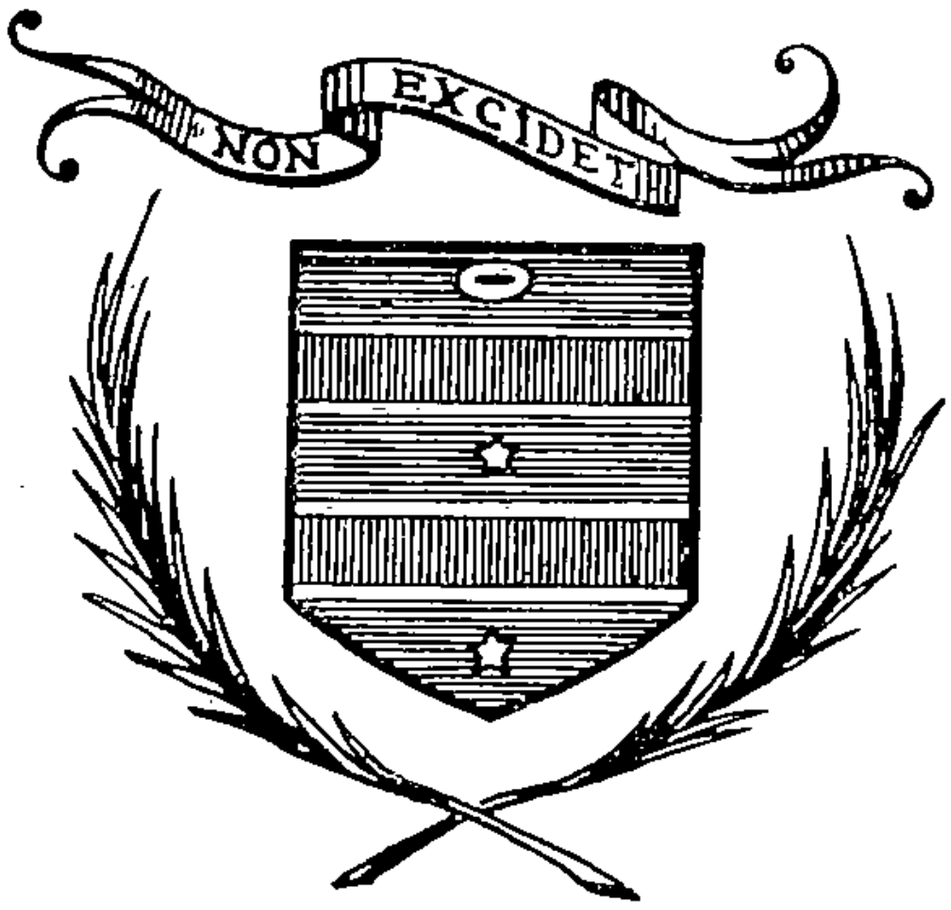

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE
—
1936

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R. F.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 1er octobre 1935

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents: MM. Beauquis, Chiariglione, Coutin, Flamary, Mugnier, L. Pfister, Stellio, R. P. Tissot et Viollaz.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance, le président souhaite la bienvenue à MM. Beauquis, géomètre, et Viollaz, administrateur de l'Imprimerie Commerciale, qui assistent pour la première fois à nos séances.

Il a le triste devoir de rappeler les nombreux décès qui

BIBLIOTHÈQUE · IMPRIMÉS · ANNECY

ont endeuillé notre Académie au cours des vacances. Ce furent successivement : M. le chanoine Maistre, archiprêtre de Megève, créateur de florissante écoles libres; l'abbé Berthet, curé de Savigny ; l'abbé Cruz, curé de Cuvat ; l'abbé Jacquier, curé d'Excenevex; le commandant Revel, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie; et M. Louis Aussedat, directeur général de la Société des Forces du Fier, président de l'Académie Florimontane. Le président adresse de religieuses condoléances aux familles de tous ces défunts ainsi qu'à l'Académie Florimontane et à la Société d'Histoire et d'Archéologie.

Sont élus membres agrégés de l'Académie Salésienne : M. le chanoine Trochu, de Nantes, l'éminent auteur d'une vie du Curé d'Ars et de la bienheureuse Thouret; M. Favre-d'Anne, maire de Manigod; M. l'abbé Desbiolles, curé de Vanzy; le docteur Fournier, de Nice, originaire de Cruseilles; l'abbé Thévenet, professeur au Grand Séminaire; l'abbé Favrat, curé d'Annecy-le-Vieux; l'abbé Paulmaz, professeur au Collège de Thonon.

Le président cite divers articles parus, savoir: « Jeanne de Jussie et le levain du Calvinisme », par Lya Berger, publié dans la « Croix de Paris » des 18 et 19 août; « La Savoie pays des Saints », par Louis Pfister, publié dans « Les Alpes » d'août ; « Le val d'Abondance » et « Samoëns », de M. Charles Anthonioz, publiés dans le « Courrier de Genève » des 12 et 25 août; enfin le magnifique discours prononcé par le chanoine Rhuin, à la fête des Guides de Chamonix, le 15 août et rappelant le 75e anniversaire de l'Annexion et le voyage de l'empereur à Chamonix.

M. Viollaz présente le volume de nos Mémoires sorti à l'instant même des presses de l'Imprimerie Commerciale, renfermant le beau travail du R. Père Buffet, lauréat de l'Académie Française. Le président lui adresse de vives félicitations.

M. L. Pfister dépose de la part de M. Lucien Guy, son très intéressant ouvrage « La grande Dauphine, Béatrix

de Faucigny ». Des remerciements et des félicitations sont exprimés à l'adresse de l'aimable auteur.

M. Stellio présente une note descriptive des travaux effectués en 1933 à l'intérieur de la cathédrale d'Annecy. (Voir article séparé).

Le président, en remerciant M. Stellio, tient à ajouter qu'il est lui-même l'artiste auquel on doit la conservation et la restauration des peintures murales dont il est question.

M. le chanoine Coutin donne lecture d'une étude que l'Académie Salésienne lui a confiée pour commémorer le quatrième centenaire de la Réforme à Genève (Voir article séparé).

A la prochaine séance, l'auteur donnera lecture de l'Occupation du Chablais en 1536.

M. le chanoine Mugnier apporte la réfutation nécessaire à une erreur sur la date de naissance de saint François de Sales, propagée par les pages-spécimens de « Vie des Saints et des Bienheureux selon l'ordre du calendrier avec l'Historique des fêtes », par les RR. PP. Baudot et Chaussin, O. S. B. (Librairie Letouzey, 1935).

Saint François de Sales est né en 1567 et non pas en 1566, comme il est écrit dans ces pages.

Déjà le chanoine Gonthier avait fait connaître ses raisons formelles sur ce point.

Séance du 10 décembre 1935

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Beauquis, Benoît, Chiariglione, Chavanne, Corbet, Coutin, Favrat, Mugnier, Ernest Pernoud, L. Pfister, Stellio, Thévenet, R. P. Tissot et Viollaz.

Excusé : le R. P. Favrat.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les président dit les regrets de notre Académie pour le décès récent de trois de ses membres : M. le chanoine Perret, archiprêtre d'Ugine où il accomplit une œuvre magnifique; M. le chanoine Descombes, curé de Menthonnex-en-Bornes, ancien et éminent professeur au Grand Séminaire, ancien secrétaire de l'Académie Salésienne ; M. Albert Crolard, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien député de la Haute-Savoie, dont on connaît les convictions sincères et les grands services qu'il rendit au pays. Aux familles de ces défunts, le président adresse des condoléances attristées.

Il a, par ailleurs, le plaisir de féliciter M. l'abbé Paulmaz, professeur au Collège de Thonon, qui vient d'obtenir son troisième certificat de licence es-lettres.

Il envoie aussi les félicitations de la Société à M. l'abbé Loridon, curé de Saint-Cassin, nommé président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections ci-après : M. Pierre Callies, ingénieur civil des Mines, administrateur des Papeteries Aussedat; M. l'abbé Chevalier, curé de Villard-sur-Boëge; M. l'abbé Henry, vicaire à St-Julien; M. l'abbé Rubens, professeur à Thônes, et M. l'abbé Seigneur, curé de Manigod, sont nommés membres agrégés.

M. Charles Anthonioz, sculpteur à Genève; M. Louis Bastian, de La Combe-de-Sillingy; M. le chanoine André Birraux; M. l'abbé Chamosset, curé de Menthon; M. le commandant Clair, d'Annecy; le R. P. Comerson, supérieur général des Missionnaires de Saint François de Sales; M. le chanoine Rulland, archiprêtre de Saint-Maurice; M. le chanoine Schemid, et M. l'abbé Théréret, professeur à Thônes, déjà membres agrégés, sont nommés membres effectifs.

M. l'abbé Chavanne, professeur au Grand Séminaire, est nommé membre du Conseil d'Administration à la place de M. le chanoine Duret, décédé.

Le président tient à mentionner l'étude que M. l'abbé J.-O. Mouthon vient de publier sur le « déluge de Viuz »;

ainsi que l'article de M. Charles Anthonioz sur Bonneville, paru dans le « Courrier de Genève » du 21 octobre.

Il signale tout particulièrement le tout récent et magnifique ouvrage de Mlle Myriam de G. sur Louise de Ballon. (Voir article séparé).

Le président présente la médaille commémorative du troisième centenaire de l'Académie Française, à l'effigie de Richelieu, adressée à notre Académie, ainsi que les ouvrages: *Saint Pierre de Tarentaise,* par un Moine de Tamié; *L'Art populaire en France,* par M. Dufournet, et, de la part de M. Léon Laydernier, la plaquette commémorative de la célébration à Talloires, en 1933, du centenaire d'André Theuriet. Remerciements aux donateurs.

M. Alphonse Beauquis, géomètre, donne lecture d'une note très documentée qu'il a rédigée sur le plan d'extension d'Annecy. (Voir article séparé).

Le président remercie chaudement M. Beauquis pour cette note fort intéressante qui sera publiée dans les Mémoires de l'Académie.

M. l'abbé Chavanne fait une longue analyse de l'ouvrage historique qu'un Moine de Tamié vient de consacrer à saint Pierre de Tarentaise. (Voir article séparé).

M. le chanoine Mugnier fait part de la trouvaille faite à Cruseilles par M. l'abbé Delorme, d'une plaque de fonte avec bas-relief représentant le songe de Jacob. On y lit cette inscription en Allemand : « les Anges dans le songe de Jacob ». Cette plaque paraît ressembler aux panneaux de l'église d'Andilly. M. le chanoine Ernest Pernoud ajoute que des plaques de ce genre existent à Présilly.

Enfin, M. Mugnier annonce que M. le chanoine Pochat-Baron a achevé le supplément au dictionnaire du clergé. Il prie les personnes qui auraient des indications à donner de bien vouloir le faire de suite.

Séance du 4 février 1936

Présidence de M. le Chanoine Mugnier

Etaient présents: MM. Bastian, Benoît, Chavanne, Chiariglione, Coutin, Domenjoud, Duval, Mugnier, L. Pfister et Stellio.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président rappelle la grande perte qu'a faite notre Académie par la mort, survenue le 13 décembre, de M. l'abbé Mouthon, ancien curé de Saint-Gervais, l'un de ses membres les plus distingués, qui avait publié, dans nos Mémoires, plusieurs études très appréciées. Il adresse des condoléances à sa famille.

Le président a, par ailleurs, le plaisir d'exprimer ses chaleureuses félicitations à l'adresse de notre confrère, M. François-Maurice Ritz, élu président de l'Académie Florimontane.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections ci-après: M. l'abbé Birraux, curé de Messery; M. Pierre Fournier, agent général d'assurances à Annecy; M. Claudius Gayet, négociant à Annecy, et M. l'abbé Vibert, curé d'Entremont, sont nommés membres agrégés de l'Académie Salésienne.

Le trésorier, M. l'abbé Chiariglione, présente les comptes de l'exercice écoulé. Ces comptes sont approuvés et des remerciements lui sont exprimés.

COMPTES DE L'EXERCICE 1935

Recettes

Excédent de l'exercice précédent	2.957 20	
256 cotisations à 20 fr.....	5.120	
1 cotisation à 500 fr.....	500	
Obligation Jay	75	
Vente de volumes	905	
Intérêts	64 25	
Total.....	9.621 45	9.621 45

Dépenses

Correspondance et envoi de volumes....	221 35	
Administration	333	
Volume 1935	5.565	
Souscription monument Fichet	50	
Impression cartes de membres	66	
Total.....	6.235 35	6.235 35
En caisse		3.386 10

L'Académie décide d'envoyer son adhésion à la « Sauvegarde de l'Art français », en vue d'obtenir de la direction des Beaux-Arts, toutes mesures indispensables à la protection, en cas de bombardement,, des incomparables verrières de la cathédrales de Chartres.

Le président présente les ouvrages reçus, savoir : de M. Charles Marteaux : « Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy, d'après le cadastre de 1730 (lettres A à C) » ; de M. l'abbé Joseph Garin : « La station romaine « Ad Publicanos » et la ville de l'Hôpital-Albertville » ; de M. l'abbé Molcins, curé d'Héry-sur-Alby : « Li-

vre d'or du clergé du diocèse de Chambéry »; du Révérendissime P. Abbé de Tamié : « La chronique de Tamié 1930-1935 ».

Des remerciements sont adressés aux donateurs ainsi qu'à M. Charles Anthonioz pour ses nouvelles gravures du château de Châtel-en-Semine.

M. l'abbé Chavanne fait le compte rendu bibliographique du Dictionnaire Etymologique des noms de lieux du département de la Savoie, de M. le chanoine Gros, de Saint-Jean-de-Maurienne, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne. (Voir article séparé).

Le secrétaire donne lecture de l'analyse faite par M. le chanoine Trincat, de la Vie de François Plagnat, publiée récemment dans les Mémoires de l'Académie Chablaisienne. Né à Morzine en 1757, avocat à Chambéry, député à la Convention et au Directoire, lieutenant-juge-mage en Chablais... Plagnat s'efforça de calmer l'opposition des paysans contre le serment de fidélité à la république, comme plus tard la révolte des hautes vallées. Il s'appliqua à défendre pied à pied les libertés conquises.

M. le chanoine Mugnier donne lecture d'une étude sur « La Savoie et le tricentenaire des Antilles », rédigé par notre confrère M. l'abbé Joseph Renard, curé de Bellefontaine (Martinique). (Voir article séparé).

M. le chanoine Coutin présente la fin de son travail sur le Troisième centenaire de la Réforme et ses tristes conséquences pour le diocèse de Genève. (Article séparé).

De la part de M. l'abbé Peittex, curé de Balmont, M. Coutin dépose un bel antiphonaire manuscrit, très ancien (42×30), relié plein cuir. Des remerciements sont adressés à l'aimable donateur.

Séance du 31 mars 1936

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chavanne, Chiariglione, Duval, R.P. Favrat, Gayet, Mugnier, Stellio, L. Pfister et Thévenet.

Excusé : M. Coutin.

Assistaient également les RR. PP. Jean de Cognin et Alfred, capucins.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président souhaite la bienvenue au R. P. Jean de Cognin, ainsi qu'au R. P. Alfred, de l'ordre des capucins, qui l'accompagne.

Il a le grand regret de mentionner le décès de M. le chanoine Compois, curé de Dingy-Saint-Clair, l'un de nos membres très distingués. A sa famille il envoie les condoléances de l'Académie.

Il a, d'autre part, le plaisir de féliciter chaleureusement plusieurs de nos confrères nommés chanoines honoraires de la cathédrale à l'occasion du Synode : MM. les chanoines Carrier, Chavanne, Fromaget, Gavard, Gruffaz, Pasquier, Pluot, Simon et Terrier.

Le président tient aussi à offrir les vœux les plus sympathiques à M. le chanoine Pochat-Baron, de Thônes, à l'occasion de son jubilé, ainsi que de vives félicitations pour sa nomination au grade d'officier de l'Instruction publique. L'Académie Salésienne le remercie particulièrement d'avoir bien voulu se charger du complément au Dictionnaire du Clergé.

De la part de Mlle Beyssac, de Lyon, le président dépose pour nos archives trois documents relatifs à saint François de Sales, qui seront étudiés. L'un d'eux est une longue lettre autographe du saint adressée à sainte Jeanne

de Chantal mais dont l'authenticité est contestée. Elle présente cependant un vif intérêt pour les historiens.

Des remerciements sont exprimés à Mlle Beyssac ainsi qu'au R. P. Jean de Cognin qui nous offre ses deux ouvrages: « Les Capucins en Savoie » et « Le Père Chérubin de Maurienne ».

M. l'abbé Duval fait alors l'analyese de ce dernier ouvrage consacré à cet ami fidèle et courageux collaborateur de saint François de Sales à la Mission du Chablais dont l'auteur a mis en pleine lumière la figure authentique. (Voir article séparé).

M. le chanoine Mugnier consacre une étude au petit tableau sur bois, conservé à la chapelle de la Galerie, et représentant saint François de Sales agenouillé, ainsi que les Mères Favre et de Bréchard en costume de postulantes. (Voir article séparé).

Séance du 2 juin 1936

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents: MM. Benoît, Coutin, Duval, R. P. Favrat, Jay, Mugnier, E. Pernoud, L. Pfister, Thévenet et Vuichard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance, le président a le vif regret de mentionner le décès de Mgr André Saint-Clair, protonotaire apostolique, archidiacre de la Cathédrale, membre effectif de notre Académie. Il donne lecture d'un article nécrologique qui résume l'œuvre et les travaux du très regretté prélat.

Le président fait part aussi de la mort de Mme Bénand-Berthet, membre honoraire, fondatrice du Musée Savoi-

sien d'Evian. Aux familles de ces défunts, il adresse de vives condoléances.

M. l'abbé J.-François Vuichard, aumônier de l'Immaculée-Conception, et le commandant Henri Monnet, d'Annecy, sont nommés membres agrégés.

M. le chanoine Mugnier signale la publication dans le *Rosier de Saint François*, de juin, de l'étude de M. l'abbé Duval sur l'ouvrage consacré par le Père Jean de Cognin au Père Chérubin, le collaborateur de Saint François de Sales à la Mission du Chablais.

M. le chanoine Coutin présente un exemplaire, devenu rare, de l'annuaire ecclésiastique de 1821. Ce petit volume renferme un article, dont M. Coutin donne lecture, sur la conversion remarquable par les soins de Mgr Bigex, évêque de Pignerol, futur archevêque de Chambéry, d'un condamné à mort qui appartenait à la secte des Vaudois. L'évêque, par une démarche auprès du roi Charles-Félix la nuit même avant l'exécution — démarche qui nécessita un voyage périlleux de Pignerol à Turin, — obtint la grâce du condamné.

M. Coutin présente aussi de la part du comte de Viry, la copie d'un « Cottet de la ville d'Annecy 1534-1538 » dont l'original inédit est conservé aux archives du château de Viry. Ce document, qui contient la liste des chefs de famille, est particulièrement précieux pour l'histoire d'Annecy, car jusqu'ici la pièce connue, la plus ancienne de ce genre, remontait à 1561. Des remerciements sont adressés à M. le comte de Viry qui veut bien autoriser la publication de ce document dans nos Mémoires. (Voir au présent volume).

Il est donné lecture par le secrétaire d'un très intéressant article sur « Rumilly-en-Albanais » publié par notre confrère, M. Charles Anthonioz, dans le Courrier de Genève du 7 avril dernier.

M. le chanoine Mugnier dépose la brochure offerte par son auteur, M. Emile Vuarnet : « Les Ligures dans les Alpes ». Remerciements.

Il signale une étude de Mme Hélène Naef, publiée dans les Annales Fribourgeoises, sur les liaisons dans le patois de la Gruyère. Certaines de ces liaisons semblent avoir quelque parenté avec celles de notre patois.

M. Mugnier communique aussi deux notes extraites du registre paroissial de Monnetier, l'une relative à l'incendie du 30 mars 1822 qui détruisit trente-six bâtiments dont le presbytère de la paroisse avec de nombreux objets appartenant à l'église et titres de fondations; l'autre sur l'inauguration, le 8 septembre 1823, d'un monument placé sur la porte de la cure reconstruite, en présence de Mme Roget de Cholex, épouse du Ministre de l'Intérieur, à laquelle un compliment fut adressé par le recteur Périllat. Ce monument rappelle la munificence royale en faveur des malheureux sinistrés.

M. Duval transmet de la part de M. Fontaine, architecte, une pièce de vers, genre religieux, qu'il a consacrée aux apparitions de La Salette. Le président adresse des remerciements et des compliments à M. Fontaine.

L'Académie Salésienne s'associe pleinement au vœu récemment émis paur l'Académie Flormontane sur la proposition de Mlle Mugnier, demandant qu'un enseignement élémentaire de l'histoire de Savoie soit donné dans toutes les maisons d'éducation, secondaires et primaires des deux départements savoyards.

Le Secrétaire,

LOUIS PFISTER.

II

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R. F. IMPRIMÉS

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

MM. Aussedat Louis, Président de l'Acad. Florimontane.
Crolard Albert, ancien député de la Haute-Savoie.
Descombes Henri, Ch. Hon., curé-archiprêtre, Menthonnex-en-Bornes.
Menthon Jh-Oscar, ancien curé de Saint-Gervais.
Saint-Clair (Mgr) André, Chanoine titulaire, Annecy.
Compois Célestin, Ch. Hon. arch.-curé de Dingy-St-Clair.
Perret Pierre, Ch. Hon., curé-archiprêtre d'Ugine.
Mme Benand-Berthet, Musée Savoyard, Evian.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. Francis MUGNIER, président;
Joseph PERNOUD, vice-président ;
François COUTIN, vice-président ;
François CHIARIGLIONE, trésorier ;
Louis PFISTER, secrétaire.
Eugène BENOIT, bibliothécaire.

Conseil d'Administration

1re série,
renouvelable en 1937

MM. E. Benoît.
R. Domenjoud.
A. Flammary.
J. Pernoud.
L. Terrier.

2e série,
renouvelable en 1940

MM. Fr. Coutin.
Alph. Favrat.
L. Pfister.
F.-M. Ritz.
J. Chavanne.

3e série,
renouvelable en 1943

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

Membres d'honneur.

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.
S. Exc. Mgr Cusin, évêque de Mende.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Abbé de la Trappe de Tamié.
Anthonioz Charles, Collonges-sous-Salève.
Bastian Louis, Sillingy.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.

MM. Benoît Eugène, chan. hon., Econome au Gr. Sémin.
Bibollet Alexis, aumônier de l'Hôpital, Annecy.
Birraux André, chan. titul.
Bouvier Pierre, chan. hon., curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chaumontet Jean, ch. hon., ancien curé de Thonon.
Chavanne Joseph, ch. hon., prof. au Grand-Séminaire, Annecy.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix.*
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Commerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix,* Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duval Léon, Prof. au Grand Séminaire d'Annecy.
Favrat Alphonse, Missionnaire de Saint-François.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire. chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, du Clergé de Paris.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Marchand Léon, ch. hon., curé-archipr., Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., Vicaire Général, Annecy.
Mugnier Francis, ch. hon., prof. au Grand-Séminaire, Président de l'Académie Salésienne.

MM. Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Pochat-Baron Fr., ch. hon., Sup. honoraire du Collège de Thônes.
Ritz François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit-Séminaire de La Roche.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.
Saint-Clair (Mgr) André, chanoine titulaire, Annecy.
Schemid Charles, chan. titul., aumôn. de St-Joseph.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Terrier Léon, ch. hon., curé-archiprêtre de Cluses.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Agnans Paul, notaire à Bonneville.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Avettand Joseph, curé d'Argentières.
Avettand Pierre, aumônier du Carmel du Reposoir.
Bastard-Bogain Fr., curé-archiprêtre, Taninges.
Barthalais, directeur de la Société Générale, Annecy.

MM. Baud Francis, docteur à Annemasse.
Baud Jean, 2, Bd des Vallées, Thonon.
Bauloz Ernest, curé de Veyrier-du-Lac.
Beauquis Alphonse, géomètre, Annecy.
Berger François, curé de Chedde.
Bernard Marcel, professeur au Petit-Séminaire, Thonon.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux Emile, curé des Gets.
Birraux Louis, curé-archiprêtre de Samoëns.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Viuz-en-Sallaz.
Boimond Jean, Saint-Julien.
Boymond Camille, ch. hon., curé de Chavanod.
Braise Félix, député de la Haute-Savoie.
Brand Charles, à Neydens.
Brison Célestin, curé de Vacheresse.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Bublens Philibert, curé-archiprêtre de Thonon.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Callies Pierre, ingénieur civil, administrateur des Papeteries Aussedat, Cran.
Carrier Edouard, ch. hon. curé-archipr. de Seyssel.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, curé de Viuz-la-Chiésaz.
Chardon Angel, curé à Paris.

MM. Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Saliaz.
Chevalier Jules-Ph., curé de Villard-sur-Boëge.
Chométy François, curé de La Combe.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Damex Auguste, agent d'assurances, à Bonneville.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé de Morzine.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Doche Léon, secrétaire particulier de Monseigneur.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Duchêne Joseph, choriste de la Cathédrale.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufournet Antoine, vicaire à Paris.
Dumont Joseph, curé-plébain de Thônes.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Eminet César, curé de Duingt.
Favrat Fernand, curé, Annecy-le-Vieux.
Favre-d'Anne, maire de Manigod.
Favre-Miville Fr., curé d'Onnion.
Folliet M.-Amédée, curé de la paroisse des Fins, à Annecy.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier (Docteur), 1, place Garibaldi, Nice.

MM. Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de Cuvat.
Fournier Pierre, agent général d'assurances, Annecy.
Fromaget Gilbert, ch. hon., aumônier de la Visitation, Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Gallay J.-Marie, prof. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gavard Alphonse, ch. hon., curé-archiprêtre de La Roche.
Gayet Claudius, négociant, Annecy.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. hon., curé d'Argonnex.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, ch. hon. curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur à Annecy.
Guy Lucien, Direct. de Banque du Chablais, Thonon.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, chan. hon., curé archipr. de Faverges.
Henry François, vicaire à Saint-Julien.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.
Jacquier J.-M., ch. hon. curé-archipr. de Bellevaux.
James Pierre, Sallanches.
Jay Auguste, curé de Villaz.
Joly, curé de Pringy.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Meillerie.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Julien, Thonon.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.

MM. Lyonnaz-Perroud Jean, chanoine titulaire.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre Jean-Claude, chan. hon., curé de Mieussy.
Manillier Fr.-J., curé de Marnaz.
Martel Louis, député de la Haute-Savoie.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mermaz Charles, curé de Contamine-s-Arve.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Monnet Henri, commandant en retraite, Annecy.
Morel F.-L., supérieur de Béthanie, Annecy.
Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Pierre, curé de Frangy.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pasquier Humbert, ch. hon., Supérieur du Collège de Thônes.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Paulmaz Georges, professeur, Thonon.
Perret Félix, économe au Collège de Thônes.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pinget J., notaire, maire de Cruseilles.
Pioton François, curé de Vinzier.
Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène, ch. hon., villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Claudius, curé de Domancy.
Premat Jean, curé de La Clusaz.
Quincy (de Ville de) P., curé de Chessenaz.
Rennard Joseph, curé de François, Martinique.

MM. Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manuf., Annecy.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rey Jean, Missionnaire de Saint François de Sales.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rochon du Verdier Guy, Lyon.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé de Mégevette.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Rubin Eugène, professeur à Thônes.
Saultier Ch.-A., vicaire de Cran.
Seigneur Henri, curé de Manigod.
Simond Albert, ch. hon., curé-plébain, Evian.
Stellio, artiste-peintre, Annecy.
Termier (S. Exc. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thévenet Jean-Fr., directeur au Grand Séminaire.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionnaire à Proupeine, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Trochu, chan., aumônier, 10, avenue de la Pajaudière, Nantes.
Trouillet J., Villa Messager, chem. des Suets, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verdan, docteur, Viuz-en-Sallaz.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Veyrat-Durebex J.-François, curé-archip. de Bonne.
Vibert Jean, curé d'Entremont.

Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Viollaz J., Annecy.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Vidonne Alphonse, chan. hon., curé de Lugrin.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet F., curé de Lullin.
Vuichard J.-Fçois, aumônier de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annccy.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Mme Domenjoud, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Revillard, institutrice en retraite, Annecy.
Mme Alfred Roupioz, Annecy.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.

Quatrième Centenaire
de la Réforme
et ses tristes conséquences
pour le Diocèse de Genève

1535-36 et 1935-36

Les années 1935-1936 ramènent le souvenir d'un évènement gros de conséquences pour notre diocèse; il y a 400 ans que le Chapitre St-Pierre et son Evêque étaient obligés de quitter Genève devant l'invasion du Protestantisme, pour trouver à Annecy un refuge qui les abrite encore aujourd'hui.

Il semble tout naturel de consacrer une étude à ce fait historique en rappelant brièvement ce que fut le Diocèse de Genève avant 1535 et en insistant sur les causes qui déterminèrent cette révolution religieuse.

I. — LE DIOCÈSE DE GENÈVE AVANT 1535

Le plus ancien document prouvant l'existence d'un Evêque à Genève se rencontre dans les signatures du Concile d'Aquilée en 381. Cet Evêché fut toujours soumis à la Métropole de Vienne en Dauphiné parce que, dans la hié-

rarchie des administrations romaines, Genève constituait une des *Civitates* de la Province Viennoise.

Les limites générales du Diocèse n'ont pas changé dès le X^e^ siècle environ jusqu'à la Réforme.

Les Eglises situées au dedans des limites de la ville de Genève étaient au nombre de sept: la Cathédrale, Saint-Pierre ès liens, Notre-Dame la Neuve, Sainte-Marie-Magdelaine, Saint-Germain, Saint-Gervais, Saint-Léger et Saint-Victor.

Le Diocèse comprenait 8 décanats: *Annemasse; Allinges; Sallanches* qui comprenait tout le Faucigny jusqu'à Trient et Flumet; *Vuillonnex* (rive gauche de l'Arve et du Rhône, les Bornes et les deux versants du Salève); *Rumilly* (Semine, Albanais jusqu'à Aix et Annecy, les Bauges et le tour du Semnoz, Faverges et Ugine); *Aubonne* (Vallée de Chézery, la Michaille jusqu'à Nantua et Seyssel); *Ceysérieu,* à 4 kilomètres ouest de Culoz et 8 kilomètres nord de Belley (Valromey, Bugey, Chautagne).

Dès l'an 1032, date à laquelle la couronne de Bourgogne est dévolue aux rois de Germanie, la plupart des Evêques ont des pouvoirs politiques sur leurs cités épiscopales. Dans la ville de Genève, l'Evêque seul a le domaine direct sur le sol. Les deux successeurs de l'Evêque Hugues (1019) frappent des monnaies portant leur nom et celui de la cité.

Dans les nombreux traités du XI^e^ et XII^e^ siècle, qui règlent la position respective de l'Evêque et du Comte de Genevois, il est reconnu que l'Evêque a seul, dans la ville de Genève, juridiction civile et criminelle sur les habitants, avec jouissance de divers impôts et revenus.

La qualité de Prince de l'Empire appartient déjà à l'Evêque Humbert de Grammont en 1125, puis elle est expressément reconnue en 1154 et 1162 à Arducius par l'Empereur Frédéric Barberousse.

Dès le XII^e^ siècle, l'Evêque de Genève confia la justice civile et pénale à un Vidomne, charge héréditaire confiée à un laïque. A la fin du XIII^e^ siècle elle tomba entre les mains du Comte de Savoie.

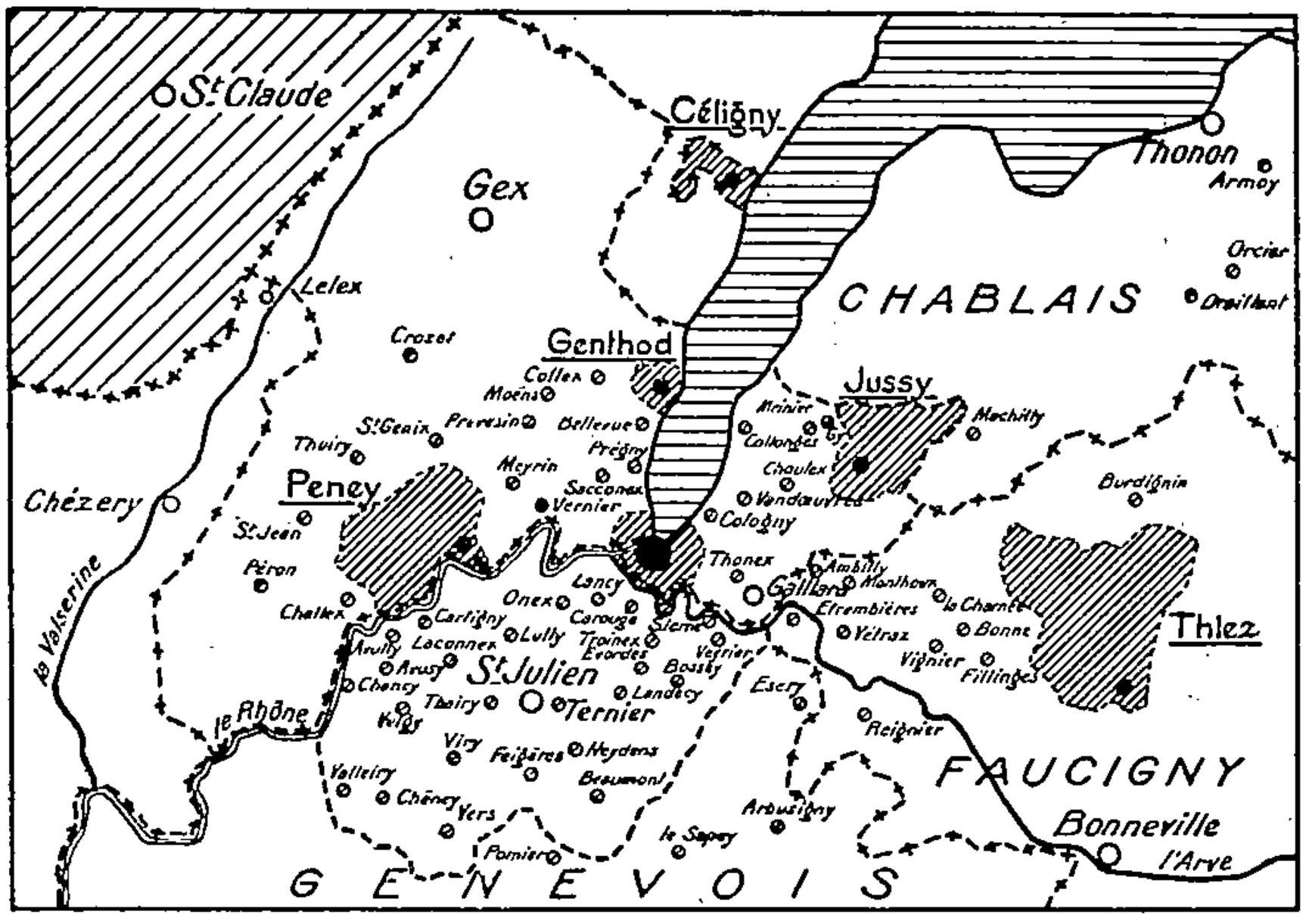

Biens ecclésiastiques de Genève en 1535

En dehors de Genève, l'Evêque était Seigneur féodal de trois territoires ruraux: Sallaz et Thiez en Faucigny, Jussy au décanat d'Annemasse et Peney au pays de Gex.

Dans la ville de Genève, les Comtes de Genevois et de Savoie étaient les premiers vassaux de l'Evêque. En dehors

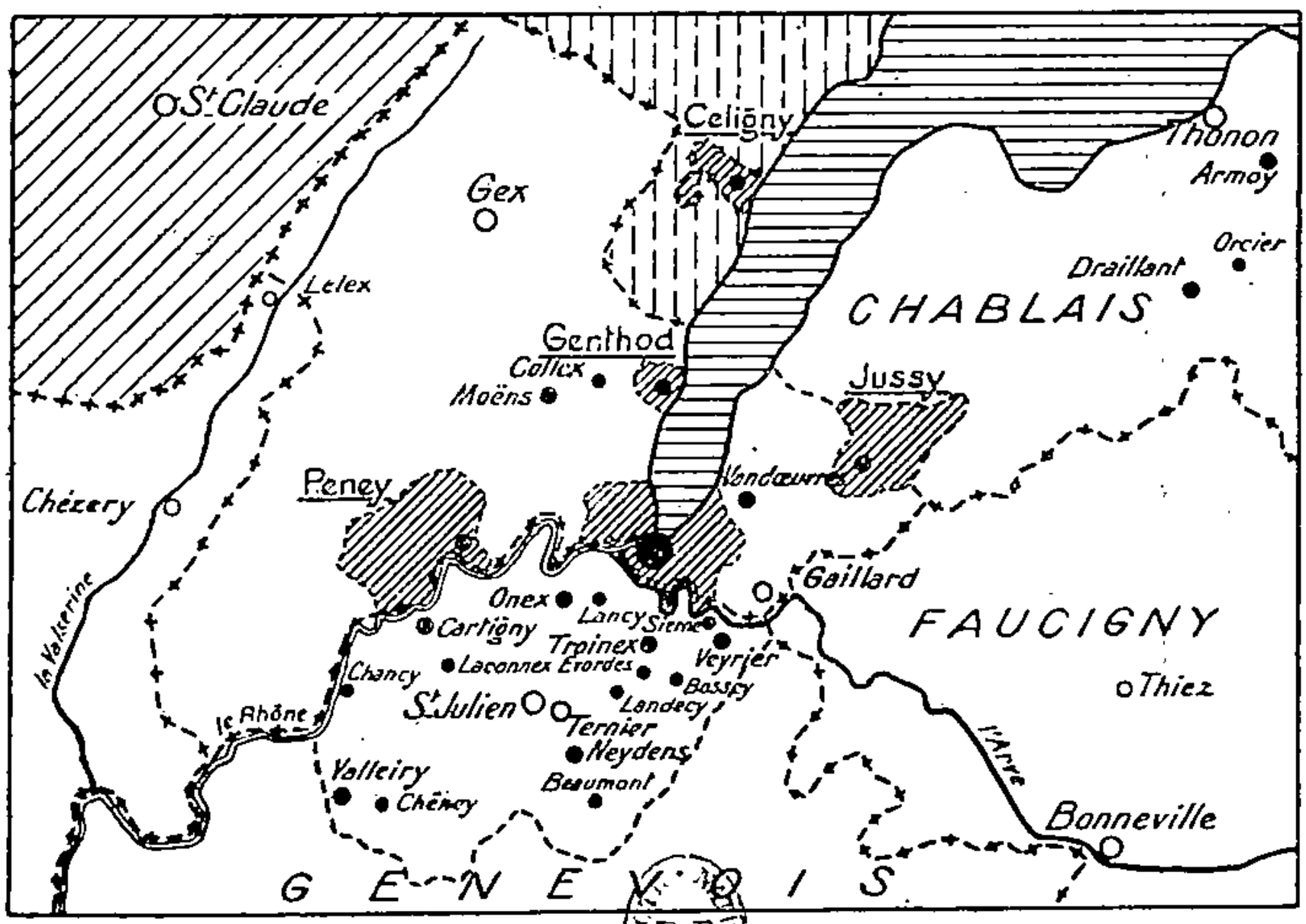

Départ de Baie en 1544

de Genève ils étaient souverains absolus de plusieurs territoires et dépassèrent souvent leurs droits en profitant de la faiblesse ou de la bonté de l'Evêque.

Bourgeoisie de Genève. — En 1124, au traité de Seyssel, apparaît dans Genève une nouvelle autorité politique, celle des citoyens ou bourgeois de Genève. Cette classe jouissait de la liberté civile, avait le droit de posséder des immeubles et d'en disposer entre vifs.

En 1285, les citoyens se constituèrent en une corporation active ayant à leur tête un Capitaine, nommant eux-mêmes leurs représentants et signant des actes revêtus de leur sceau commun.

Le traité de 1309 avec l'Evêque reconnait leur organisation en Commune jurée, confiant à 4 Syndics et 20 Conseillers la défense de leurs droits et intérêts. Les pouvoirs de cette municipalité vont se développer pendant deux siècles au point de les rendre complètement indépendants vis-à-vis de l'Evêque d'abord, des Comtes de Genevois et de Savoie ensuite. Nous allons étudier les circonstances qui favorisèrent cette Révolution.

II. — INTRODUCTION DE LA RÉFORME A GENÈVE

Les différents historiens impartiaux de la Suisse que nous avons consultés, Fazy, Galiffe et W. Martin sont d'accord sur le principe suivant: La Réforme nous apparaît aujourd'hui comme un mouvement purement religieux, mais au début elle a eu un caractère à la fois politique, social, moral et religieux.

Au XVI^{e} siècle, la Suisse était un pays surpeuplé et l'émigration était une nécessité sociale. Le service mercenaire à l'étranger était alors une solution à ce problème. François I^{er} a eu 160.000 Suisses sous ses ordres et les sommes qui rentraient de ce fait dans le pays se chiffraient par millions, 36 millions de livres pour le service de la France de 1594 à 1605. D'une manière générale, il y avait

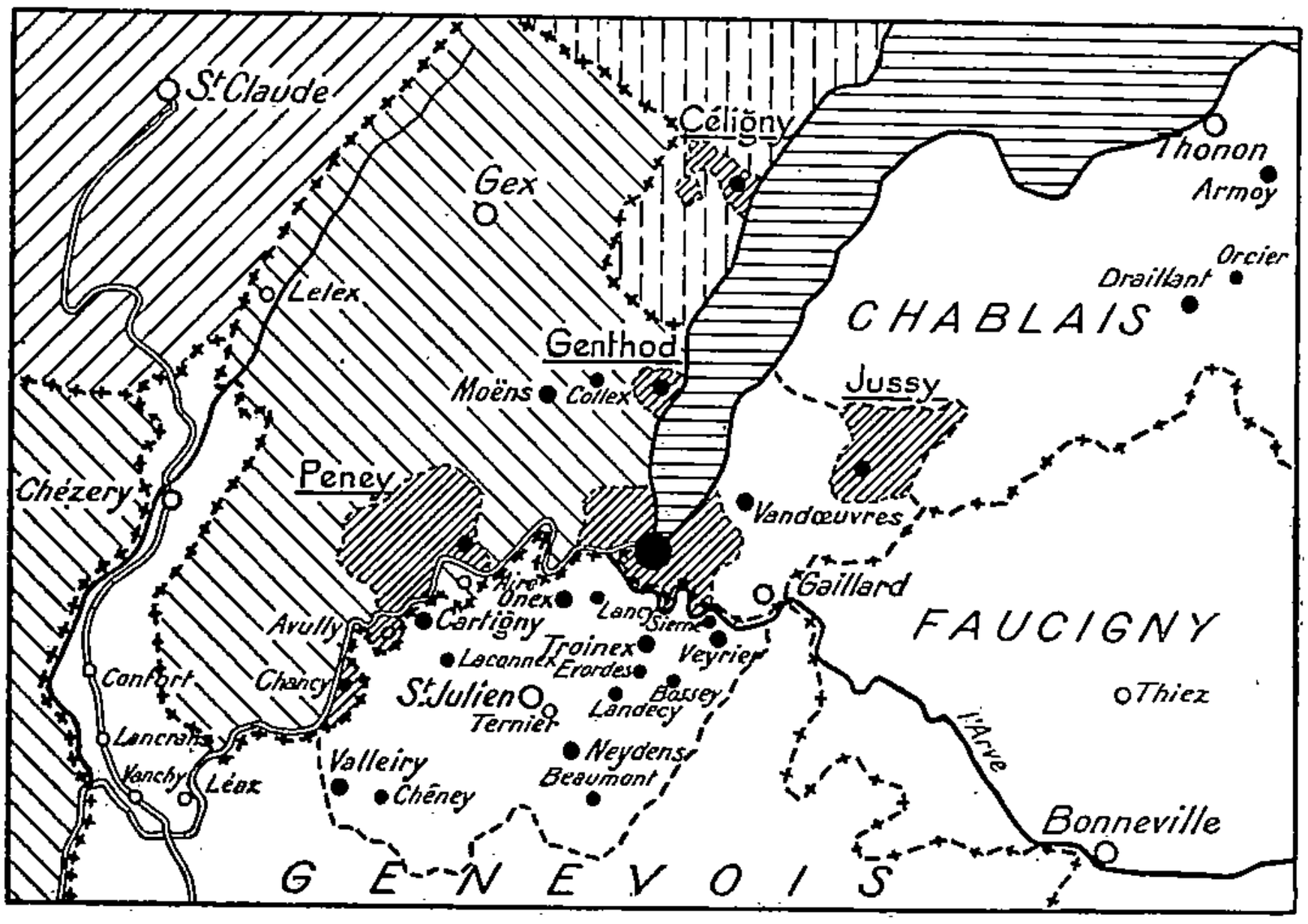

TERRITOIRE DE GENÈVE EN 1603

20.000 Suisses au service de la France et 60.000 dans les diverses armées européennes.

La Suisse qui, en moins d'un demi siècle, venait d'annexer à son territoire une partie de la Bourgogne et du nord de l'Italie, aspirait à s'étendre du côté de la Savoie.

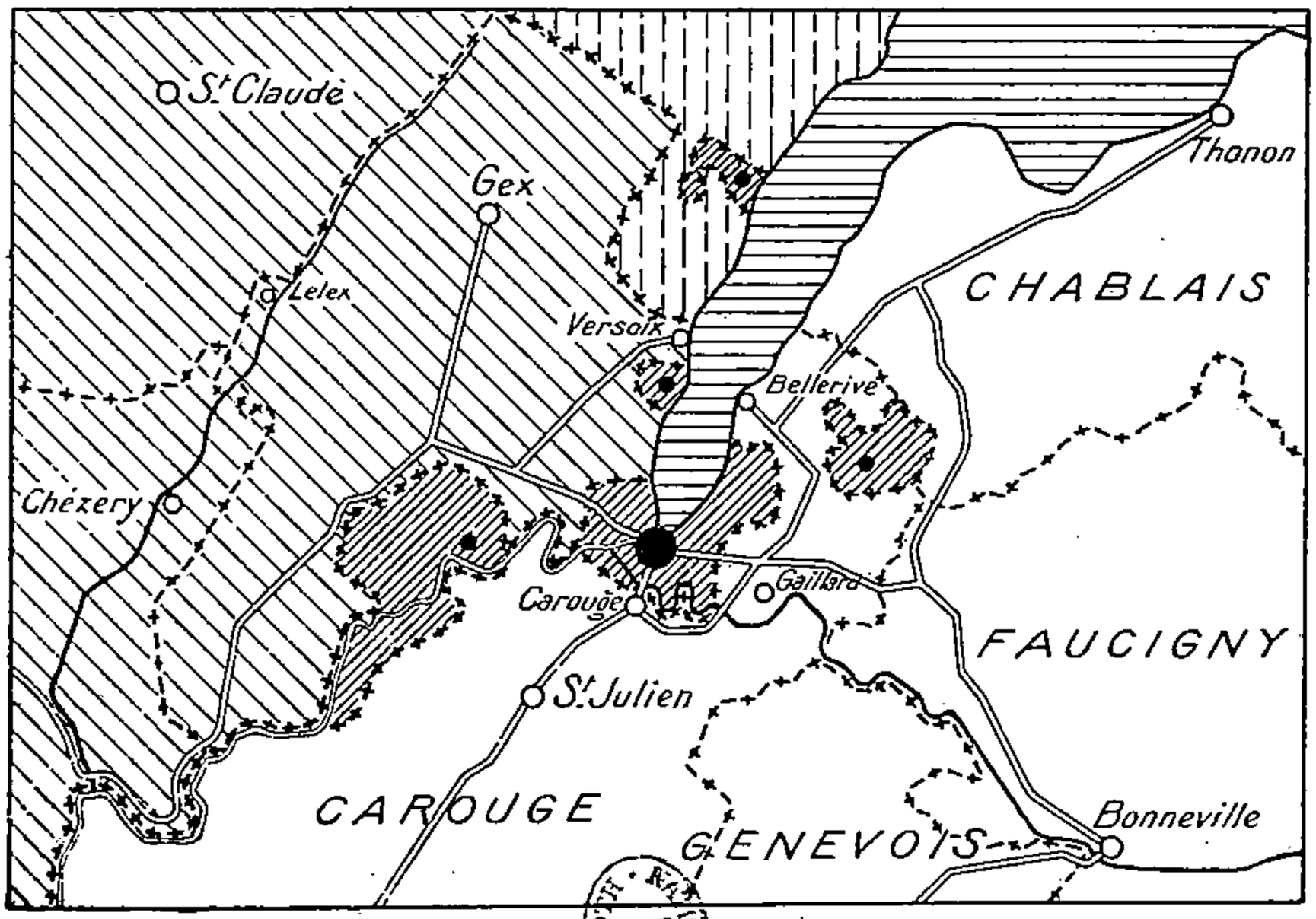

TRAITÉ DE TURIN 1754 RECONNAISSANT L'ETAT DE GENÈVE

En 1519 eut lieu un premier traité de combourgeoisie entre Genève et Fribourg, et en 1526, un nouveau traité des bourgeois de Genève avec Fribourg et Berne qui leur faisaient entrevoir leur indépendance prochaine.

Dès le milieu du XV^e^ siècle, la Maison de Savoie avait mis la main sur l'Evêché de Genève où ses fils et bâtards s'y succédaient. Pierre de la Baume qui avait succédé à Jean de Savoie en 1523 était une créature du Duc. Les bourgeois de Genève n'avaient donc qu'une seule autorité à secouer et ils profitèrent de la déclaration de guerre faite par le Duc Charles III à François 1^er^. Sous prétexte de se défendre contre l'invasion de François I^er^ qui envahissait la Savoie, les bourgeois de Genève appelèrent les Bernois à leur secours.

En fournissant des troupes à Genève, Berne lui amena aussi trois fougueux calvinistes, Farel, Saunier et Viret pour fomenter une guerre religieuse, confisquer les biens du clergé, chasser les catholiques et se rendre populaires en abolissant le servage. Ils se servirent des mêmes armes que la Révolution de 1792.

Aussi, un jour vint où le caractère politique que prenaient les évènements fut suffisamment marqué pour que le Duc Charles III dût décréter la suppression des livres protestants dans la partie de ses Etats situés au nord du Léman.

Quatre ans plus tard, en 1529, cette mesure fut étendue au reste du Duché et les peines disciplinaires furent appliquées aux délinquants. Une douzaine de gentilshommes qui donnèrent dans la Réforme furent mis à mort. A Genève, on en fit les « Martys de Chambéry ».

L'Evêque de Genève, Pierre de la Baume, résidait toujours à Arbois, en Franche-Comté, lorsqu'à la fin de 1533, il se décida à rentrer dans sa ville épiscopale pour s'opposer aux progrès de la religion réformée. Il y trouva la plus grande agitation: Bernois et Fribourgeois y tenaient le haut du pavé; dans la ville on entassait vivres et munitions sous prétexte d'une attaque possible du Duc de Savoie.

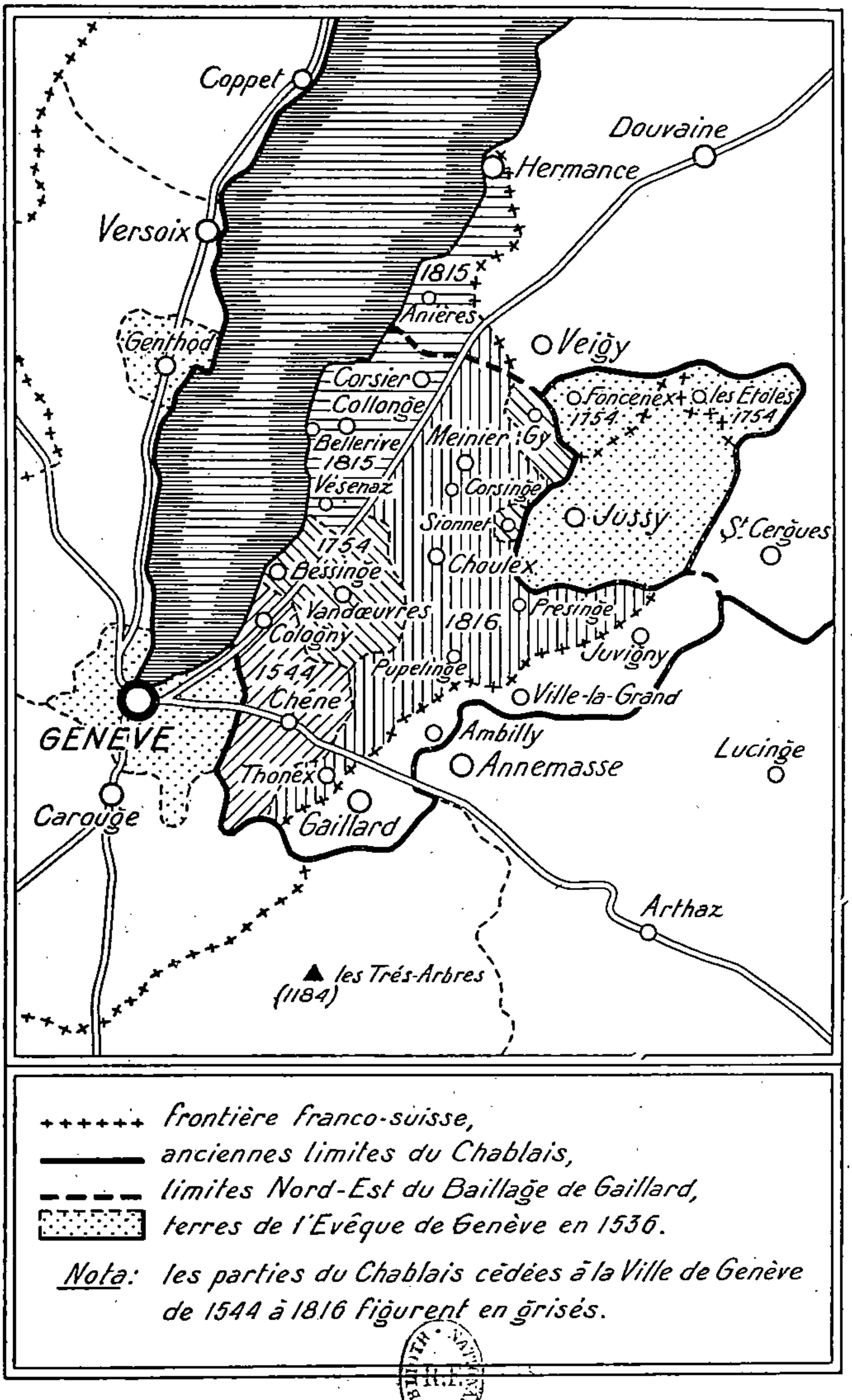

BAILLIAGE DE GAILLARD

La Réforme était prêchée partout et farouchement par le Dauphinois Farel dont la mauvaise réputation a longtemps rejailli en Savoie sur ses compatriotes. Aussi l'Evêque crut préférable de quitter à nouveau la ville.

III. — LES APOTRES DE LA RÉFORME

Au début de 1535, trois des 4 syndics élus appartenaient à la Réforme; ils patronaient les trois ardents prédicateurs de la nouvelle religion : Farel, Saunier et Viret qui logeaient chez un ami commun, Claude Bernard. Un soir, Viret fut malade et la servante qui trafiquait de ses charmes fut soupçonnée d'avoir été payée par les prêtres pour l'empoisonner. On fit arrêter le Chanoine d'Orsières à la suite d'une déposition calomnieuse et, après avoir subi six mois de prison, on reconnut son innocence.

Un autre bruit que la Réforme exploitait de son mieux circulait dans toute la ville. On accusait les prêtres catholiques d'avoir machiné l'empoisonnement du pain et du vin de la céne pour faire périr tous les réformés à la fois. Le peuple ajoutait foi à tout ce qui s'accordait avec sa passion.

Les Syndics et le Conseil firent venir d'Annecy un Cordelier précédé d'une réputation douteuse afin de prêcher le Carême. Comme le Chapitre refusa de lui donner la chaire de la Cathédrale, on lui assigna l'église de Saint-Germain où il défroqua ostensiblement le Jour de Pâques pour épouser la nièce du curé de cette paroisse.

Quelques jours avant la Fête-Dieu, le Vicaire Général demanda aux Syndics de vouloir bien assister, suivant l'usage, à la Procession Générale du Saint-Sacrement qui se faisait autour de la Ville avec les flambeaux. Le Conseil refusa et ordonna aux prêtres catholiques de faire la procession dans leur église respective, comme en temps de peste.

Le duc de Savoie avait bien essayé de protester contre ces vexations diverses et, dès le mois de Mars, il avait résolu de préparer une invasion du côté de Berne. Aussitôt, la Suisse demanda le concours moral et financier de François I^{er} qui lui promit 21.000 écus d'or tous les ans, et le Duc de Savoie déjà mal en point n'osa bouger.

En face de Genève s'élevait le château de Penay, propriété des Evêques de Genève, dans lequel s'étaient réfu-

giés les catholiques ardents qui, chaque soir, faisaient la guerre de pillage contre les Réformés; ces derniers leur rendaient la pareille.

Ce fut l'intérêt politique, la nécessité d'éloigner de Genève les Evêques créatures du Duc, beaucoup plus que les abus religieux qui favorisèrent l'introduction de la Réforme à Genève.

IV. — PILLAGES DES ÉGLISES

Le 30 Mai, les Syndics organisèrent une grande dispute sur 5 propositions hérétiques, dispute qui se prolongea pendant 26 jours en présence de tout le Conseil. Ce fut une vraie comédie, car les catholiques refusèrent d'y paraître; mais, ce fut une occasion d'exciter la haine des Réformés contre eux.

Le 22 Juillet, les Réformés qui avaient déjà occupé par la violence les églises de Rive et Saint-Germain viennent envahir l'église de la Madeleine, en chassent les fidèles et l'apôtre Farel monte en chaire pour féliciter ses corréligionnaires.

Le 28 Juillet, les mêmes scènes se répètent à l'église Saint-Gervais où l'on exerce des violences contre les paroissiens présents et le feu est mis à toutes les images réunies en autodafé.

Le 5 Août, cette foule de pillards entra dans l'église Saint-Dominique pour briser une très belle statue en albâtre de Notre-Dame et emporter le ciboire.

Le dimanche matin, 7 Août, elle se rendit à Saint-Pierre où 14 chanoines faisaient l'office. L'infâme Maigret jeta environ 50 hosties consacrées à son chien barbet en disant: « Si ce sont des dieux, ils ne se laisseront pas manger par des chiens. » Rien ne résista à leur vandalisme.

Les trois Capitaines, Baudichon, Vandel et Perrin, marchèrent à la tête de leurs compagnies et soutenaient Farel; ils l'accompagnèrent ensuite à l'église Notre-Dame où quantité d'œuvres d'art furent brisées.

Le Conseil ne les punit ni ne les blâma, car il tomba sous la tutelle de Berne qui entretenait un corps de 150 hommes à la disposition des Réformés pour assurer leur triomphe par tous les moyens.

V. — EXPULSION DES ORDRES RELIGIEUX

Après le pillage des églises, ce fut celui des couvents.

Yolande de Savoie avait fondé en 1470 un couvent de Sainte-Claire qui comptait au maximum 17 religieuses. L'une d'elles, Jeanne de Jussieu, a raconté au long toutes leurs tribulations pendant ces jours de guerre religieuse.

Le 6 Juillet, dimanche dans l'Octave de la Visitation, les Syndics suivis de Farel, Viret et 12 des principaux réformés se présentèrent à la porte du couvent. Il était 10 heures du matin. Par ordre du Syndic elles se réunirent au Chapître où Farel prit la parole en se servant du texte de l'Evangile: « Marie partit avec diligence vers les montagnes de la Judée ». Il s'efforce de prouver aux religieuses que l'exemple de la Sainte Vierge condamnait la clôture et la virginité; il les invita à prendre leur liberté pour contracter mariage.

Les Clarisses se mirent à huer Farel, à lui cracher à la figure et restèrent inébranlables.

Le Conseil plaça 36 hommes à la porte du Couvent pour veiller jour et nuit à ce que personne ne puisse apporter le moindre secours, la plus petite aumône.

Apprenant leur détresse, le Duc de Savoie leur prépara une maison à Annecy, où elles arrivèrent les premiers jours de Septembre, non sans avoir subi les pires avanies.

Le 24 Août, 150 soldats avaient pénétré dans leur couvent en brisant portes et fenêtres ainsi que tous les objets du culte; pendant 6 jours elles vécurent sans leur clôture, confiées à la surveillance de 2 gardes. Le 27, un lieutenant et 20 hommes vinrent les trouver pour essayer de les faire apostasier. Le lendemain, elles demandèrent un sauf-conduit aux Syndics et le 29, elles sortirent de leur couvent, protégées par un Syndic et 300 archers qui les

accompagnèrent jusqu'au Pont d'Arve. Parties de Genève à 5 heures du matin, elles arrivèrent à Saint-Julien où le baron de Viry leur accorda dans son château de Perrière une généreuse hospitalité. Leur voyage en Savoie fut un véritable triomphe et tout Annecy était illuminé quand elles y arrivèrent.

Les chanoines de Saint-Pierre qui restaient encore à Genève suivirent de près les Clarisses et partirent les uns après les autres pour rejoindre ceux qui étaient déjà installés à Annecy.

Le Chapître des Machabées, fondé par le Cardinal de Brogny, comptait 13 prêtres et 8 enfants de Chœur appelés « les Innocents ». Tous sortirent de Genève pour se retirer à Rumilly d'abord, à Annecy ensuite. A peu de jours près, 52 des meilleures familles catholiques suivirent leur exemple.

Citons encore le Couvent de Saint-Victor détruit en 1535; l'expulsion de 20 Cordeliers installés près la Porte de Rive, de 25 Dominicains dont le couvent fut rasé, des religieux Augustins près le Pont d'Arve, des Bénédictins hors la Porte de Cornavin et des Antonins.

Genève possédait encore sept hôpitaux fondés à des époques successives par la Maison de Savoie; ils furent réduits en un seul dans le Couvent de Sainte-Claire.

Le 8 Octobre, le Conseil de Ville rassembla les quelques prêtres et catholiques qui restaient encore à Genève avec défense absolue de faire aucune fonction religieuse ou d'y assister.

Un mois après, le Conseil prononça le banissement de tous ceux qui refusaient d'aller au temple; la plus grande partie sortit de Genève et fut remplacée par des réfugiés de divers pays.

Ainsi s'acheva cette triste année 1535 par le triomphe du protestantisme qui devait se continuer l'année suivante dans la belle province de Chablais.

VI. — OCCUPATION DU CHABLAIS

L'année 1536 commença par les escarmouches des troupes de Savoie près le Pont d'Arve. Genève appela aussitôt 7.000 Bernois à son secours et déclara la guerre au Duc le 16 Janvier. Quinze jours après, les deux châteaux de Sacconay et Peney où se trouvaient beaucoup de vivres tombèrent aux mains des Bernois.

Le 1er février, la Ville de Gex se rendit et le lendemain Thonon suivait son exemple. Pour la première fois, on vit flotter sur le donjon des Allinges le drapeau rouge et jaune timbré de l'ours noir. Les Bernois occupèrent la partie du Chablais comprise entre le Genevois et la Dranse.

Les jours suivants, ils s'emparèrent des châteaux de Jussy et Gaillard, de la ville de Saint-Julien et du Fort de l'Ecluse défendu par 50 soldats italiens.

Les Fribourgeois de leur côté occupèrent le Comté de Romont, la ville fortifiée d'Yverdon sur les bords du lac de Neufchâtel et descendirent jusqu'au Léman pour prendre le château de Chillon où ils trouvèrent prisonnier Bonivard, prieur de Saint-Victor. C'était le 28 Mars.

Lausanne avait aussi passé un traité de combourgeoisie avec Berne, ce qui n'empêcha pas l'armée bernoise de faire son entrée triomphale dans Lausanne le 1er Avril, de prendre possession du château de l'Evêque, des droits et biens corporels de l'évêché. Berne accorda d'abord le libre exercice du culte, puis, quelques mois après, proscrivit le catholicisme. L'évêque de Lausanne, Mgr Montfalcon, s'était réfugié à Fribourg.

Le 3 Avril, Farel obtint des Syndics de Genève que la messe célébrée partout en cachette soit absolument interdite et que l'assistance au prêche soit obligatoire.

Pendant tout le courant de Mai, la persécution fut très violente; les paysans qui avaient embrassé la Réforme se croyaient autorisés à piller les biens des catholiques et ils ne s'en privaient point. Le procureur fiscal de l'évêque,

nommé de Prato (Dupré) fut arrêté à Moûtiers par 5 soldats italiens qui le conduisirent à Genève, le livrèrent pour 100 écus et chacun une paire de souliers. On lui fit son procès et il fut exécuté.

VII. — CALVIN

Ce fut pendant ce mois de Mai 1536 que Calvin traversa Genève, revenant de chercher asile en Italie; il s'y arrêta de nouveau un soir du mois d'Août avec l'intention de repartir le lendemain pour Bâle et Strasbourg. Farel l'invita à rester pour donner des leçons de théologie et le 5 Septembre il exposa au Conseil de Genève que ce professeur lui était nécessaire pour son œuvre. Il obtint qu'on lui vota son entretien. Le 2 Octobre, Calvin prenait part, dans la cathédrale de Lausanne, à une grande dispute religieuse pour prouver la vérité de sa doctrine par les textes des Saints Pères et Berne en profita pour proclamer le triomphe de la Réforme, piller les églises et s'emparer de tous les bénéfices.

Pendant que Calvin s'était installé à Genève, l'armée bernoise n'avait pas chômé. Dans la dernière semaine du mois d'Août, elle avait saccagé l'ermitage des Voirons, puis, avait remonté le cours de la Dranse pour piller l'Abbaye d'Aulps et occuper toute la rive gauche de la Dranse à laquelle elle avait droit par les traités. Mais le 30 Août, elle est repoussée au défilé de la Vernaz par les hardis montagnards de cette vallée, aux cris de « DEO VERO ». Grâce à cette résistance, la rive gauche de la Dranse d'en Haut resta annexée au Valais catholique sous la domination de Fribourg.

Du lac Léman à celui de Neufchâtel et du Jura aux Alpes, Berne commandait en maître souverain. Elle divisa en huit bailliages le pays conquis et l'administra elle-même. Pour garder un peu de liberté, Genève fut obligée de lui verser 10.000 écus pour les frais de la première guerre et autant pour la deuxième. « Le soldat qui s'était mis en marche avec un cheval en ramenait deux chargés pesam-

ment, et le milicien qui s'était fait suivre par un char regardait avec complaisance le faix sous lequel il ployait. » On avait rançonné tous les habitants et ceux d'Yverdon n'avaient pu conserver en fait de meuble qu'un seul couteau à couper le pain.

Ainsi les Genevois qui n'avaient cherché à Berne que des alliés trouvèrent-ils des ennemis. Les Genevois demandaient que l'Eglise fut ramenée à sa pureté primitive et partout l'Eglise avait disparu. (*La Réforme.* Magnin.)

Les Genevois du XVI[e] siècle dataient de 1535 l'introduction de la Réforme dans leur ville et leur libération politique.

Aujourd'hui, ils sont enclins à donner plus d'importance à la date du 21 mai 1536, parce que c'est ce jour-là que le peuple genevois, réuni en Conseil Général, a solennellement approuvé le changement de religion.

Ce n'est qu'en 1536 aussi que les Genevois purent se dire vraiment débarrassés de leurs ennemis politiques.

BIBLIOGRAPHIE

(Soc. Hist. et Arch. de Genève; VI, page 56).

Société Sav. d'Histoire et d'Arch. 1934. Histoire d'une Ville qui devient un Etat, par le Marquis de Bissy.

Galiffe. — Genève historique et archéologique.

Le Regeste Genevois.

Chanoine COUTIN.

Tableau représentant Noël Hugon-Pergod recevant l'annonce de la mort de Saint François de Sales

Jusqu'en 1906, il était (venant sans doute de la Chapelle du Pas) chez Pergod Alexandre, qui l'a déposé dans la Chapelle du Var

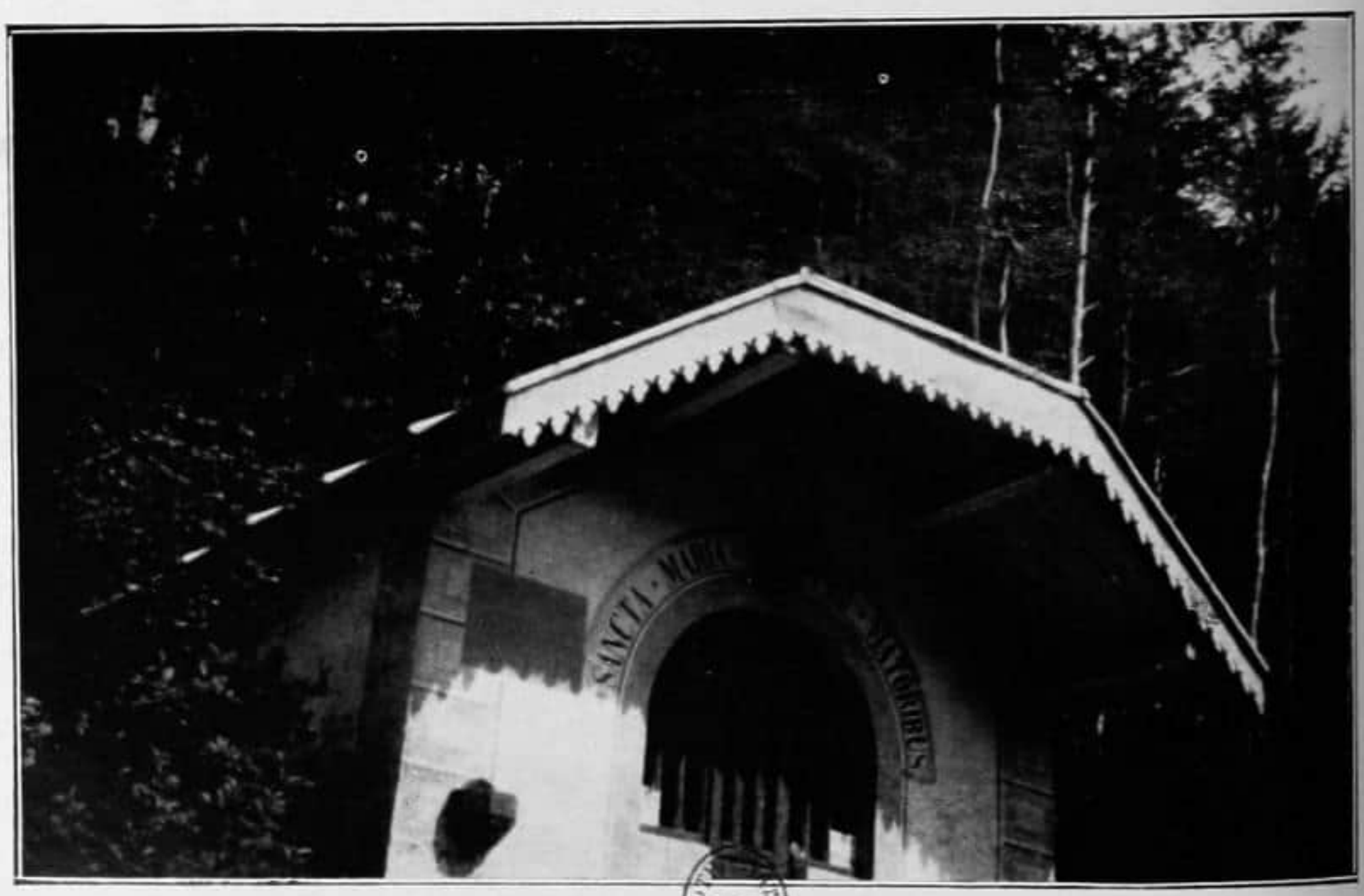

Chapelle de Notre-Dame du Pas

établie par Noël Hugon-Pergod en 1662, restaurée depuis

Noël Hugon PERGOD

Ami de Saint François de Sales

Mémoire destiné à être conservé dans les archives de La Clusaz. Ad perpetuam rei memoriam. 1871

Notes sur Spectable Noël Hugon-Pergod, avocat au Sénat de Chambéry et au Conseil du Genevois, contemporain et ami de saint François de Sales et fondateur de la chapelle de N.-D. du Pas, à La Clusaz.

Extrait de la vie de saint François de Sales, par le R. P. de la Rivière, de l'Ordre des Minimes, imprimée à Lyon en 1624, dix-huit mois après la mort du Saint :

« M. l'avocat Pergod, lequel est allé à Dieu depuis quelques mois, révérait et chérissait extrêmement notre François, d'autant plus qu'il le reconnaissait véritablement et solidement vertueux; pour l'ordinaire il se confessait à lui, et, en ses difficultés, recourait à lui comme à un oracle; la dernière fois que j'eux l'honneur de lui parler, il m'assura qu'après la mort du saint environ sur les sept heures du matin, un doux sommeil le saisit auquel il vit voler à l'entour de soi une très blanche et très belle colombe laquelle lui dit : « Il ne m'est plus permis de toucher la terre » et, soudain s'envola si haut qu'il la perdit de vue. A l'instant, il s'éveilla et se mit à crier : Monseigneur le révérendissime est décédé, mais il est bienheureux. Ce qui était vrai, car un laquay en apporta la nouvelle le soir suivant, » (P. de la Rivière: Livre IV).

Extrait de la vie de saint François de Sales par son neveu Charles-Auguste de Sales, p. 581 :

« Noël Hugon-Pergod, très célèbre avocat au Sénat de Chambéry et conseil du Genevois, à sept heures et demie du matin du même jour (29 décembre, lendemain du décès de François, arrivé le 28 à huit heures du soir) étant dans un léger sommeil, vit voler à l'entour de soi une colombe très blanche et très belle et entendit une voix qui disait : il ne m'est plus permis de toucher la terre, et soudain la colombe s'envola en haut. Alors s'éveillant il s'écria : Monseigneur et Révérendissime est mort, mais il est bienheureux. » (P. 581).

Dans un acte du 24 octobre 1662, dont on conserve une expédition dans les archives de la paroisse de La Clusaz (et dont on lira plus loin la copie), on voit que noble et spectable Noël Hugon-Pergod fonda au commencement du XVII[e] siècle la chapelle de N.-D. du Pas qu'il dédia comme l'Ordre religieux que venait de fonder Mgr François de Sales en l'honneur de la Visitation de Sainte Marie. Dans plusieurs visites pastorales faites à La Clusaz, Nosseigneurs les Evêques attribuent la fondation de cette chapelle à M. Pergod ayant dans la paroisse des héritiers chargés de l'entretenir et de la meubler. Mgr Jean d'Arenthon d'Alex et 1667 et Mgr de Rossillon de Bernex en 1703 donnent à ceux-ci l'injonction de s'acquitter de leur obligation à ce sujet.

L'identité du prénom, du nom principal et même du surnom, la date de la fondation de la chapelle de N.-D. du Pas remontant au temps même de saint François et coïncidant avec l'établissement de l'Ordre de la Visitation, la charge donnée aux Rdes Dames de la Visitation de servir la fondation des messes à acquitter à cette chapelle, toutes ces circonstances prouvent évidemment que l'avocat Noël Hugon-Pergod, contemporain et ami de saint François de Sales, est le même que noble et spectable Noël Hugon-Pergod fondateur à La Clusaz de la chapelle de N.-D. du Pas. C'est d'ailleurs l'opinion de M. l'abbé Ducis, archi-

viste de la Haute-Savoie et de plusieurs autres chroniqueurs qui ont été consultés à ce sujet.

Ce magistrat naquit donc à La Clusaz, canton de Thônes, vers le milieu du XVI^e^ siècle en même temps à peu près que le saint Evêque de Genève dont il devait être l'ami et même l'auxiliaire pour quelques bonnes œuvres. Après avoir fait avec succès sans doute son cours de droit, il établit sa résidence à Annecy, où il fut appelé à remplir les fonctions importantes d'avocat au parlement du duché de Genevois, soit de membre du conseil d'Etat de cette province. Il s'acquitta de cette charge sous la présidence du célèbre jurisconsulte Antoine Favre, qui, avant d'être élevé à la présidence du Sénat de Chambéry, fut, pendant quatorze ans, président du conseil du Genevois.

M. Hugon-Pergod était aussi avocat au Sénat de Chambéry, comme le dit expressément Charles-Auguste de Sales dans le témoignage précité. Il était lié d'une étroite et sainte amitié avec François de Sales, son confesseur, auquel il recourait comme à un oracle dans les difficultés qui embarrassent souvent la conscience d'un fonctionnaire zélé et craignant Dieu. Le Saint Evêque, à son tour, avait la plus tendre affection et la plus haute estime pour l'avocat chrétien qui s'était abandonné entièrement à sa direction et lui donnait fréquemment des preuves de sa confiance, comme on le lit dans plusieurs de ses lettres. Il utilisa ses bonnes dispositions pour quelques bonnes œuvres, surtout pour l'érection de la confrérie des pénitents roirs, dont notre avocat se fit un honneur d'être un des premiers membres, ainsi que les principaux bourgeois de la ville d'Annecy.

M. Hugon-Pergod avait épousé Mlle Virginie Argentier qui était peut-être de Reignier, où saint François, dans une de ses lettres, suppose qu'il avait une propriété. De ce mariage, il eut une fille, qui se fit religieuse de la Visitation d'Annecy en 1652. Dans son attestation d'entrée au couvent, elle se dit expressément fille de feu Noël Hugon-Pergod et de Virginie Argentier. (Lettre de Rde Sœur

Marie-Célestine, Supérieure de la Visitation d'Annecy à M. l'abbé Vittoz, curé du Petit-Bornand, en date du 5 octobre 1869).

Sous la direction du pieux Evêque et dans les rapports intimes qu'il avait entretenus avec lui pendant de longues années, le célèbre avocat avait acquis de grandes vertus et surtout une tendre dévotion envers la Sainte Vierge, invoquée sous le titre de la Visitation. Pour étendre ce culte de Marie et transmettre aux générations futures, avec la piété envers la Mère de Dieu comme un souvenir de l'amitié sainte qui avait régné entre lui et le fondateur de l'Ordre de la Visitation, il fit ériger, quelques années avant sa mort, dans le lieu de sa naissance, la chapelle du Pas en l'honneur de la Visitation de Marie. Cette chapelle située au milieu de la gorge étroite du Nom, à l'entrée de la commune de La Clusaz, sur un passage autrefois très scabreux, avait pour but de mettre les voyageurs sous la protection de celle qui alla jadis visiter sa cousine Elisabeth, la mère du Précurseur, à travers les gorges des montagnes.

D'après l'acte du 24 octobre 1662, dont on verra plus loin la copie, les Rdes Sœurs de la Visitation d'Annecy auraient été chargées du capital destiné à la célébration annuelle des Messes fondées à la chapelle de N.-D. du Pas. Elles auraient contracté cette obligation comme héritières de M. l'avocat Hugon-Pergod ou plutôt de sa fille, Mlle Hugon-Pergod, entrée comme religieuse au couvent de la Visitation en 1652 comme nous l'avons déjà dit. C'est en effet le 2 mars 1654, deux ans après son entrée en religion, que les Rdes Dames de la Visitation vendent au sieur François Donzel Curtet une partie des biens délaissés par le fondateur de la chapelle du Pas.

Cette chapelle existe encore aujourd'hui; elle a été dotée récemment de nouvelles fondations de messes, qui ont remplacé la fondation primitive perdue en partie pendant la Révolution de 1792. Elle est l'objet d'une dévotion spéciale de la part des fidèles de La Clusaz qui s'y rendent

en procession aux principales fêtes de la Sainte Vierge et dans les calamités publiques.

Bien des familles qui ont eu des rapports particuliers avec François de Sales ont disparu dès lors, leurs noms ne paraissant plus que dans l'histoire: la famille de l'avocat Hugon-Pergod n'est pas encore éteinte; elle est actuellement divisée en deux branches, dont l'une habite encore La Clusaz, l'autre est établie dans la commune voisine, à Saint-Jean-de-Sixt. La chapelle du Pas a été couverte à neuf il y a quelques années par les soins de M. l'abbé Hugon-Pergod, de La Clusaz.

M. Hugon-Pergod fut averti d'une manière surnaturelle comme plusieurs autres personnages, de la mort de son ami François de Sales, comme on le lit dans les passages de la vie du saint Evêque cités plus haut, et le suivit de près dans la tombe, la mort n'ayant voulu séparer ces deux âmes si intimément unies pendant la vie. D'après le P. de la Rivière, il serait décédé dans l'année 1623. Tout porte à croire [1] qu'il n'eut d'autre enfant que Mlle Hugon-Pergod, qui, devenue religieuse de la Visitation, ne crut mieux faire que de consacrer la fin de ses jours et sa fortune à un établissement fondé par le saint et glorieux ami de son père.

DOCUMENT

Quittance, portant obligation et cense annuelle pour Rd Messire Claude Favre, prêtre et curé de La Cluse-lieu-Dieu et autres curés ses successeurs, recteur de la chapelle de Notre-Dame du Pas, passé par les Dames religieuses du premier monastère de la Visitation d'Annecy, du 24 octobre 1662, Vittouz notaire.

« L'an mil six cent soixante-deux et le 24e jour du mois d'octobre, par devant moi, notaire ducal royal soussigné, et présents les témoins ci-après nommés, se sont établies en personnes les Révérendes Dames religieuses du premier monastère de la Visitation de sainte Marie de la présente

(1) Voir plus loin aux Notes complémentaires, page 22.

ville d'Annecy, en premier lieu Révérende Françoise-Madeleine de Songy faisait pour la Supérieure, Marie-Andréanne Fichet, Anne-Marie Rosset et Françoise-Angélique de la Croix assistantes et conseillères, religieuses professes audit Monastère; lesquelles de leur gré pour elles et leurs successeresses en icelui confessent avoir réellement reçu d'honorable François, fils de feu Jacques Donzel-Curtet, de La Cluse-lieu-Dieu ici présent et acceptant pour lui et les siens savoir: la somme de quatorze cents florins monaie de Savoie, outre tous les intérêts échus du passé jusqu'à ce jour, comptés, nombrés en dix huit pistoles d'Espagne, soixante et un duccatons, cinquante trois crosats, vingt trois écus blancs de bon or, argent et de poids, que le reste en bonne monaie dudit Savoie par ledit Donzel délivré et par lesquelles Dames religieuses retirés et remboursés en présence de jedit notaire et témoins ci après nommés y compris la somme de cent florins que ledit Donzel promet d'acquitter envers le recteur de la chapelle de Notre-Dame du Pas, paroisse de ladite Cluse cidevant fondée en capital par noble et spectable Noël Hugon-Pergod et c'est d'aujourd'hui sous l'obligation de sa personne et tous *Anchagunge* (?) ses biens présents et avenir, qu'il se constitue tenir à peine de tous dépens dommages et intérêts lesdites religieuses en demeurant acquittées pleinement et c'est à compte de la somme principale de deux mille cinq cents florins, les intérêts payés, que ledit Donzel se trouve être débiteur auxdites Dames religieuses dudit monastère ainsi que par acte signé Dufour notaire, le second mars mil six cents cinquante quatre, reste de trois mille cinq cents florins en date du quatre juillet dite année mil six cent cinquante quatre. Ne restant ledit acte obligatoire que pour la somme de mille cent florins en capital, intérêts payés, de laquelle somme de mille cent florins et intérêts lesquelles Dames religieuses comme bien payées sont contentes et ledit Donzel et les siens en solvent et quittent et promettent en garder garantie et retour envers et contre tous dès ce jour avec pacte exprès de na plus rien par ci après en demander faire ni permettre etre demandé

par autrui en jugement ni en dehors à peine de tous dépens dommages et intérêts, et ce ont successivement fait lesquelles pour elles et les leurs et successeresses par foi et serment prêté, savoir lesquelles Dames religieuses *supra pectus more ecclesiasticorum* et ledit Donzel sur les saints Evangiles et sous l'obligation respective de tous Anchogunge (?) leurs biens présents et avenir qu'elles se constituent tenir tout le contenu au présent acte, avoir pour agréable ferme stable et valable, sans y contrevenir, même ledit Donzel de relever lesquelles Dames religieuses envers le Recteur de ladite chapelle de Notre-Dame du Parc (sic) de ladite somme capitale de cent florins à même peine que dessus contraire et clausules requises.

Fait et prononcé audit Annecy au parloir dudit monastère en présence de Messire François Lacroix prêtre et de Pierre Girollet demeurant audit monastère, témoins à ce requis, lesquelles Dames religieuses ensemble la Sœur Françoise-Dorothée Songie comme aussi Rd Messire Claude Favre, prêtre et curé de La Clusaz avec lesdits témoins ont signé sur la minute de moidit notaire soussigné et non ledit Curtet pour ne savoir écrire de ce que requis et jedit notaire de ladite Cluse soussigné pour ce que dessus requis, qui le présent acte ai expédié en faveur de Messire Claude Favre prêtre et curé de ladite Cluse et recteur de ladite Chapelle. Signé Vittouz.

La note suivante a été ajoutée à la présente expédition M. B. Discret François Hudry a payé la huitième part en capital de la présente fondation comme possesseur de la huitième part des biens du fondateur laquelle a été appliquée avec autres capitaux en faveur de ladite Eglise à forme de la cession faite aujourd'hui par ledit Hudry relevé par moi Marchant notaire. Ce 29 juin 1630.

Pour copie conforme à l'expédition de l'acte ci-dessus existant dans les titres de la chapelle de Notre-Dame du Pas au presbytère de La Clusaz.

La Clusaz le 14 octobre 1870,

J. F. H.-Pergod, curé de Bassy.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

« Noble et spectable Noël Hugon-Pergod, conseiller de son Altesse juge et conservateur pour le même « des subsides et don gratuit rière les baillages de Chablais, Ternier et Gex », docteur en droit, célèbre avocat aux Sénats de Savoie et du Piémont, s'allia avec Virginie Argentier et fut enterré le 30 janvier 1624, à l'âge de 56 ans; (*Collection Jules Vuy,* etc.). C'était un fervent admirateur du saint dont il aurait appris la mort au dire du P. de la Rivière (*Vie de l'Illustrissime... François de Sales*. Liv. IV) par une sorte de révélation le matin du 29 décembre. (*Œuvres de saint François de Sales,* Tome XIII. P. 197. Note 1).

Cette note est afférente à une lettre de saint François de Sales à Noël Hugon-Pergod pour lui recommander la condescendance envers un certain du Four. Cette lettre est d'ailleurs la seule de S. François, que nous trouvions dans toute l'édition d'Annecy, adressée à ce personnage. Elle est du 16 juillet 1606, datée de Faverges.

Dans une notice manuscrite sur la paroisse de La Clusaz on reproduit à peu près textuellement le mémoire précédent; on y lit les indications suivantes: « Il naquit à La Clusaz vers 1550, il maria (épousa) Mlle Virginie Argentier dont il eut plusieurs enfants comme on le voit dans les registres de la paroisse de Saint-Maurice d'Annecy [1], entre autres une fille qui entra au couvent de la Visitation d'Annecy en 1654 (?) quelques années après la mort de son père. »....

... L'avocat Hugon-Pergod était l'ami de saint François de Sales qui était son confesseur et dont il connut la mort par une vision dont il fut favorisé. Il releva sur les fonts baptismaux à La Clusaz Noël Antoine Gallay, fils de M. Gallay son compatriote, devenu bourgeois et chatelain de

---

(1) Ne Claude (soldat en 1631); Ne et Rd Antoine, prêtre et bourgeois d'Annecy (1639); Ne Antoine, bourgeois d'Annecy; et une fille qui devint en 1652 religieuse de la Visitation.

la ville de Thônes, comme on le dit dans les registres paroissiaux de La Clusaz sous la date de.... » (non indiquée).

« On lit dans l'Union Savoisienne du 1er février 1873 la note suivante sur l'avocat Hugon-Pergod...

« Ces réflexions nous sont inspirées par la lecture de quelques notes trop incomplètes sur un ami de saint François de Sales. Noël Hugon-Pergod, avocat au Sénat de Chambéry et au Conseil du Genevois, eut le bonheur d'approcher de près de l'Evêque de Genève et de subir cette heureuse et bienfaisante contagion de sainteté qu'il exerça sur ses contemporains. Bien plus, il fut admis dans son intimité et cette affection produisit son effet naturel: elle sanctifia celui qui reposa sur le cœur du Saint. »...

« ...Nous n'avons pas de détail sur sa jeunesse. Nous le trouvons d'abord à Annecy, où il remplit l'office d'avocat au Conseil de Province. Le président était alors le célèbre Antoine Favre...

« ... (S. François) se plut à lui donner fréquemment des témoignages sensibles de sa confiance ainsi qu'on le voit dans plusieurs de ses lettres (?) et il fit de lui son auxiliaire pour les bonnes œuvres et le religieux avocat fut un des premiers à s'enrôler dans la confrérie des pénitents noirs établie à Annecy. »...

(Mémoire pour servir à la monographie de La Clusaz, par l'abbé Pergod, archiprêtre curé de Samoëns. 1882.)

« Dans la notice sur la cathédrale d'Annecy et ses tombeaux on lit, page 46, l'article qui suit: XIX dans la quatrième travée de la nef latérale à gauche il y avait une belle dalle autour de laquelle se trouvait une bordure creusée, portant en grandes lettres enlacées les unes dans les autres cette inscription également incomplète. ... Hugonis Pergodi utr. jur. doct. monumentum quod sibi familia haeredibusque suis instituit....

« La famille Pergod, originaire de La Clusaz, était bourgeoise. Suivant les mœurs de l'époque, elle avait aussi des armes comme appartenant à la noblesse de robe. Son écusson était *d'argent à la tête de dauphin de sinople au chef*

de même, au lion naissant d'argent. Ces armoiries qui étaient gravées sur le milieu de la pierre ont été complètement mutilées. C'est à peine si on peut lire sur la devise des parties de mot que j'interprète ainsi: Infractus (?) Pergo 1632. (Voir Notice historique sur la Cathédrale d'Annecy par M. l'abbé P. F. Poncet, chanoine et Vicaire général.)

(Mémoire.., par l'abbé Pergod, archiprêtre curé de Samoëns, 1882.)

F. MUGNIER,

Président de l'Académie Salésienne.

Cathédrale d'Annecy

RÉPARATIONS DE L'ANNÉE 1933

Depuis bien longtemps déjà, il était question de faire revivre l'intérieur de notre église: les poussières recouvrant murs et voûtes ne laissaient plus visibles ni fresques ni peintures murales. Monseigneur Saint-Clair fut chargé de faire rafraîchir la décoration. Le projet qu'il fit étudier fut soumis à l'Inspecteur des Monuments Historiques. Quoique très sobre de décors, il ne fut pas accepté.

Dans la conception des Architectes des Monuments Historiques il fut décidé tout autrement, soit l'enlèvement complet de toutes les décorations et badigeons par un nettoyage au moyen de jet de sable à l'air comprimé sur murs, arcs, piliers, nervures et voûtes, de façon à mettre à nu la pierre de taille formant la véritable construction de l'édifice.

Ce travail exécuté avec compétence et beaucoup de soin permit de juger désormais d'une autre façon l'intérieur de notre cathédrale, lequel y a certainement bien gagné, soit au point de vue caractère, soit au point de vue archéologique et architectural. Les formes primitives de sa conception ogivale disparaissaient sous les anciens badigeonnages et décors sans attrait. Les fidèles, après une première surprise, sont unanimes à le reconnaître.

Restaient les tableaux situés au-dessus des ogives de la grande nef que l'on ne distinguait plus et que l'on voulait

faire disparaître. Un peintre de notre ville voulut essayer d'en nettoyer un: le résultat fut satisfaisant, si bien qu'à leur visite suivante, MM. les Architectes des Monuments Historiques reconnurent qu'il y avait intérêt à les conserver. Il fut décidé également de supprimer les angles arrondis dans la partie haute des tableaux en prolongeant les sujets de chaque côté, et de les restaurer. La forme rectangulaire s'adaptait mieux au-dessus des arcs en ogive.

C'est pendant l'épiscopat de Monseigneur Rey que furent exécutées ces peintures murales; en 1841, le 6 novembre et aux Calendes de mai 1842, M. le chanoine Poncet charge M. Vicario Casimir, peintre décorateur, habitant Chambéry, d'exécuter ces 14 tableaux mesurant 3 m. sur 2 m. 30.

Ces tableaux représentent:

Dans le Sanctuaire:

Les quatre grands Docteurs de l'Eglise.

A partir du Sanctuaire:

Les dix autres ont tous trait à la vie de Saint Pierre.

Du côté de l'Evangile:

1. — Notre-Seigneur donnant les clefs à Saint Pierre.
2. — La guérison du Paralytique à la porte du Temple.
3. — L'Apôtre chez le Centurion Corneille.
4. — La Séparation des Apôtres Pierre et Paul.
5. — La chute de Simon le Magicien.

En remontant de la tribune au côté de l'Epitre:

6. — Les préparatifs du supplice de Saint Pierre.
7. — L'apparition de N.-Seigneur au chef des Apôtres.
8. — La Résurrection de Tabitha.
9. — Le sommeil de l'Apôtre au Jardin des Oliviers.
10. — Saint Pierre sauvé des eaux.

Ces tableaux exécutés directement sur les murs, sont peints à l'huile et à la cire, procédé qu'employaient déjà les anciens et qui tend à reparaître de nos jours dans la peinture religieuse.

Voici les notes que j'ai pu glaner sur l'artiste:

Le peintre Vicario était de Turin, comme les Cagliari et Seveti (R. Dubois p. 401). Il peignit la Cathédrale de Chambéry en 1834 (R. Dubois, p. 392. J. Cochon, p. 447). Il peignit la Sainte Chpelle du château de Chambéry en 1836 (L. Pérouse, p. 265), et plusieurs églises de Savoie (Dufour et Rabut, p. 272).

A la Cathédrale de Chambéry, la voûte de la nef principale, de la basse nef et des chapelles, côté Evangile, de la basse nef, côté Epitre. Et à la Sainte Chapelle, toutes les peintures, la voûte et les murs.

Le travail de Vicario existe encore.

Dufour et Rabut disent que Vicario peignait à fresque et à détrempe (p. 272).

A Notre-Dame de Chambéry on peut lire aujourd'hui la signature de Vicario dans la coupole avec la date 1842.

(Les susdits travaux peuvent se consulter à la Bibliothèque de l'Académie Florimontane par suite de l'échange de publications entre les sociétés savantes de la Savoie.)

R. Dubois cite (p. 392-393) les appréciations de deux visiteurs sur les peintures de la Cathédrale de Chambéry: le Chevalier Bard Joseph (Chambéry, Genève, Aix-les-Bains 1834) et Ferraris (Chambéry, Aix-les-Bains, leurs monuments, leurs environs, 1847)

Quoi qu'il en soit, ces peintures donnent certainement beaucoup de vie à l'intérieur de notre Cathédrale par leur couleur agréable et la composition recherchée des sujets dédiés au Saint Patron de l'Eglise.

Pendant les réparations des voûtes en tuf qui furent complètement mises à nu et enduites au ciment pour les consolider, une heureuse décision fut également prise: l'enlèvement des vieux vitraux latéraux de la grande nef qui étaient de simples verres peints très opaques. Les nou-

veaux vitraux furent exécutés par le maître verrier Lorrain, de Chartres, qui fit un dessin géométrique en tons très doux et lumineux, du plus bel effet.

Chemin de Croix. — Ce fut aussi l'occasion de faire exécuter par M. Pierre Dutruc, sculpteur, avenue de la Bibliothèque, à Lyon, le Chemin de Croix, en mosaïque de marbre, grès et émaux d'or. De composition sobre de personnages, il marque bien l'art de notre époque 1930. Il est enchassé dans la pierre creusée — sans saillies — comme doit être la mosaïque. Il orne avec un certain charme les murs des nefs latérales.

Notre-Dame de Lourdes. — La statue se trouvait autrefois adossée au deuxième pilier à gauche en entrant. Une niche fut creusée dans le mur de l'ancien autel de Saint Charles, où on la plaça sur l'autel repeint complètement et dédié à Notre-Dame, à la satisfaction des fidèles.

Il resterait à parler des tableaux du maître-autel de Mazzola, de l'adoration des Mages, de Fabrici, du nouvel autel de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, des plaques de marbre de l'autel du Saint-Sacrement.

STELLIO.

LES NOUVEAUX VITRAUX DE LA CATHEDRALE

Les fidèles qui se pressaient à la Cathédrale aux offices pontificaux de la fête de Pentecôte, dimanche 31 mai, ont eu la surprise et la joie d'admirer les trois nouvelles verrières du chœur qui complètent ainsi les travaux de restauration entrepris en 1933. Ces verrières sont dues à la libéralité de Son Exc. Monseigneur l'Evêque qui, en même temps, en a été lui-même l'heureux inspirateur. Elles évoquent, dans la richesse, l'éclat et la splendeur de la coloration, la précision et la variété du dessin, les principaux épisodes de la vie de notre grand saint François de Sales. Il convenait, en effet, de faire revivre aux yeux l'image de ce Saint qui, dans cette vénérable église, fut ordonné prêtre, installé prévôt, exerça le ministère de la prédication

et de la confession, conféra à plusieurs reprises les Saints Ordres. Aussi bien, cette église était devenue la sienne, et, sans en porter le nom, le souvenir du saint Evêque et Docteur, gloire de l'Eglise, de la Savoie et de la France, y demeure et demeurera toujours attaché et vivant.

Voici la composition de ce lumineux tryptique, dont les vives et claires couleurs font songer à nos anciens vitraux de Chartres.

A gauche. du côté de l'évangile, la première verrière, dans la partie supérieure, représente saint François de Sales écrivain; dans la partie inférieure, nous le retrouvons exerçant la charité envers son cher prochain. Tout en bas figurent les armoiries de son 17e successeur, notre évêque, Mgr Florent du Bois de le Villerabel, insigne bienfaiteur de la Cathédrale.

La deuxième verrière, celle du centre, évoque saint François de Sales dans la gloire. Cette apothéose domine l'image de notre Saint prêchant aux fidèles de sa bonne ville d'Annecy.

Enfin à droite, du côté de l'épître, c'est saint François de Sales donnant à sainte Jeanne de Chantal les règles de l'Ordre de la Visitation dont il fut le fondateur; et plus bas, le Saint guérissant les malades, et ses armoiries: *non excidet, il ne déchoira pas.*

Ces verrières ont été commentées à la messe pontificale avec beaucoup de tact et d'à-propos par Mgr Pernoud, prévôt du Chapitre. La fête de Pentecôte est la fête de l'Esprit-Saint, lumière de nos âmes. Plus près de nous en un sens, plus visibles à nos yeux, nos Saints sont aussi nos lumières, toujours bienfaisantes et plus que jamais actuelles.

Puissent ces nouvelles verrières, d'une si haute et si riche inspiration, contribuer à entretenir et à rendre plus vivante encore notre dévotion envers notre doux et aimable saint François de Sales !

(Revue du Diocèse d'Annecy. 4 juin 1936).

ANNEXE I

Echelle : 1 / 25.000

Légende

- Extension.
- A.B.C.D. / E.E.G. — Boulevards décentralisateurs.
- (Z.I.) — Zône industrielle.
- (Z.R.) — Zône résidentielle.
- (1) — Eglise des Fins.
- (2) — Ecole - - .

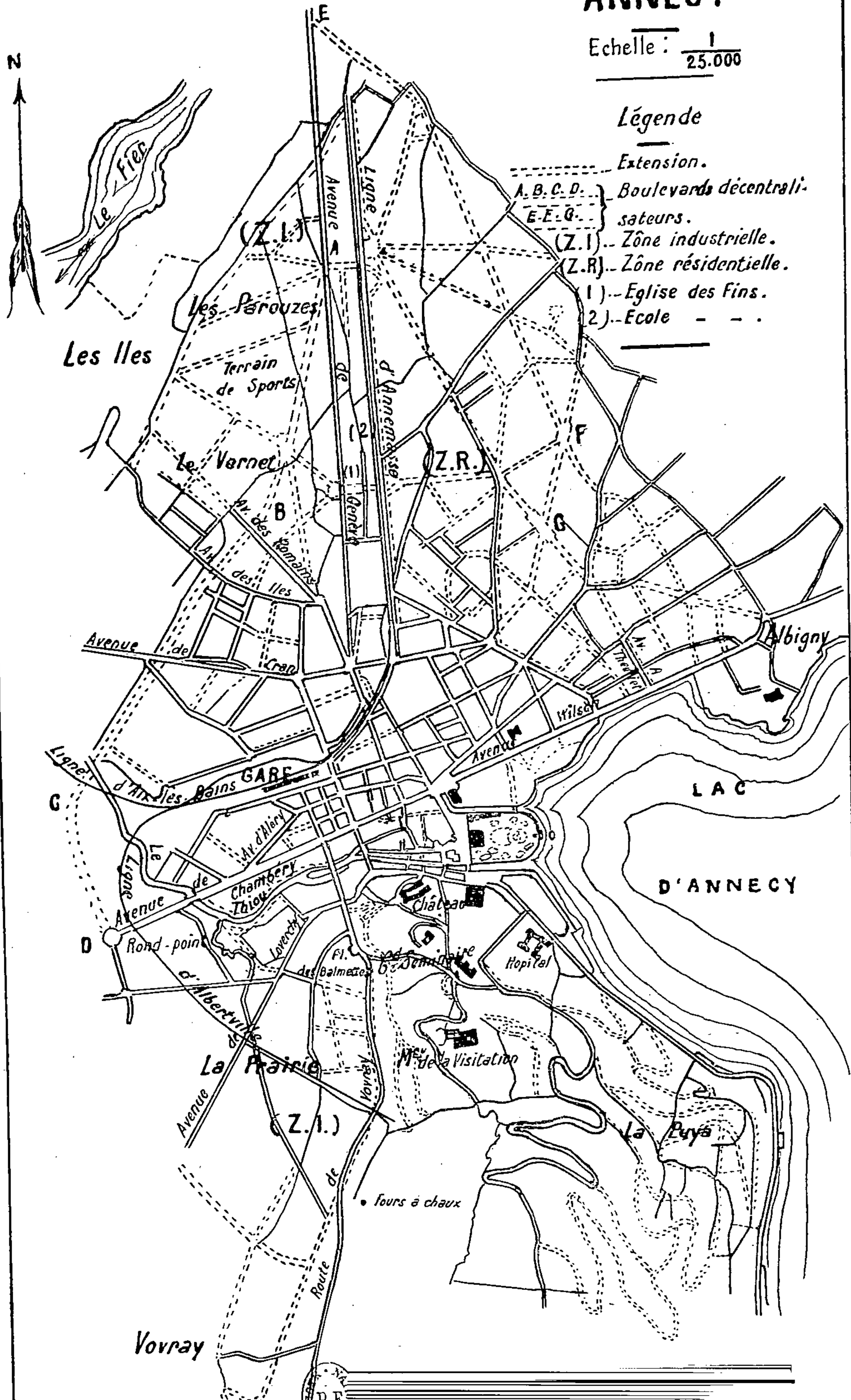

Le Plan d'Extension d'Annecy

L'urbanisme, néologisme dont on parle beaucoup depuis une vingtaine d'années, est, (suivant la définition donnée par M. R. Danger dans son cours d'urbanisme) la science qui se préoccupe de l'aménagement des villes et de leur extension, qui prétend, à l'aide de toutes les techniques, déterminer le meilleur emplacement des voies, des édifices et services publics, ainsi que celui des constructions privées, de manière à rendre pour ses habitants le séjour de l'agglomération urbaine sain, commode et agréable. Il s'ensuit que l'étude des évènements, des causes qui ont présidé à la formation de la ville, constitue certainement les premiers éléments de cette science.

La ville, agglomération de personnes vivantes, n'a pas toujours existé.

A l'origine, la famille, la tribu, se déplaçaient suivant leurs besoins et les saisons, recherchant les espaces propices à l'installation de leurs tentes, les pâturages nécessaires à l'alimentation des animaux domestiques.

Par le fait d'évènements imprévus, ou de certaines conditions matérielles, la tribu a été amenée à stationner plus longtemps dans certaines régions, et, petit à petit, à organiser ces régions en vue d'une occupation permanente.

L'emplacement choisi devait répondre à certaines conditions primordiales : sites topographiques permettant l'alimentation en eau, croisement de pistes facilitant les échanges entre tribus, voies d'eau, etc.

Il fallait en outre que cet emplacement puisse être défendu facilement, d'où la nécessité de choisir soit les bords d'un lac (cité lacustre), soit un point culminant facile à fortifier, soit encore la proximité d'un fleuve, d'une rivière.

L'occupation permanente a créé de nouvelles obligations, des besoins nouveaux. Ce fut en premier lieu la répartition des terrains entre les familles et l'installation des abris. Des mesures d'ordre étaient nécessaires. La nomination d'un chef s'imposait et son installation en un point fortifié lui permettait d'assurer sa défense et de surveiller ses sujets. Les rapports entre les divers membres du groupement ne sont pas exclusivement d'ordre matériel, mais aussi d'ordre intellectuel et moral.

A côté du chef s'installeront les autorités morales qui se sont imposées par leur sagesse et leur intelligence et dont le pouvoir est presque l'égal de celui du chef.

Suivant leurs aptitudes, les membres de la tribu se grouperont par professions, les artisans le long des voies d'eau, les commerçants près des voies de communication, les cultivateurs occuperont la périphérie.

Cette évolution qui a créé la ville, qui l'a organisée, est en quelque sorte de l'urbanisme.

Jusqu'à la grande tourmente, la répartition des emplacements était le fait des sociétés ou des particuliers, qui étaient guidés dans leur tâche par les besoins et les nécessités du moment.

Notre ville d'Annecy n'a pas échappé à toutes ces évolutions. N'a-t-elle pas eu sa cité lacustre, sa ville romaine ? Plus près de nous, l'époque féodale a laissé de nombreux témoins de son activité, parmi lesquels il convient de citer plus particulièrement le château fort et les rues tortueuses de Sainte-Claire, de l'Isle et de Perrière.

Nous voici à l'époque d'après-guerre. Dans la partie de notre territoire bouleversée par les combats, les tranchées, la lutte d'artillerie, nombreux ont été les villages détruits. Il a fallu reconstruire suivant un plan déterminé, faire du

remembrement pour adapter constructions et terrains aux besoins de la culture moderne.

La vie économique suspendue pendant quatre années, a repris son activité avec plus de vigueur.

Paris a vu sa banlieue parcourue par les lotisseurs, les bâtisseurs qui, hélas, il faut bien le dire, se sont trop souvent laissés entraîner par l'appât du gain au détriment des acquéreurs aveuglés par de trop belles promesses.

Il en est résulté des abus: beaucoup de terrains ont été lotis sans aucun souci du bien-être, sans voies d'accès, sans eau potable ni lumière.

Les pouvoirs publics se sont émus et la loi du 14 mars 1919 et 19 juillet 1924 a prescrit aux lotisseurs l'observation de certaines règles pour l'établissement des lotissements:

Légalement les lotissements doivent prévoir des voies d'accès suffisamment larges et bien entretenues, ainsi que l'installation de lignes électriques pour la lumière. La construction d'égoûts est prescrite partout où les voies publiques en sont elles-mêmes pourvues.

Tout lotissement doit obligatoirement être accompagné d'un cahier des charges qui doit être déposé à la Préfecture en même temps que les plans pour être soumis à l'examen d'une commission nommée à cet effet.

La loi prescrivait en même temps à certaines localités, l'établissement de plans d'aménagement réglementant l'agrandissement de ces localités suivant un programme ajusté à leurs besoins.

Annecy, ville touristique, au bord de son lac merveilleux, fut une des premières localités à exécuter le programme d'urbanisme prévu par la loi.

Dès 1921, la municipalité fit appel à un urbaniste de talent: M. Auburtin, architecte à Paris, et lui confia le plan d'aménagement de la ville.

L'exécution du programme comportait deux parties bien distinctes.

L'établissement d'un plan topographique aux échelles de 1/1000 pour l'agglomération proprement dite et de

1/5000 pour le surplus, sur lequel figureraient les constructions, les limites des plus grandes propriétés et, pour la partie déclive, les courbes de niveau équidistantes de 10 mètres, constituait la première partie de ce programme.

L'exécution de ce plan fut confiée à un géomètre de la ville.

Le cadastre de 1865, réduit à l'échelle de 1/5000 a constitué la charpente de ce plan qui fut complété par les levés tachéométriques partiels exécutés au tachéomètre Sanguet (instrument donnant en même temps les longueurs et les altitudes et qui a été inventé et construit par un Ingénieur savoyard, M. Sanguet). Ces levés englobaient les constructions et voies de communication non figurées au cadastre, ainsi que les mas du Crêt du Maure, de la forêt de la Jeanne, etc. Ils comprenaient en outre les parties des territoires d'Annecy-le-Vieux, Cran, Seynod et Sevrier joignant le territoire de la ville.

Le plan complet fut livré au début de l'année 1923.

La seconde partie du programme, de beaucoup la plus importante, comprenait le tracé des nouvelles voies sur le plan au 1/5000, dénommé dès lors plan directeur, et l'élaboration de tout un règlement de servitudes, d'édilité, de voierie, etc.

La tâche était ardue et ingrate et il fallait toute la compétence et l'autorité de M. Auburtin pour la mener à bien. Le tracé de nombreuses voies de communication dans les terrains plats de la banlieue et l'application du programme d'extension créeraient des servitudes nouvelles et soumettraient les lotissements éventuels de ces terrains à des règlements sévères. Beaucoup de parcelles se trouveraient inutilisables pour la construction et cet état de choses allait provoquer de nombreuses réclamations.

Un premier projet soumis à l'approbation d'une commission, fut, après étude sur place, légèrement modifié. Le dossier complet définitivement établi, après avoir subi les formalités d'usage, fut approuvé par décret du Président de la République à la date du 2 juillet 1927.

La ville fit procéder par la suite au levé planémétrique et parcellaire de toute la plaine des Fins et à l'établissemnt d'un plan à l'échelle de 1/1000 destiné à permettre le tracé de nombreuses voies prévues au plan directeur.

L'extension proprement dite englobe surtout les quartiers nord et levant de la banlieue, constitués par des terrains plats où le tracé des nouvelles voies ne rencontrait aucune difficulté technique, mais exigeait cependant une répartition judicieuse de ces voies, au point de vue de l'ensoleillement et de la dépense entraînée par leur construction.

Le premier soin de l'urbaniste a été de prévoir, aux confins du réseau, deux grandes artères de 24 mètres de largeur, destinées à décentraliser la circulation.

L'une de ces artères débutera sur l'avenue de Genève, à 1.500 mètres de la place Carnot et aboutira au Rond-Point de l'avenue de Chambéry après avoir traversé les mas des Pérouzes, du Vernay, longé le chemin dit des Têts et traversé le Thiou et la ligne de chemin de fer d'Aix, à 800 mètres en aval de la gare.

Le rôle de cette voie sera d'éviter la traversée de la ville aux voyageurs désirant aller sans escale de Genève à Aix-les-Bains ou inversement. Sur son parcours, elle touchera les avenues des Romains, des Iles et de Cran. Elle donnera en même temps un accès direct au vaste terrain (130.000 mq) prévu pour les sports et situé entre l'avenue de Genève et l'avenue des Romains.

L'autre artère débutera à 200 mètres de l'extrémité de l'avenue de Genève (côté Genève), suivra le tracé du tramway d'Annecy à Saint-Julien (abandonné) et aboutira au carrefour du boulevard Taine, du boulevard du Lycée et de l'avenue de la Plaine. Par le boulevard Saint-Bernard-de-Menthon, l'avenue André Theuriet et le boulevard prévu depuis l'extrémité levant de l'avenue du Parmelan jusqu'au carrefour d'Albigny, par d'autres voies moins importantes, de 12 à 10 mètres, cette artère conduira directement au lac et à la route nationale n° 509, d'Annecy à Chamonix, en évitant la traversée de la ville.

Entre ces deux grandes artères il a été prévu tout un réseau de voies secondaires allant de 8 mètres à 20 mètres de largeur et divisant le terrain en îlots destinés à la construction.

Des squares avec monuments publics (églises, écoles, etc...) répartis judicieusement, sont prévus dans tout ce grand mas.

Dans l'agglomération même les prévisions sont plus modestes. Il était bien difficile d'aménager les vieux quartiers, car il importait de laisser à ces quartiers leur caractère historique et pittoresque. Quelques nouvelles voies ont été prévues parmi lesquelles il convient de signaler la rue du Lac, en cours d'exécution, le prolongement de la rue de la Paix jusqu'au boulevard du Cardinal de Brogny (exécuté jusqu'à la rue Carnot), le prolongement de la rue Saint-François-de-Sales depuis la rue de la Gare à l'avenue d'Aléry, avec embranchement sur l'avenue de Chambéry, l'aménagement des bords du Thiou depuis le pont Saint-Joseph aux confins de Cran avec embranchement partant de l'avenue du Thiou et aboutissant à la place des Balmettes. Il y a lieu de signaler plus particulièrement une amélioration très heureuse qui facilitera l'accès du château des Ducs de Savoie Nemours. Dominant toute la ville et le lac, le château n'avait qu'un seul accès pour voitures pratiquement impossible aux étrangers en raison de son itinéraire compliqué. Pour combler cette lacune, l'aménagement prévoit une route de 8 mètres de largeur qui partira de la rue de la Gare, près de la voûte du faubourg Sainte-Claire et aboutira sur la place du Château après avoir dessiné quelques lacets dans la propriété de MM. Charvin. Faisant suite à la précédente, une autre voie de même largeur est destinée à relier le château au lac par la rampe du Château et la rue des Annonciades qui seront améliorées et élargies du côté midi. Le tronçon compris entre la rampe du Château et la rue des Annonciades, longera au midi le groupe de maisons de la rue Perrière sans l'entamer sauf près de l'entrée de l'impasse

du Trippoz. La porte Perrière restera en dehors de l'alignement, il faut l'espérer.

Près de l'église Saint-Maurice, d'importants immeubles ont été édifiés à l'emplacement où s'élevaient les bâtiments ayant été successivement monastère, collège, puis caserne.

La démolition de ces bâtiments a dégagé la façade nord-ouest de l'église et mis à jour deux belles portes donnant accès l'une au clocher et l'autre à la nef du Sacré-Cœur. L'ancienne sacristie démolie a été remplacée par une nouvelle construction d'un joli effet.

Le canal partant du Thiou près de l'église Saint-François, passant sous l'important mas d'immeubles qui fut anciennement le monastère de la Visitation, puis sous l'église Saint-Maurice, a été agréablement aménagé dès sa sortie. La nouvelle rue longeant ce canal est dénommée rue Camille Dunant et, par la rue Nouvelle, donne accès à la rue du Lac.

La rue du Collège sera prolongée jusqu'à la rue Grenette où elle est déjà amorcée. Près de la rue du Pâquier, la pointe des bâtiments compris entre cette rue et la rue Vaugelas sera démolie jusqu'à l'alignement du quai Eustache Chappuis et dans le prolongement de la rue Président Favre.

L'élargissement du pont du Pâquier, en voie de réalisation, facilitera grandement la circulation aux abords du nouveau quartier.

En dehors de ces voies nouvelles, le plan prévoit l'élargissement des avenues principales : avenues André Theuriet, de la Plaine, de Novel, du Petit-Brogny, de Genève des Romains, des Iles, de Cran, de même qu'il prévoit l'élargissement de nombreux chemins vicinaux, dont l'énumération serait trop longue.

Dans la banlieue sud-ouest, deux grandes voies de 12 mètres ont été prévues; l'une part de la place des Balmettes, suit la route de Vovray sur un parcours limité par les fours à chaux, se continue ensuite en droite ligne sur plus de 700 mètres et aboutit, après avoir dessiné deux grands lacets, à la rencontre de la route actuelle de Vovray

avec le chemin de Sainte-Catherine. L'autre comporte l'élargissement du chemin de la Prairie et le prolongement de ce chemin jusqu'aux confins de Seynod.

Ces deux routes sont reliées entre elles par une voie de 22-24 mètres prévue dans la plaine dite « Marais de la Prairie » et par d'autres voies de moindre importance. prévues surtout à proximité de l'agglomération de la Prairie.

L'extension dans les mas du Crêt du Maure et de la Puya a été étudiée de façon à faciliter l'accès des nombreux belvédères répartis dans cette zone, et à les mettre en évidence.

Enfin le territoire de la ville a été divisé en plusieurs zones en tenant compte de la position des terrains et des différentes activités de la cité.

Dans cette dernière disposition il est opportun de remarquer que rien n'est innové, c'est la continuation logique de l'ordre qui a présidé à la formation de la ville.

La zone résidentielle englobe la plus grande partie de la plaine des Fins et des Salomons, ainsi que les mas du Crêt du Maure et de la Puya. Cette zone est soumise à une réglementation particulière en ce qui concerne les lotissements, l'édification des bâtiments, etc. La construction d'usines ou d'ateliers bruyants ou d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes y est interdite. La zone de la Puya est frappée de servitude « non altius tollendi » dans le but de préserver de tout empiètement les belvédères dont elle est amplement pourvue.

La zone industrielle se situe d'un côté à l'extrémité de la plaine des Fins dont elle occupe une toute petite partie, d'un autre côté elle comprend une partie de l'agglomération de la Prairie et toute la plaine comprise entre cette agglomération et le village de Vovray.

Quelques prévisions du plan d'aménagement ont déjà été réalisées, d'autres sont en voie de réalisation ou le seront dans un délai assez court.

De très importants immeubles ont été édifiés dans l'agglomération, et la banlieue s'est peuplée de villas, la plupart modestes, mais bien ensoleillées et coquettement entourées de petits jardins.

La cadence de construction a été si accélérée qu'il a fallu d'urgence donner à toute la population extérieure les moyens de satisfaire aux besoins de la vie : besoins spirituels, intellectuels, etc... Pour satisfaire aux besoins spirituels, une nouvelle paroisse vient d'être créée, « la paroisse des Fins » et son église, dont la construction est décidée, s'élèvera à mi-chemin de l'avenue de Genève, entre cette avenue et le chemin dit des Alpins. La nouvelle église sera desservie par l'avenue de Genève, le chemin dit des Alpins qui sera porté à 12 mètres, et un important boulevard de 28 mètres de largeur destiné à relier par un passage inférieur, l'avenue du Petit-Brogny à l'avenue de Genève.

Dans le domaine intellectuel, une école libre a été construite à proximité de l'emplacement choisi pour la nouvelle église et fonctionne depuis le mois d'octobre.

Les emplacements choisis pour la construction de l'école et de l'église des Fins ne sont pas ceux prévus au plan d'extension, et il est permis de supposer que d'autres modifications interviendront encore dans l'application de l'extension. La réalisation de tout le programme demandera certainement un délai très long dont nul ne peut prévoir la durée.

Pour conclure, il faut admettre que l'établissement d'un plan d'extension et d'aménagement, a été une mesure de prévoyance, malgré les imperfections que peut comporter un travail si important, et constitue une garantie réelle pour le développement de la ville.

Annecy, le 4 décembre 1935.

Alphonse BEAUQUIS, *Géomètre.*

La Savoie

et le

Tricentenaire des Antilles

La Guadeloupe a été colonisée par les Français le 28 juin 1635 et la Martinique le 1er septembre suivant. Nul n'ignore que des fêtes grandioses en ont commémoré le tricentenaire dans les deux colonies; la France y a été convenablement représentée; c'était normal.

Mais la Savoie, qu'a-t-elle à voir dans ce tricentenaire? Qu'a-t-elle fait dans la colonisation des Antilles ? Elle est loin de la mer, sans communication facile avec les ports, et resta étrangère, au moins jusqu'au siècle dernier, au moindre des intérêts français. Et alors, n'est-ce pas une gageure que de vouloir écrire sur la Savoie et le tricentenaire ?

Mais les Savoyards sont audacieux, et les barrières de leurs hautes montagnes une fois franchies, ils s'en vont volontiers jusqu'au bout du monde. On les a vus au Canada mêlés aux pionniers français des premiers âges et on en trouve aux Antilles dès 1627.

En effet, parmi les émigrants qui s'engagent à aller coloniser Saint-Christophe, première île occupée par les Français aux Antilles, on remarque un Balthazar Verney, *Savoyard*. De quel coin de la Savoie était-il ? On aurait aimé le savoir. Mais les scribes du tabellion du Havre, qui ont noté son embarquement, ne nous donnent pas d'autres renseignements sur son compte. Nous ignorons pareillement ce qu'il advint de lui par la suite, car il n'est plus fait mention de lui nulle part.

Si nous ignorons tout ce qui le concerne spécialement, nous pouvons tout de même avoir une idée du genre de vie que fut la sienne, soit à bord, où il fallait séjourner des mois entiers, soit à terre où il eut à travailler. Précisément, un de ses compatriotes, ou presque, un Lyonnais, Guillaume Coppier, fit le même voyage vers la même époque et nous a laissé une esquisse de ses pérégrinations et de ses épreuves. Nous pouvons être renseigné par lui.

Coppier paraît avoir été un étudiant qui fut soudain pris de la passion de connaître les pays lointains, et qui ne fut satisfait que lorsqu'il fut à bord. Laissons lui le soin de nous dire ce qu'était la vie sur mer de son temps.

« Comme le ciel impartit à tous hommes diverses inclinations de nature, il voulust de sa clémence me donner libéralement un naturel porté à voyager. Après quoy, je ne pouvois reposer ny nuict, ny jour, en l'impatience où j'estois d'attendre l'heure de mon départ de ce mien lieu natal pour m'en aller aux Indes du Ponant (Les Antilles).

« Au Havre de Grâce je m'embarquay en un flibot du port de 90 tonneaux, vice amiral de notre petite flotte, nommé les Trois Roys, commandé par Monsieur du Royssé, sieur de la Trenettière, parisien, frère du capitaine de la Cardinale...

« Je m'embarqué, mais plustost je m'ensevelis dans un tombeau vivant, avec bon nombre de soldats et de matelots, tous presque désespérés, et qui ne parloyent jamais du nom de Dieu qu'en le blasphémant... et fut six mois en cette bonne compagnie, sans voir ny prestre, ny autel...

« La vie des gallaires n'estoit guière moins pénible que la mienne... Je considère que lorsqu'on me présentoit, dans un corbillon, un biscuit des trespassez, scavoir est blanc et noir; mais blanc de vieillesse, car il avoit de la barbe blanche tant il estoit vieil; veu que d'ailleurs il avoit été mouillé à la souste; il me sembloit que j'avois mangé un quartier du bœuf, tant j'étois saoul par imagination, quoy que néantmoins je demeurasse presque tousjours affamé en effect et en vérité, veu que le cœur me

bondissoit aucunes fois, non pas pourtant d'allégresse comme pouvez croire, sur la veue du bœuf pourry qu'on me servoit, entrelardé de plusieurs bons, longs, ronds, gros, gras et grands vers; et pour nostre boire, un demy bidon d'eau encore puante, et alors que je me présentois le bidon à la bouche pour boire, je fermois les yeux pour ne la voir, et serrois les narines pour n'en pas sentir l'odeur. »

On peut bien croire à un petit brin d'exagération; à quoi bon écrire, en effet, si c'est pour dire des choses toutes vulgaires et toutes communes ? Nèanmoins, il y a là une grosse part de vérité. Les récits laissés par les voyageurs de l'époque s'accordent tous à nous dire que la traversée était pénible, même avec la plus belle mer, et assaisonnée de bien des privations.

Verney était un engagé. On appelait ainsi les travailleurs qui s'en allaient aux Antilles pour le compte d'autrui. Ils défrichaient, cultivaient et récoltaient. Les colons qui les prenaient à leur service devaient les nourrir, les héberger et leur servir annuellement de 80 à 100 livres de tabac pour leurs gages; ce qui, au début, était assez rémunérateur, car le tabac se vendait bien. Dans les premières années, on leur fournissait aussi ce qui leur était nécessaire comme linges, habits, souliers, etc.

Mais, à côté de ces avantages, il y avait les inconvénients. La tâche était rude, le climat meurtrier, et les maîtres souvent barbares. Ecoutons Œxmelin qui fut au nombre des engagés une trentaine d'années plus tard.

« Voici, dit-il, de quelle manière les engagés sont traités. Dès que le jour commence à paraître, le commandant siffle afin que ses gens se rendent à l'ordre. Il permet à ceux qui fument d'allumer leur pipe et il les mène au travail qui consiste à abattre des bois ou à cultiver le tabac. Il est là avec un bâton qu'on nomme une liane. Si quelqu'un d'eux s'arrête un moment sans agir, il frappe dessus comme un maître de galère sur un forçat; malade ou non il faut qu'ils travaillent. J'en ai vu battre quelques-

uns à un tel point qu'ils n'en sont jamais relevés. On les met dans un trou à un coin de l'habitation et on n'en parle point davantage. »

Le temps de l'engagement durait trois ans, après quoi l'engagé pouvait regagner la métropole ou s'établir aux îles. Dans ce dernier cas, on lui donnait une concession et il l'exploitait en son nom personnel.

Quel fut le sort de Balthazar Verney ? A-t-il fini ses jours misérablement, épuisé par les travaux imposés aux engagés, ou a-t-il survécu, est-il devenu colon à son tour ? Nous l'ignorons.

Ce que nous savons c'est que de Saint-Christophe, où il travailla comme engagé, partirent huit ans plus tard, en 1635, les premiers colons qui s'établirent à la Martinique. Qui sait si notre Balthazar n'était pas de ce nombre?

Ce qui n'est pas une simple hypothèse, c'est qu'il a contribué à l'établissement de la colonie mère de toutes nos possessions des Antilles; et, s'il ne fut pas du nombre des premiers colons de la Martinique, d'autres Savoyards y parurent plus tard. Nous n'avons pas la liste de ceux qui s'y sont rendus, nul ne l'ayant établie. Néanmoins quelques noms ont échappé à l'oubli et l'on peut citer un Mugnier, de Sallanches, et un Falconnet, de Sevrier, parmi les colons du XVIII^e^ siècle.

Au siècle dernier, on trouve un certain nombre de Savoyards dans le clergé qui dessert les paroisses. Jusqu'à la Révolution, ce soin incombait à des religieux : Jésuites, Dominicains, Capucins. La tourmente révolutionnaire les ayant tous dispersés, les paroisses passèrent aux mains des séculiers. Mais comme la France n'en fournissait pas suffisamment, on en prit en Savoie. Inutile de dire qu'après l'annexion ce recrutement continua de plus belle.

Nous pouvons citer les prêtres suivants :

L'abbé Anxionnaz, de la Tarentaise;

L'abbé Benoit Justin, de Vulbens;

L'abbé Blanc Félix, de Publier;

L'abbé Duret François, de Menthonnex-en-Bornes;
Le P. Emonet Ambroise, de Megève;
L'abbé Folliguet Joseph, de Vulbens;
L'abbé Goux Jean-Claude, de Seyssel;
L'abbé Périssin, du Grand-Bornand;
L'abbé Suard François, de Pontchy;
L'abbé Tupin Amédée, de Vacheresse.

Et nous ne parlons ici que des morts.

Quelques-uns méritent une mention particulière. L'abbé Benoit laissa aux pauvres de la paroisse de Rivière-Blanche (aujourd'hui Saint-Joseph) dont il fut curé, des actions d'usine qui, à certaines années, ont rapporté jusqu'à 1.500 francs.

L'abbé Folliguet fut aussi un bienfaiteur. Il construisit à Fort de France, sur le bord de la savane, une maison qu'il légua à sa mort à l'abbé Blanger, curé de la paroisse, pour qu'il en fasse bénéficier les pauvres. L'abbé Blanger la passa à son tour au bureau de bienfaisance. Vendue à un hôtelier espagnol, José Ivanès, elle servit d'hôtel pendant de longues années. Elle vient de disparaître dans un incendie le 2 novembre dernier.

L'abbé Duret était curé de l'Ajoupa Bouillon, sur les flancs de la Montagne Pelée, lors des éruptions de 1902. Il se dévoua jusqu'à la dernière extrémité aux malheureux sinistrés. Quand on le chargea sur un fourgon à bout de force, pour l'emporter, il y avait huit jours qu'il n'avait pas touché un morceau de pain et son dernier courrier de France était resté intact sur sa table.

Le P. Emonet, homme très distingué, fut de longues années supérieur du collège Saint-Pierre avant d'être supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit.

Terminons par l'abbé Goux. Curé du Carbet, paroisse près de Saint-Pierre, pendant près de 30 ans, de 1835 à 1861, il se dépensa sans compter au service de ses paroissiens. Il a laissé divers écrits, entre autres des notes his-

toriques très intéressantes et un catéchisme en créole. C'est à lui que l'on doit la création d'une route allant de plein pied du Carbet à Saint-Pierre grâce au percement d'un tunnel sous un promontoire. Un trou existait déjà où l'on pouvait passer, mais avec peine et en se repliant en deux. L'abbé Goux, par ses instances auprès des autorités, obtint que des soldats l'élargissent et en fassent un tunnel facilement praticable.

Là où il montra le plus l'énergie de sa volonté, c'est dans la construction d'un pont. Une rivière importante et très capricieuse débouche dans la mer non loin du bourg du Carbet. Il n'y avait point de pont pour la franchir. Avant 1848, avant la suppression de l'esclavage, des esclaves passaient sur leur dos les personnes de bonne condition qui n'étaient ni à cheval ni en voiture.

Mais depuis la liberté, « personne ne veut plus porter la viande d'autrui ». Aussi, le 7 juillet 1848, le curé y fait placer une passerelle en madriers.

L'année suivante, le lundi après la fête du rosaire, survient un débordement tel que toute la savane est recouverte d'eau. La passerelle est emportée.

Le curé ne se décourage pas. Il forme un autre plan, élève son pont à six pieds au-dessus des eaux ordinaires. « Pour 200 et quelques francs, sans compter les boissons etc. », des ouvriers vont chercher jusqu'au Morne-Vert les gros madriers qui lui sont nécessaires. Au cours du transport, un de ses ouvriers a la jambe brisée par un de ces madriers. Heureusement pour le curé, les lois sur les accidents n'existaient pas encore.

Ce nouveau travail ne dura pas plus que le premier. Un an plus tard, dans la nuit du 1er au 2 décembre, vers minuit, le pont est emporté; si bien emporté qu'on ne retrouve pas un seul des madriers. La rivière n'avait pas atteint ce niveau depuis plus de 30 ans.

Il ouvre une souscription pour le rétablir. Elle produit un millier de francs; le gouvernement lui alloue 500 francs; beaucoup de personnes offrent leur main-d'œuvre. Il va chercher les sommiers jusque sur le chemin de St-Pierre

à la Trinité. Six mois ne sont pas écoulés que le pont est rétabli plus solide. Il lui a coûté 1.800 francs. Il l'a surmonté d'une croix du Jubilé en son milieu. Va-t-il enfin tenir?

Hélas ! deux ans plus tard, le pauvre Goux note : « La rivière a rompu, dans la nuit du 6 au 7 octobre, la culée du pont du côté sud et le pont est tombé dans l'eau. La maçonnerie a été refaite presque aussitôt après ». Mais, « dans la journée du 7 novembre, ce travail a été détruit et le pont tombe de nouveau »... Une charpente remplace le mur et semble plus efficace. Pas pour bien longtemps cependant; et le 1er décembre 1857, le curé note: « La rivière a emporté le pont ».

Cette fois, l'infortuné curé est découragé. On aurait pu l'être à moins. Il se fait vieux d'ailleurs. Né en 1789, il a 68 ans et il approche de la tombe. Il ne se sent plus le courage d'aller chercher des pièces plus fortes ni au Morne-Vert ni au sommet des Pitons. Il rétablit simplement une passerelle provisoire « en attendant un pont du gouvernement ».

Je crois que c'était le parti le plus sage, car si le gouvernement a construit le pont désiré, il n'a pas été beaucoup plus solide que ceux que construisait l'abbé Goux et je n'ai jamais connu que des passerelles sur cette impossible rivière.

Elle a du moins servi à manifester la volonté énergique d'un curé savoyard.

J. RENNARD,

Curé de François (Martinique).

Tableau de Saint François de Sales, à la Chapelle de la Galerie

Le Petit Tableau de Saint François de Sales de la Chapelle de la Galerie

I. — LE TABLEAU

Le pèlerin qui pénètre dans la chapelle de la Galerie (Rue de la Providence, Annecy) a bientôt son attention attirée par un petit tableau appendu au mur, à droite, à hauteur de visage et qui représente saint François de Sales agenouillé, une main levée vers l'image de la Vierge tenant l'Enfant Jésus, l'autre abaissée vers deux religieuses à genoux. Celles-ci ont les mains jointes, portent un grand collet blanc, et une crépine noire leur enserre la tête, ne laissant apparaître que le visage. Cette peinture est sur bois, formé de deux pièces, que l'on dirait jointes au plâtre. Actuellement ce bois est vermoulu en plusieurs endroits de la surface peinte. Le tableau est de petite dimension (0 m. 33 sur 0 m. 24 hors cadre). Artistiquement, il offre un aspect de naïveté simple et attirante. Le geste de saint François de Sales semble indiquer un recours à la Vierge Marie. Mais on s'explique peu que le Sainte regarde de face plutôt que du côté de l'image de Marie. Au bas, le tableau porte ces mots: *ex voto*.

A l'envers, la planchette porte sur toute sa largeur le nom « GRAVOSIO » écrit en grosses lettres majuscules. S'agit-il du nom de l'artiste? C'est possible. Elle est entourée d'un cadre ancien; et le tout est protégé par un second cadre et une vitre.

Il s'attache à cette œuvre une valeur documentaire et de souvenir qui mérite attention.

II. — ORIGINE DE CE TABLEAU

Ce tableau est un ex-voto de la guérison miraculeuse de sainte Jeanne de Chantal. La sainte Mère était tombée malade peu après la fondation, vraisemblablement pendant le temps du postulat. Nous en avons l'indication précise dans la « Relation de l'établissement de Sainte-Marie fait dans la ville d'Annecy en Savoie le jour de la Trinité 1610 » (Manuscrit de la Visitation, p. 29 et 31). On y lit ces passages: « Cette unique Mère fut une fois à telle extrémité que l'on croyait que c'en était fait... » Au sujet de cette maladie, saint François de Sales écrivait: « Elle est bien malade, cette bonne Mère, et mon esprit, un peu en peine sur sa maladie... » A elle-même, il disait: « Ma fille, si Dieu veut que nous nous en retournions demi chemin, il faut être aussi prompt à aimer sa volonté au faillir qu'au faire... » Au Père de Villars, il écrivait aussi: « Je vous demande une neuvaine pour la santé de notre Madame de Chantal. Il y a dix ou douze jours que sa grièvе maladie me fait faire une oraison sur la troisième pétition du Pater: *fiat voluntas tua.* Je suis tout soumis à cette volonté divine: s'il lui plaît de prendre cette Mère, je la lui offre; s'il lui plaît de nous la laisser, que son saint nom soit béni. S'il lui plaît que notre ouvrage se fasse, il nous en laissera la matière, sinon, il la serrera dans son cabinet éternel. Il faut que je vous avoue que la conduite de Dieu sur tous ses desseins me tient en admiration, mais avec certaines espérances qu'il mène sur les bords de la mort pour vivifier, je dis plus, qu'il tue pour ressusciter: je fais finir toutes mes pensées par : *fiat voluntas tua.* » (Relation de l'établissement de Sainte-Marie fait dans la ville d'Annecy en Savoie le jour de la Trinité 1610; Manuscrit de la Visitation, p. 29 et 31.)

Ces pressentiments de saint François de Sales devaient se réaliser pleinement. Avec la Mère Favre et la Mère de Bréchard, il fit un vœu pour demander la guérison de la Mère de Chantal. Cette faveur fut obtenue d'une manière toute miraculeuse. Et ce serait saint François de Sales lui-

même qui, en reconnaissance, aurait demandé la peinture de cet ex-voto où on le voit en personne avec la Mère Favre et la Mère de Bréchard, à genoux devant l'image de la Très Sainte Vierge. Que le tableau de la galerie soit bien cet ex-voto, Monseigneur Rebord en voit une preuve dans le costume même des personnages. « Le costume demi-mondain, dit-il, que portent les religieuses ne laisse d'ailleurs aucun doute à cet égard. » (Mgr Rebord: La Maison de la Galerie, p. 63.) Il indique du moins d'une façon non douteuse qu'il remonte aux tout premiers temps de la Visitation. Voici d'ailleurs comment la tradition nous marque ses différentes vicissitudes.

III. — COMMENT CE TABLEAU EST VENU A LA GALERIE

Monseigneur Rebord, à son sujet, s'exprime ainsi: « Après la tourmente révolutionnaire, ce tableau resté longtemps enfoui dans un galetas, avec d'autres objets, passa, on ne sait comment, entre les mains de M. le chanoine Tissot. La croûte de poussière qui le recouvrait ne lui permettant pas d'en distinguer le sujet, il le fit porter à Sœur Césarie, religieuse de Saint-Joseph qu'il savait très bon juge en matière de peinture. Celle-ci, nettoyant le mystérieux tableau, vit progressivement apparaître les personnages tels qu'ils se voient encore aujourd'hui. Connaissant à fond la vie de saint François de Sales, dont elle était la compatriote, Sœur Césarie comprit bien vite qu'elle se trouvait en présence de l'ex-voto peint en souvenir de la guérison de sainte Chantal. » (Mgr Rebord: La Maison de la Galerie, p. 63.)

Il y a, à ce récit, des points obscurs et des invraisemblances qu'une enquête auprès de la vénérée Mère Anne-Marie, ancienne Supérieure des Sœurs de Saint-Joseph, élucide à peu près complètement. Une religieuse a recueilli de sa bouche cette tradition: « Monsieur le chanoine Tissot (1792-1871), qui fut Vicaire général de Mgr Rey, et, à sa mort, Vicaire Capitulaire, se trouvait être le père spirituel

à la fois des religieuses de la Visitation et des Sœurs de Saint-Joseph. Les religieuses de la Visitation qui possédaient ce tableau lui en firent don. La Sœur tourière chargée de le lui apporter le remit en disant: « Il est très ancien »; mais elle ne précisa pas davantage. Le tableau fut placé au salon. Plus tard, lors d'un déménagement, la bonne le mit dans un galetas. Monsieur le chanoine Tissot le retrouva recouvert d'une épaisse couche de poussière. Se souvenant que le tableau représentait un sujet religieux, il voulut le brûler pour ne pas le laisser dans cet état peu convenable. Au moment où il allait le jeter au feu, il se ravisa, pensant à une religieuse de Saint-Joseph, Sœur Césarie, de Thorens, laquelle formée spécialement à la peinture, et chargée d'introduire les visiteurs à la chapelle de la Galerie, portait un très vif intérêt et à la peinture, et à tous les souvenirs touchant à saint François de Sales. Au lieu de passer au feu, le tableau fut remis par M. le chanoine Tissot lui-même à Sœur Césarie.

La Sœur se mit en devoir de le nettoyer: une immersion prolongée dans l'eau détacha bientôt la poussière et la tête de la Sainte Vierge, puis celle de saint François de Sales apparurent successivement. Enfin la peinture se révéla en son entier, et Sœur Césarie dut éprouver un vif contentement à contempler ce précieux ex-voto. Le tableau fut placé alors dans l'authentique reliquaire salésien qui est la Galerie, où on peut le voir aujourd'hui. »

Tel est le récit qui nous rapporte la tradition touchant l'origine du tableau de la Galerie. Il nous a semblé que, pour compléter l'œuvre de Sœur Césarie, il fallait non seulement garder avec soin le portrait de saint François de Sales demandant avec la Mère Favre et la Mère de Bréchard, à la Sainte Vierge, la guérison de sainte Jeanne de Chantal, mais encore la tradition qui en raconte l'histoire. S'il demeure des points obscurs, il n'en est pas moins certain que ce petit tableau est une précieuse relique salésienne.

F. MUGNIER,
Président de l'Académie Salésienne.

COMPTE-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

UNE GLOIRE DE LA SAVOIE

Saint Pierre II de Tarentaise [1]

Les journaux, en rapportant dernièrement la mort du Révérendissime Don Chautard, rappelèrent les entretiens qu'il avait eus avec Clémenceau, président du Conseil au moment de l'expulsion des religieux; le ministre lui objectant que les moines, ces emmurés dédaigneux du monde, n'avaient aucune fonction sociale, le distingué supérieur, mettant à profit les sentiments d'admiration que son interlocuteur lui avait manifestés pour le Christ, fit un tableau si saisissant de la vie du moine voué à l'imitation et à la louange de ce même Christ, que le Tigre laissa son cœur de sectaire s'ouvrir à l'amitié pour les Trappistes et les excepta des lois d'expulsion.

Cette apparition d'un moine dans les conseils d'un gouvernement pour dénoncer les abus de la politique, défendre la justice, servir la paix, n'est pas une chose inouïe dans les annales cisterciennes; il semble même qu'à certaines époques de notre histoire, ceux qui ont le plus contribué à mettre de l'ordre dans la société, furent ceux qui l'avaient quittée pour ne songer qu'à mettre de l'ordre en eux-mêmes.

A l'aube de la réforme cistercienne, Saint Bernard ne dut-il pas maintes fois s'arracher à son cloître pour conseiller les rois, les princes, éteindre les schismes, apaiser les discordes civiles ? Moine le plus austère de son temps, il fut également l'homme le plus influent de son époque; doué d'une éloquence

---

(1) *Saint Pierre de Tarentaise,* essai historique par un moine de Tamié. Collection « Moines et Monastères ». Direction de la Revue Mabillon, à Ligugé (Vienne).

à laquelle personne ne résistait, il fallait s'apprêter à l'entendre élever la voix, chaque fois que la vérité ou la justice avaient reçu un outrage public.

Cet homme avait paru unique en son temps et en son genre; et cependant sa gloire, sa notoriété avaient été égalées par un de ses coréligionnaires, contemporain et ami, dont le culte et le souvenir doivent nous être d'autant plus chers à nous Savoyards que notre province, terre d'adoption de sa réclusion volontaire, devait, grâce à son action, vivre une des périodes les plus tranquilles de son histoire et devenir le centre de son rayonnement dans l'Europe catholique.

Cette figure des plus éminentes de l'histoire religieuse du Moyen-Age, dont les historiens perdaient le souvenir, vient d'être reconstituée de main de maître par un moine de Tamié; ceux qu'intéresse l'histoire de Savoie, son histoire religieuse surtout, se doivent de saluer avec une spéciale admiration et reconnaissance, la résurrection de la mémoire de ce héros de sainteté, de ce pacificateur extraordinaire que fut: *Saint Pierre II de Tarentaise* (1102-1174), *le premier Abbé de Tamié, l'archevêque de Tarentaise, le légat du Pape, l'adversaire le plus puissant de Frédéric Barberousse* dans la fameuse lutte du Sacerdoce et de l'Empire, *l'arbitre des conflits, le grand négociateur de paix* de son temps, celui que ses contemporains regardèrent comme « *merveille de l'univers* », comme en font foi deux mots gravés sur sa tombe « *Miraculum orbis* ».

Une telle personnalité ne dut pas peu à son éducation première : si Pierre fut un moine qui demeure une des gloires de son ordre, si sa vie religieuse se double d'une activité extraordinaire au service des pauvres, des faibles,, de l'Eglise, sa famille avait été son premier noviciat. L'enfance, dont l'influence est considérable dans la vie morale d'un homme, n'a pas échappé à la perspicacité de l'historien de Pierre II; notre héros naquit en 1102 dans le diocèse de Vienne en Dauphiné, d'une famille qui devait donner trois bienheureux; quelques détails significatifs sur la vertu des parents, leur culte à l'égard des pauvres, leur hospitalité à l'égard des moines de passage, l'intérêt que ces derniers portaient à l'enfant qui partageait sa vie entre les leçons du curé et les rudes travaux des champs, nous éclairent sur la vocation de Pierre.

A l'âge où le jeune homme décide de l'orientation de sa vie, Pierre entrait là où l'imagination et le cœur l'avaient depuis longtemps précédé, au monastère de Bonnevaux, entre Vienne et Romans, fondé récemment par Clairvaux. La vie du jeune

moine n'a pas d'histoire, « la vie au monastère », dit le biographe, « se confond avec la règle »; cependant, dans les bâtiments de fortune de la nouvelle fondation et les travaux de défrichement, Pierre faisait son noviciat de fondateur et de défricheur.

Amédée III, désireux de posséder dans ses Etats une maison de cet ordre qui avait une telle réputation de sainteté, s'ouvrit de son projet à Pierre 1er, archevêque de Tarentaise, cistercien lui aussi; l'endroit où les moines pourraient suivre leur règle et rendre de grands services fut vite trouvé: le val de Tamié par où passait la majeure partie du commerce entre le Genevois, le Chablais et le Faucigny avec l'Italie, utilisant la voie romaine de Vienne à Milan, était un chemin très fréquenté et particulièrement périlleux à cause des crues des rivières, et des brigands; à la pointe du col s'élèverait un monastère qui jouerait le rôle de ceux du Saint-Bernard sur le chemin de l'Italie; des moines défricheraient la vallée, endigueraient les torrents et pacifieraient la région. Telle fut l'œuvre qu'allait entreprendre le jeune moine de Bonnevaux qui, à 30 ans, devenait le premier Abbé de Tamié.

Le clergé et les habitants de Tarentaise regrettant leur évêque qui, sous la mître, avait gardé l'austérité et le désintéressement du moine, tournèrent leurs regards vers Pierre de Tamié, cistercien lui aussi, dont les talents et les vertus leur étaient connus; Pierre dut accepter après l'intervention du Chapitre de l'ordre et de saint Bernard. Devenu archevêque en 1141, il n'en demeura pas moins moine; son premier souci fut le culte divin. Il régularisa son chapitre avec des chanoines venus de Saint-Maurice en Valais; il parcourut toutes les paroisses du diocèse, s'intéressant à leurs nécessités; les misères temporelles ne retinrent pas moins sa sollicitude, il organisa diverses œuvres de charité, dont l'une, « *le pain de mai* », a donné son nom à un quartier de Moûtiers.

C'est pour mieux servir encore les faibles, les opprimés que l'Archevêque de Tarentaise intervint dans de nombreux conflits, comme médiateur, arbitre, rendant d'immenses services à la Savoie.

L'Evêque de Genève, Arducius, ne pouvant suffisamment se défendre contre les empiètements du Comte de Genevois, dut maintes fois se réjouir d'avoir comme voisin un confrère dont la sainteté et la science lui avaient donné accès au Conseil du Prince; on voit en effet plusieurs interventions de Pierre II, d'abord pour ramener le Prince à la conclusion d'un traité de

paix (1155), puis pour rappeler au Prince le respect de ses engagements.

L'Abbaye royale de Saint-Maurice, qui avait fourni à l'Archevêque son nouveau chapitre, trouva plusieurs fois en lui un puissant et heureux défenseur; en 1143 Pierre II obtenait du Prince la restitution à la Communauté du droit d'élire son Abbé; il prit en mains à plusieurs reprises les intérêts temporels de l'Abbaye; il étendit sa sollicitude aux Abbayes d'Abondance et de Sixt; sur l'invitation de Rodolphe de Faucigny, Pierre II s'intéressa également à la Chartreuse du Reposoir.

L'activité du saint prélat devait déborder la Savoie. L'Eglise, désolée par la fameuse lutte du Sacerdoce et de l'Empire, allait trouver en Pierre de Tarentaise son meilleur défenseur, et l'adversaire le plus puissant de l'Empereur allemand. Si l'Archevêque ne vit pas le résultat de ses peines, l'adhésion de l'empereur au Pape légitime, il avait fait le vide autour de l'orgueilleux prince qui, se voyant bientôt seul dans l'opposition, fit sa soumission au Pape trois ans après la mort de notre Saint.

« Le monde ne vit jamais en paix », Pierre II put le constater sa vie durant; devenu vieux, il ne voulait plus appartenir qu'à son diocèse; il se proposait de le parcourir une dernière fois en pèlerin; il avait résolu de vendre ses chevaux pour soulager plus de malheureux; il rêvait de vie plus solitaire avec son ami Hugues à la Chartreuse; un mot du Pape vint détruire ses beaux projets. La rivalité s'était envenimée entre la France et l'Angleterre; la guerre avait éclaté; le conflit s'étendait; l'Ecosse, les Flandres secondaient la France; le roi d'Angleterre fit appel à la médiation du Pontife romain, et c'est Pierre II que le Pape envoyait négocier la paix.

Après 33 ans de Pontificat, Pierre II « tombait en pleine action, usé par une vie laborieuse où il n'avait rien su refuser qui pût servir à la gloire de Dieu » (page 180).

Cet homme, merveille de l'univers, joyau de notre histoire de Savoie, devait trouver un historien digne de lui dans cette Abbaye où il avait laissé le meilleur de lui-même et où revit maintenant l'esprit cistercien dans toute sa pureté.

Sous l'énergique direction de son jeune Abbé, la communauté de Tamié a renoué les traditions du début; depuis quelques années, tout s'y renouvelle d'après l'esprit, les goûts sé-

vères du réformateur; on a entrepris des fouilles qui ont remis à jour une partie importante du premier monastère; conjointement avec ce travail, un moine a voulu faire revivre l'âme qui jadis animait ces ruines et donna à la maison ces traditions, âme d'autant plus chère qu'elle n'est pas seulement celle de leur premier Abbé, mais aussi celle d'un ami de Saint Bernard, d'un pionnier de la réforme cistercienne.

Ce n'est pas une biographie ordinaire que nous a donnée ce moine qui a voulu conserver l'anonymat; son œuvre n'est pas un recueil de souvenirs conservés par la tradition et parachevés par la légende, le panégyrique; c'est une reconstitution complète et historique de la vie et de l'action prodigieuse de Saint Pierre II de Tarentaise.

L'auteur n'a pas parcouru moins de 120 ouvrages, un bon nombre anciens, en latin, pour y glaner tout ce qui intéressait son héros; pour une telle œuvre, il ne suffisait pas de recueillir les matériaux qui intéressaient Pierre II de Tarentaise, il fallait encore situer son œuvre dans l'histoire civile et religieuse; l'auteur y a parfaitement réussi: riche d'une documentation rare et très sûre, d'une plume qui sans doute a déjà fait profession, l'auteur fait revivre avec le plus vif intérêt cette figure éminente qui n'intéressera pas seulement les âmes en quête de vies édifiantes, mais qui doit prendre un relief plus grand dans notre histoire locale, et dans l'histoire tout court.

Abbé J. CHAVANNE.

Dictionnaire Toponymique de Savoie [1]

Monsieur le chanoine Gros, Président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, membre d'honneur de l'Académie Salésienne, auteur de plusieurs ouvrages historiques et philologiques qui l'ont classé parmi les érudits savoyards les plus estimés, vient de faire paraître un ouvrage de première valeur scientifique et d'un intérêt particulier pour nous: *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie.*

Des juges compétents et désintéressés, peu suspects de sympathie excessive pour le clergé, se sont plus à reconnaître l'importance et l'utilité de cette œuvre. Citons un exemple convainc ant : le Préfet actuel de la Savoie, M. Campon, a invité toutes les municipalités à souscrire à ce dictionnaire. « où toutes les communes trouveront des renseignements précieux ».

Quel intérêt présente le Dictionnaire toponymique? Ces noms témoins d'un long passé ont subi des déformations qui les rendent méconnaissables; le peuple qui ne comprend pas le sens d'un nom lui en substitue un autre dont la prononciation est très voisine et ces déformations aboutissent à des erreurs regrettables, vont parfois jusqu'à donner naissance à des noms populaires de saints, inconnus des hagiographes les plus érudits, par exemple Saint-Agneux, ou Sentaniacum... Sentanus... Sentagneux... dont l'étymologie est Santaniacum (Domaine de Santanus) qui s'écrivait naguère Santagneux et que l'on prononce Saint-Agneux.

L'auteur a voulu faire œuvre de salubrité historique, géographique, ajoutons liturgique. Il a voulu rendre à chaque nom sa véritable physionomie; de ces appellations qui, actuellement ne nous disent plus rien du sens de leur dénomination, l'auteur ne s'est pas contenté d'énumérer les formes anciennes et modernes, il a voulu rechercher l'origine de ces noms et leur si-

(1) Ad. Gros : *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie,* Belley, A. Chaduc, 1935, 600 pages in-8°.

gnification. Dans ce but, l'érudit qu'est M. Gros a dû fouiller tous les documents qui l'ont guidé de siècle en siècle jusqu'à la forme la plus rapprochée de l'appellation initiale; il a pour cela patiemment fureté les archives départementales, communales, paroissiales, actes notariés, actes de toutes sortes témoins du passé. Ce travail obstiné il l'a fait pour chaque nom, le traitant comme s'il était seul de son étude; et l'auteur n'a pas voulu seulement s'intéresser aux communes, mais encore aux hameaux. Son étude porte sur plus de 3.400 noms; cette œuvre, fruit de douze années de pénibles recherches trouve déjà sa valeur dans l'ampleur des fouilles et surtout dans les connaissances et les qualités qu'elles requéraient : connaissances linguistiques, philosophiques, historiques, géographiques, méthode rigoureuse, grande prudence. Une telle œuvre célèbre la gloire de son auteur.

Monsieur Gros, à la fin de son introduction, se demande si son ouvrage vaut la peine et le temps qu'il lui a consacrés; répondons à l'humilité du savant par un témoignage sincère d'admiration et de reconnaissance; son œuvre déborde la Savoie qui a beaucoup de noms communs avec la Haute-Savoie (2) et félicitons-le également pour le magnifique exemple de labeur et l'édifiant attachement au passé si plein d'intérêt.

Nous citerons en terminant les paroles par lesquelles Monsieur Désormaux achevait la préface de l'ouvrage: Par son exemple et son œuvre, « Monsieur le chanoine Gros aura sa place marquée dans le chœur des Savoyards dignes de mémoire » et « espérons que le Département de la Haute-Savoie aura sans plus tarder la même bonne fortune que celui de la Savoie ».

J. CHAVANNE.

---

(2) Tel : Moellesullaz.

Louise de Ballon [1]

« La Savoie, terre de Saints », écrivait naguère un auteur de chez nous. A la glorieuse liste des héros qu'il énumère faut-il encore ajouter d'autres noms?

La voix populaire semble le proclamer et Myriam de G. s'en fait l'écho dans son magnifique ouvrage: *Louyse de Ballon*, réformatrice des Bernardines.

Louyse de Ballon, apparentée par ses origines à Bernard de Menthon, était cousine de saint François de Sales et devint plus tard sa fille spirituelle.

Elle naquit le 5 juin 1591 au château de Vanchy, dans le pays de Gex (Ain) qui faisait alors partie de la Savoie. Elle était la cinquième d'une famille de sept enfants. De très bonne heure, à l'âge de sept ans, elle fut mise à l'Abbaye de Sainte-Catherine, tout près d'Annecy. Chez les Bernardines qui l'occupaient, elle devait parfaire son éducation et se préparer un bel avenir.

Or, vivement attirée par la vie religieuse, elle ne tarda pas à devenir elle-même fille de Saint Bernard. Elle fit profession (chose assez bizarre) au castel familial et bientôt revint au monastère. Hélas, la maison était bien déchue de sa ferveur première. Les Bernardines étaient des Dames du monde plutôt que des moniales. Chacune y avait son boudoir, ses serviteurs. La pauvreté y était inconnue. La clôture n'était pas gardée. Les séculiers pouvaient y entrer et les religieuses pouvaient en sortir.

Cependant Sœur Louyse aimait la vie parfaite, régulière. Dès son enfance, elle avait eu pour Notre-Seigneur un amour de tendre prédilection. Pour elle, être religieuse c'était, comme il est vrai, être à Dieu en tout, sans réserve, sans exception,

---

(1) *Louyse de Ballon, réformatrice des Bernardines,* par Myriam de G., avec préface du R. P. Garrigou-Lagrange, O. P., 23 illustrations en hors-texte et 26 dessins de M. Maurice Frey, architecte D.A.D. 1 volume de XXXVIII-560 pages (chez Desclée, de Brouwer et Cie), 25 fr.; franco, 27 fr. 50.

sans condition quelconque, dans l'humilité, le renoncement total au monde, et dans une fidélité absolue aux saints engagements des vœux religieux. Aussi, avec quelques ferventes soupirait-elle après une réforme de tous points nécessaire.

Elle-même devait être l'ouvrière providentielle de cette transformation voulue de Dieu. Avec les encouragements temporisateurs de saint François de Sales, avec la permission de l'Abbé de Citeaux et celle du Prince Thomas de Savoie, elle quitta l'Abbaye de Sainte-Catherine, et s'en vint à Rumilly avec son petit essaim établir la première ruche de Bernardines réformées. C'était en 1622. Bientôt saint François de Sales lui-même viendra installer et bénir les nouvelles recluses. Première et dernière visite où le saint Prélat annonçait à ses chères filles sa mort prochaine.

Au milieu d'incroyables tribulations, Louyse de Ballon, élue Supérieure, put enfin stabiliser sa maison. Et voici que pour elle commence une autre mission: celle des fondations, une trentaine, disent ses historiens. Les principales dans notre pays furent celles de Grenoble en 1624, de Saint-Jean-de-Maurienne en 1626, de La Roche-sur-Foron, en 1626. Le Petit Séminaire Sainte-Marie y occupe actuellement la maison des Bernardines de la Mère Ballon. En 1627, c'est la fondation de Saint-Maurice-Monthey-Collombey en Suisse; la même année, celle de Seyssel; en 1630, celle de Vienne en Dauphiné; en 1631, celle de Lyon; en 1632, celle d'Antibes; en 1636, celle de Toulon; en 1637, celle de Marseille; en 1639, celle d'Aix-en-Provence; en 1641, celle de Cavaillon (Vaucluse); n 1643, celle d'Evian-les-Bains; en 1644, celle de Chambéry. Conflans (Albertville) et Belley eurent aussi leur maison.

Au milieu de tracas sans nombre, de persécutions, et d'oppositions invraisemblables, elle consolide et étend l'œuvre de Dieu. Nouvelle Thérèse, nouvelle Françoise de Chantal, son initiatrice à la vie religieuse, elle fait ainsi, de son vivant, surgir les maisons religieuses et y voit fleurir les plus pures vertus.

Ayant achevé sa course, elle termine sa vie à l'âge de 77 ans, le 14 décembre 1668, dans la maison des Bernardines de Seyssel. Elle laisse après elle un haute réputation de sainteté, l'exemple d'une vie d'une extraordinaire abnégation, et l'espérance qu'un jour l'Eglise la proposera aux âmes comme un modèle achevé de vie, tout entière consacrée à Dieu et à sa gloire.

* * *

Mais ce n'est point faire connaître Louyse de Ballon que d'énumérer ainsi son œuvre pour gigantesque qu'elle soit. No-

tre fondatrice est avant tout une âme, une âme héroïque, une âme de sainte (étant bien entendu que nous ne voulons point par ce mot préjuger du sentiment de l'Eglise). Elle était à la mesure de saint François de Sales et de sainte Jeanne-Françoise de Chantal. Comme cette dernière elle eut pu prendre comme maxime : « Tout à la grâce, rien à la nature ». Ou, si l'on veut, elle sut donner toute la nature, une nature riche à souhait, à la grâce. Et la grâce réalisa en elle une merveille : merveille de bon sens et d'équilibre qui sait assouplir le corps aux exigences de l'esprit, libérer l'esprit de l'emprise de la bagatelle et de la futilité, hausser tout l'être à la plénitude des saints. Elle aussi, elle eut à vaincre la tendresse un peu égoïste de son père, elle eut à s'évader de l'amitié trop humaine et des tracasseries des Dames de Sainte-Catherine. N'ayant pas le secours de la clôture extérieure, elle sut se faire son inviolable cloître intérieur, asile de silence, de recueillement, parloir de Dieu. Et là, dans ce sanctuaire intime, elle reçut la consigne divine: *Tout faire en esprit d'oraison.* Et ce mot d'ordre, elle l'accomplit avec une fidélité extraordinaire. Dans cette vie pas une minute de perdue. Son temps jusqu'à une seconde appartient à Dieu; elle le lui donne. Poussant le dépouillement intérieur jusqu'à l'héroïsme, son moi disparaît sous une humilité, une abnégation, un renoncement qui stupéfient et émeuvent. Agir pour Dieu, uniquement, sans retour aucun sur soi, c'est son programme, mieux, sa vie.

Vivant ainsi de Dieu et en Dieu, son âme est à la fois profonde et dilatée. Sa douceur, forte comme celle d'un saint François de Sales, triomphe de toutes les difficultés. Son obéissance est la règle infaillible et victorieuse de sa vie. Sa charité la hausse jusqu'à la mystérieuse et substantielle alliance de l'âme avec son Dieu. Nous sommes ici en face du « secret du roi », si jalousement gardé et si inexprimable que la divine réalité ne s'en dévoilera qu'au ciel.

Et cette vie toute intérieure produit en une frondaison drue et vigoureuse des œuvres multiples qui ne sont que l'épanouissement vivant et concret de sa charité. Précieuse et tout actuelle leçon pour les âmes extérieures et affairées, qui voudraient éclairer sans avoir la lumière, irriguer en tarissant la source, donner la vie sans posséder en soi le Dieu de Vie.

En cette âme vraiment prodigieuse comme en celle des saints se réalise quelque chose du grand mystère intérieur de Dieu, vivant éternellement de son intime béatitude, et produisant au dehors, comme par un surcroît d'amour, toutes les œuvres de la création dans l'ordre de la nature et de la grâce. Supérieure, l'orgueil n'effleure pas son âme : elle ne reçoit

l'autorité qu'en tremblant. Protester même très humblement elle ne le peut. « Silence ! pas un mot », lui dit saint François de Sales. C'est fait... Elle obéit. Elle devra désormais commander. Indifférente à tout, son autorité est forte de son obéissance même; c'est un dépôt sacré qui lui vient de Dieu. C'est pour Dieu uniquement qu'elle en usera avec une paix qui triomphera de toutes les humiliations, une constance qui écartera tous les obstacles, une pureté d'intention d'une extraordinaire fécondité. Ouvrière semeuse de Dieu, elle fera sortir une vraie moisson divine du sol arrosé de sa sueur et de ses sacrifices. A la première fondation, Monseigneur de Grenoble déclara aux Bernardines « ne pas vouloir les souffrir dans son diocèse hors de sa juridiction ». Les Supérieurs cisterciens ne pouvant, pour lors, accéder à ce désir, c'était un refus. La Supérieure d'écrire : « Nous étions venues en paix chez lui, et nous retournâmes aussi en paix chez nous, nonobstant cet accueil... Les séculiers qui nous virent sortir si gaies pensèrent qu'il nous avait donné satisfaction. Mais moi, toute méprisée que j'avais été, je me tenais à Celui qui peut tout au-dessus des créatures. » (P. 349). Le regard uniquement fixé sur la sainte volonté de Dieu, toute abandonnée à Lui, elle peut être méprisée, rejetée, bousculée, calomniée par les hommes, l'héroïque Mère va bravement son chemin. Ce chemin c'est celui du Calvaire. Pouvait-elle être ce qu'elle fut sans le gravir ? Elle en connut toutes les angoisses; elle en connut aussi le rayonnement empourpré de sang et de divine charité. Sa vie fut un calvaire. Sa mort ne fut-elle pas un Thabor ?

* * *

C'est cette vie admirable que vient de nous tracer avec amour Myriam de G. Elle avait grâce d'état pour cette grande œuvre, depuis que les Bernardines étaient venues, en 1933, reprendre leur juste place à Rumilly ? L'histoire la plus exigeante et la plus minutieuse a apporté son concours exact, précis sur la personne, les lieux, les choses. Le squelette du document a pris chair et vie sous le souffle de l'écrivain de race. La psychologie féminine la plus aiguisée sait pénétrer aux plus secrets replis d'une grande âme de femme. L'art le plus exquis a mis en une œuvre somptueuse les matériaux épars d'une vie prodigieusement diverse et parfaitement une.

Surtout, c'est un traité vivant de vie intérieure et de sainteté. Il n'en est pas de plus émouvant ni ne plus opportun.

L'historien, comme le héros, a bien mérité de l'Eglise, de Dieu et de la Savoie.

F. MUGNIER.

Le Père Chérubin de Maurienne [1]

par le R. P. Jean de Cognin

Une légende très tenace a représenté longtemps le Père Chérubin de Maurienne comme « un religieux plus ardent qu'éclairé » (2), dont le zèle peu discret aurait suscité plus d'une difficulté à l'Apôtre du Chablais et qui, enfin, se serait oublié jusqu'à calomnier l'évêque de Genève auprès du Pape, Clément VIII. En 1880, M. le chanoine Truchet, dans sa « *Vie du Père Chérubin de Maurienne* », montra le vrai visage du courageux collaborateur de S. François de Sales. Mais, depuis cette date, de nouvelles pièces à conviction ont été mises au jour : ce sont, tout d'abord, des documents tirés des Archives du Vatican, publiés soit par M. Truchet lui-même dans les *Etudes Franciscaines*, soit par le Docteur Savio, Archiviste du Vatican, dans l'*Italia Francescana* (1934 et 1935); ce sont aussi les renseignements nombreux contenus dans les *Œuvres authentiques de S. François de Sales*, éditées par la Visitation d'Annecy.

Le R. P. Jean de Cognin — bien connu déjà par ses précédents ouvrages : *Le Crucifix et S. François d'Assise* (1926), *Les Capucins en Savoie* (1934) — s'est emparé de tous ces documents; en une série d'articles parus dans les *Etudes Franciscaines* et réunis en une élégante plaquette de 82 pages, il a mis cette fois en pleine lumière la figure authentique de celui qui fut l'ami — fidèle jusqu'au bout — de S. François de Sales.

Le P. Jean n'affirme rien qu'il ne prouve; sa tâche, souvent, est rude; il lui faut s'attaquer, plus d'une fois, aux affirmations

---

(1) *Un ami et collaborateur de S. François de Sales, le Père Chérubin de Maurienne, Capucin*, par le P. Jean de Cognin. Extrait des *Etudes Franciscaines*. Librairie S. François d'Assise, 4, rue Cassette, Paris (VI[e]).

(2) Hamon: *Vie de S. F. S.*, I, p. 609. Cf Couannier, *St François de Sales et ses Amitiés*, p. 111 sq.

de Charles-Auguste lui-même; quelle audace, dira-t-on ? Mais voici que les preuves s'ajoutent les unes aux autres et forcent la conviction; c'est merveille de voir la critique historique du XX^e^ siècle faire justice d'allégations trop visiblement intéressées de l'historien-neveu. La sûreté de la documentation ne nuit en rien au charme d'un style toujours vivant, alerte et vigoureux.

Voici maintenant, simplement indiqués, quelques-uns des bénéfices positifs que l'histoire retirera de cette étude :

Comme l'avaient bien vu M. Fleury et M. Truchet, il est désormais absolument certain que le Père Chérubin entreprit l'évangélisation du bailliage de Ternier dès 1594; il y fut envoyé le 9 septembre de cette année, cinq jours avant le départ de François de Sales pour le Chablais.

Etabli en 1596 à Annemasse, c'est à lui que revient la première idée d'y faire célébrer les solennités des Quarante-Heures; c'était, selon toute vraisemblance, la première fois que ces solennités se faisaient en Savoie.

En 1597, le P. Chérubïn fut associé à S. François de Sales dans l'évangélisation du Chablais; sa hardiesse dans l'exercice de l'apostolat est bien connue; mais ce qu'on ignore quelquefois, c'est que François approuvait pleinement cette hardiesse, spécialement en ce qui concerne les conférences contradictoires dont il attendait, comme l'intrépide Capucin, de très grands avantages pour la foi catholique. « Jamais le moindre heurt, écrit le Père Jean, le plus léger désaccord ne refroidit leur mutuele amitié ».

A cela, on objecte la fameuse calomnie portée contre l'Evêque de Genève auprès de Clément VIII. Dom Mackey et Perennès avaient émis l'hypothèse que le rapport fait au Pape par le P. Chérubin, alors apôtre du Valais, aurait concerné l'évêque de Sion, Hildebrand de Riedmatten, dont la négligence méritait de justes critiques. Après le travail du Père Jean, on doit reconnaître que cette hypothèse atteint une très haute probabilité, on pourrait même dire qu'elle devient une donnée certaine de l'histoire.

Un jour cependant, le Père Chérubin causa du scandale et donna de vives inquiétudes à son entourage; cela, le P. Jean ne le nie pas; mais il montre très bien qu'alors son héros n'était pas responsable; épuisé par son zèle et victime d'une manœuvre criminelle des hérétiques. il avait subi une éclipse de ses facultés mentales. Dans la suite, guéri par la protection de N.-D. de Lorette, il reprit son apostolat « avec la même vigueur et la même netteté d'esprit ».

Les pages consacrées aux initiatives du Père Chérubin fournissent des renseignements extrêmement intéressants : comme celles d'Annemasse, les XL Heures de Thonon furent la réalisation d'un projet qu'il avait conçu et mûri; ce fut lui qui « porta le poids du jour » pendant ces magnifiques solennités. Le premier Jubilé de Thonon (1602) aux résultats prodigieux, le second Jubilé (1607), la Sainte-Maison, cette curieuse institution qui était en même temps (ou devait être) une Université, une Ecole professionnelle, un Séminaire, voilà encore des initiatives de ce religieux qu'on accuse quelquefois de n'avoir pas été assez éclairé. Pendant un séjour à Rome en 1599-1601, le Père Chérubin conçut même l'idée d'une Congrégation chargée de la conversion des hérétiques du monde entier; projet grandiose que Grégoire XV exécuta en 1622 en créant la *Propagande*. Un détail qui n'est pas sans intérêt aurait pu être, semble-t-il, ajouté à ce chapitre : le P. Chérubin désirait vivement qu'il y eût « un bon imprimeur à Necy pour publier à tous coups ilvrets, escrits, papiers *contra hæreticos.* » (*Œuvres de S. F. S.* XXIII, p. 318). Dans sa clairvoyance il comprenait l'importance extrême de la presse.

Nous ne suivrons pas le Père Chérubin dans son apostolat dans le Valais, dans son dernier voyage à Rome en 1609. C'est au retour de ce voyage que l'infatigable apôtre expirait à Turin, le 20 juillet 1610, âgé de 44 ans.

Le mérite du Père Jean de Cognin a été de nous montrer la richesse de cette longue carrière fournie en de courtes années; le P. Chérubin est grandi aux yeux de l'histoire impartiale; S. François de Sales n'est pas diminué; le saint Docteur y gagne même d'être désormais plus près de nous; son œuvre, pour avoir des apparences moins fabuleuses, n'en devient que plus humaine, plus chrétienne; comme tous leurs semblables, les saints, dans leurs divines entreprises, ont besoin de toutes les bonnes volontés.

L. DUVAL.

Cottet de la Ville d'Annecy

Ce *Cottet de la Ville d'Annecy* fut dressé entre 1534 et 1538, avec les noms des chefs de famille divisés en sept catégories, dont la 1re payait 17 florins de taxe; la 2e, 12; la 3e, 8 flor.; la 4e, 4 flor. 4 sols; la 5e, 2 flor.; la 6e, 10 sols genevois; la 7e, 6 sols.

La Savoie toute entière fut occupée par les armées françaises de 1535 à 1559; il s'agit évidemment ici d'une taxe de guerre pour subvenir aux besoins de cette armée d'occupation.

Les Archives de la Ville possèdent un recensement de 1561, dressé immédiatement après cette période d'occupation. Le personnel de chaque famille est suivi du nombre de bestiaux élevés par cette famille, pour répartir la distribution du sel. Le Chanoine Ducis rend compte de ce dernier document dans la *Rev. Sav.* de 1871, page 101, en nous disant que les dénombrements étaient obligatoires dans les Etats de Savoie et se faisaient périodiquement, qu'il ne faut pas désespérer d'en découvrir de plus ancien que celui de 1561 trouvé par M. Serand. En France, les plus anciens dénombrements connus remontent seulement au règne de Louis XIV.

L'original du *Cottet* de 1534-38 est conservé aux Archives privées du château de Viry; il a été communiqué très aimablement par M. le Comte Pierre de Viry qui a eu la patience de le déchiffrer et a autorisé la publication dans les Mémoires de l'Académie Salésienne. A son avis tout à fait qualifié, ce document a une grosse valeur historique en ce sens qu'il nous fournit d'abord tous les notables de la Ville d'Annecy placés dans la première catégorie et en-

suite les noms de tous les artisans, commerçants, d'après leur chiffre d'affaires.

Nous exprimons ici toute notre reconnaissance à M. le Comte Pierre de Viry qui a bien voulu livrer à la publicité cette liste des familles annéciennes, si intéressante pour les amis du Vieil Annecy.

Pour l'intelligence des abréviations, nous devons ajouter que la lettre « *s* » placée après la plupart des noms indique que ces personnes ont soldé leur impôt, en latin « *solvit* »; « *s. monachi* », indique que la taxe a été versée entre les mains du percepteur nommé Moine et émargée par lui. Trois mots sont précédés du mot « *rex* » ou mieux « *rep* » qui signifie « *repudiavit* »: cette personne a refusé de payer.

(Ex Archivis Castri VIRIACI).

COTTET d'une taxe et imposition sur les habitans d'Annecy divisée en sept Chapitres par les Commissaires à ce unanimement députés. (après 1534, avant 1539).

« Rotulus taxe seu cocgnationis novissime facte in opido annessiaci per commissarios per communitatem ejusdem opidi deputatos et de communi consensu beneplacito et voluntate ipsius communitatis prout de ipsius consensu et commissione latius apparet et constat in libro gestorum negociorum dicti opidi et ex causa ibidem expressa, quequidem taxa fuit divisa et particularisata in septem gradus prout inferius describitur Et primo habendo respectum ad qualitates et facultates personarum. »

PRIMUS GRADUS

Magnificus Dominus Glaudius Janus Mellieret preses gebennensis	XVII Fl.
N. et potens Jacobus de Gebennis Dus Boringii	—
S. Dus Franciscus de Michallia preses Camere Computorum	—
Spec. Dus Jacobus Ciriserii, collateralis magni consilii gebennensis (alibi in III° gradu)	—
Spec. Dus Glaudius David judex gebenn. (s).....	—
Spec. D. Glaudius Migardi ex magistris Camere Computorum gebennensis	—
Spect. Dus Franciscus Joly	—

(Voir Annecy Regist. des Dél. Mun. BB N° 9 et BB 3 à 8.)

R. D. Abbas filliaci ..... XVII Fl.
R. D. Glaudius de Bellagarda decanus (s. monachi) .. —
R. D. prior sancti sepulchri (s) ..... —
Dna gabriella Rta condam Magci dni (s) ..... —
Angelloni de pontrevitreo presides gebennensis ..... —
N. et potens petrus de Monthoux dus de Sancto Jorio —
N. et potens Petrus de Menthone *dus* mareschi (s) .... —
N. et potens amedeus *dus* deree ..... —
Nolis Genevosa *reta* Spec. dni magistri Francisci Richardi ..... —
Spec. d. franciscus de miozingio (s. monachi) ..... —
R. D. nycodus de Menthone (s. monachi) ..... —
N. et generosus franciscus philibertus de crans ..... —
R. d. abbatissa sancte Katherines ..... —
R. d. nycolaus de Lornay (s. monachi)..... —
Nolis et generosa dna magistra Lamberti..... —
Nolis petrus de cabanis (s.) ..... —
Ven. d. Johannes ludovicus vincenti canonicus et ejus fratres (s. monachi) ..... —
N. humbertus hugonis alias sigan (ou sigay (s. monachi) —
N. Johannes boyssonis (s. monachi) ..... —
Nobilis petrus dureti et ejus nepos (s.) ..... —
N. Franciscus forneracti ..... —
Comendabilis franciscus garini (s.) ..... —
N. et potens petrus marcus de Montefalcone ..... —

SECUNDUS GRADUS

Nolis anthonius galliardi (s. monachi) ..... XII Fl. Xs
V. d. amedeus de gasquis (s. monachi)..... —
N. Francisca rta *nolis* stephani ruphi (s. monachi) .. —
N. franciscus sucheti (s.) ..... —
N. Johannes lactardi canonicus annessiensis ..... —
R. *dus* Magdalenes ..... —
Johannes et Jacobus langini (s.) ..... —
Egregius glaudius fenolliet (s. monachi) ..... —
N. nycodus de putheo (s.) ..... —
N. ludovicus de chambouz (s. monachi) ..... —
Ven. dom. petrus Curtilis canon. geben. curatus Sti badulphi ..... —
Dominus flecherie ..... —
Honesta mulier Johanneta de Calce (s. monachi) .... —
Hon. franciscus filius condam girardi garini (s. leta) .. —
Ven. d. bernardus de serveta et condivisores (s.) .... —
N. et Egregius henricus pelardi ..... —
Nolis Glaudius paquelleti (s. monachi) ..... —
Stephanus cohendet (s.)..... —

TERTIUS GRADUS

Nolis Dominicus de Ossens (s. monachi)	VIII Fl. VIIIs.
Honlis Johannes de gerdili (s.).....	—
Nolis et Generosa dna magistra Richardi	—
Nobilis Amedeus de leta (s.)	—
N. et potens baptossardi de crans	—
N. petrus de nemoribus	—
N. et potentes domini balme fratres	—
N. Johannes de confleto	—
Ven. d. hugo Joliti canonicus (s. monachi)	—
Ven. d. Glaudius de pontevitreo canonicus (s. monachi)	—
Ven. d. Anthonius de Montouz canonicus.....	—
N. et potens petrus de Monthoux de barry	—
Spect. d. Jacobus ciriserii collateralis (s.).....	—
N. et p. Janus de Monthouz *dus* de cheyney	—
N. *Rta* domini magistri Mormosii (s)	—
Ven. d. Jacobus de comba (s. monachi)	—
Nobiles Bernardus et Jacobus de leta	—
Egregii Ludovicus et jacobus galliardi (s)	—
Egr. Roletus Ansermeti (s.)	—
Egregius Philibertus perneti (s.)	—
Nobilis Johannes mermeti .....VIII Fl. VIIIs.pp.	
Heredes Nob. aymonis Cohennete dicti faulcon	—
Nob. Guillermus Mistralis (s. monachi)	—
N. Anthonius paquelleti (s. monachi)	—
honestus stephanus chamox (s.)	—
Venerabiles dom. petrus et gabriel mignionis (s. mon.)	—
honestus glaudius mignionis (s.)	—
honestus petrus varnerii alias soret (s.)	—
N. Egregius petrus guyrodi (s. monachi)	—
Honestus henricus Lamberti (s.)	—
Hon. Johannes Regis (s.)	—
Egregius Petrus machet (s.)	—
N. anthonius gaspardus mignionis (s.).....	—
Venerabilis dom. Jacobus Clodi (s. monachi)	—
Egregius Franciscus de borjallio (s.)	—
Nob. Glaudia Rta nob. Johannis ludovici Richardi (s. monachi)	—
Nobiles Johannes et ludovicus de nyuro (s. monachi)	—
honestus franciscus de ponte (s.)	—
Nobilis Guiguona mistralis (s. monachi)	—
N. bernardus hugonis	—
hon. glaudius morellet alias blanchet (s. monachi) ..	—
Nob. jana maria de baptallio (s.)	—
Hon. glaudius Cohendet (s. monachi)	—

Jacquemine Rta magistri jacob simondi (s. monachi) VIII Fl. VIIIs.pp.
Egregius glaudius ducis (s.) ..... —
honestus heustachius burnodi (s.) ..... —
hon. Glaudius et johannes de rua (s. monachi) ..... —
Egr. anthonius conversi (s. monachi) ..... —
egr. franciscus et petrus graciani (s.) ..... —
hon. johannes clavini (s.) ..... —
Ven. dom. amedeus clavelli (s. monachi) ..... —
ven. dom. glaudius et michael tarditi (s.) ..... —
Nobil. franciscus de sancto sixto (s. monachi) ..... —
Nob. jacobus foillet (ou frillet) (s. monachi) ..... —
honestus ludovicus Reymondi (s. monachi) ..... —
honestus petrus gervasii (s. monachi) ..... —
egregrius Mauricius expiantes (s.) ..... —
nobilis guiguona Rta N. ludovici Chapuysii (s. mon.) —

QUARTUS GRADUS

R. d. Navis canonicus Gebenn. ..... IIII Fl. IIIIs.pp.
R. d. Janinus janini canonicus Gebenn. ..... —
R. d. Glaudius hynani precentor (s. monachi) ..... —
Aymo guirodi (s.) ..... —
N. Marchus Anthonius de landriano (s.) ..... —
R. d. Glaudius de furno officialis gebenn. ..... —
Relicta magistri domini ..... —
Vener. dom. de croso canon. gebenn. ..... IIII Fl. IIIIs.p.
Egregius Enemondus bonitemporis (s. monachi) .... —
honestus Johannes de nemore alias mahuet (s.) ..... —
Egregius glaudius ..... —
Glaudius bellodi (s. monachi) ..... —
Heustachius Amblet (s. monachi) ..... —
Egregii petrus michaelles et franciscus morelli ..... —
et gleyronis commissarius ..... —
Egregius glaudius Reydeti (s.) ..... —
Johannes et hugo pater et filius (s) ..... —
Ven. dom. Nycodus segay (s. in registro capituli mon.) —
N. ludovicus Gervasii ..... —
Dictus gascon alias episcopi sutor (s.) ..... —
Peroneta Rta petri de fabrica (s. monachi) ..... —
Andreas de batallio gueynerius ..... Rep.
Egregius blanchetpro jure suo (s. monachi II fl. II s.)
Petrus parentis seu ejus heredes ..... —
Egr. Petrus josserandi (s.) ..... —
Ayma Rta johannis falquet (s.) ..... —
henricus coudurerii dictus charrioct (s. monachi) .... —
Claudius durerii et ejus frater (s.) ..... —
Philibertus chivallerii dictus penochet ..... Rep.

Anthonius Chivallerii dictus chevrier (s.)	IIII. Fl. IIII s. p.
Egrgius Guillerminus burnet (s.)	—
Egregius jacobus fabri (s.)	—
Egregius petrus marchiandi (s.)	—
Egregius Johannes Regis castellanus castrine (s.)	—
Petrus et Anthonius lamberti pater et filius	—
Guillermus Masset hospes	Rep.
Stephanus Matellon (s.)	—
Dyonisius quiquet gueynerius (s.)	—
Andreas Curnerii rodderius (s.)	—
Anthon Guyrodi (s.)	—
Franciscus Miquet alias grivet (s.)	—
Ven. dom. petrus burneti (s. monachi)	—
Laurencius de Quercu dictus pesson (s. manochi)....	—
Petrus Aynaudi dictus florentin hospes (s.)	—
Ludovica Rta albini megex (s.)	—
Jacquemeta Rta petri de ulmo *barrii* (s.)	—
Nob. petrus de malodumo (s.)	—
Nob. franciscus et johannes croysonis	—
Magister Ludovicus Capt et ejus fratres (s.)	—
Magister franciscus de fonte saltor solvit primus	—
Nobilis ludovicus de leta (s. monachi)	—
Hon. jacobus et petrus hugonis alias pergodi (s.)	—
Magister Monetus ferrandi (s.)	—
Johannes bertherii mercerius	IIII Fl. IIII s. pp.
Anthonius Rioux mercerius (s.)	—
Johannes Donzelli (s.)	—
Martinus paschalis sallerius (s. monachi)	—
Humbertus Rippuz hospes (s.)	—
Johannes du fellan mercerius (s.)	—
Guygo viviandi alias duret (s.)	—
Johannes Maliciosii (s. monachi)	—
Egregius Jacobus monet alias de bona (s.)	—
Nob. Jana Rta Nob. Johannis morry	—
N. Jana Rta N. Johannis vindreti (s.)	—
N. Jana de Mons uxor Johannis gantini (s)	—
Ven. lis dom. Hugoninus pernodi alias de fago (s. mon.)	—
Glaudius Jacobus barberii (s.)	—
Commenlis Johannes sadocri et ejus frater (s.)	—
Romanus guyocti	—
Commenlis Jacobus chivallerii (s.)	—
Petrus panisset fornerius (s.)	—
Thomas lictoz alias baritelli (s.).....	—
Nobil. Anthonius fornerii de quercubus (s.)	—
Nycolaus de murgerio pelliparius (s.)	—

Claudius preneret mercellarius (s.) ..... IIII Fl. IIII s. pp.
Petrus garini mercellarius (s.) ..... —
Egregius Jacobus vigerii (s.) ..... —
Mauricius sapientis mutor (s. monachi) ..... —
Egregius Michael chardonis (s.) ..... —
Vener. dom. Jacobus ruffi (c.) ..... —
Nobilis Philippus crocheti (s.) ..... —
Egregii Nicolaus et bernardus pageti (s. monachi) .... —
Egregius petrus germanet (s.) ..... —
Johannes garini (s) ..... —
Vener. dom. Amedeus berti (s. monachi) ..... —
Honor. vir Mauricius de prato (s.) ..... —
Johannes meynerii dictus rolet (s.) ..... —
Hugoninus bonardi sutor (s.) ..... —
Commenlis franciscus Regis et ejus soror ..... —
Egregius Amedeus Archerii (s.) ..... —
Johannes goddet patisserius (s. monachi) ..... —
Ven. dom. heustacius patuelli (in Regist. capit. mon.) —
Anthonius Callodi (s.) ..... —
Thomas appotecarius (s.) ..... —
Ven. dom. sucheti archipresbyter ..... —
Spect. dom. Vincentius tabule phisicus ..... —
Vener. dom. petrus chivallerii (s.) ..... —
Nobilis Johannes de Clauso et ejus uxor (s) ..... —
Philibertus ondeardi cutellerius (s.) ..... —
Johannes viret cutellerius (s. monachi) ..... —
Nobilis Humbertus de leta ..... —
Marcus corderii mercellarius (s.) ..... —
Nobilis Johannes Renguisii ..... —
Ludovicus picteti (s.) ..... —
Petrus de forneto fromagerius (s. monachi) ..... —
Egregius Jofannes despina (s.) ..... —
Egregius petrus patuelli de barbis forensis ..... —

QUINTUS GRADUS

Spec. dom. Johannes cagnini advocatus pauperum ... II Fl. pp.
Spec. Dom. humbertus de servagiis (s.) ..... —
Thomas auriga ..... —
Martinus berterat sutor (s.) ..... —
Jacobus gringet gueynerius (s.) ..... —
Blasius lovacti (s.) ..... —
Petrus mistralis (s.) ..... —
Petrus meploz sallerius (s.) ..... —
Henricus gaselli sutor (s. monachi) ..... —
Commenlis Johannes de harpa pictor ..... —

Petrus ribitelli dictus clavis patrie (s.)	II Fl. pp.
Laurentius Viallon sutor (s. monachi)	—
Michael Morellet porterius (s.)	—
Stephanus regis (s.)	—
Stephanus garini sallerius (s. monachi)	—
Petrus de putheo porterius (s.)	—
Franciscus porterlat	—
Andreas passeract (s.)	—
Egregius franciscus frencardi (s.)	—
Egregius Johannes Regis secretarius vicariatus et officialatus gebennarum.	—
Ludovicus de Insulis furbisserius (s.)	—
nycolaus poentet dictus de balmeta (s.)	—
Glaudius grange bisterius (s.)	—
Andreas coex rodderius (s.)	—
E. Johannes grassi dictus bornetaz (s.)	—
Amedeus bracet dictus de auvernia (s. monachi)	—
Guyguona Rta michaelis bracet (s.).....	—
Commenlis Janus Regis (s.)	—
Glaudius de fagis cutellerius (s. monachi)	—
Jana Clodi Rta exchaqueti (s.)	—
Glaudius dand chaussaterius (s. monachi)	—
Petrus Magnini hospes (s.)	—
Jacobus filius Johannis Massonis (s. monachi)	—
fratres moctaz alias castrati (s.)	—
Philibertus salamonis auriga (s.)	—
Glaudius Voulterii gueynerius (s. monachi).....	—
Egregius glaudius arpiaud (s.)	—
Henricus luget gueynerius (s.)	—
Heustachius Michollet hospes (s. monachi)	—
Bernardus neploz sallerius (s.)	—
Petrus buctet gueynerius (s.)	—
Magister Gabriel pomardi impressor (s.)	—
Johannes clerici in domo ludovici de leta (s.)	—
Nobilis Jacobus mermardi	—
Nobilis Jana rta Nob. Bernardi mermardi	—
Petrus Sallionis (s. monachi)	—
Aymo tensor (planchie) (s.)	—
Ludovicus brichet sutor (s.)	—
Michael chinalis (ou chivalis) (s.)	—
Dictus grossus Jacobus (s.)	—
Petrus pignaroet textor (s.).....	—
Mermetus grossi chapellerius (s.)	—
Extrangina Rta Caroli rassacti (s. monachi)	—
Reynerius minuserius (s.)	—

heredes Glaudii tanani (s.)..... II Fl. pp.
Blasius turbilliodi (s.) ..... —
Egregius Johannes bolliet (s.) ..... —
Glaudia Rta Stephani de barbis (s.) ..... —
Johannes Jodi hospes (c.) ..... —
Robertus de ulmo dictus robinet (s.) ..... —
Petrus goddet sutor (s.) ..... —
Petrus garini sutor (s.) ..... —
Anthonius et Petrus Salamonis (s.) ..... —
Matheus symondi aurifaber (s. monachi)..... —
Johannes de bolo sutor (s. monachi) ..... —
Magister Jacobus Rosselli lathomus ..... —
Glaudius mollaris sutor (s. monahi)..... —
Ven. dom. petrus vuydacti capellanus honore (s. mon.) —
Venerabiles dom. nycodus de cresto et glaudius habituati sancti petri gebenn. ..... —
Johannes de fagis (s.) ..... —
Johannes de bosco mynuserius (s. monachi) ..... —
Hugo vioneti ferrerius ..... —
Hugo de cellano alias fornerii (s.) ..... —
Glaudius missillion mutor (s.) ..... —
Glaudius tabuys sutor (s.) ..... —
Jacobus chabodi sutor (s.) ..... —
Petrus balmont ..... —
Vener. dom. gaillatini curatus ..... —
Glaudius quartorii saltor (s. monachi) ..... —
Glaudius putridi (s. monachi) ..... —
Glaudius cursilliat barbitonsor (s.) ..... —
Magister thomas trosserii patisserius (s.) ..... —
Anthonius bonitemporis sallaterius (s.)..... —
Maretus Mugnerii (s.) ..... —
Egregius Martinus borrelli (s. monachi) ..... —
Egregius Raymondus burtini ..... —
Jacobus Regis marcellarius (s. monachi) ..... —
N. Glaudius de putheo (s.) ..... —
Francisca Relicta Matthei Chouderonis (s.) ..... —
Petrus de cresto et Glaudius rippi (ou reppi) (s. mon.) —
Anthonius bordet (s.) ..... —
Glaudius bonifilii (s.) ..... —
Franciscus Recordonis (s.) ..... —
Franciscus pignarres textor (s.) ..... —
Egregius Johannes greffie (s.) ..... —
Providus Franciscus percilliacti hospes (s. monachi) —
Vener. dom. Jacobus davidis judex excessuum ..... —
Humbertus Chalamont lathomus (s.) ..... —

Johannes de platea (s.)	II. Fl. pp.
Colletus berthodi (s.)	—
Petrus figueti (s. monachi)	—
Mauricius sonnerii (s. monachi)	—
Vener. dom. mermetus Critani (s.)	—
Petrus figueti de lovagniaco	—
Egregius laurencius gay	—
Glaudius de cabanis bornellerius	—
Amedeus Rippoz hospes (s. monachi)	—
Egregii franciscus et nycodus penneti fratres (s.)	—
Ven. dom. franciscus de forneto (s. monachi)	—
Franciscus de cresto	—
Vener. dom. Nycolaus quoquini (s.)	—
Amedeus coppeti (s.)	—
Anthonius leprossey (s.)	—
Nobilis Guillermus Hemyonis	—
Glaudius charvini carpentator (s.)	—
Petrus varnerii alias prissodi (s.)	—
Magister Mauricius saltor (s.)	—
Magister Johannes Rancorelli scriptor	—
Vener. dom. Johannes de via (s.)	—
Vener. dom. Mauricius flocardi (s.monachi)	—
Vener. dom. helenus maguigneti (s.)	—
Magister Andreas crispineti saltor (s. monachi)	—
Egregius Johannes Volleti (s.)	—
Girardus vigerii mercerius (s.)	—
Johannes paget, alias cochet (s.)	—
Johannes dictus le Roy (s. monachi)	—
Petrimandus pillichet (s. monachi)	—
Ludovicus de Alliis (s. monachi)	—
Magister Amedeus falguet	—
Ludovicus darneys alias nanerani (s.)	—
Henricus pouteys faber (s.)	—
Johannes doucet peyrolerius (s.)	—
Relicta egregii Johannis fabri	—
Egregius Georgius greffie (s.)	—
Egregius ludovicus critinacti (s.)	—
Petrus guerre (s.)	—
Petrus manisserii	—
Heynarda Relicta colleti pageti (s.)	—
Ven. dom. curatus reymondeti (s.)	—
Bartholomeus de rippa (s.)	—
Heugendus bergerii faber bonet servitor clani	—
Johannes reynaudi (s. monachi)	—
Nobilis Jana Rta egregii petri bardet	—

Johannes tronc (s.) ..... ll. Fl. pp.
Petrus tronc (s. monachi) ..... —
Johannes Thomassii dictus brenchie (s.) ..... —
Egregius ludovicus jovis (s.) ..... —
Petrus pignarres textor (s. monachi) ..... —
Stephanus poccat (s.) ..... —
Heredes Anthonie poccat..... —
Egregius Aymo Corbi (s.) ..... —
Johannes et Johannes mandroy (s.) ..... —
Anthonius Amedeus pagnelleti (s.) ..... —
Franciscus et petrus de comba alias ballon (s.) ..... —
Jacobus raffini alias flocardi ..... —
Georgius de cresto ..... —
Claudius clarini alias bersodi (s.)..... —
Mauricius junior et Anthonius guynet (s.)..... —
Mauricius guynet senior ..... —
Moricius sapientis (s.) ..... —
Franciscus despina (s. monachi)..... —
Mauricius clavini (s. monachi)..... —

SEXTUS GRADUS

Rolet abrinz alias guyrodi (s.)..... Xs. gebenn.
Johannes de laccra dictus ranet (s.)..... X solidos
Franciscus boctonis. . ..... —
Magister ludovicus blanchodi barberius (s.)..... —
Petrus bellivillaris sutor (s. cresto) (?)..... —
Franciscus minguet auriga (s.)..... —
Stephanus verjuti. . ..... —
Vullielmus de comba servitor d. mezingii..... —
Petrus monatonis pelliparius (s.)..... —
Glaudia Rta michaelis de batallion..... —
Franciscus Mynuti (s. monachi)..... —
Nicodus galliardi sutor curlet cutellarius..... —
Glaudia Rta glaudii fornerii aurifabri vir stephanete lingerie. . . .. —
Ferradus. . . .. —
Petrus Minjodi (s.). ..... —
Nycolaus Mussillion (s.) . ..... —
Petrus jacqueti dictus lenty..... —
Franciscus de cabanis naturalis (s.)..... —
Petrus vernesii rodderius (s.)..... —
Johannes ludovicus romani..... —
Johannes silvestri. . . .. —
Janinus chivaterius. . ..... —
Glaudius fornerii. . . .. —

Jullianus cutellerius	X solidos
Anthonia Rta Johannis de fagis (s.).....	—
Bartholomeus vulliodi.	—
Vener. d. p. clerici magister clericorum chori.....	—
Jacobus Salmonis (s.).	—
Anabulus fornerii (s.)	—
Jacobus bonet (s.)	—
Petrus moret botollierius (s. monachi).....	—
Richardus luyseti auriga (s.).....	—
Stephanus vincenti.	—
Jacobus divinacti auriga (s.).....	—
Francisca ansermeti Rta glaudii gay.....	—
Mermetus servent serrallionis (s. monachi 9).....	—
Johannes bessonis saltor (s. monachi).....	—
Amedea filia condam Johannis de putheo.....	—
Sermodus ruffi (s.)	—
Mauricius bonodi (s.)	—
Quidam Johannes habitans in domo Merry.....	—
Egregius Anthonius de fonte procurator (s.).....	—
Johannes boussan (s.)	—
Glaudius lictus alias baritelli.....	—
Franciscus Cavagniet (s.)	—
Amedeus viallonis (s.)	—
Vener. dom. Robertus vullieti.....	—
Franciscus panisset.	—
Stephanus sergacti serviens.	—
Mauricius panisset.	—
Vener. d. petrus massonis (s. monachi).....	—
Egregius michael aymonerii.	—
Stephanus pascalis de cresco explingutrius.....	—
Aymo bordet serviens.	—
Glaudius rosset serviens.	—
Baptossardus pechodi.	—
Guillermus collerii (s.)	—
Anthonius Castellani.	—
Providus petrus bardet.	—
Ven. dom. rector clericorum chori gebennarum.....	—
Johannes de montemelliano (s.).....	—
Bocqueti.	—
Vener. dom. Johannes ratellerii.....	—
Ven. d. Johannes gerbelli.....	—
Sebastianus cuddet serviens.	—
Providus franciscus de prato (s.).....	—
Martinus mermetus Narabuctini (s.).....	—
Glaudius Provagniet (s.)	—

Stephanus saltor seu Sebastianus (s.)	X soltdos
Johannes de nanto minuserius	—
Guillermus tarditi.	—
Johannes filius condam anthonii blanqui	—
Fillaster *phe* (?)	—
Johannes ruffi sutor (s. monachi)	—
Magister amedeus mistralis (s.)	—
Glaudius vir Anthonie conriasoz	—
Michael Prepositi.	—
Johannes Corvelli.	—
Anthonis martinodi.	—
Jacobus tronchat (s.)	—
Mauricius Jacobus (s.)	—
Anthonius Marnini (?)	—
Franciscus de Villa.	—
Jacobus bertet.	—
Ludovicus tacconeti.	—
Heredes Johannis billiet.	—
Johannes bardet.	—
Johannes Senioz.	—
Ludovicus expiantaz (s.)	—
Johannes Berthodi.	—
Bartholomea Rta petri folliosii	—
Peronneta Rta Johannis magnini	—
Jacobus araguini.	—
Johannes baty dictus gippon.	—
Heredes providi ludovici Guidonnet (s.)	—
Rodelphus bonardi (s.)	—
Julianus dictus rouzie (s.)	—
Mermetus billiardi (s.)	—
Jordanus de costis (s.)	—
Gabriel richardi (s.)	—
Glaudius Bonta.	—
Martinus Pillicerii cutellerius.	—
Petrus Mortery (s.)	—
Johannes Martini (s.)	—
Glaudius cheyret le griouz	—
Jana Rta petri marcaz (s.)	—
Johannes luppi (s.)	—
Anthonius cotamini (s.)	—
Johannes mandrolliaz (s.)	—
Glaudius textor.	—
E. Michael Salterii.	—
Franciscus fo..ey manuoperarius.	—
Petrus tromberti.	—

Amedeus dallpudon.	X solidos
Bartholomeus brachet (s.)	—
Johannes poccat.	—
Egregius Stephanus de castro.	—
Johannes ludovicus saltor (s. monachi)	—
Mauricia et Jana perrodi.	—
Glaudius Garsen (s.)	—
Anthonius Mingonis.	—
Georgius baterii.	—
Petrus servitor domini de Crans (s.)	—
Hugo boquis.	—
Guillelmus rogex (s.)	—
Petrus raffini dictus biollon	—
Henricus raffini alias flocardi	—
Mauricius Mugnerii.	—
Johannes brachet.	—
Victor Regis gueynerius (s.)	—

SEPTIMUS GRADUS

Relicta ludovici Neyrodi	VI solidos
Georgia Rta Johannis senioz (?) revenditrix mortua . .	—
Johannes morelli (s.).	—
Quedam ludovica revenditrix commorens in domo viren .	—
Jana Rta francisci gay (s. monachi)	—
Johannes grepti.	—
Nycolaus cretet dictus chantepollet	—
Stephanus levrerii.	—
Jacobus feytellionnis.	—
Francisca Rta Aymonis de monte	—
Dictus Chault collion (s.)	—
Nycodus bordet sutor.	—
Johannes carolus vualfaet.	—
Rodolphus furbisserius (non moratur hic)	—
Philippa bajolaz (s.).	—
Jana de ruppa revenditrix (s.)	—
N. Perneta Rta magistri Johannis broderii	—
Coletta de pochis.	—
Colleta dicta melliez (s. monachi)	—
Jana Rta dicta mouraz	—
Francisca Rta Jacobi.	—
Heredes Stephani de comba	—
Heredes petri paget (s.)	—
Maa Rta vincencii de bornis	—
Magd. Michael baud saltor	—
Rta Petri angillini ollerii	—

Glaudius mondet lathomus (s.)..... VI solldos
Johannes de nanto (s.)..... —
Hugonina Rta aymonis borrelli..... —
Rta Jacobi de petra alias gilloz..... —
Jaquemeta Rta petri labberron..... —
Johanneta Rta philiberti bognis (s.)..... —
Jana relicta sermodi rignens..... —
Michael ruffi. . . .. —
Quedam appellata chatelletaz. . ..... —

Prout in decem foliis superius simul consutis et septem gradibus ordinatis fuerunt taxate et cocgnate persone supra scripte ad summas et quantitates in pede cujuslibet descriptas in qua cum commissariis interfui ego. Anthonius Chapuysii scibra ville subsignatus.

Idem. CHAPUYS.

Nota. — Quelques jours après avoir relevé le présent Cottet, j'ai trouvé par hasard aux Arch. Départ. Hte-Savoie, dans le Répertoire de la Série E, page 142-43, un acte du 6 Oct. 1538, par lequel le Conseil de Ville d'Annecy agrée la nomination de Nᵉ Pierre Guyrod, Secrétaire du Comte de Genevois. comme successeur de feu Nᵉ Antoine Chapuys, de son vivant Secrétaire et Receveur de la Ville et de l'Hôpital N. Dame d'Annecy.

Nous avons donc là une preuve irréfutable que le présent Cottet est antérieur au 6 Oct. 1538.

R. COUTIN, 12 Mai 1935.

TABLE DES MATIÈRES

Bulletin de l'Académie..... v à xxvii

Séances des 1er octobre et 10 décembre 1935, 4 février, 31 mars et 2 juin 1936..... v à xvi

Saint François de Sales, au sujet date de naissance.... vii

Cruseilles, découverte d'une plaque de fonte avec bas-relief représentant songe de Jacob..... ix

Compte financiers de l'exercice..... xi

Sauvegarde de l'Art Français..... x

François Plagnat (Analyse de la Vie de), Chan. Trincat. xi

Jubilé de M. le Chanoine Pochat-Baron..... xii

Mgr Bigex obtient la grâce d'un Vaudois condamné.... xiv

Cottet de la Ville d'Annecy, 1534-38..... xv

Monnetier, incendie 1822..... xv

Histoire de Savoie, vœu pour son enseignement..... xv

Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec l'Académie Salésienne. xvii

Personnel de l'Académie..... xviii

Quatrième Centenaire de la Réforme et ses tristes conséquences pour le Diocèse de Genève (1535-36 et 1935-36). 1

Noël-Hugon Pergod, ami de Saint François de Sales. 15

Cathédrale d'Annecy. 25

Le Plan d'Extension d'Annecy..... 31

La Savoie et le Tricentenaire des Antilles..... 41

Le petit Tableau de Saint François de Sales de la Chapelle de la Galerie..... 49

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

SAINT PIERRE II DE TARENTAISE (Une gloire de la Savoie) 55
DICTIONNAIRE TOPONYMIQUE DE SAVOIE..... 61
LOUISE DE BALLON..... 63
LE PÈRE CHÉRUBIN DE MAURIENNE..... 67
COTTET DE LA VILLE D'ANNECY..... 71

GRAVURES

Biens ecclésiastiques de Genève en 1535..... 3
Départ de Bâle en 1544..... 3
Territoire de Genève en 1603..... 5
Traité de Turin, 1754, reconnaissant l'Etat de Genève.. 5
Bailliage de Gaillard..... 7
Plan d'extension d'Annecy..... 30

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE R.F. IMPRIMÉS

Tome XVIII. — J. FALCONNET. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. ROLLIN, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER. Variétés. — P.-J. MORAND. Monogr. de Villaz

Tome XX. — H. FEIGE. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

Tome XXI. — P.-M. LAFRASSE. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Obituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. GAVARD. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. ALBERT. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin).
— Visites pastorales de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Obituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. GONTHIER. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. LAVOREL. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin).

Tome XXX. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. GONTHIER. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dime en Savoie. — Marie RANNAUD. La Chartreuse de Pomier.

Tome XXXIII. — J.-M. LAVANCHY. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. MORAND. Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. GAVARD. Les Archives de l'Abbaye de Sixt
Jacques CARRON. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M. LAVOREL. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER. Les Plébanies. La paroisse de Bons, — A SERVETTAZ. Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON. La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte- Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève au moment de la Réforme.

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge avant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation.

Tome XXXIX. — Bulletin. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote.*— M. SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table des matières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie.

Tome XL. — Bulletin — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII^e^ siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ. Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 1^re^ partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2^e^ partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 1^re^ et 2^e^ parties.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3^e^ partie

Tome XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN. Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON. Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER. Une belle famille de Vieugy. - Lucien GUY. Anciens châteaux du Faucigny.

Tome XLVIII. — Bulletin — R. P. BUFFET. Ugine : Notes d'histoire

Tome XLIX. — Bulletin — R. P. BUFFET. Le Collège d'Evian.

Tome L. — Bulletin — R. P. EUGÈNE. La Chartreuse de Vallon.

Tome LI. — Bulletin. — Chan. COUTIN. Histoire de Montmin. — Abbé CLARET. Famille de Botanistes.

Tome LII. — Bulletin. - Chan. GAVARD, Etrembières. - François GAILLARD Essert-Esery. — Mgr PICCARD, La véritable Beauté.

Tome LIII. — Bulletin - Chan. COUTIN, Le Chanoine A. Gavard. — Chan. MUGNIER. Un tableau de St François de Sales et de St Vincent de Paul. —R. P. BUFFET. Mgr J M. Paget.

Tome LIV. — Bulletin. — Chan. COUTIN, Le quatrième centenaire de la Réforme. — Chan. MUGNIER, Noël Hugon Pergod. — La Cathédrale d'Annecy. — Alph. BEAUQUIS, Le plan d'extension d'Annecy. — J. RENNARD, La Savoie et le troisième centenaire des Antilles. — Chan. MUGNIER, Le petit tableau de Saint François de Sales. — Compte-rendus bibliographiques.

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME CINQUANTE-CINQUIÈME

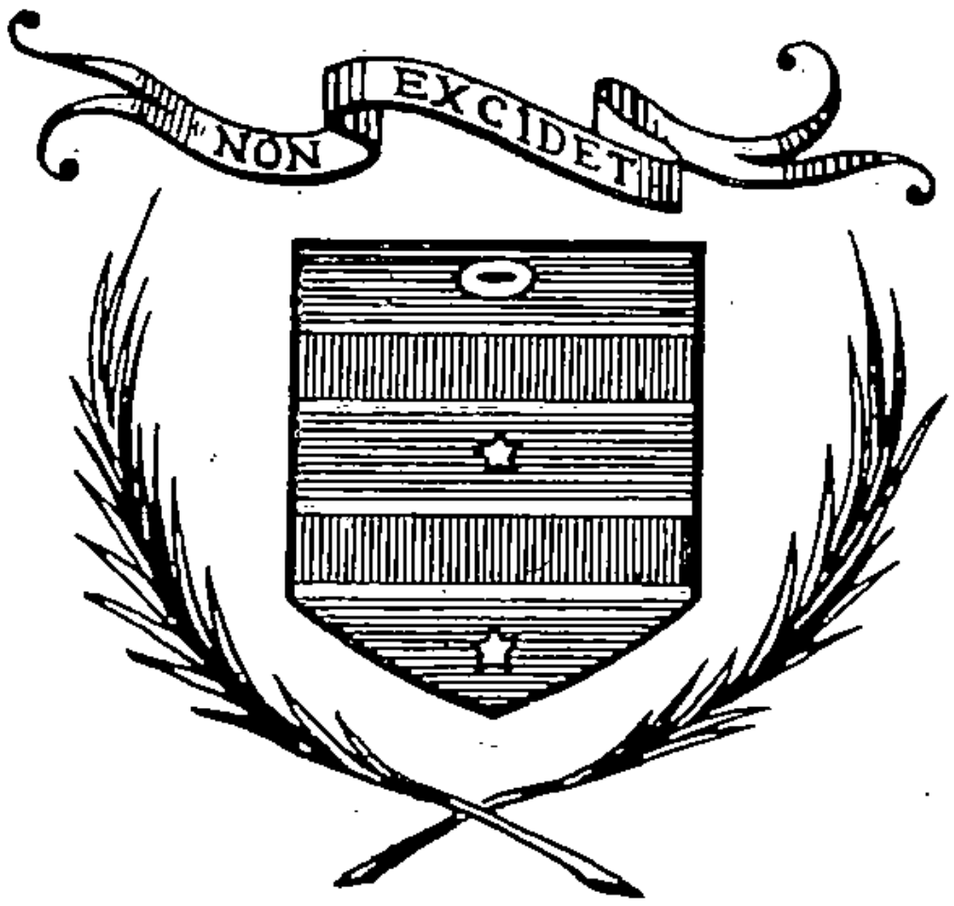

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

BIBLIOTHÈQUE DIOCÉSAINE D'IMPRIMERIE
1937

Nihil obstat:

Annecii, die 15 junii 1937.

Eug. BENOIT, *censor dep.*

Imprimatur:

Annecii die 22 junii 1937.

Jh PERNOUD, *Vicarius Generalis*

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 6 octobre 1936

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Duval, R. P. Favrat, Mugnier et L. Pfister.

En ouvrant la séance, le président dit les regrets de l'Académie pour la mort de M. Joseph Viollaz, membre agrégé, qui, pendant plusieurs années, dirigea l'Imprimerie Commerciale et imprima nos Mémoires. A Mme Viollaz et à sa famille il adresse de religieuses condoléances et exprime de pareils sentiments de sympathie à M. Pierre Callies qui a eu la douleur de perdre sa mère.

Le président envoie les félicitations de l'Académie Salésienne à l'Académie Chablaisienne à l'occasion de son cinquantenaire qui a été magnifiquement célébré le 15

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R F

septembre, à Thonon. M. le chanoine Coutin y représentait notre Société. Plusieurs autres membres étaient aussi présents.

M. le chanoine Mugnier adresse des compliments à M. Avezou, archiviste départemental, nommé officier d'Académie.

Sont élus membres agrégés : M. le chanoine Janin, Supérieur du Collège de Rumilly et M. Constant Démaison, sculpteur à Choisy.

Le président présente le nouveau volume de nos Mémoires qui vient de sortir des presses de l'imprimerie. C'est l'occasion pour lui de remercier M. Beauquis, géomètre, qui a bien voulu dessiner spécialement un plan schématique d'Annecy pour illustrer son étude sur le plan d'extension publiée dans le volume. Prochainement paraîtra le supplément au Dictionnaire du Clergé, établi par M. le chanoine Pochat-Baron. Les membres de l'Académie le recevront en même temps que les Mémoires.

M. le chanoine Mugnier dépose sur le bureau le Bulletin de la Société Française des Electriciens, années 1918 à 1924, offert par M. Alfred Revel, ancien administrateur-directeur de la Compagnie des Bateaux d'Annecy, membre de notre Académie. De vifs remerciements lui sont adressés pour ce don généreux.

M. l'abbé Duval donne lecture du Propre du Diocèse qu'il vient de rédiger et qui doit servir de supplément au Missel quotidien de Dom Lefèvre. L'auteur a consacré une notice à chacun des saints honorés, faisant ressortir leurs qualités vraiment caractéristiques : amabilité et grâce affectueuse.

Le président signale la petite plaquette « La Savoie Pays des Saints », récemment publiée par M. Louis Pfister et attire l'attention de ses collègues sur le dernier volume des Mémoires de l'Académie Chablaisienne qui renferme le discours sur saint Maurice, prononcé par S. E. Mgr Burquier aux fêtes du 5e centenaire de la fondation de l'ordre de Saint Maurice, en 1434.

M. le chanoine Coutin souligne quelques faits divers annéciens qui se sont passés à l'occasion de l'Annexion de la Savoie à la France, notamment le chant du Te Deum pour célébrer les victoires de Montebello et de Magenta; l'arrivée du prince de Piémont et du duc d'Aoste, le 15 août 1859; la décoration par de petits drapeaux français du pain bénit offert à Notre-Dame le 25 mars 1860; le vote du 10 avril; le service pour le prince Jérôme Bonaparte en juillet; la visite triomphale de l'Empereur et de l'Impératrice, etc...

M. le chanoine Mugnier parle de l'ouvrage que le R. P. Buffet prépare sur Mgr Biord et donne lecture de la préface projetée.

Séance du 1er décembre 1936

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Benoit, Chavanne, Chiariglione, Coutin, Démaison, Domenjoud, Duval, Flamary, Fontaine, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, R. P. Tissot et Stellio.

En ouvrant la séance, le président souhaite la bienvenue à M. Constnat Démaison, artiste sculpteur à Choisy. Puis il a le devoir douloureux d'enregistrer le décès de l'un de nos très anciens membres, M. l'abbé Veyrat-Durebex, archiprêtre de Bonne-sur-Menoge. A sa famille, il envoie les condoléances bien sympathiques de l'Académie.

Sur la proposition de M. le chanoine Mugnier, sont nommés membres agrégés de la Salésienne : MM. les abbés Barnoud, curé du Pont-Neuf-Annecy; Besson, vicaire à Poisy; Détraz, vicaire à La Roche; Laffin, curé de La Combe-de-Sillingy; Rossat, curé de Saint-Sigismond.

Le président est heureux de présenter le supplément au Dictionnaire du Clergé qui mérite des éloges reconnaissants à son auteur, M. le chanoine Pochat-Baron, et il dépose de la part de M. le chanoine Garin, de Paris, qu'il

remercie, son ouvrage sur les *Evêques et Prêtres de Cheuron*. Il sera donné un compte-rendu de cet important ouvrage.

De la part de M. l'abbé Rossat, de Saint-Sigismond, le président communique une monographie manuscrite de cette commune, rédigée en 1888 par l'instituteur public, M. Clément Bussat. Dans l'intéressante préface dont il est donné lecture, l'auteur se disait heureux de pouvoir apprendre à ses élèves ce que, pendant longtemps, il n'avait pas su lui-même de l'histoire du Faucigny et de Saint-Sigismond. Ce travail présente un vif intérêt.

M. le chanoine Mugnier présente aussi les deux premiers chapitres de la biographie de Mgr Biord, que prépare le R. P. Buffet. Il en sera parlé à la prochaine séance.

M. l'abbé Chavanne donne le compte-rendu bibliographique d'un récent ouvrage sur la Doctrine spirituelle de Saint François de Sales, « *La joie dans l'Amour de Dieu* », par Michael Muller, professeur à Bomberg (Allemagne), et traduit par M. Peyrarche, agrégé de l'Université.

M. Constant Démaison fait un exposé de la sculpture sur bois dans l'art religieux, dont la publication dans la *Croix de la Haute-Savoie* du 6 décembre a révélé l'heureuse inspiration.

Et pour appuyer son exposé, M. Démaison présente plusieurs sujets exécutés en taille directe sur chêne, bas-reliefs représentant des stations d'un chemin de croix, notamment l'élévation de la croix et la mise au tombeau. Œuvres magnifiques d'art sacré et d'expression profonde devant lesquelles les membres de l'Académie sont unanimes à témoigner leur admiration. Un médaillon formé de plusieurs essences encastrées et de teintes différentes, est aussi fort apprécié.

Le président se fait un plaisir d'exprimer au jeune artiste ses remerciements, ses félicitations les plus chaleureuses et des souhaits bien ardents pour son succès mérité.

M. l'abbé Duval donne alors lecture d'une note descriptive de la croix de bois récemment érigée à Chênex,

œuvre de M. Constant Démaison, sur laquelle l'artiste a exécuté en bas-relief les instruments de la Passion. (Cette note est publiée dans la *Croix de la Haute-Savoie* du 13 décembre.

Sur l'indication de M. Roger Domenjoud, l'Académie Salésienne s'associe au projet des *Amis du Vieil Annecy* d'apposer sur la maison Favre, rue Sainte-Claire, une plaque de marbre devant rappeler que cette maison a été habitée par Saint François de Sales, le Président Favre et Vaugelas.

Séance du 2 février 1937

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Barnoud, Chiariglione, Coutin, Domenjoud, Duval, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, Stellio et Thévenet.

Le président adresse des condoléances à M. Joseph Abry, pour la mort de son gendre, M. Léon Charmot, imprimeur, et également au Comité et Amis de l'Ecole libre Saint François pour la mort de sa directrice, Mlle Falconnet.

Il est heureux de féliciter chaleureusement M. Pierre Callies, élevé, au titre militaire, à la dignité d'Officier de la Légion d'Honneur, et M. Avezou pour le grand succès de son cours sur l'histoire de Savoie.

Le président forme des vœux pour le rétablissement de notre confrère, M. le chanoine Janin, supérieur du Collège de Rumilly, qui a échappé miraculeusement à l'attentat que l'on sait; et il complimente enfin M. Stellio couronné au concours des Beaux-Arts de l'Académie Florimontane.

M. l'abbé Chiariglione, trésorier, donne connaissance des comptes de l'exercice écoulé. Ces comptes sont aprouvés; le président remercie le trésorier et profite de cette

occasion pour dire sa reconnaissance au généreux anonyme qui chaque année apporte à notre modeste budget un don appréciable.

COMPTES DE L'EXERCICE 1936

Recettes

Excédent de l'exercice précédent.....	3.386 10	
262 cotisations à 20 fr.....	5.240	
1 cotisation à 500 fr.....	500	
Vente de volume.....	20	
Obligation Jay.	100	
Intérêts.	67 70	
Total.....	9.313 80	9.313 80

Dépenses

Correspondance et envoi de volumes..	192 75	
Administration.	296 45	
Imprimés.	34	
Volume 1936.	6.954	
Total.....	7.477 15	7.477 15
Excédent des recettes.....		1.836 65

L'Académie Salésienne, sur l'indication de M. R. Domenjoud, s'associe en principe au projet de la Société des Amis du Vieil Annecy, de l'Académie Florimontane et du Syndicat d'Initiative, d'apposer des plaques commémoratives sur certains vieux monuments d'Annecy.

M. le chanoine Mugnier donne lecture d'une lettre de M. le président de l'Académie de Savoie proposant la reprise des Congrès des Sociétés Savantes de Savoie dont le dernier a eu lieu en 1905. Notre Académie donne son entier accord à ce projet.

M. L. Pfister remet pour la bibliothèque, de la part de notre confrère M. Lucien Guy et de M. Capt de la Falconnière, un ouvrage (roman biblique) que ces Messieurs viennent de publier sous le titre de « Crépuscule de Babylone ».

Le président dépose aussi de la part de M. Charles Anthonioz sa jolie gravure du château de Dérée, et de M. André Jacques la liste des objets d'art ou mobiliers du département, nouvellement classés comme « monuments historiques ». Des remerciements sont adressés à tous ces donateurs.

M. l'abbé Thévenet donne lecture du compte rendu, rédigé par M. le chanoine Chavanne, du manuscrit du R. Père Anselme, de Tamié, sur Saint Bernard de Clairvaux et la Savoie. « Ce travail, écrit M. Chavanne, nous vient d'un érudit dont l'âme est celle d'un vrai fils de saint Bernard, qui a voulu faire de la Savoie sa patrie adoptive. »

De la part de M. le Curé d'Entremont, M. l'abbé Duval lit un document relevé des registres paroissiaux, sur la suppression de l'Abbaye d'Entremont, comme de toutes les Maisons de l'Ordre de Saint-Ruph, par le pape Clément XIV, en 1771.

Enfin, M. l'abbé Barnoud présente les maquettes de trois vitraux que le maître verrier, M. Mauméjan, auteur des vitraux de la chapelle de Vongy, lui propose pour le chœur de la nouvelle église Saint-Etienne du Pont-Neuf (Annecy-Cran). M. Barnoud faire part aussi de ses projets pour les autres verrières.

Séance du 6 avril 1937

Présidence de M. le Chanoine Mugnier

Etaient présents : MM. Chiariglione, Corbet, Coutin, Domenjoud, R. P. Favrat, Fuzier, Mugnier, E. Pernoud, H. Pfister, L. Pfister, R. P. Rey, Rulland, Stellio et F. Vuichard.

Excusés : MM. Benoît et Chavanne.

Le Président dit la grande perte qu'a faite notre Académie par la mort de M. Charles Anthonioz, l'un de ses membres les plus distingués et les plus sympathiques,

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

artiste sculpteur et dessinateur, conférencier, écrivain délicat, auteur d'ouvrages fort appréciés. A Mme Anthonioz et à sa famille, il envoie de pieuses condoléances et exprime aussi sa vive sympathie à la Congrégation des Missionnaires de Saint François de Sales pour la mort du Rd Père Fol.

Présentant les publications reçues, le président félicite M. Hubert Pfister pour son travail sur les Elections Sénatoriales et Législatives en Savoie, de 1894 à 1936, publié dans la « Revue Savoisienne ». Il cite également dans le dernier volume de la Société d'Archéologie de Genève des articles sur l'origine et le sens de la devise de Genève et sur la participation des Genevois à la prise du fort de l'Ecluse et de Chillon.

Sont nommés membres agrégés de l'Académie : M. l'abbé Anxionnaz, retraité à Annecy; M. l'abbé Bouvard, curé des Villards-sur-Thônes; M. Gilbert Burnier, agent général d'assurances, à Annecy; M. Philippe Dufournet, chef de bureau de banque à Thônes; M. l'abbé du Noyer de Lescheraines, professeur à Rumilly; M. l'abbé Roseren, vicaire à Evian; M. l'abbé Bernard Secret, à Chambéry.

Le Président parle de la réunion qui s'est tenue au siège de l'Académie de Savoie, à Chambéry, le 22 mars, en vue d'étudier la réorganisation des Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. M. le chanoine Mugnier et plusieurs membres de notre Académie y assitaient avec les représentants des principales sociétés de Savoie. Un congrès aura lieu à Chambéry, les 21 et 22 juillet. Le programme en sera communiqué ultérieurement.

M. l'abbé François Vuichard offre pour nos archives une collection de quarante-six lettres et cartes adressées par le cardinal Mermillod, de 1878 à 1891, à la Rde Sœur Antonie Amblet, supérieure du Pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph à Evian. M. Vuichard en profite pour rappeler brièvement la vie de l'éminent prince de l'Eglise, apôtre à l'âme ardente, grand ami de Mgr Isoard, confident écouté des Papes Pie IX et Léon XIII. C'est Mgr

Mermillod qui bénit, en 1867, la chapelle de l'Immaculée Conception à Annecy.

M. le chanoine Rulland entretient ses confrères de la restauration du tableau de l'église de Saint-Maurice, « Le Christ descendu de la Croix » de P. Porbus, et, à son sujet, il donne lecture de la note ci-après concernant ce précieux tableau :

Le 19 octobre 1876, au cours d'une séance extraordinaire du Conseil de Fabrique de Saint-Maurice d'Annecy, M. le Président du dit Conseil lit une lettre de Madrid de laquelle il résulte que feu M. Jacques Cursillat, y décédé le 24 avril dernier, « dispose « que la peinture à l'huile sur bois qui représente la descente de « la Croix, peinte par Porbus père... soit remise à l'église parois- « siale de la ville où il est né, afin que M. le Curé de la même « la fasse placer dans l'Eglise de Saint Maurice où a été baptisé « le testateur et que d'un commun accord avec les exécuteurs « testamentaires, cette peinture soit colloquée dans un endroit en « rapport avec son mérite. »

Ce sont les termes du testament fait en espagnol.

La lettre qui annonce ce legs et signée Boucherand, exécuteur testamentaire, porte que selon les connaisseurs, ce tableau est « d'une certaine valeur », mais qu'il est « assez détérioré. »

A la réception de cette lettre, M. le Président et M. le Curé écrirent au préalable à M. le Consul Français en Espagne, lequel a confirmé le légat sans rien dire de sa valeur, comme il en a consté par la lecture de sa lettre.

Invité à délibérer sur l'acceptation ou le refus de ce legs, le Conseil ne pouvant encore se prononcer avec assez d'assurance, voulant éviter l'apparence de l'ingratitude et toute démarche préjudiciable à la Fabrique, raisonnant d'ailleurs sur le texte du legs, décide que M. le Curé, au nom du Conseil, sollicitera de nouveaux renseignements et fera remarquer que ce « tableau devant être remis à l'Eglise de Saint Maurice », il ne paraît pas y avoir lieu à aucun frais à payer par la Fabrique, soit pour la succession; soit pour le transport jusqu'à Annecy et qu'au besoin il prie les héritiers d'agréer cette interprétation; puis il laisse encore en suspens la question d'acceptation.

Le Rd Curé a écrit en ce sens à M. Boucherand, le même jour (19 octobre 1876).

* * *

A la séance de Quasimodo — 8 avril 1877 — il est donné connaissance au Conseil de Fabrique d'une lettre de M. Boucherand, agent d'affaires à Madrid, en date du 2 avril de la même

année, annonçant l'arrivée prochaine à Annecy du tableau légué par M. Cursillat. Le Conseil déclare que le trésorier paiera les frais de succession au trésor espagnol et autres, s'il y en a, pour port et placement, sur le reliquat de l'exercice 1876.

* * *

Sur l'initiative de M. André Jacques, Conservateur des Antiquités et Objets d'Arts de la Savoie et de la Haute-Savoie, ce tableau fut restauré en 1936. Le 18 avril 1936, il était transporté à Paris, dans l'atelier de M. Lucien Aubert, 55, rue du Cherche Midi, par la camionnette des Services des Beaux-Arts (M. Lepy conducteur).

Il était remis en place, à l'église Saint-Maurice, le 27 février 1937.

M. le chanoine Mugnier présente deux lettres manuscrites de Louis Veuillot adressées à Mgr Rendu, évêque d'Annecy. (Ces lettres sont reproduites à la page XL de ce volume).

M. le chanoine Coutin donne la biographie assez curieuse d'un membre du Chapitre Collégial qui porta sucessivement les noms de Nemours, du Chastel et Chevalier, Chanoine à 17 ans, prêtre à 20 ans, Docteur « in utroque », on le trouve plus souvent sur les grandes routes d'Europe qu'à sa stalle. Il meurt néanmoins à Annecy en 1650, à l'âge de 53 ans.

Le Président lit une lettre du bienheureux Claude de la Colombière (reproduite dans la Collection « Maîtres Spirituels » des Editions Spes), adressée de Londres le 17 février 1677 à la Rde Mère Françoise de Saumaise et touchant un vœu fait par un chirurgien de cette ville à Saint François de Sales qui l'exauça miraculeusement.

Il signale enfin l'intéressant article publié ce jour même dans la « République du Sud-Est » sous la signature d'Henri des Ardennes, sur le château de Tourronde devenu propriété de la famille de Vendôme, et où demeure le souvenir de Saint François de Sales qui s'y rendait souvent chez ses parents de Blonay.

Séance du 1er juin 1937

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chavanne, Chiariglione, Coutin, Domenjoud, Duval, R. P. Favrat, Monnet, Mugnier, Lyonnaz-Perroux, H. Pfister, L. Pfister, Secret, Thévenet et R. P. Tissot.

En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à M. l'abbé Bernard Secret, de Chambéry, qui, pour la première fois, se trouve à notre Académie.

Il rappelle, avec peine, le récent décès de notre confrère, M. l'abbé Jacquier, curé de Bellevaux, membre distingué de l'ancien clergé savoyard. A sa famille, il adresse de religieuses condoléances.

Le président envoie de vives félicitations au docteur Francis Baud, d'Annemasse, nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire.

M. l'abbé Mercier, curé de La Giettaz, est élu membre agrégé de l'Académie Salésienne.

M. le chanoine Chavanne fait la narration que voici de la réunion solennelle que l'Académie Florimontane a organisée le 13 mai au château de Montrottier à la mémoire du général Dufour, de Genève, ancien propriétaire du château :

Une journée « Salésienne » avec l'Académie Florimontane au Château de Montrottier

Le jeudi 13 mai, l'Académie Florimontane recevait au Château de Montrottier, sa propriété, les représentants de toutes les sociétés savantes de la région : Savoie, Bugey, Dauphiné, Genève, Vaud, par elle invités à entendre une conférence sur le général Dufour; le conférencier était M. Edouard Chapuisat, ancien président du Grand Conseil Genevois et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, historien en renom, conférencier en Sorbonne, ancien directeur du Journal de Genève.

De cette réunion, dont le compte rendu détaillé a paru dans la presse, nous voulons seulement dégager l'âme, dans un senti-

ment d'admiration et de reconnaissance à l'égard de l'Académie Florimontane et de l'éminent conférencier.

Cette journée semble bien mériter l'appellation de « salésienne ». Quelle relation le Saint Evêque pouvait-il avoir avec une assemblée aux nuances assez variées, groupée autour d'une personnalité à qui l'apôtre du Chablais eut accordé toute sa sollicitude, dans une conférence ayant trait à un général dont l'épée avait fait frissonner l'Eglise ?

La crainte que ces apparences aurait pu faire naître s'évanouit comme par enchantement: et a journée fut non seulement délicieuse, mais animée de cet esprit que Saint François voulut faire rayonner; l'Académie Florimontane réussit à faire revivre pour ses invités le charme, l'édification que son Saint Fondateur procurait à ses visiteurs par son affabilité et ses entretiens.

De cette grâce salésienne, nous en trouvâmes un premier effet dans la sympathie que nos hôtes, tous gens instruits et distingués, témoignèrent à leurs invités, les entourant de prévenances, les intéressant à l'histoire et aux curieuses collections du château, poussant l'amabilité jusqu'à leur procurer les gâteries d'un délicieux goûter.

La réunion se tint dans la magnifique salle des Chevaliers décorée aux couleurs des nations et régions représentées; la parole de bienvenue adressée aux différents délégués par le sympathique président de la Florimontane, M. F.-M. Ritz, fut un éloquent écho de la « tendresse que l'Evêque de Genève et les héros du jour portaient aux régions représentées, régions que ni les frontières, ni les montagnes n'avaient séparées en leur cœur. »

Mais « Monsieur de Genève » n'était pas seulement le gentilhomme se faisant tout à tous avec la meilleure bonne grâce, il était un humaniste dont l'érudition mise au service du Divin Amour lui donnait de toujours édifier sans cesser de plaire, et d'entraîner comme par enchantement dans la Vie de la Croix à la pratique des plus austères vertus. Et l'institution d'une académie ne relevait pas chez lui d'un autre souci.

« La fin de l'Académie, dit l'art. I des Constitutions de l'Académie Florimontane, sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des sérénissimes princes et l'utilité publique. »

De ces illustres origines, que M. Bouvier, président de l'Institut National genevois, se plut à retracer, l'Académie Florimontane garde également les nobles traditions; du charme, de la bienfaisance des premières réunions de l'Institut rien ne nous fut refusé à cette session extraordinaire de Montrottier; le savant conférencier, passionné de son héros et le présentant avec le meilleur de son cœur de patriote et de chrétien, remua profondément l'âme de ses auditeurs.

Dès le début, la sympathie fut gagnée à ce petit Dufour qui, à 10 ans, arrivait à Montrottier à la suite d'un troupeau de moutons et y revenait dans sa vieillesse comme général; l'enfant, que les études classiques ne semblaient pas passionner outre mesure, s'adonna plus volontiers aux mathématiques et au dessin qui lui ouvrent Polytechnique récemment créée par Napoléon; ce dernier, qui s'y connaissait en homme, distingua bientôt le jeune élève savoyard, délivra ses parents de la charge de son éducation, et avant la fin même de son stage envoya le jeune officier défendre et fortifier Corfou contre l'Anglais. Le vaillant défenseur de l'île deviendra le génie militaire dont les livres sur la théorie des fortifications ont été classiques dans les écoles d'officiers.

Un drame de conscience nous révèlera la Charité chrétienne de Dufour; appelé à réprimer le soulèvement des Cantons Catholiques, que va faire le général? L'ancien officier de Napoléon, au service de sa première patrie depuis la disgrâce de l'empereur, cherchera davantage dans sa foi que dans son art militaire, le secret de la victoire, et son triomphe ne sera pas la répression sanglante, mais la réconciliation nationale voulue par son cœur de patriote et de chrétien.

Le souvenir du général Dufour demeure attaché à une autre œuvre de charité; il devait présider la première conférence internationale de la Croix-Rouge, et cette société, par déférence pour le général qui aimait mieux faire triompher la charité que les armes, prit, en les intervertissant, les couleurs du drapeau que représentait Dufour.

Se tournant alors vers la Croix du drapeau que servit le général, l'orateur, en une péroraison émouvante, montra que ce signe, lorsqu'il inspire une vie, y laisse les nobles exemples que nous venons d'entendre, et demanda que cette même Croix commune aux drapeaux de Suisse et de Savoie soit le trait d'union des cœurs par-dessus les frontières.

L'impression de cette journée fut heureusement exprimée par M. le général Cartier rappelant une parole de Henri de Reignier : journée bienfaisante et féconde qui, nous élevant au-dessus des difficultés et des bassesses de notre temps, nous rend à la vie plus optimistes et nous invite davantage à devenir meilleurs qu'à nous plaindre.

Les membres de l'Académie Salésienne invités à cette journée se plaisent à renouveler à l'Académie Florimontane et à son cher Président, l'expression de leur admiration pour leur fidélité à l'esprit de leur saint fondateur, et de leur reconnaissance pour l'enchantement et l'édification donnés.

M. l'abbé Secret remercie ses confrères de l'avoir admis à la Salésienne et donne lecture de quelques notes rela-

tives à saint François de Sales, savoir : 1° le troisième centenaire de la mort de la mère Jacqueline Favre, fille du président Antoine Favre, que St François appelait « sa fille aînée » et qui fut l'une des premières supérieures de la Visitation de Chambéry. Elle y mourut le 14 juin 1637 et fut inhumée dans la chapelle aujourd'hui chapelle du Lycée; 2° le culte de saint François à Périgueux, à Notre-Dame des Vertus où, en 1652, la bourgeoisie, en pleine guerre de la Fronde, fit un vœu à Notre-Seigneur, à la Bienheureuse Vierge Marie et à divers saints dont « le bienheureux François de Sales, lorsqu'il serait canonisé ». Ceci se passait 9 ans avant la béatification; 3° un portrait de saint François de Sales à Vienne, en Autriche, à l'église des Paulins. Beau tableau représentant le saint dans la gloire, un ange porte la crosse, un autre la mître. Le style est le rococo viennois. En bas, à gauche du tableau, se trouve le blason de Savoie et, à droite, une inscription rappelant que la vénérable nation savoisienne a fait élever, en 1706, l'autel au-dessus duquel il est placé; 4° Saint François de Sales touriste. Rappelant que le saint a été un marcheur intrépide et un cavalier, qu'il a franchi plusieurs fois les Alpes à pied, et que d'autre part il faisait aimablement ressortir le mérite des hôteliers, M. l'abbé Secret souhaite que soit développé un thême sur saint François modèle des touristes; 5° Lac d'Annecy et Lac du Bourget, d'après saint François de Sales. Les deux qualificatifs qu'il en donne, dit M. Secret, sont des plus justes et des plus heureux : au paysage du premier, l'aménité; au second, la majesté.

Le Président remercie M. l'abbé Secret de ces notes intéressantes.

M. l'abbé Duval donne lecture de « l'Acte de l'Acceptation de la Mort », de Mgr de Rossillon de Bernex (extrait du manuscrit intitulé « Livre qui me sert de mémoire »).

M. le chanoine Mugnier analyse un document d'un grand intérêt qui lui a été communiqué par notre confrère M. Domenjoud, architecte, et qui a trait à la fois à la Confrérie des Pénitents Noirs fondée par saint François

de Sales et au grand historien savoyard, l'abbé Joseph-Antoine Besson. Il s'agit d'une requête présentée à l'Evêque de Genève, en 1750, par Me Jean Lyonnaz, notaire collégié à Annecy et expert-liquidateur en la Province du Genevois, l'auteur très connu de l'ouvrage sur la *Réduction des Florins en Livres de Savoie...* avec *Calendrier perpétuel... pour découvrir les dattes précises de toutes les Fêtes mobiles,* paru à Annecy en 1741 (Voir article séparé à la page XXXII du présent volume).

Le Président dépose, de la part de notre confrère Dom Alexis Presse, ancien Abbé de Tamié, trois petites brochures dont il est l'auteur. Des remerciements lui sont adressés.

Il est donné lecture, par le Président, du programme du Congrès des Sociétés Savantes qui se réunira à Chambéry les 21 et 22 juillet. Il se tiendra à l'Ecole préparatoire des sciences. Les séances auront lieu de 9 heures à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 18 heures le mercredi 21. A la séance du matin aura lieu une étude en commun sur les franchises communales. Le banquet est fixé au même jour à midi. Le jeudi 22 sera consacré à une excursion archéologique aux Echelles et à Saint-Genix. Le Président encourage vivement les membres de la Salésienne à prendre part à ce Congrès.

Enfin, M. l'abbé Secret lit quelques passage du résumé historique sur les évêques et archevêques de Chambéry qu'il a écrit récemment dans « La République du Sud-Est » et pour lequel des compliments lui sont adressés.

Le Secrétaire,

LOUIS PFISTER.

II

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

S. Exc. Mgr Cusin, évêque de Mende.

MM. Anthonioz Charles, Collonges-sous-Salève.

Jacquier J.-M., ch. hon. curé-archipr. de Bellevaux.

Viollaz Joseph, imprimeur, Annecy.

Vidonne Alphonse, chan. hon. curé de Lugrin.

Veyrat-Durebex J.-F., curé-archiprêtre de Bonne.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. Francis MUGNIER, président;

Joseph PERNOUD, vice-président ;

François COUTIN, vice-président ;

François CHIARIGLIONE, trésorier ;

Louis PFISTER, secrétaire.

Eugène BENOIT, bibliothécaire.

Conseil d'Administration

1re série,
renouvelable en 1937

MM. E. Benoît.
R. Domenjoud.
A. Flammary.
J. Pernoud.
L. Terrier.

2e série,
renouvelable en 1940

MM. Fr. Coutin.
Alph. Favrat.
L. Pfister.
F.-M. Ritz.
J. Chavanne.

3e série,
renouvelable en 1943

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

Membres d'honneur.

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.

M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.

S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.

Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.

Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Boquen Plénée, Jugon, Côtes-du-Nord.
Bastian Louis, Sillingy.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.

MM. Benoît Eugène, chan. hon., Econome au Gr. Sémin.
Bibollet Alexis, aumônier de l'Hôpital, Annecy.
Birraux André, chan. titul.
Bouvier Pierre, chan. hon., curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chaumontet Jean, ch. hon., ancien curé de Thonon.
Chavanne Joseph, ch. hon., prof. au Grand-Séminaire, Annecy.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix.*
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Commerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix,* Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Cuttaz François, Supérieur du Grand-Sémin., ch. hon.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duval Léon, Prof. au Grand Séminaire d'Annecy.
Favrat Alphonse, Missionnaire de Saint-François.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fontaine Antoine, architecte, Annecy.
Fuzier Louis, chan. titulaire. chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, du Clergé de Paris.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Marchand Léon, ch. hon., curé-archipr., Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., Vicaire Général, Annecy.
Mugnier Francis, ch. hon., prof. au Grand-Séminaire, Président de l'Académie Salésienne.

MM. Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Pochat-Baron Fr., ch. hon., Sup. honoraire du Collège de Thônes.
Ritz François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit-Séminaire de La Roche.
Rognard Louis, chan. hon., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Charles, chan. titul., aumôn. de St-Joseph.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Terrier Léon, ch. hon., curé-archiprêtre de Cluses.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

Abbaye de Tamié.

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Agnans Paul, notaire à Bonneville.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Anxionnaz (l'abbé), en retraite à Annecy.
Avettand Joseph, curé d'Argentières.
Avettand Pierre, aumônier du Carmel du Reposoir.
Bastard-Bogain Fr., curé-archiprêtre, Taninges.
Barnoud François, curé de Saint-Etienne, Annecy.
Barthalais, directeur de la Société Générale, Annecy.

MM. Baud Francis, docteur à Annemasse.
Baud Jean, 2, Bd des Vallées, Thonon.
Bauloz Ernest, curé de Veyrier-du-Lac.
Beauquis Alphonse, géomètre, Annecy.
Beauquis Anthelme, curé-archiprêtre de Menthonnex-en-Bornes.
Berger François, curé de Chedde.
Bernard Marcel, professeur au Petit-Séminaire, Thonon.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Besson Joseph, vicaire à Poisy.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux Emile, curé de Saint-Didier.
Birraux Louis, curé-archiprêtre de Samoëns.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Louis, architecte, à Annecy.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Viuz-en-Sallaz.
Bouvard Louis, curé des Villards-sur-Thônes.
Boimond Jean, Saint-Julien.
Boymond Camille, ch. hon., curé de Chavanod.
Braise Félix, député de la Haute-Savoie.
Brand Charles, à Neydens.
Brand Joseph, curé de Contamine-Sarzin.
Brison Célestin, curé d'Argonnex.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Bublens Philibert, ch. hon., curé-archipr. de Thonon.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Callies Pierre, ingénieur civil, administrateur des Papeteries Aussedat, Cran.
Carrier Edouard, ch. hon. curé-archipr. de Seyssel,

MM. Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, administrateur de la paroisse de Seynod.
Chardon Angel, 18, rue des Accacias, le Plant, Champigny (Seine).
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
Chevalier Jules-Ph., curé de Villard-sur-Boëge.
Chométy François, à La Combe-de-Sillingy.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Compois François, curé-archiprêtre, Dingy-St-Clair.
Costa de Beauregard (Mgr), vic. général à Chambéry.
Damex Auguste, agent d'assurances, à Bonneville.
Dauprat J.-B., dir. du Comptoir d'Escompte d'Annecy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Demaison Constant, sculpteur, Choisy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé de Morzine.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Detratz Gaston, vicaire à La Roche.
Doche Léon, secrétaire particulier de Monseigneur.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Duchêne Joseph, choriste de la Cathédrale.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufournet Antoine, 12, rue de Strasbourg, Paris (10e).
Dufournet Philippe, chef de bureau de banque, à Thônes.
Dumont Joseph, curé-plébain de Thônes.

MM. Du Noyer de Lescheraines, professeur au Collège de Rumilly.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Eminet César, curé de Duingt.
Falconnet Armand, profess. au Collège de La Roche.
Favrat Fernand, curé, Annecy-le-Vieux.
Favre-d'Anne, maire de Manigod.
Favre-Miville Fr., curé d'Onnion.
Folliet M.-Amédée, curé de la paroisse des Fins, à Annecy.
Fort Pierre, photographe à Annecy.
Fournier (Docteur), 1, place Garibaldi, Nice.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de Cuvat.
Fournier Pierre, agent général d'assurances, Annecy.
Fromaget Gilbert, ch. hon., aumônier de la Visitation, Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Gallay J.-Marie, prof. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gaudin François, curé de Présilly.
Gauthier Marcel, curé de Minzier.
Gavard Alphonse, ch. hon., curé-archiprêtre de La Roche.
Gayet Claudius, négociant, Annecy.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Genoud Jean, chan. hon., à Publier.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Granger Denys, curé à La Forclaz.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, ch. hon. curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur à Annecy.

MM. Guy Lucien, Direct. de Banque du Chablais, Thonon.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry Victor, chan. hon., curé archipr. de Faverges.
Henry François, curé de Vanzy.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.
James Pierre, Sallanches.
Janin, ch. hon., Supérieur du Collège de Rumilly.
Jay Auguste, curé-archiprêtre d'Ugine.
Joly, curé de Pringy.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Laffin J.-M., curé de La Combe.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Meillerie.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Julien, Thonon.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Lyonnaz-Perroud Jean, chanoine titulaire.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Maistre Jean-Claude, chan. hon., curé de Mieussy.
Manillier Fr.-J., curé de Marnaz.
Mantileri Hilis, avenue de Genève, Annecy.
Martel Louis, député de la Haute-Savoie.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mercier Amédée, curé de La Giettaz.
Mermaz Charles, curé de Contamine-s-Arve.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Monnet Henri, commandant en retraite, Annecy.
Morand Prosper, curé de Reyvroz.
Morel F.-L., supérieur de Béthanie, Annecy.
Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Orgiazzi François, curé-archiprêtre de Megève.
Orsier Félix, curé de Neydens.

MM. Paccard Pierre, curé-archiprêtre de Frangy.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pagnod Marius, curé-archiprêtre de Thorens.
Pasquier Humbert, ch. hon., Supérieur du Collège de Thônes.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Paulmaz Georges, professeur, Thonon.
Perret Félix, économe au Collège de Thônes.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pinget J., notaire, maire de Cruseilles.
Pioton François, curé de Vinzier.
Pittet Lucien, curé de Groisy.
Pluot Sostène, ch. hon., villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Claudius, curé de Domancy.
Premat Jean, curé de La Clusaz.
Quincy (de Ville de) P., curé de Chessenaz.
Rennard Joseph, curé de François, Martinique.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manufactures, 1, Avenue de Strasbourg, La Rochelle.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rey Jean, Missionnaire de Saint François de Sales.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rochon du Verdier Guy, Lyon.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé de Franclens.
Roseren Paul, vicaire d'Evian.
Rossat Francis, curé de Saint-Sigismond.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Rouge Constantin, vicaire à Thonon.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.

MM. Roupioz Francis, négociant à Annecy.
Rubin Eugène, professeur à Thônes.
Saultier Ch.-A., vicaire de Cran.
Secret Bernard (l'abbé), journaliste à Chambéry.
Seigneur Henri, curé de Manigod.
Simond Albert, ch. hon., curé-plébain, Evian.
Stellio, artiste-peintre, Annecy.
Termier (S. Exc. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thévenet Jean-Fr., directeur au Grand Séminaire.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot Albert, missionnaire à Proupeine, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Tournier Joseph, curé d'Allonzier.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Trochu, chan., aumônier, 10, avenue de la Pajaudière, Nantes.
Trouillet J., Avenue Jules-Ferry, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verdan, docteur, Viuz-en-Sallaz.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Vibert Jean, curé d'Entremont.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet F., curé de Lullin.
Vuichard J.-Fçois, aumônier de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Mme Domenjoud, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Revillard, institutrice en retraite, Annecy.
Mme Alfred Roupioz, Annecy.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.

A propos de l'historien Besson

Requête contre le Rd Sr Joseph-Anthoine Besson, prêtre du diocèse de Genève, l'un des aumôniers du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Annecy, Prieur de la Confrérie des Pénitents Noirs.

Le Document ici analysé appartient à M. Roger Domenjoud, architecte à Annecy. Il est d'un très grand intérêt, parce qu'il a trait à la fois à la Confrérie des Pénitents Noirs fondée par Saint François de Sales, et à notre grand historien, l'abbé Joseph-Antoine Besson, né à Flumet en 1717, et mort curé de Chapéry en 1763.

Il est daté du 20 juin 1750. Il contient 42 pages de grand format, de l'écriture même du plaignant « Jean Lionnaz, notaire collégié, bourgeois et habitant de cette ville d'Annecy. » Suivent trois pages d'une autre écriture. C'est l'une des copies d'une requête sur papier timbré adressée à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque et Prince de Genève qui était pour lors Monseigneur Joseph Nicolas Deschamps de Chaumont (1741-1763. Cette pièce a été remise au Rd Sr Conseil, Official, en deuxième exemplaire.

Ce factum porte « Sur ce qui est arrivé au voyage de Rome à la Compagnie des pénitents noirs d'Annecy en l'Année Sainte 1750 que cette confrérie sous le vocable de la Sainte Croix a continué d'être déclarée unie et agrégée à l'Archiconfrérie de sain Jean Décolat. » (Document p. 3). Il contient de très graves accusations contre l'abbé Besson. Nous les relaterons à la fin de ce petit exposé.

LA CONFRERIE DES PENITENTS NOIRS

La Confrérie des Pénitents Noirs de la Sainte Croix avait été établie à Annecy le 1er septembre 1593 par Saint François de Sales avec l'assentiment de Mgr de Granier et le concours des chanoines. Lui-même en avait dressé les statuts que l'on trouve dans l'édition des œuvres complètes de Saint François de Sales au Tome XXIV, page 339.

Elle eut pour siège de ses réunions la chapelle de saint Jean Baptiste, laquelle chapelle avait été bâtie en 1290 par les Templiers à l'intersection actuelle des rues Royale, du Pâquier et Carnot. Au commencement du XIVe siècle, cette chapelle passa aux chevaliers de Jérusalem et de Malte qui creusèrent à côté un puits en souvenir du baptême de Notre Seigneur par Saint Jean Baptiste titulaire de leur Ordre. De là le nom de Puits-Saint-Jean donné au carrefour.

A partir de 1614, les Barnabites la desservirent et y firent le catéchisme selon les ordonnances épiscopales. Tombant de vétusté, elle disparut à la révolution.

La confrérie fut florissante jusqu'à la révolution française. Reconstituée immédiatement après, elle eut son siège à l'Eglise paroissiale de Saint Pierre (Cathédrale) et fut transférée plus tard en celle de Notre-Dame de Liesse. Vers 1840, elle comptait un grand nombre de Confrères; elle réunit encore un certain nombre de membres.

A l'origine, elle avait eu également une chapelle à St Dominique. (*Œuvres de Saint François de Sales*: XXIV, p. 387, texte et note).

LES PROCESSIONS

L'un des exercices spéciaux de la confrérie consistait en processions et pèlerinages. Les statuts (XXIV, p. 355) ne mentionnent que des processions à l'intérieur de la ville.

Cependant déjà, du vivant de Saint François de Sales, il y eut des pèlerinages à l'extérieur. Lui-même, dans une lettre au président Favre, du 28 mai 1594, annonce le

prochain pèlerinage de la confrérie au sanctuaire de la sainte Croix d'Aix (*Œuvres*, XI, p. 65). Charles-Auguste raconte tout au long cette pieuse expédition, où les Confrères d'Annecy devaient se rencontrer avec ceux de Chambéry. (*Charles-Auguste*, Edit. Franc. p. 72).

De même aux Quarante Heures d'Annemasse (1er dimanche de septembre 1597) les pénitents venus d'Annecy se rencontrent avec ceux de Thonon conduits en procession par Saint François de Sales en personne (*Ch.-Auguste* p. 159).

En 1750 la confrérie est très florissante. Vingt-trois de ses membres se rendent à Rome pour un pèlerinage jubilaire, comme d'ailleurs la chose avait déjà eu lieu en 1725.

A la tête de la dévote caravane se trouve « Révérend Sr Joseph-Antoine Besson, prêtre du diocèse de Genève, l'un des aumôniers du premier monastère de la Visitation de Sainte Marie d'Annecy, qu'il s'est présenté et a été accepté pour occuper l'office de Prieur et de conducteur et directeur de la Compagnie dans ce voyage. » (Document, p. 42).

Ce Besson est évidemment notre historien (Rebord : Dict. du Clergé).

LE VOYAGE DE ROME (1750)

On se met en marche le 12 février 1750. Croix en tête, au moins pour les moments plus solennels, la procession s'avnace à pied. Par Talloires où l'on dîne, on arrive à Tamier, première étape. On y passe la nuit.

Les étapes suivantes sont marquées par Aiguebelle, La Chambre, Saint Jean de Maurienne, Modane et l'Annelebourg (sic), etc.

Le 20 on arrive à Turin, le 26 à Novarre, le 27 à Milan...

Tout le mois de mars est une marche sur Rome où l'on arrive pour le jour de Pâques, 29 mars.

« Du 29 mars, jour de Pâques, notre Compagnie conjointement avec celle de dix personnes du païs de Modène, avons fait notre entrée à Rome assistés très honorable-

ment d'une partie de Messieurs nos confrères de Rome auxquels nous sommes aggrégés qui nous ont conduit dans leur hôtel de saint Jean Décolat, où nous avons soupé et couché. » (Document p. 11).

Quelques jours suffisent pour les dévotions dont le détail n'est point donné; puis c'est le retour.

Le 2 avril « ...nous avons diné au dit lieu et nous nous sommes ensuite embarqués sur le Tibre dans une Tartane et sommes arrivés sur le soir à Flumincine lieu situé au bord de la mer où entre et finit le cours du Tibre et avons couché dans le vaisseau. » (Document p. 11).

Puis c'est Civita Vecchia. C'est aussi la tempête qui retient l'embarcation. Et le retour s'effectue par mer.

Le 10 on arrive à Livourne, le 15 à Gênes.

La marche à pied reprend à partir de Gênes. On est à Turin le 20, à Suze le 23, à Termignon le 24, à Saint-Michel le 25, à la Chapelle le 26 et le 27 à l'Abbaye de Tamier.

Le 28 c'est l'arrivée à Annéci sur le soir. (Document p. 13).

Le voyage pèlerinage, quoiqu'il paraisse, s'est accompli avec rapidité. Du 12 février au 29 avril. Il est manifeste que le trajet ne s'est pas effectué en avion ni même en chemin de fer. Tout ce temps, sauf une petite semaine à Rome a été employé au parcours. On va donc à pied; quelque fois, au dire du plaignant, on se sert d'autres moyens de locomotion de fortune ou d'infortune.

On est ordinairement reçu dans les villes de halte par des Confrères appartenant à des groupes locaux de la même confrérie. Il s'y mêle ici et là quelque pittoresque. A Verceil, la troupe a été reçue le 25 février. « Messieurs les Confrères dudit lieu étant venu audevant avec la musique et les trompettes. » (Document p. 6), c'est grande fête.

Le lendemain à Novarre, les trompettes sont encore là, accompagnées cette fois de cymbales. (Document p. 6). Parfois par la faute du conducteur, il faut coucher dans des cabarets. Le 24 mars quelques-uns sont « contraints de coucher au serein de la lune dans les rues, aux lieux écartés du passage des carosses. (Document p. 10). Le

4 avril, les pèlerins aperçoivent des buffles. Le 6 et le 7, c'est la tempête et le bateau reste à l'ancre. Le 17 à Novy. « Messieurs les Confrères de saint Jean Décollat dudit lieu, ont trouvé le moîen de nous faire accepter leurs politesses et honètetés malgré lui (l'abbé Besson), nous ayant conduit contre son gré dans une maison de campagne auprès de la ville où lesdits confrères ont à leurs frais fait raser et accommoder les chevelures de la Compagnie, ensuite donné un magnifique diné; et lesdits confrères venus au devant pour l'entrée dans la ville, avec un corps de musique, composé entre autres de deux violons et deux trompettes ont fait faire le lavement des pieds et se sont divisés entre eux la compagnie de deux en deux en nous défrayant pour le souper et coucher et le lendemain après avoir entendu la Messe dans leur église, nous ont fait faire collation dans leur sacristie et nous ont accompagnés jusques un peu éloigné hors de la ville. » (Document p. 12).

LES ACCUSATIONS CONTRE L'ABBE BESSON

On le voit, tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes sans la malencontreuse présence de l'abbé Besson comme prieur et conducteur de la compagnie. Car tout le factum que nous analysons est un violent réquisitoire contre lui.

Et de quoi l'accuse-t-on devant son Evêque et devant l'Official ?

Premièrement, il a eu l'habileté, et on a eu le malheur de l'accepter comme prieur et conducteur de la compagnie.

Deuxièmement, il s'est fait remettre les patentes de la compagnie; il a dépossédé le trésorier de la bourse. Et il a usé du tout en maître absolu.

Troisièmement, il a fait de même pour les quêtes et recettes survenant en route, et plusieurs ont dû voyager, se nourrir et se loger à leurs frais.

Quatrièmement, par ambition, il a imposé à la compagnie des marches forcées pour arriver à Rome avant le Jeudi Saint afin d'avoir part aux largesses du Pape.

Cinquièmement, il a usé envers le grand nombre des membres de la compagnie de procédés grossiers et tout à fait discourtois. Il a agi de même envers les confrères de villes qui recevaient les pèlerins.

Deux passages à titre d'exemple.

« Premièrement, l'ambition et l'empressement démesuré que ce directeur a fait paraître, en se déclarant, comme il a fait à la compagnie allant à Rome qu'il aspirait d'y arriver avant le Jeudi Saint dernier (afin de pouvoir y être à temps et du nombre des douze prêtres, à chacun desquels le Pape donne à semblable jour une robe blanche) dès le moment de son départ d'ici, lui a fait former le plan de poursuivre et pousser vivement cette marche, comme il a toujours continué de faire, autant que ses forces l'ont pû soutenir, sans avoir jamais usé à l'égard de qui que ce soit de cette compagnie d'aucune compassion, charité, ni miséricorde touchant les infirmités qui leur survenaient très souvent par les fatigues de cette marche si insupportable, qui est assez démontré, en faisant observer que depuis Turin jusqu'à Rome, passant par le chemin de Milan, Bologne et Lorette, il n'a accordé aucun séjour, qu'il a poussé cette marche jour et nuit, très souvent avant l'aube du jour, et depuis nuit close, jusqu'à faire quelquefois trente, et d'autre fois, plus de trente trois mille par jour, surtout en allant et en revenant depuis Turin jusques à Rome... » « ... Il a fait faire à la compagnie journellement des plus longues routes qu'on n'a jamais fait faire aux troupes militaires. » (Document p. 6).

Veut-on un mot d'amplification oratoire:

« En un mot, si l'on excepte les meurtres et quelques-unes des autres espèces (de crimes) arrivés du temps et par les ordres de l'empereur Néron, ce directeur si singulier dans sa conduite peut sans contredit se flatter (supposé qu'il en pût tirer vanité) d'avoir pendant la durée de ce voyage toujours été plus redoutable, plus à craindre et reconnu plus puissant et absolu sur sa troupe pour faire exécuter ses ordres, pressant de cette marche sans relâche et pour mater ses contradicteurs de ses injustes caprices,

que n'a pu continuer d'être cet empereur sur son peuple, parce que le Sénat Romain voyant ses désordres, ayant prononcé arrêt de mort contre lui, il s'est poignardé lui-même. » (Document p. 14).

Les 45 pages de ce mémoire détaillent tout au long les cinq griefs que nous avons indiqués plus haut, et le plaignant, comme sanction, demande « que le dit Besson soit déclaré cassé et rayé du nombre desdits confrères de la miséricorde d'Annecy. » (Document p. 39).

Il demande aussi que soient attribuées aux membres des réparations d'honneur pour les mauvais traitements encourus.

Qu'en advint-il ? L'Evêque donna-t-il raison à Maître Jean Lionnaz notaire collégié et suppliant ? (Document p. 42) nous ne savons. Ce qui est certain c'est que sept années plus tard l'abbé Joseph-Antoine Besson devait obtenir au concours la cure de Chapéry.

CONCLUSION

Faux ou fondés, ces griefs nous expliquent mieux que tout que l'historien Grillet se soit, avec des euphémismes, fait l'écho de bruits peu élogieux sur son émule en histoire.

« Ses manières peu persuasives, dit-il, et peu insinuantes ne lui permirent point d'avoir accès dans toutes les archives qu'il voulait visiter; on s'obstina, dans le diocèse de Genève à lui refuser les renseignements qu'il demandait, d'où il est résulté que la partie de son ouvrage qui traite de ce diocèse, est peu exacte, fourmille d'erreurs et d'omissions essentielles... Malgré ses contradictions qui naissaient en grande partie du caractère peu conciliant de Besson, ses recherches sont très utiles, et les seules que l'on ait sur l'histoire ecclésiastique de Savoie. » (Grillet: *Dictionnaire historique:* II, Flumet, p. 273).

Qu'il y ait des erreurs dans l'œuvre de Besson, c'est regrettable. Qu'elles soient dues à son manque d'éducation

et à l'incivilité de ses manières, c'est possible. Cependant son quasi compatriote et historien l'abbé Pettex s'insurge contre cette accusation. Il cite quelques témoignages et il conclut : « Qu'il en soit donc fini désormais avec les fausses accusations de Grillet. » (Pettex: *Notice biograhique sur l'historien Besson*. Académie Salésienne, VI, p. 256).

Nous ne demanderions pas mieux que de souscrire à ce jugement. Il n'est certainement pas la conclusion du document que nous avons résumé. Qu'importe après tout! s'il éclaire à la fois la vie voyageuse des saints pénitents de la sainte croix et les manies un peu revêches du grand historien savoyard.

Francis MUGNIER,

Président de l'Académie Salésienne.

Deux lettres inédites de Louis Veuillot

à Monseigneur Rendu

Evêque d'Annecy

« L'UNIVERS », journal quotidien
Rue de Grenelle S. G. 13.

Monseigneur,

Je suis bien heureux de n'avoir pas trop trahi vos intentions. Les compliments que vous voulez bien m'adresser me consolent de ceux que je reçois d'autre part et qui me font un peu rougir. Toutefois, comme il s'agit avant tout du bien de la bonne cause et qu'elle trouve son compte encore mieux que moi à notre Association, j'ose vous prier en toute sincérité et simplicité de ne pas perdre l'occasion de m'envoyer des notes quand vous aurez le temps d'en jeter quelques-unes sur le papier. Je trouve toujours à enchasser quelque part ce qui vient de vous, et le public trouve toujours aussi que cela fait très bonne figure dans mes articles. Vous remarquerez dans le numéro de demain jeudi un de ces larcins tiré de votre dernière lettre. J'aurais voulu que cette lettre fût plus longue, pour y piller davantage, mais vous vous arrêtez tout juste au plus intéressant, sous prétexte que je sais aussi bien que vous ce que vous alliez dire. Que je le sache, c'est possible; aussi bien que vous, non Monseigneur. Il s'agissait de la Suisse. Je suis extrêmement frappé du pronostic que vous tirez de la situation de l'Europe, considéré de cette terre promise du mal. J'ai déjà plusieurs fois effleuré ce sujet; mais je voudrais le traiter à fond : c'est vous dire Monseigneur, que tout simplement je vous demande vos lunettes. Je voudrais de tout mon cœur que vos occupations et votre santé vous permissent de consacrer une soirée à me donner la matière d'un premier-Paris sur cet objet. Je crois que je parviendrais à le faire lire en haut lieu.

Je n'ai encore lu sur la **légalité** que des banalités très élogieuses, mais très banales et qui ne sont point dignes de vous être

envoyées. Un rédacteur de la **Gazette de France** a jugé bon de me faire compliment sur ce que j'ai pris **mon** idée dans un roman d'un autre rédacteur de la même Gazette, nommée Josephe Panier aujourd'hui Mme de Lourdoneix. Je remercie ce critique perspicace en lui disant que je lui devrais le plaisir de lire le roman en question ; mais je n'ai pas jugé à propos de m'engager quant à l'époque.

Nous voici dans l'attente de l'Empire. J'aimerais autant qu'il n'y en eu point. Je ne l'empêcherai pas et personne ne l'empêchera. La France est Napoléonnienne. Est-ce un mal ? Nous le saurons bientôt. Je n'ai pas entièrement peur, mais je ne suis pas entièrement rassuré. Cet homme pourrait cependant faire de grandes choses, aussi facilement, plus facilement peut-être que de mauvaises. Hélas ! c'est presque toujours ainsi. Il est aussi facile, souvent plus facile, de se sauver que de se perdre, et on se perd.

Conservez votre santé, Monseigneur. Nous vous en prions ici comme des enfants. Nous ne pouvons lire sans avoir les larmes aux yeux les témoignages de bonté que vous voulez bien nous donner. Daignez croire à toute notre reconnaissance et à tous nos respects.

J'ai l'honneur d'être avec le plus tendre dévouement, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur,

Louis VEUILLOT.

31 mars 1852.

* * *

Monseigneur,

M. l'abbé Jules Morel, chargé de chercher un rédacteur pour l'Echo du Mont-Blanc a jeté les yeux sur M. Jules Poinsel. Je me fais un devoir de vous dire que cet écrivain m'est parfaitement connu. C'est un homme capable et un bon chrétien. Il a rédigé avec succès le journal catholique d'Anger et je crois qu'il (a) tout ce qu'il faut pour bien faire à Annecy surtout avec les excellents conseils de votre Grandeur. Il comprend parfaitement ce que la mission d'écrivain catholique a de glorieux et ne s'effraye pas trop de ce qu'elle offre de pénible. Son cœur est assez haut pour ne craindre pas quelques épreuves.

Les miennes sont finies pour le moment. Mgr d'Orléans après bien des peines et d'innombrables et quelques fois icompréhensibles démarches a fini par ruiner entièrement le crédit qu'il avait dans l'épiscopat. Ce n'est pas tout-à-fait un malheur. Du carac-

tère dont il est, il devait nécessairement faire quelque chose de ce genre. Mieux vaut qu'il ait commencé tout de suite et sur un pareil sujet. Il est maintenant hors d'état pour longtemps, peut-être pour toujours, de rien entreprendre de nouveau et ses amis sont les premiers à reconnaître qu'il n'a plus qu'à se renfermer dans l'administration et le gouvernement de son diocèse. Il y trouvera d'ailleurs amplement de quoi exercer son étonnante activité.

Nous allons d'un pas fort tranquille à l'empire. Personne n'en sera surpris, personne ne s'y opposera. Qu'arrivera-t-il ensuite, c'est le secret de Dieu. Les chances sont pour le socialisme, auquel nous nous habituerons tout doucement, comme on s'est habitué à la république sous Louis Philippe. Cependant le Président n'a pas de mauvaises intentions et ne manque pas de bon sens; mais il sait (ou fait) peu de chose et il est entouré de gens qui n'ont rien appris.

Je suis Monseigneur avec le plus profond respect, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur,

Louis VEUILLOT.

Echo du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie

Le XVIII[e] congrès des Sociétés savantes de Savoie s'est tenu à Chambéry, le 21 Juillet 1937.

L'Académie Salésienne y était représentée par son Président, M. le chanoine Mugnier; son vice-président, M. le chanoine Coutin et son secrétaire, M. Louis Pfister.

Tous trois y présentèrent d'intéressants rapports. M. le chanoine Mugnier sur un autographe ou apocryphe de St François de Sales; M. le chanoine Coutin sur les franchises en Savoie et sur l'histoire de la Maîtrise de NotreDame de Liesse et M. Pfister sur les travaux récents de l'Académie Salésienne.

Ce dernier présente un intérêt particulier; il a été remarqué par les membres des différentes autres sociétés et ils se proposent, au prochain congrès, de présenter, comme l'Académie Salésienne vient de le faire, un tableau succinct de leurs travaux.

Nous nous faisons un plaisir de reproduire ce remarquable rapport où l'aridité du sujet est admirablement atténuée par la plume délicate de son auteur.

* * *

L'Académie Salésienne depuis le Congrès de 1905

Au XVII[e] et dernier Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, l'Académie Salésienne était représentée par son éminent Président, le chanoine Gonthier. Il y avait exactement un an que ce dernier dirigeait la société qui comptait alors 56 membres effectifs et 124 membres agrégés.

Dans le tome 28[e] des Mémoires, qui venait de paraître, M. Gonthier lançait un pressant appel aux membres de

l'Académie, leur demandant de « contribuer personnellement à la rédaction » de ses travaux. Que ceux qui ont des loisirs et de la facilité écrivent la monographie de leur paroisse natale ou de celle qu'ils desservent si ce sont des ecclésiastiques; ou bien une notice sur un Savoyard, recommandable par ses talents, ses bienfaits ou ses vertus... Aux curés de campagne surtout, il demandait de consacrer quelques matinées ou soirées de jours de pluie à copier certains actes de leurs vieux registres paroissiaux ou le récit de faits divers consignés par leurs devanciers.

Il nous est permis de croire que cet appel ne fut pas lancé en vain. Les vinqt-sept volumes de Mémoires et Documents publiés durant ces derniers trente ans, malgré maintes difficultés, sont une preuve éloquente de l'active contribution apportée, sinon par tous les membres, du moins par les meilleurs.

Très rapidement, nous allons passer en revue ces volumes.

Le tome 29e, paru en 1906, est consacré en son entier à la seconde partie de l'Inventaire des titres de l'Abbaye d'Aulps, dont M. Gonthier avait parlé au dernier Congrès.

Les deux suivants, en 1907 et 1908, sont consacrés à la Vie de Mgr de Thiollaz (1752-1832), premier évêque d'Annecy, et au rétablissement de ce siège épiscopal. Ce travail considérable du chanoine Nestor Albert met non seulement en relief l'œuvre de restauration de ce grand évêque, mais constitue une véritable histoire religieuse de Savoie de la Révolution à 1830, apportant par des pièces irréfutables la justification, suivant le droit sarde, de l'existence légale des établissements diocésains.

Voici, avec le tome 32e, l'histoire de la Chartreuse de Pomier, par le chanoine Marie Rannaud, puis, l'an d'après, en 1910, celle de la Sainte-Maison de Thonon, étude dans laquelle le chanoine Joseph Lavanchy révèle les obstacles divers qui « empêchèrent cette belle œuvre salésienne d'obtenir tout le résultat désiré ». Une notice historique sur Loisin, par l'abbé J. P. Morand et quelques pages de M.

Gonthier sur l'origine des noms de famille savoisiens complètent ce 33e volume.

L'année 1911 verra succéder à la présidence la figure toute paternelle et souriante du chanoine Jean-Marie Lavorel, l'historien de Cluses, au visage ascétique du chanoine Gonthier que sa santé chancelante obligeait de se retirer. Le nouveau président marquera son entrée en fonctions par l'adhésion de la Salésienne au projet d'érection d'un monument à saint François de Sales par l'Académie Florimontane.

Le tome 34e qui parait alors publie avec des notes de l'abbé Adrien Gavard, l'Inventaire des Archives de l'Abbaye de Sixt, et la très intéressante narration de l'insurrection de la Vallée de Thônes, en 1793, par l'avocat Jacques Carron; l'auteur voulait « faire revivre quelques braves gens... qui, au milieu de leurs montagnes, affirmèrent, au péril de leur vie, leur foi religieuse et patriotique ».

Une étude du chanoine A. Servettaz sur le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le diocèse d'Annecy, ainsi que la Vallée de Boëge pendant la Révolution, par l'abbé J. Mouthon, sont à mentionner dans le 35e volume qui publiait aussi le dernier travail de M. Gonthier, une monographie de Bons. En effet, peu après, le 13 janvier 1913, l'ancien président de la Salésienne décédait au Cannet. Le chanoine Gonthier fut pour celle-ci, dès l'origine, un ouvrier infatigable et admirablement fécond, dit M. Lavorel, et dans l'article qu'il lui consacrera en 1922, au tome 42e, il qualifiera son œuvre littéraire et scientifique de considérable. M. Gonthier en avait formé trois volumes publiés en 1901-1903. De ses multiples travaux, je citerai : les châteaux des Allinges, La mission de saint François de Sales en Chablais, Le journal de saint François de Sales, l'Abbaye de Filly, La premenade historique à travers les rues d'Annecy. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme et jusqu'à la Réformation, etc... Il eut aussi une part notable dans la préparation des *Œuvres* de saint François de Sales.

En cette même année, au tome 36e, l'abbé Adrien Ga-

vard publiait l'Obituaire de l'Abbaye de Sixt, tandis que l'abbé Alexis Chaperon présentait une importante monographie de Saint-Gingolph.

Le Villard et la Vallée de Boëge auront les honneurs du volume suivant sous la plume experte de l'abbé J. Mouthon, ainsi qu'une note sur le Collège de Savoie en Avignon fondé par le Cardinal de Brogny.

Mais nous sommes en 1914 et bien des membres de notre Académie s'en sont allés défendre la patrie... La Salésienne compte alors quatre membres d'honneur, cinquante-trois membres effectifs et 101 agrégés. Ce n'est que deux ans plus tard, que pourra paraître le volume formant le tome 38e. M. Lavorel, dans un prologue bien inspiré, y expose la raison de ce retard : la grande guerre, et il en profite pour consigner les origines de cette conflagration générale, voulue et préparée par l'Allemagne. Plus encore, pour stigmatiser la barbarie de l'agresseur, il fait approuver par l'Assemblée du 12 octobre 1914, une protestation contre ce vandalisme, suivie d'une adresse de sympathie au noble et vaillant peuple belge. Il ne faut pas, toutefois, que les préoccupations du dehors ne viennent ralentir l'action de la société. C'est pourquoi, le Président, par une lettre publique, souhaite que ses jeunes confrères reviennent de la guerre avec la noble ambition d'entrelacer aux lauriers de la victoire quelques palmes littéraires.

Le tome 38e, ainsi publié en 1916, contient (en 300 pages) la Vie de Mgr Magnin, évêque d'Annecy, œuvre posthume du chanoine Albert. Comme celle de Mgr de Thiollaz, elle forme un monument important de l'histoire du diocèse.

En un an, en dehors des deuils de la guerre, notre Académie venait de perdre deux de ses membres les plus distingués : le 8 avril 1915, son vice-président, le chanoine Lavanchy et le 29 février 1916, le chanoine Albert. Mais, quelques mois plus tôt, le 24 novembre 1914, s'était éteint l'un de ceux de la première heure, le prévôt de la Cathédrale, Etienne Chevalier. Véritable maître en sciences naturelles, il demeurera toujours un bienfaiteur insigne de la

Salésienne. Celle-ci, grâce à ses largesses, a, depuis 20 ans, un siège permanent, et ce siège, par une coïncidence heureuse, se trouve dans l'hôtel même où saint François de Sales et le président Favre avaient fondé l'Académie Florimontane. Pour s'y rendre, il faut passer par le même portail où passait le saint. L'inauguration de ce local, en présence de l'Evêque, président d'honneur, fut l'objet d'une fête, le 13 mai 1917, qui nous est contée dans le tome 39e. Une indéfectible reconnaissance fut vouée à la mémoire du chanoine Chevalier, ainsi qu'une vive gratitude à l'exécuteur zélé de ses volontés, son successeur le chanoine Rebord, futur président.

Après des années bien difficiles, notre société pouvait entrevoir l'avenir avec confiance. Elle allait publier une captivante étude du chanoine Servettaz sur les comparaisons de saint François de Sales dans l'Introduction à la Vie dévote, l'auteur recherchant « les sources d'où jaillirent ces compariasons ». En même temps, un artiste, le chanoine Duret, promenait le lecteur au frais vallon de Sainte-Catherine et à son antique abbaye.

Le tome 40e, en 1920, est consacré à la monographie de Dingy-Saint-Clair, du chanoine P.-M. Lafrasse, fruit de longues années de recherches attentives et passionnées. Et le suivant à celle de Fessy et Lully, par le chanoine C.-F. Trosset, chroniqueur émérite, qui reçut à ce propos une lettre très flatteuse de son évêque.

En 1922, l'abbé F. Marullaz qui s'est fait un nom dans la question épineuse des zones franches, nous parle de Mélan et du collège qui remplaça sa chartreuse de moniales.

Vient ensuite, avec les tomes 43 et 44, l'Histoire de Thônes de M. le chanoine Pochat-Baron (967 pages). Dans une lettre publiée en tête du premier volume, Mgr du Bois de la Villerabel écrira à l'auteur : « A cette ville si particulièrement attachante, il fallait un historien digne d'elle et de sa longue histoire. Cet historien, elle l'a trouvé en vous. Admirablement préparé à cette grande tâche par vos travaux antérieurs, vous vous êtes attaché, comme seul un

érudit passionné et compétent le peut faire, à reconstituer son passé... ». Et l'évêque ajoute : « Les études historiques sont, grâce à Dieu, à l'honneur dans le Clergé du Diocèse En cela, comme en tout le reste, j'aime à lui rendre ce témoignage public... ».

Ce témoignage était celui qui pouvait bien être très justement rendu à la mémoire du chanoine Lavorel qui mourut le 20 novembre 1926 après avoir présidé 16 années aux destinées de la Salésienne. Durant sa longue carrière, il écrivit nombre de brochures sur des sujets historiques. Nos Mémoires contiennent les plus importants de ses travaux. Deux ans avant de mourir, le 14 septembre 1924, il avait eu la suprême joie de représenter son Académie à l'inauguration du monument à saint François de Sales, à Annecy.

Au chanoine Lavorel succédera comme président Mgr Charles Rebord. Administrateur énergique, celui-ci chercha aussitôt le moyen d'augmenter les ressources de la Société, car, depuis la guerre, elles ont diminué d'une façon inquiétante. Dans ce but, il rajeunit les statuts et s'efforce d'augmenter le nombre des membres. Ses démarches personnelles ont un tel succès qu'à la séance solennelle de réception de Mgr de la Villerabel, le 15 février 1927, il peut proposer la candidature de quarante-huit sociétaires et, aux trois séances suivantes, il en proposera encore quatre-vingt-six. Aussi, à sa mort prématurée, le 5 juillet 1927, après cinq mois seulement de présidence, laissait-il à son successeur, M. le chanoine Adrien Gavard, une Académie plus vivante que jamais, avec un effectif de trois cent vingt-deux membres.

Dans la notice nécrologique qu'il consacre à Mgr Rebord, M. Gavard écrit : « L'Académie Salésienne doit dire sa reconnaissance spéciale pour les bienfaits reçus et saluer celui qui fut un ouvrier de la première heure, un travailleur inlassable et qui, les derniers mois de sa vie, se consacra si pleinement à sa chère Académie qu'on pouvait le considérer, à bon droit, comme son second fondateur. Parmi la vingtaine de volumes qui constitue l'œuvre litté-

raire de Mgr Rebord, une mention toute spéciale doit revenir au Dictionnaire du Clergé dans le diocèse de Genève-Annecy, depuis 1532.

Ces événements successifs sont relatés dans le tome 45e des Mémoires, qui contient les deux premières parties de l'Histoire d'Alby, par M. le chanoine F. Coutin, la troisième partie étant publiée dans le tome suivant paru en 1928. Travail de valeur que cette monographie très complète, écrite avec beaucoup de talent. Certainement, suivant le désir de l'auteur, aura-t-elle contribué à faire mieux connaître l'histoire de Savoie et aimer davantage la petite patrie. A citer dans le même volume, des Notes sur l'Introduction des Pères Capucins en France et en Savoie, par le R. P. Victorin.

L'année suivante, M. Coutin nous ramène encore sur les bords du Chéran avec l'Histoire d'Allèves, humble village « caché comme un bouquet de cyclamens à l'ombre de ses hêtres séculaires ». Le même volume renferme également le récit des faits héroïques d'une belle famille de Vieugy au service de l'Eglise pendant la Révolution, la famille Bailly, par M. le chanoine Francis Mugnier; puis une étude fort documentée et particulièrement goûtée, de M. Lucien Guy, sur les Anciens châteaux du Faucigny dont il fait revivre avec charme les fastes d'autrefois.

Les tomes 48e et 49e, parus en 1930 et 1931, sont consacrés aux travaux du R. Père Léon Buffet, l'auteur des Vies hautement appréciées des RR. Tissot et Mermier, fondateurs des Missionnaires de Saint François de Sales. Dans le premier, il nous conte, en 447 pages, l'histoire d'Ugine, sa ville natale, voulant, dit-il, « venger Ugine de l'oubli »; dans le second, c'est celle du Collège d'Evian, collège qui, depuis la Renaissance de l'humanisme jusqu'au début du xxe siècle, forma des personnalités qui font honneur à la Savoie et fournit à l'Eglise une légion de missionnaires qui s'en sont allés au-delà des mers planter la croix et faire aimer la France. Ces deux ouvrages, le Père Buffet les a écrits en charmant conteur, en érudit et en délicieux poète.

Le R. Père Victorin publie, en 1932, l'intéressante histoire de la Chartreuse de Ripaille-Vallon, à Bellevaux, dont le regretté Père Eugène Meynet, capucin, avait réuni les éléments. Puis voici, avec le tome 51e, la belle et importante Histoire de Montmin de M. le chanoine Coutin. Monographie vrai modèle du genre, dans laquelle l'auteur, lui aussi, laisse paraître tout son attachement au pays natal, « charmante Thébaïde, en un petit vallon comparé aux « jeunes filles du pays dont il conserve toute la simplicité. »

De la montagne de la Tournette, nous passons au Salève avec M. François Gaillard qui rappelle la rivalité séculaire entre Esserts et Esery, et avec M. le chanoine Gavard qui publie dans le même tome 52e quelques notes sur Etrembières à travers les siècles. Nous sommes en automne 1934. Moins de quatre mois après, le 3 janvier 1935, ce dernier, notre vénéré président, était emporté par la maladie. « Historien de race, son érudition dans le domaine des choses de Savoie était à la fois très vaste et très sûre, écrit de M. Gavard son ami M. le chanoine Gros. Il connaissait à fond son sujet, mais ne faisait pas parade d'érudition... Il était de ceux dont la méthode sûre et précise fait avancer la science... » J'ajouterai que dans ses écrits comme dans toutes ses relations, partout son cœur débordait. M. le chanoine Coutin a publié la liste de ses œuvres.

En même temps que M. Gavard, notre société perdait aussi la collaboration précieuse et dévouée du Marquis de Lannoy de Bissy, membre d'honneur, qui si souvent avait enrichi nos Mémoires de ses cartes dessinées en savant et en maître.

A la séance du 5 février 1935, l'Académie Salésienne a choisi pour suivre la tradition de ses éminents présidents, M. le chanoine Francis Mugnier, professeur au Grand Séminaire d'Annecy. Depuis lors, elle a publié deux volumes, le tome 53e qui renferme la magnifique Vie de Mgr Paget, évêque de Genève-Annecy pendant la Révolution, par le R. P. Buffet, et le 54e qui nous offre des

études diverses, notamment de M. le chanoine Mugnier sur l'ami de saint François de Sales, Noël Hugon-Pergod, et sur le tableau du même saint à la Chapelle de la Galerie. M. le chanoine Coutin y présente aussi un Cottet de la Ville d'Annecy, le plus ancien connu, de 1534-1538.

Voilà pour le passé. Dans quelques jours, sortira de l'imprimerie un 55e volume qui nous promet une captivante histoire de la Collégiale de Notre-Dame d'Annecy, par M. Coutin, et déjà nous entrevoyons pour 1938 une Vie de Mgr Biord par le R. P. Buffet. De plus, nous dit-on, une histoire de toutes les paroisses de la Vallée de Thônes serait sur le métier de M. le chanoine Pochat-Baron.

Récemment, M. de Pesquidoux, de l'Académie Française, déplorant l'oubli actuel du passé, des croyances, des traditions, des mœurs, des coutumes héritées, indiquait le remède que voici : apprendre « à l'enfant ce qu'est son pays, sa commune, son toit familial, sa terre; d'où tout cela vient, comment tout cela se maintient, où tout cela doit tendre. Car on n'aime bien que ce que l'on connaît bien. et si l'on veut que « les morts parlent » en nous, encore faut-il que l'on sache ce qu'ils étaient, ce qu'on leur doit, ce qu'ils ont laissé de sueur et de sang sur les mottes du sol ancestral pour les féconder ».

Est-il meilleure définition du but que poursuit notre Académie sous le regard bienveillant de saint François de Sales ?

Louis PFISTER
Secrétaire de l'Académie Salésienne.

Histoire de l'Insigne Eglise

Royale et Collégiale

de Notre-Dame-de-Liesse

Annecy-en-Genevois

Nihil obstat :

Annecii, die 22 Novembris 1936

Eug. BENOIT, *censor dep.*

Imprimatur :

Annecii, 24 Decembris 1936

Mgr Jh PERNOUD, *Vicarius generalis.*

Chanoine F. COUTIN

CURÉ-ARCHIPRÊTRE DE NOTRE-DAME-DE-LIESSE
A ANNECY
LAURÉAT DE L'ACADÈMIE DE SAVOIE
I^er^ PRIX D'HISTOIRE 1931

Histoire de l'Insigne Eglise Royale et Collégiale de Notre-Dame-de-Liesse Annecy-en-Genevois

---

Illustrée par M. TISSOT

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE

1936

Canal du Vasse.

Canal de Notre-Dame ou Petit Thioux.

Maison à 3 étages, appartenant, partie à l'Hôpital et partie au Chapitre N.D.

Entrée

3.m 46

3.m 00

Ancien Hôtel de Ville

Centre de la Coupole actuelle

Eglise Notre Dame

Porte latérale

Partie reconstruite et agrandie en 1846-51

Désaffectée en 1793 ; rendue au culte de 1825 à 1846

Clocher 1360 ?

1500 à 1600 au beffroi

Jubé

Fenêtre rosace

Sanctuaire de la N.D. de Liesse

(an. 1308 - 1793

Partie de l'église démolie en 1793

(1360 - 1793)

Sacristie

Bessonis notaire

Boutique

Confiserie

Pâtisserie

Cabaret

Rue Notre Dame

Porte de la Filaterie

Arcades

PRÉFACE

Les loisirs du ministère nous ont déjà permis, pendant les longues soirées d'hiver, de fouiller les Archives de deux paroisses rurales Montmin et Allèves, d'un chef-lieu de mandement Alby-en-Genevois. Dans les deux premières monographies, nous avons vu passer « *les générations de paysans dont le labeur patient et tenace a fécondé la terre savoyarde* ». Nous avons constaté, avec Gabriel Pérouse (1) que « *l'histoire de ces équipes de bons laboureurs, qui pendant mille ans se sont relayées, elle est là, dans les résolutions qu'ils prenaient le dimanche, groupés dans le cimetière autour de l'église, pour défendre en commun les fruits de leurs travaux.* » En étudiant Alby avec ses sept chateaux, la vie de la noblesse savoyarde s'est révélée à nous sous son vrai jour, toute de bravoure pour défendre leur duché en cas d'attaque, toute de bonté pour les gens du peuple en temps de paix.

Aujourd'hui, en présentant cette Histoire de la Collégiale Notre-Dame, c'est une page d'Histoire de l'Eglise que nous allons essayer de retracer. L'ancien diocèse de Genève possédait plusieurs Collégiales, celles de Sallanches fondée en 1388 (sept ans avant Notre-Dame), Samoëns (1575) et La Roche (antérieure à 1411). Les Archives se rapportant à ces différentes Collégiales ont été classées par M. R. Avezou, archiviste départemental, qui en a publié le Répertoire en 1929. En parcourant les 373 cartons qui composent le fonds Notre-Dame de Liesse, il nous a été facile de trouver matière à un volume.

Dans la Première Partie, nous verrons que le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse avec l'affluence croissante de ses

(1) Gabriel Pérouse, archiviste de la Savoie de 1898 à 1928, auteur de Talloires, Conflans, Hautecombe, etc,

pèlerins fut la cause de la création de la Collégiale en 1395 et son maintien jusqu'à la Révolution.

La Deuxième Partie nous montrera la Collégiale dans ses rapports avec le Conseil de Ville et différents personnages de marque au cours de ces quatre siècles.

Enfin, la Troisième Partie nous mettra au courant de la création de la Paroisse Notre-Dame en 1824 et de son développement jusqu'à nos jours.

Nous remercions ici toutes les personnes dévouées qui nous ont aidé dans la préparation de cet ouvrage, et en particulier, M. Avezou, archiviste départemental; ses deux aides, MM. Laguin et Largement; M. A. Fontaine, architecte honoraire des Monuments Historiques, auteur de plans et dessins destinés à faciliter l'intelligence du texte; les frères Serand, pour moulage des sceaux de la Collégiale et divers documents précieux; M. Marius Tissot, ancien élève des Beaux-Arts, dont on admirera une suite de dessins à la plume, etc...

Nous souhaitons que le lecteur trouve dans ces pages autre chose qu'une succession de dates et de faits. Puisse-t-il goûter la joie de Cicéron qui voyait dans l'histoire « *le témoin des temps, la lumière de la vérité, la maîtresse de la vie* ».

Annecy, 15 octobre 1936.

F. COUTIN, *Curé.*

PREMIÈRE PARTIE

ÉGLISE et COLLÉGIALE

CHAPITRE PREMIER

Origines. — Eglise. — Chapelles.

ORIGINES D'ANNECY-VILLE. — L'existence d'une cité lacustre ou station de pêcheurs à l'entrée du port actuel d'Annecy est un fait établi et prouvé par de nombreuses découvertes.

Plus tard, au Ier siècle avant J.-C., un *vicus* gallo-romain se forma dans les plaines des Fins, près la berge du Fier. C'était *Boutae* ou *Boutas*, avec son forum, ses thermes, son théâtre, ses marchés, sa basilique à portiques, son horloge publique, etc...

Après le cataclysme social qui ruina le *vicus* de *Boutae*, vers la fin du Ve siècle, la population de ce vicus se retira sur la colline voisine où s'élevait la ville *Aniciacus*, d'où serait venu le nom d'Annecy.

Quand enfin, pour assurer sa vie, on songea à se fortifier dans un endroit inexpugnable, on choisit le rocher qui domine l'Annecy actuel. C'est ainsi qu'on abandonna la colline aux riches villas, qui devint Annecy-le-Vieux, pour se grouper à l'abri du retranchement que l'on venait de construire au-dessus de l'ancien village des pêcheurs.

Ce fut l'origine d'Annecy-le-Neuf ou Annecy, de 1032 à 1100.

Annecy a vu par trois fois reculer son enceinte, le château et l'église Saint-Maurice restant le point culminant et principal de la ville. La première était limitée par le grand Thiou, les portes Perrière et le Petit Horloge; la deuxième par la porte Filaterie vers la fin du XIII[e] siècle et la troisième par les portes Sainte-Claire, de Bœuf, Pâquier et Canal du Vassé au XIV[e] siècle.

ROUTES. — Trois grandes voies de communications aboutissaient à Annecy; les voyageurs ou pèlerins arrivant d'Italie par le Mont-Cenis et Chambéry entraient en ville par les portes Sainte-Claire et de l'Horloge ; ceux qui venaient du Val d'Aoste par la Tarentaise franchissaient la porte Perrière. S'ils avaient à continuer leur route vers Genève et l'Allemagne, ils devaient franchir les portes des trois enceintes successives : celles de l'Isle, de Filaterie et de Bœuf.

POPULATION. — En 1401, il y avait à Annecy environ 300 feux, soit 1.800 habitants; en 1445, 250 feux soit 1.500 habitants; en 1561 : 2.011 h.; en 1600 : environ 3.000; en 1807 : 5.130; 1900 : 13.000; 1935 : 24.000.

ORIGINES DU CHRISTIANISME A ANNECY. — D'après Abély, évêque de Rodez (1664-91), qui publia une étude sérieuse sur ce sujet, on pourrait fixer la fin du II[e] siècle.

Voici le texte d'Abély : « Le bienheureux St Georges, premier Evêque du Puy-en-Velay, vint instruire les peuples qui habitent au long du Lac Léman... Il prêcha en divers endroits, principalement en la ville d'Annecy, avec tant de bénédictions, que non seulement il persuada aux habitants de cette ville d'embrasser notre religion, mais, outre cela, il leur inspira une dévotion particulière envers la Mère de Jésus-Christ, de telle sorte que ce bon peuple ayant démoli avec grand zèle une idole d'Appolon qui était adorée en ce lieu, il y édifia une église en l'honneur de la Très Sainte Vierge, où, par son intercession, Dieu fit alors et continue encore à présent à faire plusieurs miracles. »

ANNECY-LE PUY. — Notons en passant ce curieux rapprochement entre *Annecy* (en latin *Anecium*) et le *Puy* (en latin *Anicium*). Nous avons trouvé trois chapelles dédiées à Notre-Dame du Puy, l'une à Annecy (église Notre-Dame), une à Faverges (1618) et la troisième à Saint-Jorioz (1484). Les Chanoines de Notre-Dame du Puy-en-Velay possédaient en Genevois le château de Méclaz avec terres et dépendances, à deux lieues d'Annecy, sur le territoire de Quintal et Balmont. C'est sans doute au retour d'un pèlerinage au Puy que le Seigneur de Méclaz légua ce fief au Chapitre de cette ville. (A. D. Sommaire des Fiefs).

Nos ancêtres pèlerinaient beaucoup; ainsi, on lit dans les Registres de Ville de 1484 que « Raimond Roinz, boucher à Annecy, va remplir un vœu auprès de Notre-Dame du Puy-en-Velay. »

ORATOIRE ET EGLISE NOTRE-DAME DE LIESSE

En dehors de l'enceinte du *burgum* d'Annecy s'éleva primitivement un oratoire avec une statue qui représentait Notre-Dame, pleine de grâce et de « liesse » (joie). La chapelle devint promptement un lieu de pèlerinage, et un hospice s'éleva tout auprès pour recevoir les pèlerins pauvres qui ne pouvaient aller à l'auberge.

EGLISE. — Le nombre des pèlerins augmenta au point de remplacer l'oratoire par une église.

Les plus anciens documents latins que nous possédons sur Annecy appellent le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse: « Notre-Dame de *Lae* », abréviation de Notre-Dame de *Laete,* forme plus usitée. Elle est désignée quelquefois sous le nom de Notre-Dame de l'Allée, parce que la famille noble de ce nom possédait des terres à proximité et aurait contribué à sa fondation.

En 1076, le Pape Grégoire VII signe une Bulle accordant des Indulgences aux pèlerins qui viennent à ce sanctuaire.

Des transactions arrêtées entre le curé d'Annecy et les religieux de Talloires, qui revendiquent certains droits à eux concédés par le Comte Guillaume I^{er} en 1192, font

ressortir l'importance déjà considérable de ce lieu de pèlerinage. En 1316, les moines se contentent d'une redevance annuelle de 50 sous genevois pour toutes les offrandes.

En 1339, le 28 décembre, Jacques Eschaquet, homme de loi d'Annecy, indique dans son testament qu'il désire être enterré dans « *l'Eglise Notre-Dame de Liesse.* » (A. D., E. 55).

FONDATION DE 1360. — La Bulle de cette fondation signale que « *l'affluence des pèlerins exigeait un sanctuaire plus vaste* ».

Il appartenait au Comte de Genevois, Amédée III, l'un des hommes les plus distingués de son temps, de réaliser le désir de son peuple sur ce point.

La Savoie était alors en pleine prospérité, ce qui facilita beaucoup la tâche du Comte.

En 1359, la Savoie avait fait l'acquisition du pays de Vaud auquel étaient adjoints le Bugey et le Valromey pour la somme de 200.000 florins.

Par le traité de Paris (1365), le Faucigny détaché de l'héritage des Dauphins, fut cédé à la Savoie pour une somme à peu près égale.

La même année, l'Empereur, qui vendait toutes choses, vous donnait le Vicariat Impérial moyennant 100.000 écus.

L'année suivante, pour la première fois, nos princes conduisaient une expédition en Orient et remportaient une double victoire contre les Bulgares et les Turcs.

Toutes ces circonstances favorisèrent l'exécution de ces travaux.

Amédée III, qui avait succédé en 1320 à Guillaume III, se résolut à augmenter la « *fabrique* » de cette chapelle et y faire construire une église à trois nefs, dont l'une serait la chapelle même de Notre-Dame de Liesse.

Quel que soit le sens qu'on donne au mot *fabrique* (construction, fondation, etc.), que conclure du projet d'élever une église à trois nefs, l'une desquelles sera la chapelle même qui est le motif de ce projet, sinon que cette chapelle était seule encore ? (Ducis, Rev. Sav., p. 101).

Amédée III était d'un caractère indépendant; il avait refusé d'aller prêter hommage au nouvel évêque de Genève

Pierre de Faucigny (1311). Il ne se pressait guère de rendre le même devoir à son successeur, Alamand de Saint-Jeoire, sacré en 1342. Ce dernier, pour un bien de paix, accepta de recevoir cet hommage au château de Clermont (près Seyssel) en 1346.

Amédée III essaya encore de secouer le joug de l'évêque en faisant battre monnaie sur les confins des communes de Poisy et Epagny, dans un atelier dont les ruines ont conservé le nom de Château des Monnaies.

L'évêque protesta contre cette usurpation et Amédée III dut reconnaître en 1356 les droits régaliens de son supérieur ecclésiastique stipulés dans l'accord de Seyssel de 1124.

Quatre ans après, Amédée III faisait son testament, chargeant son héritier, si lui-même n'avait pu le faire de son vivant, de construire une chapelle dans l'Eglise Notre-Dame de Liesse. Son tombeau serait placé dans cette chapelle. Entre autres fondations, il ordonne d'y faire célébrer trois messes chaque jour, et, s'il mourait avant achèvement de cette chapelle, elles devaient être célébrées au maître-autel dédié à Saint-Antoine.

A la date de ce testament, 1360, le chœur était donc achevé avec la sacristie et le bas du clocher, puisque le service religieux s'y faisait. Le comte vécut encore sept ans pendant lesquels il put lui-même faire construire sa chapelle sépulchrale (1).

Après le règne éphèmère de ses enfants Amé IV et Jean, les deux survivants, Pierre et le Cardinal Robert, de concert avec leur mère Mathilde de Boulogne, nommèrent trois commissaires pour l'exécution des fondations d'Amédée III. Ils se réunirent le 5 septembre 1371 et le procès-verbal ne fait aucune mention des frais du tombeau et de la chapelle qui étaient terminés et payés.

Les trois commissaires firent opérer des rentrées dans les mandements de Chaumont, Cruseilles, Thônes, Talloires et Annecy pour fournir au recteur de la chapelle la somme annuelle de 85 livres, 13 sols, 4 deniers de Genève, dont 60 livres pour le service religieux de 1.095 messes, 9 livres pour 24 corsets blancs à distribuer la veille de

(1) Voir Documents N° 1.

Noël à 24 pauvres de la ville d'Annecy, et le reste à partager entre un millier de nécessiteux, à raison de 4 deniers chacun, la veille de l'Assomption.

Le Comte Robert, cadet de la famille, avait été nommé évêque de Thérouenne (Pas-de-Calais) en 1364 ; depuis 1340, date de la fondation de l'église du Saint Sépulcre d'Annecy, il avait ce couvent sous son patronage. En 1371, il fut promu au cardinalat par Grégoire XI et profita de la circonstance pour demander à ce Pape des faveurs spirituelles en faveur de l'Eglise Notre-Dame de Liesse, à savoir une indulgence d'un an et 40 jours à ceux qui visiteraient cette église et feraient une aumône pour *sa fabrique.*

Le 20 septembre 1378, les cardinaux français et espagnols, mécontents des réformes un peu rudes du Pape italien Urbain VI, élu depuis six mois, se réunirent et nommèrent comme pape résidant à Avignon, le Cardinal Robert de Genève, pour lors légat en Italie, qui accepta avec regret.

Par Bulle donnée à Avignon le 27 avril 1381, Clément VII accorda à l'Hôpital Notre-Dame de Liesse, annexe indispensable de l'église, les mêmes faveurs accordées à l'église par la Bulle de Grégoire XI, pendant 135 jours fixes de chaque année.

Le document cité de 1371 assure que l'église Notre-Dame était restée imparfaite à la mort du Comte Amédée III en 1367, et que les travaux ne furent repris qu'après l'élévation du Comte Robert au pontificat.

Sur ces entrefaites, le pape romain Urbain VI venait de modifier les dates des jubilés : jusque là, ils n'avaient lieu que tous les 50 ans; il décréta que, désormais, on les célèbrerait tous les 33 ans, en souvenir de la durée de la vie du Sauveur et le prochain jubilé aurait lieu en 1390.

Pour favoriser le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse, son protecteur, le pape d'Avignon donna une Bulle le 17 février 1388, par laquelle il assimilait l'église Notre-Dame de Liesse d'Annecy à la Basilique Sainte-Marie Majeure de Rome avec tous les privilèges attachés à cette dernière.

De plus, il créa le jubilé septennal à partir de la Nativité de la Vierge, 8 septembre 1388, à continuer à perpé-

tuité. Cette fête a pris le nom historique de « *Grands Pardons d'Annecy* ». Pour la première fois l'affluence fut si grande que le jubilé de Rome en 1390, en fut considérablement diminué. (Rohbacher, XXI, 101, et Ducis, Rev. Sav., 1871, page 15).

Le 27 mai 1388, l'Official de Genève, Girard Trombert, donne un mandement pour l'exécution de la Bulle de Clément VII (mars 1388) « portant absolution à ceux qui n'ont fait restitution et accompli les *légata* de leurs prédécesseurs, en faisant l'aumône pour la fabrique de l'église Notre-Dame. »

Le 24 mars 1394, Pierre Comte de Genevois, mourait sans enfant et son frère cadet, le Pape Clément VII, lui succédait comme prince temporel de la province. Huit jours après, par Bulle du 1er avril 1394, le pape d'Avignon ajoutait deux jours supplémentaires au Jubilé septennal, soit la veille et le lendemain du 8 septembre. Il prépara en même temps l'érection d'un Chapitre, avec la pensée peut-être de quitter Avignon et fixer sa résidence papale au château d'Annecy. Malheureusement, il n'eut pas le temps de réaliser son projet car, quelques jours après le deuxième Jubilé Septennal, le 16 septembre 1394, il était frappé d'apoplexie et mourait le lendemain, dans la 52e année de son âge. Son tombeau fut placé au milieu du chœur des Célestins d'Avignon qu'il avait fondés.

Il serait intéressant de comparer le premier et le dernier Jubilé de Notre-Dame, mais les statistiques font défaut pour le premier. Quant au dernier, célébré en 1787, époque peu favorable aux fêtes religieuses, il dépassa en nombre le chiffre de 40.000 pèlerins, sans donner lieu à aucun désordre.

VISITE DE L'EGLISE. — Faisons d'abord le tour extérieur de l'église; nous y trouverons un chemin de ronde et le Promenoir qui donnèrent lieu à quelques discussions.

PASSAGE. — « En avril 1697, sur proposition du Rd Sr Delagrange, chanoine de Notre-Dame, d'ouvrir la porte qui est derrière notre Eglise pour aller au jardin du Sr Comte qu'il tient à louage, le Chapitre lui a permis, à

condition que la ville ayant ouvert la porte de la muraille s'oblige de la reboucher à ses frais. »

« En may, il est enjoint à Mr Comte d'ouvrir la porte de l'allée qui est entre sa maison et notre Eglise et de la débarrasser incessamment, voulant nous en servir pour faire nos Processions. »

Le jardin de Mr Comte était situé dans le Jardin Public actuel, alors indivis entre plusieurs propriétaires.

PROMENOIR. — Dans son petit jardin attenant à l'Eglise et à l'Hôpital, le Chapitre avait fait construire un promenoir couvert pour se récréer et prendre l'air au sortir des longs offices. Chaque Chanoine avait sa clef pour y accéder et il était interdit à toute personne laïque d'y pénétrer, comme l'indique le texte suivant :

« En mai 1696, il est ordonné que nul autre que ceux du Corps ne s'attribueraient des clefs du Promenoir qui est derrière l'Eglise, sur le bord du canal (Vassé), et il est enjoint à Rd Bergerat de ne pas permettre à ses nièces d'y entrer. »

DESCRIPTION DE L'EGLISE. — La façade principale était parallèle au canal du Vassé et à 7 mètres de distance de ce dernier; elle avait 27 mètres de long dans œuvre, dont dix mètres pour la grande nef, huit pour celle de droite et huit et demi pour celle du clocher. L'autel principal de cette dernière nef était adossé au côté ouest du clocher et dédié à Notre-Dame des Grâces. La voûte de cette dernière était basse et lourde, mais la nef de droite dédiée à Notre-Dame de Liesse était plus élancée.

La façade n'avait qu'une porte assez étroite et à voûte surbaissée; on entrait plus communément au nord par une porte latérale située à proximité de l'autel de Notre-Dame des Grâces. Mais, la plus fréquentée était celle qui subsiste encore en face de l'entrée du presbytère actuel et s'ouvrait dans la nef de Notre-Dame de Liesse.

Au-dessus de la porte principale, une grande rosace éclairait la nef du milieu et deux fenêtres ogivales fournissaient la lumière nécessaire aux deux nefs latérales.

Trois autres fenêtres éclairaient les trois travées de la nef Notre-Dame de Liesse, au sud.

INTÉRIEUR DE L'EGLISE. MAITRE-AUTEL. — Pénétrons maintenant dans l'Eglise, et avant de passer en revue les Chapelles latérales, donnons un coup d'œil au Maître-Autel.

« En avril 1688, le Sgr Doyen représente qu'il n'y a pas de dais sur le Maître-Autel, mais des statues difformes; il propose d'enlever toutes les statues et peintures qui se trouvent au dit autel et n'y mettre qu'un beau Crucifix et les Chandeliers, comme est pratiqué dans Rome et les Grands Chapitres. Le Sgr Doyen ajoute que l'on devrait mette 4 cierges allumés au lieu de 2 devant le Saint Sacrement exposé pendant l'Octave du Corpus Christi et aux 4es dimanches du mois. »

Il faut avouer que ce Doyen avait le sens de la Liturgie. Le Maître-Autel de l'Eglise Saint-Martin-Bellevue provient de Notre-Dame. Il est en bois avec rétable.

« Le maître-autel du chœur fut dédié à Saint Antoine d'Egypte, que l'on invoquait depuis longtemps dans les hôpitaux pour la maladie dite « feu sacré ».

« Le chœur était fermé par un jube ou tribune, de 10 mètres sur 4, posé sur un encorbellement qui s'appuyait à droite sur le clocher, à gauche sur un gros pilier. »

MOBILIER. — L'origine de la chaire conservée en l'Eglise Saint-Maurice et sur laquelle est sculptée l'Etoile de Notre-Dame, nous est connue par les lignes suivantes :

« Le 21 août 1716, un mandat de 980 livres est voté par le Chapitre aux frères Jacquet, sculpteurs italiens, pour le prix de la nouvelle chaire à prescher. L'ancienne a été donnée à l'église de Sevrier. »

FONTS BAPTISMAUX. — Le 16 novembre 1662, le Chapitre, ayant répondu à la proposition faite par le Sire Amblet que, pendant l'hiver, « il y a grande incommodité pour le peuple à aller baptiser les nouveaux nés à Saint-Mauris et qu'il était expédient de faire un baptistère, a ordonné qu'on ferait un fonts baptismal pour y baptiser les nouveaux nés. »

STATUES. — Voici la liste des trois statues qui existaient dans l'Eglise Notre-Dame : celles de Notre-Dame de Liesse, de Saint Ambroise et Saint Sébastien.

RÉTABLES. — En novembre 1696, on décide de « faire venir les sculpteurs qui travaillent à Poisi pour examiner le rétable Sainte Barbe; les sieurs Péronèse et Chaveys répareront les défauts du rétable, sinon ils pourront remporter leur ouvrage. »

En avril 1687, le Chapitre reçoit un don anonyme de 700 florins pour un rétable pour la chapelle Notre-Dame de Grâce et décide d'en donner le prix fait au plus tôt.

Le devis du rétable de Sainte Barbe avait été dressé « par le Sr Merle, Sculpteur et Architecte de la présente ville, au prix de 2.000 florins. »

En septembre 1693, le Chanoine Merle fait restaurer le tableau et le rétable de la chapelle Saint Joseph.

En mai 1696, « le sieur Joachim, peintre, demeurant à Carouge, est prié de venir peindre les tableaux des chapelles de Sainte Barbe et de Saint Joseph; il a été convenu du prix de 400 livres pour les quatre tableaux. »

Tout porte à croire que le tableau de Saint Joseph est celui conservé à la cure de Notre-Dame.

Voici maintenant le texte des inscriptions qui existaient à l'intérieur de Notre-Dame de Liesse avant 1793 et qui ont été reproduites sur la façade de l'Eglise actuelle :

DANS CETTE EGLISE LE 21 JUILLET 1566
LE BIENHEUREUX FRANÇOIS DE SALES
FUT CONSACRE A DIEU PAR SA MERE
VENUE DEMANDER A N. DAME UN FILS
DEVANT LE ST SUAIRE DE NOTRE SEIGNEUR
APPORTE DE CHAMBERY.

* * *

DANS CETTE EGLISE LE 8 SEPTEMBRE 1614
LE BX FRANÇOIS DE SALES
CELEBRANT PONTIFICALEMENT
EN MEME TEMPS QU'IL VOULUT ELEVER
LA SAINTE HOSTIE
UNE COLOMBE BLANCHE SE VINT REPOSER
SUR SA TETE AVEC GRANDE ADMIRATION
DE TOUT LE PEUPLE.

CHAPELLES DE L'EGLISE NOTRE-DAME

A la suite d'un vœu, d'une grâce insigne, des paroissiens se faisaient un honneur de fonder une chapelle dans leur église avec revenus et charges. Nous en avons compté près de 25 à Notre-Dame entre 1360 et 1793. Comme il n'y avait de la place que pour douze ou treize autels dans le pourtour intérieur de l'église, on adjoignait la chapelle fondée en dernier lieu à un autel déjà existant. C'est ainsi qu'en 1640, une chapelle portait le nom de trois ou quatre saints représentant trois ou quatre fondations successives (2).

La Visite Pastorale faite en 1646 nous donne la liste des chapelles et autels qui ornaient l'intérieur de Notre-Dame, en commençant à droite de la porte principale ouvrant sur la façade.

I°) *Saint Pierre et Saint Paul* fondée le 14 mai 1477 par Rd Pierre Favre, Chanoine de Notre-Dame, auquel même autel est celle de *Saint Roch* fondée par Ne Paquelet de Moyron; au même autel est la chapelle *Sainte Marguerite* (fondée le 14 janvier 1560) par Rd Amed Chanel, chanoine) et *Saint Etienne* (fondée par Ne de Gemilly).

II°) *Saint Sébastien,* du patronage du Chapitre, siège de la Confrérie, à la fête duquel saint et aussi à la *Saint Michel* (fondée par Me Fallion notaire 20 avril 1480) « on porte les reliques en procession au retour de laquelle on chante la Gd Messe à cause du vœu fait par la Ville pour être préservé de la contagion. » (3).

III°) *Saint Jean l'Evangéliste* (fondée le 14 avril 1440 par Rd Jn Maillet, chanoine) auquel est annexé *la chapelle Saint Maur* (fondée par les Chardon d'Annecy), auquel est adjoint autre *chapelle Notre-Dame, Saint Nicolas et Sainte Catherine* (de la nomination des Sgrs de Sales).

IV°) *Chapelle de Saint Laurent* (fondée par Rd François Blanc, chanoine N. D., le 28 janvier 1456) auquel autel est adjoint *Saint Claude* (fondée le 14 septembre 1501

---

(2) Ces chapelles sont énumérées dans un Inventaire cité. Document n° 2.

(3) St Sébastien, fondé le 4 oct. 1451 par Mre Jn de Croyson, Pr. d'Honneur de N. Dame.

par Hon. Clodi, cutelier) et *Saint Barthélemy* (fondée par le Sgr de Beaufort de la Poype).

V°) Au fond de la nef de droite, *Notre-Dame de Liesse* où repose ordinairement le Saint Sacrement, auquel autel a été fait dès environ trois années un beau rétable.

VI°) Au fond du chœur, derrière le maître-autel se rangeaient les sept chapelles suivantes : *Saint Antoine* fondée par les Nantilloux en 1485) et *Saint Nicolas* par le Marquis de Lullin.

VII°) *Saint Jacques et Philippe,* fondée le 20 octobre 1404 par Rd Truffier, chanoine et chantre de N. D. auquel autel est adjoint *Sainte Apolonie.*

VIII°) *Conception de Notre-Dame,* du patronage de la famille Amblet, *Saint Nicolas et Sainte Catherine* (fondée par C. Desservetta).

IX°) *Notre-Dame, Saint Joseph et Sainte Madeleine,* du patronage de Ne Joly, Sgr de la Roche.

X°) *Notre-Dame des Grâces* (appelée quelquefois N. D. du Puy), placée au fond du chœur, fut fondée le 24 mars 1493 par Me Gaillard not. et *Saint Etienne.*

XI°) *Saint Vincent,* fondée en 1555 par la famille Vincent de Fésigny et celle de l'*Eucharistie* fondée en 1540 par Louis de l'Allée.

XII°) *Sainte Croix,* fondée en 1478 par Ne Eustache de Cran. Cette même année, G. Bonnafont demande et obtient fondation d'une chapelle du côté ouest, entre les chapelles Sainte Croix et Saint Sébastien.

XIII°) *Saint Blaise.*

L'inventaire du Chapitre signale en outre les chapelles suivantes :

1) *Saint George,* fondée le 9 novembre 1408, par Mr Georges Richard (probablement de la famille des Nes Richard d'Alby établie à Annecy dès 1360).

2) *Saint Bernardin,* fondée le 8 novembre 1451, par M. Claude Vittoux, de Maculier, paroisse de Poysier.

3) *Saint Adrien et Saint Eustache,* fondée par le Prince Janus de Savoie et la Princesse Hélène de Luxembourg,

ainsi que la fondation des *Gaude* qui se récitent tous les samedis, le tout hypothéqué sur le péage d'Annecy.

4) *Saint Louis*, fondée le 24 février 1503 par Jean Pedia.

5) *Saint Jean-Baptiste et Saint Maurice*, fondée le 25 octobre 1506 par Ne Guigonne Métral.

6) *Sainte Cécile*, fondée en 1715 par Rd C.-L. Masson, chanoine et Sacristain, chapelle qu'il a fait construire et orner d'un rétable de 50 florins par Mani. Capital: 1.000 florins avec charge d'une messe par mois.

Deux chapelles méritent spécialement notre attention, celles de Notre-Dame de Liesse et de Saint Sébastien.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LIESSE. — Elle se trouvait au sommet de la nef latérale, côté Epître. Voici la description de la Vierge, d'après un manuscrit de 1650, conservé aux Arch. Dép. de Savoie (Genevois).

« A la Chapelle de Notre-Dame de Liesse, dans l'Eglise de ce nom, est l'effigie de la Vierge fort antique, ayant la face noire et le Popon dessus qu'elle tient entre ses bras, où plusieurs personnes reçoivent des grâces; y a grande dévotion. »

« Il s'y trouve de très beaux ornements d'Eglise fort antiques, à fond d'or, donnés par Mme Charlotte d'Orléans, les Vicomtes de Martigues Sgrs de Luxembourg. »

Combien il est regrettable que ce témoin oculaire anonyme ne nous ait pas parlé de l'autel.

Cette chapelle était fermée par des grilles pour protéger les richesses qu'elle contenait et aux Grands Pardons de 1773 on l'appelle la « Chapelle Ferrée », devant laquelle on place deux sentinelles. Elle occupait un espace de 9 m. de long sur 6 m. de large. L'entrée était à la place de la porte latérale gauche de l'entrée de l'église actuelle ; la chapelle s'étendait sur la place comme l'indique le plan ancien.

En 1360, le 2 octobre, Perrier dit Tornafol fait un legs de 40 sous de capital pour entretien de la lampe devant l'image de la Sainte Vierge. (7 G. 282.)

CHAPELLE DE SAINT SEBASTIEN. — Elle mérite une mention spéciale à cause de la Confrérie des Tireurs qui s'y

réunissaient; c'est une page intéressante que nous allons relater, d'après le livre du Chanoine Mercier.

L'exercice du tir au papegeai était une réjouissance publique qui remonte à une date immémoriale et s'est prolongée jusqu'à la Révolution. La religion intervenait dans ce divertissement.

Le 5 mai 1641, les Chevaliers Tireurs prennent une délibération notariée, par laquelle ils s'engagent à fonder une messe solennelle de Requiem qui serait répondue en musique et se célèbrerait dans la chapelle de Saint Sébastien, à la Collégiale. Tous les Chevaliers devaient assister à l'office et à la messe, où se distribuerait le pain bénit. Désormais, tous ceux qui voudraient appartenir à la Compagnie des Tireurs seraient tenus de s'enrôler dans la Confrérie de Mgr Saint Sébastien. Le blasphème était sévèrement défendu pendant l'exercice de tir et l'amende dont il était frappé serait payée sans délai. Lorsque le cortège des Tireurs et des assistants rentrait du Pâquier, il se rendait d'abord à Notre-Dame où, selon l'usage, le roi du tir faisait offrande de l'oiseau abattu à Saint Sébastien, patron des Tireurs. De là, on allait à l'Hôtel de Ville tout proche pour fêter le vainqueur et assister à la distribution des récompenses faite par les syndics. L'image d'argent de Saint Sébastien remontait au quinzième siècle où les magistrats l'avaient fait confectionner à grands frais, à la suite de la disparition de la peste. Cet ex-voto servait de gage sacré lorsque la ville se trouvait dans une crise financière. Dès que le public savait que Mgr Saint Sébastien était engagé pour dettes, il se portait à toutes sortes de générosités pour le dégager. En 1601, il fut engagé pour la dernière fois, et le Conseil décida qu'à l'avenir cette image serait confiée au Chapitre de Notre-Dame, qui en fournirait un reçu authentique, qu'elle serait placée sur l'autel du Saint, en une armoire « *assurée et ferrée* » et qu'elle ne sortirait de là que « *les premiers dimanches des mois pour la procession générale qui se faict à cette occasion.* »

Peste de 1630. — Au cours de cette épidémie qui dépeupla la ville dans des proportions effrayantes, l'Eglise Notre-Dame fut dépositaire d'un vœu solennel, fait en

l'honneur de Saint Sébastien pour conjurer le redoutable fléau. Fidèle à ses engagements, la ville l'a accompli chaque année, par une procession générale, jusqu'à la suppression de tout culte public, en 1793.

Le troisième dimanche de juin une messe se célébrait à l'autel de Notre-Dame de Liesse pour les Tireurs du papegay (7 G. 271).

Trois chapelles rurales placées sous la juridiction de la Collégiale Notre-Dame méritent une mention : Notre-Dame de Pitié; Notre-Dame de Tassé et Notre-Dame de Provins.

CHAPELLE NOTRE-DAME DE PITIE

Fondée vers 1524 par Etienne Rouph ou Ruph ou Ruffi, allié aux de Sales, elle fut visitée en 1526 par les Syndics. Saint François de Sales en fut le recteur jusqu'en 1601; le jour de son entrée solennelle comme Evêque d'Annecy, 14 décembre 1602, il s'arrêta dans cette chapelle pour revêtir les ornements pontificaux et recevoir ensuite les compliments des Syndics et Conseillers de la Cour des Comptes.

Le 17 septembre 1659, Mgr Charles-Auguste de Sales et le Marquis de Sales attendent, devant cette chapelle, la dépouille mortelle de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, ramenée par sa femme Elisabeth de Vendôme et ses deux filles.

Au dire du grave historien Besson (1717-63), on vit plus d'une fois dans cette chapelle des enfants mort-nés y donner des signes de vie suffisants pour recevoir le baptême; ce qui lui apporta une célébrité. Aussi, l'on reçoit des dons même de l'extérieur. « En 1687, le Chapitre reçoit 40 florins d'une Dame de Chambéry et en 1689, 3 escus blancs, un louys d'or et un demi croisat d'une autre Dame de Chambéry, pour faire des réparations à cette chapelle. En 1704, il est décidé que seront refaits les vitres de la chapelle, à commun frais avec l'Hospital, à qui appartient la moitié des offrandes. »

« En 1704, défense est faite au Chapitre de confier des calices aux moines inconnus qui en viendront demander pour aller dire la messe à Notre-Dame de Pitié. »

« En 1678, sur requeste présentée par la George Jaret aux fins d'être établie gardiatrice de la Chapelle Notre-Dame de Pitié, deux chanoines sont commis pour connaître l'idonéité de la dite gardiatrice. »

« Les femmes qui reçoivent les enfants mort-nés dans la Chapelle Notre-Dame de Pitié commettent des abus en donnant le baptême à des enfants qui ne donnent aucun signe de vie. » (V. P. de 1680).

En septembre 1768, « la clé de la chapelle a été confiée à Laurence Périllat du Grand-Bornand, femme de François Domenjod, âgée d'environ 45 ans et irréprochable dans ses mœurs, sous la condition qu'elle n'exigera du Chapitre, soit de l'Hospital, que l'honoraire ordinaire de 6 sols; qu'elle n'enterrera dans cette chapelle aucun enfant mort sans baptême et qu'elle observera les règles prescrites par l'administration de ce sacrement, en cas de nécessité. »

FONDATION. — « Désirant augmenter encore la grande dévotion des habitants d'Anneci, S. G. Mgr Pierre-François de Sales, Evêque d'Aoste de 1741 à 1783, donna un capital de mille livres, outre les champs déjà possédés par cette chapelle à Seinod, moyennant quoi sera dite une messe dans la chapelle chaque vendredi, en été à 6 h. du matin et en hyver à 8 h. »

La Mission commencée le 7 décembre a fini le 4 janvier où l'on a béni la Croix de pierre de Notre-Dame de Pitié par le P. Charvier, capucin, accompagné de tout le Corps.

La Chapelle tomba en ruines après la Révolution et on conserva la Croix que l'on voit au carrefour des avenues de Genève et des Romains.

Il existe deux statues de *la Pieta* que l'on assure venir de cette ancienne chapelle; l'une, plus grande, est conservée dans la crypte de la Visitation d'Annecy et l'autre en pierre, dans l'Eglise Notre-Dame de Liesse.

Pendant tout le Moyen-Age et jusqu'à une date très rapprochée de nous, la chapelle et la croix de Notre-Dame de Pitié furent une des trois stations des Rogations.

Une Procession avec messe basse et Suffrages a lieu

dans la Chapelle Notre-Dame de Pitié au faubourg de Bœuf le vendredi avant la Semaine Sainte.

CHAPELLE NOTRE-DAME DE TASSÉ A GEVRIER

L'acte de fondation est consigné dans les Registres de la Collégiale, en date du 30 août 1685.

« A été délibéré que sera bâtie aux frais du Chapitre une chapelle au bout du pont du Tassé, commune de Givry, sur le pré du S. Avocat Gentil et conformément à la sentence arbitrale rendue contre le V. Chapitre d'une part, et ledit S. Gentil d'autre part par le Rme Evêque et Dom Meillardet, religieux de Citeaux, Proviseur du Séminaire de Dôle, arbitres convenus, dans laquelle chapelle sera mise la statue qui est à présent au haut du pillier qui est au pré Gentil, et commis pour préparer les matériaux nécessaires pour la construction d'icelle les RR. SS. Amblet et Sage, Prestres d'Honneur; le prix fait pour la taille sera donné à Mathieu Tiassey, Jh Contat et Jn Riondet, Mes tailleurs de pierres. »

Du 27 décembre 1685. « A été commis les RR. SS. Amblet et Decoux pour prier Mgr le Rme Evêque de vouloir comettre quelqu'un de céans pour la bénédiction de la chapelle nouvellement construite au bout du Pont de Tassé, en l'honneur de l'Annonciation, en présence de laquelle (chapelle) Dieu favorise de grâces extraordinaires ceux qui ont recours à lui par l'intercession de la T. S. Vierge. — A été commis le R. S. Chan. Machet lequel s'est acquitté de ladite commission le même jour (31 déc.) y ayant chanté une messe solennelle de Notre-Dame, après la bénédiction. »

OFFRANDES. — « Les offrandes arrivées à la chapelle Notre-Dame de Tassé dès le mois d'août dernier (1685) jusques à ce jour, 1er mars 1686, se montent à 88 fl.

« Les offrandes de Notre-Dame de Tassé faites au cours de mars 1686 se montent à 85 fl. qui seront employés à dire des messes, et la levée du tronc sera faite par deux chanoines qui possèderont chacun une des deux clefs du tronc. »

Le pont de Tassé, situé sur le Thiou et le Fier, est très ancien. Le 30 avril 1443, l'antipape Félix V donne permis-

sion aux habitants d'Annecy d'employer le tiers du revenu des confréries à reconstruire le pont de Tassé. (Gonthier, III, 365).

« Le 6 juin 1686, le Chapitre constate qu'il est de la dernière nécessité de faire construire un clocher à la Chapelle Notre-Dame de Tassé. »

« Le 20 mars 1688, le Sgr Doyen est prié d'aller dire la messe et prescher à la Chapelle Notre-Dame du Pont de Tassé, le jour de l'Annonciation de Notre-Dame et sera accompagné du Ch. Crud. »

En juin 1687, le Chapitre décide qu'on n'ira plus dire la messe à Notre-Dame du Tassé, les dimanches et festes pendant la grand'messe du Chapitre, mais seulement trois dimanches par mois, en dehors de cette grand'messe du Chapitre. »

PROCESSION A LA CHAPELLE. — « En avril 1688, le Chapitre constate que la Chapelle de Brogny, où l'on est accoutumé à aller en procession le troisième jour des Rogations, étant en mauvais état, il serait mieux d'aller à Notre-Dame de Tassé, si MM. de Ville veulent y consentir, lesquels ont fait réponse qu'ils y consentiraient très agréablement et ensuite on a été en procession à la dite Chapelle du Tassé. »

DÉMOLITION DE LA CHAPELLE. — « Le 20 thermidor, an IV, le Conseil cantonal réuni à Annecy, décide que la chapelle de Tassé, située en un lieu très propice, continuera à être conservée comme Corps de Garde pour arrêter les malfaiteurs. »

Malheureusement, cette décision ne fut pas respectée, car le 28 frimaire, an V, le même Conseil constate que les acquéreurs de la chapelle ont détruit et vendu le toit de la dite Chapelle de manière qu'il n'en reste que les murs qui servent de repaire aux malfaiteurs. On invite l'Administration à faire raser totalement le bâtiment, surtout qu'il y a peu de jours, on a assassiné un individu à quelques pas de la dite chapelle. » (A. D. L. 3/5 fol. 87).

Le mobilier de l'ancienne chapelle et une statue en particulier seraient conservés dans une famille de Meythet.

A peu de distance de l'emplacement de cette chapelle démolie s'élève maintenant la gracieuse église paroissiale

de Cran. Construite d'abord comme chapelle de secours par la Société des Forges elle devint en 1869 le centre d'une nouvelle paroisse dénommée Cran-Gevrier.

NOTRE-DAME DE PROVINS A ANNECY-LE-VIEUX

Nous donnons ici le résumé d'une brochure de 46 pages parue en 1877 chez Burdet, Annecy, sous la signature J. Ch.

ORIGINE. — Une inscription romaine conservée à l'intérieur du clocher et une statue en bronze trouvée au XVI^e^ siècle prouvent que Jupiter avait son autel sur les hauteurs d'Annecy-le-Vieux.

Un vieux parchemin dit formellement que l'église primitive d'Annecy-le-Vieux fut bâtie sur les restes d'un temple dédié à Jupiter.

Suivant quelques auteurs, les fils de Saint Benoît vinrent s'établir à Talloires vers la fin du VIII^e^ siècle et possédèrent de nombreuses propriétés à Annecy-le-Vieux. Pour extirper le fanatisme païen, ils prirent possession de Provins au nom de la Vierge et lui élevèrent une statue. Grobel, dans « Notre-Dame de Savoie », signale l'existence d'un sanctuaire dans ce hameau vers 1350. L'Eglise d'Annecy-le-Vieux avec la Chapelle de Provins furent unies à la Collégiale Notre-Dame de Liesse en 1516.

RECONSTRUCTION. — Le 17 février 1669, Demoiselle Antoine Guirod, veuve de Cl.-Fr. Arpeaud, Maître Auditeur en la Chambre des Comptes, et propriétaire à Annecy-le-Vieux, donna devant sa maison de Provins le terrain nécessaire à la nouvelle construction de la chapelle et fonda six basses messes annuelles en abandonnant son droit aux dismes qu'elle percevait sur le terrain des Iles de concert avec la cure d'Annecy-le-Vieux. Elle plaça cette chapelle sous le vocable de « *Notre-Dame de Compassion, des Saints Antoine et Guérin.* »

Pendant la Révolution, les titres de rentes disparurent, mais la chapelle demeura et le culte y fut rétabli dès le début de 1804. En 1818, Rd Morel, ancien chartreux, devenu curé d'Annecy-le-Vieux, obtint la restitution des fondations enlevées par la Révolution.

CHAPELLE ACTUELLE. — Elle date de 1858; l'architecte Mangé, un enfant d'Annecy-le-Vieux, en dressa le plan et la générosité des fidèles en fit les frais. M. le curé d'Annecy-le-Vieux, Rd Coppel, donna la porte, la rosace et les cinq fenêtres gothiques, le tout en pierre finement taillée de Morzine.

LA STATUE. — C'est une sculpture en bois représentant la Mère de Dieu tenant dans ses bras le corps inanimé de son Fils. Avons-nous là l'antique statue de la légende ? Les documents font défaut.

Quand éclata la Révolution, les deux églises d'Annecy-le-Vieux, les chapelles de Novelle, Brogny et Vignères furent dévastées. Provins ne fut pas oublié; les armoiries de J. de la Combe, l'inscription de la pierre commémorative furent mutilées mais la statue fut enlevée un soir par Nicolarde Salomon d'Albigny et cachée dans sa maison jusqu'en 1804. A cette date, les jeunes gens d'Albigny la rapportèrent processionnellement à Provins. C'est dans cette maison d'Albigny que les PP. Capucins Zozime et Favre baptisaient les enfants pendant la Révolution.

DÉVOTION. — L'historien Besson place Provins au nombre des principaux lieux de dévotion du décanat d'Annecy. En 1684, on y célébra le mariage d'une fille d'Annecy-le-Vieux avec un jeune homme du Languedoc.

Les Processions annuelles que l'on y faisait avant la Révolution étaient au nombre de six : le Vendredi après la Passion; les Rogations; à l'Assomption, on y chantait les Complies; le 28 août, Saint Augustin, on y bénissait du pain et du sel pour les animaux; la Nativité et, le 27 octobre, Saint Simon et Saint Jude.

Les deux fêtes de l'Assomption et de la Nativité attiraient un grand concours de peuple des environs. Nombreux sont les ex-votos qui témoignent les bienfaits reçus en ce sanctuaire.

J. CH. 1877.

Cette chapelle était également placée sous la juridiction du Chapitre Notre-Dame qui allait lever les troncs et acquitter des messes. « Au printemps 1680, le Chapitre

constate qu'il reste à dire 3.153 messes à la Chapelle de Provins reconstruite. »

MESSES. — Chaque mois, le chanoine administrateur des biens d'Annecy-le-Vieux allait lever l'argent pour messes déposé dans le tronc de la Chapelle Notre-Dame de Provins.

Voici le nombre des messes à 6 sols recueillies pendant l'année 1680-81 : Mars : 91; avril : 141; mai : 289; juin : 1.151; juillet : 224; août : 413; septembre : 459; octobre : 261; novembre : 286; décembre : 93; janvier : 30, et février : 17; soit autotal : 3.490 messes. (7 G. 308).

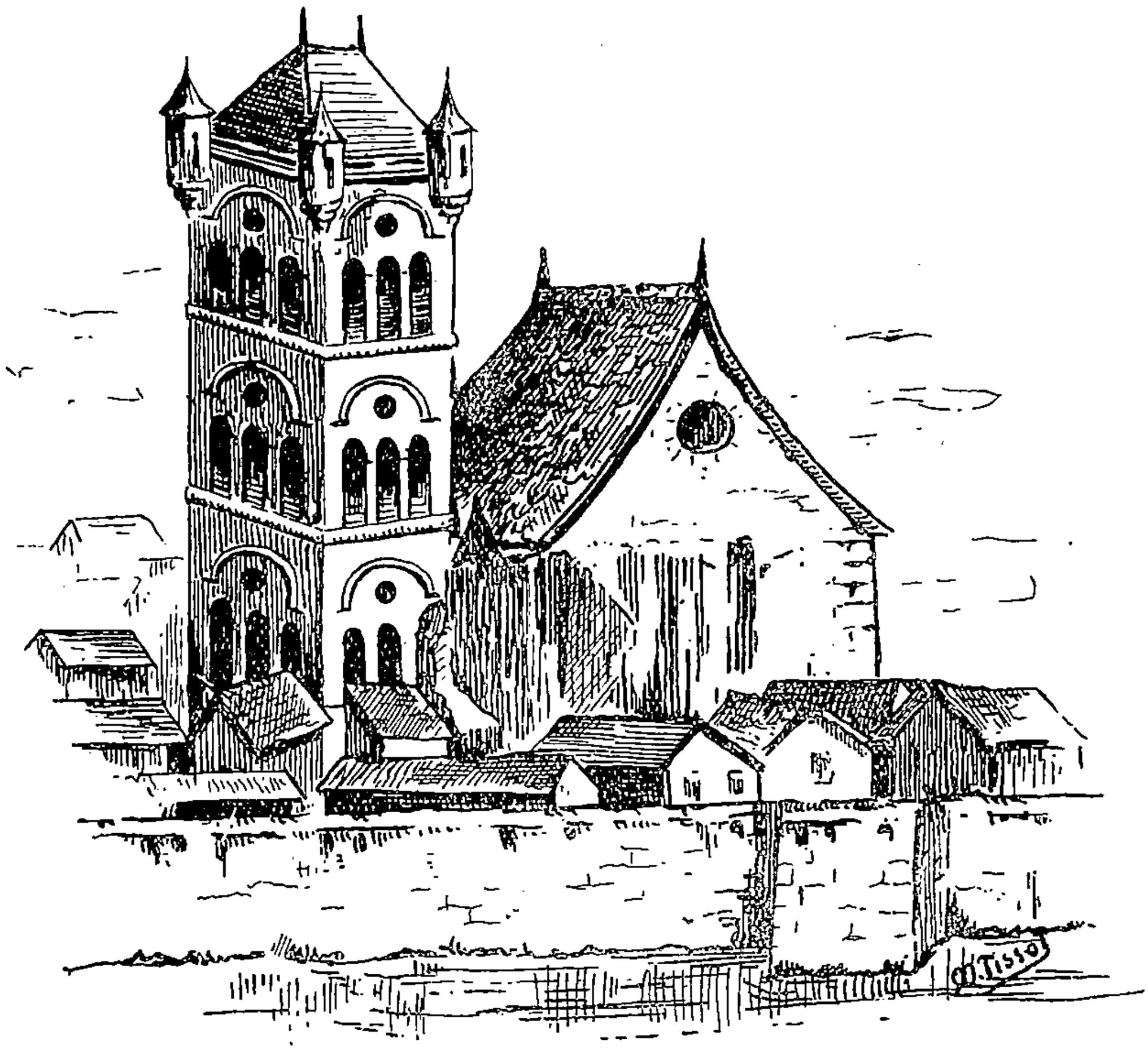

EGLISE DE NOTRE-DAME EN 1598
d'après le plan signé « de Chastillon ».
Le clocher, incendié en 1559, n'a pas encore recouvré sa flèche élancée.

BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE II

Tombeaux des Comtes de Genève et Ducs de Nemours

Sacristies et mobilier. — Incendies de 1412 et 1448. — Visites Pastorales. — Embellissement de l'Eglise au XVIII^e^ *siècle. — Sanctuaire de Liesse en Picardie.*

Nous avons vu qu'Amédée III, dans son testament avait formulé la volonté d'avoir un tombeau pour lui et ses descendants dans l'Eglise Notre-Dame.

Le Chanoine Ducis nous en indique l'emplacement exact : « Le maître-autel dédié à Saint Antoine occupait dans le chœur le foyer absidal de 4 mètres de rayon. Entre cet autel et le chevet s'élevait le tombeau flanqué de chaque côté d'un autel; du côté Epitre, celui de Saint Blaise fondé par le Comte Amédée III; du côté Evangile, celui de Saint Adrien fondé par sa femme Mathilde de Boulogne. » (Rev. Sav., 1871, 38).

Chaque jour, après la Messe et après les Vêpres, le Chapitre se rendait « vers le milieu du Chœur du côté de la Sacristie, et récitait un *De Profundis* sur le dit tombeau des anciens Comtes de Genève et des Ducs de Nemours-Genevois. » (Déc. 1684).

Voici la liste des membres de cette famille ensevelis dans le tombeau de Notre-Dame de Liesse :

1°) Le Comte Amédée III, restaurateur de l'Eglise, mort en 1367.

2°) Philippe, fils aîné d'Amédée VIII, mort en 1450.

3°) Philippe, premier Duc de Nemours-Genevois, mort à Marseille le 25 novembre 1535 et ramené à Annecy le 19 mars suivant.

4°) Charlotte d'Orléans, femme du précédent, morte à Dijon le 8 septembre 1549.

5°) Jacques, fils des précédents, « prince très beau, vaillant, accortable, bien disant, bien écrivant, parfait en tcut, la fleur de la Chevalerie. » (Brantôme). Il mourut à Annecy le 15 juin 1585.

6°) Anne d'Este, épouse du précédent, morte à Paris le 7 ou 21 mai 1607. Saint François prononça son Oraison Funèbre à Notre-Dame de Liesse.

7°) Charles-Emmanuel, fils des précédents, mort avant sa mère, le 13 août 1595.

8°) Henri, frère du précédent, mort à Paris le 10 juillet 1632, et son fils aîné François de Paul, baptisé par Saint François de Sales et mort à 5 ans; tous deux furent ramenés de Nemours sur le même char funèbre traîné par six chevaux, et enterrés à Notre-Dame le 7 août 1632.

9°) Marguerite, sœur de Henri, morte en 1572.

Viennent ensuite les trois fils du Duc Henri, savoir :

10°) Louis, mort le 16 septembre 1641, au siège d'Aix; il était âgé de 20 ans.

11°) Charles-Amédée, tué dans un duel à Paris, à l'âge de 28 ans, par son beau-frère de Beaufort, le 13 juillet 1652.

12°) Henri, dernier prince de la branche Nemours, mort à Paris le 14 janvier 1659. Il avait fondé un hôpital pour les indigents et une maison de refuge pour les nouveaux convertis. Son désir d'être enterré à Annecy ne se réalisa pas, car sa femme, Marie d'Orléans, y mit opposition à cause de la dépense, « et son corps resta dans la Chapelle des Feuillants en plus mauvais état que ne l'aurait été le moindre bourgeois. » (Armorial de Savoie).

Au début du XVIII[e] siècle, les tombeaux de Notre-Dame de Liesse étaient dans un état peu convenable et la correspondance suivante s'établit entre le Chapitre et la Cour de Turin.

Le 26 juillet 1701, le Chapitre envoyait la lettre suivante à Mme Royale :

« Madame, Le plâtre de notre Eglise abattu presque de toute part par la succession de trois cents et trois années, nous ayant invité à faire un effort pour la faire replâtrer et reblanchir entièrement, nous avons été contraints de déplacer les draps de velours noir dont étaient pavés les piliers qui terminent les extrémités du lieu où reposent les cendres de vos glorieux ancêtres et de lever en même temps celui qui le couvre avec le dais qui était au dessus, et comme quelques-uns de ces draps avaient servi aux funérailles de Mme Charlotte d'Orléans en 1549, les autres à celles de Charles-Emmanuel de Savoye en 1595, et les autres à celles de feu Mgr votre Père, de glorieuse mémoire, en 1659, la plupart de ces draps, presque tous pourris, sont hors d'estat d'être remis en leur place, et comme d'ailleurs cet (augune ?) n'est couvert que de simples ais de sapin qui ne sauraient le préserver de l'injure du temps, nous prenons la liberté de supplier très humblement V. A. R. de vouloir donner les ordres qu'elle jugera convenable pour la sûreté et la décence qui lui sont dûs... Annessi, 26 juillet 1701. »

Réponse de Mme Royale, lue au Chapitre le 11 août.

« Révérends, très chers, bienaimés et féaux,

« Nous avons considéré tout ce que vous nous avez représenté dans votre lettre du 26 de ce mois, remplie de témoignages de votre piété et de votre zèle pour tout ce qui nous regarde. L'Abbé de Pellavucin vous fera savoir nos intentions en vous envoyant cette réponse; elles seront conformes à vos désirs. Nous vous saurons très bon gré de celuy que vous avez de mettre les cendres de nos ancêtres dans un lieu décent et convenable à leur dignité. Nous distinguerons volontiers votre Corps dans toutes les

occasions par des témoignages particuliers de notre estime. De Turin, le 29 juillet 1701.

« Duchesse de Savoye, Reyne de Chypre : JEANNE-BAPTISTE. »

Réponse de M. l'Abbé de Pellavucin.

« Messieurs, Je vous envoie, ci-joint à la réponse de Madame Royale, le dessin qu'elle a choisi pour poser les cendres de ses ancêtres plus honorablement qu'elles ne l'ont été jusques à présent.

« Cette Princesse souhaite que vous l'examiniez et qu'après avoir vu s'il peut être pratiqué dans l'endroit où est le dépôt des Princes de Nemours, vous appeliez les plus habiles ouvriers pour qu'ils le reconnaissent et qu'ils entreprennent de le rendre parfait dans un temps fixe, après le jour qu'ils commenceront à y travailler.

« Vous prendrez la peine aussi, Messieurs, de voir les marbres noirs et blancs qu'ils voudront y employer et de convenir avec eux du prix pour tout ce qui peut être nécessaire à son entière exécution. Après quoi, vous informerez exactement Madame Royale de toutes choses pour qu'elle prenne sur vos relations sa dernière résolution. Elle compte d'y faire travailler l'année qui vient et vous faire plus amplement savoir ses intentions, lorsqu'elle aura les lumières qu'elle attend de vos soins et de votre zèle. Cette Princesse désire, en attendant, que vous ostiez tous les draps usés qui ornent le cercueil et que vous en fassiez fermer l'ouverture avec une pierre sur laquelle on bâtira ensuite le tombeau, suivant qu'il sera réglé lorsqu'on commencera à y mettre la main. Elle pensera à l'établissement des suffrages et vous fera en attendant fournir l'argent que vous aurez dépensé pour fermer la cave.

« A présent, je m'imagine que vous trouverez bon de communiquer toutes choses à Mgr l'Evesque de Genève... Vous pourrez vous adresser avec droiture à M. le Président de Lescheraines, Intendant de cette Province, et pourrez par son canal avoir plus aisément les directions pour réduire cet ouvrage à sa perfection... »

— Trois membres du Chapitre sont députés pour communiquer cette lettre à l'Evesque.

— Réponse est adressée à Madame Royale « pour la remercier du pieux dessein qu'elle a conçu de faire construire un mausolée dans son Eglise Notre-Dame d'Annessi à la mémoire de ses augustes ancêtres. »

RÉPONSE A M. L'ABBÉ DE PELLEVESIN « pour lui demander le temps de découvrir les ouvriers capables d'exécuter le riche mausolée dont elle leur a envoyé le dessin et les marbres blancs et noirs que l'on veut y être employés. »

« Le 22 sept. a été délibéré qu'en suite de la découverte qu'on a fait d'un beau marbre noir qui est auprès de Vevay en Suisse et d'une pierre blanche en Chablais, le Rd Secrétaire en donnera incessamment avis à M. l'Abbé de Pellevesin et à M. le Président de Lescheraine. »

PRIX FAIT. — « Le 15 déc. est misé le mausolé des Princes de Nemours par le Sr Burin, Architecte Bourgeois d'Annecy, à 1.500 ducatons, se chargeant fournir le marbre et exécuter l'ouvrage, conformément au dessin et devis envoyés par Madame Royale. »

A quelle date exacte fut terminé ce travail ? La chose est assez difficile à déterminer. En mars 1702 le Chapitre note « que Madame Royale envoyera aux prochaines festes de Pasques l'Ingénieur Berthola pour examiner sur les lieux ce qu'il y aura à faire pour le mausolée à dresser à la mémoire de ses illustres ayeuls. »

En septembre 1709, « le Chapitre décide d'écrire une lettre d'honnêteté à M. le Chevalier Fichet sur sa convalescence, attendu la protection qu'il nous accorde pour procurer un mausolée aux Princes de Nemours enterrés dans notre Eglise. »

Le Registre Capitulaire nous fait connaître l'existence du *tombeau des Nobles de Saint Jeoire* situé à proximité de celui des Princes.

Le 18 juillet 1684, « le Chapitre examine le testament de Ne Prosper de Saint Jeoire du 4 novembre 1666; son héritier, Ne Jean Michel de l'Omel, a vendu à Ne Gallay, coseigneur de la Val des Clefs et Juge-Mage de Genevois, son tombeau placé dans notre église, dans la chapelle Notre-Dame de l'Alée, au devant de l'autel et à l'entrée de

laquelle chapelle il y a une plaque de laiton couvrant ledit tombeau, auquel sont insépulturés les Seigneurs de Saint Jeoire. »

Révolution. — Quand fut démoli le chevet de l'Eglise en 1793, les ossements des Ducs de Nemours furent transportés dans le cimetière du Sépulcre (emplacement actuel de la marbrerie Peterlongo). Les marbres du tombeau servirent à des usages profanes mais une partie de la ballustrade qui l'entourait fut utilisée comme table de communion dans la Cathédrale, à la chapelle du Saint Sacrement. Pendant qu'Hautecombe et Brou gardent pieusement les cendres des Princes de Savoie, Annecy ignore l'emplacement exact où se trouvent les restes de ceux qui firent sa gloire pendant plusieurs siècles.

Les Sacristies. — L'intention du fondateur étant de créer une Collégiale pour prier et veiller sur son tombeau, l'architecte consacra une vaste surface aux trois sacristies contiguës au clocher et au chœur. La première était réservée aux 12 Chanoines; la 2e aux 12 Prêtres d'Honneur et la plus petite aux 6 Enfants de Chœur. Un escalier en colimaçon conduisait à une vaste sacristie supérieure dans laquelle était conservé le mobilier.

Sans parler des ornements ordinaires et vases sacrés en usage dans toutes les églises, notons en passant que la Sacristie Notre-Dame possédait :

1) Une grosse masse en argent portée par le dignitaire qui marchait en tête des cortèges et processions.

2) Deux bâtons d'argent portés par les chantres aux processions. « En octobre 1764, le Sacristain donne au Sr Masson, orfèvre de cette ville, commission de faire les bâtons d'argent légués à la Sacristie par feu Rd Rivolet, pour le prix de 18 louis d'or. »

3) Six chandeliers argent pour les festes.

4) Une très belle croix processionnelle. « Le 17 février 1773, Mr Masson, Me Orfèvre, s'est chargé de faire dans le terme de 3 mois, pour le prix de 20 louis d'or neufs de France, une grande croix processionnelle, dont toute la matière nécessaire en or et en argent sera fournie par le

Chapitre et qui sera conforme au dessin. » — Le 8 juin, le Chapitre constate que la Croix fournie contient en argent : 128 onces 1/3 provenant de la fonte de l'ancienne qui pesait 150 onces (outre le bois et les ferrures), plus 101 onces produites par la fonte de 3 calices et 2 patènes, plus 15 onces 1/2 fournies par l'orfèvre, en tout 245 onces, ce qui fait en monnaye de Savoie 1.592 liv. La dorure employée a demandé 11 sequins 1/2, soit 107 livres 8; La façon a coûté 20 louis et 20 écus d'étrennes, soit 418 liv. Au total : 2.119 livres.

C'était à coup sûr une belle œuvre d'art qui a sombré dans les pillages de la Révolution.

5) *Ornements.* — La Sacristie était bien fournie avec les cadeaux princiers qu'elle recevait.

« Il s'y trouve de très beaux ornements d'Eglise fort antiques, à fond d'or, donnés par Mme Charlotte d'Orléans et les Vicomtes de Martigues Seigneurs du Luxembourg. » (Manuscrit de 1650, A. D. Chambéry).

« Le 2 avril 1716, ont été reçus et portés en Sacristie les ornements que Mme Royale vient de nous envoyer pour le Service Solennel de sa Fondation, et a été prié notre Rd Secrétaire de faire une lettre de remercîment à cette Auguste et Généreuse Princesse. »

« En 1778, le Chapitre déclare que, vu le dépérissement total de nos ornements riches, ils seront mis au feu pour en retirer les restes d'or et d'argent qui s'y trouvent. Le 20 janvier 1780, le Chapitre reçoit de Lyon, pour faire des ornements, 44 aunes d'étoffe fond frisé or et argent relevé sans nuance, pour le prix de 2.632 livres. »

6) *Christ ivoire.* — « Le 13 octobre 1723, l'Avocat Treppier a remis au Sacristain un Crucifix d'yvoire très beau attaché sur un velours noir, accompagné d'un cadre doré que feu Rd Treppier son oncle, Pr. d'Honneur de céans, avait légué à notre Eglise. »

Février 1741. « Le Crucifix d'yvoire, volé le 28 novembre dernier sur l'autel Saint Joseph et vendu ensuite à Chambéry, a été découvert et reconnu pour être le même. Comme celui qui l'a acheté l'a payé 5 liv., on lui remboursera cette somme pour le recouvrer. »

Janvier 1756. « Le Chanoine Videt (né à Annecy, Con-

fesseur de la Duchesse de Savoie) envoie de Turin trois cartes d'autel avec quadres d'argent en ciselures, avec des pièces pour faire un devant d'autel. »

7) *Tapisseries.* — On s'en servait pour couvrir les piliers de l'Eglise, décorer les autels, lors du passage des Souverains à Annecy et à chaque « Grands Pardons ». La Ville les empruntait pour certaines grandes fêtes, mais à la suite de dégâts causés, on ne les laissa plus sortir de l'Eglise.

8) *Reliques de Saint Grat.* — « Du 21 août 1656, Rme Ch. Auguste de Sales atteste qu'il y a en l'Eglise Notre-Dame, en cette Ville d'Annecy, une particule de reliques donnée par l'Ill. Prince Louis de Savoie avec cédule du 8 juin 1459 et un sceau apposé. » (I. G. 58, fol. 61).

INCENDIES DE 1412 ET DE 1448. — Enveloppée dans l'incendie générale de 1412, l'Eglise Notre-Dame ne pouvait pas compter sur la ville en ruines pour réparer ses malheurs. La Collégiale et le Comte de Genevois recoururent au Pape Eugène IV et obtinrent le privilège suivant :

« A toute personne des Etats de Savoie et de la Province de Vienne qui travaillerait ou ferait travailler à la reconstruction de cette église, pendant 20 jours pour les personnes riches, 10 jours pour les moins aisées, et 6 pour les autres, il serait accordé : 1°) la permission de choisir pour une fois un confesseur investi de tous les pouvoirs, et 2°) une indulgence plénière à l'article de la mort. »

Un deuxième incendie éclata le 12 mai 1448, et les dégâts nous sont connus par les lignes suivantes extraites des Registres Capitulaires de Lausanne (1).

« Les Chanoines de Lausanne réunis en Chapitre le 23 octobre 1448, ayant appris l'état lamentable de l'Eglise Notre-Dame de Liesse d'Annecy qu'un récent incendie avait visitée, oh douleur ! dévorant l'Eglise avec tous ses joyaux, livres, calices, ornements, vêtements ecclésiastiques, campanile, cloches, et toute la ville d'Annecy avec ses maisons, décide de venir au secours de cette Eglise et de lui envoyer une grande chappe de soie brochée d'or, laquelle avait appartenu jadis au Sgr Pierre Mugnery (Mugnier), chanoine de Lausanne. »

VISITES EPISCOPALES DU XV° SIÈCLE. — La Collégiale Notre-Dame et l'Eglise Paroissiale reçurent quatre visites au cours de ce siècle.

La première eut lieu le 19 juillet 1411, quelques mois avant le terrible incendie de 1412. La paroisse comptait 300 feux, environ 1.500 habitants. L'évêque fait l'éloge du Chanoine J. Savarin, curé, et de ses paroissiens, dont 3 seulement sont signalés comme scandaleux. Sur les 12 Chanoines de la Collégiale, 9 étaient présents.

La deuxième visite fut faite en septembre 1445; le 12 du mois, 105 jeunes clercs furent tonsurés à la paroisse et le lendemain l'Evêque fut à la Collégiale. Elle comptait alors les huit autels ou chapelles suivantes : Saint Jean l'Evangéliste appartenants aux Maillets; Saint Barthélemy à Antoine Asinari; Saint Georges à Anne de Rochette ; Saint Jacques au Chapitre Notre-Dame; Saint Nicolas et Saint Antoine à Guill. de Genève; les trois dernières: Saint Bernard, Saint Laurent, Saint Sébastien étaient toutes récentes. Le prélat ordonne « d'enlever les bancs dont l'église était encombrée et de ne laisser que le nombre suffisant pour les femmes enceintes, les fiancées et les personnes débiles. »

La troisième visite se fit le 24 septembre 1470, par Mgr Mamert Fichet qui, deux ans plus tard, ordonna dans l'Eglise Notre-Dame : 25 prêtres et 21 diacres, dont la moitié venait des diocèses voisins; 44 sous-diacres, dont une dizaine d'étrangers; 43 minorés et 28 tonsurés.

La dernière visite eut lieu les 12 et 13 août 1481; Notre-Dame comptait alors 12 chapelles, mais n'avait pas encore réparé les dégâts des deux incendies. On y parle des miracles nombreux obtenus de Notre-Dame de Liesse et de l'affluence des peuples.

OFFRANDES. — « Toutes les offrandes faites en l'Eglise Notre-Dame doivent être employées pour l'entretien de la Sacristie, sauf celles du Jubilé partagées par moitié avec l'Hôpital Notre-Dame. » (Visite Past. de 1680).

EMBELLISSEMENT

REPARATIONS A L'EGLISE NOTRE-DAME

En 1475, on présente le projet de reculer et amoindrir l'hospice Notre-Dame en vue d'embellir ladite Eglise.

En 1479, on décide de démolir une chose peu esthétique, puisque « les latrines construites au-dessus des murs et surplombant l'Eglise doivent disparaître. »

POTERNE DE L'EGLISE. — On appelait poterne une porte ouvrant sur un canal que l'on fermait en cas de siège. « En 1491, par mesure de défense et de sécurité, les clefs des poternes de Notre-Dame et de Saint Dominique doivent être remises aux Sindics ». « En 1479, le Comte Janus avait ordonné de la boucher. »

MURS DE FORTIFICATIONS. — « En 1490, le Chapitre est autorisé par le Conseil Général de construire un mur derrière leur Eglise jusqu'à la Tour de Jacque de Roletti; dans l'angle de la place jouxte la dite Tour, une maison munie de canonnières, fenestres et archères pour les Clercs de Chœur, à la condition de ne pas s'approprier la dite place. »

Il s'agit sans doute de la maison en pierres de taille, construite à gauche avant de franchir la porte et pont Notre-Dame, quand on venait du Puits Saint Jean. Elle ressemble encore à une forteresse.

La même année, le Chapitre demande au Conseil de « bastir un mur allant du Thiou au mur de l'Eglise, du costé de l'Hôpital avec, dans l'angle dudit mur, une porte commune pour l'Eglise et la Ville. »

C'est sans aucun doute le mur qui relie encore la façade de l'Eglise à la façade du presbytère actuel, avec une porte cochère surmontée de deux ouvertures pour fenêtres.

RÉPARATIONS. — Le 13 janvier 1570, Pie V concède le pouvoir de prendre le tiers des dîmes de la cure du Petit-Bornand, pendant 10 ans, pour les réparations de la Collégiale de Notre-Dame, à la demande du Doyen.

En mai 1696, le Chapitre confie au peintre Joachim de Carouge le soin de faire les quatre tableaux des Chapelles Saint Joseph et Sainte Barbe, moyennant le prix de 400 liv.

PRIX FAIT. — En septembre 1701, le Chapitre de Notre-Dame retire 2.000 florins prêtés à la Communauté d'Alby; nous allons voir l'usage qu'elle en fait.

1°) On donnera 3 fl. au Md Lachenal pour couleurs employées aux Armoiries de la Voûte du Chœur.

2°) On fera un portail à la première porte de notre Eglise, le prix fait en est donné à M. Francœur pour le prix de mille florins.

3°) On payera 308 fl. au Sr Audé pour le fer acheté pour le service de l'Eglise.

4°) On payera 350 fl. au menuisier Favre pour la grande porte du nouveau portail de l'Eglise et 180 fl. à la Veuve Poitevin pour la ferrure de la grande porte.

5°) Prix fait de la démolition de la batisse et muraille de dessus le nouveau portail, pour le prix de 200 fl. et 7 fl. de gratification aux massons en posant la pierre fondamentale du portail (Août 1702).

6°) Pour rendre la nef de Notre-Dame de Liesse plus régulière, on démolira les autels de Saint Antoine et de Notre-Dame Dupuis (sic) et que l'on les placera dans quelque autre lieu plus convenable de l'Eglise (Septembre).

7°) 42 flor. aux massons pour blanchir la Chapelle Saint Nicolas et la muraille faite sur le portail neuf.

8°) On refera le tableau du *vieux clocher* pour en conserver toujours la mémoire dans notre Eglise.

9°) On ordonne au Sacristain, en décembre, de placer les mystères de Notre-Seigneur autour du Maître-Autel et ceux de la Sainte Vierge dans la nef de Notre-Dame de Liesse.

10°) On fera mettre en couleurs la portière de la grande porte de l'Eglise.

11°) On payera 48 flor.. pour un escalier en bois et galerie derrière la Maîtrise.

12°) On payera 200 fl. aux SS. Charvet et Villavieille, sculpteurs, pour le rétable de Saint Antoine, suivant le dessein (sic).

13°) En may 1703, on enjoint de faire murer la porte

du promenoir du costé de la maison des Srs Comte, attendu qu'elle rend le promenoir publique.

On écrit au Sr Lange à Turin pour faire faire le tableau de la Chapelle Saint Antoine, et on lui donnera 6 louis d'or, pourvu qu'il y fasse entrer l'outremer.

On payera 625 flor. pour le prix fait du rétable de la Chapelle au Sr Villavieille et à Mr Languedoc, à poser pour nos prochains grands Pardons.

On payera 112 fl. à l'Allemand Possur, pour raccommoder notre orgue et y ajouter un jeu de trompette.

VENTE DE TABLEAUX. — En août 1702, est vendu à Rd Fleury la Statue de Notre-Dame qui était sur le vieux portail de l'Eglise, pour 5 florins; au Rd Coppier les huit vieilles tapisseries de toile, à raison de 2 fl. 1/2 pièce.

En août 1703, on donne à Rd Coppier le vieux tableau de la Sainte Vierge et de Saint Joseph à moitié déchiré, en considération des petites peintures que ledit Coppier a fait dans l'Eglise et dans la Sacristie.

CABARETIER INDÉSIRABLE. — Après avoir remis à neuf l'intérieur de l'Eglise, les Chanoines jugèrent bon de nettoyer les abords; voilà pourquoi, en décembre 1702, ils décident « qu'on n'ascensera plus la maison jointe à la Sacristie à des cabaretiers, à cause de l'indécence et des inconvénients qui en arrivent. »

« On donne 7 flor. à G. Bornens, pâtissier, pour n'avoir achevé son temps dans la maison qu'il va quitter derrière notre Eglise. »

RÉPARATIONS ET ORNEMENTATION. — « En 1702, on donne au Sr Barthélemi Cullier, Vitrier du Pays des Grisons, le prix fait pour relamer toutes lés vitres de l'Eglise et Sacristie pour en faire 20 panneaux à neuf et pour la fenêtre entière de Notre-Dame de Liesse pour la somme de 380 fl. Le vitrier fournira le verre, les plombs, fil de fer et soudures nécessaires. »

ARBRE DE JESSÉ. — On donne à M. Favre, menuisier, le prix fait pour transporter l'Arbre de Jessé, le relamer et le refaire pour le prix de 60 florins. »

VENTE DE VIEUX TABLEAUX. — « Ont été expédiés les vieux tableaux de l'Eglise comme s'ensuit :

1) Deux vieux tableaux sur le bois, l'un de la Nativité de N. S. et l'autre de l'Adoration, au Rd Sacristain Bérard, 10 flor.

2) Les deux portes sur lesquelles est peinte l'histoire de Saint Antoine, au Rd Chan. Machet pour 20 fl.

3) Un ciel de lit au Rd Lagrange pour 3 fl.

4) La décoration faite pour le premier mariage de feu S. A. R. à Rd Machet pour 5 flor.

5) Quatre vieux tableaux sur le bois ont été donnés à la Chambre du soubsacristain.

6) Un paysage au Sr Delorme pour 3 flor. et 3 statues au Sr Fleury pour 9 florins.

7) Neuf vieilles statues ont été expédiées au Rd Fleury pour 40 fl. et huit vieilles tapisseries de toile au Rd Doyen pour 40 flor. »

SANCTUAIRE DE LIESSE EN PICARDIE

Nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre qu'en établissant quelques rapports entre ce lieu de pèlerinage du Nord de la France et celui d'Annecy.

A 17 kilomètres de Laon, se trouve un petit village nommé Liesse; là s'élève une grande église de la Renaissance dont l'origine miraculeuse remonte à l'année 1134. Trois frères de Laon étaient partis pour les Croisades et avaient été faits prisonniers dans un cachot du Caire. Là, ils montrèrent les beautés de la religion chrétienne à la fille du sultan venue pour les exhorter à l'apostasie. La Très Sainte Vierge leur apparut et tous les quatre furent miraculeusement transportés au pays de Laon où ils élevèrent une chapelle pour témoigner leur reconnaissance à la Mère de Dieu. On y vénéra la statue en bois que l'on dit avoir été sculptée par les anges dans le cachot du Caire. La petite chapelle fut remplacée par une grande église capable de recevoir les nombreux pèlerins de mar-

que qui s'y rendaient. La plupart des rois de France, à la suite d'un vœu, firent ce pèlerinage; Charles VII, à l'heure des grandes calamités; François I^er^, au retour de Pavie; Louis XIV, dont la naissance avait été obtenue par l'intercession de Notre-Dame de Liesse, y vint vingt-cinq fois.

Il est assez remarquable que les sanctuaires de Liesse de Laon et d'Annecy aient été tous les deux agrandis dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, et qu'à raison de cette circonstance ils aient été enrichis de privilèges spirituels par le même Clément VII, pape. La plus ancienne Bulle en faveur du premier est de 1384, dans les mêmes termes que celle donnée en faveur du second, l'an 1388 et 1394, sauf ce qui est spécial à chaque sanctuaire. Ainsi celui de Laon n'a jamais été assimilé à Sainte Marie Majeure de Rome comme celui d'Annecy. (Ducis, 1871, 58).

« Notre-Dame de Liesse de Picardie comme Notre-Dame de Liesse d'Annecy célébraient leur fête le même jour, soit le 8 septembre, ce qui indiquerait identité d'origine ou de filiation. » (1).

« Autour des villes de Laon, Soissons, on trouve les noms de localités suivants: Anisy, Chevenne, Epagny, Serraval, Moye, Vaux, Regny, Magny, Quincy, Fayet, Vailly, Ouchy, Martigny, etc... »

En 1934, le troisième Congrès Marial National s'est tenu dans ce sanctuaire desservi actuellement par les Pères Jésuites; un grand cortège historique a retracé les principaux événements dont il fut témoin au cours de huit siècles.

La grande Révolution et les guerres successives ont respecté le bel édifice qui l'abrite. La statue miraculeuse a été brûlée en 1793, mais en 1854, on en fit une semblable qui remplace actuellement l'ancienne.

(1) Le plus ancien document connu de N. Dame de Liesse est un Acte du Chapitre de Laon du 14 juin 1471 (Hist. N. D. de Liesse, Laon 1769).

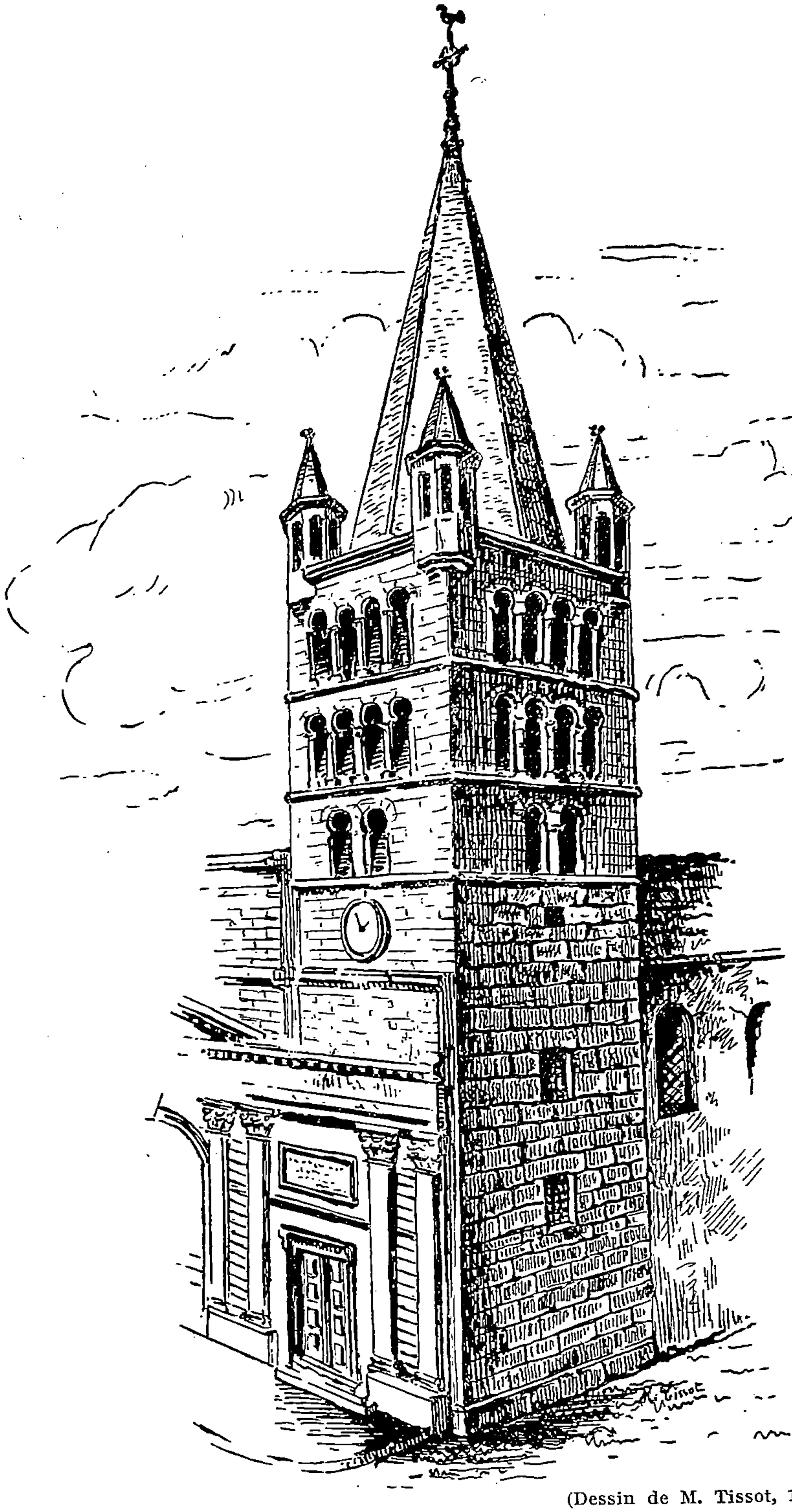

(Dessin de M. Tissot, 1936)

CLOCHER DE NOTRE-DAME.

FAÇADE EST ACTUELLE,

S

CHAPITRE III.

Clocher, Cloches, Sonneries Marguillier

I. — CLOCHER

Tous les architectes sont d'avis que le clocher de Notre-Dame est le plus beau et le mieux conservé des clochers savoyards, mais ils ne sont pas d'accord sur la date de sa construction.

Camille Dunant le fait remonter au XII^e^ siècle, « car il n'est pas admissible que l'on ait accolé un clocher roman à l'église gothique restaurée en 1360. C'est un campanile carré à 3 étages, percé sur chacune de ses faces de 10 arcades en plein cintre, 2 à l'étage inférieur, 4 aux autres étages et séparées par des colonnettes. L'épaisseur des murs est de 3 mètres à la base et 1 m. 80 au sommet. On accède au sommet du clocher par un escalier de pierre en colimaçon de 123 marches de 20 centimètres. » (Rev. Sav. de 1856, 53-54).

« La petite baie en forme de meurtrière qui éclaire l'escalier au rez-de-chaussée, et le linteau de la porte d'entrée du clocher, en accolade brisée aujourd'hui disparue, appartenaient à la période romane (1).

Les baies des étages supérieurs et la porte qui donna entrée à la chambre des musiciens, au premier étage, sont toutes terminées en accolades flamboyantes.

Les chapiteaux des colonnettes et les pieds droits des fenêtres du troisième étage appartiennent aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

(1) Blavignac, dans son Atlas d'Architecture (Genève, 1853) donne un dessin à la plume de cette accolade brisée (planche XXXVII, 4).

Si quelques décors du rez-de-chaussée rappellent le roman, la cause pourrait en être attribuée au seul modèle que les bâtisseurs avaient alors sous les yeux, savoir le clocher d'Annecy-le-Vieux, construit avec des débris de murs et monuments romains. » (Ducis, Rev. Sav. 1870, 100).

« La belle tour de Notre-Dame jointe à celles de son château est à coup sûr un des monuments les plus importants de cette Ville. Les dimensions de la tour ou clocher Notre-Dame sont de 11 m. 64 sur 10 m. 12 et 2 m. 90 d'épaisseur. La hauteur jusqu'à la corniche est de 34 m. 37, celle de la flèche de 21 m. 50 et celle de la croix de 3 m. 50. Total : 56 m. 37. » (A. S., 7, 340).

M. A. Fontaine, architecte honoraire des Monuments Historiques, nous écrit, en date du 10 janvier 1936 : « Je suis monté jusqu'au beffroi et ai constaté que toute la pierre de taille des étages supérieurs était parementée à la bouchardе et, comme celle-ci n'était pas connue avant la deuxième moitié du XVI^e^ siècle, j'en conclus que ces fenêtres ne peuvent être d'une date antérieure. Les pieds droits et cintrés ne sont qu'une imitation naïve du style Renaissance qui venait d'apparaître en Savoie après avoir vu le jour en Italie. Ils ne ressemblent point à ceux des belles fenêtres, réellement romanes du XII^e^ siècle, qui décorent le beffroi d'Annecy-le-Vieux et ont été représentées dans la Revue Savoisienne de 1911. Les deux fenêtres en accolades du premier étage ne peuvent être antérieures au XIV^e^ siècle. Donc, on doit convenir que clocher et église de style ogival ont été construits ensemble et commencés dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle. » (1630).

Comme l'église, le clocher fut incendié une première fois en 1412; et, en 1434 Eugène IV écrit de Florence pour accorder une Indulgence Plénière à ceux qui viendront au secours de l'église Notre-Dame qui manque « de campanile, de cloîtres, et de maisons canonicales, à la suite d'un incendie effroyable (incendio horrendo). »

Incendié une deuxième fois en 1448, il était entièrement terminé en 1512, comme le témoigne le document suivant :

« *Anno Domini 1512, die Veneris, 10 mensis februarii, fuit posita crux magni cimbalatorii Beate Marie Lete An-*

nessiaci. Et ita attestor ego Raymondus Georgii, notarius.» (A. D. série E, 566).

« L'an du Seigneur 1512, un jour de vendredi, 10 fév., fut posée la croix du grand clocher de la B. M. de Liesse d'Annecy. C'est ainsi que moi Raymond Georges, notaire, je l'atteste. »

Aucun document ne prouve que le clocher ait été incendié entre 1512 et 1541, et pourtant, à cette dernière date, le 4 avril, le Chapitre Notre-Dame passe une convention avec le charpentier Guyot de Seynod pour réparer le clocher, à savoir : « prendre la tâche de faire 8 colonnes bonnes, valides, suffisantes, en bois de bon chêne pour la première plateforme et en bois de sapin pour la deuxième. Guyot promet de rendre l'ouvrage complet, y compris les tuiles au sommet, à la Saint Jean proche, pour 106 flor. d'or petit poids. »

En 1559, le clocher est incendié accidentellement puis reconstruit. Voici la description que nous en fait un auteur anonyme dans un manuscrit de 1650, conservé aux A. D. de Savoie.

« Le clocher, tout couvert de fer blanc, à forme d'une couronne papale, est le plus beau ornement de la formature de l'église Notre-Dame; il a été incendié en 1559 par un plombier qui avait oublié un réchaud allumé. Dès lors, on n'a pas trouvé des mains capables pour en bastir un semblable, quoique l'on y en ait basti un d'agréable façon.»

En 1701, le Chapitre vote une somme « pour refaire le tableau du *vieux clocher* pour en conserver toujours la mémoire dans notre Eglise. »

Il fallait donc que ce clocher primitif fut bien remarquable pour que les Chanoines prennent pareille mesure et il est fort regrettable que ce tableau ne nous soit parvenu.

« En juin 1674, le Grand Ouvrier de céans fait remarquer que le dosme du clocher pourrait être ruiné dans peu de temps, à l'occasion du remuement d'une cloche qui s'est fait audit dosme, à moins que l'on ne couvrit l'endroit où elle est de fer blanc ou plomb. »

En avril 1758, le couvert de fer blanc de 1650 va disparaître puisque le Chapitre vote 333 livres pour achat de 14 milliers d'ardoises qu'on fait venir d'Ugine.

Mais voici la Révolution qui va se spécialiser dans la démolition des clochers. Mgr Rebord, dans le Volume 42 de l'Académie Salésienne, a écrit un long rapport extrait des Registres Municipaux.

C'est le 22 février 1794, que la Municipalité donna à forfait la démolition de la flèche et des 4 tourelles du clocher de Notre-Dame, à Claude Chagnon, pour la somme de 995 livres, sous la caution d'Henry Martin.

Le 11 mai, en donnant prix fait à Henry Martin, sous la caution de Cl. Chagnon, de démolir le clocher Saint Dominique pour le prix de 4.495 livres, on fait remarquer que c'était « la nécessité du timbre qui existe à Notre-Dame qui avait formé obstacle à la démolition de son clocher, soit, de ce qui reste. »

Le 26 août, Martin ayant à peu près terminé la démolition de Saint Dominique, s'engagea pour la somme de 2.239 livres à poursuivre la destruction du clocher Notre-Dame, savoir « la démolition de la lanterne, soit dôme, la descente et placement des timbres et dégraissement de l'horloge. » (Arch. Dép., Série 2, non classée, fol. 58, 129, 257).

L'Académie Florimontane possède un tableau du clocher Notre-Dame peint peu de temps avant sa démolition, en 1793.

La réfection de la flèche actuelle date de 1877. Le clocher Notre-Dame est penché d'environ 30 centimètres du côté nord, mais seulement de la base au premier cordon. A partir de ce point, il est d'aplomb; cela fait supposer qu'un affaissement s'est produit après l'achèvement de la première partie de la tour.

PETITE HISTOIRE D'UN GROS BATTANT DE CLOCHE. — En octobre 1693, le Chapitre vote un mandat de 93 florins à payer aux forgerons des Bauges « qui ont raccommodé le battant de la grosse cloche. »

« En may 1695, le battant de la grosse cloche de Notre-Dame est commandé à Faverges; en juin 1696, le Chan. Ouvrier est député pour aller voir ledit battant, et on lui vote quelques jours après la somme de 27 fl. pour les frais du séjour.

En may 1697, on vote 30 fl. à Henry Raucaz du Villaret pour la façon du battant de la grosse cloche.

En juin 1704, on constate que le battant de la cloche est trop petit; on en commande un, en Bauges, de 220 liv. à 9 sols la livre, et on vote 16 fl. aux ouvriers pour boire.

En juillet, on vote 16 fl. au fondeur de Chambéry pour être venu visiter la grande cloche que l'on croit être fêlée; il déclare que le battant se trouve être trop pesant, et on le fait limer à Cran, pour le prix de 12 florins. Le vieux battant pesait 171 liv. et on l'avait repris à 2 sols la livre pour faire le neuf de 227 liv. à 9 sols la livre.

En août, on vote un écu à l'ouvrier venu de Rumilly passer visite de la grande cloche. Le Chapitre délibère que le battant de la cloche étant trop pesant, on en fera faire un autre qui ne pèsera que 160 livres.

En mars 1707, on vote 95 fl. pour frais faits en Bauges avec le Mareschal George pour le battant de la grosse cloche qui est de 150 livres.

En 1716, le battant de la grosse cloche est trop léger; il faut en faire faire un à Coppet par Siméon Crochet, du poids de 160 liv. payé 24 patagons en 1723. »

Finalement, ce battant avait dû coûter plus cher que la cloche.

Refonte de deux Cloches. — Le battant, tantôt trop lourd, tantôt trop léger, ayant fêlé la cloche, il fallut s'occuper de celle-ci; mais on attendit 60 ans pour se mettre à l'œuvre.

II. — CLOCHES

La plus ancienne cloche de Notre-Dame qui existe actuellement porte la date respectable de 1561, mais cette cloche se trouve au clocher de Saint Maurice depuis 1803.

En voici l'inscription : « *Mentem sanctam spontaneam honorem Deo et patriae liberationem* », chantant ainsi la libération de l'occupation française (1536-1559). D'un côté, est gravée une croix sous laquelle brille l'étoile, armoirie de la Collégiale; sur le côté opposé, un crucifix d'où pend un médaillon aux armes des Princes Genevois-Nemours. Ailleurs, un lézard et un Saint Antoine, titulaire de Notre-

Dame, ainsi que le nom du fondeur : Franciscus Sermandus, Burgensis de la Valteline. »

En 1509, Philippe de Savoie avait fait fondre à Genève une cloche dite d'argent, qui porte encore la même inscription. »

« La seconde cloche fondue pour la Collégiale Notre-Dame en 1606, et qui vibre encore à ce beffroi, porte l'invocation : Sancta Maria, ora pro nobis et S. Maurici, ora pro nobis. » (Mercier). Voici d'autres détails fournis par J. Vuy dans l'Histoire de Mme de Charmoisy, Genève 1878: « Au moment où Mme de Charmoisy recevait de Saint François de Sales les lettres qui formèrent l'Introduction à la Vie Dévote, elle consentit à être marraine d'une cloche de Notre-Dame. Le parrain était Noble François Paquellet de Moiron, Trésorier Général du Genevois. *Inscription:* Après le mot: *Jésus, in Sonitu meo Laudabitur Excelsus,* 1606. Le Christ nimbé tenant une croix, la Vierge avec l'Enfant Jésus entourés de rayons, et, debout sur un croissant, Saint Pierre, Saint Paul, Saint Michel et Saint Maurice. Le nom de *Henri de Savoie duc de Genevois et Nemours* est reproduit au-dessous d'un crucifix. Les noms du parrain et de la marraine sont surmontés de trois grands écussons aux armes d'Annecy; dans le cordon qui est au-dessous se lisent les noms des quatre syndics de la Ville. Cette cloche de 1606 est un souvenir vivant d'une des plus belles âmes que connut la Savoie. »

En 1660, comme aujourd'hui, il y avait 4 cloches à Notre-Dame.

Mais revenons à la grosse cloche de Notre-Dame qui vibre maintenant à Saint-Maurice; elle donna beaucoup de soucis au Chapitre pendant une vingtaine d'années. Nous allons en narrer les principales péripéties.

En 1767, le 16 juillet, « sur proposition réitérée de faire refondre la grosse cloche parce qu'elle est cassée, et la 4e, parce qu'elle est trop petite pour un accord, le Chapitre a député 3 chanoines pour en régler le prix et convention avec le fondeur Léonard, franc-comtois. »

8 octobre. A été lue et approuvée la lettre suivante pour demander à S. M. son nom et celui de S. A. R. pour les inscriptions des cloches :

« Sire, C'est avec le plus profond respect que les Doyens, Chapitre de N. Dame d'Annessi implorent la bienfaisance de V. M. Dans la ville où nous avons, Sire, la gloire de desservir une de vos Eglises Collégiales, les citoyens se rappelaient ou avaient appris de leurs pères que la plus grosse de ses cloches, fêlée depuis 1705, faisait l'honneur de toutes les solennités. En conséquence, ils nous sollicitaient sans cesse de la remettre en fonte... Outre cette cloche fêlée, nous en faisons refondre une autre trop petite pour un accord.

« Mais après la fonte, permettez-nous, Sire, de le représenter à V. M., il s'agira d'une bénédiction où le cérémonial ecclésiastique ordonne d'imposer des noms aux cloches. Oserions-nous espérer que les nôtres seront bénies sous des noms augustes; la première, sous celui de V. M., la seconde sous celui de S. A. R. Mgr le Duc de Savoie. Nous supplions, Sire, de combler cette espérance flatteuse, en désignant deux de ses principaux vassaux pour prononcer ces noms sacrés dans la Cérémonie de la Bénédiction... »

Le 18 octobre 1767, le Secrétaire du Roi, Villa, écrit de Reviliasco au Chapitre pour lui proposer de donner le nom de S. M. à la première et celui de S. A. R. le Duc de Chablais à la deuxième, « par la raison que, si la première cloche venait à se fêler de nouveau, il semble que l'on ne pourrait plus se flatter de lui réimposer le même auguste nom du Roi, qui nous gouverne heureusement. »

Le 14 novembre, le Secrétaire écrit à nouveau de Turin, disant « que le Roi a beaucoup agréé votre notification et qu'en signe de satisfaction, il écrit par cette poste à S. E. M. le Marquis de Sales et à M. le Marquis de Trésun d'intervenir à la Bénédiction de vos deux cloches, l'un pour prononcer le nom auguste de S. A. R. Duc de Savoie à donner à la première, et l'autre celui de S. A. R. le Duc de Chablais, pour la seconde. »

Le Chanoine David, Secrétaire, répond au Roi « pour porter à ses pieds la sensation délicieuse dont S. M. vient d'inonder leurs cœurs, en accordant son auguste nom à la grosse cloche. »

« Votre nom présente à l'esprit l'image d'un heureux

Germanicus qui, sur les marches du Trône, étudie le règne de la Religion, de la Sagesse, encourage les Arts et les Sciences... »

« Le 10 décembre, le Chapitre accorde une gratification de 300 liv. au Fondeur pour lui faciliter une nouvelle fonte de la grosse cloche qu'il a manquée le 8e du courant, sur les 8 h. 1/2 du soir, par un accident arrivé à l'autel du fourneau, au moment que le métal commençait à couler dans le moule. »

La fonte de la deuxième cloche fut heureuse le lendemain, 9 décembre. Le Fondeur, Léonard de Morteau, Franche-Comté, devra graver au burin l'inscription, parce que le moule était terminé quand S. M. donna son agrément.

Inscription de la Grosse Cloche. — 1°) Autour du cerveau :

DEO OPTIMO MAXIMO IN HONOREM
BEATÆ MARIÆ VIRGINIS, CAPITULUM REGIUM
ANNO MDCCXXVIII.

2°) A la faussure, sous l'armoirie du Chapitre :

HUIC AEVI
REX AUGUSTISSIMUS
CAROLUS EMMANUEL
SACRUM
REGII PRINCIPIS
VICTORIS-AMEDEAI-MARIÆ
DUCIS SABAUDIÆ
NOMEN
MISSO AD UNCTIONIS SOLEMNIA
EXCELLENTISSIMO MARCHIONE
FRANCISCO SALESIO
EQUITE TORQUATO ANNUNCIATIONIS
ET PRAEFECTO COPIARUM EQUESTRIUM
IMPOSUIT
ANNO MDCCLXXVIII.

3°) Du côté opposé à l'armoirie du Chapitre, sous le monogramme du Christ :

LUDOVICUS LEONARD
MORTUAQUA-SEQUANUS
REFECIT.

Pour la petite cloche, les inscriptions sont les mêmes, excepté les noms de personnes.

17 mars 1768. « A été rapporté que la fonte de la grosse cloche, faite hier à 7 h. du matin, n'a pas laissé d'être assez heureuse, malgré deux accidents; l'un, arrivé à l'autel du Fourneau (avec moins de perte cependant que le 8 décembre dernier); l'autre, au bas du moule, d'où il s'est écoulé dans la fosse, environ 2 quintaux de métal.

Il a été ajouté que les colombettes (selon les maîtres de l'art), la précipitation du Fondeur à couler, serait la cause de ces accidents, mais que leur imperfection ne rend pas la cloche non recevable.

S. G. nous fera l'honneur de bénir pontificalement nos cloches. S. E. le Marquis de Sales, devant partir pour Turin le 23, désire que la Bénédiction se fasse le 22; on invitera la Noblesse et les Militaires, les Syndics et Conseillers de Ville, l'Intendant et le Trésorier de la Province, le Juge-Mage et son Lieutenant, l'Avocat Fiscal et son Substitut. »

PLAN DE DÉCORATIONS POUR LA BÉNÉDICTION. — 1°) On placera décemment les cloches au milieu de la grande nef, vis à vis du grand crucifix et du grand bénitier.

2°) Sous le tableau de la Vierge qui décore le devant de la Tribune, on dressera élégamment un autel orné d'un tabernacle, de 6 chandeliers d'argent, de paremens aux armoiries de Savoie-Nemours et des coussins relatifs sur lesquels reposeront les Livres des Evangiles et des Epîtres.

Au dessus du tableau que l'on vient de désigner, on tendra un tapis de velours rouge, chargé de l'écu royal de Savoie et sommé du Baldaquin des Processions Solennelles.

3°) Depuis la Tribune jusqu'au balustre de Saint Laurent, on tendra une tapisserie de soie de couleur rouge, au haut de laquelle on dressera le grand dais de la Ville. Sous ce dais, on placera le portrait du Roi entre ceux des deux Ducs de Savoie et du Chablais.

Sous le tableau du Monarque s'élèvera un Trône Royal qui, revêtu d'or et de pourpre, soutiendra sur un riche carreau la couronne Royale. Ses marches seront couvertes d'un tapis de Turquie.

Au côté droit de ce Trône, sous le portrait du Duc de Savoie, on préparera un fauteuil et un prie-Dieu à deux carreaux pour S. E. le Marquis de Sales. Le même appareil se verra au côté gauche, sous le portrait du Duc de Chablais, pour M. le Marquis de Trésun.

4°) Depuis la Tribune à la Chaire, on tendra une tapisserie contre laquelle on dressera le trône épiscopal dont le dais et le parement seront d'une étoffe en soie et à crépine d'argent.

Le faldistoire sera placé entre l'autel et le support des cloches. Au côté opposé de ces supports, il y aura un pupitre et 4 sièges de chantrerie.

5°) Les sièges des Syndics et Magistrats de Justice seront enfoncés sous la voûte de la Tribune et ornés de leurs tapis.

Un demi-cercle de bancs tapissés s'étendra depuis le support de la Chaire jusqu'à Notre-Dame de Grâces pour le Conseil Municipal; depuis Saint Laurent jusqu'à Saint Joseph pour la Noblesse et les Militaires; depuis Saint Joseph jusqu'à Notre-Dame de Grâces pour les Chanoines, Prêtres d'Honneur et Ecclésiastiques Etrangers.

Les Confrères du Saint Sacrement occuperont des chaises placées autour de ce demi-cercle. Leurs croix, leurs falots et leurs flambeaux seront portés au quatre coins de l'échafaud des cloches.

6°) Enfin l'Eglise sera parée comme aux jours les plus solennels.

BÉNÉDICTION. — Monseigneur a accepté la cérémonie pour le 22, après les Vêpres. « On préparera, par respect pour le même acte, les ornements des Princes, malgré leur vétusté; parmi ces ornements, le Sacristain choisira 6 chappes et 7 tuniques; il préparera la grande croix des procession, le Bénitier, les 2 chandeliers des acolythes, 2 encensoirs, les 4 bourdons de chantrerie et l'ostensoir; il dressera sous la chaire une crédence où seront placés un grand vase plein d'eau, une salière garnie, une aiguière vuide, six serviettes, le vase des Saintes Huiles, un bassin contenant des ampoules de coton. »

Suit en 24 articles le cérémonial du rituel.

Voici le motet spécial composé pour être chanté pendant la Bénédiction :

O jam nobilior Filia Principum
Hàec est cura tui Sedula Regibus
Nunc, nunc Aeva suo nomine gestiant
Clerus gestiat omine.

Séance du 22 mars, 1/2 h. après la Bénédiction des Cloches.

« A été rapporté que S. G. et LL. E. Marquis de Sales et de Trésun, les Magistrats, la Noblesse et les Militaires avaient respectivement applaudi à la décoration, au cérémonial, au bon ordre et au grand concours dont ils venaient d'être les spectateurs dans notre Eglise.

Il a été ajouté que l'Agent de la Maison de Sales a remis au Fondeur une gratification de 10 pistoles de 24 liv., outre les toiles et les rubans dont les cloches étaient ornées, estimées 80 liv. le tout. »

Le Secrétaire du Chapitre écrit un compte rendu de la cérémonie à S. M.

« Suivant l'usage, le Fondeur a reçu gratification des 6 serviettes neuves qui ont coûté 9 liv. »

« Il a été représenté que les Chanoines du Sépulcre avaient, non seulement accordé leur cour au Fondeur pour la fonte de nos cloches, mais développé pour le succès de cette entreprise un zèle au moins égal au nôtre, n'épargnant ni coups d'œil, ni veilles, ni même au bois, et bien moins encore leurs prières jusqu'à chanter le *Te Deum* en habits sacrés, en plein air, à la lueur de leurs flambeaux, et au son de toutes leurs cloches, soit après la première fonte dans la croyance qu'elle avait réussi, soit après la dernière dans l'annonce qu'elle était heureuse. En conséquence, a été décidée une visite de remercîments et une gratification de 6 liv. au Valet de Sacristie du Sépulcre. »

Poids. — Avant la fonte, la grosse cloche pesait 67 quintaux 71 onces et la petite 6 quintaux 35. Après la fonte, la grosse pèse 68 quintaux 31, et la petite 7 quint. 56 poids d'Annessi.

D'où il résulte que le Sr Léonard nous a remis en deux

cloches 11.380 liv. 1/2 de métal, poids de Lion contre 11.359 qu'il nous devait à 24 sols la livre.

Le 31 mai. « Sur réquisition du Fondeur et de ses Entrepreneurs, on a prié M. Deneviaz, ingénieur célèbre dans le pays, de diriger dès aujourd'hui, aux frais des Entrepreneurs, l'élévation de nos cloches par la voûte de la Chapelle Saint Pierre et Saint Paul. »

1er avril. « Il a été rapporté qu'à la vérité, hier au soir, sous les yeux de l'Ingénieur, il est arrivé un échec à la grosse cloche, au moment qu'on l'abaissait sur des poutres au-dessus de la voûte ouverte jusqu'au lendemain, mais que cet échec n'est point considérable et que le danger de 2 ou 3 ouvriers n'avait été que momentané, de même que leur frayeur. »

1769, mars. « Nous Doyen et Chapitre de Notre-Dame attestons que le Sr Louis Léonard, fondeur, habitant actuellement en cette Ville, a refondu avec succès deux de nos cloches dont l'une pèse, poids de France, plus de 102 quintaux et l'autre 11 quintaux et plus. »

Révolution. — Les deux cloches fondues en 1767 n'eurent pas une carrière très longue, puisque le 30 septembre 1793, le Commissaire Simond écrivait de Sallanches à la Convention : « Je ferai partout descendre les cloches ; nous aurons de quoi en faire sept à huit cents canons. »

Nos édiles essayèrent de sauver la vie aux plus grosses de chaque église, dans leur séance du 10 novembre suivant. Mais ce fut en vain, car le 11 décembre le Conseil Général alloue au citoyen Pierre Désusse la somme de 150 livres pour avoir « cassée, réduite en morceaux, descendue et transportée dans le lieu qui lui a été indiqué, la grande cloche du ci-devant Notre-Dame. » (Arch. Mun., fol. 211).

Quelque temps après, la municipalité obtint la grosse cloche de Saint-Dominique pour Notre-Dame et céda la deuxième cloche de Notre-Dame à Saint-Dominique. Coulée en 1768, cette grosse cloche provenant de Saint-Dominique fut fondue et augmentée par les frères Paccard en 1878 à l'occasion des fêtes du Doctorat de Saint François. Elle pèse 5,105 kilos, donne le contre sol et s'appelle « la

Salésienne ». A côté d'elle se trouve « la Philotée », qui eut pour marraine, en 1606, Louise de Châtel Dame de Charmoisy, et qu'on a refondue en 1892; elle fait entendre la note *mi*.

Bénédiction de la « Salésienne ». — Le 21 août 1878, à 13 h., sur la place Notre-Dame, S. E. le Cardinal Caverot, Archevêque de Lyon, bénit une cloche de 5.105 kilos, sortie de la Fonderie Paccard. Mgr Rosset, rappelant alors les fonctions et vertus des cloches bénites, exhorte les fidèles à répondre aux appels de « *Françoise de Sales* », comme à la voix de Saint François de Sales lui-même. Peu après, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, commenta l'Immortel Traité de l'Amour de Dieu avec tant d'élévation qu'il rappelait la colombe descendue à Notre-Dame de Liesse sur l'épaule de Saint François de Sales.

C'est le lendemain, 22 août qu'eut lieu la clôture du triduum du Doctorat au Pâquier où étaient présentes 90.000 personnes. (A. S. 38-224).

III. — SONNERIES

Elles furent toujours réglementées par le Chapitre dans des délibérations que nous allons résumer.

En 1596, « il est décidé que la grosse cloche ne se sonnera à auculne sépulture, sauf pour les Seigneurs de la Chambre des Comptes et payeront 12 flor. »

« Aux mises de possession des Prêtres d'Honneur on sonnera la deuxième cloche; la grande pour les Chanoines et le carillon solennel pour le Doyen. »

« Chaque année, le 1er mai, permission est demandée par MM. de Ville pour faire sonner des coups de cloches pour les Assemblées de la Maison de Ville. »

En 1691, « il est décidé que dorénavant, on ne sonnera plus la grande cloche ès jours de Sainte Catherine et Saint Nicolas qu'à la grand messe, pourvu que M. le Présidial y assiste. »

Pendant l'occupation française, en 1692, « sur représentation de Mgr le Rme Evêque, que le retardement de l'Angelus qui ne sonne qu'à 5 h., causerait quelque confusion dans la Ville, les artisans n'entendant point la cloche

ordinaire qui les advertit de découcher pour s'appliquer à leur travail; il a été enjoint au marguillier de sonner l'Angelus (comme ci-devant) à 4 heures du matin, pendant tout l'hiver. »

« Le 9 février 1771, sur réquisition de M. le Commandant Général de Savoie, a été accordé aux Syndics de Ville de faire sonner notre grande cloche aux frais de la Ville, le soir du mardi-gras, depuis 11 h. 1/2 jusqu'aux 3/4 avant minuit. »

En mai 1772, « notre grande cloche annoncera l'Assemblée Générale où il s'agira de l'extinction des fiefs. »

Cette même année, on fait une dérogation au règlement de 1596. « Vu que la grande cloche a été accordée pour les funérailles de Mme Favre née Ribitel, à l'importunité de son fils le Marquis de Thônes, elle sera dorénavant accordée pour les sépultures des Etrangers au Chapitre, sous la rétribution de 42 sols. »

On voit par ces citations combien grand était le rôle des cloches dans la vie civile comme dans les cérémonies religieuses.

IV. — MARGUILLIER

Le Chapître avait un homme spécial attaché au service des cloches; il faisait partie du nombre des quatre habilités.

« Son appartement était tout proche dans l'immeuble de l'hôpital.

On dit volontiers dans nos campagnes que sonneurs et buveurs sont souvent synonymes. C'est probablement cette raison qui motiva le renvoi de deux marguilliers.

« A été donné congé au marguillier Nouvelet, à cause de son incorrigibilité, et donné la place à Mestralet. »

« Pour cause trop évidente et trop légitime, Jh Montarlier, ci-devant sonneur, a été expulsé de son appartement de sonneur, dont il a remis les clés à Rd Gurcel. Michaud de Talloires a été élu à sa place. »

Quelquefois aussi, l'entente n'était pas parfaite entre le sonneur et le Valet de Sacristie.

« Le 12 juin 1704, sur les plaintes faites au Chapitre contre Frontin, valet de sacristie, sur le dérangement qu'il

cause au clocher, par sa mésintelligence avec le marguillier, a été défendu à Frontin de se mêler de sonneries. »

En 1619, le marguillier de Notre-Dame était déjà meublé à la moderne, puisque « le Sr Vicaire de Menthon a apporté le *réveille-matin* qui lui était commandé pour le maniglier, auquel l'on a ordonné 3 ducatons. »

HORLOGE. — Lors de l'incendie de 1559, on signale que l'horloge du clocher fut détruit. Par transaction du 9 juillet 1563, la Collégiale permet aux Syndics de placer au clocher « l'horloge de Ville et son mouvement, lequel horloge sera gouverné par le marguillier. » L'horloger qui l'avait fourni était Mayet de Fribourg.

Cette horloge fut refaite en 1843 par les Frères Jacquet de Cluses; en 1873, la maison Garnier de Paris y installait un cadran lumineux et, en 1907, on y adopta le mouvement électrique en même temps qu'aux horloges publiques de la Maison de Ville et de la Porte Sainte-Claire.

CLOCHE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ. — La chapelle de Notre-Dame de Pitié avait une cloche que fit faire Pierre Baud, maître de musique à la Collégiale et Recteur de cette Chapelle, par Christophe Aubry, en 1.644. Elle se trouve aujourd'hui dans un oratoire privé, à Estrées (Allier).

Voici l'inscription:

S. MARIA, MATER PIETATIS INTERCEDE PRO NOBIS.
SUMPTIBUS. R. D. P. BAUD MAGIS (ter)
MUSICHÆ PRAESB. ECC. COLL. B. M. LAETAE
ANNECIENSIS et RECT.
Sacelli B. Mariae de PITIE ANN. 1644.

Cette cloche a 0 m. 40 de haut et 0 m. 45 de diamètre à la base. Son timbre argentin est excellent.

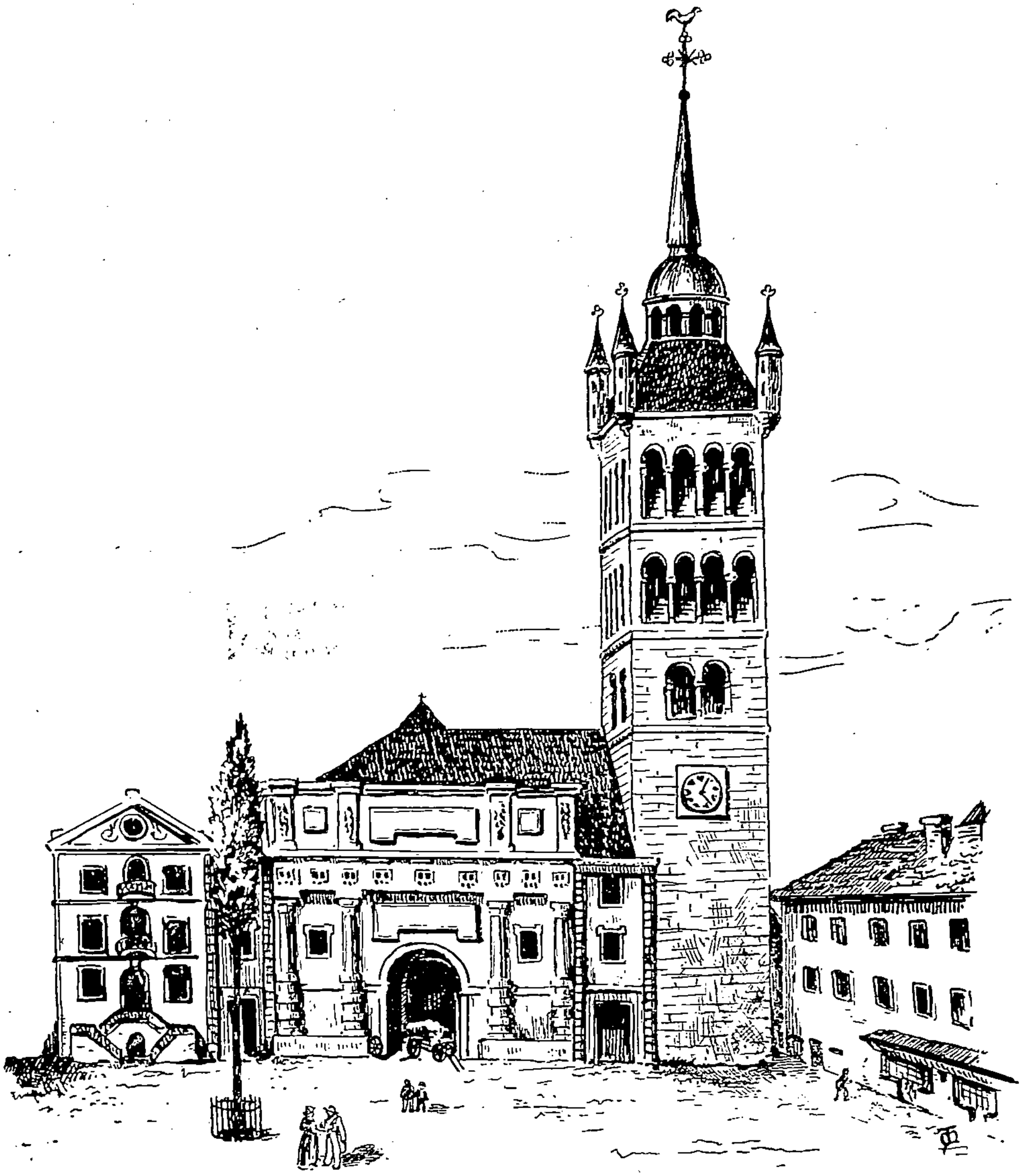

(Dessin de M. M. Tissot).

TABLEAU CONSERVÉ A L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

représentant l'Eglise Notre-Dame en 1793, avant la démolition de la flèche et après la démolition du chœur. On aperçoit sur la gauche l'Arbre de la Liberté et à l'entrée de l'Eglise un char à fourrage.

CHAPITRE IV.

Le Chapître Collégial

Origines. — Attributions et Emplois. — Prédication.
Costumes. — Sceaux.

ORIGINES. — Dans le courant du XII[e] siècle, Annecy avait vu s'établir au bas du château, hors les murs sur la route de Chambéry, une église, un hôpital et un Chapitre de Chanoines du Saint Sépulcre.

Ceux-ci avaient été curés de la paroisse Saint-Maurice; durant la nuit, lorsque les cinq portes de la ville étaient fermées, on les appelait dans les faubourgs et la banlieue pour administrer les malades.

C'est probablement l'utilité de ce service qui inspira au Comte Amé III l'établissement d'un Chapître séculier pour la ville et l'agrandissement de l'église Notre-Dame de Liesse, vers 1340. Dans le plan d'extension de l'église, tout fut prévu à cet effet: le chœur, la tribune des musiciens et les sacristies.

Depuis deux siècles, le titre de décanat d'Annecy-le-Vieux avait été attribué à Annecy avec ses 96 paroisses et le siège avait été fixé à Gevrier, la plus ancienne paroisse établie sur les ruines de la ville romaine de Boutæ.

Amé III réalisa en majeure partie l'agrandissement de Notre-Dame de Liesse mais il ne lui fut pas permis d'y établir une Collégiale. Son fils Robert, arrivé au Pontificat prépara les statuts, mais sa mort subite mit obstacle à la réalisation de ses désirs. Heureusement, il y avait à la cour pontificale d'Avignon trois Savoyards influents: le cardinal de Brogny, François de Conzié, évêque de Narbonne et le

protonotaire Pierre Favre. C'est par leur intermédiaire que Rd Jacques Dépollier, chanoine de Genève et doyen rural d'Annecy, obtint de Benoit XIII la Bulle d'érection de la Collégiale. Guillaume, évêque de Lausanne la fulmina le 31 août 1395.

Par Bulle du 2 novembre 1396, Benoit XIII, à la demande du doyen, commit le cardinal Jean de Brogny du titre de Ste Anastasie et le Cardinal Pierre du titre de St Ange pour organiser le personnel, fixer les prébendes, les offices, le costume, les élections, pourvoir à toutes les charges par des statuts définitifs. Ceux-ci furent notifiés à Avignon, le 4 avril 1397. (1)

Le doyen curial de l'église de Gevrier, en plus de ses droits acquis comme chanoine de Genève, était en même temps doyen du nouveau chapître avec charge curiale de tout son personnel.

Après lui, venait le curé de Saint-Maurice ou de la ville d'Annecy avec l'office de Sacristain, chargé du mobilier et du décor de la Collégiale.

Au 3e rang, le Chantre avait la direction du chant et des cérémonies.

Venaient ensuite neuf autres chanoines, puis douze chapelains ou prêtres d'honneur et enfin six clercs ou enfants de chœur.

Les prébendes étaient de 50 florins; le doyen en avait deux, les chanoines une, les chapelains une demie et les clercs un quart de prébende.

Le florin or, petit poids, valait en 1380, environ 14 francs or de notre monnaie. Le doyen avait donc un traitement annuel de 1.400 francs or; les chanoines 700; les chapelains 350 et les clercs 175.

Chaque année, le mercredi après l'Octave de Pâques, le Chapitre réuni au grand complet choisissait dans son sein deux procureurs qui prenaient en charge, par inventaire, les meubles et immeubles de la Collégiale.

Pour faire partie du Chapître, il fallait: 1° être prêtre ou en voie de le devenir dans le cours de l'année; 2° être d'Annecy, de la banlieue ou au moins du diocèse.

On y arrivait par l'élection du Chapître, la présentation

---

(1) Voir liste des Chanoines et Chapelains élus en 1397 et années suivantes. Document N° 5.

du Comte de Genevois, alternativement. Les Prêtres d'Honneur avaient le droit de succéder aux Chanoines.

Le Doyen devait toujours être élu par le Chapître dans les trois jours après la vacance, et l'approbation de son élection était réservée à l'Evêque du lieu. On devait pourvoir aux places vacantes des Chanoines et Chapelains dans le jour qui suivait la vacance.

Tous les jours, il y avait deux messes chantées: la première à l'autel Notre-Dame de Liesse, la seconde au maître-autel du chœur. Toutes les parties de l'office ecclésiastique devaient être chantées chaque jour, selon l'usage de Genève. L'orchestre recevait, dans les derniers temps, 200 florins.

Chaque jour il y avait des prières spéciales sur le tombeau de la famille de Genevois. Au commencement de chaque mois, on faisait un service pour le pape Clément VII: à l'anniversaire de sa mort, le 17 septembre et à celui de son frère Pierre, le 26 mars, tous les prêtres de la Collégiale devaient célébrer la messe pour le repos de leur âme.

Le mercredi après Toussaint, la Collégiale se réunissait au complet pour assurer l'observation du Règlement et prendre les mesures nécessaires en vue de l'accomplissement des volontés des fondateurs.

Le Règlement leur recommandait « l'esprit de prière, le service de Dieu, la concorde, le bon exemple, la fuite des amusements mondains ». Ceux dont la conduite ne serait pas édifiante seraient privés, après un mois de monitions, de leur bénéfice et seraient remplacés.

Dès la fondation de la Collégiale, le Règlement maintint l'usage d'attribuer par moitié entre l'Hôpital Notre-Dame et l'Eglise de ce nom toutes les offrandes faites à l'église.

Le Règlement général de la fondation de la Collégiale fut approuvé par Bulle du 1er juillet 1397.

Aux réunions qui ont lieu chaque semaine, et même plus fréquemment si besoin est, le Doyen a la première voix qui en vaut deux; le Chanoine Sacristain a la deuxième, le Procureur la troisième et suivent les autres Chanoines selon la date de leur réception.

Le Doyen a soin des âmes de tous les Chanoines et autres serviteurs d'Eglise, de leur correction et punition,

pourvu que les actes incriminés ne soient pas des crimes graves; dans ce dernier cas, ils sont soumis à la juridiction de l'Evêque.

Le Sacristain est chargé du soin des calices, des vêtements sacerdotaux et reliques de l'Eglise, de fermer et ouvrir les portes, sonner les cloches et faire réparer toutes choses.

Le Grand Chantre ou Praecentor doit entonner les Antiennes des Psaumes, les Epîtres, Répons, Capitule, etc...

Les Clercs doivent obéir au Praecentor, porter les cierges, balayer l'église et servir les Chanoines. Ils doivent toujours assister aux obsèques qui se font au cimetière attigu de la dite église, aux Offices du Chœur, et au Chapître Général le mercredi après Toussaint.

Vie Commune. — En 1539, la Collégiale vivait en communauté, comme nous le voyons dans une convention passée le 3 novembre entre le Chapitre de Notre-Dame et Jean de Vége, membre dudit Chapitre, concernant les repas à servir, et dont ce dernier prend la charge aux conditions suivantes :

« Il devra fournir un dîner convenable (decens et honestum), servi à la même table où seront 36 hommes, les clercs de la même église étant compris. »

Pour arriver à ce nombre de 36, il faut compter les 24 prêtres et 6 enfants de Chœur, un Maître de musique et un Maître de grammaire, 4 habilités soit: le marguilier, le valet de sacristie et deux musiciens violonistes qui accompagnaient l'orgue.

« *Le menu* des jours gras sera le suivant: des fricassées (fricaciatas); des petites poulardes au pot (pastella in olla): de la viande de bœuf ou de mouton (carnes bouviales et muthonas); des pâtes au jus et au fromage (offas pingues cum caseo); enfin du fromage et des fruits (caseum et piras), comme il est coutume de faire en de tels repas. »

« Le menu des jours maigres se fera sous la dictée du sieur Amédée Clavel, chapelain d'honneur, et expert en la matière (experti in talibus).

« Le prix sera de 9 quarts de monnaie genevoise pour

chaque homme des 36 hommes, et cela pendant l'espace de temps d'une année entière. »

Acte passé dans la cour intérieure de l'Hôpital Notre-Dame.

Plus tard, chaque chanoine fortuné avait son ménage particulier; les autres louaient une chambre en ville et prenaient pension à l'auberge.

DROIT DE BOURGEOISIE. — Tous les membres de la Collégiale portaient le titre de bourgeois.

« En 1634, les Doyen et Chanoines de Notre-Dame adressent une requête à Madame Anne de Lorraine, Duchesse de Genevois et d'Aumale, pour demander leur inscription dans les rooles des Bourgeois d'Annecy et jouir des immunités, privilèges et autres prérogatives », parce que ces avantages leur étaient refusés par les Syndics de la Ville.

En 1638 et 1640, la Chambre des Comptes et Christine de France délivrent des Patentes pour maintenir en possession de leur bourgeoisie tous les particuliers de la Collégiale Notre-Dame (A. D. 7 G. 26).

PRESTATIONS. — Le Chapitre participait aux frais de la voirie municipale, car « le 22 août 1680. il vote un mandat de 63 flor. pour réparations et nettoyement de la rivière de Thiou. »

PRIVILÈGE DE LA GARDE. — Le pouvoir civil essayait parfois de porter atteinte aux privilèges de la Collégiale, comme nous le voyons par le fait suivant :

« Le Sgr Doyen propose au Chapitre de la part de Messieurs de Ville qu'ils souhaiteraient fort que le Chapitre contribua à faire faire la garde à ceux de céans, tant les Chanoines que Prêtres d'Honneur, disant qu'ils sont fort chargés. »

« Le Chapitre a répondu aux Syndics n'être en coutume de ce faire et ne veut ouvrir cette porte à cause de la suite et prétend user de ses privilèges comme il l'a fait dans le passé ».

PRÉDICATION. — La Collégiale mettait en pratique l'ordre de Notre Seigneur : « Allez prêcher... » et chaque

année nous voyons des Chanoines se dévouer à l'Œuvre des Missions, Carêmes, etc...

« Le 8 novembre 1673, le Sr Chanoine Amblet ayant proposé qu'il plût au Chapitre lui permettre de faire Mission dans les paroisses annexes au Chapitre et de lui accorder 10 sols par jour pour sa subsistance pendant le même temps, cela lui a été accordé ainsi qu'à ceux qui voudront se joindre à lui pour faire Mission. »

FONDATION. — Pour encourager cet apostolat, le Doyen de la Collégiale, Rd de Mareste, légua par testament, en 1685, somme de 3.000 flor. dont le revenu « sera employé à faire des Missions dans les paroisses dépendantes du Chapitre... »

Les Lazaristes étaient autorisés à aider la Collégiale dans les Missions; ainsi le 15 novembre 1685, le Chapitre « commet les RR. SS. Chanoines Amblet et Dherens pour faire compliments aux RR. SS. Prestres de la Mission, sur la résolution qu'ils ont prise de faire la Mission à Annecy-le-Vieux. »

A *Saint-Martin,* le Chanoine Amblet est autorisé, en date du 26 février 1687, à prêcher une Mission de 15 jours qui se terminera à Pâques.

A *Faverges,* janvier 1697, le Chan. Coppier est député pour se trouver à la clôture de la Mission, y officier et remercier M. Louvetel et toute sa troupe.

Les Missions Paroissiales semblent être organisées en 1640 d'une manière régulière et générale. Voici un Etat dressé par le Chapitre Notre-Dame contenant la « Despense pour la Mission sans y comprendre la nourriture, depuis le second Xbre 1646 jusques au premier mars 1647, tant pour les voyages que pour images, chapellets, habits, tant pour nous que des prestres associés; bois, chandelles, couvertures, maladie de Mr Dunant associé.

« Le dernier novembre 1646, nous avons reçu le P. de Sales et P. Chastenod, par les mains de Mr le Collatéral Bovard, 50 pistoles pour recommencer et continuer la Mission, lesquelles pistoles sont réduites à mille florins.

« Tout ce dernier terme s'est passé en un mois de mission à Ugine, 16 jours à Doussard, 18 jours à Menthon et

8 à Bluffy, ayant toujours été en ces missions au nombre de six, excepté quelques jours que n'avons esté que cinq. »

« Pour nostre despense de bouche durant tout le dit temps, elle a été de 500 fl. pour le nombre de six associés. Pour austres despenses : 329 fl. »

« Les RR. Coppier, Fleury et Puthod ayant déjà fait plusieurs Missions à Veyrier en 1694, Seynod 1701, Giez 1705, Héry 1709, a été élue une autre bande de Missionnaires pour la prochaine Mission, savoir les RR. Chappaz, Astruz et Amblet. »

Le Carême était également prêché en différentes localités par les membres de la Collégiale :

« En septembre 1687, Mgr de Bongain présente une requête au Chapitre, en faveur de Rd Losserand Pr. d'Honneur, Dr en Théol. aux fins de lui permettre prescher le Caresme à St Gervais en Faucigny. »

« En décembre 1689, il est décidé que la prédication du Carême prochain à St Nicolas de Véroce sera faite par Rd Gaudet, Pr. d'Honneur. »

Le Carême de 1690 à Annecy donna lieu à l'incident suivant : « En date du 9 février 1690, le Chapitre délibère que l'on yra point à la prédication à St Dominique qu'au préalable l'on ay mis et placé nos bancs à l'accoustumé; en les reculant de la place où ils étaient, il semble que MM. de la Cathédrale veulent enlever la possession où nous avons toujours été depuis que l'on prêche le Carême dans l'Eglise St Dominique. »

Le Carême fut prêché à Notre-Dame en 1691, et le Chapitre délibère « que le Rd Sgr Doyen prêchera tous les Dimanches de Carême et que Rd Puthod, P. H., fera deux fois la semaine le catéchisme dans notre Collégiale. »

PRÉDICATIONS A NOTRE-DAME. — Chaque fête importante comportait une prédication attribuée par décision du Chapitre à un prédicateur déterminé.

« Le 2 janvier 1676, a été délibéré de prier le Rd Sr Rouch, P. H. de céans pour prêcher en notre église le jour de la St Antoine, le Rd Sr de Macognin, Chan. de la Cathédrale, pour prêcher le jour de la Purification de Notre-Dame et le Rd P. Gardien des Capucins pour prêcher le

jour de St Sébastien, et ont été commis pour en porter les prières les RR. SS. Machet et Bérard. »

PRÉDICATIONS DANS LES PAROISSES ANNEXES. — Chaque année, les paroisses unies à la Collégiale recevaient la visite d'un membre de la Collégiale le jour de la Fête Patronale pour donner la prédication.

De plus, en décembre 1699, le Chapitre délibère « qu'il serait à propos de députer quelqu'un du Corps tous les ans, pour aller visiter les paroisses qui sont de notre ressort, si toutes choses sont dans l'ordre, le tabernacle, la Sacristie, le Sancta Sanctorum, si les paroissiens sont contents de nos vicaires; qu'il serait à propos de faire un petit discours et donner un jour de feste pour faire cette visite. »

« Le Sr Doyen a accepté de se charger de cette commission. »

LISTE DES OFFICIERS DU CHAPITRE. — L'office principal du Chapitre était de prier en commun et assurer le service religieux à Notre-Dame, à Saint-Maurice et dans les paroisses soumises à leur juridiction.

Mais il y avait en plus toute l'administration temporelle des biens nécessaires à leur subsistance; elle était divisée en divers emplois distribués chaque année par mode d'élection.

« Le 22 mai 1674, après le *Veni Creator* dit par le Rd Doyen, a été fait la création de ses Officiers comme s'ensuit :

1°) *Trésorier :* Rd Mre Burnet, Sacristain.

2°) *Secrétaire :* A été confirmé Rd Machet.

3°) *Grand Ouvrier :* Rd Amblet Jacob, chanoine.

4°) *Solliciteur des procès :* Rd Amblet, P. H.

5°) *Cérerier,* chargé de faire rentrer la dime des blés dans les greniers de la Collégiale : Magnin.

6°) *Promoteur :* Rd Sr Amblet.

7°) *Sous-Secrétaire :* Bergeret, P. H.

8°) *Marguillier :* Communal, recteur de l'Hôpital.

9°) *Thuriféraire :* Le même.

10°) *Précepteur de français des Enfants de Chœur :* Rd Lachenal.

11°) *Porte-Croix :* Discrets Magnin et Rogès, musiciens.

12°) *Auditeurs des Comptes* : Rd Doyen, Rd Sacristain, Rd Amblet chantre, RR. Bernard et Machet; Lachenal et Déléan, P. H.

13°) *Administrateurs de l'Hôpital :* RR. Doyen, Sacristain, Decoux et Merle.

14°) *Calculateurs des normes :* RR. Delacombe, Amblet et Lachenal.

15°) *Clavistes des Archives :* RR. Doyen, Sacristain et Brunier (2).

16°) *Visiteurs des malades :* RR. Doyen, Amblet, Bérard et Dherens, chan.; RR. Crud, Sage, Berguet, Déléan, P. H.

17°) *Pour veiller les morts :* RR. Déléan et Gay, P. H.

Au fur et à mesure des besoins, on créait de nouveaux emplois. En 1716, on trouve *sept pénitenciers, trois missionnaires, un visiteur des cures, un trésorier des Missions, deux catéchistes,* un pour les garçons et l'autre pour les filles.

Le Solliciteur des Procès veillait avec soin à l'observation du Droit Canonique et Civil.

« En septembre 1684, il a été enjoint au Rd Solliciteur de présenter requête à Mgr notre Evesque contre Jacques de Lacombe de Veyrier aux fins d'être procédé à la sentence d'excommunication contre lui, pour n'avoir pas communier à Pasques ni après nonobstant les monitions canoniques à lui faites par le Vicaire dudit lieu. »

La nomination aux emplois énumérés était soumise à un règlement très sage : « En toutes commissions seront députés du Chapitre un jeune et un vieux afin que tous soient instruits des affaires qui nous concernent et afin qu'en ces temps les jeunes puissent relever de peine les vieux de céans. »

---

(2) Les archives étaient très importantes; le vieux inventaire signale 65 conchets soit coffres et le nouveau huitante.

Le Chanoine Trésorier rendait ses comptes le 1er mai de chaque année; ses cahiers tenus avec soin sont à peu près complets de 1561 à la Révolution. On constate que les revenus, par suite de fondations nombreuses, allaient en augmentant avec les années. De 10.308 florins en 1649 ils passent à 36.008 livres en 1768. Le Chapitre ne faisait aucune économie et avait pour principe de dépenser chaque année tous ses revenus.

Le rôle du Trésorier était de faire rentrer les fermages, les locations des boutiques et chambres, les intérêts des fondations. Il payait toutes les pensions alimentaires du Chapitre, de la Maîtrise, faisait l'aumône aux musiciens, troubadours, pauvres de passage, pèlerins sans ressources, très nombreux à cette époque. Il prêtait les capitaux des fondations avec la plus grande prudence; ainsi, en 1719, le Marquis de Sales vient emprunter 4.000 livres, mais il est obligé d'engager comme caution toute son argenterie confiée au Trésorier.

VISITE ET ADMINISTRATION DES FERMES. — Le document suivant nous montre comment les Chanoines de Notre-Dame se déplaçaient, chaque fois que leur présence était nécessaire dans une des localités confiées à leur juridiction.

« Premièrement, du 10 juin 1690. Livré aux batteliers qui ont mené le bagage soit 2 coffres pleins de titres et autres choses pour le Chapitre depuis Annecy jusqu'au port de Vertier. . ..... 2 fl. 3

Plus, livré au voiturier qui les est allé prendre au port et conduit jusqu'à Vieu (Viuz-Faverges). 2 fl.

Plus, dudit jour, pour le souper et coucher des Sieurs Gaudet et Amblet (Chanoines) à Vertier.. 1 fl. 3

Plus, du 10 juin, pour louage d'un mulet et un cheval pris à Faverges avec un homme pour conduire le mulet chargé desdits coffres jusques à Ayri, l'allé et le revenir depuis Vieu à Ayri..... 4 fl. 9

Dudit jour, la repeue (repas) de 3 hommes et 3 chevaux à Ugine..... 2 fl.

Plus, livré aux servantes de M. Cusin (curé) à Ayri. . . .. 1 fl.

Plus, du 11 juin, livré pour la repeue de 3 hommes et 2 chevaux, à notre retour à Talloyres. 1 fl. 6

De plus, livré à l'homme qui est venu depuis Vieu à Annecy pour le renvoye des 2 chevaux... 2 fl.

Plus, pour la coucher des 2 chevaux et le soupper de l'homme..... 2 fl.

(Reg. de l'Ouvrier, A. D. 7 G. 111).

Notons que le port de Vertier est à l'extrémité du lac, soit 13 kilomètres d'Annecy; de Vertier à Viuz, 10 kilom.; de Viuz à Ugine, 10 kilom., et d'Ugine à Héry, 7 kilom., soit total de 80 kilom. aller et retour.

Ce voyage de 3 jours coûtait à peine 20 florins, soit 12 livres ou francs de l'époque pour trois personnes .et trois chevaux.

Les Comptes de l'Ouvrier se rapportent à tous les artisans, charpentier, menuisier, forgeron, maçon, qui travaillaient aux réparations de l'Eglise ou maisons de la Collégiale. On y trouve aussi les notes de tailleurs d'habits et de cordonnier concernant les fournitures des Enfants de Chœur.

En 1660, six paires de souliers pour ces enfants coûtaient 21 florins; six costumes de drap, 40 florins.

Costume des Chanoines. — Dans une étude documentée, le Chanoine Gavard établit que la Collégiale prit le costume des Chanoines de Sainte-Marie Majeure accordé par Bulle du 17 février 1388, soit : rochet, manteau noir et camail violet. Les Chanoines de Genève ne portaient que le rochet et l'aumusse; aussi, Saint François de Sales, par Bref du 4 avril 1607, leur obtint-il de porter le costume des Chanoines de Saint-Jean de Latran qu'ils portent encore actuellement, savoir: rochet, manteau violet, camail hermine en hiver et rouge en été. (Ac. Sal., vol. 51, p. xiv).

« Depuis le dimanche in Albis jusqu'à Toussaint on portera le grand habit de Chœur chaque jour de fête, mais les jours non festes, on portera le surplis et l'aumus. » (1388).

La décision précédente ne fut pas toujours respectée puisqu'en 1680 l'Evêque du lieu est obligé de rappeler la Collégiale à l'ordre :

Du 1er juillet 1680 (folio 535).

« Le Rd Sgr Doyen propose que Mgr le Rme Evesque

de Genève, ayant ordonné dans la visite de cette Eglise que les RR. Chanoines et P. H. de céans seraient revestus dans six mois d'un habit de chœur, tel qu'il aurait été porté cy devant par eux en conformité des Statuts dressés sous le commandement de Benoit XIII^e^...

« Il s'agit de procéder à l'exécution de la dite Ordonnance d'une manière qui soit agréable à Dieu et honorable au Vénéré Chapitre...

« Le Chapitre ordonne qu'immédiatement après l'Evangile de la Messe Capitulaire de la veille de Toussaint jusques au Gloria du Samedi Saint tous les Chanoines porteront tous les jours et en tous les Offices l'habit d'armesin cramoisi, et les P. H. d'armesin bleu céleste avec un Domino pour chacun d'eux, lequel sera d'hermine pour les Chanoines, de petit gris pour les P. H. en hyver, d'armesin cramoisi quant aux Chanoines et d'armesin bleu céleste quant aux P. H. en été...

« Le Rd Sgr Doyen se chargera de l'emplette des dits habits au prix de six pistoles d'or pour les Chanoines et trois pour les P. H., les dites pistoles valant onze livres tournois monnaie de France. La dite emplette sera faite de la même étoffe et même parure pour tous en la ville de Lyon où le Rd Doyen se rendra à cet effet... »

« Le dit jour dernier d'octobre 1680, les RR. SS. de céans ont paru à Vespres revestus des habits de chœur nouvellement repris après une discontinuation de plus de cinquante années, lesdits habits de chœur faits en conformité de l'Ordonnance rendue céans, le premier juillet proche passé. »

Sceaux de la Collégiale. — Pour donner un caractère officiel à certains documents, la Collégiale possédait plusieurs sceaux dont quatre sont arrivés jusqu'à nous. Le Registre Capitulaire de 1684 signale que le « Chanoine Amblet a remis au Chapitre le grand sceau de bronze pour les Lettres Patentes et le petit sceau d'argent pour les Lettres de Cachet. » Trois de ces sceaux sont au Musée de la Ville et le quatrième appartient à M. l'architecte Domenjoud.

1°) Le plus ancien, de forme ronde, ne mesure que 45 milim. de diamètre et représente la Vierge à l'Enfant

avec au-dessous l'étoile à 8 branches. Voici l'inscription :

SIGILL. AUD. BTE. MARIE. LETE. ANES. qui signifie : *Sigillum audientiae beatae Mariae laetae annessiae.*

2°) Le deuxième, de forme ovale et style gothique, mesure 75 sur 45 milim. et représente la Vierge à l'Enfant avec deux anges adorateurs. Il porte l'inscription :

SIGILLU. CAPITULI. ECCE. COLEGIATE. BEATE, MARIE. LETE. ANNESSIECI. GEBEN. DIOC. qui signifie: *Sigillum Capituli Ecclesiae Collegiatae Beatae Mariae Laetae Annessiensis Gebennensis diocesis.*

3°) Le troisième (collection Domenjoud) est en bronze avec la forme d'un anneau épiscopal dont le diamètre est de 26 millim. Il représente la Vierge à l'Enfant assise et porte l'inscription :

BTE. M. LETE. ANNESSIACI., soit : *Beatae Mariae Laetae Annessiaci* (3).

4°) Le quatrième a son odyssée que voici :

En 1855, le curage du canal du Thiou amenait la découverte de près de 6.000 médailles. Quelques jours après, un coin matrice en fer tout couvert de rouille s'étalait au magasin d'un marchand de bric à brac. C'était le grand sceau de la Collégiale qui fut vendu à Genève, puis Paris, Turin, Paris, Lausanne et enfin donné au Musée d'Annecy par M. Eloi Serand.

Il a servi de modèle au peintre verrier qui a exécuté le vitrail supérieur de la Tribune. La description détaillée en est donnée par la Revue Savoisienne de 1870, page 69. Nous donnons les renseignements essentiels :

« La matrice gravée en creux forme un carré de 0,076 de côté dans lequel s'encadre un cachet de forme circulaire divisé en trois niches.

Dans celle du milieu, la Sainte Vierge debout, tient du bras gauche l'Enfant Jésus; un manteau long relevé par l'avant-bras gauche donne au sujet une pose magistrale.

A droite de la Vierge, Saint Antoine d'Egypte debout tient de la main gauche le bâton potencé d'où pend une sonnette et de la main droite un livre. Au bas, une laie se

---

(3) Sur ces différents sceaux, voir *Rev. Sav.* de 1862, page 20; 1863: 43 et 62; 1870: 69; 1879: 131,

dresse sur ses pieds arrière et appuie ses pieds de devant sur la robe du moine.

Dans la niche de gauche, Saint Maurice, sans casque, debout, tient de la main droite un écu bourguignon portant la croix trèflée; de la gauche, il tient un étendard à flammes avec la même croix. Il est vêtu d'un haubert en maille de fer, d'un plastron portant encore la croix trèflée en relief, des cuissards, des genouillères et des jambards.

Le personnage du milieu est plus long que les autres de 5 millim. sur 30.

Le dais de la niche centrale appartient au style flamboyant.

Au milieu du piédestal qui supporte la Vierge est l'écu de la Collégiale : d'azur à l'étoile à huit rais d'or.

Dans les espaces isolés aux quatre angles par la forme circulaire sont les symboles des quatre Evangélistes reliés entre eux par des fleurs; dessous à droite, l'ange pour Saint Mathieu; à gauche, le lion ailé pour Saint Marc; dessus à gauche, le taureau ailé pour Saint Luc, et à droite l'aigle pour Saint Jean.

Au bas, on lit cette légende en lettres gothiques : NOSTRE DAME DE ANNESSIE.

CHAPITRE V

Le Chapitre Collégial

(Suite)

Elections. — Privilèges. — Discipline.

Relations avec les autres Chapitres et Couvents.

Dans le clergé séculier comme dans le régulier, les nominations aux emplois se sont faites depuis fort longtemps par mode d'élection. Nous allons voir comment elles se pratiquaient à la Collégiale Notre-Dame.

Démission et Election d'un Doyen. — Cette charge et cet honneur étaient attribués à des personnes de distinction et le Chapitre Notre-Dame se vantait d'avoir eu « deux Doyens de Sang Royal. »

« Le 26 août 1677, sur lettre du Rd Sgr Abbé de Saint Rambert, Doyen de céans, donnée à Turin le 20 du présent mois, par laquelle il se démet purement et simplement entre les mains du Chapitre de sa dignité de Doyen, le Chapitre accepte cette démission, et attendu qu'en suite de ce il est vacant, après avoir invoqué l'assistance du Saint Esprit, a été procédé à l'élection d'un autre doyen par voies secrètes à l'accoutumée, et de deux qui ont été proposés, savoir, le Rd Sgr Abbé de Saint Thomas et le Sgr des Echelles Doyen de Varambon, le sort est tombé par l'effet de la pluralité des votes sur le Rd Sgr Abbé de Saint Thomas. »

Election d'un Chanoine. — « En octobre 1693, pour remplacer le Chan. Merle décédé, 21 candidats sont présents, dont l'Aumônier de Mgr qui n'obtient que 3 voix. Rd Delagrange, Bachelier de Licence en Sorbonne, étudiant à Paris, est élu par 6 voix. »

ELECTION D'UN PRÊTRE D'HONNEUR. — « Le 11 avril 1690, pour remplacer Rd Communal décédé, 11 candidats se présentent et l'on choisit Rd P. Puthod, bourgeois de la présente Ville. »

ELECTION D'UN CHANOINE SACRISTAIN. — « En 1689, le Sgr Doyen a proposé l'élection d'un nouveau Sacristain à la place de feu Rd J. Puthod. Le Chapitre acquiesçant a ordonné qu'on balloterait trois noms, tels qu'on jugerait à propos, ce qui a été fait suivant la coutume, et ayant ensuite procédé à l'élection par suffrages secrets, soit ballots, ont été ballotés les RR. Chan. Delacombe, Amblet et Decoux, et a été élu d'une commune voix Rd Jacques Delacombe, Chantre et Chanoine de céans. »

« A été observé la même règle que dessus pour *l'élection d'un Chantre.* Ont été ballotés les Chan. Amblet, Decoux et Merle, et le sort est tombé sur le Chan. Amblet, Dr en Théol. »

Les élections de la Collégiale étaient parfois influencées par l'intervention des Princes et même des Princesses plus soucieux de récompenser quelque service personnel que d'observer les règles du Droit Canonique.

C'est ainsi que « ce jourd'hui 10 avril 1618 a été ouverte au Chapitre une *lettre écrite par Mgr le Duc de Nemours au Rd Doyen et Chanoines* laquelle a été enregistrée icy comme suit :

« Chers et bien amis,

« Entre toutes les gratifications que Nous avons faites pour les Chanoynes qui viendront à vacquer à notre nomination en notre Eglise N. Dame d'Annecy, Nous désirons que celle accordée au frère de M. de la Bathie soit préférée à celle qui viendra à vacquer... et n'estant à autre fin la présente Nous prions Dieu vous avoir en garde. »

« Paris, le dernier mars 1618, HENRI DE SAVOIE. »

« Le 27 juillet 1621, s'est présenté Mr François de Raymond Sgr de St Vincent avec lettre de Mgr de Nemours adressée au Chapitre et le désignant pour succéder à M. Floccard. »

« Le Chapitre accepte en maintenant que cette nomination contrevient à tous nos droits et privilèges. »

Il arrivait quelquefois que le Chapitre refusait bel et bien une candidature ainsi imposée. La lettre suivante va nous en donner une preuve.

CORRESPONDANCE AVEC MADAME ROYALE AU SUJET D'UNE CHANOINIE. — 18 avril 1715. « A été reçue et lue au Chapitre la lettre de la Reine dont voici la teneur :

« Révérends, Chers et Dévots Orateurs. La relation avantageuse qui nous est revenue des bonnes mœurs et de la vie exemplaire du prestre Champroux, nous ayant convié à lui faire ressentir les effets de notre bonne volonté en son endroit, nous ne pouvons que vous témoigner par ces lignes le désir que nous avons, qu'à l'occasion du premier Canonicat qui viendra à vaquer dans nostre Eglise de N. Dame d'Annessi, il soit nommé par le Chapitre pour en être pourvu, préférablement à tout autre, dont nous vous saurons et au Chapitre un bon gré particulier, ce que nous promettant de votre zèle ordinaire, pour ce qui nous regarde, nous prions Dieu qu'Il vous ait en sa sainte garde.

« A la Vénerie, le 6e avril 1715. Signé : ANNE. »

Réponse. — Madame (formules de politesse)... « sur quoy nous sommes obligés de représenter très humblement à V. M., 1°) que le Pape, qui nous a donné le droit de la conférer, nous a en même temps octroyé par nos Statuts de préférer nos bénéficiers aux étrangers; 2°) que la promesse d'un bénéfice qui n'est pas vaquant, donnant naturellement occasion à celuy en faveur de qui elle est faite, de souhaiter la mort de celuy qui la possède ou de se réjouir lorsqu'elle arrive, ceux qui ont droit de conférer des bénéfices ne peuvent pas le faire en conscience et c'est par cette raison que les Conciles ont défendu les Expectatives.

« Nous sommes très fâchés que cette double impuissance s'oppose à l'empressement que nous avons de lui témoigner notre parfaite soumission et zèle... »

Cette correspondance nous montre, qu'à l'occasion, le Chapitre savait donner une leçon de Droit Canonique à la Reine de Sicile et Jérusalem, pour maintenir les privilèges de leur Corps.

L'Evêque comme le Prince avait le droit d'exiger certains services de la Collégiale.

Ainsi, *la Princesse de Piémont écrit au Chapitre :*

« Très chers et dévots orateurs,

« Le Doyen de Chastelard devant bientôt venir pour servir son quartier (trimestre) de nostre Aumosnier et désirant que sa résidence auprès de Nous ne lui apporte aucun préjudice vous lui ferez continuer la paye due pour son bénéfice... »

« De Turin, 12 juillet 1621: CHRESTIENNE DE SAVOIE. »

« Le 2 octobre 1618, *Mgr de Genève, François de Sales,* désirant accompagner l'Illustrissime Cardinal de Savoie en son voyage qu'il fait en France, a choisi pour sa suite Rd Roland Chanoine de céans qui, pour ce respect a demandé son exemption... »

« Et le Rd Sgr Doyen a demandé le temps nécessaire pour aller à Chambéry afin de saluer le susdit Prince et Cardinal de Savoie. »

La Collégiale avait *le privilège d'élire les curés* dans les paroisses soumises à sa juridiction et *de leur donner congé* à l'occasion.

« Le Chanoine Amblet représente qu'il y a dans le Séminaire un nommé Puthod qui doit prendre la messe bientôt, qui est savant, très sage, et même a soutenu des thèses de Philosophie en l'honneur du V. Chapitre et qu'il serait fort propre pour desservir notre Cure de St Ferréol.» (Septembre 1687).

« Le Chapitre a accepté le candidat. »

Quelques jours plus tard, « le Rd Doyen propose que Rd Pergod vicaire de Faverges, fort bon ecclésiastique, nourrissant néanmoins un esprit d'aliénation dans l'esprit de ses paroissiens contre le Chapitre, ce qui est directement opposé au bien spirituel desdits paroissiens, lesquels ne peuvent vivre chrétiennement sans le respect, la vénération, l'amour qu'ils doivent à leur véritable et légitime Pasteur, et devenant par ce moyen inutile à son troupeau, juge à propos, si tel est le bon plaisir du Chapitre, de lui donner congé. » (Ce qui fut accepté).

DISCIPLINE. — BONNE TENUE

SALLE DE RÉUNION. — Notons d'abord l'endroit où se réunissaient les Chanoines pour faire leurs élections et discuter les affaires diverses intéressant leur Corps.

« En novembre 1775, il a été décidé que les Assemblées Générales et Hebdomadales se tiendront d'ores en avant dans la Salle de la Bibliothèque » (soit la grande salle en dessus de l'Hôtel de Ville où se réunissent maintenant les Chantres de Notre-Dame).

Avant 1775, ils se réunissaient probablement dans une des sacristies.

Les quelques ordonnances que nous allons énumérer nous ferons mieux connaître la vie ordinaire et les coutumes de la Collégiale.

SECRET PROFESSIONNEL. — « En 1688, le Rd Promoteur de céans remontre qu'il s'est aperçu que l'on ne gardait point le secret du Chapitre et que l'on publiait tout ce qui s'y disait; ce qui est contre le serment, au grand mépris du Chapitre.

« Le Chapitre décide que les Sieurs de céans convaincus de tel crime seront *ad minus* pendant 2 mois et autre plus grande peine s'il y a lieu. »

DIGNITÉ DU DOYEN. — « En décembre 1713, sur représentation du Doyen Machet qu'étant la seule dignité du Corps, il n'y aurait que lui seul qui serait en droit d'avoir un tapis devant sa forme (stalle); ce privilège accordé au Sacristain sera aboli. »

Ces marques de respect existaient aussi dans les cérémonies liturgiques.

« Le 21 janvier 1677, sur avis donné au Chapitre que le Rd Thuriféraire de céans prenait habitude de donner trois coups d'encens au Sgr Présidial du Conseil de Genevois contre le droit, la coutume ancienne et au préjudice de la prérogative que doivent avoir l'Officiant et le Sgr Doyen. A été fait inhibition audit Thuriféraire de ne lui donner à l'advenir plus de deux coups d'encens. »

« En 1687, le Sgr Doyen qui avait remarqué que ses Chanoines faisaient la révérence à l'autel seulement, leur

rappelle la tradition: « Feront tous les Chanoines en entrant au chœur une inclination profonde au Maître-Autel, une médiocre au Sgr Doyen et sécutivement après l'on saluera le Chœur d'un costé et d'austre. »

Le Doyen jouissait de plusieurs privilèges; ainsi, en novembre 1614, le Doyen de Chevron est exempté par le Chapitre d'assister aux Matines à cause de ses études, et maintenant après son Doctorat, pour l'exercice de la prédication par laquelle il travaille à la gloire de Dieu et du Chapitre de céans. »

« Le Doyen a demandé place pour sa sépulture et la sépulture de ceux de sa maison, laquelle lui a été accordée dans le chœur auprès du grand autel du costé de l'Epitre et au devant des formes où est assis le prêtre disant la grand messe. »

Le Cérémonial des Chanoines était suivi avec exactitude et l'on voit qu'en 1723, « le Chapitre approuve le nouveau Cérémonial dressé par MM. de Montpon, Comte et Ferrand pour apprendre à chacun ce qu'il doit faire aux Offices, l'ancien n'étant plus en usage. »

La bonne tenue à l'église était de rigueur. « Il n'est permis à personne de céans, de quelque qualité qu'il soit et en quel temps que ce soit, se promener dans l'église et notemment en la partie où se trouve le St Sacrement. »

« Est encore inhibé de dormir en l'Office sous la peyne de perdre sa résidence de l'heure; sur quoi veilleront les Chantres et Procureur Fiscal. »

Au Chapitre Général de 1739, on demande s'il était permis de porter des gants ou manchons pendant les Offices; il est répondu négativement et on ajoute « pas même aux Processions. »

« Sur autre remontrance qu'on s'appuiait sur les stalles du chœur de manière que les coudes s'élevaient au dessus de la tête, le Chapitre a exhorté à garder les règles de la modestie, de la bienséance et de la civilité. »

On veillait avec soin sur *le respect de la hiérarchie ecclésiastique.* « Sur ce que Rd Rey, chanoine hebdomadaire de la Grand messe, a choisi pour troisième oraison la Collecte « *Contra persecutores et iniqua egentes* », le

Chapitre, dans la circonstance présente où il est forcé de défendre sa constitution et ses privilèges contre l'Evêque, voyant que cette prière faite publiquement pourrait être mal interprêtée, a fait observer audit Chanoine Rey l'incongruité de sa dévotion et lui a défendu d'en avoir jamais de pareille, dans tous cas, de la même espèce, ni pour soi, ni pour la Compagnie. » (Juillet 1777).

On était très sévère pour *la charité et la correction fraternelle*. « Lorsque les confrères auront eu quelques paroles d'aigreur ou autres différends, ils sortiront du Chapitre pour laisser à ceux qui auront tort et faire satisfaction à ceux qui auront raison. » (Chap. de 1712).

« Le Chanoine Crud, pour s'être mis en colère au Chapitre et avoir dit que le Chapitre ne fait rien qui vaille, a été privé de 3 jours de ses points de résidence. » Mais, quelques jours après « ledit Chanoine ayant demandé pardon à genoux au Chapitre pour son incorrection, lui a été remise sa punition. » (Mai 1675).

« Rd Vulliet, Prieur de Viuz-Faverges, pour avoir dérogé aux ordres du Chapitre et n'être pas présent à Annecy ce jour où il a été convoqué, ira faire une retraite de 8 jours au Séminaire. »

Un autre article est ainsi conçu : « Quiconque dira quelque chose de mal séant contre les Confrères sera mis *ad minus* pour 8 jours », et nous verrons que la pénalité allait parfois très loin.

« Le 7 décembre 1737, le Roy, par la voie du Sénat, condamne Rd Chappaz P. H. à 3 mois de prison et à sortir de ses Etats pendant 2 ans, par ce qu'il avait fait écrire un libelle diffamatoire contre le Rd Doyen Coppier, Rd Chappaz ayant refusé de faire des excuses et réparations demandées. »

La bonne tenue en ville était surveillée avec soin.

« Sur remontrance faite que quelques Chanoines se dispensaient de porter l'habit régulier, le Chapitre enjoint aux Chanoines de ne point paraître en public, soit hors de leur chambre, sans le dit habit. Ceux qui se promèneront en ville sans manteau perdront un jour de résidence. Défense leur est faite de s'arrêter au marché en revenant

d'une cérémonie, revestus du surplis, scus peine de trois jours de paye supprimée. » (1674).

La fréquentation des Salles de Jeux et *des Cabarets* était rigoureusement interdite, comme nous allons le voir par les citations suivantes.

1733, mars. « Le Rd Promoteur lit le sujet d'accusation qui suit :

« Le 7e courant, Rd Salomon, vic. de Gevrier, s'est enivré dans un cabaret du Faubourg du Sépulchre, et environ les 5 h. est sorti pour se rendre à Gevrier, soutenu de deux personnes, et que, dans cet état scandaleux, il a été vu par deux Messieurs qui arrivaient de Chambéry. »

« A cette accusation, Rd Salomon paraissant au Chapitre le 31 mars, avoue qu'il s'était trouvé en compagnie et avait bu du vin blanc qui l'avait un peu troublé, mais que cependant il n'était pas ivre, qu'il se souvient bien du nom de ceux qu'il rencontra en chemin, qu'il avait mal à une jambe, et c'est pareillement ce qui le faisait un peu balancer. »

« Après ces aveux, on lui a ordonné de sortir et on a délibéré quelles peines on devait lui infliger.

« A la pluralité des voix, on lui a infligé la peine d'un *Ad Minus* de 6 semaines, qui sera réduit à celui d'un mois. »

1733. 27 septembre. « Le Rd Promoteur lit l'accusation qui suit : Il y a longtemps qu'il lui était revenu que le Rd Ch. Amblet fréquentait des compagnies d'une manière peu convenable à un Ecclésiastique, jouant publiquement dans les assemblées aux cartes et même à la Bassette, qu'il avait fait sur cet article plusieurs remontrances sans aucun effet; il a même poussé si loin les choses qu'il en a reçu insultes en pleine rue, quoique de nuit, au grand mépris du caractère sacerdotal dont il est revêtu, et une flétrissure pour le Corps dont il a l'honneur d'être membre,

« Propose que ledit Chanoine soit mis *Ad Minus* pendant deux mois, assistera aux offices sans en percevoir la rétribution et sans faire, pendant le dit temps, aucune fonction ecclésiastique, et de plus, pour son gran bien spirituel, il sera condamné à une retraite de 15 jours. »

Chanoine Joseph de la Faverge de Montpon, d'Alby
avec son costume de chœur
Tableau conservé au château de Montpon - Alby

Ancien Hôtel-de-Ville — Maison du Chapitre et Hôpital Notre-Dame; aujourd'hui Presbytère Notre-Dame

« Lecture lui a été faite, a reconnu ses torts, a imploré la miséricorde des Chanoines qui ont légèrement atténué sa peine, eu égard à son repentir. »

Nous devons ajouter à l'honneur de la Collégiale que très rares étaient les délinquants; les membres du Chapitre avaient, en général, bonne tenue partout.

Les vacances des Chanoines et *les exemptions* étaient réglées comme suit :

« En 1699, le Chapitre ayant mûrement considéré que le Concile de Trente donnait 3 mois dans l'année à chaque Chanoine pour vaquer à ses affaires particulières, a décidé, à cause des fondations et sépultures si nombreuses, de prendre 40 jours d'exemption. » Au mois d'août même année, on accorde à Rd Henry, P. H., permission de s'en aller à Rome pour gagner le Jubilé « à cette condition que, passé les 40 jours, il sera rayé de la table des résidents. »

Le 5 mai 1620, Rd Charles demande exemption de 2 mois pour aller à Paris; Mr Rolland demande 3 jours pour aller à noces et une autre exemption pour accompagner Mgr de Genève F. de Sales à Belley.

En 1702, exemption de 2 mois est accordée à Rd Masson en considération de son infirmité qui, lui ayant fait perdre tous ses cheveux, l'a mis « hors d'état de paraître décemment dans les rues et dans d'église. »

La réduction des vacances se fit encore en 1707 où l'on « considère que le Chœur se trouve fort désert sur la fin de l'année et il a été délibéré par la pluralité des voix qu'à l'avenir on ne prendra plus de 30 jours chacun. »

En 1735, deux Chanoines demandent la permission, « l'un pour prendre les eaux à la Motte-Servolex et l'autre le lait de chèvre à la campagne. »

La prédication en ville donnait droit à quatre jours francs et libres, savoir les deux jours « qui précèdent l'action, le jour de l'action et le lendemain de l'action. »

« Quand le Doyen sera occupé par l'*Administration du Séminaire* et appelé dans les Concours-Examens pour les Ordres Sacrés, il sera tenu présent dans le Chœur. »

La Fête des Rois donnait lieu à une exemption de 4 jours en faveur de celui qui était Roi, deux avant la fête et deux après (Octobre 1717).

Voici quelques détails sur cette coutume : « Attendu que le Rd Doyen qui devait l'année dernière recevoir le Bouquet des Rois s'est démis de son Doyenné, le Rd Zuccarelly sera *Roy* à sa place ». « M. le Chanoine Deconis, en qualité de Grand Roy, a dit qu'il paierait ce qu'il devait. M. Alix et M. Rolland, pour la 2e fois qu'ils ont été Roys, doivent 40 florins par homme, savoir 40 fl. pour le Royaume de M. Alix en 1617 et 40 fl. pour M. Rolland en 1618. »

Les dangers courus par les Chanoines n'étaient pas rares. En voici deux exemples :

« Le 1er janvier 1631, le Chapitre autorise le Ch. Zuccarelly au port des pistolets d'arçon pour éviter les surprises des voleurs dans ses voyages fréquents pour affaires. »

« Le 6 juin 1685, sur lettres du Rd Ch. Masson, Vice-Prieur de Viuz pour le Chapitre, portant qu'il aurait failli être assassiné par les jeunes hommes de Faverges pour n'avoir pas voulu leur donner à boire comme ils le voulaient, occasion de quoi ils auraient commis divers excès, comme jetant des coups de pierres contre les fenestres du Prioré dans lequel était ledit Masson, voulant enfoncer les portes.... »

La dernière maladie et la sépulture d'un Chanoine étaient soumises à un règlement.

« Dès qu'un Chanoine aura reçu le St Viatique, tous les Membres du Corps iront le visiter pour lui dire de temps en temps des paroles de salut. »

« Au sujet de l'aumusse que l'on est en coutume de mettre sur la bière d'un Chanoine défunt le Chapitre, se conformant à la délibération de 1689, a délibéré que les héritiers du défunt laisseraient l'aumusse ou 6 livres en place, à leur choix. »

Si le Chapitre était héritier d'un de leurs membres, ce qui arrivait assez souvent, on faisait en Sacristie la vente de ses habits de chœur. Ainsi, après le décès du Ch. Decoux,

21 mai 1693, on vendit son aumusse 38 flor.; son habit de chœur 116 fl.; un surplis 35 fl. et une aube 75 fl.

Le lieu de sépulture des Chanoines était ordinairement l'Eglise Notre-Dame avec indication précise de l'emplacement qui était soumis à l'approbation du Chapitre.

RELATIONS DIVERSES DE LA COLLEGIALE

Nous allons étudier les différentes relations de la Collégiale avec l'Evêque du lieu, son Chapitre Cathédral, les Congrégation fixées à Annecy ou dans les environs. Nous verrons qu'elles n'allèrent pas sans difficultés, au cours des siècles.

Relations de la Collégiale avec Saint François de Sales. — S'il y eut parfois quelques difficultés entre Saint François et la Collégiale, celle-ci reconnut toujours le caractère de sainteté qui animait toutes les actions de l'illustre Evêque. Aussi, nous reproduisons avec plaisir les documents suivants pour montrer combien le Chapitre était dévot envers Saint François et dévoué à ses Filles de la Visitation, au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Dévotion a Saint François. — « Le 25 août 1687, le Rd Sacristain a proposé de la part de Messieurs de Ville d'aller entendre la Messe à la Visitation devant les Reliques de St François, à cause des Etrangers qui ont une dévotion particulière à ce grand saint et sont venus pour le grand prix, pour faire honneur à la Ville, et prie ledit Vén. Chapitre de vouloir députer quelques-uns de vos Messieurs pour dire la Grand Messe à l'Eglise de la Visitation en qualité de Curé et deux de vos Prestres d'Honneur pour Diacre et Sous-Diacre. »

Malgré différentes recherches, il nous a été impossible de trouver la nature de ce *grand prix* qui avait attiré des étrangers à Annecy, cette année là.

Sainte Jeanne de Chantal. — « Ce fut par ses soins, nous dit l'Abbé Grobel, que l'Eglise Notre-Dame fut la première de l'ancien diocèse de Genève où la fête de l'Immaculée Conception fut célébrée solennellement. »

Privilèges de la Collégiale dans ses Rapports avec l'Evêque du lieu. — « Du 10 avril 1698. Avant l'arrivée

de Mgr de Bernex, remontre le Rd Promoteur que Pierre de Lune, reconnu pour Pape en ce pays, érigea cette Eglise Collégiale l'an 1396, par Bulle du 2 novembre.

Par les Articles de ces Bulles, il est clair que les personnes de céans sont exemptes de la juridiction de l'Evêque quant à la correction et punition des excès dans lesquels ils pourraient tomber, laquelle est réservée au Rd Doyen.

La Bulle ordonne que ceux qui joueraient aux dés, aux osselets, à la paume, ou se trouveraient aux lieux publics où l'on joue ces sortes de jeux, qui iraient aux cabarets, seraient punis par le Doyen et le Chapitre. Que si quelqu'un frappait un Chanoine, soit au Chapitre soit ailleurs, sans se servir d'armes offensives, il serait privé de ses distributions pendant 2 mois; et s'il le frappait avec des armes, quand il n'aurait fait que tirer l'épée du fourreau, il serait privé de ses distributions pendant 4 mois. Les querelles et paroles injurieuses sont défendues sous peine de *minus* de 3 jours pour la 1re fois, 3 mois pour la 2e et un an pour la 3e.

Le pouvoir de l'Evêque de punir ceux de céans qui seraient tombés dans des crimes énormes n'est qu'une exception de cette Règle et par crime énorme, il faut entendre tout ce qui serait plus grave que les faits cités dans la Bulle. »

(A cause de l'Occupation Française, l'évêché de Genève était resté vacant pendant 2 ans).

ACCORD AU SUJET DES SÉPULTURES. — « En juillet 1705, à la suite de plusieurs différends, est fait un accommodement avec le Chapitre Cathédral pour la sépulture de leurs Musiciens qui ne seront pas dans les Ordres Sacrés; notre vicaire de Saint Maurice leur portera les Sacrements, fera la lévation du corps et l'accompagnera jusqu'à la porte de l'Eglise Cathédrale et percevra des droits. »

CONTRAT BILATÉRAL ENTRE LA COLLÉGIALE ET LA CATHÉDRALE. — « Aux calendes de mars 1702, a esté délibéré que l'on permettra à MM. de la Cathédrale de prescher dans notre Eglise avec leurs habits de Chœur quand ils en seront par nous priés, pourvu qu'ils nous permettent réciproquement de prescher dans leur Eglise avec notre

habit de Chœur, et sont députés les RR. Doyen, Chappaz et Coppier pour en concerter avec eux un écrit réciproque. »

Du 2 mars. « Sur la proposition faite au Chapitre par le Rd Doyen au V. Chapitre de la Cathédrale de Genève de vouloir lui accorder une déclaration, comme il est loisible aux RR. Chanoines de leur Eglise de prescher dans les nôtres en un Habit de Chœur, savoir avec leur rochet, chappe, camail conforme à la saison quand ils sont invités d'y prescher ;

« Le V. Chapitre de céans ayant rien tant à cœur que de vouloir continuer de vivre dans une parfaite union de correspondance avec celuy de la Cathédrale, a déclaré et déclare être loisible aux RR. SS. Prévot, Chantre et Chanoines de la Cathédrale de Genève, de prescher avec leurs Habits de Chœur dans nos Eglises, y étant invités, comme il nous est loisible de prescher dans les leurs avec nos grands habits de chœur lorsque nous sommes invités d'y prescher. Signé : De Sales, Prévost du Chap., etc... »

Le Chapitre et la Visitation. — Juillet 1696. « Accordé aux RR. Dames Religieuses du Premier Monastère de la Visitation la faveur qu'elles demandent au Corps de vouloir aller officier dans leur Eglise, Jeudy prochain, en la conjoncture de l'anniversaire de feu Mgr de Genève. »

28 mai 1710. « Les Religieuses du Premier Monastère de la Visitation ayant demandé au Chapitre la grâce de vouloir officier solennellement dans leur Eglise, la veille de St Claude, à l'occasion de la Solennité de leur Année Centenaire, auquel jour doit prêcher un Chanoine de céans, a été accordée la grâce demandée par la pluralité des voix. »

Mars 1713. « Les Religieuses de la Visitation demandent permission de faire la sépulture de leur Aumônier, Rd Desfresne, dans leur Eglise. Le Chapitre accorde, à condition que l'on reconnaisse par écrit, que c'est une faveur. »

7 juin 1714. « Rd Coppier, ayant fait part au Chapitre de l'honneur que Mgr de Genève notre Evesque et la Rde Mère Greyfié, Supérieure du Premier Monastère de la Visitation, lui avaient fait de jeter les yeux sur luy pour accompagner jusques à Melun, la Sœur de Vars, élue Supé-

rieure dans le Monastère de la Visitation de Melun, et lui ayant demandé en même temps la permission, non seulement de faire cette conduite mais encore d'aller de là passer quelques mois à Paris, le Vénérable Chapitre, sensible à la distinction que l'on fait à l'un de ses membres, accorde avec plaisir la permission requise pour l'espace de 4 mois, pendant lesquels le Rd Coppier ne sera point détablé. »

« Chaque année, le 14 may, jour de la naissance du Roy, le Chapitre assiste à la messe solennelle qui se chante à St François de Sales par Mgr l'Evêque pour S. Majesté, et à la Procession solennelle qui se fait par toute la ville. »

1716. Grâce est accordée au IIe Monastère de la Visitation pour que le Chapitre aille officier le jour de Sainte Justine.

Relations avec les Religieux du Sépulcre. — *Histoire amusante d'un goupillon.* — 1734, 29 avril. « Le Rd Promoteur a représenté qu'il avait appris que Rd Nouvelet, vicaire de St-Maurice, avait enlevé, en entrant dans l'Eglise du Sépulcre, un goupillon d'eau bénite, le lundi de Pâques qu'on fit une sépulture, et ces Messieurs du Sépulcre voulaient se pourvoir contre lui, pour ce regard. »

« Appelé devant le Chapitre, Rd Nouvelet convient de la vérité du fait, mais a répondu avoir d'abord fait à ces Messieurs une satisfaction publique, le lendemain matin, en leur rendant le goupillon en question, en parlant même au P. Baussan et autres qui finissaient leurs petites heures pour qu'ils ne portassent pas plainte contre lui au Chapitre, ce qu'ils avaient promis. De plus, ils ne méritaient pas cette satisfaction, parce que Rd Baussan, au lieu de lui présenter en entrant de l'eau bénite à l'ordinaire, comme cela s'est toujours pratiqué, tant au Sépulcre que dans toutes les Eglises d'Annecy, lui avait tourné le dos par un mépris affecté, et que véritablement il lui avait pris le goupillon si adroitement qu'il ne s'aperçut pas que ce fut lui, le demandant au Rd Bouchet son confrère, ce qui lui causa une telle distraction qu'il le mit sans réflection à sa poche et sortit ainsi après sa prière pour le défunt, et qu'il serait rentré d'abord après pour le rendre, s'il n'avait craint qu'ils n'en fassent état, en présence du Conseil

(Communauté) qui était entré dans l'Eglise, et que, comme on allait à la sépulture de Mgr, où le vicaire de St-Maurice devait assister en Etole, ce dernier ne put en parler que sur le soir au Rd Damis à qui il avait offert à souper, et qu'il ne pouvait pas se persuader qu'ils voulussent relever une semblable bagatelle. »

« Attendu la satisfactin faite, le Chapitre n'a pas passé outre et s'est contenté de blâmer sa conduite dans cette question. On lui a défendu de ne jamais rien faire de semblable sous peine d'*Ad Minus* s'il y retombait, et lui a ordonné par l'organe du Sgr Doien d'être plus réservé dans la suite et de se ressouvenir de la gravité qu'exige son ministère et lui a fait d'autres bonnes remontrances sur cet article de goupillon. »

Les PP. du Sépulcre portèrent l'affaire devant le Sénat; cela ne nuisit en rien á l'avancement dudit Rd Antoine Nouvelet, qui fut nommé Chanoine de Notre-Dame, l'année suivante, le 19 avril. On avait bien compris que ce jeune abbé, hier encore étudiant à Paris, avait voulu jouer un petit tour à de bons confrères.

Les Prêtres de la Mission et l'Etablissement d'un Grand-Séminaire. — Voici l'avis de la Collégiale qui était peu favorable.

« Le 25 avril 1663, le Chapitre a commis MM. Dupont et Ruphy pour proposer que le Chapitre céans ne peut et ne doit contribuer à l'établissement dudit Séminaire; de plus, que le Chapitre est opposé à toute cotisation que pourrait faire le Clergé. »

« Le Chapitre se plaint de ce que les Prêtres de la Mission bouchent un chemin conduisant à la campagne du Sgr Doyen, appelée Paradis, dont le fermier et son bétail n'ont que cette voie sûre pour venir en Ville à l'abreuvoir en hiver. » (1770).

Relations de la Collégiale Notre-Dame avec les Cordeliers. — Les Cordeliers, disciples de St François d'Assise s'étaient établis à Annecy en mai 1535 et bâtirent la Cathédrale actuelle, consacrée en 1539.

En décembre 1540, ils passaient déjà une transaction avec la Collégiale Notre-Dame sur « les droits de sépultures et les processions. »

En octobre 1661, ils passent à nouveau une convention « à cause de la sépulture du Baron de Ternier, à cause de l'érection de la Confrérie de N.-D. des Neiges et à cause de la quarte part funéraire. » (7 G. 285).

En 1702, le jour de la St Barthélemi, le feu du ciel tomba sur leur Couvent et la Collégiale leur accorda 30 fl. par aumône.

Les Cordeliers eurent encore un procès avec la Collégiale en 1763, puis ils quittèrent Annecy en 1771, laissant leur Eglise et leurs maisons à l'Evêque.

Relations de la Collégiale avec les Bernardines. — Ces Religieuses venues de La Roche en 1639 pour y retourner en 1753 s'établirent à Bonlieu où elles s'occupaient de l'éducation des jeunes filles. En 1734, une Dame de la Fléchère choisit comme lieu de sa sépulture la chapelle de ce couvent. La Collégiale leur fit un procès pour leur rappeler le privilège attaché au Chapitre Notre-Dame, savoir : « le droit exclusif d'administrer les sacrements aux malades et de donner la sépulture à ceux qui mouraient en Ville et dans les faubourgs. » (7 G. 285).

Les Religieuses Annonciades, venues de Saint-Claude, se fixèrent à Annecy en mai 1638 et y demeurèrent jusqu'à la Révolution. Elles s'occupèrent pendant de longues années avec les Bernardines du blanchissage et raccommodage des linges de la Sacristie et de la Maîtrise Notre-Dame.

Nous n'avons trouvé que le fait suivant à signaler :

1712, octobre. « Le Chan. Nicolin, originaire d'Annecy, du Chapitre de la Cathédrale, ayant exprimé sa volonté d'être enterré en l'Eglise des Annonciades, le Chapitre de la Collégiale accorde permission, sans conséquence pour l'avenir et, suivant la transaction de 1605, touchera le luminaire et le casuel. »

Collégiale et Prieuré de Talloires. — En 1610, François de Sales, Evêque, est arbitre entre la Collégiale

Notre-Dame et le Prieur de Talloires sur la quantité de paires de bled moitié froment, moitié avoine, à percevoir de la paroissiale de Saint-Martin et Charvonnex son annexe. Talloires percevra dix paires . (Ac. Fl., 854).

« Rd Dom de Passi, Religieux de Talloires, étant mort dans l'enceinte de la Paroisse St-Maurice, le 25 septembre 1708, fut enlevé par des valets envoyés de Talloires entre 11 h. et minuit, à l'insu du Rd Curé qui intenta et gagna un procès pour avoir été frustré des droits de levée de corps. »

Les Barnabites prirent la Direction du Collège Chapuisien en juillet 1614 et la gardèrent jusqu'à la Révolution; ils eurent de nombreux élèves dont le chiffre monta à 2.000.

Ils vécurent en bonne harmonie avec la Collégiale sauf dans une circonstance où il se firent rappeler à l'ordre.

« Il sera signifié aux RR. PP. Barnabites acte de sommation de ne point marcher en rochet et étole dans les rues de la présente Ville ni autres lieux dépendant de l'Eglise Paroissiale St-Maurice, comme ils ont fait abusivement le jour d'hier dans la personne du R. P. Dom Clément, préfet, dans la procession faite par les dévots Confrères de la Congrégation N.-Dame, érigée dans le Collège de Chappuis fondé en la présente Ville, occasion des pluyes et inondations dont Dieu nous afflige présentement, au préjudice des droits du Chapitre en qualité de Curé de la présente Ville, ni permettre estre porté aucun flambeau dans les Sépultures desdits Congréganistes, comme ils y ont abusivement fait par deux fois ci-devant; les fonctions pastorales de la paroisse St-Maurice ne leur appartiennent pas mais bien au Chapitre, depuis les temps des siècles révolus, privativement à toute autre peine de tout dam. » (5 juillet 1673).

Relations avec la Collégiale de Sallanches. — La Collégiale de Sallanches fondée neuf ans avant celle de Notre-Dame prétendait avoir préséance sur cette dernière. Deux jugements rendus en 1627 et 1678 accordèrent cette préséance à Notre-Dame. En 1730, les Chanoines de Sal-

lanches commencèrent devant le Métropolitain de Vienne un nouveau procès dont une Supplique mérite d'être citée:

« Les Chanoines de Sallanches disent qu'ils n'ignorent pas que l'esprit de paix ne doive pas régner parmi les personnes de leur caractère et que le Fils de Dieu voulant quitté le monde n'ait demandé avec instance à son Père que comme eux deux n'étaient qu'un, tous les fidèles réunis en luy ne fussent qu'une même chose. Mais aussi les défendeurs doivent demeurer convenants que, sans départir des Règles de la Charité et de la Modestie, il est permis à un chacun de maintenir ses droits et que c'est, partant en ce cas, que l'on peut appliquer le dire du Psalmiste « Pax et Justitia osculata sunt » et que d'ailleurs, il y a cette différence que les démarches et entreprises des défendeurs ne tendent qu'à troubler l'ordre et la discipline et à usurper un rang sur lequel ils n'ont rien à reconnaître, qu'au contraire, les suppliants ne travillent que pour conserver ce qui les appartient... » 7 G. 288).

« Mgr Jean François de Sales (1622-35) avait décrété que la Collégiale de N.-Dame marcherait aux processions, après la Collégiale de Sallanches. Le Doyen d'Annecy en appela au Métropolitain de Vienne et le 22 février 1680, on vote 16 fl. pour le payement d'un pedon spécial envoyé à Vienne, pour le service du Chapitre. »

« Le 12 février 1682, Rd Merle, Solliciteur du procès, a fait un rapport de la négociation à Vienne contre le Chapitre de Sallanches, de l'heureux succès de ses poursuites, terminé par une sentence favorable qui adjuge la préséance audit Chapitre de céans dans toutes les Assemblées ecclésiatiques, au préjudice du Chapitre de Sallanches. Il est félicité d'avoir soutenu et fait triompher les droits de la Compagnie. »

CHANOINES ET PRETRES D'HONNEUR

PROJET DE RÉFORME. — « Le 11 janvier 1760, Rd Chappuis Pierre, P. H., remet purement et simplement sa démission de son dit bénéfice entre les mains du Vén. Chapitre. »

« Le 7 février a été fait lecture d'une requeste présentée par les RR. SS. Bénéficiers, soit Prestres d'Honneur de cette Eglise et signée par tous, excepté par Rd Rey, recteur de Gevrier.

« Aux RR. Sgr Doyen et Chan. de N.-Dame d'Annessi:

« Qu'il leur soit permis de mettre sous les yeux des Rd Sgrs Chanoines un projet qui n'est pas nouvellement inventé et qui sera très honorable et très avantageux au Vén. Chapitre. Ce projet envisagé sous de tels rapports par feu M. le Doyen Coppier aurait été conduit à la perfection par ses lumières et son crédit, si la Divine Providence eut prolongé ses jours pour l'accomplissement de cette œuvre qui aurait rendu sa mémoire immortelle dans l'esprit de tout ce qu'il y a de plus respectable en Ville.

« L'exécution de ce projet qui consiste à convertir les 12 Prêtres d'Honneur en six Canonicats vous est réservé, Messieurs, et l'on espère que vous l'appuyerez de votre protection. L'on a lieu de l'attendre de la générosité de vos sentiments et surtout de cette indifférence pour tout ce qui peut vous donner quelque prééminence au-dessus de vos confrères. L'on ne s'avise point de vous en développer les avantages; la pénétration de votre esprit vous les fait mieux concevoir que tout ce que nous saurions vous exposer; vos lumières aplaniront toutes les difficultés qui pourront s'y trouver, et les soussignés promettent de franchir toutes celles qui pourraient s'y rencontrer de leur part. Ils ne prétendent point, par l'exécution d'un pareil projet, que les anciens Chanoines soient surchargés en aucune façon. Ils ne recherchent que l'honneur et l'avantage du Chapitre, et que, dans la suite, tous soient pourvus d'un honnête entretien. Sur ce plaise pour voir.

« Signés : Chevalier, Grandis, Desale, Fleuri, Dépolier I, Gurret, Dépolier II, Gurcel, Favre, Saillet. »

La réalisation de ce projet n'eut pas lieu.

CHAPITRE VI.

La Maitrise

Enfants de Chœur. — Maître de Musique et Maître de Grammaire. — Orgues et Organistes. — Musiciens.

On a eu l'heureuse idée d'écrire une notice sur la Maîtrise de la Sainte Chapelle de Chambéry, connue sous le nom de « Collège des Innocents », et fondée par Yolande de Savoie, sœur de Louis XI (1423-1483). C'est la copie à peu près exacte de la Maîtrise Notre-Dame de Liesse, fondée en 1397 par Bulle du Pape Benoit XIII (1).

La maîtrise Notre-Dame de Liesse comprenait six enfants ou Clercs de Chœur, un Maître de Grammaire et un Maître de Musique. Leur rôle était de servir la messe des 24 prêtres attachés à ce Sanctuaire, chanter chaque matin une messe de Beata à six heures et les Offices des grandes fêtes. Le temps libre était consacré à l'étude de la grammaire, de la musique. Ces enfants étaient des pensionnaires internes, logés, nourris et chaussés par le Chapitre. Nous allons étudier,

I°) Comment se faisait leur Election. — Elle était faite par le Chapitre réuni qui choisissait ordinairement des enfants de la ville, quelquefois du voisinage.

« En 1688, il a été procédé au choix de deux Enfants de Chœur à la place de Claude Terrier et Cl. Moris, tous deux bourgeois de la présente Ville, et entre plusieurs qui se sont présentés, ont été choisis Pierre à feu André Grenier et Melchior fils de Jacques Charvin, tous deux de la présente Ville. »

---

(1) Rev. Sav. 1933, p. 109. — 1444. Bulle de Félix V pour le vestiaire des Enfants de Chœur, soit affectation de 16 livres annuelles à cet effet,

« On a voté un mandat de 60 flor. aux deux enfants qui quittent la maîtrise pour aller au collège, et un mandat de 5 flor. par mois, pendant qu'ils seront au collège. »

En 1765 « ont été élus Enfants de Chœur : le petit Charles Mallinjod d'Albi, à condition qu'il soit sain et paye ce qui est d'usage pour la Maîtrise, et Fr. Richon d'Albi. »

En 1771 « on trouve un autre Mallinjod (Joseph) d'Alby, lequel licencié de la Maîtrise est élu second violon avec gages de 3 liv. par mois ». « En 1777, Jh Richon d'Alby remplacera comme musicien le clerc Jh Mallinjod d'Alby, maintenant Novice Bénédictin à Belvaux. »

En mars 1621, « a été reçu Antoine Daviet d'Alby, à condition que son dit père Symphorien le vestira. »

Un extrait de la Bulle de Sixte Quint pour l'Union du Vicariat Perpétuel de Veirier contient une clause intéressante :

« Un clerc de la paroisse de Veirier, né de mariage légitime, sera élevé avec les Enfants de la Maitrise N. Dame. Il sera présenté par les Syndics au Doyen et au Chapitre qui choisiront le plus idoine, préférant le pauvre au riche. Il sera le serviteur des Enfants de Chœur, des Maîtres de Musique et Grammaire, tant à l'Eglise N. D. qu'à la maison, accompagnant partout les Enfants. Les Maîtres seront tenus d'instruire ce jeune clerc soit serviteur comme les autres enfants et le Chapitre lui fournira chaque année les habits nécessaires comme aux autres enfants. S'il était d'une famille tellement pauvre qu'il n'ait pas un habit décent à son arrivée, le Chapitre lui en fournira un.

Ce même clerc-serviteur devra réciter chaque jour les Sept Psaumes de la Pénitence avec Litanies et Oraison, à genoux si possible, pour ses bienfaiteurs. » (1586).

L'enfant de chœur devait arriver à la Maîtrise avec un petit trousseau très modeste, puisqu'en 1752, la Collégiale est obligée de prendre la décision suivante : « Sur représentation que la Maîtrise était sans meubles, notamment sans linges et presque sans étain, le Chapitre a délibéré de ne recevoir à l'avenir aucun enfant à la Maîtrise qui ne donne deux assiettes d'étain, outre ce que l'on est

en coutume de donner. A été ordonné de plus au grand Ouvrier d'achepter 12 draps et 12 serviettes. »

II°) COMMENT ILS ÉTAIENT SOIGNÉS. — « En 1617, à la demande des Syndics de Veyri qui ont demandé place céans pour enfant de chœur, a été reçu Nicolas Raffin dict Baudet de la paroisse de Veyri, après toutefois qu'il a été visité par M. le médecin Faber qui n'a trouvé aucune imperfection corporelle, ainsi qu'ont rapporté les députés à cet effet, qui sont M. le Chan. Gerlier et M. le Chanoine Peyssard. »

« Pour visiter les Enfants de Chœur et tenir main qu'ils soient bien entretenus, M. le Chantre et M. le Chanoine Peyssard les visiteront au moins une fois par semaine. »

Régime alimentaire. — « En 1699, mandat de 6 coupes de froment est fait au Me de Musique Viennet, et c'est à comte des 28 que le Chapitre lui donne pour la nourriture des Enfants de Chœur. »

« En 1740, les fermiers d'Annecy-le-Vieux n'ont pu payer les 8 sommées de vin pour l'entretien des Enfants de Chœur; a été délibéré qu'on donnerait aux dits Enfants chaque jour cinq picholettes de vin vieil du pays, et à ce défaut, on en prendra au cabaret. »

« En 1741, a été délibéré de renvoyer le petit Chiron, Clerc de Chœur, chez ses parents pour un mois, pour y prendre le lait de chèvre, et le V. Chapitre veut bien payer ledit lait, et lui passer pendant un mois cinq livres de viande par semaine. »

En avril 1701, « sur la remontrance faite par quelques particuliers, que le Sieur Belcoste ne donnait pas assez de soin aux Enfants de Chœur, le Chapitre lui a donné son congé dès demain. En attendant un nouveau Maître, le Sr Magnin fera la leçon de Musique. »

En janvier 1747, « sur différentes plaintes faites au Chapitre contre la servante de la Maîtrise sur les mauvais traitements qu'elle faits aux Enfants de Chœur, il a été délibéré de prier le Maître de la congédier dans la quinzaine et au besoin de lui ordonner. » Ses gages étaient de 25 flor. annuels.

Règlement. — « Le Chapitre aujourd'hui a convenu avec Mre Jean Faber pour la nourriture et maîtrise des enfants de chœur de céans, aux conditions séquentes :

1°) que lui seront remis six enfants de chœur, lesquels il nourrira et enseignera, tant en musique qu'en grammaire, aultant diligemment que lui sera possible.

2°) ne tiendra avec lesdits enfants de chœur aultres pensionnaires en plus grand nombre de 5 ou 6.

3°) portera la longue robbe avec surplis, touteffois et quantes assistera à l'office; auquel office sera tenu assister aux festes solemnes et tant à Mattines qu'au reste du chœur et aux festes doubles, aux Dimanches et festes festées; assistera à Tierce, à la Messe et à Vespres; aux aultres jours, assistera tant qu'il lui sera possible.

4°) commencera sa charge au 1er nov. prochain, et pour la nourriture et instruction aura son habitation en la maison dudit Chapître, dédiée pour les Enfants de Chœur et aura l'usage de ce qui se trouvera céans en meubles qui lui seront remis par inventaires.

5°) oultre ce, lui sont accordées 26 coppes de froment aux environs la Nativité de N. S. et 600 flor. pour chaque année, payable 50 fl. tous les mois par avance. Le terme sera au moins pour 3 ans.

6°) le maistre des enfants de chœur tiendra main qu'ils se confessent tous les mois. » (24 oct. 1617).

Inventaire des meubles et Livres de Musique délaissés en la maison des Enfants de Chœur par Rd Antoni Besson jadis leur maistre et à présent remis à M. Faber moderne maistre des enfants, ce 19 nov. 1617.

1°) six couvertes en drap du pays, avec un lict bois noyer et son charriot au-dessus; un autre lict noyer à pilliers; un coffre de sapin avec une planche de noyer assez vieillie de laquelle les enfants se servent de table, sans tretteaux.

2°) une grande arche tenant 30 coppes de bled avec serrure.

3°) en la chambre sur le devant: une table noyer; un comacle à trois bastons avec les broches requises.

4°) un chemin de molasse pour tenir le bois du feu; une poste de sapin attachée à la cheminée servant à tenir le pain.

5°) Au lavoir : les tableaux à tenir ustensiles.

6°) Au cellier: grand coffre noyer à tenir le bled; une armoire au pied des degrés et les clefs du jardin.

Apothicaire et Médecin. — « L'aîné de nos Enfants de Chœur étant malade dès quelque temps de ça, comme il n'y a point d'apothicaire établi depuis la mort de feu Rubelin, le Chapitre choisit parmi les plus capables de la Ville, Honorable P. Bérard, bourgeois de cette Ville. Un mandat de dix florins est voté au Sr Bérard, Me Apothicaire, pour avoir médicamenté les Enfants de Chœur. » (1689).

Le médecin faisait des visites régulières; « en 1680, un mandat de 20 florins est voté au Sr Peyssard, médecin, sur un roole de visites faites aux Enfants de Chœur dans leurs maladies, à raison de 6 sols par visite. »

« En 1712, a été élu chirurgien des Enfants de Chœur le Sr Fleury; on lui donnera 6 florins pour leur faire 4 fois l'année la tonsure. »

« En 1680, le Chapitre ordonne qu'il ne faut rien oublier pour bien faire servir l'Enfant de Chœur malade, et qu'il fallait prier le S. Mièvre, Me Chirurgien, de le traiter jusqu'à ce qu'il fut guéri entièrement. »

III°) QUELLES ÉTAIENT LEURS OCCUPATIONS. — Il n'a pas été possible de trouver le Règlement ou Programme de leur journée, mais nous voyons dans les Reg. Capit. qu'ils devaient chaque matin servir les messes, chanter la *Messe de Beata* à six heures. Au Chapitre de 1689, « il est ordonné que les Enfants iront tous chanter à genoux l'*O salutaris, Adjuva nos* et *Pie Jesu,* à l'Elévation des Gd messes capit. qui se diront au grand-Autel. »

Le Maître de Grammaire poussait assez loin leurs études en français et en latin pour leur permettre de passer de la Maîtrise au Grand Séminaire. « En 1680, Rogés, Enfant de Chœur, reçoit un mandat de 3 florins pour son entretien et son habit clérical, pour aller passer une année au Séminaire et se disposer à l'Etat Ecclésiastique. »

Les trois sceaux du chapitre

Le Maître de Musique leur apprenait le Plain-Chant et à jouer de divers instruments.

« Les Enfants iront chez Bagalley organiste pour jouer de l'épinette. » (Fév. 1685).

En 1674, le Chapitre ordonne « que Bagalley notre organiste échangera l'obligation qu'il a de chanter au chœur en celle de montrer à jouer de l'orgue à un Enfant de Chœur. »

En 1721, « a été reçu organiste le Sr Mercerey, à 15 flor. de gage par mois et 25, s'il apprend à deux de nos Enfants de Chœur à toucher de l'orgue, en leur donnant deux leçons par jour. »

En 1763, « J.-P. Germain, ci-devant Enfant de Chœur, est nommé deuxième joueur de Basse à la place de Rd Lacombe nommé **Prieur de Viu.** »

1709, février. « Donné congé au Sr Recordon Me de Musique et sera mis en sa place le Sr Latache. »

IV°) COMMENT SE FAISAIT LEUR EDUCATION. — Elle était plutôt sévère, à en juger par ce qui suit.

« Les Enfants de Chœur ne peuvent voir leurs parents qu'en présence de quelqu'un de la maison; il ne leur sera donné aucun congé pour aller en ville; le Maistre de Musique les accompagnera le jeudi au promenoir. Sera faite une boette pour mettre tout l'argent qu'ils reçoivent, de peur qu'ils ne se débauchent. »

Voici une petite scène de famille prise sur le vif: d'un côté, le bon Doyen jouant le rôle de grand-père plein de miséricorde, de l'autre le Me de Musique impitoyable pour le respect de la discipline.

« Le 14 may 1682, le Sgr Doyen propose à son Chapitre de pardonner aux deux frères François et Mauris Amblet, tous deux Enfants de Chœur, qui avaient quitté la Maison de la Maîtrise pour se rendre dans la maison de leur père. Le Sr Gay, Me de Musique, a dit que les deux enfants étant en mutation de voix, il valait mieux en chercher deux autres à la place. »

« En 1687, le Me de Musique et habilité de notre Eglise, discret François Haus, flamand, demande un lit à la Maîtrise pour avoir l'œil sur les Enfants de Chœur. »

Chanoine Visiteur. — « M. le Sacristain Floccard et M. le Chantre Gerlier sont députés pour visiter les Enfants de Chœur, pour le moins une fois par semaine, et feront qu'ils se comportent tant à la maison qu'à l'Eglise comme il faut; et là où les Visiteurs verront quelques défauts, ils les rapporteront audit Chapitre dans la dite semaine; et lesdits enfants ne se bougeront de leurs formes, s'ils ne sont appelés par celui qui a une messe entablée, et à laquelle ils doivent servir. » (Nov. 1619).

Discipline. — « Le maistre de Musique rapportera au Chapitre ceux qui feront refus de chanter Musique quand elle se doit chanter, afin de pourvoir qu'il n'y fasse plus difficulté. Le livre de Messe sera ouvert quand l'on chantera pour être d'accord. »

Sanctions. — « Gay, premier Enfant de Chœur, a été chassé pour avoir désobéi au Chapitre, et c'est sans espérance de ne jamais rentrer, et ce pour des raisons très solides. »

Acte de reconnaissance et de politesse. — « Ce jourd'hui 2e de sept. 1618, le petit Aymé, fils de Mr Besson, ne s'étant voulu retirer à la maison avec nos autres enfants, ayant posé la robbe, est venu remercier le Chapitre de ce qu'il l'avait nourri et fait enseigner ».

V°) Comment le Chapitre récompensait les Enfants de Chœur a leur sortie de la Maitrise. — Nous avons déjà vu l'exemple d'un Enfant passant de la Maîtrise au Séminaire ou au noviciat des Bénédictins. Le cas n'était pas rare, et l'enfant était alors secouru dans le cours de ses études.

Quand arrivait l'âge de la « mutation de la voix », l'enfant était attaché à la Collégiale comme Musicien, s'il avait appris à jouer d'un instrument, ou bien on lui donnait un autre emploi.

« En 1716, on donne congé à F. Delacraz, Enfant de Chœur, avec 40 flor. pour un habit, à condition qu'il viendra jouer du violon à la Musique. »

« En mai 1697, a été accordé le congé à Discret P. Garnier, l'aîné des Enfants de Chœur, et enjoint au Rd Chantre de l'habiller en place des 30 flor. que le Chapitre donne

gratuitement aux Enfants qui sortent de la Maîtrise, pour les bons services qu'ils ont rendus; lui ont accordé de plus 5 flor. par mois pour de quoy avoir du pain, aux conditions qu'il joue de la Basse aux jours accoutumés et qu'il s'y rende assidu. »

« Sur requeste présentée par P. Rey, ci-devant le plus grand de nos Enfants de Chœur, aux fins qu'en considération de ce qu'il est des hommes du Chapitre qu'il a servi longtemps et qu'il est très misérable, et dans l'impuissance de se pousser dans les lettres, il plût au Chapitre de lui accorder quelques deniers par mois pour aider à sa subsistance. Le Chapitre lui accorde l'office de Porte-Croix sous le gage de 2 flor. 6 sols par mois, et, par grâce spéciale, la somme d'autres 2 flor. 6 sols payables chaque mois par le Trésorier. »

« Le 20 août 1619, le père de Jean de Brogny, un de nos enfants de chœur, a demandé licence pour son fils, pour le conduire à une *Bonne Fontaine* qui s'est trouvée près de La Roche, auquel l'on a ordonné 2 flor. »

En 1701, « il est enjoint au Rd Ouvrier de faire faire une paire de souliers au petit Rioton qui vient d'être congédié d'Enfant de Chœur, pour être inapte pour la Musique.»

Ces différents exemples nous montrent la bonté et la sollicitude du Chapitre pour ses Enfants de Chœur.

VI°) COMMENT ÉTAIT ORGANISÉE L'ADMINISTRATION DE LA MAITRISE. — *L'Econome de la Maîtrise* était toujours un membre du Chapitre, élu pour 3 ans, avec sa résidence dans la Maison des Enfants de Chœur.

« En 1688, le Chanoine Dherens a été élu Econome pour avoir soin des Enfants pendant 3 ans, sans qu'on puisse le mettre dehors de la Maîtrise, dès le Jour de Toussaint proche venant ». Son prédécesseur à l'Economat, le Chanoine Bérard « fut prié diverses fois de vouloir vuider l'appartement conjoint à celui des Enfants; que cependant, les Enfants étant obligés d'aller prendre leur repas le matin et le soir chez le Chan. Dhérens, il était dangereux que ces allées et venues, particulièrement de nuit, n'altérassent leur santé, outre qu'elles leur faisait perdre beaucoup de temps et qu'il était très indécent de voir aller et venir 4 fois le jour pour ces enfants, en sou-

tane et bonnet parmi les rues, et s'amuser fort souvent à badiner publiquement. »

Le Chapitre décide que le Chan. Bérard a un délai de 15 jours pour « vuider son appartement »... mais on sait par les délibérations postérieures que le Chan. Bérard, sous prétexte de la crise de logement, sut temporiser depuis le Chapitre Général de novembre à Pâques.

Nous avons déjà vu que l'Econome recevait annuellement 24 coupes de froment et 8 sommées de vin pour nourrir les Enfants.

Le Maître de Grammaire fut souvent un laïque, rarement un membre du Chapitre et, pendant tout le XVIII^e^ siècle, un Etudiant en Théologie.

« En janvier 1697, le Chapitre écrit à Martenet, Musicien, de se rendre ici pour Pâques, pour occuper la Maîtrise; on lui donnera 25 flor. par mois avec la Maîtrise de Grammaire.

« En 1738, le Chapitre vote une gratification de 30 liv. au Sieur Fontaine des tonsurés, qui a exercé avec assiduité l'office de Thuriféraire et enseigné la Grammaire aux Enfants de Chœur pendant plusieurs années, pour aider à son entrée au Séminaire. Il est remplacé par le Sr Garsin, clerc tonsuré. »

En 1739, « Rd Lacombe Soubsacristain est chargé d'enseigner la Grammaire aux Enfants de Chœur. »

« En nov. 1746, Rd Rey Soubsacristain a demandé décharge du soin des Clercs de Chœur et l'a remplacé par le Sr Baleydier, sous l'honoraire de 2 liv. 8 sols par mois. »

Le Maître de Musique fut quelquefois un Membre du Chapitre, mais le plus souvent un laïc à gages.

En décembre 1702, « a été permis au Sr Viennet de se marier, sans conséquence pour les autres Maîtres de Musique. »

En février 1738, le Secrétaire écrit au Sieur Dépollier, Me de Musique à la Cathédrale de Bordeaux que « s'il ne se rend pas ici pour conduire celle du Chapitre pour le 1er mai prochain, il prendrait d'autres mesures. »

« Le 26 may, Dépollier arrive avec un peu de retard, et on lui donne 60 liv. pour son voyage Bordeaux-Annecy.

En même temps, on remercie le Sr Latache de ses longs services. »

« En oct. 1696, on fait don de 6 fl. au Musicien Comtois reçu Me de Musique céans pour lui aider à faire un voyage dans son pays avant que de se fixer icy. »

« En avril 1697, a été établi Me de Musique le Sr Beliot aux gages de 25 fl. par mois, en attendant des nouvelles du Sr Martinet. »

VII° Dans quelle maison était logée la Maitrise. — Après la fondation de la Collégiale, la Maîtrise occupait une partie de l'immeuble indivis entre l'Hôpital, la Ville et le Chapitre; c'est le n° 12 de la place Notre-Dame; elle y demeura jusqu'en 1625 environ, où l'on construisit la Maison dite de la Maîtrise, dans la rue Notre-Dame côté Est, avant de franchir la porte Filaterie. Le document suivant nous fera connaître le donateur.

Du 23 avril 1621, « M. le Procureur Ducret a demandé à acheter le jardin où doit se construire la Maison des Enfants de Chœur; à quoi le Chapitre a répondu que cela était contre la volonté du Sr Hinani, notre bienfaiteur, qui a légué la maison et le jardin susdits et que le Chapitre ne peut aliéner une chose à son préjudice. »

Nous retrouverons plus loin l'historique de cette maison.

Costume des Enfants de Chœur. — Les documents que nous avons cités jusqu'ici nous apprennent que ces Enfants portaient la robe et le bonnet comme costume ordinaire, c'est-à-dire une soutane et une barrette, mais leur habit de chœur était une aube blanche, taillée quelquefois dans les draps d'un Valet de Sacristie généreux pour le Chapitre, comme Frontin.

Organistes et Orgues. — L'organiste était ordinairement un laïc à gages, mais nous trouverons aussi à cet emploi des membres du Chapitre.

« En 1619, le gage de Mr Roux pour les orgues, qui est de 35 flor. est encore continué pour cette année, à condition qu'il fera son devoir et demeurera de bon accord avec le Me de Musique, quand il sera question de toucher les orgues. »

10 juin 1704. « Ce matin, en sortant des Matines, est mort subitement le Sieur Jn-Bapt. Champenois, parisien, musicien céans et très bon organiste, et a été enterré dans cette Eglise avec honneur et aux frais du Chapitre. Son successeur habilité est le Sr Minut, avec gage de 15 flor. par mois. »

« En 1738, Rd Chevalier P. H., organiste à 40 liv. par an, achète un clavessin pour la Maîtrise. »

« En 1771, est nommé organiste le Sr Marc Exertier sous la direction de Rd Chevalier. »

Les orgues semblent avoir été installées de très bonne heure, mais nous n'avons trouvé aucune date à ce sujet.

« Pour accomoder les orgues où il est demeuré 6 ou 7 jours, il a été ordonné 16 flor. à M. Laurent; de plus, 6 flor. pour la peinture des orgues et 3 ducatons pour peindre la montre solaire. » (1619).

« En 1706, on vote un mandat de 18 flor. au Religieux Espagnol qui a passé 6 jours à raccommoder l'orgue. »

« En 1693, on vote un mandat de 50 flor, au Maistre qui travaille au rétablissement de notre orgue. »

MUSICIENS ET RÉGALES. — Les Musiciens étaient ordinairement au nombre de quatre : savoir, deux basses et deux violons; deux d'entr'eux seulement étaient habilités, c'est-à-dire attachés au Chapitre au titre de serviteurs. Souvent ils occupaient deux emplois en même temps.

« En 1702, Dupenlou, musicien et 3e habilité de cette Eglise, demande permission d'aller à Turin pendant quelques mois pour se perfectionner. »

« En 1761, a été reçu Guill. Galissat, à la place de Cros, pour joueur de violon et porte-croix. »

« Le 7 juin 1717, a été enterré le Sr Musicien J.-B. André et le Semainier a fait l'office, revestu de la chappe. »

Les Musiciens faisaient grande consommation de cordes à en juger par quelques factures comme la suivante.

« En 1742, un mandat de 38 liv. est voté au Chan. Favre pour 13 bajaques, soit paquets de cordes de violon, qu'il a fait venir de Rome pour l'usage de la Maîtrise. »

« Et, en 1701, on vote un mandat de 10 flor. au Me Cordonnier Perrin pour avoir raccommodé la Petite Basse. »

Les Musiciens donnaient des leçons, car en 1690, « une augmentation de gages de 5 florins par mois est faite au Sr Reveyron, Musicien, à condition qu'il enseignera aux Enfants de Chœur de la Basse et du Violon. »

Le chœur de Notre-Dame avait été fermé par un balustre surmonté d'un jubé dont la galerie de dix mètres de long sur quatre de large était destinée aux chantres et aux musiciens (Rev. Sav., Ducis, 1871, 22).

Chambre des Musiciens. — Le premier étage du clocher contenait la chambre des Musiciens; une embrasure de trois mètres ouvrait un passage de cette chambre à la Tribune dite aussi des Musiciens.

Une des principales fonctions des Musiciens était de chanter les Offices avec la Maîtrise; le règlement avait été modifié en 1743. Avant cette date, « la Musique se tenait toujours dans le Chœur pour chanter la gd messe; désormais, le Chapitre fixe les jours où elle chantera dans le Chœur et sur le Jubé. »

« Le Sr Genod, joueur de Basse, recevra à l'avenir 4 liv. 4 sols par mois aux conditions qu'il assistera à toutes les Musiques qui se feront dans notre Eglise, à la paroisse et ailleurs. »

En 1690, « a été reçu pour Haute-Contre le Sr Colonbi, sous gage de deux escus blancs par mois soit 12 flor., et sera obligé d'assister aux Offices toutes les Festes solennelles, les Dimanches, et toutes les fois qu'il y aura Musique, comme le Jeudi à cause de la Bénédiction du St St, et Samedi aux *Gaude.* »

Etrennes et Régales. — Musiciens et Enfants de Chœur étaient récompensés à certaines époques et fêtes de l'année.

« En janvier 1696, le Chapitre donne au Sr Viennet, Me de Musique, 6 flor. pour les Régales ordinaires des Etraines; aux Sieurs Lentillon et Magnin habilités et Frontin, serviteur de Sacristie, chacun 2 flor. »

« En 1683, on vote 14 flor. pour Régales ordinaires de la St Antoine et 60 flor. pour régaler la Musique de la Cathédrale à cette même feste. »

« En 1704, on accorde un écu au Me de Musique pour avoir bien fait chanter le Jour de la Nativité de N. Dame. »

Le Jour de la Ste Cécile 1617, le Chapitre a fait don de 5 flor. au Maistre des Enfants de Chœur et aux Musiciens. Mais, en décembre 1699, « sur le différend mû entre le Me de Musique et les habilités, touchant le ducaton de la Ste Cécile et du Jeudy Gras, et touchant l'écu d'or que les Prestres d'Honneur nouvellement élus sont obligés de donner à la Musique de N. Dame *pro jucundo ingressu* (pour leur joyeux avénement),

« A été ordonné que le ducaton de la Ste Cécile et celui du Jeudy Gras seraient employés à boire entre eux tous; que, s'il ne leur plaisait pas de les mettre à boire, il serait partagé entre eux tous, puisque l'on doit présumer qu'ils boiraient tous également; mais que, pour l'écu d'or du Procureur, il serait donné tout entier au Me de Musique, sauf à lui d'avoir quelque honnêteté pour ceux qui font quelque honneur à sa Musique. »

Scandales et troubles de l'Office Divin arrivés aux Complies et Bénédiction du Jour de la Fête-Dieu 1665. — « Il résulte des informations que J. Magnin musicien est coupable d'avoir rompu et chiffonné des papiers et parties de Musique qui lui auraient été remises pour chanter, d'avoir lasché des coups de pied contre Tardy musicien, de lui avoir porté un flambeau allumé contre la face. — Pour réparations de quoy, le Chapitre N. D. a privé ledit Magnin de tout droit, fruits, profits et émoluments pendans 4 mois, de plus lui avoir défendu l'entrée du Chœur pour faire aucune fonction, comme aussi à l'Eglise St Maurice. »

Il résulte de la lecture de ce texte que les Musiciens ne pratiquaient pas toujours la bonne harmonie.

CESSATION DE LA CÉRÉMONIE DES SS. INNOCENTS. — Du 1er déc. 1681. « Le Chapitre réuni a cassé et mis à néant la cérémonie cy-devant accoutumée être faite le jour et

feste des *SS. Innocents* par laquelle le dernier enfant de chœur occupait le siège du Rd Sgr Doyen. La Chanterie était faite par les deux premiers enfants de chœur et les autres placés ès premières formes (stalles), deux d'iceux faisant les choristes, et les antiennes de l'Office, qui était fait avec beaucoup de solennité, entonnés par lesdits enfants de chœur, commençant par les derniers et finissant par les premiers. La Messe était chantée par un Chanoine au choix des Enfants de chœur, un prêtre d'honneur l'assistant avec la chappe, et les Chanoines faisant les Acolythes et les autres moindres offices du chœur, le tout quoi excitant les peuples à rire et causant diverses distractions et indécences indignes de la Majesté de l'Eglise et du Dieu qui y est servi et adoré. Pour obvier auxdits inconvénients, a été abrogé en tout la dite cérémonie et ordonne que dorénavant l'Office se fera comme ès autres jours de festes doubles non chaumées, sans que lesdits Enfants de Chœur ayent ou puissent avoir aucune prérogative honorifique. »

Coutume des Etrennes. — Du 1er janvier 1686. « Mandat de 8 flor. est accordé pour faire faire des rabats aux Enfants de Chœur céans, pour étreines, et moyennant ce, le Vén. Chapitre a fait et fait très expresses inhibitions et défences auxdits Enfants de Chœur d'aller chanter dans les maisons de la ville pour y demander des étreines, à peine du fouet, et au Me de Musique de le souffrir, à peine d'être chassé de la dite Maîtrise. »

Epiphanie et Coutume du Roy. — Juillet 1684. « Sur proposition faite par le Rd Ch. Decoux, qu'il plût au Chapitre lui relâcher les 6 ducattons qu'il est obligé de donner pour la Sacristie, occasion des Régales du Jour des Rois, lesquelles il est obligé de donner l'année proche venante, étant Roy le 6 janv. prochain, à son tour, sous l'offre qu'il fait de donner à la dite sacristie un Calice d'argent valant environ 7 à 8 pistolles, le Chapitre adopte la proposition. »

Habilités ou Serviteurs du Chapitre. — « Les 4 habilités sont les deux joueurs de Basse, le sonneur et le valet de Sacristie. »

Règlement. — Au Chapitre Général de 1769, « sur remontrance que les habilités de céans ne fréquentent pas assez les Sacrements, a été ordonné qu'ils se confesseront et communieront à la Gd Messe, les jours du Jeudi-Saint, de Pentecôte, Assomption, Toussaint, Noël et St Antoine. »

En décembre 1769, « ont comparu les 4 habilités que le Doyen a exhortés à fréquenter les Sacrements et à ne pas s'absenter de Matines. On retiendra sur leurs honoraires, 1°) si, dans leurs semaines à l'Eglise St Maurice, ils manquent à Vêpres les jeudi et samedi; 2°) si, hors des dites semaines, ils n'assistent pas aux Heures, à la Messe et aux Vêpres; 3°) si, dans leurs semaines même de St Maurice, ils manquent à quelque office des Dimanches, Fêtes et Solennités. »

C'est probablement pour n'avoir pas suivi ce règlement qu'en novembre suivant « il a été délibéré que l'on ne comptera plus le Sr Cl. Gurcel entre nos habilités, qu'on lui souhaitera sans délai une meilleure fortune et qu'on lui remettra par charité son honoraire du mois courant, le tout pour raisons connues et discutées. »

Le Valet de Sacristie, outre l'assistance aux Offices, avait quelques fonctions particulières. Ainsi, « il a été réglé que le Valet de Sacristie qui portera la Boîte des Quatre-Temps aura 2 flor. 6 sols à chaque Temps. »

Une fondation fut faite par le Ch. Fleury en faveur du Valet de Sacristie « pour qu'il enlevat journellement les immondices que les chiens faisaient dans l'Eglise. »

Il ne faut pas trop nous étonner de cette fondation: grand était le nombre des voyageurs, pèlerins, voyageant à pied en compagnie de leur chien; l'église était donc ouverte à ces deux compagnons inséparables, l'homme et son chien.

La fonction de Valet de Sacristie semble inamovible et quelquefois héréditaire. « Le 20 février 1710, Claude Frontin, ancien et zélé Valet de Sacristie, a donné en mourant quelques petits tableaux qu'il avait, avec draps pour l'usage de la Sacristie, lesquels draps sont employés pour faire des aubes aux Enfants de Chœur. »

En octobre 1777, « sur la mort de Jean Dumarais d'Annect-le-Vieu, a été reçu en sa place Jh Dumarais son fils, pour Valet de Sacristie. »

Privilèges des Habilités. — « Le 6 octobre 1746, le Sr H. Maniglier, Joueur de Basse, a été enseveli dans cette Eglise comme habilité, et l'on n'a rien exigé. »

Par l'ensemble de ce chapitre, nous voyons combien la Collégiale attachait d'importance à l'éclat des cérémonies et spécialement à la Musique.

Les Membres du Chapitre eux-mêmes étaient dans l'obligation rigoureuse de connaître le chant.

« En Novembre 1690, Rd Gaudet, P. H., comparaîtra au Chapitre Jeudy prochain pour être examiné sur le plain-chant (suivant ordonnance du 1er déc. 1681), et les nouveaux bénéficiaires ne peuvent arriver à la perception de la prébende jusqu'à ce qu'ils sachent le plain-chant. »

La Maitrise de Notre-Dame en 1934. — Pour revenir aux traditions anciennes, une Maitrise fut fondée dans le courant de l'année 1933; tout le mérite en revient à M. l'Abbé de Viry qui donna, pendant de longs mois, des leçons de liturgie à nos Enfants de Chœur et les pénétra de la grandeur des cérémonies religieuses. La première prise d'aube eut lieu le matin de Toussaint 1933; elle comprenait 8 enfants: G. Pin; E. Gallarotti; A. Contat; J. Bruchon; J. Pochat; L. Lachenal; C. Despartes et A. Monier. Le 8 déc. suivant, sept autres venaient grossir leur rang: L. Vuagnat; R. Blanc; A. Faletti; F. Beaud; A. Fournier; R. Bennacchio et G. Mépal.

A Pâques 1934, ils chantaient le *Victimae Paschali* à la Messe Solennelle; en 1936, au nombre de 30, ils exécutaient le *Lauda Sion* dans le « *Jeu du Pain et du Vin* » donné sur la place publique de St-Jean-de-Tholome, puis à Annecy, sur le parvis de la Visitation.

Vous trouverez (sur page encartée) leur photographie, prise le 29 juin 1934, jour où furent bénites leurs croix de procession et leurs petites croix pectorales sculptées par Jacob, jeune artiste chrétien de Paris.

CHAPITRE VII

Les immeubles du Chapitre

Presbytère. — Maison de la Maitrise. — Banches.

Le Chapitre Notre-Dame possédait: 1° son Presbytère; 2° la Maison de sa Maîtrise; 3° les Banches ou boutiques adossées au chevet de l'église, et, 4° quelques appartements achetés ou légués.

I. — PRESBYTERE ou MAISON DU CHAPITRE

Cette maison, proche de l'Eglise, remonte à l'origine même du sanctuaire et servait à loger le chapelain; elle paraît avoir été indivise d'abord avec l'Hôpital Notre-Dame destiné à recevoir les pèlerins pauvres et, à partir de 1498, avec l'Hôtel de Ville qui occupa une grande partie du 1er étage.

Lorsque le Pape Benoit XIII, en novembre 1397, donna les Statuts de la Collégiale qui devait compter 24 ecclésiastiques, le poste de Chapelain fut supprimé et ses appartements occupés par un ou deux Chanoines; les autres se logèrent en ville. (1)

Cette maison incendiée fut reconstruite en 1498 et comptait trois étages, comme nous l'indique la Visite Pastorale de 1646:

« Le Chapitre possède une Salle au 1er étage, joignant au Bureau de la Maison de Ville et à la chambre du Recteur de l'Hôpital, la fenêtre de ladite Salle visant sur le Thiouz. »

(1) Les *Chapelains* connus de N.-D. de Liesse sont : François Berthet; Pierre Borges; Jean Cadod; Théophile Comte; Robert Dombese; Jacques Pernod; Pernusat; D. Michel de Jiteria; D. Jacques de Verelnières.

Au 2e étage, le Chapitre possède 2 chambres d'habitation sur la Salle de la Maison de Ville, 2 autres chambres pour l'habitation du Sous-Sacristain en laquelle il y a une cheminée, avec le galetas qui est au-dessus qui est commun avec l'Hôpital, et 1 chambre pour le Marguilier jointe à celle du Valet de Ville, du couchant, avec entrée commune à l'Hôpital et au Chapitre. »

Le 3e étage était entièrement occupé par l'Hôpital et ses œuvres diverses: Salle d'abri des pèlerins; logement de 12 écoliers pauvres du Collège Chappuisien ; une chambre pour les hommes et une autre chambre pour les femmes pauvres de la ville.

Nous connaissons ainsi d'une manière exacte la distribution de la maison entre ses trois propriétaires.

La date de construction du perron et des grilles est indiquée par les documents qui suivent :

Prix fait expédié par le Recteur de l'Hôpital Notre-Dame, Rd François Gurret Prêtre d'Honneur de la Collégiale, à Pierre Portier de Menthon et François Clavel de Dingy, maîtres maçons.

« Le 9 juill. 1769, Salle de l'Hôtel de Ville, sur mise à prix de 1.200 livres, après extinction de la 4e bougie, a été expédié à 880 livres un ouvrage à faire d'ici au 1er nov. prochain, savoir: chaque marche des degrés et plate-forme à construire devront avoir un enfoncement de 5 pouces dans les murs, alignés aux pendants des arcs qui les supporteront, que la porte projetée au rez de chaussée dans le mur mitoyen sera retranchée et remplacée par une de pierre de roch, au caveau sous les degrés du 1er étage qui appartient à l'Hôpital; outre le crépissage, il faudra blanchir avec un blanc dûment collé; le nouveau mur à faire pour supporter le degré devra être de l'épaisseur de l'arc existant au fond de la boutique de l'Hôpital.

« La somme indiquée sera payée par chaque intéressé suivant sa portion (Hôpital, Collégiale et Ville). »

Prix fait donné par la Ville d'Annecy au Maître Serrurier Jean Balleydier pour les grillages, portes et balcons de l'Hôtel de Ville.

« L'an 1771, le 21 nov. en la maison de l'Avocat Magnin, rue St-Dominique, Jean à feu Bernard Balleydier, Maître

Serrurier, bourgeois natif de cette ville, promet à Sble Claude François à feu Me Jacques Magnin, natif de Compesières, Avocat au Sénat, l'un des Nobles Syndics de la présente Ville... de rendre fait et parfait, duement et solidement posé suivant les règles de l'art, le grillage, portes et balcons en fer, pour garnir, entourer et fermer l'escalier nouvellement construit au devant de l'Hôtel de Ville, le tout en conformité du dessin qui est à gauche du plan dressé par le sieur Ardit Quenet, duquel dessin sera fait par le sieur Quenet une planche en grand, qui sera remise au sieur Balleydier pour sa plus grande facilité, et bien entendu qu'il n'y aura entre les ouvrages aucun vide plus grand de 4 pouces et demi de hauteur et de 5 p. et demi en longueur, dont les piliers doivent avoir 1 p. et quart de quarrure, et tous les ornements et garnitures devront avoir la même largeur que les piliers, de telle manière que les ornements ne fassent pas saillie... et devra ledit Balleydier placer 14 pointes solides pour recevoir 14 pommeaux de laiton aux endroits convenables indiqués et qui lui seront fournis par la Ville, qu'il sera obligé de duement river, et pour assurer d'autant plus la solidité dudit ouvrage, il l'attachera et posera de la manière qu'il lui sera indiqué... le susdit grillage devra partout avoir 3 pieds de hauteur ainsi que les portes au dessus desquelles il placera des pointes en forme de flammes... et seront les deux portes brisées avec 2 bonnes charnières solides, et faire fermer les 2 portes par des serrures à 1 tour et demi, les deux serrures ouvrant à la même clef et devra cependant en remettre deux... et devra ledit Balleydier exécuter tout ce que dessus dans le délai de 2 mois et demi à courir dès ce jourd'hui, moyennant la somme de 400 livres qui lui sera payée par le trésorier de la Ville après l'entier accomplissement dudit ouvrage, et c'est outre le prix du fer tel qu'il coûte rendu en la présente Ville et suivant le poids de tout étant fini.... Prononcé en présence du Sieur Henry Quenet natif de Pierre en Bourgogne, bourgeois d'Annecy et Jean Baussan d'Argonnex. » (Tabellion d'Annecy de 1771, Vol. III, 341.)

Pendant la Révolution, la partie occupée par le Chapitre fut attribuée à l'Hôpital qui le conserva jusqu'en 1909, date à laquelle cette maison de 34 m. de long sur 6

à 10 de large, fut achetée par Rd Chaumontet et cédée en 1929 à une Société Immobilière qui l'administre.

En 1854, la Ville et l'Hôpital firent construire le long de l'Eglise une partie contiguë à cette maison, côté couchant et nord, sur une longueur de 16 m. de long et 4 de large, et sur toute la hauteur, pour remplacer des galeries extérieures qui courraient le long de la maison, à chaque étage, suivant le style savoyard.

En 1850, lorsque la Ville eut fait construire le Nouvel Hôtel de Ville, elle loua l'ancien au curé de Notre-Dame pour lui servir d'appartement, à lui et à ses Vicaires.

II. — LA MAISON DE LA MAITRISE

Pour loger les 6 Enfants de Chœur avec leur Maître de Musique et Maître de Grammaire, il fallait un local indépendant de la Maison proche l'église, afin de ne pas troubler la quiétude des Chanoines, le repos des malades de l'Hôpital et les séances du Conseil Municipal.

Un bienfaiteur de l'Eglise Notre-Dame, nommé Hinani donna, à une date indéterminée, une maison et un jardin à cet usage; le tout se trouvait face à la Maison de Ville, sur la place Notre-Dame, immédiatement avant de franchir la Porte Filaterie. Les Enfants de Chœur l'habitaient en 1621, lorsque fut prise la délibération suivante:

« Le 1er janvier 1621, M. Roux, prestre d'honneur et M. Aymé Comte sont autorisés à habiter la Salle appartenant audit Chapitre près la Maison de Ville, promettant de réparer les livres de plain-chant et promettant se comporter en ladite habitation en toute modestie. »

Cette maison devint insuffisante et le Chapitre décida d'utiliser le jardin qui se trouvait à l'arrière pour construire un nouveau bâtiment. (1621).

« Pour assister Mr Magnin notre Ouvrier à donner le prix fait de la Maison que l'on veut bastir sur le jardin de la Maison où demeurent les Enfants de Chœur, sont députés MM. Deconis et des Oches. »

Quelques jours après, on prend cette décision:

« Pour la susdite maison, pour ce que les maistres maçons demandent trop haut, a été ordonné qu'on achètera les matériaux, soit pierres, bois, pour le faire à meilleur marché. »

Le Chapitre se constitue donc entrepreneur et bâtit une maison neuve dans le jardin adjacent à la maison ancienne.

En 1677, on loue pour 5 ans au prix de 250 fl. une maison de haut en bas sise rière la Maison des Enfants de Chœur et appartenant à Ne Anthoine Desfresnes de Villaz curateur de Mre Claude Ducrest son beau-frère. (N° 866 S. Fl.).

En 1687, le V. Chapitre Notre-Dame achète cette maison des Nes Pierre et Claude enfants de Ne Ant. Desfresnes de Villaz, seuls héritiers de Mre Claude Ducret prêtre, leur oncle maternel.

« Le 26 avril 1686, le R. S. Chan. Merle donne sa démission du soin de la nourriture et de l'éducation des Enfants de Chœur; il est remplacé par le Ch. Dherens. Et, parce que le V. Chapitre a jugé et juge nécessaire que le Me de Musique fasse résidence près des Enfants de Chœur et qu'il loge et mange dans la Maîtrise; attendu que la Maîtrise n'a pas de logements suffisants, il sera loué une chambre tenante à la dite Maîtrise et appartenante au S. **Avocat Benoist Garbillon**, dans laquelle loge présentement Ible Brunier, Md Epicier, dont la muraille sera percée, pour avoir communication avec les autres logements et chambre de la Maîtrise, le tout aux frais de la Maîtrise. »

Maison Brunet. — « Le 6 mars 1687, le Chapitre visite la maison délaissée par feu le Rd Ch. Brunet, et dit que, pour le profit du Chapitre et la beauté de la maison, il serait à propos de mettre les deux maisons qui dépendent du Chapitre en une seule. »

Grosses Réparations. — En avril 1691, « la Maison où habitent les Enfants de Chœur et la Ducrest menace ruine. En avril 1682, on accorde un mandat de 12 fl. à la Jacobette Ducrest pour épingles sur la vente à passer de la maison qu'elle a au-dessus de celle du Chapitre sur le Pont N.-Dame, à réserve d'une chambre dudit appartement, visant sur la Rue, et du Cabinet à côté, séparé du galetas par une cloison d'ais de noyer. On lui payera 200 fl. cette année et 150 les années suivantes. On lui assurera une messe annuelle après sa mort.

De plus, on poursuivra le S. Berger pour faire boucher une fenestre faite par lui, et visant sur la cour commune entre le S. Mollier et le Chapître.

En sept. 1692, on donne le prix fait de la maçonnerie qu'il convient de faire à la Maison. Il est convenu que nos Enfants de Chœur logeront un des appartements de la Maison que le Chapitre tient du Sgr Baron Coste pour le prix de 60 fl. par an, à partir du 1er novembre prochain.

En août 1693, « on convient les prix de la maçonnerie de la Maîtrise pour les portes molasses qu'il convient faire dans les murailles mitoyennes de ladite maison. »

En oct. même année, on accorde un mandat de 900 fl. « aux massons prix facteurs de la Maison de la Maîtrise. »

En nov. le Chapitre prète 2.000 fl. au frères Dumax, sous hypothèque de la boutique qu'ils possèdent au-dessous de la Maison de la Maîtrise. »

En mai 1695, les réparations sont terminées, puisqu'on visite « la maçonnerie et la charpente. »

En août 1695, on avait déjà loué au Chan. Coppier le 3e étage de la nouvelle Maîtrise avec cave et galetas, pour 110 fl. par an.

Les réparations susdites avaient coûté 900 flor. dont 500 versés aux « massons » et 400 « aux prix-facteurs de la Maison de Maîtrise ou Maison Pont Notre-Dame. »

En 1710, la cave de la Maîtrise est ascencée à G. Déléan fromager, pour 22 flor. par an, à condition qu'on n'y tiendra point de serac ni fromage qui sente mauvais. »

Plus tard, « le Sieur Bessonis, Secrétaire de Ville, obtient permission de bâtir une remise pour les Pompes contre les Incendies sur le Canal, en l'appuyant sur le mur de la Maîtrise, entre la dite maison et celle de Rd Guillot, Chanoine. »

Nous n'avons pas l'acte de vente de cette maison, mais il est probable qu'elle fut liquidée comme Bien National à la Révolution.

III. — LES BANCHES

Les sept Boutiques adossées au chœur de l'église avec façade sur la rue N.-Dame étaient louées par le Chapitre à divers artisans.

En 1695, on loue la boutique joignant le Chœur de l'Eglise au Sr Bajois pour 6 ans, à 51 flor. l'an.

En 1680, « location a été faite de la boutique joignant l'Eglise de céans au coin de la rue N.-Dame soit l'allée qui va de la dite rue le long de l'Eglise et clocher d'icelle à Honorable Guerraz, pour 70 flor. par an. »

En Nov. 1688, ces boutiques que l'on appelait encore « *banches* » étaient louées comme suit :

« La 1re à A. Descotes, Me Tailleur d'habits, 23 flor.

La 2e à Berthet, notaire, 28 flor. annuels.

La 3e à Me François Métral, notaire, 21 flor.

La 4e à M. Guill. Decombe, notaire, 24 flor.

La 5e au Sr Durand.

La 6e, soit boutique et maison que le Sr Guerra patissié tient déjà. »

IV. — MAISONS DIVERSES

Maison Praty. — En 1399, le Chapitre achète une maison de Jean et Louis Praty.

Maison Brunier. — En 1660, le Sacristain habite la maison que le Chapitre a eu en héritage de la Perrine Brunier.

Maison Favre. — « En 1680, le Chapitre perçoit 50 fl. de la maison provenant de la Favre et louée au Procureur Pommier. »

Maison Ducrest. — 10 fév. 1686. « Le Chapitre achète la maison du Rd Ducret, par luy mise en vente et misée par le Chapitre. »

Quelques jours après, « le louage est fait de la maison nouvellement achetée en laquelle on loge le Rd Sacristain pour la somme annuelle de 50 florins; outre ce, a promis le Rd S. Sacristain de payer 200 florins pour une fois, à la condition que le Chapître le maintiendra dans la dite maison, pendant sa vie naturelle, en continuant le payement annuel de 56 florins. »

Maison Berger. — « Le 2 may 1686, les RR. Chan. Masson et Decoux, après avoir visité la maison des hoirs du Sr Berger, ont fait rapport au Chapitre que la dite mai-

son était fort propre pour le Chapitre, qui consent à l'acheter. »

« Le 13 may, les Chan. Masson et Decoux ont traité et sont d'accord avec la Vve Berger, pour la maison dont est question, pour le prix de 2.142 flor., tant pour la vente que pour les épingles. »

Maison du Doyen vers la Fontaine de l'Isle. — « Rd Sgr Me Angellon de Bellegarde, Doyen de N.-Dame, par testament du 14 janvier 1558, Henrici not., donne à la dite Eglise N.-Dame une sienne maison située en la rue et au-dessus la Fontaine de l'Isle ensemble un jardin, curtil et aultres terrains situés derrière le chasteau, et ce pour habitation et usage au Sgr Doyen de N.-Dame. »

Le 15 mai 1615, après un arbitrage de Rd Sgr François de Sales Evesque de Genève, le Doyen de Vilette vendit cette maison pour payer les Bulles d'union de la cure d'Annecy-le-Vieux et éteindre la pension perpétuelle du vicaire de Veyrier. (Soc. Flor. N° 866).

Maison Falcaz rue Filaterie. — En 1648, Humble Nycolline Trombert Vve de Me Monet Falcaz, « destituée d'enfants, fait une fondation de 2.000 flor. hypothéquée sur la boutique, deux chambres, une crotte et galatas par lui possédé en la rue Fillaterie, avec charge au Chapitre N.-Dame de dire deux gd messes anniversaires chantées par les Enfants de Chœur. » (S. Flor. N° 866).

En 1749, le Chapitre hérite de Rd Latache une maison « sise en la rue Filaterie ».

Ventes diverses. — En 1711, vente à Ducrest le tailleur de la maison que le « Chapitre a fait lever à Dezens pour le prix de 5.000 flor. » et vente de 2 chambres contiguës aux appartements de M. Audé, rue Filaterie: 800 liv.

En 1737, le Chapitre vend pour le prix de 2.212 liv. une maison provenant de l'hoirie du Chanoine Puthod, située près le Palais de l'Isle, au couchant de celle de M. de Menthon, « et en 1755, vente de la maison léguée par Rd Latache, rue de Bœuf. »

Le Cadastre de 1730 inscrit au nom du Chapitre Notre-Dame: une maison, n° 1915, près le passage de l'Isle; une

maison, n° 2022, rue Ste Claire, indivise avec les Barnabites; une maison, n° 2184, rue Notre-Dame, dite Maison de la Maîtrise (n° 23 actuel), et l'Eglise Notre-Dame, n° 2307.

Tous ces immeubles furent liquidés pendant la Révolution et l'Eglise convertie en « Magazin National à fourrages. »

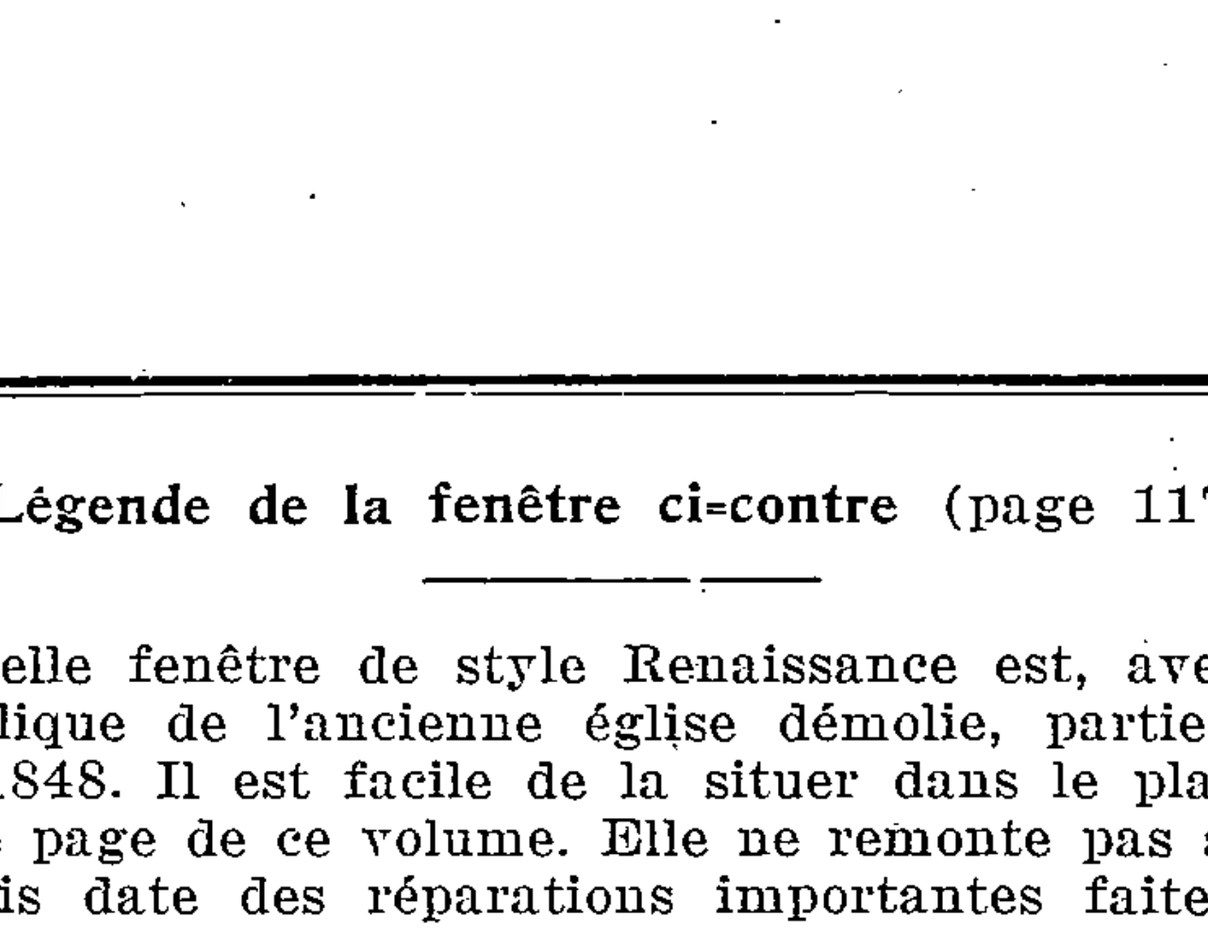

Légende de la fenêtre ci=contre (page 117)

Cette belle fenêtre de style Renaissance est, avec le clocher, l'unique relique de l'ancienne église démolie, partie en 1793 et partie en 1848. Il est facile de la situer dans le plan imprimé à la première page de ce volume. Elle ne remonte pas à l'origine de l'église mais date des réparations importantes faites après l'incendie de 1448. Lors de la construction de l'église actuelle, elle fut laissée à la même place, côté Sud, mais elle fut murée en grande partie parce qu'elle fournissait l'éclairage à l'escalier de la tribune seulement. En 1935, elle fut complètement dégagée, garnie de son vitrage pour donner une abondante lumière dans ce fond de l'église si obscur transformé en Chapelle des Fonts Baptismaux. L'escalier de la tribune fut déplacé.

BIBLIOTH. NATIONALE
R.F.

CHAPITRE VIII

Revenus du Chapitre

Bénéfices. — Prieurés et Paroisses.

Revenus et charges.

Le 4 février 1107, le Pape Pascal II confirme à l'Abbaye de Savigny, près Lyon, la possession perpétuelle des églises dont ce monastère avait été chargé de date immémoriale, savoir: Annecy, Talloires, etc...

Par acte passé en 1192, Guillaume, Comte de Genevois, fait donation perpétuelle, en faveur des moines de Talloires, de tous les droits de seigneurie qu'il possédait sur les Eglises d'Annecy-le-Neuf et d'Annecy-le-Vieux.

En novembre 1397, le Pape Benoit XIII fondait la Collégiale Notre-Dame en lui attribuant quelques bénéfices dont le nombre s'accrut au cours des siècles, comme nous allons le voir.

Chaque fois qu'une paroisse était unie à la Collégiale, celle-ci payait au Saint-Siège un droit appelé *Annates*. soit le revenu produit par cette paroisse pendant une année entière. Ainsi, on signale que, le 2 décembre 1582, une quittance est envoyée de Rome pour les Annates des églises de Frangy, Saint-Maurice d'Annecy et Cons. (*Ac. Fl.* 849).

BÉNÉFICES UNIS SUCCESSIVEMENT A LA COLLÉGIALE. — L'inventaire de la Collégiale signale la Bulle du 9 avril 1375 par laquelle Benoit XIII « remet au Chapitre Notre-Dame le Décanat rural de Givrier, le Prieuré de Sevrier, et la cure de Veyrier. Etaient députés pour exécuter les susdites Bulles l'Eminentissime Jean de St-Anastase (soit Jean de Brogny) prestre et Cardinal, et Pierre de St-Ange, diacre et Cardinal. »

I°. — GEVRIER. — La résignation de ce bénéfice fut faite par son propre curé, Rd H. de Montford, qui devint l'un des premiers Chanoines de la Collégiale. Gevrier faisait partie de l'ancienne ville romaine Boutae et fut le siège d'un Décanat transféré à Annecy-le-Vieux et ensuite à Annecy avec la fondation de la Collégiale.

A la cure de Gevrier sera annexée plus tard la Chapelle Notre-Dame de Tassé que nous avons relatée au Chapitre II. La paroisse, comme la chapelle, étaient desservies par un Chanoine ou un Chapelain de Notre-Dame.

Le bénéfice de Gevrier fut partagé entre les paroisses d'Annecy en 1825. Gevrier fut donné à St-Maurice avec 144 habitants et Cran à Notre-Dame avec 552 personnes. Cran et Gevrier furent érigés en paroisse indépendante, le 14 septembre 1869 et en 1936, on bénit l'Eglise St-Etienne érigée au Pont-Neuf, sur le territoire de Gevrier.

II°. — SEVRIER. — Le Prieuré de Sevrier avait sous sa dépendance 4 paroisses qui furent elles aussi annexées à la Collégiale; ce sont: Annecy-le-Vieux, Balmont, Bellecombe-en-Bauges et Villaz.

Sevrier passait pour la meilleure ferme du Chapitre. Dès 1698, le fermier devait payer 32 coupes de belles chataignes au Rd Doyen, une à chaque chanoine et une à chaque chapelain, au total: 55 coupes. En 1750, les servis de cette paroisse produisaient 95 coupes de froment.

Dès 1706, nous voyons le Chapitre passer des contrats d'affranchissement avec le Sieur Puthod de Sevrier, pour biens anciens, au prix de 2.400 livres. En 1769, la commune demanda l'affranchissement général qui lui fut accordé.

Les vendanges se faisaient sous la surveillance de l'Econome du Chapitre et d'un Chanoine nommé à cet effet.

INCENDIE. — En 1745, le 1er avril, « le Chapitre vote 60 livres pour 5 à 6 maisons du village de Lestraz qui ont eu le malheur d'incendier ces jours passés, dont 30 livres pour Jean et Louis Rey. pauvres ».

DOMNES OU AUMÔNES. — « Le Chapitre, en qualité de Prieur de Sevrier, est en usage sans autre titre de faire faire rière la dite paroisse deux aumônes générales qu'on

appelle « *domnes* », savoir, l'une la veille de Noël de 3/4 de livre de pain à un chacun, et 3/4 de livre de cochon frais et salé à chaque paroissien le jour de St-Thomas, apôtre (21 déc.); et l'autre le Jeudi Saint où l'on donne 3/4 de livre de pain à tous venans, une petite écuelle de fèves cuites avec un verre de vin, un morceau de pain de 2 jours aux pauvres de la paroisse qui se présentent. Ces aumônes se montent à 15 ou 16 coupes de bled et les frais de cochon à 20 ou 21 patagons. »

L'Inventaire des Archives signale trois actes importants sur ce bénéfice: 1° la consignation de la chapelle dédiée à Notre-Seigneur, à Notre-Dame et à St-Engent (St-Hygin, 11 janv.) construite à Sevrier par le Rme Evesque de Genève Frédéric (1010-1050), portant par icelui fondation et donation faite par le Sr Constantin de la Vulpilière; 2° du 18 juin 1462, un extrait de la Bulle faite par l'Evesque de Genève portant confirmation de l'union du Prieuré de Sevrier avec bénéfices dépendans, savoir les personnages de la cure d'Annecy-le-Vieux, Bellecombe, Balmont et Villaz; 3° du 18 déc. 1470, un extrait de la Bulle de Grégoire IX portant privilèges par lui concédés aux Religieux de l'église St-Engend de Sevrier, donnée à Viterbe au moys d'avril 1237, avec droit de patronage des cures susdites. »

UNE CHAPELLE dédiée à Notre-Dame fut fondée à Sevrier, le 21 juill. 1500 par Peytremand Falconnet. L'ancien prieuré de Sevrier était desservi par deux ou trois chanoines de St-Augustin de Talloires.

III°. — ANNECY-LE-VIEUX. — Le clocher d'Annecy-le-Vieux reste le monument le plus remarquable du Genevois et se rattache à l'importance de cette localité devenue le centre d'un décanat composé de 96 paroisses depuis que les Barbares eurent détruit au v^e^ siècle la ville de Boutae.

Le service religieux de cette paroisse était assuré par deux prêtres nommés par la Collégiale. La chapelle de Notre-Dame de Provins qui en dépendait avait son service assuré par les membres mêmes de la Collégiale.

Nos Arch. Départ. possèdent un Cartulaire de 110 actes notariés datés de 1289 à 1500 dans lesquels on trouve le nom des prêtres et paroissiens d'Annecy-le-Vieux. En

attendant qu'ils soient publiés, contentons-nous de relater ce qui concerne les revenus de cette paroisse.

En 1659, la Collégiale loue la disme du village des Bois pour la somme de 70 fl. et 8 pistoles d'Espagne à Honorable Jeanne-Fr. de Sarnod, Vve de Honorable Amble Catens.

En 1665, Rd Michel et N^e^ Gaspard à Jean-Bapt. de Machet, frères, vendent au Chapitre Notre-Dame pour 1.100 flor. la disme à eux appartenant située rière le village de Brogny, consistant tant en bled qu'en vin à prendre, dime procédée de feu N^e^ Jean-Bapt. de Machet, leur père grand ».

En 1730, le Chapitre possédait 1° une maison au Chef-lieu avec jardin et verger (N° 1096 à 1098); 2° une vigne et pré à Frontenex (707-708); 3° marais à Songez (1939); 4° une vigne avec champ aux Chapellarines (1819-20); 5° un pré à La Frasse (N° 2210).

(Mappe de 1730).

Aux jours de grandes fêtes, la Collégiale ne craignait pas de se déplacer pour relever l'éclat des cérémonies dans ses paroisses unies; ainsi, « en 1770, Mgr notre Evêque a célébré solennellement la fête de St-Laurent à Anneci-le-Vieux, assisté par notre Chapitre. »

IV°. — BALMONT. — Paroisse très ancienne, déjà nommée dans un parchemin de 857, avait son curé présenté par la Collégiale à l'Evêque et nommé par ce dernier. En 1803, elle fut unie à Quintal puis retrouva son indépendance en 1864, après bien des tribulations.

V°. — VILLAZ. — Paroisse sur laquelle la Collégiale n'avait aucun droit de présentation et nomination mais elle payait un certain nombre de servis au Chapitre.

VI°. — VEYRIER avait son service religieux assuré par deux vicaires que nommait la Collégiale. En date du 14 juin 1390, Benoit XIII érigea cette cure « en vicariat perpétuel lui baillant et assignant 20 coppes de froment et 40 sommées de vin », à la suite de sa donation au Chapitre.

La mise en possession fut faite le 25 mai 1397 par le notaire Jean Ranguis. En 1503, une sentence d'excommunication fut lancée contre M. Jean Déronzier qui s'obsti-

nait, malgré une sentence de la Cour de Rome, à prétendre posséder la moitié des fruits, dismes et novelles des prés situés en la plaine de Rampon. »

LES VENDANGES se faisaient sous la surveillance de deux chanoines nommés à cet effet. Pour régaler les vendangeurs, on votait chaque année une somme. « En 1690, mandat de 30 flor. pour la dépense de la viande et 10 flor. pour dépense des arandailles et épiceries. »

Elles étaient soumises à un règlement sérieux. « Pour ce qu'aux vendanges blanches de Veyrier, il y a quelques-uns qui ont rompu les emprises, le solliciteur des procès céans fera faire des lettres pour les vendanges rouges pour les publier à Veyrier, dimanche 18 Sept. 1620. »

LA DIME fut sujet à contestations; en 1627, la Collégiale voulait percevoir la dîme à la cote 11 et les paroissiens ne voulaient la payer qu'à la cote 20. Rd Jean-Fr. de Sales demandé comme arbitre la fixa à la cote 15 ».

Deux incendies sont signalées. Le 27 octobre 1727, « on vote 4 patagons à distribuer à ceux qui se sont intéressés à la conservation de notre bâtiment de la dîme de Veyrier dans l'incendie qui arriva mardi matin de toutes les granges contigues audit bâtiment, et demain, on chantera à l'Autel Privilégié de la Vierge une Grand' Messe solennelle en actions de grâces. »

VII°. — SAINT-MAURICE D'ANNECY. — Les Comtes de Genevois n'étant à Genève que les vassaux de l'Evêque du lieu avaient choisi comme domicile principal *le chatel et borg d'Annessieu*, dont ils firent ainsi la fortune.

L'accroissement de ce bourg amena les Comtes à faire agrandir la chapelle St-Maurice du Château pour la transformer en église paroissiale. Cette nouvelle paroisse fut reconnue en 1132 et séparée de celle d'Annecy-le-Vieux par un ancien chemin tendant d'Albigny à Novelle.

Au mois d'avril 1397, les Cardinaux commissaires chargés d'établir la Collégiale Notre-Dame firent remarquer à Rome que, parmi les prêtres attachés au service de la paroisse Saint-Maurice-du-Château, les uns avaient été nommés chanoines, les autres chapelains perpétuels de cette paroisse sans institution de recteur. Pour prévenir toute

cause de discorde, Benoit XIII incorpora cette paroisse à la Collégiale par Bulle du 25 avril 1397, attribuant le titre de Recteur au chanoine Sacristain qui devaît recevoir juridiction et charge d'âme de l'Evêque du lieu. Outre sa prébende, le chanoine sacristain avait droit à la moitié des offrandes faites à l'église Saint-Maurice et l'autre moitié était réservée à la Collégiale. A cette date, le revenu de la paroisse était estimé à 550 florins.

En 1506, le Chapitre recevait du Pape le pouvoir de choisir un prêtre à sa volonté pour l'administration des sacrements et de le changer quand il lui plairait. »

Jusqu'en 1645, il n'y avait qu'un prêtre pour assurer le service religieux de toute la ville. A partir de cette date, Charles A. de Sales régla que la paroise serait desservie par deux vicaires résidants du Chapitre, ayant leur habitation dans la maison de cure. Lors de cette Visite Pastorale de 1645, l'Eglise Saint-Maurice avait quatre clercs et un marguilier « l'un desquels clercs doit dormir avec le marguilier à la chambre du clocher, tour à tour, afin qu'ils soient toujours prêts à servir aux nécessités. »

En 1543, un accord est fait entre les Syndics d'Annecy et la Collégiale, mettant fin au débat survenu « occasion du service de Dieu en l'église parrochiale de Sainct Mauris ». Les Chanoines devaient assister à toutes les processions où le Conseil de Ville paraissait et y porter « leurs chappes et bâtons à l'accoutumée ». Deux Chanoines ou P. H. assistaient aux grand'messes des fêtes solennelles et aux grandes solennités, la Collégiale y faisait chanter Laudes et Vêpres par quatre prêtres. « Il était enjoint aux bourgeois de la ville et aux habitants d'assister aux principales festes de l'année, et pour le moins un dimanche chaque mois et de mener leurs enfants en leur paroissiale tous les dimanches à midi précis pour assister aux catéchismes que lesdits sieurs curés ou vicaires sont obligés d'enseigner. »

TROIS CHAPELLES sont fondées en cette église, à savoir: *St-Antoine* par transaction de 1488; *St-Martin* et *Ste-Catherine* par deux titres de rente de 1429 et 1447.

LE PRESBYTÈRE qui existe encore aujourd'hui près du Château est signalé en 1778 comme « crevassé, étayé, tombant en ruines ».

UNE FONDATION de 100 flor. est faite en 1678, pour sonner un carillon à Notre-Dame, le 22 septembre, comme on le fait pour la Saint-François.

En janvier 1688, J. Bovard, Avocat au Sénat, Procureur de l'Eglise Saint-Maurice, présente une « requeste aux fins d'établir une *Confrérie pour les Ames délaissées du Purgatoire* » et en avril suivant, elle est fondée avec une messe tous les lundis.

En 1690, Rd Guyot, curé de Saint-Maurice, ne dédaigne pas de demander la cure de Bellecombe-en-Bauges devenue vacante et il l'obtient.

Pendant la Révolution, l'Eglise Saint-Maurice du Château tomba en ruines et en 1803, le siège de cette paroisse fut transféré dans l'Eglise des Dominicains où il est encore aujourd'hui.

VIII°. — PRIEURÉ DE VIEU près FAVERGES. — En 1410, à la requeste d'Amed, Duc de Savoie, le Pape unit au Chapitre le Prieuré St-Jean-Baptiste, proche Faverges, sous la pension néanmoins de 120 liv. par luy concédée à Rd Loys de Monthoux, Chan. de Notre-Dame. La mise en possession date du 22 janv. 1419. — Le 5 mars 1514, le Pape Léon X ajoute les « fonds et revenus dépendant de la chapelle avec pouvoir de faire desservir la dite paroisse par qui bon lui semblera ».

LES CHAPELLES fondées en l'église de Vieu sont: « l'Hospital et Chapelle en icelui par Mre Jean Decomba, le 12 sept. 1386; St-Antoine, le 8 oct. 1408, par Noble Jacques de Vesonne et Noble Anselme sa femme; Ste-Anne et Notre-Dame, le 10 juill. 1414 par Mre Jean Gay; St-Sébastien, en 1433, par Jacques Bonhomme; St-Claude, en 1440, par Louis Besson; Ste-Catherine, en 1448.

POSTE DIFFICILE à en croire le texte suivant: « Le 30 mars 1762, Rd Lacombe, Chan. et curé de St-Maurice ces trois dernières années à la satisfaction générale, accepte le poste difficile de Vieu-Faverges, se réservant la liberté de se démettre du poste après l'année révolue et de continuer les 8 années suivantes, s'il le juge à propos. Le V. Chapitre se réserve 900 liv. sur les revenus dudit Prieuré.

En 1762, le Chapitre nomme un prêtre à Faverges pour tenir les petites Ecoles, dire la messe à l'entrée et sortie de l'école, les jours ouvriers et « pour inspirer la dévotion aux Ecoliers ».

VOL SACRILÈGE. — « Sur la rémission et restitution de l'argenterie volée dans l'église de Viu-F., l'été dernier, et mise en pique sur les voleurs suppliciés, il a été délibéré de la porter à l'orfèvre Masson pour en refaire des vases sacrés. »

En 1693, l'ascensement de ce Prieuré était de 1.600 flor.

IX°. — SAINT-FERREOL fut annexé le 15 mars 1513 et

X°. — SAINTE-COLOMBE DE CONS, le 14 des nones de nov. 1511.

XI°. — GIEZ et SEYTHENEX, le 4 des Ides de janvier 1535.

XII°. — HERY-SUR-UGINE. — Héry était un prieuré ancien qui dépendait de celui de Saint-Michel de l'Etoile. En 1361, le Prieur est Rd Sgr Religieux François de Chalanderia qui reçoit hommage de Perrenod de Lalliez, curé. (7G 321).

Il fut uni à la Collégiale le 11 des kalendes de juill. 1490 pour le prix de 100 écus d'or remis comme pension au Prieur qui était alors un Sgr de Gemilly, famille noble d'Ugine.

En 1537, Héry est loué à son chapelain pour 670 flor. d'or petit poids et 4 quintaux de fromage destiné aux Clercs de Chœur de l'Eglise Notre-Dame. (E. 418).

En 1662, la Collégiale fait réparer la tour et cellier de Greneireux sise aux vignobles des Charmettes pour le prix de 10 ducatons de 7 flor. chaque. (Soc. Flor. 864).

En 1759, un mandat de 100 liv. est voté à M. Rouge, entrepreneur de la construction du Chœur de l'Eglise d'Héry, démoli par la chute du clocher qui sera rebâti ailleurs que sur le Chœur.

« Le Recteur d'Héry est tenu de faire aumône trois fois la semaine avec du pain d'orge et avoine mêlé, dimanche, mardi et vendredi. »

En 1760, cette paroisse comptait encore 192 feux avec 1.200 habitants, mais le Cohennoz en fut détaché en 1789.

XIII°. — PRINGY fut mis en possession de la Collégiale le 24 nov. 1502, mais en 1411, la paroisse était déjà desservie par Th. Victodi, un chanoine de Notre-Dame.

XIV°. — SEYNOD, sous le vocable de St-Martin, et LOVERCHY, sous le vocable de St-Etienne, furent unis le 14 des kalendes de juill. 1468, par Bulle de Paul II. Dans l'église de Seynod était une chapelle de Notre-Dame.

Les fermiers de Seynod passaient pour mauvais payeurs, puisqu'en 1712, « sur requeste d'André Fournet, de Seynod, aux fins d'être élargi de prison où le Rd Cererier l'a fait mettre pour des dismes qu'il doit, a été accordé l'élargissement supplié, aux conditions que ledit suppliant payera la moitié de ce qu'il doit à présent et le reste aux prochaines moissons. »

XV°. — MONT-SAINT-MARTIN et CHARVONNEX furent résignés en Cour de Rome en faveur de Rd Amed Desbioles, le 6 des kalendes de juillet 1507; et, en 1522, la Collégiale compte et délivre 300 florins d'or pour l'union de la cure du Mont-Saint-Martin. De 1526 à 1793, deux prêtres désignés par le Chapitre résidaient à Saint-Martin et desservaient les deux paroisses.

En 1637, la Collégiale admodie à 3 habitants de Saint-Martin la dîme de Bougat pour 32 coupes, moitié froment moité avoine (Soc. Fl. N° 855).

XVI°. — SAINT-ETIENNE D'OCHIAZ en Michaille, fut unie le 12 des kalendes d'avril 1538, « à la requeste de Rme Pierre de Lambert, évêque de Cazerte, en considération des dommages arrivés à l'église Notre-Dame ».

Cette paroisse comptait 45 feux en 1605.

XVII°. — BELLECOMBE-EN-BAUGES était un riche bénéfice que convoitaient les curés d'Annecy eux-mêmes; en 1693, les revenus étaient ascensés 975 flor. par an, pour 6 ans et 150 flor. d'épingles. Cette paroisse avait été unie à la même date que le Prieuré de Sevrier dont elle dépendait.

XVIII°. — Le VIDOMNAT des BORNES était une rente que la Collégiale possédait et vendit pour 300 flor., en avril 1692, au Sgr Collatéral de Genevois.

C'était donc un total de 20 paroisses qui formaient le patrimoine de la Collégiale; nous allons énumérer ses revenus et l'emploi charitable qu'elle en faisait.

REVENUS ET CHARGES DE LA COLLÉGIALE

LES REVENUS FIXES étaient les droits funéraires établis comme suit:

« Le Recteur perçoit la robe des Chefs de famille qui viennent à décéder, laquelle est estimée 6 flor. pour les plus riches, 3 pour les médiocres et 18 sols pour les moindres. A chaque sépulture, perçoit une rétribution fixée à 14 flor. pour les plus notables, 10 pour les médiocres et de plus, le luminaire et tout ce qui se met sur la bière comme drap blanc, serviette, crucifix, épée, livre, bonnet... A chaque messe de sépulture ou d'anniversaire, se perçoit 6 liv. si elle est chantée, 1 liv. 10 sols si elle est à voix basse. Pour les sépultures dans les autres églises, on perçoit la quarte du luminaire et offrandes en argent. Dans les églises d'Ordres Religieux, pour un enterrement insolite, on perçoit le luminaire, toutes les offrandes et tout ce qui se trouve sur la bière. »

LES DROITS D'ENTRÉE à la Collégiale étaient les suivants: 700 flor. pour le Doyen; 350 pour chaque chanoine et 175 flor. pour chaque P. H., lesquelles sommes sont employées pour la Sacristie *ad ornamentum cultus divini*. (V. P. 1680).

LES REVENUS VARIABLES des terres et dîmes se montaient en 1688, à 227 coupes froment et 88 seigle; en 1689: 172 froment et 73 seigle.

« Le total de nos grains de 1766 (rabais déduits) se monte à 371 coupes froment, 135 de seigle, dont 80 coupes froment et 14 seigle pour charges; 279 coupes froment et 108 seigle pour les membres du Chapitre. »

La vente de la récolte avait été évaluée 2.741 flor. en 1688 et 2.370 en 1689.

LE RD DOYEN possède une maison avec jardin et champs rière le Château, en un lieu appelé Paradis. On lui alloue chaque année 50 flor. pour payer son loyer « à cause que sa maison d'habitation fut vendue par feu Rd de Chevron, pour urgentes nécessités ». (V. P. 1680).

En 1700, la somme totale des revenus se montait à 555 flor. dont 1702 provenaient du Prieuré de Vieu rière Faverges, 550 de celui d'Heiry, 805 d'Annecy-le-Vieux, 550 de Saint-Maurice d'Annecy, 450 de Bellecombe, 179 des cures de Cons, Saint-Ferréol et Giais, 180 du Recteur de l'Hôpital pour la célébration de la petite messe, etc...

LES CHARGES DU CHAPITRE en honoraires fixes et en aumônes absorbaient chaque année leurs revenus.

Voici les principales: 279 coupes froment et 108 coupes seigle aux membres du Chapitre; 76 coupes froment et autant seigle pour la nourriture des Enfants de Chœur; 320 flor. pour les honoraires annuels des vicaires de Veyrier, Charvonnex et Saint-Martin, 200 flor. pour le Maître de Musique, 132 pour le marguilier, etc., etc...

L'AUMÔNE DE ST-ANTOINE était estimée à 92 florins et « consistait à habiller chaque année 13 pauvres auxquels on donne à chacun 2 aulnes de gros drap du pays, étant au choix de chaque chanoine de donner ledit drap à tel pauvre que bon lui semblera. »

LA PERCEPTION DE LA DIME dans les paroisses énumérées donnait lieu à une fête de famille présidée par un Chanoine délégué à cet effet. Cette fête comprenait l'assistance à une Messe célébrée par le Chanoine, suivie d'un banquet payé par la Collégiale. Ainsi, « le 31 déc. 1690, on vote un mandat de 1 flor. à l'épicier pour marchandises à l'occasion de la perception de la dîme et 35 florins pour la viande. »

La Collégiale était très indulgente pour la perception de cet impôt. « En juill. 1620, les Chanoines Alix et Garnier députés pour visiter les bleds ont rapporté qu'à Loverchier les bleds étaient fort petits, à Mala encore moindres, aux Grands Diesmes n'y a aucun beaux bleds forts... En conséquence, payeront le quart de la dime promise celuy de Mala; de 8 paires et 1/2 en payera 2 et 1/2, 3. »

Pour subvenir à ses nombreux besoins, la Collégiale ne craignait pas d'acheter les dîmes de certaines seigneuries. « En 1510, elle achète pour le prix de 800 florins de Ne Louis de St Jeoire la moitié des dismes de Montagny, et en 1519, elle acquiert de Jeanne de Compey et François de St Jeoire, pour prix de 600 flor. l'autre moitié de ces dismes et celles de Chapeiry. » (7 G. 323).

Aussi, en 1647, la quantité de la dîme admodiée se monte à 403 coupes froment et 173 seigle en faveur du Chapitre Notre-Dame. (S. Fl. n° 884).

Voici le revenu des dîmes avec leur estimation en livres pendant l'année 1786: Avoine, 924 coupes à 2 liv. 10; Froment, 145 à 10 liv.; cavalin, soit mélange blé, orge, avoine, pesettes, 90 coupes à 4 liv.; seigle, 22 à 6 liv.; orges, lentilles, pois et fèves, 22 coupes à 4 liv.; chappons, 74 à 1 liv.; beurre, 50 liv. à 10 sols; ritte (chanvre), 80 liv. à 14 sols; dîme en argent: 2.300. Au total: revenu de 6.800 livres.

En qualité de dimier de la Chapelle Ste Madeleine de Brogny, la Collégiale payait annuellement 3 coupes 2 quarts et 8 picots de blé à l'Hôpital Notre-Dame.

La perception de la leyde était un privilège accordé de temps immémorial à la Collégiale; il consistait à prélever une certaine quantité du blé qui se vendait à la Halle au moyen de « deux grandes cuillères et quatre petites, échantillonnées de croix et portant le millième de leur vérification, soit 1718. »

Cet impôt, comme celui des octrois, n'était pas populaire; aussi arrivait-il parfois que les vendeurs falsifiaient les mesures, pour donner le moins de grains possible. « En juin 1674, Pierre et Jean Burnet leydiers demandent un rabais au Chapitre attendu la perte notable que leur a causé le défaut des mesures de la Halle, lesquelles ont demeurés très longtemps remplies de ciment, et inutiles pour avoir été malicieusement falsifiées. Le Chapitre remet aux Syndics une clef de la Halle pour échantillonner les mesures. »

Ce privilège qui remontait à la fondation du Chapitre fut néanmoins racheté au Duc Jacques de Nemours qui

en réclamait la propriété, moyennant 400 écus d'or sols. Par suite d'un ascensement commun passé en 1691 avec les Barnabites, les fermiers promettent de donner les 2/3 de la quantité convenue à la Collégiale et l'autre tiers aux Rds Pères soit le Collège. En mars 1748, la ferme de la leyde « a été expédié aux sieurs C. H. Brunier et P. Barrucand pour la quantité de 32 coupes de froment au premier et 33 coupes au second. »

Le tarif de perception était le suivant : « une grande cuillère comble pour chaque quart de cerneaux et chénevis; une petite cuillère comble pour chaque quart de blé et légume. Il y avait amende de un écu pour chaque contravention faite au vendeur et de 5 écus au percepteur. On ne percevait pas la leyde aux quatre grandes foires annuelles. » (7 G. 294).

Le Laod était un impôt foncier assez élevé, payé par ceux qui obtenaient permission d'acheter un fief. A titre d'exemple, « le laod d'E. Dunand pour acquis d'E. Falconnet, le 4 fév. 1761, se monte à 13 liv. répartis comme suit: 14 sols à chaque chanoine et 7 sols à chacun des P. H. »

Les Servis étaient des impôts sur les terres, payés par les serfs qui les cultivaient aux seigneurs dont ils dépendaient. Ils étaient consignés dans les « *Livres de reconnaissances* ou *terriers* ». En 1653, « le nombre des reconnaissances à cause des prieurés de Sevrier, des cures d'Annecy-le-Vieux, Annecy et Veyrier se montait à 249. » (S. Fl. n° 854).

Les servis se payaient « en argent, en bled, en châtaigne, en noix, en pain, en pugin (poussin), en géline (poule), en cire, en corvées. » Voici comment le Commissaire d'Extente chargé de Sevrier en 1730, estimait la somme d'argent et quantité de froment payés à titre de servis: « Argent: 630 sols 9 deniers, les deux parts d'un, le douzain et seizain du douzain d'un, et le seizain et 70 douzain du douzain de la douzième d'autre denier genevois. Froment: 273 quarts, le sexte et 40 huitain d'un, le sexte, le 40 huitain et 70 douzain du douzain de la douzième d'un. » Ces calculs étaient plutôt compliqués.

Certains servis s'étendaient jusqu'aux serfs qui travaillaient les terres soumises à cet impôt. « En 1502, le Chapitre fait un échange avec Ne George de Gemilly en donnant l'hommage taillable des frères Pontet et en recevant l'hommage des frères de Lespine. »

« Les localités soumises à des servis envers la Collégiale étaient: Sevrier, Veyrier, Bellecombe-en-Bauges, St-Félix, Marigny, Vieugy, Seynod, Malaz, St-Jorioz, Cercier, Faverges, Viuz-Faverges, Giez, Montmin, Seythenex, St-Ferréol, Marlens, Tournon, Gilly, Cons, Héry-Ugine, Hôpital-Conflans, Flumet, St-Nicolas, Crest-Voland, Loverchy, Annecy-Vieux, Balmont, Chapeiry, Coennoz. » (A. D. 7 G. 283).

Les servis comme les dîmes se vendaient, s'achetaient et s'échangeaient. « En 1472, Robert Léger de la Chapelle Blanche, paroisse de St-Eustache, et ses fidéjusseurs vendent à la Collégiale 18 sols de servis annuels moyennant 18 livres genevoises. » (Soc. Flor. n° 862).

Le droit d'Echute ou Spolione déjà condamné par St François de Sales comme abusif le fut également par la Collégiale, en diverses circonstances. « Le 6 mars 1687, pour faire cesser le bruit qui se répand dans le diocèse, lequel est préjudiciable à notre Compagnie, le Chapitre, de l'avis commun de tous ses membres, fait connaître que cette servitude ne se trouve établie ni par le droit ni par la coutume et qu'il n'a jamais hérité d'un chanoine mort ab intestat. » En janvier 1690, « le Rd Doyen propose qu'il y a plusieurs prêtres dignes de mérites qui auraient la pensée de s'établir au Prieuré de Viuz pour Chanoine Régulier; mais, comme ils savent que ceux qui meurent ab intestat ou autrement, leur héritage faisait échute au Chapitre par *le Spolio*, propose vouloir déclarer cet usage abusif, et même quand il serait fondé de le vouloir abroger et abolir. » Tous les membres sont de cet avis.

Les procédures nécessaires pour percevoir ces impôts et faire respecter ses droits étaient assez nombreuses. De là, obligation pour le Chapitre d'entretenir de bonnes relations avec les avocats. Dans la réunion du 1er déc. 1673 « a été prié le Chan. Decoux d'acheter des poulardes pour

en faire présent à l'Avocat Général et quelque autre chose pour présenter à M. l'Avocat de Ville. »

En 1710, « a été chargé le Rd Bidot de présenter 8 liv. de café et 12 liv. de sucre à Mme la Sénatrice d'Esery en reconnaissance des bontés que M. le Sénateur son époux a eues pour le Chapitre, dans la poursuite du capital dû par le feu Marquis de Faverges; ledit café et ledit sucre ont coûté 62 flor. 9 sols. »

Les affranchissements de tous ces impôts qui étaient demandés avec instance par le peuple dès 1700 furent accordés de bonne heure par la Collégiale; ils étaient à peu près liquidés quand arriva la Révolution qui abolit les droits féodaux.

En voici la liste d'après Max Bruchet, archiviste : Andilly paya à la Collégiale la somme de 340 liv.; Annecy-le-Vieux, 2.000 liv.; Cernex, 150; Cons, 2.200; Crest-Voland, 100; Faverges, 10.500; Groisy, 950; Marlens, 400; Nâves, 195; St-Félix, 40; St-Ferréol, 1.050; St-Jorioz, 300 et 150 à l'Hôpital N.-D.; St-Sigismond (Savoie), 360 liv.; St-Vital, 380; Sevrier, 35.500; Seynod, 254; Seythenex, 600; Talloires, 9; Tournon (Savoie), 8; Ugines, 80. Sevrier paya en outre 550 liv. à l'Hôpital N.-Dame.

Tous ces affranchissements furent réglés à l'amiable entre les années 1786 et 1792.

Par suite de fondations nombreuses dûes à la prospérité des campagnes, à la paix qui régna de 1749 à 1793, à l'économie de nos populations, le *Budget* annuel de la Collégiale avait beaucoup augmenté au cours du XVIII^e^ siècle. Entre 1600 et 1700, le budget varie de 1.100 à 1.200 florins et en 1773, il accuse 32.730 livres d'avoir contre 31.668 de charges. Tout ce patrimoine acquis pendant plusieurs siècles pour soulager les misères des pauvres va tomber entre les mains des marchands de « Biens Nationaux » qui en feront leur profit, en conduisant la France à la banqueroute.

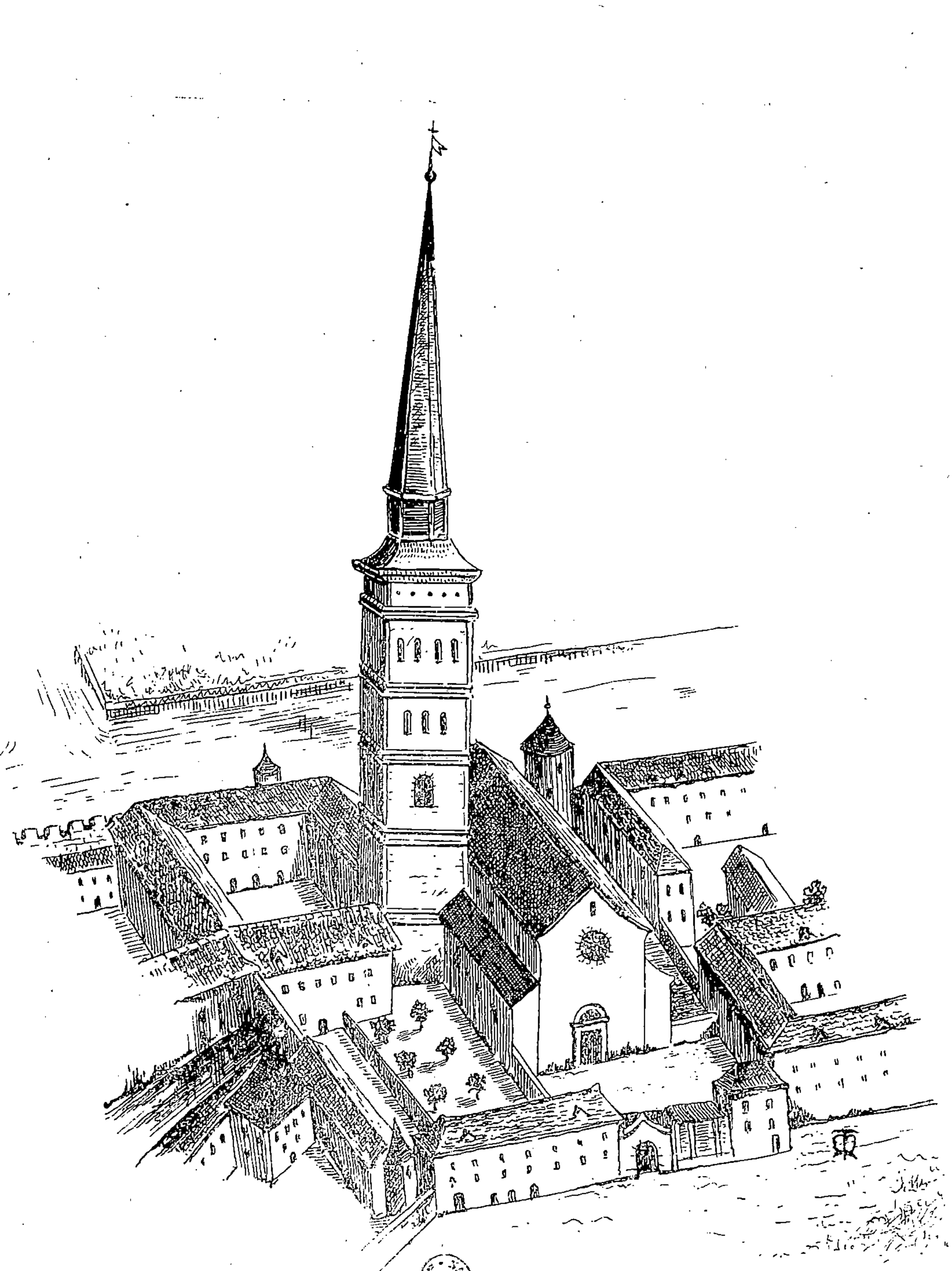

Eglise des Dominicains, d'après le Theatrum Sabaudiae de 1682, avec le couvent des Pères à gauche et celui de la Première Visitation à droite. En 1802, cette église devint le siège de la Paroisse Saint-Maurice dont elle porte actuellement le nom.

CHAPITRE IX

Hôpital Notre-Dame

Origines. — Administration. — Fondations. — Ecole.

« Le nombre toujours croissant des pèlerins à Annecy nécessita la création d'un hospice pour héberger les plus pauvres. Ce fut d'abord un édifice de 11 m2 au confluent du canal du Vassé et de St François. Ce bâtiment fut ensuite allongé à l'est le long du canal St François de 8 m. et enfin en 1515 de treize mètres, avec un mètre de retrait au Nord pour chaque addition.

C'est dans cette dernière pièce que s'installa l'administration communale. A côté de cette salle, sur le canal St François, on bâtit un pavillon de 4 m. sur 3 m. pour installer le poids de ville.

Avant d'être un jardin, la petite place triangulaire située au confluent des deux canaux avait été le Cimetière de l'Hôpital, dont une moitié s'éboula dans l'eau lors de l'inondation de 1711. L'année suivante, cette plate-forme fut relevée. »

C'est ainsi que l'archiviste Ducis a résumé d'une manière précise la création et l'agrandissement successif de l'Hôpital des Pèlerins.

Notons en passant que l'Hôpital dépendait des Comtes de Genevois qui le cédèrent aux moines de Talloires en 1192. Ceux-ci le conservèrent sous leur juridiction jusqu'en 1388, où le Pape Robert de Genève règle qu'à l'avenir toutes les offrandes faites à Notre-Dame aux grandes festes appartiendront aux pauvres de l'Hôpital; le reste du temps, on ferait deux parts des offrandes, l'une pour l'Hôpital et l'autre pour le curé de St-Maurice. »

En 1394, le même Pape soumet à sa juridiction immédiate l'église, l'Hôpital et le cimetière Notre-Dame et déclare qu'ils ne pourraient être interdits sans sa permission. Il statue que le Conseil de Ville, de concert avec le curé, nommerait le Recteur de l'Hôpital pour percevoir et administrer les fonds.

ORIGINES. — Dans sa brochure intitulée: « *A travers les rues d'Annecy* », M. le chanoine Gonthier, de vénérée mémoire, se sert d'un document de 1316, relaté dans « Souvenirs d'Annecy », p. 618, pour fixer la création et non la restauration de cette maison qui fut toujours indivise entre la Ville, l'Hôpital et la Collégiale Notre-Dame. Nous préférons l'opinion d'un autre Chanoine qui vivait 200 ans auparavant et a écrit en 1725 le rapport suivant. Archiviste attitré de la Collégiale, il avait sous la main beaucoup de vieux papiers qui ont disparu depuis.

« L'origine de cet hôpital est si ancienne, dit-il, qu'il n'en reste aucune mémoire. On sait seulement par tradition que le motif de son érection fut la foule des pèlerins qui venaient à Annecy de tous les points de l'Europe par dévotion, y étant attirés par les grâces que Dieu accordait à ceux qui venaient y vénérer et prier la Sainte Vierge dans une chapelle dédiée à son culte, pour le soulagement desquels on bâtit auprès de cette chapelle un hôpital au moyen des offrandes et aumônes que l'on y faisait... en sorte qu'on peut dire que l'église, soit chapelle Notre-Dame, est la véritable fondatrice de cet hôpital. »

« Il était dans l'esprit chrétien de cette époque qu'à côté de la chapelle Notre-Dame, située hors les murs, s'élevât une maison hospitalière pour abriter les étrangers. Dans la suite, ce petit hospice ne suffit plus aux besoins, et il fallut en reconstruire un plus spacieux qui fut terminé en 1315. »

Ses deux principaux bienfaiteurs sont Nicolas Balestrier et sa femme Béatrix de Peillonay qui firent une fondation, en date du 14 septembre 1308.

Quelques années plus tard, en 1334, Aymonette Berger fait des legs aux pauvres de l'Hôpital Notre-Dame. En 1363, François de la Perrière fait en faveur de l'Hôpital

Notre-Dame un legs qui fut remis en 1367 au Recteur du dit Hôpital. (7 G. 296).

En 1402, les Nobles Syndics d'Annecy et le Chapitre Notre-Dame passent une transaction, en 22 pages grand format, avec les Sgrs Administrateurs de l'Hôpital Notre-Dame. (Société Flor., 860).

En 1427, Anthoine Clément dit de Rogés, Evêque de Bellai, écrit d'Ambléon, maison forte de l'Evêché, pour confirmer les Indulgences « pour la sustentation des pauvres, des infirmes, des orphelins, des femmes en couche présents dans l'Hôpital Notre-Dame. »

La Visite pastorale de Notre-Dame en 1646 (I. G. III, 22) par le Rme Ch. Aug. de Sales; Rd Baytaz, doyen; dom Charles Emmanuel, sacristain; Jn-Bapt. Gard, chant.; Jn-Bapt. Jay; Ant. Moenne; Jn Favre; Cl. Charrier; L. Masson; F. Machet et Pierre Burnier, Pr. d'honneur; H. Delay; L. Laplace; Jn Silvestre; P. Baud; Jn Magnin; E. Delachenal; D. Charvier; P. Brunier, donne un état précis de l'Hôpital.

« Possède le Chapitre le dessous d'une maison en laquelle habitent les Enfants de Chœur et est icelle jouxte une autre maison avec jardin dépendant de ladite maison avec les appartements situés en rue Notre-Dame, jouxte la rivière de Thiouz de midi, la rue du couchant, l'allée affrontant celle du Collège de l'autre.

Plus une Salle joignant au Bureau de la dite Maison de Ville et à la chambre du Recteur de l'Hôpital au 1er étage sur le derrière, la fenestre de ladite Salle visant sur le ruisseau de Thiouz du midy et couchant.

Plus 2 chambres pour habitation destinées pour l'habitation du Subsacristain en l'une desquelles y a une cheminée et est au 2e étage avec le galletas dessus qui est commun avec l'Hôpital et les dites chambres.

Plus une autre chambre pour l'habitation du marguilier jouxte à celle du Valet de Ville du couchant, les fenestres de laquelle visant sur Thiouz du midy est au 2e étage.

Plus deux autres chambres sur la Salle de la Maison de Ville de la contenance de la moitié de la dite Salle et l'autre moitié appartenant partie à l'Hôpital, étant à pré-

sent commune pour toutes ces chambres tant du Chapitre que de l'Hôpital.

Sur quoy, Rd Mre Claude Charvier, Recteur de l'Hôpital proteste que la dite chambre qui sert maintenant pour la commodité tant du Chapitre que de l'Hôpital, prétend le dit Recteur la dite chambre appartenir à l'Hôpital primitivement au Chapitre. »

CHAPELLE SAINTE-MADELEINE. — « Le 12 septembre 1445, Mgr Vittelleschi, coadjuteur de l'antipape Félix V, visita l'église paroissiale de St-Maurice; le 13, la Collégiale N.-Dame; le 14, l'église des Dominicains qu'il consacra; le 15 ,l'Hôpital N.-Dame dont la chapelle était dédiée à Ste Madeleine, et dans lequel hôpital il ordonne de réserver trois chambres : une pour les femmes malades, une pour les prêtres en voyage, une autre pour le recteur. »

La ville comptait alors 250 feux, soit 50 de moins qu'au début du siècle, conséquence de l'incendie de 1412 et de la peste de 1430.

Dans sa visite de 1680, l'Evêque de Genève ordonne « pour la consolation des infirmes, de rétablir dans l'Hôpital N.-Dame la chapelle Ste Marie Madeleine à laquelle Léon X, Bulle du 5 septembre 1519, a accordé des indulgences à ceux qui visiteront et feront aumône aux pauvres, à Noël, Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu, St Michel, Ste Madeleine, 1er Dimanche de l'Avent et Jeudi Saint. »

ADMINISTRATION ET VISITE DES MALADES. — En 1539, a lieu la création d'un emploi de Secrétaire de l'Hôpital N-Dame en faveur de Ne Pierre Guyrod, Secrétaire Ducal.

Le 23 juin 1543, le Parlement de Savoie rend un arrêt stipulant « que les povres de l'Hôpital de la dite Eglise N.-Dame seront nourris et alimentés et pourvus par le recteur dudit hôpital à l'aide de deux bons et notables personnages, desquels l'un sera élu par ledit Chapitre N.-Dame et l'autre par lesdits scindics de Ville, lesquels deux seront tenus de visiter les povres deux fois en divers jours de la semaine. »

Le Chapitre a élu le Chan. Hyvain, Chantre de N.-D. et la Ville ses deux scindics Ne Anthelme Duchesne et Ennemond Bontemps. (A. D. E. 427).

« En 1617, M. le Doyen, les Srs Sacristains Garnier et Gard auront charge de visiter les malades jusques au Chapître venant d'ici à un an, et c'est semaine par semaine successivement. M. le Doyen commencera la semaine prochaine et prendra les aultres chanoines ou P. H. qu'il lui sera plus commode l'accompagner. »

En 1691, « sur une Lettre de Cachet de Mgr le Rme Evêque adressée au Chapitre pour l'inviter à envoyer quelques-uns des Rds de céans pour visiter la Ville et les Faux-Bourgs aux fins de découvrir les pauvres malades et les femmes débauchées pour y être mis tel ordre que Sa Grandeur jugera à propos, sont désignés: les RR. Doyen et Martiny pour la visite souhaitée dans le quartier de Bœuf; les RR. Decoux et Sage dans les quartiers de la Perrière et Ste Claire; les RR. Chantre et Puthod dans le quartier du Pasquier et fauxbourg du Sépulcre. »

Ce dernier document nous montre que la Collégiale remplissait déjà à cette époque le rôle de notre Conférence de St Vincent de Paul.

Aumones aux Pauvres de l'Hopital Notre-Dame. — I°) Fondation de la Reine Jeanne-Baptiste de Savoie (1715) lèguant 150 liv. à distribuer à 30 pauvres d'Annecy ou du mandement choisis par l'Evêque, le jour du Service célébré par l'Evêque à Notre-Dame pour les défunts des Maisons de Savoie et Genevois-Nemours.

II°) Fondation du Chan. Jn Le Masson pour donner 24 aulnes de drap blanc de Thône qui coûte environ 24 sols l'aulne, chaque année le jour de la Ste Cécile. Chaque Chanoine choisira un pauvre, soit 12 en tout, qui assisteront tous à la messe autour du fenestre (catafalque) portant chacun 2 aulnes de drap sur le bras.

III°) Fondation de Jeanne Feuillat qui donne chaque année à 12 pauvres filles, à chacune deux aulnes de tiretaine blanche qui coûte environ 20 sols; le jour de Ste Jeanne où chaque fille assistera à la messe. Il faut que chaque fille ne soit point de mauvaise réputation et ne soit point servante et n'ait eu aucune part à cette fondation l'année précédente.

IV°) **Le V.** Chapitre fait encore distribuer chaque année 26 aulnes de drap blanc le Jour de St Antoine à 13 pauvres; le Doyen en choisit deux et les Chanoines un; mais cette bonne œuvre est sans charge et sans obligation.

Telles sont les quatre principales fondations concernant les pauvres de la ville. Notons la suivante qui concerne l'instruction gratuite donnée à des enfants pauvres.

V°) « En 1612, Rd Vincent de la Ruaz fit une fondation en faveur de 13 enfants pauvres en bas de 12 ans qui seront logés et instruits à l'Hôpital. »

Rd Vincent de Fésigny de la Ruaz était né en 1561. Marié, père de 10 enfants, il devint veuf et régla ses affaires temporelles pour entrer dans les ordres. Son cousin François de Sales le prépara au sacerdoce pendant un an et l'ordonna prêtre en 1609. Chanoine de la Cathédrale en 1612, il mourut en 1619. (Œuvres de St Fr. de S. XVI, p. 22).

Le Pédagogue et la Durée des Etudes. — Les enfants pauvres instruits à l'Hôpital avaient un maître d'école qui rendait quelques services au Chapitre puisque ce dernier lui vote en juillet 1685, « un mandat d'un ducaton pour divers voyages par lui faits pour le Chapitre. » En 1699, « le pédagogue était le Sr Borcier que le Chapitre choisit pour faire la leçon de grammaire à nos enfants de Chœur. pour ce mois de mai tant seulement. »

Les Enfants de l'Hôpital devaient souffler à l'orgue et recevaient une rétribution annuelle d'un écu. (Fév. 1685).

La durée de leurs études est fixée par une délibération de 1722, portant que « les Ecoliers ne sont entretenus audit Hôpital que pendant 10 années qui suffisent pour se rendre capables à choisir un état pour servir l'Eglise ou la Religion, ou du moins pour entrer dans quelques conditions pour décharger l'Hôpital et qu'ils seront examinés étant en troisième, après lequel examen s'ils n'ont pas de la disposition pour l'étude ou qu'ils n'aient pas voulu se rendre capables, ils recevront leur congé et leurs places seront occupés par d'autres qui auront plus de dispositions pour les lettres ou qui seront de meilleure volonté. Le Chapitre a cependant jugé à propos de prolonger le

terme de 10 années en faveur de ceux qui auront des grandes dispositions. Le Conseil de Ville a aussi confirmé la dite Délibération prise par MM. les Administrateurs de l'Hospital le 20e oct. dernier. »

LOGEMENT DES PÈLERINS. — Tous ceux qui n'avaient pas d'argent pour loger à l'auberge recevaient un billet de logement du recteur qui en distribua 414 du 1er mai 1772 au 1er novembre suivant.

On leur donnait même un petit secours pour continuer leur route. Dans le Reg. Cap. de 1699, on lit que « le Chapitre a donné 4 flor. à 2 Prestres Espagnols qui venaient de Turqui, pour les aider à passer chemin. »

ADMINISTRATION. — « Dès le commencement les administrateurs ont été le recteur de la Chapelle N.-Dame, le Curé d'Annecy et les deux syndics. Dès l'érection de la Collégiale, l'administration appartient au Chanoine Sacristain d'icelle, conjointement avec le Curé et les syndics. Après l'union de l'Eglise St-Maurice à la Collégiale, le doyen d'icelle a été établi perpétuel administrateur; le sacristain et le Chantre, administrateurs annuels, à l'alternative, avec 2 chanoines seulement, ce qui, avec le nombre nouveau de 4 syndics, portait à 8 le nombre des administrateurs. Ils s'assemblaient tous les mois, et quelquefois plus souvent. »

Pour la gestion courante, l'hôpital Notre-Dame avait un Directeur qui rendait annuellement ses comptes au Conseil des huit administrateurs.

REVENUS. — En 1725, ses revenus annuels en numéraire se montaient à 4.092 livres; les rentes en blé arrivaient à 35 coupes et en vin à 8 sommées.

Quelques années plus tard, cet hospice avait encore acquis d'autres avoirs, évalués à 132.000 livres anciennes sans parler de 25 fosserées de vignes à Chavarroz.

CHARGES. — En 1725, l'Hôpital N.-Dame devait payer annuellement au Chapitre Notre-Dame :

1°) 288 livres pour fondations pies;
2°) 60 liv. à la Confrérie des Pénitents Noirs;

3°) 10 liv. pour 29 basses messes;

4°) 240 liv. aux Dames de Charité pour les pauvres malades;

5°) 180 liv. au Directeur pour son gage;

6°) 64 liv. au Secrétaire;

7°) loger, nourrir et habiller 9 écoliers qui fréquentaient le Collège Chappuisien, leur tenir un précepteur pour avoir soin d'eux dans la maison et les conduire au Collège, payer les visites du médecin et frais d'apothicaire, nourrir et payer une gouvernante et une servante.

« Le surplus des revenus servait à recevoir et à donner à manger aux pèlerins et passants qui sont pauvres et munis de bon certificats et à y entretenir toujours quelques malades de la ville ou de la campagne. »

ŒUVRES DE CHARITÉ ANNEXES. — La Collégiale prêta son bienveillant concours à toutes les autres œuvres similaires qui se créèrent dans la suite.

1°) En juin 1683, « le Rd Doyen et le Rd Sacristain ont été députés à l'érection de la *Confrérie pour l'establissement de l'Hospital de la Providence.* »

2°) Le 30 avril 1686, « sur lettre écrite par le Rme Evêque à la Baronne de Péroges, prieure de la *Confrérie de la Charité des Malades* érigée en cette Eglise, laquelle est une annexe de l'Hôpital par contrat passé entre les dites Dames et les Administrateurs de l'Hôpital, une réunion aura lieu au Palais Episcopal, afin d'y conférer touchant les intérêts de la Confrérie. On a commis les RR. Ch. Amblet et Delacombe pour maintenir de tout leur pouvoir les droits dudit Hôpital. En cas d'extinction de la Confrérie, les revenus d'icelle sont réversibles à l'Hôpital. »

3°) En octobre 1696, « a été commis le Rd Sacristain avec le Sr Dunand commissaire pour voir l'affaire concernant les laods de l'achapt fait par le Ch. Descombes de la maison du Sr Disonche pour *les Filles de la Charité* de cette Ville. »

4°) En mars 1756, « fondation est faite à l'Hôpital N.-Dame concernant l'*Ecole des Pauvres Garçons* à établir pour leur donner un Recteur et un Catéchiste, moyennant 50 liv. par an, payables par l'Hôpital au Chanoine qui fera le catéchisme une fois par semaine et dira une messe par mois pour le fondateur. »

Cette fondation fut faite en octobre 1755 par Charlotte Jacquemet née Favre; elle fut secondée par une personne anonyme qui versa 1.500 liv. et le Chan. Ribiollet qui en donna 3.000. Déjà, en 1733, Burdet frère et sœur avaient légué un revenu de 300 liv. et 24 ducatons « sous charge d'enseigner la jeunesse. » (Gonthier, II, p. 513).

HOPITAL GÉNÉRAL. — En 1725, le Roi Victor-Amédée III décida d'englober dans un Hôpital Général les diverses Maisons de Charité d'Annecy et fit construire sur l'emplacement de l'Hôpital du Sépulcre un vaste immeuble terminé en 1758. On y annexa l'Hôpital des Pestiférés de la Puya et celui de la rue de la Providence qui comptait 80 lits.

Le 1er septembre 1739, « l'Avocat Général de Chambéry écrivait au Chapitre pour demander communication des titres de leur Hôpital dès son érection et le 1er octobre le Secrétaire écrivait un Placet au Roy, disant: Ces titres sont différentes Bulles des Papes qui ont uni l'Hôpital au Chapitre, qui en ont confirmé l'union, ont accordé à l'un et à l'autre plusieurs Indulgences et Privilèges. L'on y voit que la dévotion à N.-Dame de Liesse a donné naissance et accroissement à cet Hôpital. Les fondations reçues, entr'autres celles de Mme Clémence de Genève, de Rd Ch. Chardon et Rd Voisin l'attachent très étroitement à l'Eglise N.-Dame. »

Ainsi l'Hôpital Notre-Dame, comme *la Confrérie du Grabat* fondée en 1640 par les Prêtres de la Mission, gardèrent-ils tous deux leur autonomie jusqu'à la Révolution.

L'union entre la Collégiale et l'Hôpital était si étroite qu'en novembre 1776, « le Chapitre N.-D. permet à l'Administration de l'Hôpital de placer dans le Promenoir Capitulaire un grenier champêtre dont le Chapitre occupera un étage pendant qu'il existera. »

HOPITAL ET HOTEL DE VILLE. — Dans la reconstruction de l'Hôpital en 1315, on n'avait pas prévu de Salle spéciale pour le Conseil de Ville qui se servait de la Grande Salle de l'Hospice. La Sacristie de Notre-Dame servait de Salle d'Archives Municipales puisque les Franchises, concédées par le Comte Amédée III, en 1367, y furent conservées dans un coffre en noyer. (Letonellier).

Dans les incendies de 1412, puis de 1448, l'église et l'hôpital furent horriblement maltraités, sans que le malheur des temps permit un prompt remède à pareil désastre.

Il fallut attendre 1498 pour le reconstruire et la belle porte Renaissance découverte au printemps 1934 au rez-de-terre, côté Nord, date certainement de cette époque. Le Registre de Ville nous apprend qu'il y avait au rez-de-chaussée deux salles, dont l'une très grande (aula magna) servait de Salle de Réunion au Conseil et l'autre plus petite, située derrière la première (aula posterior).

L'étage situé au-dessus comprenait des pièces servant de logement aux chapelains de Notre-Dame et au Recteur de l'hospice. (1504, IV, 328 V°. Reg. de Ville).

Où se tinrent les réunions entre le premier incendie et la reconstruction de 1498 ? Voici la réponse, d'après les mêmes Registres.

« Le 11 juillet 1490, la séance du Conseil a eu lieu à l'Eglise, à cause de l'état de ruine de la Grande Salle de l'Hospice. »

« Le dimanche 29 avril 1492, la séance du Conseil Général pour l'élection des Syndics a lieu dans l'Eglise N.-Dame, près la chapelle Ste Barbe. »

« Le 12 août suivant, le Conseil des Elus se tient dans la chapelle Ste Barbe où il est coutume de tenir Conseil quelquefois, à cause de la chaleur du temps. »

« En 1495, une séance du Conseil restreint a lieu près de la chapelle de l'Eucharistie. »

« Le 8 mai 1528, pendant une épidémie de peste, une Séance du Conseil restreint a lieu dans le verger situé derrière l'Eglise Collégiale de N.-Dame de Liesse. »

Le cadastre de 1730 donne le plan de la construction de 1498, sous la forme d'un rectangle régulier tandis que le plan de 1780 présente une ligne brisée du côté de l'église.

En 1770, fut reconstruit la façade et la partie antérieure de l'Hôtel de Ville, tel qu'on le voit aujourd'hui. Les deux principales modifications furent la construction d'un escalier d'honneur pour accéder depuis la place à l'Hôtel de Ville et celle de l'escalier ordinaire dans une tour carrée adossée à la maison, côté Eglise, pour desservir les appartements des Chanoines et de l'Hôpital.

Ces réparations à peine terminées, une transaction, très importante pour mieux nous faire connaître la disposition de la maison, eut lieu entre la Villle, le Chapitre et l'Hôpital. Nous la résumons brièvement.

« Le 1er juillet 1774, sur proposition faite par MM. les Syndics et Conseil municipal que, si le Chapitre N.-Dame leur cède les chambres où sont établis les greniers (1er étage), ils achèteront et cèderont en échange au Chapitre la Salle du 3e étage qui appartient à l'Hôpital et qui vise sur la place.

Il a été observé que, par cet échange, les greniers capitulaire seraient portés du 1er au 3e étage, mais que, par considération pour la Ville, on ne devait pas s'arrêter à cet inconvénient, quelque grand qu'il soit.

En conséquence, le Chapitre accède à la proposition de MM. de Ville, savoir, qu'ils achèteront la Haute Salle des Boursiers, sous la réserve que le galetas supérieur restera la propriété de l'Hôpital et la Ville cèdera cette Salle contre les chambres où les greniers du Chapitre sont établis. »

La Salle des Boursiers est décrite comme suit: « une grande salle située rue N.-Dame, qui se confine par la place publique du Pont Notre-Dame du levant, par le canal du Thiouz du vent, par l'Eglise N.-Dame un passage entre deux de bise, par les maisons de l'Hôpital du couchant, par le galetas dudit Hôpital du dessus et par la salle soit Bibliothèque dudit Chapitre de N.-Dame du dessous; la dite chambre est située au 3e étage. »

Voici maintenant le curieux Sommaire-Apprise envoyé par la Ville au Sénat pour obtenir la permission d'acheter et échanger :

« Vu que les pauvres Etudiants logés dans la chambre du 3e étage appartenant à l'Hôpital N.-Dame, sont exposés

à une distraction continuelle par l'aspect de la place publique; qu'il est nécessaire de transporter leur habitation sur le derrière; vu que l'Hôtel de Ville n'est composé que d'une Salle et d'une petite chambre où on ne peut faire aucune chauffe-panse, ce qui est une incommodité grande en temps de froid pour ceux qui sont obligés d'assister au Conseil, il est nécessaire d'acheter le grenier au Chapitre et faire échange avec celui-ci; la vente de la Salle consentie pour 615 liv. permettra à l'Hôpital d'amortir une dette ancienne. »

Le Sénat approuve ce qui précède et à l'issue du contrat de vente, le Chapitre, le Conseil de Ville et l'Administration de l'Hôpital ont donné à Claude Decoux Me maçon le prix fait de l'escalier de l'Hôpital pour la somme de 700 liv., dont le Chapitre payera 229 liv. la Ville 117 et l'Hôpital 337. »

Il faut donc rapporter à cette date la gracieuse porte romane surmontée de deux niches avec statues qui donne entrée dans l'escalier, partie roc et partie molasse qui fut rechargé en ciment armé au cours de l'été 1933, pour le prix de 3.107 fr.

Maison Magnin. — En 1771, « l'Hôpital N.-Dame achète pour 5.000 liv. et 500 liv. d'épingles la maison de Claude-François Magnin à feu Me Jacques, Avocat au Sénat, rue de la Halle, sous le n° 2043 de la mappe, limitée par la Cour du Collège au levant, la rue publique au couchant, la maison Burnod de vent, les maisons Charveys et Delacombe de bize. » (Tab. Annecy, III, 551).

CHAPITRE X

Fondations Pieuses et Sociales

Un grand bienfaiteur : Le Chanoine Fleury.

Les fondations pies ont toujours été très en honneur dans l'Eglise pendant tout le Moyen-Age. C'était le moyen le plus sûr de perpétuer une bonne œuvre. Nous avons déjà vu, au début de cet ouvrage comment le Comte Amé III avait fondé la chapelle Notre-Dame de Liesse et son fils Robert avait assuré la bonne marche du Chapitre Collégial. La liste des fondations que nous allons énumérer se rapporte soit à l'Eglise Notre-Dame soit à son Hôpital, soit aussi en faveur d'œuvres sociales comme l'éducation des Clercs à Louvain ou Avignon, l'instruction des enfants pauvres de la Ville d'Annecy.

I. — Fondations des Comtes de Genevois. — En 1359, Amé III donne par testament « la leyde du blé qui se perçoit en la Ville d'Annecy, soit 70 coppes froment et autant d'avoine »; en 1384, le 13 juillet, sa veuve Melchiade de Boulogne lègue 30 fl. de revenus à la Chapelle N.-Dame « pour prier Dieu pour feu Amé son mari »; le 27 décembre 1396, la dite Princesse donne 40 sols annuels et 4 rations d'avoine mesure de Cruseilles à prendre sur les biens d'Aymonet de Lenal de Jussier, comme taillable de la dite Dame. — En 1415, par testament du 20 janvier, Ne et Pt Sgr Humbert de Villars, Cte de Genève, donne 500 fl. à l'Eglise N.-Dame « pour complément de l'édifice de la dite Eglise ». — En 1422, par testament du 20 avril, N. et P. Sgr de Genève donne à N.-D. 600 fl. avec un drap d'or. — En 1485, testament du 23 février, Amed de Genève donne 50 fl. pour messe annuelle, le jour de son trépas. Citons

encore Charlotte de France, comtesse de Genevois et enfin *Clemence de Genève* sur laquelle nous donnons quelques détails.

« Le 8 mars 1606, Généreuse Dame Clémence, fille de Messire Prosper de Genève, Sgr de Lullin, femme du Sgr Bernard Baron de Menthon de Dingi, Naves, Bonacttrait, Ville, le Vuache, lègue au Chapitre N.-Dame d'Anneci la pension annuelle et perpétuelle de 240 florins sur l'Hôpital de la dite Ville, outre une pièce de velours noir tirant huit aulnes, et ce que vaut son collier au dessus de 1.500 flor. donné à 15 pauvres filles, avec charge de célébrer chaque semaine à perpétuité 3 gd messes avec diacre, sous-diacre, et chantre; la première des trépassés le lundi, la deuxième des cinq plaies du Sauveur le vendredi, la troisième de N.-Dame le samedi; de chanter à l'issue de ces messes les prières et suffrages accoutumés; de chanter le Salve Regina avec son oraison tous les samedis à perpétuité, après les *Gaude,* le tout pour son âme et celle de ses prédécesseurs. 2°) De ne distribuer les 240 fl. qu'à ceux du Chapitre qui seront présents aux offices ou malades dans les limites de la ville. 3°) De fournir pour ces messes cinq torches de cire blanche. 4°) De convertir la pièce de velours tant en une chasuble pour l'autel qu'en un drap de fenestre pour les offices fondés ci-dessus et de mettre à ces ornements les armes de Genève et de Menthon. 5°) D'avoir soin que les biens légués par elle au dit hôpital soient dûment régis et administrés. » (S. Flor. n° 864)

II. — Fondations des Princes Genevois-Nemours. — En Sept. 1546, Charlotte d'Orléans, Duchesse de Nemours, fonde une messe hebdomadaire pour le repos de l'âme de son mari Philippe de Savoie, duc de Genevois «et seront pendant la messe allumés deux grands cierges armoyés des armes en iceux pendants de ma dicte dame auprés du tombeau où repose le corps dudit feu Prince et Seigneur, et sera ladite messe célébrée aprés une autre grand' messe de Notre-Dame par cy-devant fondée par les ancestres de mon dict Seigneur à la chapelle et autel de Notre-Dame, laquelle grand' messe sera sonnée à la grande cloche ».

Après l'extinction des deux familles de Genève et Genevois-Nemours, la famille Royale de Savoye continua ses

faveurs au sanctuaire de Notre-Dame de Liesse. Elle fit reconstruire les tombeaux, comme nous l'avons vu précédemment, et légua une grosse somme pour la fondation qui suit.

III. — FONDATION DE MADAME ROYALE, MARIE JEANNE BAPTISTE DE SAVOYE EN FAVEUR DE L'EGLISE COLLÉGIALE D'ANNESSY. (I G. 82, fol. 532). — « L'an 1714 et le 28 May, en présence des chanoines Machet doyen, Masson sacristain, Jean-Louis Chappaz chantre, François Martini, Jn-Maurice Chardon, François Coppier, Claude Bidot, Pierre Puthod, Jh de Montpon et Gabriel Folliet, acceptent la donation que Mme Royale, Veuve de S. A. R. Charles Emmanuel II et mère de Victor Amé, Roi de Cicile... fait de la somme capital de 12.500 livres, monnaie de France, somme à elle dûe par l'Autel de Ville de Paris, avec cense annuelle de 500 l. au 4 %, avec charge d'un Service Solennel pour le repos de l'âme des Sérénissimes Princes et Princesses défunts de la Royale Maison de Savoye, et spécialement de la Branche de Nemours, à célébrer le jour anniversaire du décès de la fondatrice, en commençant la veille à midi par le son lugubre de toutes les cloches de l'Eglise Notre-Dame, qui sera réitéré à 2 heures, de la mesme manière que pour les funérailles cy-devant accoutumé. Les Vespres des Morts seront chantés avec la Musique comme à Toussaint. A 5 heures du soir, à 5 heures du matin, à l'entrée et sortie de la grand' messe, la mesme sonnerie sera réitérée. Le jour devant le Service, deux Chanoines iront inviter le Rme Evesque à y assister et le prier de célébrer la messe.

Trente pauvres de la ville ou des environs, choisis par l'Evesque, assisteront à la Messe, moyennant aumône de 150 liv.

Le luminaire pour l'autel et autour du tombeau sera de 60 liv.

La Musique de la Cathédrale chantera avec celle de Notre-Dame et recevront chacune 20 liv.

On célébrera les trois jours consécutifs à la gd messe, 150 b. messes à Notre-Dame de Liesse.

Fait dans la Sacristie de Notre-Dame de Liesse. Le 11 juill. 1714, le Chapître fixe la date du 17 de ce mois pour la célébration de ce service. Il fixe le luminaire à 10 gros

cierges pour l'autel, autant pour le fenestre. L'aumône aux 30 pauvres sera de 300 flor.

La présente fondation donna lieu à un échange de correspondance entre le Chapître et Madame Royale; en voici le sujet et la teneur:

« Madame, le rétablissement de la précieuse santé de V. A. R., pour lequel nous avons redoublé nos prières et multiplié nos vœux pendant sa dangereuse maladie, tant auprès de la Ste Vierge que du St Ange Raphael, dont nous fîmes incessamment composer l'Office en plein-chant, pour être chanté à perpétuité dans notre Eglise, le jour qui a été consacré à son honneur, nous fait prendre la liberté de lui en venir témoigner notre grande joie et de l'assurer qu'elle n'a pas des sujets qui s'intéressent avec plus de zèle à la conservation de la Personne Royale pour laquelle nous demandons sans cesse au Seigneur une heureuse plénitude de jours.

La reconnaissance que nous devons aux bienfaits de V. A. R. ne nous engage pas moins à lui rendre ce devoir que l'honneur que nous avons d'être les dépositaires des cendres de ses augustes ancêtres en faveur desquels la grande piété lui a fait faire sur leur tombeau une fondation qui immortalisera sa piété et qui lui attirera les prières et les bénédictions de nos pauvres jusques à la fin des siècles.

La solennité de cette Royale Fondation que nous fîmes pour la première fois, le 17 juill. dernier, remplit d'édification le Clergé et le Peuple d'Annessy et ne comble pas moins de joie les indigents qui s'y ressentirent de ses libéralités.

Si quelque chose restait à désirer de la perfection d'une œuvre si digne de la grand piété de V. A. R., ce ne serait que les ornements nécessaires pour le Service Solennel qui s'y fait, et convenable, autant à la dignité de l'auguste fondateur qu'à la magnificence de la fondation.

Votre bonté nous fait espérer qu'Elle donnera ses ordres afin qu'il y soit pourvu pour l'avenir, et ce nouveau bienfait sera un nouveau sujet de gratitude envers V. M..... »

Annessy, 22 Déc. 1715.

Réponse de Mme Royale.

« RRds très chers et bien aimés. Votre zèle qui se rend sensible en tant de manières nous a exprimé si chrétiennement et si solidement vos sentiments sur le rétablissement de notre santé, que nous ne saurions assez vous dire combien nous en sommes édifiés, étant très persuadés que si vos vœux étaient accomplis, le Ciel répandrait sur nous ses plus précieuses bénédictions. Nous vous en saurons un gré bien particulier, aussi bien que de la dévotion avec laquelle vous accomplissez les fonctions qui sont attachées à notre fondation, et comme il est juste que ce service se fasse d'une manière honorable, Nous donnerons nos ordres pour faire faire en son temps les ornements que Nous jugerons nécessaires et convenables.... »

De Turin, ce 29 Déc. 1715. Signé: DUCHESSE DE SAVOYE.

(L'original a été porté à nos archives.)

Juill. 1714. «Le Chapître prie Rd Coppier, Bachelier de Sorbonne, d'accepter une procuration du Chapître pour faire accepter le transport que nous fait Mme Royale de 12.500 livres sur l'Hôtel de Ville de Paris pour sa fondation passée. »

Oct. « Rd Coppier, étant de retour de Paris, a remercié le Chapitre en lui remettant tous les titres concernant la fondation de Mme Royale avec transport des créances sur l'Hôtel de Ville de Paris, savoir:

1° Contrat de fondation de Mme Royale, Marie Jeanne Baptiste, Duchesse de Savoye, « mère du Roi de Cicile et Jérusalem, en faveur du Chapître Notre-Dame, reçu par Me Pascalis, le 15 juin 1714.

2° Lettre de Mme Royale datée de Turin le 7 juill. 1714 et redisant toute son estime pour le Vén. Chapître, avec regret que les guerres passées l'aient empêchée de faire plus tôt cette fondation. »

3° Constitution de 500 liv. de revenus sur les Armes et Gabelles, au capital de 12.500 liv., du 14 mars 1714. (1)

IV. — FONDATION DES NOBLES ET BOURGEOIS D'ANNECY. — Le premier Doyen du Chapître Notre-Dame donna

(1) En 1720, le Duc Régent de France versa le capital de 12.500 liv. au Chapitre Notre-Dame.

l'exemple en léguant 100 liv. pour une messe; Testament de Rd Pierre Pollier, Dr en Droit, du 20 mai 1411. En 1426, Rd Estienne de Vieu, curé de Balmont, lègue tous ses avoirs à la Collégiale.— En 1458, Rd Jean Rey, chan. fait de même ainsi que deux Pr. d'H. R. Dombey et Et. Rey. — En 1480, le Chan. Favrillon donne 636 fl. pour 12 messes, et en 1488, Rd Favre lègue tous ses biens meubles et immeubles. En 1490, Dame de St-Sixt lègue 5 fl. de rente à l'Eglise et en 1493, le Bourgeois Et. Gaillard en donne 40 à la Fabrique.

En 1504, F. de Richard, propriétaire de la maison forte qui deviendra le Gd Séminaire en 1660, lègue 150 fl. pour « *l'Hymne Inviolata* qui se dit après la messe de Notre-Dame, tous les jours ». — En 1538, Ne Pierre de Chavannes fonde une messe « à dire chaque jour à l'heure de l'Elévation du St-Sacrement de la Messe Capitulaire » pour 200 fl. — En 1601, Rd Josserand, Recteur de l'Hôpital, lègue 1.000 fl. avec hypoth. sur le verger de l'Hôpital et Rd Cl. Hyvan (date inconnue) donne la maison qu'il a acquise de Ne Fr. Croison, pour l'habitation des Enfants de Chœur. — En 1606, Rd Jacques Vincent de la Croix donne 800 fl. de capital pour distribuer chaque année 26 aulnes de drap à raison de 32 fr. l'aulne et 3 chemises à 3 fl. aux enfants pauvres de 12 ans admis à l'Hôpital, qui assisteront à la messe le jour de St-Vincent. — En 1629, Delle Pernette Fiche, épouse Ducret, lègue une maison avec grange, prés et bois, à Copponex.

Notons encore les fondations suivantes inscrites dans divers documents conservés à l'Ac. Florim. sous les numéros cités:

Fondation Carrier. — En 1607, Mre Jacques Carrier, d'Evires, prêtre, lègue 1.000 flor. au Chapître Notre-Dame pour une gd messe par semaine afin d'assurer le repos de son âme et celle de ses neveux Rd Mauris Carrier, chan. de Notre-Dame et Claude Carrier, prêtre. » (N° 866).

Fondation Chappuis. — En 1617, Andréanne Chappuis, Vve en premières noces de C. Michot, en 2e, de J. Mollier, femme en 3e de F. Durochier, lègue 400 fl. ou cense de 28 fl. pour une messe basse chaque lundi à l'autel St-Joseph..

FONDATION DE NOBLE D'AUSSENS. — Le 19 Oct. 1618, Ne Louis, fils de Ne Jean d'Aussens, bourgeois d'Annecy, lègue 2.000 flor. avec hypothèque sur une vigne de 10 fosserées à la Margériaz, avec charge d'une Messe basse le lundi de chaque semaine. (La vigne fut vendue 600 fl. en 1624.)

FONDATION DE THOIRE-DUMONT. — En 1662, Damoiselle Louise à feu Ne Pierre de Thoire, Vve de Jacques Maurice Dumont, Greffier de l'Evesché de Genève, lègue 1.000 fl. de messes au Chapître. (N° 866).

FONDATION DURET-BAUSSAN. — En 1669, Hble Susanne fille de feu Me Guill. Duret, Vve de Mauris Baussan, bourgeoise d'Annecy, laisse tous ses biens meubles et immeubles au Chapître Notre-Dame avec charge de l'enterrer dans l'église Notre-Dame, près de son mari et de dire cent messes. »

FONDATION DELACOMBE. — « L'an 1692, le 7 Déc., Rd Jacques de la Combe, fils de feu Me François, bourgeois d'Annecy, demande à être enterré en l'église Notre-Dame au devant de la chapelle Ste Barbe avec 600 messes basses à 8 sols à célébrer à Notre-Dame, lègue à Rd Jn Claude Delacombe, son frère, prêtre d'honneur de Notre-Dame, sa part de biens paternels et maternels (Sa mère était Susanne Manien), lègue à son neveu Louis, apothicaire, fils de feu Charles Delacombe. Son frère Pierre, marié sans enfant à Jeanne Guichon a laissé tous ses biens aux pauvres.

Rd Jacques Delacombe lègue 2.000 fl. pour l'entretien d'un pauvre des bourgeois de cette ville qui voudrait se faire prestre dans le Séminaire; lègue 1.000 fl. à sa nièce Suson, fille de feu François Delacombe, quand elle se mariera ou se fera religieuse; à Mgr l'Evêque, son Epitome des Pères; aux pauvres de la Providence: 6 coupes de froment et autant de seigle; au chanoine Decoux, son bréviaire et son beau Rochet de toile fine; 50 florins à la Confrérie des Ames délaissées érigée à l'église de St-Mauris; 400 fl. à sa servante Claudine Després qui l'a servi 18 années, lui lègue en plus une vache, 6 linceuls, 6 serviettes, 6 nappes, 4 coupes de froment, 2 sommées de vin, son habitation dans une des chambres qui lui appartient dans

la présente ville, et cela sa vie durant; deux coupes de froment et deux sommées de vin aux Capucins et les prie de prier Dieu pour son âme; lègue à la Charité des Pauvres Filles, érigée en cette ville, 100 fl. et... nomme comme héritier universel le Chapitre Notre-Dame de Liesse, avec charge des messes énoncées, de faire faire un rétable à l'autel St-Joseph comme celui qui est fait dans l'autel de Notre-Dame de Grâce et y faire graver ses armes; trente florins annuels pour les pauvres.

Fondation de Sainte-Cécile. — « Le 3 janv. 1715, Rd Masson, sacristain, fonde un capital de 5.000 flor. pour un *Tenentur omnes* le jour de Ste-Cécile et pour l'habillement de 12 pauvres, à raison de 2 aunes de drap du pays pour chacun. »

Fondation d'une Retraite Pastorale. — Rd Burnod Jh, sacristain, fonda au capital de 1.000 liv. le droit à faire une retraite au Séminaire pour les vicaires des paroisses soumises à la juridiction de la Collégiale. « Le 18 avril 1765, les vicaires du Chapître en retraite et profitant de la fondation de feu Rd Burnod, sont: Rd Déaclard, recteur de St-Martin; Rd Molard, recteur de Viu; Rd Thore, recteur de Faverges et Rd David, recteur de Seinod. »

V. — Fondation de Collèges et d'Ecoles. — En parlant de l'Hôpital, nous avons déjà cité la fondation, en 1606, de N^e^ et Rd Vincent de la Ruaz en faveur de 12 enfants pauvres qui suivaient les cours du Collège Chappuisien. Il nous reste à parler du fondateur de ce Collège et de Rd Fleury qui institua une école de filles.

Eustache Chappuis fit partie du Chapître Notre-Dame. — « Le 10 fév. 1539, le Chapître Notre-Dame ratifie le choix d'Eustache Chappuis, D^r^ en Droit, Chan. de Genève, pour occuper la prébende de Chanoine de Notre-Dame, laissée vacante par la mort de Rd Claude de Pontverre. »

C'est ainsi que Rd E. Chappuis désigna le Doyen de Notre-Dame comme l'un des Administrateurs de sa Fondation de Louvain et qu'un service religieux se célébra après sa mort dans l'Eglise Notre-Dame.

Le Chapître faisait partie de la commission qui distribuait les bourses, car le 21 juill. 1676, « le Rd S. Sacristain, après avoir prêté serment sur le saint Canon, est commis pour assister à toutes les Assemblées des Administrateurs du Collège pendant tout le temps de l'absence du Rd Doyen et pour y faire toutes les fonctions d'Administrateur de la même manière que ledit Sgr Doyen le ferait, s'il y était en personne. »

« Il doit assister à l'élection qu'on doit faire demain de 4 escholiers pour envoyer à Louvain pour 4 bourses vacantes dans le Collège de Savoie, en conformité de l'Article Premier du Collège Chappuis. »

Le 21 janv., anniversaire de tous les Confrères de la Confrérie St-Sébastien, on célébrait un service mortuaire pour Illustre Eustache Chappuis, fondateur du Collège de Louvain, avec sonnerie de toutes les cloches.

« Sur requeste présentée au nom des SS. jadis Etudiants au Collège de Louvain par laquelle ils supplient mettre 6 cierges pendant la messe haute annuelle pour le repos de feu Rme Eustache Chappuis, fondateur du Collège, qui se dit le 21 janv. avec 2 cierges seulement et payeront un supplément au Chapître.

Proposition acceptée, à condition que lesdits Etudiants achèteront les 6 cierges à leurs frais et les offriront ainsi que les armes dudit Chappuis qui orneront les cierges. Pour l'année présente, le Chapître offrira gratuitement les 6 cierges, attendu que les étudiants n'auront pas le temps de les faire faire. »

« FONDATION D'UNE ECOLE POUR ENSEIGNER LES FILLES DE LA VILLE D'ANNECY. » (I. G. 82, fol. 442). — « Comme ainsi soit qu'Honorable Perrine, fille de feu Maurice Sondaz et de Françoise Halard, Veuve de Me François Fleury, Bourgeois d'Annecy, eut désiré de son vivant établir une école pour l'enseignement et éducation des Jeunes Filles de la Ville, pour la plus grande gloire de Dieu, ce qu'elle aurait même fait exercer quelques mois avant son décès, arrivé le 15 mai 1711, âgée de 82 ans. Ayant été prévenue par la mort, elle avait recommandé à Rd Jean Claude Fleury, Dr es-Droits, son fils, de faire un établissement perpétuel de la dite école.

C'est pourquoi, Rd Fleury, voulant seconder les pieuses intentions de sa défunte mère, se serait adressé à MM. les Syndics et Conseil de Ville, lesquels considérant n'y avoir dans leur ville aucune petite école pour enseigner gratuitement les filles, les 4 nobles Syndics, Ant. Dunand et Jh Nouvellet, tous deux Advocats au Sénat, Jn Jacques Perréard et Melchior Brunier, ont reçu somme de 20.000 flor. monnaye de Savoye, qui produiront le revenu annuel de 800 flor. à raison de 4 %, à prendre sur tout le cours de la maison qu'il possède dans la rue de Notre-Dame, consistant en boutiques et banc au-devant, places et divers appartements, avec toutes les thuilles, corniers et bois à bâtir, qu'autres matériaux qui se trouveront en icelles, capables pour maintenir ledit cours de maison, se réservant 2 chambres sur le derrière de la maison et la chambre qui a sa sortie par l'Allée du Collège.

A en outre donné Rd Fleury un capital de 200 flor. à donner au Rd Chanoine nommé pour faire le catéchisme chaque semaine à la dite école, avec charge d'une Messe du St-Esprit annuelle, dans l'Eglise Notre.Dame.

Seront obligés les Syndics de tenir à perpétuité 2 maîtresses d'école, l'une en chef et l'autre en second, filles ou veuves sans enfant, de bonnes mœurs, bien instruites en notre religion, sachant lire et écrire, capables de bien enseigner tout ce qu'il convient; à chacune desquelles sera payé annuellement par le Trésorier de la Ville, 350 flor. à l'avance de 6 mois en 6 mois, lesquelles maîtresses seront choisies par les Syndics et présentées au Rme Evesque. »

« Assigne le Rd Fondateur pour logement des deux maîtresses le 2e étage, dans lequel il y a 3 chambres, deux desquelles visent sur la rue, dans la grande desquelles 3 chambres on tiendra l'Ecole, dans laquelle il n'y aura que des bancs pour s'asseoir et les tables pour écrire, plus la cave avec la grotte et son buffet au-devant, situés au bas de la viorbe, ensemble la petite galerie avec la petite chambre au sommet de la viorbe, et le reste des chambres sera loué. »

« Les 100 flor. qui restent seront partagés entre MM. les Syndics qui assisteront à la première assemblée de chaque mois de janvier, à charge de remédier aux abus; à

chacun d'eux 15 flor. les priant de visiter quelquefois l'école à l'alternative. »

« Les 40 flor. restant seront donnés à un des Chanoines choisis, qui fera le catéchisme par interrogat, une heure par semaine, le soir du samedy, dans l'Ecole. »

« Le Chan. Bidot a été choisi à cet effet. »

« ...et sans que la dite école puisse jamais être unie à une communauté, soit séculière, soit régulière, et sans que jamais on puisse admettre des filles religieuses ou dépendantes de quelques communautés pour maîtresses d'école.»

« La location du reste de la maison sera faite à des personnes amovibles. »

« Les 2 maîtresses demeureront ensemble, enseignant gratuitement, ne recevant aucune chose pour aucun prétexte, ny des filles ny de leurs parents; ne leur sera loisible de tenir aucune pensionnaire ou parents avec elles sauf une servante; elles recevront dans l'école autant de filles qu'elles pourront instruire, excluant pour toujours les enfants masles et les filles scandaleuses ou immodestes. »

« ...laquelle maison donnée, constituée en 4 parcelles, dont la plus grande se confine d'haut en bas, jouxte la rue publique du couchant, la Maison de Jn Pierre Moutier procédée des hoirs Rubelin de vent, la maison des hoirs Doche, consistant en boutique, de bise; la maison dépendante du Collège de levant. »

« Fait et passé à Annecy, rue de Notre-Dame, dans la chambre destinée pour la dite Ecole, 29 juill. 1713. »

La Fondation de Delle Feuillans a sa place ici; elle date de 1713, comporte un capital de 4.100 fl. « pour une messe annuelle le jour de Ste-Luce (13 déc.) et de 24 aulnes de drap du pays que le Chapître distribuera à 12 pauvres filles de la Ville qui assisteront à la dite gd messe. »

Le Rd Chanoine Fleury mérite une mention spéciale, puisque le Secrétaire lui a consacré une notice.

« Le 15e août 1713, jour de la très glorieuse Assomption de la Ste Vierge, à 9 h. du matin, est décédé Rd Jean Claude Fleury, Chanoine et Insigne Bienfaiteur de cette Eglise, âgé d'environ 43 ans. Sa vie et sa mort ont été si édifiantes que le Secrétaire a jugé convenable d'en faire icy un récit abrégé, pour sa propre édification et celle des autres. »

Le Secrétaire a laissé en blanc six pages de son Grand Registre qu'il n'a jamais remplies. Une feuille volante collée à cet endroit contient le schéma de la notice.

« En attendant que Dieu me donne un peu plus de loisir pour exécuter le dessein que j'ai formé d'insérer dans le Livre Capitulaire un abrégé de la sainte vie de Rd Fleury, Chanoine céans, j'ai cru de devoir laisser une liste de ses fondations et autres œuvres pies, afin de ne pas les oublier.

FONDATIONS. — 1° Il a fondé l'école des petites filles dans cette ville; 2° une mission de 7 en 7 ans à Mez et Marcellaz; 3° une rétribution pour ceux qui assistent aux Matines de Caresme dans notre Eglise; 4° fondation d'un *Tenentur Omnes* pour le pénultième jour de l'année; 5° laissé un fond pour faire chasser les chiens de l'Eglise ou du moins pour balayer les immondices qu'ils y font.

Si la mort n'avait prévenu l'exécution de ses pieux desseins, il voulait augmenter le revenu des missionnaires du Corps.

SES BIENFAITS A L'EGLISE. — 1° Il a fait don à la Sacristie de céans de son beau calice, de tous ses ornements et habits d'Eglise. (Ses habits d'Eglise furent vendus la semaine après sa mort, en Sacristie, pour la somme de 340 flor. qui furent employés à augmenter une fondation); 2° il a donné six grands chandeliers avec la croix, le tout en laiton (1), une tapisserie de Bergame pour achever de tapisser l'Eglise ainsi que plusieurs tableaux; des devants d'autel de satinade pour tous les autels et crédences de l'Eglise; deux reliquaires où sont renfermées les reliques qu'il avait rapportées de Rome; surplis, aubes, chasubles et aubes à la paroisse de Mez; des aubes aux Capucins, Cordeliers et Dames de Ste Claire de cette ville.

SES VERTUS. — Il avait une solide humilité et ne pouvait souffrir la moindre louange; il avait un grand amour pour les paúvres honteux auxquels il faisait des aumônes abondantes; il allait toutes les semaines visiter les prisonniers

(1) Le prix en était de 600 fl.; ils étaient destinés au Maître-Autel.

et pauvres malades de la Ville et des Faubourgs; il faisait chauffer tous les pauvres dans sa cuisine, les uns après les autres, pendant la rigueur du froid; il leur donnait à manger et les catéchisait; il faisait faire grand nombre de souliers et bas pour les habiller; il buvait son moindre vin et réservait le meilleur pour l'envoyer aux pauvres malades par ses domestiques; il leur cachait ses aumônes de peur qu'ils ne le grondassent; aussi les pauvres ont-ils pleuré amèrement sa mort... Il aimait les Missions et j'en dirai ce que j'ai vu... Il a rempli toutes ses charges avec dignité et modestie, un grand amour de la décoration du culte et de l'Eglise.

Sa Biographie. — Le Diction. du Clergé nous dit qu'il naquit à Annecy en 1669; Docteur en Droit d'Avignon; prêtre en 1694; (Mercier, page 433).

Ecoles de Filles. — En date du 1er juill. 1713, on lit dans le Registre: « Le Chan. Fleury, voulant prouver intérêt aux petites filles de la Ville en faveur desquelles il vient de fonder une école par une Instruction Familière soit catéchisme, tous les Samedis, sur la Doctrine Chrétienne, a prié le Chapître de se charger de la dite Instruction, l'un des membres désigné par le Chapitre et approuvé par l'Evesque, pour faire le catéchisme pendant l'année qui commence après Toussaint, comme encore pour dire la Messe du Saint-Esprit à l'entrée des dites Ecoles et pour faire des Entretiens de Piété dans les Retraites qui se feront pendant l'année dans la dite Ecole, moyennant 44 flor. payés par MM. de l'Hôtel de Ville. Le Chapître, voulant seconder le pieux zèle du Chanoine Fleury accepte la fondation, à condition que la Maison de Ville payera les 44 florins.

Sept. 1714. « A été élu Ballayeur des Ordures que font les chiens dans l'Eglise, Claude Cohendet, Valet de Sacristie, auquel on paye pour cet effet, 6 florins annuels par fondation du Rd Chan. Fleury. »

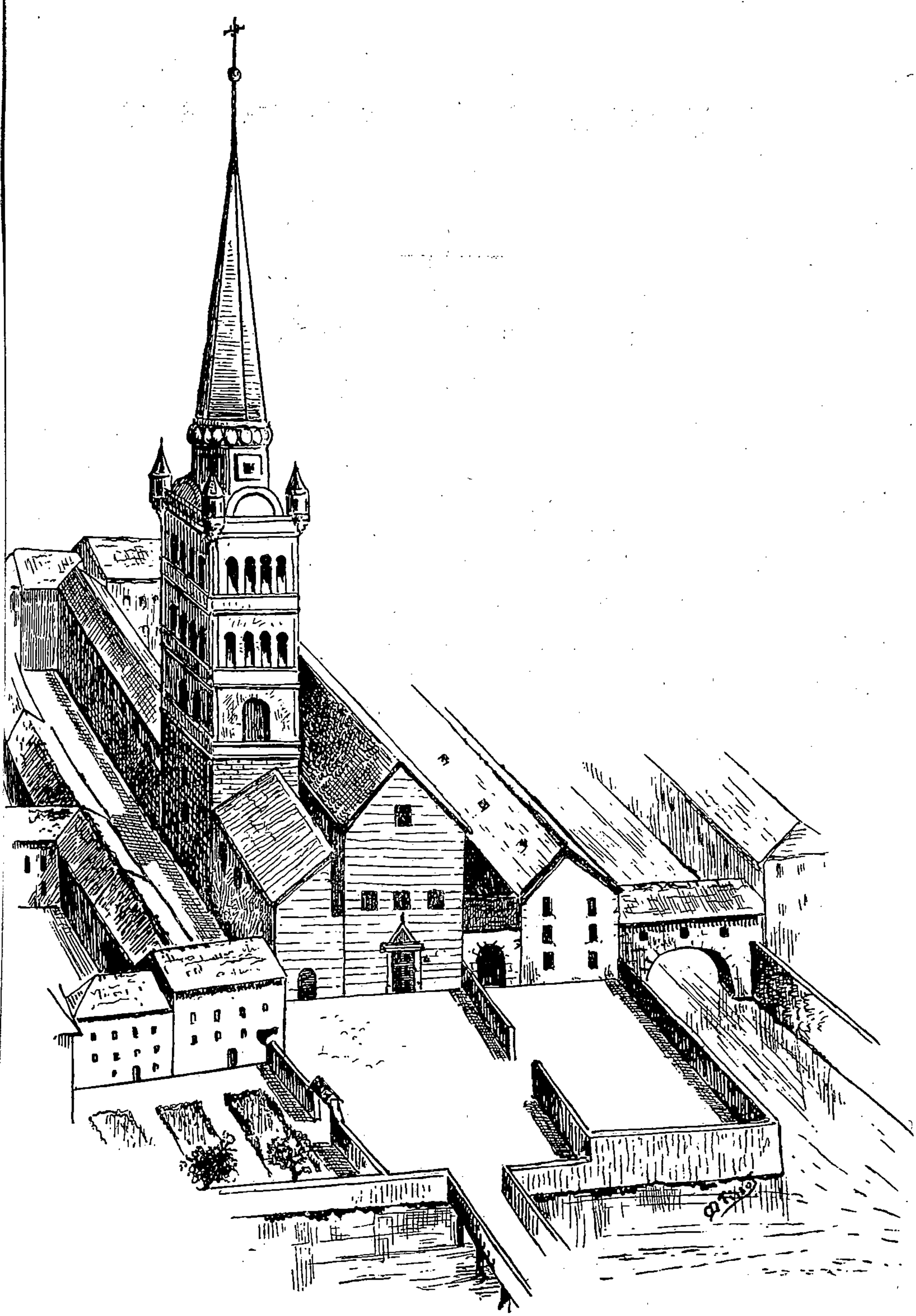

Eglise Notre-Dame de Liesse en 1682, d'après le Theatrum Sabaudiae. Au premier plan, on voit la moitié du petit pont qui reliait le Jardin de l'Evêché (alors jardin Notre-Dame) au parvis de l'Eglise: à droite du parvis, le promenoir des Chanoines contigu
le petit pont couvert à une
a Cathédrale.

CHAPITRE XI

Les Grands Pardons

Dévotion à Notre-Dame. — Faveur du Jubilé.

Cérémonial des Grands Pardons.

Multiples sont les faits qui témoignent en faveur de cette dévotion; nous n'en citerons que trois, car le récit des Grands Pardons y suppléera.

I. — POUR CONJURER LA PESTE en 1488, les Syndics « ont requis de faire dire 3 gd messes en l'honneur de N.-Dame, St Sébastien et St Antoine. » (Reg. M.).

II. — LES CLARISSES DE NOTRE-DAME DE LIESSE. — « Le 30 août 1535, les Clarisses établies à Genève depuis 1477, sont chassées par la Réforme et viennent chercher asile à Annecy. La Supérieure, Jeanne de Jussie, en a écrit le récit détaillé. Après avoir passé « 4 jours chez son parent le Baron de Viry, les religieuses allèrent, montés sur 8 charriots honnêtes, coucher à Bonlieu, et arrivèrent à Annecy, le dimanche soir 5 sept. Le lendemain, on les conduisit à la messe au Couvent de St François. Le 7 sept. elles se rendirent à St Dominique réciter un *De profundis* sur le tombeau de Charlotte de Bretagne, décédée depuis une année. Les religieux non contents de leur venue n'en firent pas grande estime, ce dont chacun fut scandalisé. »

« Le bon Prince François de Luxembourg les mena ensuite à N.-Dame de l'Allée, et là furent les bien venues des sieurs Chanoines. Menées devant l'image de N.-Dame, là les Sœurs dirent un Salut de belle voix. A ce même instant, un enfant mort-né qui était la veille passé deux jours, fit miraculeusement grand signe de vie et reçut bon baptême, présent infini au monde, et toutes les cloches

sonnèrent pour ce miracle. Puis elles furent menées à la sépulture de Monsieur le Comte Philippe de Savoie et dirent *De Profundis* et les suffrages des morts dévotement...

En toute dévotion, elles retournèrent audit couvent et Monastère de Monseigneur le Duc à elles donné pour les retirer. »

III. — Deux siècles plus tard, en juillet 1737, on voit que cette dévotion se traduit par l'offrande d'ex-votos de grande valeur. « Demoiselle Cheville donne, pour orner l'image de N.-D. de Liesse, une croix de rubis à 6 pierres montée sur or. »

« A esté remis céans par Mr des Oches, Chan. Sacristain, *une petite image d'argent* un peu faite en bosse sur une demi feuille de velours vert,, laquelle a esté donné en *ex-voto*, revenant environ à un sequin et demi. »

UNE DÉVOTION PARTICULIÈRE DU CHAPITRE envers N.-Dame de Liesse se traduisait chaque jour par les messes fondées et célébrées dans la chapelle qui lui était consacrée. Le grand Office se terminait chaque soir, à la fin des Complies, par le chant de l'Antienne à la Ste Vierge devant son image miraculeuse. En 1695, le Chapitre « désirant corriger l'abus que la négligence des Révérends de céans a introduit dans leur marche vers cette chapelle sur la fin de l'Office a ordonné de garder l'ordre comme és processions ».

DANS LES CALAMITÉS PUBLIQUES, on tournait de suite son regard vers la chapelle de Liesse, comme nous l'avons déjà vu et le verrons encore au cours de cette histoire. Nous n'en citons ici que deux exemples en passant :

En 1720, *la peste est signalée en Provence* et l'on craint qu'elle ne pénètre en Savoie. Le 29 août, le Chapitre ordonne « que la gd messe sera chantée à l'honneur et à l'autel de la T. S. Vierge pendant 9 jours, autant solennellement et dévotement qu'il se pourra, et aussi les Vespres après lesquels sera donnée la Bénédiction du St St, le tout pour implorer la miséricorde de Dieu, afin qu'il fasse cesser le mal contagieux là où il sévit et qu'il nous en préserve dans ce pays. »

En 1757, au mois d'août, on apprend que S. A. R. le Duc de Savoie est malade, et aussitôt le Chapitre ordonne que le 19 août « une messe sera célébrée à la Chapelle N.-Dame de Liesse, la messe votive de la Vierge. »

LES GRANDS PARDONS

La plus grandiose manifestation de confiance en Notre-Dame de Liesse se traduisait tous les sept ans par l'affluence des pèlerins qui arrivaient par dizaine de mille des diocèses voisins.

Les Religieuses de la Visitation ont déjà publié, en appendice dans l'Edition des Œuvres de St François, une relation des Grands Pardons extraite des Registres de Ville; nous nous contenterons de résumer ici leur historique, les faveurs accordées par les papes et le cérémonial en usage à la veille de la Révolution, d'après les Registres Capitulaires de Notre-Dame.

FAVEURS ACCORDÉES PAR LES SOUVERAINS PONTIFES A L'EGLISE NOTRE-DAME

I°. — JUBILÉ OU GRAND PARDON de 7 ans en 7 ans. — En 1533, Clément VII donne une Bulle disant « que toutes les rémissions, indulgences octroyées à ceux qui visiteront l'Eglise N.-Dame, par son prédécesseur, qui n'étaient pas perpétuelles deviendront perpétuelles »; ajoute « que ceux qui visiteront ladite Eglise le Jour de la Nativité de 7 ans en 7 ans, auront les mêmes Indulgences octroyées à ceux qui visiteront l'Eglise Ste Marie Maître (Majeure) de la Ville de Rome, le même jour de l'année. Six ans plus tard, le même Pontife étend cette faveur à ceux qui visiteront l'Eglise la Vigile et le lendemain de la Nativité de la T. Ste Vierge.

En 1434, Eugène IV avait déjà octroyé des indulgences « à ceux qui sont indisposés de corps ou légitimement empêchés, auront la volonté de visiter l'église. »

II°. — INDULGENCES. — En 1076, Grégoire VII accorde 100 jours d'indulgences à ceux qui élargiront une partie de leurs biens pour la Fabrique de N.-Dame.

En 1370, Grégoire XI accorde les mêmes faveurs à ceux qui visiteront l'Eglise aux fêtes de la Ste Vierge.

En 1412, le Nonce Apostolique Rdme Guillaume, Cardinal du Mont St Martin, accorde, à la requeste de Jeanne Duchesse de Savoye, même faveur à ceux qui entendront la première messe qui se dit pour les trespassés, chaque lundi.

En 1436, Eugène V accorde une indulgence plénière à l'article de la mort, « à la requeste d'Amed Duc de Savoye, aux riches qui eslargiront de leurs biens pour faire travailler l'espace de 20 jours, 10 jours ou 6 jours, un ouvrier à la construction ou réparation de l'église N.-Dame et Hôpital de la Ville d'Annecy. »

« Cette faveur est accordée pour 2 ans par le soin et à la relation d'Ill. et Rme Nicolas prestre, Cardinal de Ste Croix en Hierusalem, qui, lors de l'incendie avait visité la dite Eglise avec compassion. »

D'autres bulles accordent des faveurs à ceux qui « feront des aumosnes pour la sustentation des pauvres et orphelins de l'Hôpital; restitueront le bien d'autruy; visiteront les chapelles de N.-Dame de Pitié, de St Adrien et St Eustache, fondées en l'église N.-Dame. »

III°. — Privilèges et Immunités. — En 1415, le Pape décrète que « les paroissiens de St Mauris ne peuvent être interdits pour aucune somme d'argent. »

En 1438, le Concile de Basle décrète que « le cimetière de l'Eglise et Hôpital N.-Dame ne pourront être interdits; que les Chanoines de N.-Dame peuvent emporter une pierre sacrée et célébrer la messe en lieu et temps opportun. »

En 1456, le Chapitre reçoit permission de posséder d'autres bénéfices; de construire une porte haute à la muraille de la Ville, côté couchant; le 5 juillet 1500, permission de mettre le chœur de l'Eglise N.-Dame sur la rivière et jusques au pré de l'Hospital; en 1526, privilège est accordé au Curé de St-Mauris et aux syndics de la Ville d'élire le Recteur de l'Hospital (Bulle de Clément VII).

En 1554, don est fait à l'Eglise N.-Dame du drap d'or frisé mis sur la châsse de Mme la Duchesse d'Orléans lors de son enterrement, pour le convertir au service de Dieu.

En 1484, Madame Hélène de Luxembourg avait fait don d'une chasuble drap d'or.

En 1554, privilège de l'exception de loger des soldats et de faire garde; en 1575, union de la cure du Petit-Bornand et le 1/3 de ses revenus pour le Chapitre N.-Dame; 1614, privilège de bourgeois d'Annecy accordé au Rd Doyen, aux Chanoines et prestres d'honneur; en 1637, Madame Royale, Christine de France, Duchesse de Savoye, accorde au Chapitre l'exemption des tailles extraordinaires.

En 1459, une attestation des reliques de Ste Croix fut donnée à Turin pour le Chapitre de N.-Dame.

Le total des pièces justificatives accordant ces privilèges se montait au chiffre de 40. (Voir Inventaire).

GRANDS PARDONS

On trouve aux Arch. Dép. (7 g 21) un cahier contenant le résumé des Grands Pardons de 1626 à 1780. En 1626, l'ouverture du Jubilé est prêchée par le Chan. Jaï de St Pierre, et le Doyen Rd Pierre François de Rossillon préside la Procession.

En 1633, le 7 sept. sur les 7 h. du matin, les Cordeliers vinrent avec les Confrères de N.-Dame des Carmes. Après Vêpres fut fait un sermon à la Confrérie de Ste Croix.

En 1640, les exercices sont présidés par Mgr Just Guérin et son Grand Vicaire Jaque.

En 1647, le 8 sept. à 6 h. est arrivée la procession de Veirier. Pendant les Complies, arrivèrent les Dominicains avec les Confrères et Sœurs du Rosaire et puis les RR. PP. Capucins.

En 1654, le Jubilé est présidé par Mgr Charles A. de Sales qui porta le St Sacrement à la Procession, fit un sermon digne d'un vrai pasteur et célébra pontificalement le 8 sept.

En 1661, le Jubilé est présidé par le Sgr d'Alex (élu à l'Evêché) qui prêcha le 6 sept.

En 1731 « Mgr notre Evêque invite le Chapître de demander à Rome au moins encore 3 jours de plus et promet de s'y employer de tout son pouvoir, étant témoin des fruits du Jubilé ».

Août 1773. Teneur de deux brefs reçus de Rome et accordant six jours pour les Grands Pardons. Frais: 140 liv. Le Roi avance du 10 au 4 sept. la Revue d'Automne pour le Régiment Provincial du Chablais.

MÉMOIRE SUR LES ANCIENS PRIVILÈGES DE L'EGLISE ET L'HÔPITAL NOTRE-DAME, RELATIVEMENT AUX GRANDS PARDONS. — « Ce mémoire sera court parce que les Anciens Titres de l'Eglise et de l'Hôpital périrent pour la plupart dans les incendies de 1412 et 1448.

En 1366, Amédée III, Comte de Genève, charge par testament son héritier de construire une Chapelle et son Tombeau dans l'Eglise N.-Dame, de doter cette Chapelle et de s'en réserver à perpétuité le droit de patronage.

En 1371, Pierre, fils d'Amédée III, conjointement avec le Cardinal Robert son frère et la Comtesse Mathilde sa mère, assigna à la dite Chapelle la leyde d'Annecy, outre des censes et des servis répandus dans les divers mandements du Comté.

En 1392, le même Prince ordonne, par testament, que la construction et dotation de la Chapelle susdite soient achevées de son épargne et de ses biens.

En 1394, ledit Prince Robert, pour lors Comte de Genève et Pape sous le nom de Clément VII destine à l'Eglise et à l'Hôpital N.-Dame les aumônes du Jubilé Septennal, défendant à toute personne de s'approprier la plus légère portion de ces offrandes.

Dès lors, l'intention de ce Pontife était d'ériger l'Eglise dont il s'agit en Collégiale, soit d'établir un Chapître dans la Chapelle fondée par le Comte son père, mais sa mort prématurée réserve l'exécution de ce dessein à Benoit XIII son successeur, qui s'en acquitta solennellement en 1397. De là l'alternative qui appartient au Roi, comme Comte de Genève, dans la nomination des Chanoines.

En 1434, Amédée VIII, Duc de Savoie et Comte de Genève, obtint du Pape Eugène IV une confirmation de la Bulle par laquelle Clément VII avait destiné les aumônes et offrandes dudit Jubilé à l'Eglise et à l'Hôpital N.Dame.

En 1437, à l'insistance du même Prince, le Concile Général de Bâle, approuve selon leur teneur, les Bulles désignées de Clément VII et Eugène IV.

Les mêmes indults furent confirmés en 1472, 1482, 1521, et enfin par les deux brefs récents du 9 août 1771 et du 11 juin 1773.

CÉRÉMONIAL DU JUBILÉ DE NOTRE EGLISE, 1773. — « Il appartient à M. le Grand Ouvrier de préparer pour le 14 août un grand Etendart, où les armoiries du Chapître et celles de la Ville soient peintes; les premières sur la face du Côté droit et les autres sur la face du côté gauche.

Le 14 août, sonnerie des Solennités Majeures à midi et le reste du jour; sentinelles aux portes du clocher pour l'Exposition de l'Etendart depuis 3 h. Dernier signal des Vêpres à 4 h., et à l'issue des Complies commence le carillon avec la grande cloche en branle. Aussitôt sortent de la Sacristie: le Cérémoniaire avec la masse, deux clercs avec des cierges allumés, le Thuriféraire avec l'encensoir et un 3e clerc avec le bénitier, le Sgr Doyen revêtu d'une étole et d'une chappe, 2 chantres en chappe avec les bâtons de chantrerie. Tous vont se ranger dans le sanctuaire. Là, le Sgr Doyen bénit l'Etendard étendu sur le marchepied de l'autel; ensuite, il entonne le *Te Deum* et se rend à son siège, les chantres à leur pupitre et les servants à leur place ordinaire. Le *Te Deum* chanté, le Doyen dit l'Oraison pour l'Action de Grâces, puis chacun se retire.

Les Musiciens cependant ne tardent pas de monter au clocher; ils y chantent 3 motets suivis chacun d'un carillon solennel. Durant cette symphonie, l'Etendard Jubilaire est exposé par les soins de M. le Grand Ouvrier à la petite tour du clocher qui vise sur le chœur et la place dite de Notre-Dame. En même temps, la feuille de Publication s'affiche aux portes de chaque Eglise et dans notre Sacristie. M. le Sousacristain porte 2 exemplaires de cette feuille à chaque chef de Corps Ecclésiastiques, Séculier et Régulier, y compris les Aumôniers des religieuses. Il en porte aussi un exemplaire à chaque Officier de Mgr l'Evêque de Genève.

Le 15 août, jour de l'Assomption, sonnerie majeure à tous les Offices et Sermon où s'annoncent le Jubilé et les Exercices préparatoires de cette Solennité.

Le 19 août, MM. de la Mission commencent les Exercices préliminaires, uniquement fondés pour disposer les fidèles au Jubilé Septennal. La Prière du matin commence

au 2e signal de Matines; à 4 h. 1/2 suit un Sermon, puis la Messe de 6 h. à l'autel de St Sébastien. Sur la fin de ce premier sermon se donne le dernier signal de nos Matines, suivies de Laudes, Prime, Tierce, Sexte, le tout psalmodié. A 9 h. on chante None et la Grand' Messe suivie d'un sermon sonné avant le Sacre; ensuite messe *de Cabanis* à l'autel St Sébastien. A midi, après l'Angelus, on tinte la 3e cloche pour le Catéchisme. Vêpres et Complies à l'ordinaire. Chaque jour ouvrier, la Prière du soir précède sur les 4 h. 1/2 du soir, un 3e sermon.

Le 1er sept., on nomme ceux qui seront en fonction dans l'Office que Mgr l'Evêque voudra célébrer. Il appartient au Rd Doyen d'être Grand-Assistant, au Sacristain de présider dans les stalles, au Précenseur de faire chantrerie, aux 2 plus anciens Chanoines d'être Assistants latéraux, aux 3 Chanoines qui suivent d'être Diacre, Sous-Diacre et second chantre. Au sortir de cette Assemblée, on se rend en corps au Palais Episcopal pour prier S. G. qu'Elle vienne rendre les cérémonies de notre Solennité et plus augustes par sa présence et plus agréables à Dieu par sa ferveur. En même temps, on demande le nombre de Séminaristes que les circonstances peuvent exiger. Dès ce jour, le Chanoine Secrétaire envoie des avis aux membres du Corps non résidents pour qu'ils viennent prendre part à la Solennité. Il affiche aussi dans la Sacristie l'ordre des Offices qui se feront durant le Jubilé.

Le 3 sept. le Recteur de l'Eglise Paroissiale, MM. du Sépulcre, les PP. Dominicains, les Capucins, les Confrères et Sœurs du St Sacrement, Syndics et Conseil de Ville, Juge-Mage et son Lieutenant, Avocat Fiscal et ses Substituts seront convoqués par notre Maître de Cérémonies pour les Processions du Jubilé.

Outre la Chapelle N.-Dame de Liesse, on préparera pour la communion des fidèles les Autels de N.-Dame de Grâces, St Joseph et Ste Barbe.

Le 4 sept. sonnerie solennelle majeure à midi pour annoncer l'ouverture. Durant les six jours, on dira l'Office *de Patrocinio aut Nativitate B. M. V. ritu duplici.* Sentinelles depuis 3 h. devant la Chapelle de N.-Dame de Liesse, aux portes du Chœur et à celles de l'Eglise. Vêpres en Mu-

sique et Faux-Bourdons. Sermon à la fin duquel on exposera le St Sacrement sur l'autel N.-Dame de Liesse et Complies en Musique. Procession du St Sacrement avec le dais escorté par des Chevaliers-Tireurs de la Ville ou par des Grenadiers du Régiment de Chablais. Durant la marche, cn chantera le *Pange Lingua* à 3 chœurs, l'un en musique et les 2 autres en plein-chant. On passera dans la rue du Pâquier, devant l'Eglise St François de Sales et sur le pont Morant. L'auguste Eucharistie restera exposée jusqu'à 9 ou 10 h. Il sera permis aux fidèles de passer la nuit dans l'Eglise, les hommes dans une nef, les femmes et les filles dans une autre. L'Eglise, en conséquence, sera garnie de lumières et de gardes affidés. La porte occidentale et celle du grand Bénitier seront les seules ouvertes pendant la nuit.

Le 5 sept. sur les 4 h. du matin, exposition du tronc pour les offrandes et sentinelles à chacun de ces troncs aux 4 portes de l'Eglise et à l'entrée de Sacristie. Première Messe et exposition du St Sacrement devant l'autel de Notre-Dame de Liesse.. Psalmodie tout d'une suite des Matines, Laudes, Prime et Tierce. A 9 h. 1/2, Messe Solennelle précédée de Sexte et suivie de Nones. Une des sentinelles du Chœur se placera à l'entrée de Sacristie et les autres se retireront. A 2 h. 1/2, les sentinelles reprendront place aux portes du Chœur. A 3 h. Vêpres et Complies chantées; Sermon et Bénédiction. Entre 9 h. et 10 h., on retirera le St Sacrement et les troncs des offrandes fermés en Sacristie. Les 5 jours suivants, même ordre et mêmes cérémonies.

Le 8 sept. après la Bénédiction, on se rendra à la Cathédrale pour la Procession Votive.

Le 10, jour de clôture, la procession n'ira cependant que jusqu'au puits St Jean et au bout de la Filaterie. Au retour, le *Te Deum* et le *Tantum*. Enfin, sur les 8 h. du soir, l'Exposition de l'auguste Eucharistie cessera et l'Eglise sera exactement fermée.

Le 11, visite de remercîments à Mgr l'Evêque. Le 12 ou 13, ouverture des troncs dans la salle des Assemblées Municipales, en présence de MM. les Administrateurs de l'Hôpital, des Chanoines, Sacristain et Secrétaire et du Recteur de ce lieu pie.

A été approuvé le Cérémonial précédent dressé sur les usages jubilaires du Chapître.

19 août 1773. « Ont été lues les réponses aux lettres du Chapître, très satisfaisantes de la part des Evêques de Tarentaise, de Syon et Grenoble, mais seulement polies de la part des Evêques de Lyon, Belay, St-Claude.

Il a été dit: 1° que 8 flambeaux chargés de l'écu du Chapître seront portés par les Confrères du St Sacrement dans les Bénédictions et Processions de la Solennité; dans les Processions, devant et après le dais; dans les bénédictions, hors de la Chapelle de Notre-Dame de Liesse, le long de la grille; 2° que le luminaire du Jubilé consistera en 6 cierges, chacun de 10 livres, pour le grand Autel; en 10 cierges, chacun de 5 livres, dont 4 pour les crédences latérales du grand Autel et 6 pour l'Autel de N.-Daime de Liesse; en 10 cierges, chacun de 3 livres, pour la Chapelle N.-Dame de Liesse, dont 4 pour les crédences et 6 pour l'adoration continuelle; en 2 cierges chacun de 2 livres pour les Acolythes; en 48 petits cierges, chacun de 1/2 livre pour les messes; en 2 flambeaux, chacun de 14 livres, pour les torchers du Chœur; en 10 flambeaux, chacun de 7 livres, dont 2 pour les torchers de N.-Dame de Liesse et 8 pour Processions et Bénédictions; 3° qu'au-dessus de la grande porte de l'Eglise, un Ange embouchant la trompette ornée de l'armoirie papale et tenant à la main droite un cartouche chargé de cette inscription: « *Ecce nunc dies salutis* », surmontera un pavillon, sous lequel on placera l'Ecu Royal de Savoie, au milieu des tableaux de Clément VII et de Benoit XVI, puis 2 Anges portant des cierges à côté de la Statue de la Ste Vierge; enfin, le portrait de Notre Saint Père le Pape Clément XIV.

Dans les Processions du Jubilé, le Corps de Musique sera suivi de 12 séminaristes qui feront chœur après le Chapitre.

PRÉDICATEURS. — « Le 5 sept., le sermon sera donné par M. Cohendet, Chan. de la Cathédrale; le 6, par le P. Garnier, Prieur des Dominicains d'Annecy; le 7, par M. Bollard, aumônier du 1er Monastère de la Visitation; le 8, par M. Morand, P. d'Honneur de notre Eglise; le 9, par le

P. Marchiand, gardien des Capucins d'Annecy; le 10, par le P. Mugnier, Sup. des Barnabites.

SENTINELLES. — Le 4 sept., depuis 3 h. après midi, on aura besoin de 4 sentinelles pour les 2 entrées du Chœur; de 4 autres pour les 4 portes de l'Eglise, et de 2 devant la Chapelle ferrée (ou N.-Dame de Liesse).

Les 4 sentinelles du Chœur seront nécessaires jusqu'à la Bénédiction; les 6 autres jusqu'à 9 ou 10 h. du soir. Depuis ce temps jusqu'au matin, 5 sept., une seule suffira et sera placée à la porte du grand Bénitier.

Le 5 sept. et jours suivants, on aura besoin de 5 sentinelles, une à une, pour les deux portes et 3 troncs jubilaires de la nef méridionale; de 1 pour la porte occidentale et le tronc voisin; de 1 encore pour la porte septentrionale et le tronc de Ste Barbe; de 2 devant la Chapelle ferrée.

Depuis 4 h. du matin, on en ajoutera une à l'entrée de la Sacristie. Depuis 9 h. du matin jusqu'à la fin de None et depuis 2 h. 1/2 jusqu'à l'issue de la Bénédiction, on en ajoutera 4 pour le Chœur. Depuis 10 h. du soir, une seule suffira jusqu'à 4 h. du matin.

OFFRANDES. — 16 sept. « Il a été rapporté que les troncs des Offrandes ont été ouverts le 13 du mois courant, qu'en comprenant les monnaies étrangères négotiées avec un marchand, on y a trouvé la somme de 2.809 liv. Les dépenses ont été de 609 liv. Il reste donc à partager entre l'Hôpital et l'Eglise: 2.140 liv.

Voici quelques particularités du Jubilé de 1773 :

1° Mgr l'Evêque de Genève s'est livré sans ménagement à son zèle. A l'issue des Exercices Préliminaires qu'il avait honorés deux fois par jour de sa présence; peu content de prêcher le Sermon d'Ouverture, d'entendre les autres discours, d'officier aux processions et aux bénédictions, de célébrer pontificalement notre Grand' Messe, le Jour de la Nativité, de dire les autres jours une basse messe sur les 8 h. 1/2 à l'autel de N.-Dame de Liesse, il a consacré aux confessions (dans sa chapelle avec ses aumôniers) la plus grande partie du temps que ces cérémonies n'ont pas rempli. Le jour de l'ouverture, à peine S. G. avait-elle, dans la Salle de notre Bibliothèque, essuyé légèrement la sueur de

la chaire, qu'Elle se rendit dans la Sacristie, pour être revêtue des habits pontificaux, au moment que finissait Complies. Depuis le premier jour de la Solennité, Elle dispense les députés du Chapitre de lui aller au devant et de la reconduire. Elle se borna même pour la messe basse, à l'assistance de ses Aumôniers.

2° Durant les Exercices préparatoires, les citoyens avaient loué le Chapitre de N.-Dame sur une exactitude édifiante. Durant la solennité, les Etrangers l'ont admiré sur l'élégante simplicité de la décoration, sur le profond recueillement du Chœur, sur la gravité religieuse du chant, sur la sublimité de la Musique, sur la majesté des rites. Entre les membres de la Compagnie, ceux qui avaient été nommés pour les cérémonies pontificales, se sont particulièrement acquittés de leurs fonctions d'une manière également noble et aisée. Mais on a plus exalté encore la constance avec laquelle les Chanoines et les Prêtres d'Honneur ont soutenu les fatigues du confessionnal.

3° MM. de la Congrégation de la Mission ont eu continuellement, depuis le 19 août au 2 sept., une foule d'auditeurs et d'approbateurs. Dès lors, jusqu'à la clôture du Jubilé, les pénitents ont assiégé leurs tribunaux jour et nuit, dans notre Eglise.

4° Les Clercs du Séminaire ont paru au nombre de 30 dans les Processions du Jubilé; 2 en tunique à la suite de notre Maître de Cérémonies, l'un portant la croix du Chapitre, l'autre celle de la paroisse; 12 en surplis précédés de notre Corps de Musique, suivis par le Vicaire de St-Maurice en étole et faisant chœur avec lui après le Chapitre; 1 en surplis portant la crosse épiscopale; 4 en tunique portant chacun un encensoir; 4 aussi en tunique chargés du dais; un en surplis et 2 en écharpe portant la mître précieuse de S. G. à la tête de 6 autres clercs en surplis. Ces 6 derniers portaient chacun une des mîtres qui sont un insigne propre aux Evêques de Genève. Ces 6 mîtres ont été placées pour la Messe Pontificale sur les crédences latérales de notre grand Autel.

5° MM. du Sépulcre ont rangé sous leur croix quelques prêtres dans les Processions du Jubilé. Les Religieux de

St Dominique ont été nombreux dans ces actes. On y a compté plus de 40 Capucins venus à Annecy des différents couvents de Savoie, pour leur Chapitre Provincial. La direction des consciences a souvent dérobé à ces Pères les heures du sommeil.

6° La Confrérie du St Sacrement ne s'est point lassée durant l'Exposition de l'Auguste Eucharistie de fournir à la fois 2 adorateurs et 2 adoratrices. Ils ont porté (selon la manière prescrite) 12 flambeaux aux processions, dont 8 aux armes du Chapitre, 4 aux armes et aux frais de leur Association.

7° Les Syndics et Magistrats de la Justice ont édifié le peuple par leur assiduité aux Exercices Préparatoires; ils ont assisté en robe à tous les Exercices de la Solennité (y compris celui de l'Assomption), aux Processions de l'ouverture et de la clôture et à la Messe Pontificale du 8 sept.

La Police a veillé avec attention à la propreté des rues, et, par ses soins, la Ville a été éclairée chaque nuit par des lanternes.

Enfin, tous les Officiers du Régiment du Chablais, Majeurs et Subalternes, se sont fait un devoir de Religion de maintenir le bon ordre et la sûreté publique. Nul trouble, nulle querelle, malgré un concours prodigieux de Diocésains et d'Etrangers.

D'après le Bref de 1771, la Communion est requise pour gagner le Jubilé.

Dépenses pour le Jubilé. — Voici les principales: Sapins: 32. Hosties grandes: 300, soit 18 sols; hosties petites: 14.386, soit 14 liv. 8. Vin de messe: 19 pots soit 6 liv. Pour la collation des Prédicateurs: Sirop de vinaigre, sirop capillaire, biscuits, café et vin: 17 liv. Entretien de 4 Lazaristes pour la Confession pendant 6 jours: 112 liv. Capucins: 40 liv. Musique de N.-Dame composée du Maître de Chapelle, l'organiste, 2 habilités: Bernard et Dupanloup; violon: Dominjoud; basses: Genoux et Dumarais: 76 liv. Musique de la Cathédrale composée du Maître de Chapelle et 4 musiciens: Dupanloup, Galissat, Germain et Vergain.

Après la Révolution, certaines églises, comme St Jean Baptiste de Chaumont (Hte-Marne) rétablirent la célébra-

tion des Grands Pardons tous les sept ans. Annecy essaya de suivre cet exemple; en 1854, le Comité formé pour promouvoir à nouveau et développer le culte de Notre-Dame de Liesse fit des démarches à Rome pour rétablir les Grands Pardons dans son sanctuaire.

En date du 19 juin 1855, le Souverain Pontife Pie XI envoyait le privilège de gagner quatre indulgences, aux conditions ordinaires de la confession et de la communion, à savoir:

1° le jour de l'Immaculée Conception ou Octave;

2° le jour de la Nativité (8 sept.) ou Octave;

3° le jour de l'Assomption ou Octave;

4° le dernier dimanche ou dernier jour du mois de mai.

C'est ainsi que les Grands Pardons n'ont pas été rétablis à Notre-Dame de Liesse.

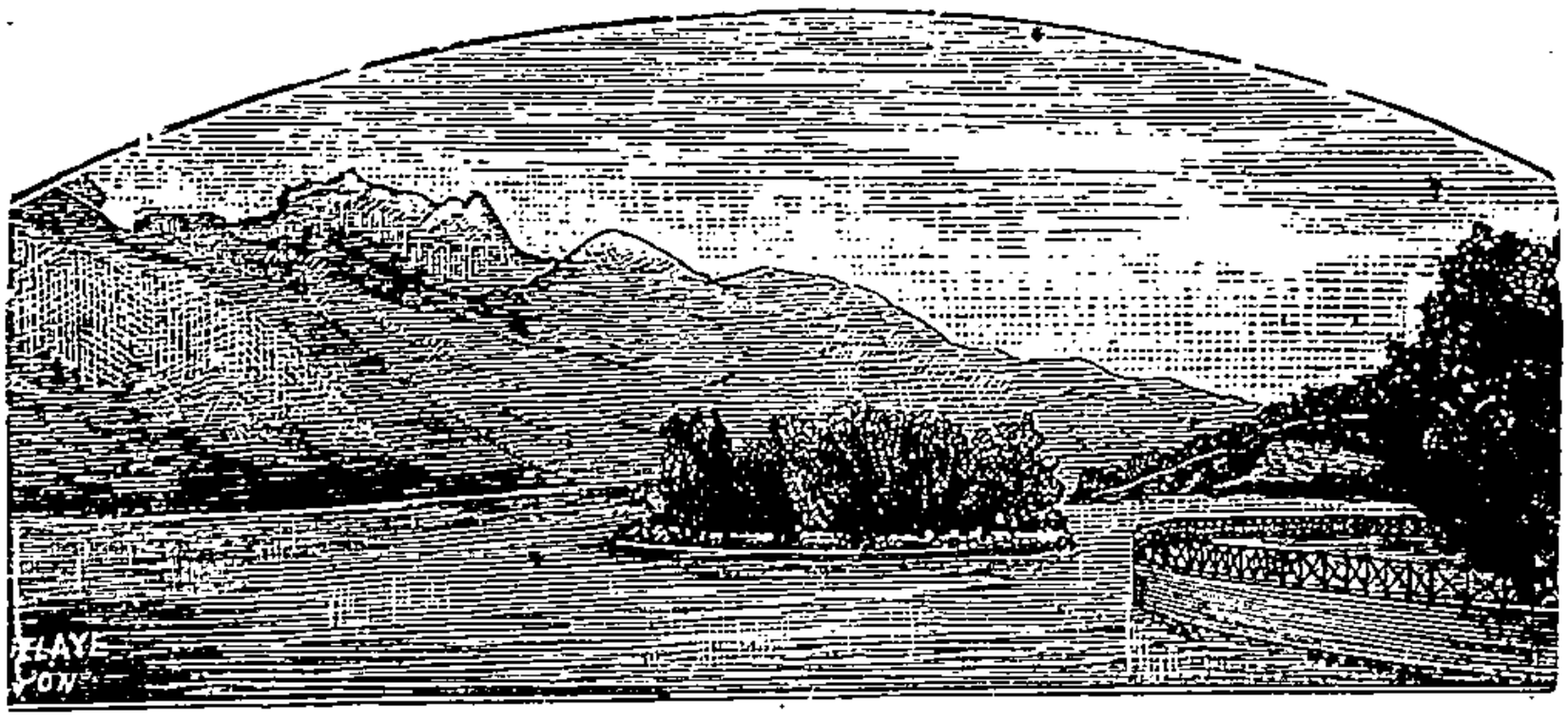

Lac d'Annecy. — A droite, l'extrémité du Jardin Public et la presqu'île de la Puya; au centre, l'île des Cygnes; à gauche, le massif de la Tournette.

CHAPITRE XII

Offices du Culte

Messes. — Prédications. — Catéchismes.

Confréries. — Corporations.

L'étude de ce chapitre nous donnera une notion exacte de la vie religieuse pratiquée dans le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse par les Chanoines de la Collégiale comme par les fidèles de la ville.

Les obligations du Chapitre sont résumées dans la Visite Pastorale faite en 1680 par Mgr d'Arenthon: « Le Chapitre sera tenu de chanter à haute voix, tous les jours, dans le chœur, toutes les heures canoniales et dire à basse voix l'Office de N.-Dame les jours simples et fériaux; de plus, célébrer tous les jours 4 messes, savoir 2 grandes: l'une qu'est la Capitulaire à diacre et sous-diacre, laquelle doit toujours être célébrée par un chanoine (les diacres et sous-diacres sont les Chapelains); l'autre grand'messe doit être célébrée dans la Chapelle N.-Dame par un des Chapelains et répondue par les Enfants de Chœur. Les 2 petites messes doivent se dire à perpétuité, l'une à 6 h. du matin et l'autre après l'Evangile de la Messe Capitulaire, et c'est oultre plusieurs messes fondées par des particuliers. »

« Tous les mercredis des Quatre-Temps, est tenu le Chapitre de célébrer une messe basse pour les trépassés avec l'argent de la boîte des âmes. »

« Tous les samedis soir, est tenu de chanter les *Gaude* et autres prières accoutumées en la Chapelle de N.-Dame. »

Au cours des siècles, plusieurs additions furent faites à ce programme.

« On dira la *Messe Matinière* chaque jour à 4 h. pour la commodité des voyageurs et des artisans (1), pour communier et porter la communion aux malades et aux pauvres de l'Hôpital Beatae Mariae. » (Mars 1697).

« *Matines et Laudes* se diront désormais à 5 h., tant en hyver qu'en été, comme avant la guerre qui avait donné occasion de les mettre à 6 h. en hyver. » (Déc. 1702).

« *La messe basse* doit se célébrer à 6 h. et *la grand' messe de Beata* à 8 h.; celle-ci ne peut être célébrée autre part qu'en l'autel Notre-Dame. »

« *La Messe Majeure* ou *Capitulaire* sera chantée à 9 h. en semaine et 9 h. 1/2 les dimanches et festes. »

« On a changé l'heure des *Stations sur les Tombes* des Comtes et Ducs de Genevois qu'on faisait immédiatement avant la Messe de Beata chantée par les Enfants de Chœur, et l'on a jugé à propos de ne les commencer qu'immédiatement devant la Messe Capitulaire chantée par tout le Corps, à la réserve des Dimanches et Festes où l'on sera obligé d'aller en procession à St Mauris. » (Chap. Gén. de 1699).

« *Une messe de 11 h. 1/2* pour les jours de dimanches et festes, y compris les jours de St Sébastien, St Clair, St Théodule, est fondée par le Chanoine Fleury au capital de 6.000 florins. (Déc. 1711).

L'heure des Vespres donne lieu à une discussion assez intéressante: « Attendu que, aux jours de festes solennelles ès quelles il y a sermon, soit à la Cathédrale, soit à St Maurice, la coutume d'avancer les Vespres à 1 h. est non seulement contraire aux Saints Canons qui ordonnent de les dire au coucher du soleil, mais encore préjudiciable à l'attention que l'on doit avoir aux divins Offices, les fumées du dîner ne pouvant être suffisamment dissipées à 1 h. pour laisser le cerveau en liberté de s'appliquer aux dits Offices de la manière requise, d'où il arrive que plusieurs, malgré eux, sont saisis d'un assoupissement indécent, le Chapitre décide de retarder l'heure des Vêpres qui se diront à 3 h. en hiver et 4 h. en été. » (Sept. 1694).

---

(1) En 1712, on note que Rd P. Bergerat, mort à 95 ans, a assuré régulièrement la messe de 4 h. pendant plus de 40 ans.

Après le chant des Vêpres et Complies, comme le matin, tous les membres présents du Chapitre « avaient obligation d'aller dire un *De Profundis* sur les tombeaux des anciens Comtes de Genève et Sérénissimes Ducs de Nemours, vers le milieu du chœur du côté de la Sacristie. »

Calendrier des festes célébrées par la Collégiale. « Sur le rapport fait par le Chapitre à Sa Grandeur, il a été délibéré que dorénavant on solenniserait la fête de *St Clair* (2 janvier) le 1er dimanche de janvier et celle de *St Antoine* (19 janvier), le 2e dimanche après l'Epiphanie. (Déc. 1699).

La fête de St Sébastien (20 janv.) était toujours solennisée le jour même avec procession.

A chacune de ces fêtes, on invitait un prédicateur étranger. « A été choisi Rd Cusin curé de Montmin pour faire le panégyrique de St Antoine et Rd Bijasson curé du Grand-Bornand pour faire celui de St Sébastien. »

« A la fête de St François de Sales (29 janvier), toute la Collégiale était tenue d'assister à la Messe Solennelle célébrée en l'Eglise St Maurice. »

La fête de la Purification, comme toutes les fêtes de la Ste Vierge, était célébrée avec beaucoup de solennité. En 1620, on avait invité St François de Sales en personne, mais « pour ce que Mgr de Genève n'a pu prescher ce jour-là, on a prié le Prieur de St Dominique de Chambéry, qui pour lors était en cette ville, auquel on fera présent d'un chapon, d'une demi-douzaine de grives et d'une bouteille de vin de Chautagne, qui monte le tout à 4 flor. 8 sols. »

« On signale un abus sur *les Cierges de la Purification,* attendu que l'on en donne à plusieurs personnes du dehors; a été ordonné qu'à l'avenir on en donnera qu'aux membres du Chapitre, aux Musiciens, Enfants de Chœur, aux Syndics qui assisteront à la feste, à l'Advocat, au Procureur et au Secrétaire de Ville, présents. » (30 janv. 1620).

La fête de l'Annonciation (25 mars) donna lieu, en 1696, à l'incident qui suit: « La veille de cette feste, le Chapitre apprend que le P. Don Vuache, Prédicateur du Carême en cette Ville, ne se dispose point à prescher demain, comme il en avait donné la parole et substitue à sa place le P. Chaffar. Il a été résolu qu'on ne permettra pas au dit Chaf-

far de prescher demain dans notre Eglise, attendu que ni luy ni le Prédicateur de Ville n'en ont fait honnêteté au Chapitre qui seul a droit de nommer les prédicateurs. Et le Chanoine Coppier, pressé de soutenir l'honneur du Corps dans une occasion si importante, a accepté de tout son cœur de prescher le Mystère de l'Annonciation. »

Pour *le Dimanche des Rameaux,* « il a été délibéré de distribuer des rameaux en laurier au lieu de buis comme il était d'usage autrefois. » (Avril 1765).

La Fête-Dieu se célébrait à St Maurice sous la présidence de l'Evêque, comme le document suivant nous en fournit la preuve avec quelques détails: « Par transaction passée le 14 oct. 1605 entre les deux Chapitres, en l'assistance du Rme Evesque François de Sales, c'est aux Chanoines de la Collégiale qu'il appartient d'assister l'Evesque dans la Messe Pontificale le jour de la feste du Corps-Dieu en la dite Eglise de St Maurice, qui est l'endroit où commence et où finit, suivant la coutume, la procession solennelle que l'on est en usage de faire le jour de cette feste. » (1664, I. G. 90, fol. 560).

Le jour de l'Assomption (1690) a presché Mgr le Rme Evesque auquel un mandat de 7 florins a été voté pour lui payer un pâté d'orme (?).

La Nativité de Notre-Dame (8 sept.) a été preschée cette année (1695) par Mr Pioton venu de la Sainte Maison de Thonon; on a payé 20 flor. au Sr Laplace, hôte de la Cloche, pour frais de séjour. »

Le Jour des Morts (2 nov.) on offrait 4 sols ou 4 pains au Rd Vicaire de St Maurice. Dans l'église Notre-Dame, le fait suivant va nous renseigner:

« Sur remontrance faite par le Rd Promoteur de céans, qu'il arriva un scandale dans cette Eglise le Jour des Trépassés, par l'avidité de quelques musiciens, du marguilier et de Frontin, valet de Sacristie, à l'occasion du pain et du vin que l'on offre sur les tombeaux pour les défunts, il a été ordonné que, pour prévenir pareil scandale, le Rd Soubsacristain prendra soin de retirer ledit pain et ledit vin dans la Sacristie, avec défense auxdits habilités, mar-

guilier et Frontin, d'y porter la main, sous peine d'être chassés, le Vénérable Chapitre se réservant le droit d'en faire la distribution à qui et comment il verra à faire, et comme le Sr Menut a cassé dans la dite occasion une bouteille de Mme de Regard, le Rd Trésorier de céans est prié de retenir sur son gage un florin pour payer la dite bouteille à la dite Dame. » (1695).

Le Jour de Ste Cécile (22 nov.) le drap de Mr le Doyen sera donné à Encrena clerc de Charvonnex.

Le Jour de Ste Lucie (13 déc.) ce drap sera donné aux Maîtresses d'école pour le donner à une pauvre fille.

Le Jour de St Antoine (17 janv.) les 2 draps dont la disposition appartient à Mr le Doyen absent seront donnés à 2 pauvres recommandables. » (1756).

CATÉCHISMES ET PRÉDICATIONS

De bonne heure, la Collégiale se préoccupa de donner l'enseignement religieux aux enfants d'Annecy; les quelques fondations signalées ci-après n'avaient d'autre but que d'établir les Cours de Religion d'une manière stable.

« Rd Bouvet a rapporté de la part de Mgr de Genève que feu Rd Buaz, Gd Vicaire et Directeur du Collège Royal a fondé un *Catéchisme hebdomadaire en faveur des Pauvres*, chaque jeudi, en l'Eglise de Notre-Dame. » (9 août 1711).

Par acte du 3 oct. 1755, « Mme Jacquemet, née Favre, d'Annecy, fit une fondation pour apprendre aux jeunes gens les principes de la Doctrine Chrétienne, et ensuite, à bien lire, écrire et chiffrer. La surveillance de cette école fut confiée à un Chanoine de Notre-Dame qui devait y faire toutes les semaines un catéchisme, et tous les mois, un examen de religion. »

Vers la même date, Rd Grandis, recteur de St Mauris note « qu'il a recommencé les catéchismes qui sont d'usage de se faire en la dite paroisse, tous les dimanches après Toussaint et en l'Avent. »

La Prédication était imposée d'office aux membres de la Collégiale pour des missions, carêmes, fêtes patronales, dans les paroisses soumises à leur juridiction. C'est ainsi

qu'en 1695 « sont députés pour aller prêcher la St Théodule à Veyrier, la St Bartholomé à Giez, la Transfiguration à Héry, les Chanoines bas nommés..... » « Un mandat de 3 flor. 6 sols est accordé pour le voyage à Gyez, tant pour le louage de 2 jours de cheval que pour les épingles des serviteurs. »

CONFRÉRIES

Ces pieuses associations ont toujours été regardées à bon droit, comme nécessaires au maintien et développement de la piété dans une paroisse. Voici celles que nous avons trouvées établies à Notre-Dame.

La Confrérie du St Sacrement est très ancienne, puisqu'en l'année 1300, il existait déjà six fondations en faveur des Confrères de l'Eucharistie qui avaient leur chapelle spéciale dans l'Eglise Notre-Dame.

Le vendredi qui suit la Fête du Corps-Dieu, on célébrait dans leur chapelle de l'Eucharistie une messe pour les Confrères.

En 1695, chaque Confrère devait faire une heure d'adoration devant le St Sacrement, le 4e dimanche du mois, « avec interdiction de se faire remplacer pendant l'heure fixée soit par un chantre soit par un enfant de chœur en surplis. »

Le 31 mai 1765, Mgr l'Evêque d'Annecy recevait la supplique suivante consignée dans les Registres (Série I. G. 90 fol. 272):

« Supplient humblement les Confrères et Sœurs de la Confrérie du St Sacrement de l'Autel, érigée comme conste par les Visites Pastorales, en l'Eglise Collégiale d'Annecy, ensemble les Dames du Grabat, de la Confrérie Ste Barbe unie à la dite Confrérie du St Sacrement, et ont l'honneur d'exposer que la dite Confrérie ayant été négligée pendant bien des années, plusieurs personnes zélées, tant de l'un que l'autre sexe, désireraient en voir le rétablissement et s'y agréger pour contribuer à rendre les ports du St Viatique un peu plus solennels gémissant de voir le peu de décors avec lequel on les fait, comme aussi pour soutenir l'Adoration Perpétuelle, ouvrage salutaire de votre Grandeur. »

D'après ce texte, nous voyons que la Confrérie du St Sacrement était établie depuis longtemps à Notre-Dame, que Mgr Biord, évêque d'Annecy depuis un an (1764-1785) venait de créer dans son diocèse l'Œuvre de l'Adoration Perpétuelle qui dut réveiller le zèle endormi des membres de la Confrérie du St Sacrement.

Cette dernière élabora un nouveau Règlement qui fut soumis et approuvé par Mgr Biord; en voici les principaux articles:

1° L'on ne pourra jamais recevoir dans la Confrérie plus de 100 hommes et 140 femmes, y compris les Dames de la Société du Grabat, c'est-à-dire 40, outre les dites Dames.

2° Sera loisible aux Confrères et Sœurs de prendre un habit blanc de toile, mais, lorsqu'ils assisteront en corps à des cérémonies, processions avec les autres Confréries voilées, ils leur céderont le pas.

3° Tous les Confrères et Sœurs de cette Confrérie feront aussi partie de l'Adoration Perpétuelle du St Sacrement et devront être exacts à faire leurs stations aux jours et heures assignés.

4° Lorsqu'il faudra remplacer quelqu'un de la Confrérie qui sera mort ou aura quitté autrement, on choisira un de ceux qui font partie de l'Adoration Perpétuelle et l'élection s'en fera par le Recteur et l'Officier de la Confrérie.

5° Tous les associés de l'Adoration Perpétuelle seront regardés comme aspirants à la Confrérie et auront droit de préférence pour y être admis.

6° Il y aura dans la Confrérie les Officiers suivants, savoir, un Recteur qui sera un Chanoine de la Collégiale à ce député par le Chapitre et approuvé par l'Evêque, un Prieur, un Sous-Prieur, 6 Conseillers, 2 Sacristains, un Secrétaire, un Procureur et un Trésorier. Le principal devoir du Prieur est de veiller à l'observance des Statuts, de commencer l'Office aux jours déterminés, de prendre garde charitablement aux mœurs des Confrères et d'édifier en tout par son zèle à l'égard du St Sacrement.

7° Outre ces Officiers, on nommera chaque année des Porte-Dais, Porte-Croix, Porte-Fallots et Bâtonniers.

8° Il y aura aussi 12 Zélateurs qui veilleront à ce que les Exercices se fassent avec exactitude, avec un nombre suffisant de Confrères, et lorsqu'on portera le St Viatique aux malades pour porter le dais et les flambeaux.

9° Chaque Confrère aura un cierge fourni par le Sacristain pour accompagner le St Sacrement aux Processions vers les malades.

10° Chaque année, tous les Officiers se rendront par devant Mgr pour rendre compte de l'état de la Confrérie.

11° Pour l'entretien du luminaire, chaque Confrère paiera 12 sols à sa réception, et ensuite 6 sols chaque année, et les Sœurs la moitié. Ceux qui ne seront que de l'Adoration Perpétuelle ne paieront que 3 sols.

12° L'Office se dira à haute voix chaque 4e dimanche du mois dans la chapelle de Notre-Dame de Liesse, après la messe de 7 heures à laquelle ils auront assisté et communié.

13° Les Confrères et Sœurs se regarderont tous comme zélateurs de l'Adoration Perpétuelle, laquelle se fera les dimanches, festes et Jeudi et Vendredi Saint, toute l'Octave du St Sacrement et le jour de Ste Barbe. Dès le 1er avril jusques au 1er novembre, elle se fera dès 5 h. du matin jusques à 6 h. du soir, et le reste du temps, dès 6 h. du matin à 6 h. du soir.

(Ici, trois articles insignifiants.)

16° La parfaite Charité qui doit régner parmi les Confrères les portera à visiter ceux de la Confrérie qui sont malades, pour les consoler, les soulager, leur donner des avis salutaires pour les porter à Dieu, et s'ils viennent à mourir, ils les porteront en terre, réciteront l'Office des Morts pour chacun, et ne sachant lire, ils réciteront 3 fois le chapelet en place de l'Office.

17° Ceux qui viennent à mener une conduite peu édifiante ou scandaleuse s'imputeront eux-mêmes le chagrin d'être exclus. »

Le 5 sept. 1765, le Chapitre de Notre-Dame recevait et approuvait la Supplique suivante envoyée par la Confrérie du St Sacrement.

« Aux RR. Seigneur Doyen, Chanoine et Chapître de l'Insigne Eglise Collégiale Notre-Dame, les Confrères proposent de faire construire une Tribune dans le fond de l'Eglise comme l'endroit plus propre à y réciter l'Office et autres fonctions, attendu surtout la trop petite étendue de la Chapelle de Notre-Dame de Liesse d'abord assignée pour l'exercice de la Confrérie. »

« Vous êtes, Messieurs, les principaux mobiles de ce rétablissement, curés primitifs de cette Ville, vous avez donné toute la célébrité possible à la première de nos festes, les Cloches et la décoration de votre Eglise en ayant annoncé la pompe, vous présidates à la cérémonie de ce jour, 28 juillet proche passé. Dès le matin, muni du Pain des Forts, nous y fumes successivement revestus du nouvel habit; l'Orateur Royal nous donna après Vespres un discours propre à cette feste qui, toujours retentissante de votre musique, fut terminée par la première de nos Processions et la Bénédiction du plus Auguste des Sacrements. »

« Daignez nous permettre de construire la susdite Tribune qui sera placée dans le fond des trois nefs de votre Eglise, à forme du plan icy joint fait par l'Architecte Cheneval. »

On voit par là que tout avait été prévu pour l'organisation parfaite de cette pieuse Association.

La Confrérie de la Sainte-Croix et Miséricorde avait déjà sa chapelle dans l'Eglise Notre-Dame, en 1478; le fondateur fut Noble Eustache de Crans. Le 7 sept. 1597, cette Confrérie quitta Annecy de grand matin pour aller assister aux Quarante Heures d'Annemasse. Couverts de leurs manteaux noirs, les pieds nus pour la plupart, ils arrivèrent à la tombée de la nuit en chantant les Litanies de Jésus crucifié. A leur aspect, François de Sales, qui arrivait de Thonon avec une procession de convertis, ne put retenir ses larmes « et son émotion gagna la foule accourue de toutes parts à leur rencontre ».

La Sacristie possède un plateau ancien en métal qui porte les armoiries de cette Confrérie. Les Archives Paroissiales conservent un Registre intitulé « *Livre de la Confré-*

rie des Pénitents de la Ste-Croix de la Ville d'Annecy pour le Sr Jacquet l'aîné, marchand et Thrésorier de la dite Confrérie, depuis le 5 Mai 1787 jour que ledit Jacquet a rendu ses comptes. »

RENTES. — A cette date de 1787, la Confrérie possède un capital de 16.300 livres environ, placé chez différents particuliers qui payent la cense annuelle au taux de 4 %.

LES REVENUS servent à payer les messes de fondations, les sermons spéciaux donnés par les Capucins, Barnabites, etc... On donne une rétribution de 20 liv. au Valet de Sacristie, 128 liv. à l'Abbé Mugnier pour ses rétributions annuelles.... cierger... imprimeur, etc.

LES PRINCIPAUX CRÉANCIERS sont: l'Hôpital Notre-Dame, pour 60 liv. de revenus annuels; la famille de Regard de Villeneuve pour un capital d 3.000 liv., les nobles frères Deroquefeuille Delalande pour 1.000 liv. de capital.

La plus ancienne de ces créances date de 1732.

Un deuxième registre de recettes et dépenses (1778-1824) nous apprend que le 8 mai 1812, dans la Sacristie de l'Eglise St Pierre, les Sacristains de la Confrérie de la Ste-Croix et Miséricorde ont présenté leurs comptes annuels; le Sieur Favre est trésorier.

Les nouveaux membres inscrits dans cette Confrérie payaient 2 fr. d'introge. A l'occasion des sépultures auxquelles les membres assistaient, les familles du défunt faisaient une aumône de 5 à 10 fr. à la Confrérie.

Un troisième Registre donne le nom des Confrères et Consœurs depuis 1840 à 1903 inclus. On voit qu'à l'érection de leur chapelle dans l'Eglise actuelle, le 9 mai 1854, 14 membres hommes y furent agrégés et à la même date, la Confrérie comptait au total: 40 membres hommes et 71 dames. En 1880, elle ne comptait plus que 7 hommes et en 1903, 15 femmes seulement. Mais, si la Confrérie a disparu, l'autel demeure et le culte envrs la Sainte Croix, le Saint Suaire n'est pas éteint dans l'âme des paroissiens de Notre-Dame.

CORPORATION DES MÉNÉTRIERS. — « La musique était très cultivée en Savoie. Il y eut, en 1359, à Genève, un con-

cours de musique où se rendirent des ménestrels de toute espèce et de divers points de la Savoie, entr'autres d'Annecy; car Annecy avait sa corporation de ménétriers placés sous la protection de Notre-Dame de Liesse. » Gonthier, II, 436.)

Toutes ces pieuses associations entretenaient une vie religieuse intense dans le sanctuaire béni de Notre-Dame de Liesse.

Chapelle du Château des Comtes de Genève à Annecy, érigée en Eglise Paroissiale St Maurice du Château (1132) démolie en 1793. L'ancien presbytère a été conservé jusqu'à ce jour. On aperçoit l'entrée du Chât

Theatrum Sabaudiae.

CHAPITRE XIII

Les Processions

Calendrier et Itinéraire. — Fête-Dieu. — Ascension

Pain Bénit.

La procession est une des formes du culte public rendu à Dieu; son origine remonte très probablement à la fin des persécutions. Les causes occasionnelles sont la dévotion des fidèles pour certains saints, les avantages qu'on en retire et l'honneur qui en revient à Dieu.

En consacrant ce chapitre aux processions, nous connaîtrons donc les saints envers lesquels la Ville d'Annecy avait une dévotion spéciale, les événements heureux ou malheureux qui déterminèrent la création de nouvelles processions au cours des siècles, et enfin l'honneur rendu à N. Seigneur et à son Eglise dans les processions de la Fête-Dieu et du Pain bénit.

Voici d'abord le calendrier de ces processions avec leur itinéraire à travers les rues d'Annecy, tel qu'il est mentionné dans le Coutumier de la Collégiale.

I) Le 17 janv., *St Antoine,* se fait la procession par dedans l'église en laquelle assistent 13 prêtres qui portent les draps avec une chandelle allumée en leurs mains que les RR. Doyen et Chanoines leur ont donné et l'on chante l'hymne *Iste Confessor.*

II) Le 20 janv., *St Sébastien,* se fait la procession générale par toute la ville et mesme les Escholiers y assistent et l'on y chante les Litanies des Saints; elle se commence à N. Dame.

III) Le 22 janv., *St Vincent,* se fait la procession dans l'église où MM. Desisini (les syndics ?) habillent des pau-

vres qui assistent à la dite procession et l'on chante l'hymne *Sanctorum Meritis.*

IV) Le 2 fév., jour de *la Purification de N. Dame,* se fait « la procession des Chandailes » bénites; elle va jusques au puis St Jean et ne passe pas le pont Notre-Dame.

V) Le 25 mars, *Annonciation,* se fait une procession générale pour la conservation de Son Altesse Royale et de Messeigneurs les Princes; elle se commence à Saint Pierre où l'Evesque y assiste avec Messieurs de St Pierre.

VI) Le 25 avril, jour de *St Marc,* se fait une procession chantant les Litanies des Saints; l'on passe vers le puits St Jean et s'en va-t-on jusques vers la maison de MM. Ribiollet. (La maison Ribiollet se trouvait vers le passage de l'Isle, pharmacie Picon).

VII) *Le 1^er^ dimanche de mai,* la procession va à Saint Mauris et se commence à N. Dame, où tous les Corps Religieux sont obligés d'y assister, et un Chanoine de la partie St Mauris y doit chanter la gd messe. Tous les premiers dimanches du mois, depuis l'Invention de la Ste Croix jusqu'à l'autre Ste Croix (14 sept.) l'on y doit aller de même que dessus.

VIII) Le jour de *la Fête-Dieu* l'on fait procession générale et se va commencer à St Mauris.

IX) Le 7^e^ jour d'août, *St Donat,* procession générale par toute la ville et se commence à N. Dame, et c'est pour la reddition des Etats de S. A. Royale, en 1559.

X) Le 28 août, *St Augustin,* procession par dedans l'église et c'est à même jour que bruslat le clocher en l'an 1559.

XI) Le 16 sept., *Dédicace de l'Eglise N. D.,* procession dedans l'église.

XII) Le 22 sept., *St Mauris,* la procession va de Notre-Dame audit St Mauris.

XIII) Le 29 sept., *St Michel Archange,* procession générale et au retour se dit une gd messe de St Sébastien à son autel; cette procession se commence à N. Dame.

« Le 19 sept. 1766, a été délibéré que, sur les prières de MM. les Syndics et par la permission de S. Grandeur, on fera chaque année, le IIIe dimanche de Sept., la procession vouée par la Ville et fixée jusqu'ici le jour de St Michel. La suppression de la fête de ce bienheureux archange a été le motif de cette délibération. »

XIV) Le 25 déc., jour de Noël, procession générale par toute la ville.

XV) La procession qui se fait tous les jours à N. Dame, à laquelle on chante des Litanies de la Ste Vierge commence le dimanche après la Ste Croix de mai (3 mai) et se finit le jour de St Michel (29 sept.).

A la liste de toutes ces processions à date fixe, il faut ajouter celles que le Souverain, l'Evêque ou les Syndics demandaient dans des circonstances particulières:

« En 1490, *pour écarter le fléau de la peste,* une procession doit avoir lieu tous les mercredis en l'honneur de J. Christ, Notre Dame et St Sébastien. »

« En 1770, le 5 mai, *à cause de l'intempérie des saisons,* S. Grandeur a concédé à MM. les Syndics une Neuvaine avec procession de la Cathédrale à St François de Sales où se dira la Messe suivie de la Bénédiction du St Sacrement. »

La Proccession de l'Annonciation était ainsi annoncée en 1660 par S. Grandeur: « Comme Sa Majesté Royale, par lettre du 14 avril 1642, aurait ordonné à perpétuité que toutes les années, au jour de l'Annonciation de N.-Dame, il soit fait une Procession Générale en toutes les Villes et Paroisses de ses Etats le plus solennellement que faire se pourra, Nous ordonnons que ce jour, en l'Eglise Cathédrale, à 3 h. après midi, tous les Seigneurs Magistrats assistent à la Procession pour la prospérité de S. A. R. et Madame Royale et les membres de la Royale Maison de Savoie. »

Procession de la Fête-Dieu du 1er juin 1673. — En relisant la délibération du Chapître prise le 31 Mai 1673, nous assisterons par la pensée au défilé de la Collégiale à travers les rues de la Ville.

« A été ordonné que, pour éviter toutes contestations et tous les désordres qui pourraient arriver avec les Sieurs de céans, demain 1er juin, jour du *Corpus Domini* à l'occasion de la marche et des habits dont on sera revestu à la procession générale qui se fait tous les ans, à pareil jour, lesdits Sieurs de céans observeront inviolablement le règlement qui s'ensuit, lequel pour cet effet sera affiché à la Sacristie aujourd'hui dès l'entrée des Matines.

1° Marchera le Maistre de Cérémonies de céans suivi de deux Acolythes, du porte-croix, des musiciens dans leurs habits et ornements accoutumés en pareille occasion.

2° Suivront les Sieurs Déléan, prestre d'honneur de céans, et Carrier, vicaire de Loverchier, ou tel autre qu'il plaira au Soubsacristain de notre église de prier à cet effet pour revestir des Dalmatiques et Tuniques en moire d'argent.

3° Suivront les Sieurs Amblet et Favre, revestus des Dalmatiques et Tuniques aux Armes de Savoye, parties de Luxembourg-Martigues.

4° Suivront les Sieurs Brunier et Baud, vestus de Dalmatiques et Tuniques aux Armes de Savoye, parties d'Orléans.

5° Suivront les Sieurs Dunant et Lachenal, vestus de chasubles, le premier de brocard d'argent à fleurs de lys de diverses couleurs et le 2e de toile d'argent.

6° Suivront les Sieurs Dherens et Machet, le premier revestu d'une chasuble d'or aux Armes de Savoye parties d'Orléans et le 2e d'une chasuble d'or et azur aux Armes de Savoie parties de Luxembourg-Martigues.

7° Suivront les Sieurs Masson et Merle revestus de chappes de Damas bleu.

8° Suivront les Sieurs Amblet et Chastel, vestus de chappes aux Armes de Savoye parties Orléans.

9° Suivront les Sieurs Bernard et Decoux, vestus de chappes de drap d'or.

10° Suivra le Sgr Doyen, seul revestu d'une chappe en moire d'argent avec broderie d'or représentant les douze Apostres.

11° Suivront les Sieurs Sacristain et de Lacombe faisant chantres revestus de chappes en moire d'argent.

« Le Vénérable Chapître faisant expresses défenses à chacun des chanoines de s'absenter ou de renverser ledit ordre, à peine d'être privé de la rétribution ordinaire et d'une livre forte d'amende.» (A. D. 7 G. 15).

Avant 1690, cette procession, qui devait être splendide, faisait une station dans l'Eglise Notre-Dame, comme nous l'indique le Reg. du Chapitre: « Sur remontrance que la Procession Générale du St Sacrement ne passant plus dans notre Eglise, il est superflu d'y mettre des feuillages; il a été ordonné de n'y en plus mettre à l'avenir. »

En plus de cette Procession Générale qui avait lieu le Jeudi de la Fête-Dieu, il y avait une autre *Procession Paroissiale* le jour Octave.

En voici l'itinéraire: « Le 22 mai 1777, il a été représenté qu'au Jour Octave du Corps-Dieu, la Procession de la Paroisse se fait sous les plus grandes ardeurs du soleil, de sorte qu'il conviendrait de différer cette cérémonie selon les souhaits de MM. de Ville. Sur ce, on a dressé le règlement qui suit: A 5 h. du soir, on commencera la Procession à Notre-Dame avec le St Sacrement; elle passera sur le Pont de St François; dès qu'elle sera arrivée à l'Eglise St Mauris les Vêpres s'y chanteront puis, à l'issue du Sermon, Complies seront psalmodiées. Ensuite la Bénédiction se donnera à l'Autel et à la grande porte. Aussitôt, on reviendra à Notre-Dame par la rue Ste-Claire, le pont Morand et la Filaterie. A l'arrivée, la clôture de l'Octave se fera par le chant des strophes *Tantum Ergo* et la Bénédiction.

En relisant ces documents, on ne peut que regretter cette ère de liberté où tous les Annéciens pouvaient manifester ostensiblement leur foi en l'Eucharistie. Il faut rappeler que cette procession générale du St Sacrement à été supprimée en 1900.

Nous allons assister maintenant à la *Procession Solennelle de l'Ascension* 1677.

PROCESSION GÉNÉRALE POUR LA NAISSANCE DE S. A. R. VICTOR AMED II. — Du 27 may 1677. « Ce jourd'hui a été solennisée la fête de l'Ascension de N.-S. et faite une

Procession Générale pour la prospérité de S. A. R. avec une Grande Messe célébrée à la Visitation pour le même sujet, laquelle procession et messe solennelle avait été différée depuis le 14 may jusqu'à ce jourd'hui, tant occasion des pluyes comme pour quelques difficultés survenues entre le Clergé et le Présidential du Genevois pour la préséance que prétendaient les Magistrats dudit présidial.

La dite procession et grande Messe a été solennisée comme s'ensuit:

Le quatorzième du courant, ladite procession devait être faite suivant l'établissement fait l'année dernière par le vœu de MM. les Nobles Syndics, à cause que c'est le jour de la naissance de S. A. R. Victor Amé II, heureusement régnant, et tous les corps tant ecclésiastiques que séculiers y avaient été invités ou par MM. les Nobles Syndics comme celuy de la Cathédrale et de la Collégiale ou par leur ordre pour s'y rendre ledit jour, outre la convocation qui avait été faite pour ce même jour de tous les Corps Ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, par Mgr le Rme Evêque.

Mais, étant survenue dès le matin une fâcheuse pluye, la procession fut différée à un autre jour. Cependant, comme les places avaient été marquées dans l'Eglise de la Visitation pour les Corps, pendant la célébration de la Messe, l'on prit garde que MM. les Nobles Syndics et MM. du Présidential de Genevois s'étaient avisés de marquer leurs places par des bancs et des tapis chargés des écussons ordinaires, dans le sanctuaire, ce qui scandalisa fort quelques-uns du Clergé qui le virent ou qui en firent ensuite le rapport à Mgr le Révérendissime.

Ce Prélat, étonné de ce procédé, d'autant plus que cet endroit de l'Eglise, qui est réservé aux seuls ministres de l'autel, n'était pas même suffisant pour contenir les Corps de la Cathédrale et de la Collégiale, lesquels y devaient être placés, les Cathédraux aux sièges du côté gauche devant la grille des Religieuses et les Collégiaux du côté droit devant la Sacristie, assembla son Chapître Cathédral pour délibérer des mesures qu'il y avait à prendre pour empêcher les Magistrats laïcs de prendre des places dûes aux Ecclésiastiques et insuffisantes pour contenir les deux premiers corps du Clergé.

Les avis ne furent point partagés là-dessus, et par délibération de la Cathédrale assemblée dans le Palais de Mgr le Rme furent commis quelques chanoines de ladite Eglise pour faire comprendre à ces Messieurs que c'était une usurpation sur les prérogatives dûes à la dignité du sacerdoce que de vouloir prendre leurs places dans le Sanctuaire, et particulièrement l'enceinte d'iceluy étant si petite que les deux Corps de la Cathédrale et de la Collégiale ne pouvaient y avoir toute l'espace nécessaire pour y tenir leur rang avec la décence convenable au sacré ministère.

MM. les Nobles Syndics se rendirent à cette remontrance et déclarèrent que ce qu'ils en avaient fait n'était que l'imitation de MM. du Conseil de Genevois auxquels ils ne voulaient point céder la préférence et qu'au cas où l'on put enjoindre ces MM. à en retirer leur banc pour le placer dans quelque chapelle de la nef, ils étaient prêts d'en faire de même.

MM. du Présidential eurent plus de peine à déférer à cette délibération, mais comme le clergé était le plus fort en cette conjoncture, puisque la procession ne se pouvait faire sans lui, non plus que le reste de la solennité et qu'il était bien résolu de maintenir l'honneur du sacerdoce en n'admettant aucun laïc dans le sanctuaire, ils condescendirent à la fin à prendre place dans la chapelle de Ste Lucie, et MM. les Syndics dans celle des SS. Innocents où est le tombeau de St François de Sales.

En suite de cette résolution, hier 28 du courant, la procession fut convoquée pour ce jourd'hui sur les quatre heures et demy du soir. Ce matin, l'on a chanté les petites heures et célébré les Messes tant capitulaires, solennelles qu'autres depuis cinq heures du matin sans discontinuation.

A sept heures et demie l'on a donné le signal de la cloche pour la procession auquel se sont rendus tous les Corps tant ecclésiastiques que laïcs, tant Séculiers que Réguliers, dans l'Eglise Cathédrale.

Les Chanoines du St Sépulcre avec les autres Religieux ont pris leur place ordinaire dans la nef de l'Eglise, et les Chanoines de Notre-Dame dans les hautes formes du Chœur côté gauche, les anciens Chanoines au haut du côté

de l'autel et les autres ensuite, de sorte que les derniers se sont placés dans les formes les plus voisines de la place du Prévôt.

Les Nobles Syndics et le Colonel de Ville ont pris leur place ordinaire à côté de la forme de l'Evêque. Ensuite, l'hymne du jour a été entonné par les deux chantres de la Cathédrale et poursuivi pour le premier verset par la Musique de la même Eglise, lequel a été ensuite répété par un Chœur de Musique de la Collégiale et l'on a continué de cette manière à l'alternative pendant toute la procession.

Pendant ce temps-là, les Capucins sont partis de ladite Eglise sous leur Croix précédé du grand Confalon envoyé par le Pape Alexandre VI à la Visitation, aux deux côtés duquel est le portrait de St François de Sales, les Cordeliers ensuite suivis des Jacobins et ceux-ci des Chanoines du St Sépulchre, après lesquels a marché le Corps de céans sous la Masse de cérémonie et les deux croix de céans et de la paroisse, à la manière accoutumée.

La procession a défilé du côté de l'Eglise de céans et pendant qu'elle a passé devant elle, les cloches ont sonné en carillons à la prière de MM. les Nobles Syndics qui étaient venus demander cette grâce au Chapître dès le 13 de ce mois, et après avoir passé au carrefour du Puits St-Jean et près la porte du Pâquier elle est enfin arrivée à l'Eglise de la Visitation Ste Marie.

Tous les Corps Ecclésiastiques jusques au Chapître de céans ont pris place dans l'Eglise hors du Sanctuaire ainsi qu'il avait été délibéré et notre compagnie a pris aussi la sienne dans le sanctuaire à côté droit, les premiers chanoines rejoignant les chantres de la Cathédrale qui étaient placés devant la porte du milieu de la grille qui ferme le même sanctuaire, et les derniers au haut le long de la muraille de la sacristie; les Chanoines de la Cathédrale ont pris place de l'autre côté dans le même ordre.

Mgr le Rme qui n'avait pas pu assister à la procession à cause de quelque incommodité se trouve dans la sacristie prêt à célébrer la messe solennelle et pendant que l'on s'est revêtu des ornements sacrés, l'on a chanté None à l'accoutumé, les Chanoines de la Cathédrale commençant le pre-

mier verset et ceux de la Collégiale le second, et ainsi continuant à l'alternative.

La Musique a pris sa place sur le Jubé au fond de l'Eglise.

Le Trône de Mgr l'Evêque était posé à gauche devant l'extrémité d'en bas de la grille du chœur des Religieuses. La Messe a été ensuite célébrée pontificalement par ce Prélat. La messe finie, les chantres de la Cathédrale ont entonné un hymne du jour poursuivi par les deux chœurs de Musique de la Cathédrale et de la Collégiale, à l'alternative.

Cependant la procession est partie et a défilé par dessus le pont de la Halle, du côté de la Perrière, de la porte du Sépulcre et a fini dans la Cathédrale, où chacun y a repris les mêmes places qu'il avait occupées avant la procession, et de même que MM. du Présidial ne s'étaient point placés dans leurs formes ordinaires devant la procession, soit que cela eut été fait à dessein, soit qu'ils ne fussent point arrivés assez tôt à l'Eglise, de même aussi ne sont-ils point entrés dans le chœur à leur retour, mais s'en sont retournés depuis la porte du mesme chœur, la procession s'étant trouvée finie à leur arrivée.

MM, de la Cathédrale ont manqué en ce qu'ils n'ont point terminé la procession par une collecte, comme il est accoutumé d'être fait, ce qui a été cause que l'on a point arrêté du tout dans le chœur, après y être arrivé.

La procession arrivée, chacun s'est retiré en son ordre et le Corps de céans qui était parti de cette Eglise suivi des nobles syndics et du conseil de Ville, lesdits syndics dans leurs habits et bastons syndicaux, a été de même accompagné jusques dans l'Eglise par le même Corps de Ville.

Le Chapître de céans a manqué en ce qu'étant accompagné desdits syndics et Corps de Ville, tant en allant à la Cathédrale qu'en revenant, il est marché sans chanter et revenu de même, contre ce qui se pratique dans la Procession de la Fête-Dieu, sur laquelle doit être pris modèle. »

Procession du Pain Bénit. — Aux processions déjà énumérées, on doit ajouter celle du Pain Bénit; en voici le cérémonial:

13 nov. 1712. — « Le Vénérable Chapître étant en coutume d'offrir à son tour le Pain Bénit dans l'Eglise Parois-

siale de St Maurice, ainsi qu'il le fit au mois d'août 1697, a cy devant ordonné de faire moudre six quarts de froment pour faire ledit Pain, composé de six gâteaux de différentes grandeurs, dont 4 ont été distribués à St Maurice, le 5e porté à la Maîtrise et le 6e donné pour crochon au voisin à qui a été remis le Pain Bénit.

La cérémonie a été faite comme s'ensuit:

Après s'être assemblé dans la Maîtrise d'où partit le Pain Bénit, le Rd Soubsacristain, revestu de son surplis, marcha le premier avec la masse, suivi de deux Valets de Ville portant sur leurs épaules le Pain Bénit soutenu sur une espèce de brancard, couvert de fleurs et environné d'un feston soit bouillon travaillé avec une écharpe blanche; à côté dudit Pain marchait un homme pour le soutenir en cas de besoin, portant dans une serviette six citrons, savoir un pour le Rd Curé, 4 pour MM. les Syndics et un pour le Sr Avocat de Ville. Ensuite marchaient les six Enfants de Chœur en robbe et bonnet, le dernier portant à sa main un cierge d'une livre et demy; après eux, marchaient en manteaux longs, avec leurs bonnets sur la tête, *ordine receptionis*, les RR. S. Doyen, Chanoines, Prestres d'Honneur et Habilités.

Etant arrivés à la Paroisse, le Pain Bénit fut placé au milieu du Chœur et les RR. Doyen et Chanoines aux formes du côté de l'Evangile. La Grand' Messe fut chantée en musique et célébrée solennellement avec Diacre et Sous-Diacre par le Rd Curé. A l'Offertoire, le grand Enfant de Chœur alluma le Cierge et le porta au Rd Doyen, soit au Rd Sacristain qui alla à l'Offrande le premier et y fut suivi de tous les RR. Chanoines et Prestres d'Honneur, des Habilités et des Enfants de Chœur.

La Messe étant finie, on s'en revint dans le même ordre du côté de Ste Claire, étant allé à la Paroisse du côté de dessous le château, et quand on fut arrivé devant la Maîtrise, le Rd Sr Doyen remit le crochon au voisin, et on alla ensuite dîner à la Maîtrise aux dépens du Chapître, qui donna à manger au boulanger et aux porteurs du Pain Bénit.

L'après dîner, on porta un gâteau chez chacun des RR. Sr Doyen, Chanoines et Prestres d'Honneur.

Mandat de 50 flor. fut voté pour la façon et frais du Pain Bénit.

Voici quelques notes supplémentaires sur le pain bénit: « En 1620, mandat d'une coppe de froment est baillé au *Maître des Enfants de Chœur*, et c'est de la leyde, pour faire *le Pain Bénit de la Ville* qui est arrivé à son cours à la maison du Chapître où demeurent les Enfants. »

« En 1744, on fait moudre 2 coupes de froment pour *le Pain Bénit du Chapître*; il a tout été distribué dans l'Eglise, le 11 oct., fête de la Dédicace. On a fait un grand gâteau pour Mgr notre Evêque, que l'on a fait porter dans un bassin enveloppé d'une nappe et qui lui a été présenté par un Chanoine. Le total des frais a été de 32 livres. »

« Depuis un ceftain nombre d'années, on dispense à prix d'argent les particuliers de l'obligation de faire le pain bénit à son tour. Le Vénérable Chapître supplie MM. les Syndics de défendre ces suspenses sauf pour les pauvres qui n'ont pas de quoy l'offrir. »

La Procession des Rogations n'a pas encore été mentionnée; voici son itinéraire en 1690:

Le premier jour aura lieu la procession de l'Eglise Notre-Dame à l'Eglise St Maurice.

Le deuxième, de l'Eglise Notre-Dame à la Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié au Faubourg de Bœuf.

Le troisième, de l'Eglise Notre-Dame aux Reliques de St François de Sales avec Messes solennelles aux trois Eglises désignées. »

En certaines circonstances particulières, on change l'itinéraire. C'est ainsi que le 13 août 1621, MM. du Chapître se plaignent de ce que MM. du Sépulcre leur ont refusé leur Eglise pour dire la messe quand il y a « *Procession pour le temps* ».

La Collégiale Notre-Dame est plus hospitalière en faveur des paroisses voisines ou éloignées qui viennent en dévotion à Annecy: « Le 19 juin 1680, le Chapître collégial

donne permission de sonner la grosse cloche à l'arrivée et au départ de *la procession venue du Petit-Bornand,* et à passer dans l'église de céans. »

Ce devait être un spectacle édifiant que le défilé de tous ces fidèles recueillis à travers les rues étroites de notre vieil Annecy. Combien est-il regrettable de n'avoir pu maintenir ces pieuses traditions locales.

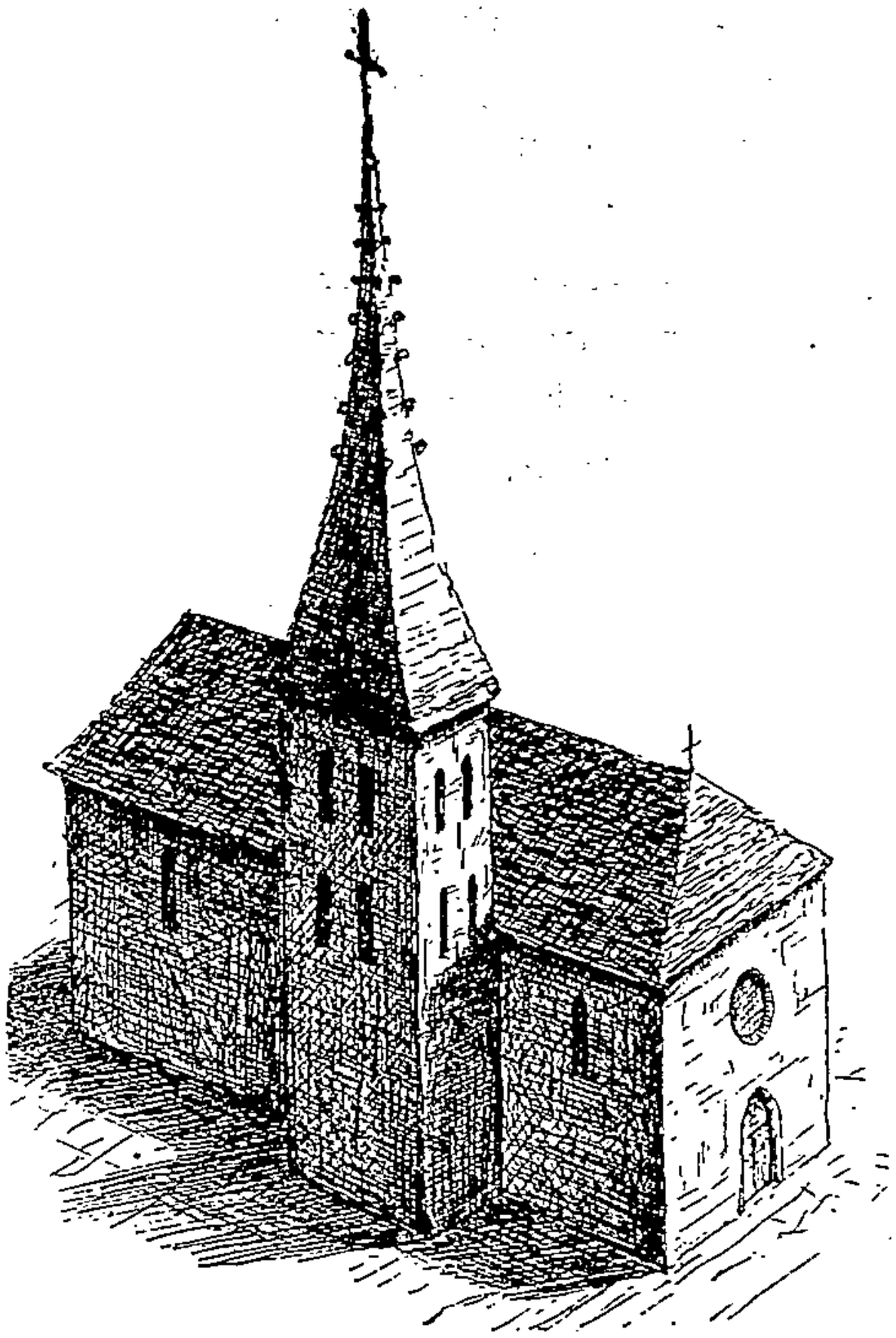

L'Eglise du Saint-Sépulcre

DEUXIÈME PARTIE

Les Doyens de la Collégiale Notre-Dame

Principaux Evénements Historiques de 1397 à 1793

Cette deuxième partie ne sera pas divisée en chapitres comme la première. Nous nous contenterons de donner une courte biographie des doyens successifs de notre Collégiale et les faits dignes d'intérêt consignés dans les Registres Capitulaires pendant quatre siècles; les uns concernent la Collégiale elle-même; les autres se rapportent soit à l'histoire locale d'Annecy soit à l'histoire générale de la Savoie.

Nous savons déjà qu'en 1192 toutes les églises d'Annecy avaient été confiées aux moines de Talloires qui en nommaient les chapelains. En 1397, le Pape constitue la Collégiale Notre-Dame avec douze chanoines et douze chapelains appelés aussi Prêtres d'Honneur. En voici la liste, au moment de la fondation :

CHANOINES. — J. Pollier, doyen; S. Savarin; P. J. Truffier; Th. Victod; Adémar Convers; Hugues Littus; Jean Messerri; P. de Colomberis; P. George; Jn Cordier; Jn d'Espine; François de Casalibus.

CHAPELAINS. — Ant. Cappaz; Et. Caro; Fr. Mallet; Jn de Amancier; P. Nouvellet; P. Robert; P. Fournier; Jac. Arendelli; Jn de Siseria; Hugues de Fracia; Guill. Dumax et Jn Cocci. (1).

I. — JACQUES POLLIER (1397-1431).

D'après les notes du Chan. David, Secrét. de la Collégiale, J. Pollier fut le dernier curé d'Annecy ou Doyen rural. Il est qualifié de Licencié en Droit dans les actes de 1392-97; de Docteur ès Lois (1397-1402); de Camérier (cubicularius) de Clément VII (1392-97) et de curé de Vareville au diocèse de Bayonne. Il était encore archidiacre du Cardinal de Brogny alors évêque de Viviers quand il devint Doyen de la Collégiale, tout en conservant ses bénéfices de Chanoine de Genève, Lausanne et Viviers.

ST VINCENT FERRIER, prédicateur dominicain de grand renom, parut dans la chaire de Notre-Dame de Liesse en 1402.

En 1418, LE PAPE MARTIN V, à son retour du Concile de Constance qui venait de lui décerner la tiare, s'arrêta à Annecy du 5 au 9 septembre pour présider les Grands Pardons de Notre-Dame; il était assisté du Cardinal de Brogny et de toute sa cour pontificale qui gagna ensuite l'Italie par Chambéry et le Mont-Cenis.

II. — LOUIS PARIS (1431-32).

L'Obituaire de St Pierre de Genève le qualifie de Licencié ès droit, curé d'Annecy-le-Vieux en 1414 et Chanoine de Genève la même année, puis Chan. de Lausanne et Camérier d'Amédée VIII devenu Pape sous le nom de Félix V en 1439. Par procuration du 16 fév. 1432, il fut envoyé au Concile de Bâle, devint le confesseur du nouveau Pape et testa le 24 août 1440.

III. — URBAIN DE GERBAIX (1432-1436).

La liste des Doyens donnée par le manuscrit 666 de l'Acad. Flor. place ici le nom de Louis de Menthon et

---

(1) Pour la liste complète des Chanoines et Chapelains de Notre-Dame, voir ci-après le Document n° 5 et les deux ouvrages de Mgr Rebord: *Dictionnaire du Clergé* et *Complément du Dictionnaire*, pages 127 à 130.

supprime celui de Gerbaix. Le Chan. Angley, dans son Histoire de Maurienne, écrit que, le 27 mai 1432, U. de Gerbaix alors Doyen de la Collégiale Notre-Dame d'Annecy fut nommé évêque de Maurienne. Mais il ajoute que cette nomination resta sans effet et que Gerbaix conserva le titre de Doyen d'Annecy.

Le Concile de Bâle ouvert en juillet 1431, vit arriver en janvier 1433, plusieurs Chanoines de notre Collégiale qui firent proscrire la coutume de faire habiller les Enfants de Chœur en chanoines le Jour des Saints Innocents.

IV. — Jean de PERISOZ (1436-1448).

Ce Doyen appartenait à la famille noble de ce nom qui avait son château à Fernex (Gex) et fit une alliance avec la famille Paquellet d'Annecy en 1515.

V. — Guy de ROCHETTE (1448-64).

Maître ès Arts, il fut curé de Cruseilles, Protonotaire Apostolique résidant en cour romaine, Chanoine de Genève dès 1422, puis Sacristain et Doyen de la Collégiale Notre-Dame de Liesse, Commendataire du Prieuré de Lutry de 1448 à sa mort qui arriva le 6 février 1466 (Obit. Eglise de Genève).

VI. — François III de MENTHON (1464-85).

Sgr de Beaumont, Proton. Apost., Chanoine de Genève, Doyen de Notre-Dame, Vicaire Général du diocèse, il mourut en octobre 1490, comme il est écrit sur sa pierre tombale placée près de la porte d'entrée deSt Pierre de Genève.

Une Ordination importante où l'on comptait 24 tonsurés, 43 minorés, 44 sous-diacres, 21 diacres et 25 prêtres fut faite à Notre-Dame de Liesse le 19 eptembre 1472 par Rme Mamert Fichet évêque d'Hébron et coadjuteur de Rme Jean Louis de Savoie.

VII. — Richard de ROSSILLON (1485-88).

Neveu du précédent, il fut curé de Rumilly en 1471, de St Germain de Genève en 1482 et Doyen de Notre-Dame. Il mourut le 28 juin 1508 et fut enterré à St Pierre de Genève dans le même tombeau que son oncle et prédécesseur.

VIII. — Richard de la ROCHETTE (1488-91).

Neveu du précédent et son héritier, il était chanoine de Genève en 1488, au moment où il fut élu Doyen de Notre-Dame.

IX. — Louis de MONTHOUX (1491-1502).

En 1445, âgé de 20 ans, il est dit Sgr du Barrioz et d'Argonay; en 1480, il est nommé Chan. de Genève et Conseiller de l'Evêque Jean Louis de Savoie. Le 16 août 1491, il est élu Doyen de Notre-Dame la Lée. En 1498, il testa comme ancien Doyen, faisant un legs à son neveu et successeur.

X. — Claude de BELLEGARDE (1502-38).

Neveu du précédent, il portait le titre de Sgr de Montagny. Sa mort est datée, tantôt du 7 sept., tantôt du 7 déc. 1502. Il fut témoin de la Réforme à Genève et vit arriver à Annecy les Chanoines du Chapitre Cathédral, les Religieux et religieuses expulsés par les Bernois.

XI. — Angellon de BELLEGARDE (1538-52).

Il était neveu du précédent, Sgr de Bellegarde près Magland, de Montagny et Disonche en Genevois, Proton. Apost., Chan. et Doyen de N.-Dame de l'Alée, il testa le 14 janv. 1550, léguant 200 flor. à la Ville d'Annecy et demandant à ses héritiers de lui faire bâtir une chapelle dans l'église de Montagny où il possédait la maison forte et la seigneurie. Il mourut le 14 mai 1552 et fut enterré dans l'église Notre-Dame le lendemain. C'était un ami de Marot. (Voir Revue Sav., 1920, p. 85).

XII. — Nicod de MENTHON (1552-61).

Sgr de Montrottier, Proton. Apost., Chanoine de Genève et de Notre-Dame de Liesse, il fut l'un des 32 chanoines de Genève qui se retirèrent à Annecy le 1er août 1535, chassés par la Réforme. De 1535 à 1539, il fut curé de St-Gervais-Faucigny.

XIII. — Donat de GRANIER (1561-83).

Il était probablement parent de Mgr Claude de Granier, évêque de Genève de 1579 à 1602. D'après un recensement

d'Annecy, Donat de Granier fut nommé Doyen de Notre-Dame en sept. 1561; il fut en même temps curé du Petit-Bornand en 1579 et de St-Pierre-de-Rumilly l'année suivante. Il mourut en sept. 1584.

Le 21 juillet 1566, Donat de Granier reçoit dans son église Notre-Dame, où se trouvait le St Suaire apporté de Chambéry, la visite du Duc Jacques de Savoie-Nemours récemment marié à Dame Anne d'Este, veuve de François de Lorraine. Toute la noblesse de Savoie avait été convoquée à cette réception; Madame de Boisy, mariée depuis six ans, demanda au Ciel un fils et l'année suivante, le 21 août 1567, naissait à Thorens François de Sales, futur Evêque de Genève et Docteur de l'Eglise.

XIV. — Jacques de SAVOIE-NEMOURS (1583-95).

Fils de Henry, il naquit à Nemours le 28 nov. 1563. Abbé d'Entremont, Prieur de St Jean Hors les Murs, Abbé de Talloires, il fut élu Doyen de Notre-Dame le 14 sept. 1583, mis en possession le 24 fév. 1585. Il mourut le 13 déc. 1595, fut enterré dans l'Eglise Notre-Dame et la pierre qui recouvrait son tombeau, portant son épitaphe, servit d'escalier, après la Révolution, au Poids Public situé place Notre-Dame, sur le canal couvert, contigu au presbytère actuel.

XV. — François de LORNAY-MENTHON (1595-1614).

Né à Annecy, il fut curé des Ollières en 1590, et d'Aviernoz quelques années après; Prieur de Douvaine et de Vullionex; Chanoine de Notre-Dame en 1583 et Doyen en 1595, il fut inhumé dans son église le 10 juillet 1614.

Ses relations avec St François de Sales. — Condisciple de Mgr de Genève à Paris et à Padoue, Rd Sgr de Lornay eut différents démêlés à résoudre avec son Evêque. Voici le principal: Le Chapitre Collégial Notre-Dame, fondé en 1397, avait vu arriver en 1535 le Chapitre Cathédral de Genève et le regardait comme provisoirement établi à Annecy; il prétendait donc avoir la préséance sur ce dernier et le traitait parfois comme un étranger. Le 8 Déc. 1602, le Chapître Notre-Dame s'était fait représenter au sacre de Rme François de Sales par le chanoine Floccard,

mais quelques mois après il avait manqué d'égard envers son Evêque dans une cérémonie pontificale en n'observant pas les règles de la liturgie. Ce fut l'occasion de la lettre suivante que St François écrivit en date du 27 mai 1603:

« Monsieur le Doyen, je veux absolument et sans réplique que vos chantres, le sous-diacre que vous me donnerez et l'encenseur soient des Chanoines, nonobstant toutes vos coutumes, puisque ceux de mon Eglise sont de cette qualité-là; je le commande à votre Chapître et à vous, en vertu de la sainte obédience et sous peine d'excommunication *latae sententiae*; en foi de quoi je signe la présente,

FRANÇOIS, évesque de Genève.

Quelques jours après, à l'occasion de la Procession de la Fête-Dieu qui se commençait à l'église St Maurice desservie par les Chanoines de Notre-Dame, ceux-ci disputèrent la préséance à ceux de la Cathédrale. Rme François de Sales exposa le fait au Duc de Nemours (Tome XII, page 211) qui fit examiner le litige par des jurisconsultes. Prenant exemple sur le Chapître de Notre-Dame de Paris et de Ste Geneviève, la jurisprudence décida que le Chapître Cathédral occuperait un côté de la procession et la Collégiale l'autre, marchant ainsi de pair. Mgr de Genève ne fut pas satisfait de la solution et porta le procès à Vienne pour aboutir à un arrangement à l'amiable 2 ans après.

Notons brièvement qu'en 1604, Mgr de Genève se rendit à Veyrier, le 28 Nov., pour visiter l'église et terminer un procès que les habitants avaient avec la Collégiale Notre-Dame au sujet de la dîme. (Ac. Sal. XVI, 280).

TRANSACTION ENTRE LE CHAPITRE ST PIERRE ET CELUI DE NOTRE-DAME, LE 14 OCT. 1605, PAR DEVANT RME F. DE SALES. — Dans la maison Lambert, habitée par Rme François de Sales présent, se sont réunis les 2 Chapîtres « pour bien de paix, témoignage de charité, et édification du prochain ».

Il est statué:

1° Que Bonne Paix soit et demeure dès à présent entre les parties, lesquelles renoncent au procès intenté à Vienne;

2° Le Chapître Notre-Dame adjuge la présidence et préséance à la susdite Eglise de Genève;

3° Les Chanoines de Notre-Dame, invités à la Cathédrale pour les processions se logeront aux hautes formes du côté gauche qui sera vide à ces fins;

4° La Cathédrale entonnera le premier Verset et la Collégiale chantera le deuxième;

5° La Collégiale Notre-Dame marchera devant le Corps de la Cathédrale et après celui du Sépulcre.

6° Quand la Cathédrale sera invitée à Notre-Dame, elle se logera dans les hautes formes du côté droit; deux Chantres de la Collégiale et deux de la Cathédrale entonneront et le premier verset sera achevé par la Cathédrale, le deuxième chanté par la Collégiale avec ordre de procession comme ci-devant;

7° On fera de même pour la Procession de la Fête-Dieu à l'église St Maurice où l'Evêque porte le St Sacrement, pour les sépultures à la Cathédrale, à Notre-Dame et à St Maurice.

Et afin que la présente transaction puisse avoir plus de force et de vigueur, les parties promettent pour eux et leurs successeurs, par foi de serment fait à Dieu, mettant chacun la main à la poitrine, au mode des Seigneurs Ecclésiastiques. — Témoins: M. Amed de Montmin et F. Veuillet, habitants Annecy. (A. D. 7 G 284.)

St François écrivit qu'il partit « joyeux le lendemain pour une tournée de confirmation de six semaines ». Il venait en effet de mettre fin à un long procès plaidé d'abord devant le métropolitain de Vienne qui avait accordé la préséance au Chapître Cathédral. Mais la Collégiale en avait appelé à Rome qui ne donnait pas de réponse.

La bonne harmonie régna jusqu'en 1705 où un Chanoine de la Cathédrale porta le viatique à un valet d'un employé de la Cathédrale, ce qui détermina une nouvelle transaction en 1765.

Les Grands Pardons de 1605 sont mentionnés dans une lettre de St François datée du 30 Sept., où il écrit au Baron d'Avully: « Nous eumes le bien de voir icy Mademoiselle

votre bonne fille à ces Grands Pardons ». St François présida la Procession d'ouverture, officia le jour de la fête et, très vraisemblablement, donna le sermon de la veille, car il écrit le 7 Sept. à Mme de Limojon: « je doy prescher à midi ». Le lendemain, il écrit à Madame de Chantal une lettre qui paraît être le résumé de ce sermon.

Voici quelques détails sur les cérémonies:

« Vendredi 12 Août 1605, a eu lieu le Chapître Général à cause du Pardon de céans. Il fut décidé qu'on irait chez M. de Genève pour savoir de lui, comme il lui plairait que se fît l'office durant les 3 jours du Pardon. L'ouverture se fit le Mardi devant la veille N. D. à 7 h. du soir. L'Evêque, habillé de ses habits pontificaux, sortit de la Sacristie, la Croix et le Corps du Chapître précédant, et s'en alla commencer le *Te Deum* assisté de 2 assistants de Son Chapître, habillés de tuniques et de deux qui portaient le grémial et la crosse et celui qui était destiné pour lui lever la mître. »

« Le *Te Deum* commencé, on marcha en procession qui alla seulement jusques au puits St-Jean. Revenu que l'on fut, l'Evêque dit la collecte devant Notre-Dame et donna la bénédiction à tout le peuple et se retira. »

« Le jour de Notre-Dame, Mgr de Genève dit la Grand' Messe. L'on sortit de la Sacristie en cette façon: le Bâtonnier marchait premier avec la Masse d'argent du Chapître; après suivait un Chanoine de céans portant l'encensoir, et après marchaient 2 Chanoines de céans, l'un pour Sous-Diacre, et l'autre pour Diacre; suivait le porte-grémial qui était de son Chapître et puis le porte-mître qui était Mgr Camus, évêque élu de Belley; venait puis Mgr de Genève portant sa mître, assisté de MM. Favre et Descomba, chanoines; avait encore deux assistants avec chappes qui étaient M. de Roland et Rogex, et tandis qu'on sortait, les deux chantres de céans commencèrent l'Introit. »

Le 3e jour, 9 Sept., sept heures du soir sonnées, Mgr mîtré, revêtu pontificalement avec ses assistants, sortit de Sacristie pour marcher après le Corps en procession, qui fut faite chantant le *Benedictus*.

Ensuite, Mon dit Seigneur donna la Bénédiction du St Sacrement pour clore le Jubilé. »

LES FUNÉRAILLES DE LA DUCHESSE D'ESTE furent présidées par Mgr de Genève, le 8 juin 1607. Voici quelques notes sur ce personnage qui illustra la Savoie et voulut y dormir son dernier sommeil.

Anne d'Este était fille d'Hercule d'Este, duc de Ferrare de Modéne et Reggio et de Demoiselle Rénée, fille de Louis XII roi de France. Les archives de Modéne conservent quantité de lettres en italien, en latin et en français qu'elle envoyait à son père.

Elle épousa 1° le 4 Déc. 1549, François de Lorraine, duc de Guise, qui fut tué le 18 fév. 1563 par Poltrot de Méré; 2° le 5 mai 1566, Jacques, fils de Philippe de Savoie, Duc de Genevois et Nemours. Ils firent leur entrée à Annecy le 17 juillet suivant et le 21 juillet ils vénéraient dans l'Eglise Notre-Dame de Liesse le Saint Suaire apporté de Chambéry à cette occasion.

Jacques de Savoie mourut le 18 juin 1585 à Cassine de Chastillon en aval de Turin et fut ramené au tombeau de son père et de sa mère à Notre-Dame d'Annecy. Leur fils aîné, né à Nanteuil le 7 Fév. 1567, mourut à Annecy le 15 Août 1595.

Par contrat dotal du 29 Avril 1566, Rénée de France donna à sa fille Anne d'Este 250 mille écus d'or au soleil et une pension de 30.000 livres tournois sans préjudice du Duché de Chartres, du Comté de Givors et de la Seigneurerie de Montargis qu'elle garderait sa vie durant.

Rénée de France mourut à Montargis et sa fille Anne d'Este mourut dans son Hôtel de Nemours, à Paris, rue Pance, paroisse St André des Arts, le 17 Mai 1607, à 76 ans.

Elle avait déclaré vouloir être enterrée à Notre-Dame de Liesse près de son deuxième mari. Son corps fut embaumé, mis dans un cercueil de plomb et une bière de noyer. Après dix jours de marche, on arriva à Seyssel le 1er Juin et une délégation d'Annecy alla l'y recevoir.

On le déposa au Prieuré de Sillingy jusqu'au 6 Juin où on alla le chercher; le cortège entra en Ville par la rue de Bœuf, à 8 h. du soir et l'Office des Morts dura jusqu'à 11 heures. Le lendemain, l'Office avec panégyrique par St

François de Sales, dura de 8 h. du matin à 2 h. 1/2 de l'après-midi. (Voir relation détaillée dans la Rev. Sav. de 1891, de la page 6 à 30). Ch. Ducis.

Le 10 Fév. 1610, Mgr FRANÇOIS DE SALES VISITE LA COLLÉGIALE NOTRE-DAME et le lendemain l'église paroissiale de St Maurice. Le procès-verbal est publié in-extenso dans le Vol. II des Vis. Past. (Abry, 1923, Annecy). Au cours de 8 grandes pages (35 à 44) on se contente d'énumérer les nombreuses chapelles de ces 2 églises avec le nom de leur fondateur, de leur patron et de leur revenu.

Voici celles de Notre-Dame, dont plusieurs ont été démolies et unies à celles existantes:

« St Adriain ou St Plays; Notre-Dame, bien entretenue, ornée, en laquelle les prêtres d'honneur sont tenus de célébrer une messe chantée tous les jours, laquelle les enfants de chœur sont tenus de répondre; St Jean-Baptiste; St George; St Antoine et St Nicolas; St Loup, St Bartholomé et St Laurent; St Jean l'Evangéliste; St Sébastiain en laquelle s'y exerce la confrérie de ce nom; la Transfiguration; St Etienne, St Eude et Ste Barbe; Ste Marguerite; St Roch et St Théodule; St Estienne; St Joseph et Ste Magdelaine; la Ste Eucharistie; les unze mille Vierges; St Nicolas et Ste Catherine; St Laurent et St Claude; St Jacques et St Bernardin; Ste Croix, sur la tribune; au total 20 chapelles avec leur autel particulier.

LES GRANDS PARDONS de 1612 sont relatés avec force détail dans les Registres de Ville et imprimés dans le Tome XV des Œuvres de St François, page 400 à 413. Ils furent présidés par Mgr de Genève qui écrivait à son oncle de Vilette, le 21 Sept. suivant: « Monsieur de Gie, mon cousin, m'apporta votre lettre en cette multitude infinie d'occupations que nos Grands Pardons me donnèrent. »

Nous donnons ici un résumé très bref de cette relation. En date du 1er Sept., le narrateur rapporte que « l'on a dressé des échaffauds pour représenter quelques histoires à St Maurice », comme on l'a fait il y a sept ans.

Le 6 Sept., à 14 h., réunion des enfants et habitants de la Ville à la Place du Collège, au son de 4 tambours accompagnés du fifre. Défilé avec le tambour major et son baston

rouge, les sergentins, les lieutenants, les 4 capitaines des 4 penons de la ville, des allebardiers arquebusiers, muscataires, enseignes, picqueurs; sont sortis par la porte du verger proche la Porte du Paquier Mossire, au nombre de 200 et se sont rendus Place de l'Hôtel de Ville où le premier Syndic remit le drapeau neuf à Noble Monet Falcaz, capitaine enseigne de la Ville qui le reçut à genoux; et, prenant le chemin du Pont de la Hasle, sont arrivés au cimetière St Maurice puis à l'Eglise, où l'on trouva Rme Sgr François de Sales, revestu d'une estolle et mître en teste, lequel drapeau aurait bénit, puis mis à son baston, mondict Seigneur l'aurait élevé un peu haut et remis audit Falcaz, qui, retournant à sa trouppe, continua son chemin par devant la porte Genotton soit Ste Croix (Petit Horloge); et se rendant devant l'Hôtel de Ville, aurai arborisé le dit drapeau aux fenestres où il a demeuré jusque au lundy après, dixième de ce mois.

Réunion de tous les fidèles et ecclésiastiques à la Cathédrale, pour la procession que présida Illustre Rme Sgr François de Sales, revestu d'une chappe de drap d'or, suivi de 4 petits enfants portant une tocque armizée des armes de la Ville, des Syndics, noblesse, avocats, procureurs et peuple.

La procession prit son chemin par dessus le pont Morens, pour aller vers celui de la Halle, passant par devant St Dominique pour arriver sur le Pont Notre-Dame bordé de soldats; le Doyen de la Collégiale et ses Chanoines attendaient la procession qu'ils firent entrer dans l'Eglise de Notre-Dame parée très richement. (Suit la description « du parement de l'Eglise, de sa porte d'entrée, du portail dressé devant la Grille de fer de la chapelle N.-Dame avec parure de l'autel d'icelle, de l'Oratoire dressé au Jubé, en lieu fort éminent pour reposer le très saint et adorable Sacrement dans un siboire doré »).

Le 7 sep. « Arrivée la minuit, l'on a commencé dé sonner les cloches grosses et petites, par ce que à la dite heure commençait le Jubilé, estant toujours l'église remplie de peuple qui tâchait de se confesser aux 7 chanoines désignés par mondit Seigneur. Soudain que le Jubilé fut ouvert, le château ne manqua de tirer des pièces de canon

jusques à 40 coups. Le soir après Vespres et Sermon, on a joué vers St Mauris une partie de l'Histoire de Joseph qui a duré 2 h. 1/2.

Le 8 sept. la Grand Messe a été célébrée par Mgr le Révérendissime au grand autel et à l'après midi, a fait un rare sermon. Puis, après Vespres, joué le reste de l'Histoire de Joseph.

Le dimanche 9, mondit Sgr prêcha à la coustumée, après vespres, puis environ les 6 h. du soir, la procession assemblée à St Pierre serait venue droit à N.-Dame ou Mgr a pris le très saint Sacrement; la procession est partie par la grande allée de N.-Dame, vers le pré Chappuis, au coing Gouard, puis revint à l'Eglise où Mgr a remis le St St au siboire de l'autel N.-Dame, et l'Ave Maria sonnée, la procession s'est retirée.

Et le lundy, 10, les escholliers ont représenté en vers latins la vie de St Placide, surnommé St Heustache, puis après ont été sonné les prix aux ascendants aux classes. Voilà la fin du Saint Jubilé. »

St François de Sales avait donc raison de dire qu'il avait eu une multitude d'occupations, puisqu'il avait présidé les deux processions du St St, prêché deux fois et célébré la Messe Pontificale, le 8 septembre.

XVI. — Benoit-Théophile de CHEVRON (1614-1620).

Né en 1587 à Turin, où son père le Sgr de Chevron et Dérée était Grand-Chambellan, Benoit de Chevron suivit d'abord la carrière des armes. Il fut créé Chan. de la Cathédrale en 1609 par son cousin François de Sales. Agé de 27 ans, il fut élu Doyen le 18 juillet 1614; sous-diacre le 20 sept. suivant; diacre le 20 déc.; il fut ordonné prêtre par son cousin François de Sales le 14 mars 1615. Il se fixa dans sa maison, près de l'Ile, vis-à-vis de celle des de Menthon.

On lit dans l'Armorial qu'à l'âge de 4 ans, il tomba de la grande tour du château de Chevron sans se faire grand mal et que sa mère le voua à Notre-Dame de Myans.

Nous verrons comment il résigna ses fonctions en 1620 pour mener la vie érémitique à Talloires d'où le Souverain

Pontife le retira en 1632 pour le nommer Evêque de Tarentaise. Il mourut en odeur de sainteté le 16 juin 1658.

SES RELATIONS AVEC MGR FRANÇOIS DE SALES. — Le 8 sept. 1614, « comme Mgr de Genève célébrait dans l'Eglise N.-Dame de Liesse, voilà que par une fente de la grande fenestre vitrée qui est au chœur... entre une colombe toute blanche qui vint se reposer sur son épaule et de là sur son giron, lorsqu'il était au throsne... ce qui n'arriva pas sans l'étonnement de tous ceux qui estaient en l'église, qui se mirent à dire: « Notre Evesque est un saint. » Après les Vêpres, le Prélat prêcha les louanges de la Vierge « la colombe toute belle »...

Nous lisons dans le « Journal de St François » publié par le Chan. Gonthier, que le 14 août 1616, « Mgr de Genève fait le catéchisme à N.-Dame et le lendemain y prêche l'Assomption.

Mgr François de Sales ne put présider les Pardons de 1619, retenu qu'il était à Paris, pour affaires diverses; néanmoins, nous donnons in-extenso le compte rendu de ces fêtes parce qu'il est beaucoup plus complet que les autres et donne quantité de détails sur les différentes cérémonies liturgiques.

LE GRAND PARDON DE 1619. — DÉPART POUR ROME. — « 15 avril 1619, permission de 3 mois est accordée pour aller à Rome à M. le Doyen qui va solliciter les choses susécrites,

1) Demander le Gd Pardon pour le terme de 6 jours ou pour le moins de 4, *per modum Jubilaei.*

2) Demander que notre Chapelle, à cause de l'alternative, puisse s'appeler « la Chapelle des Ducs de Savoye et Nemours, *Nemurciorum et Sabaudiae* ».

3) « Pour le respect des habits d'Eglise, d'un commun accord a esté dit que la supplique sera faite pour avoir l'habit violet, tant pour les Chanoines que Prestres d'honneur, avec différence toutefois, que l'habit des SS. Chanoines sera doublé d'armusin bleu céleste, et la parure de celui des Prestres d'Honneur sera d'armusin noir, sous

lequel habit les Chanoines porteront le Rochet et les prestres d'Honneur un Surplis sans manche. »

M. le Doyen fera route avec M. de Magnard qui va aussi à Rome; il emportera la Bulle de Sixt IV de 1472, pour avoir confirmation.

PRÉPARATIFS. — « Le samedi 3 août, a été faite assemblée de notre chapitre et de la Ville pour savoir l'ordre qui se tiendrait à la préparation pour le Gd Pardon.

Il a été dit d'abord,

1) Que le Pape Paul V confirme pour 7 ans les Bulles concernant les Pardons et accorde pour 3 ans l'Autel Privilégié.

2) Que le Chan. Garnier est allé à Chambéry faire imprimer les placards concernant les Bulles reçues de notre Doyen à Rome.

3) Serait fait un estendard auquel d'un côté serait dépeint les armoiries du Chapitre, savoir une étoile d'or à huit pointes sur fond d'azur, et de l'autre les armoiries de la ville, savoir, une truite argentine en fond de gueule, lequel estendard serait posé la veille de l'Assomption de N.-Dame proche venant, avec les cérémonies accostumées et à l'heure aussi.

4) Sera faite réparation à la montre solaire qui est posée sur la chapelle de N.-Dame, laquelle est entièrement effacée; a été ordonné qu'elle serait peinte en huyle afin qu'elle ne s'efface, et les heures marquées comme il faut.

Le 6 août, le Chapitre réuni constate que « les stampons ou placards du Gd Pardon ont été envoyés par tout l'Evêché de Genève, et encore aux Archevêchés et Evêchés voisines, comme à Tarentaise, Lion, Maurienne, Bellay, Grenoble et aultres, comme de St Claude et Besançon, soit 600 stampons, avec la teneur qui s'ensuit.

« Messieurs, Sachant combien vous est cher le salut des âmes et recommandé le soing de fournir en toutes occurences des nouveaux motifs, pour les inciter et les pousser à la perfection; à ces mêmes fins, nous ayant été ouverte la porte des miséricordes de l'Eglise et concédé des Pardons, nous n'avons voulu différer plus longtemps

de vous envoyer des placards ou copies des indulgences susdites, vous priant de les faire publier et distribuer comme mieux semblera à V. R. pour exciter les dormants et inciter les courants à la voye du salut. Avec quoy nous vous saluons et souhaitons la paix du Seigneur. »

PRÉDICATION. — « Le P. Provincial des RR. PP. Corderiers a esté prié par M. le Doyen de prescher le jour de l'Assomption de N.-Dame, pour prescher le Pardon, et lui sera fait billet pour avertir ceux de la ville, pour se confesser huit jours auparavant ledit Pardon, et a esté trouvé bon que tous les dimanches sera faite prédication céans jusques audit pardon, s'il n'y en a point autre part.»

...« Le prédicateur susdit a été visité après la prédication d'un couple de bouteilles de vin et de deux pains de pigeon en paste, le tout revenant à 5 flor. desquels a esté fait mandat. »

DÉCORATIONS. — « Les députés pour le Gd Pardon demanderont toute la tapisserie du Chasteau de la présente ville et d'aultres parts là où on pourra trouver, et notamment sera envoyé à Chambéry pour en avoir de M. de Chivron. »

...« Le 14e de ce mois, veille de l'Assomption de N.-Dame, au soir après les Gaude, la Grande Cloche sonnant et toutes les aultres, l'estendard sur escrit a esté mis à une des petites tours du clocher de nostre Eglise. A la première couppée de la dite cloche, les trompettes sonnant, et aux autres couppées, la musique et les tambours en diverses fois, comme encore plusieurs carillons qui se sont faits, l'on a entendu la mélodie susdite. Aux trompettes qui n'estaient que trois, il a failli pour ce soir 26 flor. qui a esté la cause que l'on les a remercié pour le reste du temps d'autant que l'on craint qu'il ne vienne pas pour supporter les charges. »

ORGANISATION. — I°) Pour la confession, sont députés: MM. de Chivron Doyen, Deconis, des Oches, Garnier, Gard et Viollet, Chanoines, outre ceux en grand nombre députés pour les autres églises.

II°) Pour la Communion, sont députés M. le Chantre Gerlier, MM. Carrier, Chappel, Moenne et Paget.

III°) Pour veiller au luminaire, sont députés : Aymé Comte et Marius Bolliet.

IV°) Pour surveiller les 2 nuits de pardon, qu'il ne se perde rien dans l'église, l'ordre se gardera comme suit :

Le samedy au soir, de mattines jusqu'à 10 h.: MM. Bernard et Magnin; dès la minuit à 2 h.: MM. Peyssard et Guddet; dès 2 h. jusqu'au jour: MM. Alix et Roux.

La nuit de dimanche, sont désignés pour les 4 stations: MM. des Oches et Délaire, Charles et Gard; Deconis et Moenne; Choppel et Garnier.

DÉCORATION INTÉRIEURE DE L'EGLISE. — « Le samedy, jour de St Gras, et la veille de la Nativité de N.-D., l'église de céans se trouva toute tapissée par M. le Chan. Alix, de la tapisserie du chasteau, si bien qu'il n'y avait aucun coing ni colonne qui ne fut couverte de tapisseries; sur les autels, il y avait des tapis de soye avec leurs images comme s'ensuit :

Les deux portes qui regardent la Maison de Ville estaient ornées de doubles colonnes de buys entorées de papier coloré, et entre les 2 colonnes de la première porte, il y avait deux formages dépeints tenant leurs massues; et au chapiteau dessus était escrit ce distique:

« *Materna Virgo afflictos intellige amore,*
Vertitur iratus rex genitricis ope. »

Sur l'autre plus basse estait escrit :

« *Crimen ad hoc fugias si vis attigere limen*
Nam sine sorde coli virgo beata cupit. »

Auprès de chaque porte estait posé un tronc pour l'offrande, et par celle-ci derrière entraient les processions, lesquels s'arrêtèrent au milieu de la nef, au lieu où reposait le St Sacrement, qu'estait sur les tribunes auprès du crucifix, qui estait merveilleusement bien paré de l'ordre que s'ensuit :

Les arcades qui soutiennent les dites tribunes étaient couvertes de 4 colonnes de couleurs parsemées d'or battu;

et sur les deux qui étaient aux extrémités se trouvaient à droite les armoiries de notre Eglise, une estoile d'or sur l'azur, et à gauche celle de la ville, une truite en champ de gueules. »

Aux deux colonnes du mitant, celles de Mgr de Genève, François de Sales, qui pour l'hor était encor à Paris à la court des Princes de Savoye; à gauche, celles du Gouverneur du pays, Sigismond d'Est, marquis de Lans, etc... lesquelles armoiries étaient entourées de lierre lié avec du papier coloré et de bandes d'or brilliant; les autres que se liront en bas estaient tout de même. La place autour des armoiries estait couverte de papier coloré en azur, parsemés de plusieurs fleurs de lys et lacs d'amour, à cause de l'alliance faite par notre Sérénissime Prince en France.

Les balustres des dictes tribunes estait tout au long couvert de Damas vert avec les passements de fin or par dessus, et au mitant, estait posée l'image de la glorieuse Vierge faicte en broderie sur une pièce de satin blanc, et au dessous d'icelle estait escript ce que la dicte image représentait :

Mulier amicta sole,
Et luna sub pedibus ejus;

au dessus de laquelle estait un petit dais fait du mesme damas.

Les images de douze apostres estaient à côté d'icelle, six du costé et six de l'autre, disposées par bon ordre. Au dessus des tribunes estaient six colonnes, lesquelles faisaient cinq portes, entre lequelles celle du mitant estait la plus grande faicte en ovale, et les autres deux jointes à icelle estaient carrées, et par ces trois se voyait le St Sacrement. Celles qui estaient aux extrémités estaient aussi en ovale, et à une qu'estait à la droite, estait l'image de Moyse avec son escripteau, et à l'autre l'image d'Aaron, aussi avec son escript.

Aux pieds des six colonnes qu'estaient bien dépeintes et dorées, estaient les armoyries suyvantes:

Au coing de vers le clochy, les armoiries de l'alliance de France et de Savoye, mi-parties; après, celles du Prince Cardinal, puys celles du Pape à présent séant, Paul V.

Suivaient celles du Pape Clément 7, nostre fondateur; après, celles de Son Alt. Séréniss. et finalement celles de Mr le Duc de Nemours, nostre Prince, mi parties avec celles de Lorraine, à cause de l'alliance d'Aumale.

Le chapiteau des dictes portes estait d'une pièce, laquelle tenait tout le travers de largeur, au long duquel estait escript ce distique :

Ecce Sacramentum caelo soloque tremendum
Ecce viatorum spes, via, vita, salus;

et au dessus d'icelui, estaient les vertus bien despeintes; les trois théologales au mitant et les 4 Cardinales, deux deçà et deux delà.

Mais le lieu du Repositoire estait richement aorné de tout, environné de tapisseries de damas à bandes vertes et rouges, un grand nombre d'escalins reluisants couverts de luminaire de cierges blancs pour tout le temps dudit Pardon.

L'autel où reposait le St Sacrement estait richement orné d'un drap en broderies et des linges plus délicats avec un tabernacle emprunté à St Dominique, qui est celuy du Rosaire, pour estre plus propre à cet effet. Et ainsi estait le dit Repositoire.

Quant aux aultres autels, ils estaient richement ornés, comme a esté dit cy-dessus. Mais celui de Ste Barbe, auquel se faisait la Sainte Communion, plus enrichi de draps de velours rouge avec les passements d'or, et un dais au dessus l'aultel de velours vert avec ses huppes d'or et un bon luminaire dessus.

L'autel majeur estait fort bien orné avec des beaux escalins et un devant l'autel de drap d'or, avec des cierges d'importance au dessus aussi bien faicts; la Chapelle du Conseil bien tapissée et ornée.

Quant à celle de N.-Dame, elle etait tapissée de tapisseries de damas à bandes vertes et bleus, et l'autel richement orné, comme aussi les deux autres proches de la dite chapelle, de St Anthoine et de Ste Appolonie, qui avaient les devants d'autel blancs et de raseur exquis.

La chère pour la prédication estait orné d'un drap d'argent et aultres.

Les reliques comme St Sébastien, St Pierre, Ste Barbe estaient sur les autels, pendant que l'on ne célébrait point la messe.

L'Esglise estant ainsi parée, et encore que j'avais oublié le portail de la Chapelle N.-Dame estait orné de deux colisses et un beau chapiteau, auquel estait escript :

Virginis Anneciam venias si purus ad aedem
Acta remittentur cuncta nefanda tibi.

Ouverture du Pardon. — Le samedy, jour de St Gras, la messe se dit à l'accostumée par l'hebdomadaire, encor qu'il y avait déjà beaucoup de gens étrangiers. Vespres se sonnèrent à midy précisément avec plusieurs bransles et carillions, sans tambour ni trompette, comme autrefois, sinon les trompettes de la parole de Dieu.

Elles se dirent à une heure et durèrent jusques à trois, pour ce qu'il y avait deux chœurs de musique l'un avec l'orgue et l'autre avec les violes, qui avait sa place sur un eschaufeau faict express au fond de l'Eglise près la porte qui vise contre le pré de l'Hospital, et avec ces deux chœurs se firent tous les Offices, notamment les Messes grandes, le dimanche et lundy, qui furent chantées avec une merveilleuse harmonie.

Après Vespres, sur les trois heures, vinrent en ordre Messieurs de la Ville; MM. du Conseil et de la Chambre, beaucoup de noblesse du pays, comme M. le Baron de Menthon, M. de la Roche, Chevalier du Sénat, etc... et se fit l'ouverture du Pardon par une procession, laquelle se fict par ceux de nostre Eglise, accompagnés des sieurs que dessus avec bel ordre, portant des torches blanches ardentes en leurs mains, pour honorer le St Sacrement qui était porté par des prestres estrangiers, des quels en estait venu un bon nombre déjà.

Procession du Saint Sacrement. — Et pour ce qu'il y avait grande moultitude de gens venus de Lyon, Borgonie, Maurienne et aultres lieux, il fallut estendre la dicte procession non seulement vers le puys de St Jean, comme estait de costume, mais encore jusques au coing de la rue

Mercière (1), qui se termine en allant contre l'Isle, et vers la maison de M. Dufour, et encore quand l'on fust revenu à l'Esglise, elle se trouva toute pleine de gens. Et fut remis le St Sacrement par M. le Doyen au lieu sus escript qui lui estait préparé, lequel Sr Doyen estait assisté de deux diacres avec leurs tuniques d'or, et se chanta en la procession, *Te Deum laudamus,* à deux chœurs de musique.

Quoy estant faict, MM. de la Cathédrale de St Pierre de Genève, revestus les Officiants de chappes de damas blanc, accompagnés de ceux de la Confrérie de Ste Croix, tant hommes que femmes, aussy avec leurs habits de pénitents, vinrent en procession, et se fit prédication par M. le Doyen, laquelle achevée, les dicts Srs firent leur prière devant le St Sacrement, puys se retirèrent.

Procession de Moustier. — Peu de temps après arriva une procession de la ville de Moustier, de Pénitents, tant hommes que femmes, revestus de blanc, estant en nombre environ de six vingts, lesquels furent logés charitablement aux maisons bourjoises par billiettes, et demeurèrent jusques au lendemain à mesmes heures qu'ils se retirèrent sur le bateau, ayant faict leur dévotion.

Matlines se sonnèrent à cinq heures le soir et se commencèrent à six précisément, et durèrent longtemps jusques après huit.

Confessions. — Cepandant l'on confessait non seulement en nostre Eglise, mais en toutes les aultres, tant jour que nuict, et iacait qu'il y eut bon nombre de confesseurs sellon l'ordre qui en avait été réglé à une assemblée générale, en laquelle l'on en avait nommé comme soixante, la multitude du peuple fut si grande, qu'il fust nécessaire prendre des prestres estrangiers pour confesser.

La Sainte Communion se faisait par toutes les Eglises et se communièrent à la nostre seulement quelque six mille, et se dirent plus ces deux jours de deux cents messes par des étrangiers.

Le Dimanche matin à quattre heures se sonna *Prime* qui fut dicte à cinq et *Tierce* avec. Estait député pour

(1) Rue Grenette.

prescher Mr Charpenne, Prieur de St Dominique, qui ne put à cause du peuple qui estait en telle abondance, qu'on ne l'eut pu entendre.

A sept heures, devaient venir en procession les RR. PP. Barnabites et toute la Confrérie du Catéchisme, mais il leur fust dit qu'ils ne pourraient rentrer, tant de gens y avait-il. Ne laissa pourtant de prescher le Rd P. Bonaventure Capucin, qui avait presché en cette ville le Caresme passé.

La Grande Messe fut sonnée à huit heures et demi, laquelle après Sexte et None, fust dite avec la Musique comme a esté dit cy-dessus, par M. le Doyen, ayant ses assistants.

M. le Prévost de Sales prescha à l'Offertoire d'icelle et le tout fut fait après onze heures.

A midy, Vespres se sonnent et se disent à une heure.

A trois heures, vinrent les Cordeliers et ceux qui estaient de la Confrérie du Cordon, qui devait être prêché par un P. Barnabite; mais il ne vint point aussi à cause de la multitude confuse, prescha néanmoins un Rd P. Capucin, nommé P. Philibert Chappuis, Gardien de Moustier.

Journée du Lundi. — Prime, comme le jour devant et après devait prescher le Rd Provost des Barnabites, mais il ne pust non plus que la veille.

A sept heures, vinrent en procession les RR. PP. de St Dominique accompagnés de ceux qui sont de la Confrérie du Rosaire, et estaient tous les dits Pères habilliés d'aubes et de tuniques et de chappes de drap d'or ou d'argent, et portait le Rd P. Prieur une belle image d'argent de la glorieuse Vierge en ses mains, et aiant fait leurs prières devant le St Sacrement, furent preschés par le Rd P. Confesseur de St Clerc, puis se retirèrent.

La grande messe se dict comme le jour du dimanche, aussi par M. le Doyen, et prescha en l'Offertoire d'icelle un très dévot et docte Capucin appelé P. Constantin, Provincial des Capucins en Savoye.

Vespres se dirent à une heure comme la veille. A trois heures vinrent en procession les RR. PP. Capucins, qui

estaient en bon nombre, pour ce que les jours passés ils avaient tenu en cette ville leur Chapistre provincial, où il y avait de toutes leurs maisons de Savoye deux Religieux, savoir le Gardien de chaque maison et un autre. Après qu'ils eurent faict leur prière devant le St Sacrement, ils devaient avoir exhortation de M. le Chanoine Garnier, mais se trouvant malade, elle leur fut faite par M. le Doyen. Puys ils se retirèrent dévotement, chantant les Litanies de la Vierge.

Cependant dès midy, au Collège, se représentait en langage latin, la tragédie de Sardanapale moralisée, où il n'y avait pas tant de spectateurs que les Eglises ne fussent fréquentées.

PROCESSION FINALE. — Complies qu'estaient réservées se dirent solennellement à six heures, et après se fit la prédication par M. Jay, Chan. de Genève, après laquelle, estant presque nuict close, se fist procession pour la cloture du Pardon, à laquelle assista tant de peuple, qu'il la fallait produire comme celle du Samedy, et en revenant, toute l'église se trouva pleine, si qu'il estait quasi impossible d'y pouvoir entrer. Et après avoir rendu grâces à Dieu, chantant en icelle procession *Laudate Dominum* etc. En l'Esglise se chante un beau mottet, après lequel se fist la Procession du St Sacrement, avec quelques oraisons, puys chacun se retira avec grande édification jusques au lendemain qu'une partie des estrangiers commencèrent à se retirer. Les aultres demeurèrent pour voir une aultre tragédie qui se fit aussi au Collège, en langage français. qu'estait le Sedecie Captif, en laquelle il y eut plus de spectateurs tant à cause du langage, que pour ce que le Pardon avait cessé.

OFFRANDES. — Le Jeudy après s'ouvrirent les troncs de l'offrande en présence des Srs Syndics, où l'on me dict que s'estaient trouvé tout en somme cinq cents et quelques florins, qui n'estaient bastants pour payer les frais. L'on donna à nostre Maistre de Musique 20 florins pour faire boire les siens musiciens tant de St Pierre que de nostre Eglise, qui avait fort bien chanté ces jours passés, ce qu'il fit proprement.

Le reste a été distribué fidèlement à ceux qu'on devait, sellon les rooles qui en ont esté faicts.

Dieu nous donne la grâce de célébrer une aultre fois ledit Pardon, *ad majorem sui gloriam et Beatae Virginis honorem. Amen.* »

ENTRÉE EN RELIGION DU DOYEN DE CHEVRON. — « Le 4 févr. 1620, M. notre Doyen, Bernard de Chivron, a escrit par Adieu aux membres du Chapitre pour avoir pris l'habit de l'Ordre de St Bernard à Talloires, pour lequel visiter et porter réponse à la sienne, sont députés de la part du Chapitre les SS. Chan. Floccard et des Oches et de là se transporteront à Dérée pour la consolation de Mme sa mère de Chivron. »

« Le 20 nov. 1620, le R. P. Théophile de Chivron est venu de Talloires, tesmoignant sa ferme résolution de demeurer en la religion à laquelle il a plû à Dieu l'appeler, a dès à présent desclaré au Chapitre que, nonobstant le jour de sa Profession ne soit arrivé, il décide néanmoins, tant pour le repos de son âme que pour la quiétude de sa personne, pourvoir d'un Doyen audit Chapitre, ce qui aura lieu. »

DÉMISSION. — « Le Rd Doyen a volontairement résigné (sic) entre les mains dudit Chapitre; sur la quelle résignation le V. Chap. convoqué a remercié ledit Rd P. de Chivron, non seulement de la diligence et vigilance qu'il a apporté en l'exercice de sa charge, que ses actions, tant de doctrine, piété, qu'édification exemplaire. »

ELECTION. — « Tous les Chanoines faisant tout le corps du Chap. après avoir invoqué l'aide du St Esprit, et mûrement considéré sur le choix, nomination et élection qu'ils ont à faire, ont procédé à icelle et chacun d'eux baillé son opinion et élection à part, entre les mains du Sr Sacristain président en la dite Assemblée; qu'il s'est trouvé par pluralité de voix Illustrissime Dom Pierre François de Rossillon de Chastillon, Gd Croix et Conseiller de l'Ordre de St Mauris et Lazare, Prieur Commendataire de N.-D. de Haucey et Barcelonnette, et Chan. de Genève et Aumônier de Mme de Savoye, avoir eu les voix de tous les Sgrs Cha-

noines bas nommés faisant Chapitre: Dom P. Théophilus, Sacristanus, Precentor, Carrier, Peyssard, Rolland, Alix, Deconis, des Oches, Charles, Chopel et Garnier.

« Du lendemain 21 nov. entre 11 h. et midi, le dit Sr D. P. F. de Rossillon a pris possession du Doyennat et prébende, en baisant le Maistre Autel, portant le serment accostumé entre les mains de Mr Floccard Sacristain qui présidait le Chapitre, à qui assistait tous les Srs Chanoynes, et s'est assis à son siège accoutumé, après toutefois que dans le Chapitre, le R. P. Théophile lui a remis et revestu son surplis et son aulmusse, avec lesquels habits il a été mis en possession avec le son de la grande cloche, en présence de plusieurs notables personnes, Avocats, Chanoynes, etc. »

UNE CANDIDATURE DE LA MAISON DE SALES nous est révélée par la lettre de St François de Sales dans laquelle il applaudit au désir du Chapitre qui a porté son choix sur l'un de ses frères pour remplir la charge de Doyen, en remplacement de M. de Chevron.

Le 10 juin 1620, il écrivait à son frère Jean-François, alors aumônier de Christine de France qui dut mettre opposition à ce choix pour conserver à son service ce prêtre si distingué, futur successeur de notre saint évêque:

« Ces Messieurs de N.-D., par commune conspiration, ont un grand désir que vous acceptiez le doyenné, estimant qu'ils ne sauraient mieux relever leur Eglise. Leur désir ne peut nuire, et qui pourrait transporter notre église en la leur, selon qu'on en a parlé ci-devant, non seulement je ne verrais point d'inconvénients en cela, mais j'y trouverais beaucoup de bien; car, comme Doyen, vous gouverneriez l'un des Chapitres; comme Chantre, le chœur de l'un et l'autre uni, et comme Evesque, tous deux et tout le clergé de la Ville, parmi lequel on pourrait faire renaitre toute sorte de bonne discipline... Mais ce que je vous dit n'est que pour savoir votre pensée sur cette proposition. » (Tome XIX, p. 244).

Cette lettre était dictée par le grand esprit de charité de St François qui voyait dans cette nomination, non pas l'honneur accordé à son frère, mais le bien moral qui

pouvait en résulter pour l'union parfaite des deux Chapitres d'Annecy.

Pour quelles raisons le Chapitre de N.-Dame donna-t-il tous ses suffrages à M. de Chatillon, écartant ainsi la candidature de Sales ? Nous l'ignorons. Mais le jour même de cette élection, 20 nov. 1620, Mgr de Genève écrit à son frère Jean-Francois :

« Au reste en fin M. du Chastellard est Doyen avec mille contradictions et avec autant de promesses d'y faire des merveilles et à moi de faire tout ce que je lui conseilleray. » (Turin, Arch. d'Etat).

A partir de ce jour nous ne trouvons plus ni correspondance ni démêlés entre notre Saint et la Collégiale.

XVII. — Dom Pierre de ROSSILLON (1620-1634).

Prêtre en 1604, il fut successivement Chan. de la Cath. Aumônier de Madame Royale Christine de France, Prieur du St Sépulcre en 1617, Doyen de N.-D. Sa mort arriva le 19 déc. 1634, à St Julien et on l'ensevelit dans la Cathédrale d'Annecy. Il était parent de Mgr de Rossillon de Bernex.

C'est sous le décannat de Rd de Rossillon que sévit la peste à Annecy. Nous voyons dans le Document n° V, à la fin du volume que onze élections furent faites pendant les années 1629 et 1630, pour remplacer les chanoines décédés au cours de cette épidémie.

XVIII. — Charles-Auguste de SALES (1634-35).

Fils de Louis et cousin de St François, il naquit à Thorens en 1606. Docteur en Th. il fut Prévôt du Chap. en 1631 et élu Doyen de N.-D. le 20 déc. 1634. Attiré par la solitude, il se retira aux Voirons l'année suivante et fut nommé Evêque d'Annecy en 1645. Il est l'auteur du « Pourpris Historique » et l'on voit au château de Thorens un arbre généalogique de sa famille, peint par lui-même. Il travailla beaucoup avec la Mère de Chaugy à la Canonisation de St François, comme on peut le voir avec intérêt dans la Vie de cette Visitandine écrite par M. Lecouturier et publiée en 1933. (Bloud et Gay).

Il mourut à Trésun (Annecy), le 8 février 1660.

XIX. — NICOLAS DE BAYTAZ (1635-1667).

Sgr d'Echallon et coseigneur de la Semine, il naquit à Desingy. Aumônier de la Visitation et Chan. de la Cath., il fut élu Doyen de N.-D. en 1635, le 1er juin.

Les Registres Cap. de 1621 à 1662 ayant disparu, nous avons peu de détails sur cette période.

Nous savons qu'il fit faire un beau rétable à l'Eglise Notre-Dame, écrivit des ouvrages de valeur.

Il fit une déposition au deuxième Procès de Canonisation de St François de Sales et eut le bonheur d'assister aux festes de la Béatification.

« Le 10 janv. 1662, sur les 5 h. après midy arrivèrent dans la présente ville les « Nouvelles de la Béatification de François de Sales ». Mgr a fait sonner le carillon de la Cathédrale; après quoi, s'est rendu au Premier Monastère de la Visitation où aurait été chanté le *Te Deum* en reconnaissance d'une si heureuse et sainte nouvelle, en présence de mondit Seigneur et de tous les Corps des Eglises de la présente ville. » (I. G. 60, fol. 54).

En 1665, le Doyen de Baytaz fit une fondation de messes au capital de 2.000 fl. à N.-Dame et mourut le 1er juin 1667.

« Personnage fort pieux, grandement doux et de vie exemplaire. » (Arch. de la Visit.).

1642. — ORDRE PORTANT VŒU POUR FAIRE A PERPÉTUITÉ LA PROCESSION GÉNÉRALE LE JOUR DE L'ANNONCIATION DE NOTRE-DAME EN TOUTES LES PAROISSES DES ESTATS DE SAVOIE (1. G. 3).

« Chrestienne, Sœur du Roy, Duchesse de Savoie. »

« On a remarqué que la Glorieuse Vierge Marie a toujours honoré de sa particulière protection la Royale Maison de Savoie, laquelle aussi en toutes occasions a fait voir qu'elle ne désirait non rien plus que de se rendre digne des faveurs qu'elle en reçoit; et afin que tout le monde fut témoin du zèle avec lequel elle l'honorait comme elle l'avait toujours empreinte dans le cœur, elle en voulut encore avoir l'image sous les yeux, instituant pour cet effet l'Ordre des Chevaliers de l'Annonciation.

Quant à nous, qui nous connaissons redevable de notre bonheur d'une grâce de cette divine promesse, Nous avons résolu d'ajouter à cette ancienne marque de piété, un nouveau témoignage de l'extrême affection que nous avons pour Elle, en lui venant sacrifier nos cœurs.

C'est pourquoy, puisque le sacré mystère de l'Annonciation donna lieu à la Rédemption des hommes, nous voulons aussi que, à tel jour si heureux pour chacun, il se fasse une Procession Solennelle accompagnée d'un vœu public que nous faisons à notre Reyne du Ciel, à laquelle nous vouons notre personne, celle de S. A. R. Charles Emmanuel, Monsieur mon fils, Mesdemoiselles mes filles et tous ceux de cette Royale Maison, remetant ensemble tous mes Estats et fidèles sujets sous la protection de cette Bienheureuse Vierge et Mère de Dieu dont la bonté est si grande qu'elle se fait autant de gloire d'être l'Advocate des hommes que la reine des Anges.

Nous ordonnons donc à tous nos sujets tant deçà que delà les monts de vouloir accompagner de leur dévotion notre dit vœu, le renouvelant toutes les années à pareil jour en tous les lieux de nos Estats avec le plus de solennité qu'il se pourra en faisant la procession...

Et, pour exprimer davantage mon zèle en cette action, imitant en cela la sainte intention qu'en avait feu S. A. R. Monseigneur de Glorieuse mémoyre, Nous devons fonder sous le même titre de l'Annonciation un Monastère de l'Ordre de St Bruno, proche de notre Ville de Thurin, où ces bons Religieux, dont la vie si angélique nous édifia extrêmement en leur Grande Chartreuse au dernier voyage que nous fîmes en Savoie, ne cesseront (comme nous espérons qu'ils feront) de présenter continuellement à Dieu pour nous leurs prières et oraisons.

Nous supplions donc très humblement la Sainte Vierge Marie de vouloir agréer ce vœu très affectueux de nous procurer par son Fils bien aimé cette consolation de voir bientôt en nos Estats la paix tant désirée et assurer à mon peuple et à nos fidèles sujets un peu de repos.

Signé: CHRESTIENNE VA PISEMA.

Christine de France établit cette procession au lendemain d'un traité qu'elle avait signé avec Mazarin, à Turin.

Après la mort de son mari, survenue en 1637, cette Duchesse avait été obligée de quitter le Piémont envahi par les Espagnols et de s'enfermer pendant 19 mois dans la forteresse de Montmélian avec son fils mineur qu'on voulait lui ravir. Pendant ces cinq années, elle avait beaucoup souffert; ses deux beaux-frères, alliés à l'Espagne, réclamaient la tutelle de ses enfants et Richelieu de son côté demandait que la Savoie lui soit confiée ainsi que son jeune roi. Par son énergie, elle sut résister aux uns et aux autres et voulut en remercier le Ciel par le vœu ci-dessus.

Christine, sœur de Louis XIII, gouverna le Duché pendant 27 ans et mourut vers la fin de 1663. Sa belle-fille, Françoise d'Orléans, mourut à quelques semaines de distance et Annecy célébra, en souvenir de ses Princesses, les deux Services Funèbres que nous allons relater, d'après le Registre Capitulaire de Notre-Dame.

DESCRIPTION DES SERVICES SOLENNELS QUI ONT ÉTÉ FAITS DANS LA PAROISSE D'ANNECY POUR LE REPOS DES BELLES AMES DES DAMES ROYALES.

« Le 22 Fév. 1664, l'on a fait le Service Solennel pour Mme Royale Christine de France, mère du Grand Charles-Emmanuel, notre Souverain, auquel ont assisté tous les Corps des Eglises et principalement le Vénérable Chapître de Notre-Dame, qui sont venus tous *in habitu*, processionnellement, de leur Eglise à St Maurice, avec 4 chantres revestus de riches chappes et les 4 bâtons d'argent, assisté et suivi du Corps de Ville et des Bourgeois qui sont venus faire la cérémonie dans le Chœur de l'Eglise St Maurice, qui était tout tapissé de noir, dès les voûtes jusques à terre de tous côtés, et un grand fenestre, fort lourd et grand, tout autant que le Chœur de la dite Eglise le permet, lequel était couvert de velours noir barré de passements d'argent fin, avec deux escaliers garnis de 52 chandeliers d'argent avec des cierges de 2 liv. 1/4 pièce, avec 4 grands flambeaux à 4 mèches au coin. Le devant du Chœur était aussi tapissé de draps de velours noir avec des embellissements et les Armes de la Ville. L'autel était aussi garni de 12 chandeliers d'argent avec des cierges comme dessus avec les écussons des Armes de Savoye à tous les cierges.

Mgr dit la Grand Messe Episcopale, assisté du Sgr Doyen de Notre-Dame et des Chanoines qui ont fait les assistants, diacre et sous-diacre; les Musiques de St Pierre et Notre-Dame ont répondu la Messe. Le Sr Richard, Chanoine et Théologal de St Pierre a fait l'Oraison Funèbre d'une grande heure et demie, après toutes les absoutes.

Le lendemain, fut fait comme dessus pour Mme Royale Françoise de Valois, notre bien aimée Princesse, avec l'Evêque et mêmes assistants. Rd Richard fit son Eloge Funèbre, le tout avec des grandes solennités qui durèrent jusques à midy, et non sans grandes afflictions et gémissements de la pauvre Ville d'Annessy, qui espérait de bons services et bonheur de cette grande Princesse.

Tous les Religieux et Religieuses de la Ville ont fait chacun par ordre un Service Solennel pour chacune des dites Dames Royales, le premier ayant été célébré à St Pierre, dans lequel Mgr officia, fit la harangue funèbre de Mme Christine de France, en laquelle il demeura deux heures.

Dieu les veuille placer dans leur éternité et combler d'autant de bénédictions que nous le souhaitons. Ainsi soit-il. »

XX. — Joseph de SALES (1667-1675).

Neveu de St François, il fut le candidat opposé à Mgr d'Arenthon comme Evêque d'Annecy. Docteur en Théol.. Chanoine de la Cathédrale, il fut élu Doyen de Notre-Dame le 13 Juin 1667 et l'année suivante il organisa le Jubilé de 1668. Nous nous contentons d'en donner les extraits les plus intéressants.

En 1673, il eut avec son Evêque quelques difficultés qui firent beaucoup souffrir cette âme d'élite; nous le relatons en quelques lignes.

Il mourut en 1575 et l'éloge que nous publions de lui d'après les Registres du Chapître, se passe de commentaires.

Description de ce qui s'est passé dans l'Eglise Collégiale d'Annecy au Jubilé de l'année 1668.

« Comme c'est l'ordinaire qu'après la tempeste l'on a le calme sur mer; après les vents septentrionaux le doux

zéphir qui vient là pour dessécher le vent septentrionnal; après les longues pluies le beau temps et la sérénité; après un long esclavage, à la fin, la liberté.

Les troupes tant de Cavalerie que d'Infanterie de S.A.R. ainsi que les onze cornettes de Cavalerie logés à Sacconges estant partis, il a semblé au peuple d'Annessy d'être à la fin dans une liberté entière. Ceux qui logent les troupes de guerre ne sont certainement maîtres ni de leurs maisons, ni de leurs biens. Enfin il y a des misères dans la guerre, au dire des poètes :

Sint miseri qui bella gerunt
Quis fuit horrendus primus qui protulit enses !
Quam ferus et.... Ferreus ille fuit.

Nonobstant les ordres de S. A. R. au Chef qui commandait Annecy, on ne pouvait empêcher les soldats de faire quelques dépresdations, commettre des concussions et autres choses qui suivent la guerre. A la fin, par la providence de S. A. R., par ordre de notre grand Prince, les troupes qui avaient séjourné en Chablais, Rumilly, Annessy, et lesquelles S. A. R. avaient tenu dans son pays à cause de certaines hostilités, partirent au mois d'Aoust. Comme S. A. R. avait obtenu satisfaction par l'entremise de Sa Majesté très Chrétienne, notre peuple d'Annessy a fait une si grande feste de cet éloignement, comme firent les juifs quand Ester fut maistresse d'Aman et qu'il fut pendu au gibet qu'il avait préparé pour Mardoché. Et pour marquer la joie de notre peuple, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, Evesque et Prince de Genève annonça incontinent, le Jour de l'Assomption, à son bon peuple le Jubilé que l'Eglise Collégiale célèbre de sept années en sept années, pour qu'il se prépare à gagner ce Jubilé.

Enfin le peuple s'apprestait à gagner ce thrésor qui est de sept ans en sept ans, à la différence de celuy des Juifs qui est de cinquante en cinquante, à la différence de celuy de Rome qui était autrefois de cent ans en cent ans, réduit de 50 en 50, de 25 en 25 en 1467, au rapport de Borroméе.

Les estrangers abondent de toutes parts avec grande affluence et l'on n'attendait pas si grand nombre à cause du Jubilé concédé naguère par Sa Sainteté Clément IX, assis aujourd'hui en la chaire de St Pierre. Mais comme

plusieurs personnes n'avaient pas fait leurs dévotions à St François de Sales, dont les reliques sont dans l'enceinte de la Ville, ils viennent assister au Jubilé et font d'une pierre deux coups. L'affluence du peuple a été si grande qu'il s'est communié dans l'Eglise Collégiale environ 25.000.

Autrefois dans Rome, au rapport de Cicéron, quand l'on voulait déclarer la guerre à quelqu'un, il ne fallait qu'exposer l'estendart et le peuple se disposait incontinent. Le peuple d'Annecy et les estrangers voyant l'estendart à notre clocher se préparent à faire la guerre au démon et des confessions générales.

Autrefois dans le Jubilé des Juifs, les dettes étaient remises, chacun retournant à la possession de ce qu'il avait vendu. Ainsi chacun se dispose à retourner à la possession de Dieu, tout disposé à quitter l'esclavage du péché, car chacun a payé sa dette par la pénitence.

Sept prédicateurs sont destinés comme les sept trompettes de Josué pour exterminer et abattre Jéricho. Le nombre sept est mystérieux et au Jubilé de 7 ans en 7 ans, correspondent les sept prédications. Ce nombre est si mystérieux que Philon le Juif dit que la nature du gouvernement s'en réjouit: *Natura gaudet septennario*. Ce nombre est parfait; il signifie la plénitude abondante de miséricorde.

Le sixième de Septembre étant arrivé, dans lequel se devait faire l'ouverture du Jubilé, après que l'Eglise eut été visitée, pour voir si elle était prête comme il faut, on la trouva belle et chaque chose fort bien réglée. On avait préparé trois autels pour communier, celui de Notre-Dame de Liesse, celui de St Joseph et de Ste Barbe, et ceux de St Anthoine, de Ste Appolonie et St Laurent pour poser les reliques.

On avait posé les troncs ordinaires vides et aussi quatre troncs extraordinaires en divers endroits de l'église et les clefs desdits troncs remises au présent Syndic de Ville.

Enfin le Chapître ayant pourvu à toutes choses mûrement, après avoir exhorté tous les Seigneurs résidents de ne s'absenter de l'église pendant les 4 jours, recommande aux Recteurs de l'hospital de faire garder les troncs.

Le Thrône du St Sacrement était porté par le Sr Doyen assisté de deux diacres, de deux assistants, et le dais porté par quatre prestres revestus de tuniques. En la dite procession l'on a chanté le *Pange Lingua* au lieu que c'est la coutume de chanter le *Te Deum*. Immédiatement après le St Sacrement suivaient les nobles syndics de Ville portant leurs bastons de magistrature; les lieutenants de Ville marchaient devant portant chacun un flambeau en main. Après suivaient les Sieurs Collonels de Ville, les seigneurs. lieutenants et autres, et après le reste du peuple en grande confusion.

La procession étant de retour dans l'église, se firent diverses descharges de mousquetterie. Des gardiens de Ville estaient logés dans un logis de garde establi devant l'hostel de Ville pour la garde de l'église et de la Ville. Après que le St Sacrement fut porté sur la tribune, dans le lieu préparé pour cela, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, Evesque et Prince de Genève, fit l'ouverture du Jubilé, comme il en avait déjà fait la publication avec une si grande joie, un si grand fruit et profit pour son auditoire que tous les estrangers bénirent leurs Altesses Royales d'avoir baillé à son peuple ce prélat si méritant, et si éclairé. Il n'eut fini son discours que fort tard, ce qui est cause que l'on se retira presque au complet. Des ecclésiastiques choisis par les Recteurs de l'Hospital firent les stations devant le St Sacrement toute la nuit.

Le huitième de Septembre fut dite la messe par Mgr notre grand Preslat qui avait assisté à None. Le Seigneur de céans était accompagné du Sgr Doyen comme grand assistant. A l'Elévation du St Sacrement de ladite messe s'est faite la décharge de mousquetterie du corps de garde posé devant l'église, comme c'est la coutume pour les Elévations de toutes les grandes messes.

A deux heures furent dites les Vespres et à la fin de Complies le Sieur Descombes, chanoine, montait en chaire et prononçait un panégyrique à l'honneur de la Vierge, après lequel discours la plupart du peuple se retira pour entendre la représentation d'une tragédie sous le nom d'*Absalon*, faite par les Barnabites, et pour laquelle on peut évaluer eux avoir perçu environ 300 florins. Le Salut

fut donné comme à l'ordinaire, mais la procession qui se faisait ce jour huitième fut renvoyée au lendemain.

Et pour finir, je ne dois oublier le soin qu'a eu le Sr Descostes collonel de Ville qui a fait faire la garde aux quatre portes de la Ville pendant le dit Jubilé et devant l'Eglise de Céans. Comme avait eu soin le Sr Bourgeois à orner les porches de l'Eglise de céans, sur l'une desquelles était un riche tapis de Turquie avec les tableaux de Sa Sainteté aujourd'hui siégeant à Rome et de leurs Altesses Royales. Les entrées des portes de l'église étaient ornées de buis, lauriers et ny avait aucune partie de l'église ny pillier qui ne fut couvert de tapisseries avec tableaux, tous les autels fort bien couverts, ce qui a excité une plus grande dévotion du peuple qu'au dernier Pardon, et que davantage de personnes ont communié et que les aumosnes ont été plus grandes. Dieu veuille par sa sainte grâce que nous fassions l'autre Jubilé future avec autant de proulfit et édification du peuple comme celui cy. Ainsi soit-il. »

« Rolle de la despense faite aux Pardons de la Collégiale d'Annessy l'année 1668, à laquelle despense l'hospital doit estre par moitié. »

Nous résumons brièvement ce mémoire en 52 articles, ne conservant que les détails les plus intéressants:

« La veille de l'Assomption, pour 3 livres de poudre à distribuer aux soldats, au nombre de dix, qui ont fait diverses descharges au Clocher, à l'Exposition de l'Estendart ..... 3 fl.
Pour les faire boire et manger ..... 7 fl.
Pour avoir fait bastonnader l'Estendart .... 1 fl. 8 s.
Suit l'acquis de chevrons, liteaux, cerceaux, fer. Du 30 Août au 6 Sept., ainsi que du 21 au 25 Août, 19 journées de charpentiers 25 fl.
Pour pesses (sapins) et buis devant l'église.. 6 fl. 11 s.
Pour faire peindre les Armes de Sa Sainteté et de leurs Altesses Royales ..... 3 fl.
Pour le dressoir, là où a reposé le St St .... 5 fl.
Impressions de 500 copies du Jubilé ..... 20 fl.
Pour avoir escript six vingt lettres et fait autant de paquets cachetés à la cire.... 3 fl.

17 liv. de poudre pour les soldats et chandelles de suif pour le corps de garde	22 fl.	
Pour ceux qui ont gardé le paradis (reposoir) pendant la nuit	4 fl.	
Pour les collations des prédicateurs	17 fl.	
Pour les musiciens	31 fl.	
Pour les manigliers et sonneurs	25 fl.	
Pour 200 grandes hosties	1 fl.	
Pour 15.000 petites hosties	26 fl.	
Sommes trouvées dans les troncs.....	743 fl.	8 s.
Total des dépenses	477 fl.	7 s.

Reste à partager 268 fl. entre les Chapistres et l'Hospital.

Dans sa réunion du 17 Sept. le Chapître met cette note: « Attendu qu'il n'est pas arrivé de grandes offrandes dans les troncs pendant le Jubilé, le Chapître a délibéré qu'aux autres pardons à l'advenir seront faits quatre grands troncs, lesquels seront mis hors l'église et lesquels seront gardés par des petits enfants, lequels crieront de temps en temps: « Arrivez pour gagner le Jubilé ».

VISITE DE L'EVÊQUE AUX CHANOINES. UNE INNOVATION QUI N'EST PAS LA BIENVENUE.

Le 21 Déc. 1673, a été ordonné à moi Secrétaire d'escrire à leurs Alt. Royales pour leur demander une lettre de cachet à Mgr le Rme Evêque. afin de l'obliger à ne rien innover dans la visite qu'il doit faire dans l'Eglise de céans.

Teneur de la lettre à S. A. R.:

« Monseigneur, la généreuse protection que tous Messeigneurs les prédécesseurs de V. A. R. de glorieuse et triomphante mémoire ont donné dans toutes les rencontres au Clergé de l'Eglise Catholique de votre Ville d'Annecy nous rend très persuadés que V. A. R. ne dédaignera pas les imiter dans leur bonté et générosité pour lui. C'est dans cette pensée Mgr, que, sur la déclaration qu'a faite Mgr l'Evêque de Genève de vouloir visiter chacun de nous, qui composons ce corps, dans nos chambres d'habitation, contre la pratique de tous ceux qui l'ont devancé dans la chaire épiscopale de ce Diocèse et particulièrement du

grand St François de Sales, dont la conduite véritablement pastorale doit, ce semble, servir de modèle et d'exemple à ceux qui le suivront dans cette dignité, Nous avons pris la liberté de nous adresser à V. A. R. pour la prier d'empêcher par son autorité souveraine l'altération des privilèges que la magnificence et la piété des anciens Comtes de Genève et des Sérénissimes Ducs d Nemours auxquels elle succède à notre égard, etc... »

Teneur de la lettre à Madame Royale:

... « Votre Altesse Royale est engagée par la promesse qu'elle nous fit lorsque nous eumes l'honneur de lui faire la révérence en cette ville et par les cendres des Princes et des Princesses dont elle descend, lesquelles reposent dans notre église et semblent parler incessamment à Elle. » ...

L'Evêque de Genève n'attendit pas les lettres de cachet pour commencer sa visite annoncée et la situation s'aggrava, comme le témoigne la lettre suivante du 4 janv., adressée à leurs Altesses par les Chanoines:

Du 4 Janv. 1674,

« Nous nous jetons de nouveau aux pieds de Vos A. R. et ce qui nous y contraint plus fortement est que notre Prélat a suspendu des fonctions ecclésiastiques quatre de nos confrères, sur le seul refus qu'ils ont fait de se laisser visiter par luy dans leur chambre d'habitation, ce qu'ils ont fait, parce que cette entreprise était contraire à la pratique de tous les siècles, aussi bien qu'aux Saints Canons et aux lois de l'Eglise, laquelle suspension est cependant cause que la Majesté de Dieu n'a pas été louée chez nous pendant ces festes passées, avec la même décence qu'elle l'était autrefois, au grand scandale de toute la ville et nobstant un notable préjudice des âmes de nos paroissiens. » ...

Abolition d'une coutume appelée Régales ou Bonnets. — « Le Chapître a délibéré que les vicaires nouveaux reçus dans les paroisses dépendant de Notre-Dame ne donneraient plus à l'advenir aucune des gratifications appelées Bonnets, que l'on avait cy-devant coutume de donner aux RR. SS. Ouvrier, Cererier, promoteur de céans, et ce, pour être établie la dite coutume longtemps après l'érection du dit Chapître, de Régale ou Bonnet. »

ELOGE DE RD JH DE SALES, DOYEN DU CHAPITRE COLLÉGIAL. — Du 29 Août 1675. « Le Rd Sgr Joseph de Sales de Richemont, très digne neveu de St François de Sales et Doyen de céans, est décédé à 5 h. 1/2 après midi.

Cet illustre ecclésiastique avait été auparavant Chanoine de la Cathédrale de Genève, et avait mené une vie d'autant plus prétieuse devant Dieu qu'elle avait été cachée aux yeux des hommes; son humilité était si grande qu'il se défiait en toutes choses de ses propres lumières et jamais avait été si anéanti à ses yeux qu'il l'était. Sa maladie seule le fit reconnaître pour ce qu'il était et Dieu permit que cet homme, qui avait paru toute sa vie très simple, fut reconnu pour très savant. Pendant le temps qu'il fut au lit de mort, il citait St Paul à tout propos et si juste au sujet dont on parlait que l'on vit bien qu'il n'était pas ignorant dans ce livre divin. Enfin, après avoir donné des marques bien fortes de toutes les vertus chrétiennes et particulièrement de sa profonde humilité autant dans son testament par lequel il ordonna que son corps fut enterré parmi les pauvres du cimetière de St Maurice, comme dans son lit où il fit preuve de ses sentiments si tendres pour Dieu qu'il est impossible de les exprimer, étant dans un jugement sain et encore sa bienheureuse âme alla joindre celle de son Saint Oncle dans le Ciel et faudrait un volume pour écrire ce que j'ai remarqué dans la mort de ce saint homme. »

XXI. JACQUES DE NEMOURS (1675-77).

Du 31 Août. « A été élu d'une commune voix, par manière d'inspiration, Mre Jacques de Nemours, Abbé de St Rambert, fils naturel de Henry de Savoye, Duc de Genevois-Nemours et Aumale, aïeul de S. M. R. Marie Jeanne Baptiste de Savoye heureusement régnante en ce pays. Il présida le service funèbre que nous relatons ci-après.

Nommé Aumônier de S. A. R. en 1677, il mourut le 26 Août 1679.

SERVICE SOLENNEL FAIT CÉANS POUR LE REPOS DE L'AME DE S. A. R. CHARLES EMMANUEL SECOND.

Du 19 Sept. 1675. « Ledit jour ont été faites les cérémonies funèbres pour la mort de feu S. A. R. Charles Em-

manuel Second, Duc de Savoie, Prince de Piedmont, Roi de Chypre, de glorieuse mémoire.

Hier à midy la pompe commença par le son lugubre de toutes les cloches de céans qui continua un long espace de temps. Ensuite de quoy l'on sonna les mêmes cloches à coups distingués et séparés que l'on appelle des lamentations.

A sept heures du soir la solennité recommença et continua de la même manière, comme encor aujourd'hui à 5 h. et à 8 h. du matin. Tout le monde s'étant assemblé à ce dernier coup descendit dans cette église dont le Sancta Sanctorum (chœur) était tendu depuis le haut des voutes de grands tapis de velours noirs, chargés des armes de Savoye en broderies d'or et d'argent; le reste du chœur était tendu depuis le bas des voutes d'autres étoffes noires chargées des mesmes armes peintes sur du carton doré et argenté, suivant les esmaux des escus lesquels étaient ensommés de la Couronne Royale, ornés du Collier de l'Ordre et supportés par deux lyons, le tout doré et argenté.

Dans chaque forme (stalle) il y avait un écusson représentant les alliances de la Royale Maison de Savoye en broderies d'or et d'argent, et au dessus étaient les armoiries de tous les royaumes, principautés, duchés, marquisats, comtés, baronnies et seigneuries appartenant à la Couronne de Savoye.

Sur le maître autel étaient posés les grands chandeliers d'argent avec six grands cierges de cire blanche chargés des armes de S. A. R. avec tous les ornements dorés et argentés et une grande Croix d'argent au milieu; il y avait de même six petits chandeliers d'argent sur les crédences avec leurs cierges armoyés de même.

Tout autour du chœur, au dessus des formes, régnait un rang de flambeaux et au milieu d'iceluy était posée, sur une base de 4 pieds de haut, la chapelle ardente. C'était un corps d'architecture de figure octogone, ayant aux 4 principales faces, quatre portiques, et au dessus un grand dôme avec tous ses ornements qui consistaient en statues, portraits du prince défunt, supportés par des Anges de bois chantournés et autres; la hauteur dudit corps d'architecture s'en allait presque jusqu'à la voute, et était parfaitement bien entendu pour porter quantité de luminaires.

Le bas à côté des portiques et des autres porteaux étaient peintes de squelettes tenant diverses portures et le reste des divers symboles, géroglyphes, emblèmes, devises, trophées d'armes et de morts.

Tout au sommet de cette machine était posée une cousonne royale surmontée d'une Croix trefflée; six cents cierges ou environ de cire blanche couvraient ce corps d'architecture et trente-six chandeliers d'argent étaient posés sur la base d'iceluy avec des grands cierges de même chargés des armes de la dite A. R. Toutes les fenestres étaient fermées, ce qui faisait que cette grande lumière estait rendue extraordinairement; la chaleur qui l'accompagnait était si grande que l'on fut contraint de donner de l'air au chœur par le dessus de la voute d'iceluy.

Le devant du Jubé aussi bien que tous les piliers de l'église était tendu de noir depuis les voutes en bas, et chargés des armes de S. A. R. toutes dorées et argentées.

Sur la porte du chœur pendait un sonnet écrit de blanc sur un fond noir revenant à la cérémonie.

Tout le reste de l'église était tendu d'un lais d'étoffe noire chargé trois fois plus vide que plein des armes de S. A. R. ou des alliances de la maison de Savoie sur du carton doré et argenté.

Tous les autels étaient de mesme couverts et parés de noir et celui de Notre-Dame de Liesse portait six chandeliers d'argent avec leurs cierges chargés de leurs armoiries.

Autour du tombeau des Princes de Nemours, lequel était couvert d'un grand drap de velours noir croisé d'argent, enrichi de huit grands écussons en broderie d'or et argent et bordé d'hermine, étaient quatre grands chandeliers avec quatre grands flambeaux chargés des armes de la Royale Maison de Savoie.

Le devant du portail de l'église était de mesme paré de noir avec les armes du Prince défunt et au dessus pendait une inscription latine écrite en blanc sur un fond noir, convenable à la cérémonie.

L'Office étant prêt à commencer, Monseigneur, lequel à cause d'un rume n'avait pu officier, se rendit au Sancta Sanctorum, dans une place parée de velours noir qui lui avait été préparée avec un prie-Dieu de mesme tout près du tombeau des Princes.

MM. les Chanoines de la Cathédrale qui avaient été invités d'y assister y vinrent en soutane et manteau et prirent place dans les hautes formes au côté droit.

Les RR. SS. de céans prirent leur place aux hautes formes au côté gauche et MM. de Ville et de la Justice dans leurs places ordinaires. Les basses formes étaient remplies par les personnes de qualité et par les autres plus considérables de la Ville et le peuple resta dans la nef.

Ensuite la Grand Messe a été chantée par le Rd Sr Chantre Officiant, à la place du Rd Sgr Doyen, le doyenné vacant. La grand messe chantée, les quatre chantres qui étaient placés deux en haut et deux en bas de la chapelle ardente chantèrent chacun leurs répons, commençant par celui qui était à droite au bas de la chapelle ardente du côté de la porte du chœur, puis par celui qui était à gauche en haut de la chapelle, ensuite par celuy qui était à gauche du bas, finissant par celuy qui était à droite en haut. Tous lesdits Chantres, après avoir dit *Pater noster* donnaient de l'eau bénite et ensuite encensaient la représentation du corps du Prince qui était dans la dite chapelle ardente aux quatre portiques d'icelle, et puis disaient une oraison pour le repos de l'âme d'iceluy. Pendant tout ce temps, l'Officiant était assis entre les deux chantres qui étaient au bas de la chapelle ardente.

Cela fait, le *Libera me* fut chanté par deux chœurs de musique composé des chantres de céans et de la Cathédrale. Après le *Libera* et la *Collecte* qui fut chantée par l'Officiant, tout le monde se rendit à la nef dans les places qui lui étaient destinées, et la pompe funèbre se termina par un éloge du Prince défunt, qui fut prononcé pendant une heure et demy par Rd Mre Philibert Amé Machet, Maître ès-Arts et en Théologie, Chanoine et Secrétaire de céans; après quoy, chacun se retira au son lugubre de toutes les cloches de cette église.

A été accordé mandat de deux ducatons au Rd Mᵉ de Musique pour les régales, occasion dudit service et mandat de 161 florins pour les cierges à Sr Duchosal.

A été ordonné au Rd Secrétaire d'écrire à Mme Royale au sujet du service solennel fait ce jourd'hui. »

Du 6 oct. 1675. Le Rd Sacristian a proposé que MM. les Nobles Syndics seraient venus le prier de demander au

Clergé, à leur nom, de faire sonner les cloches de céans de la mesme manière qu'elles avaient été sonnées la veille et le jour du Service Solennel fait céans pour feu S. A. R. afin d'advertir le monde pour assister à celui qu'ils feront faire demain pour le repos de l'âme du même Prince dans l'Eglise St Maurice. Le Chapître a très volontiers accordé la permission; délibéré que les anciens Chanoines assisteront et serviront Mgr l'Evêque Officiant dans ledit service et que les mesmes cérémonies y seront observées qui ont été observées céans.

Le 1er Oct. a été ordonné au Rd Soubsacristain de céans de prêter l'argenterie de céans et les draps noirs tant de velours qu'autres à MM. de Ville à condition qu'il remettra le tout à quelqu'un des nobles syndics.

Jubilé d'Innocent xi. — Du 29 May 1677. « Le Rme Sgr Evêque de ce Diocèse ayant fait demander le consentement du Chapître pour faire faire deux catéchismes par jour pendant les 15 jours prochains, à l'heure de midy et demy, l'un dans cette Eglise et l'autre dans celle de St Maurice, pour l'instruction de la Jeunesse, occasion du Jubilé Universel accordé par N. S. P. le Pape Innocent XI, qui doit commencer au bout de la dite quinzaine, sous l'offre de payer ceux qui sonneront la cloche pour le signal desdits catéchismes;

A été délibéré que le Rd Sr Chanoine Decouz remerciera S. Grandeur de la part du Chapître du soin qu'il prend de l'instruction des brebis commises à notre conduite et lui témoignera que c'est avec beaucoup de satisfaction que notre Compagnie consent à la dite proposition, et que partant, elle ne doit point se mettre en peine du payement des sonneurs, étant la moindre des choses que le Chapître voudrait faire pour seconder le zèle et les pieuses intentions de ce Prélat. »

Du 1er juin. « Ont été commis les RR. SS. Chanoines Amblet et Decoux pour faire visite de civilité au Sgr Abbé de la Perrouze, au Rd P. Delacombe, Barnabite et à MM. de la Mission, tous Missionnaires de Mgr le Rme pour instruire et édifier le peuple de cette Ville, occasion du Jubilé prochain et les remervier de la part du Chapître du soin

qu'ils se donnent pour le salut d'une paroisse soumise à sa conduite. »

XXII. — François CARRON de St THOMAS (1677-80).

Elu Doyen de Notre-Dame le 26 Août 1677, il en prit possession le 19 Mai 1678 et démissionna le 24 Fév. 1680.

Mort de Mgr Charles Auguste de Sales. — « Le 7e Février 1660, Mgr Ch.-A. de Sales, sur les 4 h. du matin, a rendu l'âme à son Créateur en son palais de Tréson. Dieu ait miséricorde de son âme. Il a été regretté d'un chacun par sa grande vertu, sa prudence et sa doctrine... » (1 G. 59, fol. 6).

XXIII. — Claude de MARESTE de LUCEY (1680-86).

Né à Chanaz; Chan. de Genève, fut élu Doyen de Notre-Dame le 22 Janv. 1680. Nous verrons plus loin l'éloge que l'on fit de lui, après sa mort.

Les Grands Pardons de 1682 ne présentent que peu de particularité. « L'Exposition du St Sacrement se fit dans la Chapelle de N.-Dame de Liesse qui avait été ornée, n'y ayant point d'autre lieu propre pour le reposer, les tribunes étant empeschées par les orgues. » ...« Sur le soir, MM. de Ville ont mis un Corps de Garde devant l'Eglise, à la porte de l'Hospital et à toutes les portes de la Ville afin d'empescher les désordres qui pourraient arriver. » « Les confesseurs ont confessé une bonne partie de la nuit dans toutes les églises et le Provincial des Capucins nous a fourni un grand nombre de confesseurs. » ...« Une Histoire fut représentée par les Barnabites (soit le Collège) à St-Mauris où tout le peuple était assemblé. » ...« A la procession finalle, Mgr nostre Evesque, vrai modèle de piété, marchait le premier, suivi de plus de 60 ecclésiastiques et plusieurs personnes de qualité, tous le flambeau à la main. Les MM. de Ville qui ont bien voulu donner des marques de leur piété, ont fait mettre en armes plusieurs notables bourgeois qui faisaient aile, et une agréable mousquetterie par tous les coins où le St St passait, de sorte que dès longtemps il ne s'était vu une si belle procession. » ...« Il y a eu 15.000 communions dans l'Eglise

de céans, sans compter ceux qui ont communé en toutes les autres. » ...« Les recettes furent de 1.000 fl. un sol et les dépenses de 624 fl. 7 sols, de la quelle somme ont resté 190 fl. pour réparations de l'Eglise et autant aux pauvres de l'Hospital. »

LE MARIAGE DE VICTOR AMÉDÉE II, en 1684, avec Mlle Anne-Marie-Henriette de France, fille de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, amena à Chambéry le Doyen de la Collégiale assisté du Chan. Machet. Le 7 mars, on leur vote un mandat de 48 flor. pour leur séjour de 8 jours dans cette ville, avec chevaux et valets. Le 4 mai, « sur proposition du Rd Doyen que S. A. R. étant à Chambéry pour ratifier et consommer son mariage, seront députés les deux mesmes personnes pour faire la révérence à LL. AA. RR. dont mariage a lieu le 7 may. »

UN VOYAGE A LA COUR DE FRANCE est accordé le 10 juill. 1684, au Chan. Decoux, obligé de joindre à Paris le Rme Evesque de Genève, lequel le souhaitait fort auprès de sa personne, pendant le séjour qu'il doit faire à la Cour, pour les intérêts de son Eglise et la Religion. »

LE MARQUIS DE ST MAURICE, « Commandant général deça les Monts, arrivé nouvellement en notre Ville, recevra demain 25 oct. 1684, la visite en corps de notre Chapitre. »

UN BEAU ET RICHE ORNEMENT D'EGLISE est offert, en mai 1686, par Madame Royale au Chapitre qui la remercie par lettre.

LA MORT DE RD DE LUCEY, Doyen de N.-Dame arrivée le 9 déc., une 1/2 heure après minuit, le Secrétaire écrit qu'il fut « un ecclésiastique distingué par l'éclat de sa naissance et les belles qualités de corps et d'esprit, et particulièrement une haute prudence, une douceur et une affabilité extraordinaire, une piété et une modestie exemplaire, une patience inimitable dans les afflictions telle que nous l'avons vu dans cette longue maladie d'une année avec tumeur au cerveau qui vient de terminer sa vie, si heureusement pour lui et si funestment pour cette Compagnie »,

« et partant qu'il s'agit de lui nommer un successeur pour soutenir l'éclat et le lustre que le Rd Sgr de Lucey lui avait ajouté sont quatre prétendants: de Bertrand de Chamosset, Prévost d'Aiguebelle et trois chanoines de St Pierre, de Roget neveu de notre Prélat, de Chateauneuf et de Regard de Sales;

« a été élu d'une commune voix et par une inspiration extraordinaire du St Esprit: Rd Sgr Isidore de Roget, dont la naissance, la vertu et le mérite sont généralement reconnus. »

XXIV. — Isidore de ROGET de CHOLEX (1686-1708).

Né à Bonneville; pr. en 1662; neveu de Mgr d'Arenthon, il lui succéda au Chapitre de la Cath. en 1661; curé de Gex, de Serraval, d'Ayse, fut élu Doyen de N.-D. le 13 déc. 1686 et mourut le 17 mai 1708.

On voit dans la petite nef de droite de l'Eglise actuelle Notre-Dame, incrustée dans un pilier, une pierre portant les armoiries de la famille de Roget. Elle rappelle assurément le lieu de sépulture de ce vénéré Doyen. Il fut enterré sous la même pierre que son prédécesseur et ami, Rd de Mareste. (Armorial).

Il présida les Grands Pardons de 1689, 1696, 1703, assista aux funérailles de Mgr d'Arenthon en juillet 1695 et à l'arrivée de son successeur, Mgr de Bernex.

Les Grands Pardons de 1689 furent honorés de la présence de « MM. de la Musique de Bellay, Chambéry et nullement de celle de la Cathédrale. » ...« L'Exposition du St St continue d'être faite à l'autel N.-Dame de Liesse... Les Confesseurs confessent toute la nuit... « Le 9 sept. Mgr d'Arenthon préside la Procession à laquelle est chantée un très beau motet en musique accompagné d'une admirable symphonie par les musiciens de Bellay, Chambéry et des nostres, le tout de la composition du S. Viennet notre Maistre de Musique qui l'a composé à dessein comme aussi toute celle qu'il a fait chanter pendant le temps du Jubilé où il a eu l'applaudissement d'un chacun.

« Les offrandes ont été de 714 fl. et les dépenses de 614 fl. »

UNE SÉPULTURE A N.-DAME DE LIESSE. — « Le 29 nov. 1689 est décédé à Sevrier le prieur, Rd J. Puthod, Chan. et Sacristain; son corps apporté et reposé en l'Eglise des Annonciades a été ensépulturé dans notre Eglise N.-Dame, après les Vespres, dans le Chœur, le 30 Nov. »

A la première réunion du Chapître qui suit, « il a été délibéré que quand on fera quelques sépultures dans notre Eglise, des SS. Doyen, Chan. ou Prestres d'H., tout ce qui se trouvera sur la bière, comme Aumus, Livre et Bonnet, sera au Soubsacristain de céans; quant à l'Aumus, il sera permis aux héritiers de le prendre en donnant un ducaton au Soubsacristain, et quant au linceul, il restera à la Sacristie. Au cas qu'il y eut une épée à la sépulture d'un gentilhomme, elle sera aussi au Soubsacristain. »

« De plus a été ordonné, qu'en même temps qu'il y aura un du Corps décédé de céans, tant Chan. que Pr. d'H., l'on sonnera comme pour le Sgr Doyen, excepté les deux petites cloches qui ne se sonnent que pour les Princes et pour les Sgrs Doyens. »

LA MORT DE MGR D'ARENTHON, survenue le 4 Juill. à Abondance, lors d'une visite pastorale, produisit une grande émotion au Chapître où le Vénéré Prélat était très estimé.

LES GRANDS PARDONS DE 1696 déterminent le Chapitre à faire venir en Juill. l'organiste parisien Ruymnoix « pour jouer de l'orgue et faire chanter les Enfants de Chœur »... A la procession finale, une excellente symphonie composée par le M^e^ de Musique de St Pierre est chantée par les deux Corps de Musique de la Cathédrale et de la Collégiale. »

LA NOMINATION DE MGR DE BERNEX fut connue à Annecy le 9 May, et aussitôt le Chapître donne ordre à son Secrétaire de lui envoyer une lettre de félicitations.

Quelques jours après, on délibère que, « si MM. les Vicaires Généraux de l'Evêché de Genève invitent notre Corps à se trouver au *Te Deum* que l'on chantera en réjouissance de la promotion de M. de Bernex au dit Evêché, il s'y rendra à l'heure indiquée; que si, au contraire, le Chapître de N.-Dame est invité par le Chapître de l'Eglise Cathédrale, il ne s'y rendra point, ne le reconnaissant nul-

EGLISE NOTRE-DAME ET SON CLOCHER

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME

lement pour son supérieur, mais il fera chanter le *Te Deum* dans notre Eglise avec toute la solennité possible. »

LES GRANDS PARDONS DE 1703 furent organisés avec le minimum de dépenses. « Le Chapitre ne voulant pas faire de dépenses considérables pour les Musiciens a néanmoins déclaré que, s'il venait 2 ou 3 musiciens étrangers, on les nourrirait sans néanmoins les défrayer de leur voyage. »

Il faut se souvenir que les guerres de Louis XIV avaient amené la dépréciation de l'argent. C'est ainsi que le Rd Trésorier représentait en 1701 que « personne ne payait ses dettes à cause du rabais des monnaies et qu'on était dans l'obligation de prendre les louis d'or neufs pour 28 fl. la pièce. »

« Après avoir paré la Chapelle Notre-Dame de Liesse, tapissé et orné tout le dedans de l'Eglise, on a fait au dehors un magnifique portail à 3 faces et 3 portes revêtu de buis, sur lequel portail ont été placés les Armoiries du Pape régnant, au milieu; celles du Fondateur à droite et celles du Prince à gauche. » ...Mgr l'Evesque est monté en chaire pour faire l'ouverture du Jubilé par un excellent discours où il a puisé toute la doctrine des Indulgences. »... « Les RR. PP. Capucins tenant icy leur Chapître Provincial ont fourni 50 confesseurs qui ont confessé jour et nuit. »... « Le 8^{e} de Sept., Mgr nous a fait l'honneur de chanter pontificalement la Grand Messe... Il a aussi porté le St Sacrement à la Procession de Clôture... »

« Le reste de la dernière journée a été rempli par la Tragédie que les PP. Barnabites ont fait jouer par leurs Ecoliers sur le cimetière de St Maurice. »

Comme la communion n'est pas une des conditions nécessaires pour gagner le Jubilé, on a averti que des Confesseurs enttendraient les confessions jusques à minuit du dernier jour. »

CONCLUSION. — « Il est venu à ces Grands Pardons un concours si nombreux de personnes de tous états et conditions que les plus anciens de la Ville avouaient n'en avoir jamais vu un pareil dans la même conjoncture et tout s'y est passé avec tant de piété et d'édificaion que l'on a conté jusques au nombre d'environ 16.000 communions dans

nostre Eglise et le nombre d'environ 3.000 dans les autres Eglises de la Ville, sans y comprendre les Prestres et les Religieux, et peut-être encore 2.000 personnes qui n'ont pas communié, soit pour n'avoir pu se confesser pendant les 3 jours, à cause de la foule, soit pour s'être confessé après avoir mangé. » Recettes: 1.443 fl.

L'OCCUPATION DE LA SAVOIE PAR LES FRANÇAIS, en 1703, créa beaucoup de difficultés au Chapître; nous allons les résumer en quelques pages.

En Nov. 1700, Louis XIV déclarait son petit-fils roi d'Espagne et faisait alliance avec le Duc de Savoie contre l'Espagne et l'Italie. Dans le courant de 1703, la Savoie abandonne l'alliance française et entre avec l'Angleterre dans une nouvelle coalition formée contre Louis XIV. Ce dernier envahit la Savoie et cette occupation allait durer dix ans.

Le 15 Sept. 1703, le maréchal de Tessé entrait dans Chambéry et le 16 Oct., « le Chapître Notre-Dame enjoint à son Secrétaire de faire une lettre de civilité à M. le Marquis de Sales sur sa promotion à la charge de gouverneur que S. A. R. vient de lui donner à l'occasion de la guerre qui vient d'être déclarée entre la France et la Savoie. »

Le 20 Oct., on lui expédie la lettre suivante: « Monsieur, Notre Compagnie a pris trop de part au digne choix que S. A. R. notre bon Souverain vient de faire de votre Illustre personne comme Commandant Général en Savoie pour ne pas vous en témoigner sa parfaite joie... Nous osons nous flatter que, dans cette élévation dont nous bénissons le Ciel, vous voudrez bien nous continuer l'honneur de votre bienveillance... »

DES MESURES DE PRUDENCE sont immédiatement prises « pour mettre les bleds à couvert des accidents, de cette guerre naissante. Le Cererier écrira à tous les dixmiers de battre incessament et d'apporter les bleds qu'ils doivent dans le grenier du Chapître. »

Le 13 Déc., « sur la demande faite au Chapître de la part des Officiers des Troupes de S. A. R. de Savoie de donner une désignation des bleds dudit Chapître, il a été enjoint au Secrétaire de dresser la désignation avec toutes

les charges à distraire dans le partage qui se doit faire de ces bleds entre tous ceux du Corps, afin que, s'ils persistent à nous en demander pour la subsistance de leurs troupes, on soit en état de leur faire voir que, dans la très petite récolte qu'on a fait, il ne nous reste, toutes charges levées, que ce qui nous est nécessaire pour notre subsistance et celle de nos domestiques. Si néanmoins, le service de S. A. R. le demande, il est délibéré que le Sgr Doyen donnera 2 coupes de bled, chaque Chanoine une coupe, le tout librement. »

Les troupes de Savoie essayèrent d'opposer une résistance à l'entrée des Français dans notre ville comme le prouve la « *Courte relation du siège d'Annessi arrivé le* 14^e^ *du courant Décembre* 1703 » et inséré dans les Reg. Capitulaires.

« — Trois Régiments composés de la milice du Genevois, du Faucigny et de Tarentaise avec une cinquantaine de cavaliers, le tout faisant environ 1.200 hommes, étant venu s'emparer d'Annessi, dans le dessein de s'y défendre, les Français en ayant été avertis, vinrent peu de jours après au nombre de 400 hommes tant Infanterie que Dragons, se jetter dans le Faubourg du Sépulchre où ils demeurèrent 24 heures pendant lesquelles il y eut grand feu de mousquetterie entre les deux parties, sans que néanmoins il n'y eut que 5 ou 6 soldats tués et autant de blessés tant de part que d'autre, mais un secours d'environ 3.000 hommes avec de l'Artillerie étant venu le lendemain aux assiégeants, nos milices prévoyant qu'elles ne pourraient pas résister au canon, prirent le parti de se retirer sans bruit par la porte de la Perrière, et un de leurs Officiers ayant emporté avec lui la clef de la porte (du Sépulchre) braquèrent leurs canons et en firent quelques décharges pour faire brèche, ce qui jetta la Bourgeoisie dans la consternation croyant que la Ville allait être pillée; mais Mgr de Genève et MM. les Syndics de la Ville, étant allé au devant de M. de Vallière pour implorer sa clémence, un Commandant leur promit qu'il n'arriverait aucun désordre dans la Ville, et que, sachant que la Bourgeoisie ne s'était pas mise sous les armes, il avait défendu le pillage à ses troupes, en sorte qu'il n'y eut que le Faubourg du Sépulchre que l'on ne peut empêcher d'être pillé. »

LES FRANÇAIS EN VEULENT A NOS CLOCHES. — Du 16 Déc. « Les Officiers de l'Artillerie s'étant présenté devant notre Eglise à la tête de 20 Grenadiers dans le dessein de s'emparer de toutes nos cloches sur lesquelles ils prétendaient avoir droit, pour avoir le jour précédent été forcés de faire brèche à la porte du Sépulchre par quelques volées de canons, le Chapître s'assembla incontinent, et ayant obtenu de ces mesmes Officiers le temps de délibérer sur une affaire de cette importance, et mesme la liberté de recourir aux Généraux, députa les RR. Doyen, Sacristain, Dherens, Coppier, Chardon, Fleury, pour aller, sur le champ, représenter à M. de Vallière, Gouverneur du Païs qui vivait en Ville, des raisons qui favorisaient notre cause, ce qui en mesme temps rendait nulle celle de MM. les Officiers de l'Artillerie. Mais, M. de Vallière ayant répondu que s'en étant pas le maître, ni mesme les Officiers d'Artillerie il fallait en écrire en Cour où nos raisons seraient peut-être écoutées favorablement; et députer incessament à M. le Mareschal de Tessé et à M. le Duc de la Feuillade à Chambéry. Le Chapître s'étant rassemblé députa les RR. Chanoines Chardon et Delagrange pour aller demander la protection de ces Généraux pour la conservation de nos Cloches et de toutes celles de la Ville, en leur représentant, 1° que la Ville d'Annessi étant sous la domination du Roy, on devait y avoir laissé une garnison française pour la garder, les Bourgeois ne pouvant ni ne devant le faire; 2° que les troupes de S. A. R., savoir les Régiments de milice du Genevois et de Tarentaise, s'étant venu emparer de la Ville, et s'étant mise en état de la défendre, la Bourgeoisie ne se mit nullement sous les armes ; 3° que les assiégés s'étant retirés par la Porte Perrière, un de leurs officiers emporta à dessein les clefs de la Porte du Sépulchre, ce qui fut la cause du délay que l'on apporta à ouvrir la dite porte dont il fallut arracher les serrures; 4° qu'avant que l'on tira le canon, on avait désiré battre la chamade dans la ville et ouvert la Porte de Bœuf; 5° que dans le temps qu'on commença à tirer le canon, M. de Marsilly était déjà entré dans la Ville avec son Régiment par la Porte de Bœuf. »

Le 27 Déc., les RR. Chardon et Delagrange rendent conte au Chapître de leur députation à M. le Mareschal de

Tassé qu'ils ont trouvé à Rumilly, et à M. le Duc de la Feuillade qui était à Chambéry; ils ont fait le récit des honnêtetés avec lesquelles ces généraux les ont reçus et leur ont promis leur protection en tout et auprès de M. le Duc Dumesne pour la conservation de nos cloches. »

UN PEU DE RESPECT HUMAIN. — « Le 10 Fév. 1704, le Chapître convoqué sur ce que MM. de Ville ont fait dire qu'ils ne voulaient pas qu'on fit le service de fondation de nos Princes, à l'instance des Tireurs, à cause du changement de domination, et a délibéré que le changement de Domination ne devait pas empêcher les prières pour les Princes et on ne laissera pas de faire la dite fondation et les prières accoutumées pour nos Princes défunts. »

« Le 11 Fév. a été fait le Service de Fondation de nos Princes sans que MM. les Syndics Prosper Ribiollet, Jh Bouvard, Amblet et Jh Truchet y ayent voulu assister, ni faire fournir le luminaire accoutumé, mais les trois Roys y ont assisté. »

RÉPARATIONS. — L'occupation française n'empêcha point la Collégiale de continuer les réparations en cours.

« En Fév. 1704, il est délibéré qu'on fera venir le tableau de St Antoine par voye de Genève et par le canal de M. Fatiot. » (Le Mont-Cenis était alors occupé par les Français et la poste entre l'Italie et Genève était détournée par le Grand St Bernard.)

« Le 10 Mars, on vote un mandat de 3 louis d'or et demi pour le payement du tableau de St Antoine qui vient d'arriver, et c'est par l'ordre du Sr l'Ange, neveu de Mme Catan. » On vote en outre 24 fl. au sculpteur Charvey, pour mettre en couleur, vernisser et ajouter quelques pièces au rétable de l'autel St Antoine. »

NOUVEAUX IMPOTS. « Le 29 juin 1707, a été convoquée par Mgr le Rme Evesque et tenue dans son palais une assemblée du Clergé au sujet de l'imposition que MM. de Ville prétendent faire sur le Clergé des bleds que M. le Comte de Madani demande à la Ville; a été conclu qu'il ne fallait recevoir aucune taxe portant atteinte aux immunités ecclésiastiques, mais que, pour le soulagement du pauvre peuple qui se trouvait chargé de payer incessament au Roy

500 quintaux de froment, les Corps ecclésiastiques en fourniraient de gré à gré et par charité, chacun une certaine quantité, savoir le Chapître Cathédral 28 quintaux, celuy de N.-Dame 38, ainsi des autres. »

« Le 1er Juillet, on vote 2 flor. pour faire porter dans les Magasins du Roy les 38 quintaux de bled que le Chapître a donné pour le soulagement du public. »

« Le 25 Avr. 1709, Rd Fleury est député du Clergé auprès du Mareschal du Villars au sujet des fourrages qu'il voulait imposer au Clergé. »

MAUVAIS TRAITEMENTS. — « Le 16 may 1709, ayant été représenté que le Sr Peysard et sa femme avaient fait maltraiter le Sr André habilité de céans, chez lui, par des hommes de guerre, le Chapitre en fera les poursuites en justice. »

IMPOSITIONS. — « Le 16 août 1709, Rd Coppier est absent par députation de l'Assemblée du Clergé pour aller avec les RR. Sgrs et Abbés de la Valbonne et de Vars au sujet de l'imposition des bleds que l'on veut faire sur le Clergé, pour la subsistance des Troupes Françaises qui sont campées entre Montmélian et Barreau. On obtient de M. le Mareschal de Berwick la liberté pour les Ecclésiastiques de prêter la quantité de bleds qu'ils pourront aux Communautés et Paroisses déjà imposées par la guerre. »

DEVIS SUR L'OUVRAGE A FAIRE POUR LA COUVERTURE DU CANAL DE THIOUZ, DÈS L'ANGLE DES MAISONS DU SGR PRÉSIDENT COSTAZ ET LA MAITRISE N.-DAME JUSQUES A L'ANGLERIE DE L'HOSPITAL. (Arch. Dép. Tabell. Annecy, II, 313-314. 1704). — « I°) Il faudra défaire la voûte du Pont de N.-Dame aussi bien que les arcades d'iceluy, tant du costé de la maison dudit Pt Costaz que celle joint l'anglerie de la maison Lachenal, sans pourtant défaire les culées dudit pont qui sont lors bonnes, et c'est pour abaisser la voûte dudit pont d'un bon pied de chambre, et plus bas s'il se peut, et se serviront des mêmes arcades qui sont aux extrémités du pont, lesquelles ils retailleront à proportion de l'hauteur de la dite voûte et lesquelles ils remettront aux mesmes endroits pour la plus grande solidité d'iceluy;

IIº) Il faut que la voûte surbaissée soit de bonnes pierres de roch, se servant des mesmes pierres et conservant le degré qui est du costé de la Maîtrise;

IIIº) Dès ledit pont jusques à l'anglerie de l'Hospital, ils seront obligés de faire la voûte d'un pied d'épaisseur de bonnes pierres plates de roch, laquelle sera soutenue du costé de la place par une fondation nouvellement faite de gros quartiers, et du costé de la maison Lachenal les fondations se feront jusques au mur; restabliront les parapets, tant vis à vis de l'Hospital que celui joignant la maison Costaz et rétabliront les couvertures d'iceux à vive arête d'un costé et d'autre;

IVº) Ils feront des degrés de roch, tous d'une pierre de 3 pieds de long, 7 pouces d'hauteur et un pied de foule, et autant de degrés qu'il faudra pour descendre dans la rivière;

Vº) Mettront la mesme pierre qui est présentement pour vider l'eau de la rue dans l'endroit marqué, faire les trous nécessaires pour y poser une grille de fer placée en présence des syndics.

La dite besogne sera visitée par des experts et sera parachevée à la Ste Croix de Sept. prochain.

La ville fournira tout le fer nécessaire pour la dite besogne. »

Signés par les SS. Robert, Ruffard, Picollet et Brunod, syndics, par le Sr Ribiollet Avocat de Ville, par Maillet, Claude Gay, et Simond Thierri, maistres maçons et le notaire soussigné: Garnier.

Le prix de ladite besogne a été de 620 florins.

Mort du Rd Doyen de Roget. — 1708, 18 may. « Est décédé Rd Sgr Isidore de Roget, Doyen de cette Eglise, âgé d'environ 70 ans, Dr en Théologie et neveu de feu Mgr d'Alex, d'heureuse mémoire. »

20 may. « Ayant été donné avis par un exprès au Rd Liffort Chanoine, du décès du Rd Doyen, afin qu'il se trouve ici au jour assigné pour l'élection d'un nouveau Doyen, le Rd Liffort a fait répondre que ne pouvant venir, on le dispense de la dite élection, ensuite de quoy a été convoqué le Chapitre, dans lequel ont assisté les RR. Sa-

cristain, Masson, Chantre Dherens, Chappaz, Marsini, Chardon, Delagrange, Coppier, Fleury et Astruz.

Après la récitation du Veni Creator, ont été proposés au ballot le Rd Abbé Sgr de Ville, Dr en Sorbonne et Official de Chambéry, le Rd Sgr de Richemond de Richard et de Vars, Chan. de la Cathédrale, le Rd Sgr de Lucinge Premiérier de la Rothe et le Rd Sgr Chan. Machet, Dr en Théol., cy-devant envoyé de S. A. R. à Venise.

A été élu Doyen, le Rd Sgr Machet, lequel a eu généralement tous les suffrages des Electeurs en considération et en vue de son mérite et de sa capacité pour remplir cette dignité.

Après cette élection, « le Rd Sgr Machet demande de rester le maître et de disposer de sa Chanoinie en faveur de Rd Puthod, attendu que tel est le bon plaisir de S.A.R.» (Louis XIV, alors maître de la Savoie).

La vente des Habits de Rd Roget eut lieu en Sacristie quelques jours après pour augmenter une des fondations faites par lui; cette vente qui comprenait 2 Camails d'Armesin, dont celuy avec la chappe, 4 rochets à grandes dentelles et 2 surplis, produisit la somme de 203 flor. »

XXV. — Amédée-Philibert MACHET (1708-1728).

Né à Annecy en 1645; Docteur en Th. de Louvain; Chan. de la Collégiale, fut chargé de plusieurs missions à Rome et à Turin au sujet du Collège d'Avignon. Il mourut le 3 déc. 1728.

Le manuscrit n° 677 de la Florimontane, daté de 1755, le dit *Maître aux Arts et Résident de S. A. R. à Venise.*

Rd Machet prenait la direction de la Collégiale en des temps très difficiles; l'occupation de la Savoie durait depuis 5 ans et allait se prolonger encore trois années marquées par de dures épreuves telles que l'hiver de 1709 et les inondations de 1711. La première mesure qu'il fut obligé de prendre concerne des restrictions importantes dans la distribution des revenus aux membres de son Chapitre; les capitaux ci-devant au 7 % ne sont plus qu'au 5 ou 6 %.

Craintes justifiées. — « Le 19 sept. 1709, le Chapitre signifie au fermier de Sevrier de faire battre les belds in-

cessamment à cause des fourragments des Troupes Allemandes où le grain court le risque d'être fourragé avec la paille. »

RELATION DES FLÉAUX DONT DIEU A FRAPPÉ LA VILLE D'ANNECY ET LE VOISINAGE PENDANT LE COURS DE CETTE ANNÉE 1709, TANT PAR LE RIGOUREX FROID DE L'HYVER DERNIER QUE PAR LES DIVERS MOUVEMENTS DE TROUPES EN CE PAYS PENDANT LA CAMPAGNE PASSÉE. — « Après avoir gémi pendant six années sous le poids de cette cruelle guerre qui commença sur la fin de sept. 1703, au sujet de la Succession de la Monarchie d'Espagne; après avoir essuyé dans cette Ville les alarmes, les inquiétudes et les frais d'un siège fait par les Français; après avoir ressenti l'excessive rigueur du froid inouï du mois de janvier dernier qui fit mourir plusieurs personnes, qui fit périr une partie des plus gros arbres et principalement les noyers et chataigners, et qu'ayant étouffé le grain qui était en terre, a causé une stérilité dans toute la plaine et les bons pays avec une violence dont on n'avait encore point vu d'exemple, stérilité qui aurait été suivie d'une disette inmanquable si, au printemps, on n'avait pas réensemencé les terres des plaines de la plus grande quantité que l'on put, d'orge, d'avoine, de bled noir et de légumes, et si Dieu n'avait répandu une Bénédiction extraordinaire; enfin après avoir été épuisé d'argent et de bled par les continuelles impositions faites cet été par les Français pour la subsistance de leur armée composée de plus de 50.000 hommes; après, dis je, tant de calamité et de misères essuyées, la Ville d'Annecy et les Provinces voisines sont arrivées enfin à des jours plus malheureux encore en devenant le Théâtre de la guerre par l'arrivée des Allemans, dont on a jugé à propos de laisser ici une courte relation à ceux qui viendront après nous. »

Son Altesse Royale de Sardaigne ayant envoyé en ce pays au mois de juillet dernier, une armée d'environ 35 ou 40.000 hommes sous le commandement de M. le Mareschal de Taon pour reprendre la Savoie, le premier choc se fit à Moûtiers, d'où les Français furent chassés après quelques jours de résistance, le second choc arriva à Conflans où ils furent battus et mis en déroute, d'où ils se

retirèrent les uns au camp de M. le Mareschal de Berwick près de Montmeillan, et les autres au nombre d'environ 600 chevaux dans cette Ville, où ils campèrent dans le Pâquier, sous le commandement de M. de Prade Brigadier d'Armée, jusqu'à la nuit du 18 au 19 du mois d'août que, s'étant aperçus qu'un détachement de 3.000 hommes des Troupes de S. A. R. venaient à eux par St-Clair (Dingy) ils se retirèrent en diligence du côté de Seissel, à la faveur des ténèbres de la nuit, pendant que M. le Chevalier de Vallières, Gouverneur de la Ville d'Annecy, se renferma dans le château avec 3 Compagnies d'Infant. dans la résolution de s'y défendre comme il l'a fait pendant 24 heures qu'il en a soutenu le siège.

Ce détachement de 3.000 hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, commandé par le Général de Siméon, étant arrivé le 19e d'aoust à 10 h. du matin, alla camper dans les Fins, du côté de Chevènes, d'où l'on détacha incessamment 3 ou 400 Grenadiers des Régiments de Savoye, de Prusse, etc... pour aller sommer M. le Mareschal de Vallières à rendre le Château, lequel ayant fait répondre qu'il était résolu de le défendre, on commença à l'investir de toutes parts et à l'attaquer vigoureusement. Il y eut grand feu de mousquetterie de part et d'autre pendant le reste du jour et le lendemain jusques à 4 h. de l'après-midi que M. de Vallières, voyant qu'il ne leur arrivait point de secours et que les mineurs des assiégeants avançaient fort leurs ouvrages du côté de l'Eglise St-Maurice et du côté de la Perrière, prit enfin le parti de faire battre la chamade et de se rendre à discrétion, ne pouvant être ouï ou reçu à composition, en sorte qu'il fut fait prisonnier de guerre et conduit à Turin avec toute sa garnison, composée de 113 hommes, tant soldats qu'officiers.

On ne compte pendant ce siège que 5 ou 6 hommes tués et 7 ou 8 blessés, tant de part que d'autre. Quelques jours après la réduction du Château, il arriva encore en cette ville 6 ou 7.000 chevaux qui, avec la troupe qui y était déjà, faisaient un corps de 10.000 hommes, dont la cavalerie campa pendant un mois sous le commandement de M. le Comte Prelat et de M. de Roccavion, dans les Fins d'Annecy, depuis Bonlieu jusques à Vignère, au-

dessous d'Annecy-le-Vieux, les Houssards du côté de Bonnivard et l'Infanterie Prussienne du côté de Chevène.

Ce corps d'armée allait tous les jours, par détachement fourrager la campagne voisine, à 5 ou 6 lieues à la ronde, avec si peu d'ordre et de discipline que la désolation fut générale dans tout le voisinage où, sous le prétexte d'aller prendre le fourrage, les Allemands volaient impunément tout ce qu'ils trouvaient dans les maisons, surtout dans le fourrage général qui leur fut donné dans les Bauges, d'où ils revinrent chargés de grains, de linges et de meubles.

Pendant ce campement, qui dura environ un mois, M. le Mareschal de Taon vint icy avec MM. les Princes de Soissons. On y fit chanter le *Te Deum* pour la prise de Tournay, et pendant les 3 ou 4 jours qu'ils demeurèrent dans cette ville, les officiers firent de grands festins et réjouissances par les repas et les bals qu'ils donnèrent aux Dames. On doit ajouter icy que, si les Troupes firent de grands ravages dans les paroisses voisines par leurs fourragements, elles laissèrent aussi beaucoup d'argent dans cette ville chez les marchands, les artisans et les cabaretiers.

Ce corps de troupe, ayant eu ordre de se retirer, partit enfin heureusement le 20e de ce mois (sept.) pour aller joindre le reste des Armées et repasser les Monts. »

DISTRIBUTION DE VIVRES RATIONNÉS. — « Le 1er oct. 1709, le Chapitre délibère qu'au lieu de 4 coupes de froment qu'on donnait annuellement au Vicaire de Seynod, on ne lui en donnera que deux et point de vin, n'en ayant point recueilli à Annecy-le-Vieux. »

CONSÉQUENCES FACHEUSES. — « En mars 1709. le Rd Promoteur propose de mettre *ad minus* pour un mois, Rd Masson Prestre d'H., par ses excès de table avec les gens de guerre, scandalisant et mésédifiant les gens de Faverges et de Viuz. »

RESTRICTIONS. — « Le 1er janvier 1710, a été ordonné le mandat des étrennes sur le pied de la moitié de ce qu'on donnait autrefois, et c'est à cause de la misère des temps, qui ne permettent pas de faire autrement. »

APPROVISIONNEMENTS. — « Le 14 janv., en suite de l'Assemblée tenu à l'Evêché, au sujet des grains que le Clergé veut prêter à la Ville d'Annecy, dans la pressante nécessité où elle est, a été délibéré que le Chapitre lui en prêtera 12 quintaux librement, gratuitement. »

1711. « Le Sr Curé de St-Martin, fourragé par les Allemands reçoit 3 quintaux de foin pour faire semer les ruraux de la cure. »

DÉGATS CAUSÉS. « Le 26 mars 1711, est accordé rabais de moitié sur la disme des bois de 1709, à cause des dommages qu'ils ont souffert par les fourrageurs des Allemands. »

RESTRICTIONS. — « Le 9 mai 1711, le Chapitre donne congé à Henri Maniglier, joueur de basse, jusques à ce que les temps deviennent meilleurs; il aura cependant encore son gage pendant le mois suivant. »

MORT DU DAUPHIN. — « Le 21 mai 1711, en suite des ordres de Mgr notre Evesque, a été ordonné que l'on fera demain dans cette Eglise un Service Solennel pour feu Mgr le Dauphin de France. »

PRISE D'ANNECY. — « Le 14 juillet 1711, le Chapitre fait remarquer que S. A. R. étant arrivé à Conflans avec 30.000 hommes et ayant repris la Ville d'Annecy depuis quelques jours, il juge à propos de lui faire une députation et a jetté les yeux pour cet effet sur les RR. Chappaz et Coppier, qui se joindront à Mgr notre Evesque et à MM. les Chanoines députés de la Cathédrale pour aller à Conflans rendre à S.A.R. les devoirs de notre Compagnie. »

Le 27 août, on vote un mandat de 46 florins aux RR. Chappaz et Coppier qui ont rendu compte au Chapitre du bon succès de leur députation à S. A. R. »

NOMINATION DE CHANOINE. — « Par Brevet de nomination signé Louis, Roi de France et Navarre, daté de Versailles le 31 oct. 1711, Rd Claude François Rossillion, prestre de ce Diocèse et curé du Poitou, a été mis en possession de la Chanoinie vacante par le décès de Rd Dherens. »

« Le 12 juin 1713 (le Duc de Savoie ayant recouvré ses Etats), a été affiché et publié l'Ordre de S. A. R. déclarant déchus de leurs bénéfices tous ceux qui en auraient été pourvus pendant la dernière guerre, en sorte que les RR. Astruz et Rossillion se trouvant dans le cas, se sont abstenus de venir au Chœur jusqu'à ce que S. A. R. en dispose selon sa bonté sur laquelle ils fondent l'espérance d'être continués dans la jouissance de leurs chanoinies dont ils sont institués et en possession. »

« Le 17 sept. le Chapitre apprend que les Brevets de Chanoinie qu'occupaient cy-devant les RR. Astruz et Rossillion, ont été expédiés en faveur des RR. Demontpon et Folliet; mais, comme les deux Brevets sont signés du mesme jour, on écrira au Rd Doyen pour savoir lequel des deux Chanoines sera mis en possession le premier. Sur ce, Rd Demontpon ayant fait signifier un Acte de Sommation au Chapitre à ce qu'il eut à le mettre en possession, Rd Folliet a aussi mis un acte d'opposition pour qu'il ne fut rien fait à son préjudice. »

Le 28 sept. 1713, Rd Demontpon eut le pas, le rang et la préséance sur Rd Gabriel Folliet, prestre et Aumônier de Mgr de Genève; tous deux furent installés le mesme jour. »

Enfin, « le 19 déc. 1714, le Roy de Sardaigne donne permission au V. Chapitre d'agréer Rd Rossillion comme Chanoine de la Collégiale. »

Par les documents cités, on voit que le Duc de Savoie suivait l'exemple du Roi de France et faisait des nominations de Chanoines. Le Chan. Demontpon, natif d'Alby, avait alors un oncle à Turin qui occupait un des plus hauts grades dans l'Armée. Le Chapitre reconnut néanmoins les mérites du Chan. Demontpon en le désignant pour prêcher la Nativité de la Vierge en 1714 et le nomma Missionnaire avec RR. Coppier et Amblet.

LES GRANDS PARDONS DE 1710 débutèrent par une difficulté; Mgr faisait opposition au visa des Bulles et à leur publication. La Collégiale réunit cinq Docteurs de divers Corps et tous les trouvèrent en bonne forme, visées par St François de Sales et plusieurs autres évêques.

MM. de Ville fournirent un Corps de Garde « tiré des troupes des Invalides qui était en garnison au Château, lesquels ont été sous les armes pendant les trois jours. »

Mgr porta le St Sacrement aux processions d'ouverture et de clôture, puis officia pontificalement à la messe du 8 sept. La fin de la dernière journée a été remplie par la tragédie que les PP. Barnabites ont fait représenter par leurs Escholiers sur le martyre de Ste Marguerite dans le cimetière de St Maurice.

Les offrandes faites pendant ce jubilé se montent à 1.865 flor. et les dépenses à 748 flor. La part de 553 fl. allouée à l'Eglise sera employée à faire le plancher des nefs de N.-D. de Liesse et de la chapelle St Pierre St Paul; le prix fait en est donné au Me charpentier Balleydier à raison de 4 flor. 9 sols le tombeau.

Le Secrétaire ajoute ensuite les considérations suivantes qui ne manquent pas d'intérêt :

Les RR. PP. Capucins ont tenu icy leur Chapitre Provincial à cause du Jubilé; ils ont fourni 60 Confesseurs qui ont été appliqués jour et nuit au Confessionnal.

Les PP. Barnabites, les PP. de St Dominique et MM. de la Mission nous ont été aussi d'un très grand secours pour les Confessions, sans parler d'une trentaine de Confesseurs qui ont travaillé pendant les 3 jours dans cette Eglise avec une assiduité extraordinaire, ne se donnant presque pas le temps de prendre le repos et la nourriture nécessaires.

On a remarqué que, malgré la guerre et la misère du temps, il est venu un concours extraordinaire de personnes de tous états et conditions; qu'on y a compté près de 25.000 communions, sans parler de celles des prêtres et des religieux; il est d'ailleurs certain qu'il y a eu plus de 6.000 personnes qui s'en sont retournés sans pouvoir se confesser, à cause de la foule, ce qui les affligeait tellement qu'on en voyait plusieurs verser des larmes de regret, arrêtant les religieux et les prêtres et Mgr même dans les rues pour leur dire leurs péchés presque tout haut et en recevoir leur absolution avant que de se retirer. Ce touchant spectacle attendrit si fort le cœur maternel de Mgr, dès le premier jour, qu'il multiplia le nombre des

confesseurs et envoya travailler dans notre Eglise tous les Curés et les Vicaires de la campagne, qui étaient venus à la solennité et qui se présentaient devant lui; et, comme la Communion ne se trouve pas dans nos Bulles une condition nécessaire pour gagner le Jubilé, on fit avertir les peuples, dans le dernier Sermon, que ceux qui n'avaient pas encore pu s'approcher du Tribunal de la Pénitence, quoiqu'ils ne fussent plus à jeûn, pouvaient gagner le Jubilé en se confessant, et que, pour la leur faciliter, les confesseurs n'abandonneraient pas les tribunaux jusques à minuit.

Ce grand concours de peuple ne causa pas de confusion, ni de désordre dans la Ville; tout s'y passa dans l'ordre et dans la bienséance. Notre Eglise fut pleine pendant les trois jours, aussi bien la nuit que le jour. On y communiait sans cesse devant trois autels depuis l'aube du jour jusques à la nuit.

En un mot, si on ne vit jamais un si grand concours de fidèles dans nos Grand Pardons, on peut dire aussi qu'on n'y a jamais vu plus de piété ni plus de religion que cette année, soit que le Ciel ait voulu confirmer par là et approuver la validité de notre Jubilé que quelques-uns voulaient révoquer en doute, soit que les peuples accablés par le poids de la guerre et humiliés par la stérilité dont Dieu venait de les frapper se soient sentis presser de recourir à sa clémence et à sa miséricorde pour obtenir la paix et le retour à l'abondance, soit enfin parce que le zèle de notre Illustre Prélat s'est très signalé en cette occasion, aussi bien que celui de tous les Ouvriers Apostoliques qui y ont travaillé. »

INONDATIONS. — Les principales inondations portent la date 1651, 1658, 1740-58-78; mais la plus terrible fut celle de 1711, dont nous allons parler.

Le 22 février, le lac envahit la place de la grande Visitation, la rue de la Halle (Grenette), les rues de l'Evêché et du Pâquier. Le 24, il n'était plus possible de franchir le Pont-Morens que les eaux dépassaient. Le 25, Mgr de Bernex put aller dire la messe à N.-Dame où le peuple fut convoqué à des prières publiques. Mais vers midi, la tour des Cordeliers, située derrière la Maîtrise (maison Sautier)

s'écroula dans le canal du Vassé entraînant avec elle des pans entiers des murs de la ville. En même temps, la moitié du cimetière de l'Hôpital N.-Dame s'abîma dans le lit du canal. Les rues N.-Dame et Filaterie furent inondées par ce reflux. On estime que l'eau monta à 3 m. 10 au-dessus du zéro des échelles actuelles, puisque l'eau re couvrait les bancs les plus élevés de la Halle.

M. d'Ismécourt qui commandait la garnison d'occupation française sauva la situation; il fit abattre le mur de clôture du jardin de l'Hôpital N.-Dame et ordonna de creuser une tranchée pour dégorger le courant. Le lendemain 26, pendant que ces travaux continuaient, l'évêque monta à l'Eglise St Maurice pour célébrer la Messe et exposa le St Sacrement toute la journée. Les 27 et 28, l'eau s'écoula normalement par les tranchées creusées et le 1er mars fut un jour de résurrection.

Nous donnons ci-après tous les détails de cette inondation, tels qu'ils sont consignés dans les Registres de la Collégiale.

Du 26 février 1711(folio 420). Assistants au Chapitre: les RR. Coppier, Fleury et Bidot, les autres n'étant pu venir à l'Eglise à cause de l'inondation dont on laisse icy une relation fidèle.

RELATION DE L'AFFREUSE INONDATION ARRIVÉE EN CETTE VILLE PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER 1711. — « Il y avait longtemps qu'on n'avait pas vu dans nos contrées un commencement d'hyver aussi beau que l'a été celui que nous avons eu cette année. Le mois de déc. s'est écoulé tout entier, avec une partie de celui de janv. sans que l'on ait ressenti aucun froid, et sans qu'il ait paru un vestige de neige, pas même par les plus hautes montagnes du voisinage. Pendant tout cet intervalle de temps, l'air a été si doux et si tempéré que l'on a eu tant de plaisir et tout l'agrément du promenoir comme dans la plus belle saison. Les prés et les champs étaient verts comme au printemps; on vit des primevaires et on trouva des fleurs de différente espèce épanouies dans le Pâquier jusqu'au 14 janv. qu'il s'éleva une bise si froide que pendant 5 ou 6 jours qu'elle dura, elle porta le gel dans les appartements les

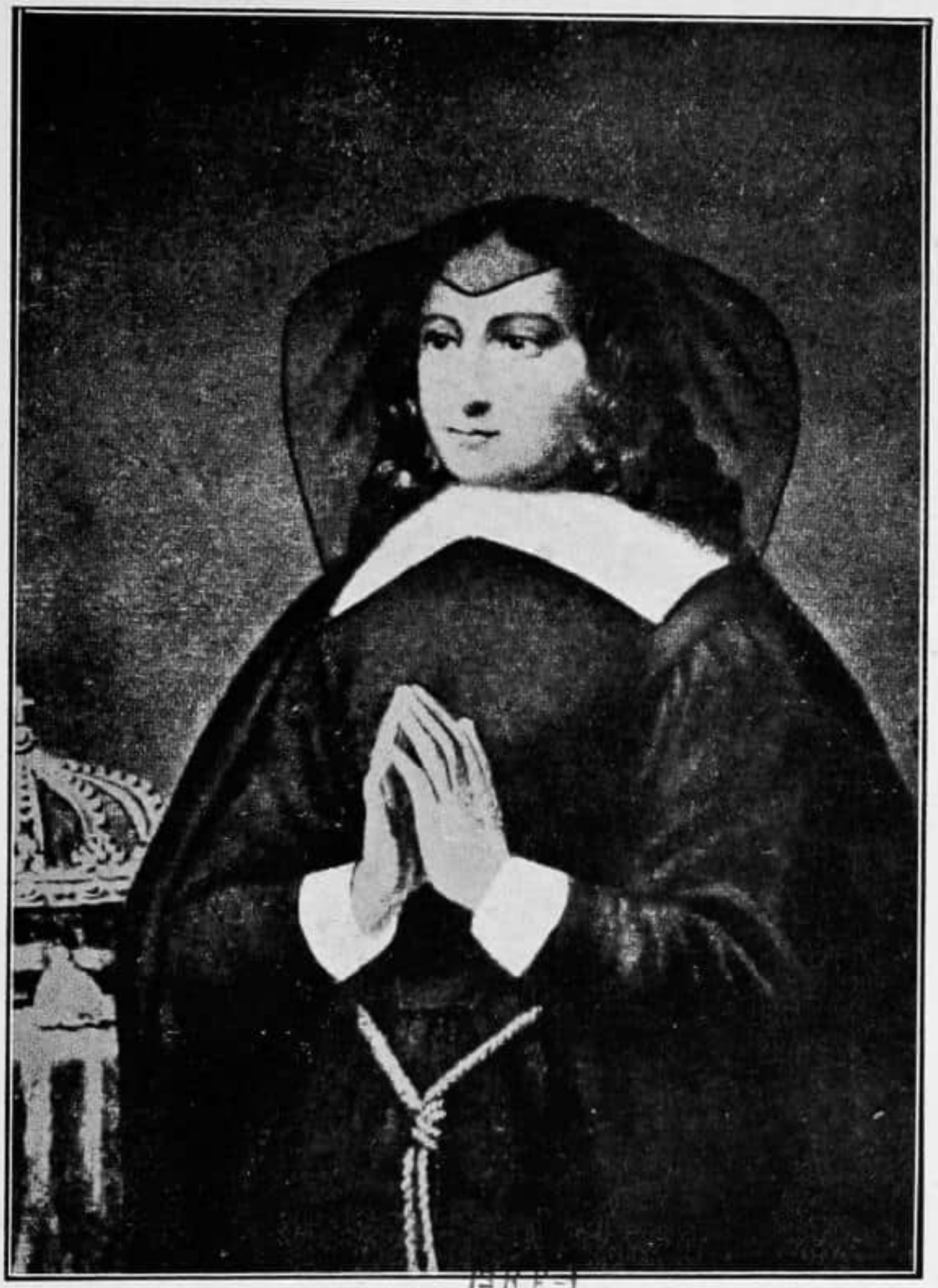

PORTRAIT D'ANNE D'ESTE OU DE CHRESTIENNE D'ORLÉANS

TABLEAU DU CRUCIFIEMENT
RÉTABLE DE L'AUTEL SAINTE-CROIX A NOTRE-DAME

plus chauds des maisons, et fit tout craindre à la campagne pour les champs et pour les vignes.

A cette bise succéda la neige qui ne cessa de tomber en très grande quantité jusqu'au 3e de fév. qui fut le jour fatal auquel commença l'inondation dont je laisse cette courte description à la postérité.

Il s'éleva un vent chaud qui, en moins de 24 heures, fondit toute la neige dans les montagnes aussi bien que dans la plaine, ce qui, joint à une grande abondance de pluie, qui dura près de trois semaines sans discontinuer, grossit tellement les rivières et les torrents qui se jettent dans le lac que l'on remarqua à vue d'œil les canaux de la ville s'enfler, se déborder et se répandre dans les rues en telle force que la Ville se trouva en peu de jours presque toute inondée. Mais, ce ne fut que le 25e de Fév., à 11 h. 1/2 du matin que l'inondation arriva à son comble par la chute subite d'une Tour qui flanquait le canal qui coule derrière le Couvent des PP. Cordeliers.

Cette Tour, ayant entraîné dans sa chute environ 10 ou 12 toises de murailles de Ville, qui tomba par les fondements dans le canal, forma une digue dans ce même canal, qui en détourna le cours, et qui fit remonter l'eau avec tant d'impétuosité qu'en moins de 1/4 d'heure la rue de la Filaterie avec la place et la rue de Notre-Dame furent entièrement inondées, en sorte qu'an ne pouvait plus qu'aller à cheval et à bateau. Le grand bruit que fit la chute de cette Tour, qui se fit entendre dans presque toute la Ville, alarma tous les habitants, et quand on vit remonter l'eau à grandes ondes par la petite porte qui conduit à Thiouz vers le Poids de la Ville (1), aussi bien que par l'allée et par la porte de la boutique du Sr marchand Lachenal, on crut que tout le quartier allait avoir la destinée de cette Tour et que le Pont de Notre-Dame, d'où l'on vit d'abord sortir par plusieurs endroits comme des jets d'eau, ne pouvait pas manquer de crever et d'entraîner dans ses ruines une partie des maisons voisines.

Cet accident inopiné jeta une si grande consternation dans le quartier et le reste de la Ville qui se trouva inondé que chacun crut ne pouvoir éviter sa perte que par la fuite.

---

(1) Ce Poids était place Notre-Dame, sur l'emplacement actuel des W.-C.

En effet, on vit, pendant le reste du jour, les gens se sauver au travers des eaux, les uns à batteau, les autres sur des charrettes, quelques-uns à cheval, plusieurs à pied, marchant tout vestus dans l'eau, et portant sur leurs testes ou sur leurs épaules, les uns des vieillards, des enfants, des malades, les autres des habits, du linge, des meubles, etc...

Les marchands de la Filaterie et de la rue Notre-Dame, qui se trouvèrent surpris par l'inondation subite que causa la chute de cette Tour, perdirent une partie de leurs marchandises et réclamèrent le secours de leurs voisins et de leurs amis pour les aider à sauver le reste des boutiques qui étaient pleines d'eau.

La nuit suivante, il fit des éclairs et des tonnerres effrayants qui achevèrent de consterner ceux que la crainte avait déjà saisis. Plusieurs ne se croyant en sûreté dans aucun quartier de la Ville se retirent à la campagne et ceux qui y restèrent pour avoir moins de peur ou pour ne savoir où aller furent pendant quelque temps comme prisonniers dans leurs propres maisons, d'où ils ne pouvaient sortir pour aller à la Messe ou ailleurs que par les fenêtres des premiers étages avec des échells au bas desquelles il fallait avoir ou des chevaux ou des bateaux pour se conduire. Pendant tout le temps que dura le fort de l'inondation, il y eut interruption de Justice, de Collège, de marchés, de commerce; il n'y eut même pas de communications entre parents et amis et voisins qui ne pouvaient plus se rendre des visites. Tous les moulins de la Ville furent hors d'usage et les fours de même, excepté celuy de la Porte de Bœuf, ce qui alarmait étrangement ceux qui n'avaient pas leurs provisions de pain et de farine.

La plupart des caves étaient remplies d'eau; on avait peine à trouver du vin pour boire; on était même exposé à souffrir de la soif au milieu des eaux, parce qu'elles étaient si troublées et si sales que l'on n'avait pas le courage d'en boire. Il y eut des personnes charitables dans la Ville qui ne cessaient de rouler pendant le jour, à cheval ou à batteau, pour tendre par les fenêtres du feu, du sel, du pain, du vin et autres choses nécessaires à ceux qui se trouvaient prisonniers chez eux pour ne pouvoir sortir, n'avaient pas la liberté d'en aller chercher.

Les Monastères des Religieuses Visitandines, Bernardines et Annonciades furent comme des arches flottantes au milieu de ce nouveau déluge et demeurèrent quelque temps sans nulle communication avec le reste de la Ville.

On vendait le sel au Faubourg de Bœuf et on y tenait une espèce de marché aussi bien que dans celui du Sépulcre.

MM. les Magistrats de Police et plusieurs autres personnes de considération ne manquaient pas de se donner toutes les incommodités convenables pour faire promptement débarasser les canaux de la Ville, lever les digues et les écluses des Moulins, abattre la vanne et décombrer les matériaux de la Tour et des murailles qui faisaient la grande digue dans le canal. Ils suivent pour cet effet tous les Architectes, Massons, Charpentiers et Manœuvriers en campagne; comme le grand débordement des eaux empêchait de travailler avec succès dans le canal, ils s'avisèrent fort à propos de faire une saignée dans le Jardin de l'Hôpital, de 4 ou 5 pieds de largeur et d'une profondeur convenable pour y faire écouler l'eau, et, pour le faire avec plus de diligence, on y fit travailler toute la nuit du 25, aux flambeaux, et le lendemain on y fit venir travailler les paysans des paroisses voisines du lac qui achevèrent enfin cet ouvrage avec assez de succès, car, dès que la saignée fut faite et que le Canal commença à y prendre son cours, on vit baisser les eaux dans la Ville et s'écouler insensiblement, ce qui laissa aux Massons et autres ouvriers la liberté d'enlever les ruines de la Tour et de la muraille qui avaient causé par leur chute la grande inondation.

Pendant que les Magistrats de Police ordonnaient ces sortes de soins pour délivrer la Ville, Mgr de Bernex, notre illustre et zélé Prélat, ordonna des prières publiques qui se firent dans l'Eglise de St Maurice, qui fut presque la seule église accessible; le St Sacrement y fut exposé; Mgr y fit deux touchants discours et y donna la Communion de sa propre main, un dimanche matin à la fin de sa messe, à 1400 ou 1500 personnes. Tous ceux qui purent aller à la Messe assistèrent à cette dévotion. Le St Sacrement était aussi exposé dans toutes les autres églises qui n'étaient pas inondées et dans tous les Monastères qui firent jour et nuit des prières. La station du Carême fut interrompue pen-

dant quelques jours et on la vint continuer pendant une semaine dans cette église de Notre-Dame qui ne fut pas inondée au dedans, et où les gens du Faubourg de Bœuf venaient à la messe par les jardins de derrière l'Hôpital. On n'interrompit point les Offices de cette Eglise et il y fut toujours un certain nombre de Chanoines et de Prestres d'Honneur en état de les faire.

Dès le lendemain que l'on eut commencé les Prières Publiques, la pluie cessa et les eaux commencèrent peu à peu à s'écouler, mais la Ville n'a été entièrement affranchie de l'inondation que le 12e de Mars, que l'on commença d'aller sans planche à l'Eglise de la Visitation et à la Porte du Pâquier.

LE VOYAGE DU DUC DE SAVOIE A ANNECY ET EN CHABLAIS fut projeté et réalisé en 1715. Après dix ans d'occupation étrangère et tous les fléaux qui l'avaient accompagnée, le peuple savoyard était heureux de retrouver son Souverain. Voici comment le Secrétaire du Chapître relate les préparatifs et la réception de la famille royale.

« Le 13 Juin, on enjoint au Rd Ouvrier de faire habiller les Enfants de Chœur avant que la Cour n'arrive dans cette Ville ». « Le 19 Juin sont députés les RR. Doyen, Chantre, Coppier et Demontpon pour aller au devant du Roy et de la Reine jusques à Tamiers. » « Le 27, le Roy, la Reine et Mgr le Prince de Piémont étant arrivés hier en cette Ville, y ont séjournés 2 jours 1/2 pendant lesquels tout le peuple a été sous les armes et dans la joie; ils en sont partis le 29. » « Un mandat de 58 flor. est payé à MM. de Ville pour le contingent du Chapître, pour le pavé que l'on a fait refaire à l'entour de notre Eglise et de la Maîtrise, à l'occasion de l'arrivée de la Cour en notre Ville. »

Après un séjour de sept semaines en Chablais, la Cour revint à Annecy pour y demeurer cinq semaines.

« Le Roy, la Reine et S. A. R. Mgr le Prince de Piedmont, étant de retour de leur voyage en Chablais, ont fait dans cette ville un séjour d'environ cinq semaines, savoir depuis le 20e d'Août jusqu'au 27e de Septembre.

Leurs Majestés et S. A. R. avec une partie de la Cour ont pris leur logement dans la Maison du Séminaire, et, pendant tout leur séjour en cette Ville, la bourgeoisie a été

sous les armes pour faire la garde et MM. les Syndics attentifs à faire leur Cour ont donné à Mgr le Prince de Piedmont les plaisirs de l'exercice de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse que l'on est en usage de faire en cette Ville, ce qui a paru lui agréer beaucoup. Mais n'ayant pas résolu de faire icy une relation de tout ce qui s'est passé de remarquable pendant ce séjour, je me borne uniquement à apprendre à ceux qui viendront après nous que l'on n'a peut-être jamais vu dans cette Province, de plus grands exemples de religion et de piété que ceux que nous ont donné icy leurs Majestés.

Elles y ont fait une Neuvaine devant la Relique de St François de Sales, pendant laquelle elles y sont venues tous les jours assister à la Ste Messe le matin et l'après Vespres à la Bénédiction du T. St Sacrement.

Le Roy a honoré par deux fois notre Eglise de sa visite: la première fois, il y est venu entendre la messe qui a été célébrée au Maître-Autel; la deuxième fois, il y est venu le Jour de la Nativité de Notre-Dame avec la Reine et S. A. R. pour y assister à la Bénédiction du S. Sacrement, après avoir assisté à la Procession Générale qui se fit le mesme jour, dans toute la Ville, en actions de grâces, pour la délivrance de Turin.

On a vu avec édification leurs Majestés s'approcher plusieurs fois des sacrements pendant leur séjour en cette Ville et donner partout des marques d'une piété et d'une religion sans exemple. »

Chanoine Coppier, Secrétaire, (I. G. 82, fol. 569.)

Deuxième voyage. — Le 9 Juin 1717, le Roy était à Chambéry et la Collégiale vote 52 flor. aux deux chanoines députés pour passer 4 jours en cette ville et faire la révérence à S. A. R. Il vint jusqu'à Annecy et l'on vota 3 fl. au marguilier qui avait sonné à son arrivée. A cette occasion, on acheta un ostensoir neuf pour le prix de 50 florins.

Le 27 Mai 1718, partait pour Turin, par ordre du Roy, le Chanoine Coppier « honoré de la charge de Premier Chapelain de S. M., ce qui a fait un vrai plaisir à notre Compagnie ». L'année précédente, ce même chanoine avait fait un voyage à Vienne en Autriche.

Le 29 Avril 1723, « le Roy ayant envoyé un popon d'argent pour être offert à St François de Sales, par les mains de Rd Coppier son Premier Chapelain, Mgr notre Evêque a convoqué notre Chapître pour assister à la Messe Pontificale qu'il y chantera, ensuite a été fait une Neuvaine qui a été fermée par une Procession de toute la Compagnie dans la dite Eglise de St François. »

Ainsi continuaient les bonnes relations entre Annecy et Turin.

Le Jubilé de 1717 fut peut-être un des plus suivis, à en juger par les aumônes des troncs qui se montèrent à 2.208 flor. Mgr a ouvert les Exercices par un sermon fort consolant sur la miséricorde de Dieu; il a célébré la Messe Pontificale le 8 Sept. et porté le St Sacrement à la Procession finale. Les escholiers des Barnabites ont joué une tragédie sur le cimetière St Mauris.

La mort subite du Chan. Déléan arrivée le 12 juin 1720, dans des circonstances curieuses est décrite en quelques lignes. « Prêtre plein de mérites et de bonnes œuvres, âgé d'environ 81 ans, mort subitement et sans secours, un vent impétueux l'ayant renversé par terre près du village des Salomons, et l'ayant fait tomber malheureusement sur un petit caillou qui le blessa à la nuque du col et de laquelle chute ne put se relever. »

« La fameuse Mission de 5 semaines qu'ont fait à N.-Dame les Capucins, avec beaucoup d'applaudissements et de fruit continuera à se donner de 7 ans en 7 ans. » (Fév. 1721).

La situation financière et le change inquiètent un peu la Collégiale en juill. 1721 où le Roy « vient de mettre un impôt sur le Clergé, et en Déc. 1722 où il note que, depuis Nov. courant l'écu a augmenté de 6 sols, le patagon idem, le louis vieux de 18 sols et le louis neuf au soleil de 2 flor. »

Le Jubilé de 1724, « selon toute apparence, amènera peu de monde, tant à cause de la diminution des espèces, que parce que le Jubilé du Pape a lieu dans les diocèses

voisins. Pour éviter des frais, on ne prendra aucune autre musique que celle de la Collégiale. » Néanmoins Mgr préside à tous les exercices.

LE ROI REVIENT FAIRE UNE VISITE EN SAVOIE dans le courant de l'année 1724 et en mai 1725, l'évêque d'Annecy part pour Paris; on chante une messe de *Beata* pour obtenir un heureux voyage à Sa Grandeur et un bon succès à ses pieux desseins pour la Religion.

LA MISSION DE 1727 soulève un incident et des difficultés entre la Collégiale et les Syndics. Déc. Le Chapitre proteste contre le changement apporté au lieu de la Mission qui avait eu lieu à N.-D. « lieu le plus propice parce que situé au centre de la ville; il n'y a pas de degrés à monter; elle est moins sujette au froid. La prochaine aura lieu aux Cordeliers. »

Les Syndics ont fait naître des difficultés touchant la Procession générale de la Clôture de la Mission que Mgr notre Evêque avait proposé de faire comme à la clôture du Carême, étant l'usage que le Chapitre avec les Réguliers va en corps en procession à la paroisse, y célébrer la messe solennelle, y entendre le Sermon du prédicatur; et que, pour la plus grande commodité du peuple l'Evêque fera commencer cette cérémonie dans notre Eglise. Les Syndics ayant refusé cette proposition, l'Evêque a supprimé la procession.

« Le Chapitre connaissant les bruits répandus en ville que les Syndics nous menaçaient de la Cour écrit au Roy:

« Sire, Nous prenons la liberté de nous adresser avec humilité à V. M. pour implorer sa protection pour son Eglise et son pauvre Chapitre de N.-Dame qui se trouve attaqué par MM. les Syndics sans autre raison que celle d'avoir le malheur de nous être trouvé créancier de la dite Ville et d'avoir eu recours à V. M. pour en obtenir le payement. »

« Une Mission avait eu lieu, il y a 7 ans, pour la première fois, à N.-Dame, à la satisfaction de tous et les Syndics ont obtenu qu'elle se fasse à la Cathédrale. »

En juill. le Chapitre écrit à nouveau « les Syndics ont obtenu du fondateur de la Mission qu'elle se fera perpé-

tuellement dans l'Eglise des Cordeliers et que la procession partira de cette Eglise, contrairement à nos droits. »

Le Commandant de St George, renseignements pris, répond: « Les Capucins sont en liberté de faire la Mission où ils veulent, car l'acte de fondation ne fixe aucun lieu. La Mission n'a pas eu lieu à N.-Dame parce que les Capucins n'ont pas trouvé une maison pour loger leurs missionnaires proche N.-Dame. »

Alors, le Chapitre proteste contre cette calomnie alléguée par le Premier Syndic Dumon, étant donné que « la même maison occupée à cet usage en 1720, leur avait été réservée. » Et voici la conclusion :

« Nous avons l'honneur d'assurer V. Exc. qu'en qualité de chrétiens, d'ecclésiastiques et de Curés, nous mettons tous les mépris et injures de ces MM. les Syndics dans un oubli éternel, pourvu que nous soyons persuadés que V. E. croit que nos plaintes aient été justement portées à S. M. C'est là toute la satisfaction que nous attendons. »

1728, 3 déc. — DÉCÈS DE RD SGR PHILIBERT AMÉ MACHET, « notre très méritant Doyen, généralement regretté de tous ses Confrères et du public, qui a fait paraître une patience inénarrable pendant ses maladies habituelles de 3 années entières. Il a rendu, pendant près de 60 ans qu'il a été tant Chanoine que Doyen, des grands services au Chapitre et lui a laissé en mourant des marques de sa libéralité, qui doivent rendre sa mémoire éternelle et devant Dieu et parmi ses Confrères, qu'il a toujours honorés de son amitié étroite, et le lendemain après Vespres, il a été enseveli avec toute la magnificence possible au milieu de la nef, comme il l'a voulu et souhaité par humilité. » (Brunod Chan. et Secrét.).

Le 5 déc., tous les électeurs présents ont élu le Chan. Coppier, en vue de son mérite personnel et de sa capacité pour remplir cette dignité de Doyen..

A été lue ensuite une lettre de S. M. qui nous recommandait le Rd Sgr Coppier, pour l'élire. Elle est datée de la Vénerie, le 1er sept. 1726.

« Comme l'âge et l'indisposition actuelle de Rd Machet votre Doyen nous persuadent qu'il tire à sa fin, et que nous souhaitons fort de témoigner au Rd Jean-Claude

Coppier, Chan. de votre Corps et Dr en Sorbonne, l'estime que nous faisons de son savoir, de sa piété et de la pureté de ses mœurs, Nous vous prévenons par la présente, en vous assurant que vous ne sauriez choisir pour Doien, après le décès du susdit Chan. Machet, un sujet qui nous soit plus agréable que ledit Chan. Coppier *et que nous vous tiendrons compte de cette élection dans les occasions qui se présenteront de vous faire ressortir les effets de notre protection particulière.* Nous attendons de vous cette nouvelle marque de zèle et de votre empressement pour ce qui nous peut faire plaisir et prions Dieu qu'Il vous ait en sa Sainte garde. »

Et a été faite la réponse suivante :

« Sire, Nous supplions V. M. d'être persuadée qu'elle a dans ses Etats un Chapitre qui se fait gloire d'entrer dans ses vues, et pour lui marquer notre sensibilité à l'honneur qu'elle a fait à un des membres de notre Chapitre de le choisir pour résider auprès de sa personne sacrée, nous pouvons l'assurer que, pour réparer la perte que nous venons de faire de M. notre Doien, il ne s'est trouvé aucun des particuliers qui la composent qui n'eut déjà jeté les yeux sur M. l'Abbé de Vezzolano (Coppier F. son frère) que V. M. continue d'honorer de sa protection et de ses bienfaits, et même nos anciens et bien méritants Chanoines se faisaient une fête de lui marquer en cette rencontre leur estime, ne croiant pas cette place incompatible avec le séjour qu'il a le bonheur de faire à la Cour, mais, comme V. M. par une lettre du 13 sept. 1726, souhaite que, pour remplir cette dignité, nous jettions les yeux sur Mr son frère, nous venons de l'élire, suivant l'usage ordinaire du Chapitre, heureux, Sire, si nous pouvions trouver quelque occasion à nous rendre dignes de la puissante protection de V. M., à lui marquer notre zèle et la très respecueuse soumission avec laquelle... »

Le 6 déc. Mgr de Bernex confirme cette élection.

XXVI. — JEAN-CLAUDE COPPIER (1728-1755).

Né à la Chapelle-d'Abondance; Dr en Sorbonne; Réformateur des Collèges Royaux de Genevois et Faucigny,

mourut le 22 août 1755, et fut enseveli dans le Chœur de l'Eglise N.-Dame d'Annecy.

LA MORT DE LA DUCHESSE DE SAVOIE, Marie d'Orléans, fut connue à Annecy les derniers jours d'août 1728, et le 1er sept. « on a fait dans notre Eglise un Service Solennel où la Noblesse, le Conseil de Ville et M. l'Intendant ont assisté. »

LE JUBILÉ DE 1731 se distingue des précédents par la prédication d'une Mission préparatoire de 8 jours avec 3 sermons par jour, un à 5 h. du matin pour les artisans, un à la grand'messe de 10 h. et l'autre à l'issue des Vespres. Mlle Blondet a fondé cette mission en faveur des Capucins et le capital est confié à la Bourse des Missions du Clergé (1). Mgr a présidé l'ouverture, célébré la messe du 8 sept. mais n'a pu assister à la clôture « ayant administré la Confirmation dans l'Eglise du 1er Monastère de la Visitation à plus de 4.000 personnes. Le Secrétaire fait remarquer que, « malgré la rigueur des temps, la rareté de l'argent et surtout du fourrage qui a manqué dans tous les pays voisins, il y a eu un concours extraordinaire de gens venus de fort loin, si bien que Mgr promet d'intervenir à Rome pour que le Jubilé ait désormais une durée double. »

Le total des offrandes a été de 698 liv. soit 1.150 florins et Rivolet qui a nourri six Capucins pendant les 3 jours qu'ils ont confessé, a présenté une note de 39 livres.

MORT DE MGR DE BERNEX. — « Le 23 avril 1734, jour du Vendredi-Saint, à 1 h. après-midi, est décédé pour aller jouir de la récompense de ses travaux apostoliques notre Rme Evêque Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, plus recommandable par ses rares vertus réunies en lui, que par l'éclat de sa noblesse.

Je puis en rendre un témoignage plus authentique que bien d'autres, en ayant été le témoin oculaire pendant le temps que j'ai eu l'honneur de le servir, en qualité d'Aumônier.

---

(1) Acte du 5 Mars 1732. Buttin, notaire.

Ce saint Prélat, dans sa longue et dernière maladie, a donné des exemples d'une piété et patience extraordinaires. Il a continué ses charités et libéralités jusqu'au dernier soupir de sa vie, aiant institué (après plusieurs et convenables légats en faveur des Pauvres de la paroisse de Viuz-en-Sallaz et des nouveaux convertis), pour ses héritiers, des épargnes de son Evêché, les prêtres infirmes de son diocèse, soit l'Hospice établi depuis peu dans la présente ville.

Il a laissé sans aucune charge à son successeur des livres, meubles, argenterie de la valeur de plus de 15.000 livres et donné au Chapitre de la Cathédrale 2.333 liv. sans charge, un beau calice, 15 grands tableaux et à notre Chapitre le grand tableau de la Ste Vierge avec son beau cadre doré. (Tab. Annecy, 1734, III, pages 123 à 172.)

Son corps fut exposé le lendemain au soir, dans la grande salle où il y eut un concours infini de monde qui y accourut le lendemain, Jour de Pâques, ce qui fut cause, avec la chaleur des temps, qu'on fut obligé de l'ensevelir le lundi, 26 avril, sur les 4 h. du soir.

Le Jour de Pâques, après Vespres, nous sommes allé en procession et en habit de chœur, le vicaire de St Maurice avec la Croix et Etole, faire une station près de son cercueil, où nous avons récité les Vespres des Morts et autres prières, les Corps Réguliers étant convoqués pour le lendemain aux mêmes fins.

Le 26, à 3 h., tous les Corps se sont assemblés par convocation, à l'Evêché; nous y sommes allé processionnellement en habit de chœur, accompagnés de MM. de la Ville et du Conseil. Etant arrivés à la porte de l'Evêché, nous n'avons pu pénétrer, à cause de l'affluence du monde, qui était accouru, même de la campagne, et avons attendu que la lévation du corps fut faite, et sommes allés de la même manière processionnellement à la Cathédrale et nous sommes placés dans les hautes formes, côté Evangile suivant l'usage, et nous sommes aidés à chanter le 1er Nocturne des Morts. La Musique de la Cathédrale et la nôtre ont chanté ensuite les cinq Répons, ce qui a duré jusqu'à 7 heures, et ensuite, on est sorti pour aller porter le corps à la Visitation, où le défunt Prélat avait choisi

sa sépulture, et au lieu d'y aller en droiture, on est allé passer au Puits-St-Jean, chantant à l'alternative le Benedictus, qu'on a recommencé 3 fois dans la route.

La bière était portée par les séminaristes et des pénitents noirs, 4 chanoines mîtrés sans bourdon portant les 4 bouts de drap. Etant arrivés à la Visitation, nous avons pris place à l'ordinaire dans le chœur, côté Epître, et l'on a passé la bière par la porte qui touche le chœur des Religieuses, près de la grille, pour leur donner la consolation de jeter de l'eau bénite sur le défunt Prélat, qui a été ensuite enseveli dans la Chapelle de Saint Charles qui touche celle des Innocents, où les trois Evêques de la maison de Sales avaient été inhumés. On a chanté un seul Répons en musique pendant ce temps-là, et ensuite tout le monde s'est retiré en confusion, parce qu'il était demy heure de nuit. »

Le Jubilé de 1738 fut précédé de la Mission donnée par MM. de St Lazare de cette Ville qui en firent l'ouverture le 17 Août pour la continuer jusqu'au 3 Sept. avec 3 exercices: à 4 h. 30, 10 h. et 5 h. avec conférence à 1 h. et un catéchisme dans l'église des Pénitents.

« Bien loin que la longueur des exercices et la misère des temps ait diminué la dévotion, elle n'a jamais paru si grande. On n'a pas cessé de donner la communion dès les 5 h. du matin jusqu'à 7 et 8 h. du soir; les rues ont servi d'asile à ceux qui n'en ont pas trouvé dans les maisons. Le total des recettes fut de 871 liv. et les dépenses de 409 liv.

Canonisation de St Vincent de Paul. — 1739, 16 Avril. — « MM. de St Lazare de cette Ville ont prié le Chapitre de leur accorder les tapisseries en personnage pour la décoration de l'Eglise St François de Sales, dans laquelle ils veulent célébrer la solennité de la Canonisation de St Vincent de Paul, leur fondateur; ce qui leur a été accordé en délibérant qu'elles ne sortiraient plus de l'église à l'avenir.

MM. de la Cathédrale ont fait ouverture de cette solennité; la partie de St Maurice est descendue de la paroisse accompagnée de MM. de Ville, pour officier le 2e jour, et le Chapitre Notre-Dame, pour la clôture de l'Octave, a officié le dernier jour, en commençant par les Premières Vêpres, et MM. de St Lazare, accompagnés des Séminaristes en pro-

cession, sont venus au devant de chaque Corps séculiers et réguliers, et les ont accompagnés jusque dans leur Eglise, avant et après les Offices du soir et du matin. »

CALAMITÉS DE 1740

Mai 1740. — « Après un hyver des plus longs et des plus rigoureux, il est tombé une grande quantité de neige dès le 2e de May jusqu'au 9e de 1740. Le froid n'a pas été moins vif que dans le cœur de l'hiver; ce dérangement extraordinaire de la saison ne laissait presque aucune espérance de récolte et la consternation a été générale.

MM. les Vicaires Généraux, le siège vacant, pour apaiser la colère de Dieu, ont ordonné deux jours de jeûne, une procession de tous les Corps Ecclésiastiques et religieux à St François de Sales, et la Bénédiction du Saint Sacrement successivement dans chaque Eglise.

14 Juin. — Le Rd Doyen annonce que MM. les Syndics de Ville priaient le Chapitre de députer quelqu'un du Corps pour faire avec eux la distribution de 60 coupes de froment aux plus pauvres de cette Ville, suivant les intentions du Roy. Informé des misères de ce pays, il a plû à S. M. de donner 200 coupes de froment aux pauvres, dont 140 coupes pour les paroisses voisines et 60 pour ceux de Ville.

1er Juillet. — Le Rd Trésorier distribuera 120 liv. aux 6 paroisses désignées par la fondation de Rd Lacombe, aumône utile en cette année de misère.

16 Octobre. — Cette saison a été des plus irrégulières; il n'y a pas eu, de mémoire d'homme, abondance de neige semblable à celle tombée le mois de may dernier; on avait lieu de juger que les bleds et les vignes périraient; ils ont eté cependant conservés par un effet singulier de la Providence, mais la moisson a tardé plus d'un mois, et les raisins ne sont entrés en matûrité que dans le mois d'Octobre; une neige abondante tombée le 13 de ce mois, suivie d'une forte gelée pendant 3 ou 4 jours, a perdu entièrement ce qui se trouvait verjus, et tout était presque verjus, du moins dans les vignes rouges.

Le Magistre de Santé, par ordre du 14 signifié dans toutes les provinces, a défendu de vendanger avant le 1er novembre, et il a ordonné de séparer le verjus du raisin

qui n'aura pas quelque degré de maturité, de le fouler sur la vigne et de le jeter par terre pour prévenir les maladies qu'un si mauvais breuvage peut produire, mais tout le raisin qui a été gelé s'est flétri comme s'il avait été dans l'eau bouillante et on ne l'a pas ramassé.

Déc. 10. — Outre la gelée de May et d'Oct., on a été affligé d'une autre calamité; une pluie abondante de plusieurs jours, jointe à un vent chaud qui a fait fondre les neiges, a causé une inondation générale, non seulement en Savoie, mais encore dans une bonne partie de l'Europe. Ce pays en a beaucoup souffert en plusieurs endroits, mais, par la grâce de Dieu, cette Ville n'a eu d'autre mal que de voir les rues touchant aux canaux, remplies d'eaux, aussi bien que les caves et les boutiques. »

Mgr de CHAUMONT

« Le 17e de Fév. 1741, différentes personnes arrivées de Chambéry, ont appris la nouvelle agréable et intéressante de l'élection de M. l'Abbé Deschamps de Chaumont à l'Evêché de Genève, et le même jour, MM. de la Cathédrale, MM. de Ville et quelques Corps Réguliers ont fait une députation pour Chambéry à ce digne Prélat. Le Chapitre de Notre-Dame a député de son côté le Chan. Greyfié qui lui témoignera la sensible joie de la Compagnie sur son exaltation.

Le 2e de May, Mgr de Chaumont a donné avis à MM. les Vicaires Généraux de la réception de ses Bulles et le Chapitre de Notre-Dame, sur leur demande, a fait sonner toutes les cloches en témoignage sensible de sa joie. Le Chapitre écrit une lettre de compliments à Mgr qui répond de même.

Le 23e de May, Mgr a été consacré à Turin et, en action de grâces, on a chanté le *Te Deum* à la Cathédrale. Le Chapitre s'y est rendu à l'invitation de MM. les Vic. Généraux et les autres Eglises de même. Les jours suivants, on l'a fait successivement dans toutes les autres Eglises où nous avons assisté avec MM. de Ville.

Le 3e Juill. Mgr est arrivé d'Aix en cette Ville. L'empressement de recevoir cet auguste Prélat a été des plus grands et son entrée a été des plus brillantes par la nom-

breuse suite des personnes de tous états. Un nombre considérable de Chanoines des deux Chapitres sont allés au-devant jusqu'au delà d'Alby. MM. les Bourgeois ont formé une belle compagnie à cheval. Les deux compagnies des dragons de la Reine, en quartier au Château, sont venus à la rencontre; un corps considérable de noblesse en a fait autant. Mgr était déjà acocmpagné d'un grand nombre de MM. les Curés, et sitôt qu'on a pu le découvrir depuis le Château, il est entré au son des cloches de toute la ville et au bruit des mortiers.

Voicy l'ordre de la marche: MM. les Bourgeois, qui auraient souhaité d'escorter Mgr s'il n'avait mieux aimé se tenir près de son Clergé, marchaient en tête; MM. les Curés ensuite, puis les députés de cette Eglise; après eux, ceux de la Cathédrale. Les dragons escortaient la chaise de Mgr suivie de quelques autres chaises.

Le 6e juill. a pris possession de l'Episcopat de cette manière; sur les 5 h. du soir, la Cathédrale, la Collégiale et les Corps Réguliers, tous en Croix, se sont rendus dans l'Eglise de St François de Sales, où était Mgr au pied de l'autel. Aussitôt, il prit les ornements pontificaux, et, ayant entonné le *Te Deum,* la procession s'est mise en marche; les deux musiques chantaient tour à tour cet hymne. Mgr marchait sous un dais que portaient MM. les Syndics. Arrivés à la porte de la Cathédrale, M. le Prévost lui présenta les clefs et les sceaux de l'Evêché, et lui fit un fort beau compliment.

Cette sainte et agréable cérémonie, suivant l'ordre du Pontifical, finit au pied de l'autel. Les dehors et l'intérieur de l'Eglise étaient fort bien embellis. A peine pouvaient-ils contenir tous les habitants et étrangers qui s'y pressaient pour voir cette auguste entrée dans le Pontificat. Elle fut suivie dans le commencement de la nuit d'un fort beau feu de joie qui brûla au bruit des mortiers et du son des cloches de toutes les Eglises.

Mort de la Reine. — Le Prince Charles-Emmanuel qui régna de 1730 à 1773, fut marié trois fois. En premières noces il épousa Christine de Wittelspach; en deu-

xièmes, Christine de Hesse, morte à 28 ans; et en troisièmes, Elisabeth de Lorraine, dont il est parlé ci-après:

« Le 15 de juillet 1741, il s'est fait un service solennel à la Cathédrale, où tous les Corps ont assisté pour la Reine défunte Thérèse Elisabeth, Princesse de Lorraine. Le 17, le Chapitre en a fait un autre dans son église et le 19, MM. de Ville en ont à leur tour fait faire un dans la paroisse, auquel la partie de St Maurice a assisté. »

Mission de 1742. — Les RR. PP. Capucins ont ouvert la Mission le 4e Dimanche de l'Avent jusqu'aux Rois avec 3 sermons par jour. Les 3 derniers jours, le St St a été exposé dès 4 h. du matin à 6 h. du soir et les Pénitents noirs ont demandé à venir avec leurs habits faire leurs stations. Le dernier jour, on est monté en procession au cimetière de la paroisse pour bénir la croix élevée depuis de longues années.

Les troubles qui s'excitèrent à l'occasion de cette mission quand elle se fit hors de cette Eglise ont disparu.

Sépulture des pauvres. — 1742. 9 mars. Le Rd Doien a représenté le 6e du courant que ces jours passés, une fille étant décédée dans cette ville, les porte-morts avaient tiré son cadavre de la bière où il était fermé pour le mettre dans la bière destinée pour les pauvres; que c'était là un abus criant et inouï, qu'il était du devoir du Vén. Chap. de donner des marques publiques de son indignation contre cette scandaleuse entreprise et de prendre des mesures afin que semblables désordres ne se comettent plus à l'avenir.

L'usage du cercueil pour les pauvres était encore en usage dans les hôpitaux de Chambéry en 1860 et le clergé ne cessait de protester. Il consistait à mettre le corps du défunt dans une bière; arrivé au cimetière le cadavre en était retiré et déposé dans la fosse commune.

Occupation espagnole (1742-1749). — Le 7 sept. 1742, le Rd Doien a représenté que Mgr notre Evêque se disposait à partir pour Chambéry pour faire la révérence à S. A. l'Infant Don Philippe qui est déjà bien avant en Savoie, à la tête de son armée; que MM. de la Cathédrale

avaient nommé des députés; que le Doien et le Rd Chantre ont été députés pour le même sujet.

Le 4 oct. le Chapitre vote un mandat de 60 liv. pour frais de ce voiage à Montmeillan où les députés se sont rendus pour faire la révérence de la part du Chapitre à S. A. R., à la suite de Mgr qui a de même été accompagné par les deux députés de la Cathédrale.

18 oct. « Le roi de Sardaigne est descendu à la tête de son armée pour délivrer la Savoie de l'armée des Espagnols qui s'est retirée à mesure que le Roy s'est avancé. Les RR. Doien et Chantre ont été députés à Montmeillan où S. M. s'est arrêtée pour lui faire la révérence et pour lui réitérer la soumission et les vœux du Chapître. »

1743, 7 mars. « Mgr notre Evêque aiant convoqué son Clergé pour délibérer sur la demande qui lui a été faite qu'il voulait bien représenter au Clergé qu'étant chargé de grosses contributions, il s'attendait de sa charité qu'il voudrait bien le soulager en se taxant lui-même.

Quatre chanoines sont députés pour assister à cette assemblée le 10 courant. »

INCIDENTS DE SÉPULTURE. — « Le 13 may, un Capitaine du Régiment Majorque, Chevalier de Malte, est mort, après avoir demandé à être enseveli dans l'Eglise où les RR. Barnabites font leurs Offices. Quoiqu'ils leur soit défendu par leurs Constitutions de donner la sépulture et qu'ils ne doivent d'avoir été reçus dans cette ville qu'à condition qu'ils n'enseveliraient que leurs Religieux, cependant, par égard pour le défunt et la troupe en quartier dans cette ville, le Chapitre n'a pas jugé à propos de s'opposer à cette sépulture et il s'est borné à lui faire signifier des protestes du lendemain de sa mort.

Les Barnabites ne sont pas sortis pour venir au devant du défunt et pour l'accompagner; ils ne se sont pas montrés pour le recevoir dans l'Eglise. L'Aumônier du Régiment avec quelques Jacobins se sont trouvés à la porte de la Cour du Collège. La partie de St Mauris n'est pas allé plus avant; elle aurait dû aller dans l'Eglise, mais elle a craint quelque trouble dans la mauvaise délicatesse que quelques Religieux ont témoigné de voir paraître dans une

Eglise qui ne leur appartient pas la Croix de la paroisse et son Vicaire en étole.

Un autre Capitaine mourut au commencement de l'hyver. L'Aumônier s'est prétendu en droit de le faire ensevelir où bon lui semblerait et il l'a fait ensevelir dans l'Eglise des Cordeliers. Le Chapitre n'a pas jugé à propos de s'y opposer; le Vicaire de St Mauris et la partie y ont assisté de la même manière qu'ils le font aux autres sépultures.

Quant aux soldats, quelques-uns, avant et après l'établissement de l'hôpital, ont été ensevelis à la paroisse, et depuis cet établissement, l'Aumônier a enseveli tout seul presque tous les défunts dans ledit hôpital.

Le Vicaire n'a assisté que ceux qui ont été portés au cimetière.

RÉDACTION DE CE QUI S'EST PASSÉ LES ANNÉES 1743-44 AU SUJET DES IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES. — « L'Armée du Roy d'Espagne, sous le commandement de S. A. R. l'Infant Don Philppe, s'étant emparée du Duché de Savoie, les Officiers de S. M. Catholique imposèrent sur l'Etat plusieurs contributions, tant en fourrages qu'en grains avec ordre aux Syndics d'en faire la répartition.

Le Conseil de Ville d'Annecy, surchargé par les impositions, députe les Syndics de cette Ville auprès de Mgr pour lui exposer la misère et l'accablement où le peuple allait tomber s'il n'était secouru dans ces tristes conjonctures par la charité du Clergé qu'ils réclamaient.

Cette prière verbale qui ne contenait rien de contraire aux Saints Canons, détermina S. G. à faire un mandement et convoquer son Clergé le 10 Mars. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que les sentiments de la dite Ville d'Annecy et même de celle de Chambéry, étaient bien opposés à ceux témoignés à Mgr. Un manifeste du 9 Octobre 1743 contient des expressions qui ne sauraient compatir avec les Immunités Ecclésiastiques, car ce n'est plus un secours de charité qu'on demande, mai un contingent proportionné à ce que fournit chaque membre de l'Etat.

Le 20 Janv. 1774, S. A. R. fait réponse à Mgr et enlève

toutes les tailles imposées sur l'ancien patrimoine de l'Eglise.

Les Syndics interprètent dans un sens très large ce Décret de S. A. et continuent à ennuyer le Clergé, et le 14 Fév. 1744, Don Jean Grégoire de Muriain, du Conseil de S M. C., Brigadier de ses Armées et Secrétaire d'Etat et des Guerres de S. A. R. Don Philippe, fait un nouveau décret très favorable au Clergé qu'il date de Chambéry.

Le 11 Mars 1744, a lieu à Chambéry, dans l'Hospice des Chartreux, une Assemblée Générale de Messeigneurs les Evêques des Etats de Savoie: Grenoble, Tarentaise, Maurienne, Belley; Mgr notre Evêque, fatigué, est représenté par le Chan. Vignet. On envoie une longue lettre de Remerciements à S. M. C. pour le Décret du 14 Fév. dernier.

Mgr notre Evêque envoie ensuite une Lettre à son Clergé sur le même sujet.

1745, 1er Août. — Les religieuses de Ste Claire, dans l'église desquelles a été enseveli ces jours derniers un Officier d'un Régiment Suisse, ont refusé les droits dûs à la cure de St Maurice.

Le Jubilé de 1745 eut lieu sous la protection bienveillante de Sa Majesté Catholique, le roi d'Espagne. Les exercices se firent comme à l'ordinaire, sauf que « la procession générale du 8 Sept. vouée par nos anciens Souverains n'a pas eu lieu parce que nous avons changé de domination ». « Il suffit de remarquer, ajoute le chroniqueur, que, malgré les suites fâcheuses de la plus violente guerre, l'on n'avait encore point vu un si grand concours de peuple, ni que les choses se fussent passées avec tant d'ordre et d'édification. » Les recettes ont été de 983 liv. et les dépenses de 454. La garde de l'Eglise avait été confiée à des soldats suisses qui touchèrent 30 liv. pour les 3 jours.

Les médecins espagnols ne dédaignaient pas de prodiguer leurs soins moyennant finance. En 1746, le Sr Philippe, chirurgien major du Régiment de Souvy, touche un mandat de 2 pistoles d'Espagne pour avoir pansé une plaie de Gros, l'aîné des Clercs de Chœur. »

Voici en quels termes le curé de St Jean de Belleville en Tarentaise a résumé le passage des Espagnols en Savoie:

« Ils sont arrivés le 28 Août 1742 avec 12.000 hommes et repartirent le 26 Décembre 1748. C'est une nation fort dévote qui se ressent de la tyrannie; elle se frappe la poitrine d'une main mais elle dérobe de l'autre; ...elle s'écoute beaucoup surtout à piller. D'après un proverbe qui leur est attribué, ils entrent dans un pays conquis comme des agneaux, ils y règnent comme des renards et en sortent comme des loups. Je leur souhaite le transport et le voyage du prophète Abachuc. »

(Rev. Sav. 1870, p. 77.)

A ANNECY, L'ÉVACUATION DES ESPAGNOLS eut lieu le 11 Fév. 1749, soit 4 mois après la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle. Le 15 Mars, S. E. le Commandeur de Sinsan envoya au Chapitre la lettre suivante: « Etant nécessaire de remédier aux abus qui se sont glissés dans ce Duché pendant la dernière guerre dans la provision des dignités, canonicats, etc..., nous déclarons déchus de leur dignité ceux qui en ont été pourvus... »

Si les Espagnols avaient rançonné très fortement la Savoie, du moins avaient-ils laissé liberté complète d'élection aux différents Corps constitués.

Le 15 Avril, trois chanoines nouveaux étaient désignés par Patentes Royales pour remplacer ceux qui avaient été élus pendant la guerre.

LE MARIAGE DU DUC DE SAVOIE VICTOR AMÉDÉE III avec Marie-Antoinette, fille de Philippe V d'Espagne, fut une clause du traité d'Aix-la-Chapelle; il fut célébré le 3e de Mai 1750, et ce jour-là, le marguilier toucha un mandat de 16 sols pour les carillons « lorsqu'on alla chanter le *Te Deum*. On lui délivra un autre mandat de une liv. « pour sonner 7 Bénédictions données pour implorer la protection du Seigneur afin qu'il lui plût de nous *préserver de la peste.* »

LA BÉATIFICATION DE JEANNE DE CHANTAL, avec les cérémonies qui l'accompagnèrent furent un véritable rayon de soleil pour Annecy après les horreurs de la guerre et la peur de la peste. En voici le récit, d'après le Secrétaire du Chapitre:

1752, 27 Avril. — RELATION ABRÉGÉE DES PRINCIPALES CIRCONSTANCES DE LA SOLENNITÉ DE LA BÉATIFICATION DE LA MÈRE DECHANTAL, PREMIÈRE SUPÉRIEURE DE L'ORDRE DE LA VISITATION, COMMENCÉE LE 29 AVRIL ET FINIE LE 2e DE MAY. (Rd Nouvelet, Secrétaire de la Collégiale.)

Premièrement, tous les Corps du Clergé, tant Séculier que Régulier, si l'on en excepte MM. de la Mission et les RR. PP. Barnabites, qui ne sont point en coutume d'assister aux solennités publiques, assemblés à la Cathédrale par ordre de Mgr Dechaumont, se sont rendus processionnellement, au son de toutes les cloches, au Premier Monastère de la Visitation, où est le corps de la Bienheureuse, en chantant l'hymne « *Fortem virili pectore* », avec S. G., revêtue de ses habits pontificaux, qui a bien voulu fermer et honorer de sa présence la procession, où, étant arrivé, le Rd P. Succarelly, Visiteur Général de l'Ordre des Religieuses et Postulateur de cette cause à Rome, présenta à notre Illustre Pontife, en le haranguant par un court discours latin, le Bref de N. S. P. le Pape Benoît XIVe aujourd'hui régnant, par lequel il a déclaré et déclare Madame Dechantal Defremiot, Première Mère de l'Ordre de la Visitation, *Bienheureuse*, tant à cause des vertus héroïques qu'elle a pratiquées pendant sa jeunesse, son mariage, sa viduité et tandis qu'elle a été religieuse, que pour les miracles qu'il a plû au Seigneur d'opérer par son intercession.

Ensuite, notre Illustre Prélat, fatigué par la longue et lente marche de la procession, épuisé encore et affaibli par une précédente maladie, empressé d'ailleurs de faire politesse à Mgr de Rolland, Archevêque de Tarentaise, qui tenait chapelle dans la dite Eglise de la Visitation aussi bien que Mgr de Belley, lui a décerné tous les honneurs de la solennité en le priant de tenir sa place et de continuer cette sainte cérémonie, et aussitôt, Mgr, après s'être vêtu des habits pontificaux, a fait publier le Bref du Souverain Pontife par Mr Devidonne, Prévost de la Cathédrale, qui est monté en chaire, revêtu de la chappe, pour en faire la lecture, et auquel la joye que lui causait cette auguste solennité et le souvenir de porter une chappe travaillée par la Bienheureuse Mère de Chantal, procurait assez de larmes pour supprimer ses paroles, tarir son éloquence et

le mettre pour ainsi dire hors de lui-même par des enthousiasmes capables de pénétrer les plus innocens comme les moins pénitens. Mgr l'Archevêque, après la lecture de ce Bref, a entonné le *Te Deum* qui a été chanté par les deux Musiques (Cath. et Collég.) et ensuite a donné la Bénédiction du T. St Sacrement; ce qui, étant fait, les Corps se sont retirés processionnellement à la Cathédrale, en chantant le *Te Deum* où, étant arrivés, M. le Prévost a dit l'Oraison de l'Action de Grâces, pour finir la cérémonie de ce jour.

Secondement, 30e d'Avril, Premier jour de la Solennité, la Cathédrale est allée processionnellement les matin et soir à la dite Eglise où Mgr de Rolland, Archevêque de Tarentaise, assisté de MM. de la Cathédrale, a célébré pontificalement les Saints Mystères, officié à Vêpres, prononcé l'éloge de la Bienheureuse de Chantal avec toute l'éloquence possible et a donné ensuite la Bénédiction du S. Sacrement.

Troisièmement, 1er Mai. MM. de la Collégiale, pour seconder les intentions de Mgr de Bellay, se sont relâchés en faveur de ce grand Evêque des droits qu'ils avaient d'officier le 3e jour, et sont allés processionnellement les matin et soir, audit Premier Monastère en chantant l'hymne « *Fortem virili...* », où Mr Coppier, Doyen de la Collégiale y a célébré solennellement la messe, officié à Vêpres et donné la Bénédiction. Le Chan. Floccard de la même Eglise Collégiale a prononcé l'éloge de la Bienheureuse avec beaucoup de netteté et d'éloquence.

Quatrièmement. Le 2e jour de May, Mgr de Bellay, assisté de MM. de la Cathédrale, qui prétendent avoir droit, quoique chimériquement, d'être les seuls à servir Messeigneurs les Evêques lorsqu'ils officient pontificalement, a célébré les Saints Mystères dans ladite Eglise avec toute la pompe et la majesté possible, a tenu chapelle aux Vêpres, a entendu l'éloge de la Bienheureuse par Mr Conseil, Gd Vicaire et Official, et ensuite a donné la Bénédiction, jour où a fini cette solennité.

MM. les Syndics et Conseillers de la Ville n'ont pas moins marqué leur dévotion, leur ferveur et leur zèle que le peuple, dans cette sainte solennité par leur assiduité à assister aux Offices qui se sont célébrés dans cette Eglise;

ils ont même, pour rendre la fête plus complète et pour augmenter la joye des peuples et d'un grand nombre d'étrangers que cette solennité avait attirés dans la Ville, fait tirer les boites et ordonné des illuminations pendant les 3 jours et fait prendre les armes aux bourgeois. »

1752. — RELATION DE LA SOLENNITÉ FAITE AU SECOND MONASTÈRE DE LA VISITATION, AU SUJET DE LA BÉATIFICATION DE MADAME DECHANTAL.

« La solennité de la Béatification de Mme de Chantal a commencé dans le Second Monastère de la Visitation le 1er de Juillet par le *Te Deum*, chanté par MM. de la Cathédrale, environ sur les trois heures qui ont ensuite donné la Bénédiction.

Le second Juillet, MM. les Chanoines de la Cathédrale ont officié solennellement en y chantant la messe et vespres et M. Ducret, Chan. de la Cathédrale y a prononcé l'éloge de la Bienheureuse avec toute l'éloquence et l'élégance possible; après quoi, ils ont donné la Bénédiction.

Le second jour, MM. du Séminaire s'y étant rendus processionnellement dans l'Eglise du Second Monastère, y ont chanté la Messe, Vespres et donné la Bénédiction. M. Girardin, Lazariste, a brillé dans l'éloge qu'il a prononcé de la dite Bienheureuse Mère, tant par son éloquence que par son beau débit.

Le troisième jour, MM. les Chanoines de la Collégiale se sont rendus en procession dans la dite Eglise où étant arrivés, M. le Doyen Coppier a célébré solennellement la Messe, officié à Vespres et donné la Bénédiction du st Sacrement, par où a fini cette solennité. M. Bouvet, Chan. de la Collégiale a prononcé l'éloge de la Bienheureuse d'une façon à ne pas s'attirer moins d'applaudissements que ceux qui l'avaient précédé. »

Signé: Nouvelet, Chan. et Secrét. de la Collégiale.

LE JUBILÉ DE 1752 ne put être présidé par Mgr notre Evêque, fatigué. La Mission préparatoire commença le 20 Août et fut prêchée par les Lazaristes. « Il est impossible de décrire le zèle que tous ces Messieurs d'Eglise ont fait paraître pendant ces trois jours à administrer jour et nuit les Sacrements... »

Les recettes furent de 764 liv. et les dépenses de 405 liv.

LE BLANCHISSAGE DE L'EGLISE fut fait pendant le mois de Mai 1753, et pendant ce temps « les Offices se font à St Maurice, sauf la récitation du Bréviaire, en Sacristie de Notre-Dame. »

UNE NOUVELLE ÉCOLE DE GARÇONS fut créée en 1754 et en Fév. 1755, « le Sr Devaud établi Abécédaire dans cette Ville désire obtenir une place (pour lui et ses élèves) dans l'Eglise de céans et assister à la Messe; le Chapitre lui permet de se choisir une place pourvu qu'elle n'incommode point aux Ecoles de Filles. »

UNE POMPE A INCENDIE fut achetée en Juill. 1755 et les « Nobles Syndics prient instamment la Collégiale de donner des marques de sa générosité; le Chapitre toujours disposé à se prêter pour le bien public ordonne au Trésorier de compter 10 sequins pour l'achat de la dite pompe nécessaire pour éteindre le feu lors d'un incendie. »

LE DÉCÈS DU RD SGR DOYEN COPPIER arriva le 22 Août 1755, à 7 h. du matin, après quelques jours de maladie. « Il a rendu, près de 30 ans qu'il fut tant Chanoine que Doyen, des grands services à son Eglise, édifié tous ses Confrères par sa piété non interrompue, et le 23, sur les 11 heures du matin a été enseveli dans le Chœur, à côté de la lampe, sous la pierre où sont inhumés presque tous les RR. Doyens, du côté de l'Evangile. »

L'ÉLECTION DE SON SUCCESSEUR fut assez mouvementée. « Le 23, à l'issue de la messe, a été élu Doyen par inspiration Rd Videt, Chanoine de céans, Confesseur de S. A. R. Madame l'Infante Duchesse de Savoie.

Rd Videt répond de Turin une lettre pleine de reconnaissance tout en laissant entrevoir qu'il ne pourra accepter « à cause des ordres supérieurs et des grâces de S.A.R.» Le Chapitre lui répond: «...ou le Roy veut vous donner un Abbaye ou un Evesché dont certainement vous êtes digne; l'Abbaye n'est pas incompatible avec le Décanat; en attendant que l'Evêché arrive, pous pouvez accepter le Décanat.»

Le Chanoine répond que « le Roy lui a signifié l'ordre de donner sa démisison de Doyen » et le 15 Sept. 1755, le Chapitre choisit, à mains levées, comme nouveau Doyen,

Rd Milliet, étudiant à Paris, âgé de 22 ans, qui sera prêtre dans deux ans. Ce dernier accepte avec reconnaissance, mais la prise de possesion n'eut lieu que le 12 Août 1756, par son procureur, le Prévost de la Cathédrale, Rd de Vidonne de St Ange.

XXVII. – Louis Joachim Gratien MILLIET d'ARVILLARS (1755-66)

Il naquit à Chambéry en 1753 et était Doyen à Moûtiers à 18 ans. Pourvu d'une Abbaye à Boulogne en Picardie, il continua à résider à Paris et le Chapitre de Notre-Dame se plaignit plusieurs fois de cette non résidence à Annecy; voici ce qui est relaté en Sept. 1761: « Notre Doyen l'Abbé d'Arvillars enfin venu de Paris a assisté aux Vespres entouré du Chapitre puis s'est excusé sur son délai à venir voir son Chapitre après son arrivée à Chambéry. Il résigna ses fonctions de Doyen en 1766. »

Notes sur l'année 1758. — « Cette année est très mémorable par les différents désastres qui l'ont partagée. Le 17 Avril dernier, il est tombé quelques doigts de neige qui, la nuit suivante, occasionna une forte gelée qui a perdu le bouton de la vigne qui poussait déjà fortement, qui a même fait sécher la tige de celle-ci bien avant. — Heureusement les bleds n'ont pas souffert d'une certaine façon. — Si la vigne, dans la suite, est venue à repousser de façon à donner quelque lueur d'espérance, elle s'est évanouie par l'affligeante continuité des pluyes qui ont commencé vers la St Jean et n'ont cessé que le 26 Juill. suivant.

Le débordement du lac a été tel qu'on allait à batteau par le grand chemin du Pasquier à Albigny; que l'eau du Pasquier arrivait près du Puits de St Jean; que le Grand Canal avait un gros bras dans les rues de la Halle, du Pont Moran et de St François.

La calamité était d'autant plus accablante qu'elle se faisait sentir au milieu de la moisson, ou plutôt lorsqu'elle n'était qu'entamée, après la triste récolte de l'année précédente qui avait presque totalement manqué en grains pour le plat pays (en plaine).

Pour fléchir la colère du Seigneur, Mgr notre Evesque a ordonné un jour de jeûne avec une station à St François de Sales où tous les Corps ont assisté. Le St St a été exposé 3 jours à la Cathédrale et ici un jour seulement pendant les Offices.

Enfin, par un surcroît de malheurs, il est tombé, le 21 sept., de la neige dans les montagnes, qui a perdu les bleds qui n'y était pas encore moissonné et a causé un froid préjudiciable aux bleds de la plaine, qui ont été enfin perdus par la bise violente, et l'ouragan survenu le 16-17 oct., lequel a renversé bien des arbres et des toits de maison à la campagne, ce qui a été le dernier coup fatal pour les vignes.

La seule ressource que la Providence ait laissé à cet égard est une certaine abondance de fruits avec lesquels on a fait du cidre.

LE JUBILÉ DE 1759 commença par la Mission prêchée du 19 août au 2 sept. par les Lazaristes. Le Chapitre remarque que Rd Biord, Vicaire Général, dans son sermon du 6 sept. sur les Indulgences n'a jamais nommé les Grands Pardons. Le 8 sept. on a fait la « Procession vouée par le Roi de Sardaigne Victor-Amédée. On remarque que les deux fonctions de Me de Musique et d'organiste sont remplies par deux membres de la Collégiale. Le nombre des Musiciens de Notre-Dame est de 6 et clui de la Cathédral ne monte qu'à 5, mais les deux Musiques ont participé à ces fêtes. Le total des recettes est de 1.292 liv. et les dépenses 455 liv.

LA MISSION DES CAPUCINS DE 1762 se termina le 5 déc. par la plantation d'une Croix au bas du Couvent des Capucins, où le Chapitre est allé en procession.

MORT DE MGR DE CHAUMONT. — « Le 1er août 1763, Mgr notre Evesque Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont est tombé sur les 7 heures du matin par la fenêtre de sa chambre, par un mouvement de phrénésie, où l'avait jeté sa maladie. Et, par un miracle de la providence, étant tombé sur une bûche qui, lui traversant la cuisse, soutint l'effort de la pesanteur et sa tête fut préservée. Alors,

revenu à lui-même, il marqua jusqu'à la fin les plus grands sentiments de piété, et se faisant avant toutes choses administrer les Sacrements.

Le 2 août, à 1 h. après minuit, il expira tranquillement. Ledit jour, à 3 h. après-midi, le Chapitre y est allé en Habit de Chœur, précédé du Vicaire de St Maurice portant l'étole, faire sa station après MM. de la Cathédrale, en y récitant Vespres des Morts auprès du Corps du Prélat, qui était exposé dans la Salle de l'Evêché.

Le 3 août, sur les 7 h. du matin, a commencé la pompe funèbre; le Vicaire de St Maurice portant l'étole, précédait la Croix; le Chapitre est allé en Habit de Chœur au-devant de l'Evêché pendant la levée du corps; ensuite, il s'est rendu, précédé du Corps Régulier, à la Cathédrale où il s'est placé dans les stalles à gauche, comme il est d'usage le jour de la naissance du Roi.

Six de nos chanoines faisaient le deuil avec les parents de l'illustre défunt. On est allé directement à la Cathédrale, parce que le corps qui était même caché se corrompait. On y a chanté un Nocturne des Morts avec 5 Responsoires. Ensuite, on est allé dans le même ordre à l'Eglise St François de Sales où le corps a d'abord été inhumé, à cause de l'infection; et, pendant le Service, notre Musique y a fait sa partie avec celle de St Pierre.

Le 9 août, le Chapitre a fait un Service Solennel pour l'Illustre défunt et MM. de la Cathédrale l'avaient fait le jour précédent.

Ils ont fait ce même jour 4 nouveaux Grands Vicaires, à savoir, M. le Prévot de St Ange; M. Buaz, archidiacre; M. Duret et M. Viviant.

En nov. le Chap. délibère d'acheter pour l'usage de notre acristie l'aiguière d'argent de feu Mgr notre Evêque à raison de 5 liv. 4 s. l'once.

CÉRÉMONIAL OBSERVÉ AU SUJET DE LA NOMINATION ET DU SACRE DE MGR NOTRE EVÊQUE. — « Le 28 juill. 1864, on a sonné dans cette Eglise comme dans les autres, au sujet de l'arrivée des Bulles de Mgr notre Evêque, Jean-Pierre Biord, natif de Samoins en Faucigni. Dr en Sorbonne, Chan. de la Cath. et Vicaire Général sous feu Mgr

de Chaumont, préconisé à Rome, le 9 de ce mois, nommé à l'Evêché de Genève par S. M. Charles-Emmanuel III, à qui Mgr de Chaumont l'avait désigné pour son successeur.

Le 19 mai dernier, à la première nouvelle de sa nomination, le Chapitre fut le complimenter et fit sonner le soir les cloches en carillons.

Le 29 juill. 1764, jour du Dimanche, au sujet du Sacre de notre nouvel Evêque, on a chanté à la Cathédrale le *Te Deum* en actions de grâces. Le Chapitre, à l'invitation de MM. les Vicaires Généraux s'y est rendu en habit de Chœur ainsi que les autres Corps.

Le 30 juill. le Chapitre a fait chanter à son tour le *Te Deum* en musique au son des cloches, auquel ont assisté MM. les Syndics et Conseil de Ville; ensuite a été chanté le *Veni Creator;* enfin, a été donné le salut où l'on a dit la Collecte pour l'Evêque.

Le 31 juill. le Chapitre, de concert avec MM. les Syndics et Conseils de Ville, a chanté le *Te Deum* en l'Eglise de St Maurice et le reste comme il s'était pratiqué à Notre-Dame; tous nos Messieurs y ont assisté en surplis.

Le 29 août, ont été députés les RR. Chardon et Dépollier, curé de St Maurice, pour aller au devant de Mgr notre Evêque qui revient aujourd'hui de Turin pour prendre possesion. La plupart des Cathédraux lui sont allés au devant avec les bourgeois. Sur les 6 h. du soir, nos Messieurs en Corps allèrent se ranger en haie au bas de l'escalier de son palais pour le saluer au moment de son arrivée.

Le 29 du courant, à 9 h. du matin, il a pris possession de la Cathédrale de cette manière : notre Corps avec la Croix de St Maurice, et tous les réguliers ayant leur Croix, se sont rendu directement de chez eux à l'Eglise de St François de Sales, où Mgr, arrivé en particulier, se mit à genoux au bas du Me Autel, fut revêtu des habits pontificaux et les deux chappiers de la Cathédrale entonnèrent le *Te Deum.* La procession a ensuite commencé, les Religieux chacun en leur rang suivant l'usage, les Pénitents Noir à la tête de tous; notre Musique chantait à l'alternative avec celle de la Cathédrale, selon l'usage.

A St François, le Chapitre était placé comme le jour de la Naissance du Roi.

L'inconvénient imprévu pour notre Chapitre a été que les Séminaristes, qui étaient tous en surplis en la Sacristie de la dite Eglise (quand même le Prélat n'en eut demandé que 8 pour porter les mîtres et le servir), se rangèrent sous la Croix de la Cathédrale, qui n'a aucune juridiction sur le Séminaire, ainsi qu'il conste par les titres de l'érection du Séminaire. Nos Messieurs étaient sur le point de se retirer (et ils ont reconnu après que c'était le parti qu'il fallait prendre en se retirant par la Sacristie), attendu que les Séminaristes sont de la juridiction de la Paroisse de St Maurice et que c'était un manquement contraire aux usages et à la transaction de 1605. Plusieurs de nos Messieurs étaient encore sur le point de se retirer au bas des degrés de la dite Eglise, mais, pour ne point faire un éclat, on aima mieux prendre le parti de la modération et de marcher. Arrivé sur le perron des Cordeliers, quelques-un de nos Messieurs se retirèrent; les autres allèrent prendre place aux stalles, comme au jour du Synode.

Le Chapitre avait prêté ses belles tapisseries pour la décoration de l'intérieur de l'Eglise des Cordeliers.

Le même jour, 29 août, la milice bourgeoise a pris les armes, et sur les 8 h. du soir, il y eut illumination et un feu de joie auquel le Prélat mit le feu au son de toutes les cloches. »

Le 29 sept. suivant, le Chapitre a délibéré de présenter une requête au Sénat contre MM. de la Cathédrale au sujet de l'innovation introduite de leur part, le jour de l'installation de Mgr, en admettant les Séminaristes sous leur Croix.

La démission du Rd Doyen d'Arvillars fut notifiée par lettre datée de Paris le 31 déc. 1765 et lue au Chapitre le 19 janv. suivant. Le même jour, fut élu à l'unanimité Rd Prévost; bien que non gradué, on regardait son titre de Professeur comme l'équivalent.

XXVIII. — Antoine PREVOST (1766-1773).

Né à Faverges d'une famille de notaire, il fit ses études de Philosophie à Paris et était très versé dans les langues

hébraïque et grecque. Prêtre en 1727, il fut Prof. de Théol. et Préfet du Collège Royal d'Annecy. Chanoine de N.-Dame, il fut élu Doyen le 19 janv. 1763 et mourut le 17 nov. 1773.

LES GRANDS PARDONS OU JUBILÉ DE 1766 furent annoncés officiellement par Mgr Biord qui évoqua le souvenir de Saint François de Sales présidant et officiant pontificalement aux offices de 1605. Une des affiches a été conservée; elle contient en tête trois gravures sur bois, la Ste Vierge à l'Enfant ayant St Pierre à sa droite et St Paul à sa gauche.

Mgr porta le St Sacrement sous un dais escorté de 4 fusiliers de la Garde Bourgeoise et suivi par deux des Aumôniers de S. G. dont l'un portait une mître, à la tête de six séminaristes qui en portaient aussi chacun une. MM. les Syndics y assistèrent en robe précédés par le Secrétaire du Conseil, le Trésorier et les serviteurs de Ville en manteau, suivi de tous les conseillers municipaux. « La Police avait fait fermer les boutiques mais n'avait pas fait balayer les rues. Le Chœur avait à peine récité le *Salve Regina* que le Valet de Sacristie de la Cathédrale reprit les dix mîtres qu'il avait placées lui-même sur les crédences latérales de notre Grand Autel. « Ici était, dit-il, l'ordre de ses maîtres ». Le 8 sept. Mgr administra le Sacrement de Confirmation à tous ceux qui se présentèrent entre midi et 1 h. 1/2... On a été édifié de la station continuelle que les Confrères et Sœurs du St St ont faite devant l'Auguste Eucharistie exposée dans la chapelle N.-D. de Liesse... On a compté près de 25.000 communions pendant ces trois jours distribuées dans les différentes Eglises de la Ville et des Faubourgs... Les recettes furent de 1.432 liv. et les dépenses de 432 liv.

LE DÉCÈS DE RD VIDOT, Confesseur de Mme Royale qui laisse plus de 6.000 liv. avec beaucoup d'ornements pour le culte divin, fut commémoré par un service solennel à N.-Dame le 25 avril 1766. La Cour et le Public ont regretté ce saint prêtre mort à Turin le 21 avril.

LE SYNODE DE 1767 fut l'occasion d'une défense qui dut faire sensation. Au moment où la procession du Synode se mettait en marche dans la Cathédrale, le Procureur

Fiscal interdit, sous peine d'excommunication, au recteur de St Maurice de porter l'étole en cette Procession.

LE PASSAGE A ANNECY D'UN PRINCE LIBANAIS, en mai 1768, est souligné comme suit: « A comparu, le turban à la main et la tête nue, haut et mendiant Prince Kivan Nassar, Souverain du Mont Liban, auquel a été accordé un ducat de Holande pour la rançon de son neveu captif chez le Turc. Il avait pour truchement un Prêtre Romain et pour cortège un Oriental plein de respect pour sa personne. »

LA CANONISATION DE JEANNE DE CHANTAL est un événement important pour la vie religieuse d'Annecy et nous en donnons le récit in-extenso.

JOURNAL DE LA FÊTE CÉLÉBRÉE A ANNECY EN 1768, POUR LA CANONISATION DE STE F. F. FRÉMIOT. — Le 30 août, sonnerie solennelle dans les principaux clochers de la ville, sur les 7 h. du matin, pour l'arrivée de Mgr Claude-Humbert de Roland, Archevêque de Tarentaise.

Le 31 août, visite du Chapitre Collégial à Mgr l'Archev. de Tarentaise par le Rd Doyen, Chantre et 2 Chanoines.

Le 3 sept., exposition d'un tableau de la Sainte sur les 4 portes (de la ville) et devant l'Hôtel de Ville, pour toute l'Octave. Sonnerie solennelle dans les principaux clochers, sur les 10 h. du matin, pour l'entrée de Mgr Pierre François de Sales, Evêque d'Aoste. Assemblée du Régiment du Chablais pour la revue annuelle, avancée de quelques jours, à cause de la solennité. Ce Régiment a été cantonné au château.

PROCESSION GÉNÉRALE POUR L'ETENDARD DE LA SAINTE. — Exacts à l'heure fixée, nous apprîmes que la Cathédrale avait commencé les Vêpres solenelles dans l'Eglise de la convocation. Pour éviter un trouble, nous différames notre marche. Une heure entière s'écoula avant que la fin de cet Office nous fût annoncé. Alors, précédés par les Sœurs et Confrères du St St, accompagnés par la Croix et le Vicaire de l'Eglise Paroissiale, suivis par le Corps du Conseil de Ville, nous nous rendimes dans l'Eglise de St François de Sales, en ordre de Procession Solennelle et en chan-

tant l'Hymne des Saintes Veuves. Les Confrèrs s'arrêtèrent au Vestibule. Nous allames avec notre Massier, nos deux Croix et le Vicaire de St Maurice, occuper le côté droit du Sanctuaire, selon l'usage. Le Corps de Ville alla de même prendre sa place ordinaire dans la Chapelle des Saints Innocents.

Bientôt après, les deux Chanoines de la Cathédrale qui faisaient la fonction de chantres entonnèrent l'hymne *Fortem Virili.* La première strophe fut achevée par le chœur de cette Eglise; ensuite, nos deux chantres, le bourdon d'argent à la main, reprirent l'intonation de la même hymne. Lorsque nous eumes fini nous-même la première strophe, la deuxième fut chantée par le chœur cathédral puis reprise par le nôtre et ainsi de suite jusqu'à la fin de la Procession.

Dès le commencement de la deuxième strophe, on vit marcher processionnellement sous leurs Croix respectives:

1°) Les Sœurs du St St et celles de Ste Croix ensemble.
2°) Les Confrères du St St présidés par leur Prieur.
3°) M. le Marquis de Sales-Tréson.
4°) Les Pénitents de Ste Croix.
5°) Les PP. Capucins; les Cordeliers; les Dominicains.
6°) Les Chanoines du St Sépulcre.
7°) Un nouveau corps ecclésiastique, composé des Clercs du Séminaire et de quelques Prêtres de la campagne, auxquels s'était joint l'archiprêtre des Machabés, Rd Bonnardi.
8°) La Collégiale d'Annessi, dans le même ordre et les mêmes insignes, qu'elle était venue de son Eglise. Le Massier précédait les deux Croix portées sur la même ligne, la capitulaire à droite et la paroissiale à gauche. Immédiatement après paraissait le Vicaire de St Maurice, revêtu d'une riche étole sur le surplis. Suivaient les six Clercs de Chœurs, chacun en aube et en tunique. Succédaient les 4 habilités, 5 étudiants tonsurés et le curé d'une paroisse voisine, tous en surplis. Sur leurs pas, venaient les Prêtres d'Honneur, les Chanoines (sur lesquels il y en avait 2 de la Roche, le Chantre et le Doyen) en grands habits de chœur. La marche était fermée par les 2 Chanoines chargés de la Chantrerie, en chappe et avec le bourdon d'argent.

9°) La Cathédrale était en 3 distributions. La première comprenait le Massier, la Croix des Clers de Chœur, les habilités et les Chanoines, dont le nombre était grossi par deux ou trois Cathédraux étrangers. La deuxième contenait les Evêques d'Aoste et de Tarentaise en rochet et camail, les Aumôniers et Domestiques de ces Prélats; de plus, 2 prêtres romains, Religieux des Ecoles pies, nommés Maroni, l'un desquels avait été Postulateur de la cause de la Sainte. La troisième renfermait les 2 Chantres en chappe et en mîtres avec le bourdon d'argent, les Ministres et les Officiers des grandes Cérémonies; l'Evêque de Genève, vêtu pontificalement, et sa maison.

Ainsi marcha le Clergé; il fut suivi par les 4 Serviteurs de Ville, par le Secrétaire et Thrésorier de Ville, par les Greffiers de la Préfecture, par le Juge-Mage et son Lieutenant, par l'Avocat Fiscal et son Substitut, par les Conscillers Municipaux, par plusieurs Gentilshommes et Bourgeois notables.

On alla d'abord en cet ordre jusqu'au Second Monastère de la Visitation. La Cathédrale et la Collégiale furent les seuls Corps Ecclésiastiques qui entrèrent dans l'Eglise de ce Monastère.

Un Etendard de la Sainte, élégant et facile à porter, y était déposé dans le Sanctuaire; l'Evêque Officiant l'encensa. Ensuite, dès qu'un Motet et l'Oraison de la Sainte furent chantés, on se remit en marche avec cet Etendard. Il fut porté entre la première et la deuxième distribution de la Cathédrale par un clerc de Séminaire, dans tous les quartiers de la Ville, au carillon de toutes les cloches. Quatre Chanoines de la Cathédrale, en habit de chœur tenaient les cordons de cette bannière. Les PP. Maroni l'accompagnaient, un cierge à la main.

Le grand Etendard de la Canonisation, béni par le Pape, porté en triomphe à Rome et envoyé aux Visitandines de la Sainte Source par le Cardinal Protecteur de l'Ordre, avait été exposé devant l'Eglise de St Jean, par la crainte qu'il n'essuyat en procession quelque échec. Lorsque la troisième distribution de la Cathédrale fut arrivé à ce reposoir, on fit une courte halte, durant laquelle notre Pontife vénéré bénit cet Etendard et ordonna de le

reporter sur le champ au Premier Monastère de la Visitation.

Au retour de la Procession, chaque Corps reprit sa première séance. Cependant, le Pontife s'arrêta quelque temps avec les Officiers et ses Ministres au milieu de la nef, soit pour rendre de nouveaux honneurs au grand Etendard, soit pour le faire élever à la voûte. Cette opération finie, Mgr retourna au Trône Pontifical, où le Rd P. Postulateur harangua S. G. en latin et lui présenta de la part de Sa Sainteté, le Décret de Canonisation. Ce Décret était en langue latine; cependant, un des assistants Latéraux le lut tout entier, en dalmatique, dans la haute chaire. Cette lecture ne fut pas achevée que Mgr, en chappe, mître et crosse, monta dans la même chaire, pour faire une exhortation au peuple. Ensuite, il vint entonner le *Te Deum*. La Musique présidée par notre Maître de Chapelle, chanta cet hymne puis le *Tantum Ergo*. Enfin la cérémonie du 3 sept. fut close par la Bénédiction Solennelle du St Sacrement.

Nous nous retirames avant la Cathédrale, à la lueur de deux flambeaux. Notre Confrérie et le Corps du Conseil de Ville nous accompagnèrent.

Dès les 7 h. du soir, illumination dans toute la ville.

4 sept. Dimanche, Mgr l'Evêque de Genève, assisté et servi par la Cathédrale, officia pontificalement à la Messe, à Vêpres et à la Bénédiction, sans que les Syndics y parussent ni le Corps du Conseil.

L'éloge de la Sainte fut prononcé par Mgr l'Evêque de Tarentaise. Cet illustre Pontife déploia dans ce discours cette éloquence majestueuse qui lui a mérité le titre de « Prédicateur ordinaire des Rois de France et de Pologne ».

Notre Chapitre n'assista qu'à la Procession Générale de la Relique. Cette cérémonie fut différée à cause de la pluie jusqu'à 2 h. 1/2 après-midi. On ne sortit pas hors des murs de la Ville; à cela près, on y observa le même cérémonial qu'à la Procession de l'Etendard; même nombre de Corps, même rang, même ordre, mêmes insignes, même chant, même sonnerie. Il n'y eut aucun changement que dans la deuxième distribution de la Cathédrale. La Châsse de la Relique y fut placée sous une escorte de

soldats grenadiers. Elle était précédée de deux Thuriféraires, portée par 4 hommes revêtus d'aube, surmontée par un dais confié à des Clercs du Séminaire, entourée par 4 Barnabites en tunique, par 4 Chanoines de la Cathédrale en chappe et en mître mais sans bourdon, par 12 à 16 flambeaux dont 4 aux armoiries de Mgr Biord, les autres à l'écu de la Visitation. Outre cla, on voyait dans la même distribution le Colonel du Chablais en fonction d'officier subalterne, 5 ou 6 Sœurs Tourières un cierge à la main, les PP. Maroni en manteau long, l'Evêque d'Aoste en camail et en rochet, enfin la Maison de ce Prélat. L'Archevêque de Tarentaise n'assista pas à cette procession. Au retour, le Rt de Chablais, rangé en bataille devant l'Eglise St François, salua la relique.

Dès les 7 h. du soir, illumination dans toute la ville.

Le 5 Sept., lundi, le Rd Doyen et le Chapitre de N.-D., se rendirent deux fois dans l'église St François, en appareil et en ordre de Procession Solennelle. Chaque fois, non seulement ils furent précédés par les Sœurs et Confrères du Saint Sacrement, mais encore suivis par les Syndics et les Conseillers de Ville en corps.

Le Sgr Doyen, dans tout le cours des deux processions eut pour vêtement une aube, une étole et une chappe; dans toutes les fonctions, il eut aussi auprès de sa personne deux Prêtres d'Honneur, l'un habillé en Diacre et l'autre en Sous-Diacre.

Le matin, la marche fut ouverte sur les 9 h. 1/2 par l'intonation de l'Hymne des Saintes Veuves. A l'arrivée, le Rd Doyen chanta le Verset et Oraison de la Sainte. Ensuite on commença Sexte. Dès que cette Heure fut chantée, les deux Chantres chargés de la Chantrerie entonnèrent la Messe, durant laquelle un Chanoine assista en chappe le Doyen. Après la Messe, on chanta None, puis on se retira de la même manière et avec le même cortège qu'on était venu, mais par une route différente.

Après midi, on se mit en marche vers les 3 h. Le Doyen officia au Trône à Vêpres et au commencement de Complies. Sur la fin de ce dernier office, les trois Evêques nommés ci-devant arrivèrent pour le Sermon; en conséquence, Mgr de Genève dit le Verset *Benedicat vos*. Le tout achevé.

Mr Floccard, Chan. de notre Eglise chargé du Panégyrique, s'inclina profondément devant S. G. et, dans cette attitude, lui demanda sa bénédiction, mais Elle exigea qu'il la reçut à genoux. Néanmoins notre usage (conformément au Cérémonial des Evêques) exempte les Chanoines de cette posture. Le Panégyrique eut une foule d'auditeurs et d'admirateurs.

Le Sermon fini, Mgr de Genève bénit l'encens et M. le Doyen donna le Salut du Saint Sacrement. Enfin, nos deux chantres entonnèrent le *Te Deum*. Aussitôt, nous nous retirâmes processionnellement, précédés et suivis comme nous l'avions été le matin.

Sur les 7 h. du soir, les trois Evêques allumèrent un certain feu d'artifice dressé sur une espèce d'Arc de Triomphe, devant le portail de St François. Les spectateurs détournèrent les yeux pour entendre les salves et carillons qui accompagnaient ce spectacle. Dès la même heure, illumination dans toute la Ville.

Le 6 Sept., mardi, des trois parties qui desservent alternativement la paroisse St Maurice, il y en a deux, la 2e et la 3e qui, averties par la grande cloche de N.-Dame et appelées par le carillon de la paroisse, allèrent deux fois processionnellement de l'Eglise de St Maurice à celle de St François, dans l'ordre qui suit:

Le matin, sur les 10 h., marchèrent sur les pas du Massier: 1° un Aquarien chargé de la croix paroissiale et accompagné de 3 Clercs de Chœur, un avec le Bénitier et deux avec des cierges; 2° une bande de Musiciens militaires venus de Gex et soudoyés par la Ville. Cette bande était composée de 2 clarinettes, 2 cors de chasse et un basson; 3° deux habilités, 12 clercs de chœur, dont 8 du Séminaire et 4 du Collège, en surplis; 4° les Chanoines en surplis et en aumusse. Ils admirent dans leur rang un Chanoine d'Aiguebelle; 5° M. le Sacristain en chasuble précédé par un Diacre, par un Sous-Diacre et le Thuriféraire; 6° deux chantres en chappe et avec le Bourdon d'argent; 7° les Syndics et Conseillers de Ville en Corps. Durant la marche, les habilités entonnèrent, et le chant de chaque strophe fut suivi d'un air de la bande Musicienne.

A l'arrivée, dès que l'on eut chanté le Verset et l'Orai-

son de la Sainte, la Messe fut commencée. Aussitôt qu'elle fut finie, on retourna à St Maurice dans le même ordre qu'on était descendu.

Après-midi, la procession recommença vers les 3 h.; on observa le même cérémonial que le matin, mais M. le Sacristain, vêtu d'une aube, d'une étole et d'une chappe, n'avait ni Diacre ni Sous-Diacre. Il officia à Vêpres au Trône.

A la fin des Complies, les 3 Evêques entrèrent dans le sanctuaire; le P. Jacquier reçut la Bénédiction de Mgr de Genève; le Supérieur des Barnabites prononça un panégyrique digne de sa réputation.

Comme l'Evêque de Genève se retira sur la fin de ce discours, l'Archevêque de Tarentaise bénit l'encens pour la Bénédiction du St Sacrement. Ce Salut fut donné par M. le Sacristain. Ensuite, on entonna le *Te Deum* pour le retour qui fut semblable à la venue.

Dès les 7 h. du soir, 4e illumination dans toute la Ville. Aussitôt les 3 Evêques, à la prière du Conseil Municipal qui les accompagnait en Corps, allèrent, sous une escorte de la milice du Chablais, appliquer des flambeaux à un bûcher dressé au milieu du Paquier-Mossire. Ce spectacle, relevé par la sonnerie solennelle des cloches, par la musique guerrière de la bande française, par l'éclat lumineux de diverses fusées et par le bruit successif des mortiers, attira hors des murs hommes et femmes de tout état et de toute condition.

Le 7 Sept., mercredi, les Chanoines du St Sépulcre et les Religieux de St Dominique officient le matin et après-midi, à différentes heures. Cependant, il n'y eut qu'un panégyrique prononcé par l'éloquent P. Saillet, Dominicain de la Maison de Chambéry.

Le 8 Sept. (jeudi et Jour de la Nativité de la Vierge), l'Evêque d'Aoste célébra pontificalement la Messe et les Vêpres avec l'assistance de la Cathédrale. Le prédicateur fut M. l'Abbé Roger de Cevins, célèbre Chanoine de Saint Pierre de Genève.

A l'issue du Sermon, vers les 5 h. du soir, les différents Corps de la Ville s'assemblèrent à St François pour la procession votive qui se fait chaque année ce jour-là. L'Eglise

de la Cathédrale ne fut donc point, malgré la coutume, le lieu de la fonction. A cela près, on observa tous les rites usités. Les trois grands Pasteurs marchèrent à la suite de la Cathédrale, en rochet et en camail, sur la même ligne, l'Archevêque au milieu, l'Evêque d'Aoste à droite et celui de Genève à gauche; chacun avait derrière lui une partie de sa maison. Ce fut l'Evêque d'Aoste qui donna la Bénédiction du St Sacrement. Le Corps de Ville se retira avec nous.

Dès les 7 h., illumination et feu de joie au pré Lombard. Durant cet incendie religieux, le Régiment de Chablais, rangé au Paquier, fit quelques décharges.

Le 9 Sept. (vendredi), l'Office fut fait le matin et après-midi par les Franciscains de l'Observance. Leur P. Recteur, Mermoz, développa ses talents dans un long éloge de la Sainte.

Sur les 9 h. du matin, le Régiment du Chablais alla faire une station et une offrande. Mgr de Genève lui dit la Messe avec les honneurs de la guerre.

Le 10 Sept (samedi), le Régiment du Chablais posa les armes et laissa un piquet de grenadiers jusqu'à la clôture de la Solennité, à la requête et aux frais de la Visitation.

Sur les 8 h. du matin, les PP. Capucins vinrent processionnellement rendre leurs hommages à la Sainte. Deux d'entre'eux assistèrent S. G. Mgr de Genève qui leur dit une messe basse où communièrent les novices et les frères lais. Durant cette Messe, les Sœurs et Confrères de Ste Croix arrivèrent procesionnellement et firent une station près de la Basilique. Ensuite, les Prêtres de la Mission, accompagnés des Clercs du Séminaire, vinrent dans le même ordre chanter la Messe Solennelle sur les 10 h. et les Vêpres sur les 3 h. Si leur Maître de Cérémonie porta l'Etole le matin (ce qu'on n'a pu éclaircir) il ne le porta pas après-midi, du moins au retour.

Le panégyriste fut un Capucin français du Couvent d'Annessi; son discours dévoila son origine.

La Bénédiction fut donnée par Mgr de Genève avec assistance de 3 Cathédraux.

Sur le soir, illumination et feu de joie au Séminaire.

Le 11 Sept. (Dimanche et dernier jour de l'Octave), Mgr l'Archevêque de Tarentaise, assisté par la Cathédrale de Genève, officia pontificalement à la Messe, au *Te Deum* de la clôture et à la Bénédiction du St Sacrement.

Entre Vêpres et Complies, chantées par les Cathédraux, Mgr de Genève prononça un éloge moral et compassé de la Sainte, en présence des autres Evêques.

Dès les 7 h. du soir, cinquième et dernière illumination publique. Aussitôt qu'elle fut commencée, le Corps de Ville, escorté par des Grenadiers du Chablais, conduisit S. E. Mr le Marquis de Sales au Paquier-Mossière, pour mettre le feu à un nouveau bûcher. Cet embrasement se fit avec la même pompe qui avait accompagné le premier.

Telle fut la clôture de la fête.

Tous les jours de cette solennité ont été des jours de piété, de ferveur et de paix. A peine une troupe de filoux fut aperçue qu'elle prit la fuite. Nul trouble, nul désordre, nulle querelle.

Le Concours des Etrangers a été grand, mais il n'a pas répondu aux espérances. Entre les personnes distinguées, on a remarqué M. l'Abbé Deville, Doyen de Savoie; M. l'Abbé Dichat, Préfet de la Sainte Maison de Thonon; M. l'Abbé de Pingon, Comte de Lyon et M. Baitraz de Douci, Bénédictain et Sacristain de Nantua.

De ces 400 prêtres dont on avait annoncé la venue, il en a paru tout au plus 20 dans les cérémonies; quant au Clergé Régulier, tous les Corps ont été nombreux.

La Musique a été fournie et dirigée par notre Maître de Musique. Elle a été employée aux Offices de tous les Corps, excepté à ceux des Dominicains et des Cordeliers. Chaque jour, pièces nouvelles et pièces excellentes, au jugement des connaisseurs.

Notre sonnerie n'a pas fait le moindre honneur de la fête. Elle a été solennelle le lundi et jeudi pour tous nos Offices; les autres jours, elle a été exécutée conformément à la délibération du 1er Septembre.

Outre les illuminations que nous avons contées, il y a eu dans les carrefours des pots à feu renouvelés chaque nuit aux frais de la Ville.

Nous ne parlons pas du saint Temple où l'Octave a été célébrée; la décoration intérieure en était très élégante, mais la façade couverte de diverses armoiries et de vieux emblèmes sans devise, était d'ailleurs cachée par des pins et par une charpente qu'on appelait Arc de Triomphe. Il s'en fallait de beaucoup encore que l'inscription de cet Arc fut un ouvrage de goût et de génie; elle contenait (en 15 ou 16 lignes latines) 5 ou 6 phrases disparates et décousues, des expressions cherchées et trouvées avec peine, une construction hyperbolique et forcée, un galimatias inintelligible.

Au reste, comme on avait publié presque sur les toits que l'on voulait rendre aux Evêques Etrangers tous les honneurs possibles, la distribution de la Cathédrale dans les premières processions causa de la surprise; car, loin de penser que les Officiers de sa Chantrerie eussent le pas sur un Archevêque et un Evêque, le public s'attendait à voir ces Prélats marcher en chappe après notre Pontife, conformément au Cérémonial des Evêques.

(Extrait du Registre Capitulaire de la Collégiale Notre-Dame, conservé aux Arch. Départ., série G.)

UNE BIBLIOTHÈQUE DE 2.075 VOLUMES est léguée au Chapitre Notre-Dame, en Sept. 1770 par le Chanoine Grandis, natif d'Annecy, qui avait préparé lui-même sa bière et le luminaire nécessaire à sa sépulture. »

PRINCIPALES CIRCONSTANCES DE LA MISSION FAITE PAR LES RR. PP. CAPUCINS DÈS LE 10 DÉC. 1770 JUSQU'AU 7 JANVIER 1771.

Une 8e révolution de 7 années a rappelé à Annessi, dans l'Eglise Collégiale, l'élite des Capucins de Savoie, pour la Mission fondée par Mr de Marni.. Cette troupe choisie était présidée par le Premier Définiteur et composée de 5 prédicateurs auxquels, sur la volonté de Mgr de Genève, on a joint un conférencier venu d'Auvergne.

Le premier Sermon avait lieu après l'Office du matin; le second après la Grand'Messe; le catéchisme de midi 1/2 à 2 h. et la Conférence après les Vêpres.

Mgr a été très assidu au 2e Sermon et à la Conférence. Deux de nos Chanoines allaient le chercher et l'accompagner à son retour.

Le 30 Déc., dernier jour du Catéchisme, le Rd Recteur de l'Eglise Paroissiale, assisté par le P. Catéchiste, a fait l'examen des Enfants pour la Première Communion.

Le 1er janvier 1770, dès 8 h. du matin, les enfants et les filles admis pour la Communion, renouvelèrent les vœux du Baptême par l'organe du P. Catéchiste devant le baptistère orné et illuminé. De là, ils furent conduits sous la chaire où ce Père monta pour leur débiter un sermon. Ensuite, Mgr l'Evêque assiste par 2 de nos Chanoines en grand habit de chœur, leur dit à voix basse la Messe dans la Chapelle Notre-Dame de Liesse. A la Communion, le Père les aida à faire les actes, puis Mgr harangua sur l'Auguste Sacrement qu'ils allaient recevoir. Enfin, il les communia tous malgré leur grand nombre.

La Messe achevée, le Prélat infatigable leur administra le Sacrement de Confirmation, ainsi qu'à plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe. Ce ne fut pas assez encore; il leur donna de longs avis pour conserver les grâces dont ils venaient d'être comblés. La cérémonie ne se termina que vers le midi. Elle avait attiré une si grande foule qu'appelés après 10 h. à la Grand'Messe, nous ne pénétrames que très difficilement dans le chœur; il fut même impossible d'introduire sans danger les instruments de musique. Nous nous vimes donc réduits au plain-chant, mais l'orgue joua pendant la Messe, et les Offices furent psalmodiés.

Le même jour, dès le midi, on para la Chapelle de St Laurent; on y forma un chœur avec les bancs capitulaires du sermon et l'on y exposa sur l'autel l'ampoule du Saint Chrême.

Une cérémonie, apportée de Rheims sans doute par le P. Conférencier commença vers les 2 h. 3/4. Procession solennelle de la Sacristie à l'autel St Laurent où le Diacre chanta l'Evangile; Mgr entonna le Symbole de Nicée, le chant de la Préface, du Sanctus et Bénédiction de l'Evêque. Le conférencier parla près de 3/4 d'heure et renouvela les vœux du baptême en posture de suppliant.

Ensuite Procession dans les rues de la Filaterie, de la Halle, de la Perrière, de l'Ile et du Pont-Morant, au chant de l'*In Exitu Israel.*

Au retour à la chapelle St Laurent, Mgr baisa lui-même à genoux ce vase du St Chrême et le présenta au Clergé et aux Fidèles pour le faire baiser. Enfin. procession à Notre-Dame de Liesse où Mgr donna la Bénédiction Pontificale du St Sacrement vers les 5 h.

Le soir du 6 Janv., même procession solennelle au Pâquier du Sépulcre, tant pour aumôner l'Hôpital Général que pour bénir la Croix Missionale. On s'y rendit au chant de l'hymne *Vexilla Regis* et Mgr bénit la Croix.

Le 7 Janv., le P. définiteur prononça, après la Grand' Messe, le sermon de clôture. Ce fut, dans la péroraison, un tissu de compliments pour Mgr l'Evêque, pour les deux Chapitres, le Clergé, les Syndics, la Magistrature, la Noblesse, les citoyens et le peuple.

Le soir, Mgr qui n'avait annoncé que quelques avis, prononça un discours régulier où sa sagesse et sa sollicitude éclatèrent durant 1 h. 1/2 contre les vices ordinaires de la plus belle portion de son peuple et contre la lecture des livres hétérodoxes. Une déclamation ardente et soutenue, dont la longueur eut épuisé un orateur vulgaire, n'empêcha point ce Pasteur Apostolique de passer de la Chaire à l'Autel de N.-Dame de Liesse pour donner la Bénédiction Solennelle du St Sacrement.

A L'OCCASION DU JUBILÉ DE 1770, on exposera des troncs dans les Eglises N.-Dame et St Maurice, et les aumônes qui s'y trouveront confondues avec celles des autres stations (la Cathédrale et St François) seront divisées par égale part entre notre Hôpital, le Grabat et l'Hôpital Général.

Mgr écrit à Rome pour que la durée du Jubilé de N.-D. soit portée de 3 à 6 jours. Il rappelle les Bulles du 14 des calendes de Mars 1388 et celles des calendes d'Avril 1391, ainsi que le souvenir de St François de Sales qui gagna cette Indulgence.

Le 22 août, le Chapitre reçoit de Rome deux Brefs sur les Grands Pardons; l'Indulgence est la même et les pou-

voirs des confesseurs plus étendus, n'y ayant d'excepté entre les dispenses des vœux que celles de chasteté et de religion.

VISITE DU DUC DE CHABLAIS A ANNECY EN 1772. — 1er sept. 1772. « Le Rd Doyen du Chapitre a rapporté 1°) que MM. les Syndics et Conseil de Ville ont prié le Chapitre dans sa personne par le ministère de Mgr Bessonis leur Secrétaire de faire sonner solennellement à l'arrivée de Mgr le Duc de Chablais qui, d'Aix où il prend les bains, viendra le 3 du courant honorer Anneci de sa présence.

2°) Que S. G. Mgr l'Evêque de Genève lui a fait dire avoir reçu ordre de Turin d'aller attendre ce Prince avec la Cathédrale et notre Compagnie devant l'Hôtel de Sales, où S. A. R. doit descendre.

En conséquence, il a été délibéré qu'au premier coup de salve, commencera le carillon solennel de notre Eglise et que le Corps fera aile devant l'Hôtel de Sales, à l'opposite de la Cathédrale. »

3 sept. « Vu que Mgr l'Archevêque de Tarentaise (Frère Gaspard de St Agnès) a suivi S. A. R. le Duc de Chablais, il a été délibéré qu'il serait visité par MM. le Doyen, le Sacristain, Bouvet et Masson. »

VOYAGE DE S. A. R. LE DUC DE CHABLAIS A ANNECY. — « Le 3 sept. 1772, Mgr le Duc de Chablais, Benoît Marie Maurice de Savoie, arrive à Annecy vers les 10 h. du matin, au bruit des boites à feu et au carillon de toutes les cloches. L'Intendant de la Province (Mr Sechi delle Scaletat) lui présenta à la porte de Ste Claire les Syndics et Conseil de Ville. Au même endroit, se trouvèrent le Juge-Mage, l'Avocat Fiscal de la Province et ses Substituts. S. A. R. était attendue devant l'Hôtel de Sales par Mgr l'Evêque de Genève, par les deux premiers Corps Ecclésiastiques de la Ville, par la Noblesse et un grand nombre d'Officiers de divers Régiments.

A peine avions-nous formé notre aile que nous fumes couverts par la Noblesse; pour éviter toute observation, nous montames aussitôt dans l'appartement destiné au Prince. Dès que S. A. R. fut entré dans sa chambre, le

Marquis de Sales fut appelé; ce Seigneur entra seul. Ensuite le Clergé eut audience; Mgr notre Evêque fit une assez longue harangue à laquelle le Prince répondit, en se recommandant à ses prières et à celles du Clergé. Au Clergé succédèrent les Syndics et ceux-ci firent pláce aux Nobles et aux Militaires qui furent présentés par le Marquis de Sales.

Sur les 5 h. après-midi, S. A. reçut dans l'Eglise du Premier Monastère de la Visitation la Béndiction Pontificale du St Sacrement.

A l'entrée de la nuit, le Prince se rendit seul avec sa Cour au Pâquier Mossière où il appliqua le flambeau à un bûcher préparé pour un feu de joie. Depuis cet instant, le carillon des cloches, le bruit des boites, la lueur et l'éclat des fusées continuèrent jusqu'à ce que l'on fut entré dans la ville. Au retour, S. A. R. alla voir dans divers quartiers les illuminations. Elle parut sensible à la décoration extérieure de l'Hôtel de Ville. Les portraits des deux Princes fils du Roi y étaient à côté de celui de S. M. placé sous un dais au milieu de 2 lustres, 6 flambeaux et 60 bougies distribuées avec art sur les fenêtres, sur le balcon et ses rampes, formaient par leurs lumières un charmant spectacle. L'illumination capitulaire du second étage était relevée par une peinture emblématique où était représenté un Aigle qui portait sur l'estomac l'écu de Savoie, contemplait de dessus la cime d'un rocher deux aiglons voisins du soleil et tenait à son bec cette devise : « Nostri non degenerant. »

Le lendemain, 4 de sept., S. A. R. visita à cheval les dehors de la ville dès les 9 h. du matin. Sur les 11 h., Elle alla entendre la Messe dans l'Eglise Cathédrale. Vers les 4 h. après-midi, la Compagnie des Tireurs lui donna le spectacle d'un oiseau qui fut tiré à l'arc et à l'arbalète et abattu avec cette dernière arme au bout d'une heure de combat par le Procureur Michel Roux. Le Prince marqua sa satisfaction à cette Compagnie par le don de dix pistoles. L'oiseau cependant fut offert à St Sébastien seul, selon le rite ordinaire.

Le 5 sept., le signal de nos Matines fut sonné solennellement à 3 h. 1/2, le second à 3 h. 3/4 et le dernier à

4 h. Sur les 4 1/4, comme il n'était pas jour, les Syndics envoyèrent à l'Hôtel de Sales 2 serviteurs de Ville avec des flambeaux. Quelques moments après, la Garde du Prince arriva dans notre Eglise qui était, dans toutes les nefs et le chœur, élégamment illuminée. Aussitôt le Rd Doyen, le Chapitre et les Prêtres d'honneur, s'allèrent ranger sur deux ailes en dedans de la grande porte. Au dehors, était notre Maître de Cérémonies avec sa masse, et nos Clercs de Chœur en tunique dont 2 portaient de grands flambeaux allumés et un le bénitier. Là, comme S. A. R. était revêtu d'une redingote, notre Doyen présenta le goupillon au Grand Maître de sa maison, puis, s'apercevant de cette équivoque et craignant de tomber dans une seconde, il remit le goupillon à Mgr l'Evêque de Genève. Ensuite reconnaissant le Prince, il lui adressa une courte harangue digne de l'accueil dont elle fut honorée. Ce compliment fini, nous conduisimes S. A. dans le Sanctuaire du Chœur. Dès qu'elle y eut pris place sur un Prie-Dieu décemment orné, l'Archevêque de Tarentaise et l'Evêque de Genève se mirent à genoux sur un tapis, sans carreaux. En même temps nous montames aux stalles; nous y fimes aussi monter quelques personnes de la suite; les autres refusèrent. Les Sindics en robe y vinrent occuper leurs places, mais sans carreaux.

Durant ces entrefaites, la Messe commença; elle fut célébrée par le Sacristain Floccard et répondue par deux Clercs de Chœur en tunique. L'autel était solennellement paré et la Musique attira l'attention des connaisseurs. On observa que le Prince examina le Tombeau de ses ancêtres et en lut l'inscription. Ce tombeau était éclairé par 8 grands cierges, 4 du côté du grand autel et 4 du côté de la Chapelle, tous par des chandeliers en argent.

Enfin, après la Messe, précédés par le Me des Cérémonies et par 2 grands flambeaux, nous reconduisimes jusqu'à la grande porte S. A. R. qui adressa au Doyen ces paroles: « *Je me recommande à vos prières* ». Le carosse attendait sur la place et le Prince y monta à la sortie de notre Eglise; il était 5 h. du matin.

MORT DU ROI CHARLES EMMANUEL III. — 25 fév. 1773. « Vu la mort du Roi, Charles Emmanuel III. arrivée le

20 de ce mois et annoncée par le courrier du 23, on a proposé si une sonnerie lugubre entendue durant 3 jours, à 7 h. du matin, midi et 7 h. du soir, honorerait assez un règne qui fut celui de la Justice et de la Religion.

Sur cette question, on a observé que tel était l'unique objet des prières adressées à tous les Corps Ecclésiastiques par MM. les Syndics de la part de M. le Commandant Général de Savoie, mais que le Chapitre devait quelque chose de plus à l'illustre héritier de ses Fondateurs. Aussitôt le Sgr Doyen a rapporté que S. G. l'Evêque de Genève avait convoqué le Chapitre et autre Corps Ecclésiastique au service solennel qui se fera dans la Cathédrale le 27 du mois courant pour le repos de l'âme du feu Monarque.

En conséquence, on a délibéré ce qui suit: 1°) Les autels demeureront parés de noir jusqu'au premier Mars inclus et la sonnerie, solennellement lugubre, commencée le 23 février se continuera 3 fois par jour aux heures marquées ci-devant, jusqu'à dimanche, 28 de ce mois.

II°) Le 27 fév. le Corps se rendra processionnellement dans la Cathédrale pour le Service auquel il a été convoqué, et à la sortie de notre Eglise on sonnera un glas solennel, précédé et suivi de pleurs, tels que les trois autres du même jour.

III°) Dimanche, 28 de février, un catafalque orné de tous les insignes royaux et à 3 rangs de grands cierges sera dressé pour 2 heures après-midi, à la tête du chœur. Entre les Vêpres du jour et Complies psalmodiées, on chantera les Vêpres des Morts avec toute la solennité possible. La sonnerie lugubre se fera à 7 h. du matin, à midi, dès le commencement des Vêpres du jour jusqu'à la fin des Complies, puis à 8 h. du soir.

IV°) Le lendemain, 2 mars, on fera un Service Solennel pour lequel on sonnera après le dernier signal de Matines, à 10 h. et depuis le Sacre jusqu'à la fin de la cérémonie, de sorte qu'il y ait un glas à l'issue de la Messe et un autre à la dernière Absoute.

V°) Seront convoqués à ce Service les Syndics et Conseil de Ville, MM. de la Justice, la Noblesse et les Militaires.

Le 27 fév. a été délibéré sur la manière du Service

pour le feu Roi et sur l'assignation des places à ceux qui y sont convoqués.

Sur la manière (Cérémonial de la Messe et des cinq absoutes...)

Quant à l'assignation des places, pour la faciliter, les Chanoines et Prêtres d'Honneur qui ne seront pas en fonctions, se retireront au Sanctuaire. L'Intendant de la Province et les Syndics occuperont suivant la coutume, les stalles contiguës à celles du Sacristain. MM. de la Justice prendront, selon l'usage, les stalles supérieures à celles du Doyen et du Précenseur. Dans tous les cas semblables, les Conseillers de Ville se sont contentés des basses formes, mais, parce qu'ils les dédaignent à présent, et que d'ailleurs, on destine aux Dames la tribune où ils voudraient siéger, comme ils font à la Cathédrale, on consent, sans conséquence (ainsi qu'ils l'ont requis) qu'ils se rangent dans les hautes formes du côté et au dessus des Syndics. Enfin la Noblesse et les Militaires seront priés d'agréer les places vacantes au dessus de MM. de la Justice. Enfin, pour éviter la confusion, on placera des sentinelles aux deux portes du Chœur.

Le 1er mars, le Chapitre constate « que les délibérations prises ont été ponctuellement observées, à la satisfaction des assistants. On annonce que le 4 courant, un Service aura lieu chez les PP. de St Dominique, où le Chapitre sera représenté.

Le 11 mars, on apprend que Mgr notre Evêque est parti aujourd'hui pour Turin.

Service a St Maurice. — 1773, 29 avril. « Sur la prière de MM. les Syndics, on a fixé au 1er mai le Service Solennel de la Ville pour le feu Roi; conséquemment, 2 Chanoines sont députés à Mgr l'Evêque afin que S. G. fasse au Chapitre l'honneur d'officier dans cette cérémonie. »

30 avril. « Sur le Service de Ville, il a été rapporté que Mgr l'Evêque (contre l'usage de Noseigneurs ses prédécesseurs en pareil cas) n'officiera pas dans cette cérémonie; que le catafalque est dressé dans le Chœur de St Maurice; qu'aux 4 coins de cette urne funèbre on a placé un esca-

beau de chantrerie; que, pour l'Oraison, on a préparé des sièges aux officiants, près du catafalque; aux membres du Corps sous l'arc où se fait le prône; à l'Intendant et au Consul, devant l'autel de St Clair; aux Magistrats de Justice, devant la Chapelle Ste Agathe; à S. G. une estrade et un fauteuil, à côté des Syndics; à la Cathédrale, des bancs au-dessus de l'estrade épiscopale; à la Noblesse et aux Militaires, des chaises sous la chaire.

En conéquence,

I°) Vu que M. le Doyen est languissant et que M. le Sacristain sera l'orateur, l'honneur de célébrer a été déférée à M. le Chantre;

II°) Il a été délibéré que les Petites Heures commenceront à 8 h.; qu'à leur insu, on partira processionnellement pour St Maurice; que durant la marche, on chantera le *Miserere*, et durant le retour, le *Benedictus;* que les 4 anciens Chanoines revêtus de la chappe et un bâton de chantrerie à la main, clôront la marche; qu'à l'arrivée, ils s'arrêteront au pied du catafalque pour entonner la Messe, iront ensuite occuper les 4 coins de cet édifice et feront chacun une Absoute; que les Responsoires des Absoutes seront chantés aux pieds du Me Autel par des Chanoines en habit de chœur; que l'ornement donné par Madame Royale Marie Jeanne Baptiste servira dans cette cérémonie; que la sonnerie sera solennellement lugubre aujourd'hui à 8 h. du soir, et demain après le premier signal de Matines, à notre départ et à notre retour.

PASSAGE DU DUC DE CHABLAIS. — 1773, 4 juill. « Sur la nouvelle annoncée par MM. les Syndics que S. A. R. Mgr le Duc de Chablais vient prendre les eaux d'Amphion et doit passer par Annecy sur les 7 h. du matin, il a été délibéré,

I°) Que les Offices jusqu'à Vêpres inclus se diront tout d'une suite;

II°) Que le carillon solennel de notre Eglise commencera au premier coup de salve et continuera jusqu'à ce que le Prince soit hors des limites de la ville;

III°) Que le Me des Cérémonies avec sa Masse, les Clercs de Chœur en Tunique, les Prêtres d'Honneur et les

Chanoines en grand habit, attendront et salueront S. A. R. sur la place contiguë à notre Eglise;

IV°) Qu'au cas où le Corps soit invité à se rendre dans la rue de Ste Claire avec la Cathédrale, les Nobles et les Militaires, on représentera à S. G., d'un côté, l'inconvénient où (suivant l'exemple de l'an dernier) la Noblesse nous jettera sans doute, si nous formons une aile; de l'autre, si nous ne faisons pas aile à l'opposite de la Cathédrale, la mortification qui en résultera pour notre Compagnie, de se voir confondue avec ces prêtres isolés dont la Cathédrale est suivie; enfin l'usage où notre Chapitre était à l'arrivée des Princes, de leur aller devant hors de la ville, ou de les attendre avec tous ses insignes sur la place N.-Dame, usage dont les Registres de Ville fournissent diverses preuves. »

Mort du Doyen Prévot. — 17 nov. 1773. « Le morne silence d'une juste tristesse a été interrompu par le rapport qui suit.

« Par testament du 30 juin dernier, Rd Sgr Antoine Prévot, Doyen de notre Eglise, mort hier 16 nov. sur les 9 h. du soir, a fait les legs suivants: 1°) 600 liv. pour sa sépulture; 2°) tous ses revenu du Chapitre pour le décor de la Sacristie; 3°) 4.000 liv. de capital pour fondations de messes avec rente viagère annuelle de 100 liv. pour sa servante, Marie Gay; 4°) tous ses livres pour notre bibliothèque. Héritier: son frère Jean François.

« Rd Sgr Antoine Prévot, natif de Faverges, s'était distingué dans ses premières études au Collège d'Anneci sous les Barnabites. Un oncle maternel, curé de Seithenex, l'envoya à Paris pour cultiver ses talents. Revenu dans sa patrie avec une profonde connaissance des Belles-Lettres, Philosophie, Théologie et Langues Orientales, il fut nommé en 1729 (époque où les Jésuites et Barnabites de Savoie furent déchargés de l'Enseignement Public) aux emplois de Préfet des Etudes, Censeur des Livres, Professeur de Théologie et Directeur Spirituel dans le Collège Royal d'Anneci. En 1737, sur la nomination du Roi, il entra Chanoine dans notre Compagnie, Chantre en 1762, Sacristain 1763, Doyen le 19 janv. 1766. Sa santé altérée dans l'au-

tomne 1772 ne lui laissa plus que des jours de langueur. Le 15 nov., il reçut l'Extrême-Onction, et le 16, il expira dans le baiser du Seigneur, sur l'âge de 72 ans. Il a été inhumé le 17, à 5 h. du soir, dans la tombe qui touche du côté de l'Evangile la Pierre Sépulcrale du Sgr Angelon de Bellegarde. Sa bière a été portée par 4 clercs en surplis.

Ses talents, ses lumières, et ses vertus ont été utiles au Chapitre pendant 36 ans. Né pour l'instruction de la Jeunesse, il possédait au souverain degré l'art de l'Analyse. Rien de plus méthodique et de plus précis que ses Traités de Théologie; savant sans ostentation et sans pédantisme, il s'abaissait imperceptiblement à la portée de ses Auditeurs et fuyait l'éclat. Pieux sans fanatisme et sans superstition, il s'acquittait de tous ses devoirs avec la plus exacte régularité. Supérieur sans ostentation et sans orgueil, malgré un tempérament propre à s'enflammer, il a constamment mérité cet éloge: *Erat enim Moyses vir milissimus super omnes homines qui movebantur in terra.* »

Outre les dons légués à notre Eglise, il a donné 2.000 liv. à l'Hôpital N.-Dame; 500 liv. aux Capucins et 1.000 liv. aux Pauvres du Grabat. *Spiritu magno vidit ultima et consolatus est lugentes in Sion.* »

NOMINATION D'UN DOYEN. — Après la sépulture de Rd Prévot, tous les Electeurs étant présents, on a procédé à l'élection du Doyen, où le Rd Sgr Petiti de Roret, Abbé de Six et Prévôt du Mt Cenis, a eu 10 voix.

Le 7 déc. a été lue une lettre de Moûtiers du 2 déc. par M. l'Abbé Petiti. C'est un remerciement poli et flatteur, un refus honnête du Décanat attribué à la nécessité, une protestation de reconnaissance immortelle envers le Chapitre.

Le Roi averti de cette élection l'a approuvé et sur une nouvelle instance du Chapitre auprès de l'élu, ce dernier « envoie un nouveau refus, assaisonné de politesse », le 18 déc.

Le 24 déc., après 4 scrutins sans succès, le 5e a réuni un vote suffisant, en faveur de Rd Sgr Delafléchère, Doyen de Sallanches. Ce dernier envoie, le 30 déc. une lettre qui

contient « un refus modeste, divers compliments pour le Chapitre et une protestation de souvenir respectueux. »

Le 3 janv. 1774, est élu Rd Sgr Jacques Floccard, citoyen d'Anneci, Dr en Théol. et Chan. Sacristain de cette Eglise.

XXIX. — JACQUES FLOCCARD (1774-78).

Né à Annecy; Docteur en Th. d'Avignon; Chan. de N.-D. il fut élu Doyen le 3 janvier 1774 et mourut le 14 mars 1778.

VISITE ROYALE A ANNECY. — 1775, 8 juin. « Sur la nouvelle que Leurs Majestés avaient fixé leur départ de Turin pour la Savoie, au 12 de ce mois, et qu'Anneci serait honoré de leur présence, il a été ordonné que notre Eglise sera solennellement parée durant le séjour de la Cour et qu'à la façade de nos deux Salons au dessus de l'Hôtel de Ville, on fera une décoration qui réponde à celle de cet Hôtel.

M. le Doyen a informé la Compagnie d'un avis qui lui a été donné, selon lequel Mgr l'Evêque, pour intéresser le Ciel au voyage de la Cour ordonne que le 12 du courant tous les Corps Ecclésiastiques se rendent sur les 9 h. du matin à l'Eglise Cathédrale d'où l'on ira processionnellement à l'Eglise de St Franois de Sales pour une Messe Solennelle; 2°) que durant l'Octave du Corps-Dieu, se dise à la Messe la Collecte pour le Roi.

14 juin. M. le Doyen a tenu ce discours: « Messieurs, LL. MM. et LL. AA. arrivent aujourd'hui dans cette ville, vers les 3 h. après midi; c'est une annonce sûre. Le cérémonial que l'on doit observer à leur entrée est prescrit par une étiquette que Mgr l'Evêque a reçu du Me de Cérémonies de la Cour et qu'il a communiqué à MM. les Syndics. En voici la teneur :

« Le Roi, en arrivant à Anneci, trouvera à la porte de la Ville M. le Commandant avec le Corps de Ville qui sera en habits de cérémonies, et celui-ci aura l'honneur de présenter les clés à LL. MM. Le Juge-Mage sera à la gauche de la porte avec son Corps de Magistrature également en habits de cérémonie. A l'endroit où LL. MM. descendront

de carosse, Mgr l'Evêque se trouvera avec son Chapitre en habit de chœur et le Clergé qui borderont la haie à droite et à gauche. La Noblesse sera près de l'escalier, de même que les Dames tout à fait au bas de l'escalier. Le Chapitre de la Collégiale se trouvera devant son Eglise rangée en haie, en habit de chœur, au passage de LL. MM., de même ensuite qu'à toute la famille Royale. Le Corps de Ville sera également prévenu par le Me de Cérémonies, de même que le Corps de la Magistrature des jours qu'ils seront admis pour faire leurs compliments.

Le Roi donnera également ses ordres s'il voudra admettre la Collégiale, de même que les Chefs des Ordres Réguliers, auquel cas ces derniers ne feront qu'un seul Corps; le Chef du plus ancien Corps fera le compliment. »

Cette étiquette est notre règle (a continué M. le Doyen); cependant, comme elle ne nous a point été intimée, nous devons l'ignorer et nous conformer aux anciens usages de notre Compagnie, qui, d'ailleurs, ne lui sont pas contraires. »

Sur ce discours, on a fait les observations suivantes:

1°) Si quelque Compagnie a droit à l'audience Royale et doit représenter le Clergé à Annecy, comme seul curé de cette Ville, comme Chapitre Royal fondé par les prédécesseurs de sa Majesté, perpétué par leur patronage et nomination, et dépositaire de leurs Augustes Cendres, c'est la Collégiale.

II°) En toute occasion où l'on a vu paraître la Collégiale en corps ou par député, elle a joui jusqu'à présent de la préséance sur les Syndics et le Conseil de Ville ainsi que sur la Magistrature et la Noblesse.

III°) La Noblesse placée près de l'escalier de l'Hôtel de Sales ne peut causer cet inconvénient qui arriva le 3 sept. 1772, et dont la crainte nous retint sur la place de notre Eglise.

Le 5 juill. 1773. « Rien n'a donc empêché que notre Chapitre fut assigné à faire sous l'Hôtel la haie gauche ou la droite, selon le choix des Cathédraux. Enfin, il a été délibéré, conformément à d'anciens usages, qu'au passage de LL. MM., le Rd Doyen, les Chanoines, les Prêtres d'Honneur et tout le bas chœur formeraient une haie devant

notre Eglise, sous la Masse de Cérémonies et avec la Croix Processionnelle, les Clercs de Chœur en tunique, les habilités en surplis, les Chanoines et P. H. en grand habit de chœur et le Doyen en étole et en chappe. »

28 Juin. « Sur avis momentané que le Roi mandait la Collégiale, on a renvoyé l'Office Divin et aussitôt on s'est mis en marche sous la masse des Cérémonies. Dès que nous avons paru dans l'antichambre, le Me des Cérémonies de la Cour s'est approché de M. le Doyen et lui a dit que, s'il ne souhaitait pas de complimenter LL. MM. elle serait admise conjointement à la Cathédrale; au lieu que, si elle voulait haranguer, elle aurait une audience particulière, mais hors de rang, quoique sans préjudice. Comme M. le Doyen préféra l'audience particulière, le Me de Cérémonies de la Cour introduit d'abord MM. de la Cathédrale; après, MM. les Syndics; ensuite MM. de la Magistrature; puis MM. de la Collégiale; enfin MM. des Ordres Réguliers.

Chaque Corps dans cet ordre harangue: 1) le Roi; 2) le Prince de Piémont; 3) le Duc de Chablais; 4) la Duchesse de Chablais; 5) les deux Princesses, sœurs du Roi; 6) la Reine.

Départ pour Evian. — 29 juin. « Il a été dit que la Cour, partie ce matin pour Bonneville, Thonon, Evian, rentrerait dans Annecy le 4 juill. après-midi. Sur quoi, il a été ordonné qu'à sa rentrée, elle serait saluée devant la Chapelle N.-D. de Pitié par la Collégiale en grand habit de chœur sous la Masse de Cérémonie.

Visite a Notre-Dame. — Le 5 juill. sous les 5 h. du soir, on annonce que LL. MM. et LL. AA. viendront recevoir sur le soir la Bénédiction du St St. Aussitôt le Chœur, paré d'ailleurs solennellement ainsi que toute l'Eglise, est débarrassé d'escabeaux, de pupitres, de lutrin et de livres. On a transporté le tabernacle sur l'autel orné du grand luminaire. Le tombeau des princes s'environne de 8 grands cierges, soutenus par des chandeliers d'argent et placés sur le balustre sans couvrir les inscriptions.

Vient ensuite un Clerc de la Chapelle Royale qui, sur un vaste tapis de velours incarnat, encadré de deux longs

galons d'or et étendu dans le sanctuaire dès le haut de la pierre Bellegarde jusqu'à la montée des Stalles, dresse 1) un accoudoir portatif à 4 superbes carreaux pour le Roi et la Reine; 2) deux bancs tapissés; 3) 5 autres carreaux de la même magnificence pour les Princes et Princesses, de sorte que l'on est obligé de monter la lampe du sanctuaire.

Ces préparatifs se finissaient lorsqu'à 7 h. la sonnerie solennelle annonça la dévotion de la Cour. Mgr l'Evêque ne tarda pas d'arriver, accompagné de ses aumôniers. M. le Doyen lui présenta le goupillon et le suit dans la Sacristie avec M. le Chantre et M. le Chan. Dépollier. Tandis que S. G. prend les ornements pontificaux, en expose le St St et bientôt le Chapitre, en grand habit de chœur reçoit à la grande porte LL. MM. et LL. AA. Un Chanoine qui, dans cette rencontre, présidait par ancienneté (le Chan. Fontaine) a eu l'hnneur de lui présenter l'eau bénite et d'adresser au Roi ces paroles: « Sire, ce sont ici les Chapelains de V. M. qui implorent pour leur Chapitre la protection Royale tout comme ils ne cessent d'implorer celle du Ciel pour votre personne. »

C'était le Doyen (remarque-t-on) qui devait faire cette cérémonie en étole et en chappe.

S. M. a paru agréer ce compliment, après lequel Elle est conduite jusqu'au Tapis Royal. On a fait en même temps politesse des hautes Stalles aux Seigneurs et Dames de la Cour. Alors Mgr l'Evêque, suivi de ses aumôniers et de sa Maison, assisté de M. le Doyen et de deux autres membres du Chapitre, précédé par le Massier Capitulaire, par 2 clercs de chœur portant chacun un flambeau et par 2 thuriféraires, se rend solennellement à l'Autel, où la Cour ne fut saluée qu'à l'issue de la Bénédiction. Durant le *Tantum* chanté en Musique, S. M. a examiné le tombeau de ses ancêtres. A la fin de la cérémonie. Elle s'est retirée par la porte occidentale du Chœur, a visité l'enceinte de l'Eglise et, parvenu à la grande porte, Elle a été profondément saluée par les Membres du Chapitre et par les Prêtres d'H. qui avaient eu le privilège de la recevoir. »

Départ du Roi. — 6 juill. « Il a été représenté qu'aujourd'hui, sur les 7 h. du matin, LL. MM. et LL. AA. se

remettaient en chemin avec toute leur suite pour Chambéry. Sur quoi, il a été ordonné que tous les membres du Chapitre et les P. H. se présenteraient devant l'Eglise au passage des carosses, en grand habit de chœur et sous la masse des cérémonies.

Un mandat de 14 liv. a été signé en faveur du marguillier pour les sonneries faites en l'honneur de LL. MM.

1773, 8 juill. « La Compagnie s'est félicitée de l'accueil fait par S. A. R., Mgr le Duc de Chablais, dans son passage, à la parade du Chapitre exécutée sur la place N.-Dame.

« Au reste, si l'on souhaite le Journal du séjour de la Cour à Anneci, on recourra et au Courrier de 1776, où il sera publié en partie, et au Registre Consulaire de la Ville, où il sera publié tout entier. »

Mgr l'Archevêque de Turin, Rovengo de Roré, est de passage à l'Evêché d'Annecy le 11 sept. 1775 et toute la Collégiale en corps va lui rendre visite.

La Mission septanale de 1776 est avancée au mois de Mai pour servir de préparation au Jubilé Universel de Pie VI. Elle est prêchée par 6 prédicateurs, élite des Capucins de la Savoie, sous la présidence du Définiteur de la Province. Le lundi 10 juin, a lieu la cérémonie de la Première Communion des Enfants qui sont admis. La Mission commencée le 19 mai, se termina le 17 juin par une plantation de Croix.

La mort du Rd Doyen Floccard « privé depuis quelques mois de ses idées et de ses paroles » arriva le 14 mars 1778 et deux jours après fut élu son successeur.

Rd Sgr Jean Louis de Sales, Chanoine, mourut le 17 mars 1778. « On a perdu en lui un bienfaiteur libéral, un confrère très versé dans les matières théologiques et canoniques, confesseur assidu et zélé. Par test. du 20 fév. 1778, Collomb not., il lègue à l'Eglise N. Dame tous ses revenus et arrérages, à la Sacristie ses Habits de Chœur qui sont vendus à son successeur pour le prix de 204 liv. »

AFFRANCHISSEMENTS. — De 1761 à 1793, les Souverains de Savoie travaillèrent à l'abolition des droits féodaux et obligèrent tous les seigneurs à rendre libres leurs hommes taillables.

La Ville d'Annecy n'a pas eu à s'affranchir, parce que, d'après ses privilèges, tout taillable venu de l'extérieur devenait franc après un an et un jour de résidence.

La Collégiale N.-Dame affranchit les communes suivantes :

Seythenex, 1783, pour.....	600 livres
Saint-Ferréol, 1785	1.050 livres
Annecy-le-Vieux, 1785.	2.000 livres
Marlens, 1785.	400 livres
Cons, 1786.	2.000 livres
Faverges, 1786.	10.500 livres
Ugine, 1786.	80 livres
Saint-Jorioz.	300 livres
Saint-Vital, Tournon, Cléry, Frontenex, en 1785, pour.	505 livres

RECENSEMENT DE 1793.

Le Genevois comptait	115	communes avec	77.477 habit.
Le Chablais	67	communes avec	47.574 habit.
Le Faucigny.	79	communes avec	57.826 habit.
Total	261		182.877

XXX. — HYACINTHE DE LAZARY (1778-93)

Né à Turin en 1746, d'une famille piémontaise établie en Savoie, il fut Chan. de la Cath. en 1772 et Doyen en 1778. En 1793, il émigra au Prieuré de Martigny, où il joua un grand rôle diplomatique en faveur de la Sardaigne avec le Marquis de Sales, Mr d'Hauteville et M. d'Herlach. Il servit d'intermédiaire entre Mgr Paget retiré à Lausanne et ses prêtres émigrés en Piémont. Il mourut en 1812, retiré du ministère.

Il clôt dignement la liste des Doyens de notre Collégiale, restée pieusement fidèle au but pour lequel elle avait été créée, prier pour les Princes de la Maison de Savoie qui

avaient fondé cette église et faire aimer N.-Dame de Liesse aux nombreux pèlerins.

Au moment où éclata l'orage révolutionnaire, le Chapitre comptait encore 17 membres, Chanoines ou Prêtres d'Honneur sous la conduite de leur très digne Doyen. La liste est donnée par M. Lavanchy, dans le Vol. II du Diocèse de Genève. Deux d'entr'eux furent déportés à la Guyane et la plupart des autres émigrèrent.

PARMI LES MARTYRS DE LA RÉVOLUTION, il faut citer deux prêtres de Notre-Dame:

Rd Songeon Dominique P. H. arrêté vers la fin de 1797 au château de Montpon près Alby.

Rd Tournafol Pierre, Chanoine de N.-D., natif d'Annecy, 56 ans, arrêté chez son neveu à St-Sylvestre.

Tous deux arrivèrent à Cayenne le 27 Sept. 1798 après 54 jours de traversée et moururent avant la fin de l'année. (Ac. Sal. 72-228).

DÉMOLITION DU CHŒUR DE L'EGLISE. — La démolition du chœur et du sanctuaire de N.-D. fut votée par la municipalité, le 29 Juin 1793, sur la demande de Jarre, préposé en chef aux fourrages de l'Armée des Alpes. Il trouvait que le service des approvisionnements et des fournitures était gêné par l'église Collégiale et en avait référé à nos dictateurs. Avant la fin de l'été, cette œuvre de destruction fut accomplie. L'emplacement sous lequel reposaient le fondateur de cette église et tous les Princes de Nemours, devint une place publique.

Sur les fondations du vénérable oratoire de N.-Dame de Liesse, on vit bientôt s'élever l'arbre de la Liberté, surmonté du bonnet phrygien.

On avait amené à Annecy une guillotine pour exécuter sur la Place N.-Dame des criminels communs, mais elle arriva après la chute de Robespierre et demeura vierge de sang. Elle fut remisée jusqu'au Concordat dans l'église de St Dominique.

LA DÉMOLITION DE L'EGLISE donna lieu à quelques délibérations intéresantes que nous avons trouvées aux Arch. Munic.

« Le 15 Juill. 1793, on décida que: 1°) il y a urgence à faire évacuer les boutiques et maisons attenantes à l'église de N.-D. et de faire détayer la dite église afin d'accélérer la démolition d'une partie d'icelle qui doit se commencer au premier jour. »

2°) Faire déblayer et vider l'église avec soin et précaution et faire vendre les meubles et effets dépendants, sauf à la municipalité de se réserver la chaire et autres objets utiles à conserver. »

Audé, Président. Dunand, Procureur.

Les Commissaires Administrateurs de l'Hôpital Notre-Dame présentent alors les observations sur les désavantages qui peuvent résulter de l'entrepôt qu'on se propose de faire des décombres de l'Eglise N.-Dame dans les jardins dudit Hôpital, à savoir que:

« 1°) le ménage de l'Hôpital ne peut pas se passer de jardin potager; 2°) le grenier se trouve à l'entrée des jardins où les portes seront ouvertes jour et nuit et le bled de ce grenier ne serait pas en sûreté; 3°) huit particuliers tiennent ces jardins en louage et le loyer nous est très utile; 4°) le pont qui conduit à ces jardins est étroit, peu solide... On pourrait ranger la grosse partie des matériaux dans l'allée soit promenoir qui est hors l'église... ranger les gros matériaux dans la partie qu'on ne démolirait pas... porter les décombres dans les endroits marécageux du champ de Mars... On pourrait en utiliser à faire une clôture au cimetière de l'Hôpital et hausser les allées du Promenoir. »

Signé: Brunier, Nouvelet, Philippe, Balleydier.

Ces observations ne parurent pas intéresser les municipaux, puisque quelques jours après, « les trois citoyens Bonaventure, Boucher et Michaud demandent indemnité pour leur jardin recouvert de décombres ».

Le 25 Août 1794, le citoyen Martin dit Courtois « expose qu'il existe dans le murgier au Nord de l'église Notre-Dame une mauvaise pierre servant jusqu'ici pour l'entrepôt du liquide, fanatisme des prêtres, et demande à la municipalité de l'acheter pour « l'employer à un meilleur usage ». Il s'agit du baptistère que la municipalité autorisa à vendre.

Le 25 Nivôse 1796, « la tribune contre le mur du fond de l'église, supportée par 4 piliers ronds en pierre grise et par des sommiers logés dans les murs latéraux entrave la circulation dans le hangar et sera démolie. »

C'est dans l'hiver 1793-94 que fut décrété *l'inventaire des biens d'église*. Quatre citoyens d'Annecy furent chargés, le 7 Niv., an II, de recueillir les ornements d'église. Le 5 Flor., an II, le citoyen Maire d'Annecy écrivait:

« Nous annonçons que le produit de tous les vases et ornements de notre commune, montant à 2.375 marcs dont un marc et quelques gros en or, et le reste en argent, sont en route pour être versés dans les caisses publiques. Le 6 Nov. 1793, Simond prit la parole au Conseil Général de Chambéry pour obtenir *la descente des cloches*. Peu après, on vit sur la Place de la Liberté (N.-Dame), 500 cloches amenées de diverses communes du district.

Un officier municipal, Garbillon aîné, se fit lui-même entrepreneur de *la démolition de la superbe tour de Notre-Dame*, qui échappa à la destruction parce que, peu après, l'adjudication fut déclarée nulle. Cependant, les quatre clochetons ou tourelles, placés aux quatre angles de la tour roulèrent à terre; les cloches furent descendues et les bois du beffroi furent employés à la construction du pont Saint Jean.

Pendant la Révolution, la Bibliothèque de la Ville fut augmentée des livres du Chapitre Notre-Dame.

La Collégiale devenue école. — Au 15 Nivôse, an III (1795), il fut décidé par la Municipalité que les écoles s'ouvriraient à l'Evêché et à la Collégiale; ce ne fut qu'une restauration bien imparfaite de l'instruction primaire. Le Collège qui comptait 500 élèves avant la Révolution, continua à servir de caserne et de club.

Le mobilier d'Eglise fut dispersé. *Un des autels* en bois sculpté avec colonnes torses et statues, fut achetée par la municipalité de St Martin comme bois à brûler pour le prix de 400 liv. assignats. *La chaire* ne trouva pas d'acquéreur et fut attribuée à l'Eglise St Dominique qui fut la première ouverte au culte avec la Cathédrale, en 1803. Il en fut de même pour *la cloche* qui n'avait pas été vendue;

clle se trouve au clocher de St Maurice. *La balustrade du tombeau des Ducs de Nemours* fut utilisée en partie comme table de communion à la Cathédrale, dans la chapelle du St Sacrement, et en partie dans une villa de Colmyr.

COMMENT L'EGLISE NOTRE-DAME DEVINT LE « HANGARD DIT DE NOTRE-DAME ». — « Nous avons vu qu'en 1793, ce sanctuaire avait été converti en Magasin à fourrages. Quelques documents retrouvés aux Arch. Munic. vont nous montrer que cette affectation était déjà changée dix ans plus tard.

« Le 23 Mars 1802, la Mairie en la personne du citoyen Brunier, maire, loue au citoyen Schmit Guillaume charron, originaire de Strasbourg, la moitié côté midi de l'angard (sic) sur la Place de la Liberté, appartenant à la Ville. La Mairie fera construire une paroi en planches à rainures, placée dans le milieu des piliers qui existent, avec libre passage pour parvenir au cloître et dans l'emplacement où il y a les pompes et le canon, par la porte au bas de l'escalier qui conduit à la Mairie... M. Schmit construira une cheminée à ses frais dont le canal sortira par le couvert; il pourra mettre bas le restant des pierres de la voûte qui existait sur le devant et menace de tomber, mais sans toucher aux arcs... il sera tenu d'interrompre de forger pendant le temps de l'Assemblée en l'avertissant une heure à l'avance... Cense annuelle : 200 fr. »

Le 5 Août 1809, Wepfert aubergiste, natif de Ribauvillé expose au Maire qu'il a eu la faiblesse de cautionner pour son gendre Schmit dont il a été le dupe.

En Avril 1817, Jh Balleydier, négociant, loue la partie à gauche en rentrant.

« Le 25 Fév. 1820, Ne Auguste de Fésigny syndic, loue au Dr Claude Anthonioz des Gets, pour 6 ans, un emplacement dans le hangard dit de Notre-Dame, derrière le local où sont les pompes à incendie, sur une longueur de neuf pieds et largeur du mur de face du côté de l'eau. Prix: 10 liv. neuves. »

Le 1er Juillet 1820, Désiré Machard, fabricant de peignes d'Oyonnax, loue pour 9 ans, au prix de 20 liv. un emplacement entre celui du Dr Anthonioz et celui de Mr Balley-

dier, et en 1822, il a la permission de construire un hangard au dessus de celui qu'il a loué avec augmentation de 20 liv. annuelles.

La création de la Paroisse en 1824 va mettre fin à cet état lamentable et la vieille église sera rendue à sa noble destination.

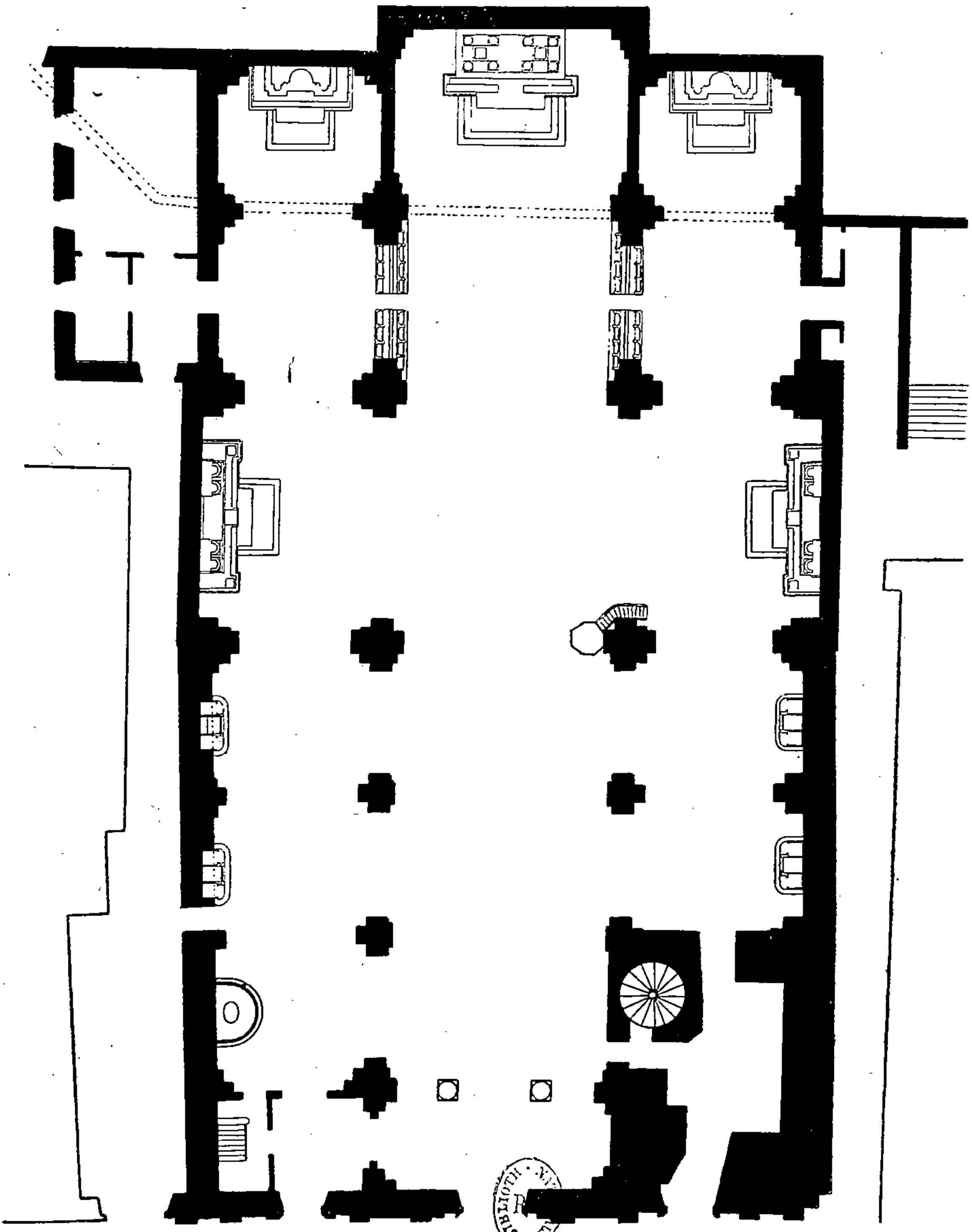

Plan de l'Eglise actuelle de Notre-Dame

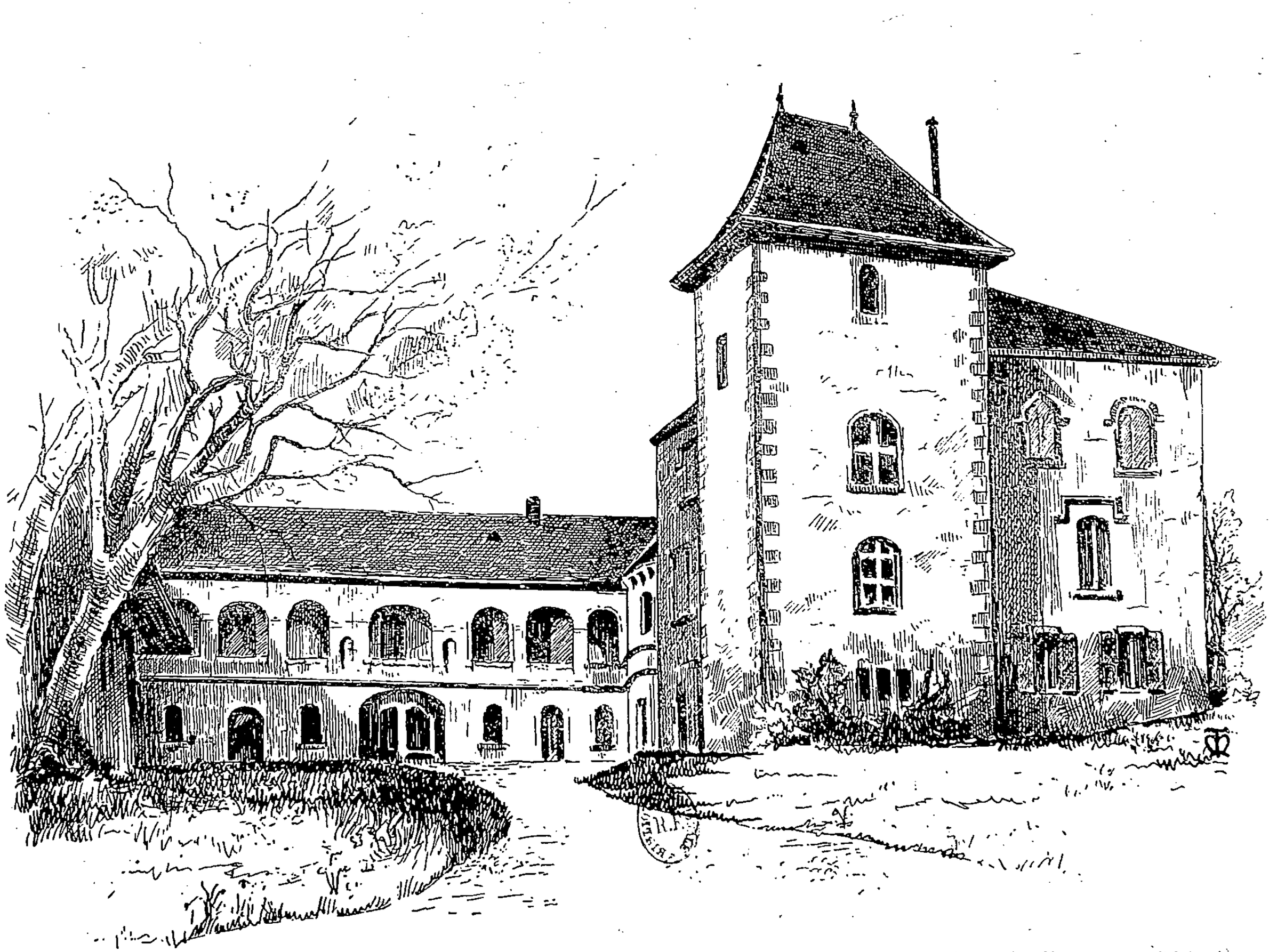

Château de Montpon, à Alby, construit en 1499, par Ne François de Richard, qui fit une fondation à N.-Dame en 1504, (page 151). C'est là que naquit Rd de la Faverge de Montpon, Chan. de N.-Dame en 1713 (page 253); que Mgr de Thiollaz se réfugia auprès de sa sœur

TROISIÈME PARTIE

LA PAROISSE NOTRE-DAME DE LIESSE

(1824 à nos jours)

La Providence ne permit pas qu'un sanctuaire aussi vénérable et si vénéré depuis des siècles, soit anéanti par la fureur révolutionnaire.

Nous allons assister à sa résurrection par la création de la paroisse en 1824 et ensuite par la reconstruction de cette église en 1848. Nous suivrons son développement rapide qui a réclamé, en 1869, la fondation de la paroisse de Cran et, en 1935, celle de St Joseph des Fins.

RÉTABLISSEMENT DU CULTE. — A partir de Fév. 1801, le culte fut rétabli d'une manière publique dans la Cathédrale, où le sacristain Burquier, lisait tout haut les prières de la messe du dimanche, à 9 h. du matin; le soir à 3 h., il présidait les Vêpres.

En Janvier 1802, le Maire Brunier répond au Préfet qui lui demandait le nom des édifices religieux qui pourraient être rendus au culte: « Il existe dans cette commune deux églises, St Pierre, servant actuellement à l'exercice du culte par les habitants sans le secours d'aucun prêtre; l'autre, St Dominique a été vendue et rachetée par les administrateurs au nom de la Ville. »

Le Concordat signé à Paris ne fut promulgué que le 9 Avril 1802.Un seul évêché fut attribué à la Savoie et le 23 Janv. 1803, Mgr de Mérinville, ancien évêque de Dijon, prenait possession de son nouveau siège, Chambéry. Ainsi que l'avait prévu et demandé la Municipalité, Annecy fut divisé

en deux paroisses. M. le Vicaire Général Bigex, chargé de la délimitation des paroisses, divisa la ville d'Annecy par le grand Thiou avec une enclave sur la rue actuelle de l'Evêché. L'église de St Pierre, qui devenait paroissiale, réunissait tout Annecy-Sud, la rue de l'Evêché et les sections de Loverchy et Gevrier.

L'église de St Dominique devint paroissiale sous le vocable de St Maurice, comprenant Annecy-Nord, moins la rue de l'Evêché et plus, le village de Crans.

L'église N.-Dame, indignement mutilée par la Révolution, demeura encore 23 ans livrée à une destination profane; ce qui restait de son mobilier fut adjugé à l'église St Maurice.

Chaque paroisse fut pourvue d'un curé et de deux vicaires, et leur installation eut lieu le 24 Août 1803. La population de la ville, qui était de 4.900 en 1801, était de 5.467 en Janv. 1806.

Le 10 Fév. 1816, M. de Vilette, chef de la députation, adressa une harangue au nouveau Roi de Savoie, lui demandant l'érection d'Annecy en Evêché. « Pendant la Révolution, la Municipalité avait tout mis en œuvre pour soustraire le Palais épiscopal et la Maîtrise à la rapacité de la Nation. On avait affecté l'Evêché à des Bureaux des administrations et des autorités judiciaires; la Maîtrise avait été convertie en caserne de gendarmerie. »

Le 9 Mars 1820, la Ville adressa un nouveau placet au Roi avec vote de 4.000 fr. pour frais de rétablissement. La Bulle d'érection est datée du 15 Fév. 1821, mais on ne la fulmina que le 1er Janv. 1823, dans l'église St Pierre. M. de Thiollaz, fut sacré le 27 Avril suivant et prit possession le 4 Mai; il entra solennellement dans sa Cathédrale le 29 Juin. Le 4 Août 1824, parut le Décret *Vix ferme* par lequel Léon XII accordait tout ce qu'avait demandé M. de Thiollaz en 1821, savoir: enlever aux deux curés d'Annecy le droit de suffrage au Chapitre accordé par Bulle de 1821; enlever à l'église St Pierre le titre de paroissiale pour en faire la Cathédrale. Aussitôt, Mgr de Thiollaz assigna à la paroisse de St Maurice tout le territoire de St Pierre, sauf la maison Despine (Monnet); détacha de la paroisse St Maurice les 3/4 de ses paroissiens et en forma la nouvelle

paroisse de N.-Dame. Dans son ordonnance du 17 Nov. 1824, il régla « que, dans les processions générales et autres circonstances, la paroisse St Maurice aura le pas sur celle de N.-Dame ». Ce bouleversement des paroisses avait, dans les premiers moments, exaspéré la population. Aussi, l'ordonnance de la délimitation nouvelle affichée trois jours de suite aux portes de St Pierre et St Maurice était enlevée chaque soir, de peur qu' « il ne lui mésarivât ». (1)

L'ancien Diocèse de Genève qui comptait plus de 500 paroisses, était divisé en 8 décanats dont celui d'Annecy était le plus important avec 83 paroisses et 12 prieurés. Le Diocèse d'Annecy érigé par Bulle du 15 Fév. 1821 perdit alors les Bauges et la partie de l'Albanais outre Chéran en 1825. (A. S. 2-120).

I. — Rd TISSOT, premier Curé de N.-Dame (1825-1827)

Après avoir fondé la paroisse et tracé ses limites par Ordonnance du 17 Nov. 1824, Mgr de Thiollaz lui donna pour premier curé un homme fort distingué dans la personne de Rd Gaspard Tissot. Né à la Côte d'Arbroz en 1792, il fit ses études théologiques à Rome d'où il revint Docteur de la Sapience et prêtre en 1815. Il fut successivement vicaire à Carouge, professeur au Collège de Thonon, vicaire à St Pierre d'Annecy, curé d'Habères de 1819 à 1824 et ne resta que deux ans à Notre-Dame avant d'occuper une stalle à la Cathédrale. Nommé Vicaire Général de Mgr Rey en 1839, puis de Mgr Rendu, il mourut le 8 Juillet 1871.

A la première page du Registre des Baptêmes, Rd Tissot écrit de sa main un résumé historique du sanctuaire de N.-Dame et le récit de son installation à la tête de la nouvelle paroisse.

« Mgr de Thiollaz, dit-il, après avoir fait de ses deniers les réparations essentielles de l'église, eut la bonté de la consacrer le jour de l'Epiphanie 1825, pour expier les profanations dont elle avait été si longtemps l'objet. Cette imposante cérémonie fut terminée par une messe solennelle que j'eus l'honneur de célébrer, assisté de MM. Chatenoud

(1) Voir Mercier « Souvenirs d'Annecy », p. 618 et suivantes et Document ci-après, N° VI.

et Dunánd, mes deux vicaires, en présence de notre Rme Evêque et d'un nombreux clergé. Le même jour, à l'entrée des Vêpres, je fus canoniquement mis en possession de la nouvelle paroisse par Rd M. Bouvet, curé de St Maurice, délégué pour cela par Mgr. Que le Dieu des consolations et le Père des miséricordes répande ses plus abondantes bénérictions sur le Pasteur et sur le troupeau. »

L'EGLISE PAROISSIALE DE 1825 avait à peu près la moitié de la surface de l'Eglise Collégiale. A la fin de 1824, Mr Dunant, architecte avait fait badigeonner les murs en blanc et les voûtes en jaune par un italien qui lui présenta le 22 Déc. une facture de 1.700 fr. acquittée par Mgr de Thiollaz.

LE MOBILIER D'EGLISE avait été vendu ou dilapidé au cours de la Révolution. Le maître-autel avait été vendu comme bois à brûler à un habitant de St Martin qui le remonta dans son église paroissiale où on peut encore l'admirer aujourd'hui. En 1803, la paroisse St Maurice avait été rétablie dans l'église St Dominique et on lui avait attribué la grosse cloche de N.-Dame et la chaire à prêcher, aujourd'hui classée monument historique. Rd Tissot s'efforça de procurer à son église les choses essentielles et on trouve dans ses papiers beaucoup de factures de menuisiers, forgerons, plombiers, etc...

LE PRESBYTÈRE n'existait pas depuis que la Révolution avait attribué à l'Hôpital N.-Dame le 2e étage de l'Hôtel de Ville, propriété de la Collégiale. Dans l'Etat des Ames de 1828, on trouve le curé de la paroisse et ses vicaires logés dans la rue du Pâquier, au 1er étage du n° 15.

UNE CORPORATION DES CABARETIERS ET AUBERGISTES « dont ils ont pour patronne Ste Marthe qui se trouve le 29 juillet », fut fondée dans la paroisse dès 1826. On possède un registre très bien tenu de 1840 à 1883; il contient le nom de tous les membres cotisants qui avaient droit à un service funèbre payé par la corporation, quelques jours après leur mort. Nous trouvons qu'en 1840, il y avait neuf aubergistes ou cabaretiers dans la rue du

Pâquier; trois dans la rue St François; deux dans la rue Notre-Dame; cinq dans la rue Royale; quatre dans la rue de Bœuf et douze dans le faubourg de Bœuf, soit 35 payants; il faut ajouter deux membres qui ont refusé leur cotisation annuelle qui était de 50 cent. et deux qui n'ont pas contribué.

« L'an 1840, le 26 mars, le sieur Marquet cabaretier a fait la cueillette chez tous les cabaretiers et aubergistes de cete paroisse, assisté du sieur Claude Montagnoux sacristain de ladite église, aux fins de payer 4 flambeaux qui ont été faits par Jean Batholus ferblantier pour le prix de 47 fr. et payer pour 21 fr. de cire à L. Tournier. Il est convenu que les flambeaux seront portés au convoi des contributeurs, moyennant 1 fr. pour chaque sépulture, soit pour la consommation de la cire, soit pour les peines du clerc qui les porte à la maison du défunt et les retire. »

Difficultés et départ de M. le Curé Tissot. — En arrivant à Notre-Dame, Rd Tissot n'avait ni église, ni paroissiens; son église était un hangar blanchi à la chaux avec une toiture en très mauvais état; ses paroissiens fréquentaient depuis 23 ans l'Eglise St-Maurice qu'ils avaient restaurée et meublée de leurs deniers et ils continuaient de la fréquenter. Nous trouverons ces difficultés exprimées dans une lettre de son successeur, Rd Gavard, en date du 4 sept. 1836.

En date du 11 juillet 1826, Rd Tissot avait écrit une lettre très digne aux autorités civiles pour exprimer le vœu de ses paroissiens qui désiraient une église neuve, sur l'emplacement de l'ancienne, avec un plan détaillé tel qu'il sera exécuté 20 ans après. Or les autorités civiles répondirent par une fin de non recevoir, et un an après, Rd Tissot qui n'avait pas deux années de présence dans sa paroisse était nommé Chanoine de la Cathédrale; il avait 35 ans.

Nous verrons qu'il faudra toute la patience et la persévérance de son successeur pour mener à bonne fin ce vaste projet.

II. — Rd GAVARD, 2e Curé de N.-Dame (1827-1866).

Le 7 décembre 1827, paraissait en même temps la nomination de Rd Gavard et l'*érection de l'archiprêtré Notre-Dame* qui comptait les 7 paroisses suivantes: Annecy-le-Vieux, Argonnex, Cuvat, Epagny, Lovagny, Poisy, Pringy et St-Martin. En 1869, lors de sa création, Crans y fut ajoutée.

Rd Gavard avait 34 ans quand il fut nommé curé de cette paroisse qu'il allait diriger pendant 39 ans. Il était né à Ville-en-Sallaz le 11 juillet 1793; prêtre en 1819, il fut vicaire à Genève jusqu'à son arrivée à N.-Dame où il trouva les deux vicaires nommés à la fondation de la paroisse: Rd Chatenoud et Rd Dunand.

1) Rd Chatenoud Christophe, originaire de Chaumont, était vicaire à St Pierre d'Annecy avant de venir à Notre-Dame qu'il quitta en 1829 pour aller curé de Thusy; il mourut archiprêtre d'Hauteville.

2) Rd Dunand Jean, d'Eteaux, quitta N.-Dame en sept. 1828 pour aller enseigner la Morale au Grand Séminaire jusqu'en 1845; il mourut chanoine titulaire en 1862.

Dresser l'état des Ames de sa paroisse fut le premier souci de Rd Gavard; c'est un document très précieux que nous avons analysé dans les Bulletins Paroissiaux de 1935. Il comprend 4 grands registres de 40 cent. sur 30, conservés aux archives paroissiales, contenant le nom, prénom, origine, date de naissance, fonction de chaque habitant. Le total des paroissiens s'élevait alors à 3.175, alors que 100 ans après, en 1936, il dépasse 14.000, avec Cran et Meythet en moins.

La Confrérie de la Miséricorde de la Ste Croix, qui existait déjà du temps de St François de Sales, fut rétablie par Rd Gavard. Un registre nous fournit la liste des membres de 1840 à 1902.

En 1840, la confrérie comptait 45 hommes et avait comme président l'avocat Favre de la rue N.-Dame, mort en 1855. Le nombre des Dames ou Sœurs s'élevait à 125 et on y trouve le nom de Dame de Sales née de Fésigny, rue du Pâquier.

La dernière liste des hommes dressée en 1875 ne compte plus que 11 personnes qui ont payé jusqu'en 1885, et celle des Sœurs dressée en 1891 compte 21 Dames qui ont payé jusqu'en 1903.

La cotisation annuelle était de 50 centimes et l'on faisait dire deux messes annuelles, l'une à la fête de la Décollation de St Jean Baptiste (24 juin) et l'autre à l'Exaltation de Ste Croix (14 sept.). Il y avait en outre une messe célébrée après le décès de chacun des membres. Au dernier exercice inscrit en 1893, la Confrérie avait en caisse la somme de 276 fr.

EXERCICES DU MOIS DE MAI A N.-DAME. — L'établissement de ces Exercices est dû à la piété de Mgr Rey qui écrivait, le 26 avril 1834, aux Curés d'Annecy:

« Le vif intérêt que je porte à notre chère ville d'Annecy, Monsieur et Cher Curé, et le désir habituel que j'éprouve d'y entretenir la piété qui anime les bons fidèles des deux paroisses, me font saisir avec empressement un des moyens les plus propres à produire cet heureux effet: c'est la dévotion envers la Très Sainte Vierge et la pratique presque universelle du *Mois de Marie*. Elle a lieu dans un si grand nombre de villes, que je ne voudrais pas priver la vôtre de ce précieux avantage dont les fruits sont immenses à en tirer plus de bien.

« En conséquence, j'ai décidé que l'on commencerait jeudi matin, premier de May, dans l'Eglise N.-Dame les pieux exercices de cette sainte dévotion. J'irai dire la sainte messe, le matin à 7 heures, à N.-Dame pour commencer le *Mois de Marie*. L'on y chantera le *Veni Creator* et puis l'*Ave maris stella*, pour appeler les grâces du Seigneur et la protection de sa Sainte Mère pendant le mois, afin que l'année toute entière soit pour nous une année de bénédictions.

« Tous les soirs, environ les 7 heures, après que le carillon de N.-Dame aura annoncé la fonction, il y aura le chant des litanies de la S. Vierge, puis une courte lecture analogue à la circonstance et suivie de quelques réflexions. Je me propose de faire moi-même ce pieux

exercice le plus souvent que je pourrai; ensuite, il y aura le chant des cantiques et la Bénédiction du T.S. Sacrement.

« Vous voudrez bien, Monsieur le Curé, annoncer de ma part à vos paroissiens, au prône de la messe paroissiale, demain, les *Exercices du Mois de Marie* que je viens de vous indiquer et exhorter les fidèles, avec le zèle dont je sais que vous êtes rempli, à se montrer dévots et assidus à cette pratique journalière si édifiante et qui a tant d'attraits pour les bons cœurs où règne la foi et la piété.

« Je vous salue avec une tendre et paternelle affection.

« PIERRE-JOSEPH, Evêque d'Annecy. »

« Lorsque l'évêque fit l'ouverture du Mois de Marie, nous dit son historien le Ch. Ruffin, il trouva le lieu saint rempli de fidèles qui communièrent tous de sa main. Le soir de chaque jour, après le chant des cantiques, il monta en chaire, fit une lecture brève sur la Ste Vierge et parla ensuite lui-même pendant près d'une heure. Dès que les cloches annonçaient cet exercice, les promenades publiques devenaient désertes et la foule se précipitait vers l'église. Durant les huit années que notre prélat vécut encore, il n'y manqua jamais. On aimait à l'entendre, à le voir confondu parmi les fidèles, s'associant à leurs cantiques et à leurs prières. » (Vie de Mgr Rey, page 361).

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE EGLISE NOTRE-DAME (1846-51). — Les débris de l'ancienne église qui avaient échappé au marteau révolutionnaire étaient loin de répondre au nombre et aussi à la piété du bon peuple d'Annecy qui allait en augmentant avec la prospérité de ces années de paix. La population, en 20 ans, avait passé de 3.000 à 5.000.

En 1834, Rd Gavard écrit à l'autorité civile qui reconnait l'utilité publique d'une église nouvelle mais avoue que ses caisses sont vides. La demande est accompagnée de deux plans avec devis : celui d'un architecte italien Melano, qui conserve la partie gothique de l'ancienne église avec agrandissement vers le jardin, côté couchant; coût: 86.000. Ce projet est combattu par trois architectes annéciens, Ruphy, Dunant et Boch qui demandent la démolition complète (sauf le clocher) parce que les voûtes

de l'ancienne église sont basses et en mauvais état, celle de la petite nef de gauche est de 1 m. 25 plus basse que celle de droite; les piliers sont irréguliers; la façade principale (côté couchant), quoique très ornée paraît très basse en comparaison du clocher. Leur devis de reconstruction se monterait à 127.000.

Le 4 septembre 1836, Rd Gavard envoie un nouveau mémoire à la Municipalité dans lequel nous relevons cette plainte: « Vous savez combien cette paroisse a été maltraitée; la piété de ses fidèles avait fait beaucoup de sacrifices (1804-1824) pour réparer l'Eglise de St Maurice dont ils ont été séparés en recevant en échange les débris d'une église convertie en hangar depuis 1793, avec une sacristie mal installée dans le fond du clocher et dépourvue de tout. La population de cette paroisse semble cependant avoir quelques droits aux mêmes avantages que les autres habitants de cette ville. »

En 1838, la Ville achète le Clos Lombard (Jardin Public) pour le prix de 92.223 liv. et fait dresser par l'architecte Vaucher-Crémieux de Genève le plan de l'Hôtel de Ville dont le devis est de 325.000 fr. Elle confie en même temps à Guillebaud, architecte à Genève, le soin d'étudier le plan de l'Eglise Notre-Dame. En 1842, cet architecte dresse un long mémoire pour critiquer les plans présentés jusqu'ici et préconise dans son plan personnel la démolition complète du clocher, « seul obstacle à la possibilité d'un plan recevable ». L'opinion publique réagit contre ce vandale et le Chevalier Justin, Architecte en Chef de l'Arrondissement d'Annecy, est chargé de dressr un plan qui sera adopté en 1845.

Le 19 janvier 1844, Mgr Rendu avait écrit à la Municipalité pour lui signifier que son Chapitre et lui ne s'opposaient nullement à l'empiètement de l'Eglise N.-Dame sur le Jardin de l'Evêché.

Le 11 mai 1846, l'adjudication des travaux de reconstruction de l'Eglise est donnée aux frères Claude et Gaspard Duvernay, natifs de Morillon et domiciliés à Chambéry où ils sont propriétaires d'une maison de 3 étages qui leur sert de cautionnement. Le devis était de 100.000 fr.;

les entrepreneurs prirent engagement de construire en 30 mois pour le prix de 89.450 francs.

En novembre 1847, le Chevalier Justin fait appel à l'architecte Tournier de Chambéry et à l'ingénieur du Corps du Génie Marsano pour constater une malfaçon dans 7 piliers à moitié construits et impose la démolition aux entrepreneurs qui recommencent le travail au printemps suivant.

Le 2 novembre 1848, la charpente et toiture confiées au Me charpentier Lyonnet d'Aviernoz, sont achevées mais non payées par les frères Duvernay. Le 6 novembre les 25 ouvriers maçons-plâtriers de Duvernay, non payés depuis 6 semaines, font grève. Pendant l'hiver 1848-49, l'un des frères Duvernay se retire de l'entreprise et l'autre plaide avec la ville pour une somme de 12.000 fr.; leur maison de Chambéry est vendue par le Tribunal. En 1848 et 1849, les voûtes et plâtres sont exécutés avec lenteur par les frères Gillardone, la menuiserie par Cartier, la zinguerie par Duret.

En mars 1849, les frères Duvernay commencent soit avec la ville, soit avec leurs sous-traitant, une série de procès qui ne se termineront qu'en 1860. Ils sont obligés de vendre leur maison de Chambéry pour payer leurs avocats et créanciers. En 1850, ils sont obligés de céder leur entreprise à César Duvernay d'Annecy et de se retirer.

Le plan du Chevalier Justin n'avait pas prévu les sacristies et en 1851, on décida de bâtir à cet usage, les deux chambres contiguës placées au Nord et au Sud de l'église. Avec quelques autres travaux imprévus, l'Eglise coûta une somme totale de 112.628 fr., sans compter les murs de l'ancienne église que l'on estima à 6.000 fr.

Voici quelques-uns des prix de détail de l'édifice : pierre de taille de la façade: 17.526 fr.; les plâtres: 14.970; la charpente et toiture: 13.640. La surface du plancher sapin est de 1.091 m2 63 à 3 fr. 50 le m2 (1) et la surface asphaltée qui est de 161 m2 a coûté 1.120 fr. On a payé 1.200 fr. pour la menuiserie des 3 portes d'entrée et 459 fr. pour la serrurerie de ces portes. La toiture comprend

(1) Notons que le plancher fut de mauvaise qualité puisque 15 ans après, en Avril 1865, le Ministre des Cultes accorde 4.000 fr. pour refaire les planchers et les fenêtres de la façade, (Arch. Munic.).

1.768 m2 couverts en tuiles, 33 m2 en ardoises de Morzine et 160 m2 en ardoises de Cevins.

La réception d'œuvre eut lieu le 10 avril 1851. Quelques jours après, les frères Gilardi présentaient le plan du Maître-autel avec devis de 6.000 fr. et de deux autels latéraux avec devis de 7.000 fr.

Voici d'après le Chanoine Poncet les dimensions principales de l'église Notre-Dame, prises à l'intérieur du monument :

Longueur totale : 52 m. 60.
Largeur totale : 25 m. 70.
Hauteur : 18 m. 30.
Largeur de la grande nef : 10 m. 10.
Superficie totale par terre : 1.252 m2 (piliers non compris).

Ajoutons, par comparaison, que la Cathédrale à 44 m. de long, 17 m. 30 de haut et 810 m2 de surface. La superficie de St-Maurice est de 1.072 m2.

Le 7 décembre 1851, veille de la fête de l'Immaculée, les paroissiens de Notre-Dame firent leur entrée « dans une vaste et magnifique église d'ordre corinthien, la plus spacieuse et l'une des plus belles de cet ordre d'architecture que nous ayons en Savoie, nous dit l'abbé Grobel. Mgr Rendu en fit la bénédiction et ouvrit le même jour un Jubilé qui fut très suivi. »

Quelques semaines après, paraissait chez Burdet imprimeur une petite brochure de six pages dans laquelle nous lisons : « On a conservé de l'ancienne église une partie des murs latéraux avec, au sud la porte latérale réduite, une belle fenêtre ogivale et le clocher, dont le dôme et les tourelles ont été démolis en 1793. Mais la façade nouvelle n'est pas terminée, le clocher porte toujours les cicatrices de 1793, l'édifice est aujourd'hui sans autels, sans meubles et sans décoration. Le Conseil de Fabrique hors d'état de fournir le strict nécessaire, a recouru au Conseil de Ville, lequel a répondu par délibération du 21 décembre 1851, « qu'il ne pouvait accorder aucune allocation ni prendre aucun engagement pour l'avenir. »

Dans cet état de détresse, il ne restait que la ressource de s'adresser à la générosité des fidèles.

UN COMITÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'ANTIQUE CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LIESSE fut créé par Monseigneur, avec la présidence de son Prévôt le Chan. Challamel et l'abbé Grobel comme secrétaire. On fit imprimer une feuille de propagande dans laquelle on lit: « Une personne pieuse s'est déjà chargée de fournir à perpétuité, par une fondation, aux dépenses qu'exigerait le rétablissement des antiques solennités, et surtout du Jubilé septennaire. »

Le 28 avril 1853, le Comité faisait connaître les premiers résultats de cette souscription dans le journal local « Le Bon Sens »:

« A peine avons-nous annoncé qu'une souscription était ouverte que les ecclésiastiques de cette ville se sont empressés de faire leurs offrandes. Les élèves du Gd Séminaire ont tenu à s'y associer. La somme des dons offerts s'élève à près de mille francs, sans compter le don de 500 fr. du Prévôt. Nous savons que le plus grand nombre s'est réservé pour le Mois de Mai qui se fera cette année avec un surcroît de solennité. » Le Comte Pillet-Will versa 500 fr.; l'abbé Grosset, Sup. de Mélan, 500 fr.; les paroissiens de N.-Dame pendant le Mois de Mai, 1.100 fr.; la Reine Marie Thérèse, 150 liv.; Mgr Dupanloup, 1.000 fr.

UNE MÉDAILLE DE NOTRE-DAME DE LIESSE fut frappée à l'Hôtel de la Monnaie pendant le mois d'août 1854; elle avait au recto une image de la Vierge et au verso le Saint Suaire. Malgré toutes les recherches, il a été impossible de retrouver un original de cette médaille, même à l'Hôtel des Monnaies de Paris.

CHAIRE A PRÊCHER. — Nous avons vu que l'ancienne chaire de Notre-Dame, faite en 1710, avait été attribuée, en 1804, à la paroisse de St Maurice, où en peut encore l'admirer. Le 15 mai 1851, Rd Gavard, curé, fit dresser le plan d'une chaire à l'architecte Dunand et en confia l'exécution au menuisier Silva pour le prix de 1.400 fr.; ce travail sera terminé pour la fin juillet.

Mais, dans sa séance extraordinaire du 20 mai, le Conseil de Fabrique constate qu'il n'a comme revenu que

les intérêts d'un capital de 4.000 fr. légué par Dame Vve Favre née Nicolin, acte du 9 nov. 1827, et qu'il manque encore à l'église ses autels, stalles, table de communion, fonts baptismaux, confessionnaux et bénitiers. On se plaint de la lenteur apportée par les entrepreneurs à terminer le gros œuvre.

Les deux Confessionnaux en noyer que l'on voit dans la nef gauche en entrant furent exécutés par Gilardi, Me menuisier, originaire de Val Sesia, pour le prix de 400 fr.

Les Fonts Baptismaux furent ornés de statues en bois et d'un dôme exécutés par Gilardi en 1852, pour le prix de 500 fr.

Les Crédences de Sacristie sont l'ouvrage du menuisier Bardet qui émarge au budget de 1852 pour 1.080 fr.

Les Vitraux et Vitres sont signalés au même budget et payés 1.330 fr. au Sr Goru.

Le Maitre-Autel apparaît au budget de 1854, pour la somme de 5.000 fr. payée au Me menuisier Gilardi. Voici l'appréciation de l'abbé Grobel:

« Cet autel est une œuvre achevée de piété et de goût. Notre-Dame, au centre, tient dans ses bras l'Enfant Jésus par lequel elle est notre joie. Elle est placée sous un dôme magnifique que supportent huit colonnes d'ordre corinthien. A sa droite, on voit St Joachim et à sa gauche, Ste Anne; plus bas, à droite, St Joseph et à gauche St Jean. Les Mystères joyeux sont reproduits en bas-reliefs et le dôme est couronné par un groûpe de statues représentant la Ste Trinité qui couronne Marie. Cet autel ainsi que le sanctuaire furent inaugurés le 8 déc. 1854.

« Les Décorations du Sanctuaire sont dignes de l'autel qu'il abrite. Ce sont des peintures à fresque qui représentent les Mystères glorieux de la vie de Marie. Son Assomption, peinte à la voûte, domine ce bel ensemble. »

La Promulgation du Dogme de l'Immaculée Conception se fit le premier dimanche de mai (le 6 mai) jour fixé par les Evêques de Savoie. Mgr Rendu organisa une

procession où la statue de la Vierge fut portée de la Cathédrale à Notre-Dame puis à St Maurice; et le soir, toute la ville fut illuminée; il y eut feu d'artifice et promenade sur le lac en barque pavoisée portant une grande Etoile, emblême de Marie Etoile des Mers.

UN BREF DU PAPE PIE IX fut donné (à perpétuité) en date du 19 juin 1855, accordant une indulgence plénière à chacune des fêtes de l'Assomption, la Nativité, l'Immaculée, ou pendant leurs octaves, et une autre pour le dernier dimanche de mai.

CONSÉCRATION OU DÉDICACE DE L'EGLISE NOTRE-DAME. — Cette cérémonie eut lieu le 14 sept. 1855 sous la présidence de Mgr Rendu; le vocable de l'église est l'Assomption de la Vierge. En ce même jour fut bénit et inauguré le Chemin de Croix, tableaux sur toile que l'on voit encore à Notre-Dame, mais dont on ignore l'auteur.

DEUX TABLEAUX sur toile, peints à Rome par l'artiste Sublet surnommé le « Raphaël du XIX^e^ siècle », furent offerts à l'Eglise Notre-Dame par Mgr Dupanloup, pour servir de rétable aux deux autels du Rosaire et de Ste Croix.

Notre Bulletin Paroissial de mars 1936 a relaté l'identification du Tableau de la Vierge du Rosaire. L'original conservé à l'Eglise Ste Sabine de Rome a pour auteur un peintre de l'école de Raphaël, J.-B. Salvi, dit Sassoferrato (1605-1685).

Le tableau du Crucifiement ou Stabat semble appartenir à l'école espagnole.

LE GAZ fut installé pour l'éclairage de l'église dans le courant de l'année 1858 et réglée dans le budget de 1859, au prix de 2.180 fr.

LES BIENFAITEURS ET DONATEURS à signaler dans cette entreprise longue et coûteuse sont les suivants : le Gouvernement Sarde qui fit bon accueil à la demande du Conseil de Fabrique envoyant en 1842 une supplique pour démontrer la nécessité de l'agrandissement de l'église; le Syndic Lachenal; le Chevalier Justin, Ingénieur en chef

de l'Arrondissement d'Annecy et architecte de l'église qui, en 1848, fit démolir sept piliers déjà très élevés mais mal construits, menaçant les frères Claude et Gaspard Duvernay, entrepreneurs, de l'expulsion et de la prison; les conseillers de fabrique : le Chevalier Intendant Avocat Chaumontel, le Procureur Auclair, le Docteur Médecin Anthonioz, le Notaire Grivaz, l'abbé Delesmillières Supérieur du Petit Séminaire Chappuisien, Secrétaire du Conseil. Parmi les donateurs non encore cités, il ne faut pas oublier l'Avocat Favre qui fit un premier don de 3.000 fr. et un deuxième de 1.800 fr. Rd Gavard curé ne cesse de constater que tous ses paroissiens sans distinction furent admirables par leur générosité pour l'aider à orner dignement son église.

Le Presbytère actuel appartenait tout entier à la Ville et aux Hospices depuis les jours sombres de la Révolution. Le deuxième étage, propriété de la Collégiale depuis 1397, fut attribué aux Hospices en 1793. A son arrivée à Annecy, au début de septembre 1824, Rd Tissot, premier curé de Notre-Dame, trouva un logement modeste dont le montant de location fut de 122 fr. pour les sept mois qu'il l'occupa; il était la propriété de Mme Levet et de Mme Beauquis.

Le 8 janvier 1825, le Chevalier Audé Joseph, syndic, loue de M. César Amblet fils de feu Georges, un appartement sis au premier étage du n° 15 actuel de la rue du Pâquier, composé de 3 pièces sur la rue, 2 chambres et une cuisine sur l'arrière, avec cave et galetas, au prix de 480 francs par an, à dater du 1er avril 1825. Rd Tissot et ses deux vicaires l'occupèrent à la date fixée, mais, dès le 26 mai suivant, M. le Curé adressa une lettre au Conseil de Ville pour lui faire remarquer qu'il n'avait pu loger son prédicateur de Carême et il demanda à louer les deux petits appartements situés au deuxième étage et au troisième étage de la Maison des Hospices, sur le derrière, vis-à-vis la Salle du Conseil de Charité et celle occupée par la Bibliothèque de la Ville. Ce vœu ne fut pas exaucé.

Le 8 octobre 1831, Rd Gavard, deuxième curé de Notre-Dame, écrivait au Conseil de Ville de ne pas laisser échap-

per l'occasion de louer un appartement à sa convenance, situé au deuxième étage de la maison Machard, à l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue Royale; prix de location: 600 fr. par an. La Ville agréa cette demande et Rd Gavard avec ses vicaires occupèrent cet appartement pendant 23 ans.

L'Hôtel de Ville actuel fut construit de 1848 à 1852 pour le prix de 325.000 fr. En date du 20 juin 1846, l'ingénieur Justin, architecte de l'Eglise Notre-Dame, avait apporté une addition notable à l'ancien Hôtel de Ville en décidant « la nécessité de construire un mur en remplacement des galeries existantes du côté nord, le long de l'église. Le devis est de 1.416 fr. et le travail est confié aux frères Duvernay, entrepreneurs de l'Eglise. On ajouta ainsi à chaque étage trois chambres assez spacieuses mais très mal éclairées par le couloir étroit qui les sépare de l'église. Ces travaux terminés, le Conseil Municipal abandonna l'ancien Hôtel de Ville pour aller occuper le nouveau et donner ainsi un presbytère convenable au clergé de Notre-Dame. La grande Salle des Délibération, sur la place Notre-Dame, qui mesurait 13 m. sur 6, fut divisée pour faire les deux chambres des vicaires et la salle à manger. Le Salon qui avait à peu près les mêmes dimensions, côté ouest, servit à aménager la chambre de M. le Curé et le salon. Ces réparations, dont le montant atteignait la somme de 3.000 fr., furent faites par Rd Gavard qui vint s'installer le 1er octobre 1855.

En 1857, M. l'abbé Vittet fait remarquer au Conseil de Fabrique « que la cheminée de sa chambre avec celle du corps de garde situé en dessous est commune; et il demande la construction d'une cheminée indépendante pour ne pas être incommodé par la fumée de ce corps de garde qui emplit souvent son appartement.»

En 1890, la Ville fait réparer les façades et supprime les latrines qui surplombaient le canal de Thiouz, pour le prix de 1.700 fr.

En 1900, M. le Curé Chaumontet avait loué des Hospices trois pièces du deuxième étage; c'est là qu'il trouva asile le 13 décembre 1906, jour où fut mise en application la Loi de Séparation. M. l'abbé Schemid fut hébergé par

M. Laeuffer à Bonlieu et M. l'abbé Morand chez M. Maitre, 3, rue Filaterie. Quelques semaines après, la Ville louait le premier étage à ses anciens occupants pour le prix de 700 fr. par an.

Le 3 mars 1909, la Ville et les Hospices faisaient vendre aux enchères publiques l'immeuble tout entier, avec mise à prix de 5.000 fr. pour le rez de terre, 11.500 le premier étage, 10.000 le deuxième et 9.000 le troisième. M. le Curé acheta le premier étage avec une surenchère de 50 fr.; M. Marchand avoué acquit le deuxième avec surenchère de 1.850 et le céda le même jour à M. le Curé qui acheta ensuite de gré à gré le rez de terre et troisième étage pour 5.000 et 9.000 fr.

Quelques années avant sa mort, M. le Curé Chaumontet faisait cession de cet immeuble à une Société Immobilière qui le gère actuellement. En 1936, la façade fut restaurée avec beaucoup de goût par M. Marius Gurgo et la toiture remise à neuf.

L'ancien corps de garde avec prison municipale, où les détenus troublaient le sommeil des vicaires, est occupé maintenant par des salles de catéchisme. Le deuxième étage comprend plusieurs salles de réunion et un appartement pour loger le sacristain. Enfin le troisième se compose de deux appartements loués.

Coup d'Etat. — « Les exercices du Jubilé prêchés par les PP. Capucins, qui se poursuivent à Annecy avec une ardeur admirable, touchent à leur terme. Ils ont produit dans notre ville une heureuse diversion à notre politique... Le Coup d'Etat du 2 décembre 1852 a froissé d'une manière toute particulière les amateurs de la légalité... » (Echo du Mont-Blanc, 27-12-51).

Historique de la Conférence St Vincent de Paul en la Ville d'Annecy (1851-1852). — « Dimanche 8 août, après Vêpres, a eu lieu le tirage de la loterie de la Conférence de St Vincent de Paul. Monseigneur, qui avait eu la bonté de prêter son salon pour la séance, a daigné honorer de son auguste présence cette petite fête qu'on pourrait appeler le triomphe de la charité chrétienne.

Nos bonnes Dames d'Annecy, dont les mains délicates avaient tressé ou offert tant de beaux objets dont la vue faisait battre tant de cœurs, on été fidèles au rendez-vous.

Qui aurait dit l'an passé, que ce groupe de jeunes gens qui paraissaient pour la première fois dans les rangs de la Procession de la Fête Dieu, sous le nom de Confrères de St Vincent de Paul, réuniraient un jour un cercle si brillant et si nombreux de dames, de mères de famille. de dignes magistrats, de vénérables ecclésiastiques, sous la présidence d'un successeur de St François de Sales, pour une œuvre destinée à produire des fruits si précieux.

Le 8 août 1852 sera longtemps en bénédiction dans le triste réduit du pauvre, dont une recette inespérée de plus de 1.500 fr. pourra alléger quelques misères. Chaque famille s'est fait un devoir de s'intéresser à cette œuvre si belle. L'obole de l'artisan est venue se joindre au tribut du riche et a composé cette somme dont le chiffre est le meilleur éloge de la charité des habitants d'Annecy. La prière du pauvre sera pour eux la bénédiction de leur vie. » (Echo du Mont-Blanc, 11 août 1852).

Du 18 mars 1859. — Le P. Ripert Jésuite s'est chargé de *prêcher le Carême* à la Cathédrale et dans les deux églises de la ville. Malgré cette pénible tâche que s'impose l'orateur, les fidèles accourent dans toutes les églises pour savourer ses instructions saines et solides.

Le 12 juin 1859, on chante le *Te Deum* à la Cathédrale en reconnaissance de trois victoires remportées par les Savoyards et Français sur les Autrichiens (Montebello, Magenta, Marignan).

Visites Princières. — Le 14 août 1859, on apprend de source officielle que LL. AA. RR. le Prince de Piémont et le Duc d'Aoste arriveront à Annecy demain lundi 15 août, vers les 7 h. du soir. Le lundi soir, LL. AA. sont descendues de voiture dans l'avenue de Chambéry où elles ont été reçues et ont gagné à pied l'Hôtel d'Angleterre. Elles se sont rendues immédiatement à l'Evêché pour y faire visite à Mgr l'Evêque. Le soir elles ont parcouru la ville illuminée, les bords du lac; le lendemain, ont visité les Forges de Crans, la manufacture d'Annecy et Pont,

et sont reparties l'après-midi pour Genève, le Chablais, le Faucigny, passant par Sixt, Chamonix, Megève Albertville.

FIN DES GUERRES D'ITALIE. — « Le 13 septembre 1859, un des jours de l'Octave de la Nativité, vers 7 h. du matin, passaient par la route royale, revenant de la guerre d'Italie, deux bataillons du 1er et 3e Régiments du Génie français. Arrivés à la hauteur du sanctuaire de Myans, à 1 kilom. de distance, ils furent arrêtés par la vue de la statue monumentale de la Patronne de Savoie. Aussitôt, un des chefs de bataillon fait battre aux champs pour saluer l'image de la Mère de Dieu. Tous ces soldats, sur l'invitation de leur chef, présentent les armes, mettent le genou à terre, invoquent Marie, et après un instant de prière, se relèvent et continuent leur marche... Honneur à ces braves et à leur digne commandant ! » (Extrait du Journal « Le Bon Sens »).

L'ANNEXION DE LA SAVOIE A LA FRANCE a donné lieu à quelques faits intéressants dont l'Eglise Notre-Dame a été le théâtre; ils ont été relatés dans le journal local « Le Bons Sens ».

Mardi 3 avril 1860. « Le drapeau français a déjà pris possession de notre ville, il y a plus de 8 jours. Le pain bénit présenté aux églises d'Annecy se compose ordinairement de plusieurs gâteaux superposés, chargés de rubans, guirlandes, et surmontés d'une couronne ou d'un grand bouquet de fleurs. Le Dimanche de la Passion, 25 mars, le pain bénit était porté à Notre-Dame dans les formes ordinaires et présentait en outre, aux 4 angles de ce massif richement décoré, 4 petits drapeaux tricolores. Inutile de dire que cette innovation a causé à tous les spectateurs la surprise la plus agréable. »

Mardi de Pâques, 10 avril. « Dès le samedi Saint à midi, au moment où toutes les cloches étaient sonnées à la volée pour annoncer la fête de Pâques, le drapeau français était hissé au sommet de la tour antique de Notre-Dame, sur celles du Château, au frontispice de l'Hôtel de Ville, et sur les fontaines publiques. Son apparition était saluée en même temps par 101 coups de boîtes. »

Mardi 24 avril. « La votation pour l'Annexion a mis hier en fête toute la ville d'Annecy. Sur les 7 h. du matin, deux messes se disaient simultanément aux deux églises de St Maurice et Notre-Dame; l'une pour les médaillés de Ste Hélène qui s'y étaient rendus précédés de la musique; l'autre pour les pompiers et électeurs de Gevrier précédés de leur musique. Dans les deux églises a eu lieu la bénédiction des drapeaux qui a été suivie à Notre-Dame d'une courte et chaleureuse allocution par M. l'abbé Grobel, professeur au Collège. Après la messe, les deux cortèges sortant des deux églises, précédés de nombreux drapeaux français, se sont dirigés vers l'Hôtel de Ville... Après les vieux soldats de Napoléon et les pompiers portant tous des « oui » attachés à leurs chapeaux, sont venus les ouvriers des manufactures, les électeurs des divers quartiers partagés en neuf sections avec les ecclésiastiques en tête des électeurs de leur quartier respectif... le Séminaire... A leur entrée à l'Hôtel de Ville la foule criait: Vive la France ! Vive l'Empereur ! Les résultats furent: 2.115 oui, 21 non.»

« Le mardi 11 juillet 1860, dans toutes les églises de la Ville, Cathédrale, Notre-Dame et St Maurice, a eu lieu *un service funèbre pour le repos de l'âme du Prince Jérôme Napoléon.* »

« Le 5 juillet, la Compagnie des Guides de Chamonix a arboré le drapeau français au sommet du Mont-Blanc. »

« Le mercredi 29 août, vers 5 h. du soir, Leurs Majestés Impériales ont fait leur entrée dans notre ville par l'avenue de Chambéry et la rue Royale. Le cortège se dirigea vers la Cathédrale où le Chapitre fit la réception. puis au Palais Episcopal où leurs appartements étaient préparés, et de 10 h. à 11 h. firent une promenade en bateau. Le lendemain, ils visitèrent dans l'après-midi l'Eglise de la Visitation, les manufactures Laeuffer, le Couvent des Sœurs de St Joseph et l'établissement des Frères. Ils firent ensuite une promenade en voiture à Talloires et rentrèrent sur un bateau conduit par 18 rameurs, vers les 7 h. Le vendredi, ils partirent pour Thonon.

« Le mardi 4 septembre, Leurs Majestés, de retour de leur voyage en Faucigny et Chablais, ont travrsé Annecy

où Elles ne se sont arrêtées qu'un instant très court, ayant à rejoindre Chambéry le soir même. »

La Bénédiction de la Croix de Notre-Dame de Pitié, placée à l'entrée de l'avenue de Genève et de l'avenue des Romains, fut faite très solennellement par M. le Curé Gavard, le dimanche 31 décembre 1865, dans l'après-midi. Elle fut érigée sur l'initiative de Mmes J. Croset, C. Hérisson, J. Peccoud et payée par les habitants et propriétaires du Faubourg de Bœuf. Nous possédons la liste touchante des 121 souscripteurs qui versèrent, suivant leurs moyens, de 0 fr. 20 à 200 fr. La somme totale s'éleva à 617 fr. et fut suffisante pour payer 420 fr. au marbrier Tavernier et le reste en fournitures diverses pour l'entourage.

Deux ans après, Rd Gavard quittait sa chère paroisse dont il avait bien mérité et allait occuper une stalle de Chanoine à la Cathédrale.

III. — Rd NAVILLOUX, 3e curé de Notre-Dame (1867-1890).

Sa nomination à Notre-Dame porte la date du 7 décembre 1867. Il était né à Pers-Jussy et avait été ordonné prêtre en 1840. Successivement vicaire de Frangy et Sevrier, il eut à diriger la paroisse Notre-Dame pendant 33 ans.

La Paroisse de Cran fut autorisée par décret du 6 janvier 1869, et formée par 658 habitants de Notre-Dame et 244 de St Maurice (Gevrier). En 1872, Meythet se détacha d'Epagny pour se rattacher à Cran.

Dès 1858, MM. Frèrejean avaient fait construire à leur frais une grande chapelle gothique, à laquelle on ajouta deux nefs latérales plus tard. Il leur fallut 11 ans de démarches pour ériger cette chapelle en paroisse.

La Guerre Franco-Allemande de 1870 fut le premier événement important auquel fut mêlé le zèle du nouveau pasteur. Le 26 septembre 1870, partait d'Annecy le premier bataillon des Mobiles Savoyards à destination de Langres et le lendemain deux autres bataillons rassemblés

à Thonon et Bonneville. C'étaient 2.000 hommes qui allaient rejoindre l'armée. Un décret du 2 novembre mobilisait tout le monde et le 30, une compagnie de volontaires partait pour l'armée des Vosges. Le 31 décembre le département avait 5.000 mobilisés, équipés, formant 9 bataillons. Il fallut secourir les familles nécessiteuses dont les chefs étaient mobilisés, soigner les soldats blessés qui revenaient du front. Jusqu'à la fin des hostilités, pasteur et paroissiens rivalisèrent de zèle et de charité.

LES FÊTES DU DOCTORAT DE ST FRANÇOIS DE SALES furent une occasion pour la paroisse de Notre-Dame de mettre dans son beffroi le gros bourdon appelé « la Salésienne ». Dans sa séance du 1er août 1878, le Conseil de Fabrique considère que la cloche à refondre est du poids de 1.800 ou 2.000 kilogs, tandis que la nouvelle, dont la dépense est couverte par une souscription volontaire, pèsera 5.000 kilogs au moins ». Mais il ajoute que « la municipalité manifeste un droit de propriété sur cette cloche et s'oppose à ce que la refonte en soit faite sans son assentiment. » Grâce au savoir faire de M. le Curé, ce différent s'aplanit et la Municipalité vota 17.000 fr. pour la restauration du clocher tel que nous le voyons aujourd'hui.

La bénédiction de la cloche eut lieu le 21 août 1878, sur la place Notre-Dame par le Cardinal Bonald de Lyon en présence de toute la paroisse, comme nous l'avons indiqué au chapitre III de la première partie.

Le prix de la Salésienne, poids 5.105 kilos dont 1.920 kilos d'une cloche fêlée, est de 13.557 fr.

Les cloches furent électrifiées en 1926.

LE CLOCHER FUT RÉPARÉ DE 1876 A 1879 et le devis avec plan fut dressé par l'architecte municipal Mangé. Son plan comportait une flèche de 15 mètres qui fut ensuite portée à 21. Les travaux estimés 13.480 fr. furent adjugés à Jean Thomasset pour la somme de 11.583, soit 11 % de rabais.

Le coq fut placé le 24 septembre 1877, portant dans ses flancs un procès-verbal rédigé par Emile Masson, rédacteur en chef du journal « Les Alpes ». En voici un extrait: « Coq altier et superbe, emblême de l'antique valeur des Gaulois et de leurs congénères les Allobroges

réunis désormais dans la même fortune, pousse ton cri de bataille contre les ennemis de la France et montre ta belle crête rouge devant laquelle se sont enfuis déjà tant de vilaines gens décorées de titres pompeux et solennels, tant d'impudents ennemis; vole à la conquête des libertés françaises; salue avec nous de ton chant triomphal l'aurore naissante des grands jours promis à la République et à cette grande nation que la mauvaise fortune n'a point abattue et qui jure devant toi, symbole de courage et d'honneur, d'aller jusqu'au bout dans la voie tracée par les aïeux; prête lui tes ongles acérés et tes fortes ailes; suis son génie et sa foi, car tu renfermes le dépôt des espérances immortelles. »

On ignore le jugement porté par la population annécienne sur ce message confié au coq de Notre-Dame, mais la tradition nous a conservé la définition de la nouvelle flèche posée sur le beffroi: « un éteignoir placé sur une table de nuit ».

Réparations aux Fenêtres et Vitraux de l'Eglise. — L'architecte Justin devait être ennemi de la lumière dans les églises puisqu'il n'avait prévu aucun éclairage par la grande coupole; qu'il s'était contenté de faire derrière le maître-autel et de chaque côté de l'entrée du chœur des petites fenêtres en forme de demi-lune. En 1880, le Conseil de Fabrique décida de transformer ces petites fenêtres en trois grandes rosaces; le travail fut confié au marbrier Tavernier qui l'exécuta à la satisfaction générale et les vitraux furent confiés à la Maison Bessac de Grenoble. Cette réparation figure pour le prix de 3.281 fr.

La Mort de Rd Jean Navilloux est inscrite au Registre des décès, en date du 10 avril 1890. Il fut un prêtre zélé, bon et très conciliant dans toutes les difficultés et tracasseries qui commençaient à surgir entre l'administration civile et l'administration ecclésiastique. Il a été inhumé au cimetière d'Annecy.

IV. — Rd FRECHET, 4e Curé de Notre-Dame (1890-1900).

Originaire d'une vieille famille bourgeoise de Thonon, où il naquit en 1838, Rd Victor-Louis Fréchet fut ordonné prêtre en 1862 et, après 14 ans de vicariat à Feigères, il fut sucessivement curé de Meillerie en 1876, de Frangy en 1879 et de Notre-Dame le 11 juin 1890.

DES GRANDES ORGUES s'imposaient à cette date où l'ameublement de l'église était terminé. M. le Curé Fréchet se mit en rapport avec les facteurs renommés de l'époque, et, en 1894, la Maison Anneessen, d'Halluin, (Nord), installait un instrument de 28 jeux pour le prix de 25.000 fr. Mais auparavant, il fallut agrandir la tribune pour donner une place convenable aux membres de la Chorale Paroissiale. On monta deux piliers en pierre blanche, sur lesquels on entabla un agrandissement.

LE CALORIFÈRE A AIR CHAUD qui n'est pas un ornement pour notre église, fut construit en 1891 par la Maison Bouchayer de Grenoble au prix de 7.600 fr.; en 1901, on y ajouta un deuxième foyer semblable au premier pour le prix de 8.500 fr.

L'OUVERTURE DE LA CHAPELLE DE L'ASILE DES VIEILLARDS reçut un avis favorable du Conseil de Fabrique convoqué extraordinairement le 24 novembre 1895, sous la réserve que « *cette chapelle est pour l'usage exclusif des habitants de l'Asile, savoir les infirmes et les personnes chargées de la Direction; les cérémonies concernant le ministère paroissial comme les sépultures devront être faites à l'église paroissiale.* »

LA COUPOLE DE L'EGLISE se trouvait en très mauvais état en 1899 et le Conseil Municipal alloue une somme de 1 000 fr. à la Fabrique avec autorisation de faire le nécessaire. Ce fut l'architecte A. Fontaine qui eut l'heureuse idée de faire une coupole vitrée pour donner de la lumière dans cette église qui en était privée.

MORT DE RD FRÉCHET. — Elle porte la date du 29 décembre 1900; la paroisse reconnaissante ouvrit une sous-

cription et lui acheta une concession à perpétuité dans le cimetière de la Ville.

V. — Rd CHAUMONTET, 5° curé de Notre-Dame (1900-1932).

Rd Eugène Chaumontet était né à Chessenaz en 1856; il fut vicaire à St Maurice d'Annecy, curé de Viuz-Faverges, de Faverges et d'Annecy-Notre-Dame.

Il arriva dans cette paroisse à la veille de la loi de Séparation et son ministère fut hérissé de difficultés que son sang-froid, sa persévérance lui permirent de résoudre au mieux.

La Décoration de l'Eglise fut son premier souci et pendant trois années les échafaudages furent promenés dans chacune des nefs. Une souscription fournit la somme de 36.000 fr. et les dépenses s'élevèrent à 37.000. L'entrepreneur fut M. Alberti, et le décorateur, M. Artari.

La Loi de Séparation entra en vigueur le 14 décembre 1906, et la veille, le Conseil de Fabrique rédigea une délibération de 4 pages pour mettre ses comptes en règle, boucler son budget par un zéro final et protester contre cette loi spoliatrice. Le lendemain, M. le Maire notifie à M. le Curé que le presbytère pouvait lui être loué moyennant le prix des impôts et une somme à débattre, sinon il avait à quitter la cure le jour même. M. le Curé accepta le mode de location et resta au presbytère.

La Sonnerie des Cloches fut réglementée par le Conseil Municipal le 17 décembre 1906, et au mois de mai suivant, Rd Chaumontet fut traduit devant le Tribunal de Simple Police pour avoir dérogé à ce règlement. Il fut acquitté.

Les Patronages sont devenus de plus en plus nécessaires dans nos villes où quantité de parents occupés à l'usine ne peuvent surveiller leurs enfants pendant le congé du jeudi.

M. le Curé Chaumontet le comprit de bonne heure et dès 1907, il acheta au n° 10 du boulevard Decoux, deux

terrains, l'un de Mme Capdeville née Pichollet, veuve d'Officier Supérieur en retraite, et l'autre de M. Antonin Philippe. On éleva au milieu le bâtiment qui comprend quatre salles au rez-de-chaussée, entourées de quatre cours pour les jeux des garçons.

Le Patronage des Filles fut bâti dans la rue de la Gare, à proximité des Ecoles Libres, sur un terrain acheté en 1910 de Mme Veuve Emmanuel Richard née Cottin.

Ce sont dans ces locaux et cours annexes que des centaines de petites filles viennent chaque jeudi et souvent le dimanche, sous la surveillance de personnes dévouées, chercher des distractions saines et réconfortantes pour l'âme comme pour le corps.

La Grande Guerre 1914-18 priva M. le Curé Chaumontet de ses trois vicaires qui furent mobilisés pendant tout le cours des hostilités. Sa forte santé fut passablement ébranlée par ce surmenage et les dix dernières années furent occupées à terminer l'organisation de ses Patronages et autres œuvres paroissiales créées par le Bureau Diocésain.

La Statue de la Vierge qui couronnait la façade Notre-Dame avait été sculptée dans une pierre très tendre qui s'effritait et tombait en morceaux sur le parvis de l'église. En 1931, M. le Curé donna commande d'une statue en fonte de fer représentant « La Vierge de Rome » et il eut la joie de la voir installée quelques mois avant sa mort.

Le Décès de M. le Chanoine Chaumontet arriva le 28 janvier 1932; toute la paroisse rendit hommage à ce prêtre si distingué qui s'était dévoué pendant 32 ans au ministère des âmes. C'est en souvenir de lui que furent placés l'année suivante les vitraux qui ornent maintenant l'église et ont remplacé les verres grisailles de 1850.

VI. — Rd François COUTIN, 6e curé de Notre-Dame

Il serait téméraire à l'auteur de ces lignes de parler de lui-même. La Paroisse était si bien organisée, à son arrivée, qu'il ne lui reste que le mérite de continuer, avec la grâce de Dieu et la protection de Notre-Dame de Liesse, l'œuvre de ses vénérés prédécesseurs.....

Sa plus grande joie a été de tirer de l'oubli les documents qu'il publie à ce jour; ils chantent à leur manière les bienfaits et la joie que l'humble Vierge Marie a distribués à ses enfants d'Annecy au cours des âges.

Causa nostræ lætitiæ,

Ora pro nobis.

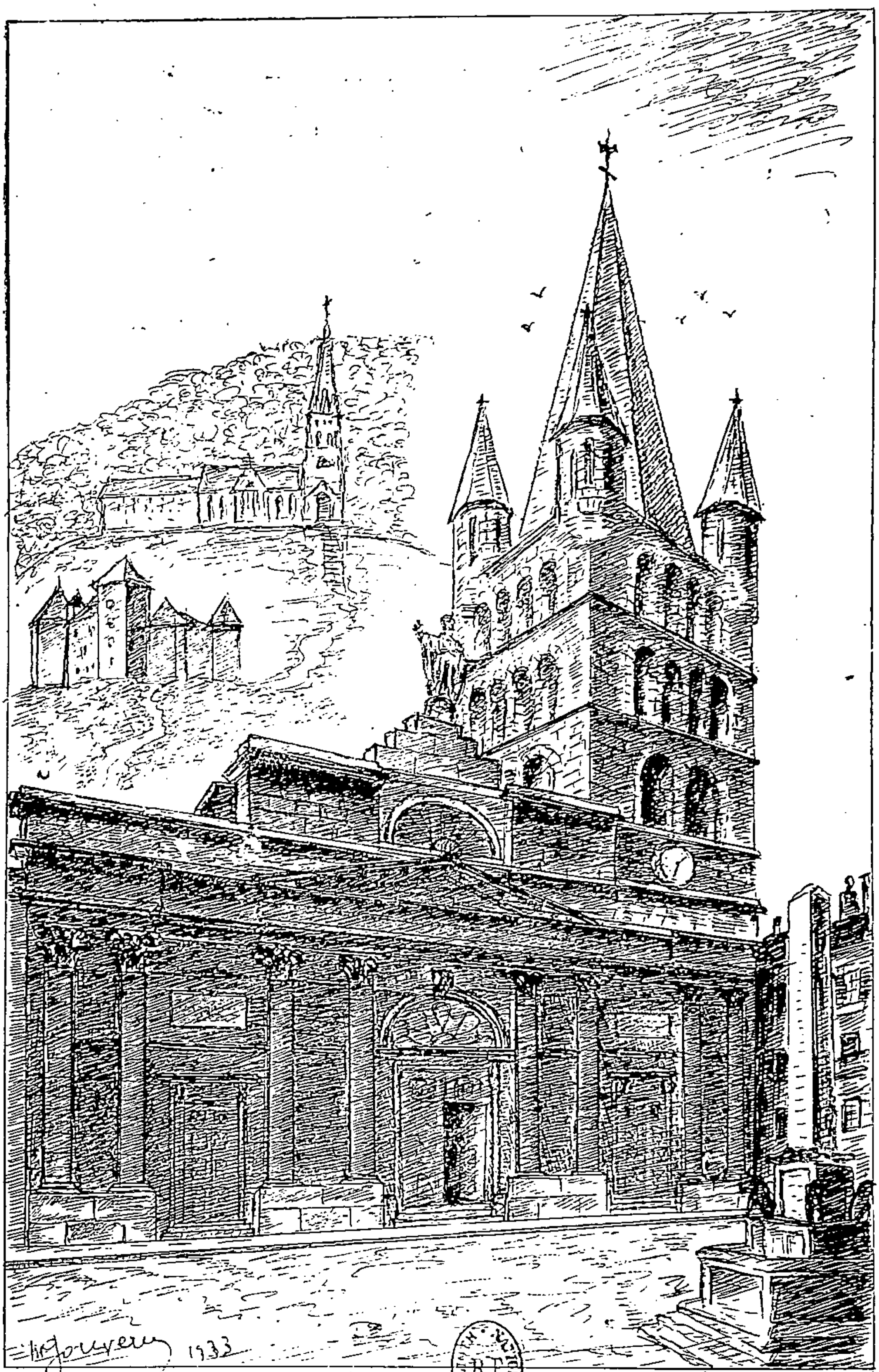

Façade de l'Eglise Notre-Dame.
Au 2e plan, en haut: le Château des Ducs Genevois-Nemours
et la Basilique de la Visitation.

Dessin de **Gouverne**, Ing. P. L. M.

DOCUMENTS

DOCUMENT N° I.

Exécution du Testament d'Amédée III, Comte de Genevois en 1371. — Sous ce titre, l'archiviste de la Haute-Savoie, Lecoy de la Marche a publié, en 1863, à la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, le texte latin de ce document conservé aux Archives de l'Ac. Flor. soit acte notarié passé au château de Mornay près Munitier (Monnetier).

Voici les conclusions tirées de ce document :

« L'origine de l'Eglise Notre-Dame de Liesse ou de Lété se perd dans la nuit qui enveloppe les premiers temps de l'existence d'Annecy. A la place où s'élève aujourd'hui cet édifice, il n'y avait primitivement qu'une chapelle, célèbre déjà par l'affluence des pèlerins qu'elle attirait. Fut-elle fondée vers la ville nouvelle qui remplaça vers le X^e^ siècle Annecy-le-Vieux, bâti sur la colline voisine ? Ou bien lui préexista-t-elle, et n'aurait-elle pas été le noyau de l'**Annessiacum novum ?** Tant de bourgs, tant de villes ont pris naissance de la même manière autour d'un couvent, d'un oratoire.

Quoi qu'il en soit, on trouve, dans le XIII^e^ siècle, à côté de la chapelle, un hôpital servant d'asile aux pèlerins malades ou indigents.

C'est aux premières années du même siècle, vraisemblablement, qu'il faut rapporter la construction de l'église dont le clocher seul nous reste aujourd'hui. Cette tour, le plus ancien monument d'Annecy, est un des spécimens les plus remarquables de l'architecture romane en Savoie. Et, comme le clocher est antérieur par son caractère à l'époque d'Amédée III, qu'il est trop important pour avoir appartenu à une simple chapelle, le Comte de Genevois ne fit qu'introduire une modification nouvelle dans l'Eglise existante. Le document de 1371 va le prouver.

Amédée III, dans son testament, ordonne à son héritier de fonder et de construire, si lui-même ne réalise pas ce projet de son vivant « **une chapelle dans l'église de Notre-Dame de Liesse, et dans la dite chapelle, le tombeau où il veut être enterré de la manière qui convient à sa condition.** »

Trois messes, dont une grande, devront y être célébrées chaque jour pour le repos de son âme, de celle de sa femme, de ses prédécesseurs et successeurs; il y en aura une de la Ste Vierge, une du St Esprit et une des défunts. A chacune d'elles, on fera la commémoration de St Antoine.

« Si la chapelle, ajoute le prince, n'est pas terminée au moment de notre mort, nous voulons que ces offices soient célébrés, jusqu'à son achèvement, au maître-autel de la même église. »

Amédée ne choisit donc pas sa sépulture, dans le chœur de Notre-Dame, mais dans une chapelle spéciale, construite, soit aux alentours du chœur, soit le long d'une nef latérale. Il agrandit ainsi l'édifice, mais il n'indique en aucune façon qu'il l'eut précédemment rebâti. Il parle au contraire de l'église comme possédant une maître-autel et, par conséquent, ayant acquis son développement depuis une époque indéterminée.

Il affecte ensuite à l'entretien de sa fondation une rente annuelle de 60 liv. genevoises. Le patronage de la chapelle est entièrement réservé aux Comtes de Genevois. Un **recteur** est institué pour la desservir, sous l'obligation expresse de demeurer dans la ville d'Annecy. Enfin, chaque année, le jour de l'Assomption, il devra être fait, toujours dans la même chapelle, une **done** ou distribution de quatre deniers à chaque pauvre d'Annecy, et, la veille de Noël, 24 indigents recevront chacun un corset blanc **(viginti quator corsetos albos).** Il s'agit ici de ces vestes en laine blanche dont le tissu était fabriqué par nos tisserands savoyards jusqu'en 1880.

Telles sont les dispositions qu'exécutèrent, le 5 sept. 1371, Humbert de Nave Juge de Genevois, Jean Mossures et Guillaume de Crans, commissaires désignés par la veuve et les enfants du Comte Amédée III. Après avoir arrêté que les aumônes seraient réparties par le recteur de la nouvelle chapelle, ils assignèrent la quantité de revenus nécessaires, soit somme de 85 liv. 13 sous 4 deniers, ce qui porte au nombre de mille les pauvres gratifiés chacun de 4 deniers. Les 24 corsets sont estimés 9 liv. soit 7 sous et 6 deniers chacun.

Les trois commissaires ne parlent nullement de l'érection du tombeau et de la chapelle, ne désignent aucun fonds pour ces travaux, ce qui laisse entendre qu'ils étaient terminés en 1371, et peut-être avant la mort du Comte Amédée, arrivée en 1367.

Comme appendice à ce document, nous pouvons ajouter les notes du Chanoine Ducis, parues dans la Revue Sav. de 1881, page 33 et 1879, page 38.

« Après la mort d'Amédée III, l'élévation du clocher se poursuivit avec les offrandes des fidèles réunies aux subsides de la famille de Genève. Le testament de Jean Caude bourgeois d'Annecy, du 17 juin 1377, Jn Dunant not., porte deux clauses: 1°) on donnera 20 sols genevois de capital pour les pauvres de l'Hôpital

de Notre-Dame de L.; 2°) on donnera même somme pour la construction du clocher. » D'après l'évaluation de Blavignac, c'était un don de 40 fr. pour les pauvres et autant pour le clocher.

Il s'agit ici de la construction d'un étage supérieur, car le rez-de-chaussée existait depuis longtemps; son mur méridional avait été utilisé pour limiter la partie gauche du chœur qui était achevé en 1360 (acte du not. Jean de Novelles). Le premier étage du clocher correspondant au jubé était également achevé avant la mort d'Amédée III, 1367.

Pour continuer les travaux, d'après l'accord de 1402, la Collégiale disposa du tiers des offrandes sans destination, de 100 fl. laissés par son Doyen, Pierre Dépollier, 500 fl. par Humbert de Villard (10 janv. 1415), 300 fl. par Amédée VIII, Duc de Savoie (1416), 600 fl. par Pierre de Genève-Lullin (1422).

Ces dons s'expliquent à la suite de l'incendie du clocher et de la ville arrivé le 5 fév. 1512. Les 1.500 fl. d'alors vaudraient 21.000 fr. or. Cette somme était épuisée en 1435 et on recourut au Pape Eugène IV pour une Bulle d'Indulgence en faveur des nouveaux bienfaiteurs de cet édifice.

Après l'incendie du 12 mai 1448, les murs de l'Eglise N.-Dame et le sommet du clocher avaient été réparés, ainsi qu'il résulte des actes du 7 avril 1451 avec la famille Hudry et du 26 fév. 1453 avec la famille Georges. C'est en suite de ces réparations qu'eurent lieu les fondations en l'honneur de St Sébastien (6 oct. 1451), de St Bernardin (8 nov. 1451), de St Laurent (28 janv. 1586). La fondation de 80 fl. or (14 oct. 1511) de Gérard Desservettaz a pour objet les clochetons et la flèche achevés le 13 fév. 1512. (Minut. de Raymond Georges not.).

DOCUMENT N° II.

Fondation de la Chapelle Saint Claude dans l'Eglise Collégiale Notre-Dame de Liesse par Pierre Clod. (Acad. Flor. d'Annecy n° 854).

« Le 14 sept. 1501, sur consentement du Chapitre, attesté par Ven. MM. Jacques de Lornai chan.; François Bertheti; Girard de Martereto et Jean Corvelli, chapelains d'honneur,

Pierre Clodi, coutelier et bourgeois d'Annecy,

1) fonde dans la dite Eglise, à l'autel de St Laurent une chapelainie sous le vocable de St Claude;

2) ordonne que ses héritiers et successeurs auront droit de patronage et de présenter le Recteur, alternativement avec le Chapitre;

3) donne au Recteur le fonds de 200 flor. d'or pp, ou la cense annuelle de 10 flor., sous charge de célébrer au dit autel 2 messes chaque semaine, l'une le lundi de l'Office des Morts, l'autre le samedi de l'Office de la Vierge, avec commémoraison des SS. Claude et Laurent;

4) donne au Chapitre le fond de 24 liv. ou cense annuelle de 24 sols sous charge de célébrer au même autel, la veille de St Claude, une gd messe à Diacre et Sous-Diacre;

5) réserve sur ces 24 sols, au Procureur: un sol pour l'exaction; au Marguilier: un sol pour sonner les deux cloches moyennes; au Recteur de la dite chapellainie: deux sols pour dire au dit autel, le dit jour, une première messe;

6) nomme son fils Jacques Clodi, clerc, et le présente comme Recteur.

(Le 23 fév. 1517, Mre Jacques Clodi résigne purement et librement son Rectorat que le Chapitre attribue à Jean Louis, fils de N° Claude Richardi).

(Le 18 mars 1522, Rd Jacques Clodi, Chapelain d'Honneur de N. Dame, héritier par moitié avec son frère Sébastien de son père, fondateur de la chapelle, promet de donner 15 flor. d'or chaque année au Recteur de la Chapelle St Laurent, tant pour la dotation que pour l'augmentation de dote faite par son père feu Pierre Clodi).

DOCUMENT N° III.

Inventaire des Principales Bulles accordées par les Souverains Pontifes à l'Eglise Notre=Dame.

1°) 1076, Bulle de Grégoire VII accordant des indulgences aux pèlerins qui visitent l'Eglise N. Dame.

2°) 1362 et 1370, Urbain V accorde des indulgences partielles à ceux qui, contrits et confessés, visiteront l'Eglise et l'Hôpital.

3°) 1378 et 1381 en faveur de ceux qui visiteront et aumôneront l'Hôpital.

4°) 1395, 31 août. Bulle de Benoît XIII, « lequel pour seconder les intentions de Clément VII son prédécesseur, grandement dévot et affectionné à l'Eglise N. Dame à cause des grands miracles qui s'y faisaient par l'intercession de la Mère de Dieu, donne à la dite Eglise le titre d'Insigne et l'a érigée en Collégiale et Chapitre... »

5°) Bulle du même « portant don de 4.000 florins en faveur des exécuteurs testamentaires de Clément VII. »

6°) 1399. Guillaume, Evêque de Genève, exhorte tous les Recteurs des Eglises Paroissiales de son diocèse de faire des aumônes pour la construction de la dite Eglise et de l'Hôpital, et leur accorde 40 jours d'Indulgences.

7°) 1402, Pierre, Abbé de St Jean de la Pèvre, diocèse d'Huesca (Espagne), Camérier de Benoît XIII, écrit au Vénérable Sgr Jacques Pollerii, Archidiacre de Vienne, Dr ès lois, pour lui dire d'ajouter 3 jours aux Grands Pardons.

8° 1507, le 16 juin. A la demande du Chapitre N.-D. de Liesse, l'Evêque d'Ancône, Vicaire Général du St Siège, donne transcript des Bulles de Nicolas IV et Pie II qui ont accordé les Indulgences à la Basilique Ste Marie Majeure de Rome aux 28 plus grandes fêtes de l'année. C'est la même faveur qui a été accordée à N.-D. de Liesse par la suite.

Toutes ces Indulgences ont été augmentées encore par des Bulles de 1435-36-48-51-72-85, etc...

DOCUMENT N° IV.

Titres concernant l'Insigne Eglise Notre=Dame et conservés dans la crottte soit Salle d'Archives du Chapitre.

« Les 4 clefs de la crotte sont distribuées à M. le Doyen qui est perpétuel, à M. le Chantre, à MM. Garnier et Gard, Chan., lesquels auront soin de ranger les papiers. »

Cette liste de titres est très longue, nous ne citons que les documents importants.

1) Un parchemin du 5 déc. 1371, relatant « la fondation de la chapelle N.-Dame, faite par Ill^me^ et Rév^me^ Robert de Genève Cardinal et sa mère Melchiade de Boulogne, à cause des rentes du mandement de Thônes, Cruseilles, Chaumont, Annecy avec reconnaissances rière ces mandements.

En 1371, 13 déc. lettres émanées de Robert de Genève, Mathilde de Bologne et Pierre Comte de Genevois relatives à la fondation de la Chapelle N.-Dame dans l'Eglise N.-Dame de Liesse. 70 coupes froment. Copie faite en 1500 et comprenant 28 pages grand format (Extrait de la Chambre des Comptes de Savoie (Soc. Flor. n° 861).

2) Liasse de procès contre les Nobles Syndics d'Annecy « à cause de l'Hospital, des fortifications, des murailles, réparations des chemins, des portes; nettoyement des fontaines; faire la garde et autres choses auxquelles sont obligés les scindiqs ». Transaction faite le 27 fév. 1613 par devant Rd^me^ François de Sales entre les Sindiqs et la Collégiale.

3) Partage des « dismes concernant Veyrier, Annecy-le-Vieux, Seynod, Loverchy, Montagny, St-Martin, Charvonnex, Vieu près Faverges, St-Ferréol, Ste-Colombe de Cons, Gyex et Seytenex, Eyri-sus-Ugine. »

4) Comptes des graines, de l'Ouvrier, de la Sollicitation et Inventaïres divers.

5) Lettres écrites tant par les Princes que grands Seigneurs au Chapitre ainsi que les Visites des Seigneurs Evêques.

Parmi ces lettres, on en trouve :

d'Emmanuel Philibert, datées de Verceil le 22 août 1561, par laquelle « il promet au Chapitre une somme pour réparer les ruines que l'incendie a faites à l'église et de la venir voir en personne »;

de Christine de France, de Turin, 1662, etc., etc...

==========

DOCUMENT N° V.

==========

Liste des membres qui ont composé le premier Chapitre Collégial de Notre=Dame de Liesse, 1395.

Doyen rural d'Annecy et de la Collégiale N.=D.: Jacques Dépollier, Dr en droit, chan. de Genève et Lausanne, camérier de Clément VII.

Sacristain: Jean Savarin, curé de St-Maurice-du-Château soit de la Ville d'Annecy.

Chantre: Jacques Truffier, curé d'Aubonne, procureur de l'église N.-Dame et de l'Hôpital des Pauvres.

Chanoines: Thomas Vitod, curé de Pringier; Adémar Convers, curé de Menthon; Hugues Littoz, curé d'Annecy-le-Vieux; Jean Messier, chapelain du Comte de Genevois; Pierre du Colombier, curé de Seynod et chapelain du Comte de Genevois; Pierre Degeorge, curé dans le diocèse de Lausanne; Jean Cordier, curé des Ollières, chapelain du Comte; Jean Despine, curé d'Allèves, chapelain du Comte; François Deschosaux, curé de Quintal.

Chapelains ou Prêtres d'Honneur: Antoine Chappaz, chanoine de Senlis; Etienne Charo, curé de St Maurice d'Alby; François Mallet, curé de St Offenge; Jean d'Amancy; Pierre Nouvellet, curé de Dingy; Pierre Robert; Pierre Fornier; Jacques Arendel, curé de Vieugier; Jean de Seyseria (Décisier ?), curé de Talloires; Hugues Fragier ou de la Frasse; Guillaume Dumas, curé de Cuvat; Jean Cocci, curé de Vublens.

Après l'installation du chapitre, on activa l'achèvement des travaux, en vue des préparatifs de la dédicace. La cérémonie eut lieu le jour Octave de la Fête Patronale, le 16 septembre 1398.

Mgr Guillaume de Lornay, évêque de Genève, assisté de plusieurs chanoines de Genève, Jean d'Arenthon chantre, Jean de Lornay sacristain, Girard Trombert official, consacra officiellement l'autel du chœur en l'honneur de St Antoine et toutes les parties de l'église qui avaient été ajoutées au sanctuaire primitif de Notre-Dame de Liesse. (Chan. Ducis, Revue Sav.).

Il est fort regrettable que la liste complète des membres du Chapitre ne soit parvenue jusqu'à nous. Après celle que nous venons de parcourir, il faut nous résigner à publier celles de 1536-1555 et 1580, avant d'arriver à la nomenclature complète de 1620-1766 tirée des Archives de l'Ac. Florm. n° 677.

Les Membres du Chapitre, en 1536, étaient: « Claude de Bellegarde, doyen; Nicolas de Lornay, sacristain; Claude Hyvan, grand chantre; Antoine de Montelupho; Amédée de Guasquis; Jn Louis Vincent; Nicod de Monthoux, Hugues Joly et Louis de Myoningi. »

Le Chapitre était ainsi composé en 1555 : R. P. Donat de Granier; S. Nicolas de Lornay; P. Cl. Hyvan; Am. de Gasquis; Jn Louis Vincent; Bérard de Montfort; Cl. Marchiand; F. Vincent; Am. Clavell; Fr. Mermet; P. Viret; Jean Pobel.

P. H.-P. Dubois; Jn Cohendet; Aymon Amblet; L. Diaconis; P. Missilier; Jn de Via (Devie ou Delavy); P. Masson; Remi Bobain; Balt. Flocard; Jn de Anneria; Guigue Ronze; Maurice Décombe.

Le Chapitre Général de 1580 est composé de : M. le Doyen, M. le Sacristain, M. Mallinjod, Decomba, Carrier, Pinget, Denayre, Amblet, Jacquier, Mottey, Matelli, Coppier, Deplace, Bréchard et Patigo.

Le 17 oct. 1615, décès de M. le Chan. Chevalier, chantre et élection de M. Chopel.

Noms des Chanoines et Prêtres d'Honneur vivants ce jourd'hui 10e déc. 1620, avec date de mise en possesion. (C signifie Chanoine; P, Prêtre d'Honneur).

1586: Flocard Bart., C, succède à Flocard Gaspard.
1596: Decanalis Cl., P..... Hériter Cl., son oncle.
1596: Peyssard Th., P..... Nicollier Jacques.
1596: Alix Cl., P..... Fabri Jean.
1597: Gerlier Fçois, C..... Joly Et.
1600: Carrier Martin, C..... Carrier Jac., son oncle.
1598: Servand Michel, P..... d'Aussens Mauris.
: Magnien Jean, P.....
1600: Peyssard Thomas, C..... de Charansonay.
: Martinod Etienne, P..... Béruard Jean.
1607: Rolland Georges, C..... Favre Jn Fçois.
1607: Alix Cl., C..... Pinget.
1608: Guddet Justin, P..... Alix.

1608: Deconis Jn Bapt., C..... Machet Scipion.
1610: Roux des Oches..... des Oches Janus, son frère.
1612: Carrier Cl., P..... Bochard François.
1612: de la Combe Pierre, P.... Blanchard Martin.
1614: Roux Et., P..... Dunant Pierre.
1614: de Chivron Benoit, C..... de Lornay François.
1614: de Nemours Charles, C.... Bernard Jn.
1615: Chopel Jn, C..... Chevalier Claude, feu.
1615: Jacquier Jn Ls, C..... Chevalier Cl.
1615: Moenne Anthoyne, P..... Chopel Jn.
1616: Delaire Philip., P..... Josserand Guill., feu.
1616: Gard Jn Bapt., P..... Carral Jacques.
1617: Garnier Nicolas, C..... Jacquier Jn Louis, feu.
1618: Raffy Henri, P..... Puthod Mauris.
1621: Furier Hylaire, C..... Roland Georges.
1620: de Rossillon, Doyen..... de Chivron Benoit.
1621: de Laplace Laurent, P.... Gard.
1621: Gard Jn Bapt., C..... des Oches.
1622: Magnin Pierre, C..... Remond (de), dit Vincent.
1623: Garnier Nicolas, Sacr.....
1623: Damodri Loys, P..... Carrier Cl., feu.
1623: Magnin Pierre, C..... Garnier N., feu.
1625: Gerlier Pierre, C..... Gerlier Fçois, feu.
1625: Magnin Robert, P..... Raffy Henry.
1626: Masson Louis, P..... Guddet Justin, feu.
1626: Marvin Emm., C..... Deronis Jn B., feu.
1627: Besson Aymon, P..... Delachenal Cl., feu.
1629: Dumax Jn, P..... Besson Aymon.
1629: Besson Ant., C..... Gerlier Pierre, feu.
1629: Gay Jn Bapt. C..... Alix Claude, feu.
1630: Moënne Antoine, C..... Besson Ant., feu.
1630: Bonnet Fçois, P..... Moënne Ant.
1630: Favre Jean, C..... Peyssard Thomas, feu.
1630: Mermillod François, C.... Magnin Pierre, feu.
1630: Maniglier Pierre, C..... Marvin Emm., feu.
1630: Charvet Claude, C..... Carrier Martin, feu.
1630: Sylvestre Jean, P..... Delacombe P., feu.
1630: Verdan Aquilin, C..... Mermillod Fr., feu.
1632: Magnin Robert, C..... Magnin P., son frère.
1632: Ducrest Julien, P..... Magnin Robert.
1632: Truitat Jn Paul, P..... Vernier François.
1633: Baud Pierre, P..... Roux Etienne, feu.
1633: Masson Louis, C..... Maniglier Pierre.
1633: Peyssard Thomas, P..... Masson Louis.
1634: Puthod Cl. Aymé, C..... Verdan Aquilin.
1635: Sales (de) Ch. Aug. Doy. Rossillon (de) P. F., feu.
1635: Baytaz Nicolas, Doyen.... Sales (de) Ch. Auguste.
1637: Magnin Jn, P..... Magnin Jean, feu, son oncle.

1638: Magnin Simon, C..... Magnin R., son frère.
1638: Lachenal Etienne, P..... Martinos Et.
1639: Charrière Daniel, P..... Ducret Julien.
1640: Brunier Pierre, P..... Unibal Jn.
1640: Machet André, C..... Furier Hilaire.
1641: Marcher Fçois, C..... Machet André, feu.
1641: Burnet Pierre, C..... Magnin S., son oncle.
1641: Bernard Jn, P..... Servand Michel, feu.
1645: Truitat Jn Paul, C..... Chopel Jn, feu.
1646: Vincent Mauris, P..... Sylvestre Jn, feu.
1647: Prescheur Louis, P..... Baud Pierre, feu.
1649: Raucaz Jacques, P..... Bernard Jn.
1649: Bernard Jn Gasp., P..... Raucaz Jacques.
1649: Puthod Jn, C..... Puthod Cl. A., son oncle.
1650: Bottière Fçois, P..... Vincent Mauris.
1650: Laplace Laurent, C..... Marcher Fçois, feu.
1650: Crud Jn Michel, P..... Laplace Laurent.
1650: Delacombe Jacques, C..... Moënne Ant., feu.
1650: Raphy Guill., C..... de Nemours Charles, feu.
1650: Chastel Jacques, P..... Prescheur Louis, feu.
1650: Bernard Charles, P..... Damodry Louis, feu.
1650: Sublet Jn Louis, P..... Bernard Charles, feu.
1651: Capré Cl. Fr., C..... Gay Jn Bapt., feu.
1651: Rolland Pierre, C..... Capré Cl. Fr.
1655: Tavernier Henry, P..... Delayre H., feu.
1658: Amblet Jacques, C..... Rolland Pierre.
1658: Magnin Jacques, P..... Bottière Fçois, feu.
1658: Bérard Philibert, C..... Gard Jn B., feu.
1659: Merle Claude, P..... Magnin Jn, feu.
1660: Rex Jn, C..... Favre Jn, feu.
1661: Chastel Jacques, C..... Truitat Jn P., feu.
1661: Matroz Cl. L., P..... Chastel J.
1662: Dlacombe J. Cl., P..... Charrier D., feu.
1665: Bergeret Pierre, P..... Béruard Gasp., feu.
1667: Amblet Mauris, P..... Chartrier C. Fr.
1667: Sales (de) Jh, Doyen..... Baytaz Nic., feu.
1667: Masson Cl. Ls, C..... Masson Louis.
1667: Favre Jacob, P..... Masson Cl. L.
1668: Comte Louis, P..... Béruard Jn, feu.
1669: Decoux Pierre, C..... Charvet Claude, feu.
1670: Merle Claude, C..... Rex Jean, feu.
1670: Gravier Jac. Christ., P.... Merle Claude.
1670: Garbillion Jn Bapt., P.... Comte Louis, feu.
1671: Dherens Humbert, C..... Delaplace Laurent, feu.
1671: Favre Philibert, P..... Garbillon Jn B.
1671: Déléan Claude, P..... Gravier Jacques.
1672: Machet Am., Philib., C.... Raphy Guill., feu.
1673: Gay Michel, s. diac., P.... Dumax Jean, feu.

1674: Rouch Jn Fr., P..... Tavernier Henry, feu.
1674: Cusin Laurent, P..... Lachenal Et., feu.
1675: de Nemours Jacques, D.... De Sales Jh, feu.
1675: Michat Pierre, P..... Brunier Pierre, feu.
1676: Zucarole Charles, C..... Chastel Jacques, feu.
1677: Carron de St Thomas, C.. De Nemours Jacques.
1680: de Lucey Claude, Doyen.. Carron de St Thomas.
1681: Communal Pierre, P..... Rouch Jn F.
1682: Bérard Charles, P..... Favre Phil., feu.
1682: Losserand, P. . ..... Gay Michel, feu.
1686: de Roget Isid., Doyen..... de Lucey, Doyen, feu.
1687: Biord Fçois, C..... Burnet Pierre, feu.
1687: Chappaz Jn Louis, C..... Biord Fr., démiss.
1689: Gaudet Loüis, P..... Losserand.
1690: Martiny Fçois, C..... Puthod Jn, feu.
1690: Puthod Pierre, P..... Communal Pierre, feu.
1690: Cusin Laurent, C..... Decoux Pierre, feu.
1693: Treppier Charles, P..... Cusin Laurent.
1693: Delagrange Fçois, C..... Merle Claude, feu.
1693: Liffort, C. . ..... Delacombe Jacques, feu.
1694: Coppier Fçois, C..... Zucarelly Ch., feu.
1692: Chardon Jn Maurice, C... Amblet Jacob.
1695: Fleury Jn Cl., P..... Crud Jn Michel, feu.
1698: Bidot Claude, P..... Delacombe Jn C., feu.
1700: Fleury Jn Cl., C..... Cusin Laurent, feu.
1700: Masson Jn Jacques, P.... Fleury, J. C.
1701: Brunier Pe Fr., P..... Bérard Ch. F., feu.
1704: Comte Mathurin, P..... Gaudet.
1706: Amblet Antoine, P..... Michat Cl. Ant., feu.
1708: Astruz Louis, C..... Bérard Phil., feu.
1708: Machet Phil. Am., Doyen.. de Roget, feu.
1708: Bidot Claude, C..... Delagrange.
1708: Latache Claude, P..... Bidot Cl.
1709: Puthod Pierre, P..... Machet A. Ph.
1709: Peray Pierre, P..... Puthod Pierre.
1712: Gallard Jn Bapt., P..... Magnin Jacques, feu.
1712: Rossilon Cl. F., C..... Dherens H., feu.
1712: Léger Georges, P..... Bergeret Pierre, feu.
1713: Rossillon Cl. F., C..... Fleury Jn Cl., feu.
1713: de Montpon Jh, C..... Astruz.
1713: Folliet Gabriel, C..... Rossillon Cl. F.
1714: Cusin Georges, P..... Sage Jacob, feu.
1714: Rossillon Cl. Fr., C..... Fleury Jn Cl., feu.
1715: Peray Pierre, C..... Masson Cl. Louis, feu.
1715: Bernard Claude, P..... Peray Pierre.
1716: Comte Mathurin, C..... Folliet Gabriel, feu.
1716: Favre Christophe, P..... Comte Mathurin.
1717: Brunod Jh, C..... Rossillon Cl. F., feu.

1718: Ferrand, P. . ..... Amblet Maurice, feu.
1718: Brunier P. Fr., C..... Martini, feu.
1718: Videt Ant., P..... Brunier P. F.
1720: Magnin Jn Cl., P..... Gaillard Jn B., feu.
1719: Coppier Jn Cl., C..... Puthod Pierre, feu.
1720: Baud Et., P..... Déléan Claude, feu.
1722: Salomon F., P..... Amblet Ant., feu.
1722: Videt Antoine, C..... Liffort, feu.
1722: Chappaz Jn Louis, P..... Videt Ant.
1723: Violland Pierre, P..... Léger Georges, feu.
1723: Blanc Pierre, P..... Cusin Georges, feu.
1724: Paget, P. . ..... Masson Jacques, feu.
1724: Vairat, P..... Trepier, feu.
1726: Rivolet Nicolas, P..... Paget.
1728: Garin Claude, P..... Violland Pierre.
1728: Duparc Jn Bapt. C..... Peray P., feu.
1728: Coppier Jn Cl., Doyen.... Machet A. Phil., feu.
1728: Montagni Jn Bapt., C.... Coppier Jn Cl.
1730: Veirat, C..... de Montpon Jh.
1730: Nouvelet, P..... Veirat.
1730: Buchard Jn Cl., C..... Coppier Fr., son oncle.
1729: Amblet Jean, C..... Bidot, feu.
1733: Montagniou Montanier, C.. Favre Christophe.
1731: Magni Jn Cl., C..... Chappaz Jn Louis, feu.
1731: Amblet Pe Fçois, P..... Magnin.
1733: Chevalier Aimé, P..... Favre.
1735: Greyfié Phil. Amé, C..... Veirat Claude, feu.
1734: Burdin Jn Ant., P..... Salomon Fr.
1735: Nouvelet Antoine, C..... Duparc Jn Bapt., feu.
1735: Guillet Fçois, P..... Nouvelet A.
1737: Métral Théodule, P..... Amblet P. Fr., feu.
1737: Grandis Jh, P..... Guillet Fr.
1737: Prévost Antoine, C..... Chardon Jn M., feu.
1738: Exertier Jacques, P..... Blanc.
1741: Garin Cl. Ant., C..... Brunod Jh, feu.
1741: Lacombe Jn, P..... Garin.
1741: Nouvellet Jn Fr., P..... Baud Etienne, feu.
1742: de Sales Jn Louis, P..... Ferrand.
1744: Martin Louis dit Lorrain, P Chappaz Jn Ls.
1744: Rey Pierre, P..... Exertier J. Phil., feu.
1745: Mauris Cl. A., P..... Bernard, feu.
1745: Masson Jean, P..... Burdin.
1746: de la Charrière, P..... Martin, dit Lorrain.
1747: Métral Théodule, C..... Amblet Jn Bapt.
1747: Favre, curé d'Héri, P..... Amblet Jn Bapt., feu.
1747: Lavigne P..... Favre, démiss.
1748: Rivolet Nicolas, C..... Métral Théodule.
1748: Fleuri Cl. Fr., P..... Rivolet Nic.

1749: Flocard, C..... Comte Mathurin, feu.
1749: Guy, C..... Favre Christophe, feu.
1749: Bouvet, C..... Magnin.
1749: Dépollier Chrétien, P..... Latache, feu.
1751: Gurret, P..... Lavigne Fçois Raimond.
1752: Lacombe Jn, C..... Brunier P. F., feu.
1752: Chapuis Bernard, P..... Lacombe Jn.
1754: Dépolier Dominique, P.... Nouvelet Jn Fr.
1755: Millet d'Arvillars, Doyen.. Coppier Jn Cl., feu.
1759: Gurcel Aimé, s. diacre, P.. Delacharrière.
1757: Favre Antoine, P..... Mauris Aimé.
1758: Masson Jn, C..... Videt.
1758: Saillet Etienne, P..... Masson Jn.
1760: Barut François, P..... Chapuis Bernard.
1760: Dépolier Dom. César, C... Greyfié.
1761: Lafontaine Marin, P..... Dépolier.
1762: Grandis Joseph, C..... Garin Cl. Ant., feu.
1762: Revenaz Fçois, P..... Grandis Jh.
1762: Morand Balthazard, P..... Gurret.
1763: Lafontaine Jn Cl., C..... Rivolet Nicolas.
1763: de Sales Jn Louis, C..... Nouvelet Ant. Ph.
1764: Garbillon Jh Arsène, P.... de Sales.
1764: Mollard Jh, P..... Favre Antoine.
1765: David Pierre F., C..... Lacombe Jn.
1766: Prévost Antoine, Doyen... d'Arvillars démiss.
1766: Sinton Jn Bapt., C..... Prévost Ant.

En terminant cette liste de près de 400 noms nous avons été heureux de constater que les Membres du Chapitre Collégial étaient des prêtres dignes de ce nom.

Les Registres Capitulaires en signalent un seul qui n'était vraiment pas à sa place dans cette vénérable compagnie, et il le comprenait si bien qu'il était plus souvent en voyage qu'à sa stalle. Pour respecter l'impartialité de l'histoire, nous donnerons sa biographie en quelques lignes. Le lecteur ne sera pas trop surpris de cette vie d'aventures en apprenant qu'il fut nommé Chanoine à 17 ans, de par la volonté de son père qui l'avait imposé au Chapitre Collégial.

Dom Charles Emmanuel de Nemours, Docteur en Droit Canonique et Civil de l'Université d'Orléans, fut nommé Chanoine de N.-Dame d'Annecy, le 28 janv. 1614. Le 16 juill. suivant, le Duc lui défend de porter le titre de **Nemours** qu'il remplace par celui de « **du Chastel** ». En 1616, étudiant à Orléans, il est condamné à la prison pour affaire de poisons et s'en évade « en démolissant une toise de muraille et en sautant dans la rivière ». Prêtre le 17 mai 1617, il demande, l'année suivante, six semaines de vacances pour aller à Paris, « après avoir insulté le Chapitre. » En août 1619, il est enfermé pour 15 jours dans la prison de l'Evê-

ché d'où il s'évade. En 1621, il est blâmé au Chapitre pour avoir joué au mail et aux quilles dans le Pâquier Mossire, fréquenté les tavernes; à nouveau, il est emprisonné à l'Evêché. En 1620, il va à Paris; en 1621, à Lyon et Lagny; en 1623, en Piémont; en 1627, 4 mois à Paris; en 1628, 3 mois à Rome. Le 27 mai 1634, « botté et éperonné, avec une Royale violette, faisant porter son épée après lui par un laquais, il entre en Sacristie et somme le Doyen de le réintégrer dans ses fonction. » Quelques jours après, il résigne son canonicat, puis, en 1638, se fait réintégrer « en insultant le Doyen. » En 1641, il est en procès avec Ne Michel Bouvard, Collatéral au Conseil de Genevois. Elu Chantre, puis Sacristain en 1645, sous le nom de Charles Emmanuel **Chevalier,** il teste le 25 mai 1649 et meurt à Annecy, le 18 août 1650.

Pour connaître l'origine de ce chanoine aux noms variés, nous avons consulté M. le Comte Pierre de Viry qui a dressé avec tant d'impartialité la généalogie de la Maison de Savoie dans l'Armorial. Il nous a répondu: « Je n'ai aucune donnée certaine sur l'origine de Dom C. E. de Nemours, mais j'estime qu'on ne peut mettre en doute sa descendance de Jacques, Duc de Nemours, et de Françoise de Rohan, de qui les enfants furent déclarés illégitimes avec interdiction de porter le nom de Nemours. Cette solution expliquerait l'entrée du personnage dans les Ordres, à Annecy, comme son oncle Jacques; la concession à lui faite par l'Université d'Orléans, de ses titres de Docteur. (Il a pu naître à Nemours, comme son oncle Jacques, soit à 80 kilom. d'Orléans, car l'atmosphère de Paris ne devait pas être favorable à la présence dans la capitale des descendants de Françoise de Rohan). Cette solution explique encore l'attribution de son prénom, les dates de son existence et le mystère de son origine. »

Nous voulons terminer cette nomenclature par la courte notice du **Chanoine Claude Etienne Nouvelet, premier membre de l'Académie Florimontane.**

Né à Talloires vers 1545, il entra au monastère de ce lieu et devint bénédictin. De bonne heure il cultiva les Muses et on lui attribue les trois pièces de vers en latin et en français placardées aux arcs de triomphe, lors du voyage de noces à Annecy du Duc de Genevois-Nemours et d'Anne d'Este, le 21 juillet 1566. Comme la poésie était alors très en vogue à la Cour, il fut demandé comme aumônier de ce jeune ménage princier qu'il suivit à Montargis et à Paris. Il profita de son séjour dans la capitale pour compléter ses études, entrer en relations avec les membres de la Pléiade et faire imprimer ses poésies.

C'est son talent poétique qu'a voulu célébrer l'auteur de son portrait conservé à la Bibliothèque Municipale d'Annecy. Le personnage jeune, à courte barbe pointue, coiffé d'une barette carrée, un petit collet blanc rabattu est entouré de plusieurs médaillons symboliques.

L'abbé Nouvelet suivit ses souverains dans le pèlerinage qu'ils firent à Notre-Dame de Liesse d'Annecy après la naissance de leur premier enfant. Après la mort du Duc, en 1585, sa veuve essaya de faire nommer son aumônier comme Doyen de la Collégiale Notre-Dame pour succéder à Rd Jacques de Savoie, décédé en 1595, mais sa lettre de présentation arriva trop tard à Annecy. Le Chapitre qui avait terminé ses élections lui accorda une stalle de chanoine qu'il résigna 3 ans plus tard pour celle de la Cathédrale; il put y joindre le bénéfice de la cure de Rumilly.

En Nov. 1602, le chan. Nouvellet prit la parole à l'intronisation de St François de Sales nommé à l'Evêché d'Annecy et assista, le 8 juin 1607, à l'éloge funèbre que St François prononça à Notre-Dame de Liesse pour les funérailles de Mme d'Este.

Rentré définitivement à Annecy, le chanoine Nouvellet fut admis comme membre de l'Académie Florimontane etcontinua d'écrire. La liste de ses œuvres, publiée en 1571, a été donnée dans la Revue Sav. de 1915, p. 77; quelques-unes ont été rééditées en 1901. « Notre bon Nouvellet » comme l'appelait St François, mourut à 55 ans, le 7 oct. 1613, laissant au Chapitre de la Catédrale tous ses livres.

DOCUMENT N° VI.

« *Mémoire*
« des principales marques de la très illustre Maison de Genève,
« qui se voyent à présent en l'église de Notre-Dame d'Annessy. »
(Vers 1650 environ.)

« Premièrement en la clef de la voute de la croupe du chœur « se voit taillés en pierre, les armes de Robert de Genève, qui « fust Pape Clément VII, avec la thiare papale et les clefs. »

« Les mêmes se voyent aux vitres dudit chœur et au dessoubs « d'icelles les mêmes armes de la Maison de Genêve avec l'Ordre « de Savoie tout à l'entour.»

« Elles se voyent encores en plusieurs lieux dans le dict chœur « soit en peinture platte soit taillées en pierre, tenues par des « Anges, relevez en pierre. »

« Item. Au dessus de la Tribune, proche des voutes se voyent « plusieurs anciennes bannières, escus, cazacques d'armes. Le « tout fort ancien avec les mêmes armes de Genève. »

« Item. Au milieu du chœur est le tumbeau de la dicte Mai- « son, sur lequel se font les prières pour les ames des très Illus- « tres Seigneurs qui y sont inhumés et de leurs prédécesseurs. »

« Item. A l'entrée du chœur se void la chapelle de sainct

« Anthoine, de leur nomination, avec un grand banc formé avec « des balustres, auxquels sont en peinture les armoiries de Genève.»

« Item. Du costé de la Sacristie vis à vis de leur dict tumbeau « se voit attaché aux haultes formes un tableau de boys faict en « lozange et peinct à huille, fort proprement faict, sur lequel se « voit escript en lettres d'or, sur un fond d'azur l'épitaphe « suivant :

« L'an mil cinq centz soixante un et le 28 de janvier, entre « trois et quatre heures du matin, il pleut à Dieu retirer à soy « Damoiselle Roze de Coyoney, en son vivant dame de Boringe, « accomplie de toute vertu.

Asses de moins
Jamais de plus
Et peu de telle.

« Et au bas se voit les armes de Genève ayant à costé gauche « des armes qui portent trois oiseaux, ne schachant si sont col- « lombes ou autres qui semblent estre d'argent en champt de « gueules. »

« Et au dos du susdict épitaphe se voit peinct en huille une « teste de mort, sur laquelle est une lampe allumée avec cest « escripteau grec au dessus :

APETH METATAS NEKYAS FAINEI

« Et un peu plus bas : LUCET FUNERA VIRTUS, Vertu « reluict après la mort. »

« Item. A costé droict du grand Autel se voit le sépulchre « d'Illustre et généreuse Dame Clémence de Genève, en son vivant « baronne de Menthon, avec cet épitaphe gravé sur la pierre de « son tombeau :

« Cy gist Clémence, et la clémence aussy
« Foy, charité et l'espérance ensemble
« Bref les vertus, toutes gisent icy
« Qu'un cruel sort funestement assemble.

« Item. Se voyent les mêmes armes de Genève sur les fanons « d'une vieille mitre dont l'on orne la statue de sainct Antoyne « notre Patron, le jour de sa feste; les dictes armes escartelées « avec un escu à costé gauche portant une croix d'or chargée de « cinq estoilles d'azur sur un fond de gueules.

« Les mesmes armoiries avec les mesmes escartelaires se « voient en une vieille chasuble de velour noir avec les tuniques « assortissantes fort usées.

« Item. Se voyent un drap de velour violet en broderie avec « les armes de Genève que l'on metz sur leur tumbeau pendant « que l'on chante le service pour le repos de leurs asmes. »

(D'après une copie de l'original communiqué à Eloi Serand, par François Mugnier, Conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry.)

DOCUMENT N° VII.

Limites de la Paroisse Notre-Dame données par ordonnance de Mgr de Thiollaz, en date du 17 novembre 1824. — ... « Nous fixons et déterminons la limite de la Paroisse Notre-Dame de la manière suivante : Nous supposons une ligne partant du canal de Thiou, derrière le chœur de l'église Cathédrale et parcourant le centre des rues, d'abord jusqu'à celle de St François (J.-J. Rousseau), de là au carrefour formé par le concours des rues de St François, de la Halle (Grenette), de la Filaterie, qui, parcourant ensuite cette dernière rue se détournera sur la droite, enfilera le passage qui aboutit au canal près du pont derrière le Séminaire (Collège devenu Petit Séminaire) suivra ledit canal jusqu'à l'embouchure de celui qui est dans le jardin du Séminaire, et, suivant ce canal jusqu'à celui du Pâquier longe l'ancien clos de la Visitation (quai J.-Philippe) et va joindre la ligne qui sépare les paroisses d'Annecy et celles de Veyrier et d'Annecy-le-Vieux jusqu'à la rivière du Fier, et qui, de là suivant cette rivière, de manière à envelopper tout le village de Cran, remonte ensuite le canal de Thiou par son centre jusqu'au Pont de St Joseph, et entrant dans celui qui passe derrière la Cathédrale, arrive au point d'où la ligne est partie. » (Voir la copie in-extenso à la première page du Registre des Baptêmes de 1824.)

La Paroisse de Cran fut créée en 1869, et les limites de la Paroisse Notre-Dame furent modifiées une première fois : elles concordent avec les limites des communes limitrophes. Nous aurions aimé donner ici l'acte d'érection, mais il a été impossible de le découvrir, soit dans les archives des paroisses intéressées, soit aux Archives de l'Evêché.

Les limites de la paroisse Notre-Dame furent changées en 1934, par Ordonnace de Mgr de la Villerabel en date du 15 décembre :

« Considérant qu'un quartier nouveau vient d'être édifié sur le terrain précédemment occupé par les bâtiments de la Caserne Decoux, récemment désaffectée;

«Considérant que cette Caserne a, depuis sa création au commencement du siècle dernier, fait partie de la Paroisse St Maurice ;

« Considérant que c'est le clergé de St Maurice qui a toujours exercé le saint ministère sur la totalité du territoire de cette caserne y compris la partie débordant à l'est le canal maintenant recouvert, qui en traversait la cour centrale et que, dans son Ordonnance du 17 nov. 1824, Mgr de Thiollaz avait donné comme limite entre les deux paroisses de St Maurice et de Notre-Dame ;

« Considérant qu'il y a là prescription et que, dans le nouvel état de choses, il n'y a aucune raison de la rompre en restreignant le territoire traditionnel de la paroisse St Maurice ;

« MM. les Curés-Archiprêtres des deux paroisses intéressées ayant été entendus et leurs propositions écrites soigneusement examinées, avons ordonné:

« 1°) La ligne de partage entre les deux paroisses part, comme précédemment, de la rue Filaterie. Elle gagne la rue du Collège et la suit jusqu'à la rue du Lac. Elle tourne à droite de cette rue et va rejoindre directement le quai Eustache Chappuis et le Canal du Vassé. Tous les immeubles sis, d'un bout à l'autre de cette ligne, à droite, sont de St Maurice et, à gauche, de Notre-Dame. »

Le canal donné comme limite des paroisses en 1824 par Mgr de Thiollaz a son histoire; il servait à délimiter la propriété des Dominicains, située à l'Ouest, et à la séparer de la propriété du Collège Chappuisien à l'Est, comme l'indique le Cadastre de 1730. Après la Révolution de 1793, tout le domaine des PP. Dominicains fut converti en caserne et haras, mais le Collège Chappuisien demeura avec ses mêmes limites jusqu'à l'année 1888, où il fut transféré dans les bâtiments du Lycée Berthollet, nouvellement construits. A cette dernière date, l'Administration militaire fit acquisition du Collège et le convertit en Bureaux. De ce fait, le canal n'avait plus sa raison d'être et il fut en partie comblé; notons qu'il reliait le canal du Vassé au canal St François en suivant à peu près la Rue Neuve actuelle. Il s'ensuit que « **la partie débordant à l'Est le canal maintenant recouvert** » donné comme limite nouvelle en 1936, enlève à la paroisse Notre-Dame : 1°) le pâté de maisons entouré par les rues du Collège, du Lac et Rue Neuve; 2° la partie des immeubles occupés actuellement par la Pâtisserie Gruffaz.

DOCUMENT N° VIII.

Ordonnance Episcopale de Mgr de Thiollaz, en 1825. — « La formation du Chapitre de la Cathédrale et l'érection de la Paroisse Notre-Dame ayant créé de nouveaux rapports religieux dans notre Ville Episcopale, Nous jugeons nécessaire d'en déterminer les effets, de manière à établir un ordre fixe qui serve de règle à l'avenir et qui prévienne toute espèce de difficulté.

A ces causes, désirant que les deux processions générales de la Fête-Dieu soient faites avec tout l'ordre, le respect et la pompe que réclame une si auguste cérémonie, nous ordonnons que les dites processions partiront de notre Eglise Cathédrale, à 10 heures très précises, et que les paroisses qui, un quart d'heure auparavant, devront être rendues aux avenues de cette église, marcheront de la manière suivante :

1°) le jour de la fête, si le temps le permet, ou le premier jour qui sera indiqué, la Croix des deux paroisses, celle de St Maurice

à droite, celle de Notre-Dame à gauche, ouvriront la marche, et, en tenant le milieu de la rue, se dirigeront, par le Pont-Morens, la rue de l'Isle, le pont de la Gatte, et, passant entre l'Eglise de St Maurice et l'ancienne Visitation, suivront le quai, les rues du Pâquier, Notre-Dame, Filaterie et St-François, et. pour le jour de l'Octave, elles se dirigeront par les rues Ste Claire, Sépulcre, Pont St Joseph, Visitation, Notre-Dame, Filaterie et Saint-François.

II°) Les croix seront, dans ces deux processions, immédiatement suivies de la Confrérie du Saint Sacrement; ensuite, celle de la Miséricorde et du Petit Séminaire.

III°) La croix de la Cathédrale, placée après le Petit Séminaire, sera immédiatement suivie du Séminaire et de tous les Ecclésiastiques de la Ville, enfin de MM. les Chanoines de la Cathédrale, tant effectifs qu'honoraires.

IV°) Les Corps civils prendront place à la suite du St Sacrement et seront suivis des habitants de la Ville, marchant deux à deux, les hommes étant le plus près du St Sacrement, les dames à leur suite »

Donné à Annecy, le 28 mai 1825.

DOCUMENT N° IX.

Clergé d'Annecy Notre-Dame. — Nous ne saurions mieux terminer cet ouvrage qu'en donnant la liste des Curés et des Vicaires qui se sont dévoués au service de la Paroisse Notre-Dame depuis sa fondation à nos jours, ainsi que les noms des prêtres originaires de la Paroisse.

I. — CURÉS DE NOTRE-DAME.

1824-27 : Tissot Gaspard. — 1827-1867 : Gavard Cl.-M. — 1867-90 : Navilloux Jean. — 1890-1900 : Fréchet Victor. — 1900-32 : Chaumontet Eugène. — 1932-.. : Coutin François.

II. — VICAIRES DE NOTRE-DAME.

1824-28: **Dunand Jean-Joseph,** né à Eteaux, mort chan. tit. en 1862. — 1824-29: **Chatenoud Christophe,** né à Chaumont, mort archipr. d'Hauteville en 1864. — 1828-33: **Ruffin Jacques,** né à Meillerie, mort en 1882, vicaire général. — 1830-31: **Dupraz J.-Marie,** né à Boëge, mort curé de Bonne en 1874. — 1831-34: **Randon Pierre**, né à Thonon, mort vic. de N.-Dame, âgé de 28 ans. — 1834-37: **Grosset-Grange Fr.-M.,** né à Megève, mort chan. tit. en 1882. — 1834-43: **Despine Jn-Bapt.,** né à Annecy, mort curé de Villaz en 1856. — 1840-46: **Burnier-Fontanel François,** né et mort à Reignier en 1849. — 1837-41: **Morand Jh-M.,** né à Groisy, mort arch. d'Ugine en 1884. — 1842-49: **Dusonchet Fran-**

çois, né au Sappey, mort vicaire de Notre-Dame où il fonda une Association des Filles de l'Evangile approuvée par Mgr Rendu. — 1843-45: **Desbornes Jean-M.,** né à Cruseilles, mort en 1880, Missionnaire aux Indes. — 1845-46: **Bouvier Léon-M.,** né à Cluses, mort au Grand Séminaire prof. de morale. — 1845-60: **Descombes Claude,** né à Présilly, mort curé de Mieussy en 1875. — 1860-61: **Porret Charles,** né à la Giettaz, mort en 1900 chan. titul. — 1861-69: **Burtin Jn-Cl.,** né à Taninges, mort curé de Mieussy en 1902. — 1855-63: **Vittet Jn-Fr.,** né à Thorens, mort arch. de Megève en 1864. — 1863-68: **Moccand Jh-M.,** né à Sixt, mort vic. de N.-Dame en 1868, âgé de 43 ans. — 1868-72: **Vulliet Jh,** né au Gd-Bornand, mort curé de St Jeoire en 1900. — 1869-73: **Chevalier Charles,** né à Reignier, mort miss. de St Fr. de Sales. — 1872-73: **Mugnier Jn-M.,** né aux Gets, mort arch. d'Ugine en 1893. — 1873-75: **Missilier Fr.-M.,** né au Gd-Bornad, mort curé de Menthon en 1878. — 1875-79: **Mermillod Jn-Jh,** né à Annecy, mort en 1911, aumônier de Cisterc. à Turin. — 1879-84: **Duchosal Jn-F.,** né à Viuz-en-Sallaz, mourut dans sa famille en 1885. — 1879-81: **Gavard Fr.,** né à Ville-en-Sallaz, mort vicaire général en 1900. — 1881-85: **Laffin Alph.,** de Thorens, mort arch. de Seyssel en 1923. — 1884-89: **Orsat Adolphe,** né à Albertville, mort aumônier à St-Julien en 1904. — 1885-88: **Choupin Cl.,** né au Mt-Saxonnex, mort Jésuite à Lyon en 1932. — 1888-93: **Pinaud Fr.-A.,** de Perrignier, mort curé de Gaillard en 1895. — 1889-97: **Vanel P.-J.,** de Lugrin, arch. d'Abondance. — 1891-97: **Marchand Léon,** de Viuz-Faverges, arch. de Sallanches. — 1897-1906: **Magnin Jn,** de Vulbens, curé de Collonges. — 1897-1903: **Maistre Fr.-M.,** d'Entremont, mort arch. de Megève en 1935. — 1906-12: **Schemid Charles,** né à Carouge, aumônier du Couvent St-Joseph. — 1907-07: **Dubois Ca.-F.,** de Chilly, mort curé d'Ayse en 1936. — 1910-22: **Barril F.-Maurice,** de Montmin, mort vic. de N.-Dame. — 1911-22: **Chevalier J.-Ph.,** d'Arbusigny, curé de Villard-sur-Boëge. — 1912-20: **Bouvier Ant.,** de Vallières, mort en 1927 des suites de la guerre. — 1920-28: **Bauloz Jh-E.,** d'Epagny, curé de Veyrier. — 1921-31: **Vuichard Ignace,** de Savigny, curé de Choisy. — 1928-33: **Vuarnet Fr.,** de Draillant, curé de Lullin. — 1931-34: **Domenget Léon,** de Sales, curé du Fayet. — 1932-35: **de Viry Jn, de Viry,** curé de St-Jean de Tholome. — 1933: **Dechavassine Marcel,** de Samoëns. — 1934: **Benoit Camille,** de Vulbens.

III. — PRÊTRES ORIGINAIRES DE NOTRE-DAME.

Mgr Rebord, dans son Complément du Dict. du Clergé énumère 49 prêtres originaires d'Annecy entre 1800 et 1915. Les 24 premiers sont nés avant la fondation de la paroisse Notre-Dame, en 1824, et il n'est pas loyal de les lui attribuer.

Nous n'inscrirons donc ici que les prêtres baptisés dans l'église Notre-Dame à partir de 1824:

1) **Naville Jn=Z.,** né en 1824, mort, retiré à Annecy, en 1890. — 2) **Bardet Joseph=M.,** frère de l'avocat de ce nom, né le 18 janv. 1826, devenu Jésuite. — 3) **Balleydier Jn,** né en 1829, mort curé de Doussard en 1881. — 4) **Diacquenod Hippol.,** né en 1832, devenu Miss. de St Fr. de S. — 5) **Michaud Jn=J.,** né en 1835, resta toujours vicaire et mourut retiré en 1882. — 6) **Diacquenod Jules,** frère de Hipp., nommé ci-dessus, né en 1839, mourut vic. à Sallenôves en 1865. — 7) **Montagnoux Alex.=J.=M.,** né en 1839, mort prof. de Sciences à Mélan en 1890; il était fils du Sacristain de N.-Dame. — 8) **Montagnoux Claude=R.,** né en 1841, était filleul du Sacristain de N.-Dame et cousin du précédent. Il mourut miss. aux Indes en 1920. — 9) **Mermillod Jn=Jh,** né en 1846, fils de M. Claude, praticien, et de Dame Weber, modiste, mourut à Turin en 1911, aumônier de Cisterciennes. — 10) **Robert Cl.=A.,** né en 1851, mort chan. titul. en 1931. A légué son calice à la Paroisse. — **Berto Jn=M.,** né en 1854, Jésuite, prof. en Arménie, Egypte, Algérie, mort à N.-Dame de Mont-Roland (Jura), en 1937. — 12) **Bogey Jh,** né en 1862, mort curé de Talloires en 1926. — 13) **Ogier Jacques,** né en 1864, Directeur de l'œuvre « Pro Pontifice et Ecclesia » avec le titre de Monseigneur. — 14) **Coppier Jn=Cl.,** né en 1869, curé de St Martin, puis en Tunisie, mort à Annecy en 1932. — 15) **Velluz Léon,** né en 1873, curé de Marignier. — 16) **Chappaz Joseph,** 1878, curé de Viuz-la-Chiésaz. — 17. **Dumurgier Eugène,** 1881, curé à Marlens. — 18) **Encrenaz Michel,** 1891, prof. à La Roche. — 19) **Chabaud Charles,** 1895, prof. de Sciences à Thônes. — 20) **Orgiazzi François,** 1897, archipr. de Megève. — 21) **Chevallier Paul,** 1899, vic. à Cluses. — 22) **Gauthier Marcel,** 1903, curé de Minzier. — 23) **Costaz Louis,** 1903, Jésuite, en Orient. — 24) **Riguet Henri,** 1904, prof. à Thonon. — 25) **Dufournet Alexis,** 1904, vic. à La Roche. — 26) **Greffier Maurice,** 1905, prof. à Thônes. — 27) **Folliet Camille,** 1908, vic. à Ugine. — 28) **Thévenet Jean,** 1910, prof. au Grand Séminaire. — 29) **Déjond Louis,** 1912, vic. à Cluses. — 30) **Arragain Jacques,** 1912, Eudiste, étudiant à Rome.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la Paroisse Notre-Dame compte au Grand Séminaire six de ses enfants dont trois sont promus au Sous-Diaconat : **Costa, Gurgo, Milloux,** Nous aurons donc, en 1938, vingt prêtres! Mon..ts; c'est un grand honneur pour la paroisse et pour les familles chrétiennes qui les ont donnés au service de Dieu et de son Eglise.

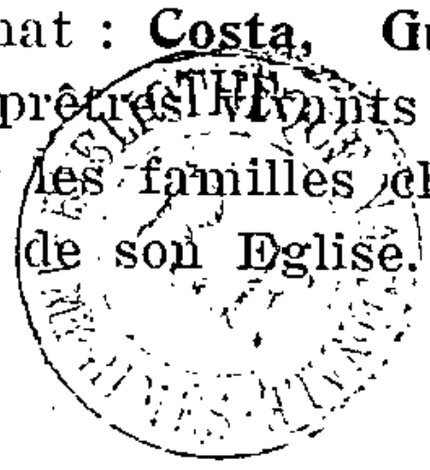

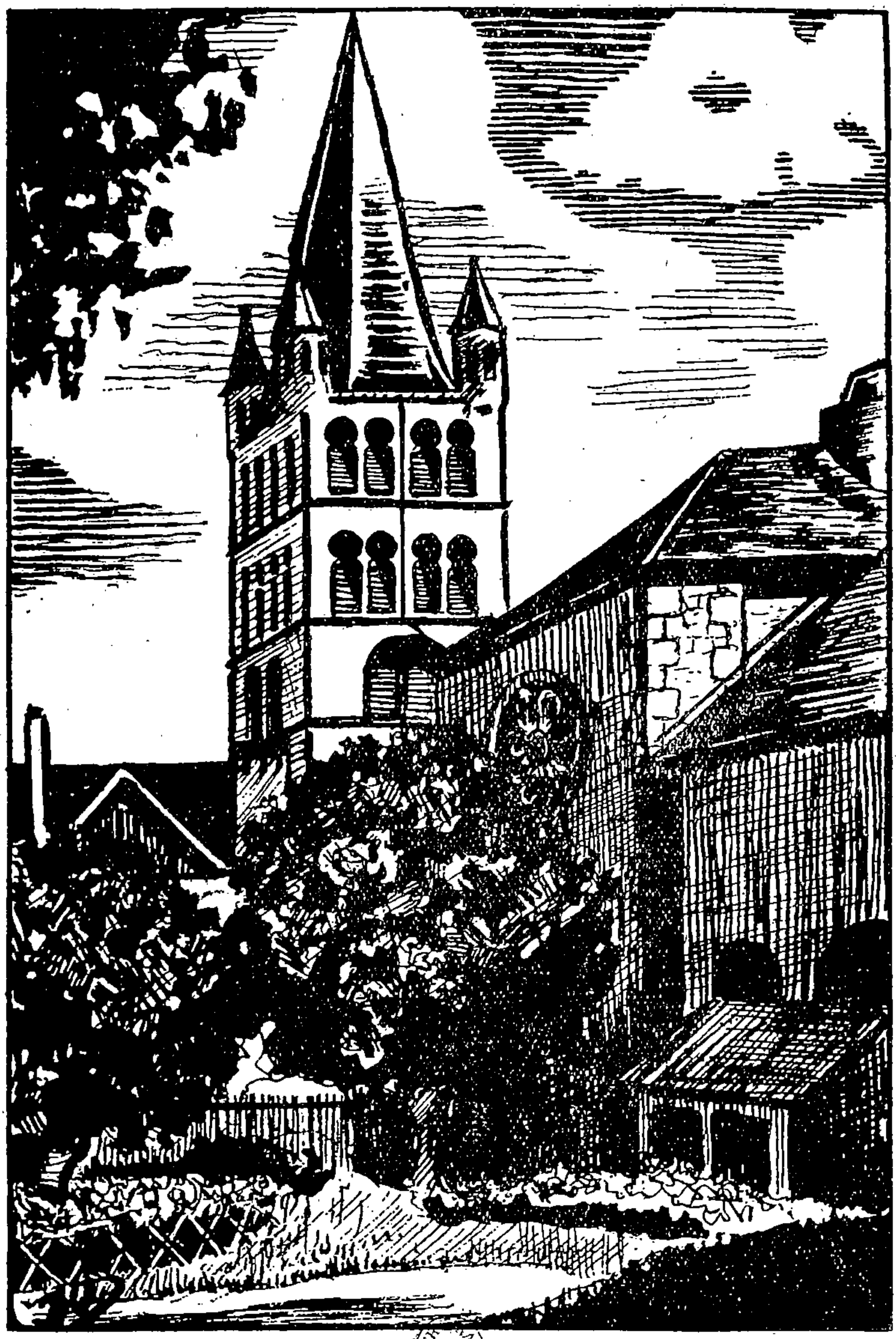

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Dessin de J. Terrier

L'Eglise Notre-Dame, vue de l'Ouest

TABLE DES MATIÈRES

Préface 5

PREMIERE PARTIE

EGLISE ET COLLÉGIALE . . . . . 7 à 197

CHAPITRE Ier. — *Origines, Eglise, Chapelles* 7
Annecy-le-Vieux et Annecy-Neuf. — Population. — Christianisme à Annecy. — Annecy-Le Puy-en-Velais. — Oratoire et église Notre-Dame. — Fondation Amédée III en 1360. — Description de l'église. — Chapelles de l'église Notre-Dame, de Notre-Dame de Pitié au Faubourg de Bœuf, de Notre-Dame de Tassé, à Gevrier, de Provins, à Annecy-le-Vieux.

CHAPITRE II. — *Tombeaux des familles Genève-Nemours* 28
Emplacement. — Liste des membres ensevelis dans l'église N.-Dame. — Réparations aux tombeaux. — Les Sacristies et le Mobilier. — Incendies de 1412 et 1448. — Visites Pastorales de 1411, 1445, 1470 et 1481. — Ornements de l'Eglise. — Sanctuaire de Liesse en Picardie,

CHAPITRE III. — *Clocher, Cloches et Sonneries* 43
Construction du clocher et sa restauration en 1512; incendie de 1559. — Démolition en 1793. —Une fonte de cloches en 1767, en 1878: la Salésienne. — Sonneries et Marguilier. — Horloge publique. — Cloche de N.-Dame de Pitié.

CHAPITRE IV. — *Le Chapitre Collégial* 59
Origines. — Attributions et emplois. — Vie Commune. — Privilèges. — Prédications de Missions et de Carêmes. — Sceaux de la Collégiale.

CHAPITRE V. — *Le Chapitre Collégial* (suite) 73
Elections. — Discipline et Bonne Tenue. — Coutumes. — Relations avec St François de Sales, avec le Chapitre Cathédral, la Visitation, le Sépulcre, les Lazaristes, les Cordeliers, les Annonciades, les Bénédictins de Talloires, la Collégiale de Sallanches. — Chapelains ou Prêtres d'Honneur.

CHAPITRE VI. — *La Maîtrise* 92
Les Enfants de Chœur ; leur élection ; leur emploi à l'Eglise ; leur éducation et leur instruction ; leur maison. — Organistes et Orgues. — Musiciens et Régales. — Coutumes diverses. — Habilités ou serviteurs attitrés du Chapitre. — Maîtrise en 1934.

CHAPITRE VII. — *Les Immeubles du Chapitre* 108
Presbytère; réfection en 1316, 1491, 1771, 1854. — Maison de la Maîtrise; son agrandissement en 1621 et en 1691. — Banches et Boutiques adossées à l'Eglise. — Maisons diverses achetées et vendues.

CHAPITRE VIII. — *Revenus du Chapitre* 118
Bénéfices unis successivement à la Collégiale: Gevrier, Sevrier, Annecy-le-Vieux, Balmont, Villaz, Veyrier, St Maurice d'Annecy, Viuz-Faverges, Giez, St Ferréol, Ste Colombe, Seythenex, Héry-sur-Ugine, Pringy, Seynod, St Martin, Charvonnex, Ochiaz en Michaille, et Vidomnat des Bornes. — Revenus et Charges. — La dîme, la leyde, le laod, les servis, le droit d'échute et les affranchissements.

CHAPITRE IX. — *Hôpital Notre-Dame* 134
Origines et Administration. — Chapelle Ste Madeleine. — Visite des malades. — Aumônes aux pauvres. — Fondation de Fésigny et les 12 Boursiers. — Logement des Pèlerins. — Hôpital Général. — Hôpital et Hôtel de Ville.

CHAPITRE X. — *Fondations Pieuses et Sociales* 146
Fondations des Comtes de Genevois et Princes de Nemours, de Madame Royale Jeanne B. de Savoie, des Nobles et des Bourgeois d'Annecy. — Fondation du Collège Chappuis en 1549, d'une école de Filles en 1713,

CHAPITRE XI. — *Les Grands Pardons* 160
Dévotion à N.-Dame; arrivée des Clarisses en 1535; calamités publiques. — Faveurs accordées par les Souverains Pontifes à l'Eglise N.-Dame, de 1076 à 1854. — Privilèges et Immunités. — Cérémonial des Grands Pardons.

CHAPITRE XII. — *Offices du Culte* 174
Calendrier des Fêtes spéciales à la Collégiale, — Messes, prédications et catéchismes. — Confréries du St Sacrement, de la Ste Croix et Miséricorde. — Corporation des Ménétriers.

CHAPITRE XIII. — *Les Processions* 185
Calendrier et Itinéraires. — La Fête-Dieu avec son cérémonial. — Procession du Pain Bénit, des Rogations.

DEUXIEME PARTIE

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES, DE 1397 A 1793

Premiers Chanoines et Chapelains de N.-Dame 197
Le Pape Martin V à Annecy, en 1416 198
La Collégiale au Concile de Bâle, en 1432 198
Le St Suaire à N.-Dame d'Annecy, en 1566 201
St François de Sales et la Collégiale 201
Funérailles d'Anne d'Este (1607) 205
Le Doyen de Chevron-Vilette (1614-1620) 208
Charles-Auguste de Sales (1634-35) 221
Procession de l'Annonciation (1642) 222
Services solennels pour les Dames Royales 224
Le Doyen Joseph de Sales (1667-75) 225
Service pour Charles-Emmanuel II (1675) 232
Jubilé d'Innocent XI, en 1677 236
Occupation française de 1703-1712 242
L'hiver de 1709 et fléaux divers 249
Inondations de 1711 255
Le Duc de Savoie à Annecy en 1715-17-24 260
Mort de Mgr de Bernex, en 1734 266
Calamités de 1740. Hiver rigoureux. Disette 269
Occupation Espagnole (1742-49) 272
Béatification de Jeanne de Chantal (1752) 276
Notes sur les calamités de 1757-58 281
Mort de Mgr de Chaumont, en 1763 282
Canonisation de Jeanne de Chantal (1758) 287
Visite du Duc de Chablais à Annecy (1772) 299
Service pour le feu Roi (1773) 301
Visite Royale à Annecy, en 1775 307
Les affranchissements de la Collégiale 312
Démolition du Chœur de l'Eglise (1793) 313
L'Eglise devient « le hangar N.-Dame » 316

TROISIEME PARTIE

LA PAROISSE NOTRE-DAME DE 1824 A NOS JOURS

Rétablissement du Culte en 1801 et 1802 319
Rd Tissot, premier curé de N.-Dame (1825-27) 321
Corporation des cabaretiers, en 1826 322
Rd Gavard, 2e curé de N.-Dame (1827-1866) 324
Premiers Exercices du Mois de Mai (1834) 325
Construction de l'Eglise N.-Dame (1846-51) 326
Promulgation du dogme de l'Immaculée (1855) 331
Historique du presbytère actuel 333
Annexion de la Savoie, en 1860 337

Rd Navilloux, 3e curé de N.-Dame 339
Fêtes du Doctorat et réparation du clocher 340
Rd Frechet, 4e curé de N.-Dame, et les Orgues 342
Rd Chaumontet, 5e curé, et les Patronages 343

DOCUMENTS

Exécution du testament d'Amédée III, 1371 347
Fondation de la Chapelle St Claude, 1505 349
Inventaire des Bulles accordées à N.-Dame 350
Titres divers de l'Insigne Eglise N.-Dame 351
Membres du Chapitre, de 1395 à 1793 352
Armoiries de l'Eglise N.-Dame, vers 1650 360
Limites de la Paroisse en 1824, 1869, 1934 362
Ordonnance de Mgr d e Thiollaz, en 1825 363
Clergé d'Annecy Notre-Dame, curés et vicaires 364

TABLE DES GRAVURES

Plan de l'Eglise ancienne (1360-1793) 4
Clocher de N.-Dame (dessin de M. Tissot) 42
Eglise N.-Dame en 1793 (dessin de M. Tissot) 58
Fenêtre ogivale de l'ancienne église (M. Tissot) 117
Eglise et Couvent des Dominicains (1682) 133
Armoiries de la Ville d'Annecy 145
Eglise N.-Dame en 1682 (dessin de M. Tissot) 159
Lac d'Annecy et la Tournette 173
Eglise St Maurice du Château en 1682 (M. Tissot) .. 184
Eglise du Sépulcre en 1682 (dessin de M. Tissot) .. 196
Plan de l'Eglise actuelle de N.-Dame 317
Château de Montpon, à Alby (dessin de M. Tissot) .. 318
La Croix de Savoie (armoirie)..... 345
Façade de l'Eglise N.-Dame (dessin Gouverne) 346
Eglise N.-Dame vue de l'Ouest (dessin J. Terrier) .. 367

PHOTOS, GRAVURES HORS-TEXTE

Chanoine Jh de la Faverge de Montpon (tableau)... 80
Ancien Hôtel de Ville; presbytère actuel..... 80
Les trois sceaux de la Collégiale Notre-Dame..... 96
La Maîtrise de Notre-Dame en 1934..... 96
Eglise Notre-Dame et son clocher, façade..... 240
Intérieur de l'Eglise Notre-Dame..... 240
Portrait d'Anne d'Este. 256
Tableau du Crucifiement. 256

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

Bulletin de l'Académie ..... v à XXXI
Séances des 6 octobre, 1er décembre 1936, 2 février, 6 avril et 1er juin 1937 ..... v à XIX
Annexion à la France, faits divers annéciens VII
Saint-Sigismond, monographie manuscrite VIII
Sculpture sur bois dans l'art religieux VIII
La croix de Chênex VIII
Comptes financiers X
Congrès des Sociétés Savantes ..... X, XII XIX
Saint-Bernard de Clairvaux et la Savoie XI
Abbaye d'Entremont, suppression XI
Lettres du Cardinal Mermillod XII
Le « Christ descendu de la Croix », de St-Maurice XIII
Le Chanoine de Nemours XIV
Lettre du Bienheureux Claude de la Colombière .. XIV
Une journée Salésienne au Château de Montrottier XV
Saint François de Sales (quelques notes relatives à) XVIII
Mgr Rossillon de Bernex (acte d'acceptation de la mort) XVIII
L'Historien Besson (à propos de) XIX
Liste des Sociétés savantes qui échangent leur publication XX
Personnel de l'Académie XXI

A propos de l'historien Besson (F. Mugnier) XXXI
Deux lettres inédites de Louis Veuillot XL
Echo du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie (L. Pfister) XLIII

Histoire de l'Eglise N.-Dame-de-Liesse (F. Coutin) 1 à 367

Tome XVIII. — J. FALCONNET. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. ROLLIN, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER. Variétés. — P.-J. MORAND. Monogr. de Villaz

Tome XX. — H. FEIGE. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

Tome XXI. — P.-M. LAFRASSE. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Obituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. GAVARD. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. ALBERT. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin). — Visites pastorales de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Obituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. GONTHIER. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. LAVOREL. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin).

Tome XXX. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. GONTHIER. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dîme en Savoie. — Marie RANNAUD. La Chartreuse de Pomier.

Tome XXXIII. — J.-M. LAVANCHY. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. MORAND. Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. GAVARD. Les Archives de l'Abbaye de Sixt Jacques CARRON. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M. LAVOREL. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER. Les Plébanies. La paroisse de Bons, — A. SERVETTAZ. Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON. La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève au moment de la Réforme

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge avant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation.

Tome XXXIX. — Bulletin. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote*.— M. SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table des matières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie

Tome XL. — Bulletin — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII^e^ siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ. Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, I^re^ partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2^e^ partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Eglise de Tamié. — Abbé J. COUTIN. Histoire d'Alby, I^re^ et 2^e^ parties.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3^e^ partie

Tome XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN. Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON. Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER. Une belle famille de Vieugy. - Lucien GUY. Anciens châteaux du Faucigny

Tome XLVIII. — Bulletin — R. P. BUFFET. Ugine : Notes d'histoire

Tome XLIX. — Bulletin — R. P. BUFFET. Le Collège d'Evian.

Tome L. — Bulletin — R. P. EUGÈNE. La Chartreuse de Vallon.

Tome LI. — Bulletin. — Chan. COUTIN. Histoire de Montmin. — Abbé CLARET. Famille de Botanistes.

Tome LII. — Bulletin. - Chan. GAVARD, Etrembières. - François GAILLARD Essert-Esery. — Mgr PICCARD, La véritable Beauté.

Tome LIII. — Bulletin - Chan. COUTIN, Le Chanoine A. Gavard. — Chan. MUGNIER. Un tableau de St François de Sales et de St Vincent de Paul — R. P. BUFFET. Mgr J. M. Paget.

Tome LIV. — Bulletin. — Chan. COUTIN, Le quatrième centenaire de la Réforme. — Chan. MUGNIER, Noël Hugon Pergod. — La Cathédrale d'Annecy. — Alph. BEAUQUIS, Le plan d'extension d'Annecy. — J. RENNARD, La Savoie et le troisième centenaire des Antilles. — Chan. MUGNIER, Le petit tableau de Saint François de Sales. — Compte-rendus bibliographiques.

Tome LV. — Bulletin. — F. MUGNIER, A propos de l'Historien Besson. — Deux lettres inédites de Louis
Congrès des Sociétés Savantes d
de l'Eglise Notre-Dame-de-Liesse

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALESIENNE

TOME CINQUANTE-SIXIÈME

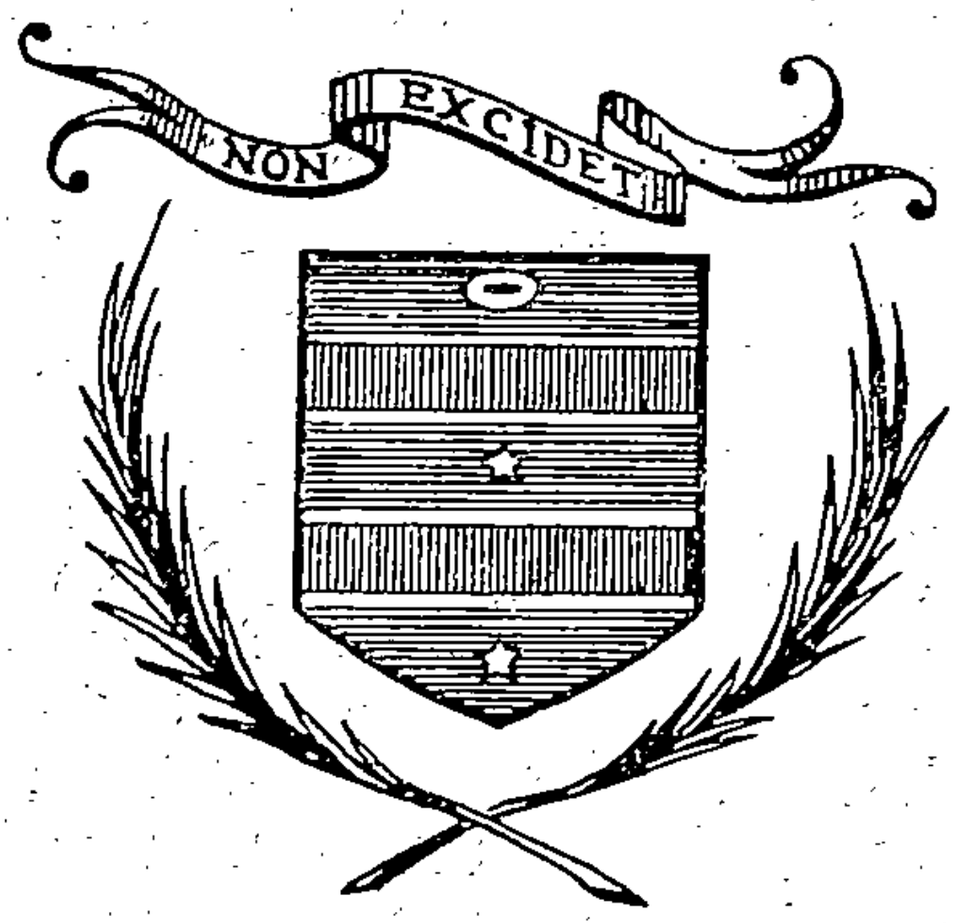

8608

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1938

BIBLIOTHÈQUE
15 JUIN 1938
CHAMBÉRY

PRINCIPALES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE SALESIENNE

Tome I. — V. BRASIER, Etude sur S. Germain, moine bénédictin.

Tome II. — Lettres inédites de S. François de Sales. — Relation de la mort de S. François de Sales, par le marquis Cambis-Velleron. — J. LOMBARD. Le Doctorat de St François de Sales. — V. BRASIER. Etude sur S. Ruph. — J. MERCIER, Notice sur l'hôpital de la providence d'Annecy. — J.-M. PETTEX. Statistique hist. du Dioc. d'Annecy. — P. BRAND. Les Synodes dans l'anc. Dioc. de Genève

Tome III. — J. MERCIER. Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy. — J.-F. GONTHIER. Les châteaux et la chapelle des Allinges. — BRACHET. Monographie de la paroisse d'Arthaz. — H. C. La voie romaine dans la vallée des Usses. — A. DUCIS. S. Maurice et la légion Thébéenne, 1re part. — BRAND. Pouillé du Dioc. de Genève. — V. BRASIER. Bibliographie Salésienne.

Tome IV. — J. FALCONNET. Vie, culte et miracles du B. Jean d'Espagne.

Tome V. — L.-E. PICCARD. Hist. de Thonon et du Chablais.

Tome VI. — P.-F. PONCET. Mémoire sur le plain-chant en Savoie. — J. MERCIER. Le B. Pierre Favre. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 2e part. — DUCRETTET. Monogr. de Marlens. — J.-M. PETTEX. Notice biograph. sur l'historien Besson. — Précis de la visite de 1443

Tome VII. — M. SAUTHIER-THYRION. Un épisode de la Révolution. Le cœur de S. François de Sales. — Jh-M. LAVANCHY. Les châteaux de Duin, le château de Dérée. — E. PLANTAZ. Monogr. d'Arâches. — A. MONTAGNOUX. Précis de comput ecclésiastique.

Tome VIII. — J. MERCIER. L'abbaye et la vallée d'Abondance. — J.-M. LAVANCHY. Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. — FLEURY. Monogr. de la paroisse d'Annemasse.

Tome IX. — J. FALCONNET. Une ascension au Mont-Blanc. — H TAVERNIER. Monogr. des Gets et de la Côte d'Arbroz. — J. MERCIER. Notice sur J. Falcaz.

Tome X. — V. BRASIER. Etude sur les origines du prieuré de Talloires. J.-F. GONTHIER. Hist. de l'instruction publique avant 1789 dans le dép. de la Haute-Savoie. — A. DUCIS. S. Maurice et la légion Thébéenne, 3e part.

Tome XI. — J.-M. LAVOREL. Cluses et le Faucigny, 1re part. — J.-F. GONTHIER. Pouillé du Dioc. de Genève, en 1481

Tome XII. — J.-M. LAVOREL. Cluses et le Faucigny, 2e part. — J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme 1re part.

Tome XIII. — R. P. DOMENGE. La Mission de Vizagapatam.

Tome XIV. — J. MERCIER. Le Chapitre de S. Pierre de Genève

Tome XV. — V. BRASIER. Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

Tome XVI. — Jh-M. LAVANCHY. Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

Tome XVII. — J.-F. GONTHIER. Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. ORSAT. Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève

Tome XVIII. — J. FALCONNET. La Chartreuse du Reposoir.

Tome XIX. — E. ROLLIN, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER. Variétés. — P.-J. MORAND. Monogr. de Villaz

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

8 Z.
1490

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALESIENNE

TOME CINQUANTE-SIXIÈME

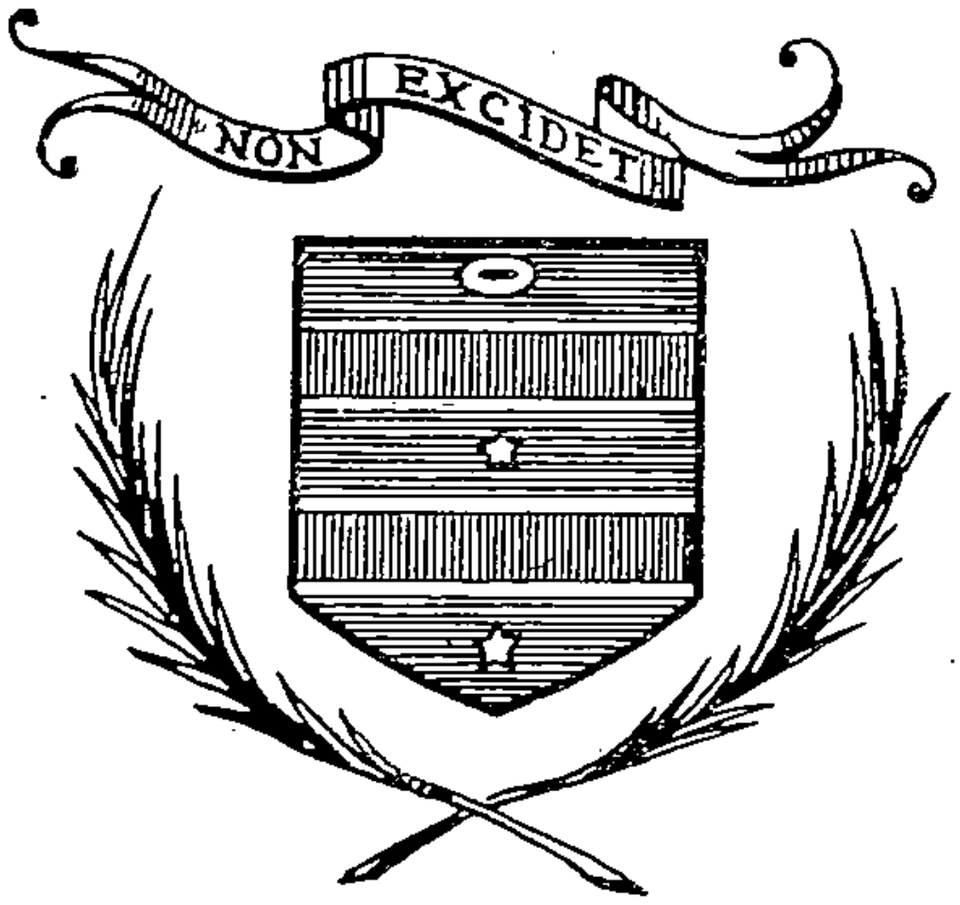

ANNECY

IMPRIMERIE COMMERCIALE

2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1938

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R F

Nihil obstat:

Annecii, die 15 junii 1938.

Eug. BENOIT, *censor dep.*

Imprimatur:

Annecii die 22 junii 1938.

Jh PERNOUD, *Vicarius Generalis*

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 5 octobre 1937

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents: MM. Chavanne, Chiariglione, Comerson, Coutin, Duval, Favrat, Mugnier, E. Pernoud, H. Pfister, L. Pfister, Thévenet et Tissot.

Le Président rappelle la grande perte qu'a faite notre Académie par la mort de S. E. Mgr Jules-Alexandre Cusin, évêque de Mende, membre d'honneur. Il lit une notice nécrologique qui souligne les phases de sa carrière, en particulier comme vicaire général d'Annecy. Le Président adresse de vives condoléances à notre confrère M. Charles Brand, son neveu, et également à nos confrères M. Roger Domenjoud, pour la mort de sa belle-mère, Mme Georges Bardez; M. l'abbé Sauthier, vicaire à Cran, pour la mort de sa mère, Mme Joseph Sauthier, et à ses proches parents, M. le chanoine Benoît et M. l'abbé Duval.

Sont élus membres agrégés de l'Académie Salésienne: MM. l'abbé Beauquis curé de Menthonnex-en-Bornes; l'abbé Bochaton, curé de La Balme-de-Sillingy; l'abbé Brand, curé de Contamines-Sarzin; l'abbé Encrenaz, curé d'Amancy; l'abbé Falconnet, professeur au Petit Séminaire de La Roche; l'abbé Gaudin, curé de Présilly; l'abbé Gauthier, curé de Minzier; l'abbé Granger, curé de La Forclaz; l'abbé Morand, curé de Reyvroz; l'abbé Orgiazzi, curé-archiprêtre de Megève; l'abbé Pagnod, curé-archiprêtre de Thorens; l'abbé Ravoire, curé de Pontchy; l'abbé Rouge, vicaire à Thonon; l'abbé Tournier, curé d'Allonzier, et M. Hilis Mantilleri, à Annecy.

Suivant l'ordre du jour, la première série du Conseil d'Administration composée de MM. E. Benoît, R. Domenjoud, A. Flammary, J. Pernoud et L. Terrier, est réélue à l'unanimité.

Le Président rappelle les ouvrages reçus parmi lesquels il signale: « L'Inventaire des Sceaux Vaudois », par D.-L. Galbreath, ouvrage magnifique illustré de nombreuses planches, publié et offert par la Société d'Histoire de la Suisse Romande; « La Savoie du Nord au début de la Révolution française », par M. Robert Avezou. M. Mugnier en lit quelques passages touchant à la période du départ de Mgr Paget. « Etude historique, juridique et sociale » sur l'Asile d'Aliénés de Bassens, par M. Charles Dullin. Des remerciements sont adressés aux aimables donateurs.

Parlant du récent volume de nos Mémoires, le Président est heureux de féliciter M. le chanoine Coutin pour la belle place qu'y tient son Histoire de Notre-Dame de Liesse si hautement appréciée. Il lui exprime aussi la gratitude profonde de l'Académie pour la participation très généreuse qu'il a apportée aux frais d'impression. Ce volume a valu au Président une lettre élogieuse de S. E. Monseigneur l'Evêque.

M. le chanoine Mugnier fait part du don par notre confrère M. Guy Rochon du Verdier, de la bibliothèque de M. le chanoine Gavard, notre regretté président. L'Aca-

démie tout entière exprime au généreux donateur sa vive et profonde reconnaissance pour ce cadeau très précieux.

M. le chanoine Coutin parle de la magnifique manifestation du centenaire de la Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne, Territet et Chillon, où il a représenté notre Société. Il dépose pour la bibliothèque le volume commémoratif qui lui a été offert à cette occasion.

M. Coutin donne aussi lecture des premières et dernières pages de l'ouvrage sur Mgr Biord que le Rév. Père Buffet vient d'achever avec son beau talent d'écrivain et d'historien. Il sera publié dans le prochain volume de nos Mémoires.

Le Président dit quelques mots du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie des 21 et 22 juillet dont il est parlé dans notre récent volume, puis il lit quelques extraits d'un manuscrit (authentique ou apocryphe) de saint François de Sales sur la foi et les œuvres et qui avait fait, de sa part, l'objet d'une communication à ce Congrès. Il donne connaissance notamment d'un passage de cette étude relatant les raisons intrinsèques de la non authenticité du manuscrit. Les Religieuses de la Visitation consultées ne veulent y voir que l'œuvre d'un faussaire. Et c'est aussi l'opinion de M. Maxime Raymond, archiviste cantonal de Lausanne. Ce manuscrit serait l'œuvre d'un certain Henri-David Favre, né en 1820 près de Morge, en Suisse, et mort à l'hôpital de cette ville en 1894. Faussaire de profession, il fut employé par des antiquaires juifs à fabriquer des lettres de saint François de Sales, de Théodore de Bèze et autres. M. M. Raymond possède un manuscrit soi-disant de 1536 qui est certainement le frère jumeau de cet écrit prétendu de saint François. La cause semble donc définitivement jugée.

Séance du 7 décembre 1937

Présidence de M. le Chanoine Mugnier

Etaient présents : MM. Benoît, Chiariglione, Coutin, Domenjoud, Duval, Fontaine, Mugnier, du Noyer de Lescheraines, H. Pfister, L. Pfister, Stellio, Thévenet, R. P. Tissot. M. l'abbé Dechavassine assiste également à la séance.

Le Président souhaite la bienvenue à M. l'abbé du Noyer de Lescheraines, et fait procéder à l'élection de cinq nouveaux membres agrégés qui sont élus à l'unanimité : MM. l'abbé Joseph Coutin, archiprêtre de St-Jean-d'Aulph; l'abbé Dechavassine, professeur au Grand Séminaire ; Charles Hudry, comptable à La Roche; l'abbé Pierre Marquis, curé de Sainte-Clotilde, à Genève, et Paul Mullat, chevalier de la Légion d'Honneur, secrétaire de Mairie, à Fillinges.

Le Président communique une étude manuscrite de M. le chanoine Alphonse Gavard, archiprêtre de La Roche-sur-Foron, sur le sanctuaire de la Bénite-Fontaine. Et M. l'abbé Thévenet donne lecture de l'un de ses vingt-neuf chapitres, intitulé « l'Ermite de la Bénite-Fontaine ». Il s'agit d'un André de Foras, de la vieille famille chablaisienne. Encouragé par le curé d'Allinges Nicolas Grillet et par l'archidiacre de la Collégiale de La Roche, bénéficier du sanctuaire, François de Saint-Sixt, le jeune et pieux gentilhomme vint s'établir autour de 1630 derrière l'antique chapelle, dans un pauvre abri dont il reste quelques pierres. Ce fut son ermitage jusqu'à sa mort vers 1690. Humble servant de Notre-Dame, sa vie était si sainte que les pèlerins venaient autant pour le voir « que pour demander le secours de Marie ».

M. l'abbé Duval fait l'analyse d'une étude « Essai biographique » par le Docteur Georges Collet, intitulé « Un Académicien bressan de 1635, Claude-Gaspard Bachet de Méziriac (1581-1638) ». Un des premiers « immortels », aussi intéressant que sympathique dont Baillet a dit qu'il

fut « le plus savant homme de la première quarantaine de l'Académie », ce personnage fut poète, mathématicien, philologue. « Ce qui nous intéresse ici spécialement, dit M. Duval, ce sont les liens nombreux qui rattachent Méziriac à la Savoie » : Allié au Président Favre, ami intime de Vaugelas et aussi de saint François de Sales, ce fut celui-ci qui l'engagea à composer avec son frère Guillaume les « Chansons spirituelles et dévotes » dédiées « à Monsieur de Sales, très digne évêque de Genève ».

M. le chanoine Coutin dépose pour les archives et la bibliothèque, de la part de Mlle Marie Croset-Mouchet, un lot de documents, de pièces et d'ouvraes concernant ses grands-oncles et oncle le chanoine Aimé Mouchet (1726-1805), professeur au Collège d'Annecy ; le chanoine Bernard Croset-Mouchet (1796-1862), neveu du précédent, restaurateur des Bains de la Caille, et le chanoine Joseph Croset-Mouchet, neveu de Bernard (1810-1875), vicaire général de Pignerol, conseiller municipal, Commandeur des SS. Maurice et Lazare, auteurs de nombreux ouvrages dont nous citerons : « L'Abbaye de Pignerol » ; « Jean Alarmet de Brogny, cardinal et évêque d'Ostie » ; « Le général Annibal de Saluces » ; « Saint Anselme d'Aoste » ; « Gridi di Guerre (Cris de Guerre) » ; « Le comte Antoine de Toulongeon », etc...

. De vifs éemerciements sont exprimés à Mlle Croset-Mouchet.

Parmi les autres ouvrages reçus, le Président signale le Bulletin de l'Institut National de Genevois, qui renferme une étude très intéressante sur la géologie des collines du Faucigny, par René Verniory.

Il communique une lettre de M. le curé de Saint-Etienne de Cuines (Savoie), transmise par M. le curé de Valmeinier, au sujet d'un missel conservé à Saint-Etienne et avec lequel saint François de Sales aurait célébré la messe au château de Castagnères à Argentine (Savoie).

M. Antoine Fontaine donne lecture de quelques-uns des vers de son poème sur les Apparitions de N.-D. de la Salette.

En vue du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, qui se tiendra à Annecy en juin prochain, les membres du bureau de notre Académie ainsi que M. l'abbé Duval, sont délégués pour former avec des membres de l'Académie Florimontane, le Comité d'organisation.

Le Président rappelle l'article intitulé « Sur les traces de saint François de Sales », que M. Louis Pfister a publié récemment dans la presse, et il en fait donner lecture par M. Hubert Pfister. A la suite de cet article et sur la proposition de M. le chanoine Mugnier, l'Académie, faisant sien le désir de l'auteur, émet le vœu :

1°) Que soient mis en évidence, dans notre pays, tous les souvenirs se rapportant à Saint François de Sales;

2°) Que ces souvenirs soient renouvelés par l'apposition de plaques commémoratives, érection de monuments et l'organisation de quelques fêtes locales;

3°) Que soit dressée la liste des traditions particulières ou visites du saint, peu connues ou inconnues des historiens;

4°) Que soit centralisée toute la documentation possible touchant Saint François de Sales : écrits, reliques, iconographie, etc...

L'Académie Salésienne recevrait volontiers toutes les communications se rapportant à cet objet. D'avance elle remercie ceux qui voudraient bien s'intéresser à cette œuvre.

Séance du 1er Février 1938

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents: MM. Bastian, Bocquet, Chiariglione, R. P. Comerson, Coutin, Domenjoud, Duval, Fontaine, Monnet, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister et Stellio.

Le président adresse très respectueusement à S. E. Monseigneur l'Evêque, président d'honneur, les vives condoléances de l'Académie pour la mort de son cousin Mgr

André du Bois de la Villerabel, ancien archevêque de Rouen.

Il rappelle le souvenir de trois de nos membres récemment décédés : M. le chanoine Chaumontet, ancien archiprêtre de Thonon, dont l'œuvre capitale demeure l'érection de la basilique de Saint François de Sales; M. Francis Roupioz, très dévoué aux bonnes œuvres et M. Joseph Dunoyer, leur très généreux bienfaiteur, en particulier des écoles libres. Aux familles de ces regrettés défunts, M. le chanoine Mugnier envoie de religieuses condoléances ainsi qu'aux Révérends Pères Capucins pour la mort du R. Père Alfred.

Le trésorier, M. l'abbé Chiariglione, présente la situation financière de l'Académie pour l'exercice 1937. Les comptes sont approuvés et des remerciements sont exprimés au trésorier pour son zèle et son dévouement.

COMPTES DE L'EXERCICE 1937

Recettes

Excédent de l'exercice précédent.....	1.836 65	
281 cotisations à 20 francs.....	5.620	
1 cotisation à 50 francs.....	50	
Vente de Volumes.....	300	
Intérêts.....	35 20	
Obligation Jay.....	100	
Total.....	7.941 85	7.941 85

Dépenses

Correspondance et envoi de volumes....	266 65	
Administration.....	305 25	
Imprimés.....	48	
Volumes 1937	2.713	
Total.....	3.332 90	3.332 90
Excédent des recettes.....		4.608 95

Suivant l'ordre du jour, sont nommés membres agrégés de l'Académie Salésienne: M. l'abbé Bocquet, curé de Saint-Germain-sur-Talloires; M. Bulloud, géomètre à Cler-

mont; M. l'abbé Fontaine, curé de Sâles; et M. le docteur Pelloux, médecin, à La Roche.

Le président, parmi les ouvrages reçus, attire l'attention sur le nouveau volume de l'Académie de Savoie qui renferme des études remarquables et notamment une conférence de M. Letonnelier, archiviste du département de l'Isère sur Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève, auteur d'un recueil de poésies, très rare, le « Prœcociorum Quasillus » qui prouve son amour et son admiration pour son pays.

Des remerciements sont adressés à l'Académie de Savoie pour le souvenir nécrologique qu'elle donne dans son volume, à notre regretté président, M. le Chanoine Gavard.

Le président présente une note extraite du bulletin paroissial de Saint François de Sales, de Lyon (janvier 1938), intitulé « La mort de Saint François de Sales telle qu'elle a été vue par Thérèse Neumann » et signée « Docteur Robert Rendu ». Par cette notice, dont nous donne lecture le R. P. Comerson, l'auteur n'a pas de peine à prouver que la relation de cette vision qui aurait eu lieu le 29 janvier 1927 et se trouve décrite dans l'ouvrage de A Dorsaz, ne cadre en rien avec les données historiques. La « voyante » s'étant figurée que le saint « était mort dans son palais épiscopal a décrit une chambre mortuaire luxueuse. Comme d'habitude son imagination s'est donnée libre cours et elle a « vu » des marbres, de riches tapis, des linteaux dorés... là où elle n'aurait dû voir que l'humble logis d'un jardinier » !

M. l'abbé Bocquet, curé de Saint-Germain, parle de son projet d'ériger une plaque de marbre à l'extérieur de son église pour rappeler le souvenir de saint François de Sales qui s'était si profondément attaché à ce lieu et l'avait témoigné avec tant d'enhousiasme et d'admiration. L'Académie approuve pleinement ce projet ainsi que celui de graver une inscription rappelant la construction de l'église actuelle de Saint-Germain pour faire pendant à une première inscription latine évoquant la fondation de l'église précédente.

M. le chanoine Mugnier lit un article de M. le chanoine Alphonse Gavard, archiprêtre de La Roche, paru dans son bulletin paroissial, et dans lequel il montre que c'est à Saint François de Sales qu'est dû le sanctuaire de la Bénite-Fontaine. C'est lui qui ordonna la construction de la chapelle primitive près de la source qui jaillit subitement en 1619, et lui donna officiellement son nom de « Bénite-Fontaine ». M. l'archiprêtre conclut en souhaitant que la statue du saint évêque « se dresse un jour dans un de ces lieux qu'il a honorés et sanctifiés de sa présence, au Plain-Château, par exemple ».

M. le chanoine Coutin offre, de la part de Mlle Croset-Mouchet, pour les archives, différentes lettres adressées au chanoine Joseph Croset-Mouchet, vicaire général de Pignerol, par Mgr Rey, Mgr Magnin, Mgr Dupanloup, etc...

Le président signale les deux récents ouvrages de Mlle Myriam de G., de Rumilly : « Larmes et sourires » et « Petite Savoisienne »; et, d'autre part, l'article « Fleurs et Neiges Salésiennes » que notre confrère M. l'abbé Bernard Secret a publié dans « La République » du 29 janvier.

Par une lettre adressée au Président, M. l'abbé Moccand, curé de Doussard, rappelle le bicentenaire de l'établissement du cadastre sarde, le premier en date, commencé en 1728. Et il communique l'avis officiel envoyé à cet effet au chatelain de Doingt (Duingt) conservé dans ses archives. Ce document fort intéressant est lu par M. Hubert Pfister. Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Moccand.

Par cette œuvre type du cadastre, dit de 1730, nos vieux rois de Sardaigne avaient réalisé, il y a deux siècles déjà l'égalité devant l'impôt. Achevé en 1738, un édit du 15 septembre le rendit exécutoire; il est encore temps pour la Savoie de célébrer le bicentenaire de cet important événement.

Séance du 5 avril 1938

Présidence de M. le Chanoine Mugnier

Etaient présents : MM. Benoît, Bocquet, Bastian, Chiariglione, Coutin, Domenjoud, R. P. Favrat, Fontaine (de Sâles), Mugnier, Monnet, H. Pfister et L. Pfister.

Les membres de l'Académie sont heureux de féliciter chaleureusement leur président qui vient d'être nommé membre d'honneur de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne. Ils témoignent leur reconnaissance à cette société pour sa délicate attention.

Le président se fait l'interprête de ses confrères pour adresser les félicitations les plus cordiales à deux membres de l'Académie, nommés officiers de l'Instruction Publique: le R. P. Léon Buffet pour « les services rendus aux Lettres et à l'Histoire », dont M. Mugnier se fait un plaisir de rappeler l'œuvre historique, et M. Norbert Dunoyer, maire de Juvigny.

M. le chanoine Coutin fait la narration des fêtes du Centenaire de la Société d'Histoire de la Suisse Romande, célébrées à Lausanne et Territet, le 3 juillet 1937 et du Centenaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, célébrées les 5 et 6 mars dernier, fêtes auxquelles M. Coutin représenta notre Académie :

« Il fut un temps où les Savoyards qui voulaient entrer dans « la Ville de Genève devaient auparavant frapper aux portes avec « insistance ». C'est par cette phrase humoristique, faisant allusion à l'Escalade, que Me Arminjon, Président de l'Académie de Savoie, commençait son toast au dîner de la Société d'Histoire de Genève, le 6 mars dernier. Heureusement, il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et les relations qui existent entre Genève et la Savoie sont maintenant des plus cordiales. Nous en avons eu un témoignage dans l'invitation que deux Sociétés de la Suisse ont adressée à nos différentes Académies Savoyardes.

« Votre deuxième Vice-Président a eu l'honneur de représenter l'Académie Salésienne aux fêtes de ces centenaires et en a rapporté le meilleur souvenir. Le 3 juillet 1937, le programme de la Société d'Histoire de la Suisse Romande comportait une séance dans la grande Salle des Conférences de l'Université de Lausanne où Mgr Besson parla des livres en usage dans les Ecoles

Primaires au temps de St François de Sales. L'abécédaire portait alors le nom de « Croix de par Dieu » parce que ce signe de notre sainte religion était imprimé en marge et au début de la première page. D'autres orateurs nous parlèrent de la fondation et de la vitalité de cette Société. Le repas de midi eut lieu dans un grand hôtel de Territet et fut suivi de la visite expliquée du château de Chillon. Le temps était magnifique et cette journée fut un régal pour la vue comme pour l'esprit.

« La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève donna sa séance littéraire le samedi soir, 6 mars, de 17 à 20 h.; on y retraça les grandes lignes de son développement et les travaux les plus importants publiés au cours de ces cent années, savoir, le Regeste Genevois en un Volume, les 4 volumes du Droit Genevois et les 12 volumes des Registres de la Ville de Genève. Le banquet fut suivi d'une manifestation de folklore pendant laquelle un groupe de jeunes filles de la bourgeoisie, portant le costume ancien particulier à chaque canton, exécutèrent des danses et chansons locales assez ressemblantes à celles de Savoie. Tous les invités étrangers à la Ville de Genève reçurent l'hospitalité chez les Membres de la Société d'Histoire de Genève. Votre représentant fut reçu par la famille Naville, originaire de Saint-Martin-Bellevue; mais ses lettres de bourgeoisie de Genève portent la date de 1507. Au siècle dernier, elle a compté parmi ses membres un égyptologue et un philosophe dont les noms resteront. La matinée du dimanche fut consacrée à visiter rapidement le Musée et ensuite la partie de la vieille ville, en terminant par la Cathédrale et la chapelle du Cardinal de Brogny, dite « Chapelle des Machabés ». L'après-midi nous vit réunis dans le vaste palais de la Société des Nations dont la visite demande deux grandes heures; ce qui frappe davantage un petit académicien de province est cette bibliothèque moderne, dûe à la générosité de Rockfeller qui a versé deux millions de dollars pour son aménagement; le rayonnage a une longueur de 37 kilomètres dans la même salle.

« L'Académie Salésienne a présenté ses vœux à ces deux sociétés voisines au moment de leur centenaire par une adresse remise à leur président respectif; elle se fait un devoir de leur renouveler ici ses sentiments reconnaissants. »

A ce propos, le président lit une lettre de M. Paul Collart, président de la Société d'Histoire de Genève remerciant la Salésienne du message de félicitations porté par M. Coutin.

Suivant l'ordre du jour, M. l'abbé Edouard Arnould, à Trésun-Annecy, et M. l'abbé Uglietti, professeur à Thônes, sont nommés membres agrégés de l'Académie.

Le président dépose les ouvrages reçus pour la biblio-

thèque, savoir : brochure de M. R. Avezou sur les lettres adressées par le Cardinal Billet, de Chambéry, à Mgr Rendu, évêque d'Annecy entre 1844 et 1859; lecture de la préface en est donnée par M. Hubert Pfister; le Mémorial et Livre d'Or du Collège de Thônes (1914-1918), par M. le chanoine Pochat-Baron, dans lequel on a le plaisir de trouver les deux citations très flatteuses de M. le chanoine Eugène Benoît, notre très sympathique bibliothécaire; un petit ouvrage écrit par « un Moine de Tamié » sur les rapports ayant existé entre l'Eglise de Genève et Saint Hugues, abbé de Bonnevaux en Dauphiné, lequel était le neveu de Saint Hugues de Grenoble. Le président communique à ce sujet une lettre du P. Anselme, de Tamié.

M. le chanoine Mugnier présente l'inventaire manuscrit des effets de Révérend François Voisin, chanoine du Saint-Sépulcre d'Annecy rédigé le 4 décembre 1731. Cet intéressant document est offert par M. l'abbé Loridon, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie à Chambéry.

M. Mugnier présente aussi, de la part de M. le curé d'Eteaux, la copie de l'inscription latine, avec dessin des armoiries, qui se trouve sur la porte d'entrée de l'église d'Eteaux. Cette inscription rappelle que l'église fut réparée en 1551 par le curé Jacques Janus de Colognyer, garde-sceau et chanoine de Genève et Lausanne.

M. le chanoine Coutin donne lecture de notes communiquées par M. le curé de Balmont, relatives à la commune des Gets pendant la Révolution française. D'intéressants détails y sont donnés sur les mille moyens employés par le zélé curé Bouvier pour remplir le saint Ministère durant la tourmente.

Des remerciements sont exprimés à l'adresse de tous les aimables donateurs cités, ainsi que des confrères qui ont envoyé les documents présentés.

A l'occasion de la fête de Saint Vincent Ferrier, célébrée ce jour, M. le chanoine Mugnier rappelle que ce Saint séjourna et prêcha à Annecy en 1403.

Enfin le président redemande aux membres de l'Académie de lui signaler les noms de lieux savoyards dont l'ortographe serait à rectifier sur la réédition de la carte géographique de l'Armée. M. le chanoine Pochat-Baron, délégué de la Salésienne à la commission spéciale de Chambéry, insiste beaucoup sur cette demande.

Il réitère aussi l'appel publié relatif aux documents à communiquer pour le Congrès des sociétés savantes de Savoie (dessins, photographies de monuments et souvenirs de Savoie peu connus et présentant un caractère historique, artistique, traditionnel, local).

Séance du 7 juin 1938

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiariglione, R. P. Comerson, Fontaine, Mugnier, H. Pfister et L. Pfister.

Le président rappelle le récent décès de deux de nos membres, M. le chanoine Henry, archiprêtre de Faverges, prêtre très érudit entré à l'Académie il y a 25 ans; et M. l'abbé Maistre, curé de La Baume, grand ami des traditions religieuses. A leurs familles, il adresse de vives condoléances.

Il envoie aussi des sentiments de cordiale sympathie à notre confrère M. le chanoine Benoît, bibliothécaire, qui a eu la douleur de perdre en quelques jours deux de ses frères.

Le R. P. Comerson dépose pour la bibliothèque la plaquette que le R. P. Buffet a publiée sur le Bienheureux François Jacquard à l'occasion des fêtes du centenaire, et il présente et lit deux lettres autographes du Bienheureux qui viennent d'être remises au Père Buffet. Elles furent écrites en 1822 et adressées à un abbé Mudry à Thonon. L'une d'elles porte la signature de M. de la Bisachère, ancien missionnaire apostolique au Tonkin, mais fut écrite par François Jaccard qui lui servait de secré-

taire et a signé lui-même un post-scriptum. Elles contiennent des détails savoureux. L'on y remarque une date différente de celle admise pour l'ordination du futur martyr. Celui-ci parlait déjà de sa mission projetée en Cochinchine et, dans ce but, il apprenait la lithographie. Un dessin, fait par lui, de M. de la Bisachère et ensuite lithographié, prouve que le Bienheureux avait la main d'un artiste, de même que ses lettres révèlent un style nuancé et magnifique.

M. Mugnier remercie vivement le R. P. Comerson de cette très intéressante communication.

De la part d'un séminariste originaire de Vailly, le président donne lecture d'une notice sur François Duret, de Vailly, sculpteur de madones et d'oratoires. Décédé en 1889 à l'âge de 83 ans, ce sculpteur, modeste, mais naturellement doué, possédait une adresse remarquable dans son art qui était tout spontané. Très grande était sa dévotion envers la Vierge. Des photographies de plusieurs de ses œuvres permettent d'en apprécier le réel intérêt. Le souvenir de cet artiste villageois mérite d'être conservé.

Le président dépose une note du R. P. Anselme de Tamié dont il est donné lecture par M. H. Pfister, sur « un fait peu connu de la vie de saint Pierre de Tarentaise ». Il s'agit d'un séjour de onze jours que fit le saint archevêque auprès du roi d'Angleterre, en février 1173. Le chroniqueur, chanoine de Saint Paul de Londres, a laissé de lui un portrait, l'ayant trouvé empreint de gaîté, le visage joyeux, d'une tenue soignée et modeste, humble et en tout parfait. Pendant ce séjour qui eut lieu sans doute en vue du mariage d'Alix de Savoie avec le fils d'Henri II d'Angleterre, le saint accomplit un miracle en guérissant un possédé écumant et furieux.

M. l'abbé Chiariglione présente plusieurs volumes anciens offerts par M. l'abbé Joly, curé de Pringy, savoir : Recueil des décisions du Tribunal de la Rote, en 4 tomes (1621) par Prosper Farinacius ; L'Histoire Romaine de Tite Live, d'après les différentes corrections des savants; Commentaires en 6 livres, sur les présomptions, conjec-

tures, signes et indices, par Jacques Menochius, jurisconsulte (1636).

De sincères remerciements sont exprimés au donateur.

Le président dépose aussi de la part de la société nouvelle « Les amis des Lettres et des Arts » d'Annemasse, le premier fascicule de sa revue; et de la part de notre confrère M. l'abbé Dufournet, de Paris, son bel ouvrage sur « Seyssel sur le Rhône et ses environs » dont il sera donné un compte rendu dans nos Mémoires. Remerciements.

Il signale l'article publié récemment par M. l'abbé Secret, notre confrère, sur « Une lignée sacerdotale de chez nous (les Turinaz) ». D'autre part, il tient à mentionner l'importante conférence sur Joseph de Maistre, que M. Secret a faite à Rome, ce printemps.

Le président donne enfin l'avant-programme du prochain Congrès des Sociétés Savantes qui va se tenir à Annecy les 20 et 21 juillet et il engage tous les membres de l'Académie à s'y intéresser et à y prendre part.

Le Secrétaire,

LOUIS PFISTER.

==========

SEYSSEL SUR LE RHONE ET SES ENVIRONS, par Antoine Dufournet, lauréat de l'Académie Française. — Préface de Pierre Champion. — 332 pages in-8° ornées de gravures, plans et hors-textes. — Etampes, « Le Semeuse », 1937. — Librairie Vibert, à Seyssel.

L'amour du pays natal et une érudition très étendue, tel serait en deux mots le résumé de cet ouvrage, car si chaque page révèle chez l'auteur une connaissance approfondie de l'histoire à la fois générale et locale, entre les lignes l'on perçoit un sentiment intime qui a guidé sa plume alerte et experte. Ce sentiment enrobe, pour ainsi dire, la description du pays comme celle des événements et des menus faits: c'est le souvenir d'une mère qui, dit-il « comme beaucoup de femmes de mon pays, fut si vaillante, si pieuse et si bonne. »

Ce souvenir s'ajoutant à celui de tant de mouvantes images de l'enfance de notre confrère, réfléchies dans la rivière des Usses, lui ont inspiré des pages d'une saveur tout à fait prenante.

Mais que l'on ne croie pas que le sentiment l'emporte dans l'ouvrage. **Seyssel sur le Rhône** est un livre d'histoire puisé aux sources les plus sûres, dans lequel M. l'abbé Dufournet n'a pas craint de faire entrer le souvenir de maints petits faits conservés par la tradition. Et c'est ainsi qu'il nous fait pénétrer dans la vie d'autrefois de ce Seyssel si différent des autres villes de Savoie.

Il a voulu écrire un ouvrage vivant et animé. Avec lui, l'histoire « est à la fois science et poésie » écrit dans la préface M. Pierre Champion qui ajoute: « L'auteur de **Seyssel sur le Rhône** se rattache naturellement à l'école du cher Lenôtre qui, de la petite histoire, a fait vraiment l'histoire tout court. On a l'impression de poursuivre avec un guide sûr une promenade à Seyssel et dans ses environs pittoresques, de pénétrer dans les châteaux et les monastères, de connaître les seigneurs, les religieux, les juges, les bourgeois et le peuple qui habite la chaumière et créa la terre nourricière de ses bras et de son travail. »

Avec M. Dufournet nous apprendrons à connaître aussi cette terre où prospère la vigne dont le jus doré est une gloire de la Savoie, puis les eaux qui ont fait si longtemps la prospérité de Seyssel. Car pour comprendre l'histoire de cette double ville, il faut tout d'abord savoir l'histoire de la navigation sur le Rhône et du trafic qui en résultait pour son port. Cette partie de l'ouvrage consacrée à la navigation, depuis les romains jusqu'au jour où le chemin de fer a « vaincu le Rhône », est peut-être la plus captivante. Elle étonnera plus d'un Savoyard en lui révélant également les relations qu'elle provoquait entre notre pays et le Midi, lui rappelant que Mistral, dans son beau poème du Rhône, a esquissé le portrait du robuste marinier « beau brun de la forte race des riverains du Rhône » qui gouverne les grandes barques fabriquées à Seyssel, les « Savoyardos ».

Le même chapitre évoque encore la longue liste des grands voyageurs qui embarquèrent ou débarquèrent à Seyssel, princes, rois, empereurs, hommes d'église parmi lesquels apparaît la douce figure de saint François de Sales.

De toute cette activité passée, que reste-t-il, sinon Notre-Dame du Rhône, immuable au milieu du pont ? de ce pont qui est « la moitié de Seyssel » et qui relie ses deux agglomérations qu'on ne peut séparer.

C'est une page d'histoire bien curieuse et bien séduisante que celle que nous offre notre érudit confrère et qu'il étend aux environs, la Chautagne, Bassy, Clermont, Frangy, Sallenôves, Bonlieu et bien d'autres lieux évocateurs de souvenirs précieux pour qui aime la Savoie.

Louis Pfister.

II

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — **Académie** Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — **Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.**
BOURG. — **Société** d'Emulation de l'Ain.
— **Société Gorini.**
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — **Académie** de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire **et** d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

MM. Benoît Eugène, chan. hon., Econome au Gr. Sémin.
Chaumontet Jean, ch. hon., ancien curé de Thonon.
Dunoyer Joseph, négociant à Annecy.
Genoud Jean, chan. hon., à Publier.
Henry Victor, chan. hon., curé archipr. de Faverges.
Maistre Alphonse, curé de La Baume.
Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
Roupioz Francis, ancien négociant à Annecy.
Tissot Albert, missionnaire à Proupeine, Annecy.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. Francis MUGNIER, président;
Joseph PERNOUD, vice-président ;
François COUTIN, vice-président ;
François CHIARIGLIONE, trésorier ;
Louis PFISTER, secrétaire.
N... bibliothécaire.

Conseil d'Administration

1re série,
Renouvelable en 1946

MM. R. Domenjoud.
A. Flammary.
J. Pernoud.
L. Terrier.

2e série,
renouvelable en 1940

MM. Fr. Coutin.
Alph. Favrat.
L. Pfister.
F.-M. Ritz.
J. Chavanne.

3e série,
renouvelable en 1943

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

Membres d'honneur.

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Boquen Plénée, Jugon, Côtes-du-Nord.
Bastian Louis, Sillingy.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.

MM.* Bibollet Alexis, aumônier de l'Hôpital, Annecy.
Birraux André, chan. titul.
Bouvier Pierre, chan. hon., curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chavanne Joseph, ch. hon., Recteur de la Bénite Fonne, La Roche.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix.*
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Commerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix,* Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Cuttaz Françis, Supérieur du Grand Sémin., Vicaire Général hon., ch. hon.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duval Léon, Econome au Grand Sémin. d'Annecy.
Favrat Alphonse, Missionnaire de Saint-François.
Flamary Antoine, entomologiste, au Pont-Neuf, Annecy.
Fontaine Antoine, architecte, Annecy.
Fuzier Louis, Vicaire Général hon., chan. titulaire, chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, du Clergé de Paris.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Marchand Léon, ch. hon., curé-archipr., Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., Vicaire Général, Annecy.
Mugnier Francis, ch. hon., prof. au Grand-Séminaire, Président de l'Académie Salésienne.

MM. Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Pochat-Baron Fr., ch. hon., Sup. honoraire du Collège de Thônes.
Ritz François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit-Séminaire de La Roche.
Rognard Louis, chan. tit., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Charles, chan. titul., aumôn. de St-Joseph.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Terrier Léon (S. Exc. Mgr), évêque de Tarentaise.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Membres agrégés.

Abbaye de Tamié.
MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Agnans Paul, notaire à Bonneville.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Anxionnaz (l'abbé), en retraite à Annecy.
Arnould Edouard (l'abbé), à Trésun, Annecy.
Avettand Joseph, curé d'Argentières.
Avettand Pierre, aumônier du Carmel du Reposoir.
Barnoud François, curé de Saint-Etienne, Annecy.
Barthalais, directeur de la Société Générale, Annecy.

MM. Baud Francis, docteur à Annemasse.
Baud Jean, 2, Bd des Vallées, Thonon.
Bauloz Ernest, curé de Veyrier-du-Lac.
Beauquis Alphonse, géomètre, Annecy.
Beauquis Anthelme, curé-archiprêtre de Menthonnex-en-Bornes.
Benoît Camille, vicaire à Notre-Dame d'Annecy.
Berger François, curé de Chedde.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Besson Joseph, vicaire à Poisy.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Leschaux.
Birraux Emile, curé de Saint-Didier.
Birraux Louis, curé-archiprêtre de Samoëns.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Camille architecte, à Annecy.
Bochaton Jules, curé de La Balme-de-Sillingy.
Bocquet Maurice, curé de St-Germain-sur-Talloires.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Viuz-en-Sallaz.
Bouvard Louis, curé des Villards-sur-Thônes.
Boimond Jean, Saint-Julien.
Boymond Camille, ch. hon., curé de Chavanod.
Braise Félix, député de la Haute-Savoie.
Brand Charles, à Neydens.
Brand Joseph, curé de Contamine-Sarzin.
Brison Célestin, curé d'Argonnex.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Bublens Philibert, ch. hon., curé-archipr. de Thonon.
Bulloud, géomètre à Clermont.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.

MM. Callies Pierre, ingénieur civil, administrateur des Papeteries Aussedat, Cran.
Carrier Edouard, ch. hon. curé-archipr. de Seyssel.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, administrateur de la paroisse de Seynod.
Chardon Angel, le Plant, Champigny (Seine).
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Salïaz.
Chevalier Jules-Ph., curé de Villard-sur-Boëge.
Chométy François, à La Combe-de-Sillingy.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Compois François, curé-archiprêtre, Dingy-St-Clair.
Coutin Alexis, chan. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jean-d'Aulph.
Damex Auguste, agent d'assurances, à Bonneville.
Daviet André, curé, Le Biot.
Déchavassine Marcel, profes. au Grand Séminaire.
Déjond Jean, libraire à Annecy.
Demaison Constant, sculpteur, Choisy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé de Morzine.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Detratz Gaston, vicaire à La Roche.
Doche Léon, secrétaire particulier de Monseigneur.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Duchêne Joseph, choriste de la Cathédrale.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufournet Antoine, 12, rue de Strasbourg, Paris (10e).

MM. Dufournet Philippe, chef de bureau de banque, à Thônes.
Dumont Joseph, curé-plébain de Thônes.
Du Noyer de Lescheraines, professeur au Collège de Rumilly.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Duperrier Paulin, curé de Saint-Jean-de-Sixt.
Eminet César, curé de Duingt.
Encrenaz François, ch. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jorioz.
Encrenaz Michel, curé d'Amancy.
Espritoz François, professeur au Grand Séminaire.
Falconnet Armand, profess. au Collège de La Roche.
Favrat Fernand, curé, Annecy-le-Vieux.
Favre-d'Anne, maire de Manigod.
Favre-Miville Fr., curé d'Onnion.
Folliet M.-Amédée, curé de la paroisse des Fins, à Annecy.
Fontaine Alexandre, curé de Sâles.
Fournier (Docteur), 1, place Garibaldi, Nice.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de Cuvat.
Fournier Pierre, agent général d'assurances, Annecy.
Fromaget Gilbert, ch. hon., aumônier de la Visitation, Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gaudillière, négociant à Annecy.
Gaudin François, curé de Présilly.
Gauthier Marcel, curé de Minzier.
Gavard Alphonse, ch. hon., curé-archiprêtre de La Roche.
Gayet Claudius, négociant, Annecy.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.

MM. Granger Denys, curé à La Forclaz.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, ch. hon. curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur à Annecy.
Guy Lucien, Direct. de Banque du Chablais, Thonon.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry François, curé de Vanzy.
Hudry Charles, comptable, La Roche.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.
Janin, ch. hon., Supérieur du Collège de Rumilly.
Jay Auguste, curé-archiprêtre d'Ugine.
Joly, curé de Pringy.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Laffin J.-M., curé de La Combe.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Meillerie.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Julien, Thonon.
Laroche-Joubert, Directeur de la Revue «Les Alpes», Grenoble.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Laydernier René, à la Banque Commerciale d'Annecy.
Lyonnaz-Perroud Jean, chanoine titulaire.
Maistre Jean-Claude, chan. hon., curé de Mieussy.
Manillier Fr.-J., curé de Marnaz.
Mantileri Hilis, avenue de Genève, Annecy.
Marquis, curé de Ste-Clotilde, La Jonction, Genève.
Martel Louis, député de la Haute-Savoie.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mercier Amédée, curé de La Giettaz.
Mermaz Charles, curé de Contamine-s-Arve.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Monnet Henri, commandant en retraite, Annecy.
Morel F.-L., supérieur de Béthanie, Annecy.

MM. Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Mullat Paul, secrétaire de mairie, Fillinges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Orgiazzi François, curé-archiprêtre de Megève.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Pierre, curé-archiprêtre de Frangy.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pagnod Marius, curé-archiprêtre de Thorens.
Pasquier Humbert, ch. hon., Supérieur du Collège de Thônes.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Paulmaz Georges, professeur, Thonon.
Pelloux, docteur, La Roche.
Perret Félix, économe au Collège de Thônes.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pierre James, La Pesse, Saint-Roch.
Pinget J., notaire, maire de Cruseilles.
Pioton François, curé de Vinzier.
Pittet Lucien, curé de Brens.
Pluot Sostène, ch. hon., villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Claudius, curé de Domancy.
Premat Jean, curé de La Clusaz.
Quincy (de Ville de) P., curé de Chessenaz.
Ravoire François, curé de Pontchy.
Rennard Joseph, curé de François, Martinique.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manufactures, La Rochelle.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rey Jean, Missionnaire de Saint François de Sales.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.

MM. Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rochon du Verdier Guy, Lyon.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé de Franclens.
Roseren Paul, vicaire d'Evian.
Rossat Francis, curé de Saint-Sigismond.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Rouge Constantin, vicaire à Thonon.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Rubin Eugène, professeur à Thônes.
Saultier Ch.-A., vicaire de Cran.
Secret Bernard (l'abbé), journaliste à Chambéry.
Seigneur Henri, curé de Manigod.
Simond Albert, ch. hon., curé-plébain, Evian.
Stellio, artiste-peintre, Annecy.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thévenet Jean-Fr., directeur au Grand Séminaire.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Tournier Joseph, curé d'Allonzier.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Trochu, chan., aumônier, 10, avenue de la Pajaudière, Nantes.
Trouillet J., Avenue Jules-Ferry, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Uglietti André, profess. au Collège de Thônes.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verdan, docteur, Viuz-en-Sallaz.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Vibert Jean, curé d'Entremont.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet F., curé-archiprêtre de Faverges.

Vuichard J.-Fçois, aumônier de l'Immaculée-Conception, Annecy.

Vuichard Ignace, curé de Choisy.

Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.

Mlle Barut Thérèse, Annecy.

Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.

Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.

Mme Domenjoud, Annecy.

Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.

Mme Revillard, institutrice en retraite, Annecy.

Mme Alfred Roupioz, Annecy.

Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.

Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.

Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.

Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.

MONSEIGNEUR
JEAN-PIERRE BIORD

Nihil obstat
J. COMERSON
Sup. Gén.

Imprimatur
Annecii, die 29ª januarii 1938
In festo sancti Francisci Salesii
F.-J. MOGENET, *Vic. Gén.*

On admirera la couverture de cet ouvrage, où Paul Mondet a mis à la place d'honneur 1° les armes de Mgr Biord avec les 4 glands, tels qu'ils sont donnés dans les Mandements de l'évêque ; 2° les armes de Samoëns : champ d'argent, 7 monts violets, dont 4 en haut et 3 en bas, surmontés chacun d'un arbre vert. Nous redisons notre reconnaissance à cet artiste, à qui nous devons, à ce jour, dix dessins du même genre, très ingénieux et très variés : Ugine, le Collège d'Evian, Mgr Paget, N.-D. de Grâce, Saint François de Sales, le Bienheureux Ponce de Faucigny, Saint Germain de Talloires, les Sœurs de la Croix, les Allinges, le Bienheureux Jaccard.

monseigneur

J.P. BIORD

1719

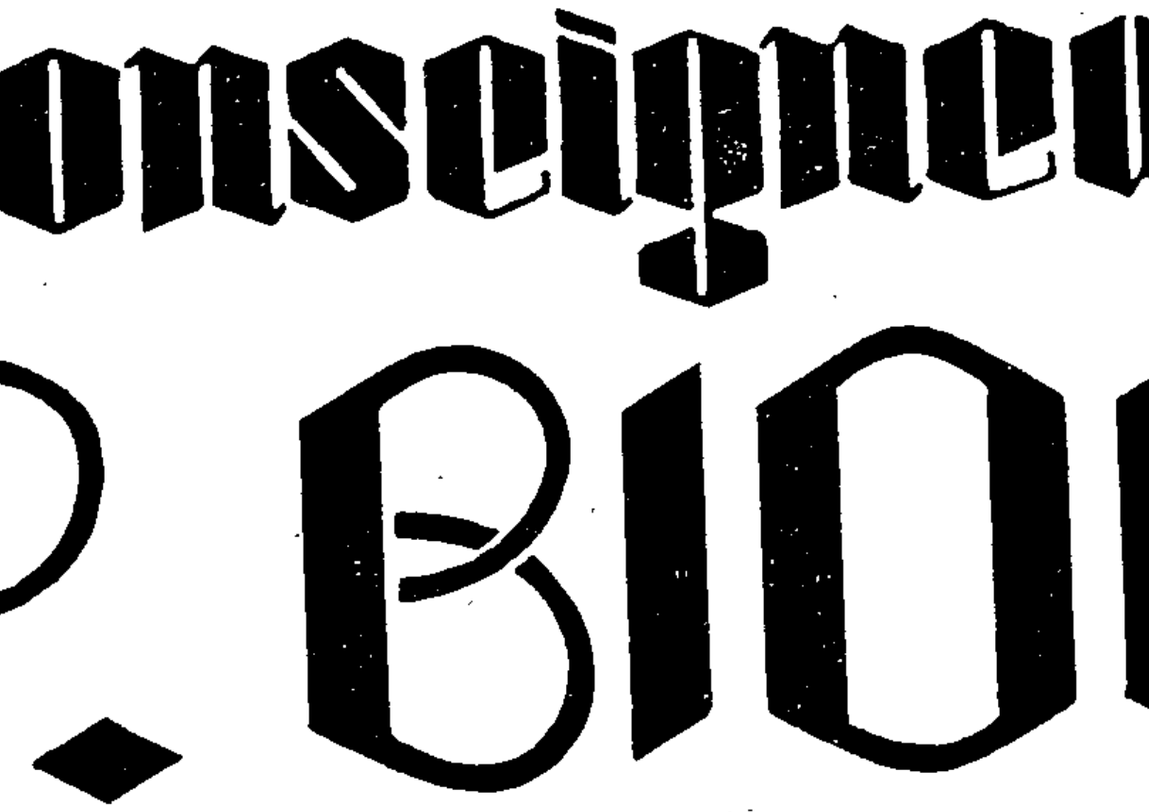

1785

par le

P. LEON BUFFET

ademie française

Monseigneur Jean-Pierre BIORD

D'après le tableau du Presbytère de Samoëns

CHAPITRE PREMIER

Le Pays - La Famille

Samoëns; ses deux principales illustrations : Gerdil et Biord. — Hommage à Mgr Rebord. — Une boutade de Voltaire : le mortier liant. — *Les notaires Biord: le notaire Joseph. — Claudine de Thiollaz. — Soucy, à Châtillon. — L'acte de baptême: 20 octobre 1719. — A Samoëns. — Les frères de l'évêque. — Ses sœurs. — Une victime de la Terreur. — La parenté: l'Intendant de Passier, les Vuy de Carouge, les Gay de Vulbens. — Les chanoines Raphet et Duc. — La descendance Désarnod-Biord. — Quatre signatures intéressantes.*

A une année d'intervalle, en 1718 et en 1719, naissaient, le premier à Samoëns, le second à Châtillon mais d'une famille de Samoëns, deux enfants, dont l'un sera cardinal de la Sainte Eglise ; il vivra 84 ans, et dans sa verte vieillesse il serait devenu pape sans les complications de la politique (1). L'autre sera évêque et prince de Genève ; sa carrière, quoique moins longue, sera remplie par toutes espèces de travaux. Le cardinal Gerdil, Mgr Biord ! un seul de ces deux noms suffirait pour illustrer une paroisse, mais Samoëns peut s'enorgueillir de tous les deux. Aussi,

(1) C'est-à-dire sans l'Autriche. Le premier soir du conclave, 2 décembre 1799, Gerdil eut déjà plus de voix que chacun des autres, alors que Chiaramonti, qui devint Pie VII, n'en avait encore aucune. (Etude de Pierre Vachoux sur *Gerdil*, Annecy, Dépollier, 1867.)

sous le porche de la vieille collégiale, à quelques pas du gros tilleul, leurs deux écussons se font pendant :

D. JOANNI-FRANCISCO GERDIL, SAMOENSI...
D. JOANNI-PETRO BIORD, SAMOENSI...

Sans exclure le cardinal Gerdil de la présente étude, c'est Mgr Biord qui attirera notre attention. « Sa vie n'a pas encore été écrite, et c'est d'autant plus regrettable qu'il fut un grand évêque, le premier peut-être au point de vue administratif. »

Ces mots sont de Mgr Rebord, ancien supérieur du Grand Séminaire et prévôt du Chapitre d'Annecy. Nous les faisons nôtres, non seulement parce qu'ils justifient notre tentative, mais parce qu'ils nous permettent de rendre un hommage bien mérité à ce chercheur infatigable, à ce probe écrivain qui nous a préparé les voies en publiant lui-même un ouvrage et de nombreuses notes sur Mgr Biord (2), tirées spécialement des Mémoires.

On a appelé l'historien Besson, qui fut le contemporain de Mgr Biord, un « bénédictin savoyard », et nous pouvons appliquer à Mgr Rebord le même éloge car il fut, lui aussi, un véritable « bénédictin » par son travail acharné, consciencieux, persévérant ; Mgr du Bois de la Villerabel y insistait dans une de ses visites à l'Académie Salésienne, 15 février 1927, et tous ceux qui connaissent l'œuvre de Mgr Rebord seront de cet avis.

Or, parmi ceux-là, au tout premier rang, viennent précisément les membres de l'Académie Salésienne.

Si par leur Président, M. le chanoine Mugnier, ils nous ont demandé ce travail et en assurent l'impression, c'est sans doute pour que soit comblée la lacune dont nous parlions plus haut, mais c'est aussi pour que les travaux de Mgr Rebord, qui fut un bienfaiteur de leur Société, reçoivent, au moins sur ce point, une consécration et un achèvement.

---

(2) *Mgr Biord et le Palais épiscopal d'Annecy*, et aussi beaucoup de renseignements épars dans *Gerbes de notes, La Cathédrale, Le Grand Séminaire* du diocèse de Genève, etc.

On sait la boutade de Voltaire, qui rend toujours actuelles les recherches sur la famille Biord, et leur donne un intérêt tout particulier. Le philosophe, ayant entretenu avec son évêque, de son château de Ferney, une correspondance dont bientôt nous parlerons, fut outré des réponses, cependant très sages, de Mgr Biord. Sa colère se manifesta, comme toujours, par des plaisanteries méchantes. Il connaissait assez les Savoyards, et spécialement les gens de Samoëns, pour savoir que ces derniers partaient parfois en équipes comme tailleurs de pierre et maçons. Il avait même traité avec deux hommes de Samoëns, Deplace et Guillot, en 1762 et 1764, pour la location d'un terrain où ils construiraient une maison, et pour l'exploitation d'une carrière de molasse toute proche de son château (3). De là à insulter l'évêque, il n'y avait qu'un pas, qu'il se hâta de franchir. Dieu sait les rapprochements satiriques dont il égayait ses invités et ses convives à sa table seigneuriale, mais nous avons surtout une ligne (4) de sa correspondance avec d'Alembert, 24 mai 1769, ligne qu'on n'oublie jamais quand une fois on l'a lue, tant cet homme extraordinaire avait le don de l'épigramme : « *Le petit-fils de mon maçon, devenu évêque d'Annecy, n'a pas le mortier liant.* »

Le bon M. Ritter, doyen de la Faculté des Lettres, à Genève, sortait un peu de son calme quand il lui arrivait de traiter ce sujet. On devine sous les mots qu'il emploie une sorte d'exaspération, du reste bien compréhensible. « La correspondance de Voltaire, écrit-il (5), étant de toutes ses œuvres la partie qu'on lit le plus volontiers, les

---

(3) *Revue Sav.* 1918, p. 123. Article Letonnelier. Ajoutons que ces maçons de Samoëns « formaient jadis une confrérie très fermée, les *Frahans*, qui cultivait l'entr'aide la plus complète, et qui, pour se rendre plus imperméable encore, avait imaginé un langage spécial et mystérieux, appelé le *mourmé*, accessible aux seuls initiés » Plusieurs familles de Genève en descendent : les Riondel, les Dunoyer, les Milleret, les Anthonioz, etc. Cette note est précisément de Charles Anthonioz, marbrier et homme de lettres.

(4) Nous citerons dans notre chapitre X d'autres plaisanteries et d'autres insultes, mais celle-ci est peut-être la plus caractéristique.

(5) *Revue Savoisienne* de 1890. P. 49-53. V. l'excellent livre de Tavernier, juge de paix à Taninges, *Histoire de Samoëns*, 1892, Chambéry, Ménard,

R.F. IMPRIMÉS NATIONAL

renseignements qui en éclairent les obscurités ou qui en découvrent les erreurs ne peuvent être que précieux. » Il explique ensuite par les notaires qui furent le père et le grand-père de Mgr Biord ce jugement de Foras dans son *Armorial:* « Famille Biord, famille d'ancienne et honorable bourgeoisie alliée à la noblesse, anoblie elle-même par la nomination de Paul-Joseph Biord (frère de l'évêque) au Sénat, en 1764. » « Si Voltaire, reprend M. Ritter, avait pris soin de s'informer de ce qui en était, et que lui, fils d'un notaire de Paris, eût regardé du haut en bas le fils d'un notaire de province, d'un tabellion de village, je ne dis pas que c'eût été bien; c'était simplement dans l'ordre des choses. Mais que jugeant l'évêque d'un coup d'œil et le sachant Savoyard (et de Samoëns) il l'ait considéré comme le petit-fils d'un maçon, c'est une mauvaise plaisanterie. »

On ne saurait mieux dire. Relancé par ces réflexions, l'historien de Samoëns, M. Tavernier, se livre à une très bonne étude sur la famille de Mgr Biord.

« Le prélat, dit-il, est d'une maison fort ancienne du quartier du Bourg et de la Lanche, où elle se montre déjà au XIV^e^ siècle. Les nombreux papiers interrogés au cours de nos recherches ne montrent pas un seul maçon chez les Biord au seizième ni au dix-septième siècle. » Leur métier, c'était la forge, ou le martinet. Ils fabriquaient « les faulx » et tous les objets en fer ou en acier; c'est pourquoi plusieurs des ancêtres de l'évêque sont dits « maîtres faulcheurs », « maîtres dailliers ». On trouve dans leurs familles des notaires, des religieux de Sixt, un chanoine de la Collégiale de Samoëns, des syndics de la ville, un notaire de Morillon.

Nous avons sous les yeux un magnifique parchemin qui mesure 80 cm. sur 42; l'écriture en est parfaite et compte 81 lignes; il nous apporte une confirmation de détail digne d'être notée. Il s'agit d'une fondation importante en faveur de la chapelle de Salvagny, à Sixt, qui venait d'être construite. Les intéressés sont réunis à Sixt,

au cloître de l'Abbaye, « ce jourd'hui 14e jour du mois de mars 1619 ». Or parmi les chanoines ici nommés, après Messire Jean Moccand prieur claustral et Bernard de Passier, on voit figurer « François Biord sacristain »; on appelait ainsi le chanoine qui faisait fonction de curé. Tout au bas de l'acte, avant la signature du notaire Rannaud, on voit encore, parmi « les témoins requis », Pierre, fils à Pierre Biord. Ce nom honorable revient donc souvent dans les actes de cette époque.

Le bisaïeul de l'évêque était « égrège François Biord », bourgeois, premier syndic en 1669, et qui avait épousé en 1650 Perrine, fille du notaire Chappuis et de Claudine de Lestelley. Ils eurent treize enfants, parmi lesquels Me Joseph, qui fut notaire ducal à Samoëns, et épousa Marie, fille de noble Pierre de Marigny, seigneur de Grange. Ce furent les grands-parents de Mgr Biord.

Son père, Maître Joseph Biord, était aussi « notaire et commissaire de Samoëns »; sa mère portait un nom très estimé à Frangy et dans tout le Genevois; elle s'appelait Claudine de Thiollaz, fille de Joseph de Thiollaz et de Laurence de Ruffy. C'est un frère de cette dame Biord, Joseph-François de Thiollaz, qui fut en 1752 le père de celui qui devait devenir Mgr de Thiollaz, premier évêque d'Annecy. Pour le remarquer en passant, Mgr Biord n'était donc pas l'oncle de Mgr de Thiollaz, comme on l'a souvent dit, mais les deux prélats étaient cousins germains, enfants du frère et de la sœur, avec une différence d'âge de 33 ans.

Avons-nous maintenant suffisamment indiqué l'essentiel de cette estimable généalogie, et devons-nous revenir à la plaisanterie de Voltaire, laquelle est donc aussi injuste que méchante ? Elle nous rappelle, non pas une plaisanterie, mais une erreur du même genre commise par un journal de Paris il y a une quinzaine d'années au sujet d'un contemporain de Mgr Biord, l'illustre chimiste Berthollet. Le journaliste écrivait : « Napoléon fit du Savoyard, fils et petit-fils de vignerons, un sénateur de l'Empire. » Or le père et le grand-père de Berthollet

étaient tous deux notaires à Talloires et non pas simples vignerons, ce qui aurait été honorable, certes, mais ce qui n'était pas conforme à la vérité. Aussi, dans une séance de l'Académie Florimontane, 22 janvier 1922, le président Miquet releva un peu vivement cette erreur en ajoutant : « Le journaliste ne savait pas ! Mais quand on ne sait pas, ne serait-il pas préférable de s'abstenir ? » Peut-on dire que Voltaire, même sachant, se serait abstenu ?

A Samoëns donc, au quartier du Bourg et de la Lanche, dans la rue des Chanoines et près du château de la Tour, le notaire Joseph Biord avait sa maison bourgeoise; mais il possédait aussi, provenant de sa mère, une vigne à Thiez et une maison de campagne à Châtillon, au lieu appelé Soucy. C'était une habitation agréable, dit Tavernier. « Elle est couverte en ardoises et adossée à un bosquet; sa façade principale, ornée d'une horloge solaire, donne sur la prairie; celle-ci a une terrasse d'où la vue embrasse la ville de Cluses, les méandres grisâtres de la rivière (l'Arve), et regarde la forêt noire qui cache la charreuse du Reposoir. Or, c'était l'automne de 1719. Madame Biord, étant à Soucy, donnait le jour à son deuxième fils et l'on célébrait le baptême dans l'église du voisinage, à Châtillon.

Le seize octobre mil sept cent dix-neuf est né, le vingt du même mois a été baptisé Jean-Pierre, fils légitime de Me Joseph Biord, notaire et commissaire de Samoëns, et de demoiselle Claudine de Thiollaz sa femme. Le parrain a été Me Pierre-Humbert Duboin, notaire du dit Samoëns, et marraine demoiselle Jeanne-Claudine de Ruffy, femme du sieur Anselme Mudry, du Biot.

Signé : F. Berthod, curé ; Claudine de Ruffy-Mudry, Duboin.

« Après quoi et les vendanges faites, on ramena la mère et l'enfant à Samoëns. Ici la maison Biord et la maison Gerdil sont voisines. De l'une à l'autre se répondent les vagissements des deux nouveau-nés; de là aussi on peut entendre les chanoines chanter à l'église l'office canonial. Jean-François Gerdil et Jean-Pierre Biord, unis dès

le berceau, demeureront liés d'une étroite et douce amitié lorsqu'ils seront des princes de l'Eglise. »

Le curé Berthod, de La Balme, qui baptisa J.-P. Biord, avait combattu dix ans dans les armées du duc de Savoie avant d'être prêtre. Il demeura ensuite dix-huit ans curé à Châtillon. — Celui de Samoëns était le chanoine Jacques-François Duboin, de la branche anoblie en 1627, frère de Péronne Duboin, prieure de Mélan. C'était un prêtre éminent, qui fut institué curé de Samoëns dans un concours de 80 ecclésiastiques. A sa mort ,l'Annuaire fit de lui un très bel éloge: « In vasta et perdifficili diœceseos ecclesiâ, per quadraginta prope annos pondus diei et æstus sustinuit »; et dans les registres de Samoëns son successeur, Rd Presset, écrit qu'il fut « pietate, doctrina et zelo insignis ».

Le premier frère de l'évêque est appelé « Messire Paul-Joseph, fils de feu seigneur Joseph Biord; comte de Seynod, de Châteauvieux, membre du Souverain Sénat, de résidence à Chambéry. » Nous verrons qu'il fut un bienfaiteur des pauvres. Tous ces titres ne l'empêchèrent pas, au contraire, d'être condamné par le tribunal révolutionnaire; il mourut en 1794, quelques heures avant de monter à l'échafaud, et sans laisser de postérité.

L'autre frère, Georges-Marie, avait épousé Claudine-Josephte Bardy, d'une des meilleures familles du pays. Châtelain royal à Samoëns et secrétaire des communes voisines, il devait mourir en janvier 1784, avec un renom de « pacificateur ». Les procès étaient presque inconnus dans les paroisses dont il s'occupait. L'historien Grillet va même jusqu'à dire qu'elles n'en virent pas un seul, chose qui serait bien surprenante pour l'époque. Un de ses fils ayant épousé, en 1808, une demoiselle de Reydet, eut quatre filles, qui entrèrent par leur mariage, dans des maisons (6) de la haute bourgeoisie d'Annecy; mais il

---

(6) Maisons Dunand, Amblet, Germain, Colomb. Dans plusieurs familles actuelles, descendantes de celles-là, celle de Francis Crolard, par exemple, le souvenir de Mgr Biord s'est fidèlement transmis. Nous qui pensions le

n'eut pas de fils, ses frères non plus, de sorte que les Biord de Samoëns et ceux de Sixt, tous de la lointaine parenté de l'évêque, ne descendent pas directement de ses frères. Ils portent cependant leur nom avec une fierté bien légitime, à cause de celui qui a tant honoré leur famille (7).

Jules Vuy, le magistrat carougeois, l'historien très averti de « la Philothée de saint François de Sales », a laissé des papiers établissant avec clarté, pour lui et les siens, cette même parenté. Nous avons vu chez sa fille, Mlle Adélaïde Vuy, un portrait à l'huile de Mgr Biord, et elle-même nous a fourni des renseignements au sujet des notaires Vuy, spécialement Félix, notaire et syndic de Taninges, marié à Claudine Biord en 1662. « Il existe dans notre famille, a-t-elle ajouté, une lettre du 6 juillet 1780, adressée par l'évêque à Claude-François Vuy-Magnon, grand-père de Jules Vuy. » Nous savons d'autre part que les filles de Georges-Marie furent mariées, l'une à l'avocat Magnon, l'autre au notaire Anthoine.

Une sœur de l'évêque, Josephte-Françoise Biord, épousa Claude-François Duc, notaire à Samoëns et châtelain de Sixt. Ils eurent, entre autres enfants, un chanoine de la cathédrale, une clarisse d'Evian, un curé de Trévignin, et un notaire de Samoëns, Jean-Joseph Duc, au souvenir duquel nous devons nous incliner avec respect, car ce neveu de Mgr Biord, emprisonné comme suspect sous la Terreur, au début de septembre 1793, fut guillotiné à Paris quelques mois à peine avant le 9 Thermidor, qui l'aurait peut-être sauvé. Il avait épousé Marie-Andréanne de Passier, une Annécienne, fille de cet Intendant du Faucigny dont le nom reviendra souvent dans notre texte. Une de leurs filles épousa en 1813 François-Antoine Gay,

---

vieil évêque complètement oublié ! On a même conservé des objets lui ayant appartenu : son anneau, des chandeliers, des tableaux, et... sa tabatière ! Nous avons rencontré ailleurs, détail bien touchant ! une famille où on l'invoque à la prière du soir.

(7) Ainsi pensait le docteur G. Naz, de Lyon, aujourd'hui décédé. Sa mère était née Biord, de Samoëns, et nous avons eu par sa veuve, née Marguerite Cot, plusieurs des détails que nous donnons dans ce chapitre.

notaire à Vulbens: c'était Rose Duc, née le 29 septembre 1793, au milieu des épouvantes par lesquelles passait sa pauvre mère, voyant son mari exposé à chaque instant à une mort si cruelle.

Dans cette famille Gay, de Vulbens, nous avons trouvé, avec des notes précieuses, une extrême complaisance à faciliter nos recherches, et surtout une fidélité très grande au souvenir des familles Duc, Biord et de Passier. Ainsi, dans les papiers de François Gay-Lombard, on lit au milieu des tableaux généalogiques cette phrase typique : « L'évêque Biord était le grand-oncle de ma grand'mère Gay née Rose Duc. Sa grand'mère était Mlle Biord, sœur de l'évêque» ; et encore : « L'intendant de Passier était le grand-père de ma grand'mère Gay. » Tout cela est trop concis, mais parfaitement exact.

Par la famille de Passier éteinte, la famille Gay est entrée autrefois en possession, non seulement de plusieurs volumes des minutes du notaire Duc, mais encore d'un portrait de Mgr Biord, d'un autre du chanoine Duc et de divers objets, beaucoup plus précieux par leur origine que par leur valeur: des couverts d'argent aux armoiries des Duc, ainsi que deux petits sceaux, l'un d'or l'autre d'argent, portant gravées ces mêmes armoiries. Elles se lisent ainsi : coupé d'azur au *duc* dressé (un grand-duc), et de gueules au croissant d'argent. Le docteur Gay, fondateur de la clinique de Savoie à Annemasse, ainsi que son frère Georges Gay, qui établit l'élevage avicole de Vulbens (8), nous ont expliqué comment l'évêque, devant se choisir des armes, a emprunté celles des Duc, en y faisant quelques modifications dont nous parlerons plus bas, et dont la principale consiste à remplacer le grand-duc par l'aigle.

Dans les familles Raphet et Désarnod étaient aussi entrées par leur mariage deux autres sœurs de Mgr Biord, Marie-Josephte et Marie-Françoise.

---

(8) Il a été l'architecte bénévole, à Vulbens, de la maison de paroisse, dont le terrain a été cédé par la famille. Les sceaux dont nous parlons sont aux armes des Duc, mais avec le chapeau ecclésiastique et les 3 glands, ce qui montre qu'au moins dans les débuts l'évêque avait adopté sans modifications les armes des Duc.

La première épousa en 1735 Me Michel-Joseph Raphet (9), notaire à Thiez. Leur fils Jean-Joseph, neveu de l'évêque, étudiait à Turin le droit et la théologie sous la protection efficace du P. Gerdil devenu religieux barnabite. Il fait bon entendre Mgr Biord parler ainsi à son ancien ami du quartier de la Lanche :

« Agréez, je vous prie, mon Révérend Père, mes plus sincères remerciements de la complaisance que vous avez eue de me faire parvenir par mon neveu Raphet un exemplaire de votre livre contre Rousseau (c'était l'Anti-Emile, 1763).

« J'ajoute à cette faveur les bontés que vous avez pour mon neveu Raphet; je vous prie de les lui continuer en le favorisant du secours de vos lumières et de vos sages conseils. » (10).

Ce Rd Jean-Joseph Raphet fut prêtre de l'ordination de 1765. Mgr Biord le nomma professeur de théologie au collège d'Annecy, puis, déjà le 1er janvier 1767, chanoine de la cathédrale. Mais cette vie, commencée dans la science, la piété et les honneurs ecclésiastiques, s'acheva bien rapidement; il mourut déjà le 30 octobre 1768, vers sa trentième année (11), si l'on en croit les historiens.

Son cousin le chanoine Duc, docteur d'Avignon, procureur fiscal et promoteur du diocèse, eut une vie bien plus longue, puisqu'il fut encore chanoine de Chambéry après la Révolution, et ne mourut qu'en 1814.

Quant à la famille Désarnod-Biord, un de ses descendants, M. Paul Martin, professeur de l'Université, nous communique de Paris un très bel arbre généalogique dont voici quelques détails aussi intéressants qu'inattendus.

Spectable François Désarnod, beau-frère de Françoise

---

(9) Dans un arbre généalogique, nous avons trouvé un Raphet « peintre de l'empereur Alexandre de Russie », sans que nous ayons pu vérifier l'exactitude de ce renseignement. Ce peintre aurait-il une parenté avec le fameux graveur Raffet, malgré la différence d'orthographe ?

(10) Dans Vachoux, *loc. cit.*

(11) C'est du moins la date que donne le *Dictionnaire du Clergé*, mais il y a sûrement erreur: le notaire Duc, le 27 mars 1784, le signale encore comme doyen de la Collégiale. Il avait déjà testé en 1768, ce qui explique peut-être la confusion.

Biord, eut à payer lui aussi, comme les Biord et les Duc, son tribut à la Révolution. Quand elle éclata, il possédait la maison de Cognin, près Chambéry, où il demeura caché, tous volets clos, pendant la Terreur (12). Un domestique lui apportait de la nourriture en cachette. Mais il fut pris quand même, et emprisonné, jusqu'à ce que le 9 Thermidor le délivrât. Quand il sortit de prison, on n'omit pas de lui présenter la note de ses dépenses ! On la voit encore à Cognin (13).

La famille fut continuée par son neveu Paul-Marie, famille très nombreuse, qui comprend des noms très connus, dont la seule énumération nous demanderait trop de place. Nommons au moins un personnage que nous avons déjà rencontré dans notre monographie d'Ugine et dont nous avons donné alors le portrait : Ambroise Delachenal, syndic de Chambéry, né à Ugine en 1808, député au Parlement Sarde, beau-père du préfet Guiter, père d'Eugène, professeur aux Facultés catholiques de Lille, grand-père de Joseph Delachenal, maire de St-Pierre-d'Albigny, qui fut à deux reprises député de la Savoie. Le propriétaire actuel de Miolans est donc de la parenté Désarnod-Biord, ainsi que des officiers, des hommes politiques, des magistrats en grand nombre.

Nous verrons bientôt d'autres rapports entre Mgr Biord, ses parents, sa paroisse. Le peu que nous en avons dit dans ce chapitre nous permet d'avancer enfin, mais non sans quelque regret, à cause de ces minutes du notaire Duc dont nous aurions voulu davantage profiter, ayant feuilleté six volumes entiers d'actes de tout genre, portant les signatures de presque tout ce monde dont nous parlons. Le paraphe du notaire est compliqué, inextricable comme beaucoup à cette époque. Une belle-sœur de

---

(12) Ne pouvant lire, il s'amusait à fixer aux murs de sa chambre des carrés de tapisserie. On avait conservé cette chambre intacte. M. Paul Martin se souvient très bien de l'avoir visitée dans son enfance (Sa lettre du 30 septembre 1937).

(13) Le propriétaire du château de Cognin, M. R. Ract, possède des documents, des portraits relatifs à cette famille, dont il fait partie.

l'évêque signe d'une écriture forte et bien moulée, sans son prénom : Biord née Bardy; de même sa sœur signe : Raphet née Biord. Le 19 mai 1752, Mᵉ Biord le père « reconnaît l'insuffisance et l'incongruité de la dot constituée en 1735 à sa fille épouse Raphet; attendu les biens arrivés dès lors au dit Mᵉ Biord, il veut de plus en plus donner à sa dite fille des marques de son amitié et tendresse paternelle. »

Un acte encore plus touchant est celui qui fut dressé en cette même année 1752, le 9 août, et par lequel les « Rds Pères et Dames de la Chartreuse de Mélan » ont signé une quittance à « speciable Paul-Joseph Biord, avocat au Sénat » et à Mᵉ Georges-Marie Biord, substitut au Juge-mage du Faucigny. Ce qui le rend touchant à nos yeux, ce sont les souvenirs du vieux monastère, mais aussi les signatures réunies des 4 Biord : les deux que nous avons nommés, puis leur frère le futur évêque : « Rd Sieur Jean-Pierre Biord, docteur en Sorbonne, chanoine de la cathédrale de St-Pierre de Genève et prieur de Douvaine ». Le quatrième est ce digne vieillard qui avait élevé ses trois fils à la manière antique : tous trois lui firent honneur.

CHAPITRE II

Les études

L'enfance chrétienne. — L'école de Samoëns: la fondation Egrège Duboin. — Son règlement. — Biord et Gerdil à Thonon; à quel collège ? Les études au XVIII^e^ *siècle. — L'église Saint-Augustin; son histoire. — Le Droit à Dijon; la théologie à Besançon. — La Sorbonne. — La prêtrise à Paris, 1743. — Le doctorat, 1750. — La science de Mgr Biord.*

« Le vrai caractère d'un homme, a-t-on pu dire non sans raison, ne se manifeste jamais si les circonstances ne s'y prêtent pas. » Dès l'enfance de celui qui devait être Mgr Biord, les circonstances « s'y sont parfaitement prêtées », et déjà dans sa toute première éducation. Elle fut calme et plutôt sévère, au sein d'une famille évidemment aisée, mais économe, et par-dessus tout foncièrement chrétienne.

Les Biord étaient ainsi, mais pas seulement eux; tout le milieu, tout le pays était chrétien. La religion était alors la grande affaire, laquelle primait tout le reste. Parlant de cette époque si différente de la nôtre, le poète Verlaine la célébrait comme un temps

> Où poète et docteur, simplement, bonnement,
> Communiaient avec des ferveurs de novices ;
> Humbles, servaient la messe et chantaient aux offices.

Même les pratiques qui passent pour être les moins nécessaires et qu'on appelle de pure dévotion étaient alors

d'un usage tellement général qu'un auteur du temps (1) écrivait à propos de l'Angélus : « Il n'y a pas de famille chrétienne qui ne le dise quand elle entend sonner la cloche, et je ne crois pas qu'il soit besoin d'exhorter les chrétiens à le réciter, tant cette pratique me paraît établie et observée partout. »

On peut donc se représenter sans nulle crainte d'erreur ces cérémonies de la Collégiale de Samoëns où, parmi « les enfants du chœur » comme on disait parfois, l'un s'appelait Jean-François Gerdil et l'autre Jean-Pierre Biord.

On les voit aussi tous les deux partant pour l'école, du reste toute voisine; on la nommait *le collège*, parce que certains élèves, les plus grands, les mieux doués, pouvaient y commencer le latin.

Cette école était alors, vers 1729, dans toute la ferveur de ses débuts, puisqu'elle datait de 1717, l'année où « Joseph, fils de feu égrège François Duboin, du quartier de la Lanche, paroisse de Samoëns, marchand, bourgeois d'Augsbourg, ému d'une affection singulière envers la dite paroisse, sa patrie, avait résolu de lui en donner des marques sincères ». Il voulut pour cela, « selon les facultés que Dieu lui a données en bénissant son négoce, contribuer à l'éducation de la jeunesse comme à son instruction dans les mystères de notre sainte religion ».

La belle fondation Duboin avait l'avantage d'intéresser à l'école, avec les syndics et conseillers en exercice, « les seigneurs du Chapitre » et « à perpétuité », la famille du fondateur; elle prévoyait un règlement des plus détaillés et des plus sages, que devait suivre « l'ecclésiastique régent » ainsi que son collègue laïque « l'abécédaire » (2). Ils devaient mener les élèves chaque jour à la messe, « rangés deux à deux »; et il leur était fait « défense expresse de retirer une rétribution d'eux ni de leurs parents ». Le progrès moral des enfants était sauvegardé de toutes fa-

---

(1) Cité dans H. Bremond, *Histoire littéraire du Sentiment religieux en France*, IX, p. 282.

(2) V. cette fondation et ce règlement dans Tavernier, *loc. cit.*, Ch. VI.

çons, et quant au progrès intellectuel, « ceux qui sauront lire seront conduits par ordre, avec beaucoup de prudence, dans l'art de la grammaire, que le régent leur apprendra avec soin et par règles, pour se rendre capables de composer, et traduire le français en latin et le latin en français ».

Les deux petits amis et voisins que nous avons vus partir ensemble, chaque jour, pour les écoles de Samoëns et en revenir chaque soir, nous les voyons, maintenant qu'ils sont déjà un peu capables « de traduire le français en latin et le latin en français », s'acheminer vers le collège Royal de Thonon où enseignaient des prêtres du diocèse, et parmi eux quelques religieux barnabites.

Ce fut une controverse entre nos prêtres érudits, il y a de cela une quarantaine d'années. Mgr Piccard prétendait que Biord et Gerdil avaient été les élèves de la Sainte-Maison, fondée par saint François de Sales et le P. Chérubin de Maurienne; le chanoine Lavanchy répondait que le collège de Thonon n'étant plus aux mains des Barnabites depuis 1729, il était devenu indépendant de la Sainte-Maison. Il semble bien que le savant Mgr Piccard, dans son désir de louer cette Institution qu'il appelait la grande Université Chablaisienne, ne se faisait pas faute de l'illustrer en lui attribuant des élèves que peut-être elle n'avait jamais eus. « *On* a commis l'erreur, écrivait le chanoine Lavanchy (3), de faire de Gerdil, de Biord, de Bigex (Mgr Bigex), de Rey (Mgr Rey), la couronne du collège des Barnabites... » Le « on » ainsi désigné répondait de son mieux, quoique dans la circonstance il n'eût pas le meilleur rôle; le public intellectuel suivait d'un œil amusé les détails de la discussion, mais l'histoire locale ne manquerait-elle pas un peu de vie si les historiens s'y conformaient au désir de Fénelon jusqu'à n'être « d'aucun temps ni d'aucun

---

(3) V. surtout son long travail, *Acad. Sal.*, XXXIII. On connaît d'autre part les précieux ouvrages de Mgr Piccard sur saint François de Sales, le Chablais et Thonon. La thèse du P. Jean de Cognin sur le P. Chérubin de Maurienne, 1935, éclaire d'un jour nouveau le rôle du vaillant religieux dans la fondation de la Sainte-Maison, p. 70.

pays » ? Bref, disons que l'établissement où les deux amis firent leurs humanités était le collège de Thonon et non pas le prétendu séminaire de la Sainte-Maison, sorte de petite Maîtrise dont Mgr Biord s'occupera plus tard et qui ne lui donna guère que de l'ennui.

L'étudiant de Thonon était probablement externe, comme c'était l'usage, et reçu dans la famille de Sonnaz, qui le considérait comme un de ses parents. Les études étaient bien loin d'avoir toute la variété qu'elles ont aujourd'hui, mais peut-être gagnaient-elles en profondeur ce qu'elles perdaient en étendue. C'est l'éternel problème pédagogique marqué par Montaigne en ces deux mots : une tête bien pleine, une tête bien faite. On donnait une part moins large à l'histoire et aux sciences ; on ne commençait le grec qu'en humanités ; mais le latin était étudié à fond, ce qui n'empêchait pas, au contraire, d'écrire ensuite convenablement le français. La rhétorique se faisait en latin, et pour se former à la perfection élégante de Cicéron on avait le *Flos latinitatis*, le *Pomarium latinitatis*, d'autres encore, tous ouvrages de Pères jésuites éminents professeurs. Notre siècle est celui des éditions classiques impeccables, mais nous pourrions lire avec fruit ces livres d'autrefois, ces livres démodés qui n'ont qu'un défaut bien saillant, celui d'avoir paru il y a plusieurs siècles.

A Thonon, la chapelle du collège royal était l'église des Barnabites, c'est-à-dire l'église Saint-Augustin, bâtie au début du XV^{e} siècle par le duc Amédée VIII, et démolie de notre temps, en 1909, pour faire place à l'Hôtel des Postes. C'était un monument de forme élégante, d'un joli gothique. Il avait sa belle histoire, puisque là avait eu lieu « la première Oraison des Quarante-Heures » en septembre 1598; là Mgr de Granier avait célébré cette messe où il reçut l'abjuration de trois cents paroissiens de Bellevaux, en attendant, dans la même journée, ceux de Fessy, de Perrignier, plusieurs de Genève et « des pays bernois ». Là aussi, aux secondes Quarante-Heures, au mois d'octobre suivant, se rencontrèrent le duc de Savoie et le cardi-

nal légat, avec Mgr de Granier et le prévôt François de Sales.

Avons-nous besoin d'excuses, pour évoquer ces détails au sujet du jeune Biord ? Cette histoire glorieuse d'un monument aujourd'hui disparu dut être rappelée souvent aux étudiants de Thonon, pour les aider à bien prier.

On mettait aussi entre leurs mains, à la messe quotidienne, un de ces livres multipliés alors à foison, mais surtout depuis une trentaine d'années. Les progrès liturgiques accomplis de nos jours, les paroissiens traduits du Missel et du Vespéral, ne doivent pas nous faire oublier qu'à cette époque les prières de l'Eglise, non pas toujours traduites mais largement paraphrasées, étaient d'un puissant secours pour la piété. L'académicien Henri Bremond, au Tome IX de son magnifique ouvrage, donne sur ce sujet les détails les plus neufs et les plus savoureux (4).

Selon toute apparence, c'est au moment de leur rhétorique à Thonon que Biord et Gerdil se séparèrent. Ils avaient dix-huit ans. Gerdil continua ses études à Annecy et à Bonneville, où il fut reçu novice chez les Barnabites, qui y possédaient un collège. Son contrat d'entrée au noviciat est du 26 juillet 1734, et c'est en 1735 qu'il partit pour l'Italie, pour Bologne, où il fit sa théologie.

Nous datons de 1738 le départ de Jean-Pierre Biord pour Dijon, car on avait décidé que dans cette ville il étudierait le droit, puis qu'il irait à Besançon pour y faire sa théologie, en attendant les dix ans qu'il passerait à Paris, étudiant en Sorbonne. C'était à cette époque, pour un jeune clerc, un jeune prêtre, le couronnement le plus enviable des études humaines.

Nous avions donc bien raison de parler de circonstances favorables. Les Biord étaient-ils donc si riches ? Recevaient-ils des secours pour leur cher étudiant ? Lui-

---

(4) *Loc. cit.*, p. 202. Le biographe actuel de Mgr Biord est un des auteurs, sans doute nombreux, auxquels l'abbé Bremond s'est charitablement intéressé. Voilà pourquoi nous nous permettons de saluer son nom avec reconnaissance.

même pouvait-il, selon l'usage des grandes écoles, en donnant des leçons, en rendant des services, gagner suffisamment pour son entretien et ses frais ? Nous ne savons, mais nous osons évoquer à son sujet le grand nom de saint François de Sales, ses six ans de Paris, ses quatre ans de Padoue, après lesquels il passait pour être le plus accompli des jeunes seigneurs de son temps.

Des souvenirs du saint et de son fameux carême de 1604, notre Savoyard en rencontra un grand nombre à Dijon, à l'ombre du Palais des Ducs. La jeunesse y était laborieuse, et les familles pénétrées des traditions d'un lointain passé. Dans les proches environs était né saint Bernard, et dans la ville elle-même, de deux familles de magistrats, sainte Jeanne-Françoise de Chantal et le grand Bossuet. L'austère Président Frémyot, au siècle précédent, y avait interprété, dans la pratique des jugements, ce droit que le jeune Biord y venait apprendre. Les ouvrages d'Antoine Favre, l'ami de saint François de Sales, y faisaient autorité; on citait son Code Fabrien comme un oracle. Une Académie y était en formation, dont bientôt Buffon et Voltaire feraient partie; Rousseau y présentera son Discours, qui fut comme le début de son immense réputation (5).

Pour sortir de ces généralités, nous avons eu la bonne fortune de recevoir des précisions sur la Faculté de Droit de Dijon en 1738. M. le doyen Guillois a bien voulu parcourir, en vue de cette biographie, les listes d'alors et s'intéresser à nos recherches (6). Nous savons ainsi le nom de deux des professeurs du jeune Biord à Dijon : c'étaient MM. Bannelier et Delusseux, et nous avons trouvé, avec quelle satisfaction ! notre étudiant dans ces listes. Sa première inscription est du 15 novembre 1738; sa deuxième, de janvier 1739; mais depuis, plus rien de lui à Dijon ! En principe, il fallait avoir 18 ans pour commencer son

---

(5) *Le Discours sur les Lettres et les Sciences*, 1750.

(6) Ses lettres de janvier et février 1937.

droit, et l'on préparait le doctorat pendant 4 ans. Or, en 1738, les 18 ans y sont, mais les 4 ans auraient porté à 1742, et alors, où placer Besançon et les 10 ans de Sorbonne ? C'est au point que le bienveillant doyen nous écrit : « Il est probable qu'il aura très vite abandonné ses études de droit pour aller ailleurs. Où donc avez-vous vu qu'il avait pris son doctorat à Dijon ? » Mais nous l'avons vu dans nos historiens locaux, et surtout dans Rebord, toujours si bien informé. Ici, nous osons cependant nous séparer d'eux et de lui, pensant que Jean-Pierre Biord n'a jamais été docteur de Dijon : il n'aurait pas eu le temps matériel pour cela (7).

Devrons-nous raisonner pour Besançon comme pour Dijon ? Nous aurions contre nous plusieurs textes, qui ne nous permettent pas d'hésiter. Aux Archives départementales du Doubs, comme nous le savons par le très compétent M. l'archiviste Donnier (8), on trouve un registre des gradués de 1739, présentant au début le grand formulaire que signaient les futurs docteurs : c'est une sorte de serment par lequel ils attestent qu'ils se soumettent aux Constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, et qu'ils rejettent les 5 propositions de Jansénius comme l'Eglise les a rejetées. Or, à quelques pages plus loin, notre Jean-Pierre Biord écrit : *Ego infra scriptus præfato formulario subscripsi pro gradu doctorali in theologia* ; 31 août 1739. Qu'on veuille bien remarquer cette date. Elle est donnée, au décès de l'Evêque, dans les actes du Chapitre, comme étant la date du doctorat à Besançon. On peut donc affirmer que les deux documents se complètent, celui de Besançon et celui d'Annecy (9).

---

(7) D'autres détails nous viennent d'un prêtre de Dijon, l'abbé Reinert, frère de notre cher élève d'Evian, Louis Reinert, devenu bénédictin à Solesmes, où il est décédé en 1923. Il y avait à Dijon, au temps du jeune Biord, 74 étudiants en droit. Ils occupaient au couvent des Jacobins des bâtiments loués pour eux par les Etats généraux du Duché de Bourgogne.

(8) Sa lettre du 4 mars 1937.

(9) Ses années de préparation étaient-elles suffisantes, et par quel privilège les avait-il abrégées ! Nous sommes poussés aussi par les dix ans de Sorbonne, achevés en septembre 1750.

Depuis Robert de Sorbon, chapelain du roi saint Louis, jusqu'à nos jours, que d'évolutions dans cette Sorbonne, ses bâtiments, son but ! Cependant, elle a toujours été appréciée, jalousée des institutions similaires. Au temps de Jean-Pierre Biord, les multiples examens y restaient très sévères, *examina rigorosa,* disent les diplômes. Pour qu'un jeune homme ayant déjà étudié dans les Universités célèbres s'astreigne encore à dix années d'études, cela montre bien que dans l'estime publique ce titre de docteur en Sorbonne éclipsait tous les autres.

Suivons un peu notre étudiant, notre clerc, notre jeune prêtre, durant ces années laborieuses, en remarquant tout d'abord combien Mgr Biord est resté reconnaissant envers la Sorbonne.

Ce fut sur ses instances que vingt ans plus tard son jeune cousin de Thiollaz y fut acheminé, lui aussi. Une charmante lettre de Mme de Thiollaz, une vraie lettre de mère, ne laisse aucun doute sur ce point. Elle écrit en effet à un autre de ses neveux : « Je ne sais si vous savez que nous avons mandé notre abbé à Paris finir ses études. Nous avons entrepris ce grand ouvrage en suivant le conseil de Monseigneur; car nous ne comptions de le mander qu'à Turin. Nous n'avons encore point de ses nouvelles, j'en suis en peine. » Or Mgr Biord aurait-il insisté de cette manière si lui-même n'avait été persuadé par sa propre expérience des mille avantages qu'un tel séjour à Paris, de telles études, de tels diplômes procuraient à celui qui en était l'heureux bénéficiaire ?

Guidé par la même conviction, il dirigea vers la Sorbonne d'autres jeunes gens de son diocèse. Le plus connu est l'abbé Bigex, devenu évêque de Pignerol, puis archevêque de Chambéry. Son examen pour la licence fut même si remarquable qu'il lui valut une pension du roi de France, dont il jouit jusqu'à la Révolution (10).

Les autres renseignements auxquels nous venons de

---

(10) Note du chanoine Emprin, dans *Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise*, p. 12.

faire allusion sont précisément les différents diplômes qui nous ont été conservés, surtout aux Archives départementales, à Annecy. Sous la majesté un peu banale des formules, nous avons du moins des dates : non seulement celles qui concernent les études et les différents examens qui les couronnent, mais celles qui ont rapport à l'élévation du jeune clerc aux différents Ordres de la hiérarchie.

Clerc, il l'était dès l'âge de douze ans, puisqu'il fut tonsuré, déjà en 1731, à Moûtiers, par Mgr Millet d'Arvillars. Ce n'était pas alors chose bien rare que l'admission dans la cléricature de tout jeunes enfants. On a l'exemple de saint François de Sales, tonsuré à Clermont dès sa onzième année; on aura bientôt celui du jeune de Thiollaz qui le fut par Mgr Biord « à treize ans, huit mois et vingt jours »; ainsi précise son biographe, afin de nous faire bien comprendre que s'il y eut une exception aux *Constitutions synodales* fixant l'âge de quatorze ans pour la réception de la tonsure, l'exception porte sur quelques mois ou quelques jours. Pour notre petit Biord, l'écart est plus sensible, mais on s'appuya sans doute sur la seconde partie du texte, qui demandait pour la tonsure « qu'on eût des dispositions convenables à la vertu et à la science ».

Voici maintenant différentes dates officielles qui ont rapport au séjour à Paris :

Minoré, acolythe, 1742; l'évêque officiant était Mgr Hyacinthe Blanc, évêque de Joppé, sous Mgr de Vintimille: Carolus-Gasparus-Guillelmus de Vintimille, ex comitibus Massiliæ du Luc, miseratione divina et Sedis Apostolicæ gratia Parisiensis Archiepiscopus ;

Diacre, le 8 juin 1743 ;

Prêtre, le 21 décembre 1743; le futur évêque avait 24 ans. Sept ans encore il demeurera à Paris, en plein milieu d'études supérieures, heureux de consacrer à Dieu et aux âmes les prémices de son sacerdoce, en même temps qu'il continue laborieusement sa préparation aux examens;

Maître ès-arts, le 11 juillet 1744 ;

Bachelier, le 12 décembre 1745 : Decanus et Facultas

Sacræ Theologiæ Venerabilis Studii Parisiensis Venerabilem virum Magistrum J. P. Biord presbyterum Genevensem (ad) Baccalaureatus gradum (provexit);

Licencié, le 19 février 1750. Nous avons reçu de la bienveillance de M. Lévesque, bibliothécaire au Séminaire de Saint-Sulpice (11), une précision bien intéressante au sujet de cet examen. L'abbé Biord y fut classé 16e sur 99, ce qui est une place honorable. De quelques indices marqués par le même correspondant, nous concluons que notre séminariste n'était pas à Saint-Sulpice, mais à Saint-Nicolas du Chardonnet. Nous voyons du reste plus tard, en 1774, par son intervention personnelle auprès d'un étudiant de Saint-Gingolph, le jeune de Rivaz, combien l'évêque tenait à cette pension dans une maison régulière : « J'apprends que vous séjourniez à Paris hors d'une communauté religieuse. J'ai peine à le comprendre. Satisfait de vous savoir aujourd'hui à Saint-Nicolas, si j'écris à vos supérieurs, je leur parlerai de vous. »

Enfin, il fut reçu docteur le 30 septembre 1750, arrivant ainsi au couronnement de ses longs efforts.

Il nous a paru que parmi tous les diplômes dont nous avons parcouru le texte, celui de licencié revêtait une particulière solennité. M. l'archiprêtre Birraux, curé actuel de Samoëns (1937), nous en a communiqué l'original, et nous en donnerons quelques lignes latines, qu'une traduction française « trahirait » trop: « Universis præsentes Litteras inspecturis, Rector et Universitas Studii Parisiensis salutem, in Eo qui est omnium vera Salus !... J. P. Biord, presbyter Genevensis, in artibus magister, licenciatus gradum, præviis examinibus rigorosis, diligenter posthabitis

---

(11) Sa lettre du 12 novembre 1936. Quant au renseignement qui concerne le jeune de Rivaz, nous le tenons de M. Tamini, chanoine de Sion, qui vient de publier (1936, St-Maurice) une curieuse étude sur ce personnage, qui appartenait un peu à trois diocèses : Paris, Genève et Sion. Il devint l'ami de M. Bigex.

solemnitatibus in talibus assuetis, laudabiliter et honorifice adeptus est. »

Nous ne saurions mieux achever ce chapitre que par une citation (12) qui montrera de quelle manière cet étudiant travailleur et sérieux avait profité de ses études ; elle montrera du moins ce que l'on pensait plus tard de lui à ce point de vue :

Esprit vaste et éclairé, aucune science ne lui est étrangère : histoire, politique, droit et jurisprudence civile, belles-lettres, physique, mathématiques, érudition sacrée et profane : il a sur tout des connaissances profondes et étendues, ou du moins les grands principes et les vues générales. Mais la science de son état, qui la posséda mieux que notre évêque ? Théologie positive et morale, antiquités sacrées et ecclésiastiques, discipline, droit canonique, il est consommé dans toutes les parties de la science, et véritablement l'oracle de son clergé.

---

(12) Tirée de l'*Oraison funèbre* de Mgr Biord, par Bigex. Chaque fois que nous citons cet auteur, c'est pour renvoyer à ce précieux fascicule. Les détails sur Mgr de Thiollaz sont tirés d'ordinaire de sa biographie par le chanoine Albert.

CHAPITRE III

Les premiers ministères

Mgr Deschamps de Chaumont. — M. Biord, curé de la Basse-Sainte-Chapelle — Une lettre de M. de Champrond. — L'évêque le rappelle. — M. Biord chanoine, 1747. — Il est nommé curé-prieur de Douvaine, 1751. — Détails sur son zèle. — Son règlement personnel. — La procession contre les insectes nuisibles. — Intervention au sujet de Loisin. — Rappel à Annecy, 1755.

Ce jeune prêtre, constamment élève dans des Universités étrangères à la Savoie, était bien loin, cependant, d'avoir perdu, dans ses voyages et ses études, toute relation avec son diocèse d'origine. Il est même surprenant que l'évêque de Genève se soit tenu « si près » de l'abbé Biord.

Nous ne parlons pas de Mgr de Rossillon de Bernex, déjà décédé en 1734, quand Jean-Pierre Biord était encore élève à Thonon. Il laissa la réputation d'un évêque modèle, ayant beaucoup travaillé pour Dieu et pour les âmes, durant les 47 ans qu'il occupa le siège de Genève. Citons seulement ce mot de l'inscription qui fut gravée sur sa pierre funéraire : *Alter Salesius*, il fut un second saint François de Sales.

Chose bien extraordinaire, le diocèse demeura, après lui, sept ans sans évêque. Ce furent sept années remplies de luttes de tout genre, surtout entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, luttes qui aboutirent cependant

à la nomination de Mgr Deschamps de Chaumont, institué par Bulles pontificales d'avril 1741, et qui fut évêque jusqu'à 1763, durant 22 ans. Il était à peine installé qu'il vit son diocèse occupé par les armées espagnoles, de 1742 à 1749, et réduit à la dernière extrémité par les exactions de ces étrangers.

C'était le temps où l'abbé Biord continuait ses études en Sorbonne. Nous avons dit qu'il devint prêtre en 1743, mais aussitôt il fut convoité par Paris d'une part et par Genève-Annecy d'autre part, tant son mérite paraissait déjà remarquable.

A Paris, on le nomma curé de la Basse-Sainte-Chapelle, d'où il rayonna dans plusieurs paroisses et communautés de la capitale. L'historien Grillet précise qu'il fut « curé de la Royale Sainte-Chapelle » et cela à partir de 1748. Ainsi que nous le verrons, Voltaire, dans une de ses lettres les plus méchantes, dit que l'abbé Biord, à cette époque, était « porte-Dieu », c'est-à-dire chargé de porter le Viatique, et qu'il eut même des démêlés avec la justice pour avoir refusé les sacrements à des malades. C'est fort possible, en un temps où le pouvoir civil intervenait jusque dans les choses religieuses.

Nous nous figurons mal ce qu'était le titre de curé décerné à un prêtre si jeune. Sans doute que les prêtres de la Sainte-Chapelle formaient une communauté, un Chapitre, comme au temps où la verve aimable et railleuse de Boileau plaisantait dans le Lutrin ces chanoines et leurs querelles. Leur premier dignitaire, à l'époque qui nous occupe, était un M. de Champrond, peut-être parent des familles savoyardes de ce nom, ce qui expliquerait un peu que parmi tant de jeunes prêtres l'abbé Biord ait été connu et choisi.

Que ce dignitaire l'ait non seulement choisi mais grandement estimé, nous en avons pour preuve la lettre par laquelle il essaya de retenir son protégé au moment où Mgr Deschamps, de son côté, mettait tout en œuvre pour le rappeler auprès de lui. Un extrait de cette correspon-

dance nous renseignera mieux que de plus longues explications.

Permettez-moi, Monseigneur, écrivait M. de Champrond à Mgr Deschamps, le 26 mai 1751, de vous représenter que ce serait une cruauté d'enlever M. Biord aux paroissiens du Palais, qui non seulement ont en lui une confiance aveugle, mais encore la plus grande vénération, qu'il mérite à tous égards par le zèle et la piété qui sont la règle de sa conduite. Je vous demande donc en grâce de vouloir bien le laisser à des paroissiens qui seraient inconsolables de son départ.

Tout le bien qu'on disait de M. Biord, observe l'historien Fleury, fut pour Mgr Deschamps un motif de plus pour rappeler son diocésain. Aussi répondit-il en ces termes :

> Je suis mortifié, Monsieur, que les besoins de mon diocèse m'obligent de vous priver de M. Biord ; mais la justice que vous rendez à son mérite me persuade aussi que vous jugerez de ses dispositions actuelles par la démarche précédente qu'il a faite par rapport au canonicat de la cathédrale, qu'il n'aurait pu retenir en aucun sens, sans l'intention de s'y rendre à la fin de son cours de Sorbonne.

Il y avait donc eu des démarches du jeune prêtre, dès avant qu'il fût docteur, pour postuler un canonicat. Une telle dignité était sans doute, aux yeux de tous à Annecy, l'aboutissement ordinaire de ces examens subis, de ces succès remportés. Il apparaît d'ailleurs que plusieurs petits bénéfices avaient été accordés à l'abbé Biord dès son sacerdoce, entre autres, en 1746, une chapellenie du Saint-Sacrement fondée en 1632 par Noble François de Chignin au mont de Brion, paroisse de Fleyrier. Quant à la stalle de chanoine, d'après le Dictionnaire du Clergé, elle fut obtenue déjà en 1747, et la cure de Douvaine-Loisin (1) en 1751, au concours, quand l'abbé Biord avait 32 ans.

Ce fut là, chez nous, son premier ministère important, la paroisse de Douvaine étant alors, selon un mot de M. Bigex, « une des plus vastes et des plus importantes de ce diocèse ».

---

(1) Le curé avait le titre de prieur, Douvaine ayant été un prieuré rural des Bénédictins d'Ainay (Lyon).

Nous ne manquons pas de renseignements sur les cinq années que M. Biord y passa : Fleury, dans son Histoire de l'Eglise de Genève, le marquis Trédicini de Saint-Séverin, dans sa Monographie de Douvaine, un peu plus tard, Révérend Morand dans sa Monographie de Loisin, ce sont là des sources où nous allons puiser en toute sécurité ; mais les détails les plus intéressants ont été consignés par Révérend Gazel, qui était curé de Bons au temps de M. Biord (2). Lui, du moins, entre dans la vie privée du curé de Douvaine; il nous dit ce que bien rarement les documents nous diront. Voici quelques extraits de ces notes précieuses.

« Affable et d'une exquise politesse, M. Biord, à Douvaine, apparaissait toujours dans la société avec un air de gaieté assaisonné de modestie. Rien n'était capable de répandre des nuages sur la sérénité de ses traits, sinon les propos peu conformes à la modestie ou à la charité. On peut dire que partout où il se trouvait il répandait la bonne odeur de Jésus-Christ.

« J'observais déjà que tout chez lui ne respirait que zèle et sainteté. Moins flatté de la bonté de son bénéfice que de l'occasion qu'il lui fournissait de travailler au salut des âmes, son premier soin fut de préparer au Seigneur un peuple parfait, en ne cessant d'instruire la jeunesse et de répandre des semences de vertu dans son cœur. Il inspira bientôt à ses ouailles du goût pour la piété par ses discours solides et pleins d'onction. Il sut leur inspirer l'amour de la sainte communion. Le soin des pauvres, la visite et le soulagement des malades, le décor de la maison de Dieu faisaient aussi l'objet de sa sollicitude pastorale.

« Chaque jour il se levait à quatre heures du matin et trouvait ainsi du temps pour l'oraison et le travail. Jamais il ne perdait un seul instant, aussi devint-il un modèle et un guide pour ses confrères. Ceux qui avaient à résoudre

---

(2) Ce sont des notes qu'il communiqua à M. Bigex, en vue de l'Oraison funèbre de Mgr Biord. Ce Rd Gazel, de Cruseilles, très vénérable grand-oncle de l'historien Jules Vuy. Dans l'église de Cruseilles, une inscription rappelle son souvenir.

des cas difficiles venaient les lui soumettre. Ils trouvaient dans le trésor de sa sciencé une solution sûre et éclairée. »

Voilà ce qu'était le jeune curé-prieur. Mais passons à quelque chose de tout différent et de bien inattendu, que raconte en ces termes le marquis de Saint-Séverin :

> Pendant son séjour à Douvaine, il se passa un fait qui montre bien la foi du peuple à cette époque.
>
> Au printemps de 1753, divers insectes, hannetons, rats, taupes, chenilles, faisant de grands ravages, les habitants du diocèse supplièrent le pape de lancer contre ces animaux malfaisants une sentence d'excommunication. Benoît XIV leur accorda cette faveur et chargea l'official de la fulminer. Ce dernier délégua pour le Chablais le préfet de la Sainte-Maison de Thonon, avec les curés d'Hermance et de Douvaine. Après avoir imploré la miséricorde divine par trois jours de jeûne et de prières, après avoir reçu l'absolution de leurs fautes et la sainte communion, les paroissiens de Douvaine firent une procession solennelle à travers leurs villages... Au retour, le curé prononça solennellement une sentence d'excommunication contre les insectes, les adjurant, au nom du Dieu vivant, de vider les lieux.
>
> Quel fut le résultat de cette mesure ? Nous l'ignorons; mais nous savons que le plus souvent la foi de nos pères obtenait, de cette façon, des effets merveilleux.

Ces prières étaient une sorte d'exorcisme ; pourquoi le bon Dieu n'aurait-il pas exaucé un peuple priant tout entier avec ses prêtres et implorant ainsi sa miséricorde, en un temps où l'on n'avait guère d'autres moyens d'éloigner les fléaux qui désolaient les campagnes ?

M. Biord eut aussi l'occasion d'intervenir au sujet de Loisin, qui était encore non pas une paroisse distincte comme il l'est devenu, mais, comme on disait, une « annexe et filiale » de Douvaine. L'église y abritait le Saint-Sacrement; il y avait des fonts baptismaux, un cimetière, mais pas de prêtre à demeure; c'était le clergé de Douvaine qui y faisait « les fonctions curiales ». Or depuis longtemps, on peut presque dire depuis des siècles, Loisin demandait un curé. Le 19 août 1753, Révérend Biord présenta un Mémoire pour appuyer la demande instante des habitants. Il faisait remarquer combien la séparation de Loisin serait profitable « aux deux ». Le clergé de Dou-

vaine, n'ayant pas à se transporter si souvent d'une église à l'autre, « instruirait mieux Douvaine », et le désir séculaire de Loisin, où déjà autrefois au moins un curé en titre avait été installé, se trouverait réalisé.

Malgré de si raisonnables instances, rien n'aboutit pendant que M. Biord était curé, tant c'était difficile de mettre d'accord le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Nous voyons qu'à la visite pastorale du 10 juin 1765 l'ancien curé-prieur, devenu l'évêque du diocèse constatait encore dans le procès-verbal, l'ancien état de choses. « Monseigneur a de plus visité l'église de Loisin, sous le vocable de Saint-Apre, annexe et filiale de Douvaine. » Il fallut attendre le rétablissement du culte après la Révolution pour que Loisin eût enfin un curé régulier.

Mais le séjour de M. Biord à Douvaine touchait à sa fin; il fut rappelé à Annecy et remplacé par Révérend de Livet, qui lui servit une pension d'environ 70 ducats d'or sur le bénéfice de la paroisse. L'évêque n'oublia jamais qu'il avait été curé de Douvaine. On le voit, en 1771, intervenir auprès du curé Gallay, à la suite d'un incendie qui avait désolé la paroisse : « J'ai été vivement touché de l'incendie arrivé à Douvaine; je souhaiterais de pouvoir soulager ceux qui en ont souffert, mais je suis fort à l'étroit à présent. Si cependant vous pensez leur distribuer de ma part une somme de cent livres, je vous l'enverrai (je vous la rabattrai) sur ce que vous vous proposiez de me remettre à la calende prochaine de septembre. »

Si Mgr Biord pouvait revenir aujourd'hui dans sa paroisse d'autrefois, il ne reconnaîtrait plus son église, à plusieurs reprises modifiée, agrandie, surtout en 1823 et en 1876; même le son des cloches lui paraîtrait étranger: elles ne sont plus les mêmes; mais le vieux tilleul, extraordinaire dans ses dimensions, vrai patriarche du pays, il le reconnaîtrait, et, par un affectueux rapprochement, le vieux tilleul de Douvaine lui rappellerait le vieux tilleul de Samoëns.

CHAPITRE IV

Le Vicaire général

Nomination de M. Biord, 1755. — Ses collègues. — Il refuse des pouvoirs plus étendus. — Séparation de Chêne-Bourg ; l'église neuve ; sa consécration en 1765 ; son histoire. — L'historien Besson ; le Gorini du diocèse ; publication de son livre. — L'affaire des Feuillants d'Abondance. — Leur suppression, 1762. — Mort de Mgr Deschamps de Chaumont. — Il a désigné son successeur. — Les cinq vicaires capitulaires : nombre inouï. — *Lettre de l'Intendant de Passier. — Les Bulles pontificales, 1764.*

La nomination du prieur de Douvaine comme vicaire général, 29 octobre 1755, ne fut probablement une surprise pour personne.

Mgr Deschamps de Chaumont n'était guère heureux sur la terre. Il ne se consolait de ses ennuis que par les hautes pensées de la foi: : « Si la carrière est pénible, écrivait-il à un ami, elle ne sera pas éternelle. Je compte sur le secours de la grâce. » Il faut dire aussi que son tempérament, sa pauvre santé, les malheurs successifs qui frappèrent sa famille et son pays le prédisposaient à une sorte de pessimisme dont il ne se releva jamais. Il avait à peine commencé son épiscopat qu'il écrivit au roi, du reste vainement, pour se faire décharger de son fardeau.

Dans ces conditions, il n'entreprit que par tâtonnements la visite de son diocèse, se contentant de lutter pour le bien, spécialement contre les exigences contrariantes du Sénat dans plusieurs de ses actes administratifs. Ce que

nous en disons n'est que pour expliquer un peu le désir qu'il avait d'avoir auprès de lui un homme énergique, bon administrateur, prudent dans la conduite des affaires, et qui seconderait sagement les vicaires généraux déjà en charge : M. Conseil, le futur évêque de Chambéry ; MM. Ribiollet et Duret, qui avaient déjà été les vicaires généraux de Mgr de Rossillon de Bernex.

Le chanoine Biord se montra digne de cette confiance. Chaque fois que Monseigneur désirait étendre par trop les pouvoirs et l'action de son grand vicaire, ce dernier se défendait de vouloir jouer à l'évêque ou empiéter sur son rôle. C'est là un point digne de remarque, et qui sera toujours sous-entendu dans ce que nous allons développer.

Une des premières affaires dont le nouveau vicaire général dut s'occuper fut celle de Chêne, près Genève. Comme suite au traité de Turin, ratifié le 15 juin 1754, les protestants de cette localité démolirent leur temple pour, se repliant sur la ville, en bâtir un autre au lieu appelé Bougeries. Les catholiques continuèrent à se réunir dans la petite chapelle qu'avait élevée pour eux l'Abbé de Rossillon de Bernex, frère de l'évêque et préfet de la Sainte-Maison.

Mais c'était vraiment une trop petite chapelle, et le premier curé de Chêne (1), Rd Dubosson, obtint à force d'instances auprès du roi une grosse somme, avec la permission de faire emporter, pour la construction d'une église, les énormes pierres, « les pierres de roche » qui provenaient du pont d'Etrembières, détruit par une crue de l'Arve en 1733. L'église neuve fut commencée à l'endroit même où les protestants avaient eu leur temple. « Comme je n'étais alors que chanoine et vicaire général, explique Mgr Biord dans ses Mémoires, on me donna la commission, de la part du roi, de travailler à cette église. Quoique

---

(1) Chêne, séparé de Thônex, paroisse plus ancienne. Jamais on ne disait Chêne-Thônex, ni même Chêne-Bougeries. On disait Chêne, pour Chêne-Bourg, de sorte que l'expression « les Trois Chêne » est une trouvaille récente.

les fonds n'approchassent pas de la dépense qu'il y avait a faire, plein de confiance en la Providence dont je regardais cette église comme l'ouvrage, je ne laissai pas d'en donner le prix-fait. »

L'église nouvelle avait grand air; nous l'avons vue autrefois. On l'avait dédiée spécialement à N.-D. de Compassion et à saint François de Sales, qui fut et reste le patron de la paroisse. Plus tard, au cours de ses visites pastorales, le 11 août 1765, Mgr Biord procéda à la consécration de cet édifice qui lui tenait tant au cœur (2).

> La cérémonie, dit-il, à laquelle se trouva un grand nombre de Genevois et même ceux du premier rang, se fit avec la plus grande décence et majesté. A l'endroit indiqué par le pontifical, je fis une exhortation à la porte de l'église autant pathétique qu'il me fut possible, étant moi-même touché jusqu'aux larmes à la vue de l'infortunée Genève. Le lendemain, j'officiai encore pontificalement au service solennel que l'on fit pour le roi et toute la famille royale, en reconnaissance des bienfaits et des générosités dont Sa Majesté avait comblé cette nouvelle église, que l'on peut appeler à juste titre le fruit du zèle et de la piété de notre auguste Souverain.

Là, 25 ans plus tard, le jeune prêtre Joguet exerçait son ministère; il devait mourir généreusement à Cluses, le 14 août 1794, sous les balles des révolutionnaires, et donner sa vie pour la foi. C'est un honneur pour Chêne de l'avoir eu comme vicaire! Quant à cette église de Mgr Biord, elle a été livrée aux gens du schisme en 1873, et quand les catholiques la recouvrèrent, en 1907, elle était de nouveau trop petite et en trop mauvais état : elle fut donc démolie en 1914. Il n'en reste presque rien : une fontaine, avec la maçonnerie à laquelle elle était adossée; une croix de pierre dont les tronçons avaient été pieusement conservés. Dans la vaste église neuve construite à quelque distance en 1931, on a appliqué contre la muraille, à l'intérieur, l'entrée de la tout ancienne chapelle de M. de Rossillon, surmontée de la pierre où sont encore gravés les noms des titulaires (3), et aux fêtes solennelles

---

(2) Ici commencent nos citations des Mémoires de Mgr Biord. Ils nous accompagneront tout le long de nos chapitres.

(3) Nous devons ces détails à M. Edmond Poscia, de Chêne, 1937.

le prêtre revêt les ornements d'autrefois, ceux que la famille royale a offerts par l'intermédiaire de l'évêque.

Nous inclinons à penser que M. Biord, comme vicaire général, eut plus que son mot à dire dans l'aventure de l'historien Besson, de Flumet, cet érudit que la Providence « avait fait naître antiquaire comme on naît poète ». Il avait été en relations suivies avec les auteurs de la *Gallia christiana*, spécialement avec le bénédictin Dom Brice, qui le chargea de toutes espèces de recherches et le seconda de son mieux. Il en vint à publier en 1759 son grand ouvrage : *Mémoires pour l'Histoire ecclésiastique*. Depuis deux ans il était curé de la petite paroisse de Chapeiry où l'on voit encore, au rez-de-chaussée du presbytère, le réduit qui fut le très humble bureau de ce travailleur et de ce savant. Nous laissons à d'autres le plaisir d'établir un parallèle entre notre Besson (4) du diocèse de Genève et le Gorini du diocèse de Belley : les ressemblances ne manqueront pas mais les différences non plus, et les deux choses, comme chacun sait, font tout l'intérêt des parallèles.

Une des différences les plus sensibles, et non à l'avantage de Besson, portera sur sa manière de « lancer » son ouvrage, avec une préface « autobiographique » et par trop sensationnelle :

> Le diocèse de Genève, dit-il, m'a donné bien des peines ; mon projet y a passé pour ridicule et extravagant auprès de bien des gens de ma robe. Feu M. Ribiollet, archidiacre de la cathédrale, fut le seul qui m'encourageait quelquefois, et m'exhortait à ne pas me rebuter. J'avoue que cette conduite à mon égard m'a inspiré de la défiance, et que je n'ai communiqué mon manuscrit à qui que ce soit pour l'examiner, outre que la disette d'un Aristarque judicieux en ce genre m'y détermina. Lorsque le programme de ces Mémoires a paru, quelques personnes, toujours gens de ma robe, commencèrent à le décrier pour le mettre en discrédit : il est tout naturel d'afficher le mépris des talents pour se consoler de n'en point avoir.

Ce sont là des extraits textuels de la fameuse préface.

---

(4) V. surtout, à son sujet, l'étude de l'abbé J. M. Pettex, curé de Saint-Gingolph; *Acad. Sal.*, VI. Mais dans la même collection, Tome LV, p. XXXVI, on entend un autre son de cloche.

Or M. Ribiollet était mort depuis deux ans, et M. Biord, qui pouvait être regardé comme son remplaçant, connaissait sans doute bien peu Besson et ses travaux. Quant à l'évêque, surchargé d'ennuis, aurait-il la patience d'écouter jusqu'au bout cet humble curé tout couvert de la poussière des documents ? Ainsi angoissé, l'auteur osa publier son livre sans permission, avec un faux nom d'imprimeur, une fausse adresse, qui remplaçait Annecy par... Nancy !

Mais les évêques ont des trésors de compassion pour les écrivains déçus, et M. Biord tint sans doute à montrer que M. Ribiollet n'avait pas emporté avec lui toute la charité dont sont capables les vicaires généraux. Besson reçut une bonne lettre signée Joseph-Nicolas, évêque de Genève, et trois jours après il se soumettait comme un enfant sage, s'étant aperçu que Rd Ribiollet n'était pas mort complètement !

Il apparaît clairement, d'après les Mémoires de Mgr Biord, qu'étant vicaire général il eut un rôle de premier plan dans l'affaire des Feuillants d'Abondance. Nous pouvons même dire avec tout le respect dû à sa grande mémoire que par cette affaire il s'est fait la main pour tant d'autres négociations et suppressions du même genre.

Les monastères de Savoie n'étaient plus guère entourés d'estime: ils s'étaient multipliés outre mesure durant les derniers siècles. Personne n'aurait osé leur redemander la ferveur de leurs beaux débuts, mais l'on voyait trop qu'ils se mouraient du mal dévorant de la commende. Ils passaient pour être riches, trop riches, alors que cependant plusieurs avaient beaucoup de peine à vivre. Enfin, ils étaient souvent les ennemis du clergé séculier, qui le leur rendait bien. A Abondance spécialement, cette lutte avait pris successivement toutes les formes. Sous prétexte que les Augustins s'étaient autrefois « maintenus dans la tranquille possession de fournir à la paroisse tous ses curés », les Feuillants ou Cisterciens réformés, qui leur avaient succédé en 1607, voulaient jouir du même privi-

lège. L'évêque s'y opposait et les fidèles, comme pris entre deux feux, étaient passablement scandalisés. Mais à la mort d'un curé Feuillant, en 1758, la population s'ameute pour ou contre, mais surtout contre le curé séculier régulièrement nommé; le litige est porté au tribunal du Sénat, du roi, et du Souverain Pontife; c'est alors qu'intervient M. Biord.

> Les moines, dit-il, recoururent à Rome par une supplique où ils exposaient qu'ils avaient droit à la cure d'Abondance et qu'ils étaient seuls en état de la desservir, eu égard à son étendue et à la multitude de ses habitants.
>
> La supplique ayant été renvoyée de Rome à Mgr de Chaumont, qui était alors malade, je fus chargé d'y répondre et je le fis par un ample mémoire, où je fis voir le peu de fondement des prétentions des moines, et quant aux éloges qu'ils s'étaient donnés, je tâchai de les détruire par une énumération des faits. Je ne m'en tins pas là. Je travaillai dès lors à faire deux mémoires, et Mgr de Chaumont écrivit aussi une lettre au roi. Les mémoires firent à Turin toute l'impression qu'ils devaient. On n'hésita plus de solliciter de Rome la suppression des Feuillants, et elle fut ordonnée par la Bulle de Clément XIII en 1761, qui leur réservait une redevance annuelle de 1.900 livres, payable sur les revenus de leur Mense monacale.
>
> Par d'autres Bulles postérieures, l'abbaye d'Abondance, avec ses revenus et droits honorifiques, fut unie à la Sainte-Maison de Thonon. Je me rendis à Abondance au commencement du mois de juillet 1763 ; les Religieux firent l'abandon de tout ce qui ne devait pas leur rester, et MM. de la Sainte-Maison furent mis en possession de l'abbaye et de ses dépendances.

Nous allégeons ce long rapport d'une foule de détails moins utiles à notre but (5), mais tout ce que nous citons est bien de Mgr Biord; nous procéderons toujours ainsi, en évitant les parenthèses et les points de suspension, mais nous mettrons toujours ce que nous croyons l'essentiel. La conclusion a un petit accent de triomphe bien compréhensible :

« Il n'est pas difficile de reconnaître un coup marqué de la Providence dans la suite de cette affaire, où l'on vit les religieux Feuillants s'engager eux-mêmes dans l'abîme où ils devaient trouver leur perte. »

---

(5) Les voir surtout dans Mercier, *Acad. Sal.*, Tome VIII.

Nous n'achèverons pas ce chapitre sans avoir sommairement indiqué, nous proposant d'y revenir plus longuement, le travail de notre vicaire général sur le Catéchisme diocésain. En attendant, disons que les jours de Mgr Deschamps étaient comptés. Plus il avançait dans la vie, plus elle lui paraissait pénible; on s'entretenait autour de lui de sa retraite possible... et désirable.

Les accès de fièvre dont il se plaignait en 1750 redoublèrent en 1762; il avait des transports au cerveau qui lui enlevaient toute connaissance. Comprenant qu'il devait dicter ses dernières volontés, il le fit cette année-là, le jour de la Toussaint, donnant tout son avoir en bonnes œuvres. Enfin, la mort arriva pour lui d'une façon tragique. Le 2 août 1763, dans un de ses accès — c'était en pleine nuit — il se précipita par la fenêtre de son appartement et tomba dans la cour, sur des bûches de bois « dressées en pointe ». Il ne mourut pas sur le coup, mais il eut une jambe brisée, des côtes enfoncées, et sa pauvre tête tuméfiée. On le releva ; il retrouva « l'usage parfait de ses facultés, se répandit en actions de grâces devant Dieu et en sentiments d'humilité devant son clergé; il reçut tous les sacrements avec les dispositions d'un saint et mourut le lendemain, laissant toute la ville, tout le diocèse, dans une consternation édifiante. Il fut regretté du clergé, de la noblesse, du peuple, particulièrement des pauvres, dont il était le père. » (6).

Il avait eu souvent l'occasion de désigner son successeur. Dans une lettre à Mgr de Tarentaise il allait jusqu'à dire : « Le meilleur choix et *l'unique* qu'on puisse faire est celui de M. le chanoine Biord, qui s'est illustré à Paris dans ses cours de Sorbonne et dans la paroisse du Palais, où il fut tant regretté. » Cette lettre n'est évidemment pas la seule; elle n'est que l'unique écho d'autres lettres et des conversations habituelles du prélat. M. Bigex énumère

---

(6) Mercier, *Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 285. Au registre du Conseil de Ville, 25 juillet 1749, on lit que le Conseil avait prié les syndics d'aller remercier Mgr Deschamps de Chaumont d'avoir refusé l'archevêché de Tarentaise pour demeurer à Annecy (*Ephémérides*, par Pissard).

avec une certaine complaisance les évêques précédents qui en avaient agi de la même manière: « Les Ange Justinien, les de Granier, les François de Sales, les Juste Guérin avaient désigné et adopté leur successeur; le grand Rossillon de Bernex avait prédit à l'abbé de Chaumont son élévation sur le siège de Genève. Animé du même esprit que ses prédécesseurs, ce prélat, si profond dans la connaissance des hommes et si sûr de la religion éclairée du Souverain, prédit à l'abbé Biord qu'il l'aurait pour successeur. »

Dans ces conditions, comment expliquer que les chanoines, étant réunis pour élire les vicaires capitulaires, affectèrent de ne pas nommer celui que nommait la voix publique et que l'évêque défunt avait signalé à l'attention de tous ? Non seulement il ne fut pas nommé vicaire capitulaire, mais non sans malice on en désigna jusqu'à cinq autres; c'était là, dit M. Rebord, « un nombre fantastique, inouï ». Le Chapitre ne partageait donc pas complètement la haute estime que professaient pour M. Biord non seulement l'évêque défunt mais aussi l'Intendant de Passier, qui écrivait dès le 16 août 1763 à la cour de Turin : « Il serait difficile de trouver un ecclésiastique plus laborieux, plus zélé et plus actif dans l'accomplissement des devoirs de son état. Ses mœurs, sa conduite, ses sentiments sont hors de tout reproche. Il a de la prudence, beaucoup d'activité; c'est un des savants hommes du diocèse. » Cette lettre si élogieuse renferme pourtant, tout à la fin, un petit trait de satire. C'est un peu, comme on dit, la flèche du Parthe, mais décochée, chose rare, par une main amie: « On lui souhaiterait, dit encore l'Intendant, un peu moins de rigidité dans le caractère ! » Est-ce la raison du nombre fantastique dont parlait M. Rebord ? Avait-on presque peur d'un évêque que l'on connaissait un peu rigide, et qui pourrait être trop différent de son prédécesseur, trop différent surtout de Mgr de Rossillon, que beaucoup avaient encore connu ? Plusieurs auraient préféré M.

Conseil, peut-être plus affable (7). Voilà pourquoi l'Abbé de la Novalaise, nous le verrons, écrira à ce dernier: « Ce pesant fardeau de l'épiscopat vous menaçait de plus près qu'un autre... »

Quelle que soit l'inspiration à laquelle obéirent les chanoines en tenant à l'écart « le confrère tout particulièrement désigné à leur choix, celui qui avait été la cheville ouvrière de l'administration », le roi de Sardaigne ne tint pas compte de leur animosité. Le 17 mai 1764, il présentait M. Biord au Souverain Pontife pour le siège de Genève, et par Bulles du 9 juillet, Rome agréait le choix de Turin.

---

(7) Dans une lettre de Mme Leprince de Beaumont, auteur fécond d'ouvrages de pédagogie et d'imagination dont plusieurs sont encore réédités, se trouve, sauf erreur, une confirmation de cela. Elle avait acheté à Chavanod, en 1768, une propriété où elle mourut en 1780. Or elle écrit : « Le saint ecclésiastique qui me dirige eût été évêque si la voix du peuple eût influé. Ami de Mgr de Genève, il a ses vertus, mais l'écorce en est plus douce. Il allie l'austérité des mœurs à une grande aménité. En un mot, il rappelle saint François de Sales, qu'il a pris pour son modèle. » (*Rev. Sav.* 1917, p. 82).

CHAPITRE V

Le nouvel Evêque

M. Biord reçoit la nouvelle; son émotion. — Réflexions sur les Bulles. — Une lettre de la Novalaise. — Retraite à Vignières; austères résolutions. — Le sacre à Turin, 12 août 1764. — Curieux extraits des dépenses du voyage et de la cérémonie. — Entrée solennelle à Annecy. — Querelles de préséance. — Les titres officiels de Mgr Biord. — Ses armes, modifiées des Duc. — Analogies avec celles de Pie XI et de saint François de Sales.

M. Biord avait-il très vivement senti l'affront que lui faisaient ses vénérables confrères du Chapitre ? S'était-il cru repoussé à tout jamais du siège de Genève ? C'est fort possible, car la nouvelle de sa nomination fut pour lui un coup inattendu. Sa douloureuse surprise lui fit pousser des gémissements à la première lecture des Bulles romaines. C'était le soir. Son voisin l'entendit, crut qu'il était malade et se présenta pour lui venir en aide. Il le trouva tout en larmes, avec ces documents dans les mains: « Ouvrez cette lettre, dit-il, et lisez ! »

Il n'était pas homme à se laisser longtemps accabler par une crise de sa sensibilité, elle dura cependant dix jours, puis, sur l'ordre de son confesseur, regardant la situation en face, il l'accepta avec un louable esprit surnaturel.

Les Bulles n'avaient d'ailleurs rien que d'élogieux et d'encourageant. On y lisait, entre autres constatations, que la nomination arrivait à un prêtre digne de la recevoir,

« ad te, catholicis nobilibusque parentibus in Diœcesi Gebennensi ortum, quadragenario majorem — il avait 45 ans —, in theologia magistrum, qui munus vicarii generalis summa cum laude obivisti ». Suivaient d'autres compliments au sujet de sès vertus, « de sa prudence dans les choses temporelles et de sa providence dans les spirituelles ». Quant à la « noblesse » du nouvel élu et de ses parents, peut-être le mot était-il pris au sens large, la famille étant des plus honorables, et sa mère, née de Thiollaz, étant d'authentique noblesse, de même que sa grand'mère, née de Marignier; peut-être était-ce aussi une allusion à l'entrée de son frère au Sénat, en cette même année. Cependant, il y avait une sorte de lacune à ce point de vue; ce fut chose remarquée par beaucoup, au point que même dans l'Oraison funèbre du prélat l'orateur se croira obligé de dire : « Le roi nomme pour évêque de Genève le prêtre modeste qui n'a pour lui que ses talents, ses travaux et ses vertus », ce qui signifie clairement qu'il lui manquait quelque chose, pas seulement du côté de la fortune, mais aussi du côté de la naissance. Faut-il s'étonner que cette « déficience » soit soulignée quand on lit les noms des anciens évêques de Genève ? Mgr Biord était le centième. Que de grand monde dans cette liste, à commencer par des fils de familles princières ! Quant aux tout derniers auxquels il succédait, n'oublions pas qu'ils s'appelaient : de Granier, de Sales, d'Arenthon d'Alex, de Rossillon de Bernex, Deschamps de Chaumont, et que parmi eux Dom Juste Guérin (1) était déjà une exception, Mais Mgr Biord se chargea de montrer que « les talents, les travaux et les vertus » sont aussi une noblesse.

Que sa nomination ait été accueillie avec joie, nous en avons plusieurs preuves, mais nous citerons seulement

---

(1) Nous avons de ce prélat une image de piété signée du graveur Spagnioli et le représentant avec un crucifix, un lis, et ses insignes d'évêque. Il ressemble grandement à saint François de Sales, et on lit au-dessous, en italien : *Il servo di Dio Giusto Guerin, Barnabita.* Y eut-il des démarches pour une béatification ?

la moins connue; c'est la lettre dont nous parlions plus haut (2), de l'Abbé de la Novalaise à M. Conseil :

Turin, ce 30 mai 1764.

Monsieur, nous avons bien raison de nous réjouir du digne choix de Mgr Biord pour l'épiscopat de Genève. La fête en est grande dans le diocèse, et tous ceux qui en connaissent le mérite bénissent le Seigneur de s'être ressouvenu de son Eglise et de l'avoir pourvue d'un si bon Pasteur, qui saura marcher sur les traces de ses grands prédécesseurs. J'aurais eu l'honneur de vous faire part de ma joie aussitôt qu'il a été permis de la faire éclater si j'en avais eu le temps. Je vous rends de très humbles actions de grâces de m'avoir prévenu en me faisant part de la vôtre ; elle vous est commune, à la vérité, avec tous ceux qui aiment l'Eglise et qui en connaissent les biens et les maux, mais elle doit avoir pour vous un sujet qui ne l'est pas (un motif qui n'est pas celui de tous). Ce pesant fardeau, qui fait déjà gémir celui qui est obligé de le porter, vous menaçait de plus près qu'un autre. Vous êtes délivré de ce joug, qui est d'autant plus pénible qu'il est plus glorieux, et nous avons tous la consolation de le voir sur une personne si capable de le porter. Un avantage de cette conséquence, qui fait notre jubilation, est bien digne de toutes nos actions de grâces auprès de notre auguste Monarque. Ses soins à pourvoir l'Eglise de bons Pasteurs sont toujours grands, mais l'Eglise de Genève a été pour ce grand roi un sujet particulier de sa religion et de sa sagesse. Je n'aurais pas tardé de porter à ses pieds votre reconnaissance, mais il est encore à la Vénerie, où il alla avec sa cour le lendemain de la déclaration d'une si heureuse promotion. Fasse le ciel, qui nous a tant favorisés, que le diocèse en jouisse pendant de longues années ! A. VIDEL, abbé de la Novalaise.

Ce souhait se réalisa, puisque Mgr Biord resta évêque pendant vingt et un ans, pour le plus grand bien de l'Eglise.

Son premier soin fut de pourvoir aux affaires de son âme. Il se mit en retraite à Vignières, sur le territoire d'Annecy-le-Vieux, où son frère le sénateur avait un château de campagne agréablement situé (3). On y voit encore

---

(2) Publiée par Tavernier, *loc. cit.* 192.

(3) M. le curé d'Annecy-le-Vieux, Rd Fernand Favrat, notre ancien élève d'Evian, nous a indiqué cette maison Biord, aujourd'hui maison Dubuisson. Nous y avions « repéré », dans l'ancien salon, un beau portrait du XVIII^e^ siècle, un sénateur de Savoie, en perruque blanche, que nous pensions être le sénateur Biord. Mais, consultée par nous, Mademoiselle Dubuisson nous

des vestiges probables de la chapelle, une voûte bien marquée sous laquelle nous avons pénétré avec respect, à à cause surtout de cette retraite fervente que fit en cet endroit Mgr Biord, et des résolutions généreuses qu'il y prit. Ce n'est du reste pas la seule fois qu'il vint à Vignières, puisqu'il s'y reposait en famille chez son frère et sa belle-sœur. Dans cette même chapelle, le 28 mai 1780, il donna la bénédiction nuptiale à sa nièce Françoise Biord, qui épousait Gaspard-Philibert de Constantin de Mouxy.

A l'occasion de sa retraite, il consigna par écrit plusieurs de ses oraisons, et des résolutions selon lesquelles il voulait organiser sa vie. Les lignes qu'on va lire ont toutes rapport à cette époque; nous ne voudrions pas en priver nos lecteurs.

Lorsque je me suis mis devant Dieu ensuite de ma nomination à l'évêché, il m'a semblé voir par avance que je serais exposé à toutes sortes de croix, d'épreuves et de contradictions. Je me suis mis dans la disposition d'accepter toutes ces croix et ces peines en me rappelant ces paroles de Notre-Seigneur : « Que ce calice s'éloigne loin de moi ! mais cependant, que non pas ma volonté mais que la vôtre se fasse. » Je ne puis faire l'œuvre de Dieu sans éprouver des contradictions. Si je n'avais pas des contradictions et des croix, ce serait la plus mauvaise marque.

A de si austères pensées font écho les résolutions suivantes: « J'ai souhaité et j'ai demandé à Dieu que si je n'ai pas le bonheur de souffrir le martyre je fusse au moins le martyr de la charité et du zèle pour le salut des âmes, et que je gagne dans les travaux du ministère la maladie dont je mourrai. »

Nous verrons plus tard comment le bon Dieu exauça son serviteur. Mais au moment où nous sommes, il s'agit de vie beaucoup plus que de mort, car dans les églises d'Annecy retentissent les *Te Deum;* les cloches carillonnent gaiement; le sacre est annoncé pour le 12 août; il aura lieu à Turin.

De ce sacre nous savons une chose, qui est que le roi

---

détrompa : le tableau représente son ancêtre le sénateur Grandis. C'est le nom d'une ancienne famille de Savoie ; un Grandis était médecin de saint François de Sales.

entoura Mgr Biord de sa bienveillance, lui promettant d'appuyer de tout son pouvoir ce qu'il entreprendrait pour le bien de son diocèse. Nous savons aussi quelques détails, qu'il serait dommage de passer sous silence malgré ce qu'ils ont d'un peu « terre à terre ». Ils nous feront connaître tout un côté de Mgr Biord, fils et petit-fils de notaires non pas besogneux mais économes. Habitués à inscrire avec soin leurs dépenses et leurs recettes, ils ont transmis à leur descendant ce même esprit soigneux et précis. Il ne faut donc pas s'étonner si ses Mémoires contiennent plusieurs pages (4) auxquelles il a donné pour titre: *Etat des dépenses faites depuis que j'ai été nommé à l'Evêché.* Tous ces chiffres jettent d'ailleurs un jour très curieux sur le coût des objets et des voyages, en l'an de grâce 1764, presque un siècle avant les chemins de fer. Nous pensons qu'il faudrait transcrire les livres en francs, et surtout les multiplier par 15 au moins, pour se faire une idée de ces chiffres en monnaie de 1938.

Dépenses du sacre. Annecy à Turin; aux voituriers pour 3 places, 150 livres, plus 30 « pour la bonne main ». A Aix, pour le dîner de 6 maîtres, 2 domestiques, et la débridée de 3 chevaux, 13 livres 10 sols. Pour le dîner à Planaise, 5. Pour la couchée à Aiguebelle, 6.5. A l'auberge de St-Jean, 3. Pour la couchée à St-Michel, 6. Pour le dîner à Modane, 5.12. A Termignon pour le vin aux voituriers, 10 sols. A Lanslebourg, la couchée, 5.10. Pour le déjeuner au Mt-Cenis, 4.18. Pour les porteurs du Mt-Cenis, 1.2.6. Pour le dîner au Mt-Cenis, 5.10. A Suze pour du vin, 5. A St-Ambroise pour la couchée, 6.12.6. C'étaient les étapes ordinaires d'un voyage au-delà des monts.

Plusieurs factures concernent l'habillement du nouvel évêque: Pour la façon d'une mitre dorée doublée de taffetas crème, avec des franges dorées, 30. Paire de bas de

---

(4) M. Faure, alors archiviste départemental à Annecy, a publié une étude complète à ce sujet : *Revue Savoisienne* 1924, p. 69. Quand les chiffres se suivent (ainsi 6.12.6.) le 1er représente les livres, le 2e les sols, le 3e les deniers. — Au sacre de Charles VI, le secrétaire d'Amédée de Savoie inscrit de même les plus menues dépenses, y compris le *potagium* aux pois. Mgr Biord n'ira pas jusque-là, mais c'est bien savoyard de tout inscrire !

soie blanche, 9. Gants 6, garniture d'or. Au brodeur, 6 réaux du Piémont.

Mgr avait 4 valets, qu'on habille richement, d'une livrée somptueuse. Les habits complets, garnis chacun de 60 boutons jaunes, « tant gros que petits », 4 chapeaux de laine fine galonnés d'or. Il paya, le 6 août, des pistoles de Savoie au maître des cérémonies, au maître de chapelle, aux musiciens du sacre, pour les cierges et tapisseries, pour étrennes au clerc de la sacristie de St-Philippe; 10 livres à 10 gardes suisses, 3 pour leur déjeuner, 6 pour du vin.

Frais de chancellerie considérables ; de même pour l'entérinement à la Chambre, pour les deux cachets gravés, l'un d'argent l'autre de cuivre. Au valet de pied du roi, au valet qui a fait les appartements, à l'invalide du bureau des Archives royales, ainsi qu'à l'invalide du bureau d'Etat; à l'invalide du bureau des affaires extérieures (5); pour les valets de chambre du roi et aux huissiers : « Ce doit être, dit Faure, un droit imposé aux nouveaux évêques au profit de la domesticité royale. »

Poncié, probablement valet de chambre de confiance, a dépensé, du 28 juillet au 23 août, 15 onces de tabac à 3 sols l'once; du 3 au 17 août, 10 livres et demie de chocolat ordinaire, 4 de chocolat à la vanille. Douane du 22 août pour ce chocolat; acheté aussi « 2 couvertes » de toile cirée doublée de toile ordinaire.

Puis on reprend le chemin du retour: S.-Ambroise, La Novalaise, Lanslebourg, Modane, Saint-Michel, Aiguebelle, Montmélian, Saint-Félix, tout cela avec un certain apparat puisque 4 livres 10 sols sont payés, à St-Jean, « à la garde des dragons ». Pour l'arrivée à Annecy, l'état des dépenses mentionne des dons à la musique, aux dragons, aux tambours, « au poète » et aux pauvres. Le poète étonne un peu, ainsi placé entre la musique et les pauvres. Peut-on dire plaisamment qu'il tenait des deux ? Il reçoit 18 livres pour sa harangue en vers.

---

(5) C'étaient donc d'anciens blessés de guerre, à qui ces places étaient réservées.

Le 29 du même mois (6) eut lieu l'entrée solennelle et la prise de possession. Nous n'avons plus l'idée de ces cérémonies telles qu'elles avaient lieu autrefois. De nos jours elles sont très belles, mais depuis combien d'années, hélas ! ignorons-nous la réalité qui se cache sous ce beau mot: Unanimité ! Cette union des esprits et des cœurs accueillit le nouvel évêque non pas dans sa ville épiscopale, qui dans la pensée de tous était toujours Genève, mais à Annecy, dans la ville de sa résidence, où la Savoie lui avait offert l'hospitalité. Le clergé, les Ordres religieux, les syndics, les Corps constitués et tout le peuple se portèrent à sa rencontre et l'accompagnèrent dans une procession magnifique, qui partait de l'église de la Visitation pour se rendre à la cathédrale.

Mais les petitesses de ce monde l'accompagnèrent aussi. Chacun de ces Corps constitués avait ses droits, dont quelques-uns dataient de plusieurs siècles; le Chapitre cathédral avait les siens, et aussi la Collégiale de Notre-Dame, et aussi le Grand Séminaire et tous les autres. Dans la circonstance, la Collégiale, plus ancienne à Annecy que même le Chapitre cathédral, se trouva lésée par la présence des séminaristes, que n'accompagnaient cependant pas leurs directeurs, et dont le groupe compact s'installa aussitôt après les chanoines de St-Pierre, à la place que devaient occuper ceux de Notre-Dame. Il y eut pour cette cause, au sortir de la Visitation, une minute d'hésitation pénible, et qui faillit tout compromettre. L'évêque s'en aperçut, et fit signe de continuer, « ce qui s'exécuta sans bruit, nous dit-il, et sans qu'il parût le moindre éclat ». Mais cette lutte, si ennuyeuse pour lui, devait recommencer bientôt sous d'autres formes. Il fallut en appeler au Sénat, recourir au roi, pour des vétilles ! C'est du moins l'impression que ces discussions nous laissent, après 174 ans, à nous qui avons bien d'autres soucis. A l'époque, tout cela avait au contraire une si grande im-

---

(6) M. Rebord dit nettement que l'entrée solennelle eut lieu avant le sacre, ce qui ne serait guère vraisemblable. Peut-être un des registres qu'il a consultés porte-t-il 29 juillet au lieu de 29 août. (V. *Mgr Biord et le Palais*, p. 25).

portance qu'à la réception de Mgr Paget (7), en 1787, les Lazaristes chargés du Grand Séminaire furent priés de ne point conduire leurs élèves à la cérémonie, de peur que ne se renouvelât l'incident de 1764.

Mais après ces solennités pénibles, ces voyages, ces réceptions officielles et ces harangues, voilà Mgr Biord enfin installé. Il est « évêque et prince de Genève, Abbé de Chézery ».

Depuis la Réforme protestante, le diocèse de Genève ne comprenait donc plus Genève, mais le mot demeurait, bien que les évêques habitassent Annecy. Ils étaient évêques de Genève, a-t-on dit, « comme les rois de Sardaigne étaient rois de Chypre et de Jérusalem, à titre de revendication ».

Ils étaient aussi « princes » et avaient la couronne dans leurs armes. Mais il était dit que Mgr Biord subirait toutes sortes de petites tracasseries. Il raconte lui-même avec quelques détails comment son titre de prince lui fut ensuite contesté :

> Avant de commencer mes visites (pastorales), j'avais donné un mandement pour en faire l'annonce. M. Mazé, 1er officier du Bureau d'Etat interne, se crut obligé de faire des observations sur le titre de mon mandement, où j'avais pris la qualité d'évêque et prince de Genève. La chose fut portée au roi, qui, après en avoir conféré avec ses ministres, fit cesser les difficultés de M. Mazé, en lui ordonnant de laisser mon mandement tel qu'il était, et de ne plus m'inquiéter sur ma qualité de prince de Genève.

M. Mazé avait-il vu dans ce titre de prince un empiètement sur les vieux droits ou les anciens désirs de ses souverains ? Charles-Emmanuel se montra plus large et plus raisonnable que son ministre.

Quant à Chézery (8), la *vallis Cæsarea* des anciens documents, c'était une petite abbaye cistercienne située sur les bords de la Valserine et resserrée entre deux montagnes, à 12 kilomètres environ au nord de Bellegarde. Avant d'être évêque, Mgr Deschamps de Chaumont en

---

(7) V. notre Vie de Mgr Paget, *Acad. Sal.*, Tome LIII, 69.

(8) *Chézery*, Charte du XIIe siècle, brochure de Jules Vuy, 1868.

avait été Abbé commendataire, mais il avait dû résigner ce bénéfice, et ce fut seulement en mai 1763 qu'après beaucoup de démarches succédant au traité de Turin, les revenus de cette abbaye furent unis à la Mense épiscopale de Genève. Mgr Biord fut en somme le premier de nos évêques à prendre le titre dont nous parlons, *Abbas Chezeriensis*, titre qui figure en tête de ses mandements et des pièces officielles.

Nous avons dit plus haut comment ses armes furent partiellement empruntées aux Duc, lesquelles se lisaient ainsi: coupé d'azur au *duc* dressé, et de gueules au croissant d'argent. Cet oiseau, qui était parfaitement à sa place pour les Duc, le calembour étant très fréquent en art héraldique (9), fut jugé moins heureux pour un évêque ne portant pas ce même nom. On lui substitua un aigle sur fond d'or, pour la raison bien touchante que l'aigle était la marque des de Thiollaz; or on n'a pas oublié que la mère de Mgr Biord était née de Thiollaz. D'autre part, on garda le croissant d'argent, qui rappelait la famille « de Marignier », dont les Biord descendaient par les femmes. On eut ainsi de nouvelles armes qui furent adoptées également par le sénateur Biord: *coupé de gueules au croissant d'argent, au chef d'or garni d'un aigle de sable* (10). Sur quoi nous ferons quelques remarques :

1° Le conseiller Mugnier, dans son livre paru en 1888 sur les évêques de Genève-Annecy, livre précieux auquel nous faisons plusieurs emprunts, dit à la page 263: « Les armoiries de M. Biord, aussi simples que possible, étaient *de sable à la croix d'argent* ». D'où peut provenir cette erreur, chez un auteur si bien informé ? Il y a sans doute

---

(9) Le grand-duc se voit aussi dans les armes de la famille Ducis, mais Mgr Duc, évêque d'Aoste, avait choisi une barque, à cause d'un autre calembour : *Duc in altum*. Ces armes des Duc, des Ducis, nous donnent l'occasion de rappeler que les armes étaient loin d'être toujours une preuve de noblesse. Des marchands, des notaires s'en fabriquaient volontiers, surtout quand leur nom y prêtait, ou pour signaler des alliances avec des familles nobles comme c'était le cas des Duc.

(10) Elles sont parfaites au début du *Manuale*, mais moins nettes sur les *Constitutions Synodales*. Notre description devrait mettre le mot aigle au féminin, comme il était reçu : une aigle.

confusion avec les armes de famille des Rossillon de Bernex.

2° Vraie curiosité héraldique, le Souverain Pontife glorieusement régnant, Pie XI, a aussi dans ses armes un chef d'or chargé d'un aigle de sable. Même l'autre partie de l'écu n'est pas sans analogie, puisqu'elle est *d'argent* à 3 besants *de gueules*. Il y a là un hasard très agréable à constater.

3° Inutile d'indiquer un autre rapprochement qui vient tout naturellement à la pensée entre ce croissant de lumière qu'on voit à la fois dans les armes de Mgr Biord et dans celles de saint François de Sales, comme si l'humble évêque, septième successeur du saint, devait sur la terre continuer un peu son apostolat et son esprit !

4° Enfin, après 1822, les rares diocésains d'Annecy qui avaient encore connu Mgr Biord durent voir avec plaisir, sur les mandements et pièces officielles de Mgr de Thiollaz, cet aigle qui leur rappelait leurs lointains souvenirs; mais que de bouleversements et que de sang versé entre 1785 et 1822 !

CHAPITRE VI

Débuts d'épiscopat

Le premier Mandement. — Humilité et demandes de prières. — Eloge de Mgr Deschamps de Chaumont. — La procession de la Nativité. — Contestations ennuyeuses. — Moyen terme. — La Florimontane et la Cappa magna. — *Etat du diocèse. — Rapport à Rome. — Revenus de la Mense. — L'Evêque énumère succinctement les Chapitres, les Plébanies. — Le Séminaire; les Collèges. — Les religieux; les religieuses. — Tendances de l'évêque, de Turin et de Rome.*

De Turin, Mgr Biord annonça en ces termes à ses diocésains son arrivée et sa prise de possession.

Revenu à peine du trouble et de la surprise dont nous avons été saisi lorsque nous apprîmes que, tout indigne que nous sommes, nous étions destiné au gouvernement du vaste diocèse de Genève, nous ne savons encore quel langage vous parler aujourd'hui, ou celui de la crainte dont nous sommes pénétré, ou celui de la confiance, dont nous avons d'ailleurs de si justes motifs. La crainte, elle, nous est suggérée par la connaissance de l'étendue de nos obligations, par la pesanteur du fardeau, par notre impuissance à approcher, même de loin, de saint François de Sales et de nos prédécesseurs, qui ont illustré le siège de Genève par leurs talents, leur piété et leurs travaux.

Le nouvel évêque rend ensuite hommage à Mgr Deschamps de Chaumont, qui « par la sublimité de son génie et la sagesse de son gouvernement a fait l'admiration des puissances de l'Eglise ». On voudra bien trouver, dans cet éloge qui étonne un peu, autre chose qu'une simple politesse et convenance, puisqu'à propos du même prélat l'historien

Besson a tenu un langage semblable (1) : « La paix, la tranquillité qu'il a établies dans son diocèse sont le caractère distinctif de son règne, auquel aucun de ses prédécesseurs n'a jamais pu atteindre. »

Sa confiance, Mgr Biord dit qu'il la puise dans les lumières du Chapitre vénérable dans les rangs duquel il compte autant d'amis que de membres, et d'un clergé respectable par sa régularité et ses talents. Il se recommande enfin aux prières de ses diocésains pour obtenir du ciel qu'il soit à la hauteur de sa mission.

Si le Chapitre de St-Pierre, résidant à Annecy, méritait ces compliments, de lui cependant vint à l'évêque une contrariété dont il souffrit beaucoup : affaire du même genre que celle de la Collégiale quelques jours plus tôt.

On était au 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte Vierge. Elle se célébrait très solennellement en Savoie, depuis surtout le duc Victor-Amédée et sa victoire de Turin en 1706. A Annecy avait lieu une grande procession, mais présidée par le prévôt du Chapitre dont c'était, paraît-il, un droit reconnu. L'évêque, à son retour de Turin, s'était figuré bonnement qu'il pourrait présider lui-même, avec le camail, la mosette et la croix pectorale, d'où opposition véhémente du Chapitre, qui voulait voir l'évêque avec son habit de chœur, et sans sa croix apparente. Ce fut tout un événement. Mgr céda, mais il en référa à Turin et à Rome, où l'on ne comprenait rien à ces exigences du Chapitre.

> D'après différents pourparlers, dit-il, nous projetâmes les conventions suivantes, par lesquelles, pour un bien de paix, je consentis à ne paraître qu'avec l'habit de chœur et la croix couverte, lorsque je voudrais assister aux offices dans ma stalle, mais que partout ailleurs je paraîtrais en rochet et camail, la croix découverte, en réservant cependant le droit de mes successeurs, qui seront toujours les maîtres de les faire valoir, comme ils jugeront à propos.

L'incident que nous racontons si sommairement remplit dix grandes pages des Mémoires de Mgr Biord, et l'on trouverait facilement dans les diverses Archives plusieurs

---

(1) L'éloge est plus long. Besson, *loc cit.*, p. 238.

pièces à ce sujet : ainsi, aux Archives communales d'Annecy, « la lettre d'un théologien » avec un « Mémoire pour l'évêque de Genève ». La lettre ne termina rien, pas plus que le mémoire, puisque le prévôt Paget étant devenu évêque après Mgr Biord, ses chanoines lui achetèrent une magnifique croix pectorale en lui refusant le droit de la porter quand il assisterait à l'office avec eux (2).

Quel est cet « habit de chœur » que l'évêque devait en ce cas revêtir ? C'est sans doute la *cappa magna*, selon « le théologien » de 1764: « L'évêque intervient, dit-il, en habit de chœur, soit *cappa magna*, dans les formes, soit stalles. » Cette *cappa* est un habit somptueux, à l'égal au moins de la mosette et de la croix. On connaît peut-être ces lignes du romancier anglais (3): « Elle est le plus majestueux de tous les ornements dont l'Eglise, en son amour maternel, sait parer ses enfants. Il a fallu le génie d'un Michel-Ange pour le concevoir. L'hermine d'un juge ne supporte pas la comparaison, et même le manteau royal d'un couronnement est insignifiant à côté d'une *cappa magna*. »

La question posée ici et toute l'aventure de Mgr Biord sont revenues en discussion d'une façon bien inattendue, il y a vingt-cinq ans. L'Académie Florimontane ayant pris l'initiative d'une statue à élever à saint François de Sales dans sa ville d'Annecy, plusieurs artistes proposèrent un modèle avec soutane, camail, rochet, croix pectorale; mais « certains ajoutèrent à ces trois attributs un manteau aux plis amples, jeté sur les épaules et retombant avec une harmonieuse majesté ». Il faut entendre les Académiciens (4) entrant poliment dans ces explications liturgiques, et citant, pour justifier le beau modèle à *cappa magna*, qui fut enfin adopté, « la lettre du théologien » sous Mgr Biord, ainsi que le « Mémoire pour l'évêque de Genève ».

---

(2) Mgr Paget, dans *Acad. Sal.* LIII, 45.

(3) Shecan, dans son *Luc Delmege*, p. 204 de la traduction française.

(4) *Revue Savoisienne*, 1913, p. 267.

A plusieurs reprises reparut, sous diverses formes, cette querelle de la Nativité; mais déjà l'évêque avait son attention absorbée par la grande affaire de ses visites pastorales. Dès la fin de septembre il les commençait, les considérant comme le plus important de ses devoirs. Son regard embrassait ce vaste territoire qu'il allait parcourir pas à pas, au prix de mille fatigues.

Territoire bien vaste, en effet, un des plus beaux diocèses de la catholicité. Malgré les 137 paroisses qu'il avait perdues, dit-on, à la Réforme, il comprenait encore le Chablais, le Faucigny, le Genevois, la Chautagne, Rumilly, les Bauges, et, par-delà le Rhône, le pays de Gex, la Michaille, le Bugey, le Valromey, en tout 512 paroisses, distribuées en 49 archiprêtrés (5), et le nombre de ses prêtres, tant séculiers que réguliers, s'élevait encore à 1.200.

Nous renonçons à développer l'état complet de ce diocèse, au moment où Mgr Biord en fut chargé. Du moins, il nous est facile d'en donner une idée « à vue de pays », puisque l'évêque lui-même envoya à Rome, en 1770, un *Status Ecclesiæ Genevensis* auquel nous allons nous référer, en faisant observer que cet Etat est le tout dernier que nos évêques aient soumis au Saint-Père avant la Révolution (6).

La Mense est pauvre, à cause de tous les biens confisqués à Genève par la Réforme. Le revenu s'élève à « 1.300 ducats d'or de la Chambre », mais quand on a prélevé sur ce revenu les sommes nécessaires, il reste à l'évêque à peine de quoi vivre conformément à sa dignité. — Les chanoines sont aussi réduits à une pauvreté tout évangélique. « Ils chantent le cantique de l'exil sur une terre étrangère » et continuent leur office dans l'église des Cordeliers d'Annecy devenue cathédrale. Il y avait eu dans la même église un chapitre d'une douzaine de prêtres ayant à leur tête un archiprêtre et qu'on appelle les Ma-

(5) Ce sont les chiffres donnés par Besson, p. 168. Ils offrent une moyenne plausible.

(6) M. Rebord l'a analysé et commenté, *Acad. Sal.* XXXIX, 139.

chabés. Fondés à Genève par le cardinal de Brogny en 1406 et chassés, eux aussi, par la Réforme, ils étaient encore plus des procrits que les chanoines de St-Pierre. Personne ne les voulait. Ils se sont réfugiés à la Visitation, où ils accomplissent un simulacre d'office, retrouvant ainsi cette chapelle de la Sainte Vierge qu'ils étaient chargés de desservir à Genève, à l'ombre de la cathédrale. On verra que Mgr Biord ne les favorisait pas.

Il y a quatre églises collégiales, avec chacune un Chapitre de douze à quinze chanoines, sans compter les bénéficiers. Ce sont : Sallanches, Annecy (les chanoines de Notre-Dame), La Roche et Samoëns. La Collégiale de Notre-Dame est chargée du service paroissial d'Annecy. Celle de La Roche a pour chef le Primicier; les trois autres sont gouvernées par un doyen. — A ces Collégiales on peut ajouter les douze prêtres de la Sainte-Maison de Thonon; le premier d'entre eux est le Préfet, qui a le titre d'Abbé d'Abondance.

Les curés de six paroisses ont le titre de plébains, et sont entourés d'un clergé nombreux. Il y a des plébains à Flumet, Megève, Cluses, Bonneville, Evian et Thônes (7).

Trois collèges sont dits « de plein exercice », parce qu'ils conduisent les élèves jusqu'après la théologie; dans neuf autres on enseigne les humanités, et la grammaire dans plus de vingt.

Le Grand Séminaire, fondé par les soins de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, avec les prêtres de la Mission ou Lazaristes comme directeurs, est dans un état très prospère puisque ses revenus permettent d'y recevoir gratuitement les élèves. On y admet ceux qui ont étudié trois ans la théologie dans un collège. Leurs examens passés, on les garde trois ans pour achever leur formation.

Les religieux sont très nombreux; c'est même, nous le verrons, ce qui causa en partie leur perte. Dans son

---

(7) *Flumeti, Clusæ, Bonopoli, Aquiani et Thonii.* A Megève, saint François de Sales nomma Rd Germain curé-plébain en 1610. Mgr Biord, à la visite de 1766, donne les charges curiales du *plébain*. Pour Flumet, V. Gonthier, *Œuvres*, I, 509.

rapport, l'évêque les ménage; quelques lignes cependant laissent entrevoir ses vraies dispositions à l'égard de quelques-uns.

Les deux maisons conventuelles de Bénédictins sont Bellevaux-en-Bauges, « quœ dicitur Bella-Vallis », et Talloires, qui a son Abbé régulier et son Abbé commendataire. De cette dernière dépendent plusieurs prieurés: Rumilly, Sillingy, Thiez, St-Jorioz, et Chindrieux. Dans tous ces endroits résidaient des religieux dispersés, insuffisamment occupés et donc peu édifiants. L'évêque sur la demande du roi Charles-Emmanuel et sur l'ordre de leur Chapitre général, les a priés en 1765 de rejoindre leur monastère, et cela « ad majorem Dei gloriam et populorum ædificationem ».

Les Cisterciens ont trois Abbayes : St-Jean-d'Aulps, Hautecombe et Chézery. — Il y a cinq Chartreuses : Le Reposoir, Pomier, Aillon, Ripaille et Arvières en Valromey. — Les Minimes ont une maison à Thonon. — Les Barnabites, ou Clercs réguliers de Saint-Paul, congrégation à laquelle appartenait le P. Gerdil, ont trois maisons régulières : Annecy, Thonon et Bonneville, avec une procure à Contamine, où habitent un procureur et plusieurs frères convers. — Les Chanoines réguliers de St-Augustin ont l'Abbaye de Sixt, tombée en commende; l'Abbaye d'Entremont, ancienne filiale de Sixt, également tombée en commende; le Prieuré de Peillonnex, avec un prieur commendataire, et un sous-prieur, ou supérieur religieux; enfin le Prieuré du St-Sépulcre à Annecy, que Mgr Biord salue d'une phrase plutôt méprisante. « Les Chanoines, dit-il, y sont religieux de droit et séculiers de fait, *de jure regulares, de facto sœculares.* » — Les prêtres de la Mission ou Lazaristes étant chargés du Grand Séminaire, cinq d'entre eux y habitent pour la direction et l'enseignement, et quatre pour prêcher les missions. — Les Pères Carmes sont à Gex, où ils ont un collège. — Les Ermites de Saint-Augustin sont à Seyssel, au nombre de deux ou trois. — Les Mineurs observantins, ou Cordeliers, ont trois couvents : Annecy, Cluses et Evian. — Les Capucins en ont

huit : Annecy, Thonon, Sallanches, Seyssel, La Roche, Rumilly, Gex et St-Julien. — Les Dominicains sont à Annecy. On sait que la grande église actuelle de St-Maurice était, à cette époque, leur chapelle. C'est même en sortant de cette église que Mgr Biord eut cet accident où il trouva la mort. — Il termine la nomenclature des religieux par un mot sévère contre les Oratoriens de Rumilly : « Ils avaient été appelés pour l'enseignement. Mais devenus inutiles et leur doctrine étant suspecte, sur les instances de l'évêque auprès du roi, ils furent enfin obligés, l'année dernière, d'abandonner leurs biens et de quitter la ville. »

Il va sans dire qu'en écrivant tous ces noms et en copiant ces notes épiscopales, nous regardons non sans tristesse ce passé qui eut aussi sa gloire. Combien de ces maisons religieuses ont disparu, laissant à peine un souvenir ! Il en sera de même de plusieurs congrégations de femmes.

Il y a cinq monastères de la Visitation : deux à Annecy, dont le premier est comme la Source de tout l'Ordre; c'est là que sont conservées les reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. Les trois autres monastères sont Rumilly, Thonon et Seyssel. — Les Ursulines ont des maisons à Thonon (rue des Ursules), à Sallanches, à Gex; et les Clarisses de la réforme de sainte Colette, à Evian et à Annecy (rue Ste-Claire). — Les Cisterciennes sont à Ste-Catherine du Semnoz, sur Annecy, et aussi en ville, à Bonlieu; — leurs Sœurs de la Réforme de la Mère de Ballon, appelées Bernardines, ont trois couvents: Rumilly, La Roche et Seyssel. — Les Chartreusines habitent le vieux Mélan près Taninges. — Les Sœurs de la Propagation de la Foi, établies à Gex, y reçoivent les nouvelles converties et les catéchumènes (Aucune mention des Annonciades d'Annecy et de Thonon).

Toutes ces moniales, ajoute l'évêque, sont édifiantes en tout et vivent selon leur Règle. Cependant, et c'était le mot de la fin, celles qui se prétendent exemptes de la juridiction épiscopale laissent pénétrer chez elles de véri-

tables abus. La remarque visait surtout les Cisterciennes non réformées. L'évêque ne manquera pas de leur faire quitter bientôt leur solitude de Ste-Catherine. Nous verrons du reste toujours plus, le long de nos chapitres, que dans ce diocèse de Genève le vent qui soufflait de Turin et celui qui soufflait d'Annecy, parfois de Rome, n'était guère favorable aux Congrégations (8).

---

(8) A la fois clair et concis, cet Etat fut bien accueilli à Rome. En date du 10 avril 1771, le cardinal de Rossi écrivait à Mgr Biord pour l'en féliciter, au nom du Souverain Pontife.

CHAPITRE VII

Les visites pastorales

Don de joyeux avènement. — Mandement du 3 septembre 1764 : annonce des visites. — Les comptes rendus, admirés par M. Rebord. — Lettres préliminaires : exemple d'Ugine. — Activité de l'évêque. Sa parole apostolique. — L'hiver dans le haut Faucigny. — Le mouvement des glaciers. — Regard sur les visites pastorales. — Quelques exemples. — L'affaire des greffiers. — Une lettre de Charles-Emmanuel III. — La réponse de l'évêque : réflexions à ce sujet.

A leur nomination, les évêques avaient droit à une sorte d'impôt appelé « le don de joyeux avénement », et que chaque bénéficier payait au prorata de son revenu; Mgr Biord fit cadeau de cette somme à un grand nombre: à tous ceux dont le revenu était minime, et même à beaucoup d'autres, à cause d'une tempête dont 70 paroisses avaient souffert. Cette générosité toucha le cœur de ses prêtres; mais l'annonce de la grande visite pastorale leur fut encore plus sensible.

Le 3 septembre 1764, à peine de retour de Turin, il avait lancé, disions-nous, un mandement à ce sujet. C'est même à propos de ce mandement, on s'en souvient, qu'on lui chercha querelle en haut lieu sur le titre de prince de Genève, qu'il avait arboré en première page. Mais si ce titre de prince lui fut un instant contesté, il mérita celui de père dans la longue suite de ses visites.

Pourquoi les commencer si vite, et pourquoi les continuer si minutieusement ? Lui-même le dit dans son rapport au Saint-Père: Il y avait des paroisses qui n'avaient pas vu l'évêque depuis cinquante, soixante ans, ou même plus; ainsi Annemasse, pour ne donner que cet exemple (1), avait eu sa dernière visite en 1700, sous Mgr de Rossillon de Bernex, et Mgr Biord s'y rendit en 1773 ! Un peu partout, des milliers de fidèles n'avaient pas reçu la confirmation; des affaires de toute importance, matérielles et spirituelles, nécessitaient le passage de l'évêque, ses conseils, sa signature.

On s'en rend facilement compte en feuilletant, même rapidement, les quatre registres qui contiennent les procès-verbaux de ces visites. M. Rebord les décrit (2) dans son livre sur *les Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy*, Tome 1er, p. 114; mais surtout il en loue la belle ordonnance et le contenu si précieux pour l'historien. « Plus encore aux visites de Mgr Biord qu'à celles de ses prédécesseurs, dit-il, s'applique la remarque déjà faite, qu'elles abondent en détails historiques et en actes administratifs. Seules aussi elles nous font connaître la contenance des biens ecclésiastiques, non plus par leurs confins aux quatre points cardinaux, mais par les numéros de la mappe... » Le même auteur déplore que depuis bientôt une centaine d'années, dans tous les diocèses, *la visite pastorale*, si intéressante autrefois par ses comptes rendus, soit devenue *la tournée de confirmation*, si belle au point de vue de la solennité, mais « nulle au point de vue historique ». Le mot est sans doute trop fort, mais on le passera à un chercheur qui a puisé de vrais trésors, *nova et vetera*, dans ces vieux registres. Il dit encore avec un peu d'humeur, en parlant d'un secrétaire de Mgr Rey vers 1840 : « Il attache de l'importance à des détails insigni-

---

(1) A Manigod, la paroisse avait reçu Mgr de Rossillon de Bernex en 1703; Mgr Biord y vint en 1766, soixante-trois ans après ! (Mémoire sur cette paroisse, par Rd Sylvain Vittoz, 1852). —

(2) Le premier va de 1764 à 1765; le second, de 1765 à 1766; le troisième, de 1766 à 1767; le quatrième, de 1767 à 1782.

fiants. Que nous importent les cavalcades, les détonations de boîtes et les feux d'artifice ! » Voilà au moins un reproche très franc, que ne méritent point, et peut-être pas assez, les secrétaires de Mgr Biord, ceux qui signent Buttin et Nycollin.

L'évêque avait donc annoncé, par son mandement du 3 septembre, la visite générale, mais il prévenait aussi les curés par lettre particulière. Celle qu'il envoya au curé d'Ugine, Rd Carret, pourra servir d'exemple.

Nous vous donnons avis que le 3e de juillet prochain (1766), nous nous rendrons dans votre paroisse pour y commencer, le même jour, notre visite après la réception ordinaire, et la continuer le lendemain dès le matin. Dans cette visite, nous administrerons le sacrement de confirmation à ceux qui nous auront été donnés en liste, et que nous trouverons suffisamment disposés.

Persuadé, mon très cher frère, qu'en vous conformant à ce que nous avons prescrit par notre susdit mandement, vous vous serez disposé à recevoir Jésus-Christ en notre faible personne, et à nous rendre un compte exact de tout ce qui doit faire l'objet de notre visite, il ne nous reste qu'à vous exhorter de nouveau à ne faire aucune dépense superflue pour notre réception, mais à préparer vos cœurs de plus en plus à recevoir les grâces que le Seigneur vous prépare pour ce jour de salut et de miséricorde. Nous goûtons déjà la consolation que nous aurons d'être parmi vous, et nous nous attendons d'y trouver un sujet de nous réjouir, et de nous glorifier en Jésus-Christ du profit que vous en retirerez.

Nous vous avertissons que ceux qui, étant confessés et communiés, visiteront dévotement votre église paroissiale le dit jour de notre visite et y prieront pour notre Saint-Père le pape, pour la paix et l'union entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de la Sainte Eglise Romaine, gagneront l'indulgence plénière, suivant la concession de notre Saint-Père le pape Clément XIII, du 24 juillet 1764.

Ordonnons que le présent sera publié au prône, et ensuite affiché à la porte de votre église, pour que personne n'en prétende cause d'ignorance, et qu'il serve de citation à tous les intéressés, qui sont exhortés à s'y trouver si bon leur semble.

Donné à Annecy, le 24 du mois d'avril 1766.

† Jean-Pierre, évêque de Genève.

Les fidèles avaient à peine besoin d'être ainsi stimulés. Leur cœur volait d'avance au-devant de celui qu'ils attendaient comme le représentant de Dieu. On se portait en masse à sa rencontre. Lui et les chanoines qui l'ac-

compagnaient — c'étaient souvent M. Conseil et M. Paget, deux futurs évêques — étaient reçus dans un triomphe pacifique; presque aussitôt commençait le travail de la visite. Toutes choses étaient étudiées avec soin et mises par écrit: état des édifices et des fondations, charges des prêtres et des fidèles, état des âmes avec projets d'écoles et demandes de tout genre. L'évêque payait à chaque instant de sa personne. Ce qu'il en dit dans son rapport à Rome donne de son activité, en pareil cas, une idée seulement sommaire. Dans chaque paroisse il a prêché plusieurs fois, *semel et iterum;* il a réuni et exhorté la jeunesse; il a administré les sacrements d'Eucharistie et de Confirmation à presque tous ses diocésains; il a apaisé un grand nombre de procès, tellement que ce rôle de « pacificateur » où triomphait son frère Georges-Marie à Samoëns et à Sixt, comme nous le racontions au chapitre 1[er], il avait cent occasions de s'en acquitter lui-même, à une époque où, chose inouïe, « tout s'arrangeait par des procès ».

Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il était providentiellement doué pour ces tâches multiples; c'est aussi que sa parole franche, mais paternelle, était reçue avec avidité. Dans plusieurs églises, « les gémissements de l'assistance interrompaient le silence de l'assemblée, et plusieurs fois les larmes du troupeau se joignirent à celles du pasteur. » (3).

Il y a bien dans ces faits indéniables quelque chose qui dépasse l'expérience de nos églises actuelles et de nos assemblées; mais le même phénomène des larmes collectives et des gémissements de douleur bruyante a été constaté maintes fois dans les missions paroissiales qui ont suivi la Révolution et que prêchait ce compatriote de Mgr Biord, nous voulons dire le serviteur de Dieu Joseph-Marie Favre, de Verclend, maître et modèle, avec le P. Pierre Mermier, des ouvriers apostoliques (4).

---

(3) M. Bigex, *passim.*

(4) Sa Vie, écrite par le P. Bouchage, en donne plusieurs exemples, p. 228, p. 257, etc.

Or les visites pastorales comme les missions de paroisses revêtaient aux yeux des fidèles une solennité extraordinaire. Ajoutons que l'évêque confessait beaucoup. Son passage provoquait de véritables conversions. On le vit parfois donner la communion « à des milliers de personnes ». Passant partout comme un père au milieu de ses enfants, il finit par être très connu et très aimé. Ainsi, dans une de ses maladies, comme on organisait des prières publiques pour sa guérison, « les églises se remplissaient comme à Pâques ». C'était du reste la belle coutume de ce temps. On lit d'un gentilhomme : « Quand il fut extrêmement mal et qu'on l'envoya recommander aux prières de trois paroisses dont il était seigneur, les églises retentissaient des gémissements et des cris des paysans (5). » Ce fut vrai à plus forte raison pour un pasteur dévoué comme Mgr Biord.

Il visita deux fois et demie le diocèse tout entier, consacrant à ce ministère six mois par année, de sorte que la première visite dura trois ans. Il réservait les six autres mois pour ses affaires à Annecy, les réunions du clergé, les synodes et les retraites, la présidence des fêtes, les mille choses qui absorbent la vie d'un évêque. Mais l'époque des visites était la plus occupée, et aussi la plus fatigante toujours, mais spécialement en hiver et dans ces paroisses nombreuses où la mauvaise saison dure de longs mois. Le rapport à Rome souligne ces inconvénients : « Nous avons visité même les paroisses les plus élevées des Alpes, situées en des lieux escarpés et difficiles. » Il y aura bientôt deux siècles de cela ; les conditions de la vie ont tellement changé que nous ne pouvons absolument pas « réaliser » ce que pouvaient être, en 1764, les paroisses du haut Faucigny et du haut Chablais, les chemins incommodes, les véhicules rudimentaires, le manque absolu de confortable. Y avait-il dans tout le diocèse une seule église chauffée ? Evidemment non, mais voici d'autres considérations qui ne manqueront pas d'intéresser

(5) H. Bremond, *loc. cit.*, p. 355.

le lecteur. S'avisait-on déjà des beautés pittoresques du pays ? Gœthe n'est-il pas le premier qui visita Chamonix en poète et qui trouva à admirer sur les neiges les reflets du soleil ? En 1764, ni Balmat ni Saussure ni personne n'était encore monté au Mont-Blanc ; le piolet n'était pas même inventé et le ski, s'il existait peut-être dans les régions septentrionales du globe, n'avait pas encore fait son apparition en Savoie ; on connaissait seulement ces « raquettes » si larges et si lourdes dont l'usage est bien loin d'être un sport agréable ou pratique. Les temps n'étaient pas encore si éloignés où l'on bénissait les glaciers, tant on craignait qu'en avançant ils détruisent tout sur leur passage. Voici un exemple typique datant, il est vrai, de 1644 : « L'évêque, Charles-Auguste de Sales, conduit la procession, au nombre d'environ trois cents personnes, au lieu dit « Les Boys », sur le village duquel lieu est imminent et menaçant de ruine totale un grand et épouvantable glacier poussé du haut de la montagne ; puis, à une lieue de là, avons de même bénit un glacier tout proche du village nommé « Largentière », puis à une autre demi-lieue encore un autre horrible glacier sur le village dit « La Tour » et cejourd'hui un quatrième et cinquième glacier au lieu dit « Les Bossons ». (6) Les spécialistes savent qu'il n'y a rien d'exagéré dans ces descriptions, et que les cinq glaciers ont subi dans ces derniers siècles un mouvement considérable. Grâces à Dieu, ils ne sont plus menaçants, mais ils l'étaient, et Mgr Biord n'exagère rien dans son rapport de 1770, où chacun de ses mots latins porte coup, « vel in altissimis et præruptis montibus ». Nous disons tout cela pour répondre un peu au cher M. Rebord, qui se trouvait froissé dans son amour pour ses montagnes natales. « A lire ces rapports, écrit-il, on pourrait et on devrait croire qu'un grand nombre de nos paroisses n'étaient accessibles qu'aux alpinistes. Il n'est fait état que de sentiers bordés de précipices, de lieux escarpés et déserts, de pentes abruptes... »

(6) Archives communales de Chamonix. Communication Letonnelier dans *Rev. Sav.*, 1911, p. 118.

Mais quittons ces sentiers trop difficiles, et continuons à lire dans les comptes rendus des visites, en prenant comme au hasard quelques exemples, quitte à y revenir ensuite plus abondamment, s'il y a lieu.

Il a reçu à Thollon les habitants de Meillerie et de plusieurs villages, qui lui ont « très humblement représenté l'impossibilité où sont la plupart d'entre eux, notamment les infirmes, les vieillards, les enfants, de venir à Thollon pour faire leurs Pâques et assister aux offices de paroisse, eu égard au très grand éloignement et aux horribles chemins par lesquels il faut passer pour y venir ».

Il a vu avec plaisir, à Saint-Gervais, que les confréries du Saint Nom de Jésus et de Saint Isidore sont en pleine prospérité ; mais le mal étant toujours si près du bien, « il exhorte fortement les susdits confrères de modérer leurs dépenses dans le repas qu'ils sont en usage de donner le jour de leur fête, et même de le supprimer autant qu'il sera possible ». Même observation en bien d'autres lieux. Etait-ce toujours parfaitement reçu, et mis en pratique à l'occasion ?

La visite de Thônes dure 3 jours entiers. L'historien de cette paroisse, chanoine Pochat-Baron, en donne une idée complète en deux pages : mais ces pages sont pleines de choses. On devra les lire pour se rendre compte de ce que pouvaient être ces visites. L'évêque n'oubliait rien, pas même de féliciter « le sieur plébain », Rd Claude Blanc, de faire chanter les *Gaude* à la Sainte Vierge tous les samedis de l'année, et le *Stabat* tous les vendredis du carême, tout en reconnaissant très bien que le plébain agissait ainsi « sans qu'il conste d'aucune obligation à cet égard ». De même, à Manigod, Mgr avait montré sa satisfaction au Rd curé Terrier, qui récitait la grande prière du diocèse à la première messe du dimanche et faisait une lecture aux Vêpres, mais sans y être tenu, ni lui ni ses successeurs (7).

---

(7) Rd S. Vittoz, *loc. cit.*, p. 136. Profitons de notre séjour dans la vallée pour rappeler le joli mot de J. de Maistre, 11 novembre 1779 : « ...Thônes, où je croyais m'ennuyer dans une gargote, et où j'ai trouvé au contraire pendant six jours la plus aimable compagnie. »

Mais n'omettons pas de citer le passage des Mémoires où l'évêque parle de la ville même de sa résidence ; il éclairera plus complètement ce qui fait l'objet de ce chapitre.

Quoique j'eusse déjà fait la visite générale de toutes les paroisses du diocèse, je n'avais pas encore fait la visite de l'église paroissiale de la ville d'Annecy (8), soit parce que j'en avais été détourné par plusieurs événements survenus en différents temps, soit parce que je l'avais regardée comme moins nécessaire que les autres, me trouvant d'ailleurs à portée de pourvoir aux difficultés qui pouvaient se présenter, et n'ayant point manqué d'y donner la confirmation chaque année une ou deux fois. Enfin, après bien des délais, je me décidai à la faire en l'année 1781, et je l'assignai par des affiches publiques, mises aux portes des principales églises de la ville pour le dimanche 8 du mois de juillet. Je fis ensuite inviter le Chapitre de la Collégiale et Messieurs les Syndics à se rendre à l'évêché pour conférer sur ce qui pouvait les intéresser respectivement dans la visite. C'est ce que l'on fit dans trois assemblées, où se trouvèrent quatre députés du Chapitre avec MM. les Syndics, et, après quelques contestations, on convint de tous les articles portés dans le verbal. On y proposa aussi quel cérémonial je voulais être observé le jour de la visite, sur quoi M. le chanoine David témoigna assez qu'il souhaitait que je me contentasse d'être reçu vers l'entrée du cimetière. Mais ayant fait sentir que de mon côté je ne m'en contentais pas, il fut conclu qu'on viendrait me prendre à l'évêché. En conséquence, le jour assigné, vers les sept heures du matin, MM. les chanoines et bénéficiers de la partie de St-Maurice vinrent en habit de chœur jusqu'à la porte de l'évêché, et MM. les Syndics, en robe, accompagnés de la plupart des conseillers de ville; et, quelques-uns des uns et des autres étant venus me prendre dans mon appartement, on s'achemina pour aller à l'église. La procession se forma dès la porte de l'évêché, et je marchai en chape et en mître sous le dais, porté par MM. les Syndics, et en passant par le pont Morand et la rue de la fontaine de l'Isle, on alla à l'église St-Maurice, où je fus encensé à la porte par le Rd Sieur Dépollier, chantre de la Collégiale et recteur de la paroisse. Je procédai ensuite à la visite de l'église en la manière ordinaire.

Outre les ennuis inhérents à sa charge le long de ses visites, l'évêque dut encore soutenir contre l'Intendant et contre le roi lui-même les usages de son Eglise. Il s'agissait de certains frais qu'on exigeait des paroisses et qui servaient surtout à dédommager les greffiers de leurs pei-

(8) Eglise St-Maurice, non pas celle appelée aujourd'hui de ce nom, mais celle située alors au pied de la rampe du château. La Collégiale y était chargée du service paroissial, d'où la place qu'elle tient ici.

nes. Ces frais variaient de 6 à 24 ducatons selon l'importance de la localité.

Dans ses Mémoires, Mgr Biord transcrit tout au long plusieurs lettres écrites à ce sujet, spécialement une de Charles-Emmanuel III, du 6 mars 1767, adressée à l'Intendant général de Savoie :

Le Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem.

Très cher bien-aimé et féal,

Ayant été informé qu'à l'occasion de la Visite Pastorale faite par l'évêque de Genève, son greffier a prétendu exiger, pour dresser le procès-verbal de la dite visite, un droit en argent des paroisses et communautés du diocèse, nous faisons expédier sur ce sujet deux lettres en date de cejourd'hui, l'une au dit évêque et l'autre à notre Sénat de Savoie, dans lesquelles nous leur expliquons nos intentions, conformes aux vrais principes de la discipline de l'Eglise.

Sans doute moins surpris que nous à la lecture de cette lettre, tant le pouvoir civil avait coutume d'intervenir, comme il prétendait, au nom « des vrais principes », Mgr Biord réunit à la hâte ses renseignements, et déjà le 10 mars il écrivait au roi :

Je n'ai jamais pensé que les évêques pussent rien exiger dans les visites au-delà de la nourriture convenable pour eux et leur suite, et la façon dont je me suis expliqué dans mon mandement n'a pu laisser aucun doute de mon intention à faire de ce principe la règle invariable de ma conduite. Quant au greffier, le droit ne me paraissait pas, à beaucoup près, aussi clair pour faire regarder comme illégitime l'exaction du salaire de sa vacation (de ses déplacements), et il me semblait qu'il avait en sa faveur, non seulement l'usage ancien observé sous mes prédécesseurs, mais encore des motifs pressants d'équité qui avaient servi de fondement à cet usage. Mais enfin Votre Majesté a décidé; c'en est assez, et il ne me reste qu'à acquiescer à ses déterminations avec tout le respect et la déférence que je dois à la sagesse de ses jugements. J'ose même l'assurer que cette décision ne m'est sensible que par rapport aux suites qui en peuvent résulter, et par la crainte que l'avantage temporel qu'on se propose de procurer aux paroisses ne les mette dans le cas d'en souffrir pour le spirituel. Je souhaite seulement que mes successeurs n'y trouvent pas plus d'obstacle que moi à faire les visites aussi assidûment que l'exigerait le bien des paroisses. Je pense aussi que pour la modérer (cette dépense) il me sera loisible de faire rédiger les verbaux des visites par un secrétaire ecclésiastique, comme le font la plupart des évêques, sans être obligé d'y employer le ministère d'un notaire public.

C'est ainsi que cet évêque écrivait à son roi. Sa lettre est parfaite de déférence et aussi de courage. Refuser l'obéissance, il ne le pouvait pas ; mais il a une manière digne de se soumettre, tout en faisant valoir ses droits. Si l'on sait lire entre les lignes, il n'est pas besoin de nombreuses lettres de ce genre pour conclure : C'était un véritable évêque !

CHAPITRE VIII

Quelques publications

Le Mandement des fêtes. — Œuvre similaire de Mgr d'Arenthon d'Alex. — Aperçu des modifications. — Autres évêques consultés. — Ennuis de Mgr Biord à ce sujet. — Le gallicanisme ambiant. — L'Eglise patiente. — Mot de M. Lafrasse. — Textes de Mgr de Bernex. — Le Catéchisme de Mgr Biord ; son histoire. — Les Constitutions synodales ; quelques paragraphes. — Les Officia propria ; *ancien office de saint François de Sales. — Le Propre du Missel. — Le* Manuale *des confesseurs. — André de Passier.*

La première publication dont nous parlerons est le Mandement du 1er janvier 1766, appelé d'ordinaire « le Mandement sur les fêtes ». Mgr Biord y continue l'œuvre de ses prédécesseurs, puisque un siècle auparavant, en 1668, Mgr d'Arenthon d'Alex écrivait déjà dans les Constitutions synodales : « Ayant égard aux nécessités publiques et à la misère des gens de village et des pauvres artisans, nous réduisons plusieurs fêtes, qui ont été ci-devant de commandement, au rang de celles qui ne sont qu'à dévotion. » Il faut se souvenir — et c'est là un exemple frappant quoiqu'il semble bien puéril — qu'à l'époque où cet ancien évêque opérait cette réduction, le savetier de La Fontaine se plaignait doucement de la multitude des fêtes obligatoires :

On nous ruine en fêtes
Qu'il faut chômer, et Monsieur le Curé
De quelque nouveau saint charge toujours son prône !

A partir de Mgr d'Arenthon d'Alex, le prône fut charge de saints moins nombreux, en Savoie du moins, mais il en restait encore un grand nombre. Voilà pourquoi l'autorité royale, dans un temps où les deux pouvoirs s'entendaient en tout ce qui leur était commun, adressa en 1765 à Mgr Biord, ainsi qu'aux évêques voisins, une demande pressante les exhortant à se mettre d'accord sur cette suppression. Outre ceux que donnait plus haut Mgr d'Arenthon, les motifs invoqués étaient aussi d'ordre moral : « Un grand nombre de particuliers passent ces jours de fête dans la débauche, les jeux et les cabarets, à la ruine de leurs familles. » Hélas ! ce point de vue était aussi à considérer, car pourquoi établir des fêtes que l'on ne sanctifie pas, ou en maintenir que l'on ne sanctifie plus ? Mgr Biord prêta donc une particulière attention à ces raisons morales, et son projet fut envoyé par M. Mazé aux autres évêques pour servir de modèle.

Nous donnons en note (1) un aperçu des modifications proposées. On y verra que notre évêque supprime une quinzaine de ces fêtes qu'avait maintenues Mgr d'Arenthon d'Alex, et qu'il en laisse subsister une douzaine en plus des fêtes actuelles. Il n'y avait donc pas là un changement trop brusque pour l'époque, une vraie révolution dans les usages. Du reste, les mœurs d'aujourd'hui ont inventé de nombreuses journées de chômage dont le nombre dépasse de beaucoup ces douze fêtes : ainsi les *ponts*, les autres loisirs organisés ; nous voilà bien loin du mandement de Mgr Biord, mais ce ne sont pas là de ces fêtes dont « Monsieur le curé charge toujours son prône ».

---

(1) La Fête-Dieu, les lundis de Pâques et de Pentecôte (mais non le mardi) restaient fêtes d'obligation. Les fêtes des Apôtres étaient transférées au dimanche, sauf Saint Pierre et Saint Paul et Saint Jean de décembre. Etaient aussi transférées au dimanche le plus proche : la fête du Saint-Suaire, si chère aux Etats Sardes, Saint Laurent, Saint Maurice et les patrons des paroisses. Les Dédicaces auraient toutes lieu le second dimanche d'octobre.

Demeuraient de précepte : les 4 fêtes appelées, depuis, concordataires, puis les lundis de Pâques et de Pentecôte, la Circoncision et l'Epiphanie, Saint François de Sales, la Chandeleur et l'Annonciation, la Nativité de Saint Jean Baptiste, les Saints Pierre et Paul, la Nativité de la Sainte Vierge et l'Immaculée Conception, Saint Etienne et Saint Jean, Saint Sébastien et Saint Roch, jusqu'après la messe « dans les paroisses où elles ont été vouées ».

Veut-on savoir en quels termes était proposé aux autres évêques ce que nous appellerons « le projet Biord » ? Voici la lettre officielle adressée à l'archevêque de Tarentaise, Mgr de Rolland de Bery. Le mot « orateur » qui figure au début n'y doit point surprendre ; il faisait partie du protocole, surtout quand la lettre était une réponse. Il signifiait « celui qui vient de nous parler » :

Très Révérend, très cher et dévot orateur. Nous avons eu une sensible satisfaction d'apprendre vos sentiments sur la nécessité et l'utilité du nombre des fêtes proposé par le plan de l'évêque de Genève que nous vous avions communiqué, et de vos dispositions à user de votre autorité épiscopale pour mettre en exécution ce salutaire ouvrage suivant le plan dont nous faisons joindre une copie à la présente. Nous invitons par nos lettres de ce jour l'évêque d'Aoste votre suffragant et les autres évêques, qui à quelque légère différence près ont adopté ce même plan, de mettre la dernière main à ce salutaire ouvrage en donnant leur mandement nécessaire à cet effet. Nous verrons avec plaisir cette nouvelle marque de votre sollicitude pastorale pour le bien de la religion et pour l'utilité de nos peuples dans votre diocèse.

L'affaire aboutit sans peine, et trente-six ans plus tard une modification autrement plus complète allait survenir, supprimant d'un trait de plume, à part les quatre solennités essentielles, toutes ces fêtes que la prudence de l'évêque avait conservées. Les « Etrennes religieuses pour l'an de grâce 1803 », d'une allure semi-officielle, exposent sagement le point de vue qui déjà était celui de Mgr Biord.

Quoique la plupart des fêtes célébrées généralement dans l'Eglise catholique datent des premiers siècles, cependant elles ne tiennent pas à l'essence de la religion, et l'Eglise, qui les avait établies en des temps de ferveur, peut les supprimer et dispenser les fidèles de les observer en des temps ou en des lieux où des considérations d'un intérêt supérieur le commandent ; car sans toucher à la religion l'Eglise peut et doit dispenser de ses lois ou même les changer, selon que le plus grand bien l'exige.

De ce mandement provoqué et approuvé par l'autorité royale, accepté si volontiers par les évêques consultés, devait résulter pour Mgr Biord et pour sa réputation jusqu'à nos jours une foule d'inconvénients. Il fut dénoncé à Rome pour avoir agi sans la permission du Saint-Siège. Il ne reçut aucun blâme officiel. Gerdil ne lui envoya non plus

aucun avertissement ; il n'était pas encore évêque ni cardinal, mais n'avait-il pas l'autorité d'un ami ? Du reste, une fois cardinal, et soit avant soit après la mort de Mgr Biord, il ne mit jamais aucune sourdine à ses éloges, chose qui n'a pas été suffisamment remarquée et qui aurait dû l'être. N'est-ce pas un peu prétentieux de formuler des reproches alors qu'un homme comme Gerdil s'est constamment tu ? Il est cependant sûr qu'en la circonstance notre évêque eut le crève-cœur d'avoir déplu. Si le Sacré-Collège ratifia son règlement, ce fut après coup, et il en resta contre lui un sourd mécontentement, dont il parle plusieurs fois dans ses lettres. Nos historiens locaux ont aussi formulé contre lui des reproches où nous voyons percer un semblant d'injustice, dans ce sens que l'on ne critique pas les autres prélats, les archevêques de Vienne et de Tarentaise, les évêques de Belley et de Grenoble. Ils ont pourtant agi comme Mgr Biord, en s'appuyant sur l'autorité du roi, non sur celle du Saint-Siège, mais c'est lui l'autoritaire et le gallican !

Peut-être qu'il était le plus en vue ; peut-être, révérence parler, qu'il les valait tous, et c'est pour cela qu'on aurait voulu, au moins de lui, cette démarche. Pour cela aussi, nous regrettons un peu la manière dont il s'en explique dans ses Mémoires.

> Ce qui fit prendre le change à Messieurs les Romains, dit-il, ce fut sans doute la fausse persuasion que le diocèse de Genève est assujetti aux mêmes règles et usages que les diocèses de delà les monts (d'Italie). Mais on les fit bientôt revenir de cette illusion par les lettres et mémoires qu'on envoya de Turin, où on leur fit voir que l'évêché de Genève, comme membre de la province de Vienne, participait aux droits et prérogatives des évêchés de France ; que la bulle d'Urbain VIII, dont ils s'appuyaient particulièrement, n'avait jamais été reçue ni presque connue deçà les monts ; que je n'avais fait que suivre l'exemple de l'archevêque de Vienne, mon métropolitain, et de la plupart des évêques de France, qui avaient déjà fait de semblables suppressions de fêtes sans se faire autoriser à Rome ; qu'au surplus je n'avais agi que de l'agrément et sur les invitations du Roi, qui ne pouvait souffrir qu'on donnât la moindre atteinte aux évêques de ses Etats.
>
> Ces représentations justes et solides fermèrent la bouche à Messieurs les Romains, qui laissèrent dès lors tomber la chose

sans en plus parler, et sans que personne ne m'en ait jamais écrit directement de la part du pape ni d'aucun des cardinaux.

C'est le cas d'ajouter, pour excuser ce texte, la réflexion si modérée de M. Lafrasse (2) : « Qui ne sait combien il est difficile de se soustraire aux tendances de l'époque où l'on vit ? Les esprits même les plus élevés n'échappent pas toujours à leur influence. » « Gallican ! dit à son tour M. Lavanchy, ne l'était-on pas autour de lui ? Avons-nous connaissance que son gallicanisme ait rencontré quelque part une résistance dans le diocèse, et qu'il lui ait suscité des ennemis ? Certains actes de ses prédécesseurs et de ses successeurs pourraient tout aussi bien leur attacher la même note, la même qualification, et cependant personne n'y songe. »

Pour appuyer ces remarques (3) demandons-nous seulement ce que pensait celui qu'on avait appelé l'*alter Salesius*, Mgr de Rossillon. Au sujet de la Bulle *Unigenitus*, il déclare qu'elle ne fut pas publiée dans le diocèse de Genève « parce qu'on n'a pas reconnu qu'il fût nécessaire de la publier ». En 1699, il n'avait publié qu'à regret celle d'Innocent XII, condamnant des propositions extraites des *Maximes des Saints*, estimant que cette publication n'entrait point dans le cercle de ses devoirs. Enfin, le même prélat fait cette déclaration au sujet de certains pouvoirs reçus de Rome : « Nous n'entendons pas déroger à la pratique introduite par les évêques de Genève, qui ont toujours usé de ces pouvoirs sans dispense du Siège Apostolique. »

Mgr Biord a-t-il jamais été aussi loin dans ses réflexions « gallicanes » ? A-t-il été une exception dans la lignée des évêques ? Mgr de Bernex lui-même en a-t-il été une ? Et alors, pourquoi Mgr Biord endosserait-il une responsabilité qu'il a méritée beaucoup moins que tant d'autres, et des plus admirés ?

---

(2) *Acad. Sal.*, XXVI, 19. Le texte de M. Lavanchy continue un Mémoire obtenu de lui par M. Rebord. Quant aux citations de Mgr de Rossillon de Bernex, V. *le Grand Séminaire*, p. 64, 65.

(3) Nous y reviendrons plus loin au chapitre XVII.

Nous venons de voir ce que pensait l'*alter Salesius*, mais que pensait l'Eglise elle-même ? L'Eglise patientait, acceptant malgré ses inconvénients une situation qui était un moindre mal. Quelle joie pour elle, d'autre part, de voir à la tête des Etats Sardes un roi dont le jésuite Cornuty faisait, dans son oraison funèbre, 1773, cet éloge à peine exagéré : « L'Eglise lui était respectablement chère. Toujours uni de sentiments avec le premier de ses Pontifes, son zèle a fait dire à Benoît XIV que dans les malheurs de son Pontificat ce roi illustre en était la consolation. »

Il ne faut donc pas juger des choses de ce temps-là avec nos idées actuelles, quelque théologiques et quelque justes qu'elles soient. Pour en revenir au Mandement de 1765, il est sûr qu'il fut appuyé ouvertement par le roi : « Nous avons d'abord fait expédier nos ordres à notre ministre auprès du Saint-Siège pour faire connaître à Sa Sainteté que vous n'avez fait que ce que vous étiez et êtes en droit de faire » ; mais il est sûr aussi, grâce à Dieu, que Mgr Biord était attaché de tout son cœur au Souverain Pontife et soumis à son autorité. Il écrit dans cette circonstance (4) : « La Providence me ménage une croix sensible en me faisant imputer un prétendu mépris d'une autorité respectable et que personne ne respectera jamais plus que moi. »

Les autres mandements de Mgr Biord n'amenèrent heureusement rien de semblable. Nous ferons au moins une allusion aux principaux d'entre eux le long de cette biographie. Mais nous devons quelques développements aux autres publications du prélat : Catéchisme, Constitutions synodales, Propre du diocèse, *Manuale* des confesseurs.

N'est-il pas bien étrange qu'il n'y ait eu jusque-là aucun catéchisme officiel du diocèse de Genève? Des manuels existaient évidemment ; quelques-uns même furent célèbres, comme celui du « P. Jean Eudes (5), prêtre de la

(4) Fleury, *loc. cit.*, p. 374.
(5) A Lyon, chez François de la Bottière, Rue Mercière, à l'enseigne de la Trinité.

Congrégation de Jésus et Marie ». L'exemplaire que nous possédons est intitulé « La vie du chrétien ou le catéchisme de la Mission », 1657. Mais avant cette date saint François de Sales avait déjà prescrit dans ses Constitutions Synodales : « Tous curés enseigneront le catéchisme de l'illustrissime cardinal Bellarmin. » Ce catéchisme, lui-même l'enseignait à Annecy, dans l'église Saint-Dominique, on sait avec quelle édification et quel succès. Sous les successeurs du bon saint (6), les curés restèrent les juges du texte à choisir, et continuèrent à réclamer avec instance un catéchisme unique pour le diocèse. Un vicaire général — il le demeura 45 ans, sous deux évêques — en rédigea un en 52 leçons, pour les 52 dimanches de l'année : c'était l'honorable M. Falcaz ; mais à sa mort, survenue en 1721, son catéchisme n'était pas encore imprimé, « parce qu'il s'en trouvait plusieurs d'excellents ». Rd Vittoz, curé de la Giettaz, en publia un autre en 1751, très original et revêtu de notes savantes ; mais tout en l'approuvant, l'autorité ecclésiastique n'en ordonnait pas l'usage. Mgr Deschamps de Chaumont fit enfin cesser cet état de choses assez peu normal, en chargeant M. Biord, alors son vicaire général, de rédiger un nouveau catéchisme par demandes et par réponses. Ce travail convenait à l'esprit clair et méthodique de M. Biord. L'évêque le présenta à son peuple en 1758 par un mandement, œuvre aussi de son cher vicaire général, le prélat se trouvant alors accablé par la maladie et des soucis de tout genre.

Mgr Biord, dès le début de son épiscopat, reprit en son nom et le catéchisme et le mandement. Au mois d'avril 1765, parut son ouvrage : « Catéchisme à l'usage du diocèse de Genève, contenant une exposition familière de la foi et de la morale chrétienne, avec une explication abrégée des principales fêtes, solennités et cérémonies de l'Eglise, par Monseigneur Jean-Pierre Biord, Evêque et Prince de Genève. »

---

(6) V. une étude sur le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le diocèse d'Annecy, publiée par le chanoine A. Servettaz en 1912 (*Acad. Sal.* XXXV, 57).

L'exemplaire conservé à la bibliothèque de l'Académie Florimontane porte la signature manuscrite : Mouchet, professeur de théologie, 1773 : c'était le directeur spirituel du collège d'Annecy. Le livre a ceci de curieux qu'il contient les deux exemplaires reliés ensemble avec cette note: « Ce premier catéchisme est absolument le même que le second, renfermé dans ce seul volume. Celui-ci est antérieur à l'autre, pour l'édition, de 19 ans. Il a été édité par l'ordre de Mgr Deschamps de Chaumont, chez J. B. Burdet. »

Le mandement développe avec force les avantages de ce catéchisme (7), dans lequel on a tâché de s'écarter le moins possible des textes les plus en usage, et de conserver les expressions les plus justes. Les prêtres et les laïques chargés d'enseigner la jeunesse devront enseigner ce catéchisme de préférence à tout autre, « sans varier les demandes et les réponses ». Beau détail qui vient très bien à cette place : Mgr Biord était lui-même un catéchiste émérite. « On le voyait le dimanche, dit Grillet, faire le catéchisme aux enfants et aux simples fidèles, dans la chaire de sa cathédrale ; les personnes de toutes conditions y accouraient en foule. » Voilà un Mgr Biord presque inattendu. Il a tellement administré, réformé, gouverné, qu'il fait cette impression de n'avoir jamais été familier, paternel, mais c'est une impression bien contraire à la réalité.

Son catéchisme comprenait quatre parties : Symbole des Apôtres, Commandements, Prière et sacrements, puis: Fêtes et principales cérémonies de l'Eglise. Parut à Genève, en 1796, une très importante explication de ce catéchisme, en 7 volumes in-octavo, dont l'auteur était un curé du diocèse, l'abbé Du Clot (8). Dans son presbytère de Collonge-Bellerive, il mena à bien cet ouvrage considérable, qui eut jusqu'à trois éditions. Son succès en Savoie, en Belgique, et en général dans tous les pays de langue fran-

---

(7) La 6e édition, 1779, était augmentée de deux abrégés à l'usage des enfants selon leur âge.

(8) *L'abbé Du Clot*, par l'abbé Mouthon, curé de Chens, p. 41. V. aussi notre chapitre XVIII.

çaise, montre aussi en quelle estime était partout tenu le catéchisme de Mgr Biord, lequel fut réédité pour la huitième fois par Mgr Paget. Si Mgr de Thiollaz, élu à Annecy en 1822, en publia un autre, mieux adapté aux nouveaux besoins des âmes, ce catéchisme ne fit pas oublier l'ancien, puisque 14 archiprêtrés demandaient encore à Mgr Rey, en 1835, de revenir à celui de Mgr Biord.

Les nouvelles Constitutions Synodales furent imprimées en 1773 par « J. B. Burdet, Imprimeur de Mgr l'évêque et du clergé, à Annecy ». Elles portaient ce titre copieux : « Constitutions et Instructions Synodales de saint François de Sales, évêque et Prince de Genève. Mises en ordre et augmentées par Mgr d'Arenthon d'Alex, et nouvellement par Mgr Jean-Pierre Biord, ses successeurs dans le même Evêché. » La préface est adressée au clergé. Elle le loue de sa soumission, en exposant les raisons pour lesquelles cette édition nouvelle a été décidée. L'ordre suivi par les trois évêques est à peu près le même. Une comparaison plus exacte montrerait peut-être une sévérité plus grande dans Mgr Biord. Ainsi : « On ne permettra jamais, pendant la nuit, de sonneries religieuses, sauf à Noël » ; même pour la Commémoration des morts « nous défendons de sonner depuis les 9 heures du soir et avant les 4 heures du matin ». Il faut aussi faire cesser l'abus des grands repas à l'occasion des sépultures : « les curés s'appliqueront à faire comprendre que ce ne sont ni les dépenses superflues ni les pompes funèbres qui portent secours aux défunts. » L'évêque interdit sous peine d'excommunication « les brandons ou certains feux que l'on porte en quelques endroits sous les arbres (9) le premier dimanche du Carême, dans la superstitieuse idée qu'ils donneront plus de fruits ». Il veut qu'on déracine « l'abus des mascarades, qui ne sont qu'un débris honteux du paganisme ». Il fait « très expresse inhibition à tous les ecclésiastiques, sous les peines du droit, de jouer aux jeux

(9) Ne pourrait-on pas soutenir, nous disait cependant un jardinier, que ces feux détruisaient les œufs des chenilles ?

illicites, comme cartes, *tarocs*, dés, et autres jeux de hasard ».

Le tableau des fêtes de précepte et des fêtes de dévotion occupe évidemment plusieurs pages de ces Constitutions, et redonne les modifications apportées au calendrier par le Mandement de 1765.

« Qu'il me soit permis de signaler, dit Jules Vuy dans son étude sur les Imprimeurs de Savoie, un volume qui a paru à Annecy en 1777. Il est intitulé *Officia propria diœcesis Genevensis* (370 pages in-12). Il est imprimé par Jean-Baptiste et Alexis Burdet. » L'ouvrage est maintenant devenu rare. L'exemplaire que nous avons pu consulter, à la même bibliothèque complaisante dont nous parlions plus haut, porte le nom manuscrit de Grefoz (sic). C'est sans doute ce chanoine, natif d'Arâches, docteur de Valence, qui fut official et mourut en 1780. Il n'eut donc que pendant trois ans la joie de savourer ces offices propres, que nous avons ouverts à la fête du 29 janvier. L'office de notre grand saint y est tout entier spécial, et les prêtres du diocèse d'Annecy ne le parcourraient pas sans regretter de ne pouvoir le réciter encore.

Dans les Antiennes des premières vêpres, saint François de Sales nous est présenté petit enfant : *Crevit puer et benedixit ei Dominus* ; puis, dans l'église de Thorens, il écoute la voix de Dieu : *Ecce in templo ait : Ecce ego ; loquere, Domine.* Ainsi, il y a presque constamment concordance entre l'Ancien Testament et le Nouveau.

La première hymne est en strophes asclépiades ; mais ici cesse le regret dont nous parlions plus haut, car notre *Tuam Salesi prædicant* est beaucoup plus agréable ; la vie entière du saint nous y est présentée sous une forme simple et pieuse. Bénie soit la mémoire du cher chanoine Lafrasse (10) qui a enrichi de cette perle le diocèse d'Annecy à l'occasion du Doctorat ! Les autres hymnes, des

---

(10) Rd Pierre Lafrasse, de Dingy-St-Clair, né en 1844, mort en 1922; a composé précisément une *Etude sur la liturgie de l'ancien diocèse de Genève*, en deux volumes.

Laudes, des secondes vêpres, figurent déjà, un peu modifiées, dans les *Officia propria* de Mgr Biord ; on les attribue à Santeul.

L'Invitatoire d'autrefois est à remarquer : Le Seigneur qui nous a donné un Pasteur selon son cœur, venez, adorons-le : *Dominum qui dedit nobis pastorem juxta cor suum, Venite, adoremus.* L'Evangile est le texte du Sauveur, appliqué à celui qui fut comme sa vivante copie sur la terre : *Venite ad me omnes,* Venez tous à moi.

Nous nous contenterons d'un seul détail à propos du Missel (11) de Mgr Biord. Notre déception a été d'y rencontrer si peu de ces Proses ou Séquences que nos ancêtres ont tant aimées. Elles étaient, en pratique, exécutées lentement et en mesure, n'étant pas du vrai plain-chant. Celle de la Saint-François est cependant conservée dans ce Missel de 1774. Elle commence par ces mots : *Cœlestes chori plaudite,* mais l'air intéressera nos lecteurs encore plus que les paroles, puisque c'est l'air si connu du *Tuam Salesi prædicant* dans ce diocèse. Voilà pourquoi il se prête si peu à une exécution rapide, dans laquelle Mgr Biord ne reconnaîtrait pas la Prose d'autrefois. N'omettons pas de signaler (12) qu'on trouve déjà dans ces tout vieux exemplaires la Préface spéciale de saint François de Sales, avec les paroles d'aujourd'hui, mais deux ou trois variantes de syllabes sur certaines notes.

Le *Manuale* des confesseurs, édité déjà en 1766, était tout prêt depuis plusieurs mois. Demandé par les prêtres afin que fussent précisés bien des détails de leur juridiction, il renferme aussi les meilleurs conseils au sujet du pouvoir tout divin de remettre les péchés. Dès les premières lignes est cité le beau texte de saint Augustin : « Le cœur humain est une mer profonde que soulèvent

---

(11) Il publia en 1774 un Propre pour Missel, et en 1777 un Propre pour Bréviaire. Du consentement du Chapitre il les déclara obligatoires à partir du 1er mai 1777.

(12) Lettre de M. le chanoine Eugène Benoît, directeur au Grand Séminaire, janvier 1938.

les tempêtes des passions : *Cor humanum mare magnum est, tumens variis passionum fluctibus.* »

L'exemplaire qui nous a été communiqué porte les armes de l'évêque, et l'ex-libris pour nous intéressant d'André de Passier : c'était le vieil Intendant du Faucigny, le même dont l'intervention avait contribué à l'élection de Mgr Biord, et dont la fille Andréanne épousa ce notaire Duc, neveu de l'évêque, qui mourut sur l'échafaud. Cet Intendant (1702-1785) fut le type du Savoyard très ferme, parvenu aux honneurs par son grand mérite. Nous feuilletons en ce moment un carnet tout entier écrit de sa main, et qui remonte à l'année 1719. De Passier avait alors 17 ans ; il faisait une sérieuse retraite, après avoir prononcé ses vœux temporaires dans la Compagnie de Jésus, entre les mains du P. de Gallifet. Retourné au monde, il éleva une magnifique famille de quatorze enfants, en remplissant dignement les devoirs de sa charge. Il écrivit une multitude de rapports de tout genre, et dans ses *Miscellanea* on trouve de tout, des programmes de séances, des thèses, des brochures même rares et rarissimes, dont nous avons dû plusieurs fois nous servir pour parler de Mgr Biord (13).

---

(13) L'historien Tavernier fait allusion à ce compilateur émérite quand il écrit à Victor Gay, à Vulbens : « Lorsqu'on a du sang d'André de Passier dans les veines, on est né chroniqueur et généalogiste. » Quelques mots curieux au sujet d'A. de Passier quittant le noviciat : Un mois après son retour, écrit son frère, sa mère l'habilla « en homme mondain » : il changea ainsi « de décoration. » Nous donnons son portrait « en homme mondain » dans notre deuxième gravure, tout près de la Collégiale de Samoëns.

CHAPITRE IX

Canonisation de sainte Chantal

1767. — Le Te Deum *d'Annecy. — Le style de Mgr Biord. — L'église du 1^er^ monastère. — Les invitations. — Les fêtes de Thonon. — Les 20.000 communions. — Les fêtes d'Annecy ; les processions ; détails du Protocole ; la croix des Séminaristes. — Le second monastère. — Rumilly, Seyssel. — Les chanoines mitrés. — Le prévôt de Vidonne. — Les musiciens. — Les officiers. — Sécheresse de ce récit. — Les trois nièces de l'évêque. — La Visitation de Lisbonne.*

Sainte Jeanne-Françoise de Chantal, fondatrice et première supérieure de la Visitation, fut canonisée par le pape Clément XIII, le 16 juillet 1767, à la grande joie du diocèse tout entier (1). Mgr Biord, en cette circonstance, organisa partout des solennités, mais surtout à Annecy, à Thonon, à Rumilly, à Seyssel. Dans ces quatre villes, la Visitation avait un monastère ; Annecy en avait même deux, fondés par sainte Chantal elle-même, ainsi que ceux de Thonon et de Rumilly.

On attendit le mois de septembre pour le premier *Te Deum* à Annecy. « J'étais alors en visites (pastorales) », explique l'évêque. Avec grand plaisir nous lui laisserons la parole presque tout le long de ce chapitre puisque lui-même a raconté comme acteur et témoin tout ce que nous

(1) La béatification datait de 1751, sous le pape Benoît XIV et l'épiscopat de Mgr Deschamps de Chaumont. On sait que la fête liturgique fut ensuite fixée au 21 août.

aurions de la peine à nous assimiler. Le lecteur aura ainsi l'occasion de se familiariser davantage avec le style de Mgr Biord. C'est un style d'affaires, très objectif, comme on dit ; toute recherche de l'effet, toute littérature en est absente. Comme ses ancêtres les notaires, l'auteur des Mémoires dit très exactement ce qu'il veut dire ; ne lui demandons jamais plus que cela.

« Tous les Corps et les confréries, écrit-il, s'étant assemblés à la manière accoutumée en l'église de la Cathédrale, on alla processionnellement à celle de la Visitation, où étant arrivé, habillé pontificalement, j'entonnai au Trône le *Te Deum,* qui fut chanté en musique ; je donnai ensuite la bénédiction du St-Sacrement, après quoi l'on retourna processionnellement à la Cathédrale, dans le même ordre qu'on était parti. » Rappelons que cette église de la Visitation était celle du premier monastère, au bord du canal, celle qui sert actuellement aux Italiens d'Annecy (1938). Elle avait reçu le corps de saint François de Sales en 1623, celui de sainte Jeanne de Chantal en 1641. Mère Marie-Aimée de Blonay l'avait restaurée et agrandie en 1643, et le neveu du saint, Mgr Charles-Auguste de Sales, en avait bénit la première pierre. Là s'étaient accomplis d'innombrables miracles, et la reconnaissance des fidèles y avait entassé de véritables richesses. Vendue à la Révolution et toute défigurée, elle fut rachetée par le zèle de M. de Quincy en 1888, et remise à peu près dans le même état qu'aux jours de Mgr Biord et de ces fêtes de 1768 dont nous le laissons continuer le récit (2).

« Les Religieuses du premier monastère, prévoyant que les décorations qu'elles avaient projetées, et surtout les réparations qu'elles voulaient faire à la chapelle de la sainte, ne seraient pas encore finies en mai, renvoyèrent, de mon consentement, leur solennité au dimanche 4 sep-

(2) V. la *Notice* publiée par M. de Quincy en 1895, et aussi un excellent résumé dans *Promenade en zigzag dans les Rues d'Annecy* par Jean Dufresne, Annécien. Nous pourrions souvent citer les jolies observations de cet auteur.

tembre 1768. Je l'annonçai de mon côté au public par un Mandement que je fis publier dans toutes les églises paroissiales de mon diocèse, dans les mois de mai et juin, et dont j'envoyai des exemplaires à tous les évêques voisins, en invitant surtout M. l'archevêque de Tarentaise (3) et Messieurs les évêques de St-Claude, de Belley, d'Aoste et de Maurienne à venir honorer de leur présence notre solennité. Je donnai aussi, par le même Mandement, d'amples pouvoirs aux confesseurs, pour qu'ils pussent préparer de bonne heure les fidèles à gagner l'indulgence promise pendant l'octave de cette solennité, lorsqu'elle se ferait à Annecy ou dans les autres églises des monastères de la Visitation qui sont dans mon diocèse.

« Comme j'avais déterminé de faire cette année mes visites dans le bas Chablais, les religieuses de la Visitation de Thonon, pour me faciliter le moyen de me rencontrer à leur solennité, me prièrent de la fixer au 26 du mois de juin, et, par une suite de mes arrangements, étant arrivé à Thonon le 25, à une heure après-midi, je fis l'ouverture de la solennité sur les trois heures. L'on commença par une procession générale, où j'assistai revêtu des habits pontificaux et entouré de Messieurs les prêtres de la Sainte Maison. On porta à la procession l'étendard que j'allais bénir. M. l'archevêque de Tarentaise, qui prenait alors les eaux, y assista en rochet et camail, immédiatement en avant de M. le Préfet de la Sainte-Maison, qui, revêtu d'une chape, portait les reliques. Au retour de la procession, je fis lire la Bulle de la canonisation, et ensuite je fis l'annonce de la solennité par une petite exhortation et donnai après cela la bénédiction du Saint-Sacrement.

« Le lendemain, j'officiai pontificalement tant à la messe qu'à vêpres, et M. l'archevêque prêcha le panégyrique de la sainte. Pendant le reste de l'octave, Messieurs de la Sainte-Maison officièrent tous les jours, et tous les jours aussi le panégyrique fut prononcé par différents

---

(3) Dans un Traité de politesse imprimé à Paris en 1770 il est dit : « En parlant d'un archevêque ou évêque, on dit : Monsieur l'archevêque ou l'évêque; en lui parlant, on l'appelle « Monseigneur. »

prédicateurs de la ville. Pour moi, après avoir continué mes visites pendant la semaine, je retournai à Thonon, et dimanche, jour de la clôture de la solennité, je prêchai encore le panégyrique de la sainte. Il y eut tous les jours de l'octave une affluence extraordinaire de toutes les paroisses du haut et du bas Chablais, et même du Valais et de la Suisse. Tous se sont empressés de donner des marques de piété et de religion, et l'on a remarqué que, pendant cette octave, il y a eu près de vingt mille communions (4) dans la ville de Thonon, sans compter celles qui se faisaient dans les paroisses voisines où je faisais en même temps la visite et d'où les paroissiens allaient ensuite visiter l'église de la Visitation.

« Les religieuses d'Annecy faisaient de leur côté les plus grands préparatifs pour la célébration de la solennité au jour fixé, et le sieur Bouchevron, orfèvre de Turin, ayant apporté la belle châsse en glaces et en argent qu'il avait faite, on pensa à transférer le corps de la sainte, de l'ancienne châsse où elle avait été jusqu'alors, dans la nouvelle, et cela en vertu d'un bref de Sa Sainteté qui en accordait la permission. On choisit pour cet effet le vendredi 28 août. Sur les deux heures de l'après-midi de ce jour-là, étant allé dans l'église du premier monastère avec sept à huit chanoines de la cathédrale, on alla prendre dans la chapelle la châsse où reposait le corps de la sainte, qu'on transporta processionnellement, tous les prêtres étant revêtus du surplis et ayant un cierge à la main, dans le chœur des religieuses en le passant par la grille ; j'y entrai ensuite avec une partie des ecclésiastiques, et après avoir fait ma prière et reconnu les sceaux, je fis ouvrir la châsse et habiller le corps de nouveaux habits. On le plaça ensuite dans la nouvelle châsse, que je scellai de mon sceau en différents endroits, et je fis dresser de tout un

---

(4) Ce chiffre, donné par l'évêque, paraîtra énorme si l'on considère surtout que les fidèles, en règle générale, communiaient une seule fois. On était encore bien loin des décrets de Pie X sur la fréquente communion !

procès-verbal dont je remis une copie aux religieuses, et l'autre fut déposée au greffe de l'évêché.

« Quelques jours après, arriva de Rome le P. Fauste, des Ecoles pies, postulateur de la cause de la canonisation, et il apporta avec lui le grand étendard de la sainte, qui avait déjà servi à la cérémonie faite chez les religieuses de la Visitation de Rome. L'on se proposa de le faire porter à la procession générale ; mais il ne fut pas possible de trouver le moyen de le porter par les rues de la ville, à cause de sa grandeur et de l'énormité de son poids (5). Aussi, on se borna à le faire exposer, le jour de la procession, devant la chapelle des pénitents de St-Jean (au Puits St-Jean), d'où il fut rapporté en rouleau dans l'église de la Visitation, où il se trouva suspendu au retour de la procession. Dans le cours de celle-ci, on se servit d'un autre étendard plus petit, qui avait servi à la béatification de la même sainte.

« Tout étant disposé, le samedi 3 septembre se fit l'ouverture de la solennité, qui fut exécutée et continuée pendant l'octave suivante, de la manière rapportée dans la relation imprimée faite par M. le chanoine Riondel, official du diocèse (6), et comme il serait superflu de rappeler ici ce qui est simplement détaillé dans la dite relation, je me contenterai de faire observer les choses suivantes :

1° Que nous n'eûmes d'évêques étrangers que M. l'archevêque de Tarentaise (Mgr Humbert de Rolland) et M.

---

(5) « Par la crainte qu'il n'essuyât en procession quelque échec », est-il dit dans le Registre de la Collégiale. On trouvera d'abondants extraits de ce Registre dans l'importante étude du chanoine Coutin sur la Collégiale, *Acad. Sal.*, Tome LV. Ce volume nous a été précieux, surtout ici et au chapitre XV.

(6) Nous avons trouvé à sa place, dans les *Miscellanea* de l'Intendant de Passier, cette Relation du chanoine Riondel. Tout y est décrit, raconté par le menu, et donne une idée parfaite de ce qu'étaient les solennités d'alors. Il n'y est guère question de notre évêque, sauf par un éloge emphatique du discours qu'il prononça le dimanche de la clôture, « discours qui marquait un maitre dans l'art de la parole divine ; la facilité et l'onction du débit montraient un Prélat accoutumé à la manier ». — A la Visitation, le dimanche, on donna la communion à 4 autels, et on la distribuait encore à 5 heures du soir. — Au feu de joie qui illustra cette soirée, les syndics invitèrent à mettre le feu au bûcher « M. le marquis de Sales, chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade, lieutenant général des armées du roi ».

l'évêque d'Aoste (Mgr Pierre-François de Sales) (7), plusieurs autres ayant été empêchés dans le temps qu'ils comptaient partir ;

2° Comme je crus ne devoir céder à personne l'ouverture de la solennité et d'officier aux processions, ce qui devait être réservé à l'évêque diocésain, j'officiai en effet dès les premières vêpres de la veille jusqu'aux secondes du premier dimanche inclusivement. Je laissai cependant M. l'archevêque prêcher le premier jour, ainsi qu'il l'avait souhaité et me l'avait fait même demander par le P. Ribitel ;

3° M. l'évêque d'Aoste officia le jour de la Nativité, qui se rencontra dans l'octave, et fut assisté par le Chapitre de la Cathédrale ; le Chapitre de la Collégiale officia le lundi, second jour ;

4° Comme il avait plu abondamment toute la matinée du premier dimanche jusqu'à midi, et que le temps était couvert et l'air rempli de nuages qui menaçaient encore d'une pluie prochaine, on ne pensait plus de pouvoir faire ce jour-là la procession où l'on devait porter la châsse par la ville. Cependant vers les deux heures, contre le sentiment de tout le monde, je donnai ordre qu'on allât faire rassembler tous les Corps pour la procession. On fit sortir la châsse de l'église, et aussitôt qu'elle fut au dehors sur le perron, le soleil parut et dissipa les nuages, l'air redevint serein et l'on eut un temps très favorable pour la procession, qui s'exécuta avec beaucoup d'ordre et d'édification, malgré la précipitation avec laquelle on s'était rassemblé comme à l'imprévu ;

5° Le jour de la Nativité, on fit encore la procession générale par la ville, pour l'accomplissement du vœu du roi, selon la coutume. M. l'archevêque, M. l'évêque d'Aoste et moi, nous marchâmes tous trois après l'officiant, sur la même ligne, M. l'archevêque au milieu, M. l'évêque

---

(7) Né à Brens, il était de la famille du saint. Les *Echos Salésiens* ont publié, en 1910 et les années suivantes, des articles sur ce prélat, bien inconnu chez nous. Le P. Messelod les avait tirés d'un long travail de Mgr Duc, évêque d'Aoste.

d'Aoste à la droite. Mais comme ces prélats, malgré mes instances, ne voulurent jamais donner la bénédiction au peuple dans le cours de la procession, je la donnai moi-même tout le long, et c'était selon la rubrique du Cérémonial des évêques, parce que M. l'archevêque (de Tarentaise) n'était pas mon métropolitain (qui était celui de Vienne) ;

6° M. l'archevêque ne parut pas dans cette solennité avec l'insigne de son pallium, parce que, suivant le droit, les archevêques décorés du pallium ne peuvent, même du consentement des évêques diocésains, le porter hors de leur province (8).

« Pendant qu'on faisait la solennité dans l'église du premier monastère, les religieuses du second la firent aussi célébrer à leur manière dans leur église. »

Nous ouvrons ici une parenthèse pour rappeler que ce second monastère est maintenant la Maison-mère des Sœurs de Saint-Joseph. Il avait eu la gloire d'être fondé par sainte Chantal elle-même en 1633, tout proche de la Galerie, où la Visitation avait humblement commencé.

Puisque ce mot arrive sous notre plume, disons que sous Mgr Biord la Galerie a servi, plusieurs fois par année, de centre à des retraites que prêchaient les Barnabites, tantôt aux pauvres et tantôt aux dames de la ville. C'étaient de vraies retraites fermées, où Mgr Biord assistait aux cérémonies de clôture, distribuait la sainte communion, et recevait des retraitantes la Protestation telle qu'elle est indiquée dans l'Introduction à la vie dévote. Mais retrouvons nos fêtes de 1768.

Rumilly et Seyssel ne restèrent pas en arrière. Dans la première de ces villes, dit Mgr Biord, « les religieuses de

---

(8) Le *Journal de la Feste,* écrit à cette époque, dit que le portrait de la sainte était exposé aux quatre portes de la ville. « Le régiment de Chablais » prêtait son concours, sous les ordres de M. le baron de Valérieux, son colonel. Le Conseil de Ville assistait en Corps aux cérémonies. Le soir, les carrefours étaient éclairés par des « pots à feu » renouvelés chaque nuit aux frais de la Ville. La façade de l'église, couverte de diverses armoiries, était cachée par des sapins et une charpente que l'on appelait « Arc de triomphe ». (*Acad. Sal.*, Tome LII.)

la Visitation, empressées de concourir au triomphe de leur sainte fondatrice et de favoriser la piété des peuples de leur contrée, voulurent suivre de près celles d'Annecy pour faire faire la solennité dans leur église. Elle fut fixée au dernier dimanche du même mois de septembre, et j'en allai faire l'ouverture la veille, samedi, de la même manière que je l'avais pratiqué à Thonon. Le lendemain, j'officiai pontificalement à la messe et je prêchai après vêpres. Il n'y eut grand'messe et sermon que les trois premiers jours, mais on continua, pendant le reste de l'octave, de tenir la solennité ouverte pour donner plus de temps aux personnes de la ville et de la campagne de se confesser et de gagner l'indulgence.

« Celles de Seyssel, pour de justes motifs, crurent devoir renvoyer la solennité jusqu'à l'année suivante. Je fis l'arrangement pour mes visites de façon que je puisse me rencontrer à Seyssel le samedi 10 juin. Il y eut le dimanche un concours étonnant de monde de toutes les paroisses de la partie de France de ce côté-là.

Il nous reste enfin à glaner, dans le Registre Capitulaire, quelques menus renseignements qui complèteront le récit de Mgr Biord.

A la procession solennelle du 4 septembre à Annecy, les deux chanoines-chantres étaient revêtus, selon l'usage, « de chappes et de mitres, le bâton d'argent à la main ». (On l'appelait le bâton de chantrerie).

4 septembre. « La croix d'argent et fort belle, que suivaient les séminaristes, leur avait été assignée et procurée par Monseigneur. La châsse a été placée, à la procession, entre le Corps de la cathédrale (les chanoines) et nos Seigneurs évêques. Quatre chanoines mitrés en ont porté, aux quatre coins, les cordons. »

8 septembre. « Les trois prélats ont assisté à la procession en rochet, placés immédiatement après le Révérend Seigneur Prévôt, en chape, qui portait la petite croix de vermeil qui renferme une parcelle de la Véritable Croix. »

Saluons en passant la vieillesse vénérable de ce Révérend Seigneur Prévôt ; il était prévôt depuis 36 ans, et chanoine depuis 65 ans ; lui-même avait 87 ans ; c'était Joseph-Auguste de Vidonne de Macognin de Saint-Ange. La relation du chanoine Riondel dit de lui qu'il était « respectable par le poids des ans, plus respectable encore par le mérite de ses qualités personnelles ».

N'oublions pas la jolie note finale : « On a arrêté qu'on ferait un mandat de 4 louis neufs de France pour la musique du régiment de Cambrésis, composée de 7 joueurs d'instruments, qui ont précédé le Chapitre à l'aller et au retour, servi à la musique (pour accompagner les chants) et dans les autres occasions. » Le Registre de la Collégiale les appelle « une bande de musiciens militaires venus de Gex et soudoyés par la ville ».

Signalons enfin ceci, qui vaut son pesant d'or, dans la Relation du chanoine Riondel : « M. le baron de Valérieux invita Messieurs les officiers à participer aux avantages spirituels de la fête, et il ne fit faire le service en certains jours qu'à la moitié du régiment, afin que chacun eût, dans ces jours, la liberté de suivre les mouvements de sa piété. »

On aura trouvé, dans ce long récit, Mgr Biord un peu trop méticuleux en tout ce qui regarde les choses « du protocole ». Nous dirons à sa décharge que les réunions d'évêques étaient alors fort rares, vu la longueur et la difficulté des communications. D'autre part, il était environné, comme il dit, de Corps constitués, ceux de l'Eglise et ceux de l'Etat, qui chacun avait ses droits, ses devoirs. Il fallait s'y tenir d'une façon scrupuleuse, sous peine d'être contredit, blâmé jusque devant le Sénat et jusqu'aux pieds du roi. L'expérience l'avait instruit et c'est pourquoi une telle narration nous laisse bien peu voir ses sentiments intimes. Nous n'oublions pas cependant cette observation de Fustel de Coulanges : « L'histoire n'étudie pas seulement les faits matériels et les institutions ; son véri-

table objet est l'étude de l'âme humaine. » Mais cette âme de Mgr Biord, nous en sommes réduits à la deviner ! Nous l'essayons sans assez de succès. Ici du moins apparaissent très bien les fatigues extrêmes qu'endure l'évêque pour la gloire de celle qui fut d'Annecy autant que de Dijon, et dont la présence auprès du fondateur a donné au grand saint de chez nous un rayonnement plus étendu, un attrait plus grand (9).

Au premier monastère d'Annecy entra Péronne-Rosalie de Thiollaz cousine germaine de Mgr Biord, et au moins deux de ses nièces dans d'autres Visitations, S. Duc à Thonon, S. Raphet au second monastère d'Annecy, tandis qu'une autre S. Duc entrait à Ste-Claire.

L'évêque intervint lui-même, en 1783, pour répandre jusqu'en Portugal les bienfaits de la Sainte-Source. Le roi Pierre, la reine Marie, avaient prié l'archevêque de Lisbonne d'être le négociateur de cette affaire, à laquelle l'évêque de Genève donna les mains avec grand plaisir. La Mère de Bernex, supérieure du premier monastère, partit pour Lisbonne avec un petit groupe de religieuses ; le nouveau monastère avec son pensionnat y furent bientôt florissants. Les Sœurs suivirent de là-bas, d'un cœur angoissé, les événements terribles de la Révolution française. Mais une fois les mauvais jours passés, quand le monastère d'Annecy naquit de nouveau de ses cendres en 1824, l'ouvrière principale de cette restauration fut la Sœur Vallet, qui avait passé 40 ans à Lisbonne. C'est elle qui devint, avec Sœur de Thiollaz et plusieurs anciennes, le lien entre le passé et l'avenir.

---

(9) Consignons un trait des plus gracieux concernant ces fêtes. Une petite enfant de Vieugy, Louise-Aimée Bally, âgée seulement de deux ans, fut portée à Annecy par ses parents. « Malgré son âge si tendre, elle fut tellement frappée des pompes extraordinaires de cette solennité qu'elle en a toujours gardé le souvenir, surtout d'une immense illumination qu'elle aurait bien désiré revoir. » L'enfant est devenue religieuse de la Visitation de Seyssel. Elle passa à Vieugy, dans tous les exercices de la charité, les années de la Révolution, et mourut à la Visitation de Chambéry. (Notice sur la famille Bally, par le chanoine Mugnier.)

CHAPITRE X

Un terrible diocésain

Un ennui de Mgr Biord. — Le Patriarche de Ferney : quel homme complexe ! — Importance de ses lettres à l'évêque. — Les pâques à Ferney, 1768. — La première lettre de Mgr Biord : fermeté et bonté. — Un autre Théodore de Bèze. — Lettres et réponses suivantes. — Le neveu à la mode de Bretagne. — Une rétractation insuffisante. — Le côté séduisant de Voltaire. — Sa lettre au poète Voiron.

L'année même où se déroulèrent les belles fêtes que nous venons de raconter, Mgr Biord eut un ennui qui fut peut-être le plus amer de sa vie. Dans la partie française de son diocèse, au château de Ferney, habitait depuis 1758 celui que nous appelons ici son terrible diocésain. Dans cette propriété magnifique, il recevait des visites princières et tenait une véritable cour. Chez lui défilaient « des processions de curieux », tout le grand monde de la littérature et de l'art ; de là partait cette correspondance où l'on ne sait qu'admirer le plus, de la variété ou de l'esprit. L'influence de Voltaire était immense, tellement qu'il a fallu venir jusqu'à nos jours pour juger sainement un tel homme : il a fallu le recul du temps. Une des dernières biographies de lui (1), d'où cependant sont écartées toutes les discussions, philosophiques et littéraires, écrite donc d'une façon tout à fait objective, ose toutefois se demander :

(1) Celle d'André Maurois, 1935, Gallimard. Dans *Revue Savoisienne*, 1918, p. 121, M. Letonnelier donne sur le Patriarche de Ferney des précisions inattendues.

« Fut-il une grande intelligence ? Est-il un grand cœur ? Pourquoi, parmi tous les philosophes du XVIII[e] siècle, cet homme si peu philosophe est-il apparu comme le plus illustre ? C'est peut-être parce que, de ce siècle bourgeois et gentilhomme, universel et frivole, scientifique et mondain, Voltaire, qui à lui seul a été tout cela, donne l'image la plus complète. »

Or, quiconque voudra se faire une idée juste de cet homme complexe devra étudier d'un peu près ses luttes avec Mgr Biord, leur début, leur marche, leurs résultats ; il devra surtout lire les lettres échangées, et voir du quel côté se trouve la bonne foi, une certaine naïveté de sentiments, la droiture indéniable des intentions, quand de l'autre apparaît, à la distance des siècles, une duplicité qui confond l'imagination, une extraordinaire rouerie, un mépris si évident de la vérité qu'il rappelle la plaisante réflexion d'un moraliste amateur de paradoxes : « La mauvaise foi est l'âme des discussions ! »

La cause première de toute cette controverse fut l'incident qui marqua la fête de Pâques 1768, et que l'anonyme éditeur des Lettres de l'évêque et des réponses de son diocésain explique ainsi :

« A l'âge de 74 ans, la fantaisie prend à M. de Voltaire de faire ses pâques. Selon l'usage de ce jour à Ferney, il rendait le pain bénit. Pour donner plus de relief à cette cérémonie, il se réunit sans façon au nombre des vrais fidèles, et après s'être présenté, comme en passant, au Tribunal de la pénitence, on le vit à la Table sainte. L'assemblée sainte frémit d'horreur, chacun fut scandalisé, preuve certaine que la confession ne peut par elle-même servir de réparation (suffisante) au scandale. (Il aurait fallu une rétractation en due forme) des impiétés qui forment le tissu d'une bonne partie des ouvrages de cet oracle des philosophes, et une abjuration d'une passion maudite d'écrire contre la religion. »

Joignons à cela qu'en cette circonstance Voltaire parut dans l'église, entouré de deux gardes armés, et qu'à un

moment il se retourna et harangua à haute voix le peuple à propos d'un larcin dont cet homme si riche se disait la victime. « Cette démarche de M. de Voltaire, continue l'éditeur, excita le zèle de Mgr l'évêque de Genève. Ce respectable prélat ne pouvait ni l'approuver ni se taire. Des avis pleins de douceur, de charité et de délicatesse rappellent au coupable son devoir, écartent l'amertume du reproche, mais ses réponses montrent qu'ils n'ont fait que glisser sur son cœur. » Voyons comment cette première lettre est bien telle qu'on vient de la décrire. Nous la citerons en entier.

Du 11 avril 1768.

Monsieur,

On dit que vous avez fait vos pâques. Bien des personnes n'en sont rien moins qu'édifiées, parce qu'elles s'imaginent que c'est une nouvelle scène (de comédie) que vous avez voulu donner au public, en vous jouant encore de ce que la Religion a de plus sacré. Pour moi, Monsieur, qui pense plus charitablement, je ne saurais me persuader que M. de Voltaire, ce grand homme de notre siècle, qui s'est toujours annoncé comme élevé, par les efforts d'une raison épurée et par les principes d'une philosophie sublime, au-dessus des respects humains, des préjugés et des faiblesses de l'humanité, eût été capable de trahir et de dissimuler ses sentiments par un acte d'hypocrisie qui suffirait seul pour ternir toute sa gloire et pour l'avilir aux yeux de toutes les personnes qui pensent. J'ai dû croire que la sincérité avait toujours fait le caractère de vos démarches. Vous vous êtes confessé, vous avez même communié, vous l'avez donc fait de bonne foi, vous l'avez fait en vrai chrétien, vous l'avez fait, persuadé de ce que la foi vous dicte par rapport au sacrement que vous avez reçu. Les incrédules ne pourront donc plus se glorifier de vous voir marcher à leur tête, portant l'étendard de l'incrédulité ; le public ne sera plus autorisé à vous regarder comme le plus grand ennemi de la religion chrétienne, de l'Eglise catholique et de ses ministres ; s'il ne peut, malgré les protestations contraires insérées de votre part en certaines gazettes, se persuader que vous ne soyez pas l'auteur d'une foule d'écrits, de brochures et d'ouvrages remplis d'impiété, qui ont déjà occasionné tant de désordres dans la société, tant de dérèglements dans les mœurs, tant de profanations dans le sanctuaire, il croira au moins que, revenu à vous-même, vous avez enfin résolu de ne plus mettre au jour de semblables productions, et que par un acte aussi éclatant que celui que vous avez fait dans l'église de votre paroisse le jour de Pâques, vous avez voulu rendre un hommage public à la religion qui vous a vu naître dans son sein et à qui des talents aussi distingués que les vôtres auraient été infiniment utiles, si vous les lui aviez consacrés. Il espèrera encore qu'en soutenant ce

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R.F.

premier acte par des sentiments et par une conduite uniformes, et qu'en perfectionnant l'ouvrage d'une conversion ébauchée, vous ne laisserez plus aux gens de bien, amateurs de la religion, que le juste sujet de rendre grâces à Dieu et de le bénir d'un retour qui mettra le comble à leur joie et à leur consolation.

Si le jour de votre communion on vous avait vu, non pas vous ingérer à prêcher le peuple dans l'église sur le vol et les larcins, ce qui a fort scandalisé tous les assistants, mais lui annoncer, comme un autre Théodose, par vos soupirs, vos gémissements et vos larmes, la pureté de votre foi, la sincérité de votre repentir, et le désaveu de tous les sujets de mésédification qu'il a cru entrevoir, par le passé, dans votre façon de penser et d'agir, alors personne n'aurait plus été dans le cas de regarder comme équivoques vos démonstrations apparentes de religion ; on vous aurait cru mieux disposé à approcher de cette Table sainte, où la foi ne permet aux âmes même les plus pures de se présenter qu'avec une religieuse frayeur ; on aurait été plus édifié de vous y voir, et peut-être auriez-vous tiré plus d'avantages de vous y être présenté.

Mais quoi qu'il en soit du passé, que je dois laisser au jugement du Souverain Scrutateur des cœurs et des consciences, ce sont les fruits qui feront juger de la qualité de l'arbre, et j'espère que par ce que vous ferez à l'avenir vous ne laisserez aucun lieu de douter de la droiture et de la sincérité de ce que vous avez déjà fait. Je me le persuade d'autant plus facilement que je le souhaite avec plus d'ardeur, n'ayant rien plus à cœur que votre salut, et ne pouvant oublier qu'en qualité de votre Pasteur je dois rendre compte à Dieu de votre âme comme de toutes celles du troupeau qui m'a été confié par la divine Providence.

Je ne vous dirai pas, Monsieur, combien j'ai déjà gémi sur votre état, ni combien j'ai déjà offert de prières et de supplications au Dieu des miséricordes pour qu'il daignât enfin vous éclairer de ces lumières célestes qui font aimer et suivre la vérité en même temps qu'elles la font connaître. Je me bornerai simplement à vous faire remarquer que le temps presse, et qu'il vous importe de ne plus perdre aucun de ces moments précieux que vous pouvez encore employer utilement pour l'éternité : un corps exténué et déjà abattu sous le poids des années vous avertit que vous approchez du terme où sont allés aboutir tous les hommes fameux qui vous ont précédé et dont à peine reste-t-il aujourd'hui la mémoire. En se laissant éblouir par le faux éclat d'une gloire aussi frivole que fugitive, la plupart d'entre eux ont perdu de vue les biens et la gloire immortelle plus digne de fixer leurs désirs et leurs empressements. Fasse le ciel que plus sage et plus prudent qu'eux vous ne vous occupiez plus à l'avenir que de la recherche de ce bonheur souverain qui peut seul remplir le vide d'un cœur qui ne trouve rien ici-bas qui puisse le contenter. C'est ce que je ne cesserai de demander au Seigneur par mes vœux les plus ardents, et je le dois au vif intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde, au zèle dont je suis animé pour votre salut et aux sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être...

En transcrivant tout au long cette première lettre de Mgr Biord, et surtout cette dernière partie, qui est vraiment touchante, il nous vient à l'esprit les efforts de saint François de Sales entourant de ses lumières et de sa bonté l'hérésiarque Théodore de Bèze pendant la mission du Chablais. Il y a certainement une ressemblance très grande entre les deux situations, quoique ce soit honorer beaucoup Mgr Biord que de le comparer à saint François de Sales, et peut-être honorer encore plus Voltaire que de le comparer à Bèze, auquel on devait du moins reconnaître une sérieuse préoccupation de la vérité religieuse et de la vie éternelle. Hélas ! le bon saint ni son successeur n'ont rien obtenu, car c'est chose terrible que l'endurcissement du cœur, comme saint François de Sales l'écrivait douloureusement (2) à propos d'un autre « endurci » : « Il fuit le Christ qui le poursuit. *Insequentem fugit Christum Dominum.* »

Cette fuite éperdue de Voltaire devant la grâce de Dieu est déjà très visible dans sa première réponse, datée du 15 avril 1768. Le philosophe se contente d'une vague formule de politesse ; puis dès la troisième ligne il s'esquive et se moque : « Comment pouvez-vous me savoir gré de remplir des devoirs dont tout seigneur doit donner l'exemple dans ses terres, dont aucun chrétien ne doit se dispenser et que j'ai si souvent remplis ? » Il se vante ensuite des bienfaits qu'il répand sur le pays et même de cette pauvre église qu'il avait bâtie à Ferney, *Deo erexit Voltaire,* pour remplacer celle que de sa propre autorité il avait fait abattre parce qu'elle gênait la vue de son château. Le reste, d'après lui, ce sont des calomnies qu'il n'a jamais méritées, « calomnies des insectes de la littérature, qui sont méprisés de tous les honnêtes gens », et qu'un évêque, à plus forte raison, devrait mépriser ! Quant à ce sermon sur le vol, « en France, un seigneur de paroisse doit, en rendant le pain bénit, instruire ses vassaux d'un vol commis en

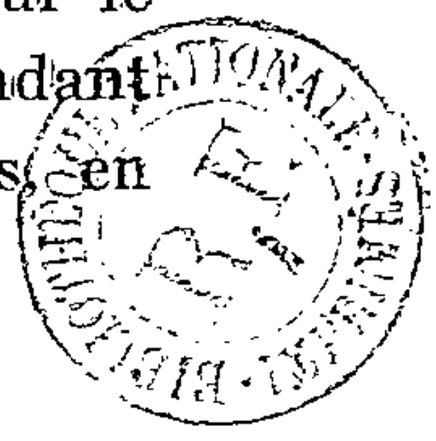

(2) *Œuvres complètes,* XI, p. 163.

ce temps-là même, avec effraction ! Ce sont affaires de police qui sont de son ressort ! »

Si le pauvre Mgr Biord avait espéré un résultat immédiat de sa lettre charitable, le voilà bien détrompé ! Il reprend courageusement la plume dix jours après, le 25 avril, au sortir, dit-il, « de ce que nous appelons la retraite et le Synode ». A le lire, on croirait vraiment que Voltaire est quelqu'un avec qui l'on peut discuter, qui réfléchira, qui se rendra aux bonnes raisons :

« Je n'ai pu qu'être surpris, Monsieur, qu'en affectant de ne pas entendre ce qui était fort intelligible dans ma lettre, vous ayez supposé que je vous savais bon gré d'une communion de politique, dont les protestants même n'ont pas été moins scandalisés que les catholiques. » Il aurait fallu « des réparations éclatantes », à cause des écrits que le public attribue à Voltaire, à cause de « la cessation de presque tout acte de religion (de sa part) depuis plusieurs annnées ». Ce qu'il a fait « en prêchant à l'église pendant la célébration de la sainte messe » est absolument « proscrit par les sages ordonnances des rois très chrétiens ». Au reste l'évêque parle ici comme évêque ; il est « disposé à essuyer tous les traits de la malignité des hommes » plutôt que de manquer à ce qu'il croira être le devoir de son ministère.

La seconde réponse du philosophe suit de près (29 avril) cette seconde lettre ; elle est de la même encre que la première, mais cette fois un peu plus de fiel y est mêlé.

« Monseigneur, votre seconde lettre m'étonne encore plus que la première. Je ne sais quels faux rapports ont pu m'attirer tant d'aigreur de votre part. On soupçonne beaucoup un nommé Ancian, curé du village de Moëns (près Ferney) » ; et Voltaire de déblatérer contre ce M. Ancian, puis contre l'official de Gex et contre l'aumônier de la résidence de Genève. Quant aux « bagatelles littéraires » ajoute-t-il, elles n'ont « aucun rapport avec les devoirs du citoyen et du chrétien ; les belles-lettres ne sont qu'un amusement ». Remarquons la finale, ironique

sous une telle plume : « Je m'anéantis encore une fois avec vous, Monseigneur, devant la Providence divine, sachant qu'on n'apporte devant Dieu que trois choses, notre néant, nos fautes, notre repentir ; je me recommande à vos prières autant qu'à votre équité. »

Ces témoignages hypocrites de religion et de respect, et encore plus ce mot de « bagatelles littéraires » appliqué à des ouvrages impies tels que les Lettres sur les miracles, le Dictionnaire philosophique, et ce poème de la Pucelle que personne, même de nos jours, ne voudrait passer pour avoir lu, tout cela dut remplir de découragement l'âme de Mgr Biord.

Ce découragement perce dans sa réponse du 2 mai (c'est donc la 3e lettre de l'évêque). Il proteste que « le monde entier sait très bien à quoi s'en tenir ». « Des occupations pressantes ne me permettent pas d'en dire davantage, et probablement, Monsieur, je n'aurai rien à vous dire de plus jusqu'à ce qu'un retour de votre part, tel que je le souhaite, me mette à même de vous convaincre de la droiture de mes intentions, et de la sincérité du désir de votre salut. »

Cette troisième lettre resta sans réponse, mais, l'an d'après, Voltaire joua à Mgr Biord un autre tour de sa façon. Retenu au lit par la fièvre, il fit demander au curé de Ferney, M. Gros de lui apporter le saint viatique. Le curé lui représenta par écrit la nécessité d'une rétractation, par-devant notaire et en présence de témoins, de tous ses mauvais ouvrages, mais Voltaire cria de nouveau à la calomnie, invoqua « les usages reçus, les lois du royaume, les règlements faits par les parlements ». Il comprenait cependant qu'il fallait accorder quelque chose de plus. Il manda donc non seulement « un bon vieux capucin », auquel il se confessa, mais aussi un notaire et plusieurs témoins. Il simula devant eux une rétractation, du reste fort insuffisante, puis un acte fut dressé, le 15 avril 1769, attestant que « Messire François-Marie Arouet de Voltaire,

gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, l'un des quarante de l'Académie Française, a fait la confession de foi suivante, le 1er avril présente année, sur les neuf heures du matin, avant de recevoir le Saint Viatique du dit sieur curé de Ferney : Je crois fermement tout ce que la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, croit et confesse. Je condamne aussi toutes les hérésies que la même Eglise a condamnées et rejetées. Je jure de mourir dans cette croyance, moyennant la grâce de Dieu. »

Quand ces nouvelles arrivèrent à Mgr Biord, il crut de son devoir d'écrire encore une 4e lettre, en faisant allusion à des conversations que Voltaire avait tenues, appelant des « grimaces » tout ce qu'il avait fait, et disant qu'il ne l'avait fait que pour se soustraire aux poursuites dont il était menacé de la part de Versailles. A cette lettre, Voltaire ne répondit pas personnellement. Une réponse arriva cependant à Annecy, signée d' « un neveu de Voltaire à la mode de Bretagne ». Etait-ce là une nouvelle malice de Voltaire, ou peut-être l'œuvre d'un parent authentique ? Il est désigné par une initiale. C'était, dit-on, un M. de Mauléon, ou, comme le porte une note manuscrite de notre exemplaire, un M. Mignot, qui, s'il n'est lui-même Voltaire, lui ressemble comme un frère. Il plaide la non authenticité (3) de la 4e lettre de l'évêque. Evidemment, dit-il, ce n'est pas un « prélat de la Sainte Eglise » qui a pu écrire une telle lettre ! Ainsi la phrase : « Vous avez dit vous-même que c'était une grimace ! » Il n'est pas possible que Mgr de Genève ait pu attribuer « ces expressions basses et ridicules à un membre de l'Académie Française ! » On sait que Voltaire en disait bien d'autres ; le mot écrit à d'Alembert sur « le mortier liant » est du 24 mai 1769. Or, chose curieuse, le rapport du prétendu neveu était du 17. Pendant ces huit jours, et avant, et après, Voltaire furieux a dû dire et écrire des moqueries à sa façon, bien plus basses et ridicules que « la grimace et le mortier ».

(3) Le neveu reproche aussi à l'évêque des détails d'orthographe, mais l'évêque riposte que ces détails appartiennent uniquement à Voltaire et non à l'usage, seul maître dans les choses du langage.

Ce n'est pas de notre part supposition gratuite. Veut-on quelques lignes cueillies mot à mot dans la correspondance de ces mêmes semaines ; nous nous excusons de les transcrire, Mgr Biord étant bien au-dessus de ces insolences ! « Voulez-vous oublier mon évêque savoyard, le plus fanatique et le plus fourbe des hommes ? Il écrivit contre moi les plus absurdes impostures : il m'accusa d'avoir prêché dans l'église où son grand-père le maçon a travaillé... Ce polisson de Savoyard a été autrefois porte-Dieu à Paris (4), et repris de justice pour les billets de confession... Je ne vous cacherai pas que notre évêque d'Annecy est un fanatique, un homme à billets de confession, à refus de sacrements. Il a été vicaire de paroisse à Paris et s'y est fait des affaires pour ses belles équipées. »

Ces dernières phrases, écrites au cardinal de Bernis, sont du 12 juin de cette même année; les autres, au comte d'Argental, du 23 mai. Pendant ce temps, l'évêque se demandait s'il fallait répondre au fameux neveu et à Voltaire lui-même. La patience est sur le point de lui échapper; il va jusqu'à dire dans une cinquième lettre: « Je ne suis point, Monsieur, de ces personnes qui après avoir enfanté des ouvrages de ténèbres croient pouvoir en imposer au public qui les leur attribue en les désavouant avec aussi peu de pudeur que de bonne foi. » Suit une réfutation de la note du neveu, et une dernière exhortation « au Vieillard moribond » — c'était un mot de Voltaire —; mais cela n'apprendrait plus rien au lecteur. Ajoutons seulement que, depuis, Voltaire n'a plus rien écrit à Mgr Biord « et n'a plus fait de communions à Ferney ». Il aurait dû commencer par là !

Dans ses Mémoires, l'évêque rend compte de ces démêlés, disant aussi quelque chose des rapports qu'il avait adressés à Versailles, au roi, aux ministres, et des réponses parfois peu nettes qu'il en avait reçues: « Je ne doute pas cependant, ajoute-t-il, qu'on ne lui ait donné des avis

---

(4) C'était le prêtre charger de porter les sacrements aux malades ; V. notre chapitre III.

sur l'irrégularité de sa conduite. » Ces reprochés venus de si haut, Voltaire ne les a jamais pardonnés à Mgr Biord. Que serait-ce s'il avait su qu'un peu plus tard, envoyant au Saint-Père l'Etat dont nous parlions au chapitre VI, l'évêque avait porté jusqu'au pape ses plaintes et son amertume contre ce coryphée d'impiété, *infensissimum sanctæ religionis hostem ?* à quoi le Souverain Pontife avait répondu, par la plume du cardinal Rossi : *Ex vase iræ faciat Deus vas misericordiæ !*

En dépit de tout cela, Voltaire restait Voltaire, l'homme enjoué, séduisant. Nous en avons rencontré plusieurs exemples en préparant ce chapitre: ainsi les relations du Patriarche avec plusieurs familles genevoises et savoisiennes, ses rapports avec le jeune M. de Varicourt (5), futur évêque d'Orléans, dont plusieurs sermons furent écrits sur le bureau de Voltaire.

Un auteur, le poète Voiron, de Chambéry, lui avait adressé des strophes sur *le Temple de la Nature,* avec une flatteuse dédicace. Voltaire répond :

A Ferney, 19 Auguste 1772.

Un vieillard octogénaire, accablé de maladies, n'en est pas moins sensible aux mérites de M. Voiron, et à l'honneur qu'il a bien voulu lui faire. Il sera bientôt privé du plaisir d'être témoin de ses succès, mais il jouit du moins de la satisfaction de voir qu'à Chambéry il s'élève un jeune homme qui est en poésie ce que M. l'Abbé de St-Réal était en prose.

L'état où il est ne lui permet pas d'entrer dans des détails auxquels il se livrerait avec un plaisir extrême s'il avait un peu de santé. Il supplie M. Voiron de lui pardonner et d'agréer les sentiments de l'estime sincère avec lesquels il a l'honneur d'être son très humble et très obéissant serviteur,

Le Malade de Ferney.

Ainsi écrivait Voltaire à un jeune poète inconnu. Que n'a-t-il parlé quelquefois sur ce ton à son évêque, au lieu

(5) C'était le frère de « Belle et bonne », cette jeune femme du pays de Gex que Voltaire maria à un mauvais sujet très riche, le marquis de Villette, chez lequel il mourut.

de le regarder sans cesse méchamment, comme il est représenté à la Comédie Française dans le marbre de Houdon, les mains crispées sur les bras de son fauteuil ! Pour d'autres il a su être l'aimable Voltaire; il n'a jamais eu pour Mgr Biord que son « hideux sourire »; il n'a jamais été que son terrible diocésain.

CHAPITRE XI

Le Séminaire
Les Collèges
Les Bourses

Ouvrage de M. Rebord. — Essais de Grand Séminaire. — La première pierre, 1684. — Les Lazaristes propriétaires. — Estime de Mgr Biord. — Conditions et conseils. — Les Supérieurs. — Le Bienheureux Clet. — Les Retraites. — Association de prières. — Thèses; représentations dans les collèges. — Le Conseil de Réforme. — Les Bourses; il fonde celle des Pauvres écoliers. — Son actualité. — Le roi et l'évêque interviennent. — Différences entre autrefois et aujourd'hui.

« Ne sont-elles pas glorieuses, écrit M. Rebord, ces deux dates que nous inscrivons au frontispice de notre cher Séminaire, 1564, 1914 ? Où sont les Séminaires qui, à l'instar du nôtre, peuvent se glorifier de remonter, au moins par des essais, en droite ligne au Concile de Trente ? » Nous pourrions ajouter: Où sont les séminaires qui, à l'instar de celui d'Annecy, ont la chance de posséder un ouvrage (1) où se trouve racontée tout au long leur histoire ? Beaucoup d'établissements semblables pourraient nous l'envier. M. Rebord a fait là une belle œuvre, digne de la maison diocésaine dont il a été longtemps

(1) *Le Grand Séminaire*, par Ch. Rebord, Annecy, 1924.

supérieur. Les « essais » dont il parle et qui suivirent presque immédiatement le Concile de Trente durèrent plus d'un siècle puisque la première pierre du vrai Grand Séminaire fut bénite au printemps de 1684, sous Mgr d'Arenthon d'Alex. On sait combien saint Vincent de Paul s'était intéressé à cette réussite. Ses Lazaristes déclarèrent qu'ils entendaient bâtir complètement à leurs frais. A leurs frais également ils agrandirent leurs possessions. S'il est si peu question du Séminaire dans les Mémoires de Mgr Biord — M. Rebord dit même que le mot n'y est pas prononcé — la raison en est précisément celle-là, que les Lazaristes étant propriétaires et responsables, le diocèse, et par conséquent l'évêque, ne pouvaient que les regarder agir, sans intervenir autrement.

Il est certain d'autre part que « Mgr Biord vit s'élever tout le corps de bâtiment qui, partant de l'aile gauche de l'édifice, s'avançait dans la direction de l'occident ; cet agrandissement fut nécessité par l'ordonnance de Mgr Deschamps fixant à trois années la durée du Séminaire. »

« On se demande, continue M. Rebord, quels étaient les sentiments professés en haut lieu à l'égard des Lazaristes. L'agrandissement de la maison et celui de son pourtour, faits à leurs frais, ont-ils provoqué en faveur des fils de saint Vincent une explosion de reconnaissance du clergé ? » L'auteur répond que non. Le Séminaire étant leur affaire plutôt que celle du diocèse, on les laissait agir, se développer à leur aise, sans beaucoup s'occuper d'eux.

Tout cela n'empêcha pas Mgr Biord de suivre paternellement les séminaristes dans l'évolution de leurs études et les progrès de leur piété. Ce qu'il en dit lui-même dans ses Constitutions Synodales paraîtra digne d'attention. Voici quelques lignes de la page 336 et des suivantes :

Notre saint prédécesseur, le grand François de Sales, n'eut rien tant à cœur que d'établir un Séminaire dans ce diocèse. La Providence a tellement béni son dessein et les soins de son Illustre successeur Jean d'Arenthon d'Alex que nous avons aujourd'hui la consolation de voir, au grand soulagement des familles, cet éta-

blisssement fort avancé et touchant presque au point de sa perfection... Nous ordonnons donc que tous ceux de notre diocèse qui aspireront aux Ordres sacrés entreront dans notre Séminaire.

Il fallait attester pour cela qu'on avait fait la philosophie, et trois ans au moins de théologie. Les nouveaux élèves subissaient un examen d'entrée sur ces questions, et aussi « sur la grammaire ». « Nous engageons tous ceux qui auront été admis au Séminaire à ne point regarder cette maison comme une espèce de prison, mais comme un lieu de grâce et de bénédiction où ils doivent venir avec joie et dans la seule vue d'y acquérir les lumières et les vertus qui sont essentiellement requises pour le terrible ministère auquel ils veulent se disposer. » Suivent des conseils très pratiques : « Ils ne témoigneront aucun empressement pour recevoir les saints Ordres, mais ils demeureront au Séminaire autant de temps que nous le jugerons à propos. » Mgr d'Arenthon d'Alex avait fixé la durée d'une année, regrettant que ce fût si court; mais Mgr Biord suit la règle des trois ans, donnée par son prédécesseur.

Nul doute qu'il n'ait aussi entretenu avec les supérieurs lazaristes et leurs divers auxiliaires les meilleures relations. M. Bigex fait précisément ressortir « combien il seconda leur zèle et honora leur auguste emploi. » Au début de son épiscopat, il avait trouvé comme supérieur M. Le Court, qui avait déjà exercé ces mêmes fonctions à Marseille. C'est lui qui envoya les séminaristes en surplis à l'entrée solennelle de l'évêque; on se souvient que leur présence, cependant si légitime, faillit amener un conflit, qui même dégénéra en procès. En 1771, M. Tochon succéda à M. Le Court; il avait un nom bien savoyard, étant en effet d'Annecy, où il mourut en 1779. M. Bergeon, son successeur, était lyonnais, et M. Héame, successeur de M. Bergeon, venait de Boulogne; il fut chassé par la Révolution française: c'est celui auquel son élève Mgr Rey demeura si attaché que le retrouvant à Lyon en 1817 « il en eut tant de joie qu'il faillit s'en trouver mal ». De ceux-

là et de leurs collaborateurs, le chanoine A. Gavard (2) nous écrivait : « Ils furent de vrais éducateurs, sévères, un peu jansénistes, mais des éducateurs quand même, car nous leur devons cet admirable clergé qui fit si bonne figure à la Révolution. »

Nous avons voulu nommer les supérieurs, avec lesquels Mgr Biord eut à s'entretenir bien souvent, tant il s'occupait, et de tout près, des vocations et des séminaristes. Quant aux professeurs, il nous faut vite donner une place de choix à celui d'entre eux que l'Eglise a mis sur les autels en 1900 : le Bienheureux François-Régis Clet, de Grenoble. Venu à Annecy en 1773, il n'en partit qu'en 1788; il connut donc Mgr Biord pendant une quinzaine d'années. Ce n'est qu'à la Révolution qu'il s'embarqua pour la Chine, où il fut étranglé pour la foi, comme notre Bienheureux Jaccard. C'était en 1820. Mgr Biord n'a donc appris cette fin glorieuse que dans l'éternité.

Nous raconterons un trait pour montrer combien cet évêque fut dévoué à ses ordinands. Avons-nous déjà fait allusion à son mal d'yeux ? Il avait la cataracte, qui lui interdit toute lecture pendant de longs mois. Quand l'époque des ordinations arrivait sur ces entrefaites, il ne pouvait se résoudre à envoyer dans un diocèse étranger les aspirants aux saints Ordres, démarche alors longue et compliquée, où il voyait une occasion de fatigue, de dissipation et de dépense. Inspiré par son zèle et son bon cœur, il confiait à sa mémoire les prières et les cérémonies du Pontifical, et il remplit ainsi dans la gêne et la douleur, pendant tout ce temps, la plus consolante fonction d'un évêque. N'y a-t-il pas là un exemple éloquent, un sacrifice qui dut aller à l'âme de ces jeunes gens ? Avec quelle émotion devaient-ils le remercier après chaque ordination, et lui promettre obéissance !

Dans ces mêmes bâtiments agrandis du Séminaire se

---

(2) Sa lettre du 28 décembre 1932. Il s'intéressait alors à notre travail sur Mgr Paget.

donnaient, deux fois par an, les Retraites ecclésiastiques, l'une avant, l'autre après le Synode. Mgr assistait à tous les exercices avec la plus grande piété, adressait à ses prêtres des allocutions que M. Bigex appelle « des discours de bénédiction et de grâce ». Il y prêchait le zèle, l'esprit de sacrifice, la charité mutuelle. Nous avons même retrouvé une feuille où une vingtaine de prêtres, après un pieux préambule, s'engagent à prier les uns pour les autres et à célébrer une messe au décès de chacun d'eux. C'est en somme, en préparation, cette Association de prières pour les prêtres défunts qui réunit aujourd'hui la presque totalité du Clergé. L'idée en a été reprise après la Révolution, dans la chapelle des Allinges, par des ecclésiastiques réunis autour de M. Delesmillières, curé de Thonon (3). Mais il est vraisemblable, d'après la feuille imprimée dont nous parlons, qu'il existait sous Mgr Biord de petites Associations indépendantes qui groupaient, chacune, des prêtres peu nombreux. Notre liste porte des noms qui intéresseront: Duc, *ex oppidulo Samoëns;* deux prêtres de Mieussy, Rubin et Jacquard, *Mieussienses;* Rennand, de Bonneville, *Bonopolitanus;* Tasset, du Noyer en Bauges, *e Pago Le Noyer in Bogiis.*

Donnons aussi, extraits d'une feuille d'ordination: un Berthet de Megève, *Megevensis;* un Lallier d'Ugine, *Uginensis;* un Guers de St-Offenge-Dessous, *e loco Sanctæ Euphemiæ Inferioris;* un Prunier, *e pago Hauteville.*

Puisque nous sommes à ramasser ces miettes de l'histoire, voici l'annonce de deux Thèses de philosophie :

ILLUSTRISSIMO AC REVERENDISSIMO J. P. BIORD
PETRUS BAIN, CLERICUS,

né à Etrembières dans la campagne genevoise, *in agro Gebennensi oriundus.* Le jeune homme s'efforcera de défendre ces thèses, *tueri conabitur,* avec la grâce de Dieu et le secours de la Sainte Vierge, *Deo duce, auspice Dei-*

---

(3) *Vie du P. Mermier,* p. 161.

para, sous la présidence de Rd Joseph Fontaine, professeur de philosophie. La séance sera publique; elle aura lieu à la chapelle du Collège, *in ædibus sacris Gymnasii*, le 3 juillet 1773, à 3 heures de l'après-midi, *hora vero de meridie tertia*. La feuille porte au début les armes de Mgr Biord, et l'on voit par ces détails quelle solennité revêtaient alors, dans la petite ville, les soutenances de thèses, et quelle part l'évêque y prenait.

Nous avons ainsi passé comme insensiblement du Grand Séminaire au collège d'Annecy. Saint François de Sales l'avait confié aux Barnabites en 1614. Là avait enseigné Dom Juste Guérin, avant de devenir évêque. On y avait compté, dit-on, jusqu'à 2.000 élèves, internes ou externes. En 1729, le roi Victor-Amédée avait remplacé les Barnabites par des prêtres séculiers, laissant toutefois l'administration aux Barnabites. Sous Mgr Biord, il y avait encore, sans le pensionnat, six cents élèves, et la philosophie, à elle seule, en comptait plus d'une centaine. C'était donc un collège florissant. Glanons quelques traits concernant l'époque qui nous occupe.

Dans les inépuisables *Miscellanea* de l'Intendant de Passier, on trouve des programmes imprimés, tous très curieux pour nous. Ainsi, le 26 mai 1769, est annoncée une pièce qui sera jouée par 3 élèves (4) de Seconde Rhétorique (c'était la classe d'humanités) dont l'un aura le rôle de Mélisse, l'autre celui d'Anthise, et le troisième celui de l'Arbitre ou du Juge. Anthise est riche; il a un jardin magnifique, séparé par un mur du jardin de Mélisse qui est pauvre; mais dans sa pauvreté Mélisse a comme petite richesse plusieurs ruches d'abeilles, dont il s'occupe avec affection. Anthise se plaint que les abeilles abîment ses fleurs ; Mélisse le nie, et tous deux plaident leur cause devant l'arbitre, qui enfin les met d'accord. Heureux temps, où le beau monde d'Annecy, entourant l'évêque, pouvait s'intéresser aux discussions d'Anthise et de Mé-

(4) MM. Demaison, Chaumontet, Dussolier.

lisse ! On était encore plus près de Virgile et d'Horace que des pièces et des films actuels. Il faut ajouter — était-ce pour piquer plus sûrement la curiosité du public ? — que tous les élèves de Seconde développeront les figures de style, et expliqueront « l'Oraison de Cicéron pour le poète Archias » ! La séance aura lieu à 3 h. de l'après-midi, encore dans l'église des Barnabites.

Nous devinons que cette année-là Mgr Biord s'intéressa très spécialement à la proclamation des prix. Elle est résumée dans une grande feuille où son jeune cousin de Thiollaz, son futur chanoine et vicaire général, *clericus e pago St-Jean-sous-Chaumont*, tient le premier rang dans sa classe de Physique. Le 27 juillet, le même brillant élève soutient ses thèses de géométrie et de sciences. Elles sont imprimées et dédiées à l'évêque; il va sans dire que le tout est donné en latin : il faudrait tout citer! Copions une ligne au hasard : « Haberi potest circularis linea pro linea cujus partes totidem sunt lineæ rectæ, infinite breves, inter se æquales. »

Mais l'évêque, si attentif à son collège d'Annecy, est loin d'oublier les autres. Il donne même, dans ses Mémoires, des renseignements sur « le Conseil particulier de Réforme » qui vient d'être établi à Turin pour les études.

> L'on se plaignait depuis longtemps, dit-il, que ce Conseil, se trouvant trop éloigné, ne pouvait assez efficacement et assez promptement pourvoir à maintenir le bon ordre dans les collèges de Savoie, d'où il résultait bien des désordres et des abus auxquels il n'était pas possible de remédier. C'est aussi eu égard à ces motifs que le roi se détermina à établir un Conseil particulier pour les collèges en Savoie, composé d'un chef et de deux réformateurs, qui auraient l'inspection sur ces collèges et devraient régler ce qui les concerne, cependant avec une espèce de subordination au Conseil général de Turin, au moins pour certains chefs. L'établissement de ce Conseil fut annoncé dans le mois d'août 1768, avec la désignation de M. le président Maistre pour chef, et de M. le sénateur Thiollier et de M. l'abbé Paget pour membres du Conseil, le dernier ayant été en même temps nommé visiteur des collèges.

Ici nous rencontrons de nouveau le nom de celui qui sera bientôt nommé prévôt de la cathédrale et vicaire gé-

néral; à la mort de Mgr Biord il deviendra son successeur sur le trône de Genève (5). Une de ses premières interventions dans ce Conseil de Réforme eut lieu en faveur du collège de Bonneville, pour le progrès des études et le bien spirituel des élèves.

On aurait d'ailleurs une idée bien inexacte de la discipline du temps si on se la figurait un peu semblable à la discipline actuelle. Presque toujours, dans nos petites villes où se trouvait un collège, c'était le Conseil de ville, syndics en tête, qui délibérait sur les mesures à prendre, sur les professeurs à changer, sur les bâtiments à réparer; et c'étaient les bourgeois de la ville, même ceux qui habitaient à l'étranger, qui apportaient les sommes nécessaires pour compléter les fondations et les rendre efficaces. L'autorité royale intervenait beaucoup, mais peu l'autorité ecclésiastique, qui faisait seulement ses observations, donnait son consentement, autorisait par exemple le prêtre choisi comme professeur à quitter son bénéfice ou sa charge pour se consacrer à l'enseignement.

Nous avons raconté, dans notre étude sur le collège d'Evian (6), le voyage du syndic Chessel et du notaire Joudon, en 1740, à Hermance, à Choulex, à Compesières, dans tout le district d'Evian, pour chercher des capitaux afin de créer une chaire de rhétorique au collège, et nous avons montré comment spectable Gaspard Bordet, avocat au Sénat, versa 2.000 livres, à la date du 17 mai 1773 : « La dite fondation est faite pour donner commencement à l'établissement d'un professeur de théologie dans la présente ville. » En attendant, les administrateurs placeront ces 2.000 livres et en délivreront chaque année le produit « aux écoliers aspirants à la prêtrise, de la rhétorique en haut, des plus nécessiteux, vertueux et capables ».

Cette dernière recommandation nous servira de transition pour passer aux diverses Bourses auxquelles Mgr

(5) V. notre Vie de Mgr Paget, *Acad. Sal.*, LIII.
(6) Tome XLIX de l'*Acad. Sal.*, p. 22 et seq.

Biord s'intéressa; on pourrait les appeler des Bourses de charité, mais nous ferons remarquer que plusieurs existaient déjà avant lui. A une seule d'entre elles il a attaché son nom comme fondateur.

Celles qui existaient déjà, et qu'il n'a fait que développer dans la mesure du possible, étaient les suivantes : Bourse des pauvres Clercs (ou séminaristes); Bourse des Missions paroissiales; Bourse des Prêtres infirmes et indigents; Bourse des Nouveaux convertis; toutes les quatre établies par Lettres du prince et enregistrées par le Sénat de Savoie. A plus forte raison la Bourse nouvelle fut ainsi pleinement reconnue; on l'appela la Bourse des Pauvres écoliers.

L'évêque avait trouvé dans le chanoine Puthod, de La Roche, qui fut aussi son vicaire général, un appui financier de 400 louis pour cette Bourse à fonder. C'était un bon commencement, et Mgr Biord ajouta à ce premier capital la plus grande partie de ses avoirs personnels. Il y avait d'ailleurs dans l'idée de cette fondation quelque chose de très neuf, et nous osons dire, de très actuel pour nous. A entendre en effet le roi Victor-Amédée en ses Lettres patentes du 26 janvier 1779, et surtout Mgr Biord dans son Ordonnance du 20 mars de la même année, on croirait parfois entendre les discours des années dernières à la Chambre ou au Sénat. Le prince et l'évêque déclarent l'instruction secondaire accessible à tous, même aux plus pauvres, pourvu qu'ils donnent des preuves de talent et de bonne volonté. C'est d'autant plus frappant qu'il ne s'agit pas, dans cette fondation en faveur des étudiants pauvres, de ceux qui se destinent à devenir prêtres; du moins il ne s'agit pas d'eux uniquement, mais de tous ceux qui peuvent devenir utiles à la société.

« L'évêque de Genève, dit le roi, nous a représenté que l'établissement d'une nouvelle Bourse pour aider à mettre à même de pauvres jeunes gens doués de talents d'entreprendre ou poursuivre leurs études procurerait un plus grand nombre de bons sujets pour les différents états que

ces jeunes gens embrasseraient dans la suite. Nous entendons qu'on leur laisse pleine liberté de choisir, après leur cours d'études, tel état que bon leur semblera. »

Monseigneur dit à son tour :

La connaissance que nous avons acquise par une assez longue expérience des besoins de notre diocèse ne nous a pas permis de perdre de vue cette multitude de jeunes gens qui, avec des talents et d'heureuses dispositions, n'ont pas d'ailleurs les moyens de faire leur cours d'études dans les collèges. Nous avons compris que ce serait un des plus grands biens à procurer, de faire un fonds d'où l'on pût tirer des secours pour aider aux jeunes gens pauvres et les mettre par là en l'état de cultiver leurs talents par un cours suivi d'études qui pourrait les rendre utiles à l'Eglise et à l'Etat. Ce sont les vues que nous avons pris la liberté d'exposer au roi par une supplique tendante (7) à ce qu'il lui plût nous autoriser à établir une nouvelle Bourse en faveur des pauvres écoliers, sous la royale et spéciale protection de Sa Majesté.

Les deux pouvoirs se mirent facilement d'accord, dès le début, sur les moyens de pourvoir à l'administration de cette Bourse et à la sage distribution de ses revenus.

N'est-il pas vrai qu'il y avait là des tentatives que notre époque croit avoir inventées ? Mais faut-il indiquer deux grandes différences entre celles d'alors et celles d'aujourd'hui ? La première est l'esprit tout chrétien qui présida à la fondation de cette Bourse; la seconde est la provenance de cet argent mis à la disposition des étudiants pauvres: aujourd'hui tout vient de l'Etat, du Trésor public, du fonds commun des impôts; alors tout venait de la charité !

---

(7) Nous laissons ce joli féminin, souvenir de l'ancienne langue, qui faisait accorder sans scrupule le participe présent: les allants et les venants; toute affaire cessante, et Mme de Sévigné: « Je vous trouve si méprisante les choses de ce monde. »

CHAPITRE XII

La vie des paroisses

Charles-Emmanuel fut un précurseur. — Son édit du 19 décembre 1771. — Nécessité de ce rachat. — Le Mandement de Thiez. — Les Missions paroissiales. — Celle d'Annecy en 1769. — Règlement des missions. — Les écoles. — Exemple de celles de Samoëns; extraits du règlement. — La Bibliothèque d'Annecy. — Les fondations Biord à Annecy-le-Vieux. — Le mauvais côté de cette époque : vols dans les églises et voies de fait. — La Révolution en marche; extraits de Mandements. — L'évêque n'avait guère d'illusions.

Nous venons de lire, sous la plume du roi Victor-Amédée, des lignes qui semblent toutes récentes. Mais déjà son père avait manifesté à plusieurs reprises, dans les actes de son administration, « une claire vision des temps nouveaux ». Nous pensons surtout, en écrivant ces derniers mots, à l'édit du 19 décembre 1771, par lequel Charles-Emmanuel III ordonnait le rachat général de toutes les rentes et redevances féodales. C'était faire œuvre de novateur. On pourrait « se demander quel est ce roi qui, rompant tout à coup avec les traditions de sa race et les mœurs de son temps, se dégageant des liens séculaires de la féodalité, montrait subitement à son peuple une route nouvelle et faisait luire à ses yeux tous les espoirs » (1). En réalité, cet acte était un aboutissement, « un des anneaux d'une évolution qui depuis longtemps

(1) Ces lignes sont de Jacques Dubouloz, dans son Essai sur les Affranchissements; *Mém. de l'Acad. Chabl.*, XXII, p. 5. *Ibid.* lettre de Rd Brélaz.

avait commencé » à propos surtout du cadastre et de la répartition de l'impôt; mais n'est-ce pas beaucoup que ce petit roi ait osé, alors que les grands rois n'osaient pas encore, et qu'il ait déjà essayé, par des moyens tout pacifiques, ce que la Révolution réalisera bientôt, mais en accumulant les crimes et les ruines ?

Les études faites durant ces dernières années sur nos différentes paroisses montrent que l'édit de 1771 fut accueilli diversement, selon les endroits. La réforme demanda du reste bien des années ; elle était loin d'être achevée quand la Révolution éclata. L'évêque, lui, ne pouvait que se réjouir de voir enfin ses prêtres en marche vers une situation plus stable et, pour quelques-uns, moins misérable. Car qui dira les mille difficultés qu'ils avaient éprouvées jusque-là dans la perception des dîmes et des servis ? C'étaient tantôt les curés, et tantôt le peuple qui se plaignaient; les droits des monastères étaient aussi à chaque instant en contradiction avec ceux des prêtres séculiers. On se serait bien vite arrangé à l'amiable, entre intéressés; mais les intermédiaires étaient nombreux, trop nombreux, fermiers, châtelains, curiaux, hommes d'affaires. Nous écouterons, à titre d'exemple, les plaintes d'un curé de Châtel, Rd Brélaz, le 6 novembre 1780.

Il y a 31 ans que je suis curé à Châtel, qui dépend de l'abbaye d'Abondance qui en perçoit toutes les dîmes, qui sont abondantes. Les fermiers de l'Abbaye me ravirent les novales (droit sur les biens nouvellement ensemencés) par des voies de fait, ce qui me mit dans la nécessité de me pourvoir au Sénat contre Son Eminence le cardinal de Tencin, pour lors Abbé d'Abondance; le cours du procès fut suspendu par sa mort. L'abbaye ayant été réunie à la Ste-Maison (de Thonon) je me suis adressé à leurs préfets, qui me promirent successivement un supplément qui n'est point venu. Enfin, M. l'Abbé Pichat me promit, le 25 avril 1777, un subside de 260 livres, que j'acceptai pour ne pas plaider, eu égard à mon grand âge et à ma pauvreté, ne pouvant avoir de fixe que 100 livres par an; il a voulu ensuite en réduire la moitié. Je viens solliciter votre bonté afin d'être soulagé sur mes vieux jours, car, faute d'avoir, je suis sans domestique, souvent sans soupe et sans feu dans cette cime de montagne.

La lettre exhale la franchise et... la pauvreté. Elle est adressée à l'avocat général, qui seul pouvait peut-être met-

tre ordre à une situation si pénible. L'exemple du curé de Châtel est donc bien choisi pour montrer la société d'alors « encombrée et enchevêtrée de broussailles inextricables et de privilèges », dont le détail devait bien souvent remplir de tristesse le cœur de l'évêque.

En ce qui le concernait particulièrement, son frère le notaire lui fut d'un grand secours par ses démarches et ses conseils. Il s'agissait d'affranchir le Mandement de Thiez, dont chaque paroisse, à savoir Viuz-en-Sallaz, Ville, Bogève, St-André, devait acheter une fois pour toutes ce que de temps immémorial elle devait à la Mense épiscopale en fait de « coupes d'orge ou d'avoine », ou en fait de « dîmes de toutes sortes de fruits décimables ». Même Boëge, Les Villards, Peillonnex, La Tour et St-Jean intervenaient pour certaines redevances. Bien que les Mémoires consacrent plusieurs pages à cette affaire, on devine que l'évêque abrège autant qu'il le peut.

> Comme il s'est trouvé, dit-il, un défaut d'exactitude de la part de mon commissaire par rapport à la contenance du fief et à la quantité des servis, il a fallu faire procéder à de nouvelles opérations par d'autres commissaires, ce qui a fait traîner la chose en longueur. Je n'ai pas laissé, dans l'intervalle, de négocier par des lettres et des mémoires communiqués réciproquement avec M. l'Intendant de Faucigny et ensuite avec les procureurs des Communautés (des communes) qui s'étaient rendus ici. Enfin, lorsque j'ai cru les choses à peu près disposées au point de pouvoir finir amiablement, je me suis rendu à Bonneville dans le courant de juin 1782, et après bien des pourparlers et des conférences qui semblaient devoir être inutiles, on tomba d'accord que le fief, avec toutes ses dépendances, serait absolument éteint au moyen de la somme de soixante et un mille livres dont 20.000 seraient payables dans deux ans et le surplus en parties brisées (2).

En conséquence, un nouvel acte est dressé, sous la signature du notaire Biord; l'évêque loue le mandement de Thiez pour 7.000 livres annuelles, mais la coutume des payements en nature est si forte qu'à ces 7.000 livres est ajoutée une énumération, pour nous très curieuse, des suppléments demandés : 12 chapons gras, un veau, 200

(2) Nous verrons que cette somme servit à l'évêque pour l'acquisition du couvent des Cordeliers à Annecy et pour la construction du palais épiscopal.

livres de beurre au poids d'Annecy, enfin 2 truites d'environ 15 à 16 livres (les pêcheurs d'alors en ont-ils laissé beaucoup de pareilles dans l'Arve, dans le Giffre, ou dans les lacs de Thiez ?)

Ce siècle, surtout dans sa seconde partie, fut le siècle des fondations de tout genre, mais spécialement des missions paroissiales et des écoles. Il suffit de parcourir les monographies existantes et les Mémoires de l'évêque pour constater combien il tenait la main à ces fondations.

Lui-même nous renseigne sur la mission d'Annecy, fondée déjà en 1714 en faveur des Pères capucins, ou même des séculiers, « si on le juge à propos ».

En 1770, dit l'évêque, les Pères capucins ayant commencé dans la ville d'Annecy la mission le 10 décembre (2e dimanche de l'Avent), j'ai eu la satisfaction de voir une grande assiduité des habitants aux exercices, qui ont été très fréquentés, et l'on était engagé d'y assister par la bonté des ouvriers, qui ont tous très bien fait. Je me suis fait moi-même un devoir de donner l'exemple au peuple en assistant aussi régulièrement que je l'ai pu aux exercices de dix heures et de l'après-midi.

Le premier jour de l'an, j'ai dit la messe en l'église de Notre-Dame pour faire faire la communion aux enfants (3). Le même jour, j'ai officié à une cérémonie qui se fit pour le renouvellement des promesses du baptême. et à la procession qui se fit par la ville à cette occasion. Le jour des Rois, j'assistai en habits pontificaux à la procession générale pour aller bénir la croix qui avait été plantée au pâquier du Sépulcre (vers le cimetière actuel), et le lendemain dimanche, après un discours que je fis à l'issue des vêpres pour la clôture de la mission (il prêcha pendant une heure et demie), j'allai donnr la bénédiction du Saint-Sacrement, après qu'on eut chanté le **Te Deum** en action de grâces.

On voit que l'évêque se dévoue de tout son cœur : la très longue cérémonie du 1er janvier, commencée à 8 h. et

(3) Programme de la cérémonie, d'après le registre de la Collégiale : A 8 h., renouvellement des vœux du baptême devant les fonts illuminés; les enfants reviennent sous la chaire, sermon; puis, messe basse de l'évêque; le prédicateur les aida « à faire les actes » et Mgr les « harangua » sur l'auguste Sacrement, puis les communia tous, « malgré leur grand nombre ». La messe achevée, il les confirma, puis « leur donna de longs avis ». La cérémonie se termina « vers le midi ». — A 2 h. 3/4, Evangile chanté par un diacre, puis Credo, Préface, Sanctus. Sermon de 3/4 d'heure. Procession au chant de l'*In exitu*. Au retour, l'évêque vénère à genoux l'ampoule du Saint Chrême et la fait vénérer: cette cérémonie avait été « apportée de Reims sans doute par le conférencier ».

achevée « sur le midi » peut servir d'exemple. Quant à la mission elle-même, on aura sans doute remarqué les heures des exercices: 10 heures le matin, et une heure l'après-midi. Les temps ont donc bien changé, et avec eux les occupations, l'esprit de foi, la bonne volonté des fidèles. Qui oserait fixer des heures pareilles, dans une grande paroisse, pour tout un mois ? D'ailleurs, quand les missions reprirent, après la Révolution, par l'initiative surtout de ces deux intrépides missionnaires que nous avons nommés, le P. Favre, de Samoëns, pour Chambéry, et le P. Mermier, de Chaumont, pour Annecy, l'horaire était encore le même (4). Nous citerons bientôt les Constitutions Synodales à cet égard.

Que de fois Mgr Biord eut la joie de présider ainsi à des clôtures de missions, arrangeant ses voyages, durant les visites, pour rehausser de sa présence ces cérémonies, les transformant en fêtes splendides, qui laissaient partout un souvenir impérissable ! C'est même, comme on dit, « symptômatique » que ses longues visites pastorales aient débuté, à Groisy, par une clôture de mission, novembre 1764.

A cette époque, ceux des Lazaristes qui habitaient le Grand Séminaire avec leurs confrères professeurs étaient les artisans les plus ordinaires des missions, mais les autres religieux et les séculiers sont loin d'être exclus, puisque les Constitutions de Mgr Biord disent expressément : « Le directeur général, qui sera nommé par l'évêque au Synode, aura inspection sur toutes les missions. On s'adressera à lui pour en avoir ou pour y être employé. » Les règles qui suivent paraîtront sévères :

> Les missionnaires feront ensemble tous leurs exercices spirituels. Ils se lèveront assez matin pour qu'à 5 h. 1/2 ils puissent avoir fait une demi-heure d'oraison et récité les Petites Heures. L'examen de conscience se fera, dans les campagnes, immédiatement avant le sermon, mais dans les villes et bourgs un peu considérables, il est à propos de le faire environ les six heures du matin. Le catéchisme commencera toujours à une heure, pour le

(4) V. notre *Vie du P. Mermier*, chapitre: Une mission de campagne.

plus tard. La conférence se fera immédiatement après. Les missionnaires ne prendront point pour sujets de leurs sermons des vérités purement spéculatives, hors de la portée ou inutiles au plus grand nombre. A 6 h., il sortiront des tribunaux pour aller réciter matines et laudes, et ensuite le chapelet.

Nous n'osons poursuivre ce sujet. Disons seulement que saint Vincent de Paul avait formé si bien, pour ce ministère, ses disciples de St-Lazare que sa « petite Méthode », comme il l'appelait, prêchée par eux dans le diocèse de Genève, y fit merveille (5).

Le gouvernement royal n'intervenait pas directement dans les fondations d'écoles. Chaque paroisse, chaque commune avait à cœur de donner aux enfants l'instruction nécessaire. Il y avait presque partout des gens plus instruits qui accomplissaient cette besogne de dévouement en se contentant de quelques dons en nature, de quelques deniers remis par des familles plus aisées, tout cela en attendant la vraie fondation. Mgr Biord eut le bonheur d'ouvrir des écoles nombreuses, d'encourager les fondateurs. C'étaient tantôt des prêtres, comme Rd Crédoz à Ugine: l'évêque l'assista dans ses derniers moments à la visite de 1766; tantôt des commerçants qui revenaient de l'étranger ou y faisaient leur testament, comme Claude Poncet, de La Frasse, habitant la Hongrie. Il légua une belle somme à son village natal pour bâtir une école et payer un chapelain-régent. Souvent c'étaient de simples particuliers ayant quelque superflu, de vieux ménages sans famille qui léguaient leurs biens pour le traitement d'un instituteur, d'une institutrice. On sait que très souvent l'instituteur était un prêtre, appelé « le vicaire-régent », qui faisait la classe aux enfants et remplissait en partie les fonctions de vicaire, surtout le dimanche.

Nous nous excusons de rappeler ainsi des choses trop

---

(5) Rappelons que le grand prédicateur de missions, saint Léonard de Port-Maurice, mourut en 1747, et saint Alphonse en 1787, deux ans après Mgr Biord.

connues (6). Ce qui conviendrait davantage à notre sujet, ce serait de montrer Mgr Biord présidant lui-même à une fondation et approuvant un règlement d'école. Or, en 1766, à son passage à Samoëns, il assista à une dotation de ce genre. Il s'agissait de l'école des filles, celle des garçons datant déjà de 1717, comme nous l'avons dit. Le fondateur principal était le prêtre Guillot, doyen d'Annemasse, assisté de son frère, chanoine de la collégiale de Samoëns; les deux communautés, Samoëns et Vallon, offraient aussi leur collaboration. Le règlement de cette école est évidemment semblable à d'autres de la même époque; mais on nous permettra d'en citer quelques lignes parmi celles que nous croyons les plus intéressantes.

Cette école sera sous la direction perpétuelle du Rd archiprêtre et de ses successeurs, du Rd chanoine Guillot pendant son vivant et du syndic de la paroisse de Samoëns. Messieurs du Conseil sont invités de concourir autant qu'ils le pourront à la perfection de cet établissement, et de veiller à le rendre utile, stable et permanent. Les Rds sieurs directeurs auront le droit de nommer et choisir la maîtresse la plus propre pour cet office. Ils auront le droit de visiter la dite école; on les prie même de le faire une fois par semaine pour veiller à ce que chacun y fasse son devoir. L'on ne pourra refuser aucune fille de la paroisse ni exclure que du consentement et de l'avis des dits directeurs, qui ne le permettront que pour des cas graves, ou pour des maladies qui peuvent se communiquer.

La maîtresse qui sera choisie sera une fille, ou veuve, ou femme d'une solide piété et de très bonnes mœurs; elle sera capable d'enseigner à lire la lettre moulée (imprimée), la lettre de main (l'écriture manuscrite), à écrire, à chiffrer et à faire les petits ouvrages manuels comme coudre, filer, tricoter, broder. Elle enseignera surtout le catéchisme, car cet établissement est proposé particulièrement pour enseigner la religion, pour former l'esprit et le cœur des jeunes filles dans les sentiments de la piété, et pour leur apprendre les devoirs de leur état présent et à venir.

La maîtresse recevra gratis toutes les filles qui se présenteront, même les pauvres, et les orphelines avec une charité plus particulière. Elle tiendra la classe une fois par jour tous les jours de la semaine, parce qu'il sera plus commode aux personnes éloignées d'y venir, et de se retirer à des heures convenables sans

---

(6) L'abbé Gonthier a laissé un travail: *Histoire de l'Instruction publique avant la Révolution* », T. II de ses Œuvres complètes, p. 419. Il y a là de nombreux renseignements; plusieurs ont été discutés, mais l'ensemble est très sûr.

perdre de temps; aussi parce qu'on choisira une heure plus propre pour le commencement et la fin de la classe afin que les garçons et les filles ne se rencontrent pas dans les chemins en allant ou revenant de l'école, et qu'ils évitent par là tout ce que de fréquentes rencontres pourraient attirer de mauvais. La maîtresse inspirera, par ses exemples, des sentiments d'honneur et de vertu à ses filles, en les traitant toujours civilement, sans user de termes injurieux ou bas à l'égard de celles qui seraient plus grossières ou moins dociles, faisant toujours précéder les marques de tendresse à l'égard de celles auxquelles elle sera obligée de faire la correction; elle n'en viendra aux châtiments qu'après avoir épuisé la douceur et les petites humiliations propres à rappeler les enfants à leur devoir, se ressouvenant que les châtiments doivent toujours être conduits par la raison et jamais par la passion, en évitant surtout les châtiments qui pourraient être dangereux pour la santé et pour l'édification publique. La langue usitée sera la langue française, qu'on apprendra peu à peu à celles qui ne la savent pas. L'on prie surtout la maîtresse de remarquer qu'elle ne peut rien faire de mieux pour la gloire de Dieu et pour l'avantage du bien public que de donner tous ses soins pour l'éducation d'une jeunesse qui doit remplir les différents états de la société: elle aura la gloire de devenir pour ces âmes leur mère spirituelle, qui leur aura donné une vie nouvelle en leur apprenant à bien vivre.

Ce règlement si sage se continue par les détails les plus précis, parfois les plus inattendus; on les dirait tout modernes, règlement d'une école chrétienne ou même d'un noviciat de religieuses, sans que rien paraisse exagéré, ou non écrit pour des enfants. De telles règles rappelaient d'ailleurs à l'évêque cette fondation Duboin, vieille seulement de cinquante ans, et dont lui-même, en compagnie de son petit ami Gerdil, avait profité aux jours de son enfance.

Un des côtés de sa personnalité sera du reste, pendant toute sa vie, son estime très grande pour la science et pour l'étude. Les lignes que nous avons citées de lui au chapitre précédent, à propos des jeunes gens capables de se rendre utiles « à l'Eglise et à l'Etat », sont déjà très caractéristiques. Mais il y a quelque chose d'aussi frappant dans la peine qu'il a prise pour donner à la Bibliothèque publique d'Annécy une existence assurée, avec une plus grande extension.

L'idée de cette bibliothèque, sa fondation, son dévelop-

pement, tout cela était l'œuvre des chanoines, des prêtres, de quelques laïques bienfaisants, qui vers cette époque, en un temps où les livres étaient relativement rares, avaient résolu d'intéresser le public avec des ouvrages qu'ils prêtaient. Le chanoine Favre, pendant bien des années, consacra à cet usage une de ses chambres de la rue Notre-Dame, et Mgr Biord fit signer officiellement un long règlement concernant cette bibliothèque. Avant lui avait été réunie la chapelle de N.-D. de Provins, à Annecy-le-Vieux, aux fonds consacrés à cette œuvre (7); d'autres sommes furent peu à peu affectées au même usage.

Il nous est agréable de signaler à cet endroit, parmi les fondations de l'époque, celles du sénateur-comte Biord, celui qui habitait Vignières; nous voyons dans ces charités si bien entendues un écho des conversations, des conseils donnés à son frère par Mgr Biord.

Ayant réfléchi, est-il dit, que la paroisse d'Annecy-le-Vieux, très étendue, n'est pas peuplée d'un nombre suffisant de laboureurs et ouvriers, et que partie d'iceux sont sans biens ou n'en ont que très peu, ce qui provient entre autres de ce que les plus spécieuses possessions sont tenues par les nobles, avocats, bourgeois, habitant hors de la paroisse, et par gens de main morte, ce qui ne laisse à quelques-uns des habitants de ressources pour subsister, que dans leurs bras et travail, et manquent de secours nécessaires en cas de maladie pour peu qu'elle soit de durée, ce qui aurait déterminé les dits seigneurs mariés Biord à faire un don à la paroisse susdite pour le soulagement des pauvres malades de son territoire, espérant qu'il serait suppléé à sa modicité par la largesse et piété des personnes charitables et aisées, surtout de celles qui n'ont point de famille...

Ils lèguent donc par testament un capital pour les malades, sans préjudice des bonnes œuvres faites par eux auparavant en faveur des pauvres Ecoliers, ou pour doter de pauvres jeunes filles, ou pour édifier à la petite porte de l'église un tambour bien nécessaire dans les mois

---

(7) Mgr Rebord a publié un gros fascicule sur cette Bibliothèque. — Cette chapelle de N.-D. de Provins reçut de Prosper Biord, fils de Georges-Marie et neveu de l'évêque, 7 louis d'or pour l'achat d'un calice qui porte cette inscription: *D. Prosper Biord dono dedit* (Note de Rd Favrat, curé d'Annecy-le-Vieux).

d'hiver. Aussi « les syndic et Conseil », en reconnaissance, « lui accordent un banc dans la dite église, du côté de l'évangile, au-dessous de la *cathédrette* (petite chaire) » (8).

Les renseignements contenus dans ce chapitre laisseraient cependant trop croire que dans cette société très chrétienne, très sagement organisée, tout marchait parfaitement, comme si, à cette belle époque, « personne n'eût péché en Adam ». Ceux qui n'allaient pas aux églises étaient la très infime exception; ceux qui mouraient « sans leurs sacrements » étaient même moins nombreux, mais que de mal encore, que de mal déjà !

La seule existence, vers cette époque, du bandit Mandrin, et, dans nos pays, de ce gentilhomme dévoyé (9) qu'on a appelé « le dernier des Copponex » — ils eurent tous les deux, chacun dans son genre, une détestable influence — suffirait à montrer, quand même nous n'aurions pas cent autres preuves, le côté inquiétant d'une pareille situation.

Des gens mal famés parcouraient le pays. C'étaient des voleurs, des contrebandiers, des assassins, des dévaliseurs d'églises. Quelques-uns passaient même pour être, comme on disait, « des restes de la bande à Mandrin ». Pendant des mois (10), la paroisse de Megève fut bouleversée par ces hommes, qui semblaient prêts à tout. Ils avaient pour chef un certain Lucifer, qui revêtait au besoin une robe de moine pour mieux tromper. Même les soldats avaient peur de lui: il tenait tête à tous, menaçant

---

(8) Testament du 16 octobre 1791. Archives communales d'Annecy-le-Vieux. Dans des familles du pays, on nous a parlé encore des bons Biord.

(9) *Le dernier seigneur de Copponex*, par Jules Vuy, Genève, 1861. Ce Copponex « était d'un caractère à la fois chevaleresque et criminel ». Il mourut en prison à Genève en 1791, dans des sentiments de pénitence. Quant à Mandrin, il fut roué à Valence en 1755, et l'on a pu dire que « son existence aventureuse fut rachetée et couronnée par une belle fin. »

(10) V. le cahier de Rd Berthet, dont nous parlerons au chapitre XIII. — Nous copions les lignes suivantes dans une feuille du R. P. Eugène Plantaz: « Antoine Mandrin remplaça son frère Louis à la tête de la bande. Leur principal repaire en Faucigny était la grotte de Balme. On a détruit, il y a quelques années, à dix minutes du bourg de Magland, un grand monolythe appelé « pierre à cache de Mandrin ».

le pays des terribles représailles que ses hommes exerceraient. Parfois, il s'attablait seul dans les auberges, avec ses pistolets étalés devant lui. Il était de même redouté à Sallanches, où pourtant se tenait un piquet de dragons, et dans tous les alentours.

La correspondance administrative des Intendants, conservée aux Archives de la Haute-Savoie, nous apprend qu'en cette seconde moitié du XVIII^e^ siècle dix églises furent visitées par les cambrioleurs, et cela, en dehors même de la partie française du diocèse. Le 26 mai 1750, « le Conseil de la paroisse de Saint-André voudrait qu'on lui permît de faire porter dans le rôle d'imposition une somme suffisante pour l'achat d'un calice, les voleurs ayant emporté tous les vases sacrés de l'église de cet endroit-là ». « Le 11 du mois d'août 1753, le curé de Monthoux, parlant devant le Conseil de sa paroisse assemblé, demande instamment qu'on remette à neuf les portes de son église afin de protéger les ornements et vases sacrés contre la rapacité des voleurs, qui se sont déjà signalés par leurs exploits dans cette même église. » Une lettre du 23 décembre 1777 est ainsi conçue: « On dit qu'un individu, avec des complices, avait volé les vases sacrés de l'église du Mont-Saxonnex en Faucigny, mais le notaire, père de ce malheureux, fit aussitôt payer le prix du vol. » Il y eut aussi des voies de fait contre des personnes ecclésiastiques, à Mieussy, aux Contamines, aux Gets, un attentat contre l'Abbé commendataire d'Entremont et ses religieux; des cérémonies troublées au Petit-Bornand, à Chamonix.

Du reste, la Révolution arrivait à pas silencieux, mais rapides.

En 1771, l'évêque faisait imprimer à Annecy *l'Avertissement au Clergé de France sur les dangers de l'incrédulité*, qui avait paru à Paris l'année précédente. Il se croyait obligé de le publier à cause de la Michaille, du pays de Gex, du Valromey, en un mot de la partie française de son diocèse; mais il y joignait une Lettre pastorale adressée

à tout son clergé, à tous ses fidèles. Il semble que ses polémiques avec Voltaire quatre ans plus tôt, l'ont encore rendu plus clairvoyant :

Jamais siècle, dit-il, ne fit plus que le nôtre sentir aux pasteurs d'Israël le besoin de la vigilance, et la nécessité des précautions contre les dangers de la foi. Il s'élève un nouveau genre de persécution mille fois plus dangereux que cette barbare fureur qui, pendant plus de trois cents ans, s'occupa inutilement à éteindre la foi dans le sang des premiers chrétiens.

Mgr Le Clerc de Juigné, successeur de l'archevêque Christophe de Beaumont, écrivait son premier mandement le 21 mars 1783. Nous avons même quelques raisons de penser que le fascicule que nous possédons est celui-là même qui fut alors envoyé à Mgr Biord. L'archevêque s'adresse spécialement à la Ville de Paris, en renouvelant un fameux mot de Tacite sur Rome, *ubi cuncta pessima et optima convenerunt*. Il l'appelle « le centre de toutes les lumières, de tous les vices comme de toutes les vertus; où l'on voit avec étonnement les plus grands scandales à côté des plus grands exemples ».

Ecoutons encore nôtre évêque. Il disait dans son Mandement de 1776, qui étendait à son diocèse les faveurs du Jubilé : « Vous vivez, mes très chers Frères, au milieu d'un monde pervers, et dans un siècle où l'irréligion, affichée sous le nom de Philosophie, ne tend, par ses principes pernicieux et ses maximes assorties aux passions des hommes, qu'à autoriser le vice et accréditer le libertinage. Ayez donc soin de vous prémunir contre la séduction qui vous environne de toute part. » Or le Mandement était destiné à tous : « Abbés, Supérieurs, Doyens, Chanoines, Chapitres, Curés et Vicaires », et tous ne se doutaient guère que ces menaces les atteindraient bientôt.

Quand Mgr Biord traçait ces lignes attristées, presque tous les grands révolutionnaires étaient déjà nés, Robespierre et Saint-Just, Danton et Marat, mais aussi Bona-

parte, qui dans les desseins de la Providence mettrait lui-même un frein à cette Révolution dont il était l'enfant (11).

---

(11) Mirabeau, à 26 ans, passa quelques jours à Thonon. C'est là une curiosité historique signalée dans *Acad. Chabl.*, XXII, 36. On peut voir à cet endroit les suppositions très vraisemblables de J. Dubouloz sur ce séjour. — Hélas ! c'est sans doute Mgr Biord qui avait ordonné prêtre, en 1773, Philibert Simond, le conventionnel, le dantoniste.

CHAPITRE XIII

Quelques exemples

Alby et ses deux églises. — Archamps et sa chapelle N.-D. de Compassion. — Fondation de Bonnevaux. — Le Cohennoz séparé d'Héry ; l'évêque mourant lui lègue 4025 livres. — Cressin et le martyr Rey. — Epagny ; La Frasse. — Megève et ses processions. — Meillerie et sa chapelle de Saint Bernard de Menthon. — La Rivière-Enverse devient paroisse. — Samoëns et sa Collégiale. — Sergy; Verchaix; Vers. — Versoix; les projets de la cour de France. — Inquiétudes de l'évêque ; réponse du duc de Choiseul.

A cet endroit, il faudrait parler « des rapports de l'évêque avec les paroisses ». C'est surtout dans l'ouvrage de M. Rebord (1) qu'on devra puiser des renseignements plus complets, tandis que dans cette biographie, nous ne pouvons guère donner que de rapides résumés. Ce que nous ajouterons sera bien peu de chose, à titre de simple curiosité.

Alby a eu son historien très averti en la personne du chanoine François Coutin (2). Son ouvrage raconte dans le plus grand détail la rivalité séculaire des deux églises, toutes voisines, de St-Maurice et de St-Donat, leur union en 1683 sous Mgr d'Arenthon d'Alex, le désir de Mgr Biord d'établir « une seule église et un seul clocher dans le bourg d'Alby, pour le bien d'Alby ». Ce désir ne reçut pas même un commencement d'exécution, puisque plus tard Mgr de

(1) *Mgr Biord et le Palais épiscopal d'Annecy*, chapitre III.

(2) *Acad. Sal.*, Tomes XLV et XLVI.

Thiollaz dut reprendre toute la question et interdire tout office à St-Maurice. En la présente année 1938 reprennent et continuent les discussions d'autrefois.

Archamps. Les paroissiens avaient demandé l'union perpétuelle, à leur église paroissiale, de la chapelle de N.-D. de Compassion. L'évêque s'y était prêté de bon cœur. « Il y avait lieu de croire, écrit-il, que les curés d'Archamps ne seraient plus troublés dans la jouissance de la chapelle unie à leur bénéfice paroissial. Cependant, Rd Grivel, curé d'Archamps, étant venu à mourir au commencement de 1777, M. l'Abbé de Massingy obtint une nomination à cette chapelle de la part de M. le comte de La Perrouse, acquéreur de la terre d'Archamps. » L'évêque refuse d'accorder l'institution ; l'élu engage un procès devant le Sénat ; il le gagne et les difficultés recommencent.

Bonnevaux possédait une chapelle que desservait, trois dimanches par mois, le curé de Vacheresse. Mais il y avait une distance d'une heure entre l'église et la chapelle, avec deux mauvais torrents à franchir : la Dranse et l'Eau-Noire. Dès 1765, Bonnevaux demanda la séparation. L'évêque put se rendre deux fois sur les lieux. en 1765 et en 1777. Nous ne dirons pas les tentatives nombreuses de Bonnevaux pour arriver à ses fins, réparer sa chapelle, en faire une vraie église, bâtir un presbytère, arrondir le petit bénéfice paroissial. Le roi, l'Intendant général, l'Intendant du Chablais, la Sainte-Maison de Thonon et d'autres autorités encore intervinrent. Plusieurs pages des Mémoires sont consacrées à cette longue affaire. On se demande comment l'évêque s'arrange, au milieu d'un pareil chassé-croisé, pour arriver enfin à l'érection canonique du 24 janvier 1778 :

> Nous, évêque, avons désuni, séparé et démembré, ainsi que par les présentes nous désunissons, séparons et démembrons pour le spirituel, le quartier de Bonnevaux et ses dépendances, de la paroisse de Vacheresse, et avons érigé, comme par les présentes nous érigeons le dit quartier de Bonnevaux et ce qui en dépend en nouvelle paroisse, distincte et séparée de Vacheresse.

Le Cohennoz. « N'est-il pas touchant, écrit M. Rebord, de voir cet évêque témoigner aux petits, aux faibles, aux souffrants de sa grande famille diocésaine, une bonté toute paternelle ? Et qui était plus en souffrance que les gens de Cohennoz et des Panissats ? » Mgr, passant à Héry-sur-Ugine, vit de ses yeux la difficulté, même l'impossibilité morale où ils se trouvaient d'accéder à leur église paroissiale d'Héry. Il leur fallait, par d'horribles chemins, descendre profondément jusqu'à l'Arly, et remonter de l'autre côté à la même hauteur, aussi l'évêque leur accorda la permission de bâtir une église. Les habitants furent admirables de courage et d'esprit de foi ; mais les démarches, commencées au civil en 1766, n'aboutirent qu'en 1783 ; la nomination du premier curé n'eut lieu qu'en 1789, et la Révolution était à peine finie que le successeur de ce premier curé établit sur ces hauteurs, chose à peine croyable, une école de latinité. Nous avons eu entre les mains un petit cahier d'enfant (3), où se trouve traduit par les élèves le latin de Mgr Biord. L'évêque alors défunt avait d'autant plus droit au souvenir reconnaissant de ce peuple si pauvre que son regard mourant s'était encore tourné vers lui. Par un billet du 10 mars 1785, faisant corps avec son testament, il lui léguait 4025 livres pour achever l'œuvre qu'il avait si paternellement commencée.

Cressin, dans l'Ain, eut un vicaire résident qu'envoya le curé voisin de Pollieu. Ce vicaire y fut en possession d'un logement convenable : ainsi l'avait ordonné Mgr Biord, le 23 novembre 1781. Cressin eut ainsi « le grand honneur et l'inappréciable avantage de posséder jusqu'à la Révolution l'abbé Marin Rey, né à Ceyzérieu, mis à mort à Bourg en haine de la foi, le 23 avril 1794 ». (4)

---

(3) Le jeune Berthet d'Ugine, *Acad. Sal.*, XLVIII, p. 288.

(4) A son occasion, en souvenir aussi de Rd Joguet et des autres, que nous avons nommés dans notre Vie de Mgr Paget, nous nous permettrons de citer ici l'Oraison liturgique accordée à certains diocèses pour des martyrs semblables: Deus qui Beatum N. ejusque socios, catholicam fidem et jura Ecclesiæ strenue profitentes, Martyrii palma decorasti; eorum precibus concede: ut spiritu fortitudinis roborati, in Dei servitio fideles usque ad mortem inveniamur. Per Dominum nostrum...

Epagny, près d'Annecy. Les Mémoires résument ce qui concerne cette paroisse, et font allusion à la longue correspondance de l'évêque à son sujet. Nous sommes passablement confus de consacrer chaque fois quelques mots rapides à des affaires qui l'ont occupé, lui, pendant bien des mois. Le bénéfice d'Epagny dépendait du prieuré que possédaient les religieux Célestins à Villard-Sallet (Savoie), et quand ce prieuré fut uni au Chapitre de Chambéry, Mgr Biord, par l'intermédiaire du ministre Corte à Turin, parvint à faire entrer Epagny sous l'entière obéissance de l'évêque de Genève.

La Frasse est un nouvel exemple de la ténacité avec laquelle les gros villages luttaient parfois pour leur séparation de la paroisse-mère. Dans le cas, la paroisse-mère était St-Sigismond (sur Cluses). La Frasse avait déjà son école, son vicaire-régent avec un logement pour lui. Il célébrait la messe à La Frasse, même le dimanche, « mais à la condition expresse de n'admettre à l'entendre que les personnes absolument empêchées de se rendre à St-Sigismond ». On était en 1769. Il fallut 13 ans pour obtenir l'érection de la nouvelle paroisse : 16 mai 1782. Cette année-là et les suivantes, l'évêque discutait avec l'Intendant du Faucigny au sujet des bois à couper dans les forêts communales de St-Sigismond pour « la bâtisse de la nouvelle église ». Les fidèles n'étaient donc pas les seuls à être tenaces ; l'évêque, en leur nom, l'était encore plus qu'eux.

Megève. Nous puiserons dans le cahier bien connu d'un ancien plébain de cette paroisse, Rd Berthet, non pas des renseignements sur les affaires de l'église au temps de Mgr Biord, mais des détails intéressants sur le folklore religieux du pays. Ces lignes de Rd Berthet — on peut consulter aujourd'hui son texte aux Archives départementales — introduiront dans ce chapitre une agréable variété.

On mit en vogue certaines processions comme une ressource dans l'adversité. On affectait même de les faire jusque dans des endroits fort éloignés. La troisième fête de la Pentecôte (le mardi)

on allait en procession à Bellecombe (Notre-Dame de Bellecombe, à 12 kilomètres) ; il ne fallait pas moins de toute la journée pour faire le tour. On entreprit aussi un jour d'aller en procession à Notre-Dame des Châteaux (5) (près de 20 kilomètres). Il arriva à cette occasion un plaisant trait. Un brouillard si épais couvrait la montagne qu'on ne s'y connaissait plus. Le curé, voyant l'embarras de ramener tout son monde, leur donna carte blanche en criant : Sauve qui peut !

Une autre fois, dans le temps d'une excessive sécheresse, le Chapitre de Sallanches se rendit processionnellement à Megève avec une musique. Ils furent tellement exaucés que dès leur départ (de Megève) il se mit à pleuvoir à verse. Au reste, toutes ces processions ont été sagement abolies par Mgr Biord parce que finalement la ferveur se ralentissait et qu'il en résultait des abus.

En 1765, **Meillerie** n'était pas encore une paroisse distincte. On disait encore : la paroisse de Thollon, et la chapelle de St-Bernard de Menthon à Meillerie. Cette année-là, Mgr Biord permit aux gens de Meillerie de faire leurs pâques chez eux « soit dans la dite chapelle de St-Bernard, soit dans celle érigée au château de Meillerie, des mains du recteur établi au dit Meillerie ». Quiconque croirait que l'érection d'une nouvelle paroisse était chose facile n'aurait qu'à lire ce qui concerne celle-ci, où interviennent « le Conseil de la Sacrée-Religion des Saints Maurice et Lazare », et même « Messieurs de St-Bernard ».

La Rivière-Enverse, appelée ainsi parce qu'à cet endroit le Giffre se détourne de son cours régulier, dépendait de Fleyrier, près Taninges. La communauté soutenait un procès « contre le curé de Fleyrier, les Chartreusines de Mélan, l'Abbé de Sixt, l'Abbé de St-Jean d'Aulps et autres », ce qui faisait bien des plaideurs, dont le grand nombre rendait le procès toujours « ventilant ». Il s'agissait, pour la Rivière-Enverse, d'obtenir enfin le droit de se constituer en paroisse autonome. Beaucoup désespéraient du succès. Il leur semblait que « la Rivière » aurait le temps de se « renverser » dans l'autre sens avant que satisfaction leur fût accordée ! L'évêque est prié officiellement, en atten-

---

(5) On fait remonter ce sanctuaire au XIII^e^ siècle. De nos jours interviennent dans l'histoire des Châteaux deux personnages qui ont pour nous une vraie célébrité: l'écrivain-théologien Martinet, en 1841, et le P. d'Alzon, en 1871.

dant la fin du procès, de permettre aux fidèles l'assistance à la messe dans la chapelle de Nicodex, village où se trouvait en effet une chapelle fondée par Nicolas Nicodex, sous le vocable de l'Annonciation, au temps de saint François de Sales. L'évêque nous tient au courant des lents progrès de cette affaire. Il permet d'abord qu'on se réunisse le dimanche dans cette chapelle, « sans cependant aucune convocation, ni par le son de la cloche ni autrement ». On pourra même y faire le catéchisme pendant la semaine, « le tout sans abus et sans conséquence ». Peu à peu, malgré les menaces qu'on lui fait d'en appeler au Sénat, il modifie son ordonnance et il obtient gain de cause.

Samoëns. Pour ne pas oublier la place que tenait son pays dans le cœur de l'évêque, nommons d'après les actes du notaire Duc quels étaient « les Révérends Seigneurs de l'insigne Collégiale » le 11 mars 1767. Ils sont toujours indiqués dans cet ordre : le doyen, l'archiprêtre, le sacristain, les autres chanoines. Cette année-là « le seigneur Daviet » est doyen. Il était prêtre de la Ste-Maison, né à Thonon, et appartenait à la famille « Daviet de Foncenex », famille anoblie en 1616. L'archiprêtre était Antoine Ruphy, de La Clusaz, qui mourut curé de Collonge-Bellerive. Le sacristain était François Turinaz, du Châtelard en Bauges (6). Ce nom de Turinaz attire rapidement l'attention. De fait, ce chanoine de Samoëns fut l'oncle et le grand-oncle de deux évêques, dont surtout le second a été très connu des hommes de notre génération. Evêque de Moûtiers en 1873, il avait 35 ans et passait pour être le plus jeune de tous les évêques, au moins de France. Il se fit un nom comme orateur dans nos grandes solennités : centenaire de l'apostolat en Chablais, pèlerinage des hommes à Myans, sacre de Mgr Bioley à Albertville ; il devint ensuite évêque de Nancy, c'était « l'évêque de la frontière ». On ne doit pas oublier que son oncle, né au Châtelard, avait déjà été évêque de Tarentaise en 1838. Noms des autres chanoines de Samoëns : Rd Riondel, d'une famille notable

(6) Le notaire écrit Châtelard-en-*Bôge*.

du pays, déjà décédé en 1770 ; Rd Guillot, qui fut chanoine de la Collégiale pendant 36 ans ; Rds Perret ; Boccon, de Gruffy ; Anthoyne, de Morillon. En 1784, le Chapitre est tout renouvelé. Doyen : Raphet, de Samoëns ; archiprêtre : Renevier, du Biot ; sacristain : Dénarié, de Morillon ; puis Rds Tavernier et Plagnat, de Morzine ; et Milleret, de Samoëns.

Sergy, au pays de Gex, est un nouvel exemple de la persévérance de Mgr Biord, et de son dévouement à l'égard de ses plus humbles diocésains. L'église était en ruines. Sergy avait été uni à Pouilly, puis à Thoiry. A la visite de Thoiry, 1765, le Conseil de Sergy se présenta, dit son vif désir de rebâtir l'église, de fonder une école. « J'ai rendu une ordonnance, dit l'évêque, pour le rétablissement de l'église de Sergy, et d'un prêtre-résident au dit lieu. Mlle Buisson, dame du dit lieu, soit M. Pictet, son époux, y ayant formé opposition, les parties plaident à présent, pour ce chef, au Parlement de Dijon ». Cette opposition étant levée, les habitants eurent satisfaction le 30 novembre 1778.

Mêmes ennuis à **Verchaix**, près de Samoëns. L'acte d'érection est bien du 4 juin 1779, mais un appel comme d'abus vint des chanoines de Samoëns, qui se croyaient lésés dans leurs droits. Cette fois du moins le Sénat fit la sourde oreille et les chanoines se soumirent.

Vers. « J'ai rétabli à Vers, écrit l'évêque, un vicaire-résident auquel le curé de Viry a relâché une portion qui approche de 400 livres. » Le 14 juillet 1779, le notaire Buttin rédige une transaction entre le doyen de Viry, le comte de Viry, le procureur fiscal et le vicaire desservant de Vers, à l'effet toujours de donner de quoi vivre au prêtre qui y faisait les offices et auquel l'église actuelle, récemment peinte, 1935, ferait grand effet.

Versoix, paroisse du Canton de Genève, appartenait alors à la France et au diocèse de Mgr Biord. C'est à ce

titre qu'il s'en est occupé. Voici quelques lignes de lui à ce sujet.

M. le duc de Choiseul, ministre de France, indigné contre les Genevois de ce qu'ils n'avaient pas réussi à pacifier leurs différends par la médiation de M. de Beauteville (7), plénipotentiaire de S. M. T. C. (Sa Majesté Très Catholique), avait cherché les moyens de faire tomber leur commerce. C'est dans cette vue qu'il avait formé le projet de bâtir une nouvelle ville et un port à Versoix, où se trouverait l'entrepôt de toutes les marchandises qui devraient passer de France en Suisse et en Allemagne, et même à Genève, ou de ces endroits en France.

Le bruit courait aussi que pour favoriser la construction et la population de la nouvelle ville et son commerce, on y permettrait aux protestants le libre exercice de leur religion, dans un temple destiné à leur usage. Je crus alors qu'il était de mon devoir de faire des représentations pour empêcher, s'il était possible, qu'on ne commençât dans mon diocèse cette exception aux dispositions de la révocation de l'édit de Nantes.

Dans ce but, Mgr Biord écrivit le 14 mai 1770 à l'archevêque duc de Reims, président de l'Assemblée du Clergé de France, et au duc de Choiseul, le 26 juin 1770. Nous lisons dans la réponse de ce dernier :

Vous êtes bien bon de vous affecter des bruits populaires, en vous livrant aveuglément à tout ce qu'ils ont d'odieux. J'ose espérer que vous mettrez un peu plus de confiance dans ce que j'ai l'honneur de vous écrire que dans ce qui peut vous revenir par gens mal instruits ou mal intentionnés. Tout ce qui vous a été dit sur le temple destiné à l'exercice libre et public de la religion prétendue réformée porte absolument à faux. Il n'a jamais été question de rien qui ait trait à cet objet, et je vous conseille d'être tranquille jusqu'à ce qu'il se fasse quelque chose qui puisse alarmer votre zèle avec quelque apparence de raison.

---

(7) V. le chapitre suivant.

CHAPITRE XIV

Genève-Carouge

Le manuscrit de St-Jean de Maurienne. — L'évêque est le souverain de Genève. — Tentatives de Mgr d'Arenthon d'Alex. — La pensée intime de Mgr Biord; ses vues sur Genève. — Texte de M. Bigex. — Les dissensions genevoises. — L'Edit de Pacification, 1768. — Trois lettres non authentiques. — Correspondance de Rd Vittoz. — Texte de M. Ritter. — Les protestants à Carouge et à Chêne. — Mgr Biord fonde la paroisse de Carouge, 1779; construction de l'église.

Il existait à l'évêché de St-Jean de Maurienne un manuscrit (1) de l'écriture de saint François de Sales avec ces mots :

> L'évêque de Genève est le seul légitime prince souverain de Genève et de ses dépendances, nonobstant que les seigneurs ducs de Savoie, comme successeurs des comtes de Genève, d'une part, et les citoyens de Genève, de l'autre, prétendent au contraire. Quant aux ducs, leurs prétentions ayant été examinées, ils en furent déboutés par l'empereur Frédéric Barberousse en 1162. Quant aux prétentions des citoyens de Genève, elles sont plus récentes et infiniment plus frivoles.

Plus récentes, elles dataient surtout de la Réforme ; mais, de la Réforme à Mgr Biord, que de tentatives et de démarches de la part des évêques pour rentrer dans leurs droits ! Ils ne prenaient pas leur parti de ce qu'ils appelaient « leur exil d'Annecy ». Jamais ils n'ont pensé, et saint François de Sales pas plus que les autres, que cet

(1) *Acad. Sal.*, VI, 30.

exil fût définitif. Combien (peut-être tous !) ont écrit dans leur testament qu'ils voulaient être enterrés dans leur cathédrale St-Pierre si à leur décès Genève était redevenue catholique ! Ils l'espéraient donc pour bientôt, ou du moins l'idée ne leur venait pas que l'évêque ne reprendrait jamais ses droits sur la ville et sur les biens que la Réforme lui avait dérobés.

Surtout Mgr d'Arenthon d'Alex avait, pendant quinze ans, mis en œuvre tous les moyens humains, tellement qu'un archiviste de la Haute-Savoie, M. Faure, a pu écrire un article (2) très fouillé sous ce titre : « La diplomatie secrète de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex et du duc de Savoie Victor-Amédée II; leurs vues sur Genève. » L'article est pour nous plein de surprises. A chaque page nous nous attendons à voir l'affaire aboutir. Elle échoua parce que Louis XIV ne la trouva pas à son goût.

Les Archives de Turin conservent jusqu'à 40 lettres de l'évêque sur ce sujet. Dans ces lettres, il abrège et résume les nombreuses conférences qu'il a eues avec les résidents de France, les diplomates accrédités, les Genevois les plus en vue. Parmi ces derniers, M. Gallatin, homme politique, est noté comme s'étant intéressé à ces rapprochements : « Il m'a vu une heure de temps en rase campagne, à la faveur de la lune, à demi-lieue de Genève. » Ainsi parle le prélat, et l'on voit par cet exemple combien il se tenait au courant des affaires genevoises et avec quelle habileté il savait se ménager des sympathies. Hâtons-nous d'ajouter qu'au-dessus de ces vues, que l'on pourrait peut-être appeler d'ambition humaine, l'évêque mettait la liberté de l'Eglise à Genève, « y ayant d'ailleurs, dit-il, toutes les apparences du monde qu'on réussirait »; et il continue : « Par l'établissement de la liberté de conscience et par la résidence de son évêque, cette ville, usurpatrice des revenus d'une illustre cathédrale et du siège d'un des plus grands, des plus anciens et des plus célèbres évêchés de l'Europe, deviendrait en peu de temps aussi

(2) *Revue Sav.* 1926, p. 64.

riche et aussi peuplée qu'elle est belle et agréable par son assiette (sa situation). »

Tous ces mots sont de Mgr d'Arenthon d'Alex, et si nous les citons dans une Vie de Mgr Biord, c'est que ce dernier avait les mêmes sentiments que son illustre prédécesseur (3). Lui aussi se ménagea des sympathies à Genève, intrigua, crut le moment venu, ce moment qui ne devait pas venir.

Nous avons au Chapitre IV, à propos de la consécration de l'église de Chêne en 1765, rappelé des lignes de lui tout imprégnées de son intense affection pour Genève : « La cérémonie, à laquelle se trouva un bon nombre de Genevois, et même de ceux du premier rang, se fit avec autant de décence et de majesté qu'il fut possible. Je fis une exhortation à la porte de l'église, étant moi-même touché jusqu'aux larmes à la vue de l'infortunée Genève... » Plusieurs fois dans ses notes il fait des réflexions du même genre, et nous n'hésitons pas à transcrire ici les pompeuses périodes de M. Bigex dans une apostrophe aux Genevois :

Peuple soumis à l'autorité pastorale de Mgr Biord par les droits imprescriptibles de l'Eglise sur ses enfants, et soustrait à son gouvernement par les suites déplorables d'un malheureux schisme, infortunées brebis égarées de son bercail, que vous fûtes chères à son cœur, et quelle part vous eûtes à sa tendre sollicitude ! Nous sommes témoins des gémissements et des larmes dont vous avez été les précieux objets ; nous sommes témoins des vœux et des prières de votre évêque pour hâter le temps des miséricordes du Seigneur sur une partie autrefois la plus distinguée de son troupeau. Bénissez du moins sa charité, et qu'un profond souvenir de son zèle et de ses vertus dissipe le reste de vos préventions contre l'Eglise que vous avez abandonnée, et prépare vos cœurs à la généreuse résolution de rentrer dans son sein.

L'orateur continue sur ce ton, tant il est sûr d'interpréter les vrais sentiments de Mgr Biord au sujet de Genève. Mais le prélat lui-même a consacré à ses relations avec la Rome protestante une vingtaine de pages dans ses

---

(3) Civitas quæ vera est et propria sedes nostra (Etat du diocèse, V. notre chap. VI).

Mémoires. Attendons-nous à des renseignements plus objectifs que ceux que donne M. Bigex.

Le fameux Jean-Jacques Rousseau, écrit l'évêque, ayant composé son livre d'**Emile**, cet ouvrage fut flétri à Genève par le Conseil, qui déclare aussi son auteur exclu du rang des citoyens, ce qui occasionna déjà une fermentation entre le Conseil et les partisans du dit Rousseau, qui se récrièrent de ce qu'on l'avait condamné sans l'entendre personnellement.

Il écrivit aussi, de son côté, les **Lettres dites de la Montagne**, qui tendaient à allumer le feu de la discorde dans le sein de la patrie et à susciter la sédition des Bourgeois contre les Magistrats. Les esprits s'aigrirent et les dissensions commencèrent à se manifester sur la fin de l'année 1764.

L'évêque se livre ensuite à des explications très compliquée sur ces dissensions genevoises. En somme, Rousseau avait mis le feu aux poudres par ses réflexions, du reste fort logiques au point de vue protestant, attendu que le libre examen lui donnait le droit de penser à sa manière sans que l'autorité religieuse puisse intervenir et brûler ses ouvrages : « Qu'on me prouve, disait-il, qu'en matière de foi je suis obligé de me soumettre aux décisions de quelqu'un, dès demain je me fais catholique. »

Cela est fort clair, mais ce qui l'est beaucoup moins c'est le va-et-vient des propositions entre les diverses parties du gouvernement. Nous possédons un livre peut-être rare (4), imprimé à Genève en 1781 et portant ce titre : « Journal de ce qui s'est passé d'intéressant à Genève à la fin de 1767 et au commencement de 1768, pour servir à l'histoire de l'Edit du 11e mars 1768. » L'ouvrage comprend 288 pages. Il est presque illisible pour les non initiés, mais Mgr Biord a connu toutes ces « tractations », spécialement ces appels « aux puissances garantes de la médiation de 1737 », à savoir le roi de France, qui envoya le chevalier de Beauteville, les Cantons de Berne et de Zurich, qui envoyèrent chacun leur député. Les négociations s'engagèrent très mal, et, continue l'évêque, « comme on eut quelque lieu de croire que les brouilleries pourraient occasionner quelque révolution favorable à la Reli-

(4) A nous remis par notre ancien élève de Florimont, l'abbé Pierre Marquis, curé de Ste-Clotilde à Genève, mars 1838.

gion (catholique), pour ne pas négliger ce qui pouvait dépendre de moi dans les circonstances, je commençai par écrire au Pape. »

Cette lettre épiscopale, datée du 10 décembre 1765, revenait à ceci : Nous aurions dû agir en 1737, quand les dispositions de Genève semblaient favorables au libre exercice du culte catholique; nous avons laissé passer l'occasion; en voici une autre, profitons-en. Mais Rome ne répondit pas. Mgr Biord se tourna alors vers la France, écrivit le 14 mars 1766 au duc de Praslin, ministre des Affaires Etrangères, et encore à l'archevêque-duc de Reims. Les réponses, bienveillantes dans les termes mais peu encourageantes dans le fond, suggèrent à l'évêque, au moins celle de M. de Praslin, ces réflexions désabusées : « Le zèle pour les intérêts de la Religion, parmi les personnes qui gouvernent en certains endroits, n'a plus guère de réalité que par les paroles et les démonstrations auxquelles les sentiments du cœur ont bien peu de part. »

Ce M. de Beauteville, plénipotentiaire de France, à qui l'évêque s'adressa aussi « pour faire une démonstration (une démarche) » qui mette à couvert les droits de son Siège, n'usa pas même, pour lui répondre, de cette politesse diplomatique qui est l'honneur des Chancelleries : « Pour peu, écrit-il, que vous vouliez y réfléchir, vous sentirez le peu de convenance de la réclamation dont vous avez cru devoir me faire part, et l'inutilité de cette démarche. » Quoique le mot convenance soit ici pris dans son sens d'autrefois, avouons que ce plénipotentiaire n'est guère poli. Mgr Biord, lui, était allé jusqu'au bout de son devoir, et quand fut conclu à Genève, entre les divers corps de l'Etat, le fameux Edit de Pacification, 11 mars 1768, il comprit que pour lors tout espoir était perdu.

Nous sommes ainsi dispensé d'écrire les pages qui, pour nous, semblaient de beaucoup les plus intéressantes. Nous avions pu lire en effet, aux Archives départementales de la Haute-Savoie (5), trois lettres de Mgr Biord

---

(5) I. G. 348.

aux Genevois, l'une spécialement, adressée « à nos amés et féaux concitoyens, et à tous les bons citadins de la Ville et République de Genève ». Ces lettres, Mgr les reproduit dans ses Mémoires; les documents des Archives sont aussi de son écriture; nous avions donc cru mettre la main sur des choses tout à fait « sensationnelles », mais il a fallu « déchanter ». Les lettres ne sont pas authentiques; elles sont des copies, faites par l'évêque lui-même, d'où notre erreur. « Je fus dans le cas, dit-il, de donner une attention particulière à trois pièces fabriquées sous mon nom et dont une partie des Genevois, par un effet de leur simplicité, me croyaient en effet l'auteur. Mais la chose est tombée insensiblement, sans qu'il n'en ait plus été question. »

N'omettons pas d'ajouter que l'objectif principal des évêques, à savoir la liberté du culte et de l'Eglise, a été providentiellement et peu à peu atteint. Le Protestantisme avait supprimé les sept paroisses urbaines de Genève; elles restèrent supprimées jusqu'en 1802. A cette date fut rétablie la seule paroisse de St-Germain; mais de nos jours on peut compter là-bas une dizaine de paroisses, toutes belles et florissantes !

Malgré les apparences, il y avait au XVIII[e] siècle des relations plus nombreuses et plus cordiales qu'on ne croit entre nos prêtres et les pasteurs de Genève. Ils discutaient avec bienveillance des choses de la religion, comme on le lit d'un prêtre de Mgr Biord, Rd Vittoz curé de la Giettaz (6). De sa paroisse si éloignée il faisait des visites, écrivait à des ministres protestants. On a une lettre où l'un d'eux lui répond, en 1762 : « Monsieur le curé, si votre cuisinier sait aussi bien assaisonner le potage qu'il vous prépare que vous assaisonnez vous-même vos lettres, vous n'avez pas à craindre des nausées. Mais revenons à la question qui nous occupait à la Cité au moment de

(6) Notice publiée sur lui en 1855, sans nom d'auteur, par Rd Sylvain Vittoz, curé du Petit-Bornand. Le correspondant de M. Vittoz était le ministre Libéer et ses amis les bibliothécaires de Genève étaient MM. Baulacre et Abauzit.

votre départ. » Cette question était tout simplement celle de notre Pierre Favre ou Lefèvre, déjà appelé Bienheureux par la voix publique. Le pasteur s'étonne que ce « berger des montagnes » ait vraiment osé, à Cologne, se mesurer avec le grand Mélanchton. Le curé réplique de la Giettaz, 2 août 1762, précise les faits, exalte notre compatriote, et n'omet pas de féliciter le ministre du calme de sa réponse, en lui appliquant ce beau texte de saint Ambroise : « Les Hébreux aimaient plus Moïse pour sa douceur que pour ses actions. » On voit le ton de cette controverse. Mgr Biord connut du reste Rd Vittoz, et nul doute que ce côté de son caractère ne l'ait beaucoup séduit.

Pensons de même à lui et à ces Genevois dont la sympathie lui était si agréable, en relisant une lettre de M. Ritter (7), doyen de la Faculté des Lettres de Genève, celui que nous avons utilement cité dans notre premier chapitre. Il écrivait le 20 janvier 1909 à l'Académie Salésienne d'Annecy: « Je suis protestant par ma naissance et par mes convictions, mais je suis étranger à tout sentiment hostile à l'Eglise catholique. J'aime à la considérer dans les belles âmes qui ont gardé sa foi au cours des siècles, et qui nous parlent encore par des écrits toujours pleins de vie et de fraîcheur... » Parmi ces âmes, nommons deux prélats pour lesquels, dans sa longue vie, le vieux doyen a toujours eu affection et respect, Mgr Biord et saint François de Sales.

La paroisse de Carouge est pour ainsi dire l'œuvre de notre évêque : il en a signé l'existence officielle, après en avoir deviné, puis suivi, l'évolution remarquable (8).

Suivant le traité fait avec le roi et la ville de Genève, explique-t-il, les protestants qui demeurent dans les terres cédées au roi par le traité doivent, après les 25 ans de tolérance révolus,

---

(7) *Acad. Sal.* XXXII, p. XXVII.

(8) L'ouvrage de M. R. Avezou, archiviste de la Haute-Savoie : *La Savoie du Nord au début de la Révolution Française*, Annecy, Hérisson, étudie la Province de Carouge à partir de 1789, après un suggestif résumé des raisons et des effets de la création de Carouge-Ville.

ou sortir des Etats de Sa Majesté ou embrasser la religion catholique.

Cependant, une personne qui avait eu beaucoup de part au traité avait donné un Mémoire où elle tâchait de persuader qu'il serait à propos et de l'intérêt de l'Etat d'accorder une nouvelle tolérance en faveur des susdits protestants, de se retirer, après les 25 ans, à Carouge ou à Chêne, et d'y fixer leur domicile. Ce Mémoire me fut communiqué en 1773, par le ministre, pour me demander de la part du roi mon sentiment sur son contenu.

L'évêque y était tout à fait opposé, pour des raisons qu'il développa dans un Mémoire contradictoire; mais la chose traîna en longueur, si bien que l'an d'après, dans un voyage qu'il fit à Turin, il dut s'en expliquer encore auprès du roi, qui provoqua la réunion d'un congrès auquel Mgr Biord assista.

Ce congrès se tint chez le cardinal des Lances, en présence de l'archevêque de Turin et de plusieurs personnages considérables de la magistrature et de l'Eglise. Mais ce qui en fait pour nous l'intérêt dans la présente biographie, c'est que nous y voyons se rencontrer notre évêque avec son ami et compatriote le P. Gerdil. En cette année 1774 il n'était pas encore évêque ni cardinal; ces deux dignités ne lui arrivèrent qu'en 1777, mais déjà on faisait grand cas de lui et de ses lumières. Dans la circonstance, ayant à résumer le débat et à conclure, il abonda dans le sens de Mgr Biord, à la grande satisfaction du roi, dont c'était aussi l'avis personnel.

Chose bien surprenante pour tous ceux qui connaissent l'importance actuelle de Carouge, la paroisse, en 1780, ne datait que de quelques mois. Il avait été tout simplement question de confier Carouge au curé qu'on se proposait de nommer à Bossey dès 1779. Les protestants venaient d'évacuer ce presbytère fameux où Jean-Jacques Rousseau avait habité dans son enfance, au temps du pasteur Lambercier, et aussi ce temple où en tremblant il avait cherché, dans l'obscurité, la Bible oubliée par son maître. Mgr Biord envoya son ami Rd Gazel, alors curé de Collonges, pour recevoir les clefs de ces deux édifices et en prendre possession, mais au moment de désigner un

curé-résident il hésita, sous un prétexte pour nous bien curieux. Ce joli pays avait alors mauvaise réputation au point de vue de sa situation et de son climat.

« Ayant considéré, dit l'évêque, la nécessité qu'il y aurait d'avoir une église paroissiale à Carouge, et la difficulté de faire résider habituellement un curé dans un endroit aussi sujet à la fièvre que l'est Bossey, il me parut qu'il serait convenable de transporter à Carouge les fonds destinés pour l'église de Bossey. » Cependant, après les enquêtes nécessaires, Mgr rouvrit cette église, la meubla abondamment, y nomma un curé en la personne de l'abbé Du Clot, dont il écrit qu' « il unissait à la capacité et à des talents peu communs dix ans de services (9) ».

C'est le 27 septembre 1779 que Mgr Biord opéra le démembrement de Carouge, qui jusqu'alors avait fait partie de Lancy :

Nous, Jean-Pierre Biord, par la miséricorde divine et la grâce de Sa Sainteté apostolique, évêque et prince de Genève et Abbé de Chézery, sur requête à nous présentée, le 29 juillet proche passé, par les habitants du bourg de Carouge et des dépendances, afin qu'il nous plaise ériger en paroisse le dit bourg, avec le hameau de Pinchat, de Grange-Colomb, et la maison située à Pinchat entre les deux ponts, après les avoir démembrés de la paroisse de Lancy, et en même temps ériger en église paroissiale, sous tel titulaire que nous jugerions à propos, l'église que Sa Majesté, par un effet de sa pieuse générosité, a fait construire au dit Carouge...

L'évêque fait droit à cette requête, donne des précisions sur les limites de la nouvelle paroisse, sur la nomination et le traitement du curé et de son vicaire, ce dernier étant vicaire-régent « et chargé de faire l'école des jeunes garçons ». Il choisit comme patron la Sainte-Croix, et non pas Saint Victor comme il l'avait d'abord pensé à cause du roi Victor-Amédée et en souvenir de ses bienfaits (10);

(9) Cité par Fleury, *loc. cit.*, ainsi que tout ce qui regarde Carouge. Ce Rd Du Clot ne résida pas quand même à Bossey. Nous le verrons bientôt partir pour le Canada.

(10) Pourquoi la Sainte-Croix préférée à Saint Victor ? Y avait-il eu autrefois une relique de la Passion ? Les lieux nommés Carouge l'étaient quelquefois pour cette raison : *Caro rubra.* L'étymologie problématique du Caroubier a prévalu, puisque cet arbre figure dans les armoiries de la ville ; mais l'étymologie savante, retenue par Longnon, est *Quadruvium, Quadrivium,* carrefour.

mais il ajoute : « Ordonnons en outre qu'en reconnaissance de tous les susdits bienfaits il sera célébré annuellement et à perpétuité dans la dite église de Carouge une grand'messe pour la conservation et prospérité de la sacrée personne de Sa Majesté et de toute la famille royale. »

C'est plaisir de voir comme Mgr Biord s'intéresse à cette paroisse. Il nomme comme premier curé Rd Desjacques, docteur en Sorbonne, qui eut bientôt son frère comme vicaire : ils étaient du Villard-sur-Boëge. L'école tenue par ce vicaire prospéra si bien qu'elle devint ce collège de Carouge « qui a produit tant d'hommes distingués ».

Quant à l'église, où restaient cependant beaucoup de choses à achever, sa consécration se fit le 11 juin 1780, avec toute la splendeur possible, en présence de 9 chanoines de la cathédrale, de plus de 30 prêtres et d'une foule innombrable de protestants et de catholiques. La cérémonie fut précédée de la Confirmation. Le chanoine Chappaz, de Marlens, futur confesseur de la foi et prisonnier à l'île de Ré, prêcha le matin, et Monseigneur, le soir. Il mit ainsi comme la conclusion à sa grande œuvre.

Pourquoi cette hâte apportée en tout cela ? C'est que, le mois précédent, aux termes de l'Edit du 2 mai 1780, ce simple bureau de douane, Carouge avait été promu chef-lieu de province et par là même résidence de l'Intendant et siège de la judicature. C'était aux dépens de Saint-Julien (11). qui vite périclita, tandis qu'en douze ans Carouge augmentait de plusieurs milliers d'habitants, passant du chiffre de 600 à celui de 4.672. Comme parlent maintenant les spécialistes, Carouge *draînait* ce que St-Julien ne pouvait plus retenir, et prenait toute l'allure d'une *ville-champignon*, celles qui croissent rapidement (12).

---

(11) V. notre *Vie de Mgr Paget*, p. 28.

(12) Expressions curieuses appliquées à Ugine par Godefroy dans sa *Géographie de la Savoie*, p. 109.

Mgr Biord, en la circonstance, s'était montré très actif et très entreprenant. Tandis que le roi Victor-Amédée faisait construire l'église d'après les plans de Plaisance, son architecte de Turin, l'évêque activait l'affaire au point de vue canonique.

Encore aujourd'hui, l'église a grand air. Surtout quand on y arrive par la route de Veyrier, on dirait une cathédrale. Que serait-ce si les plans primitifs avaient pu être réalisés ! Elle devait avoir, dit l'historien Grillet, la forme d'une croix latine avec coupole et deux clochers latéraux, de sorte que nous avons seulement le tiers du projet ; mais les Carougeois sont très heureux de ce tiers, depuis surtout qu'ils ont racheté leur chère église aux vieux catholiques, en 1920.

CHAPITRE XV

Chapitres et monastères

Les Chanoines de St-Pierre. — La Collégiale ; son indépendance relative. — La Ste-Maison de Thonon ; une histoire compliquée. —Peillonnex ; les Machabés ; les Chanoines du St-Sépulcre. — Chézery et ses aumônes. — Les Augustins d'Entremont. — Les Dominicains des Voirons; les Oratoriens de Rumilly; les Bénédictins de Talloires. — Les Chartreusines de Mélan. — Les Clarisses d'Annecy. — Les Cisterciennes de Ste-Catherine ; leur union avec Bonlieu d'Annecy.

Si l'on veut bien se reporter à l'Etat du Diocèse de Genève tel que l'a donné Mgr Biord dans son rapport à Rome en 1770 et tel que nous l'avons présenté au chapitre VI, on verra la place que tenaient alors dans notre pays les chanoines, les religieux, les religieuses. C'était, comme dit le vieil historien Besson, « une multitude d'Ordres et de couvents ». Avec plusieurs, l'évêque eut maille à partir, ou pour parler plus respectueusement, eut des rapports plus ou moins teintés de discussions et d'animosité. Il avait des droits qu'il entendait maintenir et ne pas léguer diminués à ses successeurs ; mais ces sociétés avaient aussi les leurs. S'il nous fallait entrer dans tous ces détails, et même nous en tenir simplement à ce que disent les Mémoires, le présent chapitre prendrait des proportions énormes par rapport à tout le reste. Nous préférons donc renvoyer aux historiens locaux (1) ceux de nos lecteurs que telle question intéresserait plus spécialement, et donner seulement l'essentiel.

---

(1) Surtout Rebord: *Mgr Biord et le Palais épiscopal d'Annecy;* volumes aussi de l'*Acad. Sal.;* collection de la *Revue Savoisienne,* etc.

Le Chapitre de la Cathédrale, ou Chapitre de St-Pierre, a eu l'honneur d'une Histoire très développée et très sympathique parue en 1891 et signée du chanoine Jean Mercier ; quatre cents pages in-octavo, Tome XIV de l'Académie Salésienne. Le vénérable auteur avait déjà soixante-douze ans, mais il réalisait ce mot si juste attribué à Michelet : « Quand l'histoire nous tient, elle ne nous lâche plus. » On peut se référer à ce bel ouvrage. Pour nous, outre les quelques événements auxquels ce Chapitre fut mêlé et que nous présentons à plusieurs endroits de cette biographie, rappelons quels furent les prévôts du Chapitre pendant l'épiscopat de Mgr Biord, de 1764 à 1785. Il y en eut seulement deux. Le premier est ce vieillard vénérable, auquel nous avons fait plusieurs fois allusion, Messire de Vidonne de Macognin de St-Ange ; son successeur à la prévôté fut ce chanoine Paget, à qui la Providence réservait d'être évêque de Genève après Mgr Biord.

Notre prélat eut à traiter en 1770, sur la demande du roi, mais à un point de vue tout à fait historique, du droit qu'avaient les chanoines d'unir une cure à leur canonicat. « Il m'a fallu parcourir tous les registres de plus de deux siècles, » écrit-il. Il adressa à l'autorité royale un long Mémoire, faisant remarquer que saint François de Sales lui-même, étant prévôt de la cathédrale, fut pourvu en 1597 de la cure du Petit-Bornand, qui fut dans la suite conférée à son frère Jean-François. Le droit des chanoines ne faisait du reste aucun doute. Il y a même dans une des salles du Chapitre, à Annecy, un tableau très curieux représentant le saint avec une sorte de pancarte où on lit : « Bref de Clément VIII portant indult pour les chanoines de Genève de posséder des cures avec leurs canonicats. »

La Collégiale de N.-D. de Liesse (2), étant à Annecy plus ancienne que l'évêque, avait fini par se croire exempte de sa juridiction. Ces chanoines étaient aussi très honorés

(2) Nous renvoyons de nouveau à l'importante étude du chanoine Coutin, 1937, Tome LV de l'*Acad. Sal.*, en nous excusant d'insérer seulement quelques lignes pour donner une lointaine idée des 372 pages de l'auteur! C'est du reste le sort des biographies semblables à celles que nous écrivons. Elles sont des résumés succincts. Puissent-elles être des résumés intéressants!

du costume qu'ils portaient depuis 1388 : rochet, manteau noir, camail violet du Chapitre de Ste-Marie Majeure. A cause d'eux saint François de Sales avait obtenu en 1607, pour les chanoines de sa cathédrale, le costume de St-Jean de Latran, encore plus somptueux. En dehors de toute question de costume, il y avait de temps en temps quelques échauffourées, puis tout le monde se tenait poliment tranquille. Mais sous Mgr Biord, ces chanoines refusèrent, seuls parmi tous, d'adopter les offices particuliers imposés au diocèse en 1777. De plus, quand ils avaient à prêcher devant l'évêque, ils recevaient sa bénédiction en s'inclinant, mais ils ne voulaient pas s'agenouiller ; ils préféraient ne pas prêcher du tout et décliner les invitations épiscopales. Dans une question relative à des fondations faites à leur église, ils décidèrent eux-mêmes, prétendant que l'évêque n'avait pas à s'immiscer dans leurs affaires. De leur propre chef ils supprimèrent aussi l'obligation pour eux d'assister aux Matines publiques et ensuite aux Laudes, pour des raisons dont ils se croyaient les seuls juges. L'un d'entre eux, particulièrement agitateur et brouillon, le chanoine David, fit même intenter un procès qui du reste fut perdu par la Collégiale, prétendant que Mgr n'avait pas le droit de se réserver l'approbation de personnes qui pouvaient être au service des chanoines. A ce sujet, M. Pillet (3) fait remarquer que « tout ce procès, avec ses frais et ses désagréments, n'avait pour objet qu'un privilège suranné, sans utilité réelle pour ceux qui le soutenaient avec tant d'insistance ». « Nous avons peine à comprendre aujourd'hui, dit-il encore, les passions qui agitaient alors les hommes les plus calmes et les plus raisonnables. Il y a comme un mur qui nous sépare de cette époque. » Nous avons déjà rencontré et rencontrerons encore ces chanoines si attachés à leurs prétendus droits et privilèges (4), mais ils avaient affaire à forte partie,

(3) *Revue Savoisienne*, 1888, p. 122.

(4) Ils tenaient tellement à nommer eux-mêmes, directement, sous le seul contrôle du pape, les membres de leur Chapitre, qu'ils s'étonnèrent que le Saint-Père ait écrit, à la nomination du chanoine Despine: « du consentement de notre vénéré frère, l'évêque de Genève ».

quand même ils refusaient presque, c'est lui-même qui nous le dit, de recevoir l'évêque pour sa visite officielle !

La Ste-Maison de Thonon fut pour Mgr Biord, comme elle l'avait été pour plusieurs de ses prédécesseurs, une source continuelle d'ennuis. Cet établissement, qui devait, dans la pensée des fondateurs, procurer un si grand bien et perfectionner l'œuvre accomplie par la mission du Chablais, ne réalisa jamais malgré l'effort des Barnabites, les espérances qu'il avait fait naître. De nos jours, plusieurs études importantes ont fouillé tout le passé de la Ste-Maison (5). Voici du moins quelques lignes qui viseront les interventions de Mgr Biord. On le voit s'inquiéter, en 1767, de donner un successeur à celui qu'on appelait « le Préfet de St-Laurent », natif de Chambéry, qui venait de mourir. Le candidat de l'évêque était le chanoine Dichat de Toisinges, curé de St-Julien. Sa nomination fut agréée presque aussitôt, mais l'élu n'eut pas l'heur de se concilier les sympathies : on lui reprochait jusqu'à son habit de chanoine et son affectation à s'en revêtir ! La restauration matérielle et morale coûta de gros soucis à Mgr Biord, surtout en 1768, quand il présenta un projet de réforme qui entrait dans d'infinis détails. Il vint à Thonon le 6 juillet pour discuter avec les prêtres de la Ste-Maison tous les articles de ce nouveau règlement. L'union avec l'Abbaye d'Abondance, dont il avait été le principal ouvrier en 1762, quand il était encore vicaire général, l'avait déjà familiarisé avec l'administration de l'œuvre. C'était heureux, car pour se faire une simple idée des difficultés de sa tâche, il suffit de parcourir en gros ce que M. Lavanchy appelle « le fouillis des documents et la correspondance secrète des principaux intéressés ».

La seule question de savoir si ces Messieurs seraient tour à tour « curés et vice-curés » de Thonon ou si deux d'entre eux devaient accepter ces titres d'une façon per-

---

(5) Sans parler des ouvrages de Mgr Piccard, qui ont plusieurs fois abordé cette question, nommons l'ouvrage de M. Lavanchy, dans *Acad Sal.*, T. 33, et la thèse du P. Jean de Cognin sur le P. Chérubin de Maurienne, 1935.

manente fut une source de différends interminables, et « la protection de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare » en fut une autre. Plût à Dieu que la Ste-Maison n'eût jamais subi d'autre dépendance que celle de l'autorité épiscopale, en attendant qu'un facteur plus puissant de réforme se montrât à l'horizon, sous la forme de l'ouragan destructeur de 1793 !

Nous ne dirons plus rien d'Abondance et de la suppression des Feuillants par une Bulle de Clément XIII en 1761; mais le **Prieuré de Peillonnex**, maison de chanoines réguliers, demande que nous fassions une courte halte sous ses cloîtres. On connaît l'ouvrage considérable que publia sur ce sujet le chanoine A. Gavard quand il était encore professeur à Evian, en 1901. Il l'appelle « un modeste ouvrage, réalisation d'un rêve caressé dès l'enfance, mais résultat de bien des années de travail et de patientes recherches ». En réalité, c'est un modèle du genre. Nous l'ouvrons à la page 153, où se trouve résumé un Mémoire de Mgr Biord, demandé par le cabinet de Turin et envoyé le 16 octobre 1781. Il s'agit de prendre à Peillonnex plusieurs chanoines parmi les sept résidant, pour en faire des professeurs au collège de Carouge, non pas des professeurs de hautes classes, puisque ce n'est pas leur partie, mais « deux ou trois jeunes pourraient enseigner les basses classes inférieures à *l'humanité* ». On laisserait à Peillonnex un curé et un vicaire, et les revenus du Prieuré serviraient aussi à entretenir les chanoines transférés à Carouge. Mgr Biord n'était pas hostile à ce projet, mais « la Providence voulait que l'antique Prieuré, antérieur à presque toutes les maisons religieuses de notre pays, survécût à la plupart d'entre elles et ne disparût qu'au fort de la tourmente de 1793 ».

Deux interventions du pouvoir épiscopal à Peillonnex sont aussi à signaler. 1° Le 9 septembre 1764, les religieux, « capitulairement assemblés dans leur sacristie, lieu accoutumé de leurs délibérations, en la manière usitée, ès personnes » de quatre d'entre eux, « qui composent la

majeure et la plus saine partie du Chapitre », déclarent, selon le désir du roi, que la communauté est cordialement sujette à la juridiction de l'évêque. Il fallut punir deux membres récalcitrants, qui prétendaient ne pas être soumis à cette juridiction et qui pour cette raison avaient refusé de paraître. Ils ne tardèrent pas à se soumettre. 2° A la mort du supérieur Bernaz, de Taninges, 1777, les chanoines, de nouveau « capitulairement assemblés, informés des sentiments de bonté de Mgr Biord », lui demandent de vouloir bien leur désigner lui-même celui d'entre eux qu'il lui plaira de nommer comme supérieur. Il désigna Rd Brélat, de Thonon.

Nous avons déjà parlé des chanoines appelés **Machabés,** émigrés de Genève au moment de la Réforme. Mgr Biord, disions-nous, ne les favorisait guère. Plusieurs étaient curés de campagne, d'autres, chanoines de la Collégiale ou attachés à des églises de la ville. Ils n'avaient plus qu'un semblant d'office, réduit à quelques Pater et Ave, qu'ils récitaient dans l'église de la Visitation: « C'est ce Chapitre si singulier en son espèce, dit Mgr Biord, et si inutile en tout sens qui, en plaidant depuis 200 ans avec la cathédrale, lui a occasionné des dépenses infinies, et a consumé en procès ses propres fonds ! » Il leur restait, en tout, onze à douze cents livres de revenu. Ces pauvres épaves du passé, dont la chapelle des Machabés, à St-Pierre de Genève, nous rappelle encore le souvenir, subsistèrent cependant jusqu'à la veille de la Révolution.

Comme les Machabés, les **Chanoines du St-Sépulcre** ont vécu à Annecy, durant des siècles, d'une manière édifiante; ils ont rendu des services, soit dans les paroisses dont ils étaient chargés, soit dans les faubourgs, pour le service des malades et des mourants, quand pendant la nuit les portes de la ville étaient fermées. Il y a quelques années on apercevait encore, de leur église et de leur maison, des restes de voûtes gothiques, des chapiteaux douloureusement mutilés. Le nom surtout demeurait; on disait « la caserne du Sépulcre », « le quartier du Sépul-

cre ». Peu à peu, le souvenir s'est éteint de ces pauvres chanoines, établis à cet endroit en souvenir du St-Sépulcre de Jérusalem, peut-être depuis le douzième siècle. Leur protecteur officiel était l'archevêque de Tarentaïse, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles l'évêque de Genève, quand il vint résider à Annecy, leur montrait une moindre affection. Au temps de Mgr Biord, ils demandaient avec instance leur sécularisation, qui devint effective en 1786. Ils étaient encore au nombre de neuf : on ne leur reprochait guère autre chose que leur existence.

Notre évêque ayant le titre d'Abbé de Chézery et les revenus de cette Abbaye étant unis depuis peu à sa Mense épiscopale, il ne faut pas passer sous silence les choses bizarres qui y survinrent à cette époque. Elles dépassent l'imagination et montrent à quoi on en arrivait en laissant s'introduire les abus les plus « abracadabrants ».

Ces pauvres **Cisterciens** — ils étaient six ou sept en tout — avaient l'obligation de distribuer, plusieurs fois vers Noël et trois fois à jours fixes pendant le reste de l'année, des aumônes consistant en trois petits pains d'orge, « pesant, les trois, environ une livre ». Mais voici bien l'inattendu de ces aumônes ! Celles de l'hiver étaient destinées exclusivement « aux garçons », quel que fût leur âge; ils venaient par des chemins couverts de neige, et l'on apportait les tout petits dans des berceaux, quoique plusieurs maisons fussent éloignées d'une ou de plusieurs lieues. Il y avait trois miches pour chacun. Les autres distributions se faisaient à tous ceux qui se présentaient, aux jours indiqués, vers la porte du monastère. Les gens riches ne manquaient pas cette occasion. Il s'en suivait des chants, des rires, des bousculades. Les mêmes personnes se présentaient plusieurs fois. Le procureur était insulté, maltraité, et les portes enfoncées. Ces fréquents attentats obligèrent les religieux à faire monter chaque fois, et à grands frais, deux cavaliers de la maréchaussée: c'était la garde mobile du temps! Quant à la quantité de grains qui passait dans ces prétendues aumônes, elle s'éle-

vait à 400 mesures environ, et la mesure était de 17 à 18 livres ! Il fallut toute la sollicitude de Mgr Biord pour transmettre au roi les réclamations des religieux, qui demandaient sagement la constitution d'un Bureau où interviendraient les syndics chargés de dresser une liste des gens vraiment nécessiteux; les religieux voulaient aussi la permission de donner des grains au lieu des pains frais, pour que les pauvres qui le pourraient aient l'agrément d'ensemencer leurs petits champs. Cela vaudrait mieux que les bacchanales du dernier hiver, où un violon avec un hautbois menaient la danse et conduisaient la farandole ! Nous laissons à penser les murmures qui saluèrent les conseils de l'évêque et les ordres du roi. La suppression d'un abus, surtout d'un abus ridicule, fait toujours beaucoup crier.

En 1771, le monastère des **Augustins** d'Entremont, *in loco de Intermontibus,* existait encore, habité par quelques chanoines réguliers; mais il avait passé sous l'autorité de la célèbre Abbaye de St-Ruph, près de Valence. Leur église est aujourd'hui paroissiale. Elle offre au visiteur, entre autres souvenirs intéressants, son maître-autel aux colonnes torses, son très beau Christ en croix, son entrée, peut-être la plus curieuse du diocèse. Tout cela se voyait au temps de Mgr Biord, mais, le 1er juillet 1771, l'Ordre de St-Ruph fut sécularisé par le pape Clément XIV. Les évêques étaient chargés de procéder, dans leurs diocèses respectifs, à cette suppression. Mgr Biord se heurta à l'opposition du Sénat, qui pendant quatre ans, lui refusa l'*exequatur* du Bref pontifical. Quand il le put, il chargea celui qui était son bras droit dans l'administration, le chanoine Conseil, d'agir pour le mieux à Entremont. Lui-même régla les pensions à servir aux anciens chanoines, l'application aux bonnes œuvres des revenus restants, et aussi la continuation du service religieux dans les deux paroisses dont les Augustins étaient chargés (6).

---

(6) Les affranchissements d'Entremont font intervenir « Messire Georges-Marie Biord », frère de l'Evêque.

Les éloges que nous avons faits ci-dessus de MM. Mercier et Gavard, nous les devons aussi au chanoine Gonthier, ancien aumônier des hospices d'Annecy, pour le bel ensemble de ses publications historiques. Ce sont trois beaux volumes, que lui-même a édités en 1902. Au Tome second, il donne un aperçu très intéressant sur l'installation des **Dominicains** aux Voirons et sur la suppression de leur couvent en 1769, après l'incendie qui l'avait consumé le 7 août 1768. Les Pères et Frères auraient voulu rebâtir la maison et la chapelle, mais Mgr Biord explique comment le prieur du couvent d'Annecy lui avait fait visite sur ces entrefaites : « Il me témoigna qu'il serait à souhaiter qu'on saisît cette occasion pour supprimer totalement la maison des Voirons et l'unir à celle d'Annecy. » L'évêque déclara qu'il laissait faire le prieur sans prendre parti, mais quelque temps après il apprit que le roi « se déterminait pour la suppression ». Une des deux Vierges noires, objets là-haut d'une grande vénération, fut transportée à Annecy, où elle fut brûlée pendant la Révolution; mais la seconde fut conservée dans une famille, et Rd Sache, curé de Boëge, l'installa solennellement dans son église en 1852.

Un Dominicain d'Annecy, le P. Frézier, natif de Vailly en Chablais, et fort mêlé aux discussions théologiques du temps, donna beaucoup d'ennuis à Mgr Biord : il était janséniste, partisan et défenseur des propositions de Quesnel, non soumis à la Bulle *Unigenitus* dans les questions de foi. L'évêque le raisonna à plusieurs reprises, le pria de mettre par écrit ses façons de penser, et s'opposa fort à ce que Frézier s'installât au monastère bénédictin de Talloires comme professeur des jeunes religieux. En fait, il n'y resta que quelques mois et fut envoyé à Besançon. « Avant son départ, dit l'évêque, il m'est venu faire de grandes excuses de tout ce qu'il m'avait dit, en me protestant qu'après s'être mieux instruit par la lecture de quelques ouvrages il avait changé de sentiment, prêt à souscrire à tout ce que je voudrais exiger de lui. »

Mais certains **Oratoriens** de Rumilly partageaient les idées du P. Frézier. L'un d'eux, le P. Papon, fut même regardé par Mgr Biord comme l'auteur de Mémoires envoyés à Turin et représentant l'évêque « comme un Sulpicien et un Jésuite ». On sait d'autre part que de ces Oratoriens de France le P. Quesnel avait fait partie; il en était resté sur tout l'Ordre comme un soupçon de jansénisme. C'est même la vraie raison pour laquelle, en 1730, l'enseignement leur avait été retiré, par la Cour de Sardaigne, de ce collège de Rumilly qui leur avait été confié pendant soixante-dix-sept ans. Le collège avait été fondé, en effet, en 1650, par Philiberte de Juge, dame de Novéry, et les Oratoriens en avaient été presque aussitôt chargés (7). Eloignés du collège, il leur restait l'hôpital, dont ils étaient les « directeurs perpétuels ». Réduits au nombre de trois, ils ne vivaient pas en bonne harmonie avec les curés. Bref, leur départ pur et simple fut résolu, ce qui fut fait en 1768. L'évêque s'occupa alors de revoir dans le plus grand détail les dispositions testamentaires de Philiberte de Juge; il s'entendit avec les syndics de la ville de Rumilly afin que fussent respectées, même après le départ des Oratoriens, les intentions compliquées de la noble testatrice.

Nous mettrons ce qui concerne les Cordeliers d'Annecy dans notre chapitre sur la Cathédrale et le Palais épiscopal; mais il faudrait ici quelques lignes sur l'**Abbaye de Talloires**, quelques lignes, sur un sujet qui demanderait tout un volume (8) et que plusieurs ont déjà traité avec compétence, dans l'ensemble et dans les détails.

---

(7) Nous consultons, pour ce paragraphe, l'ouvrage que F. Croisollet publia en 1882 comme Supplément à son *Histoire de Rumilly*. M. Rebord suppose que les Oratoriens avaient encore la charge du collège en 1768. Qu'en est-il ?

(8) Nous avons traité déjà cette affaire dans la *Vie de Mgr Paget, Acad. Sal.*, LIII, p. 29 et 33, en renvoyant à l'étude de M. Avezou dans *Revue Sav.* 1931, 2e trimestre. Jusqu'à *Mgr Biord* l'église paroissiale de Talloires ne faisait qu'un seul corps de bâtiment avec l'église du couvent. Ce n'est qu'en 1772 qu'une église paroissiale distincte de la *priorale* fut construite dans la partie supérieure du bourg.

L'évêque avait une tendance à retirer des paroisses les religieux qui les desservaient, et à les remplacer par des séculiers (9). C'est ainsi que les bénédictins de Talloires furent retirés de Rumilly, de Sillingy, de Chindrieux, de Thiez, de St-Jorioz, et chargés quand même du traitement des prêtres envoyés à leur place. Tout le monde avait alors les yeux fixés sur eux, tandis que leur Abbé commendataire échangeait force notes avec l'évêque sous prétexte que les droits du dit Abbé n'étaient pas sauvegardés. Sur ces entrefaites, le curé de Talloires, Rd Dubettier, vint à mourir. Son successeur désigné, Rd Vagnat, était parent de l'évêque. Il y eut pour son installation, 1769, et encore plus pour la Fête-Dieu qui suivit, des démêlés épiques entre séculiers et réguliers, et même un beau procès intenté par ceux-ci contre ceux-là. Les choses étaient allées très loin, chacun se croyant en droit de légitime défense. « Je sentis alors, dit l'évêque, toutes les suites que pourrait avoir pour moi cette mauvaise affaire, dans un temps où les moines et leurs partisans avaient trouvé le moyen de soulever presque toute la ville contre moi. Cependant, après avoir adoré les desseins de la Providence, qui avait voulu me ménager cette croix et cette humiliation (il s'agissait tout simplement de faire emprisonner le curé et le vicaire) je pris sur-le-champ le parti d'écrire au roi et au ministre pour arrêter le cours de cette poursuite du Sénat, en demandant au roi qu'il lui plût de faire terminer cette malheureuse affaire par quelque voie canonique. » La voie canonique fut de consigner au Séminaire, pendant quatre jours, le curé et le vicaire, et dans un monastère de son Ordre, pendant huit à dix jours, le prieur claustral. Tout paraissait terminé, mais bientôt tout recommençait, sous cent prétextes. L'évêque avait donc bien raison d'écrire, à propos d'une de ses premières difficultés

---

(9) Il fit de même pour Hautecombe, qui retira ses religieux de St-Innocent et de Brison. A plus forte raison songeait-il à évincer les Vice-Prieurs, établis dans des paroisses où il y avait eu autrefois des prieurés. Ils étaient juxtaposés avec les curés séculiers, vivant très pauvrement les uns et les autres. C'était le cas pour Lovagny, Vaulx, Chêne-en-Semine, Bonneguête.

avec Talloires, que ce n'était là qu'un commencement d'ennuis : *Hæc initia dolorum !*

Les rapports de Mgr Biord avec les monastères de moniales n'ont pas offert un caractère aussi désagréable: ces monastères étaient sans doute plus soumis à l'évêque, moins attachés à leurs droits; lui-même mettait peut-être plus de bienveillance dans sa façon de traiter ces saintes filles, si séparées du monde en leur clôture, si éloignées de tout bonheur humain.

Ainsi, il fait bon le voir arriver au vieux Mélan le 4 octobre 1766, pour sa visite officielle aux **Chartreusines.** Le professeur Feige, qui montra de vraies qualités d'historien dans son *Histoire de Mélan,* ne nous laisse pas ignorer les détails de cette visite : d'abord la surprise de l'évêque à la vue de l'étole et du manipule que ces religieuses portaient : « J'ai suivi le Pontifical, dit-il, sauf qu'on donne à chacune l'étole et le manipule, ce qui n'est pas dans le Pontifical. Mais ayant été instruit que mes prédécesseurs avaient fait cette cérémonie, je n'en fis aucune difficulté. » On voit aussi que l'évêque se montra dans la circonstance un scrupuleux observateur de la clôture : « Ces dames auraient souhaité que je fusse entré dans l'intérieur, ainsi qu'il s'était pratiqué presque ordinairement, mais je ne jugeai pas à propos de le faire, pour éviter l'entrée de bien d'autres personnes qui auraient voulu me suivre. »

La prieure de cette année-là était Marie-Thérèse de Menthon, 46e prieure du monastère, parente de saint François de Sales par sa mère et de saint Bernard de Menthon par son père. A partir de 1780, ces Chartreusines payèrent seules le vicaire de Châtillon; elles s'aidaient à payer le curé de La Rivière et celui de Verchaix; avec cela elles étaient si pauvres que leurs dépenses l'emportaient de 4.000 livres sur leurs revenus ! Leur maison comprenait une soixantaine de personnes en tout. Le roi Victor-Amédée, passant à Bonneville en 1775, ne put aller les voir « à cause des mauvais chemins », mais il leur envoya son

portrait, ce qui donna lieu à un touchant échange de lettres.

Mgr Biord, comme l'avait fait saint François de Sales, s'intéressait aux Clarisses d'Annecy et d'Evian. On le voit, le 21 mai 1773, présider la cérémonie d'admission de Mlle Amblet, à Annecy. Son frère le sénateur y assiste aussi, comme père temporel de la maison. Le régime spirituel avait été changé par l'évêque: Rd Bigex fut en effet le premier confesseur séculier; jusque-là, les religieuses avaient eu pour guide un de leurs voisins les Cordeliers, mais ces derniers étaient partis en 1771 et avaient rejoint leurs confrères de Chambéry. Ces Clarisses, en 1773, signaient encore leurs lettres et papiers de cette formule bien touchante : « Sœurs de Ste-Claire de Genève, réfugiées à Annecy. » Il leur paraissait récent, le douloureux départ autrefois raconté avec tout son talent et tout son cœur par leur Sœur Jeanne de Jussie: le passé avait plus de peine que nous à s'accommoder du fait accompli !

De même, les Clarisses d'Evian se disaient « les Religieuses de Ste-Claire d'Orbe et Vevey, réfugiées pour la foi à Evian ». Or il y avait de cela au moins deux siècles ! Mgr Biord fut constamment bon pour elles. En témoignage de ces excellents rapports, leur historien, le P. Ladislas de Marlioz, cite cette lettre du 19 septembre 1772 par laquelle l'évêque recommande les Sœurs quêteuses d'Evian: « Toute propriété et tout revenu leur étant interdit, et plaçant leur espérance dans la Providence divine, elles sont contraintes de recourir aux aumônes des fidèles. Assuré de cette pauvreté extrême, nous les recommandons à tous les archevêques, évêques, Abbés, pasteurs, supérieurs, recteurs et curés, et à tous les fidèles où il leur arrivera de se rendre. »

Sauf erreur, l'une de ces Clarisses d'Evian, S. Marie-Angélique Duc, fille du notaire Claude-François, était la propre nièce de l'évêque.

Mgr Biord visita, le 13 avril 1771, l'Abbaye de Ste-Catherine-du-Semnoz. Ce fut un gros événement pour ce

monastère, vieux de plusieurs siècles, car cette visite préludait à l'union des deux monastères cisterciens, Sainte-Catherine-du-Semnoz et Bonlieu d'Annecy. Nous devons aussi à cette visite une description précise de Ste-Catherine, description qui laisse rêveur l'amateur des vieilles choses, puisqu'elle ne correspond à plus rien d'existant. « Nous serions entrés par la porte cochère située au couchant, et avons trouvé d'abord une grande cour toute en pente, à l'entrée de laquelle et sur la gauche se trouve l'appartement appelé abbatial. » Ont vécu là jusqu'à vingt et une abbesses élues à vie. « Un lieu qui retint la vie religieuse depuis l'époque des croisades à l'époque de la Révolution française a sans doute exercé son influence sur le pays. » (10).

Mgr Biord avait l'idée qu'un tel monastère, complètement en montagne et en dehors de la ville, était mal placé pour abriter des religieuses soumises à la clôture. Il négocia leur transfert à Annecy, où les anciennes Sœurs de Bonlieu sous Sallenôves, en 1644, avaient trouvé des asiles successifs qu'elles avaient appelés aussi Bonlieu, en souvenir de leur vieux moûtier.

Elles étaient donc à Annecy depuis 128 ans lorsqu'au matin du 7 novembre 1772, à cinq heures, arriva à leur porte d'entrée un silencieux cortège, que l'évêque aurait pu présider lui-même, car c'était surtout lui qui avait préparé cette union et l'avait décrétée. Une heure plus tôt, les Sœurs de Ste-Catherine, au nombre de huit, sous la direction de leur Prieure, Mère Marie-Françoise Dubois, avaient quitté pour toujours leur solitude du Semnoz pour s'unir à celles de Bonlieu (11). Elles eurent toutes,

---

(10) *Acad. Sal.* XXXIX, 133; très bon article Désiré Duret. V. aussi dans la même collection, XV, la remarquable étude du chanoine V. Brasier. Sur Ste-Catherine et la réforme de la Mère de Ballon, nous renvoyons à l'ouvrage excellent de Myriam de G., *Louyse de Ballon*, Paris, Desclée, 1935.

(11) L'Abbé de Tamié les reçut solennellement à la porte de leur nouveau monastère. — Après leur départ, le saxon Tripp installa dans les immeubles de Sainte-Catherine une fabrique de poterie. Nos vieilles maisons possédaient encore des ustensiles de cette marque. — En 1827, quand fut reconstruit le clocher actuel de l'église Saint-Maurice, on prit des pierres de taille à Sainte-Catherine pour cette construction.

en 1780, le gros ennui de voir l'incendie consumer leur chapelle. Il fallut la rebâtir rapidement, et Mgr bénit en 1783 la chapelle reconstruite.

Tout cela ne se passa pas sans ennuis pour l'évêque. Il fut très contredit, et l'avocat fiscal Richard (12) discute encore la question, après l'incendie de 1780, avec quelque âpreté. A Ste-Catherine, soutient-il, les Sœurs étaient bien plus isolées, et pouvaient être plus recueillies qu'en bas. C'est un point de vue, et l'évêque n'est plus là pour répondre.

Les Cisterciennes partirent à la Révolution. Plusieurs propriétaires occupent maintenant leur ancienne maison d'Annecy, mais un œil exercé peut y découvrir de jolis restes, entre autres six fenêtres arrondies, qui étaient celles de la chapelle; le cloître lui-même, dont les arcades sont aujourd'hui fermées par des vitres; l'ancienne sacristie, avec un grand bénitier de pierre; dans la cour, un ancien dessus de porte. A gauche du passage, précisément contre le mur de la sacristie, on lit, sur une plaque de marbre récente, ce seul mot BONLIEU.

(12) *Acad. Sal.*, XV, p. 180.

CHAPITRE XVI

Cathédrale et Palais épiscopal

La Cathédrale de saint François de Sales; son histoire. — Les Cordeliers. — Conventions avec le Chapitre. — Le P. Montant et les Loges. — Le capucin Bastian. — Un libelle injurieux. — Conduite charitable de l'évêque. — Le Bref du 24 août 1771; réponse du Prévôt Paget. — Réparations de la cathédrale. — Le palais épiscopal; son histoire. — Divers projets. — Adjudication des travaux, 1782. — La munificence royale. — Ennuis de l'évêque; lettres conservées à Turin.

La Providence a fait à la cathédrale d'Annecy un grand honneur, celui d'être la cathédrale de saint François de Sales. Cela compenserait au besoin tout ce qui pourrait lui manquer au point de vue de l'art et des proportions. De plus, peu d'édifices du même genre peuvent offrir un pareil trésor de souvenirs historiques (1). L'inscription énorme gravée au-dessus de la façade rappelle qu'en 1535 la famille des Lambert a élevé cette église à la Sainte Croix et à saint François d'Assise :

SALUTIFERÆ CRUCI AC DIVO FRANCISCO
LAMBERTORUM PROPAGO DICAVIT 1535

Bâtie en effet avec les deniers de Pierre de Lambert pour les religieux Cordeliers ou Observantins bien avant saint François de Sales, on comprend qu'elle ait été dédiée

(1) V. surtout l'ouvrage de M. Rebord intitulé : *Cathédrale de saint François de Sales*, Annecy, 1923.

au grand saint de l'Ombrie. Mais à la Réforme protestante, quand les chanoines de St Pierre durent quitter Genève, c'est à Annecy, comme l'évêque, qu'après des hésitations ils trouvèrent un asile, et c'est dans l'église des Cordeliers que déjà en 1538 ils célébraient leur office canonial.

Leur situation était délicate par rapport aux religieux qui leur donnaient ainsi l'hospialité. L'historien Fodéré, dans sa *Narration historique des Couvents de St François*, dit que tout se passa bien durant plusieurs années, « mais que ces chanoines, voyant qu'il n'y avait aucune espérance ni apparence de retourner à Genève et n'ayant point d'église en propre à Annecy, voulurent se rendre maîtres de l'église des Observantins et les en chasser. Ils portèrent la cause devant le Sénat, sous prétexte qu'un siège épiscopal et une cathédrale devaient être préférés à des mendiants... » Le procès dura dix-huit ans et fut très coûteux, mais les Cordeliers eurent gain de cause. On établit une convention par laquelle les chanoines leur donneraient annuellement une petite somme de 200 florins, qui servait à payer l'occupation de l'église et à dédommager les propriétaires des dépenses et réparations dont ils conservaient la charge.

Telle est la situation que trouva Mgr Biord au début de son épiscopat. Une enquête royale de 1768 provoqua de sa part une longue explication; ce qui nous étonne le plus en cela c'est qu'il fut de nouveau question de l'église St-Dominique, église actuelle de St-Maurice, pour en faire la cathédrale, et du couvent des Dominicains pour en faire le palais épiscopal.

Mgr Biord eut d'ailleurs beaucoup d'ennuis avec plusieurs Cordeliers qu'on accusait, chose qui pour nous dépasse tout vraisemblance, d'être favorables aux francs-maçons et d'assister aux Loges. C'était sans doute, malgré les condamnations récentes de Benoît XIV en 1751 et les avertissements sévères du roi, dans l'illusion que la Maçonnerie n'était ni impie ni ennemie de la civilisation chrétienne, mais seulement une œuvre de philanthropie. Le principal des religieux visés était le P. Montant, de

Fleyrier-Taninges, qui, exerçant une sorte de suprématie sur tous les couvents de St-François en Savoie, usait de son autorité pour enrôler ses religieux, ou les laisser s'enrôler dans la Maçonnerie. L'évêque le fit appeler, le sermonna d'importance, obtint de lui des promesses, mais qui n'eurent pas le temps d'être suivies d'effet puisqu'il écrit dans ses Mémoires :

> Je ne fus pas moins surpris que tout le public lorsqu'environ huit jours après ma conférence avec le P. Montant, on m'annonça qu'il y avait des ordres du roi en vertu desquels le P. Montant et cinq autres devaient être admonestés par M. le Commandant au sujet de la Franc-Maçonnerie, pour s'être trouvés à une loge tenue dans le couvent de Ste-Marie (Chambéry) pendant le carême précédent, et ces mêmes religieux, en conformité des ordres du roi, furent relégués par le Provincial en d'autres couvents.

L'affaire n'était du reste pas la seule de ce genre. Un capucin, le P. Bastian de Bonneville, fut en butte aux mêmes accusations et à d'autres, sur lesquelles on voudra bien n'en pas croire Voltaire sur parole; il n'en est pas à un mensonge près : « Un misérable capucin, très digne, s'étant échappé de son couvent en Savoie et s'étant réfugié chez moi (à Ferney), m'a volé, au bout de deux ans, des manuscrits, de l'argent et des bijoux. Il faut l'abandonner à la vengeance de saint François d'Assise ! » (2). Mais Mgr Biord dit de ce même Père que « nommé gardien à Chambéry » il fut relégué par ordre du roi dans un autre couvent, comme « notoirement affilié à la franc-maçonnerie ».

Ces interventions du roi et des supérieurs, notamment contre les Cordeliers, durent faire grand bruit, et l'on ne manqua pas de chuchoter, à Annecy, parmi les nombreux amis de ces religieux et parmi les autres, que l'évêque avait suscité ces enquêtes uniquement pour obtenir plus sûrement et plus vite la suppression : « On murmurait beaucoup dans la ville, dit-il; on tenait mille propos indécents » à ce sujet. Un libelle injurieux circulait, non sans succès — ces choses-là en ont toujours — et rééditait la plaisanterie inepte de Voltaire, que l'évêque chassait les

(2) *Lettres de Voltaire*, LX, 248. Cité par Letonnelier, *loc. cit.*, p. 123.

religieux pour satisfaire une envie de « maçon », c'est-à-dire pour construire là son palais épiscopal.

A-t-il vraiment répondu par un mot plaisant (3) ? Ce qui est sûr et ce qui l'honore grandement, c'est que dans une lettre au roi, 24 septembre 1771, il pardonne à ses insulteurs en ces termes dignes d'un évêque et cités par Fleury dans son deuxième volume :

> Si je connaissais les auteurs (du libelle), je me flatte que Sa Majesté voudrait bien me dispenser de les manifester, et si je savais qu'ils fussent connus d'ailleurs, je volerais à ses pieds pour la supplier de vouloir bien user de toute sa clémence à leur égard. J'ose même déjà lui demander de laisser entièrement cette affaire, sans ordonner aucune perquisition pour la découverte des coupables.

Il ne faudrait pas penser, malgré ses procès d'autrefois, que le Chapitre d'alors désirât vivement voir disparaître les Cordeliers pour entrer en vraie possession, conjointement avec l'évêque, de la cathédrale et des immeubles du couvent. Il se trouvait dans la situation d'un locataire actuel qui payerait une petite location raisonnable, mais sans être chargé des dépenses relatives à l'immeuble loué. N'est-il pas pour lui beaucoup plus simple de demeurer locataire ? Aussi, comme nous l'avons remarqué dans notre étude sur Mgr Paget (4), les chanoines, par l'intermédiaire de leur prévôt, manifestèrent une joie très relative à l'arrivée du bref du 24 août 1771, par lequel le pape Clément XIV faisait passer l'église et le couvent des Cordeliers, en toute propriété, à l'évêque et au Chapitre. Ce fut le 3 février suivant qu'eut lieu la cession solennelle des immeubles, à la suite de quoi les chanoines se livrèrent aux réflexions suivantes :

> Nous voilà donc en possession de cette église sans l'avoir recherchée, et même contre notre gré. Assurés, comme nous l'étions, de son usage pour pouvoir y faire nos offices, nous en avions autant qu'il nous en fallait. La propriété n'avait rien qui pût nous flatter. Elle ne peut que nous causer une surcharge de dépenses

---

(3) L'évêque aurait dit : « Si je suis maçon, je veux montrer que je sais manier la truelle », et il construisit le palais épiscopal.

(4) *Acad. Sal.*, LIII, p. 22.

pour les réparations et pour l'entretien. Nous aurions en outre toujours tenu à une espèce d'honneur de n'avoir la propriété d'aucune autre église que celle de Genève... Mais il ne nous a pas été possible de refuser. D'ailleurs le roi le voulait. Il avait fait agir auprès du pape pour nous procurer cette église, et l'on ne pouvait même douter qu'il ne crût rendre par là service à notre Chapitre.

L'acte de cession portait qu'avec la cathédrale seraient aussi cédés les annexes et tout le mobilier, mais le prévôt écrit au ministre, le 8 octobre 1771 :

Il nous paraît qu'il y aurait de la dureté de notre part et que ce serait même nous rendre odieux au public que de vouloir profiter de cette clause pour retenir et nous approprier les ornements et le linge de sacristie de ces pauvres Pères, de même que leur argenterie, leur croix, leurs calices et autres vases sacrés. Nous avons fait part à notre Révérendissime Evêque de nos sentiments et de nos dispositions à ce sujet. Il les a goûtés et a trouvé notre délicatesse bien placée. Nous espérons que Votre Excellence ne les désapprouvera pas non plus.

Elle était en effet bien placée, « la délicatesse » du Révérendissime Evêque et celle de ses chanoines. Il n'est donc pas vrai que les Corps constitués et les administrations n'ont point de cœur ! Mgr Biord, d'entente avec Rome, se chargea lui-même, avec son Chapitre, de répartir les fondations que devaient acquitter les Cordeliers (5). Quant aux réparations urgentes, aux embellissements qui le paraissaient aussi, l'évêque et le Chapitre s'en renvoyaient l'un à l'autre le souci.

On était retenu, disent les Mémoires, par le défaut des moyens de fournir aux réparations et décorations qu'exigeait l'état pitoyable où les Cordeliers avaient laissé l'église. Les tentatives que l'on avait faites auprès du roi pour obtenir des secours de sa généreuse libéralité avaient été inutiles et infructueuses, et c'est sans doute parce que les dépenses à faire, tant à Chambéry pour le nouvel évêché et le palais de l'évêque que pour la bâtisse de l'église de Carouge et de ses dépendances, devaient épuiser les fonds destinés aux bonnes œuvres. Il fallut, en conséquence, penser à d'autres sources, et voir ce qu'on pourrait tirer des contributions volontaires des particuliers intéressés. L'évêque crut devoir donner l'exemple en offrant de faire construire un autel à la romaine et en marbre, et de faire faire, aussi en marbre, le pavé du sanc-

(5) Plusieurs confréries étaient établies dans leur église. Ainsi : les charpentiers, au pied du tableau de la Sainte Famille ; les maçons : tableau des Quatre Couronnés.

tuaire. La plupart des chanoines, excités par cet exemple, offrirent aussi de leur côté des sommes plus ou moins considérables, suivant leurs facultés et leur bonne volonté. On crut dès lors pouvoir entreprendre quelque chose.

Ce nouveau maître-autel fut consacré le 10 octobre 1779 par celui qui en avait fait les frais. Ses dépenses ne se bornèrent pas à celle-là puisque les Registres capitulaires donnent d'autres exemples de sa générosité. D'autre part, sous son épiscopat, le jubé, qui tenait beaucoup de place, fut abattu; les stalles furent reculées pour agrandir le chœur; derrière le maître-autel fut placé, don de M. Dichat de Toisinges, Préfet de la Sainte-Maison de Thonon, le beau tableau de Saint-Pierre aux Liens, œuvre du peintre italien Mazzola. Il avait été exposé auparavant à Rome, avait excité l'admiration du Saint-Père et de plusieurs cardinaux, entre autres du cardinal Gerdil. On fait enfin remonter à cette époque le changement du vocable de la cathédrale: elle était, nous l'avons vu, dédiée à la Sainte Croix et à Saint François d'Assise; elle le fut à Saint Pierre aux Liens, à cause de la cathédrale de Genève, qui s'appelait et s'appelle encore l'église Saint-Pierre.

Sur l'emplacement du monastère bâti par Pierre de Lambert et occupé d'abord par les Célestins, puis par les Cordeliers, fut bâti sous Mgr Biord le palais épiscopal. On connaît cet édifice de grande et sérieuse allure, qui est appuyé contre la cathédrale d'Annecy. Depuis la loi de Séparation, il est occupé par divers services publics, et on lit vers la porte d'entrée que là s'élevait la maison de Mme de Varens, où vécut Rousseau en 1729. On attendrait plutôt sur la plaque commémorative : « Ancien palais des évêques. Ils l'habitèrent de 1792 à 1906. »

Avant Mgr Biord il n'y avait pas d'Evêché officiel à Annecy. Les évêques occupaient des maisons de leur choix; on en compte quatre ou cinq qui leur servirent d'habitation, entre autres la maison historique appelée *de Boëge*, demeure actuelle de Mgr du Bois de la Villerabel (1938). Plusieurs fois, Mgr Biord avait insisté, disant qu'il aimerait un appartement au Séminaire, mais il lui

était réservé, ainsi qu'au roi de Sardaigne, de faire cesser ces anomalies, au moins pour deux siècles !

Il y avait longtemps, disent les Mémoires, que l'on avait formé le projet de bâtir un palais pour le logement de l'évêque, et c'est dans cette vue qu'en 1765 on avait acquis la maison de M. de la Place, provenue de M. de Pérouge, rue Ste-Claire, dans l'espérance de pouvoir la rendre logeable pour les évêques, au moyen de quelques changements et réparations qui n'auraient pas exigé une dépense trop considérable; mais après avoir examiné la chose de plus près, et avoir fait dresser différents plans d'architectes, il avait été reconnu que, pour faire un logement convenable, il faudrait tout abattre, refaire la maison par les fondements, et même y ajouter le four du sieur Collomb, et que pour cela il faudrait au moins dépenser de 50 à 60.000 livres. C'est ce que j'exposai par mon Mémoire, que j'adressai à Son Excellence le chevalier de Mouroux, ministre, le 29 novembre 1768. Prévoyant d'ailleurs que dans le cas qu'on entreprît de bâtir je n'aurais que la peine et l'embarras, sans espérance de pouvoir jamais jouir des nouveaux bâtiments, je ne songeais aucunement à profiter du voyage du roi en celle ville, 1775, pour renouveler mes instances.

L'évêque aurait surtout voulu obtenir de la munificence royale des dons pour l'église, mais le comte Mélina, auquel il s'était adressé, « parut dès lors plus occupé du palais que de l'église ». Il alla visiter le local des Cordeliers, cela, à l'insu de l'évêque, puis parla au roi, intercéda, obtint 6.000 livres « sur les fonds du collège des Jésuites de Chambéry », somme bien modique, mais « M. le comte Mélina a été d'avis qu'il fallait commencer, et que ce serait un motif pressant de donner dans la suite de plus amples secours; il a aussi fait donner des ordres du roi à M. Plaisance de venir à Annecy pour donner le plan du palais. » L'évêque s'effraya du plan trop grandiose de cet architecte et convoqua le chanoine Grillet pour retoucher ce plan et le rendre moins dispendieux. L'adjudication des travaux fut donnée le 8 juin 1782, pour la somme d'environ 40.000 livres, en l'étude du notaire Buttin. Quand Mgr Biord mourut, on avait déjà dépensé, en chiffres ronds, 28.000 livres (6); son successeur dut payer une somme égale pour l'achèvement des travaux;

(6) L'évêque prit sur l'affranchissement du fief de Thiez, 4.500 livres pour solder une créance des Cordeliers, et 1.500 pour la construction de l'Evêché.

mais le gouvernement de Turin ne l'abandonna pas, le clergé non plus; les sommes arrivèrent et l'édifice s'achevait. Mgr Paget l'habita quatre mois, puis émigra : on était en 1792.

Telle est l'histoire du palais épiscopal d'Annecy. Nous sommes bien loin d'un Mgr Biord insistant pour le construire au lieu et place du couvent des Cordeliers; bien loin aussi d'un Mgr Biord obtenant à force d'instances une œuvre à laquelle il attacherait son nom. En somme, il fut pressé par l'autorité royale, sans laquelle rien n'aurait été fait, et qui voyait aussi dans cette entreprise un moyen de fournir aux princes, quand ils voyageraient en Savoie, des appartements dignes d'eux.

Les Archives de la Chambre, à Turin, dans le carton « Vescovato di Annecy », conservent des lettres très intéressantes de Mgr Biord (7), écrites pendant qu'on bâtissait le Palais. Elles éclairent les difficultés financières dans lesquelles on se débattait, aussi bien que le louable souci qu'avait l'évêque d'éviter les dépenses excessives.

La première lettre accompagne l'envoi des plans à Turin, 9 août 1782; elle souligne les difficultés d'exécution, et l'impérieuse nécessité de recevoir vite quelques secours.

> Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que j'ai pu trouver des entrepreneurs intelligents qui aient voulu se charger des ouvrages à ce prix (46 à 47.000 livres) ; et de mon côté j'ai cru pouvoir aller jusqu'à cette somme, qui n'excèdera pas celle que le roi a bien voulu m'assigner sur les fonds de l'Economat, et celle que j'ai proposé de prendre sur le prix de l'affranchissement des fiefs de l'Evêché... Quant à la somme que j'ai promis d'ajouter de mes deniers, je réserve de l'employer aux ouvrages de l'intérieur du Palais, pour rendre habitables les appartements nécessaires au logement de l'évêque et de sa maison; et si on y ajoute tant de faux frais et d'ouvrages accessoires qui restent à ma charge, on jugera aisément que si je n'avais consulté que mon intérêt particulier et ma tranquillité, je ne me serais pas chargé d'une telle entreprise...

---

(7) Tout ceci est tiré de l'étude que M. Avezou, archiviste départemental, a publiée dans la *Rev. Sav.*, 1928, p. 114.

Une année plus tard, les travaux ayant progressé, la dépense à faire s'était révélée plus importante qu'on ne l'avait cru tout d'abord, et chaque jour se découvraient de nouvelles sources de frais. Mgr Biord, dans sa lettre du 23 septembre 1783, obligé de demander encore de l'argent, se justifie comme il peut, et met en avant sa situation d'exilé de Genève, à qui ne reste plus aucun espoir de rentrer en possession de sa cathédrale St-Pierre.

On a raison de dire, écrit-il, que ceux qui bâtissent sont toujours trompés dans leurs calculs, et malheureusement je ne suis pas excepté de la règle générale. Malgré les précautions que j'avais prises pour éviter de tomber dans cet inconvénient, j'ai trouvé dans l'exécution de l'ouvrage plusieurs choses à faire qui n'avaient pas été prévues par les architectes... Il est vrai que la dépense totale est considérable, mais quand on verra le Palais tel qu'il doit être, on sera surpris qu'il ait été fait avec autant d'économie (8). On peut d'ailleurs faire attention que c'est la première fois qu'on fait une dépense pour les évêques de Genève, qui, se regardant ici comme dans un lieu d'exil, n'avaient jamais pensé à s'y faire une demeure fixe, mais le dernier édit de Pacification de Genève ne leur laisse plus la douce espérance dont ils se flattaient de pouvoir retourner un jour dans cette ville qui était autrefois et devrait encore être le lieu de leur résidence. S'ils sont un peu consolés par l'habitation commode que j'aurai tâché de leur ménager, ce sera surtout à vos bontés, à vos soins et à vos bons offices qu'ils en seront redevables.

Dans une troisième lettre, Mgr Biord modère un peu ses exigences pécuniaires et accepte des payements plus espacés. Cette lettre n'apprendrait rien de nouvau à nos lecteurs.

---

(8) Ce serait bizarre de vouloir comparer époque à époque. Combien de nos « salles d'œuvres » coûtent maintenant plus cher que n'a coûté tout le Palais épiscopal d'Annecy !

CHAPITRE XVII

Rome - Turin

Mgr Biord et le Saint-Père. — Son profond respect. — L'infaillibilité — L'affaire des rapports à Rome, des visites ad limina. — *Le* modus vivendi. — *Le gallicanisme pratique du Sénat. — Le mariage Cavour. — Les princes. — Le voyage du duc de Chablais, 1772. — Celui du roi et de la reine, 1775. — L'Oraison funèbre de Louis XV; longs extraits. — Le cadeau du roi.*

Chaque fois qu'il s'est agi de traiter personnellement avec le Saint-Père, ou simplement de parler de lui, Mgr Biord a toujours été admirable de soumission et de respect. C'est ainsi qu'à l'avènement de Clément XIV, cardinal Ganganelli, en 1769, il lui écrit ces lignes parfaites : « J'ai plus besoin que personne des bontés, de l'appui et des grâces de Votre Sainteté. Trop heureux si je pouvais m'en rendre digne, et par l'exactitude à remplir mes devoirs, et par la gloire que je me suis faite et me ferai toujours, à l'exemple des grands évêques mes prédécesseurs, de me tenir attaché à la chaire de saint Pierre, centre d'unité des vrais fidèles, et de ne jamais me départir de la soumission la plus absolue aux légitimes successeurs de ce premier Vicaire de Jésus-Christ en terre; c'est là toute mon ambition. »

On trouve l'expression des mêmes sentiments, non seulement dans une belle lettre latine adressée, dans les mêmes circonstances, au pape Pie VI, et conservée au Tome II des Mémoires, mais encore et jusque dans les

moindres phrases que l'évêque a écrites au courant de la plume.

Il faut le voir ainsi filialement soumis au Saint-Père à l'occasion du Jubilé de 1775 :

> Le 30 janvier, dit-il, j'ai reçu la Bulle extensive du Jubilé de l'année sainte, qui m'a été adressée par le cardinal préfet de la Congrégation des Evêques avec la Lettre encyclique du Pape Pie VI. Je me serais aussitôt déterminé à faire publier ce Jubilé, pour l'ouvrir avant les pâques, mais j'ai été arrêté par les difficultés qui se sont présentées sur l'interprétation de la Bulle, qui semblait exiger que tous les fidèles du diocèse vinssent visiter l'église cathédrale, et trois autres églises qui seraient désignées comme stations dans la ville épiscopale. Elle semblait aussi ne pas laisser la liberté de réduire les jours de visites à un moindre nombre, en faveur des paroisses qui voudraient les faire processionnellement. J'ai cru, en conséquence, devoir écrire à Rome et proposer mes difficultés dans un Mémoire. Sa Sainteté m'a fait répondre qu'elle m'accordait tous les pouvoirs nécessaires.

Il nous serait bien facile de continuer cette énumération (1); on trouverait partout Mgr Biord respectueux de l'autorité du Saint-Siège et de la personne auguste du Souverain Pontife. Quand parfois il lui arrive d'être soupçonné d'un moindre respect, il n'oublie pas que cette épreuve a été celle de saint François de Sales à un moment de sa vie, et il s'écrie à son tour, comme nous l'avons vu : « La Providence me ménage une croix sensible en me faisant imputer un prétendu mépris d'une autorité respectable, et que personne ne respecta jamais plus que moi. »

Nous sommes amené à parler de nouveau de ce qui a paru jeter une ombre sur la conduite épiscopale de ce prélat, du reste si laborieux et si digne. On se demande ce qui pouvait lui manquer au point de vue de la foi et de la discipline.

Plusieurs de ceux qui ont parlé de lui semblent lui reprocher d'avoir vécu avant le Concile du Vatican !! Voici une de ses déclarations capitales : « Je me suis toujours fait un principe invariable d'adhérer d'esprit et de cœur à toutes les décisions de l'Eglise, en plaçant dans ce

---

(1) A noter les termes par lesquels Mgr Biord sollicite pour le chanoine de Thiollaz le prieuré de Lovagny (*Vie de Thiollaz*, déjà citée, I, 51).

rang les jugements dogmatiques émanés de l'autorité du Souverain Pontife et acceptés par le Corps des évêques. »

Ces derniers mots sonnent mal à nos oreilles, en introduisant une sorte de restriction à l'infaillibilité doctrinale du Pape telle que le Concile l'a définie ; mais est-il besoin de rappeler qu'avant 1870 les Grands Séminaires de plusieurs nations enseignaient cette infaillibilité restreinte ? Le Concile du Vatican a rendu à la foi chrétienne ce service immense de préciser ce qui ne l'était pas. La déclaration citée de Mgr Biord n'aurait à son époque surpris ni peiné personne de ceux qui pouvaient en avoir connaissance : ni ses vicaires généraux, ni le Chapitre de Saint-Pierre, pas même le vénérable Prévôt ni le futur martyr, M. Clet. Avec sa restriction finale, la formule paraissait commode; elle était du moins tolérée. On avait fini par oublier qu'elle venait des temps lointains du Schisme d'Occident, et que Louis XIV l'avait reprise au moment de ses querelles avec Rome. Laissons dormir en paix sur ce point la mémoire de Mgr Biord.

Cette mémoire est-elle peut-être plus attaquable en ce qui concerne la discipline ? Nous avons eu déjà l'occasion de nous en expliquer ; mais nous avions laissé délibérément de côté une affaire toute différente de cette restriction des fêtes dont nous avons parlé.

Par une lettre du 4 juillet 1769, Mgr Biord écrivait au cardinal Pallavicini :

> A présent que je connais parfaitement mon diocèse, il me reste un doute sur lequel je supplie Votre Eminence de me faire part de ses lumières, et au besoin du sentiment de Sa Sainteté. Tous les évêques, dans le temps de leur consécration, promettent d'envoyer à Rome l'état de leur diocèse tous les trois ou quatre ans. Nonobstant cette promesse, qu'ils ne regardent plus que comme une clause de style, les évêques de France n'envoient jamais ces sortes d'états. Mon prédécesseur immédiat ne l'a non plus jamais envoyé dans l'espace de vingt-deux ans qu'il a occupé le siège épiscopal. Ses prédécesseurs l'avaient. à ce que je pense, envoyé quelquefois, mais beaucoup plus rarement qu'il n'est réglé par la formule du serment qu'on prête. Il me semble que je suis assez autorisé à me dispenser de l'envoyer par l'exemple de mon prédécesseur, conforme à celui de tous les évêques de France. Si cependant Sa Sainteté en jugeait autrement, je demanderais :

1° de pouvoir au moins différer encore d'une année, étant empêché par bien des affaires pressantes d'y travailler si tôt; 2° de ne l'envoyer qu'une seule fois, parce que probablement je n'aurai rien à dire de nouveau dans la suite, et ce serait multiplier les écrits sans nécessité. Comme Votre Eminence voit parfaitement que je ne cherche qu'à remplir mon devoir et à tranquilliser ma conscience, j'ose me flatter aussi qu'elle aura la bonté de calmer mes inquiétudes et de dissiper mes doutes par la réponse dont elle voudra bien m'honorer.

Cette réponse ne se fit pas attendre, puisqu'elle est déjà du 22 juillet. Le cardinal prie l'évêque « de ne pas regarder ce que font les autres, attendu que les omissions qu'on peut leur reprocher ne dispensent personne de l'accomplissement de son devoir. Sa Sainteté souhaiterait que la vie de l'évêque se prolongeât assez pour lui permettre en faisant une nouvelle visite et en présentant une nouvelle relation, d'assurer l'exécution des décrets. » La lettre insiste sur la nécessité de reprendre ces usages « que la négligence d'un trop grand nombre de pasteurs a fait tomber en désuétude » ; elle précise les sévérités dont on userait en pareil cas contre les négligents.

Nous n'avons pas pu suivre cette affaire. Mgr Biord prit-il les mêmes moyens officiels que les centaines d'évêques qui n'envoyaient pas un état, et ceux, plus nombreux encore, qui ne faisaient pas leur visite *ad limina* et s'en excusaient par leurs avocats, à Rome ? Nous ne savons, mais ce que la facilité des voyages et des correspondances a rendu beaucoup plus simple était alors une source de fatigues et de dépenses considérables.

A l'abri de ces réflexions et quitte à nous répéter un peu, nous placerons ici certaines citations des Mémoires qu'il ne faudrait pas taire complètement. Elevé au centre du gallicanisme, notre évêque s'est cependant défendu et un peu justifié : « Je n'ai jamais été Sulpicien, ni dans aucune école de St-Sulpice. » Il aurait pu ajouter qu'il était loin de pouvoir agir à son gré, « placé comme il l'était en face de ce Sénat de Savoie, dont les décisions, les arrêts et les refus d'*exequatur* le condamnaient à l'impuissance, sous peine de ne pouvoir pas se mouvoir dans l'administration de son diocèse, et l'obligeaient à passer

par les fourches caudines d'un gallicanisme parfois plus jaloux des prérogatives royales que celui de France. » (2)

A la Sorbonne déjà, puis vicaire et curé de la paroisse même dont ressortissait le Parlement, il évitait de donner des gages aux doctrines les plus avancées quelles qu'elles fussent. Le « Ne plus ne moins » dont saint François de Sales avait fait sa devise et qui était une des qualités de sa race, servit aussi à Mgr Biord pour se tenir dans un milieu prudent. C'est ainsi qu'il a pu ajouter : « Je n'ai jamais eu aucune liaison avec les jésuites, et j'ai été si peu partisan de la doctrine qu'on leur attribue en fait de morale, que les plus fameux jansénistes, à Paris, n'ont jamais rien eu à reprendre sur celle qui a toujours fait ma règle, soit dans les instructions, soit dans la direction, malgré leur attention vigilante à m'examiner en tout. »

Plus tard, « on a avancé que j'exigeais, contre la défense du roi, de tous les ecclésiastiques, des actes de soumission, même avec serment, à la Bulle *Unigenitus* et aux autres décrets relatifs aux matières du temps. Cependant, je n'ai pas cru devoir faire aucune démarche pour me justifier de ces calomnies et de ces fausses imputations. » La Bulle était considérée comme non publiée en Savoie ; On a vu d'ailleurs dans ses discussions avec le P. Frézier, dominicain, ce que l'évêque en pensait lui-même, et d'une façon très orthodoxe. « Que faire, continue le rapport que nous venons de citer, en face d'un Sénat qui ne reconnaît pas le Concile de Trente en matière de discipline, qui refuse de reconnaître l'autorité des Congrégations Romaines, qui arrête les Brefs accordant les pouvoirs venus de Rome, qui appelle à lui et fait siennes les causes les plus purement ecclésiastiques ? L'évêque eût-il voulu affronter cet obstacle ? Il se heurtait, sans résultat, contre un appel comme d'abus, accompagné souvent d'une réduction de son temporel. » Qu'on veuille bien remarquer ces deux mots : « sans résultat ». A ces usages, tout le monde se soumettait, Mgr Biord aussi, comme s'étaient soumis « ses illustres prédécesseurs ». Tout cela était tellement passé

(2) Rapport déjà cité de M. Lavanchy à M. Rebord.

dans les mœurs qu'au lendemain même de la Restauration, en 1831, le Sénat déclarait encore entachée d'abus la publication des Mandements épiscopaux opérée sans son *exequatur*, et il fut vivement ému d'un bref de Grégoire XVI publié sans lui.

Autant Mgr Biord a souffert des atermoiements du Sénat, des tracasseries des fonctionnaires royaux, autant il eut à se louer de ses rapports de cordialité avec les rois eux-mêmes, les princes, les princesses de leur famille. Tous l'ont entouré de leur estime, de leur vénération, et il le leur rendait bien. Il n'en parle jamais que parfaitement, et dans leurs visites à Annecy il leur donnait ses attentions et ses soins, selon le protocole d'alors.

Quelques exemples seront ici les bienvenus. Nous irons, comme on dit, du moins au plus, en commençant par un grand mariage que l'évêque bénit en 1781 dans sa chapelle épiscopale. Des deux noms, l'un était déjà célèbre et l'autre l'est devenu : Benso de Cavour épousait Philippine de Sales, arrière-petite-nièce du saint. On sait quelle fut la destinée de Cavour, le petit-fils des époux, son rôle politique en Savoie et en Italie, et comment, dans les célèbres accords du Latran, on retrouve celui qui disait : « Il faut que nous allions à Rome sans que l'indépendance du Souverain Pontife en soit diminuée, et sans que l'autorité civile étende son pouvoir sur les choses sacrées. » (3)

Mgr Biord parle du voyage du duc de Chablais, fils de Charles-Emmanuel. Il arriva à Chambéry le 8 juillet 1772. Après avoir pris les eaux d'Aix, il poursuivit sa route jusqu'à Annecy. Le 3 septembre, il fit son pèlerinage à St-François, où fut donné le Salut du St-Sacrement. Accom-

---

(3) V. sur Cavour *Revue des deux Mondes,* 15 novembre 1876. Nous traçons ces lignes à quelques pas de Presinge, où Cavour venait en visite chez son ami M. de la Rive. Il assistait régulièrement à la messe et chantait au lutrin !.. « Auguste de La Rive rassemblait à Presinge d'illustres étrangers : Ampère, Dumas, Guizot, dom Pedro du Brésil, Ste-Beuve. Presinge est certainement un des lieux où, pendant de longues années, ont été échangés les propos les plus intéressants, les plus variés. » (R. Snell). Quant à la commune et paroisse de Presinge, Mgr Biord est aussi mêlé à son histoire, comme on le voit par la Notice publiée en 1921 par M. Norbert Dunoyer, maire de Juvigny.

pagné de sa suite, il alla visiter le château, d'où, à la prière de l'évêque, il descendit au Grand Séminaire. Le soir, à sept heures et demie, il se rendit au Pâquier, où l'accompagnaient les syndics en robe. Il mit le feu à un bûcher qui avait été préparé à cet endroit, et passa ensuite par la ville pour voir les illuminations ; puis il eut la complaisance d'entrer dans la courette de l'Evêché pendant qu'on fit jouer quelques chandelles en forme de fusées. Il soupa ensuite en public avec les gens de sa maison et M. le marquis de Sales, son hôte. Inutile de dire que tous les mots curieux de ce récit sont pris dans les Mémoires, à plus forte raison les lignes qui vont suivre.

Le lendemain vendredi, 4 du mois, le prince voulut assister à la messe à la cathédrale. L'évêque, en rochet et camail, alla le prendre à son hôtel, l'accompagna par la ville, et étant arrivé à l'église, se mit à la tête du Chapitre. Le prévôt Paget lui fit un compliment et la messe fut dite par le grand vicaire Conseil.

L'après-midi, à quatre heures, les Chevaliers-Tireurs donnèrent au prince un divertissement de leur façon, en tirant à l'oiseau avec l'arc et l'arbalète; au bout de moins d'une heure l'oiseau but abattu. Le prince alla ensuite se promener aux Marquisats, et comme on se proposait d'illuminer la ville comme la veille, Son Altesse Royale donna l'ordre de supprimer cette illumination, parce que, « voulant aller se coucher de bonne heure, il ne pourrait pas la voir; il voulait d'ailleurs éviter cette dépense à la ville. » Le lendemain samedi, jour fixé pour le départ du prince, il alla entendre la messe à quatre heures et demie dans l'église Notre-Dame. Il avait bien eu l'idée d'aller à la chapelle des Pénitents Noirs, mais « l'évêque fit changer cette détermination, dans la vue de faire plaisir au Chapitre de la Collégiale ». Son Altesse Royale et tous ceux de sa suite ont témoigné avoir été très satisfaits de la manière dont tout s'était passé. « Ils ne faisaient pas de difficulté de dire qu'ils avaient été beaucoup mieux qu'à Chambéry. Ce qui a particulièrement satisfait le prince, c'est qu'on faisait de bon cœur ce qu'on pouvait faire. »

Jusque dans ces remarques finales, une certaine bonhomie règne en tout cela, de la part du prince et de la part des sujets; c'est même la raison pour laquelle nous avons préféré ce récit aux autres du même genre, ce caractère y étant plus accentué.

Il va sans dire que le maître des cérémonies avait parfois fort à faire pour contenter tout le monde, spécialement les chanoines de la Collégiale ci-dessus nommés. Ils ne perdaient pas de si belles occasions de se déclarer lésés dans leurs droits anciens. Ainsi, quand arriva le roi Victor-Amédée, ils se portèrent à sa rencontre, en grand costume, en dehors de la ville, vers la chapelle de N.-D. de Pitié, et cela sans prévenir personne, pas même Monseigneur. Mais ils avaient compté sans le maître des cérémonies; « il en fit une espèce de reproche à l'évêque, qui se vit dans la nécessité de s'excuser, en assurant que la chose s'était faite à son insu. »

Cette même circonstance du voyage royal en 1775 nous fournit heureusement des détails plus agréables à lire. Nous les tirons d'abord du Registre capitulaire.

28 juin 1775. « Le roi, la reine et Leurs Altesses Royales le prince de Piémont (4), le duc de Chablais et la duchesse son épouse, Mesdames sœurs du roi, devant aller à 6 heures 1/2 recevoir la bénédiction du St-Sacrement à l'église du premier monastère de la Visitation, nous nous y sommes rendus en habit de chœur, et nous y avons attendu Leurs Majestés près de la porte. Leurs Majestés et Leurs Altesses, ayant passé au milieu de nous, sont allées se placer sur les tapis et les banquettes qui leur étaient destinées. Le Révérendissime évêque a donné la bénédiction. Leurs Majestés et Leurs Altesses ont visité avec beaucoup de soin les reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal. Après quoi elles sont entrées dans le couvent avec le Révérendissime évêque, les dames de la cour, et seulement celles de la ville qui avaient été admises à baiser la main de la reine. »

---

(4) Ce prince fut l'élève du Père Gerdil et lui resta très attaché. — Le cortège royal comprenait 20 personnes.

5 juillet 1775. « Leurs Majestés et Leurs Altesses sont allées à pied, à 11 heures 1/2, entendre la messe au premier monastère. » Mgr Biord ajoute : « Toutes les religieuses se trouvèrent vers la porte, et baisèrent la main à la reine, qui porta la complaisance jusqu'à les embrasser. On alla ensuite faire la tournée dans le monastère et jusque dans le clos. Dans la salle du Chapitre il y avait une collation préparée, mais comme c'était jour de jeûne personne n'y toucha, sauf la duchesse de Chablais, qui n'était pas encore obligée au jeûne. Dans la salle des Assemblées se trouvèrent rangés sur une table les présents, en reliquaires, fleurs et autres *béatilles* que la supérieure offrit au roi et à la reine et aux princesses seulement. On ne doit pas oublier que, soit au chœur soit dans les petites chapelles et oratoires du monastère, le roi et la reine donnèrent des marques d'une singulière dévotion, en se mettant à genoux et priant avec une ferveur des plus édifiantes. Au sortir du monastère il était près de huit heures. »

Tout cela est aimablement noté, et le détail de cette petite duchesse qui prend seule sa part du goûter et des « attentions fines » n'est-il pas ravissant ? Quel charme surtout de voir nos princes si dévots à saint François de Sales ! Ils étaient les descendants de ce premier Victor-Amédée qui avait été très malade au berceau et que les Visitandines avaient alors voué pour un an au violet en souvenir du saint évêque.

On peut lire dans Rebord le compte rendu de plusieurs de ces visites princières, ainsi que celui de plusieurs grands mariages. A cette époque, le comte de la Marmora, ambassadeur à Paris, puis son successeur le comte de Viry, « le plus fin politique de l'Europe », négociaient le mariage du comte de Provence (Louis XVIII) et du comte d'Artois (Charles X) avec des princesses de Savoie, celui du prince de Piémont (Charles-Emmanuel IV) avec Madame Clotilde, sœur du roi Louis XVI.

Il est aussi question, dans les Mémoires de Mgr Biord, de plusieurs cérémonies de funérailles. A la mort de

Charles-Emmanuel III, l'évêque dit qu'il rappela « en peu de mots » les vertus du roi défunt (5), puis il les énumère longuement, et nous nous demandons comment tout cela a pu tenir « en peu de mots ».

Ayant ainsi comme déblayé le terrain, nous sommes plus à l'aise pour parler d'une vraie oraison funèbre prononcée par Mgr Biord, et cela dans des circonstances particulièrement difficiles.

Louis XV venait de mourir, au début de mai 1774. Aussitôt l'évêque ordonna qu'un service fût célébré dans toutes les églises du pays de Gex et de la partie française de son diocèse. Mais il fut le premier surpris lorsqu'il reçut, la veille de la Pentecôte, une missive du marquis d'Aigueblanche, ministre des affaires étrangères, pour lui demander de la part du roi de faire à Turin l'oraison funèbre du défunt. Ce fut pour moi, dit-il, « comme un coup de foudre qui m'accabla d'abord, soit à cause de la délicatesse du sujet, soit à cause de la brièveté du temps (il n'avait que quelques jours pour se préparer), soit enfin parce que j'étais peu propre à faire une pièce d'éloquence telle qu'il la fallait dans une cérémonie aussi pompeuse ». Des trois raisons si franchement données, c'est surtout la première qui nous frappe, à cette distance des événements, et nous osions nous demander, en ouvrant la forte brochure où est imprimée l'oraison funèbre, comment l'évêque « allait s'en tirer ». On voudra bien excuser cette expression triviale; mais n'est-ce pas celle qui convient ? Or l'orateur s'en tira parfaitement, en vrai prêtre, faisant de cette oraison funèbre, à la manière de Bossuet, un sermon, solennel si l'on veut, mais un véritable sermon, puisque la vie du prince dont il doit parler devient un thème à considérations religieuses et à exhortations pratiques.

Le service eut lieu à Turin le 22 juin 1774, dans l'église métropolitaine de St-Jean, « où l'on avait dressé un catafalque d'un très bon goût, l'église étant aussi décorée d'une manière lugubre, avec un luminaire des plus nom-

(5) A ce décès du roi, le cardinal des Lances fit célébrer dans le diocèse 3.500 messes (trois mille cinq cents !).

breux ». L'officiant était l'archevêque de Turin, assisté des évêques de Fossano, Verceil et Ivrée. « Aucun des princes de la famille royale n'assista à la cérémonie », mais « tout ce qu'il y avait de grand et de distingué à Turin » était présent quand Mgr Biord parla. Qu'on nous permette d'analyser, ou de citer, à notre choix; nos guillemets guideront le lecteur, qui aura ainsi une idée suffisamment complète du discours, et surtout de Mgr Biord comme orateur de la chaire.

Le texte a le mérite d'entrer dans le vif du sujet, en montrant par son premier mot que l'évêque n'entend pas du tout jeter un voile épais sur ce qui était mal dans la vie du défunt roi; ce premier mot est donc un mot de franchise, qui a dû produire sur l'immense auditoire une impression de surprise, même de curiosité. C'est le mot de « miséricorde » : *Misericordia et veritas custodiunt regem*, est-il dit au Livre des Proverbes.

Ce texte s'applique parfaitement à cette cérémonie lugubre, où l'on pleure « un prince toujours aimé, et qui mérita de l'être (n'était-il pas Louis le bien-aimé ?), un prince toujours attaché à la religion et qui ne cessa de la respecter et de la soutenir, toujours protégé du ciel et qui trouva dans cette protection la source des grâces qui ont rendu sa mort si précieuse aux yeux de la foi. Je ne vous dirai, à la louange de très haut et très puissant et très excellent prince Louis, quinzième du nom, roi de France et de Navarre, que ce qui m'a paru digne de mon ministère. » Par la division ainsi annoncée, on voit quelle place tiendra dans le discours la mort édifiante du monarque. Ecoutons aussi, après ce premier préambule, le compliment obligé au roi de Sardaigne et à la famille royale :

« Rien ne saurait être plus flatteur pour moi que d'avoir à louer un prince bienfaisant, humain, zélé pour la religion, sous les auspices et par les ordres d'un roi qui sut mieux que personne apprécier ces qualités. Vous dire que Louis aimait Victor et qu'il en fut aimé (6), c'est vous

(6) Le roi de Sardaigne était le cousin germain de Louis XV par sa tante Adélaïde de Savoie, mère du roi de France.

faire entendre que la vertu fut toujours ce qui eut la préférence dans son estime, c'est déjà vous faire en abrégé son éloge. »

L'orateur entreprend alors de montrer comment Louis XV avait les qualités d'un vrai roi. En cela il se rencontre avec les derniers historiens : ils ont vigoureusement réagi contre l'opinion reçue jusqu'ici, qui ne se contentait pas de blâmer le prince à cause de sa vie privée trop blâmable, mais qui le mettait au-dessous de tout au point de vue politique. La réalité est autre, car il fut, comme on l'a écrit, « un roi qui ne se dérobait à aucune de ses responsabilités royales ». On cite aussi comme traduisant très bien ses véritables sentiments cette parole qu'il prononça après la bataille de Fontenoy : « Le sang des ennemis est toujours un sang d'homme, et la vraie gloire est de l'épargner. »

« Qu'il se trouve, s'écrie à son tour Mgr Biord, de ces monstres qui se croient permis de vendre le sang des peuples aux caprices de leur tyrannie, Louis détesta toujours, par goût et par inclination, ce brigandage insensé, qui rend des milliers d'hommes victimes de la passion d'un seul. »

Le chrétien, dans Louis XV, ou plutôt le croyant est digne d'admiration. « Les passions, continue l'orateur, pourront gagner son cœur, mais l'erreur ne gagnera jamais son esprit. J'en atteste son assiduité *journalière* aux saints mystères, le soin de les faire célébrer, dans sa chambre même, lorsque quelque infirmité ne lui permettait pas de se rendre au lieu du sacrifice; j'en atteste cette édification avec laquelle on le voyait comme David mêler dans les offices publics sa voix à celle du peuple pour chanter les louanges du Seigneur; cette modestie, ce recueillement, cette posture humble de son corps immobile; j'en atteste ce vœu solennel par lequel, à l'imitation de ses augustes aïeux, Louis le Juste et Louis le Grand, il mit son royaume sous la protection de la Mère de Dieu. »

Suivent des détails très précis. Quand l'adoration du St-Sacrement avait lieu dans sa chapelle, le roi voulait

que « son heure » fût affichée, et celle de chaque prince et de chaque princesse de sa famille; puis venaient tous les seigneurs de sa cour. Quand on porte le saint viatique par les rues, le roi, s'il le rencontre, descend de son carrosse, « il va aussitôt se prosterner jusqu'à terre et dans la boue même, s'il le faut, pour adorer le Roi des rois ». Quand on lui parlait de quelque malade il demandait aussitôt : « A-t-il reçu les sacrements ? »

A cette fidélité constante aux pratiques de la religion, et aussi, et surtout, à la miséricorde de Dieu, l'orateur attribue la mort édifiante du roi; ce fut dans toute la force du terme, la mort d'un pécheur repentant. L'évêque qui l'assistait à ses derniers moments se retourne vers la brillante compagnie des assistants et annonce que « le monarque, plein de soumission et de respect pour la religion, se repent de n'avoir pas toujours édifié par la force de l'exemple ». A plusieurs reprises, le malade, ne pouvant plus parler, faisait de la tête des signes d'assentiment.

Cette mort de Louis XV, quand on pense à sa fille Louise, religieuse au Carmel de St-Denis, touche à de redoutables problèmes : l'holocauste d'une âme pour le salut d'une autre, le sacrifice de l'innocent pour le coupable. Ce sont là de grands mystères, parmi les plus émouvants de notre foi, et dont la pensée dut faire trembler la voix de Mgr Biord, en ce 22 juin 1774, pendant les sept ou huit quarts d'heure qu'il parla (7).

Que l'Oraison funèbre ait produit une grande impression à la Cour et parmi la foule des auditeurs, nous en avons pour preuve ce qui se passa dans l'après-midi du même jour. L'évêque le raconte en ces termes : « Sur le soir, le valet de chambre du roi, garde des bijoux de la couronne, m'apporta, de la part de Sa Majesté, une croix pectorale composée de cinq grosses et magnifiques émeraudes, garnie d'une quantité de brillants et diamants. On

(7) Le manuscrit original de ce discours était aux mains de l'archiviste Ducis, qui en informe la Florimontane le 10 mai 1890 ; ce manuscrit présente des corrections à la plume, qui lui paraissent être de la main de M. Bigex, alors vicaire général.

prétend qu'elle a été payée 8.000 livres et qu'elle en vaut réellement six à sept mille. Le lendemain, j'allai, décoré de cette croix, faire mes remerciements au roi et à la reine. Dans l'audience que j'eus alors du roi, il me dit qu'il voulait que l'Oraison funèbre fût imprimée, et il donna en effet ses ordres au ministre des affaires internes pour en faire faire l'édition, à ses frais, à l'Imprimerie Royale. »

CHAPITRE XVIII

Relations avec l'extérieur

Un évêché à Chambéry. — Son histoire. — Bulle de Pie VI, 1779. — Mgr Conseil, premier évêque. — Le lion des St-Amour. — M. de Thiollaz, vicaire général. — La partie française du diocèse. — Difficulté de gouvernement. — L'official Castin. — M. Rouph de Varicourt. — Les esclaves du Maroc; souscription charitable. — Une équipée infructueuse; la mission du Canada. — Voyage et retour. — L'œuvre de Rd Du Clot.

Outre un grand nombre de lettres et de rapports de tout genre, Mgr Biord a consacré 32 pages de ses Mémoires à l'érection d'un évêché à Chambéry. Pour résumer une si abondante documentation, M. Rebord a écrit jusqu'à 22 pages (1), mais ici, nous ne dirons que quelques mots, d'abord pour faire remarquer combien était anormale cette situation de Chambéry, cependant capitale du Duché, et dépendant de Grenoble au spirituel. Nos souverains, pour cette raison, avaient toujours tenté d'avoir un évêque à Chambéry, et de soustraire à Grenoble ce que l'on appelait « le Décanat de Savoie ». Le duc Charles le Bon avait bien obtenu du pape Léon X, en 1515, une bulle d'érection de la Ste-Chapelle de Chambéry en archevêché, mais l'opposition du roi François I^er^ se montra telle qu'il menaça le duc de Savoie de lui faire la guerre s'il ne se désistait. Les mêmes tentatives se renouvelèrent dans la

(1) *Mgr Biord et le Palais épiscopal*, Annecy, Abry, 1924.

suite, même sous l'épiscopat de saint François de Sales, mais toujours inutilement. Au décès de Mgr Deschamps de Chaumont, l'affaire semblait près d'aboutir, mais la diplomatie française, au moment même où elle faisait à Turin les plus belles promesses, prévenait l'évêque de Grenoble et même l'archevêque de Vienne de former toutes les oppositions qu'ils voudraient. Ils n'y manquèrent pas, et l'évêque de Grenoble alla jusqu'à arguer de son grand âge pour demander qu'on attendît au moins sa mort avant de démembrer son diocèse.

Au grand déplaisir de Mgr Biord, les négociations qui suivirent, non seulement placèrent le Décanat de Savoie sous la juridiction provisoire de l'Abbé de Saint-Michel de la Cluse, mais encore envisagèrent de céder à l'évêque de Belley toute la partie française du diocèse de Genève soit 107 églises; en compensation, l'évêque de Belley cèderait à Chambéry les paroisses qu'il possédait en Savoie, soit le territoire borné par le Rhône et le Guiers, au couchant et au midi. Voyant que le démembrement de son diocèse serait l'enjeu de cette création, Mgr Biord n'osait cependant pas protester directement à Turin, sachant que ces projets souriaient au vieux roi; mais il essayait d'intéresser à sa cause le nonce de Lucerne, l'archevêque de Paris, le comte de Duingt, son propre frère le sénateur. Il fournissait aussi des réponses aux prétendues protestations de l'évêque de Belley, qui voulait montrer contre toute apparence que cet échange l'appauvrirait considérablement.

C'est alors, 1773, que la mort ayant enlevé Charles-Emmanuel et placé Victor-Amédée sur le trône, Mgr Biord vint à Turin le 16 mars, avec le vicaire général Conseil et le prévôt Paget. Ils furent reçus par le nouveau roi avec la plus grande bienveillance. D'autre part, à Paris, cet ambassadeur vraiment extraordinaire, le comte de Viry, mit toute son influence au service des idées de Mgr Biord. Par Bulle du 18 août 1779, Pie VI créa le diocèse de Chambéry des seules 64 paroisses du Décanat, sans pour lors en enlever une seule à celui de Genève, et Mgr

Conseil en fut le premier évêque (2). Il avait été vicaire général de Mgr Biord pendant 15 ans. Nous avons donné dans notre Vie de Mgr Paget quelques détails sur le départ du nouvel évêque et son arrivée triomphale à Chambéry. Natif de Megève, neveu du général Muffat Saint-Amour (4), il plaça dans ses armes le lion des St-Amour, couronné d'or. Hélas ! lui-même ne fut guère couronné d'or, mais de souffrance. Dernier Abbé d'Aulps, dernier prieur commendataire de Peillonnex, Abbé d'Hautecombe, doyen de la Ste-Chapelle de Chambéry. il mourut à 79 ans, prisonnier de la Révolution et gardé à vue dans son palais épiscopal, le 29 septembre 1793.

A son départ d'Annecy pour Chambéry, Mgr Conseil fut remplacé comme vicaire général par le chanoine de Thiollaz. Ce dernier n'avait pas encore 28 ans, mais il était déjà très en vue comme étudiant en Sorbonne et professeur de théologie à St-Nicolas du Chardonnet. Mgr Biord voulait achever de le former comme administrateur. Pour cette raison, bien qu'il pût lui donner une cure dans le diocèse, il mit tout en œuvre pour lui faire obtenir de Rome le prieuré de Lovagny, qui lui permettait des rentes suffisantes, d'autant plus qu'il avait déjà un bénéfice, très humble il est vrai, à Chêne-en-Semine, et un autre à Léaz. Les démarches de l'évêque ayant rapidement abouti, il put garder près de lui son jeune parent, qui fit de la sorte un apprentissage des plus précieux. On peut dire que, vicaire général et plus tard évêque, il fit honneur à Mgr Biord.

Insérons ici quelques paragraphes sur « la partie française » du diocèse de Genève (4). Au début du XVII[e] siècle,

---

(2) Le titre d'archevêque de Chambéry date du 17 juillet 1817. Nous avons dit en terminant le chapitre IV qu'en 1764 M. Conseil eût été nommé évêque de Genève « si la voix du peuple eût influé ».

(3) Le chanoine Adrien Gavard avait publié une intéressante plaquette sur ce personnage ; nous lui empruntons ce détail relatif aux armes des St-Amour.

(4) Ces jours-ci, août 1938, paraît un très beau volume de 848 pages : *Le Diocèse de Belley*, Histoire Religieuse des Pays de l'Ain, par le chanoine Louis Alloing, Belley, Chaduc. Sauf erreur, les passages qui éclairent le plus utilement cette biographie de Mgr Biord sont ceux où le savant auteur donne un aperçu des visites de notre évêque à travers le pays de Gex, 1765, la Michaille, 1766, le Valromey, 1767.

en 1601, le roi Henri IV, par le Traité de Lyon, avait obtenu du duc de Savoie ces beaux pays qu'on appelle la Bresse, le Bugey, le Valromey, avec le baillage de Gex. Tout cela était terre savoyarde et devint terre française, mais au spirituel tout cela demeura du diocèse de Genève. Il s'ensuivit des complications inénarrables, et qui auraient pu l'être davantage encore s'il ne s'était établi un système de compensations et de politesse mutuelle. Pour bien des détails on fermait les yeux. Etait-ce Paris qui commandait, était-ce Turin ? Pour comble, ce pays nouvellement français faisait partie du gouvernement de Bourgogne, et l'évêque devait souvent recourir à Dijon pour les choses concernant cette partie de son diocèse. Il n'avait pas l'air de s'en affliger trop, étant assez « politique » par nature; ses démêlés avec le Sénat de Chambéry ou leurs Excellences de Turin l'avaient habitué aux roueries indispensables à une telle situation.

Veut-on un exemple intéressant des difficultés courantes ? A Turin, on admettait largement que les prêtres savoyards fussent pourvus de cures, et de bonnes cures, du côté de Gex et du Bugey; mais on voyait de mauvais œil que les prêtres français vinssent à leur tour s'installer en Savoie. En vérité, et pour un bien de paix, c'étaient les Savoyards que l'évêque nommait d'ordinaire en Savoie et les Français qu'il nommait en France. Les prêtres qui se présentaient aux concours respectaient cette habitude, et si parfois certaines exceptions faisaient un peu grincer les rouages, le calme revenait bien vite, à la grande joie de tous.

« Il se présente, disait déjà Mgr de Rossillon de Bernex, moins de Français dans les concours des cures de Savoie que de Savoyards pour celles de France, parce que la partie de France étant moins étendue elle fournit aussi moins de sujets. Nous souhaitons d'ailleurs entretenir la bonne intelligence entre les ecclésiastiques de Savoie et de France, afin de tenir unis par la religion ceux que la domination distingue. »

Telle fut aussi l'idée constante de Mgr Biord. Une

de ses lettres écrite aux ministres de Turin en 1767, nous le montre expliquant prudemment ce qui concernait un point spécial, la naturalisation française des sujets savoyards: « Les Savoyards pourvus en France de bénéfices-cures ou autres sont obligés de se faire naturaliser. Je me suis cependant trouvé à Paris pourvu de deux chapelles annexées à la cure de la Ste-Chapelle sans être naturalisé; mais j'avais été nommé aux chapelles par brevet du roi.

« Le sieur Coppel, Savoyard, a été pourvu, l'année dernière, de la cure de St-Jean de Gonville, mais après avoir obtenu des lettres de *naturalité :* on les accorde assez facilement et sans de gros frais, à ce que je crois. »

Ce seul petit point montre qu'à chaque instant pouvaient surgir des difficultés nouvelles, entre peuples que « la domination distinguait ».

Aussi, pour simplifier cette besogne si spéciale, Mgr Biord avait donné à l'Official de la partie française, sorte de vicaire général, les pouvoirs les plus étendus, du moins plus étendus que ceux des autres vicaires généraux (5). En visite pastorale à Moëns, près Ferney, il précise que M. Castin aura pour six ans des pouvoirs de juridiction qui nous ont paru assez semblables à ceux de l'évêque lui-même. Le dit M. Castin, 1er décembre 1768, répond que telle est en effet la coutume pour l'Official de France, et que d'après la même coutume il entend convoquer et présider les Assemblées générales du clergé dans cette partie française. C'est en vain qu'en une circonstance exceptionnelle l'évêque de Belley avait voulu convoquer ainsi le clergé: les ecclésiastiques firent répondre qu'il n'appartenait qu'à l'Official de les convoquer. Ce dignitaire était même appelé « le Président-né ».

Le 10 novembre 1782, Mgr Biord accorda à M. Rouph de Varicourt, archiprêtre, futur évêque d'Orléans, les pouvoirs de M. Castin, même encore élargis si possible. Le lecteur connaît déjà le nom de ce personnage, déjà

---

(5) Pour ces derniers, l'évêque était plutôt strict, notamment en ce qui concernait l'admission des nouveaux confesseurs : il se la réservait.

cité plus haut. Nous l'avons plus abondamment présenté dans notre étude sur Mgr Paget, en renvoyant à ses Mémoires (6). C'est à lui en même temps qu'à M. de Thiollaz qu'à Venise le pape Pie VII, aux premiers jours de son élection, prédit l'épiscopat. Il paraît avoir été pour Mgr Biord un official plein d'initiative et de déférence.

Rappelons enfin que toutes les difficultés dont nous parlons ici n'étaient que banales comparées à cet ennui permanent: la présence de Voltaire à Ferney, son exemple, sa pernicieuse influence. Dans son proche voisinage, au château de Feuillasse, habitait Hyacinthe de Pingon, comte de Sallenôves, qui était au mieux avec « le patriarche ». Ce gentilhomme voulut aussi s'essayer à des réclamations amères contre son curé, contre son évêque. Mais ce dernier ne se laisse point intimider :

> Monsieur, permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas donné une juste interprétation au sens de ma lettre, en supposant que je ne rendais pas la justice due à votre mérite personnel. Je ne pense pas avoir rien dit qui s'écarte de la parfaite vénération dont je suis pénétré pour toutes les personnes de votre famille, entre lesquelles vous tenez sans doute le premier rang.

Monseigneur défend son curé et conclut dignement : « Je ne cesserai jamais d'avoir l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur... » (7).

Sous ce même titre des Relations extérieures, passons à un sujet d'un tout autre ordre, très touchant. très édifiant aussi. Les esclaves chrétiens du Maroc étaient, alors surtout, dignes de toute la charitable compassion de l'Eglise. Leurs souffrances atteignaient vraiment l'extrémité des souffrances humaines. « Je ne sache rien sur la terre, écrit un auteur (8), qui soit plus propre à nous représenter les tourments de l'enfer, que les cruelles peines qu'on fait souffrir aux chrétiens de Mékhinez. » Or

---

(6) Publiés dans le Bulletin de la Société Gorini, 1912, 1913.

(7) La lettre est aux Archives de la Haute-Savoie, Série 4 E. Elle est datée du 12 août 1769.

(8) Albert Savine, *Dans les fers du Maghreb*, Semaine littéraire, 12 janvier 1913.

parmi ces esclaves, plusieurs étaient originaires des Etats du roi de Sardaigne ou même diocésains de Genève.

Mgr Biord reçut du ministre de France, le comte de St-Florentin, une invitation à annoncer une quête pour le rachat de ces captifs restés aux mains du roi du Maroc. L'évêque écrivit aussitôt, à la date du 4 août 1774, un Mandement qui devait être lu trois fois dans les paroisses et prescrivit des quêtes à organiser partout.

Elles dépassèrent ce qu'on avait espéré, en un temps où l'argent liquide était rare dans les campagnes. Une nouvelle lettre pastorale, 23 décembre 1776, annonçait que huit esclaves originaires des Etats du roi de Sardaigne avaient vu briser leurs fers; trois étaient diocésains de Genève : Duby, Rosset et Challandier. La rançon de chacun, énorme pour l'époque, allait de 2.400 à 2.800 fr. Duby et Rosset étaient esclaves depuis 8 ans, et Challandier depuis 11 ans. Il en restait encore deux: un Donque, d'Etaux, un Falcoz, de St-Félix; une nouvelle quête ordonnée pour eux ne tarda sans doute pas à les délivrer.

Il nous est agréable de voir l'évêque, penché sur la misère de ces pauvres gens, tenir en quelque sorte la place de ces religieux de la Merci institués dans les siècles passés pour la rédemption des captifs; il préludait ainsi aux souscriptions devenues depuis si fréquentes parmi le peuple chrétien, mais alors presque inconnues chez nous (9).

Il y eut sous Mgr Biord un départ de quatre prêtres du diocèse pour le Canada. M. Rebord l'appelle joliment « une équipée aussi infructueuse que romantique »; il veut sans doute dire « romanesque »: elle le fut en effet, mais nos apprentis missionnaires y firent très bonne figure, sauf que peut-être ils trouvèrent pénible l'obéissance à celui d'entre eux qui était « le chef ». Après tout, ils n'avaient fait aucun vœu, ni les uns celui d'obéissance ni l'autre celui du renoncement à sa manière trop person-

(9) En 1778, Mgr Biord prescrit une quête pour les Lieux Saints. Un Post-Scriptum y renouvelle les permissions du carême « sauf à ceux qui se sont masqués ou ont coopéré aux mascarades ».

nelle et trop autoritaire. Sans nous référer au travail de l'ancien curé de Chens, M. Mouthon, sur son cher abbé Du Clot (10), prenons plutôt pour nous guider les Mémoires de notre évêque. Lui aussi devait être intrigué d'une tentative si neuve pour notre pays.

« Par une lettre du 5 mai 1781, de M. le comte du Perron, ministre des Affaires Etrangères (à Turin), je fus informé que le gouvernement d'Angleterre avait fait demander à notre Cour quatre prêtres savoyards pour les envoyer dans le Canada desservir les paroisses et faire fonction de missionnaires.

« Heureusement, cette lettre arriva dans le temps de la retraite de Messieurs les curés. Il s'en présenta quelques-uns, et ensuite un plus grand nombre à la retraite suivante des vicaires, et tous témoignaient la meilleure bonne volonté, et même un grand empressement d'aller à cette mission, désirant cependant de savoir si dans le cas qu'ils fussent obligés, par des indispositions ou des infirmités, de revenir dans leur patrie, ils en auraient la liberté, avec l'espérance d'une pension de retraite. Aussi, par une seconde réponse du 18 mai à M. du Perron, je lui marquai que je pouvais fournir les quatre prêtres qu'on m'avait demandés, et je lui proposai en même temps mes articles sur lesquels on souhaiterait d'avoir des éclaircissements.

« Ce ne fut que par sa lettre du 18 juillet suivant que ce ministre me communiqua la réponse qu'il avait reçue de Londres, et me marqua de lui envoyer les noms des sujets que j'avais choisis, pour qu'on pût envoyer la somme fixée pour le voyage, les pouvoirs, et les passeports de Sa Majesté. Il insistait enfin pour que je fisse accélérer leur départ, en sorte qu'ils pussent arriver à Londres avant le mois de septembre.

« Aussitôt après la réception de cette lettre, je me décidai d'abord à choisir, entre ceux qui s'étaient présentés, MM. Du Clot (de Chens), Masson (de Ville-la-Grand), Besson (de La Roche) et Bosson (d'Onnion) et leur donnai

---

(10) Thonon, Masson, 1908.

avis de leur destination, en les engageant à faire leurs diligences pour être prêts à partir vers le 15 du mois d'août. C'est de quoi j'informai aussi M. le comte du Perron par ma réponse du 24 juillet, en lui suggérant de me faire tenir, par la Trésorerie générale de Savoie, la somme de 200 livres sterling pour les frais de voyage de nos missionnaires jusqu'à Londres. »

L'argent, les papiers finirent par arriver à temps. La patente qu'envoyait la Propagande pour M. Du Clot « l'établissait comme supérieur de la bande ». Le départ de Genève s'effectua en voiture le 13 août, mais il fallut passer par Ostende, la France étant alors en guerre avec les Anglais. Nos prêtres, à cause de ce long détour, arrivèrent trop tard à Londres, quand déjà le convoi pour le Canada était parti. Ils durent passer l'hiver en Angleterre, mais après sept mois et pour comble d'infortune, ayant gagné Portsmouth le 19 avril 1782, ils furent retenus dans ce port jusqu'au 16 juin ! Ce jour-là, ayant enfin quitté la côte, depuis cinq heures, ils furent assaillis par une violente tempête, qui les obligea à chercher refuge dans une baie plus tranquille, pour y attendre un vent favorable. Ils firent ensuite une vingtaine de lieues, mais leur convoi tomba aux mains des Français et des Espagnols, auxquels cependant leur bâtiment put échapper, à la faveur de la nuit. Les voilà voguant vers Terre-Neuve, lorsqu'une frégate américaine les arrête : c'était le 15 juillet. Heureusement, raconte l'évêque, le capitaine de la frégate, cependant fort animé contre les Anglais et très dur envers l'équipage, « eut toutes sortes d'égards pour nos quatre missionnaires, comme ami des Français. Non seulement il empêcha qu'on ne les pillât, mais il se dérangea, lui et ses officiers, pour donner leurs propres lits à ces Messieurs. » Il navigua ensuite de Boston à Bordeaux, où il arriva le 1er août. « Aussitôt M. Du Clot écrivit à l'ambassadeur de Sardaigne à Londres pour lui faire part de leur arrivée à Bordeaux et recevoir les déterminations du gouvernement britannique à leur égard. Ils reçurent, en réponse à leur lettre, l'agrément du ministre

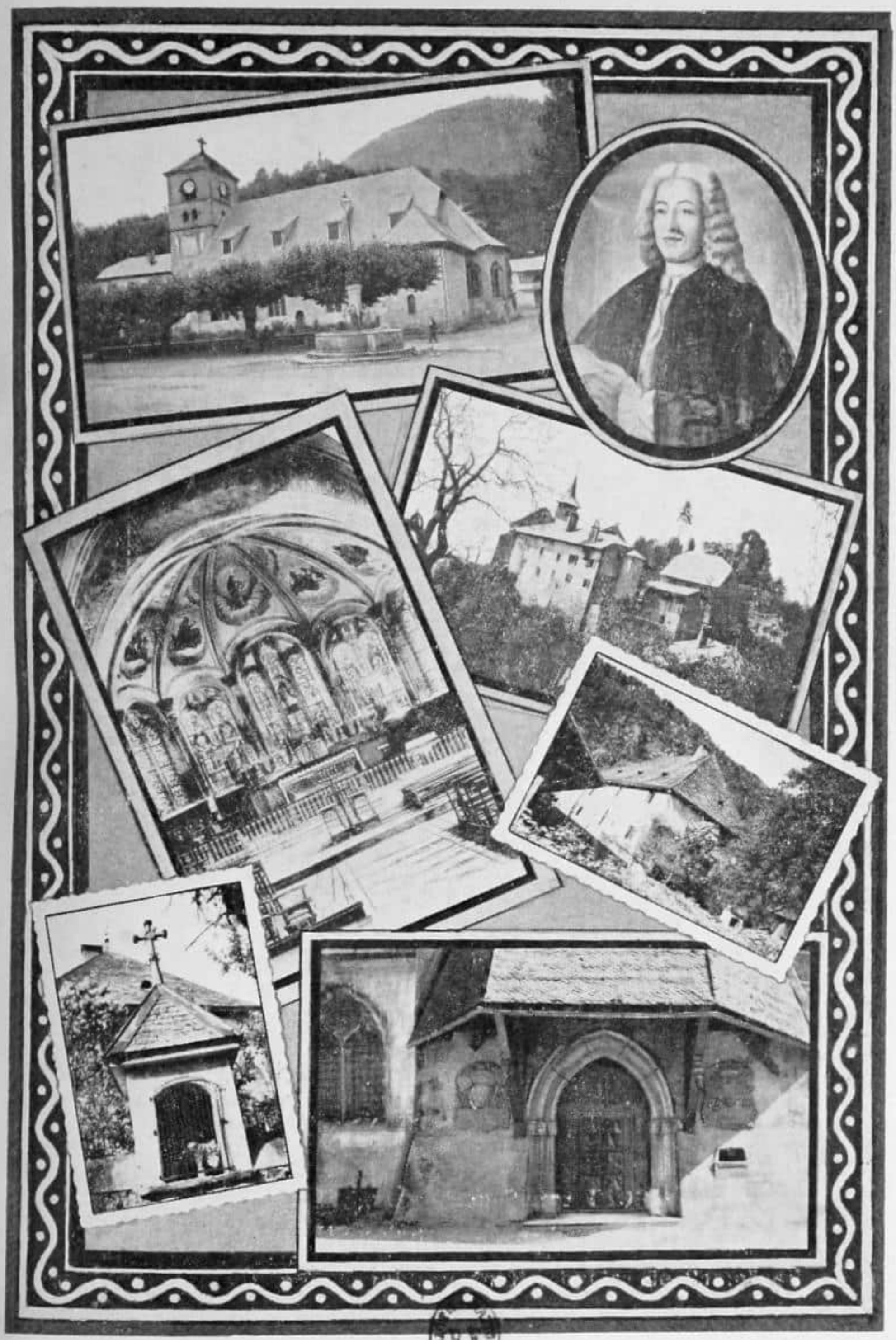

1. Portrait de l'Intendant de Passier. — 2. Trois vues de l'église de Samoëns, ancienne Collégiale : l'extérieur, l'intérieur, le porche. — 3. Une vue de Châtillon-sur-Cluses : église et ruines du château. — 4. Deux vignettes de la maison natale, au village de Soucy (Châtillon).

britannique de venir passer l'hiver en Savoie, où ils arrivèrent sur la fin du mois d'octobre. »

Nos lecteurs voudront bien excuser les quatre missionnaires et leur accorder au moins les circonstances atténuantes. Partir de Genève le 13 août 1781, à destination du Canada, être encore à Bordeaux le 1er août 1782, après avoir beaucoup voyagé et sur terre et sur mer, au milieu des tempêtes et des risques, il y avait là de quoi décourager même de jeunes téméraires, et l'on comprend qu'ils renoncèrent tous les quatre à tenter de nouveau l'aventure. Leur échec nous a privés de renseignements qui n'auraient pas manqué d'un puissant intérêt, à cette époque si tragique pour le Canada, après la défaite définitive des armées françaises et la mort de Montcalm devant Québec.

Où avons-nous pris la petite réflexion insinuée plus haut contre nos Savoyards ? C'est M. Porte, le chargé d'affaires du roi de Sardaigne à la cour de Londres, qui nous l'a suggérée. Il insiste pour que l'évêque renvoie les mêmes missionnaires, mais cette fois, dit-il, « sans établir de supériorité entre eux, ce qui devint un sujet de jalousie et de mésintelligence entre les quatre premiers, à qui je rends d'ailleurs la justice de dire qu'ils ont tenu ici individuellement une conduite irréprochable ».

Nous ne suivrons pas ces jeunes prêtres dans leurs nouveaux ministères. Rappelons toutefois que le principal d'entre eux, Rd Du Clot, fut nommé curé de Collonge-Bellerive, où il construisit l'église. C'est cependant à Chens, à la *Maison Jaune*, qu'il écrivit *la Bible vengée*. De lui est aussi le Grand Catéchisme expliqué dont nous avons parlé au chapitre VIII.

Cette tentative d'une mission au Canada fut alors unique dans nos pays. Peut-on dire qu'à la fin du XVIIIe siècle aucun Savoyard n'était appliqué aux travaux d'un apostolat lointain ? Ce serait une exagération, mais il s'agirait d'exceptions plutôt rares, comme l'avait été au siècle précédent le vénéré Lazariste Michel Montmasson, de Mar-

cellaz ou Chapéry, qui souffrit un cruel martyre à Alger avant d'être placé enfin à la bouche d'un canon, le 5 juillet 1688. Ce qui est raconté de ce saint homme (11) jette aussi un jour atroce sur les souffrances de ces esclaves auxquels Mgr Biord s'était intéressé. Mais, sauf ces cas isolés, aucune des congrégations installées en Savoie n'était chargée, comme telle, d'un apostolat lointain. Ceux qui commencèrent furent les Missionnaires de Saint-François de Sales, fondés par le P. Mermier en 1838. On sait comment ce saint homme offrit à la Propagande (12) le bon vouloir de la Congrégation naissante, et comment les six premiers, quatre Pères et deux Frères, arrivèrent aux Indes le 8 septembre 1845.

---

(11) *Œuvres historiques*, Gonthier, III, 391.

(12) *Vie du P. Mermier*, fondateur des Missionnaires de St-François de Sales et des Sœurs de la Croix. Il nous est bien agréable de rappeler aussi que la mission des Iles Seychelles fut confiée en 1863 aux Pères Capucins de la Province de Savoie.

CHAPITRE XIX

Derniers jours et mort

L'accident du 27 février 1785. — Courte maladie. — Les derniers moments ; édification profonde. — Mort de l'évêque : 11 mars. — Les funérailles. — Endroit précis de la sépulture. — Epitaphe. — Lettres de condoléances : le cardinal Gerdil. — L'oraison funèbre par le Bienheureux Clet. — Celle de M. Bigex. — Analyse détaillée ; traits intéressants de sa charité, de son zèle, de sa piété. — L'homme en Mgr Biord.

Ce n'est guère l'habitude des biographes de passer directement de la vie active de leur héros à sa mort. Ils ont au moins un chapitre sur les dernières années parce que, ordinairement, l'homme s'affaiblit bien avant de s'éteindre. Mais chez Mgr Biord, il n'y a pas eu d'affaiblissement, au moins apparent : après vingt et un ans d'épiscopat il y a eu l'accident, et la mort.

L'accident s'est produit le 27 février 1785 : l'évêque avait 66 ans. C'était le dimanche, troisième du Carême. Il avait assisté au sermon dans l'église des Dominicains, église actuelle de St-Maurice. Or « en se retirant de l'église, est-il écrit au registre des sépultures sous la signature du chanoine Dépollier, il glissa à l'entrée des arcades devant la boutique du sieur Saillet, sur le pavé glacé, et, sans être tombé, il se fit une entorse si violente à la cheville du pied droit, qu'il ne put plus se soutenir sur les jambes et qu'on fut obligé de le porter dans son palais (maison de Boëge-Conflans).

Après le pansement, on lui fit aussitôt une saignée. On lui trouva un peu de fièvre. Le 2^{me} de mars, il sentit un point de côté

et on lui fit une seconde saignée. Le 5, la fièvre fut très forte et on lui fit une troisième saignée, qui donna de la bile plutôt que du sang. Le 7, il demanda à recevoir les sacrements. Quand le Saint Viatique fut dans sa chambre, avant de le recevoir, il développa par de grands sentiments de religion toute cette piété tendre et solide dont il fut toujours animé, et fit aux assistants un discours qui fut interrompu et fini par ses sanglots et les leurs. On ne l'entendit jamais se plaindre de ses peines et douleurs, et il ne montra dans sa maladie d'autre impatience que celle de se voir uni pour toujours à son Dieu, pour qui et en qui seul il avait vécu. Le 11 mars 1785, il mourut, à une heure après minuit.

On ne pourrait désirer un récit plus simple (1) et plus édifiant. Nous savons d'autre part que les derniers sacrements furent administrés au prélat par son vicaire général, M. Paget, prévôt du Chapitre. M. Bigex, un autre de ses vicaires généraux, donne ces détails touchants : « Il renouvela l'exemple des premiers Pontifes de l'Eglise en rendant un hommage solide à tous les points de la foi. Le visage mouillé de larmes : « Quel compte terrible je suis près d'aller rendre à Dieu, s'écria-t-il, pour le salut de tant d'âmes qui m'ont été confiées !.. Je remercie mon clergé, qui m'a aidé avec tant de zèle à porter le poids de la sollicitude pastorale... » Quand l'officiant ne pouvait achever les prières, le mourant les achevait. Il disait à son âme : *Proficiscere, anima christiana !* » Relevons enfin que l'évêque est mort comme il l'avait désiré. Déjà son premier souhait a presque été réalisé à la lettre : « J'ai demandé à Dieu que je gagne dans les travaux du ministère la maladie dont je mourrai ! » mais surtout il avait dit à un curé qui lui avait souhaité de vivre les années des patriarches : « Vous me faites des vœux bien contre mon cœur. Dieu nous préserve, vous et moi, d'être chargés du terrible fardeau du salut des âmes dans les faiblesses et les langueurs de la vieillesse ! »

Mgr Biord ne connut pas ces langueurs et ces faiblesses, puisqu'il mourut en pleine activité. Une mort si rapide plongea dans la consternation la ville d'Annecy et le dio-

---

(1) Nos médecins, en s'appuyant sur ce procès-verbal, auraient bien de la peine à indiquer le processus de cette maladie rapide, et à justifier leurs confrères d'autrefois. Trois saignées successives à un malade s'affaiblissant peu à peu, c'est à rappeler Molière avec l'*oportet segnare*...

cèse tout entier. Chacun répétait l'éloge du défunt. Le registre capitulaire va jusqu'à dire : « Les plus beaux siècles de l'Eglise nous l'auraient envié. » Le Conseil de ville décide que, pour donner aux funérailles une pompe qui soit en rapport avec les regrets publics, on y verra assister « le Corps de ville en deuil, précédé des serviteurs de ville en manteaux, du secrétaire et du trésorier de ville en habits noirs, les syndics ayant leurs robes et bâtons, venant après le colonel de ville. Signé: La Fléchère, comte d'Alex, 1er syndic. »

On ne peut sans doute comparer les funérailles de Mgr Biord, sans évêque assistant, à celles du cardinal Gerdil, où Pie VII donna l'absoute, entouré de vingt-cinq cardinaux. Celles de Mgr Biord eurent quand même, dans leur simplicité, toute la solennité désirable (2).

Le prévôt Paget les présida, puis le corps fut déposé à la cathédrale, « à côté du premier pilier de la grande nef, à main droite en entrant ». Ainsi parle le chanoine Dépollier, dans l'acte cité plus haut, et le vicaire général Ponnet, dans sa brochure sur les Tombeaux de la cathédrale, précise que c'est « à gauche du premier pilier, et près du grand bénitier ».

Le même écrivain nous donne de précieux détails sur cette sépulture et les fouilles qui furent faites en 1866, lors de l'établissement d'un dallage général.

« Le tombeau est en maçonnerie. On y a trouvé plusieurs squelettes qui y avaient été accumulés en 1794, sans doute, au moment où la cathédrale fut bouleversée par les chercheurs de salpêtre. En le débarrassant, on a découvert encore, dans le fond, les gants de soie de ce digne prélat, contenant une partie de ses mains et de ses doigts, des lambeaux d'étoffe soie et or, ainsi que des glands faisant partie des ornements avec lesquels il avait été enterré. Il y avait aussi des débris de planches en chêne dont avait été formé son cercueil. Sur la grande pierre

(2) Pas un seul évêque aux obsèques de Mgr Biord, pas un non plus à celles de Mgr Paget ni à celles de Mgr de Thiollaz, le 1er évêque d'Annecy.

martelée qui couvrait ce tombeau et dont les lettres étaient effacées en grande partie, on a pu déchiffrer ce qui suit : (3)

HIC JACET
D. D.
JOANNES PETRUS BIORD
GEBENNENSIS
S. S. PRÆDECESSORUM
IMITATOR
SUCCESSORUM
EXEMPLAR
INGENTI RELICTO SUI DESIDERIO
OBIIT
ANNECII V ID. MARTII
1785

La mort de Mgr Biord fut annoncée au ministre de France par M. Paget. Le ministre répondit en faisant l'éloge du défunt, qu'il appelle « l'évêque d'Annecy » : « Il méritait, par ses lumières et ses vertus, les regrets que lui donne son diocèse. J'ai rendu compte au roi (Louis XVI) de ce fâcheux événement. » De son côté, le cardinal Gerdil fut informé par une lettre particulière du chanoine Duc, neveu du défunt, et par une lettre officielle de M. de Thiollaz, au nom des vicaires capitulaires. Nul doute que le cardinal n'ait regretté bien vivement son ancien condisciple de Samoëns et de Thonon, dont la mort lui rappelait leur enfance commune. Ce sont du moins les sentiments qu'on peut deviner entre les lignes un peu trop officielles de ses réponses. Il était, sous la pourpre, demeuré l'homme le plus simple du monde, mais il garde dans ses lettres un peu de cette solennité que son siècle affectait. (4)

A M. de Thiollaz, il rappelle que Mgr Biord, par sa sagesse, faisait revivre « les beaux jours de son saint prédécesseur ». « Le souvenir du respectable prélat que nous pleurons, ajoute-t-il, me sera toujours infiniment cher, par

---

(3) **Ici repose** Mgr Jean-Pierre Biord, Evêque de Genève. Imitateur de ses saints **prédécesseurs**, modèle pour ses successeurs, il laisse de grands regrets. Il **est mort** à Annecy le 11 mars 1785. (Lire sans doute EP. GEB., *Episcopus Gebennensis*).

(4) L'historien Grillet donne la lettre au chanoine Duc, et nous trouvons dans Albert la réponse à M. de Thiollaz.

la reconnaissance de l'amitié constante et des bontés qu'il eut pour moi, et par l'intérêt que je prends à un diocèse justement célèbre, où j'eus le bonheur de recevoir le premier bienfait (5) de l'instruction. » Nous savons aussi par la même lettre que le Saint-Père fut très peiné de cette mort.

Avec le chanoine Duc, dont le cardinal connaissait pourtant la famille et les liens qui l'unissaient à Mgr Biord, le ton est à peine différent : « J'ai été vivement pénétré de la grande perte que nous venons de faire. Le diocèse de Genève pleure avec raison un pasteur que Dieu lui avait donné dans sa miséricorde, et l'Eglise entière ne peut que regretter un grand évêque, qui honorait son auguste ministère par l'étendue de ses lumières et par l'éclat de ses vertus. »

Il y eut au moins deux oraisons funèbres de Mgr Biord. Si nous mentionnons la première, c'est à cause du nom vénéré de celui qui la prononça : le Bienheureux Clet, ce professeur du Grand Séminaire d'Annecy qui mourut martyr. A la demande des vicaires capitulaires, il prononça l'éloge de l'évêque défunt en présence des prêtres réunis pour la retraite. (6)

Mais la seconde oraison funèbre mérite de notre part beaucoup plus qu'une mention. « Qui veut connaître Mgr Biord devra la lire, » dit M. Poncet. C'est un document de premier ordre, où nous avons déjà puisé plusieurs fois, et cela en toute confiance, tant la sincérité de l'orateur transparaît sous la cadence des périodes.

L'œuvre a été imprimée à Annecy, chez Alexis Burdet ; en voici le titre complet : « Oraison funèbre de Mgr Jean-Pierre Biord, évêque et prince de Genève, prononcée dans l'Eglise Cathédrale du Diocèse de Genève, devant l'assemblée synodale du clergé, le 14 du mois de juin 1785, par M. Bigex, chanoine de l'Eglise cathédrale de Genève, vi-

---

(5) Il dit « le premier lait de l'instruction ». Au moment où le cardinal traçait ces lignes, il oubliait sans doute la parenté de Mgr Biord et de M. de Thiollaz : Il n'y fait pas allusion. Sa lettre est seulement officielle.

(6) *Annuaire des Duchés de Savoie et d'Aoste*, de 1821.

caire général du diocèse, le Siège vacant, Docteur de la Faculté de Théologie de Paris, de la Maison et Société Royale de Navarre. »

L'orateur était donc ce même ecclésiastique, né à La Balme-de-Thuy, qui devait rendre au diocèse de signalés services pendant la Révolution comme vicaire général, puis devenir évêque de Pignerol et enfin archevêque de Chambéry. Mgr Biord avait en lui un véritable ami. C'est de lui et de M. de Thiollaz que Napoléon aurait dit (7) à Mgr de Solle : « Vous aurez les deux premiers grands vicaires de mon empire. » Au moment où nous sommes, M. Bigex a 34 ans. Nous donnerons de son discours une idée suffisante en le résumant et en le citant ; nos guillemets souligneront ce qui nous a paru le plus frappant ; nous n'hésiterons pas à répéter certains passages que nous avons déjà rapportés le long de notre travail.

Le texte, *Consolamini invicem in verbis istis,* est tiré de la première Epître de saint Paul aux Thessaloniciens : « Quelles paroles de consolation puis-je donc vous adresser, Messieurs, pour soulager votre douleur au milieu de l'appareil lugubre qui remplit ce saint Temple ? » Pas d'autre que le récit d'une vie si pleine et si méritante, car, rassurez-vous, ici « point de défauts à couvrir du voile de la charité, point de fautes à excuser, point d'entreprises ni d'actions à supprimer pour la gloire de notre évêque ». Nous dirons *sa charité, son zèle, sa piété ;* le doux souvenir de ces vertus sera votre consolation.

La charité de l'évêque : 1re Partie. — Il a passé en faisant le bien. « Né avec un cœur sensible, bon, et véritablement aimant », il a été ainsi avec ses familiers et les étrangers ; avec les prêtres, les princes, les paysans, les pauvres. Sa devise semblait être, à l'exemple de saint François de Sales : Dignité avec les grands, affabilité avec les petits.

Avec nous, « il se prêtait à tout ce qu'il croyait plaire, même aux amusements innocents ; il aimait à se confon-

(7) Cité par Rd Périllat dans sa brochure de 1863 : *Vingt-cinq notes...*

dre au milieu de nous, et il aurait voulu ignorer jusqu'aux marques de respect que nous ne pouvions refuser à son rang et à ses vertus ». Avec ses serviteurs, « on ne le vit jamais punir leurs fautes par des paroles amères, par l'air sévère et menaçant du courroux ».

Quand son modique revenu était partagé dans sa pensée selon les besoins de sa maison, « sa première inquiétude était de savoir avec qui il partagerait la faible portion qui lui restait ».

« Ne fut-il pas au milieu de ses prêtres (8) comme l'un d'entre eux, comme leur collègue ? Placé à la tête d'un vénérable clergé, il chercha moins à lui commander qu'à lui être utile. »

« Les étrangers même eurent part à ses libéralités, et ceux qui n'avaient pas le bonheur de lui être unis par les liens du même culte et de la même foi apprirent de sa charité que la religion reconnaît dans tous les hommes la voix de la nature. »

« Les pauvres l'ont béni pendant sa vie ; à sa mort, ils ont fait éclater leur douleur et leur reconnaissance par les larmes et les sanglots. »

« Combien de fois nous l'avons vu mêler ses pleurs à ceux des affligés ! » Il aimait à visiter les hôpitaux, les hospices, à secourir les pauvres honteux. Dans les malheurs publics (9), les inondations, les incendies, les famines, « les victimes venaient errer dans Annecy autour de la maison de l'évêque ». « Comme un autre Joseph, il avait prévu la disette » et fait venir « d'immenses quantités de grains ». Son palais est changé en une maison de charité « où des milliers de malheureux viennent alimenter leur

---

(8) Dans la question des corvées exigées parfois des prêtres, on a des lettres de l'évêque aux Intendants pour solliciter leur exemption. De même il n'était pas favorable, en général, à ce qu'on appelait *le spolio* (V. surtout *Gerbe de Notes*, de M. Rebord).

(9) Pour ne donner que ces exemples, il y eut une disette en 1771, une terrible inondation à Annecy le 26 novembre 1778 : les pluies avaient commencé le 26 septembre. Tavernier parle des inondations de Samoëns, qui eurent lieu cette année-là. Ce qu'on a appelé « le déluge d'Onnion » est de 1783.

vie pendant plusieurs mois » (10). Que de fois il a fait rendre justice aux pauvres gens ! « Dans le cours de ses visites pastorales, il termina un nombre incroyable de procès. »

« Par de sages ordonnances et de généreuses libéralités, il a secouru la piété des peuples de plusieurs paroisses, qui, pendant une partie de l'année, ne pouvaient satisfaire aux devoirs de la religion qu'en exposant leur santé et leur vie. »

Cette Bourse des pauvres Ecoliers, dont il a été le fondateur et qu'il a dotée de son héritage, a été critiquée, blâmée par plusieurs (11). Cependant, c'est une belle œuvre, qui permettra d'élever des enfants pauvres. N'est-il pas étonnant que l'auteur de tout cela soit un évêque d'une Eglise dépouillée, « dont le patrimoine est encore retenu dans les mains de ses enfants révoltés, en témoignage de leur désertion » ?

Le zèle de l'évêque : 2e Partie. — Il fit « l'essai de son zèle et ses premières fonctions pastorales dans la capitale de la France ». Mais au milieu de ses travaux dans sa paroisse et dans les autres, dans les monastères et dans les hôpitaux, « ses forces s'épuisèrent et l'on craignit qu'il n'eût précipité ses jours dès le commencement de sa carrière. Mais la Providence le rappela des portes du tombeau pour le bonheur de l'Eglise de Genève. »

Le voilà curé de Douvaine, « une des plus vastes et des plus importantes paroisses de ce diocèse »; il y fut vraiment rempli de l'Esprit des apôtres. Comme vicaire général, il a aussi réalisé l'œuvre de Dieu, mais « l'histoire de son épiscopat nous présente de si grandes choses que je ne puis fixer votre regard sur d'autres époques de sa vie,

---

(10) Détail à noter, c'est un de ses prêtres, Rd Pignarre, alors curé d'Andilly, qui fit connaître à ses paroissiens et aux environs la culture de la pomme de terre. Il eut besoin de moins de ruse que Parmentier (*Annuaire ecclésiastique* de 1822, p. 123).

(11) Le blâme contre l'évêque était allé très loin, malgré la sagesse et le patriotisme qu'avait montrés le fondateur.

dont chacune fournirait seule la matière d'un discours d'éloge ».

« Notre Eglise venait de perdre un pontife (Mgr Deschamps de Chaumont) renommé par les dons de l'esprit, grand par ses vertus, admirable par un heureux assemblage de généreuses qualités, dont la mémoire, chère à la patrie, sera toujours en vénération parmi nous. »

« Quel vide immense à remplir ! Quel sera, Seigneur, l'homme de votre droite, à qui, dans le secret de vos conseils, vous avez destiné un si grand ministère ? »

Le grand roi Charles-Emmanuel « nomme pour évêque le prêtre modeste qui n'a pour lui que ses talents, ses travaux et ses vertus », mais le nouveau prélat, cependant désigné par son prédécesseur, voyait surtout ses insuffisances. Il pleure. Dans sa fervente retraite à Vignières il s'examine et prend de saintes résolutions: « Il m'a semblé voir par avance que je serais exposé à toutes sortes de croix, d'épreuves et de contradictions, mais je ne puis faire l'œuvre de Dieu sans les contradictions et les épreuves ! Si je n'en avais pas, ce serait la plus mauvaise marque ! »

Presque aussitôt il commença ses pénibles visites; il visita à trois reprises son vaste diocèse presque tout entier. Mais quelles visites ! Il y passait six mois chaque année, prêchant, confessant, recevant tous ceux qui se présentaient. Dans les églises, « les gémissements du peuple interrompirent plusieurs fois le silence de l'assemblée ». Il communiait parfois des milliers de personnes: il y avait si longtemps qu'on n'avait pas vu d'évêque !

Dans l'intervalle, à Annecy, il rédigeait ses belles Lettres pastorales. « Comme homme, il était très humble, comme pasteur, très courageux. » Il le montra bien par ses démêlés avec « un homme célèbre par de grands talents et trop fameux par son impiété, l'idole et le fléau de notre siècle, qui avait ajouté à ses funestes productions l'éclat d'un scandale dans le lieu saint. Quel ravage ont fait dans ce diocèse les écrits empoisonnés de cet auteur !

O principes alarmants d'une funeste révolution ! » Prêtres et pasteurs, pères de famille, veillez !

Dans l'intervalle aussi des visites, l'évêque faisait le catéchisme à la cathédrale, au milieu d'un grand concours de fidèles; quel exemple pour ses prêtres !

Il brûlait d'un zèle ardent pour Genève: « Peuple soumis à son autorité pastorale par les droits imprescriptibles de l'Eglise sur ses enfants, et soustrait à son gouvernement par les suites déplorables d'un malheureux schisme, infortunées brebis égarées de son bercail, que vous fûtes aussi chères à son cœur ! »

En ce qui concerne « les aspirants à la cléricature », il éprouvait leurs talents, scrutait la droiture de leurs intentions, la sainteté de leur vie : Vénérables professeurs du Grand Séminaire, « dites vous-mêmes combien il seconda votre zèle, combien il honora les importantes fonctions de votre auguste emploi ! » Il présidait aux examens, et entourait les lévites de sa sollicitude. Etant malade des yeux, il alla jusqu'à apprendre par cœur les prières et les cérémonies des ordinations pour que les ordinands n'aient pas à chercher plus loin un évêque consécrateur.

Quand les prêtres faisaient leur retraite, il assistait à tous les exercices: « Répétez vous-mêmes, Messieurs, les discours de grâce et de bénédiction qu'il vous adressait. » Il enrichit le clergé de ce Code admirable, les Constitutions Synodales, où il consigna les règles de la discipline.

Esprit juste et pénétrant, il ne savait pas faire acception de personnes dans les concours et les nominations : « Il n'y eut qu'un seul cas où, en exception à la règle générale, la bonté de son cœur a pu prévenir son jugement et faire mollir l'austérité de ses principes. » (12).

Il a un tel esprit d'application que « la multiplicité des occupations ne change pas l'ordre de sa journée; il

---

(12) De qui et de quoi s'agit-il ? Sans doute d'une affaire très connue, autrement M. Bigex n'eût pas osé « faire cette sortie » en pleine Oraison funèbre. A rapprocher de ce passage de la *Vie de Mgr Isoard*, par A. Bouzoud, p. 192. « On a accusé M. X. de faire toutes les nominations. En 18 ans il en a fait deux, qui ont été toutes deux mauvaises. »

l'observe invariablement et le temps suffit à tout. » Un seigneur le presse de modérer son ardeur ; il répond : « Lorsque je considère la condition de ceux qui m'ont précédé sur le siège de Genève, je me vois encore bien éloigné de ce qu'ont fait mes illustres prédécesseurs et surtout le grand saint François de Sales. Chargé du même troupeau, je n'ai pas plus le droit qu'eux de me reposer, et tandis qu'un père de famille chargé seulement d'une dizaine d'enfants se croit dans la nécessité de travailler le jour et la nuit, celui qui compte plusieurs centaines de milliers de personnes au nombre de ses ouailles » devra travailler plus encore.

La piété de l'évêque : 3e Partie. — Où a-t-il puisé cette affection pour tous les hommes, cet amour du bien, ce zèle charitable ? Dans sa piété. Ne sait-on pas quelle fut la première résolution de son sacerdoce, résolution qu'il renouvela à l'époque de son épiscopat : se renoncer lui-même, faire à Dieu un sacrifice entier de sa personne. « Ce sont ses propres paroles que je viens de répéter par vénération, et je n'aurais rien à y ajouter s'il avait pu supprimer à sa mort les instruments de macération qui imprimèrent sur sa chair comme sur celle d'un autre Paul les stigmates sacrés du Sauveur. »

Il eut des ennemis nombreux (13), cet homme cependant « si doux, si vertueux et si bienfaisant ». « Hélas ! disait-il souvent, ils se font plus de mal qu'ils ne voudraient m'en faire à moi-même ! » Il les recommandait, les honorait, leur faisait des aumônes: « Il faut vaincre le mal par le bien, disait-il constamment. » A sa mort, il pardonna à tous, d'une voix pleine d'émotion: « Si j'ai fait de la peine à quelqu'un, ce n'a jamais été par intention de nuire, mais uniquement par raison de zèle et de

---

(13) Des libelles circulaient contre lui, des chansons très méchantes (il est vrai que Voltaire n'habitait pas loin d'Annecy), une entre autres « à la façon de Barbari, mon ami ». L'évêque y était attaqué « sur la suppression des Cordeliers, l'union des Dames de Ste-Catherine avec celles de Bonlieu, le chemin que les Lazaristes ont usurpé, le dessein que les chefs du clergé ont d'avoir l'église et le couvent des Dominicains ; il y était aussi question des Barnabites et de Messieurs de la Collégiale ». (Mercier, *loc. cit.*, p. 432).

devoir. Si je me suis trompé, je demande pardon de mes fautes et j'en offre une satisfaction publique. »

Une telle mort mit le sceau à cette vie de mérites et de piété. Que ce défunt intercède pour nous, pour ce diocèse qu'il a laissé dans la tristesse de son départ. Il montrera (14), de son éternité, « à notre auguste et religieux monarque, le ministre fidèle dont le choix doit honorer son règne », et faire éclater la gloire de Mgr Biord en continuant son œuvre et en perpétuant notre bonheur.

Ainsi finit l'oraison funèbre. L'analyse copieuse que nous en avons donnée remplace dans cette biographie un chapitre que nous pensions intituler « L'homme en Mgr Biord ». On se fait certainement de lui, par ses écrits, par ses actes, une idée fausse. On n'ose pas dire qu'il n'était pas bon et charitable, mais cette bienveillance est pour nous voilée sous une raideur peu agréable. On le croirait plutôt un « bourru bienfaisant », selon un terme mis à la mode à son époque (15). Il a sûrement beaucoup écrit, mais il évite, avons-nous dit plusieurs fois, de se livrer; ce n'était pas sa tendance. L'Oraison funèbre y supplée par les détails qu'elle donne. M. Bigex avait été bien placé pour voir et juger; du reste M. Gazel l'avait abondamment renseigné, comme nous l'avons dit à propos du ministère de M. Biord à Douvaine. Glanons enfin cette note presque inattendue quand il s'agit d'un homme que nous croyons froid et un peu distant: « Affable et d'une exquise politesse, il apparaissait toujours dans la société avec un air de gaieté assaisonné de modestie. Rien n'était capable de répandre des nuages sur la sérénité de ses traits, sinon les propos peu conformes à la modestie et à la charité. On peut dire que partout où il se trouvait il répandait la bonne odeur de Jésus-Christ. »

---

(14) C'est le roi qui a nommé, c'est lui qui nommera. On dirait vraiment, chaque fois qu'il est question des nominations d'évêques chez nous, que le roi agit seul. L'Eglise comptait sur lui et ratifiait son choix.

(15) C'est en 1771 que le Vénitien Goldoni écrivit la pièce intitulée ainsi..

CHAPITRE XX

Epilogue

Les vicaires capitulaires. — Mgr Paget. — Diverses Archives. — Hommage à Mgr Rebord. — Galeries de portraits. — Pélerinage de Châtillon; un cadre-souvenir. — Les grands Pardons d'Annecy. — Ad Jesum, per Mariam !

Dès le 17 mars 1785 se réunit l'assemblée des chanoines pour élire les vicaires capitulaires. Sur 30 électeurs, 26 se trouvèrent présents. M. Paget les harangua, louant « les vertus éminentes, les rares talents, la science consommée, le zèle infatigable et les travaux apostoliques » de l'évêque défunt. Il conclut en appelant sur le vote les bénédictions de Dieu, puis il sortit, afin de laisser aux chanoines une plus complète liberté.

Aussitôt, dit le secrétaire, il fut élu lui-même « par inspiration » comme premier vicaire capitulaire, et après lui les autres vicaires généraux, MM. Puthod, Perrand, de Thiollaz et Bigex. Ils ont tous bien mérité du diocèse de Genève, qu'ils ont gouverné pendant deux ans en suivant les traditions de Mgr Biord. Au bout de ce temps, Mgr Paget fut préconisé par Pie VI au consistoire secret du 26 février 1787. Ayant émigré au début de la Révolution, il ne cessa de conduire le diocèse par lui-même et surtout par ses vicaires généraux. Il revint ensuite à St-Julien, sa paroisse natale, où il mourut le 23 avril 1810.

En comptant les évêques qui ont habité Chambéry et ceux qui ont résidé à Annecy après la formation du diocèse, Mgr Biord a eu jusqu'à nos jours dix successeurs. On chercherait vainement son nom sur les murs de sa cathédrale et une inscription sur son tombeau; nous avons

vu que les circonstances ne l'ont point favorisé sous ce rapport.

Les Archives diverses se souviennent de lui. Nous n'énumèrerons pas celles dont nous avons profité, pas plus que nous n'établirons une bibliographie des ouvrages qui nous ont surtout servi, car nous espérons que nos notes en tiendront lieu. Mais nous répétons combien nous devons à Mgr Rebord. On devine d'ailleurs que de renseignements, que de détails de tout genre nous avons dû lui laisser sans en profiter. Il nous écrivait modestement qu'il n'était qu' « un carrier bon à extraire des blocs, mais incapable de les mettre en œuvre ». Il se calomniait, mais n'est-ce pas beaucoup qu'on ne puisse guère écrire sur le diocèse et sur les paroisses sans consulter ses ouvrages?

Dans son livre sur la Cathédrale d'Annecy, il note les divers portraits de Mgr Biord qu'on peut voir encore dans la sacristie ou au vestiaire des chanoines. L'un d'entre eux a même été identifié par le vicaire général Moccand, qui connaissait la parfaite conformité de ce tableau avec celui que possédait la famille Amblet-Biord, à Annecy.

Celui du presbytère de Samoëns nous présente une belle tête d'évêque, coiffée avec quelque recherche. L'allure est pleine de dignité, de bonté aussi. Le personnage est représenté au bas d'un escalier monumental qui est probablement celui du Grand Séminaire d'Annecy (1). Faisant pendant à ce portrait, le cardinal Gerdil, figure plus émaciée, nous poursuit du regard aigu de ses yeux noirs. Les deux amis se retrouvent là, au pied des « sept monts », au centre de ce pays qui fut le leur, tout près de cette vieille église qui fut la collégiale d'autrefois, et de ce tilleul qui déjà étendait sur les passants ses branches séculaires.

Les portraits conservés dans diverses familles, et celui de la famille Gay, à Vulbens, sont sans doute copiés sur

---

(1) C'est le portrait que nous donnons dans cet ouvrage. Quel en est l'auteur ? Un portrait tout semblable, conservé au presbytère de Magland, porte au revers l'indication : L'Isler pinxit 1788 (Lettre du P. J. Marquis, 21 avril 1938).

le même tableau, mais dans la famille Gay se trouvent aussi d'autres portraits, qui entourent celui-là d'une sorte d'auréole : le chanoine Duc, le bel intendant de Passier avec son épouse. Nous avons suffisamment indiqué la parenté de Mgr Biord avec ces divers personnages.

Dans la galerie que possèdent encore les Missionnaires de Saint-François de Sales, on voit un Mgr Biord beaucoup plus jeune, dont le visage donne assez peu l'idée de lui, au moins tel que nous l'imaginons. Enfin, « ce jeune artiste de talent et d'avenir » (2) que le conseiller Mugnier, en 1888, chargea d'illustrer son livre sur les évêques de Genève, choisit comme plus digne d'être reproduit le tableau des hospices d'Annecy. L'évêque n'y est pas flatté, au contraire. Peut-être était-ce son air au soir des cérémonies fatigantes, après des processions très longues ou d'ennuyeuses discussions (3).

C'est à Châtillon-sur-Cluses, la paroisse de sa naissance et de son baptême, que nous prendrons congé de lui. Il y a là, proche des ruines du vieux château, un charmant petit sanctuaire, élevé « rière la dite paroisse, sur le grand chemin de Taninges, sous le vocable de la Visitation de Notre-Dame » : ce sont les termes d'une ancienne visite pastorale. La chapelle existait déjà au temps de Mgr Biord, quoique non exactement au même endroit; on l'a appelée « Notre-Dame de Mt-Provent », et Rd Deplace de Samoëns, curé actuel (1938), vient encore de l'agrandir et de la réparer agréablement. Or, à la visite de 1765, Mgr Biord est venu, comme il est noté au procès-verbal, à cette chapelle de Mont-Provent. Près de là avait passé, le 20 octobre 1719, le petit cortège qui l'avait accompagné au baptême. Enfin, vers 1838, le zèle de Rd Delesmillières, lui aussi natif de Samoëns, ayant dressé là un nouvel autel, le propriétaire de la maison natale de Mgr Biord, Bernard Reydet, apporta pour l'orner « un magnifique cadre en bois sculpté, provenant de la chapelle domestique de cet

(2) M. Charles Coppier, peintre et graveur.

(3) Grillet dit qu'à la mort de l'évêque des portraits de lui furent gravés à Paris par Quénedey, d'après un dessin au physionomètre.

évêque » (4). C'est le cadre actuel. On y a placé un tableau de la Visitation, et, au-devant, la petite statue miraculeuse de Notre-Dame, comme si l'évêque d'autrefois, l'enfant de Châtillon et de Samoëns, présentait à la dévotion des fidèles l'image de la Mère de Dieu.

On sait avec quelle joie, tous les sept ans, il annonçait à son diocèse ce que l'on appelait *les Grands Pardons* d'Annecy, dans l'église de Notre-Dame (5). Chaque fois, la Nativité de Marie, au 8 septembre, était le jour principal des fêtes; elles s'ouvraient, comme on disait « au soleil couché du 6 septembre, et se fermaient au soleil couché du 9 ». Elles dataient de 1388, ce qui permettait à l'évêque de les annoncer ainsi en 1766: « Une 54e révolution de 7 années ramène le Grand Pardon. » Il décrivait, en 1780, « ce concours étonnant de fidèles savoisiens et étrangers que l'on a vus se rassembler en foule sous l'étendard sacré d'Annecy (6), laisser à peine aux confesseurs les heures de repos, oublier eux-mêmes la nourriture et ne chercher souvent d'autre asile que la maison de prière, en un mot renouveler le grand spectacle que donnaient les chrétiens des premiers siècles lorsque, réunis pour le sacrifice et l'oraison, ils formaient, selon l'expression d'un ancien, comme un corps d'armée invincible, et s'animaient les uns les autres à conquérir le ciel ».

Le ciel, Mgr Jean-Pierre Biord l'a conquis, car sur sa vie qui fut toute de travail, de dignité, d'immolation au service des âmes, flotte comme autrefois sur la tour de la Collégiale, l'étendard de Notre-Dame; il l'a conquis avec le secours de Celle qui est la Reine de Mt-Provent et l'antique patronne de Samoëns !

Ville-la-Grand, 8 septembre 1938.

---

(4) Notice sur *la Chapelle de N.-D. de Mont-Provent*, par l'abbé H. Feige, p. 14.

(5) Sur les Grands Pardons, V. *Revue Sav.* 1924, p. 76 et surtout Coutin, *loc. cit.*, p. 164 et seq.

(6) Un grand étendard, aux armes de la Ville et de la Collégiale, était en effet exposé à une des tours dès le 15 août précédent, tandis que les musiciens chantaient au clocher des motets entrecompus par des carillons.

Table des Chapitres

	Pages
Chapitre Premier. — Le Pays. La Famille	5
Chapitre II. — Les études	17
Chapitre III. — Les premiers ministères	28
Chapitre IV. — Le Vicaire général	34
Chapitre V. — Le nouvel Evêque	43
Chapitre VI. — Débuts d'épiscopat	53
Chapitre VII. — Les visites pastorales	61
Chapitre VIII. — Quelques publication	71
Chapitre IX. — Canonisation de sainte Chantal	83
Chapitre X. — Un terrible diocésain	93
Chapitre XI. — Le Séminaire. Les Collèges. Les Bourses	104
Chapitre XII. — La vie des paroisses	114
Chapitre XIII. — Quelques exemples	127
Chapitre XIV. — Genève-Carouge	135
Chapitre XV. — Chapitres et monastères	146
Chapitre XVI. — Cathédrale et Palais épiscopal	161
Chapitre XVII. — Rome-Turin	170
Chapitre XVIII. — Relations avec l'extérieur	184
Chapitre XIX. — Derniers jours et mort	195
Chapitre XX. — Epilogue	207

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

Bulletin de l'Académie..... v à XXXII
Séances des 5 octobre, 7 décembre 1937, 1er février, 5 avril et 7 juin 1938..... v à XIX
Manuscrit apocryphe de saint François de Sales.. VII
L'Ermite de la Bénite-Fontaine..... VIII
Bachet de Méziriac (Claude-Gaspard)..... VIII
Congrès des Sociétés Savantes..... x XVII
Sur les traces de saint François de Sales (vœu)... X
Comptes financiers. XI
La mort de saint François de Sales vue par Thérèse Neumann. XII
Saint-Germain, en souvenir de saint François de Sales. XII
La Bénite-Fontaine et saint François de Sales.... XIII
Le Cadastre de 1730 (bi-centenaire)..... XIII
Centenaires des Sociétés d'Histoire de la Suisse Romande, et d'Histoire et d'Archéologie de Genève (F. Coutin)..... XIV
Eteaux, inscription et armoiries..... XVI
Lettres du Bienheureux Jacquard..... XVII
François Duret, de Vailly, sculpteur..... XVIII
Saint Pierre de Tarentaise (séjour en Angleterre). XVIII
Seyssel sur le Rhône, d'Ant. Dufournet (L. Pfister) XIX
Sociétés Savantes qui échangent leurs publications XXI
Personnel de l'Académie..... XXII

Monseigneur Biord (L. Buffet..... 1 à 210

BIBLIOTHÈQUE

Tome XX. — H. FEIGE. Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

Tome XXI. — P.-M. LAFRASSE. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Obituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. GAVARD. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. ALBERT. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

Tome XXVII. — P.-M. LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin).
– Visites pastorales de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL. La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Obituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. GONTHIER. Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. LAVOREL. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy.

Tome XXVIII. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin).

Tome XXX. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

Tome XXXI. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy tome II. — Communications diverses.

Tome XXXII. — J.-F. GONTHIER. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dîme en Savoie. — Marie RANNAUD. La Chartreuse de Pomier.

Tome XXXIII. — J.-M. LAVANCHY. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. MORAND. Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. GAVARD. Les Archives de l'Abbaye de Sixt
Jacques CARRON. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M. LAVOREL. Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER. Les Plébanies. La paroisse de Bons, — A SERVETTAZ. Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON. La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD. Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte- Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD. L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD. Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève au moment de la Réforme.

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boëge avant la Révolution. — Ch. REBORD. Le Collège de Saint-Nicolas à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhuma-

Tome XXXIX. — Bulletin. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote*. — M. SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales. — D. DURET. Promenade Sainte-Catherine. — Ch. REBORD. Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD. Table desmatières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS. Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie

Tome XL. — Bulletin — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII[e] siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ. Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 1[re] partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2[e] partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 1[re] et 2[e] parties.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3[e] partie

Tome XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN. Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON. Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER. Une belle famille de Vieugy. - Lucien GUY. Anciens châteaux du Faucigny

Tome XLVIII. — Bulletin — R. P. BUFFET. Ugine : Notes d'histoire

Tome XLIX. — Bulletin. — R. P. BUFFET. Le Collège d'Evian.

Tome L. — Bulletin — R. P. EUGÈNE. La Chartreuse de Vallon.

Tome LI. — Bulletin. — Chan. COUTIN. Histoire de Montmin. — Abbé CLARET. Famille de Botanistes.

Tome LII. — Bulletin. - Chan. GAVARD, Etrembières. - François GAILLARD Essert-Esery. — Mgr PICCARD, La véritable Beauté.

Tome LIII. — Bulletin. - Chan. COUTIN, Le Chanoine A. Gavard. — Chan. MUGNIER. Un tableau de St François de Sales et de St Vincent de Paul. — R. P. BUFFET. Mgr J. M. Paget.

Tome LIV. — Bulletin. — Chan. COUTIN, Le quatrième centenaire de la Réforme. — Chan. MUGNIER, Noël Hugon Pergod. — La Cathédrale d'Annecy. — Alph. BEAUQUIS, Le plan d'extension d'Annecy. — J. RENNARD, La Savoie et le troisième centenaire des Antilles. — Chan. MUGNIER, Le petit tableau de Saint François de Sales. — Compte-rendus bibliographiques.

Tome LV. — Bulletin. — F. MUGNIER, A propos de l'Historien Besson. — Deux lettres inédites de Louis Veuillot. — L. PFISTER, Echo du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. — F. COUTIN, Histoire de l'Eglise Notre-Dame-de-Liesse.

Tome LVI. — Bulletin. — L. BUFFET. Monseigneur Biord.

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALESIENNE

TOME CINQUANTE-SEPTIÈME

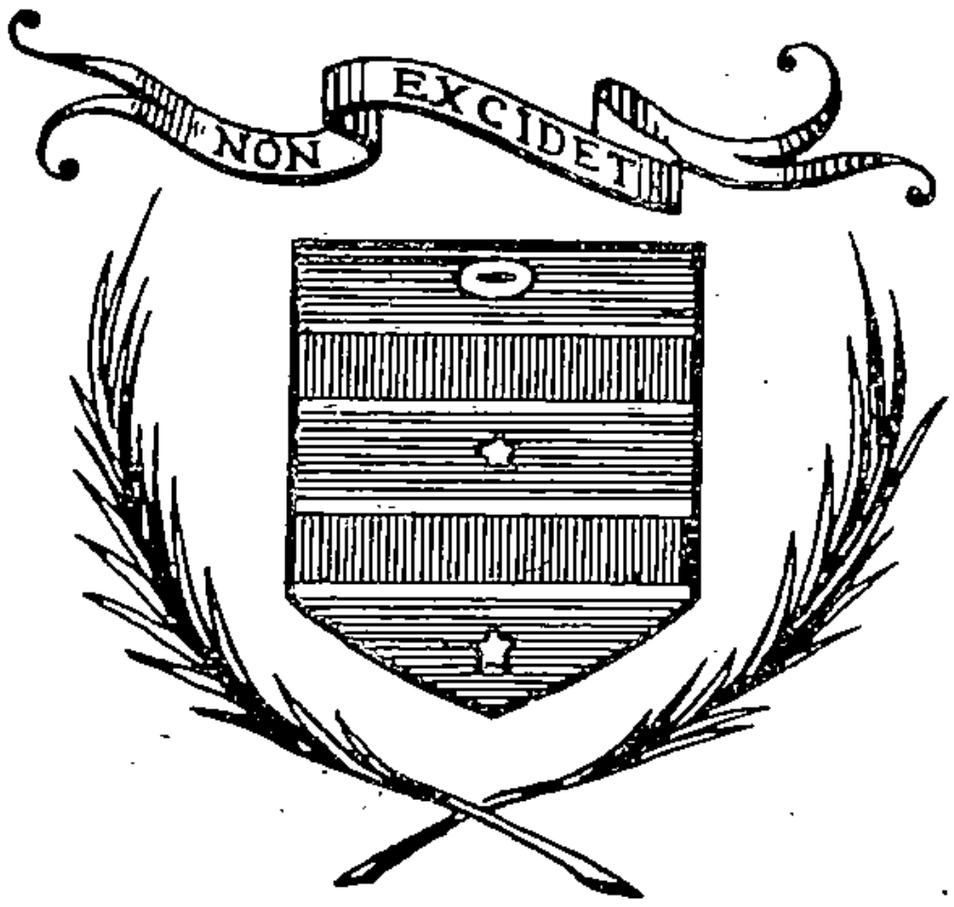

ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE
2 ET 4, RUE SAINT-MAURICE

1939

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 4 Octobre 1938

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiarighone, F. Coutin, Mugnier, de Quincy, H. Pfister et L. Pfister.

Le Président a le triste devoir de rappeler les décès de plusieurs membres de l'Académie, survenus au cours des vacances: Tout d'abord, M. le chanoine Benoît, membre du conseil d'administration, notre très aimé bibliothécaire, si rapidement emporté après deux de ses frères, et qui vient d'être suivi dans la tombe par son vieux père. A sa mère, à M. l'abbé Benoît, vicaire à Notre-Dame, son frère, et à toute sa famille, le président adresse de douloureuses condoléances.

Puis encore : Le Rd Père Tissot, membre des plus assidus et des plus sympathiques; M. le chanoine Genoud, curé d'Argonnex, ancien archiprêtre de Frangy; M. Amédée Michel, de Thônes, très ancien membre effectif. A leurs familles nos très vives condoléances.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE

M. le chanoine Mugnier a par ailleurs la joie et la fierté d'exprimer les plus respectueuses félicitations de l'Académie à notre confrère Monseigneur Terrier, nommé évêque de Tarentaise. Au nouveau prélat, membre de notre Conseil d'administration, le président envoie des vœux particulièrment ardents.

Sont nommés membres agrégés de l'Académie : M. l'abbé Paulin Duperrier, curé de St-Jean-de-Sixt; M. le chanoine Encrenaz, archiprêtre de Saint-Jorioz; M. l'abbé Espritoz, professeur au Grand Séminaire et M. Laroche-Joubert, directeur de la Revue « Les Alpes », à Grenoble.

Le président parle de la grande réussite du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, de juillet dernier, et adresse des félicitations à M. François Ritz, son président, à tous les organisateurs, et des remerciements à M. le Maire d'Annecy.

Le secrétaire rappelle à ce propos la belle conférence sur saint François de Sales donnée au théâtre, le premier soir du Congrès, par notre président, laquelle fut suivie, comme on sait, de deux autres conférences sur le même saint données au cours de l'été par M. Georges Martin et M. Robert Avezou. Toutes trois obtinrent un beau succès.

M. l'abbé de Ville de Quincy présente et lit une copie manuscrite, pouvant dater de l'époque et conservée dans ses archives du château de Quincy, du testament public de J.-J. Rousseau du 27 juin 1737. Ce testament a été publié par Albert Metzger dans « Une poignée de documents inédits concernant Mme de Warens ». Il fut rédigé par Me Rivoire, notaire à Chambéry. Rousseau, qui venait d'être victime d'un grave accident, « protestait de vouloir vivre et mourir dans la sainte foi de la Sainte Eglise Catholique... » et professait des sentiments très religieux. Il faisait divers legs et reconnaissance de dettes et instituait pour son héritière la « comtesse de Vuarrens ».

Le président signale la notice que M. le curé de Doussard vient de publier dans son bulletin paroissial sur la Maison forte de Beau Vivier dont il subsiste la tour du Vivier, au bout du lac d'Annecy. Edifiée, sans doute, par

les seigneurs de Duingt pour surveiller leur vivier, cette maison est mentionnée pour la première fois en 1305. Elle fut jusqu'à sa ruine, il y a plus de 400 ans, la propriété des familles de Duingt et de Fourrier de Tournon.

M. le chanoine F. Coutin communique les articles qu'il a rédigés pour le dictionnaire que les Jésuites se proposent d'éditer sur les différents lieux où ils eurent des établissements et sur leurs œuvres à travers le monde. M. Coutin a traité du collège de Mélan dirigé par les Jésuites pendant la première moitié du siècle dernier; de celui de La Roche qu'ils dirigèrent de 1571 à 1773, et du Prieuré de Megève. Le dernier budget de ce prieuré, établi par les jésuites en 1772, donne d'intéressants détails sur ses revenus et sur son administration.

M. l'abbé Chiariglione remet de la part de M. Charles Ruscon le diplôme de docteur en théologie, conféré, à Turin en 1841, à Rd Joseph Nicolas Delétraz, d'Annecy.

Parmi les ouvrages reçus, à signaler: « Une industrie d'Etat sous l'ancien Régime. L'exploitation des Salines de Tarentaise », par M. Paul Baud. Remerciements.

Séance du 13 Décembre 1938

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Bocquet, Chiariglione, Coutin, Duval, R. P. Favrat, Fontaine (de Salles), Mugnier, L. Pfister et R. P. Vivot.

Excusé : M. H. Pfister.

Le président a le douloureux devoir de présenter le nécrologe de l'Académie depuis la dernière séance. Trois décès sont à mentionner : M. Antoine Flamary, membre du Conseil d'administration, homme de bon conseil particulièrement dévoué à notre Société ; le président lit une notice nécrologique qui lui a été consacrée; M. le chanoine Joseph Maistre, curé de Mieussy, et M. l'abbé André Daviet, membre agrégé, curé du Biot, tout récemment victime d'un tragique accident survenu au cours de son ministère paroissial.

L'Académie gardera pieusement le souvenir de ces défunts et adresse à leurs familles de religieuses et sympathiques condoléances.

Le président envoie de pareils sentiments à nos confrères les RR. Pères Capucins pour la mort du R. P. Brunot, grand religieux qui fit avancer les Missions au Brésil.

Il félicite les RR. Pères Missionnaires de Saint François de Sales à l'occasion de leur centenaire et s'associe aux marques de respect et aux vœux qui leur ont été témoignés.

M. l'abbé Benoît, vicaire à Notre-Dame d'Annecy, et M. Henri Mogenier, de Chedde, sont nommés membres agrégés.

Le président tient à souligner combien saint François de Salles est à l'honneur par les ouvrages et études que divers écrivains préparent sur lui en ce moment. D'autre part, il annonce que notre confrère, le sculpteur Démaison, travaille à l'exécution d'une grande statue en bois de Saint François de Sales catéchiste, destinée à l'église d'Evian.

Il fait lire par le secrétaire un article publié sur le cinquantième anniversaire de la profession du Frère Vivianus, des Ecoles Chrétiennes, notre compatriote (François Barut), né à Epagny. Cet éminent professeur enseigna près de 50 ans à l'Ecole du Transtévère à Rome dont il fut aussi directeur.

Le R. P. Vivot, missionnaire de Saint Françoi de Sales, donne lecture d'une étude sur « Les Missionnaires de St François de Sales et la persécution de M. Combes ». « De toutes les épreuves, dit-il, qu'ont traversée, pendant leurs premiers cent ans, les Missionnaires, la plus terrible fut la persécution de M. Combes. Cette tourmente, déchaînée par une loi inhumaine, et menée avec un sectarisme sinistre, faillit faire sombrer, malgré ses ancres et ses cordages déjà solides, la « petite barque sallésienne ». En termes émouvants, l'auteur retrace l'odieuse expulsion des bons Pères de la Feuillette, le 29 mai 1903, non sans avoir rap-

pelé que la Congrégation avait vu l'approbation donnée en 1838 par le roi Charles-Albert, solennellement sanctionnée par le traité d'Annexion de la Savoie à la France. C'est ensuite la dispersion, puis les efforts du Supérieur général Bouvard, qui avait succédé au vénéré P. Gojon, pour reconstituer la Congrégation.

Le président remercie le R. P. Vivot de cette étude qui rappelle des événements encore présents à l'esprit de nombre de nos membres et qu'on ne doit pas oublier.

M. l'abbé Bocquet, curé de Saint-Germain-sur-Talloires, présente la notice qu'il vient d'écrire sur les souvenirs qui rattachent Saint François de Salles à sa paroisse. Parlant de la dévotion qu'avait l'Evêque pour l'Ermite, il suppose que François, dans sa jeunesse, dut gravir souvent les sentiers rocailleux, bordés d'oratoires, qui conduisaient à l'Ermitage. Celui-ci était si proche de Duingt, de Lathuille et autres localités du lac, où il se rendait fréquemment. Quoi qu'il en soit, par le récit de la translation des reliques de saint Germain, on sait combien saint François, qui la présida, avait de prédilection pour ce lieu sanctifié et enchanteur.

M. le chanoine Mugnier félicite M. l'abbé Bocquet de ce beau travail présenté avec élégance et poésie.

Lecture est donnée d'une lettre de 1825, communiquée par M. l'abbé Fontaine, curé de Sales, et par laquelle un sieur Descotes faisait connaître au curé Veuillet les raisons qui s'opposaient au démembrement projeté de cette paroisse par le transfert des Pieullet et des Evernées à celle de Marcellaz.

Le président présente le nouveau volume de nos Mémoire qui renferme la Vie de Mgr Biord par l'historien de talent et de race qu'est le R. P. Buffet. Cet ouvrage comble une lacune qui existait dans l'hisoire des évêques de Genève-Annecy. De tout cœur il remercie l'auteur.

Il dépose le beau volume que l'abbé Cartier vient de publier sur « Chignin en Savoie », et M. L. Pfister remet aussi de la part de M. Lucien Guy son nouvel et intéres-

sant ouvrage sur « Les Grands Faucignerands ». Des remerciements et des félicitations sont adressés aux aimables auteurs et donateurs.

Le président souhaite plein succès à la nouvelle Académie du Faucigny ainsi qu'une cordiale bienvenue parmi les Sociétés Savantes de Savoie.

Il communique enfin le programme des cours que M. Avezou vient de reprendre sur l'Histoire de Savoie.

Séance du 7 Février 1939

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents: MM. Arnould, Bastian, Chiariglione, Chavanne, Corbet, Coutin, Dechavassine, Duval, Favrat, Mugnier, J. Pernoud, E. Pernoud, H. Pfister, L. Pfister, Rognard, R. P. Théohile, Thévenet et Vibert.

Excusé : M. Ritz.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance, le président, M. le chanoine Mugnier, évoque les faits qui ont marqué les trois années de son mandat de président, qui arrive à expiration, et il renouvelle sa vive gratitude à tous ceux qui lui ont apporté leur collaboration.

Suivant l'ordre du jour, il fait procéder aux diverses élections que voici :

Par acclamation, S. E. Mgr Terrier, évêque de Tarentaise, est nommé membre d'honneur;

Les huit membres agrégés ci-après sont nommés membres effectifs : M. l'abbé Maurice Bocquet, M. l'abbé Dechavassine, M. le chanoine Alphonse Gavard, M. Hubert Pfister, le R. Père Rey, M. Stellio, M. l'abbé Jean Thévenet, M. l'abbé François Vuichard.

M. Louis Bastian, le R. Père Comerson et M. le chanoine Rognard sont nommés membres du Comité.

Le Comité renomme son bureau pour trois ans comme suit : Président, M. le chanoine Francis Mugnier ; vice-

présidents, Mgr Joseph Pernoud et M. le chanoine François Coutin; secrétaire, M. Louis Pfister; trésorier, M. l'abbé François Chiariglione ; bibliothécaire, M. l'abbé Léon Duval.

Le président remercie ses confrères de cette nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de lui témoigner, comptant sur le concours actif de tous les sociétaires pour poursuivre et developper toujours l'œuvre salésienne et savoyarde de notre Compagnie.

Il fait part de son désir de voir augmenter le nombre de nos membres et propose les candidatures de M. l'abbé Panisset, curé d'Entrevernes et de M. Adrien Sauthier, de Thonon. Tous deux sont nommés membres agrégés.

Le président enregistre avec peine le décès de deux de nos confrères : M. l'abbé Chométy, ancien curé de La Combe-de-Sillingy et le R. P. Talon, des Missionnaires de N.-D. de Myans. A leurs familles il adresse de sympathiques et religieuses condoléances ainsi qu'à M. F.-M. Ritz pour la mort de sa belle-mère Mme Roch, et à MM. Pfister pour la mort de leur tante Mlle Louise Dalloz, ancienne directrice des Ecoles maternelles libres.

Il exprime les félicitations de l'Académie Salésienne à notre confrère M. F.-M. Ritz, qui vient d'être réélu président de l'Académie Florimontane et à M. Jean Boimond, nommé membre effectif de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

Le président signale un article de M. l'abbé Bernard Secret dans la « République », rectifiant différentes erreurs relevées dans un article du « Temps Présent » intitulé « François de Sales saint français » ; il signale également une note de M. Louis Pfister publiée dans le « Figaro » du 4 février, revendiquant pour saint François de Sales la paternité du journalisme qui avait été attribuée à tort au flamand Verhoeven. M. Pfister rappelle à ce propos le très intéressant article de M. le chanoine Mugnier « Saint François de Sales patron des journalistes », paru dans la « Croix de la Haute-Savoie ».

M. l'abbé Vibert, curé d'Entremont, donne lecture de l'Introducion de la plaquette qu'il va publier sur l'ancienne Abbaye d'Entremont et son trésor, et qui sera reproduite dans nos Mémoires.

M. le chanoine François Coutin présente l'analyse du bel ouvrage de M. Cartier, « Chignin en Savoie » :

Les monographies de paroisses sont de plus en plus en honneur dans notre vieille province de Savoie. Après le volume de 400 pages publié par les soins de l'Abbé Garin sur « Tournon en Savoie », voici que l'Abbé Cartier nous offre « Chignin en Savoie », publié par la Librairie Saint Paul à Paris. C'est un gros volume in-8° de 572 pages, rempli de citations et de références puisées dans nos meilleurs historiens locaux. Une innovation est à signaler dans l'impression de cet ouvrage : la disposition typographique divisée en trois sortes de caractères différents; les premiers constituent le texte proprement dit; les seconds, plus petits, sont réservés aux citations; les derniers nous donnent des explications renvoyées par un chiffre au bas des pages. Cette présentation apporte une diversité visuelle qui facilite la compréhension du texte et permet au lecteur de passer rapidement sur les citations qu'il juge trop longues. La Table Alphabétique des noms de lieux et de personnes qui rend si facile la recherche d'un document ne compte pas moins de 20 pages à trois colonnes par page. Enfin quelques photos et une carte ornent le texte. On ne peut que féliciter l'auteur de nous avoir donné un ouvrage si complet.

Au nom de M. Roger Domenjoud, le président communique un manuscrit écrit par un prêtre anonyme de Chambéry et résumant la vie édifiante de l'abbé Christophe Crochon, né en 1676 à Chambéry et sur lequel le Dictionnaire du Clergé de M. Rebord n'a donné que très peu d'indications. Quelques passages en seront lus à la prochaine séance.

Le président annonce une étude de M. l'abbé Paccot sur « Saint François de Salles et le Puits d'Orbe ».

Et il fait part d'une lettre que lui a envoyée de Rome notre compatricte M. l'abbé Berthoud, relatant le discours qu'il a prononcé le 8 décembre au Séminaire Français en présence de hautes personnalités religieuses et civiles sur « Les Papes et les Vierges de la Paix. »

Séance du 28 Mars 1939

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Bastian, Chiariglione, F. Coutin, Domenjoud, R. P. Favrat, Monnet, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, Stellio et F. Vuichard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président rappelle la belle figure annécienne de notre confrère M. Antoine Fontaine, ancien architecte des Monuments Historiques, qui vient de mourir à 84 ans. Il se plaît à donner en exemple le dévouement que le défunt apporta à l'Eglise soit dans l'exercice de sa profession, soit comme chantre. Ce dévouement lui avait valu la décoration pontificale « Bene merenti ». A Mme Fontaine, le président adresse de respectueuses et religieuses condoléances.

Il a aussi le regret de faire part du décès d'un ami de notre Académie, le vicomte Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie et vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. A ces deux sociétés, il envoie de vives condoléances.

Le président exprime les félicitations de la Salésienne à M. le chanoine Alexis Coutin, curé-archiprêtre de Saint-Jean-d'Aulps, qui vient d'être nommé officier d'Académie.

Il donne lecture d'une lettre de M. le Président de l'Académie du Faucigny nous annonçant officiellement la fondation de cette compagnie. Les meilleurs vœux de prospérité et de confraternité lui sont adressés en retour.

Le trésorier, M. l'abbé Chiariglione, présente les comptes de l'exercice écoulé. Ces comptes sont approuvés. Remerciements au très dévoué trésorier.

COMPTES DE L'EXERCICE 1938

Recettes

Excédent de l'exercice précédent.....	4.608 95	
277 cotisations à 20 francs.....	5.440	
1 cotisation à 50 francs.....	50	
Reçu du Rd Père Buffet.....	1 600	
Vente de volumes.....	577	
Obligation Jay et intérêts.....	145	
Total.....	12.420 95	12.420 95

Dépenses

Correspondance et envoi de volumes....	351 35	
Administration.....	390 60	
Imprimés.....	35	
Volume 1938.....	6.105	
Total.....	6.881 95	6.881 95
Excédent des recettes.....		5.539

Suivant l'ordre du jour, sont nommés membres agrégés de l'Académie : M. Georges Cléchet, minotier à Annecy; M. Feige, maire de Megève, et M. Georges Martin, professeur honoraire agrégé de l'Université à Annecy. Est nommée membre honoraire Mme Satre-Vallin à Annecy.

Le président signale le nouvel article publié dans « La République » par notre confrère M. l'abbé Bernard Secret, sur Saint François de Sales resté savoyard malgré ses relations avec Paris; et un autre article de Mgr Rossillon, récemment publié dans la « Croix de la Haute-Savoie », montrant l'Evêque de Genève comme le saint le plus actuel par ses œuvres et celles qui se rattachent à son nom. Il cite aussi un résumé de la vie et des œuvres de Mgr Juste Guérin, publié par Mlle Myriam de G. dans la Revue de la Passion du mois de mars.

Parmi les ouvrages reçus, le président attire l'attention sur un ouvrage posthume de Gabriel Pérouse: « Mélanges historiques et littéraires », et sur le compte rendu, par M. Louis Pfister, du 19e Congrès de Sociétés Savantes de Savoie tenu à Annecy; ce compte rendu remplit tout le fascicule du 3e trimestre de la Revue Savoisienne.

De la part de Dom Anselme, de Tamié, le président dépose la photographie d'un acte passé en 1184 par lequel Saint Hugues de Bonnevaux et l'archevêque de Vienne rétablissaient la paix entre l'Evêque de Genève et le Comte de Genevois. Des remerciements sont adressés à Dom Anselme pour ce document ainsi que pour sa brochure sur « le sceau de Saint Hugues de Bonnevaux, 1120-1194 ».

M. le chanoine Coutin lit une lettre imprimée, offerte par M. le chanoine Dubois, adressée par M. le Curé de St-Julien, le 2 janvier 1816, à MM. les Syndics et conseillers d'Etat de Genève. On sait qu'à cette époque Saint-Julien avait été momentanément rattaché à Genève. Par cette lettre, le curé, dans un but d'union entre tous les habitants du canton, demandait la suppression de tout ce qui pouvait offenser les catholiques dans les livres d'instruction à Genève. Remerciements à M. le chanoine Dubois.

M. le chanoine Mugnier présente de la part de M. l'abbé Verjus, professeur au Collège de Thonon, la traduction qu'il a faite d'un article sur le Père Berthier, dominicain, publié par Marie-Louise Perduca, dans la Revue « Vita et Pensiero » d'octobre 1938. La lecture, par M. Hubert Pfister, de cette traduction, montre quel homme de génie était notre compatriote, le P. Berthier, né en 1848 à Saint-Germain-sur-Talloires. Chef de l'Université Catholique de Fribourg, l'un des meilleurs interprètes de Dante dont il traduisit la Divine Comédie, instigateur de la restauration de Sainte-Sabine en 1919, sa charité était immense pour les artistes pauvres. Le président remercie bien sincèrement M. l'abbé Verjus.

Pour clore la séance, il donne lecture des premières pages de la vie édifiante du prêtre Crochon, né à Chambéry en 1666, suivant un manuscrit communiqué par M. Roger Domenjoud et présenté à la dernière réunion. Après avoir fait une partie de ses études à Annecy, chez les Barnabites, Christophe Crochon était entré au Séminaire de Grenoble où il fut ordonné prêtre. Cette lecture sera continuée à la prochaine séance.

Séance du 6 Juin 1939

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Déchavassine, Fromaget, Laroche-Joubert, Martin, Mugnier, L. Pfister, Rognard, Stellio, Thévenet et F. Vuichard.

Excusés : M. H. Pfister.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président souhaite la plus cordiale bienvenue à M. Georges Martin, professeur honoraire agrégé de l'Université, qui assiste pour la première fois à l'une de nos séances, et à M. Laroche-Joubert, venu tout exprès de Grenoble pour nous présenter une éude sur les oratoires.

M. Martin remercie le président et ses nouveaux confrères de l'hommage de sympathie qui lui est témoigné par l'Académie Salésienne dont il est d'autant plus heureux de faire partie qu'elle a pour patron saint François de Sales. Aussi veut-il donner lecture d'un sonnet qu'il avait composé il y a 26 ans lors du projet d'érection du monument à saint François par l'Académie Florimontane. Il le fait suivre du sonnet que voici qu'il vient de dédier :

A L'ACADEMIE SALESIENNE
SIEGEANT A L'HOTEL FAVRE
où
SAINT FRANÇOIS DEMEURA DE 1610 A SA MORT
ET COMPOSA SON TRAITÉ DE L'AMOUR DE DIEU

Saint François dont le nom pour votre Académie
Est un titre d'honneur, vécut dans cet hôtel
Où son cher souvenir, à bon droit immortel,
Inspire les travaux de votre Compagnie.

S'il n'y dépeignit point d'une plume fleurie
Le chemin qui conduit l'âme dévote au ciel,
C'est ici qu'il versa, dans son Traité, le miel
De l'Amour infini, trésor de l'autre vie.

Il perce le secret des divines bontés,
De l'âme en Dieu perdue ineffable mystère !
Il l'accoutume à se dépouiller de la terre

Tout en restant fidèle aux devoirs acceptés,
A monter par l'extase à l'union sublime,
A savoir être Philothée et Théotime.

De vifs applaudissements prouvent à M. Martin, comme le dui exprime M. Mugnier, da reconnaissance de notre Compagnie pour sa délicate attention.

Le président rappelle avec peine le décès récent de M. le Chanoine Desrippes dont chacun connaît l'immense générosité en faveur des œuvres diocésaines, notamment du Collège de Thônes, et qui, comme membre de notre Académie, lui témoigna souvent son aimable sympathie.

Mais le président a le plaisir d'adresser des félicitations et des vœux de longue vie à notre confrère M. le chanoine Bibollet, d'Annecy-le-Vieux, qui vient de célébrer ses noces de platine, et il exprime de pareils sentiments à M. le chanoine Louis Rognard qui s'apprête à fêter ses noces d'or.

Il envoie aussi des compliments à M. l'abbé Loridon, curé de Challes-les-Eeaux, qui vient d'être réélu président de la Société d'Histoire et d'Archéologie et qui fut nommé récemment secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.

M. le chanoine Mugnier signale parmi les ouvrages reçus deux charmantes plaquettes, l'une sur « Notre-Dame du Mont-Provent » par le R. Père Buffet, et l'autre sur « Saint François de Sales à Saint-Germain-sur-Talloires » par M. l'abbé Bocquet. Félicitations et remerciements aux auteurs.

M. Laroche-Joubert nous entretient des divers oratoires qu'il a rencontrés à travers le département de la Haute-Savoie. Soulignant leur intérêt historique, profane et religieux, déplorant leur trop fréquent abandon, M. Laroche-Joubert examine les possibilités d'éviter la ruine des oratoires, leur déformation et même leur laïcisation : se pénétrer de la pensée que l'oratoire est un véritable « poste de secours spirituel » ; en montrer l'intérêt à leurs propriétaires; intéresser à leur conservation les Sociétés Savantes, les Syndicats d'Initiative... ; profiter des services de la « Société des Oratoires ». (Voir aricle séparé).

Le président remercie vivement M. Laroche-Joubert de sa causerie chaleureusement applaudie et, au nom de

l'Académie, il s'associe pleinement au vœu émis pour la sauvegarde et la restauration de nos oratoires savoyards.

Il signale une note publiée dans un bulletin officiel du Centre National d'Expansion du Tourisme, au sujet de la stalle du chapitre de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne dont le titulaire, comme on sait, demeure toujours le Chef de l'Etat français.

Un entrefilet, paru dans le même bulletin, relatif à la fête de saint Jean et aux coutumes auxquelles elle donne lieu dans le Var, amène M. le chanoine Mugnier à s'élever contre une tendance qui cherche, à tort, à faire croire que certaines cérémonies chrétiennes ne seraient que l'adaptation d'antiques pratiques ou croyances païennes.

M. Jean Stellio nous entretient du tableau de Mazzola « La délivrance de saint Pierre » que l'on admire à la Cathédrale d'Annecy, au-dessus du maître-autel. Ce tableau, peint sur toile, mesure 4 m. de haut sur 2 m. 20. Notre confrère cite à ce propos la note ci-après de Mgr Rebord d'après un document conservé aux Archives Départementales (tabellion) :

Aux Calendes de Mai 1781 (17, n° 5 p. 174) on a chargé Messieurs Gallet et Dubouloz d'aller faire à Monsieur l'Abbé Dichat, Préfet de la Sainte Maison, pendant qu'il est en cette ville (à l'occasion du Synode) les remerciements de la Compagnie pour le beau tableau dont leur cher ancien confrère a décoré notre grand Autel, et qu'il a fait venir à cet effet de Rome. Nous l'avons reçu au commencement du mois dernier. Cette pièce est du peintre Mazzola, sujet du Roi de Sardaigne, et qui cultive à Rome les rares talents qu'on lui a toujours connus pour son art; on a écrit de Rome qu'elle avait fait l'admiration des peintres et des connaisseurs de cette capitale du monde Chrétien. Elle est demeurée quelques jours exposée dans un appartement qu'occupe Monseigneur Priocca, au Palais du Cardinal Santobono et c'est là qu'elle a été vue par les Cardinaux Pallavicini, Archinto, Gerdil, Ghillini et par ce qu'il y a de mieux parmi les princes et la noblesse de Rome.

Les princes Borghese et Aldobrandini auraient souhaité pouvoir la retenir; ils l'ont eue quelques temps dans leur palais, le Pape même a voulu la voir et l'a bénie. Les Maîtres de l'art, pour mieux marquer l'estime qu'ils en faisaient ont donné au Sr Mazzola le nom de Second Mentz (sic) Mengs.

M. l'Abbé Roussillon, Confesseur de S. A. R. Madame la Princesse de Piémont, a écrit à Monseigneur notre Evêque que le tableau avait été exposé au Palais Royal de Turin, dans la galerie

de Beaumont, et que la bonne idée qu'on en avait donnée de Rome n'avait rien perdu par la vue; tous les suffrages ont été favorables : Monsieur le Comte de Grosse Lavalle, gouverneur et connaisseur en ce genre, en a été enchanté; il en fit remarquer au roi toutes les beautés et sa Majesté a ordonné à Monsieur Collomb, Directeur Général des Postes, de le faire passer à Annecy sans frais de Douanes. C'est bien parce que M. Mazzola sut que son ouvrage serait vu du Roi et de toute la famille Royale qu'il se chargea avec plaisir et l'on peut dire à très bas prix, d'un tableau qu'il apprit que l'on demandait de Saint Pierre-es-liens pour la Cathédrale de Genève. Déjà par deux fois sa Majesté a encouragé les talents de cet artiste par des gratifications de quarante Sequins, l'on pourrait juger par là du mérite du don de l'abbé Dichat, et du droit que le pieux bienfaiteur s'est acquis à notre reconnaissance.

M. Stellio déclare qu'en classant ce tableau, l'Administration des Monuments Historiques en a justifié la valeur. Il nous donne à ce propos les explications que voici ainsi que quelques indications et appréciations sur l'artiste et le tableau qui nous occupe :

En 1918, un accident, dû à la chute d'une échelle dans le milieu du tableau avait provoqué une déchirure très importante. Monsieur Jalaguier, Inspecteur des M. H. d'alors, voulut l'expédier à Paris pour le faire réparer dans les ateliers de l'administration; puis après consultation, il le confia à l'artiste Annécien J. S., qui le remit en état en même temps que les tableaux de l'Abbé Roussillon et quelques toiles en sacristie. Revenons à Mazzola : Cet artiste est né à Valdugia, en haut Piémont, patrie du Maître Gandenzio Ferrari; nous savons qu'il étudia longtemps à Rome. Le sujet traité par cet artiste qui représente Saint Pierre dans sa prison délivré par les anges, est inspiré par celui qui se trouve dans la fameuse salle de la Segnature du Vatican, dans le panneau au-dessus d'une fenêtre en face du Parnasse où, depuis quatre siècles, les artistes et intellectuels du monde entier viennent admirer les plus belles fresques de Raphaël. Par bien des points, on peut en faire le rapprochement, soit dans la composition, soit dans certains détails des personnages dont l'expression témoigne l'admiration qu'avait Mazzola pour le grand maître D'Urbino.

Cette toile pour être bien jugée, mérite d'être examinée d'assez près du maître-autel, par temps ensoleillé, de préférence le matin entre 9 et 10 heures, quand les rayons du soleil viennent frapper l'Ange et Saint Pierre d'une clarté éblouissante, augmentée encore par le contraste des ombres projetées par la saillie des pilastres du Rétable. L'effet en est vraiment saisissant et rend admirable le tableau.

M. le chanoine Mugnier signale deux lettres de Chris-

tine de France, datées du 22 mars et du 22 juillet 1645, conservées au couvent des Clarisses à Evian. Par la deuxième lettre, inédite, la princesse acceptait de devenir la fondatrice officielle du Monastère des Clarisses en cette ville, et auquel elle assurait sa perpétuelle protection.

En raison de l'abondance des études et documents à présenter, une séance supplémentaire de notre Académie aura lieu le premier mardi de juillet.

Séance du 4 Juillet 1939

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiariglione, R. P. Favrat, G. Martin, Mugnier, E. Pernoud, H. Pfister, L. Pfister.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président envoie des félicitations à notre jeune confrère M. l'abbé Berthoud, qui vient d'obtenir, à Rome, sa licence d'histoire avec une mention rare et flatteuse.

Il présente une nouvelle plaquette que le Rd Père Buffet a publiée tout récemment sur Samoëns. La couverture, comme de coutume, est illustrée avec beaucoup de goût par le jeune artiste M. Mondet. Plusieurs passages de cette charmante brochure sont lus par le secrétaire.

Le président dépose aussi de la part de notre confrère M. Laroche-Joubert la plaquette en cours d'édition que « Jean Linel » consacre aux « Pélerinages de Norte-Dame au Diocèse d'Annecy ». Cette étude, honorée d'une préface de Monseigneur l'Evêque d'Annecy, est inspirée surtout des notes laissées par notre savant et regretté président M. le chanoine Gavard. Remerciements aux aimables donateurs.

Suivant l'ordre du jour, M. l'abbé Marcel Guyon, de Mieussy, et M. l'abbé Francis Gallay, curé d'Arthaz, sont nommés membres agrégés de l'Académie Salésienne.

M. le chanoine Mugnier continue la lecture de quelques traits de la vie édifiante du prêtre Christophe Crochon (né en 1666). Son zèle était ardent; il avait fait vœu d'aller enseigner la religion catholique à Genève ; ce qu'il fit effectivement. Alors qu'en 1711 le roi Victor-Amédée II gerroyait en Savoie, l'abbé Crochon allait prêcher dans les deux camps. Suivi de pauvres, il se rendit à Tamié pour prier le Souverain de donner l'ordre de cesser la guerre. Son entretien avec Sa Majesté prouve son désintéressement et l'ascendant que lui donnait sa grande piété. Ce véritable apôtre mourut à Evian, chez les Pères de l'Observance le 10 mars 1716. Le Révérend Official du décanat de Savoie a écrit que Christophe Crochon mourut en odeur de sainteté.

Le président signale la plaquette de Mlle Lecouturier (auteur de la Vie de la Mère de Chaugy), intitulée « Ce que Saint François de Sales dirait aux jeunes filles d'aujourd'hui. »

M. G. Martin attire l'attention de ses confrères sur les souvenirs qui rappellent, en l'église Saint-Sulpice à Paris, le voyage de saint François de Sales en 1618-19; deux fresques du peintre Hess décorant un autel représentent, l'une l'évêque de Genève prêchant devant un élégant auditoire, l'autre, le saint remettant les statuts de la Visitation à sainte Jeanne de Chantal et à Jacqueline Favre.

Le Secrétaire,

Louis PFISTER.

II

SOCIETES SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III.

PERSONNEL DE L'ACADEMIE

Membres décédés

MM. Flamary Antoine, entomologiste, au Pt-Neuf, Annecy.
Fontaine Antoine, architecte, Annecy.
Talon François, missionaire de N.-D. de Myans.
Chométy François, à La Combe-de-Sillingy.
Daviet André, curé, Le Biot.
Derrippe Henri, chan. hon., à Chabloux, St-Julien.
Joly, curé de Pringy.
Lyonnaz-Perroud Jean, chanoine titulaire.
Maistre Jean-Claude, chan. hon., curé de Mieussy.
Mme Domenjoud (Henri), Annecy.

Membres vivants.

Composition du Bureau :

MM. Francis MUGNIER, président;
Joseph PERNOUD, vice-président ;
François COUTIN, vice-président ;
François CHIARIGLIONE, trésorier ;
Louis PFISTER, secrétaire.
Léon DUVAL, bibliothécaire.

Conseil d'Administration

1re série,
renouvelable en 1940

MM. Fr. Coutin.
Alph. Favrat.
L. Pfister.
F.-M. Ritz.
J. Chavanne.

2e série,
renouvelable en 1943

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

3e série,
Renouvelable en 1946

MM. R. Domenjoud.
J. Pernoud.
L. Bastian.
J. Comerson.
L. Rognard.

Membres d'honneur.

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, président d'honneur.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'honneur.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
S. Exc. Mgr Léon Terrier, évêque de Tarentaise.
Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
Léandre Vaillat, homme de lettres, 51, avenue de Suffren, Paris 7e.

Membres effectifs.

MM. Alexis (Rme P. Dom), Boquen Plénée, Jugon, Côtes-du-Nord.
Bastian Louis, Sillingy.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.
Bibollet Alexis, aumônier de l'Hôpital, Annecy.
Birraux André, chan. titul.
Bocquet Maurice, curé de St-Germain-sur-Talloires.
Bouvier Pierre, chan. hon., curé de Cran-Gevrier.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Déchavassine Marcel, profes. au Grand Séminaire.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chavanne Joseph, ch. hon., Recteur de la Bénite Fonne, La Roche.
Chiariglione François-Emile, admin. de *La Croix*.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Colloud Joseph, curé, St-Pierre-de-Rumilly.
Commerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix*, Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Cuttaz Françis, Supérieur du Grand Sémin., Vicaire Général hon., ch. hon.

MM. Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duval Léon, Econome au Grand Sémin. d'Annecy.
Favrat Alphonse, Missionnaire de Saint-François.
Fuzier Louis, Vicaire Général hon., chan. titulaire, chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, du Clergé de Paris.
Gavard Alphonse, ch. hon., curé-archiprêtre de La Roche.
Jacquier André, ch. hon., archipr.-curé de St-Julien.
Marchand Léon, ch. hon., curé-archipr., Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., Vicaire Général, Annecy.
Mugnier Francis, ch. hon., prof. au Grand-Séminaire, Président de l'Académie Salésienne.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. h., aum. du Pens. Jeanne d'Arc.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Pet.-Sém. de Thonon.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Pochat-Baron Fr., ch. hon., Sup. honoraire du Collège de Thônes.
Rey Jean, Missionnaire de Saint François de Sales.
Ritz François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit-Séminaire de La Roche.
Rognard Louis, chan. tit., vice-chanc. de l'Evêché.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., arch.-curé de Vaulx.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Rulland M., chan. hon., curé archip. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Charles, chan. titul., aumôn. de St-Joseph.
Stellio, artiste-peintre, Annecy.

Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thévenet Jean-Fr., directeur au Grand Séminaire.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.
Vuichard J.-Fçois, aumônier de l'Immaculée-Conception, Annecy.

Membres agrégés.

Abbaye de Tamié.
MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Agnans Paul, notaire à Bonneville.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Anxionnaz (l'abbé), en retraite à Annecy.
Arnould Edouard (l'abbé), à Trésun, Annecy.
Avettand Joseph, curé d'Argentières.
Avettand Pierre, aumônier du Carmel du Reposoir.
Barnoud François, curé de Saint-Etienne, Annecy.
Barthalais, directeur de la Société Générale, Annecy.
Baud Francis, docteur à Annemasse.
Baud Jean, 3, avenue Jules Ferry, Thonon.
Bauloz Ernest, curé de Veyrier-du-Lac.
Beauquis Alphonse, géomètre, Annecy.
Beauquis Anthelme, curé-archiprêtre de Menthonnex-en-Bornes.
Benoît Camille, vicaire à Notre-Dame d'Annecy.
Berger François, curé de Chedde.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Besson Joseph, curé à Meillerie.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bibollet Pierre, curé de Viuz-Faverges.
Birraux Emile, curé de Saint-Didier.
Birraux Louis, curé-archiprêtre de Samoëns.
Blanc M.-Jean, ch. hon., curé-arch., Grand-Bornand.
Blanchard Camille architecte, à Annecy.

MM. Bochaton Jules, curé de La Balme-de-Sillingy.
Bosson Jean-Louis, curé de St-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Viuz-en-Sallaz.
Bouvard Louis, curé des Villards-sur-Thônes.
Boimond Jean, Saint-Julien.
Boymond Camille, ch. hon., curé de Chavanod.
Braise Félix, député de la Haute-Savoie.
Brand Charles, à Neydens.
Brand Joseph, curé de Contamine-Sarzin.
Brison Célestin, curé d'Argonnex.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Bublens Philibert, ch. hon., curé-archipr. de Thonon.
Bulloud, géomètre à Clermont.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Callies Pierre, ingénieur civil, administrateur des Papeteries Aussedat, Cran.
Carrier Edouard, ch. hon. curé-archipr. de Seyssel.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, administrateur de la paroisse de Seynod.
Chardon Angel, le Plant, Champigny (Seine).
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
Chevalier Jules-Ph., curé de Villard-sur-Boëge.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres à Annecy.
Cléchet Georges, minotier, Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Compois François, curé-archiprêtre, Dingy-St-Clair.
Coutin Alexis, chan. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jean-d'Aulph.
Damex Auguste, agent d'assurances, à Bonneville.

MM. Déjond Jean, libraire à Annecy.
Demaison Constant, sculpteur, Choisy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-s-Arly.
Dérobert Eugène, arch.-curé de Menthonnex-s-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé de Morzine.
Desgeorges Francis, ancien négociant à Annecy.
Detratz Gaston, vicaire à La Roche.
Doche Léon, secrétaire particulier de Monseigneur.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Duchêne Joseph, choriste de la Cathédrale.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufournet Antoine, 12, rue de Strasbourg, Paris (10e).
Dufournet Philippe, chef de bureau de banque, à Thônes.
Dumont Joseph, curé-plébain de Thônes.
Du Noyer de Lescheraines, professeur au Collège de Rumilly.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Duperrier Paulin, curé de Pringy.
Eminet César, curé de Duingt.
Encrenaz François, ch. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jorioz.
Encrenaz Michel, curé d'Amancy.
Espritoz François, professeur au Grand Séminaire.
Falconnet Armand, profess. au Collège de La Roche.
Favrat Fernand, curé, Annecy-le-Vieux.
Favre-d'Anne, maire de Manigod.
Favre-Miville Fr., curé d'Onnion.
Feige, Maire de Megève.
Folliet M.-Amédée, curé de la paroisse des Fins, à Annecy.
Fontaine Alexandre, curé de Sâles.
Fournier (Docteur), 1, place Garibaldi, Nice.

MM. Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de Cuvat.
Fournier Pierre, agent général d'assurances, Annecy.
Fromaget Gilbert, ch. hon., aumônier de la Visitation, Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Gallay Francis, curé d'Arthaz.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gaudin François, curé de Présilly.
Gauthier Marcel, curé de Minzier.
Gayet Claudius, négociant, Annecy.
Genevois J., docteur-pharmacien à Annecy.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet. Annecy.
Granger Denys, curé à La Forclaz.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz J.-Louis, ch. hon. curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur à Annecy.
Guy Lucien, 3, boulevard des Trolliettes, Thonon.
Guyon, curé de Mieussy.
Hautecombe (Rme P. Abbé d')
Henry François, curé de Vanzy.
Hudry Charles, comptable, La Roche.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.
Janin, ch. hon., Supérieur du Collège de Rumilly.
Jay Auguste, curé-archiprêtre d'Ugine.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Ballaison.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Julien, Thonon.
Laroche-Joubert, Directeur de la Revue «Les Alpes», Grenoble.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Laydernier René, banquier à Annecy.

MM. Manillier Fr.-J., curé de Marnaz.
Mantileri Hilis, avenue de Genève, Annecy.
Marquis, curé de Ste-Clotilde, La Jonction, Genève.
Martel Louis, député de la Haute-Savoie.
Martin Georges, professeur honoraire agrégé de l'Université, Annecy.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mercier Amédée, curé de La Giettaz.
Mermaz Charles, curé de Contamine-s-Arve.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Mogenier Henri, La Rivière-Enverse.
Monnet Henri, commandant en retraite, Annecy.
Morel F.-L., supérieur de Béthanie, Annecy.
Moret Maurice, notaire à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Mullat Paul, secrétaire de mairie, Fillinges.
Murgier Jean, notaire à Alby-sur-Chéran.
Orgiazzi François, curé-archiprêtre de Megève.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Pierre, curé-archiprêtre de Frangy.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pagnod Marius, curé-archiprêtre de Thorens.
Panisset Adrien, curé d'Entrevernes.
Pasquier Humbert, ch. hon., Supérieur du Collège de Thônes.
Paturle Camille, industriel à St-Laurent-du-Pont.
Paulmaz Georges, professeur, Thonon.
Pelloux, docteur, La Roche.
Perret Félix, économe au Collège de Thônes.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pierre James, La Pesse, Saint-Roch.
Pinget J., notaire, maire de Cruseilles.
Pioton François, curé de Vinzier.

MM. Pittet Lucien, curé de Brens.
Pluot Sostène, ch. hon., villa Chantal, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Claudius, curé de Domancy.
Premat Jean, curé de La Clusaz.
Quincy (de Ville de) P., curé de Chessenaz.
Ravoire François, curé de Pontchy.
Rennard Joseph, curé de François, Martinique.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manufactures, La Rochelle.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochet Fr., curé d'Usinens.
Rochon du Verdier Guy, Lyon.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé de Franclens.
Roseren Paul, vicaire d'Evian.
Rossat Francis, curé de Saint-Sigismond.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Rouge Constantin, vicaire à Thonon.
Roupioz Auguste, vicaire à Vaulx.
Rubin Eugène, professeur à Thônes.
Saultier Ch.-A., vicaire de Cran.
Sauthier Adrien, Thonon.
Secret Bernard (l'abbé), journaliste à Chambéry.
Seigneur Henri, curé de Manigod.
Simond Albert, ch. hon., curé-plébain, Evian.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Tournier Joseph, curé d'Allonzier.
Trettet, ingénieur, à Ugine.
Trochu, chan., aumônier, 10, avenue de la Pajaudière, Nantes.
Trouillet J., Avenue Jules-Ferry, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.

Uglietti André, profess. au Collège de Thônes.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verdan, docteur, Viuz-en-Sallaz.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Vibert Jean, curé d'Entremont.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet F., curé-archiprêtre de Faverges.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet L., à Annecy.
Mlle Barut Thérèse, Annecy.
Mlle Crolard Jeanne, à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », Annecy.
Mme Revillard, institutrice en retraite, Annecy.
Mme Alfred Roupioz, Annecy.
Mme Ruphy Fernand, Annecy-le-Vieux.
Mme Satre-Vallin, Annecy.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, Annecy.
Rév. Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, Annecy.

Histoire d'une Seigneurie

Montpon-sur-Alby

en Genevois

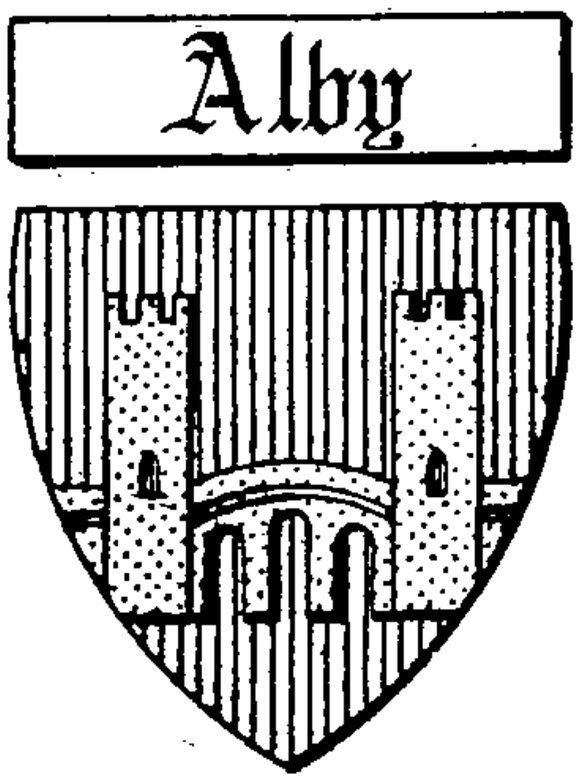

Nihil obstat
Annecii, die 25 Mars 1938
Eug. BENOIT, *censor dep.*

Imprimatur :
Annecii, 17 Avril 1938
JH PERNOUD, *Vicarius Generalis*

Chanoine F. COUTIN

CURÉ-ARCHIPRÊTRE DE NOTRE-DAME-DE-LIESSE

A ANNECY

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

1er PRIX D'HISTOIRE 1931

Histoire d'une Seigneurie

Montpon-sur-Alby en Genevois

ANNECY

IMPRIMERIE COMMERCIALE

—

1938

LE CANTON ET L'ARCHIPRETRE D'ALBY

Echelle de 1 à 150.000

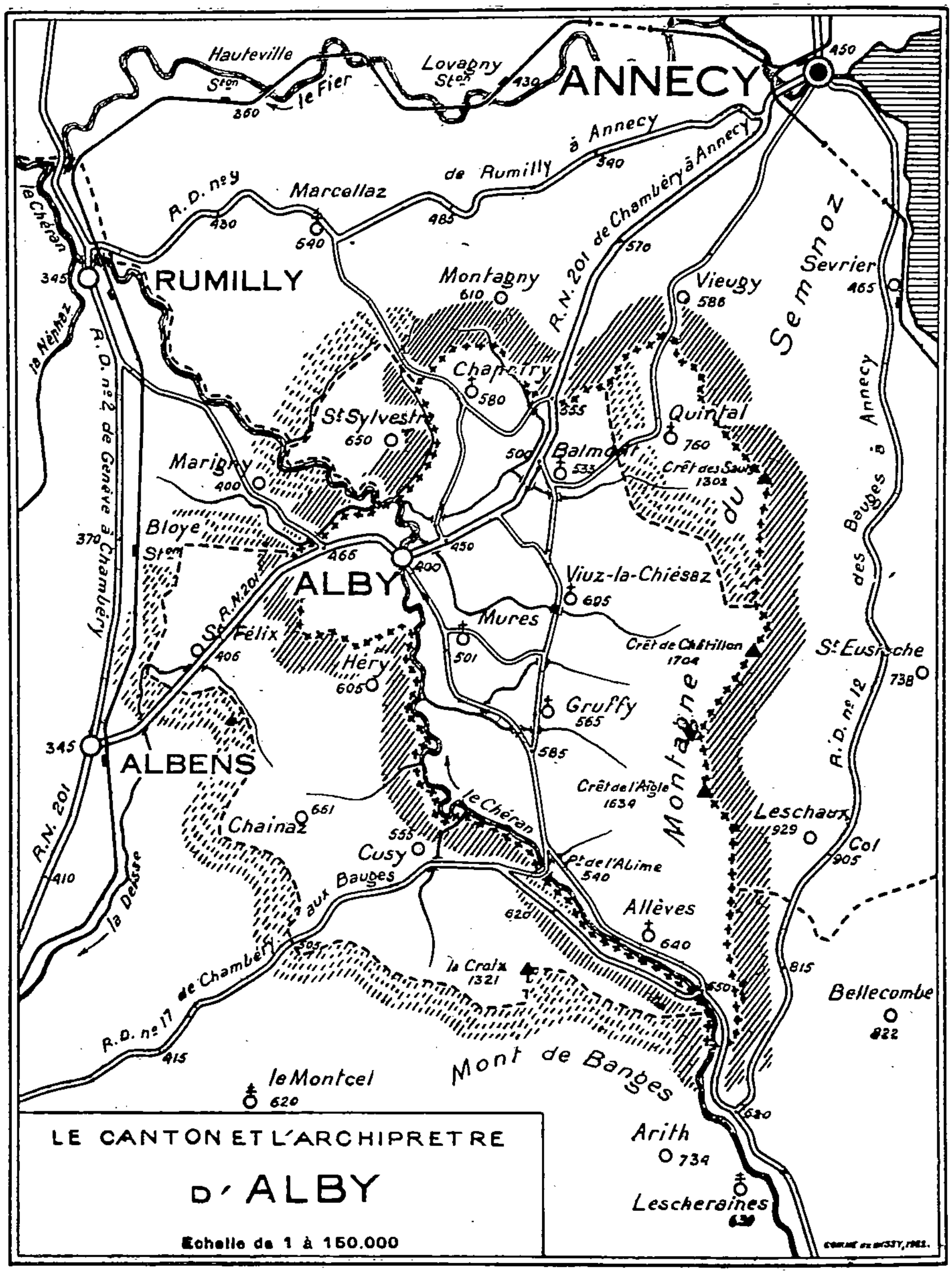

PRÉFACE

Après avoir écrit l'Histoire d'Alby, il nous a paru bon de ne pas laisser dans le silence de l'oubli les documents inédits conservés depuis cinq siècles au château de Montpon. Le lecteur y trouvera quelques grands faits de l'histoire de Savoie, auxquels prirent part les seigneurs de ce lieu; il suivra pas à pas l'ascension de ces trois nobles famille Richard, La Faverge et Thiollaz qui habitèrent successivement le château et il verra les rapports bienfaisants qui existaient entre la noblesse et le peuple, pendant le Moyen-Age.

La seigneurie de Montpon a toujours été le centre, pour ne pas dire le cœur de cette vie paisible en même temps que laborieuse, caractéristique de la vallée d'Albanais. Autour d'elle ont gravité tous les artisans cordonniers du Bourg qui, aux jours des grandes épreuves, après les incendies de leurs maisons, allaient y demander un abri et du pain. Les gens de la campagne occupaient leurs loisirs d'hiver à « esserter des bois », créer des routes, faire des charrois pour le compte du seigneur, qui payait leurs services en monnaie sonnante, dans un temps où l'argent était rare. La communauté tout entière d'Alby était fière et heureuse d'avoir l'un de ces seigneurs au service de leur Souverain, pour présenter leur Supplique en temps opportun. La vie de la noblesse était donc intimement liée à celle du peuple; aussi, dans les mauvais jours de la Révolution, on verra le Conseil Municipal implorer le Gouvernement Français de conserver près d'eux

et de ne point envoyer en prison le châtelain qui avait passé sa vie à leur rendre les plus précieux services.

Ceux qui se passionnent pour notre histoire provinciale devront une grande reconnaissance à la famille de Thiollaz d'avoir bien voulu ouvrir toutes grandes les portes de ses Archives à l'auteur de ces lignes. Nous ne saurions mieux lui témoigner notre gratitude qu'en lui dédiant cet ouvrage, écrit à la gloire de sa maison et à l'honneur de la Savoie.

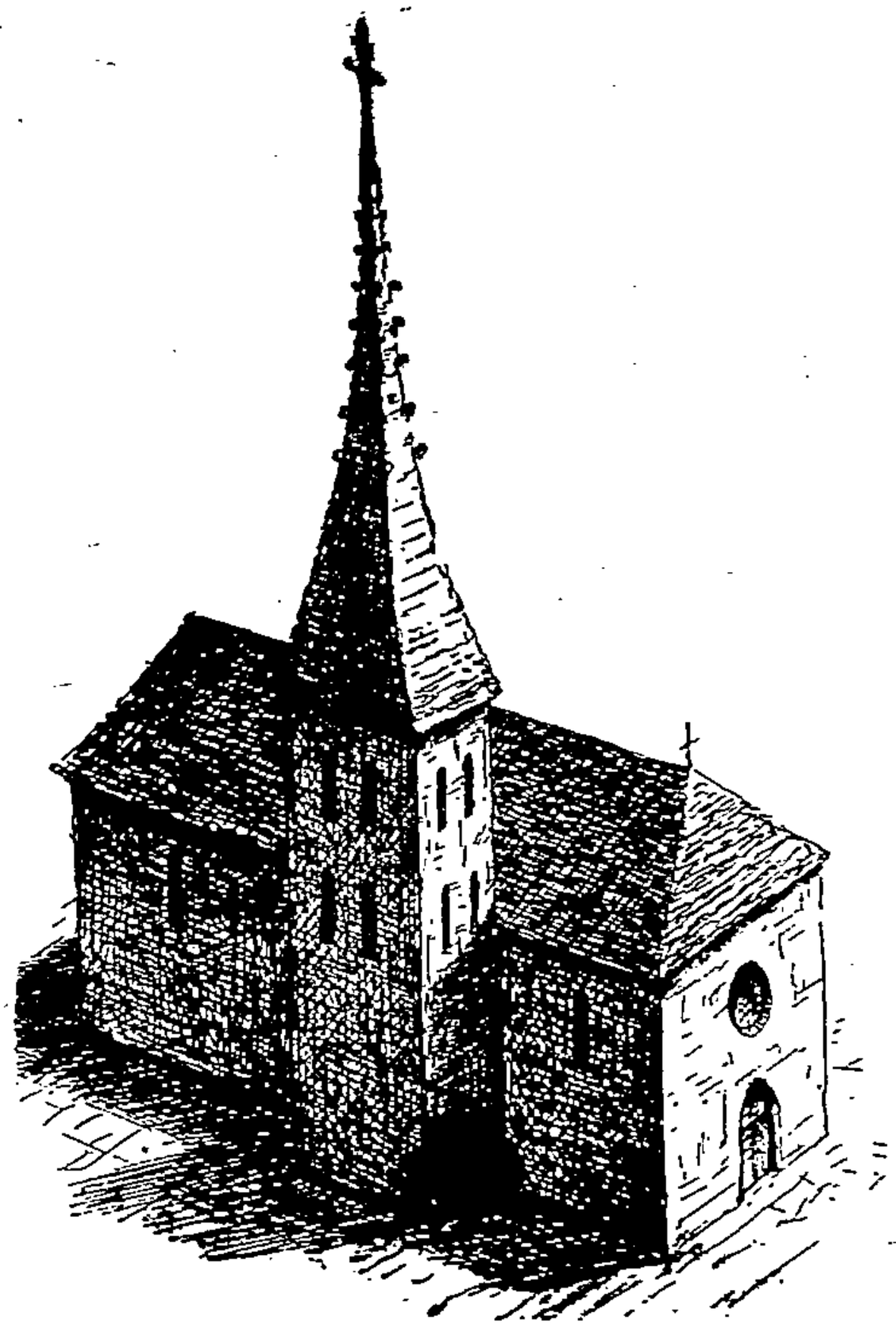

Eglise du Saint Sépulcre d'Annecy, où fut exposé le corps de Nᵉ Janus Richard d'Alby décédé le 5 octobre 1577.

(Voir pages 24 et 25).

PREMIÈRE PARTIE

La Seigneurie de Montpon et la famille Richard d'Alby

(10 Septembre 1499 - 30 Août 1580)

CHAPITRE I.

Origines de la Seigneurie
Les Patentes du Duc de Savoie

La date du 10 septembre 1499 restera mémorable dans le Livre d'Or d'Alby et dans les Annales de Montpon. Le vieux Bourg fortifié était déjà entouré de six châteaux appartenant aux familles les plus distinguées de la Savoie et voici qu'un nouveau fleuron vient s'ajouter à sa couronne.

A Genève, dans la grande salle du Palais des Ducs de Savoie, se tient une réunion où sont présents : Illustre René, de la Maison de Savoie, Lieutenant Général des Etats, qui remplace le Duc absent; Révérendissime A. de Montfalcon, Sgr de Pierrecharve et évêque de Lausanne, qui représente Alby; le Baron du Viviers, Antoine de Gingin, Sgr de Divonne, Président; J. Sgr de Challes; Angelin Provana, Président Patrimonial; Antoine Cacia; François Provana; Depecton, Avocat Fiscal; Pierre Métral, Maître de la Chambre des Comptes; et enfin, le grand intéressé : Noble François Richard d'Alby.

La séance ayant été ouverte, suivant le protocole accoutumé, le Chancelier Macard, lit à haute voix les Lettres Patentes (écrites sur un parchemin de 60×65), rédigées en un latin élégant, et que nous traduisons, aussi fidèlement que possible.

« Philibert, Duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste, Prince et Vicaire Perpétuel du Saint Empire Romain, etc...

1° *Supplique de N• F. Richard.* — « Notre cher et fidèle Secrétaire François Richard d'Alby, nous a exposé que, dans le partage des biens faits entre lui et son frère, notre Secrétaire non moins cher et fidèle, Antoine de Richard, le sort lui avait assigné la maison de Montpon avec ses terres, prés, vignes, bois et tout le ténement. »

« Voici les confins de la propriété. Elle est limitée, en son sommet par le village de Chiedes, puis, en descendant jusqu'à l'eau du Chéran du côté de bise, par le verger et la vigne des hoirs de Noble Jean d'Espagne et par les biens de quelques propriétaires du village; du côté du vent, en suivant le Nant Croset, qui descend lui-même dans le Chéran, par le pré de N^e^ Amédée d'Alby, les terres et bois des Nobles Pierre et Jacques Tortollier. »

« Les susdits frères Tortollier ont fait donation à F. Richard d'un petit mont qui est à la limite de leurs propriétés respectives; il s'appelait jadis « *Nagiers* », et tout récemment, on a commencé à lui donner le nom de « *Mont Calvaire* ».

« Comme la susdite maison de Montpon appartenait depuis une époque ancienne aux prédécesseurs de François Richard, qu'elle menaçait ruine, du fait de son ancienneté, une partie étant déjà par terre, le susdit Richard a eu soin de la transporter sur le mont Calvaire lui-même et d'édifier une maison fort bien (egregiam domum). Cet endroit avec tout son ténement a été reconnu par le même François Richard, pour être de notre fief, avec hommage noble et lige, et indépendant de tout autre fief étranger ».

« Parce que ce mont est situé en un endroit plutôt élevé, qui peut être fortifié, François Richard a désiré,

avant tout, en faire une Maison Forte inséparable de son ténement. Afin que le souvenir de sa valeur personnelle demeure, il a l'intention d'en disposer en faveur de son fils aîné Janus qui le transmettrait à son aîné et ainsi successivement d'aîné à aîné, né de mariage légitime, jusqu'à l'infini ».

« Il nous a supplié humblement, pour ne pas renier le nom et la valeur de ses ancêtres, de vouloir bien lui accorder le titre de « *Maison Forte* » et de lui conserver le nom de la maison primitive, soit *Montpon;* enfin de confirmer son intention d'établir un fidéicommis en faveur de son fils aîné. »

II° *Réponse du Duc.* — « Nous donc, plein de bienveillance pour cette supplique qui reflète la valeur intime de son âme, désireux aussi de récompenser les services qu'il nous a rendus par des faveurs et grâces bien mérités, nous avons mûrement étudié la question et demandé l'avis de notre Conseil.

A) Pour le *fidéicommis,* Nous accordons à F. Richard ici présent et à tous les siens aînés, descendant en ligne directe masculine, le privilège demandé; mais, si la ligne masculine venait à s'éteindre, le fidéicommis passera dans la ligne féminine à l'aînée, dont le degré se rapprochera le plus dudit François, Richard. Montpon avec tout son ténement actuel ne pourra être aliéné, ni par testament, ni par donation, ni par force de loi; c'est notre volonté expresse.

B) Nous voulons que la Maison conserve le *nom de Montpon,* comme l'ancienne; et parce que la valeur s'ajoute à la valeur, nous décrétons que Janus l'aîné, comme tous les descendants dudit Janus garderont le souvenir de leur père et aïeul, en portant les armes de la maison paternelle, en les écartelant avec un blason d'azur. Ces armes sont : « *de gueules à la bande d'argent chargée de trois chevrons d'azur au chef d'or* ».

C) De plus, comme François Richard, dès ses plus tendres années, a été au service de nos prédécesseurs d'illustre mémoire, qu'il n'a jamais reculé devant le labeur, nous consacrant ses jours et ses veilles, Nous ne voulons pas qu'il paraisse avoir servi un Prince ingrat, et Nous lui accordons le privilège spécial et perpétuel « *d'imposer des bans, d'exiger une indemnité de dix sous et au-dessous, de tous ceux qui commettront un dommage dans les biens de Montpon, de prendre un garde particulier qui aura le droit de prendre, arrêter, détenir et incarcérer les hommes ou animaux causant des préjudices dans ledit domaine, jusqu'à payement de l'amende; le Châtelain d'Alby et tous nos autres officiers ont le même pouvoir et doivent l'exercer, sous peine de cent livres.* »

D) Nous voulons que nos présentes Lettres soient notifiées au Président de la Chambre des Comptes résidant à Chambéry, au Juge, Bailli et Procureur de Genève, au Châtelain, Vice-Châtelain et Curial d'Alby afin que tous nos Officiers médiats et immédiats protègent et défendent François Richard. »

Données à Genève, an et jour susdits, devant les témoins nommés.

CÉRÉMONIE FAITE A ALBY LE 16 SEPTEMBRE 1499, POUR LA NOTIFICATION DES PATENTES. — Muni des Lettres-Patentes que le Duc Philibert venait de lui délivrer, Nᵉ F. Richard reprit le chemin de Montpon, et six jours après il convoquait quelques bourgeois d'Alby et le notaire Rolland qui dressa le procès-verbal suivant :

« L'an que dessus et le seixième Septembre, Nᵉ F. Richard présentait les Lettres seigneuriales écrites ci-dessus à Nous, Hugues Croset, Vice-Châtelain d'Alby. Les ayant reçues avec honneur et humble révérence, Nous nous sommes montré prêt à exécuter tous les ordres donnés, et, pour que personne n'invoque une raison d'ignorance pour s'excuser de la non exécution de ces ordres, le même Vice-Châtelain de la ville d'Alby manda Pierre Blanchet, crieur

public. Celui-ci, d'une voix forte et intelligible, en fit la lecture complète au lieu et à la manière accoutumés, en présence des témoins suivants qui ont signé : Nᵉ Claude de Mouxy; égrège Donat Paget l'aîné; Guillaume Paget; Claude Ginod dit Terrex; Pierre Ginier et Albert Sollier, hôtelier.

Cérémonie de Prise de Possession le 18 Septembre 1499. — Deux jours après la visite de Nᵉ F. de Richard à son Vice-Châtelain, dans le Bourg d'Alby, celui-ci « se dirigea en personne au lieu de Montpon », pour la cérémonie de prise de possession, accompagné des témoins ci-après.

« En exécution des Lettres seigneuriales, le Vice-Châtelain se présenta devant Nᵉ F. de Richard pour le mettre en possession de l'exercice et l'exaction des bans. Pour ce, il lui remit un livre d'Heures comme signe de véritable mission; Nᵉ de Richard tint le livre dans sa main pour faire acte de propriété et promit de faire respecter tous les ordres du Duc de Savoie. Puis, il me demanda, à moi Rolland, notaire et vice-greffier de la Châtellenie d'Alby, de dresser une lettre testimoniale de cette prise de possession, en présence des témoins: Nᵉ Claude de Mouxy; Etienne Némon; Jean Alliod dit Odet et Rolet François dit Thomé. »

Dès ce jour, la seigneurie de Montpon était fondée, et pendant que ses sœurs aînées, comme Montdésir, Montconon viendront se ranger sous sa tutelle et que les autres : Montvuagnard, Pierrecharve, Châetauvieux et le Donjon verront leurs murs s'écrouler devant les invasions et les révolutions, Montpon demeurera inébranlable, comme une sentinelle vigilante placée sur les bords escarpés du Chéran. Répondant au désir de François de Richard et de son Prince, le château passera de génération en génération, sans connaître la honte d'une vente.

Après avoir servi le Duc Philibert qui venait de le créer Seigneur de Montpon, François de Richard apporta

tout son dévouement à son successeur, dès 1504. Charles III, surnommé le Bon, ne voulut pas faire mentir ses ancêtres et donna un témoignage de sa bonté à F. de Richard en élargissant les Privilèges de 1499, par les Patentes qui suivent.

LETTRES-PATENTES DU DUC CHARLES A FRANÇOIS DE RICHARD, LUI ACCORDANT LE TITRE DE SEIGNEUR DE MONTPON, 17 MAI 1508. — « Charles, Duc de Savoie... Il convient quelquefois à un Prince d'être généreux en récompensant largement les mérites de ses sujets. Notre cher et fidèle Conseiller, Maître de la Chambre des Comptes, François de Richard a fait édifier, depuis quelques années, à Montpon, une Maison Forte assez importante que Nous avons vue de nos yeux, dans notre très récent passage à Alby. Il a déjà obtenu pour cette seigneurie la *juridiction basse* avec *droit d'imposer des bans* et plusieurs autres privilèges contenus dans les Patentes de 1499. Mais, *comme il est défendu par les décrets ducaux de porter le titre de Seigneur d'un lieu, sans y avoir juridiction omnimode avec droit du dernier supplice,* néanmoins, Nous accordons à François de Richard, à Janus son fils et à leurs descendants ce titre à perpétuité, et ce, à raison des services qu'il a rendus avec dignité et compétence à Nos Illustres Prédécesseurs. *Tout le monde indistinctement devra les appeler Seigneurs de Montpon.* »

« Voilà pourquoi, nous en donnons notification au Chancelier et Maréchal de Savoie, aux Conseillers résidents avec nous à Chambéry, au Juge et Procureur du Genevois, au Châtelain et greffier d'Alby, et à chacun de Nos Officiers. »

« Données à Genève, le jour dix-septième de Mai, an du Seigneur mil cinq cent huit, en présence des Seigneurs: Louis de Miolans, Maréchal de Savoie; Louis, Comte de la Chambre; Antoine de Gingin, Sgr de Divonne, Président; Louis, Sgr de Dérée, Président de Savoie; Janus, Sgr de la Val d'Isère, grand écuyer; Auguste de Consel;

Hugues Déage; François, Sgr de Pressiaci, maître de l'hospice; Etienne Delapris, Financier de Savoie. »

Signé : AUTERIN.

Le 9 juin suivant, les Patentes susdites furent entérinées à Genève, en présence des mêmes Seigneurs et le notaire De Gratiis en a dressé acte : « Devant nous a comparu Spectable Seigneur François Richard, Maître de la Chambre des Comptes de Savoie, produisant ses lettres seigneuriales, nous requérant de les lire et les vérifier. Après les avoir reçues avec honneur et révérence, nous les avons lues et le Conseil a été d'accord avec nous pour nous soumettre à ces ordres, en foi de quoi, lui concédons le présent témoignage ». De Gratiis.

Après avoir rempli ces différentes formalités, François de Richard dut quitter Genève content. Les bienfaits dont son Prince venait de le combler seraient un sujet de joie pour son épouse, Damoiselle Françoise des Clefs et ses six enfants, dont nous allons parler au chapitre suivant.

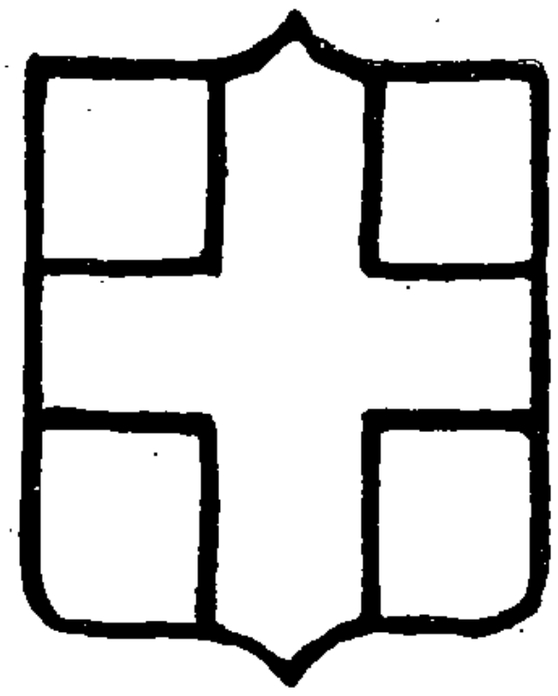

CHAPITRE II.

Famille des Nobles Richard d'Alby

Avant de parler plus en détail de François de Richard, premier Seigneur de Montpon, nous établirons son ascendance, à l'aide de l'Armorial que nous complèterons, en plusieurs endroits, par les documents officiels tirés des Archives de Montpon.

La famille de Richard avait une maison forte avec tour, sise dans le Bourg d'Alby, dès l'an 1363, date à laquelle on trouve un acte de Jacquemet Richard, notaire. Malgré les vicissitudes du temps, elle existe encore avec une porte ogivale et les restes d'un escalier en colimaçon que son propriétaire actuel, Cottin charron, a essayé de transformer. Celle famille possédait aussi des terres au village de Vons, paroisse de Marigny, mais limitrophe du village de Chêdes et du domaine de Montpon acquis entre 1450 et 1500 par parties brisées.

Le 20 Déc. 1606, la Chambre des Comptes donnait un arrêt, portant confirmation de la noblesse des Richard de Vons, contre les Syndics de Marigny et Marcellaz qui voulaient les obliger à payer des tailles roturières « *et ont voulu à dessein confondre les Richard d'Alby avec les Richard de Vons* ». Dans un procès, qui avait duré 10 ans, Humbert de Vons avait recueilli deux grosses liasses de 40 documents anciens et authentiques, que nous avons sous les yeux, et servent à prouver la noblesse de la famille et établir la généalogie. Voici quelques-uns de ces actes

antérieurs à 1443, date à laquelle l'ascendance de la branche de Vons est établie d'une manière sûre :

1370 : Contrat reçu par Me Jacquemet Richard d'Arbie, soit ascensement par Me François Richard d'Arbie, notaire.

1401 : Contrat en faveur de Me Jean Richard d'Arbie, notaire, reçu par Me Henry.

1410 : Contrat reçu par Me Jean Richard, signé par Me François Richard et grossoyé par Me Pierre Richard d'Arbie.

1422: Lettres de notariat pour Me Jean Richard d'Arbie.

1424: *Les hoirs de Jean Richard se sont qualifiés du titre de Nobles.*

1435: Contrat reçu par Me Jean Richard, passé à Vons, devant l'étable de Jean et Pierre Richard de Vons.

I. — Branche RICHARD DE VONS

Le 28 Mars 1602, Ne Humbert à feu Ne Jean Richard de Vons recevait du Duc Charles Emmanuel les Patentes de réhabilitation de noblesse, écrites sur un grand parchemin, où il est dit : « *Considérant que feu son père, Ne Jean Richard, se trouvant déjà en bas âge, oppressé du payement de notables dettes, à lui délaissées par son père aïeul, pour auquel satisfaire ne pouvait à peine satisfaire son patrimoine, tellement que, craignant choir en extrême nécessité, il se serait laissé induire d'agréer l'art de notayre, pour avoir moyen, en acquittant ses dettes, d'entretenir sa famille, ce que considéré par icelui exposant (Ne Humbert), désireux d'aider aux nécessités de son père, aurait pris en admodiation des décimations et rentes ecclésiastiques, et ascensé du Comte de Tournon, dès 1573, la châtellenie du Bouchet, laquelle il faisait exiger par tierce personne, et par ce moyen (prétendent les syndics de Marigny et Marcellaz) serait déchu de sa noblesse; supplie le Duc de Savoie de le réintégrer en ses droits de noblesse, comme s'il n'y avait jamais dérogé....*

Nous lui accordons ce qui est demandé, déclarant que sa famille possède une noblesse de toute ancienneté. »

Cet extrait des Patentes nous montre le noble caractère de Humbert de Richard, s'adonnant à une carrière qui n'est point de sa condition, pour relever sa maison ruinée. Voici maintenant comment il a établi son ascendance :

I. — Noble *Jean Richard de Vons* contracte mariage devant Chamosset not. le 20 Juill. 1443, avec Demoiselle *Jeanne Mangis* fille d'Henry d'Annecy. En 1467, il est cohéritier avec son frère Pierre de leur sœur *Jeannette;* Veuve de *Jean Ganthin* de Chambéry. Le 25 juin 1502, la Veuve de Ne Jean Richard testait dans sa maison d'Annecy, devant Sadier not., en faveur de son fils *Claude* et faisait un legs à sa fille *Antonia* épouse de *Gringalet,* Dr ès lois.

II. — Noble *Claude* épousa, le 16 Sept. 1493, Demoiselle *Georgine Passin,* fille de Ne Nicod Passin. L'année suivante, il passe un acte de réachat perpétuel avec les Nes *Humbert, Jean* et *Pétremand,* frères et enfants de feu Ne *André Richard.* Il testa en 1497 et en 1502, en faveur de ses fils *Jean* et *Jean-Louis.*

III. — Noble *Jean,* marié à Delle *Jeanne Besse,* passa un acte de partage en 1526 avec son frère *Jean-Louis* et testa le 30 Mars 1571, léguant 200 fl. à sa sœur *Pernette.* Ses héritiers universels sont ses fils : *Humbert l'Aîné, Claude,* prêtre, et *Humbert le Cadet.*

IV. — Noble *Humbert,* coseigneur de Montagny en 1567, épousa *Clauda Quintallet* de Chonnod (Marcellaz), laquelle hérita de sa propriété paternelle. Par testament de 1588, Humbert l'Aîné hérita de son frère *Rd Claude,* Chanoine de N.-Dame d'Annecy et curé du Petit-Bornand, ainsi que de ses deux sœurs *Jeanne* et *Pierrette.* Cette dernière avait épousé Ne Jean des Vignes de Vallières, parent de *Ne de Germinex de Vons, Avocat,* qui laissa toute sa propriété de Vons, en 1620, à la famille Richard de Vons. Ne Humbert l'Aîné testa à Vons le 15 Fév. 1583 en faveur de ses 4 enfants : *Jeanne, Jacqueline, Marc Antoine* et *Nicolas;* mais il ne mourut qu'entre 1603 et 1606. — En

1604, il refit son testament en faveur de Pernette et de Nicolas.

V. — Noble *Nicolas* épousa, le 7 Mai 1606, Demoiselle *Perrine Roland*, fille de Nᵉ Georges de Marigny, avec dot de 2.000 fl. Le 4 Fév., même année, sa sœur *Pernette* ou Pierrine avait épousé *Jacques Ginier d'Alby* avec dot de 1.000 fl. Le 15 juin 1630, Nᵉ Nicolas testa à Vons et nomme sa mère, Clauda Quintallet, sa femme, ses 4 filles : *Jeanne*, religieuse bernardine en 1629, avec 3.000 fl. de dot, *Péronne*, *Nicolarde* et *Janine* avec 2.000 fl. de dot à chacune, ses deux fils héritiers universels : *Georges l'Aîné* et *Christophe*. Perrine Roland testa à Vons le 19 Oct 1669.

Sa fille *Janine* épousa 1°) Nᵉ Antoine Bouvier dit Dufoug de Moye, le 30 Avril 1634 et 2°) Georges Ignace Marcoz à feu Jean Louis de Vons, le 4 Mai 1656. Elle eut 4 filles : 1) *Emmanuelle*, mariée à Collombat eut 2 filles, *Péronne, mariée à Rosset* et *Jeanne, mariée à Michel Dubois;* 2) *Péronne*, mariée au notaire Rubelin eut 3 fils : Just, Charles et Pierre capucin; 3) *Melchiotte*, mariée à Bally, eut Christophe cordelier et Françon mariée à Beauquis; 4) *Françon*, mariée à Mᵉ Charles Rey, bourgeois de Chambéry, eut Roch père de Claude qui acheta la ferme de la Maison Blanche à Alby, en 1768. Après extinction de la ligne masculine des Richard de Vons, Mᵉ Rey réclamait tous les biens de Vons, en vertu d'un fidéicommis de 1630.

VI) Noble *Georges l'Aîné* épousa, le 24 Fév. 1642 *Jacqueline Magdelain*, fille de Nᵉ Claude de Megève, Avocat, et de Pétronille de Chissé qui s'était remariée au château de Montpon. Jacqueline avait eu une dot de 2.000 ducatons, soit plus de 12.000 flor. — En 1648, Georges l'Aîné partage les biens paternels avec son frère Christophe qui reçoit les biens de Chonnod (Marcellaz) vendus en 1649 et 950 fl. pour se mettre en équipage comme Enseigne du Sgr Descotes, Capitaine d'Infant. du Prince de Carignan. Christophe fut assassiné à Rumilly le 24 Août 1652 et enterré à Marigny le lendemain.

Georges l'Aîné, Lieutenant de Cavalerie dans la Cie de Mr Miribel, Escadron de Savoie, mourut à Lucevane de Lavane en Piémont (1649); sa veuve testa à Vons, le 2 Sept. 1693, donnant 2.350 fl. à sa fille *Françoise,* autant à son fils *Claude* et le reste à son fils *Emmanuel.* Elle mourut le 24 Fév. 1707.

VII. — Noble *Emmanuel* épousa le 4 Mars 1696 *Charlotte Rapin* de Grésy, fille de feu Ne Jacques et mourut à Marigny le 6 juin 1706, laissant comme héritier son frère *Claude,* lequel mourut le 17 Nov. 1727, âgé de 80 ans, laissant tous ses biens à Ne François Philibert de la Faverge, Sgr de Montpon et Officier Supérieur à Turin.

II. — Branche RICHARD DE MONTPON

Il est fort probable que les deux branches de cette famille, vivant sur des terres contigues, ont une souche commune. L'Armorial de Savoie a essayé de l'établir en ayant soin d'ajouter un point d'interrogation. Les documents de familles fournis au procès de 1602, que nous trouverons plus loin, ne donnent aucune certitude sur ce point. Les Archives de Montpon fournissent néanmoins quelques détails qui complètent l'Armorial.

I. — *François Richard* d'Alby, notaire, reçoit un acte à Annecy-le-Vieux en 1414 et un autre dans sa maison d'Alby, en 1427. Il épousa : 1) *Marguerite de Gruffy* dont il eut 5 enfants, savoir : *Hugues, Jacques* dominicain, *Antoine* qui hérite de son père d'un grangeage à Savoyroux (Rumilly); *Pierre,* père de Jacquemette mariée à Ne Jean de Turens d'Annecy, propriétaire d'une maison près la Porte de Bœuf; *Jean,* marié ci-après à C. Rosset. — François Richard épousa: 2) Françoise de Bellecombe de la Compote dont il eut 4 enfants : *Bonne,* mariée à Jacques de Tortollier d'Alby; *Jeannette; Claude* et *Aymon* qui héritèrent par moitié de la maison soit tour de Montpon et de son tènement. *Aymon* épousa en 1486 *Rolette*

Bonetaz et eut un fils, *Jean*, marié à N^e^ *Clauda de la Balme*, héritière de la Seigneurie de Marsye à Saint Félix.

François Richard avait un frère, Jean, qui céda, de concert avec son fils Pierre, aux N^es^ Tortollier partie d'un petit mont sis *sous Montpon*, appelé *Nangiers*.

François Richard testa en 1426 et tous ses enfants sont qualifiés *Nobles;* il veut être enterré dans la chapelle de Saint Nicolas, Saint Esprit et la Trinité, fondée par feu Aymon Richard dans l'Eglise Saint Donat d'Alby. Il mourut avant 1643.

II. — Noble *Jean* de Richard, fils du premier lit, devint Secrétaire du Duc de Savoie; il épousa *Claudine Rosset*, fille de Jacques, D^r^ ès lois et Premier Collatéral à Chambéry. Il testa le 5 Sept. 1463 dans la tour de sa maison d'Alby, nommant comme héritiers ses fils *Antoine* et *François* et faisant des legs particuliers à ses frères N^es^ *Anthoine, Aymon* et *Claude* Richard. Il hypothéqua en faveur de sa femme un champ situé « *jouxte les fossés de la ville d'Alby* ». Devenue veuve, Clauda de Richard née Rosset épousa N^e^ François de la Balme, Sgr de Marsy, lequel épousera en deuxièmes noces E. Brunier. C'est ainsi que la seigneurie de Montpon hérita de celle de Marsy à Saint Félix et de la rente des Brunier à Héry, dont nous reparlerons plus loin.

Armoiries de la Ville d'Annecy

CHAPITRE III.

François de Richard

Premier Seigneur de Montpon

de 1499 à 1509

En 1463, après le testament de son père, François de Richard restait cohéritier universel avec son frère Antoine; leur sœur Jeanne recevait un legs de 600 fl.

Les deux frères vécurent dans une grande intimité; Antoine avait une charge de Secrétaire Ducal comme son Aîné et, de ce fait, vivait souvent à la Cour à Chambéry. Mais nous les retrouvons ensemble à Alby où, en 1486, ils achètent à Montpon deux seytorées de pré de Ne F. Emion et 2 journaux de bois-chataigneraie de la veuve de Pierre Richard.

Le 3 Juin 1490, *François* épouse *Demoiselle Françoise des Clefs,* fille de feu Ne Henry dit Barbaz. Le contrat, qui comprend 28 pages, est passé à Chambéry, dans la maison de Jacques Portier, devant les témoins Louis de Genève et Aymon de Cengle, en présence du notaire de Sanerato du lieu de Lyon-en-Bresse. Françoise des Clefs est probablement une fille unique, car elle apporte en dot ses biens paternels, savoir : une maison à Thônes, un grangeage aux Clefs et des rentes ou servis dans toute la vallée jusqu'à Marlens inclus.

Un mois après ce mariage, le 22 juill. 1490, François et Antoine fondent une chapelle Saint Christophe en l'église Saint Donat d'Alby avec les revenus de 8 fosserées de vigne à Songy. Le 10 Déc. 1493, les deux frères Richard

obtiennent de l'Archevêque de Tarentaise une permission de chapelle soit autel portatif pour y célébrer la sainte messe.

En 1499, les deux frères font le partage de leurs biens fonciers et nous ne trouvons presque plus trace d'Antoine. Nous savons seulement que, de son mariage avec Antoinette N.... il eut une fille Claude, mariée à Nᵉ Pierre de l'Alée, laquelle mourut en 1514.

François eut une carrière plus brillante. Il naquit probablement à Chambéry où il passa la majeure partie de sa vie au service du Duc de Savoie. D'abord Secrétaire, il devint Conseiller puis, en 1501, fut élevé à la charge de Maître de la Chambre des Comptes. Il place ses économies à rétablir le domaine de ses ancêtres à Montpon; en 1486, il achète 4 journaux de terre d'Aymon Richard et tous les biens de Marie, fille de feu Nᵉ Pierre Testut de Rumilly, veuve de Pierre Richard; en 1488, il fait acquisition du reste des terres d'Aymon Richard et constitue ainsi un mas de 100 journaux dont il reçoit investiture.

Par trois patentes successives de 1493-96 et 97, les Ducs de Savoie lui concèdent la curialité d'Alby à perpétuité, soit environ 200 fl. de rente par année. Le 16 Juill. 1494, Nᵉ Pierre Tortollier lui fait donation du petit mont Nangiers, contigu à Montpon, sur lequel il va construire sa maison forte qui remplacera celle des ancêtres à moitié ruinée. En 1496, il est investi du droit de percevoir la moité des langues de bœufs tués à l'abattoir et la leyde du sel dans les mandements d'Alby et d'Annecy. Dans cette dernière ville, il hérite de Nᵉ Jean de Turens, son oncle, d'une maison rue de Bœuf contiguë à celle de son frère Antoine. Le 17 avril 1497, Nᵉ Pierre Tortollier, en qualité de tuteur de Françoise, fille de Pierre Richard, lui vend encore plusieurs pièces de terre à Montpon. En 1499, il obtient privilège de construire moulin et battoir, jouxte la porte d'Alby. En 1504, il acquiert près d'Annecy cinq pièces de terre pour le prix de 2.150 flor., et le 10 Sept. 1503, une maison à Annecy de Claude Gringer. En 1505, il achète encore à Chèdes une chataigneraie de 100 fl. de

N^r Jean Lambert pour lors Clavaire à la Chambre des Comptes.

En 1509, le 19 juin, il teste en faveur de ses 4 fils et fait des legs à ses deux filles. Il veut être enterré dans sa chapelle d'Alby ou celle qu'il a fondée à Annecy dans l'église des Dominicains, à gauche en entrant. Il mourut le 12 Nov. 1509, confiant à sa femme la tutelle de ses 6 enfants : *Janus, Hugues, Jean, Claude, Françoise Antoine* et *Claire.* Comme ces enfants étaient relativement jeunes, Dame François Richard se fixa à Annecy pour veiller à leur éducation, ayant à son service un pédagogue pour conduire les garçons au Collège Chapuisien. Nous savons par un Livre de Raison que Janus l'Aîné ne revint de ses études qu'en 1525, âgé de 28 ans. Dame Richard demeura à Annecy jusqu'à son décès qui arriva au début de Sept. 1544, chez les de Monthoux, à Promeirier, près Annecy, où elle s'était retirée, à cause de la peste, qui régnait pour lors à Annecy. Elle avait testé le 4 Sept. dans la maison de N° C. C. de Monthoux, son gendre, à Promeyri, en faveur de ses 3 fils : *Janus, Hugues* et *Jean.* »

Voici quelques actes passés par Françoise des Clefs, pendant son veuvage :

En 1515, elle reçoit investiture de la maison forte du « Campistricti apud Cletas » (aux Clefs) et de celle de Montpon. — En 1535, elle prête 1.535 fl. à son gendre de Manessy. — En 1539, elle loue sa maison de Thônes 24 fl. à Pichod, notaire. — En 1542, elle fait donation à son fils Jean, absent d'ici, d'une sienne maison sise en la ville de Thônes, jouxte la voie publique, avec places et curtil d'un demi journal; plus un chosal de maison, situé aux Clefs, appelé Champé, avec placéages, jouxte le mollard appelé Poepal d'un côté, maison forte de N^e Claude des Clefs d'autre part; de l'église et rochailles d'autre part, une voie entre deux et l'eau du Cyer (Fier). — En 1545, elle vend un pré de 4 seytorées, jouxte le chemin de Seynod à Cran, pour 100 fl....

CHAPITRE IV.

Les six enfants de Noble François de Richard et ses deux petites-filles

I. — JANUS, Deuxième Seigneur de Montpon (1509-1577)

Janus l'Aîné naquit en 1497 dans la nouvelle maison forte de Montpon; en 1504, son père lui fait donation de Montpon avec ses privilèges, de la moitié des moulins du Dard indivis avec les hoirs de Nᵉ Claude de Mouxy, de la cléricature d'Alby, etc... En 1517, il était professeur ès lois et en 1525, il rentre à Montpon où, seul pendant 20 ans, il va administrer les biens communs de ses frères absents. En 1543, il achète de Jean d'Alby, Sgr de Montdésir, la moitié du pré de la Touvière, soit 5 seytorées, pour 50 sous d'or; il hérite avec ses frères, de la Seigneurie de Marsy (Saint Félix) de *Nᵉ Jean de la Balme;* pendant 5 ans, il soutient un procès contre *Jacques de Ponthoux* et *Philibert du Passeur,* qui tous deux avaient épousé des de la Balme, et désiraient Marsy. En 1548, au contrat dotal de Mᵉ Claude Exertier, fils de Mᵉ Pierre de Serrière, greffier à la châtellenie d'Alby et Jeanne, fille de Jacques Verguin, bourgeois d'Alby, Janus s'engage à donner à Jeanne épouse : 100 écus d'or au coin de France. (Dans le procès de 1565-80, tous les parents de Janus lui reprocheront d'avoir enrichi son Secrétaire Verguin, qui vivait à Montpon où il était entré pauvre et était sorti très riche : au moins 10.000 fl.) — De 1559 à 1577 il enrichit aussi Mᵉ Guill. Daviet en lui louant la curialité pour un prix insi-

gnifiant. La famille Verguin acheta Marsy qu'elle revendit, en 1703, pour le prix de 12.800 fl. à Nᵉ Ignace de Regard. Verguin était alors bourgeois d'Annecy.

En 1550, Janus et son frère Jean louent la vigne de Chautagne à Guillion de Chindrieu, qui est obligé de faire 200 provins par an et donner la moitié du vin.

En 1555, il termine un procès contre Rd Ribitel pour le 1/6 de la dîme de Saint Maurice. La sentence fixe ainsi la limite de la perception de la dîme : « Porte d'Alby tendant vers Rumilly, chemin tirant à la grange du Sgr de Montpon, de là au poyrier de poyres appelées Toutemps, entre la maison du Sgr de Montdésir jusqu'au devant du four de Chêdes, puis à la fin du village, au coing d'un pré à Pierre Delavy dit Colonel, chemin de Montvuagnard, Nant Borret, écluse dite Mallinjod du Rd Sgr de Charansonay, curé de la Magdelaine, chemin de Pattu à Alby... excepté un journal de champ à Antoine Rolet-Thomé. »

En 1565, il vend au Sgr de Montdésir 4 seytorées du pré de la Touvière pour 120 écus d'or « avec réserve de l'aigage pour conduire l'eau au molin assis sous la ville d'Alby, à forme d'un acte d'association, passé entre Claude de Mouxy et François de Richard, le 7 Sept. 1500 (Donat Paget, not.), sauf laods qui pourraient être dûs à Mr le Duc de Nemours ».

En Nov. 1565, malade, il est déchargé de la tutelle de sa nièce Louise, fille de son frère Jean et commence avec son autre nièce, fille de Hugues, un procès qui durera jusqu'à 1580. On l'accuse d'avoir mal géré la tutelle et d'avoir fait à sa nièce Louise la donation de ses biens de Montpon, ce qui est contraire au fidéicommis.

Le 15 Avril 1576, il fait son testament devant Cottin not., en son château de Montpon; renouvelle donation de tous ses biens à sa nièce Louise, plus 600 écus d'or; son corps sera exposé chez les Religieux du Saint Sépulcre, à Annecy, et enterré chez ceux de Saint Dominique; il fait des legs pieux à 12 communautés religieuses d'Annecy, Chambéry, Montmélian, Belley, Aoste, priant religieux et religieuses prier Dieu pour son âme. Il lègue 20 fl. à l'hô-

pital d'Annecy et autant à celui d'Alby; 400 fl. à distribuer le jour de sa sépulture; 5 fl. à sa nièce Jacquemine et autant à sa sœur Claire; 200 fl. à Jean, fils de Me Jean Verguin pour icelui tenir aux escholes. Témoins : Pierre Ribitel; Louis de Montfalcon; F. Humbert du Crest; Jacques Perret et Antoine Truffet, tous habitant Alby.

Il mourut le 5 Octobre 1577, octogénaire, et ce jour-là, on écrit de Montpon au curé de Saint Dominique, pour faire la sépulture.

II. — Noble HUGUES, Secrétaire Ducal et Maitre des Comptes

Hugues, 2e fils, naquit après le 10 Sept. 1499; étant jeune enfant à la mort de son père (1509), il vint demeurer à Annecy avec son frère Jean et sa mère, qui leur tenait un pédagogue, les conduisant à l'école. Il fut absent l'espace de 50 ans, au service du Duc Charles et de son fils. Son père lui donna comme prélégat sa maison d'Annecy, près la porte de Bouz, sa grange en Bouz, etc... En 1530, le 20 Nov., à Chambéry, le Duc Charles nomme Hugues son Secrétaire ordinaire de Chambre, avec émoluments de la scribanie.

Grâce aux nombreuses lettres qu'il a conservées et demeurent aux Arch. de Montpon, il sera possible de suivre Hugues dans les multiples étapes de sa vie.

Son mariage. — En 1538, le 15 Sept., le Duc Charles lui écrit de Nice qu'il lui promet 200 fl. « *en contemplation de son mariage* ». En Fév. 1539, on le trouve à Annecy, empruntant 22 écus d'or sol au Président des Comptes. Il donne un mémoire à son beau-frère de Monthoux des fourrures qu'il doit lui rapporter de Lyon : 12 peaux de Romagne pour la montre d'une robe; une honnête montre de martres; un bord simple de renard gris; 12 nappes; 2 couvertes catalogne, etc... tout un trousseau pour se mettre en ménage. Le contrat dotal ne nous est pas parvenu, mais nous savons qu'il épousa *Thomine de Gemilly,*

fille de Puissant Sgr Pierre à feu Claude de Gemilly, château de Crécherel (Ugine) qui avait testé le 18 Nov. 1533, laissant 600 fl. de dot à sa fille Thomine, autant à sa fille Claudine Françoise, à son fils François, et désignant son fils Jacques, héritier universel. Thomine était attachée au service de la Duchesse de Savoie, et pour dorer sa dot un peu maigre, la Duchesse lui légua par testament 300 écus et le Duc lui promit 400 écus qu'il n'avait pas encore versé à sa mort, « à cause de la calamité des temps ». Le mariage se célébra probablement en Octobre 1540, car le 24 Sept., il est encore à Verceil où le Duc Charles lui donne des ordres divers, entr'autres se rendre auprès de Mgr le Prince E. Philibert son fils, « *pour lui faire entendre le peu de moyens qu'il a de lui faire le secours tel que l'un et l'autre voudrait, car présentement, Mgr a fait assembler les Etats de ses pays, où l'on a réglé les charges qu'il convient supporter au père, et ne pourra donner au Prince son fils, plus de* 3.000 *écus* ».

Le 5 Nov. 1540, Hugues est à Annecy, où il donne procuration à son frère Janus, pour la gestion des biens délaissés au mandement d'Ugine par sa femme Thomine. Il ne jouit pas longtemps de la vie de famille, puisque sa femme mourut à 33 ans, quelques semaines après avoir donné le jour à une fille unique, Jacquemine, qui deviendra propriétaire de Montpon. Son testament ne nous est pas parvenu, mais seulement quelques notes, sans indication de date. Hugues confia sa petite fille à son beau-frère de Monthoux, qui se chargera de son éducation jusqu'à son mariage avec le Juge-Mage de la Faverge, en 1562, et il se consacra tout entier au service de son Prince. Grâce aux notes précieuses, journal de route qu'il nous a laissés, nous allons le suivre dans les différentes routes d'Europe qu'il a parcourues, toujours aux prises avec des difficultés d'argent.

HUGUES A RATISBONNE, INSPRUK, FALERNE (1540-1547). — François 1[er] passa les Monts en 1536 et envahit la plus grande partie des Etats du Duc Charles, qui fit alliance

avec l'Empereur Charles-Quint, auprès duquel il se rendra pour conduire la Noblesse de son armée. Hugues l'accompagne et, en 1541, il écrit dans son journalier : « *Dépenses faites à Ratisbonne, quand Monseigneur y était à la Diète, puis à Spire* (29 Mars); *à Luxembourg; ce que j'ai dépensé depuis que je suis parti d'Annecy, Nov.* 1540, *jusqu'au présent jour, dernier Mai* 1541. *J'avais emporté de la maison* 60 *écus soleil; pour mon logement à Inspruk, pour mon cheval jusqu'à ce qu'il fut vendu le dernier Sept. à Spire :* 15 *écus sol. Le* 10 *Nov. j'arrivai à Valenciennes et je rentrai à Falerne. Somme toute* : 53 *écus.* » Hugues rencontra à Worms, Spire et Ratisbonne un Savoyard illustre, le P. Le Fèvre (voir sa vie par Rd Pochat-Baron).

Le 10 Nov. 1544, E. Philibert, du consentement du Duc Charles, donne à Hugues les Patentes de « *Gentilhomme de sa maison et de sa Chambre* », parce qu'il a tenu un rang distingué parmi les familiers du Prince Louis, son frère, et a rendu de bons et agréables services aux parents de ce Prince, en des affaires importantes.

Le 2 Mai 1545, son frère Jean lui écrit en Flandres, pour lui annoncer que la maison d'Annecy est louée.

Le 20 Sept. 1546, le Maréchal de Savoie, Cte de Challant, le nomme « *son maître d'hôtel* », et son service durera 4 mois par an, avec 80 flor. par mois. — Fait à Aoste.

En 1549, le 30 Sept. le Duc Charles, d'après la supplique que lui a adressé son cher fils Hugues, au service de sa maison depuis 20 ans, accorde à son frère Jean Richard un emploi dans la *scribanie.* — Fait à Verceil.

Le 8 Janv. 1550, E. Philibert, en résidence à Bruxelles, écrit à son père une lettre qu'il confie à Hugues « présent porteur », disant : « *Hugues était retourné ici, auquel la lettre il vous avait plû m'écrire, pour le devoir acepter en ma Chambre, ce que, pour vous obéir, j'eusse fait, ne fût, que m'ayant écrit plusieurs fois amoindrir mon train de maison plutôt que l'augmenter; pour le bien dudit Richard ,qu'Il vous plaise le pourvoir d'une Maîtrise en une Chambre des Comptes, qu'est la vraie récompense, et en*

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

attendant une place vacante, lui donne l'office de feu Gringallet, pour son entretien. »

Hugues note sur son carnet de route qu'il a dépensé 12 écus à Bruxelles, 30 à Aix-la-Chapelle, et qu'en revenant des Flandres à la maison, il a engagé un diamant de 25 écus. Son stipendium ou émolument de 1541 à 1552 est de 50 fl. ou 25 écus par mois.

Le 27 Juin, un capitaine de la Compagnie Espagnole, Diégo de Vergara, lui écrit de Quacque à Annecy, où il lui avait confié un coffre, de lui envoyer « ses chausses, sa casaque de velours, ses bottes cirées, etc... »

HUGUES CHARGÉ D'UNE AMBASSADE AUPRÈS DU ROI DE FRANCE HENRI II, A BLOIS. — Le 19 Sept. 1550, le Duc Charles entre en négociations avec le roi de France pour obtenir la restitution de ses Etats et lui adresse la lettre suivante, rédigée par son Secrétaire Richard : « *Vous êtes suffisamment informé dès longtemps en çà, je me trouve dépouillé de la plupart de mes Etats par la Couronne de France, qu'a été toutefois sans aucune occasion que lui en aient oncques donné mes ancêtres, et moins aussi pour cause d'aucun déplaisir qu'elle ait reçu de moi. Et me voyant présentement en état de vieillesse, accompagné de continuelles maladies, ne pouvant croire que le Roi très Chrétien me veuille laisser plus longtemps en cet état ; pour l'affinité qui est de vous à moi, pour l'amour, bonne volonté que toujours avez démontré; pour la singulière confiance que j'ai toujours en vous, m'a semblé vous écrire afin de vous prier me donner consolation, en me rendant le mien, pour y voir et laisser régner mon fils, lequel avec moi reconnaîtrons perpétuellement avoir reçu biens et bienfaits de Sa Majesté; trouverons d'éternelles louanges à la Couronne de France si digne de sa grandeur. Par quoi, je vous prie, Monsieur mon cousin, que cueillez ma très humble requête, ce dont je vous demeurerai, à jamais obligé : CHARLES.* »

Le Roi de France dut adresser une réponse aimable au Duc qui lui fit écrire à nouveau par Hugues une lettre

publiée in-extenso dans le Vol. 47 de l'Académie Salésienne, page XXII. Cette fois-ci les négociations sont plus intimes, puisqu'il s'agit d'un projet de mariage entre Marguerite de France et Emmanuel-Philibert. Enfin, après entente des deux souverains, Hugues de Richard va quitter Verceil pour se rendre à la Cour de France et tâcher de conclure un arrangement. Grâce à son journal, nous allons le suivre dans cette chevauchée de 35 jours, accompagné d'un simple valet.

« MON VOYAGE DE FRANCE »
COMMENCÉ A VERCEIL (Italie)
LE 9 NOVEMBRE 1550

Le premier jour, je fus dépêché à Verceil où je reçus 60 écus pour mon voyage, suis venu à St-Jacques et coucher en cette ville.

Le lundi, X^e^ de Nov., dîné à Jossomagne (?) où je trouvai M. le Maréchal de Challant et sa femme; et à Aoste, je demeurai jusqu'au samedi 22 Nov. après dîner et allai coucher à Saint-Pierre (8 kilom.) ayant été deux fois au pied du Gd Saint-Bernard, lequel n'ai pu passer, à cause les grandes neiges nouvellement tombées.

Le dimanche 23, j'allai dîner à Morgex (20 kilom.) et coucher à la Tuile (14 kilom.).

Le lundi 24, je passai la montagne (Petit St-Bernard) où je faillis me rompre à force marrons avec les chevaux chaussés. J'allai coucher à Bourg Ste Deme (sic), Saint-Maurice (45 kilom.).

Le mardi 25, dîner à Aigueblanche (30 kilom.) où je dormis et dînai le lendemain pour la foire de St-Martin.

Le mercredi 26, coucher à l'Hôpital de Conflans.

Le jeudi 27, dîner au Crecheray avec Monsieur de Gemilly, mon beau-frère; coucher et dîner le lendemain à la Thuile, chez Monsieur de Sales.

Le vendredi 28, coucher à Annecy à la maison (rue de Bœuf), et dîner le lendemain avec le Président des Comptes.

Le samedi 29, coucher à Montpon (Alby) et le dimanche y restai tout le jour.

Le lundi, 1er de décembre, dîner à Montpon et coucher à Chambéry, « au Chapeau Rouge ».

Le mardi 2, à Chambéry, tout le jour, pour voir parents et amis.

Le jeudi 4, dîner au Pont-de-Beauvoisin (38 kilom.) et coucher à la Tour-du-Pin (20 kilom.).

Le vendredi 5, dîner à la Verpilière (27 kilom.) et coucher à Lyon (28 kilom.).

Le samedi 6, demeurai à Lyon et enfin le dimanche, allai coucher à Tarare (44 kilom.).

Le lundi 8, dîner à St-Symphorien (25 kilom.) et coucher à Roanne (18 kilom.).

Le mardi 9, dîner à la Pacaudière (24 kilom.) et coucher à la Palisse.

Le mercredi 10, dîner et souper à Moulins, près l'Evêché, à main gauche, avec Madame Daigna, sa mère, deux garçons et Beauchêne.

Le jeudi 11, dîner à Vouldre et coucher à St-Amand.

Le vendredi 12, dîner au Bagneux et coucher à Bourges.

Le samedi 13, dîner au dit lieu, coucher à Vierzon.

Le dimanche 14, à Romorantin et le lendemain à Blois.

Je suis arrivé à Blois le lund 15 décembre où j'ai gîté.

(Après plusieurs entrevues avec le roi Henri II, pour négocier la reddition des pays occupés par les Français, Hugues de Richard, Sgr de Montpon à Aby, reçut le message officiel suivant).

Avis que Monsieur le Connétable de France a donné, a chargé à Richard de Montpon de faire de sa part à Monseigneur (le Duc de Savoie) sur ce que Son Excellence lui avait écrit avant l'allée dudit Montpon.

« *Vous direz à Monsieur de Savoie que je me recommande très humblement à sa bonne grâce, Et qu'il n'est point de plus certain et affectionné serviteur que je le suis. Mais quant à l'affaire dont il m'a écrit, je ne vois à présent nul moyen de lui pouvoir faire suite. Et que là*

où l'occasion souffrira de le pouvoir faire, l'on connaîtra toujours l'affection que j'ai de lui faire très humble accueil.

« *A Blois, le* XXVIII *de janvier 1551.* »

(Hugues de Richard termine ainsi sans nous dire à quelle date il reprit le chemin de la Savoie et du Piémont, mais il est certain que le 28 janvier, après la communication officielle publiée ci-dessus, sa mission était terminée. Les faveurs qu'il était venu solliciter gracieusement auprès du Roi de France, le Duc Emmanuel-Philibert les obtiendra par la force des armes après sa brillante victoire de St-Quentin au traité de Cateau-Cambésis en 1559).

VOYAGE DE GÊNES EN SAVOIE. — Le 15 juillet 1551, E. Philibert écrit à Mr de Livron, Capitaine de Savoye, une lettre qu'il confie à Richard : « Le Capitaine Montpon, présent porteur, nous a fait bon et honnête office, que lui avez ci-devant fait par plusieus fois, de lui avancer ce qui lui est dû, quelque bonne somme. Et pour ce que ledit Montpon a quelques importantes affaires, nous vous prions lui avancer la somme de cent écus, sans être prévenu de Mgr le Duc, mon père. »

Nous voyons par ce billet que Richard accompagna son Prince qui s'embarqua à Gênes pour Saragosse, et revint seul en Savoie. Pour le récompenser, le Duc Charles lui accorda le 6 janv. 1552, la curialité de la ville d'Asti, qui appartenait à Gonzalès Gomès de Portugal, puis à son fils Siméon, décédé, ce 6 avril.

AFFAIRES DE FAMILLE. PARTAGES DES TROIS FRÈRES RICHARD. — A Verceil, le Trésor devait avoir souvent sa caisse vide, en ces temps troublés, et Hugues était toujours soldé avec de grands retards. Plusieurs fois, nous le verrons dans l'obligation de vendre une portion de son patrimoine pour payer ses dettes et s'entretenir. Le 8 avril 1552, il fait vendre par son Procureur sa vigne de Veyrier pour le prix de 170 escus.

Ses frères géraient les biens paternels mais ne remettaient pas les revenus entre les mains de Mr de Monthoux,

qui finit par se fâcher en écrivant à Hugues « qu'il ne veut plus se mêler de l'administration des biens en commun ». Le partage se fit en déc. 1552 et les trois frères convinrent entre eux que Janus aurait Montpon; Hugues, la maison et les biens d'Annecy et Jean les bien de Marsy, de Thônes et de la Val des Clefs.

AFFAIRES D'ITALIE. PRISE DE VERCEIL (1552). — Le journal de Hugues en 1552, composé de 16 pages, est en très mauvais état, mais nous avons les Patentes de la Curialité d'Asti, datées du 5 août, et accordées « en récompense des services rendus particulièrement en Espagne auprès du Prince Louis ». Il rédigea un document de 5 pages « sur la scandaleuse et malheureuse affaire arrivée à la ville de Verceil le 18 nov. » En voici quelques lignes:

« En envoyant Don F. de Gonsalve au camp César, vers les fortifications de Valferena, j'écrivis au Cte de Challant, comment on ferait un traité avec les Français dans Verceil. Le Maître de Camp, St Michel, soupçonna ce traité par la voie d'un gentilhomme de Verceil, F. C., soldat de la Cie de V. Altesse. Le Cte de Challant en fut informé, et San Martino avec son frère Pompée furent emprisonnés. On craignait qu'ils ne fassent du préjudice à S. M. et au Duc; mais, comme on n'avait aucune preuve écrite contre eux, on les relâcha. Affaire d'espionnage, où un cordonnier de Verceil fut mis à la torture. Les Français essayèrent d'attaquer Verceil et n'y réussirent point, grâce au temps clair et à la « luna prima ». Six mille Italiens furent expédiés à la nuit, à Verceil, en passant par les villages de Constanzano et Auxiliano, car on disait que les Français reviendraient à la nuit. Ils revinrent en effet, et entrèrent à la faveur d'une trahison, en criant : « France ! France ! Liberté ! » En fait de liberté, ce furent les pillages des meubles du Duc... et 100.000 escus à payer... » (Voir texte in-extenso, Rev. Sav. 1936, p. 76 à 85).

L'année suivante (1553), le Duc Charles mourait à Verceil. Nous ne possédons qu'une seule lettre de Richard,

adressée à Mr de Monthoux, le 28 mai de Verceil : « Monsieur mon frère, je vous envoie la présente par Claude Pela, mon serviteur. Mlle Charles de Challant devant épouser le marquis de Vegena, Mme de Challant m'a proposé de prendre Mlle ma fille à son service, ou à celui de sa fille; mais, comme elle n'a pas été accoutumée à voyager, je préfère la voir avec vous et Mme la Croix que dans la plus belle ville du monde, comme Milan... »

EMMANUEL-PHILIBERT ET HUGUES DE RICHARD. — A peine sur le trône, E.-Philibert choisit Hugues de Richard pour l'envoyer à Rome négocier différentes affaires en souffrance, et le 18 juin 1554, il donnait les Patentes que nous traduisons du latin : « Comme c'est chose louable pour un Prince juste de choisir parmi ses sujets ceux qui le servent avec des qualités peu communes, pour les élever aux honneurs et les récompenser ainsi de leurs services continus, Nous avons jeté nos regards sur Notre Bien Aimé et Fidèle Maître de Chambre et Secrétaire, Hugues de Richard, Sgr de Montpon, qui est au service de notre maison depuis 30 ans. Déjà, en qualité de Familier puis de Secrétaire, il avait servi notre bien aimé père, notre vénérée mère et notre cher frère, dans un voyage en Espagne. Dès lors, ses qualités n'ont fait que se multiplier, et sa fidélité est digne de toutes louanges. Au temps lugubre où la peste sévissait très grièvement à Aoste (1544), il s'est occupé avec tout le soin possible de notre santé et de notre convalescence, si bien qu'il fut promu Maître de Chambre. Aujourd'hui, Nous le nommons « *Notre Agent et ordinaire Négociateur auprès du Pape* » avec tout pouvoir de négocier nos affaires. Il recevra à cet effet 25 escus par mois. » Donné à Bruxelles.

Hugues se rendit à Rome où il va rencontrer beaucoup de difficultés d'argent et aussi des ennuis de la part d'un certain Borsier, Secrétaire du Duc, qui s'était plû jusqu'ici à faire traîner en longueur les affaires à lui confiées.

CORRESPONDANCE AVEC EMMANUEL-PHILIBERT, EN 1854. — Sa première lettre au Duc dut arriver en Flandres au

début de Sept. car le 10, E.-Philibert lui adresse d'Heldin-Fort, les Patentes suivantes : « Le 18 juin passé, Nous avions fixé les émoluments de Hugues Richard, pendant qu'il vaquerait à sa mission près le St Père, à 30 écus d'or par mois pendant les 4 premiers mois, et 25 écus d'or les mois suivants. Mais ledit Richard, nous ayant fait connaître les grandes charges à supporter à Rome, lui allouons 30 écus par mois. »

Le 18 Sept. le Duc lui écrit encore d'Heldin-Fort (Eldinfurt) : « Très cher, bien aimé et féal Secrétaire. Depuis votre départ, sont survenues nouvelles qui me font prendre nouveau expédient; à cette cause, il est requis que vous ne passiez plus loin, jusques à un autre mandement.»

Correspondance avec Amé de Savoie (1554). — De Verceil, ce Prince lui écrit le 12 Nov.: « L'affaire en cours est si importante, si secrète, qu'il vaut mieux l'envoyer directement à S. A. Quant au Secrétaire Borsier, vous n'avez pas à vous occuper de lui, mais de ce que S. A. vous commande. On vous enverra au plus tôt les 54 écus qui vous sont dûs. »

Autre lettre écrite quelques jours après, le 18 Nov.: « Nous avons en grande considération la question que vous venez de régler à propos de la contribution du Clergé, et Mgr le Duc sera content. Votre réponse aux Cardinaux Carpi et Putheo est bien. Il vaut mieux laisser à Sa Sainteté le soin de faire la nomination plutôt que d'appeler le Rd Evêque... Quant à l'affaire de Vische, Nous avons donné ordre à Borsier de vous remettre les écritures avant son départ. C'est par trop vulgaire de vous confier tout le travail, et retirer ensuite lui-même les écritures pour en toucher les émoluments... »

En cette fin d'année 1554, E.-Philibert, pour le récompenser, lui signe à Bruxelles, le 23 Déc., des Patentes par lesquelles il lui continue la charge « *de Secrétaire ordinaire de la Chambre* », qu'il exerçait déjà près de son père, avec 100 fl. de gages mensuels, deux chevaux et deux hommes de service.

Le 2 Déc., Richard écrit de Rome une lettre de poli-

tesse où il dit à S. A. qu'il a déjà dépensé plus de 50 écus d'or pour achat de chevaux, entretien de ses serviteurs et de lui-même. Il ajoute cette exclamation « Dio sa come si vive in Roma in questa extrema carestia che si regne ». Il lui annonce une bonne nouvelle : « La question de la Contribution du Clergé est réglée ; S. A. n'aura qu'à signer le décret ci-joint ».

La caisse du Trésor était vide; Richard réclame 129 écus qui lui sont dûs pour les 4 mois écoulés et 70 écus pour les Privilèges obtenus et enregistrés. Le Duc va lever la Contribution du Clergé pour tâcher de remonter ses Finances.

QUESTIONS TRAITÉES A ROME. — Un volume ne suffirait pas pour donner les lettres écrites ou reçues par N. de Richard pendant les trois années passées à Rome. Nous ne donnerons que les détails intéressant la mission de Richard ou les campagnes d'E. Philibert. Nous savons que S. A. vint de Bruxelles à Milan, au printemps 1555, puis à Verceil, où il demeura un mois avant de regagner les Flandres, dont il reçut le gouvernement en décembre, même année.

Le 9 fév., Amé de Savoie écrit à Rome : « L'affaire de Vische a été faite prématurément, et pour plusieurs raisons, il ne faut faire aucune tentative, d'autant plus que le Jura se trouve occupé, ainsi que tous ses alentours. Continuez à négocier la question de l'Hôpital. S. A. m'a dit que les Français travaillent à fortifier Santya et sont allés à Crevacuore, en sorte que, s'ils ont dressé cette entreprise avec plus de forces que les ennemis, ils n'ont pas trouvé la satisfaction qu'ils escomptaient. »

VOYAGE D'ANGLETERRE. — Le 18 Fév., E. Philibert fait écrire par son secrétaire Favre : « Depuis votre départ pour Rome, S. A. est toujours en campagne, avec les occupations que savez... avons fait le voyage d'Angleterre, dont fumes de retour, y a 8 jours... avons reçu plusieurs canons de diverses sortes. Avons entendu avec plaisir vos requêtes à Rome où avons été de bon accueil... avons ordonné au Trésorier vous continuer pour l'avenir même promission que les premiers mois, afin que vous puissiez mieux hon-

nêtement vous entretenir... Visches étant occupée par les Français, et le Cardinal Peghini étant allé de vie à trépas, vous laisserez cette affaire de côté. Pour le moment, continuez avec bonne diligence l'affaire de l'Hôpital, celle de Crévecœur, et faites diligence pour expédier les Privilèges... »

AFFAIRE DE VISCHE. — Le 3 Mars, Richard écrit « Ses différents avec Borsier, qui lui refuse tradition des pièces pour négocier l'affaire de Vische, où le Prieur ne pourra pas fuir l'occasion de reconnaître le Duc de Savoie comme Prince et Seigneur Suprême et contribuer aux impôts ».

Le 22, Amédée de Savoie lui écrit de Verceil une lettre qui arrive à Rome le 10 Avril : « Envoyez la copie de la sentence donnée sur cette affaire. Je vous ai envoyé 65 écus et ai écrit à Borsier par 3 fois qu'il ne vienne plus me présenter des excuses et n'empêche plus la négociation des affaires de S. A. »

AFFAIRE DE CRÉVECŒUR. — Le 18 Avril, Richard recevait l'acte de vente fait en 1540 du lieu de Crepacori par l'Ill. Sgr Luca di Flissero au Duc de Savoie, ainsi que 7 autres pièces officielles.

LES FRANÇAIS A IVREA-BIELLA. — Le 23, Amé de Savoye écrit de Verceil : « Les Français fortifient *con gran calor*, autour d'Ivrea et demandent maintenant la fidélité à Biella et à toutes les terres qu'ils occupent, sous le commandement de M. de Brissac... »

LES FRANÇAIS A SIENNE. — Le 27 Avril, Richard écrit à Amé de S. : « V. S. saura déjà que le dimanche, 21 passé, les Français ont rendu Siena aux Impériaux, lesquels y ont introduit les Allemands et Espagnols présents, suivant teneur de capitulation. — Veuillez m'envoyer les 161 écus qui me sont dûs, sans cela, je serai obligé de me cacher dans un couvent, n'ayant plus de crédit et plus un liard en poche. »

MORT DU PAPE JULES III. — Le 1er Mai 1555, Richard

écrit à Amé de S. : « Depuis ma dernière lettre du 26, est survenue la mort du Pape. Le 29 Avril, j'avais encore l'honneur de baiser ses pieds en compagnie de l'Ill^me^ Charles de Guise et du Duc de Ferrare. Le soir, il se mit au lit avec la fièvre ; le lendemain il était paralysé et la mort survint à 7 h. du soir. C'est un grandissime événement, car, il y a plus de 200 ans qu'on avait vu un tel Pape, si bon et si juste. Je vous ai déjà dit combien il était favorable à S. A. et à l'expédition de toutes ses affaires. De ce fait, toute négociation est arrêtée. »

Inintelligence avec Borsier. — Le 5 Mai, Amé de S. écrit :« Je suis en possession d'une lettre de S. A., par laquelle il se plaint de l'inintelligence qui règne entre le secrétaire Borsier et V. S., en l'affaire des Privilèges. Cela dépasse les bornes de la modestie, puisque tout le monde en parle, ce qu'est de nature à nuire à l'honneur et au service de S. A.. — Je vous envoie 65 écus et ne peux faire mieux jusqu'à la rentrée des impôts. »

La cause de l'Hôpital est obtenue le 1^er^ Juin de Mgr de Médicis; il ne reste qu'à la faire signer par Sa Sainteté.

Voyage d'Emmanuel-Philibert a Milan, 5 Mai au 16 Juillet 1555. — De Bruxelles, le 10 Sept., Favre écrit à Rome : « Avant le départ de Son A. en Italie, le 5 de Mai, j'ai fait réponse à toutes les lettres reçues. Le 1^er^ Juin, il arrivait à Milan. A Verceil, Borsier s'entremettait entre Masin et les autres Ministres... S. A. partit de Milan le 16 Juillet, en faisant 3 escales : Aoste, Trente, passant visiter le fils du Roi des Romagnes, où on lui fit fête. De la rade du port de Cologne, il se rendit à Spire, puis à Nimeghen, sans s'arrêter à aucun port, et le 5 Août, arrivait la nouvelle de la venue du Roi d'Angleterre. Ils se sont rejoints avant hier (8 Sept.) et sous peu, ils se mettront à négocier.

Les captifs sortiront de captivité et les malheureux de la misère. A Locarno, on a donné ordre de vous envoyer de Milan 100 écus. En attendant que Votre Seigneurie soit dans la joie, un nouveau siècle vient de commencer.... »

EMMANUEL-PHILIBERT A MILAN. — Le 16 Juill., il écrit lui même à Richard pour le prier de remercier S. S. du grade éminent, qu'il a plû lui accorder ainsi qu'à l'évêque de Verceil; il s'en remet entièrement au dévouement de Richard, pour obtenir toutes choses utiles de S. Sainteté. — Une autre lettre accompagne la précédente : « A cette heure, S. A. part pour les Flandres, et avant de monter à cheval, m'a prié de vous écrire pour recommander l'expédition de ses affaires au Cardinal Médicis, tout en retardant l'attribution de l'Abbaye de Romagne, qui vaut 300 écus, voulant S. A. faire un changement en cette Abbaye... Notre armée de campagne compte 25.000 fantassins, 3.000 cavaliers, 50 pièces de canons... Signé : (Illis.), Capitaine de l'Armée Impériale. »

Le lendemain, 17, le Cte de Stroppano écrit à Rome, de Milan : « Il y a six mois et demi que j'ai été en Angleterre, et j'ai trouvé vos lettres à mon retour à Bruxelles. Je suis assassiné par les affaires. Le Trésor me doit encore 830 écus, et impossible d'avoir un denier. » C'était une lettre de consolation...

AFFAIRES DIVERSES. — Le 6 Sept., le Capitaine Pozzo écrit de Verceil à Richard : « S. A. apporte le plus grand intérêt à l'affaire de Crévecœur, pour laquelle il a déjà engagé 4.000 écus. Tâchez de terminer cet arrangement et vous occuper aussi de l'Abbaye de Romagnano, laquelle est très recherchée; si cette affaire pouvait réussir, S. A. en aurait grand plaisir. Remerciez les 3 Cardinaux si favorables au Duc : Carpi, Médicis et Saint-Clément. »

Le 21 Sept., Antonio de Insula lui écrit d'Asti : « Ayant à partir pour Gênes, j'ai loué votre *Scribanie* à un jeune homme bien, Antoine Morello, pour 130 écus annuels. Depuis votre départ, A. Croset est parti en Angleterre ; veuillez le remplacer pour l'expédition des affaires. »

AFFAIRES GUERRIÈRES EN ITALIE. — Le 8 Oct. 1555, E. Philibert écrit de Bruxelles à Rome, à son féal Agent Richard, pour lui dire de continuer ses affaires auprès de

Sa Sainteté, et Richard de lui répondre le 19 : « Les Cardinaux s'occupent du contrat de Crévecœur, mais ces jours on ne parle que de guerrres. Maintenant, on a l'air de revenir à la paix, en retirant les armes de part et d'autre.

Don Bernardino a fait retirer ses hommes de la frontière et Sa Sainteté a encore licencié son armée, sauf 2.000 fantassins et 500 cavaliers, pour sa garde personnelle... Bien que l'ambassadeur ait répondu à Don Bernardino, vice-roi de Naples, pour que son fils Rodrigue fasse retirer ses troupes, est survenu Don Ferrante, neveu du Pape, qui s'en va de Sangro, envoyé par S. Sainteté... Don Bernardino a demandé alors passage pour 12.000 fantassins et 2.000 cavaliers, afin de venir en Toscane, à la défense de Sienne, contre les Français. Cela a mis le Pape dans une telle colère que les affaires sont plus *mitragliées* que jamais. Je me demande, si ce n'est pas une permission divine, que ce châtiment pour la Ligurie... »

Désastre en Piémont. — Le 30 Oct., un Secrétaire du Duc écrit de Bruxelles : « Après mon retour d'Italie, qui fut 6 semaines après celui de S. A., je trouve votre lettre du 1er Sept. concernant les affaires de Mgr; il a dû vous répondre. En Piémont, vous savez assez que tout y va si mal qu'il est quasi impossible de plus, tellement qu'il ne vous faut, dorénavant, attendre secours par la voie du Trésorier; ainsi, faudra voir si Mgr voudra vous y laisser.

M. Michaud n'oublie pas ses amis, et en m'annonçant le trépas de Maistre Veuillet (secrétaire du Duc, tué accidentellement), il m'a prié me souvenir que Mgr avait eu l'intention de vous promouvoir à une Maistrise des Comptes. J'ai fait office d'ami, et Mgr m'a dit qu'Il se souviendrait de vos services. On a parlé plusieurs fois du mariage de S. A., mais jusqu'à présent, il n'a aucune relation, ni apparence... Si nous fumes mal traités en Italie, nous le serons partout, en attendant le beau temps.... »

(L'Italie venait de perdre Casal et Valenza sur le Pô, Volpian et Montcalve.)

ANNÉE 1556

L'historien Guichenon nous apprend que, cette année-là, Charles-Quint se rend en Espagne avec son fils et E. Philibert. En Fév., on signe une trêve de 5 ans à Cambrai. Lens est pris par les Français; en Italie, ils s'emparent de Valserena, Querasque et échouent devant Coni et devant Fossan.

OCCUPATIONS D'E. PHILIBERT. — Le 12 Janv., Favre écrit de Bruxelles à Rome : « Vous ne sauriez croire combien sont grandes et continuelles les occupations de S. A. Depuis le matin jusques au dîner, Elle se trouve en Conseil, ou de la Guerre, ou de l'Estat, ou des Finances. Après dîner, Elle donne audience à une infinité de gens qui accourent de toutes parts. Quand la vespre approuche, Elle se rend vers le Roy. Après le sopper, se retire à écrire, de sorte que la difficulté est bien grande de négocier les particulières affaires de sa maison. C'est ce qui est cause qu'on vous écrit peu souvent. S. A. vous accuse réception de vos 4 dernières, 22 Oct., 1er Nov., 26 et 28 Déc. Mgr se porte très bien, Dieu merci; l'on parle de paix et de guerre tout ensemble.... »

SÉJOUR A NAMUR. — Le 22 Janv., Favre reprend la plume : « Avant que de partir, S. A. me demande d'écrire au Cardinal-Prêtre... et le 15 Fév., E. Philibert écrit lui-même à Richard : « Nous avons en dînant reçu deux de vos lettres, très aise qu'avons été d'entendre les démarches faites auprès de notre Saint Père qu'auprès de MM. les Cardinaux. Quant au mémoire, dont vous nous avez envoyé le double, inutile de le présenter dès maintenant à S. S.... De Namur : Emm. Philibert. » (Plusieurs de ces mémoires se trouvent aux Arch. de Montpon.)

Le 8 Juin, Richard envoie plusieurs mémoires pour affaires d'Espagne.

Le 10 Août, de Verceil, Amédée de Savoie le remercie du contrat de Crévecœur...

HUGUES RICHARD DANS LA MISÈRE NOIRE. — Le 12 Nov., il écrit au Premier Gentilhomme de la Chambre de S. A. « de lui obtenir payement de 300 écus d'or qu'on lui doit depuis le 15 Août. Je n'ai plus rien pour vivre; je ne puis quitter Rome sans exposer mon ami (illis.), ma caution. »

Le lendemain, il écrit au Chef-Maître de la Maison de Savoie : « J'ai apris que vous avez quitté le Piémont pour Mantoue, comme Ambassadeur; je viens vous exposer ma misère et recourir à votre amité... »

Le 17 Nov., il écrit directement à S. A. : « je n'ose plus mettre la main à la plume pour écrire à V. A., croyant fermement vous avoir tant importuné par mes précédentes. Voilà 8 mois passés que je ne vous ai parlé de l'affaire de Genève... Depuis le mois d'Août, je n'ai pas touché un denier du Trésor et n'ai plus rien pour vivre et pour loger; je ne sais de quel côté me tourner... Un parti de mariage a été dressé pour une mienne fille, et je supplie V. A. me donner congé pour 2 ou 3 mois, d'aller faire un tour dans ma maison. Veuillez me faire envoyer 140 écus que j'ai dépensés pour des affaires de S. A.... et quelque chose pour mon voyage... »

NOMINATION A L'ÉVÊCHÉ DE GÊNES. — De Rome, le 30 Déc., le Cardinal de Médicis répond à une lettre du 28 Juin que S. A. lui avait écrite pour lui présenter un candidat à l'évêché de Gênes : M. de la Balme. « Je regrette de n'avoir pu vous satisfaire; à peine la vacance du siège, le Pape a fait la nomination de Mgr Bachodio, Datario suo, homme vertueux, judicieux et bon sujet de V. A. M. de la Balme ne sera pas oublié à l'occasion... »

ANNÉE 1557

Cette année va faire la gloire d'Emmanuel Philibert et le bonheur de son peuple. Avec une armée de 35.000 fantassins, 12.000 chevaux et 8.000 pionniers, il entre en France, pille Vervins, fait le siège de Saint-Quantin, où il entre le 10 Août, lui imposant une rançon de 500.000 écus,

puis remonte à Liège s'opposer au Duc de Guise, arrivé d'Italie par Bourg. (Guichenon.)

HUGUES RICHARD EN DÉTRESSE. — Le 23 Janv., il écrit à S. A. « Il y a un an aux fêtes de Noël que je n'ai rien reçu pour mon entretien, aucun gage. Grande est ma détresse. »

AFFAIRES TRAITÉES. — Richard n'en continue pas moins ses bons services à S. A. Le 17 Mars, il écrit au Comte de Masin pour lui énumérer les affaires traitées, ses conversations avec le Duc de Guise qui lui accorde un sauf-conduit pour l'ambassadeur de Naples. « Ce Pape est désireux de faire de nombreuses réformes projetées, et Il ne veut rien refuser à S. A. Je n'ai aucune réponse de S. A. depuis le mois d'Août passé. On dit que la Bourgogne est envahie par l'artillerie et cavalerie, en quête de la vallée d'Aoste. »

RETOUR D'ESPAGNE. — Le 30 Mars, Favre, Secrétaire de S. A., écrit de Bruxelles à Richard : « Je suis retour d'Espagne. Mgr l'Evêque d'Aoste est venu prendre ici la mort; il est trépassé le 25 mars. Excusez mon long silence, ne vous ayant écrit depuis Sept. La grande occupation de S. A. sont les affaires de guerre. »

Les 22 Mars et 10 Avril, Amédée de Savoie lui écrit pour le remercier de la bonne besogne qu'il a faite à Rome.

RETOUR DE ROME A MILAN. — Le 15 Juin, Richard arrivait malade à Milan, et commençait un journal de route qui s'arrête le 22 Août, jour où il reçoit ordre de se rendre auprès de S. A. Nous publions ce qu'il contient de plus intéressant.

JOURNAL DE HUGUES DE RICHARD
COMMENCÉ A MILAN, LE 15 JUIN 1557
(15 pages)

Je suis entré à « *La Croix-Rouge* », le mardi 15 juin 1557, à louage de 2 écus le mois et j'ai avancé 1 écu pour la chambre à deux lits et pour la table. J'ai écrit à Monsieur de Masin « m'envoyer de l'argent sur mon crédit ».

Mardi, 21 dudit mois, j'écrivis à S. Altesse et à M. de Challant pour le Comte de Camera.

Le Mercredi 22, j'écrivis à Rome, au suscriptor et Datario, item à Roberto Rearo et à Messieurs Loys de Abbatis, de Bosquin, Claude et X... Le susdit jour, j'ai reçu réponse de Masin, Cocona, L'on a eu connaissance que les Anglais ont déclaré la guerre aux Français. Ils ont 1.500 chevaux et X vaisseaux pour tout le temps de la guerre. Tout en même temps est entendu que la flotte est arrivée avec deux millions de vivres et 8.000 Espagnols, et que l'armée de France les aurait rencontrés et voulu battre.

Le Marquis du Guest, qui était à Asti, est parti pour délivrer Coni (assiégé par les Français) avec 8 mille piétons et 1.500 chevaux, le 22 courant.

Dimanche, on a appris que ceux de Coni ont soutenu l'assaut et qu'ils ont défait VII mille Français, tous très blessés...

Le Marquis est allé ensuite à Fossan pour porter secours aux nôtres (assiégés).

Le 29 Juin, j'ai reçu une lettre de Bruxelles, datée du 14 Juin, disant que le Duc de Savoie serait en campagne le 18 dudit mois, que l'on était sorti de Malines; que les Anglais ont fait trêve avec les Ecossais pour 5 ans; qu'il était arrivé 110 vaisseaux d'Espagne et qu'il pourrait en revenir guère moins; que la flotte que l'on attend est arrivée présentement; que l'on a commandé aux (adthoins)? qu'ils eussent à se rentourner en leurs maisons. On a entendu dire que l'on double la mutation des soldats et qu'il a de l'argent pour faire la guerre pendant 2 mois, sans compter ce que l'on attend de la flotte d'Espagne.

Le 3 Juillet, M. le Marquis est retourné à Fossan, ayant secouru Coni où il a laissé 600 hommes, pendant que les autres rentraient en leur garnison de Verceil. Les 500 chevaux sont revenus; au moyen de quoi on renforcera la cavalerie autour de Fossan. Le Pape a remis (illis.)... aux Français; ainsi veut faire un crédit jusqu'à ce qu'il soit payé. — Le Duc de Ferrara a été à Guastalla et a été bien

battu. Le Marquis de Guest est à Fossan où il attend 2.000 soldats allemands et 700 chevaux.

Le 12 Juillet. Le Marquis a acquis le marquisat de Saluces à 5.000 écus. Le Duc de Ferrare, après avoir pris devant Guastalla plus de 800 français est venu devant Arre... pour se placer tout autour. — L'on attend 4.000 fantassins de Florence, ou pour le Piémont ou pour Aréna. Il est dit que le Duc d'Albe a passé le ..... et défait un certain nombre de Français; les autres se sont retirés à (Ansom)... Le Maréchal Colonna est venu à Vat.... avec 4.000 fantassins et la plupart des cavaliers, et a placé son camp à 5 mille de Rome et même jusqu'aux portes.

Le 14 Juillet, j'ai reçu Auguste qui, pour lors, eut à payer les 3 écus. J'ai reçu des lettres et fait réponse à MM. de ....., à l'Abbé, à Vulliet. Ledit Cocona est allé à .... et à Coni; j'ai averti Vulliet. Le 4e de ce mois, la venue des deux flottes d'Espagne avec 2 millions de (argent) et on attend une autre avec un million de (argent). Le Roi est venu d'Angleterre avec 18.000 piétons et 3.000 chevaux, le Duc de Savoie marcherait en campagne le 1er juin. — Pour transporter les troupes d'Angleterre en Normandie, le Roi donnera 110 vaisseaux armés.

L'Empereur espère touchant les filles de la Reine....

Le Duc d'Angoulême est venu devers le Roi, le 10 Juillet, pour l'affaire de Rome et la crosse que les Français avaient pris à Porto-Fermo, à 20 mille de Lorette. Le dit X est venu rendre son vœu à Lorette, pendant que Colonne est aux portes de Rome, où il fait la révolte à son plaisir. Avec 200 chevaux, il chasse du pays ceux allant de Frascati à Tivoli, fait 100 morts; les autres blessés. Des soldats se sont rendus au camp de Palestrina et ont osé prendre M. de Guest et de l'argent. Monsieur de Brissac et ses 20 capitaines de guerre s'attendent à rentrer en possession de Sienne et que les Siennois lui offriront une grande somme. La Duchesse de Palerme partirait en France et il faudrait avertir le Comte de Challand de rester à son assignation.

Mercredi 20 Juillet. Le Comte est revenu au pays.

Le 2 Août, j'ai écrit à Auguste et à Claude, fait réponse à M. de Masin pour l'affaire de Rome. Dans une bataille où il y avait 4.000 fantassins et 800 chevaux, il y a eu plus de 1.000 morts, sans les blessés. Les Allemands Impériaux et les Suisses étaient bien armés. On se battit vaillamment et beaucoup de Français passèrent aux Espagnols. Pour qu'il ait la victoire, le Duc lui a envoyé des renforts de cavalerie. Il n'y avait pas, en tout, 3.000 piétons français. —La dite cavalerie française, sous la conduite de M. Dammelle (?) arrivait à Rome le ... Août. — Le Pape avait quelques 5.000 fantassins mal payés...

Nouvelles de Flandres. — Par lettre du X^e^ Août, le Duc de Savoie se trouvait avec son armée, le 4 Août, devant St Quentin, lequel faignant d'aller sur M... pour avoir entendu dire qu'il n'y avait que 6 à 700 hommes, vint le Sr Dandelot avec 2.000 soldats étant sous 12 enseignes et 4 étendards. Mgr dit avoir envoyé 10 enseignes espagnoles conduisant environ 800 hommes et 4 enseignes d'allemands du Sr Comte Numhot, en attendant la venue des Français.

Le Duc de Savoie a battu les Français à St Quentin et pris les bourgeois campés dans la forteresse à laquelle on mit le feu ainsi qu'aux maisons. Monsieur le Duc de Savoie perdit 2 enseignes d'allemands, 9 d'Espagnols et trois de Vallons. Le Roi était présent à Vallemondois, qui attendait les anglais et voyant le Duc de Savoie, parlait gravement autour d'eux, accompagné de 8.000 Espagnols, un corps de 8 pièces d'archers, 8 corps d'arquebusiers, ayant avec eux un Auvergnat et le Comte de Rostaing avec les 300 chevaux de sa Garde.

Son armée emmenée à Vallemondois attendait les anglais.

Le 21 Août, l'on a dit quē les hommes de Fossan (Italie) sont sortis sur les ennemis et ont pris 300 chevaux français, et 300 hommes présents.

Le 22 Août, j'ai écrit à Monsieur du Boisier, qui est en route pour la France dès le 19 Juillet, lequel veuille dire mon état, n'ayant de quoi vivre, n'ayant obtenu de M.

de Masin le payement de ma mission à Rome et les 50 écus de mon terme. Ordre de me rendre auprès de Son Altesse.

Argent emprunté : au Sgr Sorolion: 50 écus; à Bartodi: 20; E. P. B. Verceil: 38; Sgr Galleno: 100; D. E. P, Boba: 37; total: 295.

J'ai à mon crédit: 650 écus; d'où, après recouvrement, il me restera 355 écus.

DOLÉANCES DE H. DE RICHARD. — Le 20 Juin, il écrivait de Milan au Trésorier de S. A. : « Je n'ai reçu aucun argent depuis Nov. et j'ai fait une dette de 650 écus, si bien que je suis menacé de prison. On me prête de l'argent à 14 %. Tout cela je l'ai fait pour la bonne réputation de S. A. et le referai si c'était nécessaire. J'ai vu le Cardinal Caraffa, principal Ministre de S. S. de la part de M. de Challant et de S. A... Je sollicite le versement des 650 écus qui me sont dûs, sans cela, je serai un serviteur inutile de S. A., à cause du mauvais exemple. Je ne pense pas avoir fait ce voyage en vain, avec de la fièvre et de la goutte, qui me force au repos. J'ai confiance dans la bonté innée de S. A. et suis prêt à obéir, s'il commande. Il y a 18 mois que je n'ai aucun secours. Je supplie S. A. d'avoir compassion de moi, en récompense de 38 ans passés au service de feu Mgr et Madame et Mgr. Richard est ici pour les raisons qu'il pourra vous exposer. »

D'après ces dernières lignes, il semble bien que Richard avait quitté Rome, parce que ses dettes, sa maladie, sa misère l'en avaient pour ainsi dire chassé.

Le 6 Juill., il écrit de Milan à l'ambassadeur Stroppano, à la Cour des Flandres : « J'ai besoin de médecins et de médecines; j'ai loué ici une chambre à cet effet; veuillez dire au Maître des Comptes et Trésorier de payer ce qui m'est dû.... »

Le 14, il s'adresse à Amédée de Savoie : « Je n'ai pas reçu un denier et j'ai été obligé de vendre mon bien à vil prix, pour payer mon voyage Rome-Milan... » Un procès

de 200 pages qui n'était pas terminé en 1559, nous dit en effet : « En Juill. 1557, Rd et Ne Galois de Regard, expose humblement au Sénat de Savoie, que le 27 Mai précédent, habitant Rome, il avait acheté de Ne Hugues de Richard, Sgr de Montpon d'Alby, habitant également Rome, en qualité de Légat près le St Siège, une maison sise à Annecy, pour 200 écus d'or; qu'il a déjà versé de suite 100 écus... » C'est donc avec cette somme qu'il put entreprendre son retour de la Ville Eternelle...

Le 24 juill., de Foligno, le Sgr de Johannis écrit à Richard : « J'ai été pour vous voir à Rome, mais on m'a dit que V. S. était partie pour la Patrie. J'ai été heureux d'apprendre que l'eau de Lucca vous avait guéri de « *l'herenella* », vous remerciant des bons souvenirs continués auprès de S. A... J'attends d'heure en heure les 90 écus d'or, que je vous ai prêtés... » Et la réception de lettres semblables se multiplient.

Le 26 Juill., Richard écrit à S. A. : « Je n'ai plus de quoi m'entretenir, ni à Milan, ni à Vonart; Veuillez m'envoyer de l'argent et faire rendre 200 écus à Rome, entre les mains de F. Scroely et 100 autres à son frère, afin que je puisse annuler la vendition d'une mienne maison » .....

HUGUES DE RICHARD, NOMMÉ MAITRE DE LA CHAMBRE DES COMPTES, A BRUXELLES. — E. Philibert, en pleine préparation de bataille de St Quentin, n'avait pas eu le temps de répondre aux doléances de son féal serviteur; mais 12 jours après la grande victoire, le 22 Août, Richard reçoit ordre de son Prince de le rejoindre à Bruxelles. Il est élevé à la dignité de Maître des Comptes, et ainsi, ses soucis d'argent seront un peu atténués.

VICTOIRE DE ST QUENTIN. — Le 28 Oct., du camp de (illis.), Stroppiano, écrit à Richard, demeurant à Bruxelles, les lignes suivantes, du plus haut intérêt : « S. A. me dit de vous donner un résumé de ce qui s'est passé. Notre fortification reste la plus belle du monde et l'importance est telle, qu'en ce lieu, nous restons les maîtres du Vermandois et de la Picardie; que nous tenons en sujétion la

Champagne, l'Isle de France et la Normandie; et si nous voulions aller à Rouen, on ne pourrait pas nous empêcher de passer; nous tenons toutes les principales frontières de France, de Boulogne à Mézières, avec 3.000 fantassins et 500 cavaliers. On a bien signalé que la France a encore 18.000 fantassins et 2.000 cavaliers, au moins, mais vous voyez dans quel état on l'a mise, maintenant qu'elle n'a plus un liard, ni aucun moyen de récupérer le pays. Son camp se trouve à Compiègne, mais maintenant que nous tenons un côté assuré et fait un bon fondement de cette fortification, ce ne serait pas grande affaire d'aller à Compiègne pour nous y montrer. »

« J'ai fait l'anticipation de la gabelle et vous fait verser présentement 400 écus d'or et dans un an, 200; quant aux héritiers de notre Maître cuisinier Vincent, je n'ai encore rien pu faire de bon, ne voulant pas presser S. A. pour revenir de Bruxelles vers la fin de l'an... »

HUGUES DE RICHARD A VERCEIL. — Avec l'hiver qui approchait, S. A. crut qu'il était bon d'envoyer Richard en Italie, et nous le trouvons à Verceil, le 10 Nov., écrivant à son frère Jean, à Montpon : « Il y a longtemps que je n'ai de vos nouvelles, comme si vous étiez trépassé. Me voilà de retour de Rome et pense aller en pèlerinage à la Fontaine de St Surgue, dont j'ai entendu dire grande et manifeste déclaration de grâces et miracles. Veuillez verser 100 écus à Rd Galois Regard, avant expiration du temps de réachapt de ma maison d'Annecy, soit Février prochain.

AFFAIRES D'ASTI ET LEUTA. — Au début de 1557, S. A. avait adressé à Richard un mémoyre sur les religieux d'Asti et Leuta près de Gatinare, « lesquels étaient en défaut et il voulait les remplacer par des Chanoines qui y disent Office ». Le 11 Déc., Richard communique à S. A. un mémoire de 3 pages du Cardinal de Médicis, « portant extinction de 5 monastères de nonains pour y fonder des Chanoines ».

ANNÉE 1558.

En 1558, les victoires des Impériaux se multiplient, en Italie, par la reprise de Casale, Sommariva, Montecalvi...., en Flandres, par le succès de Gravelines. Les 2 rois se réunissent en conférence à l'Abbaye de Cercamp, pour commencer en Octobre, à discuter les conditions de paix. (Guichenon.)

Le 27 Janv., Richard écrit à ses 2 frères de Montpon, par le Chan. Visconti : « Je vous supplie de verser à Rd de Regard les 100 écus que j'aurais voulu lui porter, en allant à Genève, comme je l'espérais, avant le 27 Fév., date de l'échéance; mais impossible de partir maintenant de Vallenguin (?) (peut-être Vallenza), près Alexandrie... »

Le 15 Juin, une lettre est adressée à Richard, demeurant à Asti.

Le 18 Juin, E. Philibert signe de sa main et approuve l'état des dépenses faites à Rome de 1554 à 1558, et reconnaît devoir à Richard 869 écus d'or d'Italie, sur une somme totale de 1.380 écus.

Le 29 Sept., E. Philibert écrit du camp de Haultin, près Doulens, pour donner ordre à son Trésorier de Piémont de payer à Richard un traitement mensuel de 15 écus, à partir de son retour de Rome.

ANNÉE 1559.

Le 3 Avril : Traité de Cateau-Cambrésis. — E. Philibert envoie en France le Comte Stroppiano complimenter sa fiancée Marguerite. Il part lui-même de Bruxelles pour tournois, etc... Mort de Henri II, le 10 Juill. Le Comte de Challant prend possession, au nom du Duc, de Chambéry le 3 Août, de Montmélian le 8... E. Philibert retourne à Bruxelles, près de Philippe d'Espagne, l'accompagne à Zélande où il s'embarque, revient assister au sacre de François II, se rend à Bourg le 11 Oct., puis à Lyon, Avignon, Marseille et Nice, où il passe l'hiver avec sa femme. (Guichenon.)

Le 21 Janv., S. A. R. Emmanuel Philibert signe à Bruxelles des Patentes, par lesquelles il nomme son fidèle Secrétaire « *Conseiller, Maistre et Auditeur de notre Chambre* ». Le 13 Fév., Richard écrivait de Verceil à S. A. R. : « J'ai reçu, par le gentilhomme de M. le Maréchal, la bonne dépêche qu'il a plû à V. M. m'accorder pour l'office de Maître des Comptes. » Quelques jours après, le Maréchal Challant était chargé d'assigner à son cher et bon ami Richard une pension sur la Gabelle de Nice. Le Trésorier Locarno payera à Richard 200 écus d'or, sans déduction des 869 écus qui lui sont dûs....

AFFAIRES DE ROME. — Le 10 Juin, l'Ambassadeur de S. A. à Rome, le Comte de St Michel, écrit à Richard à Verceil : « J'ai retiré toutes les écritures de Crepacorio, Vische et autres consignées par Borsier, suivant l'inventaire ci-joint. Vous savez combien le Cardinal de Médicis travaille vaillament au service de notre Prince. Sa Sainteté, pour montrer sa grande amitié envers notre III^me^ Prince, qu'il exalte glorieusement, a voulu que le Cardinal de Naples me loge dans le Palais. V. Seigneurie pense elle-même comme nous sommes bien vus en cour. Dieu soit loué ! »

LETTRE DE FÉLICITATIONS A E. PHILIBERT, *à l'occasion de son mariage. Comment Richard fut chargé de porter son portrait à sa fiancée jusqu'à Saint-Germain-en-Laye, près Paris.* — De Conny, le 25 Sept., Richard écrit à S. A. : « Suivant ce qu'Il vous plaît, par la dépêche à M. Coconat, ordonner que je dusse demeurer par deçà, pour vaquer aux affaires de V. A., je n'ai d'autre désir qu'obéir à V. A. »

Lettre pour Madame Son Altesse : « Je me trouve grandement entrepris de l'honneur qui me conduit à vous, en cette occasion. Je laisse la qualité de tout l'Etat à part et la parfaite affection que, dès longtemps, j'ai particulièrement eu de voir réduire les affaires de Mgr mon Maistre, et jointement la restitution de ses Etats, par le moyen d'un si heureux événement qu'a été la conjonction de Vos deux

Altesses. J'ai été très honoré de la part de feu Mgr le Duc Charles, puis de la part de feu Monsieur le Premier de Savoye, lorsque je fus ordonné Vous porter son portrait à St Germain. J'ai vu bien souvent feu Roy François Premier, et pour quant au feu Roy Henry, Votre frère, même j'ai demeuré à Blois, il y a environ 7 ans, lorsque je baisais les mains de V. ., par sa grâce unique.... Je vous supplie me tenir pour l'un des moindres, et néanmoins des plus affectionnés de vos sujets, Vous baisant les main en toute humilité et de bon cœur; supplie Notre-Seigneur donner à V. A. très bonne et longue vie, et à nous tous ses bons sujets, grâce de pouvoir Vous rendre l'excellent service qui Vous est nécessaire. »

De Votre Altesse, son très humble, très obéissant sujet: Montpon.

Autre lettre a Leurs Altesses. (Ici Hugues a oublié de mettre la date). — « Je m'étais retenu d'écrire à Vos Altesses, avant que d'avoir entendu son indisposition, pour l'espoir que j'avais de sa venue en Piémont. Je vacque journellement à la préparation des Droits et Titres qu'Il vous a plû m'ordonner de mettre à part... de sorte que Messieurs les Présidents pourront les consulter et voir quels sont vos droits dans les cas particuliers. Mgr le Rév^me^ d'Asti me demande, par le Comte Stroppiano, copie des Privilèges que j'obtins du Pape Paul IV... Mgr le Rév^me^ d'Aoste, qui est ordinaire Ambassadeur, est chargé en son voyage de Rome, de procurer cette confirmation du Pape actuel. A mon humble avis, il faudrait les faire observer, à l'exemple des autres Princes, et de ce qu'ont fait les Français, durant le temps de l'occupation de vos Etats. V. A. pourra beaucoup plus facilement obtenir le tout de S. Sainteté que l'on ne pourrait peut-être en un aultre temps, à cause de l'estime qu'elle avait déjà pour S. A., du temps qu'Il étaīt Cardinal, lorsque j'étais à Rome, en tout ce qui concernait vos honneurs et bénéfices. » (Suit l'inventaire des écritures envoyées à Rome.)

On voit par ces lignes que Richard s'occupait toujours activement des intérêts de la famille de Savoie.

EMMANUEL-PHILIBERT EN BRESSE. — Le 24 Nov., Michaud écrit de Chambéry à Richard, Verceil : « Je viens vous demander les pièces du Protocole. Mgr le Mareschal est toujours à Virieu-le-Grand, chargé de la juridiction de ce lieu... S. A. étant de passage en Bresse a demandé qu'on lui apporte tous les papiers concernant les Ligues Suisses; ces écritures sont à Chiavari... »

SÉJOUR A NICE. — Le 20 Déc., S. A. est à Nice; Elle fait écrire par son Secrétaire Michaud à Richard pour affaires de Chancellerie, et ce dernier lui annonce, qu'après les fêtes de Noël, S. A. partira pour Marseille...

ANNÉE 1560.

Emmanuel-Philibert va visiter le Piémont avec son épouse et se trouve à Verceil en Novembre. Il s'occupe de la soumission des Vaudois, huguenots italiens.

Hugues de Richard aura une longue correspondance avec son ami, le Secrétaire Batta dit Michaud. Ce dernier écrit de Verceil, le 8 Janv. : « Je vous remercie de m'avoir proposé comme Secrétaire à S. A. qui n'a voulu prendre aucune décision, venant s'embarquer pour Marseille avec Madame. »

MALADIE DE HUGUES. — Le 1er Fév., il écrit de Verceil à S. A. « à son retour de Nice » : « Je m'excuse qu'une infirmité du vieux temps me détienne au lit et m'empêche de terminer vos Ecritures... Protocoles... V. A., à votre prochaine venue en Piémont examinera les difficultés et peines souffertes... mais il y a des difficultés de passage à cause de la grande neige des montagnes... Vous verrez ce qu'il y a à réformer dans les divers offices... Il me faudrait aller au devant de V. A. jusqu'au pied des Monts pour vous rendre mes devoirs, remercier S. A., baiser ses mains et celles de Madame... » (Cette même année, Hugues, étant malade à Bruxelles, a fait 65 écus de dettes).

EMMANUEL-PHILIBERT A NICE. — Le 18 Fév., il donne et signe les ordres suivants à Richard : « Pour que, de jour à autre, Nous faudra avoir diverses écritures, selon que nos affaires s'avanceront, et qu'il est mieux de les tenir prêtes pour les avoir soudain, quand besoin sera, il est requis vous visitiez les droits et instruments, séparant celles qui sont de Montferrat, de celles de Saluces ; de même rassemblerez celles d'Asti, celles qui serviront aux affaires des Suisses, les prétentions des Français sur nos Etats, les droits des Prélats de nos Etats; en quoi y besognerez, attendant la venue du Président de Puya. E.-Ph. »

De Verceil, le 31 Mai, Richard écrit à S. A. : « J'ai mis bon ordre aux affaires indiquées; les papiers principaux sont en bon état, mais les autres sont en partie mangés par les rats »..... Puis, il profite de l'occasion pour joindre le billet suivant à l'adresse de Madame S. A. : « Depuis le premier acquittement de mon devoir que je fis envers V. A., par mes respects, lesquels Mgr le Comte de Challant me fit cet honneur vous présenter à votre arrivée à Lyon, n'ai encore trouvé occasion, pour vous supplier très humblement me vouloir toujours tenir en votre bonne grâce. »

De Nice, S. A. écrit encore à Richard le 21 Juill.: « Très cher bon ami et féal serviteur. Pour terminer à assouvir une controverse qui est entre les deux frères Sgrs de Raconis, Nous désirons que tout incontinent, vous mettiez à chercher parmi les papiers des registres de nos Chambres et ceux de feu Vulliet, père et fils, tous les titres concernant les fiefs des Raconis et nous les envoyer avec grande diligence. Que Dieu vous ait en sa garde ! » E.-Ph.

CORRESPONDANCE D'AFFAIRES ENTRE CHAMFÉRY ET VERCEIL. — De Chambéry, le 15 Juill., Michaud envoie à Richard ces lignes : « Je vous écris par voie de M. le Bailli d'Aoste, de m'envoyer les écritures du 1er Oct. 1543 au 30 Sept. 1547, ce qui peut se monter à 4 livres, pour justification de quelque chose en çà. Monseigneur a fait écrire de Bourg à mon beau-frère Lambert d'envoyer les livres par voie de Postes, et pensons les avoir dans 12 jours.... »

« J'attends M. le Secrétaire Favre, qui est passé par Allemagne, par voie duquel j'espère obtenir mon congé de S. A., pour m'en aller de là, où je désire grandement voir le redressement de la Chambre des Comptes, que l'on y veut faire. Veillez à ce que personne ne mette la main sur les papiers que j'ai mis dans la chambre sur la cuisine. Ne faites semblant à personne de ce que je vous écris, mais plusieurs prétendent avoir l'Administration des Ecritures de S. A. de par delà. Vous ne remettrez les clefs à personne autre qu'au Récipiendaire Crespin, en qui j'ai toute confiance, pour avoir été Substitut de mon frère le Clavaire... »

De Chambéry, le 25 Juill. : « Mgr réclame l'original de l'alliance passée par feu Mme Yolande avec les Srs des Ligues; veuillez le rechercher et l'envoyer à S A. à Nice. Le présent porteur vous donnera la raison »... « Il m'a été dit que M. le Me Roffier vient ici, à Chambéry, paur Mg de la Chambre et qu'il amène une Nissarde épousée, avec lui. Dieu sait quel train nous tiendrons ! Tout mon petit ménage va bien. Je vis votre petit frère (Jean) en cette ville et le conviais à dîner avec moi; il s'en excusa, disant qu'il allait dîner avec Mgr le Maître.... (étant venu pour un procès) »....

Maladies et misère de H. Richard. — Le 21 Juill., il écrit à S. A., en lui expédiant diverses écritures : « J'ai fait l'expédition des Papiers de 1543-47; quelques-uns exigent les émoluments durant le temps de 26 ans que la guerre a duré; S. A. jugera; J'ai continuellement dépensé tout mon temps, dès ma jeunesse, à grande peine et travail, au service de S. A. que je suis réduit à grande nécessité de maladies et pauvreté, ayant engagé le propre bien de mon patrimoine, durant mon séjour à Rome. Je joïns le témoignage du légat fait par feue S. A. votre mère à ma femme, lequel ne m'est point encore payé.... « Je soussigné Hugon Michaud, Secrétaire de l'Ill. Dame Béatrix, Infante de Portugal et Duchesse de Savoie, avoir reçu son testament le 21 Janv. 1538 et parmi les clauses, elle lègue : 300

écus à Nº Delle Thomine de Gemilly, autrefois épouse de Hugues de Richard. » Ecrit de ma propre main : Michaud.

HUGUES DE RICHARD QUITTE VERCEIL POUR CHAMBÉRY. — La dernière lettre envoyée de Verceil est datée du 31 Août. C'est un long mémoire adressé à S. A. par Théodol huissier depuis 15 ans à la Chambre des Comptes « sur le fait des paroles et fascheries passées entre le Président de Puza et moy de Montpon. » E.-Philibert répond le 7 Oct. de Caviliar : « Quant à la fascherie, nous y fûmes déplaisant et souhaitons que vous soyez d'accord par ensemble, sans quoi nous y pourvoirons, comme il sera convenable. » Est-ce la cause pour laquelle Richard se trouve à Chambéry, fin Sept. ? Peut-être.

Le 23 Sept., il envoie la Requête suivante à S. A. : « Comme ainsi soit, qu'il y ait au dessus et derrière le lieu où se tient le Tribunal du Balliage, au pied du château de Chambéry, et du côté de l'église St Pierre, une petite habitation de 2 chambres et un cellier au-dessous, lesquels sont occupés par la Chambre des Comptes, pour le prix de 6 écus manuels. Comme le Suppléant n'a nulle maison à Chambéry, étant autant étranger ici qu'il l'était à Verceil, et lui convient pour son ménage, et que, étant son indisposition, s'il était plus loin de la Chambre, ne pourrait s'acquitter si aisément de son office et devoir, supplie S. A. vouloir bien le préférer à tout autre Mᵉ des Chambres, pour cette habitation. »

De Rivoli, E.-Philbert « accorde à son cher, et bien aimé et féal Conseiller » l'habitation demandée, pour sa vie durant et sans aucun payement. »

CORRESPONDANCE AVEC E.-PHILIBERT. — Le 10 Sept., S. A. était à Mondovi, où il signait un Edit de 13 pages, par lequel « la Chambre des Comptes de Chambéry, qui jugeait jusqu'ici en dernier ressort et sans appel, sera obligée désormais de soumettre ses actes aux arrêts du S. S. de Savoie ».

AFFAIRES DE FRANCE. — Le 29 Déc., S. A. écrivait de

Nice à Richard qui se trouvait à Verceil : « Pour ce que délibérons entendre bientôt en les affaires de France qui nous appartiennent, pour le droit de la dot de feue Madame Claude, notre grand'mère, dont vous êtes assez informé; vous ne ferez faulte, pour autre chose qui nous touche, nous aviser le plus tôt que pourrez, bien au long, quelles sont les pièces qui nous appartiennent à cause de la dite dot, ensemble le revenu, la valeur d'icelles et aussi par quel tire et moyen on pourrait venir plus aisément à les recouvrer des mains de ceux qui nous les détiennent, car ce sera toujours gagner temps, commodité, pour commencer l'entreprise de la dite affaire, Priant Dieu le Créateur qu'Il vous ait en sa Sainte Garde. »_E.-Philibert.

ANNÉE 1561.

E.-Philibert fait un long séjour à Verceil, où il s'occupe de la fortification de la ville et de la soumission des Vaudois.

Le 6 Avril, S. A. donne ordre « à Magnifique Nygron de Nigera, mon fidèle Trésorier Général de Nos Finances, de payer 869 écus d'or d'Italie à mon cher, bien aimé et féal H. de Richard, à cause de sa résidence près de S. S. à Rome; assignation lui être faite sur la gabelle de Nice, et lui donner en plus 76 écus pour intérêts de cette somme. » E.-Ph. Fait à Verceil.

Le 9 Sept. suivant, Richard n'était pas encore payé, car ce jour-là, « avant de quitter Verceil », il adresse une supplique à S. A. pour hâter ce réglement de comptes.

AFFAIRES DE FAMILLE. — Le 21 Août, H. Richard reçoit de ses deux frères l'inventaire et les habits de feue sa femme et de feue sa mère (probablement en vue du prochain mariage de sa fille Jacquemine).

De Crécherel (Ugine), Savoie, Claude de Gémilly écrit à son beau-frère H. Richard à Chambéry : « Vous avez dû entendre comment Marthod, chargé de l'homicide de mon frère, obtint sa grâce. Ledit Marthod est allé se présenter audit Conseil de Genevois qui, Samedi, nous fit ajourner;

de quoi vous plaîra voir la Copie que je vous renvoie. Votre tante et moi, étant privés de tout support en mon bon droit, quel chemin suivre ! »

En Nov., Richard est à Verceil et écrit à Leurs Altesses pour leur faire part du projet de mariage de sa fille, puis ajoute : « Après 40 ans de labeur au service de la Maison de Savoie, et malgré mon indisposition, je reste toujours un serviteur dévoué à Leurs Altesses. »

Le 18 Déc., nous le trouvons de retour à Chambéry. Pour un homme goûteux, c'était une vie à la fois mouvementée et dévouée !

ANNÉE 1562.

Hugues de Richard, voyant l'état de sa santé empirer, va consacrer les derniers mois de sa vie à mettre ordre à ses affaires temporelles et assurer une dot convenable à sa fille, en voie de mariage.

Le 16 Janvier, l'ambassadeur de S. A. à Rome écrit à Richard, à Chambéry « pour lui demander 15 écus d'or, qui sont dûs pour Privilèges demandés et accordés. »

Michaud lui réclame le Privilège Papal qu'il avait obtenu à Rome en 1556, le contrat de vente de Montfalcon à la maison de Myolans, la cession de Grésy en Genevois à Mgr de Nemours et la cession faite du Chastelard en Bauges à M. de Martigues.

H. Richard profite de sa correspondance avec S. A. pour lui demander « de vouloir bien lui substituer dans l'office de la Scribanie de Chancellerie son ami Batta Tribu dit Michaud, et ne point oublier la pension que S. A. lui avait attribuée sur la Gabelle de Nice ».

Le 22 Mars, de Rivoli, M. de Pingon, son très affectionné voisin de Cusy, lui écrit à Chambéry : « M. le Maréchal et M. Favre ont présenté vos requêtes à S. A. qui a promis de m'en parler avant de les signer. Je ferai mon possible pour vous être agréable. »

Décès de Hugues de Richard. — Le 31 Juillet, M. de Monthoux et le petit Richard de Montpon signaient à

Chambéry un mémoire qui nous fixe sur la date approximative du décès de « feu Mgr le Maistre H. Richard, en son vivant, Me de la Chambre des Comptes de Savoye ». Ce mémoire contient les dépenses faites à Chambéry, à l'occasion des funérailles de H. Richard, savoir, en résumé : « 663 messes à 2 sols qui se diront dans les 13 églises ou chapelles de Chambéry ». La sépulture eut lieu en l'église St Dominique et le corps fut porté par 8 prêtres. Pendant une année entière, « on dira chaque jour une messe à St Dominique, et le drap noir restera étendu sur le fenestre, jusqu'à la fin de l'annuel ». Dépenses totales : 155 florins. — Hugues fit un legs à ses 2 serviteurs : Pierre Palefrenier et Antoine, cuisinier.

Une autre facture, datée du 7 Août, nous apprend que le marchand Lombard de Chambéry vendit à la maison de Montpon pour 193 fl. d'habits de deuil.

Eloge de Hugues de Richard. — Nous l'empruntons à un mémoire que le Maréchal de Challant présenta lui-même à S. A., quelques mois avant la mort de son ami : « Souvenez-vous des longs, fidèles et laborieux services en faveur de feu Mgr le Duc et feue Madame la Duchesse; il a accompagné M. le Prince de Piémont en Espagne, où fut traité son mariage avec Madame S. A.; il a continuellement fait ce qui lui a été ordonné, tant en son voyage en France comme ambassadeur, qu'en Allemagne et en Flandres pendant les guerres; il a soigné Mgr de Chastellard, Premier Gentilhomme de Chambre, lorsqu'il fut atteint de la peste; lorsqu'il plût à S. A. de l'appeler au plus prochain service de sa personne, il a aussi exposé sa vie à tout danger, ce dont S. A. peut se souvenir ; envoyé comme député à la légation de Rome, il n'a pardonné à aucun labeur et travail de sa personne et renoncé à aucune dépense, jusqu'à l'aliénation de son propre bien paternel, lequel est à présent vendu et engagé avec de grands intétêts; et comme vient occasion de reconnaître maritalement un bon parti qui se présente pour marier sa fille, il supplie très humblement V. A. de vouloir bien lui faire honneur,

en le gardant en bonne souvenance et mémoire; il y a 3 ans passés que S. A. lui a assigné 800 écus sur la gabelle de Nice et ledit Montpon, en attendant ce payement, n'a pas voulu être importun et a payé les intérêts de 10 % sur ses biens paternels, pour la dite somme; il n'a pas parlé des 300 écus, qu'il plût à feu Mgr votre père lui bailler, à l'occasion de son mariage, ni des 300 écus que feue Madame votre mère donna par testament à sa femme, Thomine de Gémilly, femme de Chambre de feue Madame S. A. »....

Après cette énumération, il est difficile de trouver une vie aussi remplie de dévouement et de désintéressement que celle du féal serviteur Hugues de Richard, Sgr de Montpon.

Les quelques lignes suivantes de Hugues de Richard nous font connaître son bon cœur envers ses neveux Marchand : « Mon neveu François Marchand était venu à Verceil et Mgr le Mareschal a fait l'honneur de l'entretenir, de même que son frère Georges; il est bien. Je lui donnai mon cheval gazon, duquel avais refusé en sa présence 12 écus. Je lui achetai à Brusselles un harnois qui me coûta 24 écus et lui fit faire une robbe fourrée de renard qui coûta 6 écus... Je regrette qu'ils soient si ingrats »....

Nous avons une lettre sans date d'un Marchand qui écrit de Pont-à-Mousson à son oncle de Montpon.

Georges et un de ses frères, Antoine, devinrent prêtres.

JEAN, dit LE PETIT RICHARD

Il était le 3e fils de François, et se trouvait jeune enfant à la mort de son père, en 1509. Il commença ses études à Annecy avec son frère Hugues et dut suivre celui-ci en Italie car nous voyons Hugues solliciter une place de Secrétaire pour lui, vers 1540. Il se rapatria soudain après la mort de sa mère, en 1544, et « a continuellement demeuré à Montpon, jusqu'à son décès » (1563 ou 1564). Il

était Sgr de Marsy (St Félix) et administrait les biens de Montpon, de concert avec Janus, son frère.

Il épousa Péronne de la Faverge, fille de feu Jean (habitant La Roche) et de Jeanne Chevalier; il eut une fille unique, Louise, dont la tutelle est confiée à son oncle, Louis I de la Faverge, le 8 Nov. 1565. — Le 8 Juill. 1565, Péronne s'était remariée avec Nᵉ Alexandre Regard, Sgr de Vars, veuf en premières noces de Philiberte de Mandallaz. A part quelques lettres d'affaires échangées avec son frère Hugues, nous ne possédons aucun document intéressant sur ce gentilhomme savoyard, qui passa les 20 dernières années de sa vie à Montpon, dans le calme et la paix.

FRANÇOISE ANTOINE

Elle était la 4ᵉ enfant de François de Richard et naquit vers 1500, épousa : 1°) par contrat du 23 Fév. 1517, Jacques Marchand, docteur ès-droits, Avocat fiscal du Genevois, fils de feu Mermet, marchand du Grand-Bornand, avec dot de 1.200 fl.; 2°) par contrat fait à Montpon le 3 Fév. 1523, Nᵉ Pierre, fils de feu Nᵉ Nicod de Manessy, de Chilly. Elle testa le 8 Déc. 1534, en faveur de François, Amé, George, Antoine et Luc Maurice, tous 5 conçus du premier mariage, et en faveur de ses filles : Jeanne, Charlotte et Marguerite, nées du deuxième mariage. En cas de décès des 5 garçons sans enfant, leur substitue ses 3 frères: Janus, Hugues et Jean (ce qui arriva). Sa fille Charlotte fut mariée à Jacques Mestral et eut un fils, Pierre Claude Mestral, vivant en 1580.

Elle codicille en 1539 et meurt avant Hugues (1562), demandant sépulture en l'église de Chilly.

V. — CLAIRE.

Claire naquit vers 1505, et épousa, par contrat du 23 Avril 1538, Nᵉ Charles Claude de Monthoux, Sgr de Prémery, près Annecy. Elle mourut, sans enfant, très peu de temps avant son frère Janus (Oct. 1577). Nous savons qu'elle reçut sa mère malade à Premery et que son mari fut le procureur de son frère Hugues, dont la fille Jacquemine fut élevée par leurs soins.

VI. — CLAUDE.

Claude, dernier fils, naquit vers 1507, et mourut pupil, l'année du décès de son père (1509), mais après lui (12 Nov.).

JACQUEMINE ET LOUISE RICHARD, PETITES-FILLES DE Nᵉ FRANÇOIS DE MONTPON

Le 5 Oct. 1577, mourait à Montpon, à l'âge de 80 ans, Janus, l'aîné des fils de François de Richard et le dernier survivant. Le 2 Févr. 1576, il avait fait donation de la Seigneurie de Montpon et de tous les autres biens à sa nièce Louise, fille de son frère Jean, Sgr de Marsy. Par contrat du 13 Nov. 1575, elle avait épousé Galois de Regard, lequel était fils du premier lit d'Alexandre Regard, 2ᵉ mari de sa mère Péronne de la Faverge. Elle pensait entrer en paisible possession de Montpon avec son mari; mais sa cousine germaine, Jacquemine de Richard, fille de Hugues, mariée à Louis de la Faverge, lui fit un procès qui dura 3 ans. Elle invoquait le fideicomis établi en 1499, en faveur du

premier né; or son père Hugues avait droit de primogéniture sur le père de sa cousine, Jean, né après Hugues. Un arrêt du Sénat du 30 Août 1580 lui donna raison, attribuant Montpon avec toutes ses dépendances de 1499, à Jacquemine; les autres biens seront partagés par moitié entre Jacquemine et Louise, suivant le testament de 1509, avec restriction des fruits des dits biens possédés injustement par l'héritière de Janus, depuis son décès en 1577. C'est ainsi que Louise et son mari de Regard devinrent propriétaires de la Combe et des moulins d'Alby-Bourg, de tous les biens de la Val des Clefs. Le lot étant plus considérable, elle paya 800 fl. de soulte à Jacquemine.

Louise testa, veuve, le 19 Janv. 1615, et mourut subitement dans son château de Morgenex, avant le 22 Mai 1615. Elle avait passé sa jeunesse à Montpon, où son oncle Janus, tuteur, « la nourrissait, avec un maître qui lui apprenait à lire et à chanter en musique »...

SOMMAIRE DES BIENS ET REVENUS DE MONTPON EN 1580. — Au cours du procès 1575-80, on fut obligé de dresser le calcul des revenus administrés par Janus, pendant 40 ans, depuis son retour des Universités, où il était demeuré 10 ans; ensuite, les revenus administrés pendant 19 ans, depuis la mort de D^elle^ des Clefs, leur mère; et enfin, les revenus de Hugues, mort depuis 16 ans. Travail compliqué, qui donne un revenu total de 26.742 florins.

Voici maintenant le revenu annuel établi en 1580 : Montpon et ses dépendances comprend 80 jaurnaux, dont 1/3 en broussailles; il était administré directement par les seigneurs qui en tiraient l'argent nécessaire à leur entretien. Le grangeage d'Annecy, composé de 24 posées de terre, était loué 24 coupes de blé; celui de Marsy, 34; St Félix, 20; moulins d'Alby, 24; pré sur ledit moulin, 30 florins; pré de la Frasse, 22 fl.; pré de Marigny, 20 fl.: pré Dupuis, 10 fl.; censes de Thônes, 75 fl.; censes d'Alby et environs, autant; maison dans la ville d'Alby, louée à Amé Verguin, not. puis à Théodule Corbie, Recteur des Ecoles en 1571, 20 fl.; curialité, 40 à 100 fl.; une vigne en

Chautagne où l'on faisait 200 provins par an; le pré **de** la Combe, 250 florins.

On fait remarquer que Jean Richard avait déjà vendu en ces dernières années : la maison de Thônes avec un chenevier et verdier de 2 journaux à Ne Louis Gallatin ; 3 poses de terre à Annecy, au terroir de Chevénoz; un curtil et pré dans la ville d'Alby à Me Claude Exertier, not. pour y bâtir une deuxième maison pour lui, adjacente à la sienne; 9 fosserées de vignes à Veyrier, lieu dit Chavoires; une maison à Annecy, rue Genotton, à Me Nicod Desservetta.

Un inventaire complet des biens, titres et censes de Montpon, dressé en 1577, après la mort de Janus, donne une estimation totale de 32.920 florins de capital, dont 26.762 fl. reviendraient à Jacquemine et le reste à Louise, suivant péréquation.

La ferme gérée par le château de Montpon comptait 2 bœufs, 2 vaches, 3 génisses et 10 moutons; c'était, à vrai dire, une propriété bien modeste.

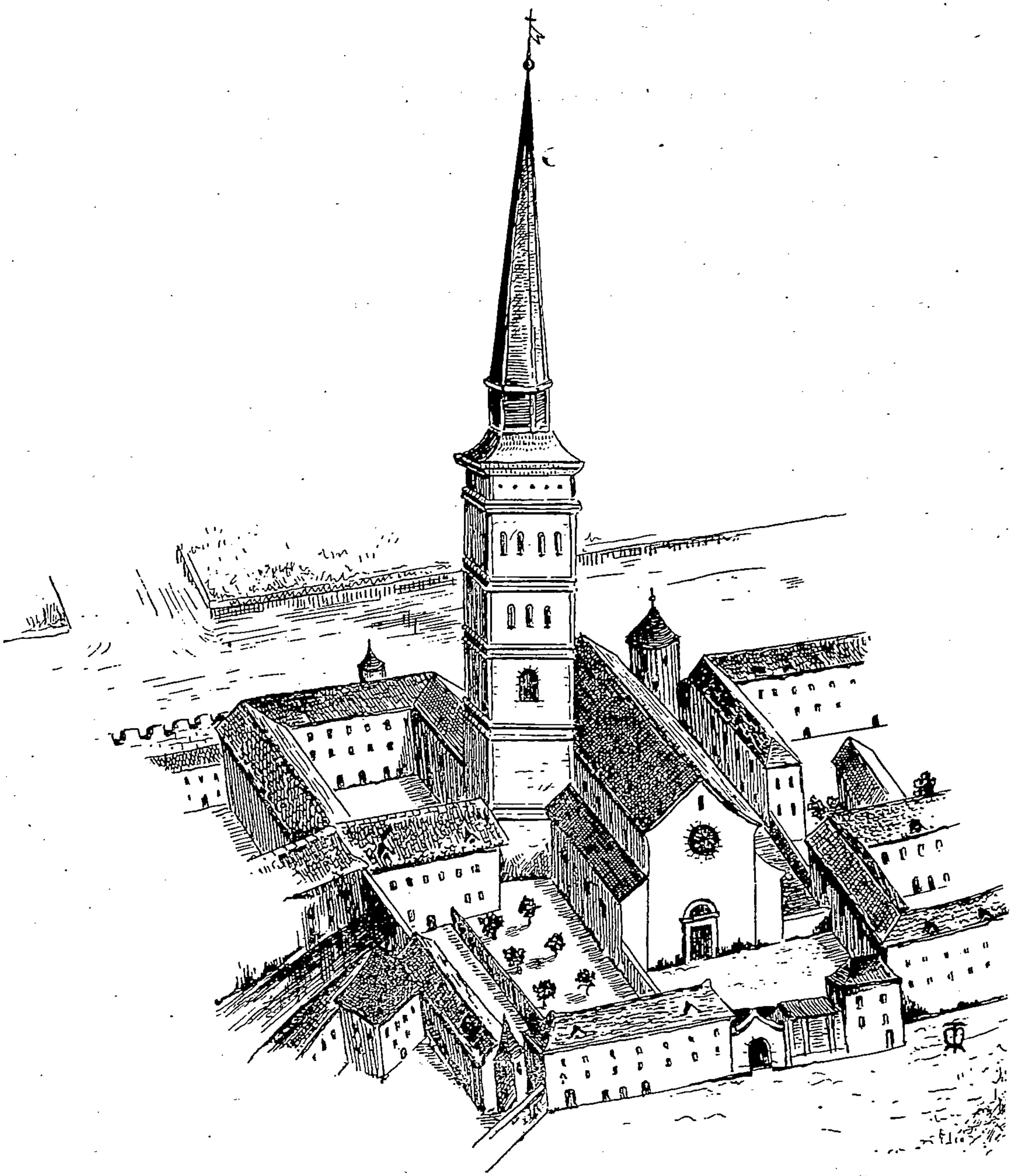

Eglise des Dominicains d'Annecy où la famille des N^es^ Richard d'Alby avait sa chapelle avec armoiries (encore visibles aujourd'hui à la clef de voûte) et droit de sépulture (Voir pages 24 et 25 du présent).

Gravure de 1682. — Dessin de M. Tissot.

DEUXIÈME PARTIE

Montpon et la famille de la Faverge
(1580 à 1801)

CHAPITRE I.

Origines et généalogie de la famille de la Faverge

Par arrêt du Sénat du 30 Août 1580, la seigneurie de Montpon sera attribuée à la famille de la Faverge, et nous verrons successivement six de ses membres porter le titre de seigneurs de Montpon, savoir : Louis I et Louis II ; Emmanuel et Claude Louis ; François Philibert et Joseph Marie.

Avant d'étudier plus en détail les faits et gestes de chacun de ces seigneurs, nous dirons quelques mots des origines de cette famille et nous en établirons la généalogie d'après l'Armorial et de nombreux documents inédits tirés des Archives de Montpon.

L'auteur de l'Armorial nous dit qu'il ne peut établir d'une manière sûre la généalogie des la Faverge, avant 1552. Un membre de cette famille, qui vivait en 1708 a laissé à Montpon le manuscrit suivant que nous transcrivons :

« *Généalogie des Nobles de la Faverge, ayant été incendiés au château de Nâve et ailleurs plusieurs fois par les*

Voir Généalogie de la Faverge par Besson, dans IIe Vol des Manuscrits conservés à l'*Ac. Florim.*, sous le N° 698.

Bernois et gens de la Religion, et mise en ordre par Rd de la Faverge, Prieur de Rumilly en 1708. »

ARMOIRIES : « *Fond d'azur chargé d'une croix d'or, enchassée dans une croix de gueules, 2 calices d'or, 2 ancres d'argent* ». Supports : *Deux syrénes*. Devise : « *Fides, Spes, Charitas* ».

« Il y a une branche des Nobles de la Faverge, même nom, mêmes armoiries, demeurant dans le Comté de Bourgogne, lieu dit Grâvelouse, paroisse de Rosay, une lieue loin de la ville de Cuseau, à l'Abbaye de Ceny et Bourg, une lieue loin aussi. Je crois que c'est à 4 lieues au delà de Lyon Sonier (Lons-le-Saunier).

Plus, on veut dire aussi qu'il y a encore une branche à 2 lieues de la ville de Clermont en Auvergne, possédant un très beau château. »

En 1220, on trouve Jacque de la Faverge, 13e Prieur de Talloires, nommé par le Prince de Savoie.

PREMIERE BRANCHE. (La Roche-sur-Foron)

I. — Noble PIERRE eut :

II. — Ne HUMBERT, marié à Delle Agnès Detoyre, dont la devise est : « *Spes mea Deus* », 1251.

III. — Ne THOMAS AIMÉ, marié à D. Marie Deloche, 1287. « *Susceptor noster Deus Jacob* ». Il eut un frère Pierre, mort dans les troupes.

IV. — Ne JEAN, marié à D. Antoinette de Verboux, Sgr d'Arsine en Semine, 1334. « *In protectione Dei mei commorabor* ». Il eut : François, chanoine de St Pierre de Genève, et :

V. — Ne JEAN, originaire de Genève, premier seigneur de Cormand, marié à D. Béatrix de Brolliet. « *Surrexerunt fortes adversum me* ». Il fonda la chapelle de St Jeoire, en 1397, et vivait encore en 1430. Il eut : Claude, officier dans les troupes; François, docteur, chanoine, chantre, Prévôt de Lausanne, « lequel était en même temps, curé de Motz en Chautagne, St Sigismond et Marignier, ayant

fait reconnaître le fief de Marignier en 1509 par Dumont, commissaire de Bonne, ayant eu en même temps pension sur la cure de Merlans proche Faverge, et plusieurs cures au pays de Vaux, testa le 22 Juill. 1518, en faveur de ses frères Jacques et Claude. Il mourut à Rome et fut enterré dans l'église N. D. de Paix en 1521. »

VI. — JACQUES, 1467, marié à D. Pétronille Daranthon, « *Quis contra nos* » eut : Claude, Prieur de l'Abbaye de Talloires; Geoffroy, héritier de son oncle chanoine; Nicolas, mort avant 1560; Jacques testa en 1562, en faveur de ses petits fils : Janus, Louis, François l'aîné et le cadet et Aymé.

VII. — JEAN, fils de Jacques, coseigneur de Cormand, Avocat, bourgeois habitant la Roche, marié en 1535, à Jeanne Chevalier de Genève, fille du Sgr Claude, Docteur ès droit, « *Super vestem meam miserunt sortem* »; elle avait été mariée en premières noces, en 1525, à Hugues Cesselay de Samoens. Il eut 8 enfants : François l'aîné ; Janus, chef de la IIe Branche; Louis, chef de la IIIe Branche; Aymé, Sénateur au S.S.S. en 1575, présent à Montpon en 1580, enseveli chez les Cordeliers à Cluses; Gaspard, chef de la IVe Branche; François le cadet, chef de la Ve Branche; Péronne, mariée 1°) à Jean de Richard, Sgr de Montpon, dont elle eut une fille, Louise de Richard, mariée à Galois de Regard; 2° remariée le 8 Juill. 1565, à Alexandre de Regard, Baron de Vars et Comte de Clermont, dont elle eut : a) M. le Chevalier de Morgenex; b) M. de Disonche; c) une fille mariée à M. le Sénateur Castagnère; d) une fille mariée à M. le baron de Monthoux; e) Christine, mariée à M. le Marquis de Cruseilles, soit Maréchal de Duin; Jeanne, sœur de Péronne, épousa Me Longet, notaire à la Roche.

Le partage eut lieu le 3 Janvier 1582; Janus eut le premier lot, soit maison et grangeage à St Jeoire, vendu à M. le Collatéral d'Anthon par le Marquis de St Michel; François l'aîné eut le 2e lot, soit : maison et grangeage, prés du Risse, provenant de Me Chambet-Brolliet; ce lot

passa à l'hoirie de Mme d'Humbert et à M. de Morel qui l'ont vendu aux Lafléchère; le 3e lot, resté dans la famille, échut à François le cadet, soit maison et grangeage provenant de Me Chambet-Brolliet avec montagne et des vignes à Bonne; Louis, Sgr de Montpon, eut le 4e lot, soit le grangeage chez les Carrier, etc... Les bois noirs et l'usage de la maison de Cormand resteront indivis pendant 3 ans; le calice d'argent restera au service de la chapelle, et chacun payera à la Nicolarde, Veuve de Me Humbert Brolliet : 8 parts de blé.

VIII. — FRANÇOIS L'AINÉ, dit le Romain, officier dans les Gardes du Pape à Rome, épousa le 20 janvier 1585, Françoise de Machard, fille du Ne Sgr Bérold et de Dlle Philiberte de Lathoir, Sgr de Chassey. Dot : 4.000 flor. « *Par travail, j'attends repos* ». Il testa en 1581 et 1607 à Cormand et cite 4 filles et 2 fils : Péronne mariée à Guers Migiou et remariée à Philibert de Boége; Alexandrine, mariée à Ne Claude Antoine de Boége de Chedal; Gasparde; Claudine; Jean-Baptiste et Charles Philibert. Témoins : Humbert de la F.; Alexandre feu Georges de la Fav. et George feu Guillot de la F.

En 1623, le 19 avril, « pour bien de paix et forme de partage », un accord « sur le mode de vivre », est passé entre Charles Philibert et sa mère de Machard, laquelle jouira, avec ses trois enfants : Jean Baptiste, Alexandrine et Claudine, « des dîmes de Cormand et prés indivis avec les Lafaverge de la Roche.

IX. — CHARLES PHILIBERT, marié par contrat du 10 Nov. 1622, à D. Michelle de Marin « *Timeo Omnipotentem* », fille de Ne Charles Claude, Sgr de Cevins, Jussy-sous-Pers et de Françoise Charlotte de Cornillon. Dot : 4.000 flor. et 2.000 fl. d'augment.

Il testa à Cormand, le 16 Avr. 1657, en faveur de son fils Claude François; lègue 3.000 fl. à sa fille Françoise; la ferme de Faucigny à sa femme et un entretien convenable à sa sœur Claudine. Elle testa à St Jeoire, le 24 Juill. 1667, en faveur de son fils, avec un legs de 10 pistoles

d'Espagne, à sa fille Françoise, femme de Me Jacques Bardy.

X. — CLAUDE FRANÇOIS, marié par contrat du 10 Nov. 1652, à D. Marie Françoise Duclos, « *Breves dies hominis sunt* », fille de Ne Melchior, Sgr de Bonne, Esery et de D. Jaillet Etiennette. Dot : 5.000 fl. et 2.500 d'augment. Témoins : Ill. Sgr Henry de Vidonne de Chaumont; Folliet, baron de Cornette; Ne Charles Duclos et Ne Jacques de la Fav. dit de Cormand.

Il eut 9 enfants : 1) *Charles Philibert,* né en 1654, à St-Jeoire. En oct. 1677, l'évêque de Genève lui fait un certificat de bonnes mœurs, atteste « qu'il n'est pas marié et va entreprendre un voyage en France ». En 1694, il achète, pour 8.000 fl. d'ill. Catherine de Charmoisy, tous les biens qui lui viennent de Jeanne Chevalier. Il mourut célibataire à St-Jeoire en 1725. 2) *François,* prêtre en Déc. 1680, curé de Chilly; 3) *Jean,* religieux bernardin à St Jean d'Aulps; 4) *Joseph,* mort au collège; 5) *Rd Henry,* religieux à Talloires, Prieur de Thi, Viuz, Sillingy, Rumilly (auteur présumé de cette généalogie); 6) *Anne,* vivante en 1725; 7) *Jacques; François l'aîné* et *François le cadet.*

Il testa, le 20 Juill. 1674, en faveur de Charles Ph., François l'aîné, Henry, Jean, Joseph et François le cadet, ce dernier âgé de 8 ans, auquel il laisse une pension de 200 fl. pour ses études ; lègue 4.000 fl. à sa fille Anne, le jour de son mariage.

Sa femme testa en 1685 à St Jeoire, en faveur de Charles Phil. et Jacques Fr. avec un legs de 700 fl. à sa fille Anne, le jour de son mariage.

XI. — JACQUES FRANÇOIS, né le 19 Fév. 1673, Garde du Corps de S. A. R., marié en 1712 à D. Marie Anne d'Anthon, native et habitant St Jeoire, fille de Ne Pierre Clément, Conseiller de S. A. R. et Premier Collatéral au Conseil de Genevois. Dot : 14.000 fl. Ses droits furent de 40.000 fl.

Il eut : *Louise Françoise,* mariée le 3 Déc. 1742 à Ne François de Thiollaz, et *Joseph Marie.* Devenue veuve, Anne d'Anton se remaria le 26 Mai 1726, à Claude Joseph

de la Fléchère de St Jeoire, fils de feu Ne George, Sgr de Beauséjour, en présence de sa mère, Delle Marie Jacqueline Bally. fille de feu Jean François Bally, veuve et héritière de P. C. d'Anthon. Dot : tous ses biens paternels.

De ce 2e mariage, Anne d'Anthon eut 5 enfants.

XII. — Joseph Marie, dernier Sgr de Cormand et Sgr de Montpon, mort célibataire à Alby. Nous aurons à en reparler très au long, à la fin de cette histoire.

DEUXIEME BRANCHE, établie à la Roche.

VIII. — Janus, fils de Jean, conseigneur de Cormand, épousa, par contrat passé à St Jeoire le 17 Avril 1571, Françoise de Cergey ou Lougney. Il vécut à la Roche, et devenu veuf, il se remaria, par contrat du 5 Fév. 1588, à D. Pernette de Chevron-Vilette, fille de Michel, baron de Chevron. Dot : 1200 écus d'or.

Leurs enfants sont : 1) *Charles Emmanuel,* baptisé le 20 Août 1589, filleul et Officier du Duc de Savoie. En 1606, St François s'occupe de le faire entrer comme page chez M. d'Albigny. En 1628, il se trouvait à Rome. Il eut un fils *Jacques,* Lieutenant pour S. A. R. au fort et préside des Allinges, où il testa avec sa femme Antonia Moureau, en faveur des pauvres de Thonon. 2) *Michel Philibert,* baptisé le 7 Mars 1593, recteur des Jésuites à Chambéry et fondateur du Collège de La Roche. 3) *Hector,* entré chez les Carmes Déchaussés sous le nom de Fr. George, est à Gênes en 1609. 4) *Sébastien Balthazard*; 5) *Aymée*; 6) *Jeanne Michelle,* née en 1597, épousa Ne Prosper de Chezenay, Capitaine de Cavalerie, laquelle, devenue veuve, « donna un beau grangeage à Vallières sous la Roche aux Religieuses de la ville, pour apprendre à lire aux filles de la Roche ». Elle se remaria à Puissant Sgr de Vidonne de Charmoisy, dont elle eut une fille, Catherine, femme du baron de St Michel.

TROISIEME BRANCHE
LES SEIGNEURS DE MONTPON, à Alby.

VIII. — Louis I, Juge mage de Genevois, marié à Jacquemine de Richard.

IX. — Louis II, Officier, marié à B. David et remarié à C. Milliet.

X. — Emmanuel, Officier, marié à Pétronille de Chissé.

XI. — Claude Louis, marié à M. de Ruffin.

XII. — François P*h*ilibert, Commandeur, Officier, mort célibataire.

Nous reparlerons plus en détail de cette branche, dans les chapitres suivants.

QUATRIEME BRANCHE, fixée à Genève.

VIII. — Gaspard, Avocat, eut un fils Etienne, né à Genève, qui alla étudier à Heildelberg, puis revint à Genève où il abjura le protestantisme dans lequel il était né, en 1597. Il eut plusieurs conférences avec St François de Sales et faisait partie du Conseil des Deux cents. Il devint Provincial des Carmes, sous le nom de Fr. Clément, reçut une pension perpétuelle du Pape Clément VIII, soit 300 écus romains. Il mourut en 1643, à Avignon, en odeur de sainteté. Sa vie est imprimée dans le livre intitulé « *Dolor Carméli* ».

CINQUIEME BRANCHE, dite DE BEVY
habitant Bonneguête

VIII. — François le Cadet, coseigneur de Cormand, est qualifié Sgr de Bévy en 1559. Il épousa le 8 juin 1575, D. Françoise de la Fléchère, fille de N^e^ Jacques et de Charlotte de Rovorée, native de St Jean de Tholome. Dot : 2.200 fl. Leurs enfants sont : 1) *Pierre Jean,* né en 1577, devenu Carme, légua 1.800 fl. à l'hôpital de la Roche et vendit au Marquis de St Maurice le cellier avec vignes de la Côte d'Arve; 2) *Maurice,* Carme; 3) *Annibal,* 1588, de-

venu Capucin, sous le nom de Fr. George. Le 22 Sept., lors de son entrée en religion, il fait son testament, où il nomme sa mère usufructuaire, donne 100 écus à sa sœur Angélique; 20 écus à l'église de St Jeoire pour faire une cloche; 100 écus aux Capucins d'Annecy et, à l'hôpital de la Roche: tous les biens qui pourraient lui advenir. Héritier universel : son frère Janus. Il fut Gardien à la Roche, fit construire le couvent et donna une partie de l'enclos. 4) *Janus*, né le 10 Août 1582; 5) *Françoise Angélique*, née le 30 Mars 1579, baptisée à St Jeoire, comme ses frères, épousa Ne Claude de Villien Sgr de Beauséjour, dont elle eut une fille Françoise, mariée 1°) à Ne de Lucinge de Curtenaz et 2°) à Ne Prosper de Livron.

La seigneurie de Bévy parvint, par mariage, à François de la Faverge, 6e enfant de Louis II, Sgr de Montpon et de Dame Claudine Milliet (mariée en 1609).

X. — FRANÇOIS, fils de Louis II, épousa De e Charlotte de Charrière, dont il eut 2 filles et 2 garçons, dont l'un : N... épousa Péronne de Launay de Sillingy, et :

XI. — CLAUDE FRANÇOIS, marié à Delle Dupuys, fille du Sgr de Nonglard, qui eut :

XII. — CHARLES FRANÇOIS, marié à D. Marguerite Daviet dit Petoux du Bouchet, veuve en 1747, avec 3 fils : Joseph; François qui eut 2 filles et :

XIII. — DENIS, le premier qui fit une mésalliance en épousant Louise Martin, « *paysanne* », eut :

XIV. — LOUIS, marié à Claudine Faramaz, « *paysanne* », eut : Jean, né en 1767; François, Garde du Corps de S. A. R. en 1795; Jacques, Officier du Rt de Savoie à Turin en 1796; Jean Baptiste parti en France; une fille; Claude, mort jeune; André.

XV. — JEAN, né en 1767, épousa à Crempigny, le 8 Nov. 1784, Thomé Claudine d'Alby. Il mourut en 1795, laissant 3 enfants à la charge de son père Louis.

Blasons des Maisons Nobles possessionnées sur le Territoire d'Alby

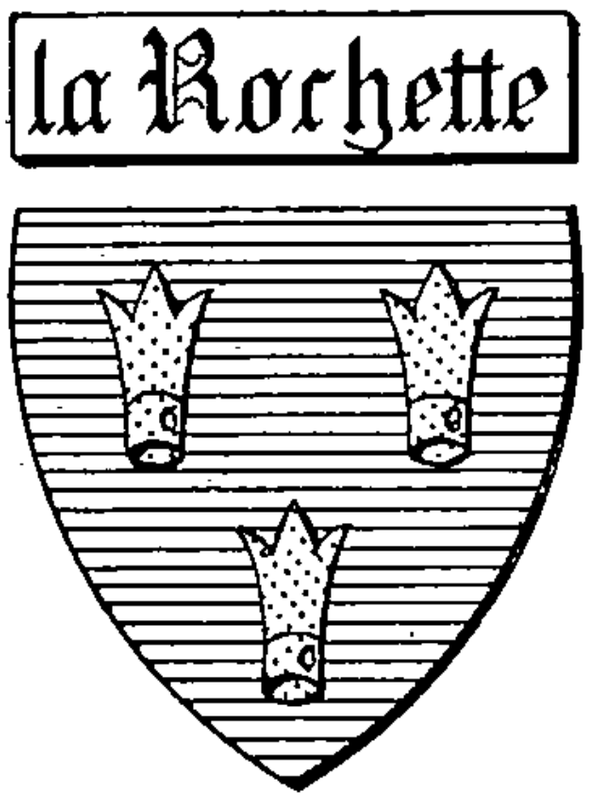
la Rochette

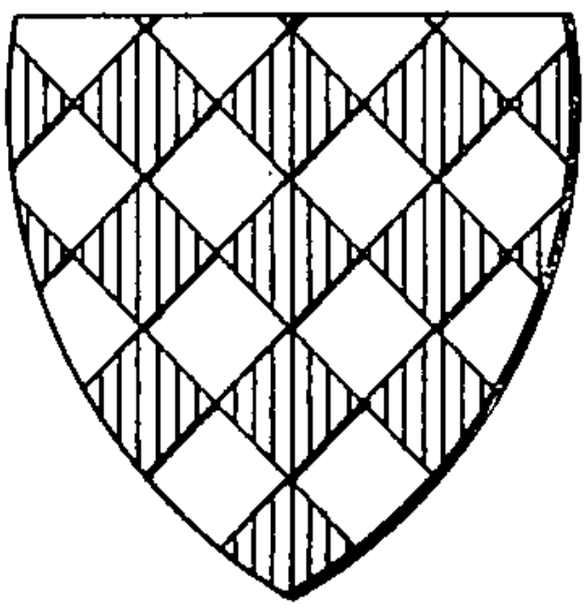
d'Alby

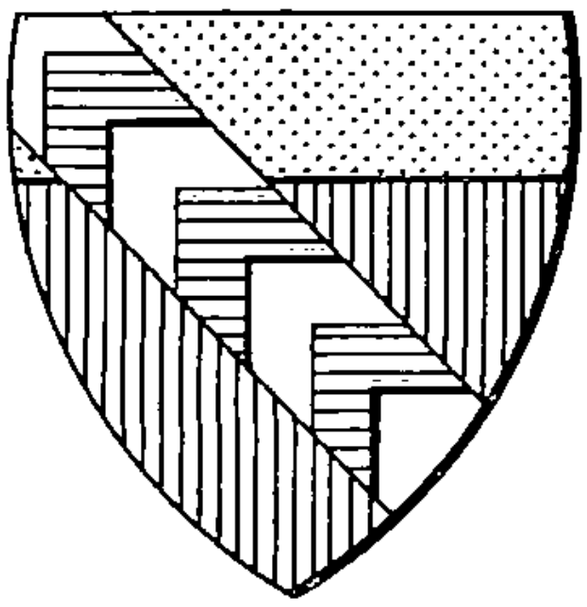
Richard

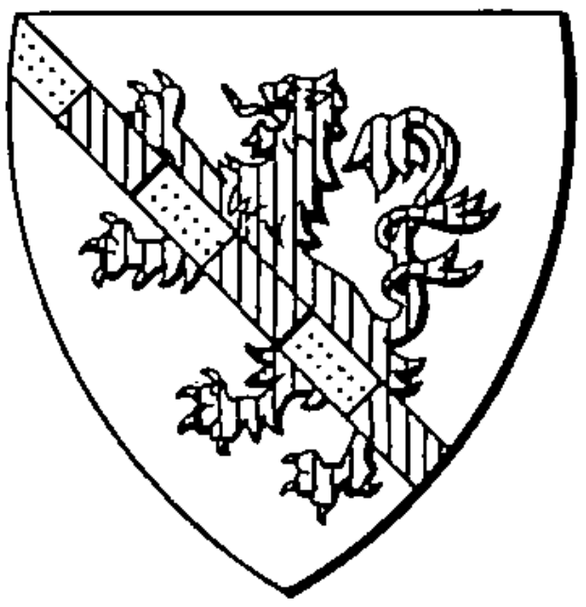
Montvuagnard

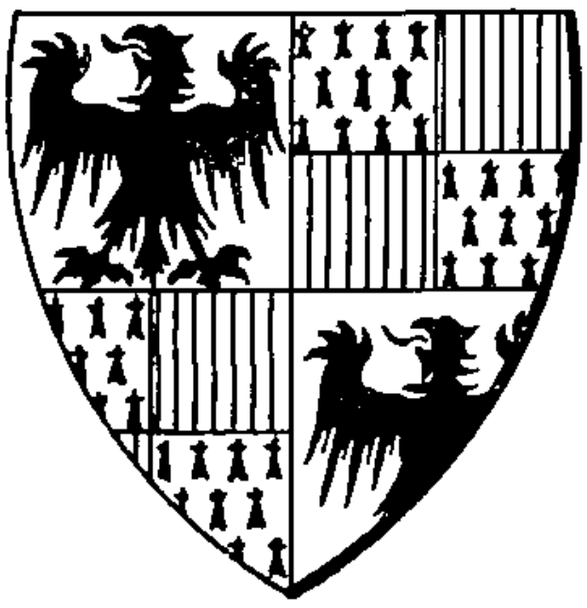
Montfalcon

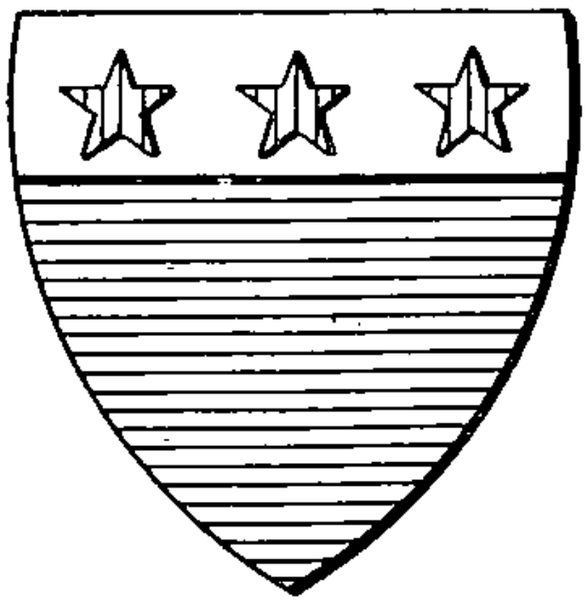
Gerbaix

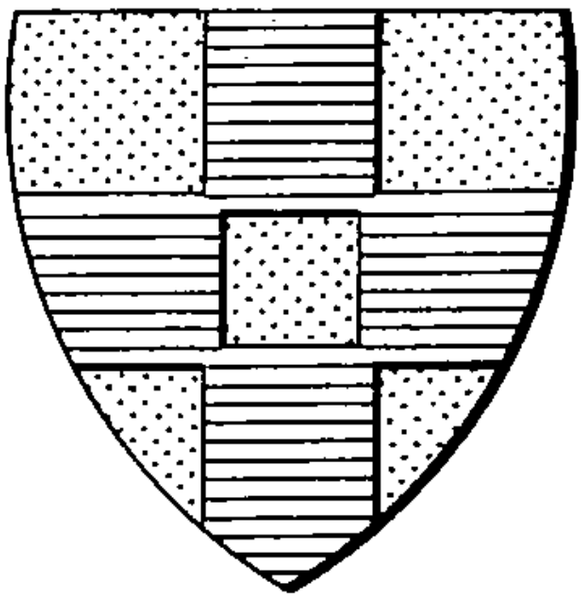
Genève

Maillard

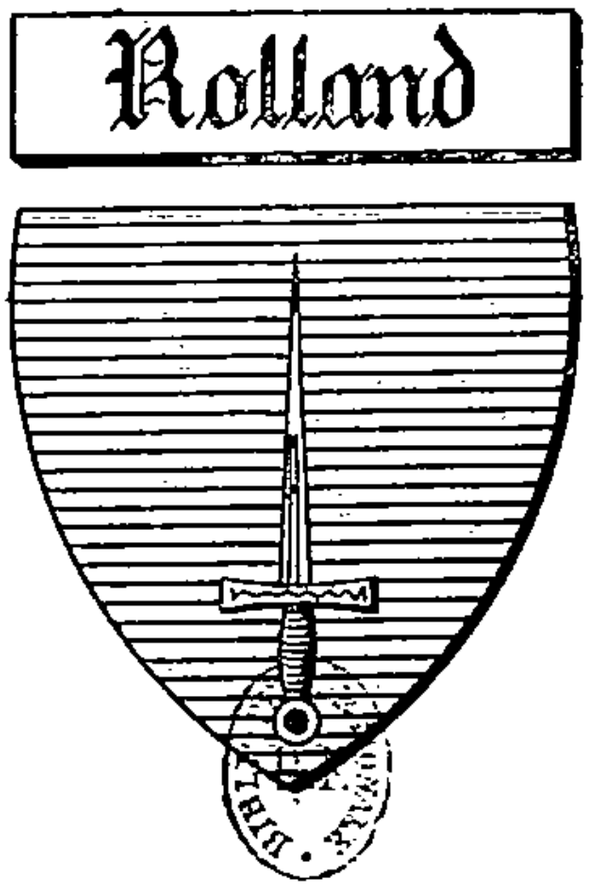
Rolland

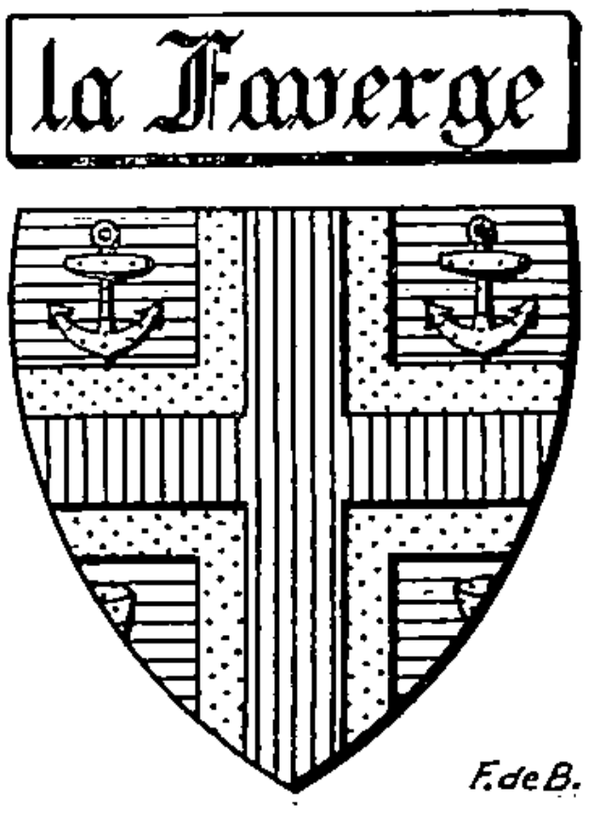
la Faverge

1928

F. de B.

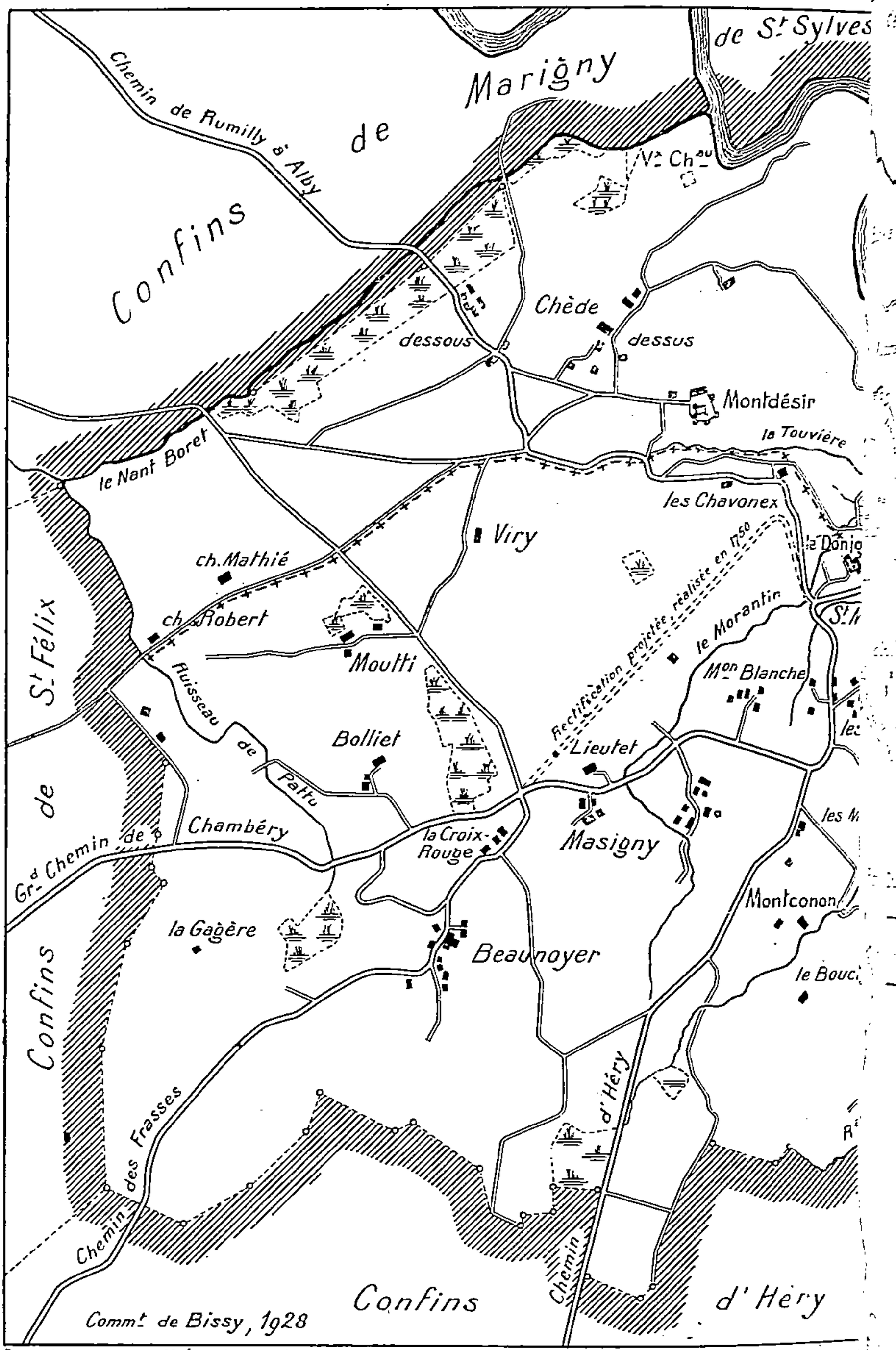
Chemin de Rumilly à Alby
de Marigny
de St Sylves
Confins
Chède dessous
Chède dessus
Montdésir
la Touvière
le Nant Boret
les Chavonex
Viry
ch. Mathié
ch. Robert
le Donjon
le Morantin
Moutti
Mon Blanche
Fluisseau de Patru
Bolliet
Rectification projetée réalisée en 1750
Lieutet
St Félix
Confins de Chambéry
Gd Chemin de
la Croix-Rouge
Masigny
Montconon
la Gagère
Beaunoyer
Chemin des Frasses
Chemin d'Hery
Confins d'Hery
Commt de Bissy, 1928

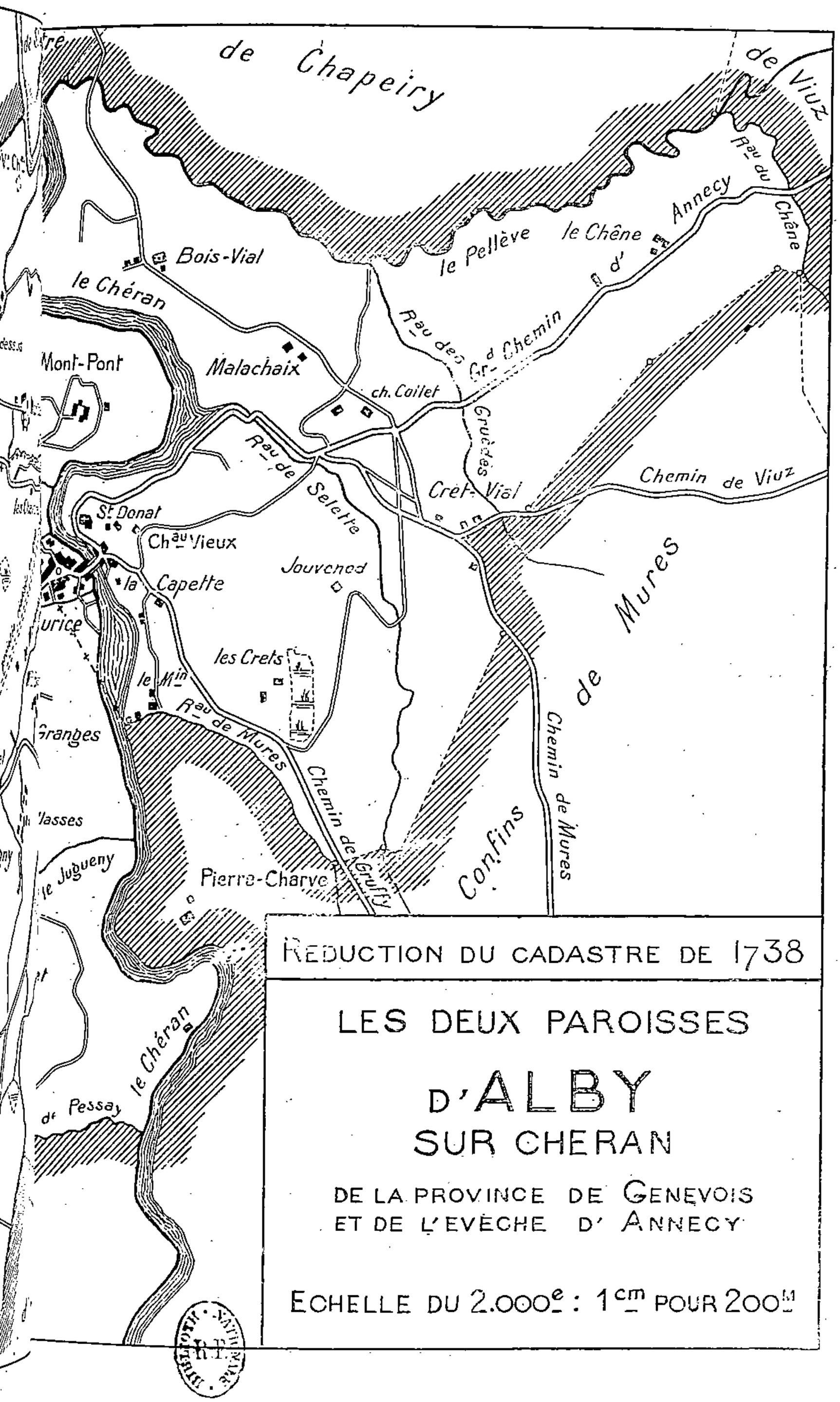

REDUCTION DU CADASTRE DE 1738

LES DEUX PAROISSES D'ALBY SUR CHERAN

DE LA PROVINCE DE GENEVOIS
ET DE L'EVÊCHE D'ANNECY

ECHELLE DU 2.000e : 1cm POUR 200M

BIBLIOTH. NATIONALE R.F.

Le Bourg d'Alby et ses vieilles arcades

CHAPITRE II.

Louis 1er de la Faverge
3e Seigneur de Montpon

(1580-1593)

Noble et Spectable Louis I de la Faverge, fils de Ne Jean, Avocat, bourgeois et habitant de la Roche et de Demoiselle Jeanne Chevalier, naquit probablement à la Roche. En 1552, il est nommé dans l'acte d'établissement de son frère Gaspard, au collège d'Avignon. Le 6 Août 1558, la Faculté d'Avignon lui délivre ses Patentes de Docteur ès droits « utriusque juris Pontificalis et Caesarei, decoravit tribuendo eidem, primo Sacrorum Canonum Sacrarumque legum libros primo clausos, mox et apertos, deinde in cathedra magistrale eum sedere fecit. Annulo aureo, nomine scientiae utriusque Facultatis, eumdem subarrhavit, postremo pileum ac diadema doctorale capiti ejus imposuit, pacis osculum cum magistrali benedictione feliciter exhibendo. Andreas de Colungia, notarius publicus. Donné au Palais archiépiscopal, au lieu accoutumé des examens. Témoins : Rme et Ne Pierre François Pallariemo, Episcopo Alerrien... C. Rochete, J. Avril, Amédé Pernet, J. Daussans et Phil. Collomb, du diocèse de Genève, avec une grande foule de maîtres, tant citoyens que scolastiques, existant ici ». (Parchemin de 51 sur 48 cent.).

Son établissement a Annecy. — Le 9 Oct. 1561, il loue à Claude Foron, notaire, la maison Hugues de Richard d'Annecy, jouxte la maison Claude Arpeaud et Segay, rue

de Bœuf, à 50 florins l'an. Le 25 Juin 1562, il achète de sa sœur Péronne, mariée à Jean de Richard, tous ses biens paternels et maternels pour 1.000 fl. — Le 18 Avril, les Scindiques et conseillers de la Ville d'Annecy, lui délivrent des lettres de Bourgeoisie.

Son mariage. — Le 17 Déc. 1562, de Chambéry, un Lafaverge écrit à son frère, Avocat à Annecy, pour le féliciter de son prochain mariage avec Demoiselle Jacquemine de Richard, fille de feu Hugues de Montpon et de Thomine de Gémilly. De cette union, devaient naître deux enfants : Louis II et Nicoline mariée à Gaspard de Sales, dont nous parlerons plus loin.

Supplique adressée au Duc Emmanuel-Philibert. — A peine mariée, Jacquemine s'occupa avec son mari de liquider la succession de son père, décédé depuis 4 mois et adressa la lettre suivante à S. Altesse : « Supplie en toute humilité D^elle^ Jacquemine, fille unique et héritière universelle de feu Hugues de Montpon, en son vivant Escuyer des Maîtres en votre Chambre des Comptes.... V. A. l'avait envoyé à Rome, et après son retour lui avait assigné sur la Gabelle de Nice et Biella 869 écus, par lui employés à votre service; de plus, ses gages qui étaient de 500 écus pour chaque année, ne lui furent pas payés, sauf 122 écus; à l'occasion de quoi ledit Montpon avait vendu, sous grâce de réachapt, une grande partie de ses biens, tellement que la suppliante se trouve presque destituée des biens de feu son père; ce qui est la cause pour laquelle elle recourt devers V. A. lui vouloir payer les dites sommes ou donner telle autre récompense qu'il plaira à V. . en considération du long service de feu Montpon, son père, et elle prie Dieu pour votre prospérité et augmentation de vos Etats. »

Il est presque certain que le Duc, dont les affaires étaient maintenant prospères, s'acquitta de cette dette, car on n'en trouve plus trace dans les documents postérieurs.

Maison d'Annecy. — En 1567, Louis de la F. confie à 2 maçons le soin de refaire en pierres de molasse les portes

de la boutique, les 2 fenêtres de la chambre en dessus de la boutique et une fenêtre à la chambre supérieure, de la grandeur et façon de la fenêtre de la salle située à l'arrière de la maison.

NOMINATION DE JUGE-MAGE. — Le 1er Août 1569, le Conseil de Genevois réuni à Annecy, en la Chambre des Comptes, nomme Louis de la F. Juge-Mage de Genevois, comme successeur de Jacques Lambert décédé. Le 5 Nov. suivant, Jacques de Savoie, Duc de Nemours signe et délivre les Patentes, contresignées par Demotz. Le 6 Avril 1571, le Duc de Nemours lui adresse cette lettre élogieuse : « Mon bien bon ami, M. le Juge, Nous avons entendu de M. le Président comment vous vous employez diligemment à notre service dans la distribution de la Justice, ce qui nous a donné un singulier plaisir et contentement, vous priant de continuer.... priant le Créateur de vous accorder longue vie et Sainte Grâce ». JACQUES.

Outre ses gages, le Juge Mage percevait les 3/4 des amendes infligées par la justice.

PREMIER PROCÈS. — Louis commença, en 1570, à réclamer la Justice pour lui-même, en demandant à Janus et Jean de Richard de Montpon : 1°) reddition des comptes des biens de Hugues leur frère, qu'ils avaient administrés pendant 40 ans (1522-62); 2°) le 1/3 des fruits indivis et tous les revenus du prélégat fait par François de Richard à son fils Hugues, et retirés par sa belle-mère, pendant les 18 ans qu'elle s'était retirée à Annecy ; 3°) remboursement du 1/3 des dépenses faites aux Universités des lois par ledit Janus, depuis la mort de son père, soit pendant 10 ans.

HÉRITAGE. — Par testament du 1er Mai 1571, Nre Pierre à feu Claude Vynions d'Annecy, qui avait 2 maisons à Lyon, une ferme en Dombes léguées à son filleul de Cernex, une autre maison sous Monthoux, léguée à C. Ch. de Monthoux, Jacquemine épouse de Louis de la F. recevait un legs de 50 écus soleil, soit 300 écus argent.

SÉJOUR A ALBY. — Après son mariage, Louis de la Fa-

verge vint passer ses vacances dans la maison de sa femme, sise au Bourg d'Alby. En Sept. 1572, il passe un prix fait avec un charpentier de St Félix « pour faire toutes réparations utiles au maisonnement de sa maison d'Albie et au maisonnement de la masure ». Nous devons nous souvenir que le Bourg avait brûlé 3 fois en peu d'années : 1543, 1557 et 1565.

Deuxième procès. — En Janvier 1573, Jacquemine de Richard intente un procès à ses cousines de Gemilly (Ugine), prétendant avoir le quart de tous les biens délaissés par « ses aïeuls maternels, Pierre de Gemilly et son épouse Jacquemine de Menthon, lesquels moururent ab intestat, laissant une fille Thomine mariée à Hugues de Richard, laquelle Thomine mourut 3 mois après la naissance de sa fille Jacquemine ».

En Mars suivant, elle produit à Annecy « un parchemin prouvant que son père Hugues avait droit à 4 langues sur la Boucherie d'Annecy et qu'elle avait hérité de ce droit ».

En Nov. 1571, nous la trouvons devant notaire, faisant un échange avec son voisin, Louis Machez Procureur Fiscal, propriétaire de la maison ou Tour de Cloz, au Faubourg de Bœuf, pour lui faciliter un passage près de sa demeure.

La Val des Clefs. — En Août 1573, le Juge Mage note qu'il a vaqué 5 jours à cheval, avec son Secrétaire, soit à Thônes, soit en Bornand, pour percevoir les laods. Ils ont retiré 237 florins, et en ont dépensé 25. Grâce à ces laods, son beau-frère Jean de Richard avait acheté le pré de Saconge. Le Juge Mage, en 1574, fera acquisition de plusieurs pièces de terre rière le Faubourg de Bœuf.

Procès pour la succession de Montpon. — Le 5 Oct. 1577, mourait au château de Montpon Janus de Richard, dernier descendant de la ligne masculine de cette famille. Restaient dans la ligne féminine, deux cousines germaines: Louise fille de Jean, plus âgée que Jacquemine fille de Hugues, mais Hugues étant l'aîné de Jean, Jacquemine

revendiquiat Montpon; de là procès. Aussitôt Jacquemine fait dresser un inventaire en 120 articles de tous les biens et revenus de la Seigneurie; elle démontra que Péronne de la Faverge, mère et tutrice de Loyse de Richard, avait loué la curialité en fraude à Me Jean Vergain « serviteur, domestique, curial, receveur et négociateur des affaires de la dite dame, de concert avec Me Donat Roland, beau-frère de Verguin et Jacques Delavy, grangier de la dite dame. Elle démontre en outre que Janus, son oncle, avait ascensé la curialité en 1559 à Me Guill. Daviet, lequel se fit riche et opulent, étant pauvre auparavant ». Me Verguin, demeurant au château avec sa femme, « dirigeant tout, jusqu'au décès de Janus, avait loué la curialité à vil prix, et, après être arrivé pauvre, est devenu riche, possédant au moins 10.000 florins ».

Une lettre du Juge Mage a sa femme. — Le 12 Août 1580, Louis de la Faverge écrit de Chambéry à « Madame la Jugesse, Annecy ». « Ma fille et chère amie, j'ai reçu la tienne, ayant été fort joyeux entendre de tes bonnes nouvelles; si mon absence te semble longue, elle est double de mon côté; néanmoins, il faut prendre patience, en attendant le bon vouloir de la justice, qui sera demain en 8 jours. Je te prie de continuer à implorer l'aide et la grâce de Dieu, comme tu le sais trop mieux faire, à ce qu'il inspire les Seigneurs de la Justice à rendre le droit à qui il sait qu'il appartient; ceci fait, n'arrêterai guère que ne te retournerai voir en allégresse, avec bonne intention de nous accoster des dindes que tu dis avoir engraissé. Quant à ce que tu dis d'acheter du vin pour le ménage, tu le peux faire, sans m'en écrire. Si tu m'envoies les 50 écus que dis tu as à mon commandement, ayant ici bon loisir, je t'en ferai faire une chaîne ou un carquat. Par fin de la présente, te recommande aussi mes frères, nos enfants Loys et la Nicoline à ta bonne grâce, sans oublier les cousins Richard, ton Secrétaire, les Dames de Boringe, priant Dieu lui playre te conserver en bonne santé. » Lo de Fabrica.

Arrêt du Sénat. — Le 30 août 1580, le Sénat déclare

« que sont dûs à Loys de la Faverge, les fruits de la maison forte de Montpon avec tous les biens en dépendant, à lui adjugés dès le décès de Janus jusqu'à ce jour, avec mise en possession ».

LOUIS Ier DE LA FAVERGE DEVIENT 3e SEIGNEUR DE MONTPON. — « Le 16 Sept. à Annecy, en la maison d'Honnête Fr. Bestaz, où pend pour enseigne l'image de St George, en présence de Amé de la Faverge, Avocat au S. de S., assisté de son frère Louis, Juge Mage, on donnait lecture du Verbal suivant : « Nous, Raymond Pobel, Sgr d'Asnières, Conseiller de S. A., Sénateur en S. S. S. et Commissaire en cette partie député, déclarons l'arrêt du 30 août exécutoire de point en point. Après lecture faite, avons mis le sieur Louis de la Faverge en possession de la présente maison de Montpon et biens y adjacents, avec défense à Dlle Loyse de Richard de ne troubler ni molester ledit la Faverge en la dite possession,, à peine de 1.000 livres, et en signe de vraie et réelle exécution, avons remis au sieur la Faverge la clef de la maison de Montpon, laquelle nous a été remise par Me Verguin notaire, ici présent, et avons icelui conduit dans la dite maison, à la grand'porte de laquelle a été mis un pénonceau des armoiries de S. A. de la part de Louis de la Fav., au lieu d'un autre qui avait été mis de la part de Loyse de Richard, et avons ordonné qu'inventaire soit fait par nous des meubles qui seront dans la maison.

« Suivant quoi, nous nous sommes transportés, à l'entrée de la grand'porte, en une crotte appelée la prison où il n'a été trouvé aucune chose; à la cave : 7 tonneaux et 3 petites jarles; à la cuisine : un vieux coffre de chêne sans couvercle; à la salle basse : une échelle de 6 pas; au poële : un mortier de pierre; à la crotte près du poële : un tablas de fioles cassées; à la chapelle: une pierre sacrée enchâssée en l'autel d'icelle et une verrière de peu de valeur; en la salle haute : une méchante échelle de 12 pas, le manteau de la cheminée étant ôtée; au grenier : une vieille arche de sapin de 6 coupes, 2 tonneaux, une vieille

lance et une girouette avec sa pique; au chapis : 2 tines et un pressoir; en un torrion (tour) appelé sentinelle, près la maison : une table avec ses bans attachés à la muraille; au vieux colombier, sur le roc, du côté Cheran : un fourneau avec 4 alambics de verre et un méchant petit vieux tonneau pour tenir du charbon.

« Et ensuite, avons dressé procès-verbal signé de notre main. »

« Le total des revenus pour 3 ans, moulins et curialité revient 2.341 flor. chacun, outre le produit du colombier. » La dite curialité est attribuée dès ce jour à Louis de la F.

SERMENT DE FIDÉLITÉ A CHARLES EMMANUEL. — En l'année 1580, Emmanuel-Philibert meurt et le 26 Sept., à Chambéry, Ne Aymé de la Faverge prête hommage à son successeur, au nom de ses frères Louis, Janus, François l'aîné et le cadet, « à genoux, la tête nue, jure sur les Saintes Ecritures être bons et loyaux serviteurs, a baisé les genoux dudit Seigneur son Prince et d'icelui a reçu l'accolée... »

OFFICE DE LA CURIALITÉ. — « L'admodiation de la *scribanie* et *curialité* d'Alby, appartenant à Louis de la F. se baille pour 3 ans, à partir du 1er Oct. 1580, expédié, la chandelle éteinte, au plus offrant. Le *Curial* doit se conduire partout comme homme de bien, diligemment, fidèlement, ne pas opprimer les sujets, faire toutes les écritures requises pour le Sgr de la F. sans prendre des émoluments, et pour le greffe, payer annuellement les 6 florins dûs à son dit Seigneur le Prince; donner promptement 3 écus d'or d'épingles sur le prix de 3 ans. Le curial tiendra le registre des procès de Montpon. »

REGISTRE DES PROCÈS. — Nous voyons qu'en 1581, Dlle Clauda Du Four, femme de Ne Jean d'Alby. Sgr de Montdésir, comparaît en justice pour « avoir pris une grappe de raisin et un bocquet au jardin de Montpon » et « que Me Verguin a vu saisir 3 vaches appartenant à Loyse de Richard, lesquelles furent trouvées en dommage sur le terrain de Montpon. »

CORRESPONDANCE DU JUGE-MAGE AVEC SON FILS. — Nous possédons plusieurs lettres intéressantes, écrites en 1582; voici la copie de l'une d'elles qui nous montrera comment on comprenait l'éducation à cette époque.

« Le Juge-Mage d'Annecy à son fils Louis, étudiant, demeurant avec M. Coppier, en la maison de M. Richard Désier, près la porte du Pont, à Tournon. Ce 30 octobre 1582.

« Mon fils, J'ai reçu la votre dernière par ce porteur, ensemble l'autre du 15 Sept. par laquelle je connais la bonne peine et diligence que prenez pour apprendre vertu et science, chose que plus délecte et contente que toutes autres, à quoi je vous exorte vouloir persévérer, car il ne sert de rien à commencer une œuvre si la perfection ne s'ensuit, de quoy je prie Dieu lui playre vous donner la grâce et que le tout puisse redonner à son honneur, et gloire et salut de notre âme.

« Au reste, sont environ 8 jours, que je délivrais à Loys Guirot 16 écus à 4 têtes du Roy, pièces qu'il me promit vous faire tout incontinent tenir par le présent, et c'est tant pour l'avancement du quartier (trimestre) que pour votre pension envers M. Coppier, que le surplus pour faire votre chamarre (habit à galons) et autres choses nécessaires, et par la Foire des Roys, je vous en manderai pour l'autre quartier et sécutivement de foire en foire, et adviserez en toutes choses ne dépenser en petites folies votre argent et considérez la peine j'ai à la gagner et ce qu'il faudra tâcher répargner pour votre sœur qui se fait grande déjà, si se présentait un parti pour elle...

« Que sera la fin de présente, vous recommandant aussi votre mère, votre sœur et moi à la bonne grâce de MM. Coppier, Bonivard, Vuliet, Dorlier, Destel et nos cousins, priant Dieu vous donner bonne santé et longue vie dans l'accomplissement de toutes vertus. »

« P.-S. — J'ai appris que aucuns de vos compagnons avaient délibéré pour aller se promener jusqu'en Avignon, et qu'ils voulaient vous conduire avec eux. Je vous défends

sur toutes choses de vous débaucher autrement de votre étude et n'entreprendre aucun voyage sans ma licence, et lorsque vous aurez parachevé votre étude, vous ferez les voyages qui sont utiles, nécessaires et profitables, comme pour voir du pays et autrement. »

TESTAMENT JACQUEMINE RICHARD. — Le 16 juill. 1586, dans sa maison d'Annecy, devant Demotz, not., Jacquemine teste en faveur de son fils Louis, lègue 1.000 écus d'or à sa fille Nicoline à son mariage, donne l'usufruit à son mari; à son Secrétaire Ramus et à sa fille, chacun 100 fl.; à ses 2 chambrières Delavy, chacune 20 fl.; à Claude Rochette, serviteur de son mari, 10 fl. et veut être enterrée en l'église St Dominique.

Elle mourut peu après, car en mai 1587, au contrat dotal de sa fille, on la déclare feue.

MARIAGE NICOLINE DE LA FAVERGE. — Nicoline, née à Annecy en 1565, épousa Gaspard de Sales, Sgr de Vallières et Brens, frère du Chanoine Louis de Sales et cousin germain de St François. Les deux familles signèrent un accord à Annecy le 21 avril 1587 et le contrat fut passé devant notaire le 4 mai suivant Le texte en est publié in-extenso dans l'ouvrage de Mgr Piccard « St François et sa famille ». Une copie existe à Montpon et nous la résumons: Nicoline reçoit une dot de 2.000 écus d'or, y compris les 1.400 écus laissés par test. de sa mère et 400 écus légués par son oncle et parrain Nicolas Chamot, tous les habits et joyaux de feue sa mère. Le contrat fut passé dans la maison Richard la Faverge à Nessy, en présence du père et frère de la fiancée, du père de St François. Aimé Ramus, not. Les époux allèrent habiter Brens, en Chablais.

RELATIONS AVEC LA FAMILLE DE SALES. — En Déc. 1587, nous trouvons le Chan. Louis de Sales, recteur de la chapelle St Charles de St-Félix et de la chapelle Ste Barbe à Alby, donnant procuration à M. Richard de Vons pour en retirer les revenus.

Le 7 mai 1589, le Juge Mage écrit d'Annecy à M. de Boisy (père de St François): « En exécution de la charge que m'avez baillé, M. de la Tournette et M. le Président des Comptes m'ont appelé ce matin, lesquels m'on délivré 90 doublons pour 100 coppes de froment, lesquelles faut que faites tenir en cette ville et livrer à M. Grassi, à raison de 13 fl. et demi la coppe de beau froment, mesure de cette ville, ayant mis les doublons pour 15 florins. De quoi vous ai voulu avertir tout soudain, afin qu'il vous plaise venir jusqu'ici pour retirer les doublons, me recommandant humblement à votre bonne grâce à celle de Madame de Boysie, priant Dieu Il ait toujours garde de vous. »

RELATIONS AVEC SCIPION RIVA. — Celui-ci était Capitaine dans l'armée italienne et avait sous ses ordres le fils du Juge-Mage, auquel il écrit le 19 juin, de Germanie à Nissi (Annecy): « Je vous prie vouloir bien prendre mon fils chez vous pour le soigner, le faire soigner et vous payerai toutes dépenses. J'ai vu votre fils qui va bien. » Nous voyons par plusieurs lettres que Scipion Riva recevait chez lui en dépôt toutes les affaires personnelles de Louis II de la Fav.: sac, lance, meubles, etc...

TESTAMENT ET MORT DE LOUIS Ier DE LA FAVERGES. — Son testament date du 29 avril 1593, mais nous n'en possédons pas le texte. Une note d'apothicaire du 19 avril au 4 mai 1593, « y compris 10 torches de cire blanche », nous fait supposer qu'il mourut à cette date.

Le 8 juill. 1595, Louis II donne à Antoine Ducrest, feu Claude, d'Alby, serviteur de son père, 100 fl. que Louis Ier lui a légué en son dernier testament.

CHAPITRE III

Louis II de la Faverge

4e Seigneur de Montpon (1593-1630)

NAISSANCE. — Louis II de la Faverge, fils de Louis Ier, Juge-Mage, et de Jacquemine Richard, naquit à Annecy, au printemps 1564, comme le témoignent les deux documents suivants.

Attestation faite 15 ans après par Clauda de Genève, veuve de Richard Moine qui visita sa mère, à la naissance de cet enfant, et déposition faite par 10 personnes, dont la nourrice, Anthoine, fille de Jean Vaudet, femme de Michel Favergeot, coturier de Veyri. « Le Juge-Mage a eu un fils, né l'année de la contagion, 1564, en Avril, sans savoir le quantième, et baptisé en l'église St Maurice d'Annecy, par le Rd Curé qui s'appelait Michel Missilier; quand l'enfant fut né, la ville donna des torches qui furent portées au Juge Mage par le Valet de Ville; quelque temps après, au mois d'août suivant, la peste commença à régner en la présente ville ».

« Un vicaire de St Maurice affirme que l'enfant naquit en avril 1564, mais ne se souvient pas du jour, et qu'au mois de mai, il alla habiter une bonne maison qu'il a au village de Veyri (Veyrier), et là, en la maison de Michel Favergeot, était un nourrisson, fils du Juge Mage, lequel se garait de la contagion, survenue en la ville d'Annecy. »

SES ETUDES. — Il fit probablement ses premières études au Collège Chappuisien à Annecy, et de 1580 à 1585 inclus, nous le trouvons étudiant au grand collège des

Jésuites à Tournon, où il remporte des premiers prix de discours latin « *cum laude* ». En 1589, il est aux armées, en Germanie sous les ordres du Capitaine d'Infanterie Italienne, Scipion Riva.

Son Mariage. — Le contrat dotal, qui fut passé après le mariage religieux, date du 27 fév. 1591. Il est stipulé que Louis II de la Faverge a épousé Bernarde David, première fille du deuxième lit de feu Nᵉ Siboix, Sgr de Savoiroux et Epagny et de vivante Gasparde de Livron, laquelle était déjà veuve et tutrice de ses deux filles, Bernarde et Jeanne, en janv. 1583. Bernarde reçoit comme dot tous ses biens paternels et Louis II de la Fav. son mari lui donne 1.200 écus d'or d'augment, lesquels sont hypothéqués sur les biens d'Annecy et Faucigny. Fait à Annecy, en la maison du Rme de Granier, évêque en présence de Bernardine de Granier (probablement sa marraine) et de Humbert Richard de Vons.

De ce mariage, naquirent trois enfants : *Bernardine*, mariée à de Bracorand; *Marguerite*, morte en pupillarité, après sa mère, et *Louis* encore vivant en 1619.

Louis II, Seigneur de Savoiroux. — En cette qualité, il vend à Nᵉ Jean Puthod, avocat au Sénat, un pré de 16 seytorées, jouxte le chemin Rumilly-Martenex, pour le prix de 1.000 fl.

Le 26 janv. 1594, il partage les biens de Montpon avec Gallois de Regard, époux de Loyse Richard. Gallois aura le mollin sous Alby, 2 prés à Héry, un bois de châtaigniers aux Gagères; les langues et leydes des Nes Caprés de Salete, Richard de Vons et autres rières Alby, Rumilly, etc... et Louis II aura toutes les terres de Montpon avec 880 fl. de ristourne que Gallois payera en mars prochain.

Louis II, Escuyer du Duc de Genevois. — Dans l'acte de 1594, Louis est dit écuyer, et le 6 mars 1596, de la Palud, Conseiller de Mgr le Duc, « certifie que le Sgr de Montpon a servi son dit maître, l'année entière 1595 et jusquau 6 mars 1596, où Mgr est parti de Lagnieu pour aller en France. » Fait à Cruseilles.

Avant son départ, Henry de Savoie, Duc de Nemours et Genevois, lui avait signé des Patentes sur parchemin (34 sur 38 cent.) comme « *écuyeé et gentihomme servant.* » Fait à Lagneux le 12 mars 1596.

Le 16 juin 1598, le Duc Henry lui écrit de Turin : « Mon plus affectionné ami, Votre dernière lettre m'a donné un nouveau témoignage de votre affection; continuez-la moi, je vous prie. Quand vous voudrez venir ici, vous serez le bienvenu... »

MORT DE SA FEMME. — Le 22 mars 1600, en allant voir sa mère à Savoiroux, Bernarde de la Faverge se noya accidentellement dans le Haut-Dadon (à 2 kilom. de Rumilly). Elle fut enterrée lendemain à Rumilly. Son mari note qu'il a dépensé 8 fl. pour la faire porter de Dadon à Rumilly, 3 fl. pour la bière et 95 fl. pour les obsèques, outre 12 fl. pour orner leur maison de Rumilly, rue Montpellaz.

LOUIS II A ANNECY ET A MONTPON. — Il est vraisemblable, qu'après la mort de sa femme, Louis II demeura à Annecy pour s'occuper de l'éducation de ses trois enfants, puis à Montpon pendant l'été. Il loue sa boutique, sise au rez-de-chaussée de sa maison d'Annecy, à F. Delay, potier; en 1608, il admodie à Philibert Gruffaz toutes les langues de la boucherie d'Annecy, à raison de 6 langues l'une et 40 fl. par an, pour 3 ans. Il loue sa maison Savoiroux de Rumilly à Marin Flouz, praticien de Martenex, pour 40 fl. l'an, Il admodie ses terres d'Annecy, de Saint-Félix, de Savoiroux à moitié, etc...

MARIAGE BERNARDINE DE LA FAVERGE AVEC DE BRACORAND. — Ce mariage eut lieu, très probablement, dans le courant de l'année 1608, « par suite d'un rapt », c'est-à-dire contre le consentement de Louis II, père de Bernardine. Dans un procès de 1619, nous lisons ceci : En tant que Bernardine, femme Bracorand voudrait obtenir pardon de son père de la faute de désobéissance commise envers icelui, le Sgr de Montpon veut que les mariés Bracorand lui fassent quittance des droits qu'ils pourraient

prétendre sur divers biens énoncés, et à faute de cela n'entend se départir du droit qu'il a envers les mariés Braconrand, pour égard de la désobéissance. » Le 8 fév. 1619, Louis II passe transaction avec son gendre Bracorand, Adjudant aux Présides des Allinges pour le service de S. A. Louis II cède les prises de la grangerie de Savoiroux et vignes de Boussy, moyennant rente viagère de 180 fl. que Bracorand lui payera à Pâques. » Fait à Rumilly, maison Savoiroux.

D'autre part, Bernardine avait été mise en possession de la maison d'Annecy, après la mort de sa mère, en 1600; elle vendit cette maison à la veuve du Sénateur Arpeaud, qui la vendit aux Prêtres de la Mission pour ouvrir un Séminaire, mais les enfants de Nicoline de la Fav., les de Sales, n'ayant pas reçu totalité de la dot de leur mère eurent recours contre cette maison d'Annecy, qui leur fut attribuée. De là un procès qui se termina en 1800 par une transaction de J.-M. de Thiollaz, héritier de Montpon, qui versa à M. Savoiroux de Rolland 60 louis d'or pour les 1.700 écus d'or réclamés depuis 200 ans.

Bernardine de Bracorand testa le 19 août 1662 et mourut à l'âge de 80 ans, vers 1670.

DEUXIÈME MARIAGE DE LOUIS II AVEC CLAUDINE MILLET. — Après le mariage de sa fille aînée, Louis II songea à contracter une nouvelle union. Le 1er mars 1609, une publication de son deuxième mariage était faite dans les églises de Saint-Félix et Marigny. Le 5 mars, il épousait Dᵉˡˡᵉ Claudine Milliet, fille de Nᵉ François (1), notaire à Saint-Félix et de D. Péronne de Regard. Ils eurent sept enfants, nés à Annecy :

1) *Louise-Cécile,* devenue Supérieure des Bernardines de La Roche. Nous avons plusieurs de ses lettres adressées à Montpon, en 1646, en 1665 « pour annoncer que ses compagnes l'ont nommée Supérieure », enfin en 1671.

---

(1) François Milliet, Sgr de la Chapelle, natif de Rumilly, testa le 12 déc. 1603.

2) *Emmanuel,* qui deviendra Sgr de Montpon.

3) *Claudine,* mariée à N° Davril.

4) *Philibert.*

5) *Marie-Josephe,* mariée vers 1656, à N° François de Juge, veuf de Marguerite Pelard et Sgr de Montconon. Elle eut 4 enfants nés à Alby, où elle mourut elle-même le 9 mars 1693. Sa descendance masculine s'est éteinte vers 1750.

6) *François, chef de la Branche de Bévy* et 7) *Humbert,* nommé aux Preuves de 1723.

Dernières Années de Louis II. — Elles se passèrent en grande partie à Annecy et auprès du Duc de Nemours, quand ce dernier le réclamait à son service. Le 15 sept. 1614, à Annecy, le Duc lui accorde un Privilège de 200 écus « pour services rendus ci-devant ».

Il mourut à Alby, le 25 août 1630, et fut enterré dans sa chapelle Ste Barbe, Sa veuve, C. Milliet, testa en 1650 et nomme cinq de ses enfants, encore vivants.

CHAPITRE IV.

Emmanuel de la Faverge

5e Seigneur de Montpon (1630-1663)

Emmanuel de la Fav. naquit à Annecy, vers 1611; il épousa, à vingt ans, D. Pétronille de Fillinges, née à Sallanches le 11 janvier 1609, fille de Jacques, Sgr de Chissé (Sallanches) et de Jacquemine du Fresney. Sa dot fut de 6.500 florins, outre une donation de 3.000 fl.

Pétronille était veuve de Ne Magdelain de Megève, Sénateur, qu'elle avait épousé le 18 fév. 1624, et dont elle avait eu deux enfants: Etienne qui fit souche et Jacqueline qui suivit sa mère à Montpon et épousa Ne Georges Richard de Vons en 1642. En 1639, 1640, 1641, nous trouvons Jacqueline en pension à Sainte Ursule de Chambéry, « où elle se plaît beaucoup ».

Emmanuel passa sa vie dans l'armée, comme Officier Gendarme dans l'Escadron du Sgr de Blancheville. Il rentra d'Italie à Montpon en 1661 et mourut en 1663. Sa femme mourut en octobre 1669. Ils eurent dix enfants, tous nés et baptisés à Alby. Voici leurs noms :

1) *Claude-Louis,* qui deviendra le Seigneur de Montpon, né en 1632.

2) *Claudine,* née le 5 janvier 1635, eut pour parrain, Jean-Louis Marcoz, fermier de Montdésir, et comme marraine, D. Claudine Milliet. En 1651, elle est en pension chez les Bernardines de Rumilly. Le 18 janv. 1662, elle épousa Ne Claude Ranguis de Balmont. Dot, 13.000 fl.

3) *Jacqueline,* née le 10 juill. 1637, morte à Alby en 1646. Parr., Jacques Payot d'Alby. Marr., D. Cl. Milliet.

4) *Humbert,* 13 mars 1640. P., Nᵉ Humbert Rolland de Marigny. M., Dlle Marie de Montpon. Il est tonsuré en 1659 et part pour Rome, dont il est de retour en fév. 1669. Il vend tous ses droits paternels et maternels à son beau-frère Thomé, not. d'Alby et repart en France en 1675.

5) *Anne-Marie,* 5 sept. 1641-3 déc. 1655. P., Nᵉ Christophe Richard de Vons. Mᵉ, Jacqueline Magdelain.

6) *Benoîte,* 21 déc. 1642. En août 1652, elle était en pension au Couvent Ste Ursule de Sallanches. Elle épousa en 1660, Nᵉ Charles-François de Menthon, Sgr de Dingy. Le contrat dotal passé à Montpon le 6 juin 1661, porte 1.700 fl. de dot.

7) *Françoise,* 28 mai 1645. P., François de la Fav. de Montpon. M., Baronne de Montailleur.

8) *Jeanne,* 13 août 1647. P., Claude-Louis, son frère aîné. M., Jeanne de Richard de Vons. Elle épousa le 31 mars 1671, Pierre Thomé, notaire d'Alby, fils d'Humbert, né à Alby en 1622. Dans son testament de 1721, elle nomce ses enfants: *Rd Claude,* vic. de Cusy; *Claudine,* mariée à *Ignace Domenge,* dont les enfants occupèrent des situations honorables à Turin et fondèrent une école de garçons à Alby en 1788; *Philiberte,* veuve de *Guill. Mallinjoud,* bourgeois d'Annecy; et *Joseph,* not. son héritier universel.

9) *Catherine,* 31 janv. 1649. P., Jn-Louis Bracorand de Boussy. M., Catherine de Mallarme de Rossillon. Elle épousa, le 21 juill. 1676, le Sieur Adrian Claret, et mourut le 17 déc. 1707.

10) *Joseph,* 7 sept. 1653. P., Humbert Noyton de St Maurice. M., Mya Matrod femme Fr. Dubettex. En 1669, M. Gruffat écrit d'Annecy à sa mère: « J'ai rencontré un parti fort avantageux pour votre petit Joseph. L'Abbé de St Sulpice de Citeaux désire le faire religieux dans son Abbaye et l'enverrait étudier à Paris, après sa Philosophie. »

De Lyon, le 10 déc. 1675, Joseph écrit à son frère de Montpon : « Je n'ai pu trouver condition que depuis le 6 du mois. Je suis avec des gens assez honnêtes, mais j'ai deux escholiers qui sont de petits démons et me font plus de peine que si j'en avais douze. Vous pourrez dire que toutes mes lettres sont argentées... la misère et la nécessité m'obligent à vous prier de seconder le dessein que j'ai pour la prêtrise et qui augmente de jour en jour. Je vous serais reconnaissant de m'envoyer 4 écus pour la foire, par les cordonniers d'Alby, et en cas qu'ils ne viennent pas, par ceux-là de Rumilly, pour satisfaire à ceux à qui je dois et acheter des souliers. Mon adresse est: J. de la F., estudiant en philosophie, recommandé à M. Rey, Hostel de St François de Sales, sur les Terreaux. Je poursuis ma philosophie sous les Jésuites. Si mon frère a la bonté de m'envoyer ce que je lui demande, je ne l'importunerai plus; et, comme j'ai ma table, là où je suis, je tâcherai de gagner ailleurs quelque argent pour mes petites nécessités. Je baise la main à mes sœurs Françon et Catherine et voudront bien prier Dieu pour mon avancement et mon salut. »

De Lyon, le 26 janv. 1676, il écrit à Montpon : « Mon dessein d'être prêtre est plus solide maintenant et j'espère qu'il sera favorisé de Dieu, moyennant sa Sainte Grâce. Je prendrai l'habit noir, quand j'aurai de quoi le faire. Mon neveu Sébastien Magdelain m'écrit de partir au Carnaval, pour aller étudier à Rome avec lui et que M. de Richard et vous avez consenti ensemble à cela... Je viens de recevoir tout à l'heure un coup de couteau d'un de mes escholiers pour le vouloir donner le fouet, mais je ne l'ai pas reçu dans un endroit dangereux... Merci pour les 2 escus envoyés... »

Il fut tonsuré à Annecy en 1661, reçut les Ordres mineurs en 1679, Sous-Diaconat, Diaconat et Prêtrise : 15 juin, 21 sept. et 18 déc. 1680. Son titre clérical est du 19 mai 1680. Verguin, not.

Curé d'Albens. — De 1682 à 1687, nous le trouvons

curé d'Albens où il rencontre pas mal de difficultés. Le 2 déc. 1682, Mgr l'Evêque d'Annecy lui écrit : « J'ai appris avec étonnement que vous refusiez de dire la messe au château de Macognin ès jours de festes et dimanches, au mépris du droit, qui en a été imposé par des traités, confirmé à vos prédécesseurs et auquel vous vous êtes soumis vous-même. Vous savez que personne ne peut se faire justice à soi-même par des voies de fait, surtout contre une famille qui n'a rien oublié pour vous procurer le poste où vous êtes. Si vous avez découvert quelque nouveau droit, attendez le retour de M. de Villy pour vous en expliquer et cependant n'innovez rien. Je vous en prie avec la même affection que j'ai toujours eu à vous solidement. »

En 1684, il confesse devoir au Séminaire d'Annecy : 160 fl. « pour nourriture, entretien, enseignement en 1680 dans le dit Séminaire. »

Curé de Fillinges. — Le 5 sept. 1687, il permute avec le curé de Fillinges. L'année suivante il perd son frère, Sgr de Montpon et en 1690, il écrit à sa belle-sœur qui dirige l'éducation de ses enfants à Annecy: « Je vous prie de voir Mgr pour avoir le bénéfice d'Allèves et me rapprocher de la maison. Le bénéfice est fort bon; n'épargnez pas les prières pour qu'il me l'accorde. »

En 1694, il écrit de nouveau: « Je vous prie de faire des démarches pour avoir Vallières ou Sion, dont le curé est fort malade; j'irai au concours pour Vallières. J'aurais envie de bien élever le petit Joseph, mon neveu. »

En 1709, Mgr le nomme curé de Chêne-en-Semine, mais n'occupe pas ce poste.

Curé de Cusy. — Il permute avec Cusy le 16 oct. 1714 et y meurt en 1721. Son test. est au Tab. d'Alby, 1721, fol. 228 (A. D.), Il fit de nombreux legs pieux à Alby et Cusy, nommant son neveu François-Ph. héritier universel.

DIFFERENTS SEJOURS D'EMMANUEL EN ITALIE (1630-1661).

En 1630, après un règne de 50 ans, Charles-Emmanuel de Savoie meurt. Victor-Amédée (1630-38) et Charles-Emmanuel II vont prendre part à la guerre de Trente ans, jusqu'au Traité des Pyrénées (1659). C'est donc au service de ces deux Princes qu'Emmanuel de la Faverge va se consacrer.

Le 22 mai 1630, la Maison de Montpon recevait exemption de logement des troupes françaises, par le document suivant : « *Le Comte de Coligny, Sgr de Châtillon, Maréchal de France et Lieutenant Général pour le Roy en son armée.* » — « Nous avons exempté et déchargé, exemptons et déchargeons par les présentes, de tous loges et passage les Gens de guerre, tant de cheval que de pied, le lieu de la maison de Montpon, ses prés, turby, appartenant au Sgr de la Faverge, suivant inhibitions ci-dessus écrites à tous gens de guerre, d'y loger ni permettre qu'il soit pris ou emporté aucun bien, bétail, bled, foin et denrées diverses. En témoin de quoi, avons signé les présentes de ma main, contresignées par mon Secrétaire Dumarnef, et à icelles apposé le cachet de nos armes. »

Signé : CHASTILLON.

Nous savons qu'Annecy fut pris par les Français le 25 mai, et c'est probablement, à la suite de la bonne hospitalité qu'ils reçurent à Montpon, la veille, que de Coligny accorda cette faveur insigne.

Le 12 juill. 1632, Emmanuel écrit du Camp de Constanzana à sa femme: « Ma maistresse. Vous me manderez si M. de Juge poursuit le procès... M. Peperto m'a promis faire attestation comme mon frère est mort et qu'il l'a fait héritier en Asti. (Il s'agit de Philibert ou Humbert). Vous savez comment les Espagnols prirent Verceil le 6 juill. avec composition, que les nôtres sortirent avec ar-

mes et bagages et 3 pièces de canons, et le Marquis de Luganaia, Gouverneur de Milan, fit conduire le Gouverneur de Verceil jusqu'auprès de Train, en compagnie de 2.000 chevaux. Il nous a été dit que les Espagnols furent près de 2.000 hommes et autant de cavaliers combattant à la « *brestho* »; et, sans la munition qui manqua aux nôtres, la ville ne serait pas encore prise. On attend ce que l'ennemi veut faire; nous sommes auprès de Train, campés dans les marais, mal en point, attendu la pluie qui nous agite. Je baise les mains à ma mère, à ma fille Magdelain, à nos petits enfants, lesquels je vous recommande, à mon compère Marcoz, à sa femme, M. Ginier, Paris, Exertier, Lavy et à tous les bons amis de par delà, et à vous, chère maîtresse, votre très affectionné serviteur : DE MONTPON.

En 1636, le 17 fév., Emmanuel écrit de Palmo : « Je suis marri de n'avoir mon congé, comme je l'espérais. Nous sommes très mal en ce pays et je ne vis plus, loin de votre présence. » Le 15 août, à Verceil, on lui signe un passeport pour congé de un mois, lui permettant de venir en Savoie avec Charles Dufresnay et chacun leur valet.

En 1640, le 15 juill., il écrit de Larmo di Tautencin : « Je vous annonce mon arrivée à Larmo par de mauvais chemins; tout est cher, le pot de vin, mesure d'Alby, coûte 1 fl.; on mange de la viande de cheval. Priez Dieu pour moi, comme je le prie pour vous. » Sept jours après, il se trouve à Turin et écrit deux lettres à sa femme lui demandant d'envoyer des nouvelles « par ceux allant en Piémont. » Le 6 août, il lui annonce du Camp, qu'il va faire un voyage à Suse « et lui recommande sa mère et les petits. »

En 1641, le 15 août, il écrit de Turin à sa femme : J'ai assisté à un enlèvement de quartier à St George, dimanche passé, où le malheur voulut à mon cousin Richard et moi qu'après avoir marché au combat toute la nuit, sommes retournés à 3 heures après-midi, sans avoir bu ni mangé, sans cependant que nous gémissions. » A la

fin de cette année, le 22 déc., François de la Fav. écrit de Turin à sa mère C. Milliet à Rumilly pour lui annoncer son « arrivée dans une vingtaine de jours et que son frère Emmanuel va bien. »

Le 15 oct. 1641, la Duchesse Régente de Savoie délivre à M. de Montpon, beau-frère du Sgr de Blancheville et gendarme dans sa Compagnie, un passeport « pour lui permettre de rentrer chez lui, malade ». Le 24 fév. suivant, il est témoin à Montpon dans le contrat dotal de sa fille Magdelain avec Georges Richard de Vons. Jacqueline Magdelain avait fait son éducation à Ste Ursule de Chambéry, où nous la trouvons en avril 1639 et printemps 1640 ; « elle a appris à jouer de l'épinette pendant 8 mois ».

Par testament fait le 5 avril 1650, en sa maison forte de la Sauffaz (St Félix), Dame Dufresnay lègue 1.000 flor. à Pétronille de Chissé, sa nièce.

Retour d'Emmanuel en Savoie. — Pendant ses campagnes d'Italie, Emmanuel revenait à peu près chaque année en congé à Montpon. Dès la fin de 1641, son état de santé l'oblige à y demeurer, d'une manière plus suivie. Il s'occupe en 1644 d'un procès concernant la dot de sa femme ; en 1651, d'un autre procès contre son frère François, Sgr de Bévy, au sujet de la succession de leur mère C. Milliet et contre ses beaux-frères « pour la possession de sa maison à Annecy et une autre maison à Annecy ».

En 1644, il achète une grande vigne à Chède pour le prix de 942 fl. payés à Delavy. Cependant, en sept. 1645, nous le retrouvons dans la Compagnie du Sgr de Blancheville où sa femme lui écrit. En 1655, le 13 déc., il reçoit son beau-fils Etienne Magdelain de Megève, escorté de Laurent de la Pesse de Sallanches et de Jean-Claude Morand de Megève, qui remettent à Jacqueline Magdelain « *dans le poêle de Montpon* » somme de 4.391 fl. légués par feu son père, le Sénateur. Le 25 août 1655, E. Magdelain écrivait de Megève à sa mère, à Montpon : « Ensuite de la grâce que Dieu m'a fait de me donner un enfant par l'heureux accouchement de ma femme, je vous envoie un laquais

exprès pour vous en donner des nouvelles et vous prier venir le voir et nous réjouir ensemble. »

UN PROCÈS POUR TAPAGE NOCTURNE. — En 1657, Emmanuel et son fils Claude, « disant que le 18 nov., étant dans le Bourg d'Alby, retour de la chasse, environ 8 heures du soir, ils furent conviés par Claude Mallinjoud à faire collation et boire chacun un verre de vin à cet effet, dans le « *Logis des Trois Rois* », habité par Jean Domenge, lequel refusa sans aucune cause et se mit à crier si fort qu'il fut entendu de tous les voisins, pour faire croire qu'il y avait eu agression de leur part. »

AFFAIRES DE MONTPON ET MARIAGE. — En 1658, François écrit de Bévy à son frère Emmanuel que M. de Morgenex lui louerait la Combe pour 30 ducatons.

Le 10 oct. 1658, de Sallanche, Michèle ou Michelle de Chissé (1) écrit à sa sœur et beau-frère de Montpon : « M. de Dingy doit aller vous trouver pour la recherche qu'il fait de Melle votre fille Benoîte, pour l'avoir en mariage ; j'ai jugé ne pas laisser aller encore Henriette vers vous, sans connaître vos volontés qui sont les miennes. Vous considérerez combien vous avez de filles, car pour moi, il me semble qu'il serait bon d'en placer toujours une ». Et le 26 mai suivant : « Vous tâcherez, s'il vous plaît, de loger Mademoiselle votre fille, en suite de la continuelle recherche que fait M. de Dingy qui, pour elle, depuis votre départ, a pris beaucoup de peine, tant en sérénades qu'en visites journalières. Il vous va trouver pour savoir vos volontés, s'il méritera d'être honoré de votre alliance... Je leur ai fait espérer que vous viendriez à 3.000 fl.: considérez que ce n'est pas trop pour une demoiselle de bonne naissance. Je vous prie au moins de le recevoir de bon cœur, puisqu'il s'y porte de grande affection. Madame de Dingy souhaite votre fille passionément et dit qu'elle la

(1) Michée était alors veuve 1°) de N^e^ Prosper de la Roche, Président de la Chambre des Comptes et 2°) de Jacques de Bellegarde.

tiendra plus chère que sa fille. Je prie ce grand Dieu qu'Il bénisse le tout et que le tout soit pour sa gloire. Ce sera peut-être la dernière fois que je vous écris, allant fort en diminuant et suis toujours malade, comme vous dira l'Henriette. » Le mariage eut lieu l'année suivante, avec dot de 1700 liv... En mars 1659, Benoîte écrit à sa tante : « Je viens de passer un Carnaval fort triste à Montpon et ne fais que pleurer. Je ne puis obtenir permission de ma mère d'aller près de vous. Ecrivez-lui, et vous promets d'être plus obéissante que jamais. »

MARIAGE PRINCIER. — Le 24 nov. 1662, le Juge Mage d'Annecy écrit à M. de Montpon : « S.A.R. voulant accélérer l'accomplissement de son mariage, si longtemps désiré, je vous commande de paraître à Chambéry, auprès du Souverain, comme il convient à un homme de votre condition. »

MORT D'EMMANUEL. — Les Registres paroissiaux font défaut de 1651 à 1668, mais nous savons par diverses lettres de condoléances qu'Emmanuel de la Faverge mourut en déc. 1663. Voici ce qu'écrivait M. de Seyssel, qui habitait Malagny (St Félix), à Madame de Montpon : « J'attendais de laisser un peu couler le torrent de vos larmes de la perte funeste de M. de Montpon, pour vous consoler en Dieu, qui vous consolera plus en un moment que tous les Docteurs de la terre en un siècle... Votre très affectueux parent. »

La noblesse n'était pas seule à fournir des officiers aux armées, comme on le croit généralement. Les Registres d'Alby enregistrent en 1651, la sépulture de Roux Claude Humbert, des Archers de la Garde du Corps de S. A. et, en 1653, l'annuel de Mre Jacques Delavy, mort en Piémont.

Le Juge-Mage LOUIS I DE LA FAVERGE
Sgr de Montpon (1580-1593)

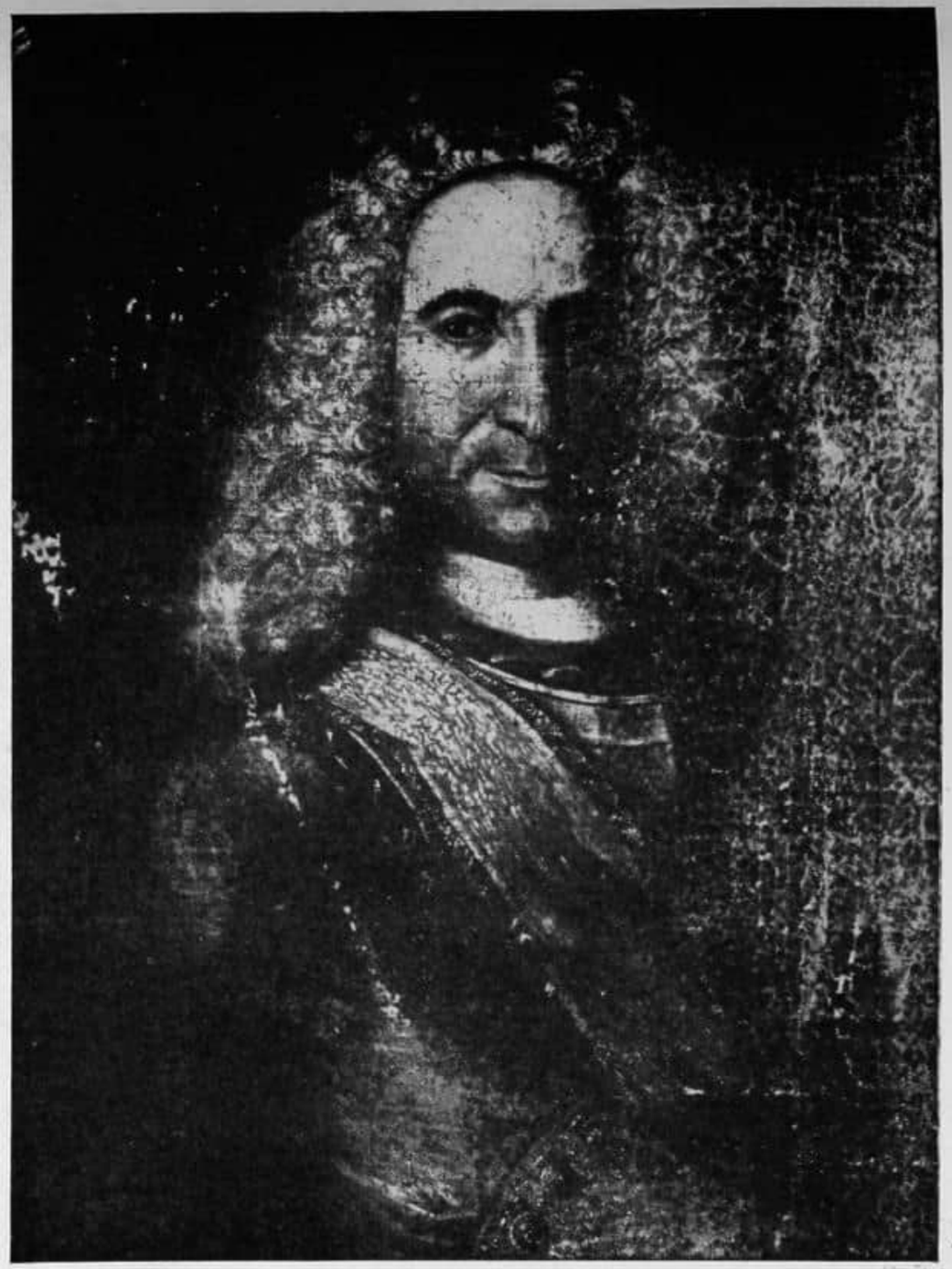

Le Commandeur PHILIBERT DE LA FAVERGE
Sgr de Montpon (1688-1746)

Le Sénateur JOSEPH DE CORMAND DE LA FAVERGE
Sgr de Montpon (1746-1801)

Madame FLOCCARD, née d'ARENTHON
Tante du Sénateur de Cormand
Morte en 1757

CHAPITRE V.

Claude Louis de la Faverge

6e Seigneur de Montpon (1663-1688)

Claude Louis, fils aîné d'Emmanuel, naquit à Alby le 13 nov. 1632, fut ondoyé à la maison le lendemain et baptisé à l'église le 12 janv. 1633. Parrain : Noble Louis Bibrard de Chaland. Marraine : D. Jeanne Melchiotte du Fresnay, femme du Sénateur de Valence, Sgr de Gruffy.

Nous ne savons rien sur ses études qu'il fit probablement à Alby, puis à Rumilly où sa mère se fixa quelque temps pour l'éducation de ses sœurs chez les Bernardines et enfin à Annecy. Après la mort de son père il reçoit la curatelle de son frère cadet, Joseph, âgé de 10 ans, et sa mère lui donne procure pour administrer les biens de la maison. Nous le trouvons souvent à demeure chez son frère utérin, de Magdelain, à Megève et à Domancy; quelquefois, chez sa sœur Jacqueline Magdelain, dans la maison forte de Lespigny-sous-Montailleur. C'est elle, avec son mari de Richard, qui vont négocier son mariage avec Marguerite de Rufin. Claude ne reste pas étranger aux événements du pays, et, le 29 avril 1667, le Marquis de Sales lui envoie la note officielle suivante : « S. A. R. m'ayant ordonné de voir tout ce qu'il y a de noblesse dans la Province de Genevois et des personnes propres à porter les armes pour s'en servir dans une occasion... je serai demain en cette ville d'Alby, à l'heure de midi, pour voir toute la noblesse du mandement. »

Il s'intéresse aux gens d'Alby qui vont en France et, le 6 juin 1669, il reçoit une lettre de P. Verguin qui lui an-

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R. F.

nonce son établissement « à Oyonnaz, comme maître d'école », ajoutant : « Il y a 25 ans que j'enseigne dans le diocèse. »

MALADIE ET MORT DE SA MÈRE. — Le 22 oct. 1669, Pétronille de Chissé, malade, testait à Montpon, en faveur de ses 6 enfants nommés : *Claude, Humbert, Joseph, Françon, Jeanne* et *Catherine de la Favérge*. Le 24, elle mourait, et le 29, était enterrée dans sa chapelle de Ste Barbe à Alby. Voici le mémoire des pièces « qu'elle a baillé à sa mort : une tasse d'argent grande, qui se démonte en 2 pièces, à son fils aîné, parce que son parrain la lui a baillée ; une tasse d'argent ronde avec le pied rompu, à son fils cadet ; autre tasse moindre faite en ovale, à son 2e fils ; chapelet de corail enchâssé d'or et une paire de bracelets à son fils aîné ; 3 chaînes d'or pour chacune de ses filles ».

« MÉMOIRE DES BAGUES ET JOYAUX LAISSÉS PAR NOTRE MÈRE ». — Bague d'or avec 5 diamants fins ; bague d'or avec 9 petites pierres françaises ; bague d'or avec rose garnie de rubis et une petite pierre blanche au milieu ; bague ronde en or ; croix de cristal garnie d'or ; crucifix d'argent doré ; chaîne d'or rompue ; siflet d'argent doré se démontant en 4 pièces ; gobelet d'argent doré ; le tout à partager entre les 3 frères et 3 sœurs. »

UNE LETTRE DE CONDOLÉANCES. — De la Roche, la tante Louise Cécile écrit à son neveu Claude : « Je viens vous montrer le regret que j'ai de la perte de votre chère et bonne mère, et moi de mon unique sœur. Vous êtes maintenant sans père et sans mère, ce qui vous doit obliger à mettre toute votre confiance à notre Bon Dieu et à sa Sainte Mère, lesquels ne vous abandonneront pas. Je vous recommande de tout mon cœur vos frères et sœurs. »

NÉGOCIATIONS DE MARIAGE. — Pendant les années suivantes, nous voyons Claude et ses sœurs en visite à Megève, à la Serra chez Madame de Blancheville et à Lespigny d'où son beau-frère Richard lui écrit, le 22 sept. 1671 : « J'ai accompagné mes hôtes, vos sœurs, jusqu'à Aiguebelle, puis

ai vu la Jeanne Marie dans un piteux état. Il serait bon venir la voir car vous avez des rivaux et lui rappellerez sa fidèle promesse. Vous savez que les femmes veulent être vues et courtisées. La preuve est véritable qu'une heure bien prise vaut plus qu'un an, surtout en ces matières. La persévérance est nécessaire en ces matières, je sais ce qu'on m'en a dit. La Margotton est bien irritée; elle est pourtant toujours la belle Margotton. » Dans ce tournoi entre rivaux et rivales, Margotton remporta la victoire, puisque, le 22 août 1672, par devant Ravier, not. à Grésy, Ne Claude Louis de la Faverge signait son contrat dotal avec Delle Marguerite de Ruffin (1) de la Biguerne, fille de Ne Philibert Ruffin et de Claudine de Bienvenu, de Grésy en Savoie. Dot 4.000 florins. De cette union naquirent, à Alby, cinq enfants.

1) *Marie,* 3 mai 1674; mariée le 21 août 1703 à Ne Joseph d'Albert de la Fontaine d'Hauterive (Marigny), fils de Ne Humbert de Ste Marie d'Avre, avec dispense du 4e degré de consanguinité et une dot de 1.000 fl. (Tabel. Alby, 1703, 85). Elle mourut le 5 déc. 1734 et son mari mourut le 28 mars 1735, laissant tous ses biens à son neveu de Blanly.

2) *François-Philibert,* 7e Seigneur de Montpon.

3) *Claudine,* 23 oct. 1678. Parr., Claude Diaconis, curé de Sion. Marr., D. Jeanne-Claudine de Lespiciers. Elle mourut célibataire à Montpon le 9 août 1753.

4)*Henriette,* 21 août 1680. P., Rd Joseph de la Faverge. M., D. Henriette de Ruffin. Elle testa avec sa sœur le 29 avr. 1751 (voir Tab. Alby, 1751, fol. 43 et 45), en faveur de leur neveu J. M. de Cormand, dernier Seigneur de Montpon. Elles firent un legs de 275 liv. aux pauvres d'Alby; 500 liv. à leur cousin Domenge F., Avocat au Sénat; 100 liv. à leur cousin Joseph Thomé de Boussy, fils du notaire Pierre. Elle mourut célibataire à Montpon, le 30 avr. 1751.

---

(1) Marguerite partagea avec ses deux frères et sa sœur Claudine, veuve Reinier, le 23 mai 1677.

5) *Joseph*, 25 juill. 1682. P., Rd Joseph de la Fav., curé d'Albens. M., Denise Claret, femme du Procureur Vespres. Le 7 sept. 1699, il signe à sa mère un reçu de 300 fl. pour aller étudier à Avignon. En juill. 1702, il est professeur chez les Jésuites à Châlons-sur-Saône, et écrit à sa mère son désir de sortir de la Compagnie, à cause de son peu de santé. En juin 1703, il lui écrit de nouveau à Chambéry: « Je suis d'une tristesse qui me fait appréhender pour l'avenir, d'une maigreur qui n'est pas ordinaire. Mon Supérieur en a pitié et voudrait que je puisse sortir à présent, mais il me faut attendre septembre ».

En nov., il écrit de Fillinge à sa mère: « Je passerai l'hiver ici, chez mon oncle qui est bon pour moi. Ma sœur, qui est ici, va bien. J'ai le dessin d'être prêtre un jour. »

Le 15 oct. 1703, le Provincial des Jésuites lui avait signé à Lyon des lettres démissoires, attestant « qu'il est resté 4 ans dans la Société et s'en va libéré de toute obligation envers la Société. »

Le 10 mai 1705, à Annecy, sa mère lui constitue son Titre Clérical et le 13 mai 1707, Mgr Le Camus, évêque de Grenoble, lui accorde permission de confesser dans la paroisse de Ste Marie d'Aix, dans toutes les paroisses du diocèse situées en Savoie et d'y remplir toutes les fonctions de vicaire.

Chanoine de N. D. d'Annecy. — Le 7 sept. 1713, S. M. Victor-Amé II signe ses Patentes de Chanoine de N. D. d'Annecy. Le 28 sept. il est institué Chanoine « au son de la grosse cloche », payant 84 fl. au Rd Chan. Sacristain « pour les droits de son Royaume ». Il loue un appartement dans la maison Arpeaud de Bellegarde, à 72 liv. l'an, puis en 1726, dans la maison Bréchard confinée au levant par celle du Marquis de Sales, rue du Pâquier.

Doyen d'Aix-les-Bains. — Le 30 juin 1730, le Ch. de Montpon est nommé Doyen d'Aix et installé le 18 sept. suivant « après-midi, le Chapitre de N. D. d'Aix, réuni en sacristie, savoir 12 Chanoines, sont allés en procession, précédés de la croix et de la masse, revêtus de leur surplis

et portant leur haumus, les choristes en chappe, jusqu'à la grand-porte de l'église, où ils ont trouvé le Rd Chan. de Montpon, accompagné de Rd Charles Petit, Chan. de la Ste Chapelle de Savoye, Commissaire Apostolique. Rd de Montpon exhiba la Bulle obtenue de N. S. P. le Pape Clément XII, datée de la veille des Nones d'août; Rd Petit, après un petit discours, aurait fait revêtir le Rd Sgr de Montpon, Doyen, des habits de sa dignité, comme on les porte selon cette saison, savoir: rochet, surplis, haumus et Croix; le Chapitre est entré processionnellement dans l'église et le Rd Official lui aurait fait fermer et ouvrir la porte, toucher les Fonts baptismaux, la Chaire, le confessionnal, embrasser l'autel et le crucifix, puis conduit à son siège et de là en sacristie, où il prêta serment sur l'Evangile d'observer les Statuts du Chapitre. » Domenget, not. Il mourut à Alby, le 17 août 1733, âgé de 40 ans, et enterré près de son oncle.

Dernières Années de Claude-Louis a Montpon. — Elles furent attristées par un incendie qui détruisit le château de Montpon. Le feu du ciel réduisit en cendres tous les bâtiments. Ce jour là, 26 juill. 1685, Claude était à Bonneguête, chez son parent François, Sgr de Bévy, et ce fut le Curé d'Alby qui lui annonça la nouvelle, en dépêchant un courrier spécial, porteur du présent billet: « Vive Jésus ! Monsieur. Dites de bon cœur : Que Votre volonté soit faite ! Et que son Saint Nom soit béni ! Toutes choses sont à lui, et il en dispose, comme bon lui semble. Il est arrivé un accident en votre maison, mais, Dieu merci, il ne s'est rien gâté de tout ce qui est dedans. Humiliez-vous et l'adorez comme un Job, parce que Dieu veut par là, éprouver votre patience et purifier votre âme. Je vous attends aujourd'hui, pendant que je suis, et de toute la famille de Bévy, votre très humble et obéissant serviteur. L. Fournier, prêtre ».

En nov. Claude-Louis confesse devoir somme de 336 florins aux Nobles Jacques, Claude et Eugène de Pingon

de Cusy, pour 14.500 tuiles et 130 corniers, employés à Montpon. Fait au château de Cusy. Dagand, not.

MORT DE Nº CLAUDE-LOUIS. — Les R. P. d'Alby nous apprennent qu'il mourut le 10 déc. 1688, « *devote et cum singulari pietate, receptis Eccleđiae sacramentis, et in capella Sanctae Barbarae, cum praedecessoribus sepultus est.* » Son testament solennel est daté de Montpon le 8 déc. 1688. Il lègue 600 fl. à chacune de ses trois filles, 1.200 à Joseph à 25 ans. Héritier: François.

Le 3 fév. 1689, Rafin du Chancy, Avocat à Chambéry, indique à sa veuve « comment faire ouvrir le testament et liquider la cuccession de son mari. » Ses dettes s'élevaient à 500 fl., dont 2 bœufs achetés du Curé d'Alby, soit 104 fl. depuis l'incendie, et 149 fl. de pharmacie, chez Carrel à Rumilly. Un inventaire fut fait à Montpon le 30 janvier 1689. A l'écurie, se trouvaient: 3 bœufs, 2 vaches, 4 génisses, une cavale aveugle et son poulain, 3 pourceaux, 11 brebis.

CHAPITRE VI.

François-Philibert de la Faverge

7e Seigneur de Montpon (1688-1746)

François naquit à Alby le 15 janv. 1677 et eut comme parrain: Philibert de Ruffin; comme marraine: Françon de la Faverge. Il avait 11 ans à la mort de son père, dont il était héritier universel, par testament. Il fit ses premières études à Annecy, où sa mère loue, en oct. 1691, une chambre à feu au premier étage de la maison Claude Marchand, rue Filaterie, pour le prix de 28 fl. l'an. Il les continua à Chambéry. En 1696, sa mère se fixe en cette ville où elle loue deux chambres chez l'avocat Perret, faubourg du Reclus, pour le prix de 47 florins l'an. A 14 ans, il s'engagea dans l'armée.

Occupation Française de 1690 a 1696. — Pendant cette occupation, la vie fut dure en Savoie. Nous voyons par exemple, que le Seigneur de Montpon paya 396 florins pour le logement d'un cornette et deux dragons, durant 61 jours, en nov. et déc. 1690. L'année suivante on lui impose 150 jours de logement, soit 975 fl. Il faut ajouter à cela les droits de capitation qui étaient en moyenne de 8 à 12 liv. annuelles.

Cette occupation nous est signalée par une lettre datée de Chambéry le 15 oct. 1690, et écrite par M. de Seyssel de Chatillon à M. de Montpon: « Le 14 de ce mois, M. le Marquis de St Rhue me commandait de la part de S. M., d'avertir toute la noblesse de Savoye, pour venir prêter le serment de fidélité entre ses mains. Pour éviter des

grands frais, S. M. Louis XIV se contente que l'on envoie deux députés par Province. Le 24 de ce mois, toute la Noblesse du Genevois se trouvera à Annecy pour cette élection, et le 28, les délégués se rendront à Chambéry. »

C'est au cours de cette occupation, que M. de Montpon fit ses premières armes.

MONTPON NOMMÉ LIEUTENANT. — Par Patentes du 16 avril 1696, le Duc de Savoie lui accorde « la Lieutenance vacante dans le Piémont, par la démission du Sgr de Coudrée, eu égard au zèle apporté à notre service, avec solde de 509 liv. d'argent chaque année, plus le pain et un fourrier. » Aussitôt, M. le Curé de Fillinges envoie des félicitations à sa mère et 50 pistoles pour équiper le jeune lieutenant de 19 ans « en vue de son entrée en campagne. »

TRAITÉ DE TURIN (29 août 1696). — Rentré en possession de ses Etats, le Duc Victor Amédée résolut de rendre visite à la Savoie. Voici comment nous est signalée son arrivée par deux lettres écrites de Chambéry.

1°) 24 août 1696. Sigismond Dommène à son cher ami Richard de Vons : « Je viens de St-Jean-de-Maurienne accompagner mon frère le Gouverneur, qui se retire à Venise. Vous aurez appris la prise de Barcelone par le Sire Roy de France, mais elle lui a coûté bien cher; il a perdu plus de 14.000 hommes et 1.200 officiers. L'on tient une paix générale... L'on dit que le Prince d'Orange se fait catholique et qu'il demande la sœur de notre Princesse, fille de Monsieur, et que, après lui, il laissera le Royaume au fils du Roy... L'on tient pour sûr que S. A. R. viendra le mois prochain, et ces Messieurs de la ville se préparent à le recevoir... Nous avons présentement notre Gouverneur ici, lequel fait rouler un carosse à 6 chevaux, avec 2 écuyers, 2 pages, 6 laquais. Il a grand train et cela fera grandes dépenses. Il a 12 gardes et 1 brigadier qui s'appelle de Perinde Polinge de la Roche. Pourtant, S. A. ne lui paye que pour 6 gardes et lui paye les autres.. M. de

St Ange a mis ses 2 enfants pages. Voilà toutes les nouvelles pour le présent. »

2°) 30 sept. 1696: « Son Altesse Royale a couché hier soir à Aiguebelle, et dîne aujourd'hui à Montmeillan. La Noblesse est partie ce matin à sa rencontre... Les enfants de la ville vont partir pour aller jusqu'à la porte du Canon de Montmeillan... On dit que S. A. doit aller au Camp de Curtil et puis en Chablais jusqu'à St Gingouf et Meillerie. L'on nous publie la paix générale signée et que S. A. aura le Bugey et Valromey. Je le souhaite avec empressement. » Signé : Franchet.

Le 11 février 1698, « les Provinces deçà les Monts veulent offrir à leur Prince 80.000 livres tournois, après cette longue guerre, où il a exposé souvent sa vie. » Chaque membre de la noblesse est imposé à ce sujet, suivant sa fortune.

Séjour du Lieutenant en Savoie. — Cette même année, nous trouvons M. de Montpon, en congé chez sa mère, puis à Fillinges, et le 25 avril, il retourne en Piémont. Deux ans après, le 30 oct. 1700, il est de nouveau à Fillinges et son oncle écrit à Madame de Montpon : « Mon neveu le Lieutenant vient ici et me dit que vous seriez bien aise que ma nièce Daudon (Claudine) vienne demeurer ici. Vous pourrez la faire passer de deçà quand il vous plaira avec ses hardes et son chien. J'en aurai du soin. » (Claudine avait alors 22 ans). Le 30 mai 1701, le Lieutenant est encore en congé chez sa mère et emprunte avec elle 250 florins de J.-B. Gaillard, Commissaire au Banc à Sel d'Alby.

François nommé Major. — Par Patentes, datées de Turin, le 3 avril 1702, le Duc de Savoie nomme le Lieutenant de Montpon au grade de « *Garçon Major* » dans le Rt de Piémont, Royale Infanterie, en place de Morelli promu Adjudant Major, avec la paye de 134 liv. 8 sols en plus de sa paye de Lieutenant, et ce, « à cause des bons services rendus ».

Le 5 mars 1703, il reçoit sa promotion d'Aide-Major ou Adjudant-Major, en remplacement de Morelli nommé Capitaine, à la paye de 335 liv. d'argent, outre la paye de Lieutenant.

OCCUPATION FRANÇAISE. DE 1703 A 1713. — En automne 1703, M. de Montpon prend son congé à Alby, quand le 7 oct. M. de St Michel lui écrit d'Annecy: « S. A. R. ayant lieu de regarder comme une rupture ouverte et déclarée, la conduite que S. M. très Catholique a gardée à l'égard des troupes qu'elle leur a fournies, ainsi qu'à l'Espagne pour l'Armée d'Italie, les faisant désarmer avec une violence inouïe, et amener prisonniers leurs Officiers, M. le Baron d'Alex, Commandant Général deçà les Monts m'a confié les ordres de S. A. R. du 3 courant pour inviter tous les Gentilshommes de cette Province à donner de nouvelles marques de leur zèle, en encourageant chaque particulier, à vouloir repousser les insultes et entreprises des Français, nos ennemis, et, par cet effet, de se tenir prêts à obéir et marcher, sous les ordres des Officiers, qui seront par nous commis, où et quand le service le requèra et au plus tôt. »

MONTPON EST NOMMÉ CAPITAINE, dans le Rt de Montferrat, « avec jouissance des ustensiles, d'un fourrier, d'une ration de pain par jour et solde de 1.146 liv. 12 sols d'argent par an. » Les Patentes sont datées de Turin le 5 mars 1703.

De 1703 à 1706, le Duc subit une suite de revers, qui se terminèrent heureusement par la bataille de Turin. M. de Montpon nous en a laissé la relation suivante dans une lettre à son oncle curé.

RÉCIT DU SIÈGE DE TURIN. — « A Monsieur de Montpon, très digne prestre et curé de Fillinge. » « Monsieur et très cher Oncle, je ne doute pas que vous ayez appris avec bien de la joie ce qui s'est passé le 7 de ce mois dans le Piémont, journée des plus remarquables puisqu'après un siège de plus de 3 mois de tranchée ouverte, les ennemis sont obligés de le quitter, en perdant une bataille où

nous avons gagné près de 200 pièces de canon, 56 mortiers, plusieurs drapeaux, étendards et timballes, plus de 5.000 prisonniers, parmi lesquels il y a 300 officiers et des bataillons entiers. Le reste de l'armée ennemie a été obligée de se retirer en France, ayant perdu en trois quarts d'heure de temps tous les progrès et victoires qu'elle avait faits pendant six années en Italie. Chivas s'est rendu aujourd'hui; il y avait dedans deux bataillons, 300 hommes détachés et 200 chevaux, faisant en tout le nombre de 1.200 hommes qui sont prisonniers de guerre. On y a trouvé 8 pièces de canon, des gros magasins de blé et de fourrage. Ivrée et son château en ont fait de même, mais la garnison n'est que de 70 hommes. Le château de Bart est bloqué de près, et comme il n'y a que 50 hommes dedans, je crois qu'ils suivront l'exemple de ces deux places. Les troupes qu'ils avaient dans Verceil et Trin se sont retirées. Verrüe est blocqué de près avec espoir de le prendre par le blocus.

« Ainsi, mon cher Oncle, nous avons recouvré en 8 jours toutes les pertes que nous avons faites en Piémont pendant 3 campagnes. Notre armée marche dans l'Etat de Milan, pour savoir le parti qu'ils veulent prendre, s'ils seront nos amis ou ennemis, mais je crois qu'ils ne balanceront pas à prendre le premier parti.

« Enfin, mon très cher Oncle, j'ai joui d'une parfaite santé pendant le siège, de même qu'à présent, espérant qu'il en est de même de vous et de toute la parenté, vous priant d'être persuadé que je suis toujours plus avec respect votre très humble et très obéissant serviteur et neveu: de Monpon. » Turin, 16 sept. 1706.

DIFFICULTÉ A MONTPON. — Le 24 janv. 1710, le jeune abbé de la Fav. écrit à sa mère à Montpon, de Fillinges, où il est de passage chez son oncle : « Je sais que vous avez vos peines et souhaiterais bien pouvoir vous soulager, mais en vérité, j'en ai ici tant que je puis porter. Mon frère m'écrit de Turin, qu'il est fort sensible aux affronts que l'on a prétendu faire à la maison et s'en promet une

bonne satisfaction à la paix. Je ne pourrais vous dire la manière dont il traite ceux qui en sont les auteurs et les complices... Il a passé les fêtes à Turin et a promis d'y travailler pour moi. »

UNE BELLE CARRIÈRE MILITAIRE. — Les Archives de Montpon conservent précieusement huit Patentes sur parchemin qui nous renseignent sur l'élévation de Noble Philibert de la Faverge aux différents grades de l'Armée. Nous en donnons ici le résumé.

1°) Turin, 21 mars 1712. « Depuis longtemps, à notre entière satisfaction, Noble François Philibert de la Faverge, Sgr de Montpont, déjà Capitaine dans notre Régiment de Montferrat, est nommé avec l'assentiment de notre Conseil Ecuyer du Marquis de Suse, mon fils et Major dans les troupes de notre Infanterie de Mantoue, avec tous les honneurs, autorité, prérogatives, immunité et autres droits ordinaires, avec la solde annuelle de mille huit cent ducats d'argent à vingt sous l'un, laquelle solde remplacera sa précédente solde de Capitaine. Victor Emmanuel, Duc de Savoie, etc....

2°) Rivoli, 30 nov. 1719. « Voulant donner à Noble F. Ph. de la Faverge de Montpon une nouvelle attestation de la satisfaction qui résulte de ses fidèles services, avons estimé de lui conférer le grade de Commandant du Fort de la Brunette à Suse, avec la paye annuelle de deux mille livres d'argent. Victor Amédée, Duc de Savoie...

Le 28 mai suivant, Noble de la Faverge, « à genoux, avec les mains sur les saints évangiles, promettait d'exercer fidèlement sa charge et de mourir plutôt que de porter préjudice à la personne et à l'honneur de Sa Majesté. »

3°) Turin, 27 avril 1722. « Les preuves de prudence et valeureuse conduite qu'a toujours donnés Noble de la Faverge nous invite à lui accorder un nouveau bienfait en l'élevant au grade, à l'ancienneté, de Lieutenant-Colonel dans nos troupes »... Victor Amédée, Duc de Savoie...

4°) Turin, 10 sept. 1729. « A notre cher fils en Notre-

Seigneur, F. Ph. de la Faverge de Montpon, Nous Victor Amédée, Duc de Savoie, accordons le titre de *Chevalier des SS. Maurice et Lazare,* à cause de sa fidélité et nombreux services rendus, avec un revenu de huit cents livres d'argent à vingt sous l'une, sa vie durant. »

Dix jours après, le nouveau Chevalier prêtait le serment d'usage, « à genoux et les mains sur les Evangiles sacrosaints », dans une salle du Palais Royal, à Turin.

5°) Turin, 6 mai 1732. « Après les preuves singulières de valeur, d'activité et de sage conduite, données particulièrement au cours de la dernière guerre en qualité de capitaine du Régiment de Montferrat, par le vassal F. Ph. de la Faverge de Montpon, Commandeur des SS. Maurice et Lazare, Commandant du Fort de la Brunette avec le grade de Lieutenant-Colonel dans notre Infanterie, nous lui conférons de notre main, le grade de *Colonel à l'ancienneté,* avec la solde attachée à ce grade. » Charles Emmanuel, Duc de Savoie...

6°) Camp de St Benoît, 21 juillet 1734. « Nous avons eu une telle considération pour les services rendus par le vassal Fr. Ph. de la Faverge de Montpon, au cours des guerres passées qu'au commencement de la guerre présente, nous nous sentons invités à le choisir en qualité d'*Aide de Camp Général* auprès de notre Personne, ayant besoin de l'activité, du zèle, de la prudence déployées par cet officier durant la bataille de Parme, au cours de laquelle il s'est exposé aux dangers les plus évidents. Pour cela, il est promu à la charge de *Brigadier* dans nos troupes d'Infanterie, avec toutes les prérogatives et solde attachées à cette charge.. » Charles Emmanuel....

7°) Turin, 7 mars 1735. « A la suite de l'intrépide activité et bonne conduite du vassal Fr. Ph. de la Faverge de Montpon, au milieu des dangers continuels de la bataille récente de Guastalla, nous répondons à ces actions glorieuses par un acte de reconnaissance; nous le nommons *Maréchal de Camp* de notre armée. » Charles Emmanuel.

8°) Turin, 23 juin 1744. « En présence du mérite qué s'est acquis près de Nous, au cours des guerres passées, le Vassal et Commandeur Fr. Ph. de la Faverge, Sgr de Montpon, lequel, après avoir donné les preuves les plus signalées de son intrepidité et bravoure, non moins que d'une expérience correspondante dans les rencontres militaires qui se sont présentées dans les dernières guerres, étant devenu maladif au service de notre Personne, nous nous sommes déterminés à le promouvoir à la charge de *Lieutenant-Général d'Infanterie* dans nos armées, avec tous ses privilèges. » Charles Emmanuel...

9°) Turin, 22 Décembre. « Comme le Chevalier et Commandeur de l'Ordre Militaire des Saints Maurice et Lazare a demandé les Insignes de *Chevalier de Justice* de cet Ordre, Nous avons décrété de les lui accorder après avis favorable du Conseil de l'Ordre qui a reconnu la probité de ses mœurs ainsi que l'origine noble et illustre de ses ancêtres paternels et maternels. » Charles Emmanuel....

Au moment de sa mort, le Commandeur porte les titres de Maréchal de Camp de S. M., son premier Aide de Camp et Lieutenant-Général.

AFFILIATION A L'ORDRE DES BÉNÉDICTINS. — Au milieu des dangers de la vie militaire, le Commandeur de Montpon n'oubliait pas de penser au salut de son âme. Au début de 1741, il avait sollicité son affiliation comme familier de l'Ordre des Bénédictins. Le 21 avril suivant, le Chapitre Général tenu à Padoue, au monastère de Sainte Julienne, lui accorda cette faveur, avec privilège d'une messe après sa mort dans tous les couvents de l'Ordre et participation à toutes les prières, jeûnes, etc...

LE CAPITAINE DE MONTPON, MODÈLE D'OBÉISSANCE A 24 ANS. — Le 31 août 1711, il écrit à Chaumont, près Suse, « à son Très Honoré Oncle », curé de Fillinges : « Je me ferai toujours une gloire particulière de regarder vos conseils comme des ordres et de les exécuter comme tels. Aussi, je ne parlerai plus de congé, puisque vous me l'or-

donnez ainsi. Je souffrirai le tout patiemment pour acquérir du mérite auprès de vous. Il me suffit, pour toute récompense de mes services, d'avoir le bonheur de vous obéir. Comme notre armée ne prendra pas des quartiers d'hiver en Savoie, je n'aurai le bonheur de vous voir qu'en allant à Genève, où je me rendrai, si vous me l'ordonnez et si S. A. R. me le permet. J'attendrai là vos ordres et je vous prie de ne pas parler de la retraite de notre armée. » (Le Duc Victor, qui avait poussé une offensive jusqu'au camp de Chignin, ne put prendre Chambéry, et fut obligé de regagner le Piémont, talonné par Berwick.)

DERNIÈRE ANNÉE D'OCCUPATION. — Madame de Montpon, dans l'impossibilité de payer ses impôts de guerre, se fait délivrer le certificat suivant : « Bizet, chastelain de Grésy, atteste que l'an 1711, les troupes allemandes ont entièrement fauché le foin, refoin et avoine de Madame de Montpon à Grésy, biens qu'elle louait 100 fl. et 16 quarts de fl. »

LE CAPITAINE DE MONTPON NOMMÉ ECUYER DU MARQUIS DE SUSE (1712-1719). — Le 21 mars 1712, à Turin, le Duc Amédée II confie à Mr de Montpon la charge d'Ecuyer de son fils, le Marquis de Suse (1), Major de l'Infanterie de Mantoue, avec solde de 1.800 ducats d'argent à 20 sous l'un, par année.

Le 24 déc. suivant, S. E. Mademoiselle de Suse (2), écrit une lettre autographe à Mr de Montpon à Venise : « Votre attachement pour mon frère m'est une preuve assurée que vous vous intéressez un peu en ce qui regarde la sœur... Je ne saurais jamais assez admirer le bonheur de mon frère, d'être en de si bonnes mains... »

---

(1) Victor-François, Marquis de Suse, fils de Victor-Amédée II et de Jeanne d'Albert de Luynes, naquit le 10 déc. 1694; légitimé en 1701, il épousa en 1761, la fille du Comte Horace Franchi et mourut en 1762.

(2) Victoire-Françoise, sœur du précédent, Marquise de Suse, naquit en 1690, épousa en 1714 le Prince de Carignan, Victor-Amédée de Savoie, qui mourut à Paris en 1741. Elle, mourut à Paris en 1760 (Armorial, V, 441).

CORRESPONDANCE AVEC MONTPON. — Le 19 sept. 1713, François répond à sa mère, qui lui avait écrit de Rumilly, le 8 sept.: « Je crois que vous vous trompez fort dans le calcul que vous faites, puisque vous me croyez avoir des trésors. Dans 22 ans de temps que je suis au service, je crois avoir rendu à la maison tout ce que j'en ai tiré. Tout le monde sait bien, que de nous cinq, il n'y en a point qui ait tant souffert que moi, et il n'y en a point qui soit encore obligé de travailler davantage, sans avoir jamais fait déshonneur ni à la maison ni à la parenté. Si le revenu de la maison n'est pas plus considérable, je n'en suis pas la cause... A l'égard de mes sœurs, je vous ai déjà écrit plusieurs fois que je ferai pour elles, tout ce que je dois, et quelque chose de plus, quand elles voudront choisir un établissement raisonnable; mais, si elles veulent se marier, je ne puis pas aller prendre des maris par la barbe, pour les leur donner. Je souhaite qu'ils s'en présentent qui puissent convenir et elles verront si je n'y donnerai pas la main; mais, outre votre consentement et le mien, il faut aussi qu'elles aient celui de mon oncle de Fillinges et celui de mon frère; c'est justice. Mon oncle de Fillinges m'a écrit qu'il voulait avoir la bonté pour moi de faire rénover la rente de la maison, en mon nom; je crois qu'il tiendra sa promesse et que vous vous employerez avec mon frère à lui prêter assistance. Vous vous figurez que j'ai des commerces secrets avec mon oncle et mon frère, qui puissent être nuisibles à vous ou bien à mes sœurs ; vous avez tort d'avoir des idées semblables. Tout ce que je fais, est pour leur avantage et le soutien de la maison. Ainsi, ma très chère mère, il faut tâcher de maintenir tous ensemble une bonne union et une parfaite amitié. J'ai déjà acheté la pelisse que vous me demandez, et vous l'enverrai par la première occasion sûre. »

« Leurs Altesses Royales partent dans quelques jours pour la Sicile et moi, je reste seul auprès de S. Exc. le Marquis de Suse. Nous irons à Verceil, où il commencera

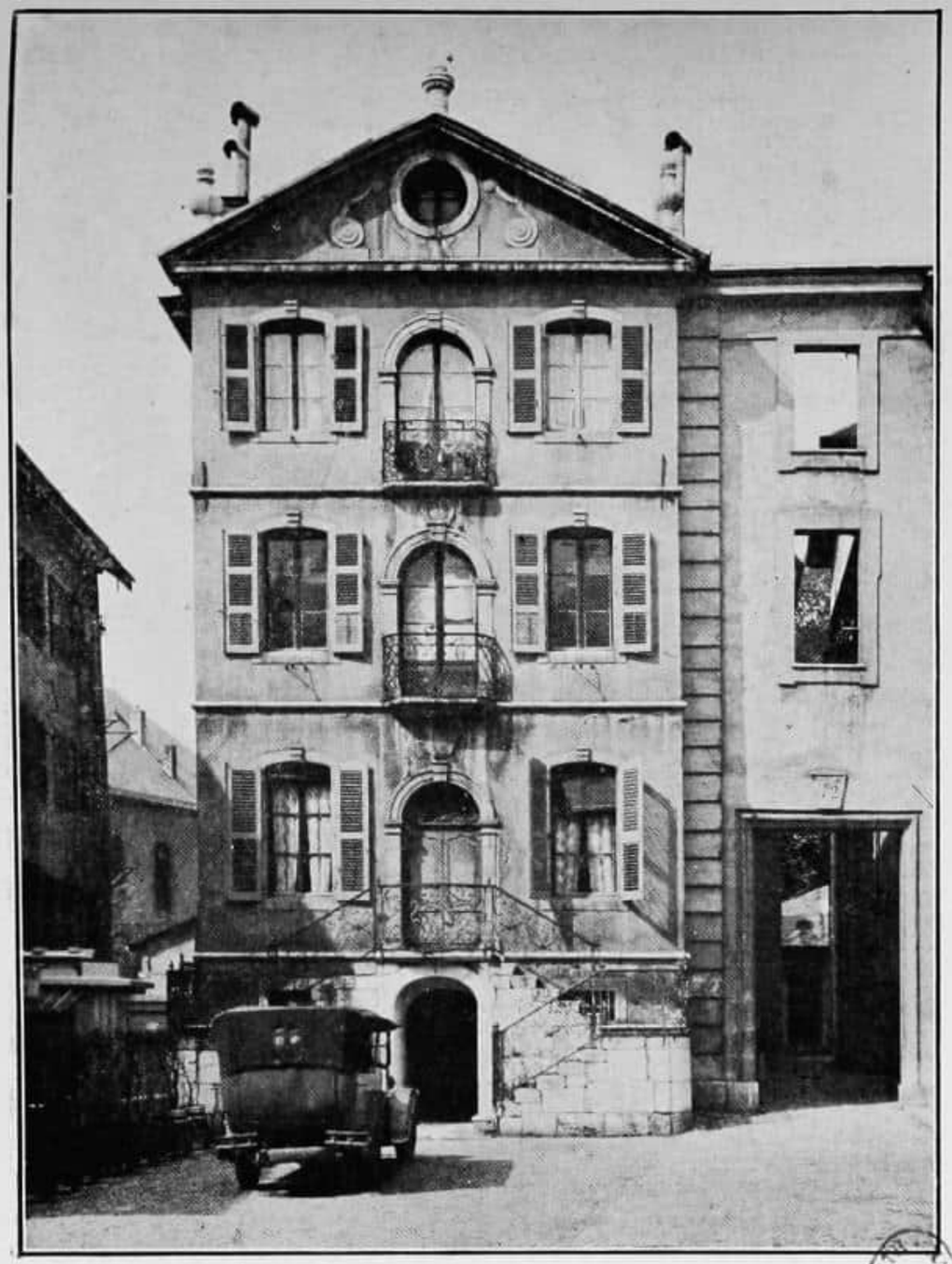

Maison des Chanoines de Notre-Dame de Liesse
aujourd'hui Presbytère
de la Paroisse Notre-Dame, Annecy

Abbé JOSEPH DE LA FAVERGE
Chanoine de Notre-Dame de Liesse
et Doyen d'Aix-les-Bains
(1682-1733)

Château de Montpon

M. de Montpon s'occupe activement de la succession de son Oncle, curé de Cusy, qui l'avait nommé son héritier universel, par test. du 15 nov. 1721. Il paye les legs suivants: à son frère chanoine, et à ses 2 sœurs: chacun 100 écus aux couronnes; pour les Pauvres Clercs d'Annecy: 90 écus; aux églises St Maurice et St Donat d'Alby: 10 écus à chacune. Il fait rentrer 1.200 fl. de censes en retard, à Alby, Fillinge, Sallanche, Grésy, etc.... Le 17 mars, il est à Seyssel, où il paye 233 liv. d'intérêts, pour son cousin de Richard, qui ne savait écrire, aux Dames de Montfort-Carrely, Sgr de Bassy, pour un capital de 3.403 liv. en 1711. Le 4 avril, il est à Chambéry chez M. de Rolland pour une créance. Le 26, il institue son frère chanoine, Recteur de leur chapelle Ste Barbe, laquelle il fait réparer. Sur une des fenêtres, on lit encore aujourd'hui le millésime 1722. Le 22 juin, il règle ses comptes avec ses sœurs et reprend la route du Piémont.

M. DE MONTPON, LIEUTENANT-COLONEL
(1722-1729)

Le 27 avril 1722, le Roi Victor-Amédée nommait M. de Montpon, Lieutenant-Colonel à l'ancienneté. Cette bonne nouvelle lui fut communiquée en Savoie.

Retour a Turin. Incendie a Vons. — Le 20 juill. 1722, Me Arnaud d'Alby écrivait à M. de Montpon, à Turin : « La maison de M. de Richard est brûlée ce soir passé, avec tous les effets et grains qui étaient dans le 3e étage. Je suis accouru avec mon père et quantité d'hommes d'Alby. J'ai fait décharger les planchers de la cuisine, poêle et salle qui n'ont point enfoncé; les caves où sont les meilleurs effets mobiliers n'ont pas souffert. Les chambres qui donnent sur l'escalier ont enfoncé, attendu que les planchers n'étaient point serrés, et les noix qui étaient dans un coffre y ont beaucoup contribué. M. de Richard est maintenant à Montpon avec ses petits meubles, titres et terriers. Il faut compter 15 vaisseaux de

blé qui ont brûlé, dont la moitié était froment et une quantité de noix, qui valent de l'argent en cette saison. J'ai averti M. le Chanoine de Montpon, qui est à Amphion.

« Vous n'êtes pas seul avec des chagrins; mon frère Duprez n'avait qu'un seul garçon de 15 à 16 ans, qui a été assassiné la nuit du 7 au 8 courant à Lyon par l'Aide-Major de la Ville de Lyon. Henry, son père, est à Montpellier. »

Le 8 août, M. de Montpon répondait une longue lettre de consolations à son cousin, lui disant « de surveiller la négligence de ses domestiques, cause de cet accident. » Et il ajoute: « Dès que je pourrai, j'irai vous voir et jouer quelques brisques avec vous pour chasser vos ennuis. »

— En cette fin d'année 1722, Mgr de Rossillon envoie ses vœux à M. de Montpon, se dit son parent et le « remercie des honnêtetés qu'il a eues pour lui, à son passage à St Pierre de Novalaise, durant la Quarantaine (Carême). »

Ses relations amicales continuent avec le Marquis de Suse, qui lui écrit de Nice, le 2 mai 1724 : « Je vous remercie de votre lettre de félicitations au sujet de mon voyage en Sardaigne. »

Maladie de M. de Montpon et voyage en Savoe. — Le 13 janv. 1725, de Turin, S. E. Monsieur de Mellarède, Premier Ministre, lui écrit à Suse pour le féliciter de son rétablissement. Quelques jours après, M. de Montpon reçoit semblable lettre de S. E. le Comte Frouard, « Premier Secrétaire des Guerres et Ministre Plénipotentiaire au Congrès de Cambrai, pour le Roy. »

Le 27 mars 1725, il écrit de Suse cette délicieuse lettre d'amitié à son cousin de Richard : « Les marques convaincantes que vous m'avez données de votre amitié précieuse me font croire que vous avez pris part à la longue maladie, dont j'ai été accablé jusqu'à présent, et de laquelle je ne suis pas encore délivré, quoique, par la grâce du Seigneur, je n'essuie plus depuis quelque temps les violents accès des différentes fièvres, qui m'avaient réduit dans un état équivoque, duquel j'espère cependant me

tirer entièrement dès que nous serons dans la belle saison et que les herbes auront toute leur force naturelle... Je voudrais bien aussi que vous m'assuriez que votre santé est parfaite. Cette agréable nouvelle contribuerait beaucoup au rétablissement de la mienne. Je fais continuellement des vœux au Ciel pour ce sujet, et particulièrement, à l'occasion des saintes Fêtes de Pâques, dont nous approchons, que je vous souhaite toutes des plus heureuses, en attendant que je puisse avoir le bonheur de vous aller bien embrasser, de boire avec vous à votre santé, et de faire ensuite une bonne partie de brisque... »

Le 30 juin, nouvelle lettre au même : « Le Roy m'a accordé un congé en Savoie, pour me remettre, et compte partir avant le 15 juillet. »

PROCÈS DE BRACORAND. — Pendant ce séjour, M. de Montpon eut à s'occuper d'un procès que lui intenta Jean-Joseph de Bracorand, fils de François Sgr de Savoiroux, qui s'est attribué la qualité d'héritier universel de Bernardine de la Faverge, mariée en 1591 à son grand-père Christophe. Ce procès sera continué par Philibert, fils de Jean-Joseph et par Joseph, fils de Philibert, qui habitait Turin, en 1757.

AUTRES AFFAIRES. — Le 21 fév. 1626, M. de St Vincent lui écrit à Montpon, pour l'inviter à venir à Rumilly, pendant qu'il y aura M. de Bally. M. de Montpon répond le 5 mars: « Bien que ma santé soit encore fort dérangée, je me risquerai d'aller à Rumilly, la semaine prochaine, pour réduire avec vous (suivant ordre du Roy, donné à Rivoles le 22 sept. 1725) la dette de 5.000 fl. dûe à vous par M. de Richard, soit capital de 4.303 liv. avec cense annuelle de 170 liv. Le 11 mars, M. de Montpon se trouve à Rumilly, pour régler ce compte.

Le 20 juill. avant de retourner à Suse, il règle ses comptes avec sa sœur, et constate qu'il lui a remis de 1718 à 1726 une somme totale de 3.741 florins et qu'elle a dépensé pour l'entretien de la maison: 3.921 fl. Le 21, il va voir son frère Chanoine à Annecy.

M. DE MONTPON A AMPHION. — Le 21 juin 1727, M. le Marquis de Suse écrit de Nice : « Je vous remercie des nouvelles du Roy et de la Reine qui se remet. Je vous souhaite un heureux voyage et une guérison parfaite de vos incommodités, avec l'aide des eaux d'Amphion. »

MORT DE M. RICHARD DE VONS. — Le 21 nov. Me Arnaud lui écrit de Cusy : « J'ai l'honneur de vous donner la triste nouvelle de la mort de votre parent. M. de Richard, demeuré agonisant dès 10 heures du soir, mardi dernier au mercredi après-midi vers 1 heure, et porté mercredi suivant à 3 h. après-midi à l'église, avec tous les honneurs dûs à sa condition. »

Me Arnaud fut chargé de dresser l'inventaire de Vons et liquider la succession, car M. de Montpon continue à passer une partie de l'hiver au lit. M. Arnaud lui écrit en mars: « Votre santé si chancelante depuis si longtemps se rétablira à ces herbes de printemps. »

M. DE MONTPON, COMMANDEUR DE L'ORDRE ST MAURICE ET LAZARE. — Le 18 août 1728, M. Lanfranqui écrit à M. de Montpon: « Le Roy, vous ayant gratifié de la Commanderie de Ste Marguerite de Frouzan, de 800 liv. de revenus, je vous prie de me faire savoir si vous avez besoin d'une provision particulière de S. M. Grand Maître de l'Ordre, ou si vous êtes en état de faire vos Preuves, pour recevoir la Croix de St Maurice, auquel cas on fera expédier les provisions accoutumées. Je vous félicite de cette marque de bonté, que le Roy a bien voulu vous accorder pour reconnaître vos services... Je vous prie de me faire savoir quel est votre nom de famille et de baptême. Lorsque vous vous rendrez ici pour les Preuves de vie et mœurs, il faudra apporter votre extrait baptistère... »

Du 25 août. « Le Roy vient de signer les provisions nécessaires pour la Collation de votre Commanderie; si votre santé ne vous permet pas de venir à Turin pour les faire expédier et prendre la Croix, vous pourriez donner la commission à quelqu'un ici, en lui evoyant votre pro-

curation, pour que l'on pût prendre possession de la dite Commanderie. »

Du 2 fév. M. Lanfranqui écrit encore: « J'ai eu l'honneur de faire plus d'une fois au Roy vos présentations, sans avoir pu vous obtenir la grâce du passage entier et annate de 800 liv. dûes au Trésor de l'Ordre de St Maurice; c'est pourquoi, il faut absolument, pour pouvoir prendre la Croix et possession de la Commanderie payer tout ce qui est dû au Trésor et Offices respectifs de la Religion. Ensuite les Chevaliers Duverger et Daranthon seront commis, là où vous êtes, à la formation du Procès de vos Preuves de Noblesse. Quant à la commission pour vous conférer l'habit et la Croix, l'on peut déléguer la première dignité d'entre MM. les Chanoines de Suse et prêter le serment. Votre Commanderie n'est pas si mince que l'on vous a laissé supposer, puisqu'elle est encore ascensée pour 2 ans à M. le Commandeur Marotion, à 1.000 liv. »

M. de Montpon n'avait pas l'air pressé d'avoir sa Commanderie, car le 13 juill. il fait exposer à S. M., mais sans succès, le grand besoin qu'il a d'être dégrevé du payement des 800 liv. d'entrée. L'acte de mise en possession de la Commanderie de Tronzano (à 57 kilom. de Turin, ligne Turin-Verceil), est datée du 5 juin 1730. Il contient comme en-tête une belle gravure sur bois, forme ovale, représentant les armoiries de la Religion. M. de Montpon note avec une certaine bonne humeur qu'il a payé 1.664 liv. pour prendre l'habit et la croix et pour quelques frais divers, pendant que le revenu de ce bénéfice n'est que de 360 liv. étant donné qu'il paye 320 liv. de tailles, 47 liv. de décimes à la Religion, et qu'il y aura en plus des réparations à faire à la maison et à l'écurie. Il a l'air de dire qu'il a payé un peu cher cette dignité.

DEUX LETTRES AUTOGRAPHES DE M. LE MARQUIS DE SUSE. — De Chivas, le 19 sept. 1730, il écrit à M. le Commandeur chez M. le Marquis de Suse, à Turin. Mon très cher ami, « Je viens d'arriver ici à présent; un de mes

muletiers vient de mourir, il y a 1/4 d'heure, noyé dans un bourbier. J'étais à peine descendu de cheval, que mon serviteur m'a averti qu'il avait pris mal au palefrenier, qui est le mari de la Jeanne Deltson. Ce pauvre homme a été surpris d'un coup de sang et l'on croit qu'une veine a crevé dans l'estomac, ce qui l'aurait suffoqué. Enfin, ce pauvre homme est mort entre les mains de deux Capucins, qui ont dit l'avoir vu donner signe de vie, mais il n'a jamais plus parlé. J'ai retiré son argent que je donnerai à sa femme, à laquelle je vous prie de lui annoncer cette nouvelle.

En même temps, envoyez demander à la Vénerie le voiturier Mondevi, qui est le même qui m'a donné le chevau (sic), auquel vous ordonnerez de m'envoyer Jh Mardairot ou le postillon habillé de vert. Vous me ferez le plaisir de l'expédier aussitôt pour la Cité. Voilà, en peu de jours, bien des événements en mon voyage. Conservez, mon très cher ami, votre santé et que je vous trouve bien portant à mon retour, car je vous puis assurer que je sens le plus grand plaisir à vous savoir bien portant pendant mon absence, et jusquà mon retour. Je vous prie de regarder dans la chambre à plan pied, vers la cheminée, il doit y avoir un papier bleu, où il y a quittance d'un Valdotin, qui n'a pas payé son clergé. Et n'ayant autre à vous dire, je me signe, mon très cher ami, Votre très affectueux Bon Ami : M. de Suse. »

Le 29 sept. il écrivait de X... « Je pars, mon très cher ami, de ce pays-ci très content. Tout le monde, aucun excepté, est très content de moi en toute façon. Et Laurent est aussi très satisfait de ma personne. Tout est allé à la perfection; je suis dans la joie de mon cœur. Je ne doute que vous le serez aussi, vous intéressant comme vous faites, à tout ce qui peut être à mon avantage. Je vous en donne avis, très persuadé d'avance que vous serez dans votre cœur, rempli de joie. Je serai lundi au soir ou mardi matin à Turin, sans faute. Je vous envoie une lettre de Vitalis avec lequel j'ai dit pique pendre de votre per-

sonne. J'espère qu'il pourra faire une petite escapade cet hiver à Turin, et nous boirons le petit coup ensemble. Sur ce, j'embrasse de tout mon cœur mon très cher ami. Soignez votre santé... »

Le 7 oct. 1730, S. A. S. Mgr le Marquis de Suse écrit à M. le Commandeur de Montpon, à Turin, la lettre suivante, un peu plus froide que les précédentes: « Monsieur, Je vous consigne la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, avec toutes les nouvelles que vous me marquez, dont pourtant la meilleure est celle de vous savoir de mieux en mieux. Vos divertissements sont en grande abondance; je les prends avec plaisir et n'en laisse échapper aucun. Mais ce qui m'incommode fort, c'est toutes ces doneses (fadaises); qu'il faut toujours avoir justaucorps... Pardonnez, je vous prie, Monsieur je ne vous écris pas davantage, car je sais à peu près ce que vous voulez savoir ici sur mon compte. Je me réserve de vous le dire de vive voix, à la fin de la semaine, et je suis, Mon cher Ami, tout à vous : de Suse. »

Le Commandeur de Montpon et M. le Marquis de Sales. Affaires de Savoie. — Le 20 nov. 1730, le Commandeur donne procuration à M. le Marquis François de Sales, Maître de la Garde-Robe de S. M., pour le serment de fidélité à prêter au Roy Victor-Emmanuel, au sujet de la curialité d'Alby.

Le 27 mars 1731, le Commandeur écrit à M. Rey, rue Croix d'Or, chez le Commissaire Baud à Chambéry: « Depuis plus de 3 ans, je n'ai pu me rendre en Savoie, obligé de garder le lit ou la chambre. On m'apprend qu'un garçon de Mûres, nommé Daviet de Chessy, qui fut pris en flagrant délit le lendemain de St Michel, dans le village des Balmettes, a été condamné à être pendu, à cause de la pluralité des larcins commis dans le voisinage. »

Le 12 avril, le Commandeur se dit malade depuis un an et demande à Annecy, qu'on veuille bien s'occuper de ses fiefs.

Passage du Roy Charles-Emmanuel III a Alby. — Le

nouveau Souverain, qui venait de succéder à son père, depuis un an, entreprend un voyage à travers ses Etats, et le 24 juill. 1731, Me Arnaud écrit d'Alby au Commandeur : « Le Roy vient donc dîner ici ce matin, avec toute la Cour. Il doit arriver à 9 heures et descendre chez M. l'Avocat Ribitel, ainsi qu'il est ordonné hier. Tous les équipages et les Gardes sont déjà dans le Bourg, et la cuisine se fait dans la cour dudit Ribitel (maison actuelle Jules Baud), et si M. le Marquis de Tournon est de la suite du Roy, comme on le croit, j'aurai l'honneur de lui offrir mes respects avec mon garçon et de rafraîchir ses chevaux, car il descendra dans la maison où demeure M. Dubettex, beau-père de mon fils.

Les Messieurs, qui organisent l'arrivée du Roy et ont logé ici les jours passés, sont tous très braves et si raisonnables qu'il n'y a pas eu une parole de travers, ni aucun bruit pour les fournitures jusqu'à présent.

Mgr l'Evêque, M. l'Intendant, Messieurs les Nes Syndics et plusieurs Nobles de la Ville d'Annecy viennent ici. Le Roy séjournera au dit Annecy et il continuera la route pour les Bains d'Amphion.

La Demoiselle Cadette, votre sœur, est incommodée d'une blessure à la jambe, d'un coup de pied qu'elle a reçue de la jument de Montpon, revenant d'Aix. »

M. DE MONTPON, LIEUTENANT-COLONEL
(1732-34)

Le 6 mai 1732, à Turin, Charles-Amédée signait les Patentes de Lieutenant-Colonel délivrées à M. de Montpon « après les preuves singulières de valeur, d'activité et sage conduite, données particulièrement au cours de la dernière guerre, en qualité de Capitaine du Régiment de Montferrat ».

Incendie d'Alby. — Le 20 nov. 1732, Me Arnaud écrit à M. le Commandeur: « Je vous remercie de faire valoir les intérêts d'Alby, concernant notre incendie, et de nous

avoir recommandé à S. E. le Gouverneur de Savoie. J'ai fait un sommaire-apprise qui a duré 6 jours à bien travailler, et qui a emporté une main et demie de papier timbré, pour prendre état de toutes les maisons de chaque incendié... Il y a encore 40 familles hors du Bourg, sans savoir où se placer, et hors d'état de rebâtir. »

Le 30 janvier suivant, Rd Borcier, curé d'Alby, remerciait le Commandeur d'avoir obtenu « un Décret du Roy, tant en faveur de son église St Maurice, qu'en celle de ses pauvres paroissiens. » Et le 8 fév., il accuse réception d'une bonification de 500 liv. reçue par Annecy et de 358 liv. de M. le Marquis de Tournon.

Le 14 juill. M. Arnaud écrit au Commandeur à Turin: « Les Procureurs de la Paroisse de St Maurice et autres principaux savent bien que c'est par les soins de M. de Montpon qu'ils ont eu un bienfait du Roy, pour rétablir leur église et presbytère, et dans le malheur de l'incendie, les cloches étant fondues, en faisant faire les nouvelles, ils ont fait mettre sur icelles les noms de Monsieur, de ses sœurs et de M. Ribitel qui sera parrain avec la Demoiselle Cadette et Monsieur avec la Demoiselle Aînée.

Il est bien certain que, ce que le Roy a eu la bonté d'accorder pour cette église, n'avait pas été décidé et réglé à Turin. Des particuliers de notre Bourg ont tenté de faire, pour en décider autrement, attendu que cette église, à ce qu'ils alléguaient, n'était pas du Bourg d'Alby, étant pourtant autant de l'intérêt du Bourg et de toute la Communauté d'Alby, qu'il y ait un presbytère convenable à St Maurice, qu'à ceux de cette paroisse, attendu que nous n'en avons point, et quand cela serait, il ne serait pas à portée de notre église, pour l'administration des Sacrements. »

(Voir plus amples détails sur cet incendie, A. S., vol. 46, page 122. Histoire d'Alby).

M. DE MONTPON VEND SES BIENS DE GRÉSY. — Le 14 avril 1733, à Montpon, son frère Chanoine et ses deux sœurs ayant procuration, vendent tous leurs biens indivis

de Grésy, provenant de leur mère, M. de Ruffin, à Rd P. Courtois de Grésy, curé de Miolans, pour 2.000 livres.

MORT DU CHANOINE DE LA FAVERGES. — Le 21 août 1733, Demoiselle de Montpon écrit à Turin pour annoncer la mort de leur frère, Rd Joseph, Doyen d'Aix, survenue le 17 vers 11 heures et enterré à Alby, le 19, à 10 heures. « Malade depuis un mois, il n'a pas arrangé ses affaires, ne pouvant parler. » Le Commandeur voulut être plus prévoyant que son frère et mettre ordre à ses affaires, en se choisissant un héritier.

M. DE MONTPON ET SON COUSIN M. DE CORMAND. — Le 8 oct. 1733, le Commandeur écrivait de Turin à M. Floccard, avocat à Annecy : « Veuillez avoir la bonté de me dire sincèrement et devant Dieu, votre sentiment touchant la conduite, l'application, les talens, les bonnes mœurs de mon cousin de Cormand, votre neveu, mais ne me trompez pas, je vous en conjure. Faites moi aussi le plaisir de m'envoyer son nom de baptême et celui de feu M. son père et de Madame sa mère, mais je vous prie de ne parler à qui que ce soit de tout ceci. Il est aussi nécessaire que M. de Cormand fasse tout son possible, pour gagner l'amitié et la bienveillance de mes chères sœurs qui restent à Montpon, parce que je les aime tendrement. Il faut aussi que M. de Cormand se fasse connaître de Mgr notre Evêque, et qu'il ait l'honneur de lui rendre ses devoirs de temps en temps. »

Les deux lettres suivantes écrites quelques mois auparavant, nous montreront d'une manière plus parfaite encore, ce que le Commandeur attendait de son cousin.

COMMENT LE COMMANDEUR DE MONTPON COMPRENAIT L'ÉDUCATION D'UN JEUNE HOMME. — Lettre à M. Floccard d'Annecy, écrite à Turin le 6 mai 1733.

« J'ai appris avec tout le plaisir imaginable que Monsieur de la Faverge de Cormand a le bonheur d'être auprès de vous, et que vous avez pour lui, ainsi que Madame Floccard, toutes les bontés et toutes les attentions néces-aires pour lui procurer et lui donner une bonne éduca-

tion, dont je vous rends mille humbles grâces, parce que je m'intéresse particulièrement à lui. Mais je vous prie, Monsieur, de me faire le plaisir de ne lui pas dire, ni à qui que ce soit non plus, et cela pour des raisons qui lui peuvent être utiles. J'ai des vues à son égard qui pourront lui procurer quelques avantages, en cas cependant qu'il le mérite, qu'il ait la crainte de Dieu qui est la base de toutes choses, et qui doit être l'unique fin pour laquelle nous devons travailler en ce monde ; qu'il ne fréquente absolument point de mauvaises compagnies qui sont la perte irréparable des jeunes gens ; et qu'il travaille de bon cœur à devenir un parfait honnête homme, à briller et exceller dans la carrière qu'il entreprendra, car je ne me contente pas de ce qui est médiocre, ni commun.

Je veux que les personnes pour qui je m'intéresse se distinguent de tous les autres, sans quoi je les confonds aussi, puisqu'ils se contentent d'être confondus, et je me contente de les regarder indifféremment, sans m'intéresser en aucune manière pour eux. Je suis ravi, Monsieur, que ce jeune homme prenne le parti auquel il paraît qu'il incline, qui est d'étudier le droit, car, à présent, le métier que je fais ne fournit pas de grandes espérances à ceux qui l'entreprennent.

Ainsi, je crois qu'il doit encore rester une année à Annecy pour finir sa philosophie. »

27 juin 1733. — « Je viens vous remercier et vous témoigner le sensible plaisir que m'a causé la relation que vous avez eu la bonté de me faire de la conduite, du caractère, et des talents de Monsieur de la Faverge de Cormand; je crois que vous me dites la vérité telle qu'elle est, et que vous ne le flattez pas, car vous savez, Monsieur, que vous le perdriez sans ressource si vous en agissiez autrement. Comme je suis persuadé que vous l'honorez de votre bienveillance et de votre amitié, j'ai lieu d'espérer qu'il profitera toujours de plus en plus des grâces que vous lui faites, pour se perfectionner et devenir savant, habile et très honnête homme. »

Le jeune de Cormand ne trompa pas les espérances de son illustre cousin et devriendra son héritier universel en 1747.

MONSIEUR LE COMMANDEUR DE MONTPON ET L'AGRICULTURE. — Tout en vaquant à ses nombreuses occupations militaires, le Comandeur avait l'œil sur ses terres de Montpon confiées à la surveillance de ses deux sœurs, habitant au château. Voici le résumé d'un formulaire de huit pages où il expose ses volontés pour un ascensement de 3 ans. « ...C'est à moitié de tous grains, vin, fruits, chanvre, et autres choses croissantes, les bleds partageables par les champs, le vin en le pressant, les fruits en les cueillant, le chanvre en le ramassant et étant sec; soigneront tous les prés en défaisant les taupinières et arrachant les buissons qui peuvent pousser; ne permettront aucune innovation de chemin ni altération de bornes; le susdit seigneur leur permet d'aller chaque année pendant deux journées, une au printemps, l'autre en automne, travailler leurs biens avec les bœufs; feront chaque année une levée de terre; feront au four dans le four du château pour eux et le dit seigneur; tiendront une grosse servante pendant tout le temps de l'ascensement et prendront les ouvriers nécessaires en temps voullu; planteront annuellement dans les biens 18 petits arbres soit chataigniers, noyers ou hantés qu'ils prendront sur le même bien; planteront aussi quelques saules et peupliers dans les terrains favorables; emploieront chaque année deux journées d'un homme pour élever des petits chataigniers ou autres petits arbres, dans les bois ou dans les haies comme frênes, chênes, ayant soin de ne pas couper la pointe des dits petits arbres; feront les provins nécessaires aux vignes de Chiedes et de Montpon et y conduiront le fumier nécessaire; arrêteront tout le bétail étranger qu'ils trouveront sur les biens en deçà du Nant Croset et le conduiront au château pour que les propriétaires du bétail payent les dommages, suivant les privilèges accordés par le Souveain; accomoderont le chemin qui va du château à la Grange au-dessus et entretien-

dront tous les fossés pour éviter les dégâts de l'eau courante; et donneront chaque année pour les épingles deux livres de ritte (chanvre peigné) à chacune de mes deux sœurs Claudine et Henriette de Montpon... »

MONSIEUR DE MONTPON NOMMÉ AIDE DE CAMP

(1733-1735)

Le 21 juill. 1734, le Roi Charles Emmanuel signale, au Camp de St Benoît, les Patentes qui suivent : « ... Au commencement de la guerre présente, nous nous sentons invités à choisir le vassal F. P. de la Faverge, en qualité d'Aide de camp de notre Personne, ayant besoin de l'activité, du zèle, de la prudence déployées par cet officier, durant la bataille de Parme »... (Cette nouvelle guerre, dite de Pologne, avait été décidée à Turin, le 26 sept. 1733, par l'alliance des rois de France et de Sardaigne.)

Guerre de la Succession de Pologne. — Le 20 oct. 1733, le Commandeur écrivait de Turin à M. Floccard d'Annecy : « Me voici au commencement d'une nouvelle guerre. S. M. m'a fait demander, et m'a dit qu'il m'avait destiné, pour servir auprès de sa personne, pendant la campagne. Il m'a ordonné en même temps de ne rien oublier, pour tâcher de fortifier et rétablir ma santé.... D'ailleurs, je ne dois m'embarrasser, ni de la table, ni de chevaux, ni de mulets. Voilà des grâces si grandes, qu'elles me réduisent à la dernière confusion. Je ne sais point encore précisément le jour que le Roy partira, pour s'aller mettre à la tête de son armée... L'air que j'ai respiré à Caouvet, pendant 2 mois, m'a été si favorable, que j'ai pu surmonter aisément la dernière attaque de langueurs, essuyée le mois dernier. Je vous recommande mes chères sœurs, M. de Cormand et tous les intérêts de notre maison. Je vous prie de procurer une bonne éducation à M. de Cormand, afin qu'il travaille, soit homme d'honneur, craignant Dieu, et habile dans la carrière qu'il entreprend. »

Le 21 juill. 1734, Mademoiselle de Montpon écrivait à son frère : « Nous ne laissons pas d'être fort inquiètes jusqu'à la fin de cette campagne, et nous prions Dieu pour vous, pour notre Roy et nous accorde une paix entre nos Souverains. Vous ne nous aviez point marqué, mon très cher frère, que vous aviez autant de mal que vous avez, ce qui nous met toujours bien en peine. Nous sommes obligées au P. Machet, Bénédictin, qui nous fait avoir les relations qu'il reçoit des troupes... J'ai payé 5 écus d'or pour la cavalcade... Le 11 du mois prochain, fin anniversaire de feu notre frère, le Doyen d'Aix. Le peu de santé que j'ai, me fait appréhender cet anniversaire; il y a des jours, que je ne peux, ni voir ni parler à personne. »

BATAILLES DE PARME ET DE GUASTALLA. — 40.000 Français étaient entrés en Piémont et rejoignirent 12.000 hommes des troupes de Savoie. Sous le commandement en chef du Roy de Sardaigne, ils remportèrent contre les Impériaux la victoire de Parme, le 20 juin 1734.

Le 19 sept. 1734, le Commandeur écrivait du Champ de bataille de Guastalla à ses deux sœurs : « Je ne vous écris que deux mots, pour vous faire savoir que nous avons encore eu le bonheur, grâces à Dieu, de gagner aujourd'hui une sanglante bataille sur les Impériaux; il y a eu un feu terrible de part et d'autre, pendant 5 grandes heures. Les ennemis ont été obligés de nous céder le champ de bataille, leurs morts et leurs blessés; ils se sont retirés à Luzara, fort en désordre. Nous leur avons pris 5 canons, 7 étendards et une paire de timbales; nous ne savons pas encore le nombre de leurs morts et blessés et prisonniers; mais ils ont beaucoup plus perdu de monde que nous. Enfin la bataille est bien complète, car les ennemis ont perdu presque tous leurs Grenadiers et M. le Prince Louis de Wurtemberg y a aussi été tué et des autres de leurs généraux.

Le Roy, notre bon maître, s'y est distingué par sa valeur et sa capacité; il est adoré de tous les Français en général, et en particulier d'un chacun. Il se porte parfai-

tement bien, grâces au Seigneur, et moi, grâces à Dieu, je me porte bien aussi; mais, je suis si las et si fatigué, que je finis en vous embrassant 100.000 fois chacune. Adieu. »

MORT DE MADAME D'HAUTERIVE ET DE M. D'HAUTERIVE, SON MARI. — Le 26 déc. 1734, Mesdemoiselles de Montpon écrivent au Commandeur : « Nous venons vous annoncer la mort de notre sœur d'Hauterive, arrivée le 5 déc., restée un mois au lit. Elle aimait mieux mourir que de guérir. » Le 13 fév., elles annonçaient à leur frère la mort de M. d'Hauterive, arrivée le 28 janvier, ayant fait héritier M. de Blanly, son neveu. »

M. DE MONTPON, MARÉCHAL DE CAMP
(1735-44)

Le 7 mars 1735, à Turin, Charles Emmanuel III, « à la suite de l'intrépide activité et bonne conduite du vassal F. P. de Montpon, au milieu des dangers continuels de la bataille de Guastalla... le nomme Maréchal de Camp de son armée. » En 1737, S. M. l'invitera à son mariage et le Commandeur note qu'il a dépensé 1.292 liv. en habits, dont 800 liv. de galons et cordonnets d'or.

LETTRE DE RECOMMANDATION. — A mesure que M. de Montpon avançait en grade, ses parents et amis avaient recours à sa bonté. Voici une lettre, qui lui est adressée de Rumilly, le 8 juin 1735, par M. Juge de Pieullet : « ...Je souhaiterais que vous vouliez bien m'accorder cette grâce, que de vouloir bien prendre mon aîné, pour votre Aide de Camp, afin qu'il puisse un jour marcher sur vos traces. Je sais, Monsieur, qu'il y en a une infinité d'autres plus méritants; mais, Monsieur, l'honneur d'une alliance doit passer sur tout. J'ai celle de vous en informer. François Juge a été époux de Marie de la Faverge de Montpon. Du côté de la mère de mes 2 fils, qui était de la maison Debernens, qui défendit si glorieusement Bourg-en-Bresse,

il y a le Sgr de la Marc de la Faverge, Sergent général de bataille pour S.A.R. de Savoye, qui épousa D^elle^ Louise de Bornant. »

UN INCIDENT UNIVERSITAIRE A ANNECY. — Le 3 août 1735, le Comte Picon écrit de Chambéry au Commandeur, « sur l'incident arrivé à Annecy, au sujet des thèses, incident provenant de ce que M. l'abbé Coppier, Doyen de la Collégiale de la Ville défend aux imprimeurs de la Ville de recevoir aucune approbation de la part des Vicaires Généraux, pour les ouvrages qui seront à imprimer... J'ai écrit audit M. Coppier de m'envoyer copie de l'ordre, qui peut l'autoriser à pareille défense, et je ne permettrai pas qu'il arrive quelque chose contre le bon ordre et la justice. »

RÉNOVATION DES FIEFS ET RENTES DE MONTPON. — Le 19 oct. 1737, le Commandeur écrivait la supplique suivante : « *Au Roy*, le vassal et Commandeur F. de Montpon, Maréchal de Camp, attaché au service de V. M. depuis son bas âge, a confié la conduite de son patrimoine à ses deux sœurs qui restent à Montpon, lesquelles voulant satisfaire aux ordres de V. M., en date du 16 avril 1734, remirent les Titres des suppliants à un Commissaire d'Extentes, pour qu'il établit la féodalité des Biens Fonds et Droits Seigneuriaux du suppliant, par devant la Royalle Délégation. Mais celui-ci emporta les titres, s'évada de l'endroit; enfin, ces derniers jours, le suppliant a eu le bonheur de les recouvrer par les soins d'un ami. Supplie le Roy de lui passer reconnaissance de ces droits. »

Par Lettres Patentes du 10 nov. suivant, le Roy donnait son approbation.

Le 22 avril 1735, Jean Montagny, natif bourgeois de Chambéry, Commissaire aux Terriers, avait confié le soin de cette Rénovation à Dominique Chartier, natif de Contamine en Faucigny et Commissaire à Gruffy, moyennant 20 liv. par mois pendant 3 mois. Ce dernier jouissait de la réputation ordinaire de ces nouveaux fonctionnaires, car le 24 déc. 1736, le Comte Picon écrit au Commandeur,

« qu'il veut faire emprisonner Chartier, qui ne rendait pas à ses sœurs un Titre esesntiel de la Maison de Montpon ».

NOMENCLATURE DES FIEFS. — A la date du 15 fév. 1738, le fief de Montpon comptait 102 journaux et 170 toises. Les autres servis possédés dans 14 communes de l'Albanais avaient une contenance totale de 372 journaux, avec un revenu total de 90 quarts froment, 67 avoine, 21 châtaigne et 69 sols.

Le 15 fév. 1738, le cousin du Commandeur, François à feu Ignace Domenge, natif d'Alby, bourgeois d'Alby, Commis des Gabelles de S. M. à Chambéry, et Procureur du Commandeur, reçoit les Patentes de la Rénovation des Fiefs.

(Ignace Domenge avait épousé en 1688 Claudine Thomé fille du notaire de ce nom qui avait marié Jeanne de la Faverge, fille d'Emmanuel de Montpon.)

EXIL DU MARQUIS DE SUSE. — Le 6 févr. 1738, le Commandeur écrivait à M. le Chevalier Vectier : « Il ne m'est pas possible de vous exprimer le chagrin et la juste affliction que me cause le malheur qu'a eu S. A. S. M. le Marquis de Suse, de déplaire au Roy par la conduite, et par son obstination à persister dans la triste et extraordinaire résolution, que ses plus cruels ennemis lui avaient sans doute suggérée et conseillée de prendre; car, tous ses véritables amis ne font que le plaindre, mais ils sont en même temps obligés d'avouer que le procédé de S. A. est inexcusable, et qu'elle a tous les torts du monde. Sera-t-il possible, mon cher Monsieur, que Mgr le Marquis de Suse ne veuille pas connaître une fois, que ces sortes de gens, qui lui donnent de si pernicieux conseils, ne pensent uniquement qu'à le perdre sans ressource. Oui, je le dis et le dirai toujours: ce n'est que la canaille, et des gens sans foi, sans religion, et par conséquent exécrables et à fuir comme la peste, qui peuvent être capables de perdre un prince aussi bon et aussi bienfaisant que l'est S. A., en le flattant malheureusement et en lui donnant de semblables conseils. J'espère que le Bon Dieu nous fera la

grâce de dessiller les yeux de S. A., pour sa gloire et pour tous les bonheurs que son bon naturel mérite. »

Le 27 fév. 1738, le Commandeur écrit à M. Vectier : « Je vous avoue que je suis fort surpris et en même temps très fâché de voir que S. A. Mgr le Marquis de Suse n'a encore fait aucun des pas, qu'il est indispensablement obligé de faire pour rentrer dans les bonnes grâces du Roy. Je suis bien persuadé qu'il ne l'ignore pas, ou si je me trompe sur ce sujet, S. A. n'a qu'à s'adresser à quelqu'un de ses véritables amis, qui se feront un plaisir de les lui suggérer, mais je dois vous dire que les masques et les emplâtres ne sont plus de saison. Si notre Prince souhaite de passer le reste de ses jours, tranquillement, honorablement et agréablement, il faut en premier lieu, et de toute nécessité, qui'l se mette sincérement et de tout son cœur entre les mains du Bon Dieu, et qu'il change à l'avenir de vie, de conduite, d'inclinations et d'idées; et pour y réussir, il trouvera nombre de personnes qui se feront un sensible plaisir de l'aider de leur mieux, moyennant que la résolution de S. A. soit ferme, sincère et sans équivoque; car, sans cela, je crains que son sort ne devienne tous les jours plus triste et, qu'à la fin, il ne soit plus temps d'y remédier.

Voilà ce que je vous prie de communiquer à S. A., en le suppliant d'agréer mon très profond respect. Sa fièvre, quoique légère, ne laisse pas de m'inquiéter... »

Affaires de Montpon. — En 1738, à Turin, le Commandeur fait établir une procuration générale« pour la gestion de tous ses biens de saisie » par son parent, François Domenge, fils d'Ignace, natif d'Alby, Bourgeois d'Annecy et Commis aux Gabelles de Chambéry. Le 5 oct. 1739, ledit Domenge, « ne pouvant vaquer à l'exécution de son mandat sans s'incommoder notablement », demande révocation de cette procuration, en faveur de M. de Cormand, alors présent à Turin, et des deux Demoiselles de Montpon.

Bonté de M. le Commandeur. — Le 2 sept. 1738, la Veuve de Rolland de Marigny, lui écrivait : « Je suis très

mortifiée de ne pouvoir donner à mon fils toute la somme qu'il vous doit, ce dont il est au désespoir, aussi bien que moi, et vous voulez bien permettre, Monsieur, que je le rende en parties brisées, à Mesdemoiselles vos sœurs. »

Et le 8 déc.: « Je vous prie de pardonner à une pauvre veuve, votre parente, qui se réfugie auprès de vous, espérant que le Seigneur vous en tiendra compte... La charité que vous faites aux pauvres n'est pas si bien appliquée qu'à moi. Mon fils, le Garde, étant venu, a emporté tout ce qu'il a pu; le cadet m'a entièrement ruiné par ses mauvais tours. Par surcroît de malheur, son frère Oratorien est venu aussi, et il a bien fallu lui donner quelque chose... »

Le 1^er^ déc. 1739, le notaire Arnaud d'Alby remercie le Commandeur d'avoir « bien voulu payer les frais des Patentes de son fils notaire, bénévolement. »

Dès 1740, nous le voyons verser chaque année 40 à 50 liv. aux frères Joseph, François et Denis de Bévy.

Maladie du Commandeur. — Le 13 mars 1740, il écrit à son neveu de Cormand: « J'ai eu deux attaques de fièvre depuis la fin nov.; à la première, on me saignait vite au pied droit, pour couper chemin à mauvaises suites; le 13 fév., à la deuxième, on m'a purgé, électrisé et fait suer... Je suis touché du malheur qui vous est arrivé par l'incendie de vos moulins à St Jeoire... Je suis heureux de vous savoir en pension chez M. l'Avocat Thiollier... Je n'ai pas été en Savoye depuis que la succession de Vons m'est parvenue (1727). Si vous avez occasion de voir ou parler avec MM. Rey que je ne connais pas et qui ont des prétentions sur l'hoirie de Vons, il faut leur faire toujours bien des politesses; de cette manière, l'on conserve presque toujours la raison de son côté, outre que l'on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre; ainsi, il faut tâcher de faire ses affaires sans bruit, laisser parler, jaser, clabauder les autres, sans s'en mettre en peine, tâchant de profiter des discours qu'ils font, s'ils nous peuvent être de quelque utilité. »

« Je continue depuis dimanche, d'aller tous les jours à la Messe, mais ensuite, je ne sors plus de ma chambre. Dès demain, j'espère cependant aller à la Bénédiction, le soir... Je vous envoie 8 livres de tabac grainé pour le Rd P. Justin, Capucin, au Couvent de Sallanches, et pour vous, un petit livre de dévotion, dont il faut dire tous les jours les Oraisons. »

Le 19 mars, il écrit: « J'eus l'honneur, avant hier soir, de me mettre aux pieds du Roy, pour la première fois depuis votre départ de Turin. S. M. me reçut avec des bontés sans égales. Depuis 3 jours, je me lève à 5 h. du matin et ai déjà été en Place-Château. Bonne Fête ! J'espère que vous passez pieusement ce jour... »

CONSEILS A SON NEVEU DE CORMAND. — Le 30 avril 1740, il lui écrit: « Je savais déjà que vous travaillez chez M. Demotz, avocat. Le Comte de la Pérouse m'écrit que vous êtes très appliqué et fort estimé à Chambéry; mais j'ai appris que vous êtes encore à Annecy, depuis les féries de Pâques, que j'aurais bien voulu passer avec vous à Montpon; je vous prie très instamment de vous rendre à Chambéry, sans différer, sans alléguer aucune raison ni prétexte léger pour vous en exempter, car vous ne devez pas perdre la plus petite partie de votre temps, et cela uniquement pour votre avantage et votre bonheur... Au mois d'août, vous m'enverrez comme à l'ordinaire une douzaine de bons vacherins d'Abondance, que vous mettrez en deux barrils... »

NOUVELLE MALADIE DU COMMANDEUR. — Du 11 juin, il écrit: « Je vous assure que j'essuie des langueurs, palpitations de cœur et inquiétudes effroyables; je suis sans appétit et sans force, mais je me traîne, comme je puis, et remets le tout entre les mains du bon Dieu... » et le 10 déc.: Je ne sors que pour aller à l'église... »

M. DE CORMAND AUPRÈS DE SON ONCLE LE COMMANDEUR. — Après avoir pris ses grades de Docteur en droits, le 17 juillet 1739, M. de Cormand était allé passer quelque

temps à Turin et il note que le Commandeur lui avait fait cadeau d'une veste de toile à boutons d'ar et une épée à poignée d'argent ; 2 volumes des Constitutions du Roy Victor et 2 livres de dévotion. De retour à Montpon, il écrit le 27 oct. à son oncle : « Je suis arrivé à Montpon, le 22 courant à midi, et j'eus l'honneur de voir Mesdemoiselles vos sœurs bien portantes. J'y ai rencontré M. Domenge. J'ai déjà été, les deux premiers jours, faire visite à quelques-unes de vos grangeries avec les Demoiselles de Montpon, qui m'ont fait la grâce de m'y conduire, et ont commencé à me faire connaître la situation du pays. On finit les vendanges, qui ont été fort petites à cause de la tempête qui laisse beaucoup de misères. Je n'ai encore vu M. le Curé, qui est à ses vendanges. Je pars demain pour Menthon et me rendrai ensuite chez nous, à Saint-Jeoire. »

QUELQUES CONSEILS UTILES. — Pendant l'année 1741, la paix régnait en Europe et le Commandeur en profite pour correspondre régulièrement avec son neveu de Cormand. Il lui écrit à Chambéry, le 18 fév. : Je suis heureux que vous continuiez votre carrière sous M. Demotz; il ne faut pas y courir trop rapidement pour la fournir avec succès. Je suis bien aise de ne pas causer des frais à mon débiteur David de Bonne et de plutôt acheter cet accommodement au prix de 3 ou 400 liv. que d'éviter les chagrins qu'on ne saurait guère éviter dans la chicane, quelques bonnes raisons que l'on ait. Je ne veux absolument rien faire contre ma conscience, ni contre mon honneur et ma réputation (David lui devait les intérêts de 3.000 liv. depuis 1724)... Ma santé est toujours très mauvaise... Agissez toujours de concert et bonne intelligence avec mes très chères sœurs... »

Du 8 avril: « Je profite de l'occasion de M. l'Avocat Richard pour vous envoyer 4 liv. de chocolat, pour remettre à M. Demotz en reconnaissance des peines qu'il a prises pour mes biens de Vons et des soins qu'il a pour

vous. Il est inutile de faire un procès à M. Rey pour Vons, nous avons des titres pour nous défendre, s'il attaque...

Comme il y avait 9 mois que je n'avais pas été en état de faire ma cour au Roy, j'eus l'honneur, le 5 du courant, de me mettre aux pieds de S. M., qui me fit la grâce de me recevoir, de la manière du monde la plus obligeante et la plus gracieuse, m'ordonnant de ne rien négliger pour tâcher de bien rétablir ma santé... N'oubliez pas de vous confesser, au moins tous les mois, comme vous me l'avez promis et soyez bien sûr que, si vous aimez et servez le bon Dieu, comme nous y sommes tous obligés, il ne nous abandonnera jamais. Nous devons, chacun dans notre état, travailler pendant toute la vie pour être bien logé pendant l'éternité... »

Du 28 juill.: « Vous n'oublierez pas de visiter mes propriétés de Sallanches... Il faut toujours avoir l'œil à tout pour ne pas être trompé et ne pas se repentir de ce que l'on a fait; voilà, mon cher Parent, un petit avis que je vous donne pour le présent et l'avenir... Envoyez-moi 2 paires de draps neufs de Montpon pour mes valets et payez la douane et les muletiers... Noubliez pas mes 4 barrils de vacherins, en saison propice. Madame de Vars vous comptera à Toussaint 271 liv. que j'ai avancées ici à son fils cadet étudiant; c'est une excellente parente... »

Du 4 sept.: « L'Avocat Thiollier m'a mandé des choses sur votre compte, qui m'ont fait tout le plaisir imaginable... Pour votre voyage à la cité d'Aoste, suivez les conseils de votre mère; mais d'Aoste à Turin, il y a encore 3 journées à cheval, par de mauvais chemins. En outre, c'est la saison des pluies ! »

Du 28 oct.: « J'ai appris avec peine la mort de M. Floccard... S. A. S^me^ Mgr le Marquis de Suse a été obligé de changer de logement et il ne peut me loger dans le palais qu'il occupe, mais il m'a ordonné de continuer à manger à sa table. J'ai pris un logement chez M. Capo Fontana, vis-à-vis la Porte Rustique du Couvent St Thomas... Je viens d'être malade pendant 40 jours, de fluctions, du côté gauche, qui est celui de ma blessure; on m'a appliqué

des sangsues... J'ai eu l'honneur de faire 3 fois ma cour au Roi... Je vous recommande de rechef la piété et la fréquentation des Sacrements... »

CORRESPONDANCE D'AFFAIRES AVEC UNE DAME PARENTE. — Lettre de Madame de Chavanne de Rolland à M. le Commandeur. Marigny, 25 juill. 1741. « Monsieur, j'avais engagé mon fils, l'Abbé de Talloires, de représenter à M. le Commandeur que feu M. de Richard possédait certain pré qui lui avait été donné par Juste de Rolland, en cas que venant à mourir sans enfant, il fut réversible dans sa famille ; le respect et les grandes obligations que nous avons toujours eu pour M. le Commandeur nous a tenus dans le silence, et présentement que l'on voit que M. est sans héritier, je crois très à propos de l'en éclairer, d'autant plus que je crois Monsieur trop juste pour vouloir priver la maison de Rolland d'un bien qui lui appartient ; c'est à quoi, Monsieur, je vous prie de faire attention, ayant l'honneur de vous appartenir avec le respect ... »

Réponse. Turin, 6 août 1741. Madame,

« J'ai l'honneur de répondre à l'obligeante lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire au sujet de la prétention que vous croyez avoir sur un pré de l'hoirie de feu M. de Richard de Vons, mon cousin ; et comme vous avez sans doute, Madame, quelques titres entre les mains pour prouver cette prétention, et qu'il se peut faire que j'en aie aussi pour soutenir ma légitime possession, j'écris à ce sujet à mon procureur et parent de Cormand d'arranger les choses à l'amiable, vous priant d'être persuadée que si je ne veux pas absolument le bien d'autrui, je suis en même temps prêt à dépenser jusqu'à ma dernière pièce pour défendre et soutenir celui qui m'est bien acquis, suivant l'équité et la justice distributive, qui est uniquement ce que je demande et souhaite à l'égard de tout le monde. D'ailleurs, je suis confus des expressions obligeantes dont vous vous servez à mon égard, d'autant qu'elles ne me conviennent nullement, vous priant, Madame, de me faire la

grâce de croire que j'ai l'honneur d'être avec autant d'attachement que de parfait respect » DE MONTPON.

CORRESPONDANCE AVEC M. DE CORMAND. — Du 16 fév. 1742 : « Je vous garderai inviolablement ma parole, pourvu que vous soyiez aussi très exact à me garder inviolablement la vôtre, car sans cela, il n'y a rien de fait et je vous avertis d'avance que l'on ne me trompe pas 2 fois... J'ai travaillé pendant 9 mois à 3 heures par jour, pour lire les Titres de Montpon ; si je ne l'avais pas fait, je serais très embarrassé au moindre inconvénient. »

MONSIEUR LE COMMANDEUR A LA COUR DU ROY. — Turin, 13 juin 1741. — « Comme je n'ai pas de vos nouvelles depuis le 15 avril, ni de celles de mes très chères sœurs depuis le 23 mars, je vous prie, mon cher parent, (de Cormand) de m'en donner, puisque je m'intéresse à votre santé à tous pour le moins autant qu'à la mienne propre. J'ai le plaisir de vous apprendre que je me rétablis petit à petit. Je vous avoue que le bon Dieu me fait de très grandes grâces, car je ne croyais pas d'être jamais plus en état de pouvoir monter à cheval et j'ai déjà eu 4 différentes fois ce plaisir depuis le 15 du mois passé. Ce matin, j'ai été à cheval à la Vénerie, où j'ai dîné, où le Roy m'a fait la grâce de me témoigner bien des bontés, et la Reine a dit aux Dames que je rajeunissais chaque jour, ce dont je ne m'aperçois cependant pas, mais il est vrai que je me porte beaucoup mieux que je n'ai fait depuis 3 ans. J'attribue cela à l'extrait de genièvre dont je prends une dose chaque 8 jours et plus souvent, quand je m'aperçois que mes langueurs, mes palpitations veulent revenir. Enfin, je sens les grâces du Tout-Puissant et ayez la bonté de le prier pour moi qui en ai tant besoin. »

CAMPAGNE DE 1742. — La santé du Commandeur avait dû s'améliorer encore pendant les 6 mois suivants, car le 3 mars 1742, il écrit à Montpon qu'il part pour une nouvelle campagne. Son sousin de Cormand lui répond de Chambéry le 14 mars : « L'on m'a dit que dans les promotions envoyées, vous étiez dans le même emploi que

dans la dernière guerre. Votre départ pour l'armée ne fait qu'augmenter mes craintes sur votre santé et je redoublerai mes vœux au Ciel pour l'heureux accomplissement de vos devoirs dans la campagne que vous commencez. »

En Savoie, on craignait une invasion des Français et M. de Cormand, jeune avocat de 27 ans, indique au Commandeur comment il pourrait éviter de perdre les revenus de ses biens, si cette triste prévision se réalisait. « J'ai préparé avec 2 avocats, un acte dans lequel nous avons mis toutes les herbes de la St Jean et par lequel vous vendez à votre Commissaire de Montpon toute la prise de l'année présente pour 3.000 liv. Ensuite, les parties contractantes conviennent, par un billet à part, que le précédent contrat n'a été fait que pour éviter d'être volé par les Français. »

Le 1er août 1742, le Commandeur avait dû rentrer à Turin à cause du déplorable état de sa santé, comme il l'explique à son cousin de Cormand.

Du 4 mars, le Commandeur à M. de Cormand : « Le Roy m'a fait la grâce de me dire de la manière du monde la plus obligeante que, si ma santé pouvait suffire, il m'avait destiné au même emploi exercé pendant la dernière guerre, auprès de sa personne. J'eus l'honneur de lui répondre, en me mettant à ses pieds et en lui baisant la main, que je me jetais entre ses bras et priais S. M. de disposer absolument de moi, comme bon lui semblera. Il me fit la grâce de me répondre qu'il était bien aise de me savoir en cet état et que, comme je ne pensais pas à moi, ce serait à lui de penser et d'avoir soin de moi. Je ne crois pas de faire mes Pâques à Turin... J'ai ordre de me tenir prêt à marcher au premier avis pour aller joindre les troupes du Roy qui sont sur les frontières de ses Etats du côté du Milanais. Ainsi, vous pensez que je ne manque pas d'occupations. Ma santé est assez bonne. Je vous prie de donner ces nouvelles à mes très chères et bonnes sœurs que j'embrasse cent mille fois, de tout mon cœur, et avec toute la tendresse possible et imaginable... Ayez la bonté de prier pour moi... »

Du 23 mars : « Je compte partir dès le mois prochain, pour me rendre à mon devoir auprès du Roy, qui a dû arriver le 21 du courant à Plaisance. »

Du 6 avril : « Je pars pour une quatrième guerre, puisque j'en ai déjà vu trois de finies et quoique je sois dans la 66e année de mon âge, il faut cependant travailler à aller à l'encontre de l'ennemi. Je compte partir, lundi 9, par chaise roulante de voiture, pour me rendre en 4 jours à Plaisance et y exercer l'emploi dont je suis honoré. Il faut pousser le temps avec l'épaule et faire tout ce que l'on peut. »

« Je suis très fâché de savoir mes parents de Bévy dans la nécessité ; envoyez-leur 50 liv.; voilà, mon cher Parent, ce qui arrive à ceux qui ne veulent pas travailler et qui veulent rester sur leur fumier... Je n'ai pas été en Savoye depuis la mort de mon frère (1733); continuez le travail pour fournir mes Preuves de Noblesse, pour que je sois Chevalier de Justice et non de Grâce des SS. Maurice et Lazare ... »

Maladie du Commandeur. — Le 4 août, M. Frézier, son ami, écrit de Turin à M. de Cormand : « L'état de santé de M. de Montpon ne lui a pas permis de satisfaire sa passion de se rendre à l'armée ; il a flotté longtemps entre l'espérance et la crainte. Le Roy lui a écrit des choses très consolantes, de ne penser qu'à se bien remettre pour une autre campagne de sorte que j'ai fait donner ordre à son équipage de revenir. » Frézier.

Occupation Espagnole. — A Monsieur le Commandeur, Saint-Jeoire, 22 nov. 1742. « Monsieur et très cher Parent, j'espère que vous n'attribuez point mon long silence à un défaut de connaissance, mais bien à l'agitation et à la crainte où les Espagnols nous ont mis pendant deux mois qu'ils ont occupé de pays ; outre la défense expresse de n'avoir aucune correspondance delà les Monts, leur séjour en Savoye nous a réduit à l'indigence et dans une triste situation, tant par la grande contribution en fourrages et tous grains, que par les ports fatigants qu'il leur

en a fallu faire dès cette province jusqu'à Moûtiers, et que l'on nous oblige encore présentement de voiturer pour nos troupes. Comme vous me faites la grâce de vous intéresser à ce qui me regarde et que je me fais un devoir de ne rien faire sans votre agrément, je dois vous faire part que je crains ne pouvoir pas poursuivre mes études à Chambéry cette année ,surtout pendant la continuation de cette guerre qui nous prive de notre nécessaire, par les contributions considérables que nous payons, et qui oblige sans distinction de personnes de faire la garde dans Chambéry, où l'on n'est point tranquille. D'ailleurs, nous avons ordre dans notre province de nous tenir tous prêts pour marcher au premier ordre et c'est depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60 : les vassaux et les nobles à la tête des bourgeois et roturiers qui sont de leur juridiction, ce qui est cause que, parmi les troubles où nous sommes et les charges que nous supportons, je suis hors d'état de me soutenir à Chambéry, outre que j'ai été obligé d'emprunter pour l'établissement de ma sœur qui doit se marier le mois prochain avec un M. de Thiollaz de Chaumont, habitant en Bresse, dont le mérite et la condition me fait espérer que ce parti sera avantageux à ma sœur, et dont je me crois obligé de vous faire part ; elle vous prie ainsi que ma mère de vous présenter leurs respects. J'ai commandé les 2 douzaines de vacherins que vous m'avez fait demander; l'on m'a promis être aussi bons que ceux de l'année dernière. »

Le 6 juin 1742, il écrivait au même de Chambéry : « Votre Commissaire est occupé présentement à donner une déclaration du revenu de vos biens féodaux pour en payer *la Cavalcade,* dont l'ordre est venu et qui occupe beaucoup les Seigneurs. Cette imposition, jointe à celle du tiers d'augmentation des tailles achève de jeter dans la misère la plus grande partie des vassaux de ce pays. Mesdemoiselles vos sœurs se portent passablement bien. »

Convalescence du Commandeur. — Le 3 déc. 1742, il écrit à M. de Cormand : « N'oubliez pas de m'envoyer 2 douzaines de vacherins. . , J'ai des contractions nerveuses

telles, que mes domestiques ont peine à me comprendre. Je commence cependant à aller à la messe en chaise à porteurs... Je prends part au plaisir que vous procure le mariage de votre sœur... Remerciez M. Arnaud, en lui remettant la cédule de l'argent que je lui ai prêté, car je déteste l'ingratitude et hais mortellement les ingrats... Je suis assez informé par mes amis de tout ce qui se passe à l'égard des Armées du Roy qui sont en Savoye et en Lombardie. Vous avez très bien fait de ne me point écrire, pendant que les Espagnols ont été en Savoye, car vous auriez couru le risque de vous faire des affaires très épineuses, mais, nous avons été bien heureux que le Roy nous débarrasse de ces Messieurs-là. »

Du 11 déc. : « Je vous envoie mes souhaits de Bonne Année en vous remerciant de la très belle toile et des deux douzaines de serviettes, envoyées par mes sœurs. Le P. Justin, mon neveu, est de famille à Rumilly ; envoyez-lui 8 livres de tabac grené; il est maintenan à portée de M. de Blanly, qui possède tous les biens de sa maison, tant paternels que maternels. N'oubliez pas ma charité aux de Bévy... Je suis fâché de la mort de Me Arnaud ; j'ai fait prier Dieu pour le repos de son âme, et c'est ce que j'ai coutume de faire pour tous les trépassés que j'ai connus particulièrement... Achetez une lanterne en fer blanc à chaque fermier, pour éviter l'incendie... Je sors tous les jours, quelque soit le temps... Comme le Chevalier de Vidonne peut manger la paie qu'il a, où bon lui semble, il a pris la résolution de se retirer en Savoye et compte partir le mois prochain. Au cas où il passe à Montpon, je veux qu'on lui fasse toutes les honnêtetés possibles, en lui offrant à manger et même à dormir, car vous savez qu'il a toujours eu beaucoup d'attention pour moi, et qu'il me tient fidèle compagnie, tous les soirs. » ....

DEUXIÈME OCCUPATION ESPAGNOLE. — Don Philippe rentra dans Chambéry le 5 janvier 1743 et le 7 fév., M. de Cormand écrivait de Saint-Jeoire au Commandeur : « La deuxième entrée des Espagnols en ce pays est cause que

l'on reste dans l'inaction pour toutes choses. Je me suis transporté à Montpon et j'ai vu la ferme de Vons, brûlée du vivant de M. de Richard et qui vient d'être rebâtie, sous la surveillance de Me Arnaud. M. Montagny travaille à la rénovation des Fiefs ; il est très sobre pour la table... Je vous remercie de l'offre généreuse que vous me faites de payer ma pension, cette année, à Chambéry. La quantité de gens de guerre qui remplissait la ville, rendaient les logements très rares, ayant été dans le cas de céder ma chambre, de sorte que M. de Taninge et M. Demotz me dirent que je pouvais me retirer, jusqu'à ce que l'on fût tranquille, et que les quartiers d'hiver fussent fixés. Je suis ici depuis 3 semaines... Après toutes les fournitures, faites en bled et fourrages, ils nous abligent encore de payer toute la taille et les impositions extraordinaires. Alby est extrêmement foulé par le passage des troupes, qui prennent leurs quartiers d'hiver dans le Chablais, le Faucigny et le Genevois. Personne n'a cependant logé à Montpon, mais il faut être continuellement sur le qui-vive avec les troupes, qui ne vivent que de ce qu'elles peuvent prendre, malgré la discipline qui y est observée. Comme le Mont-Cenis est fermé, je vous envoie la présente par mon correspondant de Genève, Souchet marchand drapier, qui vous la fera tenir par le Valais et le Milanais. »

Nouvelles de Turin. — Le 19 juill., il écrit à M. de Cormand : « C'est la première lettre de cette année ; je ne sors de ma chambre que depuis un mois et n'ai fait mes Pâques que le 23 du mois passé. Venez passer un mois de vacances avec moi, si on vous accorde la permission... J'ai prêté 738 liv. au Baron de Vars, par ordre de sa mère, qui paiera... »

Du 1er août : « Dites à mes sœurs de tenir le valet et les 2 servantes, comme cy-devant ; car le bien est fait pour s'en servir utilement dans le besoin. J'ai fait quelques petites promenades à cheval mais j'ai toujours mon côté gauche, de la tête au pied fort en désordre, et même, je suis presque sourd de ce côté-là. Priez Dieu pour moi, et

par ce moyen, je pourrai encore traîner pendant quelque temps ma vieille carcasse en ce monde... Les vacherins sont bons et bien conditionnés... Ayez toujours la crainte de Dieu ; ne perdez pas votre temps inutilement et fuyez les mauvaises compagnies, plus que la peste... »

Du 30 sept.: « Envoyez-moi le montant de la dépense à faire pour réparer l'église St Donat d'Alby et vous indiquerai ce que vous devez donner de ma part... Obligez mes sœurs à prndre encore une servante et qu'elles ne négligent rien pour bien conserver leur santé... Aimez bien le travail qu'exige votre profession, car je vous avoue sincèrement que, quoiqu'il y ait 50 ans que je serve mon Souverain dans le métier des Armes, je suis le plus ignorant de ceux qui le font... »

NOUVELLES DE TURIN. — Le 6 mars 1744, le Commandeur fait écrire par un secrétaire : « Je n'ai pas quitté la chambre depuis octobre et le lit depuis décembre. »

Le 6 mai, M. Frézier écrit à M. de Cormand que la maladie du Commandeur est grave et lui donne avis de venir le voir au premier danger. Le 13 juin, il annonce qu'il commence à se lever.

M. DE MONTPON, LIEUTENANT-GENERAL D'INFANTERIE (1744-46)

Dans la promotion du 23 juin 1744, le Roy Charles Emmanuel confia la charge de Lieutenant-Général d'Infanterie au Commandeur de Montpon, « devenu maladif au service de notre personne... »

Le lendemain, le Commandeur annonçait cette nouvelle à M. de Cormand : « J'ai été 5 mois dan le lit, où 3 médecins et 3 chirurgiens croyaient que je devais finir mes jours, mais le Bon Dieu, qui ne m'a jamais abandonné, m'a fait la grâce de me donner encore un peu de temps,

pour travailler au salut de mon âme. Je me lève maintenant à 8 h. du matin, pour me coucher à 10 h. du soir. Je commence à trépigner, tout seul dans ma chambre, avec la seule assistance de ma canne, mais je prends encore 3 fois par jour des remèdes contre le vilain corbut, qui persiste à me tourmenter les pieds et les jambes. M. de la Fléchère, votre frère et M. Magdelain sont venus me voir souvent, pendant qu'ils étaient en garnison à Turin... Quand le Roy me fit la grâce de me déclarer un de ses Lieutenants-Généraux dans ses Armées, je ne pus seulement lire le dessus de la lettre, écrite par le Premier Secrétaire de la Guerre... C'est la première lettre que j'écris depuis 9 mois, et elle m'a coûté une semaine de travail. » (Cette lettre à 8 grandes pages).

CONVALESCENCE. — Le 11 juill., il écrit : « J'ai commencé, dimanche 5 courant, à sortir pour aller à la messe; après, je me fis porter sur l'Esplanade de la Citadelle où je me promenais tout doucement une demi-heure. De l'avis des médecins, j'irai à Caouvet jusqu'à fin août, pour voir si le changement d'air me sera si favorable qu'en 1733, et cela, pour n'avoir rien à me reprocher. Après quoi, la Sainte Volonté du Tout-Puissant soit faite. Je changerai d'appartement à la St Michel ; j'en ai loué un à l'Auberge Royale, Rue Neuve, où j'espère être mieux... J'eus l'honneur hier de me mettre pour la première fois, depuis 9 mois, aux pieds du Roy et de S. A. R. Mgr le Duc de Savoye, qui me reçurent de la manière du monde la plus obligeante... »

OCCUPATION ESPAGNOLE. — Le 15 juill. 1744, M. de Cormand écrit à Turin: « On vient de nous prévenir que les nouvelles impositions seront encore plus exhorbitantes que les premières, par la demande que l'on fait des 2/3 d'augmentation de capitation, outre celle qui se paye en cavalcade; 1/3 du revenu des Rentes Féodales; le 1/10 du revenu des Maisons et Rentes constituées et un impôt sur chaque bête à 4 pieds. Mesdemoiselles vos sœurs ont été diminuées de la moitié de la capitation et ne payent

maintenant que 10 liv. par mois... Je me réjouis fort d'aller passer un mois des féries prochaines auprès de vous, suivant votre invitation, qui me procurera l'honneur de vous voir.

« Je travaille chez M. Demotz. Ayant su votre triste situation, nous avons d'autant plus de joie d'apprendre votre rétablissement... M. du Bellair est mort ! »

Le Commandeur répond le 8 août: « Je pars demain matin pour Caouvet avec M. le Vicaire arrivé de Pignerol. C'est un de mes bons amis chez lequel je dois loger pour respirer l'air de la campagne pendant un mois. Le scorbut a de la peine à décamper de mes jambes et de mes pieds. J'ai prêté 1.010 liv. au Baron de Vars, sur ordre de sa mère, et 2.000 à M. Disonche... Mon nouvel appartement aura 5 chambres et « *una crotta* » avec loyer de 300 liv. par an. »

Année 1745. — M. de Cormand dût passer les fêtes du Nouvel An auprès du Commandeur, car ce dernier lui écrit le 23 avril: « Je vous remercie de votre lettre écrite après votre retour en Savoie et je suis impatient d'apprendre que vous avez parlé à haute voix au Sénat de Savoye. J'espère bientôt me promener à cheval... J'ai été obligé de décacheter ma lettre, pour vous mander que le 16, je fus attaqué d'une fièvre violente qui m'a obligé à garder le lit 5 jours. »

Du 4 juin. « Je veux que mes sœurs fassent faire leur portrait. J'ai passé les fêtes de Pâques au lit, mais je vais partir pour passer l'été avec S. E. M. le Général de Luxembourg, à une maison de campagne qu'il a louée hors la Porte-Turine, à une 1/2 heure de Turin, et où nous nous tiendrons compagnie l'un et l'autre; il m'en a prié instamment. M. le Vicaire de Caouvet regrette que je ne profite pas de ses bontés cette année, mais le médecin a trouvé que l'air y est trop vif pour moi... Mon valet Laurent Vincent vous prie de donner des nouvelles de son père et sa mère, n'en ayant point depuis longtemps... »

Comment le Commandeur est satisfait de son Neveu.

à prendre une idée du service, dans le Régiment des Dragons de S. A. R. »

S. E. LE MARQUIS DE SUSE A VERCEIL. ETAT DE SES REVENUS ET DE SA MAISON. — Voici comment M. de Montpon établit son budget, du 1er oct. 1713 au 1er oct. 1714 :

Nourriture pour la suite de 12 personnes à 2 livres par jour et par personne, 8.640 livres; Gages des domestiques de la suite ou de ceux qui restent à Turin, 4.015 livres; soit: contrôleur, 1.000 liv.; valet de chambre, 750; garçon de chambre, 300; crédencier, 500; cuisinier, 500; garçon de vaisselle, 144; 2 valets de pied à 144; serviteur de M. de Montpon, 52; 2 palefreniers, 240; valet de pied de Turin sa nourriture comprise, 365; nourriture des 3 chevaux, 985; cuisine et lingerie, 600; blanchissage de S. E., 300; vestiaire de S. E. 3.000; menus plaisirs, 600; extra, 1.500; livrée de S. E., 840. Total: 20.480 liv. — Revenus: 51.977 liv. — Boni : 31.497 liv.

En 1714, les dépenses totales sont de 13.565 liv. et en 1715, de 14.902 liv. M. de Montpon donnait les preuves d'un Intendant économe.

ETAT DE SANTÉ DU MARQUIS DE SUSE. — Le 14 avril 1713, de Turin, S. A. la Marquise de Suse écrit la lettre autographe suivante à M. de Montpon, à Verceil : « Selon la relation que vous m'avez envoyée, les 2 médecins de mon frère conviennent qu'à présent il n'y a point de danger, mais ils m'ont déclaré tout net que, s'il négligeait sa santé cet été, le mal deviendrait considérable. C'est une bonne constipation qu'il a pris l'année dernière à la Vénerie. Pour ce que l'on dit, il ne faut pas qu'il cause le soir; que, pour retourner chez lui le soir, le justaucorps soit bien boutonné. Pour ce qui est des exercices de son emploi, qu'on les suspende quelque temps. Bien mes compliments à M. de la Pérouse et à vous. Je vous recommande à tous deux la santé et la conduite d'un frère, que vous savez m'être fort cher. » Mariane.

RECOMMANDATIONS FRATERNELLES. — Du 16 déc., lettre

de la même au même : « Je ne puis encore vous dire parfaitement bien ce que vous souhaitez que je vous dise à l'égard de ma santé, sur laquelle je suis persuadé de la part que vous y prenez. J'ai vu la lettre de mon frère à la Reine; elle est fort bien. Mais, faites attention que mon frère a signé : Victor de Savoye, Marquis de Suse; je ne i isserai pas d'envoyer la lettre pour cette fois, mais pour ıne autre, il faut qu'il se signe de sa maison, car l'on ıemarquerait cela à notre désavantage. Il faut qu'il mette le terme *respect* à M. R. Envoyez-moi les lettres des fêtes (de Noël) par leurs A.A.R.R. et, dans celles-là, il faut qu'il ne signe que : A. M. de Suse, car M. le Prince ignore notre naissance et ce n'est ni lui ni moi qui devons lui apprendre. Je souhaite que la lettre écrite à M. Picon ne fasse pas plus de mal à mon frère que lui en peut faire la vôtre. Je connais votre attachement pour nous et vous en rends toute justice que vous méritez. » Mariane.

Un ordre royal. — Le 30 déc. 1713, de Palerme, le Marquis de St Thomas écrit à M. de Montpon : « Je vous fais ces lignes pour vous dire de la part du Roy que S. M. entend que M. le Marquis de Suse ne tienne qu'une table de 4 couverts, et veut qu'il vive comme un simple Capitaine. Ainsi, vous devrez vous conformer à ses royales intentions. Leurs A.A.R.R. ont été reçues en Sicile avec beucoup de démonstrations de joie. »

(La paix d'Utrecht du 13 avril 1713, la plus glorieuse de l'histoire de Savoie, avait accordé la possession de la Sicile à Victor Amédée II.)

Voyage a Mondovi (87 km. au sud de Turin. — Le 9 janv. 1714, de Turin, le Marquis de Coudrée écrit à M. de Montpon : « Le Roy accorde à S. A. le M. de Suse la permission d'aller au Mondovi passer quelque temps auprès de M. le Chevalier de Riccardon. Vous connaissez trop bien qu'il est de l'intérêt de S. A. de ne pas paraître indifférent, touchant les moindres grâces de S. M., pour ne pas donner tous vos soins, afin qu'il soit au plus tôt en état

de profiter de celle-ci. Je vous souhaite un heureux voyage et suis votre... »

MORT DE LA REINE D'ESPAGNE. — Le 12 mars 1714, de Verceil, le Marquis de Suse écrit au Roi et à la Reine : « L'affliction, que me cause la mort de S. M. Catholique la Reine d'Espagne, est si grande, que je ne puis trouver des termes suffisants pour l'exprimer à S. M. Je serais trop heureux, si je pouvais me flatter d'être capable de lui donner quelques consolations en cette rencontre. Je ferai tout mon possible à l'avenir, pour exécuter ponctuellement ses ordres, et me rendre digne de la continuation de ses bonnes grâces. » (Brouillon écrit de la main de M. de Montpon.)

COMPLIMENTS DE MADEMOISELLE DE SUSE A M. DE MONTPON. — Le 24 mars 1714, elle lui écrit l'autographe suivant : « Vous ne devez pas être surpris de ce que j'ai dit à M. le M. de Coudrée sur votre compte, et je ne prétends pas que vous m'en ayez obligation, ni m'attirer vos remerciements. J'ai dit ce que je pense, la vérité, et c'est cela que je devais dire, et je suis heureuse d'y avoir pensé, pour mieux marquer par des effets, l'estime et la reconnaissance que j'ai pour vous. J'ai peu aujourd'hui de loisir de vous le dire car S. M. R. me mène aux Carmélites. Ainsi, Elle vous donne le bonjour jusqu'à la première fois. Les lettres pour LLL. AAA. RRR. sont fort bien et les ai remises. » Mariane.

M. DE MONTPON EN VACANCES. — Le 27 juin 1714, de Turin, S. A. la Marquise de Suse écrit à M. de Montpon cet autographe : « J'ai reçu la copie de la lettre pour le Roy que j'ai trouvée fort bien. Je l'ai tout aussitôt envoyée. Je suis bien aise que vous soyez en repos. Dieu veuille que vous y soyez content ! J'espère que le changement conviendra à mon frère et que vous aurez lieu tous deux de vous y complaire. Il a grande envie de venir à Turin et je ne sais s'il y viendra. Mais, si cela est, je prendrai les précautions nécessaires pour vous priver d'inquiétudes. Adieu

Monsieur, je suis très satisfaite de vos attentions et je vous prie de continuer et de vous rendre toute ma reconnaissance. Adieu. » Mariane.

MARIAGE PRINCIER. — Le Prince de Carignan écrit un autographe à M. le Marquis de Suse : « Vous voulez bien par celle-ci que nous renouions notre amitié ensemble, d'autant plus que S. M. m'a fait la grâce de m'accorder votre sœur pour épouse; aussi j'en donne part à V. A. et la prie en même temps de m'accorder toujours son amitié. Je serai tout le temps de ma vie votre très affectionné ami et bon frère: AMÉDÉE DE SAVOYE. »

Réponse que le Roy a ordonné de faire. « J'ai reçu avec une véritable joie la lettre de V. A. S., par laquelle elle veut bien me faire part de son mariage avec Mademoiselle de Suse, ma très chère sœur. Je ne pouvais avoir un plus grand plaisir que celui de pouvoir me flatter que les liens de cette nouvelle parenté ressereront de plus en plus ceux que l'amitié de V. A. S. m'a toujours accordés, dont je lui demande la continuation, et à laquelle j'aurai toute ma vie un retour des plus sincères. De Pinerol, 7 nov. 1714. VICTOR DE SAVOYE, M. DE SUSE. »

Le 9 nov., de Moncalieri, la Princesse de Carignan écrit à M. de Montpon, à Pignerol : « J'ai reçu avec plaisir les bons souhaits que vous m'avez faits sur mon mariage. Vous pouvez être persuadé que, dans les occasions, je vous donnerai des marques de la vraie estime que j'ai de votre mérite. » Et le Prince aojute un mot aimable à cette lettre.

EDUCATION DIFFICILE DU MARQUIS DE SUSE. — Le 28 nov., la Princesse de Carignan écrit encore un autographe à M. de Montpon, à Pignerol: « J'ai reçu votre lettre et je suis bien fâchée que vous ne puissiez me donner les nouvelles que je souhaite sur le fait de mon frère. Le Comte Picon m'en a parlé et ce qu'il m'en a dit ne m'a pas tranquillisée. Il faut avoir patience; ce m'est un cruel chagrin. Le Roy veut prendre quelques résolutions sur son chapitre, car il vient de me dire qu'il faut qu'il parle là-dessus. Pour moi, je ferai tout ce que pourrai pour lui;

mais, s'il ne m'aide lui-même, je lui serai complètement inutile. Je vous le recommande et ne doute point, Monsieur, de la véritable obligeance que je vous en aurai toute ma vie. MARIANE. »

Le 15 déc. 1714, S. E. le Marquis de St Thomas écrit à M. le Comte Picon: « Le Roy écrit à M. le Marquis de Suse et m'ordone de vous confier les sentiments qu'il lui marque, lesquels sont, que S. M. a été bien aise de voir par sa lettre, les espérances qu'il lui donne de l'amendement de sa conduite, par où il mettra S. M. en état de lui faire faire cette figure, qu'il est convenable à son rang, et que sa véritable affection de père la porte à souhaiter; que cette résolution que M. le M. de Suse témoigne à S. M., le désir qu'il a de se rapprocher auprès d'elle, et de se soumettre à tout ce qu'elle jugera à propos pour son avantage, la convient à le consoler, persuadée que ce ne sont point de vaines promesses. Qu'ainsi, S. M. le rappellera dès qu'Elle le verra dans ces mêmes sentiments à l'égard de Dieu, qu'il aura choisi un confesseur de savoir et d'une approbation publique, et qu'il fréquentera les Sacrements plus qu'il n'a fait jusqu'ici; choses qui doivent précéder toutes les autres, sans quoi tout manque de véritable fondement. S. M. souhaite aussi que vous confiiez tout cela à M. de Montpon, et que dorénavant vous changiiez tous de méthode à l'égard de M. le M. de Suse, ne le grondant plus, et ne lui trouvant plus à redire, ne le pressant point sur ses devoirs spirituels, et enfin, le laissant agir de lui-même (à la réserve qu'il ne se laissât aller à quelque mauvais train de vie et de débauche), pour essayer, si peut-être ce changement de méthode lui pouvait être plus utile; que vous lui laissiez seulement entendre que vous savez que le Roy lui a marqué ses intentions; qu'ainsi, c'est à lui à les exécuter; que vous soyez attentif à reconnaître l'impression que la lettre de S. M. aura fait dans son esprit et s'il en profite, faisant cet essai pendant quelque peu de temps, pour voir si le succès en sera favorable. Je suis, Monsieur..... »

Le 30 déc., de Pignerol, le Marquis de Suse écrit au Prince de Piémont: « Mgr, les grâces toutes particulières dont V. A. R. m'a conblé par le passé, me procurent l'honneur que j'ai de lui souhaiter, à ce renouvellement d'année, l'accomplissement parfait de tous les bonheurs. »

Le Roy Victor-Amédée a Thonon. — Le 1er juill. 1715, de Thonon, M. Lanfranqui écrit à M. de Montpon : « Le Roy m'a ordonné de vous écrire de sa part, qu'il souhaite que vous lui donniez de temps en temps des nouvelles de S. A. le Marquis de Suse, l'informant de ses mœurs, de son application et de sa conduite, quels sont les discours qu'il tient et les personnes qu'il fréquente. Je m'acquitte avec autant plus de plaisir de cette commission qu'elle me fournit l'occasion de vous dire qu'il paraît que l'affection de S. M. pour M. le Marquis soit augmentée, depuis la dernière entrevue à Rivole, où elle a eu le plaisir de remarquer bien du profit et du changement dans sa conduite, espérant qu'il lui donnera lieu d'être de plus en plus satisfait de sa personne. — Lanfranchi. »

Réponse de M. de Montpon au Roy. — De Raconis, le 14 juill. « Sire. En exécution des ordres que j'ai reçus de la part de V. M. par le Commandeur Lanfranqui, j'ai l'honneur de l'informer que, depuis son départ pour Savoye, j'ai mis en œuvre toute la douceur possible, pour tâcher de faire comprendre à M. le M. de Suse, la nécessité dans laquelle il se trouve de s'appliquer uniquement à réformer sa conduite, et à changer de manières, pour pouvoir mériter la continuation de bonnes grâces et de l'amitié toute particulière que V. M. a pour lui. Je lui ai représenté que c'était l'honneur, l'émulation et la reconnaissance des bienfaits dont Elle le comble, qui le doivent faire agir; que j'espérais qu'il aurait fait de sérieuses réflexions là-dessus, ce que l'on aurait connu dans la suite, par le changement qu'il avait fait paraître en ses manières d'agir. J'attends ce bonheur avec beaucoup d'impatience et je serais l'homme du monde le plus heureux, si je pou-

vais dès à présent mander cette agréable nouvelle à S. M. Je dois aussi lui rendre compte que son application est toujours la même. Il fréquente le plus souvent les Officiers du Régiment et des personnes de qualité. Il est vrai, Sire, que de temps en temps il s'abandonne au penchant qu'il a, d'être avec des personnes ordinaires, parmi lesquelles il y a quelques femmes dont la réputation n'est pas des mieux établies, dont la conversation ne convient en aucune manière à M. le Marquis. M. le Comte Picon a cru y pouvoir remédier, en leur faisant représenter le risque qu'elles courent, si elles continuent de l'écouter; mais cela n'a pas produit l'effet qu'il en espérait.

« Jai fait voir à M. le M. de Suse la lettre du Commandeur Lanfranqui. Je me suis servi de cette occasion pour lui réitérer tout ce que j'avais déjà eu l'honneur de lui dire, et je lui ai parlé particulièrement sur l'article précédent. J'espère que ces représentations pourront peut-être produire quelques bons effets; du moins je le souhaite.

« Le Comte Picon a permis à M. le Marquis de venir voir sa sœur, Mme la Princesse de Carignan, et de rester quelques jours avec elle. M. le Prince de Carignan le comble d'honnêtetés et il est toujours ici en bonne compagnie. Je crois que, dans quelques jours, nous retournerons à Pinerol, où je continuerai d'être attentif à exécuter ponctuellement les ordres de V. M. » (L'accusé de réception de la présente est datée de Thonon, le 23 juill.).

Le 6 août 1715, M. de Montpon écrit au Roy: « Sire, Le chagrin que j'ai de ne pouvoir pas encore mander à V. M. des nouvelles, telles que je les souhaite, est cause que j'ai différé de quelques jours l'exécution de vos ordres. J'espérais, Sire, que les bons conseils que Madame la Princesse de Carignan a donnés à M. le Marquis m'auraient procuré du bonheur, mais, sa dissipation et son obstination ordinaire lui sont des obstacles trop forts pour les pouvoir vaincre en si peu de temps. Le P. Bordoni a été ici ces jours passés; il s'est servi de toute la douceur imaginable, pour tâcher de faire connaître à M. le Marquis

l'erreur dans laquelle il prend plaisir de se nourrir, en perdant le temps comme il fait; il lui a aussi représenté, qu'il n'est pas toujours dans les églises, avec tout le respect que l'on y doit être, et qu'il lui sied mal de tenir certains discours peu convenables à sa naissance, à l'honnêteté et à la bienséance. Je souhaite que ces bons avis produisent les effets que l'on en doit attendre; du moins, je supplie V. M. d'être persuadée, que je n'oublierai rien, pour tâcher de lui faire faire des réflexions si nécessaires et si importantes.

« La femme pour laquelle M. le Marquis avait un peu plus de penchant que pour les autres s'est retirée à la campagne depuis quelques jours. J'ai l'honneur d'en informer V. M. parce que cet éloignement nous cause un peu plus de tranquillité qu'à l'ordinaire. »

De Thonon, le 13 août, M. Lanfranqui accuse réception de la précédente en disant: « S. M. vient de m'ordonner de vous adjurer que vous observiez attentivement l'effet que la lettre que M. le Marquis de St Thomas a écrit de son ordre à M. le Marquis de Suse, produira dans son esprit, pour lui en rendre compte. »

Le 27 août, M. de Montpon écrit au Roy: « Sire, J'ai l'honneur d'assurer à V. M. que la lettre de M. de St Thomas produit quelques bons effets; il est vrai, Sire, qu'ils ne sont pas encore assez considérables, pour que j'en puisse faire un plus grand détail à V. M., mais j'en attribue la cause à ce que le temps des réflexions n'est pas encore venu. Je souhaite qu'il vienne au plus vite, et en l'attendant... »

Le 3 sept. Lanfranqui est à Annecy et accuse réception de la précédente.

M. DE MONTPON ET LES AFFAIRES DE SA MAISON. — Prenant exemple sur son Souverain, qui avait ajouté la Sicile à son Royaume en 1713, François de la Fav. voulut que la maison de Montpon, démembrée en 1580, retrouve l'unité de son fondateur en 1499, et, le 12 août 1716, après des pourparlers, qui duraient depuis 1610, il parvint à

acheter de Me Ignace de Regard toutes les anciennes dépendances de Montpon, savoir: le grangeage de la Combe, entre le château et la rivière Chéran et les moulins du Bourg d'Alby, pour le prix de 14.300 fl. Ne de Regard employa cette somme à payer les biens de Marcy (St-Félix) qu'il avait achetés de Claude à feu George Amed Verguin d'Annecy, pour 12.870 fl.

Achat de la Seigneurie de Montconon. — De son côté, Rd Joseph de la Fav. avait acheté le 2 août 1714, Montconon, du Sgr de Montpiton Nicolas, Comte de Sevrier, qui l'avait achetée en 1712 de Ne Joseph de Juge. Voici un acte d'état qui nous fait connaître sa situation misérable. « Portail d'entrée et murailles d'enceinte en ruines, sauf au couchant où elles ont 4 pieds de haut. Four, bon. Portail de la Tour des degrés, ruiné. Côté vent: 2 cannonières en pierre de roc, bon état. 3 caves; une cuisine, un poêle; chambre de la grande tour; chambre de bise et chambre sur la cuisine; escalier du 2e étage ruiné. Masure de grange près le château. Les réparations faites pour la réfection de la grange et de la maison, 1715 et 1722 se montent à 2.500 fl. L'acte d'achat porte 5.800 fl.

Monsieur de Montpon hérita de Montconon à la mort de son oncle en 1721, et en 1722, il louait cette ferme à Pierre Marquet de St Maurice pour le prix de 170 liv. et 2 chapons.

Ses Relations avec Mgr l'Evêque d'Annecy. — A partir de janv. 1717, nous voyons M. de Montpon en relations suivies avec Mgr de Rossillon. A chacun de ses voyages en Savoie, il va lui rendre visite, et à l'époque du Nouvel An, lui adresse ses vœux. Sa Grandeur lui répond par des lettres les plus élogieuses. En déc. 1717, Elle lui écrit à Montpon: « J'ai une joie de vous savoir un peu des nôtres. Votre présence en ce pays y est d'une grande utilité, pour votre famille dont vous êtes le soutien et l'honneur. » Il restera aussi en relations suivies avec la Princesse de Carignan et son frère, le Marquis de Suse,

qui lui écrit une lettre de condoléances, le 9 nov. 1717, de Nice, un mois après la mort de Madame de Montpon.

Mort de Madame de Montpon. — Les Registres P. d'Alby nous disent qu'elle mourut le 29 sept. 1717, et fut enterrée dans la chapelle Ste Barbe qui est jointe à l'église St Donat. Nous savons, par différentes factures, qu'elle fut malade quelque temps et soignée à Alby, par les docteurs Mallinjod et Perraud d'Annecy et Voisin d'Alby. M. de Montpon était-il à Alby pour assister sa mère mourante ? La chose est plus que probable, puisqu'il date une lettre d'Alby, le 3 oct. Il s'occupe de régler la succession, paye les différents légats qu'elle faits aux bonnes œuvres d'Alby et rentre à Turin, après avoir donné procuration à sa sœur qui reste à la maison. Durant les six mois qu'avait duré ce séjour en Savoie, il avait dépensé plus de 3.000 fl. pour refaire le bâtiment de la grange de Montpon-dessus, réparer les moulins et régler quelques petites dettes laissées par sa mère. Il avait admodié la Combe à Maurisa Blanchet, veuve de J. Antoine Thomé et à son beau-fils Jh Reinier, pour 166 liv. et 10 poulets; les biens de Montpon, à moitié fruit, à Pierre, Claude et Henry Chappuis, père et fils.

Mort de Madame de Richard de Vons. — Le 19 fév. 1718, M. de Morgenex écrivait d'Annecy, cette lettre singulière de condoléances à M. de Richard : « J'apprends avec douleur la perte de Madame votre épouse. Je vous plains d'autant plus que vous allez être environné d'une infinité de mauvais amis. Défiez-vous de tout et ne marquez aucune faiblesse, crainte d'être surpris. Défiez-vous de tout le monde, et si vous avez le malheur d'avoir perdu votre épouse, mettez-vous à l'abri d'avoir besoin de personne. Aujourd'hui, tout nous doit devenir suspect. La fermeté de feue Madame Richard a bien arrêté des mal intentionnés, pendant qu'elle a vécu; il faut soutenir son ouvrage. M. Bouvier et le Sieur Voisin sont ceux qui agiront avec moins d'intérêt; le premier a beaucoup d'hon-

neur, le second doit avoir de la reconnaissance. Du reste, défiez-vous des caresses, et ne craignez point les menaces. Si je vous suis bon à quelque chose, vous pouvez mieux compter sur moi, que sur n'importe qui que ce soit, parce que moi, je ferai toujours ce que je pourrai, sans aucun intérêt. » (Notons que M. de Richard était le dernier survivant de sa famille, et que plusieurs devaient aspirer à son héritage. Rd Bouvier, curé d'Alby et M. Voisin, médecin d'Alby, étaient deux de ses parents. Ce fut M. de Montpon, qui fut héritier universel de M. de Richard en 1727).

Retour a Turin. — Le 1er août 1718, M. de Montpon écrit de Turin à son cousin de Richard : « J'ai fait bon voyage; à mon arrivée, j'ai eu l'honneur de me mettre aux pieds de Leurs Majestés et de Leurs AA. RR., sans savoir quelle sera ma destinée, mais toujours prêt à obéir aveuglément. »

Toutes les nouvelles roulent sur la perfidie des Espagnols, qui sont entrés dans le Royaume de Sicile, comme ennemis, pendant que la Cour de Madrid s'efforçait de nous faire croire qu'elle était le plus dans nos intérêts; ils se sont emparés de Palerme; ils y ont fait proclamer Philippe V, roi de Sicile. Notre Vice-Roi et nos troupes, n'étant pas en sûreté, se sont mis en garnison dans le château de Castellamare, puis se sont retirés du côté de Syracuse. Le susdit château se défendait encore le 15 du passé. Nous avons à Messine, pour défendre la ville, 4 bons bataillons, commandés par le marquis d'Andourne et le Marquis d'Entraives. Peut-être cette invasion nous fournira-t-elle des moyens, pour jouir d'une bonne paix à l'avenir, en nous accomodant avec l'Empereur, car, il ne paraît pas que la France veuille prendre aucune part en tout ceci. »

Défaite des Espagnols. — Le 3 sept. 1718, il écrit à nouveau à son cousin: « J'ai eu quelques accès de fièvre assez violents, depuis que je suis en ce pays, avec vomissements qui me détraquaient fort et m'ont obligé de garder le lit; mais, grâce au Seigneur, je suis hors d'affaires,

« Nous avons eu confirmation de la défaite de la flotte Espagnole par celle d'Angleterre, c'est-à-dire que les Espagnols ont perdu 21 vaisseaux de guerre, dont 5 coulés à fond, 4 de sautés en l'air et 12 de pris; que l'Amiral Espagnol est blessé et prisonnier. Les lettres, datées du 19 du passé de la citadelle de Messine et arrivées hier, nous apprennent que les troupes espagnoles, qui sont dans la ville de Messine, ne continuent plus à canonner ni à bombarder la citadelle et le fort de St Salvador, avec autant de vigueur; qu'ils se contentent d'y jeter une grande quantité de pierres.

« Leurs Majestés et S. A. R. viendront ici le 7 du courant, pour assister le lendemain à la Procession Générale que l'on fait pour la délivrance de Turin. »

En oct. M. de Montpon écrit de la petite ville d'Exilles, située à 14 kil. de Bardonnèche, à son cousin Richard : « Les Impériaux ont pris la ville de Messine; elle se rendit le 18 du passé. La garnison est sortie forte de 900 hommes sous les armes, et a été escortée au camp de l'armée espagnole, de manière que le Marquis de Leyde se trouve fort intrigué présentement. »

Du 2 déc. 1718, il écrit de Turin : « Les nouvelles de Rome et Naples nous apprennent que les Impériaux et les Espagnols continuent toujours d'augmenter également leurs retranchements sous Mellazo, de manière qu'ils se trouvent déjà fort près les uns des autres. Il ne se passe rien du côté de Syracuse ni de Trapani, que les Espagnols tiennent toujours bloqué par terre; il est vrai qu'on leur envoie par mer, tout ce dont ils ont besoin, depuis le Royaume de Naples. » (Le Marquis de Suse s'était embarqué pour prendre part à l'expédition de Sicile et n'avait pas oublié de l'écrire à son ancien Ecuyer).

Le Traité de Londres (1718) rendit la Sicile à l'Empereur et la Savoie reçut en échange la Sardaigne. Le Royaume de Victor-Amédée comptait maintenant trois provinces: Savoie, Piémont et Sardaigne avec trois capitales : Chambéry, Turin et Cagliari.

Le 22 fév. 1719, M. de Montpon écrit de Turin: « Les Espagnols continuent le blocus de Syracuse et Trapani, où nos troupes se trouvent encore. Nous en avons aussi à Mellasso avec le corps des Impériaux. J'ai vu trois fois le Roy depuis le 1er janvier. »

Et le 6 mars : « Je profite d'une occasion sûre, le retour du muletier Richon, pour vous envoyer 6 livres de tabac, dont 4 pour vous et 2 pour M. Voisin. Si vous désiriez pour l'hiver prochain une fourrure pour chemisette, vous me le direz, mon cher et affectionné cousin. »

Le 19 juin, il écrit d'Exilles: « L'on attend d'apprendre quelle réussite aura l'entreprise des Impériaux en Sicile, avant d'entreprendre celle de Sardaigne. »

M. DE MONTPON CHEZ LE PRINCE DE CARIGNAN. — Ce dernier lui écrit de Pineroul (sic), le 9 juill.: « Je prie M. le Marquis de Suse de rester quelques jours avec nous, ainsi que j'en ai obtenu permission de M. le Comte Picoun (sic). Je vous envoie aussi une cése (chaise) roulante (voiture), car nous aurons beaucoup de plaisir de vous voir avec nous, et je crois que le changement fera du bien. Ainsi, je vous attends, en vous assurant de mon estime et de mon amitié. »

GUERRE CONTRE LES ESPAGNOLS. — Le 7 sept. 1719, M. de Montpon écrit d'Exilles à son cousin Richard: « Les 5 bataillons de nos troupes, venus de Sicile, sont enfin arrivés en Piémont; ainsi, 2 bataillons du Rt de Savoye iront, l'un à Chambéry et l'autre à Annecy; le 3e est resté en Sicile avec 6 autres bataillons et un Rt de Dragons, qui font en tout 4.000 hommes, qui ont joint l'Armée Impériale qui est dans Messine et aux environs, de manière que MM. les Espagnols courent le risque d'y jeter un vilain coton. D'ailleurs, les troupes françaises, qui ont déjà pris Fontarabie et St-Sébastien (Espagne), marchent à présent en Catalogne, où ils prétendent, avec le concours des Anglais, de faire d'autres conquêtes. On va aussi embarquer à Vado, près de Gênes, un corps de troupes impériales pour conquérir la Sardaigne. L'on se sert des bâtiments,

qui ont transporté nos troupes de Sicile en Piémont, pour ce sujet.

« La Cour est toujours à Rivoles, où elle jouit d'une santé parfaite. ».

M. DE MONTPON
COMMANDANT DU FORT DE LA BRUNETTE
(1719-1722)

Le 31 octobre 1719, le Comte de Provana écrit à M. de Montpon : « Ayant plû à S. M. de vous donner le commandement du château de la Brunette de Suse, je vous en donne avis, et vous prie d'être bien persuadé de la satisfaction que j'ai ressenti, de la justice que l'on vient de rendre à votre mérite. »

Le 19 nov., de Turin, le Comte de la Roque félicite M. de Montpon : « En vous donnant le commandement d'une place de cette importance, S. M. donne à votre personne une preuve de confiance et d'estime. Vous avez eu part, pour ainsi dire, à la première pierre qu'on y a mise, il était juste que vous fussiez le premier à y commander. »

Le 20 mars 1720, M. de Montpon écrit d'Exilles: « Nous sommes à la veille d'avoir la paix dans toute l'Europe. »

M. de Montpon restera encore à Exilles, où il y a une forteresse, jusqu'en juin 1720, et toutes ses lettres de Noël 1719, sont datées de cette localité.

QUELQUES NOUVELLES DU CHATEAU DE MONTPON. — M. de Montpon note sur son cahier de comptes, « En 1719, j'ai fait refaire toute la tour qu'il y a, sur l'angle droit de la maison forte de Montpon, dont la moitié était ruinée par le dernier incendie du feu du ciel (1685); ce qui restait des murailles était fendu et menaçait ruine. En 1720, j'ai fait le bâtiment de la dite tour, avec le couvert, les volets et les planchers. En 1722, j'ai refait à neuf la chapelle Ste Barbe à St Donat. »

M. DE MONTPON A LA FORTERESSE DE SUSE. — Le 19 juin 1720, il écrit de Suse : « Je comptais sûrement de

pouvoir passer les Alpes, dès que je serai relevé du commandement d'Exilles, mais le Roy, à qui j'ai l'honneur de m'adresser en droiture pour ce sujet, en lui demandant de vive voix cette grâce, m'a répondu d'une manière très obligeante et très gracieuse en même temps, qu'il voulait que je restasse ici cet été, et ne m'a pas même voulu promettre de rester 8 jours à Turin, où je suis allé par son ordre, et où j'avais quelques affaires à régler pour son service. »

Le Marquis de Suse, en cette fin d'année 1720, se trouve à Chambéry et envoie ses souhaits à M. de Montpon. Le 6 janv. 1721, il se trouve au Lazaret de Villefranche, d'où il remercie M. de Montpon de ses vœux de bonne année. Le 1er janv. suivant, il est à Turin.

M. de Montpon et ses Sœurs. — Le 15 juin 1721, il écrit au Doyen d'Aix, son frère: « J'ai appris que Panisset de Mures, habitant Rome, se trouve au lazaret, d'où il sortira le 11 courant pour continuer son voyage... Nos deux sœurs, habitant Montpon iraient rester chez leur oncle, curé de Cusy; elle doivent vous porter chaque année 1/5 de la Rente de feue notre très honorée Mère... J'ai pris le parti de me mettre en ménage. Jusqu'ici je me contentais de manger seul, une petite soupe et un morceau de bouilli ou bien 2 œufs, obligé même de retrancher le fromage et le fruit pour payer mes dettes. »

Suivant l'Edit de S. M. du 2 juin 1721, « pour Répartition des Frais de Santé sur tous ses sujets », Montpon fut taxé 11 liv. 10 sols.

Un Héritage de 800 escus. — Le 13 sept. 1721, son cousin de Vons lui fait une donation entre vifs de « tous ses meubles et immeubles, avec 800 escus aux couronnes, pour faire des œuvres pies indiquées, et ce, en raison de la fidélité continue de M. de Montpon envers sa maison, les bons et agréables services qu'il a reçus dudit Sgr de Montpon, jusqu'à lui avoir prêté des sommes d'argent, dans la nécessité, de son propre mouvement. » M. de

Montpon fait ratifier cette donation devant notaire, à Suse, le 27 sept. et le 29, il lui répond cette lettre délirante de reconnaissance : « Je vous assure, mon très cher Cousin, que vous disposerez toujours de tout ce que j'ai, et que vous pourrez avoir jusqu'à ma propre chemise. Je vous embrasse 100.000 fois, avec toute la tendresse que j'ai pour vous. »

MALADIE ET MORT DE RD JOSEPH DE LA FAVERGE, CURÉ DE CUSY. — Le 5 nov. 1721, M. de Montpon écrit de Suse à son cousin Richard : « La maladie de mon très cher oncle me cause des inquiétudes mortelles, mais le Seigneur me visite; c'est une marque qu'il me fait la grâce de ne pas m'abandonner. »

Le 19 nov. Me Arnaud d'Alby écrit à Turin : « C'est avec les larmes aux yeux que j'ai l'honneur de vous dire que M. votre frère est agonisant depuis hier matin, et que depuis hier, les 4 heures du soir, il n'y voit, ni parle plus... Le Doyen d'Aix ajoute : « Il fut édifiant par ses sentiments et sa conduite... »

Les R. P. d'Alby nous disent qu'il mourut le 19 nov. et fut enterré le 20 dans sa chapelle Sainte Barbe, dont il était recteur.

Il avait été soigné pendant 55 jours, tant à Cusy qu'à Montpon par les chirurgiens Berthollet d'Annecy, Exertier et Voisin d'Alby.

M. DE MONTPON EN SAVOIE. — Le 24 déc. il écrit de Suse au Doyen, son frère: « Le Roy m'a promis un congé avant la fin de l'hiver. J'envoie une lettre de change à ma sœur, pour toucher 600 fl. de mon argent, qui vous servira à payer vos dettes, afin que vous puissiez ensuite jouir de la tranquillité dont vous avez besoin, pour soigner votre santé. »

Le 4 mars 1722, M. de Montpon est à Alby et l'Intendant d'Annecy « l'invite à assister au *Te Deum* qui sera chanté à la Cathédrale, le 28 mars, pour le mariage de S. A. R. avec la Princesse Palatine, célébré le 15 du mois passé. »

— Ce dernier lui écrit de Chambéry, le 2 sept.: « J'ai exécuté vos ordres; le dernier de juillet passé, j'ai plaidé ma première cause, par devant la Seconde Chambre du Sénat, où M. de Taninge présidait. La grande timidité m'accompagna jusqu'à moitié de mon plaidoyer, mais je vous dois rendre mille remercîments de m'avoir engagé à rompre cette difficulté. J'ai gagné cette cause, avec dépens... Je compte partir demain pour Montpon, où Mademoiselle votre sœur a fait cet été une maladie très dangereuse; j'irai ensuite à St Jeoire... »

Le 18 nov. le Commandeur lui répond: « Je vous félicite d'avoir rompu la glace et vaincu votre timidité, et particulièrement d'avoir gagné la cause que vous avez plaidée. Pour vous convaincre de la sincérité de mes paroles, je vous fait présent de 60 liv... Je ne veux pas que vous vous arrêtiez en si beau chemin; il faut continuer à parler au Sénat et en public; je le veux et je vous l'ordonne, si vous me permettez de me servir de ce terme à votre égard, et je me flatte que vous ne me refuserez pas ce plaisir... Laurent, mon valet, va bien; il court tout le jour la Pretentaine, à son ordinaire; mais son frère, soldat au Rt de Chablais, est malade depuis 2 mois, à Turin; il y a grand risque qu'il ne se tire d'affaire. Avertissez son père et sa mère... Veuillez m'écrire au moins une fois le mois des nouvelles de mes sœurs... Continuez à vous approcher tous les mois des Sacrements et faire tous les jours un peu de lecture spirituelle. Je vous regarde comme mon propre fils, mais il faut que vous travailliez, afin que vous puissiez pousser votre carrière, jusqu'aux premiers emplois de l'Etat... Le Rt de Chablais est du nombre de ceux qui sont bloqués par les ennemis, dans la citadelle d'Alexandrie. M. de la Fléchère, votre parent, y est par conséquent. M. de Gaillon m'écrit qu'il y a 1 mois 1/2 qu'il n'a pas de nouvelle. »

Occupation Espagnole. — Le 9 déc. 1745, M. de Cormand écrit d'Annecy : « J'ai envoyé 54 liv. de votre part aux Bévy, aumône utile en ces calamités que nous attire

la guerre, dont les effets sont beaucoup plus tristes et sensibles que l'année dernière. On a capité vos sœurs à 25 liv. par mois et l'on n'entend que lamentations de toutes parts. Il y a défense de ne rien porter à Genève, seul secours pour faire de l'argent de nos denrées. Tous ces malheurs me mettent hors d'état de m'entretenir à Chambéry, et ma tante Floccard m'a offert la table à Annecy, où je travaillerai chez des Avocats. Je vous remercie pour les 256 liv. qui m'ont permis de payer 8 mois de pension à 32 liv. le mois... Les réparations de l'Eglise St Donat se montent à 400 liv... Je vous envoie 2 douzaines de vacherins... »

PATENTES DE CHEVALIER DE JUSTICE de la Sacrée Religion et Ordres Militaires des Saints Maurice et Lazare, pour le Commandeur de la Fav. de Montpon. « Quumque de illius morum probitate nobis plene constiterit, suam ad habitum et crucem admissionem, confirmante Consilio in sessione 25 Augusti 1729, regularemque Professionem emiserit die 10 sept. ejusdem anni, inter Equites ex Justitia in praelaudato Militari Ordine Nostro annumeramus, recipimus et adscribimus; Datum Taurinaci, 22 déc. 1745; Charles-Emmanuel. »

PREUVES DE NOBLESSE. — Pour obtenir ces Patentes, M. de Cormand avait travaillé plusieurs années à recueillir les documents généalogiques pour prouver les 8 quartiers de noblesse du Commandeur, qu'il résume ainsi :

Premier bisaïeul Paternel: Louis de la Faverge marié à Claudine Millet.

Deuxième : Jacques de Fillinges de Chissé marié à Jacquemine du Fresnay.

Premier Bisaïeul maternel: Antoine de Ruffin marié à Marguerite de Cerizier.

Deuxième : Jérôme de Bienvenu marié à Jeanne de Chevrier.

Le 30 déc. le Commandeur écrivait à Montpon: « Le Roy vient de m'élever à la dignité de Chevalier de Justice.... J'ai eu l'honneur de me mettre aux pieds du Roy,

qui m'a fait la grâce de me recevoir et de me parler de la manière du monde la plus gracieuse. J'ai eu le même honneur de S. A. R.... Ma santé se rétablit petit à petit... »

Pour remercier M. de Cormand de ses Preuves de Noblesse, il lui offre une montre en argent à répétition sonnante, qui lui a coûté 18 sequins, un bonnet de castor et un étui d'argent aux Armoiries de Montpon. A Turin, il fait tapisser sa chambre de damas cramoisi qu'il meuble au prix de 1.885 liv.

1746. Dernière année du Commandeur. — Le 13 janv., il écrit à ses sœurs: « M. le Chevalier de Vidonne vous portera la présente avec 4 portugaises de 36 liv. chacune », et M. Frézier ajoute: « Notre cher Commandeur dit que, depuis 18 ans, il ne s'est jamais mieux porté en cette saison. Vous seriez surprises, si vous l'entendiez rire et chanter, même le verre à la main; voilà ce qu'il a gagné à changer sa Cappa en Barretta. Dieu veuille qu'il dure !... Un incendie affreux nous a obligés de changer d'habitation. »

Le 29 juill. le Commandeur écrit à M. de Cormand, chez M. l'Avocat Thiollier, Chambéry : « Le Roy m'avait nommé Juge au Conseil de Guerre, établi ici; mais S. M. m'a fait la grâce de m'en dispenser, à cause de mes infirmités qui m'empêchent de travailler et m'appliquer à quoi que ce soit. Ma santé a été fort dérangée depuis fin février; je souhaite une bonne et prompte paix, pour aller quelque temps en Savoie avec vous. Faites mes aumônes comme à l'ordinaire et faites vos dévotions, au moins une fois le mois... Mon valet Laurent se porte bien, mais il est toujours le même. Madame Chardon conduit ses filles avec elle en Savoye et vous porte la présente. »

M. de Cormand lui répond le 20 août: « J'attends avec empressement la paix et votre venue en Savoye. Dieu veuille que les nouveaux événements nous le prouvent; celui arrivé favorablement à Plaisance le 10 courant, nous a été débité ici aujourd'hui. Madame Chardon venant de

Turin ne s'est pas arrêtée à Montpon ; j'irai la voir à Annecy ».

UN SCANDALE A ALBY. — « Paccard, votre curial, ayant, par sa conduite des plus irrégulières, désobéi aux Demoiselles vos sœurs, en manœuvrant dans la paroisse d'une manière peu conforme à l'honnête homme et surtout de s'associer avec une personne de l'endroit, qui ne cherche qu'à détruire ce qui peut vous être favorable, et menant tous deux une vie peu réglée, il s'est permis de perdre le respect aux Demoiselles, en leur disant des paroles injurieuses et méprisantes, qui ressentent plutôt le grenadier que l'homme de plume, dont il fait profession comme notaire, grâce aux Demoiselles, vos sœurs, qui lui ont prêté pour en acheter les Lettres, sans parler de tous les autres bienfaits et charités. Elles viennent de l'interdire et de nommer un nouveau curial: François Chardon, homme litteré, de bonne famille, au Bourg d'Alby, et de très bonne réputation... Je suis charmé que vous êtes dispensé d'être des Juges du Conseil de Guerre, cet emploi étant incompatible avec votre inclination naturelle à ne faire de la peine à personne... Je pourrais donner une douzaine de vacherins à l'Avocat Rosset, pour le remercier d'avoir fourni vos preuves de Noblesse... J'ai commencé à débiter 3 causes au Sénat, en juillet; le gain et la perte ont été partagés. J'espère qu'à force de travail, je surmonterai les obstacles de la profession. »

COMMENT LE CURIAL PACCARD SE DÉFEND. — Le 6 sept., il écrit au Commandeur : « Sur des faux rapports, les Sieurs Montagny, vôtre Commissaire, Arnaud et Humbert Roux, l'un des Conseillers de ce lieu, commirent un scandale, le jour de St Donat dernier. M. de Montagny, outré de l'affront qu'il avait reçu de Messieurs les Délégués du Genevois, fit publier ma révocation, à l'issue de la grand'-messe, le peuple assemblé sur le pont de ce lieu, pour me détruire entièrement. Il n'a pas été loué et applaudi. Tout ce que je répondis à l'instant consista à prier ce Commissaire, que je qualifiais de « Plénipotentiaire » de M.

le Commandeur, de justifier en quoi j'avais mal agi, pour me traiter si indignement, un jour de patron, en présence de braves gens. M. le Commandeur ne sait rien de cela; je continuerai à exercer mes fonctions jusqu'à l'arrivée de ses ordres; M. Richard, son juge, me l'a ordonné. M. Montagny me dit qu'il me casserait la mâchoire, si je me hazardais à cela. Il a élu le nommé F. Chardon qu'on n'a voulu recevoir, à cause de son incapacité. Permettez, Monsieur, de croire à mon innocence que je puis vous faire certifier.... »

Dernière maladie du Commandeur. — Le 30 sept., il écrit: « Le 2 courant, je fus attaqué d'une fièvre continue de 14 jours, accompagnée de vives douleurs... Pendant 2 ou 3 heures chaque matin, je fais des fomentations pour tâcher de me délivrer des douleurs. Je commence à manger, à dormir très peu. Hier, je me suis fait porter à St Charles, pour entendre la Messe. Je suis resté 19 jours au lit, sans pouvoir me remuer... M. Montagny m'a causé de sensibles chagrins par ses mauvaises criailleries, faites tant à Annecy qu'à Alby, et particulièrement, pour s'être attribué le titre de « mon Plénipotentiaire », ce qui est faux, car je n'en ai point, ni en deçà ni en delà des Monts, et je ne serai jamais si mal avisé que de me donner un semblable ridicule; il faut donc que la tête ait tourné au susdit Montagny ou qu'il ait été irrité par quelques esprits jaloux et malins. En faisant cela, ils ont leur but qui est, selon mon petit jugement, nous brouiller, mes chères sœurs et moi. Veuillez me communiquer votre sentiment sur ces mauvaises barbouilleries, pour prendre une résolution conforme à l'équité. Vous savez que je ne cours pas en besogne; je réfléchis et tâche de prévoir les suites et conséquences. Je me demande comment ces Messieurs de la Délégation du Genevois, ou le Juge, ou le Châtelain d'Alby n'ont pas arrêté M. Montagny, après ces faits. »

Dernière lettre de M. le Commandeur. — Le 8 oct. 1746, il écrit à M. de Cormand à St Jeoire: « J'approuve la résolution prise conjointement avec mes sœurs, de don-

ner à ferme les grangeries de Montpon, la Combe, Vons et même Montquenon. Je suis très obligé à mes très chères sœurs de la peine qu'elles veulent bien prendre, de filer de la ritte pour faire une pièce de toile, semblable à celle que vous m'avez envoyée de leur part. Ma santé se rétablit bien lentement. Je continue mes fomentations et le 10 courant, je recommencerai à prendre la macération pendant 50 ou 60 jours. Dès que nous serons à la paix, j'irai vous embrasser tous en Savoie... Laurent ne sait si son père et sa mère sont morts ou en vie... Faites une visite à Mgr notre évêque d'Annecy...

« Cette lettre de 8 pages (que nous avons abrégée) est mon ouvrage de toute la semaine; l'application me coûte beaucoup, mais il faut travailler, tant que l'on peut... »

TESTAMENT DU COMMANDEUR DE MONTPON. — Il est daté de Turin le 5 octobre 1739 et contient 34 articles qui remplissent 25 pages grand format. Nous le résumerons aussi brièvement que possible. Après avoir invoqué la Sainte-Trinité et considéré son âge avec son peu de santé, il désigne le lieu de sa sépulture dans le caveau des R. P. Minimes qui est sous le chœur de leur église St François de Paule. Il demande la célébration de mille messes, dont 500 pour lui et 500 pour tous ses parents défunts, qui seront dites à Turin, Annecy, Rumilly et Alby Voici maintenant la part des pauvres, savoir : cent livres à ceux d'Alby et Marigny; cent livres à l'hôpital St Maurice et Lazare de Turin; 50 livres à l'hôpital d'Annecy. Aux églises de St Donat et St Maurice d'Alby, il laisse à chacune 50 livres pour être employées en ornements et 25 livres à chacune des Confréries du St Sacrement établies dans ces deux paroisses.

A ses deux sœurs Jeanne et Henriette de la Faverge qui habitent Montpon, il leur laisse l'usufruit de tous ses biens, fonds, rentes, servis, etc., ainsi que tout l'argent comptant dont elles se trouveront saisies lors de son décès. « Et comme j'ai toujours eu pour elles une amitié inviolable, qu'elles ont bien mérité par leurs attentions

à aller au devant de tout ce qui m'a pu faire plaisir, je défends à mon héritier de leur demander aucun compte de l'administration de mes revenus. »

« A ma chère filleule, Damoiselle de Regard, fille du Comte de Vars et de Clermont, je lègue 160 livres, espérant qu'elle voudra bien prier et faire prier Dieu pour moi. »

Il lègue: 800 liv. à la famille la Faverge de Bévy; 100 liv. à Monsieur Madelain, Capitaine au Rt de Chablais; 60 liv. au fils du notaire Thomé d'Alby, son cousin; 60 liv. à l'Avocat Domenge d'Alby, Directeur du Bureau du sel à Chambéry, pour le remercier d'avoir été son procureur en quelques occasions.

« Je nomme pour mon héritier universel mon cousin, issu de germain, Ne Joseph Marie de la Faverge de Saint Jeoire en Faucigny, fils de Jacques-François Sgr de Cormand et de Demoiselle Anne-Marie d'Anthon, Docteur en Droit de l'Université de Turin, lui recommandant de vivre en bonne union et intelligence avec mes sœurs et de les assister de ses soins dans l'occasion. »

« A mon valet Laurent Vincent du Bourg d'Alby, je lègue 200 livres. »

« Je nomme pour mon exécuteur testamentaire Joseph de Collonges, Avocat au Sénat de Chambéry, le priant d'agréer mon écuelle d'argent avec son couvercle ou bien 160 liv. »

« J'ai fait écrire le présent testament par un mien confident, sauf l'article de l'institution héréditaire que j'ai écrit de ma propre main. »

Mémoire additionnel au testament. — Le 25 oct. 1744, le Commandeur ajoutait encore 15 articles nouveaux aux 34 articles de son testament. Il veut que sa sépulture se fasse sans faste, ni aucune pompe funèbre militaire, avec 12 flambeaux seulement portés par douze pauvres de l'Hôpital de la Charité de Turin. Il lègue 50 liv. à chacune des paroisses St Thomas et St Philippe de Turin pour les

distribuer aux pauvres; 50 liv. à chacun des curés pour célébrer chacun cent messes.

« Je lègue : 1200 liv. au lieu de 800 à la famille de Bévy; 200 liv. à M. Petiti, ci-devant Intendant de la Maison de Mgr le Marquis de Suse, pour sa bonté à s'occuper de ma commanderie ; mon épée de vermeil à M. Frezier, Gouverneur en second des Pages du Roi, en lui demandant d'être mon exécuteur testamentaire, conjointement avec l'Avocat Collonge, ainsi que tous mes chapeaux, perruques, bas et souliers avec la moitié de mes habits ; l'autre moitié sera vendue et le prix distribué aux pauvres d'Alby et Marigny ; 30 liv. à chacun de mes porteurs, Jean et Jacques Castagnery avec la livrée qu'ils portent. » 11)

DERNIÈRE MALADIE ET MORT DU COMMANDEUR. — Un certificat signé du curé de St Eusèbe de Turin et de l'Evêque de cette ville, atteste que le Commandeur de Montpon reçut les derniers sacrements dans sa maison le 22 sept., en la fête de St Maurice et qu'il mourut le 22 décembre 1746 ; il fut enterré dans l'église St François de Paule, le 23 décembre.

LIQUIDATION DE LA SUCCESSION. — M. de la Faverge de Cormand, héritier, atteste qu'en arrivant à Turin le 6 janvier 1747, il dressa la liste des billets de monnaie provenant de l'hoyrie de M. le Commandeur, savoir : 5.900 liv. D'autre part le total des legs faits par testament s'élève à 3.050 liv. Le 18 avril 1747, il paye Laurent Vincent en lui remettant une somme totale de 545 liv.; les 4 premiers jours de juillet, il fait distribuer 306 liv. aux pauvres de St Donat ; 120 à ceux de St Maurice et 180 à ceux de Marigny. Il avait vendu la totalité des habits du Commandeur pour le prix de 366 liv. M. de Cormand hérita, en plus de Montpon, d'un bien immeuble sis à Sallanche, lequel il a vendu 4.000 liv. Le total des terres reçues en héritage et sises à Alby, St Félix, Héry, Marigny et Cha-

---

(1) A sa mort, les deux porteurs étaient : Claude Péas de Bessan-Maurienne et Pierre Varias de Vieu en Piémont. Ils reçurent 40 liv. chacun.

péry s'élève à 365 journaux. Le Commandeur avait aussi un capital de 10.000 liv. placé sur la Maison de Ville de Turin.

INVENTAIRE D'HOIRIE FAIT A TURIN le 6 avrll 1747, dans la maison du Commandeur, située en Rue Neuve, quartier de St Frédéric, paroisse de St Eusèbe, laquelle maison appartient à S. E. le Sgr Marquis de Tana. Témoin : Louis Domenge, natif du Bourg d'Alby, Quartier-Maître au Régiment de Baden-Dourlac, résidant à Turin.

I) *Argenterie :* Un bassin et un coquemart pour se faire la barbe ; 4 chandeliers avec mouchettes ; 2 salières ; 12 couverts soit manches de couteaux, cuillères et fourchettes; une écuelle avec couvercle; 3 grandes cuillères pour la soupe et les ragoûts ; 2 soucoupes ; 1 vinaigrier ; 6 cabarets de chacun 3 pièces pour le café ; 1 montre et 2 tabatières ; 6 couteaux avec manche porcelaine et argent. Estimation faite en 1745 : 2.377 liv.

II) *Vaisselle d'étain :* 9 plats ; 48 assiettes ; 1 écuelle avec couvert : 2 chandeliers et autres petits ustensiles : aiguière, pot à thé, saladiers, sablière, etc... Poids total : 127 livres.

III) *Livres sur l'art militaire,* en italien et en français: 47 volumes divers. 7 manuscrits dont un Journalier de la Campagne de 1706 avec levée du siège de Turin. (Ce journalier de 1706 n'existe pas aux Arch. de Montpon.)

IV) *Classiques latins,* français, italiens et allemands : 89 volumes.

V) *Livres de dévotion :* 32 volumes en français et 8 en italien.

Nomenclature de la lingerie, costumes, sabres, épées, tapisseries, literie, meubles, 30 tableaux sur toile, dont : la Reine Anne, les Rois Victor et Ch. Emmanuel, Marquis de Suse, la Reine Polyxène de Hesse. 40 cartes géographiques avec cadre en bois ; batterie de cuisine ; 34.884 liv. de capital.

Suivant sa volonté, son linge, ses meubles et articles

de cuisine furent vendus à l'encan public à Turin en 190 lots différents qui produisirent la somme totale de 1954 liv. à distribuer aux pauvres.

Le 23 avril 1747, ses exécuteurs testamentaires établirent son Avoir qui était de 30.688 liv. tant en espèces qu'en titres et réglèrent tous les legs du testament. On voit par cet acte que le Commandeur touchait une solde de 4.000 livres par an.

INVENTAIRE DE MONTPON. — Le 11 sept. 1747, on fit à Montpon l'inventaire de tous les biens fidéicommissés dont prenait possession l'Avocat de Cormand. Les témoins étaient : l'Avocat François Domenge, Receveur des Gabelles à Chambéry. Cet inventaire contient la liste des papiers de famille depuis 1439 à 1747 en 104 liasses avec indication du contenu. Vient ensuite la liste de tous les biens situés à Alby, Vons, Héry, etc. Le tout remplit un cahier de 44 pages et demanda 9 jours de vacation au notaire Garnier.

LETTRE DE CONDOLÉANCES DU MARQUIS DE SUSE. — Le 30 janv. 1747, ce dernier écrivait de Bézier en Languedoc à M. le Sénateur de Cormand à Turin : « J'ai appris la triste nouvelle de la mort de M. de Montpon, votre parent. Le Roy, notre Maître, a perdu en sa personne un Officier Général d'un mérite distingué, et moi, je perds un bon ami, dont j'avais reçu des marques d'attachement en bien des occasions. La reconnaissance que je dois à sa mémoire peut vous être un garant, que je ne cesserai d'être votre très affectionné bon ami : DE SUSE. »

Il paraît tout naturel de clore ce chapître par la citation élogieuse de celui que M. le Commandeur avait tant affectionné, pendant sa longue carrière militaire, et qui lui avait donné alors très peu de consolations.

CHAPITRE VII

Joseph-Marie de la Faverge

Seigneur de Cormand

huitième et dernier Seigneur de Montpon

(1746-1801)

Joseph Marie de la Faverge, naquit le 18 janvier 1715, à St Jeoire en Faucigny, dans le château de Cormand. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par Nᵉ Joseph Duclos de Bonne, Sgr d'Esery et par sa grand'mère maternelle, Demoiselle Marie Jacqueline Bally, fille de feu Eugène Jean François Bally, veuve et héritière de Nᵉ Pierre Clément Danthon, en son vivant, Doyen des Collatéraux au Conseil Présidial de Genevois. Cet enfant eut la douleur de perdre, vers l'âge de 10 ans, son père, Nᵉ Jacques François, Garde du Corps de S. A. R., et on lui donna comme tuteur, jusqu'à sa majorité : Nᵉ Pierre à feu François Duclos, né et habitant Bonne. Sa mère, Anne Marie Danthon, se remaria le 26 mai 1726, avec Nᵉ Claude de la Fléchère, dont elle eut 6 enfants. De son premier mariage, Anne M. Danthon n'avait eu que 2 enfants : Louise Françoise, qui épousera Nᵉ de Thiollaz et deviendra la mère de Mgr de Thiollaz, évêque d'Annecy, et Joseph Marie, dont nous allons étudier la vie.

Nous avons déjà vu, dans le chapître précédent, qu'il fut mis en pension à Annecy (1) chez sa tante Floccard.

---

(1) Le 26 juill. 1735, M. Dussolier, Prof. au Collège Royal d'Annecy, écrit à Turin pour obtenir que M. de Cormand puisse soutenir ses thèses à Annecy et non à Chambéry « pour l'honneur du Collège », en présence du Marquis d'Allinges, délégué par S. M.

Celle-ci le recommanda à son cousin, le Commandeur, qui le prit en affection, le regarda comme son fils et lui laissa tous ses biens. D'Annecy, il alla continuer ses études à Chambéry, puis à Turin, où il prit ses grades de Bachelier *utriusque Juris*, au Royal Athénée, le 21 juill. 1738, et de Docteur en Droits, le 5 août 1739.

Le 18 juin 1745, M. Demotz, Avocat des Pauvres au S. S. de Savoye, certifie que « J. M. de la Faverge l'a assisté pendant 5 ans, dans son étude, avec une exactitude et une charité édifiantes. On peut, sans se flatter, le présenter Avocat Postulant, comme un sujet qui fera honneur au Sénat, et rendra service à sa Patrie et au public. » Le 13 juill. suivant, M. de Cormand adresse au Sénat sa demande de réception, qui est acceptée.

M. DE CORMAND DEVIENT SEIGNEUR DE MONTPON. — Le 22 déc. 1746, mourait à Turin, le Commandeur de Montpon, qui avait choisi pour son héritier universel, J. M. de la Faverge. La nouvelle du décès arriva à St Jeoire, le 25 ou 26, et dès ce jour M. de Cormand a tenu fidèlement son Journal ou Livre de Raison, jusqu'à sa mort. Il nous sera d'un précieux secours pour retracer la carrière bien remplie de cet Avocat de talent qui, pendant 54 ans, s'occupera très activement de sa Seigneurie de Montpon.

VOYAGE A TURIN. — « Je partis de St Jeoire, le 26 déc. 1746, pour Turin, où je suis arrivé le 5 janvier, en passant par Chambéry, ayant dépensé 138 liv. Je suis descendu à l'Auberge des Deux Bœufs Rouges, puis pris pension chez M. Vandiol à 75 liv. par mois. Le 6, dîner chez l'Avocat Collonges ; le 7, chez M. le Marquis de Sales. J'ai payé Laurent et les deux porteurs, qui étaient restés chez M. le Commandeur, depuis son décès. » Les mois de janvier et février sont occupés à régler la succession. « Le 11 mars, j'ai convenu avec Jean Richon de Bramand, de faire transporter de Turin à Chambéry 4 charges de mulet de meubles, pour le prix de 122 liv. soit le poids de 70 rupes à 35 sols le rupe. Le 20 mars, j'ai changé de pension, pour aller chez M. Domenge. Le 21, goûter avec mon frère de la

Fléchère, pour 13 sols. Le 26 avril, acheté une jument blanche de 4 ans, 244 liv. et une jument noire de 6 ans, pour faire le voyage de Savoie, avec Laurent Vincent. Le 28 avril, départ et coucher à Chivas ; suis resté en chemin et séjourné à la cité d'Aoste ; 20 mai, arrivée à St Jeoire d'où je suis reparti le 10 juin pour Genève, St Julien et Chaumont. Payé à M. de Thiollaz, 1.248 liv., acompte de la dot de ma sœur et 1.000 liv. à la sœur de M. de Thiollaz, D^elle^ Lacraz, pour dot à elle promise. Le 15 juin, Annecy-Alby. Le 17, Tresserve et le 18, Chambéry, où je trouve les 6 caisses et 2 coffres expédiés de Turin. Le 24 juillet, Laurent Vincent regagne Turin pour demeurer avec sa fille et son gendre. »

Le 6 juill., M. de Cormand vient de Chambéry à Alby, assister à un grand service avec 6 messes pour le Commandeur ; il remet les légats pieux aux Confréries et Paroisses d'Alby.

Il fait cadeau d'une belle aube à dentelles à l'église St Donat. Comme à l'ordinaire, il prend ses vacances, du 13 août à la fin septembre, mais après un court séjour à Chambéry, il en repart le 7 oct. pour Alby, Annecy, St Jeoire. Le 4 nov. il est à Bonne, le 21 aux Gets, le 25 à Taninges ; le 1^er^ déc., il va à St Guérin, voir un oncle religieux auquel il donne une pistole de 16 liv.; le 15, il est à Sallanches, où il achète 2 brindons de miel, le 19 à Cluses et le 30 à St Jeoire, où il fait emplète de vacherins de Samoens et rentre à Chambéry, ayant déboursé au cours de cette année, tous les legs compris : 9.317 liv.

En 1748, il note le départ de son frère pour Paris, le 11 nov. et ses dépenses se montent à 4.800 liv. avec quelques legs compris. A partir de 1749, la moyenne de son budget personnel est de 2.000 liv. par an.

PROCÈS DU BELLAIR. — Voici en quelques mots l'historique du litige : Le 22 mars 1493, François de Richard, premier seigneur de Montpon,. avait acheté de N^e^ Pierre Brunier la moitié du fief, dit fief Brunier, indivis pour l'autre part avec N^e^ Hugues Brunier, Sgr de Ballaison, dont

la famille de Bellair avait hérité. En 1744, Michel de Bellair prétendait avoir la possession entière de ce fief, qui « prenait rière 7 paroisses, savoir : Héry, St Félix, Marigny, St Donat et St Maurice d'Alby, St Sylvestre et les Frasses ». Le 27 juin 1748, M. de Cormand terminait le procès, en achetant la possession entière du fief, au prix de 5.860 liv. payées à D^elle^ Anne Greyfié, Veuve de Bellair, native d'Annecy, habitant Rumilly, tutrice de ses 4 fils. Le servis de ce fief était de 17 vaisseaux froment, 8 avoine, 2 chapons, 3 poules et 498 sols argent.

M. DE CORMAND NOMMÉ AVOCAT SUBSTITUT DES PAUVRES. — Le 7 mai 1749, le Roi Charles Emmanuel signait les Patentes suivantes : « Pour que les Pauvres soient bien et ponctuellement servis dans leurs procès, ayant établi deux Substituts à l'Avocat des Pauvres, avons élu à l'un de ces postes, le vassal J. M. de la Faverge, avec faculté de consulter et patrociner, sans nuire au bien des Pauvres. » Le 30 mai, il prêtait le serment requis, à genoux, tête nue, la main sur les Saintes Ecritures, « jurant fidélité au Roy d'exercer fidèlement sa charge, de n'avoir donné ni or ni argent, ni autre chose pour obtenir cet emploi, et ne se proposer que le service de Dieu, du Roy et de la Justice. »

Son livre de comptes journaliers indique qu'il dépensa 13 liv. pour la façon d'une « Robe rouge pour paraître au Sénat et 194 liv. pour une robe de magistrat ».

M. DE CORMAND A CHAMBÉRY. — Nous avons vu que le Commandeur de Montpon payait la pension de M. de Cormand, pendant qu'il était stagiaire. En 1747, à son retour de Turin, où il avait liquidé la succession de son insigne bienfaiteur, nous le retrouvons en pension chez Madame Rive à raison de 36 liv. par mois et en location dans une chambre de M. Arminjond, à raison de 36 liv. par an. L'héritage du Commandeur va lui permettre de mener une vie plus large et mieux en rapport avec sa situation. Le 8 mai au matin, en 1748, il vient en pension chez Mademoiselle Dufour à 45 liv. par mois et loue une chambre garnie chez M. Fournier à 10 liv. par mois. Quand arrive

le moment des vacances qu'il vient passer, partie à Montpon, partie à St Jeoire auprès de sa mère, à Chaumont avec sa sœur de Thiollaz, il fait provision de poudre et de plusieurs livres de plomb pour se livrer au plaisir de la chasse. Il note qu'en oct. 1747, se trouvant à St Jeoire, on lui offre un cuissot d'ourson. Il aime la musique, et 3 ou 4 fois l'an, il achète des cordes de violon pour agrémenter ses moments de loisir. Le jeu n'est point sa passion; il joue 2 fois en 1748 et perd la petite somme totale de 3 liv. A parcourir son livre de comptes, on voit qu'il est économe pour lui-même, mais charitable pour les autres. Il continuera les charités de feu M. le Commandeur ; il essaiera de donner une bonne éducation à ses cousins pauvres de Bévy ; il sera bon pour les pauvres d'Alby et des environs.

Décès de sa tante la Faverge et de Melle de Montpon. — Le 25 oct. 1750, il assiste à la sépulture de sa tante de St Jeoire, à laquelle il fournissait une pension annuelle de 107 liv. Le 30 avril 1751, il assiste à la sépulture, à Alby, de Mademoiselle Henriette de la Faverge, sœur du Commandeur, morte à 70 ans, lui léguant tous ses biens. Son testament est au Tabellion d'Alby, folio 43 et 63 de 1751 ; il mentionne les legs particuliers faits aux Pauvres et aux églises d'Alby. Au mois de juin suivant, il fait cadeau d'une chaise à porteurs de 50 liv. à Mademoiselle Claudine de Montpon, sœur de la précédente.

Maladie de M. de Cormand. — Le 19 août 1751, il note qu'il a eu 20 visites du docteur, pendant sa fièvre intermittente et le 28 août, on lui fait une saignée, puis il prend 42 jours de vacances, à Montpon, Chaumont, St Jeoire, le Reposoir, Sallanches, Taninges...

Pendant ses vacances de Pâques 1752, il fait un voyage de 5 jours à Grenoble et à la Grande-Chartreuse. Arrivé à Montpon, il organise une chapelle au château, dans la première chambre de la tour, achète une pierre sacrée et tous les ornements nécessaires, pour faciliter à Mademoiselle de Montpon, âgée, l'assistance à la Sainte Messe. Il achète de D^{elle} Juge le fief de Montconon, pour le prix de

500 liv. Au mois d'août, il envoie procuration à M. Frézier, pour exiger à Turin un capital de 10.000 liv. de l'hoirie Peyron.

M. DE CORMAND, NOMMÉ SUBSTITUT SURNUMÉRAIRE. — Le 11 déc. 1752, le Roi lui signe des Patentes le nommant « Substitut Surnuméraire de l'Avocat Fiscal Général du Sénat, avec gages annuels de 500 liv. Le 8 janv. suivant, il prête serment à l'Hôtel du Sénat de Savoie et paye 109 liv. pour Régales et droits divers. Il achète, pour la circonstance « une perruque à la Magistrale pour le Sénat », de 44 liv. et paye le reste de la dot de sa sœur à M. de Thiollaz, soit : 2.500 liv.

Le 3 fév., M. de Collonges lui écrit de Turin : « J'ai appris avec plaisir qu'on a récompensé votre charité envers les Pauvres et je souhaite de vous voir faire de grands pas dans l'Illustre Corps de la Magistrature... Je vois que M^elle^ de Montpon suit les idées de feu M. le Général, son frère... J'ai appris le bruit de votre alliance avec une très méritante et riche Demoiselle... (M. de Cormand ne note rien à ce sujet dans son Journal)... Je ne suis point surpris que vous détestiez la race des Commissaires ; tout le monde crie contre eux. Que le bon Dieu vous en délivre au plus tôt !... »

MORT DE MADEMOISELLE DE MONTPON. — Le 9 août 1753, mourait à Alby, D^elle^ Jeanne Claudine de la Faverge, âgée de 75 ans. Son testament est au Tab. d'Alby, folio 44 de 1751 ; il est la reproduction de celui de sa sœur Henriette, sauf qu'elle laisse 60 liv. à son filleul François Chardon et 100 liv. à son parent, Joseph Thomé, notaire, de Boussy. M. de Cormand héritier universel, paye tous les legs indiqués. Il passe les 9 premiers jours de sept. au Pont de Beauvoisin, se rend à Annecy, le 22, où il trouve sa mère chez sa tante Floccard et les ramène toutes deux à Montpon pour leur faire les honneurs de sa nouvelle maison. Il offre des cadeaux à sa mère et à sa sœur. En octobre un sourcier, Christophe, est chargé de chercher de l'eau dans le grand pré de Montpon et on dépense 130 liv.,

probablement sans grand succès, puisque l'année suivante, M. de Cormand paye 136 liv. pour amener l'eau de la Touvière à Montpon.

Le 22 nov., M. de Cormand rentre à Chambéry, emmenant avec lui un valet, nommé Blanchet, auquel il achète un habit complet de 5 liv. En janvier, il l'envoie à l'école pour qu'il apprenne à lire, et en même temps en apprentissage pendant 2 mois, chez un perruquier, pour savoir entretenir et peigner les perruques de son maître.

Année 1754. ORGANISATION DE MONTPON. — M. de Cormand passait 10 mois de l'année à Chambéry et un régisseur était devenu nécessaire à Montpon depuis la mort de Mademoiselle de Montpon. Il confia cette charge à M. le curé d'Alby qui tenait fidèlement le livre des Recettes et Dépenses et en rendit compte chaque année, de 1754 à 1771, à M. de Cormand. Nous y trouvons plusieurs indications intéressantes pour l'époque. C'est ainsi que, chaque hiver, une équipe d'Auvergnats séjournait à Montpon, pour couper et scier du bois ; en 1754, les dépenses faites à Vons furent de 2.100 liv. pour refaire les bâtiments et les baisser de 2 pieds. M. de Cormand achète de M. de Sonnaz les pierres de taille, pierres brutes et molasses de Montdésir, pour faire, en 1755, dès les fondements, les écuries, pressoir, grenier et jardin d'hiver de Montpon, pour 160 liv. On transporta 526 charriots de pierres, à 3 sols le charriot. En avril 1755, une commande de 24.000 tuiles et 150 corniers est faite à Cusy, chez Mugnier du Glapigny, tuilier de profession, au prix de 18 liv. le mille.

Ce corps de bâtiments, qui subsiste, fut construit de mai à décembre 1755, par les frères Simond, maîtres maçons à Rumilly, pour le prix de 2.092 liv.

En juillet, une contestation s'élève entre la Communauté d'Alby et M. de Cormand, au sujet de l'eau de la Touvière. On fait venir l'Avocat Perrin de Chambéry, pour trancher la difficulté, et l'on fait ensuite un bon dîner chez Boccon, pour le prix de 5 liv. à deux personnes.

LOCATION DE LA LEIDE. — Le 29 mai 1756, M. de Cor-

mand loue à François Chardon, curial d'Alby, habitant au Bourg, « le droit de leide, indivis avec le Marquis d'Alby, rière le mandement d'Alby, et notamment aux foires annuelles de St Félix et d'Alby, sous la cense de 9 liv. d'argent et 2 biscuits, des plus beaux qui se prennent pour la leide ». Cette cense a pris fin en 1783, pour être louée à Michel Thomé, 12 liv.

MORT DE MADAME FLOCCARD. — Le 17 avril 1757, M. de Cormand payait 6 liv. un exprès pour aller annoncer à St Jeoire, la mort de sa tante Floccard, et 13 sols à un autre exprès pour Alby. En sa qualité d'héritier universel, il régla tous les frais de sépulture à St Maurice, dont un luminaire de 130 liv., des légats nombreux aux pauvres, aux églises de Menthon et Talloires, à toutes les Congrégations d'Annecy ; 100 liv. à Bally d'Annecy ; 200 liv. à J. F. Garbillon ; 250 liv. à Josephte Mercier, des Choseaux de Talloires, sa femme de chambre ; 5 liv. à Demoiselle Girod, recatholisée (sic)... « 200 liv. à ma sœur de Thiollaz et autant à mon frère de la Fléchère et à chacune de ses 3 sœurs ». Madame Floccard était sœur des Demoiselles d'Anthon et laissait à M. de Cormand une maison à Annecy et des terres à Talloires, Menthon, Entrevernes, St Eustache, Doussard, St Jorioz, etc... pour lesquelles on payait 120 livres de taille. Les vignes de Chavoires, Menthon, Talloires lui rapportèrent en 10 ans, une moyenne de 53 sommées par an à 10 liv. la sommée. Le capital de cet héritage fut estimé à 10.000 liv.

A la fin de l'année 1758, le total des revenus de M. de Cormand était de 3.960 liv., y compris 1.000 liv. de traitement du Sénat et 314 liv. de casuel.

M. DE CORMAND, SUBSTITUT EFFECTIF. — Par Patentes Royales, datées du 12 mars 1758, J. M. de la Faverge est nommé Substitut Effectif du Sgr Avocat Fiscal Général au Sénat de Savoie, avec gages annuels de 1.000 liv. annuelles. Il prêta serment le 4 avril.

Le 15 mars, il achète pour 8 liv. « quelques pierres venues de Chamonix et taillées en diamant ».

Le 12 avril, il loue une maison à Chambéry, derrière St Léger, de M. Dépré de Megève, pour le prix de 260 liv. par an ; il y fait amener sept voyages de meubles de Montpon et le 21 nov., il écrit : « Je suis entré en mon ménage à Chambéry avec un service de plats et assiettes en étain, dont le poids est de 240 liv. Dès la fin de 1754, M. de Cormand tenait un cheval à Chambéry, pour ses courses personnelles, avec un valet, mais tous trois prenaient pension chez M. Toisinge. Désormais, il aura une cuisinière à son service, en plus de son valet. La dépense moyenne annuelle de son ménage à Chambéry sera de 1.100 liv. environ.

A partir de 1758, on voit figurer sur son budget annuel la somme de 60 liv. qu'il remet à M. de Thiollaz, « pour l'éducation d'un enfant ». Il s'agit, sans aucun doute, du futur évêque d'Annecy, Mgr de Thiollaz, qui avait alors 6 ans. M. de Cormand avait distingué de bonne heure cette jeune intelligence, et toujours il portera un grand intérêt à ce neveu distingué.

Réparations a Montpon. — En 1759, M. de Cormand fait réparer ses moulins d'Alby, creuser un puits à Montpon-Dessus, miner son jardin potager, près du château. Il achète un pré de 700 liv. à la Frasse. Il habille sa petite cousine pauvre : Louison de Bévy et lui paye sa pension pour la faire instruire... En déc. 1760, il achète un mille de tuiles à M. de Bellair à Barroz, et fait à neuf le bâtiment de la Tour de Montpon, qui était tout fusé.

Procès Turchet. — Le 21 janv. 1737, mourait à Strasbourg, Etienne Turchet, natif de Marignier, homme lige du Seigneur de Cormand, du fait de la reconnaissance passée en 1736, et il confesse « devoir la dîme de tous les agneaux naissants, savoir un agnel sur 12 ; un denier pour tous les veaux qui naissent ; une maille pour un chevreau; 2 deniers pour chaque porche (truie); 2 deniers pour chaque jument, et comme homme liège, un sol genevois annuel. Jeanneton Turchet, nièce et héritière d'Etienne, refusait de payer le droit d'échute. Après 23 années de

procédures, elle est condamnée à payer 1.100 liv. à M. de Cormand.

M. DE CORMAND, SÉNATEUR. — Par Lettres Patentes Royales, signées le 13 nov. 1763, J. M. de la Faverge est nommé Sénateur au Sénat de Saoie, « avec gage annuel de 1.200 liv. et cessera le gage précédent ». Le nouveau Sénateur avait 48 ans; il prêta serment le 2 déc.

PROCÈS BOURGEOIS. — Le 20 sept. 1742, mourait Rd Henry Bourgeois d'Alby, curé de Vaulx, ayant institué pour héritier universel son neveu Henry Bourgeois, qui transporta tous les effets délaissés par son oncle en son domicile d'Alby, savoir, un cheval, du bled, de la vaisselle en étain, lingerie et deux soutanes, « dont une neuve et l'autre à moitié usée a servi à doubler la veste de l'héritier », le tout estimé à 1.500 liv. M. de Cormand consacra 22 ans à amasser des documents intéressants pour prouver son droit d'échute sur cet héritage, et en 1764, il termina ce procès par une transaction à l'amiable.

RÉPARATIONS AU CHATEAU. — En cette fin d'année 1764, M. de Cormand donne prix fait de refaire, en pierres de taille de Gruffy, toutes les fenêtres du 1er étage de Montpon les autres étant trop petites. Dagand Blaise et Joseph, maîtres maçons à Annecy, prennent cette entreprise à raison de 26 sols le pied linéaire. Ces 5 fenêtres furent placées par les maçons Chagnon et Belin, pour le prix de 243 liv.; elles ont chacune 18 pieds 1/2 de taille. « Les précédentes étaient petites, la plupart fendues et gâtées par le feu. »

M. DE CORMAND REÇU CHEVALIER DE MALTE. — Cette réception date du 3 mars 1768, où il prit l'habit de l'Ordre, qui lui assigna les biens du fief de l'Hôpital de Droyse, lesquels furent reconnus en 1741, par C. F. de Lescheraine ; en 1734, par Jacques de Cordon, de Vieux ; en 1549, par Louis de Châtillon ; en 1545, par Rds Jacques et Aimé Mallinjoud ; en 1514, par Rd Sgr Jean Degrolée ; en 1472, par Louis Devillat, tous Commandeurs de Gene-

vois et Compesières. Il faut ajouter un pré de 2 seytorées à Pattu (St Félix), avec un servis de 3/4 de froment.

M. DE CORMAND A ENTREVERNES. — Le 8 juill. 1768, M. Rollier d'Annecy écrit à M. de Cormand : « Je viens vous témoigner combien les communiers d'Entrevernes sont pénétrés de reconnaissance, à la générosité que vous venez d'exercer à leur égard, en faisant délivrer la somme de 80 liv. pour subvenir aux frais de la refonte de l'une de leurs cloches, et l'empressement à assister à la bénédiction de la dite cloche. »

RÉPARATIONS A MONTPON. — En 1769, M. de Cormand fait établir un chemin à charriot entre Alby et Montpon avec pont sur le ruisseau, pour le prix de 473 liv.; à raison de 14 sols la journée d'ouvrier. Il paye 103 liv. pour un mur de soutènement, près du château, du côté de Bise, lequel mur s'écroule 6 mois après. Pour faire un nouveau moulin, il dépense 668 liv. et pour agrandir l'écluse : 478 liv. Il achète 3.000 tuiles en 1767 et 5.000 en 1771 de M. de Bellair à Barroz.

M. DE CORMAND PENSE A SA RETRAITE. — En sept. 1770, M. de Cormand, « après 21 ans de services au Sénat, supplie S. A. R. de lui accorder sa retraite, à cause d'un dérangement notable de sa santé. » Depuis quelques années, en effet, le Sénateur était souffrant. En 1763, il paye 38 liv. au chirurgien Baud de St Félix, pour 5 jours de maladie à Montpon. En 1766, il est obligé d'acheter une chaise à porteurs « à 3 grandes glaces ciselées, corniches dorées, avec bretelles et barres » pour se faire transporter aux audiences du Sénat, les jours de mauvais temps. Le 1er mai 1771, M. de Cormand revend cette chaise 120 liv. et prend le chemin de Montpon avec ses meubles, dont le transport nécessite 2 voyages à 4 chevaux et 3 charriots à 2 bœufs. Il s'installe avec son fidèle domestique Portier, de Menthon, qui ne quittera plus son maître jusqu'à sa mort. En 1769, il avait remplacé Jacques Blanchet d'Alby, fils d'Antoine et Vezin Caroline, qui avait contracté ma-

riage et viendra, sur ses vieux jours, mourir à Montpon en 1804.

Sa vie à Montpon ne sera pas une sinécure, car il s'occupera avec beaucoup de dévouement du bien public, comme de ses intérêts particuliers. En 1754, nous le voyons déjà participer « à une collecte faite à Alby, pour la Procession de la Deuxième Fête de la Pentecôte, qui se fait jusqu'à Annecy ». En sept. 1771, il vient au secours des incendiés de Balmont. Deux mois après, il rétribue une battue faite par les paysans pour une chasse au chevreuil. Il envoie un tapis pour l'autel de sa chapelle St Donat que l'Evêque doit sacrer le 18 sept 1769.

Relations avec la famille de Thiollaz. — En nov. 1766, il paye le voyage au fils aîné, envoyé à Dresde, et en avril suivant, il lui envoie 200 liv. « pour lui aider à faire son équipage d'Officier ». En 1768, il fait nommer l'abbé de Thiollaz, Recteur de la Chapelle de Montpon, pour remplacer Rd Dussolier. En oct. de la même année, il paye l'entrée au Couvent de Bonlieu, de Mademoiselle de Thiollaz, qui reviendra soigner son vieil oncle à Montpon, pendant la tourmente révolutionnaire. En nov. 1772, il donne 102 liv. à l'abbé de Thiollaz, qui va étudier à Paris ; pendant les 10 ans qu'il passera en Sorbonne, M. de Cormand lui enverra de bonnes étrennes. En juin 1774, c'est le cadet de Thiollaz qui s'arrête à Montpon, en se rendant à Chambéry. Au mois d'août, son oncle adresse une demande pour le faire entrer au collège de Turin. En 1776, la cadette de Thiollaz est également de passage chez son oncle, et chaque fois, il se montre généreux.

Importants travaux a Montpon. — Le 28 juin 1771, à peine arrivé de Chambéry, il donne à Jean Schwab, de Chêtre, Moraz (Suisse) le prix fait de construire une serve (citerne) de 5 toises de long, 3 de large, 4 pieds de hauteur, pour contenir toute l'eau arrivant par les bourneaux, une écluse pour la vider et arroser les prés inférieurs, un réservoir à poisson, le tout pour oct. prochain, au prix de 7 louis neufs de France. Témoin : son frère J. P. de la

Fléchère, Capitaine au régiment des Gardes. Tous les transports seront faits par les fermiers, lieu dit « Sur la Sentinelle ». Contenance de la serve : 271 sommées. L'année suivante, Schwab établit une pompe dans le puits de Montpon dessus, profond de 33 pieds, pour le prix de 108 liv. En 1776, Nicolas Murgier de St Sylvestre, fontainier de profession, fait des fouilles dans le grand pré en dessus de Montpon, et l'année suivante, un autre fontainier, Steteler, Bernois d'origine, venu de Rumilly, continue ces travaux pour trouver de l'eau.

M. DE CORMAND ARRONDIT SES DOMAINES. — En 1766, il achète à Viuz un pré de 3 journaux, pour le prix de 800 liv.; en 1772, il acquiert de M. Vespres, un pré de 8 journaux à Chèdes, pour 3.000 liv.; un pré de Claude Vergain pour 2.400 liv.; un pré de 2 journaux, sis sous les fenêtres de Menthon, pour 4.820 liv.; les 2/7 de l'hoirie Floccard, indivise avec MM. Duret, pour 8.500 liv.; en juin 1774, il achète 19 journaux de bois à Montvuagnard pour 1.000 liv. et la ferme de Montdésir avec 55 journaux de terres de M. de Sonnaz, pour 10.800 liv. L'année précédente, M. de Cormand avait prêté 9.300 liv. à M. de Sonnaz, somme hypothéquée sur Montdésir. Les sœurs de M. de Sonnaz intentèrent un procès pour rendre invalide la vente de Montdésir, prétextant y avoir des droits. Un arrêt du Sénat de fév. 1781 mit fin à ce litige et approuva la vente faite par criées publiques en 1772.

Cette maison haute de Montdésir avait été reconnue en fief noble par Ne Amé d'Alby en faveur de Mgr le Comte de Genevois, le 10 déc. 1519. Elle passa dans la famille de Sonnaz par le mariage de Louise d'Alby, fille de Claude, avec Ne François de Gerbaix de Sonnaz, laquelle veuve testa le 4 sept. 1607 en faveur de ses fils Louis et Christophe. A ce fief étaient adjoints 5 artifices à eau de la Capettaz avec charges d'un servis annuel de 13 coupes de froment à payer au Marquis d'Alby; ils furent achetés par Just Paris, en 1772, pour 6.000 livres. Rassat Jean-Franois de Vons avait acheté les terres annexes de Viry ou

Vévry pour 6.000 et Claude Vergain de Chèdes, celles du Bouloz et Montvuagnard pour 3.200 liv. Cette belle propriété fut donc démembrée en 4 lots.

SÉJOUR DU ROI VICTOR-AMÉDÉE III A CHAMBÉRY. — Le 22 juin 1775, le nouveau roi arrive à Chambéry et y séjourne 16 jours. A cette occasion, M. de Cormand se fait confectionner 2 habits en soie, un pour lui et un pour son domestique; le prix en est de 347 liv. Il dépense 100 liv. pendant ce séjour, et il y retourne en sept., pendant les fêtes du mariage du Prince de Piémont, Charles-Emmanuel, avec Clotilde de France, sœur de Louis XVI.

(Les routes étant améliorées, M. de Cormand achète en 1775, un cabriolet à Genève, 401 liv. et 2 chevaux).

M. DE CORMAND ET SES NEVEUX DE THIOLLAZ. — Le 5 juill. 1775, l'vocat Bardy, de Samoëns, Procureur de M. de Cormand pour toutes ses affaires de Turin, lui écrit : « Vous aurez le plaisir de voir en Savoie votre neveu de Thiollaz, parti hier matin, après avoir subi la veille son baccalauréat. Il voulait vous écrire lundi soir son succès et son départ et ne l'a pu. » Pour le récompenser de son succès, M. de Cormand lui achète un habit d'été à boutons d'argent, du prix de 70 liv. A la même date, il adresse une supplique au Roi, pour que son neveu de Thiollaz l'aîné puisse continuer son service en Saxe. Deux ans après, de Thiollaz le Cadet passait sa licence en Droit à Turin et en 1778, son Doctorat. M. de Cormand note qu'il a payé 1.783 liv. pour la pension de ce neveu, à Turin, de 1775 à 1778. Sa réception au Sénat date du 25 août 1781 et en 1783, son oncle lui paye un voyage à Turin.

M. DE CORMAND ET SES COUSINS DE BÉVY. — Son cousin Louis de Bévy avait 5 garçons et une fille, avec peu de ressources pour les faire instruire. M. de Cormand prit cette éducation à sa charge et note que de 1773 à 1800, il dépensa 8.850 liv. à cet effet. Ces 5 garçons apprirent à lire chez Rd Chardon d'Alby, curé de Bonneguête, furent envoyés ensuite à Megève, Sallanches, Rumilly. François

fut officier au Rt de Savoye en 1798; son frère Jacques vint l'y rejoindre; deux « allèrent chercher des maîtres en France et Jean l'aîné se maria et resta à la maison paternelle. En juin 1786, le château de Bévy brûla et M. de Cormand s'aida à le faire reconstruire.

M. DE CORMAND PERD SA MÈRE. — Le 21 janv. 1778, son parent l'Avocat Bardy et son neveu de Thiollaz lui écrivent tous deux leurs condoléances sur la mort de Mme de la Fléchère. M. de Cormand avait 11 ans, lorsque sa mère s'était remariée; il n'en garda pas moins pour elle la plus profonde affection, et chaque année, il allait passer quelques semaines auprès d'elle à St Jeoire, ou bien il l'invitait à Montpon. A l'époque des fêtes de Noël, il lui envoyait toujours une belle pièce d'étoffe, comme cadeau; ce fut un grand bonheur pour lui de la conserver jusqu'à un âge si avancé.

1780. PLAN D'UN TESTAMENT DE M. DE CORMAND, qui nous fournira quelques documents utiles sur sa famille. « Je suis chargé de rendre 2 fidéicommis : 1°) Celui de mon oncle Charles-Philibert, test. du 8 mars 1720, Béné not., en faveur de N^e^ Hyacinthe Duclos, Comte d'Esery et de Bonne; son petit-fils, demeurant à Chambéry, est substitué à mon décès. Mon père, Jacques-François, a été héritier universel de sa mère (Marie Duclos), test. du 5 août 1701, Pachod not., laquelle a eu 5.000 fl. de dot, contrat du 10 nov. 1652, Pinaud, not. et héritière de son père pour 1/6. Je suis héritier de mon père par test. du 29 mai 1722. Ma tante Anne, par contrat dotal de mon père du 6 oct. 1711, m'a fait donation de tous ses biens, savoir 4.000 fl. à elle léguée par test. de son père du 20 juill. 1674, Babaz not. J'ai les droits dotaux de ma mère A.-M. d'Anthon, par son test. du 19 avril 1762, ouvert le 30 janv. 1778, Gallay not. Mon père et mon oncle Ch.-Philibert avaient, dans leurs biens indivis, 4.000 fl. de detttes en 1712, payées avec la dot de ma mère.

2°) Mon 2^e^ fidéicommis est celui de Montpon, légué par

le Commandeur de la Faverge, test. du 5 nov. 1739, ouvert à Turin le 2 janv. 1747. Ce fidéicommis doit revenir à la famille de Bévy de Bonneguête, branche de la famille de la Faverge sortie de celle de Montpon, peu connue et nullement distinguée, à cause de sa pauvreté et mésalliance. Je veux que les revenus des droits provenant des Demoiselles Jeanne et Claudine de Montpon, lesquels ne sont pas fidéicommis, soient appliqués à faire étudier les enfants dudit Louis de Bévy, pour les aider à parvenir à l'état de prêtre séculier, ou à celui de Droit Civil ou du Militaire en qualité d'Officier... J'ai dépensé considérablement pour les frais de rénovations de fiefs, après la mort du Commandeur, et j'ai fait de grosses réparations. Tous les meubles de Montpon appartenaient aux Demoiselles Jeanne et Henriette de la Faverge, qui les avaient fait faire. Leur frère, parti fort jeune au service du Roy, est toujours resté en Piémont, sauf environ une année et quelques mois de résidence à Montpon, en plusieurs voyages de semestres qu'il avait pris. »

M. DE CORMAND ET M. BARDY. — De 1768 à 1785, M. de Cormand eut comme Procureur à Turin, l'Avocat Bardy de Samoëns, qui se dit son parent. Ces deux amis entretinrent une correspondance suivie, qui ne manque pas d'intérêt. En janv. 1776, M. Bardy écrit qu'il s'occupe des deux frères de Thiollaz depuis leur arrivée et leur avance l'argent nécessaire. L'été suivant, il vient passer quelques semaines à Samoëns, et en rentrant à Turin, il s'arrête à Alby, le jour de la St Martin, « avec ses voituriers, ses chaises et ses chevaux. » En 1779, il annonce à M. de Cormand sa promotion, comme « *Maître aux Comptes*, emploi honorable, tranquille et lucratif, qui donne l'avantage de travailler chez soi, quand on peut, quand on veut.» Le 28 août 1784, il perd sa femme qui lui avait donné un garçon le 15 août au soir, et il écrit: « Il faut avouer qu'il y a de mauvaises lunes pour les accouchées, m'ayant été raconté un de ces jours, qu'on en comptait plus de 30 qui sont mortes, à peu près dans le même temps que ma chère

épouse, d'une fièvre putride et bilieuse. » En 1785, il se dit très affecté de la mort de Mgr Biord, son compatriote, et il ajoute: « Nous avons eu en ce pays un hiver si long et si rude que les plus vieux ne se souviennent pas en avoir vu de semblable. » Le 3 mai 1783, il annonce que « son neveu de la Fléchère, fils du Lieutenant-Colonel a passé mardi son examen privé de licence. »

MARIAGE PRINCIER. — Le 2 mai 1781, M. Bardy annonce le mariages prochain de S. A. R. Caroline avec le Prince Charles-Maximilien de Saxe, frère de l'Electeur, puis ajoute : « Si vous pensiez que la protection de cette Princesse pût être utile à M. votre neveu de Thiollaz, qui est au service de cet Electeur, vous pourriez prier Mgr l'Evêque de Genève d'écrire à M. l'Abbé St Marcel pour la lui procurer. » (Cet abbé St Marcel était le précepteur des quatre fils de Victor-Amédé). Le 3 mai 1781, il écrit: « Un mérecin venu de Paris a inoculé à Madame la Princesse de Piémont et les trois jeunes princes contre la petite vérole qu'ils n'ont pas encore eue ».

M. DE CORMAND ET LES AFFRANCHISSEMENTS. — Pour rendre la vie plus facile aux gens de la campagne et supprimer de multiples causes de procès, M. de Cormand répondit de bonne heure au désir de l'opinion publique. En 1771, il affranchit les Frères Georges et Claude Parchet de St Roch (Sallanches) pour le prix de 150 liv. et en 1785, il libère la commune de St Félix, moyennant 1.900 liv.; celle de Marigny, 1.100 liv; St Maurice d'Alby, 1.700 liv.; Héry, 3.700 liv.; Mûres, 140 liv. payables en cinq années.

AFFAIRES PUBLIQUES D'ALBY. — En 1785, M. de Cormand fait présenter une supplique au Roi de la part du Conseil d'Alby, pour bâtir une église neuve dans le Bourg d'Alby, les 2 autres étant caduques; rétablir le droit d'octroi sur le vin vendu dans les auberges, soit 3 pots par sommée; réunir les 2 Communautés en une seule. Cette dernière question aboutit en 1788; l'autre fut impossible à résoudre, malgré la protection de l'Intendant Béné, à

Turin. Le plan de l'église fut dressé par l'architecte Giardine; elle devait être bâtie à Plainpalais, à côté de la maison de M. Baud (maison appartenant actuellement au Bureau de Bienfaisance). Le prix en était de 7.000 liv. Une personne pieuse promettait 2.000 liv. et la vente d'une cloche de St Maurice et une de St Donat produiraient 600 livres. Par économie, on pourrait adopter le plan de l'église de Talloires, bâtie en 1783. La Révolution arriva et le projet ne fut pas réalisé. (Voir Ac. Sal., Vol. 45, p. 106 et Vol. 47, p. 131. Histoire d'Alby).

GRANGERIE DE PATTU. — Le 29 sept. 1787, M. de Cormand achète de Michel feu Etienne Richard, natif d'Annecy, Sous-Brigadier des Gardes du Corps de S. M., en congé à Annecy et de Dlle Antoinette Audé, native de Faverges et veuve de Etienne Richard, en son vivant avocat, le grangeage de Pattu, provenant de feu E. Richard, pour le prix de 8.100 liv. et 673 liv. d'épingles pour les sœurs de Michel. Fait à Annecy, rue du Pâquier, maison des vendeurs. Pour agrandir cette ferme, M. de Cormand acheta la même année, un champ de Baud, 330 liv.; un de Charléty, 335 liv. et un de Cl. Mallinjoud, 790 liv.

PASSAGE DU ROI A ALBY. — Le 15 juin 1788, de Sallanches, le Chanoine de la Fléchère écrit à M. de Cormand: « Vous allez bientôt voir passer la Cour du Prince et de la Princesse de Piémont, à l'aide de vos lunettes d'approche. Je pense bien que vous ne vous rendrez pas à Annecy, pour lui faire votre cour et que vous en laisserez le soin au Militaire (M. de Cormand était souffrant). Il est décidé qu'ils passeront à Bonneville et coucheront chez M. Rossillon, dont ils ont tenu ou fait tenir les 2 jumeaux sur les fonds du baptême. Je n'aurai pas le plaisir d'aller à Evian, pendant leur séjour, comme l'an passé. Je ne puis rien vous apprendre d'un pays si reculé; les étrangers passent comme à l'ordinaire pour Chamonix. Un des fils du Roi d'Angleterre s'y rendit mercredi passé, mais, je ne le vis pas. »

PREMIER ÉCHO DE LA RÉVOLUTION. — Le 12 juill. 1788, de Chambéry, l'Avocat de Thiollaz écrit à son oncle à Montpon: « On craint en France une explosion horrible, si les troupes font quelques coups de mains. En Dauphiné, quelques personnes ont arboré la cocarde jaune et bleue, ancienne devise de leur pays. Les Normands menacent aussi de se soulever. Les Bretons sont les plus acharnés et ont le plus de noblesse dans leur parti. On dit que tout s'arrangera dans le Premier Lit de Justice; on regarde déjà comme décidée la suppression de la Cour Plénière, mais on prétend aussi qu'on supprimera plusieurs Parlements, surtout dans les villes, où il y a eu révolte... Le Marquis de la Serraz a épousé Mlle de St Sulpice, avant hier, et les Chevaliers Tireurs lui ont donné hier une belle sérénade. Il est leur Capitaine et on projette une fête de tirage, pour le retour du Prince de Piémont... A la suite d'une dispute à table, il y a eu combat, où le Marquis de la Chambre reçut une blessure qui lui traversa le corps... »

NOUVELLES DE TURIN. — Le 22 avril 1789, M. Bardy écrit à M. de Cormand pour le remercier de lui avoir prêté 30 louis neufs en févr. pour rebâtir le rustique du château de Lupigny, qu'il vient d'acheter, et un autre à Marignier. Il lui annonce que le Comte Biord a reçu une pension annuelle de 400 liv. et le Marquis de Cordon, une Commanderie de 4.500 liv.

FONDATION D'UNE ECOLE DE GARÇONS A ALBY. — En 1789, Rd Mallinjoud, curé de Savigny, lègue 2.000 liv. pour une école et un vicaire régent. En avril 1787, Louis Domenge, né à Alby en 1710, décédé à Turin, laisse 9.000 liv. de capital, pour le même but. M. de Cormand paye les frais au Sénat, pour autorisation légale; il demande à Rd Ducrest, d'Alby, curé de Marcellaz, de vouloir bien faire quelque chose pour cette école. Il offre lui-même le logement et les vivres à M. l'Abbé Chambet, de nov. 1787 à fév. 1793, où l'école fut fermée par la Nation Française (Louis Domenge, fils d'Ignace et petit-fils de Jeanne de la Faverge mariée à Thomé, notaire, est dit en 1746, à

Turin « Quartier Maître » dans le Régiment Baden-Dourlac). (Voir Histoire d'Alby, page 206).

NOUVELLES ÉMEUTES RÉVOLUTIONNAIRES. — Le 22 sept. 1790, M. Bardy écrivait : « On a reçu confirmation de l'émeute arrivée le 8, à Monthey, de la part des paysans des communes circonvoisines, et de la fuite du Gouverneur avec sa femme, à la suite d'exemptions faites par le Gouvernement de Monthey et St Maurice (Valais). »

Le 6 avril 1791, le même écrit: « La bagarre, arrivée le 16 à Chambéry, a donné lieu aux ordres d'en faire sortir tous les Français, excepté le Prince de Conti, l'Archevêque de Paris et le Marquis de Lusignan. L'on fait aller, dit-on, 10 à 12 pièces d'artillerie de Turin en Savoie. »

M. DE CORMAND ET L'AGRICULTURE. — Avant d'entrer dans l'étude détaillée de la Révolution, donnons un coup d'œil rétrospectif sur la manière dont M. de Cormand traitait la question agricole.

Par Lettres Patentes du 27 janv. 1774, une Société d'Agriculture avait été fondée à Chambéry, et le 19 sept. 1775, le Roy lui allouait un don de 50.000 liv. On demanda à tous les propriétaires de grands domaines de faire un rapport sur la manière la plus utile de dépenser cette somme, pour garder les hommes à la terre, protéger les forêts, etc... M. de Cormand fut tout indiqué, dans le canton d'Alby, pour élaborer ce travail. Ses comptes de fermage, tenus au jour le jour, de 1747 à sa mort, nous montrent l'intérêt qu'il portait à cette question vitale alors, pour notre pays privé de communications faciles. Son premier soin fut d'amener de l'eau à Montpon par des bourneaux en terre, faire creuser des puits, installer des pompes dans ses fermes, aménager des chemins pour y accéder facilement avec les charriots. En 1761, il fait planter des mûriers pour l'élevage des vers à soie; il occupe chaque hiver quantité d'ouvriers pour défricher des haies, défoncer ses jardins; des auvergnats de passage scient les peupliers et chênes pour les réduire en planches. Il fait valoir les terres dépendantes du château avec 5 domesti-

ques, établit le poids du foin rentré et dépensé, le blé mis au moulin, pour lui, pour les pauvres; le rendement de ses pigeons: 30 liv. par an; de ses moutons: 12 liv. de laine à 13 sols. Il inscrit chaque année le nombre de gerlées de raisins et de sommées de vin, récoltées dans chacune de ses fermes. En 1770, il nous dit que 2 vaches à lait de Montpon lui ont rendu 144 liv. de beurre à 7 et 8 sols et 213 tommes de 5 et 6 sols, soit un total de 112 liv. argent, « si on l'avait vendu ».

Maurice Vittet et Jean Falcoz, tisserands à St Maurice, lui font chaque année sa toile. Montdésir, qui lui rapportait 345 liv. argent net, en 1776, lui en rapporte plus de 900 à partir de 1782, exactement 1.241 liv. en 1790. En 13 ans, Montdésir lui a rapporté 520 liv. de rites et 476 liv. d'étoupes.

Il aide ses voisins à acquérir des terres; en 1772, Verguin de Chèdes achète pour 6.800 liv. de terres de l'avocat Vespres de Chambéry et M. de Cormand lui prête l'argent nécessaire. Il fait cadeau de 700 liv. à un de ses fermiers qui le quitte, « à cause de sa pauvreté ».

Dernières années de M. de Cormand (1792-1801). — Le samedi, 22 sept. 1792, la Savoie est envahie par les troupes françaises; elles y demeurent jusqu'en 1814; Le 12 oct., la première assemblée républicaine se tient dans l'église St Donat et les élections municipales ont lieu le 7 nov. Les délibérations ne parlent pas de M. de Cormand. Le 16 fév. 1793, le vicaire-régent Chambet, logé et nourri à Montpon, démissionne devant la Municipalité réunie, pour ne pas prêter le serment civique et demande un passe port. Le 18 fév., Montpon reçoit la visite du Prévôt de Thiollaz, qui se rendait d'Annecy auprès de son frère, avocat à Chambéry. Le 19, on l'arrête à St Félix, et M. de Cormand aura à payer « les voyages que lui fit faire la Nation Française », pour le traîner de prison en prison, jusqu'à Marseille et Bordeaux, soït 277 liv. argent de France.

La Municipalité d'Alby témoigne en faveur de M. de

CORMAND. — Le 11 mai 1793, après avoir dressé l'inventaire de l'émigré Amblardet, la Municipalité ajoute, dans sa délibération: « qu'il n'existe à Alby qu'un ci-devant noble, le citoyen, bon patriote, Joseph de Cormand, qui ne s'est point émigré, étant toujours resté chez lui avec deux domestiques et 2 servantes, à l'effet de travailler son bien non ascensé... » Lé 16 mai, la Municipalité adresse une pétition au District d'Annecy « pour retenir dans la commune le citoyen Cormand et ses 2 nièces de Thiollaz, sorties, l'une du monastère de Bonlieu, l'autre de la Visitation, attendu que Cormand, âgé de 78 ans, était non employé du roi Sarde, mais seuement Sénateur Jubile du ci-devant Sénat. Considérant son civisme envers les pauvres de cette commune, dans laquelle il verse une grande quantité de ses revenus considérant la ressource que perdrait la Municipalité même, dans le passage des troupes, par la sortie du citoyen Cormand; considérant que dans la « corsa » de ces malheureux temps qu'entraîne le fanatisme, il perpétue les exemples de la Pure Religion, qui l'a toujours distingué. Considérant l'effet merveilleux qu'opère dans le public c'est-à-dire dans l'église, où se rendent les paroisses voisines, à défaut de prêtres, l'assiduité des sœurs de Thiollaz. » Le 21 mai, la Municipalité considère « que le citoyen Cormand jouit d'une très mauvaise santé, et quoique peu éloigné de l'église, ne peut s'y rendre qu'à cheval; il a donc grand besoin de ses 2 nièces pour soigner sa vieillesse. Il est nécessaire de le garder à Alby, à cause, 1°) de son assiduité aux offices divins, dans ces temps où nombre de fanatiques se refusent d'aller à la messe; 2°) à cause des suites fâcheuses d'une chute de cheval et d'un gros rhume, qui le tient dans sa chambre depuis 8 jours; 3° à cause du parfait civisme qu'il a toujours professé depuis le 22 sept. dernier. »

Grâce à ces supplications, M. de Cormand jouit encore de quelques mois de liberté.

ARRESTATION DE M. DE CORMAND. — « Le 1er sept. 1793, arrive à la Mairie d'Alby Victor Saxe, Commissaire député

par le Directoire d'Annecy, avec ordre de mettre en état d'arrestation le ci-devant noble Decormand, sa nièce Déthiolaz ex-religieuse de Bonlieu et Pierre Portier, son domestique. Le Procureur de la Commune de suite s'est rendu avec la force armée au domicile dudit Decormand, auquel le Commissaire a fait part de sa mission. D'après ce, la Municipalité a déclaré qu'il eut à se rendre incessament avec ses nièce et domestique à Chambéry, pour être sous la surveillance du Directoire du Département. Sur quoi, le dit Cormand a dit que, malgré ses indispositions et celles de sa nièce, pour cause de grave maladie, il était prêt à satisfaire aux ordres qu'on lui intimait. Ensuite, la Municipalité a annoncé au dit Cormand qu'il s'agissait d'apposer les scellés sur les portes de ses armoires, chambres et autres dépendances de la maison. Sur quoi, ayant répondu qu'il a 3 domestiques malades, dont un moribond, il demandait qu'on ne scellât pas sa cave, ni son grenier, à l'effet de subvenir à leur besoin. En conséquence, le Municipalité a laissé la clef de la cave et du grenier à Marguerite Anselmet, première domestique dudit Cormand, et de suite a apposé 4 cachets sur la serrure de sa chambre, de la chapelle, de la chambre au midi qui introduit dans une autre chambre au nord. Enfin ledit Cormand est monté en voiture avec ses dites nièce et domestique, qui ont été remis sous la garde de 4 cavaliers, jusqu'à la ville d'Aix ». Reinier, Maire d'Alby.

Lé 12 sept., à 7 heures du matin, commence l'inventaire des meubles de Montpon qui comprend 26 pages de texte très serré. Il se continuera pendant 7 jours pleins à raison de 11 heures par jour par le maire Reinier, le procureur Bourgeois, 4 officiers municipaux et le secrétaire Paccard.

INCARCÉRATION A CHAMBÉRY. — M. de Cormand fut d'abord placé au régime de la détention commune, dans la maison Sainte Claire, pendant l'espace de 17 jours. Il y dépense 60 liv. Le 19 sept., il est placé en surveillance dans la maison Pacoret, veuve St Bon. Il établit l'état de

la dépense qu'il a fait pour payer la Garde Nationale qui lui a été donnée, pour le garder à vue, laquelle Garde il doit payer 5 francs par jour, outre la nourriture. La Garde changeait en moyenne, tous les 10 jours, et le total de la dépense jusqu'au 17 juill. où il fut transporté à Annecy, se monte à 1.142 fr. Les noms de ses gardes plus souvent désignés sont : Aguettaz, Ailloud et Blanchet.

C'est de la maison Paccard que M. de Cormand adresse au District d'Annecy, une pétition datée du 21 sept. 1793, pour protester contre la régie de ses biens, confiée à J.-P. Reinier, maire d'Alby, et demander qu'elle soit laissée à ses 2 domestiques, Portier régisseur et Marguerite Anselmet, cuisinière, et puisse en percevoir les revenus.

Le Directoire de Chambéry signifie, le 1er oct., que la demande du pétitionnaire, pour la levée du séquestre, est ajournée, mais que le Directoire d'Annecy fera délivrer par la Municipalité d'Alby les linges et habillements personnels du Pétitionnaire et gens de sa maison, effets nécessaires pour leur entretien, provisions de denrées pour leur subsistance, avec procès-verbal, en présence du Principal Domestique de la maison. Signé: Chamoux, Président du District du Mont-Blanc.

M. de Cormand occupe ses loisirs à tenir un livre de Régie ou d'administration de ses biens, en notant tous les effets et provisions qui lui sont apportés d'Alby à Chambéry. Les transports sont faits à charriot par son fermier Claude Thomé de Montdésir.

ETAT ET REVENUS DE SES BIENS. — Au cours de sa détention, M. de Cormand dressa aussi les revenus de ses biens qui lui étaient réclamés par le Directoire. Le total de ses capitaux, prêtés à 23 particuliers, au 4 ou 5 % se monte à 19.297 liv. Ses biens de Thiez, St Jeoire, Marignier et Faucigny. lui rapportent 551 liv. annuelles. Il paye 114 liv. de tailles pour tous ses biens du Faucigny; 347 liv. à Alby et 166 à Annecy. Il dresse un Mémoire de la dîme de ses biens d'Alby, que la loi française accorde aux propriétaires, comme elle se payait avant la

Révolution, et la liste des aumônes auxquelles cette somme sera employée.

ANNÉE 1794

DÉCLARATION FAITE SUIVANT ORDRE D'ALBITTE et adressée au Directoire de Chambéry, le 24 mars 1794 : « Je soussigné, J.-M. de la Faverge, âgé de 80 ans, détenu dès le 1er sept. dernier dans la maison commune dite Ste Claire, jusqu'au 17 dudit mois, et de là, transféré pour cause de maladie dans la maison de la veuve Pacoret, 2e appartement, où je suis sous sûre garde, déclare avoir été gradué en 1739, travaillé 10 ans en pratiques légales... Sénateur au ci-devant Sénat de Savoie de 1749 à 1771, où j'ai quitté le service pour raison de santé chancelante, pour habiter Alby d'une manière ordinaire, sans avoir émigré; j'entretiens de mes deniers 4 pauvres d'Alby chez moi: un garçon aveugle, une vieille fille hydropique, une 3e innocente (simple d'esprit) et une 4e sourde muette; j'ai livré un char de pain et de vin au 3e Bataillon du Mont-Blanc, de passage à Alby; ai logé à Montpon le Commandant Barte; ai livré à l'armée un cheval de luxe de 25 louis; ai versé 2.000 fr. en don patriotique, au mois de juill. dernier; n'ai d'autres relations que celle du Garde National, sous la surveillance duquel j'ai été mis. »

M. DE CORMAND TRANSFÉRÉ DE CHAMBÉRY A ANNECY. — « Je suis parti de Chambéry, le mercredi 16 juill. pour arriver le même jour à Annecy, au District où j'ai été consigné, et qui m'a enjoint de rester dans ma maison (maison Floccard, rue de l'Ile), sous une garde, ainsi que je l'avais demandé au District de Chambéry. Je suis arrivé ledit jour à Montpon pour diner à midi, avec ma chaise roulante (voiture) et 2 chevaux étrangers, dont l'un appartenait à Jean Reinier dit César, qui m'a amené jusqu'à Monpon, auquel Reinier je dois 2 jours de vacation pour lui et 2 jours pour son cheval, et 2 jours pour le cheval de Claude Vergain de Chède, ce qui fait en tout 6 jours, le tout payé.

Sclaverand dit la Joye, Maître de Postes à St Félix, m'a fourni deux de ses chevaux pour me conduire, dans ma chaise, d'Alby à Annecy, avec son domestique, où il a couché, et est reparti le lendemain 17 juill. pour se rendre à St Félix, avec ses deux chevaux, ce dont je dois tenir compte ledit la Joye de ce qu'il me doit du prix d'un cheval, que je lui ai vendu à la St Jean 1793.

Le 18 juill. Cl. Portier est venu de Montpon à Annecy, pour m'apporter des provisions de bouche et 2 liv. de beurre que je lui dois, avec sa vacation. Joson Raginel de Menthon m'a apporté 3 petits poulets que je lui dois. Un dimanche de juill., la Fanchon Rassat, ma grangère de Vons, est venue me voir à cheval, en m'apportant du beurre frais, une tomme et des fajous. Le 30 août, par un dimanche, Pierre Reinier, frère de César, est allé avec un char et un autre cheval fourni par Claude Rassat, pour aller prendre Mademoiselle de Thiollaz à Chambéry et la ramener le lendemain à Alby...

L'Emprunt forcé. — Le 20 août 1794, M. de Cormand adressait au District d'Annecy un Mémoire de 4 pages, pour être taxé en faveur de l'Emprunt Forcé, auquel je dois souscrire. De ma maison d'Annecy, où je suis détenu en surveillance. Tailles de mes biens d'Annecy et Cluses: 625 fr., laquelle quadruple fait 2.500 liv.; Capitaux des rentes de St Jeoire: 19.297 f.; Albergement en Faucigny: 213 f.; Capitaux en rentes dans le canton d'Alby, 6.106 f.; Albergement d'Alby: 500 liv.; Rentes des bords du Lac: 14.642 fr.

Dépenses. — Bâtiments à entretenir: 4 à Cormand, 3 à la montagne du Môle, 3 à Marignier, 3 à Faucigny, 5 à Montpon, 3 à la Combe, 4 à Montpon d'en haut; 6 à Vons, 4 à Montconon, 4 à Montdésir, 4 à St Félix, 4 aux moulins d'Alby, 5 à Menthon et 3 à St Eustache. Total: 55. Entretien de mon ménage, de cinq pauvres, gages des domestiques, entretien personnel: 3.800 liv.; plus, l'entretien de ma nièce de Thiollaz; pour mon garde durant ma déten-

tion: 1.396 liv.; don gratuit: 2.000 liv.; emprunt forcé: 2.400 liv.

Les cinq pauvres soignés à Montpon, sont: une vieille fille de 70 ans, ancienne domestique, hydropique depuis 2 ans, sans pouvoir se remuer qu'avec l'aide de 2 personnes; depuis 16 ans, une vieille innocente de 60 ans, toute petite et courte; depuis 14 ans, un aveugle de 35 ans; depuis 7 mois, une sourde-muette de 40 ans; depuis un an, un vieux de 78 ans.

J'ai abandonné du terrain au pont de Loverchy, le long de la route d'Annecy, pour y planter des arbres et faire une rue. J'ai logé des troupes à Montpon et envoyé un char de pain et de vin, pour régaler le 3e Bataillon du Mt Blanc, dont Balleydier est Commandant. J'ai fourni des lits et des matelas aux gendarmes d'Alby; des chemises neuves à mes gardes de Chambéry, de l'argent aux jeunes conscrits d'Alby. Résultat. J'ai payé le 6 oct. à la Municipalité d'Annecy qui m'a taxé: 3.600 liv. pour cet emprunt et Portier m'a apporté de Menthon: 1.086 fr. qui me manquaient.

M. DE CORMAND REMIS EN LIBERTÉ. — Le 2 oct. 1794, Gauthier, Représentant du Peuple, en mission dans l'Isère et le Mt Blanc, écrivait de Cluses : « Vu la pétition du citoyen J. M. de la Faverge, tendant à obtenir sa liberté; considérant qu'il s'est toujours comporté en bon citoyen, que l'on ne connaît d'autre motif de sa détention que celui d'être né Noble, qu'il est octogénaire, chargé d'infirmité, arrête qu'il sera de suite mis en liberté, et le séquestre levé par l'Agent National d'Annecy. » Deux jours après, l'Agent d'Annecy ordonnait la levée de séquestre et scellés apposés sur les biens de Montpon et sur tous les biens possédés dans d'autres communes.

« Le 7 oct., Reinier César m'a prêté son cheval et son charriot, pour aider à voiturer mon équipage d'Annecy à Alby, avec le cheval de Pattu et le fils du granger de Montdésir qui a amené ledit équipage.

Le 8 oct., Maem d'Annecy m'a amené avec une chaise

roulante et 2 chevaux à Montpon, dès Annecy et est retourné chez lui le lendemain; il n'a rien voulu. La Josette de Montdésir, la Jeanne de Montpon et la Joséphine de Pattu, mes 3 grangères, m'ont apporté chacune une paire de poulets, outre du beurre et des œufs et n'ont pas voulu être payées; la Municipalité d'Alby a dressé procès-verbal de mon arrivée à Montpon et on a fêté ensemble mon retour, dignement. »

ANNÉE 1795. M. DE CORMAND VEND TOUS SES BIENS A SON NEVEU DE THIOLLAZ. — M. de Cormand en voyant les biens des nobles émigrés, livrés à un marchandage honteux par la Nation Française, chercha à mettre les siens propres en sûreté, sous le voile de la légalité. Le 7 avril 1795, il donne procuration « pour la gestion de tous ses biens, à J. M. de Thiollaz, natif de St Jean-sous-Chaumont, ci-devant homme de Lois, précédemment domicilié à Auteuil, près Paris, actuellement de séjour à Montpon » Le 20 avril suivant, le Sénateur de Cormand vend à J. M. de Thiollaz, habitant à Montpon, tous les biens dont il a hérité de M. F. d'Anthon Veuve Floccard, et tous ceux qu'il possède rière le District de Cluses, pour le prix de 105.000 liv. de France, payables en 4 ans. Pavy, notaire habitant la commune « Les Vergers », ci-devant St Girod. Le 29 avril, M. de Cormand passe à son neveu une première quittance de 18.000 fr. or et 6.000 fr. en assignats. Collomb not.

. UN CERTIFICAT DE MÉDECIN. — Le 22 juill. 1795, à Montpon, le Médecin Despine atteste la nécessité de donner au Citoyen Cormand son domestique Pierre Portier (qui était encore détenu), pour soigner ses infirmités, savoir asthme humide et rhume catarheux. Despine.

ANNÉE 1796. EMPRUNT FORCÉ. — Le 12 janv. 1796, M. de Cormand fait un versement de 120.000 liv. en assignats, tous barrés, pour le 3e emprunt forcé, décrété par la Convention.

Le 11 sept. M. de Cormand donne procuration générale

à l'Avocat Thiollier de Chambéry et met opposition à la vente des vignes d'Ayse et les biens de St Jeoirè indivis avec son frère utérin, le Chan. François Louis de la Fléchère, émigré à Martigny, où il est mort le 8 sept. 1796, à l'âge de 65 ans.

« Le 7 déc., M. de Cormand rend 20 liv. à Mathieu St Marcel d'Héry, pour servis payés par lui et non dûs, n'ayant pu vérifier le fait, à cause de la privation des Livres Terriers, enlevés par ordre de la Nation Française et brûlés. J'ai bien voulu sacrifier cela, pour un bien de paix. »

Bonne hospitalité de M. de Cormand. — Pendant cette année 1796, M. de Cormand a noté en détail tous les repas servis à sa table aux amis ou ecclésiastiques de passage à Montpon. Le 24 mai, il a logé 7 officiers et donné 19 repas ; le 30 mai, 4 officiers et 4 soldats ; les noms de familles le plus souvent citées sont : Voisin de Rumilly, d'Orlier, d'Elbéne, etc... Ses clients les plus nombreux sont les Capucins et les prêtres, revenus nombreux de l'exil, en cette année d'accalmie. Le total des repas monte à 267, pour l'année.

Années 1797-1798. — Le 21 déc. 1797, J. M. de Thiollaz écrit de Menthon à son oncle de Montpon « de vouloir bien lui envoyer son cheval par le petit Portier, afin de pouvoir venir à Alby, samedi, pour lui rendre ses devoirs, à l'occasion de Noël. » Il se plaint que les débiteurs ne payent pas, à cause de leur misère. Cela nempêchait pas M. de Cormand de faire la charité. Le 29 déc. il paye 2 louis pour l'apprentissage du jeune Antoine Depigny, pauvre. Le 20 avr. 1798, il loue une maison au Bourg d'Alby, de Pierre Gouvernon feu Claude, savoir 2 chambres, dont une pour retirer le bois et l'autre pour en faire jouir la veuve Depigny et son fils. Prix : un écu neuf, soit 6 francs par an. Le 21 oct. 1799, « sur proposition à moi faite par le citoyen Clermont, tanneur à Alby, de vouloir apprendre sa profession au jeune Depigny, pauvre, sans faculté, et qui perd son temps à ne rien faire, il m'a

demandé 2 vaissels de blé par an, pour contribuer à son entretien, ce que j'ai promis. » Au printemps 1800, Gouvernon a repris sa maison.

Année 1799. Payement des tailles en nature. — Le 6 août, M. de Cormand écrit: « J'ai envoyé à Henri Blanchet, Agent de l'Administration d'Alby, ordre de payer 12 quintaux de froment pour ma taille de 1799, que j'ai fait transporter d'Alby aux Magasins d'Annecy. J'ai versé en outre 12 quintaux de froment pour impositions extraordinaires sur mes biens de St Donat et St Maurice. »

Nouvel ordre de détention. — Au début Juill. M. de Cormand dut recevoir un nouvel avis pour se rendre à Annecy, car le 9, le médecin Despine « certifie avoir soigné le citoyen Cormand, âgé de 85 ans, souffrant d'un catharre qui le fatigue jour et nuit, et le déclare intransportable. »

Anné 1800. M. de Cormand s'occupe de l'instruction du Peuple. — Pendant les années 1799-1800 et 1801, M. de Cormand paye les leçons que la Chavanne a données aux enfants Callendre, Lepigni, Thomé dit Fayou, le petit Juge, le petit Garnier et la fille de la veuve Blanchet, pour leur apprendre à lire, écrire et étudier le catéchisme.

Le 9 mars 1801, F. Beauquis, curé, écrit de Champollier, village de St Sylvestre, pour remercier le citoyen Cormand d'une aumône et lui dire qu'il a 6 garçons et 4 filles pour apprendre à lire, prier et catéchiser, avec une leçon par jour.

Le même jour, J. P. Lenornay lui écrit de Rumilly : « Un pauvre vieillard décrépi, affligé d'un nombre d'infirmité, réduit à la dernière des indigences, vient, vous prie et implore votre miséricorde à soulager le pauvre infortuné, qui se recommande aux bontés que vous répandez journellement à secourir ceux qui sont obligés de rechercher du secours chez les âmes généreuses que le Seigneur bénit, et moi qui ne cesse d'adresser des vœux au Ciel pour la conservation de vos précieux jours. »

Pénurie d'argent. — Le 27 fév. 1800, J. M. de Thiol-

laz écrit de Menthon à son oncle de Montpon: « Voilà plus de 20 jours que les soldats sont dans le canton, à la poursuite des conscrits, et que beaucoup de paysans se trouvent réduits à la misère. L'argent est maintenant aussi rare ici que dans le canton d'Alby, et les particuliers les plus à leur aise en manquent. Aussi l'Administration écrit à Chambéry pour demander le départ de ces soldats, que l'on ne peut plus payer... Le médecin Carron me dit qu'il a 3 frères émigrés... » En juin, il écrit à son frère aîné qui est « Major au Régiment du Prince Frédéric Charles. »

DERNIÈRE LETTRE DE M. DE CORMAND. — Le 4 août 1800 il écrit à son neveu de Thiollaz, à Menthon : « Il serait à propos de visiter avec la ci-devant servante du Prévôt (de Thiollaz) son linge déposé chez l'homme du Sépulcre pour voir s'il n'est pas gâté; recouvrer le reste de la vente des biens de Faucigny et des environs du lac; par transaction du 15 juill. 1755, et par arrêt du Sénat, à la suite de voies de fait des gens d'Alby, la conduite d'eau du Bourg doit avoir 18 lignes de diamètre et le surplus de l'eau doit aller aux moulins inférieurs; mon intention est de donner tous mes biens par moitié entre mes neveux de Thiollaz et d'Alex, bien que jai vendu mes biens de Faucigny et ceux de l'hoirie Floccard, cela ne doit pas préjudicier d'Alex, qui est émigré, et sera indemnisé quand il pourra rentrer... » Il faudra demander à la Jacqueline à voir si le lin qu'elle fille pour moi est assez fin, ne le voulant ni trop fin ni trop gros, mais médiocre, et qu'elle m'en apporte de la montre, quand elle viendra pour autre chose. »

EMPRUNT FORCÉ DE L'AN 1800. — M. de Cormand fut taxé et versa 1.239 liv. pour ce 4e emprunt.

LES TROIS TESTAMENTS DE M. DE CORMAND. — 1°) Le 5 juill. 1799, il délaissait le 1/6 de ses biens, pour 10 ans, à Henri Balthazard Dussaudei, à sa femme J. M. Terrier et à Pierre Portier, à prendre sur les meubles, effets, linges, denrées, bestiaux, à l'exception de Montconon, Pattu et Montdésir, le reste, à ses héritiers universels qui ne sont pas nommés. Pavy.

II°) Le 9 mai 1800, il révoque le précédent et nomme pour héritier J. M. de Thiollaz.

III°) Le 24 mars 1801, il lègue la moitié de tous ses biens à J. M. de Thiollaz, habitant Talloires, ci-devant Homme de Lois, suivant la loi française; le nomme héritier universel de tout ce que la loi lui permet d'hériter à son décès, avec charge de payer les pensions alimentaires faites à ses domestiques. Témoins : Claude et Etienne Thomé; J. F. Guillaume et Maurice Thomé d'Alby; Davoine de Gruffy et Portier, domestique.

Ces trois testaments furent faits à Montpon, devant Pavy notaire.

DÉCÈS DE M. DE CORMAND. — Les Registres paroissiaux nous disent très brièvement qu'il mourut à Alby, le 17 mai 1801, dans sa 87e année. Fut-il soigné par le citoyen Roger, Officier de Santé à Alby, qui, en oct. précédent, avait touché 82 liv. de M. de Cormand pour avoir visité plusieurs fois, une des servantes de Montpon ? Aucune note le laisse supposer. Sa sépulture fut-elle religieuse ? Il est difficile de répondre par l'affirmative, car le 14 déc. suivant. Portier écrivait encore de Montpon à M. de Thiollaz, à Menthon: « Nos gens d'Alby ne sont point encore d'accord pour les ornements, ni pour faire bénir les deux églises. St Maurice s'est montré encore assez bien, mais pour Alby, les patriotes défendent ou défendront de dire la messe à St Donat. Ils sont d'accord avec les gendarmes, qu'ils ont dit au maire. Nous sommes dans un triste endroit avec les patriotes; je ne sais quand cela finira. Le prêtre est toujours à Montpon et dit la messe à la Salle, les dimanches et fêtes. » (Ce prêtre est sans doute, Chabert, missionnaire, qui signe tous les actes des Décès de la présente année).

PORTRAITS DE M. DE CORMAND. — Dans ses notes personnelles, il est écrit: « 15 oct. 1757, j'ai payé 18 liv. pour mon portrait fait à Annecy, mais il est si mal fait que je l'ai donné. A la fin de l'année 1769, j'ai payé 60 liv. pour mon portrait fait à Chambéry, par Béranger... » Son si-

gnalement nous est fourni par la Municipalité d'Alby, qui l'envoya au Directoire d'Annecy, le 25 août 1796 : « Cheveux et sourcils gris blonds; yeux bleus; nez et bouche moyens; front grand; visage maigre. Taille 5 pieds et 5 pouces 1/2. » Fait à Alby, le 4 Fructidor, an IV. Signé: Cormand; Noiton F.; Louis Beauquis; Reinier, Agent; Cochet, Président; Marc Gruffy; Blanchet, Adjoint; Baud, Secrétaire.

Le château de Montpon garde soigneusement le portrait de M. de Cormand, son dernier Seigneur avec lequel s'est éteinte la famille de la Faverge. Nous en donnons la reproduction photographique, pour garder plus vivante encore la physionomie, débordante de bonté, de ce gentilhomme savoyard, qui a fait tant de bien à sa famille, à son pays et à sa petite patrie d'Alby-en-Genevois.

CONCLUSION

La famille de Thiollaz continue à Montpon les nobles traditions des familles de Richard et la Faverge. Sa généalogie vient d'être publiée dans l'Armorial; le Chanoine Albert a écrit dans l'Académie Salésienne deux forts volumes sur la vie de Mgr de Thiollaz et sa famille; nous renvoyons le lecteur à ces deux sources de documents.

Il est cependant un fait important, passé sous silence, que les Archives de Montpon, Série E, vont nous permettre de connaître.

COMMENT MONTPON A-T-IL PASSÉ DE LA FAMILLE LA FAVERGE A LA FAMILLE DE THIOLLAZ ? — « Le 28 mai 1813, le Juge de Paix vient à Montpon enlever les scellés, mis après la mort du Sénateur de Cormand, arrivée le 20 mai 1801, sur réquisition de ses héritiers: Emmanuel de Thiollaz, Major au service de Saxe; Rd Claude-François, Vicaire-Général de Chambéry ; Joseph-Marie de Thiollaz, Homme de Lois à Talloires; Josephte Marie de Thiollaz, ex-Bernardine de Bonlieu ; Veuve Collomb d'Arcine, née

Thiollaz; les frères et sœurs de la Fléchère de St Jeoire. Sont présentes toutes les personnes susdites ainsi que Pierre Portier, homme de confiance de Montpon, Gardien des scellés. »

« Le 7 juin 1813, au château de Montpon, a lieu le partage entre les différents héritiers. M. de Cormand avait donné, par testament, la moitié de son hoirie à J. Marie de Thiollaz, mais la Loi du 17 Nivôse, an II, ne lui en accorde que le quart, et les 3 autres quarts à partager entre tous les héritiers. Sept lots ont été faits et attribués, comme suit :

I) Emmanuel, Major de Saxe, reçoit 10.343 fr. 25, trouvés en numéraire dans la commode de M. de Cormand.

II et III) Rd Claude François et sa sœur Veuve Collomb d'Arcine, ont par indivis, la ferme de Vons, louée à Rassat Claude.

IV) Joseph M. de Thiollaz : la ferme de Montconon, louée à Grellier Balthazard.

V) Marie Françoise de Thiollaz, Bernardine: la ferme de Pattu, louée à Thomé Jean.

VI) Les frères et sœurs de la Fléchère héritent de tous les biens de Cormand en Faucigny.

VII) Joseph M. de Thiollaz, en qualité d'héritier universel, reçoit tous les autres biens.

Témoins : Charles Rogés, médecin d'Alby, natif de Talloires, et Bourgeois Jean-François, maire d'Alby.

Notons que toutes les terres échues en partage à Joseph-Marie de Thiollaz ont été transmises fidèlement à son fils, Joseph-Marie-André, Officier dans Savoie-Cavalerie et Maire d'Alby, à ses petits-enfants: Hélène et François, Officier de Cavalerie, à ses arrière-petits-enfants : Louis, Henri, Officier de Cavalerie, et Marc de Thiollaz.

Nous souhaitons que la Providence continue à veiller sur Montpon dans les siècles à venir et qu'il reste toujours la gloire d'Alby, comme il l'a été dans le passé.

—o— *FIN* —o—

TABLE DES MATIÈRES

Préface 5

PREMIERE PARTIE

La Seigneurie de Montpon et la famille de Richard d'Alby (1499-1580) . . . . . 7 à 64

Chapitre Ier. — *Origines de la Seigneurie et Patentes du Duc de Savoie* 7

Supplique de Ne de Richard et Réponse du Duc. — Notification des Patentes et prise de possession. — Patentes de 1508 et nouveaux privilèges.

Chapitre II. — *Famille des Nobles Richard d'Alby* 14

Origines. — Ne Richard de Vons (Marigny). — Ne Richard de Montpon (Alby).

Chapitre III. — *François de Richard, premier Seigneur de Montpon* (1499-1509) 20

Partage avec son frère Antoine. — Son mariage avec Françoise des Clefs.

Chapitre IV. — *Les six enfants de François de Richard* 23

Janus ; Hugues, Secrétaire ducal — Son mariage avec Thomine de Gemilly. — Hugues à Ratisbonne, Inspruck, Palerme (1540-47). — Hugues à Blois (1550). — Voyage de Gênes en Savoie. — Prise de Verceil (1552). — Mort du Duc Charles (1553). — Hugues au service d'Emmanuel-Philibert ; son ambassade à Rome(1554) et mort du Pape Jules III. — Emmanuel-Philibert à Milan et à Bruxelles. — Retour de Rome à Milan. (1557) — Victoire de Saint-Quentin. — Hugues, Maître des Comptes. — Traité de Cateau-Cambrésis (1559). — Mariage du Duc de Savoie avec Marguerite de France. — Leur séjour en Bresse et à Nice. — Hugues nommé à la Chambre des Comptes de Chambéry ; sa maladie et sa mort (1562). — Son éloge.
Jean dit le Petit Richard et son mariage avec Péronne de la Faverge.
Françoise Antoine et son double mariage avec Marchand et de Manessy.
Claire et son mariage avec Charles de Monthoux, Sgr de Proméry.

Les petites-filles de François de Richard: Louise, fille de Jean, mariée à Gallois de Regard; Jacquemine, fille de Hugues, mariée à Louis de la Faverge — Sommaire des biens de Montpon en 1580.

DEUXIEME PARTIE

MONTPON ET LA FAMILLE DE LA FAVERGE (1580-1801) ..... 65 à 204

CHAPITRE I^er^. — *Origines et Généalogies de cette famille* 65
Armoiries et possessions. — Les cinq branches de cette famille.

CHAPITRE II. — *Louis I de la Faverge, 3^e^ Seigneur de Montpon* (1580-1593) 73
Son établissement à Annecy (1561). — Son mariage en 1562. — Sa nomination de Juge-Mage (1569). — Procès pour la succession de Montpon. — Office de la Curialité. — Correspondance avec son fils, étudiant à Tournon. — Mort de sa femme Jacquemine de Richard (1586). — Mariage de sa fille Nicoline avec Gaspard de Sales (1587). — Scipion Riva. — Mort de Louis I (1593).

CHAPITRE III. — *Louis II de la Faverge, IV^e^ Seigneur de Montpon* (1593-1630) 83
Naissance (1564). — Ses études à Annecy et Tournon. — Son mariage avec Bernarde David de Savoiroux (1591), et mort de celle-ci (1600). — Sa nomination d'Ecuyer du Duc de Genevois. — Mariage de sa fille Bernardine avec le Sgr de Bracorand (1608). — Son deuxième mariage avec Claudine Milliet (1609) dont il eut 7 enfants. — Sa mort à Alby (1630).

CHAPITRE IV. — *Emmanuel de la Faverge, V^e^ Seigneur de Montpon* (1630-1663) 88
Son mariage avec Pétronille de Chissé, Veuve Magdelain (1631), dont il eut 10 enfants. — Joseph, curé d'Albens, de Fillinges et Cusy. — Séjours d'Emmanuel en Italie. — Mariage Menthon-Lafaverge (1659). — Mort d'Emmanuel à Alby.

CHAPITRE V. — *Claude Louis de la Faverge, VI^e^ Seigneur de Montpon* (1663-1688) 97
Mort de sa mère (1669). — Son mariage avec Marguerite de Ruffin (1672), dont il eut 5 enfants. — Joseph (1682-1733), Chanoine et Doyen d'Aix. — Mort de Claude Louis, à Alby (1688).

CHAPITRE VI. — *François Philibert, VII^e Seigneur de Montpon* (1688-1746) 103

Occupation française de 1690 et traité de Turin (1696). — Occupation française de 1703-1713. — Siège de Turin (1706). — Une belle carrière militaire. — Sa nomination d'Ecuyer du Marquis de Suse. — Mariage du Prince de Carignan (1714). — Victor Amédée de Thonon (1715). — Achat des terres de Montconon (Alby). — Mort de Madame de Montpon, sa mère (1717) et de Madame Richard de Vons (1718). — Défaite des Espagnols (1718), et traité de Londres. — Nomination de Commandant du fort de la Brunette, à Suse (1719-22). -- Voyage en Savoie et Incendie de Vons (1722). — Voyage à Amphion et mort de Richard de Vons (1727). — Charles Emm. à Alby (1731). — Incendie d'Alby et Eglise St Maurice (1732). — Le Commandeur de Montpon paye l'éducation de son neveu de Cormand, son futur héritier. — Guerre de Succession de Pologne (1733). — Batailles de Parme et Guastalla (1734). — Occupation Espagnole (1742). — Blessures et maladie du Commandeur. — Scandale Paccard à Alby. — Testament et mort du Commandeur (1746). — Inventaire d'hoirie.

CHAPITRE VII. — *Joseph Marie de la Faverge de Cormand, dernier Sgr de Montpon* (1746-1801) 171

Voyage à Turin (1746). — Procès du Bellair. — Nomination d'Avocat des Pauvres au Sénat de Chambéry (1749). — Mort de ses deux tantes de Montpon (1750-53), et de sa tante Floccard (1757). — Procès Turchet et Bourgeois. — Réparations à Montpon. — Retraite à Montpon (1770). — Relations avec la famille de Thiollaz. — Sépulture de Charles-Emmanuel (1773). — Séjour de Victor Amédée en Savoie. — Mort de Madame de Cormand (1778). — Famille de Bévy. — L'Avocat Bardy. — Affranchissements. — Le Roi à Alby (1788). — Ouverture d'une Ecole de Garçons à Alby (1787). — La Révolution. — Arrestation de M. de Cormand (1793-1794), et incarcération à Chambéry puis Annecy. — Ses trois testaments. — Ses portraits. — Sa mort.

A propos d'un soi-disant Prêtre apostat pendant la Révolution

Les historiens de la Révolution en Savoie mentionnent, parmi les prêtres originaires du diocèse de Genève, deux curés originaires de Neuvecelle.

I°. André BIDAL, qui était curé de Neuvecelle en 1793 et sur lequel le chanoine Lavanchy nous a donné de nombreux renseignements dans son « Histoire du diocèse de Genève sous la Révolution » (t. I, p. 302 et seq.). Il le désigne sous les prénoms de Henri-André, son prénom était en réalité André.

II°. André PORCHET (Cf. Fleury, t. III, p. 80; Lavanchy, t. I, p. 320; ce dernier cité par Rebord: Dict. du clergé, t. II, p. 644).

Or, nous sommes persuadés, d'après les recherches que nous avons faites que ce curé Porchet n'a jamais existé. Nous ne trouvons trace de lui ni dans les registres de la paroisse de Neuvecelle où il n'y a jamais eu de familles de ce nom, ni dans les différents actes du diocèse de Genève.

Les auteurs qui parlent de lui se sont basés sur le serment d'apostasie suivant, du 10 février 1794, tel qu'il a été lu par Fleury dans les Archives du tribunal de Thonon:

« Je soussigné, André Porchet, né dans la commune de Neuvecelle, département du Mont-Blanc, âgé de 63 ans, faisant le métier de prêtre depuis l'an 1762, convaincu des erreurs..... »

Il nous paraît évident que c'est par erreur que Fleury a lu Porchet et qu'il s'agit là en réalité du serment d'apostasie du curé Bidal. Tous les renseignements fournis par ce serment correspondent exactement au signalement de Bidal : son prénom (André), son âge (63 ans), la date de son ordination (1762) ainsi que la date et le lieu où a été prêté le serment (Thonon, le 10 février 1794).

Quand on examine de près l'écriture du curé Bidal, qui dans ses dernières années écrivait d'une main tremblante, on constate que le B initial a pu facilement être confondu avec PO, le D avec CH et AL avec ET. Fleury ne signale d'ailleurs pas Bidal parmi la liste des prêtres apostats.

Notons également que le curé de Neuvecelle, M. Mantel, qui dans ses notes nous parle longuement de tous les prêtres originaires de Neuvecelle pendant la période révolutionnaire, ne parle pas de Porchet.

C'est donc là, à notre avis, un nom à retrancher de la liste des prêtres apostats du diocèse pendant la Révolution.

M. DURET.

Les Oratoires

Causerie faite par M. J. Laroche-Joubert

Chacun a pu remarquer au flanc des bâtisses ou sur leurs façades de petites niches en général occupées par une statue de Notre-Dame ou d'un saint; il existe également de petits monuments où se trouve aménagée une niche occupée également par une statue de saint ou par une image pieuse ou encore par une peinture murale : ce sont là diverses variétés d'oratoires dont je me propose de vous entretenir en me limitant autant que possible au département de la Haute-Savoie. Successivement je vous proposerai une définition de l'oratoire, je vous dirai où on le trouve, et ce qu'il rappelle, puis j'essayerai de vous en montrer l'intérêt intrinsèque. J'examinerai ensuite ce qu'il fut et ce qu'il est maintenant; enfin, après avoir examiné les causes de la crise aiguë que traversent les oratoires, je vous proposerai les remèdes.

Quest-ce donc qu'un oratoire ? Petite chapelle sans cloche où l'on ne dit pas la messe, avais-je proposé en juillet dernier au Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. Cette définition ne me semple pas complète car elle n'en-

globe ni les oratoires « domestiques », c'est-à-dire ceux que nous trouvons aménagés dans les bâtisses ni ceux creusés au flanc de la montagne dans le roc même. La niche semblant être la principale caractéristique de l'oratoire, je vous proposerai donc la définition suivante : une niche plus ou moins grande aménagée dans une construction quelconque, une pierre ou un arbre et occupée par une image de saint (statue, gravure ou peinture) sous la protection duquel le ou leurs auteurs veulent mettre ou leurs biens, ou leur prochain.

Et en effet, comme vous le constaterez d'après les photographies communiquées, nous trouvons l'oratoire sur la façade de certaines maisons particulières, communautés ou presbytères; l'usage s'en est d'ailleurs souvent conservé même après désaffectation comme à Ste-Foy-en-Tarentaise où le modeste oratoire des Sœurs subsiste au-dessus de la porte d'entrée du bureau de poste. L'oratoire se voit également au-dessus d'un portail, d'un mur, ou sur l'un des côtés de la maison. Ce sont les oratoires « domestiques ». L'idée de mise sous la garde divine est évidente.

Le type d'oratoire souvent le plus ancien est celui aménagé dans le rocher lui-même.

Mais le type le plus intéressant est la « petite chapelle sans cloche où l'on ne dit pas la messe ». Nous distinguerons celui creusé dans un bloc de pierre (ou monolithe), celui formé par l'assemblage de plusieurs pierres, enfin l'oratoire en maçonnerie.

Les oratoires du premier type semblent être l'apanage du Faucigny : c'est presque exclusivement dans la vallée de Sixt que j'en ai relevé, ainsi d'ailleurs que dans la région du Lautaret.

Par contre, l'oratoire en maçonnerie est très répandu dans le département de la Haute-Savoie. La plupart ont une forme régulière, section horizontale rectangulaire ou carrée d'environ 1 m², hauteur 2 à 3 mètres, toit pointu, généralement à deux ou quatre pans égaux, surmonté d'une croix métallique, quelques-unes ont une section semi-circulaire.

Né de la foi populaire, l'oratoire se trouve partout où l'homme a voulu se mettre sous la protection céleste, lui et ses biens. Son habitation d'abord qu'il partage souvent avec ses bêtes : l'oratoire se présente alors sous forme de niche au-dessus de la porte d'entrée ou à un emplacement quelconque, souvent dans l'embrasure d'une ancienne fenêtre; l'oratoire fait quelquefois corps avec la maison comme à Lanslevillard, à Esserts-Romans ou au Lavouet; d'autres fois c'est au-dessus d'un porche comme à Saint-Pierre-d'Albigny ou à Lovagny. Le mur d'enceinte du jardin, de la cour porte souvent à un endroit quelconque l'oratoire. La terre dont l'homme vit doit être protégée : c'est le cas à Hautecombe ou à Randens (où se trouverait la Vierge Noire de l'ancien pèlerinage) ou encore à Saint-Jcoire; signalons également la présence d'abris de pâtre surmontés d'un oratoire.

Ce sont aussi les éléments dont l'homme doit se défendre : l'eau (oratoire des Plagnes entre Abondance et La Chapelle), de Portout sur le canal de Savière : aucun enfant ne se serait noyé depuis l'érection de ce petit monument dédié à Notre-Dame.

L'oratoire est le gardien non seulement du foyer mais également celui du hameau, du village : cas de l'oratoire placé devant Le Pra d'Arêches, ainsi que celui de Lacroix sur Pralognan ou du Fornet de Val d'Isère; plus rare est le cas du Chatelard-en-Bauges où se trouve un oratoire à chaque extrémité du village sur la grande route. Mais la plupart du temps, c'est aux carrefours, aux tournants dangereux, aux défilés, où la tourmente et le vertige menacent, sur les anciens chemins ou les nouveaux quand ceux-ci ont utilisé l'ancien tracé, que l'on rencontre les oratoires (N.-D. de la Montagne à Orjebet, Les Echelles, Notre-Dame du Salève à Monnetier-Mornex). Aussi d'aucun ont-ils voulu voir dans les oratoires des édicules signalétiques. Si l'interprétation est soutenable dans certains cas, on ne peut pas la généraliser, tandis que l'on peut affirmer que dans tous les cas c'est une pensée dévote qui a présidé à l'érection de chaque oratoire. Le culte du terrien pour ses

oratoires est d'ailleurs touchant: qui n'a pas remarqué les fleurs apportées et toujours renouvelées dans certains oratoires pourtant bien écartés ?

Avant les travaux d'aménagement de routes plus ou moins périlleux comme le furent à l'époque ceux de la route de Bourg-St-Maurice à Val-d'Isère, l'entrepreneur plaçait l'équipe de travailleurs sous la protection de la Vierge (c'est le cas de l'oratoire des Gorges de l'Isère entre les Brévières et Tignes dédié à N.-D. d'Oropa, du nom de la localité d'où venaient les ouvriers). A rapprocher l'oratoire à Notre-Dame ménagé dans le second tunnel entre Plomblières et Centron avec l'inscription « Iter para tutum ».

L'affectation de l'oratoire aux chemins de croix comme à Thônes ou à la Beunaz, Megève, est beaucoup plus récente. L'oratoire est également le gardien des morts comme à Tignes. On le trouve encore aménagé dans les croix de chemin et dans les rochers détachés de la montagne.

L'oratoire n'est pas un édifice religieux à proprement parlé, bien qu'en général il ait été béni et que pour certains le clergé s'y rende processionnellement ou s'y arrête : c'est notamment le cas pour les enterrements où l'on attend à l'oratoire le clergé de la paroisse ou celui de la paroisse voisine (région de St-Gervais-les-Bains, St-Nicolas de Véroce). Il est la plupart du temps propriété privée à l'origine et rarement bien communal. L'oratoire est dédié soit à Notre-Dame pour plus de la moitié, soit à des saints locaux (St Landry, St Graf, St François de Sales, St Guérin, etc.), soit à St Joseph ou à St Roch ou à St Jean-Baptiste.

L'oratoire élevé de nos jours est souvent une sorte d'ex voto dédié presque toujours à Notre-Dame de Lourdes ou à Notre-Dame de la Salette.

L'ornementation extérieure et intérieure, sauf en Faucigny et en Chablais, est rare. La niche est garnie soit de statues récentes en plâtre, soit d'images pieuses; il est très rare en effet d'y trouver des statues de bois brut ou monochromées et encore moins polychromées.

L'oratoire présente souvent un intérêt historique par le rappel de tel événement mémorable. C'est le cas du très bel oratoire placé à l'entrée du Cirque du Fer à Cheval. « Ici 26 maisons ont été abimées sous un massif de rochers en 1602 », peut-on lire sur la façade ornée de fines sculptures. Cet oratoire construit en 1840 se trouve sans doute à l'emplacement d'une ancienne chapelle ou d'un ancien oratoire. Le souvenir de cette terrible catastrophe de Tête Noire est toujours vivant à Sixt. La plupart du temps l'origine nous a été transmise par la tradition comme par exemple pour l'oratoire de St Pantaléon près de Landry élevé à l'emplacement d''une ancienne chapelle enleveée par le débordement du torrent voisin, ou encore l'oratoire du Bx Ponce de Faucigny à Sixt (Conferens Beatitutum) ou celui de St Guérin à St-Jean-d'Aulps. Il y aurait également des souvenirs intéressants à rechercher pour l'oratoire de La Chetrie (Bellevaux) qui remonterait à 1733 ainsi que pour celui-ci de St-Jeoire-en-Faucigny vers le Pont de Risse.

Si en général le monument en lui-même ne présente pas de caractère artistique accusé, on ne peut dénier cette qualité aux oratoires du Faucigny et du Chablais (oratoire de N.-D. au Molliet, oratoire de la Sainte Famille à La Beunaz, oratoire de N.-D. de Pitié à La Clusaz par Mégevette). Les statues anciennes en bois qui, à l'origine, devaient habiter ces oratoires ont presque toutes disparu; signalons celles d'un des oratoires de la vallée de Montjoie et des oratoires d'Orjobet (N.-D. de la Montagne), de Curinges (St Guérin), de Macheron, du Crêt Sainte Marie. Mentionnons l'oratoire, si émouvant dans sa rusticité, de la ferme St Charles (route de l'Iseran).

Mais c'est dans son cadre, à la croisée des chemins, au bord du précipice, sur une éminence, sur le mur du jardin ou sur le porche d'entrée d'une propriété que l'oratoire est en Haute-Savoie, comme partout ailleurs un élément de beauté et un attrait touristique. Que l'on en juge par les quelques-uns que voici : oratoire N.-D. de Lourdes à Mégevette; oratoire de N.-D. à Saxel près Magland; ora-

toire de N.-D. à Pers-Jussy; oratoire de N.-D. à St-Ferréol Chacanon; oratoire de N.-D. à Peillonnex; oratoire de N.-D. à Collonges-sous-Salève; oratoire de N.-D. aux Grangets près Magland; oratoire de N.-D. de Pontvert à Lovagny; oratoire de N.-D. à La Solitude près Bonnevaux. Rapprochons ces oratoires, qui sont en Haute-Savoie, de ceux de Lacroix-sur-Pralognan, du Fornet sur Val-d'Isère, du Praz de St-Bon, Ste Hélène-sur-Isère, de N.-D. à Portout en bordure du canal de Chavières, de N.-D. des Neiges à Bessans près de la ferme de la Nativité, et nous verrons que les ensembles sont tout-à-fait comparables.

On a pu remarquer au cours de cet exposé que certains oratoires présentent un caractère propre suivant la région où ils ont été élevés; c'est en particulier le cas de ceux élevés en Chablais et dans la vallée du Giffre qui semblent même appartenir à une certaine école dont l'influence s'est fait sentir dans les régions voisines.

Après avoir vu l'intérêt profane des oratoires, nous allons en montrer l'intérêt religieux. A l'origine, l'oratoire est un geste de reconnaissance pour un bienfait céleste, dû ou non à l'intercession de N.-D. ou d'un saint, ou de mise sous la protection divine sous le vocable de N.-D. ou d'un saint. Nous trouvons l'oratoire à la croisée des chemins ou en bordure de la route aux endroits dangereux, au milieu des champs ou sur le mur des jardins ou encore au-dessus du porche des propriétés, nous le voyons encore sur les pierres tombales, dans les croix de chemin, voire dans les arbres (N.-D. du Hêtre à Baptaillard fut honorée dans un hêtre jusqu'en 1830: Route Morez-St-Claude par Cinquetral). L'oratoire est le gardien du foyer et le gardien du hameau ou du village. Quelquefois, comme à Arâches-sur-Cluses, nous le trouvons sensiblement aux quatre points cardinaux du village ou de part et d'autre du village sur l'artère centrale comme au Châtelard-en-Beauges. Si les frais de construction ont été supportés par une ou plusieurs familles, l'oratoire a été presque toujours béni par le curé de la paroisse; très souvent l'oratoire est ou a été un but de processions et à ce titre, d'après la loi

de Séparation du 9 novembre 1905 complétée par l'art. 5 de la loi du 2 janvier 1907, il entre sinon parmi les édifices affectés au culte, du moins parmi les objets mobiliers qui en dépendent.

Il y a pourtant des efforts particuliers très louables réalisés sous nos yeux. J'ajoute que dans une pauvre paroisse de montagne d'un diocèse voisin, le curé, aidé d'un auxiliaire saisonnier, a fait remettre en état une douzaine d'oraoires parmi lesquels nous trouvons le plus haut perché dédié à St Ignace de Loyola !

Les quelques documents présentés au hasard: Albigny, Sevrier, oratoire St Roch au Col de la Forclaz, Le Moulin, Nonglard, N.-D. de Pontverre à Lovagny, Saint-Eustache, montrent qu'il se trouve non loin d'Annecy des oratoires qui ne sont pas dépourvus d'intérêt.

Nous ne croyons pas pouvoir être taxé d'exagération en avançant qu'il se trouve plus de trois cents oratoires plus ou moins importants en Haute-Savoie; c'est le Chablais qui en compte la majeure partie (plus de la moitié), ensuite le Faucigny, enfin le Genevois. C'est on le voit un patrimoine important.

Pourquoi voyons-nous donc tant et tant d'oratoires tomber en ruines ? La diminution de la foi, les difficultés de l'existence, l'indivision et très souvent la négligence sont parmi les causes d'abandon que nous avons relevées. Quand vous demandez: « Pourquoi n'entretenez-vous pas ce petit monument qui vous appartient, qui vous rappelle pour le moins votre père, votre mère, qui, eux, le tenaient d'être chers ? » n'est-il pas navrant d'entendre cette réponse : « Autrefois, M. le Curé nous en parlait, on y venait en procession pour l'Assomption; maintenant le nouveau curé n'y vient plus, il trouve que c'est trop loin, il trouve que cela n'en vaut pas la peine ». Et si cette réflexion ne m'a jamais été formulée en Haute-Savoie, je l'ai maintes et maintes fois entendu par ailleurs.

Que conviendrait-il donc de faire pour ne pas avoir la honte de voir la laïcisation des oratoires ou simplement leur déformation au nom de la liberté de conscience chère

à notre Ministre de l'Education Nationale ? Bien se pénétrer tout d'abord que l'oratoire est un véritable « poste de secours spirituel » et que ce n'est pas l'apanage de l'oratoire que vous voyez sur la paroisse de St-Michel-de-Maurienne (route d'Italie). Ne pas dire ou laisser supposer aux propriétaires actuels (particuliers ou collectivités) que leurs oratoires sont quelconques et n'offrent pas d'intérêt. L'aide morale du clergé est absolument indispensable et c'est en liaison étroite avec lui que l'on aboutira à des résultats durables.

Les Sociétés Savantes, les Syndicats d'Initiative, les Amis du Terroir, sont également intéressés à ce mouvement. Une société des Amis des Oratoires régulièrement constituée, disposant de crédits mêmes limités, donnera toute sa mesure en Savoie et en Dauphiné, comme dans le Comtat Venaisin et la Provence. Le but de cette société serait d'inventorier les oratoires avec documentation sommaire et photos si possible, de veiller à ce qu'ils soient honorés et entretenus, de remettre en état ceux qui en ont besoin sans attendre que la grosse réparation soit devenue indispensable.

Je souhaite que cet exposé recueille près de vous un appui favorable et que les oratoires menacés de ruine se relèvent bientôt.

HISTOIRE

de la

BIENFAISANCE CHRÉTIENNE

à

ANNECY

par Mgr Rebord

et M. le Chanoine Fr. Coutin

Histoire
de la Bienfaisance Chrétienne
à Annecy

par Mgr Rebord

et M. le Chanoine Fr. Coutin

Les documents publiés aujourd'hui par les soins de l'Académie Salésienne ont été recueillis par un de ses anciens présidents et insigne bienfaiteur, Mgr Rebord. Celui-ci les avait communiqués à M. Miquet, alors président de l'Académie Florimontane, qui a écrit le rapport suivant :

« C'est une véritable histoire de la bienfaisance à Annecy que Mgr Rebord a entreprise, après avoir compulsé les Archives de la Ville, de l'Hôpital, des paroisses et de très nombreuses publications.... Cet exposé ne manque pas d'intérêt, mais il demanderait à être condensé; nous estimons que certains documents pourraient être débarrassés de formes inutiles et que l'ensemble du travail gagnerait à être remanié... »

Le 7 avril 1932, M. le Chanoine Gavard qui avait succédé à Mgr Rebord comme Président de l'Académie Salésienne, me remettait le manuscrit accompagné de ces simples mots : « Vous pourriez, un jour ou l'autre, en tirer une monographie de la *Bienfaisance chrétienne à Annecy* ».

Nous avons tenu compte des observations de M. Miquet et après plusieurs années d'attente, nous avons tâché de réaliser le désir de M. le chanoine Gavard. Contrairement au plan tracé par Mgr Rebord, qui donnait la première place à l'Hôpital Général de 1722, parce qu'il devait centraliser toutes les institutions charitables antérieures, nous suivrons l'ordre chronologique et nous étudierons successivement :

1°) l'Hôpital de N. Dame ou des Pèlerins « dont l'origine se perd dans la nuit des temps »;

2°) l'Hôpital des Templiers fondé en 1250;

3°) l'Hôpital du Sépulcre qui remonte au XIV^e^ siècle;

4°) l'Hôpital Morbeux ou des pestiférés, fondé en 1495;

5°) l'Hôpital du Grabat, fondé en 1640;

6°) l'Hôpital de la Providence, fondé en 1680;

7°) l'Hôpital Général, ouvert moins de 30 ans avant la Révolution, dans le Couvent du Sépulcre;

8°) les Hospices civils actuels, installés dans le clos des Capucins et agrandis de 1825 à nos jours.

9°) la Maladrerie du Pont de Brogny, située sur le territoire de Pringy, mais à la limite de la commune d'Annecy.

CHAPITRE I

Hôpital
Notre-Dame ou des Pèlerins

Son histoire « est inséparable de celle de l'Eglise Notre-Dame de Liesse, » nous dit le Chanoine Bernard, Secrétaire du Chapitre Collégial, dans un rapport qu'il adressait à l'Intendant en 1725; et il ajoute : « Son origine se perd dans la nuit des temps ». Or, le plus vieux document que nous possédons sur l'Eglise N. Dame est une Bulle du Pape Grégoire VII (Hildebrand) qui accorde des Indulgences à ceux qui visitent ce sanctuaire; elle porte la date de 1076. Notons qu'à cette époque, Annecy n'était qu'un petit bourg dépendant de la paroisse d'Annecy-le-Vieux, puisqu'il faut aller en 1132 pour trouver la fondation de la paroisse de St Maurice du Château.

Notre premier archiviste départemental, installé à Annecy après l'Annexion, a publié en 1863 une brochure sur ce sujet et il en tire les conclusions suivantes: 1°) « A la place où s'élève aujourd'hui l'église N. Dame, il n'y avait primitivement qu'une chapelle, célèbre déjà par l'affluence des pèlerins; 2° cette chapelle, bâtie sur la grande voie romaine qui reliait l'Italie et le Dauphiné avec Genève et l'Allemagne, aurait été le noyau de l'*Annessiacum novum* (Annecy le Neuf), puisque tant de bourgs et de villes ont pris naissance de la même manière autour d'un couvent, d'un oratoire; 3°) un hôpital servant de refuge aux indigents était une annexe nécessaire de la chapelle.

L'Hôpital primitif des Pèlerins était une construction rectangulaire de 6 m. 50 sur 3 m. 50, comprenant la partie sud-ouest du presbytère actuel de N. Dame. Il avait son

cimetière particulier de 3 m. sur 3 m. qui lui était contigu sur le côté midi. Le chapelain proposé au service de la chapelle et des pèlerins avait son logement au rez-de-chaussée et les étages supérieurs étaient réservés aux pèlerins.

En 1315, cet édifice fut augmenté du côté est sur une longueur de 4 m. environ et sur la même largeur que le bâtiment primitif. En 1444, on trouve écrit sur parchemin un prix-fait concernant la réfection de deux planchers, l'un au-dessus et l'autre au-dessous de la grande salle de l'Hôpital situé du côté de l'ouest. C'est là qu'on verra le Conseil de Ville réuni en maintes occasions pour traiter les questions de bien général. Après l'incendie qui dévora toutes les maisons d'Annecy, en 1412, il fut question de rebâtir ailleurs l'Hôpital N. Dame, comme on le voit dans une Bulle du Pape Eugène IV donnée le 1^er^ déc. 1435. Après plus d'un demi-siècle de réflexion, on décida d'agrandir une deuxième fois la construction existante en l'avançant du côté est vers la place N. Dame. La décision fut prise le 15 août 1449 par le Conseil de Ville, le Chapitre Collégial et l'Administration de l'Hôpital. Ce nouveau bâtiment, qui mesurait 7 m. sur 4, comprenait un rez-de-terre pour loger le corps de garde payé par la ville; au 1^er^ étage, une grande salle pour les réunions du Conseil Municipal, et au 2^e^ la Bibliothèque du Chapitre.

En 1641, tout le bâtiment fut haussé d'un étage; nous trouvons en effet dans les délibérations du 16 août que la Commission Administrative enregistre « les mises faites sur l'expédition du prix-fait de rehaussement de l'Hôpital, tant de la charpente que de la maçonnerie. La charpente est adjugée à Cl. Jacquemod, ayant pour associés Louis et Jacques Burnier. Moyennant la somme de 1.680 florins, les entrepreneurs s'engagent à terminer leur travail pour le mois d'avril de l'année suivante. François Neyrod de Desingy et son associé Cl. Musy feront la maçonnerie pour le prix de 800 florins.

Les inondations de 1711 causèrent de graves dégâts à

l'Hôpital et nécessitèrent d'importantes réparations. Résumons brièvement les faits : le 22 février, les eaux ont déjà envahi le quartier de la Visitation et de St Dominique que l'on ne peut plus atteindre, ni par la rue de la Halle, ni par les ponts voisins. Le 25, la Tour des Cordeliers, située sur le bord du canal N. Dame et à sa jonction avec le Vassé, s'écroule et, en comblant le lit de ces deux canaux, refoule les eaux en aval vers la place N. Dame et la rue Filaterie. Quelques heures après, le mur de soutènement du cimetière de l'Hôpital s'écroûle à son tour dans le canal et porta au 1er étage le niveau des eaux qui entrèrent par les fenêtres dans la chambre du Rd Recteur « qui en fut toute humectée »... On trouva une issue à cette masse d'eau en creusant un canal à travers le jardin de l'Hôpital qui fut ainsi fort détérioré par le courant... Plus d'une année se passa à discuter aux frais de qui se feraient toutes les réparations des dégâts causés, soit à la maison, soit au cimetière, soit au jardin. Enfin, à l'assemblée du 1er août 1712, « MM. les Administrateurs-Clercs ont prié MM. du Conseil de Ville que l'on devrait profiter du beau temps pour rétablir la muraille du jardin de l'Hôpital offrant de fournir l'argent nécessaire jusqu'à ce qu'il soit déterminé par la Chambre aux dépens de qui la dite réparation serait faite ». La proposition fut acceptée et le 1er oct. suivant, on emprunta 1.000 flor. au Chapitre « pour payer le maçon qui a refait la muraille du cimetière et le quart de rond de l'angle de la muraille des jardins ». D'après le prix-fait, « les murs devaient avoir 12 pieds 2 pouces de large à leur base (soit plus de 4 mètres). » « La muraille du cimetière sera élevée de deux pieds au-dessus de terre et couverte de pierres plates, de celles qu'on fait venir de Menton ». L'entrepreneur était Antoine Pignarre qui continua ces réfexions pendant tout l'été 1713, « en élargissant le canal du Vassé le plus possible. ».

Ces réparations furent complétées en 1764, d'après un devis du Sr Architecte Cheneval qui alloue somme de 700 liv. de Savoie, dont 440 pour l'aménagement des ter-

rasses du jardin de l'Hôpital, 182 pour son mur de clôture au couchant et 77 pour réparations du degré de la maison procédée de Rd Rivollet (Tab. Annecy, I, 37).

Le projet de reconstruction de l'Eglise N. Dame en 1846 obligea la Municipalité et l'Hôpital à faire des réparations importantes. Le 21 mars, même année, l'ingénieur Justin, choisi comme architecte, écrivait au Syndic d'Annecy : « La portion du bâtiment des hospices adossée à l'église doit être démolie: elle consiste en 3 étages de cabinets surperposés qui s'élèvent à la hauteur de l'église et n'ont avec elle qu'une même toiture. Ils sont soutenus par des poutrelles dont les extrémités reposent sur les murs de l'église et du bâtiment attigu et fermés sur les deux autres côtés par un galandage en briques. Le mur du bâtiment des Hospices est tout crevassé de haut en bas, vers l'angle du côté de l'escalier... Je proposerais donc la reconstruction de ce mur dans toute sa longueur et hauteur en lui donnant l'aspect d'une façade régulière par 4 ouvertures symétriques disposées à chacun des étages. Il ne peut y avoir lieu à aucune indemnité en faveur des Hospices pour la suppression desdits cabinets. »

La Ville se mit d'accord avec les Hospices pour la part qui lui revenait dans ces travaux, et le 29 août suivant, l'adjudication fut donnée à Gaspard Duvernay, natif de Morillon, entrepreneur à Chambéry et Annecy où il va construire l'église N. Dame. Prix 5.551 liv. C'est donc en 1846 que l'Hôpital N. Dame a perdu ses trois rangées de galeries savoyardes, qui conduisaient aux cabinets peu décoratifs, pour prendre son aspect actuel.

Le cimetière de l'Hôpital était limité par le mur du promenoir au Nord (aujourd'hui Sacristie Sud de N. Dame), le canal N. Dame au Sud, la façade du presbytère à l'Est et le Canal du Vassé à l'Ouest; il avait une superficie de 10 à 12 m2. Dans le récit de l'inondation de 1711, il est dit « que la moitié du cimetière de l'hôpital s'éboula dans le canal; un des cadavres qui y était souterré fut précipité dans le même canal d'où l'on ne put le retirer

que le lendemain, 26 février. » Ce cimetière est maintenant un petit jardinet à l'usage du presbytère.

La Chapelle Ste Madeleine dépendant de l'Hôpital N. Dame avait été fondée par Broysète de Thorens et le patronage avait été confié à Aymon des Ossens ainsi qu'à Marie, femme de Pierre Broyset de Veyrier (Vis. Past. de 1411). On devait y célébrer trois messes chaque semaine; elle était de la présentation de Marie Brusset et avait pour recteur Rd Guill. Métral (Vis. de 1443). Le 5 fév. 1586, le Visiteur y trouva comme recteur Rd Jacques Mallinjoud présenté par les Nobles de Montford dits de Mionnaz, à raison de la maison forte de Conzié, avec charge de deux messes par semaine. Le revenu consistait dans le tiers de la dime de Poisy, par indivis avec la Collégiale N. Dame qui perçoit les deux autres tiers. Il est défendu aux Administrateurs de l'Hôpital « de placer des lits dans la dite chapelle et leur est ordonné d'enlever ceux qui y ont été mis ». Dans une des Visites du siècle suivant, on lit : « la Chapelle Ste Madeleine existait jadis là où est maintenant la grille sur le cimetière ». Les deux messes se célèbrent alors dans la Chapelle de la Conception de la Ste Vierge en l'Eglise N. Dame.

Une blanchisserie et fabrique de cierges furent établies dans les jardins de l'Hôpital (aujourd'hui jardin public). En 1714, J. Bergier, ciergier, demande « rabais sur le prix de la location du jardin qu'il a pris pour sa blanchisserie, eu égard aux dégâts faits par l'inondation de 1711. » En 1732, on oblige Marc Terrier à signer un bail et, en 1746, on loue « à Pétel, ciergier, pour le prix de 140 liv. la portion du jardin de l'hôpital visant du côté de l'église St François (Cathédrale) avec la maison qui est à côté dudit jardin. » En mars 1812, la Commission des Hospices « ordonne la démolition du hangar qui existe dans les jardins que l'Hôpital possède derrière la ci-devant église N. Dame, en vendant les bois pour en réserver les tuiles. »

Une glacière fut établie dans un coin du jardin de

l'Hôpital, comme nous le voyons dans une délibération prise par les Administrateurs, en date du 14 nov. 1688. « En exécution de l'ordonnance du 22 août dernier, l'on fera faire une glacière dans un coïn du jardin, maintenant que le maître qui les fait est ici » (fol. 97). Trois ans après, « on a donné à Cl. Lachenal, marchand, la clef de la glacière de l'Hôpital, qui s'est chargé de débiter la glace qui y est et d'en tenir compte à l'Hôpital, sur le pied de 2 flor. le quintal. » (fol. 115, V°).

Le jardin de l'Hôpital fournissait les légumes nécessaires à cet établissement; à la Révolution, il devint Bien National et loué à différents particuliers. Mgr de Thiollaz, nommé évêque d'Annecy en 1822, l'acheta pour servir de dépendances à son évêché qui lui était contigu. La loi de Séparation, en 1905, l'attribua à la Ville qui ouvrit une entrée sur la rue Royale et en fit un square public.

HOPITAL ET HOTEL DE VILLE

Avant l'an 1500, la Ville d'Annecy n'avait pas d'Hôtel et le Conseil tenait ses réunions, tantôt dans l'Egise N. Dame, près l'autel Ste Barbe, tantôt dans le jardin de l'Hôpital au temps des épidémies, tantôt dans la grande Salle de l'Hôpital N. Dame. Nous avons vu qu'en 1499, le Conseil de Ville, la Collégiale et l'Administration de l'Hôpital décident de construire d'une manière indivise un grand pavillon contigu à l'Hôpital N. Dame; en 1641, le bâtiment tout entier fut élevé d'un étage. La Visite Pastorale de 1646 va nous indiquer les chambres possédées par chaque propriétaire.

La Ville avait la grande Salle de réunion au premier étage avec escalier indépendant sur la place N. Dame; au 2^{e} étage, elle possédait, du côté couchant, une chambre pour le Valet de Ville. Le rez-de-terre, avec entrée sur la place N. Dame et une autre entrée au Nord, lui servira

plus tard de corps de garde et de prison, mais nous voyons que l'Hôpital y logeait en certaines circonstances, des pèlerins ou des malades.

La Collégiale possédait, au 1er étage : « une Salle contiguë à la Salle de l'Hôtel de Ville avec fenêtre sur le Thiou et la chambre du Recteur de l'Hôpital sur le derrière avec fenêtre visant sur le ruisseau de Thiou du midi et couchant au 2e étage, elle avait une grande Salle de réunion et Bibliothèque, en dessus de la Salle de l'Hôtel de Ville et deux chambres pour l'habitation du Soubsacristain, en l'une desquelles est une cheminée, plus une autre chambre pour l'habitation du marguilier jouxte à celle du Vallet de Ville du couchant. »

L'Hôpital possédait tout le 3e étage; mais en date du 25 août 1774, par devant Me Bessonis not. et secrétaire ordinaire de la Ville, les Administrateurs « vendent aux nobles Syndics et Conseil de Ville la salle que ledit hôpital possède au 3e étage et dans laquelle sont encore logés les Boursiers d'icelui, se confinant sur la place N. Dame du levant, le degré et cuisine dudit hôpital du couchant, le canal de Thiou de bise et l'église collégiale de vent, pour le prix de 605 liv. Savoie... Le Conseil de Ville remet cette Salle au Chapitre qui lui remet en contre échange l'appartement servant de grenier au 1er étage, confiné par l'Archive de Ville du levant, le cimetière de l'hôpital du couchant, le canal de Thiou de bise et l'appartement du Recteur de l'Hôpital de vent... »

Pendant la Révolution, l'appartement du Recteur fut attribué au Secrétaire de Ville et la grande Salle du Chapitre du 3e étage servit à placer les fusils de la garde nationale. Le 11 déc. 1797 (21 frim. an VI) la Municipalité remet à la Commission des Hospices la Salle du 2e étage située sur le devant, mais à titre précaire. Il s'agit ici de la Bibliohèque du Chapitre. En 1812, le 17 fév., Ant. Garbillon, Administrateur des Hospices ascence à Fr. Veyrat, not. impérial et secrétaire de Mairie, l'appartement possédé par l'Hôpital au 3e étage sur la place, soit une cuisine

et chambre visant sur le canal de Thiou, un cabinet servant de dépense avec une chambre et deux autres cabinets visant sur les jardins, le jardin cultivé anciennement par les domestiques des Boursiers, enfin une cave dite la cuisine des Pèlerins. Loyer annuel : 110 fr. »

La Municipalité s'était rendue propriétaire de tout ce qui appartenait à la Collégiale, car c'est elle qui céda le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Royale comme à l'élargissement de l'avenue d'Albigny; ce fut encore elle qui fit démolir, en 1821, une maison qui gênait à la construction du Pont du Pâquier.

Voici comment elle s'était emparée 50 ans auparavant des deux chambres du rez-de-terre. « Le 6 fév. 1755, la Commission des Hospices notifie au Conseil de Ville une délibération relative à l'évacuation de ces pièces destinées au logement des pèlerins et même pour retirer des pauvres malades, suivant les fondations. La Ville refusa d'obtempérer à ces justes revendications et remit cette salle à la disposition de l'autorité militaire. »

En vertu de la loi du 14 déc. 1789, la Municipalité d'Annecy s'empara, le 10 avril 1793, de l'administration de l'Hôpital N. Dame. Mais, la loi du 17 fév. 1800 (28 Pluv. an VIII) réorganisa les administrations municipales et une nouvelle Commission des Hospices placée sous la surveillance de la Municipalité, fut mise en charge jusqu'à l'arrivée des Souverains Sardes en 1816.

En 1837, le 26 sept., une transaction est passée par devant J. P. Burdallet not. entre Rd Pierre Jh Laverrière, chanoine, Membre du Conseil de Charité, et le Conseil Municipal représenté par le vice-syndic G. Amblet, les Conseillers : Dr F. Anthonioz, le Juge Mage Presset, l'avocat Aimé Levet, et l'architecte Prosper Dunant. Le Conseil de Charité renonce en faveur de la Ville à tous droits sur le premier étage de la maison, à toutes indemnités sur le terrain occupé par la rue Royale, sur la maison démolie près le Pont du Pâquier et sur 97 toises de terrain sur l'avenue d'Albigny. — La Ville renonce en faveur de l'Hô-

pital à tous droits sur les autres étages; en cas de reconstruction de la maison, les fondations seront faites à communs frais dans la proportion d'un tiers pour la Ville et deux tiers pour l'Hôpital; l'escalier commun jusqu'au premier étage sera construit à moitié frais et le reste à la charge de l'Hôpital; l'entretien de l'escalier et perron sur la place reste à la charge de la Ville; la toiture sera à la charge entière du Conseil de Charité, seul propriétaire de tous les galetas; la Ville paye une somme de 3.800 liv. de Piémont au Conseil de Charité pour arriéré des loyers des appartements occupés par ses appariteurs, employés et par la Bibliothèque publique, installée au 2e étage du côté de la place N. Dame, dès 1822. (Elle y demeurera jusqu'en 1854).

LOCATAIRES DE L'HOPITAL

Le 22 mai 1597, le Chanoine de la Collégiale J. Marchand, « obtenait l'autorisation de rebâtir un grand poële en ruines près de la grande salle de l'Hôpital pour y faire sa demeure ». Le 19 oct. 1698, l'Administration constate « qu'il y a au 3e étage, sur le derrière, une place dans laquelle on pourrait faire une cuisine et une chambre, ce qui suffirait pour faire la cuisine de l'Hôpital et pour la chambre de la Sœur, et en mettant les enfants dans la grande salle sur le devant, on louerait les deux chambres qu'occupent les enfants avec les deux autres qu'a tenues Mr Magnin. Et, comme le Sr Chanoine Chardon a dit qu'il s'en accommoderait, les Administrateurs les lui ont accordées pour 9 ans, à 72 fl. l'année. » Le Chanoine Chardon décéda le 13 août 1737 et le Chanoine Comte prit la succession du bail pour le prix de 90 liv. annuelles.

Après la Révolution, le premier locataire de désir d'une partie de l'immeuble fut le Curé de la Paroisse N. Dame fondée en 1824, à cause de la proximité de l'église. Ce désir ne se réalisera que 30 ans plus tard; en attendant, le Syndic Audé loua un appartement rue du Pâquier de César Amblet pour loger le premier curé, installé en janv.

1825. Son successeur, Rd Gavard, le trouvant trop petit, obtint de la Ville d'occuper un logement plus spacieux au coin des rues Royale et N. Dame, de 1831 à 1854; il était situé au 2e étage de la maison Machard et la Ville en paya le loyer qui était de 600 liv. annuelles. En 1854, on inaugura le nouvel Hôtel de Ville et la Municipalité abandonna au Curé de N. Dame tout le 1er étage qu'il possédait dans la maison de l'Hôpital. En 1900, Rd Chaumontet loua de l'Hôpital trois pièces au 2e étage, où il se réfugia pendant quelques semaines, au moment de la Séparation. En fév. 1907, il obtint de la Ville la location du 1er étage pour le prix de 700 fr. et en mars 1909, il acheta tout l'immeuble pour le prix de 36.000 francs.

ADMINISTRATION

« Dès le commencement, les administrateurs ont été le Recteur de la Chapelle N. Dame, le Curé d'Annecy et les deux Syndics. Dès l'érection de la Collégiale (1397), l'administration appartient au Chanoine Sacristain d'icelle, conjointement avec le Curé et les Syndics. Après l'union de l'Eglise St Maurice à la Collégiale (1398), le Doyen d'icelle a été établi perpétuel administrateur; le Sacristain et le Chantre, administrateurs annuels à l'alternative avec 2 chanoines seulement, ce qui, avec le nombre nouveau de 4 Syndics, portait à 8 le nombre des administrateurs. » (Chan. Bernard, 1725).

Pour la gestion courante, l'Hôpital N. Dame avait un Directeur qui rendait annuellement ses comptes au Conseil des huit administrateurs. En 1539, eut lieu la création d'un emploi de Secrétaire de l'Hôpital en faveur de Nre Pierre Guyrod, Secrét. Ducal. Le 23 juin 1543, le Parlement de Savoie rend un arrêt stipullant « que les povres de la dite Eglise N. Dame seront nourris et alimentés et pourvus par le recteur du dit hôpital à l'aide de deux bons et notables personnages, desquels l'un sera élu par le dit Chapitre N. Dame et l'autre par les dits scindics de Ville, lesquels deux seront tenus de visiter les povres deux

fois en divers jours de la semaine ». Le Chapitre a élu le Chan. Hyvain de N. Dame et la Ville ses deux scindics, N° Anth. Duchesne et Ennemond Bontemps (Ad. E. 427).

En 1617, on arrête « que M. le Doyen, les Chan. Sacristain, Garnier et Gard auront charge de visiter les malades jusques au Chapitre venant d'ici un an, et c'est semaine par semaine successivement. M. le Doyen commencera la semaine prochaine et prendra les aultres chanoines ou Pr. d'H. qu'il lui sera plus commode l'accompagner ». En 1691, « sur une Lettre de Cachet de Mgr le Rme Evêque adressée au Chapitre pour l'inviter à envoyer quelques-uns des Rds de céans pour visiter la Ville et les Faux-Bourgs aux fins de découvrir les pauvres malades et les femmes débauchées pour y être mis tel ordre que Sa Grandeur jugera à propos, sont désignés les RR. Doyen et Martiny pour visiter le quartier de Bœuf; les RR. Decoux et Sage dans les quartiers de la Perrière et Ste Claire; les RR. Chantre et Puthod dans le quartier du Pasquier et fauxbourg du Sépulcre. » (Reg. Capit. de la Collég.).

Les revenus annuels de l'Hôpital se montaient à 4.092 livres, 35 coupes de blé et 8 sommées de vin, en 1725. Quelques années après, l'Hôpital avait encore acquis d'autres avoirs évalués à 132.000 livres anciennes, sans parler de 25 fosserées de vignes à Chavarroz. *Les principales fondations* qui étaient la source de ces revenus, sont :

1° Fondation de la Reine J. B. de Savoie qui légua, en 1715, 150 liv. à distribuer à 30 pauvres d'Annecy ou du mandement choisis par l'Evêque, le jour du Service célébré à N. Dame par l'Evêque pour les défunts des Maisons de Savoie et Genevois-Nemours.

2° Fondation du Chan. Le Masson « attribuant 24 aulnes de drap blanc de Thônes à 12 pauvres choisis par le Chapitre, lesquels assisteront tous à la messe autour du fenestre ».

3° Fondation Jeanne Feuillat qui donne chaque année, le jour de Ste Jeanne, « deux aulnes de tiretaine blanche à 12 pauvres filles qui ne soient point servante, ni de

mauvaise réputation, et n'ayant pas pris part à cette fondation l'année précédente. »

4° Fondation du Chapitre distribuant, le jour de St Antoine, 26 aulnes de drap blanc à 13 pauvres choisis par les 12 Chanoines; le Doyen en choisit deux.

5° Fondation de Rd Fésigny de la Ruaz (1612) « en faveur de 13 enfants pauvres en bas de 12 ans qui seront logés et instruits à l'Hôpital par un Pédagogue qui les conduit au Collège Chappuis. Les Ecoliers ne sont entretenus audit Hôpital que pendant 10 années qui suffisent pour se rendre capables de choisir un état pour servir l'Eglise ou la Religion; étant en troisième, ils seront examinés et recevront leur congé s'ils n'ont pas de la disposition pour l'étude ou s'ils n'ont pas voulu se rendre capables. »

Les Charges que devait payer chaque année l'Hôpital au Chapitre sont les suivantes :

1° 288 livres pour fondations pies;

2° 60 liv. à la Confrérie des Pénitents Noirs;

3° 10 liv. pour 29 messes basses;

4° 240 liv. aux Dames de Charité pour les malades;

5° 180 liv. au Directeur pour son gage;

6° 64 liv. au Secrétaire;

7° loger, nourrir et habiller 9 écoliers qui fréquentent le Collège Chappuis, leur tenir un précepteur qui tient soin d'eux dans la maison et les conduire au Collège, payer les visites du médecin et frais d'apothicaire, nourrir et payer une gouvernante et une servante.

« Le surplus sert à recevoir et à donner à manger aux pèlerins et passants qui sont pauvres et munis de bons certificats et à y entretenir toujours quelques malades de la ville ou de la campagne. »

Les Reg. Capit. de 1699 nous disent que « le Chapitre a donné 4 flor. à deux prêtres espagnols qui venaient de Turqui pour les aider à passer chemin. » En 1772, il fut

distribué 414 billets de logement gratuit à des pèlerins pauvres, du 1er mai au 1er nov. suivant. »

8° En mars 1756, « fondation est faite à l'Hôpital N. Dame qui paiera 50 liv. au Chanoine catéchiste de l'*Ecole des Pauvres Garçons*, fondée en oct. 1755 par Charlotte Jacquemet née Favre, secondée par une personne anonyme qui donna 1.500 liv. et le Chan. Ribiollet qui en versa ,3.000. »

En étudiant plus loin la création des Hospices Civils, nous verrons comment tous les services de l'Hôpital N. Dame furent transférés peu à peu dans ce somptueux bâtiment construit aux Marquisats.

La mappe de 1730 signale que l'Hôpital N. Dame possédait une vigne aux Marquisats, de la contenance de 1 journal 83 toises.

L'Hôpital des Pèlerins possédait une partie maison, rue Notre Dame sous le n° 2308. C'est le presbytère actuel.

Bibliographie. — Histoire de la Collégiale N. Dame, par F. Coutin. Annecy, 1936, p. 134 et seq.

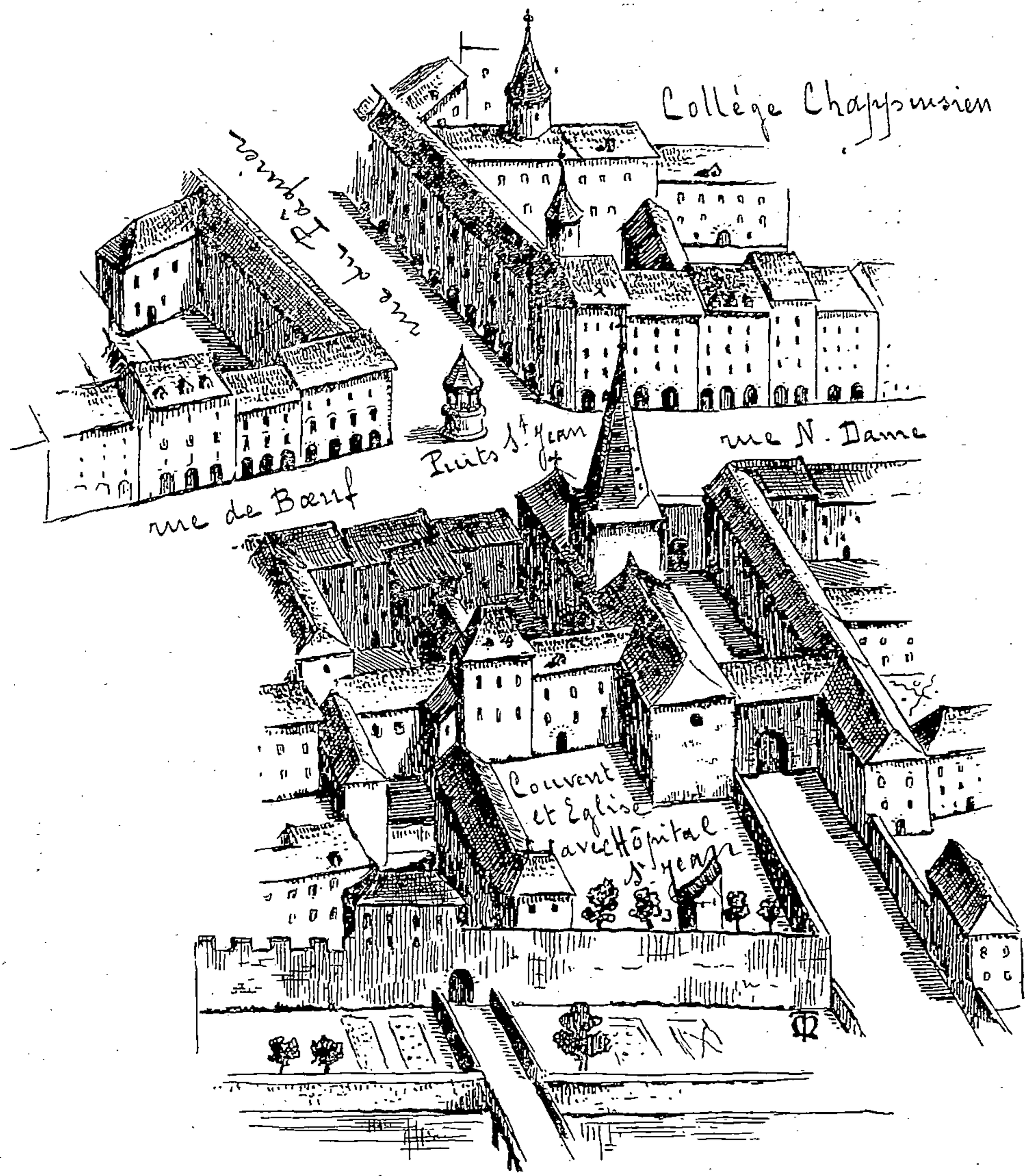

Couvent et Hôpital de Saint Jean

CHAPITRE II

Hôpital des Templiers et de Saint Jean

L'ordre militaire et religieux des Templiers, qui se distingua particuièrement en Palestine, fut fondé après la Première Croisade, en 1118. Il se développa rapidement en France où il acquit de grandes richesses et, en 1312, il fut supprimé par le Pape Clément V. Une vieille tradition regarde cet ordre comme le fondateur d'une Abbaye avec la Chapelle de St Jacques, à proximité des Tours de St Jacques d'Allèves. Dans la Ville d'Annecy, ils fondèrent une maison hospitalière en 1290, comme nous l'indique la Rev. Sav. (1886, p. 224); elle était située au carrefour des rues Royale, Carnot, Pâquier et N. Dame. En 1312, tous les biens des Templiers furent attribués à l'Ordre des Chevaliers de St Jean de Jérusalem; et dès lors, cette maison porta le nom d'Hôpital St Jean Baptiste. Tout près, sur l'emplacement de la pâtisserie Gruffaz, s'élevait l'Eglise St Jean démolie à la Révolution, pour permettre l'ouverture de la rue Royale. Comme devant la plupart des églises dédiées à St Jean Baptiste, les religieux creusèrent un puits, appelé le Puits St Jean, en souvenir du baptême du Précurseur de Jésus. Cet Hôpital St Jean dépendait de la commanderie de Compesières qui possédait seize autres maisons hospitalières dans le Diocèse de Genève, entr'autres la Chiésaz et Hauteville-sur-Fier (Gonthier, III, 340). Nous ne connaissons aucun document important sur l'Hôpital de St Jean, et il y a tout lieu de croire qu'il cessa de fonctionner à partir de 1316, date à laquelle fut agrandi l'Hôpital tout proche de N. Dame. La

fondation de la Collégiale avec ses 24 Chanoines et prêtres, le privilège des Grands Pardons qui aiguillaient tous les Pèlerins vers N. Dame de Liesse furent probablement les deux causes de sa disparition.

En 1730, la « Commanderie de St Jean et Religieux de Malte » possédait une maison avec jardin, rue de Bœuf et N. Dame, n° 2275 et l'Eglise ou chapelle contiguë, 2276.

CHAPITRE III

Hôpital du Saint-Sépulcre

Son histoire a été écrite par M. Despine dans une série d'articles publiés dans la Revue Sav. à partir de 1863; ils ont été réunis en une brochure de 37 pages in-8°, et nous en donnerons un résumé.

La tradition consignée dans plusieurs brefs pontificaux fait remonter à St Jacques, apôtre et premier évêque de Jérusalem, l'institution de ces gardiens de son tombeau, avec charge d'y exercer l'hospitalité des pèlerins qui venaient le visiter. En 1114, le patriarche de Jérusalem leur donna la règle des Chanoines de St Augustin. Au retour de la première croisade (1099), cet Institut fut introduit en Europe par les princes croisés. Appelés *Hospitaliers et Chanoines du St Sépulcre,* ils avaient mission de recueillir des ressources pour l'entretien de leurs frères de Jérusalem et d'accompagner les pèlerins qui se rendaient en Terre Sainte.

L'origine du prieuré d'Annecy a donné lieu à plusieurs versions. Dans une requête adressée au roi Charles-Emmanuel III, les chanoines la font remonter au x^e^ siècle;

mais le premier document connu ne date que du XII° siècle. Le Pape Célestin III (1191-1198) leur avait accordé l'exemption de la juridiction de l'évêque diocésain, de toutes dîmes et impôts; ils avaient droit d'asile dans leur église et pouvaient absoudre certains cas réservés au Souverain Pontife.

Les chanoines du Sépulcre d'Annecy étaient autorisés à quêter dans les diocèses de Genève, Lausanne, Sion et Maurienne pour subvenir aux besoins de leur hôpital qui recueillait les pèlerins et les infirmes; les excédents de leurs ressources étaient envoyés en Palestine. A partir du XV° siècle, on les voit exercer le ministère paroissial et, dans un acte du 15 oct. 1425, ils sont qualifiés d' « *anciens curés de St Maurice d'Annecy.* » Nous savons par d'autres documents qu'au temps d'Amédée III, ils étaient chargés d'administrer les sacrements dans tous les faubourgs de la ville, mais la nuit seulement, après la fermeture des portes.

Leur costume consistait en une tunique noire chargée d'une double croix rouge, emblème de dévouement à leur cause jusqu'à effusion du sang. Leur nombre était de dix-huit, y compris le prieur, à la fin du XIV° siècle, et leur supérieur général n'était autre que le Patriarche de Jérusalem. Nos religieux d'Annecy n'eurent qu'une modeste chapelle jusqu'à la fin du XIV° siècle; selon la tradition, elle aurait été élevée sur l'emplacement d'un temple de Diane. En 1392, Pierre de Genève, Comte de Genevois, charge ses héritiers d'achever la nouvelle église du St Sépulcre d'Annecy.

Depuis 1350, on vénérait dans cette chapelle devenue église les restes du bienheureux André d'Antioche. Ce personnage était fils d'un prince de Tarente qui avait reçu de Godefroy de Bouillon la souveraineté de la ville d'Antioche à la prise de laquelle il avait brillament contribué. Entré jeune dans l'ordre des Chanoines du St Sépulcre, André d'Antioche devint le visiteur des maisons en Europe; c'est ainsi qu'il arriva à Annecy où nous le trou-

vons présent à un acte passé le 5 sept. 1358, par lequel il accepta une rente en blé d'une femme de Chavanod, Jacquemette Genavaz. La date de sa mort n'est pas connue, mais sa dépouille était conservée sous un cénotaphe élevé à l'entrée du chœur de l'église du Sépulcre avec une inscription latine relevée par Besson dans ses Mémoires. Sa fête était célébrée le 30 novembre, et nombreuses étaient les guérisons obtenues près de son tombeau.

Après la mort du bienheureux, l'hôpital du Sépulcre vit se multiplier les fondations pieuses en faveur des pauvres et des pèlerins; nous en citerons quelques-unes. Le 28 sept. 1360, Et. Chevrier, notaire de Chaumont, lègue le quart de ses biens à la maison du Sépulcre « que l'on vient de fonder à Annecy ». Le 11 juin 1361, Broysette de Villa, coiffeuse de la Comtesse de Genevois, lègue dix sols. Le 8 août 1363, François de la Perrière, bourgeois d'Annecy, lègue divers meubles à l'église « nouvellement construite ». Jordan Croyson d'Annecy fait une donation de dix sols, le 13 mars 1396, sans préjudice de 100 flor. sous charge d'une messe par semaine. Mathilde de Boulogne, Comtesse de Genevois, donne 200 fl. et Humbert de Thoire-Villars même somme. Le 13 juin 1418, Girard de Ternier lègue 20 florins à l'hôpital et 100 flor. pour célébrer chaque année son anniversaire. Robert de Genève, devenu l'antipape Clément VII, leur donna le prieuré d'Etercy, le 25 juill. 1382, et Léon X leur relâcha la cure de Metz, le 6 mars 1519. Chacun de ces bénéfices était desservi par un chanoine résidant. Plus tard, ils reçurent les prieurés de Rivarolo et Srambino au diocèse d'Ivrée et celui de N. Dame du Puis à Turin. A Rolle en Suisse, ils avaient un hôpital avec des biens-fonds et des censes qu'ils perdirent lors de la Réforme, en 1536.

Avec la diminution des revenus, on arriva à la réduction du nombre des chanoines qui fut ramené à dix, non compris les desservants de Metz et d'Etercy; à partir de 1550, le recrutement de leurs membres se fait exclusivement parmi les prêtres séculiers originaires d'Annecy. La vie commune fut abandonnée et chaque chanoine prit son

appartement en ville, si bien que Mgr François de Sales, en 1616, déclarait au Prince Victor Amédée de Savoie que la réformation ne pouvait se faire que par un changement d'Ordre et il proposa celui de l'Oratoire. Ce projet ne se réalisa point et le couvent périclita peu à peu; aussi, par Ordonnance Royale, la suppression de l'Ordre fut mise à exécution en 1786 et il fut question de créer dans leur église une nouvelle paroisse. Nous connaissons les dimensions respectables de cet édifice qui mesurait 43 m. de long, 9 de largeur et 14 de hauteur, avec superficie de 400 m2 environ. Le presbytère ou couvent comptait 18 chambres ou cellules, outre le réfectoire et les bas offices. Tout autour de ces bâtiments s'étendait du côté des Balmettes et de la Prairie une grandeur considérable de terrains. Ce mas de terrain portait le nom de *Pâquier d'Yzernon* ou *des Arnons*.

Tout ce domaine fut vendu à la Révolution; le clocher fut démoli, le tombeau du Bx d'Antioche brisé, et la nef de l'église convertie en écurie pour loger 74 chevaux de la garnison française. Plus tard le vaisseau fut partagé en deux parties dont l'une fut occupée par une fabrique de poteries et l'autre par un magasin à fourrages.

Qu'était devenu l'Hôpital du Sépulcre au cours de ces derniers siècles ? Nous le dirons en quelques lignes, d'après les délibérations des Registres de Ville. En août 1544, il est décidé « que les pauvres de la ville seraient conduits dans la grange de l'hôpital pour les alimenter; que chacun recevrait un quart et demi de blé par semaine et sept sous en argent pour pitance, et jouirait de meubles convenables. » De même, en juin 1586, « eu égard à la multitude des pauvres qui couchaient par les rues et pour éviter quelque infection, il fut résolu que jour par jour les syndics iraient de porte en porte demander des vivres, que les pauvres seraient réduits et n'iraient plus demander par la ville ».

Au moment de l'invasion des Genevois, au printemps de 1589, le Duc de Savoie trouva que l'hôpital militaire ou maison des chevaliers de St Jean de Jérusalem, située au

Puits St Jean, était trop petite pour évacuer les soldats blessés. Aussi, le Conseil de Ville décida de transférer l'hôpital militaire au St Sépulcre d'Annecy; la délibération est du 1er juin. Le Prieur du Sépulcre essaya de protester, mais la décision fut maintenue.

A la suite de pertes de revenus, des incendies, des invasions, l'hôpital du Sépulcre périclita en même temps que le couvent, si bien qu'au milieu du XVIIe siècle les bâtiments étaient dans un état pitoyable. Nous verrons au chapitre VIII, comment cette maison devint Hôpital Général.

En 1730, le Chapitre du St Sépulcre possédait environ 50 journaux de terre, dont quelques champs et vignes derrière le château, nos 1119 à 1325; un moulin rue St François n° 2386; 3 champs à la Prairie et 15 parcelles autour du Couvent, 1010 à 1025.

CHAPITRE IV

Hôpital des Morbeux ou Pestiférés

(1495 - 1725)

Cette maison de charité était située sur l'emplacement actuel de la villa Constantin, à la Puya. Elle fut fondée en 1495 par Nᵉ Jean Magnin pour y soigner les malades atteints de la peste qui fit de grands ravages au XVᵉ siècle. L'hôpital fut agrandi et prospéra jusqu'au jour, où perdant sa raison d'être, il fusionna avec l'Hôpital Général (1725).

Par acte du 3 avril 1495, égrége Louis Mossières, bourgeois d'Annecy, vend à Nᵉ égrége Jean Magnin une pièce de terre, prés, bois et rocher, situés en la Cullaz, contenant en pré une seytorée et le reste trois poses, confinée à l'est par l'eau du lac... au nord, par la voie publique de la fontaine d'amour... au sud, par un bois et le rocher du rafour, pour le prix de six vingts florins d'or petit poids, chacun valant 12 gros de Savoie. Acte passé à Annessy-le-Bourg.

Le bâtiment du nouvel hôpital fut commencé de suite, au centre de cette propriété, à la distance de 24 mètres du lac. Il avait 12 mètres dans le sens de la longueur et 8 mètres de largeur. Jean Magnin fit exécuter lui-même tous les travaux de grosse maçonnerie, au prix de 25 sous de Genève par toise, et prit la direction de la maison. A sa mort, il légua le tout aux syndics de la communauté d'Annecy. Sur la demande de ceux-ci, Rme François, évêque

d'Enaghdowe (Irlande), député spécialement par l'évêque de Genève, fit la bénédiction solennelle de l'hôpital construit à neuf, d'une place destinée, partie à la construction d'une chapelle dédiée à N. S. J. C. et de sa Mère Immaculée et de tous les Saints et Saintes de Dieu, partie à l'emplacement d'un cimetière uni perpétuellement à la chapelle, avec injonction aux syndics et administrateurs de faire clore d'un mur la partie bénite et consacrée au service religieux. Il n'y eut d'abord qu'une petite chapelle ou oratoire dont la construction subit de longs retards.

En date du 5 mai 1536, le projet d'une chapelle plus grande fut réalisé; le sindic et conseillers se rendirent à l'Hôpital avec les maçons pour fixer l'emplacement. Elle fut élevée à l'est de l'oratoire et à la distance de 32 mètres de l'Hôpital; la porte était de style flamboyant; le gros œuvre et les bancs étaient terminés à la fin de 1538. L'autel en pierre d'une seule pièce avait été placé au printemps de cette année-là. Ce ne fut qu'en 1541 que fut placé le rétable avec un tableau de 7 flor. La dernière quittance des travaux date de janvier 1544.

Pour subvenir à l'érection de cette chapelle et aux besoins de l'Hôpital on avait obtenu des faveurs spirituelles du Souverain Pontife. Des indulgences étaient accordées à tous ceux qui visiteraient l'hôpital et y feraient une aumône à certains jours appelés « *les Pardons de l'Hôpital des Morbeux* ». A chacune de ces fêtes privilégiées qui étaient : l'Annonciation, Quasimodo, Fête-Dieu et Toussaint, on célébrait dans la chapelle deux messes chantées dont l'honoraire était de deux sols chaque. Un garde chargé de surveiller pendant le concours du public recevait 4 sols pour la veille et le jour de la fête. Les Registres de gestion de la Chapelle et de l'Hôpital (1536 à 1545) nous prouvent le peu d'empressement de la foule à ces Pardons, puisque les recettes de l'année 1536 ne se montent qu'à 20 flor.; il est vrai qu'elles allèrent en augmentant par la suite. Au Pardon de la St Sébastien 1537, la recette ne fut que de deux sols et trois deniers, mais on attribue la cause au mauvais temps et au cambriolage du

tronc; une somme de 9 deniers est payée « au serraillon Mermet pour la petite serraille d'Allemagne qu'estait rompu audit ploct ».

La chapelle était aussi le but de l'une des stations des Rogations et, le 8 mai 1537, l'hôpital offrit à déjeuner aux syndics et conseillers qui y étaient arrivés en procession des « Reveison ».

Aux aumônes des Pardons vinrent se joindre les revenus des fondations pieuses. Dès 1524, en date du 28 sept., le notaire Etienne Ruffi à feu Martin lègue par testament la somme de cent écus d'or au soleil, à raison de vingt florins pour un florin annuel, soit cinq écus par an, pour l'entretien et le salaire d'un médecin-chirurgien, chargé de visiter et soigner les malades dans les temps de peste et d'épidémie. Il défend de les prêter à intérêt ou de les remettre aux syndics, mais il veut qu'ils soient placés sur un fonds de terre dont le revenu formera le salaire du médecin, et, en attendant, il hypothèque cette somme sur une pièce de terre acquise à Veyrier de la Veuve de P. Métral, Maître en la Chambre des Comptes de Savoie, et dont les fruits et récoltes seront donnés à l'hôpital. Nous allons comprendre l'utilité de cette fondation en un temps où les épidémies faisaient tant de victimes.

Avec les chaleurs de l'été 1544, la peste entra à Annecy et s'y maintint jusqu'en 1546. Les registres font mention de quelques mandats de salaire et de pharmacie : 4 sols au garde de la porte du Pâquier pour aller quérir le médecin P. d'Alex pour visiter la servante de la Battaliouza, suspectée de peste; 7 sols pour 3 boîtes de mitridate; 3 flor. pour de la muscade, des girofles, etc... Au dernier mai 1544, le médecin nommé recevait pour gages un écu d'or au soleil, 9 flor. au temps de la peste et 27 flor. en oct.; mais on ne donne aucun détail sur l'étendue du fléau et le nombre des victimes.

Outre le service médical, le Conseil de Ville devait fournir un hospitalier ou serviteur de l'hôpital, chargé de visiter les corps soupçonnés, de nettoyer les maisons et lieux infectés, consoler les familles, ensevelir les corps.

Le 14 fév. 1545, un mandat de 79 flor. est délivré à Aymé Sylvestre du Petit-Bornand pour avoir soigné, pansé, enterré les corps de ceux qui sont morts de la peste.

Ce fléau apparaît à nouveau dans les vallées de Beaufort et Tarentaise, motivant l'établissement, en 1577, du « *Magistrat Général de la Santé Publique* ». Un réglement ordonne de garder continuellemnt les portes de la ville pour surveiller et visiter les étrangers de passage. Malgré cela, le Conseil de ville constate, dans sa séance du 14 mai 1583, « que la contagion de peste pullule en plusieurs endroits proches et limitrophes.» On dresse un recensement qui accuse 646 feux dans l'enceinte murée d'Annecy et chaque famille doit payer deux sols d'impôt par mois afin de renforcer la garde; le fléau fut ainsi écarté.

En 1628, la peste est de nouveau signalée en France, en Italie et en Savoie. Le 6 déc. on signale le décès soudain d'une femme, habitant le Faubourg du Sépulcre, et son corps fut trouvé marqueté de taches noires appelées *taies*. Les personnes de sa maison furent isolées avec défense de sortir « *sous peine d'être arquebusées* ». Le 12 avril suivant, le fléau éclate sur plusieurs points de la ville et fait des victimes. Aussitôt le Conseil se réunit dans la Cour du Collège pour prendre des mesures de salubrité et fait un vœu au Bx François de Sales accompli le 3 mai. Ce jour-là, tous les Syndics d'Annecy, un gros cierge à la main, accompagnés des Conseillers de la Ville, se rendirent de l'Hôtel de Ville à l'Eglise de la grande Visitation, auprès des reliques du saint pour y entendre la messe et communier de la main de l'évêque. Le ciel ne se laissa pas fléchir; on dressa des potences à Brogny pour punir les contrevenants au réglement de salubrité. Le 26 juillet 1629, le Conseil, convoqué en plein air sur la place de la Leyde, décida de faire un vœu à la glorieuse Vierge « afin que par son intercession il plaise à Dieu d'apaiser son ire et le mal duquel nous sommes présentement frappés. » La cérémonie de la prononciation à laquelle fut invité l'évêque J. F. de Sales eut lieu au Pâquier-Mossières en présence de toutes les autorités; on décida en outre

d'offrir un tableau à N. Dame de Myans « lorsqu'il aura plû à la divine Providence de retirer la main de sa justice ». Le 22 oct. 1629, le fléau paraissant terminé, on donna le prix fait du tableau à l'italien Rossi, venu de Chambéry à Brogny pour le prix de 30 ducatons.

Une note insérée en oct. 1629 dans les Reg. Par. de St Maurice nous apprend que « Pendant ce temps, la ville d'Annecy est bien affligée et presque de tous est désertée... Peu de gens y sont demeurés. Plus de deux mille sont morts depuis Pasques, les autres retirés. » Or, à cette époque Annecy comptait à peine 5.000 habitants.

Le 25 déc. 1629, le Magistrat de Santé publia l'ordonnance suivante : 1° Permission aux habitants d'Annecy retirés à la campagne de rentrer pour dix jours; 2° défense aux prêtres de dire la messe avant huit heures; 3° défense aux écoliers de fréquenter le Collège; 4° obligation pour ceux qui rentreraient avec des hardes de les faire « parfumer et purger », sous peine d'être « irrémédiablement pendus et étranglés ». Enfin, le 23 fév. 1630, le sénateur Berghera fit publier à son de trompe une ordonnance portant « *pleine et entière liberté en faveur des bourgeois et habitants de la ville et des faubourgs* ».

A cette nouvelle, note le Registre Munic., « chacun se réjouit de se voir hors de captivité; l'on sonne le carillon par toutes les églises; les pièces de canon qui sont au château furent tirées; on chante dans l'église Notre-Dame le *Te Deum*, là où le sénateur Berghera avec les syndics y assistèrent en grande dévotion pendant que la dite ordonnance se publiait dans toute la ville. »

Malheureusement, les troupes françaises entraient à Annecy trois mois après et, le 9 juin 1630, la peste éclatait au château; le lendemain, on la signalait au puits St Jean et elle exerça ses ravages jusqu'à la fin sept. où on lit dans le Reg. par. de St Maurice: « La ville est toujours affligée du fléau de contagion. Plaise à Dieu de l'en retirer. » Avec l'année 1630, finit « une des plus effrayantes mortalités qui aient jamais régné dans Annecy. »

A mesure que disparurent ces épidémies, il n'y avait plus lieu de maintenir ces hôpitaux situés à distance de la ville; aussi, en 1725, l'hôpital morbeux n'eut aucune peine à fusionner avec l'Hôpital général et le cadastre de 1730 indique des masures sur l'emplacement de cette maison qui avait accueilli les pauvres contagieux, pendant plus de deux siècles. Le chanoine Mercier signale qu'en 1878 subsistaient encore quelques vestiges de la chapelle, à proximité du lac.

En 1730, « La Chapelle des Pestiférés » possédait environ 5 journaux de terre aux Marquisats, une maison, des masures et le sol de la chapelle, n° 1614-1623.

CHAPITRE V

Hôpital du Grabat
(1640 - 1725)

Cette Œuvre fut fondée par Mgr Just Guérin sous le nom de « *Confrérie de la Charité des pauvres du Grabat* ». Voici un extrait de son Ordonnance, datée du 20 août 1640: « Ayant appris qu'il y aurait souvent en cette ville d'Annecy plusieurs pauvres personnes affligées de maladies, qui, pour n'oser ou ne pouvoir demander l'aumône, demeuraient sans soulagement et finissaient leurs jours sans aucune consolation ni corporelle ni spirituelle, au grand danger de leurs âmes, Nous avons ordonné que la Confrérie de la Charité sera érigée en cette ville d'Annecy, à l'instar de celles qui sont sous la direction des Prêtres de la Mission, donnant puissance de ce faire à notre bien-aimé supérieur des dits Prêtres de la Mission en notre diocèse, afin que, pour les services des Dames charitables qui s'y feront enrôler, les pauvres malades de cette ville soient secourus, commettant en notre absence notre cher frère le Rd Sgr Doyen du Vénérable Chapitre de N. Dame pour assister aux assemblées, élections, redditions de comptes, et aviser avec le dit Sr Directeur de ce qui sera bon à faire pour le maintien et avancement de la dite Confrérie. »

Le Supérieur des Lazaristes d'Annecy était alors le Rd P. Bernard Codoing qui mit l'Œuvre en activité, le 26 août 1640. Christine de France était alors Régente du Duc de Savoie son fils et Mgr J. Guérin avait eu soin de lui faire reconnaître et autoriser sa Confrérie,

Les Dames de Charité sont instituées en 1640 pour diriger le Grabat et il fallait donner à leur zèle un Réglement pour assurer la bonne marche de l'établissement. Mgr d'Arenthon d'Alex, qui dirigea le Diocèse dès 1661, vit tout le bien de cette institution dans sa Ville Episcopale et voulut l'étendre à toutes les paroisses de son diocèse. Le 26 juin 1678, il publia à cet effet une ordonnance suivie du « *Réglement de la Congrégation des Dames de la Charité* ». Il traite du *But* de la Congrégation, de sa *formation*, des *fonds* de charité et du *Règlement* que les Congréganistes doivent suivre « chaque jour, chaque quinzaine, chaque mois, chaque année et toute leur vie. » Ste Marthe était choisie comme patronne de la Congrégation.

Le 15 janvier 1722, le Gouvernement de Turin publia les « *Instructions et Réglements des Bureaux de Charité etablis dans les villes où l'on ne peut fonder un hôpital général pour les pauvres* ». Pour l'assistance des pauvres malades, on établit en chaque paroisse une « *Congrégation des Dames de Charité* » ou de « *Mères de Miséricorde* », approuvée par l'Evêque. Elles sont d'intelligence avec le Bureau de Charité qui leur fournit l'argent dont elles ont besoin... elles choisissent entre elles une *Supérieure*, des *Assistantes*, qui les assemblent une fois par mois en présence du Curé et du Directeur des malades; une *Trésorière* qui rend ses comptes mensuels au Receveur; une *Secrétaire* pour tenir le registre des délibérations; une *Directrice des Remèdes;* des *Visiteuses* à domicile et des *semainières;* une *Garde-meubles* et enfin des *Quêteuses*. Dans les petites paroisses, on nomme seulement quelques femmes en chaque hameau pour assister les malades avec ce que le Bureau leur fournit. »

Avant la Révolution, Mgr Biord (1764-85) donna un « *Réglement de la Confrérie de la Charité, soit du Grabat, adapté aux circonstances.* »

Le Chan. Albert a publié dans le Vol. 31 de l'Acad. Sal., p. 238, le Règlement imposé, en 1825, aux Dames de Charité; et Mgr Isoard fit imprimer à Moûtiers, chez

Canne, en 1880, une brochure de 79 pages contenant ce Règlement en 32 articles, revisés et approuvés.

Le Grabat créé par Mgr Just Guérin en 1640 fut bientôt la source de multiples difficultés, parce qu'il portait atteinte aux privilèges et traditions séculaires de l'Hôpital N.-Dame. La direction avait été confiée au Supérieur des Lazaristes qui n'était point savoyard d'origine. Pour aplanir ces difficultés, Madame Jeanne Baptiste de Savoie Régente, par Lettres Patentes du 9 mai 1678, organisa cette Œuvre de charité sur un autre pied. Comme préambule, elle se défend d'avoir eu l'initiative de cette innovation qu'elle a reçue « de quelques personnes de charité de la ville d'Annecy ». L'enseigne de l'Œuvre ne change pas, elle s'appellera toujours « *Société ou Confrérie de Charité* », mais. pendant que celle de 1640 n'abritait que « des pauvres », tout court, celle de 1678 recevra « des valides et délaissés ». La première était gouvernée par l'Evêque, assisté de deux prêtres et d'une confrérie de dames, dans la seconde, l'Evêque sera aidé par quatre ecclésiastiques et trois laïques; les membres de la Société seront recrutés parmi les ecclésiastiques et les séculiers, hommes et femmes. Les Dames de Charité pourront s'occuper du Grabat comme par le passé, mais l' « Hôpital de la Charité », entrevu à l'horizon, ne leur ouvrira point ses portes.

Deux mois après, le 8 juill. 1678, la Régente envoyait de Turin une lettre au Conseil de Ville d'Annecy pour lui confier l'organisation de cette « *Société de Charité* ». Dans sa séance du 30 août, le Conseil nomma le Syndic et un Conseiller pour présider la Direction de l'Œuvre dans les personnes de Cl. F. Dumonal et Fr. Gentil, Avocat au Sénat, avec défense de ne jamais faire l'union de cette Confrérie de Charité avec le Grabat déjà établi.

Mgr d'Arenthon d'Alex demeurait à la tête du Grabat et devenait aussi le Président de la nouvelle Charité; il promulgua, le 26 juin 1678. les Lettres Patentes du 9 mai, demandant aux archiprêtres, curés, vicaires et recteurs d'établir dans chaque paroisse une Confrérie de Charité,

ou de réunir cette Œuvre aux Confréries déjà établies du St Sacrement, du St Nom de Jésus, du St Rosaire et autres... Ainsi l'Autorité Civile et l'Autorité ecclésiastique se sont mises d'accord pour créer un nouveau centre de bienfaisance, en dehors de l'Hôpital N. Dame et des Dames de Charité du Grabat.

Les Dames de Charité des meilleures familles d'Annecy, exclues de l'Œuvre nouvelle, manifestèrent leur mécontentement, en se réunissant, le 21 juill. 1679, sous la présidence de Madame de Pérouge. Elles signèrent un acte notarié par lequel elles s'engageaient à ne jamais se séparer de la Confrérie érigée en l'autel Ste Barbe, fondée en l'Eglise Collégiale d'Annecy et demeureraient unis à perpétuité audit Hôpital N. Dame. Le Sénat donna son approbation, le 14 juin 1680, à un acte par lequel les Dames se soustrayaient à l'autorité de l'Evêque pour se ranger sous l'autorité de la Collégiale N. Dame.

Mgr d'Arenthon attendit sept ans avant de protester; le 1er mai 1686, il réunit en son palais épiscopal sept Dames de Charité, un Chanoine de la Collégiale, le Supérieur des Lazaristes Rd Le Clerc, et par acte notarié, déclara « être son intention que l'établissement de la Confrérie de Charité du Grabat demeure au même état qu'elle a été dès l'établissement fait par Mgr Just Guérin d'heureuse mémoire ». Une autre protestation fut la création, de 1681 à 1683, de l'Hôpital de la Providence dans une maison dépendant uniquement de lui, avec un personnel de son choix. Nous y reviendrons dans le Chapitre suivant.

Les revenus du Grabat provenaient des quêtes diverses faites à cet effet, mais surtout des fondations dont on possède un inventaire daté du 20 mars 1691. En voici le résumé :

1) Testament de Dame de Confignon, 8 juin 1650.:

2) Test. de Ne Sgr Ant. Fr. de Pingon, Sgr de Duines, 1662.

3) Test. de S. E. la Marquise de Bernex, 1er avril 1665.

4) Donation de Mre Christ. Gautier, procureur, 29 déc. 1681.

5) Test, du Chan. Chaffarod, 6 juill. 1650.

6) Donation de Rd Dufour, curé de Cruseilles, 24 nov. 1666.

A la séance du 28 janv. 1796, la Commission des Hospices constatait qu'avant 1790, le Grabat jouissait d'un revenu de 1790 livres, auquel il fallait ajouter près de 600 liv. de froment et 3 sommées de vin. En 1837, un Mémoire accuse 45.856 fr. de capitaux avec un revenu de 4.821 fr. Le budget de 1863 assigne un revenu disponible de 6.186 fr.

Les aumônes étaient distribuées par les Dames de Charité auxquelles Mgr Rey adjoignit deux Sœurs de St Vincent de Paul. Mgr de Thiollaz avait partagé la ville en dix quartiers dont chacun était confié à deux Dames. Le règlement le 1880 a supprimé la visite par quartier.

Le Grabat a eu son siège au 3e étage du presbytère N. Dame jusqu'en 1912 où il fut transféré dans un bâtiment neuf contigu aux Hospices Civils. Il est confié aux Sœurs de la Charité de la Roche.

En 1730, le Grabat ou « La Charité » possédait au Sépulcre les nos 1065 à 1070, comprenant maison, masures, parcelles; deux maisons en ville, nos 1830 et 1841.

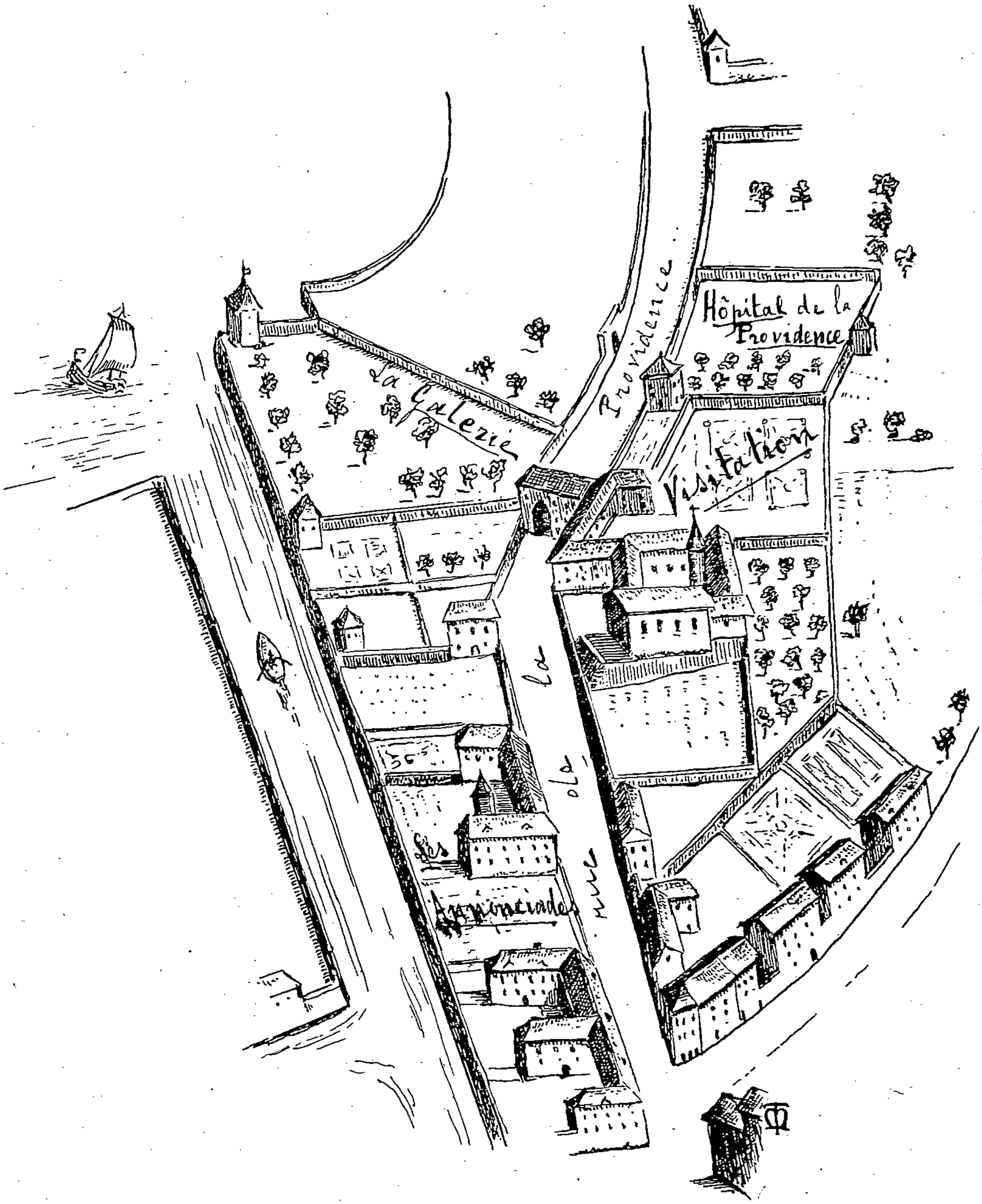

Hôpital de la Providence

CHAPITRE VI

Hôpital de la Providence (1683-1725)

Cet établissement, dont l'idée première se manifesta en 1681, entra en réalisation dans le courant de l'année 1683. Dix ans durant, on hésita à commencer la construction de l'hôpital projeté et celle-ci ne dura pas moins de 14 ans. Pendant cet intervalle (1683-1707) la maison historique de la Galerie hospitalisa les pauvres de la Providence. La chapelle du nouvel hôpital ne put être bénite que le 29 mars 1708; elle était sous le vocable de la Ste Trinité, de la Ste Vierge, du Bx Amédée de Savoie, de St Gautier abbé, et du Bx P. Lefèvre jésuite. On trouva un emplacement convenable pour bâtir près de la porte surmontée d'une galerie qui terminait le faubourg Perrière; le pourpris comprenait un grand pré entre la rue de la Providence et le lac, commençant à l'angle sud-est de la maison de la Galerie et finissant en face de la montée du Séminaire, plus un jardin sur la propriété actuelle Dunant. Le bâtiment avait 33 mètres de façade le long de la rue dont il était séparé par une cour de 4 mètres de largeur à l'est et la chapelle le partageait au premier étage de l'est à l'ouest. « La cloche était de dimension à pouvoir être entendue de toute la ville. »

Le but de cette institution était de rcueillir des pauvres dits *internes* qui avaient à la Providence le vivre, l'habillement et le couvert, et des pauvres *externes*, qui étaient assistés dans leur demeure et ne venaient guère à l'hôpital que pour les exercices religieux. Une délibération du Conseil de Ville datée du 16 fév. 1684, nous ap-

prend que la Providence, ne pouvant recevoir des malades, avait projeté d'en payer l'entretien à l'Hôpital de N. Dame. Consulté sur ce point, le Conseil leur laissa toute liberté.

Le grand bienfaiteur de la Providence fut Mre Christophle Joseph Gautier qui lui laissa toute sa fortune, par testament du 31 oct. 1698; des grangeages à Mésigny, la Combe et Veyrier, 86 contrats de rente dont le capital se monte à 34.078 flor. en 1700. Il fit une fondation pour six pauvres internes, trois garçons et trois filles d'Annecy, au choix de ses héritiers en ligne directe. Ces enfants devront être habillés de bleu, en l'honneur de la Ste Trinité, et être appelés « *Pauvres de la Trinité* ». Les garçons mangeront à la table de l'Aumônier et les filles à celle de leur maîtresse. Le pain sera de froment et seigle mêlés. Les garçons auront deux verres de vin à midi et le soir et les filles en seront privées. Aux filles qu'on mariera le jour de la Trinité, il sera donné une dot de 200 flor.; la même somme sera donnée aux garçons pour leur permettre d'apprendre un métier. Le jour du décès du fondateur, chaque garçon recevra deux aulnes de gros drap noir, des souliers, un chapelet et une chandelle; il sera donné à chaque petite fille trois aulnes de tiretaine noire au lieu de drap, et le reste comme aux garçons. » — Les filles occupaient leurs loisirs à fabriquer des rubans et de la dentelle; les garçons vaquaient aux soins domestiques. Les plus intelligents suivaient les cours du Collège Chappuisien.

Le Règlement suivant a été dressé le 1er janv. 1700. — *En hiver :* 6 h., lever. — 6 h. 1/2, prière. — 7 h., messe. — En commençant le travail, chant du *Veni Creator*, lecture de la morale de l'Evangile et d'une demi-heure de silence. — 9 h., dîner et, en y allant, dire le *De Prõfundis;* pendant le dîner, lecture. — A midi, leur leçon. — A 2 h., une lecture ou chant d'un cantique, ensuite, le goûter. — A 4 h., le chapelet et ensuite on ira « à la litanie de la fondation ». — 5 h., aller prendre l'eau (faire la provision d'eau). — 6 h., souper avec lecture. — 7 h., prière du soir, après laquelle les petits se vont coucher. — Jusqu'à

9 h. 1/2; travail pendant lequel on fait répéter le catéchisme. — A 9 h. 1/2, coucher en silence. — *En été :* lever à 4 h. 1/2 du matin et souper à 7 h. du soir avec récréation et litanie à la chapelle. — « La Justine aura soin de faire travailler aux dentelles et rendre compte à M. le Prévôt de celles qui ne travailleront pas et manqueront d'exactitude. — La Duvernay prendra grand soin que les repas soient prêts aux heures marquées, que la cuisinière tienne la cuisine rangée et propre. » — Ceux qui doivent balayer, qui seront nommés par semaine, prendront soin que tous les appartements soient extrêmement propres. — Les Pauvres de la Trinité prendront leurs repas une heure après les autres. — Les filles les plus ferventes se confesseront tous les huit jours, les autres tous les mois. »

(F. série G.)

L'Administration extérieure comprenait un Président: Mgr l'Evêque; un Trésorier; un Secrétaire; un Sous-Secrétaire; des Conseillers; l'Avocat et le Procureur des Pauvres; les Curseurs chargés de porter les convocations aux assemblées; le Promoteur et la Promotrice du spirituel; le Promoteur et la Promotrice du temporel; deux offices communs aux deux sexes; le travail et les habits; quatre offices propres aux garçons : pain, vin, denrées et police; quatre offices propres aux filles : linge, placement, propreté, malades; trois offices propres aux externes : beurre, bois et menues nécessités; enfin, des membres honoraires à nombre variable.

L'Administration intérieure se composait du Recteur ou Aumônier, d'une gouvernante et d'employés subalternes. Mécontent de sa première gouvernante, une demoiselle Feuillan, l'Administration s'inspirant de l'exemple de l'Hôpital Notre-Dame, avait appelé une Sœur des Hôpitaux de Lyon, Marthe Vignod, puis les demoiselles Duvernay et Lafavergette.

Le chanoine Mercier estime « que l'établissement de la Providence est une des œuvres qui honorent le plus la mémoire de Mgr d'Arenthon » (page 96); mais quelques pages plus loin, il reconnaît 1°) qu'il n'y avait guère que

douze pauvres qui habitassent la maison en permanence; 2°) que l'œuvre de la Providence ne prospéra jamais; 3°) qu'après 42 ans d'existence, elle soulageait moins de pauvres qu'à l'origine; 4°) qu'à la dernière assemblée du 11 août 1723, il n'y avait plus que 5 pauvres, d'après le rapport de l'économe. (Page 96 et suiv.) Mgr Rebord ajoute: « Si le Prélat fondateur n'avait point d'autre titre à faire valoir aux yeux de la postérité, il ne serait pas à nos yeux le grand évêque, fondateur de notre Séminaire. »

Les ressources et revenus ne manquaient pas à la Providence. « Au début, dit un rapport sur la maison, l'établissement vivait de quêtes et d'aumônes abondantes spontanément offertes. » (Tome II, p. 98). — La Cour de Turin donnait l'exemple de la générosité; au cours d'une disette qui sévissait en Savoie, au printemps de 1700, Victor-Amédée II envoya 200 sacs de blé de 5 émines chacun (115 litres) pour le soulagement des pauvres du Genevois. Cette aumône arriva par le Grand St-Bernard en Chablais au mois de mai, lorsque les plus fortes épreuves étaient passées. Pour éviter les frais de port jusqu'à Annecy, le Conseil de Ville obtint de la faire vendre à Thonon pour le prix de 74 louis d'or de 12 liv. 10 sols chacun et S. A. R. accorda cette somme à l'Hôpital de la Providence. — Le chanoine Mercier énonce 24 fondations faites à la Providence. Mgr d'Arenthon lui légua 100 ducatons; Rd N. Dufour, 1.200 flor.; Rd J. Falcaz, 1.000 flor.; Claudine Gaillard, veuve de Pierre Favre, 1.000 flor.; Rd Jh Dumax, curé de Duingt, 4.000 flor.; etc., etc...

La fin tragique de l'Hôpital de la Providence est signalée dans la Visite Past. de la paroisse St Maurice, du 17 décembre 1725 : « Il y avait ci-devant une chapelle en la Providence, lieu destiné aux pauvres. Et, comme par malheur, le feu du ciel, en y tombant, consuma le bâtiment où il ne reste plus que quelques murailles de la chapelle, le recteur se pourvoira d'une église pour y célébrer sa messe. C'est le mercredi 18 juill. 1725, entre 8 et 9 h. du soir, que le feu du ciel consuma la maison ». Trois des filles de la Providence furent reçues dans la Maison de la

Charité des Pauvres Filles du Sépulcre et les autres furent renvoyées à leurs parents ainsi que les garçons »...

Mgr Rebord termine l'étude de cette maison par les quelques réflexions suivantes : « Nous demeurons rêveur en face du coup de foudre providentiel procurant une fin honorable à un établissement qui s'acheminait à grands pas vers sa ruine. Si personne n'a songé à donner un regain de vie à une maison dès longtemps mourante de sa belle mort, c'est parce que cette maison n'avait jamais eu sa raison d'être. Somme toute, Mgr d'Arenthon d'Alex était moins homme à tourner une difficulté qu'à l'affronter. Tel nous l'avons vu dans l'établissement de son Séminaire, marchant seul contre son clergé; tel nous le retrouvons dans la création de la Providence, marchant contre les Dames de Charité qui s'éloignaient de lui pour inféoder leur cause à celle de l'Hôpital Notre-Dame. Née du besoin de faire autrement, ce que le Grabat ne laissait pas à faire avant lui, cette œuvre n'a eu qu'une existence éphémère; elle a si peu survécu dans le souvenir populaire que l'auteur du Mémoire de 1837 a pu écrire : « Quant à la Providence, on ne retrouve pas la date de son établissement ni le but de sa fondation. »

La meilleure partie du spacieux local qui abritait l'Hôpital de la Providence est occupée aujourd'hui par la maison Laeuffer-Aussedat. Les ruines de 1725 restèrent dans cet état jusqu'à la Révolution où elles furent vendues comme Bien National. Elles furent relevées et transformées en une vaste habitation bourgeoise, qui a passé en plusieurs mains. On dit que le général Songeon la perdit au jeu. En 1826, le syndic Audé eut le bonheur d'y recevoir l'Archevêque de Paris, Mgr de Quélen, venu assister à la translation des reliques de St François de Sales et de Ste Jeanne de Chantal, dans la Visitation de la rue Royale. Devenue propriété des familles Laeuffer et Aussedat, elle subit diverses modifications; agrandie, elle servit d'Ecole Secondaire de Jeunes Gens sous le nom d'Externat de St Bernard de Menthon (1892-1896); les Sœurs de St Joseph y installèrent un Pensionnat de Jeunes Filles jusqu'aux

lois contre les Congrégations en 1903. Enfin, lorsque le palais épiscopal fut mis sous séquestre en 1906, Mgr Campistron, alors évêque d'Annecy, en fit son évêché provisoire avant de s'installer définitivement à proximité de sa Cathédrale, dans la Maison de la Monnaie ou des Nobles Boége-Conflans. Aujourd'hui, elle est occupée par ses propriétaires, Mme Vve Louis Aussedat et quelques locataires. Il faut savoir gré à la Municipalité d'avoir conservé le nom de Providence à la petite rue qui part de la Place au Bois à la montée du Séminaire.

En 1730, « La Providence d'Annecy » possédait sous le n° 1304, une maison au lieu dit « Tréson » avec pré de 3 journaux 274 toises; un jardin de 183 toises à la Perrière, n° 1676.

CHAPITRE VII

Hôpital de la Charité (1678-1725)

L'œuvre de la Charité était sous la direction de l'Evêque de Genève, de deux ecclésiastiques et de cinq autres directeurs séculiers; elle avait pour but de recevoir les malades pauvres d'Annecy avec quelques orphelines et fut établie sur l'emplacement actuel de l'Ecole Primaire Supérieure de Filles.

Avec une probabilité voisine de la certitude on peut dire que cette œuvre avait son siège dans la maison de N° de Regard, louée d'abord et achetée.

Par lettres patentes du 9 mai 1678, Marie Jeanne Baptiste de Savoie, alors régente, établit une Confrérie de la Charité, « en attendant que la Providence donnât moyen de faire un plus ample établissement, soit d'une maison de refuge pour les pauvres de la ville ». Cette œuvre fut le fruit d'un certain mécontentement provoqué par la double institution des Dames de Charité et du Grabat ; sa durée d'existence n'atteindra pas un demi-siècle.

La mappe de 1730 assigne à *l'Hôpital de la Charité*, quartier du Sépulcre : une maison, n° 1065; une cour, 1066; un jardin, 1067; champ et pré, 1069-70; des masures au bord du Thiou, 1068.

Par acte du 11 juill. 1696, Amblet, not., N^e Fr. de Regard Sgr de Morgenex et Disonche avait vendu aux « *Pauvres Filles de la Charité* », à l'acceptation du Rd Chan. Lacombe, Procureur des dites Filles et l'un des Administrateurs de l'Hôpital, une maison, verger, jardin, réservoir situé sur le derrière du Faubourg du Sépulcre, confinant à la maison de N^e Pierre Chatelain et au chemin

tendant au pont St Joseph du levant; à la rivière, de vent; à la maison d'Hble Jh Cantard et au pré de MM. du Sépulcre, du couchant ». La vente est faite au prix de 6.000 liv. et 100 liv. d'épingles (A. série H). Sans aucun doute, cette propriété n'est autre que celle mentionnée dans la mappe de 1730.

Avait-on attendu de 1678 à 1696, avant de réaliser le désir de la Régente ? L'acte suivant va nous donner la réponse.

Le 26 oct. 1678, Dlle Perrine Greffier Vve Ducret lègue aux Pauvres de la Charité tous les droits qu'elle a à prendre sur les biens délaissés par J.-B. Ducret, son époux.

Le 7 sept. 1779, Figuet not. Demoiselle Claudine de Josserand, Vve du Sgr J. Nicolas Puthod, de Lons le Saunier en Bourgogne, habitant Annecy, verse un capital de 627 flor. ainsi que « tout ce qui peut lui être dû de la pension à elle promise par Ne Fr. Dencouz... pour l'éducation des « *Pauvres Filles de la Charité* » nouvellement établies. » (A. sér. H).

Le 23 sept. 1685, Rd Mathurin Tissard, chan. des Machabés, Me de Musique de la Cathédrale, institue ses héritiers universels « *les Pauvres Filles de la Charité* » dès quelques années établies en cette ville.

Le 15 avril 1691, par devant le not. Guillot, Truitat Marie à feu Jacques, chirurgien, institua son héritier universel *Jésus Christ,* en la personne des *Pauvres Filles de la Charité,* « nouvellement érigée, afin de coopérer, selon son petit pouvoir, à un moyen si propre pour l'éducation des pauvres filles, et les retirer de l'occasion du péché ». (A, série H. Nº 2).

Le 29 déc. même année, par devant le not. Amblet, le futur fondateur de la Providence, Christophe Gautier lègue la somme de 700 flor. à la « *Charité des Pauvres Enfants* », érigée nouvellement au faubourg du Sépulcre ».

Le 22 fév. 1705, Amblet not., Rd Nicolas Dufour fit cession gratuite d'une rente constituée au capital de 1.000 flor. en faveur des Pauvres de la Charité.

CHAPITRE VIII

Hôpital Général

Le 17 janvier 1722, fut publié en Savoie un Edit Royal daté du 19 mai 1717, portant l'établissement d'un Hôpital Général. Celui-ci devait centraliser en une seule toutes les institutions charitables d'Annecy.

L'Edit précité dit expressément que, là où on ne pourra établir un hôpital général, dans toutes les villes, bourgs et villages, il y aura au moins un *Bureau de Charité* soumis à une réglementation méticuleuse contenue en 21 chapitres d'une brochure. Voici les grandes lignes: Un bureau de Charité est une assemblée des principaux habitants d'une paroisse, laquelle s'applique à en bannir la mendicité et l'oisiveté, faisant le choix des véritables pauvres pour leur donner les secours spirituels et temporels nécessaires. Dans les paroisses de sept ou huit cents communiants, on choisira dix à douze Directeurs dits d'élection. Les Directeurs d'office sont : le Prieur et son vicaire, le Seigneur du lieu, les Juges, Avocats, Maire et Consuls. Ils choisiront : un Secrétaire, un Receveur, un Distributeur de pain, un Directeur des Passants, des Pauvres Malades, un Syndic pour soutenir l'intérêt des pauvres, un Garde pour arrêter les passants.

Pratiquement, l'application d'un tel règlement se heurtait à de grandes difficultés, et, trois ans après la publication de l'Edit Royal de 1722, Annecy n'avait pas encore constitué son Hôpital Général. Le 7 mars 1725, Mr Bernard, prêtre et recteur de l'Hôpital N. Dame, avait adressé à l'Intendant un « Mémoire touchant la fondation de l'Hôpital N. Dame avec charges et décharges d'iceluy ».

Dans ce document précieux, il démontre que cet établissement est une annexe inséparable du Sanctuaire de N. Dame de Liesse et il obtient son indépendance. Il fallut l'intervention de Victor Amédée II pour réunir en un Hôpital Général les trois établissements cités: Confrérie de la Charité, Providence et Grabat. Voici l'essentiel de son Edit, daté du 27 mai 1725 :

« Sur les représentations qui nous ont été faites que l'union de la Compagnie de la Charité, rétablie par feu Madame Royale, ma mère, avec celle de la Providence, et l'autre appelée vulgairement Grabat, serait d'une grande utilité... Nous voulons, aux dites fins, que les mendiants de la ville soient logés dans la maison ou hôpital de la Compagnie de Charité, dans le faubourg du Sépulcre, en conformité de notre Edit de 1717, et des instructions à part, signées par le Comte de Mellarède, notre Ministre et Premier Secrétaire d'Etat pour les Affaires Internes... »

Les instructions du Ministre disent « qu'il convient que quelqu'un des Administrateurs de l'Hôpital Général de Chambéry assiste audit établissement et soit député à Annecy à cet effet... » La maison de la Providence restera à présent inutile et l'on examinera s'il convient de la vendre pour faire les réparations que l'on trouvera nécessaires à celle du faubourg du Sépulcre, et l'agrandissement qu'il conviendrait faire pour y pouvoir renfermer tous les mendiants, et y établir quelque fabrique pour faire travailler ceux qui y seront renfermés, afin de leur apprendre quelque métier, au moyen duquel ils soient en état de gagner ensuite leur vie et de décharger l'Hôpital. Ils pourraient confectionner des ouvrages convenables au pays, comme ce serait faire des bas, des bonnets de laine et de fil, filer la laine et le fil; on pourrait y établir un cordonnier pour leur apprendre cette profession... « Dès que l'Hôpital Général sera établi, on ne laissera aucune facilité aux pauvres d'Annecy de mendier, ni d'aller aux aumônes qui se font hors de la ville, à Talloires, Ste Catherine, et autres endroits des environs,

pour ne pas leur laisser reprendre l'habitude de la mendicité... »

L'Œuvre de Charité, créée par lettres patentes du 9 mai 1678, avait confié sa direction à l'évêque, assisté de deux ecclésiastiques et de cinq directeurs séculiers. En 1725, le Conseil de l'Hôpital Général fut soustrait à la direction épiscopale, mais un prêtre, qui était souvent un chanoine du Sépulcre, était nommé pour la direction de l'établissement et les opérations administratives. Ce fut les débuts de l'organisation des Hospices Civils d'Annecy, qui se modifia légèrement jusqu'à nos jours.

Le local du Sépulcre, choisi en 1725, devint bientôt étroit et fut agrandi en 1758. Lorsque la Révolution éclata en Savoie, les Français y établirent une caserne de cavalerie et, de 1801 à 1822, l'Hôpital Général fut réorganisé dans le vaste édifice du Grand Séminaire. A cette dernière date, l'Administration des Hospices restitua le Séminaire à Mgr de Thiollaz qui venait d'être nommé premier évêque d'Annecy et acheta l'enclos avec les bâtiments de l'ancien couvent des Capucins. Ces religieux avaient été appelés à Annecy par le Duc de Genevois-Nemours, Charles-Emmanuel et s'étaient installés au lieu dit de « Tilly », dans leur couvent dont la construction fut terminée en 1597. Chassés à la Révolution, leurs immeubles devinrent la propriété de l'avocat Philippe qui les céda à l'Administration des Hospices, le 17 déc. 1821, pour le prix de 40.000 francs. On ne conserva de l'ancien couvent qu'une partie du cloître et quelques cellules disparues depuis peu et tous les services furent installés, au printemps de 1825, dans le grand bâtiment neuf dont la façade, ornée d'un pélican blanc, regarde le lac. A cette date, le nombre des malades, orphelines, employés et religieuses ne dépassait pas le chiffre de 35; mais, peu à peu ce nombre augmenta et le 29 juin 1861, on posa la première pierre des ailes latérales. Les plans furent dressés par l'architecte Monnet et l'inauguration eut lieu le 29 juin 1864.

Le premier aumônier de l'Hôpital fut l'abbé Vaullet, originaire de La Roche, qui fut nommé en juin 1825 et

y demeura jusqu'à sa mort survenue le 10 juin 1876. Il était en même temps économe et directeur de cet établissement; son administration fut des plus florissantes. Il a laissé un manuscrit où il relate le développement de cette maison pendant les 51 ans de sa gestion. L'abbé Vaulet était un écrivain et un météorologiste; outre ses œuvres religieuses, il a publié « La centième heure de la lune, Système d'observations pour la prévision des temps, Burdet 1866; Précis d'observations recueillies pendant 40 ans, 1870 », etc...

En 1911, le Sénateur David inaugura les bâtiments annexes construits dans les jardins ; le premier, situé à droite en entrant fut affecté à l'Œuvre du Grabat et de l'Assistance Publique des Enfants Abandonnés, dont le siège était alors dans l'ancien Hôpital N. Dame au 3e étage du n° 12, rue N. Dame; le second, élevé à gauche du premier, est réservé au service de la Maternité; le troisième est un dispensaire pour tuberculeux.

Tous ces services sont confiés aux Sœurs de la Charité de La Roche, installées là depuis 1837. Des médecins civils et militaires visitent régulièrement les malades; à la suite des difficultés survenues en 1934 et relatées dans une brochure « Conflit hospitalier » l'Administration des Hospices a confié la visite régulière des malades à un médecin attitré. Jusqu'à cette date, ce service était assuré par les docteurs de la ville, à tour de rôle.

En 1730, « L'Hôpital d'Annecy » possédait 40 journaux de terre derrière la Chapelle N. Dame de Pitié; une maison à St Josph n° 276; deux maisons au Fg de Bœuf nos 325-391; une maison rue du Pâquier n° 2102; une maison rue de Bœuf n° 2205.

CHAPITRE IX

Maladrerie du Pont de Brogny

La maladrerie du Pont de Brogny a emporté dans sa tombe plusieurs fois séculaire le secret de son existence. L'historien Besson, qui a eu dans ses mains les trésors historiques de la Savoie et nous les a fidèlement conservés, se borne à donner rang à notre maladière parmi les onze du Décanat d'Annecy (p. 137).

Le Chanoine Mercier dans ses « Souvenirs Historiques » se borne à dire : « On sait qu'Annecy avait une maladière à Brogny » (page 384).

Le chanoine Ducis, qui a longuement écrit sur nos établissements hospitaliers, a oublié celui qui nous occupe.

Le chanoine Gonthier (Tome III, 341) nous fait connaître, d'après l'auteur des « Léproseries de Genève au xv[e] siècle », le régime intérieur de ces établissements, mais il nous laisse ignorer les bases sur lesquelles il s'appuie pour assigner à la maladière de Brogny une durée de deux siècles (1300 à 1506).

Un autre auteur aurait-il traité ce sujet? Nous avouons humblement que nous n'avons trouvé aucune trace. Dès lors, on ne s'étonnera pas de ne donner ici aucune réponse à une foule de questions qui se posent naturellement à l'esprit. Quel était le nombre des lépreux susceptibles d'être hébergés ? Quelles étaient les biens, les revenus, les charges de cet établissement ? Quelles étaient les attributions du Conseil de Ville, du Curé et du Conseil de Pringy dans l'administration temporelle et spirituelle ?

Nous répondrons avec les documents trouvés en différentes archives.

Par acte du 21 avril ....., Rolet Bochet, not., les Nobles Sindics, conseillers et Bourgeois d'Annecy se disent fondateurs de la Maladrerie de Brogny, présentent, pour être reçu dans la dite maladrerie, Frère Bernardin Duperrier de la paroisse de Veyrier, religieux du couvent de St Dominique d'Annecy, devenu infecté de la lèpre. Le recteur était pour lors Rd Nᵉ Sgr Amédée des Bois, Chan. de la Collégiale de N. Dame d'Annecy. (L. Série GG, 186, parchemin).

Un autre parchemin de la même série renferme un contrat de vente d'une vigne appartenant à la maladière et daté du 9 mai 1347.

L'acte constitutif de la fondation nous étant inconnu, nous ferons observer que le 12 nov. 1308, en l'étude du not. J. de Novelles, Nicolas Balistarii et sa femme Béatrix de Pellonay firent par testament un legs à la Maladière du Pont de Brogny (I, n° 1039). Le chan. Gonthier (3, XXII, page 129) cite un certain nombre de bienfaiteurs échelonnés entre 1300 et 1413.

Le 14 août 1608, le not. Desservettaz rédigeait un acte par lequel Rd Pierre Dunand, curé de Ferrières, albergeait une pièce de terre appartenant à la Maladière, dont il était recteur (H. fonds 6, n° 136).

Un acte de 1614, et les différentes Visites Pastorales jusqu'à la Révolution nous feront mieux connaître l'existence et la marche de cet établissement.

Chapelle. — D'après les règlements analysés par le Dr Chapponier dans son étude sur « Les Léproseries de Genève au XVᵉ siècle », la chapelle avait sa place marquée dans la réception et la vie de ces infortunés que la Société se voyait obligée de bannir de son sein. Cette chapelle bâtie avec la maladière vers la fin du XIIIᵉ siècle nous est complètement inconnue à son origine, mais nous savons que plus tard, elle eut comme fondateur et bienfaiteur le Cardinal de Brogny (1347-1426).

Le 2 août 1614, Nᵉ Denis de Lornay, fils de Nᵉ Christophe, Sgr de Grinotier, recteur de la maladière et chapelle de Brogny, albergeait une pièce de terre dépendant

de la chapelle. L'homologation de cet acte datée du 19 nov. suivant dit expressément que la chapelle a été fondée par le Rme Sr Cardinal d'Ostie (B, 1613, 1622, fol. 72 à 76). La même affirmation est répétée aux Procès-Verbaux des Visites Pastorales de la chapelle du 17 juill. 1689 (visite de Mez, fol. 464), du 23 nov. 1724 (fol. 459), du 2 mai 174g (fol. 11), du 31 mai 1767 (fol. 171). Ces trois dernières visites sont celles de Pringy.

La Visite de 1689 nous apprend que cette chapelle fut fondée non seulement pour l'usage exclusif des malades, mais encore « pour le secours spirituel des habitants dudit lieu qui sont éloignés de leur église paroissiale ».

Cette chapelle était sous le vocable de St Lazare et de Ste Marie Madeleine. Elle était du patronage du Doyen de l'Insigne Eglise Collégiale de Notre Dame de Liesse d'Annecy.

Le Patron nommait naturellement comme recteur l'un des membres du Corps Ecclésiastique dont il était le chef; les recteurs sont donc généralement des Chanoines ou des prêtres d'Honneur de la Collégiale N. Dame. Certains Doyens de famille noble comme les Baytaz, les Roget ou les Lornay se transmettaient le rectorat d'oncle à neveu aussi longtemps que la chose était possible. Le Doyen Nicolas Baytaz, pour devenir recteur lui-même n'hésita pas de céder « pour cette fois seulement » son droit de patronage à l'Evêque du lieu.

Exceptionnellement, nous trouvons comme recteur un Chanoine de la Cathédrale, Janus de Sales, puis le Prieur des Machabées J. Rey, Rd Chappaz, curé de Manigod en 1747 (H. fonds VI, fol. 422, 424).

La nomination des recteurs se faisait par acte officiel dont la formule est à peu près toujours la même. Voici la dernière qui a été faite avant la Révolution : « Nous, Hiacinthe Marie de Lazary, Aumônier Honoraire de Sa Majesté le Roi de Sardaigne et Doyen de la Royale Collégiale de N. Dame d'Annecy, et en cette dernière qualité, Patron de la Chapelle sous le vocable de Ste Marie Madeleine et St Lazare, située au village du Grand Brogny,

paroisse de Pringy, vacante par le décès de Rd Pierre François David, sacristain et chanoine de la susdite Collégiale, mort le 4 du courant, dernier recteur de la susdite chapelle, et, étant instruit de la bonne conduite, du mérite et de la capacité de Rd Antoine Forestier, bénéficier et sous-sacristain de la même susdite Collégiale, natif de Mez, avons nommé et nommons pour recteur de la dite chapelle le dit Rd Forestier, sous l'institution à qui de droit... Donné à Annecy le 5 oct. 1790. »

La mise en possession ne manquait pas d'une certaine solennité; on va en juger par la teneur du procès-verbal dressé à cette occasion : « L'an 1790, le 17 octobre, au village du Pont de Brogny, territoire de Pringy, et au devant de la chapelle dudit lieu, par devant moi notaire et témoins a comparu Rd Sr Antoine Forestier, prêtre bénéficier en l'Eglise Royale et Collégiale de N. Dame d'Annecy d'où il est natif, bourgeois et habitant, lequel m'a exhibé les lettres patentes d'institution, émanées de S G. Mgr J. H. M. Paget le 7 oct. courant, par lesquelles, en suite de la nomination faite en sa faveur par Rd Sgr et Nᵉ H. de Lazary, doyen de la dite Eglise Collégiale et de la dite chapelle érigée au présent dit lieu sous le vocable de Ste Marie Madeleine et de St Lazare, dont le patronage dépend du décanat de la dite Collégiale ;

m'a requis de le mettre en possession de la dite chapelle et de ses dépendances; ce que j'ai fait en lui présentant les clefs de la porte d'icelle, la lui faisant ouvrir et fermer. Il s'est rendu ensuite au pied du maître-autel et, à genoux, il y a fait une prière. De là, il est monté audit autel qu'il a embrassé. Je lui ai fait ouvrir une petite armoire contenant les linges et les ornements sacerdotaux qu'il a visitée. Nous nous sommes rendus à la porte de la dite chapelle où pend la corde de la cloche qu'il a fait sonner. Et, étant tous sortis, je l'ai conduit dans la maison moratoire faisant face au dit Pont de Brogny et dépendante du même bénéfice dont ledit Mr Forestier a aussi pris possession en y entrant, ouvrant et fermant la porte. De plus, nous nous sommes rendus dans la majeure

partie des fonds cultifs dont il a de même pris possession par le moyen d'une poignée de terre et de diverses petites branches d'arbres que j'ai pris et que je lui ai remis (G., fol. 99). J. Alexis Collomb not. »

L'année suivante, le même recteur fit dresser un état de la même chapelle et de ses dépendances (D. liasse de Pringy et G, 1791, 3e *liv.*, fol. 449).

Les immeubles dépendant de la Chapelle, tant bâtis que non bâtis, situés à Pringy, Villaz et Cruseilles, couvraient une superficie d'environ 18 journaux, dont trois seulement en broussailles et le reste en champs, prés, pâturages, jardin et vigne. Les numéros de ces immeubles, tels que nous les lisons aux Visites Past. de 1745 et 1759, concordent parfaitement avec ceux du cadastre de 1730. L'inventaire de 1759 ajoute des censes foncières et feudales revenant annuellement à environ cinq quarts de froment, outre six livres en argent et l'inventaire de 1724 signale « à la Caille, au delà des Usses », un revenu de quelques deniers.

Si l'on veut maintenant évaluer le revenu global en livres, nous n'avons qu'à citer les lignes suivantes: « J'ai reçu de Mr Garin, Chantre et Chan. de N. Dame, Trésorier de la Bourse de l'Hospice, la somme de 55 liv. pour compte de ce qui pouvait me revenir des revenus de la Chapelle de Brogny depuis la St André de l'année dernière jusqu'à la St Jean Baptiste de l'année courante. » (Pringy, liasse D.).

A supposer que les revenus aient été les mêmes pour le reste de l'année, on peut évaluer ces revenus à une centaine de livres. Janus de Sales, qui servait à son prédécesseur une pension de 50 liv. avait sans doute partagé les revenus avec lui (C. B. 1672, fol. 75).

Le service de la Chapelle, d'après la Visite de 1745, consiste en une messe hebdomadaire.

Le 16 déc. 1758, le Chan. Constantin de Mouxy, Jh Laurent curé de Pringy, archiprêtre du Cuvat, reçut du Recteur de la Chapelle, par les mains de Cl. Robert son

fermier, la somme de 26 liv. « pour le service de la chapelle, dit-il, qûe j'ai fait dès la St Jean Baptiste 1757, et par le moyen de la dite somme je suis payé des messes célébrables chaque semaine, d'ici à la St Jean prochaine. » Le fermier a fourni le vin et les cierges. Le 14 mars 1759, le même curé signe le même reçu pour l'année s'étendant du 24 juin 1758 au 24 juin 1759; or, nous savons bien que le tarif des messes à cette date était bien de une demi-livre.

Quatre inventaires de cette chapelle sont parvenus jusqu'à nous. Le premier est daté du 22 mars 1724 et porte la signature du Recteur Chappaz J. L. né à Thorens, Dr en Théol. Chan. de N. Dame et curé de Manigod, où il mourut en 1758.

Le deuxième porte la signature de Henry Guérin dit Montfort, archipr. et curé de Pringy; il est daté du 13 juin 1725 et « fut fait par ordre de Mgr de Genève au cours de ses visites ». Rd Montfort, né à Annecy fut curé de Pringy de 1704 à 1742.

Le troisième dressé par le Vicaire Général Riondel J. Cl., natif de Bonneville, est certainement le plus complet; il porte la date du 29 sept. 1759. « Le revenu de la dite chapelle consiste en une maison, jardin et placéage au dit lieu du Pont de Brogny, contenant 48 toises, 8 pieds, n° 26 du cadastre de Pringy; plus une grange au dit lieu n° 20, de 43 toises 7 pieds; plus, pièce de broussailles rière la maison, n° 12, de 3 journaux 5 toises; plus un champ n° 13, de 2 journ. 13 t. 7 pieds; plus une vigne n° 14, de 339 toises, 4 pieds; plus, pâturage n° 15, de 1 journ. 214 t. 1 p.; plus un pré n° 16 de 2 journ. 383 t. 7 p.; plus un champ n° 27, de 8 journ. 8 t. 6 p.; plus un champ n° 61, de 1 journ. 365 t. 3 p.; plus autre champ appelé « champ de la Culaz » n° 69, de 281 toises; plus la moitié d'un jardin « aux Bachaix », dans le chef-lieu, n° 313 1/2 de 31 t. 3 p.; plus une pièce de terre sise rière la paroisse de Ville; plus une pièce de terre et bois rière la paroisse de la Caille d'environ 6 patagons.

Les meubles de la chapelle sont inventoriés en 26 articles; outre les objets ordinaires pour la célébration de la messe, il faut remarquer, un devant d'autel en cuir doré, une boîte de reliques en fer blanc, un tableau de St Lazare et Ste Madeleine dans un cadre sans dorure, une statue de la Ste Vierge, une cloche.

L'état de la Chapelle, à la Visite de 1682, est signalé pour être « en très pitoyable état ». Il est enjoint au Recteur et Patron « de refaire les sous-pieds, plâtrir et blanchir, vitrer et faire les fenêtres, faire bien fermer la porte à clef... »

Un acte d'état du 10 oct. 1774, Velland not. fait sur la réquisition de Rd Pierre David, Chan. de la Collégiale N. Dame, recteur de la chapelle, nous dit que « le mur du couchant est si caduc qu'il ne vaut plus rien pour y avoir des fentes aux angles d'icelui et à la voûte, lesquelles fentes traversent ledit mur et la voûte; les murs du côté vent, bise et levant sont à la dernière de leur valeur et, pour mieux dire ne valent rien. Le mur de la grange, sur la route Annecy-Genève, est de nulle valeur sur toute son étendue; tous les murs d'enceinte de la maison sont de même par caducité; le portail de la cuisine est en pierre de molasse fusée; la cheminée est tombée en ruines. L'état de la charpente n'est pas meilleur; » la porte d'entrée de la chapelle en sapin est de peu de valeur, la frête du bâtiment de la nef est pourrie, ainsi que 8 chevrons; le bâtiment est couvert avec des ardoises de si mauvaise qualité qu'elles sont presque toutes pourries ; le chapiteau de l'entrée, couvert en ancelles est de nulle valeur, sauf les deux bras de force.... Plus nous avons reconnu que l'on ne peut faire le tour de la dite chapelle, à cause de l'escalier du sieur Dehatte qui prend 8 pieds en longueur du côté du levant et longe le mur du chœur, et encore à cause du mur de Claude Robert qui prend aussi 8 pieds côté bise et aboutit à la nef de la chapelle.

L'état de la grange couverte en chaume est très caduc et la maison, couverte moitié chaume, moitié tuiles ne vaut guère mieux; on y signale une cuisine et un poêle,

soit deux pièces au rez de chaussée, une galerie « en bon état ». Entre la grange et les écuries nouvellement bâties par le Sr Robert il n'y a qu'une distance d'environ 7 pieds au couchant et 8 pieds au levant où il y a un mur de clôture. (Tab. 1774, IV, fol. 221, Annecy).

Le 27 juill. 1791, le not. J. F. Feuillat dresse un « Etat de la chapelle de Brogny, à peu près identique au précédent. Le devis de la maçonnerie est de 855 liv. et celui de la charpente, 383 liv., ce qui est une somme considérable pour l'époque. (Tab. Annecy III[e] Vol. fol. 449 à 452).

Procession du Lundi de Pâques à Brogny. — En 1626, dans un mémoire adressé au Conseil de Genevois, le Baron de Monthoux « remonstre la coutume avoir été jadis à la Ville d'Annecy d'aller toujours le lendemain de Pâques, en procession composée de multitude de gens, au pont de Brogny, et là, porter en une chapelle le pain bénict qui se devait offrir en l'église paroissiale dudit Annecy. Le prédicateur qui avait prêché le Carême en la dite ville était obligé d'accompagner la dite procession, y ayant encore à présent des paysans qui reconnaissent devoir fournir le pain pour ledit prédicateur. » (Vol. I, 142).

Le Mémoire de 1626, nous présente cette coutume comme ancienne mais connue encore des gens du pays qui avaient à fournir le pain bénit au prédicateur. En nous parlant de « multitude de gens », il est probable qu'en ce jour férié tous les habitants d'Annecy y prenaient part.

La procession rappelait-elle le souvenir des allées et venues de Madeleine avec les saintes femmes le matin de Pâques ? Avait-elle pour but, au lendemain de la station quadragénimale, d'amener les pécheurs convertis au sanctuaire de Madeleine pour obtenir la persévérance ? Peut-être. Mais l'offrande du pain indique certainement la bonne habitude qu'avaient nos ancêtres, à certaines fêtes de l'année, de visiter les pauvres et de les ravitailler.

Chanoine F. COUTIN

(Extrait du Registre N° 8 des Archives Par. de Pringy.)

Abbé J. Vibert

LE GUIDE D'ENTREMONT

Introduction

Dès l'apparition, au V^e^ siècle, de l'institution monastique, bien des lieux jusqu'alors déshérités offrirent à ceux qui voulaient, près de la nature vierge et solitaire, trouver Dieu et la Sainteté, des retraites choisies de silence et de paix. A ces esprits contemplatifs, les vallées de Savoie présentaient leur charme particulier et leur sérénité quasi divine. Très vite les colonies de fondateurs en prirent possession et y établirent, avec la prière perpétuelle, la pratique du travail régulier, ordonné, et de longue haleine. La prospérité actuelle de maintes localités nées de ces hauts-lieux en est le tangible résultat.

Les touristes connaissent bien St Jean d'Aulps, St Ruph, Ste Catherine, Talloires, Le Reposoir... Le plus souvent, il ne reste que des ruines là où jadis bruissaient l'activité et la prière; le souvenir de ceux qui ont établi en ces lieux la vie et la civilisation, la tradition et la vertu ne doit pourtant pas s'en perdre. Et l'on constate avec bonheur un regain de ferveur autour de ces épaves que l'ombre des vieux moines, hante encore, veillant, semble-t-il, sur les anciennes terres du domaine. Une existence factice a ranimé ces pierres.

Ici ou là, l'étincelle a jailli, et sous telle forme que Dieu a voulu, la vie claustrale a repris. Ailleurs, le culte a continué dans l'abbatiale et le curé a pris au cloître la place des réguliers, continuant auprès de la population laborieuse le rôle du prêtre, bénissant, priant, pardonnant, sanctifiant. Entremont, en la vallée du Borne, est un de ces lieux bénis où le passé a trouvé dans le présent de quoi se maintenir et se perpétuer. Nous voudrions y conduire le bienveillant lecteur et lui offrir au long des siècles qu'a vécus l'abbaye de Notre-Dame, une promenade dont il reviendra plus riche de souvenirs et de saines émotions.

I.

Le Village

Le site garde encore ce caractère de simplicité et de retraite qui lui avait valu l'élection des moines de jadis. De la gare de la S.N.C.F. à St-Pierre-de-Rumilly, ou de la station des cars de St-Jean-de-Sixt, à l'opposé, on croirait à peine que le massif sauvage qui barre l'horizon, recèle un vaste et attrayant bassin. De fait, pour s'y rendre, il faut suivre, au Nord, le défilé gigantesque des Evaux, où la chaussée, en balcons puis en tunnels, méandre le long du roc, au-dessus de l'abîme où gronde un râle effrayant. Si l'on vient du Sud, on franchit les interminables gorges des Etroits entre deux parois rocheuses qui ne laissent de place qu'au torrent du Borne et à la route. Tout à coup, le soleil apparaît, les éléments s'apaisent, les rochers fuient, une petite clairière s'ouvre à 796 m. d'altitude; le Borne, pour un temps, paresse un peu et reçoit, par l'Overan, les eaux de la montagne. 480 habitants vivent heureux dans ce parc naturel, dispersés librement en hameaux curieusement étagés autour d'un clocher grisaillé : c'est Entremont, qui doit son nom à sa position naturelle et que son abbaye devait rendre célèbre.

Le site est remarquable par la variété de ses horizons : c'est la montagne mais avec les formes multiples que le temps y a sculptées. A l'Est, le Charmieu étale un bloc de rochers et de pentes, couvertes de pâturages et de forêts, piquées çà et là de la teinte plus claire d'un chalet. Vers l'Ouest, la montagne des Oges dresse à pic sa muraille couronnée de sapins. Le cirque s'ouvre de ce côté par une large vallée que l'Overan a creusée; à sa source, le col de la Buffaz découpe un large pan de ciel entre le Mont Lou-

vine à l'Ouest et le Mont Lachat au Sud. Champs de dessins multiformes, jardins en damiers, vague sde sapins qui montent à l'assaut et s'aggripent aux moindres anfractuosités, recélant les torrents dont on perçoit, dans une coulée de troncs dénudés, le ruban de lumière sonore, routes qui serpentent, ruban capricieux des chemins, tout cela donne au paysage une vie intense et un pittoresque mesuré.

Ce charme particulier s'ajoute aux plaisirs que le séjour d'Entremont offre à l'estivant. Les environs se prêtent aux excursions de toute espèce; depuis la simple promenade à travers champs jusqu'aux ascensions enivrées de risques et d'espace; depuis les expéditions aventureuses dont on revient chargé des fleurs qui diaprent les hautes pentes, jusqu'au patient loisir de la pêche à la truite. Ce poisson renommé a une robe du plus beau noir tacheté de rouge, ce qui lui a valu le nom de « truite d'Ethiopie ».(1)

Mais aussi, le cidatin, lassé de fièvre et de bruit, repose ses yeux sur le magnifique décor des montagnes entre lesquelles l'esprit s'élance plus librement vers l'azur ; l'absence même de grosse activité et le calme des champs inspire à l'intellectuel la méditation facile dans la retraite lointaine où, à l'abri des pics émaillés de neige, guillochés d'un haillon de brume, il se fait, pour un temps, l'illusion de « jouir des délices du port ». Enfin, l'air saturé d'émanations de sapins et pur de toutes les souillures de la route et de l'usine, fournit le meilleur reconstituant pour les énergies fatiguées; après la promenade folâtre et la nourriture saine d'un pays réputé pour ses légumes, son lait et ses fromages, ce sera le sommeil bienfaisant dans la nuit très fraîche où les étoiles nouent leur ronde silencieuse, laissant tomber des rêves d'or.

(1) Se munir d'un permis communal.

II.

Le Monastère

Vers le milieu du XII[e] siècle, les moines de l'Abbaye d'Abondance, en Chablais, se trouvant trop à l'étroit pour le grand nombre de postulants, résolurent d'essaimer. C'était du reste la coutume de cette époque où l'esprit missionnaire, latent partout dans l'Eglise, inspirait les religieux à parachever la civilisation des pays déjà christianisés avant de porter l'Evangile aux peuples païens. L'abbé d'Abondance demanda au Comte de Genève, Amédée I, un lieu peu connu, situé le long des gorges profondes creusées par le Borne, entre le Grand et le Petit Bornand; ce prince leur céda tout le territoire qui s'étend du Pas de l'Echelle au détroit des Antérieux. Le site était quasi désert; la forêt envahissait jusqu'aux rives du torrent et les pentes se ravinaient de terribles avalanches que suivaient de gigantesques éboulis. Lieu rêvé de pénitence et de prière pour ces fous selon le monde, qui étaient aussi des poètes: ils savaient que le cadre sauvage rend la beauté plus belle et le cœur plus hardi. A grands frais et à force de bras un prieuré fut élevé qui ne tarda pas à être érigé en abbaye (12 février 1154) sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption. Et la fondation fut si prospère qu'elle put bientôt ériger et patroner sept églises aux alentours.

Douze moines peuplaient régulièrement le monastère. Leur vie était celle que nous connaissons encore dans les abbayes de nos vallons; elle suivait la règle rédigée par le Bienheureux Ponce de Faucigny, 3[e] abbé d'Abondance, d'après les conseils que donne St Augustin en plusieurs de ses ouvrages sur la conduite du chrétien parfait et qui,

depuis longtemps, avaient été exploités par les fondateurs de communautés. C'est pourquoi on appela ces religieux « moines de l'ordre de St Augustin », ou plus simplement « Augustins ». Leur vêtement les appariait à nos dominicains : longue coule blanche, camail d'hermine, appelé aumusse, et, par dessus, une chape noire avec grand capuchon. Après avoir installé le bâtiment conventuel un peu en haut du Borne et construit l'Eglise sur une terrasse artificielle, les religieux s'attaquèrent à la nature. Suivant la méthode qui avait triomphé en Chablais, en Chartreuse, ils endiguent le torrent, ils énudent ses rives et tracent une route muletière; puis, à bonne distance, aux endroits les moins raboteux, ils déboisent, nivellent, établissent des prairies et des labours que réunit un réseau de sentiers. Depuis Entremont, en suivant du regard les taches de verdure qui se poussent jusque très haut, on peut établir le bilan des conquêtes des Augustins sur les éléments. A ces travaux, qui durèrent des siècles, ils joignaient les occupations littéraires et savantes du scriptorium et du chartrier; il n'est rien resté de leur bibliothèque, dispersée par le temps, mais nul doute que, comme à Sixt et à Hautecombe, l'abbaye ne devînt un centre de lumière et de civilisation.

Peu à peu leur renommée et leurs travaux attiraient les montagnards des environs qui vinrent fixer leur chaumière sur les terres conquises; ceux-là qui se groupèrent autour de l'abbaye formèrent une paroisse dont un moine était curé. A ces braves gens, les religieux dispensèrent leur dévouement et leur charité. En 1408 est organisée une confrérie du Saint-Esprit, association chrétienne de secours mutuels pour le soulagement des pauvres. Si humble que fût l'habitat, l'abbaye d'Entremont devait pourtant occuper dans l'Eglise une place de choix. L'histoire se tait, le chartrier a disparu, mais l'abondance des reliques dont s'enrichit le trésor de l'abbaye laisse croire que de tout temps il en sortit des personnages influents qui obtinrent des monastères célèbres, de Rome surtout, les dons inestimables dont l'Eglise de Notre-Dame de tous les

Saints s'enorgueillit justement aujourd'hui. Mais la richesse était venue, hélas, mêler son relent sordide au bon air d'Entremont; les revenus de nombreuses terres apportèrent à la maison un bien-être qui suscita l'envie. Alors apparut le fléau de la commende. L'abbé ne fut plus choisi parmi ses égaux, ce fut un quidam, déjà titré, étranger au monastère, souvent respectable et de bonne intention, parfois peu scrupuleux sur ses devoirs, remis à un vicaire, mais exigeant sans rémission les rentes de l'abbaye.

Pour que la portion congrue laisée aux moines s'en réduisît d'autant, l'abbé commendataire ramena, en 1486, de 12 à 6 le nombre des bénéficiaires. Ce fut le commencement de la ruine. Du moins les supérieurs d'Entremont se montrèrent-ils pour la plupart fort attachés à leur charge, et, il faut le dire, de cette période datent la plupart des richesses de l'Eglise actuelle. Dès lors l'histoire de l'abbaye n'a plus que l'intérêt relatif à certains personnages qui l'illustrèrent de leur nom ou de leur munificence. Car la notoriété de l'établissement lui valut d'être recherché par les plus hauts dignitaires de l'époque. C'est ainsi que le cardinal Jean de Bellay, l'oncle du célèbre poète de la Pléiade, en fut l'abbé de 1557 à 1559. Conseiller très écouté et plusieurs fois ambassadeur du roi François 1er, qui lui confia l'évêché de Paris en 1532, Jean du Bellay, cardinal en 1535, pensa même être élu Pape en 1555.

C'était un fin lettré et on a de lui 3 livres de poésies latines écrites avec élégance. Quelque temps après lui, Galois de Regard, abbé d'Entremont et évêque de Bagneroy, de passage à Clermont, conférait la tonsure en l'église paroissiale, au jeune François de Sales, qui allait avoir ses douze ans. Un de ses successeurs, Thomas Pobel, ami du Saint, dont il fut un des consécrateurs (8 décembre 1602), s'occupa de l'affranchissement des serfs savoyards, de concert avec l'évêque d'Annecy; c'est lui qui offrit la charte aux sujets de l'abbaye.

Au cours de 1607, dans une des nombreuses et actives visites qu'il fit dans tous les points de son diocèse, Saint François parcourut la vallée d'Entremont. Le 8 octobre,

il est à l'abbaye et il bénit probablement ce jour-là la cloche datée de 1607. Puis il rejoint le Grand-Bornand et Saint-Jean-de-Sixt et bénit la chapelle qui venait d'être élevée sur le lieu même où naquit le bienheureux Pierre Favre, premier prêtre de la Compagnie de Jésus qui, maintes fois, était venu prier Notre-Dame d'Entremont. Parmi les abbés qui eurent la commende du monastère, il faut donner une mention spéciale à Marc-Antoine de Granery (1645-1703) dont la nomination fut si heureuse pour l'abbaye. Il appartenait à une famille puissante et consacra sa fortune à la réparation de l'Eglise et des bâtiments. Il se fit remarquer par sa piété, sa régularité et sa charité. Mais ce ne fut qu'une grandiose éclaircie. Certes, les moines s'occupaient bien des ouailles qui s'étaient fixées près de leurs murs; en 1703, le curé d'Entremont, Révérend Messire François Levet, offre les bâtiments et l'argent nécessaires à l'établissement et à l'entretien d'écoles pour le bourg et le village de Laville. Mais la sève manquait à ce grand arbre dont on dépouillait les puissantes frondaisons. Sous la poussière du temps, les buts de la fondation s'oubliaient; une béate indolence envahissait des lieux qui du reste se vidaient. Du temps de l'abbé De Ville, il ne restait plus que quelques vieux moines; là où le travail actif et joyeux rythmait des existences vouées aux âmes et à Dieu, le silence étendait sa chape de plomb. En 1771, le pape Clément XIV prononça la suppression de la Congrégation de Saint-Ruph, célèbre abbaye près de Valence, sous l'autorité de laquelle Entremont avait passé; et le 20 décembre 1772, Mgr Biord, évêque d'Annecy, supprima définitivement l'abbaye d'Entremont.

Le vaste bâtiment qui en reste sert actuellement de presbytère; une partie abrita longtemps l'école et la mairie. Quelques vestiges, sans grand intérêt, rappellent encore le passé: gros murs aux fenêtres étroites et décorées, grand vestibule plafonné de poutres apparentes, cadran solaire avec la grave inscription : « *Pereunt et imputantur* elles passent et nous sont comptées », puisantes armoires de chêne scellées au mur, vastes salles voûtées... A la porte

d'entrée un marbre mémorial, timbré des armes de Granery, rappelle la bienfaisance du généreux mécène auquel l'abbaye dut un regain de splendeur.

« *DOM. Comes Marcus Anthonius de Granery abbas Beatae Mariae Intermontium collabenti templo reparato propriis nimptibus coenobium hoc vetustate obsoletum et temporum vitio pene absumptum e fundamentis erecxit et ampliori pormae donavit auno Domini MDCLXVIII. 1668.* »

« A Dieu très bon et très grand. Le Comte Marc-Antoine de Granery, abbé de la Bienheureuse Marie d'Entremont, après avoir réparé le temple qui menaçait ruine, a, de ses propres deniers, relevé depuis les fondations et doté de bâtiments nouveaux ce monastère croûlant de vétusté et presque ruiné par les outrages des temps. En l'année du Seigneur 1668. » (1).

Ainsi naquit, vécut et mourut le monastère de Notre-Dame d'Entremont.

---

(1) Inscription classée le 15 mai 1922.

III.

L'Eglise

Mais l'abbaye ne devait pas suivre dans la tombe ses derniers habitants ; domaines et bâtiments conventuels eurent le sort des choses humaines, l'église, maison de Dieu, est restée, gardienne du souvenir et des morts qui se pressent contre ses vieux murs. C'était pour elle que les premiers pèlerins de la vallée étaient venus, c'est autour d'elle que la sainteté fleurit, elle en reste l'indéfectible témoignage. Aucune extérieure apparence; une grande bâtisse rectangulaire, à toit régulier, que son entrée et son clocher distinguent des autres habitations. Simple aile du monastère, elle se noie dans le paysage matériel et le contexte humain : on y arrive insensiblement à travers les prairies et les vergers. Elle reste probablement, dans son gros appareil, bien près de son origine; la façade révèle, dès l'abord, les nombreux remaniements qu'elle subit et que les abbés restaurateurs ont rappelés de leurs écussons frappés un peu partout, en particulier à la porte d'entrée. Ce grand mur peint, à fresque, semble être d'un genre extrêmement rare; le rez-de-chausée, de grossier moulage est surmonté de trois immenses panneaux armoriés de style baroque avec la dédicace : « *Deo Optimo, Maximo*, à Dieu très bon et très grand. » Le porche avancé, si utile contre le mauvais temps, ombre peut-être à l'excès une souriante petite figure de la Vierge et de l'Enfant, invoquée sous le nom de Notre-Dame de la Gorge et dont un oratoire existe dans les Etroits. Cette naïve sculpture de bois doré a la particularité rare de présenter l'Enfant suçant son doigt dans la charmante attitude qu'au XV• siècle Antonio Rosselino et Fra Filippo Lippi ont imortalisée de leur génial pinceau.

L'Eglise primitive, construite au milieu du XII[e] siècle, était encore romane : le plein-cintre des fenêtres en témoigne; mais la voûte et le toit furent assez tôt victimes des intempéries. Dès 1411 (le village ne comptait alors que 36 feux), l'évêque Jean de Bertrand, visitant le monastère, prescrivit quelques réparations urgentes à l'Eglise. Etait alors curé Rév. Messire Jacques de Marigny ; les bâtiments furent presque entièrement remaniés et l'abbatiale reçut une voûte où le berceau s'abaissait en anse de panier dont il reste une partie au sanctuaire. Quant à la décoration originelle, il n'en reste presque plus rien, à part peut-être le petit bénitier de la tribune à tête mascaronesque et deux bustes fort expressifs de St Ruph et de St Augustin qui occupent les côtés du grand rétable. — A la même époque doit appartenir la partie inférieure du baptistère; l'auge, creusée dans un bloc de pierre, porte, au sommet, un curieux cartouche, admirablement patiné, où les reliefs n'ont révélé que récemment le secret qu'ils dissimulaient sous l'élégance mignarde des gracieuses onciales gothiques : le nom du donateur, J. Gaillard, et la date, 1503. Le superbe dôme de bois sculpté qui le surmonte, avec la statue de St Jean-Baptiste en chef, le baptême du Christ en bas-relief, ses angelots, ses rinceaux, ses fasces et couronnes florales, est un beau travail Renaissance. En face, le bénitier, en forme de vaisseau, porte la date de 1628.

Le clocher fut également raffermi. On y accède par une vieille porte, à droite du sanctuaire; deux cloches occupent la chambre supérieure. La plus ancienne marche allègrement vers ses 400 ans; on peut lire sur sa robe : « *1607. Reverendissimus Thomas Popel Eps S. P. abbas intermontium. A fulgure et tempestate libera nos, Domine. Sit nomen Domini benedictum. Santa Maria, ora pro nobis.* » (*1607. Le Révérendissime Thomas Popel, évêque de Saint-Paul Trois Châteaux, abbé d'Entremont : De la foudre et de la tempête, délivrez-nous, Seigneur. Que le nom du Seigneur soit béni. Sainte Marie, priez pour nous*). La cloche est décorée de six bas-reliefs naïfs et simples : la

Vierge et l'Enfant, le Christ ressuscité, Saint-Pierre, Saint-Paul, un chevalier avec bouclier et une femme, qui sont peut-être le parrain et la marraine. La deuxième cloche, plus récente, date de 1852; elle porte cette inscription : « *Laudate Dominum in cymbalis benesonantibus. Rev. Jacques Baud, curé. Parrain: M. Cholex Dominique. Marraine: Mlle Maistre Françoise-Marie.* »

Dociles à ma voix, accourez chaque jour
Dire à Dieu vos besoins, vos peines, votre amour.
Mes chants tristes ou gais réuniront des frères
Et porteront aux cieux leurs vœux et leurs prières.

Comme l'indique ce savoureux quatrain, les cloches d'Entremont arpèrent leurs mélodies aux échos des montagnes, dans la pluie de soleil ou la tempête mugissante. Et le clocher continue fidèlement la tâche des moines, rappelant aux hommes le devoir de la prière et, de sa modeste flèche, montrant toujours le Ciel. — Au XV^e^ siècle le chœur s'adorne de merveilleuses stalles chorales (1); sur les parements latéraux sont sculptés en ronde bosse, à côté de St Jean et de St Mathieu, et de médaillons représentant les artistes ou les donateurs sur un fond de coquilles de voyageurs, des figures allégoriques d'une vie remarquable, un cavalier et un guerrier, probablement un sauvage. Mais il est malaisé de découvrir dans nos meilleures reliques du Moyen Age des travaux d'une finesse supérieure à celle des pendentifs qui somment les haut-dossiers. L'ouvrier a fait jaillir du bois, par contraste avec la structure un peu lourde des sièges, une guipure flamboyante, découpée en dentelles, surmontée d'arceaux torsadés, où la moulure se tortille en contorsions caoutchoutées ; le tout est supporté par des arcatures Tudor d'une exubérante hardiesse. Quel fut l'auteur de ce travail où le creux envahit le solide jusqu'à le rendre immatériel ?... Le temps l'a comblé de son ombre, mais l'œuvre belle demeure, « plus durable que l'airain ». Le même artiste dut entreprendre le confessionnal de la sacristie,

(1) Classés le 28 juillet 1904.

dont la grille reproduit le dessin de l'encorbellement choral, gâtée malheureusement par des ajouts transversaux.

Au XVI[e] siècle, avec le dédain de tout ce qui était gothique, l'art religieux se vit envahir d'une fièvre de décoration antique et baroque : Si elle fut dévastatrice par endroits, elle enrichit du moins Entremont de ses pièces les plus notables. En 1680, M. A. de Granery s'occupa de mettre l'abbatiale en harmonie avec le style nouveau. La dépense était considérable et le fastueux abbé dut intenter un procès aux communiers d'Entremont pour les obliger à participer à la remise en état de la nef. — Il fait d'abord rajeunir la façade; les pierres de taille disparaissent sous le crépi, que l'on recouvre des peintures grandiloquentes, retouchées de nos jours. — A l'instar des basiliques romaines, il supprime la voûte en ogive qui devient un plafond couvert de rinceaux et de guirlandes. Enfin il enrichit l'église d'ouvrages Renaissance qui, dans un espace si exigu, paraissent vraiment démesurés. Face à la chaire, il place un grand Christ de bois peint et doré, étonnante réalisation anatomique d'un réalisme charnu et puissant, mais aussi figure douloureusement sereine qui étonne et émeut. La tête s'incline sous des torsades désordonnées, la couronne se penche, la bouche entr'ouverte vient d'exhaler le dernier soupir, le sang s'est coagulé au côté : voilà une pièce unique dans l'iconographie du Crucifix. — Il faut en rapprocher le Christ processionnel, lui aussi taillé dans la masse, que l'on voit à la tribune, près d'une armoire de fer datée 1780.

Pour la chaire et sa rampe, Granery achète des courtines de belle toile, ornée de dorures, d'un goût appréciable. De chaque côté du mur qui sépare encore en grande partie la nef du chœur des moines, il place deux autels subsidiaires dont chaque rétable porte un tableau. C'est, à droite, la remise du Saint Rosaire à St Dominique et à Ste Catherine de Sienne; cette toile qui s'apparente à l'art espagnol, surtout par le type du saint, a, dans son caractère et sa composition une belle originalité. Mais elle n'atteint pas le réalisme de la scène qui lui fait face : la

Présentation de Jésus au Temple. — Si la partie droite est assez peu expressive, on reconnaîtra, dans l'attitude calme et pleine de liesse intime de Siméon, mieux encore, dans le geste câlin, la figure joliment paysanne et plaisamment heureuse d'Anne, la touche d'un maître d'Ecole italienne par la délinéation, école flamande par les visages, l'auteur à réalisé là une belle synthèse. — Le chemin de Croix, le lustre Louis XIV et la table de Communion sont de l'époque. Cette dernière, d'une ligne classique exquise et charmante entoure de fer forgé en guipure baroque, le raisin, le blé, le calice, les anges gardiens.

La sacristie reçut un mobilier de noyer taillé et poli, délicatement orné de cœurs en style savoyard. Mais le plus bel héritage que l'église d'Entremont ait reçu de M. A. de Granery, c'est le maître autel, véritable joyau, merveilleux de finesse et de travail (2). — La table, très simple, se ferme, au devant, entre deux colonnes dorées et florées, d'un riche antipendium en velours de Gênes, rouge et or. De chaque côté, deux magnifiques chandeliers (2) Renaissance, taillés en plein bois et frappés aux armes de Granery, puis un bâti de bois peint unit l'autel au mur et ouvre, du côté de la sacristie par deux portes surmontées de bustes antiques (3). La partie principale du monument est le rétable. Au centre, le tabernacle, à porte ovale, joliment ourlé d'un original conopée, anglé d'angelots cariatides, est surmonté d'un bâti tryptique, où foisonnent, sculptés sur bois et dorés, les colonnes torses, les moulures convexes ou concaves, les métopes, les denticules, les feuillages stylisés, qui s'entremêlent en une étourdissante symphonie, de ton généreusement riche. Le fond de l'arc central est surtout remarquable par le fastueux martelé qui imite à merveille les piqûres d'une draperie. Comme on sent que l'artiste attardait amoureusement son ciseau et sa gouge pour la gloire de Dieu et le plaisir de notre œil ! — Et cet étonnant arc de triomphe est faîté d'anges ravissants de pose et de carnation, des statues

(2) Classé monument historique le 28 juillet 1904.
(3) Objets classés le 15 mai 1922.

de St Joseph et de St Jean Baptiste, enfin d'une couronne qui achève triomphalement cette pyramide rutilante d'or et grouillante de vie, à la gloire du Crucifié.

Cela ne suffisait pas, l'ensemble, du reste, eut manqué d'élévation. Granery fit exécuter un deuxième rétable, à quelque distance du premier, pour aérer la décoration et faire ressortir l'un par l'autre. C'est une arche immense que soutiennent quatre colonnes couplées dont les torses en grisaille se couvrent de feuillages dorés aux contours capricieux. Au-dessus, le fronton brisé laisse place à l'arc classique qui supporte un énorme appareil baroque. On y lit la dédicace : « *Deo maximo et Deiparae Virgini Assumptae abbas Marcus Antonius Granerius. — Anno MDCLXXXV.* » (*A Dieu très grand et à sa divine Mère la Vierge de l'Assomption, l'abbé Marc Antoine de Granery. En l'an 1685*). Au-dessus de l'autel se trouvaient les armoiries de Granery, reproduites d'ailleurs en maints endroits sur les murs, les meubles et les accessoires de l'autel. Elles sont « d'azur à la fasce d'or, ayant en chef un chateau donjonné de trois trous crénelées d'or, surmontées de la couronne de comte, de la crosse et de la mitre — le tout, ouvert, ajouré et maçonné de gueules — et, en pointe trois épis de blé arrachés et appointés d'or, empoignés le tout de la devise: *Ut seres metes — Comme tu sèmeras, tu récolteras.* » L'ensemble est d'une éblouissante variété et d'une somptueuse opulence. Rien n'a été oublié de la technique classique; l'artiste a épuisé les canons, utilisant toutes les ressources que lui procuraient corniches, tores, modillons et listels, il a semé partout enroulements, coquilles, olives et festons. Et cette accumulation fantastique n'est point disproportionnée; on pourrait chicaner l'extrême fronton, mais, que faire, la voûte était là, et cela disparaît dans l'angle de la perspective. Les angles qui eussent accusé trop de creux sont garnis d'angelots bouffis et de vases à fleurs. Le vide inférieur

risquait de rendre le grand appareil lourd et mal assis : une élégante astragale l'occupe et liaisonne les masses sans nuire à leur ligne. Prodige de richesse sculpturale, mais aussi d'équilibre et d'aisance élégante et fluide.

Depuis Marc-Antoine de Granery il ne fut plus guère touché à l'abbatiale; qu'y pouvait-on mettre de plus ? Et du reste, le malheur des temps et la vie religieuse agonisante laissaient refroidir le zèle pour la maison de Dieu. On ne fit que des réparations urgentes. C'est ainsi qu'en 1723 fut placé la grande porte d'entrée qui est celle d'aujourd'hui. Un fer de mulet y était jadis cloué avec cette inscription : « *Hæc nota erat in antiqua* ». Ce qui signifie que l'objet existait déjà sur l'ancienne porte. Une curieuse tradition s'y rattache. Un soir d'hiver, une caravane de moines passait dans les environs, elle venait de Rome et se dirigeait vers Abondance. La tempête l'assaillit, et l'une des bêtes de somme, un mulet, qui était chargé de reliques, échappa à son conducteur et vint, pour déposer son fardeau, frapper à la porte de l'église abbatiale. Personne n'ouvrit; l'animal rua si fort qu'il enfonça le panneau mais y laissa son fer. Il n'y a plus aujourd'hui que l'empreinte du fer et l'inscription, avec les initiales I. G. C. R. (*Joannes Galliardus, canonicas regularis*). — Après la sécularisation et la disparition de l'office choral, en 1780, Rév. Maistre, curé d'Entremont, fit démolir le mur-jubé qui séparait le chœur et la nef; il le remplaça par un arc de belle apparence.

Les intempéries qui avaient longtemps fouetté sans succès la solide abbatiale, eurent peu à peu raison des lourdes ardoises ; des fuites se firent jour et la voûte menaça. En 1890, une souscription paroissiale permit à l'abbé François Duperrier, curé, de restaurer complètement l'intérieur de la façade. Les frères Mazzia recouvrirent de peintures décoratives le plafond de la nef et le mur d'entrée; les armoiries qui y sont peintes sont, en haut, celles des Granery, à droite, celles du pape Léon XIII, alors régnant, à gauche, l'écusson de Saint François de Sales. Les peintres, fiers de cette lourde machine — qui

en remplaçait, du reste, une autre — eurent le soin de laisser orgueilleusement à la postérité leur marque d'auteurs.

Sous l'effet du temps et de l'humidité, le crépi avait perdu toutes ses décorations et s'était recouvert de grisailles humides et sales. Une importante somme d'argent rassemblée par M. l'abbé J.-M. Vibert, curé de la paroisse, et la généreuse charité de la paroisse d'Entremont a permis de redonner au monument une parure nouvelle, décente et gracieuse. La façade intacte ne fut pas retouchée, on confia l'intérieur au bon peintre H. Modena, de Thonon, qui sut associer l'habileté de son talent à la discrétion nécessaire dans un monument si vénérable. L'essentiel des surfaces demeura en teintes claires et les grandes arcs en pierre; les curieux plafonds plats furent dotés de rinceaux stylisés portant dans les angles les figures des quatre évangélistes. Au chœur, on disposa la même décoration sobre et de bon aloi. A cette occasion les fenêtres, sans caractère, reçurent des vitraux dus à l'excellente maison Mauméjan; à gauche saint François de Sales, à droite le saint curé d'Ars au confessional ornent le chœur; au fond du sanctuaire deux fenêtres portent des épis et des palmes, à la tribune on mit une croix. Trois autres ouvertures furent laissées telles pour la commodité des fidèles.

Nous avons ainsi achevé le cours des siècles qu'a passés heureusement l'abbatiale des moines d'Entremont; chacun y a laissé sa marque originale, de tous elle garde la mémoire fidèle, comme l'ouvrage de luxe dont chaque page conserve l'image d'un chef-d'œuvre. Cette église est vraiment un reliquaire d'art et d'histoire, toujours vivant, toujours plus beau.

IV.

Le Trésor

Avec son mobilier, l'église d'Entremont doit sa célébrité et son titre liturgique de *Notre-Dame de tous les Saints* à un choix merveilleux de reliques insignes, accumulées de temps immémorial par les abbés , et conservées dans de superbes reliquaires (coffres, bras, statues et monstrances) d'une inestimable valeur. C'est ce que l'on appelle le Trésor de l'abbaye que nous allons examiner pièce à pièce.

C'est d'abord une cassette du XII^e^ siècle, en bois dur, plaqué de lames d'argent et de vermeil. Sur toutes les faces, des scènes et des figures frustes et vigoureuses sont gravées en un relief saisissant, toutes de pur style byzantin (1). Ce sont, autour du Christ en croix, sur une petite face, les 12 apôtres, Pierre, Paul, les deux Jacques, Jean, Philippe, Barthélémy, Mathieu, André, Simon, Thomas, Barnabé, six sur chaque grande face. Le couvercle porte deux pages d'Evangile: les Saintes femmes voilées allant au tombeau et la Résurrection de Jésus. Il existe encore une petite châsse en bois commun, du XVII^e^ siècle, dorée simplement mais minutieusement ciselée avec un art infiniment délicat d'une éblouissante parure de méandres floraux stylisés autour des armes de Granery. L'intérieur est un prodige de délicatesse et de fignolage. Elle contient le chef et plusieurs reliques importante de Sainte Colombe; cette jeune espagnole, de sang royal, fut martyrisée à Sens sous l'empereur Aurélien, en 273. Plus de 30 bourgades, en France, portent son nom.

On conserve encore un bras du XIII^e^ siècle, garni de lames d'argent et de vermeil; les parements des manches sont ourlés d'un filigrane de cuivre doré qui enserre des

(1) Objet classé le 28 juillet 1904.

pierres précieuses, turquoises et sanguinaires, et de cabochons en cristal de roche poli (2). Sur un côté de la main gauchement bénissante s'ouvre un petit réceptacle de reliques de Saint Clair et de Saint Etienne. Deux autres bras de bois doré contiennent des restes de Saint Maurice et de Saint Guérin.

A ce lot déjà riche s'ajoutent deux reliquaires Renaissance de bois ouvré qui renferment de précieux ornements de Saint André, St Laurent, St Barthélémy, Ste Marie-Madeleine, St Blaise, St Augustin, St Grégoire, St Félix et un éclat du tombeau de Notre Seigneur.

Le Trésor possède encore deux bustes reliquaires du XVI[e] siècle, figures curieures de béatitude, à la bouche candidement ouverte, dont la poitrine, évidée, contenait des reliques insignes. Enfin, c'est la Statue de la Vierge d'Entremont, Notre Dame de l'Assomption. Cette œuvre de bois doré et polychromé, dont le sourire, grave en face, se fait si doux quand on le regarde par côté, contient à l'intérieur, visible au travers d'un jour, une fiole dite ampoule du lait de la Vierge (1). Cette Vierge a toujours été particulièrement vénérée des habitants qui viennent la prier depuis l'Assomption jusqu'à la Nativité. Comme autrefois elle est portée en triomphe à la procession du 15 août. En 1855, le pape Pie IX accorda, à perpétuité, une indulgence plénière aux fidèles qui visitent l'église d'Entremont du 15 août à la Nativité. La Madone, placée au rang d'honneur, dans le sanctuaire, vient d'être relevée d'un splendide manteau royal. La piété des chrétiens ne se refroidira point envers elle: chaque dimanche, après la messe, son invocation est chantée par la foule comme un adieu reconnaissant.

Enfin il reste de l'abbé de Granery, une série complète de vases sacrés d'argent massif et doré dont la ligne pure

---

(2) Objet classé le 28 juillet 1904.

(1) Voici l'origine de cette tradition. Il existe, à Bethléem, une grotte, dite grotte du Lait, où la Vierge aurait laissé tomber une goutte de son lait. Depuis cette époque, la grotte est toute blanche et on recueillait soigneusement sur les parois cette poussière, qui, assurait-on, donnait du lait aux jeunes mamans.

et la décoration d'une riche sobriété témoigne de la meilleure Renaissance. Un ostensoir, surmonté d'un gros rubis, un calice et un ciboire dont la croix porte de magnifiques aigues-marines d'une belle pureté, compose cet ensemble parfait de goût équilibré (2).

V.

Les Oratoires

La population d'Entremont a gardé avec un soin pieux les témoignages de la piété de ses pères. Les pèlerins et les touristes ne manqueront pas de s'arrêter à l'oratoire des Etroits, élevé en 1849 à la gloire de la Vierge pour implorer sa protection en faveur des voyageurs. Elle est en bois doré et fort ancienne; elle porte le nom de Notre-Dame des Voyageurs: c'est le type de celle qui orne la façade de l'église d'Entremont et l'Enfant Jésus a le même geste gracieux du bras replié, un doigt aux lèvres. Transféré de l'ancienne route des Etroits sur la nouvelle en 1892, cet oratoire fut restauré par les soins de l'abbé Bachet, curé de la paroisse avec le produit des offrandes. En 1870, Mgr l'Evêque d'Annecy attacha à cet oratoire 40 jours d'indulgence pour un Pater et un Ave. Actuellement il garde une inscription commémorative d'un terrible accident survenu tout près à un camion automobile jeté dans le précipice du Borne, le 24 novembre 1936, et dont les occupants se tirèrent miraculeusement indemnes.

Au hameau de la Rivière, sur la route des Etroits. une chapelle fut construite en 1850 et dédiée à la Visitation de la Sainte Vierge. Elle fut réparée en 1926.

Au Regard, le coquet village qui s'accroche aux pentes du mont des Oges, on visite la chapelle de Saint François

(2) Objets classés le 28 juillet 1904.

de Sales, où peut se lire l'inscription suivante: « *DOM. Hic antiquum erat sacellum quod dirutum fuit tempore subversionis. Illud a fundamentis pietate donis et labore ædificarunt insolæ hujus in honorem sancti Francisci Salesiy. Anno 1842. Reparatum 1924. — A Dieu très bon et très grand. Ici était une antique chapelle qui fut détruite pendant la Révolution. Les habitants ont édifié entièrement celle-ci par leur piété, leurs dons et leur travail, en l'honneur de St François de Sales. Année 1842. Réparée en 1924.* »

VI.

Les Environs

Ils se prêtent admirablement, comme nous l'avons dit au début, à tous les délassements sains du corps. Les promenades que peuvent faire les estivants à Entremont sont nombreuses, variées et proportionnées à l'âge et à la force de chacun. Nous ne parlerons que des promenades à pied! les automobilistes trouveront dans les guides ordinaires tous les renseignements nécessaires au grand tourisme.

PROMENADES (1 heure à 4 heures A. R.)

a) Défilé des Etroits; route facile, doublée d'un sentier sur une certaine distance. Près de la chapelle, le site est d'un pittoresque sauvage.

b) Chapelle de Saint Claude, sur la route de Petit-Bornand.

c) Les Gorges des Evaux, au-delà du Petit-Bornand; on aura soin de ne faire ces trois promenades qu'en semaine, à cause des autos très nombreuses le dimanche.

d) Hameaux du Regard (route et chemin), de Lortier, de Malvoisin, des Taillis, de Norcière, en direction du col de la Buffaz.

e) Chalets de la Cellaz, des Granges Neuves, hameau de Maize.

ASCENSIONS (Une journée)

a) Lac de Lessy (fête le dimanche d'avant l'Assomption.

b) Col de la Buffaz (altitude 1.504 mètres).

c) Mont Lachat (2.440 mètres), très fréquenté le samedi et le dimanche par les Suisses. On y remarque la croix monumentale qu'y a élevée la piété des habitants de Vilards-sur-Thônes.

d) Montagne des Oges (On y trouvera à déjeuner pendant l'été, dans les chalets des estivants). Une route, construite après guerre, en permet l'accès facile.

c) La Forclaz (altitude 1.855 mètres).

f) La Pointe des Tours (altitude 2.058 mètres).

Des services d'autocars permettent aux touristes de visiter dans la journée, les principales curiosités de la région, de Chamonix jusqu'à Genève. Consulter les affiches.

Sur les pentes voisines d'Entremont, qui, l'hiver, se couvrent d'une bonne neige, poudreuse et malléable à souhait, se sont révélées récemment d'admirables champs de ski, où les amateurs viennent de bien loin, par les cars affectés à ces services. L'abondance des coulées déboisées, la variété des reliefs, la longueur des parcours se prêtent aux parties les plus dures comme aux promenades plus sereines. Ainsi tous les âges et toutes les capacités physiques peuvent jouir des saines récréations naturelles que la saison morte prodigue maintenant. Plusieurs tremplins de saut sont établis chaque année et des concours se disputent, attirant à Entremont des visiteurs enthousiastes et nombreux. Les moines du XII^e^ siècle n'avaient pas prévu cette nouvelle migration; elle n'a point leur rêve et pas toujours leur esprit, du moins vient-elle chercher dans le refuge qu'ils ont ouvert aux hommes, l'air pur, la joie de vivre, le sens des hauteurs. Quel meilleur chemin pour aller à Dieu ?

Conclusion

De cette visite à ce qui reste de l'Abbaye Notre Dame d'Entremont, il se dégage une très utile leçon d'optimisme et de recueillement. Les habitants de la paroisse qui liront ces pages y apprendront la gloire de leurs origines, la patience féconde de ceux qui ont fait d'un lieu sauvage et sans abri, une vallée accessible, charmante et féconde. En travaillant à leur subsistance, les moines de jadis, en fait, œuvraient pour le bien être des rares habitants du pays; ceux-là surtout qui, par la suite, devaient la rendre populeuse furent leur meilleur souci. Ils ont fait ce pays comme les autres ont fait la France.

Leur patient labeur défiait ainsi le temps et la nature; les uns après les autres, ils ont disparu, mais leur œuvre restait. Peut-être furent-ils parfois médiocres... les ans ont enfoui tous cela et leur poussière a dispersé leurs faiblesses dans la nuit de l'histoire. Leurs travaux sont demeurés et avec eux, ce souci de la maison de Dieu, auquel l'Art donne la forme, et, comme à Entremont, sa perennité. De tout ce que la Terre a produit dans l'agitation et la gloire, il ne subsistera que ce qui relève du Beau et du Bien.

Mais vous êtes partis, ô moines d'antan, votre corps est entré dans l'immense tourbillon des choses. Dans l'au-delà, vos mérites ont suivi; votre abbaye est morte, les offices n'y développent plus leurs quotidiennes splendeurs, mais votre âme n'y flotte-t-elle pas encore le soir dans la brise sereine ? Peut-être regrettez-vous, peut-être expiez-vous ?... Du moins reconnaissez que les hommes d'aujourd'hui n'ont pas méconnu ce qu'ils doivent à votre activité, à votre amour. A l'ombre de vos murs, ils admirent, ils se recueillent et ils repartent confiants pour les soucis lourds de la vie. Faites surtout qu'ils tiennent de vous cette joie du cœur qui est l'essentiel du Christianisme,

« Car c'est un vaste amour, qu'au fond de vos calices
« Vous buviez à plein cœur, moines mystérieux ! »

A. DE MUSSET.

Abbé M.-A. Bocquet

SOUVENIRS

de

Saint François de Sales

à l'Ermitage

de

Saint-Germain-sur-Talloires

Portrait de Saint François

I

L'Ermitage de Saint-Germain

Les Saints et les héros ont le privilège d'ennoblir à tout jamais lieux et choses qui furent le théâtre de leurs exploits, les témoins de leurs vertus, les instruments de leur activité. N'a-t-on pas raison, dès lors, de recueillir avec respect, de conserver avec piété tout ce qui se rattache à St François de Salles ? N'est-il pas, cet illustre Savoyard, l'un des rares privilégiés de la nature et de la grâce qui marquent le génie d'un peuple et symbolisent ses plus nobles aspirations ? Comme écrivain, directeur spirituel, comme héros du Christ, n'est-il pas un guide, un précurseur, un modèle universellement apprécié et admiré ? Et chaque jour sa gloire grandit à mesure que son œuvre est mieux connue.

Parmi les localités de Savoie immortalisées par Saint François de Sales, il faut citer en premier lieu, Thorens, berceau de l'enfant prédestiné; les Allinges, point d'attache et refuge de l'apôtre durant sa mission en Chablais ; Annecy, résidence de l'Evêque et cénacle des premières religieuses de la Visitation.

L'Ermitage de Saint-Germain-sur-Talloires, à d'autres titres — à vrai dire, plus intimes, — appartient à l'histoire du glorieux Saint.

En effet, ce ne sont point, comme ailleurs, les circonstances providentielles et les devoirs de sa charge, qui conduisirent l'Ouvrier de Dieu à cet ermitage, mais l'attrait de son cœur. Les souvenirs religieux de cette colline, les reliques vénérées de Saint Germain, le calme recueilli de cette solitude, le charme émouvant du paysage, tout cet ensemble avait conquis son âme de saint, de méditatif, de poète.

Aujourd'hui, promenade favorite du villégiateur qui, l'été, vient séjourner sur les rives accueillantes du lac d'Annecy, cet ermitage, au 16e siècle, n'était connu que du pèlerin. Juché comme un poste de guetteur sur la crête de la falaise qui, au nord, domine Talloires, fermé aux bruits du monde, ouvert seulement au soleil et au chant des oiseaux, il était demeuré un asile inviolé de paix et de prière. Aucune route n'avait encore entamé les flancs de la colline; seul un mauvais chemin, grimpant au hasard du terrain à travers les vignes et les taillis, parfois côtoyant l'abîme, conduisait au vieux promontoire. Les habitants du petit plateau voisin utilisaient, pour leur commerce avec la plaine, l'ancienne piste romaine qui, par le col des Nantets, reliait Talloires à Thônes. Toutefois, l'ermitage leur était familier; fréquemment leur dévotion les appelait auprès du Saint Ermite, protecteur dévoué de leurs foyers, inhumé dans la chapelle.

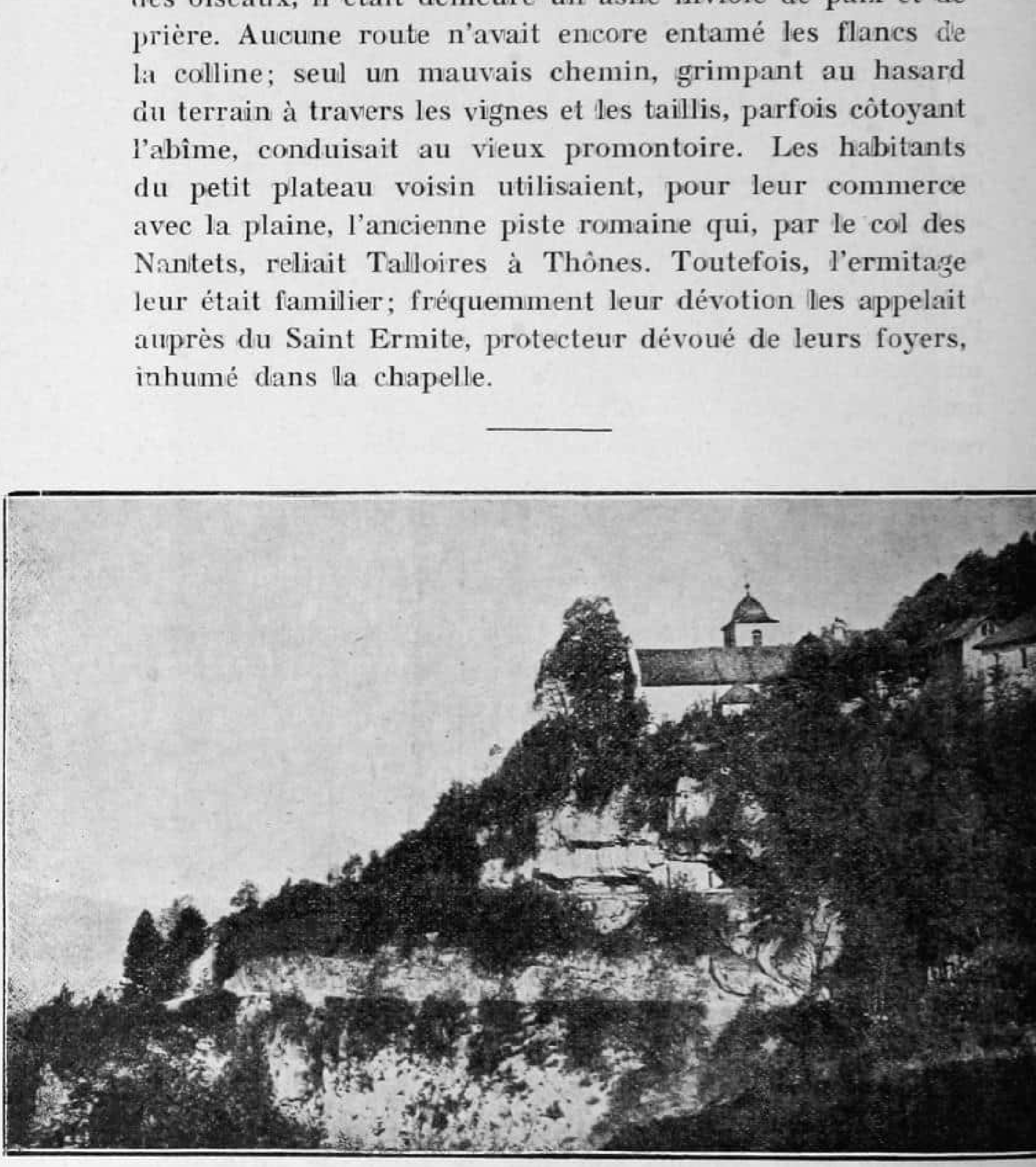

L'Ermitage de Saint Germain

II

Saint François pèlerin de Saint-Germain

En quelle année Saint François est-il, pour la première fois, monté à ce haut-lieu sacré ? Nous l'ignorons. De puissantes raisons nous permettent de croire que dès son jeune âge il a dû faire cette ascension. D'une part, le pèlerinage au tombeau de Saint Germain était très en vogue en Savoie depuis cinq siècles et les mamans chrétiennes aimaient à venir présenter leurs enfants aux bénédictions de l'Anachorète. D'autre part, François possédait sur les rives opposées du lac des familles parentes chez lesquelles il se rendait en visite et où il fit parfois des séjours prolongés. A Duingt, Mme de Chevron-Villette, sa cousine, faisait fête pour le recevoir en son robuste manoir de Dérée; avec non moins de sympathie, il était accueilli à la maison forte de la Thuile, berceau de sa mère, Mme Françoise de Sionnaz. A son retour de Padoue, jeune lauréat de l'illustre université, il y passa même une année toute entière. Il serait anormal qu'il n'eût point profité de ces circonstances propices pour satisfaire cette dévotion à Saint Germain qu'il tenait de sa famille et de son pays.

Ses nobles et pieux parents lui avaient appris que, parmi les premiers religieux de Talloires et disciples de Saint Germain, il avait l'honneur de compter deux de ses ancêtres. Gérard de Sales, riche et puissant seigneur, gentilhomme de la cour de Rodolphe III, roi de Bourgogne,

et son fils Girin, attirés par la renommée de la jeune communauté, en même temps que sollicités par la grâce, avaient quitté épée et pourpoint brodé pour revêtir l'humble bure bénédictine, « aimant mieux, écrit M. de Hauteville, être serviteurs dans la maison de Dieu que de régner dans les palais et les tabernacles des pécheurs ».

Comme les autres disciples de Saint Germain, tous deux avaient laissé le souvenir d'une sainte vie. Plus tard, François sera heureux de trouver dans les Obituaires et Cartulaires du monastère des documents attestant les hautes vertus de ces deux religieux de la famille de Sales.

A défaut de témoignages certains, ces simples faits nous autorisent à penser que le jeune François n'aura pas manqué, au cours de l'une ou l'autre de ses vacances d'étudiant, d'aller prier auprès du tombeau de St Germain.

Par contre, nous savons que, consacré évêque de Genève — dont la juridiction s'étendait alors à la Haute-Savoie — il prit souci de réformer « l'insigne prieuré » bénédictin de Talloires, qu'il avait coutume d'y venir chaque année. A cette occasion, s'il en avait le loisir, il montait à l'ermitage faire son pèlerinage. Il reprenait ce chemin que jadis St Germain, durant plus d'un quart de siècle et chaque jour, avait utilisé pour se rendre du Prieuré à sa grotte. Chemin très raide, rocailleux, écrasé de soleil, pénible en toute saison, mais par contre jalonné de réconfortantes stations pour le cœur du Prélat..

Tout d'abord, à un quart d'heure du monastère, le hameau des Granges. C'est là, à l'extrémité d'un vallon fertile, que le Prieuré avait installé ses remises et bâtiments. agricoles. L'évêque s'arrêtait, rendait visite aux Religieux occupés à la culture et tout en les félicitant sur leurs riches moissons, sur leurs troupeaux féconds, prenait occasion pour leur adresser ses paternelles recommandations.

A 150 mètres plus au nord, à la jonction des chemins de Talloires et de Menthon, à cet endroit que l'on nomme maintenant « le pré de la chapelle » se trouvait un oratoire dédié à Marie. Depuis plusieurs siècles, on y vénérait,

sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Encontre, une statue rustique de la Vierge. Elle semblait avoir mission d'accueillir le pèlerin et de l'encourager au moment où, déjà fatigué, il voyait la montée se faire encore plus raide. Saint François s'agenouillait, récitait une confiante prière.

Portrait de Saint Germain

Poursuivant son chemin qui, à partir de là, suivait, à peu de chose près, le même itinéraire que la route actuelle, il rencontrait près du Nant-Sec, un second oratoire, celui-ci en l'honneur de Ste-Catherine d'Alexandrie. De très bonne heure dans l'Eglise, les milieux intellectuels, entre autres les Bénédictins, eurent une dévotion spéciale pour la philosophe martyre. C'est pourquoi les Religieux de Talloires avaient édifié ce monument sur leurs terres. Non moins que les Bénédictins, Saint François avait en estime la célèbre fille des Rois. Il ne manquait point de faire une halte pieuse auprès de son image.

Encore quelques centaines de pas et le Prélat arrivait au « Saut du Moine ». Quelle est l'origine de cette appellation ? Un moine de l'abbaye, descendant de l'ermitage, fit à cet endroit autrefois particulièrement périlleux, un faux-pas et tomba dans le précipice. Il se recommanda à Saint Germain et se releva sans aucun mal au fond du gouffre. Telle est la version la plus probable. Ajoutons qu'en ces mêmes parages, il n'y a pas très longtemps, deux autres personnes ont échappé à une chute mortelle grâce à la protection de Saint Germain.

En raison du danger que présentait ce passage, les Religieux avait installé, dans une niche creusée dans la falaise rocheuse qui domine le chemin, une statue de St Martin, patron du monastère de Talloires. L'apôtre du Chablais avait joie à rencontrer ici l'apôtre des Gaules pour lui recommander son apostolat, ses soucis d'évêque.

Une dernière station attendait le Prélat. Tout près du Saut du Moine, en bordure du chemin qui conduit à la Grotte et à l'Ermitage, on voit actuellement un petit oratoire. Il a été primitivemnt bâti pour abriter un pan de rocher horizontal sur lequel on remarque une croix taillée en creux et, tout à côté, dans ce même roc, trois empreintes de mains. Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier que l'on y a placé une statue de Saint Germain. Selon la tradition, Saint Germain avait coutume de venir prier sur ce rocher lorsque les infirmités et les ans ne lui permirent plus de descendre à Talloires. Il s'y rendait surtout aux heures où les moines étaient réunis pour la récitation des psaumes ou la célébration des saints offices. De ce site élevé, il avait à ses pieds le prieuré et son église. Il s'unissait à ses frères. Pour favoriser sa piété, il avait tracé cette croix sur le rocher; ensuite, se prosternant, les mains appuyées sur le sol, il la baisait dévotement. Et Dieu, en témoignage des vertus de son serviteur, aurait permis que la pierre prît miraculeusement et gradât les empreintes de ses mains. Aussi jadis, alors que ce rocher n'était pas protégé par une grille, les pèlerins se faisaient, au passage, un devoir de vénérer et baiser à leur tour cette croix. Saint François

avait trop le culte de la croix pour passer indifférent devant cette relique. Avec quel respect et quelle humilité il s'empressait de renouveler le geste de Saint Germain.

Comment ne pas regretter que tous ces monuments, témoins de la foi de nos ancêtres, aient disparu ! Excepté ce pan de rocher et ses empreintes, rien n'a été épargné par la grande tourmente révolutionnaire. Toutefois, la statue de la Vierge de Bon-Encontre, cachée de longues années dans le sol, est de nos jours, conservée comme un précieux trésor dans une famille du pays. Puisse-t-elle, un jour, reprendre sa place sur le chemin de l'Ermitage et, comme autrefois, encourager le pèlerin qui gravit la pieuse colline.

Saint François arrivait au but de son pèlerinage. Maintenant, c'est auprès du tombeau de l'Anachorète qu'il venait s'agenouiller. Son cœur admirablement préparé par les stations rencontrées sur la route s'enflammait au contact des restes sacrés. Ses yeux s'emplissaient de larmes, sa prière se faisait instante. Saint Germain vit-il jamais plus insigne et plus dévot pèlerin !

Quand on connaît les résistances qu'au début les Religieux de Talloires opposèrent aux propositions de réforme présentées par le nouvel Evêque, on devine aisément avec quelle fervente insistance le zélé Prélat devait implorer l'aide de Saint Germain, fondateur de ce prieuré; le supplier de ramener cette communauté à la féconde discipline monastique qui jadis, sous sa direction, avait produit toute une floraison de Saints. Ses prières ne furent point vaines. Saint François eut la joie de réussir là où son prédécesseur Mgr de Granier, avait douloureusement échoué.

III

Saint François

et

le panorama de l'Ermitage

Ses dévotions terminées, St François se plaisait à contempler le panorama d'une rare beauté, qu'on découvre de ce belvédère. S'avançant jusqu'à l'extrémité de l'esplanade rocheuse, plus souvent, s'engageant seul sur la « Promenade du Moine », il s'arrêtait, regardait, méditait. Le lac aux reflets de moire, gracieusement découpé par les capricieux contours de la cuve alpestre; les coteaux fleuris et parfumés grimpant à l'assaut des cols ensoleillés; les montagnes toutes proches, soulevant leurs crêtes au-dessus des verts sapins pour mieux faire admirer l'harmonieuse variété de leurs formes, rivalisaient de charme pour l'humaniste chrétien.

La magnificence du tableau que la nature étalait devant ses yeux n'était pas seule à retenir son attention. Dérée, la Thuile s'offraient à son regard, semblaient n'être qu'à quelques pas; son cœur ne pouvait manquer d'y faire une halte affectueuse. A ses pieds, le prieuré de Talloires se dissimulait sous sa brune carapace

de tuiles, le hameau des Granges résonnait au bruit des lourds charrois. Et le bon Pasteur, tandis qu'il suivait d'un œil distrait les religieux vaquant aux travaux des champs, ruminait ses projets de réforme.

D'autres soucis envahissaient son esprit lorsque, tourné vers le couchant, il considérait, là-bas, estompé par la brume du lac, son « cher petit Nessy ». Non loin du clocher de l'église St-Dominique, en bordure du clos Lombard — maintenant le jardin public — il devinait « la ruche de ses avettes », « la pauvre petite et humble Visitation qui apportera tant de gloire à Dieu »; puis, dominée par le château-fort des Genevois-Nemours, la tour trapue de sa cathédrale d'exil. Peut-être même, dans une vision prophétique, a-t-il béni la colline hospitalière qui aujourd'hui à recueilli ses Religieuses. Qui pourra nous révéler les méditations du saint Prélat et de l'artiste devant ce panorama aux attraits si divers ?

IV

Translation des Reliques par Saint François

Au cours de l'une de ses visites à l'Ermitage, St François demanda au Prieur qui l'accompagnait de restaurer la chapelle, de préparer l'autel afin d'y loger en place honorable les restes vénérés de St Germain. En effet, malgré tout le culte dont ces saintes reliques étaient l'objet, elles se trouvaient encore dans le tombeau rustique creusé dans le sous-sol de la chapelle où avait été enseveli l'Anachorète. St François ne pouvait souffrir qu'un aussi précieux trésor, instrument de tant de miracles, demeura plus longtemps enfoui dans la tombe. Il méritait une exaltation.

En l'an 1621, la restauration de la chapelle était terminée. D'accord avec le prieur, Nicolas de Quoex, le Saint Evêque fixa la translation des reliques au 28 octobre. Accompagné de son frère et Coadjuteur, Jean-François de Sales, évêque de Chalcédoine, de grand matin, il gravit la sainte montagne. Les populations des alentours, sous la conduite de leur clergé, les religieux du prieuré déjà l'y attendaient.

Tous ses biographes ont décrit avec une particulière complaisance cette journée du 28 octobre 1621. Il faut lire entre autres, les pages que lui ont consacrées Charles Auguste de Sales et le Père de la Rivière. Elle est en effet, note M. Brasier, « un des plus gracieux épisodes de la vie de ce bon saint, tant il montre, ce jour-là, de candeur, de simplicité, de naïf abandon dans ses paroles, dans ses actions, dans toute sa personne ».

Sur sa demande, son frère bénit l'église et l'autel, puis célébra solennellement la sainte messe. Durant toute la cérémonie, St-François demeura près du tombeau, abîmé dans une profonde méditation et comme ravi en Dieu. « Jamais, sauf une fois, avoua-t-il ensuite au Prieur, je n'ai goûté sur terre tant de consolations surnaturelles. »

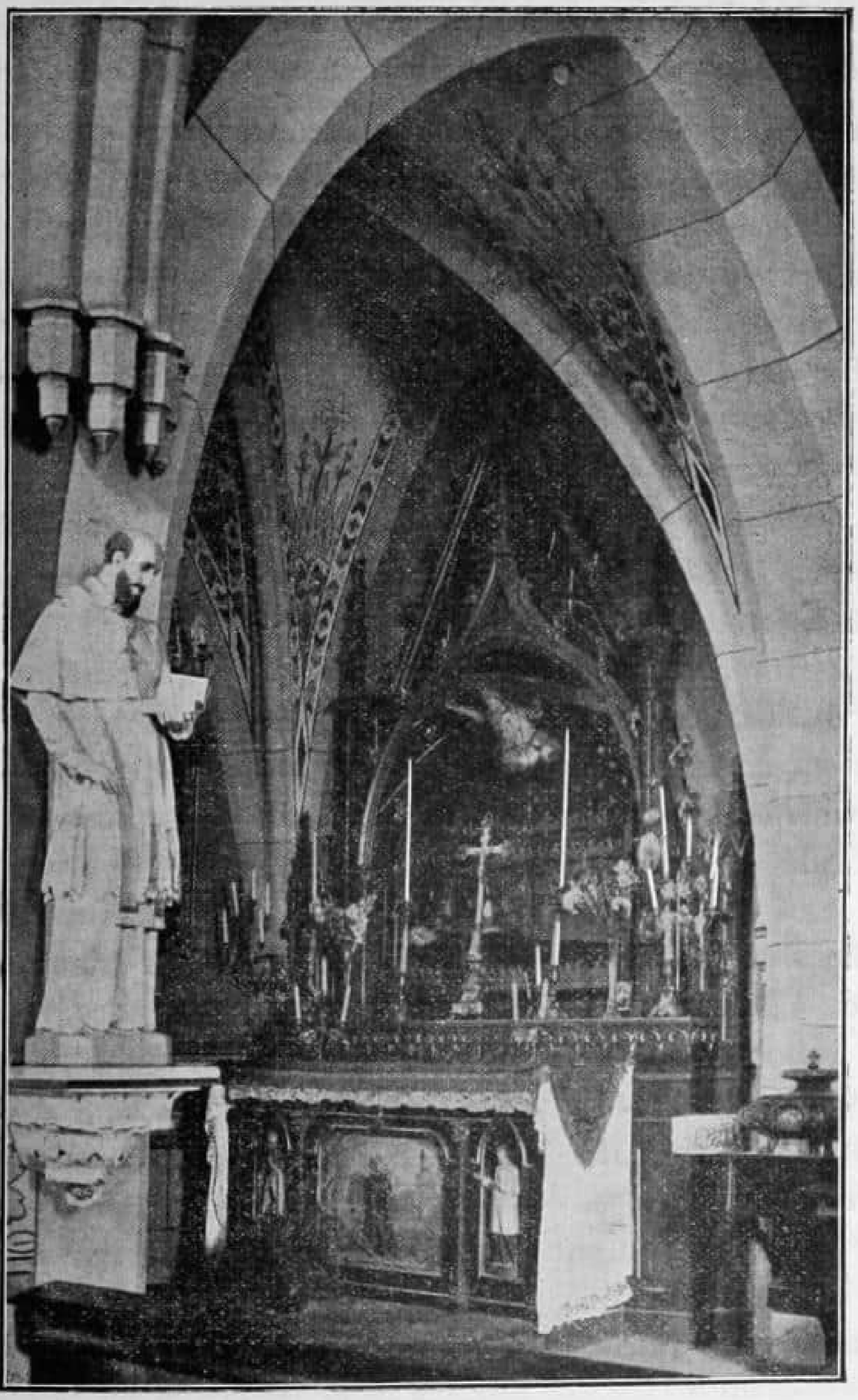

Autel et Châsse de Saint Germain

La messe achevée, il fit ouvrir le sépulcre. Dès que les pierres soulevées laissèrent apercevoir les saintes reliques, il entra comme en extase, les yeux amoureusement attachés à ces restes sacrés. Son attitude trahissait une émotion intense. Enfin, il s'approcha de la tombe s'agenouilla à même le pavé. Avec un religieux respect qui impressionna profondément les assistants, il prit entre ses mains tremblantes les chers ossements, les montra au peuple avide, y fit toucher plusieurs chapelets qu'on lui présenta, puis les rangea dans une petite châsse parée de soie.

Maintenant l'humble Anachorète va recevoir les honneurs du triomphe sur un trône qu'on ne peut rêver plus beau. L'Evêque de Genève et son frère revêtirent leurs ornements pontificaux, chargèrent la précieuse châsse sur leurs épaules et, en procession, firent le tour de l'Ermitage. Le clergé, la foule suivaient, chantant des cantiques. Saint François versait des larmes de joie. Son cœur était en fête.

De retour à la chapelle, il installa, selon les règles liturgiques, les saintes reliques dans un loculus aménagé à cette intention sous la table de l'autel principal. « Après quoi, il fit au peuple une très fervente exhortation... il parla durant deux heures de l'honneur qu'on doit aux Saints et à leurs reliques, en particulier des vertus de Saint Germain. » Il loua Saint Germain en termes si affectueux que seule une spéciale reconnaissance pouvait inspirer. Les auditeurs furent frappés de l'insistance avec laquelle il leur recommanda la dévotion au bienheureux Ermite. « C'est un saint, répéta-t-il à plusieurs reprises, qu'on invoque jamais en vain. » Semblable témoignage venant d'une telle bouche est suffisant à lui seul à consacrer la renommée du Vénéré bénédictin. « Voilà, conclut le Père de la Rivière, comment un Saint travailla pour un autre Saint; comment un Saint transporta les os d'un Saint en un lieu plus saint et comment un grand Saint loua saintement un autre grand Saint. »

V

Projet de retraite de Saint François à l'Ermitage

Après la cérémonie, le pieux Evêque se rendit à la demeure de l'Ermitage. Encore tout vibrant des suaves émotions qu'il venait de vivre, il vanta le charme et la sainteté de ces lieux. Et, dévoilant tout son cœur, il annonça son dessein de terminer ses jours dans cette bénie solitude.

« Vraiment, dit-il, j'habiterai cet Ermitage parce que je l'ai choisi. Si Notre-Seigneur l'a pour agréable, je laisserai à notre frère et coadjuteur le poids du jour et de la chaleur et pendant ce temps-là, avec ma plume et mon chapelet, je servirai Dieu et son Eglise. »

Tandis qu'il s'abandonnait en une conversation familière, à développer son attrait pour cette aérienne thébaïde, il ouvrit une fenêtre qui donnait vue sur le lac et la ville d'Annecy. Admirant la beauté du paysage : « Quel site délicieux, s'écria-t-il. Ici les grandes et belles pensées nous viendront en tête aussi dru et menu que les neiges y tombent en hiver. »

Il est une épisode de cette journée qu'il serait regrettable de passer sous silence tant il nous montre la sollicitude paternelle et la puissance de l'homme de Dieu. Il nous est relaté par les dames de la Visitation, ses contemporaines, ainsi que par son neveu Charles-Auguste de Sales. Le Saint Prélat était encore sur la montagne. Rapidement, vers l'heure de midi, l'horizon s'obscurcit, le ciel

se couvrit de nuages épais et blafards, le tonnerre commença à gronder rageusement au-dessus des têtes en même temps qu'un vent violent balayait l'esplanade : indices certains d'un orage imminent. Déjà la pluie, en colonnes blanches, descendait les pentes du Semnoz, s'avançait sur le lac. Tous les pèlerins étaient inquiets, redoutaient cet orage qui les surprenait en un lieu dépourvu de refuge. Et comme les brebis au pâturage se serrent près du berger à l'approche de la tempête, les fidèles se pressaient autour de leur saint Pasteur. Alors, celui-ci de les rassurer : « Non, dit-il, Dieu nous fera la grâce qu'il ne pleuvra point. » Il leva les yeux au Ciel, invoqua sans nul doute Saint Germain et donna sa bénédiction. Aussitôt la sérénité revint.

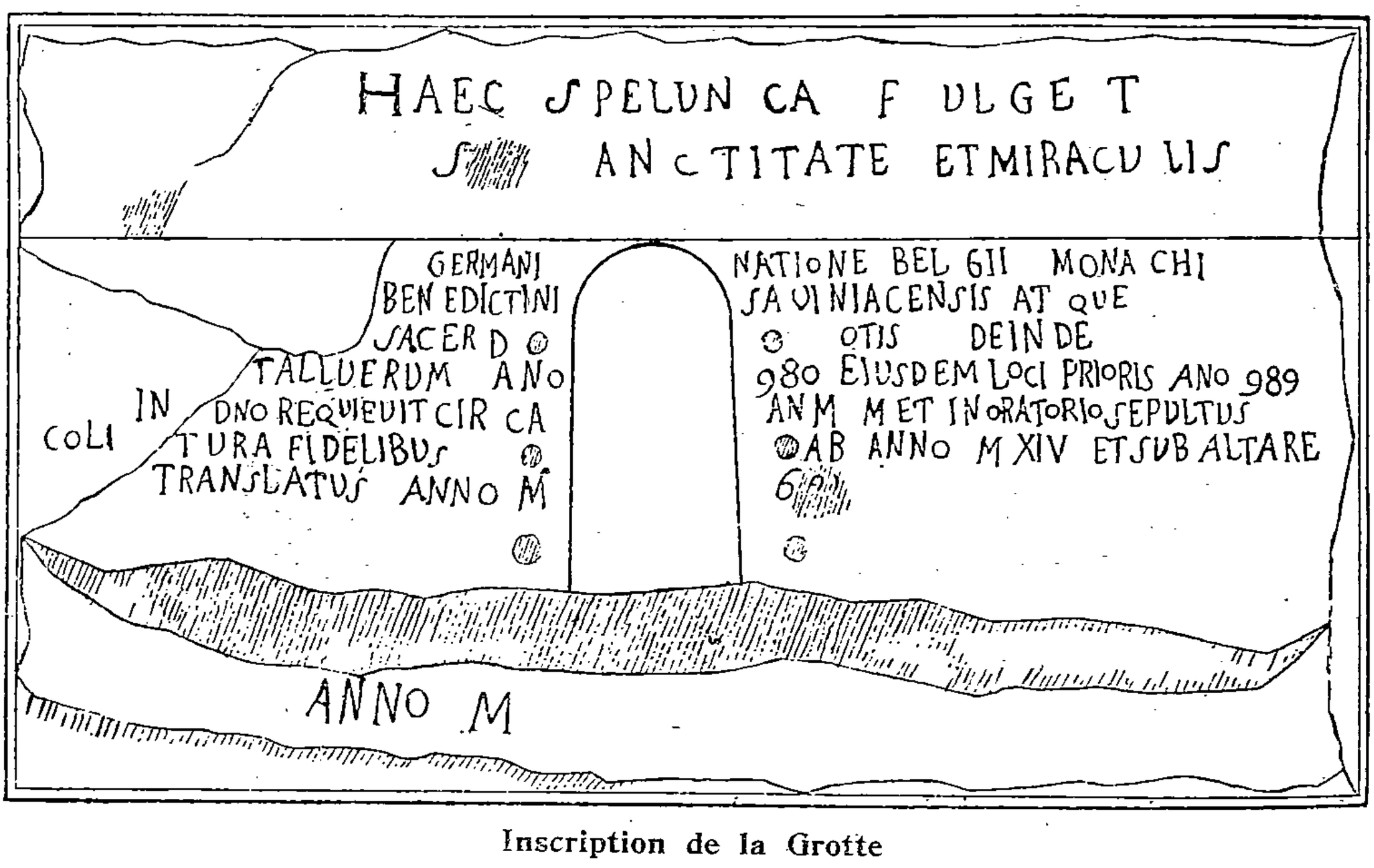

Inscription de la Grotte

Après dîner Saint François, quoiqu'il eut un cheval à sa disposition, descendit à pied à Talloires et se rendit au monastère. Encore une fois, il précisa son dessein de venir habiter la colline de Saint-Germain et demanda de lui bâtir près de l'Ermitage, dans un agréable enclos, cinq

ou six cellules afin de se retirer dans ce désert dès qu'il aura pu remettre à l'évêque de Chalcédoine la conduite du diocèse. « Là, j'attendrai le moment de mon passage à l'éternité. »

Ce n'est donc pas un repos oisif qu'il envisageait à l'Ermitage, mais une atmosphère propice au travail intellectuel. « A monter sur cette montagne où Saint Germain, comme Saint Bernard de Menthon sur de plus hautes cimes s'était sanctifié, il pensait s'approcher plus près de Dieu sans quitter le service des hommes qu'il a tant aimés. Devant ce lac splendide où se reflète, si bleu, l'azur du ciel, il voulait encore puiser des inspirations nouvelles dans la prière et le pur travail de l'esprit. » (F. Mugnier). « Tracer, confiait-il à son ami Mgr le Camus, à la gloire de Dieu et à l'instruction des âmes ce qu'il y a plus de trente ans que je roule dans mon esprit. »

Projet certes, très surnaturel et tout apostolique ; cependant la Providence n'en a pas permis la réalisation. L'année suivante, Dieu appelait son fidèle serviteur « à gravir, écrit le Père Buffet, un belvédère encore plus beau que celui de Saint-Germain », il lui accordait l'éternel repos sur les collines de la céleste Sion.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

VI

Apparition de Saint François à la Chapelle de l'Ermitage

S'il ne fut pas donné à Saint François de revoir de son vivant la solitude qui l'avait tant charmé, Dieu lui permit d'y revenir et apparaître le troisième jour après sa mort. Ce fait merveilleux est pour l'Ermitage, la chapelle, les reliques de Saint Germain un souvenir si précieux et si honorable qu'il doit être retracé avec une religieuse précision. Le mieux sera de reproduire le récit du Père de la Rivière qui s'est rendu très peu de temps après l'événement sur les lieux mêmes pour en recueillir les détails de la bouche de l'heureux et principal témoin.

Auparavant, notons bien que Saint François est mort à Lyon le 28 décembre 1622; que le 31, les religieux de Talloires ignoraient encore la nouvelle, mais savaient seulement que leur Evêque était gravement malade. C'est pourquoi, en cette matinée du 31 décembre, le Prieur, Nicolas de Quoex, monta à l'Ermitage avec l'intention d'y célébrer la Messe et de demander la guérison du bien-aimé Prélat. Ecoutons maintenant le Père de la Rivière :

« Il se prépare, il s'habille, il monte à l'autel, commence et poursuit le très adorable sacrifice du Corps et du Sang du Fils de Dieu. Après avoir chanté la Préface, il vient au Memento, et voulant recommander à Nostre Seigneur les nécessités du grand François de Sales, inopinément il aperceut tout l'Autel illustré d'une admirable clarté, et au-dessus, justement à l'endroit du milieu de l'autel, vis à vis de soy, il vid cet intime amy de Dieu, tout glorieux, tout luysant, tout séraphique, tout debout,

comme dans une niche de soleil, dardant çà et là à droite et à gauche, quantité de rayons estincellans au possible; il avoit un rochet plus blanc que neige, plissé à menus plis, si artistement et si délicatement que rien plus; de son col jusqu'aux genoux pendoit de droit fil une estole à fond d'or et d'argent, rehaussée plus plein que vuide de diamants, de rubis, d'esmeraudes, d'escarboucles et de fines pierres orientales, qui faisoient une des belles, riches et ravissantes monstres que jamais œil mortel eut admiré en ce monde; il avait ses cheveux ainsi que des fils d'or, esparpillés autour de sa teste, modérément frisez, ondoyans et flottans quasi jusques sur les espaules, son visage estoit serain, jovial et pacifique, tempéré d'un agréable meslange et de candeur yvoirine, et de candeur pourprine: ses yeux sembloient deux astres benins, tantost il les eslevoit vers le Ciel, tantost il les abaissoit devers l'Autel: soudain que le prestre vid ce merveilleux object, espris et surpris tout ensemble d'aise, d'esbahissement et d'une indicible consolation, qui luy tira abondance de larmes, il perdit force et vigueur, et se laissant tomber sur ses coudes (ce que remarquèrent les assistants), il r'appela le mieux qu'il peut ses esprits; et, au lieu de prier pour ce bien-heureux Evesque, il fut subitement et presque imperceptiblement induit par un mouvement intérieur à le prier pour soy et à dire cette Antienne que l'Eglise chante à la feste des Confesseurs Pontifes, *Sacerdos et Pontifex et virtutum opifex, pastor bone in populo, ora pro nobis Dominum*, laquelle ayant achevé, la vision disparut. »

Il n'y a rien à ajouter à ce récit; il est d'une remarquable netteté et précision dans ses détails.

C'est en souvenir de cet événement que l'on a placé et conservé jusqu'à ce jour, à la partie supérieure du maître-autel de la chapelle, un tableau représentant Saint François de Sales. Malheureusement, l'auteur ne s'est pas inspiré de la description du Père de la Rivière ou tout au moins son pinceau s'est refusé à traduire une si délicate vision. Néanmoins, il rappelle aux pèlerins l'ardente dévo-

tion du « doux Saint François » envers le bon « Saint Germain » et les invite à aller déposer auprès de la châsse de l'Anachorète une confiante prière. Allez vers Joseph, répondait le Pharaon aux nécessiteux qui se présentaient aux portes du Palais, sollicitant un secours. Dans vos nécessités spirituelles et corporelles, allez vers le bon Saint Germain, nous dit Saint François, « c'est un Saint qu'on invoque jamais en vain. »

Epilogue

L'Académie Salésienne, en sa séance du 7 décembre 1937, formulait le vœu :

« Que dans notre pays soient mis en évidence tous les souvenirs se rapportant à Saint François de Sales; que ces souvenirs soient signalés, dans la mesure du possible, par l'apposition de plaques commémoratives et l'érection de monuments. »

Quelques semaines plus tard, la presse locale, faisant écho à l'Académie Salésienne, exprimait son étonnement qu'on ne trouve à l'Ermitage Saint-Germain aucun monument signalant à l'attention du visiteur la prédilection spéciale qu'a eu Saint François pour cette colline. Après avoir rappellé quelques-uns des souvenirs salésiens attachés à cette pieuse solitude, elle ajoutait: « Pour honorer la mémoire de Saint François comme aussi pour intéresser la foule toujours plus nombreuse de visiteurs qui, chaque année, fait l'ascension de l'Ermitage, il importerait de rappeller, au moins par une plaque, ces souvenirs. Ce serait, en même temps, travailler à la gloire de Saint Germain, cet illustre fils adoptif et bienfaiteur de notre Savoie. »

Ces vœux si légitimes ont été réalisés. Le dimanche, 31 juillet 1938, une plaque de marbre, résumant les souvenirs de Saint François à l'Ermitage et apposée sur la façade de la chapelle, a été inaugurée par M. le chanoine Mugnier, Président de l'Académie Salésienne, entouré des Présidents des diverses sociétés savantes et touristiques de la région.

SAINT FRANÇOIS DE SALES VINT SOUVENT ICI
EN PELERINAGE. LE 28 OCTOBRE 1621, IL PRESIDA
LA TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT GERMAIN.
IL AVAIT PROJETE DE TERMINER SA VIE EN CETTE
SOLITUDE : « J'HABITERAY EN CET HERMITAGE
PAR CE QUE JE L'AY CHOISI... AVEC NOSTRE CHAPPELLET
ET NOSTRE PLUME NOUS Y SERVIRONS DIEU ET SON
EGLISE... LES PENSÉES NOUS VIENDROIENT EN
TESTE AUSSI DRU ET MENU QUE LES NEIGES QUI
Y TOMBENT EN HYVER ».

Reproduction de la plaque en l'honneur de St François de Sales apposée sur la façade de l'église

C'est également dans le but d'attirer l'attention du pèlerin et du touriste sur les traces de Saint François, en cette colline qu'ils aiment à gravir, qu'ont été écrites ces quelques pages. Puissent-elles, dans une faible mesure, servir la mémoire du glorieux Evêque de Genève, maître-ouvrier de Dieu et de la littérature française, premier chantre du lac d'Annecy.

Table des Matières du Volume

Bulletin de l'Académie..... v à xxxii
Séances des 4 oct., 13 déc. 1938, 7 févr., 28 mars, 6 juin et 4 juillet 1939..... v à xxi
Testament de J.-J. Rousseau..... vi
Maison forte de Beau-Vivier..... vi
Dictionnaire des Jésuites sur les lieux de leurs établissements..... vii
Les Missionnaires de St François de Sales et la persécution de Combes..... viii
Souvenirs de St François de Sales à Saint-Germain ix
Sales; projet de démembrement en 1825..... ix
Articles sur St François de Sales (citation)..... xi xiv
Chignin en Savoie, de l'abbé Cartier..... xii
L'abbé Christophe Crochon..... xii, xv xxi
St Hugues de Bonnevaux (A propos de)..... xv
Le curé de St-Julien et les Syndics de Genève, 1816 xv
Le P. Berthier, par M. L. Perduca..... xv
Sonnet « A l'Académie Salésienne » (M. G. Martin) xvi
Les Oratoires, vœux pour leur sauvegarde..... xvii
La délivrance de St Pierre (Mazzola) de la Cathédrale, par J. Stellio..... xviii
Christine de France et les Clarisses d'Evian..... xx
Souvenirs de St François de Sales à St-Sulpice.... xxi
Sociétés Savantes qui échangent leurs publications xxii
Personnel de l'Académie..... xxiii à xxxii

Histoire d'une Seigneurie: Montpon-sur-Albyen-Genevois (M. le chanoine Fr. Coutin).. 1 à 208
A propos d'un soi-disant Prêtre apostat pendant la Révolution (M. Duret)..... 209 à 210
Les Oratoires (M. J. Laroche-Joubert)..... 211 à 218
Histoire de la Bienfaisance Chrétienne à Annecy (Mgr Rebord et M. le Ch. Fr. Coutin) 219 à 274
Le Guide d'Entremont (Abbé J. Vibert)..... 275 à 298
Souvenirs de Saint François de Sales à l'Ermitage de Saint-Germain-sur-Talloires (Abbé M.-A. Bocquet)..... 299 à 319

BIBLIOTHÈQUE IMPRIMÉS

Tome XXI. — P.-M. LAFRASSE. Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT. Les trois abbés Picollet.

Tome XXII. J.-F. GONTHIER. Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Obituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

Tome XXIII. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER. Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

Tome XXIV. — A. GAVARD. Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

Tome XXV. — N. ALBERT. Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER. Monogr. de Reignier, 2e partie.

Tome XXVI. — P.-M LAFRASSE Etude sur la Liturgie dans l'anc Dioc. de Genève, 1re partie

Tome XXVII. — P.-M LAFRASSE. Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève (suite et fin)
— Visites pastorales de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Obituaire des Cordeliers de Genève. — J-F GONTHIER Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J-M. LAVOREL. Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy

Tome XXVIII. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

Tome XXIX. — J.-F. GONTHIER. Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin).

Tome XXX. — Nestor ALBERT Histoire de Mgr C-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siege épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses

Tome XXXI. — Nestor ALBERT. Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy tome II — Communications diverses

Tome XXXII. — J.-F. GONTHIER. Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dîme en Savoie. — Marie RANNAUD. La Chartreuse de Pomier.

Tome XXXIII. — J.-M. LAVANCHY. La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793) — P.-J. MORAND. Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER. Origine des noms de famille savoisiens.

Tome XXXIV. — A. GAVARD Les Archives de l'Abbaye de Sixt
Jacques CARRON. Insurrection de la vallée de Thônes en 1793

Tome XXXV. — J.-M LAVOREL Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints — J.-F. GONTHIER: Les Plébanies. La paroisse de Bons, — A SERVETTAZ. Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy — J. MOUTHON: La Vallée de Boege pendant la Révolution. — Ch. REBORD Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Tome XXXVI. — A GAVARD L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt — A. CHAPERON. Monographie de Saint-Gingolph — Ch REBORD Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève au moment de la Réforme.

Tome XXXVII. — J. MOUTHON. Le Villard et la Vallée de Boege avant la Révolution. — Ch. REBORD Le Collège de Saint-Nicolas à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

Tome XXXVIII. — Nestor ALBERT. Vie de Mgr C-M Magnin, évêque d'Annecy — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation.

Tome XXXIX. — Bulletin. — MOUTHON. Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ. Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote* — M. SAUTIER-THYRION. Le transfert du cœur de saint François de Sales — D DURET Promenade à Sainte-Catherine. — Ch REBORD Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — [illegible]s des manuscrits de Besson — [illegible] par l'Académie de S[illegible]

Tome XL. — Bulletin — P. LAFRASSE. Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN. Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN. Les décollations de la Saint-Jean, à Moye, au XVIII[e] siècle. — F. MARULLAZ. A propos de l'Escalade.

Tome XLI. — C.-F. TROSSET. Monographie de Fessy-Lully.

Tome XLI bis — P.-M. LAFRASSE. Table générale des Tomes XXI à XL.

Tome XLII. — Bulletin. Inclús : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine Jn-François Gonthier. — F. MARULLAZ. Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

Tome XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 1[re] partie.

Tome XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON. Histoire de Thônes, 2[e] partie.

Tome XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS. Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 1[re] et 2[e] parties.

Tome XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON. Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD. Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN. L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN. Histoire d'Alby, 3[e] partie

Tome XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN. Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON. Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER. Une belle famille de Vieugy. - Lucien GUY. Anciens châteaux du Faucigny.

Tome XLVIII. — Bulletin — R. P. BUFFET. Ugine : Notes d'histoire.

Tome XLIX. — Bulletin — R. P. BUFFET. Le Collège d'Evian.

Tome L. — Bulletin — R. P. EUGÈNE. La Chartreuse de Vallon.

Tome LI. — Bulletin. — Chan. COUTIN. Histoire de Montmin. — Abbé CLARET. Famille de Botanistes.

Tome LII. — Bulletin. - Chan. GAVARD, Etrembières. - François GAILLARD. Essert-Esery. — Mgr PICCARD, La véritable Beauté.

Tome LIII. — Bulletin - Chan. COUTIN, Le Chanoine A. Gavard. — Chan. MUGNIER. Un tableau de St François de Sales et de St Vincent de Paul — R. P. BUFFET. Mgr J M. Paget

Tome LIV. — Bulletin. — Chan. COUTIN, Le quatrième centenaire de la Réforme. — Chan. MUGNIER, Noël Hugon Pergod. — La Cathédrale d'Annecy. — Alph. BEAUQUIS, Le plan d'extension d'Annecy. — J. RENNARD, La Savoie et le troisième centenaire des Antilles. — Chan. MUGNIER, Le petit tableau de Saint François de Sales. — Compte-rendus bibliographiques.

Tome LV. — Bulletin. — F. MUGNIER, A propos de l'Historien Besson. — Deux lettres inédites de Louis Veuillot. — L. PFISTER, Echo du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. — F. COUTIN, Histoire de l'Eglise Notre-Dame-de-Liesse.

Tome LVI. — Bulletin. — L. BUFFET. Monseigneur Biord.

Tome LVII. — Bulletin. — Chan. COUTIN. Histoire d'une Seigneurie : Montnon-sur-Alby. — M DURET A propos d'un soi-disant prêtre apostat sous la Révolution. — M. J. LAROCHE-JOUBERT. Les Oratoires. — Chan. COUTIN et Mgr REBORD. Histoire de la Bienfaisance Chrétienne à Annecy. — Abbé VIBERT. Le Guide d'Entremont. — Abbé M -A. BOCQUET. Souvenirs de Saint François de Sales à l'Ermitage de Saint-Germain-sur-Talloires.

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME CINQUANTE-HUITIÈME

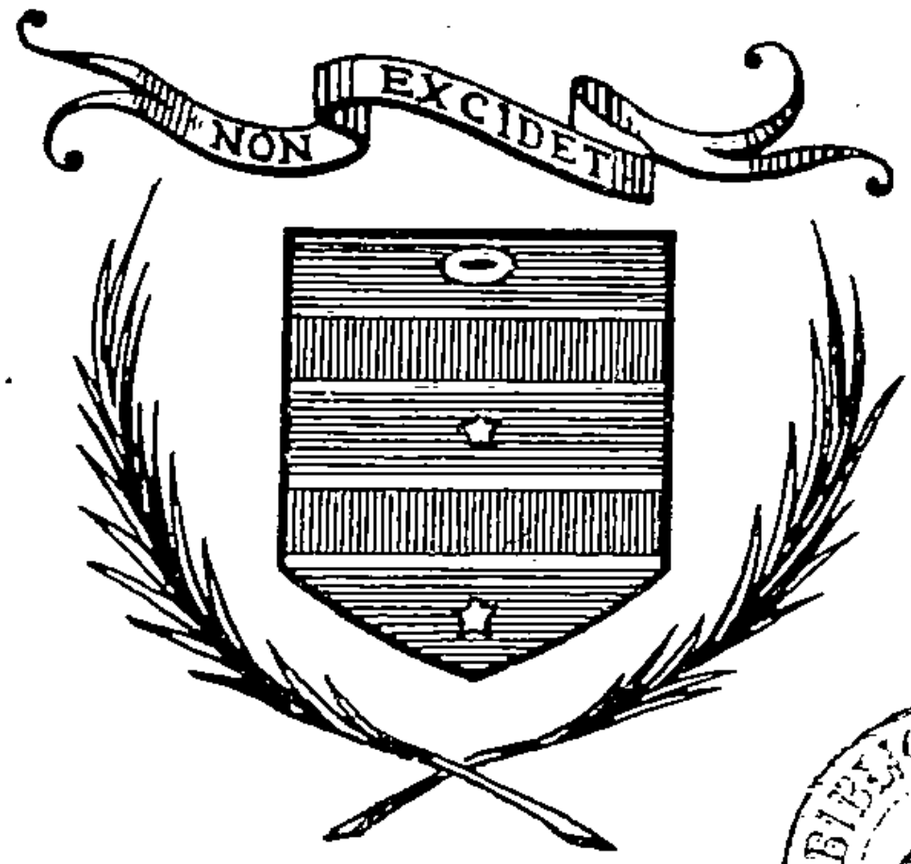

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R.F.

BELLEY
IMPRIMERIE A. CHADUC

1940

BULLETIN

Le Trésorier serait reconnaissant à MM. les Membres de l'Académie Salésienne qui ne l'auraient encore fait, de vouloir bien lui faire parvenir, avant le 31 décembre, le montant de leur cotisation pour 1940. Passé ce délai, il se permettra de recouvrer cette cotisation — frais de recouvrement en plus — par quittance postale à laquelle il espère qu'il sera fait bon accueil.

Montant de la cotisation : 20 francs

à faire parvenir à

M. l'Abbé J. DUCHENE

2, Rue Pont-Morens, ANNECY

(Chèques postaux : Lyon N° 482-03)

ainsi qu'à notre confrère, M. Roger Domenjoud, pour la mort de sa mère, Mme Henri Domenjoud, elle-même membre de l'Académie.

Le président envoie de vives félicitations à M. le Comte de Roussy de Sales, fait officier de la Légion d'honneur.

Il signale le récent article de M. l'abbé Bernard Secret sur les souvenirs salésiens au Chatelard-en-Bauges, et présente de la part du Rd Père Buffet une nouvelle plaquette

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 3 Octobre 1939

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiariglione, R. P. Comerson, Coutin, Duret (de Bluffy), R. P. Favrat, Mugnier, H. Pfister et L. Pfister.

Le président envoie le salut bien cordial de l'Académie à tous ses membres mobilisés les assurant de ses prières pour que Dieu les protège.

Il rappelle le décès au cours des vacances, de deux membres, M. le chanoine Lyonnaz-Perroux et M. l'abbé Joly, curé de Pringy. Il adresse des condoléances à leurs familles, ainsi qu'à notre confrère, M. Roger Domenjoud, pour la mort de sa mère, Mme Henri Domenjoud, elle-même membre de l'Académie.

Le président envoie de vives félicitations à M. le Comte de Roussy de Sales, fait officier de la Légion d'honneur.

Il signale le récent article de M. l'abbé Bernard Secret sur les souvenirs salésiens au Chatelard-en-Bauges, et présente de la part du Rd Père Buffet une nouvelle plaquette

consacrée à l'abbé Charles Joguet, fusillé à Cluses en 1794. La couverture, très symbolique, est dessinée par M. Mondet. Des compliments leur sont adressés.

Le Révérend Père Comerson résume le bel article que Son E. Mgr Rossillon a publié dans la « Croix de Paris », le 25 septembre, sur saint François de Sales et saint François Xavier, montrant que le premier, par la conversion du Chablais, a eu autant si ce n'est plus de mérite que le second considéré comme le plus grand apôtre des temps modernes ; saint François de Sales fut le premier à appeler les hérétiques « ses frères séparés », et un écrivain anglais a pu dire que la « Mission » du Chablais demeure l'événement le plus grand de son genre depuis les actes des Apôtres.

M. l'abbé Duret, curé de Bluffy, donne lecture de l'introduction de la monographie de Neuvecelle qu'il prépare. (Voir au présent volume).

M. le chanoine F. Coutin communique une lettre du cardinal Tisserand l'informant que les Archives Vaticanes ne sont pas en possession de la bulle qui a fondé Notre-Dame de Liesse au XI^e^ siècle.

Et il dépose des patentes du Conseil de la Réforme des Etudes en Savoie, données en 1846 à Jean Tissot, de Marcellaz, jugé apte à remplir les fonctions d'instituteur. Un certificat de bonnes mœurs lui avait été délivré par Mgr Rendu.

****

Séance du 5 Décembre 1939

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Duret, Monnet, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister et Stellio.

Le président envoie de vives et religieuses condoléances à l'Académie de la Val-d'Isère, pour la mort de son vénéré et savant secrétaire perpétuel, M. le chanoine Emprein, de Moûtiers, grand ami de notre société.

Sur proposition du président, S. Exc. Mgr Mariétan, évêque d'Agathopolis, est nommé membre d'honneur de l'Académie Salésienne, à l'occasion de ses noces d'argent épiscopales. Des vœux très respectueux lui seront transmis.

Mlle Marthe Jaccoud « Myriam de G. », de Rumilly, écrivain de grand mérite, lauréat de l'Académie Française, est nommée membre honoraire.

M. le chanoine Mugnier annonce que Mlle Myriam de G. prépare une vie de Dom Juste Guérin, évêque de Genève, et c'est l'occasion pour lui de remercier l'Académie Florimontane qui a communiqué un ouvrage sur cet évêque renfermant un joli portrait de l'époque qui sera reproduit.

Parlant du beau volume de nos mémoires qui vient d'être publié, le président remercie ses divers confrères qui en ont permis la publication, et en particulier M. le chanoine F. Coutin.

Il présente le manuscrit d'une histoire de la paroisse du Cohennoz, que vient d'écrire son ancien curé, M. Longeray. Il en commence la lecture par quelques pages sur l'origine de la paroisse, séparée d'Héry-sur-Ugine, peu avant la Révolution.

M. l'abbé Duret, curé de Bluffy, nous parle des Bernardines qui, en 1643, vinrent de La Roche à Evian, où l'autorisation de s'établir leur fut refusée, même après des patentes de Christine de France et du Duc de Savoie. On ne suppose pas qu'elles réussirent à s'y installer. En 1649 elles résidaient à Maresches, mais n'y demeurèrent guère après 1669.

M. le chanoine Coutin dépose des documents qu'il analyse, montrant le soin qu'apportait le gouvernement sarde au choix des instituteurs de nos campagnes. Il s'agissait de Jean Tissot, instituteur à Marcellaz, père de M. Marius Tissot, le sympathique artiste sculpteur annécien.

M. L. Pfister donne lecture d'un article paru dans « Le Figaro », signé Jérôme Tharaud, de l'Académie Française, et Jean Tharaud : « Le temps ne compte pas », dans lequel sont donnés d'intéressants détails sur l'œuvre de la restauration de l'Abbaye de Boquen, en Bretagne, à laquelle s'est voué notre confrère, Dom Alexis Presse, ancien Abbé de Tamié.

Le président présente parmi les ouvrages reçus, le rapport du Syndicat d'Initiative d'Annecy et de la Haute-Savoie, et le dernier fascicule de l'*Echo de Saint-Joseph* d'Annecy lequel continue la publication de l'Histoire de la Congrégation.

M. Mugnier en lit quelques pages relatives à l'acquisition par Mgr Rey de l'ancien monastère de la Visitation, la Galerie, où les Sœurs de Saint Joseph entrèrent le 3 octobre 1835. Les raisons pour lesquelles les Visitandines ne purent s'y réinstaller, y sont exposées longuement.

▪▪▪▪▪▪▪▪

Séance du 6 Février 1940

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Bocquet, R. P. Comerson, Domenjoud, R. P. Favrat, Martin, Monnet, Mugnier, L. Pfister, Stellio, Trincaz, Vuichard.

Excusé : M. H. Pfister.

Le président adresse de chaleureuses félicitations à notre bibliothécaire M. l'abbé Duval, ainsi qu'à nos confrères MM. les abbés Avettand, de Quincy et F. Vuichard, qui viennent d'être nommés chanoines honoraires de la Cathédrale.

Il signale les deux articles qu'a récemment publiés notre confrère, M. l'abbé Secret, l'un dans « La République » : Saint François de Sales et Mozart, l'autre dans « La Croix de Paris » : Saint François de Sales et la Guerre, et, d'autre part, un article sur les « Saints et la Liturgie », publié par M. le chanoine Trochu dans « L'Echo de la Basilique ».

Le trésorier présente les comptes ci-après de l'exercice 1939 ; ces comptes sont approuvés.

COMPTES DE L'EXERCICE 1939

Receftes

Excédent de l'exercice précédent	5539	»
237 cotisations à 20 francs	4740	»
1 cotisation à 50 francs	50	»
Vente de volumes	144	50
Obligation Jay et intérêts	162	»
	10635 50	10635 50

Dépenses

Correspondance et envoi de volumes	605	80
Administration	254	80
Volumes 1939	6923	»
	7783 60	7783 60
Excédent des recettes		2851 90

Le président dépose : 1°) de la part de M. le Curé de Sales, trois documents relatifs à la visite de Sales, le 25 mai 1640, par Mgr Juste Guérin, et la visite de Rumilly, en août 1699, par Mgr Rossillon de Bernex ;

2°) De la part du Commandant Monnet, le manuscrit de Mgr Isoard « Que faire ? », directives données aux catholiques en face des événements antireligieux ;

3°) La plaquette de M. le chanoine Pochat-Baron « A propos du Bienheureux Pierre Favre » (Chambéry 1906). Remerciements aux aimables donateurs.

M. le chanoine Trincat dit quelques mots de la Mère Gherardi, de Florence, Sœur Françoise-Joséphine de la Visitation d'Annecy, récemment décédée. Sa mort est une grande perte ; elle avait collaboré avec Dom Mackey et le Rd P. Navatel à l'édition des « Œuvres de Saint François de Sales » et, après eux, avait pris une part prépondérante à la publication des deux derniers volumes.

Le R. P. Comerson présente la bulle de fondation, en 1787, de la première loge maçonnique du Grand Orient de France à Genève, signée et scellée du grand Duc de Luxembourg. Une lettre jointe, datée de 1786, demandait au Grand Conseil de Genève l'autorisation d'établir une loge : les signataires étaient presque tous horlogers, orfèvres ou graveurs. Cette autorisation fut refusée par de Rochemont, en 1790.

Le Commandant Monnet fait une causerie sur la maison Favre (18, rue Sainte-Claire), suivie d'une promenade à travers le vieil Annecy jusqu'au Paradis et la Visitation. Après avoir rappelé l'origine de cet hôtel qui devait devenir l'évêché de Saint François de Sales et de plusieurs de ses successeurs, où fut fondée l'Académie Florimontane et où siège l'Académie Salésienne, il cite quelques-uns des propriétaires de l'immeuble depuis la Révolution, dont Jules Philippe, député, les familles Domenjoud, Croset-Mouchet, etc. De la rue Sainte-Claire il nous conduira près du Château, sur l'emplacement de l'église primitive de Saint-Maurice (clos Antoit) et de l'ancien cimetière. Maintes anecdotes savoureuses animent la causerie de notre confrère qui, en passant, salue la Feuillette et le cimetière désaffecté des Missionnaires de

Saint François de Sales, et nous arrête au Paradis. C'est pour lui l'occasion de rappeler plusieurs souvenirs de famille, en particulier l'installation d'une statue de saint François dans sa propriété. Et c'est plus haut, sur la « colline sainte », auprès du tombeau de l'évêque de Genève, que le commandant prendra congé de ses confrères. En leur nom, le président le complimente et le remercie.

Séance du 2 Avril 1940

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Duret, Duval, R. P. Favrat, Martin, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister et Verjus.

Le Président souhaite la bienvenue à notre confrère, M. l'abbé Verjus, professeur au Collège de Thonon, qui, l'an passé, nous avait envoyé une note sur le Père Berthier.

Il a le regret d'inscrire au nécrologe de l'Académie, trois membres dont la sympathie nous était précieuse : M. l'abbé Jean Bibollet, retraité à Annecy-le-Vieux ; MM. les chanoines Pierre Bouvier, curé de Cran-Gevrier, et Ignace Roupioz, curé de Vaulx.

Un pieux souvenir sera gardé de ces vétérans du sacerdoce, le premier nonagénaire et les autres octogénaires. M. Mugnier adresse de religieuses condoléances à leurs familles et, en particulier, à M. l'abbé Auguste Roupioz, notre confrère, frère du défunt, curé de Vaulx.

M. Joseph Gojon, inspecteur principal des Contributions directes, à Annecy, est nommé membre agrégé de l'Académie.

Le président présente les publications reçues des sociétés correspondantes, et il signale spécialement le premier volume publié par la jeune Académie du Faucigny qui fait preuve d'une louable activité.

Il annonce que, malgré les difficultés provoquées par la guerre, la Salésienne publiera, cette année, un volume de Mémoires.

M. le chanoine Pochat-Baron envoie une note intitulée : « Le Rév. Père Mortara en Savoie », dont donne lecture le chanoine Duval. (Voir article séparé au présent volume).

Le président adresse de sincères remerciements à M. le chanoine Pochat-Baron.

M. l'abbé Duret, curé de Bluffy, continue la lecture de sa monographie de Neuvecelle, par quelques pages sur l'Abbaye de Marêches, fondée par les moines d'Abondance.

M. le chanoine Mugnier dit quelques mots de Branly qu'il a bien connu à l'Institut catholique, et il tient à unir l'Académie Salésienne à l'hommage universel rendu à la mémoire de l'illustre savant.

Il donne lecture du procès-verbal de l'inventaire fait par la municipalité de Vieugy le 11 mars 1793, des biens mobiliers et immobiliers de l'église dont fut sauvée une petite statue en bois représentant saint Martin à cheval, laquelle orne l'église nouvelle.

Le secrétaire lit aussi quelques pages de l'histoire de la paroisse du Cohennoz, par M. l'abbé Longeray, relatives à la bénédiction des deux cloches que la Révolution toute proche allait faire disparaître.

Séance du 2 Juillet 1940

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Duval, R. P. Favrat, Domenjoud, P. Martin, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister et Stellio.

En ouvrant la séance, le président prononce les paroles de circonstance ci-après :

Dans le deuil immense où le pays est plongé, notre cœur est dans une angoisse inexprimable. Un monde s'écroule où notre patrie semble devoir sombrer. Le silence et la prière seuls sont l'attitude qui puisse convenir.

Et pourtant, il a paru convenable que notre modeste Académie Salésienne se réunit dans l'intimité pour s'associer au deuil de la France.

Dans notre infortune qui est universelle, nous sommes bien des privilégiés. Et nous remercions Saint François de Sales, notre grand protecteur, de n'avoir pas permis que la cité annécienne fût souillée par le pas de l'envahisseur.

Et c'est avec une émotion profonde que nous évoquons la mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour le salut de la France. Combien sont-ils ? Quelques-uns de notre société, peut-être ? Dieu le sait. A eux notre admiration, notre reconnaissance accrue encore par le malheur de la défaite. Pour eux, nos prières et nos sacrifices, ainsi que pour leurs familles si douloureusement frappées. Ni leur mémoire, ni la cause qu'ils ont servie ne sauraient périr.

Notre souvenir va aussi aux Sociétés sœurs de la nôtre, et pour qui la guerre est une très grosse épreuve. Qu'entre nous se renoue une entr'aide toute fraternelle. Nous avons plus que jamais une raison d'être, une raison de vivre, une raison d'agir.

Il s'agit de refaire notre France meurtrie, de lui redonner une âme, une vie, un idéal. Il s'agit de restaurer l'éducation de la jeunesse, de rendre à la vérité ses droits, de remplacer l'esprit de jouissance par l'esprit de sacrifice.

Pour notre modeste part, nous pouvons aider à cette résurrection de la France ; et nous voulons, à la grande cause commune, apporter notre effort.

La grande Université de Louvain qu'une nouvelle ruine vient de broyer encore impitoyablement, et à laquelle nous relient l'antique tradition d'Eustache Chappuis, et les liens d'une amitié toujours vivace et active, voudra bien recevoir notre pieux souvenir qu'accompagne le ferme espoir d'une prochaine résurrection.

Nous voulons aussi affirmer ici notre invincible confiance dans les destinées de la France.

Le temps de la facilité est passé. Le Maréchal Pétain nous convie à l'effort. En vrais Français, suivons son appel. Acceptons courageusement le sacrifice. Le salut de tous en dépend.

Prions Dieu de sauver notre pays.

Demandons à Saint François de Sales de garder encore notre petite patrie, la Savoie, et notre grande patrie, la France.

M. le chanoine Coutin, vice-président, offre à M. le chanoine Mugnier les affectueuses condoléances de ses confrères à l'occasion de la mort de sa mère, l'assurant de leur sympathie et de leurs prières.

Le président fait part du décès de M. Camille Paturle, industriel à Saint-Laurent-du-Pont, membre de notre Académie. A sa veuve, née Aussedat, d'Annecy, et à sa famille, il adresse de vives condoléances ainsi qu'à notre confrère, M. Lucien Guy, qui vient de perdre son père.

L'Académie ne s'étant pas réunie encore depuis la nomination à l'archevêché d'Aix-en-Provence de Mgr du Bois de la Villerabel, notre président d'honneur affectionné, M. le chanoine Mugnier envoie à Son Excellence les plus respectueuses félicitations de la société, mais en même temps l'expression des regrets profonds qu'à causé à tous son départ.

Le président présente le récent ouvrage de M. l'abbé Bernard Secret : « *Cent ans de Charité héroïque — Le Bon Pasteur de Chambéry* (1839-1939) ». Cet ouvrage, dans lequel apparaît le futur évêque d'Annecy, Mgr Magnin, est écrit à l'occasion de la canonisation de sainte Marie Pelletier, amie de la fondatrice du Bon-Pasteur, dont l'œuvre est toute inspirée de saint François de Sales.

Lecture est donnée d'une notice sur l'orphelinat du Sacré-Cœur d'Annecy, écrite par les Révérendes Sœurs de Charité. (Voir article séparé au présent volume).

M. le chanoine Coutin fait le récit de l'histoire vraie d'un douanier et de sa belle-mère, attaqués par des contrebandiers. Il s'agit d'une aventure arrivée au garde Maulaz, de Vallorcine, dans la montagne de Veillys, entre Passy et Samoëns, le 16 juin 1768.

Il montre une étole de velours violet, ornée de broderies, qui aurait été portée par saint François de Sales à la Visitation de Moulins. Elle est conservée, ainsi que tout l'ornement, au Collège de Thônes. M. Coutin offre pour la bibliothèque les ouvrages suivants : *Origine des Fossiles et des Continents,* par l'abbé Pachon, curé d'Allèves ; *Conduite pour passer saintement le temps de l'Avent,* par le R. P. Avrillon (1827) ; *Résolutions pastorales du diocèse de Genève* (1695) ; *Constitutions et instructions synodales de saint François de Sales, mises en ordre par Mgr J. d'Arenthon d'Alex* (1668).

■■■■■■■■

Séance du 1er Octobre 1940

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiariglione, F. Coutin, R. P. Favrat, G. Martin, Mugnier, H. Pfister et L. Pfister.

Le président a la peine de mentionner le décès d'un des doyens de notre Académie, M. l'abbé Rochet, curé d'Usinens

depuis 45 ans. A sa famille, il adresse de religieuses condoléances !

Il se fait l'interprète de toute la société, pour exprimer des sentiments de vive reconnaissance et de profonds regrets à M. l'abbé Chiariglione, qui se voit contraint d'abandonner ses fonctions de trésorier par suite de sa nomination comme aumônier de l'Hôpital d'Annecy. Le président annonce que M. l'abbé Duchêne, choriste de la Cathédrale, veut bien se charger de notre trésorerie.

Le secrétaire dépose le troisième volume de l'important et savant ouvrage de M. Charles Marteaux, « *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy* », publié par l'Académie Florimontane.

M. le chanoine Coutin lit une lettre que Rd Joseph Pasquier, vicaire à Gruffy, le futur supérieur du collège de la Roche, écrivait de la prison de Chambéry en 1792, à M. Vuarin, curé de Collonges. M. Pasquier décrit les détails de son arrestation et son interrogatoire à Annecy d'où il fut emmené enchaîné jusqu'à Aix-les-Bains, puis conduit à Chambéry. Le récit est très différent de celui donné par Lavanchy dans le « Diocèse de Genève pendant la Révolution ». (Cette lettre est conservée aux Archives de la Haute-Savoie).

Le président donne lecture d'une poésie satirique sur le Grand Séminaire d'Annecy, non signée, écrite en 1851 à Orléans, et remise par le Rd Père Buffet. De la part de ce dernier, M. le chanoine Coutin offre la belle gravure sur bois, de Valpergue (1796), représentant Mgr Paget, en prière, reproduite dans la vie de ce prélat que le Révérend Père a publiée dans le Tome 53 de nos Mémoires. Remerciements.

M. le chanoine Mugnier parle du premier catéchisme du diocèse de Genève-Annecy dont l'auteur fut M. Vittoz, de la Clusaz, alors vicaire d'Alby et plus tard de la Giettaz. Il le publia en vue d'uniformité, sept ans avant celui de Mgr Deschamps-de-Chaumont, imposé en 1758. M. Mugnier dit que le catéchisme de M. Vittoz, par son procédé et sa méthode concrète et simple, demeure une leçon pour les catéchistes modernes.

Le Secrétaire,
Louis PFISTER.

II

SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEUR PUBLICATION AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.

AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.

BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.

BONNEVILLE. — Académie du Faucigny.

BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.

BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*

CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

FRIBOURG. — Annales de Fribourg.

GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.

GRENOBLE. — Académie Delphinale.

LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.

MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.

ROME. — Bibliothèque Vaticane.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.

SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.

THONON. — Académie Chablaisienne.

TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE

Membres décédés depuis la publication du dernier volume

MM. Bibollet Alexis, aumônier de l'Hôpital, Annecy.
Bibollet Jean, ancien curé de Mésigny.
Bouvier Pierre, ch. hon., curé de Cran-Gevrier.
Paturle Camille, industriel à Saint-Laurent-du-Pont.
Rochet François, curé d'Usinens.
Roupioz Cl.-Ignace, ch. hon., curé-arch. de Vaulx.

Composition du Bureau

Président : M. le chanoine Francis Mugnier ;
Vice-Président : Mgr Joseph Pernoud ;
Vice-Président : M. le Chanoine François Coutin ;
Secrétaire : M. Louis Pfister ;
Trésorier : M. l'abbé Joseph Duchêne ;
Bibliothécaire : M. le chanoine Léon Duval.

Conseil d'Administration

1re Série
renouvelable en 1943

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

2e Série
Renouvelable en 1946

MM. R. Domenjoud.
J. Pernoud.
L. Bastian.
J. Comerson.
L. Rognard.

3e Série
Renouvelable en 1949

MM. Fr. Coutin.
Alph. Favrat.
L. Pfister.
F.-M. Ritz.
J. Chavanne.

Membres d'honneur

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, archevêque d'Aix-en-Provence.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'Honneur.
M. le Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de.Maurienne.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
S. Exc. Mgr Mariétan, évêque d'Agathopolis, à Annecy.
S. Exc. Mgr Léon Terrier, évêque de Tarentaise.
M. Léandre Vaillat, homme de lettres, à Paris.

Membres effectifs

MM. Alexis (R^me^ P. Dom), Boquen Plénée, Jugon (Côtes-du-Nord).
Bastian Louis, Sillingy.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.
Birraux André, chan. titulaire, Annecy.
Bocquet Maurice, curé de St-Germain-sur-Talloires.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Déchavassine Marcel, profes. au Grand Séminaire.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chavanne Joseph, ch. hon., Recteur de la Bénite-Fontaine, la Roche.
Chiariglione François, aumônier de l'Hôpital, Annecy.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Colloud Joseph, curé, Saint-Pierre-de-Rumilly.
Comerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix*, Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Cuttaz Francis, Supérieur du Grand Séminaire, Vicaire Général hon., chan. hon.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duval Léon, chan. hon., Econome au Grand Sémin. d'Annecy.

MM. Favrat Alphonse, missionnaire de Saint-François.
Fuzier Louis, vicaire général hon., chan. titulaire, chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, chan., curé de St-Bernard-la-Chapelle, Paris.
Gavard Alphonse, ch. hon., curé-archipr. de la Roche.
Jacquier André, ch. hon., curé-archipr. de St-Julien.
Marchand Léon, ch. hon., curé-archipr., Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., vicaire général, Annecy.
Mugnier Francis, ch. hon., prof. au Grand Séminaire, Président de l'Académie Salésienne.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. hon., aum. du Pens. Jeanne-d'Arc.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Luc, ch. hon., Sup. du Petit Sém. de Thonon.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Pochat-Baron Fr., ch. hon., Sup. honoraire du Collège de Thônes.
Rey Jean, missionnaire de Saint François de Sales.
Ritz François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit Séminaire de la Roche.
Rognard Louis, chan. tit., vice-chanc. de l'Evêché.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Rulland M., ch. h., curé-arch. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Charles, chan. titul., aumôn. de Saint-Joseph.
Stellio, artiste-peintre, Annecy.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thévenet Jean-Fr., directeur au Grand Séminaire.
Trincat André, chanoine titulaire, Annecy.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.
Vuichard J.-François, aumônier de l'Immaculée-Conception, Annecy.

Membres agrégés

Abbaye de Tamié.
MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Agnans Paul, notaire à Bonneville.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Anxionnaz (l'abbé), en retraite, à Annecy.
Arnould Edouard, curé de Bluffy.
Avettand Joseph, curé d'Argentières.
Avettand Pierre, chan. hon., aum. du Carmel du Reposoir.
Barnoud François, curé de Saint-Etienne, Annecy.
Barthalais, anc. direct. de la Société Générale, Annecy.
Baud Francis, docteur, à Annemasse.
Baud Jean, à Thonon.
Bauloz Ernest, curé de Veyrier-du-Lac.
Beauquis Alphonse, géomètre, Annecy.
Beauquis Anthelme, curé-archiprêtre de Menthonnex-en-Bornes.
Benoît Camille, vicaire à Notre-Dame d'Annecy.
Berger François, curé de Chedde.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Besson Joseph, curé de Meillerie.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Pierre, curé de Viuz-Faverges.
Birraux Emile, curé de Saint-Didier.
Birraux Louis, curé-archiprêtre de Samoëns.
Blanc F.-Jean, ch. hon., curé-archip., Grand-Bornand.
Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
Bochaton Jules, curé de La Balme-de-Sillingy.
Bosson Jean-Louis, curé de Saint-André-sur-Boëge.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Viuz-en-Sallaz.
Bouvard Louis, curé des Villards-sur-Thônes.
Boimond Jean, Saint-Julien.
Boymond Camille, ch. hon., curé de Chavanod.
Braise Félix, sénateur de la Haute-Savoie.

MM. Brand Charles, à Neydens.
Brand Joseph, curé de Contamine-Sarzin.
Brison Célestin, curé d'Argonnex.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Bublens Philibert, ch. hon., curé-archipr. de Thonon.
Bulloud, géomètre à Clermont.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Callies Pierre, ingénieur civil, administrateur des Papeteries Aussedat, Cran.
Carrier Edouard, ch. hon., curé-archipr. de Seyssel.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, administrat. de la paroisse de Seynod.
Chardon Angel, le Plant, Champigny (Seine).
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
Chevalier Jules-Ph., curé de Villard-sur-Boëge.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres, à Annecy.
Cléchet Georges, minotier, Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Compois François, curé-archiprêtre, Dingy-Saint-Clair.
Coutin Alexis, chan. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jean-d'Aulph.
Damex Auguste, agent d'assurances, à Bonneville.
Déjond Jean, libraire, à Annecy.
Demaison Constant, sculpteur, Choisy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-sur-Arly.
Dérobert Eugène, curé-arch. de Menthonnex-s.-Clerm.
Derrippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé de Morzine.
Desgeorges Francis, ancien négociant, à Annecy.
Détraz Gaston, vicaire à la Roche.

MM. Doche Léon, aum. de l'Ecole libre de garçons, Annecy.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Duchêne Joseph, choriste de la Cathédrale.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufour René, professeur au Collège, La Roche.
Dufournet Antoine, 12, rue de Strasbourg, Paris (10e).
Dufournet Philippe, chef de bureau de banque, à Thônes.
Dumont Joseph, chan. hon., curé-plébain de Thones.
Du Noyer de Lescheraines, professeur au Collège de Rumilly.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Duperrier Paulin, curé de Pringy.
Duret Marius, curé de Thusy.
Eminet César, curé de Duingt.
Encrenaz François, ch. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jorioz.
Encrenaz Michel, curé d'Amancy.
Espritoz François, professeur au Grand Séminaire.
Falconnet Armand, profess. au Collège de La Roche.
Favrat Fernand, curé, Annecy-le-Vieux.
Favre-d'Anne Pierre, maire de Manigod.
Favre-Miville Fr., curé d'Onnion.
Feige, maire de Megève.
Folliet M.-Amédée, curé de la paroisse des Fins, à Annecy.
Fontaine Alexandre, curé de Sâles.
Fournier (Docteur), 1, place Garibaldi, Nice.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de Cuvat.
Fournier Pierre, agent général d'assurances, Annecy.
Fromaget Gilbert, ch. hon., aumônier de la Visitation, Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.

MM. Gallay Francis, curé d'Arthaz.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gaudin François, curé de Présilly.
Gauthier Marcel, curé de Minzier.
Gayet Claudius, négociant, Annecy.
Genevois J., docteur-pharmacien, à Annecy.
Gojon Joseph, inspecteur principal, en retraite, des Contributions directes, Annecy.
Goyet Lucien, aumônier au Lycée Berthollet, Annecy.
Granger Denys, curé à La Forclaz.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gros-Gaudenier F.-M., curé de La Tour.
Gruffaz Jean-Louis, ch. hon., curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur, à Annecy.
Guy Lucien, à Thonon.
Guyon, curé de Mieussy.
Hautecombe (Rme P. Abbé d').
Henry François, curé de Vanzy.
Hudry Charles, comptable, La Roche.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.
Janin, ch. hon., Supérieur du Collège de Rumilly.
Jay Auguste, curé-archiprêtre d'Ugine.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Ballaison.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Julien, Thonon.
Laroche-Joubert, Directeur de la Revue « Les Alpes », Grenoble.
Lavorel François-M., curé d'Aviernoz.
Laydernier René, banquier, à Annecy.
Manillier Fr.-J., curé de Marnaz.
Mantileri Hilis, Annecy.
Marquis, curé de Sainte-Clotilde, La Jonction, Genève.
Martel Louis, député de la Haute-Savoie.
Martin Georges, professeur honoraire agrégé de l'Université, Annecy.

MM. Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mercier Amédée, curé de La Giettaz.
Mermaz Charles, curé de Contamine-sur-Arve.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Mogenier Henri, La Rivière-Enverse.
Monnet Henri, commandant en retraite, Annecy.
Morel F.-L., supérieur de Béthanie, Annecy.
Moret Maurice, notaire, à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Mullat Paul, secrétaire de mairie, Fillinges.
Murgier Jean, ancien notaire, Alby-sur-Chéran.
Orgiazzi François, curé-archiprêtre de Megève.
Orsier Félix, curé de Neydens.
Paccard Pierre, curé-archiprêtre de Frangy.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pagnod Marius, curé-archiprêtre de Thorens.
Panisset Adrien, curé d'Entrevernes.
Pasquier Humbert, ch. hon., Supérieur du Collège de Thônes.
Pasquier Louis, curé d'Usinens.
Paulmaz Georges, professeur, Thonon.
Pelloux, docteur-médecin, La Roche.
Perret Félix, économe au Collège de Thônes.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pettex François, curé de Balmont.
Pierre James, La Pesse, Saint-Roch.
Pinget J., notaire, maire de Cruseilles.
Pioton François, curé de Vinzier.
Pittet Lucien, curé de Brens.
Pluot Sostène, ch. hon., supérieur collège Saint-Michel, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Claudius, curé de Domancy.
Premat Jean, curé La Clusaz.

MM. Prétet, ingénieur, à Ugine.
Quincy (de Ville de) P., chan. hon., curé de Chessenaz.
Ravanel Luc, vicaire à Abondance.
Ravoire François, curé de Pontchy.
Rennard Joseph, curé de François, Martinique.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manufactures, La Rochelle.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rhuin Louis, chan., hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochon du Verdier (Guy), Lyon.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé de Franclens.
Roseren Paul, vicaire d'Evian.
Rossat Francis, curé de Saint-Sigismond.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Rouge Constantin, vicaire à Thonon.
Roupioz Auguste, curé-arch. de Vaulx.
Rubin Eugène, professeur à Thônes.
Saultier Ch.-A., curé de Cran.
Sauthier Adrien, Thonon.
Secret Bernard (l'abbé), journaliste, à Chambéry.
Seigneur Henri, curé de Manigod.
Simond Albert, ch. hon., curé-plébain, Evian.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Tournier Joseph, curé d'Allonzier.
Trochu, chan., aumônier, Nantes.
Trouillet J., Avenue Jules-Ferry, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Uglietti André, professeur au Collège de Thônes.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verdan, docteur, Viuz-en-Sallaz.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.

MM. Vibert Jean, curé d'Entremont.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet F., curé-archiprêtre de Faverges.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet (L.), à Annecy.
Mlle Barut (Thérèse), à Annecy.
Mlle Crolard (Jeanne), à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, à Annecy.
Mlle Jaccoud (Marthe), (Myriam de G.), à Rumilly.
Pensionnat « Les Tilleuls », à Annecy.
Mme Revillard, institutrice en retraite, à Annecy.
Mme Roupioz (Alfred), à Annecy.
Mme Ruphy (Fernand), à Annecy-le-Vieux.
Mme Satre-Vallin, à Annecy.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, à Annecy.
Rév. Sœurs de Saint Joseph, à Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, à Annecy.

LE R. PÈRE MORTARA EN SAVOIE

Dans la première quinzaine de Mars, *La Croix* (de Paris) a annoncé le décès du P. Mortara, de mondiale mémoire...

Elle n'a pas parlé, n'en sachant rien, de son bref séjour en Savoie ; nous voudrions, ici, combler cette lacune.

C'était pendant « l'autre guerre », dans les premiers jours de Novembre 1916.

M. Georges Harvey, Anglais de Londres, naturalisé Français, qui, depuis 36 ans, enseignait à Thônes les langues anglaise, allemande et italienne, venait d'entrer, gravement malade, à l'hôpital d'Annecy... Et le directeur du collège, passant à la Chancellerie de l'Evêché, redisait à M. le Chanoine Cusin (futur évêque de Mende) les embarras où le mettait la guerre, la pénurie de son personnel enseignant et la prochaine disparition de son cher professeur de langues. Or, voici que le soir du 8 Novembre, à l'arrivée du dernier train du T-A-T, un ecclésiastique inconnu dans le pays se présente au Collège et apporte au directeur une brève lettre du Chancelier Cusin, qui lui offrait d'utiliser le savoir de cet ecclésiastique venu de Suisse.

« Monsieur le Supérieur, — dit ce prêtre, — vous avez lu l'Histoire de l'Eglise et vous avez remarqué sans doute cette affaire d'un petit juif qui fut baptisé en danger de mort !... Ce juif, c'était moi !

— « Vous, Mortara ! l'occasion de ce tapage fait à travers l'Europe !... — Disons : à travers les Deux-Mondes !... — Soyez le bienvenu...

« Si je ne me trompe, ajoute le Supérieur, le petit Mortara est devenu jésuite ? — Non pas, répond l'abbé, mais chanoine régulier de Saint-Jean-de-Latran et missionnaire apostolique... — Chanoine ou jésuite, pour moi c'est tout un... ; mais, mon Révérend Père, voici l'heure du souper : descendons, et, après souper, nous causerons. »

Sexagénaire déjà, d'une taille moyenne, se redressant parfois tout droit, faciès allongé d'un juif de Syrie ou de Palestine, notre Mortara nous remettait sous les yeux la Sainte Face du Fils de Dieu fait homme...

Né à Bologne le 27 Août 1851, baptisé à onze mois par une domestique catholique, alors qu'il se trouvait en danger de mort, le petit Levi-Mortara (Edgardo) avait grandi, sept années durant, dans ce milieu israélite qu'était sa famille...

Or, un jour de l'année 1858 (et non de 1856), un autre enfant, tout jeune celui-ci, de la même ville de Bologne, se trouve aussi dangereusement malade ; et, dans la maison, comme chez les Mortara, une domestique catholique est sur le point de le baptiser : c'est à ce moment que l'autre bonne femme avoue qu'elle a donné jadis le baptême à Edgardo... qui, malheureusement, reste juif !... La chose s'ébruite : l'autorité intervient... On sait le reste.

Une loi, loi très prudente, en tolérant les juifs dans les Etats pontificaux, interdisait aux familles israélites de prendre à leur service des domestiques catholiques. Cette loi avait été violée par les Mortara... L'enfant, devenu chrétien par le Baptême, devait être élevé dans la religion chrétienne... Les parents s'inclinèrent (23 Juin 1858) et laissèrent emmener Pio-Edgardo dans une maison d'éducation religieuse de Rome, où, d'ailleurs, eux-mêmes seraient admis de temps à autre à lui rendre visite.

Mais, grand dieu ! quel tapage parmi la gent israélite et dans les journaux impies d'Italie, de France... et des Deux-Mondes ! Et quelles peines pour le cœur du grand Pape Pie IX ! Combien lui fut cher ce petit israélite que les mystérieux desseins de la Providence avaient fait enfant de Dieu et membre de la Sainte Eglise catholique et qui, dans quelques années, devait se préparer à la vie religieuse !

En Septembre 1870, avant l'entrée des troupes italiennes par la Porta Pia, les Supérieurs du jeune novice jugèrent à propos de le faire sortir de Rome, avec un compagnon — un journal quelconque sous les yeux — pour lui faire prendre bien plus loin la route de France.

Bref, ordonné prêtre à Poitiers par Mgr Pie, apprenant les langues, en même temps que les sciences sacrées, avec grande facilité, dom Mortara prêcha dans divers pays de l'Europe et même de l'Amérique...

En 1916, adjoint depuis deux ans aux Missions catholiques internes suisses, au Grand-Lancy, près de Genève, les circonstances l'amenèrent à offrir ses services au diocèse d'Annecy comme vicaire, aumônier ou professeur.

Et c'est le petit collège Saint-Joseph de Thônes qui le retint *non sine licentia Academiæ.* C'était le temps de la guerre ! Il fallait se débrouiller...

Le P. Mortara se sentit tout heureux d'avoir à enseigner sa langue maternelle, plus les cours d'anglais et d'allemand fondés à Thônes par le grand bienfaiteur Joseph Avet. Volontiers aussi, il aurait enseigné le tchèque... et l'hébreu, s'il avait trouvé élèves ou amateurs !

D'autre part, aimant la prédication, il eut l'occasion de donner à la communauté quelques pieuses homélies dominicales et un beau panégyrique de Sainte Jeanne d'Arc.

Mais il avait ses « manières » quelque peu insolites, ses « manies » innocentes qui attiraient sur lui l'attention de la rue, ses « susceptibilités » avec les élèves rieurs ou distraits..., surtout son horreur du bruit que faisait le savetier d'en face en battant le cuir, ou un aimable confrère à grosses chaussures qui était logé au-dessus de sa cellule..., puis — il faut le dire — une santé qui laissait fort à désirer, et qui, finalement, lui commanda impérieusement le repos.

Le P. Mortara quitta le collège à la sortie de Juillet 1917.

Un peu plus tard, il rejoignit des confrères de sa congrégation à Bouhay, près de Liège, là précisément où il est décédé dans la paix du Seigneur, âgé de 88 ans, 6 mois et quelques jours.

Nous le voyons encore par la pensée, sur une même carte photographique, en compagnie de ses deux frères israélites, qui gardaient avec lui de très bonnes relations. Il nous demandait, le cher Père, de prier avec lui pour leur conversion.

L'abbé F. POCHAT-BARON,
Supérieur honoraire du Collège de Thônes.

L'ORPHELINAT
DU SACRÉ-CŒUR D'ANNECY

Le 2 Février 1851 voit le commencement d'un asile pour les jeunes filles délaissées, dans la maison Gallo, rue Sainte-Claire, par le dévouement de Mlle Crémieu, qui en réunit un certain nombre dont elle s'occupa jusqu'en 1863. Un Prévôt du Chapitre, de la noble famille de Monthoux du Barioz, et quelques dames charitables vinrent à son aide. Mais bientôt la maison devint trop petite pour contenir les pauvres fillettes dont le nombre s'augmentait rapidement.

Cependant, un saint prêtre, vicaire à Annecy, M. l'Abbé C. Porret, commençait, le 2 Février 1853, pour les filles repenties, l'œuvre de Notre-Dame du Refuge et, le 9 Septembre 1854, Monseigneur Rendu l'installait lui-même, ainsi que trois Sœurs de Charité, dans la maison de la Galerie, ancien berceau de l'Ordre de la Visitation.

Chose décourageante : les immeubles assignés à l'œuvre furent tout à coup aliénés. L'œuvre était menacée de succomber. Si elle resta debout, dit un historien, c'est que, « grâce surtout aux sages et énergiques paroles de M. l'Abbé Magnin, une nouvelle maison beaucoup plus commode et plus vaste que la précédente — le Refuge — fut assignée à notre Œuvre. Nous y faisions notre entrée le 21 Novembre 1855. L'Œuvre a pris, dès ce moment, une plus grande et rapide extension : la grandeur du local a permis d'ajouter à la section des filles repenties une autre section destinée à recevoir de petites orphelines, dont la vertu court les plus grands dangers dans le monde. » (C. PORRET, *Notre-Dame du Refuge à Annecy,* pages 7 et 8).

C'est alors que l'administration en confia la direction à Sœur Sophie Vittet. Les dépenses excédaient les recettes ; elle mit tout en œuvre pour bonifier la situation. Elle fut aidée dans cet emploi par MM. les Chanoines Sallavuart, Bernex et Charvillon jusqu'en 1861. M. le Chanoine Porret était aumônier.

A cette époque arrivèrent MM. les Chanoines Ruffin, Buttet, Veyrat-Charvillon, qui s'en occupèrent activement pour faire face

aux nombreuses dépenses. A partir de 1863, on ne trouve plus le nom de Sœur Sophie.

Après 1870, nous trouvons Sœur Léonie Bottelier, Sœur Dorothée, Sœur Marie-Clotilde Migeois, Sœur Anastasie Poncet jusqu'en 1881.

En 1878, le local de Notre-Dame du Refuge étant trop étroit pour contenir le grand nombre d'élèves, il était malsain à cause de la proximité du Thiou. C'est alors que Monseigneur Magnin lança l'idée de former une Société civile pour construire, selon toutes les règles de l'hygiène, un nouvel et vaste orphelinat, qu'il voulut placer, dès le premier jour, sous la protection toute-puissante du Sacré-Cœur. Le 6 Juillet 1878, il réunit dans ce but dix personnes de dévouement et de sacrifices :

M. Pierre Lyonnet, entrepreneur en charpente et président effectif ; MM. les Chanoines J. Ruffin, Prévôt du Chapitre ; F. Poncet, archidiacre ; J. Charvillon ; J. Lamouille ; Etienne Chevalier ; F. Delesmillères ; A. Bérard ; Mme Revil, née Mollier ; Mme Frézat, née Bérod, et son fils Simon, dont les largesses contribuèrent puissamment à l'établissement de l'Œuvre. Le second fils de Mme Frézat, l'Abbé Louis Frézat, ayant reçu pour sa part d'héritage un terrain non loin de la gare, en fit don à Mgr Magnin pour une bonne œuvre. Ce fut l'emplacement du nouvel orphelinat qui nous occupe.

Sa Grandeur Mgr Magnin ne voulut être que président honoraire ; mais il se réserva de verser une des plus belles souscriptions (5.000 francs).

Ainsi composée, cette Société fut constituée pour cinquante ans, à partir du 6 Juillet 1878, comme Société civile (par acte Rollier, notaire à Annecy). On vit bientôt s'élever dans un vaste enclos un superbe bâtiment que domine la statue du Sacré-Cœur.

Ce fut à la fin de 1880 que se fit le transfert des orphelines du Refuge à l'orphelinat. Une quarantaine de jeunes filles entraient au nouveau local, sous la conduite de six Sœurs de Charité, ayant Sœur Anastasie Poncet comme Supérieure et M. le Chanoine Bérard pour Aumônier.

Les débuts furent très pénibles ; il y avait 87.000 francs de dettes, non comprises les dépenses du bâtiment, et, chaque année, il fallait payer les intérêts. Ce qui donna bien des inquiétudes à la Supérieure, Sœur Alix Savignon, qui était à la tête de la maison au commencement de 1883 ; mais elle les surmonta par une grande confiance en Dieu. Des amis et des personnes charitables vinrent en aide par des offrandes généreuses et, après une trentaine d'années, l'orphelinat était libéré de ses grosses dettes, grâce

en particulier à M. le Chanoine Etienne Chevalier, Prévôt de la Cathédrale, et M. Lyonnet, entrepreneur, qui fit faire la charpente gratuitement et ajouta un don de 17.000 francs.

Vers la fin de 1883, M. le Chanoine Joseph Bonnaz, alors professeur et ensuite Supérieur du Grand Séminaire, s'offrit gracieusement pour faire l'office d'Aumônier jusqu'en Octobre 1900. Son désintéressement, sa générosité, sa bonté méritent d'être loués, car il fit beaucoup de bien aux élèves. Il eut pour successeur M. le Chanoine Jean-Marie Lavorel, président de l'Académie Salésienne, auquel succéda à sa mort, en 1927, M. le Chanoine André Trincat.

Depuis 1890, la maison prospéra rapidement et, les élèves augmentant, l'administration, sous la surveillance de Sœur Noémie Migeois, arrivée en Janvier 1897, fit construire un quatrième dortoir, ce qui permettait de recevoir des enfants au nombre d'une centaine.

Les élèves d'âge scolaire fréquentent régulièrement la classe et, avant leur sortie, un certain nombre, chaque année, obtiennent le certificat d'études primaires. De là, à l'ouvroir, elles se perfectionnent au raccommodage et passent à la couture, confection, broderie, etc, etc... Quelques-unes d'entre elles ont obtenu plusieurs récompenses honorifiques dans divers concours, entre autres une médaille de bronze et une montre en or. Le blanchissage, le repassage, la cuisine, l'enseignement ménager ne sont pas non plus négligés, et les élèves peuvent occuper les meilleures places à leur sortie de l'orphelinat. C'est à regret que l'on est obligé d'en refuser beaucoup chaque année. (1) X...

(1) La Société civile constituée en 1878 devait expirer en juillet 1928. Elle se reforma le 6 juillet 1928 (par acte de Me Brunet, notaire à Annecy) pour une durée de deux cents ans. Elle fut composée de dix membres : MM. Louis Aussedat, président ; Revil, secrétaire ; Louis Perret ; Mlles Jeanne Crolard, Revil ; MM. les chanoines D. Duret, J. Morand, J.-L. Perillat, J. Pernoud ; M. l'abbé Chiariglione.

Abbé M. DURET, curé de Thusy

La PAROISSE de NEUVECELLE

et ses anciennes filiales :

LA TOUVIÈRE et MARÊCHE

PRÉLIMINAIRES

Dans une plaquette intitulée « *Neuvecelle, souvenirs anciens et modernes* » le curé Edmond Rollin nous présentait sa paroisse en ces lignes toutes empreintes de poésie :

« La région que commande Evian pouvait être comparée autrefois aux jardins de l'Armide et peut-être à cette Arcadie heureuse où régnait la vie pastorale dans sa calme simplicité. L'homme y était bon, franc et probe, parce qu'il vivait plus près de Dieu et plus loin de nos corruptions civilisées.

« Mais on l'a modernisée, jadis si paisible, et la fièvre de l'or exerce ses ravages. La fumée noire des locomotives empoisonne ses châtaigneraies et, sur les ondes, flottent des steamers encombrés de touristes que dévore l'ennui. Le pays devient riche, la politique y fleurit (1) ; plaise à Dieu qu'elle n'y détruise rien des antiques vertus et des nobles souvenirs du passé.

« Neuvecelle est le plus beau site qu'un touriste puisse rencontrer. Il forme un promontoire au dessus de la ville. L'air y est pur et le climat sain et fortifiant.

« Jean-Philippe Sage, intendant de Thonon, dans son compte-rendu de ses visites dans le Chablais, le 17 Avril 1840, dit en parlant de Neuvecelle : « La pureté de l'air, la bonté des eaux, la ventilation continuelle produite par les vents du Nord ont préservé depuis longtemps ce pays de toute atteinte épidémique ».

« Dans le même rapport, il ajoute : Le bon ordre d'une population dépend essentiellement de l'harmonie qui existe parmi les autorités chargées de la surveillance de ses intérêts physiques et moraux.

« Nous recommandons au Conseil de maintenir toujours, comme il l'a pratiqué jusqu'ici, l'harmonie et la bonne intelligence avec l'autorité religieuse, en évitant soigneusement ces mésintelligences toujours affligeantes pour la population et qui ne servent qu'à créer des partis contraires à l'intérêt de la commune.

---

(1) Ces lignes ont été écrites en 1910, au moment où Neuvecelle a commencé à prendre de l'extension au point de vue touristique.

« Le sol de Neuvecelle est d'une fertilité et d'une végétation luxuriantes. C'est un immense plateau entrecoupé de cultures et parsemé de bosquets touffus.

« Les nombreux hameaux éparpillés çà et là sont perdus dans des massifs d'arbres fruitiers, cerisiers et châtaigniers.

« Outre la vigne basse qui donne un vin réputé, une autre suspend aux branches de châtaigniers étêtés (crosses) ses pampres en guirlandes ; les grappes de raisin ambré sont à la portée du voyageur qui passe et dont le regard s'égaie aux couleurs éclatantes brodées sur toutes les nuances de la gamme du vert.

« Les paysans y travaillent de l'aurore au coucher du soleil. Au milieu de ces champs bénis, sous l'ardent azur du ciel transparent et pur comme celui de Florence, une animation joyeuse règne, où se mêlent, comme une harmonie grandiose, les chants rustiques, le gazouillis des oiseaux, le clapotement des ruisseaux et le frémissement de la brise dans les arbres. » (1)

(1) *Neuvecelle*, p. 4 et 5.

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES

Des découvertes récentes ont montré que toute la rive du Léman, de la Dranse à la frontière suisse, était habitée aux temps préhistoriques. A Neuvecelle même on a retrouvé quelques *tumuli* et quelques blocs à cupule de cette période ; dans les environs immédiats, à Meillerie, on a recueilli une hache en pierre polie de la période néolithique et un polissoir en serpentine (polissoir d'Allaman, 0,20 × 0,09) à Lugrin.

Quelques traces aussi de villages lacustres, en particulier à Amphiom, dans la baie de Rive, à l'est du débarcadère ; il y a une centaine d'années, à cent mètres du rivage, on apercevait encore les têtes des pilotis émergeant du fond. Ils ont disparu depuis sous la montée des eaux.

D'après des monnaies trouvées sur le territoire de Neuvecelle, M. Duplan démontre à une séance de l'Académie Chablaisienne, que c'est dès le règne de Galliénus, an 1006 à 1021 de Rome (253 à 258 de notre ère), que les Romains ont occupé le pays et y ont créé d'importants établissements. (1)

A cette époque une portion de Neuvecelle faisait partie d'une grande propriété limitée par le Nant de la Verniaz à l'Est et le Nant-Curiod à l'Ouest ; son nom était sans doute un nom en *i-acus*, peut-être *Antoniacus* qui aurait laissé son nom au village de Thony. (En Thony, au cadastre de 1730.)

« Au delà du nant d'Enfer existait une autre propriété issue de la villa d'Aquius et, comme elle, gratifiée d'un nom simple : c'est celle que j'identifierais avec la villa Herculana. Ce nom ap-

(1) *Mém. et Doc. Ac. Chabl.*, t. I, p. XXVII.

paraît dans une charte de la fin du IX^e^ siècle et n'est plus cité après ; mais la ville était devenue, avant cette époque, assez importante au point de vue sinon de l'étendue, du moins de la puissance politique de son seigneur, pour qu'elle ait été, dans le pays de Genève, le siège d'une *finis* ou d'un district territorial englobant les villas environnantes de Lugrin, de Larringes et de Montigny. (1) Je suppose que l'emplacement en était situé dans le mas du Châtelard, sur un monticule rasé lors de la construction du Royal-Hôtel.

« Mais pourquoi le nom d'Herculana a-t-il disparu ? Pourquoi le Châtelard et la Touvière ont-ils été rattachés à Evian, dont la limite commune avec Neuvecelle, sa voisine, est d'un tracé si artificiel et si visiblement élargi vers l'est au bord du lac ? C'est que la villa du IX^e^ siècle a été absorbée par lui. Il est fort probable, en effet, qu'au XI^e^ siècle, Humbert de Savoie ou l'un de ses successeurs, ayant cherché à faire prévaloir ses droits sur Evian dont la situation offrait une grande importance militaire, acquit du seigneur d'Herculana la partie des terres de son alleu ou bénéfice qui l'entourait et qu'en échange il lui confirma la possession de l'autre partie qui prit alors le nom de Neuvecelle ou mieux Neuveselle... (2).

Avant cet échange les remparts de la ville d'Evian longeaient, à l'est, le nant d'Enfer ; en unissant à la ville une partie du territoire d'Herculana, le but du duc de Savoie a été, sans doute, de constituer une banlieue. Celle-ci s'étendait depuis les remparts jusqu'à une distance de 200 toises, soit 543 mètres ; c'est à peu près cette étendue qui a été prise sur le domaine voisin. Quant au long appendice qui, au bord du lac, a empiété sur la Touvière et Neuvecelle pour s'étendre jusqu'à Maxilly, il s'explique facilement par les nombreux avantages qu'il procurait à Evian.

Ainsi s'explique le fait que les paroisses de Neuvecelle et Marêche, contrairement à leurs voisines, Publier, Maxilly, Lugrin, etc... ne s'étendaient pas jusqu'au lac. Auparavant le territoire que devait occuper la paroisse de Neuvecelle et ses filleules de Marêche et de la Touvière était limité, entre le lac et le plateau de Saint-Paul, par le nant de Maxilly à l'est et le nant d'Enfer à l'ouest.

---

(1) En 892, *in pago genovense, in fine hercolana, in villa mustiniaco*... S. H. S. R. VI, 283, 285. Il s'agit d'une donation faite par le comte Manassès à l'église de Lausanne.

(2) Ch. MARTEAUX, *Rev. Sav.* 1919, p. 95.

ETYMOLOGIE. — L'orthographe actuelle « Neuvecelle » fait penser à un de ces celliers (nova cella) (1) qui souvent ont donné naissance à des prieurés, comme à Talloires la « Cella » de Thiberge ; mais nous savons qu'il n'en existait pas dans la localité. (2) Le mot de Neuvecelle est d'ailleurs une déformation de Neuvesselle, jadis Novassel et Novassellaz, en patois on dit encore « Novassalla ».

Après l'échange de son domaine, le seigneur d'Herculana a reconstruit son château dans ses nouvelles propriétés, au bord du nant de la Verniaz, et l'a appelé « Nova sella », nouvelle demeure seigneuriale.

LIMITES ET SUPERFICIE. — Avant le XI[e] siècle la paroisse était limitée : *au Nord,* par le lac ; *à l'Est,* par les paroisses de Maxilly et Montigny ; *au Sud,* par celles de Saint-Paul et Saint-Thomas ; *à l'Ouest,* par Notre-Dame d'Evian.

Ses limites actuelles sont : *au Nord,* Evian et le lac ; *à l'Est,* Maxilly ; *au Sud,* Saint-Paul et Larringes ; *à l'Ouest,* Evian.

Sa superfiicie est de 683 hectares, soit 2.158 journaux, selon l'ancienne manière de mesurer du pays.

ALTITUDE. — Elle varie entre 380 mètres, à Grande-Rive, au bord du lac, et 800 mètres au Bois du Feu. L'église est située à 470 mètres.

POPULATION. — Les visites pastorales nous apprennent qu'en 1481 la population était de 108 habitants pour Neuvecelle et 48 pour Marêche ; en 1606, Neuvecelle compte 170 habitants et Marêche 70 ; en 1765, Neuvecelle : 283 et Marêche : 130.

A la Révolution les deux paroisses totalisent 434 habitants et 655 en 1828, après le rattachement du village de Grande-Rive à ces paroisses. La population actuelle est de 833 habitants.

MOYENS D'ACCÈS. — 1°) L'ancienne route d'Evian à Saint-Paul ; elle part de l'extrémité Est de la Grande rue d'Evian, longe l'hôtel Splendide et l'église pour se bifurquer au bas

---

(1) C'est là d'ailleurs l'étymologie qui nous est donnée par le *Reg. Gen.*

(2) A. DE FORAS, *Armorial,* IV, p. 250.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R. F.

du village de Milly. A droite, elle traverse les deux villages de Milly, puis ceux de chez Rebet et Forchex ; à gauche, ceux de chez Duret, Lécherot, chez Buttay et Valère, et aboutit près de l'église de Saint-Paul.

2°) La route d'Evian à Abondance prolonge la rue nationale d'Evian, passe par le Rond-Point, Marêche, Verlagny, Milly, chez Seuvay, et continue en direction de l'X.

ORIGINE DES PRINCIPAUX VILLAGES

1°. — *Les villages anciens*

Plusieurs noms de villages dérivent d'un mot latin ; souvent c'est le nom du propriétaire d'une villa romaine située jadis à cet endroit.

MILLY. — Sur le large plateau qui domine la ville d'Evian, en partant des Matteirons et en se dirigeant vers l'Est, on traversait le nant d'Enfer (1), puis le nant de la Verniaz ; bientôt après on apercevait au milieu des arbres la villa du noble romain Æmilius. Le mot Æmiliacus (domaine d'Æmilius) a donné successivement Miliacus, Millier, puis Milly.

Vers 1890, un habitant de Neuvecelle, Belony Degrange, en défrichant un petit bois situé entre les deux villages de Milly, a découvert un solide mur ayant à sa base un canal. C'était là, sans doute, un vestige de l'ancienne demeure d'Æmilius autour de laquelle se sont groupés les deux villages de Milly-Dessus et Milly-Dessous.

VERLAGNY. — En continuant à l'Est, après le nant du Flon, on arrivait à la villa de Vérulanus, noble romain lui aussi, qui avait son habitation au sommet du village actuel ;

---

(1) Le mot *nant* vient du gaulois *nantos,* qui signifiait vallée ; par dérivation, il servit ensuite à désigner un torrent : les *Nantuates* étaient les habitants des vallées. Les Romains traduisirent Nantuates par *Vallenses,* nom resté aux Valaisans dont le pays est sillonné de vallées.

Au XVIII^e^ siècle, Enfer s'écrivait Infern, Infer, d'infernum ; ce mot, du latin *infernum,* signifie : en bas ; c'est le ruisseau qui sépare Neuvecelle d'Evian depuis le Bois du Feu aux Matteirons et qui longe, dans son lit à présent très resserré, le funiculaire d'Evian.

ses propriétés étaient assez importantes puisqu'elles comprenaient le village de Marêche et s'étendaient jusqu'à Maxilly.

A la sortie du village, en direction de Montigny, on a mis à jour des cercueils de chêne.

MARÊCHE. — On désigne actuellement sous ce nom le village groupé autour de l'ancienne église. C'était là qu'avant le XII[e] siècle s'élevait le château des seigneurs de Marêche qui avaient juridiction sur tout le territoire compris entre le nant du Flon et Maxilly. Dans la suite la paroisse comprit la même étendue sauf le village de Grande-Rive qui fut tout entier rattaché à la paroisse d'Evian.

On verra dans un chapitre spécial l'origine de ce nom.

VALÈRE. — En bordure des bois qui séparent Neuvecelle de Saint-Paul existaient plusieurs habitations romaines, comme on le verra à propos du village de chez Rebet. A Valère, près de l'unique maison du village, vers 1900, les frères Ducommun ont trouvé à 1 m. 50 de profondeur des tuiles rouges à rebord ainsi que des restes de murs ; c'étaient là, sans doute, les vestiges d'une villa « valériana », possession de noble Valerius.

2°. — *Villages antérieurs au XII[e] siècle*

LE VILLAGE DE L'ÉGLISE. — Près du château des seigneurs, bâti au XI[e] siècle, de l'église et du presbytère (XII[e] s.), existaient plusieurs autres maisons et granges appartenant aux nobles de Neuvecelle. La maison Cachat était une dépendance du château appelée *la Vigie*. En 1660, le château et la ferme avoisinant le presbytère étaient la propriété du châtelain du lieu, noble du Nant de la Place de Grilly ; il fut acheté, après la Révolution, par François Plagnat, avocat au Sénat de Savoie et législateur chablaisien (1757-1833) ; sa fille, qui hérita de ses biens, épousa le baron Decouz.

LE FLON. — A cet endroit, où il ne reste plus aucune maison, existait au XIII[e] siècle un village important pour l'époque puisqu'il comptait trois feux (1) et plusieurs gran-

(1) Le *feu* comprenait la manse, le ménage et le lot qui revenait à une famille dans une communauté.

ges et greniers. Son nom lui vient du ruisseau qui coulait à l'est du village et qui s'appelait lui-même *le Flon ;* ce mot, du latin *flumen,* est synonyme de nant.

Au-dessous de la route d'Abondance, un habitant de Verlagny, François Laurent, a découvert, en 1889, une sorte de coffre, d'allure funéraire, composé de cinq grandes tuiles assemblées sans mortier ; il mesurait 0 m. 50 de long sur 0 m. 40 de large.

Différents actes datés du XIV[e] siècle nous montrent qu'à cette époque on écrivait *Flons* ou *los Flonz :*

« Quarteronus du Flons... » dans un acte d'échange passé le 10 novembre 1306 entre Amé V et les nobles de Compey. (1)

Le 29 juin 1384, Guillaume de Châtillon, seigneur de Larringes « par contrat dotal passé le dit jour entre Catherine, sa fille, veuve de Raymond Badier, et Louis de Freyney, damoiseau, lui constitue en dot 500 florins, plus 300 florins d'or hypothéqués sur sa maison *apud los Flonz* dans la paroisses de Neuvecelle, *jouxte le nant du Flonz* ». (2)

Le 2 juillet 1394, Louis de Freyney achète des biens « *jouxte la vigne dou Flons* qu'il possède à Marêche ». (3)

FORCHEX. — Les maisons de ce village sont actuellement réparties sur les trois communes de Saint-Paul, Larringes et Neuvecelle. Ce mot, comme celui de Forclaz, vient du mot *forcle* ou *forche* (en latin *furcula,* petite fourche) ; c'est la fourche que dessine un nant ou un chemin se divisant en deux branches qui s'écartent vers des buts éloignés, un carrefour de chemins ou de ruisseaux.

L'orthographe *Farclan* (XVII[e] s.) a fait penser aussi au mot Herculana. L'H aspiré du début se serait transformé normalement en C, comme le mot hortus a donné courtil ; (4) le changement du C en F s'explique par l'aspiration du dialecte local, c'est ainsi que le mot *cercle* se dit en patois *farcle*. Ce qui appuie cette hypothèse, c'est que le village,

---

(1) *Rev. Sav.* 1897, p. 163.
(2) A. DE FORAS, *Armorial,* I, p. 385.
(3) A. DE FORAS, *Armorial,* I, p. 385.
(4) *Curtis* ou *curtile* en bas latin.

jadis important, était situé au centre de la *finis* d'Herculana, entre Larringes et Montigny ; placé au bord du ruisseau, il était tout désigné pour être l'emplacement des moulins de son seigneur.

Dans le ravin, à 300 mètres à peu près au bas du village actuel, existent encore les ruines d'un moulin qui a fonctionné jusqu'au début du XIX^e^ siècle ; on y accédait par un sentier qui avait son origine auprès de la légendaire *pierre à l'âne,* sur la route de Milly à Saint-Paul. Pendant plusieurs siècles ces moulins ont appartenu à une famille Dufour, actuellement éteinte ; une famille Bidal, dont la maison d'habitation était située sur Neuvecelle, y possédait également une scierie.

LECHEROT. — Le mot germanique *liska* signifie lêche (lesche ou laîche), un *liscariat* était un pré humide où croissait la lêche ; c'est le mot qui est à l'origine des noms Léchère et Lécherot.

Le village était entouré de plusieurs endroits marécageux, surtout au sud et à l'ouest ; il en reste d'ailleurs encore de nombreuses traces.

Pendant longtemps on l'a désigné sous le nom de chez Lécherot ; il y avait dans le village, au XVI^e^ siècle, une famille Laurent, que pour distinguer des Laurent de Verlagny, on avait surnommé Laurent-Lécherot, puis simplement « les Lécherot ». (1) Ce mot n'a jamais été un nom de famille.

On l'a souvent appelé aussi *village des moulins ;* depuis fort longtemps des moulins existaient dans le village ; ils étaient jadis la propriété des nobles de Neuvecelle.

LA VERNIAZ. — Parfois ce sont des bouquets d'arbres qui ont donné leur nom au village voisin ; c'est le cas pour la Verniaz, mot dérivé du latin *vernetta* qui désigne un endroit planté de vernes ou vergnes. Ce village qui est ancien, si l'on en juge à son petit oratoire qui abrite une antique pièta sculptée sur bois, n'a longtemps comporté qu'une seule maison d'habitation, une ferme, qui au XVIII^e^ siècle était

(1) REBORD, *Suppl. aux visites past.,* p. 62.

la propriété de N° Pochat qui avait lui-même son habitation au nord du village, à l'emplacement de l'Ermitage-Hôtel.

AUNIÈRES. — C'est également un endroit planté d'aunes, mot synonyme de verne, en latin *alnarias,* qui a donné le mot Aunières. Ce village est un des plus anciens de la paroisse ; placé tout près du château il abritait les familles employées chez les seigneurs. Au XIV[e] siècle on trouve déjà une famille Bidal dans le village.

COUDRÉE. — Là encore, c'est le mot latin *coryletum,* lieu planté de coudriers ou noisetiers, qui a donné son nom au village. Jusqu'à la Révolution il ne possédait qu'une seule maison d'habitation et quelques granges.

LES TOVÉS. — On disait jadis *les Tovères,* ce mot est dérivé de *tofaria* et désigne un endroit où l'on extrait le tuf. A l'origine le village était composé de quelques cabanes de bois où l'on rangeait les outils et où les ouvriers travaillaient la pierre les jours de pluie ; ils y logeaient aussi quelquefois pendant la belle saison.

3°. — *Les villages récents*

LE BOIS DU FEU. — Ce village faisait jadis partie de la paroisse de Saint-Thomas, filleule de l'église de Saint-Paul.

Le mot *feu,* du latin *fagus,* désigne le hêtre ou fayard ; au XVII[e] siècle on disait *feug* ou *foug.* (1) Le nom du village vient des nombreux bois de fayard qui l'entouraient au nord et à l'ouest.

LES MATTEIRONS. — C'est une famille qui a donné son nom à ce village qui est actuellement réparti sur les deux communes de Neuvecelle et d'Evian ; il a été longtemps inhabité et était occupé par de nombreuses vignes qui sont devenues les parcs du Royal-Hôtel et de l'Ermitage.

CHEZ SEUVAY. — Eteinte dans le courant du XIX[e] siècle, la famille Seuvay était originaire de Bex, dans le canton de Vaux. Elle passa en France pour échapper à la Réforme de Calvin et vint s'installer à Châtel, à la limite du Valais, puis à Neuvecelle au village qui depuis a porté son nom.

---

(1) REBORD, *Suppl. aux visites past.,* p. 107.

CHEZ GRANJUX. — La famille Granjux, elle aussi, est venue de Suisse au XVI[e] siècle ; avant de s'installer près de Marêche elle a habité quelque temps la Touvière.

Vers 1700, une famille Folliet, d'Abondance, acheta dans ce village une métairie importante et fit construire une maison bourgeoise qui existe encore aujourd'hui, appelée *les Avettes*.

CHEZ DURET. — Toutes les familles Duret qui ont habité Neuvecelle sont originaires d'Evian. Celle qui a fondé le village qui porte son nom s'est installée à cet endroit au XV[e] siècle.

CHEZ REBET. — Le nom de ce village est tout à fait récent ; au cadastre de 1730 il était encore désigné sous le nom de *chez Christin*. La famille Rebet, originaire de Saint-Paul, s'était tout d'abord établie à Marêche au XVI[e] siècle.

On a découvert dans le village plusieurs vestiges de l'occupation romaine. En 1870, M. François Rebet a trouvé, à 2 mètres de profondeur, des tuiles à rebord de cette époque ainsi que des murs qui délimitaient des chambres ; cette même personne tenait de ses parents que 50 ans auparavant, à l'est du même village, au pré Novex, ils avaient mis à jour et brisé des tombes à dalles. Des fouilles faites au-dessous de la maison Christin ont révélé la présence d'un four à cuire le pain datant de la même époque.

En 1921, au sud du village, les frères Joseph et Henri Duret, en creusant un fossé pour l'écoulement des eaux, ont mis à jour plusieurs tombeaux burgondes.

LA LÉGENDE DU VIEUX CHATAIGNIER

A 200 mètres de l'église de Neuvecelle existe un châtaignier géant qui mesure 15 mètres de circonférence ; l'intérieur est complètement vide et l'on peut y accéder par une large fissure de l'écorce. Cet arbre, plusieurs fois séculaire, commence à être bien délabré ; on a essayé de le restaurer dernièrement en replâtrant les verrues et les fissures qui lui ont été faites par le temps.

Dans un opuscule, imprimé à Genève en 1852, sans nom d'auteur ni d'éditeur et intitulé « *Les légendes des rives du Léman* », on lit à son sujet l'histoire suivante :

« Vers l'an 850, un moine vénérable, qui vivait en ermite dans les montagnes de la Suisse, fut un jour chassé de son pays par des compatriotes impies. Il vint alors chercher un refuge au pays de Savoie. Après avoir passé la frontière au pays de Novel, il marcha toute une journée et vint s'abattre, exténué de fatigue, au pied du gros châtaignier de Neuvecelle. C'était un soir d'orage ; tout près de lui, deux jeunes gens, qui s'étaient mis à l'abri sous les arbres, l'aperçurent et vinrent à son aide ; l'ayant trouvé évanoui, ils le transportèrent à l'intérieur de l'arbre et veillèrent toute la nuit pour écarter les loups et les autres bêtes féroces qui peuplaient le pays.

« Le matin venu, l'un d'eux alla puiser de l'eau à une source voisine et lorsqu'il en eut porté quelques gouttes aux lèvres du religieux, celui-ci retrouva toute sa vigueur. Il remercia les jeunes gens en leur disant : « Ce que vous venez de faire pour son ministre, le Bon Dieu vous le rendra au centuple », puis il les renvoya chez eux, les priant de revenir le voir le lendemain.

« Lorsqu'ils arrivèrent à leur pauvre maison, située à quelques pas, les jeunes gens la trouvèrent transformée en un magnifique château ; de nombreux serviteurs se mirent à leur disposition ôtèrent leurs pauvres haillons et leur servirent un plantureux repas.

« Le lendemain, lorsqu'ils retournèrent auprès du religieux, celui-ci dit à l'aîné en lui montrant le château : « Désormais ce château t'appartient, sois bon et secourable aux malheureux et tu deviendras un riche et puissant seigneur dans tout le pays ». Au cadet, il dit en lui montrant le clocher de l'église qui, elle aussi, avait surgi pendant la nuit : « Toi, le Bon Dieu t'a choisi pour être son prêtre et m'aider à la conversion de tes compatriotes ».

Le moine continua d'habiter le vieux châtaignier, il en fit son ermitage et l'appela « nova sella », sa nouvelle habitation. Quant à la source où avaient été puiser les enfants, elle eut la vertu de guérir toutes les maladies de ceux qui allaient s'y désaltérer.

« Dans la suite, cette source fut complètement oubliée ; ce fut un habitant de Neuvecelle qui, beaucoup plus tard, la retrouva tout à fait par hasard. Il avait un cheval qui, par suite d'accident, portait une large plaie au côté ; comme il dépérissait chaque jour, son propriétaire, le croyant perdu, le laissa en liberté. Mais quel ne fut pas son étonnement, quelques semaines plus tard, lorsque rencontrant son cheval, il le trouva complètement guéri de sa blessure et mieux portant que jamais. Intrigué, il surveilla les allées et venues de la bête et se rendit compte qu'elle allait cha-

que jour s'abreuver à une source voisine. C'était la source de l'ermite et l'on se rendit compte à nouveau qu'elle avait le don de guérir toutes sortes de maladies. »

L'ermite du vieux châtaignier avait sans doute du sang de patriarches dans les veines car il vivait encore au XV[e] siècle ainsi que nous le rapporte la légende suivante :

« Un jour d'orage, Arnold, écuyer du seigneur Aymon de Rochette, demande abri à l'ermite de Neuvecelle.

« Arnold aime Béatrix, fille d'Aymon. Comment obtenir sa main ?

« Aymon est atteint d'une maladie qui le fait souffrir cruellement ; il promet sa fille unique à celui qui lui apportera un remède à son mal.

« Arnold conte son amour et son désespoir à l'ermite. Heureux orage et heureuse confidence !

« L'ermite donne au jeune homme une cruche remplie d'eau puisée à la source voisine. Le vieil Aymon en boit et il est sauvé. C'est ainsi qu'Arnold épousa Béatrix. » (1)

(1) Il est question de sources miraculeuses dans ces légendes sans doute pour expliquer la vertu curative des eaux minérales d'Evian, qui ont leur source à Neuvecelle. On a parfois exagéré leurs vertus médicinales, leur efficacité est cependant reconnue dans certaines maladies des reins et de l'estomac.

« Un gentilhomme d'Auvergne, le comte Jean-Charles Laiser de Brion, originaire de Chidrac, dans la Drôme, s'était réfugié à Lausanne à l'approche de la Révolution. Venu à Evian, il logea à l'Hôtel des Alpes et but de l'eau de la fontaine Gabriel Cachat. Au bout de quelques jours, il fut guéri de la gravelle dont il souffrait. »

C'est à partir de cette date que les eaux d'Evian commencèrent à être médicalement exploitées.

CHAPITRE II

LA PAROISSE AVANT LA RÉVOLUTION

I. — FONDATION DE LA PAROISSE

C'est au IX^e^ siècle que les paroisses commencent à s'organiser dans la région. Dès 890, le comte Manassès, avec le consentement de sa femme Alexandrine, fait don à l'église de Lausanne, dont Hiéronyme est évêque, de chapelles situées à Montigny (*Mustiniaco*) et à Lugrin (logrino). Il lui lègue également des biens situés sur ces paroisses ainsi qu'à Larringes (Ladrinio).

En l'an 1080, quelques chanoines réguliers de Saint-Augustin, dépendants de l'Abbaye de Saint-Maurice en Valais, viennent s'établir à Abondance (1). Ils y fondent une nouvelle maison religieuse qui ne tarde pas à devenir célèbre tant par son importance matérielle que par le renom de sainteté de ses moines. Leur activité apostolique dépasse bientôt les limites de la paroisse, et même de la vallée d'Abondance, pour s'étendre dans tous les environs. Dès le début, leur principal souci est de doter les villages voisins d'un lieu de culte et de trouver les revenus nécessaires à la subsistance des curés nommés dans les nouvelles paroisses.

En moins d'un siècle après leur arrivée dans le pays, ils ont fondé une dizaine de paroisses dont l'une des plus importantes est celle de Neuvecelle. C'est de l'an 1211 que date le premier document où l'on voit que cette paroisse dépend de l'abbaye d'Abondance ; les paroisses de la région

(1) Chan. MERCIER, *Hist. de l'Abbaye d'Abondance.*

qui sont dans le même cas sont celles de Féternes, Publier, Champanges, Chévennoz, Larringes, Evian, Saint-Gingolph et la Chapelle. Lugrin et sa filleule de Montigny relèvent du chapître de Saint-Pierre de Genève ; Meillerie, Thollon et Marin, du Grand-Saint-Bernard ; Saint-Paul avec son annexe de Bernex et ses filleules de Maxilly et Saint-Thomas, du Prieuré de Saint-Victor et Savigny.

Au point de vue temporel, la paroisse relève du Père Abbé qui en est le premier curé et le patron ; lorsque le curé quitte la paroisse, l'Abbé a le droit de présenter à l'évêque des sujets aptes à le remplacer:

Dès sa fondation Neuvecelle a deux filleules, la Touvière et Marêche ; ce sont des paroisses qui ont leur église propre, mais qui sont desservies par le curé de Neuvecelle ; celui-ci, ou son vicaire, doit y célébrer la messe les dimanches et jours de fête, y administrer les sacrements et remplir toutes les charges stipulées dans les différentes fondations.

Pour la fondation de la paroisse, le chevalier Girold de Neuvecelle est un des premiers donateurs ainsi qu'il ressort du texte suivant recueilli dans un ancien nécrologe de l'Abbaye :

« Moi Girold de Neuvecelle, je fais une donation qui vaudra et durera à perpétuité pour le rachat de mon âme et le soulagement des âmes de mon épouse Guillemette et de son fils Burchard. Je donne donc de mon plein gré à l'église des moines d'Abondance, au seigneur Rodolphe du dit lieu, trente sols en monnaie de Saint Maurice, tout ce que je possédais ou que l'on croyait m'appartenir à Abondance en montagne et dans la plaine, en eaux, pâturages, vallées et forêts. Si quelqu'un de mes parents enfreint ou tente d'enfreindre cette donation, qu'il subisse le sort de Dathan et d'Abiron.

« Témoins : Rodolphe, prieur d'Abondance, Guérin d'Aulps, Girold, chanoine de Genève. Fait cette année de l'Incarnation onze cent vingt et un, indiction sixième. »

La population de la paroisse progresse régulièrement jusqu'au XVI[e] siècle, époque à laquelle deux événements importants viennent changer cet état de choses : l'invasion bernoise et la peste de 1569 et 1630.

L'invasion bernoise

Lorsque Genève adopte la réforme de Calvin, les Bernois

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R. F.

envahissent le Chablais, s'installent à Thonon et implantent leur confession dans la ville et les paroisses voisines.

Pour éviter le protestantisme et l'invasion, les communes de la rive droite de la Dranse négocient l'alliance du Valais. C'est alors que de nombreux valaisans « contrainctz d'abandonner leur pays natal à cause de la foy et religion catolicz, apostoliq et romaine qu'ils professaient et ayant tous leurs biens confisqués pour se subject » viennent demander asile aux habitants d'Evian et du voisinage, en particulier à ceux de la Touvière. Parmi les émigrés on trouve des familles Dufour, Granjux, Levray et Memboud, « elles arrivèrent dans le pays dans le plus grand dénuement et les habitans de Noveselle leur prestèrent asile et baillèrent tous les soings que nécessitait leur estat ». Plusieurs de ces familles s'établissent définitivement dans le pays, notamment à Neuvecelle et à Marêche.

Restées foncièrement catholiques malgré les pressions nombreuses venues de l'extérieur, elles aidèrent la population du pays à se maintenir dans sa foi pendant toute l'occupation bernoise.

Tandis que Neuvecelle faisait acte d'adhésion au Valais « la Thouviére s'abstient voulant attendre les événements » ; malgré cela nous ne voyons que quelques-uns de ses paroissiens passer au protestantisme.

Les Bernois, pendant qu'ils avaient le pays sous leur domination, échangèrent Monthey contre la seigneurie de Maxilly-Montigny ; leur but était d'acquérir un territoire en pays de Gavot où ils pussent établir un centre de prosélytisme protestant, mais celui-ci, malgré tous ses efforts, laissa bien indifférentes les populations voisines.

La peste de 1569 et 1630

En 1569, l'année même où le duc de Savoie Emmanuel-Philibert recouvre Evian et Saint-Gingolph, la peste désole la paroisse ; on interdit aux pestiférés de fréquenter les églises paroissiales et on les confine avec ceux d'Evian dans les maisons et le cimetière de Thony. Comme lieu de culte on laisse à leur disposition la chapelle du Bénevy.

En 1630 l'épidémie sévit avec plus de violence encore ; elle prend naissance dans la ville d'Evian « par suite des guerres de ce temps » et se répand avec rapidité à la Touvière, Grande-Rive, Marêche et Neuvecelle. Il est interdit aux habitants de sortir des paroisses ; on enterre dans les jardins et courtines et pendant neuf ans la vie paroissiale est complètement désorientée. Des familles entières, telles que les familles Dagand et Miche, sont anéanties pendant cette épidémie.

Lorsque les familles catholiques, émigrées du Valais, se furent définitivement fixées sur le territoire de la paroisse, le nombre de ses habitants augmenta presque de moitié et atteignit 300 ; vers 1640, lorsque la peste eut disparu, il n'était plus que de 210.

II. — L'EGLISE

Comme à Marêche, c'est la chapelle des seigneurs de Neuvecelle qui sert d'église paroissiale ; la porte d'entrée donne sur la cour même du château. Elle ne tarde pas à être agrandie en raison du nombre croissant des employés et des habitants du voisinage. Dès le début elle est placée sous le patronage de Saint Nicolas de Myre.

Même après son agrandissement l'église a des proportions fort exiguës ; la nef a un plafond plat, un lambris de bois recouvre les murs jusqu'à mi-hauteur et une petite tour ronde adossée au chœur sert de clocher. Elle demeure à peu près dans cet état jusqu'en 1793.

Il n'y a pas de sièges à l'intérieur ; pendant les offices les fidèles restent debout sur la terre battue. Le premier plancher est placé en 1624, sur l'ordre de Mgr Jean-François de Sales ; la première tribune, construite en 1649, est agrandie en 1679.

Quelques familles enterrent leurs défunts à l'intérieur de l'église ; il y a un caveau réservé à la sépulture des curés de la paroisse, un autre à la famille des seigneurs de Neuvecelle ; les familles Meyroux et Pochat y possèdent également un tombeau de famille au-dessus duquel ils ont élevé des monuments funéraires.

Chapelles latérales

L'église, qui a la forme d'une croix latine, possède deux chapelles latérales : celle de droite est dédiée à Notre-Dame, l'autre à Saint-Nicolas.

Chapelle de Notre-Dame

Elle est fondée vers 1295 par le chevalier Aymon, seigneur de Neuvecelle, qui fait creuser à côté un caveau pour les défunts de sa famille.

1330. — Le 9 mars, les seigneurs Jean, Richard, Berthet et Aymonet, fils d'Aymon, « font une donation à la chapelle fondée par leur père ».

1360. — Richard de Neuvecelle déclare dans son testament du 16 septembre qu'il « veut être enterré dans l'église Saint-Nicolas de Neuvecelle, au tombeau de son père et lègue à cette chapelle sa maison située au dit lieu, près du cimetière et avoisinant les biens de François de Neuvecelle ».

1361. — Dans son testament, Vuilhelme de Neuvecelle « fait un legs à la chapelle de Notre-Dame et ordonne y être enseveli dans le cimetière de ses ancêtres ».

1401. — Voici le passage du testament du comte Pierre de Neuvecelle de Maugny relatif à cette chapelle : « Testament fait en l'an 1404 dans le château appelé : la Tour forte de Maugny. »

« Noble et puissant Pierre de Neuvecelle, lorsqu'il aura quitté ce monde veut et ordonne que sa sépulture soit faite dans le cimetière de Neuvecelle, près d'Evian, dans le tombeau ou sépulcre de ses parents. Le même testateur veut que l'on fasse venir quarante prêtres à sa sépulture ; ils diront la messe et on leur donnera, outre leur repas, à chacun deux sols de monnaie courante...

« Le même testateur donne et lègue à la chapelle de ses parents de l'église de Neuvecelle et à son recteur présent et futur une coupe de froment par année ou la somme de cinq florins qui sera versée par ses héritiers. »

1503. — Louis de Neuvecelle, seigneur de Nernier, dans son testament « renonce à la chapelle de Notre-Dame en faveur de Claude Quinerit, au nom de son fils Aymon, recteur de la dite chapelle ».

1536. — Marguerite, dernier rejeton de la famille des nobles de Neuvecelle, épouse noble André de Varax, fils du syndic d'Evian. Celui-ci revendique les droits que la famille de son épouse avait toujours eus sur la chapelle de Notre-Dame et en devient le protecteur. A sa visite pastorale du 21 juin 1580, Mgr de Granier « se rend à la chapelle de la bienheureuse Vierge Marie, jadis sous le patronage des nobles de Neuvecelle et maintenant établie sous le patronage de noble André de Varax ».

1624. — C'est le curé de la paroisse lui-même, Rd François Chappuis, qui en est le recteur. A cette chapelle sont affectés :

1°) Une pièce de vigne d'environ une pose, située au lieu dit « les Noyers ».

2°) Cinq coupes, moitié froment et moitié orge, que le recteur perçoit de la paroisse de Vacheresse, avec charge pour le recteur de dire une messe chaque samedi à cette chapelle.

La même année, sur l'ordre de Mgr Jean-François de Sales noble de Varax doit procurer à la chapelle dont il est le protecteur : une chasuble, un amict, un cingule, un manipule, un missel, un parement d'autel et deux chandeliers de laiton.

1730. — Au cadastre dressé cette année, deux pièces de terre sont affectées à la chapelle de la Sainte Vierge :

1°) Une vigne sise à Trévigne (n° 109).

2°) Une vigne et un champ sis à Aunières (n°s 128 et 129).

Chapelle Saint-Nicolas

Du côté opposé à la chapelle de la Sainte Vierge existe dès 1295 une autre chapelle dédiée à Saint Jean l'évangéliste et à Saint Jacques. A cette date elle est sans protecteur ni revenus aussi est-elle bientôt complètement abandonnée.

Vers l'an 1600, un paroissien, le seigneur du Nant de la Place de Grilly, fonde une seconde chapelle dédiée à Saint Nicolas, patron de la paroisse. Il affecte à son entretien le revenu d'un champ situé dans la paroisse ainsi qu'une somme d'un revenu de 30 florins hypothéqués sur une vigne.

Le 1er août 1624, Mgr Jean-François de Sales « reconnaît à noble du Nant de la Place de Grilly le droit de patronage sur cette chapelle, fondée par son père, à condition de la garnir et de la parer suffisamment pour la célébration de la sainte messe ».

Le 6 avril 1626, par acte passé par devant Me Pancrace Laurent, notaire, Philippe du Nant de la Place « affecte à cette chapelle un capital de 700 florins hypothéqués sur deux pièces de terre situées « au champ des Giroud ».

Le 30 mai 1647, Jean Laurent, de Neuvecelle, fonde un deuxième autel dans la chapelle Saint-Nicolas « auquel autel il affecte la somme de 800 florins à condition que sera dite au dit autel une messe hebdomadaire » (acte passé par devant Me Bugnet, notaire).

Au cadastre de 1730 trois pièces de terre relèvent de cette chapelle : le n° 495, situé à « la Loge » et les nos 502 et 503, au « champ de la Place ».

III. — VISITES PASTORALES

Premières visites

1°) *Le 10 novembre 1443.* — Monseigneur Barthélemy Guérin, évêque de Corneto et Montefiascone « visite l'église de Neuvecelle sous le vocable de Saint Nicolas de Myre ». il note que l'église a deux filleules : la Touvière et Marêche.

2°) *Le 12 juillet 1481.* — « Visite est faite par Claude d'Héliopolis au nom de Mgr Jean-François de Metz ». A cette date la paroisse contient 18 feux et environ 108 habitants ; son revenu et de 56 florins.

3°) *Le 23 octobre 1517.* — Pierre Farfeni fait la visite au nom de l'évêque Jean de Savoie. Il mentionne, en plus de l'autel dédié à Notre-Dame un second autel récemment édifié sous le vocable de Saint Nicolas de Myre par noble du Nant de la Place, très estimé dans la région.

4°) *Le 21 juin 1580.* — C'est Monseigneur de Granier lui-même qui visite l'église en présence du curé de Neuvecelle, messire Blaise Gaillet, Monseigneur trouve l'église dans un état lamentable ; le campanile menace de s'écrouler et le toit du chœur laisse voir le jour de toutes parts.

Le visiteur ordonne, outre la réparation de quelques linges sacrés, « de restaurer le couvert du *sancta sanctorum* excepté le campanille qu'il faudra refaire intégralement ».

Visites de Saint François de Sales.

1°) *Le 11 septembre 1606.* — L'évêque de Genève énumère les charges et revenus de la paroisse :

CHARGES. — Le curé est tenu d'entretenir un vicaire pour assurer le service des filleules.

Il doit célébrer une grand'messe aux fêtes solennelles, aux fêtes de commandement et le dimanche.

Aux fêtes solennelles il doit en plus dire matines et vêpres et donner à dîner au marguiller.

Il doit dire une messe basse les mardi, vendredi et samedi, les autres jours à dévotion.

REVENU. — Le revenu du curé consiste :

En une maison qui était déjà en ruines avant l'arrivée du dit recteur ;

Un jardin, de la contenance d'un demi carteron ;

Une demi pose de vigne sise à Neuvecelle, au lieu dit « la Chasauretta » ;

3/4 de vigne sise auprès de la ville de Thonon, au-dessous du moulin de Bon ;

Cinq quarts de vigne, près de la chapelle de Saint Etienne, à Thonon ;

Une moitié de pré à Neuvecelle ;

En cense volante 4 coupes de froment et 5 florins en argent ;

Un pré sis en Chavanne.

Il y a 25 feux dans la dite paroisse et de chaque faisant feu le curé retire une gerbe de froment de la valeur de 4 coupes et, pour le ressat, 2 quarts à Pâques, plus la moitié de la dîme du vin tant à la Touvière qu'à Neuvecelle.

2°) *Le 17 novembre 1617.* — La visite est faite en présence du curé, vénérable François Chappuis, des honnêtes syndics Claude et Aimoz Magnin, de Vittoz Bidal et de plusieurs autres du lieu.

INVENTAIRE DES OBJETS DE L'ÉGLISE. — L'église est fort mal décorée et ornée pour le service de Dieu.

Il y a un tabernacle neuf sur le grand autel, sans clef, où repose le Saint Sacrement dans une pixide de laiton ;

Une custode sans pied et mal propre ;

Deux calices, un en argent avec sa patène, l'autre à la façon de Milan ;

Trois nappes avec un grand linceul de petite valeur et trois serviettes ;

Une ampoule d'étain en bonne forme ;

Un missel sans rituel ;

Une pixide en bois avec laquelle le curé a coutume de porter le Saint Sacrement aux malades ;

Il y a dans le chœur, devant le grand autel, une lampe qui est entretenue par la commune ;

Deux chasubles avec leurs étoles et manipules et une autre étole rouge ;

Deux aubes de peu de valeur et un bon cingule ;

Une croix en argent pour la procession, d'assez bonne valeur ;

Deux campanettes ;

Une casse pour l'eau bénite sans aucun livre pour chanter.

La boîte des âmes est possédée par le curé ; les fonts baptismaux sont sans clef ; il n'y a aucun chandelier sur l'autel.

Le curé dit avoir coutume de percevoir 5 florins pour chaque sépulture en fournissant le luminaire ; les paroissiens s'opposent à cela, disant que ces offrandes sont volontaires.

Le dit curé demande qu'il ait sa part aux communaux étant le premier communier de la paroisse.

Il y a dans la paroisse une dévotion à Saint Didier de bonne valeur en oblation.

3°) *Le 28 juin 1619.* — « Révision de visite fut faite par notre Révérendissime Prélat, en présence de vénérable messire André Bidal, vicaire de la Touvière, Philippe du Nant, seigneur de la Place, Nicolas Bidal et Nicolas Colliard, syndics, assistés des honnêtes François Burquier, Simon Bidal, Claude Dufour, Louis Magnin, François Bidal et Guillaume Dufour.

« Les paroissiens se sont trouvés n'avoir satisfait en rien aux injonctions qui leur avaient été faites par Monseigneur. Celui-ci leur renouvelle l'ordre de couvrir le sancta sanctorum dans les quarante jours ».

4°) *Le 12 août 1620.* — A cette visite ordre est renouvelé aux paroissiens de recouvrir l'église et le chœur avant la Saint Michel, « à quoi les paroissiens ont promis de satisfaire pour avoir baillé la tâche ».

INJONCTIONS. — 1°) A messire André Bidal, de réparer la chapelle de Notre-Dame dont il est le recteur.

2°) Aux seigneurs Meyroux et Pochat « d'abattre le dessus de leur sépulchre situé dans l'église et d'aposer les pierres d'icelui à fleur de terre pour la maintenance de leur possessoir ».

LA QUESTION DU PRESBYTÈRE. — Lorsque Monseigneur de Granier visite la paroisse le 21 juin 1580, il donne l'ordre aux paroissiens de réparer la cure qui menace ruine ; ceux-ci lui répondent qu'ils viennent de verser la somme de 50 florins à leur curé Blaise Gaillet pour effectuer les dites réparations.

A la visite du 17 novembre 1617, aucune réparation n'est faite et la maison est devenue inhabitable. « Le Révérend curé n'a pas de logis, la cure actuelle n'a qu'un petit toit en danger de tomber ; les paroissiens refusent de la réparer, disant et recquérant qu'elle soit réparée par messire Blaise Gaillet, jadis curé du lieu, qui l'a laissée tomber en ruines même quand il fit la permutation avec messire Martin Crosson, et de ce a eu injonction contre le dit messire Gaillet, faite par feu Monseigneur de Granier, moyennant 50 florins qui lui furent baillé par la commune ».

Le 28 juin 1619, « le curé promet à Monseigneur de faire recouvrir dans les 40 jours le sancta sanctorum à condition que les paroissiens lui payent le salaire d'une maison qu'il est contraint de prendre à louage pour n'avoir pas de maison propre pour la cure. A quoi les paroissiens ont déterminé que pour la récompense du dit loyer ils laissent au dit curé la boite des âmes avec ses dépendances sans rien lui

en demander durant le temps que la dite cure demeurera imparfaite et celui-ci ne leur demandera aucun loyer ni salaire de la maison qu'il admodiera à son plaisir, en faisant toutefois l'office dû pour les trépassés selon leur ancienne et louable coutume, avec le luminaire décent et convenable ».

L'année suivante les paroissiens demandent à nouveau à Saint François de Sales « d'intervenir auprès de messire Gaillet pour leur faire rendre la somme de 50 florins que lui avaient baillé les syndics du lieu, en considération de la grande perte qu'il leur porte en admodiant une autre maison pour loger le dit curé ».

Autres visites pastorales

1°) *Le 1er août 1624.* — Mgr Jean-François de Sales visite l'église en présence d'André Burquier, Jacques Magnin, noble Claude de Varax, Nicolas Allemand, Claude Duret, Rollin Christin, Edouard Bidal, Ayme Dufour, Ayme Magnin, Nicolas Braconnay et noble du Nant de la Place.

Il y a 30 feux dans la dite paroisse et le curé reçoit de chacun la prémice d'une gerbe de froment ; il perçoit aussi un sol de chacun.

Il reçoit aussi le cense annuel d'un capital de 120 florins dû par la famille Simon Bidal.

Le curé perçoit aussi la boîte des âmes et il est tenu d'en rendre compte aux paroissiens ; le contenu servira en partie à dire des messes pour les trépassés et le reste à faire les réparations nécessaires à l'église.

INJONCTIONS AU CURÉ. — Il lui est enjoint de recouvrir le chœur de l'église, de faire réparer le dessous du clocher et de raccommoder la custode.

INJONCTIONS AUX PAROISSIENS. — Les paroissiens sont tenus d'entretenir la lampe ardente jour et nuit devant le Saint Sacrement et d'entretenir le marguiller qui aide le dit curé dans les fonctions du ministère ; c'est à lui à entretenir la corde des cloches.

Ils devront mettre un plancher à la nef, qui n'en possède pas encore. Ils devront en plus acheter :

Une petite boite d'argent ou d'étain pour porter le Saint Sacrement aux malades ;

3 nappes pour le grand autel, 2 chandeliers de laiton, une chasuble noire et une chape.

Ils feront faire un sacraire à la nef pour y verser l'eau des fonts, feront reblanchir le chœur et la nef et recouvrir le clocher, le tout dans 6 mois ou un an.

2°) *Le 3 octobre 1654.* — Le compte rendu de cette visite faite par Monseigneur Charles Auguste de Sales, ne fait qu'énumérer les revenus de la paroisse et les charges du curé. Le curé doit en plus « dire la Passion d'une sainte Croix à l'autre et faire la bénédiction du temps les jours où il célèbre ».

3°) *Le 11 novembre 1667.* — La visite est faite par Monseigneur d'Arenthon d'Alex.

CHARGES NOUVELLES DU CURÉ. — Le curé est tenu de faire les offices de la semaine sainte et la procession des Rogations.

Durant l'Octave de la Fête-Dieu il doit dire la messe tous les jours et donner la bénédiction du Saint Sacrement à jours convenables.

Il est tenu à faire tous les dimanches, après l'évangile, le catéchisme par interrogation.

Monseigneur accorde 40 jours d'indulgence à toutes les personnes qui donneront de l'huile pour entretenir la lampe du sanctuaire.

Le clerc doit assister le curé dans toutes ses fonctions, le marguiller doit sonner l'angélus trois fois par jour, le matin, à midi et le soir.

INJONCTIONS. — 1°) Au curé, de mettre un crucifix sur le maître-autel dans les deux mois.

2°) Aux paroissiens, de mettre un tabernacle neuf sur le maître-autel.

LES BRANDONS. — En 1672, Monseigneur d'Arenthon d'Alex intervient auprès de quelques habitants de Neuvecelle, en particulier auprès de deux nobles de la paroisse, qui participaient dans la ville d'Evian à une cérémonie appelée « les Brandons ».

« C'était une méchante coutume qu'on peut appeler un reste

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

de paganisme. Tous s'assemblaient dans cette ville le premier dimanche de Carême ; on y donnait le bal et l'on y commettait des excès qui surpassaient tout ce qui se fait au Carnaval. L'évêque fit de fortes prédications pour exterminer cet abus ; ayant appris que tout ce qu'il avait dit n'avait aucun succès, il écrivit plusieurs lettres paternelles dans lesquelles il remontrait la profanation qu'on faisait du saint temps du Carême, le scandale qu'on donnait à Messieurs de Genève, leurs voisins, et qu'on attirait plutôt la juste vengeance de Dieu par ce moyen que d'obtenir de lui la miséricorde par la pénitence.

Ses lettres n'eurent pas plus d'effet que ses sermons. Il se vit contraint de mettre la main aux armes de l'Eglise et défendit cette mauvaise pratique sous peine d'excommunication, mais ceux qui étaient devenus insensibles aux remords de leur conscience le furent aussi aux menaces de l'excommunication.

Enfin, voyant que la crainte de Dieu et le respect de la religion ne gagnaient rien sur ce peuple, il eut recours aux puissances de la terre. Il en écrivit à leurs Altesses Royales, qui se firent obéir, mais ce ne fut pas sans peine, car il y avait plusieurs nobles et gens de qualité qui étaient de la partie. »

4°) *Le 20 mai 1678.* — Deuxième visite de Monseigneur d'Arenthon d'Alex à l'église de Neuvecelle.

INJONCTIONS AUX PAROISSIENS. — Ils devront dans le délai d'un an acheter une chape blanche, deux étoles et deux manipules, un antiphonaire et un devant d'autel.

Ils feront mettre un confessionnal dans le bas de la nef, feront agrandir la loge qui est au-dessus de la grande porte et feront réparer le couvert et le lambris aux endroits défectueux.

Monseigneur encourage le curé à établir des petites écoles pour maintenir la discipline chrétienne et l'éducation de la jeunesse. Il lui recommande de mettre tous ses soins à tenir cette école une partie de l'année, dans un local du presbytère, au moment le plus favorable, et encourage les paroissiens à l'aider à la faire subsister.

5°) *Le 3 septembre 1687.* — Pour la troisième fois Monseigneur d'Arenthon d'Alex fait cette visite.

Il se rend à la chappelle de Notre-Dame en laquelle s'exerce la confrérie du Saint Rosaire.

INJONCTIONS. — Les paroissiens achèteront un dais pour mettre sur le maître-autel, une pixide d'argent avec son

soleil et des ampoules d'étain ;

3 nappes, une chasuble violette, des étoles et manipules pour les chasubles qui n'en ont pas, un dais en étoffe pour les processions ;

Une cuillère d'étain pour les baptêmes et un couvercle pour les fonts baptismaux.

Le curé est prié de se rendre une fois par mois à Marêche pour y faire le catéchisme à la messe du dimanche.

6°) *Le 23 juin 1765.* — La visite est faite par Monseigneur Biord. La paroisse contient 30 feux, son annexe de Marêche en contient 20 ; il y a en tout 120 communiants et toutes les âmes sont au nombre de 283.

L'entretien du chœur est à la charge des décimateurs (ceux qui perçoivent la dîme) ; le reste de l'église et le clocher sont à la charge de la paroisse de même que les cordes des cloches.

Le luminaire est entretenu par le curé qui devra le fournir en cire pure, Monseigneur interdisant toute autre cire.

La lampe du sanctuaire est entretenue par le curé qui perçoit pour cela la somme de 30 livres.

REVENUS DU CURÉ. — Il consiste en la maison presbytérale, grange, jardins, prés et vignes inscrits à la mappe aux numéros :

82. — Une vigne située à Trévigne ;
110. — Un chenevier situé à Trévigne ;
173. — Une vigne située à Trévigne ;
174. — Placéage situé à Trévigne ;
175. — Une grange située à Trévigne ;
176. — Un jardin situé à Trévigne ;
177. — Chenevier situé à Trévigne ;
197. — Une vigne située au Châtelard ;
298. —
882. — Un bois de châtaignier ;
1497. — Une vigne située à Mornand ;
1938. —
2847. —

Il perçoit en plus :

La moitié de la dîme du vin sur les paroisses de Neuvecelle et de la Touvière, l'autre moitié étant perçue par le recteur de la chapelle de Notre-Dame ;

Les *novales* dans toute la paroisse privativement à tous autres ;

Plus de chaque faisant feu une gerbe de froment et un sol aux fêtes de Pâques pour le ressat. La gerbe que l'on donnait jadis a été changée en un quart de froment portable à la cure ;

Plus 12 sols de la boîte des âmes pour chaque messe qu'il dit aux Quatre-Temps pour les trépassés, le surplus étant employé pour les réparations de l'église ;

Plus l'aumône qui se fait à l'occasion des baptêmes et des relevailles ;

Plus trois livres aux sépultures pour la levée de corps outre le drap et le luminaire ;

Plus pour les vêpres et matines des morts 12 sols pour chaque office, c'est le curé qui fournit le luminaire qui doit être de 6 cierges, deux sur l'autel et quatre aux fenêtres ;

Plus 24 sols pour les grand'messes et 12 sols pour les basses ; c'est le curé qui fournit le luminaire.

Pour l'annuel, il perçoit l'offrande qui se fait tous les dimanches ; pour l'anniversaire les particuliers fournissent un nouveau luminaire.

Fondations existant dans la paroisse

Le 21 septembre 1632. — Fondation consistant en le cense annuel d'une coupe de froment avec charge pour le curé de célébrer une grand'messe.

Le 21 septembre 1632. — Ayme Dufour fait une fondation avec la charge pour le curé de dire 6 messes par année et un *libera me* à la fin de chacune d'elles.

Le 10 juillet 1663. — Fondation consistant en le cense annuel d'une coupe de froment avec la charge pour le curé de célébrer une grand'messe et de dire les vêpres à Marêche le jour de Noël. (DEVILLE, not. à Evian.)

Le 9 juin 1695. — Un capital de 75 livres et 12 sols est versé avec la charge pour le curé de dire chaque année une grand'messe et un verset. (GENÈVE, not.)

Le 11 septembre 1702. — Le curé doit dire une grand' messe et donner une bénédiction du Saint Sacrement pour le tiers de la dîme des blés acquise par le seigneur de Varax. (BRUCHON, not.)

Le curé a la charge de célébrer 12 messes par an, de dire un *libera* tous les dimanches et de chanter deux grand' messes de réquiem pour la somme de 28 livres 10 sols, payée par le moyen d'une vigne sous les n^os^ 1465 et 1466 et de 250 florins payés par Claude Delajoux pour les nobles de Varax. (BRUCHON, not.)

Le 27 janvier 1674. — 12 livres de cense sont affectées au recteur de l'église avec la charge de donner la bénédiction du Saint Sacrement aux dix principales fêtes de Notre-Dame et de chanter le *gaude* à la fin de la procession aux dites fêtes. (BRUCHON, not.)

Le 21 septembre 1712. — Jacques Dufour fait une fondation de 12 messes basses au moyen d'une somme hypothéquée sur un champ.

Le 8 septembre 1734. — Le Rd curé doit dire 63 messes pour le capital de 871 livres. (BUTTET, not.)

Il doit dire 5 messes par an avec un *libera* à la fin de chacune d'elles pour le capital de 120 livres. (BUTTET, not.)

Le 22 juin 1744. — Antoinette Dunant fonde 12 messes pour deux pièces de pré et deux grand'messes pour une autre pièce de pré.

Jusqu'à cette date, le troisième jour des Rogations, la paroisse se rendait en procession à l'église de Saint-Paul. « Monseigneur, convaincu des inconvénients et abus qui s'introduisent dans les processions qui vont si loin a ordonné que l'on n'irait plus en procession à Saint-Paul, mais qu'à la place on irait à l'oratoire de Milly et qu'au retour on dirait une messe et on donnerait la bénédiction du Saint Sacrement à l'église paroissiale ».

En ce même jour, toutes les paroisses voisines se rendaient en procession à Saint-Paul ; les fidèles avaient l'occasion d'assister à des querelles et rivalités de préséance entre paroisses, notamment entre celles de Bernex et d'Evian. Ces scènes peu édifiantes dégénéraient parfois en de véritables batailles et l'évêque d'Annecy dut intervenir à plusieurs reprises en déclarant que la paroisse d'Evian devait avoir le pas sur toutes les autres. Il finit par supprimer cette procession en dehors du territoire de Saint-Paul.

CHAPITRE III

LA VIE DES PAROISSIENS

Les Franchises. — Avant le XIII[e] siècle les paroissiens sont au point de vue juridique sous le « bon plaisir » du seigneur ; c'est lui qui rend la justice et qui fixe arbitrairement les amendes. Ils doivent au seigneur diverses redevances, tailles et corvées et leurs incapacités sont nombreuses.

De bonne heure les franchises viennent les relever de plusieurs de ces incapacités. Le premier texte explicite où l'on voit que les habitants de Neuvecelle jouissent des mêmes franchises que ceux de la ville d'Evian ne date que du 14 juin 1764 : « Ayant iceux comme bourgeois de Neuvecelle et dépendans de la Chatellainée d'Evian les mesmes privilèges que ceux qui habitent la dite ville... qu'ils profitent aussi de l'exemption de la Laide de mesme que des autres franchises » (1). Mais, dans les actes publics il est déjà question au XV[e] siècle des *honnestes bourgeois* de Neuvecelle.

A quelle date les franchises ont-elles été octroyées à la paroisse ? En 1265, lorsque le comte Pierre II dote Evian de sa première charte de franchises, celles-ci ont force de loi « depuis les fossés de la ville jusqu'à une distance de 200 toises », soit 543 mètres. C'était là ce qui constituait le *ban* ou *banlieue* de la ville (2), le territoire de Neuvecelle n'était pas compris dans cette étendue.

A Thonon, les hameaux qui entourent la ville n'acquièrent

(1) *M. et D., Ac. Chabl.*

(2) J. Jourdain, *Essai sur le droit municipal d'Evian d'après ses chartes de franchises,* p. 14.

leurs franchises qu'en 1440 ; ce qui incite à croire que Neuvecelle les a possédées avant cette date c'est le texte suivant de la charte du 1er février 1327: « Le Seigneur (d'Evian) a un mois entier pendant l'année, le mois de mai, pour vendre son vin...., cependant n'importe quel bourgeois peut le vendre en gros pendant ce mois à condition qu'il ne reste pas sur le territoire des paroisses d'Evian et de Neuvecelle ». Il semble bien que Neuvecelle soit considéré comme faisant partie de la banlieue ; on sait d'ailleurs que son étendue a varié ; en 1365, la ville d'Evian englobait la Touvière et la banlieue était comptée à partir des limites de cette paroisse.

Les conditions édictées par les chartes pour acquérir le statut de bourgeois sont : 1°) le séjour pendant un an et un jour sur le territoire franc ; 2°) une situation régulière vis-à-vis du seigneur du lieu ; 3°) l'engagement sous la foi du serment de respecter les franchises.

Lorsqu'ils jouissent de leurs franchises les habitants de Neuvecelle peuvent « disposer librement de leurs personnes et de leurs biens » ; ces biens, ils peuvent les vendre et les échanger avec d'autres bourgeois. En cas de vente ils payent au seigneur un droit égal au 12e du prix de vente tandis que l'acheteur paye le 13e de ce prix. Ils peuvent aussi les transmettre par testament ; seuls les usuriers et les enfants naturels n'ont pas le droit de tester. En 1299, le comte de Savoie relève de cette incapacité les usuriers et en 1324 les enfants illégitimes.

Si un bourgeois meurt intestat, ses biens reviennent à ses enfants ou à ses plus proches parents jusqu'au 4e degré ; à défaut de successeur « les biens sont confiés à deux prud'hommes qui en sont les curateurs pendant un an et un jour et qui, à l'expiration du délai, si personne ne les a réclamés et n'a prouvé sa qualité d'héritier, procèdent à leur vente aux enchères sous le contrôle du châtelain. Le prix est affecté au paiement des funérailles du défunt, au règlement de ses dettes ou à des œuvres d'intérêt commun et, s'il y a un reliquat, il appartient au seigneur dont le droit

de déshérence devient ainsi illusoire » (1).

Grâce aux franchises le bourgeois est relevé de toute redevance servile ; il est placé sous la protection du châtelain et exempté de la leyde (2) lorsqu'il vend ses denrées au marché d'Evian.

Les rapports avec le châtelain

Jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle la paroisse dépend de la châtellenie ou mandement d'Evian-Féternes dont l'étendue comprend toutes les communes situées entre la Dranse et la pointe d'Edier. (BOUVERET.)

Le château d'Evian était situé au sommet de la place du marché actuelle ; il avait été bâti par Pierre II en 1237 (3) et fut détruit, à part la tour maîtresse, en 1591, par les soldats de Sancy.

Au cours du XVI^e^ siècle nous voyons les mandements se multiplier dans le pays de Gavot. Le 1^er^ juin 1579, le seigneur Jacques du Nant de la Place de Grilly « achète le mandement de Neuvecelle avec la fonction de châtelain héréditaire ». C'est lui qui fait construire le château voisin du presbytère. Son petit-fils Philippe « lègue en 1605, à sa sœur Antoinette, femme de François Prévost, la somme de 600 florins et nomme héritier de ses biens et titres son dit beau-frère, lui laissant en préciput sa maison haute de la Place de Neuvecelle avec toutes ses dépendances, le priant de porter ses armes et le titre de la Place ». (4)

Le 18 novembre 1610, le châtelain Georgios du Nant de la Place assassine sur le cimetière de Saint-Paul le seigneur

---

(1) J. Jourdan, p. 32.

(2) La leyde était un impôt sur les choses vendues dans les foires et marchés ; il représentait l'indemnité due au seigneur qui fournissait la maison et l'enceinte du marché, en surveillait l'approvisionnement et le bon ordre. La leyde se payait en nature sur les grains, et en argent sur les autres denrées. A Evian, elle était de 1 denier sur un bœuf ou une vache ; de 4 deniers sur un cheval, un mulet et une jument ; de 1 obole sur un porc, une brebis, un mouton, un bouc ou une chèvre ; de 1 obole sur un veau, un cabri, un agneau s'il se vend deux sols et plus.

(3) PRÉVOST, *Hist. d'Evian,* p. 22.

(4) *Armorial,* art. du Nant.

de l'endroit, Gabriel de Blonay ; le sénat de Savoie lui enlève tous ses droits et privilèges et le condamne à avoir la tête tranchée à la porte de son château, mais il a le temps de s'enfuir. En 1638, c'est un nommé Antoine Bonnevie qui est châtelain de Neuvecelle et Marin (1) ; peu-après la paroisse est de nouveau rattachée à la châtellenie d'Evian. (2)

Le châtelain, nommé par le prince, est son représentant officiel dans toute l'étendue du mandement ; il est aussi chef militaire et c'est à lui, en cas de guerre, à rassembler les hommes, de les armer et de les conduire au combat en l'absence du seigneur. Il a également la charge de percevoir tous les revenus du prince ; un siège lui est réservé dans les réunions des syndics où il surveille la nomination des collecteurs d'impôt. Il possède aussi un droit de contrôle dans toutes les questions administratives.

A partir du XVII^{e} siècle ses fonctions se réduisent peu à peu pour n'être plus que des fonctions judiciaires.

Rapports avec le Seigneur

Jusque vers 1550 ce sont les nobles de Neuvecelle qui possèdent la seigneurie. Les biens de la famille ne cessent de s'accroître jusqu'au XIII^{e} siècle, date à laquelle elle atteint l'apogée de sa puissance avec le comte Jean-Grès. Au milieu du XVI^{e} siècle, le dernier rejeton de la famille, François de Neuvecelle, vend une grande partie de ses biens et droits seigneuriaux et à sa mort la seigneurie de Neuvecelle passe à la maison de Nernier. En 1580, Georges-Philippe de Varax achète cette seigneurie à son beau-frère de Nernier.

Les principaux droits seigneuriaux sont :

1°) *Le droit de préférence.* — Lorsqu'un immeuble est à vendre, le seigneur a le droit de l'acheter de préférence à tout autre et cela dans les quinze jours qui précèdent la mise en vente publique.

2°) *Le droit de banalité.* — Sur toute l'étendue de la pa-

---

(1) Teneur de procuration en faveur de Jean Métral, du 31 Oct. 1638.
(2) *M. et D. Ac. Chabl.*, t. X, p. 136.

roisse, les habitants doivent se servir uniquement des foulons, moulins, pressoirs et fours du seigneur, moyennant une redevance. Le moulin était situé à Lécherot et le four auprès du château.

3°) *Le droit de crédence ou quarantaine.* — Le seigneur a le droit de prendre à crédit et pendant quarante jours chez ses sujets les objets nécessaires à son entretien. A Neuvecelle, ce droit est remplacé dès le XVII[e] siècle par un impôt pour les ustensiles du seigneur.

4°) *Le droit de banvin ou ban de vin de may.* — La charte de 1265 accorde au seul seigneur d'Evian le monopole de la vente de son vin en détail sur le territoire des paroisses de Neuvecelle et d'Evian, à condition toutefois que ce vin soit pur et sans mauvais goût. Des sanctions sévères sont appliquées à ceux qui ne se soumettent pas à cette décision : confiscation du vin resté en cave au profit du seigneur et, si tout le vin a été vendu, attribution au seigneur d'une quantité égale à celle qui a été vendue. De bonne heure les habitants de Neuvecelle se soustraient à ce droit et vendent leur vin au détail même pendant le mois de mai sans être inquiétés par le seigneur d'Evian.

Syndics. — Chaque année les paroissiens se réunissent pour élire leurs *honnestes syndics*. Ceux-ci sont au nombre de deux ; on les choisit habituellement l'un à Neuvecelle et l'autre à Marêche, parfois tous les deux à Neuvecelle.

Leurs fonctions ne durent qu'une année ; tous les ans, un dimanche de novembre, après la grand'messe, le secrétaire convoque les habitants pour l'après-midi afin de procéder à l'élection des nouveaux syndics. Cette réunion se passe tout à fait en famille, le secrétaire « invite les paroissiens à réfléchir et à choisir parmi les habitants du lieu les deux plus honorables et plus capables d'aider de leurs conseils les paroissiens ».

Lorsqu'ils ont accepté leur charge, les nouveaux élus étendent la main sur les saints évangiles tenus par le secrétaire et prêtent le serment de garder le secret des délibérations et d'agir toujours envers la paroisse en hommes d'honneur.

On profite de cette réunion pour mettre aux enchères la fonction de percepteur des contributions municipales ; on allume une bougie et l'on offre le 4 % du revenu à celui qui veut passer dans les foyers pour les percevoir. On peut miser tant que la bougie brûle et ce rôle est attribué à celui qui a offert le taux le plus bas. Cette fonction n'est pas désirée à Neuvecelle et la plupart du temps personne ne mise, c'est alors à l'un des syndics à remplir le rôle de percepteur.

Il en est de même pour la vente du sel ; c'est habituellement un marchand d'Evian qui vient miser pour cette fonction ; il garde pour lui deux deniers par livre de sel vendu. On désigne ensuite quelqu'un « pour veiller attentivement au maintien des chemins et à la surveillance des bois et forêts ».

Les syndics servent d'intermédiaire entre les paroissiens et le seigneur à qui ils transmettent leurs doléances. Ils doivent aussi veiller à l'entretien des bâtiments communaux, du presbytère et de l'église dont ils doivent entretenir la nef ; ils doivent aussi surveiller les récoltes et avertir les habitants lorsqu'est venu le moment des vendanges.

OBLIGATIONS MILITAIRES. — Avant 1545, les hommes du seigneur de Neuvecelle sont tenus au *service du guet* pour assurer la garde du château ; le guet se fait habituellement la nuit, et, en cas de besoin, le jour et la nuit. Comme ceux d'Evian les bourgeois de Neuvecelle doivent au prince le service de la cavalcade ou service militaire d'un mois par an à leurs frais, passée cette période ils sont payés et entretenus par le prince.

RELATIONS AVEC L'HOPITAL

Les actes notariés, contrats, testaments, etc... ne présentent aucune particularité notable. Nous citerons, pour donner une idée de l'activité sociale des paroissiens, les relations de la commune avec l'hôpital d'Evian pendant la seconde moitié du XVII^e^ siècle.

Il avait été bâti au XIII^e^ siècle, « pour donner asile aux

voyageurs et pèlerins qui suivaient la route du Simplon sur l'Italie », aussi le pape et les princes de Savoie concoururent-ils généreusement à sa fondation.

Dès le début aussi nous voyons les curés de la paroisse s'y intéresser et lui faire des dons importants tandis que les seigneurs de Neuvecelle sont nommés membres permanents de son administration.

1°) *Coopération*. — Le 5 mars 1650, Martin Murgier donne à l'hôpital une vigne de la contenance de sept fossorées, sise sur le territoire de Neuvecelle, et Egrège Buttet fait don d'un bois de châtaigniers qu'il possède à Marêche.

Le 2 décembre 1653, François Magnin, de Neuvecellle, donne à l'hôpital la rente annuelle de 28 florins pour le capital de 400 florins. Inscrit au n° 27.

Le 10 novembre 1670, Bernard Giroud, de Marêche, principal sous la caution de Pierre Gruz, du dit lieu, donne le cense annuel de 21 fl. pour le capital de 300 fl. N° 74.

Le 9 février 1675, les honnêtes Claude Colliard et André, son fils, principaux, et Bernard Dufour, caution, donnent le cense annuel de 7 fl. pour le capital de 100 fl. N° 50.

Le 1er juillet 1675, Claude Servoz, originaire de Bernex et habitant Neuvecelle, principal, et Tabrelet d'Evian, sa caution, donnent la rente annuelle de 10 florins pour le capital de 147 fl.

Le 7 septembre 1676, Jacques Magnin, de la paroisse de Neuvecelle, et Pierre, son frère, caution, donnent la rente annuelle de 14 florins pour le capital de 200 fl. N° 62.

Le 4 septembre 1676, Jean-Pierre et Antoine Raffin, de Milly, et Jean Dufour, caution, donnent la rente annuelle de 35 florins pour le capital de 700 fl. N° 48.

Parmi les insignes bienfaiteurs de l'hôpital il faut citer un curé de Neuvecelle, Rd Jacques Burnet. Le 13 juin 1665, il fait don d'une partie de son linge et de son mobilier. Dans l'acte de donation sont ajoutés les mots suivants :

« Au nom de Dieu ainsy soit, l'an de grâce courant mil six cent soixante cinq et le 13e jour du mois de juin, par devant moi, notaire ducal, royal secrétaire de la ville d'Evian soubsigné et

présents les témoings soubz nommés s'est personnellement establi et constitué Rd Jaque, fils de feu honnorable Claude Burnet, prestre de la ville d'Evian, jadis curé de Neuvecelle lequel réfléchissant que l'homme bien dirigé par my les négociations humaines doit particulièrement veiller au travail pour le ciel et faire selon son pouvoir que établissement de suffrage pour son âme après qu'elle serat séparée de son corps, considérant d'ailleurs que partie de ses espargnes qu'il a faict par ses légitimes soings sont provenantes du sacre sacerdoce à l'application des quels à quelques œuvres pies pour le soulagement de sa ditte âme et pour la plus grande gloire de Dieu par une légitime ressource il se reconnaît inthérieurement obligé et sans aucune évasion d'esprit à ce subject et de son bon gré et libéralle volonté pour lui et ses successeurs quelconques et donné ainsy que par le présent acte il donne purement, perpétuellement et irrévocablement par donnation pure que se dict faire entre vifs et pour cause d'œuvres pies et privilèges à l'hospital de la ditte ville d'Evian.

A cette donation ont été ajouées à une date postérieure les injonctions suivantes :

« Feste à l'occasion de la béatification de St François de Sales : Recteur de l'hospital vous délivrerez la somme de 35 florins pour estre appliqués tant pour achepter de la poudre pour faire le feu de joye de la béatification du bien heureux sainct François de Sales que quattre florins pour envoyer à Chambéry une protestation contre le sieur Mestral. »

« Recteur de l'hospital vous délivrerez à maistre Pacilaynes Mauris 2 florins pour avoir raccomodé le tambour qui feust gaté au feu de joye faict à la béatification du bien heureux sainct François de Sales. »

Signé : Rd J. BURNET.

Jadis on isolait les malades contagieux de la paroisse à la maison des sœurs hospitalières de Marêche, plus tard ceux-ci sont admis à l'hôpital d'Evian.

« En 1640 lorsque la peste a presque complètement disparu de la paroisse, N° de Varax, seigneur de Neuvecelle, demande à l'hôpital d'Evian, dont il est l'un des gérants, d'admettre et enfermer les personnes de la paroisse estant sous le soupçon de la contagion et de leur deslivrer du pain, fromage, beurre et sel ».

Le 21 Avril 1641, le seigneur de Châtillon, de la Touvière, adresse au recteur de l'hôpital et aux syndics la lettre suivante : « Ayant considéré que pour empescher le progrès

du mal contagieux de la peste, il a esté nécessaire d'enfermer tous ceux qui ont fréquentez au Moulin-Dessus de la présente ville infect du dit mal contagieux entre les quelz il se trouve les pauvres cy bas nommés, n'ayants moyen de se pourvoir, assister et alimenter. Tellement qu'ensuite de la Révolution du conseil du jour d'huy tenu en la place de l'asle. Vous êtes priés de leur fournir et deslivrer de temps en temps en pain beurre et sel la somme de 20 florins et à chacung à forme de ce qu'ils sont tirés au pied du présent billiet. Lesquels vous seront entrés en vos comptes, somme de 20 florins ».

DIFFÉRENDS. — Le 14 juin 1764, les administrateurs de l'hôpital adressaient la requête suivante « au juge-maje de la Province de Chablaix ».

« Suppliient humblement les nobles Scindicqz, conseil de la ville d'Evian et administrateurs de la ditte ville : disant que par les pattentes du Sérénissime Comte Edouard qui sont cy jointes en datte du 1^er^ février 1324, il résulte à l'endroit y indicqué que le seigneur du lieu at seul et à l'exclusion de tout autre, le droit de vendre son vin pendant le mois de may de chaque année et que les bourgeois peuvent cependant le vendre en gros pour le transporter dehors pourvu que ce mesme vin ne reste pas rière les paroisses d'Evian et de Neuvecelle...

Le droit du dit Ban du dit mois de may a été transféré avec tous les revenus du château d'Evian par le Sérénissime Prince et Seigneur Demont falcon qui a joui de ce droit et l'a entretenu en vertu des investigations qui ont été faites et Révérendissime S^r^ Doyen l'aurait remis à l'Ill. Baron de Blonay qui l'a vendu aux dits nobles syndiczs et administrateurs par acte du 18 avril dernier.

« Les dits nobles suppliants se seraient aperçus que les sieurs Claude Bidal et Jean-Marie Jacquier, du lit lieu de Neuvecelle, se jactent de vouloir vendre leur vin en détail pendant le mois de may avec préjudice du droit des suppliants et au mépris d'iceluy qui est porté par les dittes pattentes et des infeudations qui ont été accordées, en conséquence ce qui ne serait leur être permis puisque ayant iceux, comme bourgeois habitans Neuvecelle et dépendants de la châtellenaie d'Evian les mêmes privilèges que ceux qui habittent la ditte ville et la même faculté et liberté d'y vendre et introduire leur vin pendant tout le cours de l'année, qu'ils profitent aussy de l'exemption de la Laide, de même que des autres franchises. Il s'ensuivrait que pour être hors de la ditte

ville ils auraient plus d'avantages et si bien ils se seraient avisés de vendre du vin par intervalle et à l'insceu des dits seigneurs Demont falcon...

A ce que eu égard aux dittes pattentes et aux infeudations et pièces cy jointes... il vous plaise mander sommairement par devant nous à Evian aux lieux et heures qu'il vous plaira préfiger les dits sieurs Claude Bidal et Jean-Marie Jacquier, habitans de Neuvecelle... il leur sera inhibé et déffendu de vendre du vin en détail pendant le dit mois de may à peine de païer aux dits nobles suppliants le prix du vin qu'ils auront pu vendre ou la confiscation du vin qui se trouvera dans les tonnaux qu'ils auront commencé de vendre en détail à la manière prescritte par les dittes pattentes et telle autre qu'il vous plaira arbitrer... »

Teneur d'acte du 14 Août 1764

« At comparu par devant le greffier de la cause le procureur des dits déffenseurs assisté d'iceux ne disputant pas le droit de Ban de may dans l'étendue de la ville d'Evian, ainsy qu'il est réservé et censé limité par l'enceinte des murs de la ditte ville, que les déffenseurs n'ayant jamais pensé d'aller vendre leur vin dans la dite ville ne contestant autre chose, sauf que tel privilège étant local de sa nature il était incongru de prétendre pouvoir l'étendre au delà de la ditte ville surtout rière une paroisse différente qui a son conseil, mappe et secrétaire séparés de la ville d'Evian et n'at jamais été regardée ni pu être réputée une dépendance de la ditte ville, au moyen de quoy les nobles demandeurs sont manifestement sans droit ny action ainsy qu'on leur at suffisamment fait observer par la playdoirie sommaire du 15 juin dernier icy produitte en se rapportant pour briefté au contenu d'icelle n'ayant pu les nobles demandeurs contester la possession immémoriale où sont les habitants de Neuvecelle de vendre et débiter leur vin pendant le mois de may tout comme pendant le restant de l'année en gros et en détail au vu et scu d'un chacun et sans contredit de personne nonobstant la tentative faite par le Seigneur Demont falcon en 1735 qu'il n'at pas osé poursuivre. »

INSTRUCTION

La paroisse ne paraît pas avoir possédé d'écoles avant la Révolution même après que Monseigneur d'Arenthon d'Alex, dans sa visite pastorale du 20 mai 1678, « eut encouragé le curé à établir des petites écoles pour maintenir la discipline chrétienne et l'éducation de la jeunesse ». La chose s'explique par la proximité des écoles d'Evian et même de celles du Prieuré de Saint-Paul où fréquentaient les enfants des villages de Forchez et du Bois du Feu.

Pendant le XVIII[e] siècle la grande majorité des conseillers sait lire et écrire ; dans la paroisse tout le monde parle le patois et l'écrit même à l'occasion. Nous citerons une lettre écrite pendant les premières années du XIX[e] siècle et adressée à un soldat, un Bidal du village de Forchex. Cette lettre ne fournit aucun renseignement important, mais elle nous donne une idée de ce que pouvait être la journée du dimanche à cette époque ; elle contient aussi quelques mots, d'origine latine, qui sont propres au patois local.

Forché, le 4 novembre 180... (?)

CHER FANFOUÉ,

Yet met que de t'écris sticou po te bailli des novalla, on a reciu ta lettra et on a tout into contin. Yet deminze hoin (1) et ya tiésu de l'éga tota la vépreno (2), sé tossolet à la maison avoué la mare que liet ses priires in se sarfin sou pia et de t'écri avant que d'alla haria (3), les femmala z'en into pouète au Boet deu feu chez la Luise, é van reveni avoué le grou Dian que va mé leur raconta en rota se lou histoires de sarvins et de parchogans (4).

Cti matin iayin les priires por le pare et on a tou into à la messa à Novassalla, Joset a prin léga (5) avoué la Fouèse et la mare z'est resta soletta à la maison po nos fare le farcemin (6) avoué des catifles au barbot. Hoin on a bu

---

(1) Hoin = aujourd'hui, du latin *hodie*.

(2) *Éga* (aquam), à comparer avec *èga* que l'on retrouvera plus loin.

(3) *Haria,* du latin haurire, traire.

(4) A cette époque, certaines personnes étaient spécialisées dans le récit de maisons hantées, de fantômes et de revenants ; elles les racontaient dans des veillées qui se tenaient le dimanche soir et que l'on appelait : locala.

(5) *Èga,* du bas latin equam, féminin de equum, désigne la jument.

(6) *Farcemin,* en latin farcimentum (de *farcire,* bourrer) : c'était le plat du dimanche ; dans la région, on tamissait un filet de feuilles de choux, à l'intérieur on plaçait des pommes de terre, du lard, des épices et des châtaignes. Avant de partir pour la Messe, on mettait le tout dans une marmite d'eau en laissant dépasser les bords du filet sous le couvercle de la marmite pour éviter qu'il ne touchât le fond ; on pouvait ainsi laisser cuire à volonté.

la môde (1) po le premi cou sti an chez Joset d'Aunére.

On a fé l'interramin de la mare z'a Paul de Chez Borquéry qu'a pas into malade grantin, ya zu on moué de monde yétin delion de la snanna passa. On a comminfi à éceure (2) mais y grinne pas on moué ya trop zu de plove stichautin.

On a into à Massalli hier queri de la sable po chaouna la remise au sanjon damot chez Zandré que te baille bin le bonzet, yavin etot sou dou meniatta (3) que grandessent et que ne recogniessive pas mé.

Stiteutuan les éfants an comminfi l'écula à Sanpou...

To leu deu vellage te baillant le bonzet et tota la maison...

Voici la traduction de cette lettre.

Cher François,

C'est moi qui t'écris cette fois-ci pour te donner des nouvelles ; nous avons reçu ta lettre et nous avons tous été contents. C'est aujourd'hui dimanche et il est tombé de l'eau toute l'après-midi, je suis tout seul à la maison avec la mère qui lit ses prières en se chauffant les pieds et je t'écris avant d'aller traire, les femmes sont allées il y a un instant au Bois du Feu chez la Louise, elles vont revenir avec le gros Jean qui va encore leur conter en chemin ses histoires d'esprits et de revenants.

Il y avait ce matin les prières pour le père et nous sommes tous allés à la messe à Neuvecelle. Joseph a pris la jument avec la Françoise et la mère est restée seule à la maison pour nous faire le farcement et les pommes de terre en robe de chambre.

Aujourd'hui on a bu le vin nouveau pour la première fois cette année chez Joseph d'Aunières.

On a fait la sépulture de la mère à Paul de chez Burquier, elle n'a pas été malade longtemps, il y a eu beaucoup de monde, c'était lundi de la semaine passée. On a commencé à battre le blé, mais ça ne graine pas beaucoup, il y a trop eu de pluie cet été.

Nous sommes allés hier à Maxilly chercher du sable pour terminer la remise d'en haut chez André qui te donne bien le bonjour, il y avait aussi ses deux filles qui grandissent et que je ne reconnaissais plus.

Cette année, les enfants ont commencé l'école à Saint-Paul... Tous ceux du village te donnent le bonjour et toute la maison...

---

(1) La *môde,* dans la région, désignait uniquement le vin blanc nouveau ; c'était toujours un événement lorsqu'on le buvait pour la première fois.

(2) *Eceure,* battre le blé.

(3) *Meniatta* (meam natam), fille.

CHAPITRE IV

LA PAROISSE DE LA TOUVIÈRE

I. — LA « VILLE NEUVE »

Avant le XII[e] siècle la ville d'Evian n'était qu'une petite bourgade dont les habitations étaient groupées autour de l'église. A l'est ses murs d'enceinte longeaient le nant d'Enfer qui coulait à quelques pas du poste de police actuel. De l'autre côté du ruisseau et jusqu'à Chavanne s'étendait le territoire de la Touvière.

Le mot Touvière, du latin *tofaria,* désigne un endroit où l'on extrait le tuf. Ce village qui ne compte que quelques habitations au XII[e] siècle commence à prendre de l'importance au siècle suivant grâce aux franchises dont Pierre de Savoie dote la ville d'Evian.

C'est sous le règne d'Amédée V que l'on commence à construire la « ville neuve » ; l'importance des marchés et des foires d'Evian avaient attiré un grand nombre d'étrangers, qui, trop à l'étroit dans les limites de l'ancienne ville, se fixent au-delà de son enceinte pour former les nouveaux quartiers de la Touvière.

La ville a deux rues principales : la grande rue ou rue du haut (rue nationale actuelle) et la rue du bas, au bord du lac. C'est au sud de la rue du haut que se trouvent l'église, le cimetière et le « castel » des ducs de Savoie ; le château des nobles de Châtillon, avec ses parcs et jardins, occupe tout l'espace situé entre les deux rues.

En 1303, Guillaume de Châtillon achète au seigneur de Neuvecelle un « chosal » situé dans l'intérieur des murs

d'Evian afin d'ouvrir une porte de communication avec la Touvière. Il achète aussi des terrains à N° Berthoud et Jean de Chavanne pour aménager une route en direction de Neuvecelle.

A côté de leur château, où la Cour fait de nombreux séjours pendant l'été, les ducs de Savoie possèdent un superbe vivier, le « vivier de la ville neuve » qui est peuplé des poissons les plus fins du lac.

« Vers 1335, Humbert, seigneur de Faucigny et dauphin de Viennois, étant en guerre avec le comte Amédée V, s'empara de la Touvière et d'autres places des environs. Pour terminer la guerre et trancher le différend, on fit appel au roi Philippe de Valois. Celui-ci rendit une sentence par laquelle fut dit que toutes les places prises de part et d'autre seraient rendues en l'état où elles se trouvaient, en suite de quoi entre autres places fut rendu le bourg de la Touvière d'Evian au seigneur comte de Savoie, ce qui fut environ l'an 1339, que le dit Dauphin disait toujours lui appartenir pour avoir été prise par ses prédécesseurs et où il prétendait droit. Prononcée ainsi la sentence devant le roi, suivant laquelle s'en suivit paix entre les deux princes, laquelle acceptée par les deux partis et publiée, le roi Philippe les prit tous les deux par la main et les fit accoler l'un l'autre et, pour mieux assoupir leurs anciennes inimitiés et querelles, les fit boire ensemble en signe de vrai témoignage d'amitié. » (1)

En 1481 la Touvière compte 30 feux et 180 habitants, à peu près le quart de la population de la ville d'Evian.

II. — L'EGLISE

L'église de la Touvière datait du XII[e] siècle ; dès le début elle fut placée sous le patronage de *Madame* sainte Catherine et mesurait 26 mètres de long sur 6 de large. Située à 50 mètres des remparts de la ville, au-dessus de la grande rue, dont elle était séparée par un cimetière, elle occupait, avec ses dépendances, une partie de l'emplacement sur lequel fut bâti, en 1826, l'ancien établissement thermal qu'a remplacé la buvette Cachat.

Elle avait un plafond plat et était entourée d'un lambris de bois. La sacristie, contiguë au chœur, communiquait avec lui par une large ouverture de style roman munie d'un

(1) *M. et D. de l'Ac. Chabl.*

grillage de fer. Aux fêtes du Jeudi-Saint et de l'Adoration c'était jadis la coutume d'exposer le Saint Sacrement en sacristie et les fidèles venaient l'adorer depuis le chœur de l'église.

Au-dessus du maître-autel on remarquait un tableau de grande valeur ; il a disparu dans les ruines de l'église pendant la Révolution.

CHAPELLES LATÉRALES. — Elles sont au nombre de six au début du XVII[e] siècle.

1°) *Chapelle du Saint Sacrement.* — Fondée par Guillaume II de Châtillon dans son testament du 24 mars 1341, elle est ensuite dédiée à Saint Blaise. Le fondateur ordonne d'y « élever un tombeau en marbre noir qui sera réservé à sa sépulture et à celle de sa famille ». Dans son testament du 9 Juin 1701, Jean de Châtillon, dernier descendant de la famille, demande à y être enterré comme tous ses ancêtres.

2°) *Chapelle de la Sainte Trinité.* — Elle est fondée le 25 janvier 1406 par Pierre Josserand, bourgeois d'Evian, et sa femme, Jeannette de Compois, « voulant consacrer une partie de leur fortune à la gloire de Dieu et au salut de leur âme ».

Pour la fondation de cette chapelle, « ils donnent une maison et un jardin sis à la Touvière, au-dessus de la grande rue ; une vigne d'une pose sise à Chavanne ; une autre de trois fossorées chez les Bendat ; plus le cense annuel d'un muid, soit douze coupes de froment, et soixante sols pour l'assurance desquels ils hypothèquent un verger de trois fossorées qu'ils possèdent à la Touvière ».

Dans la suite le patronage de cette chapelle passe aux nobles Vial (1482), puis aux nobles d'Allinges (1598).

3°) *Chapelle de Saint Claude.* — François de Châtillon y fait élever, le 13 avril 1638, un autel en l'honneur de Saint François de Sales. Elle a pour revenu :

Deux vignes sises à Amphiom ;
Un pré situé à Montigny et un autre au Pourou ;
Une coupe de froment donnée par Claude Laurent ;
Trois florins donnés par Pierre Giroud de Marêche.
Il y a dans cette chapelle un calice à la façon de Milan

et une chasuble avec étole, manipule, aube, amict et cingule.

4°) *Chapelle de Saint Crépin.* — Située à droite du chœur elle est sans recteur ni revenu lors de la visite de 1617.

5°) *Chapelle de Saint Pierre et Saint Sébastien.* — Elle est à la droite du chœur et sans revenu en 1616.

6°) *Une chapelle dédiée à Saint Etienne et à Saint Louis.*

III. — LES NOBLES ET LE CHATEAU

La famille des nobles de Châtillon, seigneurs de Larringes, était une des plus riches et des plus puissantes du pays ; ses armoiries portaient « fascé d'azur et d'argent de 6 pièces à la cotice de gueules brochant sur le tout ». C'est un membre de cette famille, Vuilhelme, qui, à la fin du XIII^e^ siècle, fit construire le château de la Touvière. Lors du mariage de son fils Mermet avec Jordane, fille d'Aymon de Neuvecelle, Vuilhelme lui donna, par contrat dotal du 2 juin 1327, « domum ipsius Guilhelmi citam in villa nova de Thoveria », abornant, entre autres possessions, l'étang du duc de Savoie en haut et la voie publique en bas.

Le 8 mars 1429, Pierre, fils de Pierre de Châtillon, vend à noble Rodolphe d'Allinges une grande maison, située en la Touvière d'Evian, avec courtil et verger tout autour de la maison, jouxte la voie publique tendant « de rippa lacus apud Novassellam » de bise ; la voie publique « de medio Thoveriae » au-dessus, avec les appartenances et dépendances de la dite maison, le tout mouvant du fief du comté de Savoie, pour le prix de 500 florins d'or et 12 sols.

Le château demeure la propriété des nobles de Châtillon jusqu'au début du XVIII^e^ siècle, à la mort de Jean, leur dernier descendant. Celui-ci, par testament du 9 juin 1701, lègue tous ses biens à son neveu Joseph, fils de Jacques Métral, qui prend alors le nom de Métral de Châtillon.

Il est dit également dans ce testament :

« Je déclare que je veux que mon corps soit enterré dans l'église de sainte Catherine de la Touvière dans le tombeau de marbre noir de mes prédécesseurs et que mes funérailles soient faictes sellon ma qualité et condition ce de quoy je prie Demoiselle Anne de Varax, ma très chère femme, de les vouloir faire faire ; et pour cet effet j'ordonne que l'on choisirat douze pauvres

qui porteront douze flambeaux de cire blanche pesant chacun environ trois quarts de livre où mes armes soit excussons seront attaschés à mon enterrement et un autre pauvre qui portera le Crucifix avec la serviette qu'on at accoustume d'y mettre auxquels pauvres serat donné deux duccatons...

« Item je donne et lègue à la confrérie de St Crépin fondée en l'église de la Touvière la somme de 42 florins payables par ma chère femme incontinent après mon décès.

« Item je lègue et fonde en la chapelle St-Blaise érigée en l'église Ste-Catherine la vigne que j'ay à la porte d'Alinge. Plus une autre pièce de vigne que j'ay eu de l'hoirie de feu seigneur de Verhons du levant, la vigne de Merlin au couchant, la vigne de la cure d'Evian au dessus et la rive du lac de dessoubs, et pour cet effet le Rd Recteur nommé par feu mon père pour la fondation qu'il a faicte serat obligé et ses successeurs recteurs qui seront nommés par moy ou mes successeurs après la mort du sieur Rd recteur moderne de dire à l'autel de la dite chapelle de St Blaise de l'église de la Thouvière tous les mois de l'année à perpétuité deux messes outre les deux que mon père y at fondé...

« Item je donne et lègue par droit de légat et donation perpétuelle à cause de mort à l'hospital de la ville d'Evian la somme capitalle de trois mille trois cent florins monnaye de Savoie... ce qui fait la dite somme de 250 florins de revenu annuel que je veux qu'il soit employé annuellement et perpétuellement à l'achapt de bon Estamet gris pour habiller annuellement sept pauvres garçons de l'âge de six ans à douze inclus, lesquels seront choisis un mois avant la feste de tous les saints par M. le Rd curé de la Thouvière... Et du surplus du revenu il en serat donné au sieur curé de la Touvière pour le repos de mon âme en laquelle messe les dits sept pauvres assisteront aussi bien qu'à la messe de la paroisse le jour et feste de tous les Saincts. »

En 1793, la famille Métral de Châtillon n'était plus représentée que par Joseph-Joachim-Xavier ; à la Révolution il fut arrêté comme noble et détenu dans les prisons d'Evian. Transporté ensuite à l'hôpital de la ville comme malade, il mourut parmi les pauvres le 5 juin 1794, âgé de 50 ans.

Le château fut détruit peu après en même temps que l'église.

IV. — LA PAROISSE

Visites pastorales de Saint François de Sales

ORDINATION DU 11 SEPTEMBRE 1606. — L'évêque de Genève profite de sa visite pastorale pour conférer, dans

l'église même de la Touvière, la tonsure à 26 clercs et les ordres mineurs à 10 d'entre eux.

Les tonsurés sont : André Boccard, Pierre Laurent, Pierre-Paul Ramel, Jean-Jacques Ramel, Jacques Fernex, Jean Jordan, François d'Hauteville, Jean Guillot, Jean Dunant, Jean Tontemps, Simon Laurent, Jean Dufour, Jean Pochat, Claude de Fernex, Etienne Caen, tous d'Evian ; Jean Mestral, André Mollier, François Tontemps, de la Touvière ; Jean-François Magnin, de Bernex ; Jacques Ducrest et Claude Blanc, de Saint-Paul ; Jean Laurent, de Neuvecelle ; Claude Chevalier, de Maxilly ; Antoine Girod, de Brenthonne; Jean et Paul Batailloud, d'Annecy-le-Vieux.

ETAT DE LA PAROISSE. — A cette visite, Saint François de Sales trouve l'église dans un état lamentable ; « la nef de l'église est très mal entretenue de même que le lambris qui l'entoure, le *sancta sanctorum* est en état de tomber et tout découvert faute de réparations. Il n'y a dans l'église ni pupitre, ni confessionnaux, ni chaire pour le prône des dimanches et fêtes ».

Monseigneur reproche aux paroissiens de si mal entretenir leur église qui est si souvent visitée par les hérétiques en grand nombre à Evian.

Plusieurs familles avaient l'habitude d'enterrer leurs défunts à l'intérieur de l'église sans se donner la peine parfois de replacer le plancher sur les tombes ; l'évêque « interdit désormais aux paroissiens d'enterrer à l'intérieur de l'église sans l'autorisation du curé de Neuvecelle ; ceux qui auront obtenu la permission de le faire devront ensuite remettre le plancher sur les tombes dans le même état qu'auparavant ».

INVENTAIRE DES OBJETS DE L'ÉGLISE. — Il est fait le 10 septembre 1617. Il n'y a pas de tabernacle sur l'autel, ni custode, ni pixide ; on porte le Saint Sacrement aux malades dans un calice. Le Saint Sacrement repose dans une armoire sans pierre sacrée et dans un calice en bois.

Il n'y a qu'un calice à la façon de Milan, de peu de valeur ;
Quatre chasubles avec leur étole et manipule ;
Deux aubes sans cingule ;

Une chape de soie ;
Une croix d'assez grande valeur ;
Deux devants d'autel ;
Quatre nappes, dont deux pour le grand autel, les autres pour le commun ;
Un encensoir de laiton ;
Une ampoule d'étain ;
Une bourse de soie dans laquelle sont les saintes reliques ;
Trois lampes unies ensemble et maintenues par le syndic avec le cierge pascal ;
Une grande bannière de soie rouge ;
Deux clochettes pour la procession ;
Deux chandeliers de bois.
Les fonts sont en bon état et ferment à clef.

INJONCTIONS AUX PAROISSIENS. — Les paroissiens reçoivent l'ordre d'acheter :

1°) Une custode et deux pixides d'argent « tant pour porter le Saint Sacrement aux malades que pour le reposer dans le tabernacle » ;

2°) De la toile pour faire un surplis convenable ;
De faire un pavillon au tabernacle avec de la toile d'argent qui se trouve en sacristie.

COUTUMES DE LA PAROISSE. — Jadis les paroissiens avaient coutume d'avoir la messe tous les jours au grand autel, maintenant ils ne l'ont plus que trois fois par semaine.
Il y a dans la paroisse un porteur d'eau bénite bien reçu des bourgeois.
Les vêpres se disent à haute voix tous les dimanches avec matines aux jours suivants : Sainte Catherine, Dédicace, Fête-Dieu et Octave.
Le vicaire de Neuvecelle, André Bidal, est prié de conduire les enfants au catéchisme tous les dimanches et jours de fête à l'église d'Evian où le curé de cette paroisse se fait un devoir de l'enseigner et cela au grand contentement de la ville.

REVENUS DE LA PAROISSE. — Une vigne d'une demi-pose située à Pont, près de la Dranse ;
Un jardin d'une fossorée, sis à Chavanne ;

Cinq florins de cense qui se payent par les hoirs Pierre Giroud de Marêche.

CONFRÉRIE DE SAINT CRÉPIN

A sa visite pastorale de 1617, Saint François de Sales trouve cette confrérie « fort ample en dévotion et en biens régis par les confrères ». D'origine très ancienne, elle n'était autre, au début, que la corporation des cordonniers dont Saint Crépin est le patron ; personne ne pouvait exercer cette profession s'il n'avait été auparavant reçu membre de la confrérie. La formule d'admission dont nous citons un exemple était presque toujours la même :

« Claude Bruchon, François Taberlet et Jacques Faucoz, natifs et bourgeois d'Evian, modernes prieurs de la dévote confrérie de St-Crépin érigée en l'église paroissiale de la Touvière d'Evian... La dite confrérie est en droit et possession immémoriale d'exiger et percevoir une aumône pour soutenir son décor et l'aumône des souliers qu'elle est en coutume de faire annuellement le jour de la fête de St Crépin, le 25 Octobre ; le dit Dutruel s'ey personnellement constitué et a promis de payer aux dits prieurs et à leurs successeurs la somme de 4 livres et 11 sols, monnoye de Savoie, et un pair de souliers à huict points pour la dite aumône, le tout au jour et feste de saint Crépin, païable à tous damps obligeant de ses biens constitution d'iceux moyennant quoy il lui est permis de tenir boutique ouverte tout ainsi et de mesme que les autres maistres cordonniers sont en coûtume de la tenir et la tiennent avec les mesmes honneurs et prérogatives après avoir cependant juré et promis, les Ecritures touchées, de travailler fidèlement au dit métier sans fraude ni abus et d'en user de bonne foy en tout et partout et d'observer pour ce regard les statuts de la dite confrérie et pour l'engager d'autant plus, ils l'ont reçuts et admis au nombre des confrères en payant annuellement ainsi qu'il est promis ses droits d'aumône accoustumés pour les souliers d'icelle. » (1)

La confrérie prend de l'extension dès le XVI[e] siècle ; de nombreuses personnes veulent participer à l'aumône des souliers, et elle recrute ses membres non seulement à la Touvière et à Evian, mais à Neuvecelle, Marêche et Maxilly.

---

(1) *M. et D. Ac. Chabl,* t. X, p. 78.

Le 25 octobre 1534 elle choisit comme prieur André Giroud, de Marêche, et le 25 octobre 1537, Jean Laurent de la même paroisse.

LE PRESBYTÈRE. — En 1617, « la maison de la cure est en très mauvais état et en danger de tomber, principalement la muraille située du côté du lac et de la voie publique. Il y a plusieurs chambres en ruine et principalement le grenier ».

Une réunion s'était tenue à son sujet dans la maison abbatiale de Marêche, le 26 octobre 1607, en présence du Révérendissime père Abbé d'Abondance. Le curé de Neuvecelle, Rd Pancrace Billoud y assistait ainsi que les conseillers de la paroisse.

« Le curé a déclaré que son presbytère de la Touvière avait plusieurs chambres ruinées, principalement le grenier qui est démoli, de même que les poutres de la cuisine et les escaliers du grenier.

« Il s'est offert de donner 100 florins si on lui fait homologuer l'échange qui doit se faire avec honorable Gabriel Mutin, de la maison de la cure à la maison du dit Mutin, assise au-dessous de la dite cure ».

Aucune suite ne fut donnée à ces propositions d'échange.

Il est encore question des réparations à faire au presbytère dans la visite pastorale du 25 novembre 1621. « Le curé s'offre à refaire le grenier et les chambres; mais il dit qu'il n'est pas tenu de réparer les murailles en ruines ; les conseillers de la paroisse protestent en disant que le curé est tenu de remettre le tout complètement en état et que si le bâtiment vient à tomber ils s'en prendront à son titre patrimonial ».

LE COUVENT DES CORDELIERS

Les premiers religieux arrivent à Evian en 1625 ; comme ils n'ont pas encore de maison ils logent dans un immeuble qu'une personne de la ville met gracieusement à leur disposition.

Le duc de Savoie adresse des lettres patentes le 26 mars 1633 « portant permission de faire bastir une esglise pour les religieux Observantins... »

« Victor Amé par la grâce de Dieu duc de Savoye... A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Nos chers bien amés et féauls scindics, bourgeois et habitans de nostre bonne ville... la fondation d'une esglise ou soit hospice soubs le tiltre du bienheureux Amé de Savoye pour les religieux Observantins de la province de St Bonaventure, ordre St François, ausquels ils ont toujours eu particulière dévotion. Inclinants à si bon désir en piété... nous avons concédé, octroyé et permis que les dicts scindicqs, bourgeois et habitans de ladicte ville d'Evians fassent bastir la dicte esglise ou hospice selon ce qui est de leur dévotion, et que lesdicts RR. Pères les puissent habiter et y célébrer les services de l'Esglise à l'honeur et gloire de Dieu, et y continuer en particulier les prières qui se font ès aultres couvents de nos Estats pour la conservation et prospérité de nostre maison... Donné à Turin le 26 mars 1633. Signé V. Amedeo et contresigné Carron. »

Le curé d'Evian s'était toujours opposé aux Cordeliers ; pour faire échec à leur installation il avait engagé les Capucins à les devancer dans la ville et, lorsque les deux ordres eurent reçu la permission de fonder leur maison il fit adresser par les syndics une lettre au Gouverneur de la province de Chablais :

« Suppliant humblement les syndics d'Evian, comme les pères Observantins ont été reçus pour élever et bâtir sur leurs terres un établissement, que le bon plaisir de S. A. R. a déclaré sa volonté par sa lettre missive, envoyée le 3 décembre 1633, signée Amé et plus bas Carron, les Révérends Pères auraient été reçus en la dite ville ensuite de la résolution du Conseil en l'an 1625 et d'autres du 28 octobre 1633 dans une maison à eux léguée par Noble Demoiselle Bonnet, de laquelle ils sont en possession réelle, et comme les suppliants se sont aperçus que les R. P. Capucins ont obtenu des Patentes de S. A. R. pour venir habiter en ladite ville, ils recourent, attendu la petite contenance de la ville et la pauvreté des habitants, à ce qu'ils ne soient chargés que d'un ordre afin qu'ils puissent être secourus spirituellement. »

Cette lettre pleine de réticences et de sous-entendus était accompagnée d'une superbe truite du lac.

Malgré l'opposition rencontrée, les Cordeliers commencent la construction de leur église l'année suivante, ils choisissent un terrain situé à la Touvière, à l'aboutissement de la route de Neuvecelle, entre la rue du bas et celle du haut. Ils reçoivent la permission de se servir des matériaux de

l'ancien château et placent le nouvel édifice sous le vocable du bienheureux Amédée de Savoie.

« Le 3 décembre 1634, des fanatiques brisent la croix érigée derrière la maison des Rds Observantins et les panonceaux de sauvegarde de S. A. R. Les nobles syndics font amende honorable auprès du duc, le remercient de leur avoir donné des Frères Observantins et promettent de s'employer de leur mieux pour découvrir les coupables. Par la suite, les Cordeliers reçoivent les faveurs du public évian-nais, c'est à eux qu'on s'adresse pour les prières publiques en cas de peste, en temps de guerre ou de famine, ce sont eux qui soulagent les misères les plus pressantes. » (1)

RÉPARATIONS A L'EGLISE. — A plusieurs reprises l'Evêque de Genève avait reproché aux paroissiens de mal entretenir leur église. En 1621, Rd Cullaz, curé du Biot, délégué de Saint François de Sales, ordonne aux conseillers de faire lambrisser la nef ; ceux-ci lui répondent « que messieurs de la ville d'Evian les contraignent à la réparation de leur église, et que néanmoins ceux d'Evian ne veulent nullement contribuer aux nécessités de l'église de la Touvière, sinon à la simple couverture d'icelle, et par ce recquièrent d'être absouts de contribuer dans la ville d'Evian ou que ceux d'Evian soient contraints de contribuer aux réparations de la leur. » (2)

Un accord étant intervenu entre les deux paroisses, on décide de commencer immédiatement les réparations.

Au cours de l'année 1621 les confrères de Saint-Crépin donnent une cloche qui coûte environ 800 florins, « elle ne doit être sonnée que pour l'ensevelissement des bourgeois ; les étrangers n'y ont droit que par dérogation et faveur spéciale. »

Le plancher a été *parfait,* il coûte environ 200 florins ;

---

(1) C. PERROUD, *Hist. d'Evian,* p. 155.

(2) De tout temps, des rivalités ont existé entre les habitants de la ville d'Evian et ceux de la Touvière ; dans les assemblées, les bourgeois d'Evian « les regardaient d'un œil protecteur », et, encore au début du siècle, ils dénommaient ironiquement « ces messieurs de la Touvière » les habitants de l'ancien faubourg d'Evian.

mais les réparations les plus importantes ne commencent qu'en 1627. « Les travaux, adjugés 200 florins, dépassent bien vite cette somme. N'importe, la flèche du clocher élève bientôt son coq gaulois au-dessus des édifices du quartier ; le clocher est de belle allure, situé sur une éminence il domine tout le quartier de sa flèche svelte et élégante ; les extrémités du toit sont relevées à la chinoise, les lamelles de fer blanc qui brillent au soleil levant le signalent au loin aux gens de la campagne qui, dès la première heure, se rendent au marché de la ville. » (1)

L'intérieur est décoré de superbes lambris semblables à ceux de l'église des capucins de Thonon.

V. — LA PAROISSE INDÉPENDANTE

A plusieurs reprises les paroissiens avaient demandé à Monseigneur un vicaire perpétuel résidant. C'est le successeur de Saint François de Sales qui le leur accorde, le 18 décembre 1638, en la personne de l'abbé Pierre Dunant.

Le 14 novembre 1667, Monseigneur visite l'église Sainte-Catherine, elle est paroissiale et annexe de Notre-Dame d'Evian ; la paroisse compte 66 feux et 330 âmes.

Le curé de Neuvecelle s'étant départi, le 14 juillet 1674, de tous ses droits et revenus sur la paroisse de la Touvière, celle-ci a désormais son curé propre et devient complètement indépendante.

Le territoire de la nouvelle paroisse, tout à fait exigu, s'étend du nant d'Enfer à Grande-Rive. Depuis très longtemps le village de Grande-Rive faisait partie de la paroisse d'Evian, et la Touvière partageait en deux cette dernière. Il en résultait de grands inconvénients ; c'est ainsi que pour leurs sépultures, les habitants de Grande-Rive, pour ne pas passer sur le territoire de la Touvière, transportaient leurs défunts sur des bateaux jusqu'au port d'Evian, ils les conduisaient alors à l'église et les inhumaient dans le cimetière de la ville.

---

(1) C. PERROUD, *Op. cit.*, p. 227.

En 1743, les Espagnols occupent la Touvière ; ils se retirent définitivement le 5 juin 1748, exigeant la somme de 26.000 fl. Pour aider à la payer, les paroissiens doivent vendre la grosse cloche de leur église.

CURÉS QUI ONT DESSERVI LA PAROISSE

1°) Dunant Pierre, né à Doussard, ordonné prêtre le 21 mars 1627, fut curé d'Essert et de Seythenex ; nommé vicaire perpétuel de la Touvière en 1634, il y meurt en 1674.

2°) Morand Pierre, originaire d'Evian, prêtre le 25 mars 1662, curé de la Touvière du 15 juin 1674 au 22 octobre 1702.

3°) Carraud André, né à Lugrin, prêtre le 18 décembre 1694 ; curé de la Touvière du 1er novembre 1702 au 22 juillet 1732.

4°) Delesaive François, originaire de Sallanches, prêtre le 20 septembre 1698, curé de la Touvière du 29 octobre 1732 au 4 juillet 1734.

5°) Frechet Jean-François, de Lugrin, prêtre le 17 octobre 1712, curé de la Touvière du 26 octobre 1734 au 27 avril 1747.

6°) Laurent Gabriel, que nous retrouverons aux prêtres originaires de Neuvecelle, fut curé de la Touvière de 1747 à 1770.

7°) Dubouloz Pierre, né à la Touvière, prêtre le 24 mai 1736, fut curé de Saint-Paul puis de la Touvière, du 5 février 1771 au 26 juin 1789.

8°) Pinget Etienne, né le 26 mars 1761 à Villards-sur-Boège, prêtre le 15 septembre 1784, nommé curé de la Touvière le 21 octobre 1789, et aumônier des Ursulines de Thonon l'année suivante.

9°) Thorens Claude, né à Yvoire, nommé curé de la Touvière le 10 février 1790. Il était âgé de 62 ans à la Révolution, il quitte alors la paroisse pour se retirer à Yvoire, chez ses parents. « Un nommé Novel alla le dénoncer aux sbires pendant qu'il était chez lui. Les gendarmes arrivent pendant la nuit et fouillent l'habitation de la cave au galetas sans pouvoir le saisir. Ils ont bien trouvé une soutane, un tricorne,

mais rien que cela. Les lits sont d'ailleurs tous occupés, évidemment ils ont été l'objet d'une mystification.

« Ils se disposent à prendre le chemin de Thonon quand l'accusateur revient à la charge : « Il y est, dit-il, il y est, j'en suis sûr, fouillez la grange et les écuries ! »

« Les agents pénètrent donc dans l'écurie des vaches et se mettent en devoir de percer de leur épée un amas de litière jetté dans un coin perdu. Un cri douloureux retentit. Le prêtre venait d'être blessé à la jambe. Il fut pris et dirigé sur le chef-lieu du district au milieu des larmes et des malédictions à l'adresse de son dénonciateur. » (1)

Ensuite, « il fut traîné de Carouge à Genève, de Genève à Chambéry et de Chambéry à Carouge. Malgré son âge avancé, il fut déporté à l'île de Ré où le vaisseau qui le transportait atterrit le 6 octobre 1799. Libéré six mois plus tard, il revint en Savoie et mourut curé de Messery le 10 octobre 1813. » (2)

(1) PICARD, *Thonon*, p. 112.

(2) GONTHIER, *Œuvres historiques*, t. II, p. 150.

CHAPITRE V

LA PAROISSE DE MARÊCHE

« Marêche est un hameau de la paroisse de Neuvecelle, à deux kilomètres d'Evian-les-Bains.

« C'est une des promenades favorites du baigneur pendant la saison d'été.

« A l'extrémité Est de la grand'rue, on prend la route d'Abondance. Bordée de platanes touffus, entre lesquels sont espacés des bancs rustiques, cette route s'élève en pente douce en déroulant des courbes gracieuses.

« Arrivé au Rond-Point, il fait un petit arrêt, en contemplant le paysage qu'il a devant lui. La silhouette du clocher apparaît à ses regards. En quelques minutes, il est à Marêche. De la croix de la Mission, la vue est de toute beauté ; l'horizon s'élargit, le panorama devient grandiose. C'est le plus bel observatoire de la région.

« A gauche, faisant face au lac, on découvre la ligne unie du Jura ; devant soi, le lac avec la pointe d'Yvoire, Lausanne, la côte suisse ; à l'arrière-plan, au nord, le Moléson, la dent de Jaman et les rochers de Naye ; à droite, Mémise, le mont Bénant, la dent d'Oche ; à côté de lui, la chapelle dont le fin clocher « montre du doigt le ciel » ; à ses pieds, le coteau vignoble où mûrit un vin renommé.

« La route se bifurque au pied de la croix, elle va à Maxilly et à Lugrin ; à deux cents mètres plus haut, à gauche, elle monte à Thollon ; à droite, elle s'infléchit à l'ouest pour traverser le coquet village de Verlagny.

« De Marêche, le coucher de soleil est de toute beauté. On le voit s'incliner dans le lointain, dorer les monts helvétiques et s'éteindre en pleine gloire. On dirait un immense incendie qui embrase l'atmosphère ; c'est un spectacle digne de la palette d'un grand peintre. » (1)

---

(1) Ed. ROLLIN, p. 31.

ETYMOLOGIE. — Le nom le plus ancien que nous connaissions pour désigner Marêche est *Marescus*, retrouvé dans un parchemin datant de 1152.

Il est possible que *Maresche* dérive de l'ancien nom *mareschia*, marécage ; de fait plusieurs endroits du village, notamment la pente qui descend jusqu'au lac, étaient recouverts de marais qui ont été desséchés par les moines. A maints endroits on a retrouvé des empierrements et d'anciennes canalisations qui servaient à l'écoulement des eaux. Il reste d'ailleurs encore quelques endroits marécageux un peu plus loin que le village, à droite de la route qui conduit à Maxilly.

Le mot *Marescus* nous paraît plutôt d'origine latine, un dérivé de Marus ou Mariscus, noble romain qui aurait bâti une villa en cet endroit et l'aurait appelée de son nom : « villa Marisca ». Au XIII^e^ siècle, on écrivait encore *Marisce* ou *Marises*. (1)

I. — L'ABBAYE DE MARÊCHE

Lorsque les moines d'Abondance fondent la paroisse, les habitants sont sous la dépendance juridique des seigneurs de Marêche. Le château-fort, situé auprès de l'église, s'étend jusqu'au nant du Flon sur lequel s'abaisse le pont levis ; il est entouré de fortes murailles à l'Est et au Sud et de fossés au Nord.

On est en pleine féodalité. Depuis que les Francs ont remplacé les Burgondes dans la région c'est le régime brutal de la force, la période la plus dure sans doute qu'aient connue les habitants de l'endroit ; ils vivent attachés à la glèbe comme serfs ou colons sous le joug tout puissant du seigneur.

LES BIENS DES MOINES A MARÊCHE. — A la fin du XII^e^ siècle, les seigneurs de Marêche ne sont plus représentés que par le chevalier Humbert et par son frère Ulrich, moine d'Abondance, dont on retrouve le nom et la signature dans un acte de l'Abbaye daté de 1158.

Dans son testament de 1171, Humbert, dernier rejeton de la famille, « fait don à l'Abbaye d'Abondance de tout son

(1) Ch. MARTEAUX, *R. S.* 1919, p. 96.

alleu » (1). A sa mort, les moines qui, dès l'année 1100, possèdent quelques biens dans le village, héritent de propriétés importantes.

Ces biens sont encore accrus dans la suite :

En 1184, Pierre de Châtillon, seigneur de Larringes, « cède à l'Abbaye la moitié de sa vigne et ses droits sur celle de Marêche. »

Le 13 Janvier 1383, « Jean de Fillinges, Abbé d'Abondance, relâche à François de Balme, Abbé d'Aulps, tous ses fiefs, hommes et autres, (2) que son abbaye possédait dans la paroisse de la Forclaz, en contre échange de tous les cens, hommes et hommages que celle d'Aulps possédait à Amphiom, Marêche et Abondance ; échange ratifié le 1er février 1383 ». Les biens ainsi échangés qui se trouvaient à Marêche comprenaient huit arpents de terre et une vigne.

« La même année, l'Abbaye achète aux familles Favre, Giroud, Gruz et Laurent, toutes leurs terres, vignes et censes qu'elles possèdent sur le territoire de Marêche. »

Dans son testament de 1424, noble François de Neuvecelle « lègue à l'Abbaye une rente annuelle de 100 florins ».

En plus des biens situés dans la paroisse, les religieux possèdent tous les pâturages et chalets de la montagne de

---

(1) Alleu, en latin « *fors, terra paterna, aviatica, falatica* », au pluriel « *portiones* » ; ce nom d'origine germanique désigne les biens (francs de toute redevance seigneuriale) possédés en pleine propriété, par opposition aux terres communes, ou des biens recueillis en héritage, des « *propres* », suivant l'expression de notre ancien droit, par opposition aux biens acquis que l'on appelait « *terra comparata* » ou « *comparatum* ». (CHARVET, *Rech. sur l'Ab. d'Abond.*).

(2) A propos de ventes ou échanges d'hommes, le Chan. MERCIER, dans son « Histoire de l'Abbaye d'Abondance », fait justement remarquer que les couvents ne trafiquaient pas des hommes comme de marchandises vénales et qu'ils ne pratiquaient pas une sorte de traite des blancs. Nos contemporains « qui affectent de le croire oublient ou ignorent que l'on ne pouvait vendre ou céder un tènement immeuble sans y comprendre le tenancier. Ils perdent de vue le côté fiscal qui seul régissait ses actes et qui ne traitait des hommes que par rapport à leurs possessions. Un homme de condition libre pouvait tenir des biens en emphythéose et passer avec son tènement, en vertu d'un acte de vente, à un autre seigneur acquéreur de ce tènement. Ces tenanciers, albergataires, emphythéotes, étaient en quelque sorte des fermiers inamovibles et perpétuels qui, moyennant certaines redevances, vivaient avec leur famille sur les terres qu'ils cultivaient et dont ils possédaient le domaine *utile*. »

Mémise, sur la paroisse de Thollon. Les nobles de Châtillon, seigneurs de Thollon, s'en étaient établis les protecteurs. Le 3 janvier 1560, Andrée, fille naturelle de François de Châtillon « vend un droit qu'elle possède sur les chalets de Marêche, en la montagne de Mémise, à Nicolarde de Marcossay, femme de Mathieu de Blonay ».

MAISON FORTE ET TRAVAUX DES MOINES. — Sur les ruines de l'ancien château, les religieux n'avaient pas tardé à construire une habitation pour abriter ceux d'entre eux qui venaient travailler à Marêche. Le bâtiment qui, à l'origine, ne comportait que quelques chambres, ne tarde pas à devenir une *Maison forte* importante ; elle est bien différente du château qu'elle a remplacé, elle ne fait voir ni créneaux, ni murs d'enceinte, ni pont-levis ; au lieu de mercenaires et de soldats en armes, elle n'abrite que quelques moines qui occupent leur journée à la prière et au travail manuel.

Cette maison forte « était aussi pour les religieux d'Abondance un second établissement très confortable et en même temps très avantageux à tous points de vue. Il était situé dans un climat plus doux, autrement moins sévère que celui de la montagne. Les malades et les infirmes de là-haut pouvaient avoir la faculté d'y venir rétablir leur santé et leurs supérieurs y trouvaient un pied-à-terre très heureux pour de là se transporter à l'étranger quand leurs affaires le réclamaient. » (1)

Installés à Marêche, le principal souci des moines est de défricher les terrains environnants et surtout d'assainir les nombreux marais qui, au Nord et au Nord-Est de la maison, s'étendent en direction de Grande-Rive. Travail de longue haleine qui dut coûter bien des sueurs mais qui réussit parfaitement et fut, dans la suite, la source d'importants revenus pour les religieux.

Peu à peu les marais font place à de nombreux vignobles ; l'un d'eux, le *champ pierreux*, est surtout célèbre et son vin (*vinum petrosum*) n'est servi à l'Abbaye qu'aux jours de fête. C'est de Marêche, en effet, que les religieux tirent la plus

(1) Ed. ROLLIN, p. 34.

grande partie et le meilleur de leur vin ; ils y possèdent un cellier remarquable dont on voit encore les restes et, en direction de Saint-Paul, on montait jadis le sentier abrupt que prenaient les moines conduisant leurs mulets chargés de petits tonneaux pour les transporter à Abondance.

Le vin de Marêche était très réputé dans tout le Chablais ; lorsque la Cour de Savoie offrait des réjouissances en son château de la Touvière, elle réservait ce vin pour ses hôtes de marque, et le seigneur Jean de Neuvecelle, qui souvent se rendait à Ripaille pour témoigner son dévouement au Comte Vert et dîner avec lui à l'hôtel de Bonne de Bourbon, ne manquait jamais, pour régaler son illustre invité, de lui apporter quelques bonnes bouteilles de vin « du clos des moines de Marêche ».

Mais les religieux avaient songé aussi à faire profiter de leurs vignobles les paroisses pauvres du voisinage et à leur procurer le vin de messe qui leur était nécessaire.

La chapelle de Saint Thomas, située sur le territoire de Larringes et dépendant du Prieuré de Saint-Paul « avait coutume de retirer le revenu d'une pose et demi de vigne sise à Marêche, en Mornand, et dépendant de la dite chapelle ». (Vis. past. du 29 juin 1619).

Le recteur de la chapelle de Saint Jean-Baptiste, fondée en l'église de Lugrin par le seigneur de Grilly « possède une pièce de vigne sise en Mornand, rière Marêche ». (14 Août 1617).

La paroisse de Marêche « possède en Mornand une pièce de vigne avec obligation pour le curé de dire une messe tous les lundis pour les trépassés ». (11 septembre 1606).

Le curé de Maxilly « était propriétaire de deux pièces de vigne sises en Mornand, contenant environ 1/4 et 1/8 de pose, lesquelles vignes ont été vendues aux Freschet de Maxilly, ceux-ci en payent la dîme au seigneur d'Abondance, pour être la dite vigne enclose en ses confins ». (14 août 1617).

La confrérie du Saint-Esprit de la paroisse de Thollon « possède une vigne de 1/4 de pose, sise en Mornand » (14 août 1617).

Le recteur de la chapelle de la Trinité de l'église de la Touvière « possédait une vigne d'une pose sise en Mornand, laquelle a été vendue à messire Gailleux, qui paye cinq florins par an au dit recteur ». (10 septembre 1617).

L'ABBAYE DE MARÊCHE. — La puissance de la Maison forte ne cesse de s'accroître grâce au travail des moines et aux libéralités des particuliers. Au XIV^e^ siècle, en plus des biens de Marêche et des pâturages de Mémise, elle possède des champs, granges et forêts dans plusieurs paroisses voisines, notamment à Saint-Paul.

Le « fief de Marêche » forme à présent un domaine à part, séparé des autres possessions du P. Abbé par l'Ugine, rivière qui vient de Bernex et se jette dans la Dranse au pont de Trebillon, aux confins des paroisses de Bernex, Saint-Paul et Chevénnoz. On le désigne aussi sous le nom de « territoire de l'Ugine en bas » par opposition à celui de la vallée d'Abondance ou de « l'Ugine en haut ».

Dans les actes du temps, la maison prend le nom d'*Abbaye de Marêche,* mais cette appellation est impropre car elle n'a jamais eu d'Abbé distinct de celui d'Abondance.

La séparation des domaines s'explique, moins par la distance qui sépare les deux localités et qui est à peine de quatre lieues, que par le fait que les us et coutumes qui les régissent ne sont pas les mêmes. Depuis une date immémoriale, en effet, Abondance jouit de privilèges très étendus et Marêche a ses lois propres ; le prince y est représenté par un châtelain, fonction qui est devenue héréditaire dans la famille Seuvay qui habite la Vigie de Neuvecelle.

Peu à peu le régime féodal ne manque pas de faire sentir son influence jusque dans l'intérieur du monastère ; le P. Abbé est devenu le *Seigneur Prieur,* l'égal au temporel des seigneurs voisins. Ceux-ci considèrent l'Abbaye comme un fief temporel qui doit rapporter au P. Abbé, et briguent cette place pour un fils cadet. A cette époque où la force prime tout, l'Abbaye de Marêche se voit dans l'obligation d'augmenter les impôts, de lever des soldats et d'acheter des armes pour se défendre contre les seigneurs du voisinage.

C'est pour subvenir à ces frais que, vers 1300, l'Abbaye exige, pour la première fois, toute la dîme sur le vin, le froment, l'avoine, le seigle, le chanvre et les noix.

DROITS DU SEIGNEUR PRIEUR. — En prenant possession des biens du Seigneur de Marêche, l'Abbaye hérite de tous ses droits féodaux ; les habitants deviennent « les paysans serfs de l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Prieur de l'Abbaye d'Abondance » et ce dernier acquiert sur eux « mère et mixte empire et omnimode juridiction, taillabilité réelle, etc... » (1)

En réalité, les paroissiens ont tout à gagner en changeant ainsi de maître ; ils profitent d'une partie des franchises d'Abondance, le joug féodal se transforme en une domesticité toute paternelle et, près d'un siècle avant ceux de Neuvecelle, ils acquièrent le titre de bourgeois.

Ils peuvent à présent disposer librement d'eux-mêmes, vendre leurs biens, les échanger, les léguer par testament à condition qu'eux et leurs successeurs reconnaissent toujours les droits de l'Abbaye par le payement de la dîme.

Le « Seigneur Prieur » possède le droit d'*échute* et hérite des biens meubles de ceux qui meurent sans héritiers légitimes ; le droit d'*introge*, qui doit être payé par l'héritier de parents décédés ; le *lod*, pour ventes et achats ; un subside biennal et quelques prestations en nature.

En 1425, les habitants de la vallée d'Abondance, jugeant que les religieux violaient leurs franchises, adressent une requête au Duc de Savoie où ils lui exposent leurs plaintes ; une sentence arbitrale est nommée, présidée par Amédée VIII en personne. Quelques-unes des décisions prises concernent Marêche ainsi que tous les territoires situés en dehors de la vallée :

1°) « La dîme restera d'une gerbe sur onze » contrairement à Abondance où elle est à la cote sixième.

---

(1) La taille était un impôt ou une servitude qui affectait les personnes et les choses ; cet impôt nous paraît illimité pour les taillables à miséricorde et exploitables haut et bas. Répartie par paroisse, la quantité de biens fond en déterminait le taux ; seuls les anciens nobles et autres privilégiés surent s'en affranchir. (PICARD, *Hist. du Chabl,* p. 79).

2°) « L'introge ou droit de succession sera payé par l'héritier au même taux que le défunt avait payé le subside biennal et non davantage. »

3°) « Il est facultatif à qui n'a pas d'enfant de faire des *affrarèchements* ou des adoptions avec droit de transmettre les biens meubles à ceux en faveur de qui il aura fait ces contrats, ainsi qu'au conjoint survivant. Mais s'il ne laisse ni enfant, ni conjoint, ni personne qui ait été adopté pour frère ou pour enfant, ses meubles reviennent à l'Abbaye avec charge pour elle de payer toutes ses dettes. »

4°) « Le lod sera de la sixième partie du prix fixé par le contrat. Pour les échanges de choses mobilières contre immeubles il ne sera pas dû d'introge, soit de lod, à moins qu'il n'y ait eu *tourne* soit soulte en argent nombré, auquel cas le lod sera du dixième de la soulte. Il ne sera rien perçu pour donation de choses immobilières faites par des parents jusqu'au quatrième degré ou par des parrains à des filleuls. Mais la donation étant faite à tout autre personne, le lod est du douzième de la valeur de l'objet donné. Quant aux associations de fraternité appelées affrarèchements, entre quelque personne qu'elles se fassent, il ne sera rien payé pour introge ou pour lod. »

Droit de banalité. — A Marêche, il est obligatoire de moudre son blé et de cuire son pain dans les moulin et four de l'Abbaye. Il n'existe qu'un four, contigu à la maison du clos des Pères, et un moulin au bord du Flon, appelé moulin du baptistère ou de la Folla. Lorsque le nant d'Enfer manquait d'eau pour alimenter les moulins d'Evian, les habitants de la ville pouvaient faire moudre leur grain au moulin de Marêche, mais ils continuaient de payer le droit de banalité au seigneur d'Evian.

A partir de 1425, « il est permis au propriétaire d'un fond que traverse un cours d'eau différent de la Dranse de construire tels artifices qu'il lui conviendra, en conformité du droit commun, sans qu'il n'ait rien de ce chef à payer à l'Abbaye. C'est vers cette date que la famille Dufour fait construire, dans le ravin de Forchex, ses moulins qui fonctionneront pendant plusieurs siècles.

Droits de justice. — Au point de vue judiciaire, le Père Abbé possède les mêmes droits que le juge-maje dans l'ancien baillage. Marêche possède tous les officiers de justice pour les causes inférieures, et les paroissiens ne peuvent être cités ailleurs ; pour les appels et les causes supérieures, ils doivent s'adresser à Abondance.

BIENFAITS DES RELIGIEUX. — Bien que son Père Abbé fut devenu, au moins en apparence, un seigneur temporel, l'Abbaye de Marêche ne cesse pas cependant d'être la maison de la prière et de l'aumône.

Il existe, au sortir du village, à gauche de la route qui conduit à Maxilly, une maison que l'on appelle de nos jours encore « la maison des Pères ». Cette maison abritait des sœurs hospitalières ; les voyageurs et les pèlerins y trouvaient nourriture et secours gratuits, ainsi qu'un asile pour la nuit. Avant que l'hôpital d'Evian ne se fut développé, une partie du bâtiment servait à isoler les lépreux et les pestiférés. On ignore à quel ordre appartenaient ces religieuses ; dans un contrat daté de 1530, il est question de Jeanne, fille du seigneur de Neuvecelle, qui était entrée dans cette maison, on la désigne simplement comme « religieuse à l'Abbaye de Marêche. »

Comme à Abondance, on fait à Marêche des aumônes aux pauvres de l'endroit à l'occasion des fêtes de l'Ascension, de la Trinité, de Saint Jean-Baptiste et de la Saint Martin d'hiver. A ces aumônes appelées « *donnes* », on distribue du froment, de l'orge, des fèves et du sérac. Tous les indigents quels qu'ils soient peuvent d'ailleurs, chaque jour, aller frapper à la « Porte du Baptistère », ils y trouvent toujours de la nourriture pour une journée et quelques menues monnaies.

Les religieux veillent attentivement aussi à l'instruction et au bien-être de leurs « hommes » ; plusieurs d'entre eux occupent un certain rang dans le pays. Les familles Giroud, de Marêche et Laurent, de Verlagny, peuvent rivaliser avec les gros bourgeois d'Evian ; nous les voyons siéger comme administrateurs de l'hôpital aux côtés du seigneur, du châtelain et des syndics de la ville ; ils sont aussi, à leur tour,

nommés prieurs de la confrérie de Saint Crépin de la Touvière. De plus, ces familles sont à l'aise et peuvent faire des dons importants à l'église paroissiale ; la famille Laurent peut même acheter des immeubles à Evian, et faire entrer ses enfants dans l'armée et la magistrature. Le 14 octobre 1502, « Jean Laurent, de la paroisse de Marêche, épouse Andrée, fille du seigneur Pierre de Neuvecelle », et deux de leurs descendants, Pierre et Pierre-Etienne, sont châtelains d'Evian en 1642 et 1677.

L'ABBÉ COMMENDATAIRE. — Sous le règne de Charles VI, roi de France, l'Abbaye d'Abondance devient une dépendance de la province de Chablais. En plus de l'Abbé claustral, un autre Abbé est nommé par l'Etat, sous le contrôle de l'Intendant de cette province ; c'est un évêque ou un prélat qui « perçoit le superflu du revenu des moines », il prend le titre d'Abbé Commendataire.

Au cadastre de 1730, on trouve à Marêche vingt-deux numéros à la cote de l'Abbé Commendataire, messire Pierre Guérin de Tencin, évêque d'Embrun ; l'Abbaye avec ses jardins et placéage font partie de sa prébende, tandis qu'on trouve treize numéros : la maison du Clos avec placéage, four et vigne à la cote de l'Abbé claustral.

Après la mort de Jean-Baptiste Amoretti, abbé commendataire, son délégué, Charles Emmanuel de Ville, sénateur de Chambéry « vient interroger les fermiers de Marêche, Laurent et Jean Mestral. Ceux-ci sont locataires de tous les revenus, depuis l'Ugine en bas jusqu'au lac, pour le prix de 3.100 florins, un muid d'orge, 8 pistoles d'épingles, aussi moyennant l'entretien des bâtiments. Sur ces revenus, les fermiers payeront deux muids de froment et 60 florins aux curés de Larringes et Féternes, et 50 florins au prédicateur d'Evian. Sont maintenus dans leurs fonctions à Marêche : spectables Jean Chessel, juge du dit lieu, Jean Grillet, procureur d'office, Pierre Gendre, greffier, et messire Jean Seuvay, châtelain. » (1)

Ne croyons pas que les dons aux paroisses, dont il est

(1) PICARD, *Hist. de l'Ab. d'Abondance,* doc.

question dans ce document, soient dus à la générosité des abbés commendataires ; ils avaient été imposés à l'un d'eux, Charles Provena, par Charles Emmanuel. Cet abbé lui avait fait des relations contraires à celles de Saint François de Sales, et lui avait dit en parlant du saint « qu'il ne fallait pas toujours croire les Savoisiens lorsqu'ils ont affaire avec des étrangers ».

FEUILLANTS ET BERNARDINES. — Marêche demeure la propriété des moines Augustins jusqu'en 1606. A cette date, l'Abbaye d'Abondance est en pleine décadence, elle ne compte plus que quelques religieux âgés et infirmes, ne pouvant plus exercer décemment les fonctions du culte. A la demande de Saint François de Sales, le pape Paul V les supprime par bref du 28 septembre 1606, et les remplace par des Feuillants ou Cisterciens réformés. Ceux-ci deviennent les propriétaires de la maison et des biens de Marêche en même temps qu'ils prennent possession de l'Abbaye d'Abondance.

Les sœurs hospitalières avaient quitté leur couvent en même temps que les Augustins ; en 1649, ce sont des religieuses Bernardines qui les remplacent à la maison du Clos.

« Les religieuses Bernardines vinrent de la Roche à Evian en 1643, pour y fonder un couvent, mais n'y ayant pas été autorisées, elles durent se retirer et rentrèrent à la Roche. » (1)

Ce sont les syndics d'Evian qui leur refusent cette autorisation à cause du mauvais état des finances de la ville. Les religieuses ont alors recours à S. A. R. Christine de France, duchesse et régente de Savoie, qui, par lettres patentes de 1644 permet leur établissement dans la ville. Mais ni le Sénat de Savoie, ni les Syndics d'Evian ne veulent s'incliner ; ils persistent dans leur attitude même après que la duchesse eut accordé des lettres de jussion, le 7 mai 1646.

Quatre ans plus tard, le 15 juillet 1650, lorsque Charles Emmanuel leur octroie de nouvelles patentes, le Sénat consent à leur établissement à condition que cette question

---

(1) *M. et D. Ac. Chabl.*, t. I.

soit débattue et réglée avec les syndics d'Evian, mais à cette date il y a déjà une année que les Bernardines sont installées à Marêche.

Que s'était-il passé ? Les Feuillants qui protègent ces religieuses, voyant les difficultés de toutes sortes qu'elles rencontrent à Evian, leur offrent la maison du Clos. Elle est entièrement restaurée en 1648 et bénie l'année suivante, le 14 juillet 1649, par Rd Meynet, plébain d'Evian, assisté de Rév. Jean Laurent, curé de Neuvecelle, qui devient désormais leur chapelain.

Sur une fenêtre du couvent, au midi, on peut encore lire l'inscription suivante : D. O. M. Mariæ-Jose-Bernar. titul. monac. dic. Anno 1649. Monastère dédié à Marie, à Saint Joseph et à Saint Bernard.

Les religieuses quittent Marêche peu de temps, sans doute, après l'année 1669, date du décès de leur premier chapelain, car nous n'en voyons pas d'autre lui succéder. De plus, Monseigneur d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, qui visitait régulièrement toutes les religieuses de son diocèse, et venait tous les trois ans chez les clarisses d'Evian, n'est jamais venu à la maison de Marêche, les Bernardines l'avaient sans doute quittée à cette époque.

Après leur départ, la chapelle du couvent est complètement délaissée, si bien qu'à sa visite pastorale du 23 juin 1765, Mgr Biord l'interdit commé « n'étant plus dans un état décent » et fait transporter la pierre d'autel à la chapelle du Saint-Sacrement de l'église de Marêche.

Les Feuillants quittent Marêche pour les mêmes raisons que leurs prédécesseurs. C'est le pape Grégoire XIII qui les supprime par bref du 9 mai 1761 ; il donne leurs biens et revenus aux prêtres de la Sainte Maison de Thonon, avec la charge d'acquitter leurs fondations et de fournir aux religieux partants une pension annuelle. Ils devaient aussi remettre au curé d'Abondance un lit et des tonneaux que celui-ci possédait à Marêche. En quittant Abondance, les religieux s'y arrêtent quelques jours avant de se rendre au couvent de Lémenc, à Chambéry.

II. — LA PAROISSE

Son territoire s'étend entre le nant du Flon et les paroisses de Maxilly et Montigny ; au début du XV^e^ siècle, elle ne compte encore que 8 feux et 48 habitants. Il est probable, d'après les rares et vagues documents qui nous restent de cette époque, que les foyers se répartissaient de la manière suivante : 2 au village de Marêche (Giroud et Métral) ; 2 à Verlagny (Gruz et Laurent) ; un à Coudrée (Favre) ; un à Lécherot (Laurent-Lécherot) ; un à Valère et un aux Tovés.

L'EGLISE. — Elle n'est autre à l'origine que la chapelle du château ; tombée en ruines en même temps que ce dernier, les religieux la restaurent pour y célébrer la messe et les offices. Elle est agrandie dans la suite lorsque le nombre des habitants s'est accru et, déjà avant 1211, elle est église paroissiale et filleule de Neuvecelle.

De la première chapelle, il ne reste actuellement que la base du clocher avec sa porte romane taillée dans le tuf, le reste du clocher est d'une date postérieure, sans doute la fin du XII^e^ siècle. « Les arêtes ou arcs diagonaux se croisent au milieu de sa voûte gothique et présentent un profil carré à chanfrein sur les angles. Ces arcs reposent à mi-hauteur sur des espèces de chapitaux ou culs de lampe à figures de moines et chevaliers, au nombre de quatre, qui occupent les quatre coins du clocher, rappelant la donation faite par le chevalier Humbert. » (1)

La chose la plus curieuse qui nous reste de l'ancienne église est, sans contredit, le toit du clocher, qui demeure l'un des vestiges les plus curieux de l'époque monastique dans notre région. On admire l'art de l'architecte qui a su adapter à la large tour carrée une flèche fine et élancée ; pour cela, il a placé au-dessus des murs un premier toit légèrement incliné qui, en son milieu, laisse dépasser une poutraison ajourée sur laquelle reposent les bords de la flèche.

Jusqu'au XIX^e^ siècle, l'église n'était pas dégagée des habitations voisines comme elle l'est aujourd'hui ; au midi, en par-

(1) Ed. ROLLIN, p. 36.

ticulier, elle empiétait sur la cour de la ferme de l'Abbaye, ce qui donnait lieu à de grands inconvénients.

On lit dans le compte rendu de la visite pastorale du 17 novembre 1617 :

« Notez que l'église a de grands inconvénients à la décence du service de Dieu :

« Premièrement, en ce que faisant la procession il faut passer par la cour de la maison abbatiale, laquelle se trouve souventes fois fermée ou bien embarrassée et remplie de bois et autres incommodités,

« Item, il y a une étable contiguë à la muraille de la dite église qui a sa porte fort proche de l'endroit où passe la procession, distance d'un pas,

« Item, le porche par où passe la procession en entrant du cimetière dans l'église est trop étroit, n'y pouvant passer qu'un homme tout seul,

« Item, la muraille de la dite église fait muraille de la dite cour, chose fort indécente à cause des inconvénients qui peuvent arriver en choses de nature. »

Chapelles latérales

Dans le compte-rendu de la visite pastorale du 24 mars 1471 est mentionnée l'existence d'une chapelle où s'exerce la confrérie du Saint-Esprit.

C'est vers 1450 que François Ducret, Louis Memboud et les frères Laurent, paroissiens de Marêche, fondent cette confrérie. Les confrères prennent à leur charge l'entretien de l'autel où ils se réunissent, et font une fondation pour y faire célébrer une messe par semaine.

En 1583, dans un acte passé par devant M^e^ Curdy, de Bernex, les confrères demandent que leur autel soit uni au maître-autel de l'église. A cette date les revenus de la confrérie consistent en :

1°) Une pièce de terre appelée « le pré de Saint André », d'une contenance de deux seythorées ;

2°) En un cense de froment, huile et châtaignes, à forme des contrats qui sont entre les mains des nobles frères Ducrest, de Saint-Paul.

Dans sa visite pastorale du 11 septembre 1606, Saint François de Sales note l'existence d'une seconde chapelle « de la présentation des paroissiens dont le recteur est messire Jean Ducrest qui est tenu d'y célébrer une messe par semaine. »

Agrandissement de l'Eglise

A partir de 1550, par suite de l'accroissement du nombre des paroissiens, l'église était devenue trop petite et, à plusieurs reprises, l'évêque avait conseillé de l'agrandir. C'est un prêtre originaire de la paroisse, l'abbé Jean Laurent, vicaire de Neuvecelle, qui en prend l'initiative.

Pour cela, la paroisse vend aux frères Duret, scieurs à Evian, tous les arbres d'un bois de châtaigniers appelé « le Carreau d'en bas » qu'elle possède à la Touvière. Le fond de la pièce est vendu à Louis Memboud, de Marêche.

La vente des arbres produit la somme de 300 florins et celle du terrain, 105 florins. (Acte passé à Evian par devant Me François de Ville, not.).

Les travaux commencent le 30 juillet 1620 pour se terminer dans le courant de 1622 ; seul le clocher est laissé intact. Il est regrettable que pour la construction de l'église on ne se soit pas inspiré, au moins dans les grandes lignes, du style du clocher ; le nouveau bâtiment n'offre aucun intérêt artistique. A l'intérieur, il faut remarquer un tableau de valeur représentant Saint André, patron de la paroisse ; il est signé C. L. F., et porte la date de 1622.

L'autel du Saint-Esprit est remplacé par un nouvel autel dédié à Saint Blaise, auquel on affecte une vigne et un pré, situés « au Pas », sous les nos 1178 et 1179.

III. — VISITES PASTORALES

1°) *Le 12 septembre 1411.* — La visite est faite par Jean de Bertrand, évêque de Genève.

2°) *Le 10 novembre 1443.* — Mgr Barthélemy Guérin, évêque de Corneto et Montefiascone, faisant la visite des églises du diocèse au nom de Mgr François de Metz, a visité l'église de Marêche. Il constate que cette filleule de Neuve-

celle est établie sous le vocable de Saint André, apôtre. A cette date, la paroisse compte 8 feux et 45 habitants.

3°) *Le 24 mars 1471.* — Mgr Jean-Louis de Savoie fait cette visite et mentionne la présence d'une chapelle dédiée au Saint-Esprit.

4°) *Le 12 juillet 1481.* — C'est le vicaire général Claude, évêque d'Héliopolis, qui fait la visite ; la paroisse compte 10 feux et environ 48 habitants ; la chapelle du Saint-Esprit est sans recteur, ni revenu.

5°) *Le 23 octobre 1517.* — Le visiteur est Pierre Farfeni qui remplace l'évêque Jean de Savoie. Après l'inventaire des objets du culte, il ordonne aux paroissiens de restaurer 4 purificatoires et 2 corporaux, de réparer la pixide et d'acheter un livre.

Visites pastorales de Saint François de Sales

1°) *Le 11 septembre 1606.* — « Monseigneur a visité l'église paroissiale du lieu de Marêche, filleule de Neuvecelle, en présence de Louis Memboud, André Laurent et Pierre Gruz. Son recteur est vénérable Pancrace Billoud, prêtre dûment constitué et résident. »

Charges du Curé. — 1°) Il doit, lui ou son vicaire, célébrer une messe basse tous les dimanches et jours de fêtes solennelles.

2°) Aux jours de fêtes solennelles, de la fête du saint patron, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu, il doit en plus dire les vêpres.

3°) Il doit dire une messe basse, le mercredi, pour le produit de la boîte des âmes. Les communiers et paroissiens prétendent que leur curé est tenu de dire en plus une messe tous les lundis pour les trépassés, pour la vigne de Mornand affectée à cela.

Revenu. — 1°) Une coupe de froment levée sur la dîme qui est perçue entièrement par l'abbé d'Abondance, à raison de une gerbe sur onze.

2°) Une coupe de froment, payée par Claude et Michel Giroud, pour assurer la messe de minuit.

3°) Une vigne, une pose ancienne sise en Mornand.

4°) Une gerbe de froment, donnée par chaque feu de la dite paroisse.

5°) Dix florins dus par les Lécherot, hypothéqués sur chacun de leurs biens, pour assurer les vêpres de la Pentecôte.

6°) Dix florins dus par les hoirs de Jacques Granjux, pour les vêpres de la Fête-Dieu.

Injonctions. — 1°) Au seigneur Abbé d'Abondance, vu qu'il retire les dîmes, de réparer le couvert du *sancta sanctorum*, dans le délai d'un mois.

2°) Aux paroissiens, de réparer les ampoulaires ; de faire deux nappes, quatre serviettes ; de se procurer un ciboire, un parement d'autel, deux corporaux et une nappe d'autel, d'acheter un missel et un manuel, et de réparer le couvert de la nef dans un mois.

2°) *Le 17 novembre 1617.* — L'église, placée sous le patronage de Saint André, apôtre, a été visitée en présence des honnêtes Louis Jacquier, Claude, fils d'André Giroud et de certains autres du lieu.

Le visiteur constate que l'église n'est « pas des mieux ornées ».

Inventaire des objets de l'église. — Il y a un tabernacle fermant à clef ; il contient le calice et les saintes reliques dans une bourse de soie, n'ayant d'autre lieu pour les retirer.

Pixide — une de laiton où repose le Saint-Sacrement ; il n'y en a pas d'autre pour porter le Saint-Sacrement aux malades.

Calice — un d'argent, avec sa patène, un peu fendu au-dessus.

Corporaux — trois, sans purificatoires, ni rituel.

Missel — un.

Chandeliers — quatre de bois.

Nappes — trois.

Linceul — un.

Aubes — deux de peu de valeur, avec deux amicts et deux cingules.

Chasuble — une avec étole et manipule.

Surplis — un bon avec une serviette.

Ampoule — une d'étain.

La lampe du sanctuaire est maintenue par la paroisse. Les fonts baptismaux fermant à clef sont en bon état. Pour les sépultures, les uns ont coutume de donner 3, les autres 4 florins.

Le curé de Neuvecelle déclare au visiteur qu'il avait été convenu jadis avec les paroissiens qu'il garderait pour lui le produit de la boîte des âmes, et qu'en retour il viendrait dire la messe tous les mercredis à Marêche, mais que, ce produit étant insignifiant, il ne pouvait tenir ses engagements. Monseigneur propose aux paroissiens de nommer une personne pour recueillir les offrandes, et que le curé viendra dire la messe toutes les fois que le produit sera suffisant.

3°) *Le 28 juin 1619.* — Révision de visite a été faite en présence de Louis Mimboud et Berthod Laurent.

Les paroissiens devront acheter deux pixides, l'une pour porter le Saint-Sacrement aux malades, l'autre pour mettre au tabernacle ; ils achèteront trois nappes, deux serviettes, feront « racouster » la pierre des fonts baptismaux qui est fendue et achèteront un missel.

4°) *Le 12 août 1620.* — La visite est faite au nom de Monseigneur par messire Jean Moccand, curé d'Abondance. Il a trouvé l'église convenablement décorée et ornée par les soins du P. Abbé d'Abondance, qui a fourni plusieurs ornements.

Le syndic, Louis Mimboud, est prié d'acheter une « chasuble honnête » pour les défunts, avec les 20 florins donnés par son épouse, décédée, et avec d'autres dons faits à l'occasion de décès.

Autres visites pastorales

1°) *Le 30 Juillet 1624.* — Il y a deux ans que l'église est reconstruite lorsqu'elle reçoit la visite du successeur de Saint François, Mgr Jean-François de Sales. Etaient présents : honorables Pierre Gruz, syndic, Louis Jacquier dit Mimboud,

Jean Laurent, Jean Brun et Louis Granjux, paroissiens du dit lieu.

Il y a dix feux dans la dite paroisse.

Revenus du Curé. — En plus des revenus énumérés à la visite de 1606, le curé perçoit :

3 coupes de froment, payées par le Rd Abbé d'Abondance ;
le tiers du cense, du blé et du vin de la paroisse ;
un sol de chaque faisant feu pour le ressat ;
la somme annuelle de trois florins pour le capital de 70 florins hypothéqués sur tous les biens d'André Laurent du dit lieu.

Le curé a sa part aux communaux de la paroisse.

Charges du curé. — A part la messe du dimanche, le curé doit dire une messe basse tous les deux lundis et tous les deux mardis, en plus de la messe pour les trépassés qu'il doit dire, grâce au produit de la boîte des âmes.

Charges des paroissiens. — C'est à eux à entretenir, jour et nuit, la lampe ardente devant le Saint-Sacrement, et à entretenir le marguillier.

Injonctions. — Les paroissiens devront fournir un voile pour porter le Saint-Sacrement à la Fête-Dieu, acheter une lanterne, un ostensoir, une croix en laiton, une chasuble noire, un amict, un cingule, 3 nappes, 3 paremens d'autel, une custode, une petite boîte d'argent ou de laiton pour porter le Saint-Sacrement aux malades, faire réparer le calice, faire un sacraire au chœur et un autre à la nef lorsque les fonts y seront posés.

2°) *Le 3 octobre 1654.* — Mgr Charles-Auguste de Sales visite l'église de Marêche, en se rendant de Maxilly à Neuvecelle. Il mentionne une fondation d'un revenu de 30 florins, faite par André Giroud. (Deville, not.).

3°) *Le 11 novembre 1667.* — A la visite de Mgr d'Arenthon d'Alex, l'église a un second autel dédié à Saint Barthélemy. Il existe, dans la paroisse, une confrérie du Saint Rosaire.

Chaque dimanche, après l'Evangile, le curé est tenu de faire le catéchisme par interrogation.

Monseigneur accorde une indulgence de 40 jours à tous les paroissiens qui fourniront de l'huile pour l'entretien de la lampe du sanctuaire.

4°) *Le 20 mai 1678.* — A sa seconde visite, Mgr d'Arenthon d'Alex visite l'église de Marêche. Il se rend à la chapelle où s'exerce la confrérie du Saint Rosaire, et exhorte les « dévots confrères ».

Il ordonne aux paroissiens de mettre un dais sur le Maître-Autel, d'acheter une pixide d'argent avec son soleil, des ampoules d'étain, 3 nappes, une chasuble violette, des étoles et manipules pour les ornements qui n'en ont pas, un dais en étoffe pour les processions, une cuillère d'étain pour les baptêmes et un couvercle pour les fonts baptismaux.

A cette date, Marêche compte 20 feux et 110 habitants.

6°) *Le 23 Juin 1765.* — Lorsque Mgr Biord visite l'église de Neuvecelle, il envoie son visiteur ordinaire à l'église de Marêche. Celui-ci interdit la pierre d'autel de la confrérie du Saint-Sacrement, et la fait remplacer, provisoirement, par celle de la chapelle du couvent du Clos.

Fondations. — 1°) Un *Libera* tous les dimanches, qui devra être chanté à Marêche, pour le capital de 35 livres ; acte passé le 30 mars 1626, Curdy, not.

2°) Six messes à Marêche, pour le capital de 60 livres, données par Marie Laurent, par acte du 3 mars 1644. (Pancrace Laurent, not.).

3°) Une messe chaque premier dimanche du mois, pour le capital de 120 livres, données par Jeanne Laurent, par acte du 21 mai 1646. (Pancrace Laurent, not.).

4°) Une messe à chaque premier dimanche des six derniers mois à Marêche.

« Ces trois dernières fondations ont été réduites à 20 messes, au moyen de quoi Pierre-Louis Seuvay promet de se départir, à la réquisition du dit curé de Neuvecelle, d'un droit qu'il a sur un bois de châtaigniers que le Rd sieur curé possède à Genève, de ce droit, dis-je, qu'il a en vertu du dit contrat de fondation du 24 mai 1684 (Tavernier not.), et pour le testament, du 3 septembre 1691 (Grillet, not.).

LA RÉVOLUTION

Les prêtres de la Sainte Maison restent les propriétaires de Marêche jusqu'à la Révolution. A ce moment, tous leurs biens sont mis aux enchères et vendus à des particuliers. La plus grande partie, comprenant la maison des Pères et les terres environnantes, est acquise par la famille Jean-Pierre Cachat, fille d'Amed, et de Jeanne-Aimée Seuvay. Une famille Favre, originaire d'Abondance, achète l'ancienne maison forte et ses dépendances.

La chapelle n'ayant pas trouvé d'acquéreurs, continue d'appartenir à la paroisse ; les deux cloches et la croix du clocher sont enlevées, mais l'église elle-même ne subit aucune profanation.

A partir de 1812. — Après la Révolution, Marêche cesse d'être paroisse, elle est unie à celle de Neuvecelle en même temps que le village de Grande-Rive qui, jusqu'alors, faisait partie de Notre-Dame d'Evian.

En 1833, Rd Mantel, curé de Neuvecelle, fait installer une cloche à l'église ; elle est bénie par l'abbé Picolet, supérieur du collège d'Evian, assisté de plusieurs autres prêtres. Les parrain et marraine furent François Favre, notaire à Abondance, et Mlle Marie-Aimée Cachat, de Neuvecelle.

De 1840 à 1847, pendant la reconstruction de celle de Neuvecelle, l'église de Marêche est utilisée comme église paroissiale ; le curé, M. Mantel, loge à l'ancienne maison Favre, qui appartient alors aux cousins Giroud. Lorsque l'église de Neuvecelle est terminée, plusieurs de ses meubles et objets du culte sont laissés à Marêche, entr'autres : le maître-autel, les bancs et les fonts baptismaux.

Le 4 août 1868, le Conseil municipal « aliène un bois dépendant de la chapelle de Marêche, situé au lieu dit « Le Pelloux », par contre il s'engage à pourvoir désormais à l'entretien de cette chapelle. »

En 1889, l'intérieur de la chapelle est entièrement restauré par les soins de M. Rollin, curé de Neuvecelle.

En 1924, les Beaux-Arts classent le clocher monument historique ; il est, auparavant, remis en état par les soins de la municipalité.

Parmi les objets de valeur qui nous sont restés de l'ancienne église, il faut noter :

1°) Au-dessus de l'autel situé à droite, une peinture représentant le martyre de Saint Barthélemy.

2°) Un calice d'argent aux lignes pures et sobres, du XIII^e^ siècle.

3°) Une chasuble de cuir, avec étole, manipule, voile du calice et bourse, qui a été classée monument historique en 1937. Cette chasuble, qui est la propriété de la famille J.-M. Giroud, nous paraît être antérieure au XV^e^ siècle ; elle faisait sans doute partie des ornements donnés vers 1619, à l'église de Marêche, par l'abbé d'Abondance. Les motifs repoussés au fer chaud ont été recouverts de couleurs qui ont conservé une fraîcheur remarquable.

Dans son opuscule sur Neuvecelle, le curé Rollin note que « de temps immémorial cette chapelle fut entretenue avec un soin admirable par la famille Pierre Giroud (père de M. Jean-Marie Giroud, maire actuel). Que Dieu la bénisse et la récompense. »

CHAPITRE VI

LA PAROISSE PENDANT LA RÉVOLUTION (1)

Les deux faits principaux qui caractérisent la vie paroissiale pendant cette période sont :

1°) L'apostasie du curé de la paroisse Amed-André Bidal.

2°) L'attitude admirable de deux jeunes prêtres originaires de Neuvecelle, les abbés Claude Jacquier et Jean-François Magnin, qui ont été les vrais apôtres de la région pendant toute la période révolutionnaire.

Attitude de la population

Elle est en tous points digne d'éloges. Le 19 novembre 1792, Rd Jean-Pierre Granjux, curé de Lugrin, note dans un rapport « qu'il a trouvé les paroisses de Neuvecelle et Marêche entièrement disposées à s'armer de toutes pièces pour la défense de leur religion et de leur roi. » (2) Nous verrons qu'à plusieurs reprises, elle s'est exposée pour la défense des prêtres qui avaient pris le soin de ses intérêts spirituels.

Dans sa séance du 30 frimaire de l'an II, le tribunal de Thonon constate « qu'il n'existe pas même un citoyen connu habitant cette paroisse, qui soit sincèrement attaché à la cause de la Révolution ». (3)

La manière d'agir du Conseil municipal est en parfaite

---

(1) En plus du registre des délibérations du conseil municipal, des renseignements intéressants sur cette période nous ont été donnés par M. Mantel, qui fut curé de 1818 à 1849, ainsi que par un paroissien, Philibert Duret, qui fut secrétaire, puis maire de la commune.

(2) LAVANCHY, t. II, p. 479.

(3) *Arch. départ.*, 5 L, p. 54 bis.

harmonie avec celle des paroissiens. Si l'on en jugeait d'après le registre des délibérations, on pourrait croire qu'il était farouchement « républicain » ; souvent, au début des comptes-rendus des séances, après les mots « égalité, liberté », le secrétaire ajoutait les mots « mort aux tyrans » ; en pratique, sa conduite était toute autre. A plusieurs reprises, nous aurons l'occasion de le voir, après avoir pris en conseil les décisions édictées par le gouvernement, il était le premier à en empêcher l'exécution.

Le recensement de la population a lieu le premier messidor de l'an VIII, les habitants sont répartis de la manière suivante :

Hommes mariés ou veufs	72
Femmes mariées ou veuves	74
Garçons de tout âge	145
Filles de tout âge	143
Total	434

Premières manifestations révolutionnaires

« Aussitôt après l'entrée des troupes françaises dans la région, la paroisse fut presque chaque jour envahie par des bandes de jeunes gens, venus de la ville d'Evian, qui semaient la panique parmi la population ; plusieurs d'entre eux étaient sortis tout récemment des prisons de Thonon. Ils chantaient des chants révolutionnaires et déclaraient à tout venant que les tyrans seraient bientôt châtiés et que désormais c'était le peuple qui allait commander. A plusieurs reprises, ils s'adonnèrent à des scènes scandaleuses.

« Un jour, il se fit un grand rassemblement sur la place du chef-lieu, et un autel à la déesse Vénus Astartée fut dressé contre le mur de l'église : une jeune dame d'Evian représentait la déesse ; elle était entourée de nombreuses autres déesses et reines de l'âge antique, ornées de couronnes et de voiles légers, chaussées de sandales et le genou mis à découvert ; des jeunes gens et des brigadiers les entouraient, tandis que, sur la place, des hommes plantaient l'arbre de la liberté ; un grand feu fut allumé qui dura une grande partie de la nuit, tandis qu'on entendait le roulement du tambour et que tous les assistants se livraient à de copieuses libations. » (1)

(1) Notes de Ph. DURET.

Le Conseil municipal tient ses réunions dans une chambre du presbytère ; « le 5 mars 1793, il députe le citoyen Philibert Duret pour aller à Chambéry procéder à l'élection de l'évêque constitutionnel. » Cette élection eut lieu dans la cathédrale même de Chambéry, le député de Neuvecelle a déclaré au Conseil, à son retour, « avoir porté sa voix sur Mgr Paget, évêque légitime du diocèse ».

Apostasie du curé de la paroisse

L'abbé Amed-André Bidal, originaire de Neuvecelle, était curé de la paroisse depuis 1785. « Les paroissiens n'avaient jamais rien eu à lui reprocher ; aussi furent-ils profondément scandalisés, au moment de la Révolution en Savoie, de le voir entrer totalement dans les vues des chefs révolutionnaires, et se mettre tout entier à leur disposition. Malgré les conseils des abbés Jacquier et Magnin, il demanda à prêter le serment à la Constitution dans l'église même de Neuvecelle. » (1)

Auparavant, le maire et les conseillers étaient allés le trouver pour « envisager un moyen de détourner la loi et, à l'occasion, pour ne pas exiger le dit serment ». Mais le curé menace le maire et les conseillers de les dénoncer à l'autorité, et décide de prêter le serment le dimanche suivant dans l'église, après la grand'messe.

Le dimanche suivant, en effet, il avait eu soin de se retourner vers le peuple après l'Evangile, et de lui signifier de ne point sortir avant d'avoir assisté à une cérémonie exigée par l'autorité civile. Mais à peine eut-il prononcé les premiers mots du serment, que l'assistance sortit en foule pour ne pas paraître approuver.

Le registre des délibérations du Conseil rapporte ainsi la prestation du serment :

« L'an mil sept cent nonante trois et le troisième jour de mars, le conseil général de la commune assemblé dans l'église et à l'issue de la messe paroissiale a assisté à la prestation de serment, exigée par la proclamation des commissaires de la Convention nationale du citoyen Amed Bidal, curé de la dite paroisse et at-

---

(1) Notes de M. MANTEL.

teste qu'il l'a prêtée dans la forme qui suit :

« Le maire a dit : « Citoyen, il nous importe de conserver notre curé, mais lui, de son côté, doit donner des preuves de sa soumission aux lois françaises ; et vous, citoyen curé, je vous déclare que le serment que l'on exige de vous ne touche nullement à vos opinions religieuses quelles qu'elles soient, il est purement civil et ne regarde aucunement le spirituel, je vous le déclare au nom de la nation française ».

« Le citoyen Bidal a répondu : « Je prête le serment ainsi qu'il est porté par la loi » et en a prononcé la formule suivante : « Je jure d'être fidèle à la nation française, de maintenir l'égalité et la fraternité ou de mourir en les défendant et de remplir avec exactitude les fonctions qui me seront confiées. »

A partir de ce moment, les fidèles se détournent complètement de lui et restent attachés à leur foi. « Ils étaient soutenus et encouragés par leurs compatriotes, les abbés Jacquier et Magnin ; en pleine tourmente révolutionnaire, ils purent quelquefois assister aux offices du dimanche dans les églises même de Neuvecelle et Marêche ; la plupart du temps ils allaient assister à la messe dans les bois ou dans des maisons particulières. » (1)

Le curé Bidal demeure curé constitutionnel de Neuvecelle jusqu'en 1794, « la paroisse l'avait tellement en horreur qu'il se croyait obligé, pour protéger ses jours, de se faire garder par une dizaine de soldats ; ceux-ci furent pendant plus d'une année les seules personnes qui assistèrent à sa messe, et comme ils logeaient tous au presbytère, à plusieurs reprises, ils s'adonnèrent à des scènes scandaleuses et à de véritables orgies ». (2)

L'évêque constitutionnel, l'intrus Panisset, envoya un jour un de ses vicaires généraux à Neuvecelle ; il célébra la messe et entendit des confessions ; mais, ce jour-là, il n'eut, lui aussi, comme fidèles, que les soldats qui gardaient le curé Bidal.

Pour mettre fin à ces scandales et le forcer à quitter la paroisse, quelques habitants profitèrent du moment où il soupait, un jour, avec les soldats qui lui servaient de garde, pour pratiquer une brèche à la porte de l'église, et lui enlever

---

(1) Notes de M. MANTEL.
(2) Notes de M. MANTEL.

tout le nécessaire à la célébration de la messe. Il fut littéralement chassé de la paroisse et se retira à Thonon, où il consomma sa honte en apostasiant. (1)

Son serment d'apostasie, daté du 22 pluviose de l'an II est ainsi formulé :

« Je soussigné André Bidal, né dans la commune de Neuvecelle, département du Mont-Blanc, âgé de 63 ans, faisant le métier de prêtre depuis l'an 1762, convaincu des erreurs par moi trop longtemps professées, déclare, en présence de la municipalité de Thonon, y renoncer à jamais, déclare également reconnaître pour faussetés, illusions, impostures tout prétendu caractère et fonctions de curé dont j'atteste déposer sur le bureau de la municipalité tous brevets, titres et lettres. Je promets, en conséquence, en face des magistrats du peuple dont je reconnais la toute puissance et la souveraineté de ne jamais me prévaloir des abus du métier sacerdotal auquel je renonce, de maintenir la liberté et l'égalité de toutes mes forces, de vivre et de mourir pour l'affermissement de la République indivisible et démocratique sous peine d'être déclaré infâme, parjure, ennemi du peuple et traité comme tel... »

Même après son apostasie, le curé Bidal continue d'être soumis à une étroite surveillance. Nous lisons dans le registre des délibérations du tribunal de Thonon : « Le 22 pluviose de l'an II (10 février 1794), le citoyen Bidal ayant paru à la barre de l'administration de Thonon, le président lui enjoignit de changer tout à fait de costume dans les 24 heures, ce qu'il a déclaré n'avoir pas fait encore faute de moyens, et que s'il n'a pas remis plus tôt ses lettres de prêtrise, c'est pour n'avoir pas eu connaissance qu'on les exigeait, qu'il les avait remises ce matin au comité de surveillance, après quoi il s'est rendu à la municipalité en exécution de l'arrêté du représentant d'Albitte. » (2)

Malgré cela il est incarcéré, ainsi que plusieurs autres apostats, aux prisons de Thonon d'où, quelque temps après, un clubiste demandait son élargissement comme « ex-prêtre », sans néanmoins le soustraire à la surveillance légale. (3)

---

(1) LAVANCHY, t. I, p. 303.
(2) *Arch. départ.*, 5 L, p. 54 bis.
(3) *Thonon*, par P. PICARD, p. 102.

Il meurt à Thonon, le 11 messidor, an III (29 juin 1795), dans la plus profonde misère, et sans avoir laissé de rétractation ni de vive voix, ni par écrit.

Les abbés Jacquier et Magnin avaient employé tout ce que peut inspirer le zèle pour empêcher leur compatriote d'apostasier ; après son apostasie, l'abbé Jacquier se rendit à deux reprises à Thonon, pour essayer de la lui faire rétracter.

L'Abbé Claude Jacquier

Fils de Pierre et de Josephte Pertuiset, l'abbé Jacquier est né à Marêche, le 4 mars 1767 ; à la Révolution, il venait d'être nommé vicaire à Maxilly ; il rentre bientôt à Neuvecelle, et ne quitte la paroisse que pour exercer son ministère dans les environs.

Nous avons son signalement d'après un laissez-passer que le maire lui délivre le 28 germinal, an IX. « Laissez passer librement dans l'intérieur de la République, pour aller à Genève, le citoyen Claude Jacquier, né et résidant dans cette commune, âgé de 35 ans, vivant de son revenu ; taille : 1 mètre six cent septente neuf millimètres ; cheveux et sourcils châtains, front large, yeux gris, nez un peu épaté, bouche moyenne, menton avec un creux au milieu ; le visage ravagé par la petite vérole, prêtez-lui aide et assistance sous offre de réciproque.... »

Le 23 fructidor de l'an VIII, le maire de Neuvecelle recevait une lettre « du président de ce département, portant que s'il se trouve dans la commune des ministres exerçant leurs fonctions sans avoir fait la promesse de fidélité, elle doit leur être demandée par une déclaration qu'ils aient écrite et signée ».

Le maire répond le même jour : « Après avoir interpellé le citoyen Claude Jacquier, domicilié dans la dite commune, qui exerce les fonctions du ministère de faire la dite déclaration, il a dit qu'il attendait à cet égard l'avis de ses supérieurs ecclésiastiques, sur quoi le maire lui a interdit toutes fonctions extérieures en l'avertissant que s'il n'observait pas cette interdiction, il serait condamné en vertu de l'article 7 de la loi du 3 vendémiaire, an IV, à une amende de 500 fr.

et à un emprisonnement qui peut durer une année et ne peut être moindre de trois mois. »

Cette interdiction n'empêche pas l'abbé Jacquier de continuer son ministère et d'administrer les sacrements, même dans l'église de Neuvecelle. « Les Jacobains d'Evian le recherchaient activement pour se saisir de lui ; comme il leur avait fait dire un jour qu'il se souciait d'eux comme de sa première bavette, ceux-ci jurèrent de l'avoir mort ou vif. Ils vinrent un jour avec des gendarmes, et se saisirent de lui pendant qu'il confessait dans l'église de Neuvecelle et l'emmenèrent à Evian ; mais les fidèles de Neuvecelle et d'Evian se réunirent en masse pour le délivrer.

« Le juge de paix, M. Cottet, craignant d'affreuses catastrophes, renvoya le saint prêtre et obligea les gendarmes qui l'avaient amené de le reconduire dans sa famille. Comme il craignait la vengeance du gouvernement révolutionnaire, il fit de sa conduite un rapport au Comité du Salut Public à Paris, où l'on applaudit à la sagesse de sa conduite. » (1)

D'après les registres de la paroisse, on constate que l'apostolat de l'abbé Jacquier ne s'est pas borné à sa paroisse natale, mais qu'il a administré de nombreuses extrême-onctions et de nombreux baptêmes dans toutes les paroisses situées entre Thonon et Meillerie.

L'Abbé Jean-François Magnin

Il avait été, lui aussi, vicaire à Maxilly ; « il émigra à Lausanne le 23 avril 1793, mais ne tarda pas à revenir à Neuvecelle (le 10 octobre 1793), où il se fit l'apôtre de sa paroisse. Il savait s'ingénier à se déguiser, à parcourir la paroisse, à donner aux paroissiens un rendez-vous pour le dimanche suivant, et à célébrer la messe sans se faire découvrir. Dans ses courses apostoliques, il fut surpris un jour à Vacheresse et conduit à la cure pour y passer la nuit, par des scélérats avec la plupart desquels il avait étudié au collège d'Evian ; il n'est sorte d'outrages et de mauvais traitements qu'il n'ait essuyés. On le menace de le conduire à Neuvecelle et de le fusiller à la porte de sa maison, sous les yeux de sa mère. Le

(1) Notes de M. MANTEL.

bruit se répandit à Vacheresse qu'on devait le fusiller le lendemain à Neuvecelle. Une femme pieuse, nommée Jeanne Loulioz, lui facilita les moyens de s'évader en enivrant les soldats qui le gardaient à vue.

« Plusieurs fois il a couru le danger d'être repris par les sicaires du gouvernement ; cependant, il n'a jamais quitté Neuvecelle parce que des personnes pieuses lui ménageaient des retraites sûres dont il changeait souvent. » (1)

Il avait entr'autres une cachette à Milly, dans la maison de ses parents ; à deux reprises, les gendarmes d'Evian fouillèrent la maison de fond en comble sans pouvoir la trouver.

Dans un reliquaire qu'il portait toujours sur lui, on a retrouvé la relation : « Le 10 octobre 1793, parti de Lausanne (où j'étais depuis le 23 avril, jour de mon émigration) et venu à Saint-Gingolph le 11 octobre, parti et passé par les montagnes, et arrivé à Bonnevaux où je goûtai sur les 4 heures $\frac{1}{2}$, de là parti et allé à Vacheresse où je suis pris au-dessous du village de l'église, sur les heures par les patriotes, conduit et interrogé chez Bron par Naz, sur les 7 heures conduit à la cure où je suis resté jusqu'à 10 h. $\frac{1}{2}$ du soir du lendemain 12, je me suis échappé en passant par la cave. Allé dans une maison où je restai jusqu'à 3 heures du matin, je suis parti pour Saint-Gingolph où j'arrivai pour la grand'messe de la Dédicace, rendu le 15 à Lausanne. »

Enlèvement des vêtements et des vases sacrés
Suppression de la commune

Les fidèles de la paroisse, bien qu'ils se fussent complètement séparés du curé Bidal, étaient outragés de le voir continuer les offices dans leur église, et d'apprendre les désordres que les soldats pratiquaient à la cure. Le maire de la commune voyant que le curé était entré totalement dans les idées révolutionnaires, jura d'employer tous les moyens en son pouvoir pour l'empêcher de continuer ses fonctions sacerdotales ; les conseillers et plusieurs autres firent le même serment. » (2)

---

(1) Notes de M. MANTEL.
(2) Notes de Ph. DURET.

Un jour que le curé soupait avec les soldats, quelques paroissiens viennent faire une brèche à la porte de l'église, ils pénètrent à l'intérieur et enlèvent tous les objets nécessaires à la célébration du culte.

Ces personnes étaient : le maire, Pierre Jacquier, père de l'abbé Jacquier ; son beau-frère, Georges Magnin, frère de l'abbé Magnin ; Philibert Duret, secrétaire de mairie ; Joseph Colliard et Pierre Giroud, conseillers. Ces objets furent conservés, pendant toute la durée de la Révolution, chez la famille de l'abbé Jacquier, et remis au curé de la paroisse lors du rétablissement du culte.

Le vol connu, tous les soupçons se portent immédiatement sur les coupables ; les paroissiens les en félicitent chaudement tandis que le comité de surveillance d'Evian multiplie ses démarches pour découvrir une preuve de culpabilité et les arrêter. Pendant deux jours, les gendarmes parcourent la paroisse en tous sens pour interroger conseillers et paroissiens. Alors qu'il était harcelé de questions et poussé à bout, le conseiller Joseph Colliard laisse échapper ces paroles malheureuses : « Je ne reconnais pas le curé Bidal comme prêtre et curé, et nous étions bien tranquilles dans nos campagnes avec l'ancien gouvernement. » On en profite pour l'arrêter, ainsi que tous ceux qui sont soupçonnés du vol, et les conduire à la prison d'Evian.

Le jour même, ils passent devant le Comité de Surveillance qui, après un interrogatoire serré, conclut ainsi :

« Considérant que les propos tenus par le nommé Joseph Colliard annotent de la malveillance ou tout au moins de l'indifférence pour notre révolution,

« Considérant que les déclarations qui viennent d'être lues font présumer de la part du dit Colliard une complicité sur le vol qui a été commis dans l'église de Neuvecelle dont la municipalité doit rester responsable,

« Considérant que la loi doit réprimer et punir les excès contre la sûreté des citoyens, que ces attentats sont plus graves lorsqu'ils sont commis par des hommes que le peuple a nommés pour veiller à la conservation de ses droits et de ses propriétés,

« Considérant que ces mêmes individus inculpés n'ont pas encore joui de la réputation d'être vivement attachés à la cause de l'égalité et de la liberté, au contraire,

« Arrête à l'unanimité que les citoyens Pierre Jacquier, faisant les fonctions de maire, Joseph Colliard, procureur de la commune, Georges Magnin, Pierre Giroud, notables, et Philibert Duret, secrétaire de la commune, seront mis en état d'arrestation, que probablement le citoyen Plagnat, membre du comité, sera député à l'administration de ce district afin de l'inviter à nommer les commissaires qui devront suspendre les susdits de leurs fonctions, se saisir des registres et papiers de la dite municipalité pour vérifier et gérer en leur absence les affaires de la commune jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. »

Signé : THIÉBAUT, président ;
JACQUIER, secrétaire.

Le lendemain, les inculpés sont dirigés sur Thonon et, le jour même, passent devant le tribunal révolutionnaire. Voici le résultat de cette séance :

« A la séance du 30 frimaire de l'an II, du tribunal de Thonon, un membre a fait lecture d'un arrêté pris par le conseil de surveillance d'Evian du 29 courant, portant l'arrestation des nommés Pierre Jacquier, faisant les fonctions de maire de la commune de Neuvecelle, Joseph Colliard, Georges Magnin, Joseph Allemand (1), Pierre Giroud et Philibert Duret, secrétaire de la dite commune, les uns et les autres prévenus d'être les auteurs ou complices d'un trouble arrivé dans la dite commune le 27 du mois courant et du vol de vases sacrés ; d'avoir manifesté un mépris scandaleux pour leur curé pour le motif qu'il était constitutionnel et d'avoir manifesté publiquement de l'aversion pour le nouveau régime et un attachement pour l'ancien, le conseil général d'administration, en approuvant la mesure prise par le comité de surveillance dont l'arrêté sera annexé au procès-verbal, décide qu'il sera procédé à information pour les propos et conduite incivique et contre-révolutionnaire que peuvent avoir tenu les dits Jacquier, Colliard, Magnin, Allemand, Giroud et Duret et, pour exécuter les devoirs attachés à leur état, par l'exhibition au besoin des registres de la municipalité de Neuvecelle et par toute visite domiciliaire et de titres qui sera jugée convenable. A quelle fin les citoyens Pierre Jacquier et Joseph Châtillon, officiers municipaux, sont nommés commissaires, et eu égard que la commune de Neuvecelle n'est éloignée que d'un quart d'heure de celle d'Evian, qu'elle est d'ailleurs entièrement dépourvue de citoyens aptes à remplir les fonctions municipales, qu'il n'existe pas même un

(1) Il y a eu confusion dans ce compte rendu : Joseph Colliard et Joseph Allemand étaient, en réalité, le même personnage ; Allemand était un surnom.

citoyen connu habitant cette commune qui soit sincèrement attachés à la cause de la Révolution, il a été arrêté que provisoirement cette commune sera réunie à celle d'Evian, à quelles fins la municipalité d'Evian est autorisée à se faire remettre les titres et registres de la commune de Neuvecelle, et cependant il sera référé de cette mesure à la Convention nationale... »

Le maire et les conseillers de Neuvecelle sont ensuite incarcérés dans les prisons de Thonon ; l'un d'eux y meurt par suite des mauvais traitements qu'il reçoit (ce fut un vrai martyr, note M. Mantel) ; les autres ne doivent leur liberté qu'à la chute de Robespierre.

Réinstallation du Conseil municipal

Peu après la libération du maire et des conseillers, les habitants de Neuvecelle signent une pétition où ils déclarent « qu'ils voient trop d'inconvénients à ce que leur commune, qui est essentiellement composée d'agriculteurs, reste unie à la ville d'Evian au point de vue administratif », et que « étant donné que les conseillers de la dite commune ont été relâchés des prisons de Thonon », ils demandent que les communes soient rétablies comme par le passé.

Les livres et les registres de la mairie sont rendus le 15 ventôse de l'an II, et les clefs de l'église et du presbytère le 19.

Les registres de la mairie portent à la date du 19 ventôse : « Nous soussignés, officiers municipaux et notables de la commune de Neuvecelle, en présence et assistance de Joseph Delajoux, de la commune de Chevénnoz, et Pierre Bailly, de la commune de Larringes, en conséquence de la rémission qui nous a été faite sur les 6 heures de l'après-midi des clefs, titres et lettres dépendant de la ci-devant cure et église de Neuvecelle par la municipalité de la ville d'Evian qui s'en était saisie le 30 frimaire et 1er nivôse derniers, en suite de l'arrêté de l'administration de ce district du dit jour trente frimaire, avons entendu en conséquence de notre réinstallation du 15 courant, attendu que le curé Amed-André Bidal, ci-devant curé de la présente paroisse, s'est retiré d'icelle sans remplir l'inventaire des effets existant dans la cure du dit lieu, ni avoir réparé les dégâts qui se sont commis pendant

qu'il était curé du dit lieu, tant dans l'église et presbytère du dit lieu que dans les fonds dépendant de la dite cure par défaut de vigilance, vérifie qu'il manque :

1°) A la cure, le châssis vitré à la fenêtre de la chambre d'en-haut, le volet de la fenêtre de la cuisine, un petit cuvier pour le pressoir, deux chaises, l'une de noyer et l'autre de paille, et toutes les barres du dit pressoir.

2°) A l'église, toutes les chandelles de la confrérie et, au clocher, un plancher en poutres et plusieurs autres bois existant sur la voûte de la dite église. »

Objets du culte — Clochers

« Le 21 ventôse, an II, le conseil général de la commune a arrêté de détruire et abolir tout ce qui a servi au culte dans l'église du dit lieu et de brûler sur le champ toutes marques du fanatisme telles que croix de bois, crucifix, tabernacle, rétables et livres de la dite église, ce qui a été exécuté de suite et brûlé près de l'arbre de la liberté sur la place du dit lieu, de même qu'à Marêche, annexe de la dite commune. »

« Le 26 ventôse, an II de la République, le conseil général de la commune, sur la réquisition de Joseph Colliard, agent national, a arrêté de faire abattre les deux clochers existants rière la dite commune et de faire publier pour demain qui voudra en prendre le prifait par suite de l'expédition qui sera faite à celui ou ceux qui feront les meilleures conditions. »

« Ont accepté : François Châtelet, volontaire dans le 1er bataillon de Mayenne, et Pierre Genix. »

Nous ignorons si la flèche du clocher de Neuvecelle a réellement été abattue, ainsi que la chose est mentionnée dans le compte rendu du 11 germinal ; parlant de ce clocher en 1840, l'intendant Sage note simplement « que son beffroi avait grandement été endommagé pendant la tourmente révolutionnaire ». Ce qui est certain, c'est que « le 27 ventôse, lorsque les sieurs Châtellet et Genix vinrent à Marêche pour détruire le clocher ainsi qu'il était convenu, ils trouvèrent l'église entourée de tous les hommes de la paroisse, armés de haches et de masses, et l'un d'eux s'avança au devant du ci-devant Châtellet et lui dit que s'il tentait de décapiter le clocher de leur église, il pouvait être certain que c'est lui-même qui serait décapité le premier ».

La seule chose qu'on leur permet, c'est d'enlever la croix du clocher.

En réalité, les objets du culte ne furent pas brûlés comme l'avait déclaré le Conseil car, le 5 germinal, le Comité de Surveillance de Thonon adressait une nouvelle lettre « au Conseil général de la commune de Neuvecelle » où il lui reprochait « de n'avoir détruit aucun des objets ayant servi au fanatisme et à la superstition et lui réitère l'ordre, si la chose n'est déjà faite, d'abattre les clochers de Neuvecelle et Marêche et d'envoyer immédiatement à Thonon les cloches y subsistantes ».

Le Conseil répond le 11 germinal : « Les flèches des clochers ont été abattues le 25 ventôse, l'on ne peut abattre le reste qui fait corps des bâtiments y attachés sans détruire le tout.

« Quant aux objets ayant servi au culte, les vases sacrés ayant été volés, il ne reste que quelques mauvais linges et quelques vieilles chasubles garnies de faux galons, la croix des clochers qu'on enverra au plus tôt de même que tous les autres objets qui restent.

« L'on a volé encore pendant la détention de la municipalité les nappes qui étaient sur les autels, au nombre de six, lorsque le curé avait les clefs de l'église et l'on ne sait pas si c'est lui qui les a emportées ou non, il manque aussi d'autres effets à la cure. »

Cloches

« Le 6 frimaire, an I de la République, la municipalité a envoyé à Thonon quatre cloches provenant de la commune, deux d'entre elles, numérotées 3 et 4, provenaient de l'église de Neuvecelle, la troisième, n° 6, provenait de l'église de Marêche et la quatrième, de la chapelle des Feuillants de Marêche, et avec les dites cloches 95 livres de fer, le reçu en a été fait par le citoyen Lacroix, membre de l'administration du district de Thonon. »

« Le 24 floréal, an II, sur les réquisitions de l'agent national le conseil général de la commune arrête de faire conduire à Thonon la cloche restante à Neuvecelle et celle de Marêche. On les a descendues à Thonon le 24 floréal avec les ferrures des susdites cloches, elles pesaient dix quintaux chacune et avec ces dernières 175 livres de fer à forme des reçus du Commandant Daviet, garde magasin. »

Lorsque le Conseil envoya à Thonon les quatre premières cloches, plusieurs habitants de la paroisse lui avaient reproché de ne s'y être pas opposé et d'entrer trop facilement dans les vues du nouveau gouvernement ; un vieillard avait même adressé ces paroles à quelques-uns des conseillers : « Mes enfants, lorsque j'étais dans la pleine vigueur de mes forces, ni moi, ni mes semblables n'aurions toléré des choses pareilles, et nous aurions mieux aimé mourir que de voir enlever le patrimoine de nos pères, et je suis heureux de quitter bientôt ce monde pour ne pas voir le châtiment de Dieu tomber sur ceux qui agissent d'accord avec les ennemis de son église. » (1)

Mais c'est surtout lorsqu'on expédie les dernières cloches que toute la paroisse se met à protester ; on accuse les conseillers de se laisser trop facilement intimider, on les tourne en ridicule, quelques-uns même les traitent de vendus et de lâches.

Emu par ces reproches continuels, le Conseil décide d'adresser à Thonon la lettre suivante :

« Pétition de la municipalité de Neuvecelle aux citoyens membres du directoire de Thonon. — Exposent les citoyens maire et officiers municipaux de la commune qu'ils ont fait conduire à Thonon et livré à l'administration comme conste des reçus ci-joints, six cloches dépendantes des deux églises existantes en la dite commune, que tous les jours ils essuyent des reproches de la part du peuple d'avoir été si faciles, dit-on, à les livrer, surtout les deux dernières qui étaient d'une très grande nécessité pour la convocation du peuple, principalement en cas d'incendie, car diverses fois il serait péri dans la dite commune des hameaux entiers si, par la diligence des marguilliers, le peuple, qui est tout disposé, n'avait été convoqué au son des cloches, les dits maire et officiers municipaux qui n'ont fait qu'obéir aux ordres de la dite administration, las des susdits reproches, qu'ils ont encore plus de peine à contenir dès qu'il a appris que presque toutes les autres communes étaient repourvues de cloches, viennent en confiance vous supplier de leur accorder au moins une cloche pour chacune des deux églises existantes dans la dite commune. »

« Le 28 prérial, « le conseil municipal, constatant que la péti-

---

(1) Note de Ph. DURET.

tion du 15 courant a été sans succès, le village de Verlagny ayant encore, les jours proche passés, couru le risque d'être incendié, députe à Thonon, aux fins de les réclamer à nouveau, les citoyens François Cachat et Pierre Giroud, membres du conseil. »

« Le 23 fructidor, le conseil général de la commune considérant que presque toutes les autres communes de ce canton sont repourvues de cloches, que malgré les diverses réclamations la commune n'a pu en obtenir aucune, que tous les jours le dit conseil reçoit des reproches des autres habitants de cette commune qui les traitent de lâches, etc... arrête d'envoyer les citoyens Amé Jacquier et Philibert Duret pour se rendre à Thonon réclamer de nouveau les cloches. »

Cette pétition n'a pas plus de succès que les précédentes, et la paroisse reste sans cloches jusqu'à la fin de la Révolution.

Religieuses originaires de la paroisse

Dans un compte rendu du 11 germinal de l'an II, le secrétaire de mairie dressait ainsi l'état des religieuses habitant la paroisse :

1°) La citoyenne Claudine Seuvay, âgée de 60 ans. (En religion Sœur Angélique, religieuse de l'Annonciation de Thonon ; elle meurt à Neuvecelle le 4 août 1805 ; elle avait été chassée de son couvent au début de la Révolution et incarcérée dans les prisons de Thonon).

2°) La citoyenne Marianne Seuvay, âgée de 45 ans (Sœur Anne-Marie, de la Visitation de Thonon ; elle était sœur de la précédente et fut, comme elle, emprisonnée à Thonon. Elle est libérée à la chute de Robespierre et meurt à Neuvecelle le 15 février 1835).

3°) La citoyenne Jacqueline Seuvay, 37 ans, de l'Annonciation de Thonon.

4°) La citoyenne Charlotte Colliard, 45 ans (Sœur Josephte, du couvent des Ursulines. Elle est chassée de son couvent avec toutes ses compagnes et meurt dans sa famille le 1er avril 1801).

5°) La citoyenne Louise Bidal, 74 ans (Sœur Marie-Joseph, converse chez les Clarisses d'Evian, se retire à Aunières chez son frère, et meurt le 2 mars 1797).

A propos du Curé André Porchet

Les historiens de la Révolution en Savoie mentionnent parmi les prêtres apostats du diocèse de Genève un nommé André Porchet, originaire de Neuvecelle. Il est nommé pour la première fois par Fleury (*Hist. du diocèse de Genève,* t. III, p. 80) ; celui-ci cité par Lavanchy, t. I, p. 320 ; par Picard, *Thonon et le Chablais,* t. II, p. 97, et Rebord, *Dict. du clergé séc. et rég.* t. II, p. 644. L'historien Fleury s'est basé sur le serment d'apostasie suivant, du 1er février 1794, tel qu'il l'a lu dans les archives de la ville de Thonon :

« Je soussigné, André Porchet, né dans la commune de Neuvecelle, département du Mont-Blanc, âgé de 63 ans, faisant le métier de prêtre depuis l'an 1762, convaincu des erreurs... »

Or, il nous paraît évident que c'est par erreur que Fleury a lu Porchet, et qu'il s'agit là en réalité du serment d'apostasie du curé Bidal. En examinant ce nom dans le serment de ce dernier, on se rend compte que le B initial a pu facilement être confondu avec un PO, le d avec ch et le al avec et. Fleury ne signale d'ailleurs pas Bidal parmi les apostats.

De plus, tous les renseignements fournis dans le serment cité correspondent exactement au signalement du curé Bidal : son prénom (André), son âge (63 ans), la date de son ordination (1762), ainsi que la date et le lieu où il a été signé (Thonon, le 10 février 1794).

Il est à remarquer aussi, que nous ne trouvons trace de ce Porchet ni dans les registres de la paroisse de Neuvecelle où il n'y a jamais eu de famille de ce nom, ni dans les différents actes du diocèse de Genève, et les auteurs qui le citent ne peuvent nous donner aucun détail sur les fonctions qu'il aurait rempli dans le diocèse. Enfin le curé de Neuvecelle, M. Mantel, qui dans ses notes nous parle longuement des prêtres originaires de la paroisse pendant la période révolutionnaire, ne signale même pas son nom.

C'est donc là un nom à retrancher de la liste des prêtres apostats de notre diocèse pendant la Révolution.

Rétablissement du Culte

Lorsque les missions remplacent les paroisses dans la région, le canton d'Evian fait partie de la première mission. Ce sont les abbés Jacquier et Péroux qui sont chargés de Neuvecelle et des paroisses voisines.

L'abbé Gaspard Péroux est né à Lugrin, le 10 avril 1753 ; ordonné prêtre le 29 mai 1779, il est nommé vicaire à Evian peu de temps après ; au début de la Révolution, il émigre dans la vallée d'Aoste où il remplit les fonctions de vicaire. Il signe les registres de la paroisse de Neuvecelle de 1801 à 1803, date à laquelle il est nommé curé d'Abondance.

Le premier curé de Neuvecelle, après la Révolution, est l'abbé Jacques-Joseph Plagnat ; il est installé le 23 août 1803 et commence son ministère par un jubilé de 30 jours.

Aussitôt après la fin du jubilé « le Conseil municipal décide de procéder aux réparations les plus urgentes de l'église : réparation du couvert du clocher et de la nef, sous-pied de la sacristie et blanchissage de l'intérieur de l'église ».

« Le Conseil, sur l'invitation du maire, s'est ensuite occupé de la fixation du traitement pour le ministre du culte et, après plusieurs débats, le maire a enfin ouvert l'opinion de doubler l'imposition personnelle pour la courante année, arrivant à 209 francs, pour être appliquée à cet objet en déclarant toutefois que c'était là une bien modique somme, mais que le Rd Recteur serait prié de vouloir bien s'en contenter pour la présente année et qu'on suppléerait à ce qui manque au moyen de prestations en nature, que chaque famille est présumée fournir.

Suppression de la paroisse de Marêche

Jadis, lorsque le curé avait des vicaires, le service paroissial était assuré, chaque dimanche, à l'église de Marêche ; en vertu des fondations, des messes y étaient même célébrées en semaine. A partir du XVIII^e^ siècle, le curé de Neuvecelle célèbre à Marêche tous les offices du dimanche, une fois par mois, et toute la commune y assiste.

Lorsque l'abbé Plagnat est nommé curé, les autorités civiles et ecclésiastiques décident de supprimer l'annexe de

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Marêche, et le village de Grande-Rive ayant été réuni depuis peu à la commune de Neuvecelle, de ne faire qu'une seule paroisse de ces trois localités. A plusieurs reprises, les habitants de Neuvecelle et Marêche protestent contre cette décision, et menacent même de refuser de payer le traitement du curé.

Les protestations ont lieu surtout aux réunions du Conseil municipal ainsi qu'on peut le constater par le compte rendu de la séance du 26 pluviose de l'an XI.

« Lorsque le maire propose aux conseillers, pour suppléer à l'insuffisance du traitement du curé, de lui fournir des prestations en nature, cette opinion a été accueillie par la majorité des membres qui l'ont adoptée ; toutefois, les conseillers des hameaux de la Grande-Rive et Marêche ont protesté ne pouvoir y acquiesser, prétendant que leurs concitoyens leur auraient défendu de rien promettre en leur nom, motivés, les uns parce que le recteur du chef-lieu ne se rendait point, comme le pratiquaient ses prédécesseurs, au moins un dimanche de chaque mois pour y faire les cérémonies du jour, et les autres (1) déclarent presque ouvertement vouloir faire partie de la paroisse d'Evian où ils prétendent avoir constamment rempli les exercices de leur religion quoique leurs maisons soient sises sur le territoire de Neuvecelle.

« Les débats ont recommencé à ce sujet et un membre a dit que si le recteur ne se rendait pas au dit hameau ce n'était point à lui qu'on devait l'imputer, mais bien aux supérieurs ecclésiastiques qui avaient abrogé cet usage par lequel les esprits avaient été jusqu'ici conciliés et entretenus dans une bonne harmonie, et toutefois les habitants des dits hameaux ne devaient pas ignorer que le recteur s'était rendu fréquemment tant à la dite chapelle que chez eux pour les fonctions de son ministère, qu'il avait même fait des démarches et obtenu de pouvoir les inhumer au tombeau de leurs ancêtres, ainsi qu'ils lui en avaient manifesté le désir, et qu'il s'était uniquement retenu dans les bornes que toute sa complaisance lui permettait sans désobéir à ses supérieurs et compromettre son devoir.

« Cette observation, jointe à ce qui a été dit sur la circonscription des communes et la volonté prononcée des autorités de ne déroger à la circonscription des communes qui restent à déterminer par la démarcation des cartes topographiques, cette observation, disons-nous, a paru disposer favorablement les esprits.

---

(1) Il s'agit là des habitants de Grande-Rive qui, avant 1803, faisaient partie de la paroisse d'Evian.

« Cependant, un conseiller des dits hameaux a de nouveau observé que la population d'iceux étant plus forte, en équivallant du moins à celle du chef-lieu et des alentours, et qu'étant d'ailleurs à une assez grande distance de l'église communale qui se trouve à l'angle le plus reculé de la commune, il paraissait peu exagéré de leur part de demander que le ministre vint un dimanche chaque mois et qu'il ne paraîtrait pas ridicule, puisque l'on veut faire concourrir leurs hameaux proportionnellement à leur population et à leur contribution et à l'entretien du ministre et de toutes les choses du culte, qu'on accordât un quart des aisances et facilités dont le surplus de la commune jouit.

« Les membres du conseil qui habitent le chef-lieu n'ont point paru répugner à cette observation et toutefois le maire, voyant que c'était un moyen de concilier les différents partis et intérêts, a observé qu'il serait convenable avant tout de consulter tant le citoyen recteur que les autorités civiles et ecclésiastiques en leur exposant, dans une pétition détaillée, les localités et distances des hameaux, leur population, leurs habitudes et le peu de moyens que le chef-lieu peut avoir pour suffire à toutes les dépenses du culte lorsque ceux-là voudraient s'obstiner à ne pas y concourrir et, en outre, sans parler de la mésintelligence et de l'esprit de parti qui aigrit les habitants les uns contre les autres, qu'il serait essentiel de mettre sous les yeux de ces autorités les inconvénients majeurs qui résulteraient de la non conciliation de ces hameaux avec le chef-lieu, quant au spirituel, si on ne leur accordait pas le but de leurs désirs, puisque leur séparation totale ou leur persévérance dans le refus de concourrir aux dépenses du culte pourrait entraîner la réunion de cette commune entière à celle d'Evian, ce qui deviendrait un sujet infaillible de ruine et de perte pour une commune toute agricole et dont la jeunesse trouverait dans la fréquentation de la ville toutes les facilités de la débauche et de la démoralisation ; il a ajouté qu'il mettrait toutes ces observations sous les yeux des dites autorités si telles étaient les intentions du conseil.

« Les membres de celui-ci l'ont chargé de faire tout ce qui paraîtrait le plus convenable pour concilier les intérêts et tous les esprits d'après les vues manifestées ci-dessus et toutes fois ils ont persévéré dans leur opinion au rapport d'une double cotte de l'impôt personnel pour faire face quant à la courrante année au supplément du traitement demandé pour le ministre du culte en observant que si le gouvernement qui, par la vente des fonds donnés en dotation à leur presbytère leur a enlevé tout moyen de faire face à cette dépense, ne daigne compatir à la triste position de la commune pour les années subséquentes, il ne leur sera pas possible d'y satisfaire, vu surtout que les 2/3 et plus des fonds

d'icelle appartiennent aux habitants d'Evian et des communes des environs, ce qui rendrait la prestation en nature presque impossible et les contributions de tout genre ne laissant aucune ressource du côté du numéraire... »

Cette opposition, venant des habitants de Marêche et de Grande-Rive, se conçoit aisément car il y avait toujours eu des rivalités entre les deux paroisses ; de plus, comme aucun chemin ne reliait Neuvecelle à Marêche, les habitants de ce village, comme ceux de Grande-Rive, devaient, pour se rendre à l'église du chef-lieu, monter jusqu'à Verlagny et redescendre par le village de chez Duret.

Les autorités, tant civiles qu'ecclésiastiques, demeurèrent inflexibles devant la pétition du Conseil et refusèrent catégoriquement de revenir sur la décision prise lors de la nouvelle circonscription des paroisses.

Il y eut encore de nombreuses discussions à ce sujet au sein du Conseil municipal ; le curé de la paroisse, prié de prendre part à l'une de ses séances, promit de faire tous les efforts nécessaires pour établir une voie de communication directe entre Marêche et le chef-lieu ; il fit remarquer également qu'étant donné le mauvais état de l'église, il serait nécessaire de la reconstruire à bref délai et qu'à ce moment on pourrait choisir un endroit plus central, par exemple entre les villages de chez Duret et Verlagny.

Ce n'est qu'en 1833, qu'une route entre Marêche et l'église de Neuvecelle put être réalisée ; c'est le curé Mantel qui en prit l'initiative. Il acheta « pour le prix de 100 fr., à Joseph Pélissier, un bout de terre de six pieds avec défense d'y passer avec des charrettes et des bestiaux ». (1) Ce sentier avait son origine un peu au sud de la chapelle de Marêche, il traversait le nant du Flon et continuait en direction de l'église de Neuvecelle.

Après la construction de la route d'Abondance, Jean-Pierre Cachat recueillit des soucriptions dans la commune pour faire le tronçon de route entre le Rond-Point et Aunières.

---

(1) Acte passé le 16 Octobre, au collège d'Evian, par Athanase Bron, en présence de M. Dubouchet et André Maître, professeur.

CHAPITRE VII

LA PAROISSE APRÈS LA RÉVOLUTION

Le principal souci du curé J.-J. Plagnat, nommé le 23 août 1803, fut de procurer à son église le linge nécessaire et de remettre en état les ornements sacerdotaux. Son successeur, M. Mantel, fit tous ses efforts pour essayer de maintenir en état la pauvre église « qui menaçait ruines de tous côtés, surtout quant à son beffroi qui avait grandement été endommagé par la tourmente révolutionnaire ». (1) Dès son arrivée dans la paroisse, il fit faire les réparations urgentes en attendant de pouvoir la reconstruire en entier.

Cloches. — Le 19 septembre 1819, M. Mantel commande deux cloches chez Jean-Baptiste Pitoz, de Carouge, celui-ci les fait exécuter par M. Galay, artiste à Morges, leur poids était de 9 quintaux, 60 livres, 12 onces.

La bénédiction est faite par Rd Carlin, curé d'Evian, le 9 février 1820. La première, dédiée à Saint Nicolas, patron de la paroisse, a pour parrain François Plagnat, avocat, de Neuvecelle, et pour marraine Péronne Métral, épouse de Basile Folliet, propriétaire du château de Neuvecelle. La seconde a pour parrain et marraine, le syndic Jean-Pierre Cachat et Philippine Billoud, femme d'Athanase Bron, secrétaire de mairie. Cette seconde cloche est dédiée au titulaire de la paroisse, Saint Didier.

(1) Extrait d'une lettre de J.-Philippe Sage, intendant de Thonon.

On profite de l'installation des cloches pour consolider le toit du clocher et le surélever de 13 pieds.

Nouvelle Eglise. — Lors de sa visite pastorale du 5 mai 1828, Mgr de Thiollaz constate que « l'église est dans un fort mauvais état, et qu'elle est vraiment trop petite pour contenir la population » qui, à cette date, compte 655 âmes. Il demande aux paroissiens de s'occuper activement des moyens à prendre pour la faire au plutôt restaurer et agrandir.

A sa visite du 30 septembre 1834, Mgr Rey fait les mêmes instances auprès des paroissiens.

En 1840, lorsque l'intendant de Thonon vient visiter la commune, il exhorte vivement le Conseil municipal de s'occuper de la réfection de l'église qui ne peut rester dans cet état. Le Conseil le rassure en lui disant que les paroissiens s'occupent activement de la réédification de leur église, et qu'ils ont déjà commencé les travaux préparatoires à la construction.

Ce fut le curé Mantel qui se chargea d'ouvrir une souscription qui, en cette année 1840, atteignait la somme de 10.276 francs. La plupart des paroissiens firent des corvées pour creuser les fondations et amener une partie des matériaux nécessaires ; ceux qui possédaient des bœufs s'en furent chercher du sable à la Dranse, et la famille Cachat fournit une grande partie du bois pour la charpente.

L'architecte fut l'abbé Rouge, curé de Saint-Sigismond ; de l'ancien bâtiment, il ne conserva qu'un pan de mur, situé au Nord. La nouvelle église, beaucoup plus spacieuse que l'ancienne, mesure 27 mètres de long sur 7 m. 30 de large et 16 m. 20 dans les bras de la croix ; comme l'ancienne, elle a la forme d'une croix latine avec voûte et ouvertures de style roman ; sa hauteur est de 10 m. à la voûte et de 15 m. à la coupole.

Au moment de la construction, par manque de ressources, on ne put faire le clocher tel qu'il était compris dans les plans de l'architecte, on installa simplement au-dessus de la façade principale un clocheton de zinc provisoire ; on y accédait par la tribune au moyen d'une échelle, et les cordes des cloches descendaient jusque sur cette tribune.

La consécration eut lieu le 4 juillet 1847, lors de la visite pastorale de Mgr Rendu. « Toute la paroisse était présente et Monseigneur félicita les paroissiens et surtout le curé de tous les soins qu'ils avaient mis à doter leur paroisse d'une église dont ils avaient le droit d'être fiers. »

Vitraux. — Les vitraux des deux chapelles latérales sont un don du comte Joseph de Neuvecelle, un descendant de l'ancienne famille de ce nom qui, chaque année, venait passer ses vacances au château édifié par ses ancêtres. Il dirigeait une verrerie à Givors, et dessina lui-même les cartons des vitraux. Ces vitraux, qui représentent la Sainte Vierge et Saint Nicolas, patron de la paroisse, portent au bas les armoiries de la famille ; la richesse du coloris et l'harmonie des couleurs sont remarquables, et ils constituent la principale richesse de l'église.

C'est également le comte de Neuvecelle qui a fait don du lustre et de la lampe du sanctuaire.

Autels latéraux. — Après la reconstruction de l'église, on avait placé l'autel de la Sainte Vierge à gauche et celui de Saint Nicolas à droite. Vers 1750, le curé Cathiard, qui avait une grande dévotion à son patron Saint Joseph, supprime l'autel de Saint Nicolas et le remplace par un autel en marbre, taillé à Montreux et dédié à son saint patron. C'est lui également qui a fait don de la statue de Saint Joseph, placée sur cet autel.

Peu de temps après, une paroissienne, Mlle Franceline Cachat, fait exécuter un autre autel, également en marbre, pour la chapelle de la Sainte Vierge.

Le Maître-Autel. — Construit en marbre de Carrare, pour le prix de 2.000 francs, par Magni, de Saint-Jeoire, il avait été commandé par le curé Bosonnet, mais l'autel n'était pas encore achevé en 1884, à la mort de ce dernier.

Le curé Thévenot s'employa surtout à embellir son église et à lui procurer les objets et ornements nécessaires qui lui faisaient presque totalement défaut. C'est à lui que l'on doit la chaire et les stalles ; il fit aménager la tribune et la dota de bans d'un appui convenable. M. Thévenot ouvrit également

une école, tenue par des religieuses ; celles-ci étaient hébergées au château et faisaient la classe dans une pièce du presbytère.

Après la mort de M. Cathiard, la cure était si délabrée que Monseigneur refusa de nommer un nouveau curé avant qu'elle ne fût entièrement réparée ; le Conseil municipal pria l'évêque de nommer de suite un nouveau curé, promettant de commencer aussitôt les réparations et de trouver un logement provisoire au curé qui leur serait envoyé. De fait, pendant que durèrent les réparations, ce fut une maison située dans la pente du Châtellard qui servit de presbytère.

Dès son arrivée dans la paroisse, le curé Rollin quêta les fonds nécessaires pour édifier un nouveau clocher mieux en rapport avec le reste de l'édifice, l'ancien branlant et menaçant ruine. Il trouva auprès des paroissiens la somme de 8.000 francs, et quelques journées volontaires ; l'Etat lui fournit un subside de 4.000 francs. Le curé profita des travaux pour faire aménager au-dessous du clocher une petite pièce qui, depuis lors, servit de sacristie. Le total des dépenses s'éleva à la somme de 17.000 francs.

C'est le curé Rollin également qui fit placer, au-dessus du Maître-Autel, le vitrail de N.-D. de Lourdes.

Réparations à l'Eglise. — Nommé en 1913, M. l'abbé Paour, curé actuel, mit toujours tous ses soins à entretenir son église d'une manière remarquable. Dès 1936, il en restaura complètement l'intérieur ; il fit remplacer le plancher du chœur par un parquet de chêne ; le sol de l'église fut drainé et recouvert d'un nouveau plancher, les chaises firent place à des bancs, et tout l'intérieur du bâtiment fut complètement remis à neuf.

Horloge du Clocher. — « Au début d'avril 1937, M. le Curé adressait au maire la lettre suivante :

« Depuis longtemps je formais le projet de doter le clocher d'une horloge publique. Je suis heureux de vous informer que mon désir va enfin se réaliser.

« Cet horloge, à remontage électrique, sonnera les heures et les quarts d'heure et aura deux cadrans de 1 m. 40 de diamètre. l'un au devant, l'autre au midi. Ces cadrans seront placés au

dessus des fenêtres du clocher pour qu'on les aperçoive de plus loin. Je ferai pratiquer, avec votre agrément, deux ouvertures de 15 à 20 centimètres pour le passage des tiges qui soutiendront les cadrans. L'horloge sera placée, je l'espère, dans le courant de mai. Veuillez agréer...

Signé : Louis PAOUR, *curé de Neuvecelle.*

« Monsieur le Maire me transmettait bientôt après l'autorisation demandée et les chaleureux remerciements de tout le Conseil municipal.

« Le monteur de la maison Ungerer, de Strasbourg, arrivait le 18 mai, et, à la fin du même mois, nous avions le plaisir d'entendre le joyeux carillon des quarts et la sonnerie des heures. » (1).

NOUVEAUX VITRAUX. — « L'église de Neuvecelle s'est enrichie de trois magnifiques vitraux représentant trois scènes de l'Evangile : la pêche miraculeuse, la vocation des Apôtres, la tempête apaisée.

« Ces vitraux sortent des ateliers de M. M. Mauméjan, à Paris. Les teintes sont celles des rouges de la cathédrale de Bourges, des bleus de la cathédrale de Chartres, des verts émeraude de la Chapelle du duc de Vendôme, des jaunes de la cathédrale de Rouen...

« Merci aux personnes qui ont aidé à acquitter la facture de ces trois vitraux, pose comprise, soit 19.000 francs. » (2)

OSTENSOIR. — « Le 20 novembre 1938, toute la paroisse fêtait magnifiquement le 25e anniversaire de l'arrivée de M. le curé Paour à Neuvecelle. A la messe, après que l'abbé Simon, plébain d'Evian, eut retracé en termes émouvants l'œuvre de M. le Curé, celui-ci bénit le riche ostensoir qui lui était offert par la paroisse à l'occasion de son jubilé.

« Cet ostensoir a été conçu conformément à l'art moderne et exécuté en bronze doré par M. Breslay, orfèvre à Paris.

« Les pierres fixées à l'intérieur de la croix sont en cristal de Bohême, taillées diamant. Les pierres entourant la lunule sont également en cristal de Bohême. (Le cristal est le symbole de la Sagesse et de la Pureté).

« Les spères taillées diamant aux extrémités de la croix sont en cristal de Baccarat.

« La custode qui contient l'hostie est en vermeil.

« Les quatre émaux : bleu et rouge (couleur de l'autorité et

---

(1) Almanach paroissial de Neuvecelle, 1938.

(2) Almanach paroissial de Neuvecelle, 1939.

de l'amour, formant souvent le vêtement du Christ), figurent des nuées ; la couleur rouge, rappelant le sang du Rédempteur, est également le symbole de la royauté ; le bleu, symbole de l'amour, l'est aussi de la vie éternelle. » (1).

Cimetière. — Jusqu'en 1880, on enterrait les paroissiens dans le cimetière qui entourait l'église ; son étendue étant trop exiguë, on songea, pour le remplacer, à trouver un terrain à proximité de l'église.

Un paroissien, Jean-Pierre Cachat, fit l'échange d'une vigne qu'il possédait au Rond-Point, de la valeur de 4.725 francs, contre un terrain situé à Aunières, à 400 mètres de l'église. Il céda ce terrain à la commune pour en faire le nouveau cimetière avec la réserve d'y faire construire, à ses frais, un caveau destiné aux membres de sa famille ; ce caveau ne fut d'ailleurs jamais construit, la famille Cachat ayant conservé l'habitude de faire enterrer ses défunts dans le petit cimetière qui entoure l'oratoire du Sacré-Cœur, à proximité du village de Milly.

Le cimetière fut entièrement terminé le 11 juin 1861. Les dépenses comprenaient :

405 francs. Art. 15 du budget additionnel de 1881, somme votée depuis plusieurs années.

800 francs, provenant de fonds disponibles.

1.160 francs, provenant de la vente d'un bois de 34 ares 20 centiares.

(1) Almanach paroissial de Neuvecelle, 1940.

CHAPITRE VIII

LES ORATOIRES DE LA PAROISSE

1°) ORATOIRE DE LA VERNIAZ

C'est le plus ancien de la paroisse ; placé sous le vocable de Notre-Dame des Sept-Douleurs, il avait été édifié dans un coin de la cour de la ferme des nobles Pochat. Lorsqu'on transforma cette maison en hôtel, le propriétaire eut l'heureuse idée d'en orienter l'entrée du côté de la route avoisinante. C'est là un des rares oratoires de la région qui ait conservé son ancienne statue, une *piéta* en bois sculpté et peint qui date du XIII^e^ siècle ; elle est d'une grande valeur artistique et constitue l'un des plus riches souvenirs de la paroisse.

2°) NOTRE-DAME DES VIGNES, AU FLON

Cet oratoire qui avait été érigé en 1822 fut restauré en 1875, à l'époque où le phylloxéra fit son apparition dans le pays. Pour écarter le fléau qui menaçait leurs vignobles, plusieurs paroisses du Chablais se tournèrent vers la mère de Dieu et à divers endroits on lui éleva des chapelles sous le vocable de Notre-Dame des Vignes. La paroisse de Neuvecelle voulut, elle aussi avoir son oratoire et fit restaurer à cette intention la chapelle du Flon. A l'heure actuelle, il continue d'être entretenu, avec un grand soin, par la famille François Granjux.

A Lécherot, existe un oratoire dédié à N.-D. de Lourdes, un oratoire de l'Immaculée-Conception à Verlagny, et un autre à Grande-Rive.

3°) NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

Au nord du village de Milly, à l'endroit où le chemin se divise en deux branches pour monter à Saint-Paul, existait jadis un oratoire où, depuis 1765, la paroisse se rendait en procession le troisième jour des Rogations. C'est cet oratoire qu'une jeune fille de Neuvecelle, Franceline Cachat, voulut remplacer par un sanctuaire plus important, dédié à Notre-Dame du Sacré-Cœur.

L'inauguration eut lieu le 2 mai 1869. Le curé de la paroisse, Rd Thévenod, nous en a laissé la relation dans les lignes suivantes :

« Elle a été annoncée la veille par un joyeux carillon mêlé aux détonations. Le lendemain matin, les mêmes sons bruyants redisent aux paroisses voisines l'allégresse de la paroisse de Neuvecelle. Après les vêpres, M. l'abbé Montagnoux, professeur d'éloquence au collège d'Evian, monta en chaire et, d'une voix empreinte d'une même piété et de suave éloquence, démontra à la paroisse que N.-D. du Sacré-Cœur nous était venue comme un riche présent du ciel.

« Un recueillement profond accueillit ce discours aussi sublime qu'éminemment pratique, et l'aspect de la statue, qui se dressait devant les yeux de l'orateur sur un trône orné de fleurs et encadré d'inscriptions à la louange de N.-D. du Sacré-Cœur, ajoutait manifestement à l'onction de sa parole et au charme qui captivait son auditoire.

« Pendant que la procession commençait à se dérouler, j'ai béni la statue entourée de dix prêtres dont la présence ajoutait à l'éclat de la cérémonie.

« La bénédiction terminée, quatre jeunes gens décorés de la médaille en argent de N.-D. du Sacré-Cœur soulevèrent le brancard qui portait la sainte effigie.

« Trente-huit filles en habit blanc et ceintures bleues, couronne sur la tête et lys argenté aux mains, formaient le cortège et comme la cour de la gracieuse souveraine.

« Arrivé vers l'oratoire, un mécanisme ingénieux du sieur Claude Gaillet eut bien vite fixé la statue sur son piédestal. En ce moment, il se fit un mouvement de légitime curiosité, mais plus encore de joie et de bonheur. Outre beaucoup de personnes venues, particulièrement d'Evian, de Lugrin et de Publier, toute la paroisse était là.

« Pendant que la Vierge prenait possession de son trône, MM. les abbés Ducret et Clerc entonnèrent un magnifique cantique

composé pour la circonstance.

« Celle que tout le monde venait vénérer de la sorte avait sans doute béni cette multitude du haut du ciel. »

Cet oratoire était entouré d'un petit parc planté d'arbres ; lorsque le cimetière de la paroisse fut devenu trop petit et qu'on eût songé à le transférer ailleurs, la famille Cachat fit enterrer ses défunts autour de cet oratoire, en attendant de les placer définitivement dans le caveau que la famille s'était réservée dans le nouveau cimetière.

4°) ORATOIRE DE L'ANGE GARDIEN

Il est situé à la rencontre de la route qui va de Lécherot à Saint-Paul, et celle qui vient de Grande-Rive par Verlagny. Nous ne ferons, à ce sujet, que rapporter les renseignements qui nous ont été fournis par le curé Ed. Rollin.

« Cet oratoire nous rappelle un souvenir précieux, un fait miraculeux : l'apparition à Marie-Aimée de Blonay de sept anges sous la figure de sept mendiants. A l'endroit même où Marie-Aimée de Blonay fit cette heureuse rencontre, une croix avait été érigée pour en perpétuer le souvenir. Maintes fois on la remplaça, car elle tombait de vétusté. Puis, hélas ! on n'y songea plus.

« Le curé actuel ne voulut pas tout à fait laisser choir et perdre la mémoire de ce fait miraculeux dont le sol de sa paroisse avait été trouvé digne.

« Il fit part de ses projets à M. le baron de Blonay, de Tourronde. Ses demandes furent couronnées de succès.

« Bientôt il fit construire, de concert avec la famille Buttay François, ce charmant petit oratoire gothique qui est très remarqué.

« Au pied de la statue, on lit, gravé sur le marbre :

« Ici, Marie-Aimée de Blonay fit la rencontre de sept anges sous la forme de sept mendiants. »

« Cette sainte fille fut, plus tard, la dixième religieuse de la Visitation et la troisième supérieure du premier monastère d'Annecy. Elle nacquit à Saint-Paul, diocèse de Genève, le 13 décembre 1595. Elle eut pour père Claude de Blonay, ami de Saint François de Sales, et pour mère Denyse de Livron, qu'elle perdit de bonne heure. Notre saint, dans une de ses visites au château, disait en parlant de cette enfant : « Celle-là sera des nôtres », et plus tard il dit d'elle : « C'est la crème de la Visitation ».

« Charles-Auguste de Sales, neveu du saint évêque et évêque lui-même, dans la vie écrite par lui de la mère Marie-Aimée raconte le fait cité plus haut :

« Le temps approchant qu'elle devait sortir du siècle, Dieu la visita conformément à la charité qu'elle exerçait envers les misérables.

« Allant souvent à la ville d'Evian, elle ne manquait pas de sujets sur lesquels elle la peut pratiquer avec avantage.

« Un jour, elle eut la rencontre de sept jeunes hommes d'une contenance très honnête mais qui paraissaient fort nécessiteux ; exposant que, depuis peu, ils avaient passé le lac avec de grandes souffrances, et représentant leur misère en termes de civilité non commune, elle se sentit touchée d'une compassion toute extraordinaire ; mais les pauvres de la ville ayant vidé sa bourse et ne lui restant rien qu'elle peut donner que son chapellet et deux petits livres de prières qui n'eussent pas beaucoup soulagé ces estrangers, elle les pria de la suivre à la maison de son père, quoy qu'alors il en fust absent.

« Marie-Aimée, arrivée à Saint-Paul avec ses hôtes, les logea en la chambre la plus honorable après celle de son père, et leur fournit tout ce qui était nécessaire. Trois des voyageurs étaient atteints de plaies fort graves ; leur bienfaitrice les pansa, aidée des serviteurs et servantes de la maison. Le soir, elle les engagea par prudence à prendre logis dans le village, à cause de l'absence de son père. Leurs prières furent plus puissantes que les siennes. Ils couchèrent tous dans la même chambre. Le lendemain, les soins et pansements de la veille recommencèrent avec la même charité ; le dîner fut servi copieusement. Elle manda, par exprès, le sieur François Pioton, d'Abondance, avocat au Sénat de Savoie ; celui-ci interrogea curieusement et prudemment les estrangers qui se dirent venir de la haute Allemagne, cavaliers de leur état et sans ressources par le malheur des armes.

« Leur bienfaitrice, en les congédiant, donna à chacun d'eux une chemise de celles de son père, mit du vin dans leurs bouteilles, et en leurs mains quelques aumônes fournies par le sieur Pioton.

« Le principal d'entre eux, adressant en particulier la parole à Marie-Aimée, lui dit : « Quand vous viendrez en notre patrie, nous reconnaîtrons vos charités. Soyez dévote aux sept Esprits qui assistent devant le Trône de l'Agneau et ayez confiance qu'ils ne manqueront jamais de vous protéger ».

« Marie-Aimée de Blonay n'oublia jamais ce grand événement, estima toute sa vie que ces sept pèlerins étaient des messagers du ciel sous la figure de mendiants. Dès lors, elle fut plus déterminée que jamais à devenir religieuse, et avoua plus tard avoir été surnaturellement encouragée dans sa vocation par ces bienheureux Esprits.

« Marie-Aimée décéda saintement et pieusement, à l'âge de

58 ans passés, le 15 juin 1649. Son corps vénérable fut déposé dans l'église de la Visitation d'Annecy, près du tombeau de sainte Jeanne-Françoise de Chantal. »

« L'inauguration de cet oratoire fut faite en grande solennité, le 26 juillet 1896.

« Que cet ange gardien, auquel nous avons voulu faire honneur, soit le protecteur de la paroisse, qu'Il veille sur elle, qu'Il la gouverne, la garde et la préserve des calamités physiques et morales !

« Qu'il veuille bien protéger d'une manière spéciale la famille Buttay qui s'est chargée de l'entretien de son sanctuaire. »

Un missionnaire de Saint-François, le Père A. Boccard, a écrit à ce sujet un poème, dont nous citons une partie ; il est loin d'avoir une haute valeur littéraire, mais il a l'avantage de conter les faits tels qu'ils se sont transmis parmi le peuple.

MARIE-AIMÉE DE BLONAY ET LES SEPT ANGES

C'est vers seize cent dix et quelque, en la vêprée
D'un dimanche de mai. Sous la châtaigneraie,
Par les prés déjà verts, fleuris en maint endroit,
D'Evian à Saint-Paul grimpe un chemin étroit.
Sur le coteau désert, pas un bruit : car personne
N'est aux champs, on ouit seuls la cloche qui sonne
Et les oiseaux.

Or donc, plus haut que Neuvecelle,
Deux femmes, l'une âgée et l'autre demoiselle
Jeune encore, s'en vont, toutes deux se taisant,
A les voir, on dirait deux saintes de couvent.
Saintes, elles le sont : l'une, Marie-Aimée.
Est fille des Blonay, race au loin estimée
Dès les siècles anciens ; l'autre est dame Françon,
Vieille servante, un vrai modèle de raison.
Comme elles débouchaient dans une clairière,
Dame Françon parla :

« Trêve à notre prière !
« Pourquoi portez-vous le visage si bas,
« Marie-Aimée ? En ce beau jour, vous n'êtes pas
« Joyeuse ainsi que d'habitude. Dans votre âme
« Un problème profond, trop fort pour une femme,
« Vous trouble-t-il ?... Laissez ce problème malin
« A maître Piotton, notre vieux chapelain,

« Et suivez les conseils de Monsieur de Genève.
. . . . . .

« Merci, bonne dame Françon !
« Triste, le croyez-vous ? Je pensais au sermon
« Que nous fit le missionnaire tout à l'heure ;
« Je rêvais du bonheur de Tobie... et j'en pleure !
. . . . . .

« Si le bon Dieu voulait — ô la pensée étrange !...
« A sa Marie-Aimée, Il enverrait un ange.
« Le bon curé disait : Faites la charité,
« Mes frères ; vous verrez, en toute vérité,
« Un envoyé du ciel vous marquer votre route...
« ... Est-il vrai qu'un miracle
« Récompense, au besoin, quiconque au malheureux
« Est pitoyable ?... »

Marie-Aimée avait ce jour même, à la ville,
A tous les mendiants qui tendaient leur sébile,
Octroyé large aumône...

II

En un lieu plein de grâce,
Où la pente est plus douce, arrivent lentement
Les deux femmes. Tout près court un gazouillement
De ruisseau qui s'enfuit sous une verte haie.
A deux pas recommence une haute futaie.
Un autre étroit sentier vient des bords du Léman
Fort raide, et croise ici le chemin d'Evian.
Sept pauvres y montaient.

Leurs fronts jeunes, célestes,
Font un contraste avec leurs chausses et leurs vestes.
Des haillons tout troués, des toques en lambeaux,
Des chaussures sans nom qui furent des sabots,
Leur besace entr'ouverte et flasque, à leur épaule,
Ballant est leur sébile où l'on jette une obole,
Réclament la pitié.

L'un d'eux souffre au côté,
Deux autres vont boîtant.

« Faites la charité
« Pour l'amour du bon Dieu ; donnez, ô nobles dames !
« Aux pauvres cheminaux, à nous qui traversâmes
« Tant de pays pour arriver jusque chez vous ! »
Imploraient-ils ensemble en un parler très doux.

Les deux femmes, devant ces criantes misères,

N'ont pas un sou vaillant ; deux livres de prières,
Deux chapelets, voilà pour l'instant leur trésor.
« Pauvres gens, sur nos pas, plus haut montez encore,
« Et l'on vous octroira du secours ! » — Dirent-elles.
.....

A ces mots
Ils semblent, tout à coup, soulagés de leurs maux
Après Marie-Aimée et Françon plus alertes,
Ils montent dans le bois sous les arcades vertes.
Bientôt, au vieux castel, sur son tertre, imposant,
L'on entrait.
Le baron pour lors était absent.
Sa fille, en arrivant, comme à d'illustres hôtes,
Livre aux sept malheureux office et chambres hautes.
Elle lave leurs pieds poudreux ; leurs vils haillons
Sont remplacés. Les cordiaux et les bouillons
En apaisant leur faim, raniment leur teint blème :
.....

La bonne demoiselle a sondé du regard
Chaque plaie ; et sa main habilement les panse.

III

« Ces pauvres-ci,
« Depuis le temps que moi, Françon, je suis ici
« Et c'est bien vieux ! — jamais je n'ai vu leurs semblables !
« Ils sont centents de peu, bien qu'ils soient misérables !
« Ils laissent les quartiers de fraîche venaison...
.....

Et la dame ajoutait qu'elle avait fait tirer,
Pour les ragaillardir et les désaltérer,
Une certaine cruche à panse large, emplie
D'un bon petit vin blanc de Marêche. O folie !
Ils ne l'ont pas touchée et, spectacle nouveau !
Ces pauvres pour boisson n'ont voulu que de l'eau.
La vieille gouvernante en a conclu :
« Je gage
« Que ce sont là de vrais saints ! »
« Et leur langage
« Prouve qu'ils sont versés en tout savoir humain »
Disait de son côté le docte Chapelain,
Messire Piotton, dont vaste est la science.
« Tout le matin durant, en pleine confiance,
« Je les fis discourir, en latin, en français,
« Et même en germanique ; ils ont avec succès

« Répondu chaque fois. »

. . . . . .

Le lendemain,
Les sept pauvres sont prêts à partir. Dans leur main,
Ils tiennent le bourdon. Leur besace est pesante ;
Marie-Aimée a fait son aumône abondante.
Elle est là leur donnant quelques florins encor
Mais le premier des sept lui dit :

« Gardez votre or !
« O bonne demoiselle, il nous est inutile,
« Et puisque vous voulez remplir notre sébile,
« Après deux jours passés à nous faire du bien,
« Moi, je vous parle au nom du ciel : Ne craignez rien !
« Priez les sept esprits qui sont devant le trône
« De l'Agneau ; largement toujours donnez l'aumône
« Vous verrez de vos yeux qu'en toute vérité
« Dieu n'abandonne point qui fait la charité.
« Vous apprendrez bientôt de Monsieur de Genève
« Qu'un nouveau monastère à cette heure s'élève
« Où vous irez prier et jeûner pour tous ceux
« Que vous aimez !
O vous si chère aux miséreux !
« A vous quitter nous nous sentons l'âme meurtrie ;
« Mais vous habiterez un jour notre patrie,
« Lors nous vous payerons de retour. »

Et soudain
Les sept pauvres prenaient un visage divin ;
Leur stature grandit ; leurs misérables toques
En auréoles d'or se transforment ; leurs loques
Font place en un clin d'œil aux longs vêtements blancs.
Marie-Aimée est en extase. Etincellants,
Les sept pauvres n'ont plus au côté leur besace,
Mais des ailes d'argent qui s'ouvrent dans l'espace,
Emportant d'un seul trait sept anges vers les cieux.

Et quelques mois après ces faits prodigieux,
François de Sales, en la naissante galerie
Devant mère Chantal, à la Vierge Marie
Consacrait dans la joie une fille de plus.

CHAPITRE IX

LE CLERGÉ

1°) CURÉS QUI ONT DESSERVI NEUVECELLE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

1. — 1295 : Vuilhelme de NEUVECELLE.

2. — 1411 : Thomas de CUR.

3. — 1433 : Antoine CONSTANTIN, résidant en cour de Rome, auprès du Cardinal Varembon.

4. — 1456 : François RAOUL, du diocèse de Lyon.

5. — 1471 : François RODOLPHE.

6. — 1489 : Charles GRAND.

7. — 1503 : Aymon de NEUVECELLE.

8. — 1517 : Pierre CHAPPUIS.

9. — 1569 : LACOMBE Maurice, né à Veyrier-du-lac. Il fut ordonné sous-diacre le 17 décembre 1569, et nommé curé de Neuvecelle avec annexe de la Touvière le 24 octobre 1569, n'étant encore que clerc. Il est privé de son bénéfice le 8 août 1578 « propter simoniam ». En 1577, il est nommé chanoine d'Annecy, où il meurt le 8 mai 1579.

10. — 1570 : CARRON Claude, originaire du diocèse de Belley, nommé curé de Neuvecelle avec annexes de la Touvière et Marêche, le 8 août 1570 ; il quitte la paroisse pour la cure d'Orcier, le 21 décembre 1574.

11. — 1574 : GAILLET Blaise, né à Thollon ; est nommé curé de Neuvecelle et annexes de la Touvière et Marêche, le 6 août 1573.

12. — 1589 : CROSSON Martin, nommé curé de Neuvecelle en 1589 ; il permute avec Lugrin, le 9 mars 1603.

13. — 1603 : BILLOUD Pancrace, étant curé de Lugrin, il

permute avec Neuvecelle ; permute ensuite avec Saint-Nicolas-la-Chapelle, le 26 septembre 1612.

14. — 1612 : CHAPPUIS François, né à Tanninges ; curé de Saint-Nicolas-la-Chapelle le 1er décembre 1607, permute avec Neuvecelle le 26 septembre 1612. Le 10 octobre 1624, il ajoute à sa cure l'annexe de Marêche.

15. — 1624 : DUCRETTET Olivier, né aux Gets ; curé de Neuvecelle et annexe de Marêche, le 10 octobre 1624. Il quitte la paroisse pour laisser le poste à son neveu, l'abbé Fabien Ducrettet, qui fut nommé mais ne vint jamais dans la paroisse. Olivier Ducrettet quitte la paroisse pour entrer à la Sainte Maison de Thonon ; il est ensuite curé d'Orcier où il meurt le 20 novembre 1655.

16. — 1624 : LAURENT Jean, fils de Girard, de Verlagny, ordonné prêtre le 13 mars 1619 ; fut curé d'Armoy avec annexe du Lyaud, puis curé de Neuvecelle avec annexe de Marêche ; il est ensuite nommé chapelain des Bernardines du Clos de Marêche, où il meurt en mars 1668.

17. — 1630 : FROGIER André, né à Saint-Paul, curé de Neuvecelle le 12 novembre 1630, permute avec Vacheresse et annexe de Bonnevaux, le 25 février 1645. Mort en janvier 1670.

18. — 1647 : BURNET Jacques, né à Maxilly, curé de sa paroisse natale le 14 juillet 1634, curé de Morzine le 12 juillet 1643 ; permute avec Neuvecelle et annexe de Marêche, le 25 février 1646. Mort en 1677.

19. — 1663 : DURET Jacques, né à Evian, curé de Neuvecelle et annexe de Marêche le 17 mai 1663 ; curé de Lugrin et annexe de Montigny, le 26 février 1681. Mort en août 1697.

20. — 1681 : BAUD Laurent, né à Bogève, prêtre le 11 mars 1634, curé de Chevénnoz le 8 mars 1640 ; curé de Neuvecelle et annexe de Marêche, le 25 février 1681 ; il quitte la paroisse en mars 1689.

21. — 1689 : CHARDON Claude, né à Bogève, ordonné prêtre le 12 juin 1677, vicaire à Manigod, curé de Neuvecelle et annexe de Marêche le 26 avril 1689. Mort le 3 octobre de la même année.

22. — 1689 : ROCH Jacques, né à Thollon, prêtre le 20 septembre 1687 ; continue ses études jusqu'au grade de Docteur en théologie, est ensuite curé de Desingy, puis curé de Neuvecelle et Marêche le 8 novembre 1689. Après avoir concouru pour le poste d'Evian, le 29 octobre 1705, il est nommé économe puis plébain-archiprêtre de la ville, et aumônier des Clarisses. Il meurt en août 1733.

23. — 1705 : BILLOUD Gaspard, né à Evian, ordonné prêtre le 19 septembre 1693, et docteur en théologie, il est nommé curé de Thollon le 12 avril 1701 ; curé de Neuvecelle et Marêche, le 29 octobre 1705. Sur le registre des sépultures, le curé d'Evian note : « Ce prêtre se distinguait par une douceur et une piété singulières ; il s'appliqua, au péril de sa vie, à ramener à la concorde des personnes de sa paroisse qui étaient en disputes continuelles. » Emmené par une longue maladie, il meurt le 13 mars 1709, est inhumé par les soins des paroissiens, dans le chœur de l'église.

24. — 1709 : CURTON Jean-Philibert, né à Samoëns, ordonné prêtre le 19 décembre 1692 ; vicaire à Chévrier, curé de Neuvecelle et annexe de Marêche, le 22 novembre 1709 ; mort en 1748.

25. — 1748 : AVET Jacques, né à Annecy, prêtre le 16 avril 1729 ; curé de Novel le 18 mars 1747, de Neuvecelle et annexe de Marêche le 4 mars 1748 ; mort en 1762.

26. — 1762 : MORARD Michel, né à Aillon ; curé de Novel le 28 mai 1748, curé de Neuvecelle et annexe de Marêche le 4 février 1762 ; mort en janvier 1777.

27. — 1777 : VITTOZ Jean-François, né à Thollon, prêtre le 20 décembre 1748, vicaire au Mont-Saxonnex en 1750, puis curé des Gets ; curé de Neuvecelle et annexe de Marêche, le 29 juillet 1777 ; mort le 14 mars 1785, âgé de 61 ans.

28. — 1785 : BIDAL Amed-André, né à Neuvecelle, au village d'Aunières, ordonné prêtre en 1862, curé de Neuvecelle et annexe de Marêche le 20 septembre 1785 ; mort à Thonon, le 29 juin 1795.

2°) A PARTIR DE LA RÉVOLUTION

1. — 1803 : PLAGNAT Jacques-Joseph, né à Morzine le 12 mars 1753 ; prêtre le 17 septembre 1777 ; chanoine de la Collégiale de Samoëns, le 11 avril 1783 ; curé de Monthoux, le 16 février 1788. Il émigra pendant la Révolution ; peu après il s'installe à Collonges-sous-Salève, où il est bien connu pour son zèle et son courage. Un arrêt de déportation est lancé contre lui, le 4 septembre 1797, par le gouvernement du Directoire ; mais on ne réussit pas à se saisir de lui.

Il fait ensuite partie de la V^e^ et de la XI^e^ mission ; nommé curé de Neuvecelle, le 23 août 1803, il se retire à La Roche en 1818, où il meurt en 1830.

Il fut toujours très affecté de la conduite de son frère, l'avocat Plagnat, qui fut législateur à Paris et l'un des principaux agents de la Révolution dans le Haut-Chablais. Au Biot, c'est cet avocat qui, le premier, monta dans la chaire de l'église pour y prêcher la Révolution. Aux paroles qu'il prononça que désormais on n'aurait plus de supérieurs, le curé de la paroisse, qui était présent avec son vicaire, lui demanda : « Et nous, prêtres, aurons-nous des supérieurs ? » Mais le républicain ne sut que répondre. (1)

2. — 1818 : MANTEL Joseph, né à Choulex, le 28 février 1791, prêtre le 11 mars 1815, fut vicaire à Carouge, puis à Lugrin ; curé de Neuvecelle, le 11 octobre 1818, il y reste jusqu'à sa mort, le 24 juin 1849.

3. — 1849 : CATHIARD Pierre-Joseph, né à Leschaux le 5 septembre 1805, prêtre le 1^er^ juin 1833, fut vicaire à Cordon, La Muraz et Evian ; curé de Neuvecelle le 17 juillet 1849, il meurt le 11 février 1855.

4. — 1855 : TROSSET Aimé, né à La Chapelle-d'Abondance, le 11 septembre 1807 ; prêtre le 5 juin 1830, vicaire à Evian le 8 juin de la même année, puis à Arbusigny, Saint-Pierre-de-Rumilly et Cruseilles ; curé de Neuvecelle, le 13 juillet 1855. Il quitte la paroisse, le 10 mars 1857, pour entrer chez les missionnaires de Saint-François de Sales ; mort en août 1871.

---

(1) LAVANCHY, I, p. 46.

5. — 1857 : THÉVENOD Louis, né à Viuz-en-Sallaz, le 14 juillet 1814 ; prêtre le 23 février 1839, fut vicaire à Thonon, curé de Neuvecelle en 1857, il laissa plusieurs fondations pieuses ; mort le 29 août 1872. Dans son testament, il laisse au bureau de bienfaisance : 1°) tout son linge, et la somme de 2.000 francs pour les pauvres de la commune ; 2°) la somme de 1.500 francs pour subvenir aux frais d'une retraite qui sera donnée tous les ans dans la paroisse, ainsi que pour une mission tous les 8 ans.

6. — 1872 : CONSTANTIN André-Marie, né à Arthaz, le 30 août 1826 ; prêtre, le 10 avril 1852 ; vicaire à Vaulx, le 14 avril 1852 ; professeur de philosophie au collège de Mélan, le 10 mars 1858 ; curé de Neuvecelle, le 9 septembre 1872 ; mort le 15 mai 1874.

7. — 1874 : BOSONNET Félix-Etienne, né à Tanninges, le 21 octobre 1832 ; prêtre le 6 juin 1857, fut vicaire à Arenthon, aux Allinges, à Menthonnex-en-Bornes, Ugine et Sallanches ; curé de Neuvecelle le 12 juillet 1874, il meurt le 22 juin 1894. Dans son testament, il laisse son mobilier aux pauvres de la paroisse, et sa bibliothèque au Grand Séminaire d'Annecy. Il fut inhumé auprès de la Croix du nouveau cimetière.

8. — 1894 : ROLLIN Edmond, né à Viuz-en-Sallaz, le 7 février 1844 ; prêtre, le 24 juillet 1870 ; fut vicaire à Argonnex et à Saint-Jean de Tholome ; curé de Bonnevaux, le 1er Avril 1873, d'Argonnex le 18 avril 1883, et de Neuvecelle le 12 juillet 1894. Mort à Viuz-en-Sallaz, où il s'était retiré depuis 10 ans, le 6 septembre 1923. Il a laissé une monographie de sa paroisse natale et : Neuvecelle, souvenirs anciens et modernes.

9. — 1913 : PAOUR Louis, curé actuel.

PRÊTRES ET RELIGIEUX ORIGINAIRES DE NEUVECELLE

1. — BENOIT Nicolas, ordonné prêtre le 25 février 1673, vicaire à Douvaine en 1687 ; fut ensuite curé de Sillingy ; mort en février 1698.

2. — BIDAL Amed-André (Voir aux curés de Neuvecelle, n° 28).

3. — BIDAL Claude, ordonné prêtre le 24 septembre 1575.

4. — BIDAL François, né en 1725, devint capucin sous le nom de frère Marc. Profès, le 24 juin 1747 ; provincial, de 1781 à 1784 ; mort à Aoste, en 1802.

5. — BIDAL François-Joseph, ordonné prêtre le 20 septembre 1732 ; vicaire à Mégevette ; curé de Larringes et annexe de Champanges, le 25 mai 1746 ; mort en février 1785.

6. — BIDAL Maurice ; prêtre le 19 septembre 1736, curé de Bernex le 14 juillet 1747 ; mort en 1768.

7. — BIDAL Maurice, tonsuré à Evian, le 18 septembre 1646, fut nommé vicaire à Saint-Paul, et resta vicaire paroissial pendant 40 ans. Retiré à Aunières, il meurt le 25 octobre 1699.

8. — BIDAL Nicolas, prêtre en novembre 1735, fut vicaire à Evian, et curé de Feigères, le 8 juin 1742.

9. — BIDAL Pierre-Damase, né le 11 décembre 1808 ; prêtre le 13 juin 1835, vicaire à Champanges le 25 septembre 1835, à Publier le 21 septembre 1836, à Messery le 27 mai 1841, à Sallanches le 4 avril 1842, professeur au collège de Bonneville le 8 novembre 1846, vicaire à Annecy-le-Vieux le 3 avril 1848, aumônier des Sœurs de la Charité de La Roche le 15 juin 1850, curé de Doussard le 1er juillet 1858, curé de Saint-Jeoire, le 11 août 1864. Retiré à Sallanches le 30 septembre 1874, il meurt le 6 décembre 1883.

10. — BIDAL (?), en religion frère Vigorius, des écoles chrétiennes ; il meurt chez ses parents à Milly, le 12 novembre 1854.

11. — BLANC Claude-François, né le 25 septembre 1741, au village de Milly-Dessus ; prêtre le 21 septembre 1765, fut vicaire à Messery, Saint-Paul et Morzine, puis curé de cette dernière paroisse.

« Curé de Morzine pendant la Révolution, il n'abandonna jamais ses ouailles. Dans les refuges successifs où il se retirait, il recevait une telle quantité de vivres qu'il avait de quoi

alimenter plusieurs familles pauvres. Du pain noir et du lait, telle était d'ailleurs sa nourriture ordinaire, même en temps de paix. Après le Concordat, frappé de la pénurie des prêtres et des besoins religieux du diocèse, il organisa dans son presbytère et presqu'uniquement à ses frais, un vrai petit externat, comptant parfois jusqu'à trente élèves, dont il était l'unique professeur. Il en poussa quelques-uns jusqu'en philosophie. Quand le digne curé célébra le cinquantième anniversaire de son sacerdoce, il eut autour de lui une quinzaine de prêtres qui lui devaient leur vocation et avaient été ses élèves.

Il laissa, à Morzine, une mémoire si vénérée que la plupart des familles eurent à cœur de se procurer et de conserver son image. » (1) Il mourut en 1828.

12. — BRACONNAY Marie-André, né le 12 septembre 1840 ; prêtre le 10 juin 1865 ; fut vicaire à Marin le 14 juin 1865, à La Baume en juin 1868, à Margencel le 26 novembre 1868, à Ayse le 28 mai 1872, à Saint-Sigismond le 6 décembre 1872, à Publier, le 26 juin 1873; curé d'Armoy, le 1er janvier 1877; mort le 7 juin 1901.

13. — BURDET Claude ; prêtre le 23 septembre 1673, vicaire à Corbonod, à Collonges-Bellerive en 1678, à Saint-Paul en 1682, fut ensuite professeur au collège d'Evian.

14. — COLLIARD Jacques, né le 21 janvier 1840, devint capucin sous le nom de Père Saint-François de Sales ; ordonné le 23 décembre 1866, il meurt sécularisé à Lyon, le 8 novembre 1908.

15. — COLLIARD Pierre-André ; prêtre en décembre 1803, vicaire à Abondance, mort le 14 novembre 1812.

16. — DUFOUR André, tonsuré à Evian, le 22 mai 1678.

17. — CUBY Louis, né à Marêche ; prêtre le 19 septembre 1682, curé de Thollon le 24 décembre 1689, où il fait plusieurs fondations. Mort en mai 1699.

18. — DURET Amédée, vicaire à Lugrin en 1743, curé de Bonne le 20 mars 1748, mort en janvier 1783.

---

(1) LAVANCHY, I, p. 385.

19. — DURET Amédée, neveu du précédent ; prêtre le 17 décembre 1746, vicaire à Bonne en 1748, curé de Saint-Romain le 23 décembre 1759, mort en mai 1786.

20. — DURET Marie-Denys, né le 9 octobre 1798 ; prêtre le 22 décembre 1827, vicaire à Menthon, Mieussy, Saint-Gingolph, Ayse, Contamines et Cordon ; curé de Cordon, le 15 janvier 1839, de Seytroux, le 5 juillet 1849. Retiré à Neuvecelle, il ouvre une école au village de Milly ; mort en 1860.

21. — DURET Marius, né le 5 juillet 1905 ; prêtre le 15 juin 1930, vicaire à Megève en juin 1930, aumônier du préventorium Sainte-Geneviève en mai 1934, curé de Bluffy le 10 juin 1935, curé de Thusy en septembre 1940.

22. — GIROUD André, né à Marêche, tonsuré le 26 mai 1646.

23. — GREPILLAT Henri, né à Grande-Rive, le 25 avril 1909 ; entre chez les missionnaires de Saint François de Sales, et fut ordonné le 29 juin 1934.

24. — GREPILLAT François, né le 19 mars 1819 ; prêtre le 20 décembre 1845, vicaire à Larringes le 23 décembre 1845, à Saint-Nicolas-la-Chapelle en 1854, à Marignier le 28 décembre 1859, curé de la Côte d'Arbroz le 22 février 1864, curé de Thollon le 21 janvier 1857, mort le 26 avril 1883.

25. — GRUZ Jacques, né à Marêche, le 12 février 1796 ; prêtre le 5 juin 1819, vicaire à Manigod, Abondance, Vailly, Magland, curé de La Vernaz le 19 juillet 1824, de Bluffy le 19 janvier 1831, d'Aviernoz le 12 mars 1833 ; fut ensuite curé dans le diocèse de Genève ; mort en 1868, le 17 janvier.

26. — JACQUIER Claude, fils de Pierre et de Josephte Pertuiset, né le 4 mars 1767 ; fut vicaire à Maxilly, demeura à Neuvecelle pendant toute la Révolution ; mort le 26 août 1801 à Neuvecelle, et enterré dans l'église par Rd Ducret, curé de Marin, qui ajouta sur le registre des décès : « Il a soutenu avec un très grand zèle la persécution religieuse. »

27. — LAURENT Antoine ; prêtre le 23 décembre 1747, chanoine de la Sainte Chapelle à, Chambéry ; mort doyen en 1768.

28. — LAURENT Claude, tonsuré le 18 septembre 1677.

29. — LAURENT Claude, né à Marêche ; prêtre le 22 septembre 1685.

30. — LAURENT Gabriel ; prêtre le 17 décembre 1729, vicaire aux Villards-sur-Thônes en 1730, curé de La Touvière le 25 janvier 1739, fonda des messes à Marêche ; mort en 1770.

31. — LAURENT Jean, un des 26 clercs et 20 minorés reçus par Saint François de Sales, en l'église de La Touvière, en 1620 ; mort en 1663 et enterré dans l'église de Neuvecelle.

32. — LAURENT Jean ; prêtre en décembre 1647, vicaire à Saint-Paul en 1666, pourvu de chapelles à Evian ; mort en 1673.

33. — LAURENT Jean, ordonné prêtre à Sion, le 13 mars 1619. (Voir aux curés de Neuvecelle, n° 16).

34. — LAURENT Louis, tonsuré à Thonon, le 26 mai 1634.

35. — LAURENT Nicolas, incorporé au diocèse de Sion, le 13 mars 1790.

36. — MAGNIN Jean-François, né le 8 novembre 1770, à Milly ; vicaire à Maxilly, Thonon et Genève ; émigra pendant la Révolution et rentra aussitôt dans sa paroisse natale ; curé de Tanninges, le 10 avril 1808. « Le jour de la Fête-Dieu 1810, prêchant en plein air, il s'exalta si fort qu'un vaisseau se rompit dans sa poitrine, ce qui l'obligea à aller se reposer chez ses parents à Neuvecelle. » Il mourut le 19 avril 1811.

37. — TAGAND Mermet, il reçoit la tonsure le 25 mai 1532, de Mgr Pierre Farfeni, dans l'église des Augustins de Thonon.

CHAPITRE X

NOBLES ET CHATEAU

C'est une des plus anciennes familles chevaleresques du Chablais, l'une des vingt-sept de la Savoie historique. Ses armoiries portent « de gueules au lion d'or armé et lampassé de sable », avec la devise : Ubique.

Les nobles de cette famille étaient seigneurs de Neuvecelle, de Valliège, de Maugny ; conseigneurs de Nernier, de Marlioz aux baillages, du Val-d'Illier en Valais savoyard, de Crossier en pays de Vaud, etc...

12e siècle. — Dans un acte daté de 1121, on trouve les noms de Girold de Neuvecelle, de sa femme Guillemette et de son fils Burchard.

13e siècle. — Il existe deux branches de cette famille.

Première branche. — Elle possède des biens et un château à Saint-Paul et y habite, au moins pendant un certain temps ; elle est représentée par :

Anselme de NEUVECELLE. Il fait un don, en 1222, aux seigneurs Vuilhelme et Bernard de Poyses, en faveur de l'église de Saint-Paul « de la dîme de tout ce qu'il possède sur le territoire de cette paroisse ». Il a trois fils :

Pierre, Herluin et Humbert. Ceux-ci ne tardent pas à revendiquer pour eux l'aumône faite par leur père à l'église de Saint-Paul ; ils adressent une plainte au seigneur Aymon de Faucigny, lui disant « que cette aumône était non allodiale mais féodale ». Aymon, ignorant la vérité, fait incarcérer Vuilhelme et Bernard de Poyses ; après enquête, il ratifie la dite aumône et promet d'en être le gardien et le défenseur.

Pierre a lui-même trois fils :

Nicolas, Vuilhelme et Pierre. En 1235, Vuilhelme abandonne ses biens à la maison de Saint-Paul. Nicolas et Pierre contestent encore le don fait par leur grand-père. Aymon de Faucigny intervient de nouveau et, pour garantir cette donation, la fait sceller de son propre sceau.

Nicolas a un fils :

Girard, qui meurt en 1360.

Etienne, fils de Girard, meurt en 1406 ; il laisse trois garçons : Ansermet, Mermet et Girard. Ansermet fut recteur de la chapelle de Notre-Dame en l'église de Neuvecelle.

Mermet épouse, le 11 août 1396, Jeannette, fille naturelle du chevalier Pierre de Châtillon. Ce dernier donne en dot à sa fille 60 livres de monnaie ancienne, ayant cours dans l'Etat de Savoie. Mermet déclare « avoir reçu lui-même l'argent qu'il a compté, et qui est en bonne monnaie d'or ». Cette somme est assurée sur une maison, grange et curtine situés « apud Escortunay ».

Deuxième branche. — Vuilhelme. Le 31 janvier 1273, Aymon, évêque de Genève, notifie un arrangement entre Vuilhelme de Neuvecelle, damoiseau, d'une part, et Anthelme Portier, châtelain d'Evian, au nom du Comte Philippe, d'autre part, sur le différend existant au sujet du fief reçu par le dit Vuilhelme de Neuvecelle du dit Comte ; il est convenu que Vuilhelme se reconnaît homme lige du Comte de Savoie, et qu'il lui doit la fidélité lige pour lui et les siens pour le tiers de la tour et du château de Neuvecelle ; en récompense, il reçoit 10 livres genevoises.

Il a deux fils : Vuilhelme et Aymon ; Vuilhelme devient prêtre et curé de Neuvecelle ; en 1361, il fait un legs à la chapelle de Notre-Dame.

Aymon fonde, en 1295, la chapelle de Notre-Dame dans l'église de Neuvecelle, avec droit de sépulture pour lui et sa famille, et droit de nomination du chapelain.

La même année, le dimanche après la fête de Saint Barthélemy, apôtre, le comte de Savoie « admodie au dit Aymon, damoiseau, la dîme du blé et du vin qu'il possède dans la

paroisse et la dîmerie de Neuvecelle, à tenir par lui à perpétuité sous une cense annuelle ».

Aymon épouse Jacquette, fille de Girard de Compois, de la Chapelle, chevalier seigneur de Thollon. Il a cinq fils : Jean, Richard, Girard, Berthet et Aymonnet.

Richard teste le 16 septembre 1360, « il veut être enterré dans l'église Saint-Nicolas de Neuvecelle, au tombeau de son père.... ». Le 17 septembre 1360, il fait une fondation de 400 florins genevois à la Chartreuse de Vallon.

Berthet a un fils, François, qui, dans son testament de 1425, lègue 100 florins à l'Abbaye d'Abondance.

Jean, dit Grès, Grep ou le Grec, fils d'Aymon, a quatre garçons : Pierre l'aîné, Pierre le jeune, Jean et Guillaume.

Il menait un très grand train de vie ; souvent il se rendait à Ripaille, où il invitait Amédée VIII à de fastueux repas. Nous lisons dans le compte de l'hôtel de Bonne de Bourbon : « Libravit de mandato domine, nutrici et aliis mulieribus commorantibus in domo dicti Grep de Novasella, ubi dominus et domina pransi fuerunt, 2 flor. vet. »

Dans son testament du 13 septembre 1397, il veut que la maison forte « juxta ecclesiam Novasellæ », qui jouxte la maison de Nicod Bidal, et tous ses autres biens sis à Neuvecelle, appartiennent à son fils Jean. Pierre l'aîné hérite de la seigneurie de Maugny ; Guillaume, de celle de Nernier, et Pierre le jeune du château de Valliège, à Lugrin, et de la tour forte de Thollon.

La seigneurie de Nernier est partagée, en 1414, entre Marguerite de Neuvecelle et Girard de Nernier. La maison de Neuvecelle possède les 3/4 de cette seigneurie, l'autre quart est possédé par Girard de Nernier. En 1536, les Bernois s'étant emparés d'une partie du pays cédèrent cette portion de seigneurie, le 25 janvier 1552, à François de Saint-Jeoire, dit d'Antioche, seigneur d'Yvoire, et à Bernard fils de Jacques de Neuvecelle, pour la somme de 80.000 florins dont ils passèrent rente en leur faveur.

Il nous est resté le compte-rendu d'un différend que Jean de Neuvecelle eut avec Guillaume de Lugrin, abbé de Filly.

« Jean de Neuvecelle prétendait que l'abbé de Filly devait servir deux repas par an, dans le chalet de Darbon à Vacheresse, à lui et aux personnes, en nombre indéterminé, qu'il pouvait amener à sa suite ; à défaut, il avait, disait-il, le droit de forcer la porte du chalet soit grenier de l'Abbaye et de faire main basse sur les fromages et fruits y existant. L'abbé, au contraire, affirmait que, sans payer aucune redevance, il avait le droit d'inalper à la montagne, dès les premiers jours de juillet, toutes les bêtes de l'Abbaye de l'espèce bovine, ainsi que deux chevaux

« Après une longue discussion, les deux parties convinrent de remettre la décision du différend à des arbitres choisis d'un commun accord. Ces arbitres (N° Hugues d'Arses, prévôt de Montjou ; Jean de Lugrin, prieur de Peillonnex ; P. Bouczan, docteur ès lois, et Girard Trombert, licencié ès décrets, chanoine de Genève) prononcèrent comme suit : « Aux lieux et places des deux repas demandés, N° Jean de Neuvecelle percevra chaque année dans le chalet un sérac de son choix. De plus, il obligera les bergers de l'abbaye de jurer entre ses mains que tous les animaux qui paissent sur la montagne appartiennent au monastère ; s'il y a des animaux étrangers, les propriétaires lui payeront le droit accoutumé ».

« Ainsi prononcé dans la grande salle de la Tour de Marignens, le 13 octobre 1393, en présence de messire Girod du Sorbier, curé de Messery, de Boson Pinard, de Jean de Conches, damoiseau, de Jean et Nicolet des Choseaux, de Machilly ; acte stipulé par P. Luisard, de Cluses, notaire. » (1).

Après la mort de Jean, la famille se divise en quatre branches ; vers 1416, ils sont investis par l'empereur Sigismond du titre de Comtes du Saint-Empire. En même temps, ils deviennent baillis de Vaud et sénéchauds de Lausanne. « Ils étaient bons et généreux, couvrant le pays de leurs bienfaits, si bien que l'on répétait en manière de proverbe : la noblesse de Neuvecelle, c'est de la bonne noblesse. » (Ch. BUET).

LES COMTES DE NEUVECELLE

Jean, fils de Jean Grès, hérite du château et des propriétés de Neuvecelle ; il teste en 1410 et meurt en 1416. Il a un fils, Guillaume, et deux filles, Claudine et Thomassette.

Guillaume. Dans un acte daté du 2 juin 1462, le duc de Savoie lui reconnaît son titre de Comte et sa propriété sur

---

(1) Abbé GONTHIER, *Œuvres hist.*, t. II, p. 181.

le château de Neuvecelle. Il a deux fils : Louis et Antoine, et une fille, Jeanne. Antoine est recteur de la chapelle de Notre-Dame, de 1480 à sa mort, en 1503. Jeanne épouse Antoine Quinerit, d'Evian.

Louis, teste en 1503 ; en 1505, il renonce à la chapelle de Notre-Dame, en faveur de son beau-frère. Il meurt en 1508, en laissant trois enfants : Guigues, Aymon et Marie.

Guigues a un fils, Aymon, qui meurt de bonne heure, deux filles, Percevelle et Marguerite, et un second fils, François. Celui-ci embrasse la carrière militaire ; il est fait prisonnier par les Turcs alliés de François I^er^, à la défense de Nice. Il n'est libéré que sous la promesse de payer une forte rançon. Pour payer ses dettes, et surtout « pro satisfaciendo in parte compositioni per eum facti in manibus Turcorum dum ipse pro fide catholica, cum cæteris nobilibus ducatus Sabaudiæ, in arce Nycie deffendenda detineretur », il vend, le 8 février 1543, tous les revenus qui lui sont dus dans le Chablais, avec les hommes et hommages. Le 3 août 1545, il vend à n° Thomas Jacquerod toute sa part de la dîme du blé et du vin qu'il possède sur les territoires de Neuvecelle et de La Touvière. Enfin le 16 janvier 1548, il vend tous ses biens, châteaux, granges, maisons fortes, moulins et vignes en dehors de Neuvecelle, ainsi que la moitié de la montagne de Darbon qu'il possède sur la paroisse de Vacheresse.

Le 13 janvier 1348, en raison de son absence continuelle du pays, il passe procuration à son beau-frère, N° André de Varax, lui donnant le droit de régir son château et ses biens, et le soin de doter ses deux sœurs. Il meurt sans laisser d'enfants.

Percevalle épouse le seigneur de Saint-Jeoire, et hérite du château de Neuvecelle ; Marguerite épouse, le 2 juin 1537, noble André de Varax, fils de Jacques, syndic d'Evian.

LES NOBLES DE VARAX

Cette famille, originaire de la Bresse, s'établit à Evian au début du XIV^e^ siècle ; elle comptait alors plusieurs de ses membres dans l'armée et la magistrature.

Ses armoiries portent écartelé de vair et de gueules ; ci-

mier : un vieillard ayant un bonnet à l'antique, vairé, la barbe grande et les cheveux épars, et flottant à l'entour du casque et de l'écu (dessin du XIV^e^ siècle) la robe, de gueule et de vair, soutient l'écu des deux côtés.

André de Varax, seigneur de Meyroux et Loisin, épouse :

En premières noces : Marguerite de Neuvecelle, fille de Guigues ; il prend le titre de seigneur de Neuvecelle, et porte le nom de Varax de Neuvecelle. Son épouse meurt sans laisser d'enfants.

En secondes noces : Françoise de Vuippens, le 16 janvier 1555 ; il en a deux enfants : Georges-Philippe et Guillaume.

Georges-Philippe, seigneur de Meyroux, Loisin et Neuvecelle, était capitaine pour son Altesse Royale au fort des Allinges, et écuyer de la maison du prince à Ripaille. Il épouse (contrat dotal du 8 mars 1580) Melchide, fille de Christophe d'Angeville. Par acte du 10 avril 1610, il achète à Percevalle de Saint-Jeoire, dame de Nernier, le château de Neuvecelle « alors réduit en ruines par embrasement du feu fait par l'injure de la guerre » avec ses biens et dépendances, pour la somme de 859 écus d'or.

Claude Ame, seigneur de Neuvecelle et Saxel, fils de Georges-Philippe, épouse le 13 novembre 1612, demoiselle Danielle d'Orzens ; il meurt le 29 septembre 1646, en laissant la réputation d'avoir toujours été « un très homme de bien ». Le 28 novembre 1612, Saint François de Sales lui adresse une lettre où il intercède en faveur d'une pauvre fille du pays. Il n'a qu'un fils :

Guillaume, gentilhomme ordinaire de la chambre de son Altesse Royale, était roi et capitaine du Chablais pour les chevaliers de l'Arquebuse (1) lorsqu'il épouse :

1°) Le 2 février 1644, Aimée, fille de noble Josué d'Allinges.

---

(1) L'Arquebuse était une société de tir ; elle existait à Thonon, Evian, Les Allinges, Douvaine et Filly ; les chevaliers de ces différents endroits rivalisaient de courtoisie et d'adresse et s'invitaient à leurs concours. Le 17 Décembre 1675, la duchesse de Savoie, mère d'Amédée II, lui accorde une prime annuelle de 100 florins pour le roi de l'Arquebuse.

2°) Le 3 octobre 1674, Françoise-Gabrielle de Mudry, veuve de noble François de Gerbais de Sonnaz.

Claude-Louis, Comte de Neuvecelle et Loisin, né le 16 juillet 1646, était capitaine aux gardes de son Altesse Royale. N'ayant qu'une fille, Marie-Louise, il lègue tous ses biens à son frère André-Joseph, décédé le 1er juin 1701, dernier de la famille.

Marie-Louise de Varax paraît dans la discussion de l'hoirie d'André-Joseph, son oncle, laquelle hoirie, soit maison forte de Neuvecelle et la mestralie d'Evian, fut adjugée le 15 septembre 1729 à Joseph-Marie d'Allinges, marquis de Coudrée.

La branche des de Neuvecelle de Maugny s'est éteinte dans le courant du XVIe siècle.

La branche de Lugrin (Valliège) s'est éteinte aussi au XVIe siècle.

A Lully, le nom de Neuvecelle était porté par divers habitants, dans les deux derniers siècles. Au XVIIIe siècle, Joseph de Neuvecelle devient propriétaire de verreries à Givors ; ses fils et petits-fils s'adonnent à la même industrie. L'un d'eux, François-Joseph, parvient à établir sa filiation remontant à noble Guillaume de Neuvecelle de Lully, vivant en 1493. Il s'adresse au Sénat de Savoie qui rend une ordonnance, le 11 mars 1845, par laquelle il est reconnu que François-Joseph Neuvecelle descend en ligne directe de noble Guillaume de Neuvecelle de Lully. Le dernier héritier de cette famille, Marie-Melchior-Amédée ne laisse que des filles ; l'une d'elles ayant épousé un nommé Fleury, celui-ci prit le nom de Fleury de Neuvecelle.

LE CHATEAU

De l'ancien château, il ne reste que les tours qui se trouvent dans le jardin actuel, et une cheminée sculptée, datant du XIVe siècle.

Le premier château, nous l'avons vu, datait du XIe siècle ; il est agrandi et fortifié au XIIIe. « Fièrement campé sur un escarpement de rocher, ce donjon semblait inaccessible. Il présentait une masse imposante d'où surgissaient clochetons et flèches élancées. A l'énorme tour carrée, du côté de l'ouest,

ceinte de crénaux et de mâchicoulis, s'adossait un corps de logis formant comme un rempart colossal ; au couchant, la vigie, du haut de la tour, avertissait du danger les hôtes du manoir. » (Ch. BUET).

1375. — *Fortification d'Evian et du château de Neuvecelle.*

Par lettres patentes du 9 novembre 1375, Amédée IV de Savoie prend les dispositions nécessaires pour cette fortification.

« Pour éviter la ruine des fortifications et des clôtures qui sont en mauvais état, pour prévenir toute attaque ennemie, il stipule que les chefs de ménage, dans les limites de la châtellenie d'Evian-Féternes, devront contribuer aux travaux. Afin de soulager le plus possible les habitants, il sera procédé par voie de contribution à prélever sur les transactions au marché pendant une durée de quinze ans. Sur n'importe quelle « coupe » de froment, fèves, pois, lentilles ; sur n'importe quelle charretée de foin ou paille, provenant d'un territoire compris entre la rivière de Morgins jusqu'au milieu du lac ou de la Dranse, jusqu'à la pointe d'Edier (chalet de la forêt au Bouveret), il sera demandé 4 deniers genevois. Tout setier de vin (50 litres) provenant du territoire mentionné sera taxé 3 deniers, de même que tout char ou sac de charbon vendus payeront 2 oboles, chaque peau salée, toute pièce de toile venant de l'étranger payeront un denier, chaque quintal de fer, plomb, étain, métal, sérac, laine, cire, conduit sur le marché de la ville payera 4 deniers genevois. Pour n'importe quelle faulx ou « dard », il sera exigé une obole, pour n'importe quel millier de clous, pour chaque « bossette » ou tonneau de vin entré en ville, il sera payé 2 deniers genevois. Chaque habitant sera tenu de creuser et de réparer les fossés ; les pierres, terres meubles, « murgiers » ou amas de pierre pourront être réquisitionnés pour la construction des murs. Tout habitant qui, par des manœuvres frauduleuses, cherchera à se soustraire à ces charges, sera puni. Les syndics choisiront des collecteurs, des exacteurs pour recevoir les taxes et rendront compte de leur gestion. » (1).

Les seigneurs qui, sur l'étendue de la châtellenie, feront fortifier leur château, sont exemptés de cette contribution. Le seigneur Jean de Neuvecelle reçoit l'ordre formel de relever les murailles de son château, parce que « la dite fortification concourrait utilement à la défense de la ville d'Evian ».

---

(1) PREVOST, loc. it.

En 1377, les murailles du château sont complètement réparées, tandis que les travaux de la ville n'avancent que très lentement. Le 31 janvier 1377, un conseil tenu à Evian, et présidé par Amédée VI en personne, décide de hâter les travaux pour que tout soit fait à la veille de Toussaint.

1591. — *Incendie du château de Neuvecelle.*

Dans le courant de l'année, la ville d'Evian fut assiégée par les troupes de Guitry et du seigneur de Sancy, envoyées par Henri IV à ses amis de Genève qui étaient menacés par les ducs de Savoie, désireux de récupérer le Chablais.

Après avoir occupé la ville d'Evian, en attendant que le temps « se défroidit, les soldats vinrent au château de Neuvecelle qu'ils saccagèrent et brûlèrent ; tout le pays de l'environ fut entièrement pillé, sacagé et ruyné en manière que rien n'y demeurat, ni bétail, ni aucune chose pour vivre. Tous les meubles furent pris, pillés et dérobés, même les églises entièrement saccagées, les cloches prises et emmenées... ».

La prise de la ville d'Evian nous est décrite par noble François Prévost :

« Il y avait dans la place sept compagnies d'infanterie, compris celle de la ville, commandée par le seigneur de Bonnevaux, en garnison dedans, tous bons soldats.

« Le seigneur de Bonvillard y avait été mis pour commander, par le S^r^ baron d'Hermance, gouverneur du Chablais ; le 12 février, qui était le mardi, le canon commença de jouer et battre du côté de la Thouvière dessus, contre une grange du S^r^ de Vérons, faisant muraille de la ville, et battit cinq jours durant, au bout desquels furent derechef sommés par les seigneurs de Guitry et Sancy de se rendre au Roi dans les trois jours, autrement que l'on ferait tout passer au fil de l'épée.

« Le dit Seigneur de Bonvillard attendait le secours que le dit baron d'Hermance devait faire venir des Espagnols qui étaient dans la vallée d'Aulps, mais que le dit S^r^ baron ne sut faire. Ils ne voulurent oncques avancer, de manière que le mardi 19 février qui était le jour du Carême prenant, sur les deux heures du soir, l'ennemi gagna le bourg de la Thouvière, puis après la ville, où il y eut bien peu de résistance, s'étant toutes les compagnies de la garnison retirées au château avec une grande partie des prin-

cipaux bourgeois de la dite ville, là où ils se défendaient et tinrent bon environ cinq jours, quoique la place ne fut aucunement tenable, et jusqu'à ce que le canon fut amené devant pour l'abattre.

« Lors le dit Bonvillard rendit la place par composition, que tous les soldats sortiraient avec leurs armes et bagages et seraient conduits sûrement jusques auprès du fort d'Allinges qu'il ne sortirait du dit château aucun des dits bourgeois de la dite ville, soit qu'ils fussent soldats ou autrement... »

« L'ennemi, avant de se retirer et quitter la ville d'Evian, fit ruiner le château et abattre une partie des murailles de la ville du côté de la porte d'Allinges. La ville et tout le pays fut laissé en telle désolation et misère que sans l'aide et le secours divin tout fut mort et péri de faim. »

Parmi les détenus au château d'Evian, était un habitant de Neuvecelle, N° François Pochat ; après la capitulation de la ville, il fut emmené comme otage à Genève et gardé prisonnier pendant trois semaines au logis de la Couronne. Pour payer sa rançon, il emprunte de l'argent au bailli de Nyon et au seigneur de Bonnevaux. A sa mort, comme il n'avait pu payer complètement ses dettes, le Seigneur de Bonnevaux intente un procès à sa veuve.

A la mort de François de Neuvecelle, le château devient la propriété de sa sœur Percevalle de Saint-Jeoire ; celle-ci le vend à son neveu Georges-Philippe de Varax, le 10 avril 1610, alors qu'il était en grande partie ruiné. La famille de Varax le fait reconstruire dans des proportions moindres que par le passé ; une de ses dépendances, appelée « la Vigie » est vendue à la famille Seuvay, qui la transforme en une spacieuse habitation bourgeoise. (C'est la maison Cachat actuelle).

Le château demeure la propriété des nobles de Varax jusqu'au 5 juin 1733, date de la mort d'André-Joseph, dernier descendant de cette famille ; puis, en vertu du droit sarde, il passe à la Couronne de Savoie.

Il est acheté, le 16 février 1736, par dom Jacques d'Allinges, marquis de Coudrée, qui le revend trois ans plus tard, le 27 mai 1739, à Antoine Guillot, avocat à Evian.

Antoine Guillot a un fils, Jacques, dont la fille, Marie-

Christine, épouse Jacques Folliet, d'Evian. Elle hérite de la moitié du château et des terres de Neuvecelle ; son mari achète l'autre moitié à sa belle-sœur, Catherine Garron, le 24 octobre 1766.

Après la Révolution, le château a besoin de nombreuses et urgentes réparations, et la famille Folliet le transforme entièrement. Au lieu de lui conserver son ancien cachet, on le transforme en une vaste habitation moderne, qui n'a plus rien d'original.

On y montre encore une chambre qu'occupait Montalembert, lorsqu'il venait prendre les eaux d'Evian. Il y recevait de nombreux visiteurs, et souvent, pour se soustraire à ces visites, il demandait une chambre au curé de Neuvecelle pour travailler en paix ; il eut même dans le curé Thévenod « un précieux collaborateur pour voir et classer les documents qui devaient servir à l'Histoire de moines d'Occident ».

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

TABLE DES CHAPITRES

Préliminaires. — Pages

CHAPITRE PREMIER. — Les origines. — Origine des principaux villages. La légende du vieux châtaignier 5

CHAPITRE II. — La paroisse avant la Révolution. — L'église. Visites pastorales 16

CHAPITRE III. — La vie des paroissiens. — Les franchises. Relations avec l'hôpital d'Evian. Instruction. 33

CHAPITRE IV. — La paroisse de la Touvière. — La ville neuve. L'église. Les nobles et le château. La paroisse 45

CHAPITRE V. — La paroisse de Marêche. — L'abbaye. La paroisse. Visites pastorales 59

CHAPITRE VI. — La paroisse pendant la Révolution 81

CHAPITRE VII. — La paroisse après la Révolution 101

CHAPITRE VIII. — Les oratoires. — La Verniaz. Notre-Dame des Vignes. Notre-Dame du Sacré-Cœur. Oratoire de l'Ange gardien 107

CHAPITRE IX. — Le clergé 115

CHAPITRE X. — Les nobles et le château 124

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

Bulletin de l'Académie. Séances ..... V à XIV

Saint François de Sales et Saint François Xavier VI

Le Cohennoz (paroisse) VII

Instituteurs des campagnes (choix) VII

Abbaye de Boquen (de J. et J. Tharaud) VII

La Galerie et les Sœurs de Saint Joseph VIII

Comptes de 1939 VIII

La Mère Gherardi, de la Visitation d'Annecy IX

Le Grand Orient de France à Genève IX

La Maison Favre et promenade à la Visitation (commandant Monnet) IX

Vieugy : inventaire des biens de l'église XI

Allocution du président sur les événements ..... XI XII

Mgr du Bois de la Villerabel. Départ XIII

Saint François de Sales, ornement de Moulins XIII

Rd Joseph Pasquier. Son arrestation, 1792 XIV

Premier Catéchisme du diocèse (de M. Vittoz) XIV

Liste des Sociétés qui échangent leurs publications XV

Personnel de l'Académie XVI

Le Père Mortara en Savoie (chan. Pochat-Baron) XXVI

L'Orphelinat du Sacré-Cœur, d'Annecy XXIX

La Paroisse de Neuvecelle et ses anciennes filiales (Abbé M. Duret) ..... I à 134

Belley — Imp. Chaduc — 21591

R.F.

TOME XXI. — P.-M. LAFRASSE, Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT, Les trois abbés Picollet.

TOME XXII. — J.-F. GONTHIER, Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Obituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

TOME XXIII. — J.-M. CHEVALLIER, Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER, Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

TOME XXIV. — A. GAVARD, Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

TOME XXV. — N. ALBERT, Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER, Monogr. de Reignier, 2e partie.

TOME XXVI. — P.-M. LAFRASSE, Etude sur la liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

TOME XXVII. — P.-M. LAFRASSE, Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève, (suite et fin).

Visites pastorales de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL, La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Obituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. GONTHIER, Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. LAVOREL, Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapître d'Annecy.

TOME XXVIII. — J.-F. GONTHIER, Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

TOME XXIX. — J.-F. GONTHIER, Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin).

TOME XXX. — Nestor ALBERT, Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

TOME XXXI. — Nestor ALBERT, Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy, tome II. — Communications diverses.

TOME XXXII. — J.-F. GONTHIER, Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dîme en Savoie. — Marie RANNAUD, La Chartreuse de Pomier.

TOME XXXIII. — J.-M. LAVANCHY, La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. MORAND, Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER, Origine des noms de famille savoisiens.

TOME XXXIV. — A. GAVARD, Les Archives de l'Abbaye de Sixt. — Jacques CARRON, Insurrection de la vallée de Thônes en 1793.

TOME XXXV. — J.-M. LAVOREL, Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER, Les Plébanies. La paroisse de Bons. — A. SERVETTAZ, Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON, La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD, Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

TOME XXXVI. — A. GAVARD, L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt. — A. CHAPERON, Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD, Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève au moment de la Réforme.

TOME XXXVII. — J. MOUTHON, Le Villard et la Vallée de Boëge avant la Révolution. — Ch. REBORD, Le Collège de Saint-Nicolas à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

TOME XXXVIII. — Nestor ALBERT, Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation.

TOME XXXIX. — Bulletin. — MOUTHON, Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ, Les comparaisons de Saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote*. — M. SAUTIER-THYRION, Le transfert du cœur de Saint François de Sales. — D. DURET, Promënade à Sainte-Catherine. — Ch. REBORD, Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD, Table des matières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS, Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie.

TOME XL. — Bulletin. — P. LAFRASSE, Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN, Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN, Les décollations de la Saint Jean, à Moye, au XVIII[e] siècle. — F. MARULLAZ, A propos de l'Escalade.

TOME XLI. — C.-F. TROSSET, Monographie de Fessy-Lully.

TOME XLI bis. — P.-M. LAFRASSE, Table générale des Tomes XXI à XLI.

TOME XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine J.-François Gonthier. — F. MARULLAZ, Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

TOME XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON, Histoire de Thônes, 1re partie.

TOME XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON, Histoire de Thônes, 2e partie.

TOME XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS, Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN, Histoire d'Alby, 1re et 2e parties.

TOME XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON, Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD, Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN, L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN, Histoire d'Alby, 3e partie.

TOME XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN, Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON, Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER, Une belle famille de Vieugy. — Lucien GUY, Anciens châteaux du Faucigny.

TOME XLVIII. — Bulletin. — R. P. BUFFET, Ugine : Notes d'histoire.

TOME XLIX. — Bulletin. — R. P. BUFFET, Le Collège d'Evian.

TOME L. — Bulletin. — R. P. EUGÈNE, La Chartreuse de Vallon.

TOME LI. — Bulletin. — Chan. COUTIN, Histoire de Montmin. — Abbé CLARET, Famille de Botanistes.

TOME LII. — Bulletin. — Chan. GAVARD, Etrembières. — François GAILLARD, Essert-Esery. — Mgr PICCARD, La véritable Beauté.

TOME LIII. — Bulletin. — Chan. COUTTIN, le Chanoine A. Gavard. — Chan. MUGNIER, Un tableau de St François de Sales et de St Vincent de Paul. — R. P. BUFFET, Mgr J.-M. Paget.

TOME LIV. — Bulletin. — Chan. COUTIN, Le quatrième centenaire de la Réforme. — Chan. MUGNIER, Noël Hugon Pergod. — La Cathédrale d'Annecy. — Alph. BEAUQUIS, Le plan d'extension d'Annecy. — J. RENNARD, La Savoie et le troisième centenaire des Antilles. — Chan. MUGNIER, Le petit tableau de Saint François de Sales. — Compte-rendus bibliographiques.

TOME LV. — Bulletin. — F. MUGNIER, A propos de l'Historien Besson. — Deux lettres inédites de Louis Veuillot. — L. PFISTER, Echo du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. — F. COUTIN, Histoire de l'Eglise Notre-Dame-de-Liesse.

TOME LVI. — Bulletin. — L. BUFFET, Monseigneur Biord.

TOME LVII. — Bulletin. — Chan. COUTIN, Histoire d'une Seigneurie : Montpon-sur-Alby. — M. DURET, A propos d'un soi-disant prêtre apostat sous la Révolution. — M. J. LAROCHE-JOUBERT, Les Oratoires. — Chan. COUTIN et Mgr REBORD, Histoire de la bienfaisance chrétienne à Annecy. — Abbé VIBERT, Le Guide d'Entremont. — Abbé BOCQUET, Souvenir de Saint François de Sales à l'Ermitage de Saint-Germain-sur-Talloires.

TOME LVIII. — Bulletin. — Abbé M. DURET, La paroisse de Neuvecelle et ses anciennes Filiales : La Touvière et Marêche. — Chanoine POCHAT-BARON : Le P. Mortara en Savoie. — X., L'Orphelinat du Sacré-Cœur d'Annecy.

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME CINQUANTE-NEUVIÈME

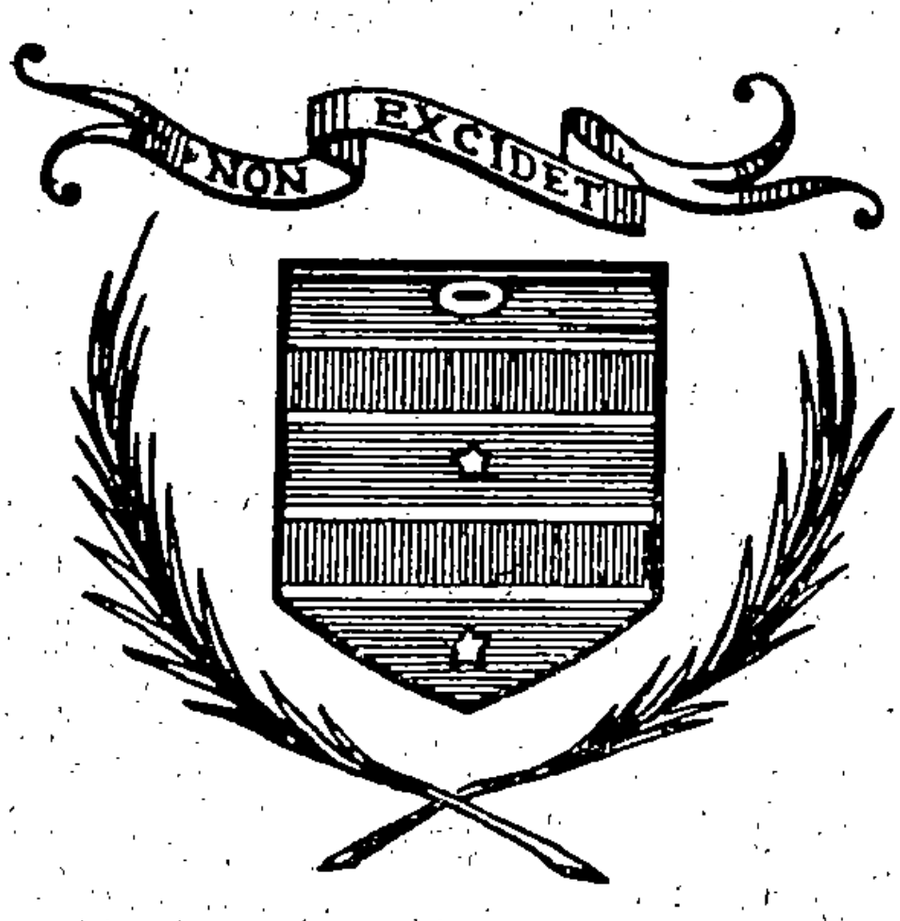

1601

BELLEY
IMPRIMERIE A. CHADUC

1941

BIBLIOTHÈQUE

Principales Publications de l'Académie Salésienne

TOME I. — V. BRASIER, Etude sur S. Germain, moine bénédictin.

TOME II. — Lettres inédites de S. François de Sales. — Relation de la mort de S. François de Sales, par le marquis Cambis-Velleron. — J. LOMBARD, Le Doctorat de St François de Sales. — V. BRASIER, Etude sur S. Ruph. — J. MERCIER, Notice sur l'hôpital de la Providence d'Annecy. — J.-M. PETTEX, Statistique hist. du Dioc. d'Annecy. — P. BRAND, Les Synodes dans l'anc. Dioc. de Genève.

TOME III. — J. MERCIER, Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy. — J.-F. GONTHIER, Les châteaux et la chapelle des Allinges. — BRACHET, Monographie de la paroisse d'Arthaz. — H. C. La Voie romaine dans la vallée des Usses. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 1re part. — BRAND, Pouillé du Dioc. de Genève. — V. BRASIER, Bibliographie Salésienne.

TOME IV. — J. FALCONNET, Vie, culte et miracles du B. Jean d'Espagne.

TOME V. — L.-E. PICCARD, Hist. de Thonon et du Chablais.

TOME VI. — P.-F. PONCET, Mémoire sur le plain-chant en Savoie. — J. MERCIER, Le B. Pierre Favre. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 2e part. — DUCRETTET, Monogr. de Marlens. — J.-M. PETTEX, Notice biograph. sur l'historien Besson. — Précis de la visite de 1443.

TOME VII. — M. SAUTHIER-THYRION, Un épisode de la Révolution. Le cœur de S. François de Sales. — Jh-M. LAVANCHY, Les châteaux de Duin, le château de Dérée. — E. PLANTAZ, Monogr. d'Arâches. — A. MONTAGNOUX, Précis de comput ecclésiastique.

TOME VIII. — J. MERCIER, L'abbaye et la vallée d'Abondance. — J.-M. LAVANCHY, Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. — FLEURY, Monogr. de la paroisse d'Annemasse.

TOME IX. — J. FALCONNET, Une ascension au Mont-Blanc. — H. TAVERNIER, Monogr. des Gets et de la Côte d'Arbroz. — J. MERCIER, Notice sur J. Falcaz.

TOME X. — V. BRASIER, Etude sur les origines du doyenné de Talloires. — J.-F. GONTHIER, Hist. de l'instruction publique avant 1789 dans le dép. de la Haute-Savoie. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 3e part.

TOME XI. — J.-M. LAVOREL, Cluses et le Faucigny, 1re part. — J.-F. GONTHIER, Pouillé du Diocèse de Genève, en 1481.

TOME XII. — J.-M. LAVOREL, Cluses et le Faucigny, 2e part. — J.-F. GONTHIER, Les Evêques de Genève au temps du grand schisme, 1re part.

TOME XIII. — R. P. DOMENGE, La Mission de Vizagapatam.

TOME XIV. — J. MERCIER, Le Chapître de Saint-Pierre de Genève.

TOME XV. — V. BRASIER, Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. GONTHIER, Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

TOME XVI. — Jh-M. LAVANCHY, Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. GONTHIER, Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

TOME XVII. — J.-F. GONTHIER, Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. ORSAT, Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève.

TOME XVIII. — J. FALCONNET, La Chartreuse du Reposoir.

TOME XIX. — E. ROLLIN, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER, Variétés. — P.-J. MORAND, Monogr. de Villaz.

TOME XX. — H. FEIGE, Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

TOME XXI. — P.-M. LAFRASSE, Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT, Les trois abbés Picollet.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME CINQUANTE-NEUVIÈME

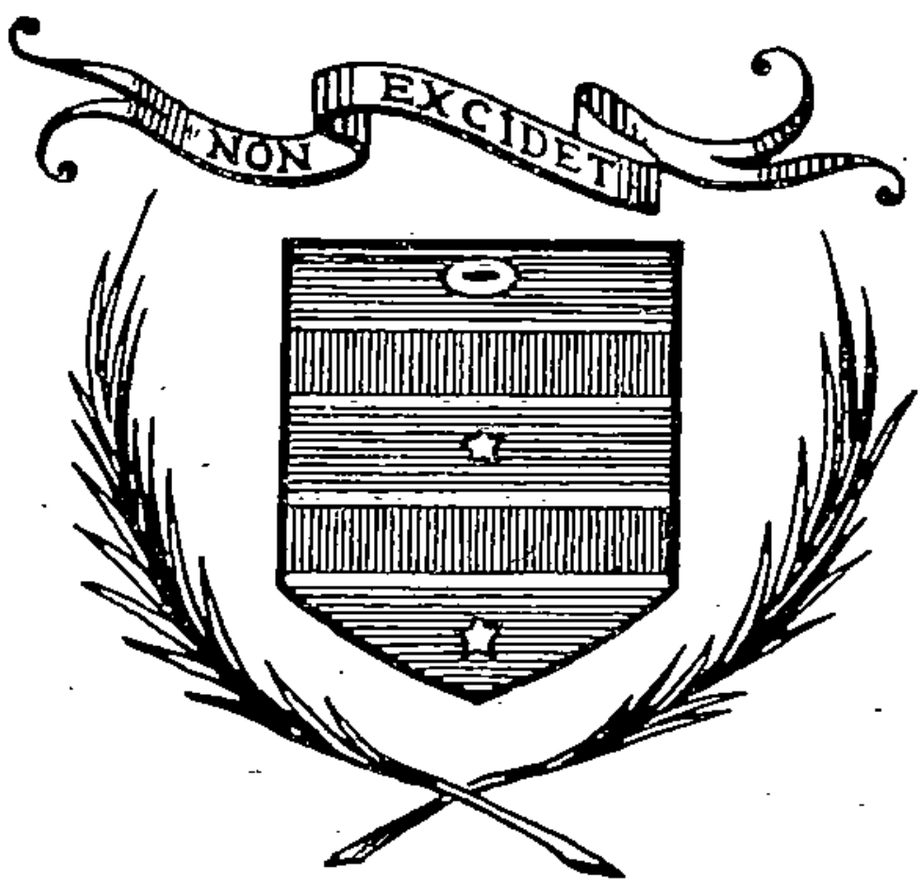

BELLEY
IMPRIMERIE A. CHADUC
1941

8 Z.
21170

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 3 Décembre 1940

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Bouvard, Chariglione, R. P. Comerson, Corbet, Coutin, Duchêne, Duval, R. P. Favrat, Fuzier, Gojon, Martin, Mugnier, Ernest Pernoud, Joseph Pernoud, H. Pfister, L. Pfister, Rognard et Thévenet.

Le président offre à M. le chanoine Corbet les religieuses et plus sympathiques condoléances de l'Académie pour la mort de sa sœur.

Il est procédé aux élections que voici :

M. le chanoine Coutin, le R. P. Favrat, MM. Louis Pfister et François Ritz, de la série du Conseil d'Administration renouvelable en 1940, sont réélus et M. le chanoine Duval y remplace M. le chanoine Chavanne qui a quitté Annecy.

M. le chanoine Bouvard, d'Annecy ; M. l'abbé Dufour, professeur à la Roche-sur-Foron ; M. l'abbé Luc Ravanel, vicaire à Abondance, et M. l'abbé Pasquier, curé d'Usinens, sont nommés membres agrégés de l'Académie.

Le président fait connaître qu'à la demande du commandant Gaillard, de Chambéry, qui a annoncé la fondation de la *Revue de Savoie,* il a envoyé, pour paraître dans cette

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R.F.

Revue, une notice sur notre Compagnie ; et que répondant à l'invitation de M. le Préfet, il a accepté de faire partie du Comité régional de propagande, étant inscrit plus spécialement à la Commission de la Famille. L'Académie Salésienne affirme sa volonté d'apporter son entière collaboration à ce Comité. Et à ce propos, elle souhaite la publication d'une petite histoire religieuse élémentaire de notre pays, que M. le chanoine Coutin veut bien se charger d'écrire.

Le président présente le nouveau volume de nos Mémoires qui renferme la belle étude de M. l'abbé Duret, curé de Thusy, sur la paroisse de Neuvecelle.

De la part de M. l'abbé Ravanel, vicaire d'Abondance, il communique la copie d'une lettre inédite de saint François de Sales, adressée le 18 novembre 1619 au curé de cette paroisse qui avait averti l'Evêque de l'érection d'une confrérie du Saint-Nom de Jésus.

M. le chanoine Mugnier fait connaître les armoiries de S. E. Mgr Cesbron, notre nouvel évêque. Il remet de la part du R. P. Buffet deux cartes à jouer du XVII[e] siècle.

M. Le chanoine Coutin lit le compte rendu d'un procès qui eut lieu en 1823 entre le Rév. Charles Ducroz, curé de Chapeiry et son paroissien Maurice Masson, perturbateur des cérémonies de la religion, qui, plusieurs fois avait interrompu le prêtre pendant les offices.

Le président communique une étude documentée qu'il a faite sur les desseins de saint François de Sales dans la fondation de la Visitation d'Annecy.

Il montre que le Saint a bien lui-même choisi l'appellation définitive de « Religieuses de la Visitation Sainte-Marie ».

Ce nom de Visitation a été adopté pour « certaines particularités spirituelles » ; il n'est pas en relation avec la visite des malades d'abord pratiquée dans l'Institut, quoi qu'en disent certains auteurs.

Il indique en second lieu « que le but principal de l'Institut fut toujours, pour ses membres, de « *vaquer à la perfection du divin amour* ». But donc de vie contemplative qui demeure même après 1615 (date où cesse la visite des malades) et, à plus forte raison, après 1618 (date où la clôture est adoptée à la demande de Mgr de Marquemont).

« Sur ce point, dit Mgr Mugnier, Mgr Camus, de Belley, a manifestement dépassé et même faussé la pensée de saint François de Sales. Ce qui était le principal est demeuré : c'était la vie contemplative. Ce qui était l'accessoire a disparu ; c'était la visite des malades. C'est ce point, de surérogation pour les premières Visitandines, qui est devenu, pour d'autres congrégations, une fin particulière importante. M. l'abbé Brémond, ici, semble avoir vu l'exacte vérité. »

■■■■■■■■

Séance du 4 Février 1941

PRÉSIDÉE PAR S. EXC. MGR CESBRON, PRÉSIDENT D'HONNEUR

Etaient présents : Leurs Excellences Mgr Cesbron et Mgr Mariétan ; MM. Birraux, Bouvard, Beauquis, Chiariglione, R. P. Comerson, Corbet, Coutin, Dechavassine, Domenjoud, Duchêne, Duval, Espritoz, R. P. Favrat, Fromaget, Gojon, Martin, Mounet, Mugnier, Mgr Pernoud, H. Pfister, L. Pfister, F. Ritz, Rognard, Stellio, Trincaz, Vuichard.

Le R. P. Anthelme, provincial des Capucins, et le R. P. van Houtryve, bénédictin belge, réfugié, assistaient aussi à la séance.

Excusés : MM. Quiblier, président de l'Académie Chablaisienne, et M. le général Bordeaux, président d'honneur.

M. le chanoine Mugnier, président, dit à Monseigneur la joie et la fierté des Salésiens de l'accueillir et de saluer en lui leur président d'honneur. Il prononce une allocution reproduite plus loin.

Monseigneur se déclare très sensible à cette réception et exprime sa reconnaissance pour l'accueil chaleureux qui lui est fait. Il remercie le président de ses paroles qui lui ont appris beaucoup de choses qui l'ont ravi, et il évoque son rêve de jeunesse : pouvoir se consacrer aux choses de l'esprit dont il exalte les bienfaits. Très spirituellement, Son Excellence dit que depuis un mois elle étudie le manuscrit qu'est l'âme savoyarde et où elle trouve mille trésors : un bel équilibre sans timidité ni vanité, un caractère chevaleresque, un esprit chrétien remarquable dû, certainement, à la survivance des tradi-

tions salésiennes dont Son Excellence cherche elle-même à se pénétrer chaque jour davantage. Monseigneur forme des vœux pour les études locales qui aident à nous élever jusqu'à Dieu.

Suivant l'ordre du jour, M. André Tissot-Dupont, industriel, est nommé membre agrégé.

M. Louis Pfister présente un rapport sur l'utilité de l'histoire locale aux points de vue : local, national et religieux. (Voir article séparé.)

Dans une étude intitulée : « L'actualité de la doctrine salésienne », le R. P. Comerson montre par les paroles mêmes de saint François de Sales comment cette spiritualité s'adapte à tous les temps, à toutes les conditions, à tous les âges de la vie. Cette étude, reproduite plus loin, fait suite au bel et tout récent ouvrage de M. le chanoine Mugnier : « Toute la vie sanctifiée, le devoir d'état à l'école de Saint François de Sales. »

A la demande de Monseigneur, M. Georges Martin lit le sonnet qu'il avait dédié à Saint François de Sales lors de sa réception à notre Académie.

■■■■■■■■

Séance du 1er Avril 1941

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. le Rd Père Favrat, Martin, Monnet, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, Secret et Thévenet.

Excusé : M. Coutin.

Le président dit la perte douloureuse qu'a faite notre Académie par la mort de M. le chanoine Trincat, archidiacre de la Cathédrale, ancien aumônier de la Visitation. Nous avons perdu également M. l'abbé Gros-Gaudenier, curé de la Tour. Aux familles de ces défunts, le président envoie des condoléances et l'assurance de prières.

Il donne aussi un souvenir à Mgr Ogier, prélat de Sa Sainteté, bien qu'il ne fit pas partie de la Salésienne. Jadis grand animateur des œuvres instituées par Mgr Isoard, le regretté défunt incarnait une époque où l'activité catholique fut particulièrement bouillonnante.

Le président donne lecture d'une lettre de M. le général

Bordeaux, rappelant que c'est à saint François de Sales, son apôtre, que le Chablais doit d'être français. Demeuré protestant, il eut été inévitablement réuni à la Suisse. C'est aussi l'avis d'historiens de ce pays.

Notre confrère, M. Jean Revil, envoie une note rectificative à la notice sur l'orphelinat du Sacré-Cœur d'Annecy, publiée dans le dernier volume de nos mémoires. Il en résulte que les donateurs du terrain sur lequel est construit l'orphelinat furent Mme Joseph Frezat, Mme Théophile Revil et M. Simon Frezat.

Une notice sur la chapelle Saint-Etienne de Marin, est présentée par le président. Cette chapelle, cédée en 1266 par Pierre de Savoie aux Prieurs de Thonon et de Bellevaux, fut le siège d'une paroisse jusqu'en 1533. En 1595 et 1596, saint François de Sales l'utilisa pour le culte.

M. le chanoine Rochon, supérieur du collège de la Roche, fait part de la trouvaille, dans les combles du collège, de 4 portraits à l'huile représentant : le premier supérieur Pasquier ; le bienheureux Pierre Favre ; saint Jean-Baptiste de la Salle et un personnage à barbe blanche qui paraît être Guillaume Fichet.

M. l'abbé Secret parle du dépouillement des archives du Sénat de Savoie qui nous vaut la découverte de deux lettres inédites de saint François de Sales, écrites à François Paquelet de Moiron, trésorier du duc de Savoie-Nemours à Annecy. Le Saint encourageait ce haut et très honnête fonctionnaire qui subissait toutes sortes de tracasseries et qui, finalement, perdit son emploi parce qu'il refusait d'envoyer de l'argent au duc, alors que la caisse était vide. Dans le même dossier se trouvent également des lettres du président Favre, du père de saint François de Sales et de Mme de Charmoisy, écrites dans le même sens. Notre confrère fait remarquer qu'en cette circonstance le trésorier Paquelet, l'Evêque et Antoine Favre furent les véritables défenseurs des intérêts des contribuables.

M. l'abbé Secret travaille avec la maison d'éditions Dardel à la publication de cahiers de vieilles chansons de Savoie. Une large place y serait donnée aux « Noëls et chansons » de Nicolas Martin, de Saint-Jean-de-Maurienne,

du XVI[e] siècle, dans lequel il trouve le charme des grands poètes français de l'époque.

Le président présente les ouvrages reçus : *Le problème des Burgondes, Recherches d'anthropologie historique,* de Marc R. Sauter, et *Oton de Grandson* (XIV[e]), par M. Arthur Piaget qui défend la mémoire de ce personnage contre les accusations portées contre lui dans le mystère de la mort du Comte Rouge.

****

Séance du 3 Juin 1941

Présidée par M. le chanoine Mugnier

Etaient présents : MM. Chiariglione, Corbet, Duchêne, Duval, R. P. Favrat, Gojon, Martin, Monnet, Mugnier, E. Pernoud, H. Pfister et L. Pfister.

Excusé : M. Coutin.

Le Président a le regret de mentionner le décès de plusieurs membres de l'Académie : M. Roger Domenjoud, architecte, membre du Conseil d'administration, qui s'intéressait beaucoup à nos travaux et nous avait communiqué plusieurs manuscrits intéressants ; M. l'abbé Blanc archiprêtre du Grand-Bornand, et M. Bulloud, géomètre à Clermont. Il envoie à leurs familles de vives condoléances et l'assurance de prières.

Il adresse de pareils sentiments au Président de l'Académie de Savoie, M. Arminjon, qui a eu la douleur de perdre sa femme.

Le R. P. Colin, supérieur des Rédemptoristes, à Livron, est nommé membre agrégé de l'Académie.

Le Président fait part de l'ouverture, au Grand Séminaire, d'une exposition sur les églises de l'ancien diocèse de Genève, organisée par notre confrère M. le chanoine Duval. Une intéressante note sur cette belle réalisation, écrite par un séminariste, est lue par M. l'abbé Duchêne. Présentant de nombreux documents et un millier de cartes et vues, M. Duval a trouvé une formnule inédite et humaine d'enseignement d'art religieux et d'histoire.

M. le chanoine Mugnier donne lecture de l'allocution que Mgr Rebord prononça à la Galerie, il y a 30 ans, devant les

Religieuses de la Visitation d'Annecy, le 2 Août 1911, à 1 h. 30 du matin, alors que se rendant au nouveau monastère, sur la colline du Crêt de Maure, elles firent halte, au berceau de leur ordre où le 6 Juin 1610, saint François de Sales avait réuni les premières visitandines.

Au sujet des noms de Jacques de Nemours et d'Anne d'Este, donnés récemment à une rue et à un quai d'Annecy, M. Louis Pfister rappelle succintement ce que furent ces deux grands personnages (voir article séparé).

Le Président présente de la part de M. le chanoine Rochon le palmarès du collège de la Roche en 1825, et de la part de M. l'abbé Secret la photographie du Christ qui projeta des rayons lumineux sur saint François de Sales, alors qu'un vendredi-saint, il prêchait en l'église des Dominicains à Chambéry. Ce Christ est conservé à la Visitation de cette ville.

M. le chanoine Duval présente et analyse la récente monographie de Valleiry qu'a éditée le curé de la paroisse, M. l'abbé Gustave Gavard. Ecrite pour ses paroissiens, le ton est celui d'une causerie aimable, vivante et paternelle où l'histoire locale est sans cesse mêlée à l'histoire générale. La lecture en revêt un charme particulier.

Séance du 1er Juillet 1941

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Bastian, Chiariglione, Duchêne, R. P. Favrat, Fromaget, Martin, Monnet, Mugnier, E. Pernoud, H. Pfister, L. Pfister, Stellio.

Le Président adresse à M. le chanoine Fuzier les respectueuses et religieuses condoléances de l'Académie, à l'occasion de la mort de sa mère.

Il signale dans les « Echos Salésiens » une intéressante notice sur le R. P. Clavel, qui fut supérieur des missionnaires de Saint François de Sales et, dans le Bulletin paroissial de la Roche-sur-Foron, une étude de M. le Curé sur la chapelle de Montizel, dédiée à Saint Isidore.

Le commandant Monnet remet le portrait de l'abbé Bouvet, dit l'oncle Jacques, premier curé de Saint-Maurice

d'Annecy après la Révolution, ainsi que sa « Vie » provenant de M. Sublet, hôtelier au Crêt du Maure, à Annecy. Le commandant en profite pour retracer les grandes lignes de la vie de ce prêtre extraordinaire qui se distingua par son zèle apostolique pendant la tourmente révolutionnaire. Grand organisateur, il rétablit les corporations dans sa paroisse.

M. le chanoine Fromaget évoque deux centenaires savoyards passés inaperçus : celui du chanoine Emile Costa de Beauregard, né à Chambéry le 17 Février 1841 et celui de la sœur Marthe-Marie Chambon, née dans la même ville dix-sept jours plus tard. Le premier trouva son premier champ d'action dans la paroisse de Maché, lors du choléra en 1867, fonda l'Orphelinat du Bocage dont il dirigea les enfants vers le retour à la terre. La sœur Chambon, converse à la Visitation de Chambéry, morte en odeur de sainteté, avait été gratifiée de hautes vertus spirituelles que Pie XI souhaitait voir partout connues.

M. Fromaget donne lecture de quelques vers émouvants à la gloire de Pétain et qui ont été lus de sa part au Maréchal, à Nice, à la fête de Sainte Jeanne d'Arc. Il recueille de chaleureux applaudissements.

M. Georges Martin fait une causerie à propos de quelques images employées par saint François de Sales dans son Traité de l'Amour de Dieu (philosophie salésienne de la prière). Voir article séparé.

Le Président remercie M. Martin de ces pages magnifiques et édifiantes, pleines de douceur salésienne.

Le Secrétaire : Louis PFISTER.

II

SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEUR PUBLICATION AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.

AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.

BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.

BONNEVILLE. — Académie du Faucigny.

BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.

BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana*.

CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

FRIBOURG. — Annales de Fribourg.

GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.

GRENOBLE. — Académie Delphinale.

LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.

MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.

ROME. — Bibliothèque Vaticane.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.

SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.

THONON. — Académie Chablaisienne.

TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE

Membres décédés depuis la publication du dernier volume

MM. Blanc Jean, chan. hon. curé-archipr. du Gd-Bornand
Bosson Jean, curé de Saint-André-sur-Boëge.
Bulloud, géomètre à Clermont.
Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
Gros-Gaudenier François, curé de La Tour.
Lavorel François, curé d'Aviernoz.
Pettez François, curé de Balmont.
Trincat André, chanoine titulaire à Annecy.

Composition du Bureau

Président : M. le chanoine Francis Mugnier ;
Vice-Président : Mgr Joseph Pernoud ;
Vice-Président : M. le Chanoine François Coutin ;
Secrétaire : M. Louis Pfister ;
Trésorier : M. l'abbé Joseph Duchêne ;
Bibliothécaire : M. le chanoine Léon Duval.

Conseil d'Administration

1re Série
renouvelable en 1943

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

2e Série
Renouvelable en 1946

MM. J. Pernoud.
L. Bastian.
J. Comerson.
L. Rognard.

3e Série
Renouvelable en 1949

MM. Fr Coutin.
Alph. Favrat.
L.Pfister.
F.-M. Ritz
L. Duval.

Président d'honneur

S. Exc. Mgr Auguste Cesbron, évêque d'Annecy.

Membres d'honneur

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, archevêque d'Aix-en-Provence.

M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. le Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de.Maurienne.

S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.

S. Exc. Mgr Mariétan, évêque d'Agathopolis, à Annecy.

S. Exc. Mgr Léon Terrier, évêque de Tarentaise.

M. Léandre Vaillat, homme de lettres, à Paris.

Membres effectifs

MM. Alexis (R^me^ P. Dom), Boquen Plénée, Jugon (Côtes-du-Nord).

Bastian Louis, Sillingy.

Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.

Birraux André, chan. titulaire, Annecy.

Bocquet Maurice, curé de St-Germain-sur-Talloires.

Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.

Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.

Déchavassine Marcel, profes. au Grand Séminaire.

Chamosset Valentin, curé de Menthon.

Chavanne Joseph, ch. hon., Recteur de la Bénite-Fontaine, la Roche.

Chiariglione François, aumônier de l'Hôpital, Annecy

Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.

Colloud Joseph, curé, Saint-Pierre-de-Rumilly.

Comerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.

Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix*, Annecy.

Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.

Cuttaz Francis, Supérieur du Grand Séminaire, Vicaire Général hon., chan. hon.

Dunoyèr Norbert, à Juvigny.

MM. Duval Léon, chan. hon., Econome au Grand Sémin. d'Annecy.
Favrat Alphonse, missionnaire de Saint-François.
Fuzier Louis, vicaire général hon., chan. titulaire, chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, chan., curé de St-Bernard-la-Chapelle, Paris.
Gavard Alphonse, ch. hon., curé-archipr. de la Roche.
Jacquier André, ch. hon., curé-archipr. de St-Julien.
Marchand Léon, ch. hon., curé-archipr., Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., vicaire général, Annecy.
Mugnier Francis, ch. hon., prof. au Grand Séminaire, Président de l'Académie Salésienne.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. hon., aum. du Pens. Jeanne-d'Arc.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Luc, ch. hon., aumônier à Thonon.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Pochat-Baron Fr., ch. hon., Sup. honoraire du Collège de Thônes.
Rey Jean, missionnaire de Saint François de Sales.
Ritz François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit Séminaire de la Roche.
Rognard Louis, chan. tit., vice-chanc. de l'Evêché.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Rulland M., ch. h., curé-arch. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Sharles, chan. titul., Annecy.
Stellio, artiste-peintre, Annecy.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Thévenet Jean-Fr., directeur au Grand Séminaire.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.
Vuichard J.-François, ch. hon., aumônier de l'Immaculée-Conception, Annecy.

Membres agrégés

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Abbaye de Tamié.
Agnans Paul, notaire à Bonneville.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Anxionnaz (l'abbé), en retraite, à Annecy.
Arnould Edouard, curé de Bluffy.
Avettand Joseph, curé d'Argentières.
Avettand Pierre, chan. hon., aum. du Carmel du Reposoir.
Barnoud François, curé de Saint-Etienne, Annecy.
Barthalais, anc. direct. de la Société Générale, Annecy.
Baud Francis, docteur, à Annemasse.
Baud Jean, à Thonon.
Bauloz Ernest, curé de Veyrier-du-Lac.
Beauquis Alphonse, géomètre, Annecy.
Beauquis Anthelme, curé-archipr. du Grand-Bornand.
Benoît Camille, vicaire à Notre-Dame d'Annecy.
Berger François, curé de Chedde.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Besson Joseph, curé de Meillerie.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Pierre, curé de Viuz-Faverges.
Birraux Emile, curé de Saint-Didier.
Birraux Louis, curé-archiprêtre de Samoëns.
Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
Bochaton Jules, curé de La Balme-de-Sillingy.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Valleiry.
Bouvard Louis, curé des Villards-sur-Thônes.
Bouvard Romain, chanoine titul., Annecy.
Boimond Jean, Saint-Julien.
Boymond Camille, ch. hon., curé de Chavanod.
Braise Félix, sénateur de la Haute-Savoie.
Brand Charles, à Neydens.
Brand Joseph, curé de la Tour.

MM. Brison Célestin, curé d'Argonnex.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Bublens Philibert, ch. hon., curé-archipr. de Thonon.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Callies Pierre, ingénieur civil, administrateur des Papeteries Aussedat, maire de Cran.
Carrier Edouard, ch. hon., curé-archipr. de Seyssel.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, administrat. de la paroisse de Seynod.
Chardon Angel, le Plant, Champigny (Seine).
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
Chevalier Jules-Ph., curé de Villard-sur-Boëge.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres, à Annecy.
Cléchet Georges, minotier, Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Colin (Rév. Père), supér. des Rédemptoristes à Livron, Annemasse.
Compois François, curé-archiprêtre, Dingy-Saint-Clair.
Coutin Alexis, chan. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jean-d'Aulph.
Damex Auguste, agent d'assurances, à Bonneville.
Déjond Jean, libraire, à Annecy.
Demaison Constant, sculpteur, Choisy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-sur-Arly.
Dérobert Eugène, curé-arch. de Menthonnex-s.-Clerm.
Dérippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé-arch. de Morzine.
Desgeorges Francis, ancien négociant, à Annecy.
Détraz Gaston, curé de Sixt.
Doche Léon, aum. de l'Ecole libre de garçons, Annecy.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.

MM. Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Duchêne Joseph, choriste de la Cathédrale.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufour René, professeur au Collège, La Roche.
Dufournet Antoine (l'abbé), 12, rue de Strasbourg, Paris (10e).
Dufournet Philippe, chef de bureau de banque, à Thônes.
Dumont Joseph, chan. hon., curé-plébain de Thones.
Du Noyer de Lescheraines, professeur au Collège de Rumilly.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Duperrier Paulin, curé de Pringy.
Duret Marius, curé de Thusy.
Eminet César, curé de Duingt.
Encrenaz François, ch. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jorioz.
Encrenaz Michel, curé d'Amancy.
Espritoz François, professeur au Grand Séminaire.
Falconnet Armand, profess. au Collège de La Roche.
Favrat Fernand, curé, Annecy-le-Vieux.
Favre-d'Anne Pierre, maire de Manigod.
Favre-Miville Fr., curé d'Onnion.
Feige, maire de Megève.
Folliet M.-Amédée, curé de la paroisse des Fins, à Annecy.
Fontaine Alexandre, curé de Sâles.
Fournier (Docteur), 1, place Garibaldi, Nice.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de Cuvat.
Fournier Pierre, agent général d'assurances, Annecy.
Fromaget Gilbert, ch. hon., aumônier de la Visitation, Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Gallay Francis, curé d'Arthaz.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.

MM. Gaudin François, curé de Présilly.
Gauthier Marcel, curé de Marignier.
Gavard Gustave, curé de Valleiry.
Gayet Claudius, négociant, Annecy.
Genevois J., docteur-pharmacien, à Annecy.
Gojon Joseph, inspecteur principal, en retraite, des Contributions directes, Annecy.
Goyet Lucien, aumônier du Lycée de Jeunes Filles, Annecy.
Granger Denys, curé à La Forclaz.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gruffaz Jean-Louis, ch. hon., curé d'Épagny.
Gurgo M., entrepreneur, à Annecy.
Guy Lucien, à Thonon.
Guyon, curé de Mieussy.
Hautecombe (Rme P. Abbé d').
Henry François, curé de Vanzy.
Hudry Charles, comptable, La Roche.
Izoard René, Industriel à Annecy.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.
Janin, ch. hon., Supérieur du Collège de Rumilly.
Jay Auguste, curé-archiprêtre d'Ugine.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Ballaison.
Lalanne Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Julien, ancien aumônier, Draillant.
Laroche-Joubert, Directeur de la Revue « Les Alpes », Grenoble.
Laydernier René, banquier, à Annecy.
Maison de Retraites (R. P. Supérieur de la), Tréusun, Annecy.
Mantileri Hilis, Annecy.
Marquis, curé de Sainte-Clotilde, La Jonction, Genève.
Martel Louis, député de la Haute-Savoie.
Martin Georges, professeur honoraire agrégé de l'Université, Annecy.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Mercier Amédée, curé de La Giettaz.

MM. Mermaz Charles, curé de Contamine-sur-Arve.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Mogenier Henri, La Rivière-Enverse.
Monnet Henri, commandant en retraite, Annecy.
Moret Maurice, notaire, à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Mullat Paul, secrétaire de mairie, Fillinges.
Murgier Jean, ancien notaire, Alby-sur-Chéran.
Orgiazzi François, curé-archiprêtre de Megève.
Orsier Félix, ch. hon., curé de Neydens.
Paccard Pierre, curé-archiprêtre de Frangy.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pagnod Marius, curé-archiprêtre de Thorens.
Panisset Adrien, curé d'Entrevernes.
Pasquier Humbert, ch. hon., Supérieur du Collège de Thônes.
Pasquier Louis, curé d'Usinens.
Paulmaz Georges, professeur, Thonon.
Pelloux, docteur-médecin, La Roche.
Perret Félix, économe au Collège de Thônes.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pierre James, La Pesse, Saint-Roch.
Pinget J., notaire, maire de Cruseilles.
Pioton François, curé de Vinzier.
Pittet Lucien, curé de Brens.
Pluot Sostène, ch. hon., supérieur collège Saint-Michel, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Claudius, curé de Domancy.
Premat Jean, curé La Clusaz.
Prétet, ingénieur, à Ugine.
Quincy (de Ville de) P., chan. hon., curé de Chessenaz.
Ravanel Luc, vicaire à Abondance.
Ravoire François, curé de Pontchy.
Rennard Joseph, curé de François, Martinique.

MM. Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manufactures, La Rochelle.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rhuin Louis, chan., hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochon du Verdier (Guy), Lyon.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé-arch. de Douvaine.
Roseren Paul, vicaire d'Evian.
Rossat Francis, curé de Saint-Sigismond.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Rouge Constantin, curé de Crempigny.
Roupioz Auguste, curé-arch. de Vaulx.
Rubin Eugène, professeur à Thônes.
Saultier Ch.-A., curé de Cran.
Sauthier Adrien, Thonon.
Secret Bernard (l'abbé), journaliste, à Chambéry.
Seigneur Henri, curé de Manigod.
Simond Albert, ch. hon., curé-plébain, Evian.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.
Tissot-Dupont André, industriel, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Tournier Joseph, curé d'Allonzier.
Trochu, chan. titul., Nantes.
Trouillet J., Avenue Jules-Ferry, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Uglietti André, professeur au Petit Sémin. de Thonon.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verdan, docteur, Viuz-en-Sallaz.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Vibert Jean, curé d'Entremont.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet F., curé-archiprêtre de Faverges.

MM. Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet (L.), à Annecy.
Mlle Barut (Thérèse), à Annecy.
Mlle Crolard (Jeanne), à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, à Annecy.
Mlle Jaccoud (Marthe), (Myriam de G.), à Rumilly.
Pensionnat « Les Tilleuls », à Annecy.
Mme Revillard, institutrice en retraite, à Annecy.
Mme Roupioz (Alfred), à Annecy.
Mme Ruphy (Fernand), à Annecy-le-Vieux.
Mme Satre-Vallin, à Annecy.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, à Annecy.
Rév. Sœurs de Saint Joseph, à Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, à Annecy.

Réception
de Son Excellence Monseigneur CESBRON
président d'honneur

(voir séance du 4 Février 1941)

DOCUMENTS PRÉSENTÉS

I -- Allocution de M. le chanoine Mugnier
président

EXCELLENCE,

C'est avec une joie profonde et une légitime fierté, que nous avons aujourd'hui l'honneur d'accueillir ici Votre Excellence, et de saluer en Elle le Président d'Honneur de notre Académie Salésienne.

Le Diocèse tout entier vous a reçu avec enthousiasme et vous avez entendu battre à l'unisson le cœur de tous vos fils. Déjà tout votre peuple vous aime comme un Père. Il est heureux de vivre sous votre houlette de bon pasteur. Il est fier d'obéir et d'agir sous les ordres d'un chef.

A peine ici pouvons-nous ajouter une note discrète au concert de louanges qui a salué votre arrivée parmi nous. Mais il ne nous déplaît point de penser que parmi toutes les œuvres du diocèse, ni notre société ni ses travaux ne seront indifférents à votre cœur de lettré et d'apôtre. Votre Académie diocésaine voudrait ainsi, pour sa petite part, collaborer à votre œuvre et servir.

Le Diocèse que la Divine Providence vous confie, Excellence, n'a que trois cents paroisses. L'ancien diocèse

de Genève qu'il remplace en comptait à peu près le double. Disons donc que votre bercail est petit ; mais son histoire n'en est pas moins glorieuse.

D'après les plus anciens documents compulsés par un érudit Chambérien, Fr. Mugnier, conseiller à la Cour d'Appel, c'est depuis le milieu du IV^e^ siècle que nous avons un évêque à Genève. Le premier connu s'appelait Diogène (381). Plus heureux que le philosophe antique de même nom, le premier Evêque de Genève a vu des hommes, des hommes illustres, lui succéder dans sa charge magnifique et redoutable.

A en croire toujours les mêmes listes, Diogène, jusqu'à vous, Excellence, eut 107 successeurs (et vous êtes le cent-huitième) siègeant successivement sur les sièges de Genève, de Chambéry et d'Annecy.

Quatre-vingt-quatre (84) ont occupé le siège de Genève jusqu'à la Réforme. Permettez-nous de citer quelques noms seulement parmi les plus illustres.

Arducius de Faucigny (1135-1185) est en relation avec saint Bernard de Clairvaux. Il est le 49^e^ de la série épiscopale.

Robert de Genève (1276, † 11 Janvier 1287). Il est le 56^e^ de la liste.

Guillaume III de Lornay (1388-1408) est le premier qui ait pris le titre de Prince de Genève. Il est le soixante-septième (67).

Jean V Fraczon (3 Décembre 1423-16 Février 1428), Cardinal de Brogny, né tout près d'Annecy dans le petit vilage qui porte son nom, fondateur d'œuvres considérables dans le diocèse, jouit dans l'Eglise d'une renommée universelle. Il est le 71^e^ évêque de Genève. Il quitta Genève pour Arles.

Amédée VIII de Savoie, † en 1451, fut successivement Duc de Savoie, Evêque de Genève et Pape de surcroît sous le nom de Félix V. C'est le 74^e^ de la liste.

Pierre IV de la Beaume de Montrevel (1523-1542) fut le dernier Evêque de Genève résidant à Genève. Il quitta sa ville devant l'invasion de la Réforme. Calvin allait régner en maître à sa place. Lui-même devint

cardinal, archevêque de Besançon. 84[e] de nos évêques il mourut en 1544.

Jamais depuis lui, les Evêques de Genève n'ont résidé dans leur ville épiscopale.

Les successeurs de Pierre de la Baume cherchant un refuge hors de leur ville ne tardèrent pas à venir se fixer à Annecy avec les chapitres, les religieux, les religieuses expulsés de Genève. A partir de Ange Justiniani, leur résidence y devient définitive. En voici la simple liste :

Louis de Rye (1542-1550) 85[e] de la liste.

Philibert de Rye (1550-1556) 86[e] de de la liste.

François Bachot (1556-1568). C'est l'Evêque de Concile de Trente. Il essaya en vain de fonder un Séminaire. 87[e] de la liste.

Ange Justiniani (1568-1579). Premier évêque vraiment résidant à Annecy, il donne la confirmation à saint François de Sales en l'église des Dominicains (église actuelle Saint-Maurice). 88[e] de la liste.

Claude de Granier (1579-1602). Il s'est choisi comme coadjuteur Saint François de Sales. 89[e] de la liste.

Saint FRANÇOIS DE SALES (1602-1622). C'est l'Evêque modèle des évêques, la gloire d'Annecy, de la Savoie, de la France, la lumière incomparable de l'Eglise et le plus moderne de tous les saints. Il se survit en ses successeurs. Il est toujours à nous et nous sommes toujours à lui. 90[e] de nos Evêques, il est toujours, par excellence, l'Evêque, l'apôtre le saint.

Jean François de Sales (1622-1635), Frère de notre saint. Il eut le tort, pour sa propre gloire d'être en effet son frère. 91[e] de la liste.

Juste Guérin (1639-1645). Ce religieux Barnabite fut, de son vivant un grand ami de saint François de Sales. 92[e] de la liste.

Charles Auguste de Sales (1645-1660). Ce neveu de saint François a écrit l'une des premières vies du saint. C'est peut-être la plus intéressante sinon en tout la plus exacte. 93[e] de la liste.

Jean d'Arenthon d'Alex. Ce fut un grand évêque, fondateur du Séminaire, un peu courtisan. 94[e] de la liste.

Marcel Gabriel de Rossillon de Bernex (1697-1734). Il s'était intéressé à la conversion de Mme de Warens, comme son prédécesseur au Père Lacombe et à Mme Guyon. Aucun de ces catéchumènes ne donna grande satisfaction. 95e de la liste.

Après lui nous avons un petit interrègne de sept ans. Les Vicaires capitulaires de Lambert de Soyrier, Ribiollet et Duret administrent le diocèse.

Joseph Nicolas Deschamps de Chaumont (1741-1763). Il fait publier le premier catéchisme diocésain. Il avait été procédé par un simple curé, l'abbé Vittoz, curé de la Giettaz. 96e de la liste.

Jean-Pierre Biord (1764-1795). Il est demeuré célèbre par ses démêlés avec Voltaire. 97e de la liste.

Joseph-Marie Paget (1787-1801). C'est l'Evêque de la révolution. Il donna sa démission à la demande du Pape. La vie de ces deux derniers évêques a été écrite par le R. P. Buffet des missionnaires de saint François de Sales. 98e de la liste.

Ici se clôt la liste des évêques de Genève résidant à Annecy. Le malheureux Panisset, évêque constitutionnel, n'avait nulle autre ambition que de porter des bas violets. Dans le remaniement des diocèses au Concordat de 1802 disparaissent le diocèse de Genève antérieur et celui d'Annecy, si on peut déjà lui donner ce nom. Annecy est rattaché à Chambéry. Deux Evêque de Chambéry sont les nôtres, ce sont :

De Moustier de Mérinville (1802-1804). 99e de la liste.

Yves Dessoles (1805-1822). 100e de la liste. En 1822 le diocèse d'Annecy est définitivement établi, mais l'Evêque n'est plus ni prince ni Evêque de Genève, mais Evêque d'Annecy. Alors se succèdent sur le siège d'Annecy.

Mgr de Thiollaz (1822-1832) le restaurateur des ruines de la révolution, et grand animateur des œuvres. 101e.

Mgr Rey (1832-1842), grand prédicateur du clergé, fondateur des Missionnaires de saint François de Sales. 102e.

Mgr Rendu (1843-1859), illustre par ses travaux scientifiques. 103e de la liste.

Mgr Magnin (1861-1879), ancien Supérieur du Grand Séminaire. Dans la dernière année de sa vie l'Académie Salésiene voit le jour. 104e de la liste.

Mgr Isoard (1879-1901). La Savoie étant devenue française en 1860, la France dès lors nous envoit des évêques. Le premier fut un très grand évêque et son action considérable. 105e de la liste.

Mgr Campistron (1904-1921). C'est l'évêque de la séparation et de la grande guerre. 106e de la liste.

Mgr du Bois de la Villerabel (1921-1940), notre évêque d'hier, restaurateur des ruines de la guerre, grand promoteur des œuvres, aujourd'hui archevêque d'Aix, Arles et Embrun. 107e de la liste.

Mgr Cesbron (1940-...), *quem Deus sospitem et incolumem servet ad multos annos*. 108e.

Vous êtes donc, Excellence :

Le 108e successeur des Evêques de Genève ;

Le 18e successeur de Saint François de Sales ;

Le 8e successeur de Mgr de Thiollaz, premier évêque d'Annecy.

Et ce pays, qui maintenant est le vôtre, a connu, dans son histoire, bien des vicissitudes depuis nos premiers ancêtres connus les Allobroges, en amité ou en lutte tour à tour avec les Gaulois leurs voisins, les Romains ou les Barbares. En l'an 14 avant Jésus-Christ, la domination romaine, définitive en Gaule, s'installe chez nous.

De 456 à 536, c'est, avec les Burgondes, le premier royaume de Bourgogne.

De 536 à 930, ce sont les Francs qui deviennent nos maîtres. Heureux présage pour l'avenir.

De 930 à 1032, la Savoie fait partie du deuxième royaume de Bourgogne.

Alors, commence la dynastie des comtes de Savoie, qui règnent pendant quatre siècles de 1032 à 1416.

Puis la dynastie des Ducs de Savoie de 1416 à 1675. Pendant cette période, la Savoie voit ses plus grands malheurs et ses plus pures gloires. Sous le règne de Charles-Emmanuel Ier le Grand, saint François de Sales gouverne l'église de Genève. Notre capitale de Chambéry est trans-

portée à Turin. A Annecy, une branche cadette de la maison de Savoie donnera les ducs de Nemours.

Le Duché de Savoie devient Royaume de Sardaigne de 1675 à 1792, où il cède la place, sans disparaître, à la Révolution Française.

De 1792 à 1815, pendant la Révolution et l'Empire, nous sommes sous le gouvernement de la France.

De 1815 à 1860, la monarchie sarde est revenue au pouvoir. Et c'est le bouon gouverno.

Depuis 1860, la Savoie, non plus par les forces, mais par le cœur et la volonté des Savoyards, est devenue définitivement française.

Et ce pays a donné au monde des personages illustres : des Papes, des Cardinaux, des Evêques. Il a donné des saints, des bienheureux, des martyrs, des missionnaires en grand nombre. Il a donné des princes glorieux, des généraux, des jusrisconsultes, des savants, des écrivains, des philosophes, des artistes. De tout temps, il donne à l'Eglise des prêtres nombreux et de nombreuses vocations religieuses.

C'est la patrie de Guillaume Fichet ;
du Duc de Emmanuel Philibert ;
du Président Favre ;
de Vaugelas ;
de Jacques de Savoie-Nemours ;
de Joseph de Maîstre ;
de Berthollet ;
de Monge ;
du Cardinal de Brogny ;
du Bx Pierre Lefèbre ;
du Bx Jaccard ;
du Cardinal Gerdil ;
de Mgr Dupanloup ;
de la petite Anne de Guigné.

C'est la patrie d'adoption de sainte Jeanne de Chantal et c'est la patrie de saint François de Sales. A eux seuls ils suffiraient à notre gloire.

Et, si modeste que soit notre Académie Salésienne, c'est encore sous son glorieux patronage qu'elle prétend s'abriter. En l'année 1606, saint François de Sales et son ami le

grand Président Favre fondaient ici-même, dans cette maison, qui était alors l'hôtel du Président Favre, la première Académie Florimontaine. Ecoutons Charles Auguste de Sales nous narrer le fait.

« La cité d'Annecy, écrit-il, était semblable à celle d'Athènes, sous un si grand Prélat que François de Sales, et sous un si grand Président qu'Antoine Favre, et estoit habité d'un grand nombre de Doscteurs soit thélogiens, soit Jusrisconsultes, soit bien versés en lettres humaines. C'est pourquoi il entra dans l'esprit du Bienheureux François que du Président Favre, d'instituer une Académie en une si grande abondance de beaux esprits. Ce dessein estant proposé fut généralemeit approuvé d'un chacun ; et parce que les Muses fleurissoyent parmi les montagnes de Savoie, il fut trouvé fort à-propos de l'appeler Florimontaine ; et de lui donner pour (blason) un oranger avec cette devise : fleurs et fruits. Le lieu fut assigné en la maison du Président. » (Charles Auguste, *Vie de S. F. de S.*, p. 367).

Et Vaugelas le fils du Président Favre futur législateur de la langue française, prenant un rameau de l'oranger salésien, allait le porter à Richelieu, et le planter en terre française.

L'Académie française, née en 1634, sans doute pour reconnaître ce parrainage a voulu, à l'occasion de son dernier centenaire (1934), envoyer sa médaille commémorative à notre petite académie, héritière du premier nid de la florimontane.

Cependant l'Académie annécienne ne survécut point au départ du Président Favre pour Chambéry. Mais le vivace oranger n'était point mort ; et, à plus de trois siècles de distance, il devait donner trois rejetons vigoureux : l'Académie de Savoie, l'actuelle Académie Florimontane et l'Académie Salésienne.

L'Académie de Savoie (1819) garde jalousement dans ses armes l'oranger salésien.

L'actuelle académie florimontane reprise en 1851 a hérité du nom et des traditions de la première académie de saint François de Sales.

Notre Académie Salésienne enfin, Votre Académie, fut fondée en 1878 sous les auspices de Monseigneur Magnin, et dès 1879 vigoureusement soutenue par son successeur Monseigneur Isoard. Elle abrite sa petitesse dans ce local même où saint François de Sales et le Président Favre fondèrent la première Florimontane ; et elle se glorifie de l'amité de ses deux grandes sœurs aînées.

Nous devons aux libéralités de Monseigneur Rebord, ancien président de l'Académie, Prévôt du Vénérable Chapître de la Cathédrale, Vicaire général et Official, celui que des savants ont appelé le Bénédictin de la Savoie, de pouvoir tenir nos séances dans un local si riche de souvenirs. Car il faut dire qu'après avoir été l'Hôtel Favre, cette demeure devint le palais épiscopal de saint François de Sales, à partir de 1610 jusqu'à sa mort en 1622.

Et si nos modestes sociétés avaient à se défendre contre certains oublis ou même quelques préventions, le seul patronage d'un saint François de Sales ou d'un Monseigneur Isoard, Votre seule présence, Excellence, suffiraient sans doute à leur concilier aides et sympathites. Car, quoi qu'on en puisse dire ou penser, ce ne sont point des cercles fermés réservés à quelques snobs ou à quelques dilettanti qui auraient du temps à perdre ou des loisirs à gaspiller.

Non, en vérité, le programme de nos études et de notre action fixé par saint François de Sales, repris par M. le chanoine Brasier, nous marque encore notre chemin et nous dicte notre effort. Ce dernier parle ainsi de notre Académie salésienne, dans un discours d'inauguration :

« Ses travaux auront pour objet général les sciences ecclésiastiques et profanes : la théologie, la philosophie, l'histoire, la littérature, les beaux arts, et principalement tout ce qui concerne le bien et l'honneur du pays. La série des événements accomplis dans l'ancien diocèse de Genève et le diocèse d'Annecy ; leurs Evêques et saint François de Sales en particulier, avec ses trésors de science et de piété ; leurs communautés religieuses, leurs institutions de charité et d'instruction publique, leurs personnages les plus distingués, les principaux monuments artistiques, la monographie des paroisses, formeront l'objet des travaux et des

publications de l'Académie. » (*Mémoires et D. de l'A. S.*, Tome II, p. 4.)

Sans parler des 58 volumes de la collection de nos Mémoires, c'est à chaque séance que nous évoquons en particulier quelque souvenir salésien ou quelques-unes des œuvres de saint François de Sales.

La lecture du compte rendu de notre dernière séance pourrait peut-être nous dire si nous sommes fidèles aux deseins de nos illustres fondateurs...

(Lecture du compte rendu...)

Les travaux de nos sociétés sont tout à fait désintéressés ; et c'est peut-être ce qui en fait le prix. Prêtres, religieux, laïques collaborent ici dans un esprit tout fraternel et pour le bien du pays et pour le bien de l'Eglise. Notre petite patrie, la Savoie, et notre diocèse, je pense, en bénéficient également.

L'histoire en particulier où excellent plusieurs de nos plus actifs collaborateurs : M. le chanoine Pochat Baron, Supérieur honoraire du Collège Saint-Joseph de Thônes ; M. le chanoine Coutin, curé-archiprêtre de Notre-Dame de Liesse ; le R. P. Buffet des Pères de Saint-François de Sales, l'histoire, dis-je, n'est-elle pas, au premier chef, éducatrice et maîtresse de vie.

On paraît enfin s'en souvenir dans nos malheurs présents ; et rien n'est plus significatif que le retour actuel de nos anciennes traditions. Les pouvoirs publiques eux-mêmes ne dédaignent pas d'avoir recours aux anciennes méthodes. Que Dieu en soient loué.

Et pour ne citer qu'un fait : qu'on parcoure l'histoire l'*Instruction dans notre pays*, si bien présentée par M. le chanoine Gonthier et l'on verra sans peine que le passé pourrait servir à refaire le présent.

Mais surtout, pourrait on oublier les exemples et les leçons de notre Grand Saint François de Sales. Votre devise si salésienne, Excellence, nous dit assez que c'est à son école que vous voulez mettre tout notre diocèse. Travail et charité, sous la lumière de Marie, nous disent votre programme salésien. Et nous en éprouvons comme une douce fierté.

Nous aimons aussi à penser que notre petite Académie continuera, sous votre paternelle protection, à porter et des fleurs et des fruits.

Les autorités civiles veulent, en ce moment même, nous dire qu'elles comptent sur nous pour un fructueux travail de régionalisme. Leur sympathie ne peut que stimuler la nôtre, puisqu'il s'agit du bien commun.

Mais combien vos encouragements, à vous, Excellence, nous serons plus précieux encore. Le témoignage que vous voulez bien nous en donner aujourd'hui fait naître en nos cœurs de douces espérances. Puissions-nous, sous votre paternelle impulsion, répondre aux désirs de saint François de Sales lui-même ; et à celui de vos illustres devanciers. Puissions-nous, Excellence, n'être pas tout à fait inutiles dans l'œuvre de spirituelle ascension que vous rêvez pour votre cher diocèse.

Laissez-nous donc, Excellence, vous redire un tout filial merci, comme au très digne successeur de saint François de Sales, fondateur de l'Académie florimontaine, patron de l'Académie salésienne. Laissez-nous saluer, avec une vive affection, notre vénéré Président d'honneur.

II -- De l'utilité de l'histoire locale

par M. Louis Pfister, secrétaire

Ce n'est pas ici à l'Académie Salésienne, qu'il semblerait nécessaire de démontrer l'utilité de l'histoire locale, alors que dans ses cinquante-huit volumes de Mémoires, elle a publié cinquante monographies ou histoires de communes, de paroisses, de monastères du diocèse d'Annecy et près de trente biographies ou vies de savoyards. Le tout dernier volume, celui de 1940, n'offre-t-il pas à ses lecteurs la très intéressante histoire de Neuvecelle, en Chablais, qui vient de mériter à son auteur, M. l'abbé Marius Duret, le 1er prix du concours d'histoire de l'Académie Florimontane ?

Cependant, cette question de l'histoire locale est tellement à l'ordre du jour dans le programme de redressement de la France, qu'il nous a paru opportun d'en étudier le sens pratique.

Le grand historien Augustin Thierry, auquel la couleur locale apparaissait comme l'une des conditions de la vérité historique, écrivait, comme on le sait, en 1820 déjà, dans ses *Lettres sur l'Histoire de France* : « Nos provinces, nos villes, tout ce que chacun de nous comprend dans son affection sous le nom de patrie, devait nous être représenté à chaque siècle de son existence, et au lieu de celà, nous ne rencontrons que les annales domestiques de la famille régnante, les intrigues de palais, les guerres qui se ressemblent toutes et dont le détail, toujours mal circonstancié, est dépourvu de mouvement et de caractère pittoresque ». Plus tard, il ajoutera : « l'histoire, telle que l'avaient faite les siècles précédents, était un chaos. Comment en sortir ? Par le retour aux sources originales. »

Parmi ces sources, figure l'histoire de la petite patrie, de la province, du pays, natal, qui offre le moyen le plus efficace d'éveiller la curiosité de l'enfant et de l'intéresser par la suite à l'histoire de la France entière.

L'étude de l'histoire nous paraît utile aux trois points de vue : local, national et religieux.

« L'histoire de mon village, de son église, de son école, de ses vieilles coutumes et des familles qui ont fait quelque bien ou quelque bruit, écrivait le chanoine Truchet, l'historien de Saint-Jean-de-Maurienne, m'intéresse plus que celle de Rome ou d'Athènes ; car ce village est pour moi le premier élément et comme une réduction de la patrie. »

Les faits, les événements racontés peuvent paraître bien peu importants au premier aspect ; ils forment cette « petite histoire » chère à Le Nôtre ; mais dans les menus détails de ce passé, quel charme quant aux événements et aux hommes qui nous aident à juger plus sainement les choses présentes.

On parle beaucoup de redonner au paysan l'amour de la terre, laquelle jadis était pour lui « poésie et religion », écrit Henry Bordeaux. Mais ne serait-ce pas un moyen éloquent de la lui faire aimer davantage que de lui en rappeler l'histoire ? De plus en plus, la tradition orale se perd. Et si à l'école on a appris aux enfants les noms des fleuves d'Amérique, on ne leur a jamais dit un mot de leur village.

De leurs ancêtres, de leur famille, ils savent de moins en moins. J'ai eu rencontré des jeunes gens qui ignoraient le prénom de leur grand-père ! Et pourtant, nulle part autant qu'à la campagne, on s'intéresse à l'origine des familles, des propriétés, des traditions.

Il faut revenir à l'enseignement de l'histoire de la terre, du village et de la province, de ses habitants et de leurs coutumes. Ce sera une manière certaine de raviver l'attachement que chaque paysan ou citadin conserve au fond de son cœur pour son « pays » natal. Ce sera rappeler à tout Français qu'il « est né paysan ».

Qui ne sait, par exemple, combien nos voisins de Rumilly son fiers de leur fameuse devise historique « E capoué », de même que les sympathiques habitants de la vallée de Thônes le sont de leurs ancêtres, téméraires peut-être, mais courageux, de 1793, qui ont fait surnommer leur pittoresque vallée la « Vendée savoyarde » ?

Les artistes du moyen-âge en sculptant dans la pierre, à l'intérieur des églises, des tableaux résumant les articles de leur foi, avaient un but éducateur, celui de permettre aux illettrés de lire le catéchisme. De même, je voudrais que par des plaques ou inscriptions lapidaires nombreuses, signalant les faits saillants de la localité ou le souvenir des hommes de grand mérite, l'histoire locale soit rappelée publiquement aux passants.

Oui, se rappeler et connaître pour mieux aimer et mieux servir la terre nourricière et éducatrice, le petit pays, la province.

L'histoire locale est à la base de l'histoire nationale, laquelle est faite de celle de toutes les provinces, de tous ces antiques « pagus » dont l'existence à travers les âges, a dit Camille Jullian, « est une des causes les plus profondes de notre solidité comme nation. »

Le simple bon sens venant confirmer les paroles citées plus haut du chanoine Truchet, il est aisé de comprendre que l'enfant s'intéressera davantage à l'histoire de son petit pays qu'à celle du grand, mais que celle-ci l'intéressera à son tour en lui apparaissant comme la suite, comme le dénouement de la première.

Ayant pénétré profondément dans la vie même de ses ancêtres, connaissant et comprenant leur mentalité et leurs sentiments, ayant appris à juger les faits d'après leurs réactions et non d'après les siennes ,l'élève saura se faire un jugement juste et réaliste des événements racontés dans l'histoire nationale. Et il saura aussi dépouiller celle-ci des légendes qui la faussent et qu'on lui donnait pour vérité historique.

Comment un petit savoyard, par exemple, pourrait-il apprécier les faits et les événements qui, tour à tour, ont uni ou opposé les princes de la Maison de Savoie à nos rois de France auxquels pourtant ils étaient apparentés de très près, si l'étude de l'histoire de Savoie ne lui a pas fait saisir auparavant les raisons d'Etat qui poussaient à telle ou telle politique ? D'ailleurs, la « petite histoire » lui apprendra que guerres ou alliances étaient surtout affaires de princes et que le peuple y restait étranger. Les savoyards, dans leurs vallées et leurs montagnes ou sur les bords paisibles de leurs lacs, conservaient la lointaine tradition des gaulois et des francs, leurs ancêtres, desquels ils avaient été séparés lors du partage de l'empire de Charlemagne. Lentement, mais sûrement, ils s'acheminaient vers le retour à la patrie première, qu'ils ont toujours aimée : la France. Voilà ce que l'histoire locale rappellera. Et celle de la province du Genevois en particulier, en révélant aux enfants l'existence de ces princes de Genevois-Nemours, déjà à demi-français, qui tenaient brillante cour à Annecy où ils avaient apporté les goûts et les manières de leur duché de Nemours en France, cette histoire leur prouvera, plus encore, combien aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles, le cœur de nos aïeux battait déjà à l'unisson de celui de leurs frères de France.

Tout récemment, au Théâtre d'Annecy, un membre de l'Académie Salésienne, M. l'abbé Bernard Secret, ne rappelait-il pas tout ce que d'illustres savoyards, dont saint François de Sales, avaient apporté à l'humanisme français ?

Aussi, peut-on bien dire des enfants de Savoie, comme il a été dit de ceux de Nice, qu'ils doivent mieux connaître l'histoire locale « pour que dans leur amour pour la France,

ils puissent lui faire apport des gloires de la petite patrie ».

Camille Jullian a célébré l'histoire des vieux clochers dominant le village et portant au loin « l'appel joyeux ou triste des voix des sanctuaires » de France.

L'histoire locale les ressuscite ces voix ; elle nous les fait entendre en même temps que celles des aïeux qui dorment à l'ombre des vieux clochers. Elle nous relate la fondation puis l'existence jusqu'à nous de nos églises, des abbayes, des monastères, des oratoires du bord des chemins ; elle nous en fait comprendre le vrai sens, elle nous les fait aimer davantage. Par elle, nous saurons tout ce que nous devons à ces moines du haut moyen-âge, des XI^e^ et XII^e^ siècles, qui nous ont fait la Savoie ce qu'elle est, c'est-à-dire si belle et si douce à habiter, et qui ont assis la société sur ses vrais fondements.

Si l'histoire locale nous fait revivre les grands siècles de foi, plus près de nous, elle nous prouve par mille petits faits, par des incidents mêmes, la place première que les choses religieuses tenaient dans la vie quotidienne et matérielle, il y a un siècle et demi encore. L'étude de cette histoire crée une atmosphère sympathique et favorable aux manifestations religieuses qu'elle replace dans la vie publique d'où elles avaient été bannies.

Elle nous fait apparaître la véritable figure de nos saints après nous avoir fait pénétrer dans leur milieu, dans leur existence de chaque jour. C'est ce qu'avait si parfaitement compris le regretté président de l'Académie Chablaisienne, Mgr Piccard, en écrivant son magnifique et captivant ouvrage « Saint François de Sales et sa famille ». « Toute cette étude des personnes et des choses, écrit-il, c'est pour mieux connaître et pour mieux comprendre la grande physionomie de François de Sales. » Et il ajoute : « L'histoire de nos saints n'est-elle pas, en effet, la base de l'étude de la sainteté de leur vie et de leur doctrine qui ne se saisiront dans toutes leurs nuances et toute la beauté de leur jour, que si l'on connaît pleinement le milieu dans lequel ils ont évolué. »

Saurait-on trouver paroles plus convaincantes ? et n'est-ce pas un encouragement à souhaiter que chaque paroisse

garde précieusement le souvenir des faits touchant à saint François de Sales de même qu'à d'autres saints ? Ils sont si nombreux en Savoie.

Il est inutile de m'étendre davantage pour montrer combien l'étude de l'histoire locale peut être utile à la religion, comme elle l'est à la petite patrie et à la grande. Par sa connaissance, la jeunesse française les unira dans un même amour.

Aussi, terminerai-je en répétant la dernière phrase d'un vœu présenté par l'Académie Salésienne au Congrès des Sociétés Savantes de Savoie réunies à Annecy en 1938 : « Les travaux des Académies contribuent non seulement à l'édification de l'histoire de nos provinces, mais aussi à rendre la patrie plus belle et plus puissante. »

III -- L'actualité de la doctrine Salésienne

PAR LE RÉVÉREND PÈRE J. COMERSON

D'où vient que la spiritualité de saint François de Sales est toujours actuelle, qu'elle n'a pas vieilli, qu'elle est, au contraire, de plus en plus en vogue, tandis que d'autres écoles d'ascétisme ont semblé passer de mode ou du moins devenir avec le temps quelque peu désuètes ? Ce qui change, est-il besoin de le dire ? ce n'est pas l'idéal de perfection proposé par Dieu, mais c'est la fantaisie de l'homme. Quand il se forge une spiritualité à son goût, adaptée à son époque, à son pays, à son tempérament, il est clair qu'elle paraîtra surannée lorsque les idées auront évolué. Les âmes de notre siècle, par exemple, sont-elles, dans l'ensemble, capables de comprendre le courant d'austérité qui entraînait, au Moyen-Age, les fervents de la Croix ?

Si Dieu a suscité parfois de ces mouvements généreux qui ont emporté les âmes vers la sainteté, n'y a-t-il pas eu des engouements particuliers qui provenaient davantage du caprice de l'homme que de l'inspiration de Dieu ? Combien de gens, très bien intentionnés d'ailleurs, ont inconsciemment substitué leur volonté à celle de Dieu et se sont fait une perfection à leur guise ; ils n'ont alors guère progressé,

car ils se détournaient, à leur insu, de la voie où la grâce voulait les conduire.

L'homme a-t-il le droit de dire à son Maître : Je veux vous servir de telle ou telle façon ? Saint François de Sales ne le pense pas. « La perfection de la vie chrétienne, assure-t-il, consiste en la conformité de notre volonté avec celle de notre bon Dieu, qui est la souveraine règle et loi de toutes actions. » (*Œuvres*, Tome XXVI, page 185.) « Si nous sommes saints selon notre volonté, nous ne le serons jamais bien ; il faut que nous le soyons selon la volonté de Dieu. » (XIII, 214.) Et encore : « Entre les exercices des vertus, nous devons préférer celui qui est plus conforme à notre devoir, et non pas celui qui est plus conforme à notre goût. » (III, 124.)

Le saint Docteur ne voulait même pas que nous nous fixions, comme but à atteindre, tel ou tel degré de vertu, peut-être trop élevé pour nous : « Tâchez d'acquérir la perfection qui est propre à cette vie. Ne veuillons pas être trop tôt des Anges. » (XXVI, 361.) « Nous nous amusons quelquefois tant à être bons Anges que nous en laissons d'être bons hommes et bonnes femmes. » (XII, 204.) « Soyons ce que nous sommes, et soyons-le bien, pour faire honneur au maître ouvrier duquel nous sommes la besogne. Soyons ce que Dieu veut et ne soyons pas ce que nous voulons contre son intention ; car quand nous serions les plus excellentes créatures du Ciel, de quoi nous servirait cela si nous ne sommes pas au gré de la volonté de Dieu ? » (XIII, 53.)

Le trait distinctif du saint Evêque de Genève ne serait-ce pas précisément qu'il a rappelé, et en y insistant, plus qu'aucun autre Auteur spirituel ne l'avait fait, que c'est la volonté divine qui doit passer sans cesse avant la nôtre, dans nos exercices de piété comme dans nos actions les plus ordinaires. En effet, pour être de fidèles serviteurs, nous devons faire en tout et toujours, non pas notre propre volonté, mais celle de notre Maître ; et, puisque ce Maître nous aime, qu'il est un véritable Père, nous devons nous conformer à son bon plaisir avec amour, beaucoup d'amour.

Le Saint y revient constamment dans ses lettres comme

dans ses ouvrages : « Ce n'est pas à nous de choisir à notre volonté ; il faut voir ce que Dieu veut, et si Dieu veut que je serve en une chose, je ne dois pas vouloir le servir en une autre... Il veut être obéi. » (XII, 348.) « Bref, pour l'honneur de Dieu, acquiescez entièrement à sa volonté, et ne croyez nullement que vous le serviriez mieux autrement, car on ne le sert jamais bien, sinon quand on le sert comme il veut. » (XVII, 305.) « Oui, Seigneur, je le veux bien, dirai-je, parce que tel a été votre bon plaisir ; il vous a ainsi plu et il me plaît ainsi à moi qui suis très humble serviteur de votre volonté. » (V, 125.) « Les grandes œuvres ne sont pas toujours en notre chemin ; mais nous pouvons à toutes heures en faire de petites excellemment, c'est-à-dire avec un grand amour. » (V, 329.) « Tout ce qui se fait pour l'amour est amour ; le travail, oui même la mort n'est qu'amour, quand c'est pour l'amour que nous les recevons. » (XV 101.) « Essayons (donc) d'avoir une dilection exquise et noble qui nous fasse rechercher l'unique agrément de Notre-Seigneur, et il rendra nos actions belles et parfaites, pour petites et communes qu'elles puissent être. » (XXI, 15.)

Mais, pour « rechercher l'unique agrément de Notre-Seigneur », il faut un renoncement continu, un sacrifice permanent du jugement comme de la volonté. C'est une perfection très haute et très simple. C'est toute la spiritualité salésienne. Elle s'adapte à tous les temps, à toutes les conditions, à tous les âges de la vie ; aujourd'hui comme hier, saint François de Sales est bienvenu de recommander au prêtre, au père de famille, à la religieuse, à l'écolier, à tous, de faire « ni plus, ni moins » que ce que Dieu demande à chacun, et de le faire le mieux possible par amour pour lui.

« Faisons ce que nous devons, répète-t-il, chacun selon sa condition et profession, et Dieu ne nous manquera point. » (XII, 148.) « Il faut aimer ce que Dieu aime ; or, il aime notre vocation ; aimons-la bien aussi et ne nous amusons pas à penser sur celle des autres. Faites diligemment le service de votre vocation et souvent revenez à vous-même et dites : Mon Seigneur, tout ce que je ferai, c'est pour l'amour de vous. » (XIII, 351.)

Les devoirs pourront varier ; les conditions, se modifier ; les événements, renverser peut-être les situations ; mais toujours, tant que les hommes seront les serviteurs et les enfants de Dieu, ils auront à faire sa sainte volonté, à l'accomplir avec amour, et, toujours aussi, les enseignements de saint François de Sales resteront actuels.

A propos des rues Jacques de Nemours et Anne d'Este à Annecy

Parmi les noms récemment donnés par la municipalité d'Annecy à des rues et voies de la ville, il en est de particulièrement bien choisis comme ceux de sainte Jeanne de Chantal et Jeanne d'Arc, de Jacques de Nemours et Anne d'Este, etc...

Ces deux derniers évoquent l'époque où notre ville était la capitale du duché de Genevois-Nemours. Mais l'histoire locale est tellement oubliée qu'il paraît à propos de rappeler en quelques mots ce que furent ces personnages.

Depuis la disparition, au XIV[e] siècle, de la Maison de Genève, le Genevois et le Faucigny furent donnés, une première fois au siècle suivant puis dès 1514, en apanage aux cadets de la Maison de Savoie. A l'un d'eux, Philippe, son neveu François I[er] fit épouser, en 1528, Charlotte d'Orléans-Longueville et lui donna le duché de Nemours près de Fontainebleau.

Ce titre de duc de Nemours primait celui de Comte de Genevois et faisait de ses titulaires, dit le chanoine Ducis, une famille plus française que savoyarde. Pour se la rattacher, le duc Emmanuel-Philibert érigea le Genevois, avec les baronies de Faucigny et de Beaufort, en duché, en 1564. Telle fut l'origine du duché de Genevois-Nemours dont Annecy était la capitale.

Le fils de Philippe et de Charlotte d'Orléans, ce Jacques de Genevois-Nemours qui nous occupe, fut surnommé « la fleur de la chevalerie », par Brantôme, « parce qu'à lui seul il résume mieux encore que ceux qui le précédèrent ou le suivirent, les qualités de sa race ».

Né en Champagne, à Vauluisant, le 12 Octobre 1531, il fut élevé à la cour des Valois, servit la France contre Charles-Quint tandis que son cousin Emmanuel-Philibert se couvrait de gloire au services de ce dernier. Jacques de Genevois-Nemours fut l'un des plus grands défenseurs du trône de François Ier, de Henri II et de Charles IX auquel il sauva même la vie.

Délicate était la situation d'Annecy et de son duché obligés de fournir des soldats au duc de Savoie contre la France que servait, cependant, notre souverain direct, le duc de Genevois-Nemours. Chez les apanagistes d'Annecy, pourra écrire Henri Ménabréa, on était aussi Français qu'à Mâcon et Grenoble.

Jacques de Nemours n'oubliait point, pourtant, son duché. Son gouvernement fut pour Annecy une période « de douceur et de grâce, de bénédictions et de bonne fortune » a dit le chanoine Mercier. Grâce à la sage politique de ses princes, Annecy put rester étrangère aux secousses genevoises.

Jacques de Nemours épousa, le 5 Mai 1566, l'une des femmes les plus distinguées de son temps, Anne d'Este, fille d'Hercule de Ferrare, petite-fille de Lucrèce Borgia. Sa mère, Renée de France, était fille du roi Louis XII. Mariée en premières noces, le 4 Décembre 1549, au duc François de Guise, assassiné en 1563, Anne d'Este assistera plus tard, lors des Etats Généraux de Blois, au massacre de ses deux fils Henri de Guise et le Cardinal Louis de Lorraine.

C'est le 17 Juillet 1566 qu'Annecy reçut avec magnificence se nouvelle souveraine et son mari, accompagnés des cardinaux de Guise, d'Henri et de leur mère, Antoinette de Bourbon, et d'une suite brillante.

On conserve de cette entrée solennelle des relations témoignant de l'enthousiasme de la population. Mais au souvenir de cette fête, restera surtout attaché celui du transfert, à cette occasion, à Annecy, du Saint-Suaire qu'allait venir vénérer, à Notre-Dame, Françoise de Sionnaz, mère Saint François... Motif qui, à lui seul, suffirait à nous rendre sympathique le couple princier.

Jacques de Genevois-Nemours, mort le 18 Juin 1585 en Piémont, fut inhumé dans la collégiale de Notre-Dame d'Annecy, le 4 Août.

Sa veuve, Anne d'Este, allait éprouver bien des vicissitudes provoquées par les conflits politiques de l'époque. Alors que deux de ses fils de Guise étaient assassinés, elle était emprisonnée à Blois sur ordre d'Henri III, en 1588. Etant parvenue à s'évader, on illumina à Annecy.

Sa sollicitude maternelle et son habileté diplomatique rendaient précieux ses conseils à ses deux fils du second lit qui devaient se succéder comme ducs de Genevois-Nemours : Charles-Emmanuel, pair de France, président du gouvernement de Paris pendant la famine de 1590, et Henri de Nemours, plus Français que Savoyard, qui rêvait de soustraire notre duché à la suzeraineté du duc de Savoie. Ami de Saint François de Sales, il avait accepté le patronage de l'Académie Florimontane, car il était poète et se plaisait à réunir les beaux esprits d'Annecy en sa fraîche propriété des Marquisats.

Anne d'Este mourut en son palais de Nemours, à Paris, le 17 Mai 1607, âgée de 76 ans. Suivant ses volontés, elle fut ramenée à Annecy et sépulturée le 7 Juin en la collégiale auprès de son mari. Saint François, qui présidait la cérémonie, prononça, comme l'on sait, une émouvante oraison funèbre, mais l'ayant improvisée ou presque, il fut « contraint d'en écrire une presque tout autre quand le duc la lui demanda car, écrivait-il à Mme de Chantal, je ne me souviens pas de celle que je dis, sinon grosso modo. »

On comprend ainsi, par les deux raisons ci-dessus, que la mémoire d'Anne d'Este reste attachée aux souvenirs salésiens et qu'elle méritait, à ce titre même, de revivre dans la ville de saint François de Sales.

Ne devait-on pas rappeler aussi le souvenir de Jacques de Nemours qui incarne en lui la lignée brillante des princes souverains qui apportèrent à Annecy le goût des Lettres et des Arts, les belles manières françaises et, à leur vieux château, quelque peu de l'élégance de Fontainebleau. Par les Genevois-Nemours, nous arrivait un « parfum de

France » ; ils préparaient le grand siècle d'Annecy que fut le XVII^e^.

Aussi, lorsqu'en 1659, par l'extinction de ses ducs, notre ville perdait la cour qu'elle possédait depuis sept siècles, l'empreinte de bon goût et d'esprit français était prise, elle ne devait que s'accroître.

Louis PFISTER.

A propos de quelques images employées par Saint François dans son Traité de l'Amour de Dieu

CAUSERE FAITE PAR M. G. MARTIN

à la Séance du 1er Juillet 1941

Mes chers Confrères,

M. le chanoine Mugnier me demandait, il y a un mois, si je ne ferais pas un jour une communication à l'Académie Salésienne, et je me demandais à moi-même de quoi je pourrais bien vous parler. Car enfin je ne suis pas un historien, et les sujets religieux s'imposent dans une compagnie si spécifiquement Salésienne. Or, vous parler de religion serait de ma part une bien grande audace. Cependant, et vous allez voir qu'un bienfait n'est jamais perdu, M. Mugnier avait bien voulu me confier le Tome VII de l'histoire littéraire du sentiment religieux en France par Henri Bremond, *la Métaphysique des Saints,* et j'en avais commencé la lecture avec un grand intérêt. Quand j'arrivai à la page 120, j'eus l'idée que j'avais trouvé la matière d'une petite causerie ; car le 1er chapitre traitait de François de Sales et de la primauté de la Prière, tandis que le second exposait la philosophie salésienne de la Prière. De très nombreuses citations en illustraient le texte et je pouvais ainsi vous proposer, non pas une étude en règle de la pensée et du style de Saint François, mais quelques remarques, assez décousues, sur sa façon d'exprimer par des images une pensée subtile et profonde. Ce n'est qu'une causerie presque à bâtons rompus ; acceptez-la avec une extrême indulgence. A beaucoup d'entre vous je n'ap-

prendrai rien, mais l'Académie Salésienne ne saurait se lasser d'entendre parler de saint François.

De la pensée, qui est de haute théologie, je ne vous parlerai qu'avec d'infinies précautions, prêt à désavouer tout ce qui, dans mon analyse, pourrait n'être pas rigoureusement orthodoxe ; et dans la mesure seulement qui sera nécessaire pour vous faire comprendre l'ingéniosité et la propriété de l'image.

Dans le 1er chapitre il s'agit de définir la prière ; élévation de l'âme vers Dieu, soit pour le louer, soit pour lui demander une grâce, elle finit toujours par aboutir à l'amour. Là encore une double voie, anthropocentrique ou théocentrique, l'amour de concupiscence et l'amour de bienveillance ; et là encore deux méthodes : la contemplation et l'ascèse. Les bénédictins représentaient au XVIe siècle l'amour pur, contemplatif, mystique ; à tort ou à raison les jésuites représentaient l'ascèse, le perfectionnement de l'âme humaine, la culture de la volonté chez soi et chez les autres. Il est trop évident que l'ascèse est un excellent moyen de plaire à Dieu ; mais il est non moins évident que l'adoration de Dieu par le pur amour est non pas seulement un moyen, mais la fin même de l'homme. C'est ce qu'enseigne saint François de Sales dans son traité de l'Amour de Dieu. Il est résolument théocentrique, quoique certains en aient jugé différemment.

Ayant ainsi très sommairement défini le fond de sa pensée, entrons dans quelques détails qui forment le propos de cette causerie.

« Toutes choses, nous dit saint François dans un de ses « sermons, sont créées pour l'oraison, et lorsque Dieu créa « l'homme et l'ange, il le fit afin qu'ils le louassent « éternellement. » (*Sermons* III, 49) et voici le commentaire imagé que nous trouvons dans le Traité (I, 281) : « Comme « la sainte bienveillance (le pur amour) produit la louange « du Bien Aimé, le désir de louer Dieu est insatiable. Il « voudrait, ce pauvre rossignol, toujours plus hautement « lancer ses accents ; les cigales, Théotime, ont leur poitrine « pleine de tuyaux, comme si elles étaient des orgues « naturelles. Or l'amour sacré est comme cela : car toutes

« les facultés de son âme sont autant de tuyaux pour résonner « les cantiques et louanges du Bien Aimé. » Ne vous semble-t-il pas entendre un écho des dialogues de Platon ?

Et voici comment il sépare la prière pure de l'ascèse : « Ne puis-je pas m'approcher d'une personne pour obtenir « quelque chose de lui, pour adorer les parfums qu'il porte, « pour m'appuyer sur lui ? Et lors je m'approche de lui, je « me joins à lui ; mais l'approchement et l'union n'est pas « ma principale prétention, aussi je m'en sers seulement « comme d'un moyen pour obtenir une autre chose. Que si « je m'approche de lui non pour une autre fin que pour être « proche de lui, c'est alors un approchement d'union pur « et simple. » (*Traité* II, 15.)

Dans la pratique des plus hautes vertus (ascèse), il faut toujours considérer qu'elles plaisent à Dieu : pur théocentrisme : « Qui dérobe pour ivrogner, il est plus ivrogne que « larron, suivant Aristote ; et celui qui exerce la vaillance, « l'obéissance, l'affection envers sa patrie, la magnanimité « pour plaire à Dieu, il est plus amoureux divin que vaillant « obéissant, etc., parce que toute sa volonté aboutit et vient « fondre en l'amour de Dieu, n'employant tous les autres « moyens que pour parvenir à cette fin. Nous ne disons pas « que nous allons à Lyon, mais à Paris, quand nous n'allons « à Lyon que pour aller à Paris. » (*Traité* II.) C'est dire que nous ne passons par l'ascèse que pour aller au pur amour.

L'anthropocentrisme nous présente le reploiement sur soi comme la principale source de la perfection morale. C'est le culte du moi qui nous fait un devoir de l'examen de conscience. Ecoutez la très nette dénégation de saint François : « Les amantes spirituelles se mirent de temps « en temps comme les colombes qui sont auprès des eaux « très pures, pour voir si elles sont bien agencées au gré de « leur amant ; et cela se fait ès examens de conscience, « par lesquels elles se nettoient, purifient et ornent du mieux « qu'elles peuvent, non pour être parfaites, non pour se « satisfaire, non pour désir de leur progrès au bien, mais « pour obéir à l'Epoux. (Que de précautions pour bannir « l'amour propre que peut exciter le culte du moi !) Mais

« n'est-ce pas un amour bien pur, puisqu'elles ne se purifient « pas pour être pures, elles ne se parent pas pour être « belles, ainsi seulement pour plaire à leur amant, auquel « si la laideur était aussi agréable, elles l'aimeraient autant « que la beauté. Ces simples colombes n'emploient pas un « soin ni fort long ni aucunement empressé à se laver et « parer, car la confiance que leur amour leur donne d'être « grandement aimées leur ôte tout empressement et défiance « de n'être pas assez belles : outre que le désir d'aimer, « plutôt que de se parer et se préparer à l'amour, leur « retranche toute curieuse sollicitude et les fait contenter « d'une douce et fidèle préparation. » Ne croyons-nous pas entendre saint François faire la leçon à ses chères Visitandines et leur dire : « Pourquoi donc tant nous « empresser à la quête des satisfactions et des perfections « de nous-mêmes ? » (*Entretiens* 217-219.) Vraiment, s'il ne s'agissait de saint François, ne jugerait-on pas qu'il va un peu loin ? Mais respectons les secrets des âmes mystiques.

Voilà donc l'anthropocentrisme rigoureusement banni. « Hé, ne voyez-vous pas, Théotime, que toutes ces repentances se font pour l'intérêt de notre âme, de sa dignité, de sa beauté intérieure, en un mot, pour l'amour de nous-mêmes ? » Il faut donc en venir à l'oubli de soi, au pur amour, au dépouillement parfait de l'âme unie à la volonté de Dieu. Et ce mot de dépouillement lui suggère le souvenir de Judith, qui enferma dans ses cabinets ses bijoux et ses parures de fête, et il lui compare l'âme qui s'est dépouillée « des affections les plus aimables, comme sont « celles qu'elle avait aux consolations spirituelles et à la « perfection des vertus, qui semblaient être la propre vie « de la vie dévote. Alors, Théotime, l'âme a raison de « s'écrier : J'ai ôté mes habits, comment m'en revêtirai-je ? » Philothée corrigée par Théotime. Comme Judith, contente sous ses habits de veuve, demeurons paisibles, « sous nos « haillons de misère et d'abjection, parmi nos imperfections « et faiblesses, jusqu'à ce que Dieu nous exalte à la « pratique des excellentes actions. » (*Traité* II, 160-162.) Cette dernière proposition fait heureusement disparaître la

vague odeur de quiétisme qui semblait s'exhaler de certaines hardiesses d'expression.

Nous arrivons au Chapitre II, à la philosophie salésienne de la prière. En voici le principe : L'âme, quoique indivisible, présente deux moi, l'un, fine pointe, ou cime, ou centre, ou partie supérieure de l'âme, et qui par ces quatre images s'oppose au moi inférieur, au moi de surface, au moi sensitif, évanescent et contradictoire. « Il y a une Sara et une Agar, « dit saint François dans une lettre (II, 143). L'une est cette « partie supérieure et en certaine façon surhumaine, l'esprit « et l'intérieur ; et l'autre plus basse et humaine, concernant « le corps et l'extérieur. » Et pour faire comprendre cette pluralité, il rappelle les trois parvis du Temple de Salomon : « Notre âme est le vrai temple du grand Dieu ; en ce « temple mystique il y a aussi trois parvis qui sont trois « différents degrés de raison : au 1^er^ nous discourons selon « l'expérience des sens ; au second nous discourons selon « les sciences humaines ; au 3^e^ selon la foi. Enfin outre « cela, il y a une éminence et suprême pointe de la faculté « spirituelle, qui n'est point conduite par la lumière du « discours ni de la raison, ains par une simple vue de « l'entendement (l'intuition) et un simple sentiment de la « volonté, par lesquels l'esprit acquiesce et se soumet à « la vérité et à la volonté de Dieu. » Et saint François insiste sur les analogies du temple et de l'âme : « Cette « extrémité et cime de notre âme est naïvement bien repré- « sentée par le sanctuaire, car 1° au Sanctuaire, il n'y « avait point de fenêtres pour éclairer ; en ce degré, il n'y « a point de discours qui illumine ; 2° au sanctuaire, toute « la lumière y entrait par la porte ; en ce degré de l'esprit, « rien n'entre que par la foi ; 3° nul n'entrait dans le « Sanctuaire que le grand prêtre ; en cette pointe de l'âme, « il n'y a d'accès que pour le grand, universel et souverain « sentiment que la volonté divine doit être souverainement « aimée, approuvée et embrassée ; 4° le Grand Prêtre « obscurcissait encore la lumière qui entrait par la porte, « jetant force parfums dedans son encensoir, la fumée « desquels rebouchait les rayons de la clarté que l'ouverture « de la porte rendait ; et toute la vue qui se fait en la

« suprême pointe de l'âme est obscurcie et couverte par « les renoncements et résignations que l'âme fait, ne voulant « pas tant regarder et voir la beauté de la vérité et la vérité « de la bonté qui lui est présentée, qu'elle veut l'embrasser « et l'adorer. » (*Traité* I, 67-68.) De grâce, saint François, laissez-nous respirer, nous nous sentons presque égarés dans cette forêt de symboles, et nous sommes heureux de retrouver cette fraîche et simple image : « Encore que la « foi, l'espérance et la charité répandent leurs mouvements « presqu'en toutes les facultés de l'âme, tant raisonnables « que sensibles, si est-ce que leur spéciale demeure est en « cette suprême pointe de l'âme, de laquelle comme une « heureuse source d'eau vive, elles s'épanchent par divers « surgeons et ruisseaux sur les parties et facultés « inférieures. » (*Traité* I, 69.)

Dès le baptême, dès la grâce retrouvée, l'âme s'est établie en un état passif de prière, comme le caméléon qui s'exerce dans son élément, qui est l'air, comme le poisson dans le sien, qui est la mer. « La charité qui donne la vie « à nos cœurs, y est versée comme une céleste liqueur par « la Providence surnaturelle de la divine Majesté (*Tr.*, 164), « et se dilate par de continuels accroissements dedans nos « âmes, comme les grands fleuves qui, trouvant les plaines « ouvertes, se répandent et prennent toujours plus de « place. » (*Traito*, p. 161.) A condition toutefois que la volonté humaine ne construise pas une digue pour arrêter cette eau de la grâce qui doit nous « conduire au port de « la très sainte charité. » (*Traité*, 160.)

Il faut donc accepter cette grâce fondamentale et persistante que Dieu nous offre, en nous serrant et pressant contre lui : « Pour joindre et unir, il n'est besoin que d'une simple « application d'une chose à l'autre, ainsi que nous joignons « les vignes aux ormeaux, et les jasmins aux treilles des « berceaux ; mais pour serrer et presser, il faut faire une « application forte, comme nous voyons que le lierre se « joint aux arbres. » Et voici un charmant tableau de la plus intime union qui se produise dans l'ordre naturel : « Voyez ce beau petit garçon auquel sa mère assise présente « son sein ; il se jette de force entre les bras d'icelle,

« ramassant et pliant tout son petit corps dans ce giron. Et « voyez réciproquement sa mère, comme le recevant, elle le « serre, et comme lui il coopère à cette union. Or alors, « Théotime, l'union est parfaite, laquelle n'étant qu'une, « ne laisse pas de procéder de la mère et de l'enfant ; en « sorte néanmoins qu'elle dépend de la mère, car elle a « attiré à soi l'enfant, l'a première serré entre ses bras. « Toutefois ce pauvre petit fait bien ce qu'il peut de son « côté, non seulement à la douce union que sa mère pratique, « mais y contribuant de ses faibles efforts. » (*Traité* II.) Touchante image de l'union de Dieu avec la pauvre petite âme humaine.

Et pour mieux faire comprendre cette fusion de la volonté humaine dans la volonté divine, saint François s'écrie : « Que devient la clarté des étoiles quand le soleil paraît « sur notre horizon ? Elle ne périt certes pas, mais elle est « ravie et engloutie dans la souveraine lumière du soleil, « avec laquelle elle est heureusement mêlée et conjointe. »

Et il ajoute : « Comme celui qui est dans un navire ne « se remue pas de son mouvement propre, ains se laisse « seulement mouvoir selon le mouvement du vaisseau, « de même le cœur qui est embarqué dans le bon plaisir « divin, ne doit avoir aucun autre vouloir que celui de se « laisser porter au vouloir de Dieu ». (*Traité* II, 149-151.)

Ne croyez pas que l'imagination de saint François s'arrête en si bon chemin ; c'est un véritable déluge, au sens propre du mot : « Une extrême complaisance de l'amant « en la chose aimée produit une certaine impuissance « spirituelle, qui fait que l'âme ne se sent plus aucun « pouvoir de demeurer en soi-même ; c'est pourquoi, comme « un baume fondu, qui n'a plus de fermeté ni de solidité, « elle se laisse aller et écouler en ce qu'elle aime ; ...elle « se va doucement coulant, comme une chose fluide et « liquide dedans la Divinité qu'elle aime. Et comme nous « voyons que les nuées épaissies par le vent de midi, « se fondant en pluie, ne peuvent plus demeurer en elles- « mêmes, ainsi tombent et s'écoulent en bas, se mêlant « si intimement avec la terre qu'elles détrempent, qu'elles « ne sont plus qu'une même chose avec icelle, ainsi l'âme

« laquelle, quoique amante, demeurait encore en elle-
« même, sort par cet écoulement et fluidité sainte, et se
« quitte soi-même, non seulement pour s'unir au Bien Aimé,
« mais pour se mêler et se détremper avec lui. » (*Traité* II, 158.)

Et à ce déluge succède l'humble voix d'une goutte d'eau : « Si une goutte d'eau, jetée dans un océan, de
« naphte, était vivante, et qu'elle pût parler et dire l'état
« auquel elle serait, ne crierait-elle pas de grande joie :
« O Mortels, je vis voirement, mais je ne vis pas moi-
« même, ains cet océan vit en moi et ma vie est cachée
« en cet abîme. »

Mais cette union, nous ne la sentons pas toujours ; nous ne devons même pas chercher à en sentir la douceur. Car ces consolations, ces « tendretés » sont des biens qui ne nous rendent pas meilleurs : « Qui a le sucre en la bouche ne
« peut pas dire que sa bouche soit douce, mais oui bien
« que le sucre est doux... Nous sommes encore de petits
« enfants. Ces grains sucrés nous sont donnés, parce que
« nous avons l'esprit tendre et délicat, qui a besoin
« d'amorces et d'appâts pour être attirés à l'amour de
« Dieu. » « Mais, ajoute-t-il, sentir n'est pas consentir. » (*Entr.* 295-321.)

Et il montre le danger des suavités et tendretés dévotes : ce gibier d'amour propre, suivant la pittoresque expression de Camus : « Les chiens sont à tous coups en défaut au
« printemps, et n'ont quasi nul sentiment, parce que les
« herbes et les fleurs poussent alors si fortement leur
« senteur, qu'elle outrepasse celle du cerf ou du lièvre :
« parmi le printemps des consolations (est-ce assez char-
« mant !) l'amour n'a presque nulle reconnaissance du bon
« plaisir de Dieu, parce que le plaisir sensible de la
« consolation jette tant d'attraits dedans le cœur, qu'il en
« est diverti de l'attention qu'il devrait avoir à la volonté de
« de Dieu. » (*Traité* II.)

Que nous voilà loin du panhédonisme janséniste de Pascal, qui ne se croit sauvé qu'emporté par les violents transports : Feu ! Certitudes ! Joie, joie, joie, pleurs de joie ! Je suis sûr que saint François se serait méfié de tels emportements.

Il faut donc en arriver à la résignation ou mieux à l'indifférence, ou plus haut encore à la demande des croix. Un sublime exemple d'indifférence nous est donné par saint François : « Or, voilà le grand Job, comme roy des « misérables sur la terre, assis sur son fumier comme sur « le throne de la misère, paré de plaies, d'ulcères, de « pourriture, comme de vêtements royaux assortissants « à la qualité de sa royauté, avec une si grande abjection et « anéantissement que, s'il n'eust parlé, on ne pouvait « discerner si Job était un homme réduit en fumier, ou si « le fumier était une pourriture en forme d'homme. (Quelle puissance et quelle splendeur d'expression !) « Or le voilà, « dis-je, le grand Job, qui s'écrie : Si nous avons reçu des « biens de la main de Dieu, pourquoy n'en recevons-nous « pas aussi bien des maux ! O Dieu ! que cette parole « est de grand amour ! » Je songe qu'à l'époque où saint François faisait du grand patriarche une peinture si émouvante, grandissait en Hollande un peintre de génie qui devait, dans des tableaux obscurs et pathétiques, retracer les grandes scènes de la Bible, et saint François me semble ici annoncer le clair obscur de Rembrandt.

Or écoutez maintenant l'histoire ou mieux la parabole du musicien sourd.

Au moment où il terminait le livre IX de son Traité (que l'abbé Brémond déclare un poème métaphysique digne de Platon), il écrivait à Jeanne de Chantal (VI, 188) : « Dieu « m'a fait voir votre âme et votre état par la comparaison « d'un excellent musicien, qui devint en peu de temps si « extrêmement sourd qu'il ne lui resta plus aucun usage de « l'ouïe ; néanmoins il ne laissa pas de chanter et manier « son luth délicatement à merveille. Mais parce qu'il n'y « avait aucun plaisir, il ne sonnait plus du luth que pour « contenter son prince... Mais il arrivait que le prince, pour « essayer l'amour de cet aimable musicien, lui commandait « de chanter et, soudain, le laissant là en la chambre, il « s'en allait à la chasse. Et le musicien continuait à chanter, « bien que privé du seul plaisir, qu'il pût se promettre, celui « de plaire à son prince. »

Saint François sait qu'il est peu d'âmes à ce point désintéressées, et il nous trace le portrait suivant, digne de La Bruyère : « Voyez, Théotime, cet homme qui prie Dieu, « ce vous semble, avec tant de dévotion ; attendez un peu « et vous verrez si c'est Dieu qu'il aime. Hélas, sitôt que « la suavité cessera, il ne priera plus qu'en passant. Or, si « c'était Dieu qu'il aimait, pourquoi eût-il cessé de l'aimer, « puisque Dieu est toujours Dieu ? C'était donc la conso- « lation de Dieu qu'il aimait, et non le Dieu de consolation. »

Il faut donc croire à l'amour de Dieu, le désirer et le vouloir d'une volonté inviolable. Mais cette volonté se réduit à un « petit filet de bonne volonté » qui pourtant est notre vrai moi, comparable à la boussole d'un navire.

« Que toute la barque de votre navire aille où il voudra, « il tirera bien quant à soi l'aiguille marine ; mais il « n'empêchera pas qu'elle fasse son mouvement et qu'elle « n'ait sa tendance à sa belle étoile. » Et voilà comment on évite l'abîme du quiétisme. (*Lettres* III, 178.)

« Avez-vous jamais vu. Philothée, un grand brasier de « feu couvert de cendres ! Quand on vient, dix ou douze « heures après pour chercher du feu, on a de la peine à le « trouver, et pourtant il y en a, et avec lui on peut rallumer « les autres charbons déjà éteints. C'en est de même de la « charité ; la tentation, jetant sa délectation en la partie « inférieure, couvre, ce semble, toute l'âme de cendres, et « réduit l'amour de Dieu au petit pied, car il ne paraît plus « en nulle part, sinon au fin fond de l'esprit. » (*Intr.*, 296.)

Et je terminerai par l'apologue de la statue, symbole de la quiétude inconsciente, mais causée par un acte antérieur de la volonté libre, et dont la connaissance se réveillera quand il plaira au divin sculpteur : « O belle statue, dis- « moi, pourquoi es-tu là dans cette niche ? — Parce que « mon maître m'y a colloquée. — Mais pourquoi y demeures- « tu sans rien faire ? — Parce que mon maître ne m'y « a pas placée afin que je fisse chose quelconque. — Mais, « pauvre statue, de quoi te sert-il d'être là de la sorte ? « — Hé, Dieu ! je ne suis pas ici pour mon intérêt et « service, mais pour obéir et servir, à la volonté de mon « seigneur et sculpteur. — Or, dis-moi donc, tu ne vois

« point ton maître, comment prends-tu du contentement à « le contenter ? — Hé, je suis trop contente de savoir que « mon cher maître me voit ici et prenne plaisir à me « regarder. — Mais ne voudrais-tu pas bien avoir du mou- « vement pour t'approcher de l'ouvrier qui t'a faite, et afin « de lui faire quélque meilleur service ? — Non, non ! « je ne voudrais pas faire autre chose, sinon que mon « maître le voulût. — Et quoi donc, tu ne désires rien « sinon d'être une immobile statue là-dedans cette creuse « niche ? » — Pour la 3e fois le souvenir de Platon peut être évoqué. Une gracieuse légende raconte que des abeilles de l'Hymette vinrent se poser sur les lèvres de l'enfant qui devait être dans le monde païen le philosophe qui s'approcherait le plus près de la divine vérité. Ne pensez-vous pas, mes chers confrères, que les abeilles des vergers du château de Sales sont venues bourdonner autour du berceau de notre bien aimé saint François ?

Permettez-moi, pour terminer, de vous citer un jugement sur Saint François, par le P. de Clugny, un oratorien du XVIIe siècle, dont la saveur rappelle la douce suavité du Traité de l'Amour de Dieu. Il le nomme : « le Moyse » de la loi nouvelle et le plus doux des hommes. Il n'y a « peut-être pas eu de saint depuis le disciple bien aimé « qui l'ait égalé sur ce point. Il rendait aisées les voies de « Dieu, non pas en les élargissant, mais en convainquant « les plus délicats que les commandements ne sont pas « pénibles. Il a été comme un fleuve doux et paisible qui « roule ses eaux sans bruit. »

Histoire

de la

COLLÉGIALE

de

SALLANCHES

en

Faucigny

et de ses Annexes

Nihil obstat :

Annecii, die 8 Sept. 1940.

E. PERNOUD,

Censor deputatus.

Imprimatur :

Annecii, 10 Sept. 1940.

Mgr J. PERNOUD,

Vicarius capitularis.

F. COUTIN

Histoire

— de la —

COLLÉGIALE DE SALLANCHES

— et de ses —

Annexes

Argentière

Chamonix

Cordon

Domancy

Les Houches

Saint-Gervais

Saint-Martin

Servoz

Vallorcine

BELLEY
IMPRIMERIE A. CHADUC

1941

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

BIBLIOGRAPHIE

D'après Max Bruchet, extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1907, page 333, Imprim. Nationale, voici l'énumération des travaux publiés à ce jour sur Sallanches.

BONNEFOY : *Espagnols en Savoie,* t. IX, 208 ; *Ac. Savoie, la Léproserie de Sallanches,* XII, p. XI ; *Gens d'arme en* 1550, *Soc. Sav. d'Hist.* VI, 361 ; *Franchises de Sallanches, Soc. Hist. de Genève,* t. XIII, 2e partie, 113 et 116.

REGESTE GENEVOIS : *Verba Sallanches,* p. 526.

BRUCHET : *Arch. Hte-Sav., Invent.* 1904, voir Sallanches.

GONTHIER : *Annuaire Hte-Savoie,* article Sallanches.

LAVOREL : *Cluses et Faucigny, Acad. Sal. XI et XII.*

DUVAL : *Invasion de la Savoie en* 1793. Saint-Julien.

MARTEAUX : *Table Rev. Sav.* 1903, voir Sallanches.

SOCIÉTÉ d'Hist. Chambéry, XXV, 113. Sallanches.

ACADÉMIE de Savoie, tables de 1892 et 1903.

ACADÉMIE Salés., tome XXI, page LXXXIII.

CONSEIL GÉNÉRAL, session Août 1905.

LÉGENDE. — La carte ci-contre des mandements de Sallanches, Charousse, Chamonix, Montjoie et Flumet a été copiée par le distingué ex-élève de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Marius Tissot, sur une carte de 1690 dédiée au Roy Louis XIV par son géographe particulier, le P. Placide, Augustin Déchaussé.

« SIRE ». — « Dans le temps que la valeur Française se fait voir avec tant d'éclat par tous les glorieux succès des Armes de V. M..., il est bien juste de donner au public cette Carte de la Savoye comme une marque du zèle avec lequel je suis votre très fidèle serviteur et sujet. »

P. PLACIDE.

BARONIE DE FAUSSIGNY

LES GLACIERES

Md de Charouße

Vaudagne

Forclaz

Cervoz

Arve R

Les Oches

Charouffe

St Martin

Md de Chamounis

Chamounis

Argentiere

Md St André

Passy

St Gervais

Salan che

Bionnay

St NICOLAS DE Veroußᵉ

VAL OURSINE

N D du cordon

Dormancy

Ormaret

Le Grua

Salłanche

Combloit

Hauteville

Bˢphienr

Md de Monjoye

Md de Flumet

la Gettaz

Flon R

Arly R

N.D. de Belle combe

Megeve

Flumet

Le Loujers

Veronze R

St Nicolas

Croivoland

N D DE LA GORGE

Arly R

PRÉFACE

Dans son *Répertoire Numérique de la Série G,* publié en 1929, M. Avezou, archiviste départemental, nous dit que « le fonds de la Collégiale de Sallanches est, sans contredit, le plus riche et le plus intéressant au point de vue régional de tous ceux conservés dans le dépôt départemental d'Annecy ». Déjà, en 1907, M. Max Bruchet, alors archiviste de la Haute-Savoie, en avait dressé un « Etat Sommaire » dans une étude de 55 pages, et il constatait que « c'est une source précieuse de l'histoire de la plus remarquable vallée des Alpes Françaises ». « Grâce à cela, ajoute-t-il, Sallanches peut être l'objet d'une étude d'autant plus intéressante que, jusqu'à présent, l'histoire de cette petite ville n'a pas été faite. »

Après avoir parcouru les 373 liasses de documents conservés sur la Collégiale de Notre-Dame de Liesse, et publié une étude parue en 1937, dans le Volume LV de l'Académie Salésienne, il m'a été très agréable de consacrer quelques loisirs à feuilleter les 449 liasses de la Collégiale Saint-Jacques de Sallanches et d'en extraire les pages les plus intéressantes.

Je n'ai point la prétention d'écrire une histoire complète de Sallanches, comme l'aurait souhaité M. Max Bruchet, mais de signaler le rôle important de cette Collégiale, réclamée par les habitants de la ville en 1389 et demeurée très active jusqu'aux jours sombres de la Révolution de 1792. Il est intéressant de voir comment son influence s'est étendue successivement aux différentes paroisses rangées sous sa houlette : Chamonix-Argentière, Cordon, Domancy, Les Houches, Saint-Gervais, Saint-Martin, Servoz et Vallorcine.

Annecy, 25 Mars 1940.

CHAPITRE I

ORIGINES — FRANCHISES
TRESOR — ARCHIVES

Sallanches, en latin *Sallanchia,* ville du Haut-Faucigny, est située au pied des collines et montagnes les plus voisines des vallées de Chamonix, Saint-Gervais et Megève. Elle est bâtie irrégulièrement sur le torrent de la Sallanche qui lui a donné son nom.

L'on ne sait absolument rien sur l'origine de cette ville. Albanis Beaumont conjecture qu'elle pourrait être une colonie de *Salasses,* soit de Val d'Aostins, mais rien n'étaye cette thèse. La tradition du pays est que les habitants de *Dionisia* auprès de Servoz, vinrent y établir une bourgade après la ruine totale de leur ville causée par l'écoulement subit d'un lac.

Dans le IX^e^ siècle, ce devait être un endroit très considérable, puisque les Evêques de Genève, avant l'an mille, y établirent le siège et tribunal du 7^e^ décanat de leur diocèse. La juridiction du Doyen de Sallanches s'étendait sur 58 paroisses, savoir : Ayse, Amancy, Arâches, Arbusigny, Arenthon, Arthaz, Bogève, Bonneville, Chamonix, Cluses, Combloux, Contamine-sur-Arve, Cornier, Esery, Faucigny, Fillinges, Fleyrier, Flumet, Jussy-sous-Pers, la Roche, la Tour, les Gets, Magland, Marcellaz, Marignier, Megève, Mégevette, Mieussy, Mont-Saxonnex, Nangy, Servoz, Notre-Dame de la Gorge, Passery, Passy, Pers, Petit-Bornand, Ponchy, Rambaud, Reinier, Saint-Etienne du Diot (Cote d'Hiot), Saint-Jean de Tholome, Saint-Hyppolyte (annexe de Scionzier), Saint-Jeoire, Saint-Gervais, Saint-Laurent, Saint-Martin,

SALANCHE

Sallanches en 1697

C.B.3028

Sceaux de la Collégiale

Route de St Martin

les Capucines

la Sallanches

R. St Martin

Rue de l'Hôpital

Plan de Sallanches

Pont Neuf

R. du Chantre

Chemin de Cordon

Rue des Lombards

Rue de Lucinge

Rue des Rubins

Pl. du Marché

Rue St Joseph

Rue St Jacques

Ch. de St Roch

Pl. au Bois

Pl. Pothone

R. du Port des Lanches

de l'Union

Rue

Pont

Cordon

Ch. de

Pl.

Rue

Rue

Rue

Un vieux quartier, d'après le tableau de Diday C.B.3030

Quartier de la Place Charles-Albert vers 1850 C.B.3031

Saint-Maurice de Rumilly, Saint-Romain, Saint-Sigismond, Saint-Sixt, Sallanches, Samoëns, Scionzier, Thyez, Ville et Viuz-en-Sallaz.

La paroisse de Sallanches était desservie par un curé et plusieurs vicaires jusqu'au jour où fut fondée la Collégiale qui devait, jusqu'à la Révolution de 1792, assurer le service religieux.

Les anciens barons de Faucigny firent construire un château-fort à Sallanches et entourèrent cette petite ville de murs, de tours, de fossés, et la porte contiguë au château s'appelait *Porte de la Motte.*

Les députés de la Châtellenie et mandement de Sallanches tenaient le 4e rang aux Etats Généraux de la Province, convoqués en 1178 par Henri, baron de Faucigny, en présence d'Ardutius, évêque de Genève, et de la noblesse du pays.

Les nobles de Martin et les Comtes de Richard jouissaient de plusieurs droits régaliens dans cette ville et son mandement ; Béatrix Dame de Faucigny, se les fit céder par traité conclu à Cluses en 1260.

Les Comtes de Savoie, après acquisition du Faucigny, en 1355, unirent au mandement de Sallanches celui de Montjoie dont les députés tenaient le 8e rang aux Etats de Province.

Béatrix accorda l'octroi sur le vin à cette ville et son successeur Hugues, leur donna un code municipal de 63 articles, le Jeudi après la Pentecôte de l'an 1310.

Le 14 Avril 1519, Sallanches avec ses 3 ponts, son église, ses archives et presque toutes ses maisons furent réduits en cendres. Par lettres du 29 Janvier 1520, données à Genève et celles du 1er Juin 1528 données à Cruseilles, Charles III, Duc de Savoie, et Philippe, Comte de Genevois, firent distribuer des sommes considérables pour rebâtir les maisons, élever des digues contre les inondations, exemptèrent les habitants de péage et de leyde dans toute la baronnie de Faucigny.

En 1536, les habitants de Sallanches s'unirent à ceux de la Tarentaise et de Beaufort pour barrer la route aux troupes de François Ier, qui brûlèrent le village de Saint-Martin et leur pont sur l'Arve.

Les syndics de Sallanches en prison. — En 1547, le roi Henri II, voulant empêcher les grands excès que font les gens de guerre, tenant les champs sur le bonhomme « rançonné et chargé de coups », voulut que chaque homme d'arme eut 400 livres, le capitaine 800 livres tournois. Dans ce but, un impôt fut levé par toute la France et la Savoie alors envahie, et la Savoie fut cotisée 23.914 livres pour le premier quartier (trimestre). Les Syndics de Sallanches refusent de payer parce que pauvres ; ils sont emprisonnés à Chambéry ; ils écrivent au Duc de Nemours qui intervient près du Roi de France et les fait relâcher le 13 Mars, à condition qu'ils ravitaillent les forteresses de Montmélian, Miolans et Saint-Jacques. Grâce à l'énergique résistance de Sallanches, l'exemption de l'impôt s'étendit à toute la Savoie. (*Soc. Sav. Hist. Nat.* VII, 361).

La réunion des Scindics du Faucigny à Cluses, le 7 Février 1550, nous fournit les détails suivants :

Antoine VARD, scindic de Sallanches, déclare un total de 200 feux qui payent un impôt de 75 livres, et pour les hommes des nobles, 22 livres.

Jacque VICTE, scindic de Chamonix : 273 feux, 102 liv.

Jean DUMAS, pour ledit mandement, déclare 666 feux et un impôt de 249 liv.

Le 7 Mars 1550, Pierre de Menthon leur écrit une lettre de Fontainebleau où il se dit « Votre bon frère et amys ». — Le même jour, le roi Henri II en signe une à Fontainebleau dans laquelle « Voyant comme ils procèdent de bon cœur et très bonne volonté ès choses touchant mon service, je me suis accordé d'accepter leurs offres et les exempte de la susdite augmentation. »

Le 8 Mars 1555, M. d'Aumale leur écrit de Fontainebleau une lettre qui se termine ainsi : « Vostre bien bon amys. »

Le même jour, le Prince de Nemours leur écrit de Nemours et signe : « Vostre bon amys Jacque de Savoie. »

Par lettres du 1er Août 1620, Charles Emmanuel Ier établit à Sallanches un nombreux préside pour maintenir la communication entre le Faucigny et la Tarentaise, accorda aux bourgeois de posséder des fiefs sans être nobles et la ville serait héri-

tière de ces bourgeois quand ils mourraient ab intestat ou sans enfants, lui permit d'élire un capitaine et 5 dizainiers pour commander la milice urbaine, exempta les habitants de payer la leyde, le péage, les traités forains dans tous ses Etats deçà les Monts.

Le 4 Juillet 1674, Charles Emmanuel II leur accorda la foire du 6 Août pour la vente des mulets et le privilège du *papegai*.

Victor Amédée II (1675-1730) leur permit de se rédimer de toutes redevances féodales en payant au Trésorier Général de Savoie la somme de 33.040 florins. Il réunit la judicature de Sallanches à celle de Juge-Mage de Faucigny, déclara la ville inaliénable et statua qu'elle serait administrée par un Conseil permanent de 4 nobles et de 20 bourgeois, lequel nommerait un notaire collégié, exercerait la police, ferait l'inspection des chemins, portes et digues de la banlieue. Le 10 Avril 1700, Joachim de la Grange, Conseiller de S. A. R. et Juge-Mage de Faucigny procéda à l'élection et installation du nouveau Conseil permanent et Me Bastian rédigea leurs attributions en 21 articles.

Episode militaire de la Révolution. — Le 22 Septembre 1792, la Savoie est envahie par les troupes françaises. L'année suivante, l'armée sarde tente une offensive ; 300 soldats avec 200 mulets arrivent par le Valais jusqu'à Trient, dans la nuit du 11 au 12 Août. En traversant Vallorcine et Arpentière, ils trouvèrent les femmes et les enfants à genoux sur la route, bénissant Dieu et leur Roi. Le 13 au soir, ils arrivent à Chamonix où le Marquis de Sales, capitaine de cavalerie, coucha chez « le bon démocrate Terraz ». La journée du 14 se passa à Servoz où se tint un Conseil de Guerre, et le 15 au matin, la troupe descendit pour aller camper à Pont-Saint-Martin et se reposer. Le 17 au matin, de 6 h. à 11 h., ces trois cents soldats sardes se battirent sous le village de Saint-Gervais contre quinze cents français. Le 21 Août, 800 soldats sardes attaquèrent 1.800 français à Pont-Saint-Martin et les poursuivirent jusqu'à Genève. Ce succès fut de peu de durée, puisque le 1er Septembre les soldats sardes traversaient Cluses, poursuivis par les français et le 30, ils passaient le Col du Bonhomme pour rentrer à Turin. (*Ac. Sal.* XII, 50).

L'émigration. — Sallanches présente un intérêt particulier par son double courant d'immigration et d'émigration. Cette petite ville, si heureusement placée sur les routes de Valais et Tarentaise, attirait les voyageurs qui venaient de tous les points de la Savoie et même de l'étranger. Dans le recensement de 1713, on y trouve des gens de Chamonix, Flumet, Alby, Thorens, Moûtiers, Hauteluce, de la Franche-Comté et de la Champagne, du Valais, des Flandres et même d'Irlande. Un certain Strich, noble d'origine irlandaise, capitaine en retraite, vint s'y fixer à l'âge de 34 ans, et y habitait déjà depuis 30 ans en 1713. L'un de ses soldats, nommé Trante, l'avait suivi et exerçait le métier de cordonnier. Tous d'ailleurs étaient venus s'établir là comme artisans.

Les émigrants, par contre, faisaient tous le même petit commerce de mercerie ou de chaudronnerie. En 1726, le nombre des émigrants est de 337, le double de celui d'Annecy ; plus de 200 sont en Suisse ; il y en a 21 en Alsace, 15 en Allemagne, 2 à Vienne en Autriche, 18 en France dont 15 à Paris. Plus d'une cinquantaine ne donnent pas de nouvelles, et on ignore leur adresse. (*Rev. Sav. de* 1894, p. 244).

Dans un état de 1756, il est dit : « Presque tous les habitants de Saint-Roch sont commerçants dans le pays de Suisse où ils restent les trois quarts de l'année. » (Série IV C. 80 à 83).

Tel est le résumé de l'histoire politique et religieuse de Sallanches, d'après l'historien Grillet (Vol. III, pages 331 et suiv.) ; nous allons étudier en détail les pages les plus importantes, après avoir donné un coup d'œil sur les franchises, le trésor et les archives de la Collégiale.

Des franchises furent accordées aux habitants de Sallanches par Philippe de Savoie, Comte de Genevois, le 1er Juin 1528, pour remplacer celles qui avaient été brûlées « au grand et exécrable incendie et feu qui fut en la dite Ville de Sallanches, le 14 Avril 1520 ».

« Et primo, que le lendemain de Pentecôte chacune année soient élus et établis des bourgeois qui pour lors seront résidents audit bourg et ville ou bien la plus grande partie desdits bourgeois, savoir 4 prudhommes syndics, lesquels élus soient

présentés au chastellain pour lesdits bourgeois ; lesquels syndics élus puissent faire et doivent faire exercer les levées, égances, et quelconques autres négoces touchant la Ville et aussi la franchise sous-écrite, en la présence toutefois dudit châtelain. Lesdits bourgeois et habitants de Sallanches ont les confins suivants, savoir depuis le Pont-Saint-Martin vers Sallanches et depuis le grand chêne de la Golette vers Sallanches, item de la part de Megève depuis le gros chesne sous Aigueprette, de la part du Chasteau (Cordon) depuis le mur et la porte de la Motte vers Sallanches, de la part de Chissé depuis les sauges dessus Bellegarde, de la part de Blancheville depuis les fontaines appelées de Vullioux derrière la maison de Cusin en bas, ou bien sous les pasquerages du Rosey tendant vers Sallanches. » (E. 1025, pièce 1 des A. D.)

Voici deux exemples de l'exercice de ces droits : « Le 8 Mai 1543, les syndics délivrent des lettres de bourgeoisie à Urban Anezameys, du mandement de Flumet. » (E 1025, pièce 2).

« Le 2 Septembre 1606, « Comme ainsi soit que N^e^ Pierre Dugollet ait lettre d'anoblissement de S. A. d'aujourd'hui, suivant privilèges desquelles ledit noble entend être exempt du payement des tailles tant ordinaires qu'extraordinaires... aux prières et requêtes dudit noble Dugollet, ledit jour se sont assemblés dedans la grande salle et maison de Ville, au son de la grande cloche, en présence de N^e^ Nicolas Viollat, chastellain du mandement de Sallanches ; les seigneurs, syndics, nobles, clercs, bourgeois et jurés de la ville, ont arrêté que, dès cette heure, ils exemptent le N^e^ Pierre Dugollet, les siens, sa dite femme D^ile^ Barbe Locquet de toutes tailles, égances, levées de deniers, contributions, et ce, pour le moyen de la somme de 666 florins 6 sols, monnaye de Savoie. » (E. 1051).

En 1699, le 21 Déc., le Duc de Savoie délivre des lettres par lesquelles il aliène aux habitants de Sallanches, moyennant la somme de 30.340 florins « la ville, le clocher et la paroisse de Sallanches, avec pouvoir d'établir un Conseil en la dite Ville qui sera composé de 4 gentilshommes et de 20

bourgeois des plus notables, qui seront nommés, pour la première fois seulement, par notre Juge-Mage de Faucigny, et après, par le dit Conseil au décès de chaque conseiller, lequel Conseil décidera de toutes les affaires de police et dirigera tous les revenus de la Ville. » (E. 1025, p. 4).

En 1741, le Conseil demande la séparation des hameaux des Hoches, Mont et Lavigne d'avec la Ville de Sallanches pour l'administration économique. (E 1025, pièces 14 et 16).

En 1755, on s'occupe de la construction du clocher et, en 1772, de la fonte des cloches. (p. 5-17).

De 1775 à 1777, le Conseil est en correspondance pour la formation d'une Compagnie de Chevaliers-Tireurs, dont voici le cérémonial de la bénédiction des drapeaux : « ...Les enseignes chargés des drapeaux suivront les capitaines et auront derrière eux les tambours qui ne battront point. Quand tous seront dans l'église, le major fait reposer les armes. Le colonel arrivé à l'autel s'y met à genoux, les 4 premiers capitaines à ses côtés, les autres derrière les enseignes, tous à genoux, les tambours debout. Les premiers capitaines déploient les drapeaux pour les remettre au Colonel qui les présente au prêtre chargé de les bénir. Dès qu'ils le sont, le prêtre les rend au Colonel qui le remercie et les remet aux premiers capitaines ; ensuite, on se rendra à la tête du Régiment, les tambours battant aux champs au moment où le Colonel sortira de l'église, et alors le major resté avec la troupe lui fera présenter les armes. Le major à cheval aura derrière lui les 4 enseignes, les 4 sergents et les tambours venus de l'église. Le Colonel ayant ordonné de faire « haut la baguette » dira à haute voix : « MM. les Officiers, voici les marques d'honneur que le Roi donne au Régiment, persuadé que vous répandrez jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour leur conservation et que, sous elles, vous combattrez jusqu'à la mort avec autant de zèle que de bravoure, pour la gloire de Dieu et son royal service. Et vous, soldats, sachez que la Sainte Eglise vient de bénir les marques d'honneur que le Roi donne au Régiment, que vous devez les regarder comme votre unique salut, vous rallier auprès d'elles en toutes occasions et que vous êtes obligés de verser tout votre

sang et de perdre la vie plutôt que de les abandonner. C'est ce que vous allez promettre à Dieu par serment en élevant tous le bras droit. » Le major commande alors : « Haut le bras », et tous les soldats élèvent le bras droit, poignet fermé excepté l'index et soutiennent l'arme présentée avec le bras gauche à la face capucine. Le Colonel remet un drapeau à chaque enseigne, en leur disant : « Messieurs, ces précieuses marques d'honneur vous sont confiées dans l'espérance que leur conservation vous sera plus chère que la vie même. » Et l'on rentre au quartier. (E 1025, pièce 18).

La création de cette Société fut une source de difficultés signalées à l'Intendant Général par l'Intendant de Bonneville : « Il y a longtemps que la Ville de Sallanches est exposée aux troubles d'une guerre intestine qui, ayant jeté ses germes funestes, entre les Chevaliers-Tireurs et la Compagnie à pied, dérange l'harmonie et la tranquillité publique. La discorde répandue dans quelques familles s'empara ensuite du Conseil de Ville puisque le sieur Crottet, qui était châtelain et conséquemment Régent dudit Conseil, en alluma le flambeau. Le 2e jour de la Pentecôte, on était en coutume de faire procéder par la populace à l'élection de 4 syndics annuels. J'ai jugé prudence de suspendre la dite élection et défendre de faire aucune distribution de boissons et comestibles à la dite populace. Par Patentes du 21 Décembre 1699, S. M. Victor Amé II établit un Conseil permanent de 20 bourgeois et 4 syndics, au choix du Juge-Mage la première fois, et après, par ledit Conseil au décès de chaque conseiller. L'on n'y lit point que les sindics doivent être nommés par cette populace qui s'attribue insensiblement cette nomination. L'on ne reconnaît non plus aucun privilège en faveur de la dite populace pour réunir une assemblée générale, pour obtenir une distribution de comestibles et de vin à l'occasion de cette assemblée, de la Fête de Saint Jacques leur patron et de la Fête-Dieu, distribution qui produit facilement une émeute et des scandales. L'on y distribue chaque fois 4 ou 5 barrils de vin avec du pain et du fromage... De là, l'insulte d'élever un fantôme en habit de Chevalier-Tireur, de là, la réunion fanatique de la populace qui nomme un autre châtelain Jean-

Antoine Malloux, annulant celle du S^r Crottet. Je propose comme remèdes : 1°) la défense à la populace d'élire les syndics et en laisser le choix au Conseil ordinaire ; 2°) ne faire aucune assemblée générale sans la permission de l'Intendant ; 3°) l'incarcération du sieur Crottet, des 4 syndics et du curial ; 4°) l'envoi d'un détachement de troupes avec un bon officier qui soit en état de mettre tous à la raison. » 26 Mai 1776. — (E 1025).

Le 5 Juillet 1767, « Megève et le Demi-Quartier demandent au Sénat de lever l'inhibition faite par le Conseil de Sallanches, auteur d'une fausse requête prétendant qu'il y a disette dans le Bas et Haut-Faucigny et interdisant aux habitants de Sallanches de sortir plus de 2 sacs de blé de chaque maison. » (E 1010).

LE TRÉSOR DE SALLANCHES contient notamment un remarquable reliquaire-monstrance de Saint Jacques, en argent, du XV^e siècle, aux armes de la famille de Menthon, un reliquaire-monstrance de Saint Jean-Baptiste, du XV^e siècle, un olifant en ivoire monté sur bronze, du XIV^e siècle ; deux burettes en argent, du XVI^e siècle ; un encensoir de 1599 ; un reliquaire-monstrance du XVII^e siècle ; six chandeliers en argent, du XVII^e siècle, et deux autres chandeliers en argent repoussé de 1664 ; un ostensoir en argent de 1750 ; un autre ostensoir de un mètre de hauteur, remarquable travail allemand de 1705 ; une lampe d'autel en argent de la même date.

Le seul morceau intéressant qui soit resté de l'ancienne collégiale est un Repositoire en marbre de la fin du XV^e siècle, placé dans la chapelle des fonts baptismaux. C'est l'œuvre la plus remarquable de ce genre que l'on ait conservée en Savoie avec le ciboriúm de Saint-Jean-de-Maurienne.

Les Archives de la Collégiale étaient importantes puisque le Chapitre du 15 Avril 1734 nomme 5 archivistes : le Doyen pour s'occuper de la grande garde-robe ; le Chantre, de la petite ; le S^r Ouvrier, de l'une des grandes ; Rd Roch, de celle d'entrée, et Rd Marin, de l'autre garde-robe.

Les documents les plus anciens que nous possédons sont signalés dans le REGESTE GENEVOIS :

1) En 1198, Renaud, archevêque de Lyon, délégué pour

juger un différend entre l'Evêque de Genève et les moines de Saint-Oyen-de-Joux et Cluny, au sujet de l'institution des desservants pour quelques églises du Diocèse de Genève, porte sentence que l'Evêque conserve seul les droits susdits sur les églises de Frangy, Chaumont, Sallanches et sur huit églises des Bauges.

2) Le 3 Février 1261, Martin de Samoens vend à Pierre de Savoie, pour 100 livres genevoises, ses droits de juridiction sur certains hommes du mandement de Sallanches.

3) Le 7 Juin 1263, Agnès de Faucigny jure sur les Saints Evangiles que c'est par ses ordres que son mari, Pierre de Savoie, a construit et fortifié à grands frais plusieurs localités du Faucigny, notamment les châteaux de Flumet, Sallanches, Châtillon, Faucigny, Toisinge, Credo, Pont-sur-Arve.

4) En 1268, François de Lucinge, Doyen de Sallanches, devient Prévot du Chapitre de Genève.

5) En 1280, François de Lucinges est dit Chanoine de Genève et Doyen de Sallanches, dans un acte passé entre lui et la Rde Dame Abbesse de Bonlieu.

6) Le 22 Juillet 1293, Béatrix de Faucigny, fille de feu le Comte Pierre, confirme les ordonnances, en 8 articles, adoptées par les bourgeois et jurés de Sallanches relatives : 1°) à l'établissement d'un impôt sur le vin appelé *quinte* ; 2°) à l'élection, chaque année, de 4 prud'hommes pour percevoir cet impôt.

7) Le 4 Septembre 1307, Rodolphe de Cornillon, curé de Sallanches, est témoin dans un traité fait au Vuache entre l'Evêque de Genève, le Comte de Genevois et le Seigneur de Faucigny.

8) Le 11 Juin 1310, des franchises sont accordées aux habitants de Sallanches par Hugues Dauphin, Seigneur de Faucigny. Acte donné et fait à Sallanches.

9) Le 24 Juin 1310, le Chapitre de Genève achète de Hugues Dauphin, moyennant 40 livres genevoises, les dîmes des terres de Sallanches et du Bioley (hameau de Sallanches sur la route de Megève) ; il accorde à Hugues le droit, pendant 15 ans, de les racheter au même prix.

10) Le 30 Juillet 1310, Hugues manda à son châtelain de

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Sallanches de laisser le Chapitre de Genève recueillir librement et sans trouble ses dîmes à Bioley et à Sallanches.

« LE FONDS DE LA COLLÉGIALE DE SALLANCHES, constitué par 739 liasses ou registres, est intéressant, non seulement par la quantité mais par la qualité des documents. Il y a là un très grand nombre de chartes originales dont la plus ancienne, en l'absence d'une date précise, est attribuée au 16 Août 1091. C'est la donation de la vallée de Chamonix au Couvent piémontais de Saint-Michel de la Cluse. On y retrouve des sceaux inédits du XIII^e^ siècle, des matrices de sceaux du XIV^e^ siècle, un curieux étui en cuir ayant servi à renfermer la bulle d'érection de la collégiale qu'un messager rapporta en 1391 d'Avignon à Sallanches. Les procès-verbaux des assemblées des états, des conseils sur l'administration ducale, des correspondances historiques prouvent que certains membres du chapitre furent appelés à jouer un rôle historique. »

« La partie la plus ancienne de ces archives est constituée par le chartrier du prieuré de Chamonix, remis à la Collégiale au moment de son union, en 1519. Une partie des XI^e^ et XV^e^ siècles sont déjà connus par la publication d'un notaire de Sallanches, A. Bonnefoy, dans les *Documents de l'Académie de Savoie*, 1879-1883. Mais les documents inédits concernant le prieuré sont si nombreux qu'il y a là pour l'historien, à partir du XIII^e^ siècle, une masse de matériaux du plus haut intérêt, permettant de suivre l'émancipation des populations agricoles jusqu'à leur affranchissement.

Ajoutons, en outre, que le fonds de Sallanches est le seul chartrier ecclésiastique de l'ancien duché de Savoie qui soit parvenu intact jusqu'à nous. Dans le précieux registre, « Calendrier des Anniversaires », tenu à jour jusqu'au XVII^e^ siècle, on trouve cette mention sur Saint François de Sales : « Le 24 Juillet 1606, Mgr le Rme Evêque et Prince de Genève vint à Sallanches pour faire sa visite, et le lendemain 25^e^ dudit mois, jour de Saint Jacques, ledit R^me^ portat le précieux corps de Jésus-Christ à la procession, célébrat la grand'messe et fit l'office à vêpres, et était ledit R^me^ sieur de la maison de Salles, et havait nom François. » (Bruchet).

CHAPITRE II

LA COLLÉGIALE — PRIVILÈGES ELECTIONS — SCEAUX

Décanat de Sallanches. — Le diocèse de Genève comprenait 8 décanats : Allinges, Annecy, Annemasse, Aubonne, Ceysérieu, Rumilly, Sallanches et Vuillonnex, avec 390 paroisses et 50 prieurés, non compris la ville de Genève qui avait 7 cures.

Collégiales. — Le Diocèse de Genève comptait 4 collégiales, savoir : *Sallanches,* fondée en 1390, avec 13 chanoines et 4 bénéficiers ou chapelains.

Annecy, fondée en 1397, avec 12 chanoines et 12 bénéficiers, appelés souvent « prêtres d'honneur ».

La Roche, fondée en 1535, avec 15 chanoines.

Samoens, fondée en 1581, avec 10 chanoines.

Sallanches, au XIV^e^ siècle, possédait pour le service du culte un doyen, un curé, deux vicaires et de nombreux chapelains vivant sur des fondations seigneuriales. Le doyen et le curé se dispensaient de la résidence et provoquaient, par leur absence, un relâchement dans la discipline ; pour la faire respecter, le clergé décida de se constituer en collège et rédigea à cet effet, en 1385, des statuts plutôt rigoureux. L'institution parut si heureuse que, peu après, un prélat originaire de cette localité, Aimon de Chissé, évêque de Grenoble, usa de son influence auprès de son compatriote, Robert de Genève, premier pape d'Avignon sous le nom de Clément VII, pour obtenir l'érection d'une collégiale. L'installation eut lieu

le 2 Décembre 1389 et la prestation du serment des premiers chanoines, le 6 Décembre 1389.

La Collégiale de Sallanches ainsi constituée comptait un doyen et douze chanoines ; les revenus étaient alimentés par les fondations antérieures et furent rapidement augmentés par l'union des paroisses voisines : Argentière, Chamonix, Cordon, Domancy, Les Houches, Saint-Gervais, Saint-Martin et Vallorcine. Elle avait, en outre, des intérêts temporels à Combloux, Demi-Quartier, Magland, Megève, Notre-Dame de Bellecombe, Passy, Saint-Nicolas de Véroce, Saint-Roch et Servoz.

Les Statuts de la Collégiale furent préparés dès 1385 par l'assemblée suivante : « Rd Fabin, curé de Passy ; Jean de Saint-Gervais, curé de la Maladière de Sallanches ; Jean, son frère ; Nicod, de Chamonix ; R. Paget ; Jean, des Tassets ; J. de la Mollie ; J. Cohant ; R. d'Arbel ; J. de Mornaix ; A. Pessieux ; Jh Gaillard ; H. Vachon, *tous prestres du Vénérable Collège* de Sallanches : Girard de Colonna ; N. Brossy ; Pierre, son frère, *tous trois grands clercs* dudit Collège ; N. Feste ; G. Berchat ; Cheneval, *petits clercs du Collège.* »

Ces statuts réglaient toute l'administration spirituelle et temporelle de la Collégiale. Voici quelques articles rappelés au Chapitre Général de 1675 :

« Défense de fréquenter les tavernes ; de porter de grandes chevelures et des couronnes (tonsures) larges *absque vertice ;* ne jouer ni aux dés ni aux cartes en public, ni autrement ; être d'un même corps et d'une même âme pour le regard de procurer les droits de l'Eglise et du Collège... Chanteront tout l'office avec les notes aux six fêtes de la Nativité de N.-S., Pâques, Pentecôte, Assomption de N.-D., fêtes de Toussaint et de St Jacques... De Pâques à Toussaint, tous les prêtres et grands clercs porteront des surplis blancs avec les haumusses ; de Toussaint à Pâques, porteront des chapes de soie noire avec haumussons ; les petits clercs auront des aubes blanches aux festes solennelles, des surplis blancs et haumussons de Toussaint à Pâques. »

La principale punition consistait dans la privation d'entrer au chœur pendant un temps plus ou moins long suivant la gravité du manquement aux statuts ; quelquefois aussi, il fallait payer une amende.

Les procureurs du Chapitre, chanoine ou laïque, étaient chargés de percevoir les revenus, censes, servis, laods, ventes, échutes, dismes, oblations, rendre compte de 3 mois en 3 mois. Ils recevaient comme salaire 5 % des exactions en argent et 6,5 des prémices et dismes qu'ils faisaient rendre dans le grenier du présent lieu. Sont à leur charge les frais de route pour les paroisses de Saint-Gervais; Combloux, Megève, Flumet, Bellecombe, Creyvellant, Saint-Nicolas-la-Chapelle, et la Giettaz. Les vacations à la Bonneville étaient de 2 livres 10 sols par jour. (2 Sept. 1729, 10 G 16).

L'érection de la Collégiale de Sallanches est l'œuvre du pape d'Avignon, Clément VII. Le 7 Janvier 1389, les Nobles Syndics de Sallanches, le Corps de la Noblesse, les Conseillers, le Clergé, les Procureurs des hameaux de Sallanches assistés d'un grand nombre de paroissiens donnent procuration à Me Jean Festi dudit lieu pour présenter au pape la requête suivante ; « Par suite de la non-résidence, les édifices s'écroulent, les droits se perdent, le culte divin est déserté, quelques paroissiens meurent sans confession et des enfants sans baptême, on est privé de la parole de Dieu... mais les bons paroissiens qui servent Dieu jour et nuit demandent l'érection d'une Collégiale. Le curé qui dirige la paroisse depuis 18 ans déjà ne l'a presque pas occupée, et il en est ainsi depuis 60 ans et plus.... L'office de chantre sera uni à la chapelle de Sainte Magdeleine et Saint Lazare de la léproserie proche le Pont Saint-Martin.... (Besson, N° 90).

Le 9 Juillet 1389, Clément VII signe la Bulle désignant A. de Chissé, évêque de Grenoble et natif de Sallanches, pour l'érection de la Collégiale.

Le 2 Décembre 1389, Girard Colard, dernier recteur avant l'érection de la Collégiale, résigne ses fonctions et Pierre de Saint-Jeoire est le premier Doyen qui a siégé du côté droit, le 2 Décembre 1389. »

Voici la liste des premiers membres qui composèrent la Collégiale :

Doyen : Pierre de Saint-Jeoire.

Chantre : Aymon de Muretis.

Jean de St-Gervais le plus jeune.
Jean Pierre.
Hugon de Remigio.
Jean Sil de Morney.
Vachon Humbert, *sacristain.*
Quinier Pierre.
Jean de Tactis.
Jacques de Mollia.
Nicod Chamonix.
Jacques Cuant.
Jean Quinerit, *diacre.*
Richard de Campo, id.
Jacques Medici, *sous-diacre.*
Michel Blondel, *sous-diacre.*

Clercs séculiers. — Girard Rubini et Nicolas Gerbiliodi — Jeheninum Quinerit et Jacques Chenevalli.

Les deux notairès des diocèses de Genève et Lyon : Jean Festi et Rolet Viodi.

Le 7 Décembre 1389, Rd Pierre de Crête (ou Ducrey), curé de Pont-Saint-Martin, est requis par Rd Jh Cuant, nommé chanoine, pour remplir le mandat adressé par A. de Chissé, évêque de Grenoble.

Le Chapitre comprend : 1 Doyen, 12 Chanoines, 2 Diacres, 2 Sous-Diacres et 4 Clercs réguliers.

L'on assigna pour l'entretien de chaque chanoine un revenu annuel de 40 florins ; chaque florin a 12 sols et le sol a 12 deniers. Ce revenu fut offert par la Paroisse et les Seigneurs requérants, en y réunissant le revenu déjà existant de la dite Eglise. Ce revenu, mal fondé peut-être, non payé d'ailleurs, se trouva si modique que le Chapitre recourut à Rome pour posséder d'autres bénéfices et, par Bulles du Pape Martin V, le 4^{e} des nones de Décembre 1427, exécution après enquête par Guigue d'Alby, prévôt de l'église de Genève, le 9 Décembre 1429, il fut accordé aux RR. Doyen et Chanoines dispense d'ajouter à leur canonicat un autre bénéfice, soit cure avec résidence personnelle, prébende, dignité, personnat, administration, office en l'Eglise-Cathédrale Métropolitaine. Cette Bulle eut son effet jusqu'au milieu du siècle dernier (vers 1650) en sorte que souvent il n'y avait que 5 ou 6 Chanoines de résidence à Sallanches. En 1670, on voit encore un Germain, à la fois Chanoine de Sallanches, Plébain et Curé de Megève.

Pour aider le Chapitre à subsister, le Pape Léon X lui unit le Prieuré de Chamonix par Bulle du 3e des kalendes de Mars 1519, plus, par Bulle donnée à Rome le 5 Septembre 1530, le Pape Clément VII lui unit la vicarie de Chamonix pour lors vacante ; plus, environ 1510, lui unit la cure de Saint-Martin dont la Bulle est restée à Genève dans la perversion. Ces unions coûtèrent de grosses sommes au Chapitre, lui consumèrent une partie de ses dîmes et de ses fonds, lui créèrent des procès, lui mangèrent tous ses revenus et partie de ses capitaux.

Le Prieuré de Chamonix, sa cure, son église, le bourg furent incendiés en 1522, l'église et ville de Sallanches en 1519 et 1670, ce qui fut cause de grandes pertes et de grands frais.

« Le Chapitre eut aussi des luttes intestines, des procès contre ses Doyens et autres qui ne lui firent pas du bien.

Procès contre le Doyen de Châteauneuf en 1545, contre Rd Nicolas Pobel en 1560, contre Rd Louis de la Fléchère en 1760, au sujet de la pénsion de 1.250 fr. sur Chamonix, terminé par arrêts des 17 Août 1752, 26 May 1767, « maintenant le Doyen dans la possession de cette pension sans préjudice des droits des parties au plein possessoire ». Sur cette pension, il y eut des transactions le 19 Septembre 1540, 26 Mai 1545, et Bulles d'extinction de cette pension en 1543.

Environ 1640, il y eut procès et grande inimitié contre le Doyen Hermonic de Luirieux, assoupi par une pension de 1.000 florins que le Chapitre lui accorda « sous charge de les aller manger dehors ».

Procès contre l'Hôpital d'Annecy au sujet de la succession du Doyen de Luirieux, terminé par transaction du 25 Sept. 1645 où le Chapitre céda tous ses droits contre la somme de 2.000 florins.

Procès contre le Rd Doyen de la Fléchère (1763-67) sur la pension de Chamonix et l'accompagnement. On le débouta sur la double prébende par lui prétendue sur les messes basses ou répondues par les Enfants de Chœur.

Procès avec Rd Sgr Claude et Jean de la Ravoire, prévôt, comme décimateurs des Chavens et de Montcuard ; ils se-

raient tenus de supporter la 5^e^ part des dépens qui se feraient contre Chamonix pour manutention du droit de dîme rière Chamonix, et les fruits des dîmes des Chavens et Montcuard ne seraient perçus par les Prévôts qu'en faisant résidence à Sallanches.

Procès contre le Rd Procureur Général fiscal Episcopal de Genève, au sujet de la juridiction correctionnelle des membres du Chapitre, terminé par sentence arbitrale de l'Evêque de Lausanne, pour lors administrateur de l'Evêché de Genève (20 Mai 1498), par laquelle l'Evêque conserverait la juridiction contentieuse des délits graves et des causes civiles par procès et requêtes. Le Chapitre aurait la juridiction et correction sommaire sans procès.

Procès avec la Ville devant le Sénat : 1°) au sujet de la nomination du Chantre, terminé par transaction du 2 Décembre 1745 ; 2°) au sujet de la séance dans les formes du chœur, terminé par transaction du 5 Juin 1689, par laquelle, aux fêtes solennelles, messes et vêpres, les Syndics placés au chœur dans la stalle du sacristain et suivantes avec un coup d'encens à chacun, après l'encensement des prêtres, et un banc spécial dans l'église aux jours et dimanches ordinaires.

Plusieurs autres procès sur les dîmes, « trop longs à récapituler ».

Election contestée de deux Chanoines : « Le 22 Octobre 1688 décédait Rd Nicolas Pissard, chanoine, et, le lendemain, après sa sépulture, le Chapitre assemblé ne trouva pas parmi les diacres et sous-diacres une personne capable de lui succéder, à la pluralité des voix. En suite de quoi, les chanoines Dallier, Colliet, Ponchaud, Blondet, Vallier de Richard dirent qu'on devait balloter lesdits diacres et sous-diacres, et autres habitués du Chapitre. Sur le refus de la pluralité des membres, de Richard se leva et dit que, si l'on ne choisissait pas un des diacres ou sous-diacres par ballots, il n'avait point de voix à donner et qu'il s'en allait. En même temps il sortit de la sacristie, et après lui les Rds Dallier, Colliet, Ponchaud, Blondet et Vallier. Cela obligea le doyen et autres restés en sacristie, de députer Rd Debottelier, dernier chanoine, pour aller prier, sommer ledit Dallier ouvrier

et autres à revenir en sacristie pour ladite élection, et audit Dallier de donner le *Livre Capitulaire,* en sa qualité de secrétaire. Dallier fit répondre qu'il ne voulait pas aller au Chapitre ni vouloir bailler la clé de buffet du Chapitre, disant qu'ils n'étaient pas en nombre, n'étant que six... Mais, étant la pluralité, attendu la dignité et double voix du doyen, on tint Chapitre à 6 et on nomma Rd Losserand prêtre d'honneur du Chapitre Notre-Dame d'Annecy.

Le 23 Octobre, le Seigneur Dallier et consorts firent signifier par notaire un acte d'annulation parce que le choix de Rd Losserand était fait en dehors des habitués du Chapitre de Sallanches, qu'ils avaient fait rompre le buffet du Registre Capitulaire et, sur ledit Livre, sans la présence du Secrétaire, ont écrit la délibération et élection.

Quelque temps après, nonobstant l'opposition du Doyen, Rd Dallier et consorts seraient entrés en sacristie, auraient élu Rd Brondex qu'ils auraient conduit au chœur, revêtu de l'habit de chanoine, lequel ils ont prétendu mettre en possession dudit canonicat.

Dans le procès qui suivit, l'Official donna raison au Doyen et annula l'élection Brondex.

Préséance du Chapitre de Sallanches sur celui de Notre-Dame d'Annecy. — « Par sentence de Mgr Jean-François de Sales, 6 Mai 1627, il est dit que la précédence et préséance est adjugée au Chapitre de Sallanches, attendu l'antériorité de sa fondation et érection. Et néanmoins, fut ordonné qu'en toute assemblée publique du clergé qui se tient rière l'Evêché de Genève à laquelle ledit Chapitre comparait en corps et celui de Sallanches seulement par députés, ledit Chapitre Notre-Dame aura la préséance, et comparant les deux Chapitres par députés ceux de Sallanches précéderont »... « Ceux de Notre-Dame ont toujours tâché d'avoir la préséance, tant par adresse que par force, aux synodes de 1659-61-78. » (10 G 27).

Le 27 Mai 1678, le Chapitre Notre-Dame adresse un mémoire de 184 folios au Métropolitain de Vienne, disant des Chanoines de Sallanches : « Ils savent bien que le Dieu qu'ils servent n'est pas plaideur et n'aime pas ceux qui le font, fo-

lio 168) ; d'où vient que Saint Ambroise nous assure que « *Christus, non est circumferaneus* », tant il est vrai que le procès devant être l'aversion des fidèles doit faire l'horreur des ecclésiastiques.... La voye lésée est celle du Ciel parce que Sallanches, en violant l'arrêt de 1678, l'a regardé comme nul. » (10 G 30).

Par sentence du 10 janvier 1682, « sans avoir égard à la sentence du 26 Mai 1627, l'Official adjuge au Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre-Dame d'Annecy la préséance et précéderont ceux de Sallanches aux assemblées ecclésiastiques. » (10 G 28).

Etat des procès du Chapitre le 1^er^ Janvier 1774. — Le Chanoine Ducrey mentionne 13 procès pour lods d'indemnités et d'échanges, droits de Mestrallerie contre les Nobles de la Ravoire, créances à Flumet et Saint-Nicolas, dîmes et affranchissements. » (10 G 439).

Voici, comme exemple, le sujet d'un procès encore fréquent aujourd'hui dans nos campagnes :

« Nicolas Berthelet de Domancy est condamné, le 22 Avril 1772, par sentence du chastelain de Domancy, à dédommager le Chapitre des dégâts causés dans leurs possessions par ies cochons du suppliant, du transport de terre supposé fait par celui-ci de dessus leur fonds sur le sien, à remettre la dite terre dans son premier état de même que les pierres aussi supposées arrachées par le suppliant au bord des terres du Chapitre, et une haie morte placée trop près du chemin public, ce qui jetait le chemin sur les possessions du Chapitre ; de même, une borne prétendue arrachée par le suppliant au bord du chemin public, là où commencent les possessions du Chapitre. » (10G 441).

De ce sac à procès, extrayons encore ce qui suit :

« Dès 1753, Rd Déage, curé de Cornier, invoque une transaction de 1435 par laquelle le curé de Saint-Gervais devait payer, au temps de Carnaval, au Recteur de la Chapelle Ste Marie Magdeleine de Cornier somme de dix livres genevoises, ce qui a toujours été fait... »

Propriété des rives du Foron. — De Chambéry, le 4 Janvier 1646, de Bellegarde écrit au Chapitre pour lui notifier les procès que les RR. PP. Chartreux ont contre M. de la Croix, à l'occasion des artifices qu'ils prétendent construire sur le rivage du Foron, lequel lui appartient par indivis avec

nous comme provenant de l'hoirie de M. Miribel, et mon frère et moi de M. de la Croix. » (10G 25).

Privilèges du Chapitre. — Le 10 Mai 1744, le Chapitre assemblé au sujet du Synode du 22 Avril dernier, fait remarquer ses privilèges :

1°) Tous les prêtres qui composent le Chapitre sont réellement curés et n'ont besoin que d'une première approbation pour les confessions et autres fonctions, à moins d'une révocation de droit ;

2°) Le Doyen a le privilège immémorial de donner aux membres de son Chapitre l'autorisation requise pour les servantes.

3°) Le Chapitre n'a jamais envoyé le double de ses actes de baptêmes, sépultures et mariages à l'Evêché, tant pour Sallanches que les paroisses unies.

La Bulle d'érection dit que tous les membres du Chapitre ont tous également charge d'âmes, donc curés, et le Doyen a charge d'âmes de tous les membres du Chapitre. Avant l'érection du Chapitre, il y avait deux curés à Sallanches ; le Chapitre l'a porté au nombre de 16. A la Maison de Thonon, chaque membre est curé à tour de rôle, chaque semaine. (10G 26).

Le 20 Août 1699, le Chapitre assemblé, examinant le livret d'admission de Rd Jean Pissard, chanoine, ne lui accordant qu'une admission de 3 ans de la part de Sa Grandeur, fait remarquer que *les admissions ont toujours été illimitées ad vitam* et demande à S. G. de régulariser ce livret suivant les privilèges du Chapitre. (10G 26).

Le 10 Septembre 1740, le Chan. Charles-Ant. Marin, vicaire et secrétaire du Chapitre, écrit au Vicaire Capitulaire Lambert : « J'ai reçu avec tout le respect et la soumission que je dois, la lettre dont vous m'avez honoré en date du 24 Octobre dernier par laquelle vous me frappez de la censure de l'interdit et suspense de toutes les fonctions pastorales dans tout le Diocèse et particulièrement dans la paroisse de Sallanches, dont je suis vicaire...

Il est vrai que, conjointement avec tous les Chanoines de notre Chapitre, je me suis opposé par acte publique à la

possession prétendue que voulait prendre un certain Rd Pellet, le 3 Août dernier, et à celle du Sr Effrancey, le 4 Octobre dernier, d'un canonicat prétendu vacant dans notre Chapitre, sur une institution qu'ils ont dit avoir de vous.... Or, tous les avocats de Chambéry et d'Annecy nous affirment qu'il n'y a pas eu faute de notre part, mais défense de nos privilèges....

Voici les faits : « Le 17 Juin 1739, Rd Louis Berthier, chanoine et chantre, décéda ; le Chapitre collateur de cet office fut empêché le mois suivant de lui donner un successeur à cause du procès qu'il avait alors avec les Syndics de Sallanches à ce sujet. A la fin Août, le Chapitre le conféra à Rd Pissard, mais le Vicaire Général Lambert l'avait dévolu le 29 Juillet à Rd Pellet, lequel ayant démissionné, Rd Lambert donna la succession à Rd Effrancey... »

L'affaire fut plaidée devant le Sénat de Savoie, et un mémoire de 81 pages fut imprimé. (10G 31).

Rd François Pellet était prêtre et chapelain de Vieu, et Rd Effrancey était prêtre dudit Sallanches.

La nomination des Chanoines était complètement réservée au Chapitre de la Collégiale qui présentait ensuite l'élu à l'approbation de l'Evêque, mais nous voyons dans le document suivant que des laïcs essayèrent de mépriser ce droit.

« Le 30 Août 1740, pour protester contre les prétentions des Nobles Syndics, Conseil et Communiers de Sailanches qui se sont voulu mettre l'année dernière de pouvoir obliger le Chapitre de préférer les prêtres de la dite Ville à des étrangers, au préjudice du droit du Chapitre et de la possession où il a été de tout temps de choisir tel sujet qu'il a jugé à propos, le Chapitre assemblé nomme à l'unanimité un prêtre étranger à la place de Rd Rosier André décédé le 10 Août, savoir Rd Alexis Bouvard, natif de St-Nicolas-de-Vérosse et vicaire de Notre-Dame de la Gorge. »

La nomination du Doyen appartient au Chapitre, mais si le Chapitre ne le nomme pas dans le mois, l'élection appartient à l'Ordinaire.

La nomination du Prévost appartient aux Seigneurs de la Ravoire.

La présentation du Chantre appartient aux nobles Syndics, Conseil et Dizainiers de la Ville, avec nomination de la Cha-

pelle de la Maladière, laquelle est unie à la chantrerie d'un *Ouvrier* qui est nommé par le Chapitre.

Les huit autres Chanoines, les *deux Diacres* et les *deux Sous-Diacres* sont nommés par le Chapitre.

Autrefois, le Chapitre entretenait *quatre Enfants de Chœur*, et maintenant trois, à cause de la diminution des capitaux.

Il y a deux Clercs, « entretenus par le pain qu'on leur donne lorsqu'ils portent l'eau bénite par les maisons. » (Visite Past. de 1727 ; 10G 19).

« En 1612, on donne 4 florins *aux Marguilliers* pour avoir accommodé, démonté et remonté l'horloge. » (10G 18).

« Mgr de Granier ordonne de découvrir l'Etoile du Jour de l'Epiphanie dans l'église, au chœur, fournissant les cordages et la *regina*, en tout suivant l'ancienne coutume. »

Le Prévôt avait le privilège « d'officier solennellement à toutes les fêtes solennelles de 1re classe, en l'absence du doyen ou la vacance du décanat, sauf le Jeudi-Saint et à la procession de Saint Joseph qui sont du privilège du sacristain et du chantre. Le Prévôt s'occupe de tout ce qui regarde le soin des âmes du Chapitre et de la paroisse, conformément aux Bulles d'érection. » (Reg. Cap. du 27 Mai 1751, 10 G 22).

En date du 5 Janvier 1553, Rd Claude de la Ravoire fut mis en possession de la Prévôté, conformément au droit de sa famille.

Préséance entre le Sacristain et le Chantre. — « A la mort ou en l'absence du Doyen, le Chanoine Sacristain ou, à son défaut, le Chanoine Chantre présidera à la dite église, au Chapitre, aux personnes qui la composent et au soin des âmes. Ce droit a été contesté par le prévôt de Loche qui voulait l'accaparer au profit de la Prévôté. » (10G 22).

L'Institution de toutes les Chapelles situées dans les églises et paroisses unies à la Mense, est réservée au Chapitre qui en a la possession.

Toutes les nominations concernant le Chapitre lui sont réservées ; à chaque vacance d'un siège, il doit y pourvoir dans le mois, à dater du jour du décès, à peine d'être dévolu

à l'Evêque ou au Pape, si le siège épiscopal est vacant. Pour y pourvoir, le Chapitre donne avis, par son secrétaire *ad intra,* à tous les chanoines absents ou dans les cures, pourvu que ce ne soit pas hors de la province ou mandement. Le jour de l'élection, le Chapitre, convoqué au son des cloches, et assemblé, procède à l'élection qui se fait *per inspirationem unanimi voce ;* d'autres fois, et même à la réquisition d'un seul chanoine, par scrutin ; dans ce dernier cas, l'on propose et écrit les noms de tous les sujets à élire ; on les ballote tous les uns après les autres par le moyen de deux pois distribués à chacun par le dernier chanoine, dont l'un est blanc qui est le bon, et l'autre noir qui est exclusif, et dont, chaque chanoine met dans le scrutin celui des deux qu'il veut, en retenant et cachant l'autre dans sa main. Après tous les ballotages, celui qui a plus de pois blancs, ou même qui n'en a que 7, les autres en ayant moins, est élu. En cas d'égalité de voix, l'on reballote les deux égaux en voix, à l'exclusion totale des autres. Il faut toujours que l'élu ait un nombre excédant la moitié des vocaux, soit 7 voix au moins. Le Doyen a deux voix qui sont inséparables ; c'est lui le premier qui donne ses deux voix par le moyen de ses 4 pois ; les Rds Prévôt, Sacristain, Chantre et Chanoines suivent et donnent successivement la leur en mettant dans le scrutin un de leurs deux pois, non selon leur volonté, mais selon que le mérite du sujet, la gloire de Dieu et l'intérêt du Corps peut l'inspirer.

Celui qui veut donner un sujet à son église s'incorpore un membre dont il doit répondre un jour. Il doit donc se consulter et n'écouter ni l'amitié, ni le sang, mais le mérite, le zèle, la douceur et la sagesse du sujet, la gloire de Dieu, le salut du peuple et l'intérêt du Corps, observant que « *modicum fermentum totam massam corrumpit* » et qu'un corps est toujours bien mal lorsqu'un de ses bras, mains, jambes, pieds, est altéré ».

« L'élection faite et signée, on la publie au peuple à l'entrée de la sacristie et l'élu est mis en possession, en habit de chœur, par un chanoine aussi en habit de chœur et nommé par le Chapitre. L'élu embrasse l'autel, s'assied dans la

stalle, prête serment à genoux à côté de l'autel entre les mains du Rd Doyen ou du Président du Chapitre assis sur un fauteuil ; il fait sa profession de foi en récitant à genoux, au pied de l'autel, le Symbole de Nicée. Le secrétaire lui expédie ensuite ses Patentes d'Institution, et le Chapitre ou Notaire son Acte de Mise en Possession.

« L'élu fait ensuite son stage qui consiste : 1°) à assister chaque jour à un office entier du chœur pendant 30 jours, à peine, *ipso-facto*, de recommencer ; 2°) à ne rien percevoir du Chapitre pendant ces 30 jours. Le stage, appelé « *jours de rigueur* » étant fini, l'élu demande au Chapitre, le Samedi à Vêpres, en sacristie, à être entablé, ce qu'on lui accorde si rien n'obste.

« Chaque élu, avant que de ne rien percevoir, paie les introges désignés dans les Statuts. » (10G 152, 43).

« *Le Chapitre* doit se tenir tous les mercredis, à forme des Statuts, mais on le tient seulement chaque fois qu'il y a quelque chose de nouveau concernant le Chapitre. Le Doyen, en son absence le Prévôt, ou celui qui préside, le fait convoquer par le son des deux petites cloches, tintées à l'alternative coup par coup, et l'on s'assemble dans la sacristie. Après la prière faite, le Président indique le motif de la convocation et, tour à tour, chacun dit son sentiment avec droiture et modération ; la pluralité des voix fait la délibération qui est écrite dans le *Livre Capitulaire*, et signée par tous les vocaux, par ceux mêmes qui ont été d'avis contraire, chacun devant se persuader que le nombre doit l'emporter sur son sentiment par plus de lumières. Ce qui est délibéré doit être tenu secret ; l'intérêt et le serment l'exigent. Un mot cause parfois bien des chagrins et des pertes. »

« Outre les Chapitres particuliers, on tient encore annuellement les deux Chapitres Généraux portés par le Statut, pour l'établissement du bon ordre, des bonnes mœurs, le règlement du spirituel et temporel de l'Eglise et du Corps, retranchement des abus. S'il est des membres du Chapitre qui se soient écartés, le Chapitre les redresse sans nommer personne ; s'il ne s'amende pas, il lui fait faire des représen-

tations par le Rd Doyen ou autres de ses amis. S'il persiste, on lui fait en personne, au Chapitre, des monitions après lesquelles, en cas d'endurcissement, on le punit par la privation des hautes formes ou d'une portion de sa prébende, ou, en l'envoyant, à ses frais, faire une retraite au Séminaire, ou de la manière la plus paternelle que le Chapitre juge à propos, suivant la nature de la faute. »

« Le Rd Doyen est curé du Chapitre, et le Rd Doyen avec le Chapitre ont, par ensemble, la juridiction correctionnelle, à forme de la sentence épiscopale du 20 Mai 1498. »

« En délibérant, chacun doit s'écouter, pondérer les raisons et, la délibération une fois faite, signée, chacun doit s'y soumettre et ne plus y revenir à moins de suites désavantageuses imprévues. Un homme, et par conséquent un corps, doit être homme et ne point varier ; tel est l'usage ancien et actuel. Tous les membres ne doivent faire qu'un avec leur corps, conformément à l'Evangile, à la bonne politique et à l'usage du Statut ; il est défendu de ne jamais se critiquer, censurer, parler les uns contre les autres devant des séculiers et autres qui ne sont pas du Corps. Tout le monde bat actuellement contre l'Eglise et l'Ecclésiastique ; si l'on se déchire les uns les autres, si un pied, une main, s'élève contre l'autre pied, l'autre main, le corps sera bientôt détruit. Si les membres ne s'aiment pas, qui les aimera ? Sont-ils même dignes d'amitié ? « *Lingua nil pejus* ». (10G 152, 44).

Roi de l'Epiphanie. — « Anciennement, le jour de l'Epiphanie, l'on tirait un Roi parmi les Chanoines, au sort de la fève ; ce roi faisait un présent à la sacristie et donnait une collation au Chapitre. Cette cérémonie étant tombée, le Chapitre, par délibération du 10 Mai 1769, l'a rétablie et statua que chaque Chanoine résident serait Roi à l'alternative, à commencer par le Doyen, mais qu'il ne serait tenu à rien donner. Ledit Roi assiste aux offices en habit de chœur, étole et chape dans sa stalle où l'on a dressé un petit trône ; on va le prendre et le reconduire en habit de chœur à sa porte, lui étant en chape, avant et après les premières et deuxièmes Vêpres de la dite fête. Ledit jour, les Rds Sacristain, Chantre, Ouvrier qui le font faire par ceux qui ont

meilleure voix, et chacun avec une chape de différentes couleurs et étole chantent en trio l'Evangile de la grand'messe, entrant par la grande porte et se rentournant en sacristie « *per aliam viam* ».

Accompagnement du Doyen. — Aux fêtes solennelles, le Chapitre, soit ceux qui sont à l'office, vont prendre et reconduire le Rd Doyen à sa porte, avec la masse, après les premières et deuxièmes vêpres solennelles, à forme du décret du 15 Mai 1767. Cette cérémonie, qui ne se fait nulle part, pas même en faveur des Evêques, n'a commencé ici que très facultativement. Dans la vieille église, la sacristie était près de l'entrée de la grande porte et, dès icelle on entrait solennellement au chœur, les jours solennels. Un des Doyens restant près et vis-à-vis de cette grande porte et tenant chez lui ses habits de chœur et s'y habillant, on l'attendait avec la masse à la dite porte pour marcher ensemble au chœur. A la sortie des Vêpres, ce Doyen se mit à inviter le Chapitre à aller se rafraîchir chez lui où on allait en habit de chœur. Cette collation, soit rafraîchissement en vin, donnèrent naissance à cet accompagnement qui, dans la suite, est devenu d'usage et possession. Le Chapitre voulut le refuser en 1763, mais par arrêt du 16 Mai 1767, le Doyen de la Fléchère en obtint le maintien et la possession. » (10G 152, 34).

Le droit de nomination du Chantre fut revendiqué par le Chapitre en 1739. On apportait comme preuves les Reg. Capit. de 1503-1538 et suivants dans lesquels ont voyait des cas de nomination faits par le Chapitre. Les Syndics, de leur côté, présentaient leurs actes de nomination dès 1540.

La juridiction contentieuse fut revendiquée par l'Officialité dans un procès intenté contre le Chanoine Hotte-Gindre au sujet de son élection regardée comme nulle, n'ayant pas été faite suivant la forme du droit. Le Chapitre le traitait en intrus et lui interdisait de prendre part aux élections, de remplir l'office de Sacristain, etc... L'Evêque prétendait que les peines encourues dans des cas graves dépendaient de sa juridiction et non de celle du Chapitre.

Les fonctions curiales de la paroisse de Sallanches étaient

confiées à deux Chanoines de la Collégiale qui portaient le titre de « *vicaires* ».

« Le 30 Juin 1734, le Chapitre a élu les deux chanoines Charles-Antoine Marin et Marin Grosset, pour remplir les fonctions curiales de Sallanches, les deux précédents vicaires ayant prié le Chapitre de les décharger de cette peine. »

L'élection et *l'élévation* au *canonicat* de la Collégiale étaient toujours regardées comme un très grand honneur. En voici un exemple : « Le 20 Janvier, après décès et inhumation de Rd Jh Cathand, avons élu Rd Jean-Baptiste Charveys Docteur en Théologie, habitant présentement Chambéry ». Le 2 Avril suivant, le nouvel élu écrit au Chapitre :

Messieurs,

« J'ai appris avec une surprise extrême l'honneur que vous avez bien voulu me faire de me choisir pour membre de votre illustre Corps. J'en ai toujours eu une idée et une estime qui m'auraient fait regarder comme très présomptueux la seule pensée d'y aspirer. Je vous prie, Messieurs, d'ajouter à la grâce que vous m'avez faite celle d'être persuadé de ma très vive reconnaissance et que je n'aurai point de désir plus ardent que d'acquérir les mérites que vous m'avez cru et de me rendre digne du poste distingué où votre bonté m'a placé... »

Conférences ecclésiastiques. — « Le 17 Juin 1751, le Chapitre décide d'établir des Conférences afin d'éviter que les prêtres députés dans les paroisses négligent l'étude, et aura lieu la prochaine conférence, le 27 du courant sur le traité de la Pénitence. On avertira tous les prêtres du Corps. »

Le droit de porter l'étole fut discuté au Chapitre, le 19 Janvier 1756 : « Assemblé en l'absence du Doyen de la Fléchère, le Chapitre proteste contre l'innovation de ce dernier qui veut seul avoir droit de porter l'étole au chœur, et a voulu la faire poser au semainier. »

Les deux diacres et les deux sous-diacres obtiennent du Chapitre la faveur de monter les hautes formes (stalles) pour les offices divins et leur a assigné leurs formes, ensuite d'une requête qu'ils ont présentée. (8 Juillet 1730).

La pénitence publique infligée aux membres du Chapitre donnait lieu parfois à des scènes intéressantes. « Deux habi-

tués du Chapitre ayant eu quelques difficultés avec deux soldats des Compagnies des Seigneurs de Mont Saint-Jean et Conzier logés dans la ville de Sallanches, ces deux chanoines furent condamnés le 7 Janvier dernier, par le Chapitre, à demeurer à genoux dans le chœur, pendant cinq jours, lorsque l'on dirait la grand'messe ; ce qui fut exécuté pendant deux jours. Mais comme ces deux soldats venaient à la messe accompagnés de quantité de leurs camarades, et se moquaient des deux chanoines en les montrant du doigt et faisant raillerie, ce que ayant causé du scandale à l'église ; pour l'éviter, le Chapitre proposa de ne plus laisser mettre à genoux publiquement ces deux chanoines. »

L'on représente dans ce procès « que le Seigneur demandeur a eu bien peu de charité pour les Confrères d'avoir voulu blâmer une action qu'ils n'ont faite que pour éviter un scandale, et pour empêcher que des gens consacrés au service de Dieu ne fussent l'objet de la raillerie de deux Compagnies de soldats qui, d'ailleurs, ont assez de penchant pour la plupart à mépriser le caractère des ecclésiastiques, et pour faire voir que le crime ne demeure pas impuni, le Chapitre consent à ce que les deux chanoines achèvent leur pénitence tout en prenant soin d'éviter le scandale. » (Procès 10G 447).

Correction fraternelle. — « On est surpris que Rd Marin, se disant Docteur en Théologie, ait oublié les principes jusqu'à ne pas distinguer la révocation de l'admission de la suspense... Comme ce n'est pas ici le lieu de l'instruire, l'on le renvoie à sa théologie et l'on lui dit seulement en passant que, quand même le Seigneur de Lambert l'aurait mis en suspense sans monitions canoniques, il l'aurait pu faire sans abus... ledit mémoire n'est qu'un tissu de contradictions, répétitions inutiles, suppositions et raisonnements fondés sur des prétendus principes nouveaux qu'ils avancent avec beaucoup de confiance. Parce que Rd Charveys s'est jacté d'avoir donné un mémoire sans réplique, l'on lui fera sentir le contraire. » (Procès, 10G 449).

Le droit d'introge (ou d'entrée), selon le statut primitif était fixé à 10 florins or pour chaque chanoine qui entrait

au Chapitre ; 5 florins pour chaque diacre ou sous-diacre ; 60 sols pour chaque chapelain ou altarien, et 30 sols pour chaque clerc.

Par délibération du 17 Décembre 1586 et de Septembre 1597, il fut ajouté un autre droit d'introge ; de là :

1°) *le droit de chapes* (jus capparum) taxé 20 florins or ou 20 écus d'or sol dont la valeur actuelle (1773) est de 4 pistoles Savoie, soit 96 livres.

2°) *Le droit des bonnets* (barreta), parce qu'il se jetait dans les bonnets et se partageait à raison de 8 florins pour la part du doyen, 4 pour chaque chanoine, diacre, sous-diacre et maître de musique, ce qui faisait en tout 18 prébendes, en sorte que chaque nouveau membre promu au canonicat, diaconat et sous-diaconat était obligé de payer (avant de ne rien percevoir) 72 florins pour cette deuxième introge. Le Doyen payait double, soit 144 florins parce qu'il percevait double.

Pour les deux introges, le doyen paye 192 livres, un chanoine 96 livres, le diacre ou sous-diacre 72 livres. Quand un chanoine est fait doyen, ou élu prévôt, sacristain, chantre, il ne paie que 96 livres pour introges de ces dignités, car il a déjà payé les introges au moment de sa promotion au canonicat. Sur chaque introge, on retient la somme de 4 livres 16 sols pour le droit des secrétaires du Chapitre. Aujourd'hui (1773), les clercs, soit enfants de chœur, ne payent plus d'introges et les altariens, chapelains détachés dans les paroisses du Chapitre, payent chacun 10 livres au Secrétaire pour lettre d'expédition et d'institution.

Par délibération du 4 Août 1773, « le Chapitre ayant vu avec douleur qu'il n'avait aucun fonds pour entretien des linges, ornements sacerdotaux, vases sacrés, chant des louanges de Dieu, décide de placer en fonds les introges qui pourraient subvenir dans la suite. Il n'y aura donc plus ni partage, ni distribution. » (10G 98).

Le droit d'échute donnait lieu à des recherches intéressantes. « En 1721, Michel Morand alla à Paris et ne porta aucun autre argent que celui que les paysans portent pour les frais de voyage. Etant arrivé audit Paris, il fut d'abord occupé à balayer la boutique d'un perruquier, à décrotter les

souliers de ceux qui allaient dans la dite boutique et à porter les perruques à domicile, et l'on ne sait pas qu'il ait fait un autre commerce ou exerça un autre emploi pendant tout le temps qu'il resta audit Paris jusqu'à sa mort, arrivée en 1748 ; il était nourri et payé par le même perruquier. Cependant, durant les 27 années qu'il a resté audit Paris, il a fait des épargnes très considérables jusqu'ayant sa mort. Il remit à un de ses amis une bourse où il y avait 4.500 livres en or, outre les billets et cédules portant encore des sommes considérables dont on ne sait le montant. Il n'est pas moins vrai que son frère Nicolas a eu la dite succession depuis laquelle il a placé, qu'en fonds acquis, qu'en rente constituée la somme de 5.570 livres. » (10G 326).

L'exécution de la justice était payée en partie par le Chapitre ; de Bonneville, le 30 juillet 1785, l'avocat Révilliod écrit au Doyen : « J'ai l'honneur de vous envoyer la déclaration du Sénat, portant 16 liv. 12. 6. que vous devez rembourser aux Royales Finances pour les frais de l'exécution faite à Thonon sur la personne de Jh Audevex, dit Molliettaz de Vacheresse, et c'est pour le dixième des frais, comme vassal de Chamonix. »

La condamnation faite par le Sénat datait du 19 Juillet 1785, et le S^r^ L^t^ de Justice s'était transporté de Chambéry à Thonon pour prendre Molliettaz.

« Le concierge des Prisons Royales de Bonneville déclare avoir gardé en prison Jh-Marie Tairraz, dès le 12 Juin au 12 Décembre, soit 183 jours à 10 sols par jour, plus 6 sols pour l'entrée, somme que doit lui payer le Rd Doyen. »

« La famille de Justice déclare : 1°) que 3 soldats de Justice ont vaqué 4 jours pour aller exécuter rière le Biot et au domicile de Jacques Mudry, les lettres de prise de corps laxées en son préjudice, en date du 20 Septembre 1779 ;

de plus, un autre soldat de Justice a vaqué 4 jours rière Argentière, dernier domicile dudit Mudry ;

de plus, 4 soldats de Justice ont vaqué chacun 4 jours rière Chamonix pour y saisir au corps Michel Cachat qui a délinqué rière ledit Chamonix d'où, somme totale de 48 livres à payer à la famille de Justice ;

« du 30 Décembre 1775 au 31 Mars 1776, Claude Burdet, boulanger, a fourni 98 livres de pain à Michel Couttet, retenu en prison pour vols, et le Chapitre doit payer 12 livres 5. 4. 6. pour ses rations de pain. » (10G 110 bis).

De Bonneville, 1er Février 1728 : « Messieurs les Chanoines de Sallanches... Dans la répartition faite d'ordre de S. M. à l'occasion des Prisons de la Bonneville, vous êtes tiré à la somme de 32 livres 16 sols que vous aurez attention de compter en Trésorerie dans la dizaine... » (10G 25).

Les Sceaux de la Collégiale décrits dans le Livre de Dufour et Rabut « Sigillographie Savoyarde, Turin, 1882 », sont au nombre de deux.

1°) XIVe siècle. Sceau ogival de 55 millim. *Type* : un édicule ogival composé de deux niches avec clochetons séparés par un pillier central. Dans sa niche de droite, la Vierge debout tenant l'Enfant-Jésus. Dans celle de gauche, Saint Jacques tenant un bourdon de la main droite et un livre de la main gauche, couvert d'un chapeau de pèlerin orné d'une coquille. Au-dessous de l'édicule, un écu aux armes de la Collégiale qui sont de « gueules au chevron renversé et ondé d'argent accompagnés de trois coquilles d'or 1, 2. »

Légende en gothiques cursives : S. CAPLI. ECCE. SCI. IACOBI. D. SALACIA. GEBEN. soit : Sigillum Capituli Ecclesiæ Sancti Jacobi de Salancia Gebennensis (diocesis). Planche VIII, N° 118.

2°) *Sceau rond de* 10 *millim. Pour l'officialité. Type* : Ecu ogival aux armes de la Collégiale, surmonté du buste de Saint Jacques, tenant le bourdon et le livre, et couvert du chapeau de pèlerin.

Légende en gothique cursive, dans un double grenetis : S. OFFIC. PCUR. CAPL. ECCE. S. IACOB. soit : Sigillum officialatus procuratorii (ou *pro Curia*) Capituli Ecclesiæ Sancti Jacobi. XVe siècle ou même fin XIVe Ce serait le plus ancien sceau de la Collégiale.

3°) *Sceau ovale de la Paroisse* de 40 millim. *Type* : un Saint Jacques marchant, tenant un bourdon auquel pend une gourde et couvert d'un chapeau à large bord.

Légende : Paroisse Saint Jacques, Sallanches. Planche VIII, N° 120.

Les armoiries de la ville sont blasonnées « de gueules à un chevron renversé et ondé d'argent », et quelquefois « de gueules à deux rivières d'argent coulant l'une en bande, l'autre en barre et se réunissant en pointe ».

La Collégiale a emprunté celles de la Ville auxquelles elle a ajouté les trois coquilles de son patron, Saint Jacques.

CHAPITRE III

REVENUS — MONTAGNES — FERMES DIMES — MAISONS — MINIÈRES

Revenus du Chapitre

En 1766, ils se montent à la somme de 4.888 livres et les charges à 3.716.

Prémices et reçat. — Le Chapitre perçoit, comme curé, pour la prémice : 1°) un quart de froment de chaque faisant feu dans le quartier de Blancheville et de Luzier ; 2°) un quart d'orge et un quart de bled de chaque faisant feu rière les autres hameaux ; ces quarts ne doivent être que rasés, mais, en payement du sol du Reçat et pour la Passion que l'on récite d'une Croix à l'autre (8 Mai-14 Sept.) ils doivent les donner combles.

Toutes les dîmes dues au Chapitre se paient à la cote 11 et les Novales à la cote 11, la 3e et la 4e année après le défrichement, et cela dans toute la paroisse.

Messes de Saint Joseph, de Saint Grat et de Notre-Dame du Puit. — Pour la Messe de Saint Joseph, le Chapitre perçoit de Messieurs de Ville 21 liv. 13 sols, outre une octane de froment offerte à la porte de l'église le jour du Corps-Dieu pour les flambeaux que leur fournit le Chapitre pour les processions.

Pour les dévotions de Saint Joseph et Saint Grat, il perçoit en plus 19 liv. des communautés de Saint Roch, Cordon, Saint-Martin, Domencier.

Les droits de sépulture des grandes personnes qui communiènt sont : 1°) *en 1re classe,* de 6 sols pour chaque

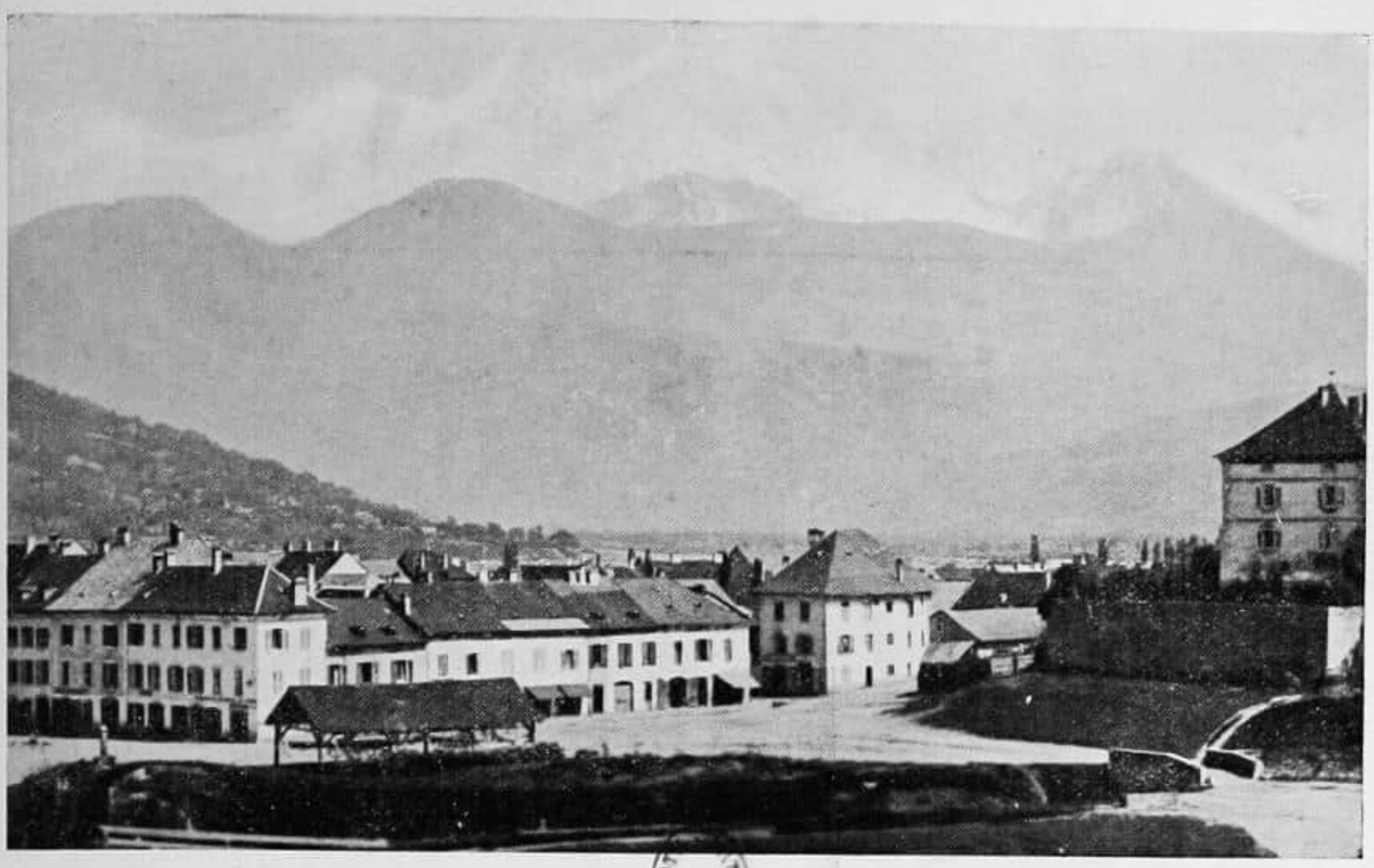

Place Grenette avec l'ancien lavoir et l'ancien pont sur la Frasse C.B.3035

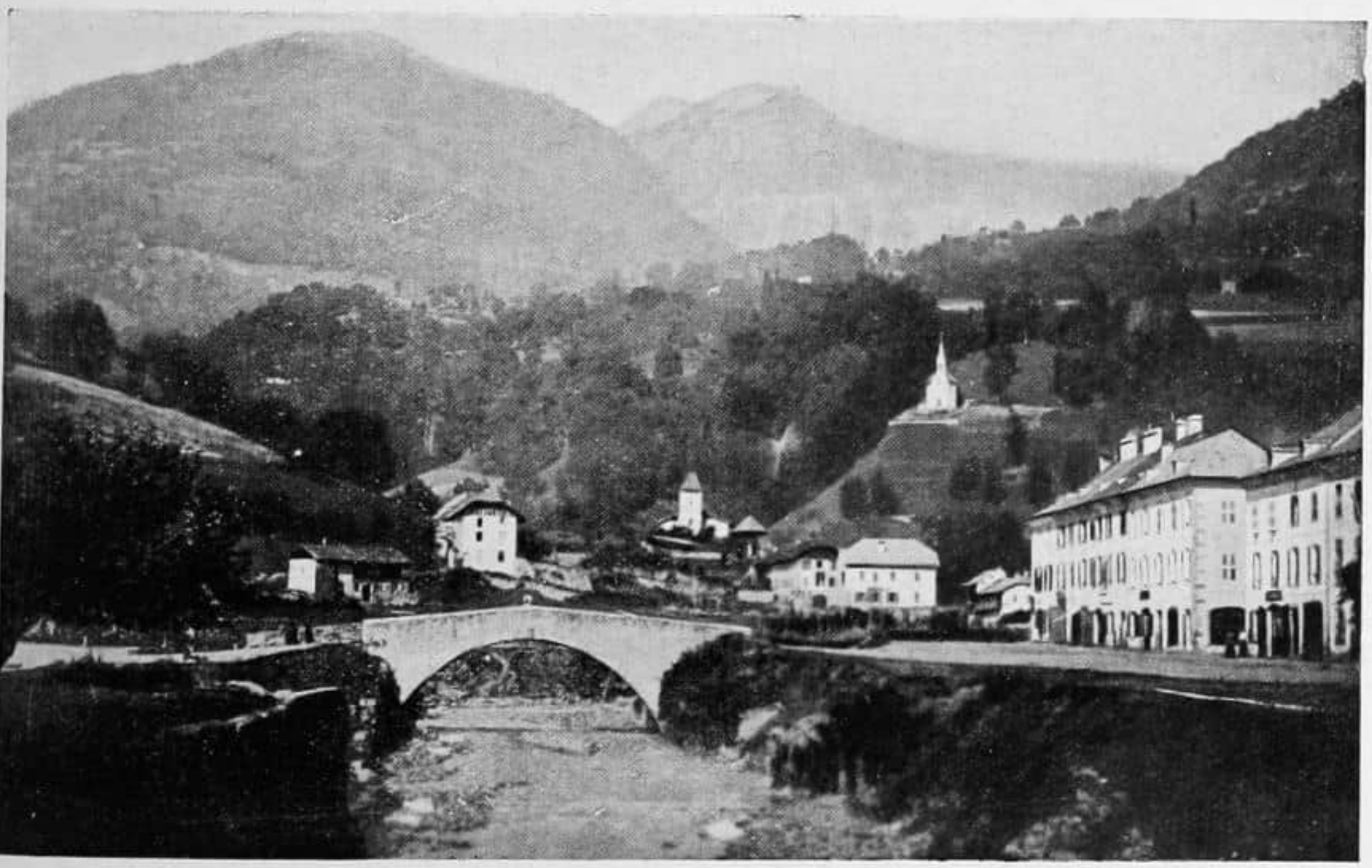

Ancienne ferme du Pré de Foire et Porte de Cordon C.B.3036

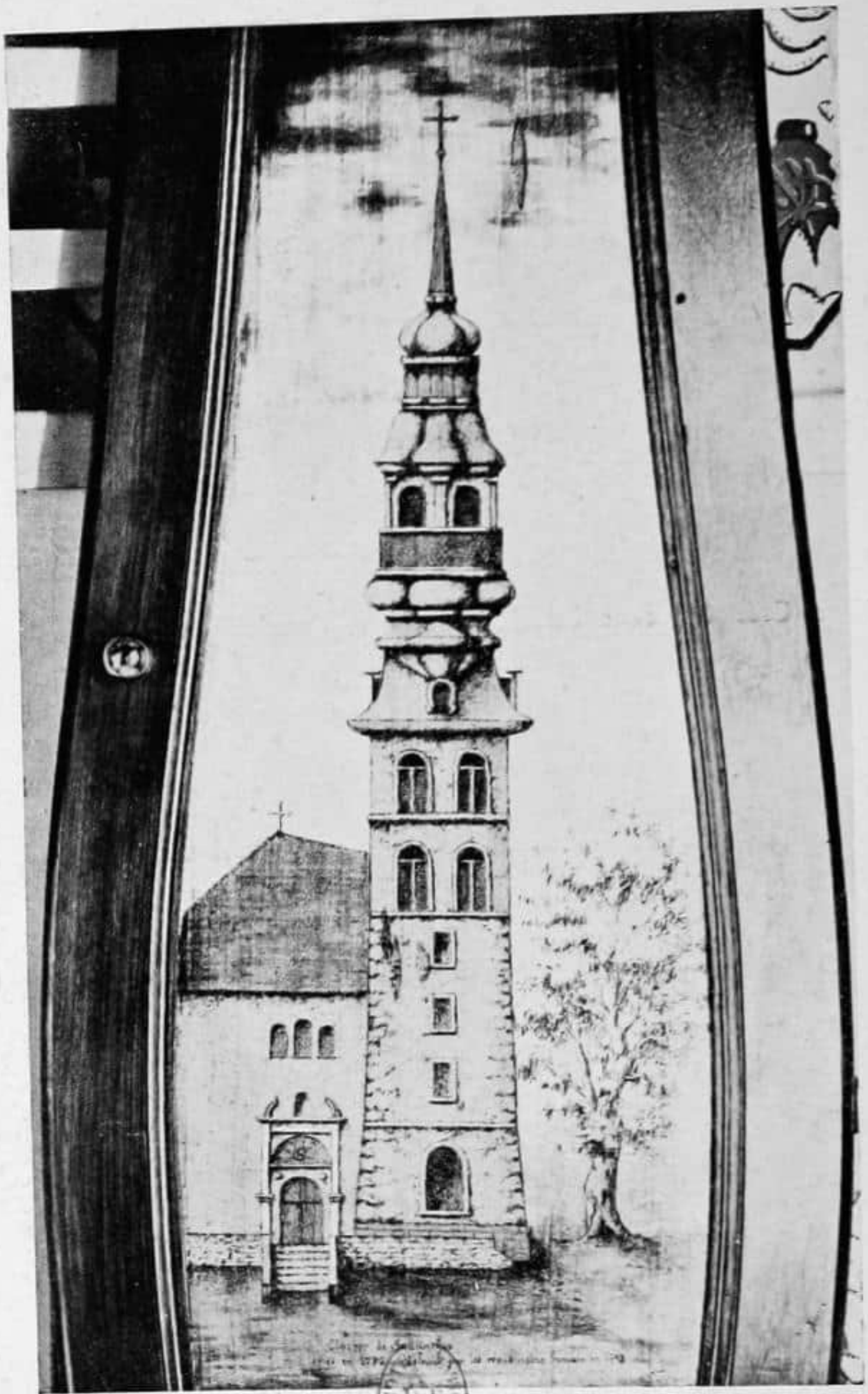

Le clocher de Sallanches en 1771 C.B.3034

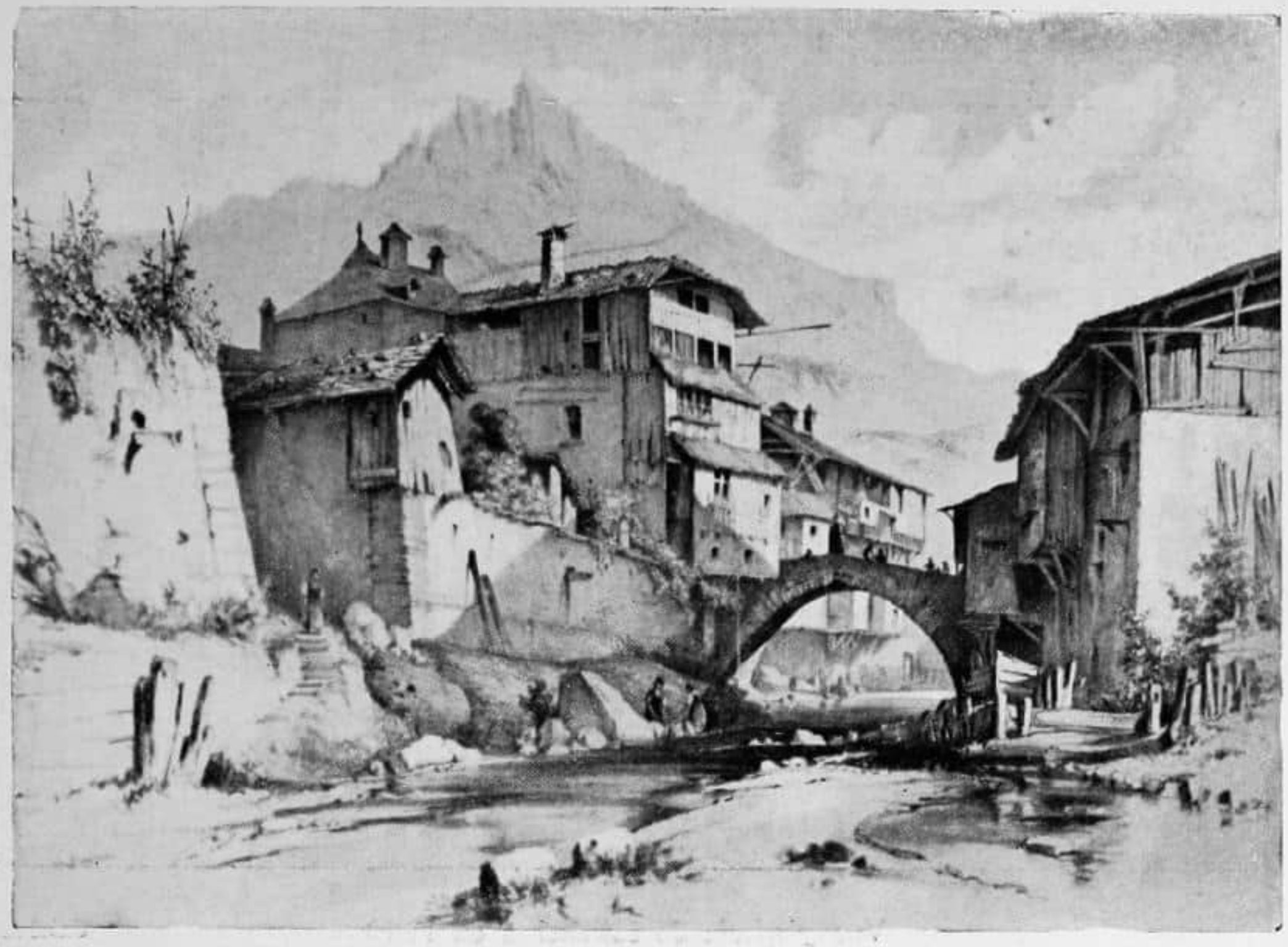

Clocher de 1840 et usines de Lévaud C.B.3032

Clocher de 1940. Chapelle des Confréries. Ancien Pont des Lombards C.B.3033

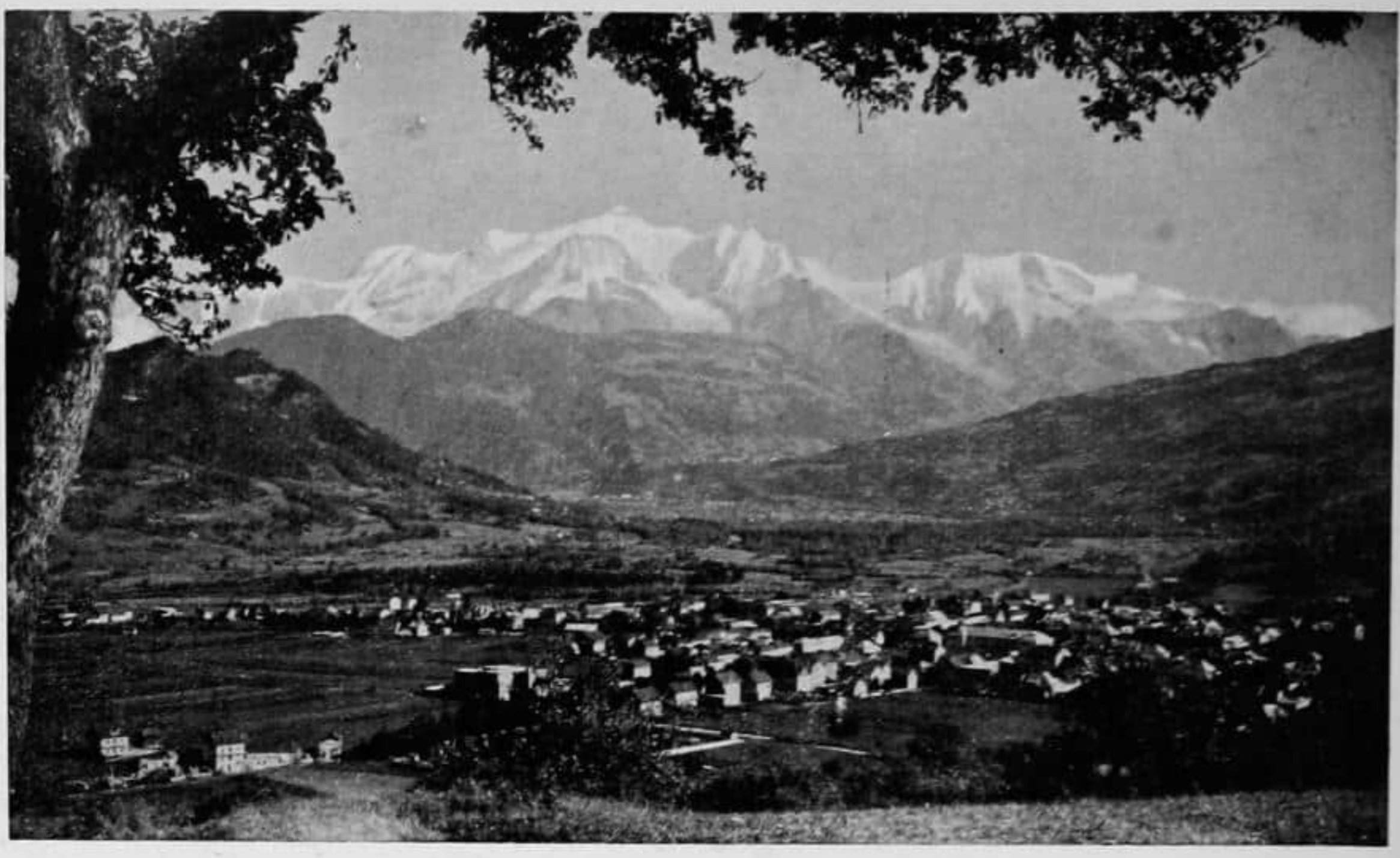

Vue générale de Sallanches en 1940 C.B.3037

C.B.3038

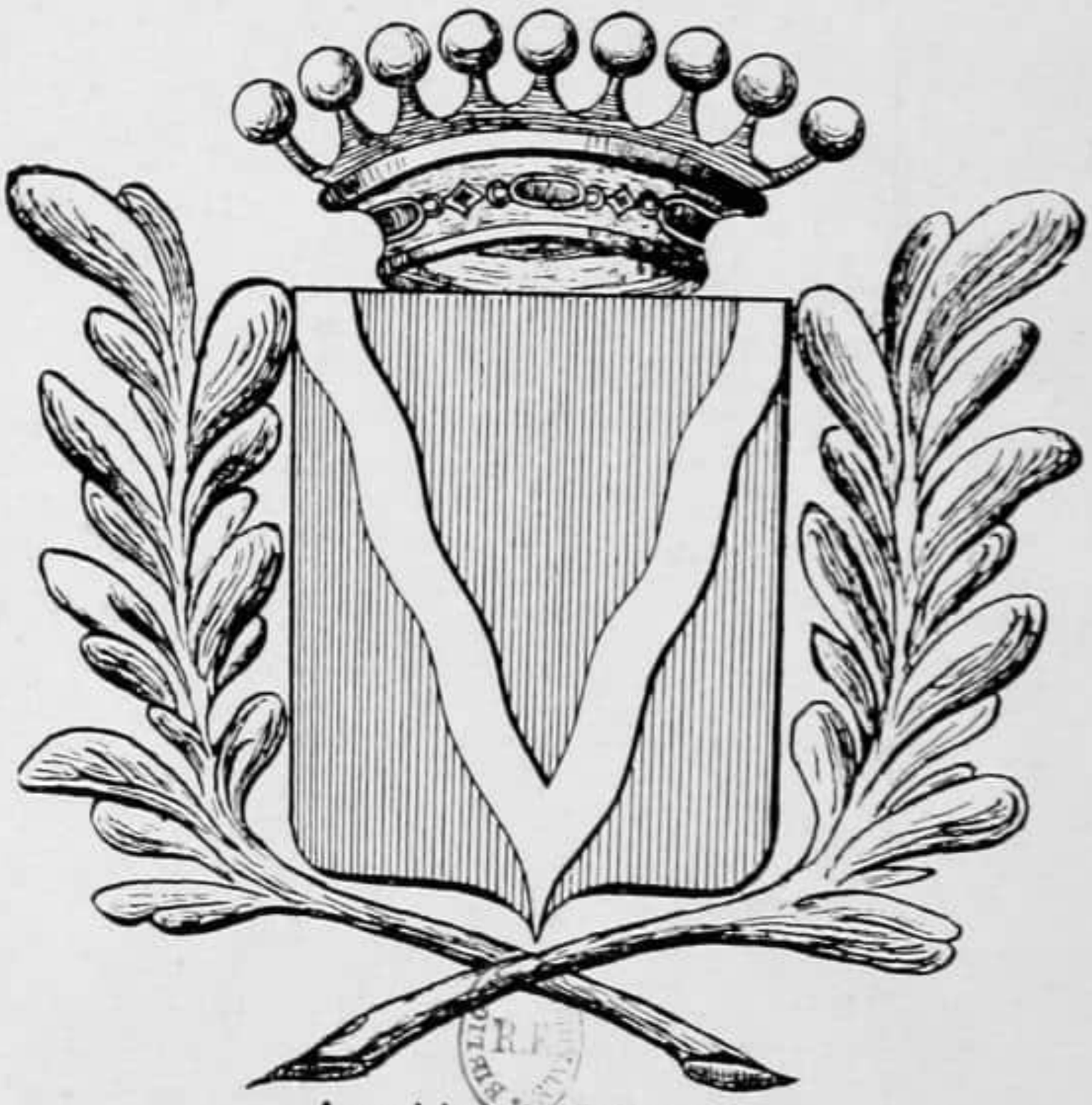

Armoiries de Sallanches

prêtre assistant, semainier, deux vicaires, deux diacres et deux sous-diacres ; le doyen perçoit 24 sols pour la grand' messe et 24 sols pour l'assistance ; les 3 premiers enfants de chœur, chacun 6 sols ; la boîte des Ames, 6 sols ; les marguilliers, chacun 24 sols ; le massier, 6 sols et pour l'encens, 6 sols ; à l'Offertoire, le Chapitre perçoit un patagon, soit 4 liv. 4 sols ; pour chaque flambeau du catafalque, 12 sols ; pour le flambeau de l'annuel à 4 mèches, 4 patagons et pour le linceul, 1 patagon. *En 2e classe,* on paye à peu près les 2/3 de la 1re classe, et *en 3e classe* le tarif est la moitié de celui de 2e classe. La sépulture des indigents est gratuite.

Pour les enfants, le tarif est la moitié de celui des grandes personnes, et le linceul est pour les marguilliers.

Après le Baptême, on accompagne l'enfant jusqu'à la maison, avec le flambeau allumé et l'on perçoit 4 sols.

Le Droit des Vicaires est de 16 livres annuelles, que le Chapitre leur donne à chacun. Ils perçoivent en outre : 6 sols pour enregistrer un baptême, 24 sols pour proclamer les bans de mariage ; pour enregistrer un mariage, à chacun un mouchoir ; pour enregistrement des mortuaires : leur dîner ou 24 sols, et pour les ports de sacrements : 6 sols ; pour la bénédiction des maisons, bétail, tèches dans les hameaux, une tomme soit petit fromage ; pour la bénédiction du Territoire, de la « Prise » soit récolte, des chauffours, charbonnières et autres, ce qu'il plait à chacun.

Les Marguilliers sont nommés par le Chanoine Sacristain et perçoivent le tiers des honoraires des bénédictions des maisons de Ville et, dans les hameaux, pour porter l'eau bénite et voiturer les fromages, une javelle soit brassée de bled et une de froment de chaque faisant feu.

Ils doivent sonner tous les offices paroissiaux ; ils perçoivent 6 sols à chaque mariage pour préparer le voile, l'assiette de la bague nuptiale et les bancs nécessaires ; pour les carillons des baptêmes, les glas des enterrements, plus ou moins.

Ils doivent balayer l'église la veille de toutes les fêtes, préparer le samedi l'eau à bénir, avoir soin de tous les meubles,

tenir les autels propres, les couvrir d'un tapis après chaque messe, enlever la poussière et balayer les murs de temps en temps, fermer l'église la nuit et même le jour à certaines heures.

Le luminaire de l'église est fourni par le Chapitre ; ce qui représente une dépense annuelle de 500 livres annuelles.

Les Services avec Libera, diacre, sous-diacre de 1re classe sont de 3 patagons ; ceux de 2e classe, 2 patagons ; 3e classe, 1 patagon, soit 4 liv. 4., outre le luminaire.

Les Chanteaux sont des Répons sans messe que plusieurs familles font faire certains dimanches de l'année pour le prix de 18 sols par famille.

La levée de corps des défunts qui se font enterrer hors la paroisse coûte 3 livres, et pour faire enterrer des défunts en d'autres paroisses, il faut qu'ils aient un tombeau de leurs ancêtres ou que, par testament, ils aient choisi et nommé le lieu de leur sépulture.

La levée de corps à domicile se fait en ville seulement ; pour ceux de Luzier et du quartier de la Vigne, elle se fait vers le Pont de Bois, au pied de la Grande Rue ; pour ceux de Blancheville et des Oches, à la chapelle Saint-Joseph ; ceux du Mont, derrière l'église, sur le mur du cimetière ; ceux de l'Evaux, vers le portail de la Tour des Rubins.

Le lieu de sépulture, pour une partie de la paroisse, était l'intérieur de l'église ; mais, à force d'y entasser des cadavres, l'église commençait à devenir malsaine. Le Chapitre s'est pourvu au Roi qui, par billet du Sénat du 26 Août 1788, a défendu toute inhumation dans l'église et l'Intendant a donné ordre d'agrandir le cimetière dans lequel on devra enterrer en ligne.

Liste des biens fonds de la manse du Chapitre, avec leurs revenus, dressée en 1774 par le Chanoine Blanc.

La Rapille : 216 livres
Les Tronchets : 300
Les Pontets : 44
L'Evaux : 216
Chesmey-Riond : 150
Le Coudrey : 132
Le Champet : 41
Oyse : 124

Petit-Bois : 150
Combaz-Fort : 97
Les Meytans : 6
Combaz-Marin : 74
Les Mugniers : 196
Planey : 135
Marais de Domencier : 31
Maison derrière l'église : 18

Pièces de Passy :
Combaz dessus : 24
Planey-Bertelot : 56
Les Blancs : 11
Le Meydon : 320
Plommaz soit maison : Ramus : 105.
Maison neuve :

Total : 2.357 livres.

Usages, manière, coutumes dans la distribution des gros fruits et de quelques casuels, dressés par Rd F.-M. Chesney, chanoine et secrétaire, le 30 Septembre 1775.

Le chanoine, chargé des exactions, touche comme salaire de ses exactions 30 sols par 100 livres.

L'administrateur de Chamonix envoie annuellement 30 fromages, soit gruères, qu'il perçoit pour les hauts sièges des montagnes, et c'est outre deux fromages qu'il retient pour sa prébende. Les trente fromages sont divisés en 15 prébendes, et l'administrateur les envoie en Novembre, Décembre et Janvier ; ils sont du poids de 35 livres estimés 6 sols la livre.

Les étrennes de la Cure de Cordon sont de 10 livres annuelles pour chaque prébende au nombre de 16.

Les étrennes de Domancy sont de 30 sols annuels pour chacune des 16 prébendes.

Les étrennes de Saint Gervais sont de 4 octanes de bled annuelles, soit avoine, pour chacune des 16 prébendes. Chaque octane est estimée 50 sols.

Les gros fruits du Prieuré de Chamonix sont de 848 livres pour le 2e semestre 1775, somme à partager entre les 16 prébendes.

Les étrennes de la Cure de Cordon sont de 5 livres pour chacune des 16 prébendes.

La petite ferme fournit 20 livres pour le 2e semestre 1775. (10G 97).

Les biens du Chapitre, à Passy, consistaient en deux maisons, 10 fosserées de vignes, lieu dit « les Vignes ». (Acte du 7 Avril 1701).

A Combloux, le Chapitre achète tous les biens de François Ramus, pour le prix de 7.020 livres. (Acte du 15 Avril 1776, Rey not.).

En 1779, le 16 Septembre, Mabboux not., le Chapitre acquiert pour 2.060 livres tous les biens de Joseph Cartier.

A Chamonix, « le Chapitre vend à Aimé Terraz le chosal de la cure de Chamonix pour le prix de 2.750 livres, et c'est pour payer la reconstruction du Prieuré, incendié la nuit du 3 au 4 Décembre 1758 ». (Acte du 26 Juillet 1770).

Les deux actes les plus anciens, cités par le *Regeste Genevois*, concernant les biens d'église de Sallanches sont les suivants :

En 1365, le Chanoine Pierre Luiset, de Sallanches, reconnaît du Chapitre de Saint-Pierre de Genève une vaste vigne de 18 poses, située à Vetraz.

En 1370, N^e^ Guichard de Chissé vend pour 100 florins d'or reçus du Chapitre de Genève la rente de 15 octanes de froment, mesure de Genève, et donne hypothèque sur son clos de Chissé.

Les montagnes avec alpage et pâturages étaient la propriété des Souverains de Savoye qui les louaient par voie de criées publiques aux gens du pays. « Le 13 Septembre 1453, Louis, Duc de Savoie, alberge les montagnes de Saix Béné et Palestruy aux habitants de Cordon, moyennant droit d'introge de 120 florins et redevance annuelle de 3 sous 3 deniers, payables entre les mains du châtelain de Sallanches. Les limites de ces montagnes sont : les rochers de la Gietta, le nant Cudex, le nant de Salsa, la roche de Saxo Rocchi, le nant Inserni, la montagne de Critim et le nant Croso. »

Le 25 Octobre 1453, au mandement de Flumet-Megève, ascensement est passé aux habitants du village de Oudeyer des montagnes de Chabloz-Cuchet et Jorasse. Les limites sont : le village d'Oudeyer, l'eau Oeysy de Chissi, l'eau Areris, ville de Sallanches, croix du moulin de Crossetta, moulins du nant Croso et Domency, moyennant droit d'in-

troge de 9 sous. Ces montagnes sont partagées entre les ayant-droit.

« En 1466, le 15 Novembre, Janus de Savoie, moyennant 60 florins, accorde aux albergataires des montagnes de Lavenaz et de Joriaz-Arsaz de posséder ces biens en indivision. » (E 993).

La dîme, privilège ecclésiastique, fut souvent usurpée par des laïcs, comme l'indique cet « Advis en droit pour le Chapitre de Sallanches contre le Sieur de Belletour ». — « Que les dîmes soient de droit divin ou du droit positif, c'est une question aussi inutile de traiter que difficile de décider ; mais, qu'elles soient possédées par des laïques et retenues avec obstination, comme fait N^e^ Etienne de Belletour, c'est chose déplorable qui a fait gémir depuis longtemps les Pères de l'Eglise, sans y avoir pu apporter remède. Il y en a qui croient que cet abus ait pris naissance sous la domination de Charles Martel en 720 ; mais, si l'on remonte plus avant, l'on trouvera que, du temps de Saint Jérôme qui fleurissait environ l'an 409, les laïques possédaient déjà des dîmes. Il est vrai que le mal n'avait pas été si grand qu'il le devint en 720, où Charles Martel, engagé à soutenir une lutte cruelle contre les Sarrazins, ennemis communs de l'Eglise, tira des mains des ecclésiastiques une partie des dîmes, tant pour contribuer aux frais de guerre que récompenser la valeur de ceux qui l'avaient assisté dans ce valeureux combat où 300.000 de ces infidèles furent défaits en la fameuse bataille, près de Tours. Les autres Princes Chrétiens rendirent ces dîmes héréditaires pendant 4 siècles consécutifs, malgré la condamnation des Evêques et du Pape au Concile de Latran (1181-1213 et 1303). — Dans un procès de 1696, le Seigneur de Belletour prouva sa possession des dîmes de Nant Cruet et Sallanches depuis un temps immémorial, les ayant reçues des Dames de Sarvoux (10G 179).

« Les grangeages de Chissé sont possédés par les Pissard, Delezaive, Marquis de la Serraz, Depourmont. Le Chapitre prétendait aussi percevoir la dîme de Montcuard et des Chavans pendant la non-résidence du Prévôt de la Ravoire ». (10G 112).

L'exaction de la dîme, en 1738, fut la suivante : Saint-Martin : 21 livres ; Sallanches : 27 livres ; Saint-Gervais : 37 ; Passy : 167 ; Cordon : 36 ; Combloux : 30 ; Cordevain, Nanternyent, Mont Saint-Martin et la Pierraz : 25 ; Magland : 31 ; Cusin et les Tronchets : 20 ; Domency : 83 ; Megève : 12 ; de Luz : 37 ; Crestvoland : 33 ; Saint-Nicolas de Véroce et la ferme du luminaire : 45 ; Flumet : 87.

MENSE CAPITULAIRE

« On appelle *mense capitulaire* tous les fonds et revenus du Chapitre. Ci-devant, tous les capitaux étaient prêtés en rentes constituées et tous ses revenus, cens, dîmes, prémices étaient donnés à ferme au plus offrant, sous cens annuelle qui se divisait à mesure qu'elle arrivait, sans en rien garder pour les frais extraordinaires. Ces fermes n'ont pas été à l'avantage du Chapitre parce que chaque fermier, pendant 3 ou 6 ans, tirait ce qu'il y avait de liquide et laissait en arrière le litigieux qui, à force de tarder, se perdait par prescription. Si le Chapitre avait ce qu'il a perdu et que, temps par temps, il eut été placé, il serait trop riche. Il ne reste, par exemple, aucun vestige des fondations faites avant 1500. Cependant, comme je l'ai vu par des cottets en parchemin, elles étaient considérables ; et, continuellement, par insolvabilité ou autrement, elles ont été perdues.

Four éviter ces inconvénients et pour l'avantage de ses successeurs, le Chapitre s'est déterminé de nos jours à placer ces capitaux en biens fonds qui, outre la solidité, ont l'avantage que la cense augmente à proportion de l'augmentation des denrées, tandis que la cens des rentes diminue. En 1600, on prêtait au 6 et au 7 ½ % ; en 1717, les rentes ont été réduites au 5 % et au 4 en 1771, par Edit Royal. Pour acquérir des biens, il faut la permission du Roi ; le Chapitre l'a obtenue au prix de L. 2.500. L'obtiendra-t-il pour l'avenir ? Le temps ne paraît pas favorable.

Dès 1740, le Chapitre s'est mis à administrer lui-même la mense et s'en trouve bien. Les capitaux sont exigés et replacés par le Corps ; tous ces revenus de Sallanches et Chamonix sont exigés par deux chanoines-procureurs qui ont l'œil

sur les capitaux, font rénover ce qui l'exige et rendent compte de 6 mois en 6 mois, sous l'honoraire de 4 % de leurs exactions et remboursement de leurs frais de vacation.

On appelle *petite ferme* le casuel provenant des offrandes, enterrements, annuels qui étaient ci devant à ferme pour le prix de L. 120, et le Chanoine Administrateur avait la charge de fournir avec ce revenu tout le luminaire de l'église, l'huile de la lampe.

Les dîmes faisaient autrefois un excellent revenu, mais l'ancienne bonne foi diminue ; chacun cherche à s'eximer *per fas et nefas*, parce que les dîmes ne sont pas suivies et que, d'autre part, les propriétaires sont restés quelque temps sans ensemencer des pièces de terre. Chaque tenancier prétend ne devoir aucune dîme sur ces pièces, et ceux qui ne peuvent nier la dette payent mal. Le Chapitre se trouve donc forcé d'aliéner, tandis qu'il subsiste un reste de bonne foi. Le Chapitre a déjà aliéné les dîmes de :

1°) Cordon, le 22 Août 1786, pour le prix de Livres 7.100
2°) Nantcruy, le 12 Juillet 1787 ..... 4.845
3°) Buzzier, 24 Août 1787 ..... 2.040
4°) Lutz, 3 Avril 1780 ..... 1.200
5°) Ormaret, 23 Août 1773 ..... 1.200

Le Chapitre souhaiterait placer tous ces capitaux en biens fonds et il s'est pourvu au Roi cette année passée 1787, où il a été offert 4 et même 5.000 livres pour obtenir de S. M. la permission d'acheter, soit des lettres d'amortissement, jusques à concurrence de L. 80.000. Les biens à la vérité s'achètent chèrement et rendent d'abord peu, mais dans la suite, on le trouve dans l'augmentation de la cens selon l'augmentation du prix des denrées. Nos successeurs ont lieu de louer et bénir leurs prédécesseurs qui, en cela, ont mis de côté leur intérêt personnel par un noble sentiment.

Les fonds de réserve de la Mense, pour subvenir aux dépenses extraordinaires, sont aujourd'hui de L. 8.000.

Serviteur de Sacristie. — « Notre sacristie n'a aucun serviteur, mais l'on a trouvé moyen de faire donner pour ce sujet un capital de L. 1.500 et d'en établir un revenu.

La Musique n'avait ci-devant qu'un capital de L. 4.500 dont la cens est de L. 180 ; de plus, environ 29 livres des anniversaires et messes en musique, ce qui est bien peu pour l'entretien d'un maître de musique, et de trois enfants de chœur. L'on a quêté, et de braves membres du Chapitre ont déjà donné et promis L. 1.000, outre L. 533 données par un Paccoux, et 16 florins assignés par le statut, en sorte que bientôt la musique aura un revenu de L. 600 et plus.

Capitaux des Enfants de Chœur. — 1°) Rd Locquet Nicolas, Chan. (acte du 15 Avril 1605, Pernat, not.) cède 815 ducatons de 7 florins chacun, soit L. 5.705 actuelles, sous la cens de L. 407. 6. 0. pour nourriture et entretien de 4 enfants de chœur, outre ceux qui portent l'eau bénite par la ville, et encore pour une messe célébrable le samedi, et répondue par ces enfants.

2°) Rd Deloche Jacque, chan. (test. 3 Septembre 1605), lègue 300 florins, soit L. 237. 10. 0.

3°) Debellegarde Pierre (test. du 27 Mai 1517), lègue 100 florins.

4°) N^e^ de Chissez Raymond (acte du 18 avril 1378) donne annuellement 3 octanes de blé, à prendre sur sa dîme de la Pierre, dont on évalue le capital à 250 florins.

5°) Rd Orset Noël, chan., donne pour habitation des enfants de chœur une maison derrière l'église, vendue par le Chapitre le 6 Septembre 1701 à Rd Noël Cler, chan., pour le prix de 700 florins.

6°) Pissard Pierre et Jeanne (acte du 3 Avril 1722) donnent pour entretien des linges et couvertures des enfants de chœur un capital de L. 266. 13. 4.

7°) Rd Jaccouz Jean, chan., lègue 800 florins. Le total de ces capitaux est d'environ L. 4..500.

ETAT DES REVENUS DU CHAPITRE EN 1767

Les revenus peuvent se diviser en deux catégories. La première comprend ceux qui ont été assignés pour dot au Chapitre, lors de son érection (1387-1390).

La deuxième comprend ceux qui ont été donnés en supplément de dot.

1re *Catégorie — Prémices — Dîmes — Cures. — Les prémices* étaient de 1 quart d'orge et un quart d'avoine rière les hameaux de Sallanches, la Ville n'en payant point ; *les dîmes* de Chissez, Monargue, les Granges, la Tour, Servoz, le Grand Essert, les Murtines, Fessy, Pormonex, de Meribel, Luzier, les Vorziers, Outradière, le Rossis ; *les novales* de Nanternit, toutes lesquelles portions de dîmes au *Gonchet* se ramassent avec les prémices et rendent annuellement la somme de 1.483. 3. 4.

Les dîmes du Chapitre ascensées comme gros fruits sont les suivantes, situées rière Sallanches :

L'Evaux : L. 33. 0. 0. — Daramey : 23. 0. 0. — Choseau et la Pierre : 20. 0. — Provence : 4. 8. 0. — Blancheville : 2. 13. 4 — Cordevex : 10. 0. 0. — Vouilloux : 30. 0. 0. — Cusin : 3. 0. 0.

rière Domency

Vex : 33. 0. 0., et Cruet : 11. 0. 0.

rière Combloux

Ormaret : L. 22. 6. 8.

rière Magland

Gravins : 56. 3. 5.

A Servoz

Vaudagne : 76. 7. 9.

Total : Livres 808. 2. 6.

Les Cures de : 1°) Cordon, soit Notre-Dame du Château, rapporte : L. 128. 0. 0.

2°) Saint Martin : 160. 0. 0.

Plus les laods d'un petit fief : 13. 6. 4.

3°) Domencier, où le Curé fait remarquer qu'il reçoit plus du Chapitre qu'il ne donne, rapporte seulement : 24. 0. 0.

La 2e Catégorie, soit biens reçus en supplément de dot, comprend la cure de Saint-Gervais, le Prieuré de Chamonix et les fonds d'affranchissement.

Saint-Gervais, uni au Chapitre en 1576, produisait ci-devant 4 octanes de blé par prébende et précédemment en a produit jusqu'à 16 par prébende, mais maintenant qu'il va y avoir un démembrement de *la Gruaz* et *Tresse*, et encore de *Bionnassey* dont les habitants travaillent déjà à amasser les fonds nécessaires, ayant leur chapelle qui peut leur servir d'église, et que d'un autre côté, chacun y conteste des dîmes, on ne peut plus rien compter sur cette cure ; ce qu'elle donne aujourd'hui au Chapitre peut s'évaluer à L. 128, sur laquelle somme on laisse au Curé 16 livres pour l'entretien de son presbytère.

Le Prieuré de Chamonix et sa vicairie perpétuelle rendent annuellement au Chapitre la somme de L. 1248. 9. 5, dont on soustrait pour le nouveau vicaire-régent établi aux Ouches, la somme de L. 100 (transaction du 6 Août 1766). Il reste donc au Chapitre un revenu de L. 1148. 9. 6, outre les fromages des hauts sièges. A noter que les deux démembrements, celui d'Argentière (sentence de l'Official Paris du 6 May 1726) et celui des Ouches (transaction du 18 Février 1734), Finjod, not., ont considérablement diminué les revenus.

Les affranchissements de Chamonix (18 juillet 1757) ont rapporté au Chapitre 30.000 livres placées comme suit en grangeages et montagnes, rière Megève, achetés des hoirs Ligeon le 24 Décembre 1757, pour le prix de L. 10.800.

1°)	La Preyzat, grangeage ascensé	L. 142
2°)	Le Planelet	118
3°)	Armance (la montagne d')	120
4°)	Bonjournal et Couvagnet (montagnes)	85
5°)	Combaz-Marin, moitié de montagne	30

Un deuxième acte d'achat fut passé par le Chapitre avec la famille Gentil, qui cédait pour le prix de 11.716 liv. (18 Avril 1758) :

1°)	Cul de Rey, grangeage à Megève ascensé ..	L. 142
2°)	Pièces de terre autour du Bourg	388

Le Chapitre fit une troisième acquisition des familles Crépin et Gachet (actes du 12 Mars et 20 Avril 1759) pour le

prix de L. 4.740 d'un grangeage à Megève appelé Lezinz, ascensé annuellement 1.200.

Le total de ces revenus est de 1.225 livres dont on en soustrait 190 pour la taille et entretien des bâtiments.

Il faut ajouter l'acquisition faite par acte du 19 Décembre 1757, de N^e^ Jean-Baptiste Deloche, pour le prix de L. 1600 de la dîme de Chissez, ascensée annuellement L. 56.

Une rente de 370 livres, placée chez Louis Deffoug, de Saint-Gervais, sous la cense de L. 18, et les fromages des hauts sièges de Chamonix évalués 200 livres, déduction faite de ce qui se consomme au Prieuré, nous arrivons à un total de 3.773. 6. 7. livres dont on distrait 800 livres pour le luminaire, linges, ornements d'église.

Il reste donc à diviser entre les 16 prébendes 2973. 6. 7., soit 1.185 à chacune.

D'après une moyenne faite pendant 24 années successives (1740-1763),

les exactions annuelles ont rapporté	L.	4.345.13
les livrances au Chapitre		2.496.10
les dépenses annuelles		1.972.9
Vaudagne a rapporté	L.	76.7.9
Gravins		56 3.5.
Prieuré de Chamonix		1.448.9.6.

De 1759 à 1766, la moyenne des revenus du prix d'affranchissement a été annuellement de :

L. 1.939.18.5 pour les exactions.
880.8.8 pour les livrances.
359.10.9 pour les dépenses.

(Etat Officiel établi en 1767 par le Chanoine Jh Ducrey, Secrétaire du Chapitre).

En 1788, le revenu de Chamonix est établi comme suit :

Biens de Megève	1.460 livres
Biens du Prieuré	1.246 —
Dîmes de Chamonix	1.332 —
Intérêts de 54.400 liv. (affranchis)	2.017 —
Minières de Chamonix	500 —
	6.555 livres

Charges

Au curé de Vallorsine	50 liv.
Au recteur d'Argentière	266
Au recteur de Chamonix	300
et s'il est chanoine (en plus)	450
Au curé des Ouches	60
Au curé de Servoz	42
Pension du Doyen	250
Tailles, ponts, chemins	390
4 % d'exaction	252
Entretien des bâtiments	200
Prébendes	4.320
	6.142 liv.

La dîme de Voullioud comprend tout le territoire des Franchises de la Ville de Sallanches, excepté 4 ou 5 journaux au mas du Trentain, cote 30, acquise moitié en 1570, on ignore à quel prix ; l'autre moitié de François Daloche, de Montagny, par acte du 28 Décembre 1692, pour le prix de 14.000 florins, par indivis avec Rd Nicolas Colliet, lequel a recédé sa portion de 7.000 florins pour fondations de messes en 1709. La cens moyenne de cette dîme est de L. 972 par an. La dîme de Burzier, au quartier de Blancheville, cédée au Chapitre par Rd Jean Pissard, chanoine, et par Pierre et Jeanne Pissard ses héritiers, acte du 13 avril 1722. Cens annuelle : L. 42.

La dîme de Mernex, au quartier des Oches, acquise par le Chapitre (acte du 6 Octobre 1748) du Seigneur Marquis de Lescheraine, Comte de Blancheville. Cens annuelle : L. 42.

La dîme de Nancruit, rière le quartier de la Vigne, acquise de Nᵉ François-René Ducoudrey, de Blancheville (acte du 1ᵉʳ Février 1732) au prix de L. 3.720, rapporte annuellement L. 150.

La dîme de Cordenex, au quartier du Mont, fut cédée au Chapitre par Pierre Noël de Bellegarde, Seigneur de Buffavant et de Branz (Acte du 11 Juillet 1611) pour fondations diverses, une moitié seulement, l'autre moitié appartenant déjà au Chapitre.

La dîme d'Oye, rière Magland, soit la moitié d'icelle, indivise pour l'autre moitié avec les hoirs Collex, fut cédée au Chapitre par Rd Nicolas Collex, soit Colliet (Acte du 14 Mai 1709) et estimée pour lors 1.400 florins ou 840 liv. Cens : L. 26.

La dîme de Lutz, soit moitié d'icelle, indivis pour l'autre moitié avec les hoirs Bardely, rière Magland, fut acquise des hoirs de Ne François-Thomas Deloche (acte du 11 Fév. 1735) pour le prix de L. 1.053. Cens annuelle : L. 34. 16. 0.

Biens Fonds du Chapitre. — Par acte du 9 Mars 1747, Bastian, not., le Chapitre a acquis de Ne Philibert de Chasseys et de Ne Georgine de Menthon de Choulex, avec l'argent provenant des fondations de Ne Deloche des Tours pour le prix de 16.800 livres et 232 d'épingles, dont on distrait L. 4.100 pour prix de la Tour des Rubins vendue par le Chapitre le 6 Avril 1754, Crottet, not.

1°) Combaz-Fort et les Meytants, grangeage rière le Demi-Quartier de Megève, ascensé ..... L. 97
2°) Petitbois, grangeage au même lieu 150
3°) Hoise, grangeage rière Combloux 124
4°) Levaux, grangeage rière Domency 216
5°) Coudrey, grangeage rière Domency 66
6°) Tronchet, grangeage rière Sallanches 216

Par acte du 6 Octobre 1748, Pichat, not., le Chapitre a acquis avec l'argent des fondations du Seigneur Marquis de l'Echereine, Comte de Blancheville, pour le prix de 7.300 livres et 225 livres de Régales, dont on distrait L. 1.200 pour la dîme de Mernex acquise du même.

1°) La Rapille, grangeage à Sallanches, cense : 200.

2°) Chesney Riond, grangeage à Domency, cense annuelle L. 200.

Dès le 5 Mai 1730, le Chapitre possède à Cordon un petit grangeage dont le prix est de 552 livres, et la cense annuelle L. 35. 15. 0.

Champet, soit 2 pièces de terre à Combloux : 33. 7.

Maisons. — Le Chapitre possède trois maisons et une grange dans la ville de Sallanches.

1°) Maison de la Maîtrise léguée par Rd Marin Ponchaud, test. du 16 Janvier 1684, Descombes, not., estimée L. 480.

2°) Maison de Rosier, léguée par codicille de François Rosier, 6 juillet 1757, Mabboux, not., L. 1.000.

3°) Maison derrière l'église, adjugée au Chapitre, pour le prix de 600 florins.

4°) Une grange acquise par acte du 8 Novembre 1693, Descombes, not., pour le prix de L. 300 ; elle sert à retirer la dîme de Vouilloux.

« *La Maison de l'Isle de la Diauzas* appartient au Chapitre de Sallanches et non à la Communauté de Chamonix, comme celle-ci le prétend. » (Janvier 1756).

Le cadastre de 1730 nous apprend que la Communauté de Sallanches possède 7.910 journaux de terres, prés, champs et rochers. Le revenu total foncier est estimé 31.388 livres, et la taille payée au Trésor est de 5.794 livres.

Les habitants faisant feu sont au nombre de 197. — *Ceux du quartier du Mont* payent annuellement le lait de 3 jours de chacune des vaches qu'ils mènent paître dans les communaux de la montagne de Cœur, et outre ce, deux petits fromages blancs de deux jours à Monsieur Ducloz de la Marinière.

Ceux du quartier des Hoches et de Blancheville payent annuellement à M. le Comte de Blancheville et à Nicolas Quart le lait de 7 jours de chacune de leurs vaches, à titre d'affouage et de pâturage, rière la montagne de Dorane.

Le recensement de 1783 nous donne ces chiffres.

Sallanches : habitants en dessous de 5 ans 184
Habitants en dessus de 5 ans 1040
Absents des Etats 130
Absents de la Commune 66

Prêtres : 12 — Moines : 9 — Religieux : 25.

Saint-Roch. — Les chiffres respectifs sont :

209 - 1222 - 158 - 77 - 2 - 0 - 0 — Total : 1.668 habitants.

L'estimation de l'argent sorti annuellement de Sallanches est de 30.000, et la rentrée 30.000. Pour Saint-Roch, l'entrée

est d'environ 8.000 livres, apportées de l'étranger par les négociants, et la sortie est d'environ 10.000 livres.

LES MINES DU MANDEMENT DE SALLANCHES

Peu de contrées, nous dit Grillet, offrent autant de richesses minérales que la Province de Savoie. Ses montagnes, dans la composition desquelles entrent les roches les plus riches en mines, présentent le champ le plus vaste aux découvertes et observations.

La vallée de Chamonix, en particulier, offre les objets les plus intéressants pour l'Histoire Naturelle. M. de Robillant y fit l'essai d'une mine de plomb luisante, compacte avec de la pseudo-galène, qui lui donna 5/8 d'once d'argent et 18 livres de plomb pour cent. Un habitant de Chamonix a traité avec bénéfice, pendant plusieurs années, des pyrithes aurifères qu'il exploitait à une très grande élévation, dans les rochers de la chaîne du Mont-Blanc.

Saint-Gervais possède une mine de plomb qui rend $\frac{1}{2}$ once d'argent et 40 livres de plomb %.

Notre-Dame de la Gorge possède une mine de plomb, luisante, à petits grains, rendant 6/8 d'argent et 38 livres de plomb %. La Cour de Turin l'a fait exploiter pendant longtemps.

Sallanches a des masses de schistes, dont on extrait une grande quantité de sels de selditz très pur.

Servoz exploitait, en 1792, une mine de cuivre vitreuse rendant une once d'argent et 18 livres de cuivre %. A Pormenaz, village de Servoz, on exploitait des mines de pyrithes jaunes aurifères de l'argent, de l'antimoine et du zing. (Grillet, vol. III, 38).

Les archives de la Collégiale vont nous fournir maintenant quelques documents sur la manière dont elle utilisait ces richesses naturelles.

Le chanoine Joseph Ducrey résume ainsi la question :

« La vallée de Chamonix est remplie de filons et ces minières avaient été entamées de temps à autre, notamment en 1444, 1700, 1742, 1750, mais toujours abandonnées pour incertitude de succès et défaut de fonds. Le présent scribe (Chan. Jh Ducrey) y a mangé, en vain, en son particulier, en 1780 et années précéden-

tes, queiques mille livres ; mais, son travail a procuré la connaissance d'une forte Compagnie Française à laquelle le Chapitre les a ascensées en 1782. Mais, lorsqu'il a été question d'y travailler après cet ascensement, le Roi a prétendu qu'elles lui appartenaient en vertu du souverain domaine ; il a faliu plaider à Turin devant la Chambre des Comptes qui a transigé pour le prix de L.7.000. Par transaction du 10 Janvier 1783, Sa Majesté a accordé au Chapitre l'investiture de toutes les mines et minières. Pour plus de sûreté, le Chapitre, en concurrence avec un Sgr du lieu qui y prétendait et les avait déjà ascensées 5 ou 600 livres, s'est assuré l'exploitation à perpétuité et sous cens annuelle pendant 30 ans de L. 105 des minières situées dans la montagne de Pourmonaz, paroisse de Servoz.

Les patentes du 15 Mars 1785 ont coûté 1.200 liv. avec les voyages à Turin et leur expédition revient à 1.600. — Par actes du 4 Avril 1782 et 26 Septembre 1785, Mabboux not. le Chapitre a ascensé les minières de Chamonix gratis pendant 3 ans, sous cens de 25 louis pendant 7 ans et 50 louis à perpétuité. » (10G 152).

La monographie de Servoz (*Ac. Sal.* XVIII, 181), contient un chapitre entier sur les mines de Servoz. L'acte le plus ancien sur cette question date de 1458 ; il est passé entre l'ancien prieur de Chamonix, Jacques de Crescherel, le nouveau Guillaume de la Ravoire, d'une part, et MM. Etienne Duruyquin, Max Biagnée, de la vallée du Ryn (Rhin), d'autre part au sujet de l'exploitation des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, et autres minéraux. La concession est faite pour 12 ans à moitié bénéfices. — Le 24 Mars 1467, Rd Guill. de la Ravoire fait une nouvelle concession à Antoine de la Sezia in Berguera (Novare), pour exploiter les mines d'alun avec concession de 26 ans et redevance de 12 ducats d'or. — En 1702, on trouve les noms de deux nouveaux concessionnaires : MM. Delay et de Bloney.

En 1719, les minières de Chamonix font l'objet d'une convention entre le Chapitre et Philibert Rosset, bourgeois et conseiller de la ville de Chambéry. (10G 299).

Chamonix, 8 Juillet 1742. — A M. le Chanoine Charveys :

... « Rd Ducrey neveu, si vif, n'a pu attendre votre délibération sur les minières ; ils ont fait un contrat le plus misérable, ont vendu la mine soit le fonds à perpétuité aux mineurs et aux siens pour 240 livres annuels lorsqu'il y fera travailler, sans fixer ni les ouvriers ni le produit... Le mineur est venu demander ici le con-

sentement du Conseil qui le lui a donné avec prétention de profiter du produit, se faisant maître des minières, disant que c'est commun, qu'ils en payent la taille, que le Chapitre n'en a pris aucune investiture... »

Ch. MARIN.

Le 20 Juillet 1742, le chanoine Marin, administrateur de Chamonix, écrit au Chapitre :

« Je crois que le sieur Boccard mineur ne fera rien ici ; les Anglais qui sont à Argentière viennent ici dans peu et leur spécialiste qui a découvert plusieurs mines a dit qu'il ne donnerait rien au seigneur (Chapitre) parce que nous n'avons pas déclaré les mines dans le temps prescrit par un manifeste de S. Majesté »...

« Le 1er Septembre 1745, le Chapitre décide de commencer au printemps prochain les travaux nécessaires pour exploiter les mines du mandement sous la direction des associés Duplisson, de Ne Jean de Milan, maître entrepreneur de fabriques minières, revenant de France avec le Sr Laurent Frèche de Thionville, maître mineur, pour extraire des matériaux et les analyser. »

« Le 21 Mai 1746, le Chapitre passe un contrat avec les maîtres mineurs et leurs associés qui donnèrent : 1°) des étrennes de 100 florins d'or mirlitons pour une fois, à la possession du contrat ; 2°) 1.600 liv. de Savoye annuelles pendant 50 ans. Rd Charveys chanoine, très versé en ces matières, est nommé procureur du Chapitre. »

Chamonix, 19 Juillet 1746. — A M. le Chanoine Charveys :

...« Je vous envoie aussi des échantillons de la minière en question ; des Allemands qui ont été ici pour voir les glacières ne l'ont pas trouvé mauvais ; la mine va contre terre ; le filon est à présent d'un grand demi-pied toute carrure ; les chamoniards n'y ont point travaillé depuis 15 jours parce qu'ils attendent de Sallanches où ils en ont porté chez un nommé Marin Granges, qui a dû en faire l'essai pendant le cours de la dernière semaine, ce que cette mine peut promettre ; ledit Granges pourrait vous le dire avant votre départ (pour Chambéry)... » Ch. PRALONG.

En 1746, les entrepreneurs, Nos Seigneurs de Quartery et de Reverea du pays de Valais et de Berne, font construire pour exploiter leurs minières, des bâtiments dont le prix fait est donné à Me Claude-Jh Simond, natif de Samoens, entrepreneur à Cluse. Ces bâtiments seront élevés à Servoz, au village du Bouchex, à destination d'une fonderie ; ils mesureront 54 pieds de long et 45 de large, avec murailles jusqu'au couvert. Besson, Me Charpentier à Servoz, fera le

toit du bâtiment. Le Directeur des Minières est Paul Borrel, natif de Corps, en Dauphiné.

Trois ans plus tard, en Avril 1749, le Chapitre nomme de nouveau « Rd Charveys, chanoine, très versé en la matière, comme surveillant des Minières, étant dans l'intérêt du Chapitre que cette entreprise soit bien conduite et les revenus abondants ».

Chamonix, 29 Juin 1749. — A M. le Chanoine Charveys :

...« Quant aux minières, je fais toutes les incombances sans me flatter d'aucun succès ; chacun en sait, chacun me promet, mais il y a encore partout de la neige dans les endroits où elles doivent être ; quant à celle de Vailorssine, vous verrez dans la ci-jointe ce que m'en écrit le curé ; et pour celle des Houches, personne ne veut rien découvrir au S^{r} Galley ; on lui dit même que l'on ne voudrait pas que les mineurs revinssent, parce que, quand ils viendront à faire fondre, ils pourraient empoisonner la vallée... »

En 1751, les minières de Chamonix sont ascensées au Seigneur de Chevillard de Saint-Oyens, à N^{e} Robert Antoine de Wlieger, Seigneur du Plinon, et ses associés. (10G 299).

Au début de l'année 1756, « Rd Charveys verse au Chapitre 200 livres exigées de Mme la Baronne Dervorans de la Tour, acompte de ce que doivent MM. de Rovorea et ses associés sur ascensement des minières de Chamonix ».

En 1760, François Descombes, de Servoz, vend les mines brutes renfermées dans sa cave pour le prix de 200 livres, payables à la Saint Jean prochaine, à Thomas Cash, Maître Entrepreneur des Minières, natif de Lanchester, en Angleterre, habitant Payzay, en Tarentaise, pour exploiter, fondre et raffiner, avec liberté de faire les fourneaux nécessaires dans le bâtiment qui appartient au Chapitre, au-delà de Diozaz.

Les Minières de Chamonix furent ascensées par acte du 4 Avril 1782, Mabboux, not., « pour tout le temps qu'on voudra les exploiter »,

à Très Haut et Puissant Seigneur Anne Emmanuel Ferdinand François, Prince de Croix et du Saint Empire ;

à Très Haute et Puissante Princesse Mme Frédéric Guillelmine de Salme Kyrsbourg, son épouse ;

Duc de Tonarz, Pair de France, Prince de Tarente, Président des Etats de Bretagne ;

à Charles Hemit, Duc de Clermont Tonnerre, Pair de France, Commandant Général du Dauphiné ;

à Messire Pierre Charles Laurent de Villedeuil, Conseiller de S. M. très chrétienne ;

à M. Paul de Portalez, habitant à Yverdun ;

à Mre Emmanuel de la Barre, Comte d'Eurgueline ;

aux Sr Charles Jh Bouchelet et ses consorts ;

à Pierre Mathieu de Norane et Jean Jacques Chevaux, habitants Vevey.

La cense annuelle est de 500 livres et, après 7 ans d'exploitation, la Noble Société s'est engagée à payer annuellement au Chapitre 1.000 livres.

Le dernier payement inscrit porte la date du 22 Juillet 1792.

Messieurs de la Noble Société des Minières de Cervoz ont ascensé du Chapitre celles de Pormonaz, en date du 26 Septembre 1786, pour la somme annuelle de 105 liv. (10G 103).

Le Chapitre a payé au Roi pour les Minières une somme de 7.000 livres, et pour les autres dépenses une somme de 1.112 livres (10G 94).

Le 23 Juin 1788, la Communauté de Chamonix vend une portion de « l'Isle de la Diosaz » à Ne Cl. Dom. de Navete, Comte de Chassignole, en qualité d'associé et Directeur Général des Minières de Chamonix et Pormonaz, pour la somme de 8.000 livres, laquelle somme Chamonix a versé au Chapitre comme acompte de son affranchissement.

« *L'Etat de ce que le Chapitre a dépensé pour avoir l'investiture et libre exploitation des Minières* se monte à la somme totale de 5.488 livres, dépensées de 1782 à 1788, tant pour Droits Royaux, Chancellerie, Chambre des Comptes, Sceaux, frais d'un voyage de 58 jours à Turin par le Chanoine Ducrey qui a dépensé 306 livres pour loyer de cheval, passage de la voiture sur le Mont-Cenis et raccomodage d'icelle. » (10G 96).

Les Minières de Chamonix étaient en relations avec celles du Valais, puisque le 10 Octobre 1786, à l'Isle de Dioza, M. le Chevalier de Chassignoles, Directeur des Mines du Haut-Faucigny, et M. le Chanoine Ducrey passent acte d'achat d'une action chacun de la « Société Minière de Sembrancher » au prix de 5 louis neufs de France par action, payable au Trésorier Suder.

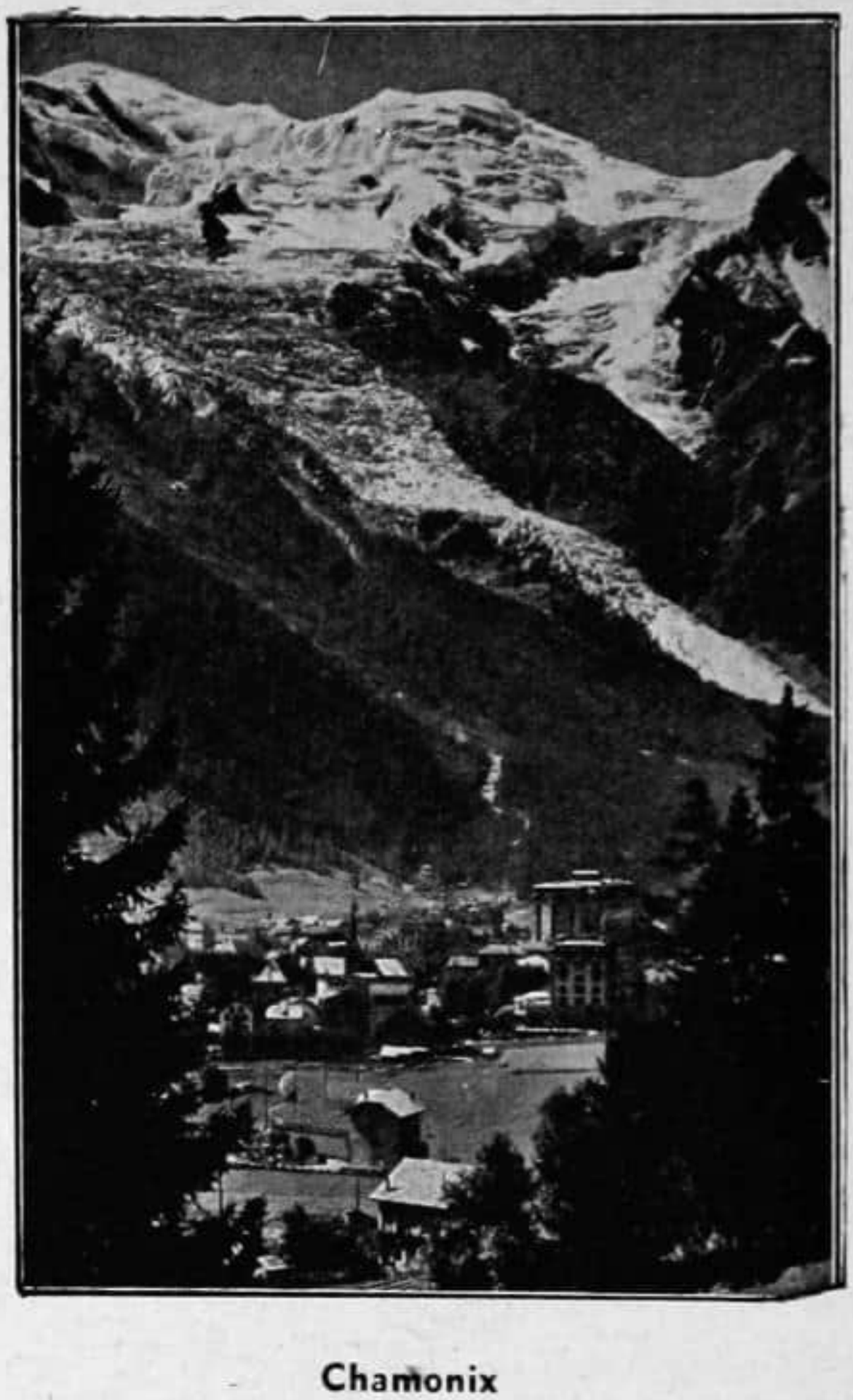

Chamonix

CHAPITRE IV

MAITRE DE MUSIQUE ET ENFANTS DE CHŒUR CLOCHES — CLOCHER — ORGUES

Leur rôle à la Collégiale nous est connu par la délibération suivante, datée du 10 Juin 1735 (10G 16).

« Nous Doyen et Chanoines assemblés au son des 2 petites cloches, en notre Sacristie, et le S^r^ Jacques Grenuz natif de Cordon, notre musicien, avons fait les conventions suivantes. — Le dit Grenuz promet de faire les Musiques accoutumées, jours de solennités, fêtes, fondations ; assister au chœur pour chanter dimanches et fêtes à tous les offices, processions et bénédictions. — Mettre aux archives de notre Chapitre toutes les pièces de Musique et Symphonie bien reliées et conditionnées. — Noter en plain-chant tous les tons des Messes, Hymnes, Evangile des Roys. — Maintenir en bon état deux cahiers, un pour chaque côté du chœur et un autre pour les Enfants de Chœur. — Conduire les Enfants de Chœur de leur logis — soit maîtrise — jusqu'à l'Eglise, et, aussitôt après les Offices les faire retirer exactement au logis, sans permettre qu'ils aillent vagabonder par les rues, aller prendre du vin aux cabarets, ni sortir de la ville que pour prendre leur honnête récréation, à laquelle le S^r^ Grenuz les accompagnera sans s'écarter plus d'un quart d'heure du chemin de la ville. — Contiendra les enfants dans une très grande modestie pendant les Offices. — Enseignera aux enfants le plain-chant et la musique selon leur force et capacité. — Leur fera la leçon pendant deux heures entières, savoir de midi à 2 heures (dimanches et fêtes exceptés), leur faisant prévoir ce qu'ils avaient à chanter à l'Eglise. — Sera obligé ledit Grenuz assister aux messes que les Enfants répondront. — Sera tenu chanter en faux-bourdons les Complies en Carême. — Sera retiré tous les soirs en son logis à 9 h. le plus tard. — Ne fréquentera pas les mauvaises compagnies et ne pourra jouer du violon dans les cabarets et ailleurs sans permission expresse du Chapitre. — Le Chapitre promet lui donner 120 liv. par an pour sa pension, et 12 liv. 6 sols chaque 3 mois, pour ses autres frais. »

Révocation. — « Nous, capitulairement assemblés, ayant plusieurs fois averti charitablement Jacques Grenu, notre maître de musique d'être plus assidu à ses devoirs, tant dans l'église que dans la maîtrise, à faire la leçon aux enfants de chœur, et voyant tous ces avertissements inutiles, que le dit Grenu se rend tous les jours plus libertin et scandaleux soit de jour, soit de nuit, ce qui est une cause que nos enfants de chœur demeurent dans leur ignorance et deviennent toujours plus vicieux, à cause des mauvais exemples que le dit Grenu leur donne, nous oblige à lui donner congé et le mettre hors de notre service. » 28 Avril 1727 (10G 26).

Libéralités et coutumes. 26 Décembre 1686. « Supplie humblement Jean Cl. Vallier, votre maître de musique, qu'il vous plaise de faire participant de quelque chose de vos libéralités ordinaires pour ces fêtes, et il priera Dieu pour votre prospérité... » Réponse : « Est accordé un escu au suppliant. »

22 Novembre 1690. « Supplie Rd Mre Jh Crottet, sous-diacre et maître de musique dans votre église, disant qu'étant à la veille de la grande solennité de la fête de Sainte Cécile, à laquelle tous les musiciens, tant ordinaires qu'extraordinaires, ont accoutumé de s'assembler pour mieux contribuer à l'honneur qu'ils doivent à la dite fête en se soignant ensemble et concertant tout ce qu'ils jugent de plus capable pour bien la solenniser... et que d'ailleurs les dits Révérends Seigneurs du Chapitre ont de tout temps eu la bonté de considérer l'impuissance ou la faiblesse du maître de la dite musique pour le soulager en lui accordant les régales ordinaires qu'ils ont la bonté de ne jamais refuser à qui que ce soit de ses prédécesseurs dans le même emploi, et de considérer que ce n'est qu'à cette occasion annuelle tant seulement qu'ils caressent ceux qui ne manquent pas de rendre service à notre chœur chaque fois qu'on les en prie. » — Réponse : « Est accordée une pistole au suppliant Dallier, chan. ouvrier et sec. »

Contrat entre le Chapitre assemblé et Pierre Nicolas Rubin, musicien, bourgeois de Sallanches, établi maître de musique en leur Chapitre, aux conditions suivantes :

« Rubin sera obligé à la résidence de chœur comme les prébendés. conduira les Enfants de Chœur dès leur logis jusques à i'Eglise et de même les reconduira, ne permettant qu'ils aillent vagabonder par la ville ou ailleurs ; les faire contenir avec modestie dans le chœur sans permettre qu'ils ne sortent que pour ce qui regarde le divin service ; leur enseignera le plain-chant et leur fera iecture tous les jours 2 heures, savoir dès midi à 2 h., dimanches et festes excepté, et il sera encore fait une heure de leçon tous les jours après Vespres, hormis mardi et mercredi, leur faisant prévoir à la maison ce qu'ils chanteront à l'Eglise, leur fera chanter en musique tous les jours de festes prima-classe aux Vespres, Hymne *Magnificat* et Antienne à la fin de Complies, le *Te Deum* à Matines et le *Benedictus* à Laudes, la grand'messe et des motets pour le Graduel et Offertoire, chants de faux-bourdon pendant le carême et musique aux anniversaires fondés avec musique ; sera obligé de porter robe longue et le surplis dans l'Eglise. Ses gages seront de 350 florins l'an et le contrat est passé pour six ans. » (10G 26).

Les capitaux affectés à la Musique étaient en 1773 :

1°) 815 ducatons, soit 5.705 florins, soit 3.803 livres léguées par le Chanoine Socquet Nicolas (5 avril 1605).

2°) Deloche Jacques, en 1650, donna : 337 livres.

3°) De Bellegarde Pierre, 1517 : 60 livres.

4°) De Chissez Raymond (1576) : 150 livres.

5°) Chanoine Orset Noël (1701), une maison derrière l'église pour l'habitation des enfants de chœur.

6°) Pissard Pierre et Jeanne, pour l'entretien de leur linge : 266 livres.

7°) Chanoine Jh Jaccoud : 533 livres.

8°) Chanoine Reydet Cl. François (1174) : 2.000 livres.

9°) Chanoine Bouvard Alexis (1771) : 1.000 livres.

10°) Chanoine Galley Jean-Bapt. : 2.000 livres (10G 98).

Le nombre des enfants de chœur était primitivement de quatre, mais, par suite de la perte de certaines fondations, on le réduisit à trois vers le XVII^e^ siècle. Ils étaient choisis par le Chapitre et agréés au Chapitre.

« Le 1^er^ Mars 1732, le Chapitre a mis entre les pensionnaires Jh Orsier, enfant de chœur. »

« 1734 : « Claude Lavigne, 2^e^ enfant de chœur, a quitté la pension du S^r^ Berthier, chantre et nourricier des enfants

de chœur, et Mudaz, enfant de chœur, a été subrogé à sa place comme pensionnaire. »

Ces enfants étaient logés et entretenus par le Chapitre : « Le 28 Février 1734, la veuve de Claude Aymé, en qualité de fermière de la petite ferme, a remis au Chapitre dix draps de lit pour l'usage des enfants de chœur, et qui ont été remis à Louis Berthier, chantre et nourricier des enfants de chœur. »

« Le 3 Février 1735, le Chapitre a remis à M. Berthier six draps de lit tout neufs, pour usage des enfants de chœur. »

Le Maître de Musique était un serviteur fidèle, car le 24 Février 1739, nous lisons au Reg. Capit. :

« Supplie humblement le S^r^ Louis Berthier, chantre, disant qu'il y a environ 30 ans qu'il habite votre maîtrise, par rapport à son âge avancé, lui est très nécessaire pour proximité de l'église ; il prie le Chapitre de lui continuer l'ascensement de la moitié d'icelle aussi bien que du jardin et promet de payer 9 liv., aimant uniquement dépendre de son respectable et charitable Chapitre. »

Les grands bienfaiteurs des Enfants de Chœur furent les Chanoines : Nicolas Socquet qui leur légua un capital de 705 livres ; Pierre Bellegarde, 100 livres ; Noël Orset, une maison vendue 700 livres ; N^e^ Jacques Deloche, 300 livres ; les Pissard de l'Ange, 400 livres. — Total : 7.205 livres (10G 117).

Le costume des Enfants de Chœur consistait en une robe ou soutane de ratine bleue du prix de 9 livres (10 G 106), et un surplis.

La tour du clocher actuel date de 1756. Dès 1742, l'architecte Cheneval, député par l'Intendant, fait une visite à la tour du clocher qu'il trouve lézardée en différents endroits. Il ordonne immédiatement de la décharger de son horloge et de ses 5 cloches dont la sonnerie ne fait qu'aggraver le mal. Les murs ont perdu leur aplomb ; il n'y a qu'un seul remède, savoir, la démolir entièrement puisqu'elle a plus de 500 ans d'existence, et en reconstruire une neuve. Le devis

établi se monte à 3.739 livres pour la tour et 1.850 livres pour le clocher.

L'occupation espagnole (1742-49) retarda probablement l'exécution de ce projet, et le prix fait fut donné à la Bonneville, dans le Bureau de l'Intendant Graffion, le 26 Septembre 1755, avec mise à prix de 7.978 livres pour la démolition jusqu'au rez de terre, élargissement des fondations de manière à leur donner une épaisseur de 12 pieds (4 mètres) et ensuite, construction neuve. Dans le prix du devis ne sont pas compris : la fourniture de la chaux, du sable, des pierres brutes manquantes, les creusements, l'enlèvement des déblais et les transports de tous les matériaux qui restent à la charge des communiers. Le délai donné pour exécuter ce travail fini est de 3 ans. Trois maîtres maçons de Samoens se disputent ce travail au prix de 7.600, 7.300, 6.800, et le 29 Octobre un charpentier de Passy, faisant le rabais du 6e, l'entreprend au prix de 5.650 livres, confiant les travaux de maçonnerie à un autre maître maçon de Samoens, Claude Jh Simond, habitant à Cluses.

La réception d'œuvre fut faite par l'architecte Cheneval, le 20 Octobre 1767 ; le métrage accuse 242 toises de murs, 1434 pieds de pierres de taille et 1 toise 6. 8. de voûtes.

C'est à la même époque que le même architecte établit un devis de 1.535 livres pour refaire à neuf la tour et le clocher de l'église de Servoz.

Les cloches de Sallanches ont toujours joui d'une bonne réputation, et par leur nombre et par leur poids. Voici la liste de celles qui furent fondues en Août 1772, à raison de 1 livre 12. 0 par livre pour métal et fonte.

1°) 3.455 liv. 1/4 dont le prix est	5.528.8.0
2°) 2.560 3/4	4.097.19.0
3°) 1.872 1/4	3.035.12.0
4°) 1.480 1/4	2.368.8.0
5°) 1.047 3/4	1.676.8.0
6°) 697	1.115.4.0
7°) 541	866.8.0
8°) 403	644.10.0
12.057 3/4	19.332.17.0

Le 7 Juillet 1821, M. le Curé de Sallanches passe convention avec G. Bocquet qui se charge, pour M. Frèrejean de Cran, de fournir en rosette de Sibérie et étain fin de Cornouailles tout le métal nécessaire à la jettée des cloches demandées, de faire transporter ce métal à Sallanches, d'y venir lui-même avec les maîtres fondeurs avant le 20 Juillet pour faire commencer le travail de la fonte des cloches en parfait accord avec la grande existante au clocher (la seule respectée par la Révolution). Bocquet se chargera en outre de la construction du fourneau, de la terre grasse, chaux et charbon nécessaires ; il fera préparer le beffroi, le tout moyennant le prix de 2 livres neuves 30 centimes par livre de métal de 18 onces, cloche nue et pesée avant la montée au clocher.

La convention est passée pour 4 cloches, du poids de 18, 14, 10 et 6 quintaux environ, poids de Genève.

Le 12 Novembre 1821, Bocquet ayant fait couler deux cloches en plus de celles convenues, l'une de 23 et l'autre de 4 quintaux, les propose au Rd Curé qui les achète au même prix que les précédentes.

Ces cloches fondues par Antoine Paccard furent bénies le 4 Novembre 1821. Voici leur poids respectif. La première, coulée avant la Révolution, pèse 34 quintaux 55 livres ; la deuxième, 23 quintaux 23 livres ; la troisième, 17 quintaux 65 livres ; la quatrième, 13 quintaux 58 livres ; la cinquième, 9 quintaux 55 livres ; la sixième, 6 quintaux 75 livres ; la septième, 4 quintaux 93 livres ; la huitième, 4 quintaux 7 livres.

Monseigneur écrit d'Annecy, 23 Mai 1829 :

« Je viens d'apprendre que chaque étranger arrivant dans votre paroisse peut, au moyen d'une rétribution au carillonneur, faire carillonner, pour satisfaire sa curiosité. Je suis fort étonné que pareil usage se soit établi ; il est contre toutes les règles qu'on puisse servir à la curiosité particulière ce qui, de sa nature, n'est que pour le culte religieux. Veuillez empêcher ce scandale que je condamne d'une manière formelle...

« J'ai aussi appris que vous aviez laissé placer un banc dans votre église qui, quoique grande en elle-même, ne l'est pourtant pas trop pour la population. Elle serait bientôt trop petite, si vous

permettiez qu'on y plaçât des bancs. Veuillez donc ne plus accorder cette permission et, si possible, la retirer à la personne qui l'a obtenue... » THIOLLAZ.

Le 25 Octobre 1839, Claude Paccard reçoit de Rd Jacquier une cloche fêlée, à 1 fr. 90 la livre, et lui en livre une de 160 livres, à 2 fr. 40 la livre, pour la chapelle des Hoches ; soit : 384 francs.

Le 21 Novembre 1839, Claude Paccard livre à Rd Jacquier une cloche neuve de 257 livres pour le prix de 565 francs, plus le battant, au prix de 10 francs.

Dans l'incendie de 1840, toutes les cloches tombèrent avec le clocher et, le 22 Avril 1844, le vicaire de Sallanches certifie avoir expédié aux Frères Paccard, à Quintal, 2.072 livres de métal provenant de ces cloches. Le 2 Juin, Paccard atteste avoir fondu 3.648 kilogs de vieux métal dans lequel il a jeté 50 kilogs d'étain d'Angleterre ; il annonce la fonte des cloches qui se fera à Quintal, les 21 et 22 Juillet ; l'entrée du métal dans le four aura lieu le 20 Juillet, à 4 heures du soir. Le 3 Août, M. le Vicaire Général Challamel annonce à Rd Jacquier le départ, d'Annecy pour Sallanchès, de sa filleule qui pèse 1.374 kil., et de ses deux compagnes, du poids de 1.126 et 164 kil.

Dans une lettre à Rd Jacquier, Claude Paccard recommande bien aux parrains et marraines de cloches de ne pas oublier « les épingles » qui s'étaient montées à 200 fr. lors de la fonte de 1821.

Le charpentier Boex qui a préparé le beffroi en 1844 présente une facture de 666 francs pour 267 journées.

Voici le poids des 9 cloches de 1844 :

1) note UT pèse 2.749 kilog., soit 4.981 livres Genève.
2) MI 1.374 kilog.
3) FA 1.126 kilog.
4) SOL 790 kilog.
5) LA 582 kilog.
6) SI 405 kilog.
7) UT 331 kilog.
8) RE 235 kilog.
9) MI 164 kilog.

Le kilogramme est égal à 1 livre, 14 onces, 4 gros et 69 grammes, poids de Genève.

Les Orgues

Le Chapitre de Sallanches rivalisait avec celui de Notre-Dame d'Annecy pour rehausser la beauté des cérémonies de l'église ; il a ainsi formé peu à peu le goût musical dans cette église qui possède aujourd'hui les plus belles orgues du diocèse.

En 1645, Mgr Charles Aug. de Sales écrivait :

« J'ai su que les Rds Sgrs du Chapitre de Sallanches faisaient construire de belles orgues pour la décoration de l'Eglise et le service divin et que 1.000 florins y seront dépensés... » (10G 382).

De 1783 à 1787, de nouvelles orgues sont construites par le facteur « Pombave » au prix de 5.691 livres, dont 1.224 ont été versées par les membres du Chapitre et le reste par des bienfaiteurs. La Société des Ducrey-Bioley, tous marchands en Allemagne, et Bernard Févé, habitant Bâle, ont versé 362 livres. (10G 96).

« Dimensions de l'orgue faite par Bombac frère, en 1776. » — « Elle était de 4 octaves et demie et à 2 claviers ; il y avait 23 jeux dont 10 pour le grand orgue, 7 pour le positif et 5 pour la pédale, qui fait 22, et le 23^{e} c'était une mécanique pour que la pédale puisse jouer indépendamment le grand orgue ou à volonté avec ses jeux propres. (Suit le nom des jeux de 8 pieds, 4 pieds, 2 pieds en étain ou en bois, la description des 4 soufflets de 6 pieds de long sur 3 de large). « La forme de l'orgue est la même que celle de Saint-Pierre de Genève. »

(Extrait du Fonds Sarde, Arch. Dép.).

A partir de 1848, Rd Jacquier entre en relations avec le Chanoine Poncet, pour remplacer les orgues disparues dans l'incendie de 1840. Ce dernier lui conseille d'abord la Maison Zeiger, à Lyon, qui venait d'installer des orgues à Chambéry ; elle établit un devis de 16.950 francs pour un instrument de 22 jeux. Beaucourt, de Lyon, propose un devis de 15.000 francs pour 20 jeux. Chazelle, à Avallon, en propose un autre de 14.260... Enfin, le 27 Avril 1850, Rd Jacquier passe une convention avec Callinet, Rouffach (Haut-Rhin) pour ouvrage à terminer avant le 1er Novembre 1850,

garanti 10 ans ; prix : 14.500 livres neuves pour 36 jeux, dont 4 de 16 pieds, 20 de 8 pieds, 7 de 4 pieds ; 22 jeux au Positif, 7 au Récit, 6 à la Pédale. — Les 7 statues pour décoration du buffet seront faites à part pour le prix de 330 livres neuves.

Horloge publique. — Par convention du 26 Mai 1847, le Conseil confie à MM. Bailly-Comte, de Morez, la construction d'un horloge pour le prix de 2.300 francs, outre les frais de douane et de transport. En 1848, le Conseil remarque que « cet horloge cheminait très irrégulièrement »; de là procès terminé par une transaction avec le constructeur, en 1855.

CHAPITRE V

PAROISSE — EGLISE — CHAPELLES CONFRÉRIES — PROCESSIONS

SALLANCHES PAROISSIALE

« L'église de Sallanches, anciennement de la collation de l'Ordinaire, était régie par un doyen rural, un curé et deux vicaires. Le doyen ne résidait presque jamais, et le curé était souvent absent. Il y avait en outre, à Sallanches, nombre de prêtres, chapelains, altariens, qui vivaient du revenu des chapelles particulières fondées par des seigneurs ou autres. Ces prêtres s'étaient même, dans la suite, réunis en corps sous le titre de « Collège de la Collégiale de Sallanches » ; ils avaient réuni leurs revenus et s'étaient fait des statuts dont on voit un beau fragment dans leur délibération du 1er Janvier 1375, faite par 14 d'iceux, au nombre desquels était un curé de Passy, un curé de la Maladière de Sallanches. En renouvellement et addition à leurs anciens statuts, cette délibération statuait :

1°) que chacun d'iceux serait tenu de vivre honnêtement, de s'abstenir d'ivrognerie, de ne point aller dans les cabarets, ne point porter de longues chevelures ni habits qui ne soient conformes au Droit, ne point jouer aux dés ni aux cartes, en public ni autrement, ne point donner de scandales, le tout à peine d'être privé de l'entrée du chœur pendant un mois, et de sa portion ; 2°) être modeste et réservé dans l'église ; 3°) de ne faire entr'eux et le curé de Sallanches qu'un seul corps et n'avoir qu'une même volonté pour le maintien de l'ordre, des droits de l'Eglise et du Collège ;

4°) de célébrer ensemble, à l'église, les Heures Canoniales, fêtes et dimanches avec notes et les autres jours selon la coutume, et que celui qui manquerait l'office payerait 2 deniers ; que, pendant l'office, personne n'eût à sortir de sa forme, sauf deux chantres qu'ils établirent pour chanter les Répons au pupitre, avec un semainier pour officier et un procureur pour faire office de chantrerie auquel chacun obéirait ; 5°) ils réglèrent l'habit qu'ils porteront au chœur à devoir être fait dans un mois, savoir : en été, le surplis blanc et aumusse ; en hiver, la cape noire, le froc et l'aumusson ; 6°) aucun ne fera visite avec l'habit d'église, sauf un des vicaires ; 7°) les titres du Collège seront réunis et fermés dans un coffre ; 8°) le nombre du Collège serait de 18 prêtres, 4 grands clercs et 2 petits clercs ; 9°) on tiendrait chaque année deux chapitres généraux les jours de la Circoncision et de Saint Christophe. »

« *L'église paroissiale de Sallanches*, incendiée en 1670, a été rebâtie à neuf par la paroisse et consacrée le 8 août 1688 par Mgr d'Arenthon. — Le 7 Décembre 1765, Mgr Biord a fixé la fête de la Dédicace au 2^e^ Dimanche d'Octobre, et celle de Saint Jacques, le Patron, au 4^e^ Dimanche de Juillet. »

Les frais de construction furent de 80.000 florins.

« *Le Chapitre* est curé de l'Eglise Collégiale et Paroissiale, à forme de la Bulle d'érection du 7^e^ des Ides de Juillet 1388. Il en fait faire les fonctions par deux de ses membres, et c'est maintenant (1768) Rd Jacques Ducrey, chanoine, et Jh Marie Chesney, sous-diacre qui, conjointement, font ces fonctions curiales au nom du Chapitre, par députation du 1^er^ septembre 1758. »

« *Le Vénérable Chapitre* est composé de 13 chanoines, dont une dignité sous le titre de Doyen, un personnat sous le titre de Prévôt, trois offices sous les titres de Sacristain, Chantre et Ouvrier. Rd Bouvard est recteur pour Saint-Martin ; Jean-Baptiste Galley, administrateur de Chamonix ; Reydet, recteur de Cordon ; Joseph Turpin, recteur de Saint-Gervais ; deux diacres, dont Joseph Pissard, recteur des Ou-

ches ; deux sous-diacres, dont Bottolier, recteur de Domencier.

« *L'élection, nomination, institution* de tous les chanoines, dignités, offices, appartient au Chapitre, exception faite de la nomination de la Prévôté qui, par Bulle d'union de Chamonix au Chapitre en 1519, appartient à la Maison de la Ravoire de Passy, pendant qu'il y subsistera des mâles ; et, à leur défaut, elle est dévolue au Chapitre. Il faut excepter encore la Chantrerie qui appartient à MM. de Ville, de Sallanches, qui doivent le choisir parmi les chanoines seulement, entre onze et dix (Chapitre complet et non complet) à l'alternative, à forme de la transaction du 2 Décembre 1745. L'institution du Prévôt et du Chantre appartient au Chapitre. »

« *Les Enfants de Chœur*, au nombre de trois, sont entretenus par le Chapitre qui leur fournit la nourriture et les robes de 2 ans en 2 ans sur un revenu annuel de 4.500 livres environ, et c'est outre deux autres enfants de chœur qui s'entretiennent de ce qu'ils reçoivent en portant l'eau bénite dans les maisons de la ville, les dimanches et fêtes ; le Chapitre leur fournit les robes de 2 ans en 2 ans avec une paire de chaussures à tous les 5, chaque année ; et ces 5 enfants, avec le maître de musique, font musique dimanches et fêtes, et servent au chœur pour chanter les versets à la messe et aux grand'messes où le Chapitre n'assiste pas, et les *Gaude* les dimanches et samedis. »

« *Les Clercs de Village* sont deux autres enfants choisis par MM. les Vicaires ; ils s'entretiennent des aumônes qu'ils reçoivent en portant l'eau bénite par les villages, et se fournissent eux-mêmes leurs robes et tous les habits. Ils servent à l'alternative la messe matinière, accompagnent les vicaires dans les bénédictions de la paroisse, ports de sacrements, etc... ; ils servent d'acolythes aux fêtes solennelles, allument et éteignent les cierges sur l'autel les dimanches et fêtes, préparent avec le vicaire le rituel, les tabelles de chœur et tout ce qui est nécessaire pour le prône. »

La paroisse contient environ 550 feux ; il y a environ

2.400 communiants et le total des âmes est d'environ 3.000 Elle a pour Seigneur temporel Messieurs de Ville, dudit Sallanches, dont les quatre syndics ont place aux formes du chœur, du côté du chanoine sacristain, et en commençant à partir de cette place, pendant les grand'messes, vespres et jours solennels, à forme de la transaction du 5 juin 1689. Ils ont droit à un coup d'encens.

L'entretien du clocher, de la sacristie, des murs du cimetière, vitres de l'église, planchers de la grande nef et du chœur, orgues, est aux frais de la paroisse. Le couvert du Sancta Sanctorum (sanctuaire) est aux frais du Chapitre et autres décimateurs. Le plancher des nefs latérales est aux frais de chaque famille qui ont un tombeau.

Les ornements d'église, vases sacrés, nappes, chapes, chasubles sont aux frais de la paroisse, mais la charité des bons paroissiens comme celle des chanoines y a largement pourvu jusqu'à présent.

L'entretien des chapelles placées dans les nefs latérales est au compte des patrons d'icelles, mais, comme la plupart du temps, ils ont mille peine à satisfaire à cette obligation, la piété des paroissiens et des chanoines y supplée.

Les aubes, habits de chœur, rochets, surplis, amicts, cingules, pales, sont fournis par chaque membre du Chapitre qui en est propriétaire.

Les stalles de l'église ont été construites de 1440 à 1442 par Rodulphe Pota, charpentier. Les stalles du Doyen ont été faites en 1636.

L'horloge publique du clocher a été fait de 1731 à 1740.

Le clocher construit en 1522 a été reconstruit en 1742, et en 1770 on y a ajouté un nouveau dôme à trois étages pour le prix de 6.648 livres.

Le clocher et toutes les cloches, le dôme du clocher, sont aux frais de la paroisse ; les cordes des cloches sont entretenues par les marguilliers sur une quête de chanvre faite chaque année, dans la paroisse.

L'Office du chœur se fait comme suit : en été, on sonne

l'*Angelus* à 4 heures et à 4 h. 15 le premier coup de l'Office de Matines. Entre 4 et 5 heures, on dit une messe appelée « matinière », laquelle se célèbre par les vicaires à l'alternative, pour la commodité des artisans et satisfaire à leur dévotion ; cette messe doit commencer avant le *Domine labia* de Matines, à peine de 3 sols d'amende pour le vicaire en retard. A 5 h., on sonne le dernier coup de l'office, et on entre au chœur où l'on chante Matines en plain chant, ensuite Laudes, Prime et Tierce. A 8 h. 30, on chante Sexte et None, puis la Messe Capitulaire ; à 2 h. 15, Vêpres et Complies.

En hiver, on retarde tous les offices du matin d'une heure.

L'Office des Dimanches et Fêtes se fait régulièrement sur les 10 heures du matin. Le Dimanche, il commence par l'aspersion ; le célébrant, en chape, fait le tour de l'église ; après quoi, on fait les stations pour les défunts des hameaux qui sont à l'annuel. On chante le *Subvenite* et le *Libera* avec les répons et oraison, le *De Profundis*, l'hymne *Stella cœli*, et cela en allant processionnellement autour des piliers de l'église, à laquelle procession précédée de la croix assiste un parent de chaque défunt dont on fait l'annuel avec un flambeau d'une livre et demie en cire blanche à la main, lequel flambeau ils tiennent allumé jusqu'à l'Offertoire. Ensuite, commence la messe paroissiale avec diacre et sous-diacre.

Après l'Evangile, tous les parents des défunts à l'annuel viennent avec leur flambeau allumé pour baiser les reliques ; ensuite, bénédiction du pain bénit. Alors, commence le prône fait par les vicaires à l'alternative, commençant par proclamer les fondations à acquitter, les fêtes de la semaine. Par prône, il faut entendre le catéchisme par demandes et réponses.

L'Autel privilégié est celui de Saint Antoine, avec indulgence plénière en faveur des défunts, pour ceux qui célèbrent les lundis et vendredis de chaque semaine, pendant toute l'Octave des Morts. On fait renouveler ces indulgences de 7 ans en 7 ans. Pendant l'Octave des Morts, on donne la bénédiction après la grand'messe pour engager les fidèles à prier pour les défunts.

La Boîte des Ames est administrée par le Chapitre qui en perçoit tout le produit, et sur icelui : 1°) fait chanter tous les lundis, après Matines, un *Libera* au chœur ;, 2°) fait dire une messe basse à l'autel privilégié tous les lundis ; 3°) fait célébrer un service solennel tous les vendredis des Quatre-Temps, de la manière suivante : le célébrant en chape, les chapiers, le Chapitre précédé de la masse et de la Croix en argent, avec l'encens, vont au chœur entonner le *Miserere* et ensuite, aux quatre coins de l'église, un Répons des Leçons des Morts avec verset, Pater, encens ; après quoi, on va chanter un *Libera* répondu en musique au milieu de l'église, devant le catafalque sur lequel sont allumées quatre chandelles de cire jaune ; ensuite grand'messe solennelle pendant laquelle on allume sur l'autel six cierges de cire jaune sur six chandeliers de laiton ; 4°) le 2 Novembre, on fait un Service semblable à celui des Quatre-Temps.

DÉVOTION A LA SAINTE VIERGE

Le Chapelet de l'Immaculée-Conception est récité les dimanches qui suivent les cinq principales fêtes de la Vierge, devant le Maître Autel, le Saint Sacrement exposé par l'Officiant en chape. Ce chapelet se compose d'un *Credo*, d'un *Ave*, d'un *Gloria Patri* et de huit dizaines de ce verset : « In conceptione tua Virgo immaculata fuisti », auquel on répond : « Ora pro nobis Patrem cujus Filium peperisti. » Chaque dizaine est précédée d'un *Ave*, d'un *Gloria* et on termine par un *Pater*, un *Ave*, le chant du *Tantum* et la bénédiction. Ledit chapelet n'est point approuvé et c'est une des pratiques d'une ancienne Confrérie de l'Immaculée, laquelle est tombée, mais la Confrérie du Rosaire fournit le luminaire.

Les Gaude se chantent tous les dimanches où il n'y a pas de procession et bénédiction du Saint-Sacrement. Cet hymne à la Sainte Vierge se dit après les Vêpres ; les enfants de chœur, à genoux devant le Maître Autel, en chantent une strophe et le chœur répond par une autre, ainsi de suite. On finit par le verset et oraison de la Vierge. Après cela, un

des vicaires fait la Prière du Diocèse, à laquelle le peuple assiste.

Les Stations pour les défunts se font tous les lundis de chaque semaine et immédiatement avant la grand'messe ; on le commence au chœur. Le célébrant, soit semainier en chape, dit le Répons « Credo quod Redemptor meus vivit » que l'on chante en entier avec les versets et oraison, puis le « De Profundis », en allant processionnellement jusqu'à la première tombe de l'un des défunts de l'annuel sur laquelle un parent du défunt à l'annuel tient un flambeau de 2 livres de cire blanche, allumé dès le commencement des stations jusqu'à l'Offertoire. Sur chaque tombeau, on récite « Kyrie eleison, Pater noster, répons », et l'on termine toutes les stations par les oraisons « Deus veniæ » et « Fidélium ».

Une Bénédiction du Saint Sacrement est donnée tous les jeudis de l'année, après la grand'messe, où l'on chante le « Pange lingua ».

Par dévotion de la Confrérie Saint-Sébastien, tous les jours de l'année, avant la Messe Capitulaire, on chante l'hymne « *Stella cœli extirpavit* » pour obtenir délivrance de la peste, pour laquelle cette Confrérie fut fondée en 1572, à l'occasion de la peste de 1570-71 et 72, laquelle cessa par le rétablissement de cette Confrérie, existante dès longtemps auparavant, mais, elle s'était refroidie.

La lecture de la Passion, selon Saint Jean, se fait tous les jours depuis l'Invention (3 Mai) à l'Exaltation de la Sainte Croix (14 Septembre). Un des vicaires la lit à voix basse avant la Messe Matinière. Le vendredi, on la récite pour la conservation des fruits de la terre.

La station du Carême n'est pas fondée et ce sont Messieurs de Ville et le Chapitre qui, de leur bon vouloir et par un effet de leur zèle, font prêcher à l'alternative la dite station à quatre sermons par semaine et paient à l'alternative le prédicateur, à qui ils donnent ordinairement 120 livres sur leurs revenus pour 26 sermons.

Les Catéchismes du Carême et de l'Avent sont faits : 1°) pendant tout le Carême et jusqu'à l'ouverture de la

Pâque, à 1 heure après-midi, et cinq jours par semaine, par un des vicaires. Depuis quelques années, ledit catéchisme commence 15 jours ou 3 semaines avant le Carême pour mieux instruire le peuple ; 2°) pendant l'Avent où il y a sermon à la grand'messe, on a soin de faire le catéchisme à midi et demi, dimanches et festes, pour la seule raison qu'on ne saurait trop donner de soin à une jeunesse dont on est chargé et dont on répondra devant Dieu.

Les Quarante-Heures ont été établies pour détourner le peuple des mascarades et des débauches du Carnaval. Pendant les trois jours, dimanche, lundi et mardi, un autel spécial est dressé à l'entrée du chœur, le Saint Sacrement y est exposé dès 5 heures du matin à 6 heures du soir, et les Pénitents y font station tour à tour. Sur les 10 heures, on y célèbre la messe avec diacre, sous-diacre, chapiers, masse, sermon après l'Evangile, bénédiction après la Messe. Sur les 6 heures du soir, les enfants de chœur chantent en duo les Litanies du Saint Sacrement avec verset, oraison, Angelus, Miserere.

CHAPELLES

I. — A L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE PAROISSIALE, SONT : commençant par le côté droit à l'entrée, celle de :

1°) *Saint Antoine*, en bon état, de la nomination ci-devant de N^e^ Magdelain de Cruzeille et maintenant de M. de Condé d'Annecy. Revenu : livres 4. 10. 0. et location d'une maison, jardin derrière l'église, située entre celle du Chapitre et celle de M. de Vanzy et appelée « maison de Saint Antoine ». Charges : 16 messes par an.

2°) *Saint Joseph sous le vocable de l'Eucharistie*, de la nomination du Doyen de Sallanches, dont la dot est de 700 florins avec charges de deux messes par mois, répondues par les enfants de chœur qui touchent 9 florins annuels, et les marguiliers qui les carillonnent ont aussi 9 florins.

3°) *Notre-Dame de Pitié ou de Compassion*, autrefois de la nomination du Seigneur de Quinery, et maintenant des Cottex de Magland. Revenus : 186 livres et une maison à deux appartements, avec jardin contigu proche l'église, à

l'angle dessus le cimetière, dessus la maîtrise et de celle des Ducrey. Charges : une messe par semaine.

4°) *Saint Laurent* de la nomination de M. de Château Blanc, Marquis de Cluses. Revenus : 5 flor. et livres 33.6.8. dûs par M. Salteur, Marquis de la Serraz, comme héritier de N^e^ Antoine Philibert Deloche, pour une maison et jardin de la chapelle unis à la maison du Marquis par lui acquis (acte du 3 Mars 1665). Charges : deux messes par mois.

5°) *Saint Just, Saint Symphorien et Saint Quentin* de la nomination du Seigneur de Blancheville, Baron d'Hairy, dont le revenu est de 14 florins, et la charge : une messe par mois.

6°) *Sainte Croix* de la nomination du Seigneur Comte de Douvre en 1727, et aujourd'hui de celle du Seigneur Marquis d'Oncieux. Revenus : un tiers de la dîme d'Ormaret, indivise pour les deux autres tiers avec le Chapitre, environ 12 livres. Charges : une messe à 20 sols par mois.

7°) *Saint Alban et Saint François*, derrière le Maître Autel, de la nomination du Chapitre, avec un revenu de 50 florins qui a été perdu, 1580.

8°) *Sainte Anne et Saint Georges*, côté Evangile en descendant depuis derrière le Maître Autel, de la nomination du Seigneur Cornillon de Passy. Le revenu de 25 florins a été perdu, 1644.

9°) *Saint Claude et Saint Maurice* de la nomination du Seigneur Sénateur Dufresney de Monargue. Revenus : a) maison dite de « Saint Maurice » devant le cimetière, rue et place de vent et de bise ; b) cens de 24 livres, dûe par le patron (18 Septembre 1737) ; c) cens de L. 3. 6. 8., dûe par l'hoirie des pauvres du Seigneur de Miribel (2 Août 1638). Charge : une messe par semaine.

10°) *Saint Crépin, sous le vocable de Notre-Dame de Grâce* de la nomination du Chapitre, lequel ne peut nommer qu'un prêtre (23 Août 1645). Revenus : a) cens en une pièce de terre, située à Vèze rière Domencier, appelée « Clos de Cartes », 20 livres par an ; b) cens de 12 livres pour Ca-

pital de 250 livres (21 Septembre 1763). Charges : 6 messes par an et une par mois pour la pièce de terre.

11°) *Saint Esprit et Saint Eloi* de la nomination du Seigneur de Salteur, Marquis de la Serraz. Revenu de 68 livres (16 Avril 1640) pour un capital de 1559 livres qui est entre les mains du patron Rme de Salteur, doyen de Samoens (28 janvier 1742). Charges : 42 messes.

12°) *L'Ange Gardien*, sous le vocable de Saint Michel et de Saint Jean, de la nomination du Seigneur Président de Richard, Prévôt du Chapitre de Genève (1727), et aujourd'hui du Seigneur de Rossillon de Saint Amour. Revenus : petite dîme au territoire de Pelloux et Mouille Noire, rière Combloux, valeur de 2 octanes de bled commun, plus 1/3 de la dîme des Levet (les deux autres tiers étant perçus par le Seigneur de Bellegarde de Disonche), valeur : 3 ducatons environ ; plus 20 florins de cens. Charges : 2 messes par mois.

13°) *Saint Sébastien sous le vocable de Saint Clair et Saint Roch* de la nomination du Chapitre, avec revenu de 50 florins qui sont perdus, et charge de 24 messes. En 1727, étaient unies à cette chapelle celle de *Notre-Dame, Sainte Magdeleine et Saint Jacques*.

14°) *Saint Pierre et Saint François de Sales* de la nomination du Seigneur de Belletours et du Seigneur Deloches, Baron de Saint Martin. Revenu : 4 octanes de bled et une de froment, qui se prennent sur la directe de Servoz. Charges : 1 messe par mois.

NOTA. — Toutes ces chapelles sont sans vase sacré, excepté celle de Notre-Dame de Compassion qui a un calice donné par Rd Seigneur Colliet, fondateur d'icelle et sur lequel son nom est gravé.

La Série 10G 380 signale encore les chapelles SAINTE CATHERINE (1393) et SAINT BLAISE (1449).

II. — DANS LA VILLE ET FRANCHISES DE LA VILLE sont les chapelles suivantes :

1°) *La Chapelle des Pénitents* bâtie par la paroisse vers 1720, proche l'église, dans laquelle Confrères et Sœurs du Saint Sacrement et du Rosaire font leurs exercices spirituels. Le Recteur est le Chapitre qui en fait faire le service par un de ses chanoines à l'alternative. Charges : 60 messes et un service de 8 livres le 4 Novembre.

2°) *Sainte Catherine et Saint Christophe* dans la chapelle de l'hôpital de la nomination de Messieurs de Ville. Revenu : cens de 2 fosserées de terre avec jardin contigu à l'hôpital, plus un journal $\frac{1}{2}$ de terre en Vouilloux, environ 30 livres ; MM. de Ville versent 30 livres et la boucherie deux pieds de bœuf par semaine, sous charge de 2 messes par semaine.

3°) *Saint Joseph,* chapelle proche de la Ville de la nomination du Seigneur de Cornillon de Passy, rebâtie à neuf en 1786 par quêtes faites dans la paroisse par le Chanoine Jacquemier. Revenus : 44 livres, et charges : 25 messes annuelles.

4°) *La Maladière,* proche le pont Saint-Martin, sous le vocable de *Saint Lazare* et de *Sainte Marie-Magdeleine,* unie à perpétuité à la Chantrerie du Chapitre. En 1446, cette chapelle possédait 33 journaux de terre. En 1698, les revenus sont : a) grangeage de la Maladière situé au Clos Crottet, Clos de la Pose, Clos du Martin ; plus un journal en Vouilloux, 2 journaux en Champt Louvier ; 2 prés dessus et dessous la Maladière, en tout 12 journaux dont la Sallanche a emmené près de la moitié ; le reste s'ascense 96 livres ; — b) cens de 14 livres en rentes ; — c) droit sur la boucherie de percevoir les « rênes ferrées et cressues » soit offages de chaque bête qu'on tue, lequel droit est loué 30 livres par an ; — d) la petite dîme sur des pièces de terre proche la Maladière ; — e) une direct soit fief, dont le Centre perçoit les laods, servis, bleds et autres cens féodales ; — f) oblations et quêtes faites pour les malades ef lépreux ; valeur approximative : 20 livres. — Charges : 1) administrer les sacrements aux malades lépreux et remplir toutes les fonctions curiales ; 2) assurer une messe par semaine ; 3) dire les Vêpres la veille de la Madeleine, et une grand'messe le jour de la fête ; 4) ensevelir les lépreux décédés et dire pour chacun d'eux une grand'messe ; 5) don-

ner la collation aux musiciens la veille de la fête pour chanter les Vêpres et la Messe. — Lorsqu'il y a des lépreux, ils perçoivent la moitié du grangeage et tout le produit des quêtes ; mais, quand il n'y en a pas, le tout est perçu par le Recteur, à forme de la Visite de 1698.

III. — DANS LES HAMEAUX sont les chapelles :

1°) *Saint Anne* au village de ce nom, rière le quartier du Mont, distant d'une demi-heure de Sallanches, bâtie en 1651 et réédifiée en 1723, a été unie au Chapitre par acte du 2 Juillet 1724. Charges : 24 messes, dont 17 fondées par Pierre Mabboux en 1721 ; 1 par Fr. Cathand, 1728 ; 1 par Nicolarde Cathand, veuve Chesney, 1726 ; 1 par Marin Cathand ; 1 par Marin Chesney-Ravet, 1728 ; 2 par André Chesney, 1734 ; 1 par Chesney Françoise, veuve Mouchet, 1733 ; 1 par Nicolarde Mabboux, veuve Jacques Mabboux.

2°) *Chapelle des Oches* ou des Ouches, dans le village de ce nom, sous le vocable de Saint Nicolas et Saint Roch, unie au Chapitre. Charges : 2 messes fondées, une par les Communiers en 1707 et l'autre par Marin Peyraud en 1756

3°) *Chapelle du village de la Provence* sous le vocable de Saint Jean Népomucène, érigée par permission de Monseigneur du 26 Mars 1766, par François Biolley, marchand d'Augsbourg, unie au Chapitre le 8 Juillet 1768. Biolley a donné 200 livres pour 2 messes le jour du patron, 300 livres pour l'entretien de la chapelle et 2.000 livres pour une Régence (institutrice) au dit village pendant l'hiver. Le Chapitre n'est pas chargé des derniers capitaux.

4°) *Chapelle du village du Crey* sous le vocable de Saint Donat, fondée par acte du 22 juillet 1697, de la nomination des Ducrey de ce village. Charges : 11 messes dont 6 payées par les particuliers et 5 fondées par Marin Ducrey (1728), Rd Anselme Ducrey chan. (1734), et par Jean-F. Ducrey avec sa femme Claudine Thovex (1733).

5°) *Chapelle du village de Blancheville* sous le vocable de Notre-Dame de la Paix, de Saint Laurent et de Saint Symphorien, érigée et unie au Chapitre le 10 Juillet 1656 par

François Delaquis qui y fit une fondation de 17 messes. 7 messes furent encore fondées par Rd Nicolas Delaquis en 1657, et 1 par Michel Blanchet.

6°) *Chapelle du village des Vorziers* sous le vocable de Saint Nicolas, de la nomination des Perrolaz et autres particuliers du village avec 14 messes par an, 1612.

7°) *Chapelle du village de Luzier,* sous le vocable de Sainte Anne, Saint Guérin et Saint Alexis, unie au Chapitre. Charges : 12 basses messes dont 2 fondées par Curral Catherine, femme de François Pernat (1730) ; 1 par Jacque Gradel (1728) ; 3 par Pernat François et Louis à feu Bernard (1715) ; 1 par Jacque Pernat (1736) ; 4 par Vallier Jh et Curral Jh (1736) ; 2 par Vallier Claude-Marin et Marie Gradel (1729).

8°) *Chapelle du village de Paccolet,* à côté de Mermex, sous le vocable de Saint Nicolas, édifiée par Nicolas Pissard feu Marin, dotée par lui en 1778 d'un capital de 1.200 livres pour 6 messes, et en 1780 de 1.200 livres pour 6 autres messes.

NOTA. — Toutes ces chapelles sont en bon état sauf Saint Joseph, délabrée et interdite, sise aux Perraux, rière Luzier, reconstruite à neuf en 1786 par Rd Jacquemier, chanoine, par cueillettes faites dans la paroisse. Elles sont toutes pourvues d'ornements et vases sacrés.

La Série 10G 380 signale encore :
La chapelle de Compostelle, 1666.
La chapelle Saint Michel, 1524.
La chapelle Saint Nicolas, 1558.
La chapelle Notre-Dame de Pitié, 1533.
La chapelle Saint Jean Népomucène, 1770.

CONFRÉRIES

1°) *Confrérie du Saint Sacrement et du Rosaire.* — « Cette confrérie fut érigée de nouveau le 24 mars 1597 par le Chapitre et les Principaux de la Paroisse, qui en dressèrent les Statuts approuvés le 24 Avril suivant par Mgr de Granier. Le Chapitre en est recteur et fait exercer les fonctions par un de ses chanoines, année par année à l'alternative. Elle

a sa Chapelle des Pénitents dans laquelle se font les exercices publiques, savoir : 1) réciter à haute voix, sur les 7 à 8 heures du matin, en habit blanc de Pénitents, Matines et Laudes du Saint Sacrement ou de la Sainte Vierge, et sur les 2 heures, Vêpres et Complies. Les jours de fêtes du Corps-Dieu, Toussaint, Noël, 1er Dimanche de Carême, 8 Septembre et les 3es Dimanches de chaque mois, on expose le Saint Sacrement après la messe de 8 heures, et les Confrères et Sœurs font station tour à tour jusqu'à Vêpres, après lesquels Procession et Bénédiction ; 2) tous les premiers dimanches du mois, la Confrérie du Rosaire récite, vers 2 heures, les Vêpres de la Sainte Vierge suivies de la Procession ; 3) tous les dimanches de l'année, récitation du Rosaire à 1 heure après-midi, et à genoux si le Saint Sacrement est exposé ; 4) outre les messes de chaque dimanche, sont fondées 52 messes dont 14 par la Confrérie, 4 par Jean Deffougt, 25 par Rd Jean Pissard, chanoine, 3 par Claude Serasset, 2 par Jeanne Thovex, veuve Peyraud, 1 par Marie Pissard, veuve Duby, 1 par Marie Lydret, femme Jh Marin, 1 par François Vallier et 1 par Nicolas Marin Peyraud. On célèbre un service pour les défunts le 4 Novembre.

Pour l'entretien du luminaire, les Confrères donnent 4 sols et les Sœurs 2 sols par an.

On punit les scandaleux en leur défendant de porter l'habit pendant quelque temps ou en les rayant totalement de la Confrérie.

2°) *Confrérie du Saint Nom de Jésus* érigée en 1655, de concert avec le Chapitre qui en dresse les Statuts en 14 articles approuvés par Mgr d'Arenthon le 15 Février 1566. Le Pape Alexandre VII accorda, le 8 Août 1765, une indulgence plénière à chaque confrère qui, confessé et communié, viendrait prier pour la paix des Princes Chrétiens, l'extirpation de l'hérésie. Cette Confrérie à l'imitation des 72 disciples, est composée de 72 Confrères, choisis parmi ce qu'il y a de plus brave dans la paroisse. Les exercices religieux sont : 1) une messe chaque vendredi, suivie d'une procession avec le chant du *Vexilla ;* 2) le jour de la fête, Vendredi avant la Pentecôte, messe solennelle avec sermon et proces-

sion dans l'église ; 3) un service de 2e classe pour chaque confrère défunt le 2e Dimanche après sa mort ; 4) réciter 3 *Pater*, 3 *Ave* et un *Credo* en l'honneur de la Sainte Trinité, et 5 *Pater* et *Ave* en l'honneur des 5 Plaies, cela chaque jour, fournir le luminaire des offices ; 6) le jour de la fête, le prieur nommé pour l'année doit donner à 72 pauvres, dont chaque Confrère nomme le sien, à chacun 8 sols et 1 pain d'orge de la pesanteur de 4 à 5 livres, en place de leur dîner, et cela sur les 9 heures du matin, après leur avoir fait entendre la messe tous ensemble ; 7) donner à dîner à tous les Confrères le jour de la fête, dans la Maison de Ville où ils ont droit d'aller ce jour-là et pendant la semaine suivante, pour avoir donné à Messieurs de Ville 400 livres, en 1732, pour bâtir ladite Maison de Ville. Au dîner sont admis les 72 Confrères, le Prédicateur, le Doyen et pendant tout le dîner on fait la lecture ; sur la fin, on lit les Statuts. A 2 h., on va tous à Vêpres et à la Bénédiction.

La Confrérie n'ayant aucun revenu, chacun est Prieur à son tour et paye 120 livres par an. Ceux qui désirent entrer dans la Confrérie vont au service funèbre du Confrère défunt dont ils convoitent la place vacante, et se font inscrire comme candidat ; la Confrérie choisit le plus vertueux d'entr'eux. — On punit les scandaleux en les privant pendant quelque temps du repas où tous les mets sont réglés par les statuts, ou en les expulsant totalement.

3°) *La Confrérie de Saint Sébastien* est très ancienne, mais, s'étant refroidie, fut rétablie en 1572, à l'occasion de la peste, et approuvée par Saint François de Sales. On y reçoit quiconque veut en être ; il ne s'agit que de se faire enregistrer dans le Catalogue des Confrères par le Chapitre qui en tient le rôle, et de donner 4 sols la première année et 2 sols chaque année qui suit, pour contribuer aux offices qui sont : 1) tous les jours de l'année chant du « Stella cœli » avant la messe ; 2) tous les mercredis de l'année, procession dans l'église en chantant « Veni Creator » ; 3) le jour de Saint Sébastien, messe solennelle à l'autel du saint, prédication et bénédiction ; 4) un service solennel après le décès

de chaque confrère. On entretient 4 gros cierges de cire pour accompagner le cercueil des Confrères au jour de leur sépulture.

Le titre de fondation de cette Confrérie porte la date de 1465. (10G 379). Le Pape, Urbain VIII, lui accorda par Bulle des Indulgences, en 1625.

4°) La Confrérie de l'Immaculée-Conception (1665).

5°) La Confrérie de Saint Crépin.

6°) La Confrérie de Saint Jacques et de Saint Claude. (10G 375).

PROCESSIONS

La Procession du Rosaire se fait tous les premiers dimanches du mois ; elle commence dans la chapelle du Rosaire et se termine dans l'église paroissiale. De Pâques à Toussaint, elle se fait sur la place, et de Toussaint à Pâques dans l'église autour des piliers. Pendant que le Chapitre chante les Vêpres dans l'église, tous les Confrères soit Pénitents, disent les Vêpres de la Sainte Vierge dans la chapelle où l'exercice est présidé par leur Recteur qui est un chanoine, à l'alternative année par année. Ce dernier entonne l'*Ave maris stella* et la procession se met en marche ; le Chapitre vient la rejoindre à la porte de l'église, soit vers le bénitier en hiver et à l'extrémité du perron en été. L'*Ave maris stella* terminé, on chante les Gaude et on termine par l'oraison.

La Procession dite des « Carmes » se fait tous les deuxièmes dimanches du mois au dedans de l'église, avec le célébrant en chape précédé de la croix. On y chante les Litanies de la Vierge avec l'oraison du temps. C'était une des pratiques d'une ancienne Confrérie des Carmes, laquelle est tombée, et on n'a pas cessé de continuer facultativement la procession.

La Procession du Saint-Sacrement se fait tous les troisièmes dimanches du mois après Vêpres, autour de la place en été et en dedans de l'église en hiver. Le matin, à la messe qu'on dit sur les 8 heures, à la chapelle des Pénitents, on expose le Saint-Sacrement devant lesquels les Confrères et Consœurs,

en habit de Pénitent, font la station, chacun leur tour jusqu'à leurs Vêpres qu'ils disent du Saint Sacrement à 2 heures et après lesquels leur recteur, qui est le recteur du Rosaire, va les rejoindre, prend une de leurs chapes, entonne le *Pange lingua* que l'on continue pendant la procession, laquelle le Chapitre va joindre dans son commencement sur le perron de l'église, et à la fin d'icelle on donne la bénédiction dans l'église. La Confrérie fournit à ses frais tout le luminaire à la messe, à l'exposition et à la procession.

La Procession de Saint Jacques a lieu tous les quatrièmes dimanches du mois, au dedans de l'église, après les stations des Morts ; à cette procession, on porte les reliques du saint. C'était une des pratiques de dévotion d'une Confrérie de Saint Jacques qui ne subsiste plus. On n'a pas laissé de continuer cette procession, sans y être tenu.

La Procession de Saint Sébastien se fait tous les mercredis de chaque semaine, après la messe capitulaire, pour les Confrères de Saint Sébastien et pour la paroisse. On y chante le « Veni Creator » avec versets et oraison, et cela pour implorer l'assistance du Saint-Esprit, la paix, la douceur, la délivrance de la peste spirituelle et corporelle. Autrefois, la Confrérie faisait célébrer une grand'messe chaque mercredi, mais elle ne se dit plus.

La Messe et Procession du Saint Nom de Jésus ont lieu tous les vendredis de chaque semaine, avant la Messe Capitulaire. L'exercice commence par la lecture de la Passion de Saint Jean faite par le célébrant, après quoi les Confrères avec leurs deux Prieurs, ayant chacun un cierge à la main, partent en procession dans l'église en chantant « Vexilla Regis » avec verset et oraison, l'antienne « Da pacem ». La messe se dit ensuite au Maître-Autel et les enfants de chœur répondent. Pour chacune de ces messes qui sont chantées, les Confrères donnent 30 sols et fournissent tout le luminaire.

Les Gaude sont chantés tous les samedis sur les 4 ou 5 heures du soir par l'un des vicaires avec les enfants de chœur, et cela par fondation. Chaque premier samedi du mois, on y ajoute l'hymne « O gloriosa Domina » et le « Sub

tuum præsidium ». Les deux fondateurs de ces Gaude sont : Rd Raymond du Coudret (18 Déc. 1480) et Estiennette Monet, veuve de Bellegarde (3 oct. 1630) avec un capital de 100 florins pour le premier et 300 florins pour le second.

Une procession en l'honneur du Saint Sacrement est faite, après Vêpres, les jours de Noël, premier Dimanche de Carême et Toussaint. On y porte le Saint-Sacrement et l'on donne la Bénédiction, comme aux 3es Dimanches de chaque mois.

La Procession de Saint Nicolas et celle de Sainte Appolonie sont faites pour être préservé des inondations et de l'incendie. Les Nobles Syndics assistent à ces processions qui commencent devant l'autel du saint ou de la sainte en chantant les Litanies des Saints. On se rend à l'église des Capucins, lesquels viennent au-devant de nous jusqu'à l'entrée de leur couvent en simple habit de religieux, sans surplis ni étole. A l'église des Capucins, on chante l'antienne avec verset et oraison de Saint Nicolas ou Sainte Appollonie, un *Pater* et un *Ave*, et on se retourne en faisant le tour de la ville, continuant les Litanies des Saints jusqu'au pied de l'autel de Saint Nicolas ou de Sainte Appolonie. Saint Nicolas est invoqué contre les inondations et Sainte Appolonie contre l'incendie.

Des flambeaux sont donnés aux Syndics les jours de Saint Nicolas, Sainte Appolonie, le Lundi de Pâques pour la dévotion à Saint Joseph, les jours de Saint Grat, de Notre-Dame du Puit. Les quatre cierges sont allumés dès le début de la messe jusqu'à l'Offertoire où le Célébrant en chape va leur donner les reliques à baiser.

La Procession de Saint Joseph et de Saint Grat sé fait le Lundi de Pâques, après une grand'messe en l'honneur de ces deux saints. A cette procession solennelle qui se fait autour de Voullioux viennent se joindre les processions de Notre-Dame des Châteaux, de Saint-Martin et de Domancier. Cette procession commence devant l'autel de Saint Joseph par les Litanies des Saints, et se dirige vers la Croix de Voullioux où l'on fait la bénédiction du Territoire et l'exorcisme « contra bruchas » (sauterelles, chenilles) ; l'on con-

tinue jusques sur le Pont de pierre du Pied de Ville où l'on réitère la Bénédiction du Territoire, et l'on finit devant l'autel de Saint Joseph par une oraison. A cette procession assistent les quatre Nobles, Syndics et Conseillers des Hameaux auxquels on donne à chacun un flambeau allumé et à l'Offertoire les reliques à baiser. Avant cette messe, on fait l'eau bénite de Saint Grat.

La Procession du Froid se fait après Pâques ; on la commence et finit à la Chapelle des Pénitents. Le Lundi, on va à Notre-Dame du Chasteau, le Mardi à Saint-Martin, et le Mercredi aux Capucins ; en ces trois endroits, les Pénitents font célébrer une messe par leur Recteur auquel ils donnent chaque fois 20 sols. Pendant ces processions, on chante les Litanies des Saints pour la conservation des fruits de la terre et préservation de la gelée.

La Procession des Rogations commence et finit à l'église. On est en usage d'aller à Notre-Dame du Chasteau le lundi, à Domencier le mardi et à Saint-Martin le mercredi. Le Chanoine qui accompagne la procession célèbre la messe à chacune des trois stations, et les Pénitents y assistent.

La Procession des Rameaux et de Saint Marc se fait autour de la Maison de Ville.

La Procession de la Purification se fait au dedans et autour des piliers de l'église.

Les Processions du Corps-Dieu et de Saint Jacques se font autour de la Ville, avec le Saint Sacrement sous le dais porté par les quatre Syndics. Elle a lieu après la grand'messe, et tous les prêtres en chape y assistent avec les Officiants. On y chante le « Pange lingua » et le Célébrant, passant devant les Bourgeois qui sont sous les armes, leur donne la bénédiction ; il la donne encore lorsqu'il passe sur les trois ponts, en se tournant à chacun vers les quatre parties du monde. De retour à l'église, on donne la Bénédiction. Pendant les octaves de ces deux fêtes, on donne la Bénédiction chaque jour après les Vêpres qui se disent à 4 heures. Le jour octave de ces fêtes, on fait encore une procession autour

de la place en donnant la bénédiction à la Bourgeoisie sous les armes, avec le Saint Sacrement. Pendant l'Octave de Saint Jacques, le Chapitre donne aux quatre syndics de Ville, à chacun un flambeau, qu'ils tiennent allumés devant le Maître-Autel pendant la Bénédiction.

La Procession de la Nativité de Notre-Dame se fait le 8 Septembre, après la messe, autour de la Ville, en chantant les Litanies de la Vierge, en action de grâces de la levée du siège de Turin (1706) et de la victoire gagnée ce jour-là sur les Français par protection spéciale de la Vierge.

La Procession de Saint Grat se fait autour de la Ville en chantant les Litanies des Saints, par une dévotion de la Ville.

La Procession du Rosaire a lieu le premier Dimanche d'Octobre, autour de la Ville, pour et avec les Confrères du Rosaire. Les Pénitents, soit Confrères en habit blanc, portent sur un brancard une statue de la Vierge, et au retour à l'église on chante solennellement les *Gaude* avec oraison de la Vierge.

Le 18 Juin 1613, par peur de la contagion de la peste, la ville de Cluses et la paroisse de Saint-Sigismond vinrent en procession à Sallanches où elles furent reçues par le Curé Bottolier, le Chapitre et les Syndics qui distribuèrent du vin aux pèlerins. (*Ac. Sal.* X, 112).

Les Fêtes vouées chômées sont :

1°) pour la paroisse, celles de Saint Sébastien et de Saint Grat ;

2°) pour la ville, celles de Saint Nicolas et de Sainte Appolonie ;

3°) pour les hameaux, celle de Saint Roch.

La Mission, fondée en faveur de la Congrégation des Lazaristes du Séminaire d'Annecy a lieu de 7 ans en 7 ans.

Des Sermons Fondés sont donnés aux jours de Toussaint, des Trépassés, le Dimanche dans l'Octave des Morts, le jour de la fête de Saint François de Sales, les trois jours des Quarante-Heures et pendant l'Avent.

CHAPITRE VI

FONDATIONS

Fondations et donations ont toujours été les deux grands moyens utilisés par les catholiques pour remplir leur devoir de charité envers les pauvres comme envers leurs parents défunts. Voici les noms de quelques donateurs et fondateurs :

En 1391, François de Menthon donne 10 sols annuels pour une messe en l'Hospital.

En 1397, N^e^ Pierre de Chissé donne un capital de 500 florins or.

En 1413, Pierre Coquart donne une maison dans la Grande Rue.

En 1450, la Confrérie du Saint Sacrement fait don à la Collégiale de 200 florins or avec chasuble, calice et missel.

En 1602, Françoise du Cheimet, femme de N^e^ Nicolas Viollat fonde un anniversaire.

En 1605, Rd Nicolas Coquet, chanoine et ouvrier, donne 407 florins de rente annuelle « concernant la nourriture de quatre enfants de chœur ».

En 1611, N^e^ Claude Urbain de Bellegarde cède toutes les dîmes qu'il possède indivises avec le Chapitre, avec charge d'une messe chaque samedi en la chapelle Saint-Michel des Nobles de Bellegarde.

En 1644, les paroisses de Sallanches, Cordon, Saint-Martin et Domency donnent 320 florins pour une messe et procession à l'autel de l'Eucharistie, auquel est annexée la Confrérie de Saint Joseph. Le 19 Mars, « on fera l'eau bénite contre les anetons et autres animaux ».

En 1649, N^e^ Nicolas Martin, seigneur de la Perrouse donne 6.000 florins.

En 1661, Spectable André Vallier, Docteur en médecine, donne 250 florins.

En 1663, André Pissard, maître perrolier et marchand de cuivre, fait une fondation.

En 1733, Honorable Jacques Ducrey verse le capital de 60 livres pour fonder une grand'messe qui sera répondue par les enfants de chœur, avec musique, et c'est pour le repos de l'âme de sa belle-mère, Marie Roch.

En 1734, M^re^ Jacques Ducrey, chanoine, verse 1760 livres pour fondation de six anniversaires solennels et 7 basses messes. Le même jour, Rd Anselme Ducrey, chanoine de céans, verse 240 livres pour deux messes en la chapelle Saint-Donat, rière le village du Crey.

« *Les fondations à revenus modiques* ont produit deux effets pernicieux : 1°) elles ont surchargé de fonctions le Chapitre, au point d'étouffer la piété des Membres du Corps en rendant impossible l'attention que l'on doit aux fonctions de ce ministère ; 2°) ces fondations ont ruiné les revenus du Chapitre parce que les capitaux, placés au 8 %, 7 % au début, sont descendus au 3 % et beaucoup ont été perdus. Désormais, on ne recevra plus de fondations que sur le pied d'un revenu de 5 %. » (1470, fol. 80.)

En 1451, Alaisie de Sarsonay lègue au Chapitre sa maison située entre deux ponts.

Par Testament du 5 Février 1529, Demoiselle Anthoine, fille de Aimon du Coudrey, choisit pour son héritier le Chapitre de Sallanches.

Des acquisitions diverses sont faites pour augmenter les revenus du Chapitre:

En 1735, 11 Février, le Chapitre acquiert des héritiers de N^e^ Thomas François Deloche, coseigneur de Servoz, la moitié de la dîme de Lut, paroisse de Magland, indivise pour l'autre moitié avec les héritiers Bardel. — Prix : 1.053 livres.

En 1737, 28 Août, le Chapitre emprunte 4.900 livres pour payer les biens achetés des Seigneurs de Chassey, de Cholex et de l'hoirie de feu N^e^ Th. Fr. Deloche.

La gestion des fondations oblige le Chapitre à faire des placements aussi sûrs que possible ; on prenait conseil auprès de gens compétents : « Le 23 Juillet 1734, sur invitation et exhortation de M. Bonaud, Intendant Général en Savoye, de M. Auda, avocat général, de M. Favier, Intendant de Faucigny, le Chapitre prête 4.000 livres aux Royales Finances, dont 3.484 de l'argent des pauvres et 415 de l'argent du Chapitre. »

La fondation du Biolley, François, fils de feu Jean, natif et bourgeois de Sallanches et habitant de la ville d'Augsbourg en Allemagne, date du 9 Juin 1750. Elle consiste dans le versement d'un capital de 1.120 livres pour un service et 4 messes aux Quatre-Temps.

La fondation Muffat de Saint-Amour date de 1735. Elle comprenait « un service tous les premiers lundis d'Octobre, à l'autel privilégié, pour le repos de l'âme de N^e^ Jean Nicolas Muffat, de Saint-Amour, et la prospérité de Demoiselle Jeanne Claudine, son épouse, et toute son illustre famille, et pendant le *Libera,* on mettra entre les mains de Mme de Saint-Amour un cierge à 4 mèches allumé ».

« La Vénérable Confrérie du Saint Nom de Jésus, érigée en la présente ville de Sallanches, passe au Chapitre la somme de 82 livres pour le service que le Chapitre fait tous les vendredis de l'année, de même que le jour de la solennité. » (10G 121).

Les donations, ventes, legs testamentaires faits en faveur du Chapitre remplissent 30 cartons du fonds de la Collégiale (N^os^ 122 à 152).

FONDATIONS FAITES A LA COLLÉGIALE

Nous donnons ci-après la liste des fondateurs par ordre alphabétique avec la date de la fondation faite soit par acte notarié, soit par testament. Le Registre 152 indique la nature de chaque fondation en face du nom de chaque fondateur ; comme il s'agit toujours de messes ou d'anniversaires, nous les passerons sous silence pour abréger. Beau-

coup de familles de Sallanches et environs seront heureuses de retrouver, ici, le nom de quelques ancêtres.

ADJOUX, soit Izoud Claudine, 1712, un anniversaire.
ALBAN (Chapelle de Saint), 1580-1609), messes.
ALBERTANGOZ Barthélemi, 1678.
Rd ALEX *Jean,* 1519.
ALEX Marie, 1690.
Rd ANSENEY *Jacques,* Chanoine, 1688, Ann. Domency.
ANTOINE Jean et sa femme, Marie Vallier, 1754.
ARNOD Pernette, pour *Rd* FABRY *Richard,* 1627.
ARNOD Jean ; FABRY ; Nicolas BEILLAND
ARNAUD Rodulphe.
BAZ-BALLET Claude et Nicolas, 1651.
Rd BERTHIER *Loüis, Chan.,* fonde 8 anniv. en 1742.
BERTHOD Guillaume, un répons en 1550.
BERGIN Jean et EFFRANCEY, 1 messe à Domency, 1708.
BIOLLEY François, marchand à Augsbourg, 1708-1750.
BIOLLEY Aimée et Phillipaz.
BIOLLY ou BIOSSY Jean, Rd Chanoine, 1467.
Rd BIOLLY *Georges, Chan.,* 1722.
Rd BLANC *Pierre François, Chan.,* Ouvrier. vers 1780.
BLANCHET Nicolas François, 1672.
BLANCHET Michel et son fils, Claude Pierre.
BLANCHET Michel ; Jacquemine.
BLONDET Louis, 1678.
Rd BLONDET *Guillaume, Chan.,* 1696.
BLONDET Jeanne, veuve Dépierre.
BLONDET Anable, dit Dusseyt, 1677.
BLONDET Pierre Ant. et sa femme, Nicol. Mugnier, 1752
BONNEFOY *Claude, Rd Chanoine,* et son frère, 1596.
BONNEFOY Antoine et sa mère, Myaz Gaillard, 1661.
BONNEFOY *Pierre, Rd Diacre,* puis Chan., 1524.
BONNEFOY Nicolas et son frère Claude, 1623.
BONOD Georges, 1 répons.
Rd BOTTOLIER *Guillaume,* Chan., 1663-1675.
Rd CURTET *Pierre,* Chan., 1777.
BOTTOLIER Guillaume, marchand, 1634.
BOTTOLIER Michère (1644) ; Michel...

Rd BOUCHET *Jacques, Chan.*, 1744.
BOUCHET Pernette, 1648.
Rd BOUVARD *Alexis, Chan., Sacristain,* 1775.
Me BRANDEX, notaire, 1499.
Me BURNIER Jean, notaire, 1679.
BURNIER Marin, 1703 ; Michel...
BUISSON Marie, Veuve de Pissard Nicolas, 1714.
BUISSON Pétronille et son mari, François Pissard, (1689).
BUISSON Jean et sa femme, Aimée Deffoug., 1664.
BUISSON Louis, 1722.
BURSAT *Nicod Rd,* 1458, 2 anniversaires.
Rd CAPREZ *Claude, Chan.*, 1 anniversaire.
CAPREZ Jacquemine et son mari, Jean Poencet.
CARTIER Joseph Marin, 1770.
CARTIER Marie, feu Marin Joseph, 1775.
Rd CASSIOD *Pierre, Chanoine,* 1515.
CASSIOD Claude et sa femme, Antoinette, 1542.
Rd CATHAND *Claude, Chanoine,* 1599.
Rd CATHAND *Pierre et Rd Jean, son frère,* 1601.
CATHAND Marie et son mari Jean Pissard, 1673.
CATHAND Gasparde, veuve de P. F. Marin, 1676.
CATHAND Claude et *Rd Joseph, Chan., son fils,* 1702.
CATHAND Nicolarde, veuve de Chesney-Mouchet.
CATHAND Anselme, 1660 ; François, Claude, Marin, etc...
CHALLAMEL Louis, 52 messes de Laudes.
Me CHALLAMEL Pierre François, notaire.
CHALLAMEL Claude Louis et Pierre, 1693.
CHALLAMEL Marin Joseph, 1713.
CHALLAMEL Marie, veuve Catherin Quart, 1680.
Me CHALLAMEL François, notaire, 1694.
CHAMBEX Claudine, veuve Balth. Battendier, 1721.
CHAMPLAND Pernette.
CHAMOUSSET Etienne et sa femme M. Mugnier, 1726.
CHAMOUSSET Jean et Cl. Veillard, sa femme, 1602.
CHARBONNIER Pierre dit Lanches, 1642, 6 sermons.
CHARBONNIER Jean.
CHARLET *Jean Pierre, Rd Chanoine,* 1680.
CHARLET Claudine, Veuve Ponchard, 1686.

CHATEAUNEUF Humbert, 1634.
Rd CHAVASSINE *Anselme*, 40 messes de Laudes.
CHARVEY Nicolarde, 1781.
Me CHERET Amédé, notaire, 1528.
CHESNE *Louis, Rd Chan., Sacristain,* 1616.
CHESNE Nicolas et Michelle Bottolier, sa femme, 1640.
CHESNEY Nicolarde, femme de Marin Mabboux, 1697.
CHESNEY Claude Marin, 1713.
CHESNEY François, à feu François, 1641.
CHESNEY Claudine et Marie Claudine, 1761.
CHESNEY Jean François, à feu Collet, 1725.
CHESNEY-REY Jacques, 1778.
CHESNEY-REY Jean François et Jacquel. Roch-Challey.
CHESNEY-RAVET Marin et sa femme Mabboux, 1732.
CHESNEY-MOUCHET Nicolas, 1686, et Marie, 1690.
CHESNEY-CROULET Jean François, 1678.
CHESNEY-CROULET Marie et son mari Fr. Chesney.
CHESNEY-CROULET Marin, feu André, 1645.
CHESNEY-CROULET Françoise, veuve Mouchet.
Me CHERET, notaire, 1528.
CHEVRET Charles et Maurice Descombes.
Rd CLER Noël, Chanoine, 1701.
COMPERE-MARONET Claude et Marin, 1682.
COHENNET Françoise et *Rd* GOUTTRY *Nicolas,* 1647.
Rd COLLIET Nicolas lègue, le 14 Mai 1709 (Descombenot) le ¼ de la dîme de Vouilloux par lui acquise le 28 Décembre 1692 pour le prix de 7.000 florins ; lègue en plus la moitié de la dîme d'Oye, rière Magland, estimée 1.400 florins et fonde 361 messes, une par jour sur les 8 heures, à l'autel Notre-Dame de Pitié ; fonda une mission à Saint-Gervais, Sallanches et Magland, donna 3.000 florins pour un maître d'école à Chamonix. Il mourut à Magland, sa paroisse, 1716.
Rd COLLONAZ Philippe, Chanoine, 1632.
COMMUNIERS de Saint Roch, fondations diverses.
CONFRÈRES de Saint Clair, 1657.
CONFRÈRES de Saint Claude, 1632.
CONFRÈRES de Saint Eloi, 1517.
CONFRÈRES de Saint Joseph, avant 1600.

CONFRÈRES de Saint Crépin, 1635 et 1659, 2 anniv.
CONFRÈRES de Saint Sébastien, 1604.
CONFRÈRES de la Conception, 1667, soit Dames de la Charité.
CONFRÈRES du Rosaire, 1639.
COPPEL Jean et Jeanne Ducrey, 1662.
CORDIER Nicod et F. Perronet, sa femme, 1549.
COUDREY Claude et Marie Gronet, sa femme, 1694.
CRETET Louise, veuve Vallier, 1637.
CURRAL Nicolas, 1633 ; Michel...
CURRAL Catherine, femme de François Pernat.
Rd CUSIN François, Chanoine, 1529.
DALLIER Jeanne Louise, 1689.
DARVEY Anne et André, 1682.
DE BELLECOMBE Amédée, Veuve Roche.
DE BELLEGARDE *Pierre, Rd Doyen* de Sallanches, 1537.
DE BELLEGARDE *Louis, Rd Doyen* de Sallanches, 1729.
DE BELLEGARDE Jeanne et Jean Deloche, son mari, 1603.
DE BELLEGARDE Pierre Noël, de Buffavant, 1611.
N^e DE BERCHAT Amédée, 1500.
DE BOTTOLIER Humbert et Antoinette Descrans, 1484
DE BOTTOLIER Humbert, Michel, Rodulphe, 1585.
DE BOYSET DE PRESSY, veuve de Bellegarde, 1650.
DE CHISSEZ Guillaume, N^e 1495.
DE CHISSEZ *Rodulphe, archevêque de Tarentaise.*
DE CHISSEZ *Rd Louis, Chanoine,* 1477.
DE COMPOIS *Georges, Prieur de Megève* et *Tarentaise.*
DE COMPOIS Anne, fem. de Fr. Th. Deloche, (1600-1708).
DE CORNILLON *Claude, Rd Chan., Sacrist.,* 1579.
DE CORNILLON Claudine et N^e d'Haton son mari, 1601.
DE CORNILLON Georgine, veuve Dufresney J. F., 1683.
DE CORNILLON de la Perrousaz de Martin (N^e).
DE CORNILLON *Rd André, Chanoine,* 1629.
N^e DEFERT Jeanne, 1528.
DE FILLINGE Jacque et Dufresney Jacquel., 1602.
DE FILLINGE Jean et sa femme, Anne Dufresney, 1522.
DE GEMILIER N^e Antoinette et Jeanne de Montavoux.
DE LA FRASSE N^e Jean François, 1592.
DE LA FRASSE André et Anne, 1491.

De la Frasse Ne François, feu Georges, 1539.
De la Frasse Ne Nicolas et son père, George, 1561.
De la Fléchère, *Rd Doyen*, Chan., fonde une messe le jour de l'enterrement de chaque indigent.
Dlacquis *Claude François, Rd prêtre,* 1654.
Delacquis Rd Nicolas et son père François, fondateur de la chapelle de Blancheville, 1656.
Delacquis Claude M. et sa fem. Jacquel. Provence, 1724.
De l'Epine Richard, 1626 ; Abraham et François....
Delezaive Jean Marin, 1760 ; Jean Claude, 1768.
Delezaive Nicolas et sa femme Marie Quart, 1722.
Delezaive Marguerite, 1780 ; Jean Claude, Pierre.
Delislaz Pernette.
Deloche *Rd Claude, Chan., Chantre,* 1577.
Deloche *Rd Jacques, Chan.,* 1622.
Deloche Ne Charles, Chevalier de Saint-Maurice, 1640.
Deloche Ne Jean, Sgr de Servoz, 1584.
Deloche de Montagny, Ne François Ballif.
Deloche François, feu François, 1697.
Deloche Bérard Ne Chevalier de Saint-Jean, 1630.
Deloche Gaspard Ne Ballif, 1715.
Deloche Charles et s. f. de Bellegarde, 1577.
Deloche Christine, veuve Dingy, 1705.
Deloche François Thomas, Ne, 1729.
Deloisin *Gaspard, Rd Chanoine,* 1642.
De Menthon Ne Pierre de Montrottier.
De Montferrand Ne Louise F. de Fr. Deloche, 1648.
De Novery Marguerite, Vve de Desriddes J. J., 1668.
De Rochette Anne, 1615.
Desailloux *Nicolas, Rd Chan.,* 1669, *né à Chamonix.*
Desandans *Charles Fr. Rd Chan.,* 1604, *né à Megève.*
Des Crans Maurice, 1641.
Des Combes Maurise, Vve Chevret, 1724.
Des Combes Louise Marguerite, 1736.
Des Riddes Nes Amédé et Claude, 1675.
Des Riddes Me Guillaume, Ballif.
De Thuriac *Jean, Rd,* 1472.
De Saint-Amour Ne Jean Nicolas, 1736.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R. F.

DEVAUX Richard, notaire, et Bottolier sa f., 1682.
DUCHESNEY Françoise et Nicolas Viollat, s. m., 1591.
DUCHESNEY Pierre et Antoin. Griot sa f., 1523.
DUCOUDREY *Claude, Rd Chan.*, 1590.
DUCOUDREY *Raymond, Rd Chan.*, 1748.
DUCOUDREY de la Pierre Antoinette, 1668.
DUCOUDREY Antoine et Cl. de la Frasse sa f., 1609.
DUCOUDREY des Verneys Claude Ne.
DUCOUDREY de Bosel Amédé et Ch. Baillant s. f.
DUCOUDREY de Blancheville Nicolas et Martin s. f.
DUCOUDREY Amédée et Ne Viollat Pierre son m., 1600.
DUCREY *Rd Jacques, Chan. Sacr.*, 1734.
DUCREY *Joseph, Rd Chan.*, 1749.
DUCREY Anselme, Rd Chan. Ouvrier, 1741; fils de ? ?
DUCREY Marin feu Marin, feu Claude, feu Nicod.
DUCREY Claude feu Nicod, 1642.
DUCREY Jacques feu Jn Marin et Montfort, s. f., et *Rd Claude, Chanoine, son frère*, 1759.
DUCREY Claudine et P. Ducrey, son mari, 1698.
DUCREY Claude et sa femme Provence Cl., 1700.
DUCREY Pierre et Jacques son fils, 1685.
DUCREY Marie et Michel Montfort, s. m., 1714.
DUCREY de la Mouille François.
DUCREY Marie et Marin Jh Cartier, s. m., 1754.
DUCREY *Rd Jacques, Chan. Chantre*, 1789.
DU CHOSAL dit CASAL Claude et Amédé, 1525.
DU CHOSAL Jean Alias Milloz.
DUCROT Péronne, 1778.
DUFOURG Françoise, veuve Pierre Rey, 1786.
DUFRESNEY Gabriel et Jeanne Viollat, sa f., 1601.
DUFRESNEY Andréanna et Cl. Viollat, son mari, 1602.
DUFRESNEY du CHATELET Jn J. et Delasan sa femme.
DUFRESNEY Ne Sénateur Pierre Joseph, 1730.
DUFRESNEY de la FOREST Amédé, 1670.
DUFRESNEY du CHATELET *Rd Nicolas, Prévôt*, 1778.
DU GOLLET Pierre et Barbe Socquet sa femme, 1678
DUPAZ Rolette et son père Pierre, 1577.
DUPUIS *Rd Claude, chapelain*, 1529.

DU ROCHAIX Guillaume, 1554.
DU ROCHAIX Guillaume, 1554.
DU ROCHAIX Amédé et Humbert.
DUMAX Andréanne, 1729.
FALQUET Antoinette, 1712.
FAVRE Gabrielle, veuve Jaccoz, 1593.
FLAMAND Nicolas ; Jean, 1597.
FONTAINE *Rd Jean François, Chanoine,* 1729.
FONTAINE Marin, 1641 ; Jean Pierre, 1711.
FONTAINE Marie, veuve Pernat, 1701.
FRARIER Jeanne Claudine, veuve Geramy Jean, 1763.
GAILLARD *Pierre Rd Chanoine,* 1696 ; Antoine, 1632.
GALLEY *Rd Jean Baptiste, Chan.,* 1788, donne L. 1000
GALLOZ *Rd Pierre, Chanoine,* 1634.
GERDIL François et Marie Sermet sa femme, 1660.
GERDIL Jn André et Antoin. Ramus sa femme, 1684.
GERMAIN *Rd Antoine, Plébain de Megève,* 1640, Chan
GENAMY Jean, 1709 ; GOLLET Jean, 1542.
GOUTTRY Pierre François et Marie Cassy sa fem., 1719.
GRADEL Jh, 1704 ; Pierre, 1482 ; Jacques....
GRANGE Jn François et Jaquemine Biolley, s. fem., 1714.
GRANGE Marie Fr., femme de Claude Grange, 1778.
GRIOT Dryon et Péronne Novel sa fem., 1515.
GROS François et Françoise Thovex sa femme.
GROSSET Georges Ne, 1550.
GROSSET Rd Marin, Chanoine, 1668, né à Sallanches.
GROSSET Marie et Guill. Descombes sa femme, 1720.
GROSSET des Fontanelles, Ne Françoise Christophle, Vve
GUERS Nicolas, 1626 ; Antoine..... ; Aimé, 1728.
HOTE-GINDRE *Rd Estienne, Chan. Sacrist.,* 1720.
JACCOUX *Rd Jean, Chanoine,* 1711, né à Passy.
JAHY François et Bernard. Dufresney sa femme, 1601.
JOIAZ Françoise à feu Marin, 1655.
JOLY Françoise, veuve de Guill. Charvey, 1635.
JOLY Marie, femme de Pernat de Luzier, 1782.
JULLIAND Suzanne et Antoine Bese son mari, 1643.
LA PESSE Jacques et son père Nicolas, 1613.
LA PESSE François et Jeanne Parsevaux sa femme, 1677.

La Pesse Georges, 1592.
Latours Michel, 1695.
Locquet *Rd Nicolas, Chanoine,* 1601.
Locquet Pernon Troillard, 1662. — François (av. 1600).
Locquet Barbe, 1627 — Georges.... ; Pernon....
Mabboux Pierre et Georgine dit Leychoz, 1677.
Mabboux Claudine, femme de Georges Payraud, 1763.
Mabboux François feu Jacques, 1780 — Claude, 1700.
Mabboux Aimé, 1737. — Nicolas, 1661 — Aimée Leychoz — Chardon-Collet.
Malsain Ne Jean, 1479 et 1506 — Jacques, 1611.
Marin *Rd Joseph Chan.,* 1728, né à Sallanches m. 1730.
Marin *Rd Pierre François, Chan. Sacrist.* 1743.
Marin *Rd Charles Ant. Chan. Chantre,* son neveu, 1767.
Marin *Rd Jacques,* clerc tonsuré, 1770.
Marin *Pernette,* veuve de Jn Sébast. Pisard, 1724.
Guillaume, 1726 — Antoine, 1698.
Marmollant alias Fumaz Jeanne, 1632.
Martin *Amédé Rd Chan. Sacrist.* 1630, né à Annecy.
Martin de la Pérouse Nicolas, 1648.
Martin Ne Guillelmine, femme Ducoudray, 1623.
Marchand Claude, 1677.
Mérand Rd Jean, Chanoine, 1520.
Michallier Jacqueline, avant 1577.
Million Nicod, Jean, Amédé, 1519. — Jacques 1622.
Montfort *Rd Anselme Chan. Ouvrier,* 1541.
Montfort *Rd Nicolas,* 1620. — Jacques feu Pierre, 1779.
Montfort-Basset François, 1700. — Marin, 1720.
Molliet *Rd Antoine, Chanoine Ouvrier,* 1634.
Monnet Estienna, veuve de Ne Ant. de Bellegarde de Bisonche.
Morge Nicolas, avant 1664.
Moulin Nicolas, 1716.
Mugner Gaspard, 1660.
Orset *Rd Noël, Chan. Prévôt,* 1688-91, né à Megève.
Paccard Jeanne, veuve Bertrand Claude, 1785.
Paccard Guillaume, 1589. — Noël et s. f. Marin, 1741.
Paccard-Terrier-Latours.

PACCOT *Rd Louis, Diacre,* 1616, né à Passy, pr. en 1517.
PACCOT Pernette, 1571 — Nicolas Marin, 1688.
PACCOT Pierre, 1439 — Jacqueline Gerdil, 1680.
Paroisse de Sallanches, 1644, messes à N.-D. du Puit.
PASSEVAUX Jeanne et François la Pesse s. m., 1654-78.
PARENT Marie-Th., femme de Pierre Radaz, 1771.
PEYRAUD François, 1676 — Nicolas Marin, 1739.
PEYRAUD Nicolarde, femme de Jacques Roch, 1768.
PEYRAUD Jacques de Mernex, 1765. — Pierre, 1771.
PERNAT Jh, 1547 — François, Louis, Jacques...
PERNIER-THORET Pierre François, 1735.
PERREARD Hugues, mari de Françoise Pissard, 1728.
PERRIN Jeanne, 1657.
PERROLAS Nicolas, Claude, Louis, Claude Maurice, 1721.
PETELET Françoise, 1626.
PEZET Nicolarde, veuve de Fr. Mabboux, 1703.
PISSARD Rd Jean, Chan., et Marie Ducrey sa mère, par leurs testaments de 1709-22, cèdent la dîme de Beuzier, estimée L. 1.200 pour messes.
PISSARD-MANIGUET François et Cl. Marchand s. f., 1689.
PISSARD-MAILLET André, 1670. — Claude, 1699.
PISSARD-GRANTET Jacques, 1694-1719. — Joseph, 1691.
PISSARD *Rd François, Chan. Sacrist.* 1774, pr. en 1718.
PISSARD Marie Françoise, veuve Marin Cathand, 1786.
PISSARD Nicolas feu Marin, fondateur de la Chapelle des Paccotets, prés Mernex, 1778.
PISSARD-MAILLET Marie, veuve Duby, 1742.
PISSARD-MAILLET Marie et Jacqueline, 1734.
POBEL *Rd Nicolas Doyen, mort en* 1607, né à Bonneville.
POENCET Jacques Dominique, 1590.
PONCHAUD Rd Marin Chan. 1684, né à Saint-Martin.
PRINCES de Savoie, un service Samedi ap. Ascension.
PROVENCE Catherin et Gerdil sá femme, 1624.
PROVENCE-GRANGE Claudine et Cl. M. Quart, 1733.
PROVENCE-GRANGE Michel et Louise Challamel, 1730.
PUGNARD *Rd Chanoine.....*
QUART Claude, 1655. — Marie, 1673. — Nicolas, 1685.
QUART Nicolas de Bardex, 1735 — Jacquemine, 1693.

QUART Nicolarde, femme de Fr. Vallier, 1709.
QUART Nicolas Marin, de Mont, 1775.
REVENEL Jean, 1649 — Pierre, 1678 — Jeanne, 1648.
REY Françoise alias TRAPPAZ, 1603. — Pierre Fr. Not., 1776.
REYDET *Rd Claude François, Chanoine,* 1774.
ROCH-CHALLEY François, 1663 et 1759. — Nicolas, 1736.
ROCH-CHALLEY Jacques de Mernex, 1777.
ROCH Marie et Jacques Ducrey, 1733.
ROCHE Josephte, veuve Curral de Luzier, 1769.
ROSIER François, 1757.
ROUGE Jeanne Françoise, feu Jn Claude, 1765.
RUBIN Amée, 1602. — Marie Vve Vaillant, 1731.
RUETTAND Jean Nicolas, 1691.
SAILLET Rd François, Dr en Th., 1710, de Sallanches.
SAILLET Michère, 1660. — Joseph, 1733.
SAGE *Rd Jacques, Chanoine,* environ 1444.
SAMOEN Antoinette, 1521.
SAVET Aimé.
SERASSET *Rd Jacques, Chan.*
SERASSET Marin, 1675. — Claude, 1732. — Cl. Marin, 1738.
SERASSET Jeanne, femme de Marin Sermet, 1764.
SERMET Pernette et son mari Pissard, 1662.
SERMET Jean, 1701, Magdelain, 1731, — Pierre, 1735.
SOLLIARD *Rd Pierre, Chanoine* (environ 1530).
SOLLIARD Ne Pierre et s. f. Françoise Portier, 1619.
SORLIER *Rd Louis, curé de Haise,* 1520.
SYMPHORIEN (Autel de Saint), 1610.
THÉVENET Marin, 1657.
TISSOT Guillaume, 1727. — Nicolas François, 1752.
THOVEX Jeanne, 1731.
TURBILLOD *Rd Jean, environ* 1500.
TURCHOND Pierre.
VALLIER *Rd Louis* et son frère le médecin, 1661.
VALLIER Philiberte, veuve Latours, 1625.
VALLIER Claude, 1624. — Claude François, 1673.
VALLIER *Rd François,* Sous-Diacre au Chapitre, 1635.

VALLIER *Rd Guillaume François, Chan.*, 1692.

VALLIER Claude Pierre, feu François (1758) et Marie Peyraud sa femme, 1785.

VEILLARD Me Pierre, not., 1691. — Pétremande, 1681.

VIOLLAT Ne Amédée, 1520. — Alexandre, 1606.

VIOLLAT Georgine, 1537. — Nicolas, 1611. — Claude, 1604.

VIOLLAT Pierre, 1670. — François feu Jh, 1772.

VIOLLAT Françoise, Ne, 1636. — Jeanne, 1690.

VIOLLAT *Rd Jean, Chanoine,* 1545.

VIOLLAT *Rd Jean, Diacre au Chapitre,* 1634.

VUALTEZ *Jean,* notaire (avant 1664).

Dans l'état de la paroisse présenté à la Visite de Mgr de Thiollaz, on voit que les fondations précédentes ont à peu près toutes été englouties pendant la Révolution. Les fermes furent vendues par la Nation, et les quelques créances placées chez des personnes consciencieuses furent recouvrées.

En 1768, le total des messes fondées était de 2474, dont 416 anniversaires, et le revenu de L. 3.176. De 1768 à 1792, le montant total des fondations représentait un capital de L. 20.851.

La vente des Biens Nationaux, faite en 1795, nous fournit les renseignements suivants :

Le 9 Ventôse an III, les granges des Arpilles à Jh Pellasol, 24 journaux	25.600 liv.
Les granges des Tronchets à Joachim Tronchet, 39 journaux	17.250 liv.
La grange de la Côte à Reydet Sigismond, 11 journaux	7.000 liv.
Les biens de la Maladière à Jh Simond, 3 journ.	2.200 liv.
à Jh Simond, 3 journ.	2.750 liv.
à Joachim Deschamps, 2 journ.	3.250 liv.
Les biens des Ursulines à Cl. Fr. Gaillard vigne à Passy	8.500 liv.
à Bosson de Passy, vigne à Passy	1.275 liv.
à J. P. Tairraz, de Chamonix 4 journaux vigne et terres à Chedes	19.000 liv.

CHAPITRE VII

HOPITAL — COLLÈGE — COUVENTS

HOPITAL

« Dans la Ville de Sallanches est un petit hôpital dont la direction temporelle appartient à Messieurs de Ville, lesquels établissent pour cela un Procureur qui exige les revenus de l'hôpital, les administre et fournit l'entretien nécessaire aux Pauvres qu'on y admet, lesquels sont au nombre d'environ 12 à 15. Six, y compris l'hospitalier, soit servante, sont nommés par le Chapitre et sont entretenus aux frais de l'hoirie de M. de Miribel, laquelle hoirie fournit, pour chacun des 6 pauvres, 72 livres par an. Le revenu de cet hôpital est d'environ 8 à 900 livres par an pour la cens de divers capitaux et de 2 grangeages, l'un rière Megève appelé grangeage « d'Alard », et l'autre rière Sallanches nommé « grangeage de Covagnet », y compris là dessus ce que donne l'hoirie de M. de Miribel.

Messieurs de Ville nomment tous les autres pauvres et vérifient les comptes du Procureur.

La Chapelle Sainte Catherine, en l'Hôpital de Sallanches, fut fondée en 1391 par François de Menthon, Sgr de Beaumont (10G 380).

Cette chapelle possède un champ au Vouilloud de 141 toises, inscrit sous le N° 7117.

L'Hôpital de Sallanches est très ancien puisqu'il reçoit déjà une donation de F. de Menthon en 1391 ; mais, il prit un développement important à partir de 1638. — Par testament, insinué au tabellion de Sallanches de 1626, le Sgr

de Miribel Pierre Solliard, fils de feu Bernard à feu Jean, nommait pour ses héritiers universels les pauvres de l'Hôpital de Sallanches. Le riche donateur mourut en 1638 et aussitôt une famille parente, nommée de Loches, revendique un certain nombre de biens de cette succession. Par acte du 17 Mars 1639, Dlle Jeane Marie de Boisset, Dame de Disonche, relâche au Chapitre la quarte part de la maison de Miribel avec biens en dépendant et la moitié des moulins de Siongy (Scionzier). Le 8 Avril suivant, le notaire dresse l'inventaire de ces moulins dit de Miosinge, rière Sionzié. La gérance de ces biens fut confiée à des laïcs : André Vallier, Dr en médecine (1647) ; Antoine Vallier (1662) ; Amed Pissard (1670) etc...

Le 8 Avril 1734, « le Chapitre assemblé, après avoir reçu en diverses fois les mises de la ferme des pauvres, héritiers de feu Ne P. Solliard Sgr de Miribel, expédie à l'extinction de la chandelle aux discrets Michel et Claude Descombes, à la somme de 1.170 livres annuelles, avec cautions recevables, avec clause « qu'ils n'exigeront rien autre que les fermiers précédents ».

Le 1er Septembre 1739, le Chapitre donne la moitié de l'aumône vacante par le décès de Jeanne Duclos, une pauvre aveugle, à Ne Charles Bernard de Loche de Vanzy d'Arloz, « très misérable bourgeois de cette ville. »

Par test. du 28 Novembre 1642, Gaydon not. un legs de 933 liv. est fait à l'Hôpital par Pierre Charbonnier Lanches.

En 1735, les trois procureurs et administrateurs des pauvres, Masson, Ducroz et Descombes, chanoines, ont distribué aux pauvres nécessiteux honteux la somme de 724 liv.

« L'on ne tenait à l'Hôpital que 5 ou 4 personnes pauvres, mais on reconnaît beaucoup de pauvres à domicile par des demi-pensions, ce qui empêche la mendicité d'un grand nombre de pauvres. » (21 Sept. 1740).

L'Hôpital de Sallanches fut un sujet de grands soucis pour le Chapitre qui écrivait en 1750 :

« Par testament du 8 Août 1638, Pierre Solliard Sgr de Miribel a institué pour ses héritiers universels « les pauvres de l'Hôpital de Sallanches et tous les pauvres nécessiteux de la même ville ;

il a prié le Chapitre de prendre le gouvernement d'iceux moyennant 100 florins annuels. L'Hôpital fut rebâti à neuf en 1786. Aujourd'hui, les obligations et créances sont dispersées dans 15 ou 16 paroisses, ni aiant presque pas un débiteur qui ne forme une contestation, si bien que le Chapitre ne peut vaquer convenablement au soin des âmes. Cette administration convient très bien au Conseil de Ville de Sallanches comme cela se pratique en autres villes et demande au Roy de le décharger de cette administration. » (10G 387).

Au cadastre de 1730, l'hôpital est propriétaire d'un jardin au Chef-lieu N° 173 ; une maison, et une cour : 176-77 ; un pré en Lille 7083 ; un champ au Vouilloud 7163.

1858, Avril. — Le Syndic de Sallanches adresse à l'Intendant un rapport au sujet d'une dame « qui parait vouloir créer un établissement sous le titre de Petites Sœurs des Pauvres. Cette dame Dunoyer de Samoens, portant l'habit religieux, est établi à Carouge ; elle quête sans l'autorisation du Syndic auquel elle refuse de produire la Règle de son Ordre. » — Le Syndic refuse ses propositions, crainte de porter ombrage à l'Hôpital naissant de Sallanches. Il ajoute que « la conduite et les procédés de cette dame sont empreints de certain dédain et mépris pour l'autorité sous l'égide de laquelle cependant il est d'usage que l'on se place quand on a de bonnes intentions d'abord et quand on veut inspirer quelque confiance ensuite. Jusqu'ici cette dame me paraît avoir fait tout le contraire. » (A. D. H. S. Fonds Sarde 1840-1860).

En 1842, les revenus de l'Hôpital sont de 12.760 fr.

Le Règlement est ainsi établi :

5 h. 30 : Visite aux malades ; 7 h., prière et déjeuner.

8 h. à 9 h. : Visite de médecins ; 10 h. : Balayage.

11 h. : Dîner ; 11 h. 45 : lecture spirituelle.

12 h. : Angelus et repos ; 13 h. à 14 h. : visite des parents.

14 h. 30 : Chapelet pour les bienfaiteurs.

15 h. : goûter ; 15 h. 30 : faire les lits des malades.

17 h. : Pansements et bains ; 18 h. : prière, souper.

20 h. 30 : Coucher. — Interdiction de fumer partout.

AUMONES

« Le Chapitre, tant par usage qu'en vertu de l'acte de donation de 1091, était en coutume à faire diverses aumônes :

1°) donner un morceau de pain à chaque pauvre qui se présentait à la porte depuis Toussaint à la Magdeleine (22 Juillet) et ce, 3 fois par semaine.

2°) donner la nuit de Noël, à chacun des 25 pauvres choisis, un pain de 4 liv. et un pot de vin.

3°) le Jeudi-Saint, à chaque pauvre qui se présentait, une écuelle de soupe de fève, et à chacun des 13 pauvres auxquels on avait fait le lavement des pieds un liard, une livre de pain d'avoine et à dîner.

4°) le Dimanche de la Quinquagésime, donner à tous venants, riches ou pauvres, un pain d'avoine d'une livre.

Par arrêt du 9 Mai 1777, les dites aumônes ont été arbitrées au prix capital de L. 3.600, lequel capital a été distrait de L. 58.000 et les Communautés n'ont eu à payer pour l'affranchissement que L. 54.000. (10G 152).

Parmi les *aumônes* faites par le Chapitre, il faut signaler la suivante qui nous montre la dévotion populaire envers un saint du pays :

« Supplie humblement Jean Chenal obtenir du Chapitre avance de 7 florins pour aller faire un voyage qu'il a promis à St Jean d'Espagne qui est au couvent du Reposoir. » 1642. (10G 109).

Au cadastre de 1730, l'Hôpital de la Charité est propriétaire d'une maison avec jardin N^os^ 175 et 201 ; une maison et un jardin à Aygueputa 5127-28 ; environ 14 journaux de prés et champs au Bouvy et au Biolley.

Charité. — « Outre cet hôpital, il y a en Ville et dans les hameaux *une Société de Charité* établie, à la forme de celles de Saint Vincent de Paul, par M. Loftel, prêtre de Saint Lazare, le 15 Juin 1695, pour le soulagement des pauvres malades, infirmes et nécessiteux. Le Sgr Doyen en a la direction. Cette Société est composée de femmes et de filles les plus vertueuses de la paroisse, lesquelles élisent 3 Officières dont l'une est Supérieure et veille sur la Confrérie, l'autre

Trésorière distribue le revenu de la Confrérie, la 3e est Garde-Meubles et fournit les draps, les linges nécessaires. Ces 3 Officières ont, avec le Doyen, l'entière direction de la Confrérie pour le temporel ; ils établissent un Procureur qui administre les revenus de la Société, lesquels sont d'environ 1.600 livres par an. Le Procureur rend compte entre les mains du Doyen et du premier des vicaires. Toutes les Sœurs de cette Confrérie sont chargées du soin des pauvres et établissent dans chaque quartier des « Visitatrices de malades » pour leur faire distribuer le nécessaire par la Trésorière et leur faire administrer les Sacrements. Le fonds de cette Société est d'environ 50.000 liv. dont les revenus se distribuent chaque jour de l'année par la Trésorière ; elle les reçoit du Procureur tous les 3 mois. »

Le 21 Sept. 1643, Dom Just Guérin, Evêque d'Annecy, écrit depuis Rumilly aux Dames de Sallanches :

« Les bons Messieurs de la Mission qui travaillent avec tant de ferveur en votre Ville pour le salut de vos âmes m'ont fait entendre votre bon désir pour l'érection de la *Confrérie de la Charité,* de quoi j'ai reçu une grande consolation en mon âme... Je désire que M. le Doyen soit Recteur de la dite Confrérie et M. le Prévost en soit le Procureur. »

Les Sages-Femmes. — « L'on est en usage d'établir dans chaque hameau une Mère-Sage et deux dans la Ville, lesquelles sont choisies, approuvées et assermentées par le Chapitre, à forme du Rituel et des Statuts Synodaux. »

LE COLLÈGE

« Il est dans la Ville de Sallanches un Collège de 4 classes, savoir : la 3e, 4e, 5e et 6e, lesquelles sont enseignées par 4 Régents de la nomination de Messieurs de Ville et sont examinés, approuvés par le Chapitre, lequel nomme un Préfet qui a la direction dudit Collège.

La 3e a été fondée par Rd Jean François Fontaine, chanoine, en 1729, sous charge de 80 messes acquittées par le Régent dont l'honoraire est de 300 liv. La 4e et la 5e sont payées par le revenu de l'hoirie des Pauvres de M. de Miribel à raison de 180 liv. pour chaque Régent, et cela par per-

mission de l'Avocat Général. La 6e est payée par la Ville à raison de 180 liv. par an, dont les hameaux donnent 30 liv. »

Notons en passant que l'existence d'une école à Sallanches est signalée en 1371 (GONTHIER).

Les régents du Collège furent choisis pendant quelque temps parmi les membres du Chapitre, mais, le 7 Sept. 1745 (fol. 249 de 10G 16) « le Chapitre ayant réfléchi que jusqu'à ces deux dernières années aucun des chanoines n'avait été occupé comme Régent ou Pédent, fonction qui ne convient pas à l'honneur de notre Corps, lequel est obligé d'occuper 8 de ses membres aux fonctions curiales et deux procureurs souvent en route pour Chambéry ou ailleurs, il ne reste à Sallanches que 7 ou 8 membres vieux, infirmes, qui ne peuvent pas porter leur portion du poids. On chante tout l'office chaque jour. Les Régents des basses classes devant rester dans leurs classes depuis 7 h. ½ jusqu'à 10 h. et depuis 2 h. à 4 h. ½, le chanoine régent ne peut assister à la messe capitulaire qui a lieu à 8 h. ½ en été et 9 h. en hiver... On voit ce Collège entièrement déchu parce que les chanoines enseignent quand ils veulent, multiplient les congés.

Le Chapitre décide que les chanoines ne seront plus régents. »

A la Visite Pastorale de 1727, les Syndics demandent le rétablissement du 4e Régent pour les Humanités.

Nous terminons ce chapitre par les belles paroles qui suivent :

31 Déc. 1700. — Testament du Chan. Jaccoux :

... « Il est juste que je rende à Dieu ce qui vient de Dieu en l'appliquant à des œuvres de charité, piété, aux pauvres, à l'église, aux petites escholes, fondation de retraites, Séminaire d'Annecy, etc... »

Au cadastre de 1730, le Collège est propriétaire d'un jardin de 114 toises inscrit sous le N° 172.

En 1795 (14 prairial an III) le Gouvernement Français autorise la Ville à établir une Ecole Secondaire dans le bâtiment des Capucins. (10G pièce 61, fonds sarde).

En 1830, Rd Grenu, prêtre de Sallanches, écrit à Rd Laverrière, Chanoine :

« La maison des Capucins avec leur église fut donnée gratuitement par le Gouvernement Français pour un Collège. La grange et le bûcher ont été aliénés, puis vendus par les particuliers qui l'ont acheté au Gouvernement. Dans le fonds, M. Ducrey fut mis en possession, mais ayant demandé 600 fr. qui étaient adjugés au professeur, l'administration (du Collège) ne voulut me les accorder ni à lui, disant que l'on mettait la disette dans le pays. Les réparations furent faites par divers particuliers assez zélés qui désiraient l'éducation de leurs enfants. » (Fonds Sarde, série Lettre V).

En 1834, le 24 Novembre, a lieu la suppression du régent de 4^{e} et 5^{e} pour faire appel à un 4^{e} Frère des Ecoles Chrétiennes.

COUVENT DES CAPUCINS

« Il est à Sallanches un Couvent de Capucins fondé par le Sgr Deloche en 1619, et dont l'église fut fondée le 16 Mai 1624 par Mgr Jn Fr. de Sales. » (10G 152).

Nous lisons dans le livre du P. Jean de Cognin que les Capucins s'établirent à Sallanches en 1619, et que leur église fut consacrée en 1624 par Mgr Jean François de Sales, frère et successeur du grand saint. « C'est le Conseil de Ville, les notables, les Membres de la Collégiale et des Tiers-Etats qui eurent l'initiative de cette fondation. » (page 82, *Les Capucins en Savoie*, 1934).

Le 7 Janvier 1741, le Chapitre assemblé expose la proteste suivante aux Vicaires Généraux, le siège étant vacant :

« Les Capucins ont fait faire et placer depuis quelques mois, dans la chapelle, à main gauche en entrant dans leur Eglise, un confessionnal où ils veulent sans doute entendre les confessions des laïques, soit de cette paroisse soit des autres, par une nouveauté dont ils ne s'étaient encore jamais avisés depuis leur établissement en cette ville, ce qui est contraire au règlement passé entr'eux et le Chapitre. » — « De plus, à la procession de la St Nicolas du 6 Décembre dernier, qui se fait de cette paroissiale à leur église, deux des Capucins ont paru à environ 50 pas hors de l'enceinte de leur monastère, jusques sous les tilleuls, soit promenoir de la ville, revêtus du surplis et portant l'eau bénite, et ont publiquement béni le peuple qui composait cette procession,

ce qui paraît avoir été fait par la suggestion de quelques bourgeois de la ville qui cherchent en toutes occasions de faire de la peine au Chapitre et susciter des troubles... »

Le Chapitre demande la suppression de tout confessionnal et proteste contre un abus de juridiction dans cette procession.

Le même jour, « MM. les Archiprêtre, Adjoints et Curés de l'Archiprêtré de Passy exposent aux Vicaires Généraux les innovations des PP. Capucins de Sallanches qui érigent des tribunaux dans leur église où ils reçoivent à confesse tous ceux qui se présentent avec seule permission de leur Provincial ; des séculiers s'intéressent pour eux sous prétexte d'opposer la difficulté des peuples à se confesser dans leurs paroisses ; ils veulent ainsi renouveler les troubles déjà excités autrefois, eu égard à la facilité des peuples de ces montagnes à se laisser surprendre par un extérieur mortifié, par leur confiance en la distribution de certaines reliques, bénédictions, herbes, sel exorcisé et semblables ; ce qui ne tend à remplir les peuples que de superstitions, le tout au détriment de la Religion et des Ordonnances de ce diocèse... »

Supplient les Vicaires Généraux d'intervenir pour que le P. Provincial n'accorde point de ces sortes de permissions et prévenir le Saint-Siège sur les recours que les intéressés sont dans le dessein d'y avoir pour arriver à leurs fins.

Les Capucins reconnurent leurs abus, car le 9 février, un mois après, « le jour de la fête de Sainte Appolonie, jour auquel se fait la procession accoutumée de l'Eglise Collégiale à l'église des Capucins, procession conduite par l'un de nos chanoines suivi du concours des peuples, les Capucins vinrent au devant d'icelle, précédés de leur croix, sans avoir autre habit que celui de leur Ordre, ni aucune marque de juridiction, reconnaissant pleinement leurs fautes à la procession de la Saint Nicolas... »

La question de la confession annuelle et pascale faite devant un prêtre approuvé par l'Evêque, fut mise au point par le Chan. Ch. A. Marin, Dr en Théologie, dans un prône du Dimanche de la Passion 1741, et relevé in-extenso dans le Reg. Capit. C'est une thèse savante sur l'explication du

Concile de Trente pour prouver qu'il y a obligation de se confesser à Pâques, à son propre pasteur et non pas aux PP. Capucins. Pour assurer l'observation de ce précepte (que l'Eglise a modifié depuis) on distribuait à chaque fidèle un billet de confession avec signature du confesseur, et ces billets étaient ramassés à domicile après la clôture du temps pascal.

La querelle avec les Capucins n'était pas terminée en 1653, puisque cette année-là, le 16 Juillet, Mgr Ch. Aug. de Sales écrit de sa main la lettre qui suit au Rd Doyen de Sallanches :

« Selon votre lettre du 4 de ce mois, les picoteries qui se passent entre M. le Chanoine Gaydon et les Capucins ne me donnent pas moins de déplaisir qu'à vous... Il me semble que tout cela ne sert qu'à mal, engendrant des scrupules à une partie du peuple, scandalisant l'autre... Jusqu'à présent, on a tasché dans ce diocèse de maintenir la paix entre ceux qui font profession de la prescher aux autres. Il y a bien des sujets à invectiver en chaire plus importants que ceux-là. Puisque mes prédécesseurs n'ont rien retrouvé à redire en ce dont il s'agit, je serais d'advis qu'on laisse le monde comme il est. Je vous prie de faire savoir mes sentiments... Je désire la paix et non la guerre, laquelle, quand il faudra la faire, c'est à moy à donner les ordres pour battre le tambour et non point à des prédicateurs inférieurs qui doivent prescher les ancienes et solides vérités, sans s'amuser à des opinions ou propositions problématiques... » (10G 21).

Le 7 Avril 1746, le Frère Pierre de Genève écrit au Doyen du Chapitre :

« De notre Couvent des Pauvres Capucins de Sallanches... Nous n'avons encore reçu la charité que d'une année depuis la mort du Sgr de Miribel. Je supplie humblement V. E. de nous donner, pour l'amour de Dieu, les 52 flor. et demi qui correspondent aux 52 semaines et demi qu'a l'année, pour faire venir du vin de Conflans. » (A. D. 10G 20).

Au cadastre de 1730, les Capucins sont propriétaires des N^{os} 310 : Granier ; 311 et 318 : granges ; 320-21 : jardin ; 322 : cloître ; 323 : jardin ; 324 : église ; 325 : jardin et 326 : place. — Par ordonnance du 17 Mai 1741, tous ces biens sont exempts de tailles.

28 Sept. 1844. — « La Ville de Sallanches possède une

ancienne maison sous la dénomination « Bâtiment des Capucins » dont une partie doit être démolie pour la convertir en place publique, selon le plan de la nouvelle ville. Devis : 350 livres (Série O).

Par Patentes Royales du 15 Décembre 1835, le Domaine a cédé à la Ville l'ancien Couvent des Capucins pour le prix de 700 liv. payables dans le délai de 4 ans.

COUVENT DES URSULES

« Les Religieuses Ursulines furent établies à Sallanches en 1630, tant par des dons qu'au moyen de dots reçues pour nouvelles professes. Cet Institut a été reçu à Sallanches sous la clause d'enseigner et instruire les filles, tant pensionnaires du dedans que celles du dehors, dans une chambre séparée appelée « externe » où elles envoient deux religieuses pour dire la leçon à toutes les filles qui se présentent et leur apprendre à lire, écrire, coudre et le catéchisme. Elles désignent aussi deux religieuses pour instruire les pensionnaires. » (10G 52).

La Collégiale et les Ursules. — « Le 20 Janvier 1749, les Religieuses de Sainte Ursule ont contrevenu au sujet de Françoise Pissard, veuve de Hugues Perréard, à laquelle elles ont fait faire profession solennelle le 9 Nov. et cela en fraude, sans nous remettre l'acte stipulé par icelle, contre le décret du Concile de Trente ; elles veulent l'enterrer dans leur couvent. Le Chapitre députe le Chanoine Ducrot d'arranger l'affaire amiablement, sans bruit, sans forme de procès, de rendre et nous délivrer le cadavre pour la faire enterrer ici. »

Au cadastre de 1730, les Religieuses Ursulines sont propriétaires des N^os^ 472 : église ; 481 : moulin ; 504 : maison au Chef-Lieu ; 599 : maison ; 839 : chapelle ; 844 : maison ; 874 : scie ; et 45 journaux de terre.

RELATIONS ENTRE MÉLAN ET SALLANCHES. — 1283, 1^er^ Juin. — Béatrix Dauphine signe, à Mélan en construction, un albergement de ses moulins, battoirs et fouloirs de

Sallanches à Vuiffred de Cornillon, Anserme de Stissor, Anserme Quinery et Burnet Verdan, pour cense annuelle de 10 muids de froment payables à Carnaval. Comme les héritiers ne payaient pas la cense convenue, Hugues Dauphin résilie le bail et le cède à la Chartreuse de Mélan. Le 1er Février 1322, Jaquette et Jeanne Donzel, de Sallanches, vendaient une maison à cette chartreuse pour loger leur meunier. En 1323, la prieure de Mélan met à la raison deux particuliers qui s'étaient permis d'établir sur le même ruisseau une meule de pierre pour moudre le ciment des maçons ; en 1340, elle fait démolir un fouloir que le Sgr de Chissé y avait fait construire sans son autorisation.

« En 1728, le 16 Novembre, les Ursulines de Sallanches albergent tous ces moulins et, le 10 Mai 1742, elles les achètent pour le prix de 3.000 livres d'indemnité pour laod et droits seigneuriaux avec cense annuelle de 35 livres pour entretien du fief. » (*Ac. Sal.* XVIII, 286-331).

CB989

CHAPITRE VIII

LES DOYENS DU CHAPITRE

L'historien Besson en a donné la liste dans ses *Mémoires* (pages 146) et Mgr Rebord l'a complétée par quelques noms dans le « Complément du Dictionnaire du Clergé » (page 393). Nous la dressons ici d'après les documents manuscrits contenus dans la série 10G 1920-21.

I. — Ne DE SAINT-JEOIRE Pierre (1389-91)

Il fut le premier Doyen, nommé le 2 Déc. 1389. « Pour indemniser de sa renonciation Rd Girard Colard, dernier doyen rural de Sallanches, on lui donna un canonicat en l'église de Langres. La date de réception est du 15 Juin 1389. »

Ne Pierre de Saint-Jeoire était fils de Ne Pierre Chevalier et de Françoise de Montvuagnard ; il fut Chanoine de Genève avant de remplir la charge de Doyen à Sallanches qu'il abandonna en 1391. *L'Armorial* de Savoie dit qu'il vivait encore en 1423.

II. — DE CHISSÉ Jean (1391-1439)

Il fut nommé en 1391 et dans la visite past. de 1411, il est cité comme doyen non résident. Sa famille, une des plus anciennes du Faucigny, fournit 4 évêques à Grenoble de 1337 à 1460, et un archevêque à Arles. Elle posséda les seigneuries de Chissé, Pollinge, Fillinge, Servoz, Challant en Val d'Aoste, etc... Jean de Chissé, curé de Bonne, prit possession du décanat de Sallanches le 23 juin 1391 et prêta serment le 26 juillet suivant.

III. — MORET Antoine (1439-1469)

Le *Dictionnaire du Clergé* de Mgr Rebord cite les noms de 17 prêtres de ce nom, originaires de Magland, Flumet ou Thonon. Il fut chapelain du Pape Félix V (anciennement Duc de Savoie sous le nom de Amédée VIII, et élu pape au Concile de Bâle en 1439). En 1429, Rd Ant. Moret était curé de Pers, près la Roche. En 1468, il intervient pour rendre une sentence contre Rd Moynet, curé de Machilly (1G1, 2, folio 194).

IV. — Ne DE GRUET Benoit (1469-1481)

Il est confirmé comme Doyen en 1472 (1G1, 5, fol. 62). Rd Benoit, Protonot. Apost. fut Premier Aumônier de Janus de Savoie en 1440, Chanoine de Notre-Dame de Liesse d'Annecy, Recteur de la Chapelle Saint-André, fondée en 1468, dans l'église Saint-Maurice d'Annecy par les Nes de Passier, et enfin Doyen de Sallanches.

Sa famille, venue de Gruyères en Suisse, s'établit à Albens, Annecy et Chambéry.

V. — Ne DE CORNILLON François (1481-1515)

Elu Doyen en 1481, il est confirmé dans sa charge l'année suivante (LG1, 12, fol. 5, 17, 18). Protonotaire apostolique, Dr en Droit Canon, curé du Petit-Bornand en 1445, Chanoine en 1474, il fonda la messe du Saint-Suaire. Sa famille tire son nom de la seigneurie de Cornillon, à Queige, près Ugine, mais une branche s'établit à Sallanches de très bonne heure. Elle posséda les seigneuries de Marthod et Cevins en Tarentaise, Arbusigny et la Perrouse en Faucigny.

VI. — Ne DE CORNILLON Louis (1515-1529)

Il est dit Professeur de Droit, Curé du Petit-Bornand en 1520.

VII. — Ne DE BELLEGARDE Pierre (1529-1539)

Protonotaire Apostolique, Chanoine de Sallanches en 1490, il fut installé Doyen le 4 Décembre 1529 et testa en 1537. Cette famille tire son nom de la seigneurie de Bellegarde située à Magland, rive droite de l'Arve. Noble de temps im-

mémorial, elle posséda les seigneuries de Brens, Buffavent, Saint-Cergues, Veigy, Thorens, Vongy, Montagny et Disonche en Genevois. Elle s'est éteinte vers 1700.

Ce Doyen était fils de Ne François et de Annable de la Frasse.

VIII. — Ne DE CHATEAUNEUF CLAUDE, L'AINÉ (1539-41)

Le 19 Septembre 1540, il passe avec le Chapitre une transaction qui prouve deux choses : 1°) que le Chapitre demandait au Doyen de lui exhiber réellement le titre par lequel il supposait qu'une pension de 250 liv. prise sur le prieuré de Chamonix, avait été promise à ses successeurs par ses devanciers, et le Doyen ne put l'exhiber ; 2°) que le Chapitre, au contraire, produisit un appointement passé avec Rd de Bellegarde, précédent Doyen, et ledit Dechâteauneuf consentit à la cessation de la pension annuelle de 250 liv. Par contre le Doyen obtenait double prébende sur tous les revenus, et le droit d'être accompagné, les jours de fêtes solennelles, par les membres du Chapitre en habit de chœur, précédé du porte-masse, depuis sa maison jusques au chœur de la dite église de Sallanches et d'y être reconduit après les premières et les deuxièmes Vêpres. (Document produit en 1760, dans le procès du Doyen de la Fléchère contre son Chapitre (10G 21).

La famille de Châteauneuf tirait son nom de la seigneurie de Châteauneuf en Maurienne, qui fut achetée en 1639 par Pierre de Castagnery, famille venue de Turin en Savoie vers 1500.

IX. — Ne DE CHATEAUNEUF CLAUDE, LE JEUNE (1541-54)

Frère du précédent, il prit possession de son décanat le 14 Sept. 1541 et mourut à Sallanches le 6 Sept. 1554.

X. — Ne DE CORNILLON JEAN (1554-72)

La famille de Cornillon avait des propriétés à Sallanches, Passy, Reignier, etc... Tout en remplissant ses fonctions de Doyen, Ne Jean de Cornillon fut successivement curé de Mieussy en 1566, de la Tour, de Machilly. Il mourut en 1572

XI. — Ne POBEL Nicolas (1572-1606)

Né à Bonneville, on le voit curé de Samoëns et de son annexe Morillon, en 1558. Le 29 Oct. 1596, il fonda à Bonneville un clergé de sept prêtres pour desservir sa paroisse natale. Il mourut en Mai 1607 ; il est dit fils de Catherin, Sgr d'Anières, et de Jaquemette de Châteauneuf.

Cette famille, originaire du Faucigny, posséda les seigneuries d'Ayse, Saxel, Choisy, Collonges, Pougny, etc... L'un de ses membres, Rd Thomas, Prieur de Ripaille, devint évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et fut l'un des trois évêques consécrateurs de Saint François de Sales.

XII. — Ne DE REYDET DE CHOISY Cl. Nicolas (1607-24)

Il prit possession de son décanat le 8 Nov. 1607, mais ne fut ordonné prêtre que le 28 Mai 1611. On le trouve curé de Bonnemais ; ayant été jugé incapable de la conduite des âmes, il dut abandonner ce poste à un vicaire perpétuel présenté par le Doyen de Sallanches et approuvé par l'Evêque. Il fut encore prieur de Bellevaux et de Peillonnex. Saint François de Sales nous signale la singulière conduite de ce doyen dans trois de ses lettres. (vol. XVII, p. 342, 355 et 391). « Le Doyen de Sallanches, écrit-il au Duc de Savoie le 26 Avril 1617, vient parmi ce pays faire des levées de gens de guerre et, tant deçà comme delà les monts, profane furieusement sa profession ecclésiastique, n'estant non plus bon soldat que bon prêtre... »

Rd Claude Nicolas était fils de Ne Catherin, Capitaine d'une compagnie de gens de pied, et de Ne Melchiotte Perret qui avait ses biens à Rumilly et Hauteville, lesquels elle laissa en héritage à Claude Nicolas. Celui-ci fut Doyen de Sallanches à 21 ans.

La famille de Reydet posséda la Seigneurie de Choisy, de Manigod, etc... mais elle était originaire du Faucigny où l'on trouve des notaires à Cluses et Saint-Sigismond. Deux frères de Reydet furent notaires de la Chambre Apostolique et habitèrent Rome où ils paraissent avoir acquis une belle fortune.

XIII. — Ne DE LUYRIEUX Aimé (1624-46)

Né à Culoz, devint Dr en Théol., nommé prieur de Bellevaux en Bauges le 25 Mai 1603, puis curé du Châtelard le 14 Nov. 1620, il permute son bénéfice de Bellevaux avec le doyenné de Sallanches, le 24 Mai 1624. Il mourut le 15 Juil. 1646, à Saint-Jean-la-Porte chez son ami Maurice Vuillernat, instituant comme héritier l'Hospital d'Annecy.

En 1625, surgit un différend entre le Chapitre et son Prévôt, et Mgr Jn Fr. de Sales écrit au Rd Doyen le 6 Mai :

« Je vous prie de ne plus parler de cette affaire qui ne rehausse pas l'honneur du Chapitre mais donne sujet à mille jugements téméraires, murmurations, querelles, etc... »

Le *Livre de Raison* de Rd de Luyrieux tenu de 1624 à 1627 est intéressant à parcourir. C'est un livre de comptes avec la perception des censes à travers les villages des Bauges, accompagné de quelques événements locaux :

« Le 25 Avril 1624, à l'heure de midi, le feu mis par les bois brûlant les feuilles au lieu de Bellevaux arrivé vers l'Eglise qui brûla et tout le village de Bellochy réduit en cendres. Le St Sacrement et l'Image de la Vierge furent transportés dans une chapelle. »

Le 8 Nov. 1634, le Chapitre signifie au Doyen de Luyrieux qu'il a fait ouvrir les archives sans lui par un notaire et un serrurier.

Le Doyen de Luyrieux note qu'il a versé 523 florins à Rome pour ses Bulles de Doyen et 320 flor. au Chapitre de Sallanches, le 16 juin 1626, jour où il reçut ses Bulles de Rome.

En 1646, Ne Jacques Molliex, coseigneur de la maison-forte de Curtillière, Conseiller de S. A. R. et Me des Comptes, fait opposition au Doyen de Luyrieux sur une maison provenant de la succession de son frère, le chanoine Molliex.

La famille de Luyrieux posséda les seigneuries de Luyrieux, en Bugey, et de Du Villard, près Yenne.

XIV. — Ne DE LOCHE Thomas (1646-55)

Né à Sallanches, Docteur en Théol., prêtre en 1634, prieur comm. de Vaulx en 1629, chan. de Sallanches, de la Cath.

de Moûtiers en 1643, coadjuteur de l'Archevêque de Tarentaise en 1649, il ne put être consacré. Elu Doyen de la Collégiale de Sallanches le 20 juillet 1646, il prit possession le 16 Août suivant. Il contribua pour une large part à la fondation du Collège de Sallanches (GRILLET, III, 343). Il s'occupa de liquider la succession de son prédécesseur, et, le 6 Sept. 1647, il versait à l'Hospital d'Annecy une somme de 3.000 fl.

Il mourut le 29 Mai 1655.

Nous avons l'autographe de son Règlement de vie que nous publions in-extenso, pour l'édification du lecteur. (10G 21).

« Ordre et Règlement que j'ay résolu de garder tout le temps de ma vie, moyennant la grâce de Dieu. Ecrit dans l'Oratoire de Rome, le 25 Fév. 1646. »

« Le matin, me lever strictement à 4 h., faire l'oraison mentale durant le temps qui restera jusqu'à Matines, chanter l'Office dans le chœur de l'église avec dévotion et attention. — Au retour de l'Office, faire la lecture du Livre « Introduction à la V. D. », retourner dans l'église chanter les heures canoniales et la Messe, au retour faire l'examen particulier, ensuite aller dîner. — Après dîner, se récréer à quelques honnêtes délassements l'espace d'une heure, après la récréation étudier jusqu'à Vespres à la Scholastique, aller chanter Vespres avec dévotion. Au retour, s'estudier tout à la Schologie positive et morale. — A 5 h. après-midi, faire l'examen particulier. Après souper, se rendre à quelques honnêtes occupations jusques à 7 h. et non plus. A 7 h., faire l'examen général de la Conscience et autres prières comme la Litanie de la Vierge, des Saints, selon sa dévotion, et après, aller se coucher *in Domino* et pour autant que le sommeil est la figure et symbole de la mort. Il est très nécessaire avant que d'aller dormir, de se mettre en la même disposition et au mesme état qu'on voudrait se trouver à l'heure même de la mort. *Quiescamus in Domino. Laus Deo et Beatæ Mariæ Virgini.* »

Le 5 Août 1646, Mgr Ch. Aug. de Sales lui écrit de sa main une lettre pour lui conseiller « de se défaire de son canonicat de Tarentaise par permutation en traitant avec le Sr Barfelly. »

XV. — Ne DE VIDONNE DE CHAUMONT PIERRE (1655-59)

Pierre François de Vidonne de Chaumont, Sgr de Novery,

fut prêtre en 1631, chanoine de la Cathédrale, prieur commend. du Saint Sépulcre d'Annecy, curé de Feigères de 1645 à 1655, installé Doyen de Sallanches le 29 Sept. 1655, résigna le 14 Oct. 1659 et mourut le 19 Déc. 1659, à Minzier.

Cette famille possédait l'office du vidommat, près des Ducs de Savoie ; elle était issue de la famille de Chaumont, près Frangy, et se divisa en deux branches : les Novery et les Charmoisy.

XVI. — Ne DE CASTAGNERY Guill. François (1659-64)

Originaire du diocèse de Maurienne, il fut chan. de la Cathédrale de 1652 à 1659, prieur comm. de Saint-Paul en 1656 qu'il résigne en 1663 en faveur de son neveu Jean-Bapt. Elu doyen de Sallanches le 14 Oct. 1659. Fils de Ne Pierre Antoine de Castagnery, Baron de Châteauneuf, et de Claudine de Gex, il résigna en faveur de Prosper de Gex, probablement son neveu par sa mère.

Cette famille venue de Turin en Savoie acheta, en 1639, la seigneurie de Châteauneuf en Maurienne et la conserva longtemps.

XVII. — Ne de GEX Prosper (1664-1701)

Prosper François de Gex, Baron de Saint-Christophe, de Châteaublanc et Onnion, fils de Joseph et de Prospère Françoise de Montvuagnard, Seigneur de Boège, naquit à Samoëns le 7 Mars 1640. Sur résignation de Rd Sgr de Castagnery, il fut nommé Doyen par Bulle du 22 Août 1664, mais, comme il n'était encore que tonsuré, le Chapitre refusa de l'installer le 5 Janv. 1665, avant qu'il ne soit prêtre. On lui accorda néanmoins sa pension sur le Prieuré de Chamonix, dès février suivant. C'est au cours de son doyenné qu'un incendie dévasta Sallanches. Il mourut le 5 Fév. 1701. (Voir *Rev. Sav.* 1871, 66).

Le véritable nom de cette famille, dit l'*Armorial,* est Jai ou Jay du latin *jaiius* ; on en trouve plusieurs familles à Samoëns, Cluses et Passy.

XVIII. — Ne DE BLANCHEVILLE Pierre (1701-1702)

Pierre Humbert du Coudrey de Blancheville, né à Vulbens, était encore étudiant en Sorbonne lorsqu'il fut nommé Doyen, au Chapitre du 13 Fév. 1701. Au Chapitre du 8 juin suivant, on lui accorde « une pension de 400 florins pendant sa vie, à forme de droit, qu'il percevra du Sgr Administrateur du Prieuré de Chamonix, et ce pour des raisons dignes de considérations, mais seulement lorsqu'il sera prêtre et résident. N'ayant pas la patience d'attendre, ou le désir de venir résider à Sallanches, il résigna l'année suivante en faveur de L. M. de Bellegarde.

Son élection comme doyen fut contestée par le Chanoine Hotte-Gindre qui, habitant en ville, ne fut pas convoqué. La question fut remise à la médiation du Baron d'Héry, Sénateur, qui fit retirer la plainte du Chanoine Hotte-Gindre.

XIX. — Ne DE BELLEGARDE Louis (1702-1728)

Louis Marin de Bellegarde, né à Magland en 1666, prêtre en 1691, était chanoine de la Cathédrale en 1695, curé de Saint-Laurent en 1696. Il résigne son canonicat et sa cure pour accepter le doyenné de Sallanches, dont il prit possession le 18 Avril 1702. Il résigna le 8 Avril 1728 et mourut le 7 Avril 1729. (Voir *Acad. Sal.* XXII, 272).

Voici la teneur de son test. daté du 5 Avril 1729, Pichat, notaire :

« Je donne mon mobilier au Chapitre, 5 sols à l'Hospital, 20 liv. à ma sœur Péronne femme Valcenard, 20 liv. à ma sœur Marie Vve de Ne Joseph Dufresney d'Hautetour. mon poulain à Ne Sgr Joseph fils de feu Ne Claude-Et. Deloche baron de St-Martin, la moitié de mes livres à l'abbé Ne Jh Deloche, 4 chemises à mon valet Jh Porret, 2 draps de lit à ma servante Jenne Vesin, et nomme pour héritier universel mon frère Ne François Nicolas de Bellegarde, Commandant du Fort, province de Gênes, mon filleul et neveu Ne Louis Marin Dufresnay, fils de ma sœur Marie. Témoins : Rd Jh Fernex, prêtre habitant Viuz-en-Sallaz ; Sble Cl. Hugard, Dr en médecine, 1el syndic de Cluses ; Jh Fontaine praticien ; discret Jacques Mabboux-Chardon, régent au Collège dudit lieu ; hbles Perreard et Pissard, tous deux marchands de Sallanches. »

L'inventaire de son hoirie comprend 48 folios et la vente à l'encan de ses meubles produisit la somme de 711 liv.

XX. — Ne DE CLERMONT-TONNERRE (1728-1754)

Joseph François Jérôme de Clermont-Tonnerre de Mont Saint-Jean de Rossillon, Sgr de Challonge en Semine, coseigneur de Thônes et de la Val des Clefs, était le neveu par sa mère de Mgr Rossillon de Bernex. Né à Esery, il devint Docteur de la Sapience. En 1698, il était Chanoine de la Cathédrale ; en 1700, il résigne pour devenir Doyen d'Aix en Savoie. Le 8 Avril 1728, son prédécesseur résigne en sa faveur et le 26 Avril 1729, il prend possession de son décanat de Sallanches. En Nov. 1754, il résigne et meurt le 27 Avril 1756.

XXI. — Ne DE LA FLÉCHÈRE FRANÇOIS (1754-1793)

François Louis de la Fléchère naquit à Saint-Jeoire. De 1749 à 1753, il reçoit tous les Ordres à Paris où il est reçu Docteur en Sorbonne. Installé doyen de Sallanches le 14 Nov. 1754, il verra gronder la Révolution en Savoie, et, sera obligé de prendre la route de l'exil. Il émigra à Martigny où il mourut le 8 Sept. 1796 à l'âge de 65 ans. Son laissez-passer pour l'étranger est daté du 4 Février 1793 et porte la signature de Mabboux, officier municipal.

*
* *

Comme complément à ce Chapitre, nous donnons quelques documents sur :

1°) le vœu à Sainte Appolonie en 1618.
2°) l'inondation des Sallanches en 1638.
3°) un chanoine à Gravelines en 1644.
4°) une lettre sur la modestie de 1662.
5°) Vente de Biens Royaux en 1700.
6°) arrivée de Mgr de Chaumont en 1741.
7°) l'invasion espagnole en 1742.
8°) un procès du Chapitre à son Doyen en 1767.

1618. — « *'Veu pris de tenir la feste de Sainte Appolonie.* »

« Du 9e Février 1618, en l'Eglise Collégiale de Sallanches, étant assemblé et congrégé le Vénérable Chapitre, comme aussi les cy-après nommés, pour invoquer l'ayde de Dieu afin qu'il lui plaise d'apaiser son ire justement irrité contre nous sur l'inondation des rivières et torrens qui passent par derrière la dite Eglise

menaçant la totale ruine, tant de la dite Eglise que de la dite Ville, Hble Nicolas Moret et Abraham Delespine consyndics, égrége Antoine Gros châtelain, Ne Pierre Solliard Sgr de Miribel, Ne François Deloche Sgr de Montagny, Ne Sgr Louis Viollat... (suivent 72 noms que l'on retrouve dans la liste des fondations)... Ledit Me Pierre-François Pissard not. faisant pour le quartier du Mont comme conseiller dudit quartier et Hble Guill. Fernier faisant comme conseiller du quartier des Hoches.

En laquelle congrégation et assemblée tenue dans la nef de la dite église et pour remède du danger éminent des torrents révaiyeuls qui descendent des montagnes, menaçant l'église et la ville d'une totale ruine, si Dieu ne se rend propre et favorable pour divertir ce malheur et apaiser son ire, justement irrité pour nos péchés, pour lequel apaiser les susnommés et aultres, le tout assemblé, pour supplier sa divine bonté de vouloir calmer le temps et ce, par l'invocation de Ste Appolonie, vierge et martyre de laquelle on célèbre aujourd'hui la feste, et supplier Mgr notre Prélat de vouloir autoriser ledit veu fait pour l'advenir pour un cas si important, de célébrer la feste comme le Saint Jour de Dimanche en pieuses prières et dévotions, et outre ce, a été résolu que l'on priera MM. du Chapitre de mettre le St Sacrement avant Vespres sur le grand autel de cette Eglise, lesquelles Vespres lesdits assistants entendront en toute dévotion et invocation de l'aide de Dieu et y demeurera le St Sacrement jusqu'au soir où les MM. du Chapitre transféreront les Complies auxquelles assisteront tous les habitants de la Ville, après lesquelles ils diront les litanies et se fera la Procession Générale par la ville, au premier Dimanche qu'il plaira à MM. du Chapitre, comme aussi le jour de Ste Appolonie... » PROVENCE, Secrét. de Ville.

1638. — Convention entre le Noble Conseil de Sallanches et le Vénérable Chapitre au sujet de l'inondation des deux Sallanches du 1er Août 1638 :

« Sur les grands débordements d'eaux qui sont arrivés dès environ 8 jours et ça, rière la Ville de Sallanches, par la foudre qui est tombée plusieurs fois, rière Mont et Cordon, d'où découlent les deux eaux appelées « les Sallanches », et même du 1er Août 1638 environ, 4 h. ½ après midi que les deux dites Sallanches vinrent si grandes qu'elles emportèrent tous les moulins qui sont sur la rivière de la Croix dépendant de Cordon, le Mullin de la Frasse, plusieurs maisons, granges, curtils et autres terres, et fut noyée la femme d'Aimé Falconnet, et plusieurs autres maisons sablées. Ce voyant Ne Jean-Bapt. et Michel, chevaliers de Fillinges Sgr de Chissé, Me Pierre-François Pissard not., honnête

Abraham Chesnoz et François Turbillioud syndics modernes de Sallanches accoururent à Dieu par l'intercession de la Vierge Marie et de Mgr St Jacques leur patron, par prières et, s'étant assemblés avec tous les gentilhommes, Bourgeois de la Ville, ont prié les Rd Sgr Doyen et Chanoines de Sallanches leur vouloir accorder la dévotion ci-après :

1°) Que l'on tiendra le jour de Ste Anne, qu'est le 26 de Juillet, plus, pendant l'Octave de St Jacques, l'on mettra le St Sacrement sur l'autel environ les 4 h. et seront faites les prières que lesdits Rds Sgrs du Chapitre jugeront ; les 4 flambeaux y seront tenus par les syndics le dernier jour de la dite Octave où sera faite la procession autour de l'Eglise avec le St Sacrement.

2°) Le jour de St Jacques, les 4 syndics feront offrande de 10 florins qui seront appliqués pour la réparation en ce que lesdits Seigneurs jugeront. L'on ira faire une Bénédiction cette année aux Fours et y mettre des croix; comme on jugera.

3°) On ira cette année en procession à Notre-Dame de la Gorge, le tout dans le bon plaisir desdits Sgrs; Doyen et Chanoines... »

Ledit Chapitre accorde les choses susdemandées moyennant payement de l'anniversaire y spécifié et, quant à la fête de Sainte Anne, elle se tiendra à la forme de celle de Sainte Madeleine à laquelle est permise la récolte de la prise, sans y astreindre toutefois les paroissiens villageois.

Fait au Chapitre, le 4 Août 1638.

Un chanoine à la guerre en 1644. — Le 9 Sept. 1644, le père du Chanoine Gaydon écrit au Chapitre de Sallanches :

« J'ai reçu une lettre de mon fils par laquelle il fait mention qu'il se trouve toujours atteint d'un mal d'estomac que ses voyages à la guerre, à la suite de la Grandeur de feu Mgr le Duc Louis de Savoie, Duc de Genevois, Nemours et d'Aumale, et son Maître en Flandres, lui ont laissé, qui l'empêche de pouvoir se mettre en chemin pour venir en son devoir et faire ses fonctions auprès de vous, jusqu'à ce qu'il soit remis en pleine santé... Mgr son Maître est à présent à la guerre devant Gravelines. »

Le Chanoine demande une année de non-résidence.

1662. — Lettre de Mgr d'Arenthon d'Alex au Chapitre Collégial de Sallanches sur la modestie dans les habits. (Arch. Dép. 10G 25).

« Messieurs, Sur l'avis qui m'a été donné que l'on voulait pro-

céder contre le Ch. Pissard pour avoir refusé la communion à une demoiselle qui s'y était présentée avec une nudité et avec des ornements trop vains et peu conformes à la modestie que St Paul prescrit aux personnes du sexe, je suis obligé de vous dire que nous n'en usons pas autrement icy et que l'on refuse non seulement la Communion mais encore la Confession aux personnes du sexe qui s'y présentent, non seulement avec des nudités mais encore avec des fontanges (nœuds de ruban sur la tête) trop élevées et qui ne sont pas couvertes du voile avec lequel les femmes doivent s'approcher de nos saints mystères.

Tous les ecclésiastiques qui savent leur métier en usent ainsi dans toutes les églises réglées de France et de Savoye, et quand vous obligeriez le Ch. Pissard à quelque satisfaction pour cela, de quelque nature qu'elle fut, vous favoriseriez le relâchement et vous ôteriez aux ecclésiastiques la liberté de faire leur devoir en pareil cas, et il est d'autant plus excusable que je sais que toute l'année il a invectivé en tous les catéchismes contre ce désordre et qu'avant que de refuser la Communion à cette demoiselle, il lui avait fait connaître, un moment auparavant, qu'elle ne devait pas s'y présenter en l'état où elle était. Néanmoins, comme la demoiselle est fille de qualité, d'une vertu et modestie bien reconnues, si ce refus lui a donné quelque petite atteinte dans l'esprit de ses compagnes, le Ch. Pissard la communiera si elle se présente à lui dans la Communion sans nudité et sans ces vains ornements, pour que le public sache qu'il ne lui a refusé la Communion que parce qu'elle n'était pas assez précautionnée de ce côté-là, mais il vous faut bien donner de garde de corriger ce vertueux ecclésiastique par aucune sentence ni par aucune satisfaction publique, parce que vous autoriseriez par cette lâche complaisance un abus que tout le monde condamne. »

JEAN, *evesque de Genève.* (1661-95)

Vente de Biens Royaux en 1700. — Par Edit du 23 Nov. 1698, le Duc de Savoie, pour payer les frais de la dernière guerre avec la France (1690-97) met en vente ses biens de Savoie, parmi lesquels le mandement de Sallanches qui fut vendu le 12 Janvier 1700 à Ne Etienne François de Riddes Sgr de Belletour, pour la somme de 96.000 flor., lequel n'ayant pu payer, une nouvelle vente fut faite le 26 Avril 1700 en faveur de Philibert Comte de la Tour, Ministre d'Etat, Secrétaire des Guerres, lequel obtient pour 32.000 florins les paroisses de Cordon-Combloux et Demi-quartier. (E 1009, pièce 2).

1741. — Le 17 Fév. 1741, les *Syndics de Sallanches* écrivent *à Mgr de Chaumont* pour lui annoncer la visite du Baron de Loche leur concitoyen chargé de lui exprimer que sa nomination rétablira « une paix solide entre la Ville et le Chapitre sous l'oppression duquel ils étaient à la veille de succomber ». (E 81).

1741. — *L'élection de Mgr de Chaumont au siège de Genève* (*Annecy*) va fournir au Secrétaire du Chapitre l'occasion d'écrire au nouvel élu la lettre suivante, pleine d'intérêt au point de vue littéraire et historique :

« Monseigneur, Le Ciel a enfin exaucé nos vœux depuis assez longtemps que la voix publique, par le mouvement secret de l'Esprit de Dieu, vous a annoncé pour notre Evêque... Notre joie est d'autant plus légitime que nous gémissons depuis bien du temps sous le poids de la plus amère tribulation. Nous vivons au milieu des scandales que donne un certain nombre de brebis soulevées et trop protégées contre leurs pasteurs. Nous nous trouvons comme des pierres devenues inutiles à l'édifice et rejetées par les architectes qui l'ont dirigé. Notre situation est presque égale à celle d'un enfant qu'une femme étrangère voulait avoir, quoi qu'elle n'y eut aucun droit et qu'elle consentait voir partager et périr parce qu'elle n'était pas sa mère. Quel sujet de joie pour nous de voir arriver l'Architecte qui rassemblera les pierres dispersées du sanctuaire, réparera les ruines de l'édifice, le vrai Père qui ne donne pas une pierre pour du pain à ses enfants, mais qui, avec les entrailles de la vraie mère qui les a conçus, préférera toujours leur salut aux vues humaines intéressées. En l'absence de notre Doyen malade en sa campagne, nous vous mandons deux de nos chanoines à Chambéry, les Rds Bouvard et Charveys... » Sallanches, 24 Février 1741.

La réponse est datée de Chambéry le 10 Mars :

« Le plaisir que je reçois par tant de gracieuses assurances que vous me prodiguez est beaucoup balancé par la pointure que vous me faites de vos peines ; je m'estimerais très heureux si je pouvais les adoucir... »

Un don gratuit, à titre de subside charitatif, fut voté au nouvel évêque par le Chapitre, savoir 4 louis d'or d'Espagne valant 66 liv. 6 sols « avec regret de ne pouvoir lui offrir une somme conforme à son mérite et à ses bontés pour notre Collégiale ». Par lettre officielle du Vic. Général Ribiollet,

les Curés devaient verser 5 % de leur revenu annuel, comme don de joyeux avènement.

1742. — L'invasion espagnole en Savoie (1742-49) donna quelques soucis à notre Collégiale. — « Le 18 Janvier 1743, le Chapitre consent à loger des officiers espagnols à leur passage, jusqu'à ce qu'ils fûssent distribués dans le voisinage et offrir celà librement à ces Messieurs de Ville, bien que libérés par le Droit Canonique de tout logement. Ils logeront les majors du Régiment et l'Aumônier pendant 8 jours. » Cela fut exécuté sans difficulté.

La prestation du serment de fidélité à S. M. Catholique Dom Philippe, Infant d'Espagne, a été faite à Chambéry. Cette cérémonie n'avait jamais eu lieu pour notre Collégiale en temps de guerre, ni même aux Souverains Sardes, parce que le Chapitre n'avait jamais pris aucune investiture de la juridiction de Chamonix, à cause de la donation faite à l'église sans aucune réserve, pas même de l'arrière fief. » (10G 16, fol. 183-84).

« Le 10 Mars 1743, à l'occasion des contributions pour la troupe de S. M. Cath., le Chapitre refuse tout payement de contributions, ce qui est contraire aux immunités sur l'ancien patrimoine de l'Eglise. — L'Avocat de Chambéry leur donna raison. »

« Le 11 Déc. 1746, le Chapitre proteste contre les Capucins qui offrent leur église comme lieu de sépulture à Dom Francisco Lafraz, Maréchal de Logis dans la Compagnie Colonelle du Régiment de Pavie, Dragon de S. M. le Roy d'Espagne et nonobstant la liberté de la troupe à choisir son lieu de sépulture, obtient de l'Aumônier de la troupe qu'il sera enseveli en l'Eglise Paroissiale de Sallanche, suivant la coutume suivie dans les guerres précédentes. »

Un changement d'horaire des Offices religieux fut apporté dès Sept. 1745. « L'Office qui était à 4 h. du matin et la messe à 5 h., sur plaintes des habitants, se diront désormais comme suit : la messe entre 5 et 6 h. et l'Office à 6 h.

1767. — *Procès du Chapitre contre son Doyen de la Fléchère* qui prétend : 1°) exiger une pension sur le Prieuré de Chamonix au préjudice du Chapitre ; 2°) avoir une double prébende sur tous les revenus du Chapitre ; 3°) être accompagné en corps par le Chapitre revêtu de ses habits de chœur et précédé du Porte-Masse, en allant et revenant des Vespres les jours de festes solennelles ; 4°) déclare abusif le droit de quelques chanoines d'intenter un procès à leur Doyen (10G 37).

« La pension facultative sur les revenus de Chamonix se paye comme suit : le receveur, soit économe de nos revenus qui est un chanoine depuis 1740, dresse les comptes de toutes ses recettes et dépenses pendant 6 mois. Dans les dépenses, il porte la demi-pension de 125 liv. payée au Doyen, et tout ce qui reste de son exaction il le délivre au Chapitre qui distribue le restant à chaque membre par portion égale (sauf au Doyen qui a double prébende). (10G 40).

Le Chapitre en exil. — Nous allons terminer cette étude en suivant sur la terre d'exil chacun des membres qui formaient le Chapitre en 1793.

1°) Noble Louis *de la Fléchère*, doyen puis prévôt, émigra à Martigny où il mourut le 8 Septembre 1796, à l'âge de 65 ans.

2°) Noble Joseph Nicolas *Duffresney du Chatelet*, de Saint-Gervais, doyen depuis 1790, émigra à Martigny, puis dans le canton de Vaud et en Piémont. Il rentra secrètement à Sallanches en 1795 où il remplit les fonctions de curé.

3°) *Rd Tupin* Jh, de Vacheresse, sacristain et curé de Saint-Gervais, émigra en Piémont, rentra en Août 1793 avec les troupes piémontaises et mourut en septembre 1793.

4°) *Rd Chéney* François, de Sallanches, émigra en Valais et en Piémont, rentra à Saint-Jean d'Aulps chez son frère curé, puis à Sallanches le 25 Juin 1796. Arrêté à la fin de 1799, incarcéré à Chambéry, il fut élargi en septembre 1800 et mourut retiré à Sallanches en 1816.

5°) *Rd Pissard* Marin Jh, ouvrier, et curé de Cordon, émigra à Martigny et revint secrètement à Cordon en 1795. Sur

la fin de 1796, il fut pris à l'autel, célébrant la messe, par 6 gendarmes et 30 soldats. Les femmes de Cordon poursuivirent la troupe à coups de pierres pendant un quart d'heure de chemin et ne se retirèrent qu'à la prière du prisonnier. Le maire de Cordon, Marin Baz, essaya de le faire évader de la prison de Sallanches, mais il fut surpris par les gardiens et couvert de blessures. Rd Pissard fut conduit à la maison d'Arrêt de l'Evêché, à Chambéry, d'où il rentra pour continuer son ministère à Cordon. Il y mourut en 1810.

6°) *Rd Jacquemier* Nicolas, de Saint-Nicolas de Véroce, curé de Domancy, émigra à Aoste, rentra à Domancy avec les troupes piémontaises ; arrêté le 7 Août 1796, il fut déporté à l'île de Rhé et libéré le 4 Février 1800. Il résida à Sallanches, redevint curé de Domancy en 1803, de Saint-Martin en 1808 et y mourut en 1820.

7°) *Rd Vulliet* Jn Bapt., du Grand-Bornand, émigra en Valais et en Piémont d'où il revint secrètement en 1796 dans sa paroisse natale. Nommé curé de Sallanches en 1803, il se retira en 1828, chez son neveu, curé de Villaz, où il mourut en 1828.

8°) *Rd Allantaz* Jh Marie, de Sallanches, émigré en Valais, à Ollomond (Aoste), rentra en 1801, curé de Saint-Gervais en 1803, où il mourut en 1804.

9°) *Rd Berthod* Pierre François, de Saint-Sigismond, émigra à Martigny, revint aux Plagnes en 1795, arrêté à Servoz en 1798, écroué pendant 5 mois dans une prison de Rochefort, arriva à Cayenne le 14 Août 1798 et y mourut en Janvier 1799.

10°) *Rd Lacoste* Claude, de Morillon, émigra, puis rentra à Morillon en 1797 où il resta jusqu'en 1803, où il fut nommé curé de Marignier. Il y mourut en 1817.

11°) *Rd Baud* Jean-Pierre, de Saint-Jeoire, curé de Saint-Martin, émigra en Valais, puis à Fenis et Saint-Oyen (Aoste) 1796-98, rentra à Saint-Martin en 1801, curé de Mieussy (1803-1839).

12°) *Rd Pissard* Jacques, émigra en Piémont, d'où il ne rentra à Sallanches qu'en 1801 pour aller curé de Megève

en 1803. Il démissionna en 1820 et mourut à Sallanches en 1822.

13°) *Rd Pissard* Marie-François, Docteur d'Avignon, réfugié à Martigny, Lausanne, chez les Chartreux de Rivoli (Piémont), rentra à Sallanches le 10 Mai 1796 comme missionnaire. Nommé curé de Grésy-sur-Isère en 1805, il y mourut en 1809.

14°) *Rd Revillod* Joseph, des Contamines, diacre d'office, curé de Chamonix, rentra en Savoie comme aumônier des troupes piémontaises, émigra en Piémont et revint à Chamonix en 1798 ; curé de Bonneville en 1803, de Douvaine en 1808 et y meurt en 1839.

15°) *Rd Vallier* Marin, de Sallanches, diacre d'office, émigré en Valais et en Piémont, rentra le 3 Juillet 1795 pour faire partie de la XIV^e^ Mission, curé de Flumet en 1803, de Domancy en 1816 où il meurt en 1829.

16°) *Rd Ducrey* Jacques, de Sallanches, sous-diacre d'office, émigré à Martigny, rentra à Sallanches le 15 Juin 1795, curé des Contamines en 1803, où il mourut en 1822, d'une piqûre d'abeilles.

17°) *Rd Galley* Joseph, de la Forclaz, sous-diacre d'office et curé des Houches, rentré en 1796, fut arrêté à Servoz en 1798 avec Rd Berthod qu'il suivit à Rochefort, à la Guyane où il arriva le 14 Octobre et y mourut le 24 Novembre 1798.

Pendant la Révolution, l'église de Sallanches servit d'abord de caserne, puis, on y érigea l'autel de la Patrie après avoir démoli le maître-autel, les 14 petits autels, la belle grille en fer forgé qui séparait le chœur de la nef, les fonts baptismaux, etc... Le bel orgue aurait été perdu sans l'énergie du commissaire Chéney qui vint avec son écharpe dresser procès-verbal aux démolisseurs et s'appropria les clefs de l'église. Des 8 cloches, il ne resta que la plus grande ; le superbe dôme du clocher fut abattu ; huit chapelles de villages ainsi que celles de l'Hôpital, des Pénitents, des Capucins et des Ursulines furent saccagées.

Dès que les assemblées religieuses devinrent possibles, elles se tinrent au château de Mont-Rosset enlevé à M. de

Loche, puis à l'église. On y lisait les sermons dans des cahiers communiqués par les chanoines ; quelques fidèles les apprenaient même par cœur et les débitaient.

La joie fut si grande le jour de la réouverture de l'église au culte catholique, que les fidèles entendirent sept messes successives avant de sortir. A la première fête de Saint Jacques, en 1802, 42 prêtres en ornements assistèrent à la procession d'usage.

En peu de temps, l'église fut restaurée ; les 12 chapelles latérales furent rétablies par le soin de chaque corporation, cordonniers, charpentiers, maréchaux, marchands, etc..... Tous ces travaux représentent la somme totale de 36.000 fr. or d'offrandes volontaires.

La population de Sallanches était restée fidèle à sa foi ; les persécuteurs étaient des étrangers arrivés depuis peu dans la vallée ; ils ont tous disparu et fait mauvaise fin.

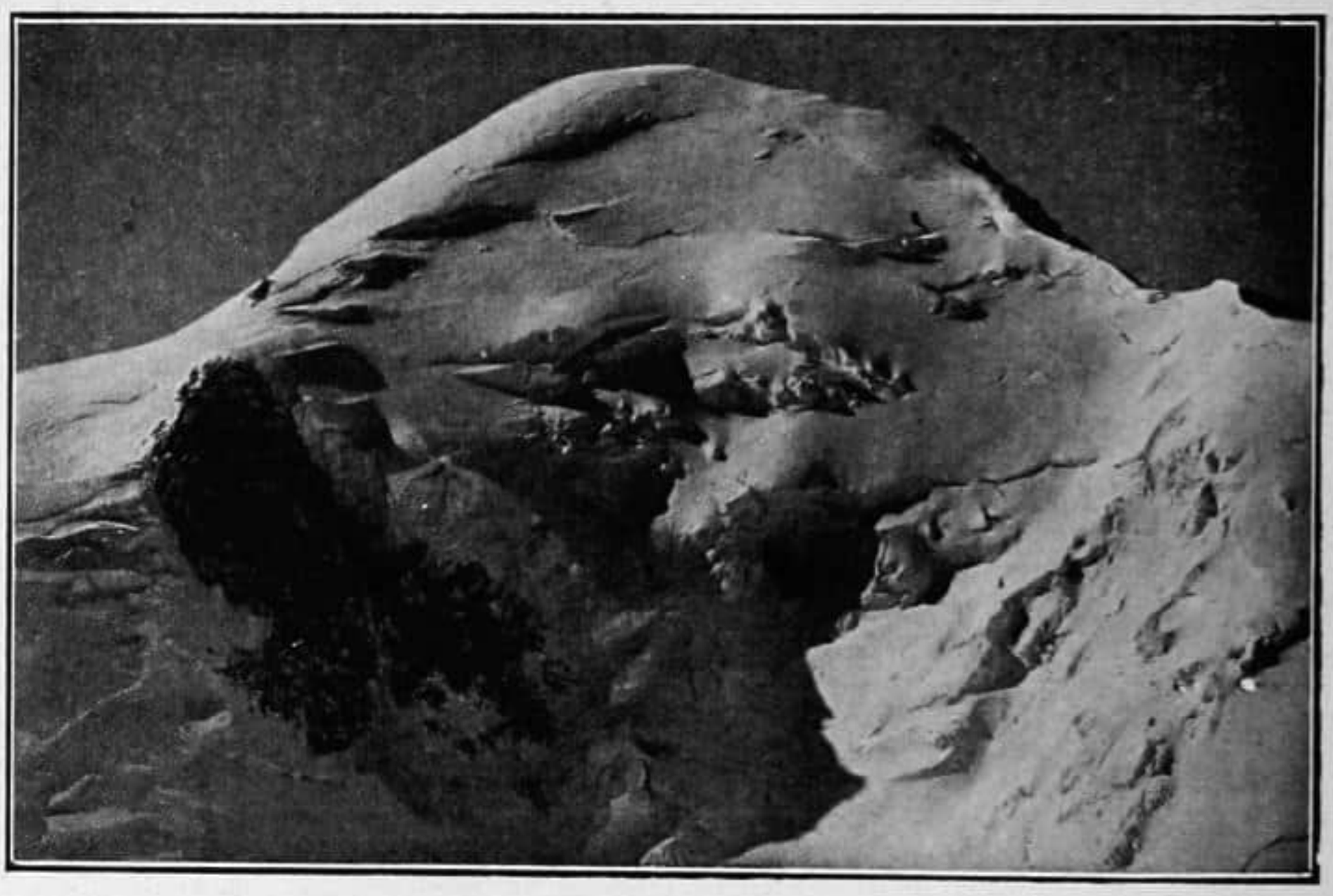

Le sommet du Mont-Blanc

CHAPITRE IX

LES HOMMES ILLUSTRES

Sallanches a été la patrie ou le lieu d'origine de nombreux personnages illustres que nous allons rappeler au souvenir de nos lecteurs.

Jean de CHISSÉ, évêque de Grenoble, occupa les premières charges de l'Etat. Il fut le Conseiller de Guigues XII, dauphin de Viennois et de Humbert II, dernier dauphin. Il fit céder le Dauphiné et le Faucigny au fils aîné du Roi de France, en 1355, afin d'empêcher qu'ils ne tombent sous la domination de la Savoie.

Rodolphe de CHISSÉ, frère et successeur du précédent à l'évêché de Grenoble, sacré en 1351, archevêque de Tarentaise, fut assassiné avec ses domestiques en 1385, pour avoir réprimé les mœurs scandaleuses et les rapines de quelques gentilshommes du pays.

Aimon I de CHISSÉ, successeur du précédent à l'Evêché de Grenoble, Trésorier Général de Savoie, fonda un hôpital à Grenoble, travailla à l'érection de la Collégiale de Sallanches pour laquelle il fit une fondation importante, permuta avec son neveu et mourut évêque de Nice.

Aimon II de CHISSÉ, évêque de Nice puis de Grenoble, assista au Concile de Bâle et mourut en 1450.

Pierre de CHISSÉ n'était pas d'Eglise comme les précédents ; mais il fut l'âme des conseils de Jean Louis de Savoie, évêque de Genève, puis grand bailli du Duché d'Aoste, Chambellan de Charles VIII à Amboise en 1483.

François de CHISSÉ, Chanoine, puis Vicaire Général de Mgr Granier son oncle maternel, se rendit à Rome avec Saint François de Sales en 1598, et fut conseiller de ce dernier.

Son portrait comme celui de Rodolphe sont conservés au château de Chissé de Polinge, à la Roche.

Nicod FESTI, fils de Jean, notaire impérial en 1374, Premier Secrétaire du Conseil de Savoie, rédigea le Code d'Amédée VIII, publié en 1430.

Louis CODRET, Jésuite, fit établir le Collège des Jésuites à Chambéry, en 1564, et en fut le premier recteur ; il fonda ensuite ceux de Mondovi et de Turin, puis fonda à Turin la Congrégation de Saint-Paul ; en 1558, il était Directeur des Missions en Piémont.

Annibal CODRET, frère du précédent, Dr en Médecine, entra chez les Jésuites, en 1548, enseigna à Messine, puis fut recteur des Collèges de Lyon, Chambéry, Turin, Tournon ; il publia une grammaire latine et mourut Provincial d'Aquitaine, en 1599.

Marie Elisabeth de VIOLLAT, veuve de Gabriel de Bellegarde, entra en religion et fonda le couvent des Bernardines de Chambéry où elle mourut en odeur de sainteté, en 1663

Thomas de LOCHE, Doyen de la Collégiale de Sallanches, fonda le Collège de cette Ville et fut coadjuteur de l'Archevêque de Tarentaise où il mourut en 1555.

Jean Antoine GUER, avocat, né en 1713, mort à Paris en 1764, a publié 10 volumes sur les mœurs des Turcs, l'âme des bêtes, la formation de la terre, etc...

Jean ANDRERY, né en 1722, Avocat célèbre, mort jeune à Turin.

Claude SAILLET, né en 1727, mort à Chambéry en 1805, fut un des avocats les plus remarquables du Duché de Savoie.

BELLEGARDE (famille de)

Cette famille posséda les seigneuries de Bellegarde près Magland, Brens, Buffavent, Saint-Cergues, Veigy, Vongy, Thorens, Montagny, Disonche, etc...

Noble de temps immémorial, elle s'éteignit vers 1700. Voici quelques actes qui montrent son ancienneté dans le Faucigny :

Le 26 Avril 1360, Aimé de Berbeys et Flandine sa femme. fille et héritière de Ne François de Bellegarde, fils de Messire Pierre, sire de Bellegarde dit Morgeyron, demandent à ne pas estre empeschés dans la possession de la maison de Bellegarde et des immeubles de la Costa du Mont.

Le 11 Juillet 1344, Jacuemey de Bellegarde alberge des terres à Contamines de Heez en faveur de Raymond de Columpna.

Le 17 Oct. 1396, albergement d'une pose de terre sise à Sallanches, passé par Ne Pierre Fournier de Bellegarde, en faveur de J. Rey, bourgeois de Sallanches, cordonnier, moyennant droit d'introge de 50 fl. un servis annuel de 3 deniers, un droit de mutation de 3 deniers, percevable au décès du Seigneur et du possesseur.

Le 6 Avril 1404, albergement passé par Nes Pierre et Jean de Bellegarde dits Piguet, d'une terre sise au mandement de Flumet.

LOCHE (famille de)

La série E 83 des Arch. Départ. (Haute-Savoie) contient un certain nombre de titres se rapportant aux familles de Loche et à leurs alliances, les Delévaud, de Domancy, de Thoyré, de Bellecombe, de Rides, Salliard de Miribel.

En 1705, les revenus de Claude Etienne de Loche, baron de Saint Martin et Sgr de Saint André, s'élèvent à 6.816 florins ; il est propriétaire des maisons-fortes de Montroset et de la Tour de Servoz, le fief dépendant de la maison-forte des Rapilles dans les paroisses de Thyez, Marignier, Ayse.

« L'inféodation de la seigneurie de Montroset avec sa tour haute et carrée, sise près Sallanches, avec son mollard et verger d'une contenance de 4 poses, avait été faite le 10 Fév. 1486 par Janus de Savoie, baron de Faucigny, Comte de Genevois en faveur de sa femme Hélène de Luxembourg. » (E 82).

En 1509, le 29 Mars, Ne Claude de Loche fait son testament et veut être enterré dans l'église de Magland ; il

donne à sa femme Vincente de Cornillon sa propriété de « Tour Blanche » ; son fils Jean est héritier. Ce dernier fait son testament le 30 Sept. 1531, donnant une aumône générale le jour de sa sépulture, 3 sols à chacun des pauvres assistant à sa sépulture et un repas honorable pour les nobles venus du voisinage ; il laisse deux fils héritiers : Jean et Charles. — Jean teste le 1er Janvier 1584 avec le titre de bailli de Faucigny et coseigneur de Servoz ; le jour de son enterrement, on habillera 12 pauvres du gros drap blanc du pays et ils porteront chacun en leurs mains une chandelle de cire pure de 1 sol ; il donne 5 florins aux lépreux de la Maladière de Sallanches ; 5 florins aux pauvres de l'Hôpital et 100 florins à 4 pauvres filles « pour les aider et soulager à se marier », pourvu qu'elles soient sages et honnêtes, choisies par sa femme. Ses fils Claude et Bernard, chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, seront rachetés s'il advenait qu'ils fûssent pris par les Turcs ; il leur lègue le droit des langues sur les bouchers de Sallanches et celui des souliers sur les cordonniers de la Ville. — Son 3e fils, François, teste le 5 Juillet 1634, comme Sgr d'Avanchy, Montrosset et coseigneur de Semine, paye les études à Rome au Chan. Monet de Loche afin d'éviter les difficultés avec son fils légitime. » (Série E).

MENTHON (famille de)

Son séjour à Sallanches nous est connu par de nombreux documents, dont les trois testaments suivants tirés de la Série E 110.

1°) 16 Juillet 1405. — Test. de Jeannette de Chissé, fille de François de Menthon, Sgr de Beaumont, chevalier qui lègue aux Confréries de Sallanches, savoir celles du Saint Esprit, de Saint Jacques ; aux deux confréries de l'Eucharistie dont la première est formée par les prêtres, les nobles et les laïques, la deuxième par les cordonniers ; celle de Notre-Dame qui distribue des aumônes à l'Assomption ; celle de Notre-Dame de Cordon...

2°) 1415. — Test. de François de Menthon, Sgr de Beaumont, qui veut être enterré au tombeau de ses ancêtres

dans l'église Notre-Dame du Château, près Sallanches, avec 50 torches de 3 livres portées par 50 pauvres habillés la veille par les exécuteurs testamentaires, deux chevaux dont l'un couvert de noir et l'autre portant l'épée, le bouclier, « timbero, banderia, arnesio » du soldat testateur, lesquelles armes seront déposées ensuite devant les autels de N.-D. du Château et de Saint Antoine ; différents dons aux Maladières de Sallanches, Cluses, Chêne, Carouge, à l'église de Beaumont, à l'hôpital de Mont de Sion ; il affranchit son fermier de Beaumont de quelques redevances de poulets et d'avoine ; à ses petits-fils, Jean et François, il donne le château de Beaumont avec les droits qu'il possède du Nant de Mornay à l'Hôpital du Mont de Sion et du Rhône au sommet du Salève ; à son fils Pierre, il donne le château de Sallanches avec les revenus qu'il possède dans les mandements de Sallanches, Montjoie, Flumet, Charousse, Rumilly sous Cornillon, la Roche, Bonneville et Châtillon, depuis le nant de Mornay au nant de Flons, près Flumet, et de l'eau appelée Menoge jusqu'au pont du Lac (de Lacu) ; fonde un dîner pour 25 pauvres, à donner durant le Carême.

3°) 1541, 8 Avril. — Test. de Pierre de Menthon, fils de François, fait en la chapelle de Montrotier, par lequel il veut être enterré au cimetière de N.-D. du Château sur Sallanches, avec 126 torches, dont 26 de 4 livres, lesquelles seront portées par 13 pauvres habillés en drap blanc du pays et 13 jeunes filles pauvres, de 10 à 18 ans, habillées de blanc par ses héritiers ; à sa femme, Jeanne de Ville, tous ses meubles et immeubles à charge d'entretenir son fils, Nicod de Menthon et sa femme, en leur fournissant 5 serviteurs et 5 chevaux suivant sa qualité de chevalier, une femme de chambre, une nourrice ; à son fils Nicod, il laisse le château de Montrotier, et à son fils Claude ceux de Sallanches et de Soutey.

4°) 1471, 12 Janvier. — Test. de Nicod, Sgr de Montrotier qui veut être enterré à N.-D. du Château sur Sallanches, et ordonne qu'à l'entrée de chaque ville et village on sonnera les cloches et on l'accompagnera avec 12 cierges allumés et imposition de l'encens, avec don de 4 deniers gros à chaque sonneur et à chaque église où son corps sera déposé la nuit entre Montrotier et Sallanches. (Série E, 110.)

FAMILLE DE LA RAVOIRE

Cette famille a joué un trop grand rôle dans le Haut-Faucigny, pour ne pas le signaler spécialement à l'attention du lecteur.

L'*Armorial* de Savoie nous apprend qu'elle était établie en 1400, à Saint-Jean de la Porte, où elle habitait la maison-forte dite de « la Ravoire ». Nous la trouvons déjà à Montmélian au XIII[e] siècle, puis plus tard à Saint-Alban et à Chambéry. Une branche illégitime, dite de Chamonix et Passy, sortie de celle de Saint-Alban se forma en Faucigny au 15[e] siècle et se fixa à Passy. Elle fut moins brillante que les autres, mais ne s'éteignit qu'au 18[e] siècle ; voici les noms principaux :

I. — Vénérable Messire Guillaume, fils de Ne Guigues dit Banderet, coseigneur de Saint-Alban et Sgr de la Croix, fut Seigneur temporel de Chamonix, des Vallées du Lac et de Vallorcine, du château de Saint-Michel du Lac de 1439 à 1487. Il avait comme châtelain son frère Guigues. Ce Seigneur eut 7 garçons illégitimes de Jaquemette, fille d'Aimon Charlet et veuve de Jean Doyt.

1) Vénérable Mre Jacques, Prieur de Chamonix en 1487.

2) Frère Pierre, Prieur de Saint-Etienne d'Aiguebelette en 1460, d'Arvillard en 1468, Prévôt de Sallanches en 1520.

3) Ne Guillaume l'aîné, créé notaire en 1474 par Simon Deplura, Comte Palatin, reçut en 1479 l'office de la cléricature dans tout le mandement de Chamonix.

4) Ne Jean, notaire, marié en 1504 à sa cousine Melchiotte, fille de Ne Guigues de Chambéry qui fut châtelain de Chamonix. Ne Jean reçut la mestralie de Chamonix qu'il cumula avec sa charge de notaire.

5) Vénérable Mre Amédée, Chanoine de Neufchâtel en 1475, Protonotaire Apostolique, fut curé de Chamonix et mourut avant 1528.

6) Vénérable Mre Guillaume le jeune, Prieur de Clarges puis de Chamonix, enfin Doyen de Sallanches, mourut avant 1528.

7) Ne Angelin, fut écuyer ducal et Camérier du Duc de Savoie.

II. — Ne Jean, notaire (I, 4) eut un fils :

III. — Ne Guillaume de Chamonix, notaire, métral de Chamonix en 1549, écuyer et Sgr de Marlioz en Faucigny. A la mort de son père, il reçoit l'office de la clericature, scribanie et notariat de Chamonix. Il épousa : 1°) Annable de la Frasse, veuve de Ne François de Bellegarde ; 2°) en 1539, Ne Nicolarde de Bottolier ; 3°) Nicolarde Déomène. Ne Guillaume demande à être enterré dans le cimetière de Chamonix.

2) Son frère François, fut porte-enseigne de la noblesse de Chamonix, trésorier des forts de Nice et mestral de Chamonix.

3) Son autre frère Jean fut Prévôt de Sallanches et Curé de Vallorcine en 1546, à la suite de la résignation de son oncle Pierre.

4) Son frère André devint Chanoine. Ne Guillaume (III, I) eut 3 fils :

IV. — 1) Ne Aimé ou Aymon, né à Chamonix, marié en 1567 à Dlle Pernon Viollat, fut métral et notaire de Chamonix.

2) Jean, Chanoine puis Prévôt de Sallanches.

3) Pierre, curé de Vallorcine.

V. — Ne Aimé eut trois enfants :

1) Ne Nicolas, Sgr de Vaudagne, affranchit les Chamoniards du droit de péage en 1613 pour le prix de 500 florins. Il fut Capitaine d'Infanterie et épousa, en 1528, Claudine de Fresney.

2) Louis, Chanoine et Prévôt de Sallanches en 1587 et 1601.

3) Charlotte, Religieuse de Sainte Claire.

VI. — Ne Nicolas eut un fils :

Ne Jean Charles qui épousa en 1624, Jeanne de Bellegarde laquelle, devenue veuve, épousa Scipion de Seyssel de Compois en 1632. Il eut :

VII. — Ne Pierre Antoine, qui épousa : 1°) Pétronille du Fresney et 2°) Claudine du Clos.

2) Georgine aliéna en 1690 à la commune de Chamonix l'office de notariat, scribanie et curialerie.

VIII. — Ne Pierre Antoine eut :

1) Ne Antoine François, fils du 1er lit, épousa en 1677 Antoinette de Janville ; ils élisent sépulture en l'église de Passy.

2) Georges Philibert, Prévôt de Sallanches.

3) Joseph, Chanoine de Genève.

IX. — Ne Antoine François eut :

1) Ne Nicolas, Sgr de Vaudagne, des Tours d'Hauteville à Combloux, et Sgr de Servoz, épousa : *a*) en 1719, Anne de Bouteiller de Dingy et *b*) Marie de la Grane.

2) Ne et Rd Claude Charles, né en 1682, Diacre de l'église de Sallanches en 1712 et Prévôt de la même église ; il mourut le 6 Août 1750.

3) Marguerite, Religieuse Annonciade à Sallanches.

4) Marie, Ursuline à Sallanches.

X. — Ne Nicolas eut :

Ne Claude Joseph Marie de Passy, Sgr de Vaudagne, coseigneur de Servoz, né en 1737, épousa Ne Marie de Grosset de Fontanette ; il affranchit les habitants de Vaudagne en 1757 et mourut en 1775.

XI. — Ne Claude Joseph Marie eut :

1) Marie Françoise Julie, née à Passy en 1758, Ursuline à Sallanches.

2) Anne Marie Josephte, née en 1760 à Passy, épousa : *a*) Jean Marie de Livet de Moisy dont elle eut un fils Joseph et se remaria *b*) à un douanier Pierre François Milliet.

3) Jeanne Marie, née à Passy en 1764, épousa en 1788 Noble Jean-Baptiste de Bongain, et mourut à Turin.

La famille de Sallanches est souvent nommée dans les chartes anciennes, comme nous le dit le *Regeste Genevois* :

1°) Guillaume et son frère Albéric, dès 1140.

2°) Guillaume, chanoine, en 1178.

3°) Maurice en 1185, et Rodolphe en 1200, sont tous deux témoins, dans des actes concernant le Reposoir.

4°) Guillaume, métral, et son fils Aimon, albergent une terre à la Charnia, près de Bonne, du Chapitre de Genève avec redevance de 5 sols annuels.

5°) Aimon de Sallanches, le 17 Mai 1268, prête serment de fidélité à Agnès de Faucigny pour tout ce qu'il possède dans la vallée de Luce.

6°) Pierre de Sallanches, le 9 Juin 1300, est témoin dans un acte passé dans le cloître de la Cathédrale de Saint Pierre à Genève, au sujet du vidomnat de Sallaz.

CHAPITRE X

SALLANCHES APRÈS LA RÉVOLUTION

Etat de la Paroisse de Sallanches à la Visite de Mgr de Thiollaz, le 8 Août 1827. (10G 152, page 361). « L'Eglise incendiée en 1670 a été reconstruite à neuf dans un autre local que la précédente, de 1670 à 1680, aux frais de la paroisse, soit environ 80.000 florins. La consécration fut faite par Mgr d'Arenthon le 8 Août 1688. La tour du clocher fut bâtie vers 1757 et son dôme élevé en 1769 ; abattu pendant la Révolution, il fut reconstruit moins élégant en 1807.

Le carillon de 8 cloches, en accord parfait, a été coulé à Sallanches en Nov. 1821 et bénites le même mois. La première pèse, poids de Genève, 34 quint. 55 liv. ¼ ; la 2e : 23 quint. 23 liv. ; la 3e : 17 qu. 65 ½ ; la 4e : 13 qu. 58 ½ ; la 5e : 9 qu. 55 ; la 6e : 6 qu. 75 ½ ; la 7e : 4 qu. 93 ½ ; la 8e : 4 qu. 5 ½. — La première est la seule qui a échappé aux déprédations révolutionnaires. Outre ces 8 cloches, il y en a encore une pour les basses messes ; elle est placée dans le petit clocher au-dessus du sanctuaire.

Les orgues construits en 1786 ont besoin de beaucoup de réparations.

En 1803, la cure de Sallanches fut confiée par l'Evêque à Rd Jean-B. Vulliet, natif du Grand-Bornand, attaché au Chapitre dès 1769 ; il a donné sa démission le 15 Fév. 1825 et fut remplacé le 15 Mars par Rd Jacques Marie Revel, natif de Cluses.

Le curé de Sallanches a deux vicaires pour l'entretien desquels il reçoit de la ville et paroisse 1.000 livres, dont 480 payées par Sallanches et 520 par Saint-Roch. Une popula-

tion de 4.000 habitants, la piété d'un grand nombre de paroissiens sont autant de raisons qui font que 2 vicaires ne sont pas suffisants et que 3 au moins seraient nécessaires.

La paroisse n'a point de presbytère et les Conseils réunis louent la maison de MM. Ducrey, du village du Crey.

La population de Sallanches et la communauté de Saint-Roch, unis pour le spirituel, était, en Août 1825, de 4.024 âmes dont 2.800 communiants ; 2.213 âmes dont 1.530 communiants à Sallanches et 1.811 âmes dont 1.270 communiants à Saint-Roch.

La Sacristie possède 3 ostensoirs, 7 calices, 8 chandeliers, une lampe, un encensoir, le tout en argent massif ; en outre, chacun des 12 autels est suffisamment fourni de chandeliers en métal et en bois.

La Sacristie possède 3 reliquaires, dont 2 en argent et un en bois, le plus grand en argent renferme une côte de Saint Jacques, mais sans authentique ; les deux autres reliquaires sont aussi fort anciens, mais on ne peut trouver leur authentique.

Avant la Révolution, le Chapitre avait un chant particulier pour les hymnes, etc... on a encore leurs livres où tout est noté, et, depuis la Révolution, on continue à s'en servir. Dans les messes solennelles, le Diacre porte le livre des Evangiles à baiser au Célébrant et aux officiers sacrés en disant : « Hæc sunt verba sacra » et ceux-ci répondent : « Credo et Confiteor ». Ce privilège fut accordé par Mgr Biord en 1766 et Mgr de Thiollaz le conserve, mais il supprime le chant particulier.

L'Office du Dimanche a lieu à 9 h., de Pâques à la Saint Michel, et à 9 h. $\frac{1}{2}$ de Saint Michel à la Toussaint ; à 10 h., de Toussaint à Pâques. Après l'aspersion, on continue la coutume des stations autour des piliers, et un parent de chaque défunt des hameaux tient un flambeau à la main allumé jusqu'au prône. On y ajoute l'hymne « Stella cœli » en usage dès 1572, que la peste ravagea cette ville. Les stations pour les défunts de la ville se font le lundi. Les Vêpres se chantent toujours à 2 h. et on donne la Bénédiction aux Vêpres de 1re classe chômée. On conserve les processions du Saint-Sacrement et du Saint Rosaire, celles des froids,

des lundi, mardi, mercredi de la 3e semaine après Pâques ; elles commencent et finissent à la chapelle des Pénitents. La Procession des Rameaux et de Saint Marc se font autour de la place ; celle des Rogations vont au cimetière le premier jour, autour de la ville le 2e ; à la Maladière ou à la Croix du Jubilé de Montagny, le 3e. Le lundi de Pâques, elle se fait autour de Vouilloux et un prêtre, placé à Saint Joseph, soit embranchement du chemin de Vouilloux donne les reliques à baiser aux fidèles, à mesure qu'ils passent, disant : « Sancte Joseph, ora pro eo », et le marguilier se tient à côté avec un plat, pour recevoir les offrandes. — La Procession de la Fête-Dieu se fait autour de la Ville et le Conseil prête un beau dais de velours cramoisi, lequel est porté par 4 conseillers. — On a conservé les fêtes à dévotion de Saint Clair, le 2 Janvier, Saint Antoine 17 Janvier où l'on bénit les chevaux avant la messe ; la Saint Sébastien, 20 Janvier ; Saint Blaise, 3 Fév. où l'on bénit des huiles pour les maux de gosier et onction avec une bougie ; Sainte Appolonie (9 Fév.) vouée dès le 1er Déc. 1669 pour être préservé de l'incendie ; Saint Jean-Baptiste (24 Juin) où l'on bénit les enfants ; Saint Roch (16 Août). On a conservé l'usage des bénédictions des maisons, et le marguilier a le tiers des fromages ou de l'argent donné dans les maisons ; elle se fait en ville le jour des Saints Innocents.

Enterrements. — 1re Classe, 6 prêtres : 45 francs.
2e Classe, 5 prêtres : 21 francs.
3e Classe, 2 prêtres : 14 francs.

Enfants. — 1re Classe, 3 prêtres : 12 francs.
2e Classe, 2 prêtres : 6 francs.
3e Classe, 1 prêtre : 5 francs.

La Confrérie du Saint Sacrement érigée le 30 Déc. 1596 par Indult du Pape Clément VIII, conserve sa chapelle et ses exercices particuliers. Les Confrères payent 4 sols de cotisation annuelle et les Consœurs 2 sols. Le soir de Toussaint, à l'issue des Vêpres, aux trois portes de l'église, les Confrères font la quête pour faire célébrer un service le 2 Novembre et le jour de Saint Charles (4 Nov.).

La Confrérie du Saint Rosaire a été érigée en 1596 sous le titre du « Saint Sacrement et Saint Rosaire ». Le Curé supplie Mgr de Thiollaz d'ordonner la distinction des 2 Confréries pour l'avantage des jeunes personnes des deux sexes.

La Confrérie de Saint Sébastien a été maintenue avec messes à l'autel du Saint, offrandes et cotisations.

La Confrérie du Mont-Carmel, très ancienne, continue.

Le Chemin de Croix a été béni le 24 Juin 1826 par Rd Sr Mermier, Supérieur des Missionnaires du Diocèse.

Lettre autographe de Mgr de Thiollaz du 25 Juin 1831, à M. le Curé de Sallanches :

« Pour concourir au pieux dessein de la Ville de Sallanches, je vous autorise à donner la Bénédiction tous les jours de l'Octave de St Jacques et à faire une procession le Dimanche dans l'Octave. J'exige du Conseil de Ville qu'il fournisse les 6 flambeaux qui seront au Maître-Autel pendant la Bénédiction et que le Syndic assistera à la procession, un flambeau à la main. »

L'ÉGLISE

1807 : Mémoire des dépenses faites à l'église et au Maître-Autel, par Rd Vulliet : 592 livres.

Le 30 Septembre 1832, le Ministre de l'Intérieur autorise l'établissement d'un *Maître de Chapelle* dans la ville de Sallanches aux honoraires de 300 livres annuelles.

1839, Janv. Rd Revel, chanoine d'Annecy, écrit à l'Intendant :

« En Mars 1825, nommé curé de Sallanches, j'ai trouvé 2 vicaires, ce qui était insuffisant ; j'en ai demandé un 3e qui m'a été promis par la Ville à longue échéance, faute de fonds. En Mars 1833, j'ai appelé mon frère, aujourd'hui Sup. du Collège de Bonneville, et l'ai gardé à mes frais jusqu'à mon départ en Oct. 1837, n'ayant rien touché pour sa pension. »

Dès 1815, la Ville versait annuellement 237 francs pour la location de la cure et 1.000 fr. pour le traitement des deux vicaires.

Dès le lendemain de l'incendie de 1840, on fit établir un devis estimatif des travaux à faire à l'Eglise des ci-devant

Capucins pendant qu'on restaurait l'Eglise Paroissiale, soit : 1.797 fr. En Juin et Juillet, Morzine envoie 55.000 ardoises pour la recouvrir et, en Octobre, les voituriers de Taninges signalent qu'ils ont déjà livré un total de 3.549.983 ardoises à la Ville de Sallanches.

En Déc. 1840, on constate « que les travaux de réparations de l'Eglise adjugés à Donin Victor le 17 Août dernier, qui devaient être terminés en Nov. ne sont pas achevés ; les fenêtres ne sont pas encore placées. »

En Janv. 1842, le Prieur de la Confrérie du Saint Sacrement écrit à l'Intendant pour lui réclamer le loyer de la Chapelle de la Maladière qui sert de Salle d'Archives depuis l'incendie.

En 1842, la Ville paye 337 francs d'augmentation d'œuvres faites à l'église de Sallanches par les sieurs Bonino et Sogno, son associé.

1847, 7 Mars. — Le géomètre Pissard donne le devis d'une sacristie neuve dont le prix de construction serait de 2.090 liv. ; l'ancienne sacristie est humide, dans un état détérioré.

Le mobilier de l'Eglise à remplacer fut un des gros soucis de Rd Jacquier, comme il nous le dit dans le mémoire suivant :

« Par l'effet du terrible incendie, tout avait été détruit dans notre belle Eglise St-Jacques. Je ne me suis point laissé abattre ; confiant en la bonté du Seigneur, j'ai mis la main à l'œuvre avec un courage que rien n'a pu déconcerter. Avec les dons qui me sont venus de tous les pays et de toutes les classes de la société, j'ai fait rétablir les autels et autres objets du culte. Pour en perpétuer le souvenir, j'ai dressé le tableau suivant :

1842 : *Chaire* faite par Gilardi avec du bois fourni par la paroisse : 1.440 fr. ; — *4 confessionnaux* par le même : 730 fr.

Mestallé, de Dullin près le Pont-de-Beauvoisin, peintre, a fait *8 tableaux du Via Crucis* et réparé les 6 autres qui ont échappé à l'incendie : 200 fr.

Le Maître-Autel, avec *les autels du Rosaire et Ste Croix* ont été faits par Adami, marbrier à Lyon, pour le prix de 15.850 fr., mais avec les marches faites par Couttet pour le prix de 150 fr. la douane et les transports, ils reviennent à 18.105 fr. placés.

Les deux autels de Notre-Dame de Pitié et de St Claude, faits par Adami, en marbre comme les précédents, reviennent à : 4.248 fr.

1845 : *Marches entrée du Chœur* : 92 fr.

1849 : Echaffaudage pour la décoration du Chœur par le charpentier Montgellaz : 600 fr.

Convention fut faite le 19 Juin 1847 avec le peintre Vicario pour *peindre l'église et la sacristie* pour le prix de 8.200 fr., mais après avoir fait un tiers de travail, Vicario partit sans payer sa pension à l'hôtel Bellevue, et en Avril 1849, nouvelle convention avec les peintres Giacobini et Ferrari pour terminer le travail.

En Octobre 1845, convention avec le sculpteur Martelli pour faire les statues de l'Eglise, St Roch et St Sébastien, St Dominique et le Bx Simon Stock pour l'autel du Rosaire, Ste Agathe et Ste Apollonie pour l'autel Ste-Croix ; un pupître pour le chœur et 2 sièges pour les chapiers ; 4 reliquaires de 3 pieds 6 pouces et 4 autres de 2 pieds 6 pouces, le tout pour le prix de : 3.300 fr.

1848 : Payé à Montfort pour *les stalles* le prix de : 1.235 fr.

1849 : Pedrini a fait l'Enfant-Jésus et le groupe de la Vierge pour la chapelle des enfants, plus le trône de la Vierge : 1.155 fr.

Adami fournit les *Fonts baptismaux* et *deux bénitiers* : 1.590 fr.

1850 : Pedrini de la Val Sesia se charge de faire *la grande porte de l'Eglise* et *les deux portes latérales* en bois noyer avec un tambour à chacune de ces portes, prix : 1.100 fr.

Pour dorer la Table de Communion : 120 liv.

En 1862, Rd Jacquier confie à Lacombe de Genève deux autels en pierres blanches, en l'honneur de Saint François et des Trois Mages, pour le prix de 3.000 fr., et l'année suivante Lacombe reçoit 4.108 liv. pour la facture, la pose et les fournitures de ces deux autels.

Le presbytère. — Depuis le Concordat, la Ville payait une location de 230 liv. pour fournir un logement au curé et à ses vicaires. — Par test. du 20 Octobre 1834, M. Ducrey lègue la moitié de la maison qu'il possède aux Communes de Sallanches et de Saint-Roch, à charge de payer chacune 3.100 livres, soit 6.200 livres en tout, à ses héritiers. L'autre moitié de la maison appartenait à Jh Nicolas Ducrey, médecin à Saint-Aubin en France, qui consentit à la vendre à la commune.

1835, 4 Mai. — Acte d'achat de la maison de la Cure pour le prix de 12.400 fr. dont une part revient au Couvent des Sœurs de Saint Joseph d'Evian, soit 229 fr., intérêts d'une somme de 2.000 fr. prêtée par Mlle Ducrey, devenue religieuse.

1838 : Des réparations sont faites à la Cure et à l'Eglise pour le prix de 2.220 livres.

Dès 1842, l'Ingénieur Dompmartin établit un projet d'agrandissement du presbytère, dont le prix serait de 2.200 livres. Il est réalisé en 1846.

En Mai 1855, Rd Jacquier confie à Trivero le soin de creuser le puits de la cure, à raison de 3 fr. 50 le pied. Lorsqu'il arrive à 36 pieds de profondeur, il trouve l'eau et reçoit un salaire de 126 fr. Mais voici qu'en Sept. l'eau tarit complètement, et Trivero continue de creuser pour le prix de 52 livres.

En 1862, le 14 Sept., le Conseil vote la reconstruction de la façade de l'Eglise pour le prix de 53.207 fr., mais refuse ensuite les crédits.

LISTE DES CURÉS DE SALLANCHES APRÈS LA RÉVOLUTION

1803. — VULLIEZ Jean-Baptiste, né au Grand-Bornand en 1741, chanoine de Sallanches en 1792, mort en 1828, retiré à Villaz.

1825. — REVEL Jacques-Marie, né à Cluses en 1790 ; curé d'Ugine en 1818 ; mort chanoine de la Cathédrale en 1858.

1837. — JACQUIER Joseph-Marie, né à Bernex en 1799, vicaire de Sallanches en 1824, curé d'Arâches en 1832, mourut à Sallanches. Il restaura l'église et le presbytère après l'incendie de 1840.

1877. — SAUTIER Joseph-Marie, né à Viry en 1835, curé de Peillonnex en 1873, mourut à Sallanches.

1916. — MARCHAND Léon, né à Viuz-Faverges en 1866, curé de Chavanod et de Villard-sur-Boège.

La liste des vicaires se trouve dans le « Complément du Dictionnaire du Clergé, par Mgr Rebord », Annecy, 1921.

VIE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET CIVILE

En 1815, une Caserne de Carabiniers Royaux fut établie à Sallanches avec un Brigadier et 4 Carabiniers, faisant cuisine commune.

Manufacture de cotons. — En 1816, les Sieurs Chamot et Beaud, propriétaires d'une filature et manufacture de cotons à Sallanches, font une demande à Turin, pour exempter de droits de douanes leurs toiles envoyées à l'étranger pour y être blanchies et imprimées, n'étant pas outillés pour ces deux dernières opérations. Le droit de sortie est de 2 sols par rupes. Le Conseil estime que cette manufacture, établie pendant l'occupation française de 1792-1815, mérite la protection du Gouvernement Sarde, parce qu'elle fournit à la classe indigente les moyens de renoncer à la mendicité, le fléau de cette vallée. Cette classe produit beaucoup d'enfants et se trouve dans l'obligation de les envoyer à l'aumône, moyen qui engendre l'oisiveté. Cette manufacture peut employer ces enfants dès l'âge de 8 à 10 ans, les former au travail et épurer leurs mœurs.

Cette industrie ne nuit nullement à l'agriculture, car la population oisive de Sallanches suffit à entretenir cette fabrique.

« *Les crues de l'Arve* nous font toujours beaucoup de tort, écrivait en 1823 le Syndic Crottet, elle se venge en levant nos revenus. »

En 1823, le Sr Jh Delesmillières « certifie avoir régi le *Bureau de Postes de Sallanches* pendant 10 ans. »

1829, 23 Fév. — Le syndic Rey écrit :

« *Les étrangers sans fortune ni profession* qui, depuis quelques années, inondent notre pays, n'y font pas moins de mal que les eaux de l'Arve avec ses inondations. Nous ne pouvons rester plus longtemps les tranquilles spectateurs de ces ravages. »

En 1819, les revenus de la Ville de Sallanches sont de 6.316 fr., provenant de biens communaux ascensés 3.596 francs ; octroi du vin, 1.650 fr. ; poids public, 124 fr. ; leyde et péage, 280 fr. ; 2 fours banaux, 70 fr.

Les droits de leyde en 1784 étaient les suivants : chaque jour de marché, marchand, mercier et cabaretier non privilégiés payaient 1 sol ; chaque bête vendue, 6 deniers ; chaque cuir de vache ou génisse 4 deniers ; cuir de veau ou chèvre 2 deniers et 1 sol pour une douzaine de peaux de cabrits. — Les jours de foires, tous ces droits étaient doublés.

Les droits de péage étaient établis comme suit : chaque cheval ou mulet allant ou venant d'une foire hors Sallanches payait 1 sol ; pour une vache ou une génisse, 6 deniers ; pour un veau ou un cochon, 4 deniers ; pour 1 cabrit, 2 deniers ; pour un cuir de vache, 4 deniers et 1 sol par douzaine de peaux de cabrits.

Ces droits furent rétablis en 1815 par Edit Royal, et modifiés en 1854.

En 1853, les vendeurs de vin au détail étaient 25, et débitaient au total 115.417 hectol. Les vendeurs d'eau-de-vie au détail étaient 168 et en débitaient 8.020 kilogr. Les 6 boucheries publiques vendaient annuellement 141 quintaux de viande. Il y avait une brasserie qui fabriquait 25.000 hectos de bière.

Le revenu des contributions sur ces différents articles était de 1.224 livres. (Fonds Sarde).

La quantité d'alcool absorbée n'est-elle point une des causes de l'état de santé signalé ci-après ?

« *Etat des crétins et goîtreux en* 1846. » Cette liste contenue dans la Série O des Fonds Sardes attribue 120 personnes à Sallanches et 30 à Saint-Roch, atteintes de cette infirmité.

On y ajoute Jouvenon Claudine, née à Rumilly, arrivée à Sallanches à 21 ans, avec son père, « d'un tempérament médiocre et sa mère idem ; elle à 4 enfants dont 2 sains et 2 crétins ; Pétronille Dépollier, née à Annecy, goîtreuse de naissance, a deux enfants sains ».

En 1820, *la Société des Chars* fut fondée pour conduire les voyageurs de Sallanches aux glaciers de Chamonix. Le 21 Juillet 1821, le percepteur Bosson écrit :

« J'ai vu monter aujourd'hui 8 à 10 chars par la Carbotaz et Leschaux à Passy. La traversée (de l'Arve) en ces points est très

facile. » L'Intendant Général de Savoie, Greyfié de Bellecombe, fixe à 15 fr. le prix quotidien d'un char à 2 chevaux, y compris le salaire du conducteur, sa nourriture et celle des chevaux. La bonne main appartient à celui à qui le voyageur le donne. « La saison dernière, ajoute-t-il, on avait porté un taux trop élevé ».

1820. — « Il se fabriquait autrefois, sous le Gouvernement Français, beaucoup de salins, c'est-à-dire de la potasse, produit de cendres de bois, dans le mandement de Sallanches. Si le Gouvernement Sarde permettait à nouveau cette exploitation, je vous trouverai un bon salpétrier. » (Le Syndic à l'Intendant.)

La commune de Saint-Roch unie, au spirituel, à celle de Sallanches payait sa quote-part de toutes les dépenses faites pour les édifices du culte, à proportion du nombre de ses habitants. A chaque recensement, l'une et l'autre commune essayaient de diminuer le chiffre exact de la population pour payer une somme moindre. De là des difficultés, que le Syndic de Sallanches exposait à l'Intendant en ces termes, le 24 Novembre 1821 :

« Il existe encore des divergences d'intérêt entre ces deux communes qui, réunies pour le Culte, doivent néanmoins aller ensemble en Paradis, sans conserver aucune rancune. »

1822. — « *L'éducation et l'amélioration* des bêtes à laine est encore bien en arrière en cette partie supérieure de la Province, qui serait bien propre par son sol de faire fleurir cette branche d'économie nationale. Rares sont les propriétaires qui ont plus de 20 ou 30 moutons. L'établissement récent de *deux fabricants de drap* en cette Ville de Sallanches, contribuera à exciter l'Industrie et augmenter le prix des laines. »

INCENDIE

1840, 8 Mai. — Mgr Rey écrit d'Annecy à M. l'Intendant :

« Je désespère de ne pouvoir jamais vous exprimer à mon gré la reconnaissance dont je suis pénétré pour l'incomparable zèle et l'admirable promptitude que vous avez mis à voler au secours des infortunés habitants de Sallanches après la désolante catastrophe qui a détruit leur Ville et leurs habitations.

Vous serez béni de Dieu pour cette œuvre d'une sublime cha-

rité et j'ose prédire que votre famille entière se ressentira des grâces que le bon Dieu aime à tant répandre sur ceux qui remplissent si parfaitement le divin principe de la Charité Chrétienne. Comme Evêque, je remplis l'un des devoirs les plus sacrés de mon cœur et de ma conscience en vous témoignant la profonde gratitude dont je suis pénétré pour vous. Veuillez agréer le tribut de ces sentiments qui vous est si bien dû et que j'acquitte avec tant de bonheur.

En attendant que je vous adresse les sommes d'argent qui m'arrivent pour les malheureux incendiés, j'ai l'honneur de vous prévenir que demain je ferai partir pour Bonneville une voiture chargée de linges et vêtements pour la même fin.

Daignez agréer... »

P. J., *évêque d'Annecy.*

(A. D. H. S. Fonds Sardes 01.)

Voici quelques chiffres de la souscription ouverte pour les incendiés en 1840 :

Londres : 4.999 fr. ; Genève, Nyon, Turin : 9.600 fr. ; Haute-Savoie : 5.600 liv. ; Savoie Prop. : 648 ; Genevois : 16.000 liv. ; Aoste : 6.000 ; Tarentaise : 3.800.

Dès que fut tracé l'emplacement de la nouvelle Ville, les propriétaires de chaque maison incendiée y choisirent la même surface de terrain à bâtir qu'ils possédaient dans l'ancienne.

En 1842, le Conseil Municipal était ainsi composé : Maire : Chesney Michel, 69 ans ; Conseillers : Morand Michel, 58 ans ; Effrancey François : 54 ans ; Provena, médecin, 32 ans ; Crottet Jh, notaire, 34 ans ; Pissard Jean-Marie, négociant, 43 ans ; Trébilloux Jacques, aubergiste, 56 ans ; Gerfaux Cl., confiseur, 44 ans ; Chamot François, manufacturier, 61 ans ; Bal François, rentier, 57 ans.

HOTEL DE VILLE

En 1841, le 25 Janvier, le Conseil adopte le plan de l'Hôtel de Ville dressé par l'Ingénieur Justin ; le devis est établi par son adjudant Dommartin, soit : 54.544 fr. pour la partie centrale et 43.368 fr. pour les deux ailes, au total : 97.912 francs. Le géomètre Amoudruz prêtera son concours pour surveiller la construction.

Le 2 Août 1842, Grange et Verneret sont adjudicataires et en font la cession aux 2 frères Gianoli.

Le 24 Juillet 1844, le Syndic Chesney écrit à l'Intendant de Cluses « le cœur navré de douleur » pour lui signaler que « la veille, sur les 7 h. du soir, l'entrepreneur faisant visiter la voûte de la grande salle qui venait d'être finie, a eu l'imprudence d'y conduire plusieurs personnes ; lorsque 3 d'entre elles eurent mis le pied dessus, la voûte entière s'est écroulée et les 3 personnes sont tombées sur les premières voûtes, entraînant avec elles 3 maçons qui travaillaient immédiatement en dessous à crépir la dite voûte ; leur pontonnage a été entraîné aussi. Un des maçons a expiré et les deux autres sont blessés. L'entrepreneur se plaint de la tête ; M. Bonnefoi a une côte cassée, et M. Eugène Laffin, qui va plus mal, doit avoir *une fêlure du crâne et une excavation de sang au cerveau.* » Prière envoyer l'Ingénieur Justin pour vérifier la solidité des travaux.

En 1846, les travaux sont terminés et la Ville est en contestation avec l'entrepreneur à l'occasion de la réception ; elle voudrait transiger pour la somme globale de 110.000 fr. Le sieur Gianoli ne transigea pas puisqu'en Décembre 1849 il était encore en procès avec la Ville.

En 1848, le peintre Vicario qui était parti à Moûtiers, après n'avoir décoré que le 1/3 de l'église et oublié de payer plus de 1.000 livres de pension à l'Hôtel Laffin, offre à la Ville de Sallanches de décorer la Grande Salle de l'Hôtel de Ville, moyennant payement de sa pension à l'hôtel et fourniture des couleurs. Le Conseil « jaloux de conserver des traces d'un pinceau admirablement habile » accepte.

1843, 7 Août. — Le Conseil place dans un pilier de l'Hôtel de Ville la charte suivante, enfermée dans un double tube de verre et de terre cuite.

« Ad perpetuam rei memoriam. »

« Dans la déplorable journée de Pâques, 19 Avril 1840, vers les 4 h. de l'après-midi, la Ville de Sallanches fut, pour la troisième fois, la proie d'un incendie qui la dévora toute entière dans l'espace de deux heures, sans excepter l'église, le clocher. Il n'y a eu que la maison de l'Hôpital occupée par les Frères de la Doctrine Chrétienne qui fut épargnée. Cinquante personnes périrent

victimes de ce désastre, et, cette petite ville d'une population de 2.085 âmes a été rebâtie dans l'espace de 3 ans, en majeure partie sur un sol nouveau, sous la direction de S. Exc. le Comte de Sales Lt Général ès Armées de S. M., aidé de la coopération de M. le Chevalier Gianotti, Intendant de la Province, et de l'Administration de la Ville ès personnes de MM. François Bal et Michel Chesney successivement syndics.

Cette réédification a eu lieu tant avec le don de 225.000 livres neuves fait par S. M. Charles-Albert notre Roi dont la bienveillance toute particulière pour cette Ville s'est montrée d'une manière bien éclatante, qu'avec ceux qui furent adressés par les villes, bourgs et communes de la Savoie et du Piémont, et par les villes de Genève, Lyon, Grenoble et autres lieux de France, Suisse, Belgique, Italie, Angleterre.

Que les personnes dans les mains desquelles tombera ce document veuillent bien prier Dieu pour que la terre soit légère à celles qui furent les témoins oculaires de ce sinistre qui amena un bouleversement total dans la fortune publique et particulière.

Pour perpétuer le souvenir de cet événement, et des bienfaits qu'elle a reçus, cette Ville reconnaissante a fait placer cette charte dans le pilier à droite en entrant dans le vestibule de son Hôtel, le lundi 7 Août 1843, l'an XIII[e] du règne de notre bien-aimé Souverain. »

Le Secrétaire : DESCOMBES.

(A. D. H. S. Fonds Sarde)

1848, 3 Juin. — Le Syndic de Sallanches écrit à l'Intendant :

« En Octobre 1792, ou 1793, trois canons en bronze et plusieurs caisses de fusils ont été enfouis dans la terre par des soldats piémontais, et, si le Gouvernement veut abandonner ces armes à la Ville de Sallanches pour l'armement de la milice communale, il s'offre d'en faire la recherche. »

1848. — Une Société Récréative demande à créer un Casino à Sallanches et Bonneville.

1851, 1[er] Août. — Le Conseil Municipal dissout le Corps de Musique « à la suite de cris séditieux, menaces et pamphlets contre le Syndic et son Conseil. » En Janvier suivant, il est réorganisé avec un règlement nouveau.

1852, Déc. — Projet d'établir une Ecole communale d'Horlogerie à Sallanches comme à Bonneville.

1858. — La Société Philanthropique de Sallanches fait une demande pour être érigée en Corps Moral. « Son but : secours mutuel entre les membres de la Société, moyen le plus sûr de conserver et étendre la morale. »

1859, 24-25 Août. — *Procès-verbal de la Visite du Prince de Piémont et du Duc d'Aoste.*

« Un arc de triomphe fut élevé sur l'avenue de St Martin, surmonté de l'écusson royal, présentant à sa clef les armes de la Ville avec exergue autour du cintre : F.E.R.T. ; à la frise l'inscription : A NOS PRINCES BIEN AIMÉS ; sur les pilastres : VIVE LE PRINCE HUMBERT. — VIVE LE PRINCE AMÉDÉE.

Dès l'heure de midi du 24 Août, la Garde Nationale en ordre de bataille, la Municipalité, le Juge du Mandement et ses Officiers, le Clergé, les Employés des Finances, les Syndics et Conseils des Communes du Mandement s'étaient portés vers l'Arc de Triomphe en dehors de la Ville, précédés des enfants des Ecoles, les filles portant des fleurs, les garçons des drapeaux aux couleurs nationales. L'Hôtel de Ville et toutes les maisons étaient pavoisés de drapeaux.

Leurs Altesses Royales arrivèrent à 7 h. 30 du soir, au son de toutes les cloches mises à la volée et des détonations des canons de la Ville ; Elles étaient suivies de leur gouverneur le Général Rossi, leur aide de Camp le Chevalier Gattinara, du prof. de Géologie le Commandeur Lisomonda et de l'Intendant Bergoen. Ayant mis pied à terre, LL. AA. furent complimentées par le Dr Provence, premier Vice-Syndic, de ce chargé par le Syndic présent à son côté. La foule de plus de 3.000 personnes cria : Vive le Roi ! S. A. le Prince de Piémont remercia, puis le cortège se rendit à l'Hôtel Bellevue préparé pour leur logement ; du balcon les Princes assistèrent au défilé de la foule et reçurent les Corps constitués présents ; ils parcoururent ensuite la Ville à pied pour admirer les illuminations, les feux de joie qui brillaient sur tous les monts et cimes de la vallée ; des feux d'artifice furent lancés.

Le lendemain, à 7 h. du matin, LL. EE., accompagnées du Syndic, Vice-Syndic, Juge et Intendant allèrent entendre la messe à l'Eglise Paroissiale ; l'eau bénite leur fut présentée par l'Archiprêtre en chappe. Après la messe, ils visitèrent la tréfilerie, la Fabrique des pointes de Paris de M. Zamy ; l'Ecole Communale d'Horlogerie, la Fabrique d'Horlogerie du Sr Passy, exprimant le regret de ne pouvoir visiter les Ecoles.

« Rentrées à leur Hôtel, LL. AA. reçurent à leur table Jh-Marie Pissard syndic, l'Abbé Jacquier archiprêtre placés au côté

du Prince de Piémont, Perrolaz Juge du mandement avec Bal, Capitaine de la Garde, aux côtés du Duc d'Aoste. Pendant le repas, le Corps de Musique joua le programme préparé, entr' autres « La Marche de la Corona » et l'air populaire : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille. »

Enfin, LL. AA. se montrèrent au balcon pour nous faire leurs adieux.

Puissent nos Princes chéris, en visitant cette Ville réédifiée par les bienfaits de leur Royale Famille avoir compris notre reconnaissance et notre fidélité au Drapeau de nos Pères. »

Ajoutons que le cortège royal arrivé à Annecy le 15 Août, au soir, avait continué son voyage sur Genève, le Chablais, le Faucigny et gagné la Tarentaise par Megève et Albertville Ce fut la dernière visite de la Maison de Savoie au berceau de leur famille, puisque l'année suivante, en Avril, les Savoyards votaient leur annexion à la France.

COLLÈGE

1818, 4 Février. — Le Conseil écrit à l'Intendant :

« Par arrêté du Gouvernement Français du 14 Prairial an II, le bâtiment des Capucins a été concédé à la commune, autorisée à y établir une école secondaire. Le 7 Mars 1810, le Maire fut autorisé à céder, à titre d'échange, aux Srs Jacquemoud, Millon et Moret la grange des Capucins contre un terrain de 9 ares. L'Ecole Secondaire fut confiée au prêtre Marin Ducrey qui l'a tenue pendant quelques années avant de s'établir à Mélan près de Taninges. Comme ce Couvent avait été négligé pendant son occupation par les Domaines, les locataires se chargèrent de faire les réparations nécessaires au toit, aux planchers, aux portes et fenêtres moyennant jouissance d'une partie de ce bâtiment pour y établir une filature de toiles et coton sous la direction de M. Chamot et une autre partie pour établir une poterie dirigée par les trois locataires déjà nommés. Le bail fut passé le 13 Avril 1806 et renouvelé le 26 Janvier 1816 pour 9 ans sous le loyer annuel de 200 liv.

« Quoique le Couvent des Capucins ne serve pas à la tenue des Ecoles, il sert indirectement au même but, puisque le Conseil a établi un Collège dans l'ancien local affecté à cette destination avant 1793 et en partie dans l'Hôpital. On y enseigne l'ABC jusqu'à la 3^{e} inclusivement, par le moyen de 5 professeurs approuvés et salariés en majeure partie par la Ville. »

En 1827, les trois régents du Collège sont : Jh Pezet,

chargé du latin avec un traitement de 46 francs par mois ; Jean Girod et Marin Dézery, avec un traitement de 32 à 26 francs.

Le 14 Février 1828, le Syndic Chamot écrit :

« L'insubordination qui régnait au Collège de cette Ville et le peu d'intelligence entre les 3 instituteurs exigeaient des mesures urgentes. M. Magdelain, ancien professeur de Sorrèze, Bachelier ès-lettres de Paris et Dr Médecin de cette Faculté, a accepté la charge de Directeur et de Professeur de 5e et 6e ; M. le Curé de la paroisse a accepté celle de Préfet du Collège et dès lors le nombre des élèves a plus que doublé. »

Le 31 Décembre 1833, on dresse un mémoire de 16 pages sur la fermeture du Collège, et le 30 Janvier 1834, le Juge des Etudes écrit au Syndic :

« Les Ecoles demeureront fermées jusqu'à ce qu'elles soient en tout réintégrées dans l'état où elles se trouvaient pendant l'année 1832-33, avec les mêmes régents et les mêmes traitements. Celui de M. l'Abbé Bron et autres professeurs doit courir dès le 1er Janvier 1833. L'Ecole ayant son local en commun avec les Carabiniers Royaux, le Juge veut qu'il soit rendu à l'Etat. — Le 1er Février 1834, le Juge de la Réforme ordonne de rendre indépendant par un bon mur le local dès Carabiniers et celui du Collège et de rappeler comme Régent M. l'Abbé Bron, indûment écarté. »

Le 26 Mars suivant, Gavard écrivait « que le renvoi des 2 instituteurs du pays allait soulever l'animadversion du pays ».

1838, le 10 Fév. « le Conseil de Réforme des Etudes de Chambéry applaudit à la sagesse des vues du Syndic de Sallanches, l'avertit que le Collège de la Ville ne peut avoir un Préfet parce qu'on y enseigne seulement les basses classes de latinité, mais c'est au Curé qu'appartient la charge de l'instruction religieuse et de la direction spirituelle ».

L'établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes remonte à Oct. 1834, où le Frère Provincial vient visiter le local encore occupé par les Carabiniers et demande à le rendre complètement libre. Il établit la liste des meubles dont le devis se monte à 3.405 francs, et en Nov. la ville lui rembourse ces frais.

En 1838, Bal Syndic écrit que les Frères des Ecoles Chrétiennes « donnent des soins assidus aux enfants ». En Janv. 1839, le Directeur de ces écoles dit « qu'il a été obligé de faire des réparations avant d'entrer dans cette maison d'école occupée ci-devant par les Carabiniers. »

En 1844, la Ville vote un subside de 3.000 francs pour permettre aux Frères d'ouvrir un Pensionnat annexe aux Ecoles et achète du terrain pour agrandir la cour et le jardin. En Fév. 1845, la Ville paye une indemnité de 50 fr. à chacun des 2 instituteurs Pezet et Gaillard, remplacés par les Frères.

En 1882, le 14 Févr., le Conseil décide la création d'une Ecole laïque et quelques jours après, on choisit l'emplacement près de la Place Ch.-Albert, sur le chantier des frères Challamel, marchands de bois.

Le 10 Mai 1883, le Conseil « considérant la nécessité de compléter d'une manière uniforme l'organisation de l'enseignement élémentaire des filles, atteindre plus facilement un degré d'instruction plus en harmonie avec les institutions actuelles, plus aptes à être acceptées dans les Ecoles Supérieures, vote la laïcisation de ces Ecoles. »

Dès Fév. 1883, il y avait déjà un instituteur laïque avec un adjoint.

1884, 21 Juin. — Congé est donné aux Frères des Ecoles Chrétiennes occupant l'ancien Hôpital et installation des écoles publiques dans ledit bâtiment.

1884, 13 Juillet. — Le Conseil vote un emprunt de 50.000 francs pour l'installation des écoles laïques, garçons et filles, et construction d'une Maison d'Ecole, dans le clos Burnet, marchand à Paris, au lieu dit « Corinthe ».

1885, 16 Nov. — Le Conseil Départemental d'Instruction Publique décide la suppression de l'Ecole Congréganiste des garçons de Sallanches, maintenue en 1861, « n'étant plus nécessaire puisque l'Ecole laïque suffit aux besoins du service ».

1886, 6 Fév. — Le Conseil Municipal « jugeant que le traitement des instituteurs est insuffisant, vote un supplément de 200 francs à M. Cons, titulaire, et 100 fr. à son adjoint, M. Baud.

Le 1er Juin 1886, le Conseil de Sallanches écrivait au Ministre de l'Instruction Publique pour lui demander « que le traitement de 600 fr. afférent au poste d'adjoint, créé en Janv. 1886, soit à la charge de l'Etat comme l'était le traitement de l'Instituteur Congréganiste supprimé en Janv. 1885. »

Le 24 Décembre 1891, le Conseil de Sallanches demandait un adjoint supplémentaire à M. Meyer, Inspecteur d'Académie qui répondait :

« La Commune de Sallanches dont la population est de 2087 habitants possède :

1°) Une école publique de garçons fréquentée par 72 élèves, avec 2 classes.

2°) Une école publique à 2 classes, avec 49 filles.

3°) Une école privée de garçons, avec 140 élèves.

4°) Une école privée de filles, avec 130 élèves.

« Une raison qui paraît plaider en faveur de la Municipalité de Sallanches pour obtenir un adjoint, c'est la nécessité pour l'école publique de garçons de lutter contre l'école congréganiste. Cette raison n'est que spécieuse. C'est le bon maître qui fait la bonne école et c'est par les résultats qu'une école s'affirme... » MEYER, Insp. (Série O).

En Juillet 1903, MM. Challamel, Bouchage et Viard disent « que leur chantier n'est pas à vendre, mais en cas d'expropriation, l'estiment à 45.000 fr., et le 16 Août suivant, le Maire, « par suite de la laïcisation des écoles, juge nécessaire la construction d'un groupe scolaire, les classes étant entassées dans l'Hôtel de Ville ».

En 1935, Cuny, architecte, fait un devis pour un Groupe Scolaire à 3 étages, comprenant 2 salles pour école maternelle ; 4 classes pour filles ; 3 classes pour garçons ; et 2 pour les cours complémentaires. La superficie du terrain est de 2.770$^{m^2}$, et le prix s'élèverait à 2.242.800 francs.

Ecoles de Filles. — En 1823, le Secrétaire écrit à l'Intendant :

« L'ex-religieuse Chevret possède en cette Ville une maison et jardin acquis du Gouvernement Français, provenant de l'ex-Couvent de Sallanches. Cette Ville manque d'un établissement pour l'École des Filles et cette maison présente toutes les commodités à cet effet. Prévenue par moi, l'ex-religieuse a bien légué

à la Ville cette maison pour la dite destination. J'ai bien son testament en ma possession, mais comme le sexe féminin est très vacillant, nous voudrions la lier irrévocablement. Si nous pouvions nous procurer des Sœurs Grises, elles feraient le double service de l'Instruction et de la Charité près des pauvres. »

« En 1826, M. le Curé fit part à tout le Conseil assemblé, de son projet de faire venir des Religieuses de Saint Joseph pour l'éducation des 60 à 80 enfants pauvres dont l'ignorance nous offre, jusque dans les rues, des scandales qui font rougir les gens de bien. Mlle Thomé touchait un traitement de 72 livres pour 4 enfants, et le Conseil est heureux de voter 300 livres annuelles aux Religieuses, le reste étant à la charge de M. le Curé. » (Le Syndic).

« M. Gavard, Secrétaire, renvoyé du Collège de Sallanches, où il était professeur de 3^{e} pendant la Révolution des 30 jours, à cause des mauvais principes de ses élèves, fit opposition à ce projet. Néanmoins l'Intendant l'approuva.

1827, 14 Octobre. — Le Conseil écrit à l'Intendant :

« *L'instruction des filles* a été faite dès environ 20 ans par une religieuse pensionnée, âgée et infirme, retirée à Sallanches, Mlle Thomé. Depuis un peu moins d'années, elle est aidée par Mlle Agathe Serassot célibataire, et cela par les soins d'un bienfaiteur M. Chesney, qui a légué à la Ville sa maison et un jardin. Elles enseignent environ 10 élèves.

M. le Curé, installé depuis 2 ans, s'est mis en projet de faire un établissement de Religieuses qu'il fait appeler du dehors et demande au Conseil une subvention de 300 fr. pour l'année 1828. Neuf conseillers disent que cette charge est inutile puisque deux personnes remplissent les fonctions d'institutrices, ce qui suffit pour notre population. Par les ressources qu'il exige, cet Etablissement va porter préjudice au Collège, à la Bourse des Pauvres et à la Fabrique de l'Eglise, qui ont peu de revenus. »

Le 28 Février 1828, le Curé Revel écrit à l'Intendant :

« Dans son Budget de 1828, la Ville de Sallanches alloua une somme de 300 liv. pour l'entretien des Sœurs de St Joseph, chargées de l'instruction des filles pauvres. J'ai obtenu ces Sœurs par Lettres Patentes de S. M. qui a approuvé leur établissement le 15 Janvier dernier. Elles enseignent en ce moment plus de 50 filles pauvres et font ici grand bien. »

1845. — Testament du syndic Michel Chesney, lequel « voulant témoigner son intérêt à la classe pauvre, lui don-

ner l'amour du travail, la sortir de son état de misère, lègue une somme de 4.000 livres à la Congrégation de Charité pour création d'une Ecole Enfantine ».

En 1847, Sœur Agathe Serasset demande le paiement de l'arriéré de son salaire dès 1843, soit : 200 fr. ; elle est chargée de l'école fondée par M. Chesney. C'est en 1843 que fut construite la maison d'école de filles dont la direction fut confiée à Sœur Agathe.

1863. — Sr Marie Flavie accuse le nombre de 140 filles fréquentant son école, et demande une 3e maîtresse avec agrandissement des locaux. Le traitement de chaque maîtresse est de 300 francs.

1865. — « Depuis que Mlle Agathe Serasset, morte le 23 Oct. 1864, dut fermer l'Ecole libre qu'elle dirigea pendant plus de 40 ans, elle reçut les enfants en bas âge des deux sexes. La direction de cette Ecole sera confiée aux Sœurs de Saint Joseph, déjà chargées de l'Ecole des filles, à la satisfaction de toute la population. »

L'ouverture de la Salle d'Asile a lieu le 9 Mai 1866, dans l'école de filles ; mais deux ans après, les locaux sont insuffisants, on achète des terrains avoisinant la place Saint-Jacques pour l'érection d'un Groupe Scolaire destiné à à loger l'Ecole de Filles et l'Ecole Maternelle.

En 1889, M. de Mey, directeur et propriétaire des Bains de Saint-Gervais, fait un don de 2.125 fr., lequel ajouté au legs de 4.000 de Michel Chesney, permet à la Municipalité de créer une Ecole Maternelle plus vaste ; l'adjudication est donnée au prix de 6.427 fr.

Le 4 Avril 1904, Mlle Marie Genevier, de Chambéry, demande autorisation d'ouvrir une école de filles près de l'église, dans la maison de l'Abbé Chevrier. L'enquête démontre qu'elle a appartenu à une Congrégation depuis moins de 5 ans.

Nous ne saurions mieux terminer ce chapitre qu'en rendant hommage au dévouement de Rd Marchand, curé actuel. Au cours de ces dernières années, il a doté sa paroisse d'Ecoles Libres de Garçons et de Filles qui font honneur à l'Enseignement Libre.

DEUXIÈME PARTIE

ANNEXES DE SALLANCHES

CURÉS DU CHAPITRE

« Les curés ont d'abord paru être de quelque secours pour le Chapitre, parce qu'il y tenait quelqu'un de ses membres et lui donnait un certain revenu annuel ; mais, les frais d'union et divers procès lui ont consumé bien de l'argent, causé bien des chagrins ; quelques-uns même, tels que Chamonix, Saint-Gervais, Cordon ont tenté, il y a une quinzaine d'années, d'avoir des curés institués et ont refusé la dîme, tantôt en partie, tantôt en totalité ; il a fallu agir à Rome et à la Cour. »

« Cy-devant, le Chapitre ascensait pour 6 ans le temporel de chaque cure (à l'exception de Chamonix) au Recteur qu'il y députait pour ledit temps. En conformité de son bail à ferme, le Recteur donnait au Chapitre un revenu annuel qui se divisait entre tous. Chaque Recteur député avait sa part à tous les gros fruits du Chapitre, tout comme chaque membre entablé, lesquels fruits se divisaient en 16 prébendes dont 2 pour le Sgr Doyen, 2 pour les 4 bénéficiers, et 12 pour les 12 chanoines. »

« On appelait *gros fruits* les revenus annuels des cures unies et du Prieuré de Chamonix. »

« Mais, comme la cens de chaque cure diminuait et correspondait à peu près à la part de gros fruits perçus par le Recteur ; comme, d'autre part, il semblait aux diverses paroisses

qu'elles nourrissaient le Chapitre, celui-ci, par délibération de 1784, a pensé que chaque cure ou paroisse devait nourrir ses prêtres desservants, entretenir ses presbytères, se suffire à elles-mêmes. A partir de 1784, les Recteurs ne versent rien au Chapitre et ne perçoivent rien du Chapitre. »

L'avantage des cures consiste donc d'y occuper une partie de ses membres, d'y percevoir les revenus nécessaires à leur entretien et d'être utile au Diocèse et à l'Etat. » (10G 152).

Le Règlement pour la nomination des Recteurs et administration des Cures unies au Chapitre fut établi le 5 Septembre 1740 et apporta une importante modification au régime précédent. En voici les principales parties : « Nous, Rds Sgrs Ne François Jh Jérôme de Clermont de Rossillon, de Mont Saint Jean, Sgr de la terre de Challonge et de Sacconex, Sgr de Thône et de la vallée des Clefs, Dr de la Sacrée Sapience de Rome, Doyen ; Ne Ch. Cl. de la Ravoire, prévost ; P. F. Marin, sacristain ; Anselme Ducrey, ouvrier ; M. Grosset ; Jh M. Charlet ; J. Bouchex ; C. A. Marin, Dr en Théol. de la Faculté d'Avignon ; J. B. Charveys ; Jh Ducrey ; F. Pissard ; Jh Rey ; A. Bouvard, tous Chanoines de la Collégiale, curés des paroisses de Chamonix, Notre-Dame du Château de Cordon, Saint-André de Domensier, Saint-Gervais et Saint-Martin du Pont, seigneurs spirituels et temporels des vallées dudit Chamonix, Valloursine, Vaudagne et château de Saint-Michel du lac, capitulairement assemblés, avons délibéré qu'à l'avenir l'on ne misera plus le temporel des dites cures, l'on ne prendra plus d'introges sur ceux qui en affermeront le temporel, mais, le Chapitre procèdera par élection au choix des sujets les plus capables du gouvernement des âmes, le maintien de nos droits... L'on fixera pour toujours le revenu annuel des dites cures... Celui qui aura été nommé *ad nutum capituli* pourra rester pendant qu'il voudra pour jouir du fruit de ses travaux.... Ceux qui auront donné des marques plus éclatantes de leur zèle auront la préférence pour occuper une autre cure à leur choix, devenue vacante... Dès que l'un d'eux quittera une cure, il sera procédé à sa visite par deux chanoines délégués et un notaire pour établir l'état spirituel et temporel... »

La fréquentation des cabarets était interdite à tout membre du Corps. Du 16 Avril 1730 : « Nous permettons à Rd Boch, chan., de diner aujourd'hui au cabaret avec des étrangers arrivés en cette ville et avec qui il a des affaires à traiter, et ordonnons notre permission à être enregistrée dans le livre capitulaire pour éviter les abus. »

Nous allons étudier successivement chacune des cures unies au Chapitre.

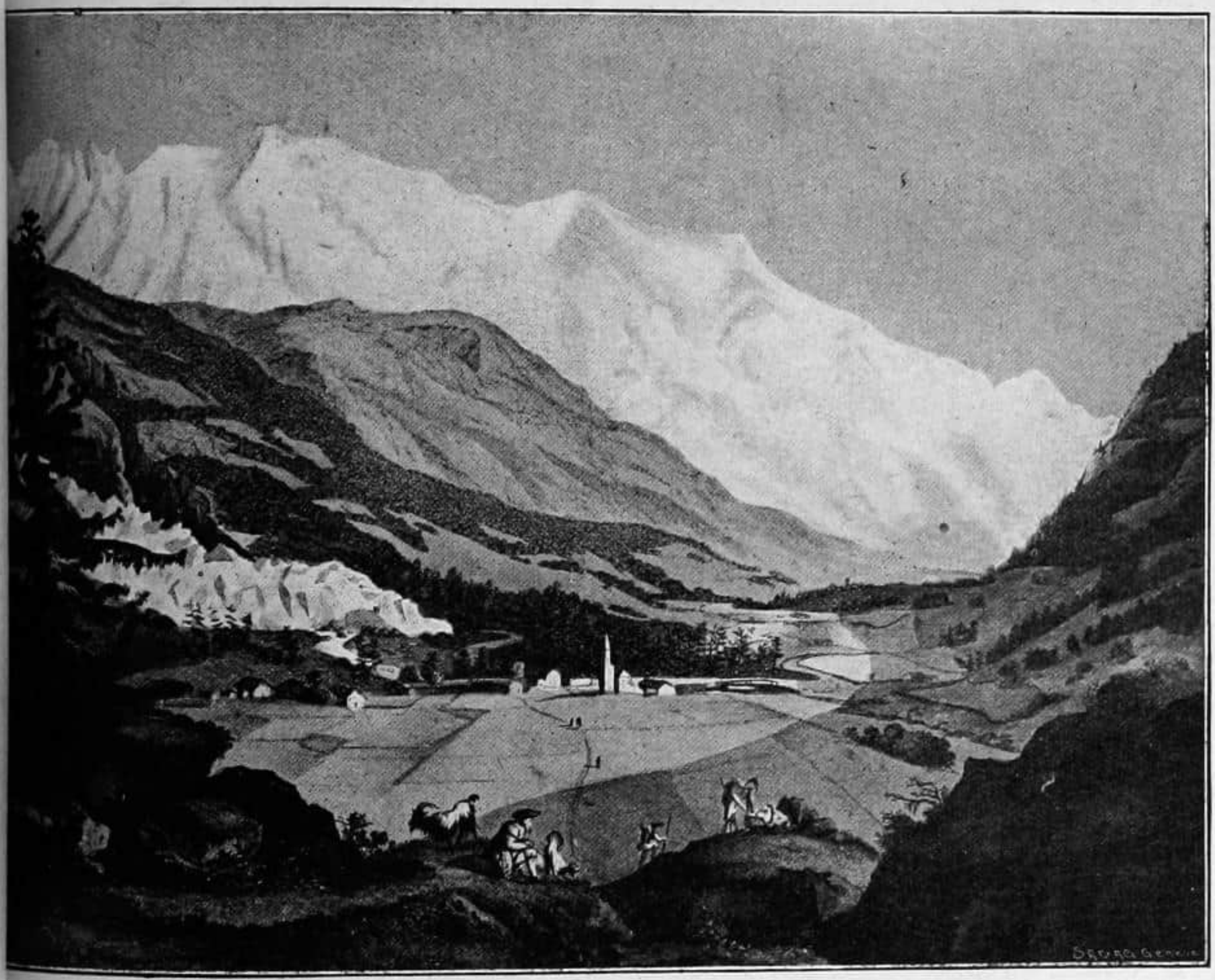

« La Valée de Chamouny près d'Argentière », par Carl

I. — CHAMONIX

Nous n'avons pas la prétention de faire ici une « Histoire de Chamonix » ; elle a été écrite, il y a 60 ans, par M. A. Perrin de l'Académie de Savoie. Cette Société a publié ensuite, en 1879 et 1883, deux volumes qui forment un véritable cartulaire de 300 pièces collationnées par le notaire Bonnefoy de Sallanches ; la plus ancienne est de 1090 et la plus récente de 1500. Nous nous bornerons à publier ce qui regarde l'histoire religieuse de cette vallée et de montrer par la publication de lettres inédites comment les habitants de cette vallée ont mené une lutte acharnée contre le développement du régime féodal, pour conserver en majeure partie leur liberté, leur indépendance et leurs anciens usages, « les bonnes et anciennes coutumes ». Nous ne serons pas étonnés en lisant la petite note que le Prieur de Chamonix écrivit sur son Registre des Décès, après avoir signé l'acte d'affranchissement du 30 Octobre 1786 :

« Aujourd'hui, le Prieuré de Chamonix a expiré sur l'heure de minuit et a été inhumé le lendemain. »

Cette administration, cause de tant de procès et de tant de lamentations, avait duré 696 ans.

Les origines de Chamonix nous sont connues par l' « Inventaire de 1677, fait par Beaune, archiviste du Bourbonnais, commencé le 2 Juillet et terminé le 7 Septembre. » C'est un gros registre (10G 1) qui contient le résumé des Chartes anciennes conservées par le Chapitre de Sallanches. Voici les plus intéressantes par ordre chronologique :

En 1091, Aymon, Cte de Genève, et Gérol, son fils, font donation de Chamonix et de ses appartenances depuis l'eau appelée Diosaz et depuis le rocher appelé Saix blanc ou Roqueblance jusques aux Balmes (Col de Balme).

En 1202, le 13 des Calendes d'Octobre, « avoir le dit Sgr Aymon, Comte de Genevois, donné en aumosne la dite vallée de Chamonix à l'église Saint-Michel de Cluse (en

Piémont), se réservant aucune chose si ce n'est les prières que l'on faisait à Dieu ». Acte dressé en l'église de Megève en présence du Sgr Abbé de Saint Michel de Cluse, au prieur dudit Megève et autres.

La donation de 1091 n'indique pas l'époque et le mode d'établissement du Prieuré de Chamonix. En 1202, il est parlé du chapelain de Chamonix, ce qui indique seulement l'existence d'une église ou chapelle. En 1205, Pierre est dit Prieur de Chamonix et de Megève ; ce n'est qu'en 1224, qu'on nomme Humbert, Prieur de Chamonix. A Richard de Vilette, 4e prieur, revient l'honneur d'avoir organisé le prieuré et pris possession de toute la vallée. En 1264, il établit son pouvoir sur la colonie des Allemans établis à Vallorcine, leur bâtit une église en 1272 et la reconstruit en 1288. (PERRIN, *Hist. de Chamonix*).

En 1204, le 3 des Ides de Mars, à Scionzié, entre les mains du prieur de Megève le Sgr Vullielme de Genève et Ne frère Humbert Comte de Genève « promettent prendre en leur protection et sauvegarde la Maison de Chamonix avec ses appartenances, comme avait promis à son père Vullierme, Comte de Genève, dans sa dernière maladie, à Nouvelles proche Annessy, principalement envers Amédée de Nangier qui avait apporté plusieurs injures à la dite Maison (de Chamonix), lequel pour ses péchés, toute sa race fut abolie et éteinte ».

En 1236, Aymon de Faucigny donne au Prieuré un muid de froment à prendre sur ses servis, au village de Servioz.

En 1279, le 4 des Calendes de Juin, « plainte est faite par les communiers de Chamonix sur ce que certains particuliers avaient quitté Chamonix pour se réfugier rière le mandement de Charosse, disant lesdits communiers qu'ils ne devaient avoir autre seigneur que le prieur de Chamonix. »

En 1283, Mathieu de Chiedes (Cheddes) vend à Rd Richard, prieur de Chamonix, sa part d'alpage aux montagnes appelées de Challiont et de la Roséry.

En 1285, Pavyotes (Payot) de Chamonix vend au Prieur la montagne de l'Arpataz et le plan de la Cuelly pour 14 livres.

En Juillet 1291, Béatrix, fille de Pierre Comte de Genève et Dame de Faucigny donne au Rd Sgr Richard, prieur de Chamonix, somme de 700 livres viennoises pour cause de la cession faite à la dite Dame par le Sgr Amédée son cousin, de tous droits avec le mère et mixte empire sur les domaines sis en la vallée Doursinne (Vallorcine) et Chamonix. C'est par transaction du 2 Février 1290, que le Comte Amédée avait cédé à Dame Béatrix pour 500 livres ses droits de mère empire sur ces vallées. On voit par là que cette grande Dame gérait bien ses domaines.

1291, 26 Avril. — Jeudi après Pâques : Cession au Prieur de Chamonix des droits de juridiction de Béatrix de Savoie, Dame de Faucigny.

1291, 24 Juin : Quittance de 500 livres viennoises délivrées à Béatrice de Savoie par Amé Cte de Genève, pour cession de la Vallée d'Oursine et Chamonix.

1291, 25 Juin : Quittance de 700 liv. délivrées au Prieur de Chamonix par Béatrice de Savoie pour cession des droits de Chamonix.

1292, 25 Juillet : Premières Franchises accordées par Richard de Vilette, Prieur de Chamonix, aux habitants dudit lieu.

En 1292, une transaction en 15 articles est passée entre le prieur et les communiers de Chamonix avec défense à ces derniers d'alpager dans l'Alpe de l'Arse qui est du prieuré, sauf en temps de guerre et de nécessité. Dans l'article 10^{e}, il est stipulé « que pour la chasse des 12 escureuils qui se prennent en Chamonix, le Prieur en prendra un des petits en signe de domaine ».

1292. Donation au Prieur de Chamonix par Girard Mestral de Passy de 3 septiers annuels de vin.

1296, 16 Juillet. Reconnaissance féodale passée par les habitants de Passy, en faveur du Prieur de Chamonix pour la montagne d'Arlevé.

1297, 5 Août. Jean Allont des Allouz convaincu de voies de fait contre le prêtre Guillaume de Bionnassay.

En 1297, on trouve une reconnaissance faite par Falcon-

net de Darbelet et en 1326, une autre par Rolet de Barberine en faveur du prieur de Chamonix.

1298 : vente faite au Prieuré par Aimon Payot.

En 1298, Rd Vullielme de Vilette, prieur de Chamonix, achète pour le prix de 4 livres 10 sols de Aymon Emeric une certaine « preise appelée Songereis, depuis l'eau appelée Albeiron (Arveiron) jusques au paquier de Blettière. Et l'année suivante, le même achète de Jordan de Chasteauvieux de Passy la montagne d'Arlève, depuis l'eau de la Diosaz jusques à la montagne de Gravannaz.

1299. — Pierre de Chedde vend au Prieur de Chamonix ses droits de pêche et de chasse.

1300. — Jordan Gorvez vend ses droits sur la montagne d'Arlève au Rd Prieur.

1300. — Transaction entre le Prieur et les frères Bottolier de Servoz au sujet des serfs Bezer.

1300. — Avant leur pèlerinage à Rome, les habitants de Bionnassay versent une somme d'argent au Prieur pour dommages causés par eux dans la forest du Crest de Chamonix.

1307. — Délimitation de Vallorsine, Fins-Haut et Servan par le Prieur de Chamonix, l'Abbé de Saint-Maurice et les communiers.

1312. — Rolier de Barberine promet au Prieur de le secourir avec sa troupe contre l'Evesque de Sion et les Valaisans dans leur guerre.

1315. — Le Prieur concède un battoir à Chamonix à Baroner de la Rosière.

1319. — Hugues, Dauphin Viennois, Sgr de Faucigny, déclare que le Prieur a le mère mixte empire sur les Vallées de Chamonix.

1326. — Les hommes de terre de Chamonix réconnaissent être les hommes lièges du Rd Sgr Ainard de Montbel, Prieur.

1328. — Edouard, Comte de Savoye, confie à l'Abbé de Saint-Maurice le soin de juger le délit commis à Sembrancher en Valais contre les habitants de Chamonix par Ruffin

Barbafella, marchand lombard, qui prétendait avoir agi par représailles contre les dommages à lui causés quand il avait été arrêté par les gens du Comte de Genève.

1329. — Etat des amendes prononcées par Aimon de Saint-Jeoire, Juge de la terre de Chamonix.

1334, 25 Novembre. — Vente par le Prieur de Chamonix à Micholod de Lornay des biens à lui échus à la suite du mariage de Jacquemette Duvivier avec un étranger, ayant juridiction dudit lieu.

1345, 3 Juin. — Affranchissement d'Aimon Berthod par le Prieur de Chamonix.

1361, 29 Août. — Les hommes du mandement de Chamonix confessent au Sgr Jh Bochard, Prieur de Ch. estre hommes lièges dudit Prieur, tant pour la personne que pour les biens.

1364, 23 Août. — Reconnaissance du Rd Curé de Vallorsine en faveur du Prieur de Ch. 10 sols annuels pour le Personnage de la Cure et une réception splendide pour lui, ses serviteurs et chevaux, le jour du Patron.

1365, 27 Janvier. — Jeannette de Thoire prête hommage au Prieur pour son fief de Vaudagne.

1367, 29 Décembre. — Transaction entre Rd Jn Bochard Prieur et Fçois de Lucinge marié à Marie de Marlioz.

1367, 14 Janvier. — Jean Fabri, de Chamonix, promet payer la somme exigée pour avoir altéré le poids de cette localité.

1370. — Reconnaissance de Girard Cornut en faveur de Jean Rubin de Passy.

1383. — Le Prieur accorde grâce à Michalet Michalo et Michalet Ondoyer dudit lieu qui avaient tué Bozon Terrier et avaient émigré.

1392. — Les Prieurs de Chamonix sont exempts de tout péage pour parvenir à leur juridiction. Rolle des Chefs de famille de Chamonix avec la cense féodale payée par chacun d'eux.

1401. — Les époux Jh Balmat et Fçoise Girondet vendent au Prieur Jn Bochard deux pièces de terre à la montagne de la Para (alpa parsa).

1402. — Le Prieur alberge à Hugonet de Voserier terres, bois, granges au territoire du Lac et provenant de la succession de Fçois de Vasener, pour un servis annuel de 24 sols.

1402. — Anselmette Mottier, femme de Jn Jorans, lègue au Curé de Chamonix 2 sols et à la Confrérie du Saint-Sacrement la moitié de ses biens.

1406. — Le Prieur alberge le moulin de Couz à Jeannet Mottier.

1411. — Délit commis par Aimon Bellon, Grebilloud et son fils d'Argentière.

1414. — Amédée Comte de Savoie écrit au Prieur et hommes du lieu pour qu'ils payent 250 florins, occasion de l'entrée et passage de Sigismond, Roy des Romains.

1417. — Guillaume Ancey condamné à mort par le Juge de Chamonix pour meurtre de Guill. Moret.

1420. — Jacques de Crescherel met en possession de la Cure de Vallorsine Pierre Benignat prestre.

1425. — Procédures contre Aimon Mottier échappé de prison et contre Aymon Miat, Millieret, Benoz qui avaient injurié les percepteurs de l'impôt destiné à la dot des sœurs du Duc de Savoie.

1434. — Hugues Onsey d'Argentière, émigré à Fully-en-Valais, prête hommage au Prieur de Chamonix.

1435. — Procès entre le prieur et le châtelain de Servoz, Humbert de Chissé.

1439. — L'Abbé de Saint-Michel de Cluse écrit aux habitants de Chamonix pour les inviter à payer les dismes.

1441. — Jeannette Vve de Péronet Cuppelin est menée en prison, mains liées et ferrées, par le mestral de Chamonix.

1441, 28 Octobre. — Sentence arbitrage sur les différends qui s'élèvent entre les Prieurs de Chamonix et habitants dudit lieu, de Servoz et Vallorcine au sujet de la perception des tailles et dismes. Prieur : Guill. de la Ravoire. Syndics des dits lieux : Michod Gaudin, Michod Berthod, Michod Excoffier alias Vulliet, Michel Peyo, Guigue Mesesaz, Jn Félisaz et Jn Claret. (10G 212).

1442. — Jean de Chissé, Juge de Chamonix, et Nicod de

Montfort, chatelain, subasthent les biens de Jn de Crosa au territoire du Lac.

1443. — Rd Jacques de Crescherel, Prieur de Chamonix achète de son prédécesseur Guill. de la Ravoire tous les biens qu'il possède à Chamonix.

1444. — Le Prieur autorise les syndics à placer un tabernacle dans leur église respective.

1446. — Incarcération de Pierre d'Orsin de Montjoie pour vol commis en l'église de Chamonix.

1447. — Sentence du Juge de Chamonix disant que la montagne de Fer est située dans le territoire du prieuré de Chamonix.

1456. — Vente de la mestralie de Chamonix.

1456. — L'Abbé de Tamié est envoyé comme légat pontifical pour accepter la démission de François Berthod, curé de Chamonix, et collationne ce bénéfice à Hugue de Ravoire.

1457. — Délimitation de la montagne de Vauzaz entre le Prieur de Chamonix et les habitants de Saint-Gervais et Montjoie, et en 1473, Saint-Gervais proteste.

1459. — Jean de Seissel, Lieutenant de Louis Duc de Savoie, donne 120 florins de subsides au Prieur de Chamonix. (10G 220).

1464. — Donation faite au curé de Chamonix par Jn Louis de Savoie, administrateur de l'Evêché de Genève, du tiers des biens des gens condamnés pour hérésie dans la Vallée de Chamonix.

1467. — Aux assises de cette année-là, il y a 63 condamnations allant de 2 deniers à 120 florins.

1467. — Concession des mines d'alun de Chamonix accordée par le Prieur du lieu à Antoine de Sezia natif de Burgheria, province de Novare avec bail de 26 ans au prix de 12 ducatons par an.

1472. — L'Abbé de Saint-Michel de Cluse donne commission au Prieur de Megève de conférer l'habit bénédictin à Guill. de la Ravoire.

1473. — Le Prieur donne quittance à Michel Landriuz alias Bellin de l'amende dûe pour le suicide de son fils et autres délits.

1474. — Janus de Savoie, Comte de Genevois, exempte les habitants de Chamonix de la levée militaire pendant 4 ans.

1476. — Mardi après Pentecoste. L'Evêque de Sion accorde un sauf-conduit au Prieur de Chamonix au sujet de son séjour en Valais.

1479. — Procès de Guill. de la Ravoire, Prieur devant l'Evesque de Belley, au sujet de la concession de l'office de cléricature de Chamonix en faveur de Ne Guill. de la Ravoire. (10G 224).

1483. — Les syndics de Chamonix défendent d'acquérir des bleds provenant des dismes de la Vallée à moins que ce ne soit pour le profit de la commune. Le Prieur et 80 personnes font opposition à cette défense. De là, procès, et, en 1485, le Juge de Chamonix inflige des amendes à ceux qui ont pris cette délibération en l'absence du Prieur.

1484, 15 Octobre. — Nomination et Mise en possession de Rd Pierre Buthod, comme curé de Vallorsine.

1487. — Mise en possession du Prieur en faveur de Jacques de la Ravoire.

1488. — Le Prieur prête serment entre les mains du Sgr Jn de Varax d'observer les franchises.

1489. — Trois cents chefs de famille nommés de Chamonix et Ursine prêtent hommage liège et censat au Prieur Jacques de la Ravoire.

1494. — Extradition de Pierre Veytet et Jacques Bontemps inculpés d'avoir assassiné Collet-Métral en Valais.

1497. — Quittance d'un don gratuit de 340 florins fait par la Communauté de Chamonix au Prince Philippe, Duc de Savoye, en date du 15 Janvier 1497.

1499. — Autre don de 340 florins à Philibert, Duc de Savoie, en date du 24 Novembre.

En 1502, le 22 Avril, Rd Jacques de la Ravoire, ex-prieur de Chamonix, permute avec son frère Jacques, curé de Rully au diocèse de Sion.

En 1513, la Communauté de Chamonix fait un don gratuit de 270 florins à Charles III, Duc de Savoie.

1516, 25 Avril. — Acquis en faveur de Ne Guill. de la

Ravoire, Prieur de Ne Fçois Bottolier de Servoz, savoir 3 octanes de bled à prendre sur les dîmes appartenant au dit Bottolier, tous les ans à la Saint Michel.

1516. — Grâce est accordée par le Prieur à Fçois Rolet Charlet inculpé d'homicide, moyennant une amende de 60 florins.

1519, 27 Février. — Bulle de Léon X, concernant l'union de Chamonix au Chapitre de Sallanches.

1520. — Fondation à Chamonix de la Chapelle des Saints Christophe, Félix et Barbe.

En 1520, Guillaume de Chissé, solliciteur, inventeur et promoteur de l'union du Prieuré de Chamonix au Chapitre de Sallanches, demande notamment que ses armes soient mises au milieu de celles du Chapitre. Le Duc de Savoie négocia lui-même cette union. Le 1er Juin, le Pape donnait une Bulle en faveur de Pierre de la Ravoire, curé de Chamonix et Megève, unissant l'église de Megève et la chapelle de Saint Jean-Baptiste à la cure de Chamonix.

Pour obtenir l'union du prieuré de Chamonix, les gentilshommes du Faucigny s'adressèrent au Duc Charles ; le prince fit venir, à Thonon, Guillaume de la Ravoire, prieur commendataire de Chamonix qui s'y rendit avec Jean Solliard et autres gens. Le Chapitre de Sallanches députa Rd Charles Ducoudray, chantre, et Rd Pierre Quinerit, chanoine. Les habitants de Chamonix députèrent aussi de leur côté. L'union fut conclue le 27 Fév. 1520 et le Chapitre en prit possession le 31 Juillet suivant, en présence dudit Rd La Ravoire, acte reçu par Jean Solliard, not. (*Ac. Sal.* II, 241).

L'union de Chamonix à Sallanches se fit au prix de 300 écus d'or au soleil et 200 florins pour droits d'échute et *spoglio,* 30 florins de redevances annuelles dûs par le Prieur à l'Abbaye de Saint-Michel.

1520. — *Les Franchises de Chamonix* ont été données par les Princes de Savoie, le 5 Nov. 1520, et ce jour-là, le Chapitre réduisit les droits d'échute des meubles et des personnes.

En 1521, survient un conflit entre l'Abbé de Saint-Michel

de Cluse et le Chapitre de Sallanches à l'occasion de l'union de ce Prieuré.

1522, 22 Octobre. — Inventaire de Chamonix qui indique la part réservée aux Seigneurs sur la chasse des ours et des chamoix :

« *Percipiunt ipsi domini in ursis venatis et captis spatulam dextram cum piota simul tenentes et alias tres piotas cumque budello cullati.*

Item percipiunt in chamellis seu chamosses quando rapiuntur cum rete spatulam et quando rapiuntur cum aliis instrumentis quadrantem, prout jacet in franchesiis. »

En 1525, le 14 Août, le Chapitre cède en faveur de Guillaume de la Ravoire les biens tombés en échute par décès du prieur Guill. de la Ravoire, et du curé de Chamonix Rd Amédée de la Ravoire, pour le prix de 2.000 florins. Amédée de la Ravoire mourut entre le 8 Juillet et le 14 Octobre 1525.

En 1526, Rd Jacques du Camp, curé de Chamonix, passe une transaction avec ses paroissiens, au sujet des ressats.

1528. — « *Lettre écrite par le Sérénissime Duc Charles III^e^ de Savoye aux Chamoniards.* »

« A nos très chers et bien aimés et féaux, les syndiques, hommes et communautés de Chamonix.

« Nous avons entendu que faites difficultés de payer les dixsmes et rendre votre devoir à l'église, dont nous émerveillons grandement, et d'autant plus que vous avons toujours trouvé bons sujets, et pour ce, que la chose est mauvaise et de dangereuse conséquence, et que telles difficultés sont de mauvais exemples. Vous nous ferez plaisir, non pour en faire ny vous rendre rétrogrades à ce que devez faire envers l'église ; si, n'y veuillez faillir, et vous nous ferez plaisir, très chers et bien aimés féaux. Notre-Seigneur vous ait en sa garde. »

A Nyce, ce 3^e^ Aoust 1528, CHARLES.

En 1532, le 26 Décembre. — Le Chapitre de Sallanches est mis en possession de la Cure ou Vicariat de Chamonix par Jacques des Champs, curé ; et en 1535, le 14 Janvier, le bail de la cure de Chamonix est passé en faveur de Rd Deschamps.

1535. — Lettre du Châtelain et du Banderet de Marigny à

Guillaume de la Ravoire, Prieur de Chamonix, lui demandant libre passage pour venir de France en Valais.

1536. — Lettres relatives à l'occupation de la Savoie par les troupes de Valais et de Berne (10G 213).

1535-1540. — Lettres de François Ier, des Ducs de Savoie, de Genevois-Nemours et arrêt du Conseil sur les dîmes de Chamonix avec ordre de les payer, prise de corps du Syndic en 1533, de 6 Chamoniards en 1537 et transaction en 1540. (10G 286).

En 1540, informations sont prises devant 8 témoins sur les vexations commises par les habitants de Chamonix et Vallorsine en 1539. Le premier témoin est le Chan. Blanchet député pour lever la dîme de 1539 ; il travaille pendant six jours aux villages du Tour, les Frasserens et lieux circonvoisins. Ayant trouvé une femme qui avait mis sa maison à sa disposition pour déposer la dîme, ses compatriotes lui dirent qu'ils démoliraient sa maison si le Chanoine collecteur y déposait la moindre chose et ils feraient manger la dîme par leurs bestiaux sur le champ même. (10G 288).

1552, 30 Mars. — Lettres de François de Lorraine, Duc de Guise, Gouverneur de Savoie, concernant les procès contre les Chamoniards qui prétextaient certaines concussions et excès à eux infligés par les Administrateurs de Chamonix, MM. Jean et Claude de Cornillon et Claude De Loche. La justice donne tous les droits au Chapitre.

En 1559, les Chamoniards refusent de payer les prémices ou dîme des agneaux, qui est de un sur 10 naissants. En 1553, cette dîme avait été ascensée pour le prix de 85 florins d'or et 6 agneaux. En 1648, nous trouvons que cette admodiation est faite pour 5 ans, au prix de 180 florins l'an. En 1752, l'état des prémices par village donne un total de 1.233 quarts de blé dont il faut déduire 24 quarts laissés chez différents particuliers du Tour, Argentière, les Iles, qui logent du blé, donnent à dîner à tous les ouvriers et à leurs juments. Vallorsine a produit 89 quarts de bled pour 89 familles.

1561, 4 Mars. — Le Duc Emmanuel-Philibert écrit des Lettres, reconnaissant tous les droits du Chapitre contre les Chamoniards, et, le 29 Déc. 1562, il signe un arrêt mettant fin à ce procès. (10G 309).

La liste des familles de Chamonix en 1565 nous est fournie par un rôle de censes dues au Rd Sgr du lieu ; il est curieux de voir comment a évolué l'orthographe de certains noms et surtout de constater la disparition de la majorité de ces familles.

« Praeys et Thieceys ; Gabet ; Berthoud, Coterend ; Du Bourg ; Combet ; Chombez ; Bochard ; de Allieulx ; Sadduz ; Pillicier ; Ducretz ; Messat ; Gillier ; Simond et Frasserand ; Velet ; Moctie ; Faurey et Emoz ; Margandesplains ; Charlet ; Africa ; Carrier ; Bollet ; Bossoney ; Bontemps ; Queys ; Paradis ; Jordaney ; Mugnard ; Menuz ; Venuz ; Pigna ; Comte ; Genouz et Franceys ; Garny ; Richardet ; Alisat ; Depra ; Paniot ; Molard ; Joran ; Felizat ; Burnet, Dupont et Varachat ; Bonafey ; Dubiot ; Cupelin ; Pessat ; Durand ; Rollat ; Voutier ; Semblanet ; Huguet ; Gaudin ; Balmat ; Veytet ; Chacotin ; Mermod ; Queschiat ; Dubecter ; Fahure ; Terra ; Cotet ; Pot ; Cropt ; Perin ; Folliguet ; Ravanel ; Cachat et Rollet ; Bonjour ; Mattel ; Chardon ; Billiand ; Audeyer ; Landriuz dit Bellin ; Gargnend ; Vulliuz ; De Vuazos (Dévouassoud) ; Pechuz ; Bessins ; Bellon ; Gilliard ; Mugnié ; Malliard ; les Communiers, les Forestiers de la paroisse ; les Nobles et Communiers. » (10G 279).

En 1570, les communiers de Chamonix envoient une requête au Pape et obtiennent un rescript.

En 1572, Chamonix est en procès pour les dîmes devant l'Archevêque de Tarentaise et en 1580, l'Official de Tarentaise vient faire une enquête et une visite de lieux à Chamonix. (10G 287).

En 1577, sentence de l'Official de Vienne contre les communiers, les renvoyant devant leur Juge et se déclarant incompétent.

En 1581, l'Archevêché de Tarentaise prononce un arrêt concernant le procès sur le 1/3 des ventes universelles.

En 1582, le 7 Mars, l'Official de Tarentaise en qualité de député du Pape, rend une sentence « condamnant les Chamoniards à payer la dîme, à lier les blés en gerbes, lesquelles ainsi liées, appeler le décimateur, l'attendre une heure, avec

défense de moissonner la nuit et faire autres fraudes » (10G 289).

En 1592, les Nobles de la Ravoire intentent un procès pour n'être pas enveloppés au nombre des taillables, quoiqu'ils habitent Chamonix.

En 1659, nouveau procès contre les Chamoniards qui prétendent payer la dîme *ad libitum*, comme bon leur plaît ; ils sont condamnés à payer 100 vaissels de blé de dédommagement pour « brulement des dîmes ». (10G 291-292).

En 1660, les Chamoniards obtiennent du Pape Alexandre VI une Bulle accordant « modération sur la dîme ». Cette année-là, deux prudhommes assermentés visitent, le 6 Septembre, tous les villages et affirment que depuis 6 ans, jamais récolte n'a été si belle partout, surtout en face de la glacière, à en juger par la visite des chaumes et de la récolte non encore moissonnée. » (10G 290).

En 1700, on a débité dans la juridiction de Chamonix, 242 balles de sel dont 212 pour Chamonix et 30 pour Vallorsine.

1734, 12 Janvier. — Ascensement d'une place de notaire collégié passé par le Chapitre à Me Joseph Mabboux, pour l'espace de 20 ans sous cense de 33 livres par an.

Les Franchises en Savoie ont fait l'objet d'une étude très approfondie de la part de M. Faletti, professeur de Droit à la Faculté de Lyon, lors du Congrès des Sociétés Savantes à Annecy en 1938. Celles de Chamonix ont déjà été publiées dans le texte primitif en latin (Tome XIII, page 71 de la IIe partie des *Mémoires de la Société d'Histoire et Archéolo. de Genève*). M. Bruchet, dans le *Répertoire de la Série E des Arch. Départ.*, nous dit que les noms des syndics de Chamonix qui passent cet acte important avec le Prieur doivent être ainsi rectifiés : « Jacques Payot ; Jean Payot ; Millieret Despraz ; Mermet Desduc ; Aymé Payot ; Peret Dupont ; Michiel Sydon ; Remi de la Molaz ; Mellieret Mavilliat, Payot, Despraz et Jacques Boisson. Ces franchises sont obtenues après de nombreuses rébellions des habitants qui arrivent à rendre moins dur le droit d'échute du Prieur et à le limiter, en sorte que le dit Prieur désormais soit bon seigneur aux-

dits hommes et lesdits hommes aussi soient bons hommes et fidèles audit prieur et prioré, et que désormais ils ne fassent aucune conjuration contre ledit prieur ou prioré et à son préjudice: » En signe de seigneurie, le Prieur se réservait un écureuil par douzaine de ces animaux pris dans la vallée. (E 1025).

Lorsque l'une des parties ne respectait pas les accords des Franchises, l'autre partie se chargeait de les lui rappeler. Ainsi, le 13 Juin 1446, les Syndics de Chamonix protestent auprès du Prieur, « au sujet d'une sentence criminelle rendue abusivement par le juge dudit lieu, les prudhommes de Chamonix ayant seul ce droit d'après les franchises, de juger les criminels, et le Prieur leur donna satisfaction. » (Série E 1025).

En 1345, un affranchissement de l'hommage liège est signé par le prieur, et, en 1439, les syndics et communiers de Chamonix et Valloursine reconnaissent être à l'infini hommes lièges et censats dudit prieur de Chamonix.

« *Usages de Chamonix, des Cures, de la Collégiale et de la Mense décrits en 1787 par Rd Jh Ducrey, chan. secrét. On décrira ces articles l'un après l'autre et l'on y insérera une petite histoire des choses qui, dans la suite des temps, pourra faire plaisir.* »

« Les Vallées de Chamonix, composées actuellement de 4 ½ paroisses, furent données en 1091 aux Bénédictins de Saint-Michel de la Clusaz en Piedmont, par Aymon Cte de Genève et Gérols son fils. Observons que, de ce temps-là, le Faucigny avait son souverain particulier sous titre de Baron, et souvent en guerre avec les Comtes de Genève qui, probablement, tenaient encore le bas Valais confinant Chamonix. Cette donation fut faite sous charge de faire des prières et des aumônes pour les pieux donateurs ; elle fut confirmée par Aimé, Cte de Genève, le 12e des Kal. d'Oct. 1291 ; par Vulielme et Aymon, barons de Faucigny, le 13e des Kal. d'Oct. 1202, et le 2e des Ides de Janv. 1235 ; par Béatrix de Savoie, baronne de Faucigny, en 1289-1290 et le jeudi après Pâques 1291 ; par Hugues et Humbert Dauphins Viennois

et Agnès, enfants héritiers de ladite Béatrix en 1290-1319 ; par Amé, Cte de Savoie, en 1414-1425. »

« Les Bénédictins y bâtirent un petit monastère, une église sous titre de Prieuré, et un presbytère pour un Vicaire perpétuel de leur communauté ou un séculier. C'était la seule, peut-être la première église qui, pour lors, fut dans ces vallées, parce qu'elles étaient peu peuplées et n'étaient presque que bois et forêts. »

« Le Rd Prieur y était souverain, y tenait sa cour, exerçait la justice, avait droit de vie et de mort, accordait des grâces même de vie, avait pour lui des gentilshommes auxquels il avait donné portions de fief à Vaudagne, sous charge de fidélité et d'hommage ; mais, depuis environ 1500, on s'est soumis volontairement et de cœur à l'Auguste Maison de Savoie. »

« Ce Prieuré et droits en dépendants avec Vicairie Perpétuelle furent unis au Chapitre de Sallanches par Bulles de 1519-1530 et confirmées par Patentes du Prince Charles de Savoie le 1er Oct. 1520. Bulles et Patentes ont coûté plus de 20.000 florins, somme considérable dans ce temps. »

« Ces vallées n'ont pas laissé un moment de repos au Chapitre ; elles lui ont suscité procès sur procès, sur tous les droits tant ecclésiastiques que de fief, procès qui lui ont occasionné des visites de lieux, des sommaires-apprises, des enquêtes, procédures, des frais immenses, en sorte que l'on est surpris comment le Chapitre, extrêmement pauvre d'ailleurs, a pu subsister. Chamonix lui coûte plus de 100.000 livres. Dès 1525, les habitants commencèrent à lui refuser tous droits seigneuriaux et ecclésiastiques ; en 1534 et années suivantes, ils assaillent à coups de pierres et de piques les sergents, châtelains, sénateurs qui furent députés pour maintenir le Chapitre par provision, brûlèrent les granges et le peu de dîme que l'on ramassait, menaçèrent de chasser tout le Chapitre et « *toutes ces cagnes* » (chiens) en sorte que, par 2 ou 3 fois au dit temps et en 1559, il fallut y envoyer aux frais du Chapitre des 3 ou 400 hommes armés, et, des décrets de prise de corps furent lâchés et exécutés contre nombre d'iceux. L'on pourra se former une idée du tout en

faisant attention que, sur les divers droits du Chapitre rière Chamonix, il y a eu 19 enquêtes sur les lieux, 35 arrêts, 10 jugements ecclésiastiques, outre les sentences des Juges-Mages. »

« Dès que les droits du Chapitre ont été bien discutés, les Communautés ont remué ciel et terre pour expulser le Chapitre et lui faire perdre tous droits par criminations, supplications, voyages à Rome et à Turin, enquêtes de vie et mœurs sur les lieux ; rien n'a été épargné dans ces derniers temps. Le Chapitre s'est défendu partout, a paré tous les coups, à Turin, Rome, Chambéry, etc... Enfin, il a fallu en venir à la composition. »

REVENUS. — « Le Chapitre perçoit rière Chamonix et à forme des arrêts du 19 Décembre 1562 et 30 Mai 1634, *l'échute* de ceux qui meurent sans enfant ni condiviseur ; mais, par transaction du 18 Juillet 1757 passée à Turin, les dites Communautés se sont affranchies de la taillabilité réelle et personnelle pour le prix de 30.000 livres, laquelle somme fut payée en 1758 et placée en biens fonds rière Megève ; et, pour obtenir permission de posséder les dits biens, le Chapitre a payé au Roi L. 2.500. »

« *Le Chapitre perçoit encore le* 1/17 du prix des ventes, le 1/24 du prix des permutations et donations, plus L. 124.8.9 de cens féodales soit servis ; plus environ 10 quintaux de fromage et 4 $\frac{1}{2}$ quintaux de sérac des hauts sièges sur 11 montagnes. Les dits droits ont été affranchis à Chambéry le 16 Juin 1786 et contrat du 15 Juillet 1586 pour prix de 58.000 livres. Mais, pour parvenir à ces prises, l'on ne saurait comprendre combien de tabelles, d'états, de démarches il a fallu faire. Les dites Communautés prétendaient que les échutes ne rendaient annuellement que L. 60 en moyenne et ils nous offraient un capital de L. 3.000 ; pour les autres droits, ils offraient un capital de L. 15.000. Il a fallu faire le dénombrement des familles, des bestiaux, des journaux de terre en champ, prés, pâturages, bois, marais, etc... et donner les revenus pendant les 22 dernières années. Heureusement que le présent scribe (Chan. Jh Ducret) un peu jurisconsulte a dressé le tout sans concours d'avocat ni de com-

missaire. Cependant, les frais de voyage, séjour à Turin et Chambéry, n'ont pas laissé que de revenir au Chapitre à L. 3.000 environ. »

La Dîme. — « Il reste encore au Chapitre la dîme générale, sans exception de tous grains et légumes, à ramasser sur le champ au temps de la moisson, à la cote onzième ; la dîme des naissants, soit la prémice à raison de 3 quarts par chaque faisant feu et labourant terre ; plus, juridiction sur droits de pêche, de chasse, greffe, fisc, etc... »

Revenus ecclésiastiques. — « Ils consistent, à forme des arrêts du 19 Sept. 1562 et 30 Mai 1634,

1°) dans les prémices de 3 quarts de bled par chaque faisant feu et semant terre, à l'exception des fils de famille non émancipés.

2°) dans la dîme à la cote 11, ascensée en argent.

3°) dans le casuel cédé aux Recteurs.

Les autres revenus consistent dans la cense des biens fonds rière le Prieuré, soit les terres de Cours, du Soubeyron, la Plaine et le Bois d'Hortaz, la montagne de la Parraz et des Viaux, tous d'ancien patrimoine ecclésiastique et ascensés en argent. Ces biens, exempts autrefois de tailles, payent maintenant les 2/3 pour faire l'apanage des Princes. La Parraz taxée L. 110, paye les 2/3 de cette somme, bien qu'elle ne soit ascensée que 30 livres, mais on s'est pourvu auprès du Roi. »

Parmi les revenus du Chapitre, citons :

1°) *Le droit d'aigage,* soit l'Arve et ses ruisseaux, depuis Argentière inclusivement jusqu'à la Diosaz, qui fut vendu par le Chapitre (acte du 9 Juin 1781) aux meuniers Jn Fçois Burnet des Ouches, Jn Bapt. Lombard du Prieuré, pour prix de 1.400 liv. dont ils payeront 55 livres d'intérêt par an. (10G 282, f. 164).

2°) *La judicature* de la vallée de Chamonix, soit greffe civil et criminel, fut ascensé par le Vén. Chapitre (acte du 12 Janv. 1789) à Fçois Gardet et Fçois Carrier, leur vie durant, sous la cense annuelle de 10 liv. payables le 12 Janvier.

Les moulins de Chamonix sont signalés dans un plan de la

Série 10G 273 bis, avec le cours de l'Arve et la situation du moulin sur la Rive Droite ou Gauche. En voici la liste :

moulin nouveau au Tour. Rive Droite.
ancien moulin aux Frasserands RG.
ancien moulin à Argentière (albergement de 1551).
et nouveau moulin à Argentière RD.
moulin de Lioutra, avant 1551, RD.
ancien moulin aux Tines RG.
moulin aux Praz RD.
moulin au Bourg du Prieuré (1406-1551). RD.
moulin à Montquart, éminé, 1515.
moulin aux Favrats, nouvellement construit par Joseph Carier sur la Rive Gauche ;
moulin du Foug, RG, 1438, et enfin
moulin de l'Essert, ancien.

En 1544, le Chapitre alberge la pêche en eau d'Arve et des « glairons », soit bois non marqués descendant par l'eau d'Arve, dès l'endroit des Montets, nant de la Rosière et autres, jusqu'en Diousaz. (10G-298).

Le Pont de Cour fut l'objet d'une transaction entre la Communauté de Chamonix et le Chapitre en date du 15 Février 1622. Il fut arrêté que « la Communauté de Chamonix sera tenue à perpétuité de rendre accessible le Pont de Cour avec une largeur suffisante pour y passer les charriots, à la charge néanmoins que les Sgrs du Chapitre seront tenus de faire le port de tout le bois, que, pour ce faire sera requis et iceux seront tenus de le couper dans la dixmerie de l'Eglise du lieu. »

La dîme dans la Vallée de Chamonix était payée comme suit, dès l'année 1787 à 1792 inclus.

« Le quart *d'Argentières* par ascensement verbal doit payer annuellement, à Noël, la somme de 27 l. y compris le prix de 3 pots de beurre fondu dont chaque pot doit peser 3 livres.

« Le quart de *la Rosière* paye à Pâques.... 18 l. outre 3 pots de beurre que le Chapitre a relâché au Recteur de la paroisse du Prieuré.

« Le quart de *la Joux* paye à Pâques 15.12.0, outre 3 pots de beurre relâchés au Prieuré.

« Le quart du *Lavanché* paye à Noël 25.4.0 et autant à la Saint Jean-Baptiste.

« *Les Bois et les Tines* payent à Noël 30 liv. et autant à Pâques.

« *Les Praz d'Amoz* payent à Noël 39 liv. et autant à la Saint Jean-Baptiste.

« *Les Nants, les Plans, les Couvrets, la Frasse, les Mouilles, le Biolay, les Prazconduits, le Bourg, la Cote, le Mollard, les Moussoux, les Rebats, les Pécloz, ont les dîmes* ascensées à chaque cultivateur et payables par chaque particulier, à Noël. La somme totale est de 264.18.5.

« *Les Barats et les Favrans* payent annuellement 55 liv., les Pellarins, 50 livres.

« *Les Ouches* payent 324 livres annuelles ; *Vaudagne,* 45 livres y compris le prix de 45 livres de fromage à 3 sols 6 deniers la livre ; *le Lac* paye à Pâques 21 livres y compris 20 livres de fromage, et *Montvautier,* 20 livres (Registre 10G 121).

« En 1743, on compte un total de 574 familles dans le mandement de Chamonix, dont 529 seulement labourent terre, soit 86 à Vallorsine, 81 à Argentière, 157 aux Ouches et 250 dans le district du Prieuré ; ce qui devrait rendre 1.407 quarts de blé dont on a laissé par charité 94 quarts à certaines familles pauvres, soit 1 à un incendié de Vallorsine, 6 à Argentière, 33 aux Ouches, 54 au Prieuré, 20 quarts à ceux qui prennent soin du blé déposé, 21 quarts pour honnêteté aux familles qui ont donné du foin à nos chevaux et du diner à nos hommes. Le Prieuré a produit cette année 17 ottanes de tartifles soit pommes de terre. » (10G 293).

Bénédiction des Glaciers de Chamonix, le 29 Mai, par l'administrateur du prieuré. « Nous Jean Deffoug, chanoine ouvrier de l'insigne collégiale de S. Jacques de Sallanche, administrateur du prieuré et jurisdiction de Chamonix, certifions avoir faict faire diverses processions en l'assemblée de divers particuliers de la paroisse dudict Chamonix en plu-

sieurs fois, notamment les 18, 19 et 20e may pour faire des bénédictions sur les glaciers qui sont en la dite paroisse, sur les prières que nous en ont estés faites par les communiers dudict Chamonix qui se doubtent qu'il n'y aye des esprits ausdicts glaciers, lesquels avançants par succession de temps contre les terres ont gasté des maisons et plusieurs possessions, descendants des montagnes et menassent à présent une plus grande perte... »

Cette bénédiction peut être placée entre 1640-1649, date de la mort de R. Jean Deffoug, chanoine.

—« Le mois de Juillet 1700, il se fit un débordement du glacier des Bois qui inonda une partie de la plaine et nous emporta environ 2 ou 3 perches de terre au Soubeyron, en entrant au Bouchet, avec tout le chemin qui était à nous. » (10G 270, Vis. Past. de 1702).

Les alpages de la vallée de Chamonix donnèrent lieu en 1557 à une transaction passée entre le prieur et les communiers. « Le prieur percevra par son procureur les aucièges des montagnes du Mont Royal de Valloursine, savoir le fromage et le serac fabriqués pendant 2 jours ; la montagne des Balmes en 3 chaleises (probablement le fruit de 3 jours) ; les Chavannes, Montroz et Charamillon, les fruits de 2 jours ; chalais de Péleray, fruit de 2 jours avec la prémice ; chalais de Legnyand, fruit de 2 jours avec prémice ; chalais de Lapendant, 2 jours et prémice ; chalais de Blettier, 2 jours et prémice ; la Fleyssière, 3 jours et prémice ; Chisery, fruit et prémice ; Arlènes, 3 jours et Challéou, 1 jour. »

Les deux moulins et un foulon étaient la propriété du prieuré qui les louait, en 1406 à Jean Mottier, pour un servis annuel de 12 deniers et, en 1438, à François de Copbes pour 3 deniers de servis. L'aigage depuis le nant de Très le Champ jusques au nant de la Trapaz dépendait également du prieuré.

L'administration du prieuré de Chamonix au point de vue temporel était régie par un bail à ferme de 3 ou 5 ans. En voici un modèle tiré du Vol. 10G 13, fol. 69. « Le 27 Juin 1664, les chanoines de Sallanches, prieur, et seigneurs temporels et spirituels des vaulx (vallées) de Chamonix, Vallorsine, Vaudagnie et du Chasteau de Saint-Michel du Lac,

ascensent pour 3 ans au Rd Chanoine Jn P. Charlet, pour bien régir leurs affaires, dépendant du prieuré, de la meilleure façon que faire se peut, pour 3 ans à partir de la feste de Saint Michel proche venant. — percevra dismes, laods, légumes, agneaux naissants, hautsièges des montagnes d'Ontaz et de la Parraz. — donnera à notre Rd Doyen 50 ducats d'or. — donnera à M. le Secrétaire de la Jugerie de Chamonix 6 pots de beurre, et un quarteron de fromage et au Juge le double, mesure et poids de Chamonix. — fournira aux dépenses des Rds Chanoines députés à Chamonix comme officiant, diacre et sous-diacre pour 5 jours à la Saint Michel et 3 jours aux fêtes de l'Assomption. — surveillera l'entretien des bastiments et des cheminées. — fera chanter un service pour l'âme des Sgrs de la Ravoire. — Rd Charlet payera une somme annuelle de 2.336 florins en 4 termes et 256 florins d'étrennes au 1er Janvier... Fait en la Sacristie de Sallanches. »

Fondations faites à Chamonix :

Balmat Pierre (14 Avril 1665) pour fondations de 13 sermons de Carême (2 par semaine)	2.000 flor.
Deffougt Jean (16 Janv. 1644) pour 12 basses messes à N.-D. des Carmes	300 flor.
Charvey Gervais (5 Sept. 1705)	100 flor.
Des Riddes Huguette, Vve de Jacques Boul de Vaudagne (10 Sept. 1700)	100 flor.
Bossonney Claude et Jacque et Dépraz Aimour (10 Oct. 1692)	300 flor.
Couterant Pierre (7 Fév. 1722)	80 flor.
Carrier Barthélemi (6 Juillet 1720)	100 flor.
De la Ravoire Louis (Rd) pour fondations de Matines Solennelles à Chamonix (6 Av. 1600)	130 flor.
Chapelle du Folly (31 Déc. 1733)	200 flor.
Pissard Jean (*Rd Chanoine*) pour la sonnerie des messes de l'Ange Gardien	222 flor.

(Etat dressé en 1768. 10G. 152).

Le train de maison du Curé de Chamonix au XVIIIe *siècle* nous est connu par le document suivant tiré du Reg. Capit. 10G 16 folio 1.

« Le 27 Septembre 1741, le Chapître de Sallanches désigne Rd Ch. Ant. Marin, Docteur en Th. d'Avignon, comme Administrateur, Econome et Curé du Prieuré de Chamonix, pour un an, n'ayant voulu accepter cet emploi que pour un an. Ledit curé tiendra et nourrira avec lui un vicaire audit prieuré et lui payera le salaire annuel de 72 liv. ; il donnera 50 liv. au vicaire perpétuel de Vallorsine, 400 florins anciens au vicaire amovible d'Argentière, 240 flor. à celui des Oches (Houches) et 42 liv. annuelles au curé de Servoz. — Le Curé de Chamonix tiendra une gouvernante soit cuisinière au prieuré, une autre servante pour prendre soin du bétail, laitage, fromage et beurre ; tiendra une bergère ou deux à la montagne pendant tout le printemps, l'été et l'automne ; tiendra toute l'année et payera un maître valet pour avoir soin des chevaux, faire et transporter le bois, la litière, etc... fera labourer et ensemencer... Payera au Doyen de Salianches 200 liv. annuelles... fera prêcher 14 sermons pendant le Carême, nourrira le prédicateur et lui donnera 20 liv. d'honoraires... retirera les dismes dans la grange du prieuré... ascensera les terres, tiendra des cahiers de compte qu'il remettra au Chapître le jour de St Michel (29 Septembre). »

LE PRIEURÉ DE CHAMONIX

« Le Prieuré comprenait une maison forte et une église adhérente, dont le Chœur était pour les Religieux qui y entraient depuis le Prieuré, et la Nef pour la Paroissiale dans laquelle on entrait par la grande porte hors du Prieuré, qui était le titre de la Maison Forte et du Couvent. Autrefois, cette église était la seule de la vallée et servait de Paroissiale depuis le Valais et ruisseau de Barberine jusqu'au torrent de « Diosaz », près l'église de Servoz. »

« Le Prieur était souverain, seigneur temporel et spirituel de toute la vallée, exerçant toute justice. Pour desservir cette vallée, les Prieurs établirent un Vicaire Perpétuel qui était et fut presque toujours de leur corps, de leur nomination sous l'institution de l'Evêque ; pour son entretien, ils lui relâchèrent tout le casuel, fondations et 2/4 de prémices par chaque faisant feu. »

« Ce Vicaire Perpétuel avait un presbytère au Bourg du Prieuré, lequel étant tombé en ruines, ayant été incendié avec le Bourg et le Prieuré en 1522, les masures, place et jardin furent vendus à Aimé Terraz le 27 Novembre 1759 pour le prix de L. 185. L'on avait encore relâché au Vicaire une

pièce de terre N° 3339 de la mappe. Toutes les autres terres étaient au Prieuré et portent encore le nom de « Terre de Cour » parce qu'elles appartenaient à la Cour de la Maison de Savoie, avant 1091, à laquelle Maison le Prieuré est soumis de grand cœur. »

« Le Prieuré et la Vicairie ayant été unis au Chapitre en 1519 et 1530, le Chapitre a assuré les fonctions curiales jusqu'au démembrement d'Argentière et des Ouches, avec un Chanoine administrateur et 2 vicaires. Mais, après le démembrement, ayant donné un vicaire à Argentière et un aux Ouches, on n'a plus tenu au Prieuré qu'un chanoine député et un vicaire demandé à l'Evêché, auquel vicaire on fournit sa chambre, sa nourriture et L. 72 d'honoraires, sous charge pour le vicaire d'assurer les fonctions curiales sous l'autorité du Chanoine député et acquitter 120 messes par an pour le Prieuré, au nombre desquelles sont toutes celles fondées aux chapelles des Thynes et de Montcuard, et à l'alternative des fêtes et dimanches. »

« *La dite Eglise fut rebâtie* à quelques pas du Prieuré, aux frais de la paroisse, en 1757 ; mais, par transaction du 5 Juillet 1706, le Chapitre reçut 2.000 florins et fit bâtir le SANCTA SANCTORUM, donna les pierres de l'ancienne église avec place nécessaire pour le cimetière. Actuellement, le Chapitre entretient à ses frais le plancher, le couvert et le marche-pied de l'autel, voûte du SANCTA SANCTORUM sans rien payer pour le rétable et fournit le luminaire des dimanches et fêtes ; les Confréries fournissent le reste. »

« L'on croit que les Bénédictins n'ont jamais eu à Chamonix un Couvent avec communauté en règle, mais seulement un Prieur en titre et quelques Religieux ; il y a même presque une incertitude que lors de l'union (1519) il n'y avait plus qu'un Prieur Commendataire nommé Guillaume de la Ravoire. »

« La Maison Forte du Prieuré fut incendiée en 1759 et rebâtie aux frais du Chapitre en 1760, mais l'on en diminua les 2/3 et l'on ne conserva du premier bâtiment que la portion qui servait de cuisine, de réfectoire soit poile et de cave, laquelle cave est encore la même. Sur icelle (dans la chambre

du Rd Prieur à côté de laquelle il avait un cabinet et une fenêtre donnant sur le vieux chœur) l'on y a construit un grenier à défense de feu et l'on a divisé l'ancien poile, soit réfectoire, en deux ; c'est la partie qui forme, avant 1787, la cuisine et le poile ; et, de l'ancienne cuisine l'on en a formé l'allée d'entrée, le cabinet et la chambre du domestique à l'entrée de la dite allée; avec encore le cabinet voûté à côté du poile, et, la cour actuelle du Prieuré était les 2/3 du bâtiment que l'on a détruit. »

« *La Grange du Prieuré* fut construite à ses frais, environ 1580 et 1710, pour y recueillir les dîmes de la Vallée, et, la maison au sommet de la dite grange fut construite aux frais du Chapitre en 1788 pour servir d'habitation au granger, soit le Censier Général, auquel le Chapitre s'est proposé d'ascenser la plupart de ses terres après les affranchissements. La boutique au bas de la grange a aussi été construite en 1788. »

Administration. — « Dès l'union du Prieuré (1519) jusques environ 1740, le Chapitre donnait à ferme sous cens annuelle tous les revenus de Chamonix à un ou deux de ses Chanoines, avec charge des fonctions curiales. Mais, depuis 1739, le Chapitre a fait administrer en économie jusques en 1786 par un Chanoine Administrateur député qui exigeait tout, payant toutes les charges, rendant compte de tout et dont le ménage et dépenses étaient au compte du Chapitre. Ce Chanoine, outre sa nourriture, percevait d'abord L. 200, ensuite 150 et après 100 d'honoraires et sa part de gros fruits, outre le casuel et la rétribution de ses messes libres. »

« Actuellement, les vallées s'étant affranchies de tous droits seigneuriaux et ne restant plus que des biens fonds et droits ecclésiastiques, le Chapitre, par délibération de 1786, a statué de ne plus y tenir ménage, de faire exiger les revenus par ses procureurs et de députer à Chamonix, pour les fonctions curiales seulement, un de ses membres, lequel tiendrait ménage à ses frais, dès la Saint Michel 1786, au moyen du revenu à lui assigné par délibération du 9 Août 1786. » (10G 152).

Ce revenu consiste dans : 1°) tout le casuel ; 2°) les fondations ; 3°) prémice du Prieuré soit 3 quarts de bled par faisant feu ; 4°) prémice d'Argentière même cote, ou en place, à volonté du Chapitre, L. 184 ; 5°) le 3e quart du prémice restant au Chapitre rière Vallorsine, moitié avec le Curé, ou L. 50 ; 6°) 9 quarterons 1/2 de terre Nos 3339 et 3388 estimés L. 52 ; 7°) 12 quarterons de terre au-delà du ruisseau et dessus le sentier de Soubeyron N° 17530, estimés L. 54 ; 8°) son affouage et litière au grand bois d'Hortaz et pâturage de la plaine d'Hortaz estimés L. 50 ; 9°) l'herbage du cimetière depuis la Magdeleine (22 Juillet) ; le grand jardin en bas du Prieuré et le jardin dans la Cour ; son logement avec cave et bûcher dans le Prieuré ; usage du tiers d'en bas de la grange, des écuries ; 10°) les reçats des paroisses du Prieuré, soit, en place des terres, plus de L. 400 ; plus L. 50 en argent et avec encore L. 51 pour station de carême. »

Charges. — « Le Recteur est tenu d'assurer toutes les fonctions curiales, acquitter toutes les fondations dans les chapelles, églises, confréries, chapelle Saint-Jean, messes paroissiales, celles des Patrons de Vallorsine, Argentière, les Ouches ; fournir pain, vin, luminaire accoutumés ; payer aux pauvres 18 sols portés dans la tabelle des fondations ; fournir l'huile des 2 petites lampes ; entretenir lui et son vicaire ; payer à son vicaire les honoraires de L. 72 ; regotoiement du couvert du presbytère, des fours, bûcher, grenier, 1/3 de la grange, petit bâtiment d'Hortaz, clôture d'Hortaz, de la cour, du jardin du Prieuré, des terres à lui ascensés en prenant le bois à Hortaz ; envoyer prendre à cheval les 3 députés du Chapitre de Sallanches, la veille du Patron, les recevoir et les renvoyer ; fournir le bois pour l'entretien du Pont de Cour ; prêcher et faire prêcher, catéchiser, assurer un prédicateur de carême et lui verser L. 51. »

« *La Station de Carême* fut fondée par Pierre Balmat (acte du 9 Juillet 1666, Charlet not.) au capital de 2.000 florins, sous charge de faire prêcher à Chamonix depuis le 3e Vendredi de Carême jusqu'à Pâque inclusivement, à raison de

4 sermons par semaine, ce qui fait en tout 13 sermons, et, venant à ne pouvoir faire prêcher, le revenu sera donné moitié aux plus indigents de Chamonix et moitié en réparations à l'église. Ce Capital a été restitué aux Procureurs de la Régence. »

Les difficultés entre les administrateurs du Prieuré et les habitants de Chamonix composeraient un long mémoire. Le 16 Mai 1754, le Chan. Galley, administrateur, écrivait au Chan. Bouvard, secrétaire du Chapitre à Sallanches :

« Ce n'est pas sans raison qu'avant-hier je vous écrivis que le temps de la persécution recommence à Chamonix contre les prêtres du Chapître, car, en haine du sacerdoce et de la domination, on assassine nos domestiques pendant la nuit. Je retiens au Prieuré le corps du délit qui est une grosse pierre que l'on a jetée contre les fenêtres de l'écurie où les servantes sont obligées de coucher pour garder le bétail, et qui a failli en tuer une, ces nuits dernières... Le nommé Jean-Jacques Balmat des Pellarins s'est plaint au Juge-Mage de ce que je n'ai pas voulu accepter, pour les droits de proclamations du mariage d'un autre Balmat, une demi-épaule de mouton qui ne valait pas six sols. On a député Paccard, l'oracle de la vallée, pour voir nos livres et savoir les coutumes à ce sujet... »

Voici un autre mémoire pour appuyer sa défense contre les gens de Chamonix :

« Le peuple est un hydre à cent têtes. Si l'auteur de ce proverbe avait connu les habitants des vallées de Chamonix, il aurait fait une exception à leur égard, et leur en aurait donné à chacun plus de mille, et il en aurait fait le symbole parfait de la chicane et des rébeillons. Si le poète avait connu leur esprit inquiet et leur génie turbulent, il n'aurait pas trouvé dans l'inconstance de la mer une figure assez naturelle pour les représenter. Sous les apparences les plus imposantes de simplicité, sincérité, modération, soumission, droiture, bonne foi, ils sont en général les hommes les plus fins, les plus rusés, les plus artificieux, les plus défiants et les plus impénétrables qu'il y ait dans les Etats (de Savoie) et peut-être en Europe. Les Bénédictins à qui furent données ces vallées en 1091 l'ont éprouvé pendant 400 ans. Il y en a 235 que le Chapître de Sallanches, à qui le prieuré fut uni en 1519, en fait une triste et continuelle expérience. »

Suivent des faits à l'appui de la thèse. (E 992, pièce 7).

Pour bien démontrer que les difficultés ci-devant énoncées ne sont pas un rêve, nous allons donner quelques extraits

des lettres écrites par les chanoines administrateurs qui exprimaient leurs plaintes au Chapitre de Sallanches.

Chamonix, 30 Septembre 1740. A M. le Ch. Charveys :

« Au cours de ces quatre dernières années, la principale des échutes a été celle de Pierre Coutet qui a été de 800 liv. ; celle de son frère Mauroit valut 3 ou 400 liv., mais, j'ai avancé pour frais de justice, tant au Sénat qu'ailleurs, près de 1.300 liv. »

Chamonix, 3 Juillet 1741. A M. le Ch. Charveys :

« Toutes les montagnes ont payé les haut-sièges en 1737-38. Montréal, Lognan, Lappendant ont continué sans conteste jusqu'à présent, mais Balme, qui est la plus considérable de toutes, Charamillon, Flésière, Blétière, Relevé, Chaillou, Chésery ont refusé de payer la prise de 1739-40-41... Je vous verrai à la St Jacques, et vous voudrez bien penser à un autre administrateur du Prieuré, car absolument je ne puis plus y rester... »

Ch. GROSSET, *administr.*

De Chamonix, ce 9 Déc. 1741. A M. le Ch. Charveys :

« Nous percevons chaque année de Valloursine 240 liv. depuis 1726 ; auparavant, c'était 333. Pour la dimerie sur les Tines, chaque année 119 liv. et 9 pots de beurre ; pour la dimerie sous les Tines 188 liv., savoir le Lavancher, 51 liv. ; les Bois, 60 liv. ; les Praz d'Amouz, 180 liv. ; les Barats et Favrins, 55 liv. ; les Nants, 9 liv. ; les Pellarins, 50 ; l'Essert, 60 ; la Grua, 264 ; Vaudagne, 37 et 50 liv. de fromage ; Montvautier, 21 et 30 liv. de fromage ; les champs autour du Prieuré, 260 liv. Somme totale : 1.266 liv.

Il y a 87 feux à Valloursine et 495 à Chamonix dont 475 payent la prémice. On ne compte pas Vaudagne qui dépend de Servoz au spirituel.

« Nous avons 8 grandes montagnes qui ont toujours payé les haut-sièges jusqu'à l'année dernière, sans y comprendre Chailloux et Chésery... Avant-hier, Jacques Bellin des Iles acheta un demi-fonds de la montagne de Charamillon de son frère Claude pour le prix de 18 liv. et, comme je lui en demandais le laod, il me dit qu'il ne le devait pas... J'en ai un demi-fonds à vendre qui m'est provenu de Michel Couttet que j'ai été obligé de faire exécuter par la justice à la potence ; ce demi-fonds est à la montagne de Balme et je n'en trouve pas 20 liv. Remarquez qu'un fonds est la piace pour une vache à lait... On trouve à Chamonix 1.300 et quelques vaches à lait sans les génisses qu'on ne met jamais dans ces montagnes. La quantité de fromage qu'ils pourront payer pour l'année 1742 ne pourra servir de règle pour les années pos-

térieures. J'ai vendu le quintal 28 liv. à Jean-Pierre Désailloud, voiturier, qui est allé le vendre à la Cité d'Aoste. Je juge que pendant ma tenute de 5 ans, on m'a fait tort de 600 liv... »

Ch. GROSSET.

En 1760, un fonds de montagne d'une vache se vendait de 50 à 60 livres à Balme, et de 75 à 85 livres à Lognan. (10G 297).

Chamonix, 17 Juin 1744. A M. le Ch. Bouvard :

« Voici une marque sensible de l'animosité secrète de nos juridiciables à notre endroit. Samedi soir, ainsi que je l'ai appris ce matin en allant dire la messe à Montcuard, on renversa nos potences ; lundi soir, on les brûla sur la place même et il n'en reste plus que les débris qui portent une marque de mépris fait au Seigneur de la terre, qui m'a tellement serré le cœur que, sur le champ, à mon retour, je me suis transporté chez le curial pour l'engager à une vue de lieu... En attendant de dresser le procès-verbal, j'ai donné ordre de refaire les potences pour le prix de 3 livres 12 sols, et je veux qu'elles soient plantées pour samedi soir, pour voir si on les abattra, car on dit (comme excuse) qu'elles étaient pourries... Il faudrait obtenir de M. l'Avocat Général de se saisir d'un certain nombre de libertins qui troublent le repos public dans toute notre juridiction, et dans la partie du prieuré surtout qui en devient l'égoût ; ... les coureurs de nuit se multiplient plus que jamais et causent mille désordres dans la paroisse... Certaines personnes m'ont dit déjà que cela ne pouvait être arrivé que par le complot de ces enfants perdus qui firent mille extravagances autour du may qu'ils plantèrent dans la place publique du prieuré le premier Dimanche de Mai en vengeance de ce que j'avais dit publiquement contre eux à l'église ; il faudrait trouver moyen de punir cette jeunesse dépravée... le même soir de la foire, il arriva encore que l'on rompit un grenier aux Nands... »

Ch. DUCREY.

Chamonix, 16 Sept. 1745. Ch. Pralong à Ch. Charveys :

« Feu R.d Ducrey, mon prédécesseur, a laissé beaucoup de journées à payer ; je suis toujours à écrire sur ce malheureux journalier où je prends tous mes sujets d'oraison... Charlet est toujours à me demander qu'on lui doit ceci ou cela en qualité de chartrier ; que toutes les fêtes solennelles on lui doit son dîner et même pendant ses assises devant le juge ; ennuyé de son discours, je lui dis qu'il n'avait pas continué à faire son devoir qui était de se trouver à l'église pour servir les messes ; je vous laisse à penser la mouche qu'il en prit. »

15 Octobre 1745. De Chamonix, le Ch. Charveys écrit au Chapitre de Sallanches :

« J'ai enfin fini aujourd'hui la course fatigable des prémices, excepté à Vallorsine où les corsières ne permettent pas que j'aille encore. Je puis vous dire que je n'ai trouvé que de francs mutins et des traîtres, des gens mercenaires, et au delà de tout ce qu'on peut dire, jusqu'à me faire payer une écuelle de lait pour mon souper et quelques poignées de foin pour les chevaux ; pour moi, je suis saoul du pays et de ses ridicules habitants, et je ne puis plus rester parmi des lourdeaux et des loups qui ne cherchent que la proie. Que vos peines soient grandes, elles ne sont pas comparables à tous mes embarras. Le spirituel n'y est point si bon que je le croyais ; l'honneur y est inconnu, l'opiniâtreté s'y manifeste et la trahison fait tout leur partage ; et, comme je n'ai pas été élevé, ni jeune prêtre parmi eux, je suis absolument dégoûté de tout... Ne faites semblant de rien au petit Pierre quant au miei (41 pots), car c'est un petit Chamoniard... »

CHARVEYS.

Chamonix, 5 Janvier 1746. A M. Charveys. Parlant des Chamoniards :

« ... Je n'ai pas vu au monde des gens plus fourbes, plus traîtres et plus acharnés contre les prêtres... Ils n'ont aucune confiance en tout ce qu'on peut leur dire pour leur bien ; tout leur paraît suspect et, pourvu que, avec leur douceur, ils puissent dévorer la proie, s'ils l'attrapent, ils sont contents...

Le spirituel ne vaut rien ici ; la jeunesse y est absolument débordée et sans aucune volonté de conversion ; les usuriers ne manquent pas. Des haines implacables et la médisance y sont à la mode. Le Conseil abîme le peuple par les impositions qu'il met sur chaque livre de taille, 30 sols il y a 3 ans ; 22 l'an dernier et 12 cette année... »

Ch. PRALONG.

Chamonix, 19 Juillet 1746. A M. le Ch. Charveys :

« J'aurai voulu que ma jument, au lieu de 4 pattes, en ait eu 6 pour que vous alliez plus vite pour devancer les Chamoniards qui sont partis hier à 5 h. du matin, contre vous, pour Chambéry. Balthazard Simon des Frasserands et Tournier sont les deux qui vont pour charger la lettre que vous m'avez montrée... Que le Bon Dieu veuille exaucer mes vœux qui sont un bon succès pour la peine que vous avez pour ces haut-sièges, et pour vaincre cette maudite race. J'ai appris qu'il y avait 115 vaches à lait et 60 génisses à Balme, 75 vaches et 21 génisses à la Flésière ; je ne sais encore rien des autres montagnes... »

PRALONG.

Le 13 Sept. 1746. Le Ch. Pralong écrit de Chamonix :

« Le premier jour, pour ramasser les hautsièges, qui fut hier, a eu le même sort que les années passées ; Balme et Charamillon n'ont présenté que le fromage sans sel et ont demandé hardiment le sel, le pain, le vin pour la nourriture de deux jours. Il faut que le Chapître en remercie M. Nicolas Latour de la Ravoire qui, vendredi dernier, est vènu à Chamonix pour dire aux Chamoniards que le Chapître leur doit sel, pain, vin pour les hautsièges et, étant monté lui-même à Charamillon, il a lu aux consorts assemblés la transaction qui porte la susdite débiture de votre part ; chaque montagne a ensuite été avertie... Voyez dans la transaction de 1540, ce qu'il en est... »

Chamonix, 18 Sept. 1746. A M. le Chan. Bouvard :

« ... Depuis quelques années, les Chamoniards ont chargé leurs montagnes de génisses et ont envoyé leurs vaches du côté de Beaufort, et par là diminuent d'année en année les hautsièges. Ainsi, à l'Ognan, on m'a présenté 45 liv. de fromage non salé là où on en touchait 110... La malice ronge ces mutins qui m'ont bien ennuyé depuis 8 ou 10 jours... »

Et parlant de son séjour à Chamonix, il ajoute :

« ...la barbe m'y a trop fleuri depuis 4 ans pour que j'ai la tentation d'y rester plus longtemps... »

Ch. PRALONG.

Chamonix, 18 Juin 1747. A M. le Ch. Charveys :

« Les hautsièges de 1745-46 ne sont pas payés. Je vous prie donc de ne plus hésiter à dresser la batterie pour faire sauter en l'air la bourse de ces mutins avec lesquels on n'opère rien par douceur et veulent vivre en Souverains, tant ils sont rebelles... J'en suis si saoul que je ne voudrais jamais les avoir connus... J'ai fait ma ronde dans toute la juridiction, feignant de voir les confrères pour attraper des agneaux sans en avoir pu découvrir aucun qui nous revienne ; il faudra encore une fois reprendre ce procès... Nous sommes si peu aimés ici, vous et moi, que nous sommes regardés comme deux anathèmes ; ils n'ont plus confiance à mes reliques (à ma personne) quoique je ne les expose que par nécessité, ni moi à leur flatterie ; ainsi, vous pouvez bien penser le mauvais sang que je fais par ici... Je suis si mal nourri que, ne trouvant personne qui sache un peu de cuisine, je vous prierais de débaucher quelques-Chambériennes, car, on ne peut plus tenir avec cette empoisonneuse de Michelle... »

Ch. PRALONG, *administr.*

Chamonix, 18 Juin 1747. A M. le Ch. Charveys :

« J'avais donc écris à l'envoyé de Bade pour les droits d'échute qui pouvaient nous revenir par le décès de feu Pierre Baimat marchand, mort sans testament. L'un de ses frères fut à Bade réclamer sa succession ; son voyage fut inutile et s'en revint n'ayant eu que sa canne, parce que ses dettes dépassaient la somme de ses marchandises. J'avais prié notre M. Mabboux, qui connaît des gens de Sallanchés qui trafiquent dans ce pays-là, de vouloir encore s'en informer... On apprit que ce Pierre Balmat courait les foires d'Allemagne et qu'il mourut à Bade l'année dernière... »

Le 15 Sept. 1747, le Ch. Pralong écrit encore :

« Je ne ramasse pas plus d'hausièges cette année que l'année dernière ; ils sont aussi résolus dans leur refus que s'il n'y avait point eu d'arrêt ; je suis content des consorts de l'Ognan à qui je demandais 65 liv. de fromage et m'en ont pourtant donné 110, et 19 liv. de serac pour 30 que j'en demandais... M. Girod, mon vicaire, dont je suis très content, me dit qu'il veut quitter Chamonix : 1°) parce que sa chambre est trop froide ; 2° parce qu'il ne peut dire aucune messe pour lui à cause de celles qu'il est obligé d'aller dire aux Thines et à Montcuard. Pour quitter nos républicains, je voudrais bien faire comme lui, car je ne puis le retenir par force. »

En 1752, une procédure s'engage au sujet de la *distribution des aumônes à Chamonix*. Les syndics accusent les chanoines de ne point remplir leurs obligations. « Et, pour mieux assurer quelle quantité de pain se devait distribuer aux pauvres, lesdits trois jours de la semaine, il se trouve aux archives de la communauté un coin de fer qui a plusieurs sceaux ; il est de la grandeur et peut-être de la pesanteur duquel doit être la dite aumône et une écuelle aussi scellée en différents endroits pour la distribution des fèves. Mais le Rd Sr Administrateur n'a point distribué de pain et de vin aux 25 pauvres, la veille de Noël, depuis environ 10 ans. Les pains de Quinquagésime qui doivent peser environ une livre chacun, il en faut depuis quelque temps trois communs pour faire une livre pesante, et encore mal cuit. Au lieu de distribuer l'écuelle de fèves cuites, il est distribué une cuillerée à pot à chacun, ce qui fait environ la moitié moins ; encore les laisse-t-il tremper en l'eau 3 ou 4 jours sans les

cuire pour les augmenter davantage. Il ne donne pas depuis quelque temps le pain d'une livre et les 3 deniers à chaque pauvre le Jeudi-Saint après diner, et finalement ne donne qu'une petite tranche de pain à chaque pauvre qui peut s'introduire dans son prieuré les dimanche, mardi et jeudi, car la plupart de iceux n'osent approcher ledit prieuré à cause d'un chien affreux et méchant qu'il y tient et les en éloigne. Pour surveiller aux abus qui se commettent, Nicolas François Carrier, syndic, et Nicolas Choupin, conseiller, se sont transportés au prieuré le 13 Fév. dernier, jour de la Quinquagésime ; mais, bien loin de vouloir qu'ils assistâssent à la distribution, on les couvrit d'injures en les chassant du prieuré, et même le Rd Sr Vagnat, vicaire, terrassa ledit syndic et s'arma d'une buche de bois pour les expulser, et encore Rd Pralong, administrateur, anima son chien contre plusieurs particuliers qui en furent jetés à terre. » — Le Chapitre répond que cette requête n'est qu'un nouvel effet de la fureur des suppliants à plaider éternellement contre leurs seigneurs et pasteurs. » (E 992, pièce 6).

Les aumônes ne sont pas fixées par titre de fondation, mais par la coutume des Prieurs. Le Comte de Genève, dans l'acte de donation du Prieuré dit simplement : « *Et nihil Nobis retinemus, nisi orationes et éleemosinas.* »

Ces aumônes sont : 1) De Toussaint à la Madeleine (22 juillet) 3 fois par semaine, Dimanche, Mardi, Jeudi, un morceau de pain d'avoine à chaque pauvre qui se présente ; ils sont environ 15 à 20 le dimanche et 5 ou 6 les jours d'œuvre, ce qui représente, en 1786, pour les 38 semaines, environ 38 quarts d'avoine ou 9 octanes $\frac{1}{2}$.

2) L'aumône de la Grasse ou du Dimanche de la Quinquagésime consiste en 1 livre de pain d'avoine à chaque pauvre qui s'y présente ; on en compte 11 à 1200, pauvres ou riches.

3) La nuit de Noël on fait une aumône appelée « *abergo* » à 25 pauvres à chacun desquels on donne 1 pain de 3 à 4 livres et 1 pot de vin.

4) Le Jeudi-Saint, on donne à chaque pauvre qui se pré-

sente une pochée de fèves cuites sans apprêt, ce qui représente une octane ou 4 quarts de fèves.

5) Le Jeudi-Saint, à l'église, on lave les pieds à 12 pauvres auxquels on donne à diner et un liard de monnaie ; ce diner est composé de la soupe, un plat de rave, un plat de pommes de terre, un plat de choux, du pain, point de vin.

« L'année 1781 fut année de trouble à laquelle Chamonix fit venir à l'aumône de la Quinquagésime tout ce qu'elle put rencontrer de monde au Prieuré et en dehors. Le Chapitre avait aposté les nommés Fège et Pommet, témoins affidés pour compter les pauvres, et, on occasionna une telle confusion qu'il y eut un pauvre écrasé, resté mort sur la place ; des femmes enceintes pressées firent de fausses couches ; les 2 témoins ne purent compter les pauvres et les habitants de Chamonix seraient regardés comme traîtres à leur patrie s'ils n'exagéraient au quadruple le montant des aumônes distribuées. » (10G 325).

Chamonix, 12 Mars 1753. A M. le Ch. Charveys :

« Je vous dirai que le Dimanche de la Quinquagésime (appelé par nos chamignards, la *Grasse*), j'ai eu un grand chagrin... Pendant la distribution de 934 pains, le S^r^ Paccard à la tête de trois Conseilliers vinrent pour peser ledit pain, un poids caché sous l'habit d'un d'eux ; ce Secrétaire venant m'annoncer que, par les Constitutions Royales, le Conseil avait inspection sur toutes les aumônes ; et, lui ayant demandé le paragraphe dudit article, il me parut ne pas s'en souvenir... et étant allé trouver ces infâmes Conseillers et leur demandant l'ordre qu'iis avaient, ils demeurèrent (muets) sur le coup ; et, leur ayant fait donner à chacun leur pain comme à des mendiants, je leur fis passer la petite porte et sans aucune brusquerie... Pour moi, je ne puis plus rester ici, mon étrille est émoussée ; il en faut une autre dont les pointes soient d'autant plus longues que leur malice est plus profonde et leur insolence plus hardie. Je veux donc me retirer avec vous puisque je ne puis plus rien faire ici que d'y crever de chagrins et sortir des épines qu'un successeur pourra arracher... »

Ch. PRALONG.

Chamonix, 15 Mai 1754. A M. le Ch. Bouvard :

« Si les projets qui dressent tous les jours les Chamoniards contre nous tournent à leur avantage, je puis bien dire que nous

sommes tous perdus ; il faudra que, de toute nécessité, d'évêques nous devenions meuniers, car il n'est point de calomnies qu'ils n'avancent, non seulement contre le Chapître mais contre chaque membre qui le compose... On ne se contente pas d'attaquer les Rds Charveys, Reydet, etc..., on fouille jusque dans le tombeau des S^rs^ Bouchex, Grosset, Pralong, pour les tuer après leur mort. Il y a maintenant plus de 150 griefs, soit chefs de plaintes formés contre nous... en un mot, nous passons pour des voleurs, des injustes, des concussionnaires, dans l'esprit des Chamoniards... Je crois que pendant le temps des persécutions. il n'y avait guère plus de remuement dans la ville de Rome que j'en vois depuis 8 jours dans cette vallée ; c'est un calvaire pour les prêtres et pour ceux qui ont quelque attache avec eux... »

Chanoine GALLEY.

« Quoique tous les particuliers de la Vallée de Chamonix se soient étudié à concerter des actes frauduleux pour frustrer leur seigneur de leurs légitimes droits, Michel Berthos fut distingué entre tous par la fréquence de ces actes. Se trouvant possesseur aux Chavans d'un tiers des biens et maison provenant de Marie Dezailloud, le Chapitre en a été frustré par acte du 30 Sept. 1749. » (Procès 10G 448).

Chamonix, 24 Juillet 1760. Ch. Galley au Chapitre :

« Je vous renvoie les chicanes de nos chicaneurs de Chamonix qui ne nous accableront pas de ce coup... M. l'Avocat n'a qu'à nier que j'ai été averti de ramoner la cheminée du Prieuré et qu'elle fut remplie de suie puisqu'elle avait été ramonée plusieurs fois, ainsi qu'il sera aisé de le prouver ; par conséquent, l'incendie aura été provoqué par la violence du vent qui porta des étincelles sur ie couvert qui était bien sec, puisqu'il est certain qu'on vit ledit couvert allumé avant qu'on s'aperçoive d'aucun feu dans cette cheminée, quoique les domestiques fussent dessus de peur du feu. Il est certain d'ailleurs que, sur la place publique, on a refusé de donner un prix fait de 1.000 liv. pour les réparations de tout le dommage causé à l'église et au clocher par l'incendie, quoique les Chamoniards le nient... Vous ne manquerez pas d'y ajouter tout ce que vous pourrez trouver pour déconcerter ces mutins, ou à les inviter à apporter des preuves réelles... »

De Rome, le 23 Juin 1770, Jh Pantealoni écrit à M. Paccard, notaire et secrétaire de Chamonix, recommandé à Jh Burnet de Vallorsine :

« Je n'ai pu avoir aucune réponse de M. Orengo, bien que j'aie été chez lui tous les samedis. Il me dit qu'il est bon que l'affaire traîne un peu en longueur... qu'il ne faut pas précipiter... qu'il croit d'en venir à bout avec la patience... Il m'a fait voir une lettre de M. Butin dans laquelle il lit que Monseigneur l'Evêque est content qu'il poursuive l'affaire, et que, bien qu'il n'approuve pas de détruire le Chapître de Salence (sic), il approuverait pourtant que vous eussiez un vicaire perpétuel à la place de l'administrateur, cela je vous le dis en cachet (sic) m'ayant Orengo fort recommandé le secret. » (10G. 25).

Le 4 Sept. 1786, le Chan. Delacoste écrit de Sixt au Chan. Jacquemier :

« Je me suis aperçu que M. Baud avait donné sa démission du prieuré de Chamonix et que l'on comptait sur moi, pour vous avoir dit en badinant que je pourrais bien accepter ce poste, si M. Baud continuait à être malade. Je n'en ferai rien ; j'ai fait ma tournée à Chamonix et j'en suis si dégoûté que j'aimerais mieux me faire prisonnier à Siz où je suis maintenant. »

Le 8 Décembre 1786, le Chan. Berthod écrit de Chamonix :

« Je me sens tous les jours dans la nécessité de mettre ma démission du poste du prieuré de Chamonix par la raison que la vivacité de l'air est incompatible avec mon tempérament. Comme il faut avertir trois mois à l'avance, je me hâte de le faire... »

Les charges de mestral, curial, notaire donnaient lieu à certaines formalités :

En 1273, Jacques de Savoie envoie des lettres de nomination de porte-enseigne soit mestralie du mandement de Chamonix.

En 1552, Maurice de Ridde, Dr en Droit, reçoit ses Lettres de nomination de Juge de Chamonix.

En 1578, le 9e de Décembre, Conseil est tenu au sujet de la notarie, curialerie, chastrerie et Me mestralerie appartennant au Sgr de la Ravoire.

« Ne Aymé de la Ravoire, Mestral en Chef de la juridiction de Chamonix aurait présenté à Me Nicolas Viollat, châtelain dudit lieu, Ennable Terraz et Michel Terraz d'Amouz (d'Argentière) pour ses substitués au dit office de Mestral, en présence de Rd André de Riddes, administrateur du lieu, pour

connaître la capacité, prudhommie et suffisance d'iceux, lequel office appartient à Ne Aymé de la Ravoire par droit d'héritage de feu son père ; et adjugé par le Magnifique Conseil de Genevois, en date du 7 Juin 1575, confirmé par le Souverain Sénat de Savoie, le 1er Décembre 1576, avec les revenus d'iceux. On demande aux nouveaux mestrals Terraz les assignations, proclamations, expéditions, lévations et vacations.

L'admodiateur se réserve les honneurs attachés à l'office, une cense de 40 sols annuels, la « meundaz » dûe par le Sgr de Chamonix tous les dimanches et 4 festes de Noel, Pasques, Ascension et Toussaint ; la 10e partie de toutes les amendes, l'assistance à tous les procès criminels ; se réserve une robbe de drap du pays fourrée de paillasse, la tierce dîme des naissants, la garde des prisonniers en sa maison pendant 24 heures.

Le bail est passé pour 3 ans au prix de deux moutons gras pour saler à la Saint Michel, soit un chacun. »

Le 12 Juin 1588, un jugement du Conseil de Genevois d'Annecy oblige les Nes de la Ravoire à prêter hommage et fidélité au Chapitre de Sallanches au sujet de la notarie, scribante et grefferie de Chamonix.

Le 26 Avril 1693, Dlle Georgine de la Ravoire, Vve de Ne Bernard Dupuis de Nonglard cède le droit de curialité de Chamonix aux Syndics et Communiers du lieu pour le prix de 9.100 flor. devant Me Pierre Charles Charlet, not. (10G 277).

En 1780, le 17 Juin. « Nous Doyen de la Collégiale de Sallanches, en qualité de Sgr de Chamonix, nommons pour office de Mestral Honorable Jean Michel Fège de Megève, habitant Chamonix, dont la probité nous est connue et prions Mr notre Juge lui en demander les Lettres requises. »

Les criées générales étaient faites par le Mestral de Sallanches devant les premières portes de l'église du Prieuré de Chamonix les jours et festes de Saint Jean-Baptiste et de Saint Michel, à Vallorsine le jour de l'Assomption de Notre-Dame, et, en Servoz le jour de la Nativité de Notre-Dame.

C'était un règlement de vie religieuse et sociale, composé de 31 articles que l'on rappelait chaque année à nos populations rurales. En voici quelques extraits :

« 1) On fait commandement que personne n'ait à jurer ni blasphémer le Saint Nom de Dieu, de la Très Ste Vierge Marie, ni des Saints et Saintes, à peine de 100 sols.

2) On doit observer dimanches et festes et ouïr la Messe.

3) On doit obéir au Prieur et à ses officiers, à peine de 25 liv. ; ne pas vendre les meubles revenant au Prieuré par échute ; ne vendre ni pain ni vin à la foire de St Michel sans l'autorisation du Seigneur ; ne pas garder des poids et mesures sans vérification du Seigneur ; ne pas chasser ni pêcher sans sa permission ; ne pas donner scandale ; ne pas louer des terres à ceux qui ne sont pas natifs de Chamonix ; ne pas porter des armes défendues ; ne pas contracter des mariages clandestins...

31) Finalement, que personne n'aye à mener rière Chamonix aucune bête morbeuse ni venant de lieux morbeux, et si aucune y en a, qu'on les en fasse vuider dans les 3 jours, à peine de 25 livres et confiscations d'icelles. » (10G 273 bis).

Le châtelain qui faisait office de Juge de Paix dans les différends qui s'élevaient entre le seigneur et ses taillables était élu par le Chapitre, véritable seigneur temporel de toute la vallée de Chamonix. « ...Etant informés des bonnes mœurs, probité et capacité de Mr Pierre Paccard, notaire royal des Collégies, habitant Saint-Gervais, l'avons élu, nommé et député à la charge de châtelain de Chamonix et dépendances » (10G 16, fol. 159).

Les impôts et censes ne rentraient pas toujours très régulièrement. Ainsi, en 1746, le Chapitre enregistre que « les « fruitières de Balme, Charamillon, Cheisery, Lognan, Lapendant n'ont pas payé ni fait payer ce qu'ils doivent ».

Le laod était un impôt sur les prix de vente, les échanges, les donations. En Savoie, il était de 1/6 du prix d'achat, mais à Chamonix, dès l'arrêt de 1560, on avait le privilège de ne payer que le 1/12, à condition de révéler tous les contrats dans les 3 mois, à peine de payer double laod. (10G 295).

Le droit d'échute était ainsi stipulé dans les franchises de 1292 : « *Mortuo patre vel matre, superstite vel superstitibus, filio vel filiis, filia vel filiabus, quod dictus prior in dictis casibus nullam habeat vel capiat successionem*... Après l'arrêt de 1562, on faisait l'inventaire de tous les meubles du défunt et un tiers revenait au Chapitre. » (10G 296).

L'Affranchissement fut la question à l'ordre du jour pendant le XVIII[e] siècle ; une première tentative eut lieu en 1698; une deuxième en 1740 pour le prix de 47.500 livres, et une troisième en 1749. Un mémoire relaté dans la Série E 992 nous dit que « les Chamoniards ont constamment fait résistance aux souverains depuis l'imposition de la taille de 1584, n'ayant jamais voulu prendre un cadastre malgré les ordres ; ce n'a été qu'à la dernière mensuration générale de 1738 qu'ils se sont soumis au cadastre. Ce même esprit de révolte aux lois du souverain se justifie encore par la contrebande en sel, tabac et autres marchandises que plusieurs de ces habitants, notamment ceux d'Argentière, ont fait de tous temps, et font continuellement jusqu'à maltraiter cruellement et très souvent les gardes, et jusqu'à insulter violemment leur curé.... Terraz intenta un procès à Rd Grosset après l'avoir indignement battu.... Rd Pralong s'est vu fermer en des greniers hors des maisons lorsqu'il allait ramasser sa prémice à la rigueur de l'hiver... En 1753, Rd Démontex à Argentière et Rd Girod furent assaillis à coups de pierres et de pistolets dans la cure parce qu'ils avaient dit à leur prône qu'ils ne pouvaient absoudre les contrebandiers. »

Chamonix, 22 Juin 1749., A M. le Ch. Charveys :

« Vous savez sans doute que deux Chamoniards, au nom de la communauté, étaient partis pour Turin pour ce qui touche, à ce que je crois, à l'*affranchissement*. Ils sont passés par le Saint-Bernard et, de là, ils doivent être allés au Fort de Barro, dit-on. Il doit y avoir des titres concernant Chamonix et il en est même parlé dudit Fort dans ies transactions. L'on a tenu tellement caché ce départ que je n'ai pu le savoir que le lendemain, et encore par finesse, et rien ne respire par ici de l'affranchissement, et, quand je veux en donner un soupçon de confidence à quelques particuliers, *intenti ora tenent, et omnes tacent,* (Ils ouvrent la bouche comme des gens étonnés, mais pas un ne dit mot). Oh ! la maudite race... Vous saurez avant moi l'issue de leur voyage de Turin par la voie de Chambéry ; je vous prie de m'en faire part. Ils ne doivent pas tarder d'arriver, car ils sont partis le 6[e] du courant, le nommé Paccard notaire et Balthazard Simon, d'Argentière... »

PRALONG.

Chamonix, 28 Oct. 1749. Le même au même :

« La semaine dernière, il s'est tenu un Conseil Général en

Vallorsine sur la délibération de l'affranchissement où tous ont été du même sentiment, *dicentes : Amen.* Il s'en tiendra un rière Chamonix le 2e du mois prochain, dans lequel l'on projette déjà de savoir la demande que le Chapître veut faire ; ils veulent toujours persister dans l'offre de 25.000 liv. y compris Vallorsine. Ils veulent nous chercher querelle pour avoir ici un curé étranger, parce que, disent-ils, ils n'ont pas confiance dans les administrateurs, parce qu'il est seigneur et que le seigneur ne peut pas être curé, comme on doit l'avoir dit à Turin au Docteur Paccard ; et, Couterand fait courir ce bruit, croyant nous intimider... »

Chamonix, 6 Juillet 1752. A M. le Ch. Charveys :

... « Je n'entends point parler ici de l'*affranchissement,* ni de la lettre qu'ils doivent avoir reçue ; je ne crois pas qu'aucun Chamoniard soit parti... Si cette affaire leur réussit, ce ne peut être qu'à notre désavantage... Les voyages des Chamoniards, leur lin, leur miel, leur vin de la marque, jusqu'au sable même et tous leurs présents répandus tant à Turin, à Chambéry qu'ailleurs ne peuvent que faire réussir, à notre pure perte, malgré tous nos droits... Ils se sont déjà jactés, qu'après l'affranchissement ils veulent avoir ici un curé institué et indépendant de nous ; d'autres disent qu'ils feront main basse sur nous et ainsi nous remplirons les prisons de Bonneville, *sumptibus nostris*... »

Ch. PRALONG, 1G 23.

Chamonix, 10 Janvier 1753. A M. le Ch. Charveys :

... « Quant à l'affranchissement, vous savez sans doute que le placet présenté au Roy est revenu à Chambéry sans aucun décret ; les Chamoniards ont fait tout leur possible à la sollicitation des Sieurs Graffion et Presset, pour prier M. Foncet d'accepter leur procure ; je ne crois pas qu'ils aient pu y réussir... Au reste, je pense que, tandis que le miel sera doux, on leur fera toujours bon œil... »

Ch. PRALONG.

Des négociations préliminaires à *l'affranchissement* eurent lieu en 1698 et le Chapitre examina les propositions faites par les Syndics et Communiers, savoir : 1°) le Chapitre affranchira de l'hommage liège et censat moyennant la somme de 20.000 florins ; 2°) l'administrateur de Chamonix percevra les droits d'échute jusqu'à l'affranchissement ; 3°) le Chapitre se réserve tous les autres droits, dîmes, prémices, censes féodaux et les Communiers leur fourniront des granges pour la dîme, là où il n'y en a pas.

En 1752, le Chapitre écrit à Chambéry :

« ... Une expérience de deux siècles nous persuade que ces gens n'agissent jamais de bonne foy et que ce n'a jamais été par un désir sincère de parvenir à un affranchissement qu'ils ont déjà fait mille tentatives, mais pour empêcher et éloigner la nouvelle condamnation qu'ils étaient sur le point de subir. Les habitants de la Communauté de Chamonix, sous les apparences les plus imposantes de simplicité, sincérité, modération, soumission, droiture et bonne foy, sont, dans le général, les plus fins, les plus rusés, les plus artificieux, les plus cachés, les plus défiants, les plus impénétrables et les plus intraitables qu'il y ait dans les Etats et peut-être en Europe, et, ils ne choisissent pas pour Administrateur ce qu'ils ont de moins habile dans ces caractères. »

(10G 301, mémoire 35).

Le contrat d'affranchissement fut passé à Turin entre les députés de Chamonix, Vaudagne, Valloursine et ceux du Chapitre, à l'arbitrage de M. le Baron Foncet, Conseiller du Roi, le 18 Juillet 1757, pour le prix de 30.000 livres qui furent payées au Chapitre par acomptes successifs jusqu'au 17 Octobre 1788, soit 30 ans.

Voici l'emploi que fit le Chapitre de cette somme au fur à mesure des recouvrements :

1°) Achat de la dîme de Chessy (Domancy) du Sgr Deloche	1.618 liv.
2°) Achat des hoirs Ligeon des montagnes de Armence, Crépinière, Combaz Marin, Bonjournal, Covagnet ; des grangeages de Praisaz et du Planellet, le tout sis rière Megève	11.651 liv.
3°) Achat du Sr Gentil du grangeage « Cul de Rey » et pièces diverses près le Bourg de Megève. (Le Sr Gentil était à Annecy)	11.791 liv.
4°) Achat de la Veuve Gachet du grangeage de Lezin à Demi-Quartier	2.250 liv.
5°) Achat du Sr Crépin du grangeage de Lezin à Demi-Quartier	2.553 liv.
6°) reste 185 liv. constituées en rentes	185 liv.

Ces différentes propriétés sont louées pour le prix de 1.325 livres et payent 143 livres de taille en 1789. (10G 121).

Par arrêt de la délégation générale de Chambéry, établie par S. M. pour les fiefs de Savoie en date du 4 Juin et 30 Août 1786, l'affranchissement du fief de Chamonix a été arbitré à la somme totale de 58.000 livres contrat passé à Chambéry (Léger, not.) le 15 Juillet 1786.

Par autre arrêt de la même délégation du 9 Mai 1787, les aumônes payées par le Chapitre ont été arbitrées à la somme 3.600 liv. savoir 3.300 pour Chamonix et 300 pour Vallorcine. Reste donc à verser la différence, soit 54.000 livres.

Par quittance passée au Bureau de l'Intendance de Bonneville, 1er Mai 1787, Thévenet not., les communautés de Chamonix et Vallorcine ont payé 30.000 livres ; le 1er Mai 1788, Vallorsine a payé 2.700 ; le 28 Mai 1788, le Prieuré et les Oches ont payé 10.600 ; le 24 avril 1789, les minières susachetées du Prieuré et des Oches, liste de Disuka, payeront au Chapitre 8.000 livres. — Total : 54.000.

De Chambéry, le 6 Mars 1769, M. de Barroz écrit à « M. le Doyen et MM. les Chanoines du Chapitre » :

« Vous avez, Messieurs, différents procès et l'on assure que vous êtes dans le cas d'en avoir encore d'autres contre plusieurs particuliers de Chamonix et de Vallorsine, pour cause de droits seigneuriaux... Vous sentez, Messieurs, les inconvénients de ces multitudes de procès, tant pour vos intérêts que pour ceux des particuliers. Il paraît donc qu'il n'y aurait rien de mieux, pour l'avantage des uns et des autres, que de prendre le même parti que celui que vous prites déjà en 1757 en affranchissant ces communautés de toutes taillabilités personnelles et réelles... Le Roy plein de bonté et d'équité ne saurait qu'agréer ce nouvel affranchissement, qui se ferait par devant des commissaires députés de S. M., connaissant les droits respectifs des parties. » (10G 25).

Or, nous verrons qu'au 19 Mai 1780, cet arrangement n'était pas fait et que les procès avec Chamonix étaient au nombre de neuf...

Les familles de la Vallée de Chamonix nous sont connues par des rôles de tailles ou cottets dressés en 1489, 1502, 1525, etc... et conservés dans la série 10G 285. Voici la liste de 1489 :

ALEYAZ Vuillelmus — ATTRIATI Joannetus (2).
BALLAVAL Franciscus — BALMAT Rodulphus (4) —

BELLON Peronetus (2) — BERROD Jacquerius (2) — BERGUERAND Perodus — BERTHODI Michaudus (3). — BILLIARD Vuillelmus — BLANCHEY Falcodus — BOLLED Anselpmus — BOCHARDI Franciscus — BONAFEY Milleretus — BRUNETI Joannetus (3) — BOSSONNEY Joannes (2) — BROISAT Franciscus — CACHAT Michaudus (2) — CARRERII Rodulphus — CHACOBINI alias MERMEDI — CHACOTINI de JORIA Jnes — CHAMBELLI Sanctus (2) — CHARDON alias MORET — CHARLET Emo — CHARRETI Raymundus — COMITIS Joannetus — COUDURIER Michaudus — CLAREY Joannes (2).

DEBIOLLE Michaudus — DECOSTA Emonetus — DECOMBES Joannes — DE BARBERINA Emonetus — DELECERT Joannes — DE PEPIA Simondus (2) — DE PONTE alias MONACHON (3) — DE MOLARIO Michalenius (3) — DE MOLENDINO Joannes — DE PRATIS alias CHOUPINI (4) — DE PRATIS alias FALQUERII — DE PRETIS alias BOLLION — DE NANTO Petrus — DE ROCHIIS Michael — DE VALLE Ursina DESAILLOUD Michaudus — DESBOSSONS Joannetus — DE TERRA Michaudus (5) — DOY Joannes — DUBETEX Martinus (2) — DUBIOL Emonĕtus — DUCROZ alias VELET (2). — DUFOLIER Michael — DULAVANCHIER Joannes (2).

EXCOFIERII alias VULLIED — FABRI Motterius — FAUCEMOUX Joannes — FRANCISCI Emonetus (2) — FELISAZ Joannes (4) — FRASSERENS alias FOLLIGUET — GABETI Franciscus (3) — GACHET Vulielmus — GARDEGE Guiod — GARNIER PETRUS — GARNERII Emonetus (2) — GIRAUDI alias DEAILLOUD — GRELAND Joannes (2).

HENRIA Franciscus — HERBETAZ Joannetus — HUGUES de Nantis (2).

JACCOUD Joannes — JAVESII Joannes — JORDANEY Perretus (2) — JOMONETI Joannes — JORDANI Franciscus — JUGLARDI Joannes (2) — JULIER Michaudus (2).

LANDRIUZ Emo alias BELLIN (4) — LESCHIAY alias DUCRO (5) — LOMBARDI Joannes (4) — LUYS Joannes (2).

MAGNINI Martinus — MAGNINET Emonetus — MATELLI Emonetus — MARGUELLA Martinus — MARGUEN Emonetus — MARGUEX Emonetus — MICHALLAT alias SESTOUR — MOTTERII de ducibus (3) — MOUTERII Joannès.

Netza Guigo — Nicoloz Meillaretus — Nobled Peronetus — Oderier Joannes — Oubey Perrodus — Paioti Petrus (2) — Payoti Milleretus — Pachy Joannes (3) — Panioti Michael (2) — Pecluz Hugo — Pecloz Emonetus — Pellieri alias de Cresto — Perini Jacquerius — Perriodi Joannes — Pigna Petrus.

Ravaleni (Ravanel) Pus — Richardy Michaudus — Rochex Perretus — Rodulphi Joannetus — Riguet — Rossat Michaudus — Sapientis Joannetus — Saddou alias Mallicd — Semblanet Rodulphus — Simondi Joannetus — Thiessey (Tissay) (2) — Terrirdi Michaudus — Vernii Joannes — Vianna Joannes — Vivardi Emonetus — Veytod Petrus — Vouterii Perretus (2) — De Valle Ursina — Vouterad Joseph — Vuichardi Joannes — Vuillermerii Franciscus.

NOTA. — Les chiffres qui suivent certains noms indiquent qu'il existe 2, 3 ou 4 familles de ce nom.

Liste des propriétaires de Chamonix-Argentière et les Houches, inscrits au Cadastre de 1730.

Attricard (5) — Balmaz (18) — Barrachin (6) — Batesard — Bellin (10) — Bedoux — Bertin — Bertoux (12) — Besson (5) — Biollay (3) — Blanc (2) — Boceney (26) — Blonda (7) — Bochard (27) — Blondet — Bonnefoy — Bordon — Borel (40) — Boulet — Brunet — Buisson.

Cachat (9) — Caix — Cassaz — Casset — Carrier (43) — — Chardon (3) — Charlet (32) — Choupin (10) — Combet (10) — Comte (20) — Coudurier (3) — Cotterand (14) — Cottet (45) — Crot (13) — Crottet (3) — Crouset — — Crusaz (3) — Cupelin (17) — Curtet.

D'Angy — Deschamps (6) — Decombe (10) — Deiga (2) — Denay — De Passy — Deplant (7) — Depraz (8) — Deroch — Desailloud (41) — Devache (15) — Devillaz (19) — Devé — Dévouassoz (33) — Deuovaz — Ducret (4) — Ducrot (8) — Dumartenat — Durafour — Dusovillier.

Fauret (20) — Félisaz (26) — Feriaz Maur. (Rd Curé) — Folguet (21) — Fontaine (2) — Fournier (2) — François — Frasserand (12) — Freppa.

Garnier (26) — Gendre — Genoux (16) — Gillier (14) — Géry (3) — Guy (7) — Girard (5) — Grand (7) — Grebillon — Guerrier.

Jacquet (5) — Jordaney (11) — La Ravoire (Ne) — Lachat (6) — Louis (11).

Margand (3) — Messat (8) — Martinet (de) — Mattet — Monard (6) — Micholin — Mugnier (13) — Paccard (8) — Paradis (13) — Payot (18) — Pernet — Perroux — Pessat (4) — Pignet — Poyen — Ponset — Pot (10).

Quay (10) — Raffort — Ravier (3) — Ravonet (10) — Rey — Richard — Roche — Rosset (3).

Savioz (5) — Simond (34) — Semblaney (4) — Soye — Soudan (4).

Tavernier (5) — Terra (15) — Tissay (5) — Tissot — Torrent (3) — Tournier (5) — Trepied (6) — Tricart (6) — — Varachat (4) — Vautier (3) — Vellet.

Le Cadastre de 1730 nous apprend que :

1°) la Boîte des Ames possède un grenier au bourg de Chamonix N° 3.205 et un champ de 105 toises à la Gria N° 5.550.

2°) la Chapelle de la Greaz, N° 5562, 17 toises.

3°) la Chapelle du village de Foully, 11 toises.

4°) la Chapelle Notre-Dame de Chamonix, un pré de 35 toises au Bourg N° 3270, et une masure de 12 toises, N° 3272.

5°) la Chapelle du Pras, au Praz, 3 toises.

6°) la Chapelle de Montquart, 18 toises.

7°) la Chapelle de Vaudagne, 6 journaux de terre à Bossoney.

8°) le Chapitre de Sallanches, 426 journaux pour lui et 41 journaux pour la Cure de Chamonix.

9°) la Cure d'Argentières possède l'église, le cimetière, une maison avec jardin, cour et four sous les N^{os} 2.180 à 185.

10°) la Cure de Servoz possède 25 journaux de terrain, à Monvautier, la Trappe, au Vignon et à la Blachère.

La Communauté de Chamonix possède 18.989 journaux de terres, bois, rochers ; elle paye un total de 3.138 livres de taille au Trésor.

L'Etat de 1756 (IV. C. 80) dénombre 60 vaches à Charàmillon, 30 à la Pendant, 45 à Lognant, 35 à Blaitière, 47 à la Flaizière.

Le Bureau de Sel des Houches délivre en 1758 : 39 balles de sel à la montagne de la Balma, 47 à Arlevé, 36 à Chailloud et 107 à Balme.

En 1772, on dénombre à Chamonix : 1165 vaches, 231 génisses et 22 bœufs ; à Servoz : 216 vaches, 38 génisses, 4 bœufs ; à Vallorcine : 204 vaches, 31 génisses et 5 bœufs. On estime que l'argent entré à Chamonix en 1757, est de 30.000 livres provenant de la vente des bestiaux, du miel fin, de la ritte, des cristaux, du négoce tant en Allemagne qu'en France, des manœuvriers à Paris, des peigneurs de chanvre en France pendant l'hiver, de ceux qui vont tailler la vigne en Valais ou faire les foins en Tarentaise. L'argent sorti est estimé à 48.596 livres.

Le recensement de 1783 donne un total de 1798 habitants à Chamonix-Argentière, dont 275 en dessous de 5 ans, 1151 en dessus de 5 ans, 292 hors de la commune, 70 hors des Etats, et 3 prêtres. La consommation du sel est de 212 balles.

CHAMONIX APRÈS LA RÉVOLUTION

Les Autrichiens à Chamonix. — « Le 23 Juin 1815, lors du mouvement rétrograde des troupes de S. M. en Savoie, la commune logea pendant 4 jours l'escorte d'un convoi qui se dirigea sur le Valais par la route de Chamonix. Parmi cette escorte se trouva deux officiers logés chez Victor Tairraz, aubergiste. Le 23 Juin, il coucha 300 hommes de l'armée autrichienne ; la commune fut obligée de fournir à cette troupe, sur ordre précis du Commandant, pain, vin, viande, eau-de-vie le matin. Tairraz a fourni 100 pots de vin à 18 cent. le pot, soit 90 francs ; logement et nourriture de 7 officiers et 8 chevaux : 32 francs. »

(Lettre du Syndic à l'Intendant, 21-11-1821).

Disette de 1816. — Du 18 Juillet. « La disette des grains se fait sentir progressivement dans ce pays au point que bien des particuliers n'en trouvent plus pour le nécessaire de leur

ménage. Pour éviter les accaparements ou exportations que font les particuliers de Vallorcine, je vous prie d'ordonner au Poste des Douanes d'Argentière d'en empêcher la sortie sous les peines les plus rigoureuses. » (Syndic à Intendant).

Fonte de 3 cloches. — « Avant 1793, Chamonix avait 5 cloches, la République en a enlevé 4. » En 1816, 28 Juillet. « Convention passée à cet effet. Coupe de bois est vendue pour en couvrir les frais. » (18 Décembre 1817.) — Le 17 Avril 1818, le Syndic écrit à l'Intendant :

« Les Confrères du Saint Nom de Jésus n'ayant plus de réunions ont transmis les droits de leur maison aux membres de la Fabrique de l'Eglise de Chamonix qui l'ont aliéné aux administrateurs de l'Ecole Publique de cette paroisse pour le prix de 381 liv. anciennes, somme destinée à la formation des cloches projetées. » (CHARLET, not.).

Le 15 Mars 1822, Paccard, fondeur, écrit à l'Intendant :

« La Commune de Chamonix vient de traiter avec le Sr Gauthier un marché pour fourniture de 3 cloches devant peser 40 quintaux. Ce particulier a trompé la confiance de M. le Curé et du Syndic en obtenant un sou par livre de métal, au-dessus de notre prix, soit 800 fr. au préjudice de la Commune. » (PACCARD, fondeur de M. Louis Frérejean à Annecy).

Le 12 Mars 1826 : Devis pour la confection des machines en bois dites Béfroi, servant à la mécanique des dites cloches : 68 livres.

Ecoles. — Lettre de l'instituteur J.-B. Claray à l'Intendant :

Chamonix, 1er Décembre 1815.

« Sachant par ma propre expérience combien vous êtes officieux, et, me rapportant avec un plaisir vraiment indicible que vous m'avez promis de m'étayer de l'Egide de votre Puissante Protection dans toutes les circonstances où je la réclamerai, je viens aujourd'hui avec confiance vous supplier très instamment d'écrire aussi vite que vos occupations administratives pourront vous le permettre à M. le Chevalier Viatet de Mont-Bel, Président du Conseil de la Réforme des Collèges du Duché de Savoie, à l'effet de m'obtenir l'autorisation d'enseigner au pied du Mont-Blanc jusqu'à la fin de l'année scholastique, époque où j'irai à Paris m'abriter sous les ailes protectrices de deux grands personnages, MM. Ducis et David.

Si l'on m'oublie lors de l'organisation des Ecoles de la Ville de Chambéry; je joins ici deux certificats, dont l'un m'a été délivré par M. le Syndic de Chamonix, et l'autre par mon professeur ordinaire M. le Curé d'Argentière, qui constatent que j'ai les mœurs et les connaissances requises pour exercer les fonctions d'instituteur, qu'il vous plaira de faire parvenir à M. le Chevalier de Conflans. Aussitôt que vous aurez reçu cette permission, qui me devient de plus en plus nécessaire, je vous prie d'avoir l'insigne complaisance de me l'expédier par le premier courrier, afin que je puisse faire avorter l'odieux complot que mes jaloux ennemis ourdissent contre moi dans le silence du cabinet, que je vous ferai connaître dans le temps.

Zoïles Malveillant, ennemis de mon Roi,
Abjurez la critique ou chantez mieux que moi ;
Tandis que vous sifflez, Reptiles d'Hippocréne,
Je vante de Ténis et mon Prince et mon Roi.

Recevez, Monsieur le Comte, l'hommage des sentiments respectueux et les salutations cordiales d'un homme qui s'est dévoué héroïquement à l'Instruction des braves habitants des Alpes et qui consacre tous ses loisirs à la littérature française et latine. »

J.-B. CLARAY.

NOTA. — Le susdit Claray, originaire de Crestvoland, enseigna à Chamonix dès le 2 Novembre 1812, et le 25 Avril 1815, se fait délivrer un excellent certificat au Syndic du lieu et au curé d'Argentière. « A mérité la bienveillance de tout un peuple. »

En 1851, le Curé de Chamonix écrit à Bonneville que la Régente de Bourg enseigne depuis plus de 20 ans à 60 filles avec un modique traitement fourni par la paroisse.

En 1857, le Proviseur des Ecoles de la Province de Faucigny approuve Rd Favre comme Vicaire-Régent au traitement de 600 livres et Dlles Françoise Dévouassoux et Henriette Couttet comme régentes au traitement de 60 livres chacune pour les 6 mois de classe.

TOURISME. — *La Compagnie des Guides* fut fondée par Manifeste Caméral du 9 Mai 1823 avec un Règlement en 53 articles. Il y eut 63 candidats qui se présentèrent, tous de Chamonix ou d'Argentière. On arrêta le nombre à 40 et tous les candidats d'Argentière furent exclus. De là, cette supplique au Roi :

« Ceux d'Argentière ne payent-ils pas l'impôt, ne fournissent-ils pas des soldats au Pays, dans la même proportion que Chamonix ? Si cette Compagnie est lucrative pour Chamonix, pourquoi ne le serait-elle pas à Argentière ? »

L'Intendant répond le 26 Janvier 1824 :

« La Compagnie étant au complet, ce ne pourrait être qu'en cas de vacances qu'on pourrait admettre des guides d'Argentière. »

Aux 40 guides, on adjoignit 24 porteurs ; on jugea ce nombre suffisant, parce qu'en 1820, il y avait eu 1200 courses, soit 30 courses par guide.

Pendant l'été 1824, il y eut 717 voyageurs qui allèrent au Mont-Blanc, dont 270 anglais, 154 français, 60 allemands, 57 suisses, 52 prussiens, 52 polonais, 32 russes, 24 hollandais, 24 piémontais, 7 italiens...

Le Règlement des guides fut dressé à la suite des abus signalés comme suit : « Mon père était un ancien guide qui a cessé de l'être lorsqu'il a vu un chacun courir au devant des voyageurs jusque du côté de Sallanches. » (16 Juin 1822.)

Le Commandant du Faucigny établit un surveillant pour le départ des voitures de Sallanches-Chamonix, donnant à chaque cocher un billet nominatif ; il fixa la course en char aller à 10 livres ; la course à cheval à 8 livres, et cela « pour éviter les abus ».

En Janvier 1828, le Conseil décide l'agrandissement du Pavillon du Montenvers, « étant donné l'affluence croissante des étrangers ».

Le 31 Juillet 1844, le Prof. d'Astronomie à la Faculté de Lyon, Bravais (1811-1863) quitte Chamonix à 7 heures du matin avec 38 guides et porteurs. Un temps contraire les surprend au Grand Plateau et tous décident de rentrer à Chamonix, à l'exception des professeurs Bravais et Martin et de 3 guides qui veulent séjourner au Grand Plateau en attendant le temps favorable. Une discussion s'élève sur l'indemnité à donner aux guides qui ont abandonné la course. On applique le tarif ordinaire : 10 livres neuves à chaque guide et 30 livres à ceux qui atteignent le sommet, retour compris.

C'est à cette époque qu'un M. Carrier de Chamonix, se disant topographe, établit des « *Plans en relief de la Vallée* avec indication des altitudes en pieds de France et toises de Savoie, d'après les indications de Saussure ». Ils sont fabriqués avec du papier mâché : le plus petit format, 5 pouces sur 4, se vend 5 francs ; le 2e, en 6 sur 8, 12 fr. ; le 3e, en 10/12, 30 fr. ; le grand plan de Servoz à Vallorcine et de Trient à Courmayeur se vend 200 francs et mesure 3 pieds sur 4 $\frac{1}{2}$. — Pour les exécuter en bois, le prix est sextuplé.

En 1826, *le Montenvers* était loué 1950 livres.

Pierre Carrier qui a péri au Mont-Blanc le 20 Août 1820, laisse 3 frères et une sœur (Jn Michel, Jn-Marie, David et Cécile) qui recevront jusqu'en 1838, une indemnité de 120 livres annuelles de la Société des Guides.

La poste, en 1717, était faite par Jh Victor Lachat, qui emportait et rapportait de Sallanches le courrier de Servoz, les Houches, Chamonix et Vallorcine, le mercredi et le samedi. Son traitement était de 214 livres par an.

Une carrière d'ardoises est ouverte aux Posettes en 1838 et exploitée de 1845 à 1849 par Jh Simond.

Esprit de Corps des Guides. — 13 Avril 1836. M. l'Intendant :

« En notre qualité de Guide du Mont Blanc, tenant à l'honneur de la Société, nous vous faisons part qu'il va se présenter à la première élection, comme guide, un individu portant le nom de F. C. Nous craignons tous ce sujet parce qu'il ne parle que de tuer, massacrer, précipiter les voyageurs. Il est batailleur, chicaneur, et quand il vient ici où il a sa sœur marié, il bat le mari, la femme et les autres...

Nous craignons qu'il nous assassine s'il connaît nos noms... Pendant le jour et pendant la nuit, nous voyageons ; il nous attendrait dans un coin pour nous tuer ; voilà la raison pour laquelle nous ne signons pas. On vous demande excuse :

Signé : *Onze Guides.* »

Anarchie dans la Compagnie. — Le 19 Août 1849, le le guide A. Balmat écrit à l'Intendant :

... « Mon opinion n'est pas la mienne, mais celle de la Commune entière. Les Maîtres d'Hôtels sont mal vus de tous ; ils achètent les guides et les mulets et les vendent aux voyageurs à leur profit. Des pauvres diables vont à Sallanches au devant des

voyageurs et reviennent avec promesse de ceux-ci, mais les Maîtres d'Hôtels les mettent à la porte parce que ce n'est pas des leurs...

Tous les jours, 20 ou 30 individus sont à l'encontre pour assaillir les étrangers sur la route ; les voyageurs s'en plaignent et disent que ce pays n'est pas civilisé. Ils baissent les uns les autres les prix des courses ; c'est un désordre complet...

Il y a un tas de polissons, adonnés à la bouteille, qui font les guides pendant que le Guide Chef Fraret n'a rien à faire dans son Bureau. Hier soir, on a masqué son enseigne en écrivant dessus : « Bureau du Chef-Mulet ».

Il est de toute nécessité d'avoir un Règlement car la Commune perd au moins 20.000 livres. Pour satisfaire les aspirants, il faudrait porter le nombre des guides à 150 et permettre ainsi à chacun de 180 à 200 liv. pendant les 3 ou 4 mois d'été. »

On a vu des pères de famille faire marcher leurs filles pour accompagner les voyageurs ou pour conduire des mulets. »

Abus dans la Cie des Chars. — 1^er^ Février 1847. ... « Tous ces chars, qui faisaient vivre bien à l'aise une soixantaine de familles, sont devenus la proie d'un commerce illicite et du monopole. Il y en a qui ont vendu ou loué leurs droits de chars au dernier venu pour des prix exhorbitants.

« Les lettres patentes du 21 Juillet 1846 ont aboli cette Compagnie. »

Brigade provisoire de Carabiniers, du 15 Juin au 30 Septembre. — Le 26 Mai 1855, le Syndic Charlet écrit à l'Intendant :

« La Commune de Chamonix est disposée à accorder le même local pour la Brigade provisoire de Carabiniers pendant la belle saison de Chamonix, que les années précédentes ; mais, pour quant à la pension, elle ne pourra être moindre de 39 fr. 50 par mois à l'Auberge de la Fidélité ; pour quant aux lits, ils payeront comme à l'ordinaire 2 fr. par mois chacun... Toutes mes tentatives n'ont pu faire diminuer ce chiffre. »

Nous voyons intervenir ces carabiniers, un soir du 20 Septembre 1855, à l'Hôtel de Londres où ils arrivent, précédés du Syndic et de trois guides, pour arrêter et mettre en prison deux gentlemen anglais, Jacomb et Liaroy. Ces deux touristes avaient promis 275 francs aux guides pour les conduire au Mont-Blanc ; arrivés au Dôme du Gouter, la neige tombée la nuit précédente les empêcha d'aller plus

loin. Les Anglais prétendirent avoir été trompés par leurs guides qui leur avaient fait une promesse, persuadés qu'ils ne pourraient l'accomplir. Le Juge de Paix de Saint-Gervais arrangea ce différend.

Accidents de la route. — Chamonix, 24 Juin 1853, M. l'Intendant :

« Hier, à 3 h. de l'après-midi, le char dans lequel nous nous trouvions, M., Mme Ritter (de Prusse) et moi, nous a versés au bas de la route, à quelques pas du Torrent-Noir. M. et Mme Ritter ont été gravement indisposés et sont restés à Servoz d'où ils repartiront pour Sallanches, renonçant à se rendre à Chamonix. Après avoir presque miraculeusement échappé à la mort, il nous est permis d'appeler votre attention sur l'état de ce chemin, la nécessité de garnir de barrières la partie qui s'étend entre Cheide et Servoz... »

LEMERCIER, *Dr en Droit, Ministère des Finances,*
39, rue de Grenelle, Paris.

Genève, le 3 Octobre 1853. M. l'Intendant :

« Je prends la liberté de vous écrire, par ordre de ma maîtresse, pour vous dire que le 30e de Sept. écoulé, à 5 h. de l'après-midi, l'honorable Madame Dyce Sombré, dame anglaise, avec sa femme de chambre et 2 domestiques furent conduits par M. Gros (propriétaire de voitures à Sallanches) depuis Chamonix à l'Hôtel du Mont Blanc à St-Martin, dans une de ses voitures, avec 2 chevaux, lui allant en postiilon, et, en sortant de l'Hôtel de Londres, il est allé contre le mur d'une maison ; ensuite, il alla contre la Malle Poste qui montait à Chamonix, et après, il fut contre un rocher avec violence, et de plus, allant trop près d'une maison, il aurait renversé si les domestiques ne lui avaient pas dit d'arrêter.

Tous ces accidents sont arrivés en plein jour, et si visible de voir qu'il était incapable de conduire sa voiture à cheval que Mme Dyce, sa femme de chambre et les domestiques marchèrent toutes les montées et descentes.

En arrivant à Servoz, il était nuit, et, peu après, en descendant une descente, il a finalement renversé la voiture, et, tous les effets qu'il y avait dedans ont été jetés dans la route. Le Courrier (Secrétaire) s'est sauvé à temps, en sautant du siège de devant.

Ceci n'est pas donné pour faire du tort à M. Gros, au contraire ; Mme Dyce l'a fait payer ce qui lui était dû et lui a recommandé de ne jamais dire qu'il pouvait aller comme postillon, vu que c'était très clair qu'il ne pouvait pas le faire ; et, s'il avait dit avant de partir qu'il ne pouvait pas le faire, cela ne serait pas

arrivé. Il était très honnête et très sobre, et c'est à espérer que les autorités de la Police verront la nécessité qu'un système soit adopté pour préserver les voyageurs de grands dangers et inconvéniences.

Mme Dyce restera à Genève jusqu'au milieu de la semaine, où la Police pourra lui correspondre, si cela est nécessaire. »

Pour Mme DYCE SOMBRÉ,
P. D. ROULIN, *courier à l'Escu de Genève.*

La Police répondit « que M. Gros serait relevé de ses fonctions pour servir d'exemple ».

Erection d'un obélisque à de Saussure. — Le 15 Décembre 1838, le Syndic et le Guide Chef écrivent au Ministre :

« La vallée de Chamonix était, il y a un siècle, ignorée même par ses voisins et ses habitants peu nombreux, ne trouvant des ressources que dans un terrain stérile, vivant dans un état presque de misère. En 1741, deux gentilshommes anglais, Pocock et Windham, poussèrent, les premiers, leurs excursions jusqu'à Chamonix. La relation de leur voyage proclama les merveilles de cette vallée et détermina grand nombre de curieux à les visiter.

« En 1786, cette cime altière et sourcilleuse du Mont Blanc vit pour la première fois sa crête culminante foulée aux pieds des hommes ; les Dr Paccard et J. Balmat ne reculèrent point devant les difficultés, et leur intrépidité en fraya la route à De Saussure, qui fit son ascension le 3 Août de l'année suivante. De Saussure, par ses ouvrages, n'a pas été seulement la cause de l'affluence des étrangers qui apportent ici des ressources pécuniaires, mais il a encore donné un élan tel aux facultés intellectuelles de ses habitants que grand nombre d'eux peut répondre aux savants étrangers qui se trouvent étonnés de rencontrer, dans un coin si reculé, autant de connaissances en Histoire Naturelle et en Géologie.

Pleins de vénération pour la mémoire de De Saussure, les habitants et guides de Chamonix désirent lui payer leur tribut d'hommage par un monument qui sera élevé sur la place de la Tour... »

Et voici comment un contradicteur facétieux s'opposa à ce projet : « M. Simond a fait extraire de ses propriétés d'Hostaz une pierre de 32 pieds de long pour la faire placer devant son hôtel, et il veut en faire payer la dépense aux guides ; c'est réellement une spéculation d'une nouvelle façon... Je ne crois pas qu'un obélisque, qui ressemblera plutôt à une pierre sépulcrale, puisse fixer l'attention des étrangers au préjudice de ces milliers d'obélisques en glace

vive et brillante qui paraissent descendre comme des colosses du sommet de nos glaciers. » Victor TAIRRAZ.

Les guides versèrent immédiatement 800 livres, mais la Commune refusa tout concours jusqu'en 1857 où elle vota 800 livres. De 1856 à 1859, Gabriel de Mortillet, conservateur du Musée d'Annecy, organisa une Souscription Internationale avec des grande imprimés en français et en anglais. Elle aboutit à l'érection du monument connu aujourd'hui de tout le monde.

Le projet d'un monument à élever dans le cimetière de Chamonix à Jean François Couterand, homme de bien, à qui le Bourg de Chamonix dût de n'être pas saccagé pendant la Révolution Française, fut lancé par M. le Curé et la Fabrique de l'Eglise en 1859. Il n'aboutit à aucun résultat.

Il serait intéressant d'avoir des détails sur la conduite de « cet homme de bien » ; je n'ai pu en découvrir nulle part.

Les eaux sulfureuses. — Etablissement de Bains. — En 1823, la source du Bouchet fut analysée par un chimiste de Genève et désignée comme *minérale, froide, saline, sulfureuse*, fournissant 400 litres par minute. Les eaux de Challes contiennent 254 miligrammes de soufre par litre ; celles de Chamonix, 57 ; Allevard, 38 ; Marlioz (Aix-les-Bains), 37, et Barèges, 13.

En 1834, cette eau fut conduite dans le jardin de l'Hôtel de l'Union où les voyageurs ont fait des cures et pris des bains.

En Septembre 1852, une inondation arracha les conduites sur tout le parcours qui est de 1 kilomètre et emporta le petit établissement avec les cabines installées dans le jardin de l'hôtel, au préjudice du propriétaire, Ferdinand Einkraemer, qui avait fait l'installation à ses frais.

En 1853 et 1854, beaucoup de personnes reviennent à Chamonix pour y faire usage de ces eaux dont elles s'étaient bien trouvées.

En 1855, Einkraemer fonde une Société au capital de 50.000 francs qui demande à acheter de la Commune le

terrain nécessaire pour créer un vaste établissement avec cour, jardin, promenades. Le Conseil refusa cette vente.

A peu de distance de cette source sulfureuse, sort une source d'eaux ferrugineuses si souvent ordonnées en tant de maladies. La Société propose de l'utiliser « dans ce pays où 10 à 12.000 voyageurs viennent annuellement ».

Ces deux projets échouèrent.

Destruction du village du Chable à Chamonix par une avalanche descendue dans la nuit du 15 Février 1847. Quatre maisons furent emportées : celles de Victor Simond, tanneur ; Jean Simond, meunier ; Jean-Marie Payot et Françoise Bosson, Veuve Balmat. On ne signale pas d'accident de personnes.

L'incendie du Bourg de Chamonix arrivé le 20 Juillet 1855, détruisit 25 maisons abritant 41 familles. Le total des dommages est évalué à 313.930 livres ; le Roi envoya un secours de 4.000 livres et on ouvrit une souscription.

Une vieille coutume : le charivari. — Le 18 Mai 1848, le Syndic Payot écrit à l'Intendant :

« J'ai l'honneur de vous informer que le nommé Pierre-Célestin Carrier, de cette commune, devant convoler ce jourd'hui et se présenter à l'église avec sa fiancée, plusieurs jeunes gens travestis en mascarade, armés d'instruments d'un son bruyant, ont pris l'avance et se sont portés au devant de la maison, dans la nuit du 15, afin d'inquiéter d'avantage le futur époux avec sa famille. Ces masques ont passé la nuit autour de la maison en agitant leurs instruments, au point de troubler le repos de tout le voisinage.

Une voisine vint ce matin m'en faire le rapport, au récit duquel je me transportai de suite chez ledit Carrier où je n'ai vu aucun masque. Je me retirai ensuite, et les deux futurs profitèrent de mon retour pour venir à l'église satisfaire à leurs obligations. Je les accompagnai tout proche de l'entrée de l'église et je me rendis sur la place publique où je vis 4 masques avec leurs instruments qui attendaient le retour de l'église des deux conjoints, jouant de leurs instruments qui ont troublé M. l'Abbé qui célébrait la Messe des époux.

Sur mon invitation, ces 4 individus ont pris la fuite, l'un desquels j'ai connu pour être Michel Simond, petit-fils de Michel-David Couttet, du Bourg. Je vous fais observer en outre que, pendant mes remontrances, l'un des 4 individus s'est mis à

genoux sur la place, en présence de la multitude, afin de braver mes ordres et, pendant ces entrefaites, le Sr Florentin Tairraz, Me de l'Hôtel de la Couronne, m'adressant la parole dès le seuil de son hôtel, me dit : « Laissez divertir ces jeunes gens ; vous feriez mieux d'interposer votre autorité pour autres choses plus nécessaires »...

Médecin des Pauvres. — Dès le mois de Novembre 1841, Jn Alex, Michon originaire d'Onnion et établi à Lullin depuis 6 ans, vient résider à Chamonix pour remplacer le Dr Perrier, obligé de partir pour des « convenances particulières ». Il passe un bail avec le Conseil et se fait renvoyer en 1856, comme « ivrogne invétéré ».

Le Dr Feyge de Megève, candidat, écrit à son ami Dumont, pharmacien, le 16 Avril 1856 :

« La condition de l'avenir est tout pour moi et tu comprends que je n'aimerai pas être jeté à la porte comme le Dr Perrier ou comme le Dr Michon, au bout de 5, 10 ou 15 ans d'exercice dans un climat meurtrier comme Chamonix.

J'ai 32 ans, je suis marié depuis 15 jours (n'en ris pas trop) ; j'ai envie de me consacrer cordialement à l'exercice de mon état, s'il m'offre un pain honorable ; c'est dire que je pense à Chamonix plus qu'à Megève, si l'avenir peut être garanti.

Si je demande des garanties, je veux aussi en présenter au Conseil de Chamonix. Je suis médecin-chirurgien de la Faculté de Turin depuis le 4 Août 1849. J'ai exercé 3 ans à Megève et 3 ans en Maurienne où les communes de St-Avre, St-Rémy et La Chambre faisaient mon traitement (700 fr. la première année et 300 fr. la 3e année, ce qui a refroidi mon enthousiasme).

Tu ne peux te faire une idée, mon cher Dumont, de l'état déplorable de la Médecine dans les campagnes ; les rhabilleurs et les médecins de village nous débordent de toutes parts ; ici, à Megève, une dent arrachée, une saignée se payent 40 cent. parce que les rhabilleurs le font pour ce prix, et chaque village possède un de ces êtres merveilleux qui *possèdent un don* ; encore, s'ils se contentaient du rhabillage, de la saignée, mais ils médicaillent tout. Le Gouvernement doit intervenir ou fermer la Faculté de Médecine, car c'est un vol que de faire dépenser de 15 à 20 mille fr. à un jeune homme qui ne pourra pas gagner 1.000 fr. par an, au milieu des fatigues et des dégoûts qui n'ont pas de nom. Je doute de l'intelligence humaine quand j'examine la conduite stupide du vulgaire qui ne veut pas voir la lumière. Tu dois en savoir quelque chose, comme pharmacien, car ici, il n'y a pas un mauvais revendeur de sucre qui ne vende aussi pur-

gatifs, vermifuges et autres remèdes. Le mal est à son comble. Comment le détruira-t-on ? Je n'en sais rien.

Je te remercie de m'avoir écrit au sujet du paquet Collet ; d'après sa composition, il ne devrait pourtant pas faire les merveilles que lui prête le peuple. Tous les malades qui m'appellent *in extremis* ont déjà pris la tisane Collet ou quelqu'autre remède souverain ou universel, comme les Pilules Dehaut, le remède le Roi, l'Aloés Raspail ou le Sirop anti-glaireux de... je ne trouve pas le nom. C'est à devenir fou.

Tu ne me feras pas attendre ta réponse aussi longtemps que moi ; j'étais sur les grands chemins avec ma femme. — Adieu, mon cher Dumont, une bonne poignée de main de ton vieux champion de Chambéry. »

Joseph FEYGE.

Feyge fut agréé le 16 Juin 1856, mais son contrat de 3 ans étant terminé, il fut remplacé par le Dr Million établi alors à Megève.

Les tarifs arrêtés en 1856 pour visiter les malades aisés étaient les suivants : 6 francs en dessus l'église d'Argentière et 5 fr. au-dessous, 4 francs au Lavancher, 3 et 2 fr. dans les hameaux plus rapprochés, et 1 franc dans le Bourg ; 24 livres pour un accouchement et 12 livres pour un rhabillage.

Le drapeau français au sommet du Mont-Blanc. — 6 Juillet 1860. — « Par acte consulaire du 17 Mai dernier, il fut arrêté que, pour donner un gage plus éclatant des sentiments de dévouement des habitants de Chamonix pour la grande et chère famille à laquelle ils auraient bientôt le bonheur d'être annexés, on en consacrerait le souvenir par la plantation du drapeau français sur le Mont-Blanc.

Le Conseil des Guides ayant invité ceux de ses membres qui voudraient entreprendre cette pénible ascension, le nombre dépassa largement celui prévu et, par voie de tirage au sort, on arrêta la liste suivante :

Simond Pierre Edouard, Chef de la Caravane — Bellin jeune, feu Alexis — Simon Léon, fils de Siméon — Couttet Jean Dosithé — Couttet Joseph, feu Siméon — Tournier Michel, du Moussorez — Couttet Pierre, feu Joseph Marie — Ducroez Michel-Ambroise — Couttet Pierre, feu Balthazard — Bossonney Zacharie — Charlet Michel, feu Théodore.

Le 5 Juillet, à 7 h. du matin, la caravane, ayant le syndic en tête porteur du drapeau, quitta Chamonix, au bruit répété de la détonation des boîtes. L'arrivée aux Grands-Mulets, à 2 heures après-midi, fut signalée également par une détonation de boîtes. A minuit, la caravane continua sa course vers le Mont-Blanc et à 6 heures 30 du matin, le premier drapeau du monde flottait sur la cime altière de la plus haute montagne d'Europe, aux cris répétés de Vive l'Empereur, Vive la Famille Impériale, Vive la France, Vive la Savoie Française. A 9 h. du matin, la détonation des boîtes annonçait l'arrivée aux Grands-Mulets et à 2 h. de relevée, la population de Chamonix acclamait son entrée dans le Bourg. A 3 h., toute la caravane prenait part à un gala offert par l'Administration.

Aujourd'hui, 7 Juillet, à la faveur de la pureté de l'atmosphère, le drapeau était très visible depuis Chamonix. » (Fonds Sarde, Chamonix).

LISTE DES CURÉS DE CHAMONIX DEPUIS LA RÉVOLUTION

1803 : CLARESY Jean-Claude, né à Gilly (Tarentaise) de parents originaires de Crest-Voland, en 1765 ; chanoine de Sixt ; mourut curé de la Tour en 1828.

1815 : GERDIL, né à Samoëns en 1762, neveu du Cardinal de ce nom ; mourut en 1842 curé de Morillon.

1817 : DESPORTES Thomas, né à la Chapelle d'Abondance en 1787, curé de Flumet en 1816, mourut curé de Saint-Jean d'Aulps en 1849.

1818 : DESJAQUES François-Marie, né en 1776 à Villard-sur-Boëge, mourut chanoine de la Cathédrale, en 1864.

1819 : MOLIN Auguste-Benjamin.

1820 : PERISSOUD Jn-François, né à Thusy en 1791, mourut curé d'Evian en 1862.

1824 : SIMOND Marie-Michel, né à Cluses en 1793, mourut curé dans le diocèse de Beauvais, 1870.

1828 : VERNAZ Pierre, né à Chevénoz en 1786, mourut en 1866, retiré à Chevénoz.

1833 : LANVERS Jn-François, né à Montriond en 1799, mourut à Chamonix en 1857.

1857 : GAYDON François-Daniel, né à Megève en 1815, mourut à Chamonix le 12 Novembre 1880.

1881 : BUTTAY Félix, né à Bernex en 1834, mourut à Chamonix le 22 Mai 1890.

1891 : LAFFIN Jn-François, né à Thorens en 1851, mourut Aumônier des Hospices à Annecy en 1917.

1906 : DUFOURD François-Marie, né à Villard-sur-Boëge en 1865, mort à la Trappe de Tamié, 1933.

1920 : RHUIN Louis, né à la Tour en 1871, curé de Seytroux.

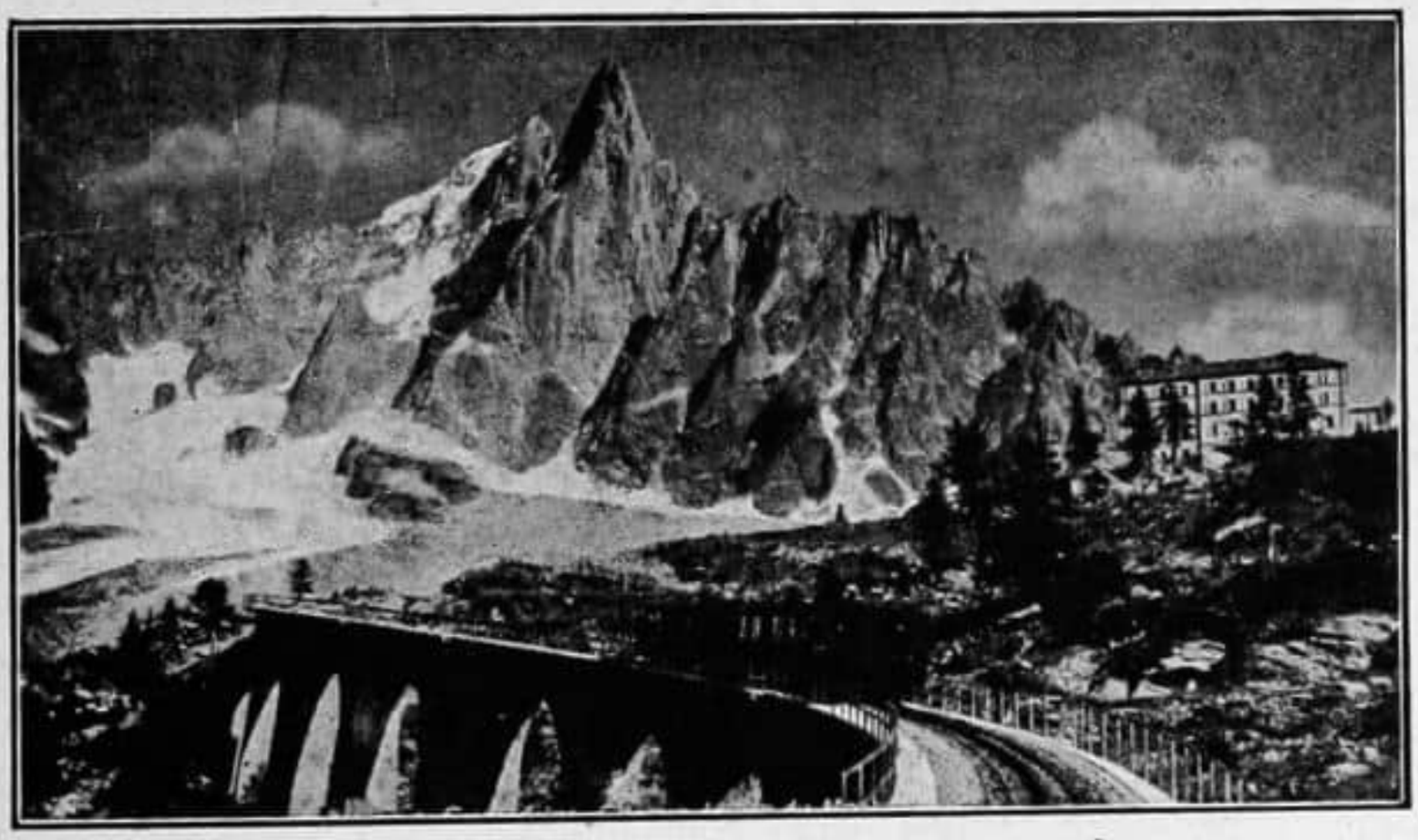

C.B.317 **Aiguille du Dru**

II. — ARGENTIÈRE

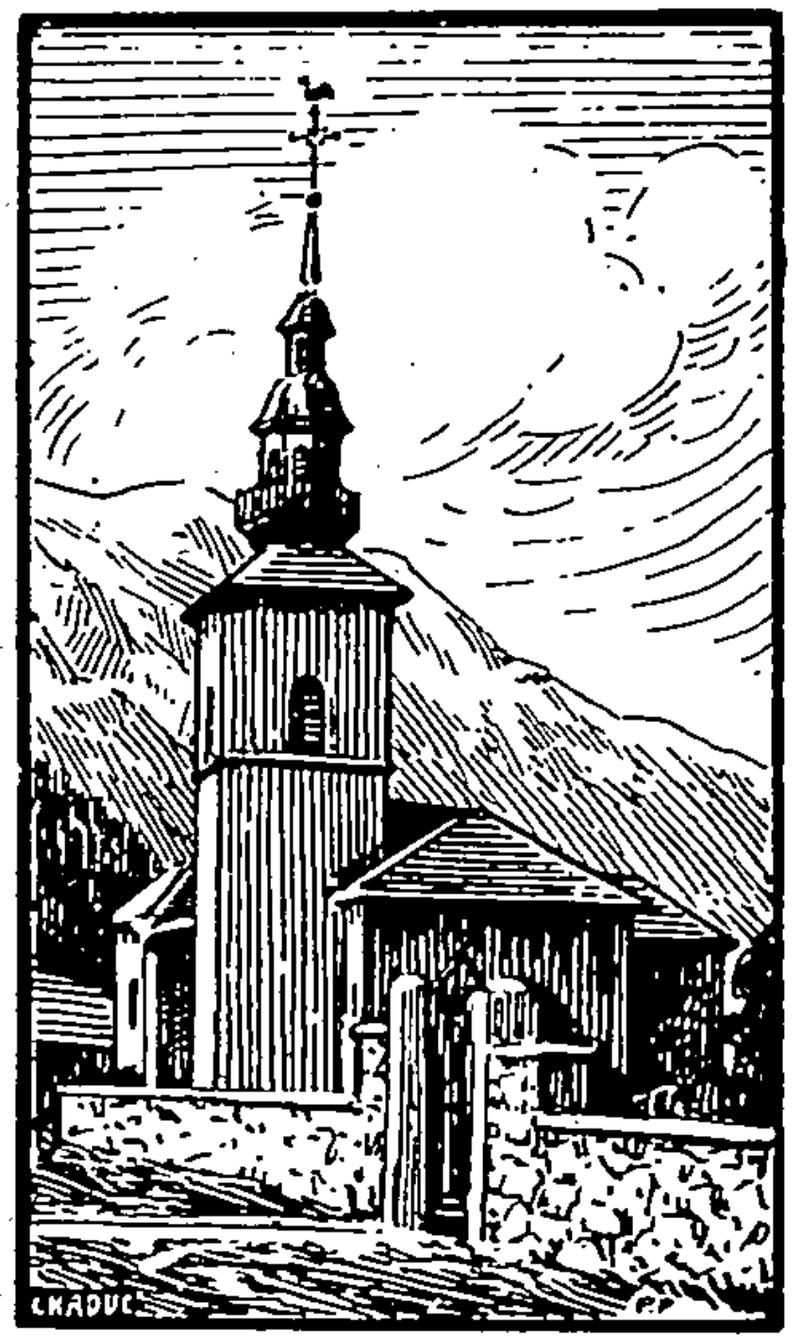

« Le territoire et mas d'Argentière, dès les Montets de Vallorsine et Montagne de la Balme incluse jusques aux Montets du Lavancher et Thynes exclusivement, fut érigée en Paroissiale, en 1726. Auparavant, les habitants de cette paroisse étaient paroissiens du Prieuré, seule première église où ils venaient, en été et en hyver, aux offices de la Paroisse. »

« Par sentence du Rd Official Paris, en date du 6 May 1726, et traité avec les habitants du 25 Juin 1726, ledit Mas fut érigé en Paroissiale. Les habitants bâtirent à leurs frais l'Eglise et le Presbytère.

« Ladite Eglise est érigée sous le vocable de Saint Pierre ; elle est desservie par un vicaire que nomme le Chapitre et y tient sous l'approbation de l'Evêque. A ce vicaire, le Chapitre a relâché tout le casuel et lui donne annuellement sur les revenus du Prieuré la somme de L. 266.13.

« Le Rd Prieur, soit Recteur du Prieuré, y va officier au nom du Chapitre le Jour du Patron. A chaque vacance de vicaire, sous titre de Recteur, il y envoie un autre vicaire et prie l'Evêque de vouloir bien y donner son agrément. »

« Observant que, jusqu'à présent, le Chapitre a toujours été en honneur, considération et crédits chez tous nos Evêques et dans tout le diocèse, il l'est même actuellement plus que jamais. Malheur à lui s'il dégénère. La sagesse, la modestie, l'étude, le travail, la retraite surtout, la charité et le zèle de ses membres peuvent seul le maintenir. Malheur à

un corps dont quelques membres sont viciés et se révoltent, ou contre eux-mêmes ou contre leur corps. »

« Les dîmes rière Argentière sont ascensées, dès l'arrêt de 1634, pour la somme de L. 121.4 et sont perçues à la cote 11 comme à Chamonix. » (10G 152).

Le 22 Septembre 1678, l'Avocat Ribitel d'Annecy donne la consultation juridique suivante au Chapitre contre les communiers d'Argentière :

« Après avoir lu l'acte de fondation de la Chapelle du Tour et du Montroc, il conste que, pour construire une église paroissiale, une cause légitime ne suffit pas, il faut le consentement de l'évêque et le consentement du Chapître ; l'église sera construite par les hameaux qui la désirent ; ils devront assurer l'entretien du curé et des édifices, dédommager le Chapître de Sallanches du dommage causé par cette séparation. »

« Sur le doute proposé, je suis du sentiment qu'il n'y a point de doute que ledit contrat de fondation de la Chapelle du Tour, dans l'état où se trouve couché, les communiers de Montroc et du Tour n'aient une preuve littératoire de la nécessité qu'ils ont d'avoir une cure dans le voisinage, attendu la difficulté qu'ils se trouvent d'aller à l'église de Chamonix, laquelle nécessité exprimée dans le contrat est une cause légitime pour la construction d'une nouvelle église. »

Comme on le voit par ce document, la fondation de la Chapelle du Tour a été le premier et solide jalon posé pour la création de la paroisse d'Argentière et il faut rendre hommage aux personnes intelligentes du Tour et de Montroc qui l'ont compris et se sont imposés de lourds sacrifices pour la réalisation de ce projet.

Fondation de la Chapelle du lieu du Tour, paroisse de Chamonix sous le vocable de la Visitation de Notre-Dame, du glorieux Saint Bernard de Menthon et de Saint Ours. —

« L'an 1685, le premier Juin, estant ainsi que les communiers et habitants du village du Tour et Montroch meüs de dévotion à l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie, de Saint Bernard de Menthon et de Saint Ours, auraient fait dessein de construire et bastir une chapelle soubs le dueü et bon plaisir des Rds Sgrs Doyen et Chanoines de l'Insigne Collégiale de Saint Jacques de Sallanches, leurs prieurs et seigneurs temporels, laquelle en suite de leur agréement ils

auraient achevée et mise en estat d'y estre faict le divin service et, après en avoir participé Rd Sgr Mre Claude Nicolas Colliet Chanoine dudit Sallanches et moderne Administrateur du Prieuré de Chamonix à ce député par ledit Vénérable Chapitre, par lettre du 8e Avril passé, signée Dallier Chan. et Secrét. lequel avec Je notaire soussigné se serait transporté sur le lieu pour recevoir les volontés, intentions et fondations pour le regard de la dite chapelle des manants et habitants dudit lieu du Tour et inclinant à leur réquisition pour satisfaire à ce que dessus, en présence des témoins cy après nommés, devant Je notaire soussigné, se sont constitués en leurs personnes les honorables :

MUGNIER Melchior et Balthazard frères, enfants de feu Louis, tant à leur nom que de Gaspard Mugnier, leur frère ;

MUGNIER Nicolas, fils de feu Jacquemoux ;

MUGNIER Pierre, fils de feu Pierre ;

MUGNIER Guill. et Pierre frères, enfants de feu Pierre ;

TISSEY Melchior et Gaspard, frères et enfants de feu Vullielme ;

MALLIARD François et Claude, frères et enfants de Jean ;

TISSEY Jean-Pierre, fils de feu Jean ;

GROT Michel, fils de feu Michel ;

MUGNIER (dit à la Vullie) Jean, fils de feu Pierre ;

MUGNIER Jean, fils de feu Jacques ;

MUGNIER Pierre, frère du précédent, à feu Jacques ;

DUCROT Michalaz, veuve de Pierre Mugnier ;

FOLLIGUET Jacques, fils de feu François, tant à son nom que d'Aymé Folliguet, son oncle ;

MUGNIER François, fils de feu François ;

FOLLIGUET Pierre, fils de feu Pierre ;

TISSEY Aymé, fils de feu François ;

MUGNIER Jacques, fils de feu Jacques ;

MUGNIER Marie, fille de feu Pierre, femme de Michel Couttet ;

MALLIARD Pierre, tous voisins et communiers dudit lieu du Tour et Montroch, tant à leurs noms que des autres cy-devant non nommés, tant présents que feuteurs, *pro quibus de rato* estant requis, lesquels de leurs bons grés pour eux et

les leurs donnent, baillent et fondent conjointement en faveur de la dite chapelle qu'ils entendent estre soumis dès après à l'administrateur de la paroissiale de Chamonix et par ce présent acte ils nomment les Rds Sgrs du Chapitre recteurs à perpétuité, aux charges cy-après spécifiées, savoir le capital de 300 florins monoye de Savoye, sous la cense et revenu de 15 florins annuels, payables tous les ans à la Saint Michel archange, à devoir commencer dès la Saint Michel prochain en un an et ainsi continué d'année en année jusques à l'infini, à peine de tous despens, dommage et intérests, sous l'obligation et constitution cy-après escrittes, et c'est à la charge et condition que lesdits Rds Sgrs Recteurs seront tenus célébrer ou faire célébrer 5 messes basses tous les ans, savoir :

le jour de Saint Thomas de Cantorbérier,
le jour de Saint Philippe et Saint Jacques,
le jour de Saint Ours,
le jour de Saint Bernard de Menthon,
et le jour de la Visitation, soit les jours les plus commodes auxdits recteurs, dans la huitaine des jours et festes susnommées, dont ils en advertiront le dimanche auparavant au prosne, pour l'exaction duquel revenu seront establis 2 procureurs par le dit voisinage, qui répondront et rendront compte du revenu et ornement de la dite chapelle dont ils seront chargés, avec pouvoir qu'ils leurs donnent par le présent acte d'exiger et retirer d'un chacun particulier faisant feu et semant terre, soit payant prémice, à ratte et également pour un chacun tant pour ledit revenu que pour l'entretien, ameublement et luminaire de la dite chapelle, sauf le pain et vin nécessaires pour les dites messes, qui seront fournis par lesdits S'grs Recteurs, et en cas où l'on vinsse à manquer en partie ou en tout à la célébration des dites messes comme sus est dit, pour lhors les susnommés dudit Tour ou les leurs pourront appliquer le revenu, à ratte dudit manquement, en œuvre pie, après en avoir communiqué avec ledit Vénérable Chapitre, pour voir la plus grande nécessité de leurs hameaux et voisinage, promettant en outre lesdits communiers et fondateurs pour eux et les leurs de duement

meubler la chapelle de tous les ornements, linges et autres choses nécessaires et requises pour y estre célébrée la Sainte Messe, comme encore de la maintenir en état et bien couverte, et le cas arrivant que par incendie, lavanche ou éboulement de terre, la dite chapelle vinsse à périr, lesdits Rds Sgrs Recteurs leur relascheront le revenu de la chapelle pour la rétablir, ainsi qu'ils verront estre nécessaire, pour y pouvoir estre fait et continué le divin service, comme sus est dit, et que ledit Vénérable Chapitre n'entend estre célébrée dans la dite chapelle aucune messe les dimanches et festes et qu'il ne sera permis auxdits communiers de prier des ecclésiastiques étrangers pour y célébrer sans la permission dudit administrateur, sans préjudice aux conventions faites entre lesdits fondateurs et communiers du Tour par précédent acte de fondation du 14 Août 1683, lequel n'a été accepté par le Vénérable Chapitre qu'avec promission, serment prêté entre les mains de Je notaire soussigné sur les Escritures touchées par lesdits consorts fondateurs.

Requis, fait et prononcé au dit lieu du Tour, proche la dite chapelle ; présents les honorables François Simond et Vullielme Dévuassouz scindics, et Aymé Desplands curial dudit Chamonix, témoins à ce requis ; ainsi est signé sur ma minute : C. N. Colliet, administrateur ; Balthazard Mugnier et Aymé Tissey fondateurs, les aultres n'ont sceü signer. Jean François CHARLET, notaire. (10G 202).

L'érection de la paroisse d'Argentière date de 1726, mais la première démarche officielle pour l'obtenir nous est connue par le document suivant daté d'Octobre 1720 :

« Supplient humblement les communiers et habitants des hameaux et maisons escartées de la dimerie « sur les Tines », disant que ces hameaux et maisons qui comptent plus de huitante familles et passées 400 âmes, au pied des glaciers, sont tellement éloignés de leur mère église de Chamonix qu'il se passe quelquefois plus de 7 mois consécutifs que les 3/4 d'entr'eux, particulièrement les vieux, les femmes et les enfants, ne peuvent point du tout se transporter à la dite église éloignée de plus de 2 lieues pour y entendre la Sainte Messe les jours de festes et dimanches, pour y recevoir les instructions et autres secours spirituels si nécessaires à tous les chrétiens pour leur conduite et le salut de leurs âmes ; cette distance les oblige à employer des jours en-

tiers pour l'allée et retour des personnes vigoureuses en état de faire ce trait, même dans les saisons de printemps et d'automne ; la difficulté et impraticabilité des chemins occupés par les neiges et glaces dont la hauteur passe quelquefois dix pieds, outre les lavanches et éboulements auxquels ils sont exposés tous les jours, particulièrement à l'endroit de la Verdaz et du Chatelet, situé presque au milieu du chemin d'entre leurs hameaux et Chamonix, qui ont fait périr un grand nombre de temps en temps sans pouvoir se précautionner contre ces dangereux accidents, impossibilité d'avoir des prestres pour administrer les Sacrements à leurs malades pour lesquels il faut employer le plus souvent 2 jours, et les malades se trouvent décédés quand le prestre est arrivé près d'eux ; la dernière Messe de Chamonix est souvent dite quand les pauvres suppliants sont partis dès le point du jour pour y assister, ce qui produit une grande ignorance chez eux, chez leurs enfants. Pour auxquels malheurs obvier à l'avenir, les pauvres suppliants ont formé le dessein, dès depuis quelques années, de s'adresser à Mgr Votre Grandeur pour leur obtenir un prestre résident sur les lieux, pour s'y acquitter de toutes les fonctions curiales, à quoi ils se croient fondés par toutes les lois divines et humaines, et, pour ne rencontrer aucune difficulté, s'engagent à se retrancher de leurs petites facultés pour bastir et orner une église au milieu de leurs dits hameaux avec presbytère convenable pour l'habitation du prestre, à concourir à son entretien à forme du droit et faisant ce qu'il plaira à V. Grandeur de leur infliger. »

A ce plaidoyer, voici comment répondit le Chapitre :

« La longueur et difficulté du chemin n'est pas telle qu'ils l'ont exposé puisqu'ils n'en trouvent point pour venir par le mesme chemin jusqu'à la Ville de Sallanches tous les jours de marché, tant en hiver qu'en été, pour faire leur négoce, quoiqu'elle soit distante de leurs hameaux de 5 grandes lieues, ce qui fait penser que leur grand zèle pour le service divin n'est qu'une démonstration... Il n'y a pas dans le diocèse une paroisse où les habitants soient mieux instruits puisqu'ils savent tous lire, tant jeunes que vieillards ; ce n'est pas l'esprit de piété mais un esprit de trouble et de nouveauté qui les fait agir... On ne connaît qu'un seul cas d'un accident mortel arrivé la nuit de Noël où un habitant est mort accablé de froid et non sous une lavanche... La piupart des habitants des villages appelés le Tonnel, le Chenavier, le Mont, les Frasserands, les Grangers et Trélechamp ne seraient pas moins exposés aux lavanches qu'ils ne le sont aujourd'hui, en venant à leur nouvelle église, ce qui fait voir le peu de fondement de leur caprice... La pauvreté alléguée n'est que pure grimace puisqu'ils sont véritablement les plus aisés et les plus riches de toute la paroisse de Chamonix... Ils racontent

que la population a augmenté, c'est le contraire, puisque dans la Visite Pastorale de St François de Sales on mentionne 500 feux à Chamonix et aujourd'hui seulement 450... Chamonix vient de faire rebastir une église pour contenir tous ses paroissiens, y compris ceux de la dimerie « sur les Tines »... Enfin, ils nous parlent des hameaux de Tonnel et du Mont qui n'existent pas et au Chenavier il n'y a qu'une maison... »

Transaction de 1720, 10 Déc. « A Annecy, au palais épiscopal, il est convenu en présence de Jean Pierre Mugnier à feu Pierre, Pierre Simon à feu Michel et Michel Desvuassou à feu Jean, tous trois procureurs des habitants dès le 28 Octobre 1720,

qu'un prestre sera établi le 1er Mai prochain et s'offrent les communiers à construire, église, presbytère, cimetière, à laquelle construction sera incessamment procédé dès que le temps le pourra permettre, et, en attendant cette construction, ledit prestre résidera et officiera à la Chapelle du Tour et logera dans une maison voisine.

Le Chapitre lui relasche les prémices, se réserve le droit d'aller officier en la nouvelle Eglise le jour du Patron, faire faire les Criées Générales comme se fait à Vallorsine, se réserve un quart de bled comme seigneur temporel, le droit de présenter un prestre dans la quinzaine qui suit le départ ou la mort du prédécesseur, passé la quinzaine il sera de nomination épiscopale, ce vicaire nommé dépendra du Chapitre sans pouvoir s'ingérer dans l'administration des biens temporels. » (10G 207).

Le 23 Novembre 1722, près de la Chapelle du Tour, sont assemblés les communiers de la dismerie sur les Thynes pour nommer procureur Jean Pierre Mugnier dans le procès latent devant l'Officialité ; » ils entendent et veulent que le prestre qui sera présenté par le Chapitre à Sa Grandeur ne soit pas du Corps des Chanoines ».

La nouvelle paroisse exprimait donc sa volonté de dépendre le moins possible de la juridiction de Chamonix et de Sallanches et n'être soumise qu'à l'Evêque d'Annecy.

Convention. — « Le 11 Janvier 1724, en la Sacristie de Sallanches, les communiers d'Argentière, ayant le dessein de construire une église et une cure, y entretenir un pres-

tre, les Chanoines de Sallanches, pour témoigner leur zèle pour la gloire de Dieu, leur soumission aux ordres de S. M. et leur inclination à seconder le pieux dessein desdits communiers, veulent bien y consentir, toutefois sous les conditions suivantes : 1°) que le Chapitre détachera un des deux vicaires de Chamonix pour desservir le quartier sur les Thynes et pour estre le Recteur de l'annexe qu'on prétend y faire, cela paraissant raisonnable que Chamonix lui fournirait ce dont il serait convenu pour ses gages et sa table, et que le plus pénible de la paroisse se séparant de la Mère Eglise, il ne serait pas juste qu'elle resta chargée du même nombre de prestres ; 2°) que ce prestre ne sera pas moins amovible du Chapitre que ceux des autres paroisses en dépendant ; 3°) que ce prêtre sera nommé recteur et non curé et sera toujours changé par le Chapitre ; 4°) il sera obligé de recevoir les Chanoines délégués pour la feste du Patron ; 5°) les officiers locaux iront faire les criées générales ; 6°) les communiers et prétendus paroissiens seront tenus de bastir à leurs frais l'église, la cure, fournir un jardin et une bonne pension à leur recteur ; 7°) le Chapitre aura le loisir de nommer comme recteur tel prestre qu'il lui plaîra de son Chapitre ou d'ailleurs. » PICHAT, notaire.

Accord de 1724, 25 Janvier. — « Au palais épiscopal d'Annecy, les communiers de la dismerie « sur les tines », en suite de la requête adressée à Mgr le 16 Juillet 1720 pour avoir un prestre recteur sur les lieux, il a plû à Mgr, par décret du 21 Novembre 1720 de le signifier au Chapitre, et Rd Falcoz Vicaire Général, par décret du 7 Décembre 1720, intime au Chapitre de dire ses sentiments à ce sujet.

Rd Sgr Delaravoire aurait répondu au nom du Chapitre qu'il s'opposait au désir des communiers.

Le 2 Juillet 1722, entre les procureurs assemblés à Annecy, il a été convenu pour un bien de paix qu'ayant les dits communiers fait construire une église et un presbytère dans un hameau à portée de tous les autres, il leur serait pourvu d'un prestre résidant, qui serait présenté à Monseigneur et ne serait changé que par lui, et, pour son entretien le Chapitre relascherait tous ses prémices, soit 2 quarts de bled de

chaque faisant feu, tout le casuel et L. 133.8.6 par semestre, 100 livres de fromage gras et 100 livres de beurre ; lequel prestre serait regardé comme le premier communier désdits hameaux, et, dans la suite, les communiers demandèrent à établir un fond certain pour établir une cure de collation libre, ce contre quoi proteste le Chapitre au sujet de cette dissension.

Signés : Rd de Bellegarde, Doyen, et Rd Fontaine, chanoine, procureurs.

Le 24 Mars 1724, le Chapitre de Sallanches proteste à l'Evêché qui accorde aux communiers d'Argentière un privilège non existant dans les autres paroisses qui dépendent du Chapitre, à savoir le privilège que se réserve l'Evêque de changer, d'enlever le vicaire d'Argentière sans la permission du Chapitre, et interdiction au Chapitre d'enlever le vicaire d'Argentière sans la permission de l'Evêque. »

Le 1er Mai 1724, le Chapitre proteste à nouveau contre la transaction passée entre Rd Bellegarde, Rd Fontaine et les trois procureurs d'Argentière, comme préjudiciable à leurs intérêts. »

Difficultés. — Le 21 Mai 1724, devant la grande porte du Prieuré de Chamonix, a comparu Hble Jean Pierre Mugnier à feu Pierre du Tour, procureur de l'église à édifier à Argentière, lequel trouvant là Rd Cl. Et. Démontet, prêtre auquel il avait demandé civilement et avec révérence qu'il lui plus faire provisionnellement les fonctions pastorales en la chapelle du Tour et y résider conformément à leurs transactions passées avec le Vén. Chapitre et au décret obtenu de S. Grandeur, avait bien voulu accepter et commencer les dites fonctions en célébrant à la dite chapelle, en administrant les Sacrements à Pierre Simon du dit lieu du Tour le 18 courant... ce que n'exécutant pas, il ferait perdre la messe et le prône au grand scandale de la religion, paraissant Rd Démontet de concert avec le Vén. Chapitre pour les frustrer de la justice que leur a faite S. Grandeur, étant descendu à Chamonix pour recevoir l'acte d'opposition du Rd Administrateur de Chamonix, lequel méprise et se joue des ordres de Monseigneur, ceux de la Mère Eglise (Chamonix)

leur ayant dit qu'il ne les reconnaissaient pas pour leurs ouailles, ils n'oseraient recourir à eux pour les Sacrements, ce qui oblige le comparant, en cas de refus de Rd Demontet de partir incessamment pour en porter plainte à mon dit Seigneur et lui demander un autre prêtre, protestant contre Rd Demontet lequel a fait réponse être prêt à exécuter la commission à lui demandée par S. Grandeur, sans préjudice de l'opposition interjetée par le Vén. Chapitre. Témoins : Michel Barmat et Nicolas Jourdanay. Carrier, notaire. »

Le Chapitre répond à Monseigneur que Rd Délémontet n'a été ni présenté, ni nommé, ni institué et qu'il n'a pu l'être sans porter atteinte aux droits du Chapitre, lequel lui interdit de s'ingérer dans ces fonctions au village du Tour... Transaction a été passée devant Me Tinjod, not., le 21 janvier dernier entre le Rd Sgr Doyen du Chapitre et les communiers de « dessus les Thynes » par laquelle il aurait été convenu qu'il serait pourvu, aux premiers jours de Mai, d'un prêtre résidant, sous le titre de vicaire, mais la dite transaction contenant des conditions préjudiciables à leurs droits, non seulement ils auraient refusé de l'approuver, mais auraient député Rd Marin Jh Charlet Chanoine, pour s'y opposer, par acte du 24 mars dernier... Et comme leur but n'est pas d'empêcher le démembrement, mais conserver les droits du Prieuré, ils auraient déclaré par acte postérieur qu'ils consentaient à cet établissement, et de plus qu'ils se chargeaient de l'entretien du prêtre qui y sera établi, sous la seule charge de lui faire construire et entretenir par les communiers une église, une maison, un jardin et une chenevière, fournir et entretenir les ornements d'église.

Le 28 novembre 1724, le Sergent Royal de Chamonix, accompagné de deux hommes, vient ramasser les prémices à la Joux, les Iles et jusqu'au Tour ; il rencontre partout un refus formel.

Transaction de 1726, 25 Juin. — Ont comparu au Greffe de l'Evêque, Rd Sgr de Bellegarde, Doyen, et P. F. Marin, Chanoine, procureurs du Chapitre, voulant se prévaloir et déclarant vouloir faire desservir la nouvelle paroisse d'Argentière par un prêtre amovible, qui sera par eux présenté, en

conformité de la sentence de l'Official, et demandent aux communiers d'Argentière à verser annuellement la somme de 260 livres pour son entretien, et les leur faire compter dans le prieuré de Chamonix, payables par avance en quatre quartiers, outre son casuel, son affouage, le droit de faire paître son cheval, et pour marquer leur déférence pour le choix qu'a fait Sa Grandeur de Rd Cl. Et. Demontex, pour continuer le service d'icelle, demandent à Mgr de prendre Saint Pierre Apôtre pour patron de leur paroisse, et de faire en leur église les Exercices des Confréries du Saint Sacrement et du Saint Rosaire comme ils se font ici. Etaient présents : Pierre Simon et Gaspard Dévouassoux, procureurs d'Argentière.

Le 26 Juin 1726, à Annecy, le Rd Doyen de Sallanches reconnait devoir à Pierre Simond et Gaspard Devuache *alias* Dévouassouz la somme de 170 livres de Savoye, suite de la sentence du 3 Mai, pour payer la moitié des frais du procès, somme payée le 3e Septembre 1726.

Mais la difficulté de nomination n'est pas encore résolue, puisque le 10 Juillet 1740, les habitants d'Argentière font un procès à Rd Ducroz de Sixt pour avoir abandonné son poste de curé d'Argentière et le Chapitre de Sallanches répond en son nom qu'il n'était que vicaire amovible et pouvait être enlevé « *ad nutum Capituli* », au gré du Chapitre ». En Août 1743, le procès était à Chambéry où il continue son cours... lentement.

Fête Patronale. — Le 30 Juin 1727, au lendemain de la fête patronale où le Chapitre était représenté, les trois Chanoines délégués affirment dans un document officiel leur privilège. L'acte est passé dans la maison forte du Prieuré de Chamonix en présence des chanoines intéressés, du curé de Vallorsine Rd F. Gaillard, natif de la Roche, âgé de 44 ans, de Nicolas Perret, bourgeois de Saint-Jean-de-Maurienne, y né et Brigadier des Gabelles de Savoye au poste de Vallorsine où il habite actuellement, âgé de 65 ans, « tous instruits des peines établies par les lois divines et humaines contre les parjures, savoir de brûler éternellement aux enfers ou d'estre brûlés vifs en ce monde »,

« ils affirment que hier, jour de Saint Pierre, patron de l'Eglise nouvellement érigée rière Argentière, les Révérends Doyen, Prévôt et Grosset Administrateur de Chamonix ont officié solennellement en icelle Eglise tant à la Grand'Messe qu'aux Vespres, et de droit sans contredit d'aucune personne, ce que nous promettons soutenir et réitérer par notre dit serment, en tous temps et en tous lieux, n'avoir contre les habitants de la dismerie sur les Thynes aucune haine, questions, inimitiés, procès ni différends... » PACCARD, notaire.

Consécration de l'Eglise. — 1727, 23 Octobre. Visite Pastorale. « Mgr de Bernex aurait visité aujourd'hui la nouvelle Eglise que les communiers de la dismerie « sur les Thynes » auraient fait construire sur le lieu d'Argentière sous le vocable de Saint Pierre Apôtre, a visité le Saint Sacrement, les Saintes Huiles, vases et linges sacrés, ornements, fonts baptismaux, registres des Baptêmes, Mariages et Décès, la sacristie, le cimetière, le presbytère, en l'assistance de Rd Jn L. Hocquiné, Chan. de la Cathédrale, et du prestre desservant Rd Cl. Et. Demontet, Rd Cl. de la Ravoire prévôt de Sallanches, Rd Marin administr. de Chamonix et Rd P. F. Marin Chan. de Sallanches.

« La nouvelle église érigée en paroisse distincte et séparée de Chamonix par sentence du 6 Mai 1726, Rd Official Paris a reçu le prestre amovible présenté par le Chapitre, sentence du 25 Juin 1726. Les habitants d'Argentière doivent conserver les égards et honneurs à la Mère Eglise de Chamonix, fournir un jardin, payer L. 266.13.4 pour le curé, nommer un Procureur pour la Boîte des Ames, entretenir la lampe ardente, payer 14 Liv. au curé pour les Stations avant la Messe, 30 liv. pour la messe des six festes vouées, fournir et payer un marguilier et un clerc portant eau bénite une fois la semaine, tenir les petites écoles où sera enseignée la grammaire. »

« Mgr a été très édifié de la piété des paroissiens d'Argentière, a érigé les Confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire, le lendemain, 24 OCTOBRE 1727, a sacré la dite nouvelle Eglise, Claude et Jacques Tissay étant procureurs avec assistance de Rd Fçois Gaillard, curé de Vallorsine. »

Nominations. — Voici la première nomination que nous trouvons dans le Reg. Cap. 10G 16. « Le 5 Octobre 1731, le Chapitre a député pour vicaire à Argentière Rd Mre Jn Le Ducret de la ville de Rumilly ici présent et acceptant pour faire les fonctions vicariales, sans rien déroger aux droits du Chapitre tant en qualité de Curé que de Seigneur, lequel recevra 60 livres chaque trimestre, faisant somme de 100 florins, et y demeurera *ad nutum capituli,* ainsi que de droit. »

Le 28 Novembre 1732, « envoyons Rd Jean Echeray, né à Thonon, pour faire les fonctions de vicaire de nôtre Eglise d'Argentière pour autant de temps qu'il nous conviendra. »

Procès de 1743. — « Les paroissiens de Saint Pierre d'Argentière supplient M. le Vicaire Général Official du diocèse, disant que par sentence de Rd Paris, votre prédécesseur, en date du 8 Mai 1726, demande accordée le 11 du même mois, exécutée par le Vén. Chapitre le 25 Juin suivant, il a été décidé que l'Eglise d'Argentière serait érigée en paroissiale à la condition principale que cette Eglise ne serait pas desservie par un des bénéficiers du Chapitre de Sallanches, pour que les peuples aient en leur recteur la confiance nécessaire et en soient servis plus utilement. Le Chapitre vient de tomber dans le cas de cette clause prohibitoire par la promotion de Rd Pierre Ducrot, vicaire de la dite Eglise, lequel a pris possession en Décembre dernier de la charge de diacre audit Chapitre... »

« Qu'il vous plaise appeler devant vous le Vén. Chapitre et Rd Ducrot résident à Argentière pour leur dire de nous pourvoir d'un autre recteur. »

Ordre est donné de comparaître à Annecy le 23 Mai 1743 devant l'Officialité.

« Comparaissent Melchior Charlet et Joseph Ravanel, procureurs d'Argentières, et le procureur du Chapître qui expose que « les demandeurs d'Argentière ne peuvent disconvenir que Rd Pinguin, vicaire de Magland, serait allé audit Argentière, à la prière du Chapître, pour y servir de vicaire, et en était revenu sur les relations qui lui avaient sans doute été faites des mauvaises manières desdits paroissiens pour les prêtres qui les desservent et sur celles qu'ils lui témoignent lorsqu'ils s'y présentent ; ne pouvant nier non plus que Rd Favrat alla aussi le 4 Juin

dernier audit Argentière après que les députés y eurent porté précédemment eux-mêmes ses hardes, ce qu'ils ont fait avant Pentecôte et que Rd Favrat y est allé le lendemain des festes dans le dessein de servir de vicaire. »

Melchior Charlet cite le Concile de Trente, chapitre IV ; il ajoute que Rd Ducrot a voulu dégoûter Rd Pinguin et Rd Favrat par des insinuations.

Le Chapitre ajoute que cy-devant Rd Ruche, vic. à Saint-Gervais, fut envoyé à Argentière et ne voulut y rester à cause des mauvaises manières des Paroissiens. Rd Sgr Perreard Official déboute les demandeurs.

Une nomination mouvementée. — « Ce 6 Mars 1749, Nous soussignés Joseph Antoine Muffaz, Brigadier des Gabelles, rière le lieu d'Argentière, et M. Jean-Baptiste Bosse, sculpteur habitant Saint-Maurice-en-Valley, présentement audit lieu d'Argentière, déclarons et portons témoignage que Rd Pierre Joseph Blanc, cy-devant recteur d'Argentières, ayant été élu pour un des prêtres d'honneur de Sallanches, a fait l'offre gracieux, avant que de quitter Argentière, de la part du Vén. Chapitre aux habitants d'Argentière dans son prosne, de même que dans le presbytère dudit lieu aux nommés Jh Ravanel, Balthazard Simon, Melchior Charlet et Aymé Carrier, procureurs, de rester encore quelque temps avec eux pour desservir ledit poste, en attendant que le Chapitre puisse trouver un prêtre pour lui succéder et pour ne point interrompre le service dans ce temps de Carême où il avait commencé les catéchismes et à la veille des confessions pascales.... à quoi ils auraient répondu sur le champ qu'ils remerciaient Rd Blanc, tant de son offre personnelle que de celle du Chapitre, et que, quand le temps serait venu, ils trouveraient bien un prestre pour les servir... sur quoi Rd Blanc se retira à Sallanches, nous ayant requis la présente déclaration. » — J. A. MUFFAZ et J.-B. BOSSE.

De Chamonix, 14 Janvier 1754. A. M. le Ch. Charvey :

... « Nous aurons notre part (25 liv.) de l'amende infligé à Michel Garni, de Montcuard, pour avoir tiré le coup de pistolet... Ceux d'Argentière, pour se venger de ce qu'ils n'avaient pas eu la Messe pendant qu'ils n'ont point eu de recteur, avaient fait défense qu'aucun n'eut à me prêter des greniers pour retirer notre

blé des prémices, sous les peines d'être cassé de voisin et de ne plus permettre, à ceux qui le ferait, d'aller profiter des communaux... Je ne connais pas encore leur recteur qui n'est pas encore descendu au prieuré, car ils l'ont prévenu contre nous... »

Chan. PRALONG, *administr.*

Argentière, 6 Juin 1754. A M. le Chan. Charvey :

... « Ma joie fut bien courte en voyant arriver ici M. l'Administrateur du prieuré (Chan. Pralong)... On m'avait donné de très bonnes espérances au Chapitre de Sallanches et j'ai été malheureusement frustré... Pour le peu de temps que je suis ici avec les Anti-prêtres, ils ont fait plusieurs dépositions contre moi au Juge, ce que je n'aurais jamais cru, n'ayant rien oublié pour aller au devant de leur désir, mais, Dieu merci, je ne les crains pas, n'ayant rien à me reprocher.

... Mon crime est d'avoir refusé des billets de Pâques à ceux qui faisaient la contrebande et d'avoir dit au prône qu'ils étaient indignes de recevoir les Sacrements. » PETEL, *recteur.*

Chamonix, 4 Août 1754. A M. le Ch. Bouvard :

... « On m'a dit que les Chamoniards avaient déposé que j'avais diffamé ceux d'Argentière dans une instruction. Je me suis bien rappelé qu'un jour de feste de Pasques, je me récriais fort contre les abus de la paroisse, principalement contre la contrebande et contre les injustices qu'ils faisaient non seulement contre le Chapître, mais encore aux autres... Cela m'occasionna une tempête de coups de pierres contre la porte du presbytère... On connaissait même très bien qu'on avait tiré un coup de pistolet. Ce fut même ceux qui vinrent ouvrir la porte qui le remarquèrent... »

GIROD, *vicaire de Chamonix.*

Chamonix, 26 Juin 1754. Chan. Galley au Chapitre :

... « J'ai nommé un vicaire à Chamonix et aux Houches, mais à Argentière je ne saurais qui nommer, ils sont tous antiprêtres soit antichapître. A Vallorsine, M. Vagnat m'a assuré que presque tous témoignent avoir été entendu de lui ; il faut cependant excepter les plaignants, soit Jh Burnet qui est un des plus grands politiques de Chamonix... »

UNE MAUVAISE PLAISANTERIE. — « Je soussigné, Recteur de la paroisse d'Argentière certifie que dans le mois d'Août dernier j'avais fait faucher de l'herbe dans le commun de la dite paroisse, comme mes prédécesseurs, pour l'usage des chevaux qui m'apportent la provision de bled, vin et autres choses et pour le cheval du Rd Administrateur lorsqu'il y vient officier les festes solennelles et de ceux des autres per-

sonnes qui me viennent voir, et, l'ayant transporté dans la plaine pour le faire sécher, les hommes de cette paroisse ont enlevé ledit foin consistant environ 2 quintaux et l'allèrent jeter dans la rivière la nuit de la Saint Barthélemy, et pour rendre le trait de leur malice bien évident et notoire à tant de monde, ils étendirent une portion de ce foin sur la terre prés de l'endroit où on l'a jeté dans la rivière. En foi de quoy j'ai signé ce 27 Aoust 1754. » — PETEL, Curé (10G 202).

La contrebande du sel a souvent été un sujet de conflit entre le curé et ses paroissiens. En voici un exemple :

« Ce 26 Juin 1754, Nous soussignés certifions que Rd Petel Recteur moderne d'Argentière a défendu publiquement au prosne la contrebande, disant que les contrebandiers étant dans une disposition habituelle de violer les lois du Souverain qui obligent en conscience, ils étaient sans contredit en état de péché mortel, et par conséquent indignes des sacrements, ce qui fit plaisir à plusieurs honnêtes gens qui se plaignent continuellement du dégât qu'ils font en se sauvant dans les bleds lorsqu'ils sont poursuivis par les gardes. En foi de quoi, moi Joseph Ravanel Procureur je signe au nom de tous. »

« Et moi, Rd Petel Recteur, je déclare de plus que les contrebandiers violent continuellement les festes et dimanches pour faire leur indigne métier, et, obstinés à vouloir le continuer, je leur ai refusé les sacrements à Pâque et même des billets pour pouvoir se confesser en Valleys. Irrités de ce refus, iis m'ont répondu qu'ils vivraient mieux sans sacrement que sans pain, qu'ils ne faisaient aucun mal, le Souverain leur ayant promis de leur fournir du sel à 2 sols la livre ; n'ayant pas tenu sa promesse ils n'étaient pas tenus d'obéir à ses lois, et que moi, si je voulais m'opposer à la contrebande, je deviendrais ennemi juré de la paroisse, ce qui a même été dit à M. l'Official qui me dit qu'il avait demandé à un de mes paroissiens si l'on était content de moi. Il lui répondit que, pourvu que je ne parle pas contre les contrebandiers, je serais bien aimé, ce qui prouve visiblement que les prêtres en faisant leur devoir seront continuellement persécutés dans cette paroisse, et, lorsque plusieurs parlent des prêtres ce n'est que dans des termes les plus ignominieux et, tout le bon témoignage que je puis rendre de quelques-uns de mes paroissiens, c'est de dire qu'il n'y a que fourberie chez eux, qu'ils sont sans religion. » Noms de ceux qui n'ont point fait de Pâque à cause de la contrebande : Simon Gaspard et Pierre, Dévouassouz Gaspard, Folliguet Jh-Michel, Munier Louis et Jean et Jean-

Pierre, Charlet Gaspard, et, pour le dire en un mot, de leur propre aveu, tous usent du sel de contrebande. » PETEL, *recteur.*

Chamonix, 4 Juin 1755. M. le Ch. Charvey écrit :

... « J'ignore quel est le fruit de la mission d'Argentière : peu de personnes du Prieuré en ont profité et j'ai lieu de croire que, si ces bons missionnaires n'ont pas fait plus de conversions que je n'ai reçu de restitution, leurs travaux ont été bien inutiles et ils auraient mieux fait de se donner la discipline dans leur couvent.

... Quelques particuliers ont voulu les arrêter ici quelque temps pour bénir les croix et les glacières, mais, j'ai jugé à propos de refuser l'agrément. Il est bon que les Chamoniards sachent à qui ils doivent avoir confiance et à qui iis doivent s'adresser quand il s'agit des fonctions pastorales... » Ch. GALLEYS.

Chamonix, 16 Septembre 1793. A M. le Ch. Bouvard :

... « Messieurs d'Argentière voudront se débarrasser de leurs prêtres quand bon leur semblera et laisser le service de leur paroisse à la charge du prieuré pendant la vacance, et, en attendant qu'ils trouvent des prêtres à leur choix, ce qui nous serait en tout insupportable et à quoi il faut prévoir, comme aussi de prévenir M. Ruche, en cas qu'il reste à Argentière, qu'il est obligé, comme ses prédécesseurs, d'appliquer et dire les 5 messes du Tour dont la rétribution est de 10 liv. au profit du Chapître. Ses prédécesseurs les ont dites et M. Gavet en dit bien 40 à la Griaz (les Houches) et au Folly, de même que son prédécesseur... »

Chan. DUCREY, *administr. du prieuré.*

En 1791, Rd Effrancey fait l'état de sa paroisse avec noms et prénoms de tous ses paroissiens ; nous l'avons fait copier in-extenso et déposer aux Archives Paroissiales d'Argentière. En voici le résumé :

	Familles	Habitants
Le Tour	20	109
Montroch	9	34
Frasserands	11	64
Argentière	18	110
Chosalets	10	52
Rosière	7	39
Grassonet	4	24
Les Isles	4	24
La Joux	8	42
Total	91	498

PROCÈS-VERBAL
DE LA DESCENTE DES CLOCHES D'ARGENTIÈRE

Du 5 Novembre 1793, an II de la République :

« *La Grande Cloche* qui pèze 1225 liv. poi de Genève, gravé avec le burin, avec l'inscription suivante et alantour de la somité : BÉNIE PAR Rd Sr Jean-Claude EFRANCEY, RECTEUR DE CETTE PAROISSE. PARRAIN : NOËL RAVANEL. MARRAINE : MARGUERITE SIMON, SON ÉPOUSE ; JOSEPH RAVANEL, CONSEILLER ; PIERRE DEVOUASSOUS, PROCUREUR.

Sur un côté de la cloche est inscrit le nom du fondeur : C. J. LEVREMON de PONTARLIER M'A FAITE EN 1784. Une médaille en bas relief au-dessus du nom de fondeur, représentant une petite cloche, et, autour le nom du fondeur trois autres bas-reliefs, dont un est Jésus Crucifié ; le 2e une bonne Vierge couronnée tenant en ses bras l'Enfant-Jésus ; le 3e, Saint Pierre tenant en ses mains la clef du paradis ; les crampons représentant des figures humaines. »

« *Deuxième cloche*, gravé avec le burin : N° 2 CLOCHE d'ARGENTIÈRE PEZANT 857 LIV. POIX DE GENÈVE, avec inscription autour de la somité : BÉNIE PAR R. Sr JEAN-CLAUDE EFRANCEY, RECTEUR DE CETTE PAROISSE. PARRAIN : MICHEL DEVOUASSOUS du GRASSONNEX. MARRAINE : MARIE-JEANNE SIMON, ÉPOUSE DEVOUASSOUS des FIACERENT, PROCUREUR.

Il existe en la dite cloche 4 bas-reliefs, la première représentant une petite ache (hache) avec l'inscription suivante : C. J. LEVREMON de PONTARLIER, 1784. Deuxième représentation : J. Christ crucifié. Troisième : une bonne Vierge couronnée, tenant en ses bras l'Enfant-Jésus. Quatrième : Saint Pierre tenant la clef du Paradis. »

« *Troisième Cloche*, gravé avec le burin : « N° 3 CLOCHE d'ARGENTIÈRE PÈZE 300 et QUELQUES LIVRES POIX DE GENÈVE, avec inscription suivante à l'entour de la somité entre deux guirlandes : PSALLAM TIBI DEUS MEUS. LA MATIÈRE DONT JE SUIS COMMENCÉ

PROVIENT DES DONS FAIT A LA BOETE DES AMES ET JE DOIS MON EXISTENCE AUX PIEUSES LIBÉRALITÉS à J. à feu JOSEPH RAVANEL, PIERRE MUGNIER MON PARRAIN, ANNE SIMON SON EPOUSE MARRAINE ET PAR LES SOINS DE NICOLAS CROZ PROCUREUR. Sur une face est écrit en relief : LOUIS LÉONAR M'A FAITE en 1774. En bas relief, sur le milieu existe un Christ, une bonne Vierge tenant en ses bras l'Enfant-Jésus et quatre têtes d'anges. »

« *Quatrième Cloche,* gravé avec le burin : CLOCHE d'ARGENTIÈRE N° 4 PÈZE 67 LIVRES POIS DE GENÈVE, avec cette inscription en latin : JÉSUS, MARIA, JOSEPH, SANCTA MARIA MATER DEI ET CONSOLATRIX AFFLICTORUM ET SANCTE GARINE, Ste BERNARDE, INTERCEDITE PRO NOBIS. MICAEL CARRIER CURATUS VALLIS URSSINE CURAVIT FIERI 4 UNE CAMPANAM CUM CAPELLAM ; P. J., FONDEUR, 1702. Au-dessous de l'inscription, qui est autour de la somité, est une guirlande de vigne en bas relief et y a plus un médaillon représentant le Christ avec une bonne Vierge avec l'Enfant-Jésus, avec cette inscription au-dessus : JESUS, MARIA.

« *Cinquième Cloche,* gravé avec le burin : CLOCHE du TOUR PAROISSE D'ARGENTIÈRE PÈZE 120 L. POIS de GENÈVE avec l'inscription suivante : BALTAZARD MUGNIER PARRAIN et MARIE, fille de FRANÇOIS BELLIN, femme de PIERRE MUGNIER MARRAINE, 1682. Au-dessus de l'inscription, à l'entour existe en bas relief une guirlande ; sur les 4 faces existent 4 trophées ; le premier représente Jésus en Croix et deux femmes, l'une à sa droite et l'autre à sa gauche ; le deuxième, une bonne Vierge couronnée ; le troisième, un ange ; le quatrième, une tête avec des aigles au-dessus de sa tête et une croix ; au-dessous, à sa droite, une petite cloche ; à sa gauche, un petit canon. »

Le 21 mars 1816, le Syndic de Chamonix Devouassous écrit à l'Intendant de Bonneville :

« J'ai l'honneur de vous adresser une délibération du Conseil tendant à réclamer 5 cloches appartennantes à la paroisse d'Ar-

gentière, enievées dans l'an 1793 par le gouvernement français au préjudice de la paroisse, entr'autres une qui doit être au clocher de la paroisse de Pers, près la Roche... La paroisse d'Argentière vous sera reconnaissante des travaux que vous aurez daigné prendre pour cette œuvre pie. »

Réponse du 27 Août 1817 :

« ... Il résulte de la vérification que j'ai fait faire au clocher de Pers que la cloche désignée au procès-verbal sous le N° 2 y existe réellement ; je ne puis vous dire comment, je n'ai aucun renseignement à cet égard. Je laisse à la commune intéressée à agir contre celle de Pers, ainsi qu'elle avisera, pour en obtenir restitution si elle est toujours sa propriété... »

(*Arch. Dép. Chamonix, Fonds Sarde*).

ARGENTIÈRE DEMANDE SA DÉSUNION DE CHAMONIX (1817)

5 Février 1817, Rd Effrancey, curé, écrit à l'Intendant Gruffier de Bonneville que les trois raisons apportées en 1726, pour la désunion au spirituel sont les mêmes au temporel : 1°) danger des avalanches, surtout de « la Verte » ; 2°) la tourmente de neige qui existe ici comme au Mont-Cenis ; 3°) la dépense dans les auberges de Chamonix après un voyage de 4 ou 5 heures de marche.

11 Février 1817. — PLACET au ROI. « Exposent en toute humilité les habitants d'Argentière que la paroisse est située entre deux montagnes serrées par une gorge, à 3 heures de marche forcée de Chamonix ; pendant 8 mois de l'année au moins, le passage est obstrué de 3 à 10 pieds de neige ; les avalanches rendent la route impraticable pendant des 15 et 20 jours et les hommes les plus vigoureux s'exposeraient à perdre la vie s'ils bravaient le danger... Il arrive que pendant l'hiver, soit 8 à 9 mois de l'année, le Conseiller d'Argentière peut venir à Chamonix mais n'est pas assuré de pouvoir se rentourner, et il peut y rester fermé 8 jours et ne s'en aller ensuite qu'avec peine et danger. La paroisse composée de 100 feux et de plus de 600 âmes est suffisante pour l'établissement d'un Conseil en son sein. » (Suivent 96 signatures légalisées par Rd Effrancey, curé.)

30 Septembre 1817. — Le notaire Duclos, commissaire délégué, écrit à l'Intendant :

« La plupart des habitants d'Argentière se trouvent dans les montagnes de Tarentaise ; je ne pourrais prendre les renseignements nécessaires avant le mois prochain... »

30 Octobre 1817. — Duclos écrit que tout le monde a signé pour la désunion à l'unanimité ; « il ne s'agit que de faire fixer par commissaires nommés la démarcation et la plantation des limites qu'il serait urgent de faire avant la grande neige. C'est le moyen le plus prompt de satisfaire leur impatience. »

De 1851 à 1857, le Conseil Municipal de Chamonix essaya tous les moyens possibles pour la séparation d'Argentière, prétextant « que les Conseillers de cette section s'opposent à toutes les améliorations proposées pour l'embellissement du Bourg, sa reconstruction sur un nouveau plan, après l'incendie de 1855. » Les habitants d'Argentière résistent à tous ces assauts et refusent la séparation qui n'eut pas lieu.

En 1842, dans la nuit du 5 au 6 Avril, *un vent impétueux a déplacé* et renversé 7 chevrons dans *la charpente de l'église* et la toiture a été endommagée en conséquence. Grange, grenier, bûcher et bâtiments du presbytère ont été entièrement dévastés ; les bardeaux ont été emportés et les pièces de bois en grande partie brisées. Dépenses prévues : 300 livres.

Le 9 Octobre 1847, Pierre Dévouassoux d'Argentière écrit à l'Intendant :

« M. notre curé s'est permis, il y a quelques jours, de faire continuer de nouveaux murs de clôture de son jardin, avec agrandissement sur le fonds communal d'environ 6 pieds de largeur sur 5 toises de longueur. *Cet empiètement* est d'autant plus répréhensible que ce fonds communal sert de place publique et d'entrepôt, en cas de besoin. C'est le troisième empiètement de ce genre commis dans le Chef-Lieu. »

Pont d'Argentière. — « Les 16-17-18 Septembre 1852, des crues d'eaux provenant des éboulements du glacier ont emmené tous les ponts construits sur Arve, dans un parcours d'environ 25 kilom. » En Mars 1856, les habitants réclament

la reconstruction du pont qui conduit à l'église et à l'hôtellerie ; « il est indispensable pour le passage des naturalistes et des curieux qui visitent les glaciers du Tour et d'Argentière. » — Il est terminé en mars 1859. Prix : 9.390 fr. Entrepreneur : Janutot-Gros.

FONDATION DE L'ECOLE DE GARÇONS (1844-1850)

Le généreux fondateur fut Carrier Jean-Michel « né dans un des hameaux les plus reculés de la paroisse ». Les titres de fondation sont sept lettres datées de Paris du 4 Février 1838 au 14 Septembre 1839, adressées à ses deux sœurs mariées à Argentière et les garçons seront les héritiers de Carrier. Les deux seuls héritiers qui interviennent au cours des démêlés de cette fondation sont Jean François Xavier Ravanel et Jean Ducroz (lequel signe toujours « du Croz »).

Les intentions écrites du fondateur sont les suivantes : fondation d'une école de garçons au hameau d'Argentière et non ailleurs ; aucune dépense pour construction d'une salle d'école qui ne servirait que 5 ou 6 mois par an ; le régent ne sera pas le vicaire à moins qu'il ne consacre tout son temps à l'instruction ; les fonds seront administrés par le Procureur de la Boîte des Ames qui n'aura à rendre compte qu'à son successeur, pour éviter tout contact avec Chamonix ; les intérêts non nécessaires à l'école seront versés entre les mains des héritiers. — M. Carrier a encore vécu 4 années en suite de l'ouverture de son école et dans une lettre à sa sœur Marie Carrier, datée du 16 Novembre 1839, « il juge qu'un Maître pourra suffire pour l'instruction des 50 à 60 jeunes gens qui fréquentent l'école à condition que les plus instruits des élèves aident le maître à enseigner les moins instruits. »

En 1847, un Dimanche en chaire, M. le Curé publie qu'il vient de recevoir 19.000 livres en 19 titres de mille francs, Dette Publique Française. On propose d'acheter un petit grenier, dont la porte serait munie de trois serrures et clefs différentes pour conserver ce trésor. En 1847, M. le Curé et le Procureur de la Boîte parcourent tous les villages d'Argentière pour demander aux habitants la permission d'utiliser

le surplus des revenus à la restauration de l'église et du clocher.

Les deux années suivantes se passent en discussions entre l'Intendant de Bonneville, la mairie de Chamonix et les héritiers. L'Intendant exige : 1°) que le capital de 19.000 livres soit versé entre les mains du percepteur ; 2°) que les héritiers renoncent à toucher le surplus des revenus moyennant une indemnité de 1.500 livres à prendre sur le capital. — Le 24 Février 1850, Rd Viannay, vicaire, écrit à l'Intendant : « Après beaucoup de peine, je suis parvenu à faire comprendre aux héritiers Carrier de remettre les fonds au percepteur et de se contenter de 2.000 livres. Le Conseil a été enchanté de cette conciliation. » — Le 24 Novembre 1850, les habitants d'Argentière écrivent à l'Intendant « que le pays fourmille de jeunes gens », que J. M. Carrier est décédé depuis 2 ans, et son école n'est pas encore ouverte. — Le 9 Décembre 1850, Balmat, syndic, écrit : « Le Conseil a nommé aujourd'hui un Régent à Argentière dans la personne de Jh Simond, homme de confiance et plein de moyens, qui a exercé depuis longtemps la fonction de régent. » Traitement : 600 livres. Chauffage et éclairage : 60 livres ; fournitures scolaires : 40 livres.

Le 27 Octobre 1854, les paroissiens d'Argentière refusent de confier le capital de la fondation au Percepteur de Chamonix, proposent de le garder dans un grenier en pierre fermé à trois clés. — Isidore Dévouassoux déclare ne signer que dans le cas où l'école servirait exclusivement aux enfants du hameau d'Argentière. On lui répond que « de tous temps les garçons de tous les hameaux sont venus en classe au hameau d'Argentière, en paix et sans contestation ».

Le 12 Juin 1855, devant Dupuis, notaire, acte d'achat d'une maison à Argentière pour le prix de 1205 livres de Cyprien Simond, pour tenir l'école fondée par M. Carrier, dont le nom sera gravé sur une pierre placée sur la porte d'entrée.

Terminons par cette lettre du vicaire Viannay à l'Intendant du 3 Juin 1850 :

« Mon curé et moi sommes si peu ennemis de l'instruction

que, pendant 3 ans, j'ai donné en outre et encore gratis des leçons de grammaire, mathématiques et géographie, depuis 7 h. du soir à 10 h. du soir à tous les jeunes gens de plus de 16 ans. »

De 1854 à 1860, le Conseil de Chamonix approuve la nomination de *François Charlet, instituteur breveté d'Ecole Elémentaire*, comme instituteur d'Argentière, au prix de 400 livres pour les dix mois de classe. Le Conseil souligne « son zèle, son activité et son exactitude à remplir ses fonctions. »

Le 12 Janvier 1860, *les habitants du Tour* écrivent à l'Intendant :

« Voici la malheureuse position de ce village à l'égard de l'instruction des enfants. Un jeune homme de 15 à 16 ans, nommé Joseph Tissay, fils de Félix, fait la classe aux demoiselles et jeunes filles de son âge, en percevant le traitement de Régent. S'il avait l'instruction voulue, tous en seraient satisfaits, mais il n'a pas l'instruction pour enseigner seulement les premiers principes de l'Alphabet. »

CURÉS D'ARGENTIÈRES DEPUIS LA RÉVOLUTION

1803 : EFFRANCEY Jn Claude, né à Sallanches en 1748, vicaire à Argentières de 1873 à 1793, émigra, mort à Argentière en 1835, retiré du ministère.

1831 : TRONCHET Jn Claude, né à Morillon en 1793. vicaire d'Argentière en 1824, puis curé, mourut curé d'Entrevernes en 1872.

1850 : COHENDET Joseph-Marie, né à Serraval en 1796, curé de Novel et d'Entrevernes, mourut retiré à Serraval en 1866.

1852 : MERIGAY Pierre, né à la Roche en 1808, mourut curé de Domancy en 1867.

1863 : PINGET André, né à Bernex en 1810, mourut retiré à Bernex en 1896.

1882 : MAILLET-CONTOZ François, né à Megève, curé arch. de Menthonnex-sous-Clermont en 1897, mort retiré à Sallanches.

1897 : BRON François, né à Morzine en 1859, mort curé de Lullin en 1932.

1903 : DUFOURD François-Marie, né à Villard-sur-Boëge en 1865, archipr. de Chamonix, mort retiré à la Trappe de Tamié en 1933.

1906 : MOGENET Fr.-Joseph, né à Samoëns en 1869, arch. de Faverges et Vicaire Général.

1909 : BALLANCET François, né à la Clusaz en 1873, archipr. de Saint-Paul, remplacé pendant la guerre 1914-1918 par le vic. administr. Fr. Coutin de Montmin.

1919 : RULLAND Georges, né à Montmin en 1878, arch. de Thônes, mort en 1931.

1926 : FAVRAT Lucien, né à Bellevaux en 1887, curé d'Annecy-le-Vieux.

1935 : AVETTAND Joseph, né à Manigod en 1905.

LISTE DES VICAIRES

1824 : TRONCHET Jn-Claude, de Morillon.

1840 : BERGOEN Bernard, des Gets.

1842 : VIANNAY Pierre, d'Entrevernes.

1851 : PINGET Alexis, de Saint-Jeoire.

1855 : VESIN Jn-Marie, de Thollon.

1865 : METRAL Claude-Fçois, de Thônes.

1869 : PREMAT Jn-Fçois, du Biot.

1873 : MOINAT Ernest-Victor, de Perrignier.

1878 : FONTAINE Hippolyte, de Groisy, mort en 1921.

1882 : CAUL-FUTY François, de la Roche, mort en 1933.

1885 : SAPPEY M.-Joseph, de Présilly, mort en 1913.

1886 : COUTIN Alexis, de Montmin, mort en 1924.

1892 : DEROUX Pierre, de Mégevette, mort en 1902.

1897 : MANIGLIER Isidore, de Montmin.

1897 : MOLLARD Louis, des Contamines.

1904 : CORNIER Alphonse, de Mégevette.

1906 à 1922 : COUTIN Alexis, de Montmin.

PRÊTRES ORIGINAIRES D'ARGENTIÈRE

TISSAY Jacques, né en 1767, prêtre en 1792, vicaire à Argentière, arrêté à la Révolution, parvint à s'évader de Cluses, fut curé de Saint-Gervais en 1807, et en 1810 de la Forclaz où il mourut en 1832. — Le récit de son arrestation et évasion est raconté dans la « Révolution en Savoie », de Lavanchy II, p. 614-15 et 16. — Le 29 Juin (1793 ou 94) 50 soldats entourèrent le village du Tour ; 9 d'entr'eux avec un lieutenant entrent, sabre dégainé, dans la chambre où M. Tissay était couché. Il est conduit à Chamonix, Sallanches et Cluses où il obtient de coucher chez le notaire. A 10 heures du soir, il fait céder la porte de la chambre où on l'avait enfermé, monte au galetas, agrandit une petite lucarne, descend au moyen de ses deux draps de lit attachés bout à bout, se laisse choir de dix pieds de haut dans une chenevière et prend la clef des champs.

DUCROZ Pierre, né en 1847, pr. en 1873, vic. à Cruseilles, curé de Vallorcine en 1880, curé d'Etercy en 1884, retiré à Chamonix en 1904, et mort à Vevey en 1922.

BOUJON Alphonse, né en 1849, pr. en 1894, vic. à Cranves, Feigères, Marnaz, curé de Pratz-Megève en 1884, quitte le diocèse en 1890.

CARRIER Pierre, né en 1855, pr. en 1897, vic. à la Clusaz, à Cluses, secrét. de Mgr Isoard en 1881, curé du Biot en 1887, entra chez les Rédemptoristes en 1890, mort en 1928 à Asuel (Jura Bernois) au moment où il donnait la sainte communion.

CARRIER Pierre, neveu du précédent, né en 1880, entra chez les Rédemptoristes où il fut ordonné prêtre en 1904, à Santiago de Chily, et mourut peu après, en....

RAVANEL Gérard, neveu du précédent, né en 1912, pr. en 1938, étud. aux Facultés de Montpellier.

RAVANEL Luc, né en 1911, pr. en 1937, vic. à Cruseilles, à Abondance.....

III. — LA CURE DE CORDON

« Cordon était autrefois portion de la paroisse de Sallanches et desservie par le même curé, sous le titre de « Curé de Sallanches et Cordon ». Lors de l'érection de la Collégiale, Cordon fut unie à celle-ci par Bulle de fondation.

« L'Eglise et le presbytère étaient alors situés à quelques minutes au-dessus de la Ville de Sallanches, mais, par délibération capitulaire du 23 Janvier 1781 et transaction du 12 Août 1786, il fut permis à la communauté de transférer son église au lieu du « *Verard* », avec autorisation épiscopale du 30 Janvier 1781, ce lieu étant le centre de la paroisse, et cela, sous charge de bâtir le chœur en bons murs, bonne voûte, le tout solidement. Auparavant, le vieux chœur était sous le clocher et la voûte en était d'un pied d'épaisseur. La Communauté en a pris les pierres, les tuffes et tous les ornements, et a rebâti à ses frais.

« Pour le presbytère, le Chapitre céda gratis à la Communauté la fabrique et édifice en bon état de la chapelle du Vuaz, unie au Maître-Autel pour y faire le presbytère. Le Chapitre céda en outre une pièce de terre, jardin, verger au-dessus et le long de l'ancien cimetière, sous charge que la paroisse donnerait au lieu de Vuard et à côté du nouveau presbytère même contenance de terrain pour le jardin du Recteur ; le tout a été exécuté. »

« Le Chapitre possédait à la cote 11, la moitié des dîmes de Perrey rière de Cour et de la Porte qui s'étendaient sur presque toute la paroisse par indivis, tant avec le Sgr Marquis de Cordon, d'acquis du Prince qu'avec autres, laquelle moitié il avait toujours ascensé, tantôt L. 120, tantôt 102 octanes de grain, orge et avoine. Mais la paroisse, ayant acquis l'autre part des condécimateurs, refusa totalement de payer celle du Chapitre. Il fallut plaider au Sénat et, comme le Chapitre ne pouvait prouver sur quelle pièce il était en pos-

session de dîmer, a été obligé de traiter et céder sa portion pour le prix de L. 7.000 (transaction du 17 Août 1786). Il y a perdu en outre les arrérages et les frais. »

Cordon, autrefois dénommée Notre-Dame du Chastel ou du Chasteau demeura unie à la Collégiale jusqu'en 1793. Elle fut visitée, le mardi 25 Juillet 1606, par Saint François de Sales qui y trouve Rd Pierre Breysaz comme vicaire avec une population de 120 feux, un revenu de 80 octanes, y compris la prémice dont le tiers est d'orge et le reste d'avoine. Il y donna la tonsure à 20 jeunes gens de la région. — En 1743, le Chapitre donne à cette église un « Règlement perpétuel » consistant à abolir le droit d'introge, à payer annuellement au Chapitre 96 livres, soit 12 livres au Doyen, 6 livres à chaque chanoine, 3 livres aux diacres et sous-diacres, à titre d'étrennes, et 100 livres au profit de la mense du Chapitre ; 6 livres pour le service qui se fait à Cordon pour les Seigneurs de Montrottier ; 3 livres aux chanoines qui vont faire les anniversaires, aux vigiles de l'Assomption, Nativité, Purification et Dédicace ; 8 sols à celui qui sera député à chacune des 15 fêtes auxquelles le Chapitre va dire la messe ; entretiendra les bâtiments, percevra tous les droits ordinaires d'un curé et tiendra les Registres des baptêmes.

L'ascensement de la dîme de Cordon en 1785, est fait pour le versement de 100 octanes de blé, 26 octanes d'orge et 2 écus d'épingles.

L'affranchissement de Cordon fut passé pour un capital de 7.100 livres et un revenu de 284 Livres.

Pour desservir Cordon, le Chapitre députe un de ses membres comme Recteur, lequel y perçoit, casuel, oblations, offrandes, fondations, prémices et produits de quelques biens fonds qui étaient le jardin et pourpris de l'ancien presbytère. Le Recteur est tenu aux charges habituelles comme les curés institués.

Anciennement, le Chapitre affermait la cure au recteur qui percevait les gros fruits, tout le temporel soit cens d'environ Livres 10 par prébende ; dès 1786, le Recteur ne donne

rien au Chapitre et ne perçoit rien. Le Chapitre y députe un Chanoine et un bénéficier pour y officier le 15 Août, jour du Patron.

LISTE DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS AU CADASTRE DE CORDON DE 1730

Arnaud (5) — Bat (6) — Bergin (3) — Blondet (30) — Bottolier (48) — Burnier (33) — Chardon — Chateauneuf — Chêne (12) — Chénay (8) — Compère — Currat (5) — Delesève (8) — Duclos — Decombe — Douvre — Dépois — Effrancey — Emarin — Fontaine — Giguet — Grenu — Gros — Guiguoz — Joly (23) — Isoux — Lasquin — Laurence — Magnin — Malbou (5) — Marin — Menthon (de) — Montfort — Muda (2) — Mugnier — Ners — Pairoz — Petit (11) — Petitjean (16) — Pernier — Perrier — Poncet — Pichat — Pissard — Pimoy — Poignat — (Pognat (7) — — Poincet — Quintal (3) — Saillet (16) — Samoen (Ne de) — Tronchet — Vallier (6) — Viard (14) — Viollat (5).

Le Chapitre de Saint Jacques possède 18 journaux de terre à Cordon.

La Communauté en possède 202 journaux, et son revenu net est de 2.037 livres.

Le recensement du bétail de 1772 attribue à Cordon 299 vaches et 17 génisses.

Le recensement de 1783 accuse 676 habitants, dont 80 enfants en dessous de 5 ans, 31 habitants absents une partie de l'année, 35 absents des Etats et 1 prêtre résidant.

CURÉS DE CORDON DEPUIS LA RÉVOLUTION

1803 : PISSARD Joseph-Marin, né à Sallanches en 1735, mort en 1810.

1810 : CATHIARD, né à Arith en 1760, mort en 1838.

1839 : DUCRET M. Denis.

1843 : REYDET Pierre M., né à Arâches en 1805, mort en 1875.

1875 : BUTTAY André, né à Bernex en 1825, mort en 1902.

1902 : BOUVARD Jn Claude, né à Savigny en 1862, mort en 1906.

1906 : BRAND Jacques, né à Vovray en 1866, mort en 1940.

PRÊTRES ORIGINAIRES

BOTTOLIER-DESPOIS Claude, né en 1812, mort vic. de Samoëns en 1844.

BOTTOLIER-DESPOIS Marin, né en 1824, curé d'Archamps et de Manigod, mort en 1884.

BOTTOLIER-DESPOIS Joseph, neveu de Marin, né en 1867, curé de la Muraz, mort Aumônier de Religieuses à Annecy, en 1922.

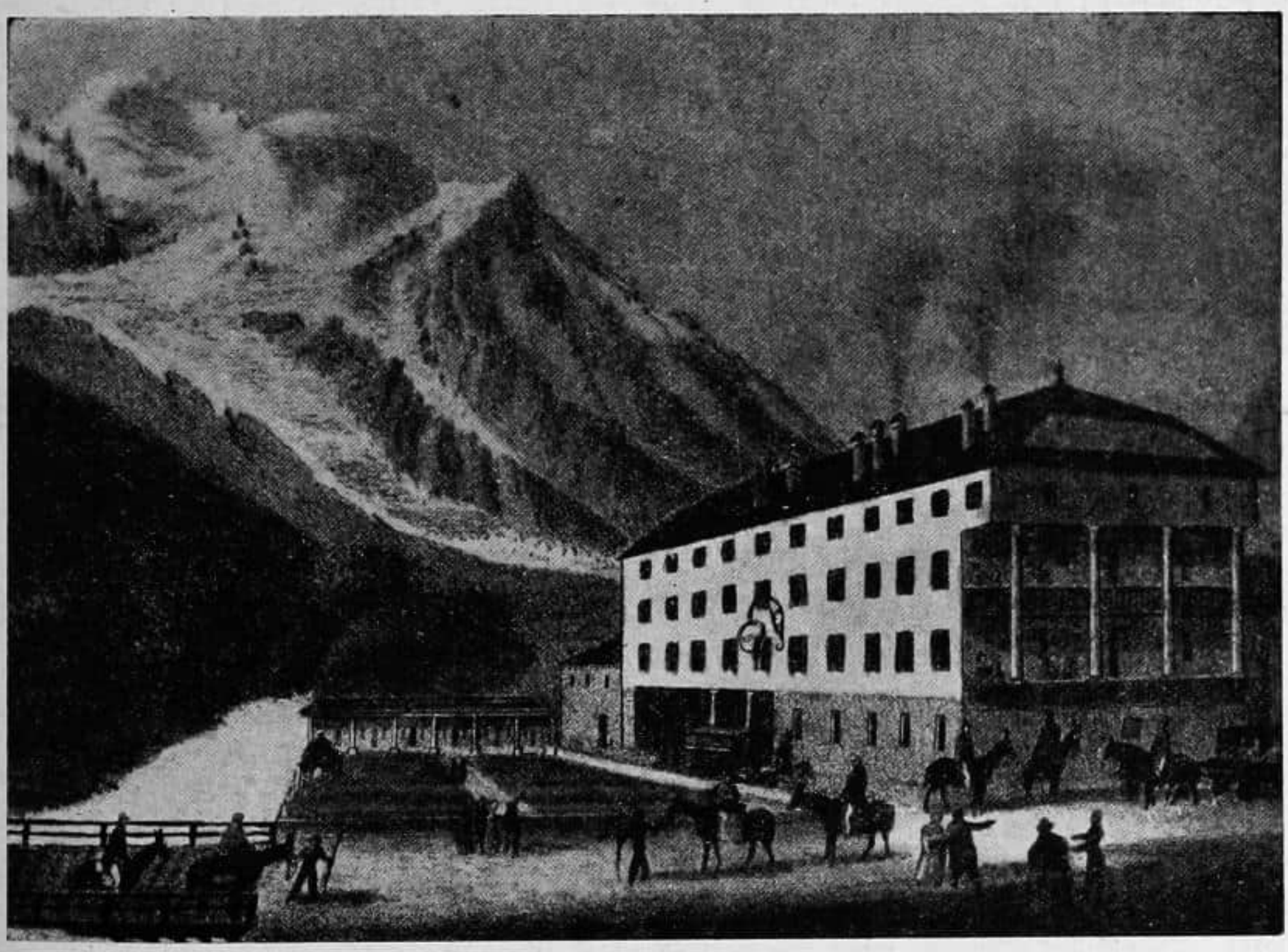

Hôtel de Chamonix en 1830

C.B.3026

IV. — DOMANCY

« L'Eglise de Domancy est un démembrement et vicarie de celle de Sallanches, laquelle y tenait un vicaire amovible d'abord et perpétuel ensuite. En 1389, cette vicarie resta unie à l'église de Sallanches et incorporée dans la Mense Capitulaire par Bulle de la Collégiale. »

« Le revenu consistait dans le casuel, fondations, prémices, biens fonds en partie inondés et en partie albergés, dîmes et novales actuellement perdues. La rivière d'Arve et le Bon Nant ont souvent, et notamment en 1700, saccagé la plaine de Domancy, et, dans le temps écoulé entre les inondations jusqu'à ce qu'on put recultiver ce terrain inondé, recouvert de pierres et de gravier, les Recteurs, sujets à changement, ont perdu de vue la possession de leurs dîmes et terrain ; ils ont négligé les novales, en sorte qu'il serait difficile de les rétablir. »

« Le Chapitre y possède une pension sur la dîme de « Vèze » de 4 octanes de froment, 6 d'avoine, dûes par la famille des Nes de Cornillon, par transaction du 30 Juin 1440 ; de plus, il possède le tiers de la dîme du Cruet revenant à la cote 33, laquelle est ascensée L. 12 ; de plus, il a acquis du Sgr Deloche, le 19 Décembre 1757, et d'argent d'affranchissement de Chamonix pour le prix de L. 1.600 ; il y possède la dîme de Chessy, laquelle il ascense L. 60. »

« Le Chapitre y députe un de ses membres auquel il ascensait autrefois tout le temporel pour L. 24 par an. Le presbytère est en mauvais état. La paroisse prétend que le Chapitre doit le rebâtir et l'on est en procès au Sénat pour cela. Le Chapitre y députe un Chanoine pour y aller officier le jour du Patron qui est Saint André Apôtre, 30 Novembre. »

Domancy-paroisse fut annexée à la Collégiale qui la faisait desservir par un vicaire, lequel était souvent un chanoine du Chapitre. Saint François de Sales la visite le 27 Juillet 1606 et y trouve comme vicaire Rd Ph. Colonnaz installé depuis

4 ans. Le revenu est de 80 flor. et le nombre de feux s'élève à 40. Dans l'église, il y a une chapelle Notre-Dame fondée par les Nobles de Codrey. En 1754, on vient de bâtir l'église et, le 19 Mai, « le Chapitre a livré à Pierre Gannaz de Domancy en sa qualité de procureur de la bâtisse de la dite église nouvellement construite, une somme de 150 flor. anciens, et c'est pour le reste de 500 flor. que le Chapitre avait promis à la dite communauté dudit Domensier pour la bâtisse du chœur en qualité de curé primitif de la dite église. » — En mars 1744, Rd Cl. P. Ducrey est nommé curé de Domensier, mais le presbytère est inhabitable par la faute des paroissiens et le curé viendra coucher tous les soirs à Sallanches, mais s'il y a des malades, il couchera à Domensier.

Le 2 Mai 1744, Rd Pissard est nommé curé de Domensier. — En 1745, Rd Ruche, curé, et à la fin de la même année, nomination de Rd Jh M. Gaillard, prêtre de ce diocèse.

Une chapelle sous les vocables de Saint Pierre, la Bienheureuse Vierge Marie, Saint François de Sales, Saint Jean-Bapt. et Saint Jean l'Evang. fut fondée le 29 Août 1665 et fut attribuée en 1736, à Rd Jh M. Charlet, chan., habitant Saint-Chaumont, au diocèse de Lyon.

Usages de l'église de Domancy. — « La paroisse contient 70 familles, 220 communiants et 380 âmes. L'église a été bâtie à neuf en 1717, sacrée le 18 Octobre 1727 par Mgr de Bernex ; elle est entretenue aux frais de la paroisse. Le presbytère est en ruine et doit être refait. Le Recteur est tenu à remplir toutes les fonctions curiales, chanter grand' messe quand il y a du monde pour répondre. La messe se dit à 9 heures $\frac{1}{2}$ en hiver et 8 h. $\frac{1}{2}$ en été. Après l'aspersion, on fait les prières des morts avec stations sur les tombes du cimetière en été, du 3 Mai au 14 Septembre. Chaque 1er, 2^{e}, 4^{e} et 5^{e} Dimanche, on fait la procession autour de l'église en chantant les Litanies des Saints et la bénédiction du temps. Chaque 3^{e} Dimanche du mois, on fait la procession du Saint Sacrement après la grand'messe avec bénédiction à la fin.

Pendant le Carême, on fait le catéchisme aux enfants, 3 à 4 jours par semaine. Aux fêtes de première classe, on chante,

avant la messe, le *Te Deum* et *Laudes* du jour, et au *Te Deum* on encense les trois autels. On chante encore les Vêpres après la Messe. Aux Vêpres de la Sainte Vierge, on dit les Vêpres fondées par Roletaz Joly-Thuaz.

Les fêtes vouées sont : Saint Antoine, Saint Sébastien, Sainte Brigitte, le Vendredi-Saint, Saint-George, Saint Roch et Saint Grat.

Les processions se font comme suit :

1) Le lundi de Pâques, on va en procession à Sallanches où l'on arrive avant la grand'messe, après laquelle on fait, avec Sallanches, Cordon, Saint-Martin, une procession autour de Vouilloud ; le prêtre lit l'exorcisme « *contra animalia terræ nociva* » et l'on se rentourne dès que l'on arrive au pied de la ville.

2) A la fin des semailles, on fait une procession suivie d'une messe.

3) Aux Rogations, on va à la chapelle du Cruet le premier jour, à Saint-Gervais d'une voyre à l'autre par le grand chemin de Sallanches le 2e jour, et à Saint-Martin le mercredi.

Les Confréries sont au nombre de quatre :

1) *Saint Nom de Jésus*, dont on ignore la date d'érection ; elle est composée de 72 confrères et des femmes qui veulent en être. Chaque vendredi de l'année, elle fait célébrer une messe basse ; le jour de la principale fête qui est le lendemain du Corps-Dieu, on fait dire une grand'messe avec sermon ; les Prieurs choisissent et payent le prédicateur. Ce jour-là, chaque confrère et sœur se confesse et communie pour gagner l'indulgence plénière. Les Prieurs font une aumône générale en pain et soupe, donnent à diner aux confesseurs, prédicateur, et, pendant le diner, on fait la lecture des statuts et Livres Saints. Le Dimanche, après le décès de chaque confrère, on célèbre une messe basse, et chaque confrère verse un liard au Rd Recteur. Le revenu de cette confrérie est de 53 livres de cens et quelques rentes constituées. Le rôle des sœurs est de visiter les malades, de donner à

dîner à un pauvre le jour de la fête, payer 4 sols en entrant dans la confrérie et 2 sols chaque année.

2) *Saint-Sacrement.* — Chaque IIIe Dimanche, le Jeudi-Saint, le jour du Corps-Dieu et le jour Octave, la confrérie fait chanter un Nocturne avant la Messe.

3) *Saint Rosaire.* — Chaque 3e Dimanche, et fêtes de la Vierge, la confrérie récite le rosaire avant la messe et assiste à la procession. Cette confrérie comme la précédente n'a pas de revenu ; le Procureur fait la quête le Ier et IIIe Dimanche pour le luminaire, les messes des défunts et donne 4 liv. au Recteur.

4) *Saint-Esprit,* sans fondation, sans revenu et sans statut désigné. Toute la paroisse en fait partie ; elle nomme 2 Prieurs. Sa fête principale est la Pentecôte. Les deux Prieurs fournissent 4 livres de cire jaune pesées en présence du Recteur et des Syndics pour l'entretien de 6 cierges qui brûlent sur le Maître-Autel aux jours des grandes fêtes et des sépultures. Les Prieurs perçoivent 12 sols aux sépultures. Le jour de la Pentecôte, les Prieurs font chez eux une aumône générale et pour ce font une quête dans la paroisse et aux environs, s'ils veulent ; de plus, ils font autant de petits pains qu'il y a des chefs de famille dans la paroisse, lesquels ils font bénir et distribuent à chaque famille pour en manger et donner par bénédiction à leur bétail.

La Boîte des Ames est administrée par un Procureur qui recueille ce que la piété des fidèles veut bien lui donner. Il est nommé par la paroisse et donne au Rd Recteur 26 liv. à la St Michel pour la messe de chaque lundi, 1 liv. 10 pour la procession du Lundi de Pâques, 3 liv. 12 aux Rogations, 1 liv. 10 à la procession de Cordon, 2 liv. 8 à ceux qui chantent aux offices, 2 liv. au marguilier et 10 sols au clerc. L'argent est conservé dans un coffre à 3 clefs dont une est entre les mains du Procureur, la 2e chez le Recteur et la 3e confiée aux syndics.

Les Chapelles sont au nombre de deux dans l'église : 1) celle du *Rosaire,* de la nomination du Baron Deloche avec revenu et charge de 12 messes ; 2) celle de *St Pierre,* du

patronage des hoirs Charlet de Sallanches avec revenu de L. 23 ; un grangeage au quartier de la Vigne dont le revenu est de L. 50 et charge de 10 messes.

La chapelle du Cruet est de la nomination de François Brondex de Combloux, sous le vocable de St François de Sales et St Roch. Les offrandes faites le jour de St François appartiennent au curé de Combloux, et celles du jour de St Roch au curé de Domency.

Les Serviteurs d'église sont le Procureur, le marguilier et le clerc.

L'office du *Procureur* est de veiller sur la fabrique d'église, meubles, linges, vases sacrés, livres, ornements ; pourvoir aux réparations.

L'office du *margulier* est de sonner tous les offices de paroisse, l'Angelus du Matin, midi, soir, pour les sépultures, mariages, etc... Pour ce, il reçoit un quart de bled de chaque faisant feu et L. 2. 8. de la Boîte des Ames, 6 sols pour un enterrement ou son dîner.

L'office du clerc est de servir la messe, porter la Croix aux processions, aux sépultures, parer les autels, balayer l'église et sacristie chaque semaine, porter l'eau bénite dans les maisons. De chaque famille où il porte l'eau bénite il reçoit du pain et quelques denrées, 10 sols de la Boîte des Ames et quelque casuel aux baptêmes, mariages, etc...

Revenu et Casuel. — 1) un presbytère avec 2 jardins, un verger, le tout attigu ; 2) un journal de terrain attenant au midi du cimetière ; 3) un demi-journal de pré, champ, lieu dit « au Mot » ; 4) un journal de pré au bas du moulin de Becüet à bise de la Voyse ; 5) un petit grangeage au Becüet lequel s'ascense L. 36 par an ; 6) la dîme d'un quart froment et un quart orge du grangeage de Covagnet rière Sallanches, cette dîme vient de Me Jean Bouchet ; 7) les novales des terres qui se défrichent, à la cote 11 ; 8) les prémices, soit 2 quarts de blé, orge, avoine à la St André, de chaque faisant feu ; 9) le reçat, soit 6 deniers ; mais, en place de ce, ils ne rasent pas les quarts des prémices et les donnent presque combles ; 10) 32 messes de fondations soit L. 36.

3. 0 ; 11) 3 liv. des hoirs de Jean Saillet pour fournir pain, vin, luminaire au prêtre qui vient dire une première messe le Dimanche du 3 Mai au 14 Sept. ; 12) 6 deniers chaque dimanche pour fournir la chandelle du pain bénit ; 13) 9 sols pour un cierge de cire fine fourni aux baptêmes ; 14) 24 sols pour publications de mariages avec un mouchoir présentable ; 15) 9 sols pour chaque sépulture d'enfant en blanc avec le petit drap ; 16) 3 liv. pour sépulture d'adulte avec le drap ; le curé fournit tous les cierges et dit une messe ; 17) 5 livres ou 8 livres suivant la grosseur du cierge pour l'annuel ; 18) une tomme, un morceau de beurre ou des œufs pour la bénédiction des maisons ; 19) 3 sols pour chaque chantal du soir de Toussaint sur les tombes ; 20) sa part de gros fruit s'il est membre du Chapitre.

A forme de l'Edit des Souverains, le Curé fait les registres à triple, dont un double reste à la cure, un autre aux Archives Civiles et le 3e aux Archives du Chapitre. (10G 152, p. 280.)

Fondations. — En 1660, le 16 Juillet, Rd Jn P. Charlet, Chanoine, son frère Rd Jacques Charlet, Chanoine, M. Antoine Charlet, prêtre, Jean-Aimé et Pierre-François, ses frères, fondent en l'église de Domency une chapelle sous le vocable de Notre-Dame, St Jean-Baptiste, St Pierre Apôtre, St Jean l'Evangéliste et St François de Sales, et versent un capital de 2.000 florins. (10G 334.)

LISTE DES PROPRIETAIRES INSCRITS AU CADASTRE DE 1730

Barbaz (4) — Babuty — Batard — Belletour (de) — Bergin — Berthellet — Blanc — Blancheville (Ne Comte de) — Blondet (3) — Bouchet — Bouchon — Bonguain (Ne de) — Bilolay — Bomgny (3) — Bornier — Bouvet — Challamel (2) — Chambet (7) — Charlet (6) — Colliet — Chollet (de) — Combloux (Ne de) — Cornillon (Ne de) — Curtet — Decombes — Delaquis — Deloche (Ne) — Depois — Droz (3) — Duclos — De Menthon — Dufour — Dumolin — Dunant — Duperré — Finger — François — Frarin

— Gannaz (3) — Gerdil (3) — Gerfaut — Golet (2) — Gonet — Gonvilliet (3) — Gighe — Giguet (3) — Girind — Grosset — Grange (Ne la) — Guilliet — Grucel — Guigan — Guet — Joutie — Laduy — Lapese — Lison — Laravoire — Mariaz (5) — Madelain (3) — Massot (6) — Martin — Metral — Million — Monax — Morel — Paccard — Pelloux — Perrin — Pissard (2) — Pattu (3) — Quartier — Ramu — Revena (4) — Rolland — Rondex — Riant — Samoen (Ne de) — Sodan — Vallet — Vans (Ne de) — Viollat (3).

La Cure possède une maison, un jardin, l'église, le cimetière, un champ à Chessy de 165 toises.

Le Chapitre de Sallanches possède une maison et 11 journaux de terre.

La Communauté possède 21 journaux de terre ; son revenu est de 8.545 liv., et le total des tailles de 1.649 liv.

Le recensement de 1783 accuse 465 habitants dont 59 enfants en dessous de 5 ans, 11 absents des Etats, un prêtre résidant.

CURÉS DE DOMANCY DEPUIS LA RÉVOLUTION

1803 : JACQUEMIER Nicolas, né à St-Nicolas-de-Véroce en 1739 ; curé de St-Martin, déporté à l'île de Rhé, mourut curé de St-Martin en 1820.

1809 : CARTIER Marin, né à Sallanches, curé de Servoz, déporté à l'île de Rhé, curé des Plagnes, mort en 1816.

1816 : VALLIER Marin, né à Sallanches en 1759, curé de Flumet en 1803, légua 1.000 liv. à Domancy où il mourut.

1829 : SERVOZ Claude, né à Lugrin en 1793, mourut curé de Meillerie en 1866.

1846 : FEIGE Jean, né à Megève en 1796, curé du Reposoir et de Domancy où il mourut.

1863 : MERIGAY Pierre, né à la Roche en 1808, curé d'Argentière et de Domancy où il mourut.

1867 : BALLEYDIER Louis, né à Coponex en 1825, curé de Domancy, Valleiry, mort retiré à St-Julien en 1891.

1873 : MUFFAT Jean-Pierre, né à Megève en 1820, curé des Plagnes, Domancy et Lullin, mort en 1886.

1879 : BRIFFOD Jean-François, né à Lucinges en 1830, curé d'Evian en 1872, mort en 1896.

1896 : RAYMOND François, né à Publier en 1854, curé d'Aviernoz, mort à Domancy en 1934.

1934 : PREMAT Claudius, né à Montriond en 1891, ...

PRÊTRES ORIGINAIRES DE DOMANCY

MUGNIER Nicolas, né en 1800, fit construire une chapelle de N.-D. de la Salette à Feigères où il fut chapelain en 1830 et curé en 1864, mort en 1884.

MARIAZ Jean-Marie, né en 1806, vic. à Chamonix, curé de Vallorcine en 1853, d'Habère-Lullin en 1870, mort en 1891. — Le 12 Août 1867, il fut victime d'une agression nocturne de la part d'un valdotain guillotiné à Chamonix.

PAYRAUD Pierre, né en 1844, mission. de St Fr. de S. aux Indes, mort en 1911.

Pont Sainte-Marie (Ligne de Chamonix) C.B.302

V. — LES OUCHES

« Le mas des Ouches fut érigé en paroissiale en 1734. Auparavant, les habitants d'icelui allaient et recevaient la parole et le pain de vie au Prieuré, dont ils avaient été jusques alors paroissiens. Par transaction du 28 Fév. 1734, Finjot not. Annecy, il fut convenu que le Chapitre y tiendrait un vicaire et que, pour son entretien, il ne serait jamais obligé de lui donner au-delà de L. 260. sauf aux paroissiens à lui faire le surplus, s'il en était question. — Par transaction des 6 Août et 1er Déc. 1766, Paccard not. le Chapitre s'est encore engagé de tenir dans la dite paroisse un prêtre Régent, obligé aux fonctions vicariales et à régenter. Pour l'entretien d'icelui, la Paroisse se chargea de lui payer annuellement L. 240 à forme de fondation faite à ce sujet, 20 liv. pour application des messes des Dimanches et 120 liv. d'honoraires.

Les paroissiens bâtirent à leurs frais leur Eglise, en 1734, sous le vocable de St Jean-Bapt., avec le presbytère, et avec d'autant plus de raison que c'était pour leur plus grande commodité. En conséquence des transactions, le Chapitre tient dans la paroisse un de ses membres sous le titre de Recteur et un prêtre qu'il demande à l'Evêque sous le titre de Vicaire-Régent.

Le Curé est tenu de remplir toutes les fonctions curiales, à nourrir le Vicaire-Régent et lui payer l'honoraire susdit. Pour toutes ces charges et entretien, le Chapitre a relâché au Rd Recteur : 1°) tout le casuel et les fondations ; 2°) toute la prémice à raison de 3 quarts de bled par chaque faisant feu et semant terre, au nombre de 190 familles, ce qui fait 140 octanes à 3 liv., soit total de L. 420 ; 3°) le blanchet et le ressat à raison de 7 deniers par famille, soit L. 14 ; 4°) les susdites L. 240 pour le vicaire et L. 20 pour messes dominicales ; 5°) le Chapitre lui paye en argent L. 20 ; 6°) le Recteur perçoit sa part de gros fruits ; 7°) dès 1734, les dîmes sont ascensées au prix annuel de L. 324. »

(Arch. Départ ; 10G 152, fol. 30.)

« Le 6 Oct. 1730, le Chapitre verse 150 liv. au commissaire Perrier pour Extrait des Rentes de Vaudagne et pour avoir fait la carte de la distance de l'ancienne église de Chamonix jusqu'au lieu le plus convenable pour bâtir une chapelle de secours rière la partie d'en-bas. »

« Le 17 Nov. 1734, a comparu Rd Pissard, vicaire de Chamonix, résidant dans la partie d'en-bas, desservant avec Rd Mabboux autre vicaire la paroisse de Chamonix, chacun pour la moitié, en suite de l'église de secours accordée aux habitants de la partie d'en-bas de Chamonix ; l'un des deux vicaires serait obligé de rester dans cette partie, lieu dit les Oches ou les Houches. — Rd Bouchex, chanoine administrateur de Chamonix, devrait lui donner la nourriture et les honoraires dûs à tous les vicaires du Diocèse... Le Chapitre ayant délibéré oblige Rd Bouchex à payer ce qui est réclamé à juste droit par le vicaire. Le cahier de comptes tenu par Rd Pissard, vicaire des « Oches », commence le 25 Avril 1734. »

Une école fut fondée aux Houches par Jn-P. Berthod de cette paroisse qui légua une somme de 5.000 liv. (test. du 12 Fév. 1761). Chaque semaine, on devait annoncer une messe à laquelle assisteraient les écoliers. Les communiers payent la location d'une maison d'école, en attendant de commencer la construction d'une maison neuve, l'année suivante. » « Ce collège sera érigé en faveur d'un prêtre qui apprendra à lire, à écrire aux jeunes gens, leur enseignera la grammaire et les principes de la latinité jusqu'à la classe de 3^{e}, fera le catéchisme aux enfants, les fera assister à la messe... » (10G 336.)

Usages de l'Eglise des Houches en 1787.

« L'Office s'y fait comme suit : tous les Dimanches une grand'messe à 9 h. depuis Pâques, et 10 h. depuis Toussaint, une messe basse sur les 6 h. depuis Pâques et 8 h. depuis la St Michel. Avant la Grand'messe, on chante Laudes des Morts et *Libera me*, dans l'Eglise en hiver, sur les tombeaux au cimetière en été. L'autel du Rosaire est à gauche en entrant dans l'Eglise ; on y dit les Litanies de la Ste Vierge avant

la Grand'Messe le 1er Dimanche du mois. Chaque 2e Dimanche du mois, on chante l'*Ave Maris Stella*, en procession l'été, et à genoux à l'église en hiver. Chaque 3e Dimanche du mois, on fait la procession du St St après l'*Incarnatus est* du *Credo*.

« Les Fêtes de 1re Classe, on chante Nones avant la Messe et l'hymne du jour en procession durant l'été. On dit Vêpres après la Messe, excepté le jour de la St Jean-Baptiste qu'on les dit après dîner et le jour de la Pentecôte qu'on change les Procureurs de la Boîte aux Ames. »

« Les Dimanches, sur les 2 h., les âmes pieuses disent le Rosaire à l'Eglise, lorsqu'il y a du monde ; les prêtres n'y assistent pas. »

« Chaque vendredi, l'on dit la Passion devant l'autel du Saint Nom de Jésus. »

« Au service des morts, les parents prennent de petites bougies dont ils donnent deux deniers. »

« En été, après le *Miserere*, les jours de Toussaint et des Ames, les particuliers font faire pour leurs parens défunts des *chanteaux*, soit responsoirs qui consistent à chanter la 4e partie du *Libera me*, Kyrie, Pater, Oraison, sur leurs tombeaux, et pour ce, ils donnent 3 sols. »

« Chaque mercredi, d'une Croix à l'autre, en été, l'on dit les Litanies des Saints en procession, s'il y a du monde, ou à genoux devant le Maître-Autel, ensuite une messe. »

« Chaque Samedi des Quatre-Temps, on fait un service pour les Confrères défunts de la Confrérie du Saint Nom de Jésus. »

Les Confréries établies dans la Paroisse sont celles du St Sacrement, du St Rosaire, du St Nom de Jésus et des Carmes.

Les Fondations de messes faites dans l'Eglise sont celles de :

COUTHERAND Nicolas, une Gd'messe le 6 Décembre.

JOURDANEY Marie, Vve Berthod, la 3e messe de minuit et celle du 2 Février.

GARNY Michel, une gd'messe le Lundi de Pâques.

« Il est deux chapelles hors l'Eglise :

1°) *La Chapelle de la Gryaz* dans laquelle on acquitte annuellement 26 messes sous la rétribution de L. 24 qui sont payées par le Procureur de la dite chapelle.

2°) *La Chapelle du Folly* dans laquelle on acquitte 19 messes, dont la rétribution est payée par les héritiers des fondateurs. Quand, à la réquisition de la Paroisse ou des Procureurs, on fait une procession à la chapelle de la Gryaz avec gd'messe dans l'Eglise, le Rd Recteur perçoit 24 sols et à la chapelle du Folly 30 sols. »

« A la bénédiction des tesches, le Recteur perçoit une tomme ou quelques œufs. »

« Pour les baptêmes, le Recteur perçoit 4 sols ; pour les mariages, 26 sols, y compris le droit de Registre qui est de 2 sols, ou bien une épaule de mouton, à forme de l'Arrêt de 1562 ; pour les sépultures d'enfants 3 sols 6 deniers ; pour les chefs de famille, 5 sols ou une poule, ou en place d'icelle 12 sols. »

« Chaque faisant feu et semant terre paie annuellement au Recteur 3 quarts de bled pour *prémices* et 7 deniers pour le *reçat*.

« Le Recteur perçoit en outre 240 liv. de la Paroisse pour fondation du Vicaire-Régent, à forme des transactions des 6 Août et 1er Déc. 1766, et L. 60 pour supplément de portion dudit Rd Vicaire. Ledit Vicaire est tenu d'enseigner les petites écoles, soit apprendre à lire, écrire, chiffrer, outre l'instruction et le catéchisme. Il doit s'aider à toutes les fonctions curiales et son honoraire est de 120 liv. annuelles. »

« Le Rd Recteur qui veut changer doit avertir le Chapitre 3 mois à l'avance ; il ne devrait quitter qu'à la St Jean ; cependant, il quitte souvent à la St Michel. » (10G 152, pages 714.)

CURÉS DES HOUCHES DEPUIS LA RÉVOLUTION

1803 : POENCIN François, né à Ugine en 1763, vicaire aux Houches de 1789 à 1793, curé d'Evian en 1810, de Viuz-en-Sallaz 1812, mort en 1840.

1812 : BESSON François, né à Marlioz en 1777, mort curé de Groisy en 1855.

1817 : ECHERNIER Jh, né à Féternes en 1782, vic. à Abondance en 1812 et mort aux Houches en 1847.

1847 : TROSSET Aimé, né à la Chapelle-d'Abondance en 1807, curé de Neuvecelle en 1855, Mission. de St Fr. de S. en 1857, mort en 1871.

1855 : VALLIER François né à Marignier en 1810, mourut curé des Houches en 1867.

1867 : GAYDON Fr.-M., né à Megève en 1821, vic. aux Houches de 1859 à 1862, curé de Présilly en 1865, mort aux Houches en 1874.

1874 : LOMBARD Joseph, né à Alex en 1833, mort curé de Marin en 1900. Ce fut un poète très apprécié.

1894 : PISSARD Jacques, né à Sallanches en 1857, mourut curé de Morzine en 1935.

1899 : RIVOLLET Jn-Fr., né à la Roche en 1861, curé de St-Germain-sur-Rhône en 1896, mort aux Houches.

1904 : DESJACQUES, né à Villard-sur-Boège en 1864, vic. à Sallanches, mort curé d'Arthaz en 1936.

1926 : DELASSIAT Claude, né à Mieussy en 1881, vic. à Ugine, s'illustra par la construction du monument au Christ-Roi.

PRÊTRES ORIGINAIRES

BERTHOD Jn-Fr. né en 1748, vic. à Manigod, religieux et curé de Sixt en 1789, émigré à Salvan, rentré à Sixt en 1795 où il mourut en 1834.

CARRIER Simon, né en 1799, Capucin en 1825, mort au couvent de Chambéry en 1880.

JACQUET Michel, né en 1803, vic. à Sallanches, à Samoëns, Chor. à la Cath., curé de St-Nicolas-de-Véroce en 1841, mort en 1874.

MONARD Jn-Fr., né en 1825, pr. en 1850, vicaire et curé de Megève jusqu'à sa mort, survenue en 1907.

DEVOUASSOUX Joseph, né en 1897, vic. à Annecy-le-Vieux, curé de Sixt en 1937...

ROSEREN Paul, né en 1910, vic. à Cluses en 1934...

VI. — SAINT-GERVAIS

« La cure de St-Gervais, anciennement de collation libre, fut unie au Chapitre par Bulle de Grégoire XIII, le 13e des nones d'Oct. 1576. Elle avait déjà été unie précédemment à la Mense Capitulaire par Bulle de Félix V, donnée à Bâle le 8e des Kalendes de Sept. 1440 et exécution d'icelle d'après enquête par l'Abbé de Sise (Sixt) du 1er Mars 1440. Mais cette Bulle n'eut pas d'effet parce que les Curés permutèrent successivement et il en fallut une seconde en 1576. Les frais de cette union coûtèrent beaucoup au Chapitre et, pour y subvenir, le Chapitre fut obligé d'aliéner une partie des dîmes, entr'autres celles de Vouilloux et de Nant-Cruyt, lesquelles il a rachetées dans la suite. »

« Pour desservir cette paroisse, le Chapitre députait un de ses membres auquel il affermait tout le revenu de la Cure sous cens annuelle d'abord de 24 octanes d'aveine, de 20, de 16, de 8, de 4, et finalement de rien. »

« Le revenu consistait en dîmes, prémices, ruraux, fondations, casuel. Outre une trentaine d'octanes de grain en Novales, ascensées d'abord et portées ensuite en terrier, le Chapitre possédait la moitié de la dîme de la paroisse à la cote 11, indivise pour l'autre moitié avec le Sgr Comte de Montjoie, d'acquis du Prince, les Sgrs Deloche, Dufresnay, etc... Mais, en 1740 et après, divers particuliers commencèrent à refuser partie de la dîme, prétendant être en possession de n'en rien payer sur telles ou telles pièces ; il fallut plaider longtemps et même sans succès. Finalement, la Communauté, ayant acquis avec le fief la portion du Comte pour L. 2.000, refusa totalement la portion du Chapitre. Il fallut plaider au Sénat, et enfin, par transaction du 10 Mai 1783, il fut statué qu'en place de toutes dîmes, novales, la Communauté payerait à son Curé la cens annuelle de L. 320. »

« Le Recteur perçoit encore la prémice à raison de 2 quarts de bled par faisant feu (transaction du 15 Juin 1540) ; 2°) la

cens d'un capital de L. 850 donné par le hameau de la Gruvaz pour part de dîme et permission de s'ériger une église paroissiale desservie par un vicaire amovible donné par le Chapitre (trans. 3 Sept. 1766).

Charges. — « Au moyen du revenu qui lui est assuré par le Chapitre, le Recteur de chaque paroisse est tenu à toutes les fonctions curiales, à l'entretien et aux honoraires de son vicaire, manutention en menues réparations, régotoiement de son presbytère, lequel est en bon état.

Le Chapitre y députe la veille du Patron un chanoine et un bénéficier pour y officier le jour du Patron ; il y a en outre au dit lieu de St-Gervais un prêtre-Régent fondé, lequel est tenu aux fonctions et s'entretient de sa fondation. »

« En 1264, Dame Béatrix de Faucigny loue aux hommes de St-Gervais les deux montagnes de Vousas et Bionnasset pour 20 liv. genev. d'introge et servis annuel de 60 sols. »

« En 1440 le vicaire de St-Gervais écrit au Pape pour que son Eglise pauvre, ruinée par inondation, soit unie au Chapitre de Sallanches, le revenu de St-Gervais étant insuffisant. »

« En 1741, 12 Sept., le Chapitre ayant examiné les plaintes faites par les paroissiens de St-Gervais contre leur Curé, Rd de la Ravoire, prévôt de céans, le 15 Juill. proche passé, et ledit prévôt n'ayant pas jugé à propos de calmer ces craintes, étant du bien des âmes de donner aux paroissiens un recteur en qui ils aient confiance, révoque ledit de la Ravoire pour lui substituer Rd Pralong. »

Un Règlement perpétuel est donné à la paroisse par le Chapitre, en Janv. 1744 (fol. 205 de 10G 16). Le curé devra verser au Chapitre : 1°) 48 liv. d'étrennes, soit 3 par chaque prébende ; II°) chaque année, 190 octanes de blé, beau, bon, recevable, soit 12 octanes par prébende ; III°) il fournira 200 ancelles pour réparer le presbytère ; IV°) il enverra les chevaux nécessaires pour transporter les chanoines qui officieront aux fêtes du patron et de la Dédicace. Le Chapitre lui relâche tous les autres revenus, offrandes, etc...

Usages de l'Eglise de St-Gervais :

« L'Eglise de St-Gervais fut unie au Chapitre en 1576 ; son église fut consacrée le 4 Sept. 1702 ; elle est desservie par un membre du Chapitre, député pour le temps qu'il veut y rester, *dum bene fecerit*, par un vicaire et un prêtre-régent. La paroisse contient environ 350 familles, 1400 communiants et 2.000 âmes, en 1786.

Par transaction du 10 Mai 1783, la Communauté paiera annuellement 320 liv. à son curé en place de toutes les dîmes, novales, etc... entretiendra le *Sancta Sanctorum* du Chœur, fournira pain, vin, encens, luminaire, blanchissage, lampe ardente, entretiendra la cure et ses bâtiments. »

« Le Dimanche, l'Office de paroisse commence à 9 h. $\frac{1}{2}$ en hiver et 9 h. en été, par un nocturne des Morts et Laudes que l'on chante, *Libera* devant le pherêtre et procession avec station sur les tombeaux de chaque défunt qui est à l'annuel, avec chant du *Kyrié, Pater* et *oraisons*. En hiver et les jours de mauvais temps, ces stations se font non au cimetière mais à l'Eglise, et les parents tiennent la chandelle. Du 3 Mai au 14 Sept. on lit la Passion avant l'Aspersion, ensuite procession autour de l'Eglise en chantant les Litanies des Saints ; au retour et à la porte de l'Eglise, on fait les prières du rituel « *ad repellendas tempestates* ». Chaque dimanche et fête, après la messe, on chante Vêpres sans Complies. »

Les Pâques pour les communiants commencent le 4e Dimanche de Carême et l'on fait ordinairement ce jour-là la Communion (Solennelle) des enfants. Chaque 1er Dimanche du Mois, la Confrérie du Rosaire chante les Litanies de la Vierge, devant l'autel du Rosaire en hiver et en procession autour de la Place pendant l'été. Après Vêpres, Bénédiction (fondation par test. de Fr. Marie Durand).

Chaque 2e, 4e, 5e Dimanche du mois, on donne la Bénédiction après les Vêpres (fondation de Joachim Solliard et Marie Faccard sa femme, 29 Mars 1775).

Chaque 3e Dimanche, la Confrérie du St St chante un Nocturne de l'Office, le *Te Deum*, à la tribune. Pendant le *Credo*, aux paroles « *Et incarnatus est* », on expose le St St

et, après les Vêpres, on fait la procession du St St jusque à la Croix située à l'entrée du Pré de Foire, depuis Pâques à Toussaint, si le temps est beau.

Aux fêtes solennelles de Noël, St Etienne, Circoncision, Epiphanie, Ascension, Pentecôte, Corps-Dieu, Patron, Dédicace, on chante au chœur un Nocturne et Laudes en chape. De Pâques à Toussaint, on fait la procession autour de l'Eglise et, en hiver, à l'intérieur, en chantant l'hymne du jour. La veille de ces solennités, on chante les Vêpres avec chape et encensement. Le Jour du Corps-Dieu, on chante les Vêpres après-dîner vers 2 ou 3 heures. On donne la Bénédiction les jours de St Etienne des Rois et Ascension (fonda-

diction les jours de St Etienne, des Rois et Ascension (fonda-

tion verbale de Marie-Josephte Neyret), le jour du Patron

Outre les processions énoncées il faut ajouter : 1°) la procession du Mardi de Pâques au Berchat avec messe au retour ;

2°) le 2e Dimanche de Mai, jour du St Suaire, après la première messe, on va à la chapelle des Praz dans laquelle on chante un « *Regina Coeli* » et, au retour, la gd'messe ;

3°) le Jour de St Marc on fait la procession par Haute Tour ; au retour, messe pour la paroisse ;

4°) aux Rogations, on va, le 1er jour, au-devant de la procession des Plagnes, jusqu'à la Croix plantée à l'entrée du Pré de Foire ; au retour, on fait un service. — Le 2e jour, l'on va en procession aux Plagnes et l'on y chante une gd'messe pour la paroisse. — Le 3e jour, la procession se fait à Bionnay, l'on y applique la messe pour la paroisse ;

5°) l'on fait encore une procession chacun des deux jours que l'on fait l'eau bénite de St Grat, qui sont au printemps et le dernier de l'an. Ces processions se font autour de l'église et, pendant icelles on fait 2 fois l'exorcisme « *Contra bruchos et locustas* », après quoi l'on chante une gd'messe.

La Boîte des Ames est administrée par un Procureur nommé par la Paroisse, lequel recueille, dimanches et fêtes, ce que la piété des fidèles veut donner et l'emploie comme ci-après : 1) chaque dimanche un Nocturne et Laudes pour les Morts ; 2) chaque lundi une messe avec « Libera » ; 3) le

dimanche dans l'Octave des Morts, un service pour M. Revenaz, fondateur du Collège ; 4) le lundi de Pentecôte, une messe solennelle pour les bienfaiteurs de Paris ; 5) chanter les répons aux 4 coins du cimetière en été, et, aux 4 coins de l'église en hiver.

Les Confréries de St-Gervais sont les suivantes :

1) *La Confrérie du St St,* dont on ignore la date d'érection, fait ses exercices sur la tribune le 3e dimanche du Mois et pendant l'Octave de la Fête-Dieu.

2) *La Confrérie du St Rosaire* où le Rd Recteur préside les offices dans la chapelle du Rosaire, le premier dimanche du mois, avec chant des litanies et procession le 1er Dimanche d'Octobre.

3) *La Confrérie du St Nom de Jésus,* composée de 72 confrères, érigée par Bulle du 8 Juill. 1647. Son but est de maintenir la paix et l'union parmi les confrères, éteindre les procès parmi eux, arrêter le scandale en éloignant les scandaleux. Leurs exercices sont : 1) chaque vendredi, une messe avec procession autour des pilliers de l'Eglise en chantant le *Vexilla* et oraison pour la Paix ; 2) le Jeudi avant la Quinquagésime, un service funèbre avec messe ; 3) le vendredi avant la Quinquagésime, fête principale, on fait dire une messe basse appelée « *Messe des Pauvres* », parce que les pauvres doivent y assister. Chaque confrère doit se confesser et communier pour gagner l'indulgence plénière. Après la messe, chaque confrère conduit un pauvre, par lui élu, à la Maison de la Confrérie, où les Prieurs sont tenus de lui donner à dîner avec, en plus, un pain de 6 à 7 livres. Après le dîner des pauvres, chaque confrère va à l'église pour y entendre la gd'messe et le sermon et, avant cette messe, on fait la procession autour des pilliers en chantant le *Vexilla*. Après la Grand'messe, les Prieurs nommés chaque année par la Confrérie donnent à dîner à tous les prêtres, confesseurs et confrères ; l'on fait la lecture pendant le repas. La veille même de cette fête, Jeudi, les Prieurs donnent à souper à tous les confesseurs qui viennent pour la solennité. Après dîner, l'on se rend à l'église où l'on fait une procession en chantant le *Veni Creator* et le *Te Deum,* ensuite Complies.

4) *La Confrérie de St Isidore*, patron des laboureurs, composée de 72 laboureurs et érigée le 28 Fév. 1673. Le service religieux se fait toujours à l'autel de N.-D. des Carmes et la fête principale est fixée au IIe Dimanche de Juin. La veille de la fête, la Confrérie fait célébrer un service solennel pour les Confrères défunts. Le matin de la fête, elle fait célébrer une gd'messe appelée « *Messe des Pauvres* », parce que 72 pauvres y assistent ainsi qu'au dîner. Chaque Samedi des 4 Temps, une gd'messe est dite pour les membres défunts.

Le jour de la Toussaint, après dîner, on dit Vêpres de la Fête et Vêpres des Morts avec répons ; après quoi, le Rd Recteur et le Vicaire vont sur le cimetière, l'un d'un côté l'autre de l'autre, pour chanter un répons à l'intention de celui qui le demande, sur les tombeaux respectifs de leurs parents. S'il fait mauvais temps, les répons se font dans l'Eglise et pour chacun d'eux l'on paye 5 sols.

Sur la fin de Juillet, on est en coutume de faire la bénédiction dans chaque montagne et l'on perçoit de chaque challey un petit fromage ou tomme. On fait encore la bénédiction des maisons et granges dans toute la paroisse et chaque famille donne selon sa dévotion, n'y ayant rien de fixé pour cela.

Les Charges du Curé consistent à donner 72 liv. par an à son Vicaire. 11 liv. pour un personnat au Recteur de la Malalière de la Roche et fournir pain, vin, luminaire pour l'autel.

A la fin de chaque tenute, le Curé doit fournir au Chapitre ses comptes de 3 ans écoulés et le double de tous les actes de baptêmes, mariages, décès ; il est tenu d'envoyer à ses frais des chevaux aux deux chanoines députés par le Chapitre la veille du Patron pour y officier, les recevoir et fournir les chevaux pour le retour.

Les Revenus du Curé sont le casuel et la cense des fondations ; le revenu du presbytère en deux appartements avec cour, four, grange, écurie, bûcher et 2 jardins ; deux seytorées de mouilles au territoire de Perrier ; un grangeage « Les Mouilles de la Cry », légué par Pierre Viollat, acte du 25 Janv. 1775, avec charge de 12 messes, lequel grangeage rapporte environ L. 36 ; un capital de L. 164, fondation

Marie Burgat-Beguin, test. de 1777, pour 8 messes ; cens de L. 320 de la Comunauté pour cession de dîmes ; cens de L. 34. 8. 0, capital de L. 860 donné par le hameau de la Gruaz, cession de dîme et permission d'ériger chez eux une église paroissiale desservie par un membre du Chapitre ; deux quarts de bled, orge, aveine de chaque faisant feu pour prémices, suivant usage.

Les Fêtes vouées sont : St Antoine, St Sébastien, Ste Brigide, La Visitation, St Roch et St Grat.

Les marguilliers sont au nombre de 3, dont deux du choix du Curé et l'autre de la Communauté.

La Mission a été fondée par Rd Claude Nicolas Colliet, Chanoine Sacristain de Sallanches, en 1595, à faire tous les 7 ans par les Prêtres de la Mission qui ont reçu le capital. Les missionnaires logent dans la maison de la Régence, soit de l'Ecole.

Deux Régences ont été fondées par Nicolas Revenaz, en 1703 ; l'une tenue par un prêtre qui enseigne les jeunes gens et jouit d'une maison avec jardin, revenu de L. 425 ; l'autre tenue par une personne du sexe, nommée par le Conseil, pour enseigner les filles ; revenu L. 80.

Les Chapelles internes sont :

1) *St Nicolas, Ste Catherine* et *St Lazarre,* du patronage des Nes Dufresney.

2) *St Michel, St Félix,* du patronage des Roch, Neyret et Gerdil.

3) *N.-D. de Consolation* et *St Pierre,* du patronage des Nes Dufresney du Chatelet.

4) *Ste Anne* et *St Blaise,* de la nomination des Mermoux.

5) *St Crépin* et *St Grat,* du patronage de Ne Anne Marie Deloche.

6) *St Sébastien* et *St Antoine,* du patronage des Nes Dufresney.

7) *N.-D. la Blanche* et *St Loup,* du patronage de Dufresney d'Haute Tour.

8) *St Esprit,* du patronage du Sgr de Montfort de Mionna.

9) *St Jean-Baptiste* et *St André*, du patronage des Sgrs de Riddes de St-Gervais, possède 4 journaux.

10) *St Joseph*, du patronage des Sgrs Dufresney.

Les Chapelles externes sont situées à :

1) *Champel :* N.-D. et St Bathelemy, de la nomination des Rosset.

2) *Bionnasset :* St Laurent et Ste Madeleine de la nomination des Battendier, possède 8 journaux de terre.

3) *Bionney :* l'Annonciation, de la nomination des Octenier.

4) *la Gruvaz :* St Grat et St François de Sales, de la nomination des Jacquet.

5) *Montivont :* St Félix, de la nomination des Gindre.

6) *Les Praz :* St Suaire, N.-D. de Compassion et St Antoine, unie au Maître-Autel.

7) *Champoutant :* St Sébastien, St Roch et St Guillaume, desservie par le Curé.

8) *le Gollet :* Ste Vierge, St Joseph, Ste Anne, unie au Maître-Autel.

9) *Cupelin :* Présentation de N.-D. et St Guérin, dépend de la Régence (Vicaire-Régent).

10) *Sur la montagne de Joux :* St Pierre et St Symphorien, unie au Maître-Autel.

Le Secrétaire Ducrey chan. ajoute : « Les fondations de St Gervais étant trop nombreuses, on les écrira dans un autre registre. » (AD 10 G 152, 271.)

La fondation d'un troisième prêtre chargé de tenir les Ecoles, à St-Gervais, fut faite en 1704, par les communiers, à cause du grand concours de peuple qui se présente au tribunal de la pénitence et à d'autres fonctions dans la paroisse. (10G 344.)

La construction de la nouvelle église eut lieu à la fin du XVII[e] siècle ; le prix fait fut donné, le 6 Déc. 1696, à Pierre Jean la Pagnie et Pierre Desglises, Me architecte et tailleur de pierre de la Val de Seziaz, duché de Milan.

Longueur de l'édifice : 75 pieds, compris la muraille ; largeur : 51 pieds ; largeur de la grande nef : 21 pieds ; petite nef : 10 pieds ; largeur des murailles en terre : 5 pieds, et 4 pieds sur terre. » (10G 345.)

La chapelle de Bionnassay possédait des privilèges consistant en indulgences accordées par Bulle d'Innocent XI, en date de 1691. Il y avait entr'autres « une indulgence plénière le jour de St Laurent, patron de la chapelle d'Embionacet ».

En 1733, les habitants de Bionnassay vont échanger la cloche cassée de leur chapelle contre une neuve et vont demander à l'Evêque de la faire bénir par un Chanoine, « ne pouvant laisser leur chapelle sans cloche, à cause des dangers, des tempêtes et autres injures de l'air, dont ils sont très souvent menacés, par la grande confiance qu'ils ont à la vertu attachée à la bénédiction et consécration de la cloche ».

En 1766, ils font une requête pour ériger la chapelle de Bionnassay, probablement réparée ou reconstruite. Cette chapelle avait été fondée, en 1479, par les habitants du village. (10G 347.)

FONDATIONS. — En 1323, Pierre de Vilette, curé de St-Gervais, alberge un chosal au dit lieu en faveur de Richard de St-Gervais.

En 1409, Pierre de Noerey lègue 4 sols de rente à l'Eglise de St-Gervais.

En 1557, le 12 Juill., Jacques de Savoie, Duc de Nemours et Cte de Genève, Baron de Faucigny, informé d'une venditition faite par Charles de Menthon, Ecuyer et Sgr de Beaumont, à Mre Claude de Loche, Chanoine de Sallanches, de la prévallence de la tierce partie d'une dîme de bled accoutumé à cueillir un chacun an és paroisses de St-Gervais, St-Nicolas-de-Vérosse et de N.-D. de la Gorge, par indivis avec M. le Curé de St-Gervais, pour le prix de cent écus or sol coing du Roy, et revendication faite audit Charles de Menthon par Mre Charles Aimé François de la Frasse d'une dîme pour le prix de 400 escus. Approuvons le tout et confessons avoir reçu le laod. (10G 355.)

En 1707, fondation de la *Chapelle des Praz* à St-Gervais, sous le vocable du St Suaire, N.-D. de Compassion, St Antoine abbé, par Rd Claude Gaillard, prestre, au nom de Nicolas Revenaz, marchand bourgeois de Dülme (Ulm) en Autriche. (10G 346.)

En 1741, le 22 Février bénédiction de la *Chapelle du village des Choseaux* que les habitants de ce village ont fait construire. (10G 347.)

En 1787, le 6 Mars, la paroisse de St-Gervais est affranchie pour le prix de 500 liv. de rentes au Curé, 300 au vicaire, 56 pour le luminaire et le vin. L'Evêché répond qu'il ne reçoit plus de fondation de curé à moins de 600 liv. pour un curé, 400 pour un vicaire, « ce qui est peu relativement à la cherté des victuailles et entretien d'un ménage ». (10G 359.)

En 1698, le 6 Août, *une excommunication* fut lancée par l'Officialité d'Annecy, « contre ceux ou celles qui connaissent les personnes, lesquelles, la nuit du dernier jour de Juillet proche passé, seraient entrées de nuit dans le grenier d'Antoine Depraz, à la Plagne (St-Gervais), et pour ce faire, auraient enlevé 2 plassons au-dessus du gregnier, rompu et ouvert un coffre, dans lequel auraient pris, dérobé et emporté somme de 120 florins, tant en louis d'or de 28 florins pour 4 demi-écus blancs à la palme, et le reste en monnaie, plus un cotillon violet presque neuf, un autre cotillon noire sarge, 4 aulnes d'estamine tant rouge que violet, 2 tabliers de toile blanche, une croix d'argent, une paire de colliers de femmes, 6 bagues d'argent; un chapeau neuf, environ 2 octanes de bled, 6 gros pains de bled commun, et divers autres meubles de ménage,

enjoignons aux personnes qui les cachent ou les recèlent de les rendre dans les 8 jours,

Vous demandant de lire la présente, publiquement, les chandelles éteintes et icelles jetées à terre et foulées aux pieds, les cloches sonnantes une fois à la messe devant l'Evangile ».

Un deuxième avertissement, donné à Annecy le 30 Septembre suivant, est ainsi rédigé :

« Chaque dimanche et festes, ils seront maudits par deux fois, à la Ste Messe, devant et après l'Evangile, en signe de quoi vous éteindrez une chandelle allumée, la jetterez à terre, la foulerez aux pieds, les cloches sonnantes. Que lesdits excommuniés soient maudits, veillans et dormans, beuvant, alant et assis, et debout, parlant et se taisant. Que leurs pieds,

mains, bras, yeux et tous leurs membres soient remplis de malédiction. Que les portes du Paradis leur soient fermées et celles de l'Enfer ouvertes. Que ceux qui les maudiront soient remplis de bénédictions. Qu'ils encourent la malédiction de Judas qui creva par le milieu et celles de Giezi qui fut rempli de ladreries.

Dix jours après, vous estant revestus des habits sacerdotaux, avec votre Clergé, la Croix et l'Eau Bénite, le Dimanche, au sortir de la Gd'Messe, en présence de tous les paroissiens, chantant le psaume « *In exitu Israël* », Vous étant rendu sur le cimetière, jetterez chacun de vous 3 pierres jusques hors du cimetière en disant : « Que ceci soit en signe de malédiction éternelle que telles gens excommuniés ont encourue. » (10G 344.)

LISTE DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS AU CADASTRE DE SAINT-GERVAIS, EN 1730

Ador — Ally — Anselme — Barbaz (2) — Babuty — Baiz (3) — Batard (11) — Baptendier (21) — Beglia — Beguin (17) — Bernard (3) — Berney — Berthier (4) — — Besson (5) — Bertrand — Bibollet — Billet — Biollet — Blancheville (de) — Blondet — Bonguin (de) Ne — Bonnomans (4) — Bournet — Bouvard (6) — Bouzon — Bréchet (9) — Broisat (9) — Brondex — Brunet (11) — Bruno — Buisson — Buraille — Burgat (12) — Cattin (4) — Challamel — Chambet (31) — Chapeland (3) — Charlet (3) — Charvey (4) — Chenal (5) — Chollet (3) — Cival — Cler — Cley — Cocatrix (11) — Cognon (4) — Collex — Colliet — Cornillon (de) — Cosson — Cotte — Cuinat (19) — Curtet — Daive (8) — Desantard — D'Hautetour — De Bellegarde — Debernard (5) — Debettard — Dechosal (33) — Delachapt (34) — Delapierre (5) — Deplan — Depraz (3) — Deloche (2) — Deriddes Ne — Dingy Ne — D'Introux (3) — Duclos (2) — Dupaquet — Ducrey (24) — Dufoug (6) — Dufresnay (de) — De Monargue (3) — Dugerat (7) — Dunand (7) — Dupont Ne (3) — Emonet (11) — Esprit (3) — Effrancey — Faure (5) — Gaillard (7) — Gan-

naz — Gautier — Gename — Gentil (2) — Gerard (7) — Gervaix (8) — Gigard (2) — Guiguet — Gilly — Gindre (21) — Girouday (5) — Giroudine (4) — Gontard (10) — Gotroz — Grandmaison — Gros — Grosset — Guillermet — Hautegindre (12) — Jacquet (27) — Jacquemier (5) — — Jacquemoz — Jardy (17) — Jerme — Joly — Joret — Lantet — Léger — Lépin — Loiset (7) — Lovery — Made-lain — Margueron (5) — Maria (2) — Marquet — Marin (2) — Massa — Martin — Masson — Mermoz — Mermolland — Millier — Miribel (Sgr de) — Mollard (9) — Navizet — Ney-ret (25) — Ocler (7) — Octenier (9) — Orset (4) — Paccard — Paget — Papil — Poupelloz — Patty — Perret (5) — Perrin — Perrinet — Perroud (38) — Petret — Pierra — Plagne — Polliand (5) — Queinand — Ramus — Ravier Remarmie — Remand — Revel (8) — Revanaz — Revilliod — Rivalle — Rody — Rosset (24) — Ruine — Samoen (Noble Marquis de) — Seigneur (2) —Tissot — Tochon — Trombert — Trosset — Veillard (4) — Viand (6) — Violat (34).

La cure de St-Gervais possède une maison et deux jardins.

Le Chapitre de St-Jacques possède 6 journaux de terres à St-Gervais.

Les Religieuses Ursulines en possèdent 26 journaux et 1 battoir.

La Communauté de St-Gervais possède 2000 journaux de terres, rocher ; le total de la taille est de 1183 livres.

Le recensement de 1783 accuse 1955 habitants, dont 3 prêtres, et 148 absents des Etats.

Le recensement du bétail de 1772 indique 13 bœufs, 799 vaches et 340 génisses.

CURÉS DE SAINT-GERVAIS DEPUIS LA RÉVOLUTION

1803 : ALLANTAZ Jh-M., né à Sallanches, Chan. de Sallanches en 1763, émigré en Valais et à Aoste, mourut curé de St-Gervais.

1804 : VAUCHEZ Cl.-Jh, né à Bons en 1768, vic. à St-Gervais en 1803, puis curé...

1806 : COLLIEX J.-B., né à Magland...

1807 : TISSAY Jacques, né à Argentières en 1767, mort curé de la Forclaz en 1832.

1810 : TROMBERT Cl., né à Saint-Jean-d'Aulps en 1771, curé de Combloux en 1813, de Sciez en 1823 où il mourut en 1844.

1813 : GINDRE Pierre-Marie, né à Samoëns en 1786, curé de la Roche en 1824 où il meurt en 1869.

1825 : VERNAZ Pierre, né à Chevénoz en 1786, curé de Chamonix en 1828, à Vernier en 1833, mourut retiré chez lui en 1866.

1828 : FEIGE Jn-P., né à Megève en 1789, curé de Chavanod en 1824, curé de Peillonex et de Cornier, mort en 1867, légua sa bibliothèque de 5.000 volumes au Grand Séminaire.

1840 : DUPONT Laurent, né à Taninges en 1798, curé de Vétraz en 1831, de Bonneville en 1852 où il mourut en 1855.

1852 : PATUEL Jean-M.-F., né à Viuz-Faverges en 1806, vicaire à Saint-Gervais, curé des Contamines en 1848, Evian 1862, retiré à Viuz en 1882, mort en 1887.

1862 : TESTU Michel, né à la Clusaz en 1810, curé de Brenthonne en 1853, mort en 1872, retiré à la Clusaz.

1872 : CONS Joseph, né à Vulbens en 1828, mort en 1898.

1898 : BRON Jean, né à Massongy en 1853, curé des Gets en 1889, mort en 1916, retiré à Massongy.

1915 : MOUTHON Joseph, né à Villard-sur-Boëge, en 1867, curé de Chens en 1907, mort en 1935, retiré.

1925 : RULLAND Maurice, né à Montmin en 1880, curé de Feigères et de Saint-Maurice d'Annecy.

1929 : FOLLIGUET Louis, né à Vulbens en 1876, curé d'Ayse, fit installer les orgues.

PRÊTRES ORIGINAIRES

DUCRET Maurice, pr. en 1825, mort en 1848 curé d'Andilly.

AMOUDRUZ César, né en 1837, mort en 1925, curé du Petit-Bornand.

SAINT-GERVAIS APRÈS LA RÉVOLUTION

« *Le clocher de Saint-Gervais* fut détruit par la foudre en 1792 et recouvert de planches, les malheurs de la Révolution ayant ôté à la Commune tous moyens de reconstruire le dôme et la flèche. En 1812, la Commune fit un effort pour faire à la tour les ouvrages urgents de maçonnerie et forma le projet de construire le dôme, mais les impôts de guerre ont paralysé ses efforts. — Le retour de notre Auguste Souverain, nous ayant rendu le bonheur et la paix, nous avons confié à l'architecte Amoudruz le soin de dresser un devis estimatif qui s'élèves à 5.206 liv. Comme il faudra 25 caisses de fer blanc de 250 feuilles chacune pour couvrir le clocher, nous demandons l'entrée gratuite en Savoie de cette fourniture... »

Délibération du Conseil, 14 Nov. 1819.

Le PRESBYTÈRE. — Lettre autographe de Mgr Rey, à l'Intendant de Bonneville. — 7 Mai 1840 :

« Vous connaissez le pitoyable état du presbytère de Saint-Gervais auquel on n'a jamais voulu faire aucune réparation par éloignement pour le Curé, dont le caractère acerbe et les manières dures avaient indisposé toutes les autorités.

Aujourd'hui, en vue de la position de cette paroisse, visitée chaque année par tant d'étrangers de tous les pays, a convaincu de l'impossibilité où était le pasteur d'administrer ce peuple avec succès. Je me suis décidé enfin à le changer et j'ai nommé à sa place un ecclésiastique de mérite sous tous rapports, et qui fera honneur à la religion en face de tant de personnages qui visitent ces contrées.

Comme il faut, ou réparer ou rebâtir la misérable habitation du Curé, qui est la plus mesquine de la paroisse, j'avais écrit au Syndic de St-Gervais pour que l'on prépare la maison de la Régence, où le nouveau curé logerait provisoirement. M. le Syndic n'a pas cru devoir me répondre... Je vous supplie donc de vouloir bien interposer votre autorité pour que la maison du Vicaire-Régent soit livrée au Curé qui va venir... »

Le 4 Décembre 1845, l'Intendant autorise la réfection du presbytère. L'Ingénieur Marsano en dresse le plan dont le devis se monte à 11.042 fr. et Grange, entrepreneur, fait un rabais de 14 fr. 35 cent. % sur cette somme. Le vieux

presbytère fut démoli en Mai 1846 et la reconstruction du nouveau suivit immédiatement.

La MAISON COMMUNALE ou Mairie actuelle fut mise en adjudication le 25 Mai 1858 sur devis de 25.800 fr. dressé par l'Ingénieur du Faucigny, M. Imperatori.

Un DROIT D'OCTROI de 5 liv. par hectol. de vin, vinaigre et bière et de 10 centimes par litre d'eau-de-vie fut accordé à la Commune de Saint-Gervais, en date du 21 Juillet 1842.

En 1853, on compte 12 débits de boisson vendant 350 hectol. de vin par an et 8 vendeurs au détail d'alcool débitant 1.200 litres d'eau-de-vie.

Les Bains de Saint-Gervais nous sont connus par la supplique suivante :

« Exposent les pauvres habitants de St-Gervais que depuis un siècle il s'est formé des bains dans l'intérêt des propriétaires successifs et ensuite de l'humanité. M. Gontard, dont les cendres sont encore fumantes, a laissé cet établissement dans un état admirable d'exploitation par sa sagesse et son expérience. Son successeur, M. de May, de nation belge, dont le caractère et un sordide gain égale la dureté de ses qualités sociales, a conçu l'idée colossale d'envahir avec les armes de ses richesses tous les communaux contigus, connus sous le nom de l'Ile de Brey, dont la contenance est de 43 journaux. Supplient les habitants que S. M. le Roi annule le Décret Royal expropriant ces terrains en faveur de de May (1842). »

En 1849, le Syndic écrit à l'Intendant :

« M. de May a payé 3.000 liv. pour l'expropriation de 35 journaux de terres, soit le 1/3 de la valeur réelle de ce fonds. Cet acte de la plus notoire injustice lui a attiré l'inimitié de la totalité des habitants... Il vient maintenant de se fixer au Bourg, dans un appartement du nouveau presbytère construit à grands frais par la Commune, ce qui occasionne une grande rumeur dans le public décidé à lui faire un charivari si M. de May ne le quitte. Nous demandons si M. le Curé a droit de sous-louer à son profit cette maison dite du Collège... »

Le Crétinisme fut combattu par le Conseil dans une délibération de l'automne 1856 ; « dans le but de faire disparaître ce fléau, on décide l'assèchement des marais de Bionnay et d'ailleurs. »

On donne lecture du rapport scientifique suivant : « Les crétins se rencontrent dans les maisons isolées, mal construites, mal exposées, environnées de cloaques et de fumier. Les crétins appartiennent aux familles pauvres qui ne mangent presque jamais de viande, rarement du pain et vivent 7 mois de l'année dans des étables souterraines, étroites et humides, au milieu d'une atmosphère d'exhalaisons animales de toute espèce. »

L'Ecole de Filles de Saint-Servais fut fondée, testament du 17 Juillet 1703, par Nicolas Revenaz, marchand et bourgeois de Vienne, en Autriche, natif de Saint-Gervais qui nomme sa nièce, Françoise Revenaz, son héritière universelle des biens lui appartenant audit pays de Savoye, choisit comme exécuteurs testamentaires Nicolas Saillet et Jean Orset, aussi marchands et bourgeois de Vienne, ses associés et parents. Il lègue 3.000 florins monnaye de Savoye pour fondation d'une Ecole de Filles, pour payer une maîtresse qui sera obligée de leur apprendre à lire bien correctement, et à écrire s'y faire se peut, à coudre le linge, travailler à l'aiguille, faire des bas, avec deux catéchismes la semaine pour leur apprendre les principaux mystères de la Religion, les commandements de Dieu et de l'Eglise, à prier Dieu dévôtement, apprendre par cœur le *Pater, Ave, Credo* en latin et en français, la Confession, les actes de remerciements, de foi, d'amour, de contrition et offrande qu'un chrétien doit faire matin et soir, l'Angelus, les Litanies de la Vierge et la manière de bien recevoir les Sacrements et bien réciter le Chapelet, leur faisant faire une formule de prière le matin en arrivant, le soir avant que de les congédier ; sera encore obligée de leur donner le bon exemple pour les porter à la piété et à la dévotion, à une grande crainte d'offenser Dieu en leur inspirant une grande horreur du péché pour le leur faire éviter, et les corrigera exactement avec plus de douceur que de rigueur en les châtiant avec beaucoup de discrétion, en leur apprenant une civilité et modestie chrétienne ; et veillera de même exactement qu'elles ne fréquentent point les écoliers et garçons ; avoir soin de les faire retirer chez elles prompte-

ment sans s'arrêter par les places, après avoir salué le Saint Sacrement en venant à l'école et en s'en retournant, se souvenant la dite Régente qu'elles garderont toute leur vie les bonnes maximes qu'elle leur aura exprimées, et qu'elle-même participera à toutes les bonnes œuvres qu'elle le leur aura enseignées. Cette Régente sera présentée par l'héritière ou la plus proche parente de l'héritière et sera nommée par Mgr l'Evêque qui jugera de sa capacité ; elle régentera aussi longtemps qu'elle le voudra et pourra, sans qu'on puisse l'inquiéter, à moins de motifs graves exposés à Mgr l'Evêque. — Pour le regard des heures de classe, les rentrées, sorties, féries, la Régente suivra l'Ecole des Garçons. »

RAVIER, *notaire*.

(Enreg. au Tab. de Megève, Megève, le 8/9/1714.)

Fondation GONTARD faite par testament de Jh M. Gontard de Saint-Gervais, du 28 Mars 1839.

... « M'étant proposé, à défaut de descendance directe, de disposer d'une partie de ma fortune pour l'établissement d'une Maison des Sœurs de la Charité de l'Ordre de Saint Vincent de Paul, tirées de l'Institut de Paris, se consacrant au service des pauvres, se chargeant de plus des écoles de jeunes filles gratuitement ; y ayant au Bourg une fondation en faveur d'un prêtre pour l'éducation religieuse et professionnelle des garçons, c'est dans ces intentions que je lègue une rente annuelle de mille livres à toucher sur les capitaux dont m'est débiteur l'acheteur de mes Bains ; de plus, lègue ma maison procédée du Sgr Comte de Mont Joie, sous la dénomination de *maison forte*, face et vis-à-vis de l'église, consistant en rez-de-chaussée, 1^er^ et 2^e^ étage, cour, courtine, jardin et verger au levant ; plus mes 2 bois forêts situés à moitié montagne, appelés les Chosaux et Marillères pour entrer en possession après ma mort et celle de ma chère épouse Octavie Jeannin, elle, se proposant d'offrir, en attendant, les logements et jardin qu'elle a acquis du Sr Saxe, percepteur, tout à côté, comme s'en seraient montré contentes les Sœurs Supérieures de Genève, Collonges, Chène et Sacconex venues sur les lieux ; et

quant à l'ameublement avec trousseaux en draps, serviettes et nappes de table, tabliers d'usage, la fourniture en sera faite par ma femme, comme encore l'indemnité de 600 liv. à dédommagement de la Maison Mère, suivant l'usage, ainsi que les frais de voyage de Paris à Saint-Gervais. »

Fondation ROSSET. — « Le 17 Octobre 1840, Dame Marie J. S. David, Vve de Jh Fr. Rosset, née à Paris et domiciliée à Saint-Gervais, laquelle désirant augmenter le revenu de l'Ecole de Filles établie à Saint-Gervais, donne à titre gratuit de fondation 1.100 liv. neuves en bonnes espèces d'argent délivrées aux procureurs nommés des Ecoles de Garçons et de Filles, MM. J.-V. Roux et J.-L. Cuinat. »

(Tab. de Sallanches de 1840, N° 1158.)

BOUVARD, not.

Les Sœurs de la Charité vinrent-elles s'installer en 1839 ? Le fait est probable, mais le 8 Octobre 1844, Mgr d'Annecy écrit au Curé de Saint-Gervais :

« Je vous envoie 4 Sœurs de St Joseph pour tenir vos écoles : S^r^ Marie-Lucie, Supérieure ; S^r^ St-Jean et S^r^ Eudoxie, maîtresses, et S^r^ Marthe, converse. »

Le 15 Janvier 1848, Rd Tissot, Vicaire Général, écrit à M. le Curé :

« Les Sœurs de St Joseph tenant les écoles au Chef-Lieu, je serais d'avis que Mlie Jacquemoud, seule descendante de la famille Revenaz capable d'enseigner, s'établisse dans un des hameaux éloignés en profitant de la fondation Revenaz. »

Le 18 Avril 1851, M. le Curé écrit :

« Sœur Marie-F. Jacquemoud, régente de l'école des fondations Revenaz-Rosset a tenu l'école au village de Bionnay du 17 Décembre 1848 au 17 Mars 1849, l'année suivante au village de Cupelin et cette année à Bionnay. »

Le 10 Février on fait une demande d'installation d'Ecole avec instituteur et institutrice au hameau du Gollet.

« A la suite des événements de 1848, le Conseil Municipal s'empara du capital de la fondatian Revenaz et en attribua les revenus à un régent laïc, après avoir supprimé le

vicaire-régent. De là procès qui dura 10 ans ; la Justice donnant tort à la Commune, soit à Bonneville, soit à Chambéry, soit à Turin. Une transaction du 16 Août 1858 fut avantageuse à la commune sans nuire au Vicariat ».

« Le 17 Janvier 1855, l'instituteur laïc Trappier est appelé dans la Salle Consulaire par 4 Conseillers, dont Espiritoz qui lui demanda pourquoi il se servait de « l'Histoire Sainte » en classe sans en prévenir le Conseil et qu'il ait à cesser cet enseignement là. — Le Régent répond qu'il suit le Programme fait par le Conseil de l'Instruction Publique, et, le Syndic averti réprouve cette « scène ridicule ».

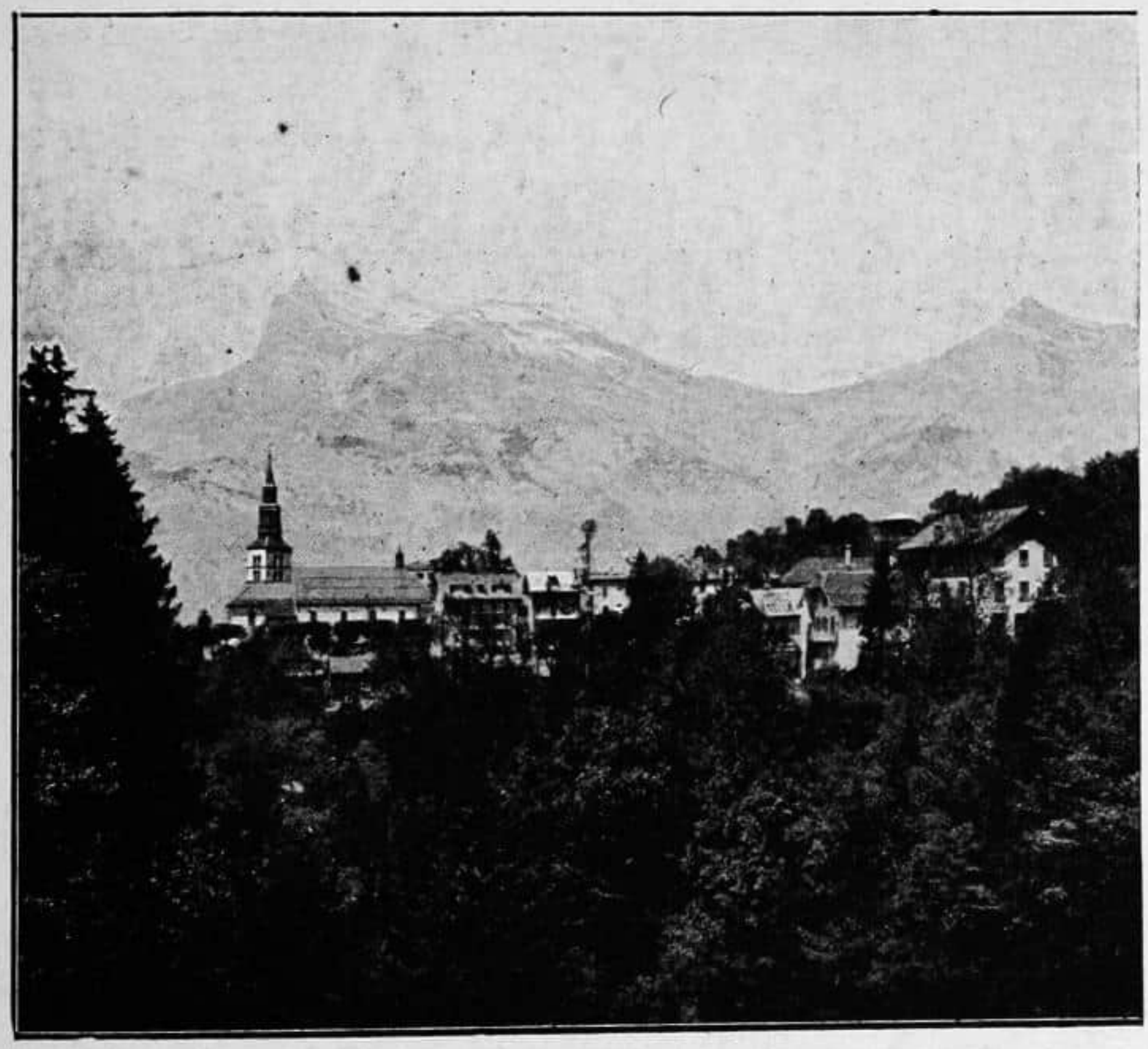

Saint-Gervais-les-Bains C.B.300

VII — LA CURE DE SAINT-MARTIN

« Anciennement, elle était de la collation de l'Ordinaire, mais fut unie au Chapitre vers 1510 ; la Bulle en est perdue à Genève avec la foi. Le Curé résidait et percevait casuel, prémices, le 1/5 de la dîme générale, le revenu de quantité de pièces de terre inondées, albergées en fief sous cens de quelques deniers ; il n'en reste plus rien. Ces revenus étant perdus, les curés n'ont plus eu de quoi s'entretenir et ont discontinué la résidence ; les masures du presbytère tombé en ruines ont été vendues, aux hoirs d'Ant. Charlet, en 1633, pour le prix de 300 flor. soit L. 133.6.8, selon les visites de 1664 et 1702. »

« Le Chapitre fait desservir par un de ses membres installé à Sallanches. Le Chapitre lui afferme le temporel sous cens de L. 12 par prébende. Un nommé Marin Gounaud, par testament du 14 et 16 Janv. 1686, légua le capital de 6.000 livres sous charge de résidence, et encore L. 500 pour bâtir le presbytère ; les capitaux furent payés à la paroisse le 8 Mai 1786 et le presbytère se construisit. »

« Les revenus consistent dans la cens des L. 6.000, la dîme de la Plagne, la dîme novale qui est considérable, le 1/5 de la dîme générale à la cote 11, indivise pour les autres 4/5 avec le Prieur de Peillonex, la prémice d'un quart de froment par chaque faisant feu. Ce revenu atteint près de L. 800. Le Chapitre y députe un Chanoine pour officier le jour du Patron. »

Saint François de Sales visita Saint-Martin le 26 Juillet 1606 et y trouva Rd Ant. Colonnaz, vicaire depuis 4 ans, avec une population de 40 feux, un revenu de 80 florins. La dîme est perçue par le Sgr de Disonche. Les Nes du Codrey possèdent une chapelle Notre-Dame dans l'église. — Le 10 Nov. 1687, la cure est louée par bail à ferme de 190 flor. annuels. — En 1734, elle est louée à Rd Jh Ducrey, Diacre de la Collégiale. — En 1740, Rd Jh Ducrey, vicaire, recevra 80

livres du Chapitre, et des paroissiens 2 gruyères de 20 livres pièce, 12 liv. de beurre à la bénédiction des montagnes, le fromage donné à la bénédiction des maisons et têches, 9 sols à chaque baptême, 15 sols à chaque relevailles, 24 sols à chaque mariage, 9 sols pour enterrement de petit corps, 42 sols pour un grand corps, 6 liv. pour l'annuel, les dismes à raison de 11 l'un, comme prémices 1/4 de froment pour chaque faisant feu, le nombre étant de 50. » — En 1742, Rd Cl. Ducrey, vic., verse 64 liv. au Chapitre pour les revenus de son église. — Le 3 Mai 1743, Rd M. Jh Mabboux remplace Rd Cl. Ducrey. — Le 28 Décembre 1746, Rd Jh Dufourd, vic., de Saint-Martin, est nommé Régent de la petite classe en remplacement de Rd Montfort. — En Septembre 1750, Rd Jh de Loche, baron de Saint-Martin, est nommé prévôt du Chapitre.

USAGES DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN. — Erigée sous le vocable de Saint Martin, dont la fête se célèbre le 2e Dim. de Nov., l'église fut rebâtie à neuf en 1687, sacrée le 10 Août 1688 par Mgr D'Arenthon. Desservie autrefois par un curé institué, elle fut unie au Chapitre environ l'an 1510 et desservie depuis par un de ses membres. Le presbytère tombé en ruines avant 1664 est rebâtie maintenant avec la charité du Chapitre, car la paroisse est pauvre. Le Rd Prieur de Peillonex est décimateur de cette paroisse et entretient le sanctuaire de l'église, fournit pain, vin, encens, luminaire et congrue. La dîme de tous grains est perçue à la cote 11, rière toute la paroisse qui contient 60 familles, 200 communiants et 300 âmes. Pour sa portion congrue, le Recteur perçoit 1/5 de la dîme générale, la dîme de la Plagne en entier, la dîme des novales dispensée de cote. Le Seigneur Temporel est Ne Jn-Baptiste Deloché, Baron de Saint-Martin et Domency.

OFFICES DE LA PAROISSE. — L'office du dimanche se fait à 9 h. en été et 9 h. 1/2 en hiver ; il consiste dans l'Aspersion, les Stations des Morts comme à Domency, avec baisement des reliques et sonnerie d'un glas, une messe haute s'il se trouve quelqu'un pour la chanter, bénédiction du pain

à l'Evangile, prône, catéchisme et Angelus. — Chaque premier Dimanche, en été, procession autour de l'église, Litanies et *Gaude* au retour ; en hiver, chant de l'*Ave Maris Stella* devant l'autel de la Vierge. — Chaque 3e Dimanche du mois, Exposition du Saint-Sacrement, sur les 7 heures en été, 8 h. en hiver, et, les confrères et sœurs y font la station jusqu'à la grand'messe, lecture de la Passion, Bénédiction après la messe, les Confrères étant en habits de pénitents avec 4 torches allumées. — Le jour de Saint Antoine, sur les 9 h., avant la Messe, l'on bénit les chevaux et le peuple fait l'offrande selon sa dévotion. — Le jour de Saint Blaise, l'on bénit l'huile dont on oint la gorge de ceux qui se présentent en disant à chacun : « *Per intercessionem Beati Blasii, liberet te et preservet a malo gutturis, in nomine Patris...* » et la dite onction se fait avec l'extrémité d'une bougie. — Les catéchismes pour la Communion des enfants se font 4 fois par semaine, pendant les 4 premières semaines de Carême, sur les 8 h. ½ du matin jusque sur les 10 h. Cependant, pour plus grande instruction, on les commence ordinairement la semaine de la Septuagésime par la petite prière du Diocèse du matin et on la finit par la petite prière du soir. Après lesdits catéchismes, à la 4e semaine de Carême, l'on fait l'examen, réception des Communiants et Confession des enfants. Le Dimanche de la Passion, l'on commence les confessions et communions pour la Pâque, et ce jour, l'on chante Vêpres, Complies, *Libera* à 2 h. et cela sans obligation. — Le Dimanche des Rameaux, avant la Messe, on fait la bénédiction des rameaux et la procession dans le cimetière ; à 2 h., on dit Vêpres, Complies, Libera. — Le Dimanche de Pâques, avant la messe, on fait la procession autour de l'église en chantant la prose « *Victimæ* », et à 2 h., Vêpres, Complies, *Libera*. — Le Lundi de Pâques, après l'office de la paroisse, l'on fait la procession de Saint Joseph en allant joindre la procession de Sallanches. Actuellement, le Recteur, de son autorité, fait la dite procession à Saint-Martin, quoique unie par contrat à celle de Sallanches. — Le 25 Avril, jour de Saint Marc, comme le Lundi de Pâques, l'on fait l'eau bénite de Saint Grat, ensuite messe et procession par

le chemin de Reninge jusques à la Croix de Boqueny, chantant, en passant devant la Croix de Cornillon « *O Crux Ave* » et vers les oratoires de Reninge et Cornillon « REGINA CŒLI ». Au retour de chaque procession, il y a messe après laquelle, le lundi, on venait au devant de la procession de Passy, au haut du pont, où l'on donne une chape au prêtre de Passy et l'on chante un LIBERA ; ensuite, Messe durant laquelle le Rd Recteur donne un flambeau au Procureur de Passy, lequel, après l'Evangile, baise les reliques et fait offrande selon la dévotion de Passy. Après la messe, le Rd Recteur réaccompagne la procession jusques au bout du Pont de Saint-Martin, en chantant « ISTE CONFESSOR ». — Le mardi, on va aussi au bout du Pont de l'autre côté, au devant des processions de Sallanches et de Domancy ; à la porte de l'église, on chante un LIBERA, ensuite messe par l'Officiant de Sallanches. Après la messe, on reconduit la procession jusqu'au Pont en chantant TE DEUM.

« Le jour de la Fête-Dieu, on fait la procession du Saint Sacrement dans le village, après la messe ; à l'offertoire de cette messe, la paroisse offre une gruyère et du froment. Le jour Octave, de bon matin, messe, procession autour du cimetière et bénédiction. — Le jour de Saint Jean-Baptiste, il y a quelques offrandes après l'Evangile. — Le 15 juin, fête de Saint Bernard de Menthon, on dit la messe pour la dévotion du peuple et, après l'Evangile, la paroisse offre un gruyère. — En Juillet, le mardi après que le bétail est allé à la montagne d'Aon, dite Verant, soit vers Aon, l'on va faire la bénédiction de la dite montagne, où étant, l'on bénit l'eau dans la principale chavane (cabane) ; on éclaire un cierge jaune que l'on bénit et laisse au fromager ; l'on bénit le challey et successivement les petites chavanes habitées, laissant à chacune une bougie de cire jaune ; l'on bénit ensuite les troupeaux de bestiaux à mesure qu'ils sortent pour aller aux champs, par aspersion d'eau sur iceux. Sur un endroit élevé au-dessus du challey, l'on fait *Bénedictio Loci,* et pour ce, le Recteur perçoit 40 liv. de fromage gruyère, 8 liv. de beurre, le cerac du premier jour et pour chaque chavane une livre de beurre au moins. Il est d'usage que l'Administrateur des Bestiaux

donne au Recteur 24 sols pour une messe célébrable à Saint Martin, le jour de l'alpage. — Le Dimanche après la fête de Notre-Dame des Carmes, le Recteur bénit les scapulaires avant la messe, reçoit les confrères et enregistre leurs noms.

Le 16 Août, Saint Roch, regardé comme fête vouée pour être préservé de la peste, l'on est en usage de dire une messe fondée par la paroisse en l'honneur de Saint Guérin, pour être préservé des maladies de bestiaux. — Le 8 Septembre, Nativité, on fait la procession solennelle pour le Roy ; à 2 h., Vêpres, Complies, LIBERA. — Le premier Dimanche d'Octobre, procession après la messe. Le deuxième Dimanche d'Octobre, Dédicace, procession hors l'église avant la messe, Vêpres, Complies. — Le jour de Toussaint, à 2 h., Vêpres du jour et des Morts, puis Complies ; de là, on écrit en Sacristie les noms des familles qui ont dévotion de faire un Répons sur le tombeau de leurs ancêtres, ensuite un Responsoir sur chaque place où l'on voit un drap mortuaire et une bougie entre les mains du chef de famille ou de son représentant. — Le 2 Novembre, de grand matin, on prend les noms de ceux qui ont dévotion de faire faire un chantal, lequel on fait comme le jour précédent avec drap et bougie allumée ; ensuite, grand'messe. — Le II[e] Dimanche de Novembre est le jour du Patron ; le Chapitre y envoie un Chanoine pour officier, et un autre pour y acquitter une grand' messe fondée par un Rd Molliet et chantée par la Musique qui reçoit 24 sols ; après, messe et bénédiction fondée par un Ponchaud. — Le 8 Déc., jour de la Conception, on dit une messe haute. Le jour de Noël, on commence à entendre les confessions la veille sur les 9 heures du soir ; sur minuit, l'on chante le TE DEUM, ensuite la première grand' messe et *Laudes*. — Les 26 et 27 Décembre, l'on chante une grand'messe, sans autre.

Les Confréries sont au nombre de deux, celle du *Saint-Sacrement* au Maître-Autel et celle du *Saint Rosaire* à l'autel de cē nom ; on ignore la date d'érection. Chaque confrère paye annuellement 1 sol. Leurs revenus consiste : 1°) en 23 liv. 16 sols pour cens divers ; 2°) un capital de 100 liv. légué par Jh Quintel le 26 Juillet 1784 ; 3°) revenu de

L. 10.4.3 de 3 capitaux légués pour messes par Jn André Jaccoud en 1719, Jn Poenset 1724, Jn Marin Hugard 1784.

Deux chapelles existent dans l'église ; à droite du chœur celle du *Rosaire*, du patronage du Sgr Desriddes dont est Recteur le Rd Sgr Chesney. Le revenu en est de L. 37.12.0 sous charge de 25 messes ; à gauche du chœur, la chapelle *Saint-Joseph* et *Saint François de Sales*, du patronage des François, Jh Jn et Pierre Nicolas Ponchaud ; le Recteur est Rd Chesney, chanoine. Le revenu est de L. 46.6.0 avec charge de 40 messes.

REVENUS. — Par test. du 14 Janv. 1786, Marin Gourrand lègue à la Paroisse 6.000 liv. pour augmentation du revenu du Recteur d'icelle, sous condition qu'il y fixera sa résidence et sous charge de 12 messes annuelles à perpétuité. Le capital fut versé entre les mains du Conseil le 8 Mai 1786 ; il donne un revenu de L. 240. — Par codicille du 16 Janv. 1786, ledit Gourrand lègue encore 500 liv. pour la construction d'une maison presbytérale ; cette somme fut payée au Conseil qui acheta, le 15 Septembre 1786, d'Antoine Dufour, 80 toises de terrain pour placement du presbytère et jardin au prix de 400 liv. payées, le 25 Mars 1787, à A. Dufour qui se charge de fournir à main-d'œuvre le tiers des pierres nécessaires pour bâtisse de ce presbytère. »

« Le Recteur de Saint-Martin est premier communier et possède : 1) $\frac{1}{2}$ fosserée de vigne située à Passy, sous le village des Regards ; 2) un marais aux Mouilles de Saint-Martin ; ces deux pièces sont d'ancien patrimoine d'Eglise ; 3) la dîme du territoire de la Plagne à prendre sur le champ à la cote 11 de tous grains, sauf légumes et chanvre ; 4) le 1/5 de la dîme générale sur la généralité de la paroisse formant les territoires de Reninge, Boqueny et le Crey. Le Rd Prieur de Peillonex perçoit les autres 4/5. Cette part de dîme peut rapporter à la paroisse Saint-Martin environ L. 50. ; 5) dîme du vin à la cote 30 sur laquelle le curé de Passy perçoit le 1/6. Jaccoux de Vicly percevait aussi une petite portion de dîme, mais les pièces de terre de cette dîme sont maintenant dans le cours d'Arve ; 6) la novale rière toute la paroisse de Saint-Martin. Par « novales », on entend toutes les pièces de

terre incultes de temps immémorial ; n'étant ni champ ni vigne, et réduites en champ et vigne ; elles ne se payent qu'après défrichement et récolte de la première prise. La novale s'ascense annuellement L. 56 et se perçoit à la cote 11 ; 7) les prémices, soit un quart froment de chaque faisant feu, soit environ 60 familles, ce qui peut produire environ L. 120 à raison de 10 liv. l'octane. — 8) le reçat, soit un sol par faisant feu, mis en place d'icelui, on donne comble le quart des prémices. »

Le Casuel est fixé comme suit : 11 sols par baptême, 24 sols pour publications de mariage, plus 12 sols pour la messe et un mouchoir présentable ; 11 sols pour la sépulture des non communiants outre le suaire soit lange placée sur la bière ; 2 liv. 4 sols pour sépulture des Communiants, y compris la messe et 8 cierges de cire jaune fournis par le Curé, outre le suaire qui doit être de bonne toile de ménage, au moins presque neuve ; 6 liv. pour les annuels à cierges jaunes et 12 liv. pour ceux à cierges blancs ; un petit fromage soit tomme, dont un tiers revient au marguillier lors de la bénédiction des maisons et têches ; 40 liv. de fromage gruyère, 8 liv. de beurre et le serac du premier jour de la part du fermier de la montagne d'Aon auquel le Recteur porte un pot de vin, une livre de pain blanc, un morceau de viande rôtie et un petit cierge jaune ; du beurre et tomme de chaque faisant fruit soit exploitant ses vaches en particulier ; des offrandes se font tous les jours du Patron et des fêtes de dévotion ; perçoit encore ce que le Procureur de la Boîte des Ames et des Confréries est en usage de donner pour les saintes huiles, pour la procession de Saint Joseph, les 3 processions et messes du froid, pour les 3 services du Saint-Esprit, pour 7 Vêpres solennelles, les services des Confréries, les 52 messes de la Boîte des Ames, ce qui revient environ à 60 livres.

Les Fondations faites à Saint-Martin jusqu'en 1789 sont :

1) Bottolier Marie, test. 13 janv. 1715, 100 fl. pour messes.

2) Vailland Marin, époux de la dite Bottolier, test. 8 fév. 1725, L. 133.6.8. pour 12 messes.

3) Curral Marin, 6 Fév. 1766, un pré, 8 messes.

4) Jaccoux Pierre et Jeanne Quintel, sa femme, test. du 18 Déc. 1708, un pré pour 4 messes.

5) Léger Jean, test. 8 Nov. 1712, Revenel not., 100 fl. pour 5 messes.

6) Mugner Jn Claude et Louise Garnier, sa femme, acte du 12 Déc. 1698, 200 fl. pour messes.

7) Poncey Joseph, test. 11 Mai 1729, 90 liv. messes.

8) La Paroisse de Saint-Martin, 30 mars 1704, capital de 60 liv. pour une messe.

9) Ponchaud Joseph, not., 31 janv. 1724, 60 liv. pour une Bénédiction le jour de Saint Martin.

10) Quintel Abraham Fçois, test. 11 Juin 1702, une pièce de terre pour 11 messes.

11) Rubin-Borin Nicolas, test. du 13 janv. 1685, un pré pour 10 messes.

12) Rubin-Maberjon Marie-Etienne, 150 fl. pour 7 messes.

13) Socquet Pierre-François, 25 Fév. 1778, une messe avec 6 Vêpres et Complies suivies du *Libera* à l'Epiphanie, Saint François de Sales, Pâques, Pentecôte, Corps Dieu et Assomption.

14) Gourrand Fçois, 27 Avril 1778, 2 grand'messes à la Saint Isidore et le 3 Décembre.

15) Quintel André, 100 liv. pour 2 messes.

16) Montfort Marie-Ursule, femme de Michel Croset, test. 24 Fév. 1783, 100 liv. pour une messe et 2 vêpres à la Passion et aux Rameaux.

17) Pernat Jeanne-Marie, femme de Jh Charbonnet, test. du 4 Nov. 1783, 50 liv. pour une messe.

18) Blondet Jh feu Jh, test. du 11 Août 1785, 100 liv. pour 2 messes.

19) Ourse Marie-Jacqueline, femme de Jean-Marin Dépois, test. du 12 Sept. 1785, 100 liv. pour une messe et les Vêpres le 8 Septembre.

20) Quintel Jh Marie, test. 26 Juillet 1784, 225 liv. pour 9 messes.

CHARGES DU RECTEUR. — Il est tenu de fournir le luminaire : 1) tous les dimanches, 2 cierges jaunes à l'autel et

2 cierges blancs sur les grands chandeliers du marchepied dès le *Sanctus* à la Post-Communion.

2) les fêtes de 2e Classe, 4 cierges blancs à l'autel et 2 sur les marchepieds ;

3) les fêtes de 1re Classe, 4 cierges blancs à l'autel et 2 sur les marchepieds ;

4) tout le luminaire des sépultures, baptêmes, etc...

La lampe devant le Saint Sacrement est entretenue par la paroisse, au moyen d'une quête.

Le marguilier, établi par le Conseil et le Recteur, qui peut le destituer sans le Conseil le cas échéant, doit sonner les 3 Angelus, les offices, baptêmes, sépultures... Il perçoit de chaque faisant feu un quart de blé mêlé et 12 sols à chaque sépulture d'adulte ; 4 sols aux sépultures des non communiants ; 4 sols aux baptêmes, un sol pour chaque chantal à la Toussaint avec liberté de faire ce jour-là une quête pour la paroisse ; le 1/3 du produit des bénédictions des têches ; 2 liv. de beurre et 2 liv. de cérac à la bénédiction de la montagne d'Aon.

Usages au changement de Recteur. — Les revenus en dîmes, prémices... courent d'une Saint Jean Bapt. à l'autre, en sorte que le Recteur quittant à la Saint Michel a trois mois de dîmes, prémices de l'année et celui qui rentre a droit aux 9 autres mois. — Les revenus en rentes constituées courent de Janvier à Janvier, et celui qui entre perçoit tout ce qui court dès le jour de son arrivée. Le Casuel est à celui qui perçoit.

NOMS DES PROPRIÉTAIRES
INSCRITS SUR LE CADASTRE DE 1730

Saint-Martin-en-Faucigny. — Bas — Bidey — Blanc (2) — Blondet (5) — Brunet — Charbonnet — Charlet — Cotet — Cortois (4) — Cural (10) — Decombe — Demoret — Demont — Depois — Ducret — Dufour (6) — Duilfi (3) — Fatibol — Fiotet — Finet (8) — Fontaine — Formart — Fraret — Garin (3) — Garel — Gru — Jaccoux (6) —

Joly (6) — Léger — Lidret — Long (4) — Mudra — Padex (3) — Péchet (3) — Pernat (3) — Pissard — Ponchaud (5) — Ponsey (6) — Pugnet (6) — Quintel (14) — Rafort — Revenel — Socquet (7) — Timel — Violat — Ugard.

La cure de Saint-Martin est propriétaire de l'église, du cimetière et d'un pré à la Moglie de 80 toises.

La commune possède 1.654 journaux de prés, champs, marais, bois et broussailles. Son revenu net est de 5.564 livres et le montant de la taille de 1.103 livres.

Le recensement de 1783 accuse 299 habitants, dont 1 prêtre résidant, 36 enfants en dessous de 5 ans et 27 habitants absents une partie de l'année.

Le recensement du bétail de 1772 signale dans la commune la présence de 148 vaches et 41 génisses.

La montagne d'Haon reçoit 190 vaches l'été ; 124 seulement sont aux habitants de Saint-Martin.

CURÉS DE SAINT-MARTIN DEPUIS LA RÉVOLUTION

1803 : Saint-Martin fut annexée à Sallanches.

1808 : JACQUEMIER Nicolas, né à Saint-Nicolas en 1739, chan. de Sallanches, émigra, fut déporté à l'Ile de Rhé, curé de Domancy 1803, mort en 1820, retiré.

1816 : DUCREY Joseph-Marie, né à Combloux en 1764, curé de Franclens en 1806, d'Andilly 1807, mort à Sallanches en 1825, retiré.

1825 : BAUD Nicolas, né à Morzine en 1795, fut vic. à Thonon et curé de Saint-Martin, mort en 1874.

1874 : SATRE Georges, né à Lathuile en 1833, mourut curé de Saint-Martin en 1880.

1880 : PIGNAL Lucien, né à Saint-Jeoire en 1844, vic. à Scionzier, mort à Saint-Martin en 1903.

1903 : MULIN Léandre, né à Marignier en 1860, curé d'Allèves en 1895, retiré en 1921, mort en 1925.

1921 : JULIARD Fr. Jh, né à Lugrin en 1874...

PRÊTRES ORIGINAIRES

PECHET François, né en 1809, vic. à Montmin en 1835, Saint-Ferréol 1837, Samoëns 1843, Ugine 1848, curé de Pontchy 1853, mort en 1871.

SOCQUET François, né en 1813, vic. à Maxilly, Jonzier, Savigny, curé de Contamine-Marlioz en 1856, mourut en 1891.

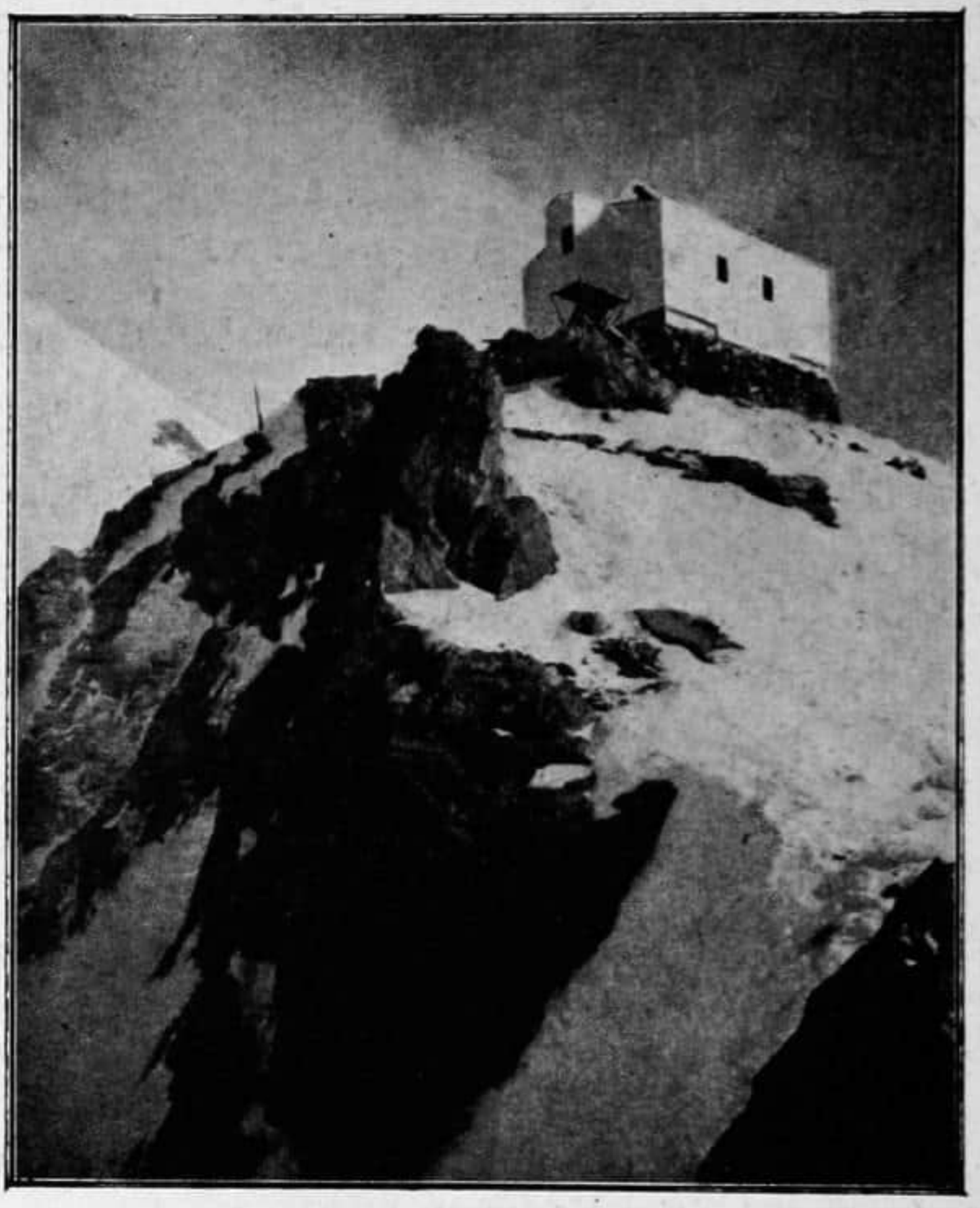

Le refuge Vallot au Mont Blanc C.B.1661

VIII. — SERVOZ

« *Servoz avec le Chasteau de Saint-Michel, Notre-Dame du Lac et le village de Vaudagne* étaient sous la juridiction du prieur de Chamonix. En 1289, les dismes à payer par les hommes liges de ces territoires étaient un demi-muid de seigle, un muid d'orge et un muid et demi d'avoine. »

« Outre le fief général de Chamonix qui s'étend rière Vaudagne et Mont-Vauthier, la paroisse de Servoz possède deux fiefs particuliers, l'un à cause de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et l'autre à cause de son château de Saint-Michel du Lac, tous deux portés par terriers et reconnaissance. Le terrain consiste en 251 journaux de champs ; 226 journaux de prés et pâturages ; 555 en bois noir et broussailles ; 4 maisons ; 34 granges et 10 fours. » Pour ces deux fiefs le Chapitre perçoit :

en argent : 10 liv. 3 sols, 1 denier, 8 douzains.
en pois : 2 coupes, 3 quarts, 4 picots, 4 douzains.
en orge : 7 coupes, 0 quart, 5 picots, 4 douzains.
en blé : 9 coupes, 1 quart, 4 picots, 9 douzains.

VAUDAGNE ET MONT VAUTHIER

« Ces deux mas de la juridiction de Chamonix dépendaient aussi du Prieuré pour le spirituel comme pour le temporel, mais, comme ils étaient très éloignés de leur église de Chamonix, le Prieur les a fait desservir par le curé de Servoz. Pour cette desserte, le Chapitre lui a relâché : 1°) une pièce de terre en l'Isle de Diosaz d'environ 3 journaux, du revenu de L. 45 ; 2°) la prémice des deux hameaux, soit 60 ménages semant terre, L. 135 ; 3°) par transaction du 16 Juillet 1616 et 15 Avril 1617, les revenus de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, soit 10 patagons ou L. 42, au total : L. 222. Le curé est nommé et institué par l'Evêque « Curé de Servoz ». Selon les titres de 1387 et 1439, il y avait autrefois à Vaudagne une paroisse nommée « Notre-Dame du Lac ». — Dès Avril 1636, les deux mas sont ascensés L. 86.0.0. »

Le 29 Août 1542, Pierre Gay du Mont, paroisse de « *Notre-Dame du Lac de Servoz* », de son bon gré, non par malice, ou autre machination.... pour luy et sa postérité, se constitue, par la teneur de ce présent, *homme liège,* taillable à miséricorde, pour la personne et les biens dedans escripts, de Ne Guill. Bottelier, et luy estre tenu à tous dons, guerdons, lequel hommage ledit Pierre preste et rend à teste découverte, le toccage ousté, les mains dudit confessant entre les mains dudit Nè Guillaume Bottelier jointes, en baisant les pouces... » (AD, E 82).

NOMS DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS AU CADASTRE DE SERVOZ DE 1730

Babuty — Barassin (6) — Bavy (2) — Barthoud (2) — Bilay — Biolay — Blaise — Blonda (25) — Boccard (4) — Bordonnet — Borduaz — Borel (20) — Bordon — Boson — Bossonay (8) — Bouchard (20) — Caurtet — Chay (5) — Cler — Cramet — Crottet — Daigne — Deboutéllier — Dechard — Decran (3) — Decruy — Dingy (Ne de) — Degée — Denais — Depland — Depré — Dequay — Derafort — Deroche — Descombe (20) — De Sonaz (Ne de) — Desuay — Devillaz — Doussay — Durand — Duperray — Felisa — Frappa — Garnier — Genoud — Gérard — Guerrie — Guy (7) — Huit — Jacquenet (4) — Jacquet — Jacquin (6) — Louay (10) — Marin — Micholin (7) — Morel — Moret (14) — Paccard (12) — Ponset (6) — Rafort (6) — Rey (4) — Saursanne — Soudan (20) — Tavernier (21) — Torant (3) — Tassot — Trapied — Vache.

La Cure de Servoz possède 21 journaux de terre.

La Commune en possède 3.229 journaux ; son revenu net est de 4.367 livres et le produit de la taille de 806 livres.

Le recensement de 1783 accuse 805 habitants dont 125 enfants en dessous de 5 ans, 28 habitants hors des Etats et un prêtre résidant.

Le recensement du bétail de 1772 signale dans la commune la présence de 4 bœufs, 216 vaches et 38 génisses.

Chaque été, des hommes, des garçons et des filles vont en Tarentaise comme domestiques et bergers dans la montagne.

La montagne de Pormond reçoit 90 vaches pendant l'été.

La Monographie de Servoz a paru dans le Volume XVII de l'*Académie Salésienne*.

Vaudagne et Passy. — De Chamonix, le 6 juillet 1646, le Ch. Duffoug écrit de Chamonix, où il est administrateur, au Chapitre de Sallanches :

« En suite de votre commandement du 6 Juin dernier, signé de Luirieu, doyen, je me suis transporté au lieu de la Forclaz, conformément au compromis que vos sujets de Vaúdagne ont passé avec ceux de Passy où j'ai trouvé là ie Sacristain chanoine de votre paroisse pour la conservation de vos droits, auquel lieu ont comparu M. Deloche, M. Deboen, le Chastellain Challamel et M. Jh Burnier de Dussix, son beau-fils, avec plusieurs autres de la paroisse de Passy, notamment M. Galloz votre Diacre, sur l'avis duquel toute cette populasse de Passy s'est rangé pour tâcher d'accourcir votre juridiction d'environ deux lieues... La donation faite par Aymé Cte de Genève, Girod son fils et Dame Béatrix de Savoye et par Hugue Daulphin et Sgr de Faucigny, leur successeur, indique comme limites le lieu du Saix Blanc et certaines balmes audessus d'icelle et sous la coste St-Denis... Ce serait un grand malheur pour nous si on se rangeait à l'avis de Pierre Galloz votre Diacre qui mange de votre pain, car ceux de Passy jouiront alors du côté de bise de la dite montagne de la Forclaz jusqu'aux commencements des Saulx, pendant que vos sujets de Vaudagne jouissaient aussi du côté du vent de la dite montagne jusqu'au sommet des Saulx. — Il est vrai que le chastelain de Sallanches nous a fait signifier un acte qu'il administrerait justice à ceux de Passy pour saisir le bétail de vos sujets de Vaudagne qui paîtrait dans la dite montagne et même qu'il a fait saisie de certains bois qui étaient coupés. » (10G 25).

Passy. — « Mémoire des désordres et oppressions du pauvre peuple de la paroisse de Passy par un des officiers locaux qui est le curial Dupraz, nommé Guillaume. — 1°) En l'année dernière 1664, a, de son autorité et sans aucun ordre de la Chambre Souveraine, fait une cote de 7 sols par feu qu'il a exigé sans compte rendre. — 2°) En l'année 1665, a obtenu de la Chambre la levée de 6 quartiers pour payer le Sgr Président de Lescheraine. — 3°) Dans les comptes des syndics et conseillers, il présida avec une telle autorité que

personne n'osa parler, si fort il les intimida, et pour cet effet il tient dans sa prison un Pierre André Montfort qui est criminel, et il se sert de lui et de plusieurs autres canailles et larrons de la dite paroisse, lesquels il maintient afin de se mieux faire craindre. — 4°) lesdits officiers locaux se font payer plus de 3 à 400 florins pour leurs salaires et écritures, comme on peut le voir dans les livres. — 5°) Ils gâtent et foulent les bleds au temps de la prise avec des chiens, en sorte que les pauvres païsans pleurent et n'osent dire mot. — 6°) Ils ont fait élire des syndics jeunes et ignorants et ont manié leurs cottets. — 7°) Ils ont levé du bétail chez François Fatibol, savoir, un mulet, 2 vaches, 6 chèvres, et l'ont consumé en dépenses sauf une trentaine de florins versés chez le Trésorier, lequel Fatibol est maintenant dans la prison de Bonneville. — 8°) Ledit Curial Dupraz est adultère publique dans la paroisse de Passy. » (10G 340).

Disons en passant que le curial n'était autre que le secrétaire de mairie.

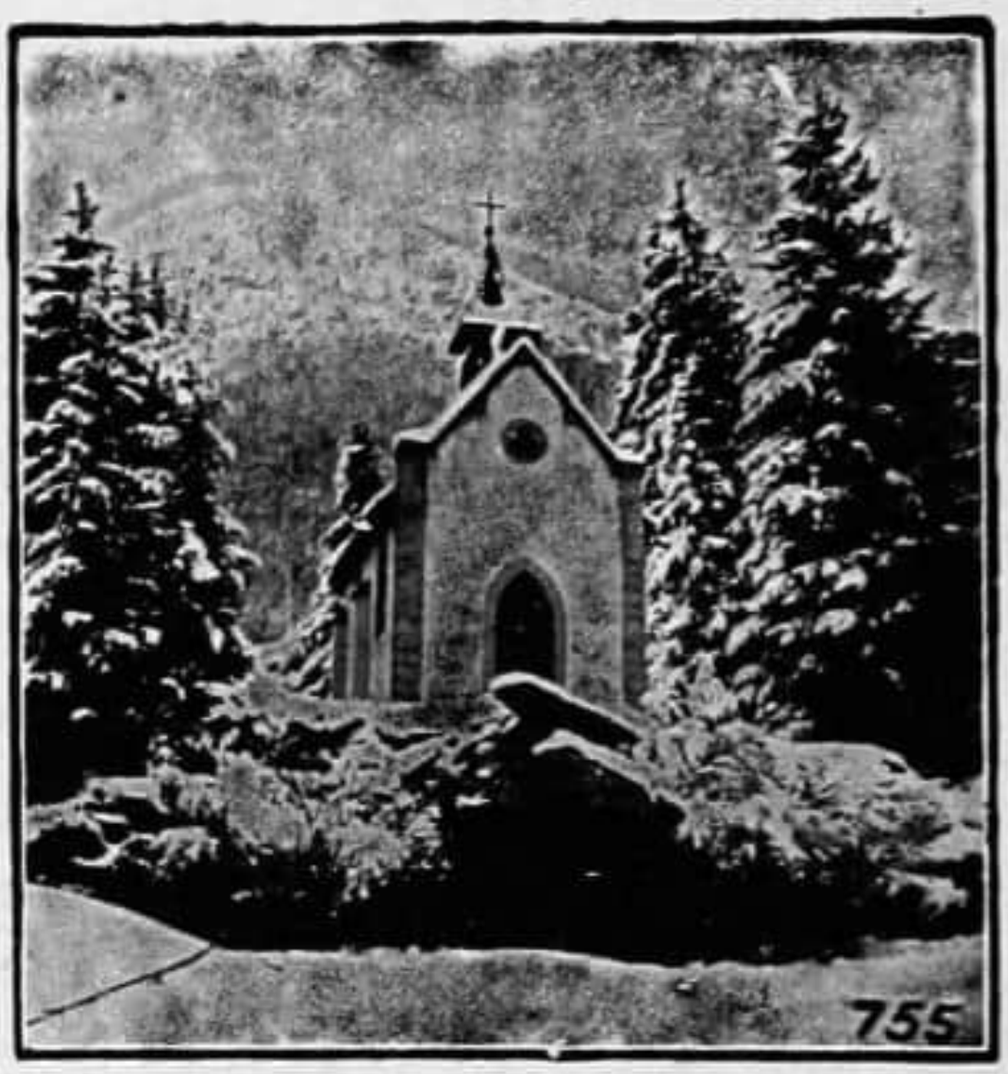

C.B.3025

IX. — VALLORCINE

« Vallorcine fut fondée et érigée en Vicarie perpétuelle par les Prieurs de Chamonix et le Chapitre de Sallanches, par actes des 8e des Ides de May 1272, 6e des Ides de Juin 1280, et 4 Déc. 1675. Avant 1272, il n'y avait qu'une petite chapelle sans recteur ni prêtre. Par lesdits actes, les Prieurs et Chapitre donnèrent au vicaire perpétuel :

1°) obventions, casuel et fondations.

2°) une dizaine de journaux de terre en champ, prés, pâturage et bois dont le revenu est de L. 150 environ.

3°) les 2/4 des prémices sur les 3/4 dues au Chapitre par chaque faisant feu et labourant terre, soit 90 familles fournissant un total de 45 octanes estimées L. 135.0.0.

4°) en 1675, le Chapitre y ajoute 80 fl. soit L. 50.

5°) en 1786, le Chapitre lui a laissé le 3e quart des prémices, soit 11 octanes, L. 33.0.0. soit un revenu total de L. 368.0.0.

Pour la nomination du vicaire, l'Evêque présente 3 sujets et le Chapitre, en sa qualité de Patron choisit. C'est aux paroissiens à entretenir l'église et le presbytère.

La vieille et première église, dont le chœur ayant le clocher sur lui, avait été construite en murs solides et voûtes d'un pied d'épaisseur, étant d'ancien goût quoique solide, elle fut démolie et rebâtie au nouveau goût chamoniard, vers 1760, aux frais de la paroisse, sans que le Chapitre y contribue pour rien, d'autant que tout était solide et plus solide que jamais.

Le Vicaire était tenu de recevoir le Rd Prieur et ses domestiques, de faire ferrer ses chevaux chaque fois qu'il y allait. Le Rd Prieur y va actuellement la veille et jour du Patron.

Vallorcine brûla les dîmes du Chapitre vers 1600 environ et, dès 1635, elles sont ascensées en argent pour le prix de L. 240.0.0. » (10G 152).

Acte de fondation relaté dans l'Inventaire de 1677 :

« En 1272, Rd Sgr Richard, prieur de Chamonix, installe à vie comme curé Thomas de Begna. Considérant la pauvreté de la vallée, la peine que le prêtre aura audit lieu, lui remet, pour servir l'église, 20 sols payables à Toussaint sur les revenus de la vallée, lui abandonne tous les droits paroissiaux, prémices, offrandes, sépultures, excepté les dismes du bled et des animaux, des chanvres et chasse des ours. — En 1288, le Prieur lui promet de le recevoir pendant un jour avec ses compagnons et serviteurs, les traîtera splendidement suivant le jour, fera ferrer ses chevaux et mettre des clous et fournira foin et avoine, lui payera à la St Michel 10 sols genevois pour le « *Personnage* ». — En 1675, une convention est passée entre Rd Martin Pochard, procureur du Chapître de Salianches, et Nicolas Paris, curé de Valloursine, par laquelle le Chapître donnera annuellement 80 fior. au curé, sans tirer conséquence. »

Acte de la nomination d'un curé de Vallorcine :

« Le 5 Octobre 1731, après avoir nommé Rd Jn-A. Effrancey pour la cure de Valloursine, avoir vu et examiné l'institution du Rme Evêque de Genève, le Chapître de Sallanches consent que Rd Effrancey prenne possession de la dite cure avec promesse de ne rien innover au préjudice du Chapître, de suivre les traces de ses prédécesseurs, conserver les droits du Chapître nommément la réception de l'administrateur et de ses officiers au jour de l'Assomption de Notre-Dame, patronne dudit lieu. »

La reconstruction de l'église de Vallorcine donna lieu à un procès exposé dans la requête suivante adressée au Roy :

« Le Syndic et Conseil de Vallorcine disent qu'ils ont été obligés de faire rebâtir leur église en l'année 1756, par rapport à sa caducité qui était telle qu'il avait fallu, depuis quelques années, étayer le plancher dont la nef se trouvait composée, parce que les murs latéraux sur lesquels il reposait s'écartaient et se jetaient en dehors d'une manière à faire craindre la chute dudit plancher qui aurait pu causer bien des malheurs... Elle était d'ailleurs trop petite, ne pouvant contenir tout le peuple dont une partie était obligée de rester sur le cimetière, exposée aux injures de l'air, et outre ce, fort humide et fort obscure parce qu'elle était en partie dans terre, surtout du côté du nord, et qu'il fallait descendre plusieurs marches de degrés pour y entrer, en sorte qu'il a été indispensable non seulement de la rebâtir, mais encore de l'agrandir et d'en élever le sol, et de la tourner d'ailleurs d'une autre manière, c'est-à-dire de porter sa longueur du nord au midi, au lieu qu'auparavant elle s'étendait du levant au couchant, et cela, par rapport

aux avalanches auxquelles elle est exposée et dont elle se trouve mieux garantie au moyen d'une digue triangulaire construite au-dessus d'icelle... Comme le chœur n'était pas moins caduc que le reste, les murs étant fendus de haut en bas et le mortier entièrement pourri et fusé, il a été reconstruit avec la sacristie contiguë. Le Chapître de Sallanches étant haut décimateur de la paroisse et son seigneur temporel, les sùppliants de Vallorcine n'avaient pas lieu de s'attendre que le Chapître ferait difficulté de contribuer à cette réédification du Chœur et de la Sacristie. Néanmoins, ils s'y sont refusés.

Autre différend : le Chapître refuse de fournir les vases sacrés, ornements et autres choses nécessaires.

Aussi, les suppliants recourent à S. Majesté pour obliger le Chapître à rempiir ses obligations... » (10G 431).

L'esprit d'insubordination ne resta pas cantonné à Chamonix ; nous le trouvons à Vallorcine en 1698, « où les habitants refusent de prêter une grange pour mettre la dîme à l'abri, refusent gens et voitures pour le conduire au Prieuré au point que Rd Jaccoux, Chanoine délégué, fut obligé de faire monter des gens de Passy pour voiturer la dîme de Vallorcine au Prieuré ; la majeure partie de cette dîme a ainsi péri sous la pluie et la neige. De plus, les habitants firent sortir de la grange de l'Antoinette Carrier le chanvre qu'ils mirent en pièces et tout ce, contre les ordres de l'Intendant Général, le Comte de Bricanteau. » (10G 319).

De Sallanches, le 8 Sept. 1732, le Chan. Ducrey écrit au Chan. Grosset, Administ. de Chamonix :

« M. le Doyen m'ordonne de vous dire de la part de Sa Grandeur que, jusqu'à ce que Valloursine soit pourvu d'un curé, pour ne pas laisser les peuples sans messe le dimanche et festes, soit à Valloursine, soit à Argentière, soit encore à ceux d'en bas, pour ne pas les irriter, S. G. accorde le biscant à vos deux vicaires, ou bien à vous et à un de vos vicaires... L'Intendant doit se transporter ici le 10e du mois, pour ensuite se transporter à Valloursine passant par Chamonix. Faites votre possible pour le bien recevoir. »

Vallorcine détaché du Vallay avant 1200 n'en garda pas moins des relations nombreuses avec ce canton :

« Le 30 Mai 1616, autorisation de se rendre à Martigny est donnée aux habitants de Vallorcine par Ne Nicolas de Crans, Dr ès-droits, Juge Mage de Faucigny, tenant lieu de Magistrat de la

Santé establi par S. A. en Savoye »... « Permettons aux suppliants le libre commerce rière le lieu de Martigny et aultres lieux voisins exempts de tous soupçons de maladies contagieuses et à 3 lieues proche, pour cultiver leurs possessions, recueillir les fruits, à charge de prendre builette (passeport) du jour de leur départ et en revenant rapporter bonne bullette des lieux par où ils auront passé, séjourné de jour à l'aultre, à peine d'estre refusé. »
(E 1032, pièce 27).

« En 1712, requête est adressée à M. de Genève de Boringe, Magistrat Conservateur de Santé en la Province de Faucigny, au sujet des charges supportées par les habitants de Vallorcine pour la garde du Pont de l'Ile, sur la frontière du Valais. » (Pièce 30).

Abbaye de Saint-Maurice-en-Valais. — Le 20 Oct. 1620, le Rd Sgr Abbé et le Chapitre de Saint-Maurice agréent la proposition du Chapitre de Sallanches pour l'échange de la cure de Beaufort contre un bénéfice plus rapproché du Valais et fixe un rendez-vous à Vallorcine avec deux procureurs de Sallanches, à 11 h. du matin en la fête des Saints Simon et Jude (28 oct.) » (10G 25).

NOMS DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS AU CADASTRE DE 1730

Ansay (17) — Auteville — Berguerand (26) — Berthoud — Boson (30) — Burnet (36) — Chamey (2) — Chapot — Charlet (9) — Claret (36) — Croux — Dupont — Delachat (3) Devilliat (9) — Dunand (3) — Gaillard — Gex — Margueron — Mermoud (19) — Pache — Perret — Roux (3) — Samblonet (13) — Tournis (4) — Vellet (4) — Veuillod (4).

La Cure de Vallorcine possède environ 10 journaux de terrain et une Chapelle du Saint-Esprit sise au Mollard sous le N° 3079.

La commune possède 16.229 journaux ; son revenu total est de 4.496 livres, et elle paye au Trésor 887 liv. de tailles pour tous ses habitants.

Dans le recensement de 1783, Vallorcine compte 562 habitants dont un prêtre, 97 en dessous de 5 ans, 268 en dessus de 5 ans, 170 hors de la commune et 26 hors des Etats.

Les habitants récoltent du vin en Valley, vont faire le fro-

mage dans les alpages de Tarentaise, remplissent les fonctions de bergers ; argent rentré : environ 7.000 liv. et argent sorti : 8.450 livres.

HISTOIRE VRAIE D'UN DOUANIER ET DE SA BELLE-MÈRE TOUS DEUX ATTAQUÉS PAR DES CONTREBANDIERS

Les gens de Vallorcine et d'Argentière racontent encore à la veillée les histoires terrifiantes des contrebandiers valaisans et des douaniers sardes qui gardaient les frontières avant 1860. En voici une, copiée textuellement dans un document authentique conservé aux Arch. Départ. de la Haute-Savoie (I C IV 48). Le Secrétaire de Chamonix, Charlet, en date du 10 Août 1768, écrit au Secrétaire de Regrettiers à Bonneville :

« Le garde Maulas, de poste à Vallorsine, m'a déclaré, il y a environ 2 mois, qu'il se trouva dans cette paroisse avec 3 gardes en rencontre de 7 ou 8 contrebandiers armés et inconnus et, s'étant mis en voye d'attaque, les contrebandiers étant supérieurs en nombre les obligèrent de rétrograder sans avoir eu le temps de se faire fournir main forte. »

« Ledit Maulas m'a aussi informé qu'environ le 16 Juin proche passé, étant avec Françoise Dormiès, sa belle-mère, qui habite Samoën, en passant sur la montagne de Veillys, dépendance de Passy, pour aller audit Samoen, ils furent attaqués à coups de feu par deux particuliers inconnus et armés chacun d'une carabine à deux coups ; au surplus, à quelque distance de là, sur une élévation, 3 autres particuliers aussi armés, et, proche les bouvées de la dite montagne, 4 autres particuliers, tous inconnus, sans aucune charge et sans arme, ne faisant aucun mouvement. Ledit Maulas reçut de cette attaque un coup de balle sous le bras, sans lui faire aucune blessure et qui lui perça cependant son habit ; il avait un chien qui fut aussi tué d'un coup de feu à côté de la dite Dormiés ; ces deux gardes ayant pris la fuite, laissant leurs hardes entre les mains de la dite Dormiés ; l'un de ces deux premiers inconnus, ayant atteint la dite Dormiés, la dépouilla entièrement et lui prit deux paquets de quelques aulnes de toiles, une veste fond blanc brodé en laine couleurs variées, rouge, jaune et violet, une paire de gants et de souliers et quelques autres littérés appartenant au dit Maulas. Le dit Maulas se rappelle qu'un de ces deux brigands menait à l'attache un chien d'une grosseur médiocre, longue queue, poil tirant sur le brun... »

Signé : CHARLET.

CURÉS DE VALLORCINE DEPUIS LA RÉVOLUTION

1803 : MARTIN Jn Fr., né à Thônes en 1766, prit part à la guerre de Thônes, émigra, curé de Servoz en 1805, mort en 1829.

1805 : CLAVEL Claude, né à la Roche en 1772, curé de la Chapelle Rambaud, Saint-Jean de Tholome, Franclens, mort retiré à la Roche en 1849.

1806 : CICLET François, né à la Roche en 1758, capucin, mort en 1831.

1831 : BIBOLLET Martin, né à la Giettaz en 1825, vic. à Magland et à Vallorcine, retiré à Pratz où il mourut en 1836, âgé de 39 ans.

1833 : MOENE François, né à Leschaux en 1799, curé d'Orcier en 1852, mort en 1866. — Mgr Rey visitant Vallorcine pour la Confirmation, écrit de lui :

« C'est un petit saint, sans apparence, très instruit et surtout très *instruisant*. Avec quelle avidité on y écoute la parole de Dieu ! La vue d'un évêque exalte ces âmes chrétiennes. Il est vrai que depuis 600 ans, Valiorcine n'a vu que 4 fois ses pontifes. Saint François de Sales est du nombre. Qu'il m'en eût coûté de ne pas aller reconnaître ses traces dans cet épouvantable désert. » Les bergers donnèrent à l'évêque un spectacle unique ; ils prirent leurs vêtements sauvages faits de peaux de bouc, en forme de dalmatiques, le poil en dehors ; puis se rangeant sur une ligne au bout de laquelle les vaches avaient leur place, ils firent diverses évolutions pour que l'évêque put voir sous toutes ses faces leur accoutrement bizarre et effrayant. Derrière cette ligne étaient groupés les musiciens qui jouaient le « Ranz des Vaches ». Cette scène originale amusa beaucoup l'évêque ; mais ce qui lui causa encore plus de plaisir, ce fut d'observer qu'à Vallorcine et à Argentière, il n'y a de sauvage que le pays et ces peaux de bêtes dont les paysans se couvrent. Les habitants sont doux, confiants et religieux ; les mœurs y sont pures, les esprits cultivés ; tout cela est le fruit de la religion sans laquelle ces peuples seraient aussi sauvages que leur pays. » (*Vie de Mgr Rey,* p. 466-67, Paris, 1858).

Mgr Rey visita Vallorcine le 8 Août 1838 et Argentière, la veille.

1853 : MARIAZ Jean-Marie, né à Domancy en 1806, vic. à Chamonix en 1837, curé de Lullin en 1860, mort en août 1891. — Dans la nuit du 12 au 13 Août 1867, M. le Curé

Mariaz fut victime d'un attentat de la part d'un valdotain, nommé Vicquéry, qui fut saisi et guillotiné à Chamonix le 28 Janvier 1868.

1869 : BASTIAN Bernard, né au Mont-Saxonnex en 1828, curé de Saint-Jean-de-Sixt en 1880, retiré en 1881, mort en 1886.

1880 : DUCROZ Pierre, né à Argentière en 1847, vic. à Cruseilles, curé d'Etercy en 1884, retiré en 1904 et mort en 1922.

1882 : BAUDET Julien, né à Mieussy, 1847 ; curé de Villy, 1888, retiré à Mieussy où il meurt, 1923.

1888 : CATHAND Joseph, né à Sallanches en 1852, mourut retiré chez lui, en 1913.

1899 : PARIS J.-M., né à Sevrier en 1859, curé de Saint-Nicolas-la-Chapelle en 1905, retiré à Sevrier...

1905 : DELEAN César, né à Alex en 1867, curé de Cuvat en 1910, où il est mort en 1919.

1910 : MARCHAND François, né à Maxilly en 1871, curé de Vulbens en 1914, où il meurt en 1930.

1914 : BUFFET Joseph, né à Saint-Sigismond en 1878, curé de Brenthonne en 1926.....

1926 : GUYOT François, né à Mégevette en 1886, curé de Fillinges en 1929.

1929 : LACROIX Albert, né à Perrignier en 1899, curé d'Yvoire en 1933, aumônier des Faverges en 1939...

1933 : VIANNAY Jean, né à Entrevernes en 1901.....

PRÊTRES ORIGINAIRES

DUNAND Jacques, né en 1779, vic. à Sallanches, curé d'Annemasse 1813, retiré en 1859 à Sallanches, où il meurt en 1865. (*Ac. Sal. VII*, 78, 460).

CLARET Claude, né en 1805, vic. à Draillant, Saint-Jeoire, curé de Marlioz en 1852, retiré à Vallorcine en 1894, où il fonde le vicariat et meurt en 1895.

SEMBLANET Germain, né en 1819, précepteur, vic. à Saint-Gervais, Bonneville, curé de Bonneville en 1866 où il meurt en 1893.

CLARET Joseph, né en 1869, curé de Brison et de Cranves-Sales en 1931.....

X. — VISITE DE Sᵀ FRANÇOIS DE SALES A SALLANCHES ET DANS LES PAROISSES DU HAUT-FAUCIGNY EN 1606

Il nous a paru intéressant de terminer cette étude en compagnie du Saint Evêque de Genève, et de le suivre dans chacune de ces paroisses dont il a été question précédemment. Nous utiliserons à cet effet les *Œuvres Historiques* du Chanoine Gonthier (Vol. I, p. 417) et les *Visites Pastorales* par Mgr Rebord (Annecy, 1923).

Nommé évêque sur la fin de l'année 1602, Saint François ne put commencer les visites pastorales qu'en 1605, dans la Michaille, le Valromey et la Chautagne. L'année suivante, il visita 185 paroisses, entre le 18 Juin et le 1ᵉʳ Novembre, commençant par l'Albanais, continuant par les Bauges, la vallée de Faverges et Ugine. Le Jeudi, 20 Juillet, il arrive à *Saint-Nicolas de la Chapelle de Flumet,* où il trouve « une maison pastorale preste de tomber en ruine, une population de 160 feux », un curé qui demande « luy estre assigné portion congrue contre les PP. Jésuites de Chambéry qui retirent les dixmes à raison de 30 gerbes l'une ». Le lendemain, vendredi, Monseigneur visite « *la parrochiale de Saint-Grat et de la Nativité de Nostre-Dame du lieu de Crévoland sus Flumet* », récemment fondée par Mgr de Granier, en date du 8 Septembre 1585, et séparée de Saint Nicolas. Il enjoint « aux parrochains de fère bastir audict curé une maison pastorale pour sa demeurance, près l'église, dans un an ». L'après-midi du même jour, il visite *Nostre-Dame de Bellecombe sus Flumet* où le curé demande une portion congrue contre les PP. Jésuites de Chambéry « qui retirent tous les dixmes à raison de trente une gerbes l'une ».

Le Samedi, 26 Juillet, Saint François est dans l'église « *Saint Pierre de la Giette* » de laquelle est recteur Vén. Messire Jehan du Cuing ; il y a « en ladite parroche 80

feus ». Dans l'église sont trois chapelles dont l'une dédiée à Saint Bartholomé est de la nomination de la confrérie du Saint-Esprit.

Le Dimanche 23, Rd Sgr François de Sales est dans l'église de Flumet « novellement rebastie et ce jourd'hui consacrée. » En cette église, à forme de la fondation du 21 Nov. 1600, il y a fondation de clergé de six prêtres, tenus de dire les heures canoniales tous les jours, une messe matinale à 4 heures en été, et à l'aube du jour en hiver, une grand'messe après les heures canoniales et ensuite une grand'messe au Maître-Autel. « Huit vingt feus payent la prémice ». Les différentes chapelles sont de la nomination de Ne Nicolas du Fresney, Ne Estienne de Fusner, Ne Guillaume de Ride Sgr des Alliets, Ne de Menthon Sgr de Mareste, les seigneurs de Thavel, de Risse. Monseigneur donne la tonsure à F. Moret, aux frères Jean et André Marin, G. Thavel, tous quatre de la ville de Flumet, F. Chèvre de Bellecombe et F. Para de Saint-Nicolas.

Le lundi 24, Monseigneur a visité « *le prioré Saint-Jehan-Baptiste de Megève,* lequel prioré est uni au clergé de la Société de Jésus érigé dans la ville de Chambéry ». Le revenu est de 3.060 florins, « toutes charges levées » ; le prioré possède neuf moulins, dont 4 sont albergés, et il y a « en la dite parroche 360 feus ». La tonsure est donnée à 13 enfants de Megève et à Cl. Jacquet de Flumet.

Le lundi 24, Monseigneur a encore visité « l'église *Saint-Nicolas de Comblouz* » dont le revenu consiste en 17 journaux de terre. Il y a environ cent feus. Il y a dans l'église 5 chapelles et une hors l'église ; elles sont de la nomination du Sgr de Loysin, des de Intro, des Bornand, des Ramus, des prieurs de la Confrérie du Saint-Esprit. — Le soir, il va coucher à *Sallanches*.

Le mardi 25, comme on solennisait en ce jour la fête de Saint Jacques, patron de la ville, Monseigneur célébra la grand'messe, porta le Saint Sacrement à la procession et chanta les Vêpres ; après quoi, il s'en alla visiter l'église voisine de *Notre-Dame du Chastel soit de Cordon,* laquelle

est unie à la paroisse de Sallanches et se trouve desservie par un vicaire ; il y a 160 feux. Dans la dite église sont cinq chapelles dont l'une dédiée à Notre-Dame de Bonne Nouvelle. Dans cette église, Saint François donne, le lendemain 26 Juillet, la tonsure à 20 jeunes gens de Sallanches, Megève, Saint-Martin, Saint-Ferréol, Saint-Gervais, Combloux et Cordon.

Le mercredi 26 Juillet, Mgr « a visité *l'église collégiale de Saint-Jacques dudict Sallanche,* en laquelle il y a douze chanoines ; Rd Sgr Pobel est Doyen, R. S. Loys de la Ravoire, prévost ; R. S. Jacque de Loche, chantre, R. S. Amed de Cornillon, secrétaire. La dîme est perçue à raison de 11 gerbes l'une « duquel dixme Noble Charles de Loche en retire la moytié et l'autre moytié le doien » ; le nombre des faisant feu est de 300. — « La feste de Saint Sebastiain est vouée pour toute la parroche et celle de Saint Nicolas, avant Noël, pour la ville seulement. » — Mre Antoine Turbillod, mareschal et bourgeois de Sallanches, dit que la place près l'eau bénitier du chœur est sa place, et Damoiselle du Coudray, femme de Ne Pierre Grosset, a dit lui appartennir. « Sur laquelle conteste a été dit que la place se partagerait par égale portion. » Dans la Chapelle des Confrères du Saint Sacrement, Mgr donne la tonsure à 4 jeunes gens, dont 2 de Sallanches, Guillot de Passy et Chavosset de Megève. — Mgr convertit un jeune gentilhomme « qui se confessa avec force larmes. »

Ce même jour, 26 Juillet, Mgr a visité « *la parrochiale de Saint-Martin* jointe à la Collégiale de Sallanches et desservie par un vicaire. Il y a environ 30 feux. »

Le Jeudi 27 Juillet, Mgr a visité « la parrochiale de *Saint-André du lieu de Domancye,* annexe au Chapitre de Sallanches, en laquelle est vicaire Mre Colonnaz. Il y a quarante feus. La lampe luit aux despens du vicaire ; quant à la licence pour travailler les festes en temps nécessaire s'adresseront au curé ».

Ce même jeudi, 27, Mgr a visité « *la parrochiale de Saint-Gervais* unie perpétuellement au Vén. Chapitre de Sallan-

ches, en laquelle est vicaire Mre J. André des dits chanoines de Sallanches avec Mre Fr. Chapuis, prestre. La dîme est perçue moitié par le prieur, l'autre partie par le Chapitre, excepté une 3e partie par Rd Mre Jacques de Loche comme annexe à l'état de Chantre. Il y a environ 400 feux. — Mgr donna la tonsure à six jeunes gens dont 3 de Saint-Gervais, un de Bonneville, un de Combloux et un de Sallanches.

C'est à Saint Gervais que Saint François aurait dit : « Béni soit Dieu qui nous donne de si bons curés que je n'ai pas ici grand'chose à faire. « (*Ac. Sad.*).

Le vendredi, 28 juillet, Mgr visita « la parrochiale *de Saint-Nicolas de Verosse* de laquelle est recteur Vén. Mre Nicolas Pascal. Il y a « en la dite parroche » trois cents feux. Toutes les dîmes sont perçues par le seigneur prieur de Contamine et le curé demande une portion congrue contre ledit seigneur. »

Ce même Vendredi, Mgr a visité *la paroisse de Notre-Dame de la Gorge,* dont est recteur Vén. Mre Guill. Bel, prêtre. Il y a en ladite parroche dix feux seulement. Le revenu consiste en une maison et grange, un journal de terre, $\frac{1}{2}$ seytore de pré, une dîme de 5 octanes de blé donnée par les Seigneurs de la Frasse.

Le samedi 29 Juillet, Mgr a été visiter la « *parrochiale église de N.-D. du lac de Servoz* de laquelle est recteur Vén. Mre Fr. Deschampt. Il y a nonante feux. Le revenu consiste en une maison, curtil et grange, 3 journaux environ de terre, une dîme de la valeur de 8 octannes moitié orge, moitié avoine. Là, Saint François réprimande une dame qui voulut se permettre de jouer sur les mots : N.-Dame du Cerveau (Servoz) et N.-Dame de la Gorge. L'évêque se mit en route pour Chamonix, mais la rupture d'un pont l'obligea de coucher aux Houches.

Le Dimanche 30 Juillet 1606, a été visité par Ill. et Rme Sgr François de Sales « *le prioré de Saint-Michiel de Champmuny* » et « ensemblement la parrochiale jointes au Chapitre de Sallanches, duquel prioré et parrochiale est vicaire Rd Sgr Jacques Deloche, Dr ès Droit, prêtre et chantre en la

dite église de Sallanches, avec Vén. Mre Jehan Viollat et Nicolas Moret, aussi prestres. » Il y a 1.500 feux en cette paroisse dont le revenu consiste en 50 journaux de terre, dîme, collecte de fromages valant annuellement 120 florins, la prémice à raison de trois quarts de blé par feu.

Le lundi, 31 Juillet, a été visité « l'église parrochiale de *Nostre Dame La 'Val d'Ursine* » en présence de Jean de Villa, scindic, et Claude Javier, procureur, de laquelle est recteur vén. Mre Thomas Clément. Le revenu consiste en une maison, jardin, 3 journaux de terre, la prémice soit deux quarts de blé, moitié orge, moitié avoine de chacun des faisant feux qui sont au nombre de 80. La dîme est entièrement perçue par le Chapitre de Sallanches contre lequel le curé réclame une portion congrue.

Le mardi, 1er Août, Saint François est à *Passy* où il célèbre la fête de Saint Pierre ès liens et, le lendemain, il visite « *la parrochiale de St Pierre de Passie* » de laquelle est recteur vén. Bérard Burgat. Le revenu consiste en une maison, curtil, 2 seytorées de pré, 5 fosserées de vigne, dîme, prémice. Il y a 220 feux.

Le Jeudi, 3 Août, Mgr de Sales a visité « la parrochiale *Saint-Mauris de Maglans,* en présence de G. Perrolaz et Louis Sautier scindics, de laquelle est recteur Vén. Mre Claude de Ride ». — Il y a 220 feus de chacun desquels le curé tire la prémice de un quart de froment et un quart d'avoine. Le revenu consiste en outre en une maison, grange, $\frac{1}{2}$ seytorée de pré et la dîme à raison d'onze l'une. Les parrochains ont présenté requeste à Mgr pour avoir un prestre avec le curé.

Le 4, il visite *Saint-Sigismond* et *Arâches;* redescend à *Cluses* pour monter à *Nancy* où « il arrive avec les pieds tout ecorchez et tout ensanglantez, de sorte que dix jours après à peine il pouvait se soustenir ». Cependant, le même jour, il redescend à *Cluses* où il visite l'Hôpital ; le lendemain il y fait 25 tonsurés et 11 minorés.

Le 7, Mgr de Sales va visiter *Scionzier* et *Saint-Hippolyte ;* le 8, il est à *Thiez,* le 9 à *Mieussy,* le 10 à *Châtillon,* le 11 à

Fleyrier, le 12 *aux Gets* et *Morzine* ; les 13, 14 et 15 à *l'Abbaye de Saint-Jean d'Aulps,* et il continuera ainsi ses courses apostoliques jusqu'à la veille de Toussaint.

Avant de mettre le pied à l'étrier pour commencer cette longue tournée pastorale, Saint François écrivait à Mme de Chantal : « Je m'y en vay de grand courage. » — En redescendant de la vallée de Chamonix, il lui fait part de ses impressions : « J'ai vu, ces jours passés, des monts épouvantables, tout couverts d'une glace épaisse de dix à douze piques ; et les habitants me dirent qu'un berger, allant pour recouvrer une sienne vache, tomba dans une fente en laquelle il mourut gelé. Oh ! Dieu, me dis-je, et pourquoi donc suis-je si lâche à la quête de mes brebis.... »

Saint François n'eut pas le bonheur de retourner, au cours des 16 années qui lui restèrent à vivre, dans le Haut-Faucigny. Voici cependant quelques actes officiels de son ministère auprès du Chapitre de Sallanches.

Le 11 Juillet 1611, il approuve l'érection d'un oratoire au hameau de Luzier.

Le 16 Décembre 1612, il nomme Antoine Favre, fils de son ami, le Président, Prévôt de la Collégiale de Sallanches.

Le 11 Août 1615, il approuve la nomination de deux chapelains à Sallanches.

Le 2 Février 1617, il écrit au Chapitre de Sallanches :

« Messieurs, Je feray tout l'office qui sera requis pour tenir le seigneur doyen en devoir afin qu'il ne mange pas le pain du saint autel qu'il ne sert ni n'honore nullement, ainsi qu'il méprise et déshonore en tant qu'il le peut extrêmement. Je vous envoye une lettre d'advis sur un fait auquel je désire que vous mettiez ordre, puisque c'est de votre charge. Et m'asseurant qu'aussi ferez-vous, et que vous me ferez part à vos prières, je demeureray, Messieurs, vostre plus humble très affectionné confrère. »

FRANÇOIS, *évêque de Genève.*

Ce doyen, dont la vie contrastait si fort avec celle de ses confrères, était Cl. N. de Reydet, Sgr de Choisy qui, en son prieuré de Peillonnex, recevait l'évêque « en bottes et éperons, la houssine en main, suivi de personnes en même équipage, avec plusieurs chiens. » (Reg. Par.)

Le mardi, 5 Mars 1617, Saint François écrit au Prince de Piémont pour se plaindre du Doyen de Sallanches, Claude Nicolas de Reydet de Choisy qui suivait l'armée :

« Il y a longtemps que le doyen de Choisi, prestre, fait profession de conduire les soldats et suivre l'armée, vouiant néanmoins tirer les fruits de son décanat sur le Chapître et Eglise de Salanche, comme s'il faisait la résidence à laquelle il est obligé... Si son Altesse sçavait la qualité de l'homme elle le renvoyerait à son devoir et ne voudrait pas que l'Ordre Ecclésiastique fût violé à son occasion, puisque mesme il n'a rien de si recommandable en la profession militaire que Son Altesse en puisse attendre quelque notable service. »

Le 15 Avril, Mgr de Sales homologue un contrat passé entre le Curé de Servoz et le Chapitre.

Le 29 Février 1620, il confirme un accord survenu entre le plébain de Megève et le Chapitre de Sallanches.

Mgr Rendu, digne successeur de Saint François de Sales à l'Evêché d'Annecy, de 1843 à 1859, s'intéressa lui aussi aux guides et aux glaciers de Chamonix.

M. Bravais, prof. à la Faculté de Lyon, lui écrit de Genève le 24 Juillet 1844 :

« Monseigneur, Votre zèle éclairé pour tout ce qui concerne l'avancement de la météoroiogie et de la physique du globe sont deux motifs qui m'engagent à solliciter votre appui dans une entreprise difficile. Avec mon frère l'abbé Bravais et 2 météorologistes de Paris, M. Ch. Martin et M. Lepileur, nous avons formé le projet d'effectuer l'ascension du Mont Blanc, non pas en touristes mais en amateurs de la science, munis de nombreux instruments et désireux de passer 2 ou 3 jours sur le sommet. Mais, avant de nous lancer vers Chamonix, nous craignons de grandes difficultés de la part de nos guides, crainte qu'ils nous demandent des prix exhorbitants... Nous avons osé espérer que vous voudrez bien écrire à M. le Curé de Chamonix pour le prier d'aplanir cette difficulté... »

Le 6 Février 18..... M. Martias, géologue à Paris, écrit à Monseigneur :

« Je compte être à Annecy dès le début de Juill. et m'entretenir avec vous de nos communes études... Je continue la lutte au sujet de l'ancienne extension des glaciers. Mon adversaire est M. Durocher que M. Beaumont appuie de toute l'autorité de son nom et de son savoir. Vous trouverez le premier engagement dans

le prochain N° du *Bulletin Géologique,* et je m'estimerai heureux si les raisons que j'ai données, les faits que j'ai avancés, les arguments que j'ai fait vaioir vous paraissent probants et bien choisis. Je n'ai pas besoin de vous dire, Mgr, combien vos avis, vos directions, vos critiques me seraient précieux, car vous connaissez bien ces glaciers dont tant de gens parlent sans les connaître.

J'ose encore mettre à contribution votre bienveillance envers M. Bravais et moi. Nous en avons déjà éprouvé les effets au sujet du guide Mugnier, qui a conservé dans son cœur la plus profonde reconnaissance envers son pasteur spirituel.

Il s'agit maintenant d'Auguste Simond du Lavancher, près Chamonix. De tous nos porteurs, c'est celui qui a montré le plus de dévouement et d'intelligence. Il a fait nos trois ascensions, toujours chargé des fardeaux les plus lourds. Il ne nous a jamais quittés, et, nous avons dû user de notre autorité pour l'empêcher de rester, au péril de sa vie, au sommet du Mt Blanc pour y faire les signaux de feu destinés à déterminer directement la différence de longitude entre Lyon et Genève. Depuis longtemps il parcourt les montagnes comme cristallier, quand son état de taillandier ne l'occupe point... Sa douceur, sa force physique et son intelligence en feraient un guide accompli. C'est là tout son désir. Nous demandons pour lui la même faveur qui a été accordée à Mlle d'Angeville en faveur de Mugnier, savoir. la nomination au choix par M. le Commandant de Bonneville. Les nominations se font au mois de Mars. L'exemple de Mugnier n'est point un fait isolé ; Joachim Balmat, Jh et Mathieu Simond, Al. Dévouassoux, Pierre Bellin, Tournier, les 4 Couttet ont été nommés au choix. J'ose donc vous prier, Mgr, de vouloir bien vous intéresser à cet acte de justice. J'implore votre puissante protection pour l'homme intelligent qui a continué avec Mugnier la mesure de la largeur des crevasses que j'ai commencé l'année dernière sur la Mer de Glace... »

(*Arch. départ.* Série V (v), fonds Sarde, liasse I).

« *L'Histoire Nationale,* dit Thierry, *est, pour tous les hommes du même pays, une propriété que chaque génération lègue à celle qui la remplace ; aucune ne doit la transmettre telle qu'elle l'a reçue, mais toutes ont le devoir d'y ajouter quelque chose.* »

L'auteur de ce travail n'a pas eu d'autre but en recueillant tous ces mémoires et documents qu'il est heureux de publier aujourd'hui.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Bibliographie 4

Préface 7

PREMIÈRE PARTIE

La Collégiale de Sallanches ..... 8 à 161

CHAPITRE PREMIER. — **Origines, Franchises, Archives** 8

Etymologie. — Décanat. — Fortifications. — Son rang aux Etats de Province. — Franchises de 1310. — Incendie de 1519. — Invasion de François Ier en 1536. — Les Syndics en prison, 1547. — Réunion des syndics à Cluses, 1550. — Privilèges de 1620, 1674, 1700 : milice urbaine, foire des mulets du 6 Août, Conseil permanent. — Episode de 1793. — Emigration. — Franchises de 1528. — Compagnie des Chevaliers-Tireurs, 1775. — Trésor de la Collégiale et ses Archives.

CHAPITRE II. — **Privilèges, Elections, Sceaux** 19

Les huit décanats du diocèse et ses quatre Collégiales. — Statuts et érection de la Collégiale de Sallanches, 2 Décembre 1389. — Composition du Chapitre Collégial. — Quelques procès. — Elections. — Préséance sur le Chapitre Notre-Dame de Liesse. — Respect des Privilèges. — Présentation et nomination. — Roi de l'Epiphanie. — Conférences ecclésiastiques. — Droit d'étole. — Correction fraternelle. — Droits d'*intrоge*, de *chapes*, d'*échute*. — Exécution de la justice. — Sceaux de la Collégiale et Armoiries de la Ville.

CHAPITRE III. — **Revenus, Dimes, Minières** 40

Prémices, reçat, dîmes, droits de sépulture. — Vicaires. — Marguiliers. — Luminaire, chanteaux, étrennes. — Montagnes avec alpage. — Mense Capitulaire. — Etat des revenus en 1767. — Maisons du Chapitre. — Recensement de 1783. — Les minières de Servoz et de Chamonix.

CHAPITRE IV. — **Maitrise, Orgues, Cloches** 61

Maître de Musique et Enfants de Chœur. — Libéralités et Capitaux. Costume. — La tour du clocher et les cloches. — Les orgues, 1783 et 1850. — Horloge publique.

CHAPITRE V. — **Paroisse, Eglise, Chapelles** 70

Paroisse avant 1389. — Le Chapitre devient curé. — Incendie de 1670. — Entretien du clocher, de l'église et des chapelles. — Offices des dimanches et jours. — Autel privilégié. — Boîte des Ames. — Dévotion à la Ste Vierge. — Carême, Quarante-Heures. — Catéchismes. — Les quatorze chapelles de l'église. — Les quatre chapelles de ville. — Les huit chapelles des hameaux. — Confréries diverses et Processions. — Fêtes chômées.

CHAPITRE VI. — **Fondations et donations** 90

Effets pernicieux des fondations. — Acquisition. — Liste alphabétique des fondateurs. — Vente des Biens Nationaux en 1795.

CHAPITRE VII. — **Hôpital, Collège, Couvents** 104

Fondations et revenus de l'Hôpital. — La Société de Charité. — Le Collège et ses quatre Régents. — Couvent des Capucins fondé en 1619 et Couvent des Ursules établi en 1630. — Mélan et Sallanches.

CHAPITRE VIII. — **Les Doyens du Chapitre** 115

Liste chronologique des 21 doyens. — Le Chapitre en exil, 1793. — Rétablissement du culte en 1803.

Supplément : Vœu à Ste Appolonie, 1618 ; inondation de 1638 ; un chanoine à la bataille de Gravelines, 1644 ; une lettre de Mgr d'Arenthon sur la modestie, 1662 ; vente de Biens Royaux en 1700 ; invasion espagnole de 1742 ; procès du Chapitre à son Doyen en 1767.

CHAPITRE IX. — **Les Hommes et Familles illustres** 133

Famille de Chissé, Nicod Festi, Louis et Annibal Codret, Marie de Viollat, Thomas de Loch, Jean Guer, Jean Andrery, Claude Saillet. — Famille de Bellegarde, de Loche, de Menthon, de la Ravoire et de Sallanches.

CHAPITRE X. — **Sallanches après la Révolution** 142

Etat de la paroisse en 1827. Eglise, presbytère, Liste des curés de 1803 à nos jours. — Vie Industrielle et Commerciale. — Incendie de 1840 avec réfection de l'église et construction de l'Hôtel de Ville. — Visite du Prince de Piémont en 1859. — Collège et Pensionnat des Frères. — Ecole des Filles et Religieuses de St Joseph.

DEUXIÈME PARTIE

Annexes de Sallanches ..... 163 à 315

Curés du Chapitre. — Leur nomination 163

I. — CHAMONIX. — Bibliographie. — Origines. — Cartulaire de 1091 à 1520. — Franchises de 1520. — Union de Chamonix à Sallanches en 1520. — Procès pour la dîme. — Cottet des familles en 1565. — Usages de Chamonix en 1787. — Revenus du Chapitre. — Revenus ecclésiastiques. — Le Pont de Cour. — Payement de la dîme. — Les alpages de la vallée. — Administration temporelle du Prieuré. — Fondations 166

Le Prieuré de Chamonix. — Le Prieur. — Le Prieuré. — et l'Eglise. — Administration temporelle. — Revenus et charges. — Difficultés diverses. — Les aumônes. — Charges de mestral, curial et notaire. — Les criées générales. — Les impôts. — Le châtelain. — Affranchissement de 1698 à 1757. — Rôle des familles en 1489 et et 1730. — Recensement de 1783 187

Chamonix après la Révolution. — Passage des Autrichiens en 1815. — Fonte de deux cloches en 1816. — Ecole de 1815. — Compagnie des Guides en 1823. — La poste en 1817. — Compagnie des Chars. — Brigade de Carabiniers. — Accidents de la route. — Monument de Saussure. — Etablissement des bains d'eaux sulfureuses en 1834. — Avalanche sur le village du Châble en 1847. — Incendie du Bourg en 1855. — Coutume du charivari. — Médecin des Pauvres. — Drapeau français au Mont-Blanc en 1860 210

Curés de Chamonix de 1803 à nos jours 222

II. ARGENTIÈRE. — Création de la paroisse en 1726. — Fondation de la Chapelle du Tour en 1685. — Transaction, convention et accord de 1720 à 1730. — Consécration de l'église (24 Octobre 1727). — Difficultés au sujet des contrebandiers. — Etat de la paroisse en 1791. — Descente des cinq cloches en 1793 224

Argentière après la Révolution. — Demande de séparation avec Chamonix en 1817 et en 1851. — Fondation de l'Ecole de Garçons (1844-1850). — Curés d'Argentières de 1803 à 1941. — Vicaires et prêtres originaires 243

III. — **Cordon.** — Eglise et presbytère. — Revenus et charges. — Rôle des familles en 1730. — Recensements de 1772 à 1783. — Curés de Cordon et prêtres originaires 250

IV. — **Domancy.** — Son union au Chapitre (1389). — Revenus et Charges. — Usages. — Processions. — Confréries. — Chapeiles. — Fondations. — Rôle des familles en 1730. — Curés et prêtres originaires 254

V. — **Les Houches.** — Erection de la paroisse (1734). — Ecole et Vicaire-Régent. — Usages de l'Eglise. — Confréries, fondations, chapelles. — Curés et prêtres originaires 262

VI. — **Saint-Gervais.** — Union au Chapitre (1576). — Revenus et charges. — Règlement paroissial. — Confréries. — Ecoles. — Chapelles. — Construction de l'église (1696). — Fondations. — Une excommunication contre inconnus. — Rôle des familles en 1730. — Recensements de 1772 et 1783. — Curés et prêtres originaires 267

VII. — **Saint-Martin.** — Son union au Chapitre en 1610. — Usages et Offices de l'Eglise. — Confréries. — Revenus et Fondations. — Charges. — Rôle des familles en 1730 avec recensements de 1772 et 1783. — Curés et prêtres originaires 286

VIII. — **Servoz.** — Vaudagne et Mont Vauthier. — Rôle des familles en 1730. — Recensement. — Vaudagne et Passy 297

IX. — **Vallorcine.** — Son érection en paroisse (1272). Reconstruction de l'église en 1756. — Relations avec le Valais. — Rôle des familles en 1730. — Recensement de 1783. — Histoire d'un douanier et de sa belle-mère. — Visite de Mgr Rey à Vallorcine en 1838. — Curés et prêtres originaires 301

X. — **Visite de Saint François de Sales** dans le Haut-Faucigny, en 1606 308

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

Bulletin ..... V à XII

Desseins de Saint François de Sales dans la fondation de la Visitation VI

Réception de S. E. Mgr Cesbron VII

L'Orphelinat du Sacré-Cœur d'Annecy (rectification) .. IX

Saint François de Sales et F. Paquelet de Moiron IX

Monographie de Valleiry (abbé G. Gavard) XI

Abbé Bouvet, « l'oncle Jacques » XI

Centenaires du Chanoine E. Costa de Beauregard et de la Sœur Marthe-Marie Chambon XII

Sociétés savantes correspondantes XIII

Personnel de l'Académie XIV

Réception de S. E. Mgr Cesbron, président d'honneur XXIV

Documents présentés :

I. — Allocution de M. le Chanoine Mugnier XXIV

II. — De l'utilité de l'histoire locale (Louis Pfister) .. XXXIII

III. — L'actualité de la doctrine salésienne (Rd Père J. Comerson) XXXVIII

A propos des rues Jacques-de-Nemours et Anne-d'Este à Annecy (Louis Pfister) XLII

A propos de quelques images employées par Saint François dans son traité de l'Amour de Dieu (Georges Martin) XLVI

La Collégiale de Sallanches (Chanoine François Coutin) 1 à 320

R.L.

Belley — Imp. Chaduc — 22.440

TOME XXII. — J.-F. GONTHIER, Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Obituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

TOME XXIII. — J.-M. CHEVALLIER, Monogr. de Reignier, 1re partie. — J.-F. GONTHIER, Les Abbés des mon. chan. réguliers de S. Augustin.

TOME XXIV. — A. GAVARD, Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

TOME XXV. — N. ALBERT, Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. CHEVALLIER, Monogr. de Reignier, 2e partie.

TOME XXVI. — P.-M. LAFRASSE, Etude sur la liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève, 1re partie.

TOME XXVII. — P.-M. LAFRASSE, Etude sur la Liturgie dans l'ancien Dioc. de Genève, (suite et fin).

Visites pastorales de 1411 à 1518. — J.-M. LAVOREL, La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Obituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. GONTHIER, Liste des Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de la Savoie. — J.-M. LAVOREL, Les Cartelles de la Cathédrale et du Chapître d'Annecy.

TOME XXVIII. — J.-F. GONTHIER, Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, 1re partie.

TOME XXIX. — J.-F. GONTHIER, Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps (suite et fin).

TOME XXX. — Nestor ALBERT, Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy (1752-1832), et du Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824), tome Ier. — Communications diverses.

TOME XXXI. — Nestor ALBERT, Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier Evêque d'Annecy, tome II. — Communications diverses.

TOME XXXII. — J.-F. GONTHIER, Le Traité de Lausanne ; la Philothée ; la Dîme en Savoie. — Marie RANNAUD, La Chartreuse de Pomier.

TOME XXXIII. — J.-M. LAVANCHY, La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. MORAND, Notice historique sur Loisin. — J.-F. GONTHIER, Origine des noms de famille savoisiens.

TOME XXXIV. — A. GAVARD, Les Archives de l'Abbaye de Sixt. — Jacques CARRON, Insurrection de la vallée de Thônes en 1793.

TOME XXXV. — J.-M. LAVOREL, Notice sur les Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. GONTHIER, Les Plébanies. La paroisse de Bons. — A. SERVETTAZ, Le Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. MOUTHON, La Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. REBORD, Histoire de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

TOME XXXVI. — A. GAVARD, L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt. — A. CHAPERON, Monographie de Saint-Gingolph. — Ch. REBORD, Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève au moment de la Réforme.

TOME XXXVII. — J. MOUTHON, Le Villard et la Vallée de Boëge avant la Révolution. — Ch. REBORD, Le Collège de Saint-Nicolas à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

TOME XXXVIII. — Nestor ALBERT, Vie de Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation.

TOME XXXIX. — Bulletin. — MOUTHON, Le Calvaire de Miribel. — A. SERVETTAZ, Les comparaisons de Saint François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote*. — M. SAUTIER-THYRION, Le transfert du cœur de Saint François de Sales. — D. DURET, Promenade à Sainte-Catherine. — Ch. REBORD, Etat du diocèse de Genève par Mgr Biord, et résumé des autres. Retraites ecclésiastiques. — Louis PERNOUD, Table des matières des manuscrits de Besson. — J. DESPOIS, Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie.

TOME XL. — Bulletin. — P. LAFRASSE, Monographie de Dingy-Saint-Clair. — P. MARTIN, Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. MARTIN, Les décollations de la Saint Jean, à Moye, au XVIIIe siècle. — F. MARULLAZ, A propos de l'Escalade.

TOME XLI. — C.-F. TROSSET, Monographie de Fessy-Lully.

TOME XLI bis. — P.-M. LAFRASSE, Table générale des Tomes XXI à XLI.

TOME XLII. — Bulletin. Inclus : Mgr REBORD, Simond et Albitte en Savoie ; J.-M. LAVOREL, Biographie de M. le chanoine J.-François Gonthier. — F. MARULLAZ, Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834).

TOME XLIII. — Bulletin. Inclus : Sainte Colette en Savoie. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON, Histoire de Thônes, 1re partie.

TOME XLIV. — M. le Ch. F. POCHAT-BARON, Histoire de Thônes, 2e partie.

TOME XLV. — Bulletin. — Abbé Dom ALEXIS, Eglise de Tamié. — Abbé F. COUTIN, Histoire d'Alby, 1re et 2e parties.

TOME XLVI. — Bulletin. — Abbé MOUTHON, Saint-Gervais-Montjoie à la Veille de la Révolution. — Chanoine GAVARD, Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN, L'Introduction des RR. PP. Capucins en France et en Savoie. — Abbé F. COUTIN, Histoire d'Alby, 3e partie.

TOME XLVII. — Bulletin. — Abbé COUTIN, Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON, Un Drame au Col du Bonhomme. — Abbé MUGNIER, Une belle famille de Vieugy. — Lucien GUY, Anciens châteaux du Faucigny.

TOME XLVIII. — Bulletin. — R. P. BUFFET, Ugine : Notes d'histoire.

TOME XLIX. — Bulletin. — R. P. BUFFET, Le Collège d'Evian.

TOME L. — Bulletin. — R. P. EUGÈNE, La Chartreuse de Vallon.

TOME LI. — Bulletin. — Chan. COUTIN, Histoire de Montmin. — Abbé CLARET, Famille de Botanistes.

TOME LII. — Bulletin. — Chan. GAVARD, Etrembières. — François GAILLARD, Essert-Esery. — Mgr PICCARD, La véritable Beauté.

TOME LIII. — Bulletin. — Chan. COUTTIN, le Chanoine A. Gavard. — Chan. MUGNIER, Un tableau de St François de Sales et de St Vincent de Paul. — R. P. BUFFET, Mgr J.-M. Paget.

TOME LIV. — Bulletin. — Chan. COUTIN, Le quatrième centenaire de la Réforme. — Chan. MUGNIER, Noël Hugon Pergod. — La Cathédrale d'Annecy. — Alph. BEAUQUIS, Le plan d'extension d'Annecy. — J. RENNARD, La Savoie et le troisième centenaire des Antilles. — Chan. MUGNIER, Le petit tableau de Saint François de Sales. — Comptes-rendus bibliographiques.

TOME LV. — Bulletin. — F. MUGNIER, A propos de l'Historien Besson. — Deux lettres inédites de Louis Veuillot. — L. PFISTER, Echo du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. — F. COUTIN, Histoire de l'Eglise Notre-Dame-de-Liesse.

TOME LVI. — Bulletin. — L. BUFFET, Monseigneur Biord.

TOME LVII. — Bulletin. — Chan. COUTIN, Histoire d'une Seigneurie : Montpon-sur-Alby. — M. DURET, A propos d'un soi-disant prêtre apostat sous la Révolution. — M. J. LAROCHE-JOUBERT, Les Oratoires. — Chan. COUTIN et Mgr REBORD, Histoire de la bienfaisance chrétienne à Annecy. — Abbé VIBERT, Le Guide d'Entremont. — Abbé BOCQUET, Souvenir de Saint François de Sales à l'Ermitage de Saint-Germain-sur-Talloires.

TOME LVIII. — Bulletin. — Abbé M. DURET, La paroisse de Neuvecelle et ses anciennes Filiales : La Touvière et Marêche. — Chanoine POCHAT-BARON : Le P. Mortara en Savoie. — X., L'Orphelinat du Sacré-Cœur d'Annecy.

TOME LIX. — Bulletin. — Chan. COUTIN La Collégiale de Sallanches et ses annexes. — Réception de S. E. Mgr Cesbron, président d'honneur : 1. Allocution de M. le Chan. Mugnier ; 2. Louis PFISTER, De l'utilité de l'histoire locale ; 3. Rd P. COMERSON, L'actualité de la doctrine Salésienne. — Louis PFISTER, A propos des rues Jacques-de-Nemours et Anne-d'Este d'Annecy. — Georges MARTIN, A propos de quelques images employées par Saint François dans son Traité de l'Amour de Dieu.

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME SOIXANTIÈME

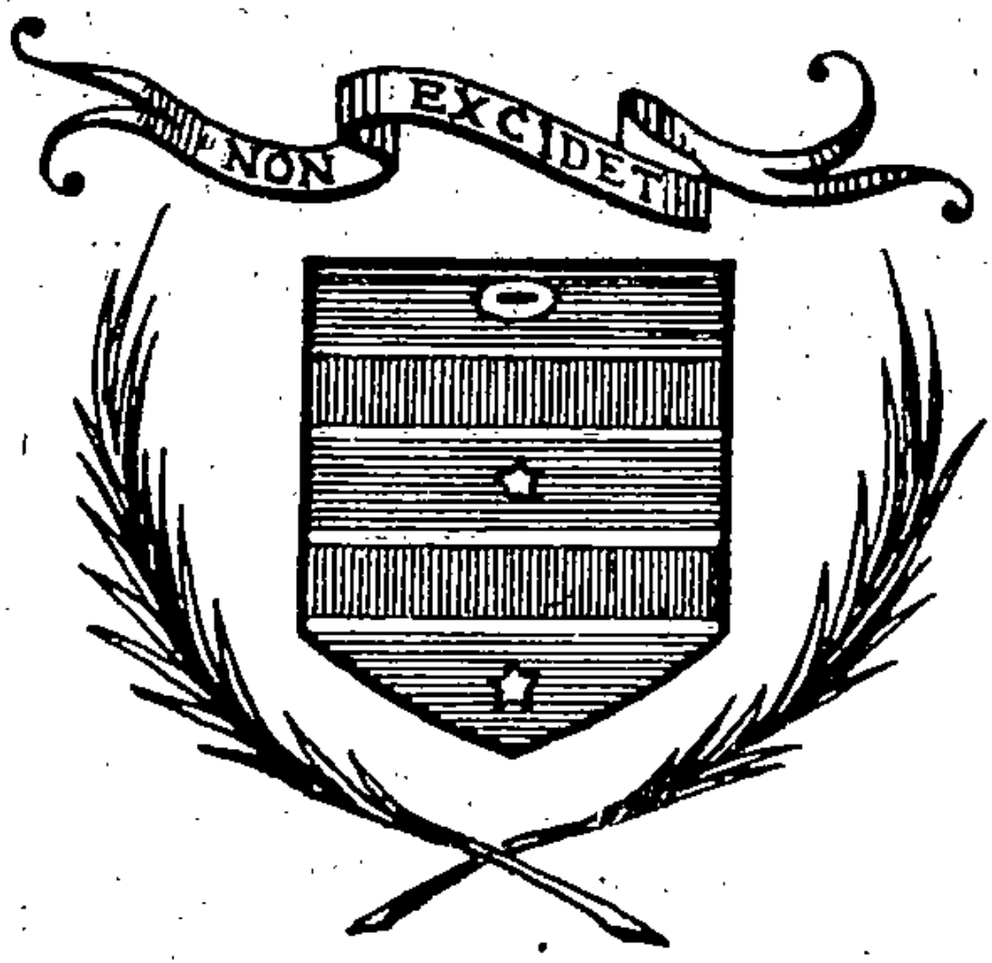

BELLEY
IMPRIMERIE A. CHADUC

1942

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
IMPRIMÉS

8° Lk 7 2

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 7 Octobre 1941
PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE MUGNIER

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Duchêne, R. P. Favrat, Monnet, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister et Vuichard. Le R. P. Lajeunie, dominicain, assistait également à la séance. Excusé M. Martin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président rappelle les décès survenus depuis la dernière réunion de plusieurs membres de l'Académie : M. l'abbé Lavorel, curé d'Aviernoz ; M. l'abbé Pettex, curé de Balmont, et tout récemment M. le comte Pierre de Viry qui, pendant de longues années s'est consacré à la publication de l'Armorial commencé par le comte de Foras ; notre vice-président, M. le chanoine Coutin a assisté à ses funérailles. Gardant un pieux souvenir à ces défunts, le président adresse à leurs familles de religieuses condoléances.

Sont nommés membres agrégés de notre Académie : M. l'abbé Gavard, curé de Valleiry ; M. l'abbé Jacquet, curé de Juvigny ; M. l'abbé Meynet, curé de Brens ; M. Jules Laurent, d'Annemasse, délégué de la Société des gens de Lettres ; M. l'abbé Alfred Ritz, vicaire à Boëge.

M. l'abbé Duchêne, trésorier, est nommé membre effectif et membre du Comité en remplacement de M. Domenjoud, décédé.

M. le chanoine Mugnier, arrivé au terme de son deuxième triennat présidentiel, annonce que suivant les statuts, il devra être procédé, à la prochaine séance, à l'élection d'un nouveau président.

M. le chanoine Coutin dit quelques mots de l'histoire de la Collégiale de Sallanches qu'il publie dans le volume de nos Mémoires.

Le Révérend Père Lajeunie, dominicain, qui poursuit à Annecy ses recherches en vue de la publication d'une histoire critique de Saint François de Sales, entretient l'Académie de ses études et projets : exploiter les nombreux témoignages recueillis dans le procès de canonisation pour définir le caractère du Saint ; le situer dans l'histoire du temps en montrant l'état religieux et politique du pays, notamment du Chablais dont la petite noblesse et la bourgeoisie avaient à Genève leurs intérêts vitaux ; prouver que c'est par sa grande force d'âme et sa sainteté que l'apôtre finit par conquérir tous les esprits.

Le Révérend Père Lajeunie sollicite la collaboration des Sociétés Savantes pour mener à bien ses recherches.

Séance du 2 Décembre 1941

Présidée par M. le chanoine Mugnier

Etaient présents : MM. Beauquis, Corbet, Coutin, Duchêne, Duval, R. P. Favrat, Gojon, Monnet, Mugnier, Martin, E. Pernoud, H. Pfister, L. Pfister, Ritz, Stellio et Vuichard.

Le président, M. le chanoine Mugnier, présente le nouveau volume des mémoires de l'Académie, lequel est formé en grande partie du beau travail de M. le chanoine Coutin sur la collégiale de Sallanches. A ce dernier qui a participé pour une large part aux frais d'impression de notre volume, le président exprime des félicitations et de vifs remerciements.

Sont nommés membres agrégés de l'Académie, le R. P.

Lajeunie, dominicain à la Sainte-Baume et M. l'abbé Eyquem, vicaire à Collombier-Chatel (Suisse).

Le président annonce la prochaine publication par souscriptions de « l'Histoire des paroisses de la Vallée de Thônes », par M. le chanoine F. Pochat-Baron. Cet ouvrage fera suite à son « Histoire de Thônes ». Cet important travail paraîtra aussi dans nos Mémoires.

Le 16 décembre, à l'occasion du 3e centenaire de la mort de sainte Jeanne de Chantal, une conférence sera donnée au cinéma Rex, par M. le chanoine Mugnier, sous le titre « Une grande Savoyarde venue de Bourgogne ». La conférence sera placée sous le patronage des Académies florimontane et salésienne, et faite au profit de l'enfance abandonnée.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé statutairement à l'élection par le comité du nouveau président en remplacement de M. le chanoine Mugnier, arrivé au terme de son mandat. M. le chanoine François Coutin, est élu président pour 3 ans et M. le chanoine Léon Duval, vice-président. M. le chanoine Mugnier est nommé président honoraire.

Le nouveau président remercie ses confrères et dit combien il compte sur leur collaboration pour remplir ses fonctions.

M. le chanoine Mugnier présente une note descriptive des bâtiments de la Galerie, ainsi que plusieurs dessins des lieux, exécutés par une religieuse de Saint-Joseph. Très nombreux y demeurent les souvenirs de la fondatrice de la Visitation, que des pèlerins de marque visitent, chaque année, la liste présentée en témoigne. Il traite également du premier monastère ou « Sainte-Source » (place de l'Hôtel-de-Ville) et du second monastère construit par la sainte en 1634 et devenu le couvent actuel des sœurs de Saint-Joseph.

Toutes les pierres de ces édifices évoquent la mémoire de Mme de Chantal.

Séance du 3 Février 1942

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Duval, G. Martin; Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, Stellio.

Le nouveau président remercie ses confrères de la confiance qu'ils lui ont témoignée en la plaçant à la tête de notre Académie et il rend hommage à la grande activité de son prédécesseur, M. le chanoine Mugnier, durant les six années de sa présidence.

Il rappelle le décès d'un de nos membres anciens, M. l'abbé Théréret, très attaché aux œuvres salésiennes. A sa famille il adresse de religieuses et sympathiques condoléances.

Mme Marchand, négociante à Annecy, est nommée membre honoraire.

Le président parle du récent ouvrage : « l'Histoire religieuse de la Révolution dans le premier diocèse de Chambéry », ainsi que du dernier bulletin de la Société Gorini, de Belley, intéressant par les rapports qui ont existé entre ce diocèse et celui de Genève.

Il signale la prochaine réédition par la Société d'Histoire du Canton de Fribourg du *Livre des Drapeaux de Fribourg*, de Pierre Crolat, de 1648. Une magnifique reproduction de la bannière de Milan orne le bulletin de souscription. Nos faibles ressources ne permettent pas de souscrire à ce beau volume.

M. Georges Martin, comme suite à la causerie qu'il a faite en juillet 1941 sur la théorie salésienne de la prière et les procédés employés par St François pour exprimer par des images et des allégories ses idées fines et profondes, nous parle de la place éminente qu'ont tenu ces idées dans la théologie du XVII^e^ siècle et, à côté des traités des Bérulle, de Gondren, des Ollier, nous en présente un des plus curieux dont l'auteur imite les procédés de St François, avec une maladresse et une exagération souvent amusantes et qui sembleraient une parodie, s'ils n'étaient employés avec une entière bonne foi.

Il s'agit d'un fort volume de 700 pages intitulé : « L'ouverture intérieure du royaume de l'Agneau... par un pauvre villageois sans autre science ni étude que celle de Jésus crucifié. — Paris, 1660 ». L'auteur est Jean Aumont, vigneron de

Montmorency, qui sut se faire des admirateurs à Paris où il se retira pour y mourir en 1889, âgé de 80 ans. Ce digne vigneron emprunte de nombreuses images à son métier. Il faut descendre à la cave (c'est la fine pointe de l'esprit) pour y entendre la voix de Dieu. C'est ensuite l'alambic où notre âme sera réduite au feu du soleil d'amour et couverte en une essence divinisée. Notre ennemi principal, c'est l'amour-propre, qu'il accable des injures les plus pittoresques (par exemple il l'appelle le banquier des lieux souterrains) et il le voit sous la forme d'un renard se tenant caché dans un creux et ne sortant jamais que le bout du museau (1). Et le torrent d'injures se déverse de plus belle, jusqu'à ce que le masque soit arraché, et qu'on voie apparaître les faces orgueilleuses de Messieurs et Mesdames de Port-Royal.

Après avoir ainsi condamné les jansénistes, notre vigneron, par les méthodes des pauses, nous garde de tomber dans le quiétisme. Car il reste dans la plus rigoureuse orthodoxie, fixée par St François un demi-siècle plus tôt.

mmm

Séance du 28 Avril 1942

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Duchêne, Martin, Monnet, Mugnier, Hubert Pfister, Louis Pfister.

Le président a le vif regret de mentionner le décès de plusieurs membres de notre Académie : M. l'abbé Angel Chardon, de Paris, originaire de Bonneville ; M. Alfred Revel, ancien directeur de la C^ie^ des Bateaux à Annecy, décédé à la Rochelle ; M. Félix Braise, sénateur de la Haute-Savoie ; M. Isoard, Industriel à Annecy, et M. le chanoine Félix Orsier, curé de Neydens depuis 56 ans. L'Académie gardera pieusement le souvenir de ces défunts et adresse à leurs familles les condoléances les plus sympathiques.

M. l'abbé Vianney, curé des Clefs, est nommé membre agrégé.

---

(1) Il faut appliquer à ce partisan de Lucifer les étoupes d'une vraie soumission d'esprit avec le feu de la charité pour l'étouffer ce singe raffiné qui ravage et qui gâte la vigne du vigneron.

Le président présente les ouvrages reçus : « Béatrice de Savoie », par M. Francisque Viard, maire des Echelles ; « Saint-Hugues de Bonnevaux », par un moine de Tamié, ouvrages particulièrement intéressants.

Il dépose aussi, de la part de M. André Donnet, archiviste de l'Etat du Valais « St Bernard et les origines de l'Hospice du Mont-Joux »,, thèse tout à fait hasardée, contraire à toute tradition et appuyée uniquement sur des hypothèses.

M. le chanoine Mugnier présente le bel ouvrage sur la jeunesse de Saint François de Sales, de notre confrère M. l'abbé Antoine Dufournet, de Paris, et lit à son sujet l'élogieux article, signé de Luc Estang, publié dans « La Croix » du 26 avril.

Des remerciements sont adressés à tous les donateurs.

M. l'abbé A. Moccand, curé de Doussard, nous envoie la communication suivante :

Veuillez me permettre de signaler à l'Académie salésienne le centenaire du combat de Béni-Méred (Algérie), où s'illustra un Savoyard, le chirurgien-major Sostène Ducros, originaire de Sixt. Engagé dans la Légion étrangère comme médecin militaire, il s'était joint,, pour rejoindre son poste au fond de l'Algérie, à un détachement de 18 soldats commandés par le sergent Blandan. Arrivé au ravin de Béni-Méred, la troupe fut soudain attaquée par 300 arabes. « Rendez-vous ! » cria en français un transfuge. Les 18 héros répondirent avec leurs armes. La lutte dura une heure. Le chirurgien Ducros prit en ses mains le fusil du premier soldat français qui tomba et combattit vaillamment, faisant le coup de feu et encourageant ses compagnons à résister jusqu'au bout. Son exemple galvanisa la petite troupe des survivants. Il reçut une grave blessure. Quand le colonel Morris, accouru au bruit de la fusillade, arriva pour dégager les légionnaires, il n'y avait plus que cinq soldats debout ; tous les autres étaient tués ou blessés. Ce combat eut lieu le 10 avril 1842.

Sostène Ducros ne put guérir complètement ; il s'en tira avec un bras paralysé. Il reçut la Croix de la Légion d'Honneur et un poste de fonctionnaire en Franche-Comté.

Il était le frère de l'Avocat Octave Ducros, qui fut lui-

même un de nos meilleurs poètes catholiques du XIX^e^ siècle, au jugement de l'Abbé Brémond.

M. l'abbé Duchêne, trésorier, présente les comptes de l'exercice écoulé. Des remerciements lui sont exprimés.

COMPTES DE L'EXERCICE 1941

RECETTES

Solde de l'exercice 1940	3.821,30
Cotisations	6.815 »
Vente de volumes	315 »
Subvention départementale	500 »
Recettes diverses	637,40
Total	12.088,70

DÉPENSES

Correspondance et frais divers	317,20
Dépenses relatives au local	838,50
Administration	413.30
Facture Chaduc volume 1941 : (impression et expédition)	4.211,70
Total	5.780,70
Excédent des recettes	6.308 »

M. le chanoine Mugnier signale la communication de documents de 1624, sur la paroisse des Allinges, par Mlle Geneviève Depraz, de Vétraz.

Le président communique le programme des prochains concours d'histoire, de science et de poésie, organisés par l'Académie de Savoie.

Décision est prise de consacrer au centenaire de Mgr Rey notre prochaine séance qui aura lieu le mardi 16 juin.

Séance du 16 Juin 1942

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

A L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA MORT DE MGR REY

Etaient présents : MM. le R. P. Comerson, Coutin,

Duchêne, Duval, Favrat, Fuzier, Martin, Monnet, Mugnier. E. Pernaud, H. Pfister, L. Pfister et Stellio.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président, M. le chanoine Coutin, après avoir mentionné le décès de M. Louis Perret, membre agrégé, qui tenait une place active dans les œuvres annéciennes, et adressé des condoléances à sa famille, dit quelques mots de la cérémonie organisée par l'Académie Chablaisienne à la mémoire de Mgr Rey, le 31 mai, à Bellevaux. Cérémonie présidée par S. Exc. Mgr Cesbron et au cours de laquelle un médaillon à l'effigie du saint évêque a été érigé contre le mur extérieur de l'église.

Le Révérend Père Comerson présente Mgr Rey comme « le Père des Missionnaires de Saint-François-de-Sales » qu'il favorisa de tout son pouvoir ; auxquels il fit construire la Feuillette et obtint la reconnaissance légale et l'institution canonique. Leur ayant confié la garde de la chapelle des Allinges et de celle de Notre-Dame de la Gorge, restaurée par ses soins, il leur en lèguera la propriété avec toutes dépendances. L'évêque, qui appelait cette congrégation « la plante la plus précieuse de son immense jardin », voulut dormir son dernier sommeil parmi ses missionnaires. Sépulturé le 3 février 1842 dans leur chapelle et transféré, lors de sa profanation, dans le caveau du jardin, il attend dans ce caveau abandonné que les Pères rentrent à la Feuillette. (Voir *Echos Salésiens* de juin 1942 où a paru cette notice.)

Le président et les membres souhaitent que ce vœu se réalise au plus tôt.

Les RR. Pères Comerson et Rey présentent le beau calice qui avait été offert à Mgr Rey, alors simple missionnaire, par le futur Cardinal de Périgord, alors Coadjuteur de Mgr de Quelen, après la retraite de Paris, en 1821.

M. le chanoine Mugnier signale quelques faits de la vie du grand prélat rappelés dans « l'Echo de Saint-Joseph » d'Annecy, congrégation qu'il installa en 1833 : restauration de la Visitation de Thonon, érection des Sœurs de la Croix, bénédiction de la chapelle de Saint-Bernard au château de Menthon, bénédiction du pont de la Caille, etc...

M. le chanoine Duval rend hommage à Mgr Rey au nom du Grand Séminaire (voir article séparé).

Le président lit une lettre conservée aux Archives Départementales, adressée par le Père Voisin, de Bellevaux, à Mgr Rey et signale la lettre pastorale de l'évêque aux Visitandines de Pignerol du 2 octobre 1827.

Enfin, M. l'abbé Lucien Favrat offre deux lettres autographes adressées par le futur évêque à la famille, apparentée, Favrat, de Bellevaux, témoignant de son amitié pour ses compatriotes.

mm

Séance du 6 Octobre 1942

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Martin, Monnet, Mugnier, E. Pernoud, H. Pfister, L. Pfister, ainsi que M. G. Salomon.

Le Président, M. le chanoine Coutin, a le regret de mentionner le décès de M. le chanoine Cadoux, archiprêtre de Bonneville. A sa famille, il adresse de vives condoléances.

Il se fait l'interprète de tous les membres de l'Académie pour féliciter chaleureusement notre vice-président, M. le chanoine Duval, nommé vicaire général et directeur des œuvres.

Parmi les ouvrages reçus, M. le chanoine Coutin attire l'attention sur l'Histoire de Veigy-Foncenex, de M. Trolliet, envoyée par M. le curé de Veigy. Remerciements.

Divers documents provenant de M. Orsier, le regretté curé de Neydens, ont été remis aux Archives départementales.

Le Président remercie M. Gaston Salomon qui s'occupe, avec beaucoup de dévouement, du classement de notre bibliothèque.

M. Louis Pfister dit quelques mots d'une réunion tenue récemment à l'Académie de Savoie, à Chambéry, où il a représenté notre Académie, au sujet des publications futures des Sociétés savantes des deux départements.

M. Clément Gardet, imprimeur et libraire à Annecy, est élu membre agrégé de l'Académie Salésienne.

M. le chanoine Mugnier étudie la vie de la Mère Marie-Constance de Bressand, née en 1595 à Grenoble, visitandine bien oubliée, quoiqu'ayant donné lieu à une lettre unique de

saint François de Sales. Amenée à la ferveur par l'Introduction à la Vie Dévote, elle s'était mise sous la direction du Saint qui l'appelait « une rare fille ». Entrée à la Visitation de Grenoble, en 1619, elle passa à Paris, fut Supérieure de Moulins, fondatrice du monastère de Nantes et revint à Grenoble où elle mourut en 1668.

Se disant favorisée de visions et de révélations, la Mère de Bressand aurait été un précurseur de sainte Marguerite-Marie pour la dévotion au Sacré-Cœur. — Saint François, dans sa lettre à la Mère de Châtel, supérieure de Grenoble, se montre à ce sujet assez sceptique et d'une très grande prudence.

M. Mugnier, à la prochaine séance, commentera cette lettre, publiée, mais trop peu connue.

Séance du 8 Décembre 1942

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

Etaient présents : MM. Bastian, Chiariglione, Coutin, Rd Père Favrat, Gojon, Monnet, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, ainsi que M. G. Salomon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président présente les dernières publications reçues, parmi lesquelles la *Revue Savoisienne* et les *Mémoires* de l'Académie Chablaisienne, qui renferment des travaux dont il souligne l'intérêt.

M. l'abbé Cadoux, professeur au Grand Séminaire, et M. Louis Gojon, juge d'instruction, sont nommés membres agrégés de l'Académie.

M. le chanoine Mugnier continue son étude sur la Révérende Mère de Bressand, visitandine et véritable précurseur de Ste Marguerite-Marie. Expliquant le sens de la lettre de St François de Sales à son sujet, il montre que l'extrême prudence dont faisait preuve le saint, concordait parfaitement avec sa doctrine sur les extases et les perfections évangéliques exposée tant à Philotée que dans le Traité de l'Amour de Dieu. Sainte Jeanne de Chantal écrivit en 1625 et 1627 à la Mère de Bressand des lettres, très brèves, mais dont M. Mugnier admire la sûreté du jugement salésien : « Tout ce qui se passe en vous est très bon, écrivait la sainte, et vient de Dieu ».

M. le chanoine Coutin lit une note sur un incident survenu le 29 mars 1860 en l'église d'Habère-Poche. Une dizaine de contrebandiers s'y réfugièrent, pendant une cérémonie, suivis par les douaniers. Le curé ne parvint que momentanément à arrêter la bagarre, mais tout s'arrangea en suite du partage de la contrebande avec les douaniers.

Le Président présente le fichier des ouvrages que l'Académie possède en double, fichier établi par M. Gaston Salomon qu'il remercie.

Mlle Augusta Abry, de Rumilly, envoie pour la bibliothèque ses trois plaquettes : « Notre patois et nos poètes patoisants », « E capoë ! Reconstitution d'un épisode de la défense de Rumilly en 1630 », et « France toujours ! ». Meilleurs remerciements.

Le Secrétaire :
Louis PFISTER.

II

SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEUR PUBLICATION AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique. littéraire.
BONNEVILLE. — Académie du Faucigny.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.

LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE

Membres décédés depuis la publication du dernier volume

MM. Braise Félix, sénateur de la Haute-Savoie.
Cadoux François, ch. hon., curé-arch. de Bonneville.
Chardon Angel (abbé), Champigny (Seine).
Izoard René, Industriel à Annecy.
Lavorel, curé d'Aviernoz.
Orsier Félix, ch. hon., curé de Neydens.
Perret Louis, à la Banque Laydernier, Annecy.
Pettex, curé de Balmont.
Revel Alfred, ingénieur des Arts et Manufactures, la Rochelle.
Thereret J.-M. (l'abbé), prof. au Collège de Thônes.
Viry (le Comte Pierre de), à Viry.

Composition du Bureau

Président honoraire : M. le chanoine Francis Mugnier ;
Président : M. le chanoine François Coutin ;
Vice-Présidents : Mgr Joseph Pernoud ; M. le chanoine Léon Duval ;
Secrétaire : M. Louis Pfister ;
Trésorier : M. l'abbé Joseph Duchêne ;
Bibliothécaire : N.

Conseil d'Administration

1re Série
renouvelable en 1943

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

2e Série
Renouvelable en 1946

MM. J. Pernoud.
L. Bastian.
J. Comerson.
L. Rognard.

3e Série
Renouvelable en 1949

MM. Fr Coutin.
Alph. Favrat.
L.Pfister.
F.-M. Ritz
L. Duval.

Président d'honneur

S. Exc. Mgr Auguste Cesbron, évêque d'Annecy.

Membres d'honneur

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, archevêque d'Aix-en-Provence.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'Honneur.
M. le Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
S. Exc. Mgr Mariétan, évêque d'Agathopolis, à Annecy.
S. Exc. Mgr Léon Terrier, évêque de Tarentaise.
M. Léandre Vaillat, homme de lettres, à Paris.

Membres effectifs

MM. Alexis (Rme P. Dom), Boquen Plénée, Jugon (Côtes-du-Nord).
Bastian Louis, Sillingy.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.
Birraux André, chan. titulaire, Annecy.
Bocquet Maurice, curé de St-Germain-sur-Talloires.
Brasier Antoine, curé de Saint-Ferréol.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.

MM. Chavanne Joseph, ch. hon., Recteur de la Bénite-Fontaine, la Roche.
Chiariglione François, aumônier de l'Hôpital, Annecy.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Colloud Joseph, curé, Saint-Pierre-de-Rumilly.
Comerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix*, Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Cuttaz Francis, Supérieur du Grand Séminaire, Vicaire Général hon., chan. hon.
Dechavassine Marcel, profes. au Grand Séminaire.
Duchêne Joseph, choriste de la Cathédrale.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duval Léon, chan. hon., Econome au Grand Sémin. d'Annecy.
Favrat Alphonse, missionnaire de Saint-François.
Fuzier Louis, vicaire général hon., chan. titulaire, chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, chan., curé de St-Bernard-la-Chapelle, Paris.
Gavard Alphonse, ch. hon., curé-archipr. de la Roche.
Jacquier André, ch. hon., curé-archipr. de St-Julien.
Marchand Léon, ch. hon., curé-archipr., Sallanches.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., vicaire général, Annecy.
Mugnier Francis, ch. hon., prof. au Grand Séminaire, Président de l'Académie Salésienne.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. hon., aum. du Pens. Jeanne-d'Arc.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Luc, ch. hon., aumônier à Thonon.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Pochat-Baron Fr., ch. hon., Sup. honoraire du Collège de Thônes.

MM. Rey Jean, missionnaire de Saint François de Sales.
Ritz François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit Séminaire de la Roche.
Rognard Louis, chan. tit., vice-chanc. de l'Evêché.
Roussy de Sales (le comte François de), à Thorens.
Rulland M., ch. h., curé-arch. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Sharles, chan. titul., Annecy.
Stellio, artiste-peintre, Annecy.
Thévenet Jean-Fr., directeur au Grand Séminaire.
Vuichard J.-François, ch. hon., aumônier de l'Immaculée-Conception, Annecy.

Membres agrégés

Abry J., imprimeur, à Annecy.
Abbaye de Tamié.
Agnans Paul, notaire à Bonneville.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Anxionnaz (l'abbé), en retraite, à Annecy.
Arnould Edouard, curé de Bluffy.
Avettand Joseph, curé d'Argentières.
Avettand Pierre, chan. hon., aum. du Carmel du Reposoir.
Barnoud François, curé de Saint-Etienne, Annecy.
Barthalais, anc. direct. de la Société Générale, Annecy.
Baud Francis, docteur, à Annemasse.
Baud Jean, à Thonon.
Bauloz Ernest, curé de Veyrier-du-Lac.
Beauquis Alphonse, géomètre, Annecy.
Beauquis Anthelme, curé-archipr. du Grand-Bornand.
Benoît Camille, vicaire à Notre-Dame d'Annecy.
Berger François, curé de Chedde.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Besson Joseph, curé de Meillerie.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Pierre, curé de Viuz-Faverges.
Birraux Emile, curé de Saint-Didier.

MM. Birraux Louis, curé-archiprêtre de Samoëns.
Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
Bochaton Jules, curé de La Balme-de-Sillingy.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Valleiry.
Bouvard Louis, curé des Villards-sur-Thônes.
Bouvard Romain, chanoine titul., Annecy.
Boimond Jean, Saint-Julien.
Boymond Camille, ch. hon., curé de Chavanod.
Brand Charles, à Neydens.
Brand Joseph, curé de la Tour.
Brison Célestin, curé d'Argonnex.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Bublens Philibert, ch. hon., curé-archipr. de Thonon.
Burnet Marc, notaire, à Flumet.
Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux Léon, professeur au Grand Séminaire.
Callies Pierre, ingénieur civil, administrateur des Papeteries Aussedat, maire de Cran.
Carrier Edouard, ch. hon., curé-archipr. de Seyssel.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, administrat. de la paroisse de Seynod.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
Chevalier Jules-Ph., curé de Villard-sur-Boëge.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres, à Annecy.
Cléchet Georges, minotier, Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Colin (Rév. Père), supér. des Rédemptoristes à Livron, Annemasse.
Compois François, curé-archiprêtre, Dingy-Saint-Clair.
Coutin Alexis, chan. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jean-d'Aulph.
Damex Auguste, agent d'assurances, à Bonneville.

MM. Déjond, libraire, à Annecy.
Demaison Constant, sculpteur, Choisy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-sur-Arly.
Dérobert Eugène, curé-arch. de Menthonnex-s.-Clerm.
Dérippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé-arch. de Morzine.
Desgeorges Francis, ancien négociant, à Annecy.
Détraz Gaston, curé de Sixt.
Doche Léon, aum. de l'Ecole libre de garçons, Annecy.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufour René, professeur au Collège, La Roche.
Dufournet Antoine (l'abbé), 12, rue de Strasbourg, Paris (10e).
Dufournet Philippe, chef de bureau de banque, à Thônes.
Dumont Joseph, chan. hon., curé-plébain de Thones.
Du Noyer de Lescheraines, professeur au Collège de Rumilly.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Duperrier Emile, économe au Collège de La Roche.
Duperrier Paulin, curé de Pringy.
Duret Marius, curé de Thusy.
Eminet César, curé de Duingt.
Encrenaz François, ch. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jorioz.
Encrenaz Michel, curé d'Amancy.
Espritoz François, professeur au Grand Séminaire.
Eyquem (l'abbé), vicaire à Colombier-Châtel (Suisse).
Falconnet Armand, profess. au Collège de La Roche.
Favrat Fernand, curé, Annecy-le-Vieux.
Favre-d'Anne Pierre, maire de Manigod.
Favre-Miville Fr., curé d'Onnion.
Feige, maire de Megève.
Folliet M.-Amédée, curé de la paroisse des Fins, à Annecy.

MM. Fontaine Alexandre, curé de Sâles.
Fournier (Docteur), 1, place Garibaldi, Nice.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de Cuvat.
Fournier Pierre, agent général d'assurances, Annecy.
Fromaget Gilbert, ch. hon., aumônier de la Visitation, Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., écon. au Petit-Séminaire de Thonon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Gallay Francis, curé-archiprêtre de Bonneville.
Gardet Clément, éditeur-libraire à Annecy.
Gavard Gustave, curé de Valleiry.
Gaudin François, curé de Présilly.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gauthier Marcel, curé de Marignier.
Gayet Claudius, négociant, Annecy.
Genevois J., docteur-pharmacien, à Annecy.
Gojon Joseph, inspecteur principal, en retraite, des Contributions directes, Annecy.
Gojon Louis, juge d'instruction.
Goyet Lucien, aumônier du Lycée de Jeunes Filles, Annecy.
Granger Denys, curé à La Forclaz.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gruffaz Jean-Louis, ch. hon., curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur, à Annecy.
Guy Lucien, à Thonon.
Guyon, curé de Mieussy.
Hautecombe (Rme P. Abbé d').
Henry François, curé de Vanzy.
Hudry Charles, comptable, La Roche.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.
Jacquet Abel, curé de Juvigny.
Janin, ch. hon., Supérieur du Collège de Rumilly.
Jay Auguste, curé-archiprêtre d'Ugine.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Ballaison.

MM. Lajeunie (R. Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
Lalanné Léon, directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Julien, ancien aumônier, Draillant.
Laroche-Joubert, Directeur de la Revue « Les Alpes », Grenoble.
Laurent Jules, délégué de la Société des Gens de Lettres à Annemasse.
Laydernier René, banquier, à Annecy.
Maison de Retraites (R. P. Supérieur de la), Trésun, Annecy.
Mantileri Hilis, Annecy.
Marquis, curé de Sainte-Clotilde, La Jonction, Genève.
Martel Louis, député de la Haute-Savoie.
Martin Georges, professeur honoraire agrégé de l'Université, Annecy.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Meynet François, curé de Brens.
Mercier Amédée, curé de La Giettaz.
Mermaz Charles, curé de Contamine-sur-Arve.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Mogenier Henri, La Rivière-Enverse.
Monnet Henri, commandant en retraite, Annecy.
Moret Maurice, notaire, à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Mullat Paul, secrétaire de mairie, Fillinges.
Murgier Jean, ancien notaire, Alby-sur-Chéran.
Orgiazzi François, curé-archiprêtre de Megève.
Paccard Pierre, curé-archiprêtre de Frangy.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pagnod Marius, curé-archiprêtre de Thorens.
Panisset Adrien, curé d'Entrevernes.
Pasquier Humbert, ch. hon., Supérieur du Collège de Thônes.
Pasquier Louis, curé d'Usinens.

MM. Paulmaz Georges, professeur, Thonon.
Pelloux, docteur-médecin, La Roche.
Perret Félix, économe au Collège de Thônes.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pierre James, La Pesse, Saint-Roch.
Pinget J., notaire, maire de Cruseilles.
Pioton François, curé de Vinzier.
Pittet Lucien, curé de Brens.
Pluot Sostène, ch. hon., supérieur collège Saint-Michel, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Claudius, curé de Domancy.
Premat Jean, curé La Clusaz.
Prétet, ingénieur, à Ugine.
Quincy (de Ville de) P., chan. hon., curé de Chessenaz.
Ravanel Luc, vicaire à Abondance.
Ravoire François, curé de Pontchy.
Rennard Joseph, curé de François, Martinique.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rhuin Louis, chan., hon., curé de Chamonix.
Richard, curé de Marin.
Ritz Alfred, curé de Viuz-la-Chiésaz.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochon du Verdier (Guy), Lyon.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé-arch. de Douvaine.
Roseren Paul, vicaire d'Evian.
Rossat Francis, curé de Saint-Sigismond.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Rouge Constantin, curé de Crempigny.
Roupioz Auguste, curé-arch. de Vaulx.
Rubin Eugène, professeur à Thônes.
Saultier Ch.-A., curé de Cran.
Sauthier Adrien, Thonon.
Secret Bernard (l'abbé), journaliste, à Chambéry.
Seigneur Henri, curé de Manigod.
Simond Albert, ch. hon., curé-plébain, Evian.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), professeur.

MM. Tissot-Dupont André, industriel, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Tournier Joseph, curé d'Allonzier.
Trochu, chan. titul., Nantes.
Trouillet J., Avenue Jules-Ferry, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Uglietti André, professeur au Petit Sémin. de Thonon.
Vanel Fr., chan. hon., aumôn. des Clarisses, Evian.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verdan, docteur, Viuz-en-Sallaz.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Vianney Jean, curé des Clefs.
Vibert Jean, curé d'Entremont.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet F., curé-archiprêtre de Faverges.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.

Membres Honoraires

Mme Bachet (L.), à Annecy.
Mlle Barut (Thérèse), à Annecy.
Mlle Crolard (Jeanne), à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, à Annecy.
Mlle Jaccoud (Marthe), (Myriam de G.), à Rumilly.
Mme Marchand, négociante à Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », à Annecy.
Mme Revillard, institutrice en retraite, à Annecy.
Mme Roupioz (Alfred), à Annecy.
Mme Ruphy (Fernand), à Annecy-le-Vieux.
Mme Satre-Vallin, à Annecy.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, à Annecy.
Rév. Sœurs de Saint Joseph, à Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, à Annecy.

Monseigneur REY prédicateur

Pierre-Joseph Rey était un apôtre : il possédait le don de capter les âmes, de les remuer, de les émouvoir jusqu'aux larmes et de les entraîner au bien et à la vertu. Ce qui dominait nettement en lui, c'était le cœur et le besoin d'aimer. A quatre ans, il avait déjà un petit ami auquel il était si lié que plusieurs fois il manqua de se noyer en traversant un torrent pour aller le voir. Sa mère, loin d'étouffer cette puissance effective, l'orienta vers l'amour de Dieu et réussit à rendre son enfant maître de son cœur. Un barnabite, le P. Favre, acheva de discipliner et d'éduquer cette tendance à l'amitié dans la « Sainte Maison » de Thonon où, de 1782 à 1799, le jeune Rey fit ses études secondaires et commença sa théologie. Elève pieux et studieux, il exerçait déjà par la parole un bel ascendant sur ses camarades et les maintenait dans le devoir. Les maîtres aimaient cette âme vibrante, éprise de vertu et de savoir, ouverte aux impressions profondes de la grâce comme à toutes les beautés de la nature, dont est si riche le Chablais. C'était à l'époque où fermentaient en France les idées philosophiques et révolutionnaires. Elles réagirent fortement sur son esprit et contribuèrent encore à affermir sa foi et sa passion pour l'Eglise.

L'Abbé Rey était au Séminaire d'Annecy, tenu par les Lazaristes, quand la Révolution déferla sur la Savoie et le contraignit à s'exiler d'abord en Suisse, à Fribourg, où Mgr Lensburg l'ordonna prêtre en 1793, et ensuite en Piémont, où il vécut dans la méditation et l'étude. Son besoin d'agir et de lutter contre l'impiété le fit rentrer en Savoie dès 1795 et mener la vie aventureuse des prêtres traqués par la haine. Bellevaux, son pays, devint le centre de son apostolat. Il prêchait chaque dimanche, le matin en français et le soir en patois,

afin d'atteindre toutes les âmes. Son éloquence pratique, abondante et déjà pétrie d'Ecriture jeta un vif éclat dans ces montagnes et y développa la foi et une fervente piété. On y conserve encore le souvenir d'une procession du Saint-Sacrement qu'il organisa, en 1796, sur les rochers et les pâturages de Niflon et qui attira des vallées avoisinantes une foule considérable de montagnards.

Tant de zèle et de succès attirèrent l'attention sur l'Abbé Rey. Dès que l'Eglise eut recouvré un peu de liberté, Mgr de Mérinville l'appela à Chambéry et le nomma vicaire de sa Cathédrale. Il y avait plus de ruines à relever dans cette ville que dans les montagnes du Chablais. Le choix de l'évêque était excellent : l'abbé Rey mit au service d'une paroisse de six mille âmes sa parole et son dévouement, en chaire, au confessionnal et au chevet des malades. Son cœur eut vite conquis le cœur des Chambériens. Le nouveau vicaire, « l'homme de la foi », prêchait avec une éloquence « simple et noble, douce et forte, onctueuse et incisive, se pliant à toutes les formes, et à la portée de tous les esprits ». Il osa rappeler les principes de la morale chrétienne et de la justice, si bousculés par la Révolution. Certains sermons où il conviait à la modestie les acquéreurs des biens du Clergé et des émigrés, où il flagellait les modes du temps, restèrent gravés dans toutes les mémoires. Durant l'Avent et le Carême, il donnait chaque jour deux instructions, toujours préparées, et le reste de l'année, après la prière du soir, « une exhortation instructive et touchante ». L'auditoire remplissait la cathédrale. Aux prédications s'ajoutaient les catéchismes, suspendus depuis une douzaine d'années ; il fallait instruire la jeunesse et lui inculquer les premiers éléments de la religion. Ces travaux achevaient d'absorber tous les instants de l'Abbé Rey et lui arrachaient ce cri : « Je n'ai pas le temps de vivre ». Comme saint François de Sales il ne savait pas refuser un sermon. Sa maîtrise dans l'art de parler aux âmes s'affermissait chaque jour davantage et son renom de prédicateur éminent, débordant les frontières de la Savoie, se répandit à travers la France.

Le Chanoine Ruffin, son biographe, esquisse ainsi son portrait : « Son esprit était prompt, sa pensée secondée par une

riche imagination ; son cœur, vaste, sensible, brûlait de charité. Sur sa physionomie mobile se reflétait en chaire la majesté des sujets qu'il traitait. Robuste de tempérament, sa voix forte s'imprégnait facilement de douceur. Sa taille était élevée ; son front imprimait le respect ; et, pour compléter tant d'avantages naturels, il possédait une connaissance étendue des saintes Ecritures et des Pères, une vue claire et un sentiment profond du devoir et de la dignité du prêtre. Sa foi lui rendit comme palpables les choses d'en-haut et le remplit d'un zèle dévorant pour la sainteté du sacerdoce de Jésus-Christ ». Tel était le missionnaire, en pleine maturité, qui allait, pendant plus de dix ans, consacrer ses talents et ses forces aux retraites ecclésiastiques, interrompues depuis la Révolution.

L'œuvre était d'importance : il fallait rendre aux prêtres la claire conscience de la dignité et de la grandeur de leur sacerdoce, resserrer les liens de la discipline et refaire l'unité autour des évêques sous l'autorité du Pape. Seul un véritable « homme de Dieu » pouvait la réussir. Ce fut l'Abbé Rey.

Il prêcha huit retraites aux prêtres de Savoie et près de quarante au Clergé de France, avec un succès qui jamais ne se démentit. Les plus célèbres furent celles de Grenoble, de Valence, de Viviers, de Bordeaux, de Mende, de Nîmes, de Toulouse, de Paris et de Besançon. La clôture solennelle se déroulait très souvent à la cathédrale et les fidèles étaient admis à la cérémonie. L'auditoire compta trois cents et même quatre cents prêtres. Les évêques devaient veiller à ce que les paroisses ne fussent pas totalement abandonnées pendant les retraites. On aurait pu croire à de l'engouement si le prédicateur s'était servi de son éloquence pour flatter ses auditeurs et rechercher sa propre gloire. Mais l'Abbé Rey ne voulut jamais que le bien de son âme et le bien des âmes. Dans ses lettres à son ami le plus intime, M. Perrin, il exposait et décrivait en un style teinté de romantisme ses sentiments : il s'étonnait de ses succès, s'humiliait, revenait sans cesse sur sa misère et son néant ; il s'imaginait qu'il divaguait en chaire, délirait, et attribuait les louanges qu'il recevait à une excessive bienveillance des évêques et des prêtres ; il parlait de ses appréhensions, d'un malaise intérieur dont il souffrait avant chaque sermon

et, préférant l'humiliation à toute vaine gloire, il ne mettait sa confiance qu'en Dieu. Après chaque retraite, il se dérobait autant qu'il le pouvait, aux témoignages d'admiration et de reconnaissance. C'était parfois du délire, et, à son retour de Bordeaux, il écrivait : « Il n'y a sorte de pieuse folie dont je n'ai été l'objet ».

Pour remuer si profondément des âmes sacerdotales et faire « des cœurs contrits et humiliés », l'Abbé Rey ne donnait pas à ses retraitants de savantes « compositions de l'esprit », mais les ardentes flammes de son cœur. Ses discours n'étaient pas écrits en entier ; il méditait fortement son sujet et n'avait sous les yeux que des notes. Il prêchait les grandes vérités, l'idéal du prêtre, ses devoirs et ses terribles responsabilités, les gloires du sacerdoce et les splendeurs de l'Eglise. Quand il exposait l'enfer du prêtre, on le sentait frissonner d'effroi. Sa manière était classique : il développait la doctrine dans des tableaux pleins de vie ; il s'emparait fortement des esprits par l'élévation et la richesse des pensées, semées d'éclairs et de saillies ; son langage vif, tendre, fort, jetait un émoi intense dans les cœurs et il en restait le maître. Un curé de Lyon, l'Abbé Julliard, écrivait : « Je n'ai rien entendu, je n'ai rien lu même de plus propre à émouvoir, à persuader, à convertir ». Rarement orateur eut tant d'onction. C'était un mélange de foi ardente, de piété douce, de sensibilité exquise et de charité mise en action par la grâce. Les yeux se trouvaient remplis de larmes et Dieu seul était grand dans les âmes.

Dans un mandement du 21 avril 1842, Mgr Mathieu, évêque de Besançon, appréciait ainsi le talent oratoire de l'Abbé Rey : « Il n'y avait rien que de modéré dans son action, mais elle était animée par un feu intérieur qui saisissait l'auditoire comme il brûlait le prédicateur. Son débit était simple et grave ; ses traits étaient empreints d'un méditation profonde ; son seul signe de croix était comme un éclair qui révélait tout ses discours, tantôt jetant la frayeur dans son auditoire, tantôt y faisant naître l'espoir et la confiance. Son texte, parfaitement choisi, se déroulait comme un tissu d'or embelli des plus riches broderies. Il avait une grande science de l'Ecriture et l'employait de la manière la plus variée et la plus frappante.

Il semblait parfois qu'il en fît des applications inattendues et trop familières ; mais elles étaient si ingénieusement adaptées, elles venaient si bien à point pour convaincre, pour toucher, que le sourire involontaire qu'elles faisaient errer sur les lèvres était comme le baume qui accompagne le fer et ne nuit pas à l'incision : c'était les ombres qui reposaient de l'éclat de la lumière et ne faisaient que plus vivement désirer le grand jour : c'était des traits hardis, des coups de maître, qui plaisent à tous parce que la vérité en fait la beauté ».

Cependant le renom d'éloquence qui précédait partout l'Abbé Rey ne lui donnait pas d'avance partie gagnée. Quand il arriva à Paris, ses cheveux longs, son allure modeste, son parler du pays de Vaugelas déçurent beaucoup. L'Abbé Janson, futur évêque de Nancy, osa lui dire qu'on s'étonnait « qu'un Savoyard eût la témérité de prêcher au clergé le plus éminent et le plus instruit de la catholicité » ; mais après le sermon d'ouverture de la retraite, il s'empressa de présenter ses excuses au « Savoyard ». Un prêtre interdit, vivant loin de Dieu, avait obtenu de suivre les saints exercices ; sa véritable intention n'était pas de se convertir, il voulait se moquer du prédicateur. Dès le second jour, il alla trouver Mgr de Quelen, rentra dans le devoir et édifia jusqu'à sa mort, autant qu'il avait scandalisé. Maintes fois, des ecclésiastiques se rendirent à la retraite par simple curiosité, résolu à ne rien changer à leur vie. Après les premières instructions, ils se trouvaient saisis, terrassés, et rentraient transformés dans leurs paroisses. Allant prêcher à Nîmes, l'Abbé Rey rencontra dans la diligence un prêtre nîmois que le prit pour un confrère. — « Vous aliez aussi à la retraite, M. l'abbé ? — Oui — Connaissez-vous celui qui doit la prêcher ? — Un peu, j'en ouï parler. — C'est, dit-on, un ecclésiastique de Savoie dont la renommée est grande et dont l'éloquence est plus grande encore que ne l'a faite la renommée, je ne puis néanmoins me persuader qu'il ait le don de forcer les volontés, ni qu'il obtienne des prêtres nîmois le sacrifice de leurs opinions et de leur manière de voir. Pour moi, je suis bien déterminé à ne pas changer de sentiment et je ne serai pas le seul. » La retraite n'était pas à son milieu que le prédicateur les avait tous

réduits et changés. A la suite des retraites de Carcassonne et de Toulouse, les mauvais journaux s'émurent des succès de l'ardent missionnaire, se plaignirent de « ces courses évangéliques qui troublaient le repos des peuples et des pasteurs », accusèrent « cet italien » de fanatiser leurs prêtres et reprochèrent à ceux-ci d'écouter « un étranger ». Plus sage, l' « Echo du Midi » écrivait : « Qu'on ne nous demande pas de porter un jugement critique sur cet orateur : quand on l'entend, on a bien autre chose à faire : il faut se juger soi-même ».

Au mois de mai 1824, l'Abbé Rey fut préconisé évêque de Pignerol, en Piémont. Sous la mître et avec la crosse, il demeura missionnaire. Sachant par expérience tout le bien que font les retraites ecclésiastiques et les missions paroissiales, il ne se contenta plus de prêcher lui-même, il voulut avoir auprès de lui un corps de missionnaires et il fit appel aux Oblats de Marie. Transféré à Annecy, en 1832, il y montra la même sollicitude pour le bien de son clergé et de son peuple. Là, le P. Pierre-Marie Mermier, son ami, avait déjà groupé autour de lui des prêtres voués à la prédication. Mgr Rey leur fit construire une maison à Annecy, « La Feuillette », et il les aida de tout son cœur d'apôtre à se former sous le nom de « Missionnaires de Saint François de Sales » en Congrégation qu'il approuva le 24 octobre 1838. « C'est, répéta-t-il, la plante la plus précieuse de mon immense jardin ». Sa tendresse pour eux était si grande qu'il fit creuser dans leur chapelle son tombeau. Il y descendit le 3 février 1842, pleuré par ses missionnaires et regretté du clergé de Savoie et de France.

P. Jean REY, M. S. F. S.

Hommage du Grand Séminaire
à Monseigneur REY
à l'occasion du centenaire de sa mort

Le Grand Séminaire d'Annecy ne doit pas laisser passer le centenaire de la mort de Mgr Rey sans présenter un hommage d'admiration et de reconnaissance à celui qui fut un de ses plus brillants élèves et un de ses plus insignes bienfaiteurs.

En quittant le Collège de Thonon où il avait étudié les humanités et la théologie, Pierre-Joseph Rey aurait désiré aller continuer sa formation à la Sorbonne. La Révolution française l'empêcha de réaliser ce désir. En novembre 1790, âgé de 20 ans, il entra au Grand Séminaire d'Annecy où il resta jusqu'au 22 septembre 1792, date de sa promotion au diaconat et de sa nomination au poste de prédicateur de la Congrégation du Collège de Thonon et de professeur de philosophie. Ces deux années, Mgr Rey se plaisait à les appeler les plus belles de sa vie (1). Années de recueillement, de travail, mais aussi de riches moissons spirituelles : au Séminaire, Pierre-Joseph Rey est déjà un apôtre qui dépense son ardeur dans les tâches les plus délicates : une pénible division sépare les élèves de 1re et de 2e année ; le jeune lévite se fait l'artisan de l'union et rétablit l'esprit de famille. Les Directeurs du Séminaire, tenus en défiance par l'autorité diocésaine ont vu diminuer leur prestige ; leur autorité est menacée ; la discipline est en péril ; l'Abbé Rey, par l'exemple de sa déférence et de sa docilité, par l'heureuse influence qu'il a acquise sur

(1) Lettre circulaire de l'Arch. de Besançon à son clergé à l'occasion de la mort de Mgr Rey (t. 9).

ses confrères, réussit à rendre aux PP. Lazaristes la confiance qu'ils méritent et l'estime de la communauté. Admirable prélude d'un zèle apostolique dont la caractéristique fut toujours un tact parfait et une délicatesse, disons même une tendresse toute salésienne.

Devenu évêque d'Annecy, Mgr Rey, avant même d'être entré dans sa ville épiscopale, s'inquiète de son Grand Séminaire : jusqu'alors les élèves de morale y étaient seuls admis ; ils n'y restaient que deux ans ; la décision du pasteur est déjà prise : désormais les futurs prêtres devront passer 5 ans au Grand Séminaire : 2 ans de dogme, 3 ans de morale. Cette mesure, dont l'importance n'échappe à personne, est appliquée dès la rentrée de 1832.

L'effectif des élèves qui était jusqu'alors d'environ 60, dépassa la centaine ; il atteignit même le nombre de 126 en 1837-38. Les locaux étaient devenus trop étroits. Mgr Rey décida de construire des cellules dans les combles de la maison. Mesure provisoire : Mgr Rendu, en construisant l'aile du couchant et le 3^{e} étage devait donner au Séminaire sa forme actuelle.

A la suite de la Révolution, le pourtour du Séminaire avait été acquis par les hospices civils de la ville d'Annecy ; les séminaristes ne disposaient pour leur récréation que d'un corridor. Mgr Rey, justement soucieux de leur santé, entreprit des démarches qui, menées avec vigueur, aboutirent en 1835 à l'achat du pourtour du Séminaire où jardin et cour de récréation furent établis à la grande joie des séminaristes.

La chapelle du Séminaire bénéficia du zèle de l'ardent évêque ; le parquet fut refait ; c'est à Mgr Rey que nous devons le maître-autel encore existant.

Tous ces aménagements occasionnaient de grandes dépenses ; mais quand il s'agissait de la santé et de la formation de ses séminaristes, Mgr Rey ne reculait devant aucun sacrifice. Presque chaque année il adressait à son peuple une lettre pastorale, annonçant une « cueillette » pour les aspirants à l'état ecclésiastique. Dans la suite lorsque fut décidée la construction de la maison de la Feuillette, cette quête eut un double but : l'entretien du Séminaire et la maison des Missionnaires.

Pour comprendre toute l'affection dont le saint évêque

entourait son cher Séminaire il aurait fallu entendre les exhortations qu'il adressait aux ordinands, il aurait fallu assister aux cérémonies intimes présidées par l'Evêque dans la chapelle du Séminaire, spécialement lorsqu'il venait chaque année y célébrer l'anniversaire de sa promotion au sacerdoce.

Lorsque l'évêque mourut, le chanoine Poncet, vicaire capitulaire comprit que les séminaristes, qui avaient été l'objet de tant d'affection de la part de l'évêque, devaient être à l'honneur près de sa dépouille mortelle. Dans le Programme de sépulture qu'il fit imprimer nous lisons après le Clergé, le Thuriféraire, le Sous-Diacre, le Diacre, M. le Prévôt officiant, quatre chappiers :

12° Le cercueil porté par quatre séminaristes en aubes et en gants, aidés par les pénitents noirs ; sur le cercueil un dais noir, dont l'étoffe bordée de franges blanches, porté par quatre séminaristes en dalmatiques et en gants blancs.

13° A chaque coin du cercueil, un chanoine en chappe, tenant les coins du drap.

14° Quatre aumôniers en surplis, manteau long par dessus, bonnets carrés et gants blancs, dont un à chaque coin, à côté de chaque chanoine, portant le coin du drap.

15° Quatre séminaristes portant un des flambeaux de l'Evêque, dont deux devant et deux après les chanoines qui porteront les coins du drap.

En mourant, l'Evêque n'avait pas oublié son Séminaire. Dans le grand cloître de la Maison, on lit encore sur la 8e plaque où sont inscrits les noms des bienfaiteurs :

1842, Mgr PIERRE-JOSEPH REY, *Evêque d'Annecy*
son héritage : 30.000 francs

A la sacristie, un souvenir particulièrement précieux rappelle à la fois la reconnaissance et la générosité de Mgr Rey pour le Séminaire. C'est un calice d'argent ; ses dimensions exagérées et sa décoration froide et prétentieuse font deviner qu'il est de la première moitié du XIXe siècle ; ce qui fait le prix de ce calice, c'est l'inscription qui en orne le pied.

M. D. Salésié seminario Annecii aducatus gratis gratres offerebat. P. I. Rey, Epp. Pinarol, 1826.

Léon DUVAL.

Les Paroisses

de la Vallée de Thônes

Nihil obstat :

Annecii, die 17ª Septembris 1941.

F. CUTTAZ, V. G.

Censor deputatus.

Imprimatur :

Annecii, die 18 Septembris 1941.

Jhus MOGENET,

Vic. Gén.

Les Paroisses de la Vallée de Thônes

d'après

les Visites pastorales et autres pièces d'archives

Complément de

L'HISTOIRE DE THONES

par le chanoine F. Pochat-Baron

supérieur honoraire du collège de Thônes

« Les principales lois de l'Histoire sont de ne jamais rien dire de faux, d'avoir le courage de ne rien taire de vrai et d'éviter jusqu'au soupçon de la flatterie ou de la haine. »

(Cicéron, **De l'Orateur,** livre II, 15).

BELLEY
IMPRIMERIE CHADUC

1942

LES PAROISSES
DE LA VALLÉE DE THÔNES

Introduction

L'amour de la petite patrie, le doux souvenir même de la maison ou du chalet qui nous a vus naître et de l'église où nous avons été faits enfants de Dieu, s'accompagne souvent du désir de nous renseigner sur les origines lointaines de nos églises et de nos villages, sur les us et coutumes, les faits et gestes de nos grands-pères et arrière-grands-pères, en un mot sur les événements plus ou moins saillants qui ont marqué la vie religieuse et la vie sociale de nos paroisses.

De toutes ces préoccupations et de ces recherches il résulte, semble-t-il, un attachement plus grand à la terre de nos aïeux.

Aussi bien les Chefs de la nation qui entreprennent aujourd'hui d'instaurer une France nouvelle par le retour aux forces spirituelles, à l'amour du Travail, de la Famille et de la Patrie, ont-ils compris qu'il est bon de faire revivre, dans la mesure du possible, la petite histoire locale, en d'autres termes, l'histoire de nos paroisses..., dont l'ensemble forme nos vallées ou nos cantons, nos petits pays, nos provinces, premières et grandes fractions de la France bien-aimée.

*
* *

Il s'agit ici d'une Vallée nettement « individualisée » par sa constitution géologique, — par ses enceintes montagneuses plus encore que par ses cours d'eau, — par certaines particularités de son existence passée, — disons même par une fière disposition à garder son indépendance religieuse, en dépit des partis ou des passions politiques...

N'a-t-on pas, à une date récente, appelé ses habitants *les Bretons de la Savoie* (1) ? et leur pays *une Vendée savoyarde* (2) ?

Que l'on veuille nous bien comprendre.

Nous ne parlons pas de l'attachement à tel ou tel parti politique, à telle ou telle forme de gouvernement ; mais de *la fidélité à la foi et à la pratique de la religion :* la Vallée de Thônes — disons plus simplement la Vallée — a été dans les siècles passés et reste, grâce à Dieu, un pays religieux et chrétien, franchement catholique ! Nos compatriotes de la Vallée, qui ne rougissent pas de s'attacher à la culture de la terre ou à l'exercice d'un modeste métier manuel, — même nos bourgeois (quand bourgeois il y a) — persévèrent très généralement à aimer leurs prêtres, à sanctifier le jour du Seigneur, à recevoir les sacrements, à respecter les lois saintes du mariage... Par exemple, il n'y a pas de divorce parmi eux !... Et plusieurs de leurs paroisses, Le Grand-Bornand et Manigod... ont mérité d'être inscrites, dans les premières lignes, au Tableau d'Honneur des Familles nombreuses !

Quelque individu morose les accusera peut-être d'idées étroites et rétrogrades, de routine et d'ignorance... ; mais quand il prendra la peine de regarder les hommes de plus près, il ne les trouvera inférieurs à aucun autre groupement, à aucune autre section du pays savoyard ; et, à son tour — comme nous l'avons entendu un jour dans les rues de Chambéry, — il sera porté à s'écrier :

« Honneur au Grand-Bornand !... honneur à Manigod... ! à Thônes !... Et bravo les hommes et les femmes de la Vallée ! »

Cependant tout tableau a ses ombres.

Il nous arrivera d'apercevoir et de signaler ici et là quelques ombres, quelques taches...

Toute créature fille d'Adam porte en soi quelque germe d'orgueil, quelque convoitise, quelque faiblesse..., — suite fâcheuse du péché originel, — et court le risque d'avoir de trop nombreux imitateurs : ainsi arrivera-t-il que dans telle ou telle de nos paroisses un œil averti ou malicieux découvre tel défaut..., prétexte tout trouvé d'affubler les gens de cette localité d'un même sobriquet, comme si tous étaient affligés du même défaut !

---

(1) Paroles de Léon BERTHET, candidat à la Chambre des Députés, toujours repoussé par la majorité des électeurs du canton de Thônes.

(2) Titre d'une brochure de Georges CHAPIER sur *Le Soulèvement de la Vallée de Thônes (5-9 Mai 1793)*, publiée à Lyon en 1935.

Tant pour en sourire charitablement que pour les sauver de l'oubli, nous relevons ici, — en patois — les qualifications suivantes (dont quelques-unes sont fort anodines puisqu'elles ne se rapportent qu'à des métiers) :

Lou(s) berceux de Dingy,
lous tambornis de La Barma,
lous savatis (ou *lous Anglais*) *de Touno,*
lous avaros (ou *les kergnes*) *des V'lards,*
lous farauds (ou *lous philosophes*) *de Saint-Jean,*
lous braffeudis de Bornand,
lous politicos de La Cliusa,
lous plaidieux de Man'goud,
lous rancuneux de Serrava.

Nous sommes donc dans la Vallée de Thônes.

Et cette Vallée, c'est tout à la fois la haute vallée du Fier (comprenant Manigod, Les Clets, Thônes, La Balme-de-Thuy) avec la combe du Nom, affluent du Fier (comprenant La Clusaz, une partie de Saint-Jean-de-Sixt et Les Villards).

C'est aussi, d'une part, la vallée supérieure du Borne (soit Le Grand-Bornand...) et, d'autre part, la haute vallée de la Chaise, affluent de l'Arly (contenant Le Bouchet et Serraval) :

C'est-à-dire *tout ce que renferme le synclinal géologique de Thônes,* moins ses deux extrémités (Le Reposoir et St-Ferréol ou Tamié).

Le synclinal, qui présente la forme d'un immense fond de bateau, est limité, à l'Ouest et au Nord-Ouest, par la ligne des montagnes de la Tournette, de la Roche de Thônes, de la Châr (ou Lachat), des Traversis, du Jalouvre..., au Sud-Est et à l'Est par le Mont-Charvin, l'Etale, la Porte des Aravis, la Grande-Forclaz, la Pointe-Percée..., Hautes Chaînes calcaires subalpines qui appartiennent à ce qu'on appelle indûment le massif des Bornes, plus exactement le massif de Thônes et des Aravis ou le massif du Haut-Genevois.

Vallée ou synclinal de Thônes, massif de Thônes..., cependant, ne sont pas choses identiques. Le massif (1) déborde la vallée, car, en deçà de la cluse de Saint-Clair (Dingy) et du col de Bluffy, s'élèvent d'imposants bastions qui défendent pour ainsi dire l'accès de Thônes et qui en réalité font partie du

---

(1) Cf. *Etude sur la technique des Hautes Chaînes calcaires de Savoie,* par M. HAUG, professeur à la Sorbonne, et encore *Les Préalpes de Savoie,* par M. André CHOLLEY, ancien professeur du lycée d'Annecy.

massif : nous voulons nommer d'une part les Dents de Lanfon, la Roche Murraz ou Lanfonnet et la Dent de Cruet, qui s'élèvent si haut au-dessus d'Alex (1), et, d'autre part, la Tête-à-Turpin (du Parmelan) et la Tête-Noire ou Lachenaz, qui surplombent La Balme-de-Thuy ; il faudrait même citer, en arrière de celles-ci, quelques autres chaînes qui s'étendent sur Entremont, Le Petit-Bornand et Le Mont-Saxonnex... Toutes, jusqu'aux portes de Cluses, appartiennent au même grand massif des Acitavones.

Nous nous en tiendrons, dans cette étude, *aux paroisses circonvoisines de Thônes* et aux autres *paroisses du synclinal* dont la plupart, au moyen âge, formèrent la seigneurie des Clets ou de la Val des Clets (2), — la châtellenie des Clets ou de Thônes, — le mandement ou le canton de Thônes, — et s'appelèrent les paroisses *filles* ou *filiales* de Thônes (3) avant de s'appeler l'archiprêtré de Thônes.

*
* *

Les premières sources de cette histoire locale sont les procès-verbaux des Visites pastorales ou épiscopales de 1411, 1414, 1445, 1470, 1481, 1517 conservés aux Archives d'Etat de Genève, et ceux des autres Visites qui ont passé de l'Evêché d'Annecy aux Archives départementales de la Haute-Savoie... (4).

C'est là que nous avons puisé les noms des curés auxquels nos paroisses étaient confiées, leurs revenus, charges et obligations spirituelles, l'état de leurs églises, les us et coutumes des paroisses, les exhortations et injonctions des évêques visiteurs ; en un mot ces menus détails qui méritent d'être sauvés de l'oubli...

A côté de ces sources nous avons rencontré — occasionnellement — à Turin, à Annecy, à Thônes surtout dans les minutes des notaires..., quelques renseignements qui intéressent plutôt l'histoire civile et municipale, et à toute bonne fin nous en avons pris note.

D'autres travailleurs viendront, qui compléteront notre histoire *religieuse* des paroisses par l'histoire *municipale* de ces mêmes localités.

Que le lecteur nous soit indulgent !

---

(1) A 1683 m. et 1813 m. les premières ; 1786 et 1833 m. les autres.
(2) Toutes, à l'exception de La Balme et de La Clusaz.
(3) Toutes, sauf La Clusaz, Serraval et Le Bouchet.
(4) Série G. (clergé séculier).

Les Communes du canton de Thônes

DONNANT 2427 *OUI* POUR L'ANNEXION A LA FRANCE

(22 ET 23 AVRIL 1860)

sur			*oui*	*non*
650	inscrits,	Thônes	609	
71	»	La Balme-de-Thuy	70	1
182	»	Les Villards-sur-Thônes	181	
122	»	Saint-Jean-de-Sixt	120	
510	»	Le Grand-Bornand	466	2
220	»	La Clusaz	203	
344	»	Manigod	314	
154	»	Les Clets	148	
325	»	Serraval (comprenant Le Bouchet)	316	
2578	»	2430 votants	2427	3
			oui	non

Les Communes du canton de Thônes

COMPTANT 458 SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE

(GUERRE 1914-1919)

Thônes	103
La Balme	12
Les Villards	40
Saint-Jean	28
Le Grand-Bornand	96
La Clusaz	52
Les Clets	30
Serraval	26
Le Bouchet-Mont-Charvin	16
	458 morts

LES PAROISSES DE LA VALLÉE

Mouvement de la population recensée à diverses dates

	En 1561	en 1801-1802	en 1848	en 1936
THONES (1)	3.111	2.250	2.919 (dont 105 absents)	2.563
(Les Villards)		709	782	563
LA BALME-DE-THUY (2)	313	183	341 (dont 2 absents)	181
SAINT-JEAN-DE-SIXT (1)	377	471	642 (dont 75 absents)	507
LE GRAND-BORNAND ..	1.392	2.015	2.332	1.702
LA CLUSAZ	1.151	1.024	1.202 (dont 71 absents)	1.005
MANIGOD	1.702	1.332	1.898 (dont 118 absents)	895
LES CLETS	864	700	756 (dont 10 absents)	443
SERRAVAL	1.428	1.358	1.685 (dont 101 absents)	418
(Le Bouchet)				225
Total	10.338	10.042	12.557	8.602

(1) La Fourjassoud ne sera détaché de Thônes et annexé à Saint-Jean qu'en 1631.
(2) Charvex ne sera uni à La Balme qu'en 1803.

LA PAROISSE
DE LA BALME-DE-THUY

A 5 kilomètres de Thônes — sur l'ancien chemin qui conduisait de Thônes à Annecy par Dingy-Saint-Clair — se trouve le village de *La Balme-de-Thuy*.

L'église est à 624 mètres d'altitude.

Deux maisons au lieu dit *le Château...*, trente à trente-cinq autres échelonnées le long de la route, près de l'église, et, un peu plus loin, une quinzaine de maisons formant le lieu dit des *Salignons* et le village de *Charvex*, — le tout bien exposé au soleil (1), voilà à peu près ce qui constitue la minuscule paroisse de La Balme.

La population ne dépasse pas aujourd'hui 172 individus.

DÉNOMINATION. — Le nom de *Balme* (en patois *Barmâ*), qui signifie *grotte*, ou anfractuosité plus ou moins profonde dans un rocher, lui vient : — ou de l'abri sous roche qui est tout proche de la cascade de Morette et qui est orné depuis quelques années d'une belle statue de la Sainte Vierge, — ou bien d'une autre grotte moins apparente, parce que souterraine, creusée par les eaux dans le calcaire de Morette, et qui, au printemps, par une marmite de géant, déverse une volumineuse quantité d'eau provenant ou de la fonte des neiges ou des pluies tombées dans le vallon de Dran. La preuve en est facilement donnée par la fluorescéine.

(1) Nous ne parlons pas des quelques chalets perchés au-delà du Fier, dans le vallon de Cruet-Lindion, ni des chalets de Drompt ou Dran, au-dessus de Morette, qui ne sont habités que pendant l'été.

Or, nombreux en Savoie sont les lieux du nom de Balme (et de son diminutif Balmette)...

Evidemment La Balme-de-Thuy tire son nom d'un village voisin appelé autrefois *Tuyacum* et ensuite *Tuyer, Tuyé, Thuy,* lequel appartient à la paroisse et commune de Thônes.

Pour éviter toute erreur et toute équivoque, il est à souhaiter que la commune demande un jour à s'appeler *La Balme-sous-Thônes* (1) ou *La Balme-près-Thônes* (2).

ANTIQUITÉS. — Dans la grotte de la Vierge il a été trouvé récemment (en 1937) un outil de grès vert taillé en ciseau, qui a été déposé au musée de Thônes.

Déjà en 1865 une hache en bronze, « hache à ailerons et à anneau latéral » avait été découverte à trois mètres de profondeur dans une carrière de gravier, près de Charvex (3).

En 1881, le 18 mars, dans un plan incliné, lieu dit au Grand Champ, entre les ruines du château et le chemin (aujourd'hui déclassé), on mit à jour un cimetière burgonde, ou plus exactement « des tombes formées de dalles en grès schisteux, alignées de l'est à l'ouest..., les têtes à l'ouest... sans aucun autre objet (4) ». Et évidemment sans date !

Ajoutons qu'on peut voir encore aujourd'hui, entre le Nant de la Vella et le Nant-Isbaud, au mas de Battioret, une cavité de forme prismatique d'environ cinq mètres de hauteur sur deux de largeur, pratiquée dans la roche abrupte, à près de 100 mètres au-dessus de la route (déclassée), — cavité utilisée autrefois pour un édicule servant probablement de vigie, que supportaient des poutrelles engagées dans cinq encoches de vingt centimètres de haut... (5). L'endroit porte le nom de château des Sarrasins.

Dieu sait quelles rêveries ont provoqué ces trouvailles, et quels calculs fantastiques ont été faits sur l'ancienneté de nos premières peuplades de la Vallée !

*
* *

ORIGINES DE LA PAROISSE. — Comme nous pouvons le dire de presque toutes les paroisses de la Vallée, — de toutes moins

---

(1) Comme en 1470 et 1481, plutôt que La Balme-sous-Thuyer (1445).
(2) Comme en 1517 et 1580.
(3) Donnée au Musée d'Annecy par M. VAUTHIER (*Revue Savoisienne,* 1875, p. 48, et 1876, page 46).
(4) *Revue Savoisienne, 1881,* pages 33 et 34, et *1898*, p. 264.
(5) *Revue Savoisienne, 1881,* page 44, et *1894*, page 347.

deux, — l'origine de La Balme-de-Thuy se perd « dans la nuit des temps ».

Tout d'abord partie intégrale de la grande paroisse de Thônes, La Balme devint un jour — *supposons : au temps de Charlemagne* — une chapellenie dépendante de l'église de Thônes, et, parce qu'elle dépendait de Thônes, elle voyait le plébain recueillir un tiers de ses dîmes, pendant que le monastère de Talloires (1) levait un autre tiers (après 1085).

Avant l'année 1271, cette chapellenie fut érigée en paroisse distincte et autonome... Nous disons, *avant 1271*, car, précisément, le 4 des nones de cette année l'église de *La Balme-vers-Togne* se trouve être du nombre des églises (2) auxquelles N^e^ Thomas de Menthon fait des legs d'argent.

Mais Thônes et Talloires continuèrent à percevoir les deux tiers de ses dîmes, de telle sorte qu'il ne restait ordinairement au curé de La Balme que quatre coupes de froment et quatre coupes d'avoine (3) représentant le dernier tiers de la dîme (4).

Bien modeste donc, ou misérable, était la condition du desservant de La Balme.

Bien peu étendu, d'ailleurs, était le territoire confié à ses soins, car avant 1803 le village de Charvex et les quelques chalets des Salignons relevaient de la paroisse d'Alex (5).

Et bien minime, par conséquent, était le chiffre de la population.

Voici ce que l'on a pu recueillir d'intéressant, en particulier dans les procès-verbaux des Visites pastorales.

La Paroisse et ses Curés

aux XV^e^ ET XVI^e^ siècles

La fête patronale de la paroisse était la *Saint-Pierre-ès-liens*, c'est-à-dire que, le 1^er^ août, par une fête d'obligation, le curé et

---

(1) Par suite de l'union de Thônes au prieuré de Talloires, par l'évêque Gui de Faucigny (vers 1080 ou 1085), union confirmée en 1145 par le pape Eugène III.

(2) Eglises de Talloires, Menthon, Bluffiez, Alay, Dingiez, Naves, Avierno, Villa, Beaumont, Lornay... et prieuré de la Cluse (dit de S. Bernard et de S. Clair). — *Archives départ. Hte-Savoie*, pièce E 110.

(3) Ou environ cinq « pairs » ou quarts de bled, en 1631.

(4) Cet état de chose changea *dès avant 1658 :* le curé eut droit de percevoir toute la dîme de sa paroisse, savoir deux gerbes par journal ensemencé, quand la saison était bonne... Voir plus loin.

(5) Aujourd'hui, la superficie de La Balme est de 1733 Hect. 87.38.

ses paroissiens commémoraient l'emprisonnement de l'apôtre saint Pierre à Jérusalem par ordre d'Hérode Agrippa et sa délivrance miraculeuse par un ange l'an 42 de l'ère chrétienne.

Un certain changement sera décidé en 1769...

L'église s'élevait près du rocher, à l'est du château : elle fut reconstruite ailleurs en 1621.

Le bénéfice de La Balme était « de la collation de l'Ordinaire », c'est-à-dire qu'aucune famille seigneuriale, aucun monastère n'avait sur lui droit de patronage (ou de nomination) : l'évêque nommait et instituait qui il voulait.

En 1409, le curé de La Balme est un nommé PIERRE DELA-PIERRE ou DEPIERRE (*Petrus de Petra*) : il est témoin le 13 juillet à un acte de donation faite à la maladière de Thônes (1).

En 1411, la *Visite pastorale de Mgr Jean de Bertrands,* évêque de Genève, *du vendredi 31 juillet* (2), trouve à La Balme le même curé, alors âgé de quarante ans, « ignorant et fréquentant les auberges », ne faisant pas résidence continuelle.

Aussi bien l'évêque lui fait-il injonction de résider et défense de fréquenter les tavernes, sous peine d'être privé de son bénéfice.

Quant aux paroissiens, ils auront dans l'année à remplacer des vitres aux fenêtres du chœur, et à se procurer un Manuel (ou Rituel ?) avec d'autres livres d'église reliés.

En 1437, JACQUES DE ROVORÉE, autre curé de La Balme, assiste comme témoin au testament de N^e^ Henri, seigneur de Menthon, fait au château de Menthon le 14 mars (3).

Il permute en 1444 avec le suivant :

RODOLPHE DÉCOMBE (ou Lacombe ?), 1444, précédemment curé des Esserts en Tarentaise, reçoit à La Balme, *le 6 septembre 1445,* la visite de Mgr Barthélemy Vitelleschi, évêque de Corneto et de Montefiascone, coadjuteur de l'évêque de Genève (4).

Nombreuses sont les injonctions du prélat visiteur. Tout d'abord, dans les deux ans, il faudra faire au-dessus de l'autel une petite armoire convenable (soit un tabernacle) pour y renfermer le Corps du Christ, — et cela en remplacement du pla-

---

(1) Archives de Thônes : fonds de la maladière de Saint-Blaise.
(2) Archives d'Etat de Genève : Volume premier des *Visites épiscopales.*
(3) Archives départementales de la Haute-Savoie, E 110, pièce 11.
(4) Archives Haute-Savoie, 1 G.

card qui servait jusqu'alors à conserver la Ste Eucharistie ; — il faudra aussi acheter une custodie vitrée (soit ostensoir) avec un voile de soie blanche pour porter le Corps du Christ à la procession de la Fête-Dieu, — et encore acheter une lanterne à porter devant le St-Sacrement, — de nouvelles chaînettes pour l'encensoir, — un nouveau corporal, — un nouveau psautier.

De même les paroissiens devront aplanir toute la nef de l'église, faire dans le chœur un pavé de bois ou de pierre, séparer le sanctuaire du chœur par un degré..., — et, d'autre part, ils auront à élire des procureurs et à faire un inventaire des biens de l'église, avant les calendes (c'est-à-dire avant Noël ou la fin de l'année).

Ordre est donné au curé, qui reçoit de chaque feu (ou ménage) un demi-pot d'huile pour la lampe du sanctuaire, de faire *plus que le possible* pour entretenir la lumière dans cette lampe devant le Corps de Notre-Seigneur.

Ordre aussi, à l'un des paroissiens, Jean Piaget, de faire dans les deux ans, ce « paravent » complet auquel il est tenu de par les dernières volontés de son oncle.

Le 12 octobre 1470, l'église de la Balme-*sous-Thône* est visitée par Mgr Mamert Fichet (1), évêque titulaire d'Hébron, vicaire général et suppléant de l'évêque de Genève.

Messire AMBLARD BERGIER, curé de la paroisse, — il l'était déjà en 1458 (2) — réside à Thônes, et fait desservir par François Delaya (Déléan ?).

Le bénéfice vaut 20 florins. — La paroisse a 16 feux.

Les injonctions du prélat visiteur, que son successeur immédiat devra réitérer, concernent l'église (à faire consacrer), ses murs, ses fenêtres, son mobilier, etc.

En 1481, le 12 août, cette même paroisse, dite La Balme-sous-Thône, reçoit la visite de Mgr Claude Rup, dominicain genevois, évêque titulaire de Claudiopolis (aujourd'hui Bastan, dans la Turquie d'Asie), coadjuteur de l'évêque de Genève.

Son curé, NICOD DELALÉE (en latin *N. de Lœta*), réside dans la paroisse (2).

Dans les deux ans, ou au plus tôt, il devra faire consacrer l'autel de son église (selon qu'il a été ordonné déjà en 1470).

---

(1) Né au Petit-Bornand, frère du célèbre Guillaume Fichet, qui fut en 1467 recteur de l'Université de Paris, et de concert avec le prêtre bavarois Jean de la Pierre, introduisit l'imprimerie dans la capitale de la France.

(2) Papiers de l'hôpital de Thônes.

L'évêque réitère l'ordre donné précédemment de faire blanchir le mur au-dessus de la porte, et il enjoint de faire, dans les deux ans, une fenêtre vitrée derrière l'autel, — et de poser aux deux autres fenêtres des toiles capables de les défendre du vent.

Les paroissiens devront, dans tels délais déterminés, se procurer de nouvelles ampoules pour les Saintes Onctions, — une petite custodie de bois peint pour porter l'Eucharistie aux malades, — une nouvelle étole et un manipule pour les dimanches et les fêtes solennelles, — réparer une chasuble, ainsi que le psautier, — faire faire un lavabo, refaire la lanterne réservée à l'usage de l'église, etc. L'évêque rappelle sur d'autres points les injonctions faites par Mgr de Corneto et par Mgr d'Hébron...

Le successeur du curé est sans doute un de ses parents, ROBERT DELALÉE (*de Lœta*), que nous trouvons à La Balme en 1496 et en 1517.

A cette dernière date il est assisté d'un vicaire, Mermet Brasier,, et

Le 13 mai (1517) il reçoit la visite de Mgr Pierre Farféni (1), évêque titulaire de Baïrout, vicaire général de Genève.

La paroisse de *La Balme-près-Thônes* compte alors environ 28 feux ; le bénéfice est estimé 80 florins.

Ordre est donné, une fois encore, de faire consacrer l'église avec son maître-autel, et cela dans l'année. Ordre de payer sans faute les « égances » ou levées faites ou à faire pour les besoins de l'église, — de se procurer avant Pâques deux chandeliers de laiton pour le maître-autel, — de maintenir l'huile dans la lampe du sanctuaire pendant l'office divin, — d'avoir au moins un chantre capable et quatre enfants de chœur dans les processions, — et de faire dans les trois mois un inventaire des biens de l'église.

Avec cela, défense de jacasser sur le cimetière.

Au milieu de ce XVI^e^ siècle nous trouvons à La Balme :

CLAUDE MISSILLIER, natif de Thônes, vicaire à Thônes de 1517 à 1534, et depuis lors curé de La Balme, de 1534 à 1556...

En 1561, c'est messire Claude Charvier, — vicaire probablement de messire Missillier (alors âgé de quelque 69 ans) — qui procède au recensement des habitants et des « animaux mangeant sel » ordonné par le duc Emmanuel-Philibert.

Et ce nom de Claude Charvier va reparaître en 1580, en

(1) Très souvent on écrit *Farsin*.

1607, 1631 et 1640, pour désigner en dernier lieu un vieillard de 86 ans (né vers 1554) : il n'est pas possible d'appliquer ce nom au même individu...

Le 10 août 1580, Mgr Claude de Granier, évêque de Genève (de résidence à Annecy), fait sa visite à La Balme-près-Thône.

Il y trouve comme curé :

R. CLAUDE CHARVIER, qui est très probablement le même que le Charvier de 1561, déjà plus ou moins avancé en âge, et qui eut besoin à son tour d'être assisté d'un vicaire (Claude Brasier, mentionné dans une autre Visite pastorale).

Le clocher a besoin d'être réparé, ainsi que le toit de l'église, l'évêque fixe un bref délai pour ces réparations. Et de même pour les fenêtres vitrées... La lampe du sanctuaire doit être tenue allumée, et cela aux frais des paroissiens, l'évêque leur rappelle les indulgences accordées à cette fin.

Le curé doit avoir d'ailleurs quatre livres ou registres d'église, — quatre purificatoires, — une custodie d'étain, — et doit dresser un inventaire des biens meubles et immeubles de l'église.

Nous interrompons ici notre liste des Curés pour aborder d'autres renseignements, que nous fournissent les Visites pastorales du XVII^e^ siècle, à commencer par celle de St François de Sales en 1607.

Vie de la Paroisse

Charges et revenus du Curé

Coutumes du Pays — Nouvelle église (1621)

I. LE SERVICE RELIGIEUX. — Les dimanches et les fêtes de commandement les paroissiens de La Balme, — comme ceux de la moitié de nos petites paroisses — ont une messe basse.

Les jours solennels, disent les Visites pastorales, le curé est tenu de leur chanter une grande messe et les vêpres ; — le jour de Pâques il doit leur procurer une petite et une grande messe... Notons qu'à ce sujet, en 1607, les paroissiens « ont répliqué que lesdits jours solennels ils ont accoutumé d'avoir une grande messe répondue par un prêtre, comme faisait messire Claude Brasier, son prédécesseur vicaire, qui payait à un prêtre douze

florins. Ce qu'ayant entendu, ledit Charvier (curé, 1607) s'est offert de payer trente florins... et que lesdits parrochains trouvent ledit prêtre ! car il est impossible le trouver ».

Des Visites subséquentes expliqueront que le curé est bien tenu de dire aux fêtes solennelles une grande messe, mais que c'est à une condition : « pourvu qu'il se trouve des personnes qui la sachent répondre » (Visites de 1658 et 1714), — « sauf aux fêtes de Pâques, jours de Noël et du patron (St Pierre-aux-Liens), qu'il doit fournir un prêtre à ses dépens, tant pour dire et répondre ladite messe que pour ouïr les confessions avec lui ».

Les lundis et vendredis c'était encore autrefois un devoir pour le curé de donner une basse messe à ses paroissiens, et, d'une Sainte-Croix à l'autre (c'est-à-dire du 3 mai, Invention de la Sainte Croix, au 14 septembre, Exaltation de la Sainte Croix) il leur donnait lecture de la Passion. Mais en 1766 il fut convenu, avec l'approbation de l'évêque, qu'à la place de cette lecture le curé ferait la prière du diocèse avant la messe. Et l'évêque exhorta le curé, sans lui en faire une obligation, à chanter quelquefois vêpres les fêtes et dimanches après midi, ou à faire quelques lectures ou autres exercices spirituels.

Le curé *devait faire l'office de la Semaine Sainte ;* il devait donner la bénédiction pendant l'octave du St-Sacrement, et aux jours des Rogations faire les processions « à l'ordinaire » (c'est-à-dire de la manière et suivant les itinéraires fixés par la coutume). Que si les paroissiens voulaient se rendre en procession quelque part hors de la paroisse (supposons au prieuré de St Clair, ou à la chapelle de St Véran du château de Menthon), ils devaient « défrayer » leur curé ainsi que les prêtres qui y assisteraient.

D'autre part le curé était tenu de faire le catéchisme et le prône tous les dimanches, et remplir toutes les fonctions curiales, suivant les règles des Constitutions synodales. (Visite de 1658).

A sa charge était le luminaire du maître-autel, savoir, quatre cierges de cire pure aux fêtes solennelles, outre le cierge pascal, et deux chandelles aux autres jours. Quant à la lampe du sanctuaire, elle devait être tenue toujours ardente (éclairée) du moins pendant les divins offices (1517, 1631), ensuite tout le temps dès la visite de 1658, mais elle était à la charge des paroissiens, ainsi que la cloche et sa corde.

Le couvert du *Sancta Sanctorum* (c'est-à-dire du Sanctuaire) était à la charge du curé.

II. LES BIENS ET REVENUS DU CURÉ. — Le curé de La Balme a, en premier lieu, une maison presbytérale (comprenant poële, cuisine, chambre dessous, cellier de grange, étable) avec une basse-cour fermée de murailles, un petit jardin derrière... et un passage libre à l'entour de la cure (Visite de 1658), — le tout joint ensemble et contigu au cimetière (Visite de 1714).

Il possède (2°) une pièce de terre de trois journaux, située au territoire de la Contamine (1607, 1658...).

De plus (3°) une chènevière d'environ un quarteron, située devant l'église, au lieu dit le Champ Bastard (provenant d'un échange fait par le curé Dégravel (1640-1647) contre une autre chènevière de deux quarterons).

Et (4°) une pièce de terre de deux fossorées située aux Chavaforniers (provenant aussi d'un échange fait en 1646 contre un pré de trois seytorées).

La Visite pastorale de 1631 indique encore, comme appartenant au curé, une pièce de terre située au Broy ou Bray, territoire de Thuy (paroisse de Thônes), d'une contenance de cinq journaux (1), avec une grange (ou maison, grange et bouvée, dit une autre Visite).

Quant à la dîme, il y a une distinction à faire :

Dans les premiers siècles, nous l'avons dit, le curé de La Balme laissait le plébain de Thônes et le prieur de Talloires percevoir sur sa paroisse les deux tiers de la dîme : il ne lui restait qu'un tiers, mais, en compensation, il avait droit sur la dîme du village de Thuy (perçue par Thônes et Talloires) à une pension de huit coupes de bled (moitié froment, moitié avoine mesure de Thônes)...

Il y avait là une anomalie, une complication, qui amena un jour les décimateurs à changer de système. Il fut décidé (avant la Visite de 1658) que désormais le curé de La Balme *percevrait entièrement la dîme* de toutes sortes de bleds, légumes et autres graines *dans toute l'étendue de sa paroisse* de La Balme. La

---

(1) Les Visites de 1714 et 1766 distinguent en ce lieu, une pièce de 3 journaux et demi (N° 26), — une autre d'un journal et demi (N^os^ 27, 28, 29, 30, 31), — une de trois quarterons, — une, au Crosat, d'un demi-journal, et encore une à Rosselet, d'un journal et demi.

coutume, d'ailleurs, voulait que lorsque « la prise était bonne » (c'est-à-dire lorsque le blé était beau) les paroissiens donnassent au curé *deux gerbes par journal ensemencé*, et une seule gerbe lorsque la prise était pauvre. Exception était faite pour le village de Cruet, dont les habitants ne payaient jamais qu'une gerbe (1) par journal (Visite de 1658). Exception aussi pour les fonds appartenant au baron de La Balme, car sur eux le curé ne percevait (en 1766) que huit quarts de froment... Sur le champ dit Grandchamp provenu des Magnin il perçoit quatre gerbes de bled. (Visite de 1766). Lesquelles gerbes, tant pour les dîmes que pour les novales, devront avoir six pieds et demi de circonférence ». (Visite de 1766). Quant aux novales, en effet, le curé en percevait entièrement la dîme. Il était d'ailleurs tenu pour communier ès communes de la paroisse », c'est-à-dire qu'il avait part aux communaux de toute la paroisse, comme n'importe quel paroissien (2).

Il y avait une autre dîme, celle du chanvre, que le curé avait seul droit de percevoir (3) : en 1658 encore, les paroissiens la lui payaient à la cote douzième... ; en 1714 on convint de ne la payer qu'à la cote vingtième... ; en 1766 on lui paye quatre livres de chanvre pour chaque quart de semature.

Pour la prémice, appelée aussi la gerberie, le curé percevait de chaque feu de sa paroisse (il y en avait environ 60 en 1607, 50 en 1631, 48 en 1658, 42 en 1766) — une gerbe de froment et une d'avoine — ou un demi-quart de froment mesure d'Annecy (en 1766).

Pour le ressat, chaque feu lui donnait, aux fêtes de Pâques, six quarts (en 1631), ou un sol six deniers (en 1658 et 1766).

Quant aux nascents, c'est-à-dire à la prémice des animaux naissants, c'était une offrande de trois deniers pour un agneau, et de deux deniers pour un veau ou un chevreau.

Enfin, une autre prémice était celle des chalets de Dran : la première tomme qui s'y faisait après l'inalpage du bétail, était pour le curé, et c'est pourquoi le curé était obligé d'y aller bénir les granges et, au besoin, d'y porter le Saint Viatique. (Visite de 1658).

III. AUTRES COUTUMES DU PAYS. — La Visite de

---

(1) Et encore le curé avait-il de la peine à se faire payer cette gerbe en 1733 (*Archives dép.* 1 G. 437).

(2) Ajoutons que le curé avait en censes volantes 40 florins en 1580 et 1607, ou 22 florins en 1658, 10 florins en 1631, ou 15 florins en 1766.

(3) En 1580 elle valait trois florins.

1766 dit que le curé perçoit deux sols pour les baptêmes, et vingt-quatre sols pour les proclamations de mariage.

Pour les sépultures des chefs de maison, le curé (encore en 1631 et 1658) perçoit un droit de 6 florins, moyennant quoi il fournit quatre cierges de grosseur moyenne à tenir allumés pendant que le corps est dans l'église. — Pour les autres défunts qui n'ont pas été chefs de maison et qui cependant ont communié, le curé perçoit 3 florins 6 sols, et fournit quatre chandelles... Et des uns et des autres il perçoit le drap (ou linceul) que l'on met sur la bière.

Au XVIII[e] siècle, — d'après la Visite de 1766 — le curé perçoit pour les premiers 4 livres et 4 sols, « au moyen de quoi il doit faire la sépulture et l'*annuel* qui consiste en une station tous les dimanches de l'année, et il doit fournir quatre cierges autour de la bière... » ; l'honoraire de la messe lui est payé à part.

La coutume du lieu (en 1631..., 1766) est de faire dire neuf messes basses (avec répons), pour lesquelles le curé reçoit les honoraires accoutumés (3 livres et 12 sols, en 1766)...

Pour les sépultures des non-communiants soit des enfants, il perçoit 14 sols (Visite de 1766).

Rien ne subsiste plus d'une bizarre coutume qui avait régné dans les siècles passés, et qui consistait à donner au curé, à l'occasion d'une sépulture, « un mouchoir, un couteau, un verre, du sel et du pain ». C'était ce qu'on appelait la *tablette*. Dans sa Visite de 1631, Mgr Jean-François de Sales interdit très expressément cette pratique qui sentait la superstition. Son successeur très expressément encore renouvela cette interdiction (en 1658) et exhorta les fidèles à faire dire des messes selon leur dévotion, en remplacement de cet usage.

*
* *

LA NOUVELLE ÉGLISE : SES CHAPELLES. — Nous intervertissons ici l'ordre chronologique pour indiquer la construction d'une *nouvelle église* dans un emplacement plus central, au cours de l'année 1621, et sa consécration solennelle le 30 mai 1631.

Dans la nef de l'église on aperçoit deux chapelles.

La première, à main droite, du côté de l'épître, est érigée en l'honneur de *Notre-Dame du St Rosaire ;* elle est dotée en 1701 par les conjoints Jean et Constance Déléan de vingt messes annuelles : c'est devant son autel que se font les exercices de la confrérie.

L'autel est sous le vocable de l'*Assomption* et *de St Jean-Baptiste*. Elle a été fondée en 1622 par Rd Jean Magnin, prêtre d'honneur de N.-D. d'Annecy : elle a (en 1631) un capital de 300 florins, rapportant la cense de 21 florins ; ses charges sont d'une messe par mois et d'une messe le jour du titulaire (1). Et c'est en elle que se fait l'exercice d'une confrérie de St Joseph ou des charpentiers.

L'existence de ces deux confréries prouve l'esprit religieux des paroissiens.

Remarquons d'autre part qu'ils ont *voué*, en ce XVII^e^ siècle, — les fêtes de saint Claude, des saints Fabien et Sébastien, de saint Bernard de Menthon, et de sainte Anne (2).

CHAPELLES RURALES. — Les Visites pastorales mentionnent deux chapelles rurales.

La première était sur l'emplacement de l'ancienne église, au lieu dit la Chapelle-Vieille, et dédiée tout à la fois au patron de la paroisse, St Pierre, et au patron du diocèse, St François de Sales (3).

L'autre fut construite, en 1675, en la montagne de Dran, sous le vocable de Notre-Dame des Neiges, de St François d'Assise et de St Antoine abbé, par les soins de généreuse dame Françoise Costa, veuve de noble François de Menthon, seigneur de La Balme, en exécution des pieux desseins de son mari et de son beau-père Jacques de Menthon. « Attendu que pendant l'été les habitants n'entendent point de messe, pour être ladite montagne fort éloignée de l'église paroissiale... », ladite dame Françoise Costa dota la chapelle (9 février 1676) d'un revenu annuel de 25 florins monnaie de Savoie, sous le capital de 500 florins (4), à charge pour le curé d'y aller célébrer pendant l'été quatre basses messes, savoir une le jour de la Nativité de S. Jean-Baptiste, une autre le jour de S. Jacques et S. Christophe, une troisième le jour de Notre-Dame des Neiges et la quatrième le jour de S. Laurent (5).

---

(1) En 1667, son capital est de 800 florins et la cense annuelle 48 florins...

(2) « Pour la plus grande commodité des paroissiens » Mgr Jean-François de Sales (1631) transféra la solennité de cette dernière fête au 15 novembre.

(3) En 1687 on la dit sous le vocable de N.-D. de Grâce et de St François de Sales, et de la nomination des Magnin, Déléan et Bigex. sans recteur. En 1766, elle est dite « annexée au maître-autel ».

(4) *Archives départementales*, 1 G. 561.

(5) Le seigneur de Menthon, baron de la Balme, se départit plus tard du droit de patronage, et la chapelle fut unie au maître-autel (Visite de 1766).

Suite des Curés de La Balme
aux XVII[e] et XVIII[e] siècles
et Visites pastorales de nos Evêques

Le premier Evêque que vit La Balme au XVII[e] siècle fut notre aimable S. François de Sales.

Le registre de ses Visites porte, en effet, que le 15 octobre 1607, — venant de Thônes — il « a visité *la parrochiale de Saint Pierre près de Thuye,* qui compte environ soixante feux et de laquelle est recteur vén. messire CLAUDE CHARVIER, prêtre dûment institué et pourvu ».

Nous pensons que ce Claude Charvier, homonyme du vicaire de 1561, curé de 1580..., était son parent, peut-être son neveu, natif d'Alex (1).

L'évêque lui enjoint d'avoir les quatre livres (des baptisés, des communiants, des mariages et des décès), et quatre purificatoires, — de faire résidence désormais en sa cure « à peine de cinq livres (d'amende) et d'excommunication » — et encore de maintenir et entretenir le *Sancta sanctorum*.

Aux paroissiens l'évêque rappelle qu'ils sont tenus de fournir le luminaire de la lampe, et qu'il octroie les indulgences accoutumées à ceux qui donnent de l'huile pour son entretien, — que, d'autre part, ils ont à dresser et à fournir au greffe de l'évêché, dans un mois, l'inventaire des joyaux et meubles de l'église.

Le 30 mai 1631 a lieu la Visite de Mgr Jean-François de Sales, fort intéressante par les renseignements qu'elle nous a donnés sur les charges et revenus du curé, sur la consécration de la nouvelle église, — dont la Dédicace sera célébrée le second dimanche de juillet (par décision de l'évêque), — sur les quatre *fêtes vouées* par la paroisse, et sur la suppression de la bizarre coutume de la *tablette*.

Chose curieuse : il est dit dans le procès-verbal que l'église possède un calice d'argent, mais que de tout temps c'est le syndic de la paroisse qui le détient et qui pour les fêtes solennelles le porte à l'église. Pour les jours ordinaires, il y a un autre calice, mais c'est, hélas ! un calice d'étain ! De même il y a une croix fort antique... et usée, un missel à demi usé, une chape noire toute usée, deux chandeliers de laiton... L'évêque enjoint aux paroissiens de se procurer deux autres chandeliers de lai-

---

(1) D'après M. REBORD, *Dictionnaire du Clergé.*

ton, une chasuble, un graduel, un antiphonaire contenant l'office des fêtes solennelles, une pyxide de fin étain, etc.

Au curé il ordonne de faire telle et telle réparation à la maison presbytérale, d'entretenir le luminaire de l'église, de fournir quatre corporaux neufs, six purificatoires..., de satisfaire aux devoirs et offices divins à peine d'une amende de dix livres, et spécialement d'observer dans la célébration de la basse messe les rubriques prescrites par le Concile de Trente.

Le bon M. Charvier était déjà affligé de 77 ans.

Mais, neuf ans après, le 29 octobre 1640, il résigna sa cure en faveur du suivant :

Rd LOUIS DÉGRAVEL, natif de Bonneville, ordonné prêtre le 15 avril 1634, recteur de la chapelle de St Véran au château de Menthon, fut 7 années curé de La Balme, et y mourut en décembre 1647.

Après Rd Dégravel vinrent successivement trois prêtres natifs de Thônes :

Rd JACQUES AVRILLON, fils d'Aimé, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme et contemporain (fils de Maurice), qui fonda les classes de grammaire au collège de Thônes en 1670 et 1681, et mourut le 2 avril 1682.

Ordonné prêtre en 1647, institué curé de La Balme le 23 décembre de la même année, Rd Avrillon resta 35 ans et 4 mois (1647-1683).

En 1655, le 12 et le 13 décembre, il reçut les dépositions de onze de ses paroissiens favorisés, par l'intercession de S. François de Sales, de grâces réputées miraculeuses (1).

Trois fois il eut la visite de l'évêque :

En 1658, le 1^er^ juin, c'était Mgr Charles-Auguste de Sales, neveu de S. François... Le prélat enjoint au curé de rédiger dans le mois un rôle de toutes les fondations et donations faites à son église, et de placer cette liste à la sacristie..., et encore il lui rappelle que l'entretien du couvert du *Sancta Sanctorum* est à sa charge. Aux paroissiens il enjoint diverses réparations du chœur, de la nef et du clocher ; il leur demande aussi de faire garnir de pointes de fer les fonts baptismaux, de les fermer à clef, et d'acheter dans les deux mois un antiphonaire ou graduel.

Chose délicate : le seigneur de La Balme ne paye que six

---

(1) Archives de la Visitation d'Annecy.

quarts de froment pour toutes ses terres de la paroisse, « ce qui est au grand préjudice du sieur curé et de ses successeurs ». L'évêque donne acte au curé de sa réclamation et lui ordonne de « se pourvoir par devant lui ou autre, pour lui être rendu droit ainsi que de raison ». La dîme de La Balme étant encore indéterminée, le curé demande qu'il soit établi une cote certaine ainsi qu'on le fait dans les autres paroisses.

Le 4 mai 1667 l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex, visitant l'église, trouve « fort indécente » la statue de S. Pierre, patron de la paroisse : il ordonne au curé de l'enterrer « dans le mois » et aux paroissiens d'en faire faire une autre. Ordre aussi est donné de se procurer une pyxide pour l'administration des malades, un bassin de cuivre ou d'étain pour les baptêmes, plus un missel et un graduel... (1).

En 1681, le 9 septembre, le même évêque reparaît à La Balme. Il exhorte le curé de La Balme, comme tous les autres curés, à tenir les petites écoles pour l'instruction des enfants, et les parents à « user de quelque gratitude en son endroit... »

Ordre au curé de faire le catéchisme par interrogats tous les dimanches, — et de doubler l'intérieur du tabernacle de quelque étoffe de soie ; — ordre aux paroissiens de faire mettre un dais sur le maître-autel, de réparer la vitre du chœur, de se procurer deux chasubles, une nappe, cinq serviettes, un graduel et un vespéral, le tout dans l'année...

Arrivé à l'âge de 62 ans, Rd Avrillon permuta, moyennant une pension de 140 florins, avec le suivant (4 juin 1683)[1] ; mais il mourut moins d'un an après, au mois de mai 1684.

Rd JACQUES MISSILLIER, du village de Thuy, paroisse de Thônes, ordonné prêtre le 17 décembre 1650, vicaire à Thônes même pendant 24 ans (de 1659 à 1683), devenu curé de La Balme le 4 juin 1683, y mourut deux ans après et fut enseveli le 1er septembre 1685 à Thônes.

Son successeur, Rd GABRIEL SORET, né à Thônes vers 1646, vicaire à Manigod, puis à Villaz..., — curé d'Archamps (1677-1885), resta curé de La Balme plus de 30 ans (1685-1716) et mourut le 6 avril 1716, âgé de près de 70 ans.

Le 6 juin 1687 eut lieu la troisième Visite pastorale de Mgr d'Arenthon d'Alex, qui renouvela ses injonctions et ses exhortations relatives au catéchisme et à la tenue des petites écoles.

---

(1) Par acte du 17 mai 1667, Rd Avrillon donne sept florins trois sols de rente sous la charge de chanter les litanies devant la chapelle du Rosaire, le premier dimanche de chaque mois et aux quatre fêtes de la Ste Vierge.

Aux paroissiens il enjoignit de nouveau d'acheter une chasuble verte et une violette, un graduel et un antiphonaire ; de plus il ordonna de mettre dans la sacristie une crédence à tiroirs pour les ornements, et dans la nef une autre chaire, ainsi qu'un confessionnal (à l'entrée)...

La question de la dîme reparaît : les paroissiens se disent en possession de ne payer la dîme du chanvre qu'à la cote 20e, et, de son côté, le curé se dit en droit de la percevoir à la cote onzième d'après les Visites... Cette chicane durera jusqu'en 1714.

Le 26 août 1714 arrive Mgr de Rossillon de Bernex, qui procède à la visite de l'église et de ses chapelles et prend connaissance de quelques nouvelles fondations... Il enjoint aux paroissiens, comme son prédécesseur, de faire doubler l'intérieur du tabernacle d'une étoffe de soie, — de se procurer deux chasubles, plus un voile de calice noir et un rituel, — de mettre des pointes de fer sur les fonts baptismaux et de clore le cimetière. Et il donne ordre au curé de faire réparer les murs de la cure.

Quant à la dîme du chanvre, il est convenu entre les paroissiens et le curé qu'elle sera payée désormais à la cote vingtième.

Après Rd Sorei, la paroisse a pour curés :

Rd JOSEPH DUFOURNET, natif de Dingy, ordonné prêtre le 10 avril 1700, institué curé de La Balme le 23 juin 1716, mort en septembre 1752 (après 36 ans), — et qualifié quelque part « maître-cordonnier ».

Rd JOSEPH SADDIER, de Thorens, ordonné prêtre en 1736, chapelain à Vercland (Samoëns)..., nommé curé (13 octobre 1752 et 8 mai 1753), mort en avril 1758 (1).

Rd AIMÉ AVRILLON, de Thônes, prêtre de l'ordination du 21 décembre 1743, vicaire à Thônes de 1748 à 1751, professeur de cinquième de 1752 à 1758, curé de La Balme de 1758 à sa mort en 1769. C'est ce curé Avrillon qui reçoit

Le 2 septembre 1766 Mgr Jean-Pierre Biord, en sa tournée pastorale. Entre autres détails nous trouvons dans sa visite que la paroisse a pour lors environ 190 habitants (dont 120 communiants), répartis en 42 feux...

L'évêque exhorte le curé à chanter quelquefois les vêpres aux fêtes et dimanches après-midi, ou à faire quelque lecture ou autre exercice spirituel.

---

(1) Sa sœur Jacqueline épousa en cette même année 1758, Gabriel Bigex, frère du *philosophe* Simon Bigex, qui était déjà absent du pays.

Il est convenu d'ailleurs, en la présence de l'évêque, entre les paroissiens et le curé, que celui-ci fera désormais *la prière du diocèse* avant la messe du dimanche, en remplacement de la lecture de la Passion...

Aux paroissiens il est enjoint de faire une clôture à leur cimetière.

Rd JEAN-JOSEPH DEMOLIS, d'Arbusigny, vint après Rd Avrillon.

Ordonné prêtre le 18 décembre 1751, — vicaire pendant dix-neuf ans à Manigod, — il fut le 25 avril 1769 institué curé de La Balme, se retira en mars 1782 et mourut la même année.

En 1769, du consentement dudit curé, le syndic Philippe Déléan et ses deux conseillers Simon Déléan-Thévenet et Jean-Pierre Déléan adressèrent à Mgr Biord une supplique, par laquelle ils exposaient combien mal placée leur paraissait leur traditionnelle fête patronale, la Saint-Pierre-ès-liens, « au commencement d'août, temps qui est le plus pressant pour les moissons, — et d'ailleurs souvent profané par les jeunes gens du voisinage qui s'y rendent, et par les commerçants qui étant nécessités de passer près de l'église, interrompent souvent les cérémonies de l'office divin, — et encore que plusieurs familles de Thônes, qui habitent pour lors les montagnes de Drons (qui sont dans l'enceinte de ladite paroisse), ne font aucune attention à cette fête... », etc. Et ils demandaient à Monseigneur de vouloir bien transférer leur patronale au jour des apôtres S. Pierre et S. Paul, le 29 du mois de juin... Se rendant à leur désir, Mgr J.-P. Biord, en date du 5 décembre 1769, assigna pour leur fête patronale *la St-Pierre-et-S.-Paul* qui se célèbre le 29 juin, et déclara les habitants de La Balme déchargés de l'obligation de chômer la fête de St Pierre-ès-liens.

Le successeur du curé Démolis fut

Rd JOSEPH-MARIE CHARDON, natif de Saint-Jeoire-en-Faucigny, prêtre de l'ordination du 23 septembre 1775, nommé curé de La Balme le 12 mars 1782.

Il vit l'invasion de la Savoie par les Français en septembre 1792 et l'introduction en notre pays de la Constitution civile du clergé. Sa conscience lui interdisant de prêter un serment schismatique, il se décida à demander un passeport pour l'étranger (février 1793) et prit, en effet, le rude chemin de l'exil, comme plusieurs de ses confrères du voisinage (le curé et le vicaire de Dingy, les curés de Thônes, des Villards, de St-Jean-de-Sixt, d'Entremont...).

*
* *

Pendant les tristes années de la RÉVOLUTION, en attendant le retour de la liberté religieuse et la réorganisation de l'Eglise de France, les paroissiens de La Balme furent assistés par des prêtres cachés ici et là, particulièrement par Rd François Lathuille, l'un des vicaires de Thônes, l'infatigable missionnaire, qui trouvait à La Balme même quelques sûres cachettes et d'inlassables dévouements.

Rapportons ici quelques faits (1) :

« Un jour, près d'achever les saints mystères auxquels assistaient, avec des précautions infinies, les habitants du village de Charvex, une personne tout essouflée apporte la nouvelle de l'arrivée des sbires. Il se hâte et va s'enfoncer dans un grand tas de paille. Ils arrivent, fouillent coins et recoins, défont et refont tous les tas de fourrages, à l'exception seule de celui où il était caché, qu'ils traversent de leurs sabres en vomissant des malédictions. Il n'échappe que par miracle.

« Endormi profondément, un autre jour, il est réveillé par deux personnes qui, feignant un esprit de religion, viennent le supplier d'aller administrer un moribond d'un village de Thônes. Il se lève et part aussitôt, armé d'un gros bâton noueux qui ne le quittait jamais. Chemin faisant, il découvre que cette démarche n'était qu'un piège et cachait un mauvais dessein, et, administrant à chacun de ses compagnons un coup de bâton, il les étend sur la route et s'enfuit.

« Un autre jour encore qu'il se reposait, sur le soir, d'une fatigante journée, on vint lui apprendre que les gendarmes étaient sur le seuil de la porte. Il eut le temps de se précipiter par une porte dérobée, à travers champs. Mais dans sa précipitation, il avait pris un jupon pour ses culottes ! ».

Il y aurait bien d'autres traits à citer...

Au nom de M. Lathuille il convient d'ajouter celui de M. Anthoine François-Joseph, du clergé de Notre-Dame d'Annecy, qui se voua aussi au service des âmes, malgré tous les dangers, dans la paroisse de La Balme et dans celle de Dingy...

Comme dans toutes les paroisses, par ordre supérieur, les biens de la cure de La Balme furent mis en vente... Ils trouvèrent acquéreurs le 15 brumaire an IV, c'est-à-dire le 6 novembre 1795, en les personnes de Jean-Pierre feu Pierre Bigex et de Jean-François Vautier, de Talloires.

---

(1) LAVANCHY, *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution,* tome II, p. 676.

Les Curés de La Balme

aux XIX^e^ et XX^e^ siècles

Lors du rétablissement du culte et de l'organisation du diocèse de Chambéry et Genève, le village de Charvex fut détaché d'Alex et attribué à La Balme (1).

La paroisse eut pour curé Rd JOSEPH BONNAVENTURE (10 avril 1803-1840).

Né à Dingy-Saint-Clair le 18 décembre 1760, ordonné prêtre en 1786, — vicaire à Alex, — émigré en Piémont (à Casal), 1793, — M. Bonnaventure était rentré en 1795 pour se dévouer infatigablement au service des fidèles dans les paroisses de Veyrier, Menthon, Talloires, Bluffy, Dingy, Alex... (3), couchant dans des souterrains, célébrant la messe de grand matin, confessant, communiant, etc.

Il fut le bienvenu auprès des gens de La Balme et resta parmi eux jusqu'à sa mort (en novembre 1840).

Il eut la satisfaction de voir remettre en bon état sa petite église, — par les soins de son illustre paroissien Mgr Bigex, archevêque de Chambéry ; — une inscription, surmontée de ses armes et placée à côté de la porte d'entrée, rappelle le nom de ce bienfaiteur.

Mais le pauvre curé n'avait comme presbytère qu'une maison en pitoyable état, accompagnée d'un petit jardin (racheté moyennant 247 francs, le 1^er^ avril 1805) et d'une trentaine de toises de terre devant l'église.

Il recevait 500 francs de l'Etat, et avait un supplément de 350 francs fournis par la commune, plus son affouage comme premier « communier ».

Le 20 mai 1829, le vénérable évêque d'Annecy Mgr Claude-François de Thiollaz, alors âgé de 77 ans, faisant sa Visite pastorale, consacra l'église sous le vocable de *S. Pierre-ès-liens*.

Il y trouva deux chapelles latérales, l'une de N.-D. du Rosaire, l'autre de S. Joseph, — deux confréries du St-Sacrement et du Rosaire, n'ayant comme ressources (depuis deux ans) que le don de six sols de chacun de leurs membres.

Les revenus de la Fabrique se composent des droits qu'elle

---

(1) La paroisse de La Balme-de-Thuy appartient dans ces temps-là à *l'archiprêtré de Thônes* (avec Entremont, Le Grand-Bornand, La Clusaz... et Le Bouchet).

(2) Rd Chardon était mort en 1801.

(3) LAVANCHY, II, p. 544.

perçoit sur le luminaire aux sépultures (dont elle retire les deux tiers) ; elle n'a pas d'autres revenus, et le curé est obligé de recourir à des collectes pour les choses de première nécessité.

La lampe est tenue ardente jour et nuit pendant l'été seulement. Quant au reste de l'année elle n'est ardente que pendant les offices. Et « c'est par le moyen de l'huile que produisent les noyers communaux ». Monseigneur invite le Conseil à prendre des moyens prompts pour fournir aux frais du culte.

Il enjoint d'établir la boîte des âmes, — de se procurer dans l'année une grande pyxide et un ostensoir en argent, — de faire dorer à l'intérieur la pyxide des malades, — de fermer le sacraire, — ainsi que les deux entrées du cimetière.

Parmi les fondations, il en est une de François Déléan Patagon, du 30 janvier 1761, de deux cents livres, sous la charge de chanter tous les troisièmes dimanches du mois la grande messe et les vêpres, suivies d'un *De profundis*, d'un *Libera me* et de l'oraison *Fidelium ;* — et une autre du Révérendissime F.-M. Bigex, au capital de 500 livres, pour un service solennel le 20 février.

Le bon vieux curé, qui atteignait ses 80 ans, ne voulut pas mourir sans faire à son tour une fondation pour contribuer à former le traitement d'un *maître d'école ;* en exécution de ses dernières volontés, le 28 janvier 1841, Etienne Bonnaventure, son neveu et héritier, fit donation à la commune d'une somme de 1300 livres, dont les revenus seraient employés à perpétuité, savoir 60 livres au traitement d'un maître d'école (1) des garçons (de 8 à 12 ans) faisant la classe pendant quatre mois (à défaut de quoi elles seraient distribuées aux pauvres), et 5 livres pour une grande messe de *Requiem* pour les âmes du purgatoire.

Ses successeurs ont été :

Rd VICTOR BABAZ, né à St-Jeoire le 15 octobre 1791, — ordonné prêtre le 16 août 1815, — curé de Mégevette (1819), puis de Syon (1822), — nommé à La Balme de Thuy en octobre 1840, — mis en possession le 17 août 1841, — et devenu en février 1852 curé de Scientrier, — mort en 1858.

Le 26 septembre 1843, Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, fit sa Visite à La Balme.

Il y trouva, répartis en 68 feux, 360 habitants, dont 240 communiants, — une église presque neuve mais humide, — et un presbytère dans le plus mauvais état...

---

(1) Lequel maître sera nommé par le recteur de la paroisse et par le syndic.

La fondation pour la tenue d'une école de garçons pendant une partie de l'année, a été portée à 110 fr. : le régent est un laïc. Il n'y a point de régente.

Rd PIERRE-FRANÇOIS DOUILLON (1852-1856) remplaça le curé Babaz dès le 2 mars 1852.

Il était né le 5 mars 1805 à Taninges, — avait été ordonné prêtre le 22 février 1834, — vicaire à Passy, puis à St-Jean-d'Aulps.

Le 15 décembre 1856, Rd Douillon devenait curé-archiprêtre de Frangy, pour y mourir le 2 mai 1865.

Rd ANDRÉ BORCARD, né à Lugrin le 7 janvier 1808, ordonné prêtre le 22 décembre 1832, — vicaire à Thorens, à Larringes, à Frangy, — fut nommé curé de La Balme-de-Thuy le 19 décembre 1856.

Après 25 ans de ministère en cette paroisse, il se retira à Thônes (21 nov. 1881) et y mourut le 12 mars 1883.

Le 21 mai 1868 avait eu lieu la visite de Mgr Claude-Marie Magnin, et à cette occasion le Conseil de Fabrique avait fait l'acquisition d'un dais, d'une chape noire, d'une croix de procession et fait diverses réparations au maître-autel...

Rd CLAUDE CHATEL, né à Saint-Jean-de-Tholome le 20 mars 1840, ordonné prêtre le 17 mars 1866, — prêtre instable, successivement vicaire à Saint-Laurent, à Vovray, à Marcellaz-Genevois, à Vulbens, à Argonnex, aumônier des bains à Saint-Gervais, vicaire à Pontchy, précepteur, — curé quelques mois à Nangy, — nommé curé de La Balme le 22 novembre 1881 (1), — n'y resta que quatre années (jusqu'en novembre 1885).

Il devait mourir en 1915 dans le diocèse de Digne.

Rd JEAN-MAURICE MANIGLIER lui avait succédé (1885-1890).

Né à Montmin le 21 mars 1850, prêtre de l'ordination du 10 juin 1876, il avait été vicaire à La Clusaz, à Challonges et à Serraval ; — institué curé de La Balme le 5 novembre 1885, il n'y resta que cinq ans, et fut appelé le 13 décembre 1890 à la cure de Peillonnex, et le 10 octobre 1892 à celle de Saint-Eusèbe, où il mourut le 12 novembre 1916.

Le 12 juin 1888, Mgr Isoard, évêque d'Annecy, faisait sa tour-

(1) Le 13 juin 1884, dix-sept enfants de la paroisse furent confirmés à Thônes par Mgr Isoard.

née pastorale, y donna le sacrement de Confirmation à 27 personnes de La Balme et à 166 de Thônes.

Rd MARIE-JUSTIN SOUDAN vint après M. Maniglier.

Né à Amancy le 15 juillet 1855, ordonné prêtre dans l'église de Brou, près de Bourg, le 18 décembre 1880, aumônier de l'orphelinat de Douvaine, vic. à Combloux, à Marlioz, à la Côte-d'Arbroz. — M. Soudan resta curé de La Balme depuis le 17 janvier 1891 jusqu'en 1902, et devint ensuite curé de Boussy le 8 juin 1902 et de Saint-Sixt le 22 septembre 1918.

Rd JEAN-EUGÈNE DUCHABLE, son successeur, était né le 10 mai 1862 à Archamps, et avait été ordonné prêtre le 3 juillet 1887 ; — vicaire à Choisy, à Vaulx et à Desingy, — nommé curé de La Balme-de-Thuy le 6 juin 1902, — il en partit au mois de juin 1906 — donc après quatre ans, — pour devenir curé de Margencel et y mourir le 20 juillet 1915.

Bien plus longtemps resta son successeur, à l'entière satisfaction de ses paroissiens.

Rd PIERRE CHAPUIS, né aux Allinges le 15 octobre 1867, ordonné prêtre le 20 septembre 1891, — quinze ans vicaire à Sévrier (où il fut, un jour, mordu par un chien enragé), — trente-cinq ans curé de La Balme (depuis le 14 octobre 1906), Rd Chapuis est décédé le 20 novembre 1941, avec la réputation d'un prêtre pieux et charitable..., par surcroît amateur des sciences de la nature et très expert dans les arts mécaniques...

On lui doit, à Sévrier, à La Balme et chez les PP. Capucins d'Annecy trois belles grottes de N.-D. de Lourdes.

Il avait reçu le 12 mai 1914, dans sa petite église, la visite pastorale de Mgr Lucien Campistron.

La Fabrique de La Balme a été dépouillée d'une rente de 12 fr., la mense curiale de 133 fr. de rentes, de 220 fr. de capitaux, ainsi que des prés et broussailles (*Journal officiel*, 12 mars 1910).

Il est juste de rattacher à l'histoire de la paroisse la liste des

Prêtres originaires de La Balme

Nous les distribuerons ici suivant les noms de leurs familles et suivant les temps :

Rd Simon Bigex, prêtre de 1661, curé de Saint-Jean-de-Sixt (5 mai 1673-21 septembre 1674).

Autre Simon Bigex, prêtre de 1692, vicaire au Petit-Bornand, mort en 1704.

Etienne Bigex, fils de François, ordonné prêtre après 1738, plébain d'Evian (16 juin 1750-décembre 1790).

Ses trois neveux, fils de Simon :

Etienne Bigex, né au village de Thuy (paroisse de Thônes) en 1742, ordonné prêtre en 1766, confesseur des Clarisses à Annecy, 1772, — curé de Doussard 1781..., émigré à Turin, rentré en 1795 et nommé chef de la XV[e] Mission... — redevenu curé de Doussard (1803-1830), retiré, mort le 4 mars 1831 à Doussard.

Jean-Nicolas Bigex, ordonné prêtre le 5 juin 1773...

L'archevêque François-Marie Bigex, né à La Balme-de-Thuy le 24 décembre 1751 et décédé à Chambéry le 19 février 1827. (Voir sa Notice plus loin).

Leur neveu, fils de syndic Jean-Pierre :

Alphonse Bigex, né le 24 janvier 1804, — excorporé pour le diocèse de Chambéry (24 septembre 1824), reçu docteur en théologie à Turin (31 mai 1827), nommé chanoine de la Métropole et aumônier de son oncle l'archevêque, — ordonné prêtre le 20 juillet 1828, mort le 31 août 1834.

Pierre-Marie Bigex, ordonné prêtre à Paris en 1787...

Jean Bigex, né le 8 août 1788, ordonné prêtre le 21 mars 1813, — vicaire à Doussard... — curé de Doussard (1830-1858), mort retiré à Doussard le 12 juin 1858..

Jacques Déléan, ordonné prêtre en 1621, curé dans le pays de Gex, d'abord à Pouilly 1627, puis à Prévessin et Pollye, m. en 1645.

Autre Jacques Déléan (ou Jean), prêtre de 1654, curé d'Ochiaz, 1658, et de Bassy, 1671...

Pierre Déléan, prêtre de l'ordination de septembre 1661, vicaire à Dingy-Saint-Clair en 1666...

Claude Déléan, tonsuré en 1663, curé de Collonges-Fort-l'Ecluse, m. en mai 1679.

Autre Claude Déléan, prêtre de 1663, aumônier des Bernardines et chanoine de Notre-Dame à Annecy, — chanoine de la collégiale de La Roche, 1673, — curé d'Annecy-le-Vieux, 1701. Il fit le 26 mai 1715 une fondation de messes à dire à la chapelle de Dran.

Jean-Baptiste Déléan, ordonné prêtre le 22 septembre 1663, reçu docteur en droit canon à la Sorbonne, — curé du Petit-

Bornand, 1669-1719, chanoine de la cathédrale, 1673. — Il fonda en 1716 une mission au Petit-Bornand, et en 1719, quatre basses messes à la chapelle de Notre-Dame et S. François à La Balme. Il mourut le 4 novembre 1719.

Nicolas Déléan, — titre clérical 15 nov. 1699, — ordonné prêtre à Belley, en 1700, — aumônier de la Visitation de Rumilly, 1716..., m. en 1745.

Claude Magnin, vicaire à Thônes en 1588.

Jean Magnin, prêtre d'honneur de la collégiale de Notre-Dame à Annecy, mort le 21 septembre 1637, — fonda à La Balme la chapelie de l'Assomption et de S. Jean-Baptiste, et fin donation de ses immeubles de Sévrier au chapitre et à l'hôpital de Notre-Dame.

Pierre Magnin, docteur en théologie, ordonné prêtre le 23 mars 1624, — vicaire à Morzine, 1624-1626, curé de Menthon et archiprêtre 1626-1637, — chanoine de la cathédrale, — curé des Allinges, 1639, — visiteur diocésain, 1640, — vicaire général de Mgr Guérin et de Mgr Charles-Auguste de Sales, — mort en mai 1653.

Robert Magnin (*l'oncle*), ordonné prêtre le 26 juillet 1626, — curé d'Essert, 1630, — prêtre d'honneur de N.-D., puis chanoine de la collégiale, — curé de Musièges, 1637..., mort en octobre 1663.

Autre Robert Magnin (*le neveu*), prêtre de 1655, curé de Cuvat, 1668, mort en janvier 1697.

Simon Magnin, prêtre de 1632, chanoine de la collégiale de N.-D., curé de Vétraz, 1639, de Serraval, 1640, puis de Villaz, 1659-1666, — mort le 17 août 1668. Il fonda au capital de 2000 florins des messes à Notre-Dame.

Jean Magnin, ordonné prêtre le 1er avril 1634, — prêtre habitué de la cathédrale, — prêtre d'honneur de N.-D. — prêtre des Macchabés, — mort le 19 septembre 1659.

Jacques Magnin, neveu du précédent, ordonné prêtre le 11 février 1656, — fut prêtre d'honneur de Notre-Dame, — prébendé des Macchabés, — et mourut le 12 janvier 1712.

Georges Magnin, né en 1637, ordonné à Lyon en 1659...

Jean-Claude Magnin, fils de Philippe, ordonné prêtre le 24 février 1714, vicaire à Thônes 1714-1717, — chanoine de la collégiale de Notre-Dame... — En 1718 il desservait Charvonnex. Mort en 1748.

Claude Puget, ordonné prêtre le 20 décembre 1659, — curé...

— noyé accidentellement (avec un de ses frères) au torrent de Mellayre.

Margueret Jean-*François*, né au village de Charvex le 20 octobre 1830, prêtre de l'ordination du 19 décembre 1857, — vicaire à Serraval, à Allonzier, à Sillingy, — curé de La Balme-de-Sillingy de 1874 à 1888, — retiré en 1888 à Menthon et ensuite à Annecy, — mort à 88 ans le 9 février 1918 et inhumé à La Balme.

R. P. Camille (Jean Barrucand), né le 15 septembre 1910, capucin, profès le 4 novembre 1934, ordonné prêtre le 6 juin 1936, professeur de philosophie à Annecy...

LA COMMUNE

Mouvement de la population

Le premier recensement connu est celui qui fut fait par ordre du duc Emmanuel-Philibert, en 1561, pour l'établissement précis de l'impôt du sel.

La paroisse de La Balme, indiquée, alors comme faisant partie du mandement de Thônes, compte 229 solvables, 1 prêtre, 10 nobles, 42 mineurs, 31 pauvres, en tout 313 personnes, ce qui représente 57 feux ou ménages de quatre personnes solvables...

Les Visites pastorales indiquent en 1607 environ 60 feux, — en 1631, environ 50 feux, — en 1658, 48 feux, — et en 1766, 42 feux « soit environ 190 âmes ».

Les statistiques de l'intendant Depassier comptent en 1755 146 personnes au-dessus de 5 ans (en 41 familles), et pour 1756 elles donnent 148 personnes au-dessus de 5 ans (en 43 familles), avec cette mention qu'aucune ne s'absente du pays.

En 1801, La Balme compte 183 habitants ; mais l'annexion du village de Charvex en 1803 et la création de la verrerie d'Alex font monter sensiblement le chiffre de la population.

En 1821, elle est de 275 individus, — en 1829, de 305, — en 1848, de 341 (dont 2 absents) : 126 ne savent ni lire ni écrire, 104 savent lire, 111 savent lire et écrire.

Puis nous la voyons baisser :

En 1861, elle est de 319, — en 1872, de 322, — en 1881, de 266, — en 1891, de 272, — en 1901, de 234, — en 1911, de 247, — en 1921, de 200 (dont 8 étrangers), — en 1931, de 172 (dont 2 étrangers), — en 1936, de 183, — aujourd'hui, de 172.

Quarante-cinq noms de syndics avant la Révolution française

En 1561, François Vagnioux et Mermet Deleyaz (ou Déléan ?).

1607, Simon Friand et Mermet Déléan.
1631, Pierre Maistre et Pierre Déléan-Cloche.
Mai 1631, Jacques Bigex, Claude Magnin et Antoine Déléan.
1658, Pierre Maistre et Pierre Déléan-Cloche.
1681, Aimé Déléan et Jean-François Magnin.
1687, Simon Bigex et Jacques Déléan.

1714, François Bigex.
1726, Nicolas Bellon et Nicolas Déléan.
En 1729, le 12 septembre, délimitation entre Thônes et La Balme, par ordre de l'Intendant du Genevois.
1732, Jacques Déléan Thévenet et N...

Après l'édit royal du 15 septembre 1738, dit de *la Péréquation générale*, il n'y a plus qu'un syndic. Toutes les années il y a élection d'un regretier (pour la vente du sel) et d'un exacteur (ou percepteur de la taille).

1750, Jacques Bigex, fils de Jacques, de la Durasse.

— Le 26 décembre, Denis Girod, de Thônes, est élu regretier « sous le salaire de deux deniers pour chaque livre de sel qu'il distribuera ». (Curton, notaire, secrétaire de la communauté).

1752, Marin Bigex, fils de Pierre, des Salignons.
1753, Simon Bigex, feu François.
1754, François Bigex, feu Philippe.
1755, Simon Bigex, feu Jacques dit A-la-Maria (z).
1756, Pierre Bigex, feu Nicolas, des Salignons.
1757, Joseph Bellon, feu Nicolas.
1758, Pierre Magnin, feu Jean-Claude.
1759, Jean-Baptiste Déléan, feu Jacques.
1760, Georges Déléan-Thévenet.
1761, Pierre Magnin, feu Nicolas.
1762, Jean-Claude Bigex, feu Philippe.
1763, Claude Bigex, feu Jacques A-la-Maria.
1764, Georges Déléan dit A-la-Constance.
1765, François Bigex, dit Cottu, feu Georges.
1766, Maurice Déléan, feu Balthazar.

— Le 7 décembre, élection du regretier, Gabriel Bigex, qui promet « faire la distribution de la quantité de *dix-huit balles*

de sel, à laquelle ladite communauté se trouve taxée, aux gabellants d'icelle..., moyennant le gage et salaire de trois deniers pour chaque livre de sel qu'il distribuera... ».

1767, Simon Bigex dit Barat, feu Jean-Pierre.
1768, Gabriel Bigex, feu Nicolas.
1769, Philippe Déléan, feu Claude.

Le 9 avril, élection de l'exacteur des tailles, Gabriel Bigex, « sous la rétribution et le gage de 3 livres 16 sols pour chaque cent livres qu'il exigera ».

Le 24 décembre, élection du même G. Bigex comme regretier et exacteur pendant l'année 1770.

1770, Simon Déléan dit Thévenet, feu Georges.
1781, Jean-Pierre Bigex, feu Simon.
1782, Simon Déléan, feu Balthazar.
1783, François Bigex dit Cottu, feu Georges.
1784, François Bigex, feu Jacques.

— Le 28 juin, l'incendie de la rue des Clefs, à Thônes, détruit chez le secrétaire (notaire Lathuille), le Registre de la municipalité, ainsi que la mappe de La Balme.

1787, La commune décide de s'affranchir, moyennant 52 livres, de ses redevances féodales à l'abbaye de Bonlieu-Sainte-Catherine. (Lacombe, notaire, 21 mars).

1788, François Magnin, feu Pierre.
1790, Joseph Bigex, feu Jean-Baptiste.

Après l'invasion de la Savoie (21-24 septembre) et la proclamation des commissaires de la Convention (6 octobre), une assemblée réunie à La Balme — comme dans toutes nos paroisses (le 13, 14 ou 15 octobre) — nomme un député (J.-B. Lathuille, notaire de Thônes), et un suppléant Jean-Pierre Déléan..., qui s'en va représenter La Balme à l'Assemblée (dite des Allobroges) à Chambéry et voter l'annexion à la France...

Sous le régime français

La Balme-de-Thuy (avec Dingy, Les Villards, etc.) fit partie du canton de Thônes et du district d'Annecy (22 janvier 1793).

D'abord il y eut une municipalité provisoire, comprenant :

Le citoyen Simon Déléan-Thévenet, élu maire le 6 déc. 1792 ;

Le citoyen Jean-Pierre Déléan, procureur syndic ;

Les citoyens François-Marie Magnin et Jean Déléan feu Georges, adjoints ;

et les citoyens Jean-Pierre Bigex et Simon Déléan, feu Joseph, officiers municipaux.

En janvier 1793, eut lieu l'organisation de la municipalité définitive (1).

En mai (4-10), les montagnards de la vallée de Thônes se soulèvent... et combattent sur les deux rives du Fier, à La Balme, à Morette... ; mais les habitants de La Balme n'ont pas participé à ce mouvement.

Le 21 juillet, assemblée primaire à Thônes des citoyens de tout le canton sous la présidence de Simon Déléan : à l'unanimité les 231 citoyens présents déclarent accepter la nouvelle Constitution (du 24 juin).

En 1794, le 15 mars, réquisition de douze cuviers à fournir (par Thônes et La Balme) dans les huit jours.

En octobre ou novembre, réquisition de 59 quintaux d'avoine à fournir par La Balme...

En 1795, le 6 septembre (20 fructidor an III), assemblée primaire du canton (dans l'église de Thônes) : 428 citoyens repoussent la Constitution de l'an III, 4 ne l'acceptent que *sous la condition « d'avoir l'exercice de la religion catholique apostolique et romaine comme on l'avait avant la Révolution »*.

En conséquence on refuse de nommer des électeurs... Une nouvelle assemblée (du 8 octobre) refuse de même.

Sous le Directoire, les sept communes du canton ne possèdent plus qu'une seule municipalité..., dont le citoyen Joseph-Denis Granger, de Thônes, est élu président le 1er novembre (10 brumaire an IV). Chaque commune a cependant un agent et un adjoint :

Jean-Pierre Bigex est élu agent (par l'assemblée communale de La Balme le 6 novembre) ; — ensuite viennent :

Simon Déléan, agent... (juin 1797...) ;

Jean-Pierre Déléan, qui démissionne en septembre 1797 ;

Simon Bigex, le philosophe, installé le 30 septembre 1797, réinstallé le 30 décembre 1797, démissionne le 12 janvier 1798 ;

Simon Déléan A la Grenadière, élu le 13 janvier 1798 (avec Jean Déléan, adjoint) ;

---

(1) Nous trouvons comme officiers municipaux (en décembre), Simon Bigex et Jean-Pierre Bigex.

Simon Bigex, réélu agent le 3 mars 1798 (Simon Déléan, adjoint).

L'assemblée primaire du canton, des 21 et 22 mars 1798, élit un nouveau président de l'Administration, J.-F. Durod, (qui sera suspendu les 8-19 octobre et provisoirement remplacé par le fameux Poidebard..., et l'année suivante, le 21 mars 1799, par Joseph-Denis Granger... suspendu à son tour le 11 juillet et remplacé le 12 septembre par Prosper Marchand).

A La Balme, l'assemblée communale élit, le 30 mars 1798, un agent, Simon Déléan... et un adjoint, F.-M. Magnin.

Le 30 mars 1799 encore Simon Déléan et le même adjoint, qui tous deux démissionnent, et sont remplacés par Jean-Pierre Bigex, agent, 13 juillet, et J.-F.-M. Hudry, adjoint (8 juin)...

Enfin arrive le coup d'Etat du 18-19 brumaire an VIII (9-10 nov. 1799) :

De par la Constitution de l'an VIII, l'autorité vient d'en-haut : c'est le préfet du département qui nomme la municipalité (maire et conseillers) de chaque commune. — Au retour du régime sarde, le syndic sera nommé par l'intendant...

Maire ou syndics de La Balme

— Menus faits —

1800-1825, Bigex Jean-Pierre, feu Simon, maire...

1802, juin 27 : Grêle causant d'affreux dégâts.

1805, avril 1er : Achat d'un verger ou jardin pour le curé.

1817, disette... : Vente des trois quarts d'un bois de fayard, à la Fenêtraz, en vue de soulager les pauvres.

1826, Déléan dit Rigollin Simon, syndic.

1829, Margueret Jean-Benoît.

1833, Bigex Joseph-Marie, feu Jean-Pierre.

1860, Tous les électeurs inscrits votent, et, sauf un, votent *oui* pour l'annexion à la France.

1861, Magnin Jacques, maire.

1865, Déléan Joseph-Aimé.

1870, Déléan Pierre.

1872, Construction de la mairie-école.

1881, Vautthier G.

1884, Bigex Jean-Louis.

1892, Déléan Joseph.

1904, Contat Célestin.

1906, Margueret François.

1921, Déléan Alfred.

1935, Déléan François-Antoine.

Les derniers faits à enregistrer ici sont :

L'établissement de la nouvelle route, plus directe, de Morette à La Balme.

L'aménagement de la grotte de la Vierge, à Morette, par les soins de Rd Chapuis et de son ami Claude Mermillod-Baron, 1923...

La colonie annécienne de vacances de M. l'abbé Doche, devenue colonie des jeunes garçons de Chagny (Saône-et-Loire) et ensuite des jeunes filles (*Les Hirondelles*) de Saint-Denis (Seine).

Le décès (25 juin 1940) du « géant savoyard » Ferdinand Contat, né à La Balme en 1902, affligé d'une taille de 2 m. 45 et d'un poids approchant de 175 kilos...

Enfants de La Balme

Morts pour la France (1914-1918)

1914. — BIGEX Joseph.
DÉGRAVEL Emile.

1915. — BARRUCAND René.
DÉGRAVEL François.

1916. — BELLON Pierre.
MAGNIN Célestin.
VACHOUD Achille.

1917 — BELLON Joseph.
REY Jean.
DÉLÉAN Aimé.
MAGNIN Marcel.
MORAND Joseph.

Qu'ils reposent en paix !

*
* *

La noble famille des de Menthon de la Balme

Ne Girard de Menthon, seigneur de Dingy, s'était avant 1374 marié à Béatrix des Clets et, de par un partage de 1377, avait obtenu la moitié des biens du Marest (paroisse de Serraval).

Il eut un fils, Jacques de Menthon, enterré à Serraval en 1441 (1), et un petit-fils, Amed, mort vers 1457, laissant deux enfants qui partagèrent en 1488.

L'aîné, Georges de Menthon, seigneur du Marest, fut la tige des Menthon du Marest (2), éteints en 1777, tandis que *Robert de Menthon,* le cadet, coseigneur de La Balme et de la Val des Clets, commença la *tige des Menthon-la Balme,* les seuls qui doivent nous occuper ici.

---

(1) Un autre, Pierre, était mort avant 1412, et avait été inhumé dans l'église de La Balme.

(2) Il eut cependant le château de La Balme et sa juridiction. De même l'un de ses fils, Pierre le jeune (mort en 1555) hérita du même château et de celui du Marest.

Noble Robert laissa, entre autres enfants,

Jean de Menthon, mort en 1575, après avoir réuni tous les biens de sa branche, devenant ainsi le seigneur ? (le seul) de La Balme et de Charvex. Le dénombrement de 1561 lui donne comme femme Claudine de Granvelle, et, comme premier enfant (1),

Jacques de Menthon, qui fut à la fois seigneur de La Balme, de Gruffy et de la Cour (à Annecy-le-Vieux), coseigneur de la Val des Clets, marié trois fois..., déserta son château de La Balme pour habiter Annecy-le-Vieux ou Gruffy.

Son fils, *François de Menthon,* en 1608, épousa en 1649 Françoise Costa (fille d'un Président à la Chambre des Comptes). Il mourut en 1668, elle en 1703 seulement, après avoir fondé en 1675-1676 la chapelle de Dran.

Ils avaient eu trois filles : Marie-Angélique (mariée trois fois, morte avant 1739) ; Bernardine et Victoire (qui furent religieuses), et deux fils : Jean-Antoine (tué au siège de Nègrepont par les Turcs), et l'aîné, qui suit.

Jean-Baptiste de Menthon, seigneur de La Balme, de Charvex, de la Cour, baron de Gruffy et coseigneur de la Val des Clets, épousa en 1687 Claudine de Lalée (veuve de François de Gallay) et en 1718, Madeleine Milliet d'Arvillars.

Le 20 novembre 1708, il donnait à ferme au notaire François Curdel, de Thônes, pour 1.380 florins de cense annuelle et 21 florins d'épingles, tous les revenus dépendant de la terre et juridiction de La Balme, consistant en terre, prés, bois, moulins, baptoir, montagne, laods, suffertes..., moitié des échutes, aucièges de Drons (ou Dran), Planey, la Rosière, la moitié des corvées de La Balme et entièrement celles de Thuyer, et généralement tous autres droits seigneuriaux dépendant de ladite terre rière les paroisses de Thônes, Alex et autres lieux circonvoisins... (Missillier, notaire).

Il mourut en 1722 à Gruffy et fut enterré à Annecy-le-Vieux. Sa veuve ne mourut qu'en 1779.

L'un de ses fils, « illustre, noble et puissant seigneur *Bernard-Joseph de Menthon,* seigneur de La Balme, Thuy, Charvex, la Cour et coseigneur de la Val des Clets », né en 1719 à Annecy, habitant en 1745 la maison forte de la Cour, rière Annecy-le-Vieux.

---

(1) Les autres enfants majeurs sont Philibert, Janus et Claudine (future abbesse de Sainte Catherine). Tout ce monde du château est servi par deux domestiques et deux chambrières.

Le 4 janvier 1750 il relâche à titre d'emphytéose et albergement perpétuel à Claude Rouge, de Manigod, son moulin de Morette, avec battoir, pressoir et four, jardin et pièce de terre voisine, moyennant 84 livres d'introge (une fois payées) et une cense annuelle de 120 livres avec deux chapons gras... (Curton, notaire).

Diverses pièces de terre dépendant de son château de La Balme, étaient acensées à des particuliers : entre autres les Grands Champs, la Cullaz, la petite Grangerie, les Epinettes, la Lentillière, le Jourdillet, le petit Château, un grand jardin contigu au grand Château, la Charvonnette, les Sés...

Il possédait de plus quelques droits seigneuriaux dans les paroisses de la vallée, puisque, lors des affranchissements décidés par nos rois de Sardaigne, il traita le 19 octobre 1785 avec :

La communauté des Clés, pour 90 livres ; — celle de Serraval, pour 1300 livres ; — celle de Thônes, pour 700 livres ; — celle des Villards, pour 50 livres,

Et le 30 mars 1787 avec celle du Grand-Bornand, pour 70 livres.

A la mort de son frère Joseph-François, baron de Gruffy, officier aux dragons de Genevois, notre Bernard-Joseph devint baron de La Balme et de Gruffy ; — ensuite, par le testament (1774) et le décès (7 mai 1777) de Paul de Menthon, chevalier du Marest, lieutenant-colonel de cavalerie retiré à Thônes, il acquit les seigneuries du Marest et du Bouchet, réunissant ainsi tous les biens de la famille (1).

Marié vers 1767 à Philippine Angot, et décédé le 29 juillet 1789, il avait eu Paul-François, né en 1774, mort à Monthey (Valais), en 1793, — Pierre-Gaspard, mort très jeune, — et une fille, Georgine-Françoise, dite Fanchette, qui épousa son cousin-germain *Paul-Alexis de Livet*, baron de Monthoux (près de Pringy) et lui apporta tous les biens de sa maison.

Celui-ci, devenu lieutenant-colonel, mourut en 1841, laissant Joseph de Livet, marié en 1851 à Joséphine Gerbaix de Sonnaz, mort en 1862, père d'*Hippolyte de Livet* (1854-1892), dernier du nom.

---

(1) Pour la somme de 2.200 livres de Piémont, il vendit, le 6 juin 1779, à Rd Alexis Charvet, régent de rhétorique, sa maison avec jardin (N° 1932 de la mappe) de la rue Blanche, à Thônes, — maison provenue du chevalier Paul du Marest (3 juillet 1776) — et passée en 1838 aux Rdes Sœurs de Saint Joseph.

Trois personnages originaires de La Balme-de-Thuy

I

Simon BIGEX, secrétaire de Voltaire

Un Savoyard qui exerça quelque temps auprès du patriarche de Ferney les fonctions bien modestes de secrétaire ou de copiste, n'est certainement pas un bien grand personnage, auquel on doive élever un monument ; mais, parce qu'une fois ou l'autre le public s'est occupé de lui, nous devons lui réserver ici quelques lignes, pour répondre à la curiosité du lecteur.

Déjà en 1863 *la Revue savoisienne,* organe de la Société florimontane d'Annecy, lui consacrait, pages 85-87, une notice (du docteur L. Bouvier), notice intéressante... qui appelle des compléments et des rectifications.

Né à La Balme-de-Thuy le 18 mars 1730 (Reg. paroiss.), mort en 1806, Simon Bigex appartenait à une branche des Bigex dite A-la-Maria.

Son père Nicolas, fils de Jacques Bigex-A-la-Maria, était un petit propriétaire de La Balme, qui, de son mariage avec Marie Rey, laissa six filles... et deux garçons, Simon et Gabriel.

Muni d'une certaine instruction acquise nous ne savons en quelle école (1), plein de force, d'ailleurs, et doué, paraît-il, d'une haute stature et d'une grande maturité d'esprit (2), Simon Bigex était parti pour Paris vers l'âge de vingt ans, d'après le Dr Bouvier, et avait « servi » on ne sait où (3), revenant d'ailleurs en Savoie de temps à autre, puisque nous le voyons le 28 juillet 1761 et encore le 20 mars 1762 servir de témoin à deux testaments de ses compatriotes.

---

(1) La première fondation pour un maître d'école à La Balme date de 1841... Mais on pouvait apprendre à lire et à écrire chez des particuliers, par exemple chez le curé...

(2) D'après le Docteur Bouvier.

(3) Un Jean-François Avrillon, de Thônes, venait de mourir, domestique à l'Archevêché de Paris (1745). Un Claude Avrillon était maître frotteur chez le prince de Conti. Un Jean-Claude (le même peut-être) était garçon de cuisine chez le prince de Condé au Palais-Bourbon... Un Jean-Claude Clerc, dit Saint-Jean, du Glapigny (Thônes) était frotteur au service de S.M. le Roi de France à Versailles (1756-1780)...

En 1763, il se retrouvait à La Balme, pour un accord du 6 avril avec son frère et pour un partage définitif du 3 juin.

Si nous en croyons une lettre de Voltaire à Damilaville, du 12 juillet 1763, Simon Bigex était précédemment valet de chambre et copiste d'un nommé Nigon de Berty, conseiller-clerc de la seconde des enquêtes, au cloître Notre-Dame.

« Il est venu chez moi, — ajoute Voltaire, » — il y est : c'est une espèce de sauvage comme le curé Meslier (1) ». Et, de Ferney où Voltaire venait de se fixer, il demandait à son correspondant de Paris quelques renseignements sur Bigex.

D'autre part, d'après la *Correspondance littéraire* de Grimm, ce serait Grimm qui aurait arraché Bigex au métier de frotteur pour en faire son scribe, et qui l'aurait cédé en la même qualité à Voltaire (2).

Dans tous les cas, c'est seulement à partir de 1763 que Voltaire occupa Bigex, — comme il avait employé un autre Savoyard, Jean-Louis Vagnière, — à tenir l'état de ses vaches et de son foin en parties doubles, à sa correspondance, à ses tragédies et à ses autres ouvrages (3).

Pour quel salaire ? Nous l'ignorons. Vagnière recevait 200 francs par an... Au botaniste Commerson Voltaire en 1757 avait offert « 20 louis d'appointements et la table... » pour un « métier de galérien » condamné à suivre pas à pas son maître, à l'assister plume à la main pour écrire, même durant la nuit, les rêveries sans nombre qui lui passaient par la tête : Commerson avait refusé, Bigex accepta... (4).

Et combien de temps ? On a parlé de (5) « près de dix-huit ans ». Mais nous pensons qu'il faut beaucoup rabattre de cette durée, et la ramener à six ou sept années seulement (de 1763 à 1770 ou 1771).

En effet, Simon Bigex se retrouve au pays natal le 24 septembre 1770, jour où il achète de Claude Bigex-à-la-Maria une maison morative et une grange (au Meiten)... Et il se marie (1771)...

---

(1) Dans cette lettre, Voltaire attribue à Bigex la paternité d'un mauvais livre que lui-même avait composé, *L'Oracle des fidèles pour servir de suite et d'éclaircissement à la Sainte Bible,* ouvrage déjà mis à l'Index en 1761.

(2) MAYNARD, *Voltaire, sa vie et ses œuvres,* tome II, page 230.

(3) Lettre de Voltaire à M. d'Argental, 24 novembre 1759.

(4) Bientôt, chose cocasse — il eut maille à partir avec l'aumônier Antoine Adam, qui l'accusait d'avoir volé nuitamment des fruits dans un jardin. De là, entre eux, guerre de langue et de plume, puis procès en calomnie au bailliage de Gex, dont s'amusa beaucoup Voltaire (GRIMM, *Correspondance littér.,* novembre 1763).

(5) Dr BOUVIER, dans la *Revue Savoisienne.*

Décidément, dégoûté peut-être de l'impiété et des insanités du patriarche de Ferney, il reste au pays (1):

Son surnom de *philosophe* nous intrigue. Viendrait-il de son savoir réputé universel (d'après ses compatriotes), de ses propos philosophiques et de ses raisonnements ? Ou bien Bigex aurait-il rapporté de la fréquentation des déistes libres-penseurs du XVIII° siècle quelques doutes ou négations relativement à la divinité de Jésus-Christ ? Nous l'ignorons.

Les quelques travaux agricoles que comportait sa condition de cultivateur lui laissaient de longs loisirs : il continua à s'occuper d'études, particulièrement de médecine (2) et aussi de botanique ; — il prit même une patente d'herboriste (en vertu de la loi du 6 fructidor, an IV) — et il brigua ou accepta à plusieurs reprises des fonctions municipales (3) :

Et le 20 juin 1806, « après avoir reçu les sacrements », il mourut, âgé de 77 ans, — laissant deux fils : Etienne, charpentier, et Pierre (alors soldat près de Cherbourg)...

Sa bibliothèque fut dilapidée, et ses manuscrits — entre autres six gros cahiers où il avait consigné, paraît-il, les faits et gestes de son maître Voltaire — servirent, entre temps, à allumer le feu de la cuisine !

II

Le colonel BIGEX

Pierre-Marie Bigex, fils de Simon Bigex et de Françon Maistre, né à La Balme-de-Thuy le 1er mai 1759, et fixé à Paris, s'engagea en 1789 dans le 104e régiment de ligne, et passa bientôt dans les Volontaires de Paris, où il fut nommé capitaine en 1792.

Entré l'année suivante dans l'Etat-Major en qualité d'adjoint, il conquit rapidement les grades de sous-lieutenant, de lieutenant

---

(1) Cependant, nous le retrouvons à Paris le 25 février 1779 ; ce jour-là il reçoit d'un compatriote, J.-F. Curdel, procure générale et spéciale de vendre ou échanger des biens situés dans la paroisse de Thônes. Propriétaire lui-même, à Dran, d'une montagne de douze vaches (et d'une contenance de 23 journaux), il la vendit le 12 mars 1785 (Lathuille, notaire).

(2) *La Revue Savoisienne,* année 1925, page 39, a publié une curieuse ordonnance médicale de Simon Bigex, médecin consultant, du 17 Juin 1793.

(3) En 1794, lors d'une querelle de la municipalité de La Balme avec l'administration du District, il était secrétaire suppléant (*Revue Savois.* 1863, p. 86). — En 1797, il fut installé (30 septembre et 30 déc.) agent municipal — et démissionna le 12 janvier 1798. Il fut réélu le 3 mars, mais remplacé le 30 mars...

et de capitaine, — servit dans les armées du Nord et des Pyrénées-Orientales (ans II, III et IV), dans l'expédition de l'Ariège (an V), dans les armées d'Allemagne, gallo-batave et des côtes de Hollande (ans IX et X), — fit partie de l'expédition de la Louisiane et se trouva au camp d'Utrecht (an XII), — passa à l'armée de Dalmatie (an XIII), — fut nommé chef d'escadron (1807) et envoyé bientôt à l'armée d'Espagne, où il resta jusqu'en 1814, — colonel depuis 1811.

Durant sa longue carrière militaire, il avait reçu plusieurs blessures et avait eu deux chevaux tués sous lui.

Chevalier de la Légion d'Honneur, et Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mis à la retraite le 1er août 1815, à l'âge de 56 ans, il se fixa à Paris (1), — et y mourut, nous ne savons à quelle date (2).

III

L'archevêque François-Marie BIGEX

Celui-ci, qui est incontestablement la gloire la plus pure de La Balme, nous arrêtera un peu plus longtemps.

Il naquit de Simon Bigex et de Françon Maistre, à La Balme, le 24 décembre 1751 (3). Comme il avait un oncle plébain et un grand-oncle (4) aumônier des Clarisses d'Evian, ce fut au collège d'Evian qu'il fit ses études, — et rapidement, puisqu'à l'âge de seize ans il se trouve avoir terminé son cours de philosophie ; — ensuite il passa à Thonon pour étudier la théologie dogmatique et recevoir d'un avocat célèbre des leçons particulières de droit civil.

Répondant généreusement à l'appel de Dieu, il fit une année de théologie morale au Séminaire lazariste d'Annecy, entra ensuite à Saint-Sulpice, y devint dès la seconde année maître des conférences, professeur de philosophie et ensuite de théologie... Ordonné prêtre en 1776, et pourvu du diplôme de doc-

---

(1) J. PHILIPPE, *Les Gloires de la Savoie ; Revue Savois.*, 1897, p. 257.

(2) Nous ne devons pas le confondre avec un autre militaire du nom de Bigex Pierre, fils de Simon Bigex et de M.-Claudine Friand, né à La Balme le 18 Septembre 1778, entré au service le 1er Septembre 1802.

Ni avec un autre, Maurice Bigex, qui s'était battu au pont de Lodi et ensuite à Salo, et fit, entre autres campagnes, celles de 1807 (Dantzig et Friedland) et celles d'Espagne et de Portugal de 1808 à 1813.

Capitaine au 17e Régiment d'Infanterie de ligne, il demanda et obtint (1816) sa naturalisation pour rester dans l'armée en France, et reçut la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Louis, le 13 novembre 1823...

(3) Il était donc le frère aîné du colonel.

(4) Rd Jean-Pierre Rey, natif de Thônes.

teur en Sorbonne (1783), il fut rappelé en Savoie par Mgr Biord, évêque de Genève-Annecy, qui se hâta de faire de ce brillant sujet un des chanoines de sa cathédrale.

Ce grand évêque étant mort peu après, ce fut notre Bigex qui eut l'honneur de prononcer son oraison funèbre (14 juin 1785). Le chapitre venait de faire de lui l'un des Vicaires capitulaires pendant la vacance du siège... Et deux ans après, Mgr Paget, le nouvel évêque, le nommait Vicaire général (avec MM. de Thiollaz, Besson et Perrand).

Dès le 22 septembre 1792, après avoir procédé à une dernière ordination générale, l'évêque partit pour Turin... Un autre jour, M. Bigex, en plein midi, suivit la route de Genève, sous le costume de garde national, pour se rendre d'abord en Valais, ensuite à Lausanne, et c'est de cette ville ordinairement — par exception, de Liddes ou du Grand-Saint-Bernard, — qu'il veilla sur le pauvre diocèse pendant les années de la persécution.

A ceux des prêtres qui étaient restés au péril de la vie dans le diocèse, il traça les règles qu'ils avaient à suivre dans leur ministère, ainsi que les mesures de prudence à prendre et la direction à donner aux fidèles (pour leur persévérance ou leur conversion). Il fit imprimer plusieurs opuscules, entre autres une *Instruction à l'usage des fidèles...*, la *Réponse d'un catholique savoisien à la lettre pastorale de l'évêque du M.-B.* (Mont-Blanc), — une *Lettre à M. P.*, — *Le Catholique du Jura*, — *De la sanctification des fêtes et dimanches, instruction pour ceux qui sont dans l'impossibilité d'assister aux offices divins*, — *Règlement pour une Société de bons amis, pour propager la religion, veiller au bien des Missionnaires...* — et un ouvrage plus considérable, *Le Missionnaire catholique, ou Instructions familières sur la religion, en réfutation des préjugés, des erreurs et des calomnies, par lesquelles elle a été attaquée durant la persécution présente*, Mai 1796 (346 pages), qui eut rapidement plusieurs éditions et qui se répandit dans presque tous les diocèses de France (1).

Infatigable, il se fit encore un devoir de rédiger pendant douze années consécutives (1799-1910) une sorte d'almanach, *Les Etrennes religieuses*, pour y combattre les fausses doctrines et les maximes impies de l'incrédulité.

Lors du rétablissement officiel du culte, M. Bigex fut nommé Vicaire général de l'évêque de Chambéry et Genève, Mgr de

---

(1) On pouvait y remarquer, entre autres, le chap. XX, *De l'Eglise Constitutionnelle* (p. 264-287) et le suivant : *De la conduite des fidèles durant la persécution* (p. 288-342).

Mérinville et (avec son collègue M. le Thiollaz) dut s'occuper de l'organisation laborieuse du nouveau diocèse (comprenant toute la Savoie) ; et, ensuite, il fut Vicaire général de Mgr de Solles, qu'il aida dans ses Visites pastorales, ses retraites ecclésiastiques et ses autres fonctions...

Sacré évêque de Pignerol en novembre 1817, il resta près de sept années dans ce diocèse piémontais, qu'il dota d'un grand et d'un petit séminaire, etc. Le 18 juillet 1824 il fut mis à la tête de l'archidiocèse de Chambéry, qui venait d'être diminué de 292 paroisses par le rétablissement du siège d'Annecy (en 1822), et qui bientôt allait perdre encore 83 et 86 paroisses formant les diocèses de Tarentaise et de Maurienne rétablis par le Pape (en 1825).

Ses nouveaux diocésains n'eurent pas longtemps à admirer le zèle et la piété et les talents administratifs de leur archevêque : âgé de 75 ans et quelques mois, ce vénérable prélat mourut presque dans l'accomplissement de ses fonctions, ayant pris froid dans une visite faite au Bourget-du-Lac pour la clôture d'une mission, — le 19 février 1827.

« Mgr Bigex était d'une haute stature ; il avait le port noble et assuré. Sa physionomie, pleine de dignité, annonçait tout à la fois cette gravité tempérée par la bienveillance, qui faisait le fond de son caractère, l'austérité de ses mœurs, l'inflexibilité de ses principes religieux, et en même temps cette aménité qui faisait particulièrement le charme de ses entretiens... ». (Notice par L. Morand, dans les *Documents* de l'*Acad. de Savoie,* tome VII, p. 224).

LA PAROISSE
DES VILLARDS-SUR-THÔNES

Au pont de Luysdefour, à moins de 4 kilomètres de la ville de Thônes, commence la paroisse des Villards, démembrée de celle de Thônes en l'année 1695.

Elle possède quelque 560 habitants, dont environ 140 au chef-lieu (Le Villard), et les autres répartis entre les hameaux de Luysdefour (en une quinzaine de maisons), de Carouge (25 à 30 maisons), de la Vella (soit Nantacens), du Borjal et du Plan du Borjal..., plus en un certain nombre de chalets situés soit à l'Envers soit à « l'Adrey » (ou Endroit), c'est-à-dire au-delà du Nom ou en-deçà (par rapport au chef-lieu).

MOUVEMENT DE LA POPULATION. — En 1766, d'après la Visite pastorale de Mgr Biord, on y comptait 138 feux (ou ménages), soit 628 âmes.

En 1821, 326 hommes + 455 femmes = 781.

En 1848, 377 hommes + 405 femmes = 782 (absents y compris), dont 212 ne sachant ni lire ni écrire, 292 sachant lire et 278 sachant lire et écrire.

En 1861, la population était de 679 individus ; — en 1872, de 721, — en 1881, de 714, — en 1891, de 724, — en 1901, de 603, — en 1911, de 742, — en 1921, de 688, — en 1931, de 610.

SUPERFICIE. — D'après l'*Annuaire de la Haute-Savoie,* la superficie serait de 1136 hectares.

ALTITUDE. — L'église est à 767 m. d'altitude, c'est-à-dire à 135 m. ou 142 m. au-dessus de celle de Thônes, et à 200 m.

environ au-dessous de l'église de Saint-Jean-de-Sixt : aussi bien les cyclistes ont-ils à pédaler assez péniblement pour « faire la montée de Saint-Jean ».

DÉNOMINATION DE LA PAROISSE ET DE SES HAMEAUX. — Dite d'abord *du Villard-sur-Thônes*, ou *de Saint-Laurent-sur-Thônes*, la paroisse s'appelle depuis longtemps du nom pluriel *Les Villards-sur-Thônes ;* et cet usage est bien justifié, parce qu'il y a un Villard-dessus et un Villard-dessous...

Or, ce nom de *Villard*, si fréquent en Savoie (aussi bien que son diminutif *Villaret*), vient du mot latin *villa*, qui, au temps des Romains et des Gallo-Romains, désignait une maison de campagne, maison de maître avec ses dépendances (pour le régisseur, les esclaves ou serviteurs), ses granges, étables, caves ou celliers (certouts), abreuvoir..., c'est-à-dire le noyau d'un village.

Vella, Vellaz... remplace aujourd'hui *Nantacens* (ou *Nantassin*), qui rappelle un nant ou ruisseau.

Borjal ou *Bourgeal* est peut-être un diminutif de *bourg*.

Luysdefour ou *Luidefour, Loëdefor...* nous paraît venir de *liais, liois* = pierre (*de four...*) et rappellerait un four à chaux.

Carouge, du latin *quadrivium*, n'est autre qu'un carrefour de quatre chemins ou croisement de sentiers...

ORIGINES DE LA PAROISSE. — Le 7 octobre 1674, une requête était présentée à Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, par les « communiers » des villages de Luysdefour, du Villard, de Carouge, de Nantacens, de Lyez et du Borjal, ainsi que des maisons écartées « sises tant à l'Envers qu'à l'Adrey », le tout formant trois dimeries de la paroisse de Thônes.

L'objet de leur demande était qu'il plût à Sa Grandeur de permettre l'établissement d'un cinquième vicaire [de Thônes] pour le service divin et l'administration des sacrements en faveur des habitants des susdits villages.

Et le motif — non imaginaire, mais très réel, — c'est, disent-ils, que, éloignés d'une lieue et demie à deux lieues de l'église paroissiale de Thônes, ils ne peuvent facilement assister aux messes des dimanches et fêtes ni remplir leurs autres devoirs paroissiaux, tant à cause de l'abondance des neiges en hiver qu'à cause du grossissement des ruisseaux qui coupent les chemins : — ce qui fait que les personnes âgées ou valétudinaires, les femmes enceintes, les estropiés et les jeunes enfants sont privés des avis spirituels et instructions religieuses nécessaires à

leur salut, et que « fort souventes fois » des malades meurent sans sacrements « ainsi qu'il est arrivé dès environ une vingtaine d'années en ça au nombre de plus de cent personnes ».

Il va sans dire que le plébain de Thônes fit ses objections et posa ses conditions, — qu'il y eut des offres et des réserves de la part des deux parties (représentées par Rd Jacques Blanc, l'un des vicaires du plébain, et honorable Louis Mermillod, du Villard) ; — mais finalement on aboutit à une transaction que devaient ratifier le plébain et les susdits communiers.

Et ce fut le lundi 3 juin 1675 que se rencontrèrent — dans le jardin de la cure de Thônes — avec le plébain Rd M^re^ Jean-Jacques de Menthon cent quinze personnes (dont trois veuves) desdits villages, c'est-à-dire plus des deux tiers de la population, savoir : 15 de Luysdefour, 34 du Villard, 21 de Carouge, 9 de Nantacens, 19 de Lyez et 17 du Borjal, — par-devant le notaire Jean-Michel Curdel, qui dressa l'acte de *Transaction entre le Plébain de Thônes et les communiers de la combe des Villards concernant l'établissement d'un cinquième vicaire pour desservir la chapelle de Saint-Laurent*.

En voici les clauses essentielles :

Le plébain consent à l'établissement d'un cinquième vicaire : — 1° pour célébrer une messe en leur chapelle de Saint-Laurent tous les dimanches et toutes les fêtes d'obligation (à sept heures ou à huit heures suivant la saison), — 2° pour faire le catéchisme et le prône accoutumé, — et 3° pour confesser, communier et administrer les fidèles ;

Mais il exige que ceux-ci restent obligés de se rendre à leur église paroissiale de Thônes pour faire leur communion pascale, — d'y assister à la messe des jours de Pâques, de Pentecôte et de la Saint Jean-Baptiste, — d'y recevoir la bénédiction nuptiale, d'y faire baptiser leurs enfants, de se faire donner la sépulture, et même d'y présenter à leur tour le pain bénit, d'y faire leurs anniversaires, et encore de contribuer à l'entretien de l'église et du presbytère.

De leur côté, les habitants des susdits hameaux s'obligent solidairement : — 1° à fournir chaque année entre les mains du plébain (et d'avance, de six mois en six mois, par des procureurs qu'ils établiront à ces fins) la somme (1) de cinquante

---

(1) Le plébain avait demandé quatre cents florins : les communiers ne s'engagèrent que pour trois cent cinquante, et encore à la condition qu'ils pussent profiter d'une rente de quarante-deux florins fondée le 29 mai précédent par M^e^ Maurice Ducrest, praticien, bourgeois d'Annecy, originaire de Luysdefour.

ducatons à sept florins pièce, monnaie de Savoie, c'est-à-dire 350 florins, pour la subsistance du vicaire chargé du service de la chapelle, — 2° à fournir au vicaire un presbytère « convenant à son état », avec un jardin (de dix toises d'étendue, à prendre au-dessous de son logement), — et 3° à se procurer les ameublements nécessaires à leur chapelle, savoir : calice, patène, pyxide, croix, chasubles, aubes, corporaux, nappes, etc..., cette chapelle ne devant être considérée (déclare le Plébain) que comme un simple oratoire entièrement dépendant de l'église paroissiale, de même que le vicaire dépendra du Plébain et de ses successeurs, qu'il sera amovible *ad nutum*... sans que, cependant, le service de la paroisse subisse quelque interruption...

Malgré ses conditions si étroites, la transaction du 3 juin 1675 est un gros succès pour les habitants des Villards.

Ils s'encouragent à obtenir davantage... par une nouvelle requête adressée à l'Evêque (fin de novembre 1681), — par une supplique envoyée à Rome, — par une troisième requête à l'Evêque (5 mars 1687), — par un procès intenté devant l'Evêque au Plébain et aux Religieux de Talloires, ainsi qu'aux syndics et communiers de Thônes, — par un appel au Métropolitain (Archevêque de Vienne), dont l'official prononce en faveur des Villardins (11 mars 1690).

Ceux-ci — qui, entre temps, ont eu comme vicaire Rd Claude Sylvestre, de Carouge (mort en janvier 1690), — agrandissent leur chapelle, y établissent des fonts baptismaux : le presbytère attend son curé...

Thônes et Talloires en ont appelé de la sentence de Vienne à la cour de Rome..., et c'est alors qu'en vertu d'une Commission apostolique adressée au Rd Doyen d'Arvillard, Vicaire général de Tarentaise, celui-ci, après mûr examen, rend sa sentence, qui confirme les deux sentences précédentes et charge l'Evêque de Genève de les mettre à exécution (16 septembre 1694).

Le Sénat de Savoie donne toutes autorisations voulues...

Les communiers des Villards présentent à l'Evêque une nouvelle requête — en date du 6 avril 1695 — tendant à obtenir qu'il plaise à Sa Grandeur d'ordonner que désormais *toutes les fonctions pastorales sans exception seront faites et administrées auxdits communiers et paroissiens des Villards, même pendant les fêtes de Pâques et autres jours solennels de l'année dans la chapelle de Saint-Laurent... par tel prêtre qu'il plaira à Sa Grandeur d'y établir.*

L'affaire ne traîne pas : les parties intéressées — plébain de Thônes et procureurs des communiers des Villards — s'assemblent le lendemain par-devant Monseigneur, s'accordent sur tous les points (procès, dépens, prémices, dîmes...) et conviennent que le curé à établir dans cette nouvelle paroisse sera nommé *à l'alternative* et à perpétuité dans le concours, savoir par le plébain et par les syndics et communiers du Villard.

Pour cette première fois, d'ailleurs, d'un commun consentement, ils nomment le sieur Claude Rognard, vicaire de La Clusaz, auquel Mgr s'engage « de donner institution hors du concours pour cette fois et sans en tirer conséquence pour l'avenir ». (7 avril 1695, Chappaz, notaire).

La transaction susdite (avec ses renonciations de la part des communiers...) est portée à la connaissance du public le 10 avril suivant, à l'issue de la messe paroissiale, et ratifiée, dont acte (Me Aimé Favre, notaire).

Et pour couronner le tout, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex donne son autorisation et approbation *le 15 avril 1695*.

Une nouvelle paroisse est donc constituée, dernière filiale de Thônes : elle a, désormais, son histoire à part.

Quant à sa séparation *au point de vue temporel* de la commune de Thônes, il faudra attendre une supplique présentée au Roi en l'année 1716 et bien d'autres démarches...

L'Eglise des Villards

En 1583, au village du Villard-dessous, avait été bâtie une chapelle sous le vocable de saint Laurent, de ce diacre bien connu martyrisé à Rome sous l'empereur Valérien en l'année 258.

Malgré quelques aménagements pratiqués vers 1690, cette chapelle ne pouvait suffire au service de la nouvelle paroisse : on avisa à la reconstruire quelque peu agrandie, et, le 6 juin 1699, par-devant Me Aimé Favre, notaire, le prix-fait de la bâtisse fut donné, pour la somme de 3.600 florins, aux frères Michel-François et Maurice Pin, fils de feu François, à Michel Curlet et Joseph fils de feu Pierre Guillot, maîtres tailleurs de pierre, bourgeois de Thônes, originaires de Samoëns ; mais — nous ne savons pour quelles raisons — ceux-ci se subrogèrent, aux mêmes conditions, honorables Jean-François et Aimé Guillot, tous deux aussi maîtres tailleurs de pierre de Samoëns (5 mars 1700, Me Moret, notaire).

Et le travail fut entrepris et continué et achevé : les frères Guillot durent, le 22 octobre 1702, interpeller les paroissiens pour obtenir plein payement.

SES AUTELS LATÉRAUX OU CHAPELLES. — Outre son maître-autel dédié au saint diacre Laurent, l'église devait avoir plusieurs autels latéraux.

On en fit d'abord un dans la nef, à l'entrée du chœur, sur la droite, et Rd sieur Gaspard Ducrest, chanoine de la cathédrale, s'offrit à le meubler, à l'orner et à le doter de quelques revenus : cet autel s'appellera plus tard la chapelle de Ste Anne.

Une autre chapelle, sous le vocable de *Saint Maurice* (et de N.-D. du Rosaire) fut fondée dans la nef, vis-à-vis de la précédente, et dotée par Maurice Galliard dit Valeysaz, d'un capital de 600 florins.

Une troisième, sous le vocable de *Saint Claude* et de Saint Crépin devait être construite sur les tribunes, meublée et ornée par Claude Mermillod dit Petita, qui la dota d'avance d'un égal capital de 600 florins (1).

Après la Révolution on ne trouvera plus dans l'église que deux chapelles :

L'une, dédiée à la Sainte Vierge sous le nom de *Notre-Dame du Rosaire* : elle sera ornée en 1855 d'une belle statue, en bois doré, en souvenir de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception ;

L'autre, dédié au *Sacré-Cœur de Jésus* et *à Sainte Anne* : M. l'avocat Bastian, qui en avait le patronage, a abandonné son droit en 1819 en faveur de l'Ordinaire.

Une confrérie du Sacré-Cœur, par ordonnance de Mgr de Solles, du 11 novembre 1817, est venue s'ajouter aux deux anciennes confréries du St-Sacrement et du Rosaire.

SES CLOCHES. — Le clocher, qui, faute de ressources, se trouvait encore en 1724 (2) arrêté au tiers de sa hauteur projetée, n'eut longtemps qu'une cloche bien « modeste ».

En 1752, avec l'aide des représentants de la famille Ducrest — et par les soins du curé C.-G. Burnod, — la paroisse ou commune des Villards s'aboucha avec le fondeur de cloches J.-F. Lievremont (3) pour en obtenir une cloche plus respec-

---

(1) Ses charges ont été transférées au maître-autel.

(2) Tabellion de Thônes, 17 Septembre 1724.

(3) Vers la fin de 1751, les frères Lievremont avaient raté une fonte de trois cloches... Ils procédèrent à une autre fonte mieux réussie, et reçurent pour les deux fontes 444 livres 10 sols, métal non compris...

table, avec une inscription relatant l'érection de la paroisse (1695) et sa séparation de la commune de Thônes (1738) :

« Sur sa mère la fille a gagné la victoire :
Je chante, par mes sons, son triomphe et sa gloire.

Parrain, spectable C.-G. Ducrest, avocat au Sénat ; marraine, Dlle Fse-Péronne, femme de spectable Joseph Ducrest, aussi avocat. »

En 1856, MM. Paccard, à Quintal, coulèrent pour Les Villards trois cloches portant les noms et inscriptions suivantes :

I

Je m'appelle GABRIELLE-LAURENCE. Parrain : Rd Quétand Gabriel ; marraine : Sylvestre-Panthet Laurence.

II

Je m'appelle JEANNE-FRANÇOISE-MARIE-MÉLANIE. Mes parrain et marraine sont Veyrat Jean-Marie et Mermillod-Pupil Marie-Françoise, son épouse.

III

Cloche des trois cousins-germains nés aux Villards. Je m'appelle MARIE-FRANÇOISE-ALEXIS. J'ai pour parrains et marraine : M. François Clert-Biron, membre de l'Institut, curé à Versonnex (France), né le 21 novembre 1785, — M. le chevalier François-Marie Mermillod, chanoine à Chambéry, né le 21 juillet 1797, — M. Alexis Clert-Biron, géomètre et académicien à St-Pierre-d'Albigny, né le 3 septembre 1799, Mme Marie-Mélanie-Césarine Genans, née Genans le 3 septembre 1832, nièce de M. Alexis Clert-Biron.

CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE. — En 1705, trouvant l'église « en décent état », Mgr Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex voulut consigner dans le procès-verbal de sa Visite le témoignage de sa satisfaction... « de la religion et de la piété des paroissiens dudit Villard, lesquels, — après avoir supporté des grands frais pour l'érection de l'église en paroissiale, nonobstant la misère des temps présents. — ont encore construit à leurs frais et dépens ladite église... »

L'Evêque *la consacra avec son maître-autel,* en l'honneur de saint Laurent, leur patron, le 6 septembre 1705, « auquel jour, dit-il, sera célébrée à l'avenir la dédicace d'icelle, soit le premier dimanche de septembre ».

C'est dans cette première Visite pastorale qu'il nous faut chercher l'organisation de la nouvelle paroisse, les charges et devoirs du curé, ses revenus, etc.

Les charges et devoirs du Curé

Le recteur ou curé est obligé de faire résidence audit lieu, — de dire une messe les fêtes et dimanches, — et aux fêtes solennelles de chanter une grande messe (ainsi que les vêpres) pourvu qu'il y ait du monde qui sache répondre, — de dire tous les lundis une basse messe pour les trépassés, et deux autres messes chaque semaine aux jours de sa commodité (dont une sera appliquée pour la paroisse), — de faire les processions des Rogations, de donner la bénédiction pendant l'octave du St-Sacrement, de faire l'office de la Semaine Sainte, — finalement d'administrer les sacrements et de faire toutes les fonctions pastorales et accoutumées de faire dans les églises paroissiales.

Le revenu du Curé, les coutumes

Premièrement il y a une maison presbytérale à trois étages, avec un petit jardin au-devant, à côté de l'église, « jouxte le grand chemin tendant à Bornand *du dessous*, le cimetière *du vent*, la maison et verger de Claude-François Genand *du dessus et de bise* ».

Pour sa portion congrue le curé perçoit la somme de cinq cents florins (1) dus par divers particuliers à forme des contrats qui sont entre les mains dudit sieur curé, auquel il est enjoint d'en donner une note et désignation aux syndics soit au procureur de l'église...

Et pour la prémice il perçoit de chaque faisant feu un quart d'avoine mesure de Thônes, et lorsqu'il fait la bénédiction des têches (2) chacun donne selon sa dévotion.

Aux sépultures il perçoit le linceul et le luminaire qui accompagne le corps...

Mais les dîmes de la paroisse appartiennent au seigneur abbé de Talloires et au plébain de Thônes, le tout en conformité des précédentes visites de la plébainie de Thônes.

Citons quelques coutumes :

Le clerc est entretenu de ce qu'on lui donne lorsqu'il porte l'eau bénite par les maisons des particuliers. Et ceux-ci donnent encore chacun un picot d'avoine *au marguillier*, lequel doit sonner tous les offices et pour le temps.

---

(1) En 1766, sa portion congrue sera de 333 livres 6 sols 8 deniers, que le curé reçoit chaque année des mains d'un procureur établi par la paroisse.

(2) On sait que par *têches* ou *tèches*, les Savoyards entendent les amas de gerbes empilées dans le fenil et que le curé est appelé à bénir après la récolte.

La boîte des âmes est « gouvernée » par un procureur d'église, qui en a une clef ; le curé en a une autre, et, de l'argent qui en provient, on donne huit sols de Savoie au curé pour la messe du lundi ; le surplus sert à acheter le luminaire pour les offices ou à faire les réparations de l'église.

A l'occasion de cette visite, trois personnes se présentèrent à Monseigneur pour obtenir droit de *sépulture dans la nef de l'église :*

C'était Maurice Mermillod dit Assermoz, qui, outre ce qu'il avait fourni pour la construction de l'église, avait vaqué pour la poursuite des procès plus de trois cent cinquante jours sans recevoir aucun salaire ;

Joseph Mermillod, dont le père avait fondé une chapelle, et a été déjà inhumé dans la nef ;

Et enfin Maurice Galliard, qui avait fourni considérablement pour l'église, construit et doté la chapelle de St Maurice :

A tous les trois l'Evêque accorde le droit de sépulture dans l'église, sous la condition qu'à perpétuité ils maintiendraient le « sous-pied » à l'endroit voulu.

Autre chose. La paroisse avait fait vœu de chômer la fête de saint Benoît ; Mgr approuva ce vœu, « sur le pied néanmoins des ordonnances synodales », c'est-à-dire que les paroissiens ce jour-là pourraient vaquer à des œuvres serviles.

Il leur enjoignit d'ailleurs de faire mettre un dais sur le maître-autel, dans les trois mois ;

Et au curé il ordonna de se procurer une parcelle de *reliques authentiques* pour les joindre à celles qu'il avait déjà, — de faire un inventaire des meubles, titres et ornements de l'église..., — de mettre dans la sacristie un tableau des fondations et un catalogue des principaux bienfaiteurs pour l'établissement et la construction de l'église, — et « comme tous les paroissiens y ont contribué », dit le procès-verbal, « Mgr a ordonné que ledit curé et ses successeurs à perpétuité feront un service pour eux tous les ans dans l'octave des trépassés ».

UNE CHAPELLE RURALE. — Mentionnée dès l'année 1735, la chapelle du Plan du Borjal est sous le vocable de l'*Assomption de la Ste Vierge*. — Une messe, entre autres, y est dite chaque année « pour être préservés des fléaux... » On y sonne l'Angelus.

Les Curés des Villards

Le premier curé, — institué le 22 avril 1695, — fut, on le sait,

Rd CLAUDE ROGNARD, natif de Moye, près de Rumilly, prêtre de l'ordination du 18 décembre 1688, — précédemment vicaire à La Clusaz.

Il administra la nouvelle paroisse trente-deux ans et quelques mois.

Il vieillit peu à peu, et vit vieillir avec lui sa jeune église de 1702.

En septembre 1724, — par ordre supérieur donné au châtelain de Thônes Jean-Pierre Durod, de prendre un état exact des réparations à faire dans les cures de la châtellenie, — des experts charpentiers et maçons vinrent visiter l'église de Saint-Laurent-sur-Thônes... Le couvert, disent-ils, est à refaire à neuf, — le clocher, qui n'est qu'au tiers de sa hauteur, a été provisoirement couvert de planches, qui aujourd'hui sont pourries, — et il n'y a qu'une mauvaise échelle pour monter vers les cloches ; — les planchers de la nef et de la sacristie sont à refaire ; — les voûtes de la nef sont fendues en plusieurs endroits et menacent ruine... (Me C.-F. Missillier, notaire, 17 septembre 1724).

En cette même année 1724 est faite, *pour l'entretien d'un vicaire*, une fondation de 8.000 florins par M. Anselme Thovex, des Villards, maître pâtissier à Rome. (Acte du 11 mars 1724, homologué à Annecy le 14 juin 1724). Le revenu consiste en la cense annuelle de 248 livres 19 sols 6 deniers..., sous la charge audit vicaire de célébrer chaque année cent et cinq messes (réduites en 1766 à une messe par semaine et une grande messe au jour de St Anselme).

Le curé Rognard mourut le 22 août 1727. Il avait eu un vicaire, Rd Trombert Joseph, de Thônes, 1724-1728.

Rd JACQUES-FRANÇOIS DUCREST, son successeur, était l'arrière-petit-fils de ce Maurice Ducrest, de Carouge ou de Luysdefour qui avait fait en 1675 une fondation pour un cinquième vicaire de Thônes..., le petit-neveu du chanoine Gaspard Ducrest, docteur en théologie, longtemps curé de Scionzier..., le fils de spectable Claude-Gaspard Ducrest, avocat au S. Sénat de Savoie, et d'Antoinette Favre (fille du notaire François Favre).

Il était né à Annecy, avait étudié en Avignon la théologie et le droit, et avait conquis son diplôme de docteur en droit.

Ordonné prêtre le 12 avril 1727, il fut institué curé des Villards le 18 septembre suivant... et le 8 août 1736 nommé chanoine de la cathédrale... puis en 1741 curé de Viuz-en-Sallaz, pour ne mourir qu'en 1770.

En résumé, il ne porta que 13 ans et quelques mois le titre de curé dēs Villards.

De ces années-là datent plusieurs fondations : l'une pour une Mission à faire donner par les capucins... — une autre pour une station ou prédication de Carême... et une troisième en faveur de la cure des Villards : celle-ci est de Louis feu Pierre Genans, de Luysdefour, domicilié à Rome (depuis environ 1719).

Vicaires : 1728. Rd C.-F. Branchard, de Vallières,
1730, Rd Gabriel Laurent, de Neuvecelle.

Rd JEAN-BAPTISTE BESSON fut institué curé des Villards, le 7 février 1741.

Frère cadet du notaire Joseph-Nicolas Besson, de Flumet, et oncle de l'historien curé de Chapéry (ordonné prêtre en ce même mois de février 1741), J.-B. Besson était né à Flumet, avait fait ses études à Lyon et avait été ordonné prêtre le 11 mars 1724... pour être ensuite vicaire à La Giettaz..., puis aumônier des Annonciades à Annecy...

Aux Villards-sur-Thônes il ne fit que passer... Malade, le 30 septembre 1741, il faisait son testament (léguant sa bibliothèque à son neveu alors vicaire de Cernex) et mourait le 5 novembre suivant.

Rd CLAUDE-GASPARD BURNOD, natif d'Annecy, remplaça M. Besson, le 5 mars 1742.

Le nouveau curé était fils de l'avocat Claude Burnod. Il avait perdu un premier frère, Jean-François, curé de Quintal (1702-1736) et en voyait grandir un autre, Claude-François, qui devait devenir docteur en théologie et chanoine de la cathédrale (1763-1792). Mais un neveu compterait plus tard parmi les plus fougueux « terroristes » d'Annecy... !

Notre curé administra la paroisse des Villards pendant 32 ans (de 1742 à 1774), et fut honoré du titre de vice-archiprêtre, puis de celui d'archiprêtre de la Val des Clets...

C'est lui qui, avec les héritiers de la famille Ducrest, fit couler la grande cloche de 1752.

Vicaires : Jusqu'en 1747, Rd Laurent, nommé ci-dessus,
1749, Rd Antoine Guillot, de Lugrin.
1765, Rd Guillaume Sermier, d'Annecy,
1768, Rd Cl.-F. Amblet, futur curé.

En 1766, le 1er septembre, la paroisse reçut la visite de Monseigneur Biord (Jean-Pierre).

Elle contient, — dit le procès-verbal, — 138 feux, soit environ 628 âmes : il y a à peu près 380 communiants.

Le curé doit faire le catéchisme « par interrogats » tous les dimanches... Aux jours de fêtes solennelles, et encore les lundis de Pâques et de Pentecôte et à quelques autres fêtes suivant l'usage, il devra chanter grand'messe et vêpres « quand il y aura du monde pour... répondre ». Monseigneur exhorte le curé à « chanter quelquefois vêpres fêtes et dimanches après-midi, ou à faire quelques lectures ou autres exercices spirituels, ou la prière avant la messe, sans lui en faire cependant une obligation ».

Tout le luminaire de l'église (en cire pure) est fourni par la paroisse, — qui doit de plus entretenir les murs du cimetière, le couvert de la nef et de la sacristie, ainsi que le sous-pied, les cordes des cloches et le clocher.

Quant au couvert et au sous-pied du chœur, ils sont à la charge des haut-décimateurs (c'est-à-dire de l'abbé de Talloires et du plébain de Thônes).

Les novales sont perçues par le curé rière toute la paroisse...

Le curé perçoit en outre : pour le baptême un sol six deniers, — pour les proclamations de mariages vingt-quatre sols, — pour les bénédictions des accouchées sept sols...

Quant aux sépultures, outre le drap neuf ou linceul que l'on met sur la bière, il perçoit pour les non-communiants six sols..., pour les communiants une livre seize sols, et si on lui demande de faire l'annuel il perçoit un pot de vin et un pain blanc de quatre sols pour l'offrande au commencement de l'annuel, et deux livres douze sols à la fin avec la même offrande du pain et du vin.

Le marguillier perçoit trois livres chaque année pour avoir soin de monter l'horloge... Et le clerc d'eau bénite perçoit douze sols ou du pain...

Outre les fondations déjà citées, le procès-verbal en mentionne une de Claude-Antoine Sonnier-Clerc (1), d'un capital de 1080

(1) Ce même paroissien avait, d'autre part, augmenté de 940 livres la fondation de la Mission.

livres, rapportant 54 livres, pour faire distribuer chaque année (dans l'octave de la Saint-André) trente-six aunes de tiretaine à douze pauvres présentés par le syndic et le curé, et choisis par le curé. Il rappelle l'antique revenu de 46 ou 48 livres provenant de la maladrerie de Thônes et distribuables aux pauvres malades, suivant les mandats du curé.

Rd CLAUDE-FRANÇOIS AMBLET, vicaire depuis le 29 novembre 1768, succéda à l'archiprêtre Burnod le 3 mai 1774.

Baptisé à Annecy le 4 février 1743, étudiant à Turin, docteur en théologie (24 juillet 1766), il avait été ordonné prêtre en 1767.

Utilisant, comme nous le faisons nous-même ici, les données de la Visite pastorale de 1766, et témoin des usages et coutumes de la paroisse..., ii rédigea un « Livre instructif pour MM. les Curés des Villards-sur-Thônes » (manuscrit daté du 27 août 1777).

Nommé chanoine de la cathédrale le 1er août 1783 et installé le 26 juin 1784, il résigna la cure des Villards le 12 janvier 1791, — devint curé d'Evires, — émigra, — rentra en 1795... — fut ensuite curé de La Roche de 1802 à 1824, archidiacre du Chapitre de la cathédrale (8 janvier 1825), et mourut à 84 ans, le 25 septembre 1827.

Vicaires : 1781, Rd Sébastien Bévillard, d'Annecy,
1792, Rd Jean-François Girod, de Thônes.

Rd PIERRE-FRANÇOIS BÉTEMPS, né à Manigod le 29 juin 1743, ordonné prêtre le 28 mai 1768, vicaire à Manigod, puis à Serraval..., fut mis en possesion de la cure des Villards le 14 janvier 1791, mais il démissionna le 15 juin de la même année..., pour devenir curé de St-Nicolas-la-Chapelle.

Il y avait à choisir et à nommer un nouveau curé. Chose curieuse ! Le plébain de Thônes, d'une part, le syndic et les communiers d'autre part, ne purent s'entendre (sur le choix entre Rd Joseph Maistre, F. Lathuille et E. Duret)... Dont acte (Lathuille, notaire).

Rd EUCHER DURET, de Groisy, né le 23 octobre 1751, prêtre de l'ordination du 18 septembre 1779, vicaire à Manigod (1780-1792), fut nommé par l'Evêque à la cure des Villards, le 27 juin 1792.

*
* *

Mais la tempête approchait...

L'invasion, l'occupation de la Savoie par les Français, avec toutes ses conséquences politiques et religieuses, plus particulièrement l'introduction en notre pays de la Constitution civile du clergé..., tout cela n'allait pas faciliter le ministère du nouveau curé.

Pendant la Révolution française

Plutôt que de prêter un serment que sa conscience repoussait (février 1793), M. Duret prit la décision de s'expatrier, comme ses confrères voisins (les curés de La Balme, de Thônes, de St-Jean...), moyennant un passeport obtenu de la municipalité et un règlement de famille (Lathuile, notaire) passé avec son frère Claude, dont il reçut 2.000 livres en 98 louis et menue monnaie (25 février 1793).

Il partit donc — pour le Valais ou la Val d'Aoste, — puis il revint momentanément à la suite des soldats piémontais (au mois d'août ou de septembre)... ; et il repartit, laissant ses paroissiens, ses malades, ses mourants aux bons soins de son vicaire, Rd Girod, qui pouvait se cacher dans sa paroisse natale de Thônes, ou à ceux de Rd Alexis Charvet, professeur non expatrié...

Il revint une seconde fois, le 16 février 1795, et resta dès lors sans interruption jusqu'au 18 brumaire (novembre 1799), changeant souvent de domicile, à cause des diverses recrudescences de la tempête.

« Depuis le 25 février 1795, — lisons-nous dans ses notes latines — pendant dix-sept mois, j'ai solennellement baptisé tous les enfants nouveau-nés, un seul excepté, dans les maisons particulières, principalement dans la maison des frères Laurent et Maurice (1) Mermillod, située au-dessus de la route et du four banal, maison qu'ils avaient généreusement offerte pour l'utilité commune des fidèles et dans les grands appartements de laquelle on avait élevé un autel avec son tabernacle. Le saint Sacrifice fut offert, non sans péril (du 4 juin 1795 au 31 juillet 1796), et la sainte Eucharistie conservée, les diverses fonctions célébrées sans les chants sacrés à bon droit défendus à cause du deuil de l'Eglise... »

Le dimanche 31 juillet 1796, de par l'autorisation et l'ordre de Rd Saint-Marcel, Vicaire général, il procéda à la réconci-

---

(1) Grand-père des abbés Jean-François et Alfred, curés de Cornier et de Duingt, — de François, syndic de 1856 et maire de 1860-1865, — du docteur Alexis, etc.

liation solennelle de son église... Mais le 5 septembre 1797 s'évanouit l'espoir qu'on avait conçu de la liberté religieuse, et l'on vit dans la vallée (au printemps surtout et dans l'été de 1798) recommencer la chasse aux prêtres, et de jour et de nuit les courses des soldats qui séjournaient à Thônes... A l'exemple de ses confrères, le curé des Villards ne célébra plus (à peu d'exceptions près) que dans des maisons particulières, secrètement ou avec une certaine publicité suivant les circonstances jusqu'au 25 mars 1800.

« Je le fis surtout — ajoute-t-il — dans la maison de Claude-François Mermillod-Pupil, située sur une hauteur, au lieu dit Pracornet, d'où une évasion était facile en cas d'alerte...

Et il cite le dévouement des trois frères Revil (1), qui, à certains jours, se postaient — l'un à peu près à l'entrée de Thônes, armé d'un fusil, — le second, également armé, à la Vacherie en un point d'où il pouvait apercevoir le premier, — le troisième enfin au sommet du clocher...

Après le jour de l'Annonciation de l'année 1800 jusqu'au Concordat, il s'enhardit de nouveau (sauf un jour d'alerte ou un autre) à célébrer dimanches et fêtes dans son église.

Détail précieux : pendant toute la durée de la Révolution, à part un seul homme qui avait peu auparavant fait ses Pâques, tous les mourants avaient pu recevoir les secours de la religion.

Les Curés des Villards après le Concordat

Lors de la réorganisation du culte sous Mgr René des Monstiers de Mérinville, évêque de Chambéry et de Genève, Rd DURET fut réinstitué curé des Villards le 10 août 1803, et réinstallé le 4 octobre (11 vendémiaire an XII).

Il continua à desservir sa paroisse jusqu'à sa mort (13 mars 1810).

Rd QUÉTAND JEAN-FRANÇOIS, né à Annecy le 1er avril 1770, avait été tout d'abord chartreux..., et, à partir de 1807 vicaire au Grand-Bornand...

Il fut institué curé des Villards dans le courant de l'année 1810, à une date que nous donnerait sa *Notice biographique* (par Joseph Genans, Annecy, Burdet, 1842) restée pour nous introuvable.

---

(1) Jean-Claude-Marie, Claude-François, l'aîné (qui avait été soldat), Cl.-François le jeune, Gaspard et Balthazar étaient les fils de Nicolas Revil (natif de Talloires) et de Nicolarde Mermillod.

Mgr de Thiollaz, évêque d'Annecy, — car l'évêché de Genève avait été rétabli sous ce nom en 1822, — fit sa visite aux Villards le 27 mai 1829.

Il y trouva 167 feux, soit 818 habitants (au dire du curé), — trois confréries — un curé au traitement de 1000 fr. (dont 500 portés au budget) et un vicaire-régent recevant 500 fr. (dont 232 fr. 75 des revenus de fondations diverses).

Décédé à Annecy le 19 septembre 1832, le curé Quétand fut inhumé le 22 aux Villards.

Vicaires : 1824, Rd Chatellanaz Jos.-M., de Publier,
1826, Rd Chambet Melchior, de Megève,
1828, Rd Chapuis Louis, d'Annecy,
1831, Rd Morand Angelon, de Megève.

Rd QUÉTAND GABRIEL, né en décembre 1791 à Annecy, ordonné prêtre le 28 juillet 1816, — vicaire à Entremont, puis curé d'Entrevernes, — fut nommé curé des Villards le 22 septembre 1832.

Il fut installé le 23 octobre par le plébain Hippolyte Lavorel.

Il mourut le 28 novembre 1856.

Deux fois la paroisse reçut Mgr Louis Rendu en tournée de confirmation. Ce fut d'abord *le 28 septembre 1843 :* l'évêque y trouva 160 feux soit environ 800 âmes..., — l'église beaucoup trop petite et la voûte du chœur en assez mauvais état : — il fit consigner dans son procès-verbal que quatorze prêtres vivants étaient originaires de la paroisse !

En 1845, l'église fut augmentée de deux travées, et bientôt le curé fit faire à ses frais par un artiste italien les deux toiles (le Sacré-Cœur de Jésus et N.-D. du St Rosaire) qu'attendaient les beaux cadres dorés des chapelles latérales.

Le 22 mai 1855, de nouveau, Mgr Rendu donna la Confirmation aux Villards. Et en 1856, à Quintal, se fit la coulée de trois nouvelles cloches pour Les Villards.

La même année 1856, deux Sœurs de Chavanod, Louise Fol et Joséphine Maret, vinrent tenir une école de filles : malheureusement cette école congréganiste sera supprimée en 1859, faute de fonds pour le traitement...

Vicaires : 1833, Rd Picus Charles, de Massongy,
1835, Rd Gambaz Lucien, de Cluses, m. 1835,
1837, Rd Bétrix François, de Thônes,
1840, Rd Carquillat Napoléon, de Scionzier,
1847, Rd Chamoux Claude, d'Annecy.
1856, Rd Bernex Pierre-Louis, de St-Paul,
1856, Rd Dubettier Pierre-Fr., d'Ugine.

Rd BURNOD PIERRE, d'Entrevernes, né le 25 juillet 1808, prêtre de l'ordination de 1er juin 1833, — curé de Nancy-sur-Cluses depuis 1851, — nommé curé des Villards le 10 janvier 1857, administra la paroisse pendant dix-huit ans, et mourut le 5 janvier 1875.

Mgr C.-M. Magnin fit sa visite (1) aux Villards le 29 mai 1868. La paroisse comptait alors 721 habitants...

Vicaires : 1871, Rd Tissot-Dupont Jos.-F., de St-Ferréol.

Rd BOSSON ALEXANDRE, d'Onnion, né le 19 octobre 1824, ordonné prêtre le 16 mars 1850, — curé du Cohennoz (1864) et d'Ayse (1869) — fut nommé curé des Villards le 28 janvier 1875.

Il réussit à doter sa paroisse, vers 1885, d'une école chrétienne de jeunes filles.

Décédé subitement au couvent de l'Immaculée-Conception d'Annecy le 14 avril 1887, il fut inhumé aux Villards.

Vicaires : 1875, Rd Vincent Louis, de Marlioz,
1879, Rd Pichollet Charles, de St-Eusèbe.
1884, Rd Chométy Fr.-Jos., de Taninges.

Rd MARULLAZ AMBROISE, de Morzine, né le 7 avril 1851, prêtre de l'ordination du 26 mai 1877, — vicaire à Gruffy, et ensuite aux Houches, — curé du Cohennoz (1883), — devint curé des Villards-sur-Thônes le 6 mai 1887.

Il y resta quatorze ans (de 1887 à 1901) ; — puis il fut curé de Meillerie (14 juillet 1901) — et en 1904 curé-archiprêtre de Fillinge, où il mourut en 1929.

En juin 1888, Mgr Isoard avait fait sa visite de confirmation aux Villards.

Vicaires : 1887-89, Rd Blanchet Ernest, du Gd-Bornand,
1889-90, Rd Prudhomme Alphonse, de Viuz-Faverges, noyé dans le Nom le 1er août 1890.
1890, Rd Bosson J.-L., de Mégevette.
1891, Rd Gros Alexandre, du Mt-Saxonnex.
1894-98, Rd Morand Jean-Pierre, du Biot.
1898-1900, Rd Crochet Eugène, de Chilly.
1900, Rd Mathieu Jean, d'Annemasse.

---

(1) Visite marquée du spectacle ravissant d'un « feu d'artifice dû à un artiste né aux Villards, M. Clert-Biron, connu par de nombreuses inventions... » (*Courrier des Alpes,* 13 juin 1868).

Rd CONSEIL JEAN-FRANÇOIS, de Megève, né le 1er janvier 1849, ordonné prêtre le 10 juin 1876, — vicaire au Villard-sur-Boëge, ensuite curé de Chens (depuis 1886) — fut institué curé des Villards-sur-Thônes le 14 juillet 1901.

Il devait y voir de graves et sanglants événements (1), consécutifs à la fameuse loi dite de Séparation (ou mieux de Spoliation de l'Eglise) : son expulsion mouvementée du presbytère *le 17 mars 1908* par une escouade de vingt-cinq gendarmes, — l'arrestation de dix-sept de ses paroissiens ou paroissiennes, — l'emprisonnement de son vicaire (20 mars) et celui de trois autres inculpés de sa paroisse (21 mars) :

Vingt-sept prévenus comparurent devant le Tribunal correctionnel d'Annecy (les 10 et 11 avril), et, malgré les superbes plaidoiries de Mes Deschamps, Ruphy et Simon, il y eut 27 condamnations :

L'abbé F. Blanc, vicaire, à 2 mois de prison et 16 fr. d'amende ;

L'adjoint, F. Mermillod-Blardet, à 1 mois de prison, ainsi que Casimir Mermillod, conseiller municipal ; Léon Maistre, secrétaire de mairie, et Adolphe Mermillod ;

Maurice Genand, à 20 jours de prison ;

Le sacristain, F. Mermillod-Blardet, ainsi que Emile Alvin, Jean Alvin, Maurice Ducret, Alexis Sylvestre, Mlles Ambroisine Genand et Marie Alvin ;

Mme Marie Fournier, à 8 jours de prison ;

MM. François Mermillod Anselme, à 6 jours de prison, ainsi que Alfred Mermillod, François Maistre, Théophile Ducret et Léopold Genand ;

M. Arthur Mermillod, à 3 jours de prison ;

Mlle Antoinette Pattard, institutrice libre, à 25 francs d'amende, ainsi que Mlle Céline Grosset ;

Et enfin, M. César Mermillod, Mlle Félicie Mermillod, Josephte Ducret, Louise Duborjal, Elise Bouvier, à 16 francs d'amende chacune.

Aucun de ces condamnés ne bénéficia de la loi Béranger !

Le curé se réfugia dans une modeste maison de bois, sur la route ; et c'est là qu'il hébergea un soir Mgr Lucien Campistron, notre Evêque, en tournée de confirmation (19 mai 1910).

---

(1) Cf. *La Persécution religieuse en Savoie, Pages d'Histoire...*, 63 p. in-18, Paris, *Réveil savoyard*.

La même année (17 octobre) M. Conseil entrait dans son éternité.

Bientôt, par le *Journal officiel* du 14 novembre 1910, on apprenait que la Fabrique paroissiale avait été dépouillée (au profit du Bureau de bienfaisance) de la somme de 7 fr. 15, de 690 fr. de rentes, et de deux titres nouveaux, dont l'un de 465 fr., et que, de son côté, la Mense perdait 327 fr. de rentes (1).

Rd BLANC FRANÇOIS-MARIE, né à Thollon le 13 juillet 1876, ordonné prêtre le 1er juin 1901 et nommé vicaire à Copponex — devint vicaire de M. Conseil le 14 juillet 1901 — et lui succéda comme curé depuis le 27 novembre 1910 jusqu'au 20 mai 1923 (date de la nomination à la cure d'Epagny, où il mourut subitement le 12 juillet suivant).

Cardiaque, il ne put faire un soldat de la Grande Guerre ; mais il s'usa au service de sa paroisse. — installa dans une nouvelle maison les Sœurs de la Croix et leur école (1920), etc.

Le 13 juin 1919, en remplacement de Mgr l'Evêque d'Annecy, empêché, ce fut un missionnaire de l'Inde, Mgr P. Rossillon, évêque de Vizagapatam, qui donna la Confirmation dans l'église des Villards...

Rd ANTHOINE JOSEPH, né au Grand-Bornand le 20 avril 1872, prêtre de l'ordination du 12 juin 1897, — vicaire à Feigères, puis à Marcellaz-Albanais, — curé d'Héry-sur-Ugine (19 février 1911), mobilisé... — nommé curé des Villards le 17 juin 1923.

Décédé le 22 février 1930.

Agé seulement de 58 ans et deux mois, il partait avec la consolation d'avoir discerné et affermi quelques nouvelles vocations dans sa paroisse.

Rd PERRILLAT-BOITEUX JEAN-PIERRE, né lui aussi au Grand-Bornand, le 2 octobre 1884, ordonné prêtre le 9 juillet 1911, — fut d'abord vicaire à Bernex, puis à Lullin et à Megève, — mobilisé... et grièvement blessé (médaille militaire), — curé du Cohennoz (23 mai 1920), — entra en 1926 dans la congrégation des Pères de la Salette... et en sortit à cause de

---

(1) Notons en passant que le 15 Août 1909 avait été bénite la *croix de fer*, érigée non loin du sommet (2.028 m.) qui s'appelle la Châr ou le Mont-Lachat (but d'ascensions faciles... pour le touriste qui vient de St-Jean-de-Sixt).

son malheureux état de santé, — fut installé curé des Villards le 16 mars 1930.

Il se hâta de restaurer l'intérieur de l'église et le clocher, et fit installer le chauffage électrique (1935).

D'autre part il rêva de doter sa paroisse d'une école chrétienne de garçons. Adroitement il réussit à acheter la propriété Bergeret, de Carouge ; mais, au lieu de transformer tant bien que mal la maison (du chanoine François-Marie Mermillod) il commençait à faire creuser dans le verger attenant les fondations de l'école lorsque Dieu le rappela à lui. Parti en effet pour subir à Lyon une grave opération chirurgicale, il en fut précipitamment ramené le 27 octobre 1935 et expira à peine arrivé dans sa cure.

Rd BOUVARD Louis, de Faverges, né le 27 novembre 1902, ordonné prêtre le 29 mai 1926, — vicaire à Frangy, ensuite à Evian-les-Bains (30 octobre 1927), — curé de Saint-Sigismond le 23 décembre 1932, — est curé des Villards depuis le 9 février 1936.

Il a eu cette première satisfaction d'achever la construction de l'école..., qui est devenue l'école des jeunes filles — inaugurée le 12 septembre 1937 par Mgr de la Villerabel, et d'installer en 1940 des Frères Maristes dans l'autre école (vidée de ses occupantes).

Le 2 novembre 1941, le même M. Bouvard a vu s'ouvrir *une maison familiale* (selon la formule dite de Lauzun), où les jeunes filles de la vallée viennent, par équipes de douze, une semaine par mois, suivre des cours d'enseignement ménager, de couture, de puériculture, de médecine pratique, avec des cours complémentaires d'instruction primaire : œuvre chaleureusement recommandée par Mgr Cesbron et par M. Lamirand.

Prêtres originaires des Villards-sur-Thônes

Nous nous permettons tout d'abord, ici, de revendiquer pour le territoire actuel de la paroisse des Villards les prêtres dont les noms suivent, bien qu'ils soient indiqués dans le *Dictionnaire du Clergé* de Monseigneur Rebord comme originaires de Thônes.

Avant la création de la Paroisse

Bochet Humbert, né vers 1523, prêtre domicilié à Annecy en 1561, précepteur des enfants de Ne François de Lornay, seigneur des Costes ; — devint chanoine de la cathédrale (en

1577), curé des Frasses (1581), ensuite curé des Clets (31 déc. 1587) et mourut en août 1607.

Bochet Pierre, ordonné prêtre en 1571.

Bochet Maurice, prêtre de 1576, curé de La Balme de Sillingy, puis d'Anthy.

Bochet Claude, curé du prieuré de Saint-Jorioz en 1589.

Duborjal Antoine, « lequel enseigna la jeunesse l'espace d'environ quarante années et vécut saintement, trépassa en l'an 1572 le 18 octobre ». — Il avait été condisciple du Bx Pierre Favre aux écoles de Thônes. — Il laissa un bréviaire « incunable », aujourd'hui conservé au Grand Séminaire d'Annecy. (*Acad. Salésienne*, tome XXVI).

Duborjal Jean, prêtre de 1578, décédé en octobre 1590.

Duborjal François, prêtre de 1584, curé de Beaumont 1591..., m. en mai 1635.

Duborjal Claude, prêtre de 1627, curé de Beaumont 1636..., m. en 1639.

Duborjal Pierre, prêtre de 1645, vicaire à Marlens 1666..., m. en 1670.

Gay Claude, de Nantacens, vicaire à Thônes avant 1560, curé du Grand-Bornand 1561..., résigna son bénéfice le 11 décembre 1577.

Gay Claude, de Nantacens, vicaire à Thônes avant 1560, curé de Bons, 1589...

Gay Claude, économe de Choulex 1590, chanoine régulier d'Entremont 1605...

Gay Marius ou Maurice, prêtre à Thônes 1592-1608.

Gay Thadée, 1588.

Ducrest Jean-François, prêtre de 1628, chapelain de Saint-Laurent aux Villards 1628-1631...

Ducrest François, prêtre de 1633, curé de Cuvat 1635-1668.

Ducrest Jean-Augustin, tonsuré en 1624, desservant de Cruseilles en 1665.

Ducrest Gaspard, né vers 1641, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale, curé d'Excenevex 1672-1677, puis de Scionzier, décédé aux Villards en décembre 1707. Oncle de Ducrest Antoine-Pierre, né en 1683 (à Annecy ?), entré chez les Jésuites, mort scolastique à Dôle en 1708.

Ducrest Jacques-François, petit-neveu du chanoine, né à Annecy, 2e curé des Villards.

Genand Amblard, prêtre de 1655, chanoine du Saint Sépulcre à Annecy, curé de Metz 1684-1687.

Mermillod Jean-Louis, dominicain à Annecy, 1660... (1).

Mermillod-Collaret Maurice, prêtre de 1681, curé au pays de Gex, d'abord à Crozet 1686, ensuite à Versonnex, m. en 1718.

Sonnier Claude, prêtre de 1685, aumônier de la Visitation d'Annecy, curé de Marlioz 1707-1708, puis de Nonglard, 1610, m. 18 juillet 1711.

Sylvestre Claude, né vers 1620 au village de Carouge, ordonné prêtre en 1646, vicaire puis gardiateur de Talloires 1676, vicaire aux Villards, m. 1690.

Sylvestre Aimé, prêtre de 1688, recteur de la chapelle du Pont de la Vacherie et premier régent du collège de Thônes, m. en août 1692.

Vittoz Maurice, curé de Villy-le-Bouveret (avant 1564), ensuite de Dingy-Saint-Clair et de Talloires 1565...

Vittoz (ou Vitouz) Claude, curé de Talloires, 1577...

Vittoz Gaspard, docteur en théologie, prieur claustral d'Entremont, 1647.

Après l'érection de la Paroisse

Sonnier Jean-Louis, né en 1725, chanoine régulier d'Entremont.

Sonnier Joseph, de Nantacens, né vers 1726, ordonné prêtre en 1751.

Sylvestre-Jacquemoud Claude-Antoine, né en 1721, capucin (P. Marcellin), profès en 1745, m. à Annecy en 1788 ou 1789.

Mermillod François, capucin (P. Zozime), 1742.

Mermillod A Sermoz Jean-Louis, né en 1725, prêtre en 1750, chanoine d'Entremont, 1763, m. 10 mars 1789, aux Villards.

Mermillod A Sermoz Jean-Pierre, né le 16 octobre 1794, prêtre le 30 juillet 1820, curé de Belleydoux (Ain), 1823.

Mermillod A Sermoz Claude-Marie, frère de Jean-Pierre, né le 25 février 1797, ord. prêtre le 19 mars 1820, vicaire à Samoëns..., curé de Lucinge, 1826, m. 13 janvier 1828.

---

(1) Notons ici en passant que l'illustre Mgr Gaspard Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, mort cardinal à Rome en 1892, disait que sa famille, partie de Musiège pour Carouge, était originaire de la vallée de Thônes.

Mermillod A Sermoz François-Marie, né le 21 juillet 1797, prêtre le 19 mars 1820, supérieur du Petit Séminaire de Saint-Pierre-d'Albigny, 1822-1850, principal du collège de Chambéry, 1850..., chanoine titulaire, 30 septembre 1854, m. 12 février 1883.

R. P. Mermillod A Sermoz Laurent, né le 29 août 1824, ordonné prêtre vers 1853 (?), jésuite, professeur à Moulins, Saint-Etienne, Oran..., maître des novices à Clermont 1868-1871..., m., à Aix-en-Provence le 3 novembre 1873.

Mermillod A Sermoz Stanislas-Xavier, frère de Laurent, né en 1835, prêtre de 1859, vicaire de Saint-Ferréol, Cluses, Pringy et Saint-Gervais, curé de Savigny 1874-1886, m. le 9 février 1887.

Mermillod-Petitaz A-Frédéric, parti diacre en décembre 1821, pour les missions de Chine..., mort avant 1833.

Mermillod-Balaz Jean-Pierre, né le 15 février 1803, ordonné prêtre (en la Val d'Aoste) 1832, m. 1859.

Mermillod Alexis, excorporé en 1844 pour le diocèse de Versailles...

Mermillod A-Anselme Jean-François (1), né le 29 janvier 1818, ord. prêtre le 17 mai 1845, — vicaire à Marin, à Cernex et à Cornier — devint curé de Cornier le 30 mars 1863, y resta 37 ans, se retira en septembre 1900 chez son frère le curé de Duingt et y mourut le 15 février 1904, âgé de 86 ans.

Mermillod Alfred, son frère, né le 28 janvier 1840, prêtre dès le 26 mai 1866, — vicaire à Entrevernes, à Doussard et à Sillingy, — curé (1877) de La Chapelle-Saint-Maurice, — ensuite (1er février 1882), curé de Duingt, où il fit élever une nouvelle église et quinze stations du Rosaire sur le sentier qui conduit à la grotte de Lourdes. Décédé à 89 ans, le 14 mars 1929.

Mermillod Joseph-Emile, neveu des précédents, né le 2 février 1855, ordonné prêtre le 13 mars 1880, — alla prendre à Rome ses doctorats en théologie et en droit canonique, — fut nommé en 1883 vicaire à St-Jeoire, — en 1884, professeur au Grand Séminaire d'Annecy, — en 1893, curé de Publier, — en 1903, curé-archiprêtre de La Roche, — 24 déc. 1905, professeur au Séminaire (à Chens), — chanoine honoraire (1er janvier 1906), — en août 1912, aumônier des Sœurs de la Visitation à Thonon. Décédé le 7 août 1932.

---

(1) Fils de Laurent et de Jeanne-Antoinette Sylvestre-Passon (mariés le 31 décembre 1812).

Mermillod-Grossemain Claude-Joseph, né le 24 septembre 1818, ord. prêtre en 1843, missionnaire de S. François de Sales, vicaire à Saint-Maurice d'Annecy, secrétaire de l'Evêché septembre 1860), curé de Fillinge (12 nov. 1861), m. 26 avril 1862.

Mermillod-Grossemain Joseph, né le 4 avril 1839, prêtre en 1865, vicaire à Vétraz et Alby..., curé de Montagny 1877, ensuite de Bogève 1880, m. 23 mars 1916.

Mermillod-Blondin Alphonse, né le 1.er juillet 1878, ord. prêtre le 6 juin 1903, vicaire à Alex 1903, professeur au Petit Séminaire de Mélan 1903..., vicaire à Saint-Paul 24 fév. 1907... mobilisé..., curé d'Arâches, 19 juin 1921, curé-archiprêtre d'Alby, 13 mars 1932.

Mermillod-Blardet J.-B.-Fernand, né le 3 avril 1890, séminariste mobilisé (Salonique...), ord. prêtre le 29 mai 1920 ; professeur à Thônes dès 1920, et à La Roche dès 1930.

Barrucand Joseph, né le 7 avril 1789 (1), ordonné prêtre le 1.er août 1812, professeur à Thônes 1813-1825, et à La Roche de 1825 à 1845, m. le 14 juin 1860.

Barrucand Ambroise, né le 10 février 1808, prêtre de 1823, vicaire-régent à Ugine, — curé de Verchaix 1850, m. en janvier 1853.

Binvignat François, né le 9 août 1805, ord. prêtre en 1830, vicaire à La Frasse et à Saint-Sigismond, — professeur à Thônes 1839 et à Bonneville 1840... — curé de Châtel 1843, curé de Thollon 1848, m. le 4 janvier 1867.

Clert-Biron François, né le 21 novembre 1785, ordonné prêtre en 1810, vicaire à Manigod et à Saint-Pierre-d'Albigny, curé de Versonnex (Ain) depuis 1813, membre de l'Institut, parrain de l'une des cloches fondues en 1856.

Sylvestre Joseph-Zozime, né le 22 septembre 1793, ordonné prêtre en 1819. vicaire à Fillinge, curé de Cranves-Sales 1822, et ensuite de Nancy-sur-Cluses 1846, m. le 1.er juillet 1851.

Vittoz Jean-Marie, né le 12 octobre 1794, prêtre de 1820, vicaire (1820) et ensuite curé de Montmin (1822), et enfin curé de Pringy 1839..., mort le 6 janvier 1875.

Agnans Laurent, né le 13 juin 1815, prêtre de 1843, curé de Montmin 1863, m. en 1872.

Genans-Pinaz Jean-Baptiste, né le 19 octobre 1807, ord. prêtre en 1835, vicaire à Entremont..., curé de Saint-Martin-Bellevue dès 1853, m. en 1875.

---

(1) Son grand-père Claude, qui testa aux Villards en 1779, était natif de Menthon.

Neveu-Perret Charles, né le 8 mars 1808, ordonné diacre en 1834, entra chez les Jésuites (?), fut curé d'Aincourt (Seine-et-Oise) dès 1873 et mourut le 23 avril 1879.

Losserand Claude-Marie, né le 21 septembre 1829, ordonné prêtre à Orléans en 1855, curé de Vernon (Loiret), m. en décembre 1873.

Ducret-Diennaz Marie-Ephise, né le 18 septembre 1840, ord. prêtre le 21 mai 1864, vicaire à Pratz-Megève 1864, curé de Saint-Nicolas-de-Véroce 1874 et ensuite curé de Leschaux 1883, m. le 13 mai 1892.

Ducret Marie-Joseph, neveu du précédent, né le 15 décembre 1875, ordonné prêtre le 23 décembre 1899, vicaire à Archamps, Saint-Laurent, Allonzier et Meillerie, curé du Bouchet 1912 — mobilisé — revenu au Bouchet, — décédé à l'hôpital d'Annecy le 27 décembre 1920.

Sylvestre François-Zozime, né le 16 août 1860, ordonné prêtre le 8 mars 1884, longtemps vicaire à Cornier 1884-1897, et plus de quarante-six ans curé de Ville-la-Grand (depuis le 15 février 1897), — chanoine honoraire dès le 17 avril 1926.

R. P. Sylvestre Joseph-André, né le 8 janvier 1874, capucin (P. Théophile), missionnaire au Brésil — mobilisé au 230e (croix de guerre, médaille militaire) — rentré en Savoie.

Maistre Alphonse, né sur la paroisse de Thônes en 1866, prêtre de 1890, curé de La Baume depuis 1908, m. le 22 mai 1938.

R. P. Neveu-Perret Joseph-Félix, né le 22 mai 1874, religieux assomptionniste (P. Lucas), ordonné prêtre en 1902 à Jérusalem..., missionnaire au Chili.

Neveu Philippe, né le 22 février 1920, entré au Grand Séminaire en octobre 1938, ordonné diacre le 7 mars 1943.

R. P. Vittoz Pierre, né le 27 juillet 1872, missionnaire de St François de Sales, ord. prêtre en 1896, m. à Nagpor (Indes centrales) le 16 juin 1927.

R. P. Vittoz Joseph, né le 27 octobre 1873, ordonné prêtre aux Indes, en 1900, m. le 14 mai 1932 à Annecy.

Vittoz Alphonse, né le 14 octobre 1884, ordonné prêtre le 11 juillet 1909, — vicaire à Ville-la-Grand 1909, à Saint-Jean-d'Aulps 1920, vicaire administrateur des Gets (19 février 1922) et curé des Gets (18 juin 1922) — démissionnaire pour raison de santé (octobre 1923), — curé de Ville-en-Sallaz depuis le 19 avril 1925.

Vittoz Alphonse, neveu du président, né le 25 juillet 1916, entré au Grand Séminaire en octobre 1935, mobilisé (octobre 1937-juillet 1940), ordonné diacre le 19 décembre 1942.

Sylvestre-Lavarinaz Francis, né le 21 avril 1915, ordonné prêtre le dimanche 21 décembre 1941, dans la chapelle du nouveau collège de Thônes, étudiant aux Facultés catholiques de Lyon.

Sylvestre-Gros-Maurice René, né le 25 mars 1916, — pupille de la Nation, — entré au Séminaire des Missions Etrangères de Paris en septembre 1935, — ordonné prêtre le 20 mars 1943.

Quelques noms et quelques dates

pour servir à une Histoire communale et municipale

des Villards

Les Syndics

En 1730, Sylvestre-à-la-Maria Pierre.
1740, Mermillod-Assermoz Claude.
1741, Mermillod-Balaz dit Blardet Claude.
42, Genans Nicolas.
43, Silvestre-Gros-Maurice François.
44, Duborjal-Clerc Claude.
45, Mermillod Etienne.
46, Mermillod-Poency Gabriel.
48, Ducrest Etienne.
49, Avrillon Jacques.
1750, Mermillod Jean-François.
1751, Sylvestre Laurent.
1752, Sylvestre Jean-Louis.
1753, Mermillod Anselme.
1754, Ducrest Laurent.
1755, Genans François.
1756, Duborjal-Clerc Joseph.
1757, Bochet-Critan Pierre.
1758, Mermillod-Balaz Pierre.
1759, Sylvestre- Passon Maurice.
1760, Mermillod-Sermoz Maurice.
1762, Mermillod Claude-Antoine.

1763, Mermillod-Bontemps Claude.
1764, Silvestre-Baron Joseph.
1765, Mermillod Joseph feu Anselme.
1766, Mermillod-Sermoz Maurice.
1767, Bouvier Claude-François.
1768, Genans-Boîteux Claude-Antoine.
1769, Mermillod-Grossemain Joseph.

En 1767, la commune traite de l'affranchissement avec M. Cugnet, de Serraval, pour 335 livres (Avet, notaire).

1770, Meunier Jean-Baptiste.
1771, Avrillon-Abry Laurent.
1772, Mermillod-Collaret Maurice.

Le 7 juin a lieu une assemblée générale qui demande l'affranchissement.

1773, Mermilloz-Balaz Maurice.
1774, Duborjal-Clerc Jean.
1775, Silvestre-Baron Joseph, l'aîné.
1776, Silvestre-Baron François.
1778, Sonnier Claude.
1779, Sonnier Joseph.

En 1779, le 19 septembre, nouvelle assemblée générale pour les affranchissements. (Lathuille père, notaire).

1780, Ducret Joseph.
1781, Vittoz Joseph.
1782, Genans-Finaz Jean-François.
1783, Silvestre-à-la-Maria François.
1784, Ducret Etienne.

En 1784, le conseil vend la montagne des Platonnets (de douze vaches environ) à Nicolas Revil, natif de Talloires.

1785, Duborjal-Clerc Pierre.
1786, Mermillod Jean-François.
1788, Revet François, à Claude-Antoine.
1789, Mermillod-Poensy Etienne.
1790, Sylvestre-à-la-Maria Jean.
1791, Mermillod-Blardet Jean-Jacques.
1792, Mermillod-Anselme Jean-Baptiste.

La communauté des Villards avait continué à s'affranchir — par rachat — des droits féodaux (1), en traitant successivement avec :

---

(1) BRUCHET, *L'Abolition des droits seigneuriaux en Savoie.*

N^e de Clermont, marquis de St-Jean (le 23 avril 1783), pour	883 liv.
La chartreuse du Reposoir et la chapelle St Antoine à Thônes (31 août 1785)	25 —
L'abbaye de Talloires et la cure de Thônes (19 octobre 1785)	770 —
La cure d'Entremont	600 —
La communauté de Manigod	20 —
N^e Favre, m^is de Thônes et la communauté de Thônes	950 —
N^e Gallay de Saint-Pierre	800 —
N^e Graneri, marquis de la Roche	680 —
N^e de Menthon, baron de la Balme	50 —
Mme Ducrest, veuve Marchand	45 —
L'abbaye d'Entremont (7 décembre 1785)	650 —
N^e Bertrand de la Pérouse (25 février 1786)	580 —

Après l'invasion de 1792

Sous la Convention

1792, le 14 octobre, — L'assemblée des Villards, provoquée par les commissaires de la Nation, désigne Mermillod A Sermoz Jean-Baptiste, fils de Maurice, comme son député à l'Assemblée (dite des Allobroges) de Chambéry, pour y *voter l'annexion à la France*, mais *à la condition expresse qu'aucune atteinte ne sera portée à la religion catholique*.

En décembre et janvier, — élection d'une nouvelle municipalité, d'après la loi française : Maire, Silvestre Laurent — et adjoint Mermillod A Sermoz Jean-Baptiste.

1793, les 10-13 février, — L'assemblée primaire du canton, tenue à Thônes, nomme deux électeurs pour Les Villards.

— le 12 février, — Neuf cents hommes armés du Grand-Bornand, de La Clusaz, de Saint-Jean et des Villards descendent à Thônes.

— 24-27 mai, — La commune des Villards verse 3.439 livres pour sa part de la contribution imposée aux « communes rebelles ».

1794, le 24 mars (4 germinal an II de la République), le *maire* Laurent Silvestre et l'*adjoint* J.-B. Mermillod sont admonestés par l'Administration du District pour leur retard à faire transporter au chef-lieu les métaux, effets, meubles et ornements du culte...

Sous le Directoire

Il n'y a plus de municipalité pour les petites communes, mais seulement pour chacune *un* agent municipal et *un* adjoint. — Les Villards ont successivement comme Agents et Adjoints :

1795, le 6 novembre, Silvestre Laurent et N...
1796, le 6 novembre, Mermillod Laurent et Genans Joseph.
1797, le 30 mars, Revil Jean-Claude-Marie et Bouvier Maurice, dit Maritain.
— le 30 décembre, Ducret Etienne et Mermillod-Pracornet Joseph.
1798, le 30 mars, Revil Jean-Cl.-M. et Bouvier-Maritain Maurice.
1799, le 30 mars, Revil J.-C.-M. (qui refuse longtemps) et Bouvier Maurice (qui refuse jusqu'au 18 mai).

Le 11 septembre 1799 les deux cantons de Thônes et du Grand-Bornand sont mis en état de siège...

Sous le Consulat et l'Empire

Maire, adjoint et conseillers sont nommés par le préfet du Mont-Blanc :

1800-1816, Silvestre Laurent (géomètre).

— L'adjoint Mermillod A Sermoz J.-Baptiste, démissionne le 10 janvier 1815, plutôt que de prêter serment à Louis XVIII.

1802, — Grêle affreuse le 27 juin : requête des maires...

Sous le Régime sarde

1816, Revil Claude-François, syndic nommé par l'Intendant.
1821, Genans des Golets Pierre-Jean.
1828, Mermillod-Anselme Laurent, démissionne en 1830.
1830, Genans Boiteux Jean-Claude.
1836, Bouvier Noël, dit Maritain.
1839, Genans-Boiteux Joseph-Marie.
1842, Mermillod-Blardet Jean-Claude.

Le 19 juin 1843, adjudication de diverses parcelles de communaux que le conseil a obtenu de vendre pour payer entre autres :

la refonte de la cloche cassée (de 2 quintaux)	125 fr.
l'acquisition de la cloche de 8 quintaux	1.800 »
la reconstruction du couvert de la sacristie	100 »

l'agrandissement projeté de l'église, évalué	3.000 »
l'acquisition de seaux et autres accessoires des pompes, et surtout la quote-part de la commune pour la route (restant à faire) de Thônes à Annecy	3.774,75
Au total	10.724 fr.

1849, Genans-Boiteux Claude-François.
1851, Mermillod-Balaz François.
1856, Mermillod-Anselme Claude-*François*.
1860, Revil Wilfrid. — Le 22 avril, sur 182 électeurs inscrits, Les Villards donnent 181 *oui* pour l'annexion à la France !

Après l'annexion

1860, Mermillod-Anselme Claude-*François*, nommé maire par le Préfet.
1865, Mermillod-Balaz François.
1871, Neveu-Perret Charles, élu.
Effroyable orage de grêle du 8 juillet 1875 allant du Pont-de-Beauvoisin jusque près de Sion en Valais.
1876, Avrillon Joseph-Gabriel.
1887, Mermillod-Blardet Félix.
1892, Mermiliod-Anselme Eugène, démissionne en 1902.
1902, Genans-Boiteux César.
1919, Genans-Boiteux Claude.
1923, Mermillod-Grossemain Casimir.
1932, Mermillod-Anselme Léon.
1935, Genans-Boiteux Léopold.

Enfants des Villards-sur-Thônes

Morts pour la France dans la Grande Guerre

François MERMILLOD-A-LA-LOUISE	août 1915.
François-Régis BOUVIER	septembre
Alphonse MERMILLOD-ANSELME	septembre
Maurice MERMILLOD-ANSELME	octobre
Benjamin DUCRET-DIENNAZ	novembre
Joseph CHAPPAZ	mai 1915

Parfait PÉRISSIN ..... juin 1915.
Désiré MERMILLOD-ANSELME ..... juin
Justin PÉRISSIN ..... juillet
François CROSSET ..... juillet
Onésiphore SYLVESTRE-BONCHEVAL ..... août
André PÉCHOUX ..... septembre
Jean GENAND ..... novembre
Francis ALVIN ..... février 1916.
Jean-Marie VITTOZ ..... mars
Francis SYLVESTRE-LAVARINAZ ..... juin
Alfred ALVIN-BESSON ..... août
Ephise DUCRET-DIENNAZ ..... août
Louis VITTOZ ..... août
Laurent MERMILLOD-BLARDET ..... octobre 1916.
Alphonse MERMILLOD-BLONDIN ..... octobre
Gabriel MERMILLOD-BLARDET ..... novembre
Fabien AGNANS ..... novembre
Grégoire DUCRET-DIENNAZ ..... décembre
Jean-Marie BOUVIER ..... janvier 1917.
Laurent MERMILLOD-BLONDIN ..... avril
Louis SYLVESTRE-GROS-MAURICE ..... juin
Marcel BOCHET-CADET ..... octobre
Marcel VITTOZ ..... octobre
Joseph BERGERET ..... janvier 1918.
Jean AGNANS ..... janvier
Charles-Albert MERMILLOD-BLARDET ..... juin
Jean-Alfred MERMILLOD-GROSSEMAIN ..... juin
Léon GENANS-BOITEUX ..... juillet
Léon MERMILLOD-A-LA-LOUISE ..... août
Zozime VITTOZ ..... septembre
Rémi PÉRISSIN ..... septembre
Charles NEVEU-PERRET ..... octobre
Zozime SYLVESTRE-GROS-MAURICE ..... octobre
Raymond BOUVIER ..... avril 1919.

Donnez-leur à tous, Seigneur, le repos éternel !

Un nom à sauver de l'oubli

Le géomètre Alexis CLERT-BIRON

Inventeur ingénieux

Fils de Claude-François Clert-Biron et de Jeanne-Marie Mermillod Collaret, mariés. Né aux Villards-sur-Thônes le 3 septembre 1799, fixé à Saint-Pierre-d'Albigny, décédé le 16 août 1879.

Dès 1835 (Cf. *Journal de Savoie,* n° du 23 janvier 1836) il inventa ce que l'on peut appeler :

Le Clert-Mètre, instrument complet de Géométrie composé de sept instruments, dont quatre aisément contenus dans une boîte dont la plus grande dimension est de 45 centimètres :

1° Une grande équerre, dite d'arpenteur, de 16 c/m de hauteur sur 12 de diamètre,

2° Un graphomètre à cercle entier et à grande boussole,

3° Une boussole, de plus de 16 c/m de diamètre,

4° Un niveau à bulle d'air et à lunette.

accompagnés de trois autres, savoir :

5° D'une grande planchette, munie d'une règle en cuivre de 60/6 c/m ;

6° D'un théodolite, composé de deux graphomètres ;

7° D'une règle dite stadia, pour connaître promptement les distances, plus de plusieurs rapporteurs, de compas de proportion, d'une règle à calcul, etc., etc.

Et ensuite, successivement :

Le Biron-Mètre, instrument de géométrie pour le nivellement et les mesures de bases trigonométriques ;

Un système de pont mixte à doubles forces économiques, et insubmersible ;

Un mécanisme pour la suspension et la sonnerie facile d'un bourdon ou très grosse clcohe ;

Un lit et matelas nouveaux pour hôpitaux, casernes, collèges et autres établissements, réunissant de grands et nombreux avantages ;

Un quadruple appareil pour apprécier sans interruption la déclinaison, l'inclinaison, la vitesse et la pression des vents le jour et la nuit, etc.

Et pour tous ces appareils ingénieux il fut honoré de six médailles d'or. (Cf. *La Gazette de France...*, *Le Courrier des Alpes*, n° du 23 octobre 1855...)

En 1855, il obtint encore une médaille d'or de la Société des Sciences industrielles, Arts et Belles-Lettres de Paris (5 août), et une autre médaille d'or de première classe de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Industries de Paris (10 août) pour un :

Télégraphe civil et militaire, portatif, n'ayant ni poteaux ni fils conducteurs transmettant, la nuit comme le jour, les dépêches qui peuvent à volonté être connues ou non de toutes les stations qu'elles parcourent ; celles à destination de la dépêche la connaissent toujours.

Et enfin avant 1868 (Cf. *Le Courrier des Alpes*, du 8 février 1868) il inventait une nouvelle :

Carabine (Clert-Biron) d'une portée et d'une précision extraordinaires, plus facile à manier que le fusil à aiguille, le chassepot et le remington.

La paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny lui doit le riche autel des Saintes-Epines en marbre blanc.

Quelques émigrants des Villards

De la combe des Villards on émigrait moins, paraît-il, que des paroisses voisines.

A l'exemple de quelques habitants de la Vacherie et des Pésets, c'est à Rome — la Ville Eternelle — que les Villardins aimaient à se rendre ; et c'est de Rome qu'ils rapportaient, avec leurs économies, leur dévotion au diacre saint Laurent.

Rien qu'au 18e siècle, nous avons trouvé : en 1724, Anselme Thovex, maître pâtissier, fondateur du vicariat, — en 1730, François Machet, de Luisdefour, habitant Rome depuis de longues années, — François Curtat, de Liez, s'y trouvant en 1731-1740, — Jean Mermillod y habite depuis 1725 et encore en 1770, — Louis Genans, citoyen de Rome dès 1719, fait une fondation de messes en 1735, y meurt en 1766, — Laurent Genans, y demeure de 1738 à 1770... et y laisse Gabriel Avrillon, 1766. — Etienne Mermillod apporte de Rome vers 1736 son surnom de Romano(z) et affecte de signer à l'italienne *Mermiglio*.

Paris reçoit cependant d'autres Villardins... comme soldats dans les régiments suisses, 1763, 1781... comme gagne-deniers, compagnons ou maîtres tablettiers ou émailleurs... Tel ce Gabriel Genans-Boîteux qui est syndic de la communauté des

tablettiers en 1766-67 et qui laisse en 1784 une hoirie considérable, objet d'un procès curieux à la veille de la Révolution... Par suite *d'une reconnaissance de l'an 1602*, M. Genans se trouvait taillable du marquis de Thônes... Et parce qu'il mourait sans enfants ni condiviseurs, ses biens étaient réclamés par le marquis Prosper Favre et par la commune de Thônes (celle-ci possédant les deux cinquièmes et celui-là les trois cinquièmes du fief du marquisat) !...

Revenons à nos émigrants :

En 1828, un Jean-Baptiste Silvestre est chef d'institution à Paris.

En 1819, le 6 septembre, meurt quelque part en France le docteur en médeciñe, chirurgien des hôpitaux de Lyon, Laurent Cuillery, né en 1785, auteur d'une thèse ou dissertation sur l'*Hygiène des nourrices, 1815*.

Vers 1852 c'est un jeune homme de trente ans, Alexis Mermillod-Anselme (fils de Laurent et de Jeannine-Antoinette Sylvestre-Passon, et frère d'un vicaire bientôt curé de Cornier), qui se fixe à Saclas, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise) pour y exercer 40 ans la médecine, et élever huit enfants :

Entre autres, le docteur Laurent Mermillod (1863-1931), ancien élève du collège de Thônes, qui exerce jusqu'en 1928, et laisse :

Le docteur Jean, marié en 1927, médecin depuis 1928, père de :

Jean-Pierre, futur médecin.

C'eût été dommage de laisser dans l'ombre cette *belle lignée de docteurs-médecins*, qui conservent loin de chez nous l'amour de la petite patrie, avec l'amour et la pratique de la religion (1).

---

(1) Faut-il ajouter un émigré, un expatrié, Pierre Mermillod (fils de Joseph et de Marie Lailavoie), engagé volontaire dans la croisade anticommuniste du général Franco, tombé glorieusement le 10 janvier 1937 et inhumé à Saragosse ?

LA PAROISSE
DE SAINT-JEAN-DE-SIXT

Sur la route nationale N° 509 qui conduit d'Annecy par Thônes à Chamonix, et à la rencontre d'une autre route qui vient de Genève et remonte la vallée du Borne pour se diriger, elle aussi vers Chamonix, — à cette croisée des chemins, — à 8 kilomètres $\frac{1}{2}$ de Thônes — on a vu construire dans les années 1868-69-70 une église, une mairie-écoles, et bientôt après un presbytère, deux hôtels, en attendant d'autres maisons..., de telle sorte qu'un centre nouveau de population a été créé, au point de faire oublier totalement l'ancien chef-lieu.

Celui-là, sur la colline dite *crêt de Saint-Jean,* comprenait tout juste une vieille église et deux maisons... : l'église, dont nous dirons plus loin la forme et les dimensions exiguës, était à 1012 m. d'altitude.

Le nouveau chef-lieu se trouve à 963 m.

L'église, de style gothique, petite, trop petite, a pour patron et titulaire le précurseur *saint Jean-Baptiste,* dont on célèbre la *Nativité* le 24 juin (plus exactement le dimanche qui suit).

DÉNOMINATION DE LA PAROISSE. — Dans la conversation on se surprend parfois à donner à cette localité le nom de *St-Jean-de-la-Bise,* parce que, en toute saison, ce qui frappe le plus le voyageur, c'est la bise, l'âpre vent du nord qui débouche de la gorge des Etroits et rafraîchit plus ou moins désagréablement le piéton ou le cycliste.

Quant aux documents officiels, depuis un siècle et plus, ils donnent à la paroisse, à la commune, le nom de Saint-Jean-de-*Sixt,* — dénomination équivoque qui expose quelque voyageur

à chercher dans ces parages les traces de l'antique abbaye de Sixt ainsi que les curieuses cascades du Fer-à-Cheval !

Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles on employait le pluriel, St-Jean-*des-Sixts*.

En remontant plus haut, nous trouvons qu'au Moyen Age cette annexe ou filiale de Thônes commença par s'appeler très simplement *La Chapelle* (1) ou *Les Sits*, ou bien *La Chapelle de Lessis-près-Thône* (1411), ou *des Sits-sur-Thône* (1445), ou encore *La Chapelle de Saint-Jean* (1470), pour se distinguer de La Chapelle de Maningod, autre filiale de Thônes.

Plus brièvement, en mettant de côté le mot de Chapelle, on écrivit *Saint-Jean-des-Sits* (1374, 1445, 1481), des *Sis* (1578), ou *de Lessix* (2).

Or ce déterminatif « *des Sits* », — traduit en latin par *de Sitis* (3), qui n'a aucun sens acceptable, — se trouve écrit de onze ou douze manières différentes (4). Mais que peut-il signifier ?

Sans chercher bien loin et bien longtemps, nous nous rappelons que la langue latine possède un verbe *scindere* (fendre), dont le participe passé *scissum* donne au pluriel *scissa* (les choses fendues, découpées), mot que nous pouvons rendre littéralement par le féminin *les scisses* ou par le masculin *les scis*...

Et donc Saint-Jean-*des-Scis* — nous ne disons pas *des Scies* ! — c'est la paroisse qui fournit des Pierres-Fendues, découpées ou sciées ou taillées.

Rendons-nous à quelque distance de l'église, sur la route de La Clusaz... et 1° remontons le nant dit de la Planchette : sur ses bords nous trouvons des traces certaines de l'enlèvement de *plaques foyères de cheminées*, qui précisément dans la vallée

---

(1) Dans une pièce des archives de l'abbaye de Talloires, se rapportant à l'année 1286, mais rédigée au XVIII^e^ siècle, elle est appelée *La Chapelle du Forjaçod,* sans doute dans le sens de *près* du Fourjassoud ou *au-delà* du Fourjassoud, comme nous disons La Balme-de-Thuy pour *près de Thuy* ou *au-delà de Thuy*. Nous ne croyons pas qu'elle ait jamais porté ce nom équivoque : le Fourjassoud n'a été annexé à Saint-Jean qu'en 1631.

(2) Le français des XII^e^ et XIII^e^ siècles n'employait pas encore la contraction de l'article *le, les* au génitif et datif pluriel *des* et *aux,* et le patois se permet encore de dire de Les Clefs « Enfants de *Les Clefs* morts pour la France », — de les Sits (de Lessits) — à les Sits ou (Lessits), — à les Clefs.

(3) On rencontre aussi un génitif pluriel S. Joannis *Essitiorum* ou *Essixiorum* (*Acad. Sal.* II, p. 130).

(4) Les Sys (1335, 1411), les Sis (1347, 1576, 1580), Lessy (1362), Lessiz (1362), Lessits, Lessys (1371, 1408), les Six (1368, 1443, 1517, 1607, 1631), les Sixts, Lessix (1561), les Sits, les Sitz (1580, 1630), les Sytz, Lexis (1575).

de Thônes s'appellent des *scyts* (selon la graphie adoptée par les notaires) :

On peut voir dans leurs minutes, encore au XVIII[e] siècle, des actes d'état de telle maison, de tel presbytère... où « les scyts » sont fendues (et donc à remplacer).

Au Tabellion de Thônes (*Archives départ.* de la Haute-Savoie), folio 304 de l'année 1764, il est fait mention d'une plaque soit *scyt* de 3 pieds de largeur sur 4 de longueur, que le maçon François Pin devra poser au foyer de la cuisine de la plébainie... Etc.

2° Descendons en contre-bas de la route susdite, et nous apercevrons d'anciennes carrières de grès nummulitique, que la commune de St-Jean louait à tel ou tel particulier... que nous avons connu.

De ces carrières et de quelques autres « molires » (ou meulières) de St-Jean sont sorties, dans les vieux temps, de nombreuses *meules de moulin*... transportées (Dieu sait par quels sentiers !) jusqu'à Flumet ou jusqu'à Thônes et au port de Menthon :

Par exemple, en l'année 1362, pour l'un des moulins du comte de Genevois à Thônes, une meule est payée au nommé Jean Favre, de La Clusaz, 18 sols 6 deniers (1), et, de ce lieu de « Lessiz » jusqu'à Thônes elle est charriée, puis mise en place, par les soins d'un charpentier qui s'est aidé de cinq bœufs et de deux manœuvres : dépense, 4 sols 6 deniers (Comptes du châtelain Berthet Vaczonet, 1361-1862, aux Archives de Turin).

Voilà bien, nous semble-t-il, de quoi justifier notre interprétation de Saint-Jean-*des-Scis* par St-Jean-*des-Pierres-Fendues* (ou Taillées) ou *des Pierres-Scizes*, comme on dirait à Lyon.

Qu'on nous permette d'ajouter ici une supposition.

Dans un manuscrit (n° 10.031) de la Bibliothèque Nationale de Paris, donnant une longue liste latine des cures du diocèse de Genève vers 1365 (*Acad. Salésienne,* III, p. 316), toutes nos cures de la vallée de Thônes sont énumérées, sauf La Balme-de-Thuy et Saint-Jean ; mais dans cette liste il y a une cure *de Serreriis* qui n'a pu être identifiée... Supposons qu'au lieu de Serreriis on doive lire *Serrariis*, ce nom de paroisse aura pour nous un sens très acceptable : *Serrarius* = *qui serrâ lapides findit* se traduit par *scieur de pierres, tailleur de pierres*... Il peut très bien se faire que le fonctionnaire qui a employé ce mot ait voulu désigner une paroisse de *Tailleurs de pierres*. Pourquoi pas Saint-Jean ?

---

(1) A cette époque, d'après un auteur genevois, le sol valait 98 centimes 148 mill. ; d'après un autre savant, au commencement du XIV[e] siècle, il valait deux francs (d'avant nos dévaluations).

Quoi qu'il en soit, — pour conclure, — nous constatons que ces dénominations bien trop longues d'une paroisse de Saint-Jean-*des-Pierres-Scizes* ou *des Tailleurs de pierre* ne sont plus justifiées de nos jours, et nous souhaitons que les autorités constituées adoptent à l'avenir le nom si simple de *Saint-Jean-sur-Thônes*.

Celui de *Lescits* (remplaçant *Les Scis*) ne serait conservé que pour désigner le chef-lieu.

DÉNOMINATION DES HAMEAUX. — *Fourjassod* ou *Fourjassoud* se disait anciennement (dans les comptes des châtelains de Thônes) *Apud furnum Jacsodi — Vers le four de Jacsoud,* probablement parce que, à une certaine époque, il s'y trouvait un four (à chaux, peut-être) d'un nommé Jassoud...

Les Faugs, Fougs, Faux, ailleurs *Feugs,* ou mieux *Faougs* (1), — de *fagus, fagi* (fayard, hêtre) — nous font penser à un groupe de hêtres voisin des chalets...

Villaret est un diminutif de *Villard,* et *Villard* est une altération de *villa,* maison de campagne, avec ses dépendances, noyau ou première cellule d'un village.

Mont-Durant, autrefois *apud montem Durantum,* nous paraît désigner (1) une montagne dérochée (*diremptum* = *diruptum*) ; aussi bien écrivons-nous ce nom avec un *t* au lieu d'un *d*.

Voici, au pied des *Eculées* (roches écroulées), un lieu dit *Vers le Pont,* où se trouvait de 1860 à 1920 un poste de douaniers : la fameuse zone ayant été supprimée, on ne dit plus : le pont de la *Douane,* mais le *Pont des Antérieux* ou le *Pont des Etroits*.

N. B. — Parce que ce pont se trouve à l'entrée de la *gorge si étroite* d'Entremont, bien des personnes croient que son nom vient de l'étroitesse de cette gorge. C'est une erreur. Qu'elles prêtent l'oreille au parler patois de nos compatriotes : ils ne disent pas *Lou*(*s*) *Etraits* = *Etra-i*(*ts*), qui correspondrait au français *étroit* ; mais ils disent *Lou*(*s*) *Etrë*(*ts*), = *Etré,* tout à fait fermé.

Et cette dénomination ainsi articulée, nous la voyons venir en droite ligne du mot *Interritoria,* qui apparaît dans les chartes de l'abbaye d'Entremont :

En l'année 1154, Amédée I^er^, comte de Genevois, accorde à des moines venus d'Abondance dans la vallée du Borne, en ce lieu d'*entre les Monts*... droits de sûreté et de protection...

---

(1) Comme la montagne bien connue de Dran (Drompt, Drons) au-dessus de la cascade de Morette.

« *a Scala usque ad Interritoria* », *depuis le Pas-de-l'Echelle* (ou les Echelles ?) *jusqu'aux Enterroirs* ou *Enterriaux, Antérieux* = *ès Etrëts*.

RÉPARTITION DE LA POPULATION. — Eparpillée sur une superficie de 929 hectares, la population qui se maintient au chiffre approximatif de 500 personnes, se distribuait il y a vingt ans entre les hameaux suivants. (Recensement de 1921) :

	habitants		
Le Fourjassoud-dessus et dessous (avec l'envers) possède	132	en 26	maisons
Lessits (chef-lieu actuel)	41	— 11	—
avec les Faugs, St-Jean, les Esserts	54	— 8	—
Le Villaret (avec l'envers)	78	— 13	—
Les Eculées, le Replein, les Epinettes ..	58	— 12	—
La Ruaz, la Mouille et Coringy	61	— 16	—
Les Granges, le Mont-Durand, Sous le Mont-Durand	68	— 13	—
Les Lombardes	26	— 3	—
Total	518	en 102	maisons

LES ORIGINES DE LA PAROISSE. — Filiale de Thônes, érigée nous ne savons à quelle date, au Moyen Age, cette petite paroisse de *La Chapelle* ou de *Saint-Jean-des-Sits*; contribue pour sa part à la fondation de la léproserie (ou maladière) de Tronchine (village de Thônes), qui en juin 1333 (et déjà bien plus tôt) se trouvait en pleine activité.

Comme ses voisines, cette petite paroisse souffrit beaucoup de la peste noire de 1348-49... (1).

En 1361, le comte de Genevois Amed III, faisant lever un subside pour payer la rançon du seigneur Aimon de Genève, son fils aîné, alors prisonnier des Grandes Compagnies en Piémont, le curé de La Chapelle paya pour sa part soixante sols (2).

Mais nous ne connaissons pas le nom de ce curé.

Il nous faut arriver aux procès-verbaux des *Visites pastorales* de nos Evêques de Genève pour trouver quelques noms de curés.

---

(1) Ni les fermes, ni les montagnes du comte de Genevois ne furent acensées dans cette région « à cause de la mortalité ». (Comptes du châtelain Guyonet de Ville, 1348-1349).

(2) Les 60 sols représentaient 58 francs 88 centimes (voir plus haut).

Curés de Saint-Jean
aux XV^e ET XVI^e siècles

En 1411, lors de la Visite de Mgr Jean de Bertrands (du mercredi *29 juillet*), le curé était :

Messire MERMET DE CUPELLIN, âgé de soixante ans, homme de science compétente ainsi que de bonne vie et bonnes mœurs.

En 1414, le même Evêque revient dans la vallée ; mais, sans paraître à Saint-Jean, il se fait renseigner (à Thônes, 11 septembre) sur cette paroisse, sur l'état de son église, les réparations nécessaires... Cette fois, le curé s'appelle :

LOUIS DE CUPELLIN (sans doute parent du précédent, et très probablement originaire de Saint-Gervais)...

De 1444 à 1449, c'était ANSELME FORNIER, de Thônes (1).

En 1445, sans autorisation de son évêque, il resta absent de sa paroisse depuis la fête de St Jean-Baptiste jusqu'à la Visite pastorale (de Mgr Barthélemy Vittelleschi, évêque de Corneto, *du 2 septembre*), à cause, dit-il, de son état de santé et de l'air trop vif de sa paroisse.

Il faisait desservir la paroisse par un vicaire non encore présenté... ; mais, quatre jours plus tard, à Thônes, après l'examen voulu par devant l'Evêque il fit agréer comme vicaire de St-Jean, pour trois années,

1445... Pierre Berchier, à qui succédèrent :
1451... Albert Friand.
1457... Mermet Hugon.
1467... Jacques Duchesne.

En 1468-1470, PIERRE PERRET (ou Parent ?) fait desservir la paroisse (2) dite *La Chapelle de St-Jean* par le même

Vicaire, Jacques Duchesne.

En 1479-1481, JACQUES (ou Jean) POHENSIER LE JEUNE, curé de St-Jean, ne dessert pas non plus par lui-même : l'Evêque visiteur de 1481 lui enjoint, sous peine d'excommunication et de 25 florins d'amende, de faire conster de son autorisation de ne pas résider.

Le vicaire est le même.

En 1493, JEAN DE GERBAIS, chanoine de Genève, est nom-

---

(1) *Archives dép. Haute-Savoie*, 1 G. 98.

(2) Visite du 22 octobre 1470, de Mgr Mamert Fichet, évêque d'Hébron, vicaire général de Genève.

mé curé (1), ainsi que AIMON DÉPIERRE (2).

En 1503-1518, ANTOINE AGNILLET, de Saint-Jean, est curé de sa paroisse natale.

Il avait reçu la tonsure à La Roche le 11 septembre 1481.

Il réside... et dessert lui-même sa paroisse. C'est lui qui a dû baptiser le petit Pierre Favre, qui devait devenir le premier disciple et compagnon de St Ignace de Loyola, le premier prêtre de la Compagnie de Jésus.

Le 4 octobre 1517, il reçoit la visite de Mgr Pierre Farféni, évêque titulaire de Baïrout, religieux franciscain, vicaire général de l'évêque de Genève.

En 1539, nous trouvons ERASME DE SAVOIE, protonotaire apostolique, qui n'était autre qu'un enfant naturel de défunt Philippe de Savoie (comte apanagé du Genevois dès 1514)... Son nom nous est révélé :

1° par une bulle de nomination à la cure de St-Jehan-de-les-Siz au mandement de Thônes en 1538,

2° par son acceptation par-devant l'Official du diocèse de Genève le 7 janvier, et son installation le 11 janvier 1539 par les gardiens du bénéfice, signée Perrissin, notaire,

3° par un procès avec Jacques de Savoie, son frère, abbé commendataire d'Entremont et de Talloires, lequel procès fut terminé en 1540 par le Conseil judiciaire du Genevois (3).

Nous ne savons pas autre chose de ce fantôme de curé, qui ne fit sans doute que de rares apparitions dans sa paroisse.

Mais nous nous imaginons la peine que ressentaient en ce temps-là les bons chrétiens, — tel notre Pierre Favre, revenu de Paris et prenant sept mois de repos dans sa famille en 1533, et repassant à la hâte au mois d'août 1541, — à la vue de ce relâchement général de la discipline ecclésiastique, qui avait déjà perdu l'Allemagne en grande partie et notre capitale épiscopale Genève ! Quelle œuvre gigantesque de réforme catholique devait enfin entreprendre le Saint Concile de Trente, où se rendait le Bx Pierre Favre lorsque Dieu le rappela à Lui (1er août 1546) !

---

(1) REBORD, *Complément du Dictionnaire du Clergé*, p. 372.

(2) Le curé *Petrus a Prato* (Pierre Dupraz) qui, d'après un vieux parchemin, aurait albergé en 1435 le grangeage des Eculés, n'est autre, pensons-nous, que Pierre Perret cité plus haut.

(3) *Revue Savoisienne*, 1881, page 9. — Les pièces du procès furent remises en 1543 par Dominique de Aussens, maître d'hôtel de Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours et comtesse douairière de Genevois.

La Savoie, d'ailleurs, occupée alors par les Français, attendait d'être récupérée (1559) et réorganisée par l'illustre duc Emmanuel-Philibert.

Or, l'une des mesures de ce Prince étant d'asseoir l'impôt du sel sur une base sévère, il se fit partout un exact recensement de la population village par village, par les soins de « notaires commissaires à ce députés », en l'assistance du curé et des syndics.

A Saint-Jehan-de-Lessix, le dénombrement qui est du 26 mai 1561 et qui compte dans la paroisse (1) 194 solvables, 5 prêtres, 61 mineurs, 117 pauvres, au total 377 personnes (2), nous donne en tout premier lieu le nom de :

Vble Mre JEAN BALLIAT, curé de la « paroisse des Sis » ou dudit lieu de St-Jehan-des-Sis (3).

Nous savons que ce curé était natif de Cornier, qu'il faisait résidence au milieu de ses paroissiens, avec Pernette sa mère..., et qu'il fut inhumé au cimetière paroissial le 12 ou le 13 avril 1585. — A cette date il n'était plus que recteur de la chapelle du St-Esprit, — le 2 décembre 1578 il avait résigné sa cure en faveur du suivant qui était probablement son neveu :

1578-1615, Mre JUST BALLIAT, « dûment institué et résident », né lui aussi à Cornier.

Celui-ci devait rester 36 ans.

Le 15 août 1580 eut lieu la visite de Mgr Claude de Granier, évêque de Genève-Annecy, venu de Manigod par La Clusaz et devant le même jour paraître au Grand-Bornand.

Le prélat se contenta de faire consigner en gros, dans son procès-verbal, les charges et les revenus du curé, et de donner quelques ordres concernant l'église.

Il est temps de parler de cette église, en reprenant dès l'origine tout ce qui la concerne, en suite de quoi — grâce aux détails donnés par les Visites subséquentes (1607, 1631, 1658...) — nous relaterons les charges du curé et ses revenus, puis les coutumes de la paroisse.

---

(1) Comprenant les Sis, le Mont-Durand, mais non les Fourjassouds (qui étaient encore de la paroisse de Thônes).

(2) Thônes (y compris les Villards et les Fourjassouds) en avait 3.111 ; Le Grand-Bornand 1392, La Clusaz 1151, Manigod 1702, Les Clets 864, Serraval (comprenant Le Bouchet) 1428.

(3) En plus du curé, la paroisse comptait quatre prêtres : Rd Jean Favre, (du Villaret), Claude Delarua (qui signe Derua au registre des baptêmes), Pierre Agnillet (vivant encore en 1583), et Antoine Duchesne (du Mt-Durant, vic. de Thônes). Ils avaient sans doute suppléé les curés défaillants ou absents.

L'Eglise et la Paroisse

d'après les anciennes Visites pastorales

C'est tout d'abord un problème... de savoir en quel lieu précis se trouvait alors l'église de Saint-Jean.

Etait-elle (en 1411) aux « Chapelles », où il nous souvient d'avoir vu une grande croix de pierre, marquant peut-être l'emplacement de l'ancien cimetière et de l'ancien édifice, d'où venait le nom primitif de *Chapelle de St Jean* ? Ou bien une seconde chapelle avait-elle remplacé la première, puisqu'on emploie le pluriel « Les Chapelles ». Ou bien, déjà l'église avait-elle été rebâtie au crêt de St Jean ?

Dans tous les cas l'église paroissiale dite *Chapelle de Lessis*, visitée par Mgr Jean de Bertrands en 1411, n'était pas en très bon état : le chœur et le mur à l'entrée du chœur menaçaient ruine ; il manquait de plus la pierre des fonts baptismaux. Ordre fut donné (1411) de remettre les choses en bon état dans les deux ans, et, en 1414 cet ordre fut réitéré pour un délai réduit à un an. D'autre part une chambre avait été établie sur la nef même de l'église : l'évêque enjoignit (1411) de l'enlever avant Toussaint.

Dans cette église des *Sits-sur-Thônes* le chœur est à recouvrir à neuf par les soins des paroissiens, et le sanctuaire (le *Sancta Sanctorum*), par les soins du curé. De plus il y a à faire dans toute la nef et dans le chœur un solide pavé de bois, à enlever de la nef tous les bancs et autres objets qui l'embarrassent, à faire ensuite si l'on veut des bancs le long des murs, et à recouvrir tout l'autel d'une même pierre ; — et cela dans un délai de trois ans.

Le Visiteur de 1470, qui est Mgr Mamert Fichet, natif du Petit-Bornand, ordonnera de creuser dans le mur une armoire soit placard pour y conserver le Corps de Notre-Seigneur, et cela dans les trois ans, — de pratiquer entre le chœur et la nef deux fenêtres, l'une à droite, l'autre à gauche, avant la fin de l'année, et une autre fenêtre au côté droit de l'autel du St-Esprit. — Diverses réparations s'imposeront en 1580 pour le couvert de la nef et celui de l'avant-toit.

Quel était l'aspect général de l'église ?

Autant que nous pouvons le déduire de divers renseignements :

L'église de Saint-Jean formait *un rectangle de 23 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur,* précédé d'un avant-toit ; le

clocher s'élevait au-dessus de la nef, et les cordes des cloches (suivant nos propres souvenirs) descendaient sur les têtes des fidèles entre leurs premiers rangs et le chœur ; — derrière le chœur (long de 14 pieds) s'ouvrait (du côté de l'Evangile) la sacristie, composée d'une chambre à deux étages...

Dans la nef on apercevait d'un côté un autel dit du Saint-Esprit (en 1445).

Quant aux paroissiens (de la fin du Moyen Age !), il est une mention plus ou moins honorable que nous ne pouvons passer sous silence.

Au témoignage du curé de 1411, les « paroissiens sont assez bons, sauf qu'ils sont négligents à venir à l'église les jours de fêtes ». A signaler aussi à cette date un excommunié, Etienne Veltier, dont le curé doit procurer la correction...

Avant tout, en 1445, Mgr Vitelleschi, évêque de Corneto, se préoccupe de la décence du *culte dû à la Sainte Eucharistie.*

Premièrement, il prescrit l'achat d'un morceau d'étoffe peinte (représentant le Christ avec un calice et une hostie), à tenir toujours apposée devant l'armoire du Corps de N.-S. ; — l'achat d'une custodie (ou ostensoir) de laiton surmontée d'un cercle de verres pour servir à la procession de la Ste Eucharistie, et d'une pyxide pour porter aux malades le Corps de N.-S., — et cela avant la Fête-Dieu... ;

L'achat, avant la fête de Tous-les-Saints, d'une lanterne à porter devant le Corps de N.-S. à travers la paroisse, et la confection de nouvelles chaînes pour l'encensoir ;

L'achat, avant la Fête-Dieu, de deux bons corporaux, de trois pales et d'un devant-d'autel...

Il prescrit également de réparer les psautiers aux endroits voulus, et d'acheter dans les quatre années une chasuble convenable pour les jours de fêtes, ainsi qu'un nouveau crucifix un peu grand.

Quant à la lampe du sanctuaire, il veut que le curé tienne toujours de la lumière dans une lampe propre devant le Corps de N.-S., qu'il place dans le chœur un vase destiné à recevoir l'huile que les paroissiens voudront bien donner pour la lampe — récompensés en cela par 25 jours d'indulgences — et qu'il se garde bien, sous peine d'excommunication, de faire servir cette huile à quelque autre usage.

Et encore injonction est faite au curé d'enlever de l'église, dans les huit jours, tous vases profanes ; et aux paroissiens de

nommer avant la Saint-Michel des procureurs, qui fassent l'inventaire des biens de l'église.

Dernier détail : les paroissiens s'étant plaints de n'avoir le plus souvent que la messe du dimanche, l'évêque ordonne que le curé actuel et ses successeurs devront célébrer la messe, non seulement tous les dimanches et les jours de fêtes de précepte, mais encore dans la semaine le lundi et le vendredi ou quelque autre jour, de telle sorte que dans le courant de la semaine il se dise toujours deux messes en cette église.

En 1470, le nouveau Visiteur (Mgr Fichet), prescrit de faire avant Noël une clef pour la pyxide et de nouvelles burettes, — avant Pâques, des ampoules d'étain avec leurs titres, un corporal, un calice et un plancher sous la cloche (il n'y en a qu'une !) pour l'empêcher de tomber dans l'église, — et avant la Nativité de St Jean-Baptiste, une image de ce Saint et de la Ste Croix : tout cela sous peine d'excommunication... Pour la lampe et l'huile, mêmes injonctions qu'en 1445 : trente jours d'indulgences... Défense aux simples fidèles d'entrer dans le chœur pendant les offices... et défense d'y faire des criées, d'y tenir des jeux ou des veillées... Défense (sous peine d'excommunication) pour le jour de la fête patronale de faire des criées, des marchés, des jeux... et injonction au curé ou à son vicaire de rappeler ces défenses aux fidèles...

D'autres injonctions, nous l'avons dit déjà, concernent l'ouverture de trois fenêtres, et surtout le creusement dans le mur d'une armoire-tabernacle.

Mais, demandera-t-on, cette armoire n'existait-elle pas déjà dans toutes les églises ? Et le Visiteur de 1445 n'avait-il pas prescrit de placer devant ce tabernacle une peinture sur lin représentant *le Christ* avec *un calice et une hostie !*

Il nous semble que, de la confrontation des faits et des dates, il y a une conclusion à tirer, savoir qu'une *nouvelle église* à peine achevée en 1470 remplaçait l'ancienne Chapelle, le chef-lieu de la paroisse (des Scis) se trouvant dès lors établi sur le crêt de Saint-Jean...

En 1481, Mgr Claude Rup réitère quelques-unes des injonctions précédentes :

Ordre aux paroissiens de faire peindre, dans l'année, la custodie et de se procurer un corporal, — et, avant Pâques des vases d'étain ou ampoules à trois compartiments pour les Saintes Onctions, et de nouvelles burettes; — et enfin, dans les quatre ans, une image du crucifix ou même un crucifix, les parois-

siens étant invités à donner pour cela selon leurs moyens et leur dévotion.

Que de même, par les soins du curé ou de son remplaçant, il y ait toujours du feu à la lampe du sanctuaire, « tout au moins pendant le temps des offices » : à tous ceux qui donneront de l'huile pour cette lampe (huile réservée formellement à cet usage), il est accordé quarante jours d'indulgences.

La Visite du 4 octobre 1517 (par Mgr Pierre Farféni) ne présente que quelques injonctions : celles d'entretenir toujours l'huile de la lampe, — de faire confectionner (avant la prochaine Fête-Dieu) un ostensoir d'argent du poids de cinq onces, — de faire dans les trois mois l'inventaire, — de payer les égances...

Sous peine de deux gros d'amende, ordre d'assister aux processions..., — et aussi défense de bavarder sur le cimetière.

En 1580 (le 15 août), Mgr de Granier maintient les mêmes indulgences pour l'entretien de la lampe, — et prescrit aux paroissiens de recouvrir d'une étoffe convenable les fonts baptismaux, de fournir quatre purificatoires et aussi quatre livres d'église (c'est-à-dire quatre registres pour les baptêmes, les mariages, les sépultures et les communiants).

Depuis un siècle environ, les Visites signalent l'existence dans la nef, d'une

Chapelle du Saint-Esprit, fondée par les paroissiens, ainsi que par Louis Sonnier, Ginet Friand et les frères François, Hudry et Jean Duchesne, de la paroisse de Thônes (probablement du hameau du Fourjassoud). Elle a (en 1470), quinze florins de revenus, trois messes par semaine... et pour recteurs, successivement messire Jacques Duchesne (suppléant du curé, 1467-1481), messire François Maistre (que remplace Jean de Charbonnière, 1517), et messire Jean Balliat, curé démissionnaire, 1580, — ensuite 1607, Mamert Favre, que nous retrouverons.

Cette chapelle fut unie au maître-autel en 1631, et donc elle n'eut plus d'autre recteur que le curé.

C'est en cette chapelle que se faisaient les exercices de la confrérie du Saint Rosaire : aussi prit-elle de bonne heure le nom de *Chapelle de N.-D. du Rosaire*.

Plus tard nous trouverons une seconde chapelle, dédiée à *St François de Sales* et entretenue par la Fabrique. (Visite de 1829).

Les charges du Curé

Avec les Visites pastorales du XVII[e] siècle nous pouvons préciser...

Le curé de Saint-Jean est tenu envers ses paroissiens de leur dire tous les dimanches et tous les jours de fêtes de commandement *une basse messe*, et pendant la semaine « trois (1) autres petites messes » (1631-1658) ; et aux fêtes solennelles de réciter (2) à l'église none et vêpres.

De plus il est tenu de célébrer *une grande messe* « à haute voix » le jour de Noël, le jour des Rois, le jour de la Purification, le jour de Pâques, les jours de l'Ascension, de Pentecôte, de la Fête-Dieu, de St Jean-Baptiste, l'Assomption de Notre-Dame, la Toussaint, le Jour des Trépassés et le jour de la Dédicace de l'Eglise, ce qui fait en tout douze grandes messes..., que le recteur de la chapelle du Saint-Esprit est « tenu de répondre », d'après l'acte de fondation de cette chapelle.

Or, dit la Visite de 1631, messire Mamert Favre, recteur de cette chapelle, trouvant le revenu insuffisant, a préféré résigner ladite chapelle..., et désormais le curé doit faire répondre ces quelques grandes messes à ses propres frais, s'il ne trouve point de paroissiens « qui les sachent répondre » (1658, 1667, 1678) ; en d'autres termes, « il est obligé de fournir à ses dépens des personnes pour cet effet » (1705).

Le curé est tenu de faire le catéchisme tous les dimanches de l'année à ses paroissiens et de les avertir d'y envoyer leurs enfants, — de faire le prône à forme des [Constitutions] Synodales, — de lire la Passion « les jours de fêtes et dimanches » depuis l'une des Saintes Croix (3) jusqu'à l'autre « inclusivement », — et de faire la bénédiction du temps après la messe ainsi qu'en toutes occasions « et apparences » de mauvais temps (1667)... De plus il doit donner la bénédiction du Saint-Sacrement durant l'octave du Corps de Dieu (c'est-à-dire du St-Sacrement), et faire la procession à la manière accoutumée les trois jours des Rogations ; — faire la bénédiction des maisons de sa paroisse deux fois l'année, pour raison de quoi chacun lui donne à sa dévotion...

D'autre part (1658), le curé doit fournir tout le luminaire requis et nécessaire (sur le grand autel) pour la célébration des

---

(1) Il ne s'agissait que de deux messes en 1445.

(2) Dans la Visite de 1705 on lira qu'il doit « chanter none et vêpres aux fêtes solennelles.

(3) C'est-à-dire de l'Invention de la Sainte Croix (le 3 mai) à l'Exaltation de la Sainte Croix (14 septembre).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R.F.

divins offices, — lequel doit être composé de quatre cierges les jours solennels, de deux les fêtes (de commandement) et les dimanches, les jours ouvriers à forme des Synodales (1631).

Il est tenu encore et obligé (1631) au couvert et entretien du *Sancta Sanctorum* (c'est-à-dire du sanctuaire), mais pas de la nef ni du clocher).

« Finalement il est tenu à tous offices et devoirs paroissiaux, à l'administration des sacrements... » (Visite de 1667) et plus tard — nous le verrons — il sera de plus tenu à entretenir un vicaire résidant avec lui.

Les biens et revenus du Curé

I. IMMEUBLES. — En premier lieu il y a une maison presbytérale, comprenant un poële, une cuisine, une salle et deux chambres ; et, en outre, un grenier avec un four au-devant, plus un jardin.

Deuxièmement, près de la cure, un grangeage dit *de la Cure* (1), consistant en terres, prés et bois, d'une contenance d'environ soixante journaux, — lequel a quatre granges.

Plus un grangeage dit *des Esserts*, d'une valeur de trente florins (albergé à Pierre Combaz, 1607, 1631), un autre, sis *aux Chapelles*, de la même valeur (albergé à Claude Lathuile, 1607, 1631...), et un troisième, appelé *le Clus dou Jean*, d'une valeur de 40 florins (en 1607), tenu alors en albergement par Claude Favre-Genat et Jacquemoz Sonnier... (2).

A dater de la Visite pastorale de 1607, il ne sera plus fait mention de ces trois petits grangeages, parce que, albergés (c'est-à-dire loués à perpétuité), leur valeur n'est plus représentée que par des censes (40 florins en 1658 et 1667, ou bien 12 + 11 florins et 6 sols de servis en 1766...)

II. DIMES. — Hâtons-nous de faire une remarque préliminaire.

Comme il sera dit plus loin, les deux hameaux du Fourjassoud ne furent annexés à Saint-Jean qu'en l'année 1631 ; mais il fut stipulé que rien ne serait innové quant à la dîme de ces villages : la dîme appartenait au plébain de Thônes et au prieur de Talloires, qui continuèrent à se la partager.

---

(1) En 1716, ce grangeage sera loué pour six ans, sous la cense de *deux cents florins et de dix livres de beurre,* à Me Jean Favre, commissaire d'extentes du Villaret (Missillier, notaire).

(2) Les numéros de la mappe sont indiqués dans la Visite pastorale de 1766.

Dans les autres hameaux de sa paroisse de St-Jean, le curé percevait *la moitié de la dîme* (l'autre moitié étant retirée par le prieur de Talloires et le plébain). Elle se levait de tous bleds et légumes (c'est-à-dire du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et des légumes).

La cote de la dîme, disent les Visites, y est « incertaine » ou indéterminée : elle se paye « à la coutume et volonté des paroissiens » ; mais le curé (en 1658) proteste de faire établir une cote certaine à forme du droit divin, ainsi qu'il est observé par toutes les autres paroisses...

Cependant il y a deux petites pièces, toutes deux du fief de la cure, où le curé perçoit la dîme entière (1) : c'est le mas des Eculés qui est au-dessus du pont des Enterriaux, et un autre (2) dit le mas des Faugs, à côté du grangeage des Chapelles.

Entièrement encore, soit « privativement à tous autres », le curé perçoit la dîme des nouvelleys ou novales, — la dîme du chanvre rière toute la paroisse (excepté aux Fourjassouds) « à l'accoutumée », — et encore la dîme des naissants, c'est-à-dire des agneaux (celle-ci à la cote *onze* ou onzième (1667, 1666).

Toutes ces dîmes, admodiées (ou affermées) par le curé, lui rapportent en moyenne trente-huit coupes par an (d'après la Visite de 1658).

III. PRÉMICE ET RESSAT. — De chaque faisant feu dans la paroisse le curé percevait anciennement deux quarts — et même de quelques-uns trois quarts — de bled (moitié orge, moitié avoine), d'après la Visite de 1580 ; mais de par une transaction du 6 mars 1588 (Favre, notaire), il perçoit seulement un quart d'avoine « comble mesure de Thônes » avec six deniers argent (1667), sauf des habitants des deux Fourjassouds, qui ne payent qu'un quart d'avoine (d'après les conditions de l'annexion de 1631).

Pour le ressat, chaque feu donne au curé, vers les fêtes de Pâques, deux quarts argent (1631, 1658, 1667), ou deux liards (1705), ou trois sols six deniers (1766).

Le curé perçoit de plus toutes les oblations (ou offrandes) qui se font dans la paroisse, et il a le quart des quêtes (Visite de 1658) ou le tiers (Visites de 1705 et 1766).

Ajoutons que le curé « a part à toutes les communes de la

---

(1) Quatre coupes de bled mesure de Thônes et six sols d'argent, en 1607...
(2) Possédé en 1766 par Joseph à feu Jean Entremont, qui paye annuellement trois quarts d'avoine.

paroisse », c'est-à-dire qu'il a droit de jouir des biens communaux à l'instar des paroissiens.

IV. REVENU CASUEL DES SÉPULTURES. — Pour la sépulture des petits enfants le curé perçoit six sols avec le suaire moyennant quoi le curé est tenu : 1° de fournir pour le jour de l'enterrement tout le luminaire (composé de treize petites chandelles et de deux cierges à l'accoutumé), et 2° de faire la neuvaine de neuf basses messes pour le repos de l'âme du défunt, ne devant recevoir d'honoraire (à raison d'un florin) que pour la messe du jour de l'enterrement et pour celle du neuvième jour. Pour ceux qui veulent être inhumés dans la nef de l'église et qui sont de la paroisse, ils payent cinq florins de plus, les étrangers sept (en plus des sept susdits), et cet argent est employé aux réparations de l'église (1658).

Pour la sépulture de ceux « qui ont fait communion » il perçoit sept florins (1) et un linceul ; s'ils sont chefs de maison, sept florins et une poule ou un poulet, outre un linceul neuf, — que l'on met sur le corps, et (1658) selon la dévotion de chacun.

Charges et coutumes de la Paroisse

Si « le couvert du *Sancta Sanctorum* est à la charge dudit sieur curé », le reste de l'église (ainsi que le clocher et les cordes des cloches) demeure à la charge de la paroisse.

De même, la lampe « qui doit être ardente devant le Saint-Sacrement... jour et nuit » (1678) est à la charge de la paroisse (2) — laquelle l'entretient (1°) par les offrandes versées dans un tronc de l'église et perçues par ie curé : « moyennant icelles il fournit l'huile des deux lampes... » si cet argent suffit pour l'achat de l'huile ; dans le cas contraire, c'est (2°) la boîte de toutes âmes qui fournit le surplus (1658).

Les offrandes de cette boîte de toutes âmes sont cueillies par un procureur d'église (que nomment les paroissiens) : elles se mettent en un coffre fermant à deux clefs différentes, dont l'une reste entre les mains du curé, l'autre entre celles du procureur ; et celui-ci en tire des honoraires de messes à célébrer par le curé pour le repos des âmes des trépassés, savoir, d'après la coutume, une tous les lundis de carême et une tous les lundis

(1) D'après la Visite de 1766 il perçoit 4 livres 4 sols.

(2) Quarante jours d'indulgences sont accordés à ceux qui donnent de l'huile pour cette lampe.

de l'été « tant que l'on fait la bénédiction du temps » (1631) ou « jusqu'à ce que la prise soit réduite dans les maisons » (1658) : le surplus est employé pour l'entretien des lampes et pour les réparations de l'église.

Il y a un *marguillier*, qui « perçoit de chaque faisant feu une carte d'avoine annuellement, moyennant quoi il est obligé de sonner pour tous les offices (1) et en toutes autres occasions ».

Il y a aussi *un clerc d'eau bénite*, qui « est entretenu moyennant la cueillette du pain, qu'il fait une fois chaque semaine en portant l'eau bénite une fois chaque semaine par les maisons de la paroisse » (1678).

Ajoutons quelques mots au sujet des confréries établies dans la paroisse comme ailleurs :

Les confrères du Saint-Sacrement (2) se cotisent pour donner au curé l'honoraire d'une messe tous les troisièmes dimanches du mois et une après tous les Quatre-Temps.

Confrères et sœurs du Rosaire font chanter une messe les premiers dimanches de chaque mois, ainsi que le lendemain des quatre principales fêtes de Notre-Dame, et font faire quatre anniversaires après ces fêtes pour leurs défunts.

Les deux confréries fournissent elles-mêmes le luminaire.

Reprenons la succession des faits intéressant la paroisse.

Deuxième série des Curés de la Paroisse et Visites pastorales des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles

Messire JUST BALLIAT, de Cornier, était curé « des Sis » depuis le 2 décembre 1578.

Son nom est attaché à l'histoire de la dévotion de ses paroissiens envers le Bienheureux Pierre Favre, leur compatriote, envolé au ciel le 1^er^ août 1546.

Tout d'abord, en octobre 1596, le dit curé participa, avec le plébain Pierre Critan et avec le curé de Bornand, Jean Fournier, à une enquête officieuse (3) où furent entendus cinq témoins qui avaient connu le Bienheureux :

---

(1) Plus pour l'*Angelus* le matin, à midi et le soir (Visite de 1766).

(2) Confrérie établie à Saint-Jean, en l'année 1597, par le P. Jésuite Jean Sonnier, qui, après avoir prêché le Carême à Thônes, s'était rendu au Villaret de Saint-Jean, pleurant sur les ruines de la maison natale du Bienheureux Pierre Favre...

(3) Cf. Dépositions des 1^er^ et 2 octobre 1596, dans les *Fabri Monumenta*, pp. 768-779.

Noble dame Guillelmine d'Arenthon, mère du plébain, déjà très âgée ;

Me Pierre Favre, notaire, fils de Louis et propre neveu du Bienheureux ;

Louis Blanchet, de Boisberchier (Grand-Bornand), âgé de 80 ans ;

Jean Pochat, 82 ans, du Grand-Bornand ;

Et Georges Favre, dit Bertin, du Villaret, âgé de 80 ans.

Quelques années après eut lieu la construction (1) de la

Chapelle du Villaret

On a retrouvé à Annecy la pièce originale authentique (2) qui fixe la date de cette construction :

« *L'an mil six cent* et le *onzième jour du mois de juin...* », messire Jean Favre, prêtre, et spectable Jean Favre, docteur en médecine, tous deux natifs du Villaret, paroisse de St-Jean-des-Six, — domiciliés l'un (précédemment) à Joinville en Champagne, l'autre à Annecy, — donnent à Jean et Jacques Cotterlaz, père et fils, maçons, du Grand-Bornand, la tâche et prix-fait de construire en ce lieu du Villaret une chapelle « à muraille et crotte » ayant intérieurement 6 m. 75 (vingt pieds) de longueur, 4 m. 75 de largeur et 6 m. 45 de hauteur..., les murs d'une épaisseur de trois pieds reposant sur des fondations de quatre pieds en terre..., la crotte (voûte) ayant la même forme que la crotte du chœur de l'église de St-Jean..., avec un autel de pierre de taille et deux fenêtres aussi de taille..., un eau-bénitier de taille, etc. — travail à faire et à « rendre parfait et parachevé » dès le premier jour du prochain mois de mars jusqu'au 1er août suivant, donc de l'année 1601, — et cela pour la somme de huit vingt treize (173) florins p. p. monnaie de Savoie..., dont 40 florins payés séance tenante en cinq écus d'or, et le reste payable une moitié le 1er mars, une autre moitié « incontinent que le dit tache sera parachevé ».

Signé : FAVRE Pierre (notaire).

L'œuvre était donc lancée et bien lancée.

Et la cheville ouvrière de cette œuvre était ce Révérend Messire (ou Monsieur) Jean Favre, fils de feu honnête Jean Favre, du Villaret

---

(1) Par erreur, quelques biographes du B. P. Favre l'avaient datée de l'année 1561.

(2) *Mémoires de l'Académie Salésienne* d'Annecy, tome VI.

(de 1561), — qui apportait de son long séjour en Champagne quelques respectables économies.

Dès avant l'ouverture des travaux, M^re^ Jean Favre s'était engagé pour 200 florins (qui devaient être payés par son frère Georges et par Jean Favre-Danne dit Lorraine, ses débiteurs).

Et se préoccupant déjà de l'entretien de la chapelle, il avait donné encore 40 florins.

Le curé Just Balliat et d'autres particuliers donnèrent chacun 10 florins.

« Avec autant de désintéressement que de prévoyance pastorale », ce digne curé convint avec les fondateurs, par un acte notarié du 13 mai 1601, de laisser dire la messe dans cette chapelle tous les jours de la semaine à l'exception de la messe du dimanche (pour ne pas détourner les fidèles de se rendre à l'église), et d'autre part, il déclara abandonner aux fondateurs et aux chapelains pour les réparations de la chapelle toutes les offrandes qui seraient faites à ladite chapelle, en ne se réservant que dix sols qui lui seraient payés chaque année le jour de la Saint-Pierre (après la St Jean-Baptiste).

La chapelle avait été mise sous le vocable des SSts Pierre, Paul et Barthélemy et des onze mille Vierges.

Elle n'avait encore qu'un autel portatif lorsque fut donnée par l'Ordinaire, en date du 16 août (1601), l'autorisation d'y célébrer le Saint Sacrifice de la messe « en l'honneur de Dieu Très Bon et Très Grand et des *SSts Apôtres Pierre et Paul* et *en mémoire du R. P. Pierre Favre,* contemporain du fondateur de l'ordre des Jésuites et originaire de ce lieu [du Villaret, paroisse de St-Jean-de-Sixt] ».

Visitée le 15 janvier 1604 par le plébain Pierre Critan, sur l'ordre de l'Evêque, et trouvée fort bien bâtie, — redisons-le — « au lieu même qu'était autrefois la maison du T. R. P. Pierre Faber... », munie de calices, missels, aubes et fort belles reliques..., elle vit le saint évêque François de Sales, en tournée de Confirmation, s'y arrêter le mardi 9 octobre 1607 pour y procéder à la consécration d'un autel fixe (1).

Le Saint était venu d'Entremont, et le même jour (9 octobre), il faisait sa visite au Grand-Bornand et à Saint-Jean : ce fut pro-

---

(1) Le Saint a écrit lui-même dans l'*Introduction à la Vie dévote*, 2^e^ partie, chap. 16 : « Je fus consolé cette année passée de consacrer un autel *sur la place en laquelle Dieu fit naître ce bienheureux homme,* au petit village de Villaret, entre nos plus âpres montagnes ».

bablement entre ces deux fonctions qu'il consacra cet autel... Et ce fut « avec beaucoup de contentement », dit un témoin oculaire (1).

Il assura d'ailleurs M. Faber, le médecin, qui l'avait conduit là pour cette consécration, qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour ce lieu, à cause de l'affection qu'il portait à la mémoire de ce bienheureux Père et à la Compagnie de laquelle il fait merveilleusement grand état, en particulier et en général. J'eus l'honneur — dit le plébain Critan — de le suivre là et je fus « très aise de voir le plaisir qu'il prenait en ce lieu tout entouré tellement de grandes montagnes qu'il en est délectable (2) ».

Dans le procès-verbal de sa Visite à Saint-Jean, et donc en 1607, nous entendons l'Evêque enjoindre au curé d'avoir ses quatre livres ou registres d'église et quatre purificatoires, — de faire son habitation dans la maison presbytérale (à la peine du droit et de dix livres d'amende) — et de faire les divins offices accoutumés et dus.

Quant aux paroissiens il leur ordonne d'acheter dans un mois des ampoules, des burettes, deux nappes, quatre serviettes, une custodie, un ciboire et un voile pour mettre sur le St-Sacrement.

Et au recteur de la chapelle du St-Esprit, messire Mamert ou Mermet Favre, qui ne la dessert pas, il enjoint d'y faire le service dû, à peine d'excommunication et de cinq livres d'amende, plus de faire et de présenter dans un mois au greffe de l'Evêché l'inventaire des droits de cette chapelle.

L'Evêque donne la tonsure à :

Jean Agnellet Narabuttin, fils de Jacques, d'Entremont, et Pierre Maistre, fils de François, aussi d'Entremont.

Le curé Just Baillat résigna sa cure le 26 janvier 1615 et mourut le 1er février.

Mre ANTOINE FAVRE lui succéda (1615-1636).

Né à Saint-Jean-de-Sixt (3), il avait été ordonné prêtre le 23 décembre 1589, et il était devenu économe de Thonex (après le retour du pays à la foi catholique), et plus tard curé de Pont-

---

(1) « Après le sacre (ou la consécration de la chapelle) il y prêcha, et fit sa prédication presque toute sur les louanges dudit R. P. Faber... » Déposition de Mre Mermet Favre, prêtre, du Villaret, 18 juin 1626, dans le *Procès d'informations...*)

(2) *Fabri Monumenta.* Madrid, 1914, p. 779.

(3) Son père, Pierre Favre-Bertin, mourut le 13 mars 1618 (Registres paroissiaux).

de-Beauvoisin... Institué curé de sa paroisse natale le 27 janvier 1615, il devait la desservir plus de vingt ans.

Il vit avec bonheur se développer la dévotion envers le P. Favre ou Faber, — de longues processions s'acheminer vers sa chapelle (par exemple, vers Noël 1619) — et des fidèles venir individuellement, même de très loin, pour solliciter des grâces ou pour remercier Dieu des faveurs extraordinaires obtenues par l'intercession du bienheureux personnage.

Tel, entre autres, le célèbre romancier Honoré d'Urfé, marquis de Valromey, baron de Virieu-le-Grand, qui vint une première fois — de Thônes au Villaret — le 5 janvier 1619, s'y confesser et communier, comme il l'a rapporté lui-même (1), et voulut quelques mois plus tard faire une fondation de deux grandes messes que le plébain de Thônes y viendrait célébrer. Il décida, de plus, de faire peindre et placer sur l'autel un tableau (2) représentant ce Bienheureux « en extase... au-devant d'une Notre-Dame avec le petit Jésus », — et encore de faire poser (ou à côté ou sur le portail de la chapelle) une inscription latine (gravée sur une lame de cuivre, en lettres dorées) attestant que la chapelle est « bâtie au même lieu de la maison de ce grand saint ».

En voici la traduction littérale :

« A Dieu Très Bon et Très Grand et à la Vierge Mère.

« Ici fut autrefois un humble logis devenu maintenant une maison très sainte ; passant, ne t'en étonne pas : déjà cette maison était très sainte devant Dieu lorsqu'en elle naquit le Bienheureux Pierre Faber, ce Faber, dis-je, qui non seulement fut le premier compagnon du Bx Ignace de Loyola, mais aussi le premier théologien, le premier prêtre et le premier prédicateur de tous ses disciples : de telle sorte que ce *Pierre Faber* peut être nommé à bon droit la pierre [fondamentale] et le [maître] ouvrier de la Société de Jésus ».

« Ce monument a été élevé à la gloire de Dieu et en l'honneur de ce Bienheureux, et pour perpétuel souvenir, par Honoré d'Urfé, marquis de Valromey, l'an du salut 1618 ».

D'autre part, une première biographie du Bienheureux, *Vita Petri Fabri, qui primus fuit sociorum B. Ignatii Loiolæ Societatis Jesu,* était publiée par le jésuite Nic. Orlandini, à Lyon, et dédiée par l'imprimeur à Rév^me^ Seigneur François de Sales, 1617, — ensuite traduite en français sous le titre : *La Vie du*

---

(1) Cf. *Le Bx Père Le Fèvre ou Pierre Favre,* p. 191.

(2) Un autre tableau peint à l'huile fut donné par Georges Favre, professeur de droit à l'Université de Turin.

R. P. Pierre le Fèvre, premier compagnon du Bx P. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, Bordeaux, 1618. Notre saint Evêque François de Sales ne manqua pas de propager et de recommander la lecture de cet ouvrage.

Bientôt eut lieu, par ordre de son successeur et à la demande du R. P. Général de la C^ie^ de Jésus, une enquête officielle en vue de la béatification..., soit un *Procès d'information* sur la vie, les mœurs, la sainteté et les miracles dudit P. Pierre Faber, de pieuse mémoire » : deux commissaires épiscopaux, assistés d'un secrétaire, citèrent devant eux à Thônes huit témoins, au Villaret trois, et au Grand-Bornand quatre témoins (15-16, 17, 18 juin 1626)... Et, leurs dépositions une fois recueillies, l'officialité de l'Evêché de Genève-Annecy les envoya à Rome, sans prendre garde, a-t-on dit, que l'Evêque aurait dû accompagner ce procès ou bien d'un jugement constatant qu'il y avait lieu de poursuivre la cause à Rome, ou bien d'une requête demandant la béatification du serviteur de Dieu...

Revenons aux Visites pastorales et à la série des curés.

La Visite pastorale de Mgr Jean-François de Sales, du mardi *3 juin 1631* (1), est marquée par quelques injonctions relatives à l'ameublement de l'église et par un agrandissement de la paroisse.

L'Evêque constate que l'église possède un calice d'argent avec sa patène, les ampoules (nécessaires pour l'administration du Baptême et de l'Extrême-Onction), deux chandeliers de laiton, cinq nappes, six serviettes, trois aubes, cinq chasubles, une chape antique, une croix, un gonfalon, un dais, trois devants d'autel, deux linceuls, un missel et un rituel. — Il ordonne au curé de se procurer, dans les quatre mois, un graduel et un antiphonaire pour les offices des fêtes solennelles, et encore d'acheter, de ses deniers, une custodie qui pour le moins soit argentée et dont la demi-lune (sur laquelle on repose le Saint-Sacrement) soit d'argent.

Aux paroissiens l'Evêque ordonne de se pourvoir d'une pyxide d'étain fin (destinée à donner la sainte communion), de réparer la pointe de leur clocher, et d'en redresser la croix, dans deux mois, et encore de « rambocher » (recrépir) les murs du chœur, de la nef et de l'avant-toit, dans six mois.

Mais voici qui est plus important :

---

(1) Déjà l'évêque est venu du Grand-Bornand dans la journée du 1^er^ juin visiter la chapelle des SS. Pierre, Paul et Barthélemy du Villaret « paroisse de Saint-Jean-des-Sixts ». Il a entendu les réclamations du recteur.

L'ANNEXION DU FOURJASSOUD (1631). — L'Evêque écoute l'exposé suivant (1) :

« *Les habitants des villages du Forjasoz* [Fourjassoud] sont grandement éloignés de Thosne leur parrochiale et par conséquent ne peuvent recevoir les assistances spirituelles qu'avec très grande incommodité, [ce] qui les contraint de recourir ordinairement au s[r] curé de Saint-Jean-des-Six tant pour l'administration des sacrements que pour les sépultures, à raison de la proximité à son église ;

« Ce qu'ayant été mûrement considéré, — et le s[r] Plébain et lesdits habitants ouïs,

[Il] « a été ordonné que lesdits villageois — et par la limite de la croix communément dite *des anges en Suet,* tranchant par la dimerie dudit Forjasoz, — *seront désormais sous la charge dudit curé de Saint-Jean-des-Six* quant à ce qui regarde les devoirs spirituels tant seulement, et à ces fins lui payeront la *prémice* qu'ils soulaient [avaient coutume] payer au s[r] plébain de Thosne (2), sans rien innover quant au payement et perception *des dîmes,*

Et s'il arrive un jour que l'on érige « une filliole ou annexe audit Thosne dans la vallée des Villards, il sera loisible auxdits habitants du Forjasoz de s'y joindre, et, ledit cas advenant, seront désores [désormais]... relevés de la dépendance de Saint-Jean-des-Six », — mais, en attendant, « ils y demeureront astreints à tous devoirs spirituels selon la coutume du lieu, à telle condition néanmoins que ceux qui ne voudront quitter leurs anciennes sépultures qu'ils ont en Thosne pourront s'y faire sousterrer, jacoit [quoique] qu'ils aient reçu les sacrements du s[r] curé de St-Jean, en lui payant toutefois en droit de sépulture cinq florins pour chaque chef de maison et rien pour les autres ».

Cette accession des deux villages du Fourjassoud augmenta heureusement la population de Saint-Jean d'une trentaine de feux (3), entre autres de quelques familles notables de Critan, de Cuillerier (ou Cuillery), de Lathuille, de Néploz dits Durod, qui étaient précédemment de Thônes.

---

(1) *Archives départ.* 1 G. 109, folio 27.

(2) La coutume à Thônes était de payer un quart d'avoine par chaque feu.

(3) Des 50 feux de 1517, ou des 60 de 1580 ou des 50 de 1607, on passa à 80 feux (Visite de 1658).

Et, comme pour fixer le souvenir de cet événement, ces nouveaux paroissiens firent construire en 1661 (1) la

Chapelle du Fourjassoud

Sous le vocable *de St Claude et de St Bernard de Menthon.* Et de la présentation « du plus âgé des deux villages ».

Sa première dotation de messes est du 4 janvier 1662 (Diaconis, notaire) : ce jour-là, Rd Claude Cuillerier, curé du Grand-Bornand, lui constitua une rente annuelle de 25 florins (hypothéqués sur une pièce de pré d'une douzaine de journaux ès-Dodes Grand-Bornand) sous la charge de 25 messes par an.

D'autres fondations arrivèrent, une, entre autres, de Pétronille Masson, veuve de François Donzel-Curtet, d'une cense annuelle de 41 florins, sous la charge de 21 messes (17 décembre 1676), etc. De telle sorte que la Visite de Mgr Biord en 1766 y constata un revenu total de 72 liv. 18 sols 6 deniers sous la charge de 61 messes, — que l'Evêque réduisit à 52, à cause de la distance.

Les recteurs de la chapelle ont été :

1662, Rd Cuillerier.
1668-1687, Etienne Sonnier.
1766, François Bébert, curé de la paroisse.

Encore la Chapelle du Villaret

Les fondateurs ou « constructeurs » de la chapelle étaient retournés à Dieu avant 1627 (2).

Leurs héritiers, — c'est-à-dire d'une part, Me Jean-Louis Favre, procureur au Conseil de Genevois, syndic d'Annecy, et Me Pierre Favre, notaire au Grand-Bornand puis à Thônes, tous deux fils de Georges et neveux de Rd Jean Favre (de Joinville), et, d'autre part, discret Jean-Baptiste, Pierre et Claude-François, fils du docteur Jean Favre, — s'entendirent pour faire rédiger, le 6 juillet 1627, un acte de fondation ou dotation de messes et régler le patronage de la chapelle (3) :

---

(1) Date indiquée par l'inscription que nous traduisons du latin : *A Dieu Très Bon, Très Grand, et aux S.S. Claude et Bernard de Menthon, ces deux hameaux ont dédié cette chapelle, 1661.*

(2) Le docteur Jean Favre ou Faber était décédé le 2 décembre 1625, dans sa 72e année.

(3) Archives départementales Haute-Savoie, 1 G. 581.

Le recteur (à nommer) jouira de cinq petites rentes, dont deux aux capitaux de 160 + 100 florins de Rd Mre Jean Favre (1601), et trois aux capitaux de 100 + 100 + 50 fl. du docteur J. Favre (1601 et 1622) — total 510 fl., rapportant 38 florins de censes annuelles.

Il sera tenu d'entretenir cette chapelle et d'y célébrer ou faire célébrer une messe par semaine, le mercredi « autant qu'il sera commode ».

Le patronage ou droit de nomination appartiendra *simultanément* à Me Jean-Louis Favre, Me Pierre Favre (1) et discret Jean-Baptiste Favre ; ensuite, après eux, *à l'aîné* de leurs enfants et héritiers légitimes, puis, successivement *de l'un à l'autre* au premier-né... Et si les patrons ne s'accordent pas pour l'élection d'un même recteur, la nomination faite par deux sera valide malgré l'opposition du troisième, etc.

Le premier prêtre présenté à l'Evêque comme recteur fut Rd Mre Jean Favre (fils de Mermet), cousin et tuteur des enfants du médecin : il fut institué recteur le 19 août 1627. Il donna à la chapelle une cloche de 60 livres. Il eut à réclamer (1er juin 1631) contre le plébain Critan pour la fondation des deux Messes solennelles (du marquis d'Urfé) que le plébain n'avait pas la facilité d'acquitter..., lesquelles furent converties par l'Evêque (le 3 juin) en douze Messes basses (*une par mois*) à dire à la chapelle. — On ne doit pas le confondre avec le Rd Jean Favre, de Joinville. Il est en 1632... chanoine de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy, et en 1634 il fait fonctions de curé à Meythet... Quant à sa chapelle du Villaret, il la fait desservir par le curé de St-Jean. Il meurt en octobre 1660.

Les autres recteurs furent :

1660-1671 : discret Philibert Favre, institué recteur dès le 8 octobre 1660, devenu prêtre d'honneur de Notre-Dame (1671-1682).

1671-1673 : Rd Jean-Baptiste Garbillon, d'Annecy, institué recteur en septembre 1671, — prêtre d'honneur de N.-D., né en 1673.

1682-1722 : discret Antoine Favre, institué recteur en 1682, devenu curé de Sillingy 1699, et de Feigères 1719, mort en 1722.

1722-1733 : Rd Christophe Favre (fils de Me Ambroise, secrétaire de la ville d'Annecy, lequel était fils de Me Jean-Pierre), prêtre dès 1714, bénéficier de Notre-Dame, mis en possession comme recteur de la chapelle le 2 octobre 1722. La perte de l'un des capitaux et la baisse du taux de l'intérêt l'amena (en 1728) à faire réduire (par l'Evêché) le service de la Messe hebdomadaire à vingt Messes par année (dont une chaque mois).

1733-1739 : Rd J.-Benoît Montanier, d'Annecy, chanoine de Notre-

---

(1) Celui-ci aura pour fils Me Jean-Pierre Favre, notaire à Annecy, et Me Aimé Favre, notaire à Thônes.

Dame, permuta son canonicat contre cette chapellenie, en fut institué recteur le 24 juillet 1733... et mourut en 1739.

1739-1764 : Rd François Favre (frère cadet de Christophe), prêtre de 1728, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale d'Annecy (1732), institué recteur de la chapelle le 17 septembre 1739. Bien connu comme bibliothécaire (1753) et bienfaiteur de la Bibliothèque publique d'Annecy fondée par le chanoine N. Dumax. Il mourut le 3 juin 1764.

1764-1768 : Rd Jean Fournier, du Grand-Bornand, précédemment curé de Leschaux, nommé recteur en juin 1764, mort en 1768.

1768-1790 : Rd Pierre-François David, d'Annecy-le-Vieux, professeur, chanoine de Notre-Dame et sacristain, institué recteur de la chapelle le 22 novembre 1768, mort le 3 octobre 1790.

1790... : Rd Joseph-Marie Favre, fils d'Emmanuel (et frère du futur législateur J.-F. Favre), institué recteur le 24 novembre 1790.

A Rd Antoine Favre, « enseveli le 9 du mois d'octobre 1636 », succéda

Rd CLAUDE TOCHON, du Grand-Bornand, ordonné prêtre le 4 avril 1615, — vicaire au Grand-Bornand, 1631, et à La Clusaz 1632... — institué le 4 novembre 1636 curé de Saint-Jean, et décédé en 1652.

Et ensuite

Rd JEAN-FRANÇOIS CHARVET, né à Thônes, ordonné prêtre en 1640, — institué le 4 juin et le 18 octobre 1652 curé de Saint-Jean.

Une première fois, en 1658, le 29 mai, M. Charvet reçoit Mgr Charles-Auguste de Sales, dont la Visite nous a fourni un certain nombre de renseignements...

Le curé perçoit en censes volantes la somme de quarante florins : il reçoit l'ordre d'en faire renouveler les contrats..., — de faire un inventaire des meubles et ornements de l'église, de garnir d'un taffetas l'intérieur du tabernacle et de fermer à clef celui-ci.

Une autre fois, le 10 mai 1667, c'est Mgr Jean d'Arenthon d'Alex qui fait sa Visite.

Le prélat remontre au curé qu'il doit faire résidence personnelle, — enseigner le catéchisme « par interrogats » tous les dimanches, — et placer sur l'autel un crucifix en relief, de forme récente.

Aux paroissiens il ordonne de faire faire un tabernacle moins élevé et plus large, plus une garde-robe pour y resserrer les habits et ornements ; — d'acheter une chasuble noire, trois

nappes d'autel, six serviettes, un bassin de cuivre ou d'étain pour recevoir l'eau des baptêmes, — de faire poser un confessionnal à l'entrée de la nef et réparer en certains endroits le lambris de la nef..., le tout dans six mois.

Un jour du printemps de 1673, la paroisse apprit avec une douloureuse surprise que son curé, M. Charvet, était décédé subitement sur le territoire de Dingy, en revenant du Synode diocésain, — et elle lui fit de belles funérailles le 21 avril.

Rd SIMON BIGEX, natif de La Balme-de-Thuy, lui fut donné comme curé le 5 mai 1673, mais il mourut en septembre 1674 ;

Et ensuite ce fut le tour de

Rd JEAN-CLAUDE FAVRE (1), né à Saint-Jean en 1639, ordonné prêtre en 1663, — curé de Doussard pendant sept années, — institué curé de St-Jean le 25 septembre 1674 et le 27 février 1675.

Celui-ci eut le souci de refaire à neuf le chœur de son église, et la satisfaction de faire consacrer le maître-autel par Mgr Jean d'Arenthon lors de sa *visite des 27 et 28 octobre 1678*.

Aux paroissiens le prélat enjoignit encore de se procurer une pyxide d'argent pour exposer le St-Sacrement, — plus deux pavillons et un dais pour le maître-autel, — une chasuble verte, — un graduel, un antiphonaire, — un bassin de cuivre ou d'étain pour recevoir l'eau des baptêmes, — et de maintenir la clôture du cimetière pour empêcher le bétail d'y entrer.

Quant au curé, ce ne fut pas un ordre proprement dit, que lui fit l'évêque, mais une vive exhortation à tenir *les petites écoles* pour la chrétienne éducation de la jeunesse : « Monseigneur a exhorté ledit sieur curé d'employer ses soins et une partie de l'année la plus favorable à tenir lesdites petites écoles, — et les paroissiens... d'user à son endroit d'une honnête reconnaissance pour le mieux obliger à y apporter ses soins, en attendant qu'on ait trouvé des moyens plus convenables et un fonds assuré pour faire subsister lesdites petites écoles ».

Le curé Favre « ne se fit pas vieux », comme on dit vulgairement : le 24 novembre 1684, à 45 ans, on l'ensevelissait au cimetière de sa paroisse.

Rd BERNARD JACQUIER, natif de Thônes, prêtre de l'ordi-

(1) Son père, Jean Favre-Bertin, fut enterré le 4 mai 1682.

nation du 20 décembre 1670, fut institué curé de Saint-Jean-de-Sixt le 6 décembre 1684.

Dans la 3° Visite que fait *Mgr d'Arenthon d'Alex* à St-Jean, *le 11 juin 1687*, « Monseigneur a trouvé ladite église dans un état tout à fait propre et décent, — étant meublée richement de vases sacrés et d'ornements.

Et il s'est contenté d'enjoindre aux paroissiens de mettre sur l'autel un dais plus grand, — de se procurer pour le tabernacle deux pavillons de différentes couleurs, — plus un graduel et un antiphonaire.

Comme dans la Visite précédente, le curé est exhorté à tenir les petites écoles..., et les parents sont invités à le « reconnaître de ses soins ».

Chose à remarquer, — les paroissiens représentent à l'Evêque qu'ils ne reçoivent aucun secours ni spirituels ni temporels des religieux de Talloires, et « par ainsi ils protestent leur devoir être due aucune chose rière la paroisse », c'est-à-dire qu'ils réclament contre la perception d'un quart de la dîme de la paroisse par le prieur de Talloires.

D'autre part, pour la conservation des biens de la cure (1), les paroissiens conviennent unanimement que quiconque sera surpris et convaincu d'avoir « détronqué » le bois dépendant de la cure sera condamné à payer une pistole — applicable aux réparations de l'église — et cela sans autre procédure ni formalité de justice.

Sous le même curé Jacquier, a lieu :

Le 4 septembre 1705 la Visite de Mgr M.-G. de Rossillon de Bernex, qui vient dans la vallée pour consacrer l'église de la nouvelle paroisse des Villards.

Mgr approuve le vœu que la paroisse de Saint-Jean a fait de chômer la fête de Saint Pierre-aux-Liens (1er août, jour anniversaire de l'entrée au ciel du Bx Pierre Favre), et la fête de la Décollation de Saint Jean-Baptiste : il ne l'approuve toutefois que « sur le pied des Constitutions synodales », c'est-à-dire sans l'interdiction des œuvres serviles.

Le curé meurt le 8 mars 1711 : il est enseveli le 10.

Il avait un gardiateur, qui signe J. FAVRE.

---

(1) Le grangeage de la cure est loué en 1697 (comme en 1680) pour 160 florins et douze livres de beurre. En 1716, il rapporte 200 florins et dix livres de beurre. Celui des Esserts est loué onze ducatons (de sept florins pièce) et huit livres de beurre frais (payables moitié à la St Michel, moitié à Pâques).

D'après certaines annotations des registres, il avait vu en 1694 une très grande disette de toutes choses dans tout le pays, — et en 1695 et 1696 une grande abondance.

Le 14 avril 1711 fut pourvu pour six mois et le 5 avril 1712 institué curé de St-Jean,

CLAUDE DECROSOZ, natif d'Annecy, qui avait été ordonné prêtre en 1700, — puis vicaire à Héry-sur-Alby.

Nous savons peu de chose de lui, si ce n'est qu'en 1716, il fit donner à sa paroisse une mission par les PP. Barnabites Joseph Dunant, Jean-Claude Mollard et Barnabé Bel, — du 27 septembre au 18 octobre (1) — et qu'il mourut le 12 février 1730, à l'âge de 56 ans.

Son successeur fut :

Rd ANTOINE BALLANCET, de La Clusaz, prêtre de 1694, précédemment curé d'Arbusigny et de Leschaux, — curé de Saint-Jean-de-Sixt de 1730 à 1748, — avec le titre d'archiprêtre du mandement de Thônes.

Dès l'année 1731 il obtint d'entretenir (tout d'abord à ses frais) un vicaire, et, avec celui-ci il travailla à « stabiliser » cette présence d'un second prêtre dans la paroisse.

Déjà le 4 juillet 1729, dame Marie (feu Jean-Claude Lathuille), femme de Jean-Baptiste Lathuille, avait donné un capital de 600 livres... Diverses promesses furent enregistrées peu à peu, de telle sorte qu'on arriva au total de 4.630 livres et que le notaire Tochon put le 22 janvier 1742, rédiger l'acte de fondation.

Pour l'entretien d'un Vicaire

Le Vicariat et la Régence

C'était — est-il besoin de le dire ? — pour donner une plus grande facilité à pouvoir « chacun de chaque famille entendre la sainte messe ès fêtes et dimanches, assistant les uns à la première, les autres à la seconde..., et encore pour la liberté des confessions, et pour l'instruction de la jeunesse pour les principes de notre religion... »

La liste des titres et rentes de l'établissement du vicariat, dressée le 7 janvier 1750, ne comprend pas moins de trois grandes pages (au Tabellion, folios 4-5) : la cense annuelle en 1766 est de 270 livres...

---

(1) Sa sœur, Nicolarde Decrosoz, épousa l'un de ses paroissiens André Duchêne ; et son autre sœur Jeanne-Claudine épousa Gabriel Frontin, cordonnier, bourgeois de Thônes (1731).

Et l'on notera, lors de la Visite pastorale de 1829, qu'il y a 11.700 francs 80 de capitaux, donnant un revenu de 540 fr. 81, tant « pour faire les fonctions de vicaire — que pour apprendre à la jeunesse à lire, à écrire, ainsi que les principes de la religion et de la grammaire » et, d'autre part, pour célébrer deux messes par mois (dont six chantées pour les fondateurs).

Le succès obtenu à Saint-Jean encouragea l'archiprêtre Ballancet à faire une fondation analogue à La Clusaz...

Il mourut en janvier 1748.

Vicaires : 1731-1745, François Bébert, des Bauges.
1746-1748, Joseph-Nicolas Ballancet, de La Clusaz.

Rd FRANÇOIS BÉBERT natif d'Arith ou plutôt de Charmillon (aujourd'hui Saint-François de Sales) dans les Bauges, — ordonné prêtre en 1731, — vicaire à St-Jean-de-Sixt pendant 14 ans, puis aumônier des Annonciades à Annecy en 1745, — succéda à Rd Ballancet le 25 janvier ou le 6 mai 1748, et administra la paroisse jusqu'à sa mort, le 24 avril 1786 (1). Lui aussi eut un

Vicaire : 1748, Joseph-Nicolas Ballancet,
1757, Pierre Guerraz, de Lescheraine, (qui devait en 1798 être déporté et mourir à Oléron),
1771, Michel Dompmartin, de Pers,
1772-1781, Jos.-François Clarey-Clarésy, de Crest-Voland.

Le 23 août 1766, Mgr Jean-Pierre Biord, évêque de Genève, vint faire sa *Visite pastorale* à Saint-Jean-des-Sits.

La paroisse, dit le procès-verbal, contient 80 feux, — il y a environ 250 communiants, en tout 400 âmes environ.

Le curé est obligé d'entretenir un vicaire résidant avec lui, — de donner ainsi à ses paroissiens deux messes basses chaque fête et dimanche, plus de chanter une grande messe et vêpres à toutes les fêtes de première classe...

Il doit (déjà en 1711), onze sols annuellement pour un personat à la mense épiscopale.

Ses biens (maison presbytérale... jardin, autres maisons, champs et prés), « sous les nos 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, *sont tous d'ancien patrimoine,* excepté ledit n° 11 qui ne l'est que pour cinq journaux, 68 toises, 4 pieds, et le n° 29 qui ne l'est que pour deux journaux et 396 toises, et en-

(1) Son héritier Jean-François Bébert épousa Marie Entremont. — Un Bébert François épousa Marie Lathuille et s'en alla habiter Thônes.

core le n° 26 qui n'est d'ancien patrimoine que pour 19 journaux. »

Ajoutons en prés, maison, grange, jardin, pâturage, broussailles, les nos 6, 15, 17, 18, 19, 23, 32, 875, 876, 877.

Il perçoit la moitié de la dîme (1)... de toute la paroisse, excepté aux Fourjassods, et à l'exclusion de tous autres il perçoit la dîme du mas des *Eculées* et du mas des *Fougs* (2).

Pour trois divers albergements plus ou moins anciens, il perçoit douze florins, et encore onze florins et six sols de servis.

De plus il a droit de percevoir (déjà, d'après la Visite de 1705) le tiers des quêtes qui se font dans la paroisse.

Pour les baptêmes il perçoit deux sols, — pour les proclamations de mariage 24 sols, — pour la bénédiction des accouchées, 6 sols ; — pour celle des montagnes et des maisons chacun donne selon ses facultés et sa dévotion.

Pour les sépultures des communiants, quatre livres quatre sols, et, en plus, si c'est un chef de famille, une poule ou un poulet, moyennnant quoi il doit fournir tout le luminaire... et faire la neuvaine qui consiste en un répons chacun des huit jours qui suivent celui de la sépulture...

L'énumération des fondations de messes pour ces chapelles et pour l'église ne comprend pas moins de douze pages.

Au curé François Bébert, décédé le 24 avril 1786, succéda :

Rd JEAN-MAURICE GAY, né aux Clefs le 14 juillet 1740, ordonné prêtre le 21 décembre 1765, vicaire au Mont-Saxonnex..., institué curé de Saint-Jean-de-Sixt le 18 août 1786. (3)

Le 23 juillet il fait procéder à acte d'état et devis estimatif des réparations à faire au chœur de l'église, à la cure et autres bâtiments dépendant du bénéfice.

Les maçons experts... trouvent : que le chœur « soit cancel » de l'église, *long de 14 pieds et large de 18*, est entouré de trois murs chacun de 12 pieds de hauteur..., surmontés d'une voûte à bonnet, et séparé du restant de l'église par un arc voûté en pierres de taille, qui prend dès les fondations et est élevé, dans

---

(1) Comme à La Clusaz, la dîme de Saint Jean se perçoit à la cote 30e ; mais à Entremont c'est à la cote 11, et au Grand-Bornand à la cote 46.

(2) Possédé par Joseph à feu Jean Entremont, qui paye annuellement trois quarts d'avoine. (Voir L 3. 47, Canton du Grand-Bornand à la date du 10 prairial an II).

(3) En exécution des bulles de S. S. Pie VI données à Rome les ides de décembre dernier, dont la fulmination a été accordée par décret du 14 mai dernier (1787), Rd Jean-Maurice Gay a été pourvu de la cure de St-Jean-de-Sitz le 23 du même mois, et il en a pris possession le 24 juin.

son centre de même que ladite voûte, d'un pied et demi de plus que les murs... Mais le mur du chœur du côté de bise est fendu depuis la voûte jusqu'à la fondation.

Quant à la cure, on constate le mauvais état des planches.

Vicaire : 1789, Claude-Marin Cart, de Sallanches.

Déjà la Révolution secouait la France, et bientôt après la Savoie...

Sous la Révolution

Ne pouvant se résoudre à prêter le serment schismatique exigé des prêtres, Rd Gay émigra...

Ses pauvres paroissiens eurent tout d'abord recours, dans leurs besoins spirituels, aux quelques prêtres que gardaient les paroisses voisines, et, un certain temps, à M. Rochet Jean-Baptiste, curé de Clarafond, qui de retour déjà de l'étranger en 1795, se cacha au Villaret et n'échappa une nuit à l'arrestation que par le dévouement d'un jeune homme de la famille Entremont.

En novembre 1793, M. Gay était de retour et bénissait un mariage, de nouveau en février 1795, en janvier 1796, janvier, avril, octobre 1797.

Le 23 juillet 1797, il dressait le rapport pour la réconciliation de son église, dans lequel il dit brièvement :

« ... Les autels, statues, chaires, confessionnaux, clocher, croix n'ont pas été respectés ici plus qu'ailleurs ; les vases sacrés, ornements, etc., ont été livrés à la nation comme partout ailleurs ».

Après le 18 fructidor, les perquisitions succèdent aux perquisitions : en octobre 1799, « la recherche est faite jusqu'à deux fois le jour, comme chez Jean-Baptiste Entremont, à la poursuite de M. Ranguis, curé d'Annecy... »

M. Gay avait émigré une seconde fois... : les mariages de janvier et avril 1799 sont signés de prêtres voisins...

Le 10 août 1803, M. Gay fut réinstitué curé de St-Jean.

Il mourut le 30 juillet 1822, à l'âge de 82 ans, — après avoir fait un legs de 4.000 francs pour contribuer à l'établissement du vicaire régent.

Rd JOSEPH-NICOLAS ENTREMONT lui succéda. Né à Saint-Jean-de-Sixt le 20 octobre 1753, ordonné prêtre le 23 septembre 1780, — devenu le premier curé du Cohennoz en 1789, — émigré (24 fév. 1793), rentré (24 avril 1795), — nommé mission-

naire de la XIV[e] Mission (Sallanches, Passy, Megève), — revenu dans sa paroisse, il avait été recherché « plus de cent fois », avait été par deux fois entre les mains des gendarmes et s'était échappé... (1) Obligé de s'éloigner de nouveau vers la fin d'octobre 1798..., il était devenu en 1803 curé des Allues, près de Brides (en Tarentaise)...

Le 12 août 1822, il était institué curé de sa paroisse natale ; mais il achevait ses 69 ans et avait besoin d'un vicaire. On lui donna :

Vicaires : 1824-25, Bergoën André, de La Rivière-Enverse.
1825, Ducret Maurice-Marin, de Saint-Gervais.
1826, Gay-Durand Julien, des Clefs.
Chevret François-Marin, de Thiez.
1827, Rosset Cl.-Fr., du Biot.
1829, Rose Pierre-Fr., de Sevrier.

Mgr Claude-François de Thiollaz visita Saint-Jean-de-Sixt *le 28 mai 1829*.

Le curé reçoit une somme annuelle de 500 fr. payée par les Finances royales, et un supplément de 450 fr. portée au budget de la commune.

Il jouit du presbytère et du jardin y contigu. — Il reçoit 35 centimes aux baptêmes à titre d'enregistrement, 30 centimes aux relevailles, des tommes à la bénédiction des têches et quelques offrandes de beurre et de tommes à celle des montagnes...

La lampe du sanctuaire n'est pas toujours allumée : Monseigneur invite la commune à prendre des moyens pour la tenir allumée jour et nuit.

Le grand crucifix (placé entre la nef et le sanctuaire) n'est pas supporté comme il devrait l'être par une pièce traversière, — l'ostensoir et la gloire ne sont qu'en placage d'argent, — le cimetière n'est pas clos... : Monseigneur enjoint d'y mettre ordre au plus tôt, à teneur des Constitutions.

Il n'y a pour la Mission qu'un capital de 1200 fr., soit un revenu de 48 fr., insuffisant pour la faire donner de 7 ans en 7 ans.

Pour tenir un vicaire dans la paroisse, diverses fondations arrivent à donner un revenu annuel de 545 fr. 81 (2) : le vicaire, en plus de ses fonctions vicariales, est tenu d'appren-

---

(1) Registres paroissiaux du Cohennoz. — LAVANCHY, *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution,* tome II, p. 716.

(2) Dans la Visite pastorale de 1843, il est dit que le revenu du vicaire-régent est de 600 francs, et que le curé reçoit 500 plus 483 francs 60.

dre à la jeunesse à lire et à écrire, ainsi qu'à lui donner les principes de la religion et de la grammaire : il doit célébrer pour les fondateurs deux messes par mois, soit 24 par an, dont six chantées.

Il y a 41 messes basses à la chapelle de Villaret, 33 à celle du Fourjassoud...

Le 4 juillet 1829, M. Lavorel, le saint curé de Thônes, archiprêtre, vient bénir pour la chapelle du Fourjassoud une cloche de 89 livres, provenant des dons de Jean-Claude Laruaz et des autres fidèles du hameau.

Le curé Entremont mourut le 12 janvier 1838, âgé de 84 ans et 2 mois...

Rd JEAN-FRANÇOIS FONTAINE-VIVE-CONTAZ, né à Groisy en 1803, ordonné prêtre le 9 juin 1827, — successivement vicaire aux Contamines, à Saint-Gervais, à Marcellaz (Genevois) — fut nommé le 26 janvier 1838 à la cure de Saint-Jean-de-Sixt.

Il n'y resta pas deux ans : le 29 novembre 1839 il devenait curé d'Etercy, — en 1852 curé de Nernier, — en 1858, curé d'Arcine, pour se retirer en 1860 et mourir en 1882.

Vicaire : 1839, Desbiolles L.-F., de La Roche.

Rd JOSEPH DELÉMONTEX, né à La Rivière-Enverse le 28 septembre 1806, ordonné prêtre le 22 mars 1828, — vicaire à Menthon, à Jonzier, à Evian, — remplaça M. Fontaine le 18 décembre 1839.

Il resta à St-Jean quinze ans et quelques mois.

Le 29 septembre 1843, Mgr *Louis Rendu fait sa Visite pastorale.*

On lui dit que la paroisse comprend 130 feux environ, soit une population de 700 individus — ce qui nous paraît exagéré, — et que les communiants sont au nombre de 420.

Le Vicaire général qui l'accompagne remarque à l'autel de la Ste Vierge, soit de N.-D. du Rosaire, une statue en ivoire qui est précieuse..., mais que les reliques exposées au maître-autel ne sont pas authentiques, et il défend de les exposer à l'avenir sans en mettre d'autres certainement authentiques dans la même boîte. Il défend également de faire vénérer la relique dite de Saint Jean, « où on ne reconnaît aucun caractère d'authenticité ». Le recteur (ou curé) est invité à se procurer d'autres reliques qui soient authentiques, pour être placées sur l'autel...

La clôture du cimetière se trouve encore dans le même état qu'en 1829, au point que les animaux peuvent y entrer de tous

les côtés : Monseigneur recommande très spécialement au Conseil de Fabrique, et, à son défaut, au Conseil de la commune de le mettre au plus tôt dans un état canonique...

Les revenus de la Fabrique se composent : 1° de 40 livres environ perçues sur les taxes, 2° de 80 livres nouvelles portées annuellement sur le budget, et 3° des droits (les deux tiers) qu'elle perçoit sur le luminaire aux sépultures.

La lampe est entretenue ardente par l'offrande de 80 centimes que chaque famille donne en offrant le pain bénit.

Quant aux confréries, qui n'ont pas de fondations, les sœurs du Rosaire font une offrande de quatre sous, les confrères et sœurs du Saint-Sacrement une offrande de douze sous.

Il n'y a ni fonds ni revenus pour une école des filles : celles-ci reçoivent ordinairement l'instruction dans leurs familles, et presque toutes savent lire... (1).

Mgr Rendu revint faire *une Visite,* et donner la Confirmation à 140 personnes, le 23 mai 1855.

On lui répète que la population est d'environ 700 âmes « sans compter une centaine de personnes qui voyagent à l'étranger ».

Et l'on prend note d'une fondation faite, le 30 juin 1847 (Rassiat, notaire), par Dlle Rose Allard, cédant à perpétuité une créance de 1000 livres neuves... sous la charge de faire donner les exercices des *Quarante Heures* chaque année. — Ils furent donnés une première fois les 26-27 novembre 1848 par des Missionnaires de St François de Sales.

Au mois d'août 1855, M. Délémontex devint curé de Passy, où il devait mourir en 1862, à l'âge de 56 ans.

Vicaires : 1841-48, Patuel Joseph, de Viuz-Faverges.
Juillet-septembre 1855, Grevaz F., des Gets.

Rd FRANÇOIS-MARIE MARIETTAZ, né à Bernex, le 13 avril 1811, ordonné prêtre le 28 mai 1837, — vicaire à Perrignier, à Thorens..., fut le 11 août 1855 institué curé de St-Jean-de-Sixt.

Comme ses prédécesseurs, il logea dans un presbytère rustique, humide, misérable, dont une chambre (servant de mairie) fut, après l'annexion de 1860, réservée à un instituteur laïque... Quant à la maison de Dieu, elle était dans un si triste état qu'aucunes réparations ne pouvaient la transformer convenablement... ; mais la Fabrique n'avait pas de ressources, la Com-

(1) Voir cependant ce qui est dit de l'instruction dans le Recensement de 1848.

mune ne disposait que de 6.000 francs... ; d'ailleurs le maire prolongeait ses séjours à Paris...

Un jour, après l'annexion à la France, le pauvre curé osa écrire à S. M. l'Empereur (25 octobre) ! Trois fois il correspondit avec le préfet...

Bref, on demanda à M. Charles Ruphy, architecte, de dresser plans et devis d'une mairie-école et d'une église, pour commencer...

D'autre part, — magnifique exemple de solidarité et de piété paroissiale, — on recueillit des souscriptions volontaires... (1), qui approchèrent de 22.000 francs !

Pour bâtir dans un lieu plus central, plus abordable en hiver (malgré les rafales et les entassements de neige), on avait jeté les yeux sur des champs de chanvre que possédaient les frères Lazare et Joseph-Marie Lathuille, à Lescits, et qu'ils ne cédèrent à la commune qu'après un décret impérial d'expropriation pour cause d'utilité publique (8 janvier 1868).

Le 24 mars de cette année 1868 — enfin — les entrepreneurs François Massarotti, Jacques et Joseph Machetti se virent adjuger les travaux de la construction de l'église pour 27.120 fr. 80, et ceux de la mairie-école (2) pour 18.978 fr. 62.

En cette même année 1868, Mgr Claude-Marie Magnin vint faire sa Visite pastorale.

Arrivé le 29 mai à cinq heures du soir, il fut complimenté par M. Benjamin Agnellet, maire et conseiller général...

Sa Grandeur est pleinement satisfaite de l'instruction des confirmands : « Tous les enfants — dit le procès-verbal — ont répondu d'une manière très distinguée ».

C'était, il faut le dire, l'heureux temps où, loin de s'ignorer

---

(1) A Paris, 3.000 francs + 3000 + 300 + 300..., total 9.437 francs. Et à Saint-Jean, 2.000 + 2.000 + 1.000 + 1050 + 500 + 500, avec des dons de 200, 200, 200... en tout 12.420 francs.
Entre temps, le curé Mariettaz avait fait exhausser les murs, et refaire la charpente et le clocher, etc. de la chapelle du Villaret, par Jean Favre-Danne, de Manigod.

(2) De là l'inscription qu'on lisait sur la façade de la mairie :

N
1868

inscription sottement transformée plus tard en celle-ci :

R. F.
1868

au risque de faire croire que le régime républicain a commencé *avant 1870.*

et de s'isoler, le curé, l'instituteur (1) et les parents travaillaient de concert à la formation religieuse et morale de la jeunesse.

Peu de mois après, ce bon M. Mariettaz, atteint d'une paralysie partielle, s'en allait dans l'autre monde, le 27 novembre, sans avoir vu ici-bas la réalisation de son rêve.

Il avait eu comme *vicaire* son frère André, 1855-68.

Ses deux premiers successeurs passèrent rapidement.

Rd ANTOINE-MARIE COLLOMB, d'Evian, né en 1821, prêtre du 21 décembre 1850, nommé curé de Saint-Jean-de-Sixt le 5 décembre 1868, mort le 30 décembre 1870.

Rd CLÉMENT-MICHEL SERVOZ, de Bernex, né en 1824, ordonné prêtre le 3 mai 1855, — vicaire à Gruffy, — curé de Saint-Jean depuis le 7 janvier 1871 jusqu'en juin, — ensuite curé de Saxel de décembre 1871 à décembre 1878, — retiré, et mort en février 1893.

Moyennant une subvention de 9.000 fr. obtenue (1870) de l'Etat, les travaux s'étaient poursuivis : l'école-mairie avait été ouverte le 10 janvier 1870..., l'église fut bénite le mardi 8 août 1871 par Rd Perret, archiprêtre du Grand-Bornand.

Reçus définitivement le 11 mai 1871, les travaux revenaient : pour l'église à 29.357 fr. 68 et pour l'école-mairie à 21.600 fr. 15.

Restait à construire la cure : l'adjudication fut donnée le 20 mars 1874 à Jean Martinazzo pour 17.703 francs (2).

Rd MARIE RENNARD, né au Mont-Saxonnex le 25 septembre 1834, ordonné prêtre le 23 juin 1861, dix ans vicaire à La Frasse, — institué curé de Saint-Jean-de-Sixt le 17 juin, put prendre, peu après, possession de la nouvelle église ; mais il attendit quatre années (dans un étroit logis de la mairie-école) la construction du presbytère.

Il eut le bonheur d'apprendre en 1872 la reconnaissance du culte rendu de temps immémorial au Bx Pierre Favre (Décret de la Congrégation des Rites, approuvé par le pape Pie IX le 5 septembre), et de voir présider le 29 septembre 1873 par Mgr Magnin les fêtes du Villaret, où près de 6.000 pèlerins

---

(1) Notre maître vénéré, Stéphane Lambelin, originaire du Doubs, décédé inspecteur primaire.

(2) Plus tard, on adjoindra à la cure le bureau de poste et le logement du receveur.

(d'après l'*Union Savoisienne*) vinrent entendre le célèbre Père jésuite Henri Ramière, accouru tout exprès de Toulouse.

Entre temps le curé entreprenait la conversion de ses paroissiens « philosophes », et leur faisait donner une Mission prêchée par son compatriote le Père Futy et par le P. Babaz, de St-Jeoire, tous deux jésuites.

En 1884, le 14 juin, il conduisit à l'église de La Clusaz ses 34 confirmands ; mais le 17 juin 1888 ce fut son tour de recevoir dans sa proprette église Mgr Isoard, venu pour confirmer 30 enfants de Saint-Jean et 69 de La Clusaz ; — et de même le 22 mai 1896, etc.

Arrivé à l'âge de 70 ans et comprenant qu'il ne pouvait plus convenablement suffire à sa tâche pastorale, il prit sa retraite (octobre 1904), — rentra dans sa famille au Mont-Saxonnex, — pour y mourir, à 89 ans, le 27 juillet 1923.

Vicaires : 1871-73, Thovez J.-B., de St-Jean.
1880-81, Bastian Bernard, ex-curé de Vallorcine.
1894-98, Ducret François, de St-Paul,
1898-1900, Charlet Félix, de Chavanod.
1900-1903, Bochaton Jules-Jos., de Bernex.

Rd MARIE-JEAN BLANC, de Saint-Paul, lui succéda.

Né le 8 janvier 1865, prêtre de l'ordination du 1er juillet 1888, — vicaire à Abondance, à Megève et à St-Jean-de-Tholome, — installé curé de St-Jean le 9 octobre 1904, il y resta près de neuf ans, s'appliquant à transformer sa paroisse.

« Cette paroisse — a dit la *Revue du diocèse* du 22 mai 1941 — était alors sous le joug d'une municipalité sectaire. En 1908 le curé était *manu militari* expulsé du presbytère (1) et contraint de se réfugier dans un chalet situé à quelque distance. Mais sa fermeté, son attitude digne et courageuse, sa prudence et surtout sa bonté qui ne se démentit jamais, eurent bientôt raison de ce sectarisme qui faisait un violent contraste avec les convictions d'une paroisse demeurée malgré tout foncièrement chrétienne ; et aux élections suivantes triomphaient enfin les droits des catholiques.

« Tous, à part quelques forcenés de la Société républicaine, dite de l'*Epingle*, professaient pour leur curé la plus grande estime et étaient heureux de la paix enfin reconquise... »

Ils lui étaient, d'ailleurs, particulièrement reconnaissants du don qu'il faisait à leur église : le maître-autel gothique qui avait fait l'ornement de la chapelle du collège d'Evian, venait d'être

(1) Le 6 février, après l'échec d'une première tentative.

soustrait habilement aux spoliateurs et acquis par l'Abbé Blanc, ancien élève de ce collège.

Le 8 septembre 1913, le cher M. Blanc fut appelé à exercer son zèle sur la paroisse bien plus grande du Grand-Bornand, qui venait de perdre son vénéré archiprêtre Perret.

Chanoine honoraire dès le 15 novembre 1928, il y est mort le 15 mai 1941.

Notons en passant que, par suite des lois de Séparation et de Dévolution des biens ecclésiastiques, la Mense de St-Jean-de-Sixt a été dépouillée au profit du Bureau de Bienfaisance, de 115 francs de rente comme d'un capital en titres, de 720 francs, et la Fabrique d'une rente de 3 francs. (*Journal officiel* du 25 février 1910, p. 2204).

Rd Louis DOMENJOUD, de Sévrier.

Né le 19 mai 1874, ordonné prêtre le 27 mai 1899, — vicaire à Cordon (oct. 1899), aumônier de l'orphelinat de Douvaine (août 1906), vicaire à Sallanches (nov. 1909), — il fut nommé le 9 septembre 1913 à la cure de Saint-Jean.

Le 15 mai 1914 il eut la *Visite pastorale* de Mgr Lucien Campistron.

Mobilisé, il laissa sa paroisse aux bons soins de l'Abbé Carrier (Jean-Marie), de Marignier, qui ne resta que quelques mois, — et ensuite à M. l'Archiprêtre Blanc ou à son vicaire A. Jeanbourquin...

Une fois rentré, il dut à cause de sa sœur chercher un climat plus doux, et fut nommé en juin 1920 curé de Vallières.

Rd Joseph-André DUMONT, de Chevênoz.

Né le 13 octobre 1877, ordonné prêtre le 24 mai 1902, — vicaire à Chamonix, 1902, et ensuite à Evian, 1910, — il fut nommé curé de St-Jean-de-Sixt le 4 juillet 1920.

Marchant sur les traces de ses prédécesseurs, il soutint patiemment les œuvres paroissiales et s'appliqua avec grand succès à renouveler la chorale. Grâce à la bienveillance de la municipalité, l'église fut augmentée d'un porche élégant, restaurée et ornée de beaux vitraux..., où l'on a plaisir à retrouver le *Bx Pierre Favre, recevant à Montmartre les vœux de St Ignace et de ses premiers compagnons*.

Les bancs d'église furent refaits, et deux croix de pierre relevées, l'une au Rochasset, l'autre au crêt de St-Jean, en souvenir des missions de 1921 et de 1929...

M. Dumont devint en février 1931 plébain de Thônes et chanoine honoraire en 1939.

Rd PAULIN DUPERRIER, né à Saint-Cergues le 19 octobre 1887, ordonné prêtre le 12 juillet 1914, à la veille de la Grande-Guerre ! Nommé vicaire à Arâches, il dut partir pour le front, revint mutilé... Vicaire à Lugrin (22 nov. 1919), nommé curé de St-Jean le 28 février 1931, installé le 8 mars.

Il obtint d'achever l'ornementation de l'église par des stalles de chœur, et présida à une importante installation d'éclairage et de chauffage...

Mais l'ébranlement de sa santé l'obligea à descendre dans la plaine : il devint curé de Pringy (1939).

Pendant quelques mois de la dernière guerre, la paroisse a vu paraître le dimanche et en certaines heures de la semaine le P. Kammer, rédemptoriste, alsacien, vicaire intérimaire du Grand-Bornand.

A Toussaint 1940 elle a accueilli à bras ouverts :

Rd MARCEL GANNAZ, appartenant à une très nombreuse famille de Sallanches, né le 3 novembre 1910, ordonné prêtre en 1936, — vicaire au Grand-Bornand depuis 1936, — nommé à la cure de Saint-Jean le 24 octobre 1940.

Prêtres originaires de Saint-Jean-de-Sixt

Agnellet Antoine, tonsuré à La Roche en 1481, curé de Saint-Jean, 1503-1518.

Agnellet Jean, chapelain à St-Jean, acensa le 25 juillet 1529. de dom Etienne de Gicquelly, Abbé de Tamié, les biens de la cure de Plancherine, laquelle dès 1519 était unie à l'abbaye de Tamié.

Agnellet Pierre, fils de Louis, de « Lessy », vivant en 1561, (lors du recensement), fit donation de ses biens à Pierre Verjus, de Nâves, en 1583.

Dom Favre Mamert (oncle du suivant), prieur de la chartreuse du Reposoir (1508-1522).

Bx Favre Pierre, dit Le Fèvre, né au Villaret de St-Jean-de-Sixt le 13 avril 1506, ordonné prêtre à Paris le 30 mai 1534, décédé à Rome le 1er août 1546. Premier compagnon de St Ignace de Loyola et premier prêtre de la Compagnie de Jésus, béatifié en 1872.

Favre Jean, (fils de Pierre et de Françoise..., du Villaret), prêtre vivant en 1561, vicaire à Thônes 1567, chapelain au Grand-Bornand, 1580.

Duchesne Antoine, du Mont-Durant, vicaire à Thônes en 1561.

Delarua ou Larua Jean, chapelain de N.-D. de Liesse à Annecy, 1411.

Delarua Claude, fils d'Antoine, vivant en 1561. (Il signe Derua au registre des baptêmes.)

Laruaz (ou Deruaz) Jean-Baptiste, né le 11 avril 1649, ordonné prêtre le 22 décembre 1674, habitué au prieuré de Viuz-Faverges..., laissa 800 florins au Grand Séminaire d'Annecy, 1705.

Lathuille Jacques, du Fourjassoud, 1533-1561 (1).

Lathuille Joseph (fils de Claude à Juttet, dit Thyau), du Fourjassoud-dessous, né le 7 mai 1673, ordonné prêtre le 20 septembre 1698, — vicaire au Petit-Bornand 1703 (2), — curé de Pontchy, 1708, — curé d'Alex 1721-1748, mort en janvier 1748, enseveli à St-Jean.

Favre-Berthet Jean (fils de Jean, qui était cousin-germain du Bienheureux), demeuré 30 ans en Champagne, (? de 1570 à 1600), co-fondateur de la chapelle du Villaret (1601).

Favre Mamert ou Mermet (fils d'Antoine à feu Mermet), dit Villaret, né vers 1562, recteur de la chapelle du St-Esprit dans l'église de St-Jean, — teste en 1622, — dépose au procès canonique de 1626 sur le Bienheureux, — mort à 86 ans, enseveli le 22 avril 1647.

Favre Jean, institué recteur de la chapelle du Villaret le 19 août 1627... ; — chanoine de N.-D. de Liesse, recteur de Meythet, 1634, — vicaire à St-Nicolas-de-Véroce, 1649..., mort le 8 octobre 1660.

Favre Bertin Antoine (fils de Pierre), ordonné prêtre en 1589, économe de Thônex, 1590, curé de Pont-de-Beauvoisin, — curé de Saint-Jean-de-Sixt, de 1615 à septembre 1636.

Favre Claude (frère d'Antoine), docteur en théologie, ordonné prêtre en 1612, curé de Saint-Nicolas-de-Véroce, 1619-1652, mort en janvier 1652.

Favre-Pochat Jean-François, fils de Jean, du Villaret, titre clérical du 4 juillet 1634. (Hudry, notaire).

---

(1) Mentionnons ici un modeste religieux capucin, le Frère Albin, de St-Jean-de-Thônes, mort à Belley en 1643.

(2) Le 24 septembre 1703, avec ses frères, Rd Joseph Lathuille prend la précaution de *s'affranchir* — envers Nᵉ François de Gallay, seigneur de la rente de Saint-Pierre-de-Soucy, moyennant sept louis d'or — des deux quarts d'orge qu'ils lui devaient chaque année (à titre de terrage) et d'une pièce de fromage avec un denier et une obole (pour leurs corvées).

Favre-Pochat François, neveu des deux précédents, né en 1625, ordonné prêtre vers 1647, — curé de Bonneguête, 1653-1659, — curé de Notre-Dame du Lac ou Servoz, 1659-1672, — mort le 18 mai 1672.

Favre Georges (fils de Jean) du Villaret, ordonné prêtre en 1643, faisant fonctions de curé à Faverges en 1658.

Favre Claude, ordonné diacre en 1618, fut l'un des quatre prêtres que la cathédrale d'Annecy entretenait à Thorens.

Favre Joseph, ordonné prêtre le 22 décembre 1708, — chanoine régulier d'Entremont.

Favre François-Joseph (fils du notaire Jean-Louis), — ordonné prêtre en 1711, — chanoine d'Entremont, mort le 17 mai 1723.

Favre-Bertin Jean-Claude (fils de Jean), né en 1639, ordonné prêtre en 1663, — curé de Doussard, — curé de Saint-Jean-de-Sixt, 1675-1684.

Favre-Bertin Jean, plébain de Cluses 1702-1719, né à Groisy, était fils de Claude (de Coringy) et de Catherine Pergod, — mort en 1710.

Favre-Bertin Joseph (fils de Jean-Pierre), de Coringy, ordonné prêtre le 19 septembre 1699, — vicaire à Groisy, 1707, — au Grand-Bornand, 1708-1717, — curé de Fleyrier (soit Taninges), 1717-1753, mort en janvier 1755.

Favre Antoine (1), (fils de Jean à feu Mamert, du Villaret), — ordonné prêtre le 23 septembre 1690, — curé de Sillingy, 1699-1719, — et ensuite curé de Feigères, 1719, — mort en septembre 1722.

R. P. Favre Jean-Pierre (fils de Jean), baptisé le 14 septembre 1650 et devenu, d'après le Registre des baptêmes, « célèbre et pieux barnabite — *factus est barnabita celebris et pius* ».

Favre Petit-Mermet Jean (fils de Claude-François, du Villaret) né le 11 février 1695, ordonné prêtre le 23 décembre 1719, — chanoine d'Entremont, — curé de Poisy 1742-1753, — prieur claustral d'Entremont 1753-1763...

---

(1) Ce prêtre fut, en 1699, affranchi de sa taillabilité par l'Abbé de Talloires, avec ses frères Claude et Claude-François, moyennant la somme de 500 florins monnaie de Savoie, etc. (Registres épiscopaux 1697-1702, folio 477).

Favre Petit-Mermet Charles (fils de Gaspard et neveu du précédent), — tabellion 28 mars 1735, — ordonné prêtre vers 1736, — gardiateur de Vinzier, 1738... — curé de Doucy, — mort en novembre 1785.

Favre à Petit-Mermet Claude-François (fils de Claude, du Villaret, fixé au Crêt, Grand-Bornand), né vers 1700 au Nant-Robert, du Grand-Bornand, — ordonné prêtre en 1730, — vicaire à Ugine 1748, — et curé de Magland 1758... ; mort au Grand-Bornand le 9 mars 1767. — Un de ses arrière-petits neveux est l'abbé Jean Favre Petit-Mermet (fils de Philippe), ordonné prêtre en juin 1935... voir *Grand-Bornand*.

R. P. Pacôme, religieux capucin, ordonné prêtre le 22 décembre 1709.

Pergod ou Hugon-Pergod Claude-François, né en octobre 1650, ordonné prêtre le 19 septembre 1676, — chanoine, puis vicaire perpétuel de Viuz-Faverges, 1685... — chapelain à Marlens, 1693, — ? à Poisy, — mort le 5 juillet 1717.

Pergod Jean, neveu de Cl.-François, — ordonné prêtre le 20 décembre 1692, — vicaire à Marlens, 1693, — professeur à Thônes, 7 avril 1695-1699, — curé de Cologny, 1699, — de Crempigny, 1701-18, et de Menthonnex-en-Bornes, 1718..., mort en avril 1739.

Sonnier Etienne, du Fourjassoud, ordonné prêtre le 23 décembre 1656, — recteur de la chapelle du Fourjassoud, — — mort en mars 1690.

Sonnier Jean-Baptiste, fils de Jean-Claude, né le 4 mars 1742, ordonné prêtre en 1768, — professeur au collège d'Evian et confesseur des clarisses, — émigré en février 1793, rentré en 1795..., — curé de Maxilly, 1803-1814.

Tochon Jean-Dominique, originaire du Grand-Bornand, né le 17 avril 1639, à Saint-Jean (non au Grand-Bornand), — curé de Thiez, 1673, — de Doussard, 1675, — et du Grand-Bornand, 1684-1692 ; — bienfaiteur du Grand Séminaire et de la paroisse du Grand-Bornand, où il contribua à la fondation du vicaire-régent et à celle d'une mission.

Entremont-Rochex Joseph, ordonné prêtre le 31 mars 1714, — curé de Dingy-Saint-Clair, d'octobre 1725 à décembre 1742.

Entremont Joseph-Nicolas, neveu de Joseph, né en 1753, ordonné prêtre en 1780, voir ci-devant, — curé de Saint-Jean-de-Sixt, 1822-1838.

Rochet Jean-Pierre, né au Villaret le 23 avril 1769 (baptisé au Grand-Bornand avec permission écrite du curé de St-Jean), — ordonné prêtre le 19 mars 1802, — vicaire à Sallanches, — curé de Passy 1809... et de Villaz 1828-1841, — retiré à Villaz, mort à Annecy-le-Vieux, 1855 (1).

Rochet Joseph-Marie, neveu de Jean-Pierre, né le 23 mars 1795, ordonné prêtre le 16 août 1818, — vicaire à St-Pierre-d'Annecy (cathédrale), — curé de Villaz 1824-28, — missionnaire, — curé de Desingy, 1830, — et de nouveau curé de Villaz, 1841-1845.

Thovex Jean-Baptiste, né le 7 juin 1836, — ordonné prêtre le 10 juin 1860, — vicaire à Monnetier-Mornex, 1860-62, — professeur de quatrième, puis de philosophie à La Roche jusqu'en 1871, — retiré à St-Jean, puis à l'Immaculée-Conception d'Annecy, enfin à Annecy-le-Vieux, où il mourut le 22 janvier 1875, — enseveli à St-Jean.

Pochat-Baron François, cousin-germain du précédent, né le 22 août 1860, ordonné prêtre le 20 décembre 1884, — toute sa vie professeur au collège de Thônes, qu'il dirigea dès le mois d'août 1893 à juillet 1935, — chanoine honoraire, 1920.

Il a écrit : *A propos du Bx Pierre Favre, dit Le Fèvre, quelques notes...*, 1906, — *Le Bx Père Le Fèvre ou Pierre Favre, premier prêtre de la Compagnie de Jésus*, 1931, — *Mémento de la Question Louis XVII (évasion et identité)*, 1890 et 1912, — *Histoire de Thônes*, deux volumes in-8°, 1925, — *Les Paroisses de la vallée de Thônes*, in-8°, 1943, — *Le Mémorial et Livre d'or du collège de Thônes 1914-1918*, — et un *Supplément* au Dictionnaire du clergé de M. Rebord et Gavard, pour les années 1920-1935.

Levet Julien, né le 23 décembre 1919, entré au Grand Séminaire d'Annecy en octobre 1938, ordonné diacre le 7 mars 1943.

---

(1) Son frère, le capitaine Gaëtan Rochet, décédé à Annecy-le-Vieux en 1877, acheta une cloche pour la chapelle du Villaret.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LES FLUCTUATIONS DE LA POPULATION. — Avant 1631, la population solvable est répartie en 18 feux, ou en 23 ou 26 ou 30 environ (d'après les Visites pastorales de 1414 à 1481). Elle monte à 50 feux en 1517, et à 60 en 1580 et 1607.

La consigne du sel ou dénombrement de 1561 (outre 117 pauvres, 61 mineurs de moins de cinq ans et 5 prêtres) compte 194 habitants solvables, au total 377 personnes.

Après l'accession des Fourjassouds il y a (en 1658 et en 1766) à peu près 80 feux (solvables), soit « environ 400 âmes », ou, d'après la statistique Depassier, 81 familles, y compris sept grangers qui n'y habitent qu'une partie de l'année (1755)...

Au XIX^e^ siècle, en l'an X (1801-1802), nous trouvons 471 habitants (1), 601 habitants en 1821, — 578 en 1838, — et 642 dans le fameux recensement de 1848, soit d'une part 567 habitants présents, d'autre part 75 absents (dont 10 en Piémont, 1 à St-Jean-de-Maurienne et 64 à Paris) : 218 ne sachant ni lire ni écrire, 342 sachant lire, 82 sachant lire et écrire.

Après l'annexion de 1860 les chiffres se maintiennent péniblement aux environs de 500 :

482 en 1861 — 502 en 1872 — 535 en 1881
507 en 1891 — 543 en 1901 — 533 en 1911
518 en 1921 — 512 (dont 10 étrangers) en 1926.
515 en 1931 — 507 en 1936... et encore dans ces nombres. a-t-on compris plusieurs familles (de La Clusaz et du Grand-Bornand), fermières chez les célibataires incorrigibles de Saint-Jean !

Liste des Syndics de Saint-Jean-de-Sixt

1561, Jacques Allard et Mermet Favre : ce dernier a dans ses écuries quatre vaches, deux mojes, deux veaux, deux chèvres, six brebis et une jument (d'après la Consigne du sel).
1607, Pierre Duchesnoz et N...
— Georges Favre et Claude Favre à l'Henriettaz.
1608, Pierre Agnellet et Jean Favre, élus pour 6 mois le 30 mars.

(1) GRILLET, *Dictionnaire historique... des départements du Mont-Blanc et du Léman*, tome III, page 81.

— Jean Favre Laurennaz et Pierre Delaruaz, en octobre.
Avant 1613, Pierre Favre-Bertin.
1610, Pierre Duchesnoz et N...
1611, janvier, Claude Agnellet, Claude Neplouz, Jean Delaruaz et Claude Favre, élus pour six mois.
— avril, Pierre Allard et Michel Duchesnoz feu Claude, élus pour six mois.
— octobre, Michel Duchesnoz feu Pierre et Jean Favre.
1612, Fçois et Pierre Delaruaz, père et fils, et Jean Favre à l'Epinettaz, 15 avril.
— Claude Agnellet et François Duchesnoz, élus le 28 octobre.
1613, François Favre Danne et Aimé Cavent.
— Pierre Curdel et Michel Duchesnoz, feu Michel, élus le 20 octobre, pour six mois.
1614, Michel Duchesnoz feu Antoine, et Jean Favre l'ainoz, 27 avril.
1615, Pierre Agnellet et Mermet Favre, fils de Georges, pour six mois.
Avant 1626, Claude Hugon-Pergod.
1626, Jean Favre-Laurraine, feu Albert.
1630, Jean Agnellet.
1631, Pierre Clavel et Grégoire Favre.
1632, Mermet Favre.
1638, Claude Delathuille et Michel Delaruaz.
1641, Michel Delaruaz.
1649, Claude Hugon-Pergod.
1654, Le même.
1655, Jean, fils de Juttet Delathuille.
1656, Grégoire Favre, du Villaret.
1657, Michel Néploz, du M^{t}-Durant.
1658 Claude Combaz, de la Ruaz.
1659, Claude Favre-Laurenna, du Villaret.
1660, Petit Claude Duchaino-Tissot, des Sits.
1661, François Duchaino-Bornando, du M^{t}-Durant.
1662, Antoine Hugon-Pergod, des Sits.

Vers la mi-août 1662, incroyables dégâts d'un orage à cinquante lieues à la ronde (Registres paroissiaux).

1663, Jacques de la Rua, dit Eblay.
1664, Claude Chedaz, du Villaret.
1665, Jean feu Mermet Favre, dit A Petit-Mermet.
1666, Jean Favre l'Henriettaz, du M^{t}-Durant.
1667, Jean Clavel Coterlaz.

1668, Claude Hugon-Pergod.
1669. Jean-Claude Favre-Grand.
1670, Les héritiers de Pierre Favre Laurenna.
1671, Jacques Clavel.
1672, Jean Duchaine, des Sits.
1673, Jean-Antoine Favre.
1678, François Agnellet.
1681 ou 1682, Jean Delaruaz.
1687, François Rey.
1690, Jean-Baptiste Agnellet.
1703 Claude-François Favre.
1704, Jean-François Favre.
1713, J.-F. Favre Danne et F. Pernet-Bontemps.
1714, Jean-Pierre Favre.
1718, Jean-Claude Favre.
1719, Jean-Pierre Laruaz et Gaspard Favre-Petit-Mermet.
1720, Gaspard Favre, feu Claude-François.
1722, Jean Néploz et Joseph Carquillat.
1728, Jean-Bapt. et François Favre Lorraïne, feu Jean-Pierre.

A partir de 1738 il y aura chaque année élection d'un syndic unique, plus d'un exacteur des tailles et d'un regretier préposé à la vente du sel. Nous donnons plus loin des exemples...

1724, Joseph Favre Pétremant.
1728, Jean-François Hugon-Pergod, qui nomme son remplaçant.
1729, Joseph Perrissin, qui nomme le suivant...
1730, Jean-Louis Favre Lorraine, feu Jean-Pierre.
1731, Claude Favre Lorraine, du Villaret.
1732, Jean-François Collomby, fils de Claudy, de La Clusaz, habitant à Coringy.
1733, Jean Vulliet du Chenaillon, habitant à la Mouille.
1734, Gaspard Anthoine, des Eculées.
1735, Jean-François Tochon-Danguy.
1736, Joseph Rey.
1737, Jean-François Pergod.
1738, Joseph Agnellet-la-Pierraz.
1739, Me Grégoire Favre, feu Jean-Louis.
1740 Joseph Allard.
1741, Claude Favre Clavel.
1742, Jean-Baptiste Lathuille.
1743, Jean Duchêne.
1744, Louis Favre Epinettaz.
1748, André Néploz, feu Maurice.

1749, Jean-Claude Favre, feu Mamert, du Villaret.

Le 2 janvier 1749, *à la manière accoutumée,* le secrétaire de la communauté (Me Tochon) procède à l'installation (après serment) du nouveau syndic, — à l'élection d'un conseiller, — et, après diverses mises, le syndic et les quatre conseillers expédient à François Favre, feu Jean-Antoine, du Grand-Bornand, *l'exaction des tailles et impositions* sur le pied de trois livres pour cent, ainsi que *le débit du sel* sous le gage de trois deniers par livre de sel, le tout pour l'année courante.

1750, François Favre Lorraine, feu Jean-Pierre.
1751, Claude Néploz dit Jacquet, feu Jacques.
1752, Joseph Entremont, feu Jean.
1753, Joseph Pergod, feu Sébastien.
1754, Jean-François Favre, feu Marin.
1755, Jean-François Collomby, feu Claudy.
1756, Joseph Cuillerier.
1757, François Laruaz.
1758, Félix Perrillat.
1759, Jean-Pierre Favre, feu Pierre-François.
1760, François Dupont.
1762, Jean-Louis Agnellet-la-Pierre, feu Joseph.
1763, Jean-Claude Sonnier.
1764, Grégoire Favre dit Mermet.
1765, Jean-Baptiste Entremont, feu Jean.
1766, Jean-Claude Hudry.
1767, Jean-Joseph Anthoine-Milhomme.
1768, Jean Entremont, feu Noël.
1769, Pierre Favre dit Lorraine, feu Jean-Louis.
1770, Jean Laruaz, dit Gros.
1771, Mathieu Pergod.
1772, Gaspard Favre, feu Claude-François.

Le 24 mai, le conseil délibère sur l'affranchissement (en suite de l'édit royal du 19 décembre) et le 14 juin se tient l'assemblée générale.

1773, Claude Sonnier.
1774, Jean-Claude Favre-Lorraine, feu Jean-Louis.
1775, Jean-François Pergod.

Le 17 décembre, le Conseil expédie à Jean-Baptiste Entremont, fils de Joseph, pour l'année 1776, *la distribution de sel,* — à faire chaque vendredi, depuis six heures du matin jusqu'à dix, — sous le gage de quatre deniers (1) par livre de sel, ledit *regretier* s'engageant à

(1) Le 22 décembre 1776, le gage sera fixé à 2 deniers pour le sel distribué en gros, et à 3 deniers pour le sel distribué en détail.

être toujours approvisionné de papier timbré, ainsi que de poudre et de plomb en grenaille. — Ainsi délibéré dans la maison des frères Lathuille, au Fourjassoud-d'aval.

1776, Jean-Baptiste Entremont, feu Noël.
1778, Jean Entremont-Critan.
1779, Jean-Claude Agnellet.
1780, Joseph Entremont-la-Forge.
1781, Jean-Baptiste Favre-Lorraine feu Claude à feu Jean-Claude, des Lombardes.
1784, Joseph-Marie Lathuille.
1786, Jean-Claude Duchêne.
1787, Jean-Charles Favre, feu Gaspard.
1788, Jean-Marie Dupont.

Le 31 juillet 1788 — grande date de l'histoire locale — pour le rachat des droits seigneuriaux, la communauté (c'est-à-dire la commune) de St-Jean traite :
avec l'abbaye d'Entremont, pour ..... 400 liv.
et avec N^e de Granery, marquis de la Roche, pour 2.500 liv. (1)

1791, Jean Pergod.
1792, François Rochet.

*
* *

Après l'invasion de la Savoie

Le 14 octobre 1792, la commune désigna Joseph-Marie Favre-Lorraine pour se rendre — avec les autres députés des communes de la Savoie — à une Assemblée de Chambéry, qui se déclarera (23 octobre) Assemblée nationale des Allobroges et votera la réunion à la France.

1793, L'un des cantons du 84^e département dit du Mont-Blanc s'appelle le *canton du Grand-Bornand* : St-Jean en fait partie.

En mai 1793, pour sa participation au soulèvement de la vallée, la commune de St-Jean est obligée de payer 2608 livres...

Ses jeunes gens sont embrigadés dans les régiments de la République, *Volontaires du M^t-Blanc* et autres : tel se trouvera

(1) LACOMBE, notaire ; *Archives camérales de Turin*, 61^e volume.

au siège de Toulon, tel autre périra dans les guerres de la Vendée..., etc.

1795-96. — Les municipalités de nos paroisses étant supprimées, c'est un violent patriote de St-Jean

Jean-Claude Favre, dit Jean-Noël (du nom de son père), qui devient Président de l'administration du canton ; et pour St-Jean, c'est

Joseph Perrillat-Cécilien, qui est l'agent municipal,
Et Jean-Pierre Thovex, l'adjoint.

En 1797, nous trouvons le même Président (élu le 21 mars), le même agent (élu le 25 mars), avec un autre adjoint, Rey Claude-Louis (élu le 16 avril, en remplacement de Favre-Petit-Mermet feu Gaspard, qui s'est récusé).

Après le 18 fructidor, l'agent est toujours Périllat-Cécilien Joseph et l'adjoint, Favre-Lorraine Joseph-Marie ; quant à l'ex-président Favre Jean-Claude (remplacé par Perillat-Mottaz Claude-François, du Grand-Bornand), il devient juge de paix (installé le 14 janvier 1798).

1798. — Le 30 mars (10 germinal an VI), l'assemblée communale de St-Jean élit comme agent Favre-Lorraine Jean-Claude le cadet (1), qui refuse (et le 6 juin, Favre-Lorraine Jean-Marie, qui refuse aussi) et comme adjoint Entremont-Laforge Joseph... Vivement pressés, agent et adjoint finissent par accepter leurs mandats (20 juillet).

1799. — Le 31 mars (11 germinal an VII), l'assemblée communale élit comme agent Jean Sonnier, qui démissionne le 22 juillet, et alors l'administration choisit Jean-Claude Favre (28 juillet) ; quant à l'adjoint il reste le même (Joseph Entremont-Laforge).

Les temps sont devenus particulièrement pénibles pour les municipalités et pour tout le monde : poursuite des prêtres, des conscrits renitents, des déserteurs et des réquisitionnaires (28 août...), réquisitions excessives d'avoine, — grêle (15 août), — mise en état de siège du canton (notifiée le 24 septembre), — arrivée de soldats, de garnisaires... et perquisitions...

Mais arrive le 18 brumaire. De nouveaux serments sont prêtés le 11 décembre 1799 et le 24 janvier 1800 par nos deux municipaux en place (l'agent Jean-Claude Favre et l'adjoint Joseph Entremont) et par le Président de l'administration F. Angelloz.

---

(1) Par une lettre du 5 floréal an VI (24 avril 1798), le juge de paix Favre dénonce le peu de patriotisme et d'énergie de l'agent de S.-Jean-de-Sixt.

1800. — Nouvelle mise en état de siège (24 février).

Le canton fournit 8 conscrits (dont un de St-Jean)...

La municipalité du canton tient sa dernière séance le 19 avril : chaque commune aura désormais, comme autrefois, sa propre municipalité.

Bientôt, d'ailleurs, le canton du Grand-Bornand sera supprimé (8 décembre 1801) et toutes ses communes (y compris Entremont jusqu'en février 1810) seront rattachées au canton de Thônes.

1800-1814. — Jean-Baptiste Entremont feu Noël est nommé maire par le préfet le 4 floréal an VIII (24 avril 1800), et Jean Sonnier est nommé adjoint : le 27 floréal (17 mai), l'un et l'autre promettent fidélité à la Constitution de l'an VIII. Le notaire J.-B. Lathuille, de Thônes, est nommé secrétaire, et le notaire Jean-Alexandre Masson, de La Clusaz, devient son suppléant.

En 1814, le maire J.-B. Entremont démissionne le 29 août.

Son fils, Joseph Entremont, nommé le 3 novembre, est installé après serment le 17. (Joseph-Marie Favre-Lorraine, adjoint depuis 1810, prête serment à Louis XVIII le 14 janvier 1815).

Après les maires Entremont père et fils (1), nous trouvons :

1825, Jean Anthoine dit Milhomme, syndic installé le 17 janvier 1825.

1831, Joseph Entremont, avec le vice-syndic P.-F. Favre-Lorraine, qui suit.

1833-35, Pierre-François Favre-Lorraine, syndic, — et Georges Pochat-Baron, vice-syndic (nommé le 16 février 1833).

1835-36, Claude Perrillat dit Sicilien, nommé le 11 mars 1835.

1837-39, Jean-*Jacques* Cuillerier, — M^ie^ Jos. Dépoisier, vice-syndic.

1839, Claude Perrillat-Sicilien, nommé le 8 octobre 1839.

1843-48, Claude Pochat-Baron (2), nommé le 31 mars 1843.

1849-51, Benjamin Agnellet.

---

(1) Au budget des dépenses de 1816, nous trouvons 160 fr. pour le traitement du secrétaire, 30 fr. pour le gage du syndic, 23 fr. 85 pour le salaire du piéton ou pédon, qui porte à Annecy les lettres de La Clusaz, de Saint-Jean et des Villards...

(2) Son père Georges-François, né au Grand-Bornand en 1769, était venu habiter Saint-Jean-de-Sixt en 1791, après échange (12 février) de ses biens-fonds du Bouchet, de Lormay et des Frasses avec ceux que Jean-François Perrillat-Amédée possédait à Saint-Jean.

1852-58, Jean-Baptiste Allard, — et Claude Pochat-Baron, vice-syndic.

1858 ..., Benjamin Agnellet, syndic, ensuite maire nommé le 27 novembre 1860 et installé après serment le 23 décembre.

Et de nouveau, en 1865-1869... — Elu maire le 14 mai 1871 (ayant J.-B. Allard comme adjoint jusqu'au 11 mai 1876, ensuite André Favre-Lorraine, 29 mai 1876, puis Emile Vulliet, 21 janvier 1878).

Réélu le 21 janvier 1878, le 23 janvier 1881, le 18 mai 1884, le 20 mai 1888, le 15 mai 1892 et le 17 mai 1896, (avec, comme adjoint, alternativement E. Vulliet 1878, André Favre 1881, E. Vulliet 1878, André Favre 1888, et Vulliet en 1892 et 1896) ; il meurt le 12 août 1896.

1896-1908, Emile Vulliet élu le 27 septembre 1896 (avec l'adjoint Jean Favre-Petit-Mermet) réélu le 20 mai 1900 et le 15 mai 1904 (avec Jean-Marie Favre-Lorraine comme adjoint de 1900 à 1908).

1908-1925, Jean-Marie Favre-Lorraine, neveu d'André, élu maire le 17 mai 1908, réélu le 19 mai 1912, et en novembre 1919.

1925, Auguste Fillion.

1926, Alexandre Laruaz.

1929-1935, Jean-Marie Favre-Lorraine, élu de nouveau.

1935, Léon Laydernier, fondateur de la Banque commerciale d'Annecy, propriétaire d'une villa à St-Jean.

Combien de faits faudrait-il encore enregistrer ici pour une monographie plus complète !

Vote enthousiaste du 22 avril 1860 pour l'annexion à la France : sur 122 inscrits il y a 120 *oui et zone,* — création de la grande zone, dont Saint-Jean ne fera pas partie,, — et installation (près du pont des Antérieux) d'un poste de douaniers, qui ne manqueront pas de s'ingérer (par leurs votes) dans les affaires purement locales, — développement des routes et des chemins vicinaux à travers toute la commune, — progrès de l'instruction primaire grâce au dévouement des maîtres et maîtresses d'écoles, — installation d'un facteur-receveur (juillet 1906), — enfin, derniers progrès réalisés par des municipalités intelligentes : adductions d'eau et installation de l'éclairage électrique dans toute la commune...

N'oublions pas

Les Saint-Jeandins de Paris

En 1848, quarante-deux hommes de Saint-Jean-de-Sixt, avec leurs femmes et leurs filles, — en tout 64 personnes — habitaient Paris : dans ce nombre, nul colporteur, nul ramoneur, mais des gagne-deniers, concierges, garçons de magasin, des négociants d'articles de mode, des fabricants et même bientôt de gros manufacturiers !

Dès 1833 quelques-uns faisaient partie de la Société philanthropique savoisienne de Paris...

Les Saintjeandins se trouvant assez nombreux fondent le 4 janvier 1835 une *Société philanthropique des Savoisiens de St-Jean-de-Sixt* — doyenne des petites mutuelles savoyardes — « ayant pour but de secourir ceux d'entre eux qui ont besoin de secours, de faciliter aux jeunes gens les moyens de s'instruire, et de se protéger mutuellement » (article premier).

La cotisation de chaque sociétaire est de 1 franc 50 par trimestre (article 4).

Le Conseil d'administration, composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de cinq assesseurs, élu pour un an, est renouvelé par moitié tous les six mois (article 6).

Le Conseil peut accorder tous les secours qu'il jugera convenable soit en argent soit en nature aux personnes quelles qu'elles soient qu'il connaîtra dans le besoin... Il est en outre spécialement chargé de veiller à la *conservation des sentiments d'honneur et de probité* qui distinguent les personnes de notre commune et surtout les sociétaires ; de maintenir en honneur parmi eux l'*amour de leur pays et de leurs parents* ; de représenter à tous que *le travail, l'ordre et l'économie* sont la source du bien-être et souvent de la considération... ; d'engager les jeunes gens à *s'instruire*, de leur en faciliter autant que possible les moyens, et de faire généralement tout ce qui dépendra de lui pour leur donner à tous une direction salutaire (article 14).

Après quelques modifications de ses statuts, adoptées par exemple en 1847 sur la demande de M. Auguste Agnellet, et plus tard sur la demande de M. Ernest Missillier, de la rue Rambuteau..., la vieille association philanthropique s'appelle aujourd'hui *La Mutuelle de Saint-Jean-de-Sixt et ses Amis, société de Secours Mutuels*.

Morts pour la France

Guerre de 1870-71

Augustin PERRILLAT-SICILIEN, décédé à Metz (septembre).
Claude-Albert ANTHOINE, disparu.

Grande Guerre de 1914-1918

1914. — Eugène FAVRE-LORRAINE, disparu, 27 août 1914, à Saint-Dié.
F.-Joseph-Constantin JANIN-COLLET, 5 nov. 1914, à Kemmel.
Aimé LARUAZ, 1er déc. 1914, en Belgique.

1915. — Jean REY, 22 avril, à Gaschenay (Alsace).
Louis REY, 25 mai 1915, à Souchez (Pas-de-Calais).
F. ENTREMONT-PINGUET, 4 juin, à Kérévé-Déré (Dardanelles).
Alexis POCHAT-BARON, 22 juin, à Vého (Meurthe-et-Moselle).
Joseph FAVRE-LORRAINE, 4 juillet, à Metzéral (Alsace).
Emile ATTRUX, 25 septembre 1915, au Bois-en-Hâche.
Claude-François ROCHET, 25 septembre 1915, à Tahure (Marne).
Maxime-Léon ANTHOINE-MILHOMME, 6 octobre 1915, Redon (Ille-et-Vilaine).
Jules-Honoré AGAR, douanier, 10 octobre 1915, au Linge.
Jean-Joseph REY, 15 octobre 1915, à Vého (M.-et-M.).

1916. — Claude POCHAT-BARON, 18 mars 1916, à Vaux (Meuse).
Joseph PERRILLAT, 26 septembre 1916, près de Cléry (Somme).
Jean--Baptiste REY, 28 septembre 1916, près de Bouchavesne.

1917. — François-Joseph PIANA, douanier, 22 mai 1917, à Heurtebise (Aisne).
Alexis FALCONNET, instituteur, 15 juillet 1917, près près Beaulne et Chivry (Aisne).

1918. — Armand POCHAT-BARON, 11 mars 1918, à l'hôpital de Remiremont (Vosges).
Maurice-Edouard HUDRY, 30 avril 1918, à l'hôpital de Bandaghem (Belgique).

Auguste-Gabriel-Bernard VULLIET, 28 mai 1918, devant Vregny (Aisne).
Léonce-Joseph LATHUILLE, 17 juillet 1918, en captivité (Allemagne).
François DUCHÊNE, 5 août 1918, à l'hôpital de Chambéry.
Ernest PERRILLAT, 16 septembre 1918, à Sancy (Aisne).
Jean-Zozime ROCHET, 3 septembre 1918, au combat de Massiges.
Jean POCHAT-BARON, 8 nov. 1918, à St-Jean-de-Sixt.
Jean-François LARUAZ, 1er novembre 1918, à St-Jean-de-Sixt.

1919. — Louis-Joseph-Emile LARUAZ, 17 janvier 1919, à l'hôpital de Lyon.
Louis-Etienne LATHUILLE, 1er juin 1919, à St-Jean-de-Sixt.
Edmond VULLIET, 14 avril 1919, à St-Jean-de-Sixt.

Donnez-leur à tous, Seigneur, le repos éternel
et la lumière de votre Paradis !

Les morts dont nous portons le deuil
N'ont fait que devancer notre heure.
Ce n'est point la fin, mais le seuil
D'une existence supérieure.

J.-H. FABRE.

Familles notables sorties de Saint-Jean-de-Sixt

L'une des familles FAVRE, du Villaret

Parents du Bx Pierre dit Le Fèvre.

En partant d'un cousin germain du Bienheureux Père Jésuite, Jean (fils de Mermet à feu Albert), nous trouvons un Mermet Favre fixé à Annecy dès 1567, et son frère Georges (vivant encore en 1596).

Georges a pour fils Jean et petit Mermet, syndics de St-Jean, l'un en 1607 et l'autre en 1615, plus Pierre, notaire à Thônes (1574-1646).

Celui-ci voit ses fils Jean-Pierre et Aimé s'établir comme notaires, l'un à Thônes, mort en 1700 (ne laissant que des filles), et l'autre, Jean-Pierre, à Annecy.

Jean-Pierre (1620-1670), secrétaire de ville d'Annecy dès 1658, a pour fils Ambroise, notaire, lui aussi secrétaire de ville d'Annecy, mort le 12 décembre 1730, à 82 ans, laissant entre autres fils, Rd Christophe, curé de St-Maurice, — Rd François, chanoine, — et Emmanuel.

Emmanuel, né en 1698, étudia à Louvain, devint avocat, épousa la Joson (Josette-Antoinette) Fernex (1), et fut le père de :

François Favre, dit le législateur, né le 4 avril 1757, avocat, l'un des quatre délégués de l'Assemblée des Allobroges chargés de porter à la Convention le vœu des Savoyards d'être réunis à la France ; mais nullement membre de la Convention (comme quelques-uns l'ont dit) ; — il devint député aux Cinq-Cents (1795-1799), sous-préfet d'Annecy (an VIII)... et mourut à 98 ans le 7 mai 1855, bienfaiteur insigne des hospices d'Annecy.

Les DUROD, du Fourjassoud

Maurice Néploz, dit Durod, fils de Claude à feu Maurice, se fait recevoir bourgeois de Thônes en 1660 ; marié à Jeanne Favre..., il a pour fils :

Jean-François Durod, marchand drapier, fermier de l'abbaye de Talloires, syndic de Thônes en 1671, 1684-86 et 1688, marié à Nicolarde Soret, décédé le 14 juin 1711, laissant deux fils, Jean-Pierre et Philibert.

---

(1) *Revue Savoisienne* 1916, page 233.

D'une part, *Jean-Pierre,* né vers 1669, syndic en 1712, châtelain en 1720, marié à Perrine Curt (fille d'un notaire), mourut en 1745, — laissant un fils, Jacques, marchand drapier, marié à Gabrielle André, mort avant 1784, — lequel est père d'un autre marchand drapier, *Jean-François,* qui fut un très apprécié agent municipal de Thônes sous le Directoire et *maire de Thônes de 1800 à 1806,* époque de sa mort (13 mars 1806). — Pierre-Joseph, son fils, avocat, juge au Tribunal de Saint-Julien, avocat-fiscal de la province de Carouge, n'a laissé que des filles.

D'autre part, *Philibert* (frère du syndic Jean-Pierre), né en 1681, notaire, syndic en 1719, 1731-32 et 1740, mort en 1764, laissa les cinq enfants suivants :

Rd Joseph et Rd Martin, tous deux capucins ;

Rd François-Joseph, curé de Sixt, mort en 1811 ;

Jean-François, né en 1719, notaire, marié en 1742 à Pétronille Missillier, mort en 1811, — père de Pierre-François Durod, né en 1759, garde du corps du roi (de Sardaigne) en 1793, et *maire de Thônes de 1806 à 1821 ;*

Et Pierre-Joseph Durod, né en 1724, marchand de fer, élu procureur de la commune (déc. 1792), — l'une des victimes les plus intéressantes de la Révolution, — fusillé à Thônes le 10 mai 1793 (Cf. *Histoire de Thônes,* II, p. 263). De son mariage avec Marie-Thérèse Métral, il avait eu les trois enfants suivants :

François-Joseph, né en 1772, qui étudiant « émigré rentré », fut fusillé à Grenoble le 13 novembre 1798 ; — Balthazard, né en 1775, étudiant, garde du corps du roi, mort le 7 octobre 1793 à la Vénérie, près de Turin ; — et François-Marie, né en 1770 (le premier), mort en 1841, marié en 1813 à Marie-Antoinette Dépommier, des Clets, qui lui survécut quarante années. C'est de celle-ci, par la famille de l'avocat Louis Dépommier, que provient l'écharpe du procureur-syndic Pierre Durod conservée au musée de Thônes.

Les notaires LATHUILLE, du Fourjassoud

Pour ceux-ci nous remontons à Jean-Baptiste Lathuille, fils de François à feu Jean-Baptiste, — qui prend à Turin (vers 1760) son diplôme de docteur en droit. Marié à Marie Sonnier, de St-Jean, il en a deux fils : François et Pierre-François.

François ira habiter Menthon, et son fils (autre Pierre-François, né à St-Jean), deviendra commissaire d'extentes à Annecy, membre du Directoire d'Annecy, destitué par le conventionnel Hérault de Séchelles...

Me Pierre-François, né à St-Jean vers 1720, notaire à Thônes et commissaire d'extentes, marié en 1749 à Françoise Laruaz (fille de Me Joseph et de Jeanne-Aimée Favre), mort à 60 ans le 12 décembre 1780, a eu trois filles (dont deux, religieuses annonciades) et un fils.

Celui-ci, *Me Jean-Baptiste Lathuille*, né à Thônes le 9 mai 1752, marié à Jeanne-Aimée Golliet, — notaire à Thônes de 1777 à 1809, — député à l'Assemblée des Allobroges (1792)..., conseiller d'arrondissement..., mourut le 7 juillet 1809. Cinq enfants, dont trois prêtres, plus Jean qui resta simple praticien ou clerc de notaire, et l'aîné que voici :

Me Aimé Lathuille, né vers 1787, notaire, secrétaire de la commune, maire de Thônes en 1821..., secrétaire de l'Intendance à Annecy..., est mort le 12 mai 1869, laissant deux filles : N..., devenue Mme Laeuffer..., et Adèle, directrice de l'Œuvre des Tabernacles, à Annecy, morte le 3 février 1910.

Les familles AGNELLET

Honnête cultivateur de très modeste condition, Jean-Marie Agnellet-la-Pierraz, dit l'aîné, né en 1759, marié en 1778 à Louise Fournier-Bidoz, mort le 23 juillet 1824 (elle en 1827), avait laissé, entre autres enfants, François-Marie et Julien, les seuls dont nous voulons parler. (1)

Famille de François-Marie AGNELLET

Né en 1779, marié à Péronne Favre-Bertin, mort (soldat) en Corse vers 1810, François-Marie eut pour enfants Augustin (dit Auguste) Jean-Louis, Benjamin et quelques filles.

I. — Auguste, qui a été « notre père à tous », ont dit les Agnellet, naquit à Saint-Jean le 28 octobre 1803. Il émigra à Paris... Il s'associa quelque temps à son compatriote Gaspard Favre-Marinet et au bornandin François Périllat-Bottonet pour lancer la maison de fournitures de modes « Favre-Agnellet-Périllat », qui prospéra rapidement...

Il épousa en 1841, Louise-Hortense Corusarthe, de Mortagne... Au temps des transformations de Paris par le préfet Haussmann, il devint riche propriétaire d'immeubles, s'acheta une maison à Menthon-Saint-Bernard, etc.

Mort en 1866, il a laissé :

---

(1) Nous renonçons à donner ici nos tableaux généalogiques remontant à 1600 et nous abrégeons dans la mesure du possible.

Mlle Emma, morte en 1909, — Edouard, 1844-1900, ingénieur principal de la ligne du Nord, chevalier de la Légion d'Honneur ; — Sophie, qui épousa Arthur Lachenal, d'Annecy, auditeur au Conseil d'Etat (1841-1917), — Eugénie, 1849-1938, femme d'Emile Laeuffer, mort en 1902 (laissant Frédéric, notaire, Jean, Edouard et Elisabeth Laeuffer), — Augustin, 1855-1913, notaire à Paris.

II. — JEAN-LOUIS, né en 1806, mort à Paris en 1886, aveugle, célibataire.

III. — F.-BENJAMIN, né en 1810, mort en 1896, marié à Jeanne-Marie Anthoine-Milhomme, du Reposoir (morte en 1889), maire de Saint-Jean-de-Sixt, conseiller général de la Haute-Savoie.

Père de :

Louise, 1849-1910, mariée en 1870 à M. Léonce Duparc, avocat, fils du député d'Annecy, 1844-1907 : ils ont eu trois filles, Julie (mariée à Alphonse Agnellet), Elisa (mariée à Paul Clair, capitaine), et Léontine (mariée à René Durand, avoué de Moûtiers) ; — Jean, 1850-1921, resté à St-Jean ; — François, dit le Rouge, 1852-1895, conseiller d'arrondissement, marié à sa cousine Marguerite (fille de François Agnellet), 1857-1903, — Joseph, 1857-1900, marié à Louise Thévenet, de La Clusaz.

FAMILLE DE JULIEN AGNELLET

Julien Agnellet, né à Saint-Jean en 1781, décédé en 1852, le 16 septembre, marié en 1806 à Josephte Missillier, du Grand-Bornand, en a eu pour le moins treize enfants, dont François, Joseph et Parfait..., que nous allons retrouver sous les majuscules A, B, C, et des filles qui viendront avec les lettres D, E, F, G, H.

A

FRANÇOIS, né à St-Jean le 23 février 1807, maire de Thônes de 1865 à 1870, mort à Thônes le 26 Septembre 1872. Marié deux fois : 1° en 1831 à Marie-Hélène Cotterlaz, du Grand-Bornand (1813-1854), qui lui a donné 3 garçons et 4 filles ; et 2° à Sylvie Pergod, de St-Jean, décédée le 6 décembre 1897, dont il a eu 3 filles et 1 garçon.

Les fils du premier lit sont Julien, Auguste, Juste, et les filles, Anatolie, Clémentine, Sophie et Eugénie.

I. — Julien naquit à Saint-Jean le 28 octobre 1832 et mourut d'une attaque d'apoplexie à Paris, le 27 avril 1879. Il épousa en

1852 Jeanne Pochat, du Grand-Bornand (1831-1905)... C'est lui qui a fait bâtir la splendide villa de Sous-le-Mont-Durant (vers 1871). Nombreux ont été ses enfants :

François, né à Neuilly, 1853-1925, père d'Horace (1882-), — de René (1886-), officier de la Légion d'Honneur, — de Juliette, devenue Mme Caron, — de Jeanne (Longuet) et d'Yvonne (Lévêque) ;

Alexandre, né en 1856, mort en 1906, Vice-Président de la Société Philanthropique Savoisienne de Paris, père de dix enfants, savoir : Félix, Paul, Pierre, Suzanne (Defaux), Rose (Garnier), Marthe (N...), Cécile (Carvès), Germaine (Mandin), Aimée et Madeleine ;

Auguste, né en 1858, mort en 1919, père de Marie (Curtet) ;

Alphonse, né en 1861, mort en 1918, ingénieur, Président de la Société Philanthropique Savoisienne, marié en 1891 à Julie Duparc, d'Annecy, père de Georges (chasseur alpin mort pour la France à 19 ans le 29 septembre 1915), d'Alice (Graber) et de Marcelle, religieuse (en Italie) ;

Marie, née en 1862, devenue Mme Challe, mère de Léonce Challe, ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, mort pour la France en 1917 ;

Henriette, pas mariée ;

Et Augustine, née en 1868, décédée en juin 1927, mariée en 1889 à Armand Favre-Marinet, qui lui a donné neuf enfants (voir plus loin Constance Agnellet).

Voilà pour la descendance de Julien, premier fils de François.

II. — Auguste, marié à Joséphine Evrard, de Lorquin (Meurthe), n'a pas laissé d'enfant.

III. — Juste, né en 1842, banquier à Annecy, sculpteur à New-York, marié deux fois, a laissé quatre filles : Athénaïs (dame Galopin, ensuite dame Jandron), Sylvie (mariée à Parfait Sonnier), Joséphine (institutrice à New-York, Annecy, La Roche), et Pauline (Milhomme).

IV. — Anatolie, née en 1843, morte en 1895, mariée en 1860 à Mathurin Seigle, de Sucy-en-Brie, a laissé quatre filles : Marie (Lasserre), Pauline (Donnadieu), Gabrielle (Sicart) et Caroline (Colin).

V. — Clémentine, née en 1844, morte à Thônes en 1894, femme de François Bally.

VI. — Sophie, née en 1847 à Saint-Jean, mariée en 1867 à

Pierre Anthoine-Milhomme, du Grand-Bornand, directeur de la Fabrique de chapeaux (de Tronchine), mort en 1892, laissant quatre enfants.

VII. — Eugénie, la dernière, née en 1852, morte le 25 octobre 1918, mariée en 1869 à François-Marie Ruscon (1844-1913) : quatorze enfants, dont Louis, Marie (Roche), Parfait (capucin), deux religieuses, Charles (qui a lui-même six enfants), etc.

Du second mariage de François Agnellet (avec Sylvie Pergod) sont nés quatre enfants :

Marguerite (1857-1903), mariée à son cousin François (le Rouge), père d'un autre François ;

Olympe, mariée à Emmanuel Clavel de La Roche ;

Marie, mariée à Fabien Jouty, de...

Et Octave, né en 1864, mort aux Villards-sur-Thônes en 1905.

B

JOSEPH-MARIE AGNELLET, né à Saint-Jean-de-Sixt le 29 juin 1823, marié à Rose Pochat, du Grand-Bornand, décédé à Thônes le 6 mai 1877, manufacturier (c'est-à-dire fabricant de chapeaux, à Tronchine et à Reuilly), commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, maire de Thônes (1873-1877), conseiller général..., candidat aux élections sénatoriales de 1876... Il donna au collège de Thônes un cabinet de physique... Il laissa deux fils et une fille :

Félix, décédé à 21 ans le 14 mars 1878.

Julien, né à Neuilly en 1855, marié à sa cousine Marthe Agnellet (fille de Parfait) 1866-1910, Président de la Société Philanthropique Savoisienne, décédé à Thônes le 25 août 1905 (dans sa belle maison qui est aujourd'hui l'Hôtel de la Paix), a laissé Simone (née en 1886, religieuse visitandine à Thonon), et Maurice, né en 1887, marié en 1912, mort au Maroc.

Adèle, née en 1857, mariée en 1878 au comte Charles d'Embry de Rocreuse (1852-1921), est décédée en 1912, laissant trois filles, Alice (Chanzy), Blanche (Vidal de Sugier) et Odette (de Saint-Martin).

C

PARFAIT, né à Saint-Jean-de-Sixt le 14 octobre 1831, marié vers 1862 à Marie Angrémy, de Fontaine-sur-Saône (1843-1915), décédé à Paris, — lui aussi manufacturier, maire de Thônes, conseiller général de la Haute-Savoie.

Il a eu quatre enfants, dont Marthe, née en 1865, mariée à Julien, fils de Joseph, morte en 1910, et Henri, né en 1872, marié à Marie-Anne Taupenot et mort en 1919, laissant une fille Elisabeth (mariée en 1927).

Nous passons à l'énumération des sœurs.

D

Marie Agnellet, née avant tous les autres, vers 1806, morte en 1863, laissant la réputation d'une sainte femme, mariée en 1831 à ANTOINE FOURNIER-BIDOZ, du Mont-Durant. Elle a eu quatre filles :

Louise (1836-1876), mariée à Joseph Atrux, négociant à Paris, mère d'Aglaé (Clavel)... ;

Joséphine (1838-1900), mariée à François Thovex, mère de dix enfants ;

Mélanie (1840-1912), née à Paris, mariée à Maurice Sonnier, des Villards (1825-1895), en a eu Marguerite (Gavel), Parfait (né en 1864) et Berthe (Sicebel).

Zoé, mariée en 1860 à Hyacinthe Atrux, de Tronchine.

E

Joséphine, dite Josephte, née à Thônes (1) le 9 août 1812, morte à Thônes en 1876, mariée (Paris, vers 1836) à EUGÈNE FAVRE-LORRAINE, de la Mouille (St-Jean-de-Sixt), négociant en fournitures de modes à Paris, vice-syndic de Thônes (1854-1858), décédé à Thônes le 15 Juin 1873, à l'âge de 70 ans, laissant quatre enfants :

Mélanie (1837-1887), mariée à Me JEAN-FRANÇOIS FAVRE, NOTAIRE (1823-1898), lequel a eu un fils, Edmond, mort à 19 ans, le 12 août 1876, — Ernestine (née en 1860), qui a épousé le lieutenant Jean-Laurent Humbert (mort lieutenant-colonel), et en a eu deux fils officiers, Edmond et Jean..., et deux filles, Madeleine, mariée au docteur Clément, et Suzanne, mariée à l'officier de marine qui est devenu l'amiral Decoux ; — Léontine (née en 1862), qui mariée à Paul Huchet, receveur de l'enregistrement à Bourg, en a eu Pierre, ingénieur chimiste, et Emile, ingénieur des mines, qui ont une brillante carrière, — et Athénaïs (1864-1911) ;

---

(1) Au N° 88 de la rue de la Saône, où son père exerce depuis le mois de juin 1810 la profession de « cabaretier » et de cordonnier.

Emélie (1846-1909), mariée en 1868 au banquier FRANKLIN DÉPOMMIER, des Clets (1834-1894) : mère d'Albert (1870-1924), d'Eugénie (Ferrand), d'Emma (Dufour), d'Henriette, d'Edmée, de Louis, avocat, et de Maurice, mort pour la France en 1918 ;

Nestor, mort célibataire ;

Et Baptistin (1852-1930), percepteur, mort trésorier-payeur général en retraite, père de Léon Favre (né en 1893).

F

Rosalie, née à Thônes le 2 juillet 1814, épousa à Paris le bornandin FRANÇOIS PÉRILLAT-BOTTONET, l'un des fondateurs de la maison de modes « Favre-Agnellet-Périllat », et mourut à Thônes le 14 juin 1848, âgée de 34 ans seulement. De son mariage avec F. Périllat (1) elle eut trois enfants :

Rd Augustin Périllat, né au Grand-Bornand en décembre 1841, mort curé de Seynod en 1901 ;

Emilie, née en 1843, morte en 1919, mariée en 1862 à Joseph Gaillard, hôtelier du Grand-Bornand, et remariée en 1875 avec N. Janin-Labbé (mort en 1890) : elle a eu pour enfants Joséphine Gaillard, qui épousa Emile Garnier, de Thônes (cinq enfants), Marie (devenue dame Dieufils), et Alexandre Gaillard (1869-1918) ;

Et Rd Eugène-Parfait Périllat, né en 1847, curé d'Aviernoz (1883), de Brenthonne (1888), et enfin d'Hauteville-sur-Fier (1906-1928).

G

Alexandrine, née vers 1815, mariée à Paris en 1834, à JULIEN FAVRE, des Chapelles (de St-Jean-de-Sixt), mort en 1841, elle en 1846, laissant quatre orphelins :

Marie-Marguerite (1837-1912), devenue dame Delaunay, qui a laissé une fille Marie (Beaunat) ;

Jérémie et Joseph, morts célibataires ;

Et Jean-Baptiste, dit Léon (1841-1881), père de deux garçons.

H

Constance Agnellet, née en 1819 à Saint-Jean-de-Sixt, décédée

(1) Remarié au Grand-Bornand, F. Périllat a eu d'autres enfants, Dieudonné et Adolphe... très honorablement connus.

à Paris le 31 décembre 1881, épousa en 1837 (à Paris), son compatriote GASPARD FAVRE-MARINET (1802-1865), associé de la maison Agnellet-Périllat.

Rentré en Savoie, Gaspard (1) acheta (4 mai) 1840) deux propriétés au Revers (Thônes), qu'il revendit (en 1865 et 1867), pour s'occuper plus facilement dans la ville de Thônes de l'instruction à donner à ses filles.

Il éleva en effet cinq filles et deux garçons :

Léonide Favre, née à Paris (1838), mariée en 1867 à Maximilien Murer, de Bergheim (Haut-Rhin), professeur d'allemand (mort en 1898), en eut deux fils, Max (1868-1923), et Robert, docteur en médecine, né en 1872 ;

Hélène, née en 1840 à St-Jean, décédée le 29 octobre 1907, mariée à François Delaplagne, d'Arâches (mort en 1885) ;

Alexandrine, née en 1842, au Revers (Thônes), mariée à Joseph Forret, de La Giettaz (mort en 1885), décédée en 1900 ;

Célestine, née en 1844, mariée en 1860 à Joseph Mermillod, des Villards, négociant à Bélise (Yucatan), décédée le 31 décembre 1912 ;

Jules, né en 1848, mort à Paris en 1866 ;

Blanche, née en 1858, morte à Lyon en 1912, mariée à Gustave Guichardet, de Beaumont (Saône-et-Loire), mère d'Hélène (Rivet) et d'Henri, médaille militaire ;

Et Armand, né en 1860, longtemps viticulteur en Algérie, marié en 1889 à Augustine Agnellet, l'une des filles de Julien (du château de St-Jean) ; de ce mariage sont nés neuf enfants, Blanche (Irsuto), Pierre, Berthe (Bertucchi), Hélène, Marcel, Jeanne (Virieux), Jules (mort en 1921), Alice (Pollart) et Edmond, restés à Philippeville ou en d'autres localités de l'Algérie.

---

(1) Fils de Claude-Fr. Favre-Marinet, du Saugy (hameau du Villaret) de Rose Deloche, le susdit Gaspard a eu 4 frères (tous éparpillés jusqu'à Paris et à Dublin) et 3 sœurs restées au pays, dont une a « nourri » douze enfants, ce qui ne l'a pas empêchée de prolonger sa vie très laborieuse d'ici-bas, jusqu'à 89 ans et 7 mois.

Médailles de la Famille française

(Promotion de Juillet 1941)

MÉDAILLE D'OR

à Mme ENTREMONT-PINGUET, née PÉCHOUX Victoire.

MÉDAILLE D'ARGENT

à Mme HUDRY Ernest, née PÉRILLAT-MERCEROZ Méline.
Mme PÉRILLAT-MERCEROZ, née LEGON Hélène.
Mme REY Pierre, née PÉRILLAT-MONNET Céline.

MÉDAILLE DE BRONZE

Mme CHARVAT Marcel, née REY Marie.
Mme CHARVAT Max, née REY Sabine.
Mme DUPONT Jean-Marie, née LARUAZ Céline.
Mme FAVRE Napoléon, née LEVET Félicie.
Mme FAVRE-LORRAINE François, née PÉRILLAT-MONNET Clémence.
Mme FAVRE-LORRAINE Jean-Marie, née ENTREMONT-PINGUET Marie.
Mme FILLION François, née MISSILLIER Alice.
Mme LARUAZ Eugène, née ENTREMONT-LAFORGE Ernestine.
Mme LARUAZ Alfred, née FAVRE-FÉLIX Victoire.
Mme LARUAZ Jean-Marie, née FILLION Marie.
Mme PÉRILLAT-BOITEUX Joseph, née PÉRILLAT-AMÉDÉE.
Mme ROCHET Louis, née DONZEL-GONET Ernestine.

Note géologique

Dans cette Notice sur Saint-Jean-de-Sixt nous ne pouvons pas ne pas signaler aux amateurs de géologie et de géographie ce fait singulier — mais non unique au monde — d'un cours d'eau décapité par un autre... dans les âges reculés dont parle la géologie...

C'était *en l'ère tertiaire,* pendant *la période pliocène* qui a précédé la création de l'homme.

La rivière de La Clusaz, alors qu'elle se maintenait à un niveau bien plus élevé qu'aujourd'hui, *coulait directement vers les Etroits* d'Entremont, pour aller rejoindre l'Arve.

Or, il arriva... ce qui devait arriver, que cette rivière de La Clusaz (nommons-la *le Borne supérieur*), en affouillant son lit, se buta (vers le chef-lieu de St-Jean) contre des *roches plus dures* que les schistes du flysch et les grès coquilliers de la mollasse, — peut-être même contre un éboulement venu du flanc occidental de la Tête du Danay, ou du moins contre une moraine, — et se laissa capter (presque à l'angle droit) par le Nom, affluent du Fier. C'est ce que l'on a appelé la *capture du Borne par le Nom.*

(Signalée par M. Lugeon, savant géologue de Lausanne, dans les *Annales de Géographie,* 1901, — par M. Gorceix, commandant du Génie, dans la *Revue savoisienne de 1916,* p. 45-52 et dans la *Revue de l'Institut de Géographie alpine* 1918, p. 341-369, — par M. Cholley, docteur-ès-lettres, dans son magistral ouvrage *Les Préalpes de Savoie,* p. 57).

LA PAROISSE

DU GRAND-BORNAND

DÉNOMINATION. — Le mot *Bornand* dérive du mot *Borne*.

Et par *Borne*, — ici nous disons *le Borne* (1) — il faut entendre le torrent qui prend sa source au col des Annes (à 1710 m.), traverse toute la vallée du Bouchet et qui, grossi du torrent du Chenaillon, emporte presque toutes les eaux de la paroisse jusqu'au pont des Antérieux, y fait un coude pour pénétrer au nord dans la gorge dite des Etroits (2), traverse le bassin d'Entremont, le long couloir du Petit-Bornand, la gorge des Evaux, débouche enfin dans la plaine sous le pont de St-Pierre-de-Rumilly, et se jette dans l'Arve en aval de Bonneville. Sa longueur est de 33 kilomètres.

Bornand, le Bornand, c'est donc le pays du Borne, le val du Borne, comprenant deux paroisses de ce nom, dont une grande, ouverte et ensoleillée, et une autre (3) plus étroite, allongée du S. au N., séparées par une partie de Saint-Jean-de-Sixt et par la paroisse d'Entremont.

---

(1) Ailleurs, par *la Borne ou les Bornes,* on entend un plateau mollassique, recouvert d'un épais manteau de dépôts glaciaires, s'étendant au nord-ouest du Parmelan jusqu'au pied du Salève, et qu'il ne faut pas confondre avec notre massif thônain et bornandin des *Hautes Chaînes calcaires* (du Genevois) indûment appelé « massif des Bornes » par quelques géographes.

(2) En patois, au lieu de dire *lous Etraits,* on dit *lous Etrëts,* mot qui correspond à l'*Interritoria* (des anciennes chartes).

(3) Primitivement appelée, paraît-il, la petite paroisse du Bornand, *parochia parva Bornandi,* par opposition à la grande paroisse, *parochia magna Bornandi.*

La superficie de cette paroisse ou commune du Grand-Bornand est de 6.142 hectares (d'après l'*Annuaire de la Haute-Savoie*).

Le chef-lieu, qui s'appelle *Villeneuve,* est à 12 km. de Thônes, et à 33 d'Annecy.

L'altitude (du seuil de l'église) est de 934 mètres ; mais le sol s'élève en plusieurs points à 2.200 m..., à 2400..., à la Pointe-Percée à 2.752 m.

LIMITES. — Peu de paroisses sont aussi nettement délimitées.

Entre Saint-Jean-de-Sixt et Le Grand-Bornand une ligne conventionnelle perpendiculaire au Borne (entre le Villaret et Villavit) descend de la montagne du nord et remonte au sud dans la direction de la Tête du Danay (jusqu'à 1737 m.). A partir de cette Tête, (1) une autre ligne s'en va par sur Frête, et plus loin par les pâturages de Tardevant, rejoindre la Grande-Forclaz (à 2466 m.), et sépare ainsi le Grand-Bornand de La Clusaz.

Au nord-ouest, quelques maisons dites de la Forclaz (ou mieux de la Forcle) sont sur le versant d'Entremont. Au nord-est de la Forcle, la limite entre Le Petit-Bornand et Le Grand-Bornand est formée par une arête continue de rochers au-dessus du Planay et des Tours, par l'Aiguille-Verte (2058 m.), et le Jalouvre (2408 m.). — De ce Pic de Jalouvre, enfin, une ligne brisée du nord-est au sud-est forme la limite entre Le Grand-Bornand et Le Reposoir, d'abord par des pâturages (l'aulp du col de la Colombière), ensuite par une arête de rochers fort élevés (entre autres la Pointe de Deux-Heures, 2025 m., la Pointe de la Grande-Combe, 2221 m., et la Pointe-d'Almet, 2265 m.), puis, du nord au sud, par une dernière arête montant à la Pointe-Percée (2752 m.), point culminant de ces superbes montagnes. — Enfin, de la Pointe-Percée à la Grande-Forclaz, au sud, c'est encore une longue arête de rochers à pics qui sépare Le Grand-Bornand de la commune de St-Roch : la limite ne pourrait pas être mieux marquée.

Deux vallées se partagent cette grande paroisse du Borne, et entre elles s'élèvent des crêtes rocheuses dites des Arces, de Châtillon, du Mont-Lachat (2064 m...), qui surplombent les beaux pâturages de Châtillon, du Maroly, du Fenil et des Annes.

Ceux-ci, évidemment, ne sont habités que pendant la saison d'été ou période d'inalpage, « de la Saint-Bernard (15 juin) à la Croix (14 septembre), ou à la Saint-Michel (29 septembre) ».

---

(1). Dite aussi *Tête des Tours.* — *Danay* vient peut-être du celtique *daingneach,* qui signifie *donjon* ou *forteresse.*

Leur gloire, peut-on dire, est d'avoir donné naissance à cette sorte de fromage réputé qui s'appelle le *reblochon*.

En général, la population est éparse à travers la paroisse, d'une part jusqu'à Venay et aux Bouts, d'autre part jusqu'aux Plans et à Lormay.

Quant aux petits groupes de maisons qui méritent plus ou moins le nom de villages, ils seront indiqués plus loin après les chiffres de recensements.

Mouvement de la population

D'après les Visites pastorales de nos évêques, la paroisse comptait environ 80 feux en 1411, 120 en 1445, 140 en 1481..., et plus tard, en 1658, environ 200 feux ; en 1766, 277 feux ; mais ces chiffres, sans doute, ne concernent que les ménages « solvables » ou susceptibles de payer les subsides.

Plus précis est le dénombrement de 1561 (conservé aux Archives camérales de Turin), lequel procède village par village et famille par famille, à partir de Villavyex, Villenove, Villard-ès-favres... jusqu'à Lormay et à la Forclaz.

La paroisse comptait alors 888 solvables, 240 mineurs, 264 pauvres, au total 1392 habitants.

Deux siècles plus tard nous trouvons, en 1755 (Statistique Depassier) 877 habitants, et, en 1756, 829 habitants *au-dessus de cinq ans*...) ;

En 1807, 2063 habitants, dont 31 militaires ;
En 1821, 2050 individus (900 hommes et 1150 femmes) ;
En 1848, 2332 individus (y compris bon nombre d'absents).

Depuis l'annexion à la France :

En 1861, il y a 1954 individus, — en 1872, 2006, — en 1881, 1945, — en 1891, 1888, — en 1901, 2019, — en 1911, 2055, — en 1921, 1702, — en 1926, 1654, — en 1931, 1715, — en 1936, 1702.

Et cette décroissance lamentable a pour causes les hécatombes de la Grande-Guerre et l'exode de nombreuses familles *nombreuses* qui s'en vont dans la plaine combler les vides.

PRINCIPAUX CENTRES. — Nous renonçons ici à relever dans ces divers recensements le nombre des maisons et des individus village par village. Et nous nous contentons de rattacher au chef-lieu et aux divers villages leurs dépendances :

Villeneuve, le chef-lieu, a pour dépendances :

Villavit, — Sur Villavit, — Sur Villeneuve, — Communaille, — Le Villard, — Sur le Villard, — la Forclaz, — Suize, — le

Pont de Suize, — l'Envers et le Terrel, soit 90 maisons, 409 individus (dont 26 étrangers) en 1926.

Boisbercher, avec les Frasses et les Faugs ; — les Mouilles, avec la Bouvardière et la Place..., a plus de 40 maisons.

Le Chenaillon (1), avec l'Arbelay, les Granges et l'Envers, plus de 70 maisons.

Le Nant-Robert, avec Clotupin, les Grangettes, l'Envers..., environ 35 maisons.

Le Bouchet, Sur le Bouchet et l'Envers du Bouchet, environ 60 maisons.

Les Poches, les Plans et Lormay, avec les Troncs, ont une cinquantaine de chalets.

Quoique fort étendu comme l'indique son nom de Grand-Bornand, ce territoire n'était encore qu'un appendice (ou chapelle annexe) de Thônes vers l'année 1085, époque où Gui de Faucigny, évêque de Genève, crut bien faire de donner au monastère de Talloires les biens de l'église de Taune, et encore en l'année 1145 qui vit le pape Eugène III ordonner que les religieux de Talloires fussent maintenus en possession de l'église de Tolne et de ses appendices... Or Taune, Tolne et Thônes, c'est la capitale de la vallée, qui ne constitua longtemps qu'une même paroisse.

La date de l'érection du Grand-Bornand en paroisse distincte ne nous a pas été conservée.

Peut-être le chef-lieu a-t-il été d'abord *Villavit* (qui signifie Villevieille, vieux village), avant d'être *Villeneuve,* qui est aujourd'hui encore le propre nom du bourg.

L'ancienne Eglise

A Villeneuve, donc, à l'angle d'où partent les deux routes du Chenaillon et du Bouchet, on construisit une église plus ou moins spacieuse.

Et on la plaça sous le *vocable de Notre-Dame,* en choisissant comme fête patronale le jour de l'Assomption, 15 août.

Sa nef — nous le savons par la Visite pastorale de 1445 — n'était ni planchéiée ni pavée. Elle n'avait pas de voûte, mais seulement une grande charpente de bois.

---

(1) Nous ne disons pas Chinaillon, mais Chenaillon, comme le faisait déjà en 1429, le châtelain de Thônes. Ce mot de Chenaillon s'explique par *canalia* = les canaux ou aqueducs.

Dans le sanctuaire, du côté de l'Evangile (probablement), on voyait creusée, dans l'épaisseur du mur, une armoire (ou niche) où se gardait la Ste Eucharistie destinée aux malades, et, au-devant d'elle, une lampe qui n'était pas toujours allumée...

Le chœur était insuffisamment éclairé par une grande fenêtre (Visite de 1481).

A l'extrémité antérieure de l'église s'élevait un clocher « à quatre pinelles et une grande aiguille... », tout recouvert de fer blanc. Il renfermait quatre belles cloches...

Or, tout flamba dans le terrible incendie de 1569, et les cloches furent fondues... Il ne resta que les murs.

Il va sans dire qu'après ce désastre la paroisse se hâta de relever le bâtiment et de le recouvrir : on jugea bon de déplacer le clocher...

Et même en 1661 on refit à neuf le clocher (1), avec une aiguille plus élevée. L'année suivante on fit les galeries de l'église. Ensuite (1663), on plaça sur le maître-autel un beau retable (2), œuvre du maître menuisier Sarrazin et du sculpteur bornandin Henri Angelloz (3).

Les Chapelles de l'Eglise

De bonne heure, dans l'église, la piété des fidèles fit élever des autels latéraux et fonda des messes à dire en ces chapelles en l'honneur de tel ou tel saint.

La Visite pastorale de 1411 signale l'érection récente d'une chapelle de Saint Antoine (4), mais, comme cette chapelle était placée dans le chœur et gênait les offices, le Visiteur de 1517 enjoignit de l'enlever de là dans les cinq ans. Et de fait, en 1580, il est dit qu'elle est « hors de l'église », mais totalement ruinée : ordre est donné aux paroissiens de la rétablir dans l'année (5).

---

(1) Les paroissiens fournirent sur place tous les bois nécessaires ; et les charpentiers (maître Louis Pécheret, du Grand-Bornand, maître Claude Anthoine, maître Michel-François Dénarié, de Morillon, et maître Claude Barberat, de Rumilly-sous-Cornillon) reçurent 1284 florins ; — le marchand de fer, 485 florins.

(2) Maître et façon, il coûta 218 florins.

(3) Bien plus importantes seront les reconstructions de 1827, 1835-37, 1857-58, 1875-1882-1884.

(4) Fondée par Jean Missillier ; — son recteur était en 1470 et 1481, M^re^ Jean Clavel, — en 1517, M^re^ Louis Clavel, qui la fait desservir par M^re^ Jean Missillier.

(5) On retrouve, en effet, en 1607, une chapelle de Saint Antoine « hors l'église » (à côté du chœur, là où s'élèvera la sacristie) : elle est de la pré-

En 1517 on comptait dans la nef dix chapelles... ; en 1766, il y en avait sept.

Et c'étaient les familles Missillier, Marchand, Perrissin, Perrillat et Sonnerat qui avaient le droit de patronage, c'est-à-dire le droit de présenter (ou nommer) les recteurs de ces chapelles.

Commençons à droite du côté de l'épître, pour descendre vers la porte.

Chapelle de *Notre-Dame du Rosaire,* dont l'autel fut consacré en 1658 à la place d'une chapelle plus ancienne.

Chapelle de *St Bon et de Ste Anne* (et de S. Grat, 1667), du patronage de la famille Perrillat.

Chapelle *de St Jean-Baptiste* (près de la petite porte), de la présentation des Sonnerat, 1517, 1667, 1766 (fixés à Marlens).

En remontant à gauche, du côté de l'Evangile :

Chapelle *des SS. Laurent et Christophe,* dite ensuite *Chapelle des Carmes* (autel consacré en 1658), de la présentation de la famille Marchand (des Granges).

Chapelle de *St Yves, St Blaise et St Symphorien,* dite plus tard *de Sainte Croix,* de la présentation de la famille Perrissin (dès 1517-1580), plus tard du marquis F. Favre de Thônes conjointement avec les Perrissin 1766. Son autel fut consacré en 1658.

Chapelle de *St Félix,* du patronage de la famille des Marchand... puis de spectable Amédée Tochon, avocat fiscal de la province du Genevois.

Chapelle des *SS. Fabien et Sébastien,* du patronage de la famille Marchand (des Granges), et dès 1700 de spectable Amédée Tochon, avocat fiscal du Genevois,... en 1777 de spectable Louis-Michel Tochon.

Plus tard ces chapelles (ou autels latéraux) seront au nombre de trois (1829), même de deux seulement : *du Rosaire* (soit de la Ste Vierge) et *de St François de Sales* (1843).

Ajoutons une autre liste, par ordre chronologique

Les Chapelles rurales

A la Duche (éloignée de trois heures de l'église) fut fondée en 1671 (14 juin), une chapelle de Ste Anne, St Grat et St Urbain,

---

sentation des Marchand, héritiers de noble et spectable Jean Marchand, jugemage de Genevois... (1607), puis de la famille de Me Antoine Favre (1667...) et ne tarde pas à disparaître.

autrement dite de Notre-Dame, de St Guérin, St Grat et Ste Anne (1), unie au maître-autel, c'est-à-dire n'ayant pas d'autre recteur que le curé.

Au Chenaillon (à une heure et quart de l'église), le 8 novembre 1677, les habitants fondèrent une chapelle de Notre-Dame des Neiges (ou du Puy, 1700), de Ste Barbe, St Just et St François de Sales : elle était de la présentation des communiers ou habitants de ce village.

Aux Plains (à une heure et demie de l'église), une chapelle de St François de Sales fut fondée en 1702 par François Hugon-Gaillard, et unie au maître-autel. Pour elle une cloche fut bénite le 10 décembre 1719.

Au Nant-Robert (à une demi-heure) nous trouvons une chapelle de Ste Anne et St Jean-Baptiste, établie vers le même temps et unie au maître-autel.

Enfin *au Bouchet* (à trois quarts d'heure de l'église), une chapelle de la Ste Vierge, St Antoine de Padoue et de l'Ange gardien fut fondée en 1704 et unie à la régence, c'est-à-dire à la fondation du vicaire-régent. Sa cloche fut bénite aussi le 10 décembre 1719.

Les Curés du Grand-Bornand
avant le XVII[e] siècle

Nous nous demandons s'il est permis de compter dans notre liste :

Messire Pierre, *chapelain de Villeneuve* en 1290, dont le nom est cité dans un document des archives de Scionzier (2) :

Le 13 Août (jour des ides) 1290, aux Annes, deux damoiseaux de la noble famille des Clets (Albert de la Sale et Jacques dit de Chevron) approuvent la délimitation faite entre leurs propriétés (des Annes et surtout de la montagne de Thènes) et celles du couvent du Reposoir. Et cet acte solennel a pour témoins messire Guillaume d'Alay, curé de Thônes ; messire *Pierre, chapelain de Villeneuve ;* frère Adam, prieur du Reposoir, et Jean de Manigot, Pierre de Carouge, moines du Reposoir, ...et beaucoup d'autres clercs et laïcs.

Cependant le titre de *curé* ne tarda pas à apparaître...

---

(1) Non loin de là se trouve une source, qui, d'après une pieuse tradition, aurait été bénite par le Bx Jean d'Espagne, prieur de la Chartreuse du Reposoir.

(2) *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève,* tome XIV, p. 223.

En 1346, à la mort de son prédécesseur, un curé de Bornand paye un *plait* (ou droit de mutation) de 22 deniers (comptes du châtelain de Thônes, Jacquemet de Brueil, 1345-1347).

Cinquante ans après, « messire AMÉDÉE DE GORGETA, d'Etrembières, curé du « Grand-Bornand », donne au nommé Guillaume de Fovea la commission de lui copier un bréviaire..., achevé d'écrire le 26 février 1398.

Joyau de la bibliothèque du Grand Séminaire d'Annecy, « ce gros manuscrit se compose... de 367 feuillets de parchemin... et mesure 117 millim. sur 140. Il est dans sa reliure primitive, en cuir gaufré semé de fleurs de lis..., avec double fermoir, dont il ne reste que les clous en cuivre... L'écriture en rouge et noir est à deux colonnes de 32 lignes... » (1)

1405, Rd PIERRE DÉPIERRE (ou de la Pierre) est cité comme curé du Grand-Bornand dans une liste de 1766.

— 1411-1414 —

1411, Rd Mre JACQUES DE ROGINS, septuagénaire, ayant science compétente, ainsi que bonne vie et mœurs, reçoit la *Visite (29 juillet)* de l'évêque Jean de Bertrands, et lui rend témoignage qu'il a de « bons paroissiens », à l'exception d'un excommunié et de quelques blasphémateurs.

La paroisse compte 80 feux (ce qui représente 400 à 480 habitants).

Les murs de l'église ont besoin de réparations en certaines parties ; — et l'on a à se fournir d'un missel, d'un psautier et d'un manuel ou rituel).

L'évêque, qui revient *le 11 septembre 1414*, réitère ses injonctions, en assignant un terme de deux ans.

Le curé de 1414 est PIERRE DE ROGINS, — parent sans doute du précédent et du curé de Thônes (Anselme de Rogins, 1399-1422).

Vers 1427, c'est Rd JEAN BROSSIE, qui avait été précédemment vicaire à Thônes (2)... Et il a un

Vicaire : en 1431, Anselme Fornier, de Thônes.

En 1432-1433, le curé est Rd MERMET CURT, de Thônes.

---

(1) *Académie Salésienne,* tome XXVI, p. 38.

(2) Compte de N. Pierre de Groslée, châtelain de Thônes, 1429-1430, aux *Archives de Turin.*

— 1445 —

En 1445, c'est Rd JEAN ROBERT qui est curé : il fait résidence personnelle.

Le *1er septembre 1445* arrive d'Entremont Mgr Barthélemy Vitelleschi, évêque de Corneto, vicaire général du duc-pape Félix V.

La paroisse compte 120 feux.

Nombreuses sont les injonctions de l'évêque.

Tout d'abord, quant au culte à rendre à la Ste Eucharistie, il veut que les paroissiens fassent faire, pour le milieu de l'autel, une belle armoire de bois bien sec, fermée, pour y conserver le Corps du Christ ; — que cette armoire s'ouvre et se ferme derrière l'autel, et qu'elle se divise intérieurement en deux parties : celle d'en-haut contiendra le Corps du Christ ainsi que des reliques, et celle d'en-bas renfermera les saintes huiles ; — cette armoire sera surmontée d'une croix, et sur le devant sera représenté le Christ avec un calice et une hostie.

Il veut encore qu'ils se procurent — avant les calendes (de janvier) — une nouvelle pyxide en bois..., une custodie vitrée pour la procession de l'Eucharistie et le port du Viatique aux malades, plus un encensoir, le tout avant la Fête du *Corpus Christi* ; — ainsi qu'une lanterne pour les cas où l'on porte le saint Viatique à travers la paroisse.

Quant à la lampe, il enjoint au curé de la tenir allumée devant le Corps du Christ le plus longtemps qu'il pourra ; et, à cette fin, il ordonne aux paroissiens de placer dans le chœur un vase destiné à recevoir l'huile que chacun voudra bien donner, de son mieux, à l'usage de cette lampe du sanctuaire, — avec gain de 25 jours d'indulgences, — tout autre usage de cette huile étant interdit sous peine d'excommunication.

D'autre part, l'évêque ordonne de faire relier solidement et proprement « *bene et recte* » le psautier, et de faire réparer les ligatures du missel, avant Pâques ; — de se procurer, dans tel ou tel délai, une bonne chasuble... pour les jours de fêtes, un nouveau corporal, un nouveau gonfanon avec l'image de la patronne de la paroisse, — de faire dans tout le chœur un pavé de grosses dalles...

Et enfin d'élire des procureurs qui, avant janvier, fassent un inventaire de tous les biens de l'église.

Les vicaires de ce temps sont :

En 1443-1470, Jean Clavel, de Thônes,
1451 , Jean Bosonet,
1458-1470, Jean Durafour.

— 1470 —

Mre PIERRE DE BONNE, chanoine de Tarentaise, curé ne résidant pas au Grand-Bornand, mais faisant desservir la paroisse par le vicaire J. Durafour, est indiqué par la Visite du *18 octobre 1470* de Mgr Mamert Fichet, évêque *in partibus* d'Hébron.

Entre autres injonctions épiscopales, nous trouvons ou retrouvons que les paroissiens doivent faire confectionner dans tels délais, une lanterne à porter devant le Saint Viatique, des ampoules d'étain avec leurs titres, — faire relier le psautier et autres livres... — réparer les fenêtres, — recouvrir l'église et le clocher en consolidant celui-ci autant qu'il le faudra, — faire une table de pierre pour le maître-autel, — réparer la nef — et entretenir autant qu'il sera possible l'huile de la lampe du sanctuaire.

Défense de tenir des veillées dans la paroisse ou ailleurs, sous peine d'excommunication, et défense de faire des criées sur le cimetière ou pendant les offices divins (1).

Après cette visite, nous trouvons :

Rd ALBERT FRIAND, de Thônes, institué curé du Grand-Bornand, le 10 décembre 1472...

Et Rd PIERRE FRIAND, de Thônes, curé dès l'année 1475, jusqu'en 1491 ou après...

— 1481 —

Arrive, *le 8 août 1481*, la Visite pastorale de Mgr Claude Rup, évêque de Claudiopolis, vicaire général du Siège de Genève,

Lequel réitère un certain nombre des injonctions de Mgr d'Hébron d'heureuse mémoire, dont quelques-unes sous peine d'excommunication et de vingt-cinq livres d'amende :

Que les paroissiens, tout d'abord, avant quatre ans, se procurent une custodie d'argent... et une lunule de six onces d'argent environ, — et avant Pâques les ampoules déjà réclamées pour les saintes Onctions ; — et que dans les trois ans ils fassent faire une nouvelle image du Crucifix, et deux chandeliers de laiton, et une bannière pour les processions...

Que, pour donner plus de lumière au chœur, ils enlèvent le tabernacle de dessus l'autel et le transportent dans le coin, à gauche, — qu'ils agrandissent la grande fenêtre du chœur, la

(1) L'évêque donne la tonsure, le 18 octobre, à Pierre Dubouloz, à Jean, Pierre et autre Jean Missillier, et le 19 à Jean Perrissin.

faisant refaire de bonnes pierres..., — qu'ils fassent recouvrir le clocher... et portent remède aux fissures des murs de la nef...

Le curé Pierre Friand présente son neveu Amédée et le fait admettre pour son aide ou coadjuteur.

La paroisse est arrivée, paraît-il, à 140 feux.

Vicaires : 1472-1481, Amédée Friand,
1481 , Claude Vulliex.

Dès l'année 1501 et jusqu'après 1517, nous trouvons, comme curé du Grand-Bornand,

Rd GEORGES MARCHAND, docteur en droit, frère de spectable Jacques et de Jean Marchand, du Grand-Bornand.

Les registres épiscopaux (1) nous apprennent que le 6 août 1501 une sentence fut rendue (par le chanoine Pierre Govet, vicaire général de Genève) pour le curé du Grand-Bornand, d'une part, et pour le prieur de Talloires et le curé de Thônes, d'autre part : il s'agissait du droit de ces derniers de percevoir les vieilles dîmes dans toute la paroisse sauf dans quelques prés indiqués..., droit découlant de la donation faite (vers 1085) au monastère de Talloires de l'église [ou cure] de Thônes « avec ses annexes » par l'évêque Gui de Faucigny.

— 1517 —

Au *5 octobre 1517* se place la Visite de Mgr Pierre Farféni, évêque de Baïrout, vicaire général de Genève.

L'évêque commande ou recommande l'assistance aux processions, — le respect du cimetière, où l'on ne doit ni causer ni jouer, et qui d'ailleurs a besoin d'être clôturé et réparé, — l'entretien de la lampe du sanctuaire, — l'achat de deux chapes et d'un missel, — la réparation de deux encensoirs, — et des réparations à faire au chœur, qui menace ruine...

Des six chapelles établies dans la nef, il y en a deux dont l'autel n'a pas encore été consacré : ordre est donné de les faire consacrer dans l'année.

En 1543 nous trouvons comme curé du Grand-Bornand :

Rd JEAN DE VÈGE, chanoine de l'église cathédrale de Genève, réfugié à Annecy :

Le 11 mai 1543 il acense la cure du Grand-Bornand à M^re^ Antoine Rochet, prêtre du Grand-Bornand, c'est-à-dire que, pour

(1) Tome XI, folio 119.

continuer à Annecy ses fonctions de chanoine de la cathédrale, ledit seigneur curé de Bornand se décharge sur Mre Rochet de toutes ses fonctions curiales (offices divins et administration des sacrements) et lui abandonne pour en jouir pendant trois ans la maison presbytérale, ses prés, champs, granges, bois..., à l'exception de la grange dite *ès Coriées et Curtet,* et à la condition de recevoir et de traiter convenablement le curé les deux ou trois fois qu'il voudra venir chaque année... Et cela sous la « cense et ferme » de 180 (« neuf vingt ») florins d'or p. p. et un quintal de beurre bon et recevable au pays d'Annecy, que le vicaire « censier » fournira audit curé (1).

En 1561-1577, Rd CLAUDE GAY, de Nantacens (Villards-sur-Thônes), est curé du Grand-Bornand.

Avec les notaires Jean Marchand et Pierre Perrissin, il procède (1561) au « dénombrement... des personnes ressortissantes au grenier à sel de Thonoz » et du bétail mangeant sel... La population est de 1392 personnes (dont 888 solvables).

En 1569 tout le village de Villeneuve est incendié (2), sauf la cure, une grange derrière la halle et une maison, située « à la cime du village » (3).

Les murs calcinés de l'église sont bien vite réparés et supportent un nouveau bâtiment...

Le curé Gay résigne son bénéfice le 11 décembre 1577 et cède la place à :

Rd JEAN ROCHET (1577), probablement Bornandin, « légitimement pourvu » comme dit la Visite du 15 août 1580 faite par Mgr Claude de Granier.

Aux procureurs de l'église il enjoignit de faire un inventaire du mobilier et des joyaux ; — au curé il demanda de dresser un inventaire des droits et des immeubles, de se procurer quatre purificatoires, quatre livres (ou registres), une cloche moyenne, et de réparer les fenêtres du chœur ; — enfin aux paroissiens il ordonna de protéger d'une toile cirée les fenêtres de la nef, de se procurer avant Noël deux surplis, deux chandeliers convenables, de faire de l'ancienne pyxide de laiton deux petites pyxides, de surmonter d'une croix la pyxide renfermant la Ste Eu-

---

(1) Pierre Deserveta, notaire à Annecy (*Archives départ.*, E 422, folio 452). folio 452).

(2) Note insérée dans le Registre des baptêmes de 1627 à 1725 (entre les folios 126 et 127).

(3) Par un vœu, que fit un nommé L'Auvergnat, de se rendre en pèlerinage à pied et sans dire mot à Saint-Claude du Mont-Jura, cette maison fut épargnée, quoique distante d'une toise seulement de celle du voisin entièrement consumée (Note susdite).

charistie, de maintenir allumée la lampe du sanctuaire, de couvrir d'une étoffe convenable les fonts baptismaux...

Il défendit de jouer sur le cimetière, de se promener ou de rester à l'auberge pendant les offices... Certaines de ses injonctions concernent les chapelles.

Sur les charges du curé et sur ses revenus, le procès-verbal de cette Visite nous donne quelques intéressants détails qu'il est temps de relever..., en les complétant par les Visites ultérieures.

Ajoutons ici que le successeur de Rd Jean Rochet fut un autre Bornandin, M^re^ JEAN FOURNIER, (ou Fornier), ordonné prêtre en 1578, curé dès le 22 mars 1591 jusqu'en janvier 1612.

Les charges et les devoirs du Curé

Le curé du Grand-Bornand est chargé d'entretenir un vicaire résidant (à l'ordinaire) avec lui ; — et de célébrer tous les jours une messe basse, les jours de fêtes et les dimanches une grande messe outre la petite, — et les jours solennels de « dire au chœur » (1631) « prime (1) et les autres heures canoniales » (1580), c'est-à-dire tierce, sexte et none, vêpres et complies.

Au XVIII^e^ siècle, « les fêtes solennelles, on chante prime avant la première messe, et none avant la grande messe. Après l'Evangile on est en coutume de faire une instruction quand on peut. On dit vêpres après la messe ; puis on chante complies sur le soir, avec les *Gaude*...

« Les dimanches on commence la messe à 10 h. en été, et à 10 h. 1/2 en hiver. D'abord l'aspersion de l'eau bénite, puis les stations pour les morts (dans l'église en hiver et l'été autour de l'église)... »

Le curé est tenu, cela va sans dire, « à tous les offices et devoirs paroissiaux, à l'administration des sacrements et au catéchisme à forme du droit et des Synodales » (1667). Il doit tous les dimanches dire avec son vicaire les vêpres des trépassés, — et durant l'octave du Corps de Dieu dire vêpres et complies et donner la bénédiction du St-Sacrement ; — lire la Passion (2) et faire la bénédiction du temps (3) d'une Croix à l'autre (soit

---

(1) La visite de 1607 dit « matines », évidemment pour désigner les *heures* de la matinée, et ensuite « vêpres et complies ».

(2) Avant la première messe les fêtes et dimanches (Correspondance de 1775).

(3) Avant la grand'messe, on fait la procession et l'exorcisme à la porte de l'église, excepté les premiers dimanches du mois et les troisièmes dimanches (on la fait alors après la messe) ; mais quand on ne fait pas la procession on chante les litanies à la chapelle du Rosaire (1775).

de l'Invention de la Ste Croix, 3 mai, à l'Exaltation de la Ste Croix, 14 septembre), faire la bénédiction des têches et des maisons deux fois l'année (1667).

De plus il doit fournir le luminaire requis sur le maître-autel pour la célébration des offices, c'est-à-dire deux cierges tous les dimanches, quatre les jours solennels et les autres à forme des Synodales (1667) ; — et il est tenu à entretenir le couvert du *Sancta Sanctorum* (le reste de l'église étant à la charge des paroissiens).

Biens et revenus du Curé

Premièrement il possède une cure ou maison presbytérale, avec un jardin y contigu (1) d'environ un quarteron et un petit pré au-dessous.

Plus deux granges : l'une *au Terrel,* qui est de l'ancien domaine de la cure, et qui se complète par quinze ou seize journaux de terre ou marais..., et l'autre au *Pessey*, jouxte la rivière du Borne (du dessous), le bois de la cure (du dessus) jusqu'à la frête du Planay... environ quarante journaux tant pré que terre et bois, le tout joint ensemble... Lesquelles pièces ont été léguées à l'église, une moitié par Aimonet Hugon-Bétemps, du Nant-Robert (24 août 1404), l'autre moitié par Béatrix Chevallet, de Bornand (5 décembre 1409), sous la charge d'une messe tous les vendredis.

A cet ancien domaine de la cure (dont la Visite de 1766 indique les numéros), vinrent s'ajouter un pré dit de Liautraz à l'envers du Villard, une grange avec pré aux Dodes et un autre pré en Frasses-Longues, sous la charge de quatre grandes messes et deux basses messes par an (2).

Quant aux dîmes, il y a à distinguer différentes époques.

Pendant plusieurs siècles les dîmes de la paroisse, à l'exception de quelques prés (3), furent perçues par le prieur de Talloires et par le plébain de Thônes, — lequel percevait d'autre part quelques oblations, recevait du curé un personnat de 32 flo-

---

(1) Une parcelle dudit jardin a été donnée à charge de dire tous les samedis et fêtes principales de l'année *les Gaude* suivis de l'antienne à la Sainte Vierge (conforme au temps).

(2) *Archives Haute-Savoie,* 1 G 478 : Inventaire de 1752 (et rôle des biens que possède le curé du Grand-Bornand).

(3) Il s'agit du Villard-ès-favres (qui s'étend au village du Mont), où le curé perçoit sept à huit coupes, et des pièces dites de la Branderie et des Frasses Jacquier, jouxte la terre du Pessey.

rins, et se faisait héberger lui et sa suite lorsqu'il venait admodier les dîmes du Grand-Bornand !

Mais, en octobre 1613, Rd Claude Favre, curé nouvellement installé, réclama auprès de son évêque St François de Sales *contre le plébain* pour obtenir sa portion congrue... Il y eut enquête..., et sentence de l'Official condamnant le plébain..., qui en appela par-devant le Métropolitain à Vienne... Cependant, pour un bien de paix, les parties se décidèrent à une transaction (du 3 octobre 1615, Me Duret, notaire à Annecy) :

Non seulement le plébain renonça à percevoir les oblations, à exiger les 32 florins de personnat annuel, et à se faire défrayer lui et sa suite lorsqu'il venait au Grand-Bornand..., mais il consentit à abandonner au curé la dîme qu'il avait coutume de percevoir rière Villeneuve, Villavit et le Villard-ès-favres.

Dans les autres villages de la paroisse, le plébain continuerait à en percevoir les dîmes avec le prieur de Talloires, etc., etc. (1). — A plusieurs reprises (encore en 1631 et 1667), il fut convenu que le curé avant tout partage prélèverait soixante coupes d'avoine (soit trente dues par le plébain et trente dues par le prieur de Talloires), à raison de 4 quarts la coupe mesure de Thônes, pour sa portion congrue, et que de plus il recevrait du plébain (2) pour supplément de portion congrue la somme de 126 florins (accord de 1673) ou 18 ducatons (en 1700) ou 18 patagons à 4 livres 4 sols pièce (en 1774).

D'autre part, *contre l'Abbé de Talloires* le curé Morel obtiendra en 1682 un arrêt du Sénat imposant 300 florins de revenu annuel en faveur du curé sur le reste des dîmes de la paroisse, de telle sorte que les religieux de Talloires n'eurent plus à percevoir de dîmes au Grand-Bornand (3).

Quant aux petites dîmes du chanvre, des agneaux et des (autres) naissants, le curé se les partageait (encore en 1607) avec le couvent de Talloires et cela lui rapportait une vingtaine de florins (1580) ; — mais, à une certaine date, il fut convenu que le curé payerait chaque année trente florins au prieur de Talloires et qu'*il serait désormais seul à percevoir* la dîme du chanvre, à l'accoutumée, — la dîme des agneaux « à raison de douze l'un », — et celle des *autres* naissants, savoir « pour un mulet

---

(1) *Archives Haute-Savoie*, E. 529, folio 211. — La cote de la dîme resta « incertaine » jusqu'en 1766.

(2) Tout juste, à la fin du 18e siècle (1775-1783...) le plébain retirait-il du Grand-Bornand une cense annuelle de 120 livres.

(3) Cependant, après les opérations de la Péréquation générale, ils possédaient encore onze journaux 174 toises, d'un revenu de 12 livres 19 sols 7 deniers. (*Archives de Chambéry*, C. 4895).

deux sols, pour un poulain un sol, pour un veau trois deniers, et six deniers pour un chevreau (1667). »

La dîme des nouvelleys (ou novales), rière toute la paroisse, appartient de même au curé « privativement à tous autres. »

Pour la prémice, il perçoit annuellement de chaque faisant feu un quart de bled (mêlé d'orge et avoine, 1607), ou un quart comble d'avoine (1766), « ne pouvant le tout revenir à sept ou huit florins » (1607), — et de plus à partir de 1687, les paroissiens ont convenu de donner un sol par feu audit curé, moyennant quoi il s'est chargé de sonner ou de faire sonner l'*Angelus* tous les jours « à midi (1687) » — « le matin, à midi et le soir (1700) ».

Pour le ressat, il perçoit de chaque faisant feu un sol, vers les fêtes de Pâques.

Ajoutons qu'il perçoit en censes volantes diverses sommes variables dues par divers particuliers (20 florins en 1607, 30 en 1631, 60 en 1667...) ; — qu'il « a part aux communes de toute la paroisse », c'est-à-dire qu'il peut jouir des communaux...

Qu'il a le quart des quêtes (1667), — et que toutes les oblations qui se font dans son église (et sa paroisse, 1667) lui appartiennent, sauf celles des confréries qui s'appliquent aux réparations d'icelles (1631).

Us et Coutumes de la Paroisse

CASUEL. — Pour la *sépulture* de ceux qui ont communié, on donne au curé (1) cinq florins et le linceul, — pour celle d'un chef de maison, on donne de plus une poule (1667) ; — pour un petit enfant, « le drap et trois sols seulement » (1700).

Ceux qui font faire une neuvaine (de grandes messes, avec répons sur la tombe du défunt), remettent en plus au curé à la fin de la neuvaine quatre florins 4 sols 6 deniers, et moyennant ce il est obligé de fournir treize petites chandelles et deux cierges (1667).

Il y a de plus les offrandes jetées dans « *la boîte de toutes âmes* », cueillies par un procureur d'église (établi par la paroisse), — lequel en emploie les revenus à faire célébrer tous les lundis une grande messe (à 9 sols) pour les trépassés ; le reste, s'il y en a, est employé aux réparations de l'église et à

---

(1) Celui-ci est tenu de fournir le luminaire suivant la coutume du lieu (Visite de 1631).

l'entretien de l'huile *aux deux lampes* qui sont entretenues ardentes pendant les offices divins : pour que l'une au moins de ces lampes soit tenue allumée *jour et nuit* devant le St-Sacrement. Monseigneur accorde 40 jours d'indulgence à ceux qui donnent, à cette fin, de l'huile ou de l'argent... (1667).

Le curé est servi par deux enfants de chœur, qui doivent le servir « en toutes occurrences de l'église », et qu'on appelle les *clercs ou enfants d'eau bénite,* parce qu'ils portent (chaque semaine) l'eau bénite dans les maisons de la paroisse et sont entretenus du pain (ou autre comestible) qu'on leur donne.

CONFRÉRIES. — Les fidèles se font inscrire, suivant leur dévotion, dans les confréries suivantes :

Celle du Rosaire, établie en 1606 avec l'agrément de St François de Sales, par le P. Guillaume Jacquier, dominicain ;

Celle du St-Sacrement, établie en 1665, dont les confrères et sœurs s'habillent les troisièmes dimanches et les jours de fêtes solennelles avant la grande messe et récitent une partie de l'office ;

Ou celle des Carmes, établie en 1681, avec l'autorisation de Mgr d'Arenthon d'Alex (comme la précédente).

Suite des Curés du Grand-Bornand
aux XVII[e] et XVIII[e] siècles

— 1607 —

Rd Jean Fournier — successeur (22 mars 1591) de Rd Jean Rochet — était depuis seize années curé du Grand-Bornand, son pays natal, lorsqu'il y vit arriver — d'Entremont — son évêque St François de Sales faisant la Visite pastorale de son diocèse.

Ce fut, pensons-nous, dans la soirée du lundi *huit octobre 1607,* puisque la journée du 9 devait être occupée par les deux Visites des églises du Grand-Bornand et de St-Jean, et par la consécration de l'autel de la chapelle récemment construite au Villaret de St-Jean, en mémoire du Vénérable Pierre Favre, premier compagnon de St Ignace de Loyola (1).

Les quelques injonctions du saint évêque furent les suivantes :

Le curé se procurera quatre livres (de catholicité, ou regis-

(1) Au mois d'octobre 1596, Révérend Fournier avait participé avec le curé de St-Jean et le plébain de Thônes à une enquête sur le Bienheureux.

tres pour inscrire les baptêmes, les mariages, les sépultures et les noms des communiants), et quatre purificatoires ; — les paroissiens fourniront deux aubes avec leurs amicts, quatre étoles et manipules..., un missel, un manuel (ou rituel) et feront faire de toile cirée les châssis de la nef, dans les deux mois.

Et dans ce même temps, les RRds prieurs de Talloires et plébain — qui lèvent les dîmes de la paroisse — auront à remettre en état le couvert du chœur et à réparer les vitres.

Le curé Fournier mourut en janvier 1612.

Après lui nous trouvons, de 1612 à 1626 :

Rd CLAUDE FAVRE, fils de Me François Favre (de Villeneuve) et de demoiselle Aimée Marchand, et frère de Me Antoine Favre, notaire, « paroissien du Grand-Bornand » et bourgeois d'Annecy (dont l'arrière-petit-fils François devait devenir marquis de Thônes).

Nous savons, de source authentique (1), que ce curé fut chanoine de la cathédrale d'Annecy dès l'année 1615. Devint-il official substitué de Mgr Jean-François de Sales, puis official de Mgr Juste Guérin ? On l'a dit...

Déjà il avait renoncé à sa cure du Grand-Bornand en décembre 1626 (2).

C'est ce curé Favre qui passa le 3 octobre 1615 avec le plébain Pierre Critan la transaction amiable résumée ci-devant à propos des dîmes.

Rd CLAUDE POCHAT lui succéda (1627-1648).

Né au Grand-Bornand en 1582, ordonné prêtre le 23 septembre 1606, il avait célébré le 29 octobre sa première messe solennelle...

Pourvu, nous ne savons à quelle date, d'une chapellenie à Bonvillard (diocèse de Maurienne) en pleine combe de Savoie, il l'échangea le 2 décembre 1626 contre la cure du Grand-Bornand...

— 1631 —

Quatre ans après sa nomination a lieu la Visite pastorale du *1er juin 1631*.

---

(1) Minutes du notaire Hudry, 1617, folio 74.

(2) *Le Dictionnaire du Clergé* le dit natif de *Cluses* et tonsuré au même lieu le 6 août 1606. Mais dans la liste officielle des tonsurés, il s'agit d'un Claude, *fils de Pierre Favre*... Il y a une confusion de personnes. — Notre curé de Bornand serait devenu curé de Saint-Laurent (de 1630 à 1641) et ne serait mort qu'en novembre 1651.

Mgr Jean-François de Sales interdit sous peine d'excommunication aux paroissiens du Grand-Bornand (comme à ceux de Thônes et à ceux de Serraval) de tenir leur conseil (ou assemblée générale) dans l'église.

Et, pour compléter la liste des ornements, meubles et vases sacrés..., il enjoint aux paroissiens de se procurer une pyxide d'argent, une custodie d'argent, un calice d'argent (la paroisse n'ayant que deux calices d'étain !), — un graduel et un antiphonaire pour les fêtes, — un gonfalon, — un pavillon de toile avec ses franges pour les fonts baptismaux, — et de recouvrir la nef de l'église dans les six mois.

Défense est faite de s'arrêter sur le cimetière pendant les offices, ou dans les tavernes... et ceci sous peine d'excommunication.

Diverses injonctions s'adressent aux recteurs des chapelles.

Le 10 décembre 1648, Rd Pochat résigna son bénéfice ; il tint encore pendant dix années le Registre des Baptêmes, avec l'autorisation de son successeur, — et mourut au mois de mars 1659 (1).

Vicaire : 1631-1647, François Blanc, du Grand-Bornand.

Rd Claude CUILLERIER, né au Grand-Bornand, ordonné prêtre le 6 juin 1648, fut curé de sa paroisse natale du 10 décembre 1648 à mars 1668, — donc 19 ans.

Il vit deux fois la Visite pastorale :

1° Le *27 mai 1658*, celle de Mgr Charles-Auguste de Sales, qui confirma 718 personnes, consacra trois autels (de N.-D. du Rosaire, de N.-D. des Carmes, et des SSts Blaise, Yves et Symphorien), et prescrivit certaines réparations...

2° Celle du *11 mai 1667*, la première de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, qui ordonna aux paroissiens de faire clôturer le cimetière dans la mesure du possible, — de se procurer des ampoules d'étain, un bassin de cuivre ou d'étain pour recueillir l'eau des baptêmes, — deux pavillons (l'un blanc, l'autre vert) pour le maître-autel, — plus un missel, un graduel et un antiphonaire.

L'évêque ayant demandé l'établissement d'un marguillier pour sonner les messes, les offices, etc., les paroissiens offrirent

---

(1) Le 10 juin 1657 un sien neveu, Jean-Jacques Pochat, avait célébré sa première messe.

séance tenante de payer ou une carte (1) d'avoine ou un sol argent par chaque feu pour l'entretien du marguillier (2).

Le curé Cuillerier s'occupa activement de son église. Il lui procura (le 27 juillet 1656) une magnifique croix d'argent du poids de 5 livres 1/4 ayant coûté 514 florins. Il fit faire les galeries de l'église, — comme nous l'avons vu déjà, — un beau retable au maître-autel, et reconstruire le clocher (1661-62-63)...

D'autre part, en souvenir de ses ancêtres, il dota la chapelle de St Claude du Fourjassoud (à St-Jean-de-Sixt) d'une rente annuelle de 25 florins (4 janvier 1662).

Il mourut en mars 1668. — Il avait eu pour

Vicaires : 1657-1668, Etienne Sonnier,
1660-1671, Antoine Tochon,
1665 , J.-Jacques Pochat.

Rd Noble PIERRE-CÉSAR (DE) MOREL, originaire d'Outrechaise, né à Ugine le 29 octobre 1639, domicilié à Serraval en 1662 (date de son titre clérical), fut nommé le 27 septembre 1662 à la cure du Grand-Bornand (3).

Le *29 octobre 1678* eut lieu la seconde Visite de Mgr d'Arenthon, --- qui enjoignit aux paroissiens de mettre en état (dans l'année) leur cimetière, de telle sorte que le bétail n'y pût entrer, — d'acheter un dais pour le maître-autel, une chasuble, — et d'exhausser d'un bon pied la pierre des fonts baptismaux ;

Et au curé, comme il le faisait partout dans sa tournée épiscopale, il adressa de vives exhortations à tenir *les petites écoles* pour l'instruction des enfants de la paroisse.

Cependant, nous le verrons, cette institution d'une école — sous le nom de Vicariat-Régence — demandera encore quelque trente ou quarante ans.

D'un autre côté, préoccupé d'éclaircir son sort matériel et celui de ses successeurs, R. Morel s'était entendu en 1673 avec le plébain de Thônes (verbalement) pour fixer le supplément (4) de sa portion congrue à une somme de 126 florins (payable, une moitié, le mercredi de Pâques, et l'autre le 3 novembre) ; — et, en 1682, par un arrêt du Sénat, il obtenait désormais du monastère de

---

(1) La carte (ou quarte) valait à peu près 4 litres 60.

(2) Le successeur du curé se chargera lui-même (1687) de sonner ou de faire sonner l'*Angelus*.

(3) Le 21 janvier 1670, il signe *Rd M^re Noble P.-C. Morel, curé*. Dès 1679 il signe *De Morel curatus*.

(4) Nous disons *le supplément*, c'est-à-dire en plus des trentes coupes d'avoine dues par le plébain.

Talloires un revenu annuel de 300 florins imposé sur le reste des dîmes de la paroisse.

Rd Morel résigna sa cure le 17 avril 1684, et devint curé d'Hermance près de Genève. Il mourut en novembre 1695.

Vicaires : 1668, Antoine Tochon, de Bornand.
1673, Nic. Benoît et Cl. Vittoz.
1676, Jean Bétrix, de Thônes.
1678, Jean Dantan, de St-Cergues.
1682, Pierre Descôtes, de Vaulx.

Son successeur au Grand-Bornand fut :

Rd JEAN-DOMINIQUE TOCHON (1684-1692), originaire du Grand-Bornand, né à Saint-Jean-de-Sixt, le 17 avril 1639, — qui avait été curé de Thiez, puis de Doussard...

Celui-ci fut un bienfaiteur du Séminaire et de la paroisse. Le 17 juin 1684, il s'engagea à payer au Séminaire la somme de 100 florins chaque année,. Quant à la paroisse il participa largement à l'établissement d'un troisième prêtre qui serait chargé des petites écoles.

Lors de sa visite (la 3e) *du 13 juin 1687*, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex revenait en effet sur ses exhortations relatives aux petites écoles, en même temps qu'il rappelait au curé et au vicaire leur devoir de faire le catéchisme « par interrogats » tous les dimanches, et aux paroissiens d'achever la clôture du cimetière, de réparer les murs, le sous-pied, le lambris et le couvert de la nef, — d'agrandir le cimetière, — de se procurer un dais d'étoffe blanche pour les processions, etc.

Les paroissiens avaient déjà tenu deux assemblées générales (le 6 janvier 1686 et le 1er janvier 1687) en vue de l'établissement d'un *vicaire régent (ou troisième prêtre)*, et Mgr ne pouvait qu'approuver leurs résolutions ainsi que les offres de leur curé..., qui (dans son testament du 4 mai 1689) devait donner 2.000 florins...

Par contrat du 15 février 1692, le même curé Tochon remit aux Prêtres de la Mission (Lazaristes) d'Annecy le capital de 1.200 florins, sous la charge de donner au Grand-Bornand les *Exercices d'une Mission* (de cinq ans en cinq ans), — les paroissiens leur fournissant pendant le temps voulu une maison garnie avec ustensiles de ménage et luminaire pour les messes.

Rd Tochon mourut le 22 avril 1692.

Vicaires : 1684, Jean-Jacques Pochat.
1687, Louis Voysin, de Duingt.
1689, Cl. Rognard, de Moye.

Rd FRANÇOIS BISASSON restera 22 ans curé du Grand-Bornand, de juin 1692 à juin 1714.

Né à Annecy, ordonné prêtre le 21 septembre 1686, — docteur en théologie de la Faculté d'Avignon, — il avait commencé par être curé de Farges (au pays de Gex)... et deviendra plus tard curé de Choisy (1714) et curé d'Argonnex (1720), pour mourir en 1724.

Lors de sa *Visite du 30 août 1700*, Mgr Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex porta son attention sur l'état du cimetière : sous peine d'interdit il ordonna aux paroissiens d'en établir une clôture dans les trois mois.

Il enjoignit, d'ailleurs, de réparer le sous-pied de l'église dans les six mois, — de faire un inventaire des meubles, ornements et titres de l'église, — de tenir décemment les diverses chapelles de l'intérieur de l'église et de compléter leur ameublement.

Et enfin il exhorta la paroisse à ne pas oublier l'établissement du second vicaire ou vicaire-régent.

Le 15 mai 1701 — ensuite des injonctions de l'évêque — les paroissiens donnèrent l'entreprise de recouvrir le clocher et de refaire la clôture du cimetière — et le 17 septembre 1713, le curé procéda à la bénédiction solennelle de la croix de pierre érigée sur le cimetière : le sermon de circonstance fut donné par le Père Innocent, capucin (Perrissin-Pirasset), originaire de la paroisse.

Vicaires : 1693, François Hudry, de La Clusaz.
1694, Pierre-Fr. Fournier, futur curé.
1704, Jean Sonnerat, de Bornand.
1707, J.-B. Dédevens, de Thônes.
1708-17, Joseph Favre-Bertin, de St-Jean.

En remplacement du curé Bisasson, on vit arriver, en 1714, à la cure du Grand-Bornand

Rd PIERRE-FRANÇOIS FOURNIER (10 juillet 1714-22 avril 1731).

Né dans la paroisse, au-dessus du Villard-ès-favres, il avait été ordonné prêtre le 19 décembre 1693, — était devenu vicaire au Grand-Bornand, puis curé de Veyrier-sous-Salève (1704) et ensuite de Choisy (1704)...

Dès la première année de son installation comme curé du Grand-Bornand, il vit s'achever enfin — après diverses fondations particulières — l'institution de LA RÉGENCE *soit* DES PETITES ÉCOLES (acte du 5 mai 1715, Tochon, notaire, — homologué et enregistré au greffe de l'Evêché le 11 septembre 1728) : la paroisse, saisie des capitaux, devait payer chaque année au curé

la somme totale de 300 livres pour lui permettre d'entretenir avec lui un prêtre régent et de lui fournir un modeste honoraire (de vingt-et-un patagons, en 1775).

Comme le rapporte l'*Obituaire du Clergé*, de l'année 1731, à toutes les qualités du bon pasteur, M. Fournier ajoutait le mépris des choses de ce monde, une large charité pour les pauvres, et surtout une singulière piété envers la Ste Vierge, Mère de Dieu, patronne de son église. Après quatre années d'une maladie très aiguë, supportée sans plaintes ni murmures, — muni des sacrements de l'Eglise, qu'il recevait chaque semaine, — il s'endormit enfin dans le Seigneur le 22e jour d'avril 1731.

Vicaires : 1714, Joseph Périllat, de Bornand.
1717-24, Jean-Pierre Bernard, futur curé.
Gardiateur : 1731, Guillaume Bétemps, de Saxel.

Rd JEAN-PIERRE BERNARD, de Manigod, succéda à M. Fournier, du 26 juin 1631 au 20 avril 1751.

Né vers 1676, — ordonné prêtre le 23 septembre 1702, il avait été récemment vicaire au Petit-Bornand et au Grand-Bornand (de mars 1717 à 1724)... Il avait un frère Jean-François, altarien à Thônes (m. en 1760), et un neveu Pierre, qui fut son vicaire et mourut à 36 ans, en 1746.

Vicaires : 1731-33, Guillaume Bétemps.
1733-36, N. Dubettier.
1733-39, Jean Jacquemier, de Gex.
1739-48, F. Fournier-Langlais, de Bornand.
1740-46, Pierre Bernard, de Manigod.
1748-51, Jean-Antoine Vulliet, futur curé.

Rd JEAN-BAPTISTE FAVRE (1751-1766), de La Roche, docteur en théologie de l'Université de Turin, — prêtre de l'ordination du 13 avril 1748, — vicaire à Héry-sur-Ugine..., — puis aumônier de Mgr Deschamps de Chaumont, — succéda en 1751 à Jean-Pierre Bernard.

Il était encore curé du Grand-Bornand, lors de la Visite de Mgr Biord, *du 21 août 1766*, mais, cette même année, il devenait curé de Cranves... pour mourir en 1770.

De ladite Visite nous retenons qu'il « a été convenu entre le curé et les paroissiens que ces derniers payeront à l'avenir toutes les dîmes de la paroisse (sauf minimes exceptions) *à la cote quarante-six* ».

Qu'il existe dans l'église sept chapelles, et quatre autres dans la paroisse ;

Qu'il y a trois diverses fondations : celle d'un Vicaire-régent

— celle d'une Mission (dont les capitaux ont été augmentés pour permettre des exercices tous les cinq ans), — et celle d'une Station de Carême.

Les injonctions de l'évêque concernent les réparations à faire au plancher des chapelles et la fermeture des entrées du cimetière.

La population se répartit en 277 feux et comprend environ 1400 âmes (dont 950 de communiants).

Vicaires : 1751-58, Balthazar Sonnerat, du Grand-Bornand.
1758-74, Antoine Fournier-Bidoz, du Gd-Bornand.
1751-1753, Jos.-Nicolas Ballancet, de La Clusaz.
1755-1757, Jean-Claude Dupont, de Chenex.
1767, C. Pollier.
1764-1768, Jacques Bertherat, de Saint-Martin.
1760, C. Puthon, de St-Sigismond.
1760, Duffaud.
1761, Miège Joseph, de Rumilly, m^t le 18 avril 1761, à 26 ans.
1761, Decroux.
1763, J.-F. Vittoz, de St-Jean-d'Aulps.

Rd CLAUDE DELACHENAL (13 septembre 1766-1774) remplaça Rd Favre.

Il était d'une bonne famille d'Ugine, bourgeois de la ville d'Annecy,, — et quittait la cure d'Héry-sur-Ugine.

Il eut à s'entendre avec le Conseil de la commune pour divers besoins de son église.

Le 8 juin 1767, le Conseil donna à Jean-Claude Livremont, de Pontarlier, domicilié à Thonon, le prix-fait de la fonte de deux cloches — une grande de 22 quintaux (poids de 24 onces par livre), l'autre de 2 quintaux 30 livres, — et cela pour le prix de 325 livres, monnaie de Savoie.

Et le 12 juin 1774, le même Conseil donna l'entreprise de la reconstruction des murs du cimetière, à raison de trois livres pour chaque toise carrée..., jusqu'à la somme de 155 liv. 7 sols 6 deniers.

D'autre part, le curé participait à la pieuse *fondation des prières des Quarante-Heures* (25 mai 1774), due à la piété de feu Rd Antoine Fournier-Bidoz, et de feu Rd Claude-François Favre-Petit-Mermet. En septembre 1774, Rd Delachenal était appelé à remplacer le plébain de Thônes Delugrin.

Vicaires : 1771, Antoine Fournier-Bidoz, du Grand-Bornand.
1774, Jean-François Chappaz, de Thorens.

Rd JEAN-ANTOINE VULLIET succéda, le 19 octobre 1774, à Rd Delachenal.

Né au Grand-Bornand vers 1724, — prêtre de l'ordination du 31 mai 1749, — il avait commencé dès novembre 1748 à tenir l'école de sa paroisse (jusqu'en 1751)..., et depuis 13 ans il était curé de Mieussy.

Il resta à peu près le même temps à la cure du Grand-Bornand et mourut le 7 avril 1788.

Vicaires : 1776-79, Jean Vulliet, du Grand-Bornand.
1787, Noël-Marie Tavernier, de St-Jean-d'Aulps.

Rd JEAN-BAPTISTE RENEVIER, natif du Biot, ordonné prêtre en 1766, chanoine de la collégiale de Samoëns, — ensuite curé-archiprêtre de cette paroisse — devint curé du Grand-Bornand le 22 avril 1788.

Son ministère devait être traversé par les plus graves événements...

Chargé d'installer M. Sage, nouveau curé de Serraval..., — il eut le courage de se rendre en cette localité le 16 février 1793..., — refusa le serment schismatique, — accompagna le 6 mai ses jeunes paroissiens qui partaient pour « la guerre de Thônes », — puis il émigra dans la vallée d'Aoste, y exerça le ministère à Quart (en 1794 et au commencement de 1795).

Rentré en Savoie dans le courant de mai 1795, il fut chef de la Mission de Thônes, ensuite chef de celle de Taninge ou de Samoëns, — et mourut en février 1798 à Montriond ou à Saint-Jean-d'Aulps.

Vicaires : 1788..., Jean Lansard, d'Héry-sur-Alby.
1792..., Jacques Rosset, de St-Jeoire.
1792..., Jean-Pierre Pernet, de Bornand.

Comme leur curé, les deux vicaires émigrèrent momentanément ; mais, malgré leur absence, la paroisse ne manqua pas de secours religieux pendant ces mauvais jours : quelques prêtres français y avaient déjà trouvé hospitalité..., des Savoyards, des Bornandins s'y cachèrent à leur tour.

---

(1) D'après une inscription relevée en 1866 *sous le Saix*, la veuve Janin y avait donné asile sept mois durant, à trois prêtres venus de France (Pierre Larel, Catapétro, G.-P.-J. Terrasse), précédemment cachés cinq mois à Thônes chez une dame Girod.

Le Grand-Bornand pendant la Révolution française

« Il y avait déjà trois ans — dit un témoin oculaire (1) — que, avec toute l'Europe, nous avions les yeux attachés sur la trop fameuse Révolution française, que nous gémissions de lui voir dévorer... non seulement tous les biens temporels de l'Etat et de l'Eglise, mais encore tout ce qu'il y avait d'établissements religieux, sociaux, savants et charitables...

« Déjà plus de 60.000 prêtres avaient été forcés de s'enfuir... ; nous les avions vu défiler par centaines... pour passer à l'étranger ; nous en avions dans toutes les paroisses, qui six, qui douze, qui vingt ou plus..., lorsque, tout à coup, le 22 septembre 1792, nous nous sommes trouvés Français !... »

Sans résistance aucune, la Savoie est occupée par les soldats de Montesquiou... Chaque commune tient une assemblée et désigne un député (avec un suppléant) chargé de se rendre à Chambéry le dimanche 21 octobre : Jean-Pierre Perrillat remplira ce mandat pour Le Grand-Bornand.

Et l'Assemblée de Chambéry, dite *Assemblée Nationale des Allobroges*, décide, entre autres choses, d'envoyer quatre de ses membres porter à la Convention Nationale le vœu que notre pays soit incorporé à la nation française.

La Convention accepte ce vœu (27 novembre) : la Savoie formera un 84e département dit du *Mont-Blanc*.

De par une proclamation du 22 janvier 1793 des commissaires de la Convention, envoyés dans ce département pour l'organiser, Le Grand-Bornand sera *le chef-lieu d'un canton de quatre communes*.

— 1793-1794 —

Voici donc l'application des lois françaises.

Le dimanche 10 février, à une heure après-midi (2), s'ouvre une Assemblée primaire des communes (3) du canton, pour nommer huit électeurs, dont deux de chaque commune (Jean-Jacques

---

(1) L'Abbé J.-F. Blanc, curé de La Clusaz et ensuite du Grand-Bornand ; *Mémoires* conservés à la cure du Grand-Bornand.

(2) *Archives départementales de la Savoie : Série L. 306.* Procès-verbal de l'Assemblée primaire des communes du Grand-Bornand, La Clusaz, Entremont et Saint-Jean-des-Sitz.

(3) *Archives départementales Chambéry,* Série L. 306.

Vulliet et François Missillier, de Bornand), qui doivent à Chambéry le 17 février concourir à l'élection des députés futurs membres de la Convention, — pour élire également un juge de paix : Jean-François Vulliet (notaire, secrétaire de la commune), — seize assesseurs, dont quatre par commune, — plus un greffier, Henri Vulliet.

Un détail très important est à retenir : — Si les votants confèrent aux électeurs tous les pouvoirs requis et nécessaires, c'est « à condition que la religion catholique, apostolique et romaine ne souffrira aucune atteinte ni changement, non plus que ses ministres..., à défaut de quoi ils révoquent dès à présent lesdites élections ».

Et pour plus de précaution, ils annexent au procès-verbal de l'Assemblée la protestation suivante : « L'assemblée primaire de ce canton a expressément protesté contre toute innovation quelconque dans la religion catholique, apostolique et romaine, et contre tout changement dans la personne de ses ministres... » (1).

Mais voici que, dans la nuit du 11 au 12 février, le tocsin sonne au Grand-Bornand, comme aux Villards, à Saint-Jean et à La Clusaz ! Neuf cents hommes, bientôt réunis et armés au petit bonheur, descendent à Thônes, y font le tour des rues, en criant : « Vive le Roi !... La religion, on la soutiendra ; les brigands, on les pendra !... »

Et, parvenus à arrêter Denis Granger, partisan notoire des Français, ils l'entraînent devant l'église et l'obligent à faire amende honorable à Dieu et au Roi... et à tous les bons Savoyards !...

La manifestation ne prit fin qu'à la nuit (1).

Bien plus graves furent les événements de mai 1793, connus sous le nom de *Guerre de Thônes* et tant de fois racontés...

Le Grand-Bornand se vit taxer de 10.880 livres, pour sa part de l'amende ou contribution imposée « sur les communes rebelles » — et dut laisser partir ses jeunes gens pour le service des armées, et ses prêtres (curé et vicaires) passer les Alpes pour n'avoir pas prêté le serment schismatique.

Pour la suite de l'année 1793 et pour 1794, tout juste savons-nous qu'il fallut au Grand-Bornand (comme à Thônes et ailleurs) satisfaire à de multiples réquisitions d'avoine (par exemple, 60 quintaux étaient encore demandés en février 1794, et 307 quintaux en novembre...), — et livrer au chef-lieu du district (à

---

(1) CARRON, *Insurrection de la vallée de Thônes*, p. 18, — cité dans l'*Histoire de Thônes*, tome II, p. 225-226.

Annecy) les cloches de l'église et des chapelles de hameaux (une seule cloche étant exceptée pour servir de timbre à une horloge, par autorisation du 21 ventôse an II, soit 11 mars 1794).

La municipalité du Grand-Bornand est accusée, auprès de l'Administration du district (d'Annecy), de graves négligences au sujet des jeunes gens... qui ont disparu du pays... Un commissaire, Georges Démaison, est nommé le 6 germinal (26 mars 1794) pour mettre le sequestre sur les biens des pères et mères des jeunes gens de 1re réquisition qui se sont soustraits à la loi par l'émigration... Et la municipalité sera dénoncée au Comité de Sûreté générale de Paris, ainsi qu'au représentant Albitte... (1).

— 1795 —

Sous la poussée de l'opinion publique, dans la période de réaction thermidorienne, la Convention porte le 21 février un vague décret sur la liberté des cultes (avec bien des restrictions)... Beaucoup de prêtres rentrent en Savoie, — entre autres le curé Renevier : — ce n'est pas cependant la fin de leurs misères !

Une nouvelle Constitution, votée le 22 août 1795 (5 fructidor an III), va supprimer les municipalités des petites communes (celles qui n'ont pas 5.000 habitants !) Aussi bien nos pays de montagnes, où les communications ne sont pas si faciles, en hiver particulièrement, déclarent-ils (le 6 septembre) qu'ils n'acceptent pas cette Constitution : 76 cantons (dont Thônes et Le Grand-Bornand), sur les 93 cantons du département, la repoussent... et leurs assemblées primaires se refusent à nommer des électeurs !... Bientôt, par le col de la Colombière, « par l'aulp du col », disaient nos paysans, 74 soldats arrivent dans la vallée pour la punir de son obstination !

— 1795-1800 —

Il n'y a donc plus qu'une municipalité pour le canton du Grand-Bornand, avec un Président de cette administration municipale, élève du fameux Burnod, d'Annecy : il s'appelle Favre Jean-Claude, feu Noël, de Saint-Jean-de-Sixt ; du nom de son père, on l'appelle Jean-Noël Favre : quelques-uns disent l'*avocat Briquet*. (*Mémoires* de M. Blanc).

Chacune de nos quatre communes a cependant son agent

---

(1) *Archives dép. Chambéry : Délibérations de l'Administration du district d'Annecy*, L. 1738.

municipal et un adjoint ; les uns et les autres sont obligés de se réunir tous les décadis, par n'importe quel temps, dans le ci-devant presbytère de Bornand, faute d'un autre local.

Et cette administration municipale se trouve surveillée et dirigée par un commissaire du Directoire de district...

Voici les noms des officiers municipaux du Grand-Bornand :

AGENTS	ADJOINTS

Sous le Président Favre Jean-Claude, élu en octobre 1795 et réélu en mars 1797.

Perrillat-Bottonet Jean-Pierre, élu le 2 avril 1796.	Perrillat-Lallemand Jean-François élu, est porté « renitant ».
Missillier Jean-Pierre, le cadet, élu le 26 mars 1797, qui se récuse.	Blanc Jean-Joseph.
Perrillat-Bottonet Jean, élu le 16 avril 1797.	

Sous le Président Perrillat-Mottaz Claude-François, élu le 29 novembre 1797.

Deloche Jean-Claude, élu le 29 novembre 1797.	Angelloz François.
Perrillat-Monet Antoine, élu le 25 mars 1798, refuse...	Perrillat-Bottonet Jean-Pierre, qui ne peut siéger.
Bastard-Rosset Joseph, élu le 6 juin 1798, qui refuse d'abord.	Tochon-Danguy Claude-François, qui refuse d'abord.
Perrillat-Monet Antoine, élu le 31 mars 1799, qui refuse...	Pochat-Pochatou Jean-François, qui refuse.
Vulliet Jean-Joseph, élu le 19 mai 1799.	Suize Jean-François.

Ensuite est élu le 19 mai 1799 le Président Angelloz François, qui reste jusqu'en avril 1800 sous ce nom de Président et ensuite comme maire jusqu'en 1814.

Entre temps les juges de paix du canton, élus par l'Assemblée primaire, ont été :

Vulliet Jean-François, élu le 10 février 1793.
Vulliet Henri, élu..., réélu le 31 mai 1796.
Vulliet Claude-François, élu le 21 mars 1797.
Favre Jean-Claude, feu Noël, — 26 décembre 1797.
Perrillat-Cadet (dit Lallemand) J.-F., — 21 mars 1799.

En 1796, dans le courant de février, deux prêtres de la localité, M. Vulliet, curé de Taninge, et M. Pernet, vicaire du Grand-Bornand, ayant eu l'imprudence de traverser la chambre (du presbytère) où se tenait une séance de la municipalité, les patriotes (de St-Jean et de Bornand) font leur rapport aux Directoires du district et du département contre l'Administration du canton... laquelle est suspendue par décision du Département (15 ventôse an IV, soit 5 mars 1796).

Une nouvelle Administration (nommée le 15 germinal ou 2 avril) entre en fonctions après serment de haine à la royauté le 11 avril : « l'avocat Briquet » reste Président...

Et le 24 avril recommence la recherche des prêtres... sans résultat.

Le 29 avril les mandats territoriaux (qu'on vient de créer) perdent déjà 90 % : le 15 mai (disent les *Mémoires* de M. Blanc) il s'en donne à Genève cent pour cinq livres.

Nouvel ordre de faire rechercher les prêtres par les six compagnies de la garde nationale, aidées par un détachement de quarante soldats (arrivés le 9 septembre)...

Et, cependant, à La Clusaz, se prépare dans la prière et le jeûne la réconciliation canonique de l'église pour le 1er novembre !

De là grand embarras de la municipalité... qui voudrait bien (5 novembre) exiger la soumission de tous les prêtres du canton à la Loi et la fermeture de l'église de La Clusaz. Mais on n'ose aller plus avant... malgré une circulaire du Commissaire du Département et malgré une lettre adressée à l'Administration du canton (*Mémoires* de M. Blanc).

Le 8 décembre 1796, Claude-François Métral est nommé instituteur.

En 1797, le 6 février, Joseph Filion-Maillet s'engage pour trois mois à porter au bureau de poste d'Annecy et à rapporter les correspondances de l'administration chaque tridi, sextidi et décadi, moyennant la rétribution de 49 livres 5 sols ; et pour chaque lettre d'un particulier non fonctionnaire, un sol.

L'emprunt forcé (fixé pour le canton à 9.300 livres) est réparti le 17 février au marc la livre sur les communes... On demande avec instance qu'il soit réduit de moitié...

Un peu partout à travers la France il y a un retour aux opinions modérées..., et les Conseils en viennent à voter le 7 fructidor (24 août) une certaine loi de liberté religieuse... annulée presque immédiatement par les jacobins du 18 fructidor (4 septembre).

La chasse aux prêtres est reprise partout, vers le 25 octobre..., car le *Directoire poursuit son dessein de détruire l'Eglise catholique !* (1).

1798. — Quarante soldats « ou plutôt quarante démoniaques » séjournent à Thônes et, à diverses reprises, perquisitionnent dans toute la vallée, de nuit surtout... Tout juste arrivent-ils à saisir un prêtre (Rd Jacques André) dans une maison de Thônes (17 mai)... D'autres soldats viendront d'Annecy (dans la nuit du 11 au 12 octobre) et réussiront à prendre quatre réquisitionnaires...

Il va sans dire que ces représentants de la force armée sont les premiers — disons : presque les seuls — à célébrer les fêtes nationales de *la Punition du dernier roi des Français,* — de *la Souveraineté du Peuple,* — de *la Fondation de la République...* et à faire fermer boutiques, magasins, ateliers le jour sacro-saint du Décadi, qui doit remplacer le dimanche...

A partir du 18 fructidor VI (4 septembre 1798), le marché du Grand-Bornand ne doit plus se tenir le mercredi, mais le nonidi (neuvième jour de chaque décade). Et les foires sont reportées au 18 brumaire, 18 floréal et 11 thermidor (2).

En l'année 1799 se continue la seconde Terreur :

De nouveaux soldats (arrivés en février et mars) sont commandés pour forcer les réquisitionnaires à rejoindre l'armée, — et en attendant d'avoir réussi, ils sont logés (trois ou quatre ensemble) dans les maisons des « renitents ».

« Ce premier coup de filet — disent les *Mémoires* de M. Blanc — a dû coûter 40.000 livres aux deux cantons de Thônes et du Grand-Bornand ».

On n'a garde d'oublier les « curés » : un cabaretier du Grand-Bornand dénonce (vers la fin de février) au commandant des grenadiers qu'il y a dans son canton quatorze prêtres réfractaires ! — Nouvelles fureurs...

D'ailleurs, parce qu'une deuxième coalition s'est formée contre la France, il y a une nouvelle levée d'hommes (loi du 28 juin), — un nouvel emprunt forcé, — une nouvelle réquisition de denrées (300 quintaux de blé pour le canton !)...

A cause du grand nombre des renitents et des déserteurs, les deux cantons de Bornand et de Thônes sont mis en état de siège

---

(1) AULARD, *Histoire de la Révolution,* page 642. — Le 29 Novembre, le Département suspend de leurs fonctions les municipaux de nos deux cantons.

(2) Arrêté par l'Admin. Centrale du Département, en date du 13 thermidor, an VI.

(du 11 septembre au 31 octobre). Des soldats arrivent au Grand-Bornand le 24 septembre, à Thônes le 3 octobre, — qui sont logés dans les maisons des réquisitionnaires et payés chacun 3 livres 5 sols... — fouillant d'ailleurs coins et recoins de nos paroisses à la recherche des prêtres, dont les retraites secrètes ont été dénoncées !...

« Les prêtres réfractaires — avait écrit un officier, en février — y fourmillent [dans les deux cantons] ; ils sont connus de tous, protégés de tous ; ils ont autant de maisons à leur disposition qu'il y a de familles ; tous leur ouvrent avec joie leurs portes... » C'est la gloire de la Vallée d'avoir ainsi défendu et secouru et protégé ses prêtres, les ministres de Jésus-Christ !

Au début de janvier 1800, les électeurs sont appelés à *écrire* sur registres *ad hoc* leur vote pour l'acceptation (ou la non-acceptation) du nouveau régime dit de la Constitution de l'an VIII ou du Consulat :

Le Grand-Bornand donne *18* voix, — Saint-Jean-de-Sixt, *38* voix, — La Clusaz, *6* voix, — Entremont, *21* voix pour l'acceptation... (1) *0* refus dans le canton, mais un grand nombre d'abstentions.

Le 4 pluviôse an VIII (24 janvier 1800), tous les membres de l'Administration municipale, ainsi que le juge de paix et son greffier prêtent serment de fidélité à la Constitution ; et, par ordre, le 23 février, les sept assesseurs du juge, les trois notaires, les deux huissiers, le garde-forestier font de même (2).

Le 19 avril se tient encore une séance, la dernière, de la municipalité du canton, — remplacée désormais par d'autres municipalités propres à chaque commune et nommées par le préfet du département. — D'ailleurs, canton et commune du Grand-Bornand sont, dès le 8 décembre 1801, rattachés au canton de Thônes.

Nous ne pouvons quitter cette période sans rappeler et saluer deux intéressantes victimes de la Révolution, natives du Grand-Bornand :

Une victime de la Terreur

Le nommé Perrillat François, fils de François Perrillat dit Merceroz et de Balthazarde Anthoine, du Grand-Bornand, avait commencé modestement comme marchand colporteur... Marié

(1) Chiffres que nous avons relevés aux *Archives Nationales de Paris*.

(2) En Février et Mars 1800, pour obliger les déserteurs et les renitents à rejoindre leurs corps, des soldats ou garnisaires viennent vivre aux dépens des familles.

en 1758, ensuite en 1769, en l'église Saint-Pierre-les-Nonnains, à Lyon, il s'était établi 16, rue Clermont, section du Plâtre, comme quincaillier, et même était devenu syndic et maître-garde de la corporation des Clincailliers (car tel était l'ancien nom de ces marchands)...

Emprisonné aux Recluses sous l'accusation d'avoir été, le 29 mai 1793, lieutenant des Lyonnais dans la colonne d'attaque contre la municipalité jacobine et porte-drapeau pendant le siège... (1).

Malgré les bons renseignements fournis sur lui par le Comité de surveillance de son quartier, malgré les preuves évidentes de patriotisme et de charité qu'il avait données, François Perrillat, père, âgé de 61 ans (?) fut condamné à mort le 18 décembre 1793 avec 49 autres personnes, et il périt dans une fusillade en masse aux Brotteaux. (*Echo de Savoie*).

Une autre victime de la Terreur

En 1794, le 25 février = 7 ventôse an II, a lieu à Annecy l'interrogatoire du jeune François Perrillat-Bottonet, fils de François, âgé de 22 ans, natif du Grand-Bornand, domicilié à La Clusaz, qui vient d'être arrêté à Cluses... : plutôt que de mentir, il avoue venir de la Val d'Aoste, où il dit avoir été au service d'un officier nommé Gerdil, et ensuite d'un autre du nom de Perrin, avec lequel il est rentré en Savoie...

L'Administration du District d'Annecy décide d'envoyer un extrait du procès-verbal de ce jour à l'accusateur public près du Tribunal révolutionnaire de Paris, « afin que s'il lui conste que le prévenu est compris dans la loi du 16 septembre 1790 il soit puni en conformité... »

Or le 9 mars suivant (19 ventôse), le fameux Fouquier-Tinville répond que, le délit étant grave, il faut lui envoyer « de suite » le coupable... Et l'Administration du District requiert (le 3 germinal, 23 mars) le commandant de gendarmerie de faire conduire de brigade en brigade jusqu'à Paris ce jeune homme, avec le nommé Coucy père, de la commune de Clermont, pour être jugés l'un et l'autre par le Tribunal révolutionnaire.

Perrillat fut guillotiné le 16 mai 1794.

---

(1) Il est fait mention à cette époque de son cousin Philippe, qualifié d'agioteur. Et encore d'un Périllat Jean, du Grand-Bornand, marchand de vin, rue Juiverie, à Lyon, qui fut enfermé à l'Hôtel-de-Ville le 13 octobre, puis acquitté par la Commission révolutionnaire le 10 Décembre 1793.

(2) *Arch. dép.* de Chambéry : *Délibérations de l'Administration du District d'Annecy*, L. 1737, folio 94.

Les Curés du Grand-Bornand depuis le Concordat

Rd JEAN-FRANÇOIS BLANC, d'Abondance, — précédemment curé de La Clusaz, — fut nommé le 10 août 1803 curé du Grand-Bornand et prit possession le 8 septembre (21 fructidor an XII) : né en 1742, il avait déjà 60 ans.

Par suite de quêtes faites dans la paroisse, le nouveau curé put, d'accord avec le maire F. Angelloz, acheter le retable du couvent de Tamié (51 louis), plus un calice (de 4 louis), des ornements d'église, etc.

Le *8 juillet 1809* eut lieu la Visite pastorale de Mgr de Solles, évêque de Chambéry et Genève...

Entre temps défilaient les événements : continuation des guerres, levées anticipées de conscrits, mariages précipités de 1813... : en avril-mai-juin il y a trente-et-un mariages (au lieu de 7 ou 8), — graves intempéries suivies des disettes de 1810, de 1812, de 1817, distributions de denrées (pommes de terre, riz, fèves, avoine...) aux plus nécessiteux..., tout autant de faits que M. le curé Blanc aurait ajoutés avec des détails intéressants à ses *Mémoires*, si l'âge et les devoirs d'un ministère très chargé ne l'en eussent empêché : son manuscrit (1), commencé à La Clusaz, s'arrête à 1813... — M. Blanc mourut, à 83 ans, le 22 août 1826.

Vicaires : 1803, Trosset Maurice, de La Chapelle d'Abondance.
1807, Quétand J.-F., d'Annecy.
1813, Provenat Pierre, de Nâves.
1823, Collomb Jean, de La Clusaz.
1824, Lathuille M.-Ambroise, de Thônes.

Rd PIERRE PROVENAT, de Nâves, prêtre de l'ordination du 21 mars 1813, vicaire au Grand-Bornand, en devient curé le 26 août 1826 et y reste jusqu'à sa mort (du 22 avril 1847).

La commune sollicite et décide l'achèvement de la tour du clocher (d'une hauteur de 22 mètres), suivant les plans et devis de l'architecte Ruphy : l'entreprise de la maçonnerie (5.000 livres) est donnée à Joseph-François Pellissier, entrepreneur de Samoëns ; les habitants se soumettent à fournir toute la chaux nécessaire et à faire toute la charpente (29 nov. 1827). Le Con-

---

(1) *Quelques traits de la Révolution française, surtout dans les rapports qu'elle a avec ce pays (de Savoie)*, 321 pages in-4°, faisant corps avec le Registre des mariages du Grand-Bornand, de 1803 à 1832.

seil sollicite la vente d'une inscription ou cédule que la commune possède sur le Grand Livre de la Dette publique (n° 3375), rapportant une rente annuelle de 157 liv. 85.

Sur la tour, reconstruite en pierres de taille, on replace (faute de fonds) l'ancien beffroi, que l'on reconnaît bientôt insuffisant à supporter le poids et le balancement des cloches : de là un devis du même architecte (14 juillet 1835) pour la reconstruction du beffroi... et une adjudication des travaux (12 décembre 1837) à Jean-Joseph Daviet, des Clefs, pour 1129 liv. 98.

En 1829, le procès-verbal de la Visite de Mgr de Thiollaz, *du 30 mai,* nous indique dans la paroisse cinq chapelles rurales... et dans l'église trois chapelles : l'une de N.-D. du Rosaire, une des SSts Fabien et Sébastien, et une troisième de la Sainte Croix. (En 1843, il n'y a plus que l'autel de la Ste Vierge et l'autel de St François de Sales).

Le curé reçoit 500 liv. des Finances royales et un supplément de 500 liv. porté sur le budget de la commune.

Pour l'entretien d'un premier vicaire, le budget porte 500 livres ; — pour un vicaire-régent il y a 600 liv. provenant de diverses fondations et une certaine somme portée sur le budget.

L'école des garçons a un capital de 10.120 livres nouvelles, ce qui donne un revenu de 506 liv. : l'évêque ordonne d'ajouter une somme de 94 liv. Il ordonne aussi que la commune porte une somme suffisante pour les honoraires de 25 messes basses et de deux grandes, suivant les volontés des fondateurs (1).

Pour fonder une *école de jeunes filles,* une Parisienne, venue visiter (en 1827) la paroisse du Grand-Bornand, pays natal de son mari (Etienne Rey, restaurateur de tableaux), a promis de donner une somme de 6.000 francs, qui rapportera 300 fr. par an...

Déjà le chef-lieu a un régent pour les garçons et une institutrice pour les filles.

Le Conseil de charité (nous dirions le Bureau de Bienfaisance) possède un capital... qui se réduit à 7.268 livres, pouvant rapporter 363 liv. 44...

En 1843, c'est Mgr Louis Rendu qui vient faire sa Visite pastorale.

Escorté, le 2 octobre, par une nombreuse cavalcade depuis le Petit-Bornand, il est complimenté à l'entrée de la paroisse par le

---

(1) La liste de ces fondations et des autres... ne comprend pas moins de 70 folios.

curé et par le syndic, et « précédé de la musique » il se rend à l'église. Le lendemain il confirme environ 660 personnes.

Belles reliques, — quatre calices en bon état, — mais une seule pyxide, ce qui est insuffisant... L'évêque admire la chaire, et aussi les fonts baptismaux, dus à la piété et à la générosité d'un paroissien du nom de Milhomme...

Le curé rappelle que la paroisse a donné le jour à un homme distingué par sa science théologique, M. le chanoine Missillier, récemment décédé à Chambéry..., et il présente à Monseigneur huit autres prêtres originaires de la paroisse.

Vicaires : 1830, Domenjoud F.-M., de Sévrier.
1831, Laperrousaz Jos.-M., de Draillant.
1831, Phippaz J.-M., de Marignier.
1838-1847, Tournier J.-M., de Chamonix.
1843-1851, Guillot Clément, de Samoëns.

Rd JEAN-MARIE CHATILLON, né le 15 août 1794 à Archamps, ordonné prêtre le 20 décembre 1818, — vicaire à Evian, curé de Brenthonne, 1825, et de Pontchy, 1843 — nommé le 2 mai 1847 à la cure du Grand-Bornand, y mourut le 17 septembre 1860.

Mgr Rendu, évêque d'Annecy, revient donner la Confirmation le *25 mai 1855* (à 500 personnes) :

Le procès-verbal de la Visite signale un legs de François-Louis Péchoux de 1.000 livres (3 juillet 1850, Tochon, notaire) pour faire donner une retraite un an après chaque mission.

Vicaires : 1847, Pellisson François-M., de La Tour.
1851, Perret Antoine, de Chilly.
1855, Clavel François, de Giez.

Rd GABRIEL PORRET (frère du chanoine), né à La Giettaz le 9 novembre 1809, ordonné prêtre le 1er juin 1833, — vicaire à Megève, curé de Marcellaz (Faucigny), 1850, et de Saint-Paul-en-Chablais — et quelque temps supérieur du Petit Séminaire de La Roche, 1857-1860, — nommé, le 7 octobre 1860, curé-archiprêtre du Grand-Bornand (le premier de ce nom), mourut le 28 mai 1867.

La paroisse caressait de grands projets quant à la reconstruction de son église...

On commença par la construction du chœur, qui s'acheva dans l'été de 1862.

Ensuite l'architecte Ruphy dressa (15 octobre 1863) le plan d'un édifice à trois nefs... qu'on étudia longuement. Le devis s'élevait à quelque 60.000 francs : on sollicita un subside de

l'Etat... ; on demanda une coupe de bois de 36.000 fr... ; mais on dut attendre quelques années...

Notons ici que l'école des filles était, depuis le 1er janvier 1866, tenue par deux *Sœurs de la Croix*.

Vicaires : 1860, Vesin Jean-Marie, de Thollon, vic.-régent.
— Perret Antoine (jusqu'en 1866).
1866, Lachat Joseph-Louis, de Cruseilles.

Rd HIPPOLYTE BURNOD, né à Entrevernes le 27 décembre 1826, ordonné prêtre le 1er juin 1844, — vicaire à Samoëns, — confesseur de la Visitation d'Annecy, 1861, — nommé le 18 juin 1867 curé-archiprêtre du Grand-Bornand (1), ne fit que passer : il mourut le 22 mars 1868.

Il avait publié un opuscule sur le *Pèlerinage aux tombeaux de St François de Sales et de Ste Jeanne de Chantal,* Annecy, 1867.

Rd ANTOINE PERRET, né à Chilly le 1er janvier 1824, ordonné prêtre le 14 juin 1851, — vicaire au Grand-Bornand dès le 1er septembre 1851, — fut nommé curé-archiprêtre le 15 mai 1868.

Après 43 ans de durs et loyaux services dans cette grande paroisse de montagne, il reçut de son évêque (6 novembre 1894) le camail de chanoine honoraire, et il continua à se dévouer jusqu'au bout de ses forces au bien spirituel de ses ouailles : il ne partit pour un monde meilleur que le 10 août 1913, âgé de 89 ans 7 mois et quelques jours.

A peine nommé curé, il avait eu l'honneur de recevoir Mgr Claude-Marie Magnin en tournée pastorale le lundi de Pentecôte *1er juin 1868*, et de faire confirmer 450 personnes.

Le procès-verbal de la Visite consigne que la paroisse a deux vicaires, qui reçoivent chacun 350 fr. du gouvernement et 300 de la commune ; — et que les écoles sont tenues par trois Frères des Ecoles chrétiennes et par trois Sœurs de la Croix... L'église est bien tenue : la sacristie n'a que le suffisant en fait d'ornements...

Bientôt — après la guerre de 1870 — on allait reprendre la grande œuvre de la reconstruction de l'église :

Au plan Ruphy on convint (24 septembre 1871) d'ajouter une tribune, — deux portes latérales sur la façade, — une niche taillée au-dessus de la grande porte pour recevoir une statue de la Ste Vierge, — de faire les piliers en fonte ou en pierre taillée,

---

(1) Cet archiprêtré, qui date de 1860, comprend La Clusaz, St-Jean, Le Grand-Bornand et Entremont.

non en maçonnerie, — d'élever la toiture des deux nefs à la hauteur de la grande, etc. Mais, la préfecture ayant trouvé le projet « vraiment luxueux et hors de proportion avec les ressources de la commune », le Conseil municipal prit le 12 juin 1872 une nouvelle délibération pour approuver les plan et devis retouchés (78.375 fr. 93) et insister sur l'urgence de la reconstruction de l'église... Sept ou huit autres délibérations suivirent, pour solliciter coupes de bois, emprunt et subsides... Un décret du Président Maréchal de Mac-Mahon, du 9 juillet 1874, autorisa la commune 1° à faire (sur des particuliers) un emprunt de 68.000 francs (en obligations de 500 francs au 5 %, remboursables par tirage au sort en 17 ans) et 2° à s'imposer extraordinairement pendant 17 ans.

L'emprunt se trouva couvert en moins de quatre mois... Une première mise en adjudication des travaux n'aboutit pas ; mais, — après remaniement du devis — le 5 février 1875 enfin ! l'entreprise fut adjugée à M. Jean Martinazzo, moyennant la somme de 70.058 fr. 79, non compris la somme à valoir 6.785 fr. 79.

Les travaux s'exécutèrent pendant les années 1875-1876-1877. — Total 89.211 fr. 61. — On demanda le 30 décembre 1877 un subside de 8.211 fr. pour faire face à la dépense.

Mgr Magnin revint *en octobre de cette année 1877* pour consacrer la nouvelle église, élégante, propre et bien éclairée — magnifique en un mot — dont il pouvait féliciter la paroisse. Et il administra le Sacrement de Confirmation.

Des stalles, œuvre d'Augustin Pédrini, d'Annecy, furent ajoutées en 1885, ainsi que des autels et des confessionnaux...

Dans sa nouvelle église, Rd Perret reçut plusieurs fois encore la Visite de son évêque, c'est-à-dire de Mgr Isoard, le 4 juin 1880 (1), et le 1er juin 1892, et ensuite — après le grand incendie du 13 juillet 1894 auquel l'église échappa providentiellement — du même prélat le 23 mai 1896 et le 4 juin 1900.

Vicaires : 1868-70, Rey Jean-F., de Sevrier.
1870-72, Porret Ambroise, de La Giettaz.
1872-78, Desturches Jos-Léodgar, de St-Jeoire.
1876-78, Tapponnier J.-M., d'Archamps.
1878-81, Cartier Abel, de Doussard.
1881-86, Personnaz J.-M., d'Ugine.
1885-87, Vanel Pierre-Joseph, de Lugrin.

(1) En 1884, le 18 juin, les 150 confirmands de la paroisse se rendirent à Entremont.

(2) En 1906, le 4 juin, c'est à La Clusaz que se rendirent les confirmands.

1887-91, Larpin Claude-Louis, de St-Cergues.
1889, Gros-Gaudenier Marie, du Mont-Saxonnex.
1891, Bron Jos.-François, de Vacheresse.
1897-1906, Daviet Joseph, de Mûres.
1900-08, Dagand François, d'Allèves.
1906-19, Rulland Georges, de Montmin.
1908-19, Pittet Lucien, de Sciez.

Rd MARIE-JEAN BLANC, né à Saint-Paul-en-Chablais le 8 janvier 1865, ordonné prêtre le 8 juillet 1888, — successivement vicaire à Abondance, à Megève et à Saint-Jean-de-Tholome, — curé de Saint-Jean-de-Sixt depuis le 1er octobre 1904, — fut nommé curé-archiprêtre du Grand-Bornand le 8e septembre 1913... et chanoine honoraire le 15 novembre 1928.

Privé de ses vicaires pendant la Grande-Guerre, il connut quelques mois d'extrême faiblesse, retrouva tout à coup par l'intercession de la Ste Vierge assez de santé pour suffire à son pénible ministère et se dévouer plus que jamais au salut des âmes.

Il s'appliqua à maintenir les œuvres de son vénéré prédécesseur, écoles chrétiennes de garçons et de filles, œuvres complémentaires de Jeunesse catholique, chorale, fanfare, décoration de sa belle église... à la grande satisfaction de ses paroissiens, qui gardent de lui le plus reconnaissant souvenir.

Rappelé à Dieu le 15 mai 1941, il était dans sa 77e année.

La Visite pastorale de Mgr Lucien Campistron avait eu lieu le 14 juin 1919, et celle de Mgr Florent de la Villerabel le 13 mai 1935.

Vicaires : 1916, Jeanbourquin Ariste, des Bois (Suisse).
1919-25, Seigneur Jos-Henri, de Megève.
1925, Bernard-Granger Marcel, de Thônes.
1926-30, Favre-Miville François, de Bonnevaux.
1933-36, Charlet Louis, de Mieussy.
1936-40, Gannaz Marcel, de Sallanches.
1939-40, Kramer, rédemptoriste alsacien.
1940-42, Payot André, de Chamonix, nommé en janvier 1942 curé de Vallorcine.

Rd ANTHELME BAUQUIS, né à Marcellaz-Albanais le 26 juin 1902, ordonné prêtre le 18 décembre 1926, — successivement vicaire à Bellevaux (1927-1934), curé d'Héry-sur-Ugine (1934), curé-archiprêtre de Menthonnex-en-Bornes (depuis janvier 1936), — a été tranféré en juin 1941 au poste plus important du Grand-Bornand.

Vicaire : 1942, Morel-Vulliez Constant, de Vailly.

Liste des Prêtres originaires du Grand-Bornand

Pierre du Grand-Bornand, prêtre, 1266 (1).
Humbert de Bornand, prêtre, 1315 (2).
Amédée de Bornand (ou de Bonne), curé de St-Jean-d'Aulps, 1411.
Angelloz Sermod, chartreux, m. en 1564.
Angelloz Pierre, chartreux, prieur du Reposoir, m. en 1577.
Angelloz François, chartreux, prieur de Saint-Hugues, 1585.
Angelloz Etienne, chartreux, prieur du Reposoir 1578, m. 1596.
Angelloz N..., cordelier.
Angelloz François, curé de Musièges, m. en 1588.
Angelloz Jean-Claude, oédonné prêre en 1748, vic. au Mont-Saxonnex 1751... — Voir plus loin 7 autres Angelloz.
Anthoine François, curé de Vacheresse, 1587.
Anthoine Antoine, ordonné prêtre en 1638.
Bétemps Jean, ordonné prêtre en 1689, chanoine régulier d'Entremont, curé de Poisy 1700..., m. en 1723.
Blanc François, ordonné diacre en 1611.
Blanc François, ordonné prêtre en 1588, vic. au Grand-Bornand..., 1631-1647, m. 1649.
Blanc Jean, ordonné prêtre en 1601.
Blanchet Pierre, chartreux au Reposoir, puis à Pomier, 1528.
Blanchet Anselme, chartreux, m. au Reposoir, 1559.
Blanchet-Voyet Augustin, des Frasses, prêtre de 1774, vic. au Petit-Bornand, mort le 25 décembre 1791. — Voir plus loin.

Cuillerier Claude, curé du Grand-Bornand, 1648-1668.

Duchêne Claude, curé de St-Pierre-de-Curtille, 1580-1607.
Falquet François-Noël, ordonné prêtre en 1756, vicaire au Mont-Saxonnex, à Dingy.
Falquet Gaspard, ordonné prêtre en 1767, — du clergé de Flumet, m. 1789.
Favre Jean, chapelain au Grand-Bornand en 1580.
Favre Mamert, (oncle ? du Bx Pierre Favre), chartreux, prieur de la Val-Sainte, 1495, d'Oujon 1501 et du Reposoir 1508, m. en 1522).

---

(1) Il reçut en juin 1266, du prieur d'Entremont, quinze sols de bénéfice personnel (PICCARD, *L'Abbaye d'Entremont*).
(2) *Histoire de Thônes*, tome 1^er^, p. 66.

Favre Albert, chartreux, prieur de la Part-Dieu 1541, et de la Val-Sainte 1561, m. 1586.

Favre Jean, ord. prêtre en 1590, curé de Franclens 1593..., m. 1637.

Favre N., cordelier.

Favre Mamert, chanoine d'Entremont, 1631.

Favre Jean-François (dom Benoît), né le 15 décembre 1729, chartreux, prieur du Reposoir 1785..., m. à Turin le 6 janvier 1801.

Favre Claude (fils du bornandin François Favre), chanoine (1615), curé du Grand-Bornand 1612-1626..., m. 1651.

Favre Pierre-François, né vers 1676, prêtre 1702, vic. à Menthonex-sous-Cl., m. vers 1711.

Favre Petit-Mermet Claude-François, né au Nant-Robert (fils de Claude, du Villaret), ord. prêtre en 1730, curé d'Héry-sur-Ugine, puis de Magland 1758-1767, m. le 9 mars 1767 au Grand-Bornand.

Trois frères, fils du notaire Dominique Favre-Danne, du Villard-ès-favres :

Pierre-François, ord. prêtre en 1696 ou 1702, curé de Maxilly 1709-1714 ;

Jean-Jacques, né en 1680, pr. vers 1704, curé de Meythet, de Brison et de Vulbens, m. 1724 ;

Et François-Joseph, pr. 1711, vicaire à Thorens..., m. 1719.

Favre-Grand-Claude Jacques, pr. 1760, vicaire à Manigod, au Crest-Voland..., curé de Châtel 1782-1803.

Favre Jean-Marie, ord. à Paris vers 1786, fit défection, m. en 1805 ou 1816 à Annecy. — Voir plus loin.

Fournier Humbert, chartreux, prieur du Reposoir 1548... et de Pomier..., m. en 1588.

Fournier Anselme, chartreux, procureur de S. Hugon 1571..., m. 1595.

Fournier Jean, ord. prêtre en 1578, curé du Grand-Bornand 1591-1612.

Fournier Pierre-François, de Sur-le-Villard, ord. prêtre en 1693..., curé du Grand-Bornand 1714-1731.

Fournier François, né le 24 mars 1690, capucin, ord. prêtre en 1712, missionnaire aux Indes.

Fournier Jean, prêtre de 1736, curé de Leschaux 1753, m. 1768.

Fournier-l'Anglais François, prêtre de 1736, vice-régent au Grand-Bornand 1739-1748, curé de St-Nicolas-de-Véroce 1751, curé de La Clusaz 1762, m. 1771.

Fournier-Bidoz Antoine, fils de François, ord. prêtre en 1758, vicaire-régent au Grand-Bornand 1758-1774, m. 21 mai 1774.

Fournier François, cordelier à Annecy et à Cluses, prêta le premier serment de 1793, m. 15 février 1794.

Marchand Georges, curé du Grand-Bornand 1501-1517 (frère de spectable Jacques Marchand, docteur en droit).

Marchand Jean (fils de spectable François M.), ord. prêtre en 1564, viv. encore en 1615. Il est peut-être le même que le P. Anselme, gardien du couvent des cordeliers de Cluses, ensuite sacristain de celui d'Annecy, « grand ami de S. François de Sales (*Œuvres*, tome XV, p. 285, note 5).

Marchand François, prêtre de 1588, curé d'Alex 1597.

Péchoud Claude, ord. prêtre vers 1592, vicaire au Petit-Bornand 1607, chanoine régulier d'Entremont, curé d'Entremont, 1615-1626.

Périllat François, chartreux, au Reposoir, à la Part-Dieu... m. au Reposoir en 1579.

Périllat Claude-François, capucin (P. Pacôme), qui fit profession en 1755.

Périllat N., cordelier.

Périllat François, de l'Envers du Bouchet, sous-diacre en 1738.

Périllat Claude-François, ord. prêtre en 1757, religieux augustin à Lyon, ensuite à Chambéry... Il prêta le serment constitutionnel (mai 1793), mais partit en novembre avec deux curés pour Genève et Lausanne, émigré, ensuite tomba malade, passa à grand'peine le Saint-Bernard, la Val d'Aoste, pour mourir à Turin le 6 janvier 1794 « muni des sacrements ». (Moleins, *Histoire religieuse de la Révolution dans le premier diocèse de Chambéry*, pages 73 et 94).

Périllat Joseph, des Poches, ord. prêtre en 1714, vice-régent au Grand-Bornand 1714..., curé de Lancrans 1719, m. 1750.

Périllat Joseph, prêtre de 1762, curé de Cluses 1781, m. 18 mai 1801.

Un Périllat Marie-Joseph, fils du bornandin Claude-François, naquit à Entremont en 1721, fut ord. prêtre en 1743, entra chez les Lazaristes... 1749, les quitta, fut curé de Woippy, près de Metz, 1755... — Voir plus loin.

Perrissin Mamert, vicaire à Thônes en 1517.

Perrissin Claude, chartreux, prieur du Reposoir de 1522 à 1547, mort le 10 septembre 1547, — cousin du Bx Père Pierre

Favre, qui lui écrivit de Mayence le 28 mai 1543 une lettre édifiante (précieusement conservée dans la chapelle du Villaret).

Perrissin François, chartreux, procureur de la Part-Dieu 1550..., m. au Reposoir en 1556.

Perrissin Claude, ord. prêtre en 1592, vicaire à Thônes, 1603-1605... et à Serraval, 1607...

Perrissin Guillaume, vicaire à Thônes, 1592-93...

Perrissin François, ord. prêtre en 1617, chapelain au Grand-Bornand, 1623...

Perrissin-Pirasset N..., capucin (P. Innocent)... 1713. — Voir plus loin.

Pernet Mamert, ord. prêtre en 1592, vicaire à Thônes 1593-96, chanoine d'Entremont, curé d'Entremont de 1609 à 1615 et de 1626 à 1636.

Pernet Claude, prêtre de 1648, plébain de Flumet, 1678-1694...

Pernet Pierre-Jean, ord. prêtre le 5 mars 1689. — Voir plus loin.

Pichon François, tonsuré en 1615, chapelain au Grand-Bornand, m. 1626.

Pochat Claude, fils d'Antoine, né en 1582, ordonné prêtre le 23 septembre 1606, curé du Grand-Bornand, 1626-1648, m. en mars 1659.

Pochat Jacques, neveu de Claude, né en 1633, prêtre de 1657, vicaire au Grand-Bornand, à Chézery, à La Clusaz, à Charvonnex... m. le 9 février 1713.

Pochat N..., né vers 1659, capucin (P. Sévérin), profès le 10 mars 1711, m. le 20 septembre 1717 à Annecy.

Pochat Jean-Claude, né vers 1662, ord. prêtre en 1696, vic. à Viry, curé de Saint-Martin-Charvonnex, 1700..., curé d'Essert, 1718, m. 1742.

Rochet Antoine, vicaire « censier » ou amodiataire de la cure de Bornand en 1543...

Rochet Jean, curé du Grand-Bornand 1577-1580. — Voir plus loin. (1)

Sonnerat Jean, recteur d'une chapelle au G.-Bornand, 1517.

Sonnerat Claude, chartreux, prieur de Vallon, m. 1556.

Sonnerat Georges, chartreux, m. en 1615.

Sonnerat Henri, prieur de Saint-Clair à Dingy, curé de Lovagny et Chavanod, curé de Menthon 1577..., m. en août 1594.

---

(1) Quoi qu'on en ait dit, le triste personnage appelé Philibert Simond, mort sur l'échafaud, ne fut jamais vicaire au Grand-Bornand.

Sonnerat Jean, recteur d'une chapelle de Saint Jean-Baptiste dans l'église du Grand-Bornand, 1607, prieur de St-Clair, 1631.

Sonnerat François, curé de Menthon 1594, m. en février 1626.

Sonnerat Claude, prêtre de 1592, curé de Reignier 1596-1627.

Sonnerat Louis, neveu de Claude, curé de Reignier, 1627-1658.

Sonnerat Jean-François, prêtre de 1726, vicaire à Chamonix, m. en 1728.

Sonnerat-Deschamps Jean, feu François, ordonné prêtre en 1700, vic. au G.-Bornand et à Villaz..., curé de Villaz 1715-1748.

Sonnerat-Deschamps Balthazar, neveu de Jean, ord. prêtre en 1751, vic.-régent au G.-Bornand, vic. à Thorens, curé de Villaz 1767-1785. — Voir plus loin.

Suize François, capucin (P. Bénigne), profès en 1750, m. 1784 à Châtillon (Val d'Aoste).

Sylvestre Claude, prêtre de 1653, vic. à Vanzy, m. en 1689.

Symphorien (Le R. P.), capucin, profès le 14 juin 1704, ord. prêtre le 15 mars 1710.

Arsène (R. P.), capucin (peut-être un Favre), décédé en 1768 à Thonon.

Tochon Claude, prêtre de 1615, vicaire au Grand-Bornand et à La Clusaz, curé de St-Jean-de-Sixt 1636-1652.

Tochon Jean, curé de St-Jean-de-Sixt, m. en mai 1652.

Tochon Antoine, né en 1636, vicaire au Grand-Bornand 1660, m. 1671.

Un Tochon François-Joseph, fils du notaire bornandin Jean-François Tochon, naquit à Annecy le 22 décembre 1718, fut ordonné prêtre en 1743, — lazariste, devint supérieur de la maison d'Annecy en 1771, m. 24 juin 1779.

Vivian Charles, ord. prêtre en 1651.

Vulliet Pierre, fils de Claude, prêtre de 1762, curé de La Clusaz, 1781-1791.

Vulliet *Jean*-Antoine, fils de Claude, ord. prêtre en 1749, vic.-régent au Grand-Bornand, curé de Mieussy, 1761-74, puis du Grand-Bornand 1774-1788.

Vulliet Jean-Baptiste, frère de *Jean*-Antoine, ord. prêtre en 1766, chanoine de Sallanches, 1792..., curé de Sallanches, 1803-1825, mort retiré à Villaz chez son neveu le curé Rochet, le 23 mars 1828. — Voir plus loin.

XIX^e et XX^e siècles

Angelloz-Nicoud Jean, né en 1762, ord. prêtre en 1787, vicaire à Ugine..., missionnaire à Moye en 1796, curé des Déserts 1803... et de Thoiry 1814, m. 25 mars 1823.

Angelloz-Nicoud Pierre-François, né en 1794, prêtre en 1819, professeur d'humanités et de rhétorique à Rumilly, 1819..., vicaire à Yenne 1821, — curé de Ste-Hélène-des-Millières, 1822, — de Thoiry 1823, — d'Arbin 1837, — aumônier de l'Hôtel-Dieu à Chambéry, 1842, retiré 1850 pour cause de maladie, m. le 6 mars 1852.

Angelloz-Nicoud Emile, né le 24 février 1871 ord. prêtre le 30 mai 1896 — vicaire à Chamonix 1896 et à St-Gervais 1903, — curé de La Muraz, 1908, — curé de Charvonnex, 1928... — décédé le 23 mai 1939.

Angelloz-Nicoud Jules-César, né le 3 mai 1887, entré chez les Lazaristes en 1905, ordonné prêtre le 13 juillet 1913, missionnaire en Chine (région de Pékin)..., rentré malade 1932 et m. à la maison-mère de Paris le 25 mai 1933.

Trois frères, fils de Joseph à feu Claude-François, dit Cotagnerie :

Angelloz-Rion François, né le 25 septembre 1842, ord. prêtre le 22 mai 1869, — vic. à Manigod et à La Giettaz, — curé du Sappey, 1881, — retiré en 1903 au Grand-Bornand, — m. le 25 juillet 1905.

Angelloz-Rion Joseph, né le 27 octobre 1848, prêtre le 26 mai 1877, — vic. à Habère-Lullin, à St-Sylvestre et à Doussard, — curé de Mûres, 1887, — curé de Reyvroz 1892, — m. le 8 décembre 1923.

Angelloz-Rion *Claude*-François, né le 2 août 1859, ord. prêtre le 4 juillet 1886, — vic. à Sillingy et à Megève, — curé de Crest-Voland quelques mois en 1898, — vic. de son frère Joseph à Reyvroz et curé une année, — retiré pour cause de santé, et m. au Grand-Bornand le 31 octobre 1931 ; — bienfaiteur insigne du collège de Thônes.

Anthoine Joseph, né le 20 avril 1872, ord. prêtre le 12 juin 1897, — vic. à Feigères et à Marcellaz, — curé d'Héry-sur-Ugine 1911... — curé des Villards-sur-Thônes, 1923..., m. le 22 février 1930.

Blanchet-Voyet Jean-Claude, neveu d'Augustin (voir ci-devant), né en 1890, ord. prêtre le 15 janvier 1814, — vic. à Yenne, — curé de Nâves, 28 déc. 1819, — m. le 21 juillet 1859.

Blanchet-Voyet François (fils de Jean-François à feu Georges, donc neveu de Jean-Claude), né le 14 juin 1813, ord. prêtre le 21 décembre 1839, vic. à La Giettaz, ensuite choriste à la cathédrale, 1846, — curé des Ollières, 1858, — curé de Groisy, 1871-1893, — retiré 1893, — m. le 22 décembre 1895, âgé de 82 ans et 6 mois.

Blanchet Augustin, né le 18 octobre 1763, ord. prêtre le 18 septembre 1790, — vic. à Marignier, — émigra en mars 1793, rentra en novembre 1796... — curé de Chêne-en-Semine 1806-1836.

Blanchet Alexis, né le 1^er^ octobre 1814, prêtre le 17 décembre 1842, vicaire à Ballaison 1843 et à Faverges..., m. 28 novembre 1859.

Blanchet-Jacquet Louis-*Ernest*-Adrien, né le 8 janvier 1862, prêtre le 3 juillet 1887, — vic. aux Villards-sur-Thônes 1887, à Saint-Jean-d'Aulps 1889, et à Evian 1897, — curé de Vieugy, 1902..., m. le 27 mars 1914.

R. P. Blanchet-Nicoud Marie-Gabriel, dominicain, missionnaire en Colombie.

Blanchet-Nicoud Louis, né le 25 avril 1912, ord. prêtre le 6 juin 1936, vicaire à Faverges, mobilisé, — curé de Contamine-Sarzin, 1941.

Favre-Petit-Mermet Jean, né le 26 novembre 1910, ord. prêtre le 15 juin 1935, vicaire à Samoëns... et bientôt, pour cause de maladie, retiré dans sa famille 1936...

Gaillard Alexandre, né le 28 juillet 1815, prêtre le 21 septembre 1839, — vic. à Arâches, à Habère, à Publier, — professeur à La Roche, 1848, puis à Aoste, 1852, de nouveau à La Roche, 1854, à Albertville 1856, à Thonon 1858, à Annecy 1860 ; — vic. à Villy-le-Bouveret 1867 et à St-Pierre-de-Rumilly 1869, — et curé de cette dernière paroisse 1874, m. le 13 décembre 1876.

Gruffon Stanislas, né le 19 octobre 1849, prêtre le 17 mars 1877, vic. à Magland-Albanais, à Montmin, à Cheinex, — nommé le 18 déc. 1888 curé de cette paroisse, dont il fit rebâtir l'église, — m. à l'hôpital de La Tour le 4 mars 1931.

Missillier Alexandre-Joseph (fils du notaire Joseph Missillier), titre 23 avril 1755, Golliet, m^re^, né le 8 novembre 1732, — prêtre le 26 mars 1757 — prêta les serments condamnés mais se rétracta, — fut curé de Châteauneuf-Maltaverne 1803..., — se retira au Grand-Bornand et m. en 1813.

Missillier Alexandre (fils de Jean-Pierre), né le 11 janvier 1791, ordonné prêtre le 16 août 1815, — professeur de philosophie, puis de théologie au Grand Séminaire de Chambéry, — et en 1834 chanoine de la Métropole ; — mort à 44 ans le 17 juin 1835. « Sa piété, sa science et l'austérité de ses mœurs lui concilièrent la vénération de tous les autres professeurs... » Mgr Magnin, qui avait été son élève en 1823, disait à son clergé, pour l'encourager au travail, que « M. Missillier avait lu deux fois les œuvres de St Augustin ». (Fleury, *Histoire de l'Eglise de Genève*, tom. III, p. 480).

Missillier François (fils de Jean-François à Jean-Pierre..., donc neveu d'Alexandre), né le 28 décembre 1820, ordonné prêtre le 17 mai 1845, vicaire à St-Jeoire et à Thonon, — nommé le 3 janvier 1856 supérieur et professeur au collège de Thonon, — le 28 nov. 1858 aumônier de la Visitation d'Annecy, — le 15 octobre 1861, secrétaire de Mgr Magnin, — le 4 février 1863 curé de Villaz, — le 11 décembre 1869 curé-archiprêtre de La Roche, — et le 6 août 1878 chanoine titulaire ; — m. le 22 février 1882.

Missillier François-Marie, dit Marin, né le 20 janvier 1836, ord. prêtre le 2 juin 1860, — vicaire à Chavanod, à Samoëns, à La Roche, à Doussard, à Bonneville et à N.-D. d'Annecy, — le 7 juin 1875 curé de Menthon, m. le 30 avril 1878, à 42 ans.

Périllat-Amédée Jean-Baptiste, né le 15 vendemiaire an IX (7 octobre 1800), — ordonné prêtre le 8 mars 1823, — vicaire à Menthonnex-en-Bornes, à Bonneville et à Megève, — nommé en 1830, curé d'Hauteville, — en 1836, préfet du collège de Thônes, dont il établit la chapelle, et en 1840, préfet du collège de Bonneville, — en 1842, curé de Monnetier, et en 1850, curé de Cruseilles, — mort le 30 novembre 1859.

Deux frères, fils de F.-Augustin Périllat-Bottonnet et de Rosalie Agnellet :

Périllat *Augustin*-Joseph, né le 24 décembre 1841, ordonné prêtre le 26 mai 1866, — vicaire à St-Ferréol, à Crempigny, à Epagny, — nommé le 6 février 1878 curé de Seynod, — mort le 24 septembre 1901.

Et Périllat *Eugène*-Parfait, né le 10 août 1847, ordonné prêtre le 29 mars 1873, — vicaire à Combloux, Allonzier, Fillinges, Sixt, — curé d'Aviernoz, 1883, — de Brenthonne, 1888, — et d'Hauteville-sur-Fier, 1906, — m. le 16 mai 1928 ; — bienfaiteur du collège de Thônes.

Périllat-Bottonet François, né le 28 novembre 1864, précepteur en diverses familles, décédé à Valenciennes.

Périllat-Monet Pierre-Joseph, né le 9 septembre 1867, ordonné prêtre en 1893, vicaire pendant neuf années, étudiant en philosophie aux Facultés catholiques de Lyon, professeur à St-Etienne, et curé de La Chapelle-Rambaud dès le 21 octobre 1918, décédé le 9 mai 1936.

Périllat-Boîteux (dit Besson) Jean-*Pierre*, né le 2 octobre 1884, ordonné prêtre le 9 juillet 1911 à St-Joseph-du-Lac (Chens), — vicaire à Bernex, à Lullin et à Megève (23 juillet 1914), — mobilisé (belle citation, — médaille militaire), — nommé le 23 mai 1920, curé du Cohennoz, — entré en septembre 1926, chez les missionnaires de la Salette, — rentré pour cause de santé, — curé des Villards-sur-Thônes dès 1930, — m. des suites d'une opération le 27 octobre 1935.

Pernet Jean-Pierre, né le 12 juin 1756, ordonné prêtre le 21 septembre 1782, — vicaire en sa paroisse natale, — émigra, et revint comme missionnaire à Nancy-sur-Cluses, — fut nommé curé de Cusy en 1807, — de St-Baldoph en 1814, — de Musiège en 1816, — et de Barby en 1818, — mort le 17 mai 1838.

Périssin-Faber Claude, né le 14 novembre 1850 (neveu de 1854, — vicaire à Annecy-le-Vieux et à Flumet, — missionnaire de S. François de Sales, — décédé le 10 nov. 1874.

Périssin-Faber Claude, né le 14 novembre 1850, neveu de Michel), — vicaire à la Martinique, — m. le 20 février 1884.

Perrissin-F. François-*Ephyse* (autre neveu de Michel), né le 4 janvier 1863, ord. prêtre le 3 juillet 1887, — vic. à Megève et à Thônes, — nommé le 14 octobre 1900 curé de Combloux, — m. le 4 février 1929.

Périssin-Faber Claude, né le 14 novembre 1850, (neveu de 9 juillet 1905, — vicaire à Burdignin, — entré en 1906 chez les Jésuites, — vic. au Petit-Bornand 1925-26, — professeur à l'Ecole St-Charles de Chauny, — aumônier à Magny-Mérantais (Seine-et-Oise).

Pessey Joseph, né le 28 juin 1813, ordonné prêtre en 1839, — vic. au Mont-Saxonnex, — curé de Chaucisse 1858, — de Musiège, 27 septembre 1860, — m. le 24 octobre 1861. — A fait des fondations pour les Frères et pour les Sœurs au Grand-Bornand.

Pessey-Magnifique Jean, né le 28 mars 1854, ord. prêtre le 22 mai 1880, — vic. à Chamonix, — professeur à Thônes 1880, — vic. à Combloux, à Féternes, à Taninge, — curé de Groisy-en-B. 1893-1924, — vicaire de son successeur, — curé de Juvigny, 1928-1939, décédé le 27 avril 1940.

Pessey-M. François, né le 11 septembre 1859, ordonné prêtre le 4 juillet 1886, — vic. à Chessenaz, à Combloux, à Desingy et à Mégevette, — nommé le 5 novembre 1898 curé de Leschaux, et le 30 mars 1919 curé de Charvonnex, — décédé le 12 mai 1928.

Rochet-Combet Jean-Baptiste, né le 25 février 1738, ord. prêtre en 1762, — vicaire à Villaz de 1768-1775, — curé de Clarafond depuis 1782, — émigra en 1793, — revint, caché au Villaret chez son frère, missionna au Grand-Bornand, puis à Clarafond, — redevint curé de Clarafond, 1803, — mourut en mai 1812. L'un de ses neveux, (Jean-Pierre), et le neveu de celui-ci (Joseph-Marin), *nés au Villaret,* devinrent prêtres et tous deux furent curés de Villaz.

Rochet François, né le 5 décembre 1857, ordonné prêtre le 1er juin 1884, — vicaire à St-Gervais 1884, et à St-Maurice-d'Annecy 1892, — curé d'Usinens dès le 29 avril 1895, — décédé le 15 septembre 1940.

Sonnerat Marc, né le 17 avril 1753, — prêtre le 23 septembre 1780, — vicaire à La Gietaz, — émigra, — fut missionnaire dans la région d'Arenthon, — puis de 1803 à 1820 curé de Montmin, où il fit une fondation pour le vicariat, — m. en 1825.

Suize Claude-François, né le 18 septembre 17.., ordonné prêtre le 7 avril 1821 — vicaire à Viry, — curé de Poisy 1826, — décédé le 21 mars 1832.

Suize Alexandre, né le 14 novembre 1833, prêtre le 18 juin 1859, — vicaire à Marlioz, à Magland et à Valleiry, m. le 21 avril 1869.

Suize Louis, né le 5 août 1838, prêtre le 14 juin 1862, — vicaire à Reignier, — en 1867, choriste de la cathédrale, — le 11 mai 1870, chanoine honoraire, — chancelier de l'Evêché, — le 2 mars 1882, chanoine titulaire, — décédé le 25 février 1908.

Tochon-Laruaz François, né le 20 juillet 1814, prêtre le 14 mars 1840, — vicaire à Cordon, au Villard-sur-Boëge, à La Chapelle-d'Abondance, — nommé le 20 août 1858 curé de La Côte-d'Arbroz, — décédé le 20 avril 1859.

Tochon Aimé, né le 8 octobre 1914, ordonné prêtre le 11 juin 1938, vicaire à Evian et à Notre-Dame d'Annecy, 1942.

Vulliet Jean-Pierre, fils de Pierre à feu Claude, né vers 1757, ordonné prêtre le 21 septembre 1782, — curé de Verchaix, 1783... et 1803, décédé le 6 novembre 1805.

Vulliet Jean-François, né le 22 août 1746, prêtre le 21 septembre 1771, nommé le 25 mai 1791, curé de Dingy-en-Vuache..., et le 12 novembre 1811, curé de Chessenaz, — décédé le 7 août 1818.

Vulliet Jean (fils de Jean-François), né le 24 août 1743, prêtre le 21 septembre 1771, — vic.-régent au Grand-Bornand, 1776-79, — curé de Fleyrier (Taninges), 1791..; émigré 1793, rentré au Grand-Bornand en 1795..., — curé de La Clusaz 1803, — décédé le 21 novembre 1813.

Vulliet Joseph (fils de Jean-Claude), né le 10 novembre 1816, prêtre le 21 mai 1842, — vicaire au Biot et à Chamonix, — curé de La Muraz, 1861, — et ensuite d'Abondance, 1864, — décédé le 28 janvier 1881.

Vulliet Joseph (fils de Pierre-François à Jean-Claude, donc neveu du précédent), né le 8 janvier 1832, prêtre le 8 mars 1856, — vicaire à Annecy-le-Vieux, — professeur à Thônes, 1857-1864, — vic. à Menthon, à Bonneville, à N.-D. d'Annecy, — curé de La Balme-de-Sillingy, 1872, — curé de St-Jean, 1874, — décédé le 18 décembre 1900.

Vulliet Jean-Pierre (fils de Pierre à Pierre-François, donc neveu du précédent), né le 22 avril 1859, — prêtre le 19 mai 1883, — vic. au Petit-Bornand, à Fillinges, à Vallières, à Taninges, à St-Jorioz, aux Allinges, — curé de Gruffy, 1894-1897, — précepteur, — m. retiré au Grand-Bornand, 29 juin 1910.

Vulliet Claude-*Alexandre*, né le 4 juin 1868, prêtre le 11 juin 1892, — vic. à Combloux, Morzine, Saint-Paul et à Viuz-en-Sallaz, — curé de Burdignin 1906, — curé de Flumet, 17 décembre 1909, — chanoine honoraire de Mende, 21 avril 1920, — décédé le 11 novembre 1920, au cours de la mission de Flumet, — inhumé au Grand-Bornand.

Vulliet Alexandre (fils de Joseph à Pierre-Joseph), né le 18 décembre 1871, ordonné prêtre le 30 mai 1896, — vicaire à Monnetier, Veigy, Viry, — curé de Giez depuis le 1er janvier 1908.

Vulliet François, de Clotupin, né le 5 février 1913, ordonné prêtre le 11 juin 1938, vicaire à Vaulx, — mobilisé, blessé en Norvège... — vicaire à Chamonix, 1942.

Ajoutons : Novel Joseph (fils d'un lieutenant des douanes), né au Grand-Bornand en 1899, ordonné prêtre en 1925, étudiant aux Facultés catholiques de Lyon, professeur de sciences au Petit Séminaire de La Roche depuis 1927.

Quelques notes pour l'histoire civile du Grand-Bornand

Féodalité

Aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, le territoire du Grand-Bornand relevait tout à la fois du comté de Genevois (dont la capitale était Annecy) et de la seigneurie des Clets, avec cette particularité que la juridiction des deux seigneuries restait indivise entre elles et s'exerçait par un même châtelain (résidant d'abord aux Clets, plus tard à Thônes).

Or, chacun de ces seigneurs possédait dans la paroisse un certain nombre de *feux* ou ménages, c'est-à-dire « ses hommes », ses taillables, qui lui devaient taille, corvées, missellerie, et autres droits seigneuriaux, et dont il recueillait les biens dans le cas de décès sans enfants...

Voici — pour ne pas nous perdre dans les détails — quelle était la situation féodale au Grand-Bornand en l'année 1484 (dans les débuts des temps modernes).

Janus de Savoie, comte apanagé du Genevois, y possédait	23	feux
N^e^ Amédée des Clets, fils d'Henri	15	—
N^e^ Bertrand de Dérée, à cause de sa femme Jeanne des Clets, y possédait avec ses consorts ou codiviseurs	14	—
N^e^ Louis de Genève, dit de Cusinens, petit-fils de Thomas de Genève, et mari de Jeanne des Clets fille de Jacques), y possédait avec N^e^ Jean des Clets, son codiviseur	50	—
Le même, comme seigneur de Boringe, d'Alby, etc.	7	—
Ses parents n^es^ Anable et Michel de Cusinens	10	—
Ajoutons que le seigneur abbé d'Entremont y possédait 7 feux et le prieur de Talloires 3 feux, en tout	10	—
Total	129	feux

C'est-à-dire que, sur 129 feux de taillables, 96 relevaient (en 1484) de l'antique Maison des Clets (déjà passablement démembrée), et 23 seulement de la Maison de Savoie, héritiers du Genevois.

Les années passèrent : les droits et les biens des N^es^ des Clets se subdivisèrent encore ou furent aliénés au profit d'autres seigneurs :

Les N^es^ de Clermont, marquis de Mont-Saint-Jean,
Les N^es^ Graneri, marquis de la Roche,
Les N^es^ Bertrand de la Pérouse,
Les N^es^ Gallay dits de Saint-Pierre...

Querelle entre communes

En l'année 1365 — ou même plus tôt — une grave querelle avait éclaté entre les gens de Bornand et ceux de La Cluse « *inter illos de Bornando et de Clusa* » au sujet des pâturages de Tardivan (*sic*) : le seigneur juge Humbert de Nâves dut monter à Thônes à la fin de juillet et y revenir les 23 et 24 août, pour enquêter... et porter son jugement, nous en ignorons les termes aussi bien que l'objet précis de la querelle... Dépenses : 4 livres 7 sols 10 deniers (1).

Affranchissement

Dans les années 1783-1785-1786-1787, la commune traite de l'affranchissement (soit du rachat des droits seigneuriaux) avec :

N^e^ de Clermont, marquis de Mont-Saint-Jean, pour	1.347 livres
N^e^ de Granery, marquis de la Roche	5.700 —
N^e^ Favre, marquis de Thônes (et la commune de Thônes)	5.500 —
Dame Ducrest (veuve Marchand des Clets)	2.800 —
N^e^ Gallay de St-Pierre	2.700 —
L'abbaye d'Entremont (et la cure de Thônes)	1.000 —
Le curé de Thônes	9 —
La chartreuse du Reposoir (2)	6.000 —
N^e^ Bertrand de la Pérouse	1.050 —
L'abbaye de Talloires	500 —
N^e^ de Menthon, baron de la Balme	70 —
Et avec la commune de Manigod	40 —

(1) Compte des héritiers du châtelain Berthet Vaczonet (1364-1365), aux *Archives camérales de Turin.*

(2) Voir *Acad. Salés.* XVIII : *La Chartreuse du Reposoir,* par J. FALCONNET, page 216.

Noms de syndics du Grand-Bornand

Au XVII[e] siècle

1605, Claude Sonnier et Claude Favre Epinette.
1607, août, Jean Favre-Bidoz.
— octobre, F. Perrissin, Jean Fornier et Claude Perrillat.
1610, Pierre Pechoud et N...
1612, juillet, François Janin, Sergent, continué en sa charge.
1630, J.-F. Marchand et Henri Sonnerat.
— juillet, Jacques Tochon.
1631, F. Sonnerat-Deschamps et Etienne Fournier-Bidoz.
1637, Claude Perrissin.
1638, Jean Blanchet et Jean Perrillat-Molliet.
1641, François Pochat-Cotilliod.
1644, Amed Curt.
1658, F. Rey, F. Marchand, Jacques Combaz.
1665, François Pochat.
1667, J.-F. Angelloz, Claude Cotterlaz.
1678, François et Claude Blanc, frères.
Vers 1681, Antoine Bastard-Gevellot.
1687, François Perrissin dit Romaine.
1690, Amed Favre.
1697, Jean-François Pechoud.

Au XVIII[e] siècle

1701, François Perrillat-Bottonnet.
1703, Claude-Antoine Pernet-Sollier.
1704, Jean-Pierre Perrillat.
1714, Jean-Antoine Favre.
1719- François, Georges, Jean et J.-François Perrillat.
1720, Gaspard Anthoine-Milhomme et N...
En 1726, il y a 77 Bornandins hors du pays ; 21 sont à Paris, 10 à Lyon, 5 en Flandre, 4 à Rome...
1728, Joseph Perrillat-Charlaz.
1729, François Cotterlaz-Carraz.
1730, Jean-Bte Anthoine-Milhomme.
1731, Jean Missillier.
1732, Claude-François Baltard.
— François Anthoine-Milhomme et C.-F. Baltard.
1733, Antoine Sonnerat.
1734, Georges Pochat-Baron.
1735, Michel Pechoud.
1736, Jean-Pierre Fournier-Bidoz.
1739, Jean-François Pernet dit Solliet.

1740, Joseph Perrillat-Charlaz, Jean-Pierre Missillier.
1741, Claude-François Fournier.
1742, Jean-François Battard.
1743, Claude Vulliet.
1744, Claude-François Fournier.
1745, François Favre.
1747, François Sonnerat-Rosset.
1748, Jean-François Vulliet.
1749, François Bastard-Rosset.
1750, Jean-François Fournier l'aîné.
1751, Jean-Antoine Favre dit à Laurent.
1752, Georges Perrillat-Jacquemoud.
1753, Balthazard Fournier-Baron.
1754, Mamert Angelloz.
— François Pernet-Sollier, du Chenaillon.
1755, Claude-François Pessey.
1756, Dominique Tardy.
1764, François Pernet-Sollier.
1764, Jean Fournier-Bidoz.
1765, Jacques Vulliet.
1770, Antoine Guffon.
1771, Claude-François Sonnerat-Deschamps.
1772, Jean-Joseph Blanc-Grivoz.
1773, François Angelloz.
1774, Jean-François Perrillat-Boîteux.
1775, Joseph Perrillat-Amédée.
— Jean-Pierre Perillat-Monet.
1776, Georges Blanchet-Voyet.
1777, Jacques Tochon-Ferdollet.
1778, Jean-Joseph Blanc-Grivoz.
1779, Jean-Pierre Fournier-Langlais.
1780, André Perrillat.
1781, Joseph Perrillat-Amédé.
1782, Jean Mullatier-Gachet.
1783, François Pernet-Solliet.
1785, François Perrissin-Pirasset.
1786, Jean-Joseph Fournier-Bidoz.
1788, Joseph Métral.
1789, Jean-Jacques Vulliet.
1790, Joseph Favre-Félix.
1791, François Pernet-Solliet.
1792, Jean-Louis Fournier-Bidoz.

— 1800-1943 —

Angelloz François, maire, 1800-1814.
Tochon-Danguy Claude-François, 1814.
Angelloz François, syndic, 1816-1825.
Legon Jean-François, syndic, 1827.
Gaillard Joseph-Marie, syndic, 1829.
Sonnerat Jacques, syndic, 1854.
Perrillat-Bottonet François-Augustin, 1855.

En 1817, le 11 mars, vers 9 heures du soir, secousses de tremblement de terre ressenties surtout dans ia vallée de Chamonix... « Au Grand-Bornand, des hommes furent renversés, le mur d'une maison fendu et une pierre de foyer brisée en son milieu. On entendait mugir les vaches et hennir les chevaux ». (*Journal de Savoie*, — *Rev. Savois.* 1909, p. 329).

En 1860, les 22 et 23 avril, par *19 oui et zone + 447 oui* = 466 voix contre *2 non*, le Grand-Bornand vote avec enthousiasme l'annexion de la Savoie à la France.
Gaillard Joseph-Marie, maire, 1862.
Missillier Alexandre, 2 décembre 1862.
Missillier André, 1864.
Vulliet Jean, 1865.
Missillier André, 15 décembre 1870.
Vulliet Jean, 22 février 1874.

En 1875, grêle effroyable du 8 juillet, partie du Pont-de-Beauvoisin.

En 1879-1880, établissement de la ligne télégraphique Thônes-Grand-Bornand.

Vulliet Jean feu François, 18 mai 1884.
Vulliet Jean feu Dominique, 20 mai 1888.

Le 13 juillet 1894, un incendie dévore les maisons de Villeneuve, à l'exception de l'église.

Perrissin-Faber Victor, 17 mai 1896.
Legon Jean, 20 mai 1900.
Pernet-Solliet François, 17 décembre 1901.
Perrissin-Faber Eugène, élu le 15 mai 1904, réélu le 10 mai 1908, le 19 mai 1912 et le 10 décembre 1919.
Bastard-Rosset Jean-Marie, élu le 17 mai 1925, réélu le 19 mai 1929, le 19 mai 1935.

Les 96 enfants de la Paroisse morts pour la France 1914-1918 et 1939-1940

1914

BÉTEND Jules-Alexandre, tombé le 19 août 1914 à Flachslanden (Alsace).

PERNET-SOLLIET François-Joseph, tombé le 19 août 1914 à Flachslanden.

ROCHET Jules-Alexandre, tombé le 19 août 1914 à Flachslanden.

ANTHOINE-MILHOMME Claude, tombé le 20 août 1914 à Héming.

ANTHOINE-MILHOMME Joseph (frère de Claude), tombé le 22 août 1914 à Flachslanden.

FAVRE-FÉLIX Jean, tombé le 26 août 1914 à St-Jean d'Ormont.

FAVRE-FÉLIX Joseph, tombé le 28 août 1914 à Raon-l'Etape.

POCHAT-BARON François, tombé le 29 août 1914 à Saint-Dié

FAVRE-PETIT-MERMET Claude, tombé le 29 août 1914 à Saint-Dié (Vosges).

VULLIET Parfait, disparu.

BASTARD-ROSSET Jean-François, tombé le 5 septembre 1914 à Mandray (Vosges).

VULLIET Jean-Joseph, tombé le 24 septembre 1914 à Herleville (Somme).

PERRILLAT-COLLOMB François, tombé le 25 septembre 1914 à Foucaucourt (Somme).

PERRILLAT-BOTTONET Léon-Joseph, tombé le 2 octobre 1914 à Wancourt (Pas-de-Calais).

POCHAT-BARON Joseph, tombé le 2 octobre 1914 à Dompierre (Somme).

PERRILLAT-BOTTONET Joseph, tombé le 8 octobre 1914 à Saint-Nicolas-lès-Arras.

PERRILLAT-AMÉDÉ Léon, tombé le 12 octobre 1914 à St-Benoît.

FOURNIER-BIDOZ Jean, disparu.

POCHAT-BARON Jean (frère de Joseph), tombé le 18 octobre 1914 à l'Eclusier (Somme).

FAVRE-PETIT-MERMET Philippe, tombé le 26 octobre 1914 à Frise (Somme).

FAVRE-FÉLIX Jean-François, tombé le 26 octobre 1914 à Frise

PERRILLAT-AMÉDÉ Alphonse (frère de Léon), tombé le 31 octobre 1914 à Quesnoy (Somme).

PERNET-SOLLIET Jean, tombé le 1er décembre 1914 à Saint-Eloi (Belgique).

PERILLAT-BOTTONET Joseph, tombé le 6 décembre 1914 près Ypres (Belgique).

SUIZE Antoine, tombé le 20 décembre 1914 à Saillout de Bolante (Meuse).

FAVRE-PETIT-MERMET Jean-François, tombé le 22 décembre 1914 à Dompierre (Somme).

PERRILLAT-AMÉDÉ François, tombé le 30 décembre 1914 à Frise.

TOCHON-FERDOLLET François, disparu.

1915

PERNET-SOLLIET François, tombé le 21 février 1915 à Athieville (Meurthe-et-Moselle).

PERRILLAT-MERCEROT Marcel, tombé le 27 février 1915 à Gérardmer (Vosges).

VULLIET Jean-Laurent, le 5 mars 1915 à Hartmannswillerkopf.

FOURNIER-BIDOZ Edouard, tombé le 10 avril 1915 à Gérardmer (Vosges).

REY Alfred, disparu.

PERRILLAT-AMÉDÉ Jean, mort le 20 avril 1915 à Belley (Ain).

COTTERLAZ-RENNAZ François-Adolphe, tombé le 9 mai 1915 à Ypres (Belgique).

BASTARD-ROSSET Antonin, tombé le 28 juin 1915 à Reillon (Meurthe-et-Moselle).

MISSILLIER Francis, mort le 13 juillet 1915 à Bussang (Vosges).

CROSSET Jean-Louis, tombé le 14 juillet 1915 à La Grurie. (Marne).

FOURNIER-BIDOZ Ernest, tombé le 17 juillet 1915 à Eparges

FOURNIER-BIDOZ Alexandre, disparu.

FOURNIER-BIDOZ Pierre, disparu.

MISSILIER François-Xavier, tombé le 18 août 1915 à Maurepas (Somme).

GAILLARD-LIAUDON Jean-Aimé, tombé le 27 septembre 1915 à Perthes (Marne).

ANTHOINE-MILHOMME Maxime-Léon, mort le 6 octobre 1915 à Redon (Ille-et-Vilaine).

DUMONT François, tombé le 6 octobre 1915 à Souchez (Pas-de-Calais).

POCHAT-COTTILLOUX Antoine, mort le 12 octobre 1915 à Quimper.

ANGELOZ-NICOUD Arsène, tombé le 15 octobre 1915 à Reillon (Meurthe-et-Moselle).

POCHAT-BARON François-Xavier, mort le 4 décembre 1915 à Busancy (Aisne).

TOCHON-DANGUY Joseph, tombé le 29 décembre 1915 à Langenfelkopf (Alsace).

FOURNIER-BIDOZ Adrien-Jean, tombé le 30 décembre 1915 à Hartmannswillerkopf.

1916

PERRISSIN-FABER Philippe-Henri, tombé le 20 mars 1916 à Chaumont-sur-Aire.

GAILLARD-LIAUDON Jean-Elie, tombé le 22 mars 1916 à Vaux

TOCHON-DANGUY Just, tombé le 29 mars 1916 à Bois d'Avaourt (Meuse).

POCHAT-BARON François, tombé le 3 avril 1916 à Eix (Meuse).

PERRISSIN-FABER Eugène, tombé le 10 mai 1916 à Morey (Meurthe-et-Moselle).

PERNET Jean, tombé le 13 mai 1916 à Baleicourt (Meuse).

ANGELLOZ-NICOUD François, disparu.

BLANCHET-NICOUD Joseph, disparu.

FAVRE-PETIT-MERMET François (frère de Claude et de Jean-François), tombé le 3 juin 1916 à Damloup (Meuse).

PERRILLAT-BOITEUX François, mort le 3 juin 1916 à Lyon.

ANGELLOZ-PESSEY Jules, tombé le 27 juin 1916 à Froide-Terre

BASTARD-ROSSET Jean, tombé le 8 août 1916 à Verdun (Meuse).

PESSEY-MAGNIFIQUE Joseph, tombé le 16 août 1916 à Maurepas (Somme).

BÉTEND Amédée-César, tombé le 19 août 1916 à Cérisy-Gailly (Somme).

PERNET-SOLLIET Armand-Philippe (frère de François), tombé le 26 août 1916 à Curlu (Somme).

FAVRE-FÉLIX Joseph, tombé le 4 septembre 1916 à Barleux

PERRISSIN-FRANCILLOUX Jean-Joseph, tombé le 14 septembre 1916 au Retegnebois (Meuse).

PERRILLAT-AMÉDÉ Amédée, tombé le 1er octobre 1916 (Somme).

1917

ANTHOINE-MILHOMME Alexandre, tombé le 16 avril 1917 à Cormicy-la-Neuville (Marne).

PESSEY-MAGNIFIQUE Pierre, tombé le 14 juin 1917 au Bois des Geais.

FAVRE-FÉLIX Marius, mort le 11 août 1917 au Grand-Bornand.

PERRILLAT-BOTTONET Jean (frère de Joseph), mort le 6 octobre 1917 (Eure-et-Loire).

PERRILLAT-MONET François, disparu.
FOURNIER-LANGLAIS François, mort le 23 octobre 1917 à Soissons (Aisne).

1918

HUDRY Maurice-Edouard, mort le 30 avril 1918 à l'ambulance anglaise.
PERRILLAT-AMÉDÉ Jean, mort le 8 mai 1918 au Grand-Bornand.
LEGON XAVIER, tombé le 28 mai 1918 à Vregny (Aisne).
PERRILLAT-MONET César, tombé le 1er juin 1918 à Chaudun
GAILLARD-LIAUDON François (frère de Jean-Elie), tombé le 20 juillet 1918 à Sommelans (Aisne).
FAVRE-BONVIN Joseph, tombé le 10 août 1918 à Elincourt-Sainte-Marguerite (Oise).
FAVRE-FÉLIX César-Pierre (frère de Jean-François), tombé le 20 août 1918 à Nouvron-Vingré (Aisne).
PERRILLAT-COLLOMB Alexandre (frère de François), mort le 6 septembre 1918 à l'hôpital.
ANGELLOZ-NICOUD Auguste-Léon, tombé le 30 septembre 1918 à Aure (Ardennes).
FOURNIER-BIDOZ François, tombé le 2 octobre 1918 à Hoogli-de (Belgique).
HUDRY Jean-Léon, tombé le 5octobre 1918 à Thorigny (Aisne).
PERRILLAT-COLLOMB Claude (frère de François), tombé le 17 octobre 1918 à Anguilcourt.
PERRILLAT-MANDRY François, mort le 19 octobre 1918 à Lyon.
VULLIET Joseph, mort le 30 octobre 1918 à Avignon.
VULLIET-MERCIER Jean, mort le 19 novembre 1918 à Ayrvaille (Belgique).
FAVRE-FÉLIX Pierre-François, mort le 21 novembre 1918 à Moyen (Meurthe-et-Moselle).
PERRILLAT-AMÉDÉ Emile, disparu.
FOURNIER-BIDOZ François, disparu.
MISSILIER Claude, disparu.
JANIN-COLLET Joseph, disparu.

1939-1940

PERRILLAT-BOITEUX Jean.
BASTARD-ROSSET Francis.
BLANCHET-NICOUD Lazare.
FOURNIER-BIDOZ Emmanuel.

Que par la miséricorde de Dieu les âmes de ces fidèles reposent en paix. — Ainsi soit-il

Personnages originaires du Grand-Bornand

Les sculpteurs ROCHET

Petits-fils d'un Bornandin, nés à Paris en 1813 et 1815 :

L'aîné — le plus célèbre — Louis-Eléonore Rochet, fils de Jean-Marie R. (1) et de Marie-Louise-Charlotte Matthieu, né le 25 août 1813 à Paris, fut un des meilleurs élèves de David d'Angers, et enseigna à l'Ecole des Beaux-Arts. Il mourut le 21 janvier 1878.

On lui doit notamment divers monuments en bronze : *Le comte Ugolin pleurant ses enfants,* groupe (1839) ; — *Le Christ et les Enfants* (1841) ; — *Saint François d'Assise* (1844) ; — *Le Docteur Fodéré* (1846), pour St-Jean-de-Maurienne ; — une statue équestre de *Guillaume* le *Conquérant* (1851) ; — *Napoléon Bonaparte* (1853) ; — *Madame de Sévigné* (1857) ; — *Richard-Lenoir* (1861-1865) ; — surtout le monument représentant *Don Pedro Ier empereur du Brésil* (au moment où il proclame l'indépendance du pays) : le monument, commandé en 1856 à la suite d'un concours, et exécuté après un long séjour au Brésil, a 15 mètres de haut (socle en bronze, statue équestre de 6 m.) (2) ; — une statue de *Notre-Dame de Savoie,* pour la chapelle de Myans, près de Chambéry (1867) ; — et enfin une statue colossale de *Charlemagne* (à cheval, conduit par Olivier et Roland), qui figura en premier lieu à l'Exposition universelle de 1878 et qui décore aujourd'hui la place du Parvis Notre-Dame.

Versé dans les langues et fort instruit, Louis Rochet a publié (en 1846) un *Manuel pratique de Langue chinoise vulgaire,* et a fait à l'Ecole des Beaux-Arts (en 1869) un cours d'anthropologie appliqué à l'enseignement artistique.

Son frère, Charles Rochet, né à Paris le 9 décembre 1815, a lui-même été sculpteur et peintre, — auteur d'une statue de *Sylvestre de Sacy,* et de plusieurs livres : *Le Prototype humain,* — *Traité d'Anatomie,* — et son aide pour le groupe de Charlemagne.

Mort à Athis-Mons le 16 avril 1900.

---

(1) Lequel Jean-Marie Rochet, sculpteur ornemaniste, était fils de François Rochet, né au Grand-Bornand le 24 octobre 1754, lui-même fils de François Rochet et de Françoise Pochat-Cotilloux.

(2) *L'Illustration,* premier semestre de 1861, page 392.

Le lieutenant Tochon, fils du notaire Pierre Tochon

Amédée Tochon, né au Grand-Bornand vers 1839, lieutenant au 29e régiment d'infanterie de l'armée italienne, tombé le 5 janvier 1870 sous les balles des brigands de Sicile.

Les officiers du 29e régiment, dans une brochure ayant pour titre *Oltre la tomba ricordo*, rendirent un solennel hommage à la belle conduite et aux mâles vertus de leur compagnon d'armes.

L'Italie, par une souscription nationale, éleva dans le cimetière de Termini, un monument funéraire à sa mémoire ; — et, par décret du 27 mars 1870, le roi Victor-Emmanuel II lui décerna la médaille d'argent de la valeur militaire. (*Union savoisienne*, 14 mai 1870).

Le Général Arsène Perrilliat

— 1865-1920 —

Petit-fils d'un Bornandin, François-Marie Perrilliat (1783-1829) fixé à la Nouvelle-Orléans au temps des frères Girod.

Arsène Perrilliat naquit à Paris le 10 juillet 1865... et arriva par son travail au grade d'*ingénieur en chef de la Louisiane*, grade qui entraînait celui de *général du génie*, et il exerçait son autorité sur un territoire plus grand que huit départements français.

Démissionnaire vers 1912, il se fit entrepreneur de travaux publics et fut mis à la tête d'entreprises considérables, qui donnèrent des résultats splendides.

Pendant la Grande Guerre, il manifesta ses sympathies françaises par de nombreuses et importantes libéralités.

Il mourut en décembre 1920, laissant une fille, Marie-Lise-Amélie, née le 10 février 1897. (*Revue Savoisienne*, 1921, pages 2 et 105.)

*
* *

A Paris

Le 1er janvier 1843 — suivant l'exemple donné par leurs voisins de St-Jean, — les Bornandins fixés à Paris fondèrent une *Philanthropique du Grand-Bornand*, avec des statuts, modifiés une première fois en 1898 et une seconde fois en 1910, qui en font aujourd'hui une *Société de Secours mutuels*, ayant ses assemblées générales aux mois de janvier et d'août.

En plus des indemnités de maladie et de secours accordés en cas de besoin à ses membres, cette Société en 1866, a envoyé 500 fr pour la fondation d'une école de jeunes filles au Grand-Bornand, — en 1894, 2.000 fr. pour les incendiés de Villeneuve, etc., etc.

Prix Cognacq-Jay

Un Prix Cognac-Jay de 20.000 fr. a été attribué (en décembre 1938) à

M. Bouclier Gaston, natif du Grand-Bornand, marié le 19 octobre 1922, et à Mme, née Cotterlaz-Rennaz, née au Grand-Bornand le 5 décembre 1900 : partis du Grand-Bornand en 1932, pour Villy-le-Pelloux (jusqu'en octobre 1937), le père est devenu cantonnier à Sevrier (à partir de mars 1938) :

12 enfants, nés entre le 31 octobre 1923 et le 8 décembre 1938.

Le 16 mars 1941, à Sévrier, a été baptisé un 13e enfant, Philippe-André, par Monseigneur Cesbron, Evêque d'Annecy.

Le Massif préalpin des Annes

Pour les amateurs de géologie, nous devons dire ici quelques mots du massif des Annes, qui, outre les superbes pâturages de ce nom, comprend la *chaîne Tête d'Auferrand et Pointe d'Almet* et la *chaîne Mt-Lachat et Croix-de-Châtillon,* séparées par le vallon de Maroly.

Vers l'année 1860, dans ce vallon de Maroly, qui est creusé *jusqu'au nummulitique,* l'abbé Vallet (Pierre), professeur, de Chambéry, eut la surprise de découvrir des fossiles caractéristiques de *l'infra-lias...* et de constater ainsi une interversion d'étages géologiques (du secondaire au-dessus du tertiaire !)..., fait « terriblement déconcertant », qui devait provoquer, de 1861 à nos jours, d'ingénieuses hypothèses et de nombreuses publications.

La solution à laquelle s'arrêtent aujourd'hui nos savants géologues, la voici en quelques lignes très simplifiées :

Ce massif des Annes (comme celui de Sulens, sur Serraval) résulte de grandes *nappes de charriages,* qui — *après* la lente formation des calcaires hauteriviens, urgoniens, sénoniens et nummulitiques si abondants dans notre région, — et *avant* le mouvement général qui a plissé les chaînes subalpines, — sont venues s'épandre sur les conglomérats nummulitiques, sur les schistes argileux du flysch et les grès dits de Taveyannaz (1) et former, dans cette partie du synclinal de Thônes-Reposoir, « *un vaste plateau de calcaires liasiques, à socle de trias* »...

---

(1) Ainsi appelés (par les géologues suisses) d'un village voisin de la Dent de Morcles ; mais tout aussi bien développés dans notre vallée, de St-Jean-de-Sixt à Thônes, de Thônes aux Clets et Manigod, et dans toute la montagne de Vaunessin.

De telle sorte que nous trouvons, par exemple :

1) Au-dessus de Foublan :

Bancs calcaires gris bleu et schistes du lias supérieur ; calcaires en gros bancs, du lias moyen ; calcaires gris brunâtre... du sinémurien supérieur ; schistes dolomitiques et calcaires gris de l'hettangien ; schistes argileux à *Ostrea Haidingeriana* du rhétien, qui se superposent aux marnes du trias.

2) Au-dessus des chalets de Cuillerie :

Schistes noirs du lias supérieur et moyen ; calcaires gris et noirs du lotharingien, calcaires noirs à silex noirs du sinémurien, schistes argileux du rhétien, cargneules et marnes rouges du trias supérieur.

3) Vers les chalets de Châtillon :

Calcaires noirs à silex du sinémurien ; calcaires noirs en gros bancs de l'hettangien ; schistes argileux et calcaires noirs du rhétien ; marnes rouges, 15 à 20 mètres, du trias supérieur ; calcaire dolomitique bleuté, 9 m., du trias supérieur ; gypse et cargneules, 15 à 20 m., du trias supérieur ; argiles grises, très écrasées... du trias supérieur.

le tout *reposant de toute part sur le nummulitique* autochtone du synclinal.

Il reste à savoir d'où sont venues ces nappes de charriage par-dessus Serraval et par-dessus Le Grand-Bornand...

— Peut-être du Briançonnais ?... C'est encore un mystère.

Bibliographie

Léon Moret (d'Annecy), *Géologie du Massif des Bornes et des klippes préalpines des Annes et de Sulens (Haute-Savoie)*, 6 planches, 162 pages in-4°, Paris, Société géologique de France, 1934.

RÉCEMMENT A ÉTÉ PUBLIÉ A ANNECY

UN GUIDE ILLUSTRÉ

Le Grand-Bornand et ses environs

AVEC UNE CARTE DÉTAILLÉE

œuvre de F. CHAPUIS

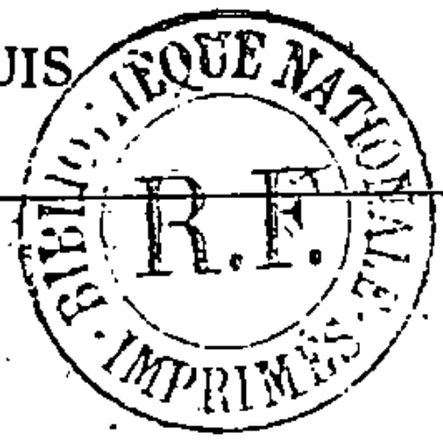

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

Bulletin de l'Académie ..... I à XXIII

M. le Chanoine Coutin, nouveau président V

La Galerie, note descriptive (M. le Chanoine Mugnier) .. V

L'ouverture intérieure du royaume de l'Agneau (Paris 1660) (M. G. Martin) VI

Centenaire du combat de Béni-Mered (M. l'Abbé A. Moccand) VIII

Comptes de l'exercice 1941 IX

Centenaire de la mort de Mgr Rey ..... IX à XI

Mgr Rey, « le Père des Missionnaires de Saint François de Sales. » (R. P. Comerson) X

Mère Marie-Constance de Bressand (M. le Chanoine Mugnier) ..... XI à XII

Habère-Poche, incident à l'église (1860) - (M. le Chanoine Coutin XIII

Sociétés Savantes qui échangent leurs publications XIII

Personnel de l'Académie ..... XIV à XXIII

Membres décédés XIV

Mgr Rey, prédicateur (P. Jean Rey) XXIV

Hommage du Grand Séminaire à Mgr Rey (Chanoine Léon Duval) XXX

Les paroisses de la Vallée de Thônes (Chanoine Pochat-Baron ..... I à 213

A. CHADUC, Imp. à Rumilly — C.C.P. L. 31-2839 —

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME SOIXANTE ET UNIÈME

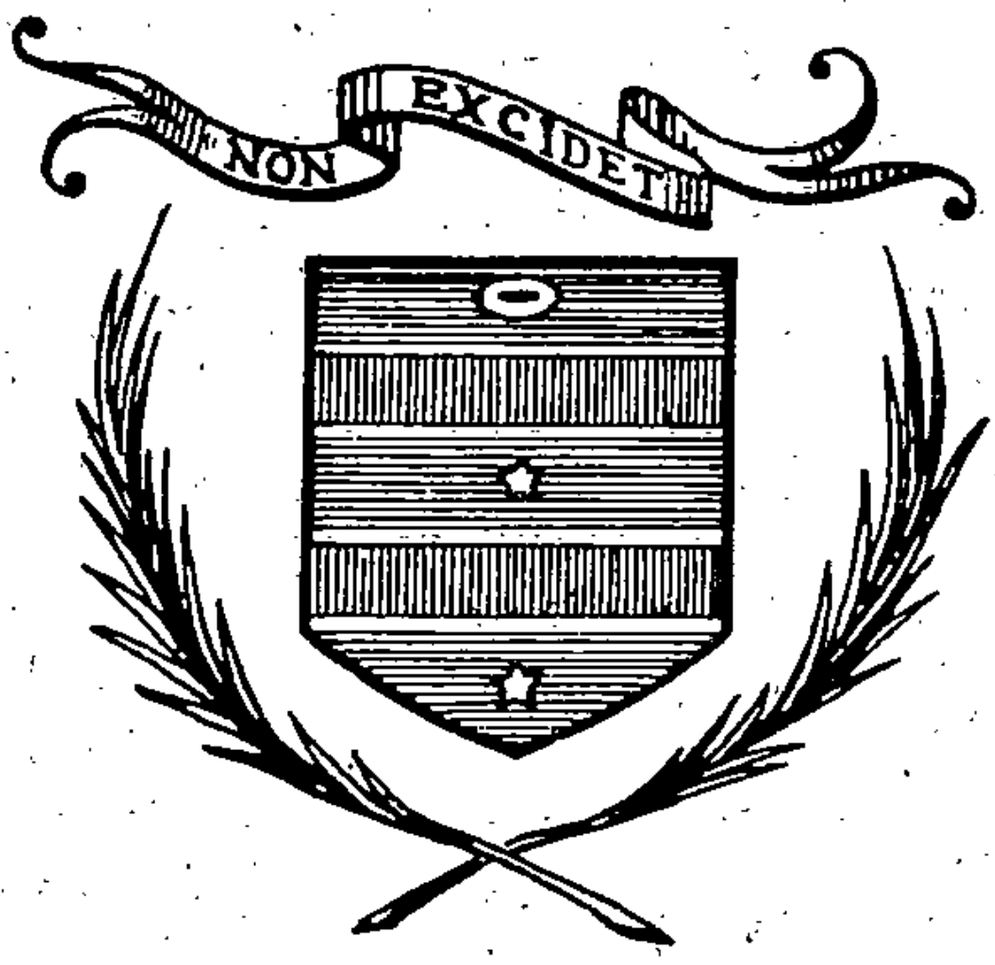

BELLEY
IMPRIMERIE A. CHADUC

1943

Source gallica.bnf.fr / Académie salésienne (Annecy)

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

I
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES TRAVAUX

Séance du 2 Février 1943

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

Etaient présents : MM. Bastian, Coutin, Duchêne, R. P. Favrat, Mugnier, H. Pfister et L. Pfister.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Depuis la dernière séance, l'Académie a eu la douleur de perdre S. E Mgr Mariétan, membre d'honneur, et MM. Antoine Brasier, ancien curé de Saint-Ferréol ; Paccard, ancien curé de Frangy et M. le chanoine Vanel, aumônier des Clarisses d'Evian, notre doyen. De tous ces défunts, un souvenir pieux et ému sera gardé. A leurs familles, le président adresse des condoléances attristées.

M. le chanone Mugnier donne lecture du compte-rendu qu'il a écrit pour « La Vie spirituelle » des Dominicains, de l'ouvrage de M. le chanoine Trochu sur Saint François de Sales. D'une présentation impeccable, cet ouvrage, en deux volumes, sera pour beaucoup de lecteurs, « une véritable découverte de saint François. » Au point de vue historique, l'auteur apporte plus d'une trouvaille. Il nous présente, dit

M. Mugnier, d'une façon nouvelle et moderne, le plus moderne des saints. Belle, bonne et grande œuvre qui parle aux yeux et au cœur.

M. Paul Tapponnier, ancien député de la Haute-Savoie, et M. l'abbé Constant Zanaroli, vicaire à Sallanches, sont nommés membres agrégés.

Le président dépose, de la part de M. Paul Tapponnier qu'il remercie, sa plaquette « Les Espagnols en Savoie, 1742-49 » et signale les travaux intéressants pubiés dans les récents volumes des Académies du Faucigny et Delphinale et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

Il communique une première partie d'une notice manuscrite, trouvée dans les papiers de l'abbé Pettex, le regretté curé de Balmont, sur la Révolution Française à Mieussy. De longs détails y sont consacrés par l'auteur anonyme aux nombreux prêtres qui se cachaient dans la paroisse, souvent dans les bois et les rochers où ils rassemblaient les fidèles. Le maire excellait dans la façon de dépister les ennemis et les gendarmes. De Mieussy, les missionnaires rayonnaient dans les paroisses environnantes.

M. Louis Pfister signale un article, paru le jour-même dans le « Sud-Est », annonçant que notre confrère Constant Demaison, l'artiste sculpteur de Choisy, prisonnier de guerre, a exposé au Salon du Prisonnier, à Nice, un buste de prisonnier dont l'expression a, dit-on, quelque chose de sublime. Des compliments et des vœux de prochain retour lui sont adressés.

De la part de M. le chanoine Mugnier, M. Pfister présente une note publiée par le Bulletin paroissial de Ville-en-Sallaz, sur l'inauguration, l'été dernier, d'une plaque apposée à l'extérieure de l'église et rappelant un miracle de saint François de Sales, « les chapelets multipliés », du 22 août 1606.

~~~
~~~

Séance du 6 Avril 1943

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

Etaient présents : M. Chiariglione, Coutin, Monnet, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie évoque le souvenir de S. E. Monseigneur Burquier, abbé de Saint-Maurice-d'Agaune, évêque de Bethléem, récemment décédé. Le vénéré défunt, originaire de Saint-Paul-en-Chablais, ancien Missionnaire de Saint François de Sales, était resté très attaché à la Savoie qu'il honorait.

Le président offre une brochure déjà ancienne sur l'abbé Louis Reydet, économe et professeur au Grand Séminaire, décédé en 1880

Il dépose et présente : « l'Histoire religieuse de la Révolution dans le premier diocèse de Chambéry », écrite par M. l'abbé Emile Molcins, ouvrage qui vient compléter l'histoire de cette triste période dans toute la Savoie ;

De la part de M. l'abbé Bernard Secret : le Mémorial de Mgr Pierre-Auguste Jullien, archiprêtre d'Aix-les-Bains.

Dans le récent volume des Mémoires de la Société Gorini, de Belley, M. le chanoine Coutin signale une communication sur la superstition dans les pays de l'Ain en 1823-25. Il en lit des extraits.

M. le chanoine Mugnier, qui prépare une étude sur les enfants de sainte Jeanne de Chantal, donne lecture des pages consacrées à Celse-Bénigne. On sait, qu'étant à la Cour, il reçut de Saint François de Sales une lettre du 8 décembre 1610, restée célèbre, lui fraçant ses devoirs. Venu à Annecy en 1618, il « enjola » tout le monde, Celse-Bénigne épousa, en 1623, Marie de Coulanges, dont il eut, en 1626, Marie de Rabutin-Chantal, la future Mme de Sévigné. L'année suivante, le 22 juillet, il tombera mortellement à l'Ile de Ré, au cours d'un combat sanglant pour la défense de l'Eglise romaine.

Séance du 1er Juin 1943

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

Etaient présents : MM. Coutin, Duval, Monnet, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister et Stellio.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président fait part du décès de M. Burnet, notaire à Flumet, membre agrégé. Travailleur modeste, il avait réuni une documentation importante sur sa région que déjà Mgr Rebord avait utilisée.

Notre Académie a fait une grande perte avec la mort de M. Georges Martin, professeur honoraire au Lycée Berthollet. Très assidu à nos séances, participant activement à la vie de la Société, il fit souvent des communications d'un haut intérêt. Le Président lit quelques passages du discours prononcé sur sa tombe par M. le Proviseur Rohet, qui montra comment la recherche du vrai et du beau conduisit M. Martin à l'étude de saint François de Sales, lequel le ramena à la foi chrétienne.

Des condoléances attristées sont adressées aux familles en deuil.

L'Académie Salésienne envoie de chaleureuses félicitations au Révérend Père Léon Buffet, Missionnaire de Saint François de Sales, auquel l'Académie du Faucigny vient de décerner le prix d'Histoire, fondé par le Prince de Faucigny-Lucinge, pour son ouvrage sur Mgr Biord.

M. le chanoine Mugnier signale, dans le bulletin des Sœurs de la Charité de la Roche (avril 1943), des notices intéressantes sur l'hôpital d'Annecy, où les Sœurs arrivèrent en 1838, sur le Grabat, l'Asile des Vieillards et l'Orphelinat du Sacré-Cœur, à Annecy.

Continuant son étude sur les enfants de sainte Jeanne de Chantal, M. le chanoine Mugnier nous entretient de Marie-Aimée et de Françon. La première épousa, en 1609, Bernard de Sales, frère cadet du Saint, qui devait mourir le 23 mai 1617 près de Verceil. Marie-Aimée ne lui survécut que quelques mois et, avant de mourir, le 7 septembre suivant, elle voulut revêtir l'habit de la Visitation et prononcer les vœux.

La seconde, Françon de Rabutin-Chantal, vint à Annecy en 1608. Elle y passa une partie de sa jeunesse et se maria en 1620 au Comte Antoine de Toulongeon, dont elle eut plusieurs enfants. Elle fut en relations avec Christine de France, femme du duc de Savoie. Morte seulement en 1684, elle assista à l'ouverture du tombeau de saint François, en 1656, et aux fêtes de la béatification et de la canonisation.

M. le chanoine Duval présente et analyse le bel ouvrage de Mme Marie-Agnès Robbe sur « les rétables en bois sculpté en Tarentaise aux 17e et 18e siècles. (Voir article séparé.)

Sur l'indication de M. Louis Pfister, un vœu est émis pour la remise en état d'une plaque rappelant un miracle de saint François de Sales, existant au hameau de Onnex commune de Villaz, à proximité d'une charmante chapelle gothique en ruines.

Séance du 5 Octobre 1943

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

Etaient présents : MM. Coutin, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Stellio. Excusé : M. Mugnier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président a le plaisir d'annoncer l'achèvement de l'impression de l'histoire des paroisses de la vallée de Thônes, de M. le chanoine Pochat-Baron. Cette seconde partie comprend les paroisses de la Clusaz, Manigod, le Bouchet, Serraval, les Clefs et Alex. Ce beau travail enrichira notre prochain volume de Mémoires. De chaleureuses félicitations et de vifs remerciements sont adressés au savant auteur.

Des compliments sont aussi adressés à notre confrère, M. l'abbé Bernard Secret, auquel l'Académie Française vient d'attribuer un prix de 1.000 francs pour son ouvrage sur les Noëls et Chansons, de Nicolas Martin.

M. le chanoine Coutin dépose pour les archives divers documents provenant de Leschaux : un bulletin de vote du plébiscite du 8 mai 1860, portant la mention « oui » ; neuf lettres autographes de Mgr Rey, écrites entre 1833 et 1837

à M. Martin, curé de Megève ; une lettre, dont M. Coutin donne lecture, écrite en 1834 par le maître d'école du Grand-Bornand, en réponse à un article en faveur d'une annexion de la Savoie à la Suisse, publiée dans un journal de Genève « l'Europe Centrale ». Par cette lettre, insérée dans le journal français « Le Réparateur », le signataire donnait la fière réponse qu'il convenait aux désirs trop intéressés de nos voisins.

Notre éminent confrère, Mgr Terrier, évêque de Tarentaise, a publié une très intéressante lettre pastorale sur la fondation des paroisses au Moyen-Age ; le président donne lecture de plusieurs passages relatifs à l'origine des églises de campagne sous la dépendance des églises épiscopales. Cette fondation fut le premier acte social important du Moyen-Age. Les plus anciennes églises de Tarentaise, Aime et Moûtiers, remontent au VI^e^ siècle.

Les amateurs d'Histoire locale sont informés que l'Académie possède en plusieurs exemplaires près de trois cents volumes ou brochures. Ils pourront en consulter la liste chez le bibliothécaire et se rendre acquéreurs de ceux qui les intéressent.

Le Secrétaire :
Louis PFISTER.

II

SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEUR PUBLICATION AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique. littéraire.
BONNEVILLE. — Académie du Faucigny.
BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : *Analecta Bollandiana.*

CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE

Membres décédés depuis la publication des derniers volumes

MM. Marc Burnet, notaire à Flumet.
Antoine Brasier, ancien curé de Saint-Ferréol.
Léon Marchand, archiprêtre de Sallanches.
S. E. Mgr Mariétan, évêque d'Agathopolis.
Georges Martin, profes. honoraire au Lycée d'Annecy.
Jean Murgier, notaire à Alby-sur-Chéran.
Pierre Paccard, ancien archiprêtre de Frangy.
François Piotton, curé de Vinzier.
François Richard, curé de Marin.
le Comte François de Roussy de Sales, à Thorens.
François Vanel, aumônier des Clarisses d'Evian.
Docteur Verdan, de Viuz-en-Sallaz.

Composition du Bureau

Président honoraire : M. le chanoine Francis Mugnier ;
Président : M. le chanoine François Coutin ;

Vice-Présidents : Mgr Joseph Pernoud ; M. le chanoine Léon Duval ;
Secrétaire : M. Louis Pfister ;
Trésorier : M. l'abbé Joseph Duchêne ;
Bibliothécaire : N.

Conseil d'Administration

1re Série
renouvelable en 1943
MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
E. Pernoud.

2e Série
Renouvelable en 1946
MM. J. Pernoud.
L. Bastian.
J. Comerson.
L. Rognard.

3e Série
Renouvelable en 1949
MM. Fr Coutin.
Alph. Favrat.
L.Pfister.
F.-M. Ritz
L. Duval.

Président d'honneur

S. Exc. Mgr Auguste Cesbron, évêque d'Annecy.

Membres d'honneur

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, archevêque d'Aix-en-Provence.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française, Chevalier de la Légion d'Honneur.
M. le Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
S. Exc. Mgr Léon Terrier, évêque de Tarentaise.
M. Léandre Vaillat, homme de lettres, à Paris.

Membres effectifs

MM. Alexis (Rme P. Dom), Boquen Plénée, Jugon (Côtes-du-Nord).
Bastian Louis, Sillingy.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.

MM. Birraux André, chan. titulaire, Annecy.
Bocquet Maurice, curé de St-Germain-sur-Talloires.
Buffet Léon, missionnaire de St François de Sales.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chavanne Joseph, ch. hon., Recteur de la Bénite-Fontaine, la Roche.
Chiariglione François, aumônier de l'Hôpital, Annecy.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Colloud Joseph, curé, Saint-Pierre-de-Rumilly.
Comerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Corbet Venance, chan. titul., directeur de *La Croix;* Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Cuttaz Francis, ancien Supérieur du Grand Séminaire, Vicaire Général hon., chan. titulaire.
Dechavassine Marcel, profes. au Grand Séminaire.
Duchêne Joseph, secrétaire de l'Evêché.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duval Léon, vicaire général, chan. hono., directeur des œuvres, Annecy.
Favrat Alphonse, missionnaire de Saint-François.
Fuzier Louis, vicaire général, chanoine titulaire, chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, chan., curé de St-Bernard-la-Chapelle, Paris.
Gavard Alphonse, ch. hon., curé-archipr. de la Roche.
Jacquier André, ch. hon., curé-archipr. de St-Julien.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Moccand Alphonse, curé de Doussard.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., vicaire général, Annecy.
Mugnier Francis, ch. hon., prof. au Grand Séminaire, Président honoraire de l'Académie Salésienne.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud Ernest, ch. hon., aum. du Pens. Jeanne-d'Arc.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Luc, ch. hon., aumônier à Thonon.

MM. Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Pochat-Baron Fr., ch. hon., Sup. honoraire du Collège de Thônes.
Rey Jean, missionnaire de Saint François de Sales.
Ritz François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.
Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit Séminaire de la Roche.
Rognard Louis, chan. tit., vice-chanc. de l'Evêché.
Rulland M., ch. h., curé-arch. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Charles, chan. titul., Annecy.
Stellio, artiste-peintre, Annecy.
Thévenet Jean-Fr., directeur au Grand Séminaire.
Vuichard J.-François, ch. hon., aumônier de l'Immaculée-Conception, Annecy.

Membres agrégés

Abry J., imprimeur, à Annecy.
Abbaye de Tamié.
Agnans Paul, notaire à Bonneville.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Anxionnaz (l'abbé), en retraite, à Annecy.
Arnould Edouard, curé de Bluffy.
Avettand Joseph, archiprêtre de Frangy.
Avettand Pierre, chan. hon., curé de Marin.
Barnoud François, curé de Saint-Etienne, Annecy.
Barthalais, anc. direct. de la Société Générale, Annecy.
Baud Francis, docteur, à Annemasse.
Baud Jean, à Thonon.
Bauloz Ernest, curé de Veyrier-du-Lac.
Beauquis Alphonse, géomètre, Annecy.
Beauquis Anthelme, curé-archipr. du Grand-Bornand.
Benoît Camille, aumônier à Annecy.
Berger François, curé de Chedde.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Besson Joseph, curé de Meillerie.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris

MM. Bibollet Pierre, curé de Viuz-Faverges.
Birraux Emile, curé de Saint-Didier.
Birraux Louis, curé-archiprêtre de Samoëns.
Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
Bochaton Jules, curé de La Balme-de-Sillingy.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Valleiry.
Bouvard Louis, curé des Villards-sur-Thônes.
Bouvard Romain, chanoine titul., Annecy.
Boimond Jean, président de la Délégation spéc., Saint-Julien.
Boymond Camille, ch. hon., curé de Chavanod.
Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
Brand Joseph, curé de la Tour.
Brison Célestin, curé d'Argonnex.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Bublens Philibert, ch. hon., curé-archipr. de Thonon.
Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux Léon, économe du Grand Séminaire.
Callies Pierre, ingénieur civil, administrateur des Papeteries Aussedat, maire de Cran.
Carrier Edouard, ch. hon., ancien archipr. de Seyssel.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, administrat. de la paroisse de Seynod.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
Chevalier Jules-Ph., curé de Villard-sur-Boëge.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres, à Annecy.
Cléchet Georges, minotier, Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Colin (Rév. Père), supér. des Rédemptoristes à Livron, Annemasse.
Compois François, curé-archiprêtre, Dingy-Saint-Clair.

MM. Coutin Alexis, chan. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jean-d'Aulph.
Damex Auguste, agent d'assurances, à Bonneville.
Déjond, libraire, à Annecy.
Demaison Constant, sculpteur, Choisy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-sur-Arly.
Dérobert Eugène, curé-arch. de Menthonnex-s.-Clerm.
Dérippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé-arch. de Morzine.
Desgeorges Francis, ancien négociant, à Annecy.
Détraz Gaston, curé de Sixt.
Doche Léon, Sup. de l'Ecole Catholique d'Apprentissage. Annecy.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Druz Gustave-Ph., curé de Scionzier.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufour René, professeur au Collège, La Roche.
Dufournet Antoine (l'abbé), 12, rue de Strasbourg, Paris (10e).
Dufournet Philippe, chef de bureau de banque, à Thônes.
Dumont Joseph, chan. hon., curé-plébain de Thones.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Duperrier Emile, ancien économe au Collège de La Roche.
Duperrier Paulin, curé de Pringy.
Duret Marius, curé de Thusy.
Eminet César, curé de Duingt.
Encrenaz François, ch. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jorioz.
Encrenaz Michel, curé d'Amancy.
Espritoz François, professeur au Grand Séminaire.
Eyquem, vicaire à Colombier-Châtel (Suisse).
Falconnet Armand, profess. au Collège de La Roche.
Favrat Fernand, curé, Annecy-le-Vieux.
Favre-d'Anne Pierre, maire de Manigod.

MM. Favre-Miville Fr., curé d'Onnion.
Feige, maire de Megève.
Folliet M.Amédée, curé de Saint-Joseph des Fins, Annecy.
Fontaine Alexandre, curé de Sâles.
Fournier (Docteur), 1, place Garibaldi, Nice.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de Cuvat.
Fournier Pierre, agent général d'assurances, Annecy.
Fromaget Gilbert, ch. hon., aumônier de la Visitation, Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., aum. des Clarisses d'Evian, chan. hon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Gallay Francis, curé-archiprêtre de Bonneville.
Gardet Clément, éditeur-libraire à Annecy.
Gavard Gustave, curé de Valleiry.
Gaudin François, curé de Présilly.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gauthier Marcel, curé de Marignier.
Gayet Claudius, négociant, Annecy.
Genevois J., docteur-pharmacien, à Annecy.
Gojon Joseph, inspecteur principal en retraite, des Contributions directes, Annecy.
Gojon Louis, juge d'instruction.
Goyet Lucien, aumônier du Lycée de Jeunes Filles, Annecy.
Granger Denys, curé à La Forclaz.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gruffaz Jean-Louis, ch. hon., curé d'Epagny.
Gurgo M., entrepreneur, à Annecy.
Guy Lucien, à Thonon.
Guyon, curé de Mieussy.
Hautecombe (Rme P. Abbé d').
Henry François, aumônier des Sœurs de St-Joseph, Annecy.
Hudry Charles, comptable, La Roche.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.

MM. Jacquet Abel, curé de Juvigny.
Janin, ch. hon., Supérieur du Collège de Rumilly.
Jay Auguste, curé-archiprêtre d'Ugine.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Ballaison.
Lajeunie (R. Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
Lalanne Léon, ancien directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Julien, ancien aumônier, Draillant.
Laroche-Joubert, Directeur de la Revue « Les Alpes », Grenoble.
Laurent Jules, délégué de la Société des Gens de Lettres à Annemasse.
Laydernier René, banquier, à Annecy.
Maison de Retraites (R. P. Supérieur de la), Trésun, Annecy.
Manillier François, curé de Marnaz.
Mantileri Hilis, Annecy.
Marquis, curé de Sainte-Clotilde, La Jonction, Genève.
Martel Louis, député de la Haute-Savoie.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Meynet François, curé de Brens.
Mercier Amédée, curé de La Giettaz.
Mermaz Charles, curé de Contamine-sur-Arve.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Mogenier Henri, La Rivière-Enverse.
Monnet Henri, commandant en retraite, Annecy.
Moret Maurice, notaire, à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Mullat Paul, secrétaire de mairie, Fillinges.
Noyer de Lescheraines (du), professeur au Collège de Rumilly.
Orgiazzi François, curé-archiprêtre de Megève.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pagnod Marius, curé-archiprêtre de Thorens.

MM. Panisset Adrien, curé d'Entrevernes.
Pasquier Humbert, ch. hon., Supérieur du Collège de Thônes.
Paulmaz Georges, professeur, Thonon.
Pelloux, docteur-médecin, La Roche.
Perret Félix, économe au Collège de Thônes.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pierre James, La Pesse, Saint-Roch.
Pinget J., notaire, maire de Cruseilles.
Pittet Lucien, curé d'Armoy.
Pluot Sostène, ch. hon., supérieur collège Saint-Michel, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Claudius, curé de Domancy.
Premat Jean, curé La Clusaz.
Prétet, ingénieur, à Ugine.
Quincy (de Ville de) P., chan. hon., curé de Chessenaz.
Ravanel Luc, curé de Crest-Voland.
Ravoire François, curé de Pontchy.
Rennard Joseph, curé de François, Martinique.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rhuin Louis, chan., hon., curé de Chamonix.
Ritz Alfred, curé de Viuz-la-Chiésaz.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochon du Verdier (Guy), Lyon.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé-arch. de Douvaine.
Roseren Paul, vicaire d'Evian.
Rossat Francis, curé de Saint-Sigismond.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Rouge Constantin, curé de Crempigny.
Roupioz Auguste, curé-arch. de Vaulx.
Rubin Eugène, professeur à Thônes.
Saultier Ch.-A., curé de Cran.
Sauthier Adrien, Thonon.
Secret Bernard (l'abbé), journaliste, à Chambéry.
Seigneur Henri, curé de Manigod.
Simond Albert, ch. hon., curé-plébain, Evian.

MM. Tapponnier Paul, ancien député de la Haute-Savoie.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), prof. à St-Chamond.
Tissot-Dupont André, industriel, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Tournier Joseph, curé d'Allonzier.
Trochu, chan. titul., Nantes.
Trouillet J., Avenue Jules-Ferry, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Uglietti André, professeur au Petit Sémin. de Thonon.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Vianney Jean, curé des Clefs.
Vibert Jean, curé d'Entremont.
Vicquery Joseph, chan. hon., curé-archip. de Boëge.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet F., curé-archiprêtre de Faverges.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.
Zanaroli Constant, vicaire à Jonzier.

Membres Honoraires

Mme Bachet (L.), à Annecy.
Mlle Barut (Thérèse), à Annecy.
Mlle Crolard (Jeanne), à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, à Annecy.
Mlle Jaccoud (Marthe), (Myriam de G.), à Rumilly.
Mme Marchand, négociante à Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », à Annecy.
Mme Revillard, institutrice en retraite, à Annecy.
Mme Roupioz (Alfred), à Annecy.
Mme Satre-Vallin, à Annecy.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, à Annecy.
Rév. Sœurs de Saint Joseph, à Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, à Annecy.

Bibliographie

Marie-Agnès ROBBE. *Les rétables en bois sculpté en Tarentaise, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.*

Mme Marie-Agnès Robbe, de l'A. de Val-d'Isère, vient de publier sa thèse de doctorat sur les rétables en bois sculpté ; cet ouvrage, composé et imprimé en 1939, a dû attendre pour être livré au public que l'auteur ait défendu sa thèse devant l'Université de Paris.

Le livre, sorti des presses de Protat à Mâcon, est d'une présentation magnifique ; il est enrichi d'une carte de Tarentaise, d'un répertoire récemment mis à jour des églises de Tarentaise, et de 64 planches reproduisant quelques-unes des œuvres les plus remarquables étudiées par l'auteur.

Pour la 1^re^ fois, une étude d'ensemble vient d'être faite sur les riches retables sculptés d'une de nos vallées savoyardes ; richesses longemps méconnues, pour ne pas dire méprisées. Et cependant une recherche attentive montre que ces œuvres, éminemment populaires, ont leur place bien marquée dans l'histoire des styles et qu'elles sont révélatrices de la vie religieuse et de la civilisation savoyardes.

L'auteur envisage successivement l'architecture des églises, les conditions de travail, les matériaux employés, la technique, le décor et l'iconographie. Cette vue synthétique est sûre de l'analyse détaillée de quelques rétables.

Pour la plupart, les églises de Tarentaise ont été construite entre 1650 et 1770. C'est l'occasion pour Mme Robbe de signaler le rôle des archevêques de Tarentaise, en particulier celui de Mgr Germonio, ami de Saint François de

Sales. Prenant à cœur et interprétant scrupuleusement les décisions du Concile de Trente, il ordonna la destruction de toutes les statues « difformes » « qui pourraient provoquer le rire et le dégoût de ceux qui les voient » (p. 14). L'évêque de Genève avait agi ainsi dans son diocèse. Il est bien à craindre que l'exécution des décrets des deux évêques savoyards fût souvent trop rigoureusement et imprudemment observée ; bien des œuvres d'art du moyen-âge, peu compris alors, furent inévitablement enveloppées dans la ruine d'objets sans valeur.

L'étude minutieuse de pièces d'archive, en particulier de plusieurs prix faits, a permis à l'auteur de dater un certain nombre de retables, d'identifier quelques-uns des maîtres sculpteurs qui en dirigèrent la construction, se réservant d'ailleurs l'exécution des parties les plus délicates. C'est ainsi que nous est présenté d'abord François Cuénot, classique d'inspiration, aimant la régularité, la symétrie, hostile aux fantaisies maniérées du Bernin et surtout de Borromini ; il mourut en 1687 (on sait qu'il avait habité un certain temps à Annecy, dans une maison sise à la Pesse). Jacques Clérant est le grand maître du XVIII[e] siècle, il apparaît comme un artiste passionné, débordant d'imagination et de fantaisie, plein d'humour et de gaieté (p. 70) ; il remplace la peinture centrale du retable par un grand panneau sculpté en bas relief ; ses colonnes, quelquefois remplacées par de gracieux anges cariatides, sont d'une très grande variété.

Autour de ces maîtres gravitait tout un monde d'artisans menuisiers ou ébénistes ; des conventions très précises réglaient la vie de ces associations.

Le peuple, encouragé par les évêques, faisait les plus grands sacrifices pour ses églises aux retables rutilants d'or et de belles couleurs qui enchantaient ses regards et faisaient vibrer sa foi d'enfant. « C'est ainsi que pour réunir les sommes nécessaires à la construction de l'église de Doucy, les communiers n'hésitèrent pas à vendre deux montagnes appartenant à la paroisse. » Les plus pauvres n'ayant pas d'argent, offraient leur travail ou des dons en nature, parfois « quelques cuillerées de polenta » pour contribuer à l'œuvre commune.

Au sujet de la composition et de la décoration des retables dont l'importance est si grande que « le retable préconçu impose souvent l'architecture à l'église qui lui sert de cadre », Mme Robbe propose une explication un peu hardie, mais très intéressante : bien des éléments, des retables auraient été empruntés au arcs de triomphe très en vogue alors et que l'on dressait à l'occasion de l'*entrée* d'un grand personnage dans une ville. Les ressemblances sont frappantes : de part et d'autre, même composition triomphale avec des colonnes torses supportant un entablement, même emploi généralisé de l'ordre composite, mêmes thèmes décoratifs : guirlande de lis et de roses, pampres, frises décorées d'enroulements de feuilles d'acanthe, cornes d'abondance d'où sortent des pièces de monnaie, *putti* assis sur les frontons et portant des emblèmes, bordures de feuilles de laurier, vases à l'antique, emploi à profusion de la dorure à la feuille, cœurs de Savoie ; ce dernier motif préconisé la première fois par le Père Ménétrier en 1653, pour les arcs de triomphe fut depuis lors extrêmement répandu.

Détail curieux et qui enchantera nos jacistes : à Saint-Bon, les emblèmes antiques sont remplacés par des instrument aratoires, des outils de jardinage et de menuiserie enrubannés et enguirlandés.

L'iconographie révèle les thèmes généraux de l'art de la Contre-Réforme ; quelques sujets méritent d'être spécialement notés : le Christ-Séraphin de Montgirod, d'inspiration certainement franciscaine, dont les bras et les jambes sont remplacés par trois paires d'ailes diaprées, le Purgatoire de Saint-Bon, où l'égalité de l'homme devant la mort est vigoureusement exprimée par la présence, près des flammes, d'une tiare, d'une mître et des couronnes royale, ducale et comtale. Ce qui est plus remarquable encore c'est la manière dont sont traités les anges : « Ils sont partout répandus, dit Mme Robbe, ils sont charmants, avec leurs grosses joues rouges comme des pommes d'api, leur air candide, leur chair peinte en « carnation », leurs perruques blondes, brunes ou rousses, leur bel air de santé et leur expression joyeuse et saine de petits paysans échappés

de la ferme voisine... A Champagny-Saint-Sigismond... ils exécutent une symphonie musicale en l'honneur de l'Enfant-Jésus, debout au milieu d'eux. A Hauteville-Gondom, ils jouent avec les instruments de la Passion. A Landry ils recueillent le sang qui coule des plaies du Christ en croix. A Notre-Dame de la Vie, ils portent les tablettes destinées à recevoir les burettes. » (p. 59.)

Comment qualifier ce style ? Ce serait être bien superficiel que d'y voir non simplement une importation italienne, comme on le fait souvent. L'influence italienne y est indéniable, prépondérante même par rapport aux autres influences, française et espagnole qu'il est facile de déceler. Mais cet art possède son originalité ; nous sommes en présence d'un art qui déborde d'ailleurs la Tarentaise et que Mme Robbe appelle justement *art alpestre ;* de cet art alpestre l'art tarin est une forme particulièrement intéressante. « Il y a de la force, du charme et de la fraîcheur dans ces chefs-d'œuvre d'artisans, joyaux rustiques aux couleurs éclatantes (p. 78), l'âme du pays s'y révèle tout entière, bonne, simple, croyante, fidèle aux traditions séculaires du terroir, à ses saints, à ses légendes, capables à de grands élans sous des dehors froids et paisibles. » (p. 18.) « Par son sentiment de la mesure qui régit même les œuvres les plus baroques, l'art de la Tarentaise, conclue l'auteur, est resté profondément original. Il nous touche par son harmonie intime avec le paysage et parce qu'il est l'expression même des solides vertus de la race. » (p. 80.)

Sans doute, le travail de Mme Robbe, n'est pas exhaustif de la question ; quelques points peuvent être discutés ; d'autres attendent des précisions de développement. Mais on ne peut contester ni la valeur scientifique de l'ouvrage, ni ses qualités littéraires qui en rendent la lecture fort attrayante. Il est permis de le saluer comme un heureux point de départ de toute une série d'études, dignes d'enthousiasme de jeunes esprits désireux de faire connaître et de protéger les richesses artistiques de nos vallées.

Chanoine Léon DUVAL.

Les Paroisses
de la Vallée de Thônes

Nihil obstat :
Annecii, die 17ª Septembris 1941.
F. CUTTAZ, V. G.
Censor deputatus.

Imprimatur :
Annecii, die 18 Septembris 1941.
Jhus MOGENET,
Vic. Gén.

Les Paroisses de la Vallée de Thônes

d'après

les Visites pastorales et autres pièces d'archives

(Suite)

Complément de

L'HISTOIRE DE THONES

par le chanoine F. Pochat-Baron

supérieur honoraire du collège de Thônes

« Les principales lois de l'Histoire sont de ne jamais rien dire de faux, d'avoir le courage de ne rien taire de vrai et d'éviter jusqu'au soupçon de la flatterie ou de la haine. »

(Cicéron, **De l'Orateur,** livre II, 15).

BELLEY
IMPRIMERIE CHADUC

1943

LA PAROISSE DE LA CLUSAZ

A 12 km. E-N-E de Thônes, entre Saint-Jean-de-Sixt et La Giettaz, — sur la route nationale N° 509, — commence la paroisse ou commune de La Clusaz, qui s'est longtemps appelée *La Cluse-Lieu-Dieu*.

Sa superficie est de 3.500 hectares, d'après l'*Annuaire du département de la Haute-Savoie* (1).

Son chef-lieu, au confluent du Nom et du ruisseau du Fernuy, se trouve à l'extrémité occidentale de la commune et au plus bas.

Son altitude — au *seuil de l'église* — est de 1039 m.

En dehors du bourg, qui compte en 34 maisons (45 ménages) 141 individus, les chalets s'éparpillent dans deux directions montantes : celle des Confins à gauche, celle des Aravis ou des Prises à droite.

Nous verrons plus loin quels sont les principaux hameaux et la répartition ainsi que le mouvement de la population..., qui actuellement s'élève à 947 habitants.

En venant de Thônes, chef-lieu du canton, on débouche brusquement — par un étroit défilé, appelé autrefois le *Pas* (2) et aujourd'hui le *Parc* (!) — sur le territoire de La Clusaz et l'on en sort dans la direction de La Giettaz par le col des Aravis, à 1498 m. d'altitude, — ou dans la direction de Manigod par les pâturages de la Croix-Fry, à 1477 m., ou ceux de Merdacier (3), à 1513 m. d'altitude.

---

(1) D'après d'autres, elle serait de 3.241 hectares = 10.995 journaux.
(2) On dit de même *le Pas* de Morgins, *le Pas* de Suse...
(3) On est prié de ne pas écrire *Mer d'Acier*, quoi qu'il y ait quelque part une *Mer de Glace*.

LIMITES. — Du côté de St-Jean-de-Sixt, la limite est formée par un chaînon urgonien qui perce l'anticlinal tertiaire Vaunessin-Danay (à 1263 m. d'altitude). Ce chaînon recouvert de calcaire nummulitique, porte le nom bien mérité de *Mont-Durant* (*Montem diremptum* = *diruptum*, mont déroché) ; son pan oriental sur La Clusaz présente encore aujourd'hui la marque évidente d'un glissement considérable (qui aurait détruit un groupe de chalets, au lieu dit *les Eboulis*).

Transversalement cet anticlinal a été fracturé et livre passage au torrent dénommé le Nom (ou nant), descendu des Aravis, et à la route qui surplombe ce torrent.

La ligne conventionnelle qui sépare du Grand-Bornand la commune de La Clusaz, part des environs de la Tête du Danay (1737 m.), et va rejoindre la Grande-Forclaz et par là même la longue et magnifique chaîne du Reposoir ou des Aravis, Tête Pelouse (2582 m.), rochers de la Balmaz (2666 m.), et Porte des Aravis (2399), laquelle sépare La Clusaz de la commune de La Giettaz.

Un peu au sud du col des Aravis commence la limite entre La Clusaz et Manigod, faite de pâturages ; et enfin La Clusaz touche à la commune de Thônes dans les prés et les bois du massif de Vaunessin.

DÉNOMINATION. — Nous avons, en géologie, des milliers d'exemples de chaînes de montagne qui ont subi une fracture transversale : entre les deux moitiés s'ouvre un passage étroit ou défilé, que certains pays appellent une *cluse*.

Ici, précisément, ce défilé, ce passage, c'est le Pas que nous venons de traverser.

Donc, au premier sens du mot, *la Clusa* (en latin et en patois), *la Cluse* (en français), c'est le défilé... Et au sens usuel réel, c'est le village..., avec les quelques hameaux qui constituent la paroisse au-delà de ce défilé.

Pour distinguer cette cluse, cette paroisse, des autres cluses (1), l'autorité ecclésiastique lui ajouta le nom de *locus Dei* = *Lieu-Dieu*.

---

(1) Nous avons dans nos régions des Alpes d'autres exemples de cluses : d'abord à *Cluses* même sur l'Arve, — au fort de l'*Ecluse* (Ain), — et près de Dingy (en aval de Thônes), où s'élevait autrefois un prieuré dit de *la Cluse de Saint Bernard*, en l'honneur de Saint Clair, plus brièvement prieuré de Saint Clair. — Le nom de prieuré de *la Cluse* a trompé plus d'un auteur (*Regeste genevois*, p. 470. — *Histoire de Thônes*, tome I, p. 19).

Pourquoi ?

Nous ne pensons pas nous tromper en imaginant l'explication suivante :

A l'exemple de la paroise de Lieudieu, canton de Saint-Jean-de-Bournay, arrondissement de Vienne (Isère) et de son abbaye célèbre de Bonnevaux, fondée, en 1117 (1), d'où sortirent (2) tant de saints (pour fonder Tamié en 1132..., et d'autres monastères de l'ordre de Citeaux), notre Clusa ou Cluse, d'abord simple chapelle ou recluserie desservie par des religieux de Talloires, devint sous leur direction un remarquable *lieu de prières où Dieu avait bien sa part*, une paroisse modèle peuplée de « *bons catholiques* » (3)..., bref un *enclos du bon Dieu* (*Clusa* = *clausura loci Dei*).

Pourquoi au XVIII^e^ siècle a-t-on abandonné cette pieuse dénomination de Lieu-Dieu ?

Pourquoi, d'autre part, en gardant le mot patois de *Clusa*, y avait-on déjà ajouté la lettre *z*, au risque de faire prononcer *La Clusazze* (ou *La Clusace*) ?

MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Les plus anciens documents, qui sont les procès-verbaux des Visites épiscopales, ne donnent que des chiffres approximatifs :

En 1411 il y a à La Cluse-Lieu-Dieu 80 feux (non compris les ménages pauvres qui ne peuvent pas payer les subsides à eux demandés) ; — en 1445, 1470, 1481, il y a environ 100 feux, — en 1517, 120 feux, — en 1580 et 1607, environ 300 feux.

Mais cette dernière évaluation (même en y comprenant les ménages pauvres) nous paraît exagérée.

Tout au contraire nous accordons pleine confiance au dénombrement qui fut fait par les deux vicaires en 1561, par suite des ordres du duc Emmanuel-Philibert (4) : à cette date on compte à La Cluse 802 personnes solvables + 2 prêtres + 203 mineurs + 144 pauvres, au total : 1151 habitants.

---

(1) Remarquons que l'un des témoins de la fondation (ou de l'expédition de l'acte en 1120) est un Bernard Rufi.

(2) Entre autres, S. Pierre II, dit de Tarentaise, né à Saint-Maurice-de-l'Exil, archevêque de Tarentaise (1142-1174), dont on conserve des reliques notables à Tamié et à Moûtiers ; — S. Jean, premier abbé de Bonnevaux (m. 1141) ; le Bx Amédée d'Hauterives, dit l'ancien, et son fils, S. Amédée, évêque de Lausanne (m. 1159) ; S. Hugues, dit de Bonnevaux, 6^e^ abbé (m. 1194), etc. (CHUZEL, *Histoire de l'abbaye de Bonnevaux, au diocèse de Vienne*, 1932).

(3) Attestation tirée de la première *Visite pastorale* connue, qui est de l'année 1411.

(4) Voir les précieux documents conservés aux *Archives de Turin*.

Deux siècles plus tard, les Statistiques Depassier pour l'année 1766 nous donnent « 176 feux, soit environ 1000 habitants, dont environ 600 communiants ».

En 1801-1802, d'après le *Dictionnaire* de Grillet, il y a 1025 habitants.

En 1821, 464 hommes + 578 femmes = 1042.

En 1848, on compte 1131 habitants, plus 71 absents, dont 1 en Amérique, 1 en Algérie, 16 à Paris... Total 1202 individus, répartis en 193 maisons ou 227 familles.

Après l'annexion à la France — votée à l'unanimité — les recensements se font tous les cinq ans : donnons-en quelques-uns :

En 1861, il y a 960 habitants, — en 1872, 986, — en 1881, 1050, — en 1891, 1025, — en 1901, 925, — en 1911, 879, — en 1921, 839, — en 1931, 937, — en 1936, 973.

La Vie paroissiale

Les charges et devoirs du Curé

Aussi loin que remontent nos documents, nous trouvons que la paroisse de La Cluse-Lieu-Dieu est desservie par deux prêtres.

Le curé, en effet, est tenu d'entretenir un vicaire résidant avec lui (1) « à l'ordinaire », — et l'un ou l'autre est tenu (2) de dire une basse messe tous les jours.

Les dimanches et jours de fêtes, ils doivent célébrer une basse messe et une grande messe. « A haute voix » les jours de fêtes solennelles ils doivent s'acquitter des heures canoniales (3), c'est-à-dire psalmodier ou chanter matines et vêpres (4), plus exactement nones avant la grande messe et les vêpres après ; mais les autres dimanches et fêtes, point de vêpres... (5).

Tous les samedis (6) — et de plus la veille des quatre principales fêtes de Notre-Dame (7), — ils sont tenus à dire les *Gaude*, c'est-à-dire à chanter devant l'autel du Rosaire la prose *Gaude flore virginali* avec un *De profundis* et trois oraisons pour les défunts.

---

(1) Visites pastorales de 1580, 1607, 1631...

(2) « *Ad auditionem, non ad applicationem* », dit un vieux registre.

(3) Visite de 1580.

(4) Visite de 1607.

(5) On vit cependant s'établir le chant des vêpres les premiers dimanches du mois, puis les troisièmes dimanches... (Visite de 1766).

(6) De par la fondation faite par messire Pierre Gabagnod (Visites de 1607).

(7) Fondation de Révérend Pralon.

Le curé est chargé de fournir le vin pour les messes, — les hosties « des communiants aux fêtes de Pâques et autres fêtes de l'année », — et le luminaire du grand autel, « savoir quatre cierges aux fêtes solennelles, le reste du temps deux belles chandelles, à forme des Synodales ». (1631).

Il entretient les cordes des cloches et il est chargé du couvert du *Sancta Sanctorum,* mais non du reste de l'église, qui est à la charge de la paroisse (1631).

Ajoutons que le curé est tenu de faire le catéchisme tous les dimanches, à forme des Synodales, et d'avertir ses paroissiens d'y assister et d'y envoyer leurs enfants, — qu'il doit depuis la Sainte-Croix de mai jusqu'à celle de septembre lire la Passion à basse voix et faire la bénédiction du temps, — dire complies et donner la bénédiction durant l'octave du Saint-Sacrement. (Visite de 1658).

Les biens et revenus du Curé

Tout d'abord il y a une maison presbytérale (1), avec sa cour fermée et place à l'entour, un jardin au-devant d'icelle et un autre près de la rivière (1631), — représentés par les n^os^ 123, 164, 165, 168 de la mappe, tous d'ancien patrimoine, dit la Visite de 1766 et donc ne payant ni taille ni dîme ni subsides de guerre.

Il y a de plus une pièce de terre de trois journaux, avec sa grange, au lieu dit *la Closettaz,* — sous les n^os^ 68, 69, 75, 78 et 79, — acensée quatre ducatons en 1631 ou trente-six livres en 1748...

Une autre pièce de terre de douze journaux, avec deux granges, au lieu dit *ès Domaines,* — n^os^ 1014, 1015, 1016, 1017 et 1018 — acensée 140 livres en 1748...

Et une petite pièce de trois carterons *au Vard,* — n° 1363 — rapportant six livres en 1748, — le tout d'ancien patrimoine.

Il faut ajouter une petite pièce de trois journaux (n^os^ 3169 et 3170), dite le Ray (Rex), située à l'Oysellaz, une autre au Gotty, et un journal de terre au nant Thovex (des Frasses), — donnés à la cure (en 1624, 1689...) sous diverses charges désignées dans les contrats de fondation. (Visites de 1703 et 1766).

Quant aux *dîmes de la paroisse,* qui se payent de toutes sortes de bled, légumes et autres graines, à la cote de 25 à 30, plus généralement à la cote 25, *le curé n'en perçoit que le tiers,* — ce

---

(1) Plus exactement une cure de bois et une vieille cure de pierre (Inventaire de 1748, aux *Arch. départ.,* 1 G. 458).

qui lui rapporte « environ cent coupes d'avoine, mesure de La Clusaz » (d'après la Visite de 1658). — Les deux autres tiers des dîmes sont perçus par le prieur de Talloires (1).

Pour la dîme du *chanvre* (non pas du lin), le curé n'en perçoit (2) que le tiers d'après la Visite de 1607, qui l'estime à quinze florins par an ; mais la Visite de 1658 l'attribue toute entière au curé (3) et enregistre que les paroissiens sont en coutume de ne point payer la dîme des *naissants*.

Toutes les *novales* rière la paroisse appartiennent au curé (4).

Pour la *prémice* (5) les paroissiens n'entendent payer qu'un quart d'avoine (soit un quart de bled moitié orge moitié avoine) au lieu d'un quart d'orge et un d'avoine (6), mais plus tard ce sera plus simplement deux sols par chaque faisant feu.

En ce qui concerne les obventions et oblations de l'église, le prieur de Talloires en perçoit les deux tiers (7).

Les coutumes de la Paroisse

Pour la sépulture de chaque chef de maison et de tous ceux qui ont déjà communié, le curé perçoit la somme de sept florins, avec un poulet ou une poule (8), — moyennant quoi il est obligé de fournir treize petites chandelles et deux cierges le jour de l'enterrement, et de célébrer neuf grandes messes de suite : pour chaque jour de cette neuvaine il reçoit un pot de vin. De même, tous les dimanches de l'anniversaire il est tenu de fournir une

---

(1) En 1729, les revenus dépendant de la terre et juridiction de La Cluse, c'est-à-dire les dîmes, rentes, censes, servis, laods, suffertes, moitié des échutes... sont acensés et donnés à ferme par le procureur du Rme Abbé de Talloires sous la cense de 520 liv. 16 sols 6 deniers, soit 125 patagons et demi valant chacun quatre livres trois sols (MISSILLIER, notaire, 17 juillet 1729).

(2) C'est pour entretenir les cordes des cloches.

(3) Voir 1 G 458 aux *Archives départ. de la Haute-Savoie*.

(4) Malgré une ancienne donation du comte Amed de Genevois faite en 1288 au monastère de Talloires.

(5) Il fut convenu en 1667 qu'elle se payerait chaque année le jour de St Bon (1er Août).

(6) Malgré un jugement obtenu par Révérend Pierre Favergeot, au Conseil de Genevois, contre quelques particuliers.

(7) Transaction du 23 novembre 1328 entre le prieur Thomas Alaman et et le curé de La Cluse (*Inventaire des Chartes de Talloires*, page 129).

(8) A La Cluse, comme ailleurs, anciennement les familles donnaient le drap (ou suaire que l'on met sur le corps) ; mais il fut convenu un jour avec le curé (nous ne savons à quelle date), qu'à la place du drap on donnerait de l'argent avec du vin, ou un poulet, une serviette ou un mouchoir.

petite chandelle... D'autres messes lui sont données selon la dévotion des héritiers du défunt. (Visite de 1658).

Pour les baptêmes on lui donne deux sols outre l'offrande.

Pour la proclamation des mariages, vingt-quatre sols. Pour la bénédiction des accouchées, six sols.

Enfin, pour la bénédiction des « têches » il perçoit ou une tomme ou des œufs, selon les facultés et la dévotion de chacun. (Visite de 1766).

Les clercs d'eau bénite — ils sont au nombre de deux (1631) — sont entretenus de ce qu'on leur donne quand ils portent l'eau bénite par les maisons : ils sont obligés de servir le curé et le vicaire dans toutes leurs fonctions. (Visite de 1703). Ils sonnent l'*Ave Maria* le matin, à midi et le soir.

Le marguillier, entretenu aussi par la paroisse, est tenu de sonner pour tous les offices et en toutes occasions et nécessités. (Visite de 1678.)

La boîte des âmes, ou « de toutes âmes » comme on dit, est « maniée » (Visite de 1631) par les procureurs d'église, qui tout d'abord prélèvent sur son revenu l'honoraire d'une grande messe des trépassés à dire tous les lundis ; quant au surplus ils l'emploient à entretenir la lampe du sanctuaire, « qui doit être ardente pendant les divins offices » (1631) et à payer les menues réparations de l'église.

De même, c'est aux réparations de l'église que l'on réserve les cinq florins exigés des familles qui veulent enterrer quelqu'un des leurs dans la nef de l'église (sauf le cas de la gelée).

L'Eglise, ses autels, ses confréries

Les fêtes vouées par la Paroisse

L'église actuelle a été bâtie en 1821 et consacrée en 1829. Elle a été précédée d'une autre — probablement de plusieurs se succédant, pensons-nous, ou même endroit — et remontant à une date absolument ignorée... Tout juste savons-nous qu'il fut ordonné, en l'année 1445, aux paroissiens de faire consacrer au plus tôt le maître-autel (ce n'était pas le premier), et que cette consécration fut faite le 21 octobre 1470 par Mgr Mamert Fichet (1).

---

(1) En 1631, les paroissiens obtinrent de l'évêque de célébrer désormais la dédicace le second dimanche d'octobre.

Jusqu'à nos jours — et comme partout — le cimetière s'est trouvé établi tout autour de l'église.

L'église de La Cluse-Lieu-Dieu est sous le vocable de *sainte Foi*, vierge martyre, qui subit héroïquement le supplice du feu à Agen sous l'empereur Maximien Hercule (vers l'an 303) : la fête de cette patronne est fixée au 6 octobre (1).

Mais « *saint Juste* est le titulaire de la paroisse, laquelle est en coutume de chômer sa fête », qui tombe le 2 septembre (2).

FÊTES VOUÉES. — La dévotion des paroissiens s'est étendue d'ailleurs à d'autres saints particulièrement honorés, dont ils « vouèrent » les fêtes, avec l'autorisation de l'évêque en 1631 (3), savoir St Antoine (17 Janvier), St Sébastien (20 janvier), St Bernard de Menthon (15 juin), Ste Brigitte (8 octobre), St Denis (9 octobre), St Roch et St Théodule ou Théodore, évêque de Sion (16 août), et St Juste (2 septembre).

CONFRÉRIE. — De même que la plupart des paroisses du diocèse, La Cluse avait la confrérie du Saint-Sacrement (4) et celle du Rosaire (5) ; mais elle possédait de plus une confrérie du Carmel (6) ou de Notre-Dame des Carmes (érigée le 29 janvier 1702) et encore une confrérie du Sacré-Cœur (établie le 13 mai 1791).

CHAPELLES. — D'après les anciennes Visites pastorales (de 1517, 1580, 1607...) il y avait dans l'église trois chapelles :

Une (du côté de l'épître), érigée peu avant 1517 et dite de St Antoine, puis de Notre-Dame et de Ste Anne (1607) : ou de Ste Anne et St Antoine (1678).

Elle avait pour patrons ou nominateurs tout d'abord Etienne Deshouches dit Ruffi, et les fils ou héritiers de Jean et Antoine Ruffi

---

(1) On sait que les reliques de Sainte Foi (ou Foy) sont conservées en partie à Agen, une autre partie à Conques (Aveyron), avec une magnifique statue d'argent.

(2) Il s'agit de Saint Juste, évêque de Lyon, mort vers la fin du IV^{e} siècle. La Visite pastorale de 1687 indique une réclamation au sujet de la dévotion envers ce saint titulaire.

(3) A la demande des paroissiens, l'évêque donna permission au curé d'autoriser les travaux (pour la récolte) après l'office divin les jours des fêtes de St Barthélemy, St. Juste, St Mathieu et St Michel (Visite de 1631).

(4) Mentionnée dans les Visites de 1658, 1703, 1766. — L'office du Saint Sacrement est psalmodié sur les tribunes le troisième dimanche du mois, par les confrères en habits, qui assistent ensuite à la procession et à la bénédiction, un cierge à la main.

(5) Visites de 1607, 1631, etc. — Son office se fait le premier dimanche de chaque mois, à la chapelle de S. Sébastien.

(6) L'office de cette confrérie a lieu le dernier dimanche du mois.

dits des Houches... en 1678, noble Joseph de Ruphy... et en 1766 noble Balthazard de Ruphy (de Thonon).

Une autre (du côté de l'Evangile), récente aussi en 1517, dite alors de la Visitation, et plus tard (en 1580, 1607 et 1678) de N.-D. de Pitié, de St Claude et Ste Catherine, ou encore la chapelle des Carmes...

Une troisième chapelle, dite du St-Esprit, ne sera déjà plus mentionnée en 1580 ; mais on trouve à cette date une chapelle de St Sébastien (en laquelle se feront bientôt les exercices du Rosaire... 1607-1678), et plus tard une chapelle des Ames du Purgatoire : soit en tout quatre chapelles. (Visite de 1766).

Dans la nouvelle église de 1821 nous ne trouvons plus que deux chapelles soit autels latéraux : l'un, à droite, dédié à la Sainte Vierge sous le titre de N.-D. du Rosaire et des Carmes ; l'autre, à gauche, dédié à St Antoine et aux Ames du purgatoire (ou à St Antoine, St Roch et St Sébastien).

Ces deux autels, qui étaient primitivement en stuc (ouvrage de M. Pédrini, d'Annecy, 1822), ont été refaits en marbre et sortent de l'atelier de Thomas Magni, marbrier à St-Jeoire-Faucigny, tandis que le maître-autel est de M. Tavernier, d'Annecy.

De la voûte pendent quatre lustres (dont un en cristal), portant la couronne impériale (de Napoléon), achetés en 1816 par la colonie de La Cluse habitant Paris. — Le trésor, à la sacristie, renferme quelques pièces rares : un calice d'argent massif, don de François-Pierre Ruphy (1648), un ciboire aussi en argent massif, un ostensoir ancien, un encensoir d'argent finement ciselé (1725), des burettes en argent données par Claude-François Thévenet (1775), plus une croix en argent massif et une superbe chasuble en soie brodée datée de 1686 (Brochure de M. Paul-V. Aubry, p. 21).

Les Chapelles rurales

A diverses époques, quelques chapelles ont été érigées rière la paroisse.

La première en date est « l'oratoire fort dévot » bâti à l'entrée ou « sous le bourg de La Cluse », dans la gorge du Nom, *au lieu dit Le Pas,* sous le vocable de Notre-Dame de Pitié (1631), ou plutôt de la Visitation de N.-D. (1658, 1678, 1687, 1703, 1766) et cela « aux dépens de feu spectable Noël Hugon-Pergod » et de M. Claude Ruphy, c'est-à-dire après la mort du sénateur Pergod arrivée en janvier 1624.

Edifiée avant 1631, cette chapelle de Notre-Dame du Pas était

ornée d'un « tableau peint en détrempe de la Vierge Marie », mais elle ne possédait encore en 1631 ni revenus ni ornements...

Par suite de l'entrée en religion (1652) de Mlle Pergod, fille du fondateur, et de la vente de ses biens par le 1er Monastère de la Visitation d'Annecy à honorable François Donzel-Curtet, de La Cluse, celui-ci fut chargé (à partir du 24 octobre 1662) d'un capital de 100 florins dû au recteur de la chapelle... (1) Elle n'était donc pas « des mieux rentées », selon le mot de la Visite de 1766, puisque, à cette date, elle n'avait « pour toute fondation que 60 livres, sous la cense de 3 livres... pour deux basses messes, l'une célébrable le mardi des Rogations et l'autre le jour de la Visitation. » — Il va sans dire que ces fondations, comme tant d'autres, se perdirent à la Révolution..., que la chapelle elle-même eut besoin de réparations... Celles-ci ont été faites en 1843, en 1860 et 1941.

Au village du Vard, — une chapelle fut fondée par les héritiers de François Donzel-Curtet (c'est-à-dire par Jacques, Antoine, la Clauda et la Pernette Curtet) en l'année 1676, par contrat du 12 mai (Mejat notaire), sous le vocable de St François de Sales, de St Grat et de St Symphorien (2).

Tombée en ruines, la chapelle fut reconstruite en 1827 par les soins de Rd Rouph, curé des Clefs et de Rd Jean Collomb-Gros, préfet du collège de Thônes, donateur de la cloche, de l'autel et des ornements...

Au col des Aravis, une chapelle dédiée à Sainte Anne fut fondée avant 1687 (peut-être vers 1650) par noble Pierre-François de Riddes de Belletour, seigneur de Flumet.

Son revenu primitif était de cinquante florins... : il se perdit.

D'ailleurs elle n'eut jamais, dit la Visite de 1766, ni cloche, ni ornements, ni calice ; elle était (à cette date) sans porte (les balustres même ayant disparu) et se trouvait exposée à tous les vents : elle servait, du moins, d'asile aux passants en été et en hiver, dans les mauvais temps et les « tourmentes » auxquelles ce lieu est sujet.

La fête de Ste Anne (au 26 juillet) y amenait un grand concours de gens — qui déjà s'étaient « amusés la veille à la Saint-Jacques (de la montagne de Vaunessin, sur Thônes) — les désordres qui s'ensuivaient firent interdire la messe de ce jour, laquelle fut désormais célébrée à l'église paroissiale, ou du moins un jour de juillet autre que la Sainte Anne (2).

---

(1) *Acad. Salésienne,* tome 54, p. 19. — Son revenu en 1703 n'était encore que de cinq florins, sous la charge de deux grandes messes.

(2) A tort la Visite de 1766 donne le nom de St Guérin.

(3) L'ordonnance de l'évêque est du 6 mars 1751 (*Registre des homologations* 1750-1757, folio 97).

Plus tard la chapelle fut restaurée et agrandie par les soins du légendaire vicaire Grosset-Janin... et encore remise à neuf en 1926.

Les paroissiens de La Cluse s'y rendent en procession dans les temps de calamités, particulièrement pour demander la pluie.

Au village de Gotty, — par contrat du 1er octobre 1691 (Vibert, notaire) — fut fondée une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-de-Montégu, de St Pierre et de St Antoine de Padoue, de la nomination de Me Pierre Masson, notaire, et d'un premier revenu de 24 florins... (1).

Au village du Fernuy, une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-des-Neiges et de Saint Our *(sic)*, fut fondée en 1738 par Rd Claude-Joseph Tournier, curé de la paroisse, Rd François Hudry, prêtre dudit lieu et par les communiers du Fernuy, qui ensemble constituèrent un fonds de huit cents livres...

La chapelle a été remise à neuf en 1928.

Aux Confins, une sixième chapelle rurale, sous le vocable des Quarante-Martyrs (de Sébaste, en 320), de St Jean l'Evangéliste et St Jean-Baptiste, « a été construite en 1834, au moyen d'une souscription ouverte par Rd Pollet, curé de la paroisse. Son établissement fut voué et décidé après la grande gelée de 1833, qui dans la nuit du 2 au 3 septembre détruisit... toute la récolte tant en blé qu'en pommes de terre. La paroisse s'y rend en procession pour demander le beau temps, comme elle va aux Aravis pour obtenir la pluie. » (*Mémoire* de M. Pergod).

Toutes les chapelles sont unies au maître-autel, à l'exception de celles du Vard et de Gotty, que les familles ayant droit de patronage ont fini par attacher au vicariat de la paroisse.

Les fidèles de la paroisse continuent, suivant la pieuse tradition de leurs ancêtres, d'aller en dévotion à *la Croix* de l'Aiguille, qui, de cette cime élevée, domine les deux vallées... En 1816, l'an de la grande disette, toute la paroisse s'y transporta processionnellement, sous la direction de M. l'abbé Fillion, vicaire..., pour demander la cessation des pluies interminables et désastreuses de cette année. (*Mémoire* cité plus haut).

---

(1) Même *aux Etages* « chez le bon Poil » avait été fondée en 1732 une chapelle de N.-D. des Ermites, par Alexandre Pollet-Villard, mais sans calice et sans cloche... ; sa toiture fut si bien négligée que l'évêque prononça son interdit (Visite de 1766).

Les Curés de la Paroisse

d'après les visites pastorales et autres documents

Le bénéfice de La Cluse-Lieu-Dieu était autrefois du patronage du monastère de Talloires ; en d'autres termes, quand le curé venait à décéder au mois de mars, de juin, de septembre ou de décembre (1), le prieur de Talloires ne manquait pas d'intervenir auprès de l'évêque (de Genève) pour lui nommer (ou présenter) tel prêtre ou tel clerc candidat à ce poste.

A quelle date fut créée la paroisse ? On l'ignore... (2) Et quels furent les prêtres qui eurent à desservir la paroisse... avant le XV^e^ siècle ? Leurs noms, sauf un, nous sont inconnus.

En effet, un Rd ETIENNE D'ABONDANCE est quelque part désigné comme curé de La Cluse-Lieu-Dieu :

Il avait donné dix livres au couvent des Cordeliers, du quartier de !Rive, à Genève... : son anniversaire s'y faisait le 12 février. (*Obituaire* de cette église).

Au XV^e^ siècle

En 1411 et 1414, c'est un Rd GIRARD DE VÉREL qui est curé... Agé de 40 ans en 1411, il réside en la cour de Rome, nous ne savons à quel titre. Or, on était aux temps du schisme d'Occident, à la veille du concile de Constance (convoqué pour le 1.^er^ novembre 1414). Peut-être notre curé de La Cluse revint-il alors de Rome, perdu dans « la masse énorme du simple clergé, des députés des universités et des chapitres... et de la multitude des docteurs » (3) qui, avec les cardinaux, allaient essayer de mettre un terme aux tribulations de l'Eglise par l'élection de Martin V (11 novembre 1417).

Au témoignage de ses confrères et de ses paroissiens, ce curé était instruit « *congruæ scientiæ* » et de bonnes mœurs, malgré quelques soupçons contraires.

---

(1) Note tirée d'un ancien registre conservé à la cure.

(2) On a parlé d'une date de 1112 (dans la pierre d'un pont sur le Nom) : en réalité on ne sait pas à quoi cette date se rapporte.

Un curé de La Cluse-Lieu-Dieu paye vers l'année 1340 une taxe de 40 sols ; mais on ignore son nom. Le même curé ou son prédécesseur, passe transaction le 9 des calendes de Décembre (23 novembre) 1328 avec Thomas Alaman, prieur de Talloires, qui percevra désormais les deux tiers des oblations faites à l'église. (*Inventaire des chartes de Talloires*, page 129).

(3) DANIEL, *Manuel des Sciences sacrées*, page 192.

Ajoutons qu'en 1414 il est qualifié chanoine de la cathédrale de Lausanne. — Le vicaire Jean Dufresney qui le suppléait dans sa paroisse, y fit bâtir une cure en pierre, à la manière d'une place forte.

Les Visites de Mgr Jean de Bertrand, évêque de Genève, d'où nous tirons ces renseignements, sont du mercredi *29 juillet 1411* (1) et du *11 septembre 1414*.

La paroisse comptait alors 80 feux (ou ménages) de « bons catholiques ».

Portant son attention sur les détails de l'église et de son mobilier, l'évêque visiteur enjoint aux paroissiens de faire relier les livres, — de réparer les vitres, — d'établir une pierre au baptistère — et d'enlever de la nef les coffres et le meuble à grains qui l'encombrent...

Vicaires : 1411, Jean Dufresney, de St-André-sur-Boëge.
1414, Pierre Ogier.

Vingt-sept ans, ou du moins trente-et-un ans après, c'est Rd FRANÇOIS DE CHARANSONAY qui est curé de La Cluse-Lieu-Dieu (2) ; mais il est encore retenu à Turin pour y poursuivre ses études...

— 1445 —

Nombreuses et pressantes sont les injonctions de Mgr Barthélemy Vitelleschi, évêque de Corneto, délégué de l'évêque de Genève, dans sa Visite du *2 septembre 1445*.

Comme il l'a dit la veille au Grand-Bornand, le prélat veut que les paroissiens fassent établir au milieu et au-dessus de l'autel l'*armoire* (ou placard) de bois qui garde le Corps de N.-S. Jésus-Christ, — qu'ils achètent un voile de soie blanche pour recouvrir la Ste Eucharistie et la porter en procession, — et qu'au sommet de la custodie servant à porter le Corps de N.-S. aux malades et à la procession de la Fête-Dieu ils fassent mettre un petit cercle avec des vitres, — et tout cela avant la prochaine Fête-Dieu.

---

(1) L'évêque était le 28 juillet à Serraval ; le 29 il traverse rapidement Manigod, La Cluse, St-Jean et le Grand-Bornand, et le lendemain 30, il se trouve à Thônes !

(2) Un jeune clerc est déjà pourvu en 1441 de l'église de La Cluse, par l'official de Genève, en conséquence de la nomination et présentation faite par le prieur (Amed de Charansonay) et les religieux de Talloires. (Page 153 de la *Notice sur Talloires,* de Jules PHILIPPE). Nous ne pensons pas nous tromper en identifiant le curé nommé en 1441 avec celui de 1445, 1470 et 1481.

Et avant la même Fête qu'ils achètent une nouvelle croix et un nouvel encensoir.

Ordre aussi est donné d'acheter avant Toussaint de nouvelles burettes et une lanterne à tenir allumée devant la Ste Eucharistie, lorsqu'elle est portée à travers la paroisse.

Ordre de faire dans les deux ans un bon missel neuf, — de faire et bien relier l'office du Saint-Sacrement, avant la prochaine Fête, — de faire écrire dans le « Légendaire » les leçons des solennités qui y manquent et toute la légende de Sainte Foi, — et de faire, pour renfermer tout cela, un même lutrin.

Ordre d'acheter avant les calendes (de Noël) deux beaux corporaux neufs, une pale, un surplis et trois essuie-mains convenables, pour le service de l'autel ; — plus, dans l'année avant la prochaine Saint-Michel, une chasuble (avec manipule et étole) semblable à celle qu'ils ont déjà pour les jours de fêtes, avec deux aubes, des amicts et un devant-d'autel.

Plus importantes sont les injonctions suivantes, savoir : de faire réparer dans l'année toutes les fenêtres vitrées du chœur, — d'achever jusqu'au toit le mur de la nef qui est du côté du vent, — de fermer et de murer entièrement la petite ouverture qui est dans ce mur, — et de refaire à neuf l'image ou tableau de la Patronne ; — et enfin de faire consacrer le maître-autel le plus tôt qu'ils pourront. (Notons ici que l'on attendra jusqu'en 1470.)

Quant à la lampe du sanctuaire, le prélat fait les mêmes injonctions que dans les paroisses voisines, en ajoutant que les paroissiens aient à élire un homme probe, qui tienne sous clef l'huile de la lampe et qu'il entretienne de cette huile au moins une lampe toujours allumée le jour et la nuit sans interruption...

Et, comme une très mauvaise coutume s'était établie d'entrer dans le chœur pendant la célébration des messes, au point de gêner et de scandaliser le prêtre, l'évêque décide sous peine d'excommunication que désormais nul n'entrera dans le chœur pendant la messe, à moins d'être ecclésiastique ou servant de l'officiant.

Et encore, parce que les paroissiens se sont plaints d'une certaine privation de messes au maître-autel, il règle pour l'avenir la célébration des messes de la manière suivante : tous les dimanches et à toutes les fêtes de précepte la messe sera célébrée au maître-autel en vue de la paroisse par le curé ou par son vicaire, et de même tous les lundis et samedis... à moins d'empêchement légitime...

Et enfin le curé ou son vicaire sera toujours tenu de chanter à

l'église vêpres et matines les trois jours avant Pâques et toutes les fêtes solennelles, si le peuple y vient pour ces offices...

Une requête d'un autre ordre fut présentée à l'évêque : un paroissien, du nom de Jean Galliact, était, paraît-il, atteint de la lèpre et l'on craignait pour la paroisse... L'évêque fit comparaître le malheureux, reconnut son mal et lui enjoignit de se présenter le quinzième de ce mois (de septembre) à Genève par-devant les vicaires généraux, qui prendraien une décision sur son transfert en quelque maladrerie...

Or, le six septembre (c'est-à-dire quatre jours après), se trouvant à Thônes, le dit Visiteur décida que notre lépreux, dans la quinzaine, se transporterait sans autre solennité, et secrètement, à la maladière de Thônes (1), où il recommanda de lui faire bon accueil.

Vicaire : 1445... Jean Psautier.

— 1470 —

Nous passons de l'année 1445 à l'année 1470, — au 20 octobre, — date de la Visite faite par Mgr Mamert Fichet, évêque *in partibus* d'Hébron, délégué de l'évêque de Genève.

Le curé — titulaire, — le même François de Charansonay est depuis 1459 chanoine de la cathédrale de Genève (2).

Les injonctions du Visiteur portent sur les détails du mobilier de l'église : croix à mettre aux custodies qui servent à conserver la Ste Eucharistie ou à la porter aux malades, — ampoules d'étain avec la nette désignation de l'huile y renfermée, — petite tablette des reliques avec sa vitre, — image ou tableau de sainte Foi, de deux pieds et demi de longueur, en remplacement de l'ancien tableau, — voile de soie blanche pour la pyxide, — nouvelles burettes, — nouvelle croix et réparation de l'ancienne, — encensoirs, — reliure du missel et des autres livres, — achat d'un nouveau Manuel et d'un Graduel, d'une bannière, de deux pales, de deux manipules, d'un corporal, etc.

Il existe dans l'église (de 1470) une chapelle sous le double vocable de Saint Antoine et de Saint Sébastien. Les syndics de la paroisse en sont les nominateurs : ils auront à fournir calice, missel, ornements, tableaux des deux patrons, et table de pierre...

---

(1) La Cluse n'avait pas participé, comme les autres paroisses de la vallée, à la fondation de la maladrerie de St Blaise, à Thônes.

(2) *Acad. Salésienne,* tome XIV : *Le Chapitre de St Pierre de Genève,* page 198.

Le lendemain, 21 octobre, l'évêque procéda à la consécration du maître-autel de l'église ; — il donna la tonsure à Jacques, fils de Jean Pallafroy, de La Cluse ; — et il assigna à Jacques Dupont, suspect de lèpre, à comparaître tel jour à Genève.

— 1481 —

Onze ans après, — en 1481, — lors de la Visite pastorale de Mgr Claude Rup, évêque de Claudiopolis, qui remplace l'évêque de Genève, — c'est encore, c'est toujours le même chanoine François de Charansonay, habitant Genève, qui a le titre de curé de La Cluse (1).

Nombreuses et pressantes et détaillées sont les injonctions du Visiteur, qui revient sur celles de son prédécesseur, restées semble-t-il lettre morte :

Et d'abord, que les paroissiens fassent faire dans les quatre ans une custodie d'argent (de six onces d'argent) avec sa lunette, pour garder le Précieux Corps de N.-S. toute l'année et le porter à la procession le jour de l'Eucharistie, — qu'avant la Pâque prochaine ils fassent faire des ampoules pour les saintes Onctions, — que dans huit jours le curé ou ses vicaires fassent faire la châsse des reliques de sainte Foi, — que dans l'année les paroissiens se procurent un nouveau Manuel (Rituel) et fassent réparer le vieux aux endroits nécessaires, — qu'ils fassent écrire et noter dans le Graduel le *Gloria,* le *Sanctus,* l'*Agnus Dei,* le *Vidi aquam,* l'*Asperges*... pour les jours solennels, et qu'ils se procurent une autre chaîne pour l'encensoir : toutes choses déjà enjointes.

De même, que dans les deux ans ils fassent faire une pale, et que des deux médiocres qui survivent ils fassent une bonne et convenable pale, à l'usage du maître-autel ; — et dans le courant du semestre une chasuble verte, une nouvelle étole avec son manipule, — sans oublier de réparer les fenêtres vitrées du chœur.

Que la lampe devant le tabernacle soit garnie d'huile et tenue allumée, par les soins du curé ou de ses vicaires, et qu'un vase destiné à recevoir cette huile soit placé dans l'église..., l'évêque accordant quarante jours d'indulgences aux paroissiens qui donneront de l'huile.

---

(1) Dans ces mêmes temps, — et pendant plus d'un siècle — le monastère de Talloires a pour *prieurs* des Charansonay : M^re^ François, 1426-1439, — ensuite Amed ou Amédée (le Vieux), 1439-1484, — puis son frère Amed le Jeune, 1484-1515, — ensuite un autre Amed, 1515-1533, et enfin Jean, 1535-1537, qui devint prévôt de la cathédrale en 1551 et mourut en 1563.

Autre chose : dans les trois mois les paroissiens ont à faire un inventaire de tous les biens, objets, joyaux, papiers et instruments (?) de l'église, que le curé doit renfermer dans un coffre convenable, dont il aura une clef (les procureurs ou les syndics ayant une autre clef), — et cet inventaire doit être renouvelé de trois ans en trois ans et surtout lors du changement des vicaires.

Défense expresse sous peine d'excommunication et d'une amende de vingt-cinq florins de tenir sur le cimetière des danses ou des jeux, des vogues ou des veillées...

Défense à tous clercs, séculiers et laïques quelconques de jouer désormais dans le cimetière ou les dépendances de l'église, d'y bavarder ou d'y blasphémer... pendant les offices.

Et ordre de faire réparer avant la prochaine fête de Toussaint la partie du *pavé* qui avoisine le chœur...

Une dernière monition concerne les « égances » ou contributions nécessitées par la construction de l'église et par ses charges présentes et futures : les paroissiens ont à s'acquitter de leurs charges aux dates fixées ou entre les mains des procureurs de la paroisse ou entre celles des syndics, comme ils le préféreront...

Apprenons de cette Visite, en passant, que probablement l'église n'était pas planchéiée, mais pavée..., et que le curé restant éloigné de sa paroisse avait été amené à entretenir deux vicaires.

Vicaires : en 1470, Mathieu Machet (1),
en 1481, Christophe de Piro (Dupoirier ?), et
Michel Desoches, dit Ruffi, tous deux « présentés admis ».

Notre chanoine F. de Charansonay — curé depuis 1441 ou 1445 — mourut en l'année 1498, le 16 janvier, après avoir donné pour son anniversaire à faire en ce jour à la Cathédrale le capital de 38 livres, soit le revenu de 38 sols. Il fonda de plus en cette Cathédrale de Genève une messe quotidienne, et fit faire un christ et un vitrail orné de ses armes (2).

Nous ignorons quel fut son successeur immédiat en la cure de La Cluse.

---

(1) C'est peut-être à ce Machet, originaire de La Cluse, que la paroisse dut la cure de pierre dont il sera parlé en 1687.

(2) Mémoires de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome XXI, p. 39.

Au XVI[e] siècle

En 1517 nous trouvons comme curé de La Cluse Rd M[re] JACQUES D'ARLO, — que nous supposons originaire de Mons-en-Semine (paroisse de Vanzy ou de Chessenaz). Lequel, le 3 octobre, reçoit la Visite de Mgr Pierre Farféni, évêque titulaire de Baïrout, vicaire général de Genève.

Les injonctions du Visiteur concernent quelques offices nouveaux à se procurer, — une custodie à réparer, — quelques corporaux à confectionner, — la lampe du sanctuaire à maintenir garnie d'huile et allumée, — un inventaire à faire dans les trois mois...

Avec cela, nouvelle défense de jouer et de bavarder sur le cimetière, et d'y laisser pénétrer du bétail, et nouvel ordre de payer fidèlement les « égances » ou contributions concernant l'église.

Un mot, enfin, de l'évêque concerne les processions : il veut qu'une personne par maison se fasse un devoir d'y assister.

Les vicaires de la paroisse sont :

En 1517, Amblard Ruffi et Pierre Gabagnod.

C'est ce dernier vicaire, Rd M[re] PIERRE GABAGNOD, qui, devenu curé, donna le capital de vingt livres (sous la cense de dix-huit sols) pour faire chanter tous les samedis, devant l'autel du Rosaire, la prose des *Gaude* avec un *De profundis* et trois oraisons pour les défunts.

En 1561, lors du « dénombrement des personnes ressortissantes du grenier à sel de Thonoz », les deux vicaires sont :

Antoine Favergeot et Jean Crochet.

Peut-êtr le curé — absent — n'est-il autre que Rd GEORGES DUMOULIN, indiqué par le *Dictionnaire du clergé* comme curé de La Cluse décédé en 1570.

— 1580 —

Dix ans après, c'est Rd LOUIS JACQUEMET qui est curé, mais il se trouve absent de sa paroisse lorsque Mgr Claude de Granier fait sa Visite le *14 août 1580*, en venant de Manigod.

L'évêque lui enjoint, sous les peines du droit, de faire résidence en son bénéfice ; — et aussi de réparer la toiture du chœur, ainsi que le pavé et les fenêtres vitrées du chœur.

Quant aux paroissiens, ils ont (dans les trois mois) à recouvrir le clocher, à protéger d'une toile cirée les fenêtres, — à fournir quatre purificatoires et quatre livres (ou registres), — à réparer les deux Graduels et les castagnettes, — à faire l'inventaire... Il leur est défendu de jouer sur le cimetière et d'y laisser paître le bétail, — et également défendu de s'y promener pendant les offices divins.

Une injonction particulière est faite à égrège Michel Putet, de poser sur ledit cimetière deux bornes de pierre.

Quant à la lampe du sanctuaire, elle doit être toujours éclairée : les mêmes indulgences que précédemment sont accordées...

Ensuite nous rencontrons Rd PIERRE FAVERGEOT, natif de La Cluse, tonsuré le 16 juin 1576, nommé curé de sa paroisse natale vers l'an 1590 ou 1599 (1).

Il mourut le 25 février 1604.

Vicaire : 1604, Jacques Ruphy.

La question des dîmes et de la portion congrue du curé avait amené un procès avec le prieur de Talloires : un appointement du 17 juillet 1601 adjugea à celui-ci le tiers des dîmes du blé, plus la dîme entière du chanvre et des naissants (2).

Il y eut une querelle au sujet de la prémice par devant le Conseil de Genevois : M^re^ Pierre Favergeot obtint gain de cause.

Au XVII^e^ siècle

En ce nouveau siècle nous voyons se succéder rapidement plusieurs curés :

Rd JACQUES LEVET, né au Petit-Bornand, ordonné prêtre le 22 décembre 1601, nommé curé de La Cluse le 17 mars 1604..., mais déjà en 1610 nous le trouvons curé d'Amancy sous un climat plus doux...

— 1607 —

Rd PIERRE LEVET, sans doute proche parent du précédent, est curé dûment institué et résidant à La Cluse-lieu-Dieu (3),

---

(1) C'est de sa main que sont rédigés les plus anciens registres paroissiaux conservés à La Clusaz.

(2) *Archives dép. Haute-Savoie*, 1 G. 458.

(3) Ainsi écrivent encore le rédacteur des Visites et Mgr Charles-Auguste, dans son *Histoire du Bienheureux François de Sales*.

présent à la Visite pastorale du mercredi 10 octobre 1607 faite par Saint François de Sales.

Le saint prélat a la satisfaction de trouver dans l'église tout ce qui est requis pour le service divin. Il se borne à demander au curé d'avoir les quatre livres (ou registres des baptêmes, des communiants, des mariages et des sépultures), quatre purificatoires, — de faire blanchir la voûte du chœur et de réparer la vitre de la grande fenêtre dans un mois... Et aux paroissiens de faire plâtrer et blanchir la nef, de munir ses châssis de toile cirée (dans les deux mois), et enfin de rédiger et de remettre au greffe de l'évêché un inventaire des meubles et joyaux de l'église.

Rd JEAN DES CLETS, natif de Thônes, ordonné prêtre le 20 septembre 1597, curé d'Amancy dès 1604, devient en 1610 curé de la Cluse-lieu-Dieu.

Il mourut en avril 1618.

Rd PIERRE-JEAN CURTY, lui aussi né à Thônes, ordonné prêtre le 18 septembre 1604 à Viuz-en-Sallaz par Saint François de Sales, — institué curé de La Cluse le 30 mai 1618... Il meurt en avril 1621, laissant pour héritier Jean Tavel, de Thônes.

Vicaire, 1619, Théodore Collomby, de La Cluse.

Rd JACQUES CARTIER, pourvu du bénéfice de La Cluse dès le 26 juin 1621, ne reçoit la prêtrise que le 19 février 1622 (des mains du coadjuteur Jean-François de Sales, dans l'église de Sainte-Claire, d'Annecy).

Il meurt en 1629.

Rd THÉODORE COLLOMBY, natif de La Cluse, ordonné prêtre le 17 mars 1612 à Chambéry, vicaire à La Cluse même... en 1619..., est institué curé de sa paroisse le 6 décembre 1629... et il meurt en avril 1630 !

Gardiateur : Avril 1630, Georges Lambersend, de Manigod.

Rd ANDRÉ PRALON, né à Manigod, où son père Pierre est notaire, — tonsuré le 24 mai 1625 — est institué curé de La Cluse le 17 avril 1630.

Il va rester dix-sept ans.

— 1631 —

Le 2 juin 1631, il reçoit Mgr Jean-François de Sales, évêque de Genève, qui, dans le procès-verbal de sa Visite, consigne les revenus du curé, ses charges tant spirituelles que temporelles, — autorise huit fêtes de dévotion vouées par les paroissiens, et fait

aux paroissiens quelques injonctions, celle entre autres de faire noter un Graduel et un Antiphonaire pour toutes les fêtes de l'année, et celle de réparer le couvert du clocher dans deux mois.

Sous peine d'amende, l'évêque défend de nouveau aux paroissiens de vendre ou débiter aucune marchandise sur le cimetière, — d'y jouer à quelque sorte de jeu que ce soit, — de s'y promener pendant la sainte messe, comme de fréquenter les tavernes pendant le même temps.

Il fixe le droit de se faire enterrer dans l'église à trente sols (sauf pour les enfants au-dessous de douze ans), en plus d'un « service » pour la réparation de l'église.

Par son testament daté déjà du 1er juillet 1632, et par d'autres actes de 1640 et 1642, le curé Pralon laisse quelques fondations de messes (1) ; il s'applique d'ailleurs à faire quelques réparations à l'église, il fait construire la sacristie, achète bannière, chasubles, devant-d'autel, lampes, etc.

Il meurt en mai 1647.

Vicaires : 1631, François Blanc.
1633, Claude Tochon, de Bornand.

Rd MAURICE MANIGLIER, né à Serraval ou à Annecy (d'après le *Dictionnaire du Clergé*), ordonné prêtre le 22 décembre 1640, est nommé, après concours, curé de La Cluse le 3 juin 1647, et mis en possession le 8.

C'est tout ce que nous savons de lui.

Gardiateur : 1648, Claude Giguet, de Thônes.

Rd CLAUDE FAVRE, né à Thorens, ordonné prêtre en 1616 (?), est institué curé de La Cluse le 18 novembre 1649. — Il reste 27 ans à la tête de la paroisse, et voit trois visites pastorales :

Tout d'abord, c'est *le 28 mai 1658* que s'arrête à La Clusaz-lieu-Dieu Mgr Charles-Auguste de Sales.

Il rappelle au curé qu'il est tenu de faire le catéchisme tous les dimanches... et d'y faire assister les enfants.

Aux paroissiens il ordonne de faire confectionner un gonfalon neuf dans les six mois, — de faire plafonner l'église et d'y mettre des ais en divers endroits dans les trois mois.

Le curé proteste qu'il veut percevoir sa portion congrue du prieur de Talloires, qui perçoit les deux tiers des dîmes, — dont acte donné par l'évêque ; — mais, d'autre part, les paroissiens

(1) Mentionnées dans la Visite pastorale du 24 août 1766.

disent être en coutume de ne point payer au curé la dîme des naissants, ce dont l'évêque donne acte pareillement.

En 1667, le 10 mai, a lieu la première des trois visites faites par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex.

Il enjoint au curé, non seulement d'interroger sur le catéchisme tous les dimanches, mais encore de faire résidence personnelle ; — et de tenir sur l'autel un crucifix en relief.

Aux paroissiens il ordonne d'acheter dans les six mois une pyxide d'argent, — un bassin de cuivre ou d'étain pour les baptêmes, et de mettre une toile sur le couvert des fonts (contre la poussière), — d'acheter deux chasubles (une blanche et une verte), une aube de toile fine, une chape blanche, deux paravants d'autel (un blanc et un noir), un missel, un rituel et un antiphonaire. Et il règle tout ce qui concerne la boîte des âmes...

Nouvelle visite du même évêque *le 27 octobre 1678.*

Mêmes injonctions concernant la résidence perpétuelle du curé et ses catéchismes ; — et, de plus, ordre de se procurer dans le mois quatre corporaux et six purificatoires neufs.

Aux paroissiens ordre d'acheter une chasuble verte avec son étole et son manipule, une chape noire, un pluvial, — un missel, un graduel, un antiphonaire, — six nappes et six serviettes dans les six mois, — et encore, avant l'hiver (si faire se peut), de faire réparer le couvert de l'église aux endroits nécessaires, — et enfin, dans l'année, au plus tôt, de faire clôturer à chaux le cimetière pour empêcher le bétail d'y pénétrer...

Cette visite (ainsi que la suivante) se termine par une vive exhortation à tenir *les petites écoles* pour l'instruction de la jeunesse et sa formation aux bonnes mœurs : c'est la suite des invitations de Sa Grandeur dans son Rituel et ses Constitutions synodales et aussi des ordres de Madame Royale (Christine de France), régente de Savoie.

Ajoutons que, avant la visite de 1667, le curé Claude Favre a fait bâtir en bois un nouveau presbytère (sur le jardin, au-devant de la cure de pierre) et qu'il l'a annexé à la mense curiale (le 24 janvier 1684). D'autre part il contribue à la fondation de la Mission.

Il meurt en janvier 1687.

Vicaires : 1662-1700, Gaspard Collomby, de La Clusaz.
1679..., Etienne Favre, de La Clusaz.

Rd MAURICE BLANC (frère cadet de Claude, archiprêtre de Marlens), né à Thônes, ordonné prêtre le 14 mars 1671, est institué curé de La Clusaz le 26 février 1687.

Pour la troisième fois, *le 12 juin de cette année 1687*, Mgr d'Aranthon d'Alex fait sa visite à La Clusaz.

Il renouvelle ses exhortations à tenir les petites écoles pour l'instruction des enfants de la paroisse, « leurs pères, dit-il, étant exhortés d'user de quelque reconnaissance à l'endroit de celui qui en prendra soin ».

Il enjoint au curé d'avoir six corporaux, six purificatoires, quatre pales de toile fine, — à les tenir avec toute la propreté voulue dans un endroit de la sacristie où les laïcs ne portent pas la main..., — et à faire le catéchisme tous les dimanches...

Aux paroissiens il demande de faire réparer dans l'année le sous-pied de l'église, — de faire mettre un dais sur le maître-autel, de fournir encore un paravant d'autel, six nappes, six serviettes, deux aubes, quatre amicts et autant de cingules de fil, un drap noir pour le catafalque, — une boîte d'argent pour porter les sacrements aux malades, — un antiphonaire et un graduel — un bassin et une cuillère d'étain pour les baptêmes...

D'autre part, il est convenu que les paroissiens fourniront au curé un grenier et contribueront de quelque manière à lui procurer une écurie dans l'ancienne cure. (1)

Le curé Maurice Blanc mourut en avril 1700.

Vicaires : 1687, Jacques Pochat, de Bornand.
1689, Claude Rognard, de Moye.

Au XVIII[e] siècle

Rd NOËL MORET, de Thônes, prêtre du 19 septembre 1693, curé d'Ecole de 1698 à 1700, est institué curé de La Clusaz en juin 1700.

Le 6 août 1703, Mgr M.-G. de Rossillon de Bernex fait sa visite pastorale à La Cluse-Lieu-Dieu.

Il ordonne aux paroissiens de se procurer dans les six mois une chasuble blanche avec son étole et son manipule, — aux syndics de fournir un double de l'inventaire des fondations, — et au curé un double de l'inventaire des meubles, titres et orne-

---

(1) L'ancienne cure, qui était en pierre, avait été donnée à la paroisse par un noble Machet. ainsi qu'il était écrit sur la porte d'icelle. Elle fut rétablie par Rd Blanc :

Albus restituit collapsæ limina turris,
Quam nobis Machet nobilis ante dedit.

C'est-à-dire : C'est M. Blanc qui a fait relever la tour que noble Machet nous avait donnée autrefois.

ments de l'église, — et de plus (remarquons ceci) de joindre une parcelle de reliques à celles qu'il a, pour les exposer avec sûreté à la vénération du peuple.

Ceci, évidemment, suppose que l'on n'était pas sûr de l'authenticité des anciennes reliques.

Un petit détail. Il est dit dans le procès-verbal que d'après les anciennes visites le curé perçoit « la dîme des nascents » (ou naissants) et qu'il la perçoit « à la cote onzième » (1). Mais, à la lecture de ces lignes, les paroissiens protestent de n'avoir jamais payé cette dîme et déclarent vouloir s'en tenir à leur possession...

Rd Moret a la satisfaction de voir se décider en faveur de sa paroisse deux fondations :

1°) La fondation d'une *Mission* qui doit être donnée de sept ans en sept ans par des ouvriers envoyés sous l'agrément de Monseigneur. (Acte du 18 octobre 1705, Missillier, notaire.) Le capital (qui provient en partie de Rd Etienne Favre, de La Clusaz, curé de Combloux), est de 627 livres donnant une cense de L. 31,7. En 1741, le capital est de 100 florins anciens.

2°) La fondation d'une *station de Carême,* par acte du 1er avril 1709 (Missillier, notaire), portant la cense annuelle de 84 livres payée par la paroisse..., laquelle doit fournir tout le bois ou affouage, les ustensiles de cuisine, plus lit, draps, nappe, serviette, plats, assiettes, cuillers, couteaux, fourchettes, verres... nécessaires au prédicateur ; celui-ci est choisi par le curé : il est obligé à deux services pendant le Carême pour les fondateurs. (Visite de 1766). — En 1741 le capital était de 2.183 florins 7 sols anciens.

Le curé Moret mourut en avril 1733, après avoir fait lui-même diverses charités, entre autres un legs de 600 livres à l'hôpital de Thônes et un autre pour le Carême de La Clusaz.

Vicaires : ...1703, François Hudry, de La Clusaz.

1709-1732, François Rouph, de La Clusaz.

Rd CLAUDE-JOSEPH TOURNIER succéda le 15 juin 1733 à M. Moret.

Il était né à Sixt, — avait été ordonné prêtre le 10 juin 1713 — et nommé vicaire à Crest-Voland...

Il mourut, après quatorze années de ministère à La Clusaz, en octobre 1747.

---

(1) C'est-à-dire *un* agneau sur onze qui naissent dans l'année...

Interprète de ses volontés, son neveu Jean-François Tournier céda (dès le 29 août), divers biens pour établir des régents dans quatre hameaux de la paroisse ; mais le Conseil général des pères de famille, appelé à délibérer sur cette donation, émit le vœu qu'on employât les fonds en question à fonder un vicariat-régence. (Archives de l'Evêché.)

Vicaires : 1734, Jacques Avet, d'Annecy.
1746, François Testu, de La Clusaz.

Rd PIERRE-FRANÇOIS REVILLOD, né à La Chapelle-d'Abondance, ordonné prêtre le 17 avril 1731, — successivement vicaire à Douvaine et à La Giettaz, — devint le 25 janvier 1748 curé de La Clusaz.

Il y mourut treize ans après, en janvier 1761.

Sous ses yeux, pour ainsi dire, se firent divers dons en faveur des pauvres, des malades, des vieillards et imbécilles (1740, 1750...), plus une fondation pour *un troisième prêtre régent,* par feu Rd Antoine Ballancet et Rd Claude-Joseph Tournier (29 novembre 1750).

Cette fondation, dite de la Régence, donne la cense annuelle de 400 livres, payée au curé qui, sur ce, entretient le vicaire régent et lui sert un honoraire de 150 livres : celui-ci doit acquitter une messe par semaine pour les fondateurs et deux messes par mois à la décharge du curé (visite de 1766).

A l'église divers travaux importants sont à noter en ces temps-là : le tabernacle est refait à neuf (262 liv., en 1751) ; — un dais est établi sur le maître-autel (1756) avec deux grandes statues, etc...

On obtient de l'abbé commendataire de Talloires d'utiliser les pierres de taille et les masures de son château (près du cimetière) pour la tour du clocher, pour les murailles du cimetière et les restaurations de la cure (1751).

A la prière du curé, en 1749, un nommé Claude Vittoz fait une quête à Paris et envoie trois chasubles (blanche, rouge, verte) pour les bonnes fêtes. En 1756, c'est Marin Collomby qui, avec des compatriotes de Paris, procure à la paroisse une chape de 187 livres 10 sols, et, deux ans après, il envoie pour les processions du St Sacrement un dais magnifique qui a coûté 414 livres. Or, ce brave homme était simplement valet de chambre chez Mme la Princesse de Rohan.

Un autre, le s^r^ Claudy Donzel Gargan, dit Gaspard, concierge à l'hôtel du prince de Soubise, à Versailles, envoie en 1759 un magnifique ostensoir ou « soleil » d'argent doré, pesant 5 livres 4 onces.

Et nos bons parisiens de La Clusaz font dire (1759) qu'ils « financeront » pour une cloche si grosse ou si belle que l'on voudra à la condition que l'on fasse faire une tour de clocher...

La paroisse « n'avait plus qu'à s'exécuter », comme on dit : le chœur de l'église fut refait, en 1761, et la tour et le clocher s'achevèrent en 1762, les communiers fournissant à pied d'œuvre à l'entrepreneur, Nicolas Renaud, de Samoëns, pierres, chaux, bois, fers, clous, et tous matériaux nécessaires (par exemple 18 barrils de fer blanc, achetés à Genève).

Vicaires : 1751, Jean-Antoine Ballancet, de La Clusaz.
1759, Joseph Fériaz, des Clets.
1760, Cl.-François Puthon, de St-Sigismond.

Rd FRANÇOIS FOURNIER-L'ANGLAIS, né au Grand-Bornand, prêtre de 1736, — vicaire régent dans sa paroisse natale, ensuite curé de Saint-Nicolas-de-Véroce, — devint en mai 1762 curé de La Clusaz... et mourut en juin 1771.

Il augmenta la fondation faite pour la Mission, et il donna au Grand Séminaire d'Annecy 600 florins.

Il reçut *le 24 août 1766* la visite de Mgr Jean-Pierre Biord, qui était accompagné du chanoine Michel Conseil, de Megève, son vicaire général, futur évêque de Chambéry.

La paroisse alors contenait 176 feux, soit un millier d'âmes, et sur ce environ 600 communiants.

L'évêque enjoignit aux paroissiens de réparer le plancher de l'église.

Le 23 août 1767, on donna au sieur Livremont (Jean-Claude), de Pontarlier, l'entreprise de fondre une cloche de vingt quintaux poids de Genève (pour 240 livres de Savoie), et deux sonnettes de procession.

Vicaires : 1762, Nicolas Vacherand, de Brens, vic. régent.
1762, Maurice Maxit, de La Chapelle-d'Abondance.
1767, Jos.-M.-Alexis Chesney, de Sallanches.
1768, Nicolas Ouvrier, de La Giettaz.

Rd MICHEL-HORACE CONRIER, originaire de Magland, né à Dulciaqua (comté de Nice), devint le 4 juillet 1771 curé de La Clusaz.

Il mourut en juin 1781, laissant un revenu de 24 livres à distribuer aux pauvres. (1)

---

(1) Visite de 1829.

Le 26 avril 1772, François et Joseph Donzel-Gargan avaient fait une fondation de 1.100 livres pour les exercices des Quarante-Heures. (1)

Vicaires : 1771, Joseph Thovex, de La Clusaz.
1773, François Bouvet, de Samoëns, vic. régent.
1774, Jean Dénériaz, de Morillon.
1777, Pierre-Marie Golliet, de Manigod, vic. régent.

Rd PIERRE VULLIET, né au Grand-Bornand, ordonné prêtre en 1762, — vicaire à Thorens en 1765..., — devint le 2 août 1781 curé de La Clusaz, et mourut en novembre 1791, après avoir fait dix années de ministère pastoral, comme ses deux prédécesseurs immédiats.

Vicaires : 1781..., Joseph Eminet, d'Annecy, botaniste distingué, membre correspondant de l'Académie des Sciences de Turin (dès 1785), mort à Turin pendant la Révolution.
1784..., Jean-François Thonin, d'Annecy, vic. rég.

Rd JEAN-FRANÇOIS BLANC, né à Abondance le 30 août 1743, ordonné prêtre le 13 juin 1772..., fut nommé le 15 février 1792 économe de La Clusaz.

Témoin oculaire des premiers événements de la Révolution dans notre pays, — émigré, — rentré en Savoie dès le mois de juillet 1794 (à La Clusaz en décembre), il rédigea des *Mémoires* fort intéressants, qui seront cités plus d'une fois ci-après.

Il eut le bonheur de réconcilier son église le 1er novembre 1796...

Le 10 août 1803 il fut nommé curé du Grand-Bornand, et c'est là qu'il mourut en 1826.

Vicaires : 1792, Jos.-Marie Dupupet, de Cluses.
1792, Pierre-Marie Gerdil, de Samoëns.
1802, Jean-Marie Pollet, de La Clusaz.

---

(1) Tabellion de Thônes. 1772, folio 191.

La Clusaz sous la domination française

— 1792-1793 —

La Clusaz (on dira désormais *la commune* et non la paroisse) fit partie du canton du Grand-Bornand (avec Saint-Jean et Entremont). Comme partout dans le département du Mont-Blanc, il y eut à La Clusaz, en décembre, un renouvellement de la municipalité :

Joseph-Marie Collomb-Clerc fut élu *maire* (1), Claude-Antoine Thovex procureur, avec six officiers municipaux et quatre adjoints.

Le 10 février 1793 une assemblée primaire du canton procéda à l'élection des *électeurs*...

Et le 17, à Chambéry, *les deux électeurs* de La Clusaz (Alexandre Thovex et Joseph-Marie Collomb-Clerc) prirent part à l'élection des dix députés envoyés à la Convention par le département ; mais le 6 mars ils se gardèrent bien de participer à l'élection du prétendu évêque Panisset.

De son côté, M. Blanc, curé à La Clusaz, se refusa (avec tous ses confrères du voisinage) à prêter serment à la Constitution civile du clergé ; — et dès le 14 avril, tant pour la sûreté de sa personne que pour le bien de sa paroisse, il cessa de faire ses fonctions à l'église et disparut...

Peu après éclata la « guerre de Thônes » : nous savons comment un Joseph Collomb-Clerc fabriqua des canons de bois, — comment la compagnie de La Clusaz combattit depuis la tuilerie d'Alex jusqu'à son camp sous Cruet... et à Morette..., — et comment, après la défaite, la commune fut condamnée à payer une contribution de 6.478 livres payables dans les trois jours...

— 1793-1794-1795 —

Après quoi vinrent les réquisitions de jeunes gens, — réquisitions de cloches et *stupides démolitions de clochers*, — réquisitions des vases sacrés et du mobilier de l'église, — réquisitions d'avoine... (2)

---

(1) Le 3 pluviôse an III (22 janvier 1795), ce maire fut remplacé par Alexandre Thovex ; Cl.-Antoine Thovex devint agent national.

(2) L'Administration du District d'Annecy décide, le 17 ventôse II (7 mars 1794) que les foires de La Clusaz se tiendront le tridi de la 2e décade de prairial et le nonidi de la 3e décade de fructidor (*Archives départ.* Chambéry, L. 1738).

Le 11 février 1794 Jean-Louis Ruphy dépose 287 livres de salpêtre...

Vers la fin de l'année 1794 — exactement le 8 décembre — le curé J.-F. Blanc arrive d'Abondance à La Clusaz... et que trouve-t-il ? L'église abominablement dévastée..., le clocher réduit à quatre pans de murs, privé de toutes ses cloches ! Et ses paroissiens lui rapportent les infamies commises (dans les mois de mars et de mai) par des soldats du département de l'Ain et ensuite par un bataillon de gardes nationaux d'Ugine...

Le vaillant pasteur va demeurer désormais — tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, — puis, au printemps de 1795, il se fixe au chef-lieu, chez une brave femme, Rose Ballancet, qui réserve une chambre au culte divin... Mais, malgré un décret équivoque de la Convention (du 21 février 1795), la France est bien loin encore de jouir de la liberté du culte.

De par une nouvelle Constitution, dite de l'An III (votée le 5 fructidor an III, 22 août 1795), — et que nos cantons refusent d'accepter, — il n'y a plus qu'*une seule municipalité* du *canton du Grand-Bornand* : chaque commune, cependant, a son agent municipal avec son adjoint (élus tous deux par l'assemblée communale).

Pour La Clusaz, c'est :

— L'AGENT —	— L'ADJOINT —
(Nov. 1795-2 avril 1796) Thovex Claude-Antoine	Collomb-Clerc Jos.-Marie qui dém. le 10 avril 1796)
(25 mars 1797) Collomb-Patton François	Hudry Gaspard
(Après fructidor) Thovex Claude-Antoine	le même adjoint
(Novembre 1797) Pollet-Villard Gaspard	Ruphy Alexandre
(30 mars 1798) Vittoz François-Marie qui dut démissionner le 6 octob. 1799	Hudry Gaspard
(Octobre 1799) Lansard Jos.-Dominique	

— 1796-1797-1798 —

Par ordres supérieurs réitérés — d'Annecy et de Chambéry — les municipalités doivent faire les plus diligentes recherches pour saisir les prêtres « réfractaires » ; et successivement des détachements de soldats viennent à leur aide (février et septembre 1796)... L'administration du canton est destituée...

Et cependant, pendant le mois d'octobre (1796), « avec une ardeur incroyable » (dit le curé dans ses *Mémoires*) les paroissiens de La Clusaz travaillent à la restauration de l'église, des autels, de la chaire, des confessionnaux..., et, après quelques

jours de prières et de jeûne, ils assistent à la réconciliation canonique de leur église, le 1er novembre. (1)

Evidemment il y a grand émoi au sein des Administrations, et de nouveaux ordres sont donnés contre les prêtres.

Ce qui n'empêche pas les paroissiens de se cotiser et d'amasser des métaux... et de faire couler le 18 août et le 25 août 1797 une cloche de vingt-trois quintaux avec une autre de quatre quintaux.

La Sainte Foi, fête patronale, est encore célébrée solennellement le 6 octobre.

Et, la bâtisse du clocher ayant été refaite et recouverte par quatre ouvriers de la paroisse, l'horloge toute neuve, — don de Mme Veuve Donzel Gargand, née Gabrielle Charvat, — commence à sonner le 23 octobre 1797.

Le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797) est venu sur ces entrefaites rallumer la persécution :

Les fonctions du culte ne se font plus que de grand matin et sans aucun chant (à l'église jusqu'en janvier 1798, puis à la chapelle du Fernuy jusqu'à la mi-juillet).

Quarante « démoniaques » du 2e bataillon de la 50e demi-brigade, lieutenant Janot, capitaine Rime (2), qui séjournent à Thônes du 13 janvier au 30 août 1798, se montrent infatigables et des plus rusés dans la recherche des prêtres... « Les prêtres du canton — dit le curé Blanc, témoin oculaire, étaient tous cachés dans des trous, n'en sortaient qu'au plus sombre de la nuit, pour le secours des malades seulement... On a fait payer 500 livres d'amende et la prison en sus à tous ceux qui ont été prouvés avoir fait ou permis de célébrer chez eux. »

Tous les décadis sont déclarés (de par la loi du 30 août 1798) jours de repos ; et c'est en ces jours-là (comme aux jours des Fêtes nationales), et seulement dans l'église du chef-lieu de canton (au Grand-Bornand) que se font les mariages — devant l'autel de la patrie !

— 1799 —

L'année 1799, dès le 12 février, voit reparaître des soldats qui viennent forcer les réquisitionnaires à rejoindre l'armée, et,

---

(1) Le 7 novembre a lieu un service solennel pour tous les défunts qui ont été enterrés sans prêtre (du 14 avril 1793 au 1er novembre 1796).

(2) « Electissimi persecutores, duce quodam dignissimo qui talibus præesset, sacerdotes diu noctuque quærebant et quasi venabantur... » (Note de M. Duret, curé des Villards, page 17 du *Registre des baptêmes*).

c'est un nouvel emprunt forcé (loi du 6 août), — une mise en état de siège du canton (11 septembre), avec logements de soldats garnisaires (septembre et octobre), — et encore la chasse aux prêtres, qui courent de nouveau les plus pressants dangers (à Saint-Jean, à La Clusaz, etc.).

Enfin, enfin, c'est la chute du Directoire et l'avènement de Bonaparte Premier Consul... Le curé de La Clusaz revient dire la messe dans la maison de Rose Ballancet, et le 20 janvier 1800 à l'église.

Toutefois on se demande si la liberté du culte n'est pas réservée aux prêtres constitutionnels, ou s'il n'y a plus de distinction entre les assermentés et les non-assermentés... et encore si, en conscience, les prêtres peuvent (comme il leur est demandé) faire la promesse d'être fidèles à la nouvelle Constitution (de l'an VIII).

Le Concordat (1801, 1802) règlera toutes choses.

— 1800-1815 —

Au temps du Consulat et de l'Empire, chaque commune a de nouveau sa municipalité, et La Clusaz fait partie du canton de Thônes..., qui reste français jusqu'à la signature du 2e Traité de Paris (20 novembre 1815).

Dominique Lansard, nommé maire par le Préfet, resta jusqu'en 1816.

Et, de plus, depuis 1808, il remplit les fonctions d'instituteur !

Les Curés de la Paroisse au XIXe siècle

Après la restauration du culte et le départ de M. Blanc, nous trouvons :

Rd Jean VULLIET, né au Grand-Bornand le 24 août 1743, — ordonné prêtre le 21 septembre 1771, — curé de Fleyrier (soit Taninge) dès janvier 1791, — émigré, — rentré au Grand-Bornand, — institué curé de La Clusaz le 10 août 1803, à l'âge de 60 ans.

Il obtint de faire rebâtir le presbytère en 1806...

Il mourut le 21 novembre 1813, laissant des fondations pieuses à La Clusaz et au Grand-Bornand.

Vicaires : 1802-1808, Jean-Marie Pollet.
1808-1812, Claude-François Sage.
1812-1813, Joseph Cattelin, de Chindrieux.
1812-1816, Aimé Fillion, de Manigod.

Rd JEAN-MARIE POLLET-VILLARD lui succéda.

Né à La Clusaz le 12 Octobre 1772, il avait vingt-et-un ans et demi lors du soulèvement de la vallée de Thônes — auquel il prit part, — et fit son service militaire à Turin... Ordonné prêtre à Sion, en Valais, le 14 avril 1801 (ou 1802), — vicaire à La Clusaz en même temps qu'instituteur, ensuite vicaire au Châtelard, — aumônier de l'Hôtel-Dieu à Chambéry, 1808, — il est institué curé de sa paroisse natale de 15 novembre 1813. (1)

Avec la majorité de ses paroissiens et compatriotes, fatigués des guerres de Napoléon, il souhaite le retour de toute la Savoie au royaume de Sardaigne, et obtient de ses paroissiens 197 votes favorables (contre 4 opposants seulement) dans le plébiscite secret de 1815 (envoyé au Congrès de Vienne).

En 1816 il se concerte avec le nouveau syndic Hudry pour la rédaction du Règlement de police, qui, entre autres articles, ne maintient plus qu'un seul cabaret dans la paroisse ; — et en l'année de la disette 1817-1818, de toutes ses forces, il recherche des moyens de subsistance pour ses paroissiens.

En 1818 se décide la reconstruction de l'église, bientôt réalisée (1820-1822) sur les plans de l'architecte Camille Ruphy, d'Annecy, par l'entrepreneur Simond, de Vercland (Samoëns).

Les fonts baptismaux de l'ancienne église sont conservés ; les autels sont refaits (en stuc) par le sculpteur Pedrini, d'Annecy ; mais, pour le moment, le clocher reste sans flèche...

Le 29 mai 1829, Mgr C.-F. de Thiollaz procède à la consécration de la nouvelle église de Sainte-Foi de La Clusaz, et administre le sacrement de Confirmation.

Le procès-verbal de sa Visite donne quelques détails à relever :

300 paroissiens (non compris dans le chiffre des 1.030 habitants) sont à l'étranger (1) : ils vont et viennent...

Sous le toit du presbytère se trouvent la salle consulaire, les archives et la salle de l'école, ayant leur entrée indépendante...

Le curé perçoit le casuel d'après la taxe du diocèse : il reçoit un coq à la sépulture d'un père de famille, et une poule à celle d'une mère de famille ; — quarante centimes aux baptêmes à titre d'enregistrement, et autant aux relevailles...

Comme traitement, il reçoit 500 livres nouvelles des Finan-

---

(1) Ancien sergent-major, ce prêtre avait une tenue très digne et des manières distinguées... Il parlait le latin avec une grande facilité... Il exerçait l'hospitalité avec une délicatesse et une générosité admirables... (*Mémoires de* M. Pergod).

ces royales, plus une somme égale portée sur le budget de la commune.

Pour l'entretien d'un vicaire, il y a 600 fr. de traitement provenant de fondations...

L'école des garçons, fondée par Rd Ballancet et divers particuliers (entre les années 1747 et 1828), possède 17.484 fr. 61 de capitaux, rapportant 792 fr. 12 ; — sur ce, il y a à prendre l'honoraire d'une grand'messe pour le curé, et cinquante-et-une messes basses (à 30 sols) pour le régent vicaire.

Pour *l'école des filles*, dont le principal fondateur est Rd Dominique Pollet-Villard, curé du Bouchet (acte du 16 juin 1818, Masson notaire), les capitaux s'élèvent à 2.770 fr., et la cense à 127 fr. 20. — Une régente laïque (dira la Visite de 1843) tient l'école pendant six mois de l'année : les revenus ne sont pas encore suffisants pour l'année entière.

Enfin pour *le soulagement des pauvres*, il y a un capital de 4.604 fr. (soit une cense de 205 fr.), provenant de diverses fondations (échelonnées de 1747 à 1829) de Rds François Testu, Horace Conrier (600 fr.), Joseph Thovex, Jean Vulliet (960 fr.), Joseph-Nicolas Ballancet (720 fr.), de N^e^ Gaspard-Amable de Ruphy, de Thonon, originaire de La Clusaz, etc.

Le *30 septembre 1843* a lieu la visite de Mgr Louis Rendu, qui trouve à La Clusaz le même vénérable curé.

La veille, à l'entrée du chef-lieu, c'est avec une allocution latine que le pasteur reçoit son Evêque, — ensuite vient la bénédiction du pont nouvellement construit (1), — le compliment du syndid sous un bel arc de triomphe, — et la journée se termine par des feux de joie, une illumination et un feu d'artifice...

Le lendemain, à la porte de l'église, un compliment en vers français du même pasteur exprime le dévouement et l'affection des religieux habitants de la paroisse.

Trois cents et quelques personnes reçoivent la Confirmation.

L'église neuve est très belle, dit le procès-verbal... La tour du clocher est assez belle aussi, mais elle réclame une flèche.

Les reliques exposées sur l'autel ne sont pas authentiques : Mgr défend de les exposer à l'avenir, et il invite le curé à faire confectionner deux reliquaires, où il en fera mettre quelques-

---

(1) Par Jacques Ballancet en 1843. Le pont porte sur le côté l'inscription suivante : *Félix Clusa ! Novum Tuto Pede Trajice Pontem, Sacris Sparsit Aquis Prœsulis Ipsa Manus. R. R. L. Rendu 29 7bris. Heureuse Clusaz ! Franchis d'un pied sûr ce nouveau pont, que la main de l'Evêque Révérendissime L. Rendu, a aspergé avec les eaux saintes le 29 septembre 1843.*

unes de celles que possède l'église, qui en a d'ailleurs un assez grand nombre et de très précieuses.

Le curé Pollet mourut le 10 juillet 1853.

Par son testament du 22 mars précédent (Favre notaire), il avait légué au bénéfice un capital de 2.000 fr. sous charge de messes annuelles grandes et basses.

Dès le 10 décembre 1852 l'école des filles était tenue par deux Sœurs de la Croix.

Vicaires : 1816, Aimé Deruaz, d'Annecy.
1820, Joseph Blanc, de Bernex.
1821, Paul Fleury, de Saint-Paul.
1826, Cl.-Antoine Chenal, d'Entremont.
1828, Cyprien Bogain, du Petit-Bornand.
1831, Jos.-M. Laperrousaz, de Draillant.
1835, Jos.-Gaspard Caux, de Scionzier.
1836, Maurice Thiollay, de Saint-Paul.
1845, Napoléon Burgat-Charvillon, de Manigod.
1848, André Pinget, de Bernex.
1849, Romain Délétraz, de Sévrier.

Rd JOSEPH NICOUD, né le 12 août 1802 au Reposoir (qui était encore de la paroisse de Scionzier), ordonné prêtre le 19 mars 1831, — vicaire à Menthon, à La Balme-de-Sillingy et à Morzine, — ensuite curé de Vovray, — devint le 8 juillet 1853 curé de La Clusaz.

Le 24 mai 1855 eut lieu la seconde visite de Mgr Rendu : illumination charmante. Cantate à l'honneur du prélat, composée par un habitant de La Clusaz et mise en musique à trois voix par l'organiste clerc de l'église. — Confirmation de 230 personnes.

M. le curé Nicoud obtint en mars 1858 le poste d'Arthaz, où il mourut le 11 mai 1873.

Vicaires : 1854, Joseph Bottolier-Despois, de Cordon.
1855, Aimé Grosset-Janin de Pratz-Megève.

Rd FRANÇOIS-MARIE PELLISSON, né à La Tour le 21 avril 1812, ordonné prêtre le 25 mai 1839, — vicaire successivement à Scionzier, à Ballaison, au Grand-Bornand, — devint en avril 1858 curé de La Clusaz.

Il mourut le 27 juin 1862.

Vicaire : 1860, Jean-Antoine Gallay, de La Clusaz.

Rd CLÉMENT GUILLOT, de Samoëns, né le 9 juin 1815, ordonné prêtre le 23 septembre 1843, — vicaire au Grand-Bor-

nand, à Faverges, à Annecy-le-Vieux, — fut nommé curé de La Clusaz le 17 juillet 1862.

En 1868, le 31 mai, eut lieu la visite de Mgr Magnin.

Le curé mourut le 20 juin 1871.

Vicaire : 1869, Alexis Gurret, de Sévrier.

Rd FRANÇOIS BÉTRIX. — Né à Thônes le 11 novembre 1808, prêtre de l'ordination du 23 décembre 1837, fut d'abord vicaire aux Villards-sur-Thônes, essaya en 1840 de la vie des missionnaires de St-François de Sales, redevint vicaire (à Samoëns), fut curé de Notre-Dame-de-Bellecombe (déc. 1855), et, à partir du 1er juillet 1871 curé de La Clusaz.

Il devait y rester treize années, et y mourir le 10 octobre 1884.

Quelques mois avant sa mort il avait reçu (le 14 juin) Mgr Isoard en tournée de confirmation.

Vicaires : 1872-75, Marie-Joseph Ducrettet, de Thollon.
1875-76, Jean-Marie Richard, de Groisy.
1876-79, Jean-Maurice Maniglier, de Montmin.
1879-80, Pierre Carrier, d'Argentières.
1880-84, Emile Huissoud, de Cranves.

Rd PIERRE-MARIE MUGNIER. — Né aux Gets le 7 avril 1841, — ordonné prêtre le 10 juin 1865, vicaire à Sixt et à Megève, curé de Pratz en 1878, — il fut nommé le 18 octobre 1884 curé de La Clusaz.

Mais une maladie vint, qui l'obligea à changer de poste (1890). Quelques années il fut curé d'Abondance, puis il se retira définitivement (chez son neveu, curé d'Anthy) et mourut le 10 janvier 1902.

Vicaires : 1884..., Hippolyte Fontaine-Vive-Roux, de Groisy.
1887..., Jean Chuit, de Morzine.

Rd JEAN-BAPTISTE COHANIER. — Né au Mont-Saxonnex le 20 février 1852, neveu d'un Père Jésuite, il fut ordonné prêtre le 6 avril 1878, — devint vicaire à Megève, et fut institué curé de La Clusaz le 15 mars 1890.

Il y resta trente-et-un ans.

Le 2 juin 1892 il reçut Mgr Isoard faisant sa tournée pastorale, et le 6 juin 1906 son successeur, Mgr Campistron.

En 1907 il lui arriva du Brésil un neveu, Jean Cohanier, fils du vice-consul de France de Juiz-de-Fora, qui devait faire ses études au collège de Thônes et commencer sa théologie à

Annecy : tonsuré le 12 juillet 1914, puis mobilisé au 56e colonial, il partit (en mars 1915) pour les Dardanelles... et mourut de ses graves blessures à Seddul-Bahr le 24 décembre 1915.

Combien d'autres nouvelles de décès (1) avaient — déjà — affligé le bon M. Cohanier... ! plus profondément que les spoliations dites légales de 1910 : la Fabrique dépouillée de 91 fr. de rentes et d'un capital de 902 fr., — la Mense perdant de son côté une forge (au chef-lieu), plus une rente de 21 fr. (*Journal Officiel* du 21 mars et du 14 novembre 1910).

Mais des consolations vraies lui venaient... de la persévérance de sa paroisse, — de son Ecole chrétienne de jeunes filles, — des dispositions bienveillantes et intelligentes de la municipalité, qui se décidait, par exemple, en 1920-21, à faire de superbes réparations au clocher (pour 42.374 fr.)...

Rd Cohanier mourut le 1er décembre 1921.

Vicaires : 1890-92, Pierre-Joseph Deroux, de Mégevette.
1892-95, Jean-Marie Sache, de Chevênoz.
1895-96, Michel Reydet, d'Arâches.
1896-1906, Guérin-F. Anthonioz, des Gets, mort le 13 janvier 1906.
1906, Joseph Perrillat-Monnet, du G.-Bornand.
1906-20, Joseph Magnin, de Chaumont.
1920-24, Jean Premat, de Montriond.

Rd ANTOINE CONTAT, né à Thorens le 3 février 1878, ordonné prêtre le 24 mai 1902, — vicaire à La Frasse, professeur à Evian, vicaire à Allonzier, précepteur, professeur à La Seyne-sur-Mer et à La Roche-sur-Foron, vicaire au Sacré-Cœur de Genève, curé intérimaire de Neuvecelle, — puis mobilisé en 1916, — vicaire à Reignier, 1919, — devint le 15 janvier 1922 curé de La Clusaz...

Et mourut subitement le 3 janvier 1924.

Rd JEAN PREMAT, né à Mont-Riond le 12 juin 1884, — ordonné prêtre le 10 juillet 1910 à Saint-Joseph-du-Lac (Chens), vicaire à Vulbens dix années (1910-1920), — ensuite vicaire à La Clusaz depuis le 30 octobre 1920, — a été institué curé de cette paroisse le 17 février 1924.

Neveu d'un ancien curé de Thairy (décédé à La Clusaz en octobre 1927) et frère lui-même de deux curés, voici 19 ans qu'il se dévoue paternellement à sa paroisse, dans un ministère très actif.

---

(1) Voir plus loin les noms des 52 *Morts pour la France*.

Ajoutons que, de par son entente avec le pouvoir civil, il a obtenu, d'une part, de continuer les embellissements de la maison de Dieu (peinture à l'huile de tout l'intérieur, réfection du parquet, éclairage électrique, établissement d'un tambour à l'entrée...,) et, en dernier lieu, le dégagement de l'église, par suite du transfert du cimetière... Et, d'autre part, il a restauré les chapelles rurales (du Fernuy, des Aravis, des Confins et du Pas), ainsi que la grotte de Lourdes.

Avec le concours financier de ses paroissiens, il a pu faire construire (moyennant 500.000 fr.), la Maison paroissiale dite de Ste-Foi. — Enfin, il a pu ouvrir (1931) l'Ecole chrétienne des garçons (confiée aux Frères de la Doctrine chrétienne), et acheter (1938) la Maison St-Joseph...

Vicaires : 1925-28, Manillier F.-Jos., de Perrignier.
1928-32, Gruffat Constant, de St-Eusèbe.
1932-34, Périllat Claude, de Reignier.
1935-37, Charles Léopold, de Chevênoz.
1937-41, Desbornes Georges, de Vovray.

Prêtres originaires de La Clusaz

XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles

Ballancet Antoine, des Granges, né vers 1670, ordonné prêtre en 1694, — curé d'Arbusigny, 1698, — curé de Leschaux, 1699-1730, — curé-archiprêtre de Saint-Jean-de-Sixt, 1730-janvier 1748.

Il donna, le 13 avril 1742, un capital de 1.800 livres pour contribuer à l'établissement d'un troisième prêtre chargé d'instruire les enfants de La Clusaz.

Ballancet Joseph-Nicolas (neveu d'Antoine), né vers 1720, ordonné prêtre en 1746, — vicaire à Saint-Jean-de-Sixt, 1746-1751, à La Clusaz, 1751..., au Grand-Bornand, 1753..., — curé d'Héry-sur-Alby, 1758-1766.

Il fonda à La Clusaz, au capital de 720 florins, un rente à distribuer aux pauvres...

Ballancet Jean-Antoine (fils de Jean), ordonné prêtre en 1712, chanoine régulier de Flumet, 1724 — mort en 1749.

Autre Ballancet Jean-Antoine (fils de Jean-François), ordonné prêtre le 20 décembre 1749, — vicaire à La Clusaz, 1751...

Collomb-Gros Joseph-Marie, fils de Joseph, ordonné prêtre

en 1785, — vicaire à Cuvat, mort en 1796 sans avoir donné de gage à la Révolution.

Collomby Théodore, ordonné prêtre le 17 mars 1612 à Chambéry, — vicaire, ensuite curé de La Clusaz (6 décembre 1629), — mort en avril 1630.

Collomby Gaspard (frère du chirurgien Claude Collomby), ordonné prêtre en 1633, — curé de Samoëns, 1624-1681, — mort en février 1683.

Autre Collomby Gaspard, ordonné prêtre en 1656, — vicaire à La Clusaz; 1662-1700.

R. P. Hilaire de La Clusaz (N. Desoches, de Gotty ?), capucin, qui fit profession en 1640.

Donzel-Curtet Claude-Pierre, du Vard, né à Annecy d'égrège Jacques Donzel (originaire de La Clusaz), — ordonné prêtre le 26 février 1695, — recteur de la chapelle du Vard, — mort en 1711.

Favergeot Antoine, vicaire à La Clusaz, 1561, — curé de Servoz, mort en 1574.

Favergeot Amblard, curé de Loëx, 1570, — vicaire à Marcellaz (Genevois) en 1581, — curé de Serrières, — mort en 1615.

Favergeot Pierre, tonsuré en 1576, — curé de La Clusaz, 1599..., — mort le 25 février 1604.

Favre Etienne, né vers 1654, ordonné prêtre le 23 septembre 1679, — vicaire à La Clusaz, — curé de Doussard, 1684, — ensuite de Combloux, 1702, — mort le 21 janvier 1715.

Il participa largement en 1705 à la fondation d'une Mission à La Clusaz. Et en 1708 il versa 1240 florins pour aider son ancienne paroisse de Doussard à construire une église et un presbytère dans un endroit plus sain.

Gallay Joseph-Antoine, ordonné prêtre le 21 décembre 1776, — vicaire à Thônes, 1778-1781, — retiré chez ses parents, — mort en 1790.

Giguet Claude, né à Thônes, ordonné prêtre en 1645, — curé de La Giettaz dès 1649, — mort en janvier 1678.

Giguet Dominique, fils de Pierre, à feu Joseph, des Prises, eut son titre clérical le 24 octobre 1781 et mourut jeune prêtre. (1)

Hudry Antoine, ordonné prêtre le 12 mars 1588.

---

(1) Nous ne parlons pas du Franciscain Grandat (Antoine), né à Cluses, non à La Clusaz.

Hudry Jacques, prêtre du 28 février 1654, — curé de Lescheraine, 1661, — mort en juin 1670.

Hudry François (fils du notaire Claude Hudry), docteur en théologie, ordonné prêtre le 15 mars 1614, — institué curé de Duingt le 7 juin 1614, ensuite (2 septembre 1614 et 9 février 1616) curé de Thairy, — archiprêtre, — mort en février 1659.

Autre Hudry François (fils de discret Pierre-Marin), ordonné prêtre le 23 décembre 1690, — vicaire au Petit-Bornand, — au Grand-Bornand, 1693, — à La Clusaz, 1703, — mort en 1730.

Hudry N..., capucin (sous le nom de P. Calixte), profès en 1745.

Machet Mathieu, vicaire desservant la paroisse (en l'absence du curé), 1470...

Masson Mathieu, desservant en 1517 la chapelle de la Visitation (pour Mamert Perrissin).

Masson Gaspard, religieux cordelier à Annecy, 1614, 1664...

Masson Jean-Jacques, né à Annecy, prêtre de 1688, prieur de Viuz-Faverges, mort en 1724.

Hugon-Pergod Claude-Antoine, ordonné prêtre le 21 décembre 1624, docteur en droit, — religieux de St-Victor à Reignier, — curé d'Arbusigny, 17 juillet 1627, — mort en août 1628.

Hugon-Pergod Antoine (fils du sénateur Noël Hugon-Pergod), né à Annecy, ordonné prêtre en 1639...

Pergod Jean, ordonné prêtre le 19 décembre 1705, — vicaire à Notre-Dame-de-Bellecombe, — mort le 18 septembre 1714. (1)

Rouph Antoine, feu Claude, dit Banderet, né le 15 mars 1756, ordonné prêtre le 20 décembre 1783, — vicaire au Châtelard, — « étrenna » les prisons de Chambéry en mai 1793, — condamné à la déportation (le 25 juin 1793), — parvint à s'échapper... et fut plus tard curé des Clefs (1805-1833).

Rouph Jacques, vivant en 1600... et 1604...

Rouph-Moinoux François, des Etages, prêtre de 1708, — vicaire au Petit-Bornand, — à La Clusaz, 1709-1732, — curé de Saint-Offenge-Dessous, — mort en décembre 1753.

Rouph-Banderet Claude, prêtre de 1714, — curé d'Archamps, 1727...

---

(1) Quoi qu'en dise l'auteur d'une Monographie récente (page 10), il n'y a pas eu de *Pergod curé de La Clusaz* au XVII[e] siècle.

Roux Etienne, ordonné prêtre le 20 septembre 1614, — prêtre d'honneur de Notre-Dame de Liesse, — mort à la fin de 1632 ou au commencement de 1633.

Rouph ou Ruffi Amblard, vicaire de La Clusaz, 1517.

Ruffi Jacques, recteur de la chapelle de St-Antoine en 1517...

Ruffi Pierre, desservant la chapelle de Saint-Antoine pour le précédent, 1517.

Ruffi (Michel Desouches, dit), vicaire desservant la paroisse, 1481...

Ruphy Antoine, ordonné prêtre en 1598...

Ruphy Jacques, tonsuré à Thônes le 11 août 1580, ordonné prêtre en..., vivait encore en 1619..., 1622...

Ruphy Théodore ou Théodule, fils d'Antoine, docteur en théologie, d'une grande érudition et connaissant les langues..., ordonné prêtre le 18 septembre 1649, — économe de Flumet, 1650, — curé de Marlens et archiprêtre, 1652, — chanoine de la cathédrale, 1667, et théologal, — curé de St-Julien, 1670, — mort à Annecy le 18 septembre 1692 : son tombeau dans la cathédrale était à côté de celui de la famille de Ruphy, devant la tribune à gauche.

Il avait fait don de 5.000 florins au Grand Séminaire.

Ruphy Antoine, fils de Pierre-Marin, né au Fernuy-d'en-haut le 22 février 1722, ordonné prêtre le 5 mars 1746, — devint curé-archiprêtre de Samoëns le 17 décembre 1760, — et plus tard curé de Collonges-Bellerive, 1774..., — mort le 24 décembre 1782.

Testu Jean, fils d'Antoine, né vers 1688, ordonné prêtre le 22 septembre 1714, — vicaire à Mégevette, — ensuite vicaire aux Frasses près de Saint-Félix, — puis, en 1728, curé de cette paroisse, — mort en juin 1739. (1)

Testu François, fils de Claudy, né vers 1720, ordonné prêtre le 5 mars 1746, — vicaire à La Clusaz, 1746-1748..., — curé de Versonnex (en Genevois), 1758-1761, — il laissa pour les pauvres un capital de 400 livres...

Testu Marie-François (fils de Michel), né en mai 1746, ordonné prêtre le 23 septembre 1769, — vicaire à Bellevaux

---

(1) Il maria l'une de ses sœurs à un Lansard, dit Servettaz, d'Héry-sur-Alby ; Jean Lansard, l'un des enfants issus de ce mariage, vint habiter à La Clusaz, chez son oncle maternel, Dominique Testu, qui le fit son héritier : *Jean Lansard fut, de la sorte, la tige de la famille bien connue des Lansard, de La Clusaz.*

deux ans, — aumônier de la Visitation de Rumilly, 1781, — 1789... curé de La Chapelle d'Abondance où il organisa, vers la fin de la Révolution, une sorte d'école de théologie, — enfin curé-archiprêtre de Saint-Jean-d'Aulps, 20 août 1803..., — mort le 17 octobre 1818. — Il compte parmi les bienfaiteurs de La Chapelle d'Abondance et de Saint-Jean-d'Aulps.

Thévenet Gaspard, fils d'Alexandre, du Vard, né en 1670, prêtre de 1696, — vicaire à Villaz, — ensuite à Magland, — curé de Cologny et Droisy, 1709, — curé d'Evires, 1720, et archiprêtre, mort en janvier 1741, laissant la moitié de ses biens à l'église et aux pauvres d'Evires. (1)

Son frère Joseph se maria à Magland : il eut trois filles et six garçons, dont trois devinrent prêtres : Gaspard-Joseph, ordonné en 1733, mort curé de Combloux et archiprêtre, 17541773, — Sébastien, ord. en 1743, mort curé d'Esery, 1744-1776, — et Maurice, ord. en 1751, curé d'Arâches, d'Archamps, de Saint-Didier...

Thovex Jean-Antoine (fils de Pierre-François à feu Anselme, du Fernuy, et neveu de Rd Vittoz, curé de La Giettaz), né vers 1736, bachelier en théologie de Sorbonne, ordonné prêtre en 1761, — vicaire à Reignier, — confesseur des Visitandines à Seyssel, — curé de Moye, 1777... — émigré en Piémont, 1793. — Chef de la XIX[e] mission, 1795, — se retira à La Clusaz, 1797, y courut de grands dangers en octobre 1799 et y mourut le 16 novembre 1799.

Thovex Joseph, son frère, né vers 1745, prêtre de 1770, — vicaire à Moye, à La Clusaz, 1771, à La Giettaz, 1781..., nommé curé de Lornay et décédé en mars 1792 sans avoir pris possession de sa cure.

Vittoz Claude, ordonné prêtre le 8 mars 1659, — vicaire au Grand-Bornand, 1673...

Autre Vittoz Claude, fils d'Antoine feu Claude, né le 29 octobre 1695, ordonné prêtre le 8 mars 1721, — vicaire à Saint-Maurice d'Alby, — professeur au collège d'Annecy, 1721-1739, — curé de La Giettaz, 1739..., — mort le 15 octobre 1767.

Prêtre des plus distingués par sa connaissance des Livres saints et par sa vaste érudition.

Auteur de : *Discours contre les danses condamnées par l'Ecriture Sainte,* Annecy, 1754, — d'un savant *Catéchisme contenant le précis de la Religion,* divisé en 110 sections, 1751, — *Heures contenant des prières tirées des Saintes Ecritures,* Chambéry, Gorrin, 1760.

Vittoz Jean-Claude (fils de Joseph et neveu du curé de La

Giettaz), ordonné prêtre le 16 mars 1771, — économe de Meythet, 1774, — professeur à Annecy, 1776... — mort le 22 août 1780.

Depuis 1801

Collomb-Gros Jean (fils de Jean-Marie et de Lansard Jeanne-Thérèse), né le 25 ou 28 février 1798, — ordonné prêtre le 20 septembre 1823, — vicaire-régent au Grand-Bornand, 1823-1829, — et à partir de novembre 1829 professeur de quatrième et cinquième, en même temps que préfet du collège de Thônes, où il amena une dizaine de jeunes latinistes bornandins, et ouvrit un pensionnat, aidant de ses modestes ressources les élèves nécessiteux... En novembre 1832, il obtint d'être aidé d'un nouveau professeur (l'abbé Delerce J.-M.) et se chargea alors d'une classe de troisième, en attendant que des bienfaiteurs pussent rétablir les humanités et la rhétorique...

L'état de sa santé l'obligea en octobre 1835 à accepter la cure d'Entremont..., où il s'endormit dans le Seigneur, après trois mois de maladie, le 28 mars 1839.

Donzel-Gonnet Pierre, fils d'un boulanger, né le 18 décembre 1789, ordonné prêtre le 17 décembre 1814, — vicaire à Megève, — curé de Corbel (diocèse de Chambéry), 1818, ensuite d'Entremont-le-Vieux, et enfin de Voglans, 1830 ; — mort d'une pleurésie lors d'un voyage à La Clusaz en cette année 1830.

Gallay Jean-Antoine, des Aravis, né le 5 novembre 1816, — interrompit ses études par quelques années de séjour à Paris, les reprit, — fut ordonné prêtre le 20 mars 1858, — vicaire à Vaulx, 1858, — à La Clusaz, 1860, et à Passy, 1861, — et enfin curé et instituteur à Chaucisse depuis 1866 ; — mort le 16 mars 1883.

Lansard Jean-François (fils d'Alexandre), né le 30 décembre 1817, ordonné prêtre le 17 mai 1845, — vicaire à Ugine, à Saint-Laurent, à Thonon, — curé du Biot, 1863, — de Veigy, 1865, et d'Entremont, 1868, retiré en 1887 à l'hospice de Thônes, — mort le 16 février 1891.

Lansard Jean-Marie, frère du précédent, né le 15 juin 1828, prêtre le 20 décembre 1856, — vicaire à Manigod, 1857, à Marin, aux Contamines et à Saint-Laurent, 1864, — retiré à La Clusaz,, — mort le 17 janvier 1888.

Lansard Dominique-Joseph, fils de Bonaventure, né le 14 décembre 1830, ordonné prêtre le 2 juin 1855, — vicaire à Aviernoz, — précepteur dans une famille de Gênes, — profes-

seur au collège de Thônes, 1856-1863, vicaire à St-André-sur-Boëge, 10 décembre 1863, — curé de cette paroisse du 27 novembre 1870 à sa mort, 27 mars 1890.

Depuis 1850

Pergod Jean-François (fils de Jean-Louis Hugon-Pergod et Jeanne-Marie Lansard), né le 24 décembre 1817, ordonné prêtre le 6 juin 1844, — vicaire à Vulbens, 1844-54 et à Lugrin, 1854-63, — curé de Bassy, 1863-72, et curé-archiprêtre de Samoëns du 28 juin 1872 à sa mort, 20 octobre 1885. — Il a laissé quelques notes sur sa paroisse natale.

Pollet-Villard Dominique fils de Joseph, du Vard, né le 13 décembre 1756, — titre clérical le 2 janvier 1781, — ordonné prêtre le 22 septembre 1781, — vicaire à Héry-sur-Ugine, — devint le 20 mars 1787 le premier curé du Bouchet-de-Serraval, — n'émigra point — et resta curé de cette paroisse jusqu'à son décès, 15 janvier 1832.

Il fut le principal fondateur de l'école des filles à La Clusaz (1818).

Pollet-Villard Jean-Marie (fils d'Ambroise et de Jeanne-Marie Gallay), né le 12 octobre 1772 et ordonné prêtre en 1801 ou 1802, à Sion, — curé de sa paroisse natale de 1813 à 1853.

Testu Marie, petit-neveu de Marie-François, né le 13 mars 1803, ordonné prêtre le 17 décembre 1825, — vicaire à Messery, à Onnion, — curé de Peillonnex, 1835, — curé-archiprêtre de Menthonnex-sous-Clermont, 1846, — retiré à Annecy en 1871, puis à La Clusaz en 1878, — mort le 7 décembre 1882.

Testu Michel, frère de Marie, né en 1810, ordonné prêtre en 1836, — vicaire à Groisy, — curé de Brenthonne, 1853... et curé-archiprêtre de Saint-Gervais, 1862..., — retiré en 1872 à La Clusaz, — mort le 11 juillet 1875.

Vittoz Jean-Baptiste (fils de Jean-Marie et d'Antoinette Giguet), des Houches, né le 7 décembre 1821, ordonné prêtre le 28 mars 1846, — vicaire à Onnion et à Sallanches, mort en 1849.

Vittoz Sylvain, de la Patton, né en 1820, ordonné prêtre le 20 mars 1847, — vicaire à Manigod, à Sallanches, à Faverges et à Thonon, — institué le 15 novembre 1866 curé du Petit-Bornand, — mort le 1er novembre 1880.

Doué d'une sorte de passion pour les recherches historiques, il a fourni plusieurs notes utiles pour la cause du doctorat de Saint François de Sales et pour la béatification du Père Pierre Favre, dit Le Fèvre, et a publié divers opuscules,

Mémoire sur les Antiquités religieuses, civiles, politiques de Manigod, 1852. — *Notice sur M. Vittoz,* curé de La Giettaz, 1855. — *La Déposition de Croix du Petit-Bornand,* 1876. — *L'Apostolat de Saint François de Sales à Thonon,* 1865.

Ballancet François, né le 14 août 1873, ordonné prêtre le 19 septembre 1896, vicaire à Châtel, à Chilly, 1900, à Megève, 1903, — curé d'Argentière, 9 janvier 1910, — archiprêtre de St-Paul-en-Chablais, 11 mai 1919, — chanoine honoraire 1942.

R. P. Gallay Léon, né le 25 octobre 1871, — entré au Séminaire des Missions Etrangères de Paris, — ordonné prêtre en 1894, — missionnaire au Su-Tchuen, — mort le 19 juillet 1912 à Lou-chan-hien.

R. P. Collomb-Patton Jean, né le 28 septembre 1903, entré chez les Pères Missionnaires du St-Esprit, — ordonné prêtre le 28 octobre 1928, — et parti pour les missions de l'Oubanghi-Chari.

Gallay Léandre, né le 20 septembre 1878, ordonné prêtre en 1902, — vicaire à Megève, 1904-1920, — mobilisé (citation), — curé de Passy, 1920, et de Massongy, 1924-1927.

Gallay Charles-Alphonse, né le 21 février 1880, ordonné prêtre le 8 avril 1905, vicaire à Habère-Poche, à Douvaine et à Sallanches, — mobilisé (belle citation), — curé de Chevenoz depuis 1923.

Gallay Jean-Marie, né le 20 novembre 1896, prêtre le 26 mai 1923, professeur au Petit Séminaire de Thonon-les-Bains depuis octobre 1923.

Gallay Francis, né en 1903, ordonné prêtre en 1928, vicaire à Saint-Julien et à Annemasse, — curé de Servoz, 1935, et d'Arthaz, 1936, curé-archiprêtre de Bonneville (octobre 1942).

Gallay Simon, né le 10 novembre 1913, ordonné prêtre le 22 mai 1937, vicaire à Evian, 1937.

R. P. Giguet François-Alphonse (fils de Jacques et de Lansard Marie-Anne), né en 1857, ordonné prêtre le 3 juin 1882, — vicaire à Faverges, — missionnaire de St-François-de-Sales, — mort le 3 juillet 1909 à Givisiez (près de Fribourg), — inhumé à La Clusaz.

Giguet Pierre (fils de François), né le 22 octobre 1874, ordonné prêtre le 4 juin 1898, — vicaire au Petit-Bornand, 1898-1913, — curé de Verchaix depuis le 17 août 1913, — mobilisé en 1914 (citation)...

Masson Félix, né le 24 février 1913; ordonné prêtre le 22 mai 1937, vicaire à Saint-Jeoire, 1937... — prisonnier en Allemagne.

Masson André, ... ordonné sous-diacre le 29 juin 1942, diacre le 19 décembre 1942.

Pollet-Thiolllier Joseph, né le 24 mars 1866, ordonné prêtre le 11 juin 1892, étudiant aux Facultés catholiques de Lyon, — professeur au collège de Thônes, 1er octobre 1895, ensuite à La Roche, octobre 1899, à Saint-Chamond, 1911, — curé de Seythenex, 16 août 1918, — entré chez les trappistes à Tamié, 1919, — de nouveau professeur à St-Chamond..., — vicaire auxiliaire à la Nativité, Villeurbanne, — mort le 24 décembre 1938, — inhumé à La Clusaz.

Périllat-Merceroz André, né le 13 mars 1921, — entré au Séminaire des Missions Etrangères de Paris en septembre 1938...

*
* *

Le reliquaire dit de Marie-Antoinette

Un jour (1901), de l'un de ses paroissiens, retour de Paris, M. Cohanier reçut en cadeau un meuble original que l'on a appelé le reliquaire de Marie-Antoinette : placé à l'église tout d'abord dans le mur de gauche, où il recevait de nombreux et bruyants visiteurs, ce triptyque a été récemment transporté dans une chambre de la cure.

Travail de patience, ce meuble en bois de rose représente en cire et en coquillages les principales scènes de la vie de Notre-Seigneur :

Au sommet, première entrevue de Marie et de Joseph, — l'Annonciation.

Au bas, la ville de Bethléem, — la Nativité, les bergers et les mages ; et sur les côtés, le massacre des Saints Innocents, — la fuite en Egypte.

Au centre, la préparation de la Sainte Cène, — Jésus au Jardin des Oliviers, — l'arrivée des soldats avec Jésus.

En redescendant, l'Ascension, — le Baptême de Jésus, — Jésus est couronné d'épines, — Jésus est flagellé...

Malgré toutes nos recherches dans les livres et à Paris, et en dépit de notre recours au célèbre historien académicien Pierre de Nolhac, nous ne savons à quelle occasion, ni où, ni quand ce triptique aurait été donné à l'infortunée Marie-Antoinette...

Compléments pour l'Histoire civile et municipale de La Clusaz

Longtemps après l'occupation romaine (1), après l'invasion burgonde et franque... — alors que l'empire de Charlemagne se disloquait et s'émiettait en de multiples fiefs grands et petits — la localité de La Cluse-Lieu-Dieu se trouva faire partie du comté de Genevois (capitale Annecy) et de la seigneurie de la Val des Clets.

Cette seigneurie des Clets (qui eut bientôt pour capitale la petite ville de Thônes) s'étendait depuis *le pont de La Balme* (sous la roche de Morette) jusqu'au lieu dénommé *les Aravis*.

Mais voici (2) qu'en 1235 noble Josserand des Clets fit donation au prieuré de *Talloires* de tout ce qu'il possédait, hommes et biens, à La Cluse-Lieu-Dieu et dans les Alpes, c'est-à-dire aux Aravis, avec tout le pré Liatard... et cela (dit un document de 1322) « avec le mère et mixte empire et omnimode juridiction ».

Déjà, — nous ne savons en quelle année, — les trois nobles Aimon, Etienne et Henri des Clets avaient donné au prieuré de Talloires les bans, corvées, droits, actions, etc., qu'ils possédaient à La Cluse.

De même les frères Vullierme (soit Guillaume) et Henri de la Tour des Clets avaient fait donation de tout ce qu'ils avaient en la mestralie et sur les hommes de La Cluse. (3)

Et plus tard (en 1494) noble Amed des Clets donna au prieur et aux religieux de Talloires tout le droit qu'il avait dès le rocher des Golles de Tardevans jusqu'aux frêtes du Faucigny (de la part dessus) et depuis les Palafreds et autres de La Cluse-Lieu-Dieu jusqu'aux communaux du Grand-Bornand..., donation contestée puis bientôt ratifiée en 1502 par nobles Maurice des Clets et Simon de Gemilly en faveur d'Amed de Charansonay, prieur de Talloires et des religieux de ce monastère.

De ces diverses donations et de quelques autres que nous passons sous silence, il résulta que le monastère susdit, non

---

(1) En 1815, en creusant les fondations d'un moulin, aux Etages, on a trouvé une hache de bronze, que des archéologues auraient reconnue pour être une hache de licteur romain.

(2) *Inventaire des chartes de l'abbaye de Talloirés*, pages 108, 109, 180.

(3) De son côté, Henri, fils apanagé du comte de Genevois Guillaume II, délivre en 1258 une sauvegarde en faveur du prieuré de Talloires concernant les hommes de La Cluse-Lieu-Dieu. (Inventaire, p. 110).

seulement se trouva en possession de biens assez considérables à La Cluse (1), mais fut investi du droit de rendre la justice sur les hommes de cette localité : c'est ainsi qu'en l'année 1455, — ensuite des procédures du P. Ginod, dominicain, inquisiteur du diocèse, — le juge de Talloires rendit sa sentence contre un nommé François Dupont, de La Cluse, convaincu d'hérésie, et le condamna au feu : sentence qui ne fut pas exécutée (*Revue Savoisienne,* 1941, p. 142).

Vers la fin du XV[e] siècle, — en l'année 1484, — 112 feux d'hommes de La Cluse (2) relevaient du prieur de Talloires qui, chaque année, retirait quelque 520 livres (3) de la terre et juridiction de La Cluse ; mais il n'y avait plus aucun feu qui appartînt aux nobles des Clets.

Cependant, encore en 1432, Pierre, François et Bonnefoi Ros devaient annuellement au duc de Savoie ou au comte apanagé du Genevois une livre de cire « pour garde perpétuelle... ».

Au XVI[e] siècle, si chargé d'événements pour notre pays, — invasion et occupation française, en même temps que violente introduction du protestantisme au chef-lieu du diocèse, — on voit apparaître un ordre nouveau avec le duc Emmanuel-Philibert (entre les années 1559 et 1580).

Comme le territoire de La Cluse se compose de deux parties, l'une dite d'amont ou de dessus, l'autre de dessous ou d'aval, la tradition veut qu'il y ait deux syndics... Ils sont élus chaque année, dans les dernières semaines de décembre, pour l'année qui vient. — Il en est ainsi du moins jusqu'en 1738.

Liste des 94 Syndics de La Clusaz

nommés dans les actes des notaires de la région et les papiers de la mairie.

En 1561, Pierre Pollet et Mermet Favergeot.
Avant 1596, Pierre Gabagnod et François Thovex.
En 1596, Claude Guidonet, dit Colombet, et Michel Thevenet.

Le 7 octobre 1601 « les syndics, manants et habitants de La Cluse-lieu-Dieu en Genevois » obtiennent de S. A. R. Charles-

---

(1) Cinq pièces de terre — et le moulin de la Tina — et vingt sols annuels acquis de Vullierme Lugnian (*Inventaire,* p. 114).

(2) De même la visite des chemins de la paroisse — qui ailleurs était faite par le châtelain, est faite (au moins en 1464) et signée Machet par ordre du prieur Amé de Charansonay.

(3) Treize à Saint-Jean, trois au Grand-Bornand, quatre à Manigod, et trente-cinq à Thônes, appartenaient aussi au prieuré de Talloires.

Emmanuel, duc de Savoie, que « leur bourgade, bonne, bien construite d'un bon nombre de maisons et d'habitants », mais « située ès plus hautes montagnes de la province... » jouisse de *deux foires franches* toutes les années (l'une le 1er juin, l'autre le 15 septembre) et *d'un marché* franc tous les lundis... et même que les habitants puissent être créés bourgeois « avec la marque d'un mouton d'argent en sinople ».

Le 10 août 1603, les mêmes habitants de La Cluse obtiennent un *grenier à sel,* ou plutôt la livraison en chaque semaine de quatre émines de sel à débiter au prix de 4 sols 1 quart la livre ; — et le 27 février 1606 la Chambre des Comptes de Chambéry accorde le maintien de ce grenier à sel, par l'injonction faite au fermier du sel de Conflans de leur délivrer du sel en gros en telle quantité qu'ils demanderont pour le débiter suivant leurs besoins, en payant comme les autres...

En 1615, Michel Donzel et Claude Rouph, dit Masson.
Michel Thovex, syndic de la partie d'amont.
1625, Balthazard Thevenet, syndic de la partie d'amont.

En juillet 1630, les syndics Bd Thévenet et Claude Hudry sont emprisonnés (*Histoire de Thônes,* tome 1er, p. 281-283) pour leur lenteur à lever les quartiers extraordinaires de tailles que nécessite l'entretien des troupes françaises...

1631, Jean Thovex et Claude Hudry.
1634, Pierre Vitouz et Jacques Pollet.
1638, Claude Hudry, dit Clerjon.

Sa femme fut guérie par l'intercession du Bx Jean d'Espagne (*Acad. Salésienne,* tome IV, p. 82).

1647, Jean Donzel-Curtet, élu le 17 février.
1654, Me Jacques Ruphy, syndic de la partie-dessous.
1656, Anselme et Claude Cavent-Curt, père et fils.
Pierre Rouph, syndic de la partie-dessous.
1658, Jean Donzel-Crime et François Donzel-Curtet.
1667, Claude Collomb-Clerc et André Folliex.
1678, J.-F. Néploz, dit Jacquet, et Claude Roux-Masson.
1681 ou 1682, Jacques Clavel et Jean Thovex, du Carroz.
1685, Jacques Thevenet et Jean-Antoine Hudry.
1686, François Ballancet et Pierre Thovex.

Levée d'un demi quartier de taille pour payer à l'Abbé de Talloires 100 florins d'auciège et 120 florins de servis annuel. — Un procès engagé avec Talloires se terminera par une condamnation des communiers de La Cluse à payer l'auciège et les servis, 1695 (*Inventaire... de Talloires,* page 268).

1687, Jean-François Gallay et ses frères.

1689, Jean Cavagnod, syndic de la partie-dessus.
André et Balthazard Ballancet, de la partie-dessous.

1701, Germain Masson.
Claudy Collomb et Dominique Pollet.

L'assemblée générale de la paroisse, du 19 juin 1701, ne veut plus admettre que des particuliers aillent prendre dans les paroisses voisines du bétail (taureaux, génisses, moutons, chevaux...) pour les faire pâturer l'été dans les communes (ou communaux) de la paroisse..., et ce « à peine de confiscation desdits bestiaux ».

1703, Jean Collomb-Clerc, l'aîné, et Bonnefoi Cavens.

1705, Claudi Collomb, syndic de la partie-dessous.

1706, François Vittouz, syndic de la partie-dessous.

1710, Pierre-Martin Burnier, syndic de la partie-dessus.

Epidémie et cherté des denrées, venant à la suite du grand hiver de 1709 : le quart d'avoine se vend 3 livres, valeur de cinq florins.

1727, Dominique Folliex et Alexandre Pollet-Gros.

Le 17 juillet 1729, l'abbaye de Talloires donne à ferme pour six ans, sous la cense de 520 liv. 16 sols 6 deniers, les dîmes, rentes, censes, servis, laods, suffertes..., soit tous ses revenus de la terre et juridiction de La Cluse (Missillier, notaire).

1730, Jean-Fr. Ballancet et Dominique Pollet.

1731, Etienne Guidon et François Hudry.

1735, Michel Testu et Joseph Clavel.

1737, Jacques Thevenet et Claudy Ballancet.

Dès 1738 il n'y a plus qu'un syndic, (et c'est le secrétaire obligatoirement notaire collégié) qui devient le personnage le plus important (Edit de *Péréquation générale,* du 15 septembre 1738). — Il y a quatre conseillers.

1740, Joseph Clavel.

1741, Jacques Masson. — Prix fait (24 mai 1741) de la reconstruction du pont de La Clusaz qui avait été emporté par le Nom.

1742, Jean Thovex.

1743, Françcis Hudry.

Le 17 février 1743, le Conseil députe N^e^ Jean-Antoine de Menthon, comte d'Aviernoz, et spectable Jacques Ruphy, avocat, tous deux bourgeois et habitants d'Annecy, pour se rendre à Chambéry et y prêter *serment de fidélité* à S. A. R. don Philippe, infant d'Espagne.

1744, Antoine Gallay.
1745, Antoine Vittoz.
1746, Pierre-Marin Pollet-Villard.
1747, Michel Testu.
1748, Claude-François Folliex.
1749, Joseph Giguet.
1750, Pierre-Marie Gallay.
1751, François Collomby.
1752, Antoine Charvat.
1753, Alexandre Gallay.
1754, Jean Masson.
1755, Pierre-François Thovex.

1755. — *Emeute populaire des 30 et 31 mai,* rapportée par Golliet, métral de Thônes, témoin oculaire, qui accompagnait ces jours-là le commissaire de l'abbaye de Talloires.

L'abbaye possédait à La Clusaz (1) une ferme ; or, ayant besoin de consulter le cadastre au sujet de cette ferme, elle s'était adressée à l'Intendant de Genevois, lequel avait répondu (27 mai 1755) que le commissaire de l'abbaye pourrait prendre connaissance de ce cadastre dans une des chambres du presbytère, en présence du syndic ou de l'un des conseillers.

Voici donc que le 30 mai M. Claude-Joseph Vuy, commissaire de l'abbaye, arrive à La Clusaz... Mais le syndic et son conseil déclarent ne vouloir exhiber le cadastre que *sous la halle,* en pleine place publique, en présence de la plus grande partie de la paroisse... Et l'on discute, on s'obstine..., et pendant que le commissaire prend sa réfection chez l'aubergiste Masson, des hommes habillés en femmes viennent, furieux, empêcher le secrétaire de la commune d'aller chercher à la sacristie ledit cadastre... Alors le commissaire parle de repartir, et demande au conseil une escorte, parce qu'on vient de lui dire que des hommes masqués l'attendent sur la route vers la chapelle du Pas... Plus furieux que jamais, les paroissiens viennent, à l'extrémité du bourg, se dresser devant le commissaire et son secrétaire : ils se mettent même à les fouiller, soi-disant « pour savoir s'ils n'emportent pas le cadastre ». Ils les contraignent à rebrousser chemin : quelques-uns vont alors à la sacristie chercher le fameux cadastre et l'exhibent sous la halle : « Vois-le bien ! » disent-ils au commissaire. « Vois-le bien encore une fois... Tu ne le verras plus ! » Et l'un de ces hommes fait disparaître le gros volume.

Le soir, à l'auberge, où notre commissaire et son métral vont souper avec les conseillers, voici de nouveau des hommes déguisés en femmes qui viennent tapager et demander à boire : la maison est entourée d'une cinquantaine d'émeutiers... qui disent n'en vou-

(1) En tout 8 journaux 5 toises. (*Archives de Chambéry,* C. 4895).

loir qu'aux fermiers de l'abbaye : que « si quelqu'un s'avise de miser la ferme de La Clusaz on lui mettra la tête aux pieds... » Et le lendemain matin, à trois reprises, on sonne la grande cloche ; on agite les sonnettes des processions ; on bat du tambour jusque dans les hameaux de la paroisse...

Une seconde nuit le commissaire couche à l'auberge, pour attendre l'apaisement de la foule.

L'année suivante, après diverses interventions de l'intendant Depassier, le fameux cadastre (qui datait de 1612) fut rapporté secrètement et déposé sur le maître-autel (3 mars)... Il existe encore aujourd'hui dans les archives municipales.

1756, Gaspard Donzel-Gargand.
1760, Claude-François Thevenet-Rannaud.
1762, Maurice Roux.

Le 22 janvier 1764, le Conseil donne procure à spectable Jacques Ruphy, habitant à Annecy, et au sieur Jean-Louis Masson, chirurgien de La Clusaz, pour traiter, par-devant l'Intendant du Genevois, du *prix de l'affranchissement* des taillables de la paroisse.

1765, Pierre Giguet.
1766, François Pollet.

Le 11 mars 1766, l'abbaye de Talloires affranchit la communauté (soit commune) de la Clusaz de la taillabilité personnelle, moyennant 5.500 livres.

1767, Jean Machet.
1770, Jacques Fillion.
1771, Jacques-François Gallay.
1772, Jean-Marie Ballancet.
1775, Pierre Charavat.
1778, François Pollet-Villard.
1779, Jean-Claude Gallay.
1780, Claude-Antoine Thovex.
1781, Laurent Gallay, feu Antoine.
1782, Joseph Clavel.
1783, Gaspard Ballancet.
1784, Claude-François Guidon.
1785, Antoine Charvat.
1786, Jacques Collomb-Clerc.
1787, Jean-François Thovex.
1788, Gaspard Hudry-Prodon.
1790, Jean-Claude Gallay.
1791, Claude Collomb-Clerc.
1792, Joseph-Marie Clavel.

En 1791, le 3 janvier, l'affranchissement est convenu par :

N^e^ de Granery, marquis de La Roche, pour 13.500 livres,
la commune de Manigod, ... pour 200 livres,
et la commune de Thônes, ... pour 200 livres.

Bientôt arrive l'invasion de la Savoie par les soldats français (septembre 1792) :

Dans une assemblée tenue à l'église le 14 octobre, — sous la présidence de deux « commissaires de la Nation », montés dans la chaire, chapeau sur la tête, épée au côté..., — il est décidé que le citoyen Alexandre Masson (ou à son défaut, Alexandre Thovex) se rendra comme député de La Clusa à l'Assemblée Nationale de Chambéry pour voter la réunion de la Savoie à la France...

Voir plus haut, pages 242-245, *La Clusaz sous la domination française* (1792-1800-1815).

Les Syndics et Maires de La Clusaz

Depuis le retour au régime sarde

Les syndics sont :

Jean-Antoine Hudry-Prodon, installé le 9 avril 1816.
Alexandre Thovex, installé le 27 décembre 1821.
Dominique-Jos. Lansard, réinstallé le 23 janvier 1825.
Jean-Gabriel Masson, élu en 1849.

D'après l'*Almanach du duché de Savoie*, de 1827, La Clusaz produit beaucoup de lin, qui est très estimé, comme étant de première qualité... On y élève beaucoup de juments poulinières, et l'on y fait du très bon fromage... (On ne parle pas du reblochon, alors confiné au Grand-Bornand). Le persillé des Aravis est recherché...

1830. — Construction d'une nouvelle route de Thônes au Grand-Bornand et à La Clusaz par les plans de Thônes (au lieu de la Bossonnaz), ... par le Fourjassoud-dessous (au lieu du crêt de Saint-Jean) : la commune de La Clusaz fournit 2.776 journées de corvistes pour telle partie de la route, et paye 1.514 fr. 45 pour sa part des frais...

1831. — La Clusaz participe à la construction du pont des Antérieux (sur la commune de St-Jean), — et en 1837 à la restauration de la route de Thônes au pont de St-Clair (par dessus Thuy et par La Balme)...

1843. — A l'entrée de La Clusaz, un pont nouveau (œuvre de Jacques Ballancet) s'élève sur le Nom : il est bénit par Mgr Rendu le 29 septembre.

1848. — D'après le recensement, sur les 1.202 individus présents ou absents, il y en a 128 qui savent lire et écrire, et 74 qui savent lire.

1856. — Fondation à Paris d'une Société mutuelle et philanthropique des Savoisiens de La Clusaz, appelée la *Clusaine*.

1860, le 22 avril — vote enthousiaste pour l'annexion à la France, par 105 *oui* + 98 *oui et zone* = 203 voix, sur 220 électeurs inscrits.

Depuis l'annexion

Maires : 1860, Joseph Vittoz, nommé par le préfet.
1861, François Pollet, nommé le 13 juin...
1866, Jacques-Marie Hudry, réélu le 14 mai 1871.
1874, Eugène Genand, réélu le 8 octobre 1876.
1878, octobre, Jos.-Juste Gallay, réélu en 1881-84-88-92-96.
1900, mai, Gaston Pollet-Villard, décédé en 1902.
1902, juin, Jean-Jacques Masson, suspendu en 1904.
1904, décembre, François Masson.
1909, mai, Jean-Jacques Masson... qui démissionne.
1909, Jean-Baptiste Lansard, élu le 27 juin 1909, réélu depuis lors.

1942 : le 23 juin, Sylvain Clavel est nommé président de la Délégation spéciale de La Clusaz, avec René Collomb, Oscar Thévenet et Joseph Thovex, membres de la Délégation.

Parmi les *faits locaux* de ces trente dernières années, citons — outre les œuvres concernant la paroisse — la renommée croissante du col des Aravis, le rapide développement du tourisme, même des sports d'hiver, — l'introduction dans les familles du travail des dentelles et broderies (dites du col des Aravis), — le rétablissement de l'ancien marché du lundi (8 juin 1931), — les transformations du chef-lieu, — l'installation d'un télétraîneau et, plus récemment, celle d'un téléski... — et, chose incontestablement plus utile, une abondante adduction d'eau potable réclamée par toute la population ainsi que par la colonie d'été et d'hiver.

Liste des 52 enfants de La Clusaz morts au Champ d'Honneur

1914

GALLAY Jean-M., fils d'Emile.
GOY Gaston.
VITTOZ Jean-Léon.
GALLAY François-Léonard.
HUDRY-PRODON François.
THÉVENET Joseph-Marie.
MASSON Germain.
GIGUET Clément.
COLLOMB-CLERC Alphonse.
GUIDON François-Arsène.
GALLAY Jean-M., fils de Jacques.
MASSON Jean-Marie.
FILLION Joseph-Marie.
PÉRILLAT-BOTTONET Fabien.
GALLAY J.-M., fils de François.
GIGUET Michel.

1915

GENAND Marin.
COLLOMB-CLERC Désiré.
VITTOZ Augustin.
GAUCHE Basile-Alphonse.
CHAMOT Joseph.
MASSON Augustin.
POLLET-VILLARD Jean-Franç.
BOUVIER Joseph-Maurice.
VITTOZ Dominique-Joseph.
VITTOZ Frédéric.
MASSON Marin-Alphonse.
GAUCHE Emile-Constant.
CLAVEL Auguste.
MASSON Alexandre.
COLLOMB-PATTON Pierre-Fr.
BÉTEMPS Joseph.
COHANIER Jean-B. (du Brésil).

1916

GOY Bonaventure.
MASSON Jules-Isaïe.
ROUPH-BANDERET Augustin.
COLLOMB-PATTON François-X.
POLLET-VILLARD Damien.
THÉVENET Pierre-Noël.
GENAND Jean-François.
AGNELLET Joseph-François.

1917

GIGUET Jean-Marie.
THOVEX Joseph-Louis.

1918

MASSON Michel.
COLLOMBY Bonaventure.
RUPHY François.
PESSEY François-Isaïe.
POLLET-VILLARD Joseph-Léon.
DONZEL-GONNET Jean-Marie.
POLLET-VILLARD Charles-M.
COLLOMB-CLERC Henri, le 52e.

Qu'ils reposent en paix !

Notes sur quelques personnages notables sortis de La Cluse-Lieu-Dieu

Noble et spectable Noël HUGON-PERGOD

Né vers 1550 à La Cluse, il devint docteur en droit civil et canonique, avocat au Souverain Sénat de Savoie et au Conseil de Genevois...

Anobli en....., il portait « d'argent à une tête de dauphin de sinople, au chef de même, au lion naissant d'argent ».

Membre de la confrérie des Pénitents noirs, ami intime et pénitent de Saint François de Sales, il fut extraordinairement informé de la mort du saint évêque, arrivée à Lyon le soir du 28 décembre 1622.

Voici en quels termes le fait est raconté par le Père de la Rivière, premier biographe du Saint Evêque (Livre IV^e^, 1624).

« La dernière fois que j'eus l'honneur de lui parler [à M. Hugon-Pergod], il m'assura qu'après sa mort [de St François], ensuite sur les sept heures du matin, un doux sommeil le saisit, auquel il vit voler à l'entour de soi une très blanche et très belle colombe, laquelle lui dit : *Il ne m'est plus permis de toucher la terre*, et soudain s'envola si haut qu'il la perdit de vue. A l'instant il s'éveilla et se mit à crier : Monseigneur le Révérendissime est décédé, mais il est bienheureux...

Un laquais en apporta la nouvelle le soir suivant. »

C'est dans les mêmes termes que parle Mgr Charles-Auguste de Sales (*La Vie du Bienheureux François de Sales*, édition Vivès, p. 581).

Le pieux M. Pergod mourut en janvier 1624. Il fut enseveli en la cathédrale « dans la quatrième travée de la nef latérale à gauche » sous une très belle dalle... (P.-F. Poncet, *Notice historique sur la Cathédrale d'Annecy*, page 46).

Marié à Virginie Argantier, il avait eu comme fils :

N^e^ Claude Hugon-Pargod, qui en 1632 était enseigne du seigneur du Berrioz...

N^e^ Antoine Pergod, propriétaire au Mont-Durant (Saint-Jean-de-Sixt).

Rd Antoine, ordonné prêtre en 1639 ; — et une fille qui entra en 1632 à la Visitation...

C'est avec quelques fonds laissés par le sénateur Pergod que fut bâtie la chapelle du Pas.

Spectable Noël GALLAY

Fils de François Gallay, du Nant, bourgeois de Thônes, châtelain de Thônes 1605... 1610..., syndic, 1611, qui testa en 1635.

Filleul du sénateur Pergod, Noël-Antoine Gallay fut baptisé à La Cluse le 25 octobre 1604... Il devint avocat au Sénat de Savoie (en 1626), bourgeois de Chambéry, conseiller de S. A., et surtout juge-mage des bailliages de Ternier et Gaillard. Le 14 mars 1656, — par l'abbé commendataire de Talloires Eugène-Maurice de Savoie, — noble Noël Gallay fut affranchi de l'hommage libre et franc qu'il devait à l'abbaye pour le château de La Clusaz. (*Revue Savoisienne* 1909, p. 41.)

Décédé à Turin le 2 août 1668, il laissa une grosse fortune et plusieurs fils, entre autres François de Galley de Saint-Pierre, enseigne de la Val des Clets, juge-mage du Genevois (1661), mort en 1677, grand'père de la D[lle] de Galley (Claudine) qui accompagna un jour Jean-Jacques Rousseau au manoir de La Tour (Thônes).

Anoblis régulièrement en 1683, les Gallay ou Galley, dits de Saint-Pierre, portaient : d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or.

Le dernier mourut à Thônes le 1[er] décembre 1793. (1)

Noble Philippe RUPHY

Fils aîné de M[e] Claude Ruphy, notaire, châtelain de La Cluse, décédé en 1639, Philippe Ruphy, né en 1595, fut anobli le 6 septembre 1634 ou le 4 mars 1625... (2) Fixé à Annecy, il épousa Barbe Depassier... Il partagea le 15 septembre 1639 avec ses frères (Théodore praticien à Talloires ; Pierre, habitant de Munich ; Antoine, François et Claudi), et fit son testament le 19 janvier 1654. — Ses descendants, militaires ou avocats, fixés à Ville-la-Grand, puis à Thonon, se sont éteints en 1854.

Antoine, l'un des frères de Noble Philippe Ruphy, resta à La Cluse, où il eut pour enfants Rd Théodore (voir le Clergé),

---

(1) *Histoire de Thônes,* tome 1[er], pages 190-194.

(2) Il portait ce blason : *Coupé d'or au lion issant de sable et d'argent à trois triolets de sinople,* avec la devise FORTITUDINE ET SUAVITATE. (*Armorial de Savoie,* tome V, liv. 19).

Claude-Antoine, et Me Jacques Ruphy qui fut châtelain de La Cluse, 1664..., bourgeois d'Annecy, mort avant 1688, père de :

Spectable Claude-Antoine; beourgeois d'Annecy, avocat au S. Sénat de Savoie 1689, mort à 84 ans en 1749, lequel eut pour fils — outre Claude-Joseph Ruphy, bibliothécaire du roi de Pologne, mort en 1786 — spectable Jacques Ruphy (1707-1770), l'un des nobles syndics de la ville d'Annecy, marié 1° à Prospère de Marclay, 2° à Marie-Antoinette de Menthon-Lornay, et père de deux garçons, Thomas et *François-Louis*.

Celui-ci, né à Annecy en 1765, devint maire d'Annecy, 1801..., propriétaire du château de Menthon (1809-1820), député au Corps législatif (1809-1813), fut autorisé par décret impérial du 7 mai 1813 à s'appeler *baron Ruphy-Menthon de Lornay* (François-Louis). Il mourut en 1853, laissant sa fortune à son fils *le baron Scipion Ruphy* (1802-1891), syndic de Duingt en 1852..., qui n'a eu que des filles.

Mais Thomas, frère aîné du premier baron Ruphy, né en 1760, a eu Jean-Louis (1791-1859), père des trois suivants :
Camile, architecte, 1819-1893, lequel a laissé Louis 1853...
Auguste, 1822-1902, lequel a laissé Charles, 1861-1933.
Gustave, 1831-1910, lequel a laissé Fernand, 1866.

C'est Louis Ruphy qui acheta et mit en service sur le lac d'Annecy, de 1839 à 1844, le premier bateau à vapeur appelé d'abord *le Chérubin*, ensuite *le Dauphin*... pavoisé et illuminé le soir du 11 juillet 1839 à l'occasion de l'inauguration du célèbre pont Charles-Albert, à La Caille. (*Revue Savoisienne* 1939, p. 78.)

Bibliographie

Un charmant village savoyard : La Clusaz (Haute-Savoie), géographie, histoire, légendes, excursions, par M. Paul-V. AUBRY, 48 pages in-18 1932.

Topo-Guide de la Chaîne des Aravis (Région de La Ciusaz, Grand-Bornand, Saint-Jean-de-Sixt), dressé par MM. C. Blanchard et G. Corréard, Imprimerie Gardet et Garin, Annecy.

Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz, par E.-G. Camus.

Sur l'existence de tufs d'andésite dans le flysch de La Clusaz, par P. Termier, 1891.

Monographie de La Clusaz, par F. Cochat, 61 pages in-8, Hérisson frères, Annecy, 1941.

LA PAROISSE DE MANIGOD

Cachée dans la haute vallée du Fier, en face de la majestueuse Tournette, au sud-est de Thônes et à l'est des Clets, la paroisse de Manigod n'a pas moins de 4.260 hectares de superficie.

Elle est séparée de Thônes et des Villards par le massif de Vaûnessin, qui culmine à 1747 mètres, — de La Giettaz par la haute chaîne des Aravis (section de l'Etale au Mont-Charvin (2414 m.), — du Bouchet par une suite de crêtes allant du Mont-Charvin (ou Grand-Carre) à Sulens (1849 m.), — de Serraval, enfin, des Clets et de La Clusaz par des lignes conventionnelles.

L'altitude du chef-lieu est de 950 m., — on disait autrefois 936 mètres.

La population, d'après le dernier recensement, est descendue à 895 habitants.

A part le chef-lieu, qui se nomme la Chapelle-dessus, et quelques petits villages, les maisons sont éparpillées, la plupart de l'ouest à l'est et au sud-est, « à l'adroit » (ou mieux à l'endroit) du Fier et bien exposées au soleil de midi..., sauf un petit nombre « à l'envers » des Clets et de Manigod, qui reçoivent les rayons du soleil levant.

MOUVEMENT DE LA POPULATION. — D'après les Visites pastorales des XV^e^ et XVI^e^ siècles, Manigod aurait compté, en dehors des ménages pauvres, 60 feux en 1411-1414, ou 125 feux en 1445, ou 140 en 1481, environ 300 en 1580 : ces chiffres, disparates, varient évidemment suivant l'estimation que l'on faisait de la fortune des familles...

Le premier dénombrement précis est celui de 1561, conservé aux archives de Turin. A cette date (sous le duc Emmanuel-Philibert, qui venait de récupérer la Savoie), Manigod comptait 925 solvables, 575 pauvres ou misérables et 202 enfants (au-dessous de cinq ans) : total, 1.702 personnes.

Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, on dit de la paroisse qu'elle possède environ 250 feux (c'est-à-dire 1.250 à 1.500 habitants, les feux ou ménages étant censés de cinq à six personnes).

En 1829 le curé déclare 280 feux, équivalant d'après lui à 1.660 individus.

Nous trouvons mieux dans les recensements officiels :

En l'an XII de la République (année 1801-1802) il y a 1332 hab.

En 1821 on compte ..... 1519 hab.

En 1848 on compte : 1780 habitants + 118 absents = 1898 individus.

Les 118 absents sont : 83 émigrés en France, dont 73 à Paris, 4 émigrés en Belgique, 4 en Savoie et 27 employés « au service de Sa Majesté ».

Depuis l'annexion à la France, les recensements donnent :

En 1861, 1386 hab. — 1872, 1319 hab. — 1881, 1340 hab.
1891, 1230 hab. — 1901, 1225 hab. — 1911, 1212 hab.
1921, 1026 hab. — 1931, 953 hab. — 1936, 895 hab.

ORIGINE ET NOM DE LA PAROISSE. — Pendant plusieurs siècles ce territoire fit partie de la vaste paroisse de Thônes avant d'être constitué en paroisse autonome, filiale de Thônes. Il s'appelait et continua à s'appeler *la Chapelle, la Chapelle de Maningod...*, ou simplement *Manigod*.

A vrai dire, on ne sait d'où vient ce mot.

Il peut se décomposer en Mani-gaud ou Mani-gaut... Or, *gaut*, en germain *wald (gald)*, signifie *forêt*, et *man* signifie *homme... ;* d'autre part, *manning-ault* ou *aulp* désignerait un alpage où vivent des hommes, et *manning-gaut* une forêt habitée par les hommes... Les deux sens sont acceptables, et le laisser-aller, « le moindre effort », comme on dit, fait transformer *Maningod* en *Manigod*...

Peut-être, sans remonter à des origines germaniques (ou burgondes), pourrait-on supposer le nom d'un homme, d'un chef ou propriétaire, Maningoldus (?) qui aurait particulièrement contribué à la construction de cette chapelle primitive (comme le noble Gallatin de 1592 pour une chapelle de ce nom sur la paroisse de Thônes).

L'Eglise paroissiale et ses Chapelles

« Il paraît certain — dit M. Vittoz dans son *Mémoire sur les Antiquités de Manigod* — que l'église paroissiale de Manigod fut toujours placée là où nous la voyons maintenant. »

On peut croire qu'elle fut relevée ou réparée plusieurs fois.

En 1473 eut lieu la consécration du maître-autel par Mgr Mamert Fichet, et la dédicace en fut célébrée chaque année le 20 mai... (1) — Rebâtie (comme celle de Thônes) après 1687, l'église fut consacrée le 4 août 1703 par Mgr de Rossillon de Bernex, qui fixa l'anniversaire de cette dédicace au « dimanche le plus proche dudit jour ». — De nos jours (1886-1887) l'église a été agrandie, et Mgr Isoard est venu la consacrer le 14 juin 1888.

Elle est placée sous le vocable de *Saint Pierre,* dont elle célèbre la fête le 29 juin, ou, plus exactement, le dimanche suivant ; mais le titulaire de l'église (2) est Saint Christophe, de Lycie (en Asie mineure), martyrisé vers l'an 250.

L'autel fixe renferme des reliques de Saint Clair et de Saint Clément.

Pendant les premiers siècles de son existence, on ne voyait dans la chapelle ou église paroissiale de Manigod qu'un seul autel où se célébraient toutes les messes ; et, à droite, sinon à gauche, creusé dans le mur, se voyait un placard où l'on conservait la sainte Eucharistie.

La Visite pastorale de 1445, qui nous donne ce renseignement, indique qu'à cette époque il y avait dans la nef de l'église une chapelle dite de Ste Madeleine. La visite de 1481 en indique une seconde, du St-Esprit. Celle de 1517 en ajoute deux, récemment érigées. A partir de 1580 on en compte six..., qui furent réduites à quatre dans l'église neuve de 1687-1703.

C'était :

Du côté de l'Evangile, à partir du sanctuaire :

1°) La chapelle de *St Jean l'Evangéliste,* dite plus tard du St Rosaire.

Mentionnée dès 1580 comme ayant pour nominateurs les héritiers des seigneurs des Clets, elle ne paraît avoir eu, tout d'abord, comme revenus, que les corvées de leurs taillables. En 1607 les Maniglier, s'offrant à la doter et à l'orner, en obtien-

---

(1) De par ordre de l'Evêché (*Registre des Institutions,* l'an 1473).

(2) Requête de M. Chappaz, curé, contre la vogue de Vaunessin, janvier 1751 (*Registre des Homologations,* folio 97).

nent le patronage. En 1632, la dame Jeanne Dupont (mariée cette année-là à Nᵉ Jean-Claude de Reydet, seigneur de Manigod) dote cette chapelle de 200 florins (pré et terre aux Choseaux), et en obtient à son tour le patronage..., qui en 1766 passe à Rd Joseph Golliet à la suite de sa fondation de 600 livres (ou cense de 30 livres).

2°) La chapelle de *Saint Antoine*, mentionnée dès 1522, et indiquée en 1580 comme étant de la présentation de la famille Golliet.

Du côté de l'Epître :

3°) La chapelle de *Notre-Dame* ou de *Notre-Dame de Grâces*.
Erigée récemment, dit la visite de 1517, elle était alors du patronage de Mʳᵉ Nicolas Grand et de ses frères, et elle resta de la nomination des Grand, famille de Thônes.

4°) La chapelle du *Saint-Esprit* — qui existait déjà en 1481 — et à laquelle sera unie plus tard la chapellenie de St Jacques.
Elle était de la nomination des paroissiens.
Mentionnée en 1517 la chapelle de *St Jacques*, dite aussi de N.-D. de Pitié et de St Jacques, était de la présentation des Valliant.

5°) La chapelle de *Sainte Madeleine*, mentionnée dès 1445.
Elle avait pour nominateurs les nobles d'Arenthon... auxquels succédèrent vers 1631 les seigneurs de Manigod..., en 1687 le seigneur de la Forest de la Cour et de Manigod.

Il y avait autrefois à Manigod — comme à Thônes — des fondations pour *les altariens* qui faisaient le service des autels... En 1843 il restait un capital de 1.456 fr. 36, employé en messes basses et grandes.

Les Chapelles rurales

Successivement cinq chapelles ont été établies dans la paroisse.

I. La chapelle du Villard-dessous. — C'était en 1630, « pendant que la peste causait à Manigod des ravages si désolants, — dit M. Vittoz — : deux hommes fort pieux, le Rd François Golliet, curé des Clets, et son frère Pierre, voulurent exciter la compassion de Notre-Dame de Pitié en faveur de la paroisse. A cette fin ils construisirent près de leur maison — au Villard-d'aval — une chapelle... qu'ils vouèrent à *Notre-Dame de Pitié* ».

Par acte du 28 février 1631, ils dotèrent la chapelle d'un revenu annuel de 35 florins en censes volantes, sous la charge de quelques messes à acquitter par le curé, — et d'une cense de six florins pour le maintien du couvert...

Entre temps, au vocable primitif de Notre-Dame de Pitié on ajouta celui de St Laurent et même celui de St Clair (Visite de 1766).

Une nouvelle et belle chapelle a été bâtie en 1883-84.

II. La chapelle de Joux. — Sous le vocable de la *Nativité de Notre-Dame*, un bourgeois de Cluses, nommé M. Amorémy, fit construire une chapelle dans ce village de Joux, en l'année 1633, et par acte notarié du mois de juin, il la dota d'un revenu de cinq gros, sous la charge d'une grande messe le jour de la Nativité.

Vers 1700, le nommé Claude Lambert lui donna un capital de 200 florins sous la charge de huit messes...

III. La chapelle de Tournance. — Construite en 1685 par les soins d'honorable Jean Golliet-Collardoz et des communiers du village, cette chapelle est sous les vocables *de la Ste Vierge* et *de St Joseph,* et aussi *de Ste Anne* et *de St Grat* (1), « qu'on a coutume, dit M. Vittoz, d'invoquer spécialement pour obtenir la destruction des insectes destructeurs des fruits de la terre ».

Elle est unie au maître-autel ; en d'autres termes, c'est le curé de la paroisse qui fait fonction de recteur.

IV. La chapelle du Mont-Pellaz. — Ce sont deux pieuses femmes du hameau, la Dominique Chamberoz veuve Lambersens, et la Maurisa Rouge qui, en 1724 et 1725, léguèrent les capitaux nécessaires pour la construction et la dotation d'une chapelle en ce lieu.

Elle fut érigée sous les vocables de *Notre-Dame et de Saint Claude* (dit la Visite de 1766), ou *de l'Immaculée-Conception, de St Michel et de St Maurice* (dit la Visite de 1843) (2).

V. La chapelle du Plan des Berthats. — Erigée en 1725 par un habitant du hameau, Claude-François Lambersens, qui la dota (1er juillet 1725) d'un revenu de six livres anciennes

---

(1) La visite pastorale de 1766 dit *de St Claude et St Grat.*
(2) Ou même des *Rois Mages* (Visite de 1829).

(valant 7 livres 11 sous de France), avant de se retirer dans l'ordre des Carmes déchaussés à Lyon (Vittoz, p. 52).

Elle est sous le vocable *de la Visitation de Notre-Dame,* ainsi que *de St Claude, de St François de Sales et de St Ours* (on prononce *Our*).

Les cinq chapelles susdites sont unies au maître-autel.

Les biens et revenus du Curé

Tout d'abord *une cure* ou maison presbytérale fut bâtie — et rebâtie sans doute plusieurs fois — à côté de l'église.

A cette cure s'ajoutèrent une grange et un jardin ; de plus, quatre ou six journaux de terre « tant dessus la cure que dessus l'église », — le tout représenté par les nos 1135, 1138, 1130, 1139, 1140, 1160, 1161 et 1162 de la mappe (dit la Visite de 1766).

Il s'y ajouta encore plus tard une pièce de pré située au Molliat, contenant environ une seytorée (1), — un bois de sapin au Bouchat, sous le n° 894, — un autre d'un journal, sous les nos 900, 934 et 935, — et enfin un pré (2) et une grange au Bouchat, sous les nos 136 et 137.

Quant à la *dîme de la paroisse,* il avait été réglé dès le début qu'un tiers appartiendrait au Rd prieur de Talloires (3) et un autre tiers au Rd plébain de Thônes ; le tiers restant serait la part du curé de Manigod.

Il revenait en 1607 à cinquante coupes tant orge qu'avoine.

Cette dîme se percevait à la cote 23 en 1631, et plus tard à la cote de 25 à 30 (4), de toute sorte de bleds et grains. — Chose curieuse : le curé de Manigod percevait, à cette même cote, le tiers de la dîme à l'Envers des Clets (affermée en 1766 à dix quarts d'avoine et à cinq quarts moitié orge moitié avoine).

Une autre dîme — moins importante — celle du chanvre et des agneaux (ou des naissants), était perçue par le curé entiè-

---

(1) Visite de 1658.

(2) Acheté par Rd Fichet, neveu, et légué à ses successeurs (en 1742) pour leur faciliter le moyen d'entretenir un cheval et d'arriver ainsi plus vite auprès de leurs malades.

(3) En 1601, il fut convenu que le prieur commendataire de Talloires donnerait au curé de Manigod douze coupes de gros bled, savoir moitié orge, moitié avoine (*Inventaire des chartes de Talloires*, p. 207).

(4) Visite de 1766. — Ou plus simplement « à la discrétion des paroissiens » (1703).

rement, « privativement à tous autres », et cela à la cote onze (1) : elle pouvait donner jusqu'à 30 florins (2).

Privativement aussi à tous autres il percevait la dîme des novales (ou nouvelleys) de sa paroisse, à la cote 25 ou de 25 à 30 (3).

Chose spéciale à Manigod : une dîme dite de la maniglierie était perçue par les manigliers (nous dirions les marguilliers) de la paroisse : sur elle le plébain retirait huit coupes de gros bled et deux coupes de froment ; le curé de Manigod avait de son côté huit coupes dudit gros bled (4) ; et le reste était retiré par les manigliers qui, sur ce, étaient tenus de fournir le luminaire de la lampe pendant les offices divins (seulement) et de faire sonner ces offices.

Pour la prémice, c'est de « chaque faisant feu » que le curé perçoit un quart d'orge, — excepté de ceux des deux villages des Berthats « au-delà de l'eau », desquels il retire un quart d'avoine.

Pour le ressat, aux fêtes de Pâques, le curé perçoit de chaque faisant feu « ayant charrue » sept quarts d'argent, et seulement cinq quarts (5) de ceux qui n'ont pas de charrue...

Ajoutons que le curé « perçoit toutes les offrandes... qui se font dans son église et en sa paroisse, et qu'il perçoit la quatrième part des quêtes ». (Visite de 1658.)

D'ailleurs, le curé est tenu pour « communier de la paroisse », c'est-à-dire qu'il peut jouir des communaux comme n'importe quel paroissien.

Les charges et obligations du Curé

La première des charges du curé est d'entretenir, c'est-à-dire de loger et de nourrir un vicaire résidant « à l'ordinaire » avec lui, — vicaire qui ne lui était pas envoyé directement par l'autorité diocésaine, mais qu'il choisissait ou acceptait parmi les prêtres jugés capables...

---

(1) Visite de 1766.

(2) Visite de 1580.

(3) Visites de 1658, 1667 et de 1766.

(4) Savoir quatre coupes d'orge mêlé (à raison de 4 quarts la coupe) et quatre coupes d'avoine (à raison de 7 quarts la coupe), le tout à la mesure de Manigod (Visite de 1658).

(5) Visites de 1607, 1658... et 1703. — Celle de 1766, dit sept liards et cinq liards. — Chaque feu donnait de plus un denier (en 1580), ou deux deniers (en 1607 et 1631) pour l'entretien de la lampe ; mais il se fit diverses fondations à ce sujet, donnant une cense annuelle de 48 livres 19 sols 4 deniers (Visite de 1766).

Le clergé paroissial est tenu de célébrer deux basses messes chaque semaine, savoir le lundi et le vendredi, — une basse et une grande messe les dimanches et les jours de fêtes, — et de plus de psalmodier matines et chanter vêpres aux jours solennels, — et enfin de dire tous les samedis les *Gaude,* c'est-à-dire la prose *Gaude flore virginali* en l'honneur de la Sainte Vierge.

De plus il doit faire les offices de la Semaine sainte, donner la bénédiction pendant l'octave du Saint-Sacrement, faire le catéchisme tous les dimanches par interrogations, — et, bien entendu, administrer les sacrements et faire toutes les fonctions curiales suivant les Constitutions et Ordonnances synodales. (Visite de 1766.)

C'est le curé, d'ailleurs, qui fournit le luminaire du grand autel, savoir quatre cierges aux fêtes solennelles, deux aux dimanches et fêtes de l'année, et aux autres jours « à forme des synodales », c'est-à-dire comme il est réglé par les Constitutions synodales du diocèse. (Visite de 1631.)

Et c'est lui qui est tenu d'entretenir le couvert et le plancher du *Sancta Sanctorum* (soit du sanctuaire) : quant au reste de l'église, il est à la charge des paroissiens.

Coutumes de la Paroisse et casuel

Pour servir les messes et aider aux offices divins la paroisse entretient deux clercs, dits *clercs d'eau bénite,* au moyen de la cueillette qu'ils font du pain (ou de quelque autre comestible) en portant l'eau bénite dans les maisons.

Il y a chaque dimanche, à l'église, une quête pour les trépassés, faite par les deux clercs — et dite « boîte des âmes » ou « boîte des trépassés » — dont le produit est remis au curé et l'oblige à célébrer tous les lundis une grande messe pour les âmes des défunts et à faire une procession qui se termine par les répons (ou l'absoute).

Quant aux sépultures, s'il s'agit de ceux qui n'ont pas encore communié, on donne au curé quinze sols. Pour les communiants, on lui donne cinq florins en 1631 et 1658... — plus tard vingt-sept sols le jour de la sépulture, trois livres et six sols pour l'annuel, — outre les offrandes accoutumées, — et de plus une poule ou un poulet si c'est un chef de famille. De son côté le curé est obligé de dire une grande messe, de fournir treize bougies (ou de petites chandelles) et deux cierges pour le temps

de la messe le jour de la sépulture, et de faire l'annuel accoutumé... Et si on lui a demandé d'aller faire la levée du corps dans la maison où il a été d'usage d'aller dans le passé, on lui donne deux livres onze sols. (Visite de 1766.)

En 1667 il a été « ordonné que ceux qui n'ont pas leur ancienne sépulture dans l'église et qui s'y voudront faire enterrer, payeront cinq florins pour ceux qui ont communié et trente sols pour les autres... » (et cet argent sera employé aux réparations de l'église). Ils auront, d'ailleurs, à faire réparer le souspied sur l'endroit de leur sépulture.

On donne au curé quatre sols pour les baptêmes, — vingt-quatre sols pour les proclamations des mariages, — six sols pour les bénédictions des accouchées ; — quant à la bénédiction des chalets en montagne et à celle des têches et maisons (qu'il est tenu de faire une fois l'année après la récolte), chacun lui donne (en tommes, beurre ou en œufs) selon sa dévotion. (Visite de 1766).

Confréries

La paroisse de Manigod a compté jusqu'à quatre confréries :

1°) Une confrérie que nous croyons avoir été propre à Manigod, était celle de *Saint-Pierre-ès-Liens* (du nom du patron de la paroisse). Son procureur était chargé d'en percevoir le revenu consistant en dix coupes de bled environ, lequel servait à faire une aumône générale le jour de la Saint-Pierre-ès-Liens, et de plus à entretenir quatre cierges pendant la grande messe. (Visite de 1631.)

2°) La confrérie du *Très Saint-Sacrement,* qui entretenait dix cierges au maître-autel, et dont les confrères disaient l'office du Saint-Sacrement aux troisièmes dimanches du mois et aux fêtes solennelles avant la messe de paroisse.

3°) La confrérie du *Saint-Rosaire,* qui récitait les trois chapelets chaque dimanche et fête devant l'autel de Saint-Jean-l'Evangéliste.

Une 4e confrérie, dite de *Saint-Joseph* était une pieuse association des charpentiers qui, en se cotisant, faisaient dire des messes pour ses membres vivants et trépassés. (Visite de 1843.)

Liste des Curés de Manigod

et injonctions des visites pastorales

Pour les premiers siècles de la paroisse de Manigod, les noms des curés nous font complètement défaut ; et nous devons attendre le milieu du XIV[e] siècle pour trouver quelques noms.

Un GIRARD DE VILLETTE était curé de Manigod avant 1345. (1)

Le 9 du mois d'août de cette année, il permuta avec :

PIERRE DE FERNAY qui était précédemment curé de Bons dans le Bas-Chablais...

JACQUES D'ARSINE, curé de Manigod (2), est cité comme jurisconsulte et procureur de l'évêque Guillaume de Lornay — et donc demeurant à Genève — lors d'une enquête faite sur un curé d'Injoux, en 1395.

— 1411 et 1414 —

PIERRE DÉPERY, Petrus Pierie (3), était curé de Manigod, âgé de quarante ans lors de la Visite de 1411 : il est qualifié « de science compétente et de bonne réputation », quoiqu'il fréquente les auberges.

GUILLAUME JORDANET est curé de Maningod (sic) de 1414 à 1433 en même temps que chapelain d'Ostie (soit des Macchabées) et habilité de la cathédrale de Saint-Pierre à Genève (4) : il entretient à Manigod un vicaire, Messire Pierre Cugin, présenté (soit agréé de l'Evêché).

Monseigneur Jean de Bertrands, le Visiteur du *29 juillet 1411* et du *10 septembre 1414*, a la satisfaction de trouver à Maningod de « bons paroissiens », sauf deux particuliers qui sont excommuniés et dont il enjoint au vicaire la correction, — en même temps qu'il ordonne de réparer le couvert du chœur de l'église, de vitrer les fenêtres du chœur, de fournir une pierre pour les

---

(1) GONTHIER, *La Paroisse de Bons*, page 7.

(2) *Analyse de notaires*, par L. DUFOUR-VERNES, *dans le Congrès* (13[e]) *des Sociétés savantes de la Savoie*, 1894, page 217.

(3) A ne pas confondre avec *Petrus de Petra*, curé de La Balme-de-Thuy, à la même époque.

(4) *Académie Salésienne*, tome XVII, page 222 : *Registre des Anniversaires des Macchabées*. (Son anniversaire s'y faisait le 3 des ides de mars).

fonts baptismaux, de faire relier les livres d'église (1) et d'enlever les coffres qui encombrent la nef.

La cure a été incendiée et l'on n'a pas encore commencé ses réparations ; les murs de l'église, du côté du couchant, sont tout en ruines... Les paroissiens demandent que le curé soit contraint de réparer le couvert du chœur, parce qu'il est à sa charge.

La paroisse compte soixante feux (en dehors des ménages misérables), et le revenu du bénéfice est estimé quarante florins (soit environ 696 francs d'avant la dévaluation) ?

— 1445 —

JACQUES BOVET est indiqué comme curé de « Magnigod » lors de la Visite que fait en cette paroisse Mgr Barthélemy Vittelleschi, coadjuteur de Genève, le 3 septembre 1445 ; mais le curé est du nombre des familiers du Pape Félix V (Amédée VIII) et son commensal résidant continuellement avec lui : il a confié le service de la paroisse à un vicaire, Messire Albert Pinet.

Le nombre des feux de la paroisse est porté à 125 — ce qui représente une population de 600 à 750 âmes (?), — le revenu annuel du bénéfice serait de 50 florins (soit environ 870 francs d'avant la dévalutaion).

Nombreux sont les ordres que le prélat donne aux paroissiens :

Tout d'abord, pour l'intérieur de l'église, il veut que, au-dessus du placard qui renferme le Corps de Notre-Seigneur, on fasse une fresque représentant le Christ avec un calice et une hostie, et que l'on achète une étoffe peinte à tenir sur la porte de cette armoire, — une lanterne à porter devant le Saint-Sacrement à travers la paroisse, — de nouvelles chaînes pour l'encensoir, — une pale et deux corporaux, — une chasuble convenable avec étole et manipule pour les jours de fête, — un nouveau psautier... et que l'on fasse relier l'ancien, le Manuel, le Lectionnaire, — et réparer le pupitre — couvrir les fonts baptismaux...

Que devant la porte de l'église on refasse les degrés, — que l'on couvre de nouveau toute l'église, et ceci avant les calendes (de janvier) ; — et enfin que l'on fasse consacrer le maître-autel aussitôt que l'on pourra avoir la commodité de l'évêque.

---

(1) Registres des baptêmes, des communiants, des mariages et des sépultures.

— 1470 —

RODOLPHE DE MESIER est le curé de Manigod que mentionne la Visite (1) de Mgr Mamert Fichet, évêque délégué de l'évêque de Genève, *le 23 octobre 1470* ; mais de lui comme de plusieurs de ses prédécesseurs, on dit qu'il ne réside pas : il fait desservir la paroisse par un vicaire, M^re^ Claude Curtat.

CLAUDE DE MONTHOUX vient ensuite ; mais il meurt au bout de quelques années. C'est en 1473, sous ce curé probablement, que le même Mgr Fichet, évêque titulaire d'Hébron, vient consacrer le maître-autel de l'église (20 mai).

ANDRÉ DE CROSETO succède en 1480 à Claude de Monthoux défunt, mais pour faire place bientôt au suivant :

ANDRÉ DE MALVENDA, (2) docteur en droit, chanoine de l'église cathédrale de Genève, vicaire général de Genève, doyen d'Aubonne..., qui fait desservir la paroisse de Manigod (1481) par un vicaire, M^re^ Jacques Mestral, présenté et admis.

— 1481 —

C'est le *11 août 1481* qu'a lieu la Visite pastorale de Mgr Claude Rup, délégué de l'administrateur de Genève Jean-Louis de Savoie.

Le bénéfice de Manigod rapporte 70 florins ; la paroisse a 140 feux environ.

Le Visiteur rappelle et réitère les injonctions de Mgr d'Hébron concernant l'achat d'une custodie d'argent et de sa lunette, — d'une étoffe à mettre sur le corporal, d'une pale, d'un psautier, d'une nouvelle chasuble, d'une lanterne et de deux burettes, — et d'un nouveau Manuel (ou Rituel) bien complet...

Il veut aussi que le marguillier tienne la lampe toujours allumée jour et nuit devant le Saint-Sacrement — sinon qu'il se démette de sa charge ; — et il accorde quarante jours d'indulgences aux personnes qui donnent de l'huile pour cette lampe.

Pour le bâtiment même de l'église il renouvelle l'ordre de faire — dans l'année — une fenêtre vitrée au chœur, et de réparer l'autre fenêtre.

---

(1) Pour les injonctions, voir la Visite de 1481.

(2) On sait qu'il a existé plusieurs de Malvenda du nom d'André, même un évêque titulaire d'Hébron. (GONTHIER, *Œuvres historiques*, tome III, page 311).

Il veut que l'on fasse — dans les trois mois — avec le concours du curé, un inventaire de tous les titres, biens, objets et joyaux de l'église, et que ces joyaux et autres instruments soient retirés dans un meuble fermant à deux clefs, le curé gardant l'une et les procureurs de l'église gardant l'autre.

Et enfin, il rappelle aux paroissiens que, sous peine d'être exclus de la réception des sacrements, ils doivent s'acquitter aux termes fixés de leurs contributions aux charges de l'église, entre les mains des procureurs.

Quant aux deux chapelles — de Ste Madeleine et du St-Esprit — établies dans la nef de l'église, il fait aussi ses injonctions particulières à leurs patrons et à leurs recteurs.

André de Malvenda mourut à Genève le 21 juillet 1499, et fut inhumé dans la cathédrale, à laquelle il avait fait don d'un vitrail orné de ses armoiries.

JACQUES DE MALVENDA remplaça le précédent comme curé de Manigod vers 1482.

Il est, en effet, cité le 13 mars 1483 en cette qualité comme témoin d'un *vidimus* (1) d'André de Malvenda se rapportant à la bulle par laquelle le pape d'Avignon, Benoît XIII, érigeait l'église de Notre-Dame d'Annecy en collégiale (1er juillet 1398).

C'est tout ce que nous savons de lui.

PIERRE BERGINI, en 1486, est tout à la fois chanoine de la Sainte-Chapelle de Chambéry et curé de Manigod.

Il fit construire dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, sous le château ducal de Chambéry, une chapelle dite de Ste-Croix, et la dota par son testament du 1er avril 1505. (2) D'autre part il voulut que ses héritiers, Nes Philibert, Etienne et Pierre de Lambert présentassent pour chapelain de ladite chapelle Messire Claude, leur frère. (3).

Claude de Lambert, de Chambéry, — fils de Ne Jacques, secrétaire ducal et maître auditeur aux Comptes, — proposé comme recteur de la susdite chapelle de Sainte-Croix le 1er avril 1505, reçut le même jour provisions de la cure de Manigod ; mais il paraît n'avoir eu ni la chapellenie (4) ni la cure.

---

(1) *Société Savois. d'Histoire et d'Archéologie,* XXXVII, page XLIII.

(2) JUSSIEU (A. de), La Sainte Chapelle du château de Chambéry, dans *Acad. de Savoie,* 2e série, tome X, page 186.

(3) *Armorial de Savoie,* tome III, page 224.

(4) Son frère Etienne donnera en 1511 sa démission de recteur de la chapelle (*Armorial*, III, p. 224). — Deux de leurs neveux, chanoines de la cathédrale de Genève, devinrent évêques : l'aîné, Pierre, évêque de Caser-

Mre Louis des CLETS est cité comme curé de Manigod en 1505, 1517, 1534 et en 1543, année de son testament et de son décès.

Il a en 1517 un vicaire, Rd Nicolas Grand, cité comme lui dans la Visite pastorale de Mgr Pierre Farféni, des *11 et 12 mai 1517*.

— 1517 —

De même que dans les autres paroisses qu'il visite, le prélat porte son attention sur le culte dû à la Ste Eucharistie : il veut que jour et nuit le marguillier tienne allumée la lampe du sanctuaire et il accorde quarante jours d'indulgences aux personnes qui donnent de l'huile pour cette lampe.

Il ordonne de faire confectionner six corporaux de bonne toile, — de raccommoder les chasubles, — de faire une nappe convenable pour le maître-autel, — de se procurer un encensoir décent, — de faire relier et raccommoder l'antiphonaire et les autres livres...

Défense de bavarder sur le cimetière pendant les divins offices ; défense en tous temps d'y jouer... Des réparations s'imposent pour le cimetière lui-même qui, entre autres, a besoin d'un mur du côté d'en-bas..., comme le chœur a besoin d'une baie vitrée. Et enfin l'évêque ordonne de faire dans les trois mois un inventaire de tous les biens de l'église, et de payer exactement les égances ou contributions pour les besoins présents et futurs de l'église.

Nous omettons ce qui regarde les chapelles de la nef, qui sont déjà au nombre de quatre.

Jean LAMBERT, prêtre de Thônes, est cité comme curé de Manigod en 1552, 1553 et 1558.

Rd seigneur Etienne des CLETS, protonotaire apostolique, est à la fois curé des Clets et curé de Manigod en 1579, 1580... et 1587.

— 1580 —

Mgr Claude de Granier, qui visite la paroisse de Manigod *le 13 août 1580* — avant de passer à La Clusaz, — enjoint à Rd Mre Etienne des Clets de résigner l'un ou l'autre de ses deux

---

te, fonda à Annecy l'église de Sainte-Croix (cathédrale) et le couvent contigu (1535) ; l'autre, Pierre le jeune, prince-évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, y fonda le couvent des Capucins et le collège dit Lambertin (1574).

bénéfices dans les six mois, ou d'obtenir dispense du Saint-Siège...

L'évêque, d'autre part, enjoint au curé de réparer les vitres du chœur dans les trois mois, — de se procurer quatre corporaux, — quatre livres, et de faire l'inventaire des biens de l'église. Aux paroissiens, de fournir avant Pâques deux surplis à l'usage du curé et du vicaire, de faire réparer le calice, le missel et le graduel, de faire remettre le sol de la nef en état par ceux qui ont droit de sépulture dans l'église, de faire ouvrir une fenêtre... ; — de recouvrir dans l'année le clocher, la sacristie et la nef aux endroits nécessaires, et dans les trois mois de rédiger leur inventaire ; quant aux syndics, ils sont tenus de refaire le couvert de la nef avant Noël.

Nous savons peu de chose de ce curé seigneur protonotaire qui, dans ses dernières années du moins, se faisait suppléer par deux vicaires admodiateurs : Jean Veyrat, de Manigod, et Antoine Trabichet.

Il avait été ordonné prêtre en 1564.

Il fit son testament le 10 octobre 1587, léguant quinze coupes de gros blé (d'une valeur de 80 florins petit poids) pour une aumône à faire aux plus pauvres paroissiens de Manigod, et faisant héritiers de ses biens, pour une moitié, ses neveux et nièces (fils et filles de Me Pierre Marin, de Thônes), et pour l'autre moitié noble Denis de Saconay, conseigneur de la Val des Clés.

ETIENNE GOFFET devint curé de Manigod le 31 décembre 1587.

Le 28 mai 1592 il admodiait à Rd Mre Jean Veyrat, la moitié du revenu de la cure pour trois ans « pour la cense et ferme de huit vingt florins p. p. ». (Me Marin, notaire.)

En 1593, le 12 mai, une fondation était faite (Me Marin, notaire) au profit du curé et des altariens de Manigod, par un nommé Etienne Crettet, au capital de 320 florins pour un revenu annuel de 16 florins, sous la charge de seize grandes messes et répons sur la tombe du fondateur... (1)

JEAN DE LORNAY était curé de Manigod, « prêtre présent, et toutefois non résident », — lors de la Visite pastorale de Saint François de Sales, du jeudi *11 octobre 1607*, — et il faisait desservir la paroisse par deux vicaires.

---

(1) *Archives départ.* 1 G. 491.

— 1607 —

Le saint évêque enjoignit au curé de faire blanchir le chœur de l'égiise, de se procurer les quatre livres d'église, quatre purificatoires, de faire recherche et rénovation des droits, avec inventaire dans un mois. Et aux paroissiens de fournir une chasuble, avec étole et manipule, un missel, un manuel « à l'usage de Trente », de couvrir d'une toile frange les fonts baptismaux, et — chose plus importante — de faire réparer le couvert de la nef, et de plâtrer et blanchir celle-ci.

Le saint était venu de La Clusaz à Manigod en traversant la montagne par le col de la Croix-Fry et, pour se trouver le lendemain 12 octobre à Serraval, il est à présumer qu'il passa par le Villard-dessus, les Choseaux, Joux, les Lovatières, la Tête, les Cernets, l'Arbarétaz et Plannaz-Mollie, heureux de bénir les pieux habitants de ces villages prosternés sur son passage... (1)

J. de Lornay serait mort en novembre 1609.

JEAN VEYRAT, le vicaire nommé plus haut, l'aurait remplacé comme curé, de 1609 à 1610.

PIERRE MANIGLIER, natif de Manigod, ordonné prêtre le 4 avril 1609, chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Liesse, obtint le 22 mai 1610 la cure de Manigod, et reçut même le titre d'archiprêtre du mandement de Thônes.

Le 12 décembre 1630 (2), permutant avec une chapellenie, il fut remplacé à Manigod par le suivant :

AIMÉ TROMBERT, de Thônes, ordonné prêtre le 23 février 1630. Ce nouveau curé vit la terrible peste de 1631 s'abattre sur la paroisse et y faire de nombreuses victimes.

— 1631 —

Le 5 juin 1631, venant des Clets, Mgr Jean-François de Sales, frère de St François, fit sa Visite pastorale très rapidement à Manigod, et partit de là pour Alex.

Constatant de ses yeux le nombre et le bon état des vases sacrés et des ornements de la sacristie, l'Evêque se contenta de

---

(1) *Mémoire...* de M. Vittoz, p. 129-130.

(2) Si nous croyons M. Rebord, *Complément du Dictionnaire du Clergé*, p. 290, il faudrait intercaler ici, avant 1617, *Collomb Philippe*, et en 1617, *Golliet François*, prédécesseur de Trombert Aimé, 1630... et de Maniglier Pierre, 1633...

prescrire aux paroissiens l'achat d'une pyxide d'argent pour les communions, et au curé lui-même l'achat d'une autre pyxide plus petite pour porter la Ste Eucharistie aux malades ; mais, d'autre part, il ordonna de réparer le plancher de l'église et son couvert dans les six mois.

Moins de deux ans après, le curé Trombert quitta sa cure de Manigod, nous ne savons pour quelles raisons, et la paroisse vit revenir :

Rd Pierre Maniglier, le curé de 1610-1630, qui resta de mars 1633 à avril 1659, c'est-à-dire encore 26 ans, en tout 46 ans environ.

— 1658 —

En 1658, le 26 mai, se place la Visite de Mgr Charles-Auguste de Sales, neveu de Saint François.

L'Evêque rappelle au curé qu'il est tenu de faire le catéchisme tous les dimanches, et d'avertir les paroissiens d'y assister et d'envoyer leurs enfants...

Et, d'autre part, qu'il doit entretenir le couvert du *Sancta Sanctorum,* — comme aussi de faire dans sa cure l'aumône accoutumée... — et enfin l'évêque lui enjoint de faire dans les trois mois un inventaire de tous les meubles, ornements et vases de l'église.

JACQUES FICHET, *l'oncle* (1659-1695), né à Serraval, ordonné prêtre le 17 décembre 1650, devint le 26 avril 1659 curé de Manigod, et le resta trente-six ans.

« Il fut une excellent curé, qui gouverna très sagement la paroisse », dit M. Vittoz.

Trois fois il vit l'évêque de Genève, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, faire sa Visite à Manigod.

Tout d'abord c'est le vendredi *6 mai 1667* : l'évêque enjoint au curé de Manigod — comme aux autres — de faire résidence personnelle, et de s'acquitter, chaque dimanche, du devoir de catéchiser ses paroissiens « par interrogats ». Aux paroissiens il ordonne de fournir autant de nappes qu'il en faut (c'est-à-dire toujours trois) pour le maître-autel, — de faire faire une autre pierre pour les fonts baptismaux, — et deux confessionnaux... — et aussi de faire réparer les degrés qui sont devant la grande porte de l'église, — ainsi que la clôture du cimetière, le tout dans six mois.

Onze années plus tard, *le 25 octobre 1678,* le même évêque réitère ses injonctions quant à la résidence et au catéchisme ;

il veut un confessionnal de plus, — un sacraire, — une chasuble neuve pour messes des défunts, — un dais sur le maître-autel, — un antiphonaire... — et enfin des réparations au couvert de l'église, — ainsi qu'à la clôture du cimetière, pour empêcher les animaux d'y entrer.

Inspectant les chapelles de la nef, il a remarqué des statues « indécentes » à celle de St Jean l'Evangéliste et une autre à celle de St Antoine : il enjoint aux patrons de les « faire biffer ».

Mais voici du nouveau :

« D'autant que Madame Royale (1) a témoigné à mondit seigneur l'inclination qu'elle a que les exhortations faites par S. G. dans son Rituel nouveau et dans ses Constitutions synodales soient suivies et observées concernant *l'établissement des petites écoles* pour le maintien de la discipline et chrétienne éducation de la jeunesse dans ses Etats aux lettres et bonnes mœurs, Monseigneur a exhorté ledit s^r curé d'employer ses soins et une partie de l'année la plus favorable à tenir lesdites petites écoles, — et les paroissiens dudit lieu d'user à son endroit d'une honnête reconnaissance pour le mieux obliger à y apporter ses soins, en attendant qu'on ait trouvé des moyens plus convenables et un fonds assuré pour faire subsister lesdites petites écoles. »

Cette exhortation à tenir les petites écoles, — comme l'ordre de faire le catéchisme par interrogats tous les dimanches — reviendra dans la Visite pastorale *du 9 juin 1687*.

Mgr d'Arenthon portera aussi son attention sur les trois chapelles rurales, sur les chapelles de la nef, et surtout sur les conditions de la reconstruction de l'église décidée par la paroisse.

« Lorsqu'il fut question d'en fixer l'emplacement (de l'église) — dit M. Vittoz, page 31, — il s'éleva une grande contestation : la majorité du Conseil, de toute la paroisse, ayant à sa tête le Rd curé Fichet et le notaire Maniglier, voulait absolument qu'on la plaçât au lieu dit *le Crêt ;* mais la minorité forma une opposition si grande que, pour un bien de paix, la majorité crut devoir céder... Ce ne fut donc pas sans réflexion, sans raison, que nos pieux ancêtres placèrent notre église sur une espèce de précipice, où nous la voyons, et où elle est dérobée à la plus grande partie de la paroisse. Il est à présumer que l'inconvé-

(1) Fille de Henri IV, Madame Christine ou Chrétienne de France, avait été donnée en mariage au prince de Piémont, futur duc de Savoie Victor-Amédée 1^er (1630-1637) et, après la mort de celui-ci, exerça la régence pendant la minorité de ses enfants.

nient de déplacer le cimetière aura puissamment contribué à cette détermination. »

Le 14 mars suivant (1688), avec la permission de l'évêque, le bon M. Fichet aura le bonheur de bénir la pierre fondamentale de la nouvelle église, — et ensuite d'aider de ses mains et de ses deniers à la construction de cet édifice.

Il aidera de même — par un legs de 600 florins (1) — à la fondation (en 1696) d'une station de Carême, dont il sera question plus loin.

Décédé après trente-six ans de pastorat, Rd Fichet fut inhumé le 6 octobre 1695 dans le chœur de la nouvelle église.

Rd JACQUES FICHET (1696-1743), *neveu* du précédent, était comme lui natif de Serraval. Il avait été ordonné prêtre le 22 décembre 1691.

Envoyé à Manigod comme second vicaire, pour aider et consoler son oncle dans sa vieillesse et ses infirmités, il reçut de Rome un bref qui le nommait curé, et d'Annecy son institution canonique du 1er février 1696, signée du nom de M. Falcaz, official de l'évêque.

Il marcha sur les traces de son oncle, s'appliquant à faire tout ce qu'il pouvait pour le bien de sa paroisse.

Il essaya même, au profit du bénéfice-cure, de libérer la paroisse de sa dépendance vis-à-vis des moines de Talloires et du plébain de Thônes, qui percevaient les deux tiers de la dîme de Manigod (2). Il exposa au Sénat (en 1699), dit M. Vittoz (3), 1° que le tiers de la dîme qui lui revenait, à lui curé, était tout à fait insuffisant pour l'entretien de deux prêtres (vicaire et curé), et 2° « qu'il n'était pas juste que des étrangers partageassent la laine de la bergerie sans partager les charges des pasteurs ... ». Mais il dut se désister de son action.

Le 4 août 1703, Mgr de Rossillon de Bernex procéda à la consécration de l'église nouvelle — comme il a été dit déjà — et le lendemain, à la confirmation de nombreux fidèles. Son secrétaire releva dans son procès-verbal de la visite les charges du curé, ses revenus, — ceux des chapelles de la nef (réduites à

---

(1) *Mémoire* de M. Vittoz, p. 68.

(2) Le 10 décembre 1707 (Missillier, notaire) ces deux tiers de la dîme de Manigod étaient encore données à ferme au notaire C. Burgat pour six ans sous la cense annuelle de 450 florins. — En 1770, le tiers revenant au plébain Claude Blanc est acensé 175 livres.

(3) *Mémoire*... p. 93.

quatre), des trois chapelles des hameaux, — ainsi que la fondation faite récemment pour la prédication du Carême.

L'évêque enjoignit aux paroissiens de faire mettre un dais sur le maître-autel, de se procurer des ampoules d'étain, plus un rituel ; et, parce qu'il avait quelques doutes relativement aux anciennes reliques, il ordonna au curé de leur adjoindre une parcelle de reliques authentiques, afin de pouvoir « les exposer avec sûreté à la vénération des peuples ».

Quinze années se passent : le curé Fichet, l'altarien Jean-François Bernard-Delachenal, le notaire C. Burgat, le sieur Maurice Veyrat, de Joux, agissant tant en leur nom qu'au nom des autres paroissiens, donnent (1718) à un nommé Marin, de Faverges, l'entreprise d'un retable, qui manquait encore à leur église. Le devis s'élève à 1.200 florins... : on ouvre une souscription, qui donne, dit M. Vittoz (1), quinze vaches, six génisses, deux bœufs, un veau, douze chèvres et vingt-huit moutons ou brebis !...

L'entrepreneur se trouvant en perte, on fait pour le dédommager une collecte qui produit 438 florins : et le rétable est payé. (2).

D'autres longues années s'écoulent : M. Fichet vieillit... (3)

Il achète pour ses successeurs le pré du Bouchat (voir plus haut les biens de la cure), et, par son testament, il donne 1.200 livres anciennes en vue de l'établissement du vicaire-régent (1er juin 1743).

Au grand regret de ses paroissiens il entre le 17 décembre 1743 dans son éternité et sa dépouille est inhumée le lendemain au chœur de l'église.

— Rd JEAN-LOUIS CHAPPAZ (1744-1758). — Né à Thorens vers 1696, ordonné prêtre le 20 décembre 1721, — docteur en théologie (de la Sorbonne), — chanoine de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy, et, comme tel, faisant fonction de curé à Seynod et ensuite à Sévrier..., — il devint le 26 février 1744 curé de Manigod.

Il y fit quantité de réparations à l'église et à la cure, et gouverna très prudemment sa paroisse pendant quatorze ans.

Avec ses confrères les curés du voisinage, (4) il intervint

---

(1) *Mémoire,* p. 33.

(2) On la remplacera par un autre en 1804.

(3) Dès 1720, il avait fondé des messes pour la chapelle de la Bottière à Serraval.

(4) Les curés de La Clusaz, de St-Jean-des-Sits, de La Giettaz et de St-Nicolas-la-Chapelle. (Requête de M. Chappaz, en janvier 1751, et nouvelle

auprès de l'évêque pour faire supprimer la vogue de Vaunessin, dit la Saint-Jacques, qui était une occasion de graves désordres (25 juillet).

Sans attendre la veille de sa mort, il fit une fondation (du 27 février 1752, Golliet, notaire) pour faire donner des vêtements à douze pauvres de Manigod — et à douze autres de Thorens, sa paroisse natale, — et il donna une rente de 500 livres anciennes pour l'établissement de la régence, c'est-à-dire pour procurer à la paroisse la présence d'un troisième prêtre, en d'autres termes d'un second vicaire, qui serait le vicaire-régent chargé d'une école de garçons.

Et, en effet, au printemps de cette année 1752 arriva un premier vicaire-régent...

En 1750 et en novembre 1758, le bon M. Chappaz avait la satisfaction de faire donner à ses paroissiens les exercices si salutaires d'une mission, prêchés les deux fois par les Pères Barnabites de Thonon.

A la clôture de la dernière, après une maladie de quelques heures, il était emporté... et inhumé (1er décembre 1758) dans le chœur de l'église.

Rd PIERRE-BENOIT TERRIER (1759-1797). — Bourgeois d'Annecy, né à Annecy, ordonné prêtre le 19 décembre 1750, M. Terrier fut nommé curé de Manigod le 21 mars 1759 — après une vacance de près de quatre mois.

En 1766, les 25 et 26 août, la paroisse voyait Mgr Jean-Pierre Biord procéder à sa Visite pastorale, — distante de 62 ans de la précédente.

Manigod comptait alors 250 feux, environ 1.500 habitants, dont 900 communiants (en chiffres ronds).

Une fois de plus les devoirs du curé sont rappelés ainsi que ses biens et ses revenus, — les chapelles de la nef et des villages, — et les usages de la paroisse.

Et sur ce point nous rencontrons le détail suivant :

« Ledit sieur curé est encore en usage de faire la *prière du diocèse* chaque fête et dimanche avant la première messe, quoiqu'il n'y soit pas obligé ; — en quoi Mgr a fort loué son zèle et l'a exhorté de continuer, — de même que de faire quelques lectures ou autres exercices spirituels dans l'église fêtes et dimanches après-midi, sans cependant lui en faire aucune obligation. »

---

requête des mêmes curés et de M. Burnod, curé des Villards, en décembre 1753, au *Registre des Homologations,* 1750-1757).

L'évêque ordonne à qui de droit d'acheter un rituel neuf, — de réparer le sous-pied du chœur et de la nef, — de faire fermer le cimetière par une clôture du côté de la cure, de façon qu'il reste un chemin pour aller à la cure ; — le curé proteste n'être tenu à rien pour l'entretien de l'église, du sanctuaire et de la sacristie, parce qu'il n'a pas sa portion congrue, — mais le procureur de l'abbaye de Talloires, présent à la Visite, soutient le contraire !

Une autre injonction s'adresse au curé, qui devra donner dans les trois mois, un état spécifique de toutes les fondations faites en faveur du bénéfice et des chapelles unies, avec leurs charges et revenus...

La liste de ces fondations nous manque ; mais du moins, dans le procès-verbal de la Visite de 1766, et dans d'autres écrits, nous trouvons quelques renseignements sur quatre autres fondations que nous avons à peine mentionnées jusqu'ici.

Fondations diverses

I. La fondation du Carême est du 15 avril de l'année 1696 (Vectier, notaire). Œuvre de divers paroissiens et du curé Fichet l'oncle, elle fut complétée par le Conseil communal qui fit bâtir (1707) une maisonnette dite *l'hospice des Capucins* (1), acheta un petit mobilier et s'engagea à fournir l'affouage nécessaire... Deux Pères capucins devaient venir habiter cette maison pendant le carême, donner trois sermons par semaine (le dimanche, le mercredi et le vendredi), entendre les confessions, et donner à la jeunesse deux instructions familières (les mardi et jeudi)... Mais en 1781 les capucins ayant renoncé à cette chaire de Manigod (2), le curé et le conseil, avec l'autorisation de l'évêque, convertirent cette fondation en d'autres bonnes œuvres.

II. La fondation de la Mission fut faite (le 25 mai 1750, Golliet, notaire) par l'altarien Rd s[r] Jean-François et discret Jean-François Bernard, de la Chenal, oncle et neveu, qui, avec les deniers de Rd Pierre-Jean Bernard (mort curé du Grand-Bornand), constituèrent le revenu annuel de 50 livres pour faire donner les exercices d'une Mission de huit ans en huit ans (3).

---

(1) Missillier, notaire, 25 avril 1707.

(2) *Mémoire* de M. Vittoz.

(3) Cette fondation fut homologuée et enregistrée au greffe de l'Evêché, le 13 mars 1752.

Ces exercices (1) furent donnés en 1750 et en novembre 1758 par les Pères Barnabites de la maison de Thonon, — en novembre 1773 par M. Delachenal, curé du Grand-Bornand et M. Chappaz, aumônier de l'évêque, — en novembre 1781 par le même M. Delachenal devenu plébain de Thônes, M. Testu (Marie-François) aumônier de la Visitation de Rumilly, et M. Lavorel (Joseph), vicaire de Veyrier, futur plébain...

III. La fondation de la Régence ou d'un Vicaire-régent, faite par Rd Jean-Louis Chappaz et son prédécesseur Rd Jacques Fichet neveu, conjointement avec les paroissiens (2), qui étaient chargés des capitaux... et payaient chaque année au curé la somme de 380 livres pour son honoraire. (Visite de 1766.) — En 1843, après une longue interruption, il y a pour un vicaire-régent une fondation de 600 livres, sous la charge de 69 messes basses à l'église et de 4 dans les chapelles rurales. (Visite de Mgr Rendu.)

IV. Une fondation pour les pauvres de la paroisse portant la cense de 41 livres 10 sols, vient du même curé J.-L. Chappaz (1752) : elle est en faveur de douze des plus pauvres de la paroisse, au choix du curé, et c'est pour leur faire distribuer à chacun « deux aunes de tridaine et six sols argent le jour de Saint Jean l'Evangéliste ».

En 1792, Joseph Lambersens, des Berthats, donnera un certain capital dont le revenu servira à donner chaque année douze paires de souliers aux pauvres de la paroisse.

Et ce ne sera pas le dernier des bienfaiteurs des pauvres.

V. Quant aux exercices des *Quarante-Heures*, nous savons par le *Mémoire de M. Vittoz* (page 103), qu'ils furent fondés le 9 novembre 1768, et que, la Révolution française ayant détruit cette fondation, elle fut renouvelée en 1814 par Jeanne-Perrine Bozon-Richard. — La Visite de 1843 constate une fondation de 1320 livres 80 c. Les exercices sont donnés à la Septuagésime.

---

(1) Ils avaient été précédés, d'après M. Vittoz, par une mission des PP. Lazaristes, en novembre 1678, et par une autre, des PP. Barnabites, en novembre 1722.

(2) Pendant quelques années, il y eut une contribution de 223 livres répartie entre des souscripteurs par décision du Conseil communal (*Mémoire* de M. Vittoz, p. 87). D'autre part, vers l'an 1744, six paroissiens pieux avaient donné un capital de 840 livres pour augmenter les revenus de la régence des garçons (*Mémoire,* p. 107).

Liste des Vicaires de Manigod

(Avant la Révolution)

1414, M^re^ Pierre Decugnin ; — 1445, Albert Pinet ; — 1451-1481, Pierre Friand ; — 1470-1481, Claude Curtat ; — 1481, Jacques Mestral.

1517, Nicolas Grand, ou Grandis ; — 1556, François Golliet ; — 1580, Jean Veyrat et Antoine Trabichet ; — 1607, encore Jean Veyrat avec François Burgat, — tous desservant la paroisse en l'absence de leurs curés.

Après 1602..., Aimon Boisson, du Châtelard ; — 1611-1617, François Golliet, du Villard-dessous, qui fut ensuite un très digne curé des Clets ; — 1617, Henri Charvet, de Thônes ; — 1640-1661, François de la Faverge, qui devint curé de Chilly ; — 1661-1669, Balthazard Golliet, mort en avril 1670 ; — 1669-1674, Gabriel Soret, de Thônes, qui devint curé d'Archamps et ensuite de La Balme-de-Thuy ; — 1674-1677, François Vectier, de Thônes, mort curé de Talloires ; — 1677-1678, Claude Chardon, de Bogève, mort curé de Neuvecelle ; — 1678-1680, François Arambourg, de Talloires ; — 1680-1695, Joseph Golliet, qui devint vicaire de Vaugneray (près de Lyon), où l'un de ses oncles était curé ; — 1695-1702, Maurice Fériaz, des Clets, qui devint curé de Jussy (près de Pers).

1702-1707, Joseph Maniglier, de Manigod, qui fut plus tard curé de Ferrières ; — 1717-1718, Jean-Baptiste Marin, des Clets, mort plébain de Thônes en 1749 ; — 1717-1718, Joseph Gottaz, d'Annecy, plus tard curé d'Aviernoz... ; — 1718-1721, Louis Paccot, de Thonon ; — 1721-1724, Jean Démolis, de Menthonnex-en-Bornes ; — 1724-1726, Guillaume Gardier, de Montmin ; — 1726-1734, Bernard Guebet, de Mieussy ; — 1734-1747, Claude-François Girel, d'Annecy, qui devint curé de Saint-Blaise et mourut en 1753, frappé par la foudre ; — 1748-1749, Jean-Louis Mieusset, de Thorens ; — 1749-1751, Charles-Maurice Bouvard, de Rumilly (plutôt de St-Pierre-de-Rumilly ; — 1751-1769, Jean-Joseph Démolis, d'Arbusigny, qui fut ensuite curé de La Balme-de-Thuy, 1769-1782.

1770-1771, Jean Fournier, de Cruseilles, plus tard curé de Neydens ; — 1771-1775, Claude-François Perrollaz, de Magland, qui devint curé d'Hermance et mourut en 1813 ; — 1775-1776, Jean-François Berthod, des Houches, plus tard curé de Sixt, mort en 1834 ; — 1776-1778, Raymond Bollard, né à Ste-Reine, dans les Bauges, qui fut plus tard curé de Lathuile, 1803-1817 ; — 1778-1779, François Poncin, de Lescheraines,

qui devint curé de Chainaz et plus tard curé intrus de Lancrans ; — 1780-1792, Eucher Duret, qui fut curé des Villards-sur-Thônes dès le 27 juin 1792 et y mourut en 1810 ; — 1792, Claude-François Bussat, du Petit-Bornand, qui le 24 ou le 28 février 1793 prit le chemin de l'exil..., et fut plus tard curé de Thairy de 1806 à 1845, mort en 1846.

Les Vicaires-régents de Manigod

(Avant la Révolution)

1752, Rd Jean-Pierre Falconnet, de Sévrier, prêtre du 6 mars 1751, arrivé au printemps de 1752 à Manigod, et mort au bout de neuf mois emporté par une maladie de quelques jours ; — 1753-54, Jean Arminjon, du Châtelard ; — 1754-56, Claude Chabert, d'Albens ; — 1756-58, Jean-François Carreté, né à Thônes de Me Carreté, chirurgien d'Astafort (Gascogne) et d'Anne-Marie Bally, futur curé de Crest-Voland ; — 1758-60, Joseph Vernay, de Burdignin, plus tard curé de Saxel (1780..., 1803-1813) ; — 1760-62, François Tissot, de Thorens, qui devint curé de Copponex ; — 1762-64, Jacques Favre-Grand-Claude, du Grand-Bornand, plus tard curé de Châtel (1782..., 1803...) ; — 1764-68, Claude Mosset, d'Annecy-le-Vieux, plus tard curé de Seythenex, émigré, mort à l'hôpital d'Aoste en 1793.

1768-71, Pierre-François Bétemps, du hameau des Berthats (Manigod), prêtre du 28 mai 1768..., plus tard curé de Saint-Nicolas-la-Chapelle (1791-93 et 1803-1811) ; — 1771-80, Pierre Lambersens qui était aussi des Berthats et qui, avec son prédécesseur, augmenta les revenus de la régence : il devint curé de Minzier (1788...) et archiprêtre de La Biolle (1803-1813) ; — 1780-84, Jean-François Chappaz, de Thorens, futur curé de Chénex (1789) et curé intrus de Saint-Julien (1795...), mort, rétracté en décembre 1800 ; — 1784-93, Jean-Maurice Avrillon, de Thônes, prêtre du 18 septembre 1784, que nous retrouverons comme missionnaire à Manigod pendant la Révolution et comme curé (de 1803 à 1811).

La Paroisse pendant la Révolution

Pour ces tristes jours nous avons quelques renseignements précieux, que le vicaire Sylvain Vittoz put recueillir sur place entre 1847 et 1851. (1)

Le dernier dimanche de février 1793, le curé Terrier fit ses adieux à son peuple, qu'il ne devait plus revoir réuni dans l'église... La désolation était à son comble.

Conduit *à la Grange,* chez Pierre-Marie Veyrat-Peiney, il se revêtit d'habits de tiretaine... Il y passa deux ans, puis il descendit à Annecy, pour y mourir le 23 septembre 1797.

Le vicaire-régent Jean-Maurice Avrillon se retira dans la maison Fillion-Robin, du Foug, — ensuite à l'Arbarétaz, chez les Veyrat-Parisien, — à la Charmette, chez Joseph Fillion-Robin, — et au Villard-d'amont, chez Fillion l'aîné, — puis chez Claude Veyrat, de la Chenale... Tenant pendant le jour les cornes de la charrue, ou se livrant à quelque autre travail manuel, M. Avrillon, la nuit venue, visitait les malades, faisait les baptêmes ou les mariages, le catéchisme... et célébrait de grand matin la sainte messe ici ou là, toujours sous la garde des fidèles paroissiens...

Il serait difficile — dit M. Lavanchy dans *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution française,* tome II, p. 698, — d'indiquer tous les prêtres qui trouvèrent refuge dans la paroisse de Manigod à des époques diverses de la Révolution. Mentionnons seulement ceux-ci :

MM. Joseph Despine, curé de Ruffieux ; — François Callies, curé de Montmin ; — Etienne Bigex, curé de Doussard, et Maurice Cohendet, chanoine, curé de Pontchy, avant leur émigration. — Puis, MM. Claude Genolin, curé des Clets ; — Joseph Maniglier, curé de Bassy (après son retour des pontons) ; — Pierre-Marie Golliet, curé de Châtillon (après sa fuite de sa paroisse) ; — ainsi que les deux MM. André (de Thônes)...

Ajoutons à cette liste M. Binvignat, vicaire-régent de Serraval, et J.-F. Martin, futur curé de Servoz...

Quoiqu'on n'ait jamais vu dans l'église de Manigod le culte de la déesse Raison, mais seulement les assemblées municipales, M. Maniglier y procéda à la cérémonie de la réconciliation de l'église ; et on y célébra publiquement les offices divins jusqu'au 18 fructidor, époque où les prêtres recommencèrent à faire les

---

(1) *Mémoire,* p. 74 et 116-117.

fonctions dans les maisons particulières ou dans les chapelles rurales de Joux et du Mont-Pellaz.

L'église fut enfin rouverte le 1er mai 1800, pour ne plus se refermer.

Après le Concordat

L'infatigable JEAN-MARIE AVRILLON échangea son titre de missionnaire contre celui de curé de Manigod, le 10 août 1803.

Il continua à se dévouer, toujours « vigilant, essentiellement bon et patient pour ses paroissiens », donnant avec talent et onction des instructions qu'il prenait la peine d'écrire et d'étudier par cœur...

Il mourut d'hydropisie, à l'âge de 53 ans, le 7 ou le 17 juillet 1811, et fut enseveli devant la porte principale de l'église.

En 1803 (le 2 messidor an XI), le maire Aimé Cohendet et son adjoint, Pierre-Marie Veyrat de la Grange, avaient donné aux fondeurs Baud Daniel et Dupu fils l'entreprise de fondre deux cloches, l'une de neuf quintaux, l'autre de quatre, — qui coûtèrent 2.208 francs.

De même en 1804, ils avaient fait faire par J.-B. Gilardy, de St-Nicolas-la-Chapelle, un nouveau retable pour le maître-autel : la dépense fut, d'après M. Vittoz, de 3.000 fr...

Rd PIERRE-NICOLAS DÉPOMMIER fut nommé curé de Manigod le 10 septembre 1811.

Né aux Clets en 1768, prêtre de 1792, vicaire à Faverges, missionnaire à St-Nicolas-la-Chapelle et aux environs, il était devenu sous le Concordat vicaire à Annecy...

Issu de la famille des notaires Dépommier, et disposant de quelques économies, il donnera en 1824 (le 30 novembre), trois mille francs à la paroisse de Manigod pour le traitement d'un vicaire-régent.

Mais déjà, dès le 16 octobre 1818, il était devenu curé de Chézery.

Son successeur à Manigod était Rd PIERRE-JOSEPH-MARIE BLANC, d'Abondance, — neveu de Jean-François, curé de La Clusaz (1792) et du Grand-Bornand (1803-1826), — neveu aussi de Pierre Blanc, mort curé de Saint-Paul (1803-1813).

Né le 1er août 1787, ordonné prêtre le 21 mars 1813, — vicaire à Thônes (1813-1817), — nommé le 1er janvier 1818 curé de Manigod, il devait y rester trente-trois ans.

« De tous les prêtres qui ont exercé le saint ministère dans cette paroisse, — a dit son vicaire Vittoz — M. Blanc est peut-

être celui qui a travaillé au salut de ses paroissiens avec le plus de zèle et le plus de succès. »

C'était un incomparable catéchiste...

Le 26 mai 1829 eut lieu la Visite du vénérable Mgr Claude-François de Thiollaz, évêque d'Annecy.

La paroisse comptait alors, en 280 feux, 1.660 habitants, dont 1.127 communiants.

L'évêque se fait rendre compte de l'état des fondations..., — de l'état moral de la paroisse, — des confréries, qui sont celle du St-Sacrement, celle du Rosaire (rétablie vers 1815 par Mgr de Solles) et celle de St-Joseph... Quant à l'ancienne confrérie dite de Saint-Pierre-aux-Liens, elle n'existe plus : la Fabrique fera dire deux basses messes par an pour ses fondateurs.

Pour l'entretien de la lampe devant le Saint-Sacrement, il n'existe qu'une fondation au capital de 55 livres 11 centimes ; les paroissiens font une offrande d'huile lors de la présentation du pain bénit, mais ce n'est pas suffisant, et Monseigneur demande au curé de préparer un projet de taxe...

Le curé reçoit un traitement de 500 livres payé par l'Etat, et un supplément de 600 livres porté au budget de la commune. Celle-ci porte, en outre, sur son budget, 500 livres pour l'entretien d'un vicaire.

Parmi les usages de la paroisse, on note ceci : qu'à la mort d'un père de famille le curé reçoit un coq ou une offrande de 12 sols, — à la mort d'une femme, mère de famille, une poule ou 10 sols, — et à la messe de l'anniversaire un pot de vin ou 6 sols.

On constate qu'il n'y a point de grand crucifix entre la nef et le sanctuaire et point de reliques au maître-autel : Monseigneur enjoint de se conformer pour ces articles aux Constitutions synodales...

L'évêque statuera plus tard (le 21 mars 1831) sur les arréra-ges de fondations de messes, en grand nombre, que de très pauvres débiteurs étaient en retard de payer...

Quant à *l'enseignement des garçons* qui, pendant quatorze ans (depuis novembre 1814) a été donné par des laïques (Pierre-Marie Vaillend-Mathiolet, — Jean-Aimé Golliet, — Bétemps, libraire à Annecy, — et Jos.-M. Veyrat de la Chenal), il sera de nouveau confié à un vicaire-régent.

Entre temps, vers 1830, la commune fait exhausser d'un étage la tour du clocher et y fait placer une flèche. Dépense, environ 3.000 fr. (*Mémoire* de M. Vittoz, p. 36.)

En 1841 « disséminés dans cette vaste capitale (Paris), les nombreux enfants de la paroisse de Manigod..., sont parvenus, non sans peine, à réunir leurs modestes épargnes... dans le but d'offrir à l'église du lieu qui les vit naître un gage de leur pieux souvenir, de leur inaltérable attachement :

« Une bannière magnifique, aux gigantesques proportions, toute rehaussée de l'éclat des plus riches broderies, bordée de franges et de crépines d'or, portant sur ses deux faces les effigies des saints Pierre et Christophe, patrons et protecteurs de la paroisse... » (1)

En 1843, Mgr Louis Rendu vint à son tour faire sa Visite pastorale à Manigod.

Le 5 octobre, il donne la confirmation à 480 personnes.

La paroisse compte 305 feux. (2)

L'église présente un beau coup d'œil dans son ensemble..., mais elle est trop petite. Le maître-autel est beau : on a refait à neuf dernièrement le tabernacle dans un très bon goût.

La sacristie ne possède qu'une pyxide pour la communion des fidèles : c'est trop peu pour une grande paroisse.

Les revenus pour la Mission ne suffisent pas pour en faire donner les exercices tous les huit ans : ils proviennent d'un capital de 1.200 livres chargé de trois messes basses...

La paroisse est fière de compter *quatorze prêtres vivants* originaires de Manigod, entre autres le chanoine Veyrat-Charvillon, professeur de théologie au Grand Séminaire.

Atteint d'une paralysie cérébrale, le bon M. Blanc resta quelques années dans ce triste état qui l'empêchait d'exercer ses fonctions ; puis, un jour de septembre 1851, il recouvra tout à coup ses facultés pour le temps nécessaire à une dernière confession, et après une agonie de trois jours il rendit son âme à Dieu (24 septembre 1851).

Le 17 juillet 1850, son ancien vicaire, l'abbé Claude Chamoux avait été nommé administrateur de la paroisse.

Rd ANDRÉ-VICTOR COMMAND fut nommé curé de Manigod — le 27 novembre 1851.

Il était né à La Chapelle-d'Abondance le 17 septembre 1802, avait été ordonné prêtre le 19 décembre 1829, — nommé vicaire

---

(1) *Journal des maires*, du 23 juin 1841, cité dans *La Vie de St Pierre II, archevêque de Tarentaise*, par l'abbé CHEVRAY, page 22.

(2) On lui attribue 2.000 habitants, sans compter une population flottante de 200 individus qui fréquentent l'étranger et sont ordinairement absents de la paroisse. — Voir en 1848 des chiffres plus exacts.

aux Gets, à Margencel, à Chilly, — et curé de Crempigny en 1841.

Il resta près de vingt années et mourut le 10 août 1871.

Le 31 décembre 1851, les Sœurs de la Croix (de Chavanod) fondent leur station de Manigod ; elles sont deux tout d'abord : Sr Françoise Défraz et Sr Marie Claret.

Mgr Rendu fit à Manigod une seconde *Visite pastorale le 21 mai 1855,* et y confirma 340 personnes.

En 1868, le 28 mai, ce fut le tour de Mgr Claude-Marie Magnin, qui communia 600 personnes et 23 premiers communiants, et confirma 300 personnes.

— Rd DESPOIS, Marin-Joseph Bottolier-Despois, remplaça M. Command le 19 août 1871.

Né à Cordon le 17 septembre 1824, prêtre du 16 mars 1850, — successivement vicaire à Cuvat, à La Clusaz, à Morzine, à Feigères, à Saint-Julien, — ensuite (14 septembre 1866) curé d'Archamps, il resta à Manigod jusqu'à son décès, 24 juin 1884. (1) Il vit reconstruire son presbytère en 1874-1875 : dépense, 25.914 fr. 90, et établir un perron devant l'église en 1882-1883. (2)

Le mardi 24 juillet 1877 eut lieu la bénédiction de deux cloches par M. le Chanoine Charvillon, assisté d'un nombreux clergé.

Viennent ensuite :

— 1884-1890, Rd JOSEPH PERNOUD, né à Bassy en 1842, ordonné prêtre le 6 juin 1868, — vicaire à Vacheresse, au Petit-Bornand, à Vaulx, — curé de Mésigny (1879), — nommé le 8 juillet 1884 curé de Manigod, qu'il quitte pour devenir le 22 septembre 1890 curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz, et y mourir le 21 janvier 1892.

Le 22 septembre 1885, l'entrepreneur Jean Gurgo, qui a déjà fait la nouvelle cure, se voit adjuger l'entreprise de l'agrandissement de l'église et de la reconstruction du clocher : dépense, 30.753 fr. 81.

Et Mgr Isoard vient consacrer l'église *le 14 juin 1888,* et y donner la confirmation le lendemain à 88 personnes de Manigod.

---

(1) Le 16 juin 1884, son vicaire conduisait à l'église des Clefs 71 enfants à confirmer par Mgr Isoard.

(2) Un de ses neveux, Joseph, né en 1867, ord. prêtre en 1892, décédé aumônier à Annecy en 1922, a laissé de bien doux souvenirs, comme curé de Manigod.

1890-1914, Rd JOSEPH BOSSON, né à Onnion le 3 mai 1845, prêtre du 16 mars 1872, — vicaire à Vailly, professeur au collège de Thonon (avant l'arrivée des Maristes), vicaire à Vulbens, à Argonnex, à Sallanches — puis curé d'Arâches (1882), — nommé curé de Manigod le 8 octobre 1890.

Il a l'honneur de recevoir dans sa belle église et son presbytère tout neuf :

Le 21 mai 1896, la seconde Visite pastorale de Mgr Isoard...
Et *le 27 avril 1906*, celle de Mgr Lucien Campistron...

Pendant vingt-trois ans et demi, M. Bosson s'applique à maintenir sa paroisse de Manigod au premier rang des meilleures paroisses, par la vie chrétienne des familles, la ferveur des confréries, la création et le développement des écoles chrétiennes, etc., etc. Et, après deux ou trois jours d'indisposition, il rend son âme à Dieu le 2 mai 1914.

1914, Rd FRANÇOIS DAGAND, d'Allèves (1870), prêtre du 8 juin 1895, — vicaire à Chilly, puis au Grand-Bornand, — curé d'Ayse (1908), appelé le 22 mai 1914 à la cure de Manigod... Une indisposition ayant dégénéré en une maladie implacable, il s'en va à Dieu le 5 octobre 1914, dans les tristesses de la Grande Guerre, qui enlève tant de jeunes hommes à sa paroisse.

1914-1926, Rd JEAN BRACHET, né à Montmin le 9 avril 1876, ordonné prêtre le 29 octobre 1899, alors qu'il était déjà professeur au collège de Thônes ; — mis en sursis après quelques mois de service, il est nommé curé de Manigod le 22 novembre 1914...

Pris d'une cruelle maladie..., il se voit retirer en janvier 1926 dans une maison de santé, pour y mourir le 12 janvier 1933.

Le 12 juin 1919, Mgr Campistron est revenu donner la confirmation à Manigod...

1926-1928, Rd JULES DOMPMARTIN, né à La Roche le 27 septembre 1879, prêtre de 1904, — vicaire à Orsier et à Saint-Gervais, — curé de Saint-Blaise, 1921... — nommé le 17 janvier 1926 curé de Manigod, démissionna en octobre 1928... et devint curé de Monnetier en avril 1929.

1928, Rd JOSEPH-HENRI SEIGNEUR, né à Megève le 4 mars 1881, ordonné prêtre le 21 juillet 1907 à Saint-Joseph-du-Lac (Chens), — vicaire à Onnion, 1907, — mobilisé... « a bien voulu donner son sang pour le transfuser à un poilu trop faible

pour subir une opération nécessaire » (1), vicaire au Grand-Bornand, 18 juillet 1919, — curé de Reyvroz dès 1925, — nommé curé de Manigod le 21 octobre 1928.

Les Vicaires de Manigod

(A partir du Concordat)

Envoyé en 1801 à Manigod pour aider Rd Avrillon, l'abbé Gerdil Pierre-Marie, de Samoëns, — qui avait été vicaire à La Clusaz — fut emporté par une fièvre chaude le 22 mars 1802.

Ensuite vinrent :

1803-1807, Suarez Pierre-François, d'Ugine, qui devint curé de Giez, puis professeur à Chambéry.

1804-1809, Gurcel Jean-Marie, d'Annecy, plus tard curé de Lescheraines, mort en 1832.

1809-1810, Dacquin Antoine, de Rumilly, qui fut curé du Cohennoz du 18 septembre 1810 à sa mort, 1813.

1811-1812, Clert-Biron François, des Villards-sur-Thônes, bientôt curé à Versonnex (pays de Gex), et membre de l'Institut.

1812-1813, Châtelard François-Marie, de Praz-Megève.

1814-1817, Pasquier Joseph-Marie, du Reposoir, plus tard curé des Déserts, de Jarsy, de Plancherine et de Verrens, mort en 1843.

1817-1819, Cathiard Jean-Baptiste, de Leschaux, mort curé du Châtelard (1822-1854).

1819, Croset Antoine, d'Annecy, qui ne resta que quelques mois.

1819-1823, Gruz Jacques, de Neuvecelle, qui devint plus tard curé de Brenthonne 1843-1853 et mourut en 1868.

1823, Blanc Joseph, de Bernex, pendant quelques mois.

1823-1824, Dunand Jean-Joseph, d'Etaux, qui fut ensuite vicaire à Notre-Dame d'Annecy, — en 1828, professeur de morale, et en 1845 chanoine titulaire, mort en 1862.

1824-1826, Fontaine Joseph-Antoine, d'Annecy, plus tard curé de Poisy, mort en 1843.

1825-1826, Ruffard Pierre-Antoine, de Thonon, second vicaire, plus tard curé de Reyvroz, 1848-1861.

1826-1836, Caux Claude-Marie, de Scionzier, qui devint curé d'Alex, puis de Vovray, mort en 1861.

---

(1) *La Croix de la Haute-Savoie,* 23 juin 1918.

Le vicariat-régence ayant été rétabli en 1829, ce sont MM. Chappaz, Chamoux, Mugnier, Vittoz et Desbiolles qui en exercent successivement les fonctions comme seconds vicaires.

Chappaz Jean-Claude, de Thorens, nommé le 15 juin 1829 vicaire-régent, ensuite premier vicaire de 1840 à 1842, devient curé de Servoz (1842-1877).

Chamoux Claude, d'Annecy, vicaire-régent de 1840 à 1842, premier vicaire 1843-44, nommé le 15 février 1844 professeur au collège de Thônes..., — le 17 juillet 1850, administrateur de Manigod pendant la maladie de Rd Blanc..., — mort curé de Doussard (1864-1871).

Mugnier Jean-Marie, de Châtillon-sur-Cluses, vicaire-régent de 1843 à 1847, mort en 1852.

Vittoz Sylvain, de La Clusaz, vicaire-régent de 1847 à 1857, mort curé du Petit-Bornand (1866-1880).

Semblanet Germain, de Vallorcine, vicaire à Manigod en 1855, mort curé de Bonneville et chanoine honoraire, 1893.

Lansard Jean-Marie, de La Clusaz, prêtre du 20 décembre 1856, quelques mois vicaire à Manigod (1857), ensuite vicaire à Marin, aux Contamines, à St-Laurent, mort retiré à La Clusaz (1888).

Vulliez Jean-François, de Reyvroz, vicaire à Manigod de septembre 1857 à 1863, ensuite curé d'Andilly, mort en 1878.

Desbiolles Amaranthe, de La Roche, dernier vicaire-régent à Manigod (1858-1862)... plus tard curé des Gets (1869-1889), frère aîné de Constant qui fut supérieur du collège de Thônes.

Geny Hyacinthe-Joseph, d'Ugine, fut vicaire à Manigod de 1864 à 1869, plus tard curé de Saxel et de St-Eustache, mort en 1886.

Métral Claude-François de Thônes, vicaire, 1868-1876, mort curé de Brenthonne (1877-1888).

Angelloz-Rion François, du Grand-Bornand, vicaire (juin-nov. 1869), longtemps curé du Sappey (1881-1903), mort retiré au Grand-Bornand (1905), — frère aîné de Joseph et de Claude.

Terrier Jean-Antoine, de Giez, vicaire, 1876-1881, créateur de la chorale paroissiale, mort curé d'Esery (1888-1921).

Falconnet François, de Sévrier, vicaire, 1881-1883, mort curé de Chaucisse (1883-1888).

Germain Jean-François, de Chavanod, vicaire, 1883-1889, plus tard curé de St-Sigismond, du Lyaud et de Champanges, mort en 1910.

Gurret Joseph-M.-Alph., de Sévrier, vicaire, 1889-1891, devenu plus tard curé-archiprêtre de Sillingy (1907-1943).

Bron Joseph, de Vacheresse, vicaire d'octobre 1890 au mois d'août 1893, plus tard curé de Mésigny, 1924...

Frossard Marie-Théodore, de Vailly, vicaire, 1893-1895.., mort en 1940.

Colloud Joseph, de Reyvroz, vicaire de décembre 1895 à janvier 1907, pius tard curé de St-Pierre-de-Rumilly, 1919.

Birraux André, de Bernex, prêtre de 1902, vicaire à Manigod de 1907 à 1914, devenu choriste de la cathédrale d'Annecy, 1914..., chanoine titulaire, 1929.

Vulliez Adolphe, du Biot, prêtre de 1912, vicaire de mars 1914 à septembre 1919..., devenu curé de La Moussière en 1930.

Fumex Joseph, de Savigny, vicaire à Manigod de 1919 à 1923, mort curé d'Archamps en 1937.

Duchêne Joseph, d'Annecy, vicaire à Manigod du 24 juin 1923 à mars 1926, — choriste de la cathédrale, 1930... et secrétaire de l'évêché, 1936.

Bertherat Jean-Louis, de Charvonnex, vicaire de juin à septembre 1925.

Roguet Jean-François, de La Muraz, vicaire de mars 1926 à décembre 1928.

Portier Edouard-Joseph, de Sciez, prêtre de 1928, vicaire à Manigod du 6 décembre 1928 à décembre 1931.

Marchand Paul, de Saint-Paul, prêtre du 21 décembre 1929, vicaire à Manigod de 1932 à 1934, — curé de Crest-Voland, 1934, ensuite curé-archiprêtre de Menthonnex-en-Bornes, juin 1941.

Grillet Julien, d'Onnion, prêtre de 1932, vicaire à Manigod de 1934 à 1936, curé d'Héry-sur-Ugine, 1836, puis curé d'Armoy, non installé, décédé le 14 juillet 1938.

Maxit Henri, de La Chapelle d'Abondance, prêtre de 1936, vicaire de 1936 à octobre 1941, — devenu curé de Brison.

Liste des Prêtres natifs de Manigod

De tous temps les familles chrétiennes de Manigod ont donné des prêtres à l'Eglise.

C'est pour nous un vrai plaisir d'en relever la liste, non par ordre chronologique strict, mais *par familles,* en distribuant les noms en deux groupes, suivant qu'il s'agit des temps plus anciens ou des temps postérieurs à la Révolution française.

XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles

Rd Jean-François Bernard, dit de la Chenal, né vers 1669, tonsuré en 1695, prêtre altarien, mort en 1760, fondateur (avec son frère et son neveu) de la Mission de Manigod.

Son frère, Jean-Pierre Bernard, né vers 1676, ordonné prêtre en 1702, vicaire au Petit-Bornand, ensuite au Grand-Bornand, 1717-1724, puis curé du Grand-Bornand, 26 juin 1731, mort le 20 avril 1751, co-fondateur de la Mission.

Leur neveu, Pierre Bernard, ordonné prêtre en 1740, vicaire au Grand-Bornand, mort le 19 octobre 1746, à peine âgé de 30 ans.

Pierre-François Bétemps, dit Pralong, fils de Joseph, natif des Clets, habitant aux Berthats, ordonné prêtre le 28 mai 1768, — vicaire-régent à Manigod (voir la liste), mort curé de Saint-Nicolas-la-Chapelle le 2 décembre 1811.

François Bétemps, frère cadet de Pierre-François, ordonné prêtre en 1782, curé de Magland en 1792... et 1803-1808, y fut joué quelque temps par une prétendue « sainte ».

Un de leurs neveux, Pierre-Joseph Bétemps, né à Luxeuil (Haute-Saône) où son père était libraire, fut ordonné prêtre à Grenoble en septembre 1798, vint à St-Nicolas-la-Chapelle, y fut arrêté, conduit à l'île de Ré (mai 1799), libéré en 1800, — retiré à Manigod, — puis nommé (1802) vicaire à Magland où il découvrit la supercherie de la « sainte », vicaire ensuite près de Lyon, mort aux Chartreux de cette ville en odeur de sainteté, 1810.

Nous trouverons plus loin deux autres prêtres du nom de Bétemps.

Pierre Boson, recteur de la chapelle du Saint-Esprit, reçu le 24 mai 1531, à la maladière de Thônes...

Mathieu Bozon, ordonné prêtre en 1590, — économe de Crempigny, 1598, — mort en 1612.

Claude Bozon, prêtre en 1631, curé de Thonex, 1635...

Claude-François Bozon, prêtre de 1717, vicaire au Mont-Saxonnex, 1762-1780.

Claude Bozon-Richard, de la Charmette, fils de Jacques feu Pierre, titre clérical le 15 octobre 1766...

Jacques Bozon-Laydier, de Comburce, ordonné prêtre en 1743, vicaire à Montmin, à Thônes, — curé de Cheinex, 1754, et de Montmin, 1757, mort aux Choseaux en 1767.

Joseph Bozon-Lyaudier, né en 1750, prêtre en 1776, vicaire à Rumilly, — réfugié à Turin, y fut précepteur des princes royaux, — mort curé de St-Genix en 1808. — Voir plus loin d'autres Bozon.

Claude Burgat, prieur commendataire de Bonneguête, mort en 1589.

François Burgat, prêtre de 1603, vicaire à Manigod, 1604-1611, mort en Bretagne, 1613.

Balthazard Burgat, prêtre de 1681, curé de St-Ferréol, mort en 1699. — Voir plus loin.

Jean Fambroz, de la Chapelle-dessus, prêtre altarien, mort en 1671 ; il se dévoua admirablement pendant la peste de 1630. (Vittoz, p. 125.)

Jean Favergeot, prêtre de 1621, gardiateur des Clets, 1635, mort en 1671.

Pierre Favergeot, neveu du précédent, fut curé de Crest-Voland, 1676, mort en mars 1677.

Jean-Pierre Fillion, prêtre de 1751, vicaire au Mont-Saxonnex, à Thônes, 1753, à Crest-Voland, 1756. — Voir plus loin d'autres Fillion.

Pierre Goffet, probablement parent du curé Goffet, était diacre en 1606, — curé de Ferrières en 1610, curé de Sallenôve en 1611.

François Golliet, prêtre altarien, recteur de la chapelle de St-Antoine en 1522 (Vittoz).

Autre François Golliet, prêtre de 1586, recteur de la même chapelle en 1580.

Autre François Golliet, du Villard-d'aval, vicaire à Seythenex en 1606, à Serraval en 1607, à Manigod, 1611-1617, — curé de Manigod (août 1617)..., curé des Clefs 1617-1635, — l'un des fondateurs de la chapelle de son village natal.

Julien Golliet, prêtre altarien, 1567-1580 ; — d'après M. Vittoz il aurait été curé de Manigod de 1596 à 1602.

Etienne Golliet, prêtre de 1631, vicaire à Marlens.

Pierre Golliet, prêtre de 1692, curé au pays de Gex, mort en 1721.

Pierre-Marie Golliet, prêtre de 1776, vicaire-régent à La Clusaz, vicaire à Alex, 1784-85, — curé de La Biolle, 1786-1791, puis de Châtillon-sur-Cluses, 1791, — n'émigra pas, — missionna dans la vallée de Thônes, — arrêté le 5 ou 6 mars 1798 à Châtillon, mais aussitôt délivré par ses paroissiens, vint

mourir à Manigod en août 1798. — Voir plus loin son neveu Jean-Bernard.

Jean Golliet, né en 1756 (frère de Jos.-Ant., Pierre et André), ordonné prêtre en 1782, vicaire à St-Jean-d'Aulps, n'émigra pas, — curé d'Héry-sur-Ugine en 1803, mort le 9 juin 1837.

Autres prêtres, appartenant à la famille des notaires Golliet :

Balthazard Golliet, fils du notaire de ce nom, ordonné prêtre en 1657, docteur en théologie, vicaire à Manigod... 1661-1669, mort en avril 1670.

Son neveu, François, docteur de Sorbonne, curé de Pollionay (au diocèse de Lyon), mort en 1699.

Autre neveu, Barthélemy, également docteur de Sorbonne, curé de Vaugneray (près de Lyon)... 1729...

Ajoutons après ceux-ci deux de leurs neveux :

Balthazard (fils de Nicolas), ordonné prêtre en 1707.

Joseph, vicaire de Manigod de 1680 à 1695, vicaire de Vaugneray (d'après M. Vittoz).

Autre Rd Joseph, fils du notaire Aimé Golliet et de Madeleine Bally, né en 1711, ordonné prêtre en 1739, — vicaire à Thônes de 1739 à 1749, régent de troisième de 1750 à 1777, mort le 30 juillet 1783, après avoir légué à ses successeurs en cette classe un capital de 660 livres (à charge de messes à dire à l'autel St-Antoine), plus sa maison située sur la place de Thônes, avec le jardin derrière... (Minutes J.-F. Missillier.)

Jean Josserand, curé de Serraval, 1576 et 1579.

R. P. Joseph Josserand, capucin (P. Gaspard de Manigod), né vers 1731, profès en 1757, mort à Morgex (vallée d'Aoste).

Autre R. P. Joseph Josserand, capucin, non émigré, caché quelque temps à Annecy dans la maison de l'avocat Burnod, détenu à Chambéry (pluviôse an II, janvier-février 1794)...

Georges Lambersens, prêtre de 1619, gardiateur de La Clusaz, 1630, — curé d'Etable (en Maurienne), 1631.

Autre Georges Lambersens, ordonné prêtre en 1651.

Pierre Lambersens, des Berthats, né en 1745, ordonné prêtre en 1770, vicaire-régent à Manigod, 1771-1780, curé de Minzier, 1788... — émigré, — rentra, — fut arrêté à Chaumont, 21 octobre 1799, et incarcéré à Carouge, d'où il s'évada, 31 décembre 1799, — curé-archiprêtre de La Biolle, 1803-1813.

Pierre Lambert, prêtre altarien, 1561, 1567, 1607...

Jean-Balthazard Maniglier, qui fut condisciple de St François de Sales à Paris et resta son ami, — l'aida dans sa Mission du

Chablais (1598), — nommé curé d'Annemasse (1596), puis de Serraval (1601) et vice-préfet de la Sainte-Maison de Thonon, — vint enfin résider à Serraval à partir de mai 1608... Il y mourut en 1636.

Le R. P. Gaspard, son frère, né vers 1580, prêtre de la Compagnie de Jésus..., assista (à Lyon) Saint François de Sales mourant..., partit comme missionnaire pour Alep (1625)...

Pierre Maniglier, fils de notaire Georges — prêtre de 1609, chanoine de Notre-Dame à Annecy, — curé de Manigod de 1611 à 1630 et de 1633 à 1659.

Gabriel, nommé curé de Serraval après le décès de Rd Balthazard, mourut en décembre de la même année (1636).

Maurice, né en 1611, ordonné prêtre en 1635, mort en 1659. (Vittoz.)

Pierre-Joseph, chanoine du St-Bernard, curé de Brenthonne, 1683..., mort en novembre 1732.

Joseph (fils de Claude), né vers 1675, ordonné prêtre en 1700, vicaire à Manigod, à Héry-sur-Ugine... — curé de Ferrières, 1724-1731.

Autre Joseph, né en 1743, ordonné prêtre en 1774, vicaire à Héry-sur-Alby, 1780... — curé de Bassy, 1789, — emprisonné (1793) et condamné à la déportation (24 mai), conduit à Rochefort (1794), libéré (1795), vint aider Rd Avrillon à Manigod et réconcilia l'église (1796) ; rentré à Bassy, il y mourut le 12 avril 1814. — Voir plus loin.

André Pralon (fils du notaire Pierre), tonsuré en 1625, — curé de La Clusaz, 1630-1647.

Jean Veyrat, de Joux, vicaire admodiateur de Manigod, 1588-1607, et peut-être curé de 1609 à 1610.

Autre Jean Veyrat, économe de Bardonnex, 1589, chanoine d'Entremont, 1625.

Etienne Veyrat, prêtre de 1623, mort curé de Notre-Dame de Bellecombe, 1636. (1)

Georges Veyrat (fils de Noël), de Joux, prêtre de 1737, curé de Thusy, 1750, ensuite d'Alby, 1766, mort le 23 février 1768.

R. P. Jean-Joseph Veyrat, capucin (P. Stanislas), profès en 1747, mort en 1770, à Belley.

Jacques Veyrat-Charvillon, de Joux, prêtre en 1774, vicaire à Montmin en 1776...

François Veyrat, titre clérical le 19 novembre 1782...

---

(1) Citons ici deux noms religieux de l'ordre des Capucins : Frère Pacifique, profès en 1617, mort en 1630 à Moûtiers, en soignant les pestiférés, et Frère Trophyme, profès en 1594, mort à Saint-Jean-de-Maurienne en 1629.

XIX^e et XX^e siècle

Pierre Avettand-Fenoël, né le 2 avril 1881, ordonné prêtre le 8 juillet 1906, — vicaire à St-Ferréol et à Perrignier, — curé du Reposoir, 1^er novembre 1925, aumônier des religieuses carmélites du Reposoir, 14 octobre 1932, — chanoine honoraire, 1940, — curé de Marin, 1941.

Joseph Avettand-Fenoël, neveu du précédent, né le 12 février 1905, ordonné prêtre le 25 mai 1929, — vicaire à Cruseilles, — curé d'Argentière, 1935, — curé-archiprêtre de Frangy, 1942.

R. P. François Bétemps, né en , entré au Séminaire d'Annecy en 1850, admis en 1853 chez les missionnaires de St-François et embarqué pour Vizagapatam, mort le 14 mai 1854.

Pierre-Marie Bétemps, né en 1815, ordonné prêtre en 1839, vicaire au Châtelard..., — curé de Villaroux, 1851, et ensuite de La Table, 1855, mort en 1888.

Bernard Bozon-Laydier, né le 30 mai 1829, — répondit à l'appel de Mgr Dupanloup, fut ordonné prêtre à Orléans le 10 juin 1854, devint préfet de discipline au Petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin (Orléans), et plus tard (23 ans) curé de la nouvelle paroisse de St-Marc (à Orléans), où il y avait tout à créer, — chanoine honoraire, — « prêtre avant tout », décédé le 22 janvier 1904, auteur d'un excellent livre sur *les Patronages paroissiaux* (Orléans, 1902).

Aimé Bozon-Laydier, cousin de Bernard, né le 3 février 1845, élève de théologie à Saint-Sulpice, puis à l'Ecole des Carmes, licencié ès-lettres, — vicaire à Notre-Dame des Champs, à St-Joseph, à St-Eugène, à St-Vincent-de-Paul et 1^er vicaire à Notre-Dame de Lorette. Docteur ès-lettres, après soutenance de ses thèses *De Vitale Blesensi* et *Le Cardinal de Retz à Rome*, en 1878. Mort le 23 juillet 1902 et inhumé à Manigod.

Son petit-neveu Armand Bozon, né le 4 mai 1914, ordonné prêtre le 11 juin 1938, vicaire à Collonges-sous-Salève en 1938, et à Saint-Gervais, août 1941...

Le R. P. Pierre Bozon-Bontemps, né le 7 janvier 1830, prêtre le 24 décembre 1853, — des missionnaires de St-François de Sales, — mort dans les Indes anglaises le 9 avril 1890.

Le R. P. François Bozon-Bontemps, né le 26 janvier 1881, — — entré aux Missions Etrangères de Paris, — parti en 1904 pour le Mysore, — revenu en Europe pour cause de santé après 1919, — procureur à Hong-Kong... — aumônier à Gruyère (canton de Fribourg).

Adrien Burgat, né le 21 février 1814, ordonné prêtre en 1842, — vicaire à Reignier, à Marin et à Marlens, — missionnaire en Amérique, 1854, aumônier du pénitencier à Cayenne ; curé de Vieugy, 1862-1889, — retiré, mort le 3 mars 1893.

Napoléon Burgat-Charvillon, né le 24 octobre 1812, prêtre de 1841, — vicaire à Arâches, à La Clusaz et à Féternes, — curé de Beaumont, 1860, puis d'Arâches, 1864-1882.

Aimé-Joseph Cohendet, né le 21 octobre 1884, ordonné prêtre le 12 juillet 1908, — vicaire à Thusy, — mobilisé, blessé grièvement à Rozelieures, mort le 26 août 1914.

Jules-Aimé Collomb-Clerc (1), né le 4 février 1859, ordonné prêtre le 20 décembre 1884, — vicaire à Samoëns, Combloux, Doussard, — nommé en 1893 curé de La Forclaz... et en 1900 curé de Villy-le-Bouveret ; — retiré en juillet 1922 à Manigod et décédé le 16 septembre 1929.

Le R. P. Critenat, né le 2 janvier 1880, entré le 16 septembre 1899, avec F. Bozon, au Séminaire des Missions Etrangères (rue du Bac), ordonné prêtre le 21 juin 1903, — parti le 26 juillet 1903 pour la mission de Coïmbatore, — revenu en Europe pour motif de santé, et décédé le 13 mars 1929 au sanatorium de Montbeton (Tarn-et-Garonne).

Albert Donzel, né le 30 juin 1898, ordonné prêtre le 14 juin 1924, vicaire à Viuz-en-Sallaz, à Taninges, à Faverges (1928), — curé de Montmin depuis le 9 février 1930.

Claude Favre-Danne, entré en octobre 1862 au Séminaire d'Annecy, parti en janvier 1863 pour le diocèse de La Nouvelle-Orléans, — mort vicaire à Thibodeau.

R. P. Ange (Pierre Favre-Danne), né le 4 octobre 1848, — ordonné prêtre en 1873, — capucin, — missionnaire 49 ans aux îles Seychelles, — mort le 15 juillet 1924.

Marie-Aimé Fillion, né le 12 août 1786, ordonné prêtre le 7 août 1810 à Grenoble, — vicaire à Aix, — nommé le 14 janvier 1819 curé-archiprêtre de Ruffieux, le 1er mai 1829 curé-archiprêtre d'Yenne, — le 21 mai 1847 chanoine titulaire de Chambéry, et en 1860 doyen du chapitre, — mort le 5 février 1863.

Aimé Fillion, né le 2 août 1788, prêtre du 10 août 1812, — vicaire à La Clusaz, — curé d'Ecole, 1816-1863.

Paul Fillion-Robin, né le 18 décembre 1807, ordonné prêtre en 1835, — vicaire à St-Ferréol, à Thônes (1836-39), à Cruseil-

(1) D'une famille originaire de La Clusaz.

les, Frangy, Annemasse et Jonzier, — nommé curé d'Alex le 17 août 1853, — se retira en mars 1884 et mourut le 18 octobre 1885. Grand-oncle d'Aimé Collomb.

Pierre-Julien Frontin Rollet, né le 2 mai 1856, ordonné prêtre le 3 juin 1882, — vicaire à Reyvroz et à Poisy, — mort le 2 décembre 1888 et inhumé à Sillingy.

Le R. P. Pierre Frontin-Rollet, neveu du précédent, né le 15 mai 1903, ordonné prêtre le 11 juin 1927, vicaire, — missionnaire de Saint-François de Sales, — professeur à Bourogne (Territoire de Belfort), — mobilisé en 1939, prisonnier, professeur à l'Ecole apostolique de Ville-la-Grand, nommé supérieur (1942).

Jean Golliet, des Molliats, né le 11 juin 1756, prêtre de 1782, vicaire à St-Jean-d'Aulps, — n'émigra pas, — curé d'Héry-sur-Ugine de 1803 à sa mort, en 1837.

Jean-Bernard Golliet, neveu de Rd Pierre-Marie (voir plus haut), né le 18 février 1802, ordonné prêtre en 1825, — vicaire à St-Jorioz, — curé de La Muraz de 1831 à sa mort, 1849.

Jean-Marie Josserand, né le 24 septembre 1813, prêtre de 1841, — vicaire à Cuvat et à Taninges, — curé de St-André-sur-Boëge de 1681 à 1870, — mort en 1873.

Autre Jean-Marie Josserand, né le 3 décembre 1851, prêtre de 1880, — vicaire à Cordon et au Biot, — nommé le 23 août 1890 curé-archiprêtre de Menthonnex-sous-Clermont, — mort le 13 janvier 1916.

François-Aimé Josserand, né en 1874, ordonné prêtre en 1900, — vicaire à Chevênoz, 1900, et à Thorens, 1902, — mobilisé (belles citations), — devenu le 2 février 1919 curé de La Giettaz (et économe de la Villa Jeanne-d'Arc), — chanoine honoraire, décédé le 5 février 1935.

Le R. P. Joseph Josserand, né le 11 avril 1883, entré chez les Pères Maristes d'Issoudun, — missionnaire à Tiè-Amoa par Poindimié (Nouvelle-Caiédonie).

Pierre-Aimé Josserand, né en 1883, ordonné prêtre en 1908, vicaire à Mégevette et à Taninges, — en repos depuis 1918.

Aimé Josserand, né le 15 décembre 1904, ordonné prêtre le 21 décembre 1929, vicaire à Marignier, St-Julien et Reignier, nommé le 15 Juillet 1934 curé du Bouchet-Mont-Charvin, prisonnier en Allemagne depuis 1940.

Le R. P. Josserand, né le 31 juillet 1907, — entré chez les Pères Blancs, — missionnaire dans le Vicariat apostolique de l'Urundi.

Pierre-François Paccard (1), né le 26 février 1899, ordonné prêtre le 14 juin 1924, vicaire à La Roche, — curé de Clarafont, 1932, — curé-archiprêtre de Frangy, 21 juin 1936, — retraité, 1942, — décédé le 6 janvier 1943 à Annecy-le-Vieux.

Joseph Paccard, né le 23 août 1913, ordonné prêtre le 3 juin 1939, vicaire (ou administrateur) à Copponex (1939), et curé de la dite paroisse (1942).

Aimé Vacherand-Dénant, né le 8 février 1910, ordonné prêtre le 15 juin 1935, — vicaire à Menthonnex-en-Bornes, — étudiant aux Facultés catholiques de Lyon, — licencié en philosophie, — professeur au collège St-Joseph de Thônes, octobre 1937.

Francis Vacherand, né le 21 décembre 1917, ordonné diacre le 19 décembre 1942.

Joseph-Marie Veyrat-Charvillon, né le 12 août 1797, ordonné prêtre le 12 juin 1824, — vicaire à Faverges, — nommé le 27 octobre 1831 curé de Sillingy, — mort le 3 avril 1877.

Jean Veyrat-Charvillon, né le 7 septembre 1799, prêtre le 18 mai 1824, — vicaire à Thonon, — 1827, professeur au Grand Séminaire, où il recommanda particulièrement les principes de Saint Alphonse de Liguori, — nommé le 6 mai 1843 chanoine titulaire de la cathédrale, et, en 1874, official, — mort le 31 mars 1881. Il laisse 4.000 francs au Grand Séminaire.

Pierre-François Veyrat-Charvillon, né le 2 juin 1806, ordonné prêtre le 13 décembre 1831, — vicaire à Faverges, — nommé le 17 octobre 1847 curé de Serraval, et le 13 juin 1856 plébain de Thônes ; — mort le 7 mars 1871.

Claude Veyrat-Charvillon, né le 20 avril 1810, ordonné prêtre le 13 juin 1835, — vicaire à Sillingy... et plus tard à Marignier, — nommé le 20 mai 1853 curé de Thairy, mort le 20 septembre 1884.

Jean-Pierre Veyrat-Charvillon, né le 18 décembre 1810, ordonné prêtre en 1840, — vicaire à Arbusigny, Montmin... Viuz-Faverges, — curé du Bouchet de 1861 à 1875, — mort retiré, en 1880.

Jean Veyrat-Charvillon, né le 25 juillet 1843, prêtre de 1867, vicaire à Vulbens, — retiré pour cause de maladie, — mort en 1871.

---

(1) En 1817, le 25 novembre, les frères Paccard François et Joseph-Marie, des Houches (alors paroisse de Servoz), avaient acheté de Pierre Veyrat, dit le Parisien, la généralité de ses biens sis à l'endroit de Manigod (à Joux, aux Combes, sous Joux, au crêt du Four et au crêt du Feug, plus une montagne à l'Arbaretaz).

Autre Jean Veyrat-Charvillon, né le 17 février 1843, ordonné prêtre le 6 juin 1868, — vicaire à Scionzier, à Annecy-le-Vieux, — curé d'Argonnex, 1883, — ensuite curé-archiprêtre de Saint-Jorioz, 1894, et chanoine honoraire, 1926, — décédé le 1er janvier 1928 dans sa 85e année.

Joseph-Cyprien Veyrat-Charvillon, son neveu, né à Joux le 22 décembre 1884, ordonné prêtre en 1911, — vicaire aux Houches, — mobilisé (magnifiques citations), — curé de Massongy depuis 1928.

Pierre Veyrat-Charvillon, né le 29 avril 1896, prêtre de 1924, vicaire à Morzine et à Thonon-les-Bains, — mobilisé (citations), — curé de La Chapelle d'Abondance depuis le 19 avril 1931.

Joseph Veyrat-Charvillon, de la Vellaz, né le 24 juin 1884, prêtre du 10 juillet 1910, — vicaire à Mégevette, 1910 — mobilisé au 230e Régiment d'Infanterie (belles citations), — curé d'Etaux depuis août 1925.

André Veyrat-Delachenal, né le 14 mars 1914, — mobilisé... et ordonné prêtre le 3 septembre 1939 à St-Jean-de-Maurienne, vicaire à Annecy-le-Vieux, et ensuite à Cluses (octobre 1942).

Joseph Veyrat-Delachenal, frère jumeau d'André, — a passé du Grand Séminaire d'Annecy à celui de Moûtiers, — ordonné prêtre en 1939, — vicaire à Bozel.

Xavier Veyrat-Delachenal, tonsuré le 19 décembre 1942.

Cyprien Veyrat-Durebex, né le 2 novembre 1833, — ordonné diacre le 14 juin 1862, autorisé le 18 janvier 1863 à partir pour La Nouvelle-Orléans, — mort curé de Paincourtville (Louisiane) vers 1865.

François Veyrat-Durebex, né le 16 mars 1843, ordonné prêtre le 22 mai 1869, — vicaire à Monnetier et à St-Sigismond, — 1871, choriste de la cathédrale, — 1875, professeur au collège de Thônes, — 1876, aumônier du Noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes à Annecy, — fondateur et rédacteur du *Petit Savoisien*, — 1er octobre 1894, curé de Brens, — mort le 9 avril 1914.

Autre François Veyrat-Durebex, né le 8 juillet 1852, prêtre du 22 mai 1880, — vicaire à Châtillon, Vailly et Alby, — nommé en 1891 curé de La Chapelle-St-Maurice, — et en 1904 curé d'Etaux, — mort le 11 juillet 1925.

Jean-François Veyrat-Durebex, né le 29 décembre 1870, ordonné prêtre le 23 décembre 1894, — vicaire à Vallières, ensuite à Mieussy, — curé-archiprêtre de Bonne-sur-Menoge, 10 décembre 1906, — décédé après trente années d'un fructueux ministère le 7 octobre 1936.

Pierre Veyrat-Durebex, neveu de Jean-François, né en 1903, — professeur au collège de Thônes avant et après son ordination (1926), — vicaire de son oncle, 1er mars 1934, et nommé à son tour (le 28 octobre 1936) curé de Bonne-sur-Menoge.

Joseph-Adolphe Veyrat-Durebex, né le 17 mai 1912, ordonné prêtre le 22 mai 1937, vicaire à Flumet (1937) et à Frangy, 1939... prisonnier en Allemagne... décédé le 8 avril 1943 au sanatorium du Mont-Blanc-Assy.

Théophile Veyrat-Parisien, né le 11 septembre 1842, ordonné prêtre le 22 mai 1869, — vicaire à Chamonix, à Viry et dans le diocèse de Lausanne-Genève, — nommé en octobre 1880 curé de Pontchy, — devenu en 1883 missionnaire de Saint-François de Sales, et en octobre 1886 aumônier de l'orphelinat de Mornex, — en 1888, curé d'Hauteville, — retiré en 1906, — mort à l'asile des Vieillards à Annecy le 27 mai 1921.

F.-Alfred Veyrat-Parisien, né le 4 mai 1900, ordonné prêtre le 6 juin 1925, — vicaire à Passy, — professeur au Petit Séminaire de Thonon, — en repos depuis juillet 1936..., — nommé en 1939 aumônier de l'hôpital de St-Julien.

Marius Veyrat-Parisien, né le 29 décembre 1914, ordonné sous-diacre le 3 juin 1939, prisonnier.

François Veyrat-Seman, né le 25 février 1906, ordonné prêtre le 21 mai 1932, — vicaire à Saint-Paul, 1932 ; — nommé le 17 mai 1936 curé de La Côte-d'Arbroz.

Gilbert Accambray, né le 24 janvier 1924, entré au Grand Séminaire d'Annecy, tonsuré le 19 décembre 1942.

Quelques notes sur l'Histoire civile de Manigod

A une certaine époque, après le démembrement de l'empire de Charlemagne, le principal seigneur du pays était le comte de Genevois ; mais sa seigneurie où juridiction, au lieu de rester tout entière entre ses mains, admit sous sa dépendance d'autres seigneuries moins étendues, celle des nobles de Villette et celle des nobles d'Arenthon.

Une autre seigneurie, celle de la noble et puissante Maison des Clets, devait de son côté se partager en seigneurie de Manigod et seigneurie de la Tornette, toutes deux confinées dans la Val des Clets.

Et, chose bizarre, les feux ou ménages de taillables dans telle ou telle paroisse n'appartenaient pas au même seigneur.

A Manigod, en 1484,

Nᵉ Janus, comte de Genevois, n'avait plus que	2	feux ;
Nᵉ Jean des Clets, coseigneur de Manigod, avait	28	—
Nᵉ Jean de Menthon, seigʳ de Drusilly (1)	29	—
Nᵉ Pierre de la Frasse (2)	3	—
Nᵉ Pierre de Cabanis	1	—
Nᵉ Humbert de Villette	13	—
Les hoirs de Nᵉ Antoine de Beaufort et sa femme, Catherine de Villette, avaient	25	—
Nᵉ Jean d'Arenthon, feu Antoine, avec nobles Jean et Claude, feu Gabriel	38	—
Nᵉ Pierre d'Arenthon, feu Aimon	38	—
Le prieur de Talloires	4	—
Au total, à Manigod	181	feux ;

Voici le peu que nous connaissons de ces divers seigneurs. (3)

Les nobles de VILLETTE

Le 5 septembre 1304, les frères Aymonet et Mermet de Villette, passent reconnaissance au comte Amé II de Genève, de tout ce qu'ils possèdent « près de Maningout et dans la paroisse dudit lieu », et le comte leur fait donation de son domaine et de *sa juridiction* sur ses hommes et ses terres de Manigod ; en retour, ils lui promettent de faire leur demeure et habitation dans la maison neuve qu'il fait bâtir sur le crêt de Parossères... (4)

En 1319, le 19 mars, c'est Nᵉ Henri de Villette qui obtient du comte Guillaume III *la juridiction* sur ses hommes et ses terres de Manigod.

En 1419, Nᵉ François (fils de Jean et petit-fils d'un autre François de Villette) passe reconnaissance pour la même seigneurie.

Et Catherine, fille d'un François de Villette, ayant épousé Nᵉ Antoine de Beaufort, celui-ci passe reconnaissance en 1479 comme coseigneur de Manigod (et de Beaufort).

---

(1) Probablement à cause de sa femme Nicolette ou Guillermette des Clets.

(2) Descendant de Margote des Clets, fille de Guillaume, mariée à Nᵉ Nicolet de Saint-Germain (*Histoire de Thônes*, tome 1ᵉʳ, page 214).

(3) Nous résumons ici le plus brièvement possible les pages 244-248 de l'*Histoire de Thônes*.

(4) Archives de cour à Turin.

Plus tard, cette seigneurie ou *partie de seigneurie* de Manigod passe à N^e^ Gabriel de Villette, qui en 1547 épouse une demoiselle Gasparde du Pont ; et une nièce de celle-ci, Jeanne du Pont, épouse en 1602 N^e^ Jean-Claude de Reydet, devenu déjà seigneur de Manigod. (Voir plus loin).

Les nobles de Villette-Manigod portaient « *d'or à une croix engrelée de sable* ».

Les nobles d'ARENTHON

Ceux-ci portaient « *bandé d'argent et de gueules, de six pièces* ».

En 1420, N^es^ Pierre et François, fils de Pierre d'Arenthon et de Marguerite d'Alex, passent reconnaissance pour *la maison forte* que le comte de Genevois possède à Manigod, et pour des hommes, hommages et revenus rière Manigod, Les Clets, La Balme, Alay, Dingy, etc.

En 1435, Pierre d'Arenthon a 50 feux taillables à Manigod : on dit aussi de François d'Arenthon que, avec son neveu Aimon, il a 50 feux à Manigod, aux Clets et au Grand-Bornand à cette même date : leur seigneurie *de la maison forte de Manigod* est donc partagée entre deux branches de la famille d'Arenthon.

En 1447, N^e^ Aimon, fils de Pierre, est investi (avec son oncle François) de la maison forte de Manigod. Et de même son cousin Antoine, fils de François, en 1464.

Pierre, fils d'Aimon, reconnaît en 1477 comme coseigneur d'Alex et de Manigod, et possède 38 feux en 1484, pendant que Antoine et Gabriel (fils de François) se qualifient eux aussi seigneurs de Manigod en 1464 et 1477, et que leurs enfants, Jean l'ancien (feu Antoine), Jean et Claude (feu Gabriel) ont ensemble 38 feux à Manigod, plus 4 aux Clets, en 1484.

Au total, les nobles d'Arenthon ont 80 feux dans la vallée.

Jean, dit l'ancien, habite Alex : il meurt avant 1517. L'un de ses fils est curé d'Arenthon ; un autre habite Marlens ; Jacques, l'aîné, seigneur de Ferrières (en Alex), habite Alex, et meurt en 1537, laissant :

Amédée, qui en 1545 vend son fief de Manigod à noble Janus Déléaval, de Thônes, dont les héritiers ne le gardent pas longtemps.

Les nobles des CLETS

de la branche de Noble Henri

En 1430, N^os^ Amédée et Antoine des Clets, fils d'Henri (1), reconnaissent tenir du duc Amédée VIII de Savoie, en fief noble, paternel et ancien, sous charge d'hommage lige, divers biens provenus de Peronet de la Cour ou de Berthet Vaczonet et finalement d'une donation à eux faite par leur nièce Jeannette de Villette, et situés à Manigod, à Thônes et au Grand-Bornand.

En 1435, un N^e^ Guillaume de Viry (fils d'Aimon), et sa femme Antoinette de Châtillon, sont indiqués comme possédant omnimode juridiction (sauf le dernier supplice) et quatorze feux à Manigod et au Grand-Bornand... Ils laissent un fils, Louis de Viry, qualifié coseigneur de Manigod... Un autre, N^e^ Amédée de Viry, baron de Rolle, a lui aussi dans notre région des biens..., qui passent en 1479 à N^e^ Bertrand de Dérée...

Revenons à la branche de N^e^ Henri des Clets, père d'Antoine et d'Amédée.

N^e^ Jean, — l'un des fils d'Amédée, — qui se qualifie coseigneur de la Val des Clets, de Manigod et de Montségur (à St-Ferréol), a reçu en 1466 investiture des fiefs et arrière-fiefs qu'il tient du prince Janus de Savoie, comte de Genevois, au mandement de Thônes. Et il passe reconnaissance en 1479 pour des biens et des hommes, hommages et revenus... rière Manigod, Thônes et Le Grand-Bornand.

Il possède à Manigod 28 feux taillables (tandis que le comte Janus n'en a gardé que deux sur les 196 qu'il possède dans la vallée).

Trois de ses fils, Richard, Jean et Humbert passent reconnaissance le 29 avril 1499 pour leurs fiefs de Manigod, de Thônes, du Grand-Bornand, des Clets, de Serraval... *avec juridiction omnimode* en faveur du prince...

N^e^ Humbert des Clets, — après avoir été maitre d'hôtel de Philippe, duc de Nemours, et du fameux Charles, duc de Bourbon, — teste en 1537 et laisse, entre autres enfants :

N^e^ Philippe, qui est encore qualifié coseigneur de la Val des Clets, de Manigod et de Montségur, avant d'être créé baron des Clets (1569) ; mais il meurt en octobre 1574.

Peu après, *la seigneurie de Manigod,* provenue de son hoirie, *est détachée de la seigneurie des Clets* : les sœurs du baron, ou plutôt leurs maris, N^e^ Amed de Livron, Amed de Riddes et Denis

---

(1) *Histoire de Thônes,* tome 1^er^, page 204.

de Saconay, agissant comme procureurs des dames Aimée, Françoise et Claudine des Clets, *vendent* cette seigneurie de Manigod (22 août 1579) à Louise de Reydet, née de Pobel, agissant pour ses enfants.

A partir de cette date 1579, il n'est plus question, dans l'histoire de Manigod, de la Maison des Clets, pas plus que des de Villette (voir 1547) et des d'Arenthon (voir 1545).

Une autre *seigneurie, dite de la Tornette,* procédait de Nᵉ Albert des Clets *divisé* d'avec Nᵉ Henri Pelard, cause-ayant de Nᵉ Louis, fils de Maurice des Clets (*Histoire de Thônes,* tome Iᵉʳ, page 233, note 4). Elle s'étendait sur Thônes, Les Villards, Les Clets, Serraval, Manigod, principalement sur Serraval. Or, par acte du 9 septembre 1769 (Mᵉ Avet, notaire), la commune de Manigod obtint de s'affranchir pour 31 livres de ce fief de la Tornette en traitant avec Claude-François Cugnet, de Serraval.

Les Nobles de REYDET et leurs successeurs (1579-1766)

Un Louis Reydet, notaire de Saint-Sigismond en Faucigny, avait été anobli en 1560 et avait acquis en 1568 la seigneurie de Vulpillières, près de Cruseilles. Après sa mort arrivée en 1577, sa veuve, née Louise de Pobel, acheta en 1579 la *seigneurie de Manigod pour ses enfants...*

Ceux-ci partagèrent entre eux le 14 novembre 1589 : ce fut Nᵒ *Jean-Claude de Reydet* qui obtint pour sa part la seigneurie de Manigod.

Il était conseiller d'Etat de S. A. à Chambéry.

Il mourut avant 1627, laissant de sa seconde femme (Jeanne du Pont, dame d'Hauteville près d'Aiguebelle), une fille :

Françoise de Reydet, dame d'Hauteville et de Manigod, mariée depuis 1633 à un noble piémontais, Thomas de Cambiano, comte de Ruffia. De ce mariage naquit :

Christine de Cambiano de Ruffia, dame de Manigod et d'Hauteville, morte vers 1681.

Par suite de son mariage (en 1667) avec Nᵉ François de la Forest (près d'Yenne), seigneur de la Cour, la seigneurie de Manigod passa à cette autre famille (dite de la Forest, et bientôt de la Barre), dans laquelle nous relevons les noms de :

Thomas de la Forest, de la Cour, seigneur de Manigod (fils du susdit François), mort avant 1697 ;

Et son frère, *Charles de la Forest, comte de la Barre,* marié en 1702 à une cousine, lequel laissa une fille :

Marie de la Forest, dame de la Barre, morte en 1732, mariée en 1729 à N^e^ Marc-Antoine Passerat de Rouer de St-Séverin, qui se qualifiait baron de Troches, marquis de Vérel, seigneur de Murs et de Manigod.

De leur mariage naquit :

Anne-Josephte de Saint-Séverin, dite Anne de Troches, marquise de Vérel, *comtesse de la Barre,* qui épousa N^e^ Jacques de Mareschal, seigneur de Saumont, natif d'Yenne.

Mais nous devons nous arrêter à cette comtesse, qui fut la dernière *dame* de Manigod, parce que, le 3 novembre 1762, elle vendit le fief de Manigod à un notaire de Thônes, M^e^ *Jean-François Missillier,* qui rétrocéda ce fief le 31 décembre 1766 à la commune de Manigod, pour la somme de 9.500 livres.

C'était pour notre Savoie l'époque mémorable de l'affranchissement général par le rachat des redevances féodales.

Mais déjà — il faut le dire à leur honneur — quelques taillables, impatients de se libérer et de jouir désormais de la plénitude de leurs droits, s'étaient entendus avec leurs seigneurs...

Par exemple, en 1759, Pierre Vacherand-Ferrier, — Pierre-Jean Fillion Robin, avec ses cinq neveux, — en 1762 Claude et Jacques Lambersens, des Berthats, — en 1763 Claude et Nicolas Veyrat-Durebex, — en 1765 Antoinette Lambersens, domestique du notaire Curton : celle-ci moyennant 20 livres, obtient d'être affranchie de la taillabilité personnelle (1) et d'être ramenée à « la condition des femmes libres et franches avec *pouvoir de tester et de disposer de tous ses biens et droits* tant en dernière volonté qu'autrement... » (M^e^ Curton, notaire, 24 déc. 1765).

Liste des Syndics de Manigod

dont on a pu retrouver les noms

1561, Claude Lambert.

1588, Pierre Burgat, François Aguettand et Claude Moret.

1590, Claude Bozon, Claude Veyrat dit Verboys, et Nicolas Burgat, élus le 10 mai pour un an.

1607, Jean Golliet.

En 1610, le 3 mars, a lieu en l'église Saint-Maurice à Annecy la cérémonie de la sépulture de François Dallion ou Dallien, de Manigod « serviteur de Mgr le Révérendissime » (l'évêque François de Sales). — *Œuvres* du Saint, tome XXII, page 115, note 2.

---

(1) « A laquelle elle est astreinte envers la Dame Comtesse de la Barre » par suite d'une reconnaissance passée par l'un de ses ancêtres, le 24 février 1606.

1624, Jean Bozon-Gauchy et Théodore Favergeot.

La paroisse (1) se trouvant en retard pour payer le reste du quartier ordinaire des tailles de décembre, les deux syndics sont mis en prison au Palais de l'Isle, à Annecy... : le 1er février 1624, accompagnés de deux cautions, ils s'engagent à payer dans la semaine au Trésorier ducal la somme due, sinon le syndic Bozon serait réincarcéré (Minutes J. Duret, notaire à Annecy).

1629, Maurice Valliend.
1630, Jean Bozon.
1630, juillet, Jacques Bozon.
1631, Pierre Bozon et Jacques Avettan.
1638, Pierre Burgat.
1658, Nicolas Lambersens et François Burgat.
1667, Claude Favre-Reguillon et François Veyrat-Peney.
1678, Claude Fillion-Robin et Pierre Bozon.
1685, François Accambrex.
1687, Jean-Claude Golliet.
1690, Claude Veyrat-Veyrati et Bastien Vacherand-Grangier.
1703, Pierre Avettan.
François Veyrat-Veyrati et François Favre.
1714, Maurice Veyrat.
1719, François Cohendet et Balthazard Bozon-Laydier.
1720, J.-F. Burgat-Tavan et François Veyrat.
17.., Claude Bozon-Mermet.
1729, le 6 septembre, délimitation des deux paroisses de Thônes et de Manigod, par ordre de l'Intendant.
1730, Claude Avettan-Blardon.
1732, François Lambersend et François Bozon-Richard.
1736, Maurice Aguettan-Rosset et François Veyrat.
1737, Pierre Veyrat-Albert et Jean-Pierre Valliens.
1738, Jean Golliet et Pierre-Jean Veyrat.

Désormais il n'y a plus qu'*un* syndic, avec six conseillers (Edit du 15 septembre 1738).

1740, Pierre Burgat.

Par suite d'une transaction (du 2 octobre) avec Serraval et Les Clets, les « communiers » de Manigod auront droit de faire paître deux cents vaches à l'aulp de Cier (ou Fier) — Serraval, 200 également, et Les Clets 100... (C.-N. Gaÿ, notaire).

1741, Joseph Fillion.
1742, Jean-François Golliet.

---

(1) *Archives départ. Hte-Savoie,* E. 333.

1743, Pierre Fillion-Bournelier.
1744, Claude Fillion.
1745, François Josserand.

Le 12 décembre 1745, *à la manière accoutumée* se fait l'élection *d'un regretier,* c'est-à-dire d'un homme chargé de distribuer le *sel* pendant l'année suivante : ce sera le lundi jusqu'à midi et le samedi tout le jour, — sous le salaire d'un *denier et demi* pour chaque livre de sel.

1749, Claude Avettand-Fenoël.
1750, Joseph Valliend-Ducrest.
1751, François Veyrat.
1753, Nicolas Favre-Reguillon.
1754, Claude Veyrat.
1755, Pierre Vacherand-Ferrier.

En 1755, Manigod possède (1), en 249 familles, 815 habitants au-dessus de cinq ans. En 1756, 247 familles, 832 habitants :

« Il y a environ 32 paroissiens dudit Manigod qui sont hors du pays et qui gagnent leur vie les uns comme ramoneurs, d'autres comme domestiques, et les autres comme trafiquants, et qui apportent chaque année entre tous environ quatre ou cinq livres d'épargne. » (A. Golliet, secrétaire).

1759, François Veyrat-Charvillon.
1760, Jean-Pierre Vaillend.
1761, François Bozon-Laidier.
1763, François Gollier-Collardet.
1764, Balthazard Dépommier.
1765, Claude Fillion-Robin.

En 1762, le notaire J.-F. Missillier, de Thônes, achète de la comtesse de la Barre la seigneurie de Manigod avec tous les arrérages des droits féodaux qui lui restaient dus. (2)

1766, François Veyrat, de Joux.

Le 31 décembre, la commune achète, du notaire J.-F. Missillier, la seigneurie de Manigod.

Mais celui-ci, voulant rigoureusement exiger les redevances arriérées, indispose les habitants..., qui se rebellent, par exemple, lors de la mise en vente d'une vache saisie (faute de payement d'une amende)... De là plaintes de Missillier par-devant le Sénat, et emprisonnement au Palais de l'Isle (à Annecy) du syndic de 1775 François Bernard-Bernardet et des conseillers, à l'exception de

(1) *Archives départ. Hte-Savoie :* Statistique DEPASSIER.
(2) VITTOZ, *Mémoire sur Manigod,* pages 15-25.

Claudy Fillion-Robin (qu'on n'a pu saisir), — lequel, muni déjà d'une procuration spéciale du conseil, se rend à Turin...

A force de démarches, Claudy Fillion 1° obtient la promesse que l'on donnerait l'ordre d'élargir le conseil..., mais le Sénat ne se presse pas... Il obtient 2° la faculté pour la commune de jouir de tous les droits et privilèges des anciens seigneurs..., mais les frais d'enregistrement de ces franchises par la Chambre des Comptes s'élèveront à 200 livres...

Fillion sous-délègue sa procuration au comte Félix Berthalozon d'Arâches et revient : le conseil délivré rentre triomphalement à Manigod. Et enfin, par suite des Lettres patentes du 4 juin 1766 et du 23 janvier 1778, signées du roi Victor-Amé, *la commune de* Manigod est investie de la terre et seigneurie de Manigod avec mixte empire et omnimode juridiction et avec pouvoir de nommer les juges, châtelains, greffiers et autres officiers de justice, de percevoir les droits de chasse et de pêche, cours et décours d'eau, alpéages, censes et servis... Dont elle jouit de 1778 à 1792. (*Mémoire* de M. Vittoz).

1767, Aimé Bernard.
1768, Jacques Bozon, décédé dans l'année.
1769, Claude Doche.
1770, Claude Burgat.
1771, Pierre Burgat-Genevrier.
1772, François Veyrat, feu Claude-François.
1773, François Avettand.
1775, François Bernard-Bernardet.
1778, Jacques Golliet.
1779, Joseph Lambersend.
1780, Pierre Veyrat.
1781, Pierre Bozon-Richard.
1782, Claude Fillion.
1783, François Lambert.
1786, Claude Veyrat.
1788, Joseph Golliet.
1789, Balthazard Vaillend.
1790, Claude Rouge-Pullon.
1791, Pierre Fillion.
1792, François Fillion.

Après l'invasion de Septembre 1792

Joseph Fillion-Roc est élu pour représenter Manigod à l'Assemblée Nationale des Allobroges et demander l'annexion du pays à la France.

1793, janvier. — Municipalité nouvelle : François Veyrat-Charvillon est élu maire, et Claude Adam, adjoint.

1793, mai. — Pour sa participation au soulèvement de la vallée, Manigod paye 7.798 livres.

1794, 24 mars. — Le maire et l'adjoint sont admonestés par l'administration du District parce qu'ils ont mis du retard à livrer les métaux, effets et ornements du culte...

1795, 7 novembre. — Les biens de la cure (16 journaux environ) sont vendus par le Directoire du District, à F. Dépommier, des Clets, habitant à Annecy, qui les revendra le 20 juin 1801 à Jean-François, feu Denis Girod, de Thônes, et à François Dadier, feu Pierre-Joseph. (1)

1795-1800. — Les municipalités de nos petites paroisses étant supprimées par la Constitution de l'an III, Manigod n'a plus qu'un agent national et un adjoint...

AGENTS	ADJOINTS
Aimé Cohendet, élu le 6 nov. 1795.	
Claude Veyrat, élu en mars 1797, destitué après le 18 fructidor.	François Moret.
Aimé Cohendet, feu Balthazard.	F. Dadier.
François Moret, en novembre 1797.	
Jean-Claude Fillion-Robin.	
François Dadier, fils de Joseph, élu en mars 1798.	Aimé Cohendet, feu Jean.
Aimé Cohendet, feu Balthazard, avril 1798.	François Dadier, réélu le 29 avril 1799.
François Dadier, jusqu'en déc. 1799.	

Après la Révolution

1800-1813, Aimé Cohendet, nommé maire par le Préfet.
1813, 22 avril, Pierre-Marie Veyrat-Peiney.
1829, François Accambray, syndic.
1855, N. Fillion-Robin, syndic.
Les 22 et 23 avril 1860, Manigod donne 155 *oui* + 159 *oui et zone* pour l'annexion à la France.

---

(1) Originaire de Treyvaux (canton de Fribourg), un Jean-Baptiste Dadier était déjà en 1762 fixé au Marest de Serraval.

Après l'annexion à la France

MAIRES	ADJOINTS
1860, 27 nov., Pierre-M. Vaillend.	Fillion-Robinet, 1860.
1864, 16 mai, M. Veyrat-Durebex.	
1865, 25 sept., Jh Veyrat-Durebex.	Bernard Bétemps, 1865.
1874, 22 mars, Pierre Accambray, jusqu'au 8 novembre 1896.	Adrien Maniglier, 1876. Pierre-Fr. Vaillend, 1878. Adrien Maniglier, 1881. Pierre-Fr. Vaillend, 1884. Bern. Veyrat-Peiney, 1886 Aimé Veyrat, 1888.
1896, 8 nov., Pierre Bozon-Leydier, jusqu'au 17 mai 1908.	Pierre Cohendet, 1906.
1908, 17 mai, Aimé Accambray, jusqu'au 17 mai 1925.	Aimé Veyrat, 1908. Pierre Favre-d'Anne, 1919.
1925, 17 mai, Pierre Favre-d'Anne, qui est d'ailleurs conseiller d'arrondissement, et (1942) conseiller départemental.	Aimé Accambray, 1925. Fr. Avettand-Fenoël, 1935.

Arrêt du Conseil d'Etat, du 24 mai 1912, consacrant le droit du Conseil municipal à ouvrir un crédit pour la distribution de secours en nature aux enfants indigents de la commune, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent, et déclarant que la répartition de ce crédit sera faite par les soins du maire. (*Almanach Catholique 1922*, page 309.)

Enfants de Manigod morts pour la France

au cours de la guerre 1914-1918

1914

GIGUET Aimé, 19 août, à Flachslanden (Alsace).

COHENDET (l'abbé) Aimé, 24 août, à Rozelieures (Meurthe-et-Moselle).

GOLLIET Joseph, 26 août, à Saint-Benoît (Vosges).

BERNARD Aimé, 28 août, à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle).

VACHERAND-GRANGER Edouard, 28 août, à Mesnil (Vosges).

JOSSERAND Gabriel, 29 août, à Roche-St-Martin (Vosges).

BERNARD François, frère d'Aimé, 1er septembre, à Sainte-Barbe (Vosges).

ACCAMBRAY Joseph, 4 septembre, à Raid de Robacke (Vosges).

GOLLIET Jean, 7 septembre, à Gérardmer (Vosges).
JOSSERAND Joseph, frère de Gabriel, 10 septembre, à Taintrux (Vosges).
VEYRAT-DUREBEX Joseph, 10 septembre, à Haucourt (Pas-de-Calais).
AGUETTAND-PIÉMONTAIS Pierre, 17 septembre, à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
GOLLIET François, 25 septembre, à Herleville (Somme).
SONNIER Joseph, 25 septembre, à Herleville.
VEYRAT-CHARVILLON Francis, 29 septembre, à Dompierre (Somme).
VEYRAT-DUREBEX Philibert, frère de Joseph, 2 octobre, à Haut-Jacques (Vosges).
DONZEL Paul, 11 octobre, à Dompierre (Somme).

1915

BERNARD Aimé, 14 mai, à Camblain-l'Abbé (Pas-de-Calais).
VEYRAT-DUREBEX Pierre, 25 mai, à Souchez (Pas-de-Calais).
JOSSERAND Marius, 20 juin, à Reillon (Meurthe-et-Moselle).
FAVRE-RÉGUILLON Albert, 14 juillet, à Gruerie (Marne).
BOZON-MERMET Joseph, 20 juillet, à Linge (Alsace).
VEYRAT-CHARVILLON Auguste, 19 septembre, à Châlons (Marne).
GOLLIET Albert, 25 septembre, à Perthes-les-Hurlus (Marne).
BURGAT-CHARVILLON Henri, 2 octobre, à Souain (Marne).
ENTREMONT Antoine, 9 novembre, à l'hôpital de Nevers.

1916

BOZON-BONTEMPS Joseph, 18 janvier, à Tracy-le-Mont (Oise).
AVETTAND-FENOËL François, 16 mai, à Tavannes-Verdun.
JOSSERAND François, 20 juillet, à Curlu (Somme).
JOSSERAND Pierre, frère de Marius, 30 juillet, à Ham (Somme).
GOLLIET Aimé, frère de Joseph, 13 août, à Ham.
FILLION-ROBIN Albert, 17 septembre, à Etinehem (Somme).
JOSSERAND Théophile, 11 octobre, à l'hôpital de Nîmes.
FILLION-ROBIN François, 26 octobre, à Vaux-Chapitre-Verdun.
ENTREMONT Joseph, frère d'Antoine, 3 novembre, à Sailly-Saillissel (Somme).

1917

BURGAT-CHARVILLON Joseph, 17 mars, à Metzeral (Alsace).
ACCAMBRAY Désiré, 16 avril, à Loivre (Marne).

GIGUET François, frère d'Aimé, 16 avril, à Loivre.
ROUGE-PULLON Jean, 16 avril, à Troyon (Meuse).
VEYRAT-CHARVILLON Jules, 16 avril, devant Reims.
VACHERAND-DÉNAND Joseph, 20 avril, à Baumarais-Craonne (Aisne).
MANIGLIER Alphonse, 1er juillet, au Chemin des Dames (Aisne).
FAVRE-BONVIN Joseph, 7 juillet, à Braye (Aisne).
CRITENAT Edouard, 11 juillet, au Chemin des Dames.
FILLION Calixte, 24 août, à Verdun.
PACCARD Aimé, 23 octobre, à Saint-Blaise (Aisne).

1918

GOLLIET-MERCIER Aimé, 29 avril, à Berthen (Nord).
JOSSERAND Alfred, 17 août, à Roye (Somme).
FILLION-ROBIN Joseph, 22 septembre, à l'hôpital d'Annecy.
VEYRAT-PEINEZ Emile, 27 septembre, à Dinant (Belgique).
VEYRAT-CHARVILLON Aurèle, 2 octobre, à Bussy-le-Château (Marne).
JOSSERAND Edouard, frère d'Alfred, 25 octobre, à Dormans (Marne).
FAVRE-D'ANNE Germain, 26 novembre, à Haroué (Meurthe-et-Moselle).
FILLION François, 2 décembre, à Uj-Wideck (Hongrie).

1919

AVRILLON Aimé, 11 mars, à l'hôpital d'Annecy.
PACCARD (l'abbé) Ernest, 21 mars, à Grewenbroich (Allemagne.

Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel !

Personnages originaires de Manigod

Le peintre Eugène BURGAT-CHARVILLON

Né le 17 février 1844 à Manigod, 12e enfant d'une famille qui dut s'exiler à Paris vers 1856. — Sculpteur sur écaille...

Dès son arrivée à Paris il fréquenta, le soir, les écoles de dessin. Entra à l'école des Beaux-Arts, où il devint l'élève de Pills. (1)

Exposa *Les Cagnards du vieil Hôtel-Dieu de Paris* (acheté 30 ans plus tard par l'Etat, — est aujourd'hui au musée Carnavalet).

Prunes (au musée d'Annecy), — *Raisins*, — *Timbales d'argent* avec fruits. — *La Fileuse de Manigod* (aujourd'hui au musée d'Annecy, exposé à un concours agricole, à Thônes, en 1885). — *Le kirsch du Grand-Père* (au musée d'Annecy). — *En chauffant le four*. — *La Sortie de la Mariée*. — *Le Cidre*. — *L'Intérieur de Cuisine*.

Décédé à Paris le 27 septembre 1911, à 67 ans $\frac{1}{2}$.

Le député ACCAMBRAY

Accambray Léon, né à Ham (Somme), le 2 mai 1868, élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur, député de Laon, 1914-1932, radical-socialiste, — commandant d'artillerie à la mobilisation, fit partie de la Commission de l'armée pendant la guerre, vice-président de la Commission de l'armée et des régions libérées après la guerre, — conseiller général de l'Aisne depuis 1919 ; — décédé à Biarritz le 12 août 1934. (*Doc. Cath.*, tome 32, col. 511.)

Un MADELIN

D'un père originaire de Flumet, était né à Manigod, en 1730, Balthazard Magdelain qui se fixa à Toul vers 1760, et fut le trisaïeul de l'historien Louis Madelin, membre de l'Académie française, né à Neufchâteau en 1871.

---

(1) M. Joseph Agnellet lui avait servi, pendant une année, une petite pension, qui l'aida à terminer ses études.

Bibliographie

Vittoz (Sylvain), *Mémoire sur les Antiquités religieuses, civiles, politiques de Manigod,* in-8, Annecy, 1852.

D. Hollande, *Excursion au Grand-Carre ou Mont-Charvin.* (*Revue Savoisienne,* 1881, p. 31.)

Godefroy, *Les Montagnes de Manigod,* 36 pages in 8 et une gravure, Dardel, Chambéry, 1921.

LA PAROISSE
DU BOUCHET-MONT-CHARVIN

Longtemps simple annexe de la paroisse de Serraval, — et appelé Notre-Dame du Bouchet, ou Le Bouchet et même Le Bouchet-de-Serraval (par opposition au village du Bouchet qui se trouve au Grand-Bornand), — ce territoire est devenu paroisse distincte de Serraval le 28 février 1787 et commune autonome seulement le 5 mai 1877.

Son nom officiel, aujourd'hui, c'est Le Bouchet-Mont-Charvin. C'est de son chef-lieu, en effet, qu'il convient de partir pour faire le plus aisément l'ascension du Grand-Carre ou Mont-Charvin, qui s'élève à 2414 mètres au-dessus de la mer (près de 1500 au-dessus de l'église).

La superficie du Bouchet, d'après l'*Annuaire de la Haute-Savoie*, est de 1750 hectares ;

Ou, si nous en croyons d'autres documents :

Celle de la rive droite de la Chaise serait de 539 ha 48 a 23 ca.
Et celle de la rive gauche de cette rivière, de 1312 ha 59 a 85 ca.

Total ..... 1852 ha 08 a 08 ca.

L'altitude du chef-lieu est 940 m. — Quatre kilomètres le séparent de Serraval (qui a le bureau de poste) ; treize kilomètres le séparent de Thônes, dix seulement de Faverges ; mais les relations postales et commerciales sont avec Thônes.

Les paroisses limitrophes sont : au N. et N.-E., Manigod, — à l'O., Serraval, — au S.-E., Ugine, — et au S., Marlens.

Ces deux dernières, desservies par le chemin de fer, sont séparées du Bouchet par la chaîne de l'Epine.

C'est sur la paroisse et commune du Bouchet que se trouvent

les grands pâturages dits *de l'aulp de Marlens* : on pourrait dire et on a dit longtemps « *l'aulp de ceux de Marlens* », parce que cette alpe ou montagne avait été albergée (1) à un *consortium* formé de Guillaume de la Fiugère et autres habitants de Marlens (avant 1453).

MOUVEMENT DE LA POPULATION. — En 1821 Le Bouchet avait, paraît-il, 574 habitants ; — en 1829, un peu plus, 650 répartis en 84 feux ; — en 1843, d'après le curé, 656 en 101 feux...

En 1848, on compte 43 absents qui, sauf un, parcourent les provinces de Lorraine, de Champagne et de Franche-Comté (de septembre à avril).

En 1861, il y a 515 individus, — en 1881, 455, — en 1891, 460, — en 1901, 407, — en 1911, seulement 348 ; — après la guerre, en 1921, tout juste 289 (dont 1 étranger), — en 1931, 253 (dont 14 étrangers), — en 1936, 225...

De 104 maisons habitées en 1861 on est descendu (en 1931) à 72... Où et quand pourra-t-on s'arrêter ?

Il n'y a de population agglomérée qu'au chef-lieu, Le Bouchet, qui en 20 ou 25 maisons compte quelque 70 habitants.

Le reste se distribue entre les hameaux suivants :

Vasseline (autrefois Vanceline), — Banderel et Terrel, — la Savattaz et Plan de la Savattaz, — Cons et Rosset.

Le Bouchet annexe de Serraval

L'histoire des premiers siècles de cette annexe se confond avec l'histoire de Serraval, dont les premiers feuillets sont à jamais perdus, mais dont on sait du moins qu'elle existait comme paroisse en l'année 1145, ainsi que beaucoup d'autres, telles que Marlens, Doussard, Faucemagne, Chevaline, Montmin, Menthon, Bluffy, Alay, Thônes et « ses annexes ».

On peut croire pour Le Bouchet, comme pour beaucoup d'autres annexes et filiales, que la constitution comme annexe est postérieure de plusieurs siècles à la création de la paroisse mère ou principale ; — que, par exemple, la paroisse de Serraval datant de 534 (nous le supposons), l'annexe dite Le Bouchet daterait de 1200 ou de 1300. — On a hasardé la date de 1410 « environ ». (2)

---

(1) C'est-à-dire louée à perpétuité ; — et c'était en 1484 moyennant un *servis* annuel de 36 sols genevois payables à la Saint-André, et moyennant un *auciège* (ou fruit du bétail) d'un jour et demi...

(2) Notices publiées dans l'*Annuaire départemental de la Haute-Savoie.*

Les habitants de cet écart, se trouvant passablement éloignés de l'église de Serraval, construisirent chez eux une chapelle placée sous la protection et le vocable de Notre-Dame, — en quelle année, Dieu le sait — et obtinrent du curé de Serraval que lui-même ou son vicaire irait leur dire une messe le dimanche, ainsi que les jours de fêtes solennelles, et qu'il remplirait chez eux quelques-unes des fonctions curiales... ; mais, comme il arrivait dans les cas analogues — par exemple, aux Villards-sur-Thônes en 1675, — le curé de la paroisse imposa certaines conditions, pour rappeler à ces fidèles de l'annexe qu'il était toujours leur curé.

La Visite pastorale faite en 1445 à Serraval mentionne parmi les charges du curé l'obligation de célébrer (ou de faire célébrer) une messe au Bouchet chaque dimanche ; et parmi les injonctions adressées aux habitants du Bouchet celle d'insérer dans le Missel la fonction dite de l'eau bénite, c'est-à-dire la bénédiction du sel et de l'eau.

Plus complets sont lès renseignements fournis par la Visite de 1631, au sujet de la messe dominicale : « le dimanche des Rameaux et celui dans l'octave de la Fête-Dieu », il (le curé) n'est pas tenu de célébrer en ladite chapelle (du Bouchet) ; par contre il doit donner au Bouchet « trois messes le jour de Noël ».

Et au sujet des sacrements : au tabernacle de la chapelle du Bouchet est conservée la Sainte Eucharistie « pour être plus facilement portée aux malades » ; — mais « tous les autres sacrements se prennent à la paroissiale ».

Jusqu'au bout, nous voulons dire jusqu'en 1787, il y aura des restrictions, à côté des quelques services acquis par les communiers du Bouchet. Ils ont obtenu que l'un des vicaires de Serraval fasse résidence parmi eux, qu'il y administre les sacrements, qu'il y fasse « toutes les fonctions curiales » — y compris le prône du dimanche, — à cette exception près que « les mariages et sépultures... doivent se faire à la mère église » (Visite de 1766).

Les conditions matérielles se sont, d'ailleurs, bien améliorées au XVIII[e] siècle pour le prêtre, vicaire amovible de Serraval, qui fait les fonctions de l'annexe : il a une maison presbytérale avec un jardin, plus des fonds et revenus légués par Rd Joseph Curt en son testament du 14 mars 1725 (Héritier, notaire).

« Et le supplément pour l'entretien dudit vicaire doit être fait par le Rd sieur curé au moyen du relâchement que lui ont fait à cet effet les paroissiens... de la part qui leur était due à l'aumône du serac le jour de la Quinquagésime... » (Visite de 1766).

Ajoutons que ce vicaire est servi par un *marguillier*, qui est tenu de sonner quand il en est requis, et qui perçoit du curé pour ses peines deux prémices et le bled offert dans la chapelle le jour des Rois et le jour de la Purification ; — plus, des fromages offerts le jour de l'Assomption de Notre-Dame et le dimanche de la Quinquagésime (Visite de 1631).

La Chapelle de Notre-Dame du Bouchet

C'est certainement au chef-lieu appelé le Bouchet qu'avait été bâtie la chapelle, à quelque distance du point où se trouve l'église actuelle.

Ce qu'elle était ? Nous le dirons plus loin, aux dates de 1787 et de 1881.

En 1445, première Visite qui fasse mention de cette annexe, — sans que l'évêque ait pris le temps de se rendre au Bouchet — il est ordonné aux paroissiens de procurer à leur chapelle un ornement complet.

En 1580 (le 9 août), Mgr Claude de Granier, prédécesseur de Saint François de Sales, se fait renseigner par ses délégués et apprend que la chapelle est pourvue de tout le nécessaire ; sauf que son calice d'argent a été rompu : les habitants de la localité ont à le faire réparer dans l'année, ainsi que la petite cloche et le sol de la nef..., et, de son côté, le curé doit faire réparer les vitres et rédiger l'inventaire des choses de la chapelle.

Mêmes injonctions en 1607 (le 12 octobre) de la part de Saint François de Sales qui s'y rendit *peut-être* en personne... : le curé fera réparer la vitre (ce mot est au singulier) ; les paroissiens feront faire une coupe d'argent au calice et planchonner (planchéier) la nef dans deux mois... — Cela signifie sans doute que précédemment la nef n'avait point de plancher et qu'une seule fenêtre (1) éclairait la chapelle.

En 1631 (le 4 juin), il est « enjoint aux habitants des villages qui viennent ouïr la sainte messe en ladite chapelle de réparer les murailles d'icelle et principalement celle de l'orient laquelle menace une prochaine ruine, — et de plâtrer et blanchir le chœur, — le tout dans l'année ».

Le 25 mai 1658, c'est Rd messire Jacob Amblet qui, par ordre de l'évêque Charles-Auguste de Sales, visite la chapelle de Notre-Dame du Bouchet. « Les habitants dudit lieu y feront

(1) Voir plus loin la Visite de 1678.

faire les réparations requises et nécessaires : ils feront fermer le saint ciboire à clef, et faire une pyxide pour porter le saint Sacrement aux malades et une autre pour le reposer dans l'année. »

De même, en 1667 (le 5 mai), c'est par l'un de ses aumôniers, Rd Pierre Charveys, que l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex fait visiter la chapelle du Bouchet, et qu'il ordonne aux habitants de la maintenir décemment parée et ornée, — de mettre sur l'autel un Christ en relief — et d'acheter une pyxide d'argent pour porter le saint Sacrement aux malades..., en même temps qu'il recommande au curé ou au vicaire leur devoir de faire le prône chaque dimanche dans cette chapelle.

En 1678 (le 24 octobre), le même évêque revient à Serraval, et il envoie Rd François Vectier faire la visite du Bouchet.

Ordre est donné aux habitants de bien faire fermer la porte du tabernacle — de refaire les burettes, — de se procurer quatre serviettes pour l'autel, et une chasuble violette (avec son étole et son manipule), — de refaire une autre chasuble qui est entre le violet et le bleu ; — et, quant au bâtiment même de la chapelle, de faire à neuf le « sous-pied » du chœur et de la nef, — de faire ferrer et vitrer *la fenêtre* qui est au-dessus de l'autel, ou, pour mieux faire, de la « canceller » et d'en faire faire *deux autres du côté de l'évangile,* — et enfin de faire plâtrer et blanchir les lambris du chœur.

Dans une troisième Visite que Mgr d'Arenthon en 1687 (le 8 juin) poussa jusqu'à l'église du Bouchet, — car c'est bien le mot d'*église* qui est employé ici, — l'évêque trouve l'église tenue décemment, et il enjoint aux habitants de faire faire l'autel de pierre, — de faire tapisser l'intérieur du tabernacle, — de réparer les chasubles, — et de se procurer un calice d'argent avec sa patène, plus un missel, un antiphonaire et un graduel, le tout dans l'année.

Deux modifications sont prescrites en 1714 (le 23 août) par Mgr de Bernex : l'autel « qui est à côté » sera incessamment transporté au milieu, et la statue de la Ste Vierge sera placée dans un endroit convenable.

Le Tabellion de Thônes nous fournit pour l'année 1724 d'autres renseignements : par ordre du châtelain, le notaire Missillier (Claude-François) vient prendre un état fidèle et exact des réparations qu'il convient de faire, et il indique que le sous-pied est à refaire, que la voûte du chœur est à remplacer par un plancher, et que les murailles sont à consolider.

En 1766 (le 28 août), Mgr Biord ne monte pas jusqu'au Bouchet ; mais, de Serraval, il se fait renseigner sur l'état de cette annexe, sur les revenus et charges du vicaire qui en est chargé...

Les projets de séparation d'avec Serraval aboutissent, le 28 février 1787, à la création de la paroisse nouvelle du Bouchet : un curé sera nommé..., qui fera désormais en ce village écarté mariages et sépultures, tout aussi bien que baptêmes et communions, mais — grand Dieu ! — dans quel pauvre édifice !

Jugeons-en de par un rapport officiel de 1881 :

« Cette construction, placée sur un terrain fort incliné, rend son accès très difficile, et même impossible (?) pendant l'hiver... Elle n'appartient à aucun style... ; elle remonte à une époque reculée.

« Bâtie en deux fois, elle affecte la forme d'un parallélogramme de 20 mètres de longueur sur 6 m. 50 de largeur, ce qui donne une surface de 130 $^{m^2}$; si l'on enlève (déduit) les passages obligés, la place du chœur et de l'autel, il ne reste plus que 90 m^{m^2} de surface utile. Son élévation intérieure entre planchers est de 5 m. 50.

« Elle est éclairée par de petites fenêtres qui laissent à peine pénétrer une faible lumière.

« Un petit clocher en bois surmonte cet édifice, placé sur la toiture de l'église : il n'offre aucune solidité, car, malgré les étais qui ont été posés, il suit le mouvement que lui imprime la sonnerie d'une petite cloche.

« Il n'existe plus de plancher à l'intérieur : la surface est recouverte de terre... » Etc. ! (Il s'agit de l'année 1881.)

Et, comme les pauvres paroissiens, Dieu se contentait de cette... étable de Bethléem !

Clergé desservant Le Bouchet
avant la création de la Paroisse

Parmi les vicaires de Serraval qui eurent à desservir l'annexe du Bouchet, nous n'avons pu discerner que les suivants :

Rd Jean-François Tissot, natif du Bouchet, ordonné prêtre le 16 mars 1652, — vicaire à Marlens (1654) — ensuite à Serraval à partir de 1656. Mort en 1684.

Rd Joseph Curt, du hameau de Vaceline, ordonné prêtre le 5 mars 1689, — vicaire à Serraval dès cette année-là... Mort le 14 mars 1725. — Repoussant les honneurs, dit *l'Obituaire du*

clergé, ne redoutant pas moins les charges, se contentant de peu, il pensa qu'il lui suffirait de remplir dignement les fonctions de vicaire... Et pour l'enfretien de ses successeurs il laissa sa maison et divers fonds. — En 1727 les habitants firent une pétition pour obtenir qu'un prêtre pût résider au village du Bouchet.

Rd Jean-Claude Dubois, de Doucy (Bauges), prêtre de 1730, vicaire à Marlens (1731-33) et à Serraval (1734)...

Rd Joseph Dubois, de Doucy, prêtre de 1731, vicaire desservant Le Bouchet, 1740... 1748... ou convicaire de Serraval résidant au Bouchet, 1748, mort en 1756.

Rd Claude Fleury, né à Larringes, prêtre du 20 décembre 1755, était en 1758 chargé de l'annexe du Bouchet... avant de devenir curé de Vieugy, 1762-1793.

Rd Antoine Gay, né aux Envers des Clets, vicaire à Cercier, 1754, ensuite à Sévrier, 1757, puis à Serraval, où il fit fonctions de recteur de Notre-Dame du Bouchet, y habitant dès 1762... Il fit son testament le 23 juin 1777.

Les Curés du Bouchet

Le premier curé du Bouchet fut Rd DOMINIQUE POLLET-VILLARD, nommé le 20 mars 1787, — trois semaines après l'ordonnance des Vicaires capitulaires (1) créant la nouvelle paroisse (28 février).

Né à La Clusaz le 13 décembre 1756, ordonné prêtre le 22 septembre 1781, il avait été quelque temps vicaire à Héry-sur-Ugine.

Il vint donc desservir la nouvelle paroisse dès 1787..., refusa de prêter le serment schismatique (février 1793), et pendant les tristes années de 1793 à 1800 se cacha ici et là dans des granges écartées, couchant tout habillé dans le foin ou sur le plancher nu...

Vers la mi-mars 1799, — disent les *Mémoires* du curé de La Clusaz, J.-F. Blanc, — des soldats accoururent de Faverges au Bouchet, avec ordre d'arrêter le curé : la recherche fut des plus rigoureuses dans nombre de maisons et à l'église, dont ils brisèrent les portes et dans laquelle ils saisirent une pyxide avec des

(1) MM. de Thiollaz, Puthod et Bigex, après la mort de Mgr Biord et avant la préconisation de Mgr Paget.

hosties consacrées et quelques ornements ; mais le curé resta introuvable.

De même en septembre 1799, un dimanche, il échappa à une recherche faite par les hommes d'armes, qui, pour le saisir à coup sûr, avaient fait de nuit un long détour dans la montagne...

De son côté, son vicaire — car il avait un vicaire, — trouvait dans la foi et le dévouement des paroissiens le moyen de rester ici ou là à leur disposition et d'apporter les secours de son ministère aux fidèles des paroisses voisines... (1)

Après le Concordat, M. Pollet fut réintégré au Bouchet et y resta curé jusqu'à son décès (15 janvier 1832).

Lors de la tournée pastorale de confirmation de Mgr de Thiollaz de mai 1829, le curé Pollet conduisit processionnellement ses confirmands jusqu'à l'église de Serraval, et répondit à la demande de renseignements de l'évêque :

La paroisse compte 84 feux et une population de 650 habitants (2), dont 410 communiants.

Il y a dans l'enceinte de l'église une chapelle — une seule — qui est sous le vocable de Notre-Dame du Rosaire : elle est entretenue partie par les deux confréries (du St Sacrement et du Rosaire), partie par la Fabrique.

Le curé reçoit des Finances royales (nous dirions : de l'Etat) un traitement de 500 livres, et du budget communal un supplément de 400 livres.

La lampe devant le Saint-Sacrement n'est « ardente » que pendant les offices, et c'est par le moyen de dons volontaires...

Il n'y a point de grand crucifix entre le chœur et la nef ; — il n'y a point de reliques au maître-autel ; — l'intérieur du tabernacle n'est pas doublé d'une étoffe de soie ; — il n'y a point de meuble pour retirer les ornements, — et le plancher est en mauvais état. Monseigneur commande de mettre ordre à ces irrégularités.

Une quinzaine d'années avant de mourir, Rd Pollet fonda l'école des filles de La Clusaz.

---

(1) En janvier 1800 éclate à Serraval — ou, pour mieux dire, dans les hameaux du Bouchet, de Vaceline, de Cons et de Banderel, — une maladie « qui tient de la contagion » et qui emporte plusieurs personnes. Pendant huit jours, toute communication est interdite de ces hameaux avec les autres hameaux de la commune (Ordre du 23 nivôse, an VIII).

(2) En ce mois de mai, les émigrants (temporaires) ont achevé leur tour de France et peuvent être recensés au Bouchet.

Au Bouchet il eut successivement comme vicaires :
1789, Dépommier Joseph-Marie, des Clets,
1790, Girod Jean-François, de Thônes,
1827, Moccand Joachim, de Sixt,
1828, Burtin Jean-François, de Taninge,
1829, Michaud Michel, de Samoëns,
1831, Moëne François, de Leschaux.

Rd BLANC MARIE-FRANÇOIS, né à Serraval le 3 mai 1801, ordonné prêtre le 12 juin 1824, — vicaire à Pers et à La Giettaz, — fut nommé curé du Bouchet le 31 janvier 1832 et y mourut le 12 avril 1852.

Le 10 octobre 1843 eut lieu la Visite de Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, qui y trouva 101 feux, soit 656 habitants dont 400 communiants, et y confirma une centaine de personnes.

L'état de l'église est des plus mauvais.

L'école des filles, qui possède un revenu de cent livres, est tenue pendant six mois de l'année par une régente laïque.

Rd CHEMINAL AUGUSTIN, né à Ville-en-Sallaz le 31 mars 1807, ordonné prêtre le 24 mai 1834, — longtemps vicaire à Faverges, — nommé curé du Bouchet le 4 mai 1852, n'y resta que trois ans. En septembre 1855 il devint curé de Sales. Mort en 1884.

Le 20 mai 1855 il avait conduit cent soixante personnes à Serraval pour y recevoir de Mgr Rendu le sacrement de Confirmation.

Rd ROSSET CLAUDE-FRANÇOIS devint en 1855 curé du Bouchet. Il était né au Biot le 14 mars 1798. Ordonné prêtre le 22 décembre 1827 ; — il avait été successivement vicaire à Saint-Jean-de-Sixt et à Saint-Jean-d'Aulps, — curé de Châtel (1839), — d'Arcine (1843), et de Saint-Sylvestre (1850).

Le 25 juillet 1861 il obtint de se retirer au Biot... et mourut en 1867.

Rd VEYRAT-CHARVILLON JEAN-PIERRE, né à Manigod le 18 décembre 1810, ordonné prêtre le 13 juin 1840, — vicaire à Arbusigny, à Montmin, à Viuz-Faverges, — fut nommé le 30 juin 1861 curé du Bouchet.

Le 27 mai 1868, il reçut la Visite de Mgr C.-M. Magnin, qui trouva au Bouchet une population d'environ 500 personnes, et une église « d'une modestie excessive, qui n'est relevée que par le pèlerinage dont l'autel latéral dédié à la Ste Vierge est l'objet de temps immémorial ».

Le curé se retira en janvier 1875, pour mourir en 1880.

En 1863, diverses réparations avaient été faites à l'église — en même temps qu'à la maison d'école (1), — et en 1866 l'unique cloche, cassée, avait été refondue par M. Paccard (coût, 701 fr. 50).

— Rd MABBOUX JEAN-CLAUDE ne resta pas deux ans.

Né à Sallanches en 1816, prêtre de 1844, — curé du Cohennoz, 1854, — puis de Franclens, 1864..., — arrivé au Bouchet le 15 janvier 1875, — y indisposa bientôt la population par le manque de retenue dans son langage et ses excentricités..., et força l'autorité à le retirer du saint ministère. Il rentra à Sallanches en décembre 1876 et y mourut en 1899.

— Rd GURRET ALEXIS remplaça le pauvre Mabboux.

Né à Sévrier le 22 octobre 1838, prêtre de l'ordination du 23 décembre 1865, il avait été vicaire à La Giettaz, à La Clusaz, à Pringy, à Amancy ; — il fut nommé curé du Bouchet le 14 décembre 1876 — et y mourut le 21 août 1896.

Pendant ce ministère de près de 20 années, il eut la joie de voir reconstruire l'église qui était dans l'état le plus déplorable. Une première fois, *le 17 juin 1884*, il eut l'honneur de recevoir la Visite de Mgr Isoard qui donna la Confirmation à 39 personnes du Bouchet et à 47 de Serraval.

Se rendant enfin à l'évidence, le Conseil municipal décida ce grand effort de refaire l'église, — et le Gouvernement promit un subside de 10.000 francs, tout en imposant des modifications au plan et au devis de l'architecte Charles Ruphy (30 avril 1888).

Un nouvel emplacement avait été choisi pour l'édifice... ; mais une pétition fut faite (fin juin) par six conseillers, dont M. Claude Curt, pour demander — contrairement à l'avis de l'architecte et du maire Blanc-Garin — que le bâtiment fût élevé près de l'église sur un terrain à acheter et à consolider... Là-dessus délibération nouvelle du Conseil (le 5 août) : quatre suffrages seulement s'exprimant pour l'emplacement nouveau, contre trois votes opposés et trois abstentions..., et le Préfet déclare qu'il ajournera « toute décision jusqu'à ce que les membres du Conseil municipal se soient entendus sur la solution à adopter ».

Ce fameux Conseil se réunit le 7 octobre 1888, — et encore le 10 mars 1889... L'état lamentable de l'église la fait interdire à dater du 16 mars... Une pétition est adressée au préfet pour

(1) La dépense s'éleva à 835 fr. 91.

qu'il mette fin à la dissension. Le préfet vient lui-même sur les lieux et fait son sermon, au risque de se faire insulter par l'un des conseillers !

Enfin, nouvelle pétition signée de 104 personnes... Délibération du 17 novembre 1889... et adjudication des travaux le 25 février 1890 aux sieurs Joseph et Jean Ruffon, des Clets. La dépense sera de 16.479 francs...

L'évêque consacrera la nouvelle église le 30 mai 1892.

Rd CETTOUR MARIE-SIMÉON fut nommé curé du Bouchet le 3 septembre 1896.

Né à Abondance le 14 décembre 1861, ordonné prêtre le 20 décembre 1884, il avait été vicaire à Habère-Poche, et ensuite à Lugrin.

Prêtre sérieux, pieux, zélé, il s'appliqua à tirer de leur sommeil ses paroissiens, pendant près de dix années ; — fut nommé le 8 juillet 1906 à la cure de Vinzier, s'y dévoua de même à son saint ministère — ; mais fut obligé par la maladie, en mai 1912, à se retirer à l'Asile des Vieillards d'Annecy, où il devait rester immobilisé de longues années, comme sur une croix, victime d'expiation pour le salut des âmes, jusqu'au 17 février 1927.

Rd CHARLET FÉLIX fut nommé curé du Bouchet le 15 décembre 1906.

Né à Chavanod le 18 juin 1874, ordonné prêtre le 18 décembre 1897, — vicaire à St-Jean-de-Sixt (1898-1900) et à Abondance (1900-1906), — il devait devenir curé de Serraval le 18 août 1912, puis curé de Montagny le 17 mai 1925.

Il ne resta donc au Bouchet que cinq années et demi, assez pour voir l'application des lois dites de séparation : la Fabrique paroissiale dépouillée d'une rente sur l'Etat de 9 francs, et la Mense, d'une autre rente de 12 fr. sur l'Etat français, d'une rente italienne de 100 fr. et de 4 hectares 60 centiares de prés (*Journal Officiel*, 190.., p. 8097, — 12 mars 1910, p. 3337).

Après lui vint Rd DUCRET MARIE-JOSEPH, né aux Villards-sur-Thônes le 15 décembre 1875, ordonné prêtre le 23 décembre 1899, — qui avait été vicaire à Archamps, à Saint-Laurent, à Allonzier et à Meillerie. Nommé le 6 septembre 1912 à la cure du Bouchet, il fut mobilisé et donc absent pendant toute la durée de la guerre, — laissant sa paroisse aux bons soins de son voisin le curé de Serraval.

Une fois de retour, son originalité dégénérant en maladie mentale, il fut conduit à l'hôpital d'Annecy, où il mourut le 27 décembre 1920.

Rd BIRRAUX FRANÇOIS, né à Bernex le 17 septembre 1885, ordonné prêtre à Saint-Joseph-du-Lac (Chens) le 19 décembre 1908, — vicaire à Saint-Ferréol, — professeur au collège de Thônes en même temps que chargé du service paroissial de Serraval pendant la guerre, — et ensuite aumônier des Sœurs de Saint-Joseph à Ugine (janvier 1920), — fut nommé curé du Bouchet le 23 janvier 1921.

Frère du Missionnaire d'Afrique Marie-Joseph Birraux (devenu Vicaire apostolique du Tanganyka, et ensuite Supérieur des Pères Blancs), frère de Louis (curé-archiprêtre de Samoëns) et encore d'Alfred (Missionnaire de St-François de Sales), notre nouveau curé du Bouchet se donna corps et âme à sa paroisse... jusqu'au jour (30 septembre 1928) où sa santé le fit appeler à la cure de Messery, où il devait mourir (démissionnaire) le 31 janvier 1935.

Rd MANILLIER FRANÇOIS-JOSEPH succéda à M. Birraux.

Il était né à Perrignier le 10 octobre 1893, avait été ordonné prêtre le 17 mars 1923 et quelque temps vicaire à Boëge et à La Clusaz.

Nommé le 18 novembre 1928 curé du Bouchet, il ne fit que passer, et fut nommé curé de Marnaz le 9 octobre 1931. — Et de nouveau, à cause de la pénurie du clergé, le curé de Serraval eut à prendre soin des malades et des mourants du Bouchet...

Enfin est venu M. JOSSERAND AIMÉ, né à Manigod le 15 décembre 1904, ordonné prêtre le 21 décembre 1929, — vicaire à Marignier, à Saint-Julien et à Reignier, — nommé curé du Bouchet le 15 juillet 1934.

Mobilisé dans la dernière guerre... et tombé aux mains de l'ennemi, il offre aujourd'hui à Dieu ses souffrances de prisonnier pour les besoins spirituels de sa paroisse.

Prêtres originaires du Bouchet

Rd Tissot Jean-François, ordonné prêtre en 1652, — vicaire à Serraval, 1656..., décédé en 1684.

Rd Curt Joseph, de Vaceline, prêtre de 1689, — vicaire à Serraval, — mort le 14 mars 1725.

Rd Curt Claude, natif des Mollies, ordonné prêtre le 23 septembre 1752, — était déjà depuis une année professeur de la classe d'humanités (que Rd J.-B. Marin venait de fonder) : — par là même il était préfet du collège de Thônes. Il mourut le 21 juillet 1775.

Syndics de la section du Bouchet soit de la Manche derrière de Serraval

En attendant d'être séparée de Serraval, la section ou *manche* du Bouchet — dite la *manche derrière* — élisait ses syndics, qui étaient en même temps exacteurs (ou percepteurs) de la taille et, sous peine de prison, répondaient du payement en temps utile.

1705, Guillaume et Jean Cugnet (oncle et neveu), Maurice et Jean (frères) Sallier-Abé, et Joseph Miquet.

Avant 1707, Louis Coquet.

1707, Dominique Jacquet, Jean Miquet, Maurice Savey-Guerraz et Antoine Gardet.

1708, Pierre Dépommier, Joseph Veyrat-Peinay, Nicolas Chesne et Pierre Tissot.

1709, Joseph Miquet, Maurice Savey-Guerraz, Maurice Avet l'aîné et Maurice Avet le jeune.

1727, les habitants demandent la confection d'un cottet distinct de celui de la Manche devant (soit Serraval), — et un prêtre qui réside chez eux... Sur ce dernier point ils devront attendre 60 ans ! et combien encore pour l'autonomie de la commune !

Maires de la Commune du Bouchet séparée de Serraval le 5 Mai 1877

1877, Joseph-Veyrat-Masson.
1878, François Curt.
1881, Victor Curt.
1885, Emile Blanc-Garin.
1889, Claude Curt,
1904, Jean Curt (fils du maire de 1878).
1908, Claude Binvignat.
1912, Emmanuel Veyrat-Masson.
1919, Joseph Roman.
1931, Joseph Veyrat-Peinez.
1935, Jean Curt (fils du maire de 1904).

Enfants du Bouchet Morts pour la France (1914-1919)

Joseph TISSOT, mort le 24 août 1914 à Moyenmoutiers (Vosges).
Joseph DÉPOMMIER, mort le 24 août 1914 à Moyenmoutiers.
Joseph JOSSERAND, mort le 8 octobre 1914 à Frise (Somme).
Francis CURT, mort le 12 octobre, à La Couronne (Nord).
Blaise CURT, mort le 21 janvier 1915 à l'Hartmansweillerkopf.
Philippe BARDET, mort le 21 janvier 1915 à l'Hartmansweillerkopf.

Charles BLANC-GARIN, mort le 29 mai 1915 à Aix-la-Noulette (Pas-de-Calais).

Honoré BARRACHIN, mort le 24 juin 1915 à Véravel (Pas-de-Calais).

Hippolyte VEYRAT, mort le 28 novembre 1915 à Acy (Pas-de-Calais).

Paul BLANC-GARIN, mort le 26 janvier 1916 à Raon-l'Etape.

Laurent CHATELAIN-CADET, mort le 31 mars 1916 à Pierrefonds (Oise).

François VEYRAT-MASSON, mort le 6 juin 1916 à l'hôpital de Montélimar.

Emile TISSOT-ROSSET, mort le 3 mars 1918 à Prunay (Marne).

Constant RICHARMET, mort le 5 novembre 1918, prisonnier à Stuttgart.

Victor DÉPOMMIER, mort le 17 novembre 1918 à Sofia (Bulgarie).

Alphonse SAVEY-GUERRAZ, mort le 20 février 1919 à Remiremont.

Qu'ils reposent en paix !

Un nom à sauver de l'oubli

Le Général CHATELAIN

Un des émigrants, Maurice Châtelain, né au Bouchet le 2 avril 1815, — marchand fixé à Villersexel (Haute-Saône), y vit naître un fils le 19 juin 1851.

Celui-ci, nommé Marie-Joseph, poussa fort loin ses études, et se destina à la carrière des armes.

Engagé volontaire le 1er octobre 1870, il fut admis à l'Ecole polytechnique en 1872 (avec le n° 114 sur 290), et en sortit sous-lieutenant d'artillerie le 1er octobre 1874.

Lieutenant deux ans après, capitaine en 1880 et instructeur à l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie, — chef d'escadron en juillet 1894, puis chef d'état-major de l'artillerie du corps expéditionnaire de Chine, — lieutenant-colonel le 12 juillet 1901, nommé bientôt directeur de l'artillerie à Besançon, — colonel en 1904, — général de brigade le 23 mars 1908, — général de division le 23 juillet 1912..., inspecteur général de l'Ecole polytechnique (16 janvier 1914), etc. Placé dans le cadre de réserve le 23 décembre 1915.

Chevalier de la Légion d'honneur dès le 30 décembre 1892, officier le 11 juillet 1902 et commandeur le 31 décembre 1913. (*Revue Savoisienne,* 1916, pages 17 et 65.)

LA PAROISSE DE SERRAVAL

La paroisse de Serraval — Saint-Maurice de Serraval — s'étend au sud des Clets, entre Les Clets et Saint-Ferréol.

Elle n'appartient pas à la vallée du Fier : ses eaux vont à la Chaise, et par la Chaise à l'Arly, et par l'Arly à l'Isère... Mais, au point de vue géologique, incontestablement, tout le territoire de Serraval (avec Le Bouchet) se trouve compris dans le synclinal de Thônes — appelé si souvent le synclinal de Serraval-Reposoir — vaste cuvette que limitent à l'est le Mont-Charvin, l'Etale et la Pointe-Percée.

De tous temps, les relations familiales et commerciales de ses habitants ont été plus fréquentes avec Les Clets, Manigod et Thônes qu'avec Faverges et Marlens...

Et tout le long de son histoire Serraval a fait partie de la châtellenie, du mandement (1) ou du canton de Thônes (« *caput vallis Cletarum,* — capitale de la val des Clets »), ainsi que de l'archiprêtré de Thônes.

DÉNOMINATION. — A notre avis, ce nom de *Serra-val* signifie vallée resserrée, étroite ; il se retrouve d'ailleurs plus d'une fois dans la carte de l'Europe — par exemple près de Gênes — avec le même sens.

Et de même que nous rejetons pour la paroisse des Clets le sens de *clefs* (*claves*), nous repoussons ici le sens de *serrure* (*sera*), admis par l'un des continuateurs de l'*Armorial de Savoie :*

(1) Sauf de 1816 à 1818.

pour la vallée de Thônes, prise au sens large ou au sens précis, il n'y a *ni clefs ni serrure,* mais des défilés de La Cluse-Saint-Clair et de La Clusa-Lieu-Dieu, et ceux dits des Etroits d'Entremont et des Essérieux, qui sont tout autre chose que des trous de serrure s'ouvrant ou se fermant par des clefs !

D'après l'*Annuaire départemental de la Haute-Savoie,* la superficie de Serraval est d'environ 2.500 hectares.

Le chef-lieu est à 752 ou 754 ou 760 mètres d'altitude, — à 9 kilomètres et demi de Thônes, — 10 kilomètres de Faverges.

La population de Serraval était (y compris Le Bouchet) évaluée en 1411 à environ 140 feux (pauvres non compris), — à 120 feux en 1445, — à 115 en 1470, — à 140 en 1580, — à 120 en 1607, — et plus tard à environ 300 feux en 1631, — environ 200 en 1658...

D'après le dénombrement de 1561 conservé aux Archives de Turin, la paroisse de Serraval (avec son annexe Le Bouchet) comptait 1065 adultes solvables, 73 pauvres, 276 mineurs, 4 prêtres, 10 nobles, au total 1428 habitants.

En 1755, il y avait 896 personnes au-dessus de 7 ans ; — en 1756, 904 personnes au-dessus de 5 ans ; — en 1766, environ 1374 personnes (en 233 feux).

En 1801-02 (an X) ,1358 personnes.

En 1848, 1572 personnes (Serraval seul, 998).

En 1848 la population s'élève à 1685 individus, dont 101 (soit 58 de Serraval et 43 du Bouchet) sont absents, tous étant émigrés en France (dont cinq à Paris, et 53 parcourant de septembre à avril, les uns la Champagne, les autres la Lorraine ou la Franche-Comté).

Après l'annexion à la France, votée par 316 *oui* (sur 325 inscrits), nous trouvons (comme population agglomérée au chef-lieu *et* comme population éparse)

En 1861,	60	+	858	=	918	habitants.
1872,	92	+	893	=	985	—
1881,	83	+	667	=	750	—
1891,	88	+	644	=	732	—
1901,	67	+	638	=	705	—
1911,	68	+	600	=	668	—
1921,	79	+	480	=	559	— dont 7 étrangers.
1931,	73	+	412	=	485	— dont 2 étrangers.

Et cette population, lamentablement décroissante, se répartissait comme il suit, suivant les hameaux :

	En 1861 (hab.)			En 1921
La Perrière (comprenant 6 maisons)			33	27
Le Marest (1)	—	16	—	58	51
Les Pruniers	—	5	—	35	26
La Bottière	—	28	—	142	81
Le Mont (de la Bottière)		13	—	77	42
La Combaz	—	11	—	62	32
L'Hermite	—	10	—	48	23
Le Montobert	—	14	—	69	33
Serraval (chef-lieu)		13	—	60	79
La Sauffaz (2)	—	32	—	160	61
Le Villard (3)	—	40	—	174	103

Au total, en 1861, 188 maisons, 918 habitants ; en 1921, 559 habitants.

En 1931, 485 habitants.

En 1936 ou 1943, il n'y a peut-être pas 120 maisons habitées par 410 ou 418 habitants.

Les Edifices du Culte

1°. — L'Eglise paroissiale

L'ancienne église de Serraval, qui datait de loin, avait été érigée — comme celle de Thônes —. *sous le vocable de saint Maurice,* de ce chef de la Légion thébéenne (d'Egypte) qui fut martyrisé à Agaune (en Suisse) vers l'an 286.

En 1843, d'après la Visite pastorale de Mgr Rendu, la fête de ce saint patron se faisait encore le 15 janvier (jour de la Translation des reliques du saint en la cathédrale de Turin)... Aujourd'hui elle se fait le dernier dimanche de septembre.

---

(1) Nous n'écrivons pas *le Marais,* mais *le Marest,* du nom du *château* que la noble famille de Menthon, tige des Menthon-Dingy, branche du Marest, possédait au col de Serraval, — laquelle a fourni un Rd Paul de Menthon *du Marest,* curé de Serraval, et un Rd Jean-Jacques de Menthon *du Marest,* plébain de Thônes — éteinte avec le chevalier Paul *du Marest,* lieutenant-colonel, mort à Thônes en 1777.

(2) Au Moyen Age, par exemple en 1432, on disait *la Salsa* (terre *salée*), à cause sans doute du *sel gemme* que recèle la montagne de Sulens, avec le gypse (encore exploité en 1845-1848 par les frères Pierre et Charles Serra, venus de Camandona, province de Biella).

(3) Autrefois, on disait le Villard-Tonxonis, nous ne savons pourquoi.

Bien des fois cette église eut besoin de réparations, comme l'indiquent les procès-verbaux des Visites pastorales. Par exemple, en 1411, il s'agit des murs du chœur, vers la base des fenêtres — en 1445 il est question d'un tabernacle en bois à établir au milieu de l'autel, pour remplacer le placard-armoire dont on se contentait auparavant, — et des fenêtres du chœur, — et d'un bon pavé de bois pour toute l'étendue du chœur, — et de nouveau en 1470, 1481, 1580, il s'agit des fenêtres du chœur, des murs de l'église, du sol de la nef que dérangeaient çà et là des sépultures faites à l'intérieur de l'église... : le cimetière avait besoin (1580) d'une clôture...

Mais passons, pour nous en tenir aux choses plus importantes :

En 1607, le clocher était à refaire (dans le délai d'un an)...

En 1678 l'évêque visiteur (et c'était Mgr Jean d'Arenthon d'Alex) ordonnait de pratiquer quatre fenêtres plus grandes pour donner du jour à la nef, et une autre fenêtre sur la galerie des Pénitents (c'est-à-dire de la tribune où se tenaient les confrères du Saint-Sacrement)...

En 1687, noble Paul de Menthon, seigneur du Marest et coseigneur de la Val des Clets (neveu et filleul du curé), sollicita et obtint de l'évêque la permission de placer un banc dans le chœur... ; et le curé précisa que ce serait à l'entrée du chœur, à l'endroit le plus éloigné de l'autel...

Nous verrons plus tard (*Visite* de 1843) en quel état pitoyable se présentait cette église « très ancienne », et comment on vit se préparer et s'élever (1863-1864) la nouvelle construction, de style ogival, qui fait honneur à la paroisse.

2°. — Les Chapelles et autels de la nef

On a compté jusqu'à quatre chapelles érigées dans l'église de Serraval :

a) Une chapelle de *Notre-Dame,* fondée nous ne savons à quelle date par les nobles des Clets. La liste de ses patrons ou nominateurs est particulièrement intéressante, parce qu'elle nous montre les héritiers successifs de l'antique Maison des Clets.

En 1411, ce sont N^es^ Thomas de Genève, Jacques de Menthon-Dingy et François de Faverges (*de Fabriciis*).

En 1445, N^es^ Guillaume de Genève, Amédée d'Arenthon et Claude de la Frasse.

En 1481, N^es^ Georges de Menthon, Pierre de la Frasse et Louis de Genève.

La Visite de 1607 dit de cette chapelle qu'elle a été rasée, et celle de 1631 précise que c'est depuis longtemps : ses nominateurs, les seigneurs du Marest, ont à la remettre en état et à nommer un recteur.

Et de fait, un peu plus tard, une chapelle de *Notre-Dame ou N.-D. de Pitié* apparaît à la même place, et a pour patron le seigneur de Menthon du Marest, auquel il est enjoint de la doter, de la meubler convenablement et même de faire retirer l'autel contre le chœur (1667), et, au siècle suivant, de changer la pierre sacrée de l'autel qui est trop petite et que l'évêque interdit (1766)...

Au début, cette chapelle n'avait à son service qu'un calice de plomb ; ses revenus suffiraient cependant (1411) à lui assurer cinq messes par semaine, — réduites à trois en 1445-1580, — portées plus tard à sept (1714).

b) En face de cette chapelle il s'en trouvait une autre sous le vocable de *Saint Antoine,* mentionnée dès 1411 comme ayant été fondée plus anciennement par Jacquemet Revil, du village de la Bottière.

c) En 1481 apparaît une chapelle *du Saint-Esprit,* dont les paroissiens sont eux-mêmes nominateurs ; le recteur est un prêtre de la paroisse.

d) Une quatrième chapelle avait été érigée dans la nef sous le vocable de Notre-Dame de Grâce et de St Nicolas, — remplacé plus tard par celui de *Notre-Dame du Rosaire,* parce que c'est devant son autel que se faisaient les exercices du la confrérie.

Ses patrons ou nominateurs étaient les Bardet, paroissiens de Serraval, — et, à la fin du XVII[e] siècle, noble Claude-Gaspard Bergier, droit-ayant des Bardet (1687, 1714...)

En 1829 il n'y aura plus dans l'église que deux chapelles, l'une *de la Vierge,* l'autre *de St Antoine ;* — et de même dans l'église actuelle (de 1864) deux seulement, savoir celle de *Notre-Dame du Rosaire* et celle de *Saint Joseph.*

3°. — Les Chapelles de hameaux

A une date que nous ne pouvons préciser, — avant 1445, — une section de la paroisse de Serraval que l'on appelait la manche derrière (par opposition à la manche devant) était devenue une annexe de la paroisse-mère, en attendant d'être une paroisse distincte (1787) et une commune autonome (1877).

Cette annexe avait sa chapelle dite NOTRE-DAME-DU-BOUCHET, dans laquelle le curé de Serraval faisait célébrer une messe basse, accompagnée d'un prône, tous les dimanches et tous les

jours de fêtes solennelles, *sauf le jour des Rameaux et le dimanche de la Fête-Dieu.*

La fête patronale de cette annexe était le jour de l'Assomption.

Vers l'année 1693, les habitants du village dit LE VILLARD-TONXONIS construisirent en ce lieu une chapelle sous le vocable *de Sainte Anne* (1) et la dotèrent d'un revenu de vingt-quatre florins.

A son tour LE VILLAGE DE LA BOTTIÈRE se fit construire une chapelle qui fut placée sous le double vocable de *St Jean l'Evangéliste et de St François de Sales.* (2)

Quelques messes y furent fondées dès l'année 1720 par Rd Jacques Fichet *le neveu,* curé de Manigod.

Bien plus tard, peu avant 1843, LE VILLAGE DES PRUNIERS sera doté, lui aussi, d'une chapelle — sous le vocable *de la Visitation* — par les soins de Rd Dufour, curé des Clets, natif de ce village.

Les biens immobiliers du curé

Le curé de Serraval possédait au chef-lieu, à côté de l'église, une cure à deux étages (3), contenant poêle, cuisine, chambre, étable et autres membres (Visite pastorale de 1658).

Au-dessous de la cure se trouvait un jardin et au-dessus un verger, avec pré et terre, appelé le Clos, de la contenance d'environ trois journaux, — le tout désigné sous les numéros 4709 ½, 6710, 6711, 6713, 6714, 6715, 1716, 6717, 6720, 6721, 6722,½ 6723, 6725, 6726, 6727, 6732, 6733 ;

Plus six autres journaux de terre, aux lieux-dits aux Rampaux, à la Chapelle, aux Ecovés et à la Biollaz, désignés par les numéros 6795, 6804, 6813, 6818, et 6803 ½ de la mappe de Serraval ; (4)

Et sur le territoire de Marlens une pièce de vigne, de la contenance de neuf fossorées environ (numéro 896 de la mappe de Marlens).

---

(1) Plus tard, on dira « *de Saint Claude et Sainte Anne* ».

(2) En 1843, on dira « de Notre-Dame de Compassion, de St François de Sales et de Saint-Jean-Baptiste ».

(3) En 1607 elle est signalée comme étant en ruines : elle fut bientôt rebâtie.

(4) Quelques Visites ajoutaient : une lanche de bois à la Frasse ; mais les habitants du chef-lieu de Serraval revendiquèrent (en 1678) ce bois comme faisant partie de leurs communaux.

Les revenus du curé

Le curé percevait 1° *la dîme* de la Cavaz, de la Perrière et du Marest, — la dîme de la Bottière et du Mont, — celle de l'Hermite et de Montobert, — celle de la Sauffaz, — celle de Serraval (chef-lieu), de la Combaz et du Villard ;

2° Plus celles de Benderel, de Vaceline et de la Savattaz, celles de Cons et de Rosset (hameaux qui constituent aujourd'hui la commune du Bouchet) ;

3° La dîme de la Frasse et du Mont-Vulliex rière la paroisse des Clets, — dîme qui avait été léguée « à la cure de Serraval par les Dames Blanches (1) sous la charge de faire à perpétuité une *donne* soit aumône générale de sérac le dimanche gras... ». (2) Mais il y aura sur ce point en 1766 un arrangement (voir à cette date).

4° Le curé de Serraval percevait de plus, *à l'alternative* avec le curé de Marlens, la dîme du Golairon.

Et donc, sans avoir à partager avec d'autres (par exemple avec le prieur de Talloires), le curé de Serraval avait droit à la dîme de tous les villages de sa paroisse — et même de deux autres en dehors de sa paroisse ; — et cette dîme se percevait de toutes espèces de bleds, grains et légumes ; mais, en l'absence de toute cote certaine, (3) les paroissiens la payaient « selon leur dévotion », sur les champs (4) ou mieux « dans les greniers suivant les cottets faits à l'usage du lieu ». (5)

Cette dîme revenait en moyenne à 180 coupes de gros bled (moitié cavalin moitié avoine) et à 30 coupes de froment, le tout mesure de Thônes.

---

(1) Cf. *Histoire de Thônes,* tome 1er, p. 140-150. — La comtesse *Mathilde de Boulogne,* veuve du comte de Genevois Amédée III, avait été mise en possession, dès 1370, de la ville et châtellenie de Thônes avec omnimode juridiction. Ses droits passèrent en 1396 à ses filles, *Blanche de Genève,* veuve (1388) du seigneur d'Arlay, *dame de Thônes* de 1396 à 1416, et *Catherine de Genève,* veuve en 1402 d'Amédée de Savoie, prince d'Achaïe, mère de la Bse Marguerite de Savoie et de Mahault ou Mathilde de Savoie, qui, devenue à son tour *dame de Thônes* (en 1416) vendit ses droits le 11 janvier 1417 au duc de Savoie Amédée VIII.

(2) Visites pastorales de 1714 et de 1766.

(3) Visite de 1607.

(4) Visite de 1766.

(5) Sur ce, les visites de 1667 et 1678 disent que le curé doit payer au seigneur du Marest cinq coupes de gros bled et aux héritiers du président du Noyret et du chevalier son frère, trois coupes de froment et trois coupes de gros bled, et cela, disait-on, à l'occasion des dîmes de Boringe et de la Frasse... Mais en 1714, le curé Ne et Rd F.-N. de Riddes déclarera que ni lui ni ses prédécesseurs (immédiats) n'ont payé ce bled..., et il n'en sera plus question.

2° Pour *la prémice,* de chaque feu le curé percevait, suivant une ancienne coutume, la première année un quart de froment (ou sa valeur), la seconde un quart de fèves et la troisième année trois quarts et demi d'avoine, le tout à la mesure de Thônes..., sauf aux villages de la Savattaz, de Benderel et de Cons, où il percevait de chaque feu deux quarts d'orge mêlé.

En outre, comme minimes revenus, le curé percevait :

La dîme du chanvre, à raison d'une eschappe par feu ;

La dîme des agneaux « naissants » de toute l'année, à raison « d'onze l'un » (dit la Visite de 1658), ou d'un agneau tous les deux ans, ou plus justement (dès 1766) un sol pour chaque agneau naissant dans l'année ;

En censes feudales, deux coupes d'avoine et une demi-coupe de froment en 1631), ou deux quarts de froment (en 1658, 1667), ou six quarts d'avoine et deux quarts de froment (en 1714) ;

En censes volantes, dix florins (1607, 1631...), vingt florins (en 1714)...

Et il était « tenu pour communier », c'est-à-dire avait part aux communaux de toute la paroisse (1658...).

Quant au casuel, établi par les us et coutumes du pays, le curé percevait (en 1766) :

Pour les baptêmes, un sol six deniers ;

Pour les proclamations de mariages, douze sols quand l'époux et l'épouse étaient de la paroisse, vingt-quatre sols si l'un ou l'autre était étranger ;

Pour la bénédiction des femmes accouchées, six sols ;

Pour la sépulture de ceux qui avaient communié, on était en coutume de donner au curé le jour de la sépulture deux grandes messes et deux basses messes, plus au bout de l'année la somme de cinq florins (1631) ; — pour les petits enfants seulement une messe et trente sols (1667) ; — moyennant quoi le curé était tenu (1631) de fournir pour le jour de la sépulture quatre cierges et trois petites chandelles (ou deux cierges et treize petites chandelles « durant que l'on dit les messes pour les trépassés » (1667). Que s'il s'agissait d'un défunt ayant fait communion pour lequel les héritiers demandaient à l'enterrer dans l'église, ils devaient payer cinq florins de plus. — Et cet argent était réservé pour les réparations et l'entretien du plancher de l'église.

Plus tard, à partir de 1766, en vertu de conventions faites entre le curé et les paroissiens, avec l'approbation de l'évêque, le curé percevra pour chaque sépulture d'un non-communiant

quatorze sols et fournira quatre bougies. Pour les communiants il percevra trente-neuf sols et une poule le jour de la sépulture, et trois livres à la fin de l'an ; mais il sera tenu (avec son vicaire, évidemment), à célébrer deux grandes messes le jour de la sépulture, à fournir treize petites chandelles et deux cierges, à faire pendant l'annuel les stations, pour chacune desquelles il percevra l'offrande accoutumée.

Pour la bénédiction des chalets des montagnes, et pour celle des maisons et des têches, qu'il était tenu de faire chaque année (1) il percevait ce que chaque paroissien lui donnait suivant sa dévotion, en tommes, en beurre ou en œufs (1766).

Enfin il percevait toutes les oblations qui se faisaient dans sa paroisse, — le quart des quêtes ordinaires, — et tout le revenu de la boîte des âmes, moyennant quoi il devait dire tous les lundis une grande messe avec les répons pour les trépassés.

Les charges et obligations du curé

Dans les temps et les cas où le curé, pour une raison ou une autre, ne résidait pas dans la paroisse, il la faisait desservir par deux vicaires (Visite de 1580) ; — autrement, lui présent, il était obligé d'entretenir un vicaire résidant avec lui : les Visites pastorales sont formelles et invariables sur ce point.

Grâce à la présence de ce prêtre, le curé devait et pouvait assurer, chaque dimanche et jour de fête, deux messes, savoir une grande messe à Serraval et une basse messe au Bouchet (2); — et (par lui ou par son vicaire) une basse messe tous les jours, sauf le lundi qui comportait une grande messe pour les trépassés (avec les répons et oraisons ordinaires).

Aux jours de fêtes et aux dimanches (Visite de 1580) alternativement avec les prêtres altariens ou chapelains (qui pouvaient se trouver à Serraval), il avait à chanter ou à psalmodier les matines et les heures canoniales, — plus simplement à chanter nones et vêpres les jours solennels, et à dire complies tous les jours de Carême (Visites de 1631, 1667, 1678...) ; mais nous verrons comment en 1766 le curé fut déchargé de cet office des complies.

---

(1) Il la faisait en exigeant la prémice, aussitôt après Noël (Visite de 1631).

(2) Deux dimanches étaient exceptés : le dimanche des Rameaux et le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu (Visite de 1631) ; mais le jour de Noël il devait y faire célébrer trois messes (même visite).

D'autre part il était tenu de faire les offices de la Semaine sainte, — de dire la Passion dès l'Invention de la Sainte Croix jusqu'à la Croix de septembre, — de donner la bénédiction tous les jours de l'octave du Saint-Sacrement, et ce qu'on appelait la bénédiction du temps, — de faire le catéchisme tous les dimanches par interrogats dans l'église de Serraval, et le prône dans la chapelle du Bouchet, — d'administrer les sacrements, et, en un mot, de remplir toutes les fonctions curiales à forme des Constitutions et Ordonnances synodales.

Ajoutons que le curé était tenu de recevoir les prédicateurs et les religieux faisant leurs quêtes ordinaires ; — d'entretenir le luminaire du maître-autel (savoir quatre cierges aux fêtes solennelles, deux le reste du temps, conformément aux Constitutions synodales, — et, nous l'avons dit déjà, de faire une aumône générale le dimanche de la Quinquagésime (dit le dimanche gras), c'est-à-dire de donner à tout pauvre venant un quart de livre de sérac (ou un sol d'argent). — Voir la Visite pastorale de 1766.

CONFRÉRIES. — Comme pasteur des âmes de sa paroisse, le Curé avait à entretenir la ponctualité et la piété dans ses deux ou trois confréries :

1°) du Saint-Rosaire, qui tous les dimanches récitait les trois chapelets devant l'autel de Notre-Dame ;

2°) du Saint-Sacrement, qui le 3e dimanche du mois récitait l'office devant l'autel de Notre-Dame de Grâce, et plus tard devant le maître-autel ;

et 3°) de Saint-Joseph ou des charpentiers (citée en 1678), qui à certaines dates faisait célébrer des messes au maître-autel.

Liste des Curés de Serraval

et injonctions des Visites pastorales

Pas plus que pour la paroisse Saint-Maurice de Thônes et ses filiales, nous ne savons à quelle date — ancienne certainement — fut érigée la paroisse de Serraval...

Nous trouvons du moins ce nom de Serraval dans un document du pape Eugène III, de 1145, qui concerne avant tout Thônes et Talloires. (1)

Nous retrouvons ce même nom dans les pièces curieuses

(1) *Histoire de Thônes*, tome II, p. 12.

d'une enquête ordonnée par le Pape Honorius III et par son successeur Grégoire XIII, en 1227, sur l'administration spirituelle et temporelle de l'évêque Aimon de Grandson : — sur les seize témoins entendus, il s'en trouve un (un chanoine de Genève) qui allègue ceci, que l'évêque aurait donné la cure de Serraval à son neveu avant que cet enfant portât des culottes « *antequem braccas haberet* » ; — mais d'autres témoins s'inscrivent en faux contre cette imputation et les accusations analogues. (1)

Dans tous les cas nous n'avons pas le nom de cet enfant auquel aurait été réservé le bénéfice de Serraval.

Voici du moins quelques noms authentiques de curés.

Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles

Rd EMERIC DE BOËGE est indiqué comme curé de Serraval dès le mois de juin 1309, et il l'est encore en 1312 :

D'abord il est témoin à un acte d'échange entre Aimon du Quart, évêque de Genève, et les fils du vidomne de Viu-en-Sallaz, acte passé à Genève le samedi avant la fête de Saint Jean-Baptiste. (2)

De nouveau il est témoin à l'hommage libre de Nicolas de Marval envers l'évêque Pierre de Faucigny le 17 mai 1312. (3)

Rd GUILLAUME DE CHAMPANGES, autre curé de Serraval, est mentionné en 1323 comme témoin d'une sentence concernant la nomination d'un curé de Fillinges. (4)

Rd HENRI DE SOYRIER était curé de Serraval en 1363 ; Berthet Vaczonet d'Alby, châtelain de Thônes (5), lui paye pour un grand cheval cent florins bon poids, au nom du comte de Genevois Amédée III. (6)

— 1411 et 1414 —

Lors des Visites de Mgr Jean de Bertrands, évêque de Genève, en date du *28 juillet 1411* et du *10 septembre 1414*,

---

(1) *Regeste genevois*, p. 171.
(2) *M. D. Société d'Histoire de Genève*, XIV, p. 351.
(3) *Soc. d'Histoire de Genève*, tome XVIII, p. 3.
(4) *Soc. d'Histoire de Genève*, XVIII, p. 71-79.
(5) Comptes des châtelains de Thônes, aux Archives de Turin.
(6) En Janvier 1378, une enquête est faite sur une rixe qui a eu lieu entre le curé de Serraval (nous ne savons lequel) et ses vicaires (Compte du châtelain Pierre de Genève).

c'était Rd messire JEAN MORESTINI qui avait le titre de curé de Serraval.

Il était de bonnes mœurs et âgé de soixante ans en 1411 ; il faisait fonctions de chapelain et d'aumônier à la cour de l'illustre comte Amédée VIII, qui devint en 1416 duc de Savoie..., et même plus tard porta la tiare avec le nom de Félix V (1444-1449). — Rd Morestini suivait le prince, pensons-nous, dans ses divers déplacements, et donc il ne pouvait guère s'occuper de sa paroisse de Serraval.

Il y entretenait un vicaire approuvé, de science suffisante et de vie honnête (dit le procès-verbal de la Visite de 1411), et du nom de Jean Ademar, — lequel fut remplacé par Rodolphe Burnet (ou Bunriet), de Bretagne, moins recommandable (1414).

La paroisse comptait alors 140 feux (non misérables). Et le bénéfice, qui était de la collation de l'évêque, rapportait 180 florins.

— 1445 —

En 1445, c'est Rd PIERRE PRESBYTERI qui est curé de Serraval.

Lui non plus ne réside pas dans sa cure : il est chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre à Genève et l'un des vicaires généraux de l'évêque François de Mez.

Il ne paraît pas s'être trouvé à Serraval lors de la Visite pastorale faite le 3 septembre 1445 par le coadjuteur Barthélemy Vittelleschi, évêque de Corneto.

Entre autres injonctions faites par ce prélat, nous trouvons l'ordre de faire vers le milieu de l'autel un tabernacle de bois, pour y renfermer la Ste Eucharistie (au lieu de la laisser dans le placard dont on se contentait auparavant), — l'ordre d'acheter une custodie (avec vitres) devant servir à porter le Corps du Christ dans la procession de la Fête-Dieu, et une lanterne pour les cas où le prêtre porte les sacrements dans la paroisse, — l'ordre de transcrire à nouveau tout l'office du St-Sacrement, de faire réparer et relier le missel, les ornements... — d'acheter un antipendium, trois manuels, un bon corporal, un ornement complet et convenable pour les fêtes et une chasuble pour les jours ordinaires, — l'ordre de réparer les fenêtres vitrées du chœur, d'établir un bon plancher dans toute l'étendue du chœur, un meuble à renfermer les ornements (en faisant disparaître de la nef tous les autres coffres qui l'encombrent), — et de se procurer un lutrin (*lectorarium*) pour supporter et

renfermer les livres de chant ; — et enfin d'entretenir toujours allumée la lampe du sanctuaire...

Cette Visite de 1445 est la première, à notre connaissance, qui fasse mention de *Notre-Dame du Bouchet* comme d'une annexe de Serraval, — dont le curé doit y assurer une messe tous les dimanches et tous les jours de fêtes. — Aux paroissiens du Bouchet l'évêque ordonne de faire confectionner un ornement complet, et aussi d'écrire dans le missel la Bénédiction de l'eau bénite.

— 1470 —

Vingt-cinq ans plus tard, *le 25 octobre 1470,* se faisait la Visite pastorale de Mgr Mamert Fichet, évêque titulaire d'Hébron, vicaire général de Jean-Louis de Savoie.

Nous retrouvons dans le procès-verbal de cette Visite un PIERRE PRESBYTERI, curé de Serraval ; mais ce n'est pas le même que celui de 1445.

Le curé chanoine vicaire-général était décédé le 1er avril 1464. (1)

Celui-ci, — qui était peut-être son neveu — avait eu tout d'abord une chapellenie à Genève, qu'il échangea contre une cure, celle de Margencel (31 décembre 1469), ensuite celle de Serraval plus importante.

La Visite l'indique comme absent, faisant desservir par un vicaire, Claude Motact.

La paroisse contient 115 feux...

L'évêque prescrit de se procurer une nouvelle chasuble et un surplis, — un drap à étendre sur le cercueil (apporté à l'église), — un nouveau christ pour le maître-autel, — un lavabo, des burettes, des ampoules pour les Saintes Huiles, etc. ; — il enjoint aussi aux paroissiens de réparer les fenêtres vitrées du chœur, ainsi que ses murailles..., et d'établir un marguillier qui ait soin de sonner les offices aux jours de fêtes et aux sépultures, etc.

— 1481 —

La Visite faite *le 9 août 1481* par Mgr Claude Rup, évêque de Claudiopolis, vicaire-général de Genève, nous fait connaître un autre curé de Serraval,

---

(1) GONTHIER, *Œuvres historiques,* tome III : Les Evêques de Genève, du grand schisme à la Réformation, p. 307.

Rd et généreux PIERRE DE VIRY, chanoine, — absent de sa paroisse, — la faisant desservir par un vicaire, Louis Taconet, qui a été présenté et admis..., aidé d'un autre vicaire, Claude Fornier.

L'évêque ordonne aux paroissiens de se procurer dans le délai d'un an un nouveau calice d'argent avec sa patène d'argent, — de faire réparer la chaîne de l'encensoir et les fenêtres du chœur... Il enjoint aussi des réparations à la custodie ou pyxide du tabernacle, à la lanterne, au missel..., et réitère plusieurs injonctions de la Visite précédente auxquelles on n'avait pas satisfait.

Enfin il ordonne que les procureurs de l'église fassent, s'ils ne l'ont déjà fait, un inventaire complet des biens, des joyaux et titres de l'église, et que joyaux, calice, titres et instruments soient retirés dans un meuble à double clef placé dans l'église.

— 1517 —

En un même jour, *le 10 mai 1517,* a lieu aux Clets et à Serraval la Visite de Mgr Pierre Farféni, évêque titulaire de Baïrout et vicaire général de Genève.

Le curé de Serraval est LOUIS D'ARLOD, dont nous ne savons rien, mais qui peut-être était parent de messire Jacques d'Arlo, curé de La Clusaz à la même époque... (1)

Deux vicaires s'occupaient de la paroisse.

Ensuite nous voyons passer :

Rd FRANÇOIS MORENS, indiqué quelque part comme curé de Serraval en l'année 1523.

Rd LOUIS GUILLET, seigneur de Monthoux, qui était veuf quand il entra dans les ordres ; — devenu chanoine de la cathédrale dès avant 1553, — il fut institué curé de Saint-Cergues (avant 1555), puis curé de Serraval (en ....) : il résigna cette cure le 28 mai 1563.

Ensuite protonotaire apostolique [vicaire général (1563-1566)

---

(1) Les nobles d'Arlod, seigneurs de Mons en Semine et d'Arlod... portaient « de sable au lion d'argent ». Ils possédaient à Vanzy la fameuse tour carré de Mons, qui a environ 10 mètres de côté sur 7 et 12 de hauteur, non loin du village de Mons situé près de la rivière des Usses, sur la paroisse de Chessenaz.

En 1481, un simple clerc, *Louis d'Arlod,* est indiqué comme curé de la paroisse de Chêne en Semine, qu'il fait desservir par un J.-J. Fabri : c'est peut-être celui-là qui devint curé de Serraval.

de Mgr François de Bachod], et enfin curé de Villaz (1565). — Mort en 1576 (ou 1578).

Rd JACQUES BURNIER, nommé le 28 mai 1563 à la cure de Serraval.

Rd PIERRE RIBAUD ou DE RIBOD, curé de Serraval avant 1576, — absent, — faisant desservir sa paroisse par deux vicaires ; — il fut dépossédé de son bénéfice le 12 septembre 1576, mais il ne résigna qu'en 1599.

Entre temps nous trouvons

Rd JEAN JOSSERAND, devenu curé de Serraval le 12 septembre 1576 et le 27 janvier 1579...

— 1580 —

Nous retrouvons Pierre Ribaud lors de la Visite pastorale de Mgr Claude de Granier *du 9 août 1580*.

La paroisse comptait alors, paraît-il, 140 feux.

La volonté expresse de l'évêque est que le curé susdit réside dans son bénéfice ou qu'il obtienne dans les six mois une dispense du Siège Apostolique, — que l'on répare les murs de l'église dans les deux ans, — les fenêtres vitrées du chœur dans les trois mois, — ainsi que la cure, — et qu'avant Noël on blanchisse le chœur. Il ordonne d'autre part que l'on se procure deux chandeliers de bronze, une pyxide d'argent, une ombelle, quatre livres d'église (c'est-à-dire un registre des baptêmes, un des communiants, un des mariages et un des décès), que l'on fasse un inventaire des immeubles, des meubles et des joyaux... et une clôture au cimetière.

Quelques autres injonctions s'adressent aux patrons et aux recteurs des chapelles, avec cette recommandation à ceux-ci d'assister le curé.

Muni sans doute d'une dispense de Rome, Rd Ribaud resta pourvu de la cure de Serraval, qu'il ne résigna, avons-nous dit, qu'en l'année 1599.

Rd CATHERIN MANTEL, prêtre originaire du diocèse de Grenoble, fut institué le 17 décembre 1599 curé de la paroisse de Serraval et de l'annexe du Bouchet.

Après un an et quelques mois, — n'ayant qu'une cure en ruines (1) — il permuta avec la cure d'Annemasse...

---

(1) Visite de 1607.

Le curé d'Annemasse qui devenait par là curé de Serraval, s'appelait JEAN-BALTHAZARD MANIGLIER.

Natif de Manigod, tonsuré à Thônes le 11 août 1580, il avait été le condisciple de St François de Salès à Paris ; il demeura son ami et fut son auxiliaire pendant la mission du Chablais, prêchant, par exemple, aux Exercices des 40 Heures de Thonon en 1598... (1)

Nommé le 29 octobre 1596 à la cure d'Annemasse, Jean Maniglier l'échangea en 1601 contre la cure de Serraval, sans venir encore résider dans sa nouvelle paroisse... Il fut même (2) chargé de plusieurs missions importantes par le duc de Savoie. Et il fut quelque temps, non pas préfet, mais vice-préfet de la Sainte Maison de Thonon.

A partir de mai 1608 il fut curé effectif de Serraval. (3)

Homme de beaucoup d'érudition, comme d'une grande piété, il rédigea sur la mission du Chablais des Mémoires intéressants, que Ste Jeanne de Chantal communiqua au P. Constantin de Magny, lorsque celui-ci écrivit *La Vie du Révérendissime Evêque Claude de Granier*.

— 1607 —

Dans la *Visite pastorale* de St François de Sales à Serraval le vendredi *12 octobre 1607*, il est dit du curé Balthazard Maniglier qu'il faisait desservir la paroisse par les deux prêtres François Golliet et Claude Perrissin.

Très explicitement, en effet, le procès-verbal de la Visite, au sujet des charges du curé, dit qu'il est tenu s'il ne fait résidence à entretenir deux prêtres, et s'il réside, un prêtre résidant continuellement avec lui.

Or, il se trouve qu'à cette époque la maison presbytérale de Serraval — comme celle des Clets — est *en ruines*, et cela depuis quelques années déjà : l'une des injonctions pressantes de l'évêque est de la faire « rebâtir et parer ».

Les paroissiens auront, d'ailleurs, à refaire le clocher dans un an, — à parachever les murailles de la nef, à la plâtrer, à la blanchir, à réparer les degrés au-devant de la grande porte de l'église dans un mois, — à fournir deux aubes avec amicts

---

(1) Ch.-Auguste de Sales, *Histoire du Bx François de Sales*, éd. Vivès, page 211.

(2) GRILLET, *Dictionnaire historique*, tome 1er, page 305.

(3) Saint François de Sales le nomma, d'autre part, archiprêtre du mandement de Thônes.

et étoles, un ciboire, une boîte pour porter les sacrements aux malades, et à faire « une couverture » pour les fonts baptismaux. Le curé devra avoir quatre livres d'église et quatre purificatoires, — et faire quelques réparations à la chapelle du Bouchet.

Les recteurs des chapelles reçoivent à leur tour quelques injonctions de l'évêque.

— 1631 —

C'est le frère de St François, Mgr Jean-François de Sales, qui fait *la Visite* suivante du *4 juin 1631*.

Le curé réside dans sa paroisse : il entretient un vicaire...

Il est enjoint au curé de faire recouvrir à neuf de tavaillons ce que l'on appelait le *Sancta Sanctorum*, c'est-à-dire le sanctuaire, — et d'acheter dans les six mois une pyxide d'argent pour y reposer le Saint-Sacrement.

Aux paroissiens ordre est donné de faire couvrir l'avant-toit de leur église, — d'acheter une autre petite pyxide d'argent pour porter le Saint-Sacrement aux malades, — et d'acheter un gonfalon ; — le tout également dans les six mois.

De plus, il leur est très expressément défendu de tenir leur conseil dans l'église, — sous peine d'excommunication ; — et, sous la même peine, il est enjoint au curé de ne plus tolérer cet abus.

L'année 1636 vit mourir notre curé Jean-Balthazard Maniglier (1) et nommer deux autres curés :

Rd GABRIEL MANIGLIER, institué curé de Serraval et archiprêtre..., décédé en décembre 1636.

Econome : 19 décembre 1636, Rd Adrien d'Oncieu.

Rd ADRIEN D'ONCIEU, né à La Biolle près d'Aix, docteur en théologie, — prévôt du Chapitre de la cathédrale (1634 ou 1635), — nommé le 19 décembre 1636 économe de Serraval ; — il ne paraît pas avoir résidé effectivement à Serraval.

Ses fonctions le retenaient à Annecy... (2)

Rd SIMON MAGNIN fut curé de Serraval dès le 11 novembre 1640.

---

(1) Le 25 juillet 1633 (Jean Gay, notaire), il avait fait une fondation en faveur de l'église de Serraval.

(2) Le 12 juillet 1639 il reçut procuration de dom Juste Guérin pour prendre possession de l'Evêché ; et le 17, lors de l'entrée solennelle du nouvel évêque, il lui adressa sa harangue de bienvenue.

Il était né à La Balme-de-Thuy et avait été ordonné prêtre en 1632 ; — chanoine de la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, — curé de Vétraz (1639) puis chapelain à Pers...

Une fois curé de Serraval, il résigna son canonicat (20 avril 1641) pour s'occuper activement de sa paroisse...

— 1658 —

Le 25 mai 1658, Mgr Charles-Auguste de Sales fit sa Visite à Serraval.

Il y trouva comme curé Rd Magnin, qui réclama l'établissement d'une cote *certaine* pour le payement de la dîme, « comme il est observé, dit-il, par toutes les autres paroisses »... Et l'évêque lui donna acte des protestations par lui faites pour s'en servir ainsi et comme il verrait à faire contre les paroissiens.

A ceux-ci, défense expresse fut faite, une fois de plus, sous peine d'excommunication, de tenir assemblée ou conseil dans l'église. Ordre leur fut donné, d'ailleurs, de faire réparer leur clocher, — de raccommoder le plancher de l'église et ses murs, aux endroits nécessaires, — et d'entretenir les cordes des cloches, parce que c'est à cette fin qu'est destinée la cueillette du chanvre par la paroisse...

Le 30 avril 1659 Rd Magnin permuta avec le curé de Villaz...

Par son testament du 2 juillet 1653 (Dépollier, not.) il fonda, au capital de 2.000 florins, un certain nombre de messes à la collégiale de Notre-Dame d'Annecy.

Et il mourut le 17 août 1668.

Son successeur à Serraval fut Rd CLAUDE-BALTHAZARD D'ARENTHON, de 1659 à 1675.

Né en Alex, — neveu de l'évêque, — prêtre du 24 mars 1640, — il commença par être chanoine de Tarentaise, — fut ensuite chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre à Annecy, en même temps que curé de Villaz (31 déc. 1653), — puis, le 30 avril 1659, curé de Serraval. (1)

— 1667 —

La Visite pastorale de Mgr d'Arenthon d'Alex, *le 5 mai 1667,* constate que ce curé, dûment institué, est absent, « non résí-

(1) En ce même mois d'avril 1659, mourait Rd Balthazard d'Arenthon, plébain de Thônes depuis 1639, frère aîné de l'évêque.

dent, sinon par intervalle et quand bon lui semble, occasion de son canonicat ».

La première charge du curé étant « d'entretenir un prêtre vicaire résidant avec lui dans la paroisse », il est dit que celui-ci, en raison de son absence, « en entretient deux résidant à l'ordinaire dans icelle ».

Il est rappelé que le curé doit faire ou faire faire le catéchisme à ses paroissiens tous les dimanches par interrogats, et il lui est enjoint d'acheter six corporaux et six purificatoires dans le mois.

De leur côté, les paroissiens doivent acheter deux pyxides d'argent, l'une pour exposer le St-Sacrement sur l'autel, l'autre pour le porter aux malades, — plus un missel, un graduel, un rituel, — des étoles et manipules, — une aube de toile fine..., faire garnir de pointes de fer le couvert des fonts baptismaux, faire faire une autre pierre pour ces fonts..., acheter un bassin de cuivre ou d'étain pour recevoir l'eau que l'on verse au baptême... ; — et enfin ils doivent refaire un pan de la muraille de la nef qui menace ruine, le tout dans six mois...

Ce curé Balthazard d'Arenthon mourut le 18 février 1675 — seize années après son oncle et homonyme le plébain de Thônes, — vingt années avant son autre oncle le grand évêque.

Après lui vinrent deux curés, ou plutôt deux nominations de curés qui ne comptent pas :

Rd Isidore de Roget, né à Bonneville, neveu de Mgr d'Arenthon, — docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale (1661), curé de Pontchy (1664), curé de Gex (1671) et prieur d'Aubonne, — nommé curé de Serraval le 5 mars 1675. Mais le 14 mars suivant il permutait avec Ayse (1675-1689)... et mourait en 1708.

Rd Jean-Jacques de Planchamp né à Mieussy, docteur en théologie, doyen de la collégiale de Samoëns (1660), curé de Talloires (1661), puis d'Ayse ; — il permuta le 14 mars 1675 avec Isidore de Roget, qui venait d'être nommé curé de Serraval. Et cependant le 30 mai 1676, il résignait la cure de Serraval !

Devenu curé de Mieussy (1676), il permuta en 1682 avec Choulex, en 1685 avec Saint-Jeoire, en 1696 avec Faucigny, pour mourir en 1699.

Nous passons à :

Rd ELIE TRUCHET, devenu curé de Serraval et de l'annexe du Bouchet après résignation du précédent (30 mai 1676).

Il était né à Faverges, avait été ordonné prêtre en 1655, était

devenu docteur en théologie, chanoine de la cathédrale (1660), et curé de Sciez (1662-1676).

Il fut donc curé de Serraval depuis le 30 mai 1676 ; et il mourut le 7 septembre 1680.

— 1678 —

Mgr Jean d'Arenthon d'Alex vint une seconde fois, *le 24 octobre 1678*, faire sa Visite à Serraval.

Le procès-verbal de sa Visite constate que le curé Truchet a été dûment institué et qu'il réside « par intervalles, occasion de son canonicat ». Et précisément, à cause de ses absences, il entretient deux vicaires à l'ordinaire...

Outre l'obligation de la résidence et celle du catéchisme à faire tous les dimanches « par interrogats », nous relevons une injonction faite au curé de doubler l'intérieur du tabernacle de quelque étoffe décente, et une exhortation à établir les petites écoles selon le désir de Madame Royale...

Et, parmi les injonctions adressées aux paroissiens, nous trouvons qu'ils ont à pratiquer quatre grandes fenêtres à la nef pour lui donner du jour, et une autre sur la galerie des pénitents pour le même sujet, — à faire « ferrer et vitrer » ces fenêtres, — à se procurer une autre pierre pour les fonts baptismaux..., — à acheter un dais pour le maître-autel, — à faire refaire l'une des patènes, — à se procurer une croix pour les processions, six corporaux, douze purificatoires et une chape... D'autres injonctions concernent les confréries, les chapelles..., et quelques-unes l'annexe du Bouchet.

Rd Pierre Calligé succède au chanoine curé Truchet le 10 octobre 1680, ou mieux le 4 janvier 1681.

Il était né à Pers, près de La Roche, et avait été économe de Jussy (près de Pers), curé de Cornier, puis curé de Fessy (1672)...

Mais, nouveau Juif errant, à peine nommé curé de Serraval, il permute avec Choulex (27 avril 1681), puis avec Corsier (31 juillet 1682), puis avec Mieussy (30 juillet 1682)... !

Le vrai successeur d'Elie Truchet, c'est :

N^e^ et Rd PAUL DE MENTHON DU MAREST, natif de Serraval, docteur en théologie, curé de Choulex, près de Genève, depuis le 9 juillet 1647, — et, enfin (par permutation avec Rd Calligé) le 27 avril 1681, curé de sa paroisse natale et de l'annexe du Bouchet.

Malheureusement il a déjà près de 61 ans.

L'un de ses frères, plus jeune que lui, est plébain de Thônes depuis 1659, mais en même temps chanoine et archidiacre de la cathédrale.

Leur famille est encore représentée au Marest ou à Thônes par deux neveux et quatre nièces (dont deux seront religieuses).

— 1687 —

Le 8 juin 1687 eut lieu à Serraval la troisième Visite de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex.

L'évêque réitéra ses exhortations relatives aux écoles et au catéchisme du dimanche.

Il enjoignit aux paroissiens de faire tapisser l'intérieur du tabernacle, de se procurer une pierre pour les fonts baptismaux... — deux pavillons de diverses couleurs pour le tabernacle, — un dais à mettre sur le maître-autel, — un autre dais d'étoffe blanche pour les processions du St-Sacrement, — un drap noir pour le catafalque, — un missel, un antiphonaire, un rituel, une croix pour les processions, six chandeliers décents et égaux d'étain ou de laiton, etc.

Et avec satisfaction il prit connaissance d'une fondation faite en 1678 (26 mai, Fichet, not.) pour *l'établissement d'un troisième prêtre,* par D^lle^ Balthazarde Bergier, veuve du seigneur Augustin de Saint-Germain.

Le curé Paul du Marest mourut en octobre 1708.

Son successeur fut Rd FRANÇOIS-NICOLAS DE RIDDES. — Natif de Flumet, prêtre de 1682, — chanoine de la cathédrale, — curé de Sales, près de Rumilly (1693), puis d'Arbusigny (1694-98), il fut élu au concours (3 décembre 1708) et institué curé de Serraval et de l'annexe du Bouchet, le 8 juillet 1709.

Plein de savoir et d'érudition, il avait souvent prêché la parole de Dieu par-devant l'évêque en sa cathédrale d'Annecy.

— 1714 —

Le 23 août 1714 Mgr Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex fit sa Visite à Serraval.

Du long procès-verbal de cette Visite nous extrayons ceci : que l'évêque ordonne au curé « de joindre des reliques authentiques à celles qu'il a, pour les exposer avec sûreté à la vénération des peuples », — d'exposer dans la sacristie un tableau

des fondations, — et de faire un inventaire des meubles, ornements et titres de l'église...

Aux paroissiens il ordonne de se procurer une chasuble violette avec étole et manipule, et surtout de faire faire au plus tôt pour les fonts baptismaux une pierre ou une bassine d'étain, en remplacement de la bassine de cuivre qui a du vert-de-gris...

En 1724, d'après le notaire Missillier (Claude-François), qui a inspecté les églises de la châtellenie de Thônes pour rendre compte de leur état à l'Avocat général, il y aurait à refaire les planchers de la nef et du chœur, les voûtes du chœur, à réparer et à replâtrer les murs... — Rd de Riddes mourut en Juillet 1736.

Gardiateur : 1736, Rd Christophe Ciclet.

Une fois encore la paroisse allait avoir comme curé titulaire un personnage tiré des rangs de la noblesse et haut placé :

Rd JOSEPH DE LAMBERT DE SOYRIER, né à Chambéry, baptisé le 7 avril 1676, docteur de Sorbonne, et déjà le 18 avril 1697 pourvu d'une stalle de chanoine dans la cathédrale d'Annecy... Avec cela, curé d'Andilly de 1706 à 1718... Vicaire capitulaire (avec deux confrères) entre la mort de Mgr de Bernex et l'institution de Mgr Deschamps de Chaumont, 1734-1741...

Nommé curé de Serraval et de l'annexe du Bouchet le 7 août 1736 et pourvu le 25 janvier 1737, ensuite d'une bulle (1) du pape Clément XII du 12 novembre, il fit prendre acte d'état de sa cure le 6 février 1737... mais il ne paraît pas avoir résidé bien souvent ni bien longtemps dans sa cure. Il se retira en 1760 et mourut le 16 décembre 1765.

Rd CLAUDE-DONAT NICOD ou Nicoud fut le 6 décembre 1760 institué curé de la paroisse de Serraval et de l'annexe du Bouchet.

Natif d'Aillon en Bauges, il avait été ordonné prêtre le 13 mars 1745.

Les paroissiens furent heureux, pensons-nous, d'avoir un curé d'origine plébéienne, sans prétention, vivant au milieu d'eux et suivant de près leurs progrès ou leurs négligences dans la vie chrétienne.

— 1766 —

Lors de la Visite pastorale de Mgr Jean-Pierre Biord, *le 28*

(1) Le pape y déclare que les mois dont il s'est réservé les vacances sont ceux de janvier, février, avril, mai, juillet, août, octobre et novembre (F. MUGNIER, *Les Evêques de Genève-Annecy*, p. 232, note 2.)

août 1766, on comptait à Serraval 1374 habitants, — dont 934 communiants, — répartis en 233 feux.

Le curé, parce qu'il résidait personnellement en sa paroisse, n'était plus tenu qu'à entretenir un vicaire résidant avec lui ; mais déjà — et depuis 1678 — se préparait l'établissement d'un second vicaire (soit d'un troisième prêtre) par une fondation de D^lle^ Bergier (Balthazarde), dont les revenus (30 florins de cense, pour un capital de 600 fl.) étaient provisoirement employés en messes... D'autre part une entente était intervenue entre le curé et les paroissiens au sujet de l'aumône des Dames Blanches, du dimanche de la Quinquagésime : les paroissiens avaient renoncé à leur part (un quart de livre de serac, ou un sol d'argent) pour aider le curé à entretenir un second vicaire.

De même, en remplacement de l'office latin des Complies (pendant le Carême), — qui ne disait pas grand'chose aux bons paysans de Serraval, — ils avaient accepté la récitation de la prière du diocèse avant la première messe du dimanche, et Mgr Biord avait approuvé...

Les quelques injonctions faites par l'évêque visiteur concernent la clôture du cimetière ainsi que le sous-pied (ou plancher) de la sacristie et de l'église.

Rd Nicoud, qui avait le titre d'archiprêtre du mandement de Thônes, administra la paroisse de Serraval jusqu'à son décès arrivé le 24 décembre 1792.

Son nom reste attaché à la fondation de l'école des garçons, soit du Vicaire-régent.

— Fondation de la Régence —

Le 2 mars 1784, le curé Nicoud offre de bâtir pour ses paroissiens une maison d'école à la condition que ceux-ci fourniront les pierres et le bois...

Quatre mois plus tard, le 1^er^ juillet 1784, agissant en son nom et au nom de Pierre-André Cohendet, du village de la Sauffaz, négociant et bourgeois de Reims, en Champagne (1) il offre encore divers contrats de rente s'élevant au total de 10.000 livres anciennes (valeur de 12.000 livres nouvelles en 1829) pour établir *une école gratuite de garçons* tenue par un prêtre, qui devra s'appliquer à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, du plain-chant, de la doctrine chré-

(1) Le même Pierre-André Cohendet enverra encore (en 1790) pour les pauvres, 2.500 livres au curé de Serraval.

tienne et même des premiers principes de la grammaire latine. (Me Aimé Golliet, notaire.)

Et les communiers de Serraval acceptèrent le 12 août 1787, et avec le curé ils s'engagèrent à fournir le logement du vicaire-régent (5 juin 1788). — L'Evêque homologua la fondation le 17 septembre 1788, et nomma le 19 octobre un premier vicaire-régent.

Cette fondation était grevée d'un certain nombre de messes à acquitter par le vicaire-régent.

Elle fut augmentée bientôt après par Joseph Cohendet, dit le bourgeois, qui légua successivement 500 livres, plus 100, et encore 128 livres anciennes, sous charge de messes (1791).

La Paroisse de Serraval pendant les années de la Révolution

Les Français sont entrés en Savoie, acclamés par les villes, mal vus généralement des populations rurales ; — et bientôt, au lieu de la liberté du culte qu'ils promettaient de respecter, la religieuse Savoie va connaître le schisme de la Constitution civile du clergé, la fermeture des églises, la chasse aux prêtres, la persécution...

Le samedi 16 février 1793, tandis que tant de prêtres savoyards commençaient à émigrer, un ecclésiastique du nom de *Joseph Sage* arrivait à Serraval.

« Les chefs de famille étaient assemblés, ce jour-là, pour procéder à des nominations. L'agitation fut grande parmi eux... à l'arrivée d'un curé qui, à leurs yeux, ne pouvait venir que de la part des autorités constitutionnelles. Les membres du Conseil se rendent au presbytère, où plusieurs protestent hautement qu'ils ne subiront jamais un curé envoyé par des intrus et souillé par un serment qu'ils abhorrent. L'un d'eux va même jusqu'à lui porter le poing sous le nez.

« M. Sage répond... en exhibant, à cette population éminemment catholique, la lettre de sa mission reçue des représentants de l'autorité légitime, et en leur affirmant qu'ils en auraient l'assurance, le lendemain, par M. Renevier, curé du Grand-Bornand, archiprêtre-adjoint, chargé de le mettre en possession de son bénéfice.

« Le jour suivant, la paroisse entière avait la consolation d'apprendre que la Providence lui envoyait pour les mauvais

jours un guide fidèle, et elle assistait tout entière à son installation avec l'empressement et la solennité des grandes fêtes.

« M. Sage était ainsi établi dans la paroisse le jour même où expirait le terme fatal donné à tous les curés pour prêter le premier serment. Il résolut de ne point abandonner le poste que Dieu lui confiait à ce moment critique. Il fit part de son généreux projet à M. Cullaz J.-M., son premier vicaire, et à M. Binvignat, vicaire-régent. Ils quittèrent toutefois, dès lors, le presbytère et se retirèrent dans les maisons particulières (1) où la foi des habitants veillait à leur garde. Ils cessèrent toute fonction publique à l'église ; mais le peuple, de son côté, ne cessa point de s'y rassembler le dimanche, et l'un des fidèles y suppléait à l'absence du prêtre en récitant à haute voix les prières de la messe.

« Le curé, touché de cette foi constante, fit demander au maire, Claude-François Cugnet, s'il pouvait sans s'exposer à quelque danger aller le dimanche dire la messe aux fidèles dans l'église. Le maire fit répondre que le peuple y assisterait avec bonheur et que, pour lui, il ne redoutait point le danger que pourrait lui attirer un pareil acte. M. Sage reparaît, en public, avec le costume ecclésiastique, et le dimanche suivant, traversant la foule émue, il célèbre à l'église. Le maire qui, auparavant, dans les solennités saintes, s'était toujours confondu dans la foule, va, ce jour-là, contre la coutume, occuper au sanctuaire une place d'honneur. Au sortir des offices, le curé, à son tour, ne connaïssant plus aucun danger, rentre au presbytère avec ses deux vicaires et y établit de nouveau sa demeure... (2) »

Mais, informé de ces faits et pressé par le citoyen Jean Burnod, le Directoire du district d'Annecy décide, la veille de Quasimodo (6 avril), qu'un détachement de la garde nationale, fort de 70 hommes, ira dans la nuit procéder à l'arrestation du curé et de ses vicaires. Et cette troupe (3) arrive à Thônes... Le chef de l'expédition avait été élève de M. Sage... : profitant de l'obscurité de la nuit, il fait précéder sa colonne d'un exprès, porteur d'une lettre sans signature, mais dont l'écriture était assez connue du destinataire. En termes laconiques et pressants, cette lettre prévenait M. Sage que s'il ne quittait pas immédia-

---

(1) Par exemple au Raffour.

(2) LAVANCHY, *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution fr.*, tome 1er, pages 138 et suivantes.

(3) Sous la direction de deux commissaires, François Marchand et Jean-Louis Vautier (Registres municip. de Thônes).

tement la cure avec ses vicaires, ils allaient être immédiatement arrêtés.

« C'est à peine s'ils eurent le temps d'emporter les objets et les papiers relatifs à leur ministère... M. Sage ne songea point à sa bourse renfermant la modique somme de 30 francs. Ils se retirèrent sur une hauteur d'où ils virent... dépouiller la cure de tout ce qu'elle possédait et brûler ce qui ne pouvait être emporté. Le maire et les conseillers... furent condamnés, le premier à 200 fr., les autres à 30 fr. d'amende. (1) »

Il était prudent, pour le curé de Serraval, de se soustraire, au moins momentanément, à l'orage formé sur sa tête... Et il se rendit dans les Bornes, d'où il était originaire, pour y aider les deux prêtres qui s'y cachaient (un père capucin de Thonon et un vicaire d'Annecy).

Quant à la paroisse de Serraval, il la confia à l'abbé Cullaz qui étendit de là ses soins à St-Ferréol, à Viuz et à Seythenex. Le vicaire-régent Binvignat eut pour lot d'apostolat Les Clets, le bas de Manigod, Dingy, et même Menthon et Veyrier...

Cependant, vers le milieu de l'année 1795, les prêtres commençant à rentrer en Savoie, et M. Cullaz ne pouvant plus suffire à la besogne, le curé Sage revint à Serraval et n'en sortit plus, recevant une hospitalité généreuse, principalement dans deux maisons, chez François Dufour et chez Antoine Miquet-Sage, du Thobert.

Pour témoigner sa reconnaissance à ces deux familles, M. Sage fit plus tard étudier leurs enfants. Celui de Miquet commença à 22 ans... Celui de Dufour commença à 19 ans, fut vicaire de Thônes... et plus tard curé des Clets (1833-1854).

Après la Révolution

La paix religieuse une fois rendue à la France, nos paroisses sont réorganisées.

Rd SAGE redevient curé de Serraval (le 4 août 1803).

Originaire de La Chapelle-Rambaud (dans les Bornes), né en 1753, ordonné prêtre le 20 septembre 1777, — il avait été vicaire à Arâches, à Thorens et à Clermont.

Il devait rester curé de Serraval jusqu'à son décès (24 janvier 1830).

---

(1) Le premier à 7 louis d'or, et chacun des conseillers à 24 livres (d'après les notes de M. SAGE).

Il eut le plaisir de recueillir en sa cure d'emprunt et de commencer à instruire — car il tenait l'école — un sien petit neveu, Claude-Marie Magnin (né à La Muraz en 1802), bientôt petit collégien à Thônes..., plus tard séminariste à Chambéry et Annecy, enfin évêque d'Annecy (1861-1879).

Mieux que cela, le curé Sage eut l'honneur de recevoir la Visite pastorale du vénérable évêque Mgr Claude-François de Thiollaz, *le 24 mai 1829*.

Le recteur est logé dans une maison particulière, dont la commune paye le loyer, en attendant le presbytère dont la reconstruction est décidée, et il reçoit chaque année 40 livres pour indemnité de la non-jouissance d'un jardin.

Son traitement est fait de 500 livres payées par les Finances royales et de 400 payées par la commune.

Pour le vicaire-régent il y a quatre fondations, dont une récente, d'un revenu de 590 livres (600 en 1843), mais avec charge de 24 messes (dont la Fabrique paye les honoraires, dit la Visite de 1843).

Il y a une autre fondation, du revenu de 70 livres (140 livres en 1843) pour *une école* de garçons et de filles *au village de la Sauffaz*, école tenue (une fois par jour) seulement de Toussaint à Pâques (par un régent et une régente laïques, d'après la Visite de 1843).

Pour la Mission, des capitaux de 480 + 600 + 432 livres nouvelles (total 1.532 liv.) sont dus par trois particuliers : le plus ancien remonte à l'année 1721 ; les autres à 1817 et 1818...

Pour les 40 Heures il est dû deux billets, d'un total de 400 livres (d'un revenu insuffisant).

Quant à l'église, Monseigneur remarque que, à la séparation de la nef et du chœur, le grand crucifix n'est pas supporté par une pièce traversière : S. G. ordonne d'en mettre une au plus tôt, à teneur des Constitutions synodales.

Rd LAURENT TROSSET succéda à M. Sage le 15 février 1830. — Il fut installé dans la cure à peine achevée.

Il était né à Châtel-sur-Abondance le 14 février 1797, -- avait été ordonné prêtre le 20 septembre 1823, — et, comme vicaire, avait passé par les postes d'Arbusigny, d'Abondance, de La Côte-d'Arboz et de Chilly.

Il devait mourir le 3 octobre 1847.

Au 9 octobre 1843 se place la Visite de Mgr Louis Rendu qui s'inquiète de l'état misérable de l'église... et « espère que les

pieux habitans de Serraval ne laisseront pas longtemps la maison du Seigneur dans cet état.

« Les premières constructions de cette église — dit le procès-verbal (1) — sont très anciennes ; on y a fait successivement des augmentations à mesure que le réclamaient les besoins de la population ; aujourd'hui elle se trouve dans un tel état de vétusté et de délabrement qu'elle n'est plus digne de la majesté de Dieu et de la foi des habitants de Serraval. Ses murs sont lézardés, décrépits ; elle n'a pas de voûte dans la nef : ce n'est qu'un plancher ; les tribunes sont très basses et produisent le plus mauvais effet ; elle est d'ailleurs beaucoup trop petite... »

Cependant « le maître-autel et les autels des deux chapelles latérales ont été très beaux autrefois, si on en juge par ce qu'il en reste ; ils sont d'ailleurs assez convenablement ornés et pourvus des choses nécessaires à la célébration des saints mystères ».

La lampe est entretenue ardente jour et nuit devant le Saint Sacrement par le moyen d'une offrande d'huile que fait chaque famille à la présentation du pain bénit.

On compte déjà en cette paroisse six dizaines de personnes agrégées à l'œuvre récente de la Propagation de la foi... — Il est à remarquer d'ailleurs que « cette paroisse a maintenant *treize prêtres tous vivants*, employés dans les diocèses d'Annecy, de Chambéry et de Meaux ». — La Confirmation est donnée à 270 personnes.

Après M. Trosset, vinrent les curés suivants :

Rd PIERRE-FRANÇOIS CHARVILLON (c'est-à-dire Veyrat-Charvillon). Né à Manigod le 2 juin 1806, prêtre de l'ordination du 17 décembre 1831, — longtemps vicaire à Faverges, — prêtre pieux entre tous et zélé, il fut nommé curé de Serraval le 17 octobre 1847... et plébain de Thônes le 13 juin 1856.

Mgr Rendu revint faire sa Visite à Serraval *le 20 mai 1855* et insista sur la nécessité d'un agrandissement ou plutôt d'une reconstruction de l'église. Il confirma 180 personnes de Serraval et 160 du Bouchet.

***

Rd JEAN-JOSEPH PETIT, né le 11 octobre 1802 à Annecy, prêtre du 23 décembre 1826, — curé d'Héry-sur-Ugine dès 1837, nommé le 25 juin 1856 à la cure de Serraval... — pressa

(1) Nous remarquons dans ce même document que « l'église... est sous le vocable de Saint Maurice, martyr, dont *on fait la fête le 15 janvier* ».

le projet de la *reconstruction de l'église*, et ouvrit dès le mois d'août 1860 une souscription parmi ses paroissiens qui promirent une somme de 3.752 francs (ramenée ensuite à 3.682)...

Dans sa séance du 29 novembre 1861 le Conseil municipal vota la reconstruction de l'édifice et adopta les plans et devis de M. l'architecte départemental Ruphy, — que l'évêque, de son côté, approuva le 27 janvier 1862.

Le devis s'élevait pour la maçonnerie à 30.678 fr., et pour la menuiserie (charpente, toiture, serrurerie, vitraux, ferblanterie) à 12.417 fr. — au total 43.095 fr... ; mais on devait y ajouter bientôt un exhaussement de la sacristie et la construction de tribunes...

L'adjudication des travaux, en un seul lot, fut donnée le 31 mai 1862 à MM. les entrepreneurs Jean Machetti et Polycarpe Anselmino, domiciliés à Thônes.

Mais l'emplacement de l'église étant subordonné au tracé de la nouvelle route de Serraval à Faverges, on perdit du temps avant de commencer les travaux... ; on dut même, après querelle avec un propriétaire, faire l'achat d'un terrain pour y asseoir l'église... Les travaux des maçons se prolongèrent du printemps de 1863 au 17 décembre 1864, jour de la réception de l'œuvre.

Le chiffre total et définitif du décompte fut de 64.179 fr. 08. Le Ministre des cultes avait accordé un subside de 10.000 fr. — Un emprunt avait été voté... On put remettre divers acomptes successifs à l'entrepreneur Machetti et l'on s'engagea à lui payer un intérêt annuel de 6 % jusqu'au payement final.

Le curé Petit n'avait pas vu l'achèvement de ces travaux : le 31 décembre 1863 il avait obtenu de se retirer à Annecy-le-Vieux... Il n'est mort qu'en 1881.

Rd GASPARD PELLET, né à Viuz-en-Sallaz le 2 septembre 1819, ordonné prêtre le 17 mai 1845, — longtemps vicaire à Thônes (1849-1861) — fut nommé le 1er janvier 1864 à la cure de Serraval, — où bientôt (d'octobre 1864 à 1884) il fut aidé par son jeune frère Rd Marie-Hyacinthe...

Mgr Claude-Marie Magnin, le petit collégien d'autrefois, devenu évêque d'Annecy, n'oublia pas la paroisse de Serraval dans sa tournée épiscopale de *mai 1868*.

Arrivé le 25 mai au soir, il fut complimenté par le maire Dépommier, qui rappela le souvenir de l'oncle curé... encore

vivace dans tous les cœurs après 38 ans... Et le lendemain *(26 mai)* il procéda à la *consécration de l'église* (1) et confirma 185 personnes.

L'église est de style ogival, à trois nefs, avec un maître-autel et deux autels latéraux, dédiés l'un à Notre-Dame du Rosaire et l'autre à St Joseph.

Trois fois au temps du curé Pellet, Mgr Isoard, successeur de Mgr Magnin, paraîtra dans la vallée de Serraval :

En 1884, au Bouchet, *le 17 juin*, il confirmera 39 enfants du Bouchet et 47 de Serraval.

En 1888, *le 13 juin*, à Serraval même, il confirmera 51 personnes de Serraval et 41 du Bouchet, et montera à Manigod pour la dédicace solennelle de l'église.

En 1892, le 30 mai, il consacrera l'église nouvelle du Bouchet.

Survivant près de onze années à son frère vicaire, M. Pellet mourut le 11 avril 1895.

Rd ANTOINE-JOSEPH-MARIE PINGET fut nommé à sa place le 20 avril 1895.

Né au Villard-sur-Boëge le 1er novembre 1855, petit-fils du Dr Pinget, il avait commencé par faire quelques études de médecine ; puis il était entré au Séminaire et avait été ordonné prêtre le 10 mars 1883 ; — vicaire à Sciez, à Vacheresse, à Viuz-en-Sallaz, — curé d'Usinens trois années avant de venir à Serraval.

Neuf ans il administra la paroisse ; puis le 19 juillet 1904, il obtint de se retirer, à Serraval même, et y mourut le 7 novembre.

Lui aussi avait reçu la Visite de Mgr Isoard, le *20 mai 1896*.

Rd MARIE-ADOLPHE FÉLISAZ fut nommé le 15 juillet 1904.

Né au Villard-sur-Boëge, comme M. Pinget, le 18 décembre 1855, prêtre du 10 mars 1883, — vicaire à Morzine, puis (déc. 1892) curé de La Muraz..., il resta moins de huit années..., puis il devint curé de Vinzier (1912-1923).

Ses années à Serraval furent attristées par le sectarisme officiel et les lois de Séparation, qui dépouillèrent la Fabrique — au profit du Bureau de bienfaisance — de 137 fr. de rentes, et la Mense, de 126 fr. de rentes, de bois et jardin (*Journal officiel*, 25 février 1910, p. 2205).

---

(1) Elle avait été bénite par le curé le jour du Rosaire 1864.

Rd FÉLIX CHARLET lui succéda (18 août 1912).

Né à Chavanod le 18 juin 1874, ordonné prêtre le 18 décembre 1897, — vicaire à St-Jean-de-Sixt, puis à Abondance, — il était devenu curé du Bouchet en décembre 1906.

Il resta près de treize années — moins les années de guerre — curé de Serraval et devint en mai 1925 curé de Montagny.

Rd LOUIS MERMOUD, né à Frangy le 25 juillet 1883, ordonné prêtre le 12 juillet 1908, — vicaire à Fessy-Lully, — professeur au collège de Thônes, mobilisé, blessé... — redevenu professeur et servant de vicaire à son oncle, curé des Clets, — nommé le 2 août 1925 curé de Serraval, y est mort prématurément le 24 janvier 1930, des suites de la guerre.

Rd ANGELIN-FRANÇOIS JACQUARD, né en 1888 à Onnion (dans la parenté du Bx François Jaccard, martyr), ordonné prêtre le 7 juillet 1912, — vicaire à Allonzier, Cercier, La Baume, Magland, Passy, — curé de Novel, 1924, — nommé le 4 mai 1930 à Serraval.

Quelques vicaires de Serraval

1411, Jean Ademar, suppléant du curé.
1414, Rodolphe Burnet (ou Bunriet).
1427, Amédée Berlion.
1435, Jean Charvet.
1431-1451, Jean Bergier, remplaçant le curé.
1445, François Callies (Qualiet).
1448, Jean Cursillat.
1458, Pierre Blanchard.
1470, Claude Motact (?).
1481, Louis Taconet et Claude Fornier.
1517, Jacques Cretet et Nicolas Alamand.
1607, François Golliet et Claude Perrissin.
1656, Jean-François Tissot.
1667, Simon Bigex, mort curé de St-Jean-de-Sixt.
1689, Joseph Curt, de Vaceline (Bouchet), mort en 1725.
1697, Maurice Lathuille, de Thônes.
1707-1719-26, André Ducrettet, de Lugrin, et Claude-François Richarme, de Serraval.
1708-1723-1745, autre Joseph Curt.
1711-17, Claude-Antoine Bourgeois, de Marlens, qui devint curé de Leschaux.

1714, Jacques Bergoën, des Gets, plus tard vicaire à St-Jean-d'Aulps, mort en 1731.

1734-37-40, Joseph Dubois, de Doucy (Bauges), recteur de la chapelle du Bouchet et recteur de la chapelle St-Anne du Villard-Tonxonis, mort en 1756.

1736, Christophe Ciclet, de La Roche, gardiateur de Serraval (23 juin 1736-1737).

1737, Jean-Louis Ducret, de Rumilly, qui devint curé de Clarafond, mort en 1771.

1758, Claude Fleury, de Larringes, recteur de N.-D. du Bouchet, plus tard curé de Vieugy, mort en 1793.

1762, Antoine Gay, des Clés, recteur du Bouchet, mort en 1777.

1764, Balthazard Maistre, d'Entremont, mort à Annecy en 1768.

1768, Jacques Avet, qui devint (1788) curé d'Essert... et (1803) curé d'Amancy, mort en 1812.

1771, Pierre-François Bétemps, de Manigod, plus tard curé de Saint-Nicolas-la-Chapelle, 1791..., 1803-1811.

1788-91, Joseph-Marie Cullaz, de St-Jean-d'Aulps, 1er vicaire régent — émigré — devenu plus tard curé-archiprêtre de Cluses, mort en 1835.

1789, Jean-Maurice Binvignat, de Thônes, 2e vicaire-régent..., qui devint curé de Bellecombe-en-Bauges, 1805-1828.

1791, Pierre-François Mugnier, d'Evires, qui devint bientôt curé d'Aillon, plus tard curé de La Compote, mort en 1822.

1803, Antoine Dacquin, de Rumilly, mort curé du Cohennoz, 1813.

1813, Pierre-Nicolas Gazel, d'Andilly, qui fut 53 ans curé de St-Ferréol, 1816-1869.

1816, Martin Roche, de Montagny, qui devint curé de Tignes, puis de Pralognan.

1822, Joseph Bel, de Rumilly, qui fut curé de St-Eusèbe de 1822 à 1869.

1823, Jean-Marie Magnin, de St-Jean-d'Aulps, — plus tard curé de La Forclaz, — mort en 1850.

1824, Louis Chapuis, d'Annecy, — qui deviendra curé de Mésigny, 1831... — mort en 1872.

— Antoine-Joseph Marulaz, — plus tard curé de Lucinges, 1831-1860.

1830, Joseph Fontaine, de Magland, — mort en 1841.

1833-41, Jean-François Martin, des Gets, vicaire-régent, — qui fut plus tard curé de Mûres, 1851-1884.

1842-44 et 1846-57, André Terrier, de Giez, *vicaire-régent*, — mort curé de Loisin, 1864-1865.

1847-49, Etienne Musy-Verdel, de Bonne, — plus tard curé de Juvigny, 1853-72.

1857, Jean-François Margüeret, de la Balme-de-Thuy, *vic.-régent*, — plus tard curé de La Balme-de-Sillingy, 1874-88, — retiré, — mort en 1918.

1859, Pierre Birraux, de Bernex, — plus tard curé du Lyaud, 1871-1896.

1860, Jean-Marie Delavay, des Gets, plus tard missionnaire en Chine, botaniste, mort en 1895.

1862, L.-Théophile Moccand, de Samoëns, — plus tard vicaire général de deux évêques, — mort en 1927.

— Hyacinthe-Joseph Geny, d'Ugine, — plus tard curé de St-Eustache, 1871-1885, — mort en 1886.

1864-1884, Marie-Hyacinthe Pellet, frère du curé, — mort le 4 août 1884.

1884, Jean-Maurice Maniglier, de Montmin, — devenu curé de La Balme-de-Thuy, de Peillonnex et de St-Eusèbe, — mort en 1916.

1885, Auguste Besson-Duverney, de Reignier, — mort vicaire à Fessy, 1891.

1887, François-Marie Rossillon, de Mieussy, — plus tard curé de Seythenex, 1892-1918.

1892, Jacques-Marie Soudan, de Lugrin, — mort en 1901.

1894, Louis-Philippe Paccard, de Manigod, plus tard curé de Ville-en-Sallaz, — mort en 1916.

1895, Jules Métral, d'Aviernoz, — qui deviendra en 1907 curé d'Entremont, — mort en 1914.

19..., Jean-François Périllat, de Burdignin, mort curé de Boussy en 1942.

1903, Jos.-Alexis Bibollet, de Crest-Voland, — plus tard curé de Marlens, puis aumônier de l'hôpital d'Annecy, — mort en 1940.

1904 ou 1905, Joseph Fumex, de Savigny, mort curé d'Arâmps en 1937.

1914, Louis-Pierre-Marie Poncet, de La Frasse, vicaire aux Allinges, 1908..., nommé vicaire à Serraval en juillet 1914, — aussitôt mobilisé... — mort par suite de ses blessures en juillet 1918, à Salins (Jura).

Prêtres originaires de Serraval

XV^e, XVI^e, XVII^e ET XVIII^e siècles

Rd Cugnet Jean, recteur de la chapelle du St-Esprit en 1481.

Rd Cugnet Jacques, recteur de la même chapelle en 1580.

Rd Blanc Jacques, né vers 1618, ordonné prêtre en 1643, vicaire à Thônes depuis 1648, mort le 11 décembre 1676. — Voir plus loin deux autres Blanc.

— Rd Cohendet Maurice, fils de François à feu Jean, de la Saussaz (sic), (neveu de Pierre Cohendet fixé à Reims), né le 9 octobre 1740, étudia en Sorbonne, fut ordonné prêtre le 5 mars 1766, obtint le doctorat en droit (de Reims), 25 juin 1772 ; — nommé le 2 août 1773 chanoine de la cathédrale d'Annecy, — en 1788-89..., curé de Pontchy, — émigra (1793) en Piémont, — rentra, fut arrêté aux Clés (en octobre 1799), fit partie d'un convoi en partance pour l'île de Ré..., mais revint sur ses pas, par suite d'une pétition au Ministre de la police, et surtout par suite du coup d'Etat du 18 brumaire (9 novembre)... Fut quelque temps (1803) curé de Bluffy, puis se retira du ministère paroissial... et mourut en 1823, — laissant un certain capital pour les Quarante-Heures et pour un service solennel à Serraval. — Voir plus loin.

Rd Fichet Jacques, prêtre du 17 décembre 1650, curé de Manigod, 1659-1696.

Autre Fichet Jacques, neveu du précédent, ordonné prêtre le 22 décembre 1691, — vicaire, ensuite curé à Manigod, 1696-1743, où il contribua à la fondation du Carême et du Vicaire-régent...

Rd Fichet Jean-Alexis, fils de M^e Jean-Antoine, ordonné prêtre le 3 avril 1756. — Voir plus loin.

Rd Gardet Georges, du Villard-Tonxonis, sous-vicaire à Marlens en 1583..., recteur de la chapelle du St-Esprit à Serraval, 1607...

Rd Gay Charles, tonsuré en 1721, — vicaire à Passy, mort en 1725.

Autre Gay Charles, prêtre, chapelain à Bozel en Tarentaise, 1742.

Rd Martin Mathieu, ordonné prêtre en 1574...

Rd Miquet Simon, ordonné prêtre le 6 mars 1632...

Rd de Menthon du Marest (Paul), né vers 1620, docteur en théologie, — curé de Serraval de 1681 à 1708...

Son frère, Rd Jean-Jacques de Menthon du Marest, né vers 1628, docteur en théologie, ordonné prêtre en 1654, — chanoine, archidiacre, — plébain de Thônes dès 1659, — mort en février 1692.

Rd Revil Pierre, ordonné prêtre en 1572, curé de Viuz-la-Chiésaz, — mort en 1587.

Rd Richarme Claude-François, du Villard-Tonxonis, prêtre de 1699, — vicaire de Serraval, 1707..., chanoine de Flumet..., — mort le 15 décembre 1739.

R. P. Sylvestre du Marest de Serraval, capucin, qui fit profession le 2 juillet 1636.

Rd Trabichet Antoine, tonsuré en 1580, — vicaire admodiateur de Manigod, 1588...

XIX^e siècle

Rd Blanc Marie-François, né le 3 mai 1801, ordonné prêtre le 12 juin 1824, — vicaire à Pers et à La Giettaz, — curé du Bouchet, 1832..., — mort le 12 avril 1852.

Rd Blanc-Garin Théophile, né vers 1839, — entré au Séminaire d'Annecy en 1859, tonsuré en 1862, — parti en janvier 1863 pour La Nouvelle-Orléans, — curé à Bâton-Rouge.

Rd Chamberot Pierre, né le 6 septembre 1789, ordonné prêtre le 28 juillet 1816, — curé de Brens, 1819-1826.

Rd Chamberot Pierre-Marie, né le 23 janvier 1803, prêtre le 19 mars 1831, — vicaire-régent à St-Julien, puis à Lugrin, — curé du Reposoir, 1846, puis de La Rivière-Enverse, 1851... — mort en 1861.

Rd Cohendet Joseph-Marie, né le 14 janvier 1796, ordonné prêtre le 7 avril 1821, — curé de Novel, 1828, — d'Entrevernes, 1832, — et d'Argentières, 1850... — retiré à Serraval et mort le 17 novembre 1866.

Rd Cohendet François-Joseph, né le 21 août 1806, ordonné prêtre le 24 mai 1834, — vicaire à Praz-Megève, aux Gets, à St-Pierre-de-Rumilly, Chilly, Anthy, — nommé le 11 février 1853 curé de La Chapelle-St-Maurice (dite Chapelle-Blanche), — mort le 22 septembre 1877.

Rd Cohendet Jean, né le 20 juillet 1853, excorporé en 1876 pour le diocèse de Lyon.

Rd Cohendet Maurice, né vers 1850, excorporé en 1871 pour le même diocèse de Lyon.

Rd Dépommier Joseph-Marie, nē le 30 novembre 1792, ordonné prêtre le 16 août 1815 ; vicaire à St-Pierre-d'Albigny, — curé, 1818... de Domessin, — 1824, de St-Béron, — 1825, de Fréterive, — puis, 1839, d'Hauteville (canton de Chamoux) et (1860) archiprêtre..., retraité en 1872, — mort à Hauteville le 11 avril 1876.

— Rd Dépommier Jean-Claude, né le 9 juillet 1800, prêtre le 12 juin 1824, — vicaire à Cruseilles, — nommé le 12 mars 1831 curé de Clermont, et mort le 18 janvier 1864.

— Rd Dépommier-Cotton Pierre-François, né le 15 février 1806, ordonné prêtre le 5 juin 1830, — après avoir été excorporé pour le diocèse de Chambéry, — fut vicaire à Aix-les-Bains, 1830, — curé de Méry, 1834..., etc..., se retira en 1863... mort à Chambéry le 1^er^ novembre 1872.

— Rd Dufour Maurice-Joseph, né le 2 juillet 1782, ordonné prêtre (à 28 ans) le 12 août 1810, — vicaire à Thônes, — curé de Bluffy (1818), de Veyrier (1831), puis des Clets (depuis le 13 mars 1833), — mort le 19 avril 1854.

— Rd Jean-Maurice Fichet, né le 15 mars 1795, ordonné prêtre (à Grenoble) le 7 mars 1818, — vicaire à Combloux et à Viuz-en-Sallaz, — curé de Saint-Girod (près d'Albens) dès le 22 juin 1822, — se retira en 1873.

— Rd Gay François, né le 16 septembre 1816, ordonné prêtre le 6 mars 1841, — vicaire à Mégevette et à St-Maurice d'Annecy, — en 1846, prédicateur à Turin, — en 1852, vicaire à Faverges, — 1854, prêtre habitué à St-Nicolas-des-Champs (Paris), — 1856, vicaire à Saint-Pierre-de-Montmartre, — 1864, vicaire à Auteuil, — mort le 17 mars 1877 à Paris. — Il donna 10.000 fr. au Grand Séminaire d'Annecy.

— Rd Gerfaux Alphonse, né le 19 février 1827, ordonné prêtre le 12 mars 1853, — professeur à Evian, — vicaire à La Chapelle-d'Abondance, à Chens, à St-Gervais, à Marin, à Faverges, — nommé en 1870 curé de Vovray, — le 1^er^ mai 1877 curé-archiprêtre de Sillingy, — le 16 novembre 1878 curé d'Etaux, — en 1889, aumônier du noviciat des Frères à Annecy, puis en 1892 aumônier à l'Immaculée-Conception, — mort le 24 avril 1908.

— Rd François Labottière, né le 15 avril 1756, — ordonné prêtre en 1780, — religieux carme déchaussé, à Chambéry, — aumônier des Carmélites, — émigré (1793) en Piémont, —

rentra en Savoie, fut arrêté à Trivier, condamné à la déportation à l'île de Ré (où il arriva le 7 août 1798), — fut de retour à Chambéry le 19 février 1800, — nommé le 10 août 1803 curé de La Ravoire. — Retraité en 1832 dans sa paroisse, il y mourut le 22 mars 1852, à l'âge de 96 ans 2 mois 7 jours. (1)

Rd Paillon Basile, originaire de Serraval, mais né en Lorraine, à Vigy-et-Dessauge (Moselle), le 2 janvier 1848, passa une année (1871-1872) au Séminaire d'Annecy, — s'en alla au Séminaire Colonial (de Paris), — et devint vicaire et curé à la Guadeloupe. — Retiré à Serraval, il y mourut le 27 février 1903.

Rd Richard-Cugnet Claude, né le 16 décembre 1803, ordonné prêtre le 13 juin 1829, — déjà incorporé au diocèse de Chambéry, — vicaire à St-François de Sales (Métropole), — nommé (1836) curé de Montailleur, et en 1838 curé de Saint-Jeoire, — retiré en 1875 à Chambéry, — mort le 24 juin 1882 à Myans.

Rd Richard-Cugnet François, né le 17 septembre 1821, ordonné prêtre le 29 mai 1847, — vicaire à La Motte, — exerça ensuite le ministère dans les diocèses d'Orléans et de Paris, — et partit en 1855 pour l'Amérique.

R. P. Richard-Cugnet Philippe, né le 22 novembre 1824, — ordonné prêtre le 5 avril 1851, — missionnaire de St-François de Sales aux Indes anglaises, évangélisa les Khondes, contracta la fièvre des jungles..., — fut Vicaire général de Mgr Tissot, — ne se lassant jamais de prêcher, soit en anglais, soit en tamoul, — et mourut le 11 avril 1880. (*Missions Catholiques*, 1880, page 371).

Rd Sage Claude-François, né le 1er février 1780, ordonné prêtre le 12 août 1808, — retiré à St-Jean-d'Arves et mort en 1809.

Il est à noter que depuis les décès de MM. Paillon et Gerfaux, il n'y a plus aucun prêtre natif de Serraval, et que de tout le 19^{e} siècle la paroisse n'a vu naître que douze prêtres, cependant qu'elle a bénéficié du ministère de 10 curés et de 25 vicaires.

---

(1) MORAND, *Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry.*

Serraval au temps de la féodalité

A l'époque où s'éteignit la dynastie des rois de Bourgogne (1032) — dit l'*Histoire de Thônes* — la masse des habitants de nos campagnes était composée d'hommes mainmortables ou *taillables à merci,* c'est-à-dire assujettis envers tel ou tel seigneur à payer des tailles et autres redevances annuelles...

A Serraval, en 1484, le comte de Genevois Janus, — dont les droits devaient passer aux ducs de Savoie, — possédait (nous ne savons depuis quelle date) 30 feux taillables, ci .. 30
N^e^ Amédée des Clets 8
N^e^ Louis de Genève (14 + 18) 32
Autres coseigneurs de la Val des Clets (2 + 3 + 4) 9
N^e^ Georges de Menthon, seigneur du Marest 27

Total ..... 106 feux.

Et dans les siècles suivants les héritiers de ces seigneurs (nommés plus loin) continuèrent à percevoir, de leurs « hommes » ou taillables, les redevances féodales... et à recueillir leurs héritages dans le cas de décès sans enfant ni co-diviseur... — à moins que tel taillable se fût fixé un an et un jour dans la ville de Thônes sans opposition ni réclamation de la part de son seigneur — ou à moins qu'il eût acheté de son seigneur son affranchissement particulier : les minutes des notaires nous rapportent quelques cas de ces affranchissements...

Au XVIII^e^ siècle

Grâce à nos rois de Sardaigne, la paroisse de Serraval, comme les autres, avisa aux moyens de s'affranchir totalement de toute taillabilité, par voie de rachat, en traitant avec la couronne et avec les héritiers des fiefs dits de la Tornette, de Boringe, du Marest et autres de la Val des Clets.

Nous disons de la Tornette d'abord :

Procédée de N^e^ Albert des Clets *divisé* d'avec N^e^ Henri Pelard, cause-ayant de N^e^ Louis, fils de Maurice des Clets (*Histoire de Thônes*, tome 1^er^, p. 233, note 4), *la seigneurie de la Tornette* ou Tournette s'étendait sur Thônes et Les Villards, sur Les Clets et Manigod, principalement sur Serraval (et Le Bouchet).

Des N^es^ de Lalée (voir *Histoire de Thônes*, pages 201, 231, 232, 234...) elle avait passé au sénateur De Ville, aux N^es^ de Gros, aux N^es^ Lambert d'Angeville, puis en 1767 à la commune

de Thônes en même temps qu'au sieur Claude-François Cugnet, de Serraval...

Avec celui-ci, le 9 septembre 1769 (1) Serraval traita de l'affranchissement pour la somme de ..... 635 livres.

Pour la rente du Marest (dite *de Boringe* (soit de Genève-Lullin), indivise pour une moitié entre les Dames d'Evieu et de Châtillon et Ne Pierre du Rouvenoz pour l'autre moitié (après avoir passé par les Nes Moyne, seigneurs de Serraval, et les Nes Pelard du Noiret), Serraval traita le 16 septembre 1769 (2) avec Ne Lambert du Rouvenoz, pour 962 livres.

Quant aux seigneuries du *Marest* (3) et du Bouchet, passées (1777) du lieutenant-colonel Paul, chevalier du Marest, à son parent éloigné Bernard-Joseph de Menthon, baron de la Balme, la commune de Serraval traita avec celui-ci le 19 octobre 1785 pour la somme de ..... 1.300 livres

Le même jour, elle traita avec :

Ne Louis-Joseph de Granery, marquis de La Roche pour	2.000	»
Ne Jean-Baptiste d'Humilly de Serraval	1.600	»
Ne Prosper Favre, marquis de Thônes, et la commune de Thônes	4.800	»
La cure de Serraval	300	»
La commune de Manigod	260	»
Ne Bernard de Gallay de Saint-Pierre	150	»
Mme Ducrest, veuve Marchiand des Clets	8	»
En 1786 :		
Le 25 février, avec Ne Bertrand de la Pérouse	1.200	»
Et avec Ne d'Oncieu de Chaffardon	300	»
Et enfin, le 1er juillet 1789, avec Ne Milliet, marquis de Faverges	220	»
Total général	13.775	livres

(1) Déjà, l'année précédente (4 juin, 9 juillet et 22 octobre), Joseph Savey-Guerraz, Claude-Joseph et autre Claude Bardet, et encore Jean Savey-Guerraz, tous cinq du *village de Cons*, avaient obtenu de Cl.-F. Cugnet, leur affranchissement, pour les sommes de 45 + 90 + 30 livres (J.-F. Missillier, notaire).

(2) Or, en 1742, s'étaient déjà affranchis Jean et Joseph Cohendet ; Jean-Louis et Pierre Cohendet, de la Sauffaz, le 2 janvier et 16 août 1764 ; — Jean-Claude Richarme, du Villard-Tonxonis, le 21 janvier 1764, ainsi que Joseph Richarme, de la Sauffaz, le 7 juillet 1764.

(3) Le 14 septembre 1762, Me Joseph-François de Menthon du Marest avait déjà affranchi et libéré (moyennant 70 livres), Balthazard et Paul Dufour, du village du Marêt (*sic*), de l'hommage liège et taillable à miséricorde auquel ils étaient astreints ensuite d'une reconnaissance du 17 février 1655.

Note sur l'émigration temporaire

Voici ce qu'écrivait en 1755 ou 1756, Me Gaÿ, secrétaire de la paroisse :

« Il peut y avoir dans la paroisse environ 80 personnes qui vont en France en automne en qualité de ramoneurs de cheminées et qui ne se rapatrient qu'au printemps pour travailler leurs terres ; ils peuvent apporter dans la paroisse, l'un comportant l'autre, environ un louis neuf chacun. Il y a aussi environ une vingtaine de garçons domestiques à Paris, qui ne se rapatrient point et qui ne donnent aucun secours à leurs familles. »

Plus détaillés sont les renseignements fournis en 1811 par le maire de Thônes Pierre-François Durod.

Le sous-préfet d'Annecy a demandé (27 mai) si dans les communes du canton il y a des individus qui soient en usage d'aller chercher des moyens d'existence dans les départements de l'intérieur, et d'emmener chaque année des enfants encore très jeunes... Le maire répond le 14 Juin (1) :

« J'ai l'honneur de vous faire part, ensuite des renseignements que je me suis procurés des maires de ce canton : — 1° que celles des communes de ce canton où cet usage est le plus généralement répandu sont celles de Manigod, des Clefs et de Serraval ; 2° que les individus qui sont dans la pratique de cet usage emmènent chaque année environ 80 de ces enfants, dont vingt fournis par chacune des communes des Clefs et de Manigod et quarante par celle de Serraval., (2) L'on n'a point appris qu'il se rédige à ce sujet des conditions par écrit, les parents se contentant de la parole des individus à qui ils confient leurs enfants et qui promettent de les nourrir, de leur fournir une paire de souliers neufs avec quelques haillons, et enfin de payer aux parents de chacun des enfants une rétribution qui varie de dix, quinze à vingt-cinq francs, sans excéder cette dernière somme. — 3° Les parents n'exigent d'autre garantie du retour de leurs enfants que la parole donnée par leurs conducteurs. — 4° Les départements de l'intérieur vers lesquels ces émigrations se dirigent communément sont ceux de la Marne, de l'Aisne, et ceux avoisinants. — 5° Les époques de départ sont les mois d'août et septembre, et celles du retour les mois de mars et avril, suivant l'époque du départ. »

---

(1) Archives de Thônes : *Registre-Journal de 1810-1814*, folio 102.

(2) N'oublions pas que la commune de Serraval comprenait encore le territoire du Bouchet.

Syndics de Serraval

Au XVII[e] siècle

1607, Simon Orset et Jean Richermoz-Mermet.
1608, Jean Gerfaud et Louis Mugnier.
1609, Jean Dufour et Louis Blanc-Berthet.
— octobre, Blanc-Garin (Jean) et Louis Ouvrier, pour six mois.
— Simon Charvillon, Pierre Blanc-Garin et Antoine Miquet.
1610, mars, Jean Bardet et François Cohendet.
— mai, Nicolas Delespignier et Antoine Dufour.
1630, Antoine Jacquet.
— Maurice Bardet et Louis Blanc.
1631, Pierre Blanc et Simon Chamberous.
1638, Jacques Amodry-Nicollet et Mathieu Revil.
1658, Pierre Blanc, Georges Blanc, Claude Veyrat, Balthazard Saillet.
1667, Pierre Chamberot et François Curt.
1678, Jean Dufour et Maurice Savey.
1687, Antoine Gerfaux, François et Balthazard Richermet.

XVIII[e] siècle

1714, François Cugnet.
1720, Balthazard Blanc.
1734, Maurice Chamberot et Claude Grandjean.
1735, Claude-François Fichet.
1736, Cl.-F. Fichet et Joseph Savey-Guerraz.
— déc., Sébastien Richarmet et J.-F. Barrachin-Marion.
1737, François Miquet, syndic pour la manche devant, et Antoine Jacquet, syndic pour la manche derrière.

Par suite de l'édit de Péréquation générale du 15 septembre 1738, Serraval a un conseil de six membres, plus un seul syndic.

1739, Claude Miquet.
1740, Jean Cohendet.

1740, le 2 octobre, accord avec Manigod et Les Clets au sujet de l'aulp de Fier : 200 vaches de Serraval pourront y pâturer.

1742, Claude Blanc-Garin.
1743, Louis Martin dit Bertet.
1744, Jean-François Dépommier-Losset.
1745, Joseph Gay, Jean Tissot-Rosset.

— Réparations urgentes à l'église en 1745.
1746, Claude Curt, de la Saussaz.
1748, Pierre Cohendet, de la Saussaz.
1749, Joseph Avet-Forey.
1750, Pierre Dépommier.
1751, Claude-François Fichet.
1752, Maurice Blanc-Garin.
1753, Antoine Bordet.
1755, Jean-Claude Labottière.
1756, Claude Coquet.
1757, François Gay.
1758, Claude Dépommier-Cotton.
1759, Balthazard Tissot.
1760, Pierre Tissot.
1761, Jean Cugnet.
1762, Maurice Châtelain-Cadet.
1763, Pierre-Jean Revil-Gabet.
1764, Balthazard Dufour.
1765, Balthazard Bardet.
1766, Joseph Savey.
1767, Jean-Claude Richarme.
1768, Joseph Cucubalon.

Assemblées générales pour l'affranchissement le 11 décembre 1768 et le 14 juin 1772.

1769, Maurice Tissot.
1770, Jean-Antoine Cohendet.
1775, Pierre Amoudry.
1776, Joseph Bardet.
1779, Joseph Cohendet.
1780, Joseph Barrachin-Marion.
1781, Claude Savey-Guerraz.
1782, Claude-Joseph Amoudry.
1783, Pierre BarrachinMarion.
1784, Claude Dépommier-Cotton.
1785, Jean-Claude Blanc-Garin.
1786, Jean-François Tiaffey.
1788, Jean-Claude Richard-Cugnet.
1789, Pierre Miquet-Boret.
1791, Claude Bardet.

L'invasion

1792, septembre, 22. — Entrée des Français en Savoie.

1792, octobre. — L'assemblée de la paroisse de Serraval nomme Maurice Richard-Cugnet son député à l'Assemblée des Allobroges de Chambéry.

Sous le régime français

1792, décembre. — Election d'une municipalité provisoire.

1793, janvier. — Municipalité définitive : Claude-François Cugnet est élu maire.

10-13 février. — Assemblée des sept paroisses du canton à Thônes pour nommer quatorze électeurs du canton : Maurice Richard-Cugnet est élu électeur de Serraval ; il se rend à Chambéry.

17 février. — Courageuse installation du nouveau curé, Joseph Sage : — expédition nocturne contre le curé (avril) et condamnation du maire...

4-10 mai. — Soulèvement des paroisses de la vallée ; les combattants de Serraval sont chargés de garder le défilé des Essérieux... Jean-François Savey-Guerraz, dit le Parisien (1), du hameau de Cons, et Joseph Bardet (2), du Bouchet, sont fusillés le 9 mai ainsi que N... Moret, de la Bottière... On sait la suite.

Pour sa part de la contribution de 40.000 livres imposée « sur les communes rebelles », Serraval devra payer 8.923 livres.

1794, mars, 24. — Le maire C.-F. Cugnet et l'adjoint Joseph Gay sont admonestés par l'administration du District (d'Annecy) pour leur lenteur à faire descendre à Annecy les métaux, effets et ornements du culte...

1795. — Sous le régime de la Constitution de l'an III, dit du Directoire, Serraval n'a plus sa municipalité, mais seulement un agent national et son adjoint :

AGENTS	ADJOINTS
1795 :	
Nov., 6, Claude-François Cugnet.	Barth. Savey-Guerraz.
Mars, le même, destitué après fructidor.	
1797 :	
Nov., Joseph-Marie Richarme.	
1798 :	
Barthélemy Savey-Guerraz.	Jean-F. Blanc-Mailland.

(1) Né le 10 août 1757, capitaine élu des compagnies de Manigod et de Serraval.

(2) Né le 10 juillet 1754.

Mars, 30, Joseph Dépommier-Cotton, Joseph Richarme.

1799 :

Mars, 30, Jean-Antoine Cohendet. Nic. Richarme et Jos. Dépommier, qui démiss. Joseph Richard-Cugnet.

Le 11 septembre 1799 le canton de Thônes, ainsi que celui du Grand-Bornand, est mis en état de siège : — des soldats arrivent pour y rester « en garnison » à la charge des réquisitionnaires et des conscrits renitents...

En avril 1800, les municipalités sont rétablies.

1800-1815, Joseph Cugnet est maire de Serraval.

Sous le régime sarde

1816-1821, Claude-François Cugnet, syndic.

Du 16 décembre 1816 au 10 novembre 1818 la commune de Serraval est rattachée au mandement de Talloires !

1821, Jean Cugnet, syndic.

1825, Balthazard Savey-Guerraz.

1844, Jean-François Bardet.

1855, Jean Cugnet.

Après l'annexion à la France

votée le 22 avril 1860 par 316 oui **sur 325 inscrits**

1860, Jean Cugnet, nommé maire.

1861, André Dépommier, maire.

1871, François Cugnet, maire.

1878, Maurice Chamberot.

1881, Napoléon Savey-Guerraz, réélu en 1884.

1885, Joseph Dupont, réélu en 1888 et 1892.

1896, Jean Miquet-Boret, réélu en 1900, 1904 et 1908.

1911, Georges Conhendet.

1912, Maurice Tissot.

1913, François Amoudry, réélu en 1919.

1921, Armand Amoudry, réélu en 1925, 1929, 1935.

1916. — Mort du peintre Blanc-Garin, fils d'un marchand de Serraval. Né à Givet (Ardennes) en 1843, cet artiste exposa aux salons de 1868 à 1879, puis il se fixa à Bruxelles, où il se consacra au professorat : il eut, entre autres élèves, la comtesse de Flandre et le célèbre dessinateur hollandais Raemackers. — Pendant la Grande Guerre, il perdit l'un de ses trois fils, commandant de carabiniers, tombé au champ d'honneur, à Drïe-Grachten en avril 1915. (*Rev. Savois.* 1916, p. 90.)

Morts pour la France
1914-1918

1914

MISSILLIER Claude-Marie, 17 septembre.
AMOUDRY François-Joseph, 4 novembre.
BLANC-GARIN Ernest, 16 novembre.
COHENDET Georges, 17 novembre.
BLANC Philippe, 8 décembre.
CURT François-Joseph, 30 décembre.

1915

COHENDET Jean-Claude, 1er mars.
GERFAUX Albert, 8 mars.
COHENDET Alex.-Auguste, 29 mars.
JOSSERAND Auguste-Edouard, 23 juin.
MISSILLIER Francis, 13 juillet.
AMOUDRY Eugène-Ernest, 9 octobre.
BLANC-GARIN Paul-Auguste, 15 décembre.

1916

FRACHARD Marius-Joseph, 5 janvier.
SAUNIER Maurice, 3 mai.
CURT François-Jean-Louis, 3 septembre.
COHENDET-ROUX Joseph, 13 septembre.
REVIL-GABET François-Jean-Louis, 3 septembre.
HUDRY André, 3 octobre.

1917

BLANC Maurice, 5 août.
DÉPOMMIER Maurice-Henri, 23 octobre.

1918

MIQUET-BORET Gaston, 25 avril.
FAVRE Pierre-Marie, 15 juillet.
BLANC-GARIN Marie-Edouard, 12 août.
DÉPOMMIER Joseph, 4 octobre.
BLANC-GARIN Georges, 15 novembre.

1939-1940

PÉRILLAT-MERCEROZ Léon, 3 juillet 1940.
PÉRILLAT-MERCEROZ Justin, disparu.

Donnez-leur à tous, Seigneur, le repos éternel !

Le Massif géologique de Sulens

Sur le territoire de Serraval s'élève — face à Manigod — la montagne de Sulens (1849 m.), avec un ensemble de collines et d'arêtes qui l'entourent — à partir de la Frasse (commune des Clets) et du Marest (de Serraval) jusqu'au-delà du Plan des Mouilles... — et qui s'allongent dans la direction N.-S. (comme une ellipse) entre Serraval et Saint-Ferréol.

Etudié dès l'année 1861 par l'abbé P. Vallet et Louis Pillet, de Chambéry, par le professeur Ch. Lory (venu de Grenoble) et par les savants suisses Alphonse Favre et B. Studer, — qui reconnurent (entre la Frasse et le Marest) les couches de l'infralias à ses fossiles *Avicula contorta, Mytilus psilonoti, Gervilia inflata...*, — ce massif de Sulens a été visité et étudié maintes fois par d'autres savants, qui lui ont trouvé les mêmes matériaux qu'à celui des Annes (du Grand-Bornand).

Incontestablement, dans la montagne proprement dite de Sulens, apparaissent (en bancs à peu près verticaux) les calcaires du lias, et avec eux les schistes tendres du *lias* ;

Tout le long du bord oriental, il y a un liseré continu du *trias* (cargneules jaunes et marnes schistoïdes rouges), avec quelques rares affleurements de gypse (autrefois exploités près du Marest) ;

Et ici et là (par exemple dans la colline de Roche-Vieille et celle du Bouchet) des alternances de calcaires sublithographiques du crétacé supérieur, des conglomérats polygéniques, des calcaires jurassiques ou crétacés... qui plongent sous Sulens..., mais tout repose *sur le flysch, terrain tertiaire !...*

Avouant notre incompétence en ces détails géologiques, nous nous contentons de retenir la conclusion donnée par nos savants, qui se sont passionnés autour de ces mystères :

Le massif triasique et jurassique de Sulens est constitué par un empilement de *trois nappes de charriage* (qui se rattachent à celles du Chablais). Et ces masses exotiques ont été mises en place *avant* le plissement définitif de la région, *dès la fin de l'éocène* (puisqu'elles reposent partout sur les grès de Taveyannaz) et *pendant l'oligocène*, comme la klippe des Annes.

Cf. Léon Moret (d'Annecy), *Géologie du Massif des Bornes*, pages 117, 135, 146.

LA PAROISSE DES CLETS

A trois kilomètres au sud de Thônes, sur un promontoire rocheux entre le Fier et le Pécherel, s'élève — à 720 mètres d'altitude — l'église des Clefs ou des Clefs-sur-Thônes, comme on affecte de dire aujourd'hui.

Et au-delà de l'église, au sud, s'étend la paroisse de ce nom.

Au levant, sur la pente du massif de Vaunessin, une vingtaine de maisons éparpillées constituent le hameau des Pohets (1) ; une dizaine d'autres maisons ou chalets de bois sont aux Envers, en-deçà du Fier.

La plus grande partie de la paroisse se distribue au couchant en trois hameaux : l'un, d'une dizaine de maisons, est en face du chef-lieu et s'appelle Montisbrand, un autre, plus important, qui porte le nom de Belchamp, sur le sentier qui monte au chalet de Rosairy et à la Tournette ; un troisième, de plus de 40 maisons, groupées près d'une chapelle sur un plan horizontal, qui forme comme une sorte de creux (*crosum*) par rapport à ses environs... (3)

La superficie totale est de 1.969 hectares.

Il n'y a de population agglomérée (de 40 à 50 individus) qu'au chef-lieu, comprenant 17 maisons en 1943.

---

(1) Plusieurs exploitations réunies formaient ce qu'on appelait la *pooste* ou *poeste*, en latin *potestas*... La *potestas* (synonyme de *seigneurie*, de *district*...) se confondait parfois avec la *villa*, groupe de maisons, village (MÉNABRÉA, *Histoire de Chambéry*, p. 51).

(2) Au Moyen Age, c'était *Montissimbrant* ou *Montissibrant*, village de la *Montagne qui pleut, d'où vient la pluie* (*imber, imbris*).

(3) Nous pensons qu'il faudrait écrire *le Cros* et non pas *le Cropt*.

MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Lors du fameux recensement ordonné par le duc de Savoie Emmanuel-Philibert en 1561 (et conservé aux Archives de Turin), la paroisse des Clets avait 864 habitants (soit 497 solvables, 246 pauvres, 119 mineurs et 2 prêtres).

En 1756 elle avait, en 118 familles, 479 individus au-dessus de cinq ans.

En 1766, d'après la Visite de Mgr Biord, 105 feux, soit environ 600 habitants...

En l'an X de la République (1801-1802), 700 habitants.

En 1821, 367 hommes + 437 femmes = 804.

En 1848, il y a 758 ou 756 individus, dont 10 absents ; et sur ce nombre, 327 ne savent ni lire ni écrire, 200 savent lire, 226 savent lire et écrire.

En 1861, il y a 636 hab., — en 1872, 590, — en 1881, 621, — en 1891, 574, — en 1901, 590, — en 1911, 521, — en 1921, 467 (trente sont tombés pour la France), — en 1931, 427 (dont 8 ouvriers étrangers), — en 1936, 443 (soit 429 de population municipale et 14 de population comptée à part).

DÉNOMINATION DE LA PAROISSE. — Tout d'abord comment *s'écrit* ou *doit s'écrire* le nom du chef-lieu, et par suite le nom de la paroisse ? Est-ce *Les Clefs* ? ou faut-il écrire *Les Clées* ? *les Clets* ? *les Clés, les Clez, les Cléez* ?

a) Dans les volumineux rouleaux des châtelains (des comtes de Genevois et des comtes ou ducs de Savoie) que l'on va consulter aux archives camérales de Turin, toujours se présente le nom de cette localité avec un *t* (*Vallis Cletarum,* la val des *Clets,* le village des *Clets, v*ers les *Clets,* le pont des *Clets*...).

b) De même, invariablement, les procès-verbaux des Visites pastorales de nos évêques de Genève citent *ecclesiam Cletarum* (1411, 1470, 1481, 1517) ou *ecclesiam de Cletis* (1414, 1445, 1580), *apud Cletas* (1411, 1414).

Rédigée en français, la Visite de St François de Sales, du 13 octobre 1607, désigne « l'église parrochiale de Saint-Nicolas-*des-Clées* » conformément aux lois de la philologie (les mots latins *cleta, cletæ, cletarum,* par la chute de la consonne médiane *t,* étant devenus *clée, les clées*...).

c) Antérieurement, d'ailleurs, à tous ces documents, était apparue dans notre pays, une famille puissante, dite des *nobles des Clets,* par exemple, en 1189, un noble *Pierre des Clets,* Petrus *de Cletis,* qui partait ou se disposait à partir pour la croisade... et combien d'autres nobles, Albert *des Clets,* Jacques *des Clets,* Henri, Aimon, Jean, Guillaume, Humbert, Amédée,

Antoine... *des Clets, de Cletis,* toujours avec un *t,* comme le montre en maintes pages le fameux *Armorial et Nobiliaire de Savoie* (tome II).

Or, nous trouvons dans nos Dictionnaires de la basse latinité que *cletae, cletarum, de cletis* (d'origine celtique) signifient — non pas des clefs à ouvrir ou à fermer une porte (ce qui se dit en latin *clavis, claves*...) — mais les *claies* dans le sens de palissades (ou treillages de bois) servant de clôtures ou de cloisons à parquer des troupeaux... ou bien constituant des barrages pour obstruer un passage et empêcher ou retarder une attaque..., ou bien encore dans le sens de porte à claire-voie (comme dans les armoiries de Thônes qui sont *de gueules à la claie d'or*).

Ceci dit, rien n'est plus facile que de trouver dans notre localité une application de ces différents sens, surtout du premier :

A l'époque où les pâturages et les troupeaux constituaient leur unique fortune, les habitants pouvaient garder successivement leur troupeau de brebis en quelque grande enceinte de claies, ou le partager et le parquer en des lots plus petits. (1) Peut-être aussi la maison forte du seigneur de ces lieux était-elle défendue vers le Cier (ou Fier) et vers le Pécherel, et sur les pentes du promontoire, par des rangées de claies (sorte de fers barbelés ?), ou bien s'ouvrait-elle à l'appel d'un seigneur ami ou allié et de ses hommes d'armes par des portes à claire voie ?...

Bref, laissons toutes ces hypothèses.

Il est un fait indéniable, c'est que le mot latin *de Cletis, Cletarum, Cletas*... a désigné une famille noble, un château, une paroisse et toute une vallée avec ce sens primitif de *claies*.

Et cela pendant plusieurs siècles.

Mais un jour vint, où, par l'ignorance des uns et l'insouciance des autres, les scribes, clercs de notaires et autres, se mirent à écrire avec un *f Les Clefs,* la paroisse des *Clefs,* le chemin des *Clefs*... en rêvant à je ne sais quelles *clefs de la vallée !*

Erreur manifeste qu'ils auraient évitée en prêtant une oreille attentive au parler local :

En patois, dans la vallée de Thônes,

Une clef se dit on'a *clyâ,* — deux clefs, dave *clyés*...

---

(1) Témoin le lieu dit des *Clétettes, apud Cletettas,* aujourd'hui *les Eclettes.*

Une claie se dit on'a *clya,* — deux ou trois claies, dave u trë *clyës...*

Or, écrivait en 1879 M. Aimé Constantin, de Thônes, grammairien et philologue distingué, qui avait été longtemps précepteur à la cour impériale de Russie : « Il y a une trentaine d'années [donc vers 1850] le nom de cette localité [des Clés] se prononçait de deux manières différentes par les habitants de la campagne : les uns, — c'était la majorité — disaient les Clyés ; d'autres — les vieilles gens — prononçaient les Clyës ». Celles-ci gardaient donc le sens ancien des documents civils, ecclésiastiques et nobiliaires, le sens traditionnel de *claies* et non pas de *clefs*.

Pour nous, les vieilles gens, nous protestons contre l'erreur, contre l'usage actuel et, conformément aux pièces d'archives si nombreuses, nous écrirons : les nobles des *Clets*, la paroisse des *Clets* et la val ou vallée des *Clets*..., mais jamais *de Les Clefs*.

Les Clets dans les vieux temps

De très bonne heure, — peut-être avant la conquête du pays des Allobroges et des Acitavones par les Romains, — l'exceptionnelle position du promontoire des Clets dut tenter les hommes avides de domination ou soucieux de leur indépendance ; et, de bonne heure, croyons-nous, sur ce promontoire ils élevèrent des fortifications, soit des maisons fortes et des châteaux proprement dits.

L'histoire en mentionne trois.

Le plus important, et sans doute le plus ancien, fut le château dit *des Clets*, sur l'emplacement duquel s'élève la maison Dépommier.

Dans les souterrains ou sous les voûtes cachées de cette maison on a trouvé vers 1840 deux pièces de monnaies romaines : l'une, frappée à Lyon, porte l'effigie de l'empereur Auguste ; l'autre, frappée à Rome, est de l'empereur Maximin (235-238).

Ce castel dut changer plusieurs fois de propriétaires avant de devenir le nid d'aigle des Nobles des Clets..., puissante famille qui — égale d'abord et ensuite vassale des comtes de Genevois (XII-XIV^{e} siècles) — fut la maîtresse du pays.

Pour l'étendue de cette seigneurie des Clets « depuis le pont de la Balme » jusqu'à la crête des montagnes de la chaîne des Aravis, — pour son caractère d'indivision avec la Maison de Genève (ou des comtes du Genevois), — pour l'exercice de la

juridiction seigneuriale par un même châtelain (habitant aux Clets et ensuite à Thônes)..., l'*Histoire de Thônes* l'a suffisamment exposé, et nous n'avons pas à le répéter ici.

Tombé en ruines, ce château fut vendu le 14 août 1545...

Un second château s'élevait sur ce promontoire des Clets, à côté du précédent : c'était le château du Comte (de Genevois), que gardait et défendait son châtelain.

La petite ville de Thônes — enrichie en l'année 1350 de franchises et libertés de bourgeoisie — attirant tout à elle par ses commodités commerciales, ses écoles, son nombreux clergé, sa société enfin..., les châtelains se lassèrent d'habiter et d'entretenir le château du Comte... au point qu'il devint inhabitable (1332, 1384)... De Thônes, où ils fixèrent leur demeure, les châtelains continuèrent cependant à surveiller le rendement du moulin (établi vers 1418 sur le Pécherel) et le rendement du battoir à écorces...

Tout près des deux châteaux, peut-être entre les deux, une maison forte avait été construite, qu'on appelait la maison du Marest. Par suite d'une transaction du 13 juin 1377, cette maison forte (avec une partie de la juridiction de la Val des Clets) fit partie du lot attribué à la famille des de Genève-Lullin, issue par bâtardise des comtes de Genevois.

Catherine de Ternier, veuve de N^e^ Guillaume des Clets, s'était remariée avec Pierre, fils naturel du comte Guillaume, et en avait eu Thomas de Genève, — qui devint un gros personnage de l'histoire de Savoie...

Celui-ci transmit ses droits de coseigneur des Clets à son fils Guillaume de Genève, seigneur de Lullin (mort en 1469), père de quatre enfants, entre autres de Louis de Genève dit de Cusinens, seigneur de Boringe...

Leur part de juridiction (dite rente de Boringe) s'étendait non seulement sur Les Clets, mais encore sur Thônes, Serraval et Manigod... Elle passa (comme celle du château des Clets) aux nobles Pelard, ensuite aux nobles de Rouvenoz et d'Humilly, finalement aux marquis de Thônes.

Et leur maison forte, qui se voyait encore en 1545 « jouxte le château converti en ruines du Comte de Genevois... », elle aussi fut fort négligée par ses propriétaires, qui vivaient au loin dans un pays plus riant, et fut définitivement abandonnée.

De ces trois châteaux susdits il ne restait plus, après la Révolution française, que trois semblants de tours... *Sic transit gloria mundi !*

Lors de la démolition de ces tours, en 1828, les corvistes de la commune découvrirent (1) treize pièces épiscopales en argent, frappées à Genève entre 1300 et 1306 (2), portant d'un côté l'effigie de saint Pierre avec la légende SANCTUS PETRUS, et de l'autre une croix avec la légende CIVITAS GENEVA.

La même année (le 23 juin) on déterra un cachet en laiton...

En 1879, parmi les décombres de la tour du Quart de l'ancien château des Clets, il a encore été trouvé une pierre portant un écusson...

Ecusson et cachet ont pris le chemin des musées d'Annecy et de Chambéry, où nous aurions quelque peine à les retrouver.

Peut-être y pourrait-on deviner ou déchiffrer les armes des nobles des Clets, qui étaient, d'après Guichenon, « *de gueules à la croix d'or chargée de cinq étoiles d'azur* », ou plus simplement la claie ou « clée » dont les acquéreurs du château des Clets (en 1545) obtinrent le droit de « timbrer leurs armes » comme les premiers représentants de la famille (Acte de vente du 14 août 1545).

Quelques-uns des Nobles des Clets

Pour faire comprendre avec quels seigneurs la vallée eut à traiter pour s'affranchir des droits seigneuriaux au XVIII^e^ siècle, l'*Histoire de Thônes* a donné quelques fragments généalogiques de l'antique Maison des Clets, et, en même temps, divers partages ou démembrements de sa seigneurie.

Le lecteur n'a qu'à se reporter à ces pages. (3)

Ici nous nous contenterons d'emprunter à l'*Armorial de Savoie* quelques faits d'intérêt secondaire.

Un N^e^ Pierre des Clets, chevalier, sert d'arbitre en 1161 dans une transaction entre les monastères d'Abondance et de Sixt.

De même — à moins qu'il ne s'agisse d'un homonyme — il assiste en 1178, 1180 et 1184 à des transactions qui interviennent entre le Comte de Genevois et diverses communautés : il est donc de la compagnie de ce seigneur.

---

(1) Le 18 mars (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, tome III, p. 253. — *Revue Savoisienne* 1879, p. 131).

(2) Elles sont probablement de l'évêque Martin, qui occupa le siège de Genève de 1295 à 1304.

(3) *Histoire de Thônes*, tome 1^er^, pp. 195-208 et 164.

En 1189, partant pour la Terre Sainte (1), il fait donation à l'abbaye de Talloires d'une cense annuelle de cinq oboles.

D'autres membres de cette famille, en 1235, 1297, font des donations analogues au prieuré de Talloires ou à l'abbaye d'Entremont.

En 1361, N^e^ Humbert des Clets, chevalier, fait des legs aux églises de Thônes, des Clets, de Serraval (où il veut être enterré) et du Grand-Bornand, ainsi qu'à tous les monastères et à toutes les léproseries du Genevois.

Avant 1374, dame Béatrix des Clets fonde dans l'église de Thônes une chapelle de St-Jean-l'Evangéliste.

D'autres N^es^ des Clets fondent dans le cimetière de Thônes, avant 1411, la chapelle de Saint-Georges, et plusieurs tiennent à être inhumés en cette chapelle, ou bien en la chapelle de Saint-Antoine « au tumule » de leurs prédécesseurs, ou même devant le sanctuaire, « avec telles pompes funèbres que leur Maison mérite ».

Ils ont, d'ailleurs, bâti et élu domicile en cette ville : N^e^ Amédée des Clets perd deux maisons dans le grand incendie du 8 août 1453...

Quant à leurs fonctions, à leur rôle dans ce monde, l'histoire est bien pauvre en documents :

En 1523, N^e^ Humbert des Clets est premier maître d'hôtel de Philippe de Savoie, comte de Genevois, futur duc de Nemours...

Son fils N^e^ Philippe des Clets est capitaine d'une campagnie des chevau-légers des ordonnances du duc Emmanuel-Philibert : le 27 octobre 1569 il est créé *baron des Clets*... et il meurt en octobre 1574.

Peu d'années après (2), ses biens passent à ses gendres, N^es^ de Saconay, de Livron et de Riddes, comme les biens de la branche aînée déjà ont été vendus, les uns aux N^es^ de Dérée (1502), les autres aux N^es^ Pelard et Moyne (1545).

Ceux-ci et ceux-là sont devenus *conseigneurs* de *la val des Clets* ; mais les Nobles des Clets, sires ou barons des Clets, ne sont plus... que cendres et poussière.

Cependant, 200 ans plus tard, un certain nombre d'habitants — dits les mainmortables ou taillables — de la paroisse des Clets étaient encore astreints comme leurs ancêtres à payer chaque année telles ou telles redevances féodales aux héritiers

---

(1) Ou décidé à partir pour la troisième croisade (avec Philippe-Auguste).

(2) Son fils posthume, Pierre-François, second et dernier baron des Clets, mourut « en pupillarité ». (*Histoire de Thônes*, tome 1^er^, p. 208).

de ces conseigneurs..., et — chose plus grave — si l'un de ces taillables venait à *mourir sans enfants et sans co-diviseurs*, ses biens étaient dévolus par le fait même à son seigneur.

Pour échapper à cette « échute » ou « commise » des biens, et pour se libérer une fois pour toutes des payements annuels, les taillables avaient intérêt à s'entendre, moyennant finances, avec leur seigneur... : quelques-uns le firent, comme on le voit dans les minutes des notaires du 18e siècle ; mais la plupart, ignorants et inertes, ne « bougèrent » pas avant les édits royaux de 1762 et 1771.

Par quels intermédiaires les droits des anciens seigneurs (de 1484, par exemple) passèrent-ils aux seigneurs de 1762-1786, l'*Histoire de Thônes* a essayé de l'établir...

Rachat et extinction des droits féodaux

Entre les années 1769 et 1786, la paroisse des Clets traita :

Avec Ne de Granery, marquis de la Roche, pour	2.650 livres
Avec Ne Favre, marquis de Thônes et la communauté (ou commune) de Thônes	1.800 »
Avec Ne Bertrand de la Pérouse	170 »
Ne Gallay de Saint-Pierre	1.700 »
Ne de Menthon, baron de la Balme	90 »
Mme veuve Marchiand des Clets	180 »
M. Claude-Fr. Cugnet (pour le fief de la Tornette)	95 »
Ne Lambert de Rouvenoz	32 »
Ne d'Humilly de Serraval	14 »
Avec la communauté de Manigod	1.050 »
Et avec diverses cures ou abbayes	87 »
Total à payer	7.868 livres

* *

Organisation de la Paroisse

A une date lointaine que nous ignorons, — peut-être bien avant 1286 (1), — l'évêque de Genève démembra la vaste paroisse d'Aïtoune (ou Thônes), *ecclesiam Tauni*, en transformant ses « annexes » en paroisses distinctes.

(1) *Histoire de Thônes*, tome II, page 15.

Les habitants des Clets bâtirent, tout à côté du grand château, une modeste église et un presbytère..., et l'évêque leur envoya un prêtre, non plus comme chapelain ou vicaire ambulant, mais comme curé résidant au milieu d'eux, chargé de par Dieu de prendre soin (*curam habere*) de leurs âmes.

La paroisse des Clets, fille ou filiale de Thônes, contribua (avec Manigod, Saint-Jean, Le Grand-Bornand et Thônes) à la fondation de la léproserie (ou maladière) de Saint-Blaise au village de Tronchine. (1)

L'ÉGLISE ET SES CHAPELLES. — L'église fut érigée sous le vocable de *Saint Nicolas*, évêque de Myre en Lycie (vers le temps du premier concile de Nicée). Les reliques de ce saint avaient été transférées à Bari, dans le sud de l'Italie, et reçues très solennellement le 9 mai 1087 : son culte devint très populaire jusque dans nos régions... Et ce jour de la translation fut longtemps marqué à Thônes par la première foire de l'année (transférée de nos jours au premier lundi de mai).

Cependant la fête liturgique — la fête patronale de la paroisse des Clets — se fait le 6 décembre, ou, plus exactement, le dimanche qui suit.

L'église primitive des Clets (celle, du moins, qui fut remplacée en 1830-1831), n'avait à l'intérieur que 18 pieds, soit 6 m. 10 de largeur.

Sa nef mesurait 37 pieds $\frac{1}{2}$ = 12 m. 71
et le chœur mesurait 17 pieds $\frac{1}{2}$ = 5 m. 93
Soit une longueur totale de 55 pieds = 18 m. 64.

Par les Visites pastorales de nos évêques en 1411, 1414 et 1445, nous savons que cette ancienne église avait alors besoin de réparations, tout au moins à la toiture du chœur ; — qu'il y avait à faire (1445) un plancher pour toute l'étendue du chœur, et une séparation entre le chœur et le sanctuaire, — et plus tard (en 1470) un tabernacle vers le milieu de l'autel, en remplacement du placard pratiqué dans le mur ; — enfin en 1517 l'évêque visiteur voudrait un agrandissement de l'église, dans la mesure du possible.

Au XVII[e] siècle, on trouve l'église « très bien entretenue » et en possession de deux grandes cloches (1631)... ; mais les paroissiens auront à réparer la clôture du cimetière pour empêcher le bétail d'y pénétrer (1678), — à placer dans la nef une

(1) *Histoire de Thônes*, tome 1[er], pages 17, 20, et tome II, page 129.

chaire haute pour les prédications (1687), — et plus tard à faire un retable pour le maître-autel (1719), à refaire les murs « du côté du vent et de bise » ainsi que les portes et le portail (1724)...

Dans la nef de cette ancienne église s'aperçoivent deux autels :

L'un, dit de la chapelle de *St Jacques* (mentionnée dès l'année 1445), et plus tard *du Rosaire* (1766), sert aux exercices des confréries du Rosaire et du Scapulaire de N.-D du Carmel (dès avant 1631).

L'autre autel est sous le vocable du *Saint-Esprit*. Il apparaît en 1470 comme étant du patronage des paroissiens.

En 1649, 1714 et 1766, cette chapelle est dite du *Saint-Esprit et de Sainte-Croix*.

En dehors de l'église se trouvait (en 1470 et 1517) une chapelle de *Sainte-Croix*.

LES CHAPELLES RURALES. — 1° Au village du *Cropt*, avant 1658, fut bâtie et dotée une chapelle dite de *Notre-Dame de l'Assomption*.

Elle n'avait pas d'autre recteur que le curé : en d'autres termes elle était « unie au maître-autel ». Restaurée en 1843.

II. — En 1697, le village des *Pohets* vit se bâtir une chapelle sous le vocable de *Saint Claude* (1), par les soins de Claude-François Binvignat et de sa femme Clauda Golliet.

III. — En 1820 sera bâtie au village des *Envers* une chapelle sous le vocable de *Saint François de Sales*, par les soins du chanoine J.-F. Bétemps, de la Primatiale de Lyon, originaire de ce hameau (2), — qui y fera ériger un chemin de croix...

La bénédiction de la chapelle est du 6 mai 1822 (*Annuaire ecclésiastique*... de 1823, page 143).

IV. — Le village de *la Frasse* aura aussi sa chapelle, de *la Visitation de la Ste Vierge*, élevée avant 1843 par Rd Jean-Antoine Dépommier, curé de la Métropole de Chambéry.

V. — Plus récemment on a vu construire *au village de Montisbrant* une chapelle placée sous le vocable de Sainte Madeleine.

---

(1) En 1766 et 1829, nous trouvons le double vocable de *Saint Claude* et de *Saint Grat* (évêque d'Aoste vers 470).

(2) Le chanoine Bétemps donnera quatre mille francs pour la fondation du *vicariat*.

Les biens et revenus du Curé

La cure... — En 1445 la cure est dite en mauvais état... En 1607, c'est une maison en ruines, et l'évêque visiteur enjoint aux paroissiens de la faire rebâtir dans l'année. — En 1631 apparaît une maison nouvellement acquise (acte reçu par Me Claude Maniglier le 20 janvier 1628), et dès lors les procès-verbaux des Visites pastorales indiquent :

1°) Une maison presbytérale (contenant poële, cuisine, chambre, solier, grenier, étable) accompagnée d'un jardin.

2°) Une chènevière avec un chosal de maison où était anciennement la cure, réduit en rippes, de la contenance d'environ un demi-journal, « joignant le cimetière... de dessus, le chemin public de dessous ». (1)

3°) Le curé possédait une pièce de pré, contenant environ un quarteron, au même territoire des Clets, « joignant au chemin public des Clets à Serraval dessus, l'eau de Pécherel dessous ».

4°) Une autre pièce de terre, prés et buissons, d'environ un journal, audit territoire ;

5°) Une pièce de bois et terre, d'environ un journal, « jouxte l'eau de Ciers dessous, le chemin tendant aux Envers dessus... ».

Le tout d'ancien patrimoine.

Plus, acquise en 1624, le 12 août (Golliet notaire), une pièce de pré et broussailles, d'environ deux seytorées, au territoire des Envers, lieu-dit Au Nattey (nos 2637, 2720, 2721, 2722 et 2723) ; — et, au XVIIIe, une maison et jardin au Cropt (nos 209 et 212), une maison et place à Belchamp (n° 646), et des rippes ou broussailles çà et là.

La dime. — Plus favorisé que ses autres confrères des filiales de Thônes, le curé des Clets percevait la dîme *dans presque toute sa paroisse* (2), c'est-à-dire dans le chef-lieu et les quatre hameaux de Montisbrand, des Pohets, de Belchamp et du Cropt, mais non aux Envers ni à la Frasse.

Or, en 1580 et en 1607, les Visites pastorales estimaient que cette dîme était en moyenne de 100 coupes moitié orge et moitié avoine (la coupe d'orge étant comptée à quatre quarts, et celle d'avoine à sept quarts, mesure de Thônes). En 1631, au contraire, on estime que la dîme revient tout au plus à 78 coupes (30 au Cropt, 15 aux Pohets, 18 aux Clets, etc.).

---

(1) Ces deux premiers immeubles étaient désignés dans l'ancienne mappe (en 1766) par les Nos 2506, 2507, 2508 et 2509.

(2) Nous verrons plus loin que cette dîme était cependant grevée de deux personnats, dus aux plébains de Thônes et au prieur de Talloires.

Elle se payait de toutes sortes de grains et légumes, et aussi du chanvre ; mais pendant longtemps il n'y eut pas de cote fixe, les paroissiens donnant « selon leur coutume et volonté ». Les curés réclamèrent (Visite de 1658...) : en 1766 la dîme « se paye à la cote de 25 à 30 ».

Quant au hameau des Envers, la dîme y était perçue un tiers par le prieur de Talloires, un autre tiers par le plébain de Thônes et le dernier tiers par le curé de Manigod.

Cette particularité nous donne à entendre que les Envers des Clets avaient précédemment appartenu à Manigod, où les habitants de n'importe quel hameau payaient la dîme à trois décimateurs : ceci, nous le savons, provenait de l'union de Thônes et de ses annexes au monastère de Talloires (vers l'an 1080 ou 1085) et de la création de Manigod par démembrement de Thônes.

Pour ce qui est du hameau de la Frasse et du Mont-Vulliex, le curé des Clets y laissait percevoir la dîme par son voisin le curé de Serraval, auquel les Dames Blanches (1) avaient légué cette dîme « sous la charge perpétuelle de faire une « donne » ou aumône générale (de sérac) le dimanche gras (2) de toutes les années ». (3)

Le curé des Clets souffrait d'une autre sorte de sujétion : sur ses revenus de la cure, chaque année, — du moins jusqu'en 1658 (4) — il devait payer au plébain de Thônes un personnat soit une pension de 8 florins (1607), réduite à 6 florins 8 sols (1631, 1658...), et au prieur de Talloires (plus exactement à l'infirmier) un autre personnat de 8 florins 4 sols (en 1631, 1658).

Cette sujétion n'allait pas plus loin : le curé des Clets était « en possession » de percevoir seul la dîme des novales (1687, 1714), malgré les prétentions contraires du prieur. (5)

Et le bénéfice des Clets était *de la libre collation de l'Ordi-*

---

(1) Entre les années 1370 et 1417 (Cf. *Histoire de Thônes,* tome 1er, page 140).

(2) Le dimanche de la Quinquagésime, avant-veille du Mardi-Gras.

(3) Voir la Notice sur Serraval, à l'article de la dîme, ou l'*Histoire de Thônes,* tome 1er, p. 140-150.

(4) Cependant, en 1693, Rd Jean-Baptiste Roux, curé des Clets, passera rénovation d'acte portant une « cense annuelle en faveur de la mense commune des Révérends religieux de Talloires à cause de l'office d'infirmerie. » (*Inventaire de Talloires,* p. 268, — voir aussi p. 145).

(5) Le monastère de Talloires conservait dans ses archives une « cession faite en 1286 par Amé II, comte de Genevois, en faveur de Jacques, prieur de Talloires, et de son monastère, savoir de la dîme des novales de la val des Clets... »

naire : Talloires n'avait pas le droit d'intervenir pour la nomination du curé.

Poursuivons notre recherche des revenus du curé.

Pour la *prémice*, il percevait de chaque feu de la paroisse (et il y en avait 120 en 1607) un quart d'avoine mesure de Thônes — en faisant la bénédiction des maisons (Visite de 1658) — et cela pouvait revenir au plus à dix coupes mesure de Thônes.

A partir de 1714, le curé percevra de plus à cette occasion un florin de chaque feu, soit au total 120 florins = 72 livres, pour l'entretien du vicaire.

Pour le *ressat* (et pour le luminaire, 1631) il percevait en tout sept à dix florins. (1)

La dîme des agneaux (ou des naissants) se percevait « à raison d'onze l'un » (nous dirions un agneau ou chevreau sur onze, ou sur douze).

Et le curé était tenu « pour communier ès communes de la paroisse des Clefs », c'est-à-dire qu'il avait droit de jouir des communaux aussi bien que les autres communiers.

Enfin, à diverses dates, il est dit que le curé percevait quelques censes volantes : ou sept sols (en 1631), ou trente florins (en 1658), payés par des particuliers (suivant un cahier de reconnaissances de 1643).

Usages (*ou casuel*). — *Quant aux sépultures*, il percevait pour celles des hommes sept florins, pour celles des femmes cinq florins, et de plus pour tous une poule, — tel était l'usage ! — ; mais, contrairement à *la coutume* de beaucoup de paroisses, il ne percevait « aucun drap dans aucune sépulture ». (Visite de 1766.) Le curé était tenu de fournir le luminaire (treize petites chandelles de cire) pour le jour de l'enterrement et une chandelle tous les dimanches de l'anniversaire ; et l'on convenait avec lui suivant la dévotion ou les moyens de chacun, pour le reste du luminaire et du service. (Visite de 1631.)

Pour chaque baptême, il percevait 2 sols ; — pour les proclamation de mariages, 24 sols, — pour la bénédiction des femmes accouchées, 6 sols, — pour la bénédiction des maisons et têches, il recevait à la dévotion de chacun. (Visite de 1766.)

---

(1) En 1766, il percevait 2 sols 6 den. de chaque faisant feu des familles Dépommier, 2 sols de la famille des Cluserens, 2 sols 3 den. de chaque faisant feu des familles Gelaz, et un sol 6 den. de tous les autres.

Les charges et devoirs du Curé

Le curé est tenu d'entretenir un vicaire résidant avec lui (1), — mais ceci sera plus d'une fois l'objet des réclamations des curés, qui diront que le revenu sus-décrit n'est pas suffisant. (Visites de 1631, 1658, 1667, 1678, 1687.)

La paroisse doit avoir une basse messe tous les jours, — une petite et une grande messe les dimanches et les fêtes, — et de plus aux jours solennels matines et vêpres (1607), ou plus exactement nones et vêpres (1631) ; — tous les samedis les *Gaude...*

Le curé doit faire la bénédiction des maisons et greniers une fois l'année, après Noël, — la bénédiction du temps, — la procession des Rogations... (1631), — et cela va sans dire, toutes les fonctions curiales.

Il doit entretenir le luminaire du grand autel, savoir quatre cierges aux solennités, deux aux autres fêtes et aux jours ouvriers, « à forme des Synodales » (1631). Quant à la lampe du sanctuaire, elle est « entretenue de l'huile qui est offerte par les paroissiens (2) et par le soin du curé ».

C'est encore le curé qui est chargé de l'entretien du sanctuaire (ou *Sancta Sanctorum*), de son couvert... ; quant au reste de l'église, il est à la charge des paroissiens.

Du produit de la boîte des âmes, le curé doit dire tous les lundis une basse messe des trépassés et faire la procession autour de l'église, en chantant le *Libera me* (1658 et 1714).

Dernières charges du curé : il doit donner douze florins et le logement (à la cure) à son clerc dit *clerc d'eau bénite,* qui est chargé de porter de l'eau bénite une fois la semaine aux diverses maisons de la paroisse, — recevant en guise de salaire un morceau de pain (ou quelque autre comestible) ; — « moyennant quoi il doit servir le curé dans toutes ses fonctions ».

---

(1) En d'autres termes, il doit y avoir *deux prêtres* dans la paroisse (Visite de 1580).

(2) Comme il le fait dans toutes les paroisses, l'évêque visiteur accorde quarante jours d'indulgences aux personnes qui donnent de l'huile pour l'entretien de cette lampe (1631).

Curés de la Paroisse et visites pastorales

En 1373 (1), c'est Rd FRANÇOIS MISNARD (ou Meyrard ?) qui est curé des Clets.

Le 21 mai, par-devant Me Jean Michet, il reconnaît devoir à l'office de l'infirmerie du monastère de Talloires 4 livres 10 sols genevois — sur les revenus de la cure. (2).

De 1407 à 1414... (3) le curé est Rd JEAN DE LULLIER (ou de Lully). Les Visites pastorales de Mgr Jean de Bertrands, évêque de Genève, — qui passe aux Clets le mardi 28 juillet 1411 et le 10 septembre 1414 — le disent chanoine de la cathédrale de Lausanne, résidant à Lausanne de par un privilège de cette cathédrale, et faisant desservir l'église des Clets par un vicaire.

Le bénéfice des Clets vaut 40 à 45 florins : il est de la collation de l'évêque.

La paroisse compte 80 feux, ce qui représente une population de 400 à 440 individus (solvables, non compris les miséreux). Les paroissiens sont « bons ».

L'évêque enjoint (1411) aux paroissiens et au vicaire (qui est de science compétente et de bonne vie et mœurs) d'avoir à réparer avant Noël (ou la St-Nicolas) la toiture du chœur et à faire relier les livres de l'église.

Trois ans après, l'évêque réitère l'injonction concernant la toiture du chœur, à réparer avant Toussaint, et il fait défense au vicaire d'envoyer quoi que ce soit des revenus de la cure au titulaire avant que la susdite réparation ait été faite. De plus, il ordonne aux paroissiens d'enlever de l'église tous les coffres (dans le même délai).

En 1428, nous trouvons un Mre JACQUES BRUN, curé des Clets (4), qui, à Genève, avec d'autres prêtres, assiste à la présentation de la bulle de provision du nouvel évêque François de Mees (par Martin V) et au serment que prête son procureur Pierre de Quincy d'observer les franchises de la ville (18 juin).

---

(1) Citons avant cette date un menu fait, tiré des comptes d'un châtelain, de 1344-1345. Reçu de Jean et Peronet de la Porte des Clets, pour une offense commise par eux envers la personne du curé des Clets, 2 florins d'or petit poids (d'amende).

(2) *Inventaire des Chartes de Talloires,* page 136.

(3) Inventaire de Talloires, page 145.

(4) *Mémoires et Documents de la Société d'Histoire de Genève,* tome II, p. 227.

— 1445 —

En 1445, le 3 septembre, a lieu la Visite de Mgr Barthélemy Vittelleschi, évêque de Corneto, faisant fonction de vicaire général de l'évêque de Genève (l'ex-pape Félix V) :

Le curé des Clets s'appelle Mre JEAN BARRE (1) : il ne réside pas.

La paroisse a 60 feux. Elle est d'un revenu de 93 florins.

L'église a besoin d'un certain nombre de réparations :

Tout d'abord, il faut partager l'intérieur de l'*armoire du Corps du Christ* en deux moitiés : celle d'en-haut renfermera le Corps de Notre-Seigneur et les reliques ; celle d'en-bas les saintes huiles.

Il faut acheter un voile blanc de soie à mettre sur le Corps de N.-S., — acheter une custodie avec verres pour porter le Corps de N.-S. à la procession de l'Eucharistie, et cela avant la Fête-Dieu ; — acheter avant Toussaint une lanterne pour porter de la lumière par-devant le Corps de N.-S. à travers la paroisse ; — et avant Pâques acheter un beau corporal, une pale, un antipendium et faire aux ornements les réparations nécessaires.

De même il faut faire réparer et relier dans l'année le psautier, faire un pupitre *(lectorarium)* à reposer les livres de chant ainsi qu'un bréviaire avec ses chaînes.

Ordre aussi est donné de faire dans tout le chœur un pavé de bois et d'établir une séparation entre le chœur et le sanctuaire. Que s'il arrive à l'occasion d'une sépulture dans l'église de casser ou de déranger des planches, il incombera à celui pour qui on fait la sépulture de réparer à ses frais dans l'année tout ce qui aura été brisé.

Ordre d'acheter avant Pâques un beau crucifix neuf.

Et d'élire des procureurs qui avant les calendes fassent l'inventaire de l'église.

Quant à la lampe, l'évêque a ordonné de placer un vase dans le chœur ; — à quiconque y apportera de l'huile pour la lampe, il accorde 25 jours d'indulgence...

Après quoi, remarquant que la cure est en mauvais état, il enjoint au curé, en la personne de son vicaire, de la réparer dans les quatre ans, en affectant quinze florins par an — en tout 60 florins — à ces réparations.

---

(1) Appelé aussi *Jean de Bonne*, comme son contemporain et parent (?) le prieur de Ripaille, qui passe avec lui un accord le 22 juin 1453 (*Acad. Salésienne*, tome XXII, p. 160).

Le 6 septembre suivant, l'évêque visiteur, à Thônes, enjoint au curé des Clets en la personne du susdit vicaire, d'avoir, avant la prochaine fête de Saint-Michel, à présenter un vicaire *idoine*, c'est-à-dire apte au ministère des âmes et à l'administration des sacrements..., et il fait défense au vicaire actuel non encore présenté, de s'immiscer à partir de cette fête dans le ministère des âmes en cette paroisse, sous peine d'excommunication et d'une amende de dix livres en cas de désobéissance. (1)

— 1470 —

Vingt-cinq années après, c'est Mgr Mamert Fichet (du Petit-Bornand), évêque *in partibus* d'Hébron, qui fait la Visite pastorale du diocèse, au nom de Jean-Louis de Savoie : *le 22 octobre 1470* il descend de Saint-Jean-des-Sits aux Clets pour être le lendemain à Manigod.

La paroisse des Clets n'a plus, paraît-il, que 40 feux (solvables). Le bénéfice rapporte 90 florins.

Le curé est resté le même Jean Barre. Il est absent.

Parmi les injonctions du Visiteur, nous trouvons ceci :

Que, désormais, à cause de l'humidité, on ne repose plus dans le placard du mur le Corps de Notre-Seigneur ; mais que l'on fasse vers le milieu de l'autel un « honnête » (ou convenable) tabernacle de bois pour y reposer le Corps de N.-S.

Qu'avant Pâques on mette une clef à la pyxide où l'on conserve le Corps de N.-S., — que l'on fasse relier de toile les livres d'église, — et faire de décentes ampoules d'étain dans un même vase avec la désignation des titres.

Qu'avant la fête de l'Eucharistie, on répare la custodie qui sert à porter le Corps de N.-S. et que l'on fasse un autre corporal, une étole, un manipule, — que l'on raccommode deux anciennes chasubles, — que l'on fasse relier la psautier et le bréviaire y joint, ainsi qu'un autre petit bréviaire, et ceci dans l'année.

Que l'on répare la sonnette et que l'on fasse une bannière portant l'image de saint Nicolas, et aussi deux candélabres avant la fête du Corps du Christ, — et l'inventaire dans les dix jours.

Qu'il y ait toujours de l'huile dans la lampe... : à ceux qui donnent de l'huile sont accordés trente jours d'indulgence, etc.

---

(1) Intercalons ici deux condamnations à mort pour crimes d'hérésie : en 1465, Henri Garnier, et en 1479, Jacquemet Moret dit Lancellot, tous deux des Clets (GONTHIER, *Œuvres historiques*, tome III, p. 331).

— 1481 —

Le 9 du mois d'août 1481 a lieu la Visite pastorale faite, au nom de l'évêque de Genève, par Mgr Claude Rup, évêque titulaire de Claudiopolis.

Le procès-verbal de la Visite indique une population de 40 feux, — un revenu de 90 florins, — et un curé du nom de CLAUDE JOLI, qui ne réside pas dans sa paroisse.

On rappelle les injonctions faites par Mgr de Corneto, surtout celles concernant l'huile de la lampe... et l'inventaire des biens de l'église à renouveler tous les trois ans de même qu'à chaque changement de vicaire... etc.

Les quelques vicaires dont on a pu retrouver les noms sont, pour le XV^e^ siècle :

1411, M^re^ Mermet Trompet, âgé de 36 ans ; — 1414, Mermet Ripe (Dérippe ?) ; — 1431, Jean Bret ; — 1441, Philippe Henrion ; — 1444, Ansermod Taconet ; — 1445, Jean Comparet ; — 1457-1470, François Callies ; — 1470, Claude Déléaval et Broin ; — 1481, Louis Taconet.

Au XVI^e^ siècle

En 1513 (1), et encore en 1516, nous retrouvons le même curé, Claude Joli, qui ne réside pas, mais qui est indiqué d'autre part (est-ce bien le même ?) comme curé de Thonon (1511) et curé de Rumilly-sous-Cornillon (1527).

— 1517 —

La Visite faite le 10 mai 1517 par Mgr Pierre Farféni, évêque titulaire de Baïrout et vicaire général de Genève, indique pour Les Clets une population d'environ 120 feux, — un revenu de quinze florins, — et un curé, messire ANTOINE JOLITI, qui dessert lui-même sa paroisse. (2)

Les injonctions du prélat concernent les corporaux, — une custodie et sa clef, — deux étoles et deux manipules, — un agrandissement de l'église dans la mesure du possible, ainsi que des réparations aux murs du cimetière, dans un délai de trois ans.

Défense de bavarder sur le cimetière et pendant les offices divins.

---

(1) *Armorial de Savoie,* tome III, page 216.

(2) Il y est encore en 1520, le 2 mars (E 938, Archiv. départ.)

Pour les processions, l'évêque veut qu'une personne au moins de chaque maison y assiste.

Et, d'ailleurs, que l'on maintienne l'huile dans la lampe pendant la durée de l'office divin, — que l'on paye bien les « égances » ou levées faites pour les besoins de l'église, — et que dans les trois mois à venir on fasse l'inventaire des biens de l'église.

Après Mre Antoine Joliti, que nous trouvons encore en 1520, nous ne rencontrons pas d'autres noms de curés avant celui de Mre Etienne des Clets.

— 1580 —

C'est le 12 août 1580 que Mgr Claude de Granier, évêque de Genève, fait sa Visite pastorale aux Clets.

Le curé — titulaire — de ce temps-là s'appelle Rd Mre ETIENNE DES CLETS, qualifié à la fois curé des Clets et curé de Manigod, en même temps que protonotaire apostolique... Se trouvant le lendemain à Manigod, l'évêque lui enjoindra d'opter dans les six mois entre ces deux cures, sinon d'obtenir une dispense du Siège apostolique.

Il lui rappelle, d'ailleurs, qu'il a la charge d'entretenir deux prêtres aux Clets... et d'autre part d'assurer une basse messe chaque jour et en plus une grande messe les dimanches et fêtes de l'année...

Dans l'énumération des biens et revenus du bénéfice, qui tient en quatre ou cinq lignes, le procès-verbal de la Visite ne mentionne qu'un journal de terre et pré avec un jardin : *il n'est pas question d'une cure !*

L'évêque ordonne que le curé se procure dans les trois mois quatre livres d'église, quatre purificatoires, une pyxide argentée pour le service des malades, — et qu'il rédige un inventaire de tous les biens de l'église. Quant aux paroissiens, il leur enjoint de réparer la bannière, ainsi que les fenêtres de la nef.

Le seigneur protonotaire vécut encore jusqu'en octobre 1587.

Né à Thônes, ordonné prêtre le 27 mai 1554, c'est peut-être dès ce jour-là qu'il fut curé des Clets, et peut-être avait-il succédé immédiatement à Rd Joliti.

Entre autres vicaires de ce temps-là, il faut citer :

En 1561, Jean Rochat (peut-être Rochet, curé de Bornand, 1577) ;

De 1561 à 1592, Jean Binvignat, des Pohets ;
En 1587, André Dégravel, de Dingy, mort en 1590.

Le 31 décembre 1587 HUMBERT BOCHET était nommé à la cure des Clets.

Né à Thônes vers 1523, Mre Bochet avait été maître d'école à Annecy (1561...), — chanoine de la cathédrale (5 mars 1577), — puis curé des Frasses (1581...).

Dans sa nouvelle paroisse, plus ou moins facile à desservir à cause de son âge, il lui fut donné le 12 novembre 1603 un coadjuteur (ou « économe »), Jacques Ruphy, de Sallanches, qui était précédemment religieux bénédictin de Talloires.

Et il mourut au mois d'août 1607.

Son successeur ne devait être nommé que quelques mois après. Et, en attendant, Rd Jacques Ruphy desservit la paroisse en qualité de « gardiateur ».

— 1607 —

C'est dans cet intervalle qu'eut lieu *la Visite* de St François de Sales, *le samedi 13 octobre*.

Le curé, dit le procès-verbal, est tenu à entretenir un vicaire résidant avec lui.

La cure est une maison en ruines : ordre est donné aux paroissiens de la faire rebâtir dans l'année. — Ils auront d'ailleurs à faire repeindre dans le mois le tableau du grand autel, — et à fournir un Missel, un Manuel, et deux chandeliers d'étain. Le curé doit avoir les quatre livres d'église et quatre purificatoires.

Il y a au village du Cropt, en un lieu appelé Belle-Fleuri (Bella-Floria), un cimetière où sont enterrés quarante corps : on y avait mis une croix ; mais celle-ci a été enlevée par « certains particuliers », qui ont ensemencé ledit endroit — « ce qui ne convient ». Ordre est donné par Monseigneur de rétablir cette croix et de considérer ce lieu comme un cimetière ou lieu de repos des décédés, avec défense d'y semer désormais, à peine de cinquante livres d'amende.

Le 7 novembre 1607, vingt-cinq jours après la Visite pastorale, Rd PHILIPPE COLLOMB devenait curé des Clets.

Il était natif de Thônes, comme son prédécesseur, et il avait été ordonné prêtre le 15 février 1600.

Il ne resta pas même dix années, puisqu'il permuta le 29 août 1617 avec une chapellenie.

Rd FRANÇOIS GOLLIET lui succéda (29 août 1617-1635). Manigodin, il avait été vicaire à Seythenex (1606), à Serraval (1607)..., à Manigod même (de 1611 à 1617).

Ce curé et son frère Pierre firent bâtir en 1630 une chapelle de Notre-Dame de Pitié au Villard-dessous, leur village natal, et la dotèrent de quelques messes (28 février 1631).

— 1631 —

Le 5 juin 1631, Mgr Jean-François de Sales, venant de Serraval, fit sa Visite à la paroisse des Clets,

« De laquelle, dit le procès-verbal, est recteur messire François Golliet, canoniquement institué et résidant, lequel est obligé de tenir un vicaire résidant avec lui.

« Son revenu consiste en une maison *nouvellement acquise* avec un chenavis et un chosal de grange réduit en jardin... »

Ensuite sont détaillés les biens et revenus de la cure.

Mais, à ce sujet, le curé a remontré, — dit le procès-verbal, — que le revenu sus-décrit n'est pas suffisant pour son entretien, eu égard aux charges du bénéfice, et principalement à l'obligation de tenir un vicaire ; et, sur ce, il demande « qu'il plaise à Monseigneur le Révérendissime lui assigner, pour le supplément de sa portion congrue, les dîmes de *la Frasse* et *des Envers*, lesquels sont perçus tant par le seigneur de Talloires avec le sieur plébain de Thone et le sieur curé de Manigod que par le sieur curé de Serraval, combien que lesdits villages soient de la paroisse des Clets, et, au cas que les susdits dîmes ne lui soient lâchés, il supplie qu'il soit du bon plaisir de Sa Seigneurie ordonner que ledit village des Envers prenne dès ores (1) les sacrements à Manigod, et celui de la Frasse à Serraval, puisqu'ils y payent les dîmes, n'étant pas raisonnable qu'il les serve à ses dépens ».

Là-dessus, réplique du plébain et des deux curés de Serraval et de Manigod : l'affaire ne peut être réglée, d'après eux, à l'insu du seigneur de Talloires. Ils demandent donc un certain délai pour avertir celui-ci, et ils acceptent de se rendre un jour par-devant Sa Seigneurie Révérendissime au lieu qu'il lui plaira fixer.

L'évêque ordonne que les parties se rendront à Annecy dans le mois pour être réglées...

---

(1) Dorénavant = d'ores en avant.

Quant aux injonctions adressées aux paroissiens, elles sont en petit nombre, car l'église « est très bien entretenue, et meublée de tous les ornements nécessaires... : une grande croix d'argent, un calice d'argent, une pyxide de laiton doré, un calice d'étain... — quatorze chasubles, — quantité d'aubes et d'amicts... — trois clochettes — deux grandes cloches, etc. Les paroissiens ont à nommer un procureur pour avoir soin de ces affaires de l'église et cueillir la boîte des âmes, — à acheter une custodie d'argent pour exposer le St-Sacrement et le porter aux processions, — à garnir le couvert des fonts baptismaux de pointes de fer, etc. »

Rd Golliet mourut le jour de l'Ascension, 17 mai 1635, laissant la réputation d'un très bon prêtre, digne, exact en l'exercice de sa charge ; et pendant quelques semaines la paroisse eut pour

Gardiateur : Rd Jean Favergeot, de Manigod, 17 mai 1635...

Rd NICOLAS ROUX fut nommé curé des Clets le 30 mai 1635. Il devait rester jusqu'en mars 1683 et mourir en août 1685 ou 1686.

Natif de Thônes, il avait été ordonné prêtre le 20 décembre 1631.

Un vicaire : 1639-1649..., Rd Antoine Moret, des Clets.

— 1658 —

Le 31 mai 1658 Mgr Charles-Auguste de Sales visita l'église paroissiale dès « Clées ».

Son procès-verbal relate quelques réclamations du curé :

Premièrement, c'est au sujet de deux personnats qu'il lui faut payer au plébain de Thônes et à l'infirmier du prieuré de Talloires... Mgr ordonne au curé de ne faire aucun payement avant que les intéressés aient exhibé leurs titres et établi leurs droits.

Deuxièmement, comme l'a fait déjà son prédécesseur, il supplie Mgr le Révérendissime d'ordonner que les dîmes de la Frasse et des Envers lui appartiendront « privativement », à moins que, d'une part, le curé de Serraval, et d'autre part, les curés de Manigod et de Thônes avec le prieur de Talloires fassent apparoir de leur droit : sur quoi Mgr a ordonné que le curé des Clées se pourvoira par-devant lui (soit son Vicaire général) par requête et fera appeler lesdits prieur, plébain et curés pour exhiber leurs droits...

Troisièmement, parce qu'il n'y a aucune cote certaine pour les dîmes de sa paroisse, le curé proteste d'en faire établir une à forme du droit, ainsi qu'il est observé par toutes les autres paroisses : de tout quoi Mgr lui donne acte pour s'en servir « ainsi et comme il verra à faire ».

Quatrièmement enfin, « attendu la petitesse de son revenu, il ne peut tenir un vicaire résidant avec lui » et il prie très humblement Mgr le R^me^ Evêque d'ordonner aux paroissiens de lui donner de quoi pour l'entretien dudit vicaire, « leur ayant offert de leur relâcher tous les revenus de la cure pourvu qu'ils lui donnent sa portion congrue, telle qu'elle est due pour un curé, et, s'il y a du surplus, n'empêche qu'il soit baillé pour l'entretien d'un vicaire, — et en cas qu'ils ne veuillent accepter ledit offre, proteste de ne vouloir tenir aucun vicaire ».

Là-dessus Mgr ordonne que les paroissiens aient à délibérer... Lesquels répondent que le bénéfice est le même qu'autrefois et qu'ils veulent demeurer à leur coutume et avoir toujours un vicaire à l'avenir comme ils l'ont eu par le passé... De son côté le curé déclare « n'être obligé à l'entretien du vicaire sauf auxdits paroissiens de se prévaloir de l'offre à eux faite, ou du moins de lui augmenter son revenu ainsi qu'ils verront à faire avec ledit sieur curé ». Mais les paroissiens s'y opposent et protestent « de se pourvoir ainsi et comme ils verront à faire et de faire voir comment ledit sieur curé a de quoi suffisamment entretenir un vicaire avec lui ». De tout quoi Mgr leur donne acte !

— 1667 —

La question de l'entretien d'un vicaire se représente lors de *la Visite* que fait aux Clets Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, *le 5 mai 1667*.

A l'issue des offices, ce jour-là, les paroissiens assemblés exposent à l'évêque que leur paroisse est de grande étendue, et que le curé obligé à entretenir un vicaire ne l'a pas fait depuis quelques années, « dès quelques années en ça ». Et ils protestent... Le curé offre à ses paroissiens de leur relâcher les revenus de sa cure pourvu qu'ils lui fassent sa portion congrue, ou du moins qu'ils lui donnent un quart d'avoine par feu : dans ce cas, et non autrement, il entretiendra un vicaire.

La réponse de Mgr est que les parties se pourvoient « ainsi et comme elles verront à faire ».

Quant aux injonctions que l'évêque a coutume de faire dans ses visites, elles se rapportent, pour le curé, à la résidence personnelle, — au catéchisme du dimanche, — à des réparations aux chapelles, — à un crucifix en relief sur le maître-autel, — et aux conditions qu'il faut imposer aux personnes qui demandent à être inhumées dans l'église ; — et pour les paroissiens c'est l'ordre de faire réparer les ampoules, de raccommoder

des ornements, de se procurer six purificatoires, deux aubes, une chasuble verte..., un bassin de cuivre ou d'étain pour les baptêmes, — de faire garnir de pointes de fer le couvert des fonts baptismaux, — et enfin d'établir un procureur d'église et un marguillier, — le tout dans trois mois.

— 1678 —

Au 24 octobre 1678 se place une seconde Visite pastorale de Mgr d'Arenthon.

Pour ce qui est de l'église, le prélat ordonne aux paroissiens d'en réparer le couvert..., ainsi que le sous-pied du chœur et de la nef, — et aussi la clôture du cimetière pour en interdire l'entrée et la profanation aux animaux.

Il leur enjoint, de plus, de faire faire un confessionnal, — d'acheter deux chasubles (l'une violette, l'autre blanche) avec leur étole et manipule, — six nappes d'autel, six serviettes pour le lavabo et deux aubes, — un missel, un graduel, un antiphonaire, — une boîte d'argent pour porter le St-Sacrement aux malades, — une lampe, — une bannière, — et de réparer la vieille bannière et quelques ornements.

Aux Clets, comme dans les autres paroisses de sa tournée présente, il exhorte curé et paroissiens à établir les petites écoles...

Et, à la demande des paroissiens, il approuve les *fêtes vouées par la paroisse,* savoir celles de St Antoine, des SS. Fabien et Sébastien, celle de la Conversion de S. Paul, celles enfin de S. Bernard de Menthon et de Ste Anne.

La visite terminée, voici que les paroissiens interviennent comme en 1667 pour réclamer un vicaire... Le curé, Nicolas Roux, répond que « si bien il ne tient pas présentement un vicaire, il ne manque jamais les jours de fêtes et dimanches de leur faire dire deux messes et de satisfaire à tous ses devoirs ; — et par ainsi, attendu sa caducité, il les prie de s'en vouloir contenter, pour autant qu'il n'a pas de revenus suffisamment pour sa portion congrue, et qu'il n'est plus en état de faire les poursuites requises pour l'avoir, — et, partant, il proteste tant pour son particulier que pour les sieurs ses successeurs de la demander à ceux qui perçoivent les dîmes rière sa paroisse, et de se pourvoir pour ce sujet ainsi et comme il verra à faire.

Desquelles protestes tant ledit curé que les paroissiens ont requis acte, qui leur a été accordé, pour s'en servir ainsi et comme ils verront à faire. »

Plus que septuagénaire, M. Nicolas Roux résigna sa cure des Clets le 12 mars 1683.

Rd JEAN-BAPTISTE ROUX, neveu de Nicolas, lui succède.

Né à Thônes, et pourvu de la cure des Clets dès le 12 mars 1683, il ne reçoit cependant la prêtrise que le 19 septembre de cette année.

— 1687 —

Four la troisième fois Mgr Jean d'Arenthon d'Alex fait le *7 juin 1687* sa Visite aux Clets.

Ses premières injonctions ressemblent aux précédentes.

Le curé, soit son vicaire, « est exhorté à tenir les petites écoles pour l'instruction des enfants de la paroisse, leurs pères étant exhortés d'user de quelque reconnaissance à l'endroit de celui qui en prendra soin.

« Est enjoint au sieur curé de faire ou de faire faire par... son vicaire le catéchisme tous les dimanches par interrogats.

« Est enjoint aux paroissiens d'avoir... une pyxide d'argent, quatre ou cinq nappes..., une chasuble rouge... — de réparer le sous-pied de la nef, — placer une chaire haute dans icelle pour les prédications, — finalement de tenir le cimetière bien clos... »

L'évêque consacre les autels des deux chapelles de St Jacques et du Saint-Esprit...

Rd dom J.-B. Levet, prieur claustral de Talloires, comparaît pour protester que la présente Visite ne puisse préjudicier aux droits qu'a l'abbaye de *nommer* en ladite cure des Clefs, comme de percevoir les dîmes et notamment les novales... Mais le curé répond que la cure est « de la libre collation de l'Ordinaire, ainsi qu'elle a été conférée tant à lui qu'à ses prédécesseurs ; et, au sujet des *novales*..., qu'il est en possession de les percevoir... privativement à tous autres... ».

A leur tour, les paroissiens comparaissent pour supplier l'évêque d'ordonner au curé de se pourvoir d'un vicaire résidant audit lieu... Et le curé proteste ne vouloir s'obliger à l'entretien du vicaire parce qu'il n'est pas « suffisamment portionné » et déclare qu'il ne s'engagera à en tenir un que si on lui on fait « une portion suffisante tant pour son entretien que pour celui du vicaire ».

Il se passera encore vingt-sept années avant que cette question de l'entretien d'un vicaire trouve sa solution.

Entre temps se place la reconstruction du presbytère des Clets, dont le prix-fait est donné le 24 juin 1697... (1)

— 1714 —

La Visite pastorale de Mgr Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, *du 22 août,* régla enfin les différents concernant l'entretien du vicaire.

Mgr invite le curé et les paroissiens à se relâcher de part et d'autre pour finir les procès ci-devant intentés, et à convenir des moyens d'avoir « un second prêtre... qui d'un côté servira le curé et de l'autre servira les paroissiens pour les secours spirituels dans une paroisse fort étendue et d'abords fort difficiles principalement en hiver ».

Déférant aux exhortations paternelles de Monseigneur, le curé « s'est réduit à 120 (*six-vingts*) *florins* annuels, moyennant lesquels il s'oblige à tenir un vicaire résidant avec lui..., — et de leur côté les paroissiens « ont promis de payer annuellement lesdits six-vingts florins, à savoir quand il percevra ses prémices, et c'est à raison d'un florin par chaque faisant feu ».

Quant aux injonctions faites par l'évêque, nous relevons celles-ci adressées au curé : — de joindre *une parcelle de reliques authentiques* à celles qu'il a, pour les exposer avec sûreté à la vénération des peuples, — de faire une carte des fondations et de l'exposer dans la sacristie, — et de faire un inventaire des meubles, titres et ornements de l'église...

Et ces autres ordres donnés aux paroissiens, de se procurer une pyxide d'argent, — des étoles et manipules... — de mettre des grilles aux guichets des confessionnaux, un couvert en dôme sur les fonts baptismaux et un sacraire à côté, — et enfin de faire une boîte fermant à deux clefs destinée à recevoir les offrandes faites aux confréries, dont l'argent sera appliqué au luminaire des offices et aux réparations de l'église.

Une fois de plus, le curé répond aux prétentions du procureur de l'abbé de Talloires que le bénéfice des Clets est de la libre collation de l'Ordinaire et que le curé seul est en droit de percevoir la dîme des novales.

---

(1) Tabellion de Thônes, année 1697, folio 350.

Le curé J.-B. Roux mourut âgé de 66 ans environ, en février 1721.

L'une de ses dernières œuvres paroissiales avait été la construction du retable, décidée par une assemblée générale du 8 janvier 1719.

Vicaires : 1718..., Rd Nicolas Marin, des Clets.
— Rd Nicolas Roux.
1721, Rd J.-B. Ponty, de St-Ferréol, neveu du curé.

Rd JOSEPH SIMÉON, né à Saint-Eustache, prêtre du 7 mars 1705, fut nommé curé des Clets le 12 mars 1721.

Il resta à peu près quarante ans, — fut même qualifié archiprêtre du mandement de Thônes — et mourut le 17 février 1761, âgé de 81 ans.

A son arrivée, l'état de l'église des Clets laissait fort à désirer : il y avait à refaire les murailles « du côté du vent et de bise », les portes et le portail, les bénétiers, la voûte de la sacristie, et aussi le plancher de la nef, le couvert du chœur, etc.

Le presbytère réclamait aussi des réparations (18 août, Missillier, notaire)...

Le 18 juin 1733, son vicaire et procureur spécial et général passe « en faveur des Rds seigneurs Abbé, Prieur et religieux bénédictins réformés de Notre-Dame de Talloires » la même reconnaissance que ses prédécesseurs, Rds J.-B. Roux (18 nov. 1695), François Golliet (14 février 1628), Jean de Lulier (19 mai 1407) et François Meyrard (1388), c'est-à-dire s'engage à leur payer la cense annuelle de 100 sols monnaie de Savoie (une moitié aux fêtes de Pentecôte, et l'autre moitié à la fête de Toussaint)... Acte reçu à Talloires par Me Henri Vectier, notaire de Thônes. (Archives paroissiales des Clets.)

Vicaires : 1732, Claude Cartier, de Rumilly.
1738, N... Reynaud.
1742, Claude-Louis Dupont, de Sales.
1759, Pierre-François Dumonet, de La Roche.
1760, Michel-Antoine Favre, d'Abondance.

Rd JEAN-MAURICE AVRILLON est ensuite curé des Clets de 1761 à 1781.

Né à Thônes vers 1709, — prêtre dès 1739, — vicaire à Boëge... — curé d'Aviernoz, 1755...

Il reçut *le 27 août 1766* Mgr Jean-Pierre Biord, en tournée pastorale.

La paroisse contenait 105 feux, soit environ 600 habitants, dont à peu près 400 communiants.

Une fois encore l'autorité diocésaine entendit des récriminations... : le curé protestait n'être pas obligé de tenir un vicaire, attendu qu'il n'avait rien pour son entretien : ce que donnait la paroisse suffisait à peine pour son honoraire.

Quant aux injonctions de l'évêque, elles portent sur des réparations à faire au sous-pied de l'église, et aux ornements de la sacristie, — ainsi qu'à une confection de nouveaux surplis, — et à la rédaction d'un état spécifique de toutes les fondations, dans les quatre mois.

Le curé Avrillon fit son testament les 9 avril et 16 mai 1781, et mourut le 20 mai, âgé de 72 ans.

Vicaires : 1760-65, Michel-Antoine Favre, d'Abondance.
1779, Jacques-F. Favre, de...
1780, Jacques Thomé, d'Alby.

Rd CLAUDE-JOSEPH TABERLET, curé des Clets de 1781 à 1788.

Né à Morzine le 25 septembre 1736, ordonné prêtre en 1764, — vicaire à Cruseilles..., — institué curé le 2 août 1781 et le 27 juin 1782.

Il résigna son bénéfice le 23 janvier 1788.

Vicaires : 1782, Cl.-M. Cart, de Sallanches.
1785, Pierre-Joseph Plantaz.

Rd CLAUDE GENOLLIN (1788-1800...).

Natif d'Aillon-en-Bauges, ordonné prêtre le 21 septembre 1771, — vicaire à Saint-Jorioz, 1778... et à Thônes, 1786... il fut institué curé des Clets le 23 janvier 1788, et prit possession le lendemain.

Le 31 mars il fit procéder à acte d'état du presbytère, des vases sacrés, linges et ornements, ainsi que des réparations à faire au chœur, à la sacristie et au presbytère.

Vicaires : 1782, Cl.-M. Cart, de Sallanches.
1789, Jean-Jacques Gaillard, de La Roche.
1791, Jean-Fr. Martin, de Thônes.

Pendant la Révolution

En février 1793, le curé Genollin se refusa à prêter le serment schismatique.

Il se cacha dans les hauteurs de Manigod, d'où il redescendait parfois dans sa paroisse... En 1802 il était retiré à Curienne... et devait mourir en 1816 à St-Pierre-de-Curtille.

Son vicaire, l'abbé J.-F. Martin, resta lui aussi dans le pays... — et, par délégation du Vicaire général Bigex, accorda des dispenses matrimoniales (de 1793 à 1795)...

La paroisse reçut aussi des secours spirituels de Rd Jean-Marie Binvignat, des Pohets, précédemment vicaire-régent de Serraval, caché dans le pays... ; — du chanoine Maurice Cohendet, curé de Pontchy, arrêté aux Clets vers la mi-octobre 1799... — de Rd Etienne Ranguis, d'Annecy... — des frères Jos.-Marie et P.-Nicolas Dépommier, etc.

Après le Concordat

La paroisse des Clets eut pour curés, successivement :

Rd ETIENNE RANGUIS, natif d'Annecy, chanoine de Notre-Dame, curé de Saint-Maurice..., émigré, — rentré, incarcéré, évadé..., — nommé curé des Clets le 10 août 1803, décédé le 20 vendémiaire an 14, soit le 12 octobre 1805. Il n'avait que cinquante-quatre ans. —

Rd ANTOINE ROUPH, ou Roux, dit Banderet, né à La Clusaz le 15 mars 1756, prêtre de l'ordination du 20 décembre 1783, — vicaire au Châtelard, y fut arrêté en mai 1793 et « étrenna » les prisons de Chambéry, — condamné (25 juin) à la déportation, — parvint à recouvrer la liberté... et fit partie de la XVII[e] Mission... —

Institué curé des Clets le 28 mars 1805, il devait y rester (27 ans) jusqu'à sa mort, 22 février 1833.

Vicaires : 1825, Fleury Louis, de S-Paul.
1827, Jourdil F.-L., de Viuz-en-Sallaz.
1828, Rose Pierre-François, de Sévrier.

Le 23 mai 1829 Mgr C.-F. de Thiollaz fit sa Visite pastorale aux Clets.

Il y trouva 128 feux, représentant une population de 830 habitants, dont 500 communiants.

Dans l'enceinte de l'église, deux chapelles :

L'une, dédiée au Saint-Esprit et à la Ste Croix (au jour de l'Invention, 3 mai), est entretenue par la Fabrique ;

L'autre, dédiée à la Ste Vierge, sous le vocable de Notre-Dame du Rosaire, est entretenue par la confrérie de ce nom.

Dans la paroisse, trois chapelles rurales, au Cropts, aux Envers et aux Pohets, sont entretenues par les habitants de ces villages.

Les deux confréries paroissiales font face à leurs frais : celle

du St-Sacrement par les trois francs d'entrée de chaque confrère et la cotisation annuelle de quinze centimes ; celle du Rosaire par des quêtes entre ses membres.

La lampe du sanctuaire n'est tenue ardente jour et nuit que pendant l'été, et le jour seulement pendant le reste de l'année... Le grand ciboire n'est pas en argent : Mgr l'interdit dans un an s'il n'est pas remplacé. L'ostensoir non plus et l'une des patènes ne sont pas en argent, et le croissant de l'ostensoir n'est pas doré. Le grand crucifix n'est pas supporté par une pièce traversière.

Le curé reçoit 500 fr. des Finances royales et un supplément de 500 fr. fourni par la commune.

Pour tenir un vicaire-régent il y a un revenu de 500 fr. (450 en 1843), provenant d'une fondation que le Conseil administre...

Un grand événement se préparait.

Le 11 juin 1826, le Conseil municipal avait exposé à l'Intendant du Genevois la nécessité de construire une nouvelle église, en remplacement de l'autre trop exiguë... .

Et l'on avait sollicité et décidé une coupe de bois en certains cantons, malgré les réclamations de quelques particuliers..,.

De plus, on avait obtenu, 1° de dame Ruphy, veuve de George-François Fériaz, un échange de 150 toises de terre... et 2° acheté de J.-F. Favre Margueret, pour 1.000 livres neuves, un immeuble d'environ 44 toises, comprenant maison, masure et jardin, au chef-lieu des Clés, le tout en vue de l'érection de l'église en un espace plus étendu, sur l'emplacement d'un monticule à abattre, ainsi que la maison voisine...

Dès le 6 février 1828, les habitants avaient travaillé vingt jours avec une émulation inimaginable, malgré les intempéries de la saison et malgré les difficultés incroyables de l'œuvre, à aplanir le monticule (haut de 32 pieds), à mettre de côté le sable excellent amoncelé en cet endroit, ainsi que les pierres d'une tour souterraine dont les murs avaient une épaisseur de sept pieds), et encore à extraire du fond de ce monticule, en sa partie *est* et *nord*, une grande quantité de blocs d'une roche bleuâtre... Interrompus dès le soir du 4 avril, à cause des labours du printemps, les travaux des corvistes devaient être repris plus tard, avec l'autorisation de l'Intendant, pour aider à la construction de l'édifice, car le Conseil, en sa délibération du 10 février, — après examen du plan et du devis dressés par l'architecte Melano, de Chambéry, — avait décidé pour réduire la dépense, que la commune fournirait à pied d'œuvre, à l'adjudicataire, tous les matériaux bruts en bois, planches, pierres, chaux, sable

et gypse, ainsi que les clous, ferrures, serrures, garnitures en fer et les ardoises... »

Mais on a une grosse déception : d'après les renseignements fournis en 1827 et 1828 par M. Dépommier, curé de Notre-Dame de Chambéry, la dépense ne devait pas excéder 10 à 12.000 livres ; or, on apprend en janvier 1829 que le détail estimatif des travaux s'élève à 28.683 livres, non compris le double prix d'achat et de transport des ardoises et du tuf ! Le Conseil (25 janvier 1829) réclame contre les proportions de l'édifice, contre la disposition des chapelles latérales, contre le vestibule... : il demande un nouveau plan, un nouveau devis... Encore ce nouveau devis, qu'il examine en sa séance du 12 mars, s'élève-t-il à 16.754 livres, sans comprendre les dépenses du maître-autel, des chapelles, de la chaire, de la table de communion... ! Et de nouveau le Conseil demande des modifications, des suppressions... dans l'espoir que la dépense ne dépassera pas 12.000 livres : la longueur de l'église, murs compris, ne dépassera pas 86 pieds (29 m.), la hauteur de la nef dès le sous-pied jusqu'à l'imposte, 22 pieds (7 m. 46), etc.

Bref, l'adjudication des travaux est donnée *le 15 juin 1829* au sieur Jos.-François Pellissier, de Samoëns, le Conseil s'engageant à fournir, à pied d'œuvre, tous les matériaux.

En décembre 1831, tribunes et planchers restent à faire : Conseil et entrepreneur se querellent...

Enfin, le 22 septembre 1833 a lieu la réception de l'œuvre par M. l'architecte Ruphy, d'Annecy :

« Les travaux exécutés par l'entrepreneur, distraction faite de quelques malfaçons, arrivent à la somme de 18.235 livres neuves et 89 centimes, qui sont dûs à l'entrepreneur, sous la diminution des sommes qu'il a reçues déjà pendant le cours des travaux. »

Il s'y ajoute 378 livres 10 pour quelques menus ouvrages (décidés le 1^er^ novembre 1831), entre autres : 12 livres pour un cadran solaire au midi du mur de l'église et 40 livres pour l'inscription suivante au-dessus de la porte d'entrée principale :

D. O. M.
MONTE. ARDUOS. INTER. LABORES. AVULSO.
HUJUS. LOCI. INCOLAE.
TEMPLUM. HOC. D. V. C.
AN. D. MDCCCXXX.

C'est-à-dire : Au Dieu très bon et très grand. Après avoir au prix de pénibles travaux enlevé d'ici un rocher, les habitants de cette localité ont voué, construit et dédié cette église, l'an du Seigneur mil huit cent trente.

Rd MAURICE-JOSEPH DUFOUR fut nommé le 13 mars 1833 curé des Clets.

Il était né à Serraval le 2 juillet 1782, — avait été ordonné prêtre le 12 août 1810, — et nommé vicaire à Thônes..., curé de Bluffy, 1818, puis de Veyrier, 1831.

Il devait mourir (à Serraval) après 21 ans de ministère, le 19 avril 1854.

Mgr Louis Rendu vint consacrer la nouvelle église lors de sa Visite pastorale, *le 8 avril 1843*.

« Elle est construite — dit le procès-verbal — en forme de croix grecque et sur de belles proportions : elle est vaste et parfaitement digne de sa destination : seulement il est à regretter qu'on n'ait pas pris assez de précautions pour la préserver de l'humidité : une partie de la voûte et des murs ont souffert du côté du nord...

« Le maître-autel est neuf et d'un très bel effet. Les deux autels latéraux sont encore à faire, car ce qui existe n'est point convenable... »

La chapelle située aux Pohets a besoin de réparations : Mgr menace d'y interdire la célébration de la messe...

Le vicaire-régent n'a que 450 fr. : cela ne suffit pas.

Il n'existe aucun revenu pour une école des filles. Celles-ci apprennent à lire dans leurs familles, pour l'ordinaire.

La Mission, qui se donne tous les sept ans, a un revenu annuel de 60 livres.

Les 40 Heures ont aussi leurs revenus...

Vicaires : 1837, Anthonioz Jean, des Gets.
1838, Brouze Bernard, de Novel.
1851, Pinget André, de Bernex.

— Rd ANTOINE-JOSEPH BESSON, né à Flumet en 1811, — prêtre du 24 septembre 1836, — vicaire-régent à Samoëns, puis à Thorens, — est curé des Clets depuis le 1er mai 1854 jusqu'à sa mort, le 25 février 1867.

En 1855, le 18 mai au soir, arrive *Mgr Louis Rendu* qui, le 19, donne la confirmation à 143 personnes.

La population de la paroisse est, dit-on, de 850 âmes.

« La cure... est devenue un des jolis presbytères du diocèse et fait honneur au conseil communal... »

Vicaires : juillet 1862, Duchêne Louis, dAnnecy.
mai 1862, Granjux M.-François, d'Evian.

Rd JEAN-FRANÇOIS DÉLÉTRAZ, — dit Foëla — devient curé des Clets le 7 avril 1867.

Il était né à Sévrier le 15 juillet 1823, — avait été ordonné prêtre le 16 mars 1850, — nommé vicaire à Arenthon, puis professeur de littérature à La Roche (quelques mois en 1851), vicaire à Dingy, 1851, à Faverges, 1859, et de nouveau à Dingy, 1862...

Il resta 30 ans et quelques mois aux Clets, — se retira à Sévrier en octobre 1897, pour y mourir le 12 juillet 1906.

La Visite pastorale de Mgr *Claude-Marie Magnin,* du *25 mai 1868,* marquée par la première communion de 35 enfants et la confirmation de 150 personnes, témoigne d'autre part de la sollicitude paternelle du premier pasteur du diocèse :

« Mgr, dit le procès-verbal, a recommandé avec instance... de ne pas envoyer ou laisser partir les petits enfants, — souvent même avant d'avoir fait leur première communion, — pour aller exercer à l'étranger, sous des maîtres à sentiments peu humains, des professions par trop humbles..., (1) ce qui les expose aux plus mauvais traitements et aux vices les plus dégradants. De plus Sa Grandeur a invité l'administration civile et le Rd Curé à s'entendre sur les moyens à prendre pour retenir ces pauvres petits enfants, par exemple en leur fournissant la soupe deux fois le jour pendant qu'ils viennent en classe l'hiver... »

La population de la paroisse est de 640 personnes.

Rd Délétraz eut, de plus, deux fois l'honneur de recevoir la Visite pastorale de Mgr *Louis-Romain-Ernest Isoard :*

En 1884, le 16 juin, l'évêque confirma dans l'église des Clets 48 personnes de cette paroisse et 71 de Manigod, au total 119 personnes.

Il revint *le 31 mai 1892*...

Vicaires : 1880, Masson Victor, de Viuz-la-Chiésaz.
1884, Lavorel François, d'Epagny.
1887, Raymond Jos.-M., de Sixt.
1888, Fontaine M.-F.-Félicien, de Bogève.
1890, Bouloz Jean-Louis, de Viuz-en-Sallaz.
1892, Perrissoud Joseph, de Vaulx.

Rd JOSEPH MERMOUD succéda au curé Délétraz, le 1er novembre 1897.

Né à Frangy le 22 octobre 1851, prêtre le 7 juin 1879, il

(1) En 1811 on comptait environ 20 petits ramoneurs des Clets, 20 de Manigod et 40 de Serraval. (Lettre du maire de Thônes au sous-préfet du 14 juin 1811, dans la Notice sur *Serraval*).

avait été vicaire à Entremont, 1879, et à La Rivière-Enverse, 1882, et ensuite curé de Balmont, 1889...

Comme Rd Délétraz, il resta 30 ans aux Clets : il y mourut le 22 décembre 1927, assisté par son neveu curé de Serraval.

Le 2 juin 1900 avait eu lieu aux Clets *la Visite* de Mgr Isoard.

Vicaires : 1901, Falconnet F.-M., de Sévrier.
1903, Chevallay C.-F., de Bernex.
1904, Joly Joseph-M., de St-Nicolas-la-Chapelle.

Rd JEAN-FRANÇOIS ROMAND, né à Archamps le 20 septembre 1880, ordonné prêtre le 8 juillet 1906, — vicaire à Saint-Pierre-de-Rumilly, 1906, à Megève, 1909, à Abondance, 1912, — curé d'Héry-sur-Ugine, 1923, — transféré le 18 février 1928 à la cure des Clets, où il meurt après treize années et demie d'un ministère bien rempli, le 2 décembre 1941.

Rd JEAN VIANNAY, né le 16 juillet 1901 à Entrevernes, ordonné prêtre le 2 juin 1928, professeur au Petit Séminaire de Thonon, — ensuite curé de Vallorcine, 1933, — nommé le 22 février 1942 curé des Clets.

***

Prêtres originaires des Clets

Commençons par quelques membres de la noble famille des Clets, que nous supposons nés dans la paroisse des Clets :

Hugues des Clets, dominicain, 1270.
Pierre des Clets, bénédictin, prieur de St-Jorioz, ...1349-1363.
Aimon des Clets, chartreux, prieur du Reposoir, 1388-1390, énsuite d'Oujon, et enfin de la Val-Sainte..., mort au Reposoir en 1406.
Antoine des Clets, dernier abbé régulier d'Entremont, 1462-1474...
Aimon des Clets, curé de St-Pierre-de-Rumilly, 1481.
Louis des Clets, curé de la même paroisse, 1517.
Etienne des Clets, curé des Clets et de Manigod, ...1580-1587.

Citons ensuite trois capucins, dont nous ignorons les noms de famille :

Le P. Alexandre des Clets, qui fit profession en 1687 ;
Le P. Valentin des Clets, profès en 1698 ;
Et le P. Alexandrin des Clets, ordonné diacre en 1701 (à St-Jean-de-Maurienne).

Philippe Avrillon, institué curé de Cervens en janvier 1601.

Maurice Avrillon, ordonné prêtre en 1671.

Jean Binvignat, des Pohets, chapelain, 1592 (peut-être dès 1561).

Jean-Marie Binvignat, des Pohets, né sur la paroisse de Thônes le 2 juin 1764, ordonné prêtre en 1789, — vicaire-régent à Serraval, — déporté... — missionnaire, notamment à Dingy-St-Clair, — curé de Bellecombe-en-Bauges, 1805-1828.

François Comparet, ordonné prêtre en 1693, — vicaire à Faverges (16 ans), — curé d'Ugine, 1713-1742.

Jean-Baptiste Comparet, du Cropt, né à Annecy, ordonné prêtre en 1712, — vicaire à Dingy-St-Clair, — curé de St-Jeoire (1726) et archiprêtre de Viuz-en-Sallaz, — mort en janvier 1780.

François Neyrod, dit Crédoz, ordonné prêtre le 8 juin 1591, vicaire à Thônes, 1592-1601, — chanoine de Maurienne, 1607.

Claude Crédoz, né vers 1624, ordonné prêtre le 20 mars 1649, — vicaire à Héry-sur-Ugine et à Bozel, curé de Marthod (1) mort en 1680.

Autre Claude Crédoz, des Clettes, né vers 1689, ordonné prêtre le 31 mars 1714, — vicaire à Héry-sur-Ugine, — fit une fondation scolaire à Ugine (*Ac. Salés.*, X, p. 168), — mort le 4 juillet 1766.

Charles-Pierre Curt, né vers 1668, ordonné prêtre le 19 septembre 1693, curé de Farges, 1700..., mort en août 1749.

Georges Delespine, né vers 1610, ordonné prêtre en 1636, — chanoine régulier d'Entremont..., curé d'Entremont, 1647-1675.

Claude Delespine, tonsuré en 1631, — chanoine de Sidon, — fit en 1671 un baptême au Grand-Bornand.

Pierre Diaconis, ordonné prêtre en 1647, — curé de Saint-Romain (près de Reignier), 1674..., mort en 1691.

Noël Fériaz, né vers 1625, ordonné prêtre en 1651, — curé de Bonne, 1658, mort le 30 novembre 1670.

Maurice Fériaz, ordonné prêtre le 20 septembre 1692, — vicaire à Manigod, 1695-1702, — curé de Jussy (près de Pers), 1710, mort en 1728.

Jean Fériaz, de Belchamp, ordonné prêtre le 19 septembre 1693, — vicaire à Groisy, 1703..., — curé de Servoz, 1709..., mort le 31 janvier 1742.

Joseph Fériaz, de Belchamp, prêtre de 1750, — vicaire à

---

(1) Cf. *Monographie de Marthod,* par J. PONCET, p. 31, dans *Acad. de la Val d'Isère,* tome VI.

Dingy, à La Clusaz, au Molard de Vions, 1763, — curé du Molard, 1766..., mort en 1782.

Autre Joseph Fériaz, neveu du précédent, né vers 1750, prêtre de 1777, — vicaire au Montcel, 1783... — aumônier des Annonciades de Thonon, — émigra en Valais, — mort en 1823.

Antoine Gay, des Envers, tonsuré en 1751, — vicaire, 1754, à Cercier, 1757, à Sévrier, — à Serraval et recteur du Bouchet, 1762, teste en 1777...

Jean-Maurice Gay (fils de Jean-Baptiste à feu Claude-François), né le 14 juillet 1740, — ordonné prêtre le 21 décembre 1765, — vicaire au Mont-Saonnex, 1772... — curé de Saint-Jean-de-Sixt, 1786... et 1803..., y mourut le 30 juillet 1822, à 82 ans.

Julien Gay-Durand, né le 28 juin 1798, — ordonné prêtre le 12 juin 1824, — vicaire à Saint-Jean-de-Sixt, aux Contamines, etc. — curé de Bellevaux, 16 décembre 1831, — mort retiré en 1833.

Placide Marchand, — sacristain ou curé de St-Jorioz, 1729...

Nicolas Marin, ordonné prêtre en 1714, — vicaire aux Clets, 1718, à St-Ferréol, 1721..., mort en 1750.

Jean-Baptiste Marin, fils de Me Pierre, — ordonné prêtre le 16 mars 1715, — curé de Larringes, 1726, — d'Allèves, 1734, — plébain de Thônes, 1739-1749, — y fonda les classes d'humanité et de rhétorique, plus l'école des filles.

Antoine Moret, ordonné prêtre en 1637, — vicaire aux Clets, 1639...

Balthazard Roux, ordonné prêtre le 22 septembre 1685, — vicaire à Thônes, 1697, — curé d'Ecole, 1700, mort en août 1721.

Claude Roux, son frère, curé de Pinsot (Dauphiné), 1721...

Pierre Ruffon, ordonné prêtre en 1637, — curé de St-André-sous-Clermont, 1651, mort en 1661.

Ses deux neveux : Claude, prêtre de 1657, curé d'Archamps, 1671-77, et Denis, prêtre de 1658, altarien à Rumilly, 1661...

XIXe-XXe siècles

Jean-François Bétemps, des Envers, né vers 1767, — prêtre de la célèbre ordination du 22 septembre 1792, — nommé le 8 novembre épistolaire de la cathédrale et chargé du catéchisme des pauvres..., — se réfugia en février 1793 dans la vallée de Thônes, accompagna à Morette les combattants royalistes...,

missionna çà et là, surtout dans la vallée de Flumet et de Megève, à St-Nicolas-la-Chapelle (deux ans), ensuite à Lathuile, Faverges, Ugine..., — où il fut arrêté en mai 1799, pour être condamné à la déportation en l'île de Ré, mais sauvé à Lyon par un parent, qui le dégagea adroitement de ses chaînes... — Institué en août 1803 curé de Meyrin (près de Genève), où il donna les premières leçons de latin au futur évêque Louis Rendu ; — devint en mai 1806 vicaire à Ecully, près de Lyon (où il fut le confesseur du jeune J.-M. Vianney), puis vicaire (22 ans) à la primatiale de Lyon, et plus tard chanoine titulaire, mort le 8 décembre 1843 à Lyon. (Cf. Lavanchy, *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, tome II, pages 120-124.)

Auteur de *La Doctrine du clergé de France approuvée par le Saint-Siège* (215 pages in-8°, 1822) ; — ardent zélateur de l'œuvre de *la Propagation de la foi* (qui fut très tôt établie dans la vallée de Thônes par le plébain Hipp. Lavorel) et créateur du *Rosaire vivant*.

Son neveu, Jean-Louis Bétemps (Mgr), né le 3 septembre 1826, partit vers l'âge de 20 ans pour l'Algérie, — y fut ordonné prêtre par Mgr Pavy... Prévôt du chapitre d'Oran et organisateur de ce nouveau diocèse, Vicaire général, Protonotaire apostolique, aumônier des Sœurs Trinitaires, il y est mort le 8 février 1886.

Deux frères, de la famille des notaires Dépommier :

Joseph-Marie (l'aîné), né le 13 octobre 1766, ordonné prêtre le 19 septembre 1789, — vicaire au Bouchet, — se dévoua aux besoins des fidèles, confessant, prêchant, disant la messe (1) parfois publiquement (dans la vallée de Faverges, par exemple le 22 messidor an IV...). — Curé de St-Ferréol, de 1803 à sa mort, 22 avril 1816.

Pierre-*Nicolas* Dépommier, né le 12 mai 1768, prêtre de l'ordination du 22 septembre 1792 (comme J.-F. Bétemps), nommé vicaire à Faverges, resta lui aussi pendant la Révolution, missionna autour de Saint-Nicolas-la-Chapelle, jusqu'à Héry, Ugine, Faverges..., fut en 1803 vicaire à Annecy, puis de 1811 à 1818 curé de Manigod, ensuite curé de Chézery jusqu'en 1847, année où il revint mourir au pays (aux Clets) le 22 juillet.

Jean-Marie Dépommier, fils d'Aimé à feu Joseph, né le 27 mars 1794, — professeur à Conflans dès novembre 1812, puis professeur de philosophie dès novembre 1816 au collège royal

(1) G. SARRUT, *Biographie des Hommes du Jour*, tome VI, p. 37.

de Chambéry, — ordonné prêtre le 3 août 1817, — professeur de théologie au Grand Séminaire de Chambéry, 1er janvier 1827 — supérieur, 1er mai 1838, — d'autre part, dès le 10 mai 1830, chanoine honoraire, — le 17 juillet 1840, chanoine titulaire, — 11 mai 1847, vicaire général, — 1er juin 1860, prévôt du Chapitre, — décédé le 2 novembre 1862. Auteur d'une *Vie du vénérable Pierre Favre,* in-8°, 1832, — d'une *Notice sur St Bernard de Menthon,* 1832, — d'une *Vie de Benoît Guillet,* 1844, — d'une *Notice sur le Vicariat de Coïmbatour.*

Jean-Antoine Dépommier, né le 3 avril 1778, ordonné prêtre le 24 avril 1802, — vicaire à Divonne, à Gex, à Thonon, ensuite, 1818, à Notre-Dame de Chambéry, puis à la Métropole Saint-François, — en 1812, curé de Chindrieux, — en 1818, curé-archiprêtre de Notre-Dame, et 1828, curé-archiprêtre de la Métropole ou St-François, et chanoine honoraire... Décédé le 25 avril 1858, à 80 ans.

Mgr Claude-Marie Dépommier, neveu du précédent, né le 20 février 1815, étudiant à Saint-Sulpice de Paris, — incorporé au diocèse de Chambéry, — ordonné prêtre le 21 septembre 1839, — vicaire de son oncle à la Métropole, il quitta cette paroisse en 1844 pour entrer au Séminaire des Missions Etrangères de Paris et s'embarqua le 29 mars 1845 pour Pondichéry... Il fut le 8 octobre 1865, en cette ville, sacré évêque *in partibus* de Chrysopolis et vicaire apostolique de Coïmbatour... Décédé à Négapatam (Maduré), le 8 décembre 1873. (Cf. *Notice biographique,* in-8°, avec portrait, Annecy, 1874.)

Maurice Dépommier, né le 25 novembre 1789, ordonné prêtre le 1er août 1812, — vicaire au Bourget, — mort en avril 1813.

Auguste-*Philibert* Hudry, né au Reposoir (d'une famille des Clets) le 19 mai 1854, — ordonné prêtre le 22 mai 1880, — vicaire à Megève, à Lullin et à St-Gingolph, — le 18 septembre 1886 curé de Monnetier-Mornex, — mort le 16 février 1929.

Philibert-J.-F. Hudry, neveu du précédent, né aux Clets le 26 juin 1881, ordonné prêtre en 1907, curé en Algérie.

Jean Lambersens, né le 2 avril 1836, ordonné prêtre le 21 mars 1863, — vicaire à Marin, Usinens, Châtillon-sur-Cluses, Saint-Laurent et Pringy, — le 16 janvier 1875, curé de Pringy, — le 22 mars 1888, curé-archiprêtre de Dingy-Saint-Clair, — retiré en juin 1894, — aumônier de l'Asile des Vieillards à Annecy, — mort le 15 avril 1910.

Une centaine de Syndics des Clets

(Avant la Révolution)

1561, Maurice Gella et François Frontin.
1607, Nicolas et Jean-François Ruffon.
— août, Jean Golliet et Amed Ruffon.
1608, Claude Neyrod, Nic. Comparet, Cl. Delespine et François Bergier.
1609, Jean Bret et N...
1610, juin, Louis Delathuile et...
1630, François Moret et Amédée Ruffon.
1631, Claude Ruffon, Georges Curt et Pierre Marin.
1638, Claude Ruffon et N...
1639, Antoine Ruffon et Maurice Avrillon.
1644, Jean Fériaz.
1649, Balthazard Moret et N...
1658, Charles Fériaz et Jacques Bret.
1667, François Fériaz.
1678, Maurice Garnier et Maurice Avrillon.
Vers 1681, Jean-François Crédoz et Jean Crédoz.
1687, Nicolas Gay-Durant.
1699, Pierre-Jean Binvignat et François Fillion.
1707, janvier, Jean et Nicolas Dépommier.
— juillet, Ant. Dépommier, Cl. Bret et Georges Dépommier.
1708, mai, Humbert et Claude Gay-Perret.
1713, Nicolas Bétems Mouche.
1714, Amé Gellaz et Nicolas Bétems Mouche.
1719, Jean-Bte Burdet et Jacques Crédoz.
1720, Noël Dépommier et Jean Frontin.
1724, Emmanuel Lathuille.
1727, Georges Garnier et Fançois-Gay-Durant.
1736, Claude-François Marin et Claude Roux.
1737, Jean-Claude Crédoz et Nicolas Bétems Mouche.
1738, Jean-Aimé Roux et François Binvignat.

De par l'édit de Péréquation générale du 15 septembre 1738 il n'y a plus qu'*un seul syndic*, lequel, au bout de l'année, est remplacé par le conseiller le plus ancien. — *Les conseillers* des Clets sont au nombre de *quatre*. Chaque année ils élisent un exacteur (pour percevoir la taille) et un regretier (pour distribuer le sel).

1739, Gabriel Comparet.
1740, Jean Avrillon.

Au sujet de la montagne dite *l'aulp de Cier,* située sur la paroisse de Manigod, et possédée autrefois par les N^es^ des Clets, ensuite par les N^es^ de Genève, seigneurs de Boringe..., un accord intervient le 2 octobre 1740 entre les communautés de Manigod, de Serraval et des Clées (C.-N. Gaÿ, notaire) : les « communiers » de Manigod y conduiront chaque année 200 bêtes, — ceux de Serraval aussi 200, — ceux des Clées, 100... et cela le six juillet ou le lundi d'après..., etc.

1742, Charles Gay-Durant.
1743-44, Nicolas Bret.
1745, Claude-François Binvignat.
1746-47, Joseph Gay.
1748, Claude Lamotte.
1749, Claude Comparet.
1750, Jean-François Crédoz.
1751, François Fillion-Robin.
1752, Jean-Baptiste Gay.
1753, Claude-François Ruffon.
1754, Jacques Frontin.
1755, François Curt.
1756, Pierre Valliens Bellognion.
1757, Georges Dépommier.
1758, Jean-François Fériaz.
1759, Joseph Avrillon.
1760, Nicolas Dépommier, de la Frasse.
1761, Maurice Comparet.
1762, Pierre Gay-Perret.
1763, Michel Crédoz.

Le 21 décembre, pour l'année suivante, la distribution du sel est expédiée, « *à la manière accoutumée* et à l'extinction de la chandelle », à François Curt, du Cropt, sous le gage et salaire de deux deniers par livre de sel distribuée.

Le 15 avril 1764 l'exaction de la taille rière la paroisse est expédiée à Charles Curt, du Cropt, sous le salaire de 2 livres 9 sols « pour chaque cent livres ». (M^e^ Antoine Dépommier, notaire, secrétaire de la paroisse.)

1764, Emmanuel Binvignat.
1765, Maurice Gay.
1766, Charles Garnier.
1767, Benoît Lamotte.
1768, Joseph Lathuille.

Le 26 décembre 1768 se tient une assemblée générale des pères de famille des Clées, qui déclarent à l'unanimité qu'ils

veulent, par voie de rachat, s'affranchir totalement de toute taillabilité personnelle et réelle et éteindre toutes servitudes seigneuriales... : ils nomment des procureurs pour passer avec les seigneurs vassaux les contrats nécessaires. (Antoine Dépommier, notaire.)

1769, Claude-François Frontin.
1770, Antoine Dépommier-à-Guillaume.
1771, Claude Gay-Durand.
1772, Maurice Fériaz.
1773, Claude-Antoine Roux.
1774, Claude-François Binvignat-Burgatton.
1776, Claude-François Gay-Durand.
1777, Jean-Antoine Orset.
1778, André Gay-Perret.

Le 25 mars 1778, nouvelle assemblée générale pour l'affranchissement.

En mai 1779, dans l'inventaire, l'estimation et la vente des biens délaissés par Aimé Gellaz, des Grangettes, nous trouvons 37 quarts de *pommes de terre,* estimées 10 sols le quart (et dont 18 quarts sont vendus 17 sols le quart), — 40 tommes d'une livre environ estimées 4 sols la livre (dont 26 sont vendues 8 liv. 4 s. 6 d.), — 6 quarts de poires sèches (ou kergnes), estimées 10 sols le quart (comme les pommes de terre) et vendues 14 sols le quart...

1779, Claude Binvignat.
1780, Maurice Dépommier-à-Maurice.
1781, Charles Gay-Perret.
1782, Nicolas Machet.
1783, Antoine Lathuille.
1784, François Avrillon.

En 1784 et 1785, pour fournir au prix de l'affranchissement, on vend à divers particuliers une vingtaine de parcelles de biens communaux.

1785, Jean Gay.
1786, Joseph Dépommier.
1787, François Marin.
1788, Georges Roux.
1789, Joseph Binvignat.
1790, Claude-François Gay-Perret.
1791 et 1792, Jean-François Fériaz.

***

Après l'invasion par les Français

Octobre 1792. — C'est Georges-François Fériaz qui est député par les citoyens des Clets à l'Assemblée des Allobroges.

Mai 1793. — Pour sa participation au soulèvement de la vallée, la commune des Clets est obligée de payer 3.924 livres.

1794. — Le maire Jean-François Fériaz est député à Chambéry (14 mai, 25 floréal an II) par les municipalités du canton pour obtenir que l'approvisionnement du marché de Thônes continue à se faire par la commune de Serraval.

Réquisitions de cendres (mars), — de pommes de terre (avril), — de tommes, de cuviers et barils (novembre), etc.

Pendant la période du Directoire, sont élus comme :

AGENT MUNICIPAL	ADJOINT
1795, le 6 nov., Jos.-Alexandre Hudry.	Jean-Baptiste Gay.
1797, le 21 mars, Jean-Baptiste Gay.	
— novembre, Antoine Dépommier.	
1798, avril, Jean-François Fériaz.	F. Dépommier-à-Noël.
1799, avril, J.-F. Fériaz.	Balt. Favre-Reguillon.
	Claude Gay.

Maires nommés par le Préfet

1800... Aimé Ruffon.
1804... Marie-Aimé Dépommier.

Syndics nommés par l'Intendant

1818-35, Balthazard Favre-Reguillon.
1835-39, Claude Gay.
1839, François-Marie Richarme.
1840, Jean-Joseph Dépommier.
1842, Etienne Gay, feu Jean-Baptiste.

— Le 4 mars 1842, décès, à Thônes, de Mme Roux, veuve de Jacques Roux, née Marie Fillion, native des Clets, âgée de 102 ans.

1846-48, Antoine Gay.
1849-70, Aimé Sylvestre-Jacquemoud.

Maires élus

1870-81, Julien Ruffon.
1881-88, Victor Gay.
1888-1900, Cyprien Gay.
1900-1909, Louis Binvignat.

1909, Eloi Cuillery (né à St-Ferréol), élu le 28 mars 1909, réélu le 19 mai 1912 et le 10 décembre 1919. (1)

1925, Joseph Curt, élu le 17 mai 1925, réélu le 19 mai 1929 et le 19 mai 1935.

---

(1) Très avantageusement connu comme conseiller général de la Hte-

Enfants des Clets morts pour la France

1914-1919

1914

GAY-DURAND Joseph, 27 août.
ENTREMONT Henri, 28 août.
LAMBERSENS Aimé, 1er septembre.
VACHOUD Léopold-Jos.-Eugène, 26 septembre.
BURGAT-CHARVILLON Fr.-Arsène, 1er octobre.
CRÉDOZ Claudius, 26 octobre.
CRÉDOZ Maurice-Alexandre, 26 octobre.

1915

MARTIN Joseph, 8 janvier.
GAY-PERRET Benjamin, 7 janvier.
BINVIGNAT Louis-Désiré, 20 avril.
ANGELLOZ-NICOUD René, 15 juin.
GAY-PERRET Fr.-Arsène, 28 juin.
GAY César-Jean-Marie, 20 juillet.
BIGONI Maurice, 6 octobre.

1916

BIGONI Faustin, 27 février.
BOZON-MERMET Remi-Arsène, 19 mars.
ENTREMONT Elie-Fernand, 16 août.
ENTREMONT Joseph-Edouard, 21 octobre.

1917

ENTREMONT Joseph-Marie, 3 novembre.
LÉPINE Marcel-Joseph, 9 mars 1917.
MERMILLOD Alfred, 8 mai.
BINVIGNAT Alexis-Edouard, 17 juin.

Savoie « *toujours debout et tout à tous* », élu le 3 août 1913, le 14 octobre 1919 (sans concurrent), le 19 juillet 1925, le 18 octobre 1931 et le 10 octobre 1937. Il fut même présenté comme candidat libéral et catholique (contre M. Blanc, maire d'Annecy) aux élections sénatoriales d'octobre 1938. Décédé le 28 novembre 1940, à l'âge de 71 ans.

1918

LANSARD Marc-Eusèbe, 6 juin.
GAY-PERRET Jean-Pierre-Albert, 21 juin.
DAVIET François-Alexis, 22 juillet.
FAVRE-DANNE Pierre, 27 septembre.
ESCANÉ Alfred-Henri, 22 octobre.
GAY René-Constant, 8 novembre.

1919

GAY Edmond-François, 17 février.
BASTARD-ROSSET François, 16 juin.

Qu'ils reposent en paix !

***

Les Cloches de l'église

Nous sommes heureux de pouvoir donner, en cette demi-page disponible, les inscriptions suivantes que nous transmet le cher curé Viannay, notre ancien élève.

PREMIÈRE CLOCHE (1815)

Sainte Vierge et St Nicolas, celle que je remplace fut victime de l'impie ; ne laissez pas sur moi renouveler son crime.

DEUXIÈME CLOCHE (1813)

Pendant près de mille ans, sous une forme antique, mon métal invita par un son mélodieux à louer le Seigneur vos vénérés aïeux. Bénir le Seigneur avec vous est mon destin unique.

— Placée déjà ici en l'an mil, refondue en octobre 1813, bénite par révérend Rouph très digne recteur de ma paroisse des Clefs.

LA PAROISSE D'ALEX

[Notice qu'on nous demande d'ajouter, quoique Alex n'ait jamais appartenu au mandement ou canton de Thônes.]

Le voyageur qui prend à Annecy la route de Veyrier, longe tout d'abord la rive droite du lac, et s'élève peu à peu en face des pittoresques dentelures des Bauges jusqu'à la hauteur du château de Saint Bernard ; puis, arrivé au col de Bluffy (à 634 m. d'altitude), il s'avance, à travers taillis et prés, dans un paysage plutôt sévère et triste, laissant *à droite* les hauts sommets des Dents (1) de Lanfon (1813 m.), de la Roche-Murraz ou Lanfonnet (1786 m.) et de la Dent de Cruet ou de la Rochette (1836 m.)..., et contemplant *à gauche*, au-delà du Fier, le majestueux Parmelan à parois verticales (1855 m.) avec ses prolongements le Mont Téret, la Tête Noire...

Or, c'est peu après le col de Bluffy que commence la paroisse ou commune d'Alex, à clocher décapité, et population éparse... (2), traversée de l'Ouest à l'Est par deux routes neuves, qui viennent, l'une (la route nationale 509) par le col de Bluffy, et l'autre (celle du défunt tramway) remontant du défilé de Dingy-Saint-Clair par la rive gauche du Fier, et qui se rejoignent près de *Chez Margueret*... Ni l'une ni l'autre ne passe au chef-lieu.

La superficie d'Alex est de 1710 hectares.

La population, qui était de 54 feux (ou ménages) en 1411, de 130 feux en 1581, d'environ 100 feux en 1607 et 1658, de 120 en 1766..., de 648 individus en 1801, — de 842 (absents com-

(1) Dent Nord, 1683 m. — sommet central 1813 m., — et Dent Sud, 1790 mètres.

(2) A peine peut-on citer comme groupes de maisons le Villard-dessus, le Villard-dessous, le chef-lieu, Vers le Pont et Bellossy.

pris) en 1848, — de 803 en 1861, de 613 en 1876, — et seulement de 448 en 1901, de 444 en 1911, — de 397 en 1921 (après la Grande Guerre), — ne dépasse pas 364 habitants en 1936, ni même 305 aujourd'hui (d'après le recensement des cartes d'alimentation).

L'église, centre du chef-lieu, est à 14 kilomètres d'Annecy, 8 kilcmètres de Thônes, — à 589 mètres d'altitude. — Elle date de 1864 : nous en reparlerons.

La première mention connue de cete église ou de cette paroisse est de l'année 1143.

Son nom au moyen âge était *Alaia* ou *Alaya* (1143, 1145, 1274, 1340...) et plus tard *Alai, en Alay* ; ensuite, nous ne savons à quelle date, on se mit à écrire *Alex* avec *x* comme Charvex (1), Argonnex, Charvonnex, Versonnex, Menthonnex, Cernex, Copponex, Chênex, Mornex, Mont-Saxonnex, Peillonnex, Bernex, Excenevex, Seythenex...

Très probablement on continuait à prononcer *Alai,* comme il est d'usage encore aujourd'hui dans le patois de nos campagnes, qui laisse aux villégiateurs ou autres étrangers la manie de faire sonner *x* (par exemple : *Chamonixe !*).

C'est avec une agréable surprise que nous avons constaté dans les minutes du notaire J.-F. Missillier (2) (acte passé au château d'Alex le 13 juillet 1783) — que le dernier seigneur du pays, N^e^ François-Marie de la Fléchère, signait seigneur *d'Alais,* lieutenant-colonel dans les troupes du Roy. (3)

ETYMOLOGIE. — L'un des premiers *Annuaires du département de la Haute-Savoie* dit que *alaïa* est le nom turc du sapin...

Peut-être quelque chevalier d'une croisade l'a-t-il apporté d'Orient (?).

Quoi qu'il en soit, à travers les siècles, on a passé d'*Alaya* à *Alay, Alai...* et de *Notre-Dame d'Alai* (vocable de la paroisse) à *Alex* (prononcé avec ou sans *x*).

L'ancienne Eglise et ses autels

D'après les procès-verbaux des Visites pastorales de nos Evê-

(1) Village détaché d'Alex et annexé à La Balme en 1803 : on prononce *Charvay,* et l'on écrit quelquefois Charvet.

(2) Folio 101 du volume de 1786.

(3) On voit par la correspondance de Voltaire, que, après les premières semaines de son séjour à Fernex, le fameux philosophe se décida à écrire *Ferney...*

ques de Genève, l'église d'Alex n'était pas voûtée, puisque St François de Sales (en 1607) ordonne d'en réparer la « tralleyson » (1) et que Mgr Charles-Auguste de Sales (en 1658) enjoint de faire plafonner la nef.

Comme presque toutes nos églises rurales, elle représentait un rectangle (que nous supposons d'environ 25 mètres de longueur sur 7 ou 8 de largeur), et elle avait un avant-toit (Visite de 1581).

En 1631, on y admirait un beau et riche tableau, *La Descente de N.-S. de la Croix*, avec sept personnages en relief. Elle possédait deux cloches...

Non loin de l'église s'élevait une croix de pierre, qui s'y voit encore aujourd'hui et qui a été classée comme monument historique (du XVI[e] siècle).

SES AUTELS OU CHAPELLES. — Dès avant 1411, par les soins du seigneur d'Alex, une chapelle latérale ou plutôt « contiguë à l'église paroissiale » y avait été érigée, sous le vocable de *Sainte Madeleine*.

Naturellement, c'était la noble famille des seigneurs d'Alex qui avait le patronage de cette chapelle, c'est-à-dire qui avait le droit de nommer ou présenter le chapelain et de le faire agréer par l'évêque...

En 1607, les revenus de cette chapelle s'élevaient à 40 florins (de censes volantes), sous la charge de deux messes par semaine. En 1667 il n'y a plus que pour deux messes par mois... Mais voici que le 4 mai 1694 Mgr Jean d'Arenthon donne à cette chapelle une créance de 3.916 florins 6 sols qu'il avait sur la succession de son neveu François d'Arenthon des Clets. (Mugnier, *Les Evêques de Genève-Annecy*, p. 168.)

Deux autres chapelles s'ajoutèrent à celle-là :

L'une, dite *de St Antoine et de St Sébastien*, était en 1607 de la présentation ou nomination de M[e] Jean Rosset, notaire, — en 1631, de la famille des Galley, — dès 1667, de la libre collation de l'Ordinaire... A cette dernière date il s'y disait deux messes par mois.

L'autre, sous le vocable de *Saint Michel*, était de la présentation du seigneur de Folliet. — En 1607, elle est dite « décruste, non parée, découverte, sans plancher ». (2) Le patron, à cette

---

(1) *Histoire du Bx François de Sales*, par Mgr CHARLES-AUGUSTE, II, 13. — Visite pastorale de Saint François, 1607.

(2) En 1714, il n'est plus question de cette chapelle de Saint Michel ;

date, s'appelait noble Claude de Vidomne, seigneur de Charmoisy et de Folliet (voir plus loin les N^es^ de Folliet). — En 1667 il se dit à cet autel huit messes par an...

CONFRÉRIES. — La confrérie du St Rosaire avait son autel à part, orné d'un tableau peint à l'huile (1631).

Quant à la confrérie du Saint-Sacrement, son exercice se faisait au maître-autel.

Dans la Paroisse

Au lieu dit les Seytharies fut érigée — peut-être au temps de la peste de 1631, — une chapelle sous le vocable des *Saints Roch, Claude et Sébastien,* unie au maître-autel, c'est-à-dire n'ayant pas d'autre recteur que le curé de la paroisse.

Son maigre revenu (6 florins en 1658, seulement 4 en 1667) obligeait le curé à se rendre en procession ès Seytharies avec la paroisse trois fois par an (les jours desdits saints patrons), à y célébrer la messe « pourvu toutefois que la paroisse la mette [cette chapelle] en état décent, et la maintienne dûment couverte et ornée » (1667).

« A l'entour d'icelle il y a le *cimetière des pestiférés* » (1658).

Un peu plus tard, en 1689, au Villard-dessus, fut bâtie une autre chapelle, sous le vocable de *Notre-Dame de Grâces*. C'était l'œuvre du Rd curé Burnet Robert et de son frère Simon.

Bien plus ancienne était la chapelle du *château* des N^es^ d'Arenthon d'Alex dont nous parlerons plus loin.

Fêtes vouées

Outre la procession ès Seytharies contre la peste, les paroissiens d'Alex avaient voué les sept ou huit fêtes suivantes :

En janvier, la St Clair, la Ste Brigitte, la St Antoine et la St Sébastien ;

En juin, la St Claude, la St Bernard de Menthon et la St Roch (transférée, en 1658, du mois d'août au 1^er^ juin) ;

Et en juillet, la Visitation de la Ste Vierge.

D'ailleurs ils avaient demandé et obtenu (1631) la permission de « semer » après la sainte messe le jour des SS. Philippe et Jacques (1^er^ mai) et aussi de travailler sur les champs les deux

---

à sa place est nommée une chapelle de *Saint Joseph* (sans patron, recteur ni revenu) et une autre chapelle dite du Rosaire.

jours de la St Mathieu et de la St Michel. — Plus simplement, lors de sa Visite de 1667, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex règlera ces fêtes conformément aux Constitutions synodales : « Après avoir lesdits paroissiens assisté à la sainte messe ils pourront travailler sans scrupule ».

N'oublions pas de dire que l'église est sous le vocable de la *Nativité de la Sainte Vierge*, fêtée le 8 septembre ou plutôt le dimanche qui suit.

Service paroissial et charges du Curé

Longtemps, très longtemps, le curé d'Alex fut seul à assurer le service paroissial : le chapelain recteur de la chapelle de Ste Madeleine — lorsqu'il s'en trouvait un — avait à assister le curé dans ses offices et à célébrer aux jours de fêtes solennelles une messe basse matinale...

Mention est faite d'un vicaire dans les Visites pastorales de 1411, 1414, 1481, 1516, 1517. Celle de 1631 dit que le curé « tient un vicaire résidant avec lui » ; mais le curé prétend n'y être pas obligé, ce « qui se voit, dit-il, par les précédentes Visites ».

Quand donc il a un vicaire, les paroissiens ont deux messes le dimanche et les jours de fêtes, soit une grande messe et une basse messe ; — ils ont aux jours solennels et pendant l'octave de Notre-Seigneur (?) « matines (ou plutôt petites heures du matin), vêpres et complies », — et le lundi une basse messe pour les trépassés, le samedi (1) une grande messe (d'après les Visites de 1607 et de 1658).

Le curé a la charge d'entretenir le luminaire du grand autel, savoir quatre cierges pour les fêtes solennelles, deux pour les autres — et de tenir la lampe allumée pendant les offices ; mais l'huile est fournie par les paroissiens suivant leur dévotion.

De même le curé est tenu d'entretenir le couvert et le plancher du *Sancta Sanctorum* (c'est-à-dire du sanctuaire) ; mais le reste de l'église est à la charge des paroissiens.

Biens et revenus du bénéfice

Tout d'abord, il y a, à proximité de l'église, comme aujourd'hui, une maison presbytérale dite la cure, avec jardin, grange, chenevier et petit verger (1631) ;

---

(1) Pour cette grande messe du samedi, faute de fondation connue, les curés s'abstiennent de la dire dès avant la Visite de 1714.

De plus, douze journaux de terre...,

Quatre seytorées de prés (d'une valeur annuelle de sept pairs et demi) ;

Trois fossorées de vigne à Menthon et six fossorées à Veyrier (détaillées dans les Visites de 1714 et 1766) ;

Ajoutons quatre florins de cense volante et une autre cense foncière (d'environ dix florins, en 1658).

Quant à la dîme, il faut nous reporter à 1143 : le 31 août de cette année-là, Arducius, évêque de Genève, avait donné à perpétuité au monastère de Talloires, dont Odilon était prieur, *ecclesiam de Alaia,* l'église d'Alex, avec ses dépendances présentes et futures, en réservant le droit de l'évêque. (Voir Preuve n° 20, dans les *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique*... de Besson, page 353.)

Et il avait été réglé que le curé d'Alex ne percevrait que *le tiers* de la dîme du Cregex sur Menthon et qu'il payerait quinze florins de personnat au prieur de Talloires (1) ; — les deux autres tiers de la dîme reviendraient à ce dernier... Nous verrons le curé protester en 1658 pour avoir sa portion congrue, et obtenir en 1704 une sorte de satisfaction...

La dîme se levait « de tous bleds, légumes et chanvre ». Il n'y avait pas de cote certaine, fixe : elle se payait « à discrétion » ou, suivant la coutume, une « ribbe » (ou gerbe) par journal (disent les Visites de 1658 et 1714). La part du curé était de 30 pairs de bled (moitié froment, moitié avoine) en 1581, — de 23 pairs en 1607, de 22 en 1658...

Pour les novales (ou terres qui n'étaient défrichées que depuis quarante ans), le curé était seul à en percevoir la dîme.

En 1704, le 10 septembre, une transaction sera passée entre le Rd seigneur des Lances, Abbé commendataire de Talloires, et Rd Chappet, curé d'Alex (*Inventaire de Talloires,* page 273).

Toutes les dîmes de Bellossy et de Charvex, avec les novales d'alors, seront désormais perçues par l'Abbé. Mais la grande dîme du Plan d'Alex reviendra au curé et à ses successeurs, qui jouiront en toute propriété de la grange de la dîme. (Visite de 1714.)

Pour la prémice, le curé retirait, sur les champs, de chaque feu (ou ménage) une gerbe de froment et une gerbe d'avoine (en tout, annuellement, six pairs de bleds).

---

(1) En 1625, il s'agira d'un personnat de 20 sols annuels (*Inventaire de Talloires,* p. 221).

Et pour le ressat, aux fêtes de Pâques, il percevait de chaque feu huit deniers (en 1581), six quarts d'argent (en 1607 et 1631) ou un sol (1658, 1714...)

Le curé, d'ailleurs, avait part à toutes les communes (disons : à tous les communaux) de la paroisse.

Casuel et coutumes. — Pour les sépultures (disent les Visites pastorales) le curé perçoit cinq florins et le linceul, — plus, s'il s'agit d'un chef de maison, une poule, (1) — « moyennant quoi... il doit fournir quatre cierges le jour de la sépulture et tous les jours de la neuvaine, plus une petite chandelle tous les dimanches de l'anniversaire (1631).

De même, pour ce qui est de « la boîte de toutes âmes » cueillie par le « clerc d'eau bénite », (2) le curé doit célébrer chaque lundi une grande messe des trépassés et faire la procession autour de l'église en chantant le *Libera me*.

Le tiers (en 1631 on dit le quart) des quêtes ordinaires lui revient, ainsi que la totalité des oblations qui se font dans sa paroisse (1631).

Après la récolte, le curé fait la bénédiction des têches, et reçoit à discrétion des paroissiens. (Visite de 1631.)

Liste des Curés d'Alex

et renseignements divers

tirés des Visites pastorales et d'autres documents

La cure d'Alai ou Alex est de la collation de l'Ordinaire. Malgré sa proximité, le monastère de Talloires (3) n'a aucun droit d'intervenir auprès de l'évêque pour la nomination du curé.

Un curé d'Alex du nom de HUMBERT, en 1280, passe *tran-*

---

(1) Pour ceux qui veulent se faire « soubterrer » dans l'église, ils doivent remettre aux syndics une somme de cinq florins, en vue des réparations à faire aux planchers (1631).

(2) Celui-ci est nourri des aumônes qu'il perçoit en portant l'eau bénite dans les maisons (1658). — Il doit servir les messes et sonner pour le temps (1631).

(3) *Inventaire des chartes de l'abbaye de Talloires*, page 112. — Ce même Inventaire indique à la page 118, parmi les prédécesseurs d'Humbert, un prêtre nommé *Fabo,* qui n'avait encore que le titre de chapelain d'Alex.

saction avec Jacques de Lullier, prieur de Talloires, au sujet des dîmes et oblations de sa paroisse. (1)

Un autre curé — plus de cent ans après — s'appelle PIERRE GRENAT : n'étant encore que simple clerc (ou tonsuré) lors de la Visite pastorale de Mgr Jean de Bertrands, du *31 juillet 1411*, il réside avec le collecteur apostolique et se fait suppléer à Alex par un vicaire, messire Pierre Bionet, qui est « de bonne vie et mœurs ».

En *1414* (autre Visite, du *12 septembre*), ce même curé réside à Genève comme « sous-collecteur » ; son vicaire, Barthélemy Girard, est venu du diocèse de Lyon sans aucune lettre de recommandation... et « il fréquente l'auberge ».

La paroisse compte 54 feux (52 feux en 1445).

Le bénéfice vaut 40 florins.

JEAN FENOLLIET est mentionné dans la Visite du *7 septembre 1445*, de Mgr Barthélemy Vittelleschi, évêque de Corneto, comme curé d'Alex faisant résidence, et recteur d'une chapelle de Notre-Dame contiguë à l'église de Dingy.

BERTHET DURET apparaît en 1454, *en 1470* (Visite du 10 octobre, de Mgr Mamert Fichet, évêque titulaire d'Hébron), (2) et encore *en 1481* (Visite du 12 août, de Mgr Claude Rup, évêque titulaire de Claudiopolis).

A cette dernière date, il y a un vicaire du nom de François Niger (plus tard on dira Deniger).

JEAN DE GERBAIS est indiqué en 1501.

HUMBERT GOYET (3) en 1505 et 1516. Il était religieux de St Jean hors les murs de Genève.

Amblard Goyet, curé *en 1517* (lors de la Visite du 7 mai) de Mgr Pierre Farféni, évêque titulaire de Baïrout), est peut-être le même que Humbert.

Le vicaire de 1516 et de 1517 s'appelle Pierre de Villa (probablement d'une famille habitant en Alex).

Plus tard, c'est un jeune noble LOUIS D'ARENTHON, fils du seigneur d'Alex Marius d'Arenthon et d'Antoinette de Seys-

---

(1) Il avait droit de présentation pour les dix cures de Talloires, Bluffy, Montmin, Chevaline, Doussard, Lathuile (qui comprenait Entrevernes), Leschaux, Vieugy, Groisy, La Clusaz et pour le prieuré de Saint-Jorioz.

(2) *Archives départementales Hte-Savoie*, 1 G 1, folio 257.

(3) Présenté dès 1504 par Amé de Charansonay, prieur conventuel de Talloires.

sel, qui obtient de Rome les bénéfices d'Alex et de Thônes, à la condition, évidemment, de recevoir les ordres dans un certain délai... Mais il ne se hâte pas, et l'autorité le prive de ses bénéfices (20 ou 28 septembre 1546).

A sa place, le 24 septembre 1546, est nommé François Tissot..., qui, deux jours après, reçoit une autre nomination (pour Megève), parce que Louis d'Arenthon s'obstine...

Claude Moret, d'Alex, nommé curé en 1560, ne réussit pas plus que le précédent à prendre pied à Alex. Et Louis d'Arenthon, devenu de plus protonotaire apostolique, se prétend curé d'Alex jusqu'au 20 octobre 1574 et plébain de Thônes (jusqu'à sa mort en juin 1587).

Du moins les paroissiens d'Alex reçoivent-ils les secours religieux de messire Jean Jouvenod, de Dingy, vicaire d'Alex (en 1565), puis de leurs compatriotes messire Jean Rey, recteur de la chapelle de S. Michel (1581), et messire Claude Moret, recteur de la chapelle des SS. Antoine et Sébastien (encore en 1581), faisant fonctions de vicaires...

Enfin ils reçoivent comme curé messire JEAN CRITAN, de Thônes, légitimement institué le 20 octobre 1574 avant son sous-diaconat — presque trois ans avant son ordination à la prêtrise (17 septembre 1577).

Celui-ci restera leur curé jusqu'à son décès en janvier 1590.

Mgr Claude de Granier, faisant sa tournée pastorale, arrive le *12 septembre 1581* en Alex, — dont la population est, paraît-il, de 130 feux...

Il trouve dans la nef de l'église trois chapelles....

Il ordonne aux paroissiens de réparer en certains endroits le pavé de cette nef, *stratum navis*, ainsi que les fenêtres inférieures du chœur et aussi l'avant-toit, — plus les livres de l'église, — et de se procurer un encensoir et un rituel. — Au curé il enjoint d'avoir ses quatre livres d'église (registres des baptisés, des communiants, des mariages et des décès), plus quatre puri-ficatoires.

JEAN TISSOT, natif de La Chapelle-Rambaud, chanoine de la cathédrale, curé de Boussy (1581), puis de Lovagny et Chavanod, devient curé d'Alex le 29 janv. 1590 et meurt en juin 1597.

Il était, d'autre part, protonotaire apostolique et il était devenu en 1569 vicaire général de Mgr Justiniani.

FRANÇOIS MARCHAND, du Grand-Bornand, ordonné prêtre le 12 mars 1588, est nommé curé d'Alex le 31 juillet 1597 (à la place d'un Rd Claude Desgranges, qui n'accepte pas).

JEAN-BAPTISTE BRASIER, natif de Thônes probablement, (tonsuré en 1580), ordonné prêtre le 4 juin 1594, est curé d'Alex pendant une trentaine d'années. Il l'est déjà en 1603, lors du Synode. Il meurt en janvier 1634.

Il reçoit le mercredi *17 octobre 1607* la Visite de St François de Sales, et *le 6 juin 1631* celle de Mgr Jean-François de Sales.

La paroisse compte 100 feux environ.

Le saint évêque enjoint au curé de faire l'inventaire des titres de son église, de les renover (au besoin) et de bien tenir ses quatre registres de catholicité (comme nous dirions aujourd'hui) ; — et aux paroissiens il ordonne d'acheter un missel et un rituel selon le S. Concile de Trente, plus un « confaron », (1) de faire réparer la tralaison, couvrir la nef, plâtrer et blanchir cette nef, réparer ses fenêtres : — le tout dans six mois.

Son successeur (1631) ordonne de même aux paroissiens de réparer le couvert de la nef et de faire faire pour les ornements une garde-robe (à placer derrière le grand autel), — d'acheter un graduel et un antiphonaire (pour toutes les fêtes de l'année), plus une pyxide d'argent... — Au curé il enjoint de faire refondre la coupe du calice, d'avoir six nouveaux corporaux et douze purificatoires, de refaire à neuf le sous-pied du *Sancta Sanctorum*, plus les planchers de la cure, et de nommer un procureur d'église... dans les six mois.

Le curé Brasier entretenait un vicaire, résidant avec lui, probablement Guillaume Delagrange (gardiateur, 1634).

Il mourut en janvier 1634.

Rd FRANÇOIS AREMBOURG (il signe ainsi), natif de Talloires, ordonné prêtre le 20 septembre 1631, nommé économe le 14 février 1634, — institué curé d'Alex le 3 janvier 1635, — gouverna la paroisse jusqu'à sa mort en mai 1679, avec le titre (2) d'archiprêtre de Menthon (dès 1667).

Il accueillit une fois Mgr Charles-Auguste de Sales dans ses tournées pastorales.

Dans le procès-verbal de la Visite du *3 juin 1658*, nous trouvons, entre autres obligations du curé, qu'il « est tenu de faire le catéchisme en son église tous les dimanches, ou de le faire faire à son vicaire, et d'avertir les paroissiens d'y assister et envoyer leurs enfants pour apprendre les rudiments de la foi ».

---

(1) Lanterne à verres de couleurs portée au bout d'un bâton par les confréries escortant le Saint Sacrement.

(2) A cette époque, Alex était de l'archiprêtré de Menthon (avec Bluffy, Veyrier, Talloires).

Et, comme injonctions particulières aux paroissiens, « d'acheter une pyxide d'argent (ou d'étain de Cornouailles) pour tenir le Saint-Sacrement, — de faire plafonner la nef et le chœur aux endroits plus requis, — de faire raccommoder le couvert d'icelle. »

Le curé « proteste pour raison de sa portion congrue » contre le seigneur prieur de Talloires, son revenu étant insuffisant pour son entretien et celui d'un vicaire... « De tout quoi Mgr le Révérendissime lui a baillé acte pour lui servir et valoir ainsi que de raison... »

Une autre fois, le *4 mars 1667*, — c'est un paroissien d'Alex même, Mgr Jean d'Arenthon, évêque de Genève et Annecy, qui fait sa Visite pastorale : le Prélat rappelle au curé son obligation de faire le catéchisme tous les dimanches par interrogats...

Et, se préoccupant de l'état de l'église, il ordonne aux paroissiens (sauf à recourir contre ceux qui perçoivent les dîmes de la paroisse), de faire plâtrer et blanchir la nef, de réparer le souspied d'icelle, de refaire la voûte du chœur, et aussi le clocher qui menace ruine, de faire faire un tabernacle, et d'acheter un bassin pour recevoir l'eau des baptêmes : tout cela dans les deux ans « si faire se peut ».

Le curé a pour vicaire, momentanément, son neveu François Arembourg (prêtre de 1656..., vicaire à Manigod, 1678...).

Il meurt dans le courant de mai 1679.

Robert BURNET, qui est d'Alex même, — d'abord vicaire à Villaz, 1663..., curé de Dingy, 1667-1673, prieur de Saint-Clair..., curé de Magland, 1673-1679, — devient curé d'Alex en 1679 avec le titre d'archiprêtre de Menthon. Deux fois encore, le *10 septembre 1681* et le *6 juin 1687*, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex fait sa Visite pastorale.

« Ledit sieur curé, soit... son vicaire [en 1681], est exhorté de tenir *les petites écoles* pour l'instruction et l'éducation des enfants de la paroisse, — leurs parents étant exhortés d'y avoir égard et d'user de quelque gratitude... pour ses soins. »

Il est enjoint aux paroissiens... de faire faire un balustre devant le maître-autel pour la communion, de réparer le souspied de la nef et de travailler *à l'élévation de la tour du clocher* et *à la restauration d'icelui*... On dirait que ces injonctions sont de l'année 1943 !

L'évêque en 1687 réitère son exhortation à tenir les petites écoles... et à faire le catéchisme par interrogations tous les dimanches... etc.

De concert avec son frère Simon, le curé Burnet fait cons-

truire au Villard-Dessus une *chapelle de Notre-Dame de Grâces* et y fonde des messes (1689).

Il meurt en 1691.

JOSEPH CHAPPET, né à Duingt, prêtre du 24 septembre 1689, fut nommé le 15 octobre 1691 curé d'Alex et chef de l'archiprêtré de Menthon ; et quelque douze ou treize ans après il obtint de percevoir toute la dîme du Plan d'Alex en abandonnant son tiers de Charvex et de Bellossy à l'Abbé de Talloires (1704).

Le 21 août 1714 eut lieu la Visite pastorale de Mgr Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex.

Le bénéfice est toujours de la « collation libre de l'Ordinaire », quoi que prétende l'abbé de Talloires.

L'église est en bon état. Elle possède quatre chapelles (dont une, de Saint Joseph, n'avait pas encore été mentionnée).

Le curé devra se procurer des ampoules propres et décentes pour l'Extrême-Onction, et, dans la huitaine, il fera un inventaire des meubles, des ornements et des titres de l'église.

M. Chappet mourut le 14 mars 1721.

Rd JOSEPH LATHUILLE, de Saint-Jean-de-Sixt, lui succéda.

Né le 7 mai 1673, ordonné prêtre le 20 septembre 1698, vicaire au Petit-Bornand, il était devenu en 1708 curé de Pontchy... Transféré à Alex, il administra cette paroisse plus de 26 ans... Dès le 5 septembre 1746, il eut un coadjuteur en la personne de Rd Joseph Cullet, d'Ayse. Décédé en janvier 1748, il fut enseveli en sa paroisse natale.

Il eut pour successeur à Alex Rd JEAN-BAPTISTE D'ORLIER, dit de Saint-Innocent, natif d'Annecy ou de Loverchy (paroisse supprimée), fils de Ne François d'Orlier, de Loverchy, seigneur de la maison forte d'Orlier à Viuz-la-Chiésaz.

Nommé en 1732 curé de St-Paul-en-Chablais, il avait résigné cette cure en 1748. — Il fut nommé à celle d'Alex le 21 août 1749 et il mourut, âgé de 66 ans, le 22 avril 1763, d'après les registres paroissiaux de St-Maurice d'Annecy.

Rd JOSEPH CROTTET, natif de Passy, devint le 3 mai 1763 curé d'Alex, eut le titre d'archiprêtre (de Menthon), — et reçut le *3 septembre 1766* Mgr Biord en tournée pastorale :

Alex, dit le procès-verbal de cette Visite, possède 120 feux, 600 habitants environ (dont 400 communiants).

*
* *

Vingt-six ans après, arrivent les Français et avec eux bientôl la Constitution schismatique du clergé : le curé Crottet émigre dans le Valais et meurt le 28 décembre 1794 à Martigny.

Son vicaire, Rd Joseph Bonaventure, de Dingy, revenu en 1795, apôtre infatigable des paroisses de la rive droite du lac, a rendu des paroissiens d'Alex ce précieux témoignage :

« Alex, où j'ai demeuré six ans (1), était un peuple chrétien et docile, si *attaché à sa religion* qu'ils ont contenu par la crainte et les menaces *deux révolutionnaires* qui se trouvaient parmi eux. » (Lettre de 1837 dans *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, de M. Lavanchy, tome II, p. 544-546.)

Vers l'année 1797, François Brunet, l'agent municipal d'Alex, — qui avait représenté la commune à l'Assemblée Nationale des Allobroges (oct. 1792) — achète *l'horloge* de Thônes et la fait placer au clocher d'Alex.

En 1803, Alex perd le village de Charvex, qui est annexé à La Balme-de-Thuy.

D'autre part, Alex, qui avant la Révolution était de l'archiprêtré de Menthon, fait partie désormais de celui de Dingy (avec Bluffy, La Balme, Nâves et Villaz), — comme, au point de vue communal, Alex a cessé d'appartenir au canton de Talloires (1793-1801 et 1816-1818) pour être rattaché au canton d'Annecy (déc. 1801-1815) ou Annecy-Nord (depuis 1860), mais jamais au canton de Thônes.

Ce n'est donc qu'au point de vue géographique que Alex se trouve *être de la vallée de Thônes* (au sens large) quoique en aval de Thônes.

*
* *

Après les tristes jours de la Révolution et le retour à la paix religieuse, la paroisse d'Alex obtint comme curé Rd FRANÇOIS LATHUILLE qui, jamais émigré, avait été l'apôtre intrépide de la ville de Thônes et des paroisses voisines.

On rapporte de lui bien des traits...

« Un jour, près d'achever les saints Mystères auxquels assistaient avec des précautions infinies, les habitants du village de Charvet..., une personne tout essoufflée apporte la nouvelle de l'arrivée des sbires. Il se hâte et va s'enfoncer dans un grand tas de paille. Ils arrivent, fouillent coins et recoins, défont et

---

(1) Couchant « dans des souterrains creusés par eux pour ma sûreté et mon évasion... »

refont tous les tas de fourrage, à l'exception seule de celui où il était caché, qu'ils traversent de leurs sabres en vomissant des malédictions. Il n'échappa que par miracle... » (Lavanchy, *Le Diocèse de Genève...*, tome II, page 676.)

Né à Thuy-dessus, paroisse de Thônes, le 20 février 1754, ordonné prêtre le 21 septembre 1782, vicaire au Mont-Saxonnex et ensuite à Thônes 1784-1793, Rd François Lathuille, nommé curé d'Alex le 10 août 1803, y resta 34 ans, jusqu'à son décès arrivé en 1837.

Le *23 octobre 1827* eut lieu la Visite pastorale du vénérable Mgr de Thiollaz, alors âgé de plus de 75 ans.

La paroisse a environ 800 habitants..., ce qui s'explique par la présence de 150 ouvriers travaillant à la verrerie de MM. Perravex (qui disparaîtra en 1866).

L'évêque ordonne de faire fermer les avenues du cimetière, et de placer un travers sous le grand Christ

Rd CLAUDE-MARIE CAUX, né à Scionzier en 1801, — prêtre de 1826, vicaire à Manigod, ensuite nommé curé de St-Germain-sur-Rhône, 28 décembre 1836, — fut pourvu de la cure d'Alex le 28 mars 1837 et y resta seize ans. — Le 22 juillet 1853 il devint curé de Vovray. Il mourut en 1861.

Le *25 septembre 1843* se place la Visite pastorale de Mgr Louis Rendu : Alex a 170 feux, au total 972 habitants. — L'église est ancienne, mais trop basse, trop petite... Les Quarante Heures y sont établies depuis 1818... L'évêque confirme plus de 200 personnes...

Rd PAUL FILLION-ROBIN vient dix ans après.

Né à Manigod le 18 décembre 1807, ordonné prêtre le 13 juin 1835, — successivement vicaire à Saint-Ferréol, à Thônes, à Cruseilles, Frangy, Annemasse et à Jonzier, — il est nommé le 17 août 1853 curé d'Alex, pour y rester plus de trente années. Il se retire à Annecy en mars 1884 et meurt le 18 octobre 1885.

Petite « fauvette d'Alex », n'osant se mesurer avec « l'aigle de Dingy », suivant ses expressions, il avait eu à complimenter Mgr Rendu le *17 mai 1855* et Mgr Magnin le *15 avril 1869*, lors de leurs Visites pastorales. Et plus d'une fois un autre illustre prélat, Mgr Dupanloup, hôte du comte de Menthon, était venu incognito assister à ses catéchismes.

La nouvelle église d'Alex date du temps de M. Fillion (1864) : son maître-autel a été donné par dame Françoise Barrucand.

Rd MARIE-BARTHÉLEMY MANIGLIER, né à La Frasse le 30 décembre 1844, ordonné prêtre le 29 mars 1873, — vicaire

à Evires, Vailly, Saint-Nicolas-la-Chapelle et à Passy, — devient le 4 mars 1884 curé d'Alex et y reste quatorze ans.

A son tour, avec la facilité de parole qui le distingue, il accueille et complimente Mgr Isoard en tournée pastorale le *12 juin 1884*...

En 1898 il devient curé de Thusy, et en janvier 1902 curé de Vieugy ; mais, cette même année, il se retire... pour mourir le 15 octobre 1910.

Rd CLAUDE-LOUIS LARPIN, né à Saint-Cergues le 10 février 1854, ordonné prêtre le 22 mai 1880, — vicaire à Combloux, à Massongy, à Saint-Paul et au Grand-Bornand (1887-1891), curé de Contamine-sous-Marlioz (1891), — devient le 22 mai 1898 curé d'Alex... Il y reste plus de 21 ans et va mourir le 20 février 1920 à l'hôpital d'Annecy.

Deux fois, le *19 mai 1892*, et le *26 mai 1900*, Mgr Isoard fit sa Visite en Alex, et une fois, le *17 mai 1910* Mgr Campistron... — C'est M. Lupin qui a doté l'église de son magnifique chemin de croix.

Par application des fameuses lois de Spoliation, l'église d'Alex a été dépouillée de 22 francs de rentes sur l'Etat, plus d'un champ au Villard, ainsi que d'un pré et de bois aux Lavanches. (*Journal Officiel* du 12 mars 1910.)

Rd MICHEL JORDAN, né à Draillant en 1874, ordonné prêtre en 1900, — a desservi comme curé la paroisse d'Alex de 1910 à 1932, — avant de devenir aumônier de la Visitation de Thonon.

Rd JOSEPH JACQUARD, né en 1873 à Onnion, prêtre de 1897, lui a succédé en 1932.

Le lustre qui orne et éclaire l'église a été donné par Mme Dupont, la veuve du chimiste bien connu.

Noms de quelques Vicaires d'Alex

Bionet Pierre, 1411 ; — Girard Barthélemy, 1414 ; — Deniger François, 1481.

Villaz Pierre, 1516 ; — Rey Jean, 1559-1581 ; — Jouvenouz Jean, 1565 ; — Moret Claude 1580.

Delagrange Guillaume, 1634 ; — Arembourg François (le neveu), 1656 ; — Ville N., 1672 ; — Dubroeil Noël, 1681.

Cullet Joseph, d'Ayse, 1746 ; Chevallay André, de Bernex, 1758 ; — Milliet Jacques, 1763 ; — Tessier Pierre-Georges,

d'Annecy, 1775 ; — Jond François-Michel, de Saint-Nicolas-la-Chapelle, 1780 ; — Bonaventure Joseph, de Dingy, 1786.

Decroux André-Henri, de Reignier, 1827 ; — Mercier Jean-Claude, de St-Paul, 1830 ; — Berthet Marie-Henri, de Boëge, 1831-1836 ; — Caux Pierre-Joseph, frère du curé Claude-Marie ; — Dupont François-Aimé, de Taninges, 1837 ; — Caux Joseph-Gaspard, de Scionzier, mort en 1846 ; — Rosset Augustin, du Biot ou de Seytroux, 1846-1854 ; — Bosson Alexandre, d'Onnion, 1854 ; — Laffin Claude-Antoine, de Thorens, 1856 ; — Ducrue Joseph, d'Arâches, 1858 ; — Girard Jean-Marie, de Viuz-en-Sallaz, 1862, bientôt missionnaire de Saint François de Sales, parti pour l'Inde, 1867-1904 ; — Duret Pierre, de Thorens, 1862-63 ; — Jacquier Michel-Ambroise, de Bernex, 1865.

Béné Justin, de Saint-Jeoire, 1866-67 ; — Dusonchet François-Marie, du Sappey, 1867-70 ; — Maniglier Aimé, de Manirod, 1871-72 ; — Treboux Jean-Claude, de Vinzier, 1873-74 ; — Giguet Jean-Marie, de La Giettaz, 1874-77 ; — Gurret Marie-François, de St-Jorioz, 1877 ; — Gavet Michel, de Lovagny, 1878 ; — Muffat-Joly Michel-Benjamin, 1881 ; — Feige F.-Louis, de Megève, 1886 ; — Giraud M.-Eugène, de Bonneville, vic. 1886 ; — Reydet Michel, d'Arâches, 1893 ; — Magnon Louis, de Viuz-en-Sallaz, 1895 ; — Chauplanaz Auguste, d'Evian, 1899.

Mermillod-Blondin Alphonse, des Villards-sur-Thônes, 1903 ; — Gurral J.-Joseph, de Viuz-Faverges, 1903.

Prêtres originaires d'Alex

Mre Guillaume d'Alaya (ou d'Alex), curé de Thônes, 1274-1290...

Pierre Villaz, vicaire d'Alex, 1516...

Claude Moret, vicaire d'Alex, 1560, 1581.

Jean Rey, ordonné en 1546, vicaire... 1559...

François d'Arenthon, curé d'Arenthon... 1552.

Jacques d'Arenthon, recteur de la chapelle Ste-Madeleine, 1560.

Philibert d'Arenthon, recteur de cette chapelle, 1581.

Louis d'Arenthon, curé (titulaire) d'Alex et de Thônes, mort en 1587.

Pierre Critan, né en 1566 (fils de Humbert Critan, notaire, et de Dlle Guillelmine d'Arenthon), plébain de Thônes, 1591-1639.

Claude Charvier, vicaire à La Balme-de-Thuy, 1561.

Autre Claude Charvier, curé de La Balme, 1580-1638.

François Crollet, 1571.
François Crétet, curé d'Arcine, 1590.
Jacques de Morat (Moret ?), ord. prêtre en 1610.
Gervais Mattelon, recteur de la chapelle St-Antoine, 1607.
Jean d'Arenthon, curé de Veigy, 1603-1658.
Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève-Annecy, 1661-1695. (Voir notice plus loin.)
Pierre Brunet (ou Burnet), chapelain à Ceyzérieu, 1626.
Louis Brunet, vicaire à Villaz, 1651-1654.
Robert Brunet, curé d'Alex, 1679-1691.

Pierre-Gaspard Lathuille, né, dit-on, sur le territoire d'Alex, mais baptisé à Thônes le 15 novembre 1638 (Registres paroissiaux), ordonné prêtre à Paris, docteur de Sorbonne, enseigna 25 ans à Paris, mort curé de Marlens en 1695.
Jean-Claude Bigex, prêtre de 1697, prébendé à Reignier, 1706, mort en 1721.
François Burnet (ou Brunet?), prêtre de 1720 (vicaire à Cernex, mort en 1729.
Joseph Burnet, prêtre de 1703, curé de Savigny, mort en 1742.
Autre Joseph Burnet, prêtre de 1723, curé de La Motte, mort en 1763.
Autre Joseph Burnet (ou Brunet), curé de Chevrier, 1768-1783.

Vincent Déléan, prêtre de 1782, curé d'Hauteville-sur-Fier, 1803-1830.
François Déléan, curé des Ollières, 1850, de Marlens, 1858, mort en 1875.
Jean-Marie Barrucand, né en 1822, ordonné en 1849, professeur à Bonneville et à La Roche, — longtemps précepteur, 1858-1877, — vicaire et curé de Poisy, — supérieur du collège de Thônes, 1880, mort le 19 juillet 1893.
Claude Barrucand, frère du précédent, né en 1827, curé de Poisy, 1874-octobre 1878.

Joseph Lombard, né en 1833, prêtre de 1857, professeur à Thônes, 1864-1872, curé des Houches, ensuite de Marin, mort en 1900. Il a publié *Le Mont-Blanc et ses belvédères*, 1891, — *Poésies religieuses*, 1892, — *Les Psaumes*, traduction nouvelle, 1897.
Edouard Duchêne, né en ..., incorporé en 1866 au diocèse de Lyon, missionnaire en Laponie.
Jules Mattelon, neveu de Rd Lombard, né en 1861, ordonné prêtre en 1885, — vicaire à Bons et à Faverges, — curé d'Avier-

noz, 1898-1903, et de Magland, 1903-1917, mort retiré à Annecy, en 1927.

César-Joseph Déléan, né en 1867, ordonné prêtre en 1892, vicaire à Habère-Poche, à Scionzier, Vacheresse, Alby et Dingy, curé de Vallorcine, 1905-1910, et ensuite à Cuvat, 1910-1919.

Les familles nobles de la paroisse d'Alex

Résumons le plus brièvement possible les renseignements de l'*Armorial de Savoie,* en les complétant ou rectifiant ici et là.

Les nobles d'ALEX (ou mieux d'Alai)

Famille qui portait « de gueules à trois fasces ondées d'or » (d'après Besson).

On ne trouve que de très rares mentions de cette antique famille.

a) Le prieuré de Talloires lui devait annuellement trois livres d'épices... Par une convention du 12 des calendes de mars 1279, c'est-à-dire du 18 février 1279, avec N^es^ Ramus et Pierre, seigneurs d'Alai, ledit prieuré promit de payer dorénavant une livre de gingembre (Besson, *Mémoires pour l'Histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne,* page 133).

b) Le 19 octobre 1287, Amé II de Genève, comte de Genevois, passa inféodation en faveur de Peronet d'Alai (1) ou d'Alex, de la juridiction, biens, rentes et domaines dépendant du château d'Alex, avec juridiction omnimode, haute, moyenne et basse, droits de chasse et de pêche, corvées, etc.

c) Une N^e^ Bérengère d'Alex épousa, nous ne savons à quelle date, noble Foulques, seigneur de Montchenu, et fut la mère de messire Geoffroy de Montchenu, reçu chanoine-comte de Lyon le 21 août 1411.

d) Demoiselle Marguerite d'Alex aurait été la dernière représentante de cette famille. Mariée probablement en 1383 à noble Pierre d'Arenthon, chevalier, elle lui apporta la seigneurie d'Alex.

Les nobles d'ARENTHON

Autre antique famille de Savoie, qui portait « bandé d'argent

(1) Ce Peronet ou Pierre d'*Alai, damoiseau,* intervient comme témoin dans un acte de 1281 (E 117, aux Archiv. départ.)

et de gueules, de six pièces ». (A. de Foras, *Armorial et Nobiliaire de Savoie,* tome 1er, folio 61.)

Séparée, dit-on, de la maison princière de Faucigny-Lucinge, vers la fin du XIIIe siècle...

Ne Pierre d'Arenthon, chevalier, fils de Ne Perceval d'Arenthon, épousa en 1383, Dlle Marguerite d'Alex, par qui la seigneurie d'Alex vint dans la maison d'Arenthon. Il eut deux fils, François et Pierre.

Ne François d'Arenthon, coseigneur d'Alex et de Manigod, épousa (vers 1444) Marie de Lucinge, testa en sa faveur le 20 novembre 1469 et mourut avant 1477 laissant Gabriel et Antoine.

Le 30 décembre 1420, avec son frère Pierre, il avait passé reconnaissance pour Alex, la rente d'Arenthon, pour Manigod, les biens de Thônes, etc.

De même, le 21 septembre 1477, son fils Gabriel d'Arenthon passa reconnaissance — par indivis avec Ne Pierre, fils d'Aimon (fils du susdit Pierre) et avec Jean dit l'ancien (1) son neveu (fils d'Antoine) — pour Manigod et les biens féodaux d'Alex, Veyrier, La Balme et Pringy...

Ne Pierre, coseigneur d'Alex, frère de François, épousa Jacqueline des Clets. Leur fils *Aimon,* coseigneur d'Alex et de Manigod, épousa Jacquemette de Menthon : il vivait encore en 1451, et eut pour fils *Pierre,* seigneur d'Alex et de Manigod, qui, de son union avec Antoinette de Gerbaix, eut *Ne Marius d'Arenhon,* coseigneur d'Alex et de Manigod, seigneur de Chesenay (à Dingy), marié à Antoinette de Seyssel.

Celui-ci et celle-ci eurent le bonheur, au mois d'août 1541, de donner l'hospitalité à trois voyageurs venant d'Allemagne, savoir le bienheureux Pierre Favre, le docteur Ortiz et un autre prêtre espagnol (2) :

Pierre Favre « célébra la sainte messe... dans la chapelle du château ; puis, pendant la journée et les deux jours suivants, il satisfit la pieuse curiosité de ses hôtes sur la règle et le but de la Société de Jésus, sur l'état pitoyable de l'Allemagne, sur les embûches des hérétiques, — auxquelles il n'avait échappé que par la protection des saints anges, — et sur l'échec d'une tentative faite récemment par quelques villes d'Allemagne et les

---

(1) Ce *Jean l'ancien* eut, entre autres fils, Jacques d'Arenthon, mort en 1537, marié à Louis de Ferrières, qui lui apporta la *maison forte de Ferrières* et la moitié de la juridiction et des biens : Jacques devint ainsi seigneur de Ferrières. Amed d'Arenthon, son fils, vendra en 1545.

(2) *Le Bx Père Le Fèvre ou Pierre Favre,* Spes, 1931, page 64.

cantons huguenots de Suisse contre les Etats du duc de Savoie, pour y introduire le protestantisme ».

« Pendant qu'il était retiré en sa chambre, occupé à prier Dieu ou à lire, les demoiselles et filles du château — c'est l'une d'elles qui le rapporte — l'épièrent plusieurs fois par un petit trou et le virent *ravi... demeurant longtemps en extase et ne touchant point terre...* ». (Déposition de Guillelmine d'Arenthon, mère du plébain P. Critan, 1596.)

Parmi les enfants de N^e^ Marius d'Arenthon, nous rencontrons : Louis, qui porta longtemps les titres de curé d'Alex et de plébain de Thônes..., — la susdite Guillelmine (épouse d'Humbert Critan), — et *François d'Arenthon,* coseigneur d'Alex, marié à D^lle^ Jeanne de Menthon...,

Dont le fils *Jacques, seigneur d'Alex* et de Châtillon (à Etrembières) devint coseigneur de la Val des Clets par suite de son mariage (le premier) avec D^lle^ Philiberte de Riddes fille et cohéritière de N^e^ Amé de Riddes et de Françoise des Clets... En 1605, le 14 juillet, il reçut des reconnaissances féodales en sa faveur et pour ses trois enfants du premier lit (1) pour les biens à lui provenus du chef de feue Philiberte de Riddes, des N^es^ de Riddes et des N^es^ des Clets (situés à la Ruaz, paroisse de St-Jean-des-Sixts) et à La Clusaz.

En secondes noces, Jacques d'Arenthon (mort en 1632) épousa Jeanne-Françoise du Maney (morte en 1645), et de ce second mariage il eut son 24^e^ enfant, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, et — bien longtemps avant celui-ci :

François d'Arenthon des Clets, seigneur d'Alex et du Vivier-sur-Thônes (mort en 1666), qui, marié à Jacqueline de Beaufort (morte en 1648) et ensuite à Jeanne-Marie de Baptendier, laissa entre autres enfants :

N^e^ *Jean-François, baron des Clets,* puis d'Alex, seigneur du Vivier, — marié en 1647 (à Chambéry) à Marie de Forrier d'Arvey, — lequel fut père de :

N° *Denis d'Arenthon d'Alex,* baron des Clets, seigneur du Vivier-sur-Thônes, coseigneur de la Val des Clets, né à Chambéry en 1649... Celui-ci devint conseiller d'Etat de S. A. R., 2^e^ Président au Sénat de Savoie, — d'où son nom de *Président d'Alex,* — chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, commandeur d'Aiguebelle et (en 1701) commandant général du

---

(1) Dont deux garçons : Rd Balthazard d'Arenthon, plébain de Thônes (1639-1659), et Denis (m. en 1662), qui eut à son tour un fils prêtre Rd Claude-Balthazard, curé de Serraval (1659-1675).

duché de Savoie, puis... cendres et poussière, attendant le Jugement.

Par subhastation de ses biens au préjudice de ses filles D^lles Michelle et Madeleine d'Arenthon, ses biens passèrent à trois de ses créanciers, le marquis de la Roche, etc..., qui d'abord restèrent dans l'indivision, puis se partagèrent (15 juin 1718) : *la seigneurie d'Alex et de Chesenay*, avec juridiction omnimode sur Alex et Dingy, passa à :

N^e *Albert-Eugène Favier du Noyer* (né vers 1640 à Chambéry), sénateur au S. Sénat de Savoie, et, après lui, à son fils :

N^e François, baron du Noyer, du Châtel et d'Alex, né à Chambéry en 1692, marié en 1728, mort en 1756, lequel eut quinze enfants, entre autres :

Charles-Albert, né à Saint-Pierre-d'Albigny en 1733, mort en 1811, devenu en 1761 baron du Noyer (par la mort de son frère aîné Joseph-Louis), — et marié en 1769 à D^lle Christine-Marie-Françoise, fille du marquis de Thônes Charles Métral de Châtillon et de Thérèse Bertrand de la Pérouse...

Le 28 juin 1772 *il vendit la terre et juridiction d'Alex* à :

N^e François-Marie, comte de la Fléchère (à Saint-Jean-de-Tholome), né à St-Jeoire ou à Bonneville en 1727, capitaine puis colonel au régiment de Chablais..., qui fit ériger (19 août 1783) *en comté* la seigneurie d'Alex et de Chevrier. — Marié en 1760 à Marguerite-Suzanne de Genève de Boringe, il en eut six enfants... (1)

Tour à tour, pendant huit années, le comte F.-M. de la Fléchère fut premier syndic d'Annecy et capitaine de ville, toujours ferme dans ses principes et sa fidélité au souverain... Lors du soulèvement appelé *la bagarre d'Annecy* (août 1793), il se trouvait, comme noble, maintenu en état d'arrestation, dans sa propre maison, au pied du Château ; mais le peuple le réclama, l'acclama comme chef de la cité, lui annonça son élargissement et le força à reprendre la direction des affaires.

On sait que le soulèvement d'Annecy, — improvisé et prématuré comme celui de la vallée de Thônes — échoua immédiatement : attiré dans un guet-apens aux Marquisats, La Fléchère fut assassiné dans la nuit du 22 au 23 août, et sa maison démolie, le 23 décembre. (Mercier, *Souvenirs historiques d'Annecy*, pages 483-498.)

---

(1) Entre autres Pierre-Joseph-Isidore, comte d'Alex, colonel de la brigade de Piémont, mort à Chambéry en 1830.

Les nobles de FERRIÈRES

Cette famille qui portait « d'azur au léopard d'argent, couronné d'or », possédait la maison forte dite de Ferrières et la rente de ce nom s'étendant sur Manigod et Le Grand-Bornand, plus une autre rente aux mandements de Duingt et d'Annecy.

Elle devait hommage aux seigneurs de Duingt et de Menthon.

L'un de ses membres, N° Nicolet de Ferrières, habitait en 1299 les Moulins sous le château de Menthon.

Dans sa descendance nous trouvons N^e^ Pierre de Ferrières, qui en 1412 reconnaît tenir du comte de Savoie des hommes et des hommages au Grand-Bornand et à Manigod.

Son neveu Aimon (fils d'Henri), reconnaît en 1412 et 1419. (1) Et de même François, fils d'Aimon, en 1472, — Jacques, fils de François, en 1507 (avec son frère Jean et son cousin Bertrand).

Enfin D^lle^ Louise, fille de Jacques, épouse N^e^ Jacques d'Arenthon, seigneur d'Alex, auquel elle apporte la maison forte de Ferrières, avec la moitié de la juridiction et des biens. Et leur fils N^e^ Amé d'Arenthon vend à honorable Pierre Flocard sa part de la succession de Ferrières...

Une autre part de cette succession passe aux N^es^ Viollon, seigneurs de la Pesse, qui la vendront au comte de Menthon (E 127, de 1746, aux Archives départementales d'Annecy).

Les nobles de FOLLIET

Très ancienne famille, éteinte dès la fin du XV^e^ siècle. Elle portait, paraît-il, d'azur au sautoir d'or.

Un Guillaume de Follieto, en 1130, est otage pour le comte de Genevois. (Regeste genevois.)

Un autre Guillaume, chevalier, vassal de Genevois, est nommé en 1225 et 1235. (Reg. genev.)

Cette famille possédait dans la paroisse d'Alex le château de Folliet et des biens considérables sur Villaz et sur Alex, avec juridiction sur ses hommes, sauf les peines corporelles. A l'origine tous ces biens relevaient (en grande partie) des comtes de Genevois, et ensuite (avant 1403) des N^es^ de Menthon, qui se réservaient les droits de haute justice.

---

(1) Avec lui, le 21 novembre 1419, Rd Pierre de Moyron (paroisse de Villaz), chanoine, reconnaît tenir du duc de Savoie, en fief noble, des hommes, cens, tributs, etc., au Grand-Bornand et à Manigod (*Armorial,* II, p. 403). — Voir en 1791 les affranchissements.

En 1451 vivait Rd Claude de Folliet, religieux de Sixt, curé du Mont-Saxonnex.

Ses frères, N^es^ Jacques et Louis de Folliet fondèrent la chapelle de Saint Michel dans l'église paroissiale d'Alex. Jacques avait épousé D^lle^ Marie de Lucinge (déjà veuve en 1486) et laissa deux filles, les dernières du nom (qui testèrent ensemble en 1519) :

Françoise, codame de Folliet (morte vers 1525), épousa Jacques Vidomne, seigneur de Villy ; et sa sœur Louise (morte en 1519) épousa Philibert, seigneur de Novéry, frère de Jacques : les deux sœurs portèrent ainsi *aux deux frères Vidomne de Chaumont* leur part de la seigneurie de Folliet.

Disons quelques mots de cette autre famille, des *N^es^ Vidomne de Chaumont*.

Un Jean Vidomne de Chaumont ayant épousé en 1397 Jeanne de Villy (paroisse de Contamine-sur-Arve), ses descendants devinrent seigneurs et coseigneurs de Villy... D'autre part, de la seigneurie de Chaumont dépendait une maison forte dite de Novéry (paroisse de Minzier) : de là encore vint la seigneurie de Novéry.

Mais laissons de côté la descendance de N^e^ Jacques Vidomne (de ci-devant), pour suivre celle de son frère N^e^ Philibert.

Celui-ci, le 26 janvier 1497 — au nom de sa femme Louise de Folliet et de sa belle-sœur Françoise, — passa reconnaissance en arrière-fief du seigneur de Menthon pour le fief de Folliet.

Il mourut avant le 22 mai 1519, et sa veuve vers 1525, laissant deux filles et un fils,

N^e^ Amblard Vidomne de Chaumont, seigneur de Novéry, Villy, Folliet, Montségur (à St-Ferréol)..., qui devint *coseigneur de Charmoisy* (sur la paroisse d'Orcier), pour les trois cinquièmes, par son mariage (1515) avec Gasparde Ravais, dame de Charmoisy (fille de N^e^ Louis Ravais, coseigneur de Charmoisy), et testa en 1569.

L'un des fils d'Amblard, N^e^ Charles Vidomne, mort à Samoëns en 1599 (*Œuvres de S. François de Sales*, XI, p. 57), laissa :

N^e^ Jean-Claude (de) Vidomne de Chaumont, seigneur de Villy, *Folliet, Charmoisy*, Marclaz, Anthy, — conseiller d'Etat de S. A. R., premier gentilhomme de la chambre de duc de Nemours, grand maître de l'Artillerie en Savoie, ambassadeur extraordinaire en Suisse... — qui (contrat du 27 juin 1600) épousa *D^lle^ Louise Duchastel* (fille de N^e^ Jacques, écuyer, seigneur de Hattevillette en Normandie), l'une des « demoiselles »

de Mme Marguerite de Clèves, duchesse douairière de Guise... Il constitua à sa femme un douaire *sur la seigneurie de Folliet.*

C'est à cette dame de Charmoisy, à sa chère « *Philothée* », que saint François de Sales adressa ses directions pieuses qui ont constitué l'immortelle *Introduction à la Vie dévote.*

Elle mourut le 1er juin 1645, lui en 1618 ou 1619, laissant un fils, Ne Henri de Vidomne de Chaumont (mort en 1669), dont la lignée prit fin en 1702. (*Armorial de Savoie,* tome V, p. 607.)

A tous les points de vue le personnage le plus important de l'histoire d'Alex est incontestablement.

Mgr Jean d'ARENTHON (1620-1695)

« Suivant la tradition » — car « on n'a pas de documents certains à cet égard » (1), Jean d'Arenthon naquit dans cette paroisse d'Alex, au château paternel, le 29 septembre 1620.

Tout jeune, on le mit à Thônes sous la conduite de Rd Mre François Avrillon (oncle du fondateur du collège), qui l'initia aux premiers éléments de la grammaire ; ensuite il suivit les cours du collège chapuisien d'Annecy et pendant trois ans (1639-1643) le cours de théologie à la Sorbonne.

Appelé à l'état ecclésiastique — comme l'un de ses frères aînés et son neveu (voir ci-devant) — il fut ordonné prêtre le 17 décembre 1644.

Elu membre du chapitre de la cathédrale, il profita de la permission accordée aux chanoines de Genève-Annecy d'occuper des bénéfices ayant charge d'âmes, il brigua la faveur d'aller exercer son zèle (1645-1648) au pays de Gex, dans la paroisse de Chevry (presque entièrement protestante) et ensuite dans celle de Villaz, plus proche d'Annecy (1649-1653).

A la demande de Madame Christine de France, régente du duché de Savoie, il dut conduire à Rome (1650) don Antoine de Savoie et sa sœur la pieuse princesse Marie...

Peu fortuné, comme tant d'autres gentilshommes de la Savoie, Jean d'Aranthon (ainsi écrivait-il) accepta de don Antoine (1651) les commanderies de Chieri et de Chivasso (dont il appliqua plus tard les revenus à son Grand Séminaire), et fut dès lors qualifié dans le monde « commandeur d'Alex ».

Sorti d'une grave maladie par l'intercession du vénérable François de Sales, il fit (octobre 1658) une grande retraite chez les Lazaristes d'Annecy... et, à la mort de Mgr Charles-Auguste

(1) Visite pastorale de 1843.

de Sales, le duc Charles-Emmanuel de Savoie le nomma à l'évêché de Genève (20 mars 1660).

Après diverses tribulations, ayant reçu ses bulles de Rome (datées du 4 juillet 1661), il fut sacré à Turin le 9 octobre 1661, et fit son entrée solennelle le 30 octobre à Annecy.

Son épiscopat dura près de 34 ans.

Son œuvre principale fut, en dépit de mille difficultés, la création d'un Grand Séminaire pour lequel il fit élever un vaste bâtiment (à deux ailes) commencé en 1683 et habité dès 1688.

Pour la quatrième fois, l'évêque plus que septuagénaire, recommençait la visite de son vaste diocèse, lorsque la mort le terrassa dans la paroisse d'Abondance, le 4 juillet 1695.

Après St François de Sales, le pieux Jean d'Arenthon d'Alex a été notre plus grand évêque d'Annecy (sous le titre d'évêque de Genève).

Sa vie édifiante a été publiée par le chartreux Dom Innocent Le Masson en 1697 et 1699, rééditée par M. Gonthier en 1895 ; — une autre Vie a été écrite par M. l'abbé Boulet, du diocèse de Belley, 1894.

Liquidation de la féodalité au XVII[e] siècle

La féodalité (1) nous avait légué des charges aussi dures qu'humiliantes qui pesaient sur les personnes et sur les biens d'un grand nombre de sujets... (2)

Nos rois de Sardaigne Charles-Emmanuel III et Victor-Amédée III décrétèrent le rachat de ces servitudes féodales et l'affranchissement des terres (1762, 1763, 1771, 1778) ; mais ce ne fut pas l'œuvre d'un jour...

Successivement la paroisse (on veut dire la commune) d'Alex passa divers *contrats d'affranchissement :*

En 1774, elle traita avec l'abbaye de Bonlieu-Ste-Catherine, en s'engageant à lui payer	18 livres
En 1791, avec l'abbaye de Talloires, pour	50 »
La cure d'Alex	25 »
Le prieuré de Saint-Clair	600 »
D[lle] Péronne Paquelet de Moiron	20 »
Surtout avec N[e] Joseph-Louis de Granery, marquis de la Roche	950 »

(1) Voir les *Souvenirs historiques d'Annecy,* de M. MERCIER, p. 437. — ou l'*Histoire de Thônes,* I, page 351, — ou n'importe quelle *Histoire de Savoie.*

(2) Par exemple, en 1763, le comte de Menthon avait 51 hommes taillables à Alex, 122 à Dingy, 73 à Menthon, 61 à Nâves, 20 à Villaz, etc. (*E 127,* aux Archives départ. d'Annecy).

Avec N^e F.-M. de la Fléchère, comte d'Alex	3.200	»
N^e de Menthon, baron de la Balme	1.175	»
M. Vulliet, marquis d'Yenne (qui avait épousé la sœur et héritière du comte de Menthon	4.900	»
Et avec l'abbaye de Tamié pour	60	»
	10.998 livres	

Souvenirs de la Grande Guerre

Morts pour la France (1914-1918)

1914

TICON Auguste, 28 août.
REPLUMAZ Lucien, 1^er septembre.
TOURNAFOL François-Joseph, 14 septembre.
PAULME F.-Joseph, 26 septembre.
DÉLÉAN François-V.-Jos., 2 octobre.
REPLUMAZ Joseph, 20 novembre.

1915

DENIGER Pétrus, 8 mai.
BRASIER Clément-F.-J., 19 mai.
SOUDAN J.-H., instituteur, 21 mai.
BURNIER Théophile, 4 juillet.
BRUNET Fr.-Joseph, 25 septembre.
DELOCHE Jean-Fr., 29 septembre.
BRUNET Albert-Jos., 29 octobre.

1916

BIGEX F.-Joseph, 28 janvier.

1917

REPLUMAZ Et.-François, 20 janvier.
GAVEL Eug.-*Joseph*, 29 mars.
VITTET Jos.-Eusèbe, 25 avril.
VELLUT André, 25 juin.

1918

MATHELON Adolphe, 25 avril.
TICON Camille-Alphonse, 22 mai.
DÉLÉAN Augustin, 9 juin.
BARRUCAND F.-Jos., 26 juin.
LAFRASSE Alexandre-Jos., 1^er août.
CHARVIER Eugène, 6 septembre.
BARRUCAND F.-Hippolyte, 20 novembre.

Requiescant in pace !

Note sur l'inscription romaine d'Alex

En avril 1932, à 400 mètres du château Folliet, on a trouvé l'inscription suivante sur un fût de pierre rectangulaire, haut d'un mètre environ, ouvragé en autel :

NUMINI AUGUST ORUM PRO S IMP (1)	c'est-à-dire	A la Puissance divine des Augustes, Pour la conservation des Empereurs.

Cette imploration de la Divinité pourrait se rapporter aux dangers courus par le vieil Empereur Septime Sévère et par les deux Augustes, M. Aurelius Antoninus (dit Caracalla) et P. Septiminius Geta, ses fils, partis pour combattre l'invasion des Calédoniens dans la Grande-Bretagne (entre la fin de l'an 208 et le début de 211).

Il est vraisemblable, dit M. Marteaux, ancien professeur du lycée d'Annecy, que ce monument avait été érigé dans le vicus *Boutœ* (plaine des Fins) et qu'il fut au moyen âge transporté, comme un objet de curiosité, dans une propriété des seigneurs de Menthon, sur la paroisse d'Alex.

Ce monument se voit aujourd'hui au musée lapidaire de l'Hôtel-de-Ville d'Annecy. (*Revue Savoisienne*, 1932, p. 249.)

Bibliographie

Guidē de l'Alpiniste dans la région d'Annecy. 1er fascicule : *Massif des Dents d'Alex*, par J. Serand. Annecy, Hérisson frères, 1910.

En dépit de l'usage, au lieu de l'*Haut d'Alex*..., nous écririons l'*Aulp d'Alex*, l'*Aulp-Riand*, l'*Aulp-Riand-Dessus*..., l'*Aulp de Montmin*..., le *Mont-Remont* qui vient de *Montem Romanum*... et *Chavonne-Gallay* (qui signifie *cabane* ou *chalet de Gallay*)...

Revue alpine (de la section lyonnaise du Club Alpin), année 1913, pages 193-207 et 438-448... : Escalades d'entraînement dans le calvaire (des Pointes et Arêtes de Lanfon), avec superbes illustrations.

---

(1) Pro S(alute) IMP(eratorum).

Epilogue

Nous voici arrivé — enfin — au bout de notre tâche.

Nous avions promis à nos souscripteurs, non pas des *Monographies* complètes de nos paroisses de la Vallée ou du Massif de Thônes, mais des *Notices paroissiales* rédigées avant tout d'après les visites de nos anciens évêques de Genève, que nous avions pu en des temps meilleurs copier ou analyser aux archives d'Etat à Genève même, et que nous pouvions compléter par les Visites pastorales plus récentes conservées à Annecy.

Or, toute fastidieuse qu'elle ait pu nous paraître, cette analyse des Visites a été faite paroisse par paroisse, avec toutes les redites nécessaires. Et, dans la mesure du possible, grâce surtout aux trésors de noms et de dates accumulés par l'infatigable Mgr Rebord dans son *Dictionnaire du Clergé,* nous avons pu donner, à partir d'une certaine date, la série des curés, ainsi que la liste (magnifique parfois) des prêtres originaires de chacune de nos paroisses : — le tout, encadré dans quelques lignes indiquant la situation topographique, l'altitude, les hameaux et le mouvement de la population...

Nous pensons avoir tenu notre promesse, et donné même plus que nous n'avions promis, puisque *la paroisse d'Alex* — cette première porte d'entrée de la vallée, — a trouvé place dans notre étude.

Quant aux quelques alinéas concernant la féodalité, les généalogies des familles nobles, l'affranchissement des droits seigneuriaux réalisé avant la Révolution française... et quant à nos listes de syndics — dont la reconstitution (restée incomplète) nous a coûté de si nombreuses heures de recherches dans les minutes des notaires — nous les avons ajoutés, tout d'abord pour les sauver de l'oubli, et ensuite pour encourager quelque travailleur dans chaque commune (l'instituteur, par exemple, le curé, le secrétaire de mairie...) à faire pour l'histoire de la commune ce que nous avons fait pour l'histoire de la paroisse..., c'est-à-dire l'étude des principales familles et de leurs branches (ici et là si nombreuses que l'on a dû ajouter des noms et des surnoms...) l'étude des délibérations des conseils municipaux et du Conseil général du département, le développement des chemins vicinaux et intercommunaux, même des routes départementales et nationales, l'établissement des écoles, l'électrification et les adductions d'eaux... et bientôt (il faut l'espérer) les mesures contre l'alcoolisme et contre le taudis... : toutes choses qui ne peuvent s'étudier et se décrire qu'en ayant sous les yeux les registres conservés dans les mairies, à commencer par les registres dits de

catholicité (baptêmes, mariages, sépultures), que nous-même n'avions pas le loisir de consulter.

A d'autres, donc, nous souhaitons bon courage et grand succès !

Une autre étude — communale aussi — pourrait se greffer sur celle-là. Nous voulons parler de nos *patois*, qui, dans ce même Massif montagneux des Acitavones (à vallées convergentes et divergentes) diffèrent d'une localité à l'autre : tel le patois de La Cluse-lieu-Dieu, dont nous pourrions ici même signaler certaines aspirations et inspirations curieuses, — le patois de St-Jean, qui est à très peu de chose près le même que celui de Bornand caractérisé par les vocables très ouverts de *felaou, baou, braffaoudi, faoudra, paoudra, ennoyaou*... tandis qu'à St-Jean déjà on resserre les lèvres pour dire *la pudra, la fudra*..., et qu'en descendant sur Thônes pour filer sur Alex ou pour remonter à Manigod ou à Serraval, on revient au *feleu*, puis au *seleu, seloë* (soleil), au *préseu* (paresseux), *vargognieu*... etc.

A la condition d'avoir une méthode précise pour la transcription du patois, nous donnerions comme exemple du travail à faire la *Parabole de l'Enfant prodigue* (en chacun de nos patois), ou bien une des chansons du maire de Thônes François Agnellet (en patois de St-Jean, à convertir en patois des Clets ou de Serraval...)

Mieux vaut laisser cette étude à nos continuateurs.

Aix-les-Bains, 16 Juin 1943.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

Bulletin de l'Académie ..... V à XXIV

Le *Saint François de Sales,* de M. le Chanoine Trochu (Chanoine Mugnier) V

La Révolution Française à Mieussy (notice de l'Abbé Pettex) VI

Les enfants de Sainte Jeanne de Chantal (Chanoine Mugnier) ..... VII, VIII, IX

Lettres de Mgr Rey (1833 à 1837) X

Fondation des paroisses au Moyen-Age (lettre pastorale de Mgr Terrier) X

Sociétés Savantes qui échangent leurs publications .... X à XI

Personnel de l'Académie ..... XI à XX

Membres décédés XI

Bibliographie. — Marie-Agnès Robbe. Les rétables en bois sculpté en Tarentaise, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles (Chanoine Duval) XXI

Les paroisses de la Vallée de Thônes (Chanoine Pochat-Baron (suite et fin) ..... 215 à 463

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

A. CHADUC, Imp. à Belley — 24.701 — C.O.L. 31-2839

IV 242

à garder dans le fascicule

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Errata

à faire aux tomes 60 et 61 de l'*Académie Salésienne*

Les Paroisses de la Vallée de Thônes

Pages

11 : Morts pour la France : Manigod, 55.

63 : Rd Bétemps, curé des Villards jusqu'au 15 Juin 1792.

70 : Rd Bouvard, canoniquement installé le 19 Janvier 1936.

73 : Des Villards-sur-Thônes : Mermillod-Petitaz Augustin-Frédéric n'était encore que diacre lorsqu'il partit (en Décembre 1821) du Hâvre (avec le futur martyr François Jaccard, d'Onnion) ; — il mourut le 10 Juin 1823.

76 : Vittoz Alphonse, neveu du précédent.

77 : En 1792, syndic, Mermillod-Collaret Anselme à feu Laurent.

78 : ligne 18, Mermillod-Collaret Anselme, député aux Allobroges : il lui fut payé 60 livres de Piémont, soit 72 de la République, à raison de six francs par jour (mandat du 29 Octobre 1792).

198 : Prêtres originaires du Grand-Bornand :

Ligne 19 : Périssin-Faber Michel, né le 14 Juin 1827, vicaire à Annecy-le-Vieux, à Flumet, — missionnaire de St François de Sales, parti en 1857, décédé le 10 Novembre 1874, après 17 ans de mission aux Indes.

Ligne 28 : Périssin-Faber Emile, né le 17 Mai 1881, ordonné prêtre le 9 Juillet 1905. (A dessein, nous écrivons Faber et non Fabert).

302, note 2, supprimer : comme curé de Manigod.

310, ligne 35, lire : curé d'Allèves, 1766.

311-316, ajouter : Accambray François, né le 2 Novembre 1874, ordonné prêtre le 7 Juin 1900, — vicaire à Dingy-Saint-Clair, 1900, — à Saint-Maurice d'Annecy, 1904, — nommé curé de Clermont le 18 Avril 1919, — décédé le 22 Juillet 1926.

Veyrat-Charvillon Adrien, né le 5 Janvier 1841, ordonné prêtre le 15 Juin 1867, — missionnaire de St François de Sales, — décédé le 27 Mai 1875 (Cf. *Union Savoisienne*, 29 Mai 1875).

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME SOIXANTE-DEUXIÈME

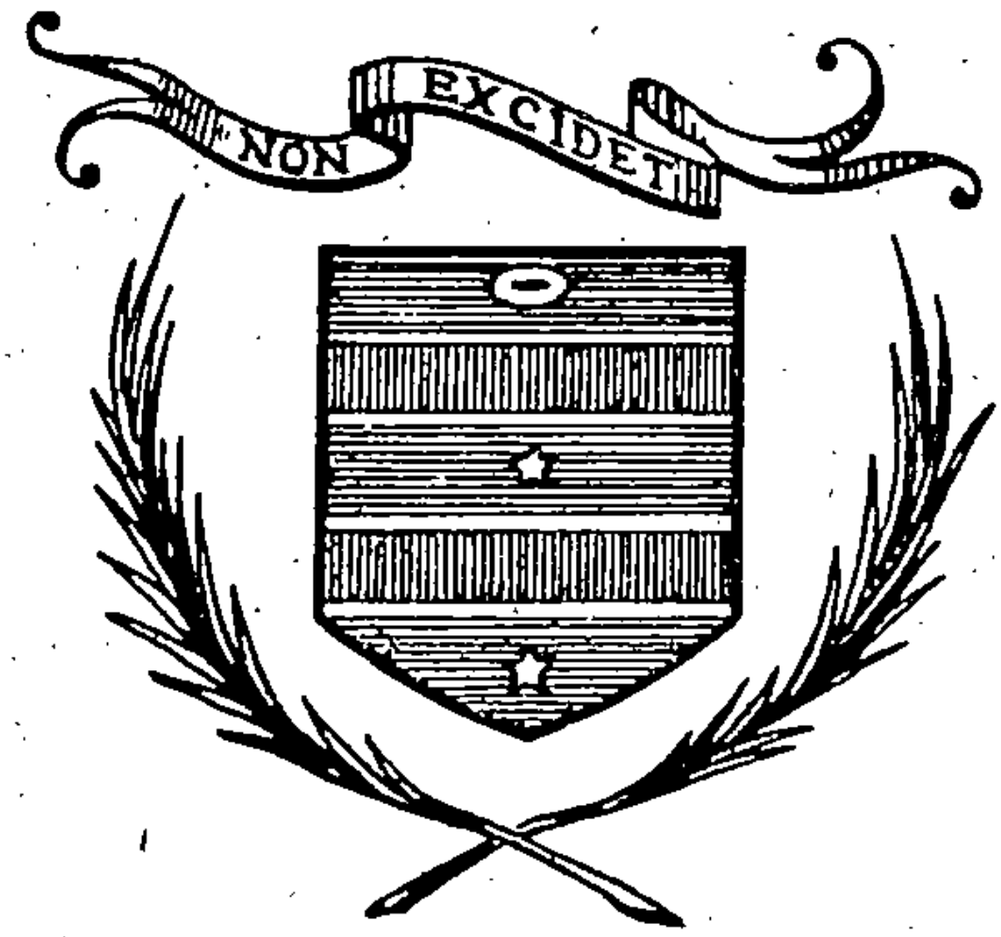

BELLEY

1945

Source gallica.bnf.fr / Académie salésienne (Annecy)

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

Séance du 7 Décembre 1943

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

Etaient présents : MM. Coutin, Duchêne, Monnet, Mugnier, H. Pfister et L. Pfister.

Le Président adresse de respectueuses félicitations à notre confrère, M. le chanoine Cuttaz, nommé chanoine titulaire de la Cathédrale.

M. le chanoine Mugnier parle de la peinture de la Sainte-Trinité qui décore l'abside de la chapelle du monastère de Saint-Joseph d'Annecy et qui fut exécutée, en 1923, par le peintre Ravanello. Les personnages ont de la grandeur, mais l'œuvre n'est pas une création. Une photographie du « Couronnement de la Vierge », de Vélasquez, à Madrid, récemment décrite par M. Henri Ghéon, vient de fournir la preuve à M. Mugnier que la « Trinité » d'Annecy est la copie, moins la Vierge, du tableau de Madrid.

Notre confrère communique le texte des inscriptions qu'il a relevées au dos des portraits de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne de Chantal, qui se trouvent à la chapelle de la Galerie. Il y est écrit que ces tableaux ont été donnés « en 1725, au Révérend Antoine Buaz, docteur en Sorbonne, chanoine de la cathédrale Saint-Pierre de Genève et Juge délégué par le Saint-Siège pour les procès de la béatification et canonisation de la vénérable Mère Jeanne-Françoise de Frémiot de Chantal, fondatrice de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie, par la Ville d'Annecy. »

M. l'abbé Duchêne, trésorier, présente la situation financière de l'exercice écoulé (1942). Ces comptes sont approuvés et des remerciements sont exprimés au dévoué trésorier.

COMPTES DE L'EXERCICE 1942

RECETTES

Solde de l'exercice 1941	6.308 fr.
Cotisations	6.595 »
Vente de volumes	845 »
Recettes diverses	786,80
Total	14.534,80

DÉPENSES

Correspondance et frais divers	759 fr.
Dépenses relatives au local	831,50
Administration	411,30
Total	2.001,80
Excédent des recettes	12.533 »

Une subvention de 10.000 francs est votée comme participation à la publication de l'ouvrage sur les paroisses de la Vallée de Thônes, de M. le chanoine Pochat-Baron, qui enrichissent nos Mémoires.

Le Président présente les ouvrages reçus pour la bibliothèque :

Le « Cartulaire de l'Abbaye de Bonnevaux » (en Dauphiné), par un moine de Tamié ;

« La Juridiction spirituelle de l'Abbaye de Saint-Maurice (1925) », par Mgr Mariétan, avec étude sur les anciennes paroisses ;

Les publications de plusieurs sociétés savantes, notamment de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, qui présente un article de M. Edmond Martin : « Visions d'avenir sur l'Histoire de Genève », renfermant de judicieux conseils sur la manière de rédiger les monographies de communes.

M. le chanoine Mugnier présente et analyse un recueil manuscrit de Mgr Rendu, dans lequel le futur évêque écrivait, de 1835 à 1837, des maximes, des pensées, des considérations, même des boutades. Philosophe, savant, grand esprit, il voyait les choses de très haut.

M. L. Pfister signale la souscription ouverte par l'Académie Florimontane pour la publication de l' « étude sur les anciens noms familiaux d'Annecy et de ses environs », de M. Charles Marteaux (prix : 50 francs).

Séance du 1er Février 1944

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

Etaient présents : MM. Coutin, Duval, Chiariglione, Monnet, H. Pfister, L. Pfister.

M. le Président dit combien l'Académie a été éprouvée par la mort de M. le chanoine Ernest Pernoud, membre du Comité, qui nous était si attaché. Il adresse des condoléances émues à sa famille, ainsi qu'à celle de M. le chanoine Vicquéry, archiprêtre de Boëge, récemment décédé.

Le Président fait admirer un beau portrait de Saint François de Sales, daté de 1618, qui lui provient de l'Abbé Pettex, décédé curé de Balmont. Il appartint à Révérend Duclos, aumônier de la Visitation de Thonon, décédé en 1868, et aurait été apporté du nord de l'Italie après la Révolution.

Le Président présente aussi le récent ouvrage de M. l'abbé Emile Moleins : « Nos Missionnaires savoyards depuis le Concordat ». Parmi les huit cents missionnaires cités, quatre cents sont originaires du diocèse d'Annecy.

Le Commandant Monnet analyse l'ouvrage de Mgr Mariétan sur « La Juridiction spirituelle de l'Abbaye de Saint-Maurice — question de Droit et d'Histoire » — et rappelle en des pages très vivantes, émaillées de souvenirs personnels et de poésie, la vie de ce saint prélat, né à Illiez (Valais), le 2 février 1874, abbé de Saint-Maurice et évêque de Bethléem de 1914 à 1931, décédé évêque d'Agathopolis à Annecy, sur la colline de Saint François de Sales, le 10 janvier 1943. Homme d'action et d'avant-garde, fondateur de collèges, promoteur de mission, grand ami de la presse, Mgr Mariétan, devenu annécien d'adoption et auxiliaire précieux des Evêques de Savoie, donnera un héroïque exemple d'acceptation de la souffrance. Tel nous le montre le Commandant Monnet qui est chaleureusement remercié.

M. Louis Pfister parle d'une étude publiée en 1941 et 1942 par la Revue des Deux Mondes, sur Richelieu, la langue et les lettres, dans laquelle les auteurs Gabriel Hanotaux et le duc de la Force, de l'Académie Française, placent Saint François de Sales à la suite de Descartes et reproduisent des passages de ses œuvres (voir à Bibliographie).

Séance du 18 Avril 1944

Présidée par M. le Chanoine Coutin

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, H. Pfister, L. Pfister, Tapponnier.

Excusé : M. Duchêne.

Le Président mentionne la mort de deux membres de l'Académie : M. l'abbé Pierre Rosset, curé de Feigères, et M. Adrien Sauthier, de Thonon. A leurs familles, il adresse de vives condoléances.

M. Guichonnet, professeur au collège de Bonneville, est nommé membre agrégé de notre Compagnie.

Le Président montre l'intérêt du nouveau volume de la Société Gorini, de Belley, et le Secrétaire présente l'élégant ouvrage sur Notre-Dame de l'Aumône, à Rumilly, offert par son auteur, M. l'abbé Martin, curé de Sonnaz.

M. Paul Tapponnier offre sa plaquette : « Dix ans après — A l'aube des grands jours ».

Le Président annonce que le prochain volume des Mémoires de la Salésienne publiera la monographie du Crest-Voland, œuvre posthume de Mgr Rebord.

M. Paul Tapponnier lit une notice qu'il a intitulée « le Général de Castelnau et les Savoyards », émaillée de souvenirs personnels. Les anciens combattants du 230e qui eurent l'honneur de lutter sous les ordres du défenseur du Grand Couronné en 1914, à la bataille de Charmes notamment, lui gardèrent un souvenir inoubliable. L'illustre général que M. Tapponnier surnomme le « Maréchal de la Foi », tenait en haute estime les Savoyards. (Voir article séparé.)

M. le chanoine Coutin présente deux lettres écrites à Rome, en 1768, par le Père Jean-Pierre Bordet, savoyard, général des Barnabites, et adressées à M. Billiod, trésorier de la province de Genevois. Notre compatriote s'intéressait aux collèges de Thonon et de Bonneville par l'envoi de fonds pour leurs bibliothèques et aux églises par le don d'œuvres d'art.

Séance du 6 Juin 1944

Présidée par M. le Chanoine Coutin

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Duchêne, H. Pfister et L. Pfister.

L'Académie vient d'être éprouvée par la mort de trois de ses membres : M. l'abbé Duperrier, ancien économe du Collège

de La Roche ; Madame Bachet-Fontanel et le Révérend Père Léon Buffet, missionnaire de Saint François de Sales. Le Père Buffet, écrivain très distingué, était lauréat de l'Académie Française et de la plupart des Académies de Savoie. Ses travaux sur les Pères Tissot et Mermier, sur les évêques Biord et Paget, sur Ugine et le collège d'Evian, sont très appréciés. Ses écrits, pleins de poésie, ont un charme tout salésien. La Savoie perd en lui un de ses meilleurs historiens. Aux familles en deuil, le président adresse de religieuses condoléances.

Il présente les dernières publications reçues et dépose, de la part de M. le Curé du Crest-Voland, les « statuts et règles de la Confrérie de la Sainte Croix et Miséricorde érigée par Saint François de Sales en la chapelle de Saint Jean-Baptiste de la ville d'Annecy, l'an MDXCIII ». Imprimé à Annecy, chez Durand, en 1784, cette brochure contient un portrait sur bois de Saint François. Y sont jointes une pétition et une lettre adressées en 1863 à Mgr l'Evêque d'Annecy par quelques membres de cette Confrérie au sujet de leurs rapports avec la Confrérie du Saint-Sacrement.

M. l'abbé Duchêne, trésorier, présente les comptes de l'exercices 1943. Ceux-ci sont approuvés et des compliments sont exprimés au trésorier. Le Président remercie ceux des membres qui ont répondu à son appel en réglant et majorant le montant de leur cotisation.

Voici ces comptes :

RECETTES

Solde de l'exercice 1942	12.533 fr.
Cotisations	6.565 »
Vente de volumes	1.210 »
Recettes diverses	513,50
	20.821,50

DÉPENSES

Correspondance et frais divers	103 fr.
Achat Bon du Trésor	4.046 »
Dépenses relatives au local	1.050 »
Administration	414 »
Facture Chaduc, volume 1942	3.336,50
Participation au volume de M. Pochat-Baron	10.000 »
	18.949,50
Excédent des recettes	1.872 »

Séance du 17 Octobre 1944

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

Etaient présents : MM. Chiariglione, Coutin, Duchêne, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister.

M. le chanoine Chauplanaz est également présent.

Le Président souhaite la bienvenue à M. le chanoine Chauplanaz, supérieur du Grand Séminaire, et mentionne le décès de deux membres de l'Académie : M. le chanoine Boymond, curé de Chavanod, assassiné, et M. l'abbé Pittet, curé d'Armoy. Leur souvenir sera gardé pieusement.

Des sentiments de cordiale sympathie sont adressés à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne à l'occasion du cruel martyre subi par le pays mauriennais.

Sont nommés membres agrégés : M. l'abbé Emile Berthoud, à Annecy ; M. le chanoine Chauplanaz, supérieur du Grand Séminaire ; M. Didier-Delaunay, directeur de l'hôpital d'Annemasse, et M. Yves Saultier, à Thonon.

M. Paul Tapponnier envoie une lettre autographe du général de Castelnau.

Le Président lit une notice consacrée au comte Pierre de Viry, dans le récent volume de Mémoires de l'Académie de Savoie, et il présente le compte rendu de l'ouvrage de M. l'abbé Secret sur « Les Frères des Ecoles chrétiennes en Savoie ». Leur première fondation fut Chambéry en 1810, puis Evian en 1830 et Annecy en 1831. L'année 1844 marque l'ouverture des pensionnats de La Motte-Servolex, Thonon et Sallanches, de l'école des Sourds-Muets de Cognin, et du Noviciat de Chambéry. En 1904, la Province de Savoie comptait 67 maisons instruisant 4913 élèves. Le transfert du Noviciat à Annecy, au bord du lac, date de 1876. (Voir à Bibliographie.)

M. le chan. Mugnier présente la première partie des notes inédites de Mgr Rebord sur l'action des évêques de Genève-Annecy, pour la formation des futurs prêtres. A défaut de collèges enseignant la théologie, les étudiants qui avaient commencé leurs études dans les presbytères allaient les poursuivre à l'étranger ; beaucoup à Paris où Mgr d'Arenthon d'Alex désigna un vicaire général pour les diriger. On sait que c'est Mgr Juste Guérin qui confia aux Fils de Saint Vincent de Paul la direction du Séminaire tant souhaité par saint François de Sales. Mgr Rebord étudiait également les causes de l'insuffisance du nombre de prêtres occupés, à cette époque, du service paroissial.

Séance du 12 Décembre 1944

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

Le Président présente de la part de notre confrère, M. Paul Tapponnier, sa plaquette « Dans les Alpes en 1793 — Episode révolutionnaire ».

Mme Marie Soufront, antiquaire à Thonon, est nommée membre honoraire de l'Académie.

M. le chanoine Mugnier donne lecture de deux poèmes de Mme Soufront : « Examen de Conscience et Confession moderne », d'une savoureuse actualité.

L'Académie approuve pleinement le récent article de M. Pierre Duparc, archiviste de la Haute-Savoie, réclamant la restitution des archives savoyardes conservées indûment à Turin depuis l'Annexion, malgré les stipulations de l'article 10 du traité du 23 Août 1860.

Suivant l'ordre du jour, M. le chanoine Coutin, arrivé au terme triennal de son mandat de président, est réélu pour trois ans, à l'unanimité des membres présents.

M. le chanoine Mugnier parle de l'ouvrage de M. Edmond Delucinge : « Images littéraires de la Savoie », qui présente une série d'articles bien composés sur divers personnages. Mais il est regrettable que l'auteur ait employé pour saint François de Sales des termes qu'on ne peut admettre. Et, de plus, quand il écrit que le saint aurait pu être choisi comme patron des journalistes, il nous paraît surprenant qu'il ignore que vingt ans plus tôt, en 1923, le pape Pie XI a précisément déclaré, par lettre, saint François de Sales patron des journalistes.

Le Secrétaire :
Louis PFISTER.

II

SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEUR PUBLICATION AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.
AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.
BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.
BONNEVILLE. — Académie du Faucigny.

BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.
— Société Gorini.
BRUXELLES. — Société des Bollandistes : Analecta Bollandiana.
CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.
— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
FRIBOURG. — Annales de Fribourg.
GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Institut Genevois.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.
MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.
ROME. — Bibliothèque Vaticane.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.
THONON. — Académie Chablaisienne.
TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE

au 1^er^ Janvier 1945

Membres décédés depuis la publication du dernier volume

Mme Bachet-Fontanel, à Annecy.
MM. Camille Boymond, curé de Chavanod.
R. P. Léon Buffet, missionnaire de St François de Sales.
Emile Duperrier, ancien économe de la Roche.
Ernest Pernoud, aumônier à Annecy.
Lucien Pittet, curé d'Armoy.
Pierre Rosset, curé de Feigères.
Adrien Sauthier, à Thonon.
Joseph Vicquéry, archiprêtre de Boëge.

Composition du Bureau

Président honoraire : M. le chanoine Francis Mugnier ;
Président : M. le chanoine François Coutin ;
Vice-Présidents : Mgr Joseph Pernoud ; M. le chanoine Léon Duval ;

Secrétaire : M. Louis Pfister ;
Trésorier : M. le chanoine Joseph Duchêne ;
Bibliothécaire : M. le chanoine Léon Duval.

Conseil d'Administration

1re Série
renouvelable en 1952

MM. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
N...

2e Série
renouvelable en 1946

MM. J. Pernoud.
L. Bastian.
J. Comerson.
L. Rognard.

3e Série
renouvelable en 1949

MM. Fr. Coutin.
Alph. Favrat
L. Pfister.
F.-M. Ritz
L. Duval.

Président d'honneur

S. Exc. Mgr Auguste Cesbron, évêque d'Annecy.

Membres d'honneur

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, archevêque d'Aix-en-Provence.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française.
M. le Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
S. Exc. Mgr Léon Terrier, évêque de Bayonne.
M. Léandre Vaillat, homme de lettres, à Paris.

Membres effectifs

MM. Alexis (Rme P. Dom), Boquen Plénée, Jugon (Côtes-du Nord).
Bastian Louis, Sillingy.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.

Birraux André, chan. titulaire, Annecy.
Bocquet Maurice, curé de St-Germain-sur-Talloires.
Chamosset Valentin, curé de Menthon.
Chavanne Joseph, ch. hon., Recteur de la Bénite-Fontaine, la Roche.
Chiariglione François, aumônier de l'Hôpital, Annecy.
Clair, chef de bataillon en retraite, Annecy.
Colloud Joseph, curé, Saint-Pierre-de-Rumilly.
Comerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Corbet Venance, chanoine titulaire, Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Cuttaz Francis, ancien Supérieur du Grand Séminaire, Vicaire Général hon., chan. titulaire.
Dechavassine Marcel, profes. au Grand Séminaire.
Duchêne Joseph, chan. hon., secrétaire de l'Evêché.
Dunoyer Norbert, à Juvigny.
Duval Léon, vicaire général, chan. hon., directeur des œuvres, Annecy.
Favrat Alphonse, missionnaire de Saint-François.
Fuzier Louis, vicaire général, chanoine titulaire, chancelier de l'Evêché.
Garin Jh, chan., curé de St-Bernard-la-Chapelle, Paris.
Gavard Alphonse, ch. hon., curé-archipr. de la Roche.
Jacquier André, ch. hon., curé-archipr. de St-Julien.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Moccand Alphonse, ancien curé de Doussard, en retraite à Annecy-le-Vieux.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan., titul., vicaire général, Annecy.
Mugnier Francis, ch. hon., prof. au Grand Séminaire, Président honoraire de l'Académie Salésienne.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Luc, ch. hon., aumônier à Thonon.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Pochat-Baron Fr., ch. hon., Sup. honoraire du Collège de Thônes.
Rey Jean, missionnaire de Saint François de Sales.
Ritz François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.

Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit Séminaire de la Roche.
Rognard Louis, chan., tit., vice-chanc. de l'Evêché.
Rulland M., ch. hon., curé-arch. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Charles, chan., titul., Annecy.
Stellio, artiste-peintre, Annecy.
Thévenet Jean-Fr., directeur au Grand Séminaire.
Vuichard J.-François, ch. hon., aumônier de l'Immaculée-Conception, Annecy.

Membres agrégés

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Abbaye de Tamié.
Agnans Paul, notaire à Bonneville.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Anxionnaz (l'abbé), en retraite, à Annecy.
Arnould Edouard, curé de Bluffy.
Avettand Joseph, archiprêtre de Frangy.
Avettand Pierre, chan. hon., curé de Marin.
Barnoud François, curé de Saint-Etienne, Annecy.
Barthalais, anc. direct. de la Société Générale, Annecy.
Baud Francis, docteur, à Annemasse.
Baud Jean, à Thonon.
Bauloz Ernest, curé de Veyrier-du-Lac.
Beauquis Alphonse, géomètre, Annecy.
Beauquis Anthelme, curé-archipr. du Grand-Bornand.
Benoît Camille, aumônier à Annecy.
Berger François, curé de Chedde.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Berthoud Emile, secr. du Bureau de Presse, Annecy.
Besson Joseph, curé de Copponex.
Bibollet Auguste, aux Missions Entrangères de Paris.
Bibollet Pierre, curé de Viuz-Faverges.
Birraux Emile, curé de Saint-Didier.
Birraux Louis, curé-archiprêtre de Samoëns.
Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
Bochaton Jules, curé de La Balme-de-Sillingy.
Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouloz Jean-Louis, Valleiry.
Bouvard Louis, curé des Villards-sur-Thônes.
Bouvard Romain, chanoine titul., Annecy.
Boimond Jean, à Saint-Julien.

Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
Brand Joseph, curé arch. de Bons.
Brison Célestin, curé d'Argonnex.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Bublens Philibert, ch. hon., curé-archipr. de Thonon.
Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
Burtin Victor, curé de Morillon.
Cadoux Léon, économe du Grand Séminaire.
Callies Pierre, ingénieur civil, administrateur des Papeteries Aussedat, à Cran.
Carrier Edouard, ch. hon., ancien archipr. de Seyssel.
Chaffarod Henri, curé d'Evires.
Chappaz François, professeur à Thonon.
Chappaz Joseph, curé de Seynod.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
Chauplannaz Louis, chan. hon., supérieur du Grand Séminaire, Annecy.
Chevalier Jules-Fh., curé de Villard-sur-Boëge.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres, à Annecy.
Cléchet Georges, minotier, Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Colin (Rév. Père), supér. des Rédemptoristes à Livron, Annemasse.
Compois François, curé-archiprêtre, Dingy-Saint-Clair.
Coutin Alexis, chan. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jean-d'Aulph.
Damex Auguste, agent d'assurances, à Bonneville.
Déjond, libraire, à Annecy.
Delaunay Didier, directeur de l'Hôpital d'Annemasse.
Demaison Constant, sculpteur, Choisy.
Deplace P.-E., curé de Châtillon.
Dépoisier Charles, curé de Praz-sur-Arly.
Dérobert Eugène, curé-arch. de Menthonnex-sur-Clerm.
Dérippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé-arch. de Morzine.
Desgeorges Francis, ancien négociant, à Annecy.
Détraz Gaston, curé de Sixt.
Doche Léon, Sup. de l'Ecole Catholique d'Apprentissage, Annecy.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.

Dufour René, professeur au Collège, La Roche.
Dufournet Antoine (l'abbé), à Paris.
Dufournet Philippe, chef de bureau de banque, à Thônes.
Dumont Joseph, chan. hon., curé-plébain de Thônes.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Duperrier Paulin, curé de Pringy.
Duret Marius, curé de Thusy.
Eminet César, curé de Duingt.
Encrenaz François, ch. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jorioz.
Encrenaz Michel, curé d'Amancy.
Espritoz François, professeur au Grand Séminaire.
Eyquem, vicaire à Colombier-Châtel (Suisse).
Falconnet Armand, professeur au Collège de La Roche.
Favrat Fernand, curé Annecy-le-Vieux.
Favre-d'Anne Pierre, maire de Manigod.
Favre-Miville Fr., curé d'Onnion.
Feige, maire de Megève.
Folliet M.-Amédée, chan. hon., curé de Saint-Joseph des Fins, Annecy.
Fontaine Alexandre, curé de Sâles.
Fournier (Docteur), 1, place Garibaldi, Nice.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de Cuvat.
Fournier Pierre, agent général d'assurances, Annecy.
Fromaget Gilbert, ch. hon., aumônier de la Visitation, Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., aum. des Clarisses d'Evian, chan. hon.
Gallay Charles, curé de Chevenoz.
Gallay Francis, curé-archiprêtre de Bonneville.
Gardet Clément. éditeur-libraire à Annecy.
Gavard Gustave, curé de Valleiry.
Gaudin François, curé de Présilly.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gauthier Marcel, curé de Marignier.
Gayet Claudius, négociant, Annecy.
Genevois J., docteur-pharmacien, à Annecy.
Gojon Joseph, inspecteur principal en retraite, des Contributions directes, Annecy.
Gojon Louis, juge d'instruction.
Goyet Lucien, aumônier du Lycée de Jeunes Filles, Annecy.

Granger Denys, curé à La Forclaz.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gruffaz Jean-Louis, ch. hon., curé d'Epagny.
Guichonnet, professeur au Lycée Champollion, Grenoble.
Gurgo M., entrepreneur, à Annecy.
Guy Lucien, à Thonon.
Guyon, curé de Mieussy.
Hautecombe (Rme P. Abbé d').
Henry François, aumônier des Sœurs de Saint-Joseph, Annecy.
Hudry Charles, comptable, La Roche.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.
Jacquet Abel, curé de Juvigny.
Janin, ch. hon., Supérieur du Collège de Rumilly.
Jay-Auguste, curé-archiprêtre d'Ugine.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Ballaison.
Lajeunie (R. Père), dominicain, à la Sainte-Beaume.
Lalanne Léon, ancien directeur des Forges de Cran.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Julien, ancien aumônier, Draillant.
Laroche-Joubert, Directeur de la Revue « Les Alpes », Grenoble.
Laurent Jules, délégué de la Société des Gens de Lettres à Annemasse.
Laydernier René, banquier, à Annecy.
Maison de Retraite (R. P. Supérieur de la), Trésun, Annecy.
Manillier François, curé de Marnaz.
Mantileri Hilis, Annecy.
Marquis, curé de Sainte-Clotilde, La Jonction, Genève.
Martel Louis, député de la Haute-Savoie.
Martin Paul, curé de Sonnaz, près Chambéry.
Meynet François, curé de Brens.
Mercier Amédée, curé de La Giettaz.
Mermaz Charles, curé de Contamine-sur-Arve.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Mogenier Henri, à Annecy.
Monnet Henri, commandant en retraite, Annecy.
Moret Maurice, notaire, à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Mullat Paul, secrétaire de mairie, Fillinges.

Noyer de Lescheraines (du), curé de Marigny-St-Marcel.
Orgiazzi François, curé-archiprêtre de Megève.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Paccard Louis, fondeur de cloches, Annecy-le-Vieux.
Pagnod Marius, curé-archiprêtre de Thorens.
Panisset Adrien, curé de Chaumont.
Pasquier Humbert, ch. hon., Supérieur du Collège de Thônes.
Paulmaz Georges, professeur, Thonon.
Pelloux, docteur-médecin, La Roche.
Perret Félix, économe au Collège de Thônes.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pierre James, La Pesse, Saint-Roch.
Pinget J., notaire, à Cruseilles.
Pluot Sostène, ch. hon., supérieur du collège Saint-Michel, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Claudius, curé de Domancy.
Premat Jean, curé La Clusaz.
Prétet, ingénieur, à Ugine.
Quincy (de Ville de) P., chan. hon., curé de Chessenaz.
Ravanel Luc, curé de Crest-Voland.
Ravoire François, curé de Pontchy.
Rennard Joseph, curé de François, Martinique.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Ritz Alfred, curé de Viuz-la-Chiésaz.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochon du Verdier (Guy), Lyon.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rosay Jean, curé-archiprêtre de Douvaine.
Roseren Paul, vicaire d'Evian.
Rossat Francis, curé de Saint-Jeoire.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Rouge Constantin, curé-arch. de Boëge.
Roupioz Auguste, curé-arch. de Vaulx.
Rubin Eugène, professeur à Thônes.
Saultier Ch.-A., curé de Cran.
Sauthier Yves, Thonon.
Secret Bernard (l'abbé), journaliste, à Chambéry.
Seigneur Henri, curé de Manigod.
Simond Albert, ch. hon., curé-plébain, Evian.
Tapponnier Paul, ancien député de la Haute-Savoie.
Thabuis Léon, curé de Vieugy.

Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), prof. à St-Chamond.
Tissot-Dupont André, industriel, Annecy.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Tournier Joseph, curé d'Allonzier.
Trochu (Mgr), chan. titul., Nantes.
Trouillet J., Avenue Jules-Ferry, Thonon.
Truffy, publiciste, Annecy.
Uglietti André, professeur au Petit Sémin. de Thonon.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Vianney Jean, curé des Clefs.
Vibert Jean, curé d'Entremont.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Volland Louis, notaire à Annecy.
Vuarnet F., chan. hon., curé-archiprêtre de Faverges.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.
Zanaroli Constant, curé de Leschaux.

Membres Honoraires

Mlle Barut (Thérèse), à Annecy.
Mlle Crolard (Jeanne), à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, à Annecy.
Mlle Jaccoud (Marthe), (Myriam de G.), à Rumilly.
Mme Marchand, négociante à Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », à Annecy.
Mme Revillard, institutrice en retraite, à Annecy.
Mme Roupioz (Alfred), à Annecy.
Mme Satre-Vallin, à Annecy.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, à Annecy.
Rév. Sœurs de Saint Joseph, à Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, à Annecy.
Mme Soufront (Marie), à Thonon.

AU FIL DU PASSÉ

Le Général de Castelnau et les Savoyards

A l'aube des grands jours d'août 1914, quand la Patrie fut en danger, les braves gars de « Chez nous » avaient spontanément répondu à son appel.

Répartis dans nos glorieuses unités savoyardes, ils firent vaillament leur devoir. Dans la grande famille du 230e R. I., nous retrouvâmes au fraternel coude à coude de vieux camarades d'Archamps, de Collonges, de Bossey, tels que John Jacques, Gorges Rey, Alexis Mottet, Jean et Louis Bussat ; Pellet, de Blécheins, Jean Lachenal, Joseph Geloz, Marc Verdel, Edouard Chavanne, J. Brand, Jules Démollis, de Vovray ; Gustave Falcot, André Pergoud, de Collonges, les frères Viollet de Saint-Julien ; Montmasson, de Moisin ; l'Abbé Donche, devenu curé de Bossey, Louis Perrin et tant d'autres.

Quoi qu'il en puisse coûter, ils s'étaient éloignés des êtres chers restés au pied du Salève, dans les parages des vieilles seigneuries d'Arvillard, de Montfort et de Ternier, pour répondre « présent » à l'appel angoissé du pays en alarmes.

C'est ainsi qu'ils se retrouvaient bientôt au bord de la Moselle, de la Mortagne et de la Meurthe, vaillamment unis, comme on savait l'être au « Front », pour accomplir les gestes libérateurs, dans la fameuse Trouée de Charmes, sous les ordres du grand Chef qu'était le général de Curières de Castelnau, dont on vient d'annoncer la mort, le 18 Mars 1944.

Nous savons personnellement que le défenseur du Grand Couronné, sauveur de Nancy, avait en grande estime les soldats savoyards, dont il nous fit maintes fois l'éloge, comme l'avaient fait également Foch, Joffre — avec lequel nous inaugurions, en 1921, le monument aux morts de Monnetier-Salève — Weygand, Fayolle, Franchet d'Espérey, et les généraux de la 74e Division Bigot et de Lardemelle.

De son écriture énergique et si nette, Foch notait que : « Penser droit, agir avec énergie et activité, reste en paix comme en guerre, une heureuse formule que pratique souvent la Savoie. »

« Rien de grand, de durable, de fécond, précisait Fayolle, ne peut être réalisé ici-bas, en dehors du travail et du sacrifice, du plaisir au Devoir. Qu'il s'agisse de l'individu, de la famille, du

pays, la loi du sacrifice est à la base même de toutes les victoires. »

Et Lyautey ajoutait que « la joie de l'âme est dans l'action ».

Le si regretté de Castelnau savait que le Savoyard s'est montré dans les circonstances les plus difficiles comme le type du soldat né, par son mordant dans l'attaque, par sa persévérance dans l'offensive, par son inébranlable ténacité dans la défense, son goût de l'aventure et son cran dans le coup de main.

Le grand évêque de la frontière des Marches de l'Est, Mgr Charles-François Turinaz, archevêque d'Antioche, Evêque de Nancy et de Toul, était légitimement fier de ses compatriotes savoyards, ainsi qu'il voulait bien nous le dire dans sa belle cité aux portes d'or, tandis que le canon grondait du côté de Pont-à-Mousson et du Grand Couronné, d'Amance et Seille.

A propos de Castelnau il y a lieu de souligner tout spécialement qu'il est des noms qui sont des drapeaux. C'est un de Castelnau que nous retrouvons déjà résident de Sa Majesté Très-Chrétienne près la République de Genève le 28 Mai 1781 à la veille des événements dits des « Natifs », qui nécessitèrent les interventions des puissances garantes dont Vergennes, ministre de Louis XVI, le marquis de Jaucourt et le comte de La Marmora représentant de S. M. Sarde, furent les médiateurs chez nos voisins.

Frappé dans ses plus chères affections, ayant eu l'immense douleur de perdre trois fils durant la grande guerre, le général de Castelnau ne cessa, malgré le chagrin qui l'étreignait, de « Servir » quand même, avec la mâle énergie des héros.

Après avoir été représentant du peuple de 1919 à mai 1924, il continua encore à SERVIR dans les rangs de la Fédération Nationale Catholique. Si le bâton du maréchalat ne lui fut pas accordé, du moins a-t-il grandement mérité le beau titre de Maréchal de la Foi. Un peuple, disai-il, comme une maison, n'est grand que dans la mesure où il a le respect des âges révolus et la vénération des aïeux. »

Loin de se laisser décourager, il avait, cet énergique vieillard, bien compris qu'au doux pays de France, il ne faut jamais désespérer, car Ronsard, aux temps de l'épreuve, ne proclamait-il pas que :

« Le Français semble au saule verdissant ;
Plus on le coupe et plus il est naissant,
Et rejetonne en branches davantage,
Prenant vigueur de son propre dommage... »

PAUL TAPPONNIER.

BIBLIOGRAPHIE

RICHELIEU, LA LANGUE ET LES LETTRES. — Revue des Deux Mondes 1941 et 1942, par Gabriel Hanotaux et le duc de la Force de l'Académie Française.

Dans cet article, d'un vif intérêt, les auteurs consacrent deux pages à *Saint François de Sales*.

Au fascicule du 15 Décembre 1941, ils écrivent : « ...voyons comment la religion se fait entendre et comprendre par le commun des mortels sous la plume du saint le plus tendre, le plus adorable qu'aient connu les temps modernes : saint François de Sales. »

(Suit un extrait du chapitre V de l'Introduction à la Vie Dévote « De l'Humilité pour l'extérieur... »)

Plus loin, nous trouvons cette belle affirmation : « Mais si la parole doit s'élever jusqu'au plus haut, au plus solennel des mystères chrétiens, celui de la grâce divine se penchant sur la désolation de l'âme humaine, ce maître de la candeur et de la simplicité (saint François) trouvera encore dans la langue française à peine achevée, les accents d'un Père de l'Eglise : « Vrai Dieu, Théotime, quelle consolation de considérer la méthode sacrée avec laquelle le Saint-Esprit... » (Traité de l'Amour de Dieu.)

Et l'auteur d'ajouter : « De tout ce livre de l'Amour de Dieu — règle admirable et profonde de la conduite humaine dont il faut sentir l'émotion pénétrante et la douce contrainte — la langue française recueille dès lors un honneur dont elle est digne. »

Au chapitre III du même article, dans le fascicule de Janvier 1942, chapitre intitulé « La prose française au début du XVII^e^ siècle », G. Hanotaux et le duc de la Force, traitant du sentiment qui porte le siècle vers une règle classique de la pensée et des mœurs, passent ainsi qu'il suit de Descartes et de Bérulle à saint François de Sales : « Et partant, dans les esprits ainsi avertis, mêmes conseils, même ambiance, même bras levés vers le ciel. En Septembre 1614, saint François de Sales écrivait à un courtisan qui lui demandait conseil sur la conduite à tenir : soit rester à la cour, soit s'en éloigner, la question même qui s'agitait dans l'esprit de Descartes. » Et ils donnent le texte de la réponse du saint, soit de la lettre « Dieu vous tienne de sa sainte main... » tirée des « Lettres adressées à des gens du monde ». (Tachener 1865, p. 144.)

Les deux académiciens concluent au sujet de notre saint par une déclaration qu'il nous est agréable de reproduire : « Si l'on

ne comprend pas que les esprits étaient ainsi tournés constamment et avec une foi ardente vers le souci de la religion et de la présence de Dieu dans les œuvres humaines, en un mot vers l'amélioration de la pensée et de l'expression par la vertu et par la foi, on ne saisira jamais ce qui détermine l'action des plus grands esprits dans tous les temps. »

Louis PFISTER.

LES FRÈRES DES ECOLES CHRÉTIENNES EN SAVOIE. — Tel est le titre d'une brochure de 130 pages, écrite par M. l'abbé Secret. En voici quelques extraits :

« Leur première fondation dans la Province, après Chambéry (en 1810) fut Evian-les-Bains en 1830. — Annecy suivit l'exemple d'Evian en 1831. L'initiateur du projet et le premier bienfaiteur de l'œuvre fut un Savoyard éminent, le Comte Pierre-Paul-François de Sales, Ambassadeur de Sardaigne à Paris. Les premiers frais d'établissement furent payés, le local fourni et le traitement assuré par le Curé de Notre-Dame, Rd Claude-Marie Gavard. »

« A Annecy, les Frères desservirent la Maîtrise de la Cathédrale depuis 1864. Mais, à la suite des persécutions de 1871, la municipalité multiplia les tracasseries et Mgr Magnin logea les Frères à l'Evêché où ils demeurèrent jusqu'en 1904. »

« Le Noviciat des Frères, ouvert à Chambéry en 1851, fut transféré, en 1876, à Annecy, dans le vaste clos Boudillon, agréablement situé au bord du lac. En 1879, on y créa la Communauté des vieillards, pour les Frères retraités. Le Chanoine Et. Chevallier fut leur grand bienfaiteur. »

En 1844, Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, publia le résultat d'une enquête faite auprès de tous les curés de la Province de Savoie, sur le niveau de l'instruction primaire. Dans ce temps-là, tous les enfants venaient au catéchisme préparatoire à la première communion. Rien n'était plus facile que de compter ceux qui savaient lire et ceux qui ne le savaient point. La Tarentaise venait en tête avec 87 enfants sur 100 sachant lire. La Maurienne en comptait 83 %, Chambéry 60 % et Annecy 58 %. Pour l'ensemble de la population du Duché qui comptait alors 531.726 habitants, 319.036 savaient lire et 212.690 étaient illetrés. C'était le bilan de faillite de la Révolution qui avait volé les fondations des écoles qui assuraient le gagne-pain des instituteurs laïcs ou religieux. Le fait était humiliant pour un pays qui fut séculairement instruit et cultivé. La voix de Mgr Billiet fut écoutée et les fondations d'écoles et pensionnats de Frères se multiplièrent.

L'année 1844 marque l'ouverture des pensionnats de La Motte-Servolex, de Thonon et de Sallanches, le Noviciat de Chambéry et de l'Ecole des Sourds-Muets de Cognin.

Voici la date d'ouverture des Ecoles de Frères dans notre Diocèse : Evian, 1830 ; Annecy et Thonon, 1831 ; Rumilly et Taninges, 1833 ; Faverges, St-Paul et Sallanches, 1834 ; La Roche, 1835 ; Saint-Julien, 1838 ; Samoëns, Cluses et Saint-Gingolph, en 1843 ; Thônes, 1844 ; Annemasse, 1846 ; Megève, 1846 ; Ugine, 1847 ; Sciez, 1854 ; Morzine et Thorens, 1860 ; Seyssel et le Grand-Bornand, 1863 ; les Gets, 1865 ; Lugrin, 1866 ; Manigod, 1873.

En 1904, la Province de Savoie comptait 67 maisons avec 328 frères qui donnaient l'éducation et l'instruction à 4.913 élèves.

La persécution de 1904 ne laissa debout que 6 maisons dans la Province ; mais en cette année 1944, vingt sont florissantes, dont 13 pour le Diocèse d'Annecy.

F. COUTIN

CHANOINE C.-M. REBORD
Protonotaire Apostolique
Vicaire Général et Official
Prévôt du V. Chapitre de la Cathédrale *d'Annecy*

ESSAI HISTORIQUE DE CREST-VOLAND

(DIOCÈSE D'ANNECY)

Nihil obstat
Annecii, 21 Novembris 1944
L. DUVAL, v. g.

Imprimatur :
Annecii, 22 Novembris 1944
Jh PERNOUD, v. g.

Histoire

de

CREST-VOLAND

PAR

LE Rd CHANOINE REBORD

Vicaire Général

ancien Président et insigne Bienfaiteur

de l'*Académie Salésienne*

BELLEY

1945

Dédicace

C'est dans le but de vous être agréable, bien chers Compatriotes, que j'écris ces lignes, à vous que je fais hommage de ce livre traitant de notre petite patrie si tendrement aimée ; fut-il jamais sujet plus propre à faire vibrer nos cœurs ! Ne me reprochez pas, je vous en prie, d'avoir trop attendu avant de penser à vous ; ce reproche serait injuste. Elève au grand séminaire d'Annecy, il y a plus d'un demi-siècle, j'analysais, par mode de récréation, avec l'autorisation et le bienveillant concours d'un de mes maîtres, les visites pastorales faites à Crest-Voland. Absorbé plus tard par les devoirs d'état. je livrai à la presse les études faites en vue de remplir d'une manière moins défectueuse ma tâche quotidienne.

Enfin, sur le déclin de la vie, revenant à mes premières amours, je cède avec joie et empressement à l'impérieux besoin de causer, avec ceux qui l'habitent, du pays qui m'a vu naître. L'insuffisance de mes informations devrait me faire renoncer à un projet toujours amoureusement caressé[e]*; d'autre part, condamnés comme nous le sommes à ne savoir le tout de rien, ne faut-il pas recueillir avidement au moins quelques miettes de connaissances ?*

Sur la tombe de nos ancêtres, le progrès matériel a passé, modifiant du tout au tout nos conditions d'existence ; nous ne songeons pas à revenir en arrière. Mais, afin que le progrès moral et spirituel ne se laisse pas trop distancer par le premier, il ne nous sera pas inutile de faire revivre à notre mémoire les institutions du passé.

Un autre motif — c'est le principal — a inspiré mon « Essai historique de Crest-Voland » *; avant tout, par dessus tout, il se propose de placer dans son cadre naturel le visage si attrayant de notre glorieux martyr, l'abbé Charles Joguet. Faire connaître son lieu d'origine, sa parenté ; telle sera, si Dieu le veut, la préface du livre consacré à* la Vie, aux Ecrits et aux Reliques *de Celui dont nous sommes si fiers, et certes à bien juste titre.*

Avant-Propos

Deux mots avant d'entrer en matière.

Composé d'un corps et d'une âme l'homme a toujours reconnu une double autorité préposée au gouvernement de l'une et de l'autre partie de son être.

Les auteurs qui ont écrit l'histoire d'une agglomération d'hommes plus ou moins importante, traitent séparément de ce qui est du domaine de l'Autorité civile *et de l'Autorité* religieuse ; *c'est la règle.*

A ce propos une double observation se présente à mon esprit :

1°) *J'estime qu'il serait préférable de séparer le moins possible ce que Dieu a uni, je veux dire de faire marcher de front, dans la mesure où la chose est réalisable, l'histoire civile et religieuse ;*

2°) *J'estime encore que le civil n'a aucun titre à s'attribuer le premier rang. Le corps serait-il plus noble que l'âme ? Ceux qui s'occupent d'intérêts matériels rempliraient-ils une fonction plus élevée que ceux qui se consacrent aux intérêts spirituels ?*

Il y a plus.

Aussi haut que nous puissions remonter le cours des siècles de notre histoire de Savoie, nous trouvons la Communauté, *qui ne signifie pas du tout la commune.*

En 1723, Victor-Amédée II, premier roi de Sardaigne, donna une existence officielle à la Paroisse, *comme subdivision de la Province ou du Bailliage.*

La Commune *nous est venue de notre annexion à la France, à la suite des événements de 1792. Elle a été consacrée par Victor-Emmanuel Ier, dans son Edit du 10 mars 1818, où nous lisons : « La portion de territoire et d'habitants qui dépend d'une même administration communale, constitue la* commune. »

Le lecteur comprendra maintenant que le désir de me singulariser — ce qui est toujours désagréable à soi et aux autres — n'est pas le motif qui me fait essayer de mener de front la paroisse et la commune, en donnant toujours à la première la place que lui assigne l'Histoire.

Après avoir fait connaître les principales sources *de cette Etude, je la diviserai en deux parties seulement.*

Première partie : Eléments constitutifs, *sans lesquels la Communauté ne saurait exister ;*

Seconde Partie : Œuvres, *sans lesquelles la Communauté pourrait se concevoir, mais ne vivrait que d'une vie affaiblie et languissante.*

Légende. — La carte ci-contre des mandements de Sallánches, Charousse, Chamonix, Montjoie et Flumet a été copiée par le distingué ex-élève des Beaux-Arts, Marius Tissot, d'Annecy, sur une carte de 16 × 90 dédiée au Roi Louis XIV par son géographe particulier, le P. Placide, Augustin Déchaussé.

BARONIE DE FAUSSIGNY

LES GLACIERES

Md de Charouſſe

Vaudagne

Forclaz

Cervoz

Charouſſe

St Martin

Les Oches

Anver R

Md de Chamounis

Chamounis

Argentiere

St André

Passy

St Gervais

Md de Salanche

Salanche

N D du cordon

Dormancy

St Nicolas de Veroulle

Bionnay

La Grua

Baptieu

Md de Monjoye

Le Loujers

N D de la Gorge

Pemaret

Combloit

Hauteuille

VAL OURSINE

La Bulle

Md de Flumet

la Gettaz

Flumet

Belle combe

N D. de

Megeve

Croivoland

St Nicolas

ARLY R

FLON R

VERONZE R

ESSAI HISTORIQUE DE CREST-VOLAND

Visites pastorales

La paroisse de Crest-Voland a eu l'honneur de recevoir huit fois l'Evêque de Genève, et six fois celui d'Annecy.

La première visite, qui eut lieu le 21 juillet 1606, onze ans seulement après l'érection effective de la paroisse, fut faite par Saint François de Sales en personne, Rd Blanc Antoine étant curé.

Comme il est douloureux de constater que, seul de tous nos évêques, celui qui les surpasse tous de cent coudées, ne fut reçu que par les deux procureurs d'église, « et plusieurs autres de la dite parroche », qu'on ne nomme pas ! Tous les successeurs de notre Saint furent accueillis avec un religieux empressement par les personnes qualifiées, Conseil municipal en tête, et par un nombre respectable de paroissiens, excédant les deux tiers de la population totale.

En 1606, l'église est dite sous le vocable de Saint Grat et de la Nativité de Notre-Dame ; les visites postérieures suppriment le premier vocable. En 1827, au contraire, c'est la Sainte Vierge qui disparaît pour laisser toute la place à Saint Grat. A partir de 1839, la Nativité de Notre-Dame ne rencontre plus de concurrent.

J'ai ouï dire dans ma jeunesse que le curé Paroud eut la tristesse de voir certains *paroissiens* organiser une *vogue* à l'occasion de la fête de Saint Grat, et qu'il prit sa revanche en substituant la Très Sainte Vierge au Patron outragé ? A la suite de cette substitution, nos bons voisins de Bellecombe et de Saint-Nicolas auraient dit : Le Patron de Crest-Voland était gras à point ; on l'a mangé.

La seconde visite, faite par le frère de Saint François de Sales, Jean-François, est datée du 2 août 1626 ; l'Evêque fut reçu par le curé Charvet Charles.

La troisième visite, du 10 août 1649, mit en présence le neveu de Saint François de Sales, Charles-Auguste, et le curé Desbiolles Mammert.

Mgr Jean d'Arenthon, d'Alex, a visité trois fois personnellement notre paroisse, et une fois par son délégué.

La première fois, le 2 octobre 1661, il fut encore reçu par le curé Desbiolles Mammert ; la seconde fois, le 30 août 1679, par le curé Duvernay J.-Jacques, et la troisième fois, le 25 juin 1694, par le curé Besson Georges.

Le septième jour de la grande mission de Flumet, qui dura vingt jours, soit le 11 juillet 1669, l'Evêque avait envoyé le chanoine Charvey visiter en son nom la paroisse de Crest-Voland, dont Rd Desbiolles était encore curé.

Dans la septième visite, Mgr Gabriel de Rossillon, de Bernex, fut reçu par le curé Ravier J.-François ; cette visite eut lieu le 6 septembre 1702.

Enfin, le 6 juillet 1766, Mgr Biord trouva à Crest-Voland le curé Dupont Maurice.

Après le rétablissement du diocèse d'Annecy, Mgr de Thiollaz appela, le 5 août 1827, la paroisse de Crest-Voland à recevoir à Notre-Dame de Bellecombe le sacrement de Confirmation. Il fit aussi dresser un procès-verbal de visite d'après les indications du curé Paroud-Chèvre Jean-Marie.

Le vénérable prêtre que je viens de nommer reçut, le 28 juillet 1839, Mgr Rey — le 24 juin 1851, Mgr Rendu, et le 24 juin 1868 Mgr Magnin.

Mgr Isoard, le 25 juin 1896, et Mgr Campistron, le 25 mai 1914, ne gardèrent pas très bon souvenir des gorges de Nant-Rouge, qui valurent à l'un et à l'autre une nuit d'insomnie et de cauchemars. Le premier fut reçu par Rd Frarié J.-François, et le second par le curé M. Péguet Léon-M.

La plus mémorable des visites fut assurément celle du 3 juin 1923. Dès le premier instant, Mgr du Bois de la Villerabel, par sa bonté rayonnante, son affabilité toute salésienne, sa parole séduisante, gagna tous les cœurs. Un temps à souhait permit à Sa Grandeur de présider la procession du Très Saint Sacrement — c'était le jour de la solennité de la Fête-Dieu — la procession, dis-je, qui se rendit au reposoir dressé devant l'école libre. Dans la soirée, Monseigneur bénit, en présence de la paroisse réunie au grand complet, la première pierre de la Maison d'Œuvres, inaugurée deux ans plus tard.

Erection de la Paroisse ou Communauté

Les pieds baignant dans le Nant-Rouge et dans l'Arly, pour porter la tête jusqu'au sommet du mont Bizane ; telle est la petite localité qui nous occupe.

Les anciens documents lui donnent les noms de *Crosum-Volant*, de *Crevolantum*, de *Crux-Volabilis*, *Mons-Volabilis*. (A, t, 2 p. 136). Ainsi donc, au temps reculé où il était habité par les robustes Centrons, montagnards si longtemps réfractaires à la domination étrangère, ce coin perdu de nos Alpes s'offrait aux regards sous les gracieux et consolants emblêmes d'un oiseau aux ailes éployées, ou d'une croix suspendue entre le ciel et la terre. Séparés du monde, avec lequel ils n'avaient de communication que par des chemins hier encore réputés impraticables, les habitants de Crest-Voland — c'est le nom qui a prévalu — dépensaient au service de Dieu des efforts héroïques. Ils avaient le courage — au moins ceux qui en étaient capables — de franchir en toute saison une distance considérable, de s'ensevelir vivants dans les neiges, de passer de la rive gauche à la rive droite de la rivière, au risque d'être emportés, avec les ponts de bois, par l'impétuosité du courant ; l'église de Saint-Nicolas-la-Chapelle se dressait au terme de toutes ces fatigues, de tous ces dangers. Jamais on n'estimait payer trop cher l'avantage, la consolation de franchir le seuil de la maison de Dieu.

Cependant, à cette rude épreuve les santés allaient s'affaiblissant, les défunts demeuraient des mois sans sépulture, les mourants sans secours religieux, les vieillards, les femmes et les enfants étaient condamnés, la majeure partie de l'année, à vivre de désirs bien rarement réalisés.

Pour avoir résisté, fallait-il que la foi fût robuste !

Le moment devait fatalement venir, et il vint, où il ne fut plus possible de renvoyer au lendemain l'amélioration d'une situation devenue intolérable.

Dès le début du XV^{e} siècle, la visite pastorale de 1411 nous montre la paroisse de Saint-Nicolas-la-Chapelle dépossédée de son titre d'église-mère en faveur de celle de Flumet. Celle-ci eut hâte d'envoyer un vicaire résident aux églises de sa dépendance, Notre-Dame des Déserts, plus tard de Bellecombe, et Saint-Pierre de la Giettaz. Un siècle plus tard, rien n'avait été fait pour Crest-Voland. L'exemple donné par Flumet ne fut point pour Saint-Nicolas une pressante invitation à envoyer un prêtre demeurer au milieu du pauvre hameau de Crest-Voland, dont le service religieux lui était autrement plus difficile que ne l'était à Flumet le service de Bellecombe.

N'ayant rien à espérer de ce côté-là, une mesure radicale s'imposait : la séparation.

Quoi de plus facile que d'adresser à l'Evêque de Genève une demande à laquelle son cœur de père ne pouvait manquer de réserver le meilleur accueil ?

Telle était la théorie ; autre fut la pratique. A une humble supplique très motivée, Mgr Bachod ou Mgr Ange Justinien, peut-être l'un et l'autre, fermèrent l'oreille.

A leur défaut, il fallut recourir au Souverain-Pontife, de qui « *en l'année 1570, les suppliants obtinrent, pour la plus grande gloire de Dieu et salut des âmes, patentes portant permission d'ériger, rière le dit Crest-Voland, une église paroissiale.* » (E. 1260.)

Munis de cette autorisation, nos gens se mirent aussitôt au travail. Cinq ans leur suffirent pour créer un chef-lieu, soit une église, un cimetière, un presbytère, en un mot tout ce qui est nécessaire à l'exercice du culte. Comment ont-ils fait face à de si lourdes dépenses ? Qui nous dira les sacrifices qu'ils durent s'imposer !

Restait encore à pourvoir à la subsistance du curé. Le 8 septembre 1575 (1). Monseigneur Ange Justinien homologua le contrat par lequel la nouvelle paroisse assurait à son futur pasteur un revenu annuel de 150 florins. Tout est prêt ; l'Evêque va maintenant prononcer officiellement la séparation tant désirée, et nommer le premier curé de Crest-Voland.

Ce geste libérateur, Ange-Justinien refusa de le faire, comme il avait refusé précédemment d'autoriser la construction de l'église ; son successeur Claude de Grenier se crut obligé de marcher sur ses traces.

Est-ce donc pour assumer la charge de les entretenir en pure perte qu'on a bâti à grands frais des immeubles ? Est-ce pour n'avoir pas de curé, qu'on a assuré, par acte solennel, le traitement d'un curé ?

De l'opposition de l'Evêque de Genève on avait triomphé une première fois ; pourquoi n'en triompherait-on pas une seconde, et au besoin une troisième fois ?

Un jeune homme de la famille Claray-Fromage s'était insinué bien avant dans les bonnes grâces d'un Cardinal dont il se montrait le fidèle et dévoué serviteur. Nombreux sont à cette époque les citoyens du mandement de Flumet allant

---

(1) Acte cité à la visite pastorale de S. François de Sales en 1606, et aux visites subséquentes.

chercher fortune à Rome. (1) Par le crédit de son maître, il obtint la faveur de 1570, déjà connue, puis en 1579 une première Bulle qui demeura sans effet. Trois ans plus tard, en 1582, nonobstant toute réclamation de l'Evêque, du curé de Saint-Nicolas, une nouvelle Bulle détacha Crest-Voland de la mère-église, pour l'ériger en paroisse distincte et autonome. Mgr de Granier prit son temps pour faire un acte d'obéissance qui lui répugnait ; ce ne fut que le 8 septembre 1586 qu'il publia les deux Bulles et les déclara exécutoires.

L'histoire racontée ci-dessus m'a été répétée bien des fois par mon vénéré prédécesseur, le Rd Prévôt Etienne Chevallier. Il ajoutait qu'en témoignage de reconnaissance la paroisse de Crest-Voland offrit un banc d'honneur à la famille Claray-Fromage, dans l'église ouverte par les soins de l'un de ses membres.

Le bon Prévôt m'affirmait aussi avoir vu, dans sa jeunesse, les deux Bulles sus-mentionnées aux archives de la Mairie. Voulant plus tard en prendre copie, il eut la douleur de constater leur disparition. De son enquête, il résulta que les précieux parchemins, convenablement huilés, regardés d'ailleurs comme inutiles et impropres à tout autre usage avaient tenu lieu, dans une écurie, de vitres de fenêtre.

Par l'intermédiaire du R. P. Mackey, pour qui les bibliothèques du Vatican n'ont pas de secret, j'ai fait faire des recherches qui n'ont pas abouti. Se mettre sur le pied de conserver les documents pontificaux de moindre importance, serait convertir en archives la ville de Rome.

Rd Carrété, curé de Crest-Voland de 1771 à la Révolution, dans une supplique adressée au Roi, parle en ces termes de l'érection de notre paroisse : « Le village du Crest-Voland et ses dépendances ont été désunis et démembrés de la paroisse de Saint-Nicolas-de-La-Chapelle, et érigés en nouvelle paroisse distinguée (distincte), par bulles du Pape Grégoire XIII, l'une du mois de novembre 1579, et l'autre du 3 des ides de janvier 1582 (11 janvier), toutes deux fulminées par Mgr de Granier, évêque de Genève, le 8 septembre 1585. » (*Pièces justificatives*, n° 1.)

Les délégués de Sa Majesté pour la vérification des biens féodaux et ecclésiastiques attestent avoir vu « une bulle de Grégoire XIII, de 1582, portant séparation de Crest-Voland

---

(1) La pensée se porte naturellement de Crest-Voland au Petit-Bornand. On croit que le célèbre tableau de la descente de croix est venu à cette localité par un domestique de Cardinal.

de Flumet *(sic)*, avec érection en cure en faveur de la paroisse de Croixvolland, mandement de Flumet. Cette bulle est scellée d'un plomb sur lequel sont les effigies de Saint Pierre et de Saint Paul, et au revers : *Gregorius Papa XIII, etc.* (*P. Just.*, n° 2.)

J'ai dit que l'acte d'obéissance de Mgr de Granier aux ordres du Souverain Pontife lui répugnait. En faudrait-il d'autre preuve que le délai de trois ans qu'il mit à fulminer la dernière Bulle de 1582 ?

Cette autre preuve, elle est inscrite en toutes lettres dans l'acte du 8 septembre 1585. Il porte que la nouvelle paroisse versera intégralement au nouveau curé son maigre traitement de 150 florins, la moitié à Noël, et l'autre moitié à Pâques, et qu'elle sera tenue à l'entretien de tous les meubles et de tous les immeubles nécessaires au culte, et au logement du curé, même du sanctuaire de l'église. Jamais pareille énormité ne s'est vue dans l'histoire de l'Eglise de Genève ; partout et toujours il était de règle que les décimateurs étaient au moins chargés du sanctuaire, et si les revenus du curé ne lui donnaient pas un minimum connu sous le nom de portion congrue, ils devaient ajouter la différence. La dîme n'avait-elle pas été instituée pour la subsistance des prêtres ayant charge d'âmes ?

Mais ce n'est pas tout.

L'Evêque impose aux gens de Crest-Voland, à titre de dédommagement au curé de Saint-Nicolas ; 1°) une cense annuelle de 20 florins ; 2°) il les oblige à lui relâcher une pièce de terre contenant environ trois journaux rippes et bois, « au lieu dit le Communs du Bouloz », dont le revenu est de 30 florins ; le tout à forme de la transaction intervenue entre les deux paroisses, reçue par Me Dufour, vivant greffier de l'Evêché, les ans et jour y contenus.

Cette transaction donna lieu à bien des difficultés qui ne s'éteindront qu'à la Révolution.

Une autre difficulté surgit au sujet du territoire de la Combe-Devant, du Milieu et Perrière, ainsi que la Bollietta, dont les habitants payaient la prémice au curé de Saint-Nicolas, dont ils étaient demeurés paroissiens après la séparation, et au curé de Crest-Voland, parce que leur territoire appartenait à cette dernière Communauté ; on se mit d'accord le 29 mai 1762. (E. 1261, f. 268.)

* * *

L'autorité civile emboita le pas de l'autorité ecclésiastique ; le Conseil de Saint-Nicolas céda à la noble émulation de rendre des points à son Curé.

Feignant d'ignorer la séparation des deux Communautés, les agents du fisc continuèrent à envoyer à Saint-Nicolas le rôle des tailles comprenant les taillables de Crest-Voland.

Ceux-ci présentèrent, en 1640, une requête à la Chambre des Comptes, « disant qu'encore que leur paroisse soit éloignée et distante de celle de Saint-Nicolas-de-La-Chapelle d'une bonne lieue, les officiers locaux du dit lieu les ont toujours entretenus sur leurs rôles et cottets ; et sont les suppliants contraints d'aller assister aux assemblées au dit Saint-Nicolas ; à raison de quoi ils supportent de grandes charges et dépenses... Les pauvres suppliants désiraient d'avoir un cottet à part, pour plus facilement faire l'exaction des tailles dues à S. A. R., et supporter les autres charges ordinaires. (E. 1259).

La Chambre des Comptes accueillit fort bien la requête, et, sans tarder, se mit en devoir d'y faire droit ; elle se heurta à la mauvaise volonté irréductible de Saint-Nicolas. Tous les moyens ayant échoué, il fallut en venir à un procès qui dura un quart de siècle, procès assez bien et assez brièvement résumé dans une supplique des gens de Crest-Voland à la Souveraine Chambre des Comptes. (E., 1260.)

« En l'année 1600, lorsque les tailles furent établies sur le mandement de Flumet, les communiers de la paroisse de Saint-Nicolas surchargèrent de beaucoup les terres du dit Croyvolland, quoique stérilles, ne produisant que gros blé, sujet à injure du temps, et le plus souvent à gelées et neiges qui tombent avant la récolte, pour se soulager les dits de Saint-Nicolas, le terroir desquels est fort fertile, abondant en tous fruits, froment et autres grains, étant près des grands chemins et du dit Flumet, où ils font grand trafic et commerce.

« Et comme il aurait plu à la Chambre de permettre l'établissement d'un exacteur rière le dit Croyvolland, par arrêté du 29 avril 1641, leur cotte générique fut tirée à 166 fl. 6 s. Ils furent encore surchargés au bilan, par pure surprise de 12 fl. 4 s. par quartier. Ce qui a obligé les suppliants à faire procéder à la mensuration des terres de l'une et de l'autre paroisse. »

Le 12 septembre 1664, la Chambre approuva le contenu de la supplique.

L'arrêt de la Chambre des Comptes du 28 août 1663, qui vient d'être rappelé, « Ordonne au Commis du Trésor en Faucigny, et autres qui lui succéderont, de n'exiger ci-après des suppliants que 167 fl. 8 s., en décharge de la cote générique de la paroisse de Saint-Nicolas-de-La-Chapelle, au lieu de 168 fl. 5 s. 7 deniers 1/2 qu'ils en ont payé par le passé ».

La diminution des tailles de Crest-Voland, qui ne fut que d'un florin et deux sous, n'avait aucune proportion avec les longueurs, les ennuis et les dépenses du procès ; aussi bien n'était-ce pas principalement pour cette diminution qu'on avait plaidé. On s'était affranchi de la tutelle financière de Saint-Nicolas ; là était le profit vraiment appréciable qu'on n'estimait pas avoir payé trop cher.

***

Je crois avoir lu et analysé tous les dossiers de séparations de paroisses — et ils sont nombreux — de l'ancien diocèse de Genève, et du diocèse d'Annecy. A beaucoup près, je n'ai rencontré aucune séparation plus nécessaire, ni combattue avec le même acharnement, par les autorités religieuses et civiles, que la séparation de Crest-Voland et de Saint-Nicolas. Nos ancêtres, chers compatriotes, étaient des hommes qu'aucune difficulté ne rebutait ; sachons nous montrer leurs dignes fils !

Limites

Sur trois côtés, les limites de Crest-Voland sont naturelles : savoir : au nord et à l'est le Nant-Rouge, formant la limite avec N.-.D de Bellecombe — au nord-ouest l'Arly, séparant Crest-Voland de Saint-Nicolas-la-Chapelle — au couchant, le Nant du Moulin ou de Lebet, et, si l'on englobe le Cernix, le Nant de la Vaitaz, formant la limite avec le Cohennoz.

Au midi, les limites conventionnelles ont fourni matières à discussions avec Héry et Hauteluce.

Le 9 août 1728 (M. 259), Crest-Voland et Héry étant en procès au Sénat, au sujet des confins de leurs pâturages à la montagne des Saisies, s'en rapportèrent à la décision de leurs arbitres, l'abbé Tournier, vicaire à Crest-Voland, et le comte de Bieu.

Trente-huit ans plus tard, le 9 janvier 1766 (E, 262, f. 28), le Conseil de Crest-Voland nomma procureurs, dans le procès que leur intentaient les communiers d'Héry, le sindic Chevallier Jacques et le conseiller Bérod Cl. François. Le 26 mai suivant, les susnommés furent remplacés par un personnage plus qualifié, Liard Philibert, procureur au Souverain Sénat de Savoie (*Ibid.*, f. 30 v°.)

Enfin, le 9 avril 1789 (E. 1264), la querelle se ralluma sur un autre point de la frontière ; ce fut le n° 1288, à Lachapt, qui en fut l'enjeu. Ce n° « confinait les provinces de Tarentaise et de Genevois, dont partie d'icelui se trouvait

possédée ou gaudie par les particuliers aboutissant des deux provinces respectives » ; on comprend que, dans de telles conditions, les conflits étaient inévitables.

Le 10 février 1791 (*Ibid.* f. 81 v°), nous lisons au procès-verbal de la délibération du Conseil de Crest-Voland : « Les sindics et conseillers ont déjà fait, dans le courant de l'été dernier, approvisionner tous les matériaux et bois nécessaires, par corvées, et icelui chalet a été bâti à moitié, et élevé de huit pieds de hauteur. Et comme les aboutissants de la paroisse d'Héry prétendent que le dit chalet se bâtit sur leur terrain, sur cette constatation, on a malicieusement scié toute la portion du chalet en différents endroits, de sorte qu'on est dans le cas de recommencer de nouveau la bâtisse. Et, pour éviter dans la suite d'ultérieures contestations de la part des aboutissants de la paroisse d'Héry, qui offrent de produire un géomètre de leur part pour la mensuration de cette montagne, le Conseil prie l'Intendant de faire la nomination de ce géomètre. »

La mésintelligence fut surtout avec les gens d'Hauteluce.

Le 25 janvier 1740 (E. 1261, f. 25), le Conseil constate au procès-verbal de sa séance qu'il « ne peut ni ascenser ni aliéner certains communaux à lui appartenant, qui sont d'un bon rapport, situés au lieu des Saisies, confinant ceux d'Hauteluce, desquels s'emparent plusieurs particuliers du dit lieu d'Hauteluce, par force même et menaces, et qui abiment entièrement les bois appartenant aux dits communiers, jour et nuit, n'étant pas au pouvoir de le leur empêcher sans votre autorité (de l'Intendant). A ces fins, iceux sindic et conseillers prient très humblement le Sgr Intendant de la province de vouloir avoir la bonté d'en participer avec M. l'Intendant général, soit de la province de Tarentaise, dont dépend la dite paroisse d'Hauteluce. »

Deux ans se passent, et la situation demeure inchangée. Nous lisons, en effet, au procès-verbal de la séance du 13 juin 1742 (*Ibid.*) :

« Ce sont plusieurs particuliers de la paroisse d'Hauteluce qui profitent des dits communaux (des Saisies), lesquels n'y ont aucun droit, les communiers du dit Crest-Voland n'étant pas en pouvoir de se défendre contre ceux du dit Hauteluce, qui menacent de les battre et même de les tuer, s'ils leur empêchaient de paître leur bétail dans les dits communaux. »

Après l'Annexion, on commença, le 16 Juin 1863, un procès qui prit fin par un ajournement du 27 Février 1866. La situation devenant de plus en plus intolérable, Crest-Voland attaqua, non seulement Hauteluce, mais le Villard-sur-Doron et le Cohennoz.

Le Tribunal de première instance d'Albertville rendit son jugement le 8 août 1876. Les frais du procès furent, pour la commune de Crest-Voland, de 2040 fr. 20 cent., y compris la somme de 522 fr. 20 cent. représentant les frais d'expertise payés directement par la commune aux experts. Huit ans plus tard, le Préfet de la Savoie :

« Vu les délibérations du 12 août et du 23 décembre 1883 par lesquelles les Conseils municipaux de Crest-Voland et d'Hauteluce votent l'ouverture d'une tranchée séparative entre les deux forêts communales, au canton du Grand-Bois, pour éviter des conflits en ce qui concerne le pâturage des bestiaux de chaque commune, dans les clairières de chaque forêt ;

« Vu le rapport des agents forestiers, en date des 2, 8, 10 décembre 1883 — 16 et 18 février 1884 ;

« Autorise l'ouverture d'une tranchée, sur une longueur de 930 mètres et une largeur de 10 mètres, soit de 5 m. sur chaque forêt. »

Superficie

L'évaluation primitive porte 437 hect. 33 a. 17 cent. En chiffres ronds, les bois et broussailles sont représentés dans ce total par le chiffre de 130 hect.

Ce qui me fait douter de l'exactitude de cette évaluation, c'est que, d'après les levées opérées pour l'aménagement de la *forêt communale* en 1891, sa surface totale a été trouvée de 273 hect. 43 a.

Comment expliquer un si considérable écart ?

Divisions administratives

L'*Administration ecclésiastique* a placé Crest-Voland dans le, Décanat de Sallanches.

En plein régime de la Terreur, cette paroisse faisait partie de la 14ª Mission.

Au point de vue des ressources matérielles, elle était de la 3ᵉ et dernière classe.

Son Archiprêtré a toujours été celui de Mégève.

Au point de vue Civil, avant et après sa séparation de Saint-Nicolas, Crest-Voland a eu nécessairement partie liée avec Flumet, possédant un château-fort qui commandait la contrée. Notre communauté a donc appartenu, de 1119 à 1233, aux barons de Faucigny ; de 1233 à 1268, au comte Pierre de Savoie, époux d'Agnès, héritière du Faucigny ; de 1269 à 1355, aux dauphins de Viennois, et de 1355 à 1860 à la

Maison de Savoie. (DUFOUR et RABUT, *Histoire de Flumet*, p. 13.)

« Flumet a donc formé une des châtellenies ou mandements de l'ancien Faucigny.

« Les officiers du Seigneur, dans chaque mandement, étaient les *châtelains*, qui réunissaient toute autorité militaire, judiciaire, en matière de finances, etc..., et qui relevaient d'un grand *Sénechal* ou *Bailli*, suivant l'époque — du grand Sénechal, sous les princes de Faucigny, du Bailli, sous les princes de Savoie. (*Ibid.*, p. 62.)

Quand, plus tard (1514), les princes de Savoie-Nemours furent apanagés du Genevois et du Faucigny, Flumet ne fut plus que l'une des neuf vice-châtellenies qui relevaient de la châtellenie du Châtelet-de-Crédoz. Châtellenies et vice-châtellenies relevaient alors du Trésorier général des Comtes de Genevois.

« Flumet n'a jamais été qu'un instant un fief proprement dit ; ce fut lorsque le duc Louis inféoda à Marguerite de Charni, pendant sa vie seulement, les châteaux, lieu et mandement de Flumet, par lettres-patentes du 11 avril 1455.

« Victor-Amédée II, par un édit du 22 novembre 1698, ordonna la vente aux enchères de quelques-uns des domaines qui lui restaient en Savoie. C'est par suite de cet édit qu'au mois de janvier de l'année suivante le mandement de Flumet fut adjugé à noble Joseph-Nicolas de Bieu, pour la somme de 50.000 florins. (*Ibid.*, p. 78.)

« Par lettres-patentes du 19 mai 1699, le duc ratifia cette vente du mandement de Flumet. D'autant, lisons-nous, que nous voulons gratifier ledit noble de Bieu, en considération des services qu'il nous a rendus dans la guerre passée (de la Ligue d'Augsbourg), ayant plusieurs fois exposé sa vie, consommé une partie de ses biens pour notre service, et souffert des persécutions de nos ennemis pour avoir donné des marques de son zèle et de sa fidélité à notre égard, *nous avons érigé et érigeons les paroisses de Saint-Nicolas-de-La-Chapelle et du Croyvolant en comté, pour lui et pour ses successeurs.* »

« Voilà pourquoi Joseph-Nicolas de Bieux et ses successeurs ont été qualifiés quelquefois de Comtes de Flumet, *causa brevitatis.* » (*Ibid.*, p. 80.) Ce n'est pas seulement comtes de Flumet qu'il fallait dire, mais de Saint-Nicolas et de Crest-Voland.

Le 30 septembre de la même année 1699 (E, 1258), les

députés de la paroisse de Crest-Voland ne firent aucune opposition à la vérification des patentes susdites.

Le nouveau comte, qui avait payé son titre assez cher, voulait en avoir pour son argent. Le procès-verbal de la visite pastorale faite à Crest-Voland par Mgr de Rossillon de Bernex, en 1702, renferme le passage suivant : « A comparu noble seigneur Joseph-Nicolas Desbieu, comte de Flumet, de la Chapelle et du Crest-Voland, lequel, en cette qualité, a requis lui être accordés tous les droits honorifiques que les seigneurs sont en coutume d'avoir dans les églises de leurs terres, notamment qu'il lui soit permis d'ériger un banc dans la nef de la dite église, et en la place la plus honorable. A quoi mondit Seigneur a acquiescé, sans préjudice du tiers non ouï. »

Le 4 novembre 1730 (M. 373 v°), Crest-Voland députa deux nobles Syndics de Sallanches, pour aller prêter serment de fidélité à Charles-Emmanuel III, à l'occasion de son avénement.

Treize ans plus tard, les Espagnols s'étaient installés dans notre pays. Le 19 février 1743 (E, 261, f. 96 v°), le choix se porta sur « Pichat Joseph, de Bellecombe, et Dumax-Baudront Nicolas, de Saint-Nicolas, pour aller, le 25 du courant, prêter serment de fidélité à Sa Majesté Royale dom Philippe, Infant d'Espagne, généralissime des armées de Sa Majesté en Italie et en Savoie ».

La Révolution se chargea d'apprendre à nos ancêtres, Faucignerans de toujours, qu'ils pouvaient cesser de l'être. A dater de ce moment, Crest-Voland a fait partie tantôt du département du Mont-Blanc, tantôt de celui du Léman, et encore de la province de Haute-Savoie, et du département de la Savoie — un jour du district de Cluses, le lendemain de l'arrondissement communal de Bonneville. Du canton de Flumet, nous avons passé à celui de Mégève, puis au mandement et canton d'Ugine. C'est beaucoup ; essayons de nous faire quelqu'idée de ces multiples changements.

J'ai publié les « *Divisions administratives du Département de la Haute-Savoie* », etc... pour servir de fil conducteur rendant moins aléatoire la sortie de ce labyrinthe ; on voudra bien s'y reporter.

A la suite de la proclamation des Représentants du peuple du 23 janvier 1793, Crest-Voland fit partie du département du Mont-Blanc, district de Cluses, canton de Flumet.

La Constitution de l'an VIII, nous incorpora à l'arrondis-

sement communal de Bonneville, dépendant du nouveau département du Léman.

En exécution de la loi du 8 pluviôse an IX (28 janvier 1801), Crest-Voland cessa de faire partie du canton de Flumet, supprimé, pour passer au canton de Megève.

Par lettres-patentes du 16 janvier 1816, Victor-Emmanuel Ier rattacha Crest-Voland à la nouvelle province de Haute-Savoie, chef-lieu l'Hôpital ; et le 16 décembre suivant au mandement d'Ugine.

A partir du décret impérial du 29 juin 1860, nous avons appartenu au département de la Savoie, arrondissement d'Albertville, canton d'Ugine.

La limite des provinces Genevois-Faucigny était au Pont de Flons entre Saint-Nicolas et Héry. La limite des départements Savoie-Haute-Savoie a été reportée plus au nord, au pont de la Frassette entre Flumet et Pratz-sur-Arly.

Affranchissements

Les Seigneurs du régime féodal n'avaient pas seulement des droits honorifiques, comme celui que nous avons vu revendiquer par le Comte de Bieu, mais des droits sur les personnes et sur les terres relevant de leurs fiefs ; c'était la taillabilité personnelle et réelle.

Au XVIe siècle, les taillables supportaient déjà assez mal leur condition ; Emmanuel-Philibert crut devoir prêter l'oreille à leurs doléances. Par un édit du 23 octobre 1561, il rendit *facultatif* le rachat de la taillabilité *personnelle*, moyennant une somme à payer par le taillable ou favetier au seigneur dont il dépendait. La moitié de cette somme devait entrer dans les coffres du duc de Savoie.

L'entente requise entre les intéressés pour un affranchissement facultatif étant difficile à obtenir, et la perspective de payer un nouvel impôt déguisé ne souriant à qui que ce soit, l'édit précité demeura à peu près lettre morte.

Deux siècles se passent avant que Charles-Emmanuel III reprenne la question sur des bases plus pratiques. Cette fois, le taillable peut contraindre le seigneur à l'affranchir, et le fisc renonce à tirer bénéfice de l'opération.

Enhardi par le succès de son édit du 20 janvier 1762, dont il vient d'être parlé, le même roi de Sardaigne, le 19 septembre 1771, et son fils Victor-Amédée III, le 2 janvier 1772, envisagèrent l'affranchissement général de toute taillabilité réelle et personnelle, ainsi que de tous droits féodaux, affranchis-

sement que les deux tiers d'une Communauté ont le droit d'imposer à un seigneur quel qu'il soit.

Quelle fut, vis-à-vis des édits qui ont fait le plus grand honneur à la Cour de Turin, l'attitude de nos ancêtres ?

Elle ne fut rien moins qu'enthousiaste.

Pendant la période de préparation de l'édit de 1762, le Pouvoir central avait ordonné des sondages de l'opinion publique. Pour ce qui est du mandement de Flumet, on avait invité les paroisses en ressortissant à témoigner de concert leur désir de secouer le joug de la dîme prélevée sur elles par les Jésuites du collège de Chambéry. Le 27 mars 1761, les communiers de Crest-Voland se récusent, « attendu que les RR. PP. n'ont simplement qu'à percevoir la dîme, et, moyennant ce, ils sont tenus d'entretenir, *comme ils ont fait dès longtemps* le couvert du chœur de l'église du dit lieu, appelé *Sancta Sanctorum*, de même que les planchers et autres choses à faire en cas de besoin, *comme ils ont fait par le passé*. » (E. 1261, f. 2S8 v°.)

Cependant, les Intendants avaient reçu la consigne de provoquer partout des réunions dans lesquelles les deux tiers des Communiers se montreraient favorables à l'affranchissement, et renverseraient ainsi les derniers débris d'un régime périmé. Le 17 janvier 1763 (E. 1261, f. 209 v°), le Conseil de Crest-Voland, assisté de ceux que nous appellerions aujourd'hui les plus forts imposés, savoir : Levret Ravaz, Rebord Joseph, Vorzet Joseph et Chevallier Joseph, de Jean, répondirent à une *nouvelle* demande de l'Intendant du 7 janvier précédent, qu'ils sont francs, » n'étant sujets à aucune taillabilité personnelle, mainmorte ni échute, à aucun seigneur. »

Plus développée est la même réponse, à la séance du 4 avril suivant. (E. 1261, f. 274), tenue à la suite d'un ordre de l'Intendant Graffion, en date du 17 mars, précédent. « Ne vouloir, lisons-nous, ni ne croient pas être en droit, ni même être tenus à un affranchissement général, pour être francs, conformément à leurs privilèges accordés par divers princes seigneurs de la terre de Faucigny, et confirmés par le prince dauphin en 1637, accordés à la présente Communauté et aux autres qui composent le mandement de Flumet, auxquels ils se rapportent, et dont les dites communautés protestèrent en 1697, dans la sommaire-apprise qu'en fit faire l'auteur du Seigneur de Bieu, lors de l'acquisition du fief du prince, et dont ils ont joui sans contredit jusqu'à présent. »

Effectivement, le 30 septembre 1699 (et non 1697), les Communiers de Crest-Voland ne firent aucune opposition à

l'enregistrement de la patente du comte de Bieu, mais cependant « aux protestes qu'ils font d'être maintenus dans leurs privilèges, droits de commune et autres » (E. 1258), et qu'il ne soit rien innové à leur préjudice. »

« Me Fillet, Procureur du Sgr de Bieu, *ignorant et niant les droits par eux allégués*, déclare ne vouloir rien innover à leur préjudice. »

« Le Sgr Procureur Patrimonial de S. A. R., *sans aveu de tous les droits et privilèges allégués* par les dits Communiers, et sans préjudice d'iceux. »

Voilà donc deux personnages officiels, dont la fonction était d'être renseignés, qui ignorent et nient les privilèges de Crest-Voland ; examinons-les de plus près.

La charte du dauphin Hugues, sur laquelle nos gens s'appuient, n'est pas de 1637, mais du 25 juin 1307. (*Histoire de Flumet,* p. 36.)

« Elle commence par étendre les franchises aux *bourgeois de Flumet* habitant hors de la ville, pourvu que ce soit dans le mandement.

Le Mandement, en tant que division administrative, date de 1816. Flumet, qui n'a jamais été chef-lieu de mandement, relevait de celui de Megève. Il est donc bon de noter que, dans la charte précitée, le mot mandement a un tout autre sens ; le voici :

« Les paroisses unies, lisons-nous dans une délibération du Conseil de Flumet, en date du 3 février 1745 (E 1282), doivent se soulager les unes les autres, tant en temps de guerre qu'autrement, ainsi qu'il a été convenu par leurs prédécesseurs par contrat d'union du *mandement* du dit Flumet, fait le 18 février 1632, par devant le Seigneur de Verboy, pour lors Juge-Mage de la province de Faucigny. »

L'acte ici rapporté n'était que la rénovation d'un acte beaucoup plus ancien ; nous trouvons, en effet, le *mandement* de Flumet dès le début du XIVe siècle.

N'oublions pas que le Dauphin accorde des privilèges, non pas aux gens du *mandement*, mais aux seuls *bourgeois* de Flumet.

Quelle fut la réponse des autres Communautés du mandement à l'invitation de l'Intendant ?

Exactement la même réponse que celle de Crest-Voland : Nous avons toujours été francs ; pourquoi nous affranchir ?

Une telle réponse, si elle justifie les restrictions du procureur du comte de Bieu et du Procureur Patrimonial de S. A. R., prouve que le joug de la féodalité, comme celui de la dîme, même non atténués par des franchises et des privilèges,

n'avait pas pesé bien lourdement sur les épaules de nos montagnards.

Elle prouve également leur ignorance ; toutes les Communautés du mandement ont soin de la relever dans les termes que voici : « Déclarant ne savoir le nombre des seigneurs qui peuvent avoir droit rière la dite Communauté, dont ils déclarent n'en savoir le nombre, pour ne savoir aux uns ni leurs noms ni leurs droits. » (E. 1284.)

Heureuse ignorance ! Où sont les contribuables ignorant l'existence et les droits du percepteur !

On se donna la peine d'apprendre aux hommes prétendus francs de Crest-Voland, le 4 Octobre 1788 (Bonneville 1776), qu'ils relevaient du Sgr de Bieu, comte de Flumet, capitaine dans la légion des campements, etc... pour le fief dit du Prince, affranchi pour la somme de 810 liv. (1), et Mre Joseph-Philibert-César Salteur, marquis de la Serraz, domicilié à Chambéry, pour le fief dit de Montagny, affranchi pour la somme de 30 liv.

Le 27 septembre 1790 (*Ibid.*, f. 811), le fief de Blay fut affranchi par les demoiselles de Riddes, pour la somme de 1.000 liv.

Enfin, le 12 juillet 1792 (*Ibid.*, f. 525), eut lieu l'affranchissement vis-àvis de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy, pour la somme de 100 liv.

Toutes les opérations d'affranchissement furent faites au Bureau de l'Intendance de Bonneville, par les délégués des assemblées générales des Communiers tenues les 5 juillet 1770 et 1772. Le choix des assemblées se porta sur Bérod Claude-François, de Fr., et Claray-Clarésy J.-Baptiste, feu Pierre.

Seul le fief du comte de Bieu fut payé. Les autres ne l'ayant pas été avant la tenue de l'Assemblée des Allobroges, celle-ci déclara que leurs propriétaires n'avaient droit à aucune indemnité. (Voir B., p. 360, 466, etc...)

Immeubles de la Communauté

Pour parer aux besoins spirituels des Communiers, une église dresse son clocher au milieu de l'agglomération urbaine ou villageoise ; à proximité des fonts du baptême et de la

(1) Le 1er septembre 1791 (Ibid. f. 855), le comte de Bieu fit un nouvel affranchissement, pour la somme de 872 liv. et une fraction.

table eucharistique de la première communion, un cimetière s'ouvre aux défunts endormis dans le Seigneur.

Tout près de l'église, le presbytère abrite le pasteur de la paroisse ; un jardin assure son indépendance, tout en lui offrant, soit un honnête délassement à le cultiver, soit un supplément appréciable à son modeste traitement.

La Communauté devait se réunir tout entière, ou actuellement en la personne de ses délégués, pour traiter les affaires courantes ; le lieu de réunion s'appelait Maison commune, et de nos jours Mairie.

Les Communiers ne sauraient se dispenser de grouper leurs enfants dans un local approprié à sa destination ; c'est l'Ecole et le logement des instituteur et institutrice.

La fontaine publique, régulièrement visitée par les particuliers venant s'approvisionner d'eau, abreuver leur bétail, est encore égayée par le joyeux babil des lessiveuses.

Telles sont les idées maîtresses que je vais essayer de développer.

EGLISE

Etat de l'église

Nous savons déjà que l'autorisation de la bâtir remonte à l'année 1570. Désireux comme ils l'étaient d'échapper le plus tôt possible à l'emprise de Saint-Nicolas, nul doute que nos ancêtres se soient sans retard mis à l'œuvre.

Le souvenir lointain qui me reste de cette église est celui d'une seule nef basse, humide, flanquée de deux chapelles, avec tribune au-dessus de la sacristie, qui occupait le côté de l'Epître. Du côté de l'Evangile, un clocher peu élevé, appuyé en partie sur la voûte du sanctuaire.

Très fréquemment, sinon chaque année, l'Intendant faisait prendre état de l'église et des autres immeubles de la Communauté ; voici copie d'un des procès-verbaux dressés à cette occasion :

« Je soussigné, notaire collégié et secrétaire du comté et paroisse de Crest-Voland, certifie m'être exprès transporté audit lieu, où étant, je me serais adressé le jour d'hier au sindic et conseillers de ladite paroisse, auxquels j'aurais fait lecture de l'ordonnance du Seigneur Intendant de la présente province, du 17 mars dernier, portant de prendre un état des réparations indispensables à faire aux églises, presbytères et autres bâtiments qui en dépendent — en l'assistance d'un député du Conseil dudit lieu ; lesquels auraient nommé Joseph Dumax-Baudron, un desdits administrateurs. Et j'aurais procédé audit état, en son assistance, comme s'ensuit :

« En premier, j'aurais visité l'*église* de ladite paroisse, laquelle se trouve en assez bon état, à la réserve du couvert du côté de Bellecombe, soit du levant, qui est en très pauvre état, de même que la pente du *clocher* du même côté, qui est sur le *Sancta Sanctorum* qu'il faut faire réparer absolument. Pour le *plancher* de ladite église, il le faut refaire. Lesquelles réparations, savoir celle sur le *Sancta Sanctorum,* devraient être à la charge des RR. PP. Jésuites de Chambéry, qui perçoivent toute la dîme de ladite paroisse, sans y avoir jamais rien contribué, et le couvert de la nef, aussi bien que ledit plancher, sont à la charge de ladite paroisse. » Signé : BESSON.

Ce qui précède est extrait du registre des Délibérations du Conseil de Crest-Voland, à la date du 24 avril 1741 (1261, f. 69).

L'année suivante, le 17 avril, l'Etat porte que la « Maintenance du chœur est aux RR. PP. Jésuites de Chambéry, qui sont décimateurs. Il est en assez bon état, ayant été *couvert aux frais de ladite Communauté,* il y a environ huit ans.

Jamais on ne cessa de protester contre l'injustice d'être tenu à des réparations qui, de par le Droit, incombaient aux décimateurs. Nous avons vu (p. 29-30), qu'en 1761 les RR. PP. Jésuites entretenaient *dès longtemps,* non seulement le couvert du chœur, mais encore les planchers et autres choses à faire en cas de besoin, *comme ils ont fait par le passé.* A force de protestations, nos gens firent rapporter l'ukase illégale de Mgr de Granier, du 8 septembre 1585 (p. 8).

Dans les temps plus rapprochés de nous, Mgr Rey, faisant la visite de l'église en 1839, y trouva « tout dans un état décent, et la sacristie possédant l'ameublement rigoureusement nécessaire pour le service divin. Mais toute l'église est malheureusement trop petite et trop basse ; ce qui y entretient une humidité délétère, qui dégrade tout ce qui s'y trouve enfermé. Elle demanderait beaucoup de réparations. »

On alla au-delà, non pas des désirs, mais de la demande de l'Evêque-Visiteur.

Reconstruction de l'église

L'idée de reconstruction fit peu à peu son chemin.

N'était-il pas absurde de gaspiller des sommes importantes pour la conservation d'un immeuble qui ne le méritait en aucune façon ?

Le bon curé, Rd Paroud, ouvrit en 1857 une *souscription* qui produisit la jolie somme de 3.505 francs. Lui-même s'inscrivit pour 1200 fr., l'abbé Etienne Chevallier pour 200 fr. Les souscripteurs de 100 fr. — il n'y en eut pas pour un chiffre plus élevé à Crest-Voland — furent Claudine Rossat,

domestique du curé ; Fr. Clarésy, docteur ; Hélène Levret-Ravaz et sa sœur Perpétue ; Isidore Chevallier, père de l'abbé ; Françoise Rossat ; Dumax-Baudron J.-Baptiste ; Michel Chevallier ; Justine Maillet ; Marie Rebord et Grat Dumax.

L'essai était encourageant ; on pria l'architecte Ruphy, d'Annecy, de dresser plans et devis.

Le devis estimatif porte que « l'église que se propose de faire construire la commune de Crest-Voland sera de style gothique, élevée sur un emplacement voisin de celui de l'église actuelle, qui sera démolie en entier ; la nouvelle construction suivra la même orientation.

La démolition de l'église actuelle sera exécutée par l'entrepreneur, qui restera propriétaire de tous les matériaux, excepté les meubles, les autels, etc... et pourra les employer, s'ils sont de bonne qualité, dans la nouvelle construction.

« Les transports et fourniture de matériaux, quelle que soit leur espèce, dont la commune voudrait se charger, seront portés au compte de l'entrepreneur.

« Cette église se composera d'une grande nef, de deux bas-côtés, de l'abside et de la sacristie. Sa longueur totale, prise de l'intérieur, sera de 22 m. 50, y compris la travée formant avant-corps, sur une longueur de 12 m. 80.

La gent officielle contestait l'utilité de ces bas-côtés ou nefs latérales. La population, disait-elle, n'étant que de 375 habitants, il suffit de laisser subsister deux autels.

L'architecte eut beau faire remarquer que l'économie réalisée par la suppression envisagée était insignifiante, on s'obstinait à la demander.

C'est alors que Rd Paroud s'engagea, les 29 juin et 10 juillet 1863, à ajouter 3.900 francs à sa souscription, à condition que le plan ne fût pas modifié.

Grâce à ce nouvel appoint, l'adjudication des travaux put être donnée le 30 novembre suivant, pour la somme de 24.157 fr. 39 cent., à Albertazzi Jean, demeurant à Aiguebelle. Il avait pour associé Simond Philibert, dit Paul, demeurant à Randon, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.

En ajoutant à la somme prise pour base de l'adjudication celle à valoir pour imprévus, et les honoraires de l'architecte, on atteignait la somme de 27.905 fr.

Pour couvrir ce total, on puisa à quatre sources

Les gens de Crest-Voland résidant à Paris versèrent la somme de 13.060 fr. qui, ajoutée aux souscriptions recueillies

à Crest-Voland, donna le chiffre global de	17.405	»
Legs Bérod, fait à la Fabriqúe	3.000	»
Subvention de l'Etat	5.000	»
Fonds libre de la commune	2.500	»
Total	27.905	»

Quel est le donateur de la somme de 3.000 fr. ?

Bérod Jacques, feu André, était rentier, demeurant à Sens, faubourg Saint-Antoine, n° 44, lorsque, le 11 février 1843, il testa en faveur de sa femme Hubert Antoinette Claire, et songea à la pauvre église dans laquelle il avait été baptisé. Il mourut dans la même ville, le 25 mars 1849. L'autorisation d'accepter le legs fut donnée à la Fabrique le 3 octobre 1856 ; l'acceptation se fit seulement le 12 février 1863 (Neyre, n° 23).

L'année 1864 vit l'église couverte.

Durant l'hiver 1864-1865, il tomba une quantité extraordinaire de neige. Albertazzi n'ayant chargé personne de surveiller l'église, la toiture de celle-ci s'effondra en partie. C'est ce qui explique le retard apporté par l'architecte à faire la réception des travaux ; elle eut lieu le 4 août 1866.

Voici maintenant la description sommaire de la nouvelle église, insérée au procès-verbal de la visite pastorale du 24 juin 1868 :

« Elle est de style ogival, et à trois *nefs*. Elle possède trois magnifiques *autels* en marbre blanc. L'un de ces autels latéraux est dédié à Notre-Dame du Rosaire, et l'autre à St Joseph. Les *fonts baptismaux* sont également en marbre blanc, et d'un beau travail. La *chaire* est très belle. La *sacristie*, qui est suffisamment grande, est très abondamment fournie de vases sacrés, d'ornements et de linge.

« Le vénérable vieillard, placé à la tête de la paroisse de Crest-Voland depuis tantôt un demi-siècle, était bien à l'entrée de l'église, mais son âge avancé et ses infirmités l'empêchaient d'en faire lui-même les honneurs à son Evêque bien-aimé. Cependant il était heureux, et **des larmes d'attendrissement** coulaient de ses yeux en entendant le vénéré Pontife exprimer son admiration à la vue du monument religieux qu'il venait consacrer solennellement au culte divin. Il était heureux de voir enfin couronnée par l'une des plus belles cérémonies de l'Eglise, cette œuvre, objet de son désir le plus ardent, et fruit de ses efforts, de son dévouement, et, en grande partie, de ses largesses. »

Clocher

Le 10 novembre 1866, Bernard Joseph, charpentier de Bellecombe, prit le prix-fait du beffroi de la tour du clocher,

en conformité des plans de l'architecte. Les matériaux étant à pied d'œuvre, il se contenta de la somme de 1.000 fr.

On avait d'abord cru pouvoir conserver l'ancien clocher. Le 26 août 1859, Rd Paroud écrivait à son Evêque : « M. l'archiprêtre-curé de Megève a conduit M. Rouge, curé de Saint-Sigismond, à Crest-Voland, pour examiner le lieu et la manière de construire une nouvelle église, dont la nécessité est urgente. Ils ont convenu qu'on pouvait conserver le clocher, au-dessous duquel serait l'entrée de l'église. » Il est heureux que cet avis ait été rejeté.

Cloches

La première cloche connue date de 1650 ; il en conste par la pièce suivante :

« Je, Christophe Aubry, soussigné, de la Motte-en-Lorraine, habitant Annecy, confesse avoir eu et reçu de la Communauté de Crest-Voland, des mains d'hon. Jean Bérod, procureur de l'église dudit lieu, et J.-Claude Mallieet-Combet, et François Rimbod-Vorzet, conseillers de la dite Communauté, la somme de 204 florins Savoie, pour reste de 234 florins que la dite Communauté m'était tenue, savoir : 139 florins et 6 sols pour 93 livres de métal que j'ai fournies, pour la cloche que j'ai faite au dit lieu ces jours passés, à raison de 18 sols la livre — et 10 florins 6 sols pour le port du dit métal depuis Annecy — et 84 florins pour la façon de la dite cloche. Que revient le tout à la dite somme des 234 florins, desquels sont distraits 30 florins pour le métal qui est resté, la dite cloche étant faite, qu'ils m'ont vendu et ballié en payement. » L'acte est du 4 juillet 1650 (E, 1277, p. 214).

Est-il possible que la Communauté ait vécu 3/4 de siècle sans cloche ?

Peut-on admettre qu'Aubry soit monté à Crest-Voland pour couler une cloche de 60 livres ?

On ne concevrait pas, en effet, que le fondeur ait racheté le métal qui resta après la coulée à un prix inférieur à celui auquel il l'avait vendu.

Or il avait vendu au prix de 18 sols la livre, et il acheta pour 30 florins.

Donc Aubry a acheté 33 livres de métal, qui sont à défalquer des 93 livres par lui vendues aux Communiers de Crest-Voland.

Tout s'explique par une note insérée au procès-verbal de la visite pastorale de Mgr Charles-Auguste de Sales, en 1649.

---

(1) La « Revue Savoisienne » a longuement parlé des fondeurs Aubry, année 1891, p. 251-254. Année 1892, p. 186, 215, 272.

L'Evêque donne aux visités l'autorisation d'employer une partie du légat de J.-P. Bérod, décédé à Rome, « *à faire refaire leur cloche, qui est rompue* ».

Nous verrons tout à l'heure la triste fin de cette cloche, contemporaine de la fondation de notre paroisse.

Le codicile de Rimboud-Vorzet Claude, feu J. Claude, du 13 juin 1732 (M. 195 v°), porte qu'il a acheté une cloche qui lui a coûté 200 liv.

Sauf erreur, c'est notre cloche donnant le *mi bémol,* portant comme inscription (en latin) : Sainte Marie et S. Grat, priez pour nous. Seigneur, délivrez-nous de la foudre et de la tempête (en français) : M. Dupont, curé, et J. Claude Maillet, parrain, et J. Françoise Girard-Guedaz, marraine — 1736. Le nom du fondeur est Chretienot. Les motifs d'ornementation sont le crucifix. S. Grat, la Sainte Vierge avec l'Enfant-Jésus.

On pourrait penser que les noms propres de l'inscription, plus ou moins mal écrits, ont été mal lus par le fondeur. Je suis porté à croire que la marraine fut Chevallier-Guedat Jeanne-Françoise (et non pas Girard-Guedat, dont le nom m'est inconnu) qui, le 8 mars 1736, légua 30 liv. pour *réparer la grande cloche.* (M. 109 v°.)

L'année qui précéda l'achat de cette cloche, soit le 10 janvier 1731 (M. 19), craignant sans doute de n'avoir pas le temps de faire sa bonne œuvre, Vorzet Claude, testant avec sa sœur Jeanne-Claudine, avait légué 100 liv. pour l'achat d'une cloche.

Le 11 février 1793 (1792-1795, f. 14 v°), notre Municipalité eut la naïveté de demander à la « Commission d'Administration provisoire séante à Chambéry, d'être autorisée à prendre la somme de 160 liv. de Savoie sur les fonds de la commune que l'exacteur a entre les mains, revenant à 499 liv. 1 s. 10 d. Et c'est pour payer une petite cloche que la Municipalité a fait faire à Genève, dans le courant du mois d'août dernier, et qui y est encore actuellement. » Elle doit y être encore.

L'heure n'était pas à la montée des cloches, mais à leur descente.

Le 18 octobre suivant (1793), « Le Conseil Général de la commune de Crest-Voland a arrêté que, pour exécuter le décret de la Convention Nationale portant qu'il n'y aura qu'une cloche dans chaque commune — et la réquisition du citoyen Reynaud, commissaire, du 16 du courant mois — qu'une cloche sera ce jourd'hui descendue du clocher, n'y en ayant que deux dans la présente commune. C'est ce qui a été présentement exécuté, laquelle pèse environ quatre quintaux.

Et sera conduite, dans le plus court délai, au quartier général de Saint-Martin, près Sallanches. (1792-1795, f. 30.)

Il s'agit évidemment ici de la cloche que nous avons entendu qualifier de *grande*, de la cloche primitive qui pesait séjà trois quintaux et demi avant qu'Aubry lui eût ajouté environ un demi quintal. Combien cette perte est douloureuse !

Le 20 mai 1818 (Gouttry, f. 263), Claray-Clarésy Jacques, feu J.-Baptiste, légua 150 liv. à la commune pour une seconde cloche, à condition qu'elle sera fondue huit ans après son décès. Passé ce terme, l'héritier devait employer la somme en réparations de l'église ou autres bonnes œuvres.

Tout porte à croire que notre seconde cloche est celle qui donne la note *fa*. Sans aucune inscription, elle porte comme ornement une simple croix.

La troisième cloche a été fondue en 1842, à Quintal, par les frères Paccard.

Elle a coûté, suivant conventions du 15 septembre 1842, et note du 16 juin 1843, la somme de 2.040 liv. 75 cent. Un legs fait pour cet objet a produit, tant en capital qu'en intérêts, la somme de 1318 liv. 03 cent. (*Délib*. 1832-1846, f. 95). Le legs susnommé a eu pour auteurs Maillet-Combet Joseph, de J.-Baptiste, et Bérod Joseph-François, de Claude-François. Par testaments des 19 mai 1818 et 22 décembre 1832 (Gouttry, f. 288 et 397), le premier légua 240 liv., et le second 400 liv.

La cloche, qui donne la note *sol*, eut pour parrain Etienne Chevallier, syndic, et pour marraine sa femme Suzanne Claray-Fromage.

L'inscription porte que Rd J.-M. Paroud était curé. Il est aussi écrit en latin : « Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, intercédez pour nous auprès du Seigneur, afin qu'il accorde au son de cette cloche la vertu d'éloigner de la paroisse de Crest-Voland la foudre et la tempête. »

L'ornementation comprend le crucifix, la Sainte Vierge avec l'Enfant-Jésus, et Saint Grat.

La quatrième cloche, fondue par les frères Paccard, à Annecy-le-Vieux, Rd Frarier J.-François étant curé, et Ajoux J.-Pierre, maire, donne la note *si bémol*. Elle eut pour parrain Etienne Chevallier, feu André, donateur (le même que ci-dessus), et sa sœur M.-Angélique. Elle porte comme ornementation le Saint Esprit, le Crucifix, et l'Immaculée-Conception.

La cinquième cloche, fondue à Annecy-le-Vieux par les frères Georges et Francisque Pacard, en 1882, donne la note *do supérieur*. Elle est un don du Parrain Rd Chevallier Etienne, Prévôt, de la marraine Ajoux Jeanne, ex-institutrice,

et d'autres personnes. Comme ornementation, elle ne porte que la Sainte Vierge.

Je suis heureux de rendre témoignage public de reconnaissance à notre excellent curé M. Péguet, qui a eu la bonté de me copier les inscriptions de toutes les cloches.

Avant-toit

Le style gothique est-il bien celui des églises de la Haute-Montagne ?

Une chose certaine, c'est que la nécessité obligea les gens de Crest-Voland à déparer leur église par l'adjonction d'un avant-toit.

Quelle nécessité ?

Lorsque, pendant la saison rigoureuse, le vent soufflait du nord-ouest, chaque fois que s'ouvrait la porte d'entrée, un lot de neige s'engouffrait dans l'intérieur, et pénétrait parfois jusqu'à la table de communion. Même avec l'avant-toit, et plus tard le *tambour*, un *calorifère* a été jugé nécessaire pour obtenir une température supportable.

Tribune

La tribune était-elle aussi nécessaire que l'avant-toit.

Non, assurément. Inutile d'ajouter qu'elle fait une nouvelle violence au style de l'église.

A défaut de nécessité réelle, la tribune s'imposait de nécessité occasionnelle, je veux dire que beaucoup d'hommes, surtout des jeunes gens, pour ne pas occuper les places qui leur étaient réservées dans les bas-côtés, se résignaient à demeurer debout au fond de l'église. Souvent la pensée d'être confortablement assis, aux premières loges pour suivre les cérémonies, leur donna des distractions. Ils prirent leur temps pour mûrir un plan, dont la réalisation est ainsi racontée par le curé de l'époque, Rd Coutin : « Pendant que je suis allé dire la messe à une chapelle rurale, un individu s'est permis de faire des brèches dans l'intérieur de l'église, pour construire une tribune sur la porte d'entrée ; cela sans l'avis du Curé, sans délibération du Conseil de Fabrique, sans plan ni devis donnés par l'architecte. Tous mes prédécesseurs se sont opposés à la construction d'une tribune... » Ce qui précède se lit dans une lettre à l'Evêque datée du 28 juin 1898.

Vitraux

Les grandes baies du style gothique s'accommodent mal des hivers longs et rigoureux ; de fréquentes réparations s'imposent.

La dernière en date vit placer les beaux vitraux donnés par les prêtres originaires de Crest-Voland, et représentant les Saints dont ils ont reçu les noms au baptême, savoir : S. Etienne, Rd Chevallier Prévôt — S. Pierre et S. Louis, les deux frères Chevallier de la Montagne — S. Alexis, l'abbé Bibollet, curé de Marlens — S. Alphonse, l'abbé Mollier, curé de Verjon — S. Charles, votre serviteur. Ces vitraux ont été placés en 1913 et sortent des ateliers Balmet, Grenoble.

Crédence et stalles

En 1920, avec le concours d'un artiste du pays, M. Grognux, M. l'abbé Péguet, notre curé actuel, a enrichi la sacristie et le sanctuaire d'une crédence et de stalles dignes d'une église que Mgr Magnin se plaisait à qualifier de *magnifique*.

Réparations à l'église

La première réparation qui s'offre à nous est celle de 1697. Le 6 janvier de cette année (M. 181), Levret-Ravaz Etienne feu François et Bérod Pierre feu André reçoivent 67 florins pour reste de ce qui leur était dû pour le couvert de l'église.

Le 31 août 1750 (E, 261), au sortir de la messe paroissiale, on donne à l'enchère le prix-fait de réparations à Carquillat Hyacinthe, de Scionzier, pour le prix de 85 liv. « La Communauté fournira tous les clavins et bois nécessaires pour les tavaillons, qu'il se charge de faire à ses frais, de la longueur d'un pied et trois pouces, et recouvrir au cinq. »

Le 3 mai 1765 (Ibid. 1262), le Conseil demande l'autorisation de retirer 40 liv. de l'exacteur pour réparer le couvert, « faisant des gouttières de toutes parts, qui pourrissent les poutres et planches, et endommagent la voûte en pierre. » L'année suivante, le 22 septembre, on demanda encore l'autorisation de retirer 38 liv. (Ibid. f. 38.)

Le 21 septembre 1786 (Ibid., f. 22), Marin Etienne, de Flumet, habitant Saint-Nicolas, prend le prix-fait de couvrir en tavaillons, au 6, c'est-à-dire qu'il appliquera six tavaillons l'un sur l'autre, bien cloués, chacun de la longueur de 14 pouces environ, tout le *talapent* du levant, les deux chapelles

y contigües, le beffroi avec la flèche. La Communauté fournira les bois et les clous. Tout sera achevé dans une année. Le prix-facteur touchera 4 livres 18 sols la toise.

Par délibération du 21 février 1793, le Conseil constate « que les planchers de l'église se trouvent dans un très mauvais ordre, et le tout en ruine, et, par conséquent, de toute nécessité le tout doit être rétabli dans le courant de l'été prochain. Et pour ce faire, la dite Communauté est dans l'impossibilité de la faire, à cause de la tempête générale qui est tombée dans le courant du mois d'août dernier. Et tous les citoyens sont d'ailleurs très indigents, obligés chaque année de sortir de l'endroit pour gagner leur vie.

« Ladite Municipalité ne trouve d'autre moyen que d'exempter ladite commune de payer la dîme due à l'Economat ci-devant royal de Megève, venant à environ 80 liv. (1792-1795, f. 15 v°).

Le 18 du mois de mai 1802, répondant à l'arrêté du Gouvernement du 26 février et à la circulaire préfectorale du 2 mai précédents, le Conseil déclarait qu'il n'y avait « aucune réparation à faire à l'édifice du culte ni au presbytère, qui n'ont pas été aliénés. » (1800-1814, f. 17 v°). C'était une fin de non recevoir. Revenu à de meilleurs sentiments, le même Conseil vota, le 15 mai 1804, la somme de 1764 fr. pour réparations urgentes à l'église.

Nos *Evêques* se préoccupaient de la question.

Le procès-verbal de la visite de 1649 stipule que le surplus des offrandes faites à la Boîte des âmes, toutes charges étant prélevées, et l'argent versé par ceux qui désirent se faire inhumer dans l'intérieur de l'église, seront affectés aux réparations de cette dernière.

Les *particuliers* comprenaient aussi que, malgré sa bonne volonté, la Communauté manquerait des ressources suffisantes à l'entretien convenable de la maison de Dieu, Qui se donnera la peine de parcourir les fondations verra que Rimboud-Vorzet Claude, en 1728 ; le même, avec sa sœur Claudine, en 1731 ; Bérod Tthéodule, en 1735 et en 1749 ; Claray-Clarésy Jacques, en 1826 ; Ouvrier Françoise, en 1827 ; Chevallier Justine, en 1831 ; Bérod Joseph Fr., en 1836, etc... ont fait des legs pour aider aux réparations de l'église.

Un moyen très original de fournir des ressources à la Communauté, est le suivant :

Le 17 Janvier 1729 (M. 19 v°), on exempta Bérod François, feu Joseph, de toute charge personnelle de Communauté, moyennant la somme de 40 liv. par lui versée pour refaire le couvert de l'église et du clocher. Aujourd'hui, les nombreux

candidats aux charges publiques se ruinent à les obtenir ; au XVIII[e] siècle, on ne craignait pas d'en acheter l'exemption, même à des prix beaucoup plus élevés que la somme versée par Bérod — son cas, en effet est loin d'être isolé.

Enfin, le 15 mai 1809 (1800-1814, f. 18 v°), le Conseil approuve la délibération de la Fabrique, par laquelle « elle demande à être autorisée à employer la somme de 1800 fr. pour faire les réparations nécessaires à l'église.

A peine achevée, la *nouvelle église* créait des soucis pour son entretien.

Quelle en était la cause principale ?

Le couvert en ardoises. La démonstration des faits fut si convaincante, qu'on se vit obligé de revenir peu à peu, partie par partie, à l'ancien couvert de tavaillons, puis à un couvert métallique.

Le 27 août 1882, le Conseil de Fabrique délibéra sur la nécessité de recrépir « et reblanchir l'église, effacer les gouttières, et cimenter les soubassements des fenêtres. Le devis des travaux, qui furent exécutés par Delpiano, maître-plâtrier domicilié à Pratz-sur-Arly, reçut l'approbation préfectorale le 19 juillet 1884 ; il s'élevait à la somme de 1298 fr. 50 c. Cette somme fut réalisée ainsi :

Subvention de la Fabrique	200 »
Secours de l'Etat	650 »
Prélèvement sur les fonds libres de la commune	448 50
Total	1.298 50

Huit ans plus tard, le même Conseil de Fabrique nous fait lire dans sa délibération du 14 septembre 1890 : « L'église, étant bâtie sur un sol très humide, il résulte que la boiserie y pourrit en très peu de temps. Les planchers y sont enfoncés en maints endroits, les champignons rongent les marches des autels, le salpêtre pénètre dans les murs.

« Pour faire quelque chose de durable, il faut établir sous le nouveau plancher que l'on fera un sol pavé en béton, en même temps que l'on creusera autour de l'église des drains plus profonds.

« Il en est absolument de même pour la *sacristie*, à laquelle il manque en outre une crédence.

« Quant au *clocher*, il faudrait une montée moins dangereuse. Le beffroi vacille ; il faut consolider les pièces, et en changer quelques-unes.

« Les *murs*, exposés au dehors au climat de ces rudes

régions, surtout sur les faces nord et ouest, doivent se recrépir au plus tôt. »

Le devis des travaux à exécuter, atteignant la somme de 2.925 fr. 50 cent., reçut, le 2 décembre 1893, l'approbation préfectorale, et l'autorisation de traiter de gré à gré.

Pour parfaire la somme ci-dessus, on prit les moyens suivants :

Secours de l'Etat	1.000	»
Souscriptions	1.380	»
Valeur des matériaux à fournir à l'entrepreneur	452	»
Concours de la Fabrique	87	»
Concours de la Commune	7	50
Total	2.925	50

Réparations du clocher

A la séance du 21 floréal an 2 (10 mai 1794), le Conseil déclare qu'il n'y a rière cette commune aucun signe religieux, et que le *clocher est totalement abattu*.

Le 4 mai 1827, le Conseil double :

« Considérant que le clocher a été abattu à l'époque de la Révolution, sans qu'il ait été refait — qu'il serait très utile d'en construire un pour y placer les cloches, qui se trouvent placées trop bas ;

« Demande l'autorisation d'employer à cette construction une cartelle vendue aux Royales Finances, pour le capital de 270 liv. 30 cent. » (1815-1829, f. 149.)

La somme ci-dessus n'était qu'une goutte d'eau ; il ne fallut pas moins de six ans au Conseil pour réunir le surplus de la somme nécessaire à la réalisation de son pieux projet, et trouver un entrepreneur. Celui-ci demanda au curé, Rd Paroud, de vouloir bien être sa caution ; demande fort embarrassante, n'admettant pas un refus, qui aurait eu pour résultat infaillible de renvoyer indéfiniment l'exécution des plans et devis de l'architsecte. Le bon curé confia son embarras à Mgr Rendu, qui lui répondit le 28 juin 1843 : « Nous vous autorisons à vous porter caution de l'entrepreneur des travaux à exécuter au dit clocher, puisque cette approbation doit contribuer à hâter et à garantir l'entreprise de cet ouvrage. » (3, reg. des Lettres, n° 49.)

Il faut dire que le bon curé de Crest-Voland ne s'était pas cru obligé de demander l'autorisation sus-mentionnée. L'archi-

prêtre lui en fit-il un devoir ? M. Paroud apprit-il que Mgr mis au courant de sa manière de faire, l'avait désapprouvée ?

Quoi qu'il en soit, il demeure que, huit jours avant la réponse épiscopale, soit le 20 juin 1842, Canova Jean fut adjudicataire, pour la somme de 1.080 liv., des travaux d'achèvement de la tour du clocher, « à la charge par lui de faire le transport des matériaux, qui sont actuellement sur le derrière de l'église. » (1832-1846, f. 67.)

Le 23 août suivant, le Conseil est d'avis de payer à Canova la somme de 540 liv., qui est la moitié du prix total ; les travaux sont faits à moitié.

Du 30 avril au 31 décembre de l'année suivante 1843, on dépensa encore, en chiffres ronds, la somme de 1.400 fr. pour les travaux de plomberie, de zinguerie, etc. Le nouvel entrepreneur, Delesmillières Félix, demeurant à Sallanches, fut aussi cautionné par le Curé. (Voir *Délibérations du Conseil.*)

Ameublement de l'église

Je dirai un mot du Maître-Autel, du Tabernacle, de la Lampe, des Fonts baptismaux, du Confessionnal, et de la Sacristie.

Maître-Autel

La partie essentielle de l'église, vers laquelle tout converge, est l'autel principal.

Les prescriptions liturgiques exigent que, par respect, l'autel soit tout entier recouvert d'un dais ou baldaquin. Ces prescriptions sont rappelées aux visites de 1679 et de 1702.

Tabernacle

Le tabernacle est à l'autel ce que celui-ci est à l'église ; c'est la maison de Dieu proprement dite, Notre-Seigneur daignant résider substantiellement présent dans l'hostie consacrée.

Le 7 janvier 1675 (*E. suppl. GG 1*), Brassard Maurice, d'Ugine, recevait 100 florins pour le second terme du payement du tabernacle qu'il avait confectionné pour l'église de Crest-Voland, et cela sans préjudice d'un troisième terme.

La tabernacle doit être recouvert d'un pavillon ou conopée ; la visite de 1679 constate que le conopée fait défaut.

Lampe

Devant le tabernacle, une lampe entretenue à l'huile d'olive doit demeurer allumée nuit et jour.

Rimboud-Vorzet Claude, familiarisé avec cette règle litur-

gique, voyant que la lampe n'était allumée que pendant la durée des offices, légua, le 11 mars 1728, la somme de 100 florins, pour aider à faire mieux. Le 13 juin 1732, il spécifia plus nettement sa volonté, savoir que la lampe soit allumée entre les *deux croix,* du 3 mai au 14 Septembre.

La fondation de Vorzet ne produisant pas un revenu suffisant, Bérod Théodule ajouta, par testament du 16 décembre 1735, une cense de 3 liv.

J'ai relevé encore les noms de Dumax-Baudron Henri, le 1er février 1768 ; de Claray J.-Phiilppe et de Bérod Joseph-François, les 6 avril et 22 décembre 1832. Le premier donna 12 liv. et les deux autres chacun 100 liv.

La visite de 1766 nous apprend qu'une indulgence de 40 jours est accordée à ceux qui imiteront l'exemple de Vorzet et de Bérod.

La visite de 1851 dit simplement que la lampe est entretenue aux frais de la Fabrique. Que les fondations antérieures à la Révolution eussent péri, on le comprend ; mais qu'étaient devenues les fondations faites en 1832 ?

Fonts baptismaux

A trois reprises, aux visites de 1664, de 1669 et de 1679, nos Evêques enjoignent de faire des fonts baptismaux en pierre, fermant à clef, munis d'un bassin de cuivre pour recevoir l'eau.

Confessionnal

Le Visiteur de 1664 ordonne de remettre à neuf le confessionnal en très mauvais état, et de le placer, non au chœur, mais à la nef.

« Lorsque j'entrai pour la première fois dans ce confessionnal, vers 1863, me trouvant plongé dans l'obscurité la plus complète, par suite d'un voile opaque cachant le pénitent, et de l'obscurité habituelle de l'église, je pris la fuite en poussant des cris de frayeur. » (Charles Rebord.)

Sacristie

Dans sa visite de 1679, l'Evêque demande de faire une sacristie. Il est probable qu'une armoire logée dans un coin de l'église avait suffi jusque là à retirer les ornements.

Le premier inventaire fut dressé par le notaire Defforges, le 25 juin 1697, à la suite du décès de Rd G. Besson, survenu « le 23e jour du présent mois de Juin ». On y trouve une patente sur parchemin, concédée par Rome l'an 1579 et une

autre de Rome également, datée de 1582 ; une fondation faite en 1595 par Claude Rimboux feu Bartholomé pour la somme de 112 florins ; une fondation de 1642, par Rd Ainoz, ex-curé du lieu ; fondation de 1668 par Claude Reboud-Molliettaz ; (M 409, 1739). (Suivent les ornements et ustensiles...)

Le 8 Juin 1683, le not. Pellissier (E. suppl. GG1) atteste qu'il a copié fidèlement l'original de concession des reliques des ossements des Saints Macaire, Taurin, Valentin et Savin martyrs extraites des catacombes et pouvant être exposées à la vénération des fidèles. — Nouvelle preuve des influences qui s'exerçaient déjà à Rome en faveur de Crest-Voland.

Le 3 mai 1757, (E. suppl. BB1, f. 218, v°) le Conseil vote 50 liv. pour faire des cadres dorés aux deux tableaux de Saint Grat et Saint Jean-Baptiste, envoyés de Paris par des gens originaires de la paroisse.

Le 15 mars 1793, le Conseil procède à l'inventaire et le 26 Fév. 1794 (2 Ventôse an II) « au bourg de Flumet, vente au plus offrant des ornements en laine et en soie qui ont été décousus et réduits en morceaux. » — Pourquoi « réduire en morceaux » ces ornements sinon pour vaincre la répugnance des acheteurs et empêcher qu'ils ne retournent à leur destination première. — L'opération produisit la somme de 85 liv., juste de quoi payer « les affiches apposées dans cette commune et celles voisines, les proclamations faites au son du tambour, et la journée des 4 compères chargés de la vente. » (*Délibér.* 1792-95, fol. 43.)

La visite de 1851 signale un beau dais en velours rouge et une bannière, dons de Rd Paroud. Nombreux sont les dons qui sont venus depuis lors enrichir notre sacristie.

Cimetière

Aux yeux de l'église, le cimetière fait partie de la maison de Dieu.

Ainsi ne l'entend pas l'hygiène moderne ; au nom de la santé publique, elle relègue nos morts à une distance telle des vivants, que ceux-ci ne peuvent presque plus songer à faire à leurs âmes, peut-être dans le besoin, l'aumône d'une prière.

L'hygiène ! Encore un des mots dont l'impiété couvre son visage comme d'un masque. Un certain nombre de paroisses de notre diocèse ont encore le bonheur de conserver leurs cimetières à leur place naturelle, autour des églises ; a-t-on jamais ouï dire que la santé publique ait eu à en souffrir ?

Ce bonheur n'a pas été celui de Crest-Voland ; avec son

ancienne église, cette paroisse a perdu son ancien cimetière. Ce dernier fut clôturé à la suite des injonctions répétées des évêques visiteurs en 1664 et 1669. En 1679, Mgr d'Arenthon, et en 1749 Mgr de Chaumont ordonnent de maintenir et de réparer la clôture.

Le 28 juillet 1890, Machetti Charles se chargea de refaire la clôture du nouveau cimetière. La dépense, de 1312 fr. 70, fut couverte par les souscriptions volontaires, pour la somme de 600 fr. ; par la commune de Cohennoz, payant la part afférente au Cernix, pour la somme de 200 fr. ; par une subvention départementale de 200 fr. ; enfin la commune versa le surplus de 212 fr. 70.

Chapelles

Il y a dans l'enceinte de l'église trois chapelles qui sont :

1°) *Notre-Dame de Grâces,* construite par Claray-Fromage Jean-François, époux de Catherine Baldotti ; le 18 juin 1668, Claray lui assigne des revenus et un recteur dans la personne du curé de la paroisse ; lequel sera remplacé, après son décès par Rd Cusin Laurent, prêtre d'honneur de Notre-Dame de Liesse d'Annecy.

II°) *Saint-Grat,* chapelle sans recteur ni revenu en 1649 ; elle fut dotée le 17 Avril 1668 par Claray-Fromage. Par actes du 7 septembre 1675, 11 janvier 1687 et 7 juin 1688, le capital fut tellement augmenté qu'il produisait un revenu annuel de 400 flor.

Rd Ravier, curé, écrit dans ses Registres : « L'an 1718, j'ai donné le prix-fait de bâtir la chapelle de Saint Grat à M. Corum, tailleur de pierres, maçon et entrepreneur, et lui ai promis 100 florins qui sont 66 liv. 13 sols de Savoye, et lui ai rendu tous les matériaux sur les lieux. Et, comme il se plaignait qu'il perdait sur le prix-fait, je lui fournis le potage et lui ai encore donné 10 florins. J'ai payé 36 flor. pour la chaux et les paroissiens ont fait les ports. »

III°) *Oratoire du Rosaire,* sans patron ni revenu en 1694, avait charge de 13 Messes en 1766.

Dans la visite de 1851, on signale deux chapelles : celles de Notre-Dame de Grâces et celle de Saint-Joseph ; cette dernière avait un capital de 200 livres neuves.

Chapelles rurales

I°) *Saint Claude* au village du Crest existait déjà en 1677, où Rd Favergeot curé du lieu donne un capital de 100 flor. pour une messe le jour de la Saint Claude et une pour un des

jours des Rogations. — Le 2 août 1852 (Neyre, not. Flumet), Martin Favray, domicilié à Paris, lui donne son grangeage des Fraz (acheté 2.000 fr.) avec charges de 2 grand'messes, 15 août et 11 novembre, le reste pour les réparations. Favray la fit reconstruire à neuf avec permission de Mgr Rendu. — Le 28 avril 1863, l'évêché d'Annecy écrit au Sous-Préfet d'Albertville « que les habitants de Crest-Voland tiennent beaucoup à la conservation des immeubles formant la fondation de cette chapelle, parce qu'ils rappellent le souvenir de l'admirable martyr, abbé Joguet. » (*Archives Evêché*, Reg. Lettres, p. 152.)

II°) *Saint Aubin et Saint François de Paul* au village du Cerny n'était qu'un oratoire en 1663 et dépendait d'Héry, de temps immémorial ; en 1668, on bénit la chapelle construite à neuf et dotée de messes le jour des patrons et aux trois fêtes de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité ; en 1672, elle est unie au Maître-Autel d'Héry, avec permission au vicaire d'y aller célébrer pour donner le viatique et éviter « le danger de porter l'adorable sacrement par des chemins remplis de précipices. »

III°) *Saint-Jean-Baptiste*, au lieu dit des Saisies, est unie au Maître-Autel par fondation du 9 juin 1658 ; elle fut construite par Rd Mamert Desbiolle curé du lieu, avec permission de Mgr Ch. Aug. de Sales. Le 14 juin 1658, le Plébain de Megève est commis pour juger de la décence de cette chapelle et la bénir avec concession de 40 jours d'indulgences à ceux qui entendront dévotement la messe le 24 juin. — En 1742, elle est complètement ruinée et le 24 août 1752 (fol. 168), à la requête du Conseil assemblé devant la chapelle et une partie de la paroisse venue processionnellement, le curé du lieu, Rd Dupont, délégué par Mgr, bénit la chapelle nouvellement bâtie, la plus grande partie à ses frais.

Oratoires et Croix

En 1664, « mon dit Seigneur a concédé 40 jours d'indulgences à ceux qui diront dévotement à genoux un *Pater* et un *Ave* pour le renouvellement du Clergé, au devant de la croix plantée au Pont Mottet, de celle du moulin Lebet, de celle de Sainctes et de celle de Bochut. — En 1679, même faveur à ceux qui prieront devant un oratoire construit par Et. Claray-Clarésy au lieu du *Cugnet*, dans un chemin public, et semblable indulgence devant la croix plantée par Cl. Claray-Fromage au lieu de Cerny et dans le grand chemin. »

Presbytère

La maison de Dieu ne se conçoit pas sans maison presbytérale. Le prêtre faisant défaut, il peut y avoir un édifice matériel en forme d'église, mais au tabernacle vide, et, par conséquent, pas de maison de Dieu.

L'acte d'érection de la paroisse de Crest-Voland, signé par Mgr de Granier le 8 septembre 1585, enjoignait à la Communauté de bâtir un presbytère dans l'espace de trois ans. En réalité, elle put disposer de dix ans, le premier curé n'ayant été nommé qu'en 1595.

Emplacement du presbytère primitif

Quelle place occupait le presbytère primitif ?

Le 2 novembre 1726 (M. 265), Rd Dupont, curé de Crest-Voland faisait un échange avec Dlle Deriddes Jean-Françoise, veuve Pellissier.

Le premier se déssaisissait du *chosal de la vieille cure* derrière la maison de feu Mre Pellissier descendant au Commun, contenant environ 24 toises, jouxte le pré de Rebord J.-Pierre (n° 71), soit le vion descendant au Commun, du couchant et en partie dessous ; prés et terres dudit Mre Pellissier des autres parts.

La veuve Pellisier donne en échange une petite pièce de terre en pré, contenant environ 12 toises, au-dessus le jardin de Me Pettex, notaire, jouxte le dit Mre Pellissier dessus, le jardin du dit Mre Pettex dessous, en partie, avec les hoirs de Bérod François ; le dit Bérod du levant, et Chevallier Pierre du couchant.

Que faut-il entendre par chosal de la *vieille cure* ?

Au procès-verbal de la visite du vendredi 21 juillet 1606, Saint François de Sales enjoint « aux parrochains de faire bâtir au dit curé une maison pastorale pour sa demeurance, *près l'église,* dans un an. »

Rd Blanc Antoine, qui reçut notre Saint Visiteur, avait donc déjà habité onze ans, de 1595 à 1606, l'immeuble qui n'était pas *près de l'église ;* il occupait à peu près l'emplacement de la maison récemment construite, attenante à l'école libre.

Second presbytère

Les paroissiens ont-ils exécuté à la lettre les ordres de Saint François de Sales ?

Non ; ils se sont mis en retard de treize ans. La visite du 21 août 1626 porte en effet que la construction date de six ans, par conséquent de 1620.

Quel était ce nouveau presbytère ?

Le procès-verbal de la visite précitée en fait ainsi la description : Poêle, cuisine, cellier, entrée, galetas et un petit jardin » — celui de la visite de 1649 autorise la Communauté à employer une partie du legs de 300 fl. fait par Bérod J.-Pierre, décédé à Rome, pour *achever le presbytère*. Essayons de nous rendre compte de cet achèvement.

La visite de 1664 avait enjoint de faire une muraille du côté du cimetière.

Pendant son trop court séjour à Crest-Voland, Rd Favergeot améliora aussi son habitation. Par son testament du 29 janvier 1680, il défendit à ses héritiers de demander quoi que ce soit à la Communauté pour les dépenses par lui faites à cette fin.

Rd Dupont n'eut pas plus tôt pris possession de la cure de Crest-Voland, qu'il sollicita et obtint de l'Intendant de Bonneville, en date du 14 novembre 1724, un décret l'autorisant à faire prendre officiellement état de son presbytère. Le notaire Besson, chargé de ce soin, s'acquitta de sa commission le 2 novembre suivant. La conclusion de son rapport fut qu'il fallait procéder à une reconstruction.

Constater d'office la nécessité de reconstruire ne signifie pas mettre la main à l'œuvre. Une année et demie se passe et rien n'est fait. Comprenant alors la nécessité de venir en aide à des gens incapables de tout faire pour eux-mêmes, Rd Dupont s'engagea, le 19 mai 1726 (M. 264), à verser 120 liv. pour le salaire des ouvriers ; de leur côté, les Communiers prirent la responsabilité de fournir les matériaux.

Tout ce qui précède est relaté dans les préambules d'un « Etat des prix et payements que Rd Mre Maurice Dupont a supportés, occasion des réparations et bâtiment de la cure de Crest-Voland ». Outre ce dont il s'était chargé, et déduction faite du prix « de la vente de la borne soit cheminée en bois, qui aurait été vendue de la vieille cure, en présence et du consentement du syndic et des conseillers du dit lieu », le curé avait versé la somme de 284 liv. 10 s. « Il restait encore à faire à la dite cure deux chambres au second étage, une pour l'usage du Sr curé et l'autre pour la confrérie, avec deux galeries, une au couchant, et l'autre sur le devant de la dite cure (E. 1279, sans date ni signature).

L'état de la cure pris en 1741 porte qu'elle a « été rebâtie il y a environ dix ans, les matériaux ayant été fournis par les

communiers, et la main des maîtres payée par Rd Sr Dupont, curé moderne, de son bon gré, quoi qu'il n'y fût pas obligé, eu égard à la pauvreté de la dite Communauté, nonobstant la modicité de son bénéfice. » (E. 1261, f. 69.)

Le successeur de Rd Dupont trouva le presbytère en tel état qu'il refusa de s'y installer.

Plus de deux ans après sa nomination à la cure de Crest-Voland, datée du 4 juillet 1771, Rd Carreté écrivait à son Evêque : « Je suis toujours logé à la belle étoile, et je n'aurais pas remis les pieds à ma cure, si je n'avais été obligé de retirer mon jardinage, et de faire faire mon bois. » (*Pièces justif.*, n° 4.)

Le croirait-on ? Le signataire de la lettre sus-mentionnée s'était promis d'obliger les héritiers de Rd Dupont, qui s'était ruiné à rendre son logement habitable, à le mettre en état. (6 juin 1772, M. 395 v°.) A cette fin, il avait invité un charpentier de Flumet et un maçon de Morillon à faire le devis des réparations. La chose se fit officiellement par devant le notaire Gouttry, qui était en même temps châtelain, en présence des témoins Rd Jacques Favre, vicaire, et Joguet J.-Michel, fils d'André. Les experts déclarèrent la cure inhabitable. De grandes réparations étaient nécessaires au Commun et aux Bernades, immeubles dépendant de la cure. Les héritiers de Rd Dupont et le Conseil de Crest-Voland, dûment convoqués, eurent la pudeur de briller par leur absence. La bouderie et les projets du curé furent un coup d'épée dans l'eau.

A s'en tenir à l'expertise, il y avait au couchant bouvée et écurie de chevaux : au levant, cuisine et chambre contigües, ainsi que cave, et une galerie autour de la maison. Les latrines étaient à refaire complètement.

Le 10 décembre 1781 (E,. f. 176) ; Rossat Joseph, feu Nicolas, prit le prix-fait de refaire la galerie en entier, le plancher dessus et dessous de l'écurie, et de mettre quelques poutres à la cave. Il se contenta de 24 livres pour la main-d'œuvre, la coupe, le sciage et le transport des bois demeurant à la charge de la Communauté.

Jusqu'ici, le presbytère se compose uniquement d'un rez-de-chaussée et des combles ; avec Rd Joënnoz, il entre dans la voie des agrandissements.

Nous avons entendu, en 1726, Rd Dupont dire qu'il restait à faire deux chambres au second étage ; le 8 juin 1817, le curé susnommé écrit à son Evêque : « Le presbytère approche d'être logeable, au moyen de deux petites chambres que j'ai fait confectionner au nord-est. »

« Avant mon arrivée, ajoute-t-il, le syndic avait déjà dépensé 300 liv. pour faire réparer une chambre et une cuisine, et cette réparation a consisté à masquer quelques trous, à passer en couleur les murs et les planchers, qui auraient dû être refaits. Maintenant tout tombe, et cet ouvrage tant vanté va être nul. Ce que voyant, je me suis décidé à prendre la conduite de tout, à retirer les sommes que vous avez abandonnées sur les rentes *qu'on a cru jusqu'ici n'être pas à charges*, et à payer les ouvriers. Il faudrait, Monseigneur, si vous le jugiez à propos, commettre M. le Curé de Saint-Nicolas pour examiner l'ouvrage fait avant mon arrivée. Il ne faudrait pas que ce qui vient de legs pieux soit dévoré par des amis des bouteilles, à qui il (le syndic) a donné l'adjudication, peut-être au cabaret. »

Pour l'intelligence de ce qui précède, il faut savoir que nos Municipaux, aussi peu amis de la religion qu'ils étaient amis de la bouteille, profitèrent habilement de la vacance du rectorat de Crest-Voland pour surprendre la bonne foi de l'Evêque de Chambéry. Par délibération du 2 novembre 1816 (1815-1829, pu. 16), « Ils ont l'honneur de représenter que le presbytère du présent lieu se trouve dans le plus mauvais état, qu'il s'agit d'y faire pour le moment les réparations les plus nécessaires... C'est pourquoi les dits syndics et conseillers viennent supplier Monseigneur à les autoriser à prendre la somme de 300 fr. sur les revenus arrérages de plus de dix ans des rentes appartenant à l'église de la présente commune, *non sujettes à charges*, qui ont été soustraites au Gouvernement français par les administrateurs. Et c'est eu égard que cette commune, naturellement pauvre, n'a aucun moyen quelconque pour faire face à cette dépense, et qu'en outre, cette année, les habitants d'icelle n'ont aucun moyen quelconque d'existence, attendu que toute la récolte a gélé, et est en outre ensevelie sous trois pieds de neige. »

Le procès-verbal de la visite de 1839 ne parle pas du presbytère en termes plus élogieux que ceux qu'employait Rd Joënnoz. « Le presbytère, lisons-nous, est à peine logeable, et trop petit. Dans un climat aussi rigoureux que celui de cette paroisse, il serait bien à souhaiter que les fidèles prissent soin de loger un peu plus convenablement celui qui vient s'y sacrifier pour le salut de leurs âmes. Ceci serait d'autant plus raisonnable qu'un bon nombre de maisons de la paroisse offrent un air d'aisance et de bon ton, qu'on ne rencontre certainement pas dans la demeure du Pasteur. »

Il était réservé à Rd Paroud de nous donner le presbytère

actuel ; nous savons déjà que plus tard il nous donna l'église.

Rappelons qu'en 1845 la cuisine actuelle du presbytère était une écurie, et la salle à manger une chambre. La cuisine occupait alors la chambre actuelle de la domestique, au-dessus du four et du bûcher, et la salle à manger la pièce voisine, au-dessus de la cave. Les latrines étaient à l'angle de l'écurie et de la chambre de M. le Curé.

Pour suivre la marche traditionnelle, on commença par faire dresser les plans et devis de l'achèvement du presbytère ; la somme de 3.439 liv. 45 cent. fut jugée nécessaire.

On avait omis dans les calculs l'honnête bénéfice de l'entrepreneur ; aussi ne s'en présenta-t-il aucun aux deux enchères annoncées à son de trompe pour cet objet. « Ce que voyant, Rd Paroud fit le rabais de 5 liv. 45 cent. et fut déclaré adjudicataire. » (23 mars 1846, *Délibér.* 1832-1846, f. 101.)

L'entrepreneur, qui faisait son coup d'essai, avait trop présumé de ses forces en s'engageant à rendre le travail achevé l'année suivante, avant la saison rigoureuse. Le 19 septembre 1847, on consentit volontiers à proroger son terme au 31 juillet de l'année suivante.

Le 2 octobre suivant, l'expert Mollier M. Joseph, de Bellecombe, se montra très satisfait du chef-d'œuvre de notre Entrepreneur novice.

Par délibération du 12 novembre 1871, approuvée à la Préfecture le 1er décembre suivant, le Conseil fut autorisé à prélever la somme de 151 fr., montant de la dépense d'agrandissement de la *cave* du presbytère, sur celle de 424 fr. provenant d'une vente de bois et matériaux du Sr Destéfanis, entrepreneur de maison d'école. (*Arch. Départ. Chambéry,* O. 11.)

A l'occasion de la visite pastorale de Mgr Isoard, le 25 juin 1896, on ménagea, entre la chambre de la domestique et celle qui servait anciennement de salle à manger, un passage pour accéder aux *latrines,* jusque là peu accessibles.

Des boiseries, tapissant du haut en bas la *salle à manger,* ont fait disparaître toute trace d'humidité.

En 1908, le presbytère était loué au curé, Rd Alexis Coutin, pour le prix de 30 fr. « La commune, lisons-nous, prend la charge de toutes les grosses réparations, ainsi que celle des impositions de toute nature grevant l'immeuble ; les seules réparations locatives restant à la charge du preneur. »

Registres paroissiaux

Le presbytère nous est maintenant connu ; le moment est venu de pénétrer dans l'intérieur de l'immeuble, de voir ce qu'il abrite, et quels furent ses occupants.

Au point de vue qui nous intéresse, le point de vue historique, la demeure du curé a abrité dès le début de précieux registres et archives. L'inventaire de 1697, déjà cité, fait mention de trois registres renfermant tout à la fois les baptêmes, les mariages et les décès. Le premier est de Rd Desbiolles, le second de Rd Porret et Rey, le dernier de Rd Besson.

Voici maintenant la liste des curés qui se sont succédés au presbytère :

Curés

Dix ans s'écoulèrent entre la fulmination des Bulles portant érection de la paroisse de Crest-Voland et la nomination de son premier curé.

Ce temps fut-il nécessaire à l'organisation de la nouvelle paroisse, à la construction du presbytère, à son ameublement et à celui de l'église ?

On pourrait en douter ; depuis vingt ans, on s'occupait de ces détails matériels. Ceux qui, en 1575, avaient assuré le modeste traitement de leur futur pasteur n'avaient pas dû se désintéresser de ce qui était de nature à retarder indéfiniment le jour si ardemment désiré où ils auraient enfin le bonheur de le posséder au milieu d'eux.

Mgr de Granier, qui ne s'était jamais montré favorable au démembrement de la paroisse de Saint-Nicolas, n'avait pas, à beaucoup près le nombre de prêtres suffisant pour les besoins spirituels des fidèles de son vaste diocèse. Il serait injuste de lui faire un crime d'avoir maintenu à Crest-Voland, en attendant des temps meilleurs, un état de choses qui avait persévéré pendant des siècles.

Ce qui paraît donner quelque poids à cette conjecture, c'est que le premier curé de Crest-Voland, BLANC ANTOINE, nommé le 12 janvier 1595, mort en 1622, était originaire du diocèse de Tarentaise.

CHARVET CHARLES, né à Saint-Gervais d'un père qui était notaire, ordonné le 24 septembre 1605, mourut au mois de décembre 1626, à la fleur de l'âge.

PERNIN MAURICE, né à Annecy, ordonné prêtre le 18 décembre 1621, nommé curé le 13 janvier 1627, se retira le 13 septembre de l'année suivante. Les 10 décembre 1630 et 13 janvier 1631, il fut gardiateur puis curé d'Ansigny, et le 22 janvier 1632, curé d'Usinens. Il fut contraint d'abandonner le saint ministère le 20 mai 1646, et mourut deux ans plus tard.

GRANDIS FRANÇOIS, probablement d'Annecy, ordonné prêtre le 4 avril 1620, curé le 13 septembre 1628. Par acte du 31 juillet 1633, il mit à exécution un projet longtemps caressé, celui d'échanger son bénéfice avec une chapelle dans l'église d'Héry-sur-Ugine.

JORDAN (ou Jourdan) MATTIEU fut curé du 31 juillet 1633 au 8 avril 1644, jour où il quitta la paroisse pour devenir chapelain de Saint-Michel à Héry-sur-Ugine.

DESBIOLLES MAMMERT, né à La Roche, ordonné prêtre en 1637, en vertu d'une démissoire du 1er juin de cette année, échangea avec son prédécesseur la chapelle de Saint-Michel ci-dessus. Le 17 mars 1676, il fit un nouvel échange de sa cure avec une chapelle dans l'église de Manigod. Son décès eut lieu à La Roche, au mois d'octobre 1689. Il a été le grand bienfaiteur de la paroisse à laquelle, même après son départ, il demeura cordialement attaché.

FAVERGEOT PIERRE, de Manigod, curé par l'échange du 17 mars 1676, mourut prématurément l'année suivante, au mois de mars.

DUVERNAY J.-JACQUES, né à Arbusigny, ordonné prêtre le 30 mars 1675, curé le 11 mai 1677, mourut au mois d'août 1681.

PORRET JACQUES, né à la Giettaz, ordonné prêtre le 18 septembre 1677, curé le 19 septembre 1681, prit la direction de sa paroisse d'origine le 25 mai 1685, et la conserva jusqu'à sa mort le 16 novembre 1723. Le Nécrologe diocésain lui rend ce beau témoignage qu'il était aussi chargé de vertus que d'années. (*Acad. Sal.*, t. 22, p. 248.)

REY JEAN, né à Allonzier, ordonné prêtre en 1639, en vertu d'une dimissoire du 27 mars de cette année, fut curé du 6 juillet 1683 au 1er décembre 1692. Il lui resta quatorze ans pour se préparer à la mort, qui arriva au mois de septembre 1706. « Il était simple et humble. » (t. 22, p. 191.)

BESSON GEORGES, né à Marlioz, au village de la Grive, reçut les saints Ordres à Lyon, en vertu d'une dimissoire du 13 février 1655. Il était chanoine de Flumet lorsqu'il

fut nommé curé, le 1er décembre 1692. Il mourut au mois de juin 1697.

Peu de jours avant son décès, soit le 12 avril 1697 (M. 483 v°), Rd Besson fut condamné par le Sénat à rendre à Bérod Claude, fils de feu J.-Pierre et de Bal-Pétré Jacquemine, mari de Claray-Ballevard Françoise, tout ce qu'il lui avait fait saisir ; Bérod se contenta de la somme de 650 fl., destinée à couvrir les frais du procès.

Le 16 juin de la même année (M. 480), Rd Besson fit héritiers les pauvres de sa famille et de Crest-Voland ; ses immeubles allèrent à ses frères.

L'un de ceux-ci, Claude-Jacques, qui était notaire, céda, en qualité d'héritier, le 2 septembre 1697 (M. 487 v°), à Joguet-Mauroz Nicolas, feu François, tous ses droits sur les biens de Claray-à-l'Annaz Nicolas, aux Mouillettes et ailleurs.

Après le décès de Rd Besson, on dressa un *Mémoire* de son délaissé ; il mérite d'être cité en partie :

« Deux vaches, qui sont chez Jacques Bonnaz, sous le cheptal d'un quintal de fromage et de six livres de beurre ;

« Une autre vache, pour le lait de laquelle il lui nourrit un veau de neuf mois environ ;

« Un cochon chez le même, auquel le curé a promis trois florins pour le cheptal ;

« A la cure, six chèvres à lait, deux boucs, et une chèvre à lait, un veau de trois mois environ, un petit cochon de trois mois aussi, huit poules et un poulet, une cavale ;

« A la Perrière : quatre chevaux ;

« *Dans l'église, et au-dessous de l'autel de N.-D. de Grâces :* six assiettes d'étain fin, quatre plats, un demi-pot, avec un autre grand plat et une bouteille d'étain — et un autre plat d'étain dans la cuisine de la cure ;

« Un coffre fermant à clef *dessus la sacristie,* où il y a quelques linges dedans ;

« Dans le grenier des Reguet, environ quatre octanes seigle, deux octanes blé mêlé orge et avoine, et une octane d'orge ;

« Dans le grenier de la Jeanne Rimboux-Nannet, une octane et demie de blé commun, etc, etc... »

RAVIER J.-FRANÇOIS, né à Héry-sur-Ugine, ordonné prêtre le 27 mai 1684, curé le 16 juillet 1697, mourut le 21 avril 1724.

Le 28 mars 1703 (F. 22 v°), il donna procure à son neveu Joseph, notaire collégié à Héry, pour administrer ses biens dans cette paroisse, et le 23 juin 1714 (M. 274 v°), il acheta des terres à Héry.

A Crest-Voland, Rd Ravier acheta, le 7 octobre 1697 (M. 487 v°), de Besson Claude-Jacques, héritier de son prédécesseur, pour le prix de 10 fl., un chosal de grenier au Bouloz — le 21 octobre 1707, de Bibollet Pierre, pour le prix de 300 fl., une propriété au Crey — le 26 mars 1709, il revendit cette propriété 312 fl. à Claray-Clarésy François. — Le 11 juin 17144 (M.274), il achète de Bibollet Pierre, pour le prix de 200 fl., une maison en mauvais état, au Bouloz, avec terres et 1/2 jointe au Tovas. — Le 3 octobre 1719 (M. 240 v°), de Claray Jeanne Françoise, veuve Pettex, notaire, pour le prix de 18 fl., un quart de maison au Bouloz. — Le 29 mai 1723 (M. 316 v°), de Girard J., feu Cl. François, pour le prix de 20 liv., un grenier et son chosal, devant la cure.

DUPONT MAURICE, né à Thônes, de Gaspard et de Curdel vicaire dans sa paroise d'origine lorsque, le 8 juin 1724, il fut nommé curé et mis en possession le 5 juillet suivant (M. 259 v°).

Le premier souci du nouveau curé fut de se loger ; son œuvre a été consignée à l'article « *Presbytère* », p. 45.

Rd Dupont fit deux héritages qui ne paraissent pas l'avoir enrichi.

Le 3 mars 1738, sa mère, veuve, en secondes noces, de Dupont Pierre, feu Henri, de la Vacherie (Thônes), lui légua le tiers de son héritage ; elle testait au presbytère de son fils (M. 57). Elle stipule formellement qu'on ne pourra rien demander au curé en remboursement de ce qu'elle a payé pour lui au collège et au séminaire, « attendu qu'il a presque toujours été en condition, et qu'il enseignait des enfants. »

Le 7 mai 1744 (M. 151), Déchamp Marie, feu Michel, native d'Héry, demeurant à Crest-Voland, fait héritier Rd Dupont, en récompense des bons secours et assistances qu'elle a reçus de lui pendant ses maladies, et espoir d'en recevoir dans la suite. »

La preuve que les deux héritages sus-mentionnés n'ont pas enrichi notre curé, la voici :

« Rd Dupont, le 11 mars 1768 (M/79, V°) fait son testament devant notaire, « se trouvant dans un âge caduc et avancé, quoique sain de sens ». Il déclare qu'il a exigé plusieurs capitaux provenant des fondations de son bénéfice qu'il a dépensés. Le notaire fait la liste de ces 17 fondations dont le total des capitaux se monte à la somme de 1.121 livres 13 sols et 4 deniers. La cause de ces dépenses est indiquée par ces mots : « la modicité de son revenu,

la cherté des vivres et les réparations urgentes faites aux bâtiments qui dépendent de son bénéfice ». Pour remplacer ces capitaux, il hypothèque tous « ses meubles vifs et morts, immeubles, effets, denrées, or et argent qui se trouveront à l'heure de son décès », lesquels seront mis aux enchères publiques en l'assistance du Rd Archiprêtre. Les témoins requis sont : Rd J.-F. Crottet, archipr. et curé de St-Nicolas ; Rd J. Favre, vic. de Crest-Voland.

Le 12 août 1771 (M. 441, V°), le notaire de Flumet dresse l'inventaire des effets de Rd Dupont, décédé « le dernier février proche passé » et « commençant par les meubles vifs, y ayant deux vaches, l'une poil gris et l'autre rouge, trois chèvres, deux coqs, sept poules ». Suit la liste de son mobilier, parmi lequel on remarque, 30 fromages pesant 50 livres et une livre de beurre, 19 ruches d'abeilles, 65 vieux livres ; vaisselle de terre, de faïence, 12 plats et 31 assiettes étain pesant 54 livres, une canne à pommeau d'ivoire, enfin 1 picaillon d'argent et 11 livr. menue monnaie.

Le curé possède les instruments les plus indispensables aux métiers d'agriculteur et de charpentier.

Une immense tristesse envahit le cœur à la vue d'un prêtre, à qui la Providence daigna confier l'éducation de l'abbé Joguet, notre martyr, obligé d'hypothéquer ses meubles pour éteindre ses dettes. Et l'archiprêtre n'a pas protesté, et le Conseil Municipal ne s'est pas levé pour dire : « C'est pour nous que notre vénéré curé a fait des dépenses nécessaires à son presbytère . à nous de les couvrir ».

Ne fallait-il pas que la souffrance vint imprimer au front de Rd Dupont le cachet de la sainteté !

CARRETÉ J.-FRANÇOIS, né à Thônes, ordonné prêtre le 12 juin 1756, professeur au collège de sa paroisse d'origine, vicaire du plébain de la même paroisse et du curé de Saint-Jorioz, avant de recevoir sa nomination de curé de Crest-Voland datée du 4 juillet 1771. La Révolution fut impuissante à le mettre sur les chemins de l'exil. Le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800), en exécution des ordres contenus dans une circulaire du préfet, en date du 22 thermidor précédent (10 août), il lui fut enjoint de prêter serment de fidélité à la Constitution. Sur sa réponse négative, défense lui fut faite d'exercer les fonctions de son ministère (*Arch. Municipales*, LAVANCHY, t. 2, p. 532.)

Le curé avait un frère nommé Aimé, mari de Gaÿ Justine, qui mourut ab intestat, laissant trois filles : Anne-Marie, Jeanne-Aimée et Claudine-Françoise.

Par acte du 26 janvier 1769, Gaÿ notaire, Hugonin Claude, mari d'Anne-Marie, reçut l'administration des biens de son beau-père, qui demeurait, avec sa femme,

au presbytère de Crest-Voland, et des biens patrimoniaux du curé. Le 2 novembre 1787 (M. 515), il régla ses comptes.

La dernière des filles d'Aimé demeura comme servante auprès de son oncle ; ce fut un malheur pour lui et pour la paroisse.

Le 11 février 1778, nous lisons dans le rapport de l'archiprêtre J. Crottet, curé de Saint-Nicolas-la-Chapelle, rendant compte à son évêque de l'état de son archiprêté, ce qui suit :

« Le curé s'est opiniâtré de garder à sa cure, nonobstant mes avis et de certains autres de mes confrères, sa nièce Claudine-Françoise Carreté, qui a passé et passe pour une fille flétrie dans ces environs. Par le soin des personnes charitables, elle partit, après le Synode, pour Chambéry, où elle a resté, dans une maison de refuge jusqu'à ce qu'elle ait été libre. Durant son absence, le bruit fut apaisé, mais quand elle a reparu à la cure de Crest-Voland, et qu'elle s'est plantée la première au sommet de l'église, elle a été une pierre d'achoppement et de scandale pour cette paroisse. Elle s'est ensuite plaint à son oncle que, le 26 décembre, une femme lui avait fait un affront, pour s'être roulées ensemble dans la neige. Aussitôt l'oncle et la nièce sont en voyage, vont à Bonneville dresser leur plaintif, par requête ; aujourd'hui, ils sont en procès, malgré mes sentiments. »

J'ai lieu de croire que le rapport de l'archiprêtre n'apprit rien à l'Evêque, déjà mis au courant par une lettre du curé Carretté, datée du 3 novembre 1773, dans laquelle on lit : « J'ai reçu, à la vérité, une lettre de M. l'Avocat Général, par laquelle il me marque qu'il a donné ses ordres pour qu'on informât incessamment sur les griefs contenus dans le mémoire que je lui ai envoyé. M. Bastian, Procureur-Fiscal de la judicature de Bonneville, m'envoya aussi un exprès avec une lettre ; l'avant-veille de Toussaint, pour m'engager à me rendre dans cette ville sitôt la présente reçue, pour faire mon plaintif assermenté, et de me faire accompagner par deux témoins instruits de mon plaintif ; ce que je n'ai pu exécuter, occasion des fêtes, et n'ayant d'autres témoins que ceux mentionnés dans mon mémoire. J'appréhende fort que ces informations n'occasionnent une *grande révolution, et ne m'attirent les disgrâces d'une grande partie de la paroisse.*

Il est assez curieux que de telles prévisions n'aient pas arrêté notre curé dans la voie des procès, et que l'Evêque ne lui ait pas intimé une défense formelle de révolutionner la paroisse.

Laissons maintenant la parole à l'archiprêtre de Saint-Nicolas : « Si cette seconde cause a des suites aussi criminelles et funestes que la première, qu'a intentée M. Carreté contre Jean-François Clarésy, il vaudrait mieux qu'il n'eût jamais été honoré du titre de curé de Crest-Voland. »

Quelle est cette première cause, à laquelle l'Archiprêtre se contente de faire ici une discrète allusion ?

La voici :

« Le 19 décembre 1775, en l'étude du notaire Joseph-Fr. Gouttry (*M. 501*), Rd curé Carreté et Jean-Fr. « ont déclaré vouloir se réconcilier, et se sont mutuellement remis tous les griefs qu'ils pouvaient avoir l'un contre l'autre — et le dit Rd Carreté a remis et libéré ledit Clarey-Clarèsy et les siens de tous les dommages qu'il pouvait prétendre contre lui, en vertu de l'arrêt du Sénat du 7 Juillet dernier ».

Quel était cet arrêt du Sénat ?

Il nous est connu grâce à l'obligeance de M. G. Pérouse, archiviste de la Savoie ; en voici un extrait : « Le Sénat a condamné et condamne Jean-François Clarésy, de la paroisse de Crest-Voland, à la peine de la prison pendant une année. Ordonne en outre qu'il sera préalablement conduit par les soldats de justice, un jour de dimanche ou de fête, jusques au-devant de l'église paroissiale de Crévoland, pour là, à l'issue des offices divins, en présence du peuple assemblé, tête nue et à genoux, demander pardon à Rd Jean-François Carreté, curé dudit Crévoland, qui sera invité de s'y trouver, des paroles injurieuses proférées contre lui ; de tout quoi sera dressé procès-verbal par le greffier de la juridiction de Flumet, qui est à ces fins commis, duquel procès-verbal sera envoyé extrait authentique aux archives de céans. Ensemble a condamné ledit Clarésy aux dommages-intérêts de partie lésée, et aux dépens et frais de justice... (*Arch. départ. Savoie. Arrêts criminels Sénat, n°* 1124, *fol.* 42).

Jean-Fr. ne paraît pas avoir purgé sa peine d'une année de prison ; après y avoir été condamné au mois de juillet, ne se trouvait-il pas à Flumet, en l'étude du notaire, au mois de décembre suivant ?

Le 7 novembre 1776, étant dans le dessein de *retourner* à Paris, il confia à son frère Michel l'administration de ses affaires (*M. 477*) ; s'il retournait à Paris, c'est qu'il y avait passé au moins une partie de l'année 1775-1776 ; il n'avait donc pas fait connaissance avec la prison, ou presque pas.

Nous n'avons pas encore épuisé le rapport de l'Archiprêtre : « Les habitants du Crest-Voland, ajoute-t-il, se plaignent du rançonnement de leur curé, qui exige des uns douze livres, des autres quinze pour les droits de sépulture des grands corps, quoique, selon la dernière visite, il ne doit exiger que huit livres huit sols ;

d'autant qu'il ne fait, ni dit, ni fournit rien au delà de ce qui est statué dans l'acte de visite. »

« Il ne fait ni grande ni petite sépulture sans être payé par avance ; tellement qu'il faut payer ce que nous appelons l'annuelle avant qu'elle soit ni commencée ni achevée — excès contraire à l'usage de tout ce mandement où l'on paye les droits funéraux au commencement et à la fin de l'année du décès. »

Rd Carreté « n'est pas porté sur la liste des émigrés, ce qui laisserait croire qu'il ne partit pas, ou que son âge lui permit de bénéficier de l'exemption prévue par la loi. » Ainsi parle Lavanchy (t. 2, p. 532).

En réalité voici comment les choses se sont passées :

Le 28 mars 1793, le maire les officiers municipaux certifient « que les citoyens Carreté, curé, et Rassiat, vicaire, de la dite commune, n'ont pas voulu prêter le serment ordonné par la proclamation des commissaires de la Convention pour l'organisation du département du Mont-Blanc, sur la Constitution civile du Clergé, du 8 février dernier, et qu'en suite ils se sont *absentés*, il y a environ quinze jours, de ladite commune, dans laquelle il n'y a maintenant aucun ministre du culte. » 1)

Se sont absentés ne signifie pas : ont émigré ; curé et vicaire n'ont demandé aucun passeport. Rd Carreté avait quitté son presbytère ; probablement il séjournait dans sa paroisse.

Pour que ses paroissiens aient soustrait leur curé à toutes les recherches, à toutes les poursuites — car la loi n'autorisait aucun curé à exercer tranquillement chez lui les fonctions de son saint ministère — il faut qu'ils l'aient jugé moins sévèrement que l'Archiprêtre. A côté de certains travers de caractère, de certaines originalités qui le rendaient parfois pénible, il avait certainement des qualités maîtresses qui le rendirent bien précieux à ses ouailles pendant les mauvais jours.

Il avait à ses côtés, alors qu'on lui demandait un dernier serment qu'il se refusait à prêter, l'abbé Clarésy Jean ; à

---

(1) 20 fructidor, an 8 (7 septembre 1800.) « Je soussigné, maire de la commune de Crest-Voland, certifie qu'en exécution de la lettre du préfet de ce département du 22 thermidor dernier (10 août 1800), avoir interpellé les citoyens Fr. Carretté, septuagénaire, et J.-Fr. Clarésy, ministres du culte, résidants au présent lieu, et leur avoir demandé la promesse de fidélité à la Constitution. Ils m'ont déclaré ne pouvoir le faire. Après quoi, je leur ai interdit toute fonction ultérieure, et les ai prévenus qu'en n'observant pas cette interdiction, ils seraient condamnés, en exécution de l'article de la loi du 5 vendémiaire, an 4, à une amende de 500 fr. et à un emprisonnement qui peut durer une année. » (Délibération, 1800-1814, f. 1.)

ce premier prénom, nous trouvons ajoutés ceux de Claude, de François, de Louis, tantôt l'autre. Né à Gilly, aux portes d'Albertville, le jeune prêtre mettait au service du curé septuagénaire de Crest-Voland, paroisse d'origine de sa famille, la juvénile ardeur de ses trente-cinq ans ; il était né le 29 février 1765. Empêchés de continuer leurs travaux apostoliques, nos deux missionnaires se séparèrent, le jeune pour aller évangéliser Bonneville et les environs, le vieillard, pour aller, dans son lieu de naissance, se préparer à la mort, qui le saisit en 1801.

*
* *

C'est au mois d'août 1803 que Mgr de Mérinville, premier Evêque de Chambéry-Genève, mit des curés à la tête des paroisses de son vaste diocèse. Outre les quatre diocèses actuels de la Savoie, il embrassait, en effet, une partie des diocèses de Fribourg-Lausanne, et de Belley.

Le premier curé de Crest-Voland, après la réorganisation du culte, fut Rd Messy J.-Pierre, né à La Roche, le 15 février 1749, ordonné prêtre le 23 décembre 1775, sacristain ou vicaire de Notre-Dame de la Gorge le 17 juillet 1782, pourvu de la cure de Crest-Voland le 20 août 1803, il se retira dans sa paroisse d'origine en 1814, pour y mourir le 15 mai 1832. Aussi longtemps que sa santé le lui permit, il fut professeur de grammaire au collège de La Roche. (LAVANCHY, t. 2, p. 559.)

JOENNOZ J.-NICOLAS, né à Sixt, le 4 mars 1787, ordonné prêtre à Grenoble, le 7 avril 1810 ; fut vicaire à Lugrin et curé de Chézery avant de succéder à Rd Messy.

Le 25 mai 1818 (GOUTTRY, 269), il acheta de Bérod Grat, feu Fr., pour le prix de 3.000 fr., la propriété des Pras, maison n° 822, sur laquelle le bénéfice-cure avait une hypothèque de 288 fr.

Moins de six mois après l'achat, le 7 novembre 1818 (GOUTTRY, f. 661), le curé revendit à Claray-Clarésy Cyprien, pour le même prix de 3.000 fr., la même propriété, avec une vache, une chèvre, le foin et la paille.

Rd Joënnoz quitta Crest-Voland pour devenir curé d'Antony, près Paris. Rentré dans le diocèse, il fut nommé, le 10 septembre 1827, curé d'Etercy. C'est pendant qu'il était là, le 3 juin 1845, qu'il reçut de J.-Louis Claray-Clarésy, feu Cyprien, la somme de 2.305 liv.,

pour entier payement de la propriété des Pras. (NEYRE, f. 203.)

Retiré à Sixt, puis à Etercy, l'ancien curé de Crest-Voland mourut le 6 octobre 1847. Il avait publié en 1830. chez Burdet, à Annecy, les « Beautés de l'Histoire du diocèse de Genève ».

CACHAT J.-François, né à Saint-Gingolph, le 23 février 1789, ordonné prêtre à Grenoble le 17 décembre 1814, Vicaire à Samoëns, nommé curé de Larringes, et huit mois plus tard, le 1er novembre, curé de Choisy. Il vécut onze ans dans cette paroisse, après en avoir abandonné le gouvernement, et y mourut le 28 mai 1868.

Le jour même où Rd Cachat cessait d'être curé de Crest-Voland, l'Autorité diocésaine lui substituait Rd PAROUD-CHÈVRE JEAN-MARIE, né à Notre-Dame de Bellecombe le 8 mai 1787, ordonné prêtre le 21 décembre 1816, et nommé curé de Chézery le 1er janvier 1817.

L'espace de plus d'un demi-siècle — il est décédé le 9 mai 1871 — ce prêtre vénérable s'est dévoué aux intérêts religieux et matériels de sa paroisse. Disons simplement — sauf à y revenir plus tard — qu'à la reconstruction de l'église et du presbytère, qui s'imposaient, il consacra son temps, son argent, et le travail de ses mains.

BUTTAY ANDRÉ, né à Bernex, le 3 juillet 1825, ordonné prêtre le 2 juin 1855, vicaire à Valléry, à Clarafond et à Seythenex, fut nommé curé de Crest-Voland, le 21 mai 1871. Quatre ans plus tard, il devenait curé de Cordon, où il mourut le 24 mai 1902.

La paroisse de Crest-Voland se consola au départ de Rd Buttay, en voyant revenir un prêtre qu'elle avait appris à connaître et à estimer, Rd FRARIER J.-François, elle l'avait eu pour vicaire avant Rd Pétel.

Né à Megève, le 7 décembre 1826, et ordonné prêtre le 21 décembre 1850, avant d'être vicaire à Crest-Voland, il avait fait un essai chez les Missionaires diocésains, puis avait été vicaire à Cernex et à Abondance. De 1862 à 1875, il fut vicaire à Etaux et à Etercy curé de Novel en 1867 et de Cohennoz en 1873. Enfin, le 17 juin 1875, il fut appelé à continuer à Crest-Voland la vie laborieuse à laquelle il s'était accoutumé. Homme de prière et d'étude. on ne le trouvait, en dehors de l'accomplissement de ses devoirs professionnels, auquel il se montrait scrupuleusement fidèle, qu'à l'église ou à son cabinet de travail. Passionné pour toutes les sciences, surtout pour les

mathématiques, il ne se donnait pas même du répit à ses études en prenant ses modestes repas. Au mois de février 1897, il fut obligé de se faire transporter, au prix de fatigues inouïes, à l'hôpital de Sallanches, pour subir une opération extrêment urgente. C'est là qu'il mourut saintement, le 2 janvier 1899.

ANGELLOZ-RION CLAUDE-FRANÇOIS, né au Grand-Bornand le 2 août 1859, ordonné prêtre le 4 juillet 1886, vicaire à Sillingy et à Megève, fut nommé curé à Crest-Voland le 21 février 1897. La « Revue du diocèse » (7 mai 1897, p. 365), apprit à ses lecteurs qu'en « se rendant auprès d'un malade, le jeune curé fut enveloppé par un tourbillon de neige dans lequel il resta comme enseveli. » Elle ajoutait que la maladie grave, qui fut la suite de cet accident, obligerait M. l'abbé Angelloz à prendre un repos prolongé. Il passa effectivement quelques mois chez son frère aîné, curé du Sappey, puis, le 21 novembre suivant, il fut donné pour vicaire à un autre de ses frères, curé de Reyvroz. Celui-ci étant décédé le 8 décembre 1923, l'ancien curé de Crest-Voland administra la paroisse, dont il devint curé le 20 juin 1924. Une année plus tard, le 10 juillet 1925, l'état de sa santé l'obligea à se retirer.

COUTIN ALEXIS, né à Montmin, le 6 avril 1861, ordonné prêtre le 4 juillet 1886, vicaire à Argentières, à Desingy en 1891, à la Giettaz en 1892, devint curé de Crest-Voland, le 9 mai 1897. Le 9 février 1912, l'état de sa santé l'obligea à prendre, comme aumônier des Sœurs de Saint-Joseph d'Evian, un repos relatif, qui lui permit le 19 décembre 1913, de se charger de la paroisse d'Orcier. De nouveau, il se vit dans la nécessité de quitter sa seconde paroisse, pour le même motif qui lui avait fait abandonner la première. Retiré auprès de son neveu curé-archiprêtre d'Alby, le 20 juin 1924, il mourut un mois plus tard, le 20 juillet. Il dort le grand sommeil du juste au pied du clocher de l'église d'Alby.

PEGUET LÉON-MARIE, né à Arbusigny, le 11 novembre 1875, ordonné prêtre le 23 septembre 1899, fut vicaire à la Frasse, à Ballaison en 1901, professeur de 5e et de 6e à Mélan en 1903, vicaire à Chamonix en 1907, et curé de Crest-Voland en 1912. Un autre aura la tâche bien agréable de dire le bien qu'a fait dans notre paroisse ce prêtre aussi intelligent que dévoué, d'une bonté et d'une serviabilité qui, dès le début, lui ont gagné tous les cœurs. Son grand mérite fut d'agrandir la maison d'école et d'y

installer les Sœurs de Saint-Joseph, avec l'aide des paroissiens généreux, parmi lesquels il faut citer MM. les chanoines Et. Chevallier et Ch. Rebord, prévôts du Chapitre d'Annecy, en 1928, Rd Péguet reçut la récompense de ses mérites ; il fut nommé au poste important d'archiprêtre de Marcellaz-Albanais où il a bâti une Ecole Libre.

PAGNOD MARIUS, né à Onion en 1891, prêtre en 1921, dirigea avec zèle la paroisse de Crest-Voland pendant 6 ans et devint archiprêtre de Thorens en 1934.

MARCHAND PAUL, né à Saint-Paul en 1905, prêtre en 1929, continue la série des prêtres dévoués au service des âmes. En 1941, il est élevé au poste d'archiprêtre à Menthonex-en-Bornes.

MONTVUAGNARD MARIUS, né à Allinges en 1911, prêtre en 1936, était vicaire à Thorens quand il fut appelé comme curé de Crest-Voland. Son séjour y fut très court, puisque nous le trouvons curé de Challonges, en 1942.

RAVANEL LUC, né à Argentière en 1911, prêtre en 1937, vicaire à Cruseilles et Abondance arrive à Crest-Voland en 1942. Que Dieu l'y conserve de longues années.

Prêtres originaires

AYNOZ FRANÇOIS, prêtre en 1598 ; chapelain de St-Ferréol, en 1630.

CLARESY JEAN-BAPTISTE, s'évade de Flumet où l'on devait procéder à son arrestation, émigre à Aoste ; recteur de Bosse en 1706 et de Roisan en 1799.

CLARESY JEAN-CLAUDE, né en 1765, à Gilly (Tarentaise), de parents originaires de Crest-Voland ; prêtre en 1789 ; vicaire d'Annemasse puis chanoine de Sixt ; émigre et revient en 1796 à Bonneville ; curé de Chamonix en 1803 ; de la Tour en 1815 ; il y meurt en 1828.

CLARAY-CLARESY JOSEPH-FRANCOIS, né en 1747, prêtre en 1772 ; vicaire à St-Jean-de-Sixt et chanoine de Flumet en 1784 ; émigra deux fois : en 1803, curé de Notre-Dame de Bellecombe où il meurt le 19 Février 1813.

JOGUET-MAUROZ CHARLES, né le 3 avril 1765, prêtre en septembre 1790 ; vicaire à Chêne ; émigra en Piémont avec son curé : rentra en avril 1794, fut arrêté le 7 août suivant et fusillé à Cluses le 11 août, après un jugement sommaire.

PELLISSIER CLAUDE, prêtre en 1622 ; chanoine de Flumet en 1664 ; mort en 1697, après avoir légué 4.000 florins de messes à Notre-Dame d'Annecy.

PELLISSIER CLAUDE-FRANÇOIS, dimissorié pour recevoir les ordres à Carcassonne en 1640.

PELLISSIER CLAUDE-HENRI, parti en 1640, avec son frère à Carcassonne.

Après la Révolution

CHEVALIER ETIENNE, né le 12 mai 1826 ; prêtre en 1851 ; professeur à Moncaliéri, près Turin, puis à La Roche en 1856 ; économe au Grand Séminaire en 1862 ; chanoine titulaire en 1875 ; mort en 1914. — Naturaliste et botaniste, il a écrit plusieurs articles et brochures sur ces sujets. Il fut grand bienfaiteur du diocèse et de Crest-Voland.

CHEVALIER PIERRE-CYRILLE, né en 1835 ; prêtre en 1862 ; vicaire à Cordon et à Chamonix ; curé de la Chapelle d'Abondance de 1879 à 1907, mort retiré à Thonon en 1912.

CHEVALIER LOUIS-FR., frère du précédent, né en 1843 ; prêtre en 1871 ; vicaire à Montmin ; curé de Saxel en 1878, à Thollon en 1883 ; retiré en 1898 à Thonon où il meurt en 1918.

FREZAT LOUIS-FRANÇOIS, né en 1851 ; ordonné prêtre par Mgr Mermillod le 20 juillet 1879, mourut le 4 août 1879, sans avoir pû célébrer sa première messe.

REBORD CHARLES, né en 1856 ; prêtre en 1879 ; vicaire à Saint-Jorioz, Thônes et Saint-Maurice d'Annecy ; aumônier des Sœurs de Saint-Joseph en 1892 ; supérieur du Grand Séminaire en 1899 ; Chanoine titulaire en 1915 ; Vicaire Général et Prévôt du Chapitre ; mort le 4 juillet 1927. Il ramassa et publia une quantité incroyable de matériaux pour l'histoire ecclésiastique de Savoie.

BIBOLLET ALEXIS, cousin du précédent, né en 1878 ; prêtre en 1903 ; vicaire à Serraval, Menthonnex-sous-Clermont et les Gets ; curé de Marlens en 1919 et Aumônier de l'Hôpital d'Annecy (1935) où il meurt le 4 juillet 1940.

MOLLIER ALPHONSE, né en ; prêtre en décembre 1912, dans le diocèse de Belley où il est curé (paroisse de Saint-Cyr).

MOLLIER JOSEPH, né en 1902 ; prêtre en 1925 ; professeur à Thonon et curé de Lullin depuis 1938...

Nota. — Il serait superflu de donner ici une notice complète sur la grande figure de l'Abbé JOGUET, martyr de la Révolution. Une brochure a paru en 1940, chez Abry, Annecy, écrite par le P. Buffet. — Mgr Rebord avait pieusement recueilli et copié des cahiers de sermons de l'Abbé Joguet qui sont conservés aux archives paroissiales de Crest-Voland. Peut-être seront-ils publiés un jour.

Jardin

Le jardin tire son origine de l'échange fait, en 1726, entre Rd Dupont, curé et la veuve Pellissier.

Au procès-verbal de la visite de 1851, on lit : « Le Rd Curé a agrandi le jardin attenant au presbytère, en achetant de ses deniers un morceau de terrain, qu'il s'engage, par son testament, à laisser au presbytère. »

Maison commune

Une délibération du 13 octobre 1766 (f. 40 v°), porte ce qui suit : « Le Conseil n'a ni maison, ni même chambre lui appartenant ; et n'en ascense aucune. »

Où donc se réunissaient tous les Communiers en assemblée générale ?

Sur la place, devant la porte de l'église, le dimanche, au sortir de la grand'messe ; il en était ainsi partout.

Le Conseil siégeait dans l'une des maisons du chef-ilieu. On trouvait à l'auberge une salle assez spacieuse. Indépendamment de toute autre considération, ce motif était suffisant pour orienter du côté de cette maison les pas de nos Ediles. Là est l'explication de ce fait que la mère de l'abbé Joguet, *Jacqueline,* qui était aubergiste, a plus souvent que nul autre hospitalisé le Conseil. Il faut dire la même chose des Notaires venant instrumenter à Crest-Voland.

Au nombre des maisons les plus fréquentées, je dois mentionner celles de Mollier Jean-Baptiste et de Claray Pierre (1746) ; de Dumax-Baudron Joseph (1749) ; de Maillet-Provençal Joseph (1755) ; de Rebord Nicolas (1757) ; de Béguin Etiene (1761) ; de Claray-Clarésy Jean-Baptiste (1768) ; de Mollier Théodule (1784) ; de Rebord François (1789) ; enfin la cure et la maison Vicariale.

Cette situation précaire d'un Conseil à la merci de la bonne volonté de ses administrés dura jusqu'en 1836. Le

19 juillet de cette année, Mollier Nicolas, feu André ; Mollier Joseph-Marie, feu Théodule ; Bérod Jeanne-Marie et Marie-Justine, feu André, cette dernière par procuration signée à Monthureux-sur-Saône (Vosges), vendirent (GOUTTRY, f. 243), chacun pour la somme de 30 liv., une parcelle de terrain équivalente à un chosal de grenier, au n° 42. Les acquéreurs furent le syndic Bérod Pierre, feu Jean-Baptiste, et l'un des conseillers Claray-Clarésy Joseph-François, feu Joseph-Marie, administrateurs de l'Ecole, déclarant qu'il se construira sur les dites portions de terre la salle de l'école, au rez-de-chaussée, et celle *consulaire* au-dessus ; ainsi fut fait.

Le 19 octobre 1836, le Conseil délibéra (1830-1838, f. 73) de faire réception d'œuvre des travaux exécutés par Alexandre Chevallier, à la salle consulaire, pour le prix de 511 liv. 50 cent., les matériaux étant amenés à pied d'œuvre.

Après l'Annexion, lorsque le Vicaire-Régent dut cesser ses fonctions, il fallut abandonner la salle consulaire pour le logement de l'Instituteur ; la pièce du rez-de-chaussée fut alternativement école et mairie.

Dès ce moment, la question d'une nouvelle maison, destinée au Conseil municipal et aux Ecoles, était nécessairement à l'étude.

Le 19 septembre 1869, le Maire en communiqua à son Conseil les plans et devis dressés, dès le 25 janvier de l'année précédente, par l'architecte Dénarié, comportant la dépense totale de 9.588 fr. 30 cent.

Pour faire face à cette dépense, on a :

1° Fonds disponibles	2.729	22
2° Part de la commune de Cohennoz pour la construction de l'église	500	»
3° Emprunt sur particulier	4.500	»
4° Subvention de l'Etat	2.000	»
Total	9.729	22

Le 20 février 1870, le Préfet approuva la délibération du Conseil datée du 2 janvier proche passé, par laquelle celui-ci vota l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la maison d'école, approuvée par arrêté préfectoral du 25 novembre 1869.

L'acquisition des terrains se fit le 23 février suivant (NEYRE, n° 19), pour la somme de 400 fr., des mariés Clarésy Julien et Mollier Catherine, et de Maillet-Provençal Pierre-François, pour la somme de 20 fr.

Tout étant prêt, l'adjudication des travaux se fit le 10

mars de la même année 1870, à Destéfanis Pierre, entrepreneur à Héry-sur-Ugine, qui consentit un rabais de 4 % sur la somme de 8.711 fr. 92 cent., à laquelle il faut ajouter la somme de 4419 fr. 80 cent. pour imprévus, et celle de 456 fr. 58 cent. pour les honoraires de l'architecte. (*Arch. départ. de la Savoie,* O 11.)

La Mairie avait maintenant à sa disposition l'ancienne Maison commune datant de 1836 ; elle l'occupe encore. Le nouvel immeuble fut consacré aux écoles et au logement de l'Instituteur.

En 1891, on fit au mur de clôture du jardin de cet immeuble des réparations pour la somme de 144 fr. 50 cent.

Les cabarets

Le 6 avril 1788, Charlotte Mollier, Veuve de Jean-Baptiste Moret, habitant lu Crest-Voland « supplie humblement le Juge Mage du Comté de Flumet, disant qu'ayant eu le malheur de perdre son mari, elle se trouve chargée de cinq enfants et n'a rien pour fournir à leur entretien que les épargnes qu'elle peut faire dans un petit commerce qu'elle tient rière Crest-Voland ; ce commerce ne pouvant suffire, elle désire autorisation de tenir cabaret. »

Le 16 avril 1788, le Rd Curé de concert avec le Conseil permet à la dite Charlotte de vendre pain, vin et autres denrées sous les conditions suivantes.... Au cas où les conditions ne se rempliront pas, le Rd Curé et le Conseil révoqueront la susdite permission. » (PÉROUSE, pages 208, 209.)

Le 28 septembre 1789, « Jean-François Rebord dit qu'étant sollicité, vu sa probité, par ce qu'il y a de plus honnête et de plus notable à Crest-Voland, à tenir auberge, soit à débiter du pain et du vin, parce que Jacqueline Claray-Clarésy et Charlotte Molier, qui ont obtenu permission d'en débiter, s'absentent quelquefois et n'ont, pendant la moitié de l'année, principalement dans les temps les plus nécessaires, ni pain ni vin à vendre ; il aurait envie d'être utile au public et lui témoigner sa reconnaissance de la bienveillance dont il est honoré. »

Le même jour, « le Conseil déclare, non seulement consentir à l'octroi de la demande, mais encore requérir et supplier d'adhérer à leur réquisition, observant que cette profession d'aubergiste paraît pouvoir être mieux exercée par un homme que par des femmes. » ...« De plus Rebord possède une maison spacieuse avec comodités, dans un endroit très à part pour tout le monde. »

Le 30 septembre 1789, le Juge Mage donne permission désirée, après avoir pris avis « de plusieurs notables dudit lieu, notamment celui de Rd Carreté, curé. » (PÉROUSE, page 209.)

Hangar des Pompes

Dans sa session de mai 1898, le Conseil prend la délibération d'acquérir un vieux grenier au Chef-Lieu de Mlle Jeanne-M. Chaffard pour le convertir en hangar des Pompes. Etienne Bibollet, délégué à cet effet l'estime 40 fr. — Mais, le 25 juin 1899, le Conseil vote 150 fr. pour la construction d'un hangar et l'année suivante 150 fr. pour l'équipement des Sapeurs-Pompiers.

Le 15 juillet 1901, on établit le devis suivant : Hangar : 3744 fr. ; Matériel : 340 fr. ; Equipement : 363 ; Total : 1177 fr. ; la commune versera 877 fr. et on demandera une subvention de 300 fr.

Poste téléphonique

Il fut installé en l'année 1910 au Café Ravier et relié au Bureau de Poste de Flumet.

Monument aux Morts de la Grande Guerre

La partie du jardin de la maison d'école, la plus voisine de la fontaine publique, a reçu le Monument aux Morts de la Grande Guerre. L'inauguration en a été faite le 25 octobre 1921. Voici en quels termes la « Croix de la Haute-Savoie » rendait compte de la cérémonie :

La coquette bourgade de Crest-Voland commémorait, dimanche 25 courant, le glorieux souvenir de ses bons Poilus tombés pour notre belle France et inaugurait le superbe monument de granit élevé à la mémoire de ses chers morts. Dans la matinée, sous un soleil radieux d'automne, tous les habitants de la commune dévalaient par les prairies verdoyantes pour se réunir à la charmante église gothique élégamment ornée. A l'autel, M. le curé officiait devant ses nombreux fidèles recueillis, au premier rang desquels on voyait avec plaisir le Conseil municipal en entier entourant M. le chanoine Rebord, prévôt du Chapitre d'Annecy, Vicaire Capitulaire ; M. Pringolliet, conseiller général et MM. Chatellard et Petel conseillers d'arrondissement.

M. le Prévôt, dans une touchante allocution, célébrait l'héroïsme de ses chers concitoyens tombés en soldats et en chrétiens, rappelant le souvenir d'un autre enfant de Crest-Voland, M. l'abbé Joguet qui, en héros lui aussi, dans une époque troublée, était tombé sous les coups de sbires sanguinaires pour n'avoir pas voulu souiller sa conscience d'un mensonge.

Après la messe, sur la place où s'élève imposant le superbe monument dû au ciseau de M. Martinelli de Combloux, M. le Maire, MM. Pringolliet et Pétel, dans des discours émouvants, rappelaient les souffrances, la patience et l'héroïsme des chers morts et saluaient leurs parents émotionnés: M. l'abbé Mollier, lieutenant, décoré de la Légion d'honneur, évoquait les visions des grandes batailles des corps à corps farouches, des longues veillées dans la boue des tranchées et les sacrifices sans nombre de nos valeureux soldats. Il rappelait à ses concitoyens ce qu'ils doivent à la mémoire de leurs chers Morts, leur admiration, leur reconnaissance et enfin leur souvenir ineffaçable et pieux. M. Mongellaz, lieutenant de pompiers, faisait ensuite l'appel des noms des glorieux morts. Tous ses hommes répondaient avec émotion (Mort pour la France). Un chant très bien exécuté par la chorale de Crest-Voland clôturait brillamment cette imposante cérémonie.

Enfin tout le monde se réunissait dans la salle d'école pour faire honneur au banquet si bien servi par M. et Mme Bovier.

Gravés sur le monument, les noms des vingt-neuf enfants de Crest-Voland morts pour la France sont les suivants :

AJOUX Joseph — BEROD Joseph — BIBOLLET François — BOURGEOIS-ROMAIN Alphonse — BRASSOUD Pierre — CHARLET Joseph — CHEVALLIER Eugène — CLARAY Eugène — CLARAY Louis — CLARESY Michel — CUSIN Charles — CUSIN Louis — FAVRE Louis — FRANCOZ Vincent — GROSSET François — MARIN-LAMELLET Louis — MOLLIER Henri — MOLLIER Jean — MOLLIER Joseph — MOLLIER Louis — MONGELLAZ Julien — OUVRIER Clovis — REBORD Charles — REYDET Eugène — REYDET Jean — RIMBOUD Julien — SOCQUET Jean — BRUN Adolphe — CLARAY Jean-Marie.

Eternelle reconnaissance à nos SAUVEURS !

Chalets

La Communauté possède deux chalets :

1°) *Les Saisies*, de beaucoup le plus ancien. Il fut incendié dans la nuit du 19 Juin 1778, alors qu'il était habité par Guil. Mongellaz d'Héry, locataire pour le prix de 160 liv. Le 26 juin, la Communauté demande l'autorisation de couper des bois pour le rebâtir et le 27 Août, on donne le prix fait à Charles Haynoz et André Favrey pour le prix de 98 liv. et on leur amènera tous les matériaux à pied d'œuvre. (*Arch. Dép.*, 1 C IV 142.)

« Dans cette montagne, il y a une quantité prodigieuse de bois qui n'est d'aucun produit à la Communauté et pour le profit d'icelle, elle désirerait vendre pour agrandir le terrain de la dite montagne. » Et l'Intendant de demander (12 Déc. 1769) « si ce défrichement n'occasionnerait pas d'éboulements et s'il resterait assez de bois pour rebâtir en cas d'incendie. » (PÉROUSE, p. 207-208.)

L'ascensement de la montagne, qui était de 40 liv. en 1768, passe à 90 liv. l'année suivante, 185 liv. en 1786 et 260 fr. en 1806 pour 3 ans. Le locataire devait fournir, tantôt 100, tantôt 200 ancelles pour entretien de la toiture.

II°) *Bisane*. La construction de ce chalet fut décidée le 9 avril 1789, dans une réunion de la Communauté, qui en demande l'autorisation à l'Intendant et choisit l'emplacement « sur une pièce de terre en prés, bois et broussailles appelée Lachapt et Pont, sous le N° 1288, qui confine tant à la Province de Tarentaise qu'à celle du Genevois, dont partie est occupée par les voisins de ces provinces au préjudice des gens de Crest-Voland. Ce commun consisterait en un mas d'environ 60 journaux de cadastre, suivant les confins et limitation qui se ferait par le Conseil et cela pour enlever tout abus des étrangers qui font dévorer les prises par leurs bestiaux. » François REBORD, syndic.

Le litige n'était pas récent, puisque le 15 août 1728, le Syndic écrivait à Bonneville : « M. notre Curé a fait venir le Comte de Bieux, Sgr du lieu, avec le châtelain et curial pour accommodement avec les gens d'Héry auxquels ils ont donné la majeure partie de nos communs, sans avoir demandé l'avis de tous ceux qu'il m'avait fait avertir. »

Le 10 février 1791, le notaire Gouttry rappelle l'autorisation obtenue de bâtir un chalet élevé de 8 pieds, et, « comme les aboutissants de la paroisse d'Héry prétendent que le chalet se bâtit sur leur terrain, on a malicieusement scié toute la

portion du chalet qui était déjà élevée de 8 pieds, en différents endroits, de sorte que l'on est dans le cas de recommencer... « Pour cette cause, ont comparu Jh Jolly, syndic, les 4 conseillers Jh-M. Claray-Fromage, Jacques Mollier, J.-Fr. Rebord et André Chevallier, lesquels supplient l'Intendant commettre tel géomètre requis pour la remensuration. »

Dans sa lettre du 15 août 1728, le Procureur du Croix-Voland écrivait déjà : « Si M. le Conservateur des Fermes et Gabelles n'a pas la charité de nous protéger, nous ne pourrons pas nous défendre contre les usurpateurs d'Héry qui ont vendu presque toute leur commune et à présent usurpent la nôtre... »

Syndics et Maires

Avant de faire connaître la série des Syndics et Maires de Crest-Voland, il ne sera pas inutile de nous initier à leurs attributions.

Les charges publiques étaient anciennement aussit peu enviées qu'elles le sont démesurément aujourd'hui.

La nature humaine a-t-elle donc changé ?

Non ; ce qui a changé, ce sont les charges.

Jusqu'à l'édit de péréquation de 1738, on ne distinguait guère « entre la personne publique du syndic et sa personnalité individuelle. Si, par exemple, le fisc ou tout autre créancier veut réclamer à la commune une somme en retard, il ne s'adresse pas au syndic en exercice, mais il cite celui qui se trouvait en fonction à l'époque de l'échéance. Un syndic ne peut percevoir aucune taxe votée sous l'un de ses prédécesseurs ; de même, s'il a engagé un procès, et que son mandat expire avant la fin de l'affaire, il y demeure personnellement impliqué. » (E., p. 21.)

On comprend que, dans de telles conditions, la charge syndicale n'ait pas été enviée.

J'ai déjà fait observer (p. 50), que le 17 janvier 1729 Bérod François avait acheté, au prix de 40 liv., l'exemption de toute charge personnelle ; c'est le minimum qui ait été payé ; d'autres ont été taxés au double de cette somme.

A moins qu'elle ne fut dans de pressants besoins d'argent, la Communauté n'accordait pas facilement de telles exemptions. Le particulier qui tremblait des responsabilités que pouvait entraîner pour lui le syndic s'adressait alors à un ami qui promettait de le *relever*, c'est-à-dire de prendre à sa charge tout ce qui pourrait lui arriver de fâcheux à l'occasion de

l'exercice de ses fonctions, moyennant une somme déterminée, qui oscillait entre 100 et 220 florins.

Le nombre des syndics varie, ainsi que la durée de leur mandat. (E. p. XX.)

Les syndics dont j'ai relevé les noms avant l'édit susmentionné, sont les suivants :

1697, Maillet J.-François et Rimboud-Vorzet Claude — 1701, Claray-Fromage André — 1702, Rimboud-Vorzet Joseph, feu Nicolas, pour son gendre Joguet-Mauroz Joseph — 1706, Chevallier François, feu Thomas ; l'année suivante, il fait exercer sa fonction, moyennant finances, par Claray-Fromage André — 1708, le même Fromage fait le syndic au lieu et place de Rechon-Reguet Nicolas, et de Girard Fr.-Nicolas — 1710, Bérod Mermet et Chevallier-Guadat Claude-Fr. — 1713, Rimboud-Farole Jacques — 1720, Clarésy Pierre — 1723, Chevallier Cl.-Fr. — 1727, Mollier (le Coin) Joseph, feu Nicolas — 1729, Dumax-Baudron Joseph et Chevallier Jean, feu Cl. Nicolas — 1738, Chevallier Antoine.

Un nouvel ordre de choses commence avec l'édit de péréquation du 15 septembre 1738. Charles-Emmanuel III enlève toute autorité au syndic et conseil, et par conséquent toute responsabilité. Ils ne sont plus que le rideau derrière lequel manœuvre, sous le nom de Secrétaire, le notaire qui constitue à lui seul, dans la main de l'intendant, le véritable syndic et le véritable conseil. Il n'y a même plus d'élection. « Le conseil se renouvelle lui-même, en faisant tous les ans passer au syndicat, à la place du syndic sortant le conseiller le plus ancien en charge, et en remplaçant ce conseiller par un nouveau sujet dont l'élection se fait en séance du conseil. » (E. p. XXV.)

La centralisation de pouvoir résultant de l'édit précité a procuré à nos populations un bon demi-siècle de tranquillité. Se rend-on compte de ce que serait la vie, si on réussissait à en bannir les luttes électorales ? Peut-on calculer les économies résultant de l'absence des frais énormes qu'entraîne, sur toute l'étendue du territoire, l'élection de chaque candidat ?

Et qu'on ne vienne pas m'objecter le manque de liberté ; l'élection du nouveau conseiller n'était-elle pas solidaire de la ratification qu'en faisait le public ? Celui-ci avait-il adbiqué le droit de témoigner son mécontentement, et partant de rendre impossible la gestion d'un conseil duquel seraient systématiquement exclus les hommes investis de sa confiance.

Nous en avons un exemple typique en 1768. A la séance du 17 février (f. 59 v°), le conseil, « diverses fois injurié publiquement, dans l'exercice de ses fonctions, par les com-

muniers, donne procure à Claray-Clarésy J.-Baptiste pour poursuivre devant l'Intendant les délinquants. » Clarésy aurait-il pu se montrer assez ennemi de lui-même pour prendre bien au sérieux sa procuration ? Que pouvait l'Intendant contre une Communauté ?

Voyons maintenant comment les choses se sont passées en 1738.

« L'an 1738, le 1er jour du mois de décembre, environ midi, rière le village de l'église de la paroisse de Crest-Voland, étant ainsi qu'après avoir publié le jour d'hier, dernier jour du mois de novembre, l'Edit de la Péréquation générale du 15 septembre dernier, j'ai en même temps fait lecture aux Communiers assemblés pour lors à l'issue des offices divins de la lettre de M. l'Intendant de la province de Faucigny, en exécution de laquelle j'aurais notifié auxdits Communiers qu'ils eussent à s'assembler aujourd'hui, à dix heures du matin, après le son de la cloche, sur le lieu accoutumé à tenir les assemblées, pour procéder à l'élection d'un syndic et du nombre des conseillers marqué au bas de la susdite lettre, et intimé à tous les chefs de se trouver à la dite assemblée, à peine de désobéissance et de cinq écus d'or d'amende.

« Pour ce est-il qu'après avoir fait sonner la cloche quelque temps auparavant, je me serais rendu ce jourd'hui, à la dite heure, dans le susdit lieu, où étant auraient comparu par devant moi Joseph-Nicolas Besson, notaire collégié, excusant Mre Pierre-François Besson, châtelain de la dite paroisse, soussigné — honorables Pierre Clarésy, excusant Antoine Chevallier, conseiller, etc...

Suivent les noms de 464 chefs de famille possédant biens dans la dite paroisse, en nombre excédant les deux tiers, les trois faisant le tout.

« Lesquels, après avoir entendu la lecture que je leur ai donnée au fait du susdit édit et de la susdite lettre, dont je leur ai bien expliqué le contenu, après avoir pris le suffrage d'un chacun, ont nommé ainsi qu'ils nomment, à la pluralité des voix, pour sindic de la dite paroisse, honorable Joseph, fils de feu J.-Pierre Reguet, et pour conseillers les honorables Joseph à feu Jean Joguet-Mauroz — J.-Jacques, fils de feu Nicolas Chevalier — Joseph, fils de feu Fr.-Nicolas Dumax-Baudron — et J.-Claude, fils de feu Maillet-Combet, tous natifs et habitants du dit Crest-Voland, en déclarant que, parmi les plus aisés d'entre eux, ils ont reconnu les dits élus être les plus capables et plus en état d'agir, et mieux servir la dite Communauté.

« En suite de laquelle nomination, le châtelain susdit a notifié aux dits sindic et conseillers qu'ils ne doivent s'assembler, faire aucune fonction, ni prendre possession de leurs charges, qu'auparavant le Conseil ainsi formé n'ait été approuvé par le dit Seigneur Intendant.

« Fait et passé au lieu que dessus, en présence d'honorable Jacques, fils de J.-Claude Aboux, natif de St-Jean-de-Lécy (de Sixt), habitant au dit Crest-Voland, et d'Etienne, feu Philibert Glayron-Mondet, natif et habitant du Cernix, paroisse d'Héry-sur-Ugine.

(Dix seulement ont pu signer).

L'approbation de l'Intendant de Bonneville, qui est du 24 décembre 1738, renferme le passage suivant :

« Et comme la paroisse n'a point d'archives pour y placer la mappe. le cadastre, les livres de mutations et de délibérations, et encore ses propres titres ; et qu'il convient cependant que toutes les susdites pièces soient mises en sûreté, et dans un lieu à portée d'y avoir recours — à cet effet le Conseil, en établissant pour gardiateur d'iceux le Secrétaire, lui donnera pouvoir de retirer du Bureau de notre Intendance les susdits livres et mappes, moyennant le chargé qu'il en passera à la décharge des dits Conseil et administrateurs. »

Nous venons de voir que le Secrétaire était chargé de la mappe et de ce qui s'y rapporte, et qu'il n'avait pas d'archives pour retirer en lieu sûr tout ce que la Communauté devait conserver avec soin.

Le 1er février 1740 (E. 1261, f. 27), en exécution de l'ordonnance de l'Intendant, on dressa inventaire des titres de la Communauté :

« Deux volumes des Constitutions de S. M. ; on ne sait où est le règlement de la dite paroisse.

« Extrait d'accord entre le mandement de Flumet et la paroisse d'Héry, du 15 février 1386, et autre accord fait avec les bourgeois du dit Flumet le 2 Août 1447, tous deux concernant la montagne de Cuvettand.

« Trente calculs anciens. »

On peut se demander comment Crest-Voland était saisi de pièces antérieures de plusieurs siècles à son existence ! Faudrait-il admettre qu'au civil nos ancêtres s'administraient indépendamment de St-Nicolas, bien longtemps avant d'avoir conquis leur autonomie religieuse ?

Quoi qu'il en soit, de toutes les pièces susnommées était saisi le curé Rd Dupont, qui les tenait de son prédécesseur Rd Ravier.

Le Secrétaire exhiba « quatre livres de calculs, de 1729 à 1738 ».

« Toutes lesquelles pièces ont été portées à la sacristie, dans un coffre fermant à trois clefs, desquelles sont saisis les Rds curé et vicaire, et Théodule Bérod. »

Le Secrétaire ne prenait pas toujours assez au sérieux les obligationc que lui imposait la tenue des archives.

Le 28 août 1754, l'Intendant écrit à M. Besson, le fils, secrétaire de la paroisse de Croixvolland :

« Est-il possible que vous ne puissiez pas exécuter ce que je vous ordonne comme secrétaire de paroisse ? et que vous n'ayez pas daigné vous nantir, comme je vous l'avais dit, d'*une des clefs des archives* de la paroisse de Croixvolland, ni de faire un inventaire des titres qui

appartiennent à cette paroisse, ni exécuter ce qui est porté concernant le dû de votre emploi par l'édit de la péréquation...

« N'auriez-vous pas dû vous trouver au Croixvolland lorsque le Conseil a eu la témérité de communiquer et laisser inventorier à d'autres qu'à vous ses titres, dont vous devez être le seul nanti ? Et ce que je trouve encore plus extraordinaire, c'est que vous ne m'en ayez point donné avis... »

L'année suivante, à la date du 24 mai 1755, l'Intendant écrivit encore au même secrétaire :

« Je suis surpris que vous ne m'ayez pas encore fait parvenir le double de l'inventaire que vous devez avoir fait de tous les titres et litterés appartenant à la Communauté du Croixvolland. Je l'attends donc sans délai, faute de quoi je l'enverrai faire à vos frais, ainsi l'exigeant le service du Roi... » (*C.* 231 *et* 349, *p.* 221 *et* 223) (1).

Les inventaires faits par la Communauté et par le Secrétaire ont-ils servi de base aux deux inventaires qui se conservent aux archives de la Mairie de Crest-Volland ?

La chose ne paraît pas impossible.

Le premier existe tout à la fois imprimé et manuscrit. Il a pour titre : « Inventaire des Archives et objets mobiliers de la Mairie de Crest-Voland, clôturé le 20 mars 1870 par le maire J.-P. Adjoux, dressé par Chevallier J.-Michel, sous la direction de M. Borrel, instituteur et secrétaire de la Mairie de Crest-Voland. ».

Le second inventaire n'est que le premier mis à jour et complété. Il « a été clôturé le 31 août 1902, par le maire Vincent Mollier, et vu par la Préfecture le 2 septembre suivant. »

Les archives devaient, avant tout, renfermer la mappe, et tout ce qui s'y rapporte ; le Conseil s'occupa à diverses reprises de ces différents objets.

Dans sa séance du 3 mai 1767 (E. 1262, f. 50), il demande l'autorisation « de faire refaire le *livre des transports* par le Secrétaire. Il est tout rempli, sans pouvoir mettre aucune colonne nouvelle de personnes qui voudraient se faire cotiser entre celles qui y sont. Lequel livre de transports contient 60 cottes et 400 folios de papier blanc, sans aucune lettre alphabétique.

« Demandent encore de contraindre les *particuliers non inscrits à se faire inscrire,* et de vérifier les erreurs qui se sont glissées dans le vieux livre. »

Le 30 juillet 1772 (*Ibid.*, f. 31 v°), le Conseil prie l'Intendant « que chacun possédant fond rière la dite paroisse puisse faire

---

(1) Le secrétaire Besson J.-Fr., décédé le 23 février 1764, fut remplacé par Gouttry Joseph-François, fils du châtelain secrétaire de Flumet, dont la nomination fut approuvée le 17 Mars, par l'Intendant de Bonneville (E. 1762).

son *transport* dans le terme de la Toussaint à Pâques, leur étant impossible de pouvoir les faire dans le courant de l'été, qui est si court dans ces montagnes. »

Enfin, le 11 octobre 1780 (*Ibid.*, f. 172, v°), le Conseil demande de faire recopier la *mappe* originale, « en divers endroits déchirée, et en d'autres ne pouvant reconnaître les alignements et n^os^, et un nouveau *livre des transports*. »

La mappe, qui est toujours celle de 1730, est aujourd'hui dans l'état où on nous la montre en 1780.

Arrivons maintenant à la série des Maires, de 1739 à 1793 :

1739, Reguet Joseph, feu J.-Pierre — 1740, Joguet-Mauroz Joseph — 1741, Maillet J.-Claude — 1742, Dumax-Baudron Joseph — 1743, Chevallier J.-Jacques — 1744, Chevallier Pierre, feu Cl. Nicolas. Etant décédé avant l'expiration de son mandat, il eut pour successeur Mollier-Brecon Joseph, feu Cl. Nicolas — 1745, Claray-Clarésy, feu François — 1746, Chevallier Antoine — 1747, Maillet-Provençal André, feu Nicolas — 1748, Bérod J.-Fr., feu Pierre — 1749, Dumax-Baudron Henri, feu Fr. Nicolas — 1750 — Girard J., feu Cl. François — 1751, Bérod Joseph, feu Fr. — 1752, Bérod Cl. Fr., feu Pierre — 1753, Joguet-Mauroz Joseph, feu Joseph — 1754, Rimboud-Vorzet Joseph, feu Nicolas — 1755, Mollier Alexis, feu Nicolas — 1756, Claray-Fromage Joseph, feu Antoine — 1757, Chevallier Joseph, feu Pierre — 1758, Mollier (Coin) André — 1759, Chevallier-Besozet Joseph, feu Cl. Fr. — 1760, Claray à l'Annaz, feu Jean — 1761, Joguet Pierre-Fr., feu Joseph — 1762, Chevallier Cl., feu Cl.-Fr. — 1763, Girard Joseph-Fr. de Fr. Nicolas — 1764, Maillet-Provençal Joseph, feu Joseph — 1765, Vernex-Lozet Joseph, feu J.-Pierre — 1766, Chevallier Jacques, feu Cl.-Fr. — 1767, Levret-Ravaz J.-Baptiste — 1768, Bérod Cl.-Fr., feu Fr. — 1769, Claray-Clarésy J.-Baptiste, feu Pierre — 1770, Rebord Joseph, feu Joseph-Fr. — 1771, Rossat Joseph, feu Nicolas — 1772, Rimboud-Vorzet Joseph, feu Nicolas, qui eut pour successeur Mollier (Coin) André, feu Joseph — 1774, Chevallier Jacques, feu Joseph-Fr. — 1777, Châtelard-Toinet Fr., feu André — 1778, Bérod Jacques-Fr., feu Cl. — 1779, Bérod Joseph, feu J.-Fr. — 1780, Chevallier Cl., feu Cl.-Fr. — 1781, Claray-Clarésy Nicolas, feu André — 1782, Maillet-Combet Grat, feu Laurent — 1783, Girard Joseph-Fr., feu Fr.-Nicolas — 1784, Rechon-Reguet Joseph-Fr., feu Nicolas — 1785, Chevallier Joseph, feu Fr. — 1786, Bérod Jacques-Fr., feu Cl. — 1787, Claray Charles, feu Joseph — 1768, Mollier Théodule, feu J.-Baptiste

— 1789, Rebord Fr., feu Joseph-Fr. — 1790, Dumax-Baudron Jacques Fr., feu Cl. — 1791, Joly Joseph, feu Fr. — 1793, Claray Joseph-M.

Notre pays ayant été réuni à la France, à la suite des événements de 1792, la législation française remplaça la législation sarde.

C'est pourquoi, le 22 janvier 1793, « l'an 2 de la république française, avant midi, en exécution des décrets de la Convention nationale pour l'organisation du département du Mont-Blanc, du 6 du courant, pour la nouvelle formation des municipalités, la majorité absolue des citoyens de cette commune, dûment convoquée par affiches du 13 du courant.

Se sont réunis, *dans l'église paroissiale* du dit Crest-Voland, et l'assemblée a été ouverte par le citoyen Théodule Mollier, de cette commune, chargé d'annoncer par la municipalité en exercice que la présente convocation avait pour objet de procéder aux élections des nouveaux officiers municipaux, destinés à remplacer ceux dont l'exercice est terminé.

Ont été nommés : Bérod Cl.-François, président ; Chevallier Charles, secrétaire ; Reguet Jean-Louis, Claray-Clarésy Jean-Baptiste et Mollier M., scrutateurs.

Le serment prescrit par la loi ayant été prêté par toute l'assemblée, Claray Joseph-M., syndic en exercice, fut nommé maire ; Chevallier Charles, procureur ; Dumax-Baudron Grat et Claray Pierre, conseillers.

Les notables choisis comme membres du conseil général furent Claray-Clarésy Michel, Moret Joseph, Claray-Fromage Joseph-Marie, Bérod Joseph, Chevallier Fr., Ainoz Charles.

Secrétaire-greffier : Gouttry Charles-Joseph, de Flumet ; Trésorier : Chevallier Charles. (*Arch. départ. Haute-Savoie,* série L en voie de classement.)

Au registre des délibérations du Conseil (1792-1795, f. 12 v°) il est dit : « Les citoyens déclarent par acclamatioon et élévation de la main vouloir être français, faire partie intégrante de la France, et lui être pour toujours incorporés, *sans cependant vouloir entrer pour rien dans les dettes de cette nation.* »

Ils demandent encore que Sallanches devienne chef-lieu d'un district comprenant les 29 communes du Haut-Faucigny.

Bien ingrate était la tâche des Municipaux, obligés de sévir contre leurs administrés, dont ils partageaient souvent les idées et approuvaient les sentiments ; voici quelques faits à l'appui :

Le 28 juillet 1793, le Conseil procède à la vente de biens d'émigrés depuis le mois de mai de la présente année, savoir : la récolte de deux grangeages des Mouilles, appartenant à Chevallier J.-Charles et Gabriel ;

D'un grangeage situé en Paravi, provenant de Rimboud-Farole Charles, ainsi que de la moitié d'un autre grangeage situé au même lieu; indivis entre les frères Bérod Joseph et Claude ; le dernier, qui est émigré, est propriétaire du grangeage provenant de Farole. (*Délibér. du Conseil,* 1792-1795, *f.* 27).

Le 3 frimaire an 2 (23 novembre 1793), on ajoute à la liste ci-dessus les noms de Joguet J.-Fr. et de Bérod Pierre, émigrés avant le recrutement du mois de juin dernier. (*Ibid. f.* 37, 5°).

Le 20 nivose an 2 (17 janvier 1794), Gouttry Charles Joseph, juge de paix du canton de Flumet, en vertu de la commission à lui donnée par l'administration du district de Cluses le 14 du courant, destitua le maire Claray-Clarésy Joseph-Marie et deux autres membres du Conseil, pour nommer nouveau Maire *Chevallier* François, mari de Joly M.-Christine, sœur de l'abbé Joguet. Son jacobinisme avait désigné le pauvre Chevallier au choix des Jacobins de Cluses.

Le 20 messidor an 8 (9 juillet 1800), Charles *Rebord,* ex-agent, maire, depuis 1798, et Chevallier Joseph-François, ex-adjoint du dit maire, nommés par arrêté du préfet du département du Léman du 25 prairial dernier (14 juin 1800), avant que d'entrer en fonction, ont fait chacun séparément la déclaration suivante : « Je promets fidélité à la Constitution. » (Sér. L, ci-dessus, en voie de classement).

L'adjoint *Chevallier* Joseph-François succéda à Rebord Charles en 1814.

La Savoie ayant fait retour à la Maison de ses anciens Souverains, les Lettres-Patentes du 31 décembre 1815 statuèrent que les syndics des localités d'une population inférieure à 3.000 âmes seraient nommés par les Intendants, avec l'approbation du Général des Finances, qu'ils exerceraient leur mandat pendant deux ans, et qu'ils pourraient ensuite être réélus.

Les Syndics dont j'ai recueilli les noms, dans la période qui nous sépare de l'Annexion, sont les suivants :

1817, Joguet J.-François — 1824, Claray-Clarésy Michel — 1826, Bérod J.-Pierre — 1830, Claray-Clarésy Joseph-François — 1835, Bérod J.-Pierre — 1839, Claray-Clarésy Jean-Baptiste — 1843, Chevallier Etienne (le Rentier) — 1849, Chevallier J.-Michel.

De l'Annexion à nos jours, Crest-Voland a eu pour Maires : 1860, Chevallier J.-Michel — 1867, Adjoux J.-Pierre — 1871, Claray Frédéric — 1881, Adjoux J.-Pierre — 1888, Montgellaz Théodore — 1892, Chevallier Charles-Eugène — 1896, Mollier Vincent — 1904, Marin-Lamellet François — 1912, Ravier Louis, qui démissionna en faveur de Mollier J.-Vincent

— 1919, Marin-Lamellet François. Ravier François (1930-1935), et Mollier Hector-Joseph (1936-1942).

Fontaine publique

Origine

Une délibération du Conseil, en date du 12 novembre 1739 (E. 1261, f. 15 v°), renferme ce qui suit : « Le dit bassin et conduite d'eau dans icelluy, depuis la fontaine de la Grie et et des Combettes, jusqu'au dit village, en conformité de la donation faite à ce sujet, et du prix-fait donné par feu Michel Maillet-Provençal, au nom de tous les habitants du dit village, pour la maintenance de l'eau au dit bassin, en date du 20 octobre 1680, Pellissier not., et la dite donation du 12 novembre 1559, J. Bèsson not., en faveur des dits communiers, par feu Nicolas, qui était fils de feu Pierre Frezat. »

En quoi consistait cette donation ?

Etait-ce la donation des sources de la Crie et des Combettes ? Ou bien d'une somme destinée à couvrir les frais d'adduction de l'eau de ces deux sources ?

Comment expliquer l'intervalle qui sépare de plus d'un siècle la donation du prix-fait ?

La même délibération nous apprend « que l'on enlève l'eau des conduits au bourneau du village du Bouloz, servant tant pour le service de la maison pastorale que pour les particuliers et habitants dudit village ; ce qui se fait par certain particulier malfaisant, qui s'avise même de troubler la dite eau, et d'y aller laver dans le dit bourneau soit bassin des vilainies, par malice, et pour empêcher que le bétail y boive. »

Fondations

L'entretien de la fontaine publique étant objet de première nécessité, deux particuliers, à ma connaissance, eurent l'heureuse inspiration de venir en aide au Conseil par des fondations.

Le 16 décembre 1735, Bérod Théodule légua, pour cet objet, la somme de 100 liv., réduite à celle de 60 liv. par son nouveau testament du 7 octobre 1749.

Le 11 mars 1728, Rimboud-Vorzet Claude avait donné l'exemple à Bérod, en léguant la somme de 180 liv. afin de maintenir l'eau au village de l'église.

Par son codicile du 13 juin 1732, le même réduisit de 400 à 300 liv. la somme qu'il avait léguée pour les réparations de

l'église et les pauvres honteux. Les 100 liv. ainsi devenues disponibles, il les appliqua à la fontaine publique du Crey. (Voir fondations.)

Réparations

Le 10 décembre 1781 (E. suppl., 1263, BB 3), l'un des oncles de l'abbé Joguet, Claray-Clarésy Joseph-Marie, feu André, prend le prix-fait de « percer et de placer les bournaux, amenés à pied d'œuvre par des communiers, qui creuseront et combleront l'emplacement des bournaux. »

Le 14 octobre de l'année suivante (*Ibid*, p. 187), on se montre satisfait du travail de Clarésy, qui a placé 121 toises de bournaux, à 7 sols la toise.

La meilleure preuve que le certificat délivré à l'entrepreneur de la réparation de 1782 n'était pas un certificat de complaisance, c'est que les tuyaux en bois durèrent plus de 80 ans, évidemment avec d'assez fréquentes réparations.

Le 9 février 1821, Chevallier Joseph-Fr., charpentier, nommé expert, déclare, que pour refaire la canalisation en bois, la somme de 164 liv. est nécessaire. Le Conseil a porté à son budget celle de 160 liv. (*Délibérations*, 1815-1829 f. 39.)

En 1865, il fallut songer à remplacer le bois par le plomb. Approuvés par le Préfet le 20 juillet 1866, les plans et devis dressés par Neyre Luc, géomètre, domicilié à Flumet, les 10 janvier 1865 et 7 avril 1866, furent mis à exécution par l'entrepreneur Chevallier Alexandre, qui s'en était chargé pour la somme de 1.869 fr. Le géomètre susnommé fit la réception d'œuvre le 16 novembre qui suivit l'achèvement des travaux. (E., 1263.)

Existence d'une école

Nous lisons au procès-verbal de la visite pastorale de 1649, que Mgr Charles-Auguste de Sales autorisa les Communiers à employer à la *réfection de l'école* la somme de 300 fl. léguée par Bérod Pierre, décédé à Rome.

Une école existait donc à Crest-Voland avant le milieu du XVII^{e} siècle ; elle existait depuis assez longtemps pour exiger des réparations coûteuses. Au point de vue de l'instruction de la jeunesse, nous sommes loin d'être des retardataires.

Par qui était tenue l'école

Trente ans après la date indiquée ci-dessus, on a inséré au procès-verbal de la visite 1679 ce qui suit :

« Et d'autant que Mme Royale a témoigné à mon dit Seigneur l'intention qu'elle a que les exhortations faites par Sa Grandeur, dans son Rituel nouveau et dans ses Constitutions Synodales, soient suivies et observées concernant l'établissement des petites écoles et le maintien de la discipline chrétienne, éducation de la jeunesse dans ses Etats aux lettres et bonnes mœurs, mon dit Seigneur... a exhorté le dit S[r] curé d'employer ses soins, et une partie de l'année la plus favorable, à tenir les petites écoles, et les paroissiens du dit lieu d'user à son endroit d'une honnête reconnaissance, pour le mieux obliger à y apporter ses soins, en attendant qu'on ait trouvé des moyens plus convenables, et un fonds assuré pour les faire subsister. »

L'exhortation de Mgr J. d'Arenthon d'Alex a plutôt constaté un état de chose qu'elle ne l'a créé. Devant la difficulté d'instruire convenablement de leur religion des enfants ou des adultes ne sachant pas lire, les curés n'ont pu se dérober à l'acte de charité de leur donner les rudiments de l'instruction primaire.

A Crest-Voland, un vicaire était donné le 14 décembre 1691, en la personne de Rd Braconnay, au curé Rd J. Rey ; évidemment il lui incomba de prendre souci de l'école ; la visite de 1702 porte expressément que le « vicaire est tenu d'enseigner gratuitement les pauvres de la paroisse. » (*O.*, p. 40.)

Lorsque la Révolution eut chassé curés et vicaires, Bérod Joseph, fils de Claude, fut chargé, le 14 brumaire an 3, 4 novembre 1794, par le maire Charles Rebord, « d'enseigner la jeunesse sur les premiers principes de la Révolution, les droits de l'homme et le catéchisme républicain. » (*Délib.*, 1792-1795, f. 59.)

A Bérod succéda, en 1799, Joguet J.-François, qui continua jusqu'en 1818 inclusivement.

Quel était le traitement de l'instituteur ?

Nous savons que le curé ne touchait aucun traitement ; l'Evêque exhortait simplement les « paroissiens du dit lieu d'user à son endroit d'une honnête reconnaissance. »

Les honoraires du vicaire-régent étaient à peu près absorbés par les rétributions des messes de fondations qu'il était tenu de célébrer. Même après la réduction faite en 1757 par Mgr de Chaumont, il lui en restait encore plus de 200 (*Complément*, p. 40, 41.)

Joguet reçut, en 1799 et 1800, la somme de 28 fr. 80 cent. ;

de 1801 à 1814, la somme de 55 fr. 80 cent. ; en 1815 et 1816, la somme de 108 fr. 80 cent. ; en 1818, la somme de 64 liv.

«.Depuis 1814, le dit Joguet a fait l'école cinq mois chaque année, et se contente de 20 fr. par mois ; ce qui fait 120 livres neuves par an ; le restant reste en fond pour subvenir aux dépenses qui sont dues au sujet de la dite école. »

« Quant aux intérêts de la dite école, l'an 1817 que l'école ne s'est pas faite, les sindic et conseillers, de concert avec le S[r] recteur, ont décidé, à la cure du dit lieu, au mois de février 1817, que l'on emploierait cet argent à l'entretien du luminaire de l'église du dit lieu, et en réparations de l'église et de la cure, et que l'instituteur en ferait le reçu aux débiteurs, lorsqu'ils payeraient entre les mains du recteur ou curé. »

Avant de se prêter à cette combinaison, Rd Joënnoz, curé de Crest-Voland, aurait dû demander l'autorisation de son supérieur l'Evêque de Chambéry ; il ne le fit que le 18 juin 1817. (*Arch. Evêché.*)

La pièce que nous venons de citer est du 20 mars 1822. C'est une copie de l'acte original, qui était revêtu de la signature de Joguet, ex-syndic. (*Pièces Justif.*, n° 45.)

Le même écrit porte encore que « les intérêts de l'école ont produit, depuis 1817, la somme de 144 liv. provenant du capital de 600 fr., dont 100 fr. des dits intérêts ont été portés en augmentation de la somme capitale due à présent par Maurice Ajoux, et les 44 liv. restantes ont été employées pour achat d'un fourneau, qui est maintenant à l'école. »

Le capital de 600 fr. dont il vient d'être parlé, était évidemment l'un des capitaux de fondations faites en faveur du vicaire-régent ; on avait simplement supprimé les messes qui ne pouvaient être acquittées au cours de la période révolutionnaire. Plus tard, la chose étant devenue possible, on n'y songea pas.

Pourquoi Joguet ne parle-t-il pas d'une autre somme de 1.000 fr. ?

J'ai trouvé dans nos archives municipales que, le 12 mai 1813, la Fabrique de Crest-Voland refusa cette somme, qui lui avait été léguée par Favray François, testant à Paris le 17 août 1812, pour le traitement d'un maître d'école. Le testateur avait même ajouté 150 fr. devant fournir l'honoraire d'une messe annuelle pour le repos de son âme. Sur le refus de la Fabrique, le Conseil accepta.

Qui a dirigé l'école à partir de 1818 ?

Le 22 avril 1823, le Conseil nomme Chevallier J.-Michel, « *qui a enseigné avec autorisation jusqu'au 1er janvier dernier.* Lequel sera chargé d'enseigner à lire, écrire, et le Catéchisme des jeunes gens. » (*Délib.* 1815-1829, f. 65) du 1er novembre au 1er mai.

3 novembre 1823. Répondant à une circulaire de l'Intendant le Conseil dit :

1° Il existe, rière la présente commune une école communale ;

2° L'on y enseigne à lire, à écrire ; la durée de l'enseignement y est de cinq mois par an ;

3° Le traitement de l'instituteur est de 110 liv. Neuves ;

4° Le local où il exerce ses fonctions est de propriété communale ;

5° Il est pourvu aux dépenses de l'enseignement au moyen du produit de fondations.

6° Le nombre des enfants du sexe masculin qui fréquentent l'école est de trente ; celui des enfants du sexe féminin est de vingt ;

7° Une seule école est suffisante pour le nombre d'enfants de la susdite commune susceptibles d'en profiter. (*Délibér.* 1815-1829, f. 73.)

Sur la fin de l'année 1847, Rd Lamouille, envoyé au curé Paroud en qualité de vicaire-régent, recommença l'école abandonnée par l'abbé Rassiat depuis plus d'un demi-siècle ; ses successeurs la continuèrent jusqu'à l'Annexion, soit jusqu'à la rentrée des classes de l'année 1861.

Le 9 novembre de cette année, le sous-préfet d'Albertville écrivait au préfet de Chambéry :

« La commune de Crest-Voland possédait une école dirigée par un vicaire-régent, lorsque *dernièrement* vous avez placé à la tête de cette école un nouvel instituteur.

« M. le Maire m'a exprimé verbalement le désir de voir conserver le *statu quo* jusqu'à la mort de M. le curé qui, très vraisemblablement, se propose de faire un legs à la commune, mais qui, très certainement, n'en fera rien, si on retire au vicaire-régent les fonctions d'instituteur. On le conçoit très bien en remarquant que, dans ce cas, l'entretien du vicaire retomberait entièrement à la charge du curé ; ou plutôt, ce dernier se retirerait dans sa commune natale, à laquelle il donnerait évidemment la préférence dans ses libéralités. M. le curé de Crest-Voland ne s'occupe effectivement de rien . il ne reprendra plus l'exercice de son ministère si on l'obligeait à se faire suppléer à ses frais ; il aurait tout intérêt à donner sa démission. Du reste, il n'y a pas lieu d'espérer que cet ecclésiastique vive longtemps, et je suis

d'avis qu'on ajourne l'installation d'un instituteur à Crest-Volland, si vous ne voyez pas des inconvénients graves à cette mesure...

« Ces graves inconvénients apparurent au préfet. Le 14 du même mois, le sous-préfet lui écrivit en effet : « J'apprends de M. l'Inspecteur primaire qu'il est parvenu à installer, sans trop de difficultés. l'instituteur que vous avez nommé, »

Il est assez curieux d'entendre notre préfet se décerner à lui-même, dans son rapport sur l'instruction publique, lu à la séance du conseil général de la Savoie de 1865 (p. 101), des éloges trop peu mérités ; écoutez plutôt :

« Par un arrêté en date du 8 juillet 1864, qui fera époque dans l'histoire de l'enseignement primaire pour nos montagnes, M. le Préfet a efficacement organisé toutes les classes qui avaient vécu jusque là dans des locaux intolérables, sans direction, sans surveillance, et sans fruit réel pour l'éducation morale, et pour le développement intellectuel des enfants.

« Aujourd'hui, elles font partie des écoles publiques ; les personnes qui les dirigent doivent fournir des preuves de moralité et de capacité. Une surveillance active s'étend à tout ce qui intéresse leur prospérité, à tout ce qui peut les rendre meilleures physiquement et moralement... »

Voilà plus de 60 ans que des milliers de bouches et de plumes parlent et écrivent comme le préfet de 1865. La vérité, la voici : Abandonnée pendant des siècles à l'initiative privée,, c'est merveille que l'instruction publique ait donné des résultats aussi satisfaisants. L'histoire impartiale dira que le formidable budget de l'instruction publique, doublé des inombrables règlements rendant obligatoire l'instruction de la jeunesse, laisse place à une quantité d'illettrés, en faveur desquels on est obligé d'établir des cours dans les casernes. Elle dira que les examens auxquels ont été soumis les soldats non complètement illettrés sont lamentables. Elle dira que le budget précité a été l'un des facteurs les plus actifs de la ruine financière et morale de notre malheureux pays.

Ecole de Filles

Le rapport dithyrambique du préfet n'a rien à faire avec l'école de Filles de Crest-Voland.

La visite pastorale de 1868 nous apprend que cette école est faite par une régente laïque qui, pour son honoraire, perçoit 55 francs, provenant de fondations.

Huit ans après l'Annexion, les choses étaient donc encore chez nous dans l'état où les avait laissées le régime sarde.

Les fondations dont j'ai trouvé trace sont les suivantes :

Par testament des 22 décembre 1822 et 2 avril 1836, Bérod Joseph-François légua, la première fois 100 liv., et la seconde fois 200. — Claray J.-Philippe légua au curé, pour l'école, 100 liv. — Le 17 juillet 1837; Vernex-Lozet Reine légua 100 liv.

Nous n'arrivons ainsi qu'à un capital bien insignifiant pour produire un intérêt de 55 liv.

L'une des maîtresses de cette école a été Dumax-Vorzet M.-Suzanne, morte en 1894, âgée de 83 ans.

Ecole congréganiste mixte, municipale

Par une délibération du 11 février 1872, le Conseil municipal rappelle qu'en 1867 « il a demandé une école congréganiste mixte, tenue par les Sœurs de la Sainte Croix de Chavanod, mais qu'à cette époque le logement personnel de l'enseignement n'était pas suffisant pour des Sœurs, mais qu'aujourd'hui cet édifice est élevé, bien que la réception définitive n'en soit pas faite — que, d'un autre côté, la rétribution scolaire serait anéantie par ce système, attendu que Rd Paroud, curé décédé en 1870, a fait une fondation suffisante, soit pour le traitement du personnel enseignant, soit pour la rétribution scolaire des élèves.

Pour tous ces motifs, le Conseil « émet à l'unanimité l'avis qu'il plaise à M. le Préfet d'autoriser l'établissement de l'école précitée. »

Deux mois se passent. De nouveau le Conseil se réunit le 14 avril pour donner à la Préfecture des explications demandées :

« Pour parfaire, dit-il, le traitement annuel de 600 fr. pour deux Sœurs, le Conseil se propose d'affecter le revenu annuel de 288 fr. provenant de fondations pour l'instruction des deux sexes. (Art. 30 des recettes du budget de l'exercice courant).

« Le mobilier personnel, ainsi qu'un jardin convenable, leur sera alloué par la commune, ainsi que la coupe affouagère.

« Le revenu de 40 fr., qui est administré par le Rd curé de Crest-Voland, sera ajouté.

« M. l'abbé Chevallier, professeur au Grand Séminaire, par ses lettres du 6 Avril dernier, déclare s'engager à payer annuellement la somme de 272 fr., et, dès l'installation des dites Sœurs, il remettra entre les mains du Rd curé et du Conseil de Fabrique un titre pour percevoir cette somme de la Caisse diocésaine.

« La délibération se termine ainsi : « Le Conseil, à l'unanimité, réitère sa demande au Préfet et à l'Inspecteur d'Académie ».

« Dès l'époque à laquelle nous sommes arrivés, les Congréganistes avaient le talent de donner aux préfectures des scrupules bizarres. Le Conseil municipal ne représente-t-il pas la commune ? L'unanimité

du Conseil municipal ne représente-t-elle pas l'unanimité de la commune ?

« Pour tout, cela est vrai, excepté pour l'établissement d'une école congréganiste ; ici, il faut un *referendum ;* soit l'avis de tous les contribuables, demandé par le préfet le 30 mai de la même année 1872.

« Quel fut le résultat de ce plébiscite au petit pied ?

« Quarante-quatre pères de famille exprimèrent un vœu favorable à la demande ; pas un seul ne se prononça contre. Le Préfet fit encore observer que les veuves mères de famille doivent être appelées à voter.

« On pouvait maintenant être sûr que le Conseil municipal avait fidèlement interprété, par son vote unanime, les sentiments de ses administrés ; il ne restait plus qu'à faire droit à sa demande.

« Hélas ! ce ne fut pas pour longtemps.

« Le 12 octobre 1887, le curé de Crest-Voland écrivait à Mgr Isoard :

« Malgré une pétition du 16 juin dernier pour conserver nos Sœurs, le Maire de Crest-Voland a reçu avant-hier, de la Préfecture de Chambéry, une missive en trois articles :

1° L'école de Crest-Voland est laïcisée ;

2° Mme Agnellet cessera ses fonctions d'institutrice dès le 1er novembre ;

3 L'Inspecteur d'Académie est chargé d'exécuter le présent arrêté. »

Signé : GROSRIEZ.

« Le Conseil municipal a aussitôt dressé une protestation pour demander qu'on attende au moins jusqu'à la dernière année fixée par la loi pour l'exclusion des Congréganistes ; mais il n'est point douteux qu'elle ne servira pas à autre chose qu'à l'acquit de notre conscience. »

Signé : FRARIER.

N'oublions pas que, dans sa délibération du 11 février 1872, le Conseil parlait de l'école qu'il voulait voir dirigée par des Congréganistes comme « d'un édifice élevé, bien que la réception définitive n'en fût pas faite. »

Mollier Alfred, propriétaire du terrain sur lequel s'était faite la construction, donna sa maison en location à la commune le 21 mars 1904. Celle-ci y installa une école enfantine, accordée par le Préfet le 15 juillet 1892, afin de décharger d'autant l'instituteur ayant sur les bras une école mixte.

Le locataire paya régulièrement, jusqu'en 1909, le prix de location, soit la somme de 160 fr. ; certes le prix n'était pas exagéré.

Trois ans durant, le propriétaire réclame en vain son dû. Désespérant enfin de faire entendre raison à son locataire, décidé plus fermement que jamais à ne pas payer, il l'assigne, en 1912, devant le Juge de paix, pour l'obliger à payer les locations arriérées et à se retirer ; il se heurte au refus le plus

catégorique. Le Maire va plus loin. Sous prétexte que la maison a été mise sous séquestre comme appartenant au bénéfice-cure, il en revendique la propriété au nom du Bureau de Bienfaisance, et invite le juge à se déclarer incompétent ; ce qu'il fit par sentence du 18 février 1913.

Le 28 novembre suivant, le Tribunal de Première Instance d'Albertville se prononça dans le même sens.

Le 14 janvier 1914, appel est interjecté de cette fin de non recevoir devant la Cour de Chambéry. Du fait de la guerre, on comprend que le prononcé du jugement se soit fait attendre jusqu'au 30 juillet 1917. La commune fut condamnée à payer les loyers échus, et à évacuer l'immeuble dans les deux mois. Pour avoir revendiqué la propriété de la maison, le Bureau de Bienfaisance dut payer les 3/4 des frais ; l'autre quart, représentant les loyers non payés, fut adjugé à la commune.

(Il a été question de la nouvelle maison d'école ci-devant, à propos de la Maison commune.)

La Maison de l'Ecole Libre due à la générosité des Rd Et. Chevallier et Ch. Rebord, fut bâtie par les soins de Rd Coutin curé vers 1898-1900 et pourvue de Sœurs de Chavanod (Sœur Louise Anthoine). Fermée par suite des Lois Congréganistes sa propriété donna lieu à un long procès. Agrandie en 1924, par les soins de Rd Peguet, elle fut confiée aux Sœurs de Saint-Joseph et bénite solennellement par Mgr Rebord le 9 novembre 1924. De son discours, nous extrayons quelques phrases : « Elle est par excellence la maison commune au même titre que l'église ou la mairie. Vous viendrez ici chez vous, lire les journaux, revues mis à votre disposition, recevoir les livres intéressants qui passeront de main en main dans vos familles... Les jeunes filles viendront le jeudi perfectionner leur instruction par des leçons pratiques d'école ménagère... Pendant les 6 mois d'hiver, deux beaux dortoirs, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles, seront à la disposition des enfants de la paroisse. Après le lever, ils iront à la Sainte Messe, déjeuneront à 8 heures pour commencer la classe de 8 h. 30. A 11 h., catéchisme, à midi le dîner, classe de 13 h. à 16 h., goûter, visite au Saint Sacrement, Etude, souper et prière du soir. Donnez chaque année 5 ou 6 mois de cette vie à vos enfants et vous serez émerveillés des résultats. Une semaine d'études sérieuses fait plus qu'un mois d'allées et venues de la maison à l'école. »

A cette fête de famille était associé le dévoué serviteur de l'Eglise, Ignace Chevallier. « Ce n'est pas 14 ans, comme M. le Curé, mais 52 ans que notre cher Ignace a consacré au

service de notre église. Par tous les temps, de jour comme de nuit, il a fait le trajet des Mouilles au Chef-Lieu. Il a vu passer une série de missions, de retraites, de fêtes qui compliquaient son service le retenant en permanence à l'église. Et pour salaire de son travail, il s'en allait comme un pauvre, de porte en porte, ramasser un peu de grain qui n'était pas toujours le meilleur de la récolte. » ...« C'est donc avec une grande joie que je vais épingler sur la poitrine de ce cher Ignace la Croix réservée par l'Eglise à ses serviteurs les plus méritants. »

Dénombrement de la population

Nous possédons, avant la Révolution, trois dénombrements de la population de Crest-Voland ; les deux premiers ont été dressés en 1734 (IV C., n° 172) et en 1743, pour établir l'assiette d'une capitation et le troisième au mois de nivôse an 2, soit décembre 1793 et janvier 1794 — je mettrai sous les yeux du lecteur, en les abrégeant, les deux derniers.

Le premier recensement (de 1743, *Arch. départ.* IV C, n° 46) a été dressé par le notaire Besson, lui-même nous l'apprend dans les lignes qui suivent :

« Je soussigné, notaire collégié et secrétaire du Crest-Voland, certifie à tous seigneurs à qui il appartiendra, qu'en exécution des ordres du seigneur d'Huiles, intendant général des armées de Sa Majesté et du duché de Savoie, du 7 du courant, et du manifeste des seigneurs de la Délégation Générale de Chambéry, aussi du 8 du courant, concernant une imposition par forme de capitation sur le dit duché de Savoie, avoir procédé à la taxe des particuliers du dit Crest-Voland suivant le rapport qui m'a été fait par les honorables J.-Jacques Chevallier, sindic ; Pierre Chevallier, André Claray, Joseph Mollier, le Coin, et Antoine Chevallier, conseillers, et par une partie des chefs de famille... »

Besson donne les noms de toutes les personnes composant chaque famille, leur qualité et leur âge. Il nous suffira de connaître le nom du chef, le nombre des membres de la famille et les pauvres sur qui la taxe de capitation ne pesait pas du tout, ou pesait moins lourdement.

CLARAY Joseph, feu Cl. Fr.		5
REGUET Joseph		5
REBORD Joseph-François, veuve	Pauvre	3
FREZAT Pierre, veuf	Pauvre	2
CLERESY Pierre		4
BEROD Théodule, garçon	Pauvre	1
PROVENÇAL Joseph	Pauvre	7

FAVRAY Claude		4
FAVRAY Jeane, avec ses deux sœurs	Pauvre	3
BEROD Claude-François	Pauvre	6
JOGUET-MAUROZ Josepf, le fils		6
RIMBOUT-FAROLE *Joseph*		4
DUMAX-BAUDRON Henri		
CLARAY Jacqueline, veuve Frezat	Pauvre	2
GIRARD Jean-Pierre		2
BEROD Jean-François	Pauvre	7
CLARAY-FROMAGE Joseph	Pauvre	4
CLARAY-FROMAGE Claudine, avec sa sœur	Pauvre	2
CHEVALLIER Antoine, avec sa mère et 2 frères	Pauvre	5
AINOZ Jacques, avec sa mère	Pauvre	7
LOZETT Noël, avec sa tante	Pauvre	4
CHEVALLIER Jean		6
VORZET Nicolas, 68 ans, veuf, son fils, âgé de 35 ans, est absent du pays depuis 5 ans, sans savoir où il est. Il a sa belle-fille et son petit-fils		3
MAILLET-COMBET J.-Claude		2
MORET Pierre-André		3
BESSON-DAMEGON Jacques, sa veuve, belle-fille	Pauvre	6
PROVENÇAL André, fils de 16 ans à Paris ..		4
PROVENÇAL Nicolas	Pauvre	3
JOGUET-MAUROZ Joseph, veuf, belle-fille et petit-fils		4
LEVRET-RAVAZ Nicolas, fils au service	Pauvre	9
BEROD Joseph, feu Mermet	Pauvre	5
CLERESY Etienne .....o		4
CLARAY-à-L'ANNAZ Joseph, garçon		1
BEROD François, l'aîné, a un fils à Paris depuis douze ans		3
BERNARD Henriette, veuve Bérod Claude ..	Pauvre	2
BEROD Jacques-François, garçon		1
FAVRAY Etienne	Pauvre	5
CORNETTI J.-Baptiste, veuf	Pauvre	1
MOLLIER (le Gaucher) Joseph		5
ROSSAT Joseph	Pauvre	5
GIRARD Fr. Nicolas, a deux fils à Paris, un troisième au service militaire, et un quatrième à Rome	Pauvre	3
REBORD Joseph, a un frère à Paris		2
DUMAX-BAUDRON Joseph		3

DUMAX-BAUDRON Cl. François	Paúvre	3
RIMBOUD-FAROLE Joseph, de Jean-Jacques	Pauvre	3
LOZET Joseph, a sa femme infirme	Pauvre	2
PELLISSIER Joseph	Pauvre	2
MOLLIER-BRECON Alexis, avec son frère ..	Pauvre	2
MOLLIER André	Pauvre	5
CLARESY J.-Baptiste		3
BEROD Joseph, l'aîné, veuf	Pauvre	3
VORZET Claude garçon		1
CHEVALLIER Joseph de J.-Jacques	Pauvre	3
BEROD François le jeune	Pauvre	5
CUSIN Noël	Pauvre	4
CHEVALLIER Marie ,veuve Châtelard André ..	Pauvre	3
ATRUZ Jacques, avec sa tante	Pauvre	5
CLARESY André		6
MOLLIER Joseph, a un fils à Paris *gagne-deniers*		4
CHEVALLIER Pierre, a un fils à Paris		2
CHEVALLIER J.-Jacques		2
CHEVALLIER Grat, avec sa sœur	Pauvre	2
RUETTARD-Baron Etienne		2
Rd Sr Maurice DUPONT, curé, et sa domestique		2
DUPONT Jeanne-Marie, veuve Joguet, pauvre pour ne rester avec son beau-père	Pauvre	3
BEROD François, sa veuve		2
TOINET Jacqueline veuve Clarécy F.	Pauvre	2
CHEVALLIER Marie	Pauvre	1
MAILLET-COMBET Donáda	Pauvre	1
CHEVALLIER Joseph, de Pierre	Pauvre	2
CHEVALLIER Anne-Marie, de J.-Pierre, avec sa sœur	Pauvre	2
RAVAZ Nicolarde	Pauvre	1
MOLLIER J.-Baptiste, feu Claude-François, avec un frère et trois sœurs	Pauvre	6

252

Le dénombrement de la population de ma chère paroisse au milieu du XIX[e] siècle n'est pas des plus réjouissants.

252 individus étaient donc présents en 1743. En ajoutant un absent dont on ignorait l'adresse, un autre qui était à Rome, deux autres au service militaire, et les sept derniers à Paris, nous atteignons le chiffre de 263.

Or, pour les 252 présents, il y a 74 ménages ou faisant-feu, comme on disait alors. Pauvres ménages qui ne comptaient pas même, en moyenne, quatre personnes !

Mettant à part le presbytère, et 13 ménages de célibataires, dont la bonne moitié vivaient seuls, plus 11 ménages sans enfants, il nous reste, pour 49 mariages féconds, 117 enfants, compte fait des absents. Ce qui veut dire qu'en moyenne il n'y avait pas trois enfants dans chacune des 49 familles qui en donnaient. (1)

Un seul ménage, celui de Levret-Ravaz Nicolas, a huit enfants dont l'aîné est au service ; deux en ont cinq ; quatre en ont quatre ; dix en ont trois ! Dans de telles conditions, bien précaire et languissante est la vie d'une paroisse !

Autre constatation : les 3/5 des foyers, soit 44 sur 74, sont dans l'indigence ; est-ce admissible ?

Interrogeons le premier *pauvre* mentionné dans la liste de 1743, Rebord Joseph-François, feu Jean-Pierre.

Par contrat dotal du 25 avril 1729 (M. 139), il avait épousé Chevallier Clauda-Marie, feu François, qui lui apporta en dot une cinquantaine de livres, outre sa part d'hoirie paternelle. Or, le 6 novembre 1727 (M. 403), Clauda avait eu pour sa part, dans les partages avec ses frères et sœurs, la propriété de la Cottua ; Rimbour-Vorzet Nicolas avait droit à la moitié de la maison.

Par son testament du 24 janvier 1746 (M. 11), Rebord Jean-Pierre partagea ses biens entre son fils Nicolas, et ses petits-fils Joseph et François, orphelins de Joseph-François ; ceux-ci eurent la propriété de Riondet, avec maison au n° 604. Le même testament renferme, sous 10 numéros, l'inventaire des titres du testateur ; à côté des immeubles, il y avait donc des créances à partager.

La veuve de Joseph-François a-t-elle vendu ou hypothéqué les propriétés de ses enfants mineurs ?

Je n'en ai trouvé aucune trace dans les Tabellions.

Les réponses du premier paraissant peu concluantes, passons au second.

Frezat Pierre, feu Noël ; épousa successivement Pettex Pernette ; Châtelard-Ravier Marie, et, en troisième lieu, par contrat dotal du 5 novembre 1733 (M. 467 v°), Chevallier-Guedat Jeanne-Françoise.

Il testa deux fois aux *Embailles*, les 19 avril 1728 (et 9

---

(1) Les procès-verbaux des visites pastorales nous fournissent quelques renseignements. En 1766, il y a 60 feux, 250 communiants, 380 âmes, soit 6 personnes par feu. En 1827, 90 feux, 340 communiants, 450 habitants, soit 5 personnes par feu. En 1851, 90 feux, 270 communiants, 400 habitants, soit 4 personnes par feu. En 1868, 400 habitants.

Il est à noter que les visites postérieures à la Révolution font entrer dans le total des habitants de la paroisse, la population du Cernix, hameau de la commune de Cohennoz et de la paroisse de Crest-Voland.

janvier 1734 (F. 150 v° et 31). La première fois, il fait héritière sa seconde femme, et, après son décès, le fils que lui a donné Pernette, Claude-Aimé ; les filles de Châtelard-Ravier M. ont des legs, savoir : Jeanne-Marie, Jacqueline, Françoise, Laurence et Clauda-Françoise. Les trois premières sont désignées comme héritières dans le second testament ; Claude Aimé, absent du pays, aura le grangeage du Cernix.

A titre de simple legs, sans le nommer héritier, Frezat donne à son fils la propriété des Embailles ; voilà une pauvreté dont il était plutôt facile de s'accommoder.

S'il n'avait pas des moyens d'existence, comment Frezat ne demeurait-il pas chez lui, au Cernix ?

Le troisième pauvre — et c'est le dernier que nous interrogerons — est plus intéressant encore que les deux premiers.

Bérod Théodule, feu J.-Pierre, était un bon bourgeois, vivant paisiblement dans une chambre de la maison Pellissier, en face de l'église (Grand-Maison), qu'il avait ascensée, le 30 septembre 1719 (M. 301 v°), de Pellissier Pierre, avec cave et jardin, pour le prix de 12 liv.

Le 2 décembre 1717 (M. 293 v°), il achetait de Bibollet Pierre une créance de 200 liv.

Les 12 août 1731 et 13 mars 1735 (M. 287 et 96), il achetait de la communauté de Crest-Voland un capital de 75 liv. et une rente de 37 liv.

Le 7 septembre 1743 (M. 335), il recevait de Rebord Jean-Pierre remboursement de la somme de 180 liv.

Le testament de Théodule, du 1er octobre 1749 (M. 351), a enregistré les noms de quatre héritiers et d'une vingtaine de légataires, frères, neveux, filleuls, etc... du testateur.

Inutile d'interroger de nouveaux *pauvres* ; leur réponse serait identique à celle des trois premiers. Tous nous diraient que le Conseil municipal et son Secrétaire, à qui les intérêts de leurs administrés tenaient plus à cœur que ceux de l'Etat, multipliaient à plaisir le nombre des indigents, afin de réduire, dans toute la mesure du possible, le montant de la capitation. De fait, la capitation de 1744 à Crest-Voland ne rapporta que la somme dérisoire de 32 liv.

Remarquons encore qu'on trouve une seule octogénaire, la mère d'Ainoz Jacques, et deux septuagénaires : Bérod Joseph, l'aîné, âgé de 75 ans, et Girard Nicolas, âgé de 70 ans.

Peu d'enfants, pas de vieillards ; tels ne sont pas les caractères d'une race en voie de prospérité et de développement.

Heureusement, le siècle suivant a vu refleurir des familles nombreuses, une race forte qui a versé généreusement son

sang sur les champs de bataille spécialement pendant la Grande Guerre 1914-1918. Notre monument aux Morts en est un digne témoignage.

Le dernier recensement de 1936 accuse 328 habitants dans la paroisse.

Tourisme

Depuis que Mgr Rebord a écrit son *Histoire de Crest-Voland*, plus de vingt années se sont écoulées.

Sa paroisse natale si retirée et si paisible a subi les influences du voisinage de Megève et Flumet.

Pendant ces longs hivers, les skieurs ont découvert les vastes plaines de neige qui relient le Faucigny au Genevois et à la Tarentaire. Nombreux sont ceux qui les parcourent à la mauvaise saison.

Pour favoriser la circulation pendant la belle saison, la route a été élargie et rectifiée depuis Flumet à Bellecombe et ensuite de Bellecombe à Crest-Voland. Les estivants commencent à y arriver de plus en plus nombreux.

Deux colonies de vacances ont fait l'acquisition et l'aménagement de vastes maisons où quantité de jeunes gens viennent se reposer des fatigues de leurs études secondaires. Depuis près de vingt ans, les élèves du Petit Séminaire de Versailles y passent régulièrement leurs vacances. Le Diocèse d'Annecy a suivi l'exemple quelques années plus tard et, chaque été, les petits séminaristes de nos villes ouvrières montent respirer l'air si pur de la haute montagne. Toute cette jeunesse met de la vie et de la joie dans ce site rendu un peu austère par la difficulté des communications. Chaque matin, à l'église, on respire une atmosphère de piété en voyant ces jeunes gens qui fuient les plaisirs du monde et se préparent dans le recueillement à leur sublime vocation. Nous faisons des vœux pour que cette paroisse restée si chrétienne le devienne encore davantage à ce tournant de l'histoire où la France meurtrie a besoin de tant de forces spirituells pour se ressaisir.

Le Président actuel de l'Académie Salésienne, qui a été un élève et reste un admirateur des travaux historiques de Mgr Rebors est heureux de pouvoir lui rendre un témoignage de sa gratitude en publiant ces pages, réalisant ainsi un des vœux les plus chers de son auteur.

Au cours de ses vacances d'étudiant auprès de son oncle, curé de Crest-Voland de 1897 à 1911, il est devenu lui aussi le familier de cette belle paroisse et l'admirateur de ses sites incomparables.

F. COUTIN.

TABLE DES MATIÈRES
DE L'HISTOIRE DE CREST-VOLAND

Préface et Dédicace 7
Avant-propos 8
Visites Pastorales 11
Erection de la paroisse ou communauté 13
Limites 18
Superficie et divisions administratives 20
Affranchissements de 1750 à 1789 23
Immeubles de la Communauté 26
Etat de l'église 27
Clocher 30
Cloches 31
Avant-toit ; tribune 34
Vitraux ; crédences et stalles 35
Réparations à l'église 35
Réparations du clocher 38
Ameublement de l'église : Autels, tabernacle ; lampe 39
Fonts baptismaux ; confessionnal ; sacristie 40
Cimetière 41
Chapelles, chapelles rurales 42
Oratoires et Croix 43
Presbytère 44
Registres Paroissiaux 49
Les Curés successifs de la paroisse 49
Les prêtres originaires 60
Jardin, Maison Commune ou Mairie 62
Cabarets 64
Monument aux Morts 65
Hangar des Pompes, Poste téléphonique 65
Chalets des Saisies et de Bizanne 67
Les Syndics et Maires 68
Fontaines publiques 76
Maison d'école communale et Ecole Libre 81
Dénombrement de la population 85
Tourisme 90

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

Bulletin de l'Académie :

La *Sainte-Trinité* du monastère St-Joseph d'Annecy (Chanoine Mugnier) III

Portraits de St François et de Ste Jeanne de Chantal à la Galerie (Chanoine Mugnier) III

Un portrait de Saint François de 1618 (Chanoine Coutin) V

Mgr Mariétan et « la Juridiction spirituelle de l'Abbaye de St Maurice (commandant H. Monnet) V

Lettres du P. J.-P. Bordet, général des Barnabites (1768) (Chanoine Coutin) VI

Mort du Père Léon Buffet VII

Notes de Mgr Rebord sur l'action des évêques de Genève-Annecy pour la formation des futurs prêtres (Chanoine Mugnier) VIII

« Images littéraires de la Savoie » d'Ed. Delucinges (Chanoine Mugnier) IX

Sociétés Savantes qui échangent leurs publications IX

Personnel de l'Académie au 1er Janvier 1945 X

Membres décédés X

Le Général de Castelnau et les Savoyards (Paul Tapponnier) XIX

Bibliographie. — G. Hanotaux et le duc de la Force : « Richelieu, la langue et les Lettres » (passages sur saint François de Sales). Revue des Deux Mondes 1941-42 (L. Pfister) XXI

Abbé Bernard Secret : « Les Frères des Ecoles Chrétiennes en Savoie » (Chanoine Coutin) XXII

Histoire de Cret-Voland, par Mgr Rebord ..... 1 à 91

BELLEY — Imprimerie CHADUC sous séquestre

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES TOMES XLI A LX DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES TOMES XLI A LX

DE

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

PAR

Monsieur le Chanoine POCHAT-BARON

ANNECY
IMPRIMERIE MATRINGE

1946

Nihil obstat :

Annecii, die 15 Junii 1946

F. CUTTAZ,

Censor deputatus.

Imprimatur :

Annecii, die 2 Julii 1946

Jhus PERNOUD

Vic. Gén.

AVANT-PROPOS

Notre chère Académie Salésienne possède déjà deux Tables générales des matières pour les tomes I à XX et XXI à XL de ses Mémoires ; il est temps d'avoir la Table des volumes suivants (de XLI à LX).

Or, c'est à ma pauvre personne que M. le Chanoine Coutin, l'actuel Président de l'Académie Salésienne, a fait appel dès le 13 juillet dernier pour ce « labeur ingrat » d'un inventaire de quelques centaines ou milliers de noms, entre lesquels il y a évidemment à choisir, c'est-à-dire à prendre (comme présentant un intérêt quelconque) et à laisser de côté. Ce n'est pas chose facile et ne peut contenter tout le monde.

Dès le premier jour, j'ai voulu « m'atteler à cette besogne », que les alertes et le bombardement de Thônes (des 3, 4, 5 août) ont désagréablement interrompue.

Mais, voici enfin ma Table, relevée à la manière des précédentes :

Les noms des évêques de Genève *d'avant la Révolution Française* ne viennent qu'après leurs prénoms ; mais, pour leurs suppléants, ainsi que pour les évêques *d'après la Révolution*, les noms de familles précèdent les prénoms.

Les gros chiffres romains (XLII...) renvoient au Tome ; les petits (VII, IX) aux pages des bulletins des séances placées en tête de chaque volume. Sont mentionnées *en italique* quelques minimes communications faites au cours des séances.

Quant aux noms des localités, ils sont (ou seront) imprimés en petites majuscules (EVIAN).

Après ces quatre ou cinq mois d'attente, je livre mon travail tel qu'il est aujourd'hui, avec toutes ses imperfections ; je prie mes confrères et mes lecteurs de communiquer à M. le Président, 12, rue NotreDame, à Annecy, leurs corrections et leurs *desiderata*, avant qu'il fasse gémir la presse.

AITOUNE, le 20 Décembre 1944,

soixantième anniversaire
de mon ordination sacerdotale.

Fr. POCHAT-BARON, Chan. Hon.,

Supérieur Honoraire du Collège de Thônes.

I. - TABLE DES AUTEURS

ALEXIS (Dom). — L'Eglise de Tamié, XLV, 1-12.

BEAUQUIS (A). — Plan d'extension d'Annecy, LIV, 31-39.

BOCQUET (M.-A.). — Souvenirs de St François de Sales à l'ermitage de St Germain-sur-Talloires, LVII, 299-319.

BUFFET (Rd P. Léon). — UGINE, Notes d'Histoire, XLVIII, 1-447. — Le Collège d'Evian (1574-1907), XLIX, 1-148. — Monseigneur J.-M. PAGET (1727-1810), LIII, 21-147. — Monseigneur Jn-Pierre BIORD (1719-1785), LVI 1-211.

CLARET (Joseph). — Une famille de botanistes, LI, 229-245.

COMMERSON (Rd P. J.). — L'actualité de la doctrine salésienne, LIX, XXXVIII-XLI.

COUTIN (François). — Histoire d'Alby. Première partie : Origine d'Alby et ses sept châteaux. Deuxième partie : La Paroisse, XLV, 19-126. Troisième partie : La Commune, XLVI, 113-302. — Histoire d'Allèves, mandement d'Alby, XLVII, 1-88. — Histoire de Montmin, mandement de Talloires, LI, 1-227. — Histoire de la Collégiale Notre-Dame de Liesse d'Annecy, LV, 1-371. — Histoire d'une Seigneurie, Montpon-sur-Alby, LVII, 1-207. — Histoire de la Collégiale de Sallanches et de ses annexes, Argentière, Chamonix, Cordon, Domancy, Les Houches, St-Gervais, St-Martin, Servoz, Vallorcine, LIX, 1-320. — Le Chanoine Adrien Gavard (1859-1935), Président de l'Académie Salésienne (1927-1935), LIII, 1-9. — Le quatrième Centenaire de la Réforme, LIV, 1-14.

DURET (Marius). — La Paroisse de Neuvecelle et ses anciennes filiales, La Touvière et Marêche, LVIII, 1-134.

DUVAL (Léon). — Hommage du Grand-Séminaire à Mgr Rey, à l'occasion du centenaire de sa mort, LX, XXX-XXXII.

EUGÈNE (Rd P.). — La Chartreuse de Vallon et de Vallon-Ripaille, publié par le P. Victorin, O. C., L, 1-108.

GAILLARD (F.). — Esserts-Esery, Histoire d'une rivalité séculaire (1803-1914), LII, 1-39.

GAVARD (Adrien). — Les Vaudois, Luzernois, Barbets en Savoie (1685-1690), XLVI, 41-82. — Quelques notes sur Etrembières à travers les siècles, et les guerres de 1535-1603, LII, 41-141.

GUY (Lucien). — Les anciens châteaux de Faucigny, XLVII, 131-208.

LAROCHE-JOUBERT (J.). — Les Oratoires, causerie, LVII, 211-218.

LAVOREL (Jean-Marie). — Toast au banquet du Centenaire de l'Académie de Savoie, 19 juillet 1921, XLI, XXVII. — M. le Chanoine J.-F. Gonthier (1847-1913), XLII, XXVII-XLVIII.

MARTIN (Georges). — A propos de quelques images employées par St François dans le Traité de l'Amour de Dieu, LIX, XLVI. — L'ouverture intérieure du Royaume de l'Agneau (Paris 1660), LX, VI.

MARULLAZ (Fr.). — Révérend Marin Ducrey et le Collège de Mélan (1804-1834), XLII, 1-191. — Sainte Colette en Savoie, mémoire publié par l'Abbé Terrier, XLIII, XXXV-LXXVI.

MOCCAND (Alphonse). — Centenaire du combat de Beni-Mered, LX, VIII.

MOUTHON (J.). — Saint-Gervais-Montjoie à la veille de la Révolution, XLVI, 1-40. — Un drame au Col du Bonhomme le 19 novembre 1784, XLVII, 89-103.

MUGNIER (Francis). — Une belle famille de Vieugy au service de l'Eglise pendant la Révolution Française, XLVII, 105-130. — Un tableau de St François de Sales et de St Vincent de Paul, LIII, 11-18. — Noël Hugon-Pergod, ami de St François de Sales, LIV, 16-24. — Le petit tableau de St François de Sales. — Réception de S. E. Mgr Cesbron, Président d'Honneur, LIX, XXIV-XXXIII.

PFISTER (Louis). — De l'utilité de l'Histoire locale, LIX, XXXIII. — A propos des rues Jacques de Nemours et Anne d'Este à Annecy, LIX, XLII.

PICCARD (Mgr L.-E.). — La véritable Beauté, LII, 143-162.

POCHAT-BARON (Chan. Fr.). — Histoire de Thônes. Première partie : Des origines à 1792, XLIII, 1-435. Deuxième partie : La Paroisse, et Troisième partie : Thônes depuis 1792, XLIV, 1-532. — Les Paroisses de la Vallée de Thônes (les quatre premières, La Balme, Les Villards, St Jean-de-Sixt, le Grand-Bornand), LX, 1-213.

REBORD (Mgr Ch.). — Note sur la portion congrue, XLII, VIII. — Simond et Albitte à Annecy : traces de leur passage, XLII, XVIII.

REBORD et COUTIN. — Histoire de la Bienfaisance Chrétienne à Annecy, hôpitaux, maladière, LVII, 219-274.

RENNARD (Joseph). — La Savoie et le Tricentenaire des Antilles, LIV, 41-47.

REY (Rd P. Jean). — Monseigneur Rey, prédicateur, LX, XXIV-XXIX.

STELLIO. — Cathédrale d'Annecy, réparations de 1933, LIV, 25.

TROSSET (C.-F.). — Monographie de Fessy et de Lully, XLI, 1-480.

VEUILLOT (Louis). — Deux lettres inédites à Mgr Rendu, LV, XL.

VIBERT (Jean). — Le Guide d'Entremont, LVII, 275-298.

VICTORIN (Rd P.). — Introduction des Pères Capucins en France et en Savoie, XLVI, 83-108.

II. - TABLE DES MATIÈRES

Abi (François), XLVIII, 148.

Abondance, XLI, XVI. — Les Feuillants, LVI, 38.

Académie Florimontane : Une journée salésienne à Montrottier, LV, XV.

Académie Salésienne, XLV, XXIV, XXXVIII. — XLIX, VII. — LV, XLIII.

Académie de Savoie : Centenaire de sa fondation, 1921, XLI, XXXVII.

Acitavones (Les), peuplade alpine du temps d'Auguste, XLIII, 27, 29, 401.

Ackermann (L.-Alexandre), XLIV, 379, 390.

Adam (Rodolphe), LI, 21, 53.

Agnans (Laurent)), LI, 55.

Agnellet (Famille), XLIV, 390, 391, 393, 396, 432, 452, 470. — LX, 91, 124, 137, 142 à 148.

Aimon ou Aymon de Grandson, évêque de Genève, XLI, 98.

Aimon de Menthonay, évêque, XLIV, 22.

Aimon du Quart, évêque, XLI, 98.

Aimon Ier, Sgr de Faucigny, XLI, 44. — L, 13, 25.

Aimon II de Faucigny, L, 26, 48, 49.

Alamand dit de St Jeoire, évêque, XLIV, 31.

Albert (Nestor), XLIV, 180.

Albitte (Antoine-Louis), conventionnel, XLII, XVIII. — XLIV, 152, 287.

Alby-sur-Chéran, XLV, 19-126. — XLVI, 113-302. — Eglises, XLVI, 170, 295. — LVI, 127. — Maladrerie, XLVI, 217. — Ecoles, XLVI, 201, 215.

Alexis (Dom), LVIII, VII.
Allantaz (Joseph-Marie), LIX, 130, 278.
Allard (Jean-Pierre), XLVII, 29.
Allegret (François)), LII, 67.
ALLÈVES, XLVII, 1-88. — Verrerie, 39.
ALLINGE, décanat, XLI, 96.
Allonzier (Nr Aimon d'), XLV, 101.
Amblardet (Famille), d'Alby, XLV, 53, 62, 101.
Amblet (Claude-François), LX, 63.
Ambroise d'Ugine (Rd P.), XLVIII, 165, 184, 208.
Amédée II, Comte de Genève, XLI, 98. — XLV, 21.
Amédé. III, Comte de Genève, XLIII, 68, 72, 101. 10, 146, 165, 347.
Amédée VIII, duc de Savoie, XLIII, 147, 152. — XLV.
Amonseri (Pierre), XLV, 82.
André d'Antioche (Bx), LVII, 239.
André (Familles), de Thônes. XLIV, 274, 149, 159, 166, 194. 195, 197, 497.
Angeville (Rd Claude d'), XLIV, 65.
Ange (Justiniani), évêque, XLIII, 382. — XLIV, 64.
Angeville (Nes Lambert d'), XLIII, 234.
Anne d'Este, femme de Jacques de Savoie-Nemours, XLIII, 271. — LV, 205.
ANNECY. — CATHÉDRALE, XLII, XXVII. — LI, XII, XIV. — LIII, 42. — LIV, 25. — LVI, 68, 147, 161, 164, 166. — LVII, XVIII. = COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME, L, XXXII. — LI, XIX. LV, 43, 147, 313, 319, 326, 340, 352-358, 364. — LVI, 147. = EGLISE DE NOTRE-DAME, LV, 319, 326, 340, 364. — *Limites de la paroisse*, LV, 362. = EGLISE DE SAINT-MAURICE : Ancienne, LV, 122. — Nouvelle, XLVIII, V, XIII. = EGLISE DU SAINT-SÉPULCRE, LIII, 68. — LVII, 238. = EGLISE DE LA VISITATION, *du premier monastère, LVI*, 84. = CHAPELLE DE LA GALERIE, LVIII, VII. — LX, V. — *Tableau de St François de Sales*, LIV, 49. = EVÊCHÉ (*Palais épiscopal*), LVI, 166-169. = GRAND-SÉMINAIRE, LIII, XVIII. LV, 260. LVI, 105, 108. = COLLÈGE, LVI, 109. = HOTEL DE VILLE, LV, 334. — LVII, 228. = HOPITAUX, XLII, XVI. — LV, 134-142. — LVII, 222-266. = ORPHELINAT, LVIII,

XXIX. — LIX, IX. = CLARISSES, LVI, 158. = CORDELIERS, VI, 162. = *Le Grand Pardon de 1619 à N. D. de Liesse*, LI, XI. = *Les enfants de chœur de la Collégiale*, LI, XVI. = *Les processions à la Collégiale*, LI, XV. — LIII, VIII. = *Etablissement en la rue de Bœuf du premier Grand Séminaire*, XLVII, XI. = *A propos des rues Jacques de Nemours et d'Anne d'Este*, LIX, XLII. = *Cottet de la Ville d'Annecy* (XVI^e siècle), LIV, 71. = *Occupation française d'Annecy* (1690-1696), LI, XIX. = *Traces du passage à Annecy de Simond et d'Albitte*, XLII, XVIII à XXIV. = *Le plan d'extension d'Annecy*, LIV, 30. = *Calamités*, LV, 249, 269, 272, 281. = *Incendies*, LV, 35. = *Inondations*, LV, 256, 281. = *Pestes*, LVII, 245.

ANNECY-LE-VIEUX, LV, 25, 120, 132.

ANNEMASSE, XLVI, 94. — LII, 59, 115, 124. — LIV, 2. — Traité de 1287, XLV, 28.

ANNES (Les), Géologie, LX, 212.

Antilles (*La Savoie et le tricentenaire des*), LIV, 41.

Anthoine (Joseph), LX, 69.

Arcla (Rds de), LI, 14,52.

Arducius de Faucigny, évêque, LIV, 2.

ARENTHON (château d'), XLVII, 188.

Arenthon d'Alex (N^es d'), XLIII, 240, 247. — XLIV, 60, 79, 86 (Voir Jean d'Arenthon d'Alex).

ARGENTIÈRE, LIX, 224, 228, 235, 241, 245, 247.

Arnaud (Famille), d'Alby, XLV, 55.

Arnaud (Henri), pasteur vaudois, XLVI, 55, 59.

Artas (Jean d'), XLI, 141.

Ascensus (Saint), martyr, XLIX, 102.

AUBONNE, décanat, LIV, 2.

Avet (François), XLIV, 258. = Jacques, LVIII, 117. = Jean, LII, 6. = Louise, XLIV, 261. = Joseph, bienfaiteur de Thônes, XLIV, 391, 392, 395, 431, 433, 437, 456, 481, 483, 485 à 487, 505.

Avettand (Joseph), LIX, 248.

Avezou (Robert), L, XII, XXIII. — LVI, VI.

Aviau (Mgr d'), archevêque, LIII, 72.

AVIGNON, Collège St Nicolas, XLI, XIII.

Avrillon (François), XLIV, 200. = Jacques, fondateur du Collège de Thônes, XLIII, 385. = Autre Jacques, LX, 26. = Divers autres, XLIV, 122, 186, 188, 192, 195, 196, 201, 205, 269, 496. — XLV, 111. — LX, 26,28.

Avully (Ne Antoine de St Michel, baron d'), XLI, 56, 165 et suivantes.

Ayse, LII, 118.

Babaz (Victor), LX, 32.

Bachet de Méziriac (C.-G.), LVI, VIII.

Bain (F.-Gaspard), LII, 72. = Claude-François, LII, 86.

Baix ou Bay (Famille) d'Alby, XLV, 57.

Ballancet (Antoine), LX, 113. = François, LIX, 248.

Balleydier (Pierre)), LI, 55. = Louis, LIX, 261.

Balliat (Jean)), LX, 92. = Just, LX,92,101, 104.

Ballon (Mère Louise de), LIV, 63.

Bally (Famille), d'Alby, XLV, 56.

Bally (Famille), de Vieugy, XLVII, 107-130. = André, 110, 117. = Jean, 119. — LIII, 99. = Mère Louise-Aimée, 122.

Balmand (Joseph-Marie), XLIV, 419.

Balme (Sœur Perrine de la), XLIII, LXXII.

Balme-de-Sillingy (La), XLIII, XLII et suiv. — XLIX, LXII.

Balme-de-Thuy (La), XLIV, 17, 175, 255, 257, 260. — LX, 13, 50.

Balmont, LV, 121.

Baptendier (Nes de), XLVIII, 257.

Bardet (Joseph), XLIV, 259.

Barfelly (Nes de), XLIII, 188.

Barril (Rd), LI, 65.

Barrucand (J.-M.), XLIV, 437, 445. = Jean, LX, 37. = Joseph, XLIV, 415, 416, 419.

Barut (Joseph), XLIV, 474.

Bastian (Bernard), LIX, 307. = Joseph, LVI, 163.

Baud (Jean-Pierre)), LIX, 130. = Nicolas, LIX, 295. = Laurent, LVIII, 116.

Baudet (Julien), LIX, 307.

Baudry (Nes de), à Arthaz, XLVII, 186, 187. = Joseph-Marie, XLII, 43.

Baume (P.-Henri de), XLIII, LVI, LXV.

Bauquis (Anthelme), LX, 189.
Baytaz (Nicolas de), LV, 222.
Bébert (François), LX, 114.
Beaufort (Nes de), XLVIII, 173, 258. = François, XLVIII, 148.
Beauquis (Etienne et Jacques), XLVII, 13, 28.
Beauregard, château à St-Jeoire-Faucigny, XLVII, 194.
Beauté (*La véritable*), par Mgr Piccard, LII, 145.
Begna (Thomas de), LIX, 302.
Bel (Guillaume), LIX, 311.
Bellay (Cardinal Jean du), abbé d'Entremont, LVII, 262.
Bellecombe-en-Bauges, LV, 126.
Bellecombe-en-Faucigny, château, XLVII, 169.
Bellecombe-sur-Flumet, LIX, 308.
Bellegarde, château à Magland, XLVII, 200.
Bellegarde (Nes d'Entremont de), XLI, 215.
Bellegarde (Ne Louis de), LIX, 116. = Pierre, LIX, 122. = Marie-Elisabeth, née de Viollat, LIX, 134.
Bellegarde (Angellon de), LV, 200. = Claude, LV, 200, 353.
Bellevaux-en-Chablais, L, 72.
Belley, origines du diocèse, XLV, LVI.
Belliard (François), XLVIII, 156.
Béné (Justin), LI, 55.
Béni-Mérad (*Centenaire du combat de*), *Algérie, 10 avril 1842*, LX, VIII.
Benoit XIII, pape, LV, 60, 108, 118.
Bergeret (Pierre), LV, 175.
Bergier (Amblard), LX, 17.
Bernard (Antoine)), XLVII, 27. = Jean-Pierre, LX, 173. = Joseph-Marie, XLIV, 196. = Louis et Marcel, XLIV, 196.
Bernard de Menthon (Saint), XLII, VI, XVIII, XXI.
Bernadin de Thônes (Rd P.), XLIV, 498.
Bernex, XLI, XVI. — XLVI, 70-72.
Bernex (Gérard de Rossillon de), XLVI, 56, 70, 75 (Voir *Michel Gabriel de Rossillon de Bernex*, évêque).
Bernex (Marie), XLI, 410, 413.
Berthet (Jean-Baptiste), L, XIII.
Berthet (Famille), d'Ugine, XLVIII, 287, 289.

Berthier (Rd P. Joseph), dominicain, LVII, XV.
Berthod (Pierre-François), LIII, 115, 117. — LIX, 130.
Berthollet (Louis), notaire, LI, 74.= Claude-Louis, chimiste, XLVIII, 163.
Berthoud (Emile), LVII, XII, XX.
Berttrod (Pierre-Fçois), LIII, 115, 117. — LIX, 130.
Bertrand de la Pérouse (Nes de), XLIII, 340. = Christine, dame de Châtillon, XLIII, 358.
Besson (François), LIX, 266. = Jean-Baptiste, LX, 61. = Jean-Pierre, LVI, 191.= Joseph-Antoine, historien, XLV, XIII. — LV, XXXII. — LVI, 37.
Besson (Joseph-François), futur évêque de Metz, LIII, 57, 129, 130.
Bétemps (Jean-François),XLII, 143. — XLVIII, 327, 376. = Pierre-François, LX, 63. = Pierre-Joseph, XLIV, 161.
Bethléem (Evêque de), titre porté par les Abbés de St Maurice-Valais, LIII, VI.
Bétrix (Jacques), XLIV, 258. = Claude et autres, XLIV, 189, 192, 196.
Bibollet (Martin), LIX, 306.
Bidal (Amédée-André), LVIII, 83. = Pierre-Louis, XLIX, 33. = Autres, LVIII, 120.
Bigex (Mgr François-Marie), archev. de Chambéry, XLIV, 159. — LIII, 119. — LIV, XV. — LVI, 24, 28, 30, 34, 199, 200. — LX, 48. = Pierre-Marie, colonel, LX, 47. = Simon, LX, 111. = Simond, secrétaire de Voltaire, LX, 45. = Divers autres, XLIV, 194. — LX, 35.
Billiet (Mgr Alexis), archev. et cardinal, XLIV, 217.
Billoud (Pancrace), LVIII, 115. = Gaspard, LVIII, 117.
Binvignat (André), XLIV, 196. = Jean-Marie, XLIV, 194.
Biord (Alexandre-Paul-Joseph), sénateur, XLVII, 30. — XLV, 31. — LVI, 11. (Voir Jean-Pierre Biord, évêque).
Birraux (Mgr Joseph), missionnaire, évêque, XLI, XVI. — XLIX, 143.
Bisasson (François), LX, 172.
Bisilliat (Famille), XLVIII, 291, 292.
Bissy (Marquis de)), LIII, X, XX.
Bizet (Etienne), XLVII, 27.

Blanc (Claude), plébain, XLIV, 140. = Claude, curé de Marlens, XLIV, 190. = Claude-François, curé de Morzine, LVIII, 120. = François-Marie, LX, 68, 69. = Jean-François, LX, 184. = Marie-Jean, LX, 122, 189. = Maurice, XLIV, 190.
Blanchard (Martin), XLVII, 11, 27.
Blancheville (Nes de), XLVIII, 262. = Pierre, LIX, 122.
Blonay (Ne Louis de), XLIX, 23. = Sœur Marie-Aimée, LVIII, 109.
Boccard (Rd P.-Alexandre), XLIX, 124, 126. — LVIII, 111. = François, XLV, 92, 112.
Boccon (Pierre), XLIV, 140.
Bochet (Rds), XLIV, 187.
Bochut (François), XLI, 161.
Bocquet (Maurice), LVI, XII.
Boéjat (Jean-Jacques), XLIX, 16, 18.
Boimond (Jean), L, XXV.
Bolliet (H.), XLVIII, 148.
Bolonier (Nes), XLIV, 39,52.
Bonaventure (Joseph), LX, 31.
Bonhomme (*Col du*), *un drame,* XLVII, 89 à 103.
Boniface de Savoie (Bx), XLVIII, 9, 39, 54.
Bonnaz (Joseph), LVIII, XXXI.
Bonne-sur-Menoge, LII, 110, 111, 119. — LIII, 6.
Bonnevaux, LVI, 128.
Bonneville, châteaux, XLVII, 152, 154.
Borcard (André), LX, 33.
Bordeaux (P.-E.), général, XLVII, VII. = Henri, l'académicien, XLI, VI, XXIV. — L, XXXVI.
Bordet (Gaspard), XLIX, 25.
Boringe, château, XLVII, 166.
Borne (Le), géologie, LX, 150.
Borcier (Aimé)), XLV, 111.
Borson, le général, XLI, XIII.
Bosonnet (Félix-Etienne), LVIII, 119.
Bosson (Alexandre), LX, 67. = Joseph-Vincent, LVI, 191.
Bottolier-Despois (Voir Despois).
Bourgeaux (Eugène), botaniste, LI, 230.

Bourgeois (Jérôme), LI, 13, 53. = Henri, XLV, 82.
Boutæ, vicus gallo-romain, XLIII, 41.
Bouvard (Rd P.-Constant), XLI, XLII. — XLIX, 118, 127. = Jean-Claude, LIX, 253. = Louis, LX, 70. = Nicolas, XLV, 80, 106, 111. = Michel, XLVII, 28.
Bouvet (Jacques), XLI, 337, 339. — LIII, 97.
Bouvier (Antoine), LII, 71. = Joseph, LII, 72.
Bouvier (Louis), botaniste, XLIV, 441.
Bovier (Joseph-Félix), XLV, 111.
Bozon (Aimé), XLIV, 441. = Bernard, XLIV, 441. = Jacques, LI, 23, 24, 37, 54.
Brachet (Antoine), LI, 64. = Eusèbe, 65. = François, 63. = Jean, 65. = Maurice, LI, 31, 47, 160.
Braconnay (André), XLIX, 26, 52. = Marie-André, LVIII, 121.
Bracorand (Claude de), XLI, 180, 242.
Brand (Jacques), LIX, 253.
Brélaz ou Brélat Maurice, LVI, 115.
Bressand (Mère M.-Constance de), LX, XI, XII.
Briffod (Jean-François), LIX, 261.
Brigandages en Savoie et spécialement à Mègève, L, XXXVII.
Brogny (Pont de), maladrerie, LVII, 267. — Voir Jean, cardinal de Brogny.
Bron (François), LIX, 247. = Jean, LIX, 279.
Brossie (Jean), LX, 158.
Brunier (J.), XLV, 81.
Brussol (traité de), 25 avril 1610, LII, 64.
Buchard (Famille), XLVIII, 162, 181.
Buffet (Famille), à Ugine, XLVIII, 434. = Jean, LI, 52. = Joseph, LIX, 307. = Rd P. Léon, XLVIII, 1-447, 204. — L, VII. — LIII, 21-147. — LVI, XIV. = Autres, XLIV, 189, 192, 193.
Buloz (François), XLII, 126.
Burdet (Alexis), LIII, 76. = Claude, XLIX, 19. — LVIII, 121. = Jean-Claude, XLIX, 26.
Burgat (François), LII, 66, 67, 70. = Bernard, LIX, 312.
Burgondes (Les), XLIII, 44 et suiv.
Burnet (Jacques), LVIII, 39, 116.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF PÉRIODIQUES

Burnod (Jacques), XLIV, 236, 249, 251, 254. = Claude-Gaspard, LX, 61. = Joseph, LV, 153. = Pierre, LX, 67. = Hippolyte, LX, 187.
Burnoud (François), XLVIII, 157.
Burquier (André), XLIX, 17.
Buttay (André), LIX, 253. = Félix, LIX, 223.
Buttet (Nes de.
Buttin (Charles), XLIX, VII.
Cadastre de 1730 (*le bi-centenaire du*), LVI, XIII.
Caiodi (Etienne), XLV, 81.
Callies (François), LI, 26, 54.
Calligé (Jean-Pierre), XLI, 246. = Pierre, XLV, 82.
Calvin, LIV, 13.
Campistron (Mgr P.-Lucien), évêque d'Annecy, XLI, XL. — XLIV, 184. — XLIX, 132. — LX, 34, 68, 123, 189.
Camusset (Séb.), LI, 54.
Carlin (Joseph), LVIII, 101.
CAROUGE, LIII, 48. — Judicature, L, XXVIII. — Paroisse, LVI, 141, 143, 144.
Carraud (André), LVIII, 57.
Carret (Joseph), XLVIII, 154.
Carrier (Jean), LII, 124.
Carron de St Thomas (François), LV, 237.
Carron (Claude), LVIII, 115.
Cartier (N.), LIII, XIV. — LVII, XII. = Marin, LIX, 260.
Castagnery (Ne G.-F. de), LIX, 121.
Cathand (Joseph), LIX, 307.
Cathiard (Pierre), XLIV, 179. = Pierre-Joseph, LVIII, 118. = Etienne, LIX, 252.
Cattin (Albert), XLVI, 187.
Cavour (Benso de), LVI, 175.
Cengle (Nes du), XLVII, 36.
Cerisier (Nes de), XLVIII, 264. = Sœur Françoise- Augustine, XLVIII, 168.
CERNEX, LV, 132.
Cervens (Nes de), XLI, 38.
Cesbron (Mgr Auguste), évêque d'Annecy, sa réception, LIX, VII-XXIV.

Ceyserieu, décanat, LIV, 2.
Challamel (Pierre), XLII, 95. — L, xxiii.
Chambéry, création de l'évêché, LVI, 184.
Chambon (Sœur Marthe-Marie), son centenaire, LIX, xii.
Chambost (Nes de), XLVII, 149.
Chamonix, LIX, 166-223, 311. — Glaciers, LVI, 66. — Mines, LIX, 56-60.
Chapeiry, LIX, vi.
Chaperon (Alexis), XLIX, vii.
Chappaz (Cl.-Antoine), LIII, 118. — LVI, 144.
Chapuis *ou* Chappuis (Eustache), fondateur du Collège d'Annecy, XLI, xxii. — LV, 153. = François, LVIII, 116. = Pierre, LVIII, 115. = Autre Pierre, LX, 34.
Charansonay (Nes de), XLIII, 169, 382.
Chardon (Claude), LVIII, 116. = Jean-Marie, XLV, 77. = Joseph-Marie, LX, 29. = Pierre, XLV, 82.
Charles-Albert de Savoie-Carignan, roi de Sardaigne, XLI, 389. — XLIV, 370.
Charles-Auguste (Mgr) de Sales, év., XLI, 38. — XLIV, 84, 86. — LI, 18. — LV, 221, 237. — LVI, xii. — LVIII, 27, 77. — LX, 26, 110, 169.
Charles-Emmanuel I, duc de Savoie, XLI, 161. — XLIII, 273, 276, 277. — L, 73, 84, 86. — LII, 111, 114, 119.
Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, XLIII, 288. — LV, 232. — *Service à N. D. de Liesse pour Charles-E. II*, L, xiii.
Charles-Emmanuel III, duc, roi de Sardaigne, XLI, 286. — XLIII, 307, 317, 352. — LV, 301.
Charles-Félix, roi de Sardaigne, XLI, 389. — XLIV, 172, 366, 370.
Charlotte de Lusignan, LIII, xvi.
Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, XLIII, 253. — XLV, 23. — L, 64. — LII, 101, 108. — LV, 147.
Charlotte de Savoie, femme du futur Louis XI, LIII, xv.
Charvet (Alexis), XLIV, 194, 218, 411, 412, 414. = Gabriel, XLIV, 196. = Henri, XLIV, 189. = Jean-François, LX, 110. = Divers autres, XLIV, 186, 187, 192.
Charvier (Claude), LX, 19. = Autre Claude, LX, 25.
Charvonnex, LV, 126.
Chateau-Blanc, à Thônes, LII, 88.

Chateauneuf (Nes de), LIX, 117.
Châteauvieux d'Alby (Ne de), XLV, 28.
CHATEL, LVI, 115.
Chatel (Claude), LX, 33.
Chatelain (Général), LI, 227.
Chatellanaz (Joseph-Marie), XLIV, 419.
CHATILLON-SUR-CLUSES, château, XLVII, 198. = Chapelle, LVI, 209.
CHATILLON, maison forte à Etrembières, LII, 96, 103.
Châtillon (Christine-Thérèse de Bertrand, dame de), XLIII, 358, 361.
Châtillon (Nes Métral de), de Larringes, LVIII, 48, 61.
Chatillon (Jean-Marie), LX, 186.
Chatron (J.-Antoine), docteur homéopathe, XLIV, 499.
Chaugy (Mère F.-Madeleine de), LI, XIX.
Chaumontet (Eugène), LV, 343, 344. = Jean, LVI, XI. = Henri-Joseph, LIII, 139.
Chautemps (Félix), XLVIII, 291.
Chavane (Joseph), soldat de Napoléon, XLVIII, XVIII.
CHÊNE-BOURG, LVI, 35, 137.
Chenevier (Famille), XLI, 109, 333, 344, 410. = Claude, LII, 72.
Chéney (François), LIX, 129.
Chérubin (Rd P.), de Maurienne, capucin, XLI, 168. — XLVI, 94, 96. — LII, 115. — LIV, 67.
Chevalier (Claude-Gaspard), XLI, 179, 186. = Pierre, XLV, 100.
Chevilly (Claude-Jules de), XLV, 74, 114.
Chevrier (Joachim), XLIV, 133.
Chevron-Villette (Mgr Benoît-Théophile de), év., LV, 208.
CHEZERY, abbaye, LIII, 51. — LVI, 50, 152.
Chillaz (Joseph de), LI, 22, 38, 54.
Chissé (Nes de), LIX, 19, 133. = Jean, LIX, 115. = Emeric, cure de Thônes, XLIV, 24, 29.
Chissé de Polinge (Ne de), XLVII, 178.
Christine de France (Madame Royale), régente du duché de Savoie, LIII, VIII. — LV, 222. — LVII, XIX.
CHUET *ou* CHUYT, château, XLVII, 147.
Ciclet (François), LIX, 306.
Cimetière des Ancêtres (*Le*), par J. Despois, XLII, XI.
Clarésy (Jean-Claude), LIX, 222.

Claris (Bernard), peintre, XLIV, 498. = Didier, XLIV, 295, 309.
Claude de Granier (Mgr), év., XLIV, 65, 72. — XLVIII, 59. — LI, 16. — LII, 62. — LVIII, 22. — XLI, VI, XI, 169, 172, 191. — LX, 19, 92, 162.
Clavel (Claude), LIX, 306. = Maurice, XLII, 189. — XLIX, 50, 89.
Clémence de Genève, femme de Bernard de Menthon-Dingy, LV, 147.
Clément (Thomas), LIX, 312.
Clément VII, pape (*Voir Robert de Genève*).
Clerc (Jean-Marie), év., XLIX, 139. = Gaspard et autres, XLIV, 185, 189.
Clermont-Mont St Jean (Nes de), XLIII, 223.
Clermont-Tonnerre (Ne Jérôme de), LIX, 123.
Clert-Biron (Famille), LX, 57, 67, 82.
Clet (Bx François), LVI, 107, 199 .
CLETS *ou* CLEFS (Les), XLIV, 17.
Clets (Nes des), XLIII, 60, 195-208. = Etienne et autres prêtres, XLIV, 186. = Françoise, LVII, 20.
CLUSAZ (La), XLIV, 19, 175.
Codret (Annibal et Louis), jésuites, LIX, 134.
Coffy (Maurice), XLVII, 30.
Cohanier (Jean-Baptiste), XLII, XXVIII. = Claude-Marie-Mathieu, XLIX, 63. = Marie, S. J., XLII, XXVIII.
Cohendet (Joseph-Marie), LIX, 247. = Maurice, XLIV, 161. — LIII, 118.
COHENDIER, château à St Pierre de Rumilly, XLVII, 149.
COHENNOZ (Le), LVI, 129. — LVIII, VII, XI.
Colette (*La belle vie de Sainte*), par E. Ste Marie Perrin, XLII, XIV.
Colette (Sainte), XLIII, XLI, LXXVI, 146. — XLV, LVI.
Colini (Pierre), XLI, 143.
Colliard (Jacques), LVIII, 121. = Pierre-André, LVIII, 121.
Collet (Aymon), XLVII, 27.
Colliex (Jean-Baptiste, LIX, 279.
Collomb (Antoine-M.), LX, 121. = Jean, XLIV, 419, 420.
Colomba (Sainte), LVII, 293.
COMBLOUX, LIX, 309.
Comparet (François), XLVIII, 153.
COMPESIERES, LII, VII.

Compey (Philibert de), LII, 92. = Autre Philibert, LII, 92.
Congrès des Sociétés Savantes à Chambéry (1917), LV, x, XII, XIX, XLIII.
CONFLANS, XLVI, 105.
Cons (Joseph), LIX, 279.
Conseil Michel (Mgr), év. de Chambéry, LIII, 46, 94, 186. — LVI, 185. = Jean-François, LX, 68.
CONS-SAINTE-COLOMBE, LV, 125, 132.
Constantin (Aimé), XLIV, 500. = André-Marie, LVIII, 119. = Antoine, LVIII, 115.
CONTAMINES (Les), XLVI, 10, 28.
Coppel (F.-Etienne), év. de Nagpore), XLIX, 142.
Coppier (Jean-Claude), LV, 264 et suiv., 280.
CORDON (N. Dame du Châtel), LIX, 250, 309.
CORMAND (château de), XLVII, 156, 159. = Joseph-Marie de la Faverge, Sgr de Cormand, LVII, 171-202.
Corminbœuf, LII, 123.
Cornillon (Nos de), XLVII, 142. — LIX, 116, 117.
Cornuty (Dom François), XLV, 1, 4.
Correspondance d'un soldat du Premier Empire, L, XXII.
Costa de Beauregard (Emile), son centenaire, LIX, XII.
Costume des Chanoines de la Collégiale N. Dame et de la Cathedrale, LI, XII, XIV.
CÔTE-D'HYOT, XLVII, 156.
Cottet (Charles), peintre, XLIX, 101.
Coudurier (Georges), XLV, 101.
Coutin (Alexis), LI, 63, 65. — LVII, XIII et XLVII, 30. = Eugène, LI, v, 65. = François, XLV, 114. — XLVII, 30. —XLIX, VII. — LI, 65, 345. = Yves, LI, 63.
CRAN-GEVRIER, XLV, XLV. — LV, 119, 339.
Crécherel (Nes de), XLVIII, 55, 60, 97.
Crédoz (Claude), XLVIII, 192, 208.
CREST-VOLAND, LIX, 308.
CRET-DOT (Châtelet de), XLVII, 163.
Critan (Nes) *ou* de Montregard, XLIII, 181. = Pierre, XLIV, 66, 72, 79, 495. = Autres, XLIV, 188, 190.
Crochon (Charles-Maurice), XLVII, 27. = Christophe, LVII, XII, XV, XXI. = François, XLV, 82.
Crolard (Francis), XLIV, 476.
Croset (Maurice), XLV, 82.
Croset-Mouchet (Les trois chanoines), LVI, IX, XIII.

Crosson (Martin), LVIII, 115.
Croyances relatives aux abeilles, LI, XI.
CRUSEILLES, XLVII, 117. — LII, 118. — LIV, IX.
Cuby (Louis), LVIII, 121.
Cuillerier (Claude), LX, 169.
Cuing (Jean du), LIX, 308.
Cullaz (Claude), LVIII, 55.
Cuppelin (Rds de), LX, 90.
Cur (Thomas de), LVIII, 115.
Curdel (Bernard), XLIV, 194. = Autres, 188, 189.
Curt (Mermet), LX, 158.
Curton (Jean-Philibert), LVIII, 117.
Cusin (Mgr Jules-Alexandre), év. de Mende, XLI, IX. — XLII, XII. — LVI, V. = Jean-Claude, LI, 20, 53.
CUSY, verrerie au pont de Banges, XLVI, VII.
Dagand (Familles), XLVII, 52, 61 à 80. = François, docteur, XLVI, 238. = Quatorze prêtres, XLVII 24-26.
Dardel (Hugues), XLIV, 29.
Darmand (Humbert), XLV, 115. — LIII, 116, 117.
Decerize (Jacques), XLVIII, 196.
Déchavassine (F.-Joseph), LII, 6, 9.
Décomba (Nicolas), XLVII, 27. = Rodolphe, LX, 16.
Decrosoz (Claude), LX, 113.
Defornier (Pierre-Nicolas), XLIV, 129.
Dégravel (Louis), LX, 26.
Delachenal (Famille), d'Ugine, XLVIII, 293-297, 311, 371, 430. = Ambroise, LVI, 15. = Claude, XLIV, 143, 146 et LV, 174. = Eugène, professeur, LVI, 15. = Joseph, député, XLVIII, 297. = Maurice, XLVIII, 143, 154, 324.
Delachinal (Michel), XLIV, 124.
Delacoste (Pierre), XLVIII, 61.
Delacroix (Jacques), LII, 72.
Delalée (Nicod et Robert), LX, 17, 18.
Delapierre *ou* Dépierre, LX, 16, 158.
Delassiat (Claude), LIX, 266.
Delavy (Barthélemy), XLV, 101. = Autres, 114, 119.
Déléan (César), LIX, 307. = Autres, XLIV, 196. — LV, 262. — LX, 35.
Déléaval (Nes), XLIII, 185.
Délémontex (Joseph), LX, 118.
Delepigny (Ne Jacques-François), XLV, 57.

Delesuive (François), LVIII, 57.
Deloche (Jacques), LIX, 311.
Delugrin (Joseph-Gaspard), XLIV, 143.
Démaison (Constant), sculpteur, LV, VIII.
Démolis (Jean-Joseph, LX, 29.
Dépéry (Mgr Jean-Irénée), év., XLII, 122.
Dépollier (Jacques), LV, 352.
Dépommier (Pierre-Nicolas), XLIV, 424.
Dérée (Nes de), XLIII, 221.
Dérippe (Chanoine Henri), LVII, XVII. = Joseph, XLV, 122.
Déruaz (Mgr), év. de Lausanne, XLIX, 139. — LI, x.
Deschamps (François), LIX, 311.
« Descentes de Croix » du Petit-Bornand, de la Cathédrale et du Grand Séminaire, LIII, XX.
Descombes (Raymond), LII, 69.
Desbiolles (Constant), XLIV, 445.
Desjacques (Claude-François), LVI, 144. = François-Marie, LIX, 222. = Joseph-Alfred, LIX, 266. = Joseph-Marie, LVI, 144.
Desnoues (N...), LIII, 78.
Désormaux, LIII, 6.
Despine (baron Antoine), XLI, XXI, XLI.
Despois (Joseph), XLI, X. — XLII XI, XXVI, XXIX. — XLIV, 442. = Autres, LIX, 253.
Desportes (Thomas), LIX, 222.
Dessaix (le général), LII, 57.
Dessallemand (Louis), LII, 65, 66, 70.
Detactis (H.), XLV, 101.
Deville (Jean), XLIX, 6.
Dhay (Claude), ermite, XLIV, 83.
Diaquenod (Rd P.), XLIX, 113, 124.
Dichat de Toisinge (Aimé-Marie), LVI, 166. — LVII, XVIII.
Dingy-Saint-Clair, XLIV, 217, 471.
Dissy (Jean), XLI, 98.
Doche (Claude), XLIV, 187. = Joseph, XLIV, 196.
Document savoyard de 1815 (Un), LI, VI et suiv.
Domancy, LIX, 254, 260,-310.
Domenjoud (Louis), LX, 123. = Henri, XLV, XXXIII.
Donnet (Fernand), d'Anvers, XLVIII, 291.
Donzel (Albert), LI, 56.
Douillon (Pierre-F.), LX, 33.

Douvaine, LVI, 30.
Dubettier (Famille), XLVIII, 72, 163, 297. = Jean-François, XLVIII, 202. = Michel, LVI, 156.
Dubettier-Barut (Jean-François), XLVIII, 166.
Dubois (Jacques-François), LVI, 11. = Joseph, LVI, 18.
Dubois (Commandant), XLVIII, 433.
Dubois (Dom Sébastien), XLIV, 113, 455. = François, XLII, 190.
Du Bois de la Villerabel (Mgr Florent), év. d'Annecy, XLII, xii, xvii. — XLIII, vii. — XLIV, 184. — XLV, xxiv. — LII, ix. — LX, 189.
Duborjal (Rds), XLIV, 186, 187, 189. — LX, 71.
Dubouchet (Jacques), XLIX, 44, 91.
Dubouloz (Jacques-François), Vic. Gén., XLI, 333. — LIII, 105, 109, 111, 118. — Pierre, XLIX, 15. — LVIII, 57.
Duc (Jean-François), LVI, 14.
Duchable (Jean-Eugène), LX, 30.
Duchatel (Louise), Dame de Charmoisy, XLVII, 161.
Ducis (Jean-François), poète, XLVIII, 305.
Du Clot (Joseph-François), LVI, 78, 191, 192, 193.
Ducrest (Famille), d'Ugine, XLVIII, 150, 161, 169, 272, 298, 302.
Ducrest *ou* Ducret, de Villards-sur-Thônes, XLIV, 190. — LX, 60, 71, 75.
Ducret (Jacques), intrus, XLIV, 151, 230, 269. = Jean-Baptiste, XLV, 82, 102, 103. = Joseph-Marie (Rd P.), XLIX, 69, 112. = Marie-Denis, LIX, 252. = Pierre, plébain de Thônes, XLIV, 182.
Ducrey (Jacques), curé des Contamines, LIX, 131. = Joseph-Marie, LIX, 295. = Marin, fondateur du collège de Mélan, XLII, 1-188, *passim*, 21, 30, 37, 46, 112, 130, 148, 160, 174, 187. — LIII, 97.
Ducrettet (Olivier), LVIII, 116.
Ducros (Sosthène), LX, viii.
Ducroz (Jean-Pierre), LII, 9, 11. = Pierre, LIX, 307.
Dufour (général), LV, xvii.
Dufourd (François-Marie), LIX, 223, 248.
Dufournet (Antoine), LVI, xix. = Joseph, LX, 28.
Dufresnoy (N^es), XLIV, 4. — LIX, 129.
Dullin (Charles), LVI, vi.
Dumonal (Claude-Louis), XLI, 338.

Dumont (Joseph-André), IX, 123.
Dunant (Jacques), LII, 123. = Pierre, LVIII, 56.
Dunoyer (Jean), LI, 42. = Autre Jean, XLIII, XXII. = Norbert, LVI, XIV.
Dupanloup (Mgr Félix), XLIX, 88. = Claude, LII, 66.
Duparc (Pierre-François), XLIV, 135, 140.
Duperrier (Paulin), LX, 124.
Dupont (François), XLIV, 188, 191. = Jean-Jacques, XLIV, 253. = Jean-Marie, XLIV, 196. = Laurent, LIX, 279. = Maurice, XLIV, 204.
Dupraz (frère Félicien), XLVIII, 167.
Duret (Amédée), LVIII, 121. = Désiré, LIII, XVII. = Eucher, LX, 63, 64, 65. = François, sculpteur, LVI, XVIII. = Jacques, LVIII, 116. = Jean, XLI, 141. = Marius, LIX, XXXIII. = Autres, LVIII, 122.
Durier (Claude-François), XLVIII, 151.
Durod (Famille), LX, 140. = Jean-François, XLIV, 300, 310, 317, 328, 338. = Pierre-François, XLIV, 338, 361. = Pierre-Joseph, XLIV, 219, 222, 230, 263.
Dussolier (Jacques-Ph.), XLV, 111.
Dutour (Nes du), XLVIII, 163, 282. = César, XLVIII, 76. = Autres, 97, 110, 140.
Duval (Léon), Vic. gén., LV, VI.
Echernier (Joseph), LIX, 266.
Edouard, Comte de Savoie, XLI, 104.
Effrancey (Jean-Aimé), LIX, 302. = Jean-Claude, LIX, 241, 243, 247.
Emery (Jacques-André), LIII, 128.
Emmanuel-Philibert, Duc de Savoie, XLI, 185, 194, 205. — XLIII, 260, 270, 273. — XLVII, VII. — L, 69. — LVII, 33, 49, 52.
Engons (Jacques de), LI, 52.
ENTREMONT, XLI, XXXI. — LV, XI. — LVI, 153. = *Le Guide d'Entremont*, LVII, 275, 298.
Entremont (Joseph-Nicolas), XLIV, 158. — LX, 116, 118.
Entremont (Nes d'), XLIII, 177.
EPAGNY, LVI, 130.
EPAONE, concile, LII, 58.
ESERY, LII, 5, 13, 21, 25, 39. = Château, près de Reignier, XLVIII, 171.
Esery (Nes d'), XLV, 57.

Esprit (Rd P.), de La Baume, XLI, 167.
Esserts, LII, 1-39.
Estivent (Antoine), LI, 33, 53, 75.
Etaux, LVI, xvi.
Etrembières, LII, 1-141. = Château, LII, 90, 103, 112. = Pensionnat, LII, 132.
Evesque (Pierre), XLVIII, 151.
Evian, Collège, XLIX, 1-148. — LVI, 111.
Excoffier (Mgr Joseph-Claude), év. Mission., XLIX, 142.
Falcaz (Joseph), Vic. Gén., XLI, xx. — LVI, 77.
Falconnet (François), LI, 56. = Barthélemy, LII, 70.
Falcoz (Bx Joseph), XLV, xxii.
Farel (Guillaume), LIV, 6 et suiv.
Farsin (Mgr Pierre) *ou* Farféni, suppléant de l'évêque, XLI, 142. — XLIV, 55. — LI, 16. — LVIII, 22, 74. — LX, 18, 91, 96, 161.
Faucigny, château, XLVII, 133.
Faucoz (Guillaume), XLIX, 27 et suiv.
Faverges, LI, 112.
Favrat (Lucien), LIX, 248.
Favre *dit* Le Fèvre (Bx Pierre), XLIV, 72, 74. — XLIII, 377. — LVI, 141. — LIX, ix. — LX, 103, 105, 121, 167.
Favre de Thônes (Nes), XLIII, 347.
Favre (Rd Antoine), LX, 104. = Claude, LIV, 19. = Joseph, de Nernier, XLIX, 46. = Joseph-Marie, mission., XLII, 150, 164, 172. = Autres Favre, prêtres, LX, 111, 124, 125, 126, 140, 168, 173.
Favre (Famille), notaires d'Annecy, IX, 140. = François, législateur, LX, 140.
Favre (Jean-François), notaire de Thônes, XLIV, 396. — LX, 146.
Favre-Lorraine (Eugène), LX, 146.
Favre-Marinet (Gaspard), LX, 148.
Feige (Jean), LIX, 260. = Jean-Pierre, LIX, 279.
Fésigny (JacquesVincent de), de la Ruaz, LV, 139, 151.
Fessy, XLI, 7-193, 96, 141, 349. — L, 48.
Fessy (Nes de), XLI, 42, 65, 74, 97.
Festy (Nicod), LIX, 134.
Fichet (Mgr Mamert), suppléant de l'évêque, XLI, 142, 151, 152. — XLIV, 49, 50. — LI, 15. — LX, 17, 93, 95, 160. = Guillaume, LIII, xix.

Fillion-Robin (Paul), XLIV, 207.
Flamary (Antoine), LVII, VII.
Fléchère (Nes de la), à St-Jeoire-Faucigny, XLVII, 194. — LII, 98, 99. — LIX, 123, 129.
Fleury (Chanoine Jean-Claude), LV, 154, 156, 157.
Floccard (Jacques), LV, 307, 311.
FLUMET, LIX, 309.
Folliguet (Louis), LIX, 279.
Fontaine (Antoine), architecte, XLV, XIII. — XLVI, XX. — LIV, XVI. — LVII, XIII. = Jean-François, épicier, XLIV, 259. = Jean-François, curé, LX, 118.
Foras (Andre de), ermite, LVI, VIII.
Forel (Joseph), XLI, 235, 338. = Joseph-Marie, XLII, XXVIII.
Forest (Nes de la), XLVII, 145.
Forêt de Somont (Dom Antoine de la), XLV, 1.
Fornier (Nes), XLIII, 174.
Fornier (Anselme), LX, 90.
Forrier (Rds), plébains de Thônes, XLIV, 53, 55, 113.
FOURJASSOUDS (Les), hameaux de St-Jean-de-Sixt, XLIV, 78. LX, 88, 107, 108.
Fournier (Pierre-Nicolas de), XLVII, 13, 28.
Fournier (Etienne), XLV, LVII, 73, 105, 109. = Jean, LX, 163, 167. = Jean-Maurice, LII, 68. = Pierre-François, LX, 172. = Autres, XLVII, 27.
François (Mgr), de Metz, évêque, XLI, 141.
François de Sales (Saint), évêque, XLI, XXIV, 38, 163, 186. — XLII, VI, XI, XV. — XLIV, 73. — XLV, XLVIII, 70. — LI, 16. — LV, XVIII, 340. — LVI, VI, X. — LVII, XXI, 316. — LVIII, 23, 49, 56, 74. — LIX, VII, VIII, XI, 18, 308 et suiv. —LX, 25, 103, 167. = *Reliques*, XLI, XXXII. — XLIX, 100. — LIII, 110. = *Médaille*, XLV, XLVIII. = *Ornement*, LVIII, XIII. = *Vraie date de sa naissance*, LIV, VII. = *La mort de St François vue par Thérèse Neumann*, LVI, XII. = *Desseins de St François dans la fondation de la Visitation*, XLII, XV, XXV. — LIX, VI. = *St François de Sales et St François-Xavier*, LVIII, VI. = *De l'actualité de la doctrine salésienne*, LIX, XXXVIII.
François I, roi de France, XLIII, 253.
Françoise d'Orléans, première femme de Charles-Emmanuel II, LV, 224.

Francoz (Jean), XLVII, 28.
Frangy, LIII, XVIII.
Frasse (La), LVI, 130.
Fréchet (Jean-François), XLIX, 19. — LVIII, 57. = Victor-Louis, LV, 342.
Frelet (Claude-Joseph), LII, 100.
Frezat (famille), LVIII, XXX. — LIX, IX.
Frézier (Rd P.), LVI, 154. = Michel, XLIX, 45, 46.
Friand (Albert), LV, 160. = Pierre, 160.
Frichelet (Marguerite), XLIV, 244, 247, 257, 266 et suiv. — XLIX, 108.
Frogier (André), LVIII, 116.
Fromaget (Gilbert), XLV, XLVIII.
Froment, historien protestant, L, XXV.
Gagnière des Granges (Bx Claude-François), martyr, XLV, XXII.
Gaillard, château à Etrembières, LII, 87.
Gaillard (Joseph-Marie), LIX, 255. = Michel, XLVIII, XIII.
Gaillet (Blaise), LVIII, 115.
Galbréath (D.-L.), LVI, VI.
Gallatin (Nes), à Thônes, XLIII, 178 et suiv., 264, 270. — XLIV, 116.
Gallatin (Pierre), curé, LI, 49, 53.
Gallay de St Pierre (Nes), à Thônes, XLIII, 190. = Charles-Marie, XLIV, 243, 245, 272.
Gallay (François-Marie), professeur, XLIV, 435. = Joseph, curé des Houches, mort à Cayenne, LIII, 115, 117.
Gannaz (Marcel), LX, 124.
Gantelet (Nes Vettier de) d'Anières, XLV, 69.
Gantin (Claude), XLVII, 27).
Gardier (Jean-François), LI, 60.
Garin (Joseph), LIV, XI. — LV, VII.
Garnier (Joseph), XLI, 254 et suiv.
Gautier (Christophe-Joseph), LVII, 256.
Gavard (Adrien), XLI, XXXV. — XLIX, 129, 130, 134, 136, 145. — LIII, VII, X, 1-9. — LVI, VI. = Claude-Marie, LV, 324, 339. = Gustave, LIX, XI.

Gay (Claude), LX, 162. = Jean-Maurice, LX, 115, 116. = Louis, XLVI, XII.
Gaydon (François-Daniel), LIX, 223. = François-M., LIX, 266.
Gazel (Jean-Claude), LVI, 31.
Gémilly (Nes de), XLVIII, 274. — LV, 125.
Genand (Claude), XLIV, 253.
Genans (Maurice), XLIV, 250.
GENÈVE, ville, XLVII, XVI. — LVI, 135-141. — LVIII, IX. = L'Escalade, LII, 119, 121, 123. = *Quatrième Centenaire de l'expulsion de l'Evêque, du Chapitre, des religieux,* LIII, XIX. — LIV, 2-11.
Genève *ou* de Genevois (Maison de), XLIII, 68. — LV, 165. = Blanche de Genève, dame de Thônes, XLIII, 141-147.
Genève-Lullin (Nes de), de Boringe, XLIII, 92 et suiv., 215.
Genevois-Nemours (Comtes de), XLIII, 270. — LV, 29.
Genoud (Mgr Pierre), évêque, XLIX, 142.
Gentil (Claude), XLI, 248.
Geny (famille), XLVIII, 302, 432.
Gerbaix (Jacques de), LII, 69. (Voir Sonnaz de).
Gerbaix (Urbain de), LV, 198.
Gerdil (Jean-François), cardinal, LIII, 120. = Jean-Nicolas, LIX, 222. = François, LIII, 115, 117.
Germain (Claude), XLI, 245.
GETS (Les), LVI, XVI.
GEVRIER, paroisse de Cran, XLV, XLV. — LV, VIII, 23, 25, 119.
Gex (Ne Prosper de), LIX, 121.
Ghérardi (Mère), visitandine, LVIII, IX.
GIETTAZ (La), LIX, 308.
GIEZ, LV, 125.
Gindre (Jean), XLI, 357, 368, 410. = Pierre-Marie, LIX, 279.
Ginier (famille), XLV, 58.
Girard, XLI, 98. = Jean-Baptiste, XLV, 82.
Girod (famille), bienfaitrice de Thônes, XLIV, 364, 367, 404, 488, 492, 503.
Girod (Jean-François), dit de la Viorbe, XLIV, 286, 303.
Girod (Paul), de Fribourg, XLVIII, 439-445. — LI, 133-181.
Girod (Pierre), LII, 61, 69.

Gogat (Maurice), XLI, 146.
Gojon (Rd P. Eugène), XLIX, 115.
Golliet (Joseph), XLIII, 397. — XLIV, 422. = Pierre-Marie, XLIV, 158.
Gonzague (Louis et Emmanuel de), XLIX, 97.
Gonthier (Jean-François), XLII, XXVII à XLVIII.
Gorgeta (Amédée de), IX, 158.
Gouguet (Valère), XLV, 101.
Goux (Jean-Claude), LIV, 45.
Goy (Michel), XLIX, 32.
Grand (Etienne), XLIV, 206. = Charles, LVIII, 115.
GRAND-BORNAND (Le), XLIV, 19, 74. — LX, 151-213, 157, 167, 176, 184.
Granery (Nes de), marquis de La Roche, XLIII, 242. = Marc-Antoine, abbé d'Entremont, LVII, 283, 288, 290.
Gui (ou Vuido) de Faucigny, évêque, XLIV, 10, 11, 22. — LIV, 2.
Guillaume de Conflans, évêque, XLIV, 25.
Guillaume de Marcossay, évêque, XLIV, 34.
Guillaume II,, comte de Genève, LI, 11.
Guillaume III, comte de Genève, LI, 11.
Guillaume d'Alay, curé, XLIV, 22.
Guillaume d'Orlier (Bx), ermite, XLVII, 21.
Guillot (Claude et Claude-François), de Samoëns, LVI, 120.
Guillot (J.), LI, 52.
Gurliat (Pierre-Louis), LIII, 116, 117.
Gurral (Joseph), XLVII, 30.
Guy (Lucien), XLV, VI. — LIV, VI. — LVII, *IX*.
Guyot (Claude), LV, 124. = François, LIX, 307. = Jean-Gabriel, LII, 66.
Haase (Louis), XLIV, 471.
HABÈRE-POCHE, LX, XIII.
Henri IV, XLIII, 275.
Henrion (Fabius), LIII, VIII.
Hérault de Séchelles, XLIV, 220, 227, 229, 232, 234, 237, 239, 255, 261.
HÉRY-SUR-UGINE, LV, 125.
Hocquiné (Jean-Louis), XLIX, 17. — LIII, 30.

Hollande de Crécherel (Nes de), XLVIII, 268.
Horloge posée au clocher de N.-Dame la Lée d'Annecy, L, XXXII.
Houches (Les), LIX, 262, 265.
Hudry (famille), XLI, 270, 312, 333.
Hudry-Menos, XLVI, 69.
Hugon-Pergod (Noël), LIII, xx. — LIV, 15.
Hugues (St) de Bonnevaux, LVII, xv.
Hugues, dauphin, XLI, 98. — LIX, 17.
Hugues (Dom), prieur de Vallon, L, 11, 19.
Humbert Ier, Comte en Savoie, XLI, 26-28.
Humbert de Grammont, évêque, LIV, 2.
Humbert de Villars, Comte de Genève, LV, 146.
Humbert, curé de Lully, XLI, 99.
Illier (Val d'), XLV, xiv.
Indulgences (Notes sur les), XLIII, xiii.
Irlande, XLVI, xvi, xviii.
Isoard (Mgr Louis-E.), évêque d'Annecy, XLIV, 181, 184. — XLIX, 111, 121, 129. — LI, 29. — LX, 33, 67, 122, 188.
Jacquard (Bx François), martyr, XLII, 96, 133, 134, 137. — LVI, xvii.
Jaccoud Marthe (Myriam de G.), LVIII, vii.
Jacquet (Mgr), év. de Jassy, XLIX, 139.
Jacquemier (Nicolas), LIX, 130, 260, 295.
Jacquemin (Juliette), XLIV, vi.
Jacquier (Bernard), LX, 111. = Claude, LVIII, 86, 122. = Joseph, XLIX, 130. = Michel-Ambroise, XLVII, 30. = Joseph-Marie, curé de Sallanches, LIX, 148.
Jagot, conventionnel, XLIV, 220, 227.
Jalabert (Mgr Hyacinthe), év. miss., XLIX, 141.
Jansénisme en Savoie (Le), L, xix.
Jay (Jacques), XLV, 82.
Jean (R. P.) de Cognin, capuc., LIV, xiv, xv.
Jean I (Le Dauhin), fils de Guigues, LIII, 6.
Jean d'Arenthon d'Alex (Mgr), év. XLI, xii, xviii, 247. — XLIV, 89, 91, 119. — XLV, 104. — LI, 19, 20. — LII, 66. — LVI, 136. — LVIII, 27, 28, 77, 78. — LX, 27, 55, 110, 111, 112, 169, 170, 171.

Jean de Bertrands (Mgr), év., XLI, 141, 144. — LI, 15. — LXIII, 73. — LX, 16, 90, 158.
Jean (Cardinal) de Brogny, XLIV, 40. — XLV, XXXV.
Jean-François (Mgr) de Sales, XLI, 182. — XLIV, 76. — LI, 17. — LII, 65. — LVIII, 26, 76. — LIX, 25. — LX, 23, 169.
Jean-Pierre (Mgr) Biord, év., XLI, 255. — XLIV, 141, 145. — LI, 22. — LII, 68. — LIII, 50. — LV, 283. — LVI, 1 à 211, 10, 25, 29, 30, 34, 42, 46, 53, 61, 71, 79, 137, 179, 195. — LVIII, 29, 78. — LX, 28, 29, 114, 173. = *Etat du Diocèse envoyé à Rome en 1776*, LVI, 56 et suiv.
Jeantet François (R. P.), XLII, 190. — XLIX, 124, 129. = Louis, XLIV, 441.
Jeanne-Anthide Thouret (Sainte), XLV, XXI.
Jeann-Françoise de Chantal (Sainte), LII, VIII, XII. = *Béatification*, LV, 277, 279, 296. = *Canonisation, LVI*, 83. = *Reliques*, XLI, XXV. — LIII, 110.
Joguet (Charles), martyr, XLVIII, 316. — LIII, 99. — LVI, 36.
Jolivet (Isidore), XLIV, 422, 443.
Jong (Rd P.), XLIX, 24.
Jorand (Bonaventure), XLIX, 24.
Juge (Philiberte de), XLVI, XII. — LVI, 155.
Juliard (François-Joseph), LIX, 295.
Jueeie (Jeanne de), LII, 102. — LIV, 10. — LV, 160.
Jussy, au décanat d'Annemasse, LIV, 3.
Jussy (Jean de), XLI, 98.
Juste Guérin (Dom), évêque, XLIV, 79, 80, 82, 84. — LIII, 140.
Lachat (Mgr), év. de Bâle, XLIX, 104.
Lachenal (François), XLV, 80, 111. = Jacques, LIII, 115, 117. =Pierre, XLI, IX. = N..., XLVII, 29.
Lacombe (Jacques), XLV, 90. — LV, 152. = Maurice, LVIII, 115.
Lacoste (Claude), LIX, 130.
Lacroix (famille), à Fessy, XLI, 277. = Albert, LIX, 307. = Bernard, LI, 56.
Laeuffer (Jean), XLIII, XXVI.

Lafaverge (Nes de), XLV, 119. — XLVIII, XVI, XX. — LVII, 65 et suiv., 73, 83, 88, 97, 100, 103, 171 et suiv.
Lafaverges (Eugène), XLV, 46 et suiv., 87, 114.
Laffin (Jean-François), LIX, 223.
Lafrasse (Pierre-M.), XLII, XXVII, XXIX. — LVI, 80. = Louis, XLIV, 251.
Lajeunie (Rd P.), LX, IV.
Lalée (Nes de) de la Tornette, XLIII, 232.
Lallier (Claude), XLVIII, 163.
Lallier-Collet (Pierre), XLVIII, 256.
Lambersens (Pierre), XLIV, 161.
Lambert (Nes de), XLVIII, 56. = François, XLVIII, 148. = Jérôme, abbé d'Aulps, XLIX, 7. = Pierre (Mgr), év. de Maurienne, XLVI, 89.
Lambert (Jacques), LI, 52.
Lamennais, XLIX, 44 et suiv.
Lamouille (Jean-Baptiste), XLII, 87, 92, 97, 178. = Jean-François, XLII, 100, 110. — XLIX, 48, 55, 64.
Lancy (Guillaume de), XLIV, 23.
Landre (Pierre), XLV, 87.
Langard (Claude), XLV, 102.
Langin (Nes de), XLI, 27, 31, 215. = Antoine, XLI, 142, 143.
Lansard (Victor), XLVI, 189.
Lanvers (Jean-François), LIX, 223.
Laperrière (Jacques), LI, 26, 28, 102 et suiv.
Laperrousaz (Jules), XLVI, 190.
Lathuile (famille), notaires, LX, 141.
Lathuile (François), XLIV, 148, 153. — LX, 30. = Pierre-Gaspard, XLIV, 495. = Autres, XLIV, 191, 193, 195.
Launay (Nes de), XLVIII, 275.
Laurent de St-Sixt (Dom), L, 78-82, 85, 105.
Laurent (Antoine) et six autres, LVIII, 116, 122-123.
Lavorel (Jean-François-Hippolyte), XLIV, 174, 177. = Jean-Marie, XLI, XIV, XXXVII. — XLIV, 208. — XLV, XVI. = Joseph, XLIV, 166 et suiv.
Lazary (Hyacinthe) de, LV, 312.
Le Court, lazariste, LVI, 106.
Lecouturier (Ernestine), LI, XIX.

Le Harivel, XLIV, 249 et suiv.
Le Vacher (Jean), lazariste, martyr, XLV, LII.
Levet (François), LVII, 283. = J..., XLV, 101.
Levite (Jean), XLVI, XVI, XVIII. — XLVIII, 306. — L, XII.
Livet (Joseph de), LVI, 33.
Livron (Nes de), XLIII, 238. = Jean-Claude, XLI, 247.
Loche (Nes de), LIX, 119, 134, 135. = Jean, XLV, 82.
LOISIN, LVI, 32.
Lombard (Joseph), XLIV, 441. — LIX, 266.
Londres (L'Hôtel de Savoie à), Origine, LIII, XVIII.
Longel (François), XLIII, XXII.
Loridon (Gabriel), LIV, VIII. — LVI, XVI. — LVII, XVII.
Lornay-Menthon (François de), LV, 201.
Louis, Duc de Savoie, XLV, 22.
Louis XIII, XLIII, 281.
Louis XIV, XLIII, 292, 296 et suiv.
Louis XV, son oraison funèbre, LVI, 179.
LOVERCHY, ancienne paroisse, LV, 126.
Lucey (Claude de Mareste de), LV, 237, 238.
Lucius III, L, 14.
LULLY, XLI, 7-343, 64, 96, 99, 143, 349, 371, 415.
Lully (Nes de), XLI, 64,84.
Luxembourg (Nes de), de Martigues, XLIII, 231. = Philippe, XLVIII, 55.
Luyrieux (Aimé de), LIX, 119.
Machet (Philibert-Aimé), LI, XIII. — LV, 148, 235, 248, 264. = Mathieu, LI, 52.
Magdelain (Nes de), XLVIII, 279.
Magnin (Mgr Claude-Marie), ev. d'Annecy, XLIV, 179, 441. — XLVI, 296. — XLIX, 82, 86. — LII, 23, 124. — LVIII, XXX. — LX, 33, 67, 120, 121, 187, 188. = Jean-François, LVIII, 87, 123. = Pierre et autres, LX, 36.
Magny (Nes Constantin de), XLVII, 182 et suiv. — LII, 72.
Mailiard de Tournon (Nes), de Rumilly, XLV, 59.
Maillet-Contoz (François), LIX, 247.
Maistre (Joseph de), LIII, 109. — LVI, 67.
Maistre (Alphonse), XLIV, 196. = Joseph-Ambroise, miss., XLVIII, 157. = Autres, XLIV, 189, 190.

Mallinjoud (Pierre), XLV, 88.
Maniglier (Aimé), XLIV, 434, 436, 445. = Pierre, XLI, 248.
Maniglier (famille), à Montmin, LI, 61 et suiv.
Manigod, XLIV, 18.
Mantel (Joseph), LVIII, 79, 102, 118.
Manuscrit d'Orval sur St Bernard, L, xxxvii.
Marcellaz-Albanais, XLV, liii.
Marchand (François), LIX, 307. = Georges, LX, 161. = Léon, LIX, 148.
Marçossey (Nes de), XLVII, 190.
Mareche, ancienne abbaye et paroisse, près d'Evian, LVIII, vii, 9, 17, 59, 71, 97.
Mareste (Anthelme-Melchior de), XLVIII, 69.
Margueret (Jean-François), LX, 37.
Marguerite de Savoie (Bienheureuse), XLIII, 144.
Mariaz (Jean-Marie), LIX, 261, 306.
Marie-Anne d'Orléans, femme de Victor-Amédée II, LV, 266.
Marie-Clotilde, Reine de Sardaingne, LIII, 113.
Mariettaz (François-Marie), LX, 119.
Marigny (Jacques de), LVII, 286.
Marin (Claude), avocat, XLI, xiv. = Jean-Baptiste, XLIII, 389. — XLIV, 133, 453. — XLVII, 28.
Marin, chapelle St Etienne ; ancienne paroisse, LIX, ix.
Marinet (Louis), LIII, 33.
Marlens, XLVIII, 228.
Marteaux (Charles), LIV, xi. — LVIII, xiv.
Marténe (Dom), LI, xvii.
Martin (Mgr) de St Germain, év., XLIV, 24, 25.
Martin (V.), à Annecy en 1416, LV, 198.
Martin (François), XLVII, 19, 29. = Georges, LVII, vi, xvi. — LIX, viii. — LX, vi. = Jean-François, LIX, 306. = Paul, XLI, ix,xi.
Marullaz (Ambroise, LX, 67. = François, XLI, xxviii. — XLIII, xxvii, xxxvii. = Joseph, LII, 13. — LIX, viii. — LX, vi.
Masson (Claude-Louis), LV, 153. = François, XLVII, 19, 29. = Joseph, LVI, 191.
Massongy (Nicolas de), XLV, 70.

Mathieu de Marclay (famille), XLV, 59.
Mathilde de Boulogne, comtesse de Genevois, XLIII, 73, 140. — LV, 146, 351.
Mathilde *ou* Mahaut de Savoie, XLIII, 144, 147.
Matringe (Charles-Henri), LII, 73.
Mattelon (Jules), XLV, XXXIV, XL.
Maurice (5e centenaire de l'Ordre de Saint), LIII, VI.
Mauroz (Claude-Joseph), XLVII, 15, 29.
Mazzini, LII, 127.
Médaille (Rd P.), XLII, XXV.
MEGÈVE, L, XIII, XXXVII. — XLV, XII. — LVI, 123, 130. — LIX, 309.
MEILLERIE, LVI, 131.
MÉLAN, monastère, XLI, XI. — XLVI, 75. — LVI, 157. = Collège, XLII, 36 et suiv., 85.
Menence (Jean), XLIII, 380.
Menthon (Ne Bernard de), seign. d'Etrembières, LII, 92. = François, doyen de N.-Dame, LV, 199. = Nicod, doyen, LV, 200.
Menthon (Nes de) de la Balme, du Marest, XLIII, 209. — LX, 42. = Jean-Jacques, plébain de Thônes, XLIV, 87.
Menthon (Ne de) de Beaumont de Montrottier, XLVII, 158. LIX, 136.
Mérel (Pierre), XLIV, 485.
Mérigny (Pierre), LIX, 247, 260.
Mérinville (Mgr René des Monstiers de), év., XLIV, XX, 166. — XLV, XII. — LIII, 130, 134.
Mermaz (Charles), LI, 56.
Mermier (Rd P. Pierre), XLII, 89, 152, 172. — XLVI, VI. — XLVIII, 184. — XLIX, 56.
Mermillod (Mgr Gaspard, év. card.), XLIX, 102, 106. — LV, XII.
Mermillod (Alfred), IX, 73. = Autres, XLIV, 191. LX, 72, 73, 74, 84.
Messelod (R. P. César), XLI, XXVIII.
Mestral (Jean-Joesphe), XLIV, 246, 272 et suiv.
Métral (Emmanuel), XLVII, 28. = Pierre, XLVIII, 166. = Théodule, XLIV, 124, 129.

Métral (Nᵉ Charles), de Châtillon, XLIII, 345.
Meyert (Guillaume), XLVIII, 148.
Michel-Gabriel (Mgr) de Rossillon de Bernex, év. XLI, 248. — XLIV, 127, — L, VIII, IX, XIX. — L I, 2 1.— LII, 67. — LV, 240, 266. — LVI, 75. — LIX, 57, 112, 172. — LX, 28.
Millet d'Arvillars (Louis-Joachim-Gratien), LV, 281, 285.
Million (Rd P.), XLI, XLII.
Minitereto (Girard de), XLV, 82.
Miquet (François), XLIX, VII.
Miribel (Richard de), XLIV, 119.
Missillier (Bernard), XLIV, 190. = Claude, LX, 18. = Jacques, LX, 27. = Autres, XLIV, 187.
Moccand (Alphonse), XLVIII, X. — LVI, XIII. — LVII, VI. = Jean, curé de Monnetier, LII, 66, 67. = Jean, curé d'Abondance, LVIII, 76.
Moëne (François), LIX, 306. = Jean-Gaspard, LII, 68.
Moenne-Loccoz (Timothée), botaniste, LI, 229-245.
Mogenet (Mgr Joseph), prot. Apost. XLIV, 208. — LI, XII. — LIX, 248.
Mojonnier (Jean-Jacques), XLI, 246. = Pierre, XLV, 81.
Molard (Joseph), XLVII, 29.
Moleins (Emile), LIV, XI.
Molin (Aug.-Benjamin), LIX, 222.
Mollier (famille), XLVIII, 306.
Monnet (Commandant), LVIII, IX.
MONNETIER-MORNEX, L, XXII. — LII, 128. — LIV, XVI.
Montagnoux (Rd P. Alexandre), XLIX, 109. = Pierre (Rd P.), XLIX, 58, 61, 63, 69, 93, 96, 102, 107, 109, 112.
MONTAGNY, XLVIII, XII.
Montanier (Nᵉˢ de), XLVII, 196.
Montant (Joseph-Gaspard), LVI, 162.
MONT-BLANC (département du), 1814 LI, VI.
Montdésir, château à Alby, XLV, 34.
Montconon (Nᵉˢ de), XLV, 32.
Monfort (Jean), XLVIII, 148.
MONTHOUX, près Vétraz, LII, 88, 89, 110.
Monthoux (Louis de), LV, 200.

Montmasson (R. P. Michel), lazariste, martyr, XLV, LII. — LVI, 193.
MONTMIN, LI, 7 à 227, 128, 137. = Généalogie des familles, 145 à 223.
Montpont (Nes de), XLV, 43, 46. — LVII, 18, 8 à 203.
Montréal (André-Jacques), LIII, 82, 87, 105, 119, 134, 135.
Montvuagnard (Nes de), XLV, 37 et suiv. — XLVII, 155. = Alexandre, XLI, 146.
Morand (Balthazard), XLII, 20. = Joseph, martyr, LIII, 99. = Joseph-Marie, curé d'Ugine, XLVIII, 85, 99, 111, 158. = Joseph-Prosper, curé de Vallières, XLII, xxx. = Marie-Joseph, économe du Gd Sémin., Vic. Gén., XLVII, xx. = Pierre, XLIX, 12, 19. = Autre Pierre, LVIII, 57.
Morard (Michel), LVIII, 117.
Moreau (Emmanuel), peintre, LIII, XVIII. — LVII, 13 à 30.
Morel (Jean), LI, 56. = Joseph, XLVII, 29. = Pierre-César, LX, 170.
Moreno (Mgr), év. de Californie, XLIX, 102.
Moret (N...) de la Bottière, XLIV, 259. = Antoine, LIX, 116.
MORETTE, village à Thônes, XLIV 247, 252, 256.
Mortara (Edgardo-Lévi), prof. à Thônes, XLIV, 447. — LVIII, XXVI.
MOUDON, au pays de Vaud, XLVIII, VIII.
Mouthon (Ignace), LII, 27. = J.-Oscar, LIV, x. — LIX, 279.
MOUTIERS, XLVI, 105.
Moyne (Nes), XLIII, 226.
Muffat de St Amour (Nes), XLVII, 146. = Jean-Baptiste, marquis de Thônes, XLIII, 346. = Comte Jean-Pierre, maréchal-lieutenant de camp, XLIII, 346. — LIII, 6.
Muffat (Jean-Pierre), curé, LIX, 261.
Mugnier (Chanoine Francis), XLV, IX. = Jean-Marie, XLVIII, 159.
Mulin (François), XLVII, 29. = Léandre, LIX, 295. — XLVII, 30.
MURES, XLVI, 168.
Nachon (J.), XLVIII, 149.
Naire (François et Louis), XLVIII, 357. — XLIV, 446.
Nant de la Place de Grilly (Nes du), LVIII, 21, 35.

Naville (Jean-Marie), XLIX, 145.
Navilloux (Jean), LV, 339, 341.
Nemours (Chanoine Jacques de), LV, XIV, 232. = Dom Charles-Emmanuel, LV, 358.
NEUVECELLE, LVIII, 1-134, 5, 7, 13, 16, 19, 22, 33, 81, 115, 119, 130.
Neuvecelle (Nes de), LVIII, 20, 36, 103, 124.
Neuvecelle et Neuveselle (familles), XLI, 124. = Aimon, LVIII, 115. = Pierre-Marie, XLI, 127. = Vullielme, LVIII, 115.
Neyre (Jean), XLVIII, 316, 325. — LII, x, LIII, 118.
Neyret (Mgr Théophile-Sébastien), év. mission, XLIX, 49.
Nicodex (Pierre), XLV, 82.
Nicolas de Massongy, curé d'Alby, XLV, 70.
Noiton (Jean-Pierre), XLI, 344, 351.
NOTRE DAME DE LA GORGE, LIX, 55, 311.
NOTRE DAME DE LIESSE, en Picardie, LV, 40.
Nouvellet (Claude-Etienne), LV, 359. = Philibert-Antoine, LII, VI.
OCHAZ (arrond. de Nantua), LV, 126.
Ogier (Anselme), XLIV, 33.
Oraison (Henri d'), général, XLIV, 249, 255, 265.
Oratoires (Les), causerie par M. Laroche-Joubert, LVII, 211-218.
Orlier (Nes d'), de Viuz-la-Chiésaz, XLV, 60.
Orsat (Michel), LI, 55.
Orset (Aimon), XLVII, 27.
OUTRECHAISE, commune, XLVIII, 363-378.
Ouvrier (Nes), XLIII, 189. — XLIV, 417. — XLVIII, 366. = Jean, LII, 62, 69, 70. = Jacques, LII, 67.
Paccard (frères), LIX, 66 et suiv.
Paccot (Louis-Hyacinthe), XLI, 253, 257.
Pachon (Jean-Marie), XLVII, 14, 30.
Pacthod (Antoine), XLVII, 29.
Paget (Prosper-Claude), LIII, 29 [voir Joseph-Marie Paget (Mgr)].
Panisset (François-Th.), XLIV, 229. — LIII, 90, 108.
Paour (Louis), LVIII, 104.

Papard (Georges), LI, 52.
Papon (Rd P.), LVI, 155.
Paquelet de Moiron (François), LIX, IX.
Paris (Louis), LV, 198. — LVIII, 104. = Marie-Joseph, LIX, 307. = Nicolas, LIX, 302, 311.
Parvy (Pierre-André), XLVII, 27.
Pasquier (Joseph), sup. de La Roche, LVIII, XIV. = Autre Joseph, curé d'Argonnex, XLVII, 29.
Passier (André de), LVI, 82.
Passy (Jean), XLIV, 469.
Patuel (Jean-Marie-François), LIX, 279.
Péguet (Pierre), L, XXXVI.
PEILLONNEX, prieuré, LII, 111. — LVI, 150.
Pelard (Nᵉˢ) du Noiret, XLIII, 227.
Pelard de Ternier (Jean-Baptiste de), XLVIII, 148.
PENEY, fief épiscopal, près Genève, LIV, 3.
Périllat-Amédée (Jean-Baptiste), XLIV, 420, 422.
Périllat (Arsène), général, LX, 211.
Périllat-Boiteux (Jean-Pierre), LX, 69.
Périllat-Bottonet (Augustin et Eugène), XLIX, 93. — LX, 147. = François, LX, 183.
Périllat-Merceroz (François), LX, 182.
Périllat (Marie-Alexis), LIII, 98. = eJan-Cl., LII, 27.
Périsoz (Jean de), LV, 199.
Périssoud (Jean-François), LIX, 222.
Pernet (Pierre), LII, 70.
Pernoud (Mgr Joseph), prot. apost., Vic. Gén., LI, XII.
Péron (Nᵉˢ du), XLIII, 187.
Perréard (Claude-Philibert), XLVII, 12, 27.
Perret (Antoine), LX, 187. = Pierre, XLVIII, 159.
Perrier de la Bâthie (Ernest), XLVIII, 203, 362.
Perrolaz (Rd P. Joseph), S. J., XLII, X. = Louis, député, XLI, XLI.
Perroud (Marc), XLV, LVI.
Pertuiset (François), XLIX, 18.
Petel (N...), LIX, 238.
PETIT-BORNAND, LIII, 19.
Pettex (Jean-Marie), XLI, XVIII.

Peytremand (Héritier), XLV, 101.
Pfister (Hubert), LV, XII. = Louis, XLIII, XXI. — L, VII, XXXVI. — LII, VIII.
Philibert le Beau, Duc de Savoie, XLVIII, 50.—LV, VI, XLIII.
Phippaz (Jos.-M.), XLIX, 52.
Piccard (Mgr. L.-E.), XLI, XXIX. — XLV, XLVII. — XLVIII, XVI. — LII, IX. — LIII, XVII.
Picollet (Les trois abbés), Jacques, Gaspard et François, XLIX, 35, 37, 48, 50.
Pie VI, LIII, 118.
Pie VII, LIII, 120.
Pierre (St) de Tarentaise, LIV, 55. — LVI, XVIII. = Reliques, XLV, 9.
Pierre (Mgr) de la Baume, év., XLVII, XVI et suiv. — LIV, 6.
Pierre de Bonne, curé, LX, 160.
Pierre, curé de St-Gingolph, XLI, 99.
Pierrecharve (Nes de), XLV, 41.
Pignal (Lucien), LIX, 295.
Pignarre (Jacques), LVI, 202.
Pilloud (Pancrace), LVIII, 74.
Pin (Louis), XLIV, 265.
Pinget (Alexis), LII, 25. = André, LIX, 247. = Etienne, LVIII, 57.
Pingon (Hyacinthe de), LVI, 189.
Pioton (Jean-Marie), XLV, 112. — XLVI, 171, 178, 240.
Pissard (N...), LIX, 255. = Jacques, curé de Morzine, LIX, 266. = Autre Jacques, curé de Megève, LIX, 130. = Joseph, Vic. Gén., XLI, XLII. = Joseph-Marin, LIX, 129, 252. = Marin-François, LIX, 131.
Plagnat (Jacques-Joseph), LVIII, 100, 118. = Joseph, LII, 68. = François, conventionnel, LIV, XII. — LVIII, 18.
Plantaz (Rd P. Eug.), XLIX, 57, 115, 117. = Luc-Alban, XLIV, 423, 429, 432, 434.
Plantier (Mgr), évêque, LII, 65.
Plottier (Pierre), XLV, 83.
Pobel (Nes), LIX, 118. = Thomas (Mgr), abbé d'Entremont, L, 83. — LVII, 286.
Pochat (Nes), XLIX, 21.

Pcchat (Claude), LX, 168.
Pochat-Baron (François), XL, VII. — XLIV, 446. — XLV, VII, XII, XIII. — XLVIII, XV. — L, XII. — LIV, XII. — LX, 128.
Poëncin François), XLVIII, 164. — LIX, 265.
Pohensier le jeune, LX, 90.
Poidebard (Jean-Marie), XLIV, 151, 244, 259, 261, 285.
Poisy, tombe burgonde, XLVI XII.
Pollinge, château, XLVII, 176.
Pollet (Jean-Marie), XLIV, 424.
Pollien (Rd P. François), XLIX, 70, 113.
Pollier (Jacques), LV, 198.
Poncet (Claude), LI, 17, 52. = Jean-Bapt, XLV, 77.
Pont (Humbert du), curé de Thônes, et non de Thonon, XLIV, 24.
Poppon (François), XLI, 258, 299, 303.
Porchet (André), inexistant, LVIII, 96.
Portion congrue, XLII, VIII.
Porret (Claude), LVIII, XXIX. = Gabriel, LX, 186.
Possavin de Brassicarde (Prosper), XLVIII, 71.
Premat (Claudius), LIX, 261.
Prévost (Antoine), LV, 285, 305.
Pringolliet (André), XLVIII, 352, 436.
Pringy, LV, 126.
Proust (Auguste), XLVIII, 289. = Paul, XLVIII, 290.
Provenat (Pierre), LX, 184.
Prunier (Jean), XLV, 122.
Puget (Claude), LX, 36.
Puthod (Jean), LV, 240.
Pyon (Guillaume), LI, 52.
Quétant (Gabriel et Jean-François), LX, 65, 70.
Quincy (Ernest de Ville de), Vic. Gén., XLIX, 143.
Quintal (François), LI, 52.
Ramel (M.-F.), LII, 122, 123.
Ramorino, aventurier polonais, LII, 127.
Ramus (Jean), XLV, 82. — XLVII, 27.
Rannaud (Claude-François), XLI, 334, 351, 356. = Marie, chanoine, XLI, XXI.

Raoul (François), LVIII, 115.
Raffet (Jean-Joseph), LVI, 14.
Rassiat (Jean-Louis), XLIV, 162.
Ravasse (Jean-Louis), XLV, 112.
Ravoire (Nes de la), LIX, 138, 174, 175, 201.
Raymond (François), LIX, 261.
Rebord (Mgr Charles), prot. apost., Vic. Gén., XLI, v, xvi, xvii, xxiv, xxix. — XLIII, xvii, xxiii. — XLIV, 208. — XLV, l. — XLIX, 144.
Recville (M.-Etienne), LIII, 73.
Réforme (4e centenaire de la) et ses tristes conséquences pour le diocèse, LIV, 1-14.
Regard (Mgr Gallois de), évêque, LVII, 282.
Regard de Vars (J.-B. de), XLIX, x.
Rendu (Mgr Louis), év., XLIV, 176, 177. — LII, 21. — LVIII, 103. — LX, 32, 66, 118, 119, 185, 186.
Renevier (Jean-Baptiste), XLIV, 154. — LX, 175.
Répertoire des Chefs de la Judicature à Ternier et à Saint-Julien, L, xxv.
Rennard (Marie), LX, 121.
Renoud (G.), XLV, lvi.
Revel (Jacques-Marie), XLVIII, 156. — LIX, 142, 148.
Revenaz (François-Marie), martyr, LIII, 34, 99. = Nicolas, XLVI, 11, 27, 29.
Revet (Louis), XLIV, 151, 243, 244, 269.
Revil (famille), LVIII, xxx. — LIX, ix.
Revillod (Jean-Baptiste), XLIX, 44. = Joseph, LIX, 131.
Rey (Mgr Pierre-Joseph), év., XLI, 360. — XLII, 145, 151, 162, 168, 177. — XLIX, 56. — L, xxiv. — LII, 14,20, 73. LVIII, 102. — LV, 325. — LX, x, xxx.
Rey (Mgr), prédicateur, par le P. J. Rey, LX, xxiv.
Rey (Martin), martyr, LIII, 99. — LVI, 129. = Jacques, XLVII, 29. = Jacques, juge de paix, XLIV, 460. = Joseph, XLV, 100.
Reydet (Nes de), XLIII, 245. = Claude-Nicolas, LIX, 118, 313, 314.
Reydet (Pierre-Marie), LIX, 252.
Reymond, XLI, 98.

Rhuin (Louis), LIV, VI. — LIX, 223.
Ribiollet (famille), XLV, 60.
Ribitel (famille), XLV, 61, 82.
Richard (Ne) de Bellegarde, XLIII, 343.
Richard de Miribel (Philippe de), XLIV, 119, 121.
Richard de Montpon (Nes), à Alby, XLV, 43 et suiv. — LVII, 14-64. = Hugues, XLVII, XIV, XXI. — LVII, 25, 59. — XLVIII, XVII.
Richard (François), LI, 56, 145-223.
Riddes (Ner de), XLIII, 240. = Claude, LIX, 312.
Riondet (Jacques), XLVII, 27.
RIPAILLE, chartreuse, L, 82, 86, 95, 97, 101.
Ritter (Eugène), XLII, XIII. — XLVI, XIX.
Ritz (François), XLVII, IX.
RIVIÈRE-ENVERSE (La), LVI, 131.
Rivollet (Jean-François), LIX, 266.
Robert de Genève (Clément VII), XLIII, 74. — LV, 12, 13. — LIX, 21.
Robert (Jean), LX, 159.
Roberty (famille de), de Rumilly, XLV, 62.
ROCHE (La), château, XLVII, 138. = Capucins, XLVI, 105. = Sœurs de la Charité, LII, XI, 112, 118. = Bénite-Fontaine, LVI, VIII, XIII.
Roch (Jacques), LVIII, 117.
Rochet (Jean), LX, 162. = Louis, sculpteur, LX, 210.
Rochette (Nes de la), XLV, 62 et suiv. = Guy, LV, 199. = Richard, LV, 200. = Rodolphe-François, LVIII, 115. = Rodolphe de Cornillon, LIX, 17.
Rogès (Henri), LI, 55.
Roget de Cevins (François-Gaspard), XLV, 111.
Roget de Cholex (Isidore), LV, 239, 247.
Rogins (Anselme de), XLIV, 36. = Jacques, LV, 158. = Pierre, LX, 158.
Rognard (Claude), LX, 60.
Roland d'Alby (Nes), XLV, 66, 101.
Rolland (Jean-Michel), XLIV, 153, 195, 421, 424. = Ferdinand, XLIV, 424.
Rollin (Edmond), LVIII, 104, 119.

Romagnan (Jean-Louis de), XLVIII, 69.
Romeville (Rd P. Claude de), S. J., XLI, XXXV. — XLIII, XXV.
Rosaz (Urbain), XLVIII, 149.
Rossillon (Rds de), LV, 199, 219.
Rossillon (Mgr Pierre), év. Mission., LX, 69.
Rouge (François-Marie), XLII, 134. = Joseph, curé de St-Sigismond, LVIII, 102.
Rousseau (Jean-Jacques), tableau, XLVIII, 360. — LVI, 138. = testament de 1737, LVII, VII.
Rouvenoz (Nes), XLIII, 230.
Roux (Claude), XLIV, 148, 163, 165, 191, 195, 412, 415. = Philibert, XLIV, 206.
Rovorée (Jacques de), LX, 16. = Pierre, XLI, 142.
Ruche (Jean), LIX, 255.
Ruffard (Cl.-André), LII, 67.
Rutfier (Nes de), XLVIII, 282.
Rulland (Rds), LI, 36, 53, 60, 61, 63, 64. — LIX, 248, 279.
Rumilly-en-Albanais, décanat, LIV, 2. — XLVI, XII. = Collège, LVI, 155. = Capucins, XLVI, 105. = Oratoriens, LVI, 155. = Construction d'orgues, XLVI, XII. = Notre Dame de l'Aumône, LIII, VI.
Rumilly-sous-Cornillon, château, XLVII, 143.
Rup (Mgr), suppléant de l'évêque, XLI, 142, 144, 145. — XLIV, 50. — LI, 16. — LVIII, 74. — LX, 17, 95, 160.
Ruph (St), reliques, XLV, LVIII.
Saconay (Nes de), XLIII, 236. — XLVII, 174.
Sacrati (Hugues), XLV, 81.
Saddier (Joseph), LX, 28.
Sage (Joseph), XLIV, 149, 154.
Saillet (Claude), LIX, 134. = Philibert, LII, 63, 70.
Saint-Cergues (Jeanne de), XLVIII, 264.
Saint-Clair (Mgr André), LIV, XIV.
Saint-Ferréol, XLVII, 119. — LV, 125, 132.
Saint-Germain-sur-Talloires, LVI, XII. — LVII, 299-319.
Saint-Gervais, XLVI, 1-40, 15, 32, 39. — XLVIII, 441. — LIX, 55, 267, 278, 310.
Saint-Jean-de-Sixt, XLIV, 19, 78, 217. — XLIX, 146. — LX, 85-150.

Saint-Jeoire (Nes et Rds de), LIX, 21, 115.
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, judicature, L, XXVIII, XXXI. = Traités de 1603 et de 1815-1816, LI, x. — LII, 121. — LVII, XV. = Capucins, XLVI, 103.
Saint-Marcel (Pierre), Vic. Gén., LIII, 53, 58, 105. = Nicolas, LIII, 55, 87.
SAINT-MARTIN-SUR-ARVE, LIX, 11, 286, 310.
SAINT-MARTIN (MONT), LV, 126.
SAINT-MAURICE-DE-RUMILLY, XLVII, 147.
SAINT-MICHEL-DU-LAC, à Servoz, château, XLVII, 205.
SAINT-NICOLAS-DE-VÉROCE, XLVI, 28. — LIX, 311.
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE, LIX, 308.
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, LII, XI.
SAINT-SIGISMOND, LV, VIII.
SAINTE-CATHERINE-DU-SEMNOZ, monastère, LVI, 158. — LXI, ...
Sales (Jean-Louis de), LV, 311. = Amédée, XLV, XXIX. = Joseph, LV, 225, 232. = Louis, XLI, 164. = Pierre-François (Mgr), éveque d'Aoste, LV, 22. — LVI, 88. = Philippine, LVI, 175. = Voir François de Sales (Saint).
Salés (Bx Jacques), martyr, XLV, XXI.
SALLANCHES, LIX, 1-161. = Collégiale, XLI, IX. = Collège et écoles, XLI, VII. — XLII, 30. — LIX, 108, 156, 157. = Capucins, XLVI, 105. — LIX, 110. = Châteaux, XLVII, 202. = Décanat, LIV, 2. — LIX, 8. = Eglise, LIX, 64, 68, 69, 71, 73, 77, 79, 131, 142, 153. = Cloches, LIX, 65. = Hôpital, LIX, 104. = Ruines du mandement, LIX, 55 et suiv. = Incendie de 1840, LIX, 151. = Ursulines, LIX, 113.
SAMOENS, collégiale, XLIII, XXII. = Paroisse, XLV, XLIII. — LVI, 132. = Ecoles, LVI, 18, 120.
Santa-Rosa, député, XLVIII, 430.
Satre (Georges), LIX, 295.
Saultier (Louis), LII, 25.
Saunier, calviniste, LIV, 6, 8.
Sautier (Joseph-Marie), LIX, 148.
Savarin (Jean), LV, 352.
Savey-Guerraz (Jean-François), XLIV, 259.

Savoie (Maison de), Benoit-Marie-Maurice, duc de Chablais, LV, 299. — LVI, 175. = Erasme, curé, LX, 91. = Janus, XLIII, 158. — XLVIII, 49. = Maurice, XLVIII, 57. = Philippe, XLIII, 154. — LIX 12.
Savoie-Nemours ou Genevois-Nemours (Branche de), Charles-Amédée, XLIII, 288. = Henri, XLIII, 276, 278, 285. = Jacques, XLIII, 270. — XLV, 23. = Autre Jacques, abbé d'Entremont, LV, 201. = Marie-Jeanne-Baptiste (Madame Royale), XLIII, 288, 290. — LV, 30, 75, 148, 238.
Savoie (Géographie de la), d'après un étudiant du 17e siècle, XLVIII, x.
Savoie (La) et l'Orient, de l'Abbé Cartier, LIII, xiv.
Sayn-Wittgenstein (princesse de), XLIX, 93, 96, 97, 102, 105.
Secret (Bernard), LV, xvii. — LVIII, xiii.
Septmoncel (Jura), XLI, xii.
Sergy (arrond. de Gex), LVI, 133.
Serment de fidélité exigé par les Français des prélats de Savoie, L, viii.
Serraval, XLIV, 18.
Servettaz (Antoine), XLII, xxx.
Servoz (Notre-Dame du Lac), LIX, 55 et suiv., 297, 311.
Servoz (Claude), LIX, 260. = Clément-Michel, LX, 121.
Sevrier, LV, 119, 132.
Seynod, LV, 126, 132.
Seyrier (Henri de), XLV, 70.
Seyssel, LVI, xx. = Capucins, XLVI, 106.
Seyssel (Nes de), XLI, 217. = Comte Marc, XLII, xxx.
Seythenex, LV, 125, 132.
Simond (M.-Michel), LIX, 222. = Philibert, conventionnel, XLII, xviii. — XLIV, 215, 220, 227, 232. — LIII, 88.
Sinton (Jean-Baptiste), Vic. Gén., LIII, 43.
Sionisme (Le) en Palestine, LI, xv.
Soir de guerre, par A. Despois, XLI, x.
Solle (Mgr Irénée-Yves de), év., XLI, 343. — XLIV, 170. — LII, 6, 9. — LX, 184.
Sommeiller (Germain), ingénieur, XLII, 124.
Sondaz (Perrine), mère du Chan. Fleury, LII, xiii. — LV, 154.

Sonjeon (Dominique), LIII, 115, 117.
Sonnaz (Nes de), XLI, 273, 345. = Janus, 274. = Hector, 275.
Sonnerat (Marc), LI, 29, 32, 38, 55. = Autres, LX, 193, 194.
Soret (Gabriel), LX, 27.
Soudan (M.-Justin), LX, 34.
Spina (J. de), XLVII, 27.
Suarez (famille), à Ugine, XLVIII, 272, 308.
Suchard (François-Joseph), LI, 40, 55.
Suscillon (Claude), LI, 17, 53, 60. = Guillaume, LI, 17, 35, 53, 60. = Général Hippolyte, LI, 206, 216, 224.
Sylvestre (François-Zozime), LX, 75. = Autres prêtres, 72, 74, 76.
Sylvestre-Jacquemoud (Christin), XLIV, 396, 406.
Tableau de St François de Sales et de St Vincent de Paul, de Moreau, LIII, 11.
Talloires, prieuré- abbaye, XLIV, 9, 63, 144. — LIII, 49, 53. — LVI, 156.
Tamié, abbaye, XLV, 1-12. — LIV, 56.
Tavel (Girard de), XLIV, 30. = Pierre, XLVIII, 148.
Tavernier (Claude), XLI, 134, 336, 339, 342, 344, 353. = Donat, XLV, 101, 103.
Teiller (Joseph), XLV, 111.
Ternier, mandement, L, xxv. — LII, 107.
Terreaux (Les), maison forte à Etrembières, LII, 97.
Terrier (Mgr Léon), évêque, LI, xv.
Tessier (Barthélemy), XLIV, 258. = Jean, lieutenant-colonel, XLIV, 502.
Testu (Michel), LIX, 279.
Thabuid (J.), XLVIII, 148.
Thévenod (Louis), LVIII, 119.
Thiez, mandement (ou Thyez), LII, 108. — LVI, 116. = Château à Ville-en-Sallaz, XLI, 98.
Thiollaz (Mgr Claude-François de), év. d'Annecy, XLI, 356. XLIV, 171, 175. — XLV, 51. — XLVIII, vii. — LI, 29. — LII, 9. — LVI, 9, 110, 186. — LVIII, 102. — LX, 31, 66, 117, 185.
Thiollaz (Nes de), XLV, 50. — LVII, 184, 198, 203.
Thomas Ier, comte de Savoie, XLI, 45.

Thomé (Hippolyte), XLV, 122.
Thones, XLIII, 7, 11, 18, 148, 156, 366. = Franchises, XLIII, 95, 105, 120, 402. = Maladière, XLIII, 129. = Marché et foires, XLIII, 71, 93, 121, 257, 278. — XLIV, 312, 372, 392. = Eglise, XLIV, 10, 22, 26, 29, 43, 47, 67, 96, 101, 105, 127, 170, 181, 183, 185, 192. = Collège, XLIII, 377-398. — XLIV, 303, 411-448. — LVIII, xxvi. = Ecoles, XLIII, 127. — XLIV, 393, 450. = Armoiries, XLIV, 462. = Affranchissements, XLIII, 351, 413. = Marquisat, XLIII, 319. = « Guerre de Thônes », XLIV, 235-276. = Clergé, XLIV, 185, 209.
Thonon, Capucins et Sainte-Maison, XLVI, 98, 100. — LVI, 149. = Curés à rayer de la liste, XLIV, 22, 25. = Eglise St Augustin, LVI, 20.
Thorens (Claude), LVIII, 57. = François, LII, 68.
Thy, château épiscopal à Viuz-en-Sallaz, XLVII, 192.
Tissay (Jacques), LIX, 279.
Tissót (Gaspard), LV, 321. = Joseph-Marie, plébain de Cluses, XLI, xlii. = Rd P. Joseph, sup. des Mission. de St François de Sales, XLIX, 85, 123.
Tivolière (Nes de la), XLV, 68.
Tochon (Claude), LX, 110. = Jean-Dominique, 171. = Aînédée, lieutenant, 211.
Tortolier (F.), XLV, 101.
Tournafol (Pierre), LIII, 115, 117.
Tournier (Jean-Marie), XLIV, 423.
Touvière (La), près d'Evian, ancienne paroisse, LVIII, 17, 45, 46, 48, 56, 57.
Tresun ou Treson, château à Annecy, LIII, 109.
Trombert (Claude), LIX, 279.
Tronc (Emeric), XLI, 145.
Tronchet (Jean-Claude), LIX, 247.
Trosset (Aimé), LVIII, 118. — LIX, 266. = Claude-François, XLI, 1-480, 414, 425 et suiv. — XLV, ix.
Tupin (Joseph), XLVI, 26, 31, 35, 37. — LIX, 129.
Turin (Siège de), en 1706, LVII, 106. = Traité de 1754, LIV, 5. = Convention du 16 mars 1816, LII, 123.
Turinaz (Mgr), évêque, LVI, 132.

Turombert, XLI, 99.
Ugine, XLVIII, 7-447, 14, 20, 35, 45, 219. = Eglise, 82, 85, 87, 106, 148, 160. = Ecoles, 192. = Hôpital, 133. = Usines, 439. — LVI, 63.
Uldry ou Uldrious, XLIV, 10, 197.
Urfé (Honoré d'), LX, 105.
Utilité de l'histoire locale, par L. Pfister, LIX, xxxiii.
Vagnat (Claude-Joseph), LVI, 156.
Valdisère (Ne de la), XLVIII, 370.
Valleiry, LIX, xi.
Vallet (François), LI, 62. = Guillaume, LI, 18, 53. = Pierre, LI, 53.
Vallier (François), LIX, 266. = Marin, LIX, 131, 260. = Pierre, XLIX, 16.
Vallières, XLI, xi.
Vallon, section de Bellevaux, Chartreuse,, XLI, xli. — L, 11, 63, 101, 103. = Seigneurie, 30, 44, 71, 80, 95. = Communauté, 57, 90.
Vallorcine, LIX, 301.
Valpergue (Joseph de), XLIII, 321, 328-338. = Christine, XLIII, 338.
Vandel (Jean-Marie), XLIX, 46.
Varax (Ner de), LVIII, 128.
Varicourt (Mgr Pierre-Marin-Rouph de), év., LIII, 71, 73, 75. — LVI, 188.
Vars (Jean-Baptiste de Regard de), XLIX, x.
Vaschy Aimé, XLIV, 501.
Vauchez (Claude-Joseph), LIX, 279.
Vaudois (Les) à travers la Savoie, XLVI, 47, 59, 69, 79.
Vaullet (Pierre-Marie), XLII, xxi. — LVII, 265.
Vaulx, XLV, xlix.
Vausselin (Joseph-Antoine, LI, 62.
Vège (Jean de), LX, 161.
Velland (Pierre), LI, 55.
Verbouz (Nes et Rds de), XLIV, 38.
Verchaix, LVI, 133.
Verdel (François), LII, 65, 70.
Verjus (Henri), LVII, xv.

VERNAZ (La), LIV, 13.
Vernaz (François), martyr, XLI, 306. — XLIX, 31. — LIII, 99. = Pierre, LIX, 222, 279.
VERS, LVI, 133.
VERSOIX (canton de Genève), LII, 118. — LVI, 133.
Verthier (Pierre de), LI, 52.
Veuilland (Pierre-Antoine), LII, VIII.
Veuillot (Louis), deux lettres à Mgr Rendu, LV, XL.
Veyrat-Charvillon Pierre-François (et non pas Jacques), XLIV, 178.
Veyrat (Georges), XLV, 115. — XLVII, 28.
VEÝRIER-DU-LAC, LV, 121.
Viannay (Jean), LIX, 307.
Vibert (J.-M.), LVII, 292.
Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, XLIII, 284.
Victor-Amédée II, duc et roi de Sardaigne, XLI, 285. — XLIII, 290, 294, 295, 302-306. — XLVI, 79, 82. — LIII, 34.
Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, XLIII, 357. — LV, 307.
Victor-Emmanuel Ier, roi de Sardaigne, XLIV, 359. — LII, 123.
Victor-Emmanuel II, roi de Sardaigne, XLI, 293. — XLIV, 378.
Victorin (Rd P.), L, 1-108.
Vidonne de Chaumont (Ne Pierre de), LIX, 120.
Vidonne de Villy de St Ange (François de), LIII, 30. — XLVII, 105-130. = Joseph-Auguste, LIII, 40.
Vidonne (Jean-Marie), XLII, 190.
VIEUGY, XLV, XLV. — LII, XII, XIV. — XLVII, 105-130. — LVIII, XI.
Vignet (François-Xavier, XLI, 222.
VILLARDS-SUR-THONES (Les), XLIV, 93 et suiv., 217. — LX, 51-84.
VILLARET, hameau de St-Jean-de-Sixt, LX, 88, 102, 108.
Ville (Nes de) ou Deville, XLIII, 234.
Villette (Nes de), XLIII, 244. = Nicod, XLI, 143. = Richard, LIX, 168. = Vullielme, LIX, 169.
VILLY, près de Contamine-sur-Arve, château, XLVII, 160.

VILLY, près de Reignier, château, XLVII, 162.
Vincent de Paul (Saint), reliques, LIII, 110.
Vincent Ferrier (Saint), à Annecy, en 1403, LVI, XVI.
Vincent (Henri), LII, 69 (voir de Fésigny).
Viollet (Joseph), XLV, 115. = Jean-François, LII, 68.
Viret (Louis), ministre protestant, XLI, 161 et suiv. — LIV, 6, 8. = Maurice, XLI, 158.
Viry (Comte Joseph-Marie de), ambassadeur, préfet, LVI, 178, 185. = Pierre, chef d'escadron, LX, III. = Jean, prêtre, LV, 107.
Vitelleschi (Mgr) Barthélemy, coadjuteur de l'évêque, XLI, 141. — XLIV, 41. — LI, 15. — LX, 16, 90, 94, 159.
Vittet (Maurice), XLI, 139.
Vittoz (Rd), des Villards-sur-Thônes, LX, 75. = Jean-Maurice, LI, 55. = Jean-François, LVIII, 117.
Vittoz (Claude), curé de La Giettaz, XLV, 115. — LVI, 77, 141. — LVIII, XIV.
VIUZ-EN-SALLAZ, LII, 110.
VIUZ-FAVERGES, prieuré, LV, 124.
Vivianus (Frère), LVII, VIII.
VIVIER, à Scientrier, château, XLVII, 184.
Vivier (Nes du), à Thônes, XLIII, 165.
Vivot (Rd P.), LVII, VIII.
VOIRONS (chapelle des), XLI, 33-38. — XLVII, IX. — LVI, 154.
Voisin (Polycarpe), XLII, 117.
Volland (Amédée), XLI, 60.
Voltaire, à Ferney, LVI, 93-103.
Vuagnàt (Joseph), LI, 56.
Vuarin (Jean-François), curé de Genève, LIII, 105, 107, 109.
Vuarnet (Emile), L, VIII. — LIII, XII. — LIV, XV.
Vuichard (Claude), XLII, 133, 140.
Vuido, éveque, voir : Gui de Faucigny.
Vulliet (Jean-Antoine), LX, 175. = Jean-Baptiste, LIX, 130, 142, 148.
Vulliez (Joseph-Marie), XLII, 20.
VULLIONEX, canton de Genève, décanat, LIV, 2.
YENNE, capucins, XLVI, 106.

IMPRIMERIE MATRINGE
80, Rue Carnot
— ANNECY —
G. DUCROT, Gérant

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME SOIXANTE ET UNIÈME

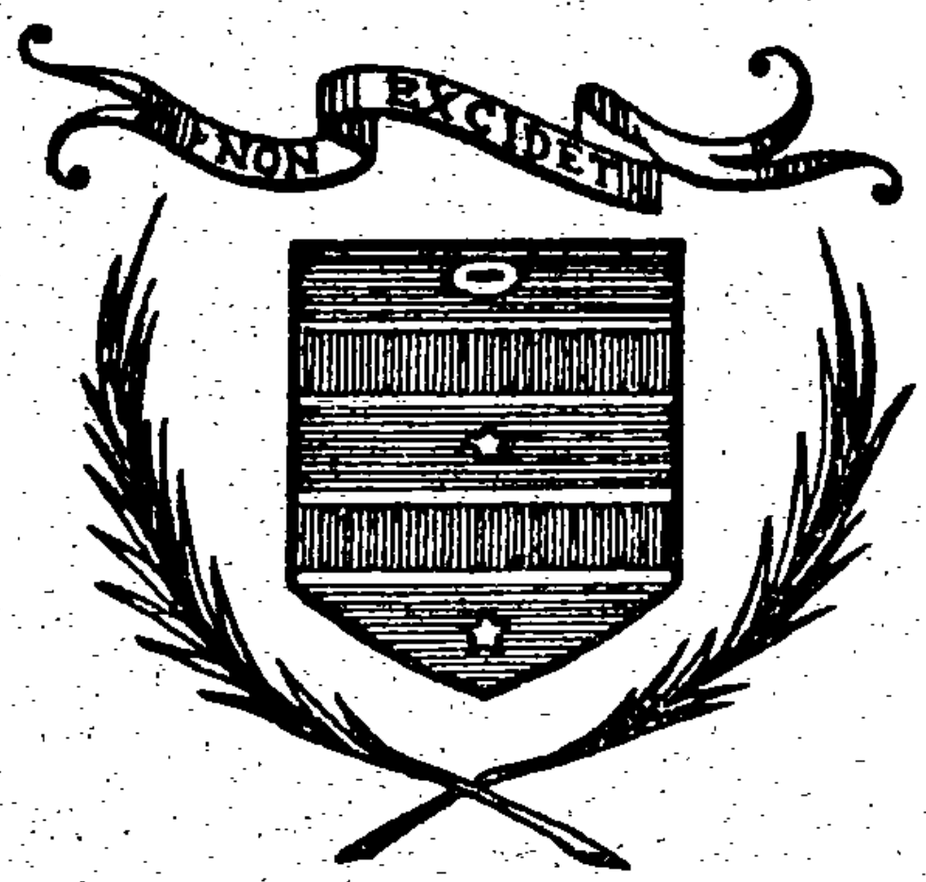

BELLEY
IMPRIMERIE A. CHADUC

1943

Principales Publications de l'Académie Salésienne

TOME I. — V. BRASIER, Etude sur S. Germain, moine bénédictin.

TOME II. — Lettres inédites de S. François de Sales. — Relation de la mort de S. François de Sales, par le marquis Cambis-Velleron. — J. LOMBARD, Le Doctorat de St François de Sales. — V. BRASIER, Etude sur S. Ruph. — J. MERCIER, Notice sur l'hôpital de la Providence d'Annecy. — J.-M. PETTEX, Statistique hist. du Dioc. d'Annecy. — P. BRAND, Les Synodes dans l'anc. Dioc. de Genève.

TOME III. — J. MERCIER, Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy. — J.-F. GONTHIER, Les châteaux et la chapelle des Allinges. — BRACHET, Monographie de la paroisse d'Arthaz. — H. C. La Voie romaine dans la vallée des Usses. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 1re part. — BRAND, Pouillé du Dioc. de Genève. — V. BRASIER, Bibliographie Salésienne.

TOME IV. — J. FALCONNET, Vie, culte et miracles du B. Jean d'Espagne.

TOME V. — L.-E. PICCARD, Hist. de Thonon et du Chablais.

TOME VI. — P.-F. PONCET, Mémoire sur le plain-chant en Savoie. — J. MERCIER, Le B. Pierre Favre. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 2e part. — DUCRETTET, Monogr. de Marlens. — J.-M. PETTEX, Notice biograph. sur l'historien Besson. — Précis de la visite de 1443.

TOME VII. — M. SAUTHIER-THYRION, Un épisode de la Révolution. Le cœur de S. François de Sales. — Jh-M. LAVANCHY, Les châteaux de Duin, le château de Dérée. — E. PLANTAZ, Monogr. d'Arâches. — A. MONTAGNOUX, Précis de comput ecclésiastique.

TOME VIII. — J. MERCIER, L'abbaye et la vallée d'Abondance. — J.-M. LAVANCHY, Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. — FLEURY, Monogr. de la paroisse d'Annemasse.

TOME IX. — J. FALCONNET, Une ascension au Mont-Blanc. — H. TAVERNIER, Monogr. des Gets et de la Côte d'Arbroz. — J. MERCIER, Notice sur J. Falcaz.

TOME X. — V. BRASIER, Etude sur les origines du doyenné de Talloires. — J.-F. GONTHIER, Hist. de l'instruction publique avant 1789 dans le dép. de la Haute-Savoie. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 3e part.

TOME XI. — J.-M. LAVOREL, Cluses et le Faucigny, 1re part. — J.-F. GONTHIER, Pouillé du Diocèse de Genève, en 1481.

TOME XII. — J.-M. LAVOREL, Cluses et le Faucigny, 2e part. — J.-F. GONTHIER, Les Evêques de Genève au temps du grand schisme, 1re part.

TOME XIII. — R. P. DOMENGE, La Mission de Vizagapatam.

TOME XIV. — J. MERCIER, Le Chapître de Saint-Pierre de Genève.

TOME XV. — V. BRASIER, Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. GONTHIER, Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

TOME XVI. — Jh-M. LAVANCHY, Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. GONTHIER, Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

TOME XVII. — J.-F. GONTHIER, Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. ORSAT, Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève.

TOME XVIII. — J. FALCONNET, La Chartreuse du Reposoir.

TOME XIX. — E. ROLLIN, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER, Variétés. — P.-J. MORAND, Monogr. de Villaz.

TOME XX. — H. FEIGE, Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

TOME XXI. — P.-M. LAFRASSE, Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT, Les trois abbés Picollet.

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME SOIXANTE-DEUXIÈME

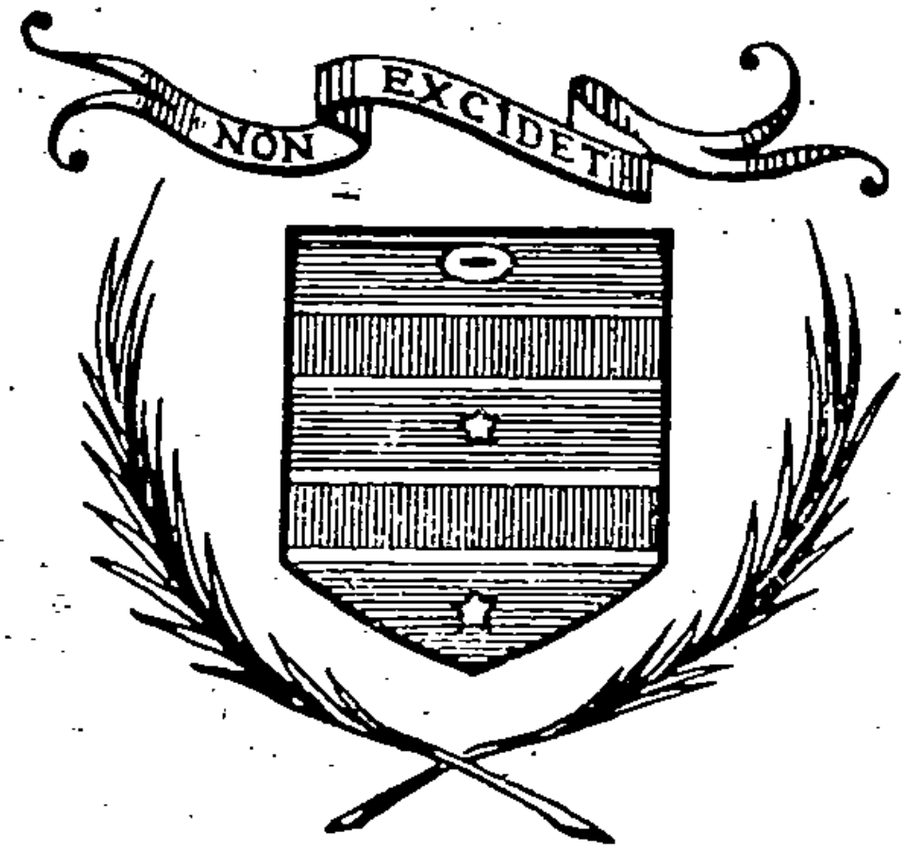

BELLEY

VII-1945

Principales Publications de l'Académie Salésienne

TOME I. — V. BRASIER, Etude sur S. Germain, moine bénédictin.

TOME II. — Lettres inédites de S. François de Sales. — Relation de la mort de S. François de Sales, par le marquis Cambis-Velleron. — J. LOMBARD, Le Doctorat de St François de Sales. — V. BRASIER, Etude sur S. Ruph. — J. MERCIER, Notice sur l'hôpital de la Providence d'Annecy. — J.-M. PETTEX, Statistique hist. du Dioc. d'Annecy. — P. BRAND, Les Synodes dans l'anc. Dioc. de Genève.

TOME III. — J. MERCIER, Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy. — J.-F. GONTHIER, Les châteaux et la chapelle des Allinges. — BRACHET, Monographie de la paroisse d'Arthaz. — H. C. La Voie romaine dans la vallée des Usses. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 1re part. — BRAND, Pouillé du Dioc. de Genève. — V. BRASIER, Bibliographie Salésienne.

TOME IV. — J. FALCONNET, Vie, culte et miracles du B. Jean d'Espagne.

TOME V. — L.-E. PICCARD, Hist. de Thonon et du Chablais.

TOME VI. — P.-F. PONCET, Mémoire sur le plain-chant en Savoie. — J. MERCIER, Le B. Pierre Favre. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 2e part. — DUCRETTET, Monogr. de Marlens. — J.-M. PETTEX, Notice biograph. sur l'historien Besson. — Précis de la visite de 1443.

TOME VII. — M. SAUTHIER-THYRION, Un épisode de la Révolution. Le cœur de S. François de Sales. — Jh-M. LAVANCHY, Les châteaux de Duin, le château de Dérée. — E. PLANTAZ, Monogr. d'Arâches. — A. MONTAGNOUX, Précis de comput ecclésiastique.

TOME VIII. — J. MERCIER, L'abbaye et la vallée d'Abondance. — J.-M. LAVANCHY, Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. — FLEURY, Monogr. de la paroisse d'Annemasse.

TOME IX. — J. FALCONNET, Une ascension au Mont-Blanc. — H. TAVERNIER, Monogr. des Gets et de la Côte d'Arbroz. — J. MERCIER, Notice sur J. Falcaz.

TOME X. — V. BRASIER, Etude sur les origines du doyenné de Talloires. — J.-F. GONTHIER, Hist. de l'instruction publique avant 1789 dans le dép. de la Haute-Savoie. — A. DUCIS, S. Maurice et la légion Thébéenne, 3e part.

TOME XI. — J.-M. LAVOREL, Cluses et le Faucigny, 1re part. — J.-F. GONTHIER, Pouillé du Diocèse de Genève, en 1481.

TOME XII. — J.-M. LAVOREL, Cluses et le Faucigny, 2e part. — J.-F. GONTHIER, Les Evêques de Genève au temps du grand schisme, 1re part.

TOME XIII. — R. P. DOMENGE, La Mission de Vizagapatam.

TOME XIV. — J. MERCIER, Le Chapître de Saint-Pierre de Genève.

TOME XV. — V. BRASIER, Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. GONTHIER, Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

TOME XVI. — Jh-M. LAVANCHY, Monogr. de Saint-Jorioz. — J.-F. GONTHIER, Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 1re part.

TOME XVII. — J.-F. GONTHIER, Journal de S. François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. ORSAT, Monogr. de Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève.

TOME XVIII. — J. FALCONNET, La Chartreuse du Reposoir.

TOME XIX. — E. ROLLIN, Monogr. de Viuz-en-Sallaz. — J.-F. GONTHIER, Variétés. — P.-J. MORAND, Monogr. de Villaz.

TOME XX. — H. FEIGE, Hist. de Mélan, monastère de moniales Chartreuses.

TOME XXI. — P.-M. LAFRASSE, Table alphabétiq. des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. ALBERT, Les trois abbés Picollet.

144

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TABLE GÉNÉRALE DES TOMES XLI A LX

TOME SOIXANTE-TROISIÈME

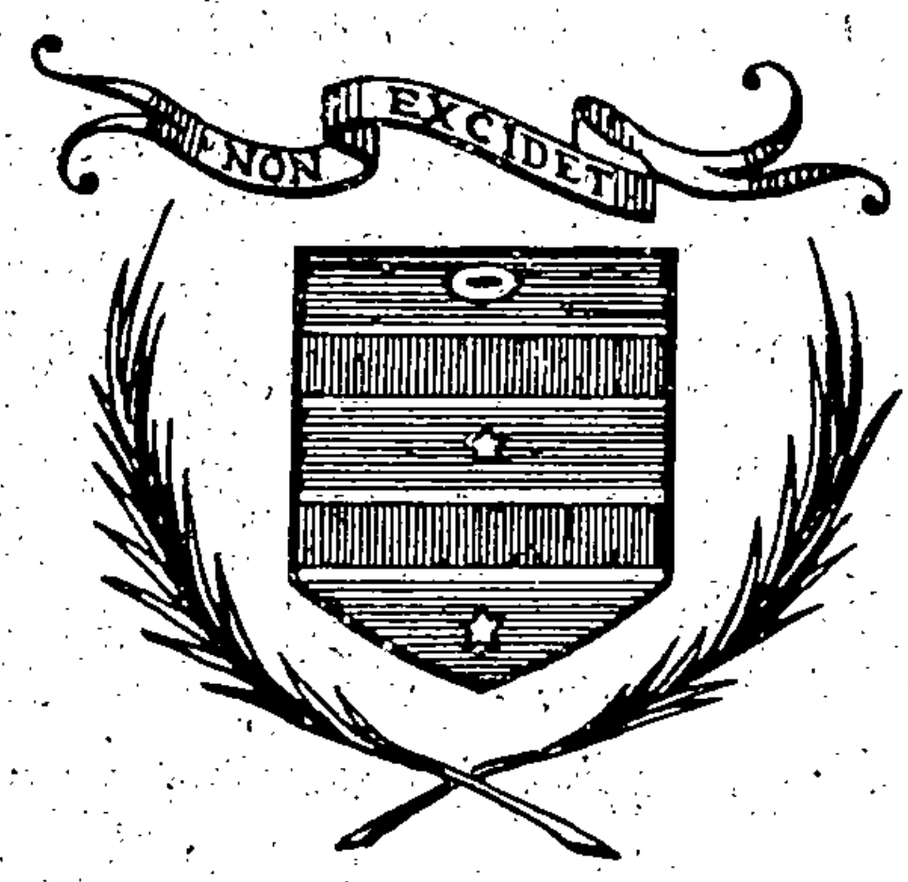

ANNECY
IMPRIMERIE R. MATRINGE

1948

Principales Publications de l'Académie Salésienne

TOME I. — V. Brasier: Etude sur saint Germain, moine bénédictin.

TOME II. — Lettres de St François de Sales. — Mort de St François de Sales, par Cambis-Velleron. — J. Lombard: Doctorat de St François de Sales. — V. Brasier: Etude sur St Ruph. — J. Mercier: L'hôpital de la Providence d'Annecy. — J.-M. Pettex: Statistique hist. du Dioc. d'Annecy. — P. Brand: Les Synodes dans l'anc. Dioc. de Genève.

TOME III. — J. Mercier: Les Clarisses de Genève et d'Annecy. — J.-F. Gonthier: Les châteaux et la chapelle des Allinges. — Brachet: Arthaz. — H. C.: La Voie romaine dans la vallée des Usses. — A. Ducis: St Maurice et la Légion Thébéenne, 1re part. — Brand: Pouillé du Dioc. de Genève. — V. Brasier: Bibliographie salésienne.

TOME IV. — J. Falconnet: Vie, culte et miracles du B. Jean d'Espagne.

TOME V. — L.-E. Piccard: Histoire de Thonon et du Chablais.

TOME VI. — P.-F. Poncet: Le plain-chant en Savoie. — J. Mercier: Le B. Pierre Favre. — A. Ducis: St Maurice et la Légion Thébéenne, 2e part. — Ducrettet: Marlens. — J.-M. Pettex: L'historien Besson. — Précis de la visite de 1443.

TOME VII. — M. Sauthier-Thyrion: Un épisode de la Révolution. Le cœur de St François de Sales. — Jh.-M. Lavanchy: Les châteaux de Duin, le château de Dérée. — E. Plantaz: Arâches. — A. Montagnoux: Précis de comput ecclésiastique.

TOME VIII. — J. Mercier: L'abbaye et la vallée d'Abondance. — J.-M. Lavanchy: Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. — Fleury: Annemasse.

TOME IX. — J. Falconnet: Une ascension au Mont-Blanc. — H. Tavernier: Les Gets et La Côte d'Arbroz. — J. Mercier: Notice sur J. Falcaz.

TOME X. — V. Brasier: Origines du doyenné de Talloires. — J.-F. Gonthier: L'instruction publique avant 1789 dans le dép. de la Hte-Savoie. — A. Ducis: St Maurice et la Légion Thébéenne, 3e part.

TOME XI. — J.-M. Lavorel: Cluses et le Faucigny, 1re part. — J.-F. Gonthier: Pouillé du Diocèse de Genève, en 1481.

TOME XII. — J.-M. Lavorel: Cluses et le Faucigny, 2e part. — J.-F. Gonthier: Les Evêques de Genève au temps du grand schisme.

TOME XIII. — R. P. Domenge: La Mission de Vizagapatam.

TOME XIV. — J. Mercier: Le Chapître de Saint-Pierre de Genève.

TOME XV. — V. Brasier: Les abbayes de Cisterciennes dans le Dioc. de Genève. — J.-F. Gonthier: Les Evêques de Genève au temps du grand schisme (suite), et du grand schisme à la Réformation.

TOME XVI. — Jh.-M. Lavanchy: Saint-Jorioz. — J.-F. Gonthier: Journal de St François de Sales durant son épiscopat.

TOME XVII. — J.-F. Gonthier: Journal de St François de Sales durant son épiscopat, 2e part. — M. Orsat: Servoz. — Registre des anniv. des Macchabées à Genève.

TOME XVIII. — J. Falconnet: La Chartreuse du Reposoir.

TOME XIX. — E. Rollin: Viuz-en-Sallaz. — J.-F. Gonthier: Variétés. — P.-J. Morand: Villaz.

TOME XX. — H. Feige: Mélan, monastère de Chartreuses.

TOME XXI. — P.-M. Lafrasse: Table alphabétique des 20 premiers volumes de l'Acad. Sal. — N. Albert: Les trois abbés Picollet.

TOME XXII. — J.-F. Gonthier: Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation (suite). — Obituaire du Clergé du Dioc. de Genève de 1704 à 1742.

TOME XXIII. — J.-M. Chevallier: Reignier, 1re partie. — J.-F. Gonthier: Les Abbés des mon. chan. réguliers de St Augustin.

TOME XXIV. — A. Gavard: Peillonnex, prieuré, paroisse, commune.

TOME XXV. — N. Albert: Vie et écrits de M. le Chan. J. Mercier. — J.-M. Chevallier: Reignier, 2e partie.

TOME XXVI. — P.-M. Lafrasse: Liturgie dans l'anc. Dioc. de Genève.

TOME XXVII. — P.-M. Lafrasse: Liturgie Dioc. de Genève (fin). — Visites pastorales de 1411 à 1518. — J.-M. Lavorel: La Révolution et le Clergé en France et en Savoie. — Obituaire des Cordeliers de Genève. — J.-F. Gonthier: Papes, Cardinaux et Evêques, originaires de Savoie. — J.-M. Lavorel: Cartelles de la Cathédrale d'Annecy.

TOME XXVIII. — J.-F. Gonthier: Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps.

TOME XXIX. — J.-F. Gonthier: Inventaire de l'abbaye d'Aulps (fin).

TOME XXX. — Nestor Albert: Mgr C.-F. de Thiollaz, Evêque d'Annecy (1752-1832), et Rétablissement de ce Siège épiscopal (1814-1824).

TOME XXXI. — Nestor Albert: Mgr C.-F. de Thiollaz (tome II).

TOME XXXII. — J.-F. Gonthier: Traité de Lausanne; Philothée; la Dîme. — Rannaud: Chartreuse de Pomier.

TOME XXXIII. — J.-M. Lavanchy: La Sainte-Maison de Thonon (1590-1793). — P.-J. Morand: Loisin. — J.-F. Gonthier: Origine des noms de famille savoisiens.

TOME XXXIV. — A. Gavard: Les Archives de l'Abbaye de Sixt. — Jacques Carron: Insurrection de la vallée de Thônes en 1793.

TOME XXXV. — J.-M. Lavorel: Translations des Reliques de nos Saints. — J.-F. Gonthier: Les Plébanies. Paroisse de Bons. — A. Servettaz: Catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le Diocèse d'Annecy. — J. Mouthon: Vallée de Boëge pendant la Révolution. — Ch. Rebord: La Propagation de la Foi et la Ste-Enfance.

TOME XXXVI. — A. Gavard: L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt. — A. Chaperon: Saint-Gingolph. — Ch. Rebord: Tableau des Paroisses du Diocèse de Genève à la Réforme.

TOME XXXVII. — J. Mouthon: Le Villard et la Vallée de Boëge avant la Révolution. — Ch. Rebord: Le Collège de Saint-Nicolas à Avignon, avec un Epilogue sur Louvain.

TOME XXXVIII. — Albert: Mgr C.-M. Magnin, évêque d'Annecy. — Le tombeau de Mgr Rey et procès-verbal d'exhumation.

TOME XXXIX. — Mouthon: Calvaire de Miribel. — A. Servettaz: Les comparaisons de saint François de Sales dans l'*Introduction*. — M. Sautier-Thyrion: Transfert du cœur de saint François de Sales. — D. Duret: Promenade à Sainte-Catherine. — Ch. Rebord: Etat du Diocèse de Genève par Mgr Biord. — Pernoud: Table des matières des manuscrits de Besson. — J. Despois: Prix de poésie décerné par l'Académie de Savoie.

TOME XL. — P. Lafrasse: Dingy-Saint-Clair. — P. Martin: Les Orpailleurs et Chercheurs d'Or de l'Abyme. — P. Martin: Les décollations de la Saint-Jean à Moye. — F. Marullaz: A propos de l'Escalade.

TOME XLI. — C.-F. Trosset: Monographie de Fessy-Lully.

TOME XLI *bis*. — P.-M. LAFRASSE: Table des Tomes XXI à XLI.

TOME XLII. — Mgr REBORD : Simond et Albitte en Savoie. — J.-M. LAVOREL: Le chanoine J.-François Gonthier. — F. MARULLAZ: Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan.

TOME XLIII. — Sainte Colette en Savoie. — Ch.-F. POCHAT-BARON: Histoire de Thônes, 1re partie.

TOME XLIV. — Ch.-F. POCHAT-BARON: Thônes, 2e partie.

TOME XLV. — Abbé Dom ALEXIS: Eglise de Tamié. — F. COUTIN: Histoire d'Alby.

TOME XLVI. — Abbé MOUTHON: Saint-Gervais à la Veille de la Révolution. — Chan. GAVARD: Les Vaudois, Luzernois ou Barbets, en Savoie (1685-1690). — R. P. VICTORIN: L'Introduction des Capucins en France et en Savoie. — F. COUTIN: Histoire d'Alby, 3e partie.

TOME XLVII. — COUTIN: Histoire d'Allèves. — Abbé MOUTHON: Un Drame au Col du Bonhomme. — F. MUGNIER: Une belle famille de Vieugy. — Lucien GUY: Anciens châteaux du Faucigny.

TOME XLVIII. — R. P. BUFFET; Ugine: Notes d'histoire.

TOME XLIX. — R. P. BUFFET: Le Collège d'Evian.

TOME L. — R. P. EUGÈNE: La Chartreuse de Vallon.

TOME LI. — Chan. COUTIN: Histoire de Montmin. — Abbé CLARET: Famille de Botanistes.

TOME LII. — Chan. GAVARD: Etrembières. — F. GAILLARD: Essert-Esery.

TOME LIII. — Chan. COUTIN : Le Chanoine A. Gavard. — Chan. MUGNIER : Un tableau de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul. — R. P. BUFFET: Mgr J.-M. Paget.

TOME LIV. — Chan. COUTIN: 4e Centenaire de la Réforme. — Chan. MUGNIER: Noël Hugon-Pergod. — Alph. BEAUQUIS: Le plan d'extension d'Annecy. — J. RENNARD: La Savoie et le 3e centenaire des Antilles. — Chan. MUGNIER: Le petit tableau de saint François de Sales.

TOME LV. — F. MUGNIER: A propos de l'historien Besson. — Deux lettres inédites de Louis Veuillot. — L. PFISTER: Echo du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. — F. COUTIN: Histoire de l'Eglise Notre-Dame-de-Liesse.

TOME LVI. — L. BUFFET: Monseigneur Biord.

TOME LVII. — Chan. COUTIN: Histoire d'une Seigneurie: Montpon-sur-Alby. — M. DURET: Un soi-disant prêtre apostat sous la Révolution. — J. LAROCHE-JOUBERT: Les Oratoires. — Chan. COUTIN et Mgr REBORD: La bienfaisance chrétienne à Annecy. — Abbé VIBERT: Le Guide d'Entremont. — Abbé BOCQUET: Saint François de Sales à Saint-Germain.

TOME LVIII. — Abbé M. DURET: Neuvecelle et ses anciennes Filiales: La Touvière et Marêche. — Chan. POCHAT-BARON: Le P. Mortara en Savoie. — X. : L'Orphelinat du Sacré-Cœur d'Annecy.

TOME LIX. — Chan. COUTIN: La Collégiale de Sallanches et ses annexes. — Réception de S. E. Mgr Cesbron, président d'honneur. — L. PFISTER: De l'utilité de l'histoire locale. — G. MARTIN: Quelques images de saint François dans son Traité de l'Amour de Dieu.

TOME LX. — Hommage à Mgr Rey. — Chan. POCHAT-BARON : Les paroisses de la Vallée de Thônes.

TOME LXI. — Chan. POCHAT-BARON: Les Paroisses de la Vallée de Thônes (suite et fin).

TOME LXII. — Chan. REBORD: Histoire de Crest-Voland.

MÉMOIRES
ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

TOME SOIXANTE-QUATRIÈME

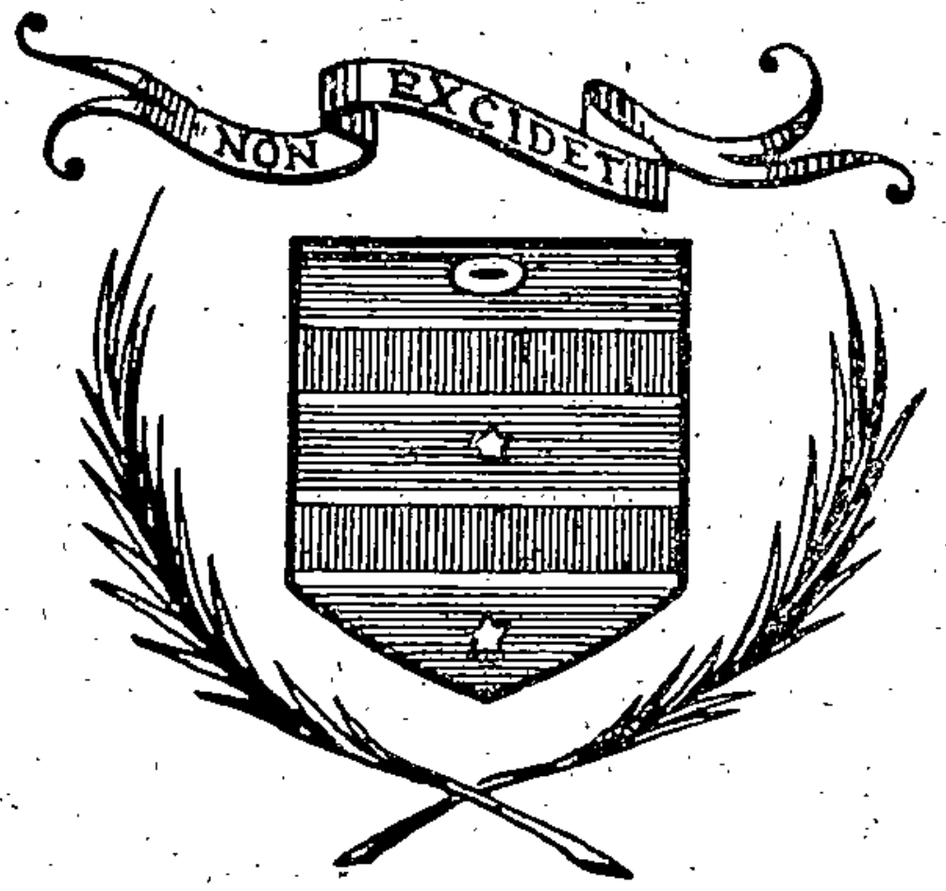

ANNECY
IMPRIMERIE MODERNE
G. DUCROT, Gérant

1948

8° Z
1108

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1945
présidée par M. le Chanoine Coutin

Le président mentionne avec regret le décès de M. le chanoine Gros, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, membre d'honneur de notre Académie, historien distingué, auteur d'un dictionnaire sur les noms de lieux, etc..., et le décès de M. Norbert Dunoyer, ancien maire de Juvigny, bien connu aussi par ses travaux d'histoire. De pieuses condoléances sont adressées aux familles en deuil, ainsi qu'à la Société d'Histoire de Maurienne.

Par M. le chanoine Mugnier, l'Académie apprend avec peine la grave maladie du Rév. Père Comerson, supérieur général des Missionnaires de St François de Sales, l'un de ses membres éminents ; elle lui envoie ses vœux et son cordial souvenir.

Notre confrère, Mme Soufront, de Thonon, offre son ouvrage intitulé « Gazette Rimée, au temps où la calamité fondit sur l'humble humanité », ouvrage honoré d'une préface de S. A. R. Mme la Duchesse de Vendôme, et orné des couleurs françaises et belges. Le contenu, d'une vivante actualité, répond parfaitement au titre.

M. le chanoine Coutin lit un article paru le 30 décembre dernier dans le *Savoyard de Paris*, sur « Saint François de Sales, patron des journalistes ».

M. le chanoine Mugnier continue la lecture des notes inédites de Mgr Rebord sur l'action de nos évêques de Genève-Annecy en faveur des futurs prêtres. Mgr d'Arenthon d'Alex attachait une grande importance aux ordres mineurs et par une ordonnance du 15 février 1662, il fixa les conditions auxquelles seraient soumis les aspirants au sous-diaconat. Ces initiatives du grand évêque ont été codifiées depuis lors. Il exigeait des futurs prêtres une connaissance approfondie du plain-chant.

Mgr Rebord étudiait aussi la question du « titre clérical » remplacé par la chapellenie ou la pension. Cet important travail sera publié dans les Mémoires de l'Académie.

Séance du 10 Avril 1945

présidée par M. le Chanoine Coutin

L'Académie vient de perdre, le 18 mars, l'un de ses membres des plus méritants, M. l'abbé Antoine Dufournet, du clergé de Paris, originaire de Chilly. Historien très apprécié, il avait publié l'Histoire de Seyssel et « La Jeunesse de Saint François de Sales », ouvrage qui formait la première partie de celui qu'il préparait sur ce saint. Récemment, le Cardinal de Paris avait proposé à M. Dufournet un poste de chanoine prébendé, mais notre confrère avait préféré garder sa liberté

Nous avons perdu également M. Louis Paccard, fondeur de cloches, membre agrégé. Le président adresse de pieuses condoléances aux familles en deuil. Et il tient à saluer la mémoire de l'abbé Camille Folliet, mort pour la France, le 9 avril, — bien qu'il ne fit pas partie de l'Académie — laissant un noble exemple d'abnégation et de dévouement. L'ouvrage qu'il allait faire publier « Croquis de prison et Chemin de croix inachevé » redira ce qu'il avait enduré.

En réponse à une lettre du président de l'Académie de Savoie au sujet des archives de Savoie induement conservées à Turin depuis l'Annexion, un vœu est émis pour demander, avec les autres Sociétés Savantes, la restitution de ces archives.

Le président présente parmi les publications reçues le nouveau volume de Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne. Il lit et commente plusieurs études fort intéressantes pour la Savoie: Mémoires des curés de Savoie sur leurs portions congrues vers 1773, par le chanoine Gros ; le tombeau en la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne de Georges de Sales, grand Prieur d'Auvergne, Maréchal de l'Ordre de Malte, décédé en 1759, arrière-petit-neveu de saint François (chanoine Gorré) ; un testament de chanoine au XVII[e] siècle (chan. Gorré) ; histoire des Monnaies de Savoie (M. Minoret) ; les devants d'autels en cuir doré (M. J. Bellot), etc...

M. L. Pfister présente le nouvel ouvrage « Notre beau Faucigny » que son auteur, M. Lucien Guy, veut bien nous offrir. Félicitations et remerciements.

SÉANCE DU 5 JUIN 1945

présidée par M. le Chanoine Couttin

M. le chanoine Mugnier analyse un manuscrit écrit en 1876, par le chanoine Veyrat-Charvillon qui le remit à Mgr Rebord, sur l'œuvre de Notre-Dame du Refuge à Annecy. Fondée en 1853, par Mlle Crémieu, placée bientôt sous la direction des Sœurs de Charité et sous le généreux patronage des Nouveaux Convertis, cette œuvre s'occupait des jeunes filles pauvres. En 1855, elle fut installée dans l'immeuble appelé encore « le Refuge » (rue Maréchal Lyautey, au-dessus du Thiou). Mgr Rendu en devint le président. Depuis bien des années, l'Orphelinat du Sacré-Cœur a remplacé le Refuge.

Le Président présente la table des matières des volumes 41 à 50 de nos « Mémoires » que M. le chanoine Pochat-Baron vient de rédiger avec un soin digne d'éloges. De vifs remerciements sont adressés à l'auteur.

M. l'abbé Moccand envoie une étude qu'il consacre à Adélaïde, fille d'Aymon I[er], Baron du Faucigny, qui fonda au XII[e] siècle, à Salmoiry-Sixt, un couvent de Cisterciennes,

filiale de l'Abbaye de Sixt, premier monastère de femmes dans le diocèse de Genève.

Séance du 9 Octobre 1945
présidée par M. le Chanoine Coutin

Le Président adresse des condoléances à notre confrère M. Paul Tapponnier qui a eu la douleur de perdre sa mère.

M. l'abbé Louis Gros, archiprêtre d'Aiguebelle, neveu du regretté chanoine Gros, Président de la Société d'Histoire de Maurienne, est nommé membre agrégé.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Gaston Gaillard, de Viry, qui rappelle que ses nombreux documents historiques sont à la disposition des membres de l'Académie.

Il présentes les ouvrages et publications reçus :

De M. Guichonnet : « L'Emigration saisonnière en Faucigny pendant la première moitié du XIXe siècle », ouvrage fort intéressant ; les Mémoires de l'Académie Chablaisienne contenant notamment une étude du général Bordeaux sur les Savoyards à l'étranger ; la « Revue Savoisienne » dans laquelle le Président cite en particulier un travail sur « une coutume passée : le Pain Bénit », par MM. Hubert et Louis Pfister.

M. le chanoine Duchêne, trésorier, présente les comptes de l'exercice 1944 qui sont approuvés.

Voici ces comptes :

COMPTES DE L'EXERCICE 1944

Recettes :

Solde exercice 1943.....	1.872	
Cotisations.	4.848	
Vente volumes.....	8.005	
Recettes diverses.....	1.416	
Total.....	16.141	16.141

Dépenses :

Correspondance et frais divers.....	725	
Facture Chaduc, volume 1943.....	3.304	
Dépenses relatives au local.....	755	
Administration.....	710	
Total.....	5.494	5.494
Excédent de recettes.....		10.647

M. Louis Pfister signale qu'à la suite de M. Donnet, Archiviste du Valais, dont il a déjà été fait allusion ici, un Genevois, M. l'abbé Bourgoin, dans sa « Vie des Saints », en vente à Annecy, enlève sans hésitation Saint Bernard de Menthon à la Savoie. Il en fait un Valdotain de naissance. Très visible est le parti-pris de ces auteurs dont les arguments ne reposent que sur des lacunes, des doutes et des machinations supposées, alors qu'ils négligent et la tradition religieuse et populaire et les documents favorables à cette tradition, laquelle, heureusement, garde Saint Bernard de Menthon parmi les plus illustres savoyards (Voir article séparé).

Séance du 11 Décembre 1945

présidée par M. le Chanoine Coutin

Le Président annonce que le prochain volume des Mémoires de l'Académie paraîtra au début de l'année.

Il signale l'étude présentée à l'Académie Florimontane par notre secrétaire sur « Louis XIII, Richelieu et Mazarin au Château d'Aléry » en 1630, dans laquelle étude il est question du pèlerinage des deux premiers au tombeau de saint François de Sales.

De la part de M. Paul Tapponnier, le Président donne lecture d'une communication sur « le vicaire général Ruche et l'académicien Georges Goyau ». Tout récemment, M. Ruche est décédé à Genève, âgé de 90 ans. Il avait été ordonné en 1879, à Veyrier-sous-Salève, par Mgr Mermillod, l'évêque exilé de Genève. Grand ami de la Savoie, il recevait chez lui Georges Goyau, alors qu'en 1914, le célèbre écrivain catho-

lique rassemblait la documentation qui devait lui permettre d'écrire ses deux remarquables ouvrages sur Genève « Ville-Eglise ». C'est chez le chanoine Ruche que M. Tapponnier connut Georges Goyau qui vint ensuite chez lui à Collonges-sous-Salève (Voir article séparé).

M. le chanoine Mugnier signale que dáns l'ouvrage de l'abbé Trésal sur les origines du schisme anglican, il est question de plusieurs notes que notre illustre compatriote Eustache Chappuis, alors ambassadeur à Londres de Charles-Quint adressait à celui-ci à ce sujet. Ces notes, d'un précieux intérêt, pourront faire l'objet d'une étude spéciale.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1946,
présidée par M. le Chanoine Coutin

Le Président dit la grande perte qu'a faite l'Académie par la mort de M. l'abbé Moccand, ancien curé de Doussard ; membre très actif, il avait publié plusieurs travaux historiques, et dans nos prochains Mémoires paraîtra son étude sur Adélaïde de Faucigny, sœur du bienheureux Ponce. A la famille du regretté défunt, le Président adresse de pieuses condoléances.

M. P. Tapponnier parle de Pellegrino Rossi, qui en 1846, joua un rôle important lors de l'élection de Pie IX. Venu de Romagne, il est en 1819 professeur catholique de droit romain et criminel à l'Académie de Genève ; en 1832, il dirige le journal « Le Fédéral » ; en 1833, Rossi devient professeur au Collège de France, membre de l'Académie des Sciences ; en 1845, il est pair de France, puis comte et ambassadeur de Louis-Philippe auprès du Saint-Siège.

M. le chanoine Coutin fait l'historique du château de Monthoux, près d'Annemasse. Bâti en 1245 par Aimon de Faucigny, tenu en fief du duc de Savoie en 1465 par les de La Pallud, il est pris en 1536 par les Bernois et assiégé plusieurs fois par les Genevois. Depuis 1532, propriété des Guillet, il est légué en 1875 par leur descendante la comtesse Foncet de Montailleur à Mgr Mermillod, évêque chassé de

Genève qui, à son tour, en 1892, le laissa aux Evêques d'Annecy.

M. L. Pfister signale l'intéressant ouvrage de M. le Chanoine Perroud, de Chambéry, sur le « Jansénisme en Savoie » dont un chapitre est consacré au diocèse de Genève-Annecy. La Conclusion rappelle les traces regrettables que les erreurs de Port-Royal laissèrent dans notre pays.

Séance du 18 Juin 1946
présidée par M. le Chanoine Coutin

M. le Président présente le premier volume de l'Histoire de Maurienne, œuvre posthume du regretté chanoine Gros, publié par son neveu M. l'abbé Gros, curé d'Aiguebelle, qui nous l'offre.

Il signale dans la « Revue Savoisienne » le travail de M. Louis Pfister sur « Louis XIII, Richelieu et Mazarin au château d'Aléry ».

M. Coutin lit une notice qu'il a écrite sur le château de Boisy. En 1378, Pierre de Savoie le donnait en investiture à la famille des Clets. En 1609, Gallois de Sales reconnaît le tenir d'Henri de Genevois-Nemours. Le père de saint François en avait pris le nom. En 1730, il était la propriété de son petit-fils le marquis François de Sales.

Le Président parle aussi des fêtes du 7e centenaire de Notre-Dame de l'Aumône à Rumilly, auxquelles il a assisté, et il fait connaître que l'Académie Salésienne s'associera à la manifestation que l'Académie Florimontane organise pour le 25 juin en l'honneur de M. René Payot, directeur du *Journal de Genève*, dont les communiqués par radio nous donnèrent, pendant la guerre, un si grand réconfort.

Séance du 10 Décembre 1946,
présidée par M. le Chanoine Coutin

Le Président est très fier de présenter ses respectueux compliments à M. le Chanoine Duval, vice-président et bi-

bliothécaire de l'Académie, pour son élévation à l'Episcopat. Il le remercie du zèle qu'il apportait dans l'exercice de ces fonctions et, au nom de tous les membres de la Salésienne, il lui souhaite un épiscopat long et heureux.

Très sensible aux sentiments exprimés, Mgr Duval dit combien ses travaux lui étaient agréables à l'Académie où il souhaite que le jeune clergé vienne s'intéresser aux études de ses aînés.

Au sujet de son futur diocèse de Constantine, il parle des prêtres savoyards qui s'y trouvent. Un groupe d'ecclésiastiques porte le nom de Saint François de Sales lequel saint est très aimé en Afrique du Nord. Il évoque la mémoire de Mgr Tournier, de Bonneville, décédé en 1924, évêque d'Hippone-Zarito.

M. l'abbé Burquier, professeur au Grand Séminaire, est nommé membre agrégé ainsi que bibliothécaire.

Le président transmet les félicitations de M. le chanoine Garin, de Paris, sur l'œuvre de l'Académie Salésienne.

Il présente l'ouvrage de M. Chappier « Les Châteaux Savoyards » aimablement offert, ainsi que les dernières publications de la Société Gorini, de Belley, de l'Institut National Genevois, de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, cette dernière publie une étude très intéressante sur les débuts de l'Imprimerie à Genève.

Le président lit le compte rendu, qu'a écrit dans la « Revue Savoisienne » M. Louis Pfister, sur l'ouvrage « Le Jansénisme en Savoie » de M. le chanoine Perroud.

Mgr Duval analyse plusieurs documents, provenant de M. le Chanoine Gavard, relatifs aux plaintes formulées contre le supérieur du Collège d'Annecy en Avignon, au XVII^e^ siècle, par les élèves savoyards qui s'y prétendaient malmenés.

A la séance d'octobre, M. le Chanoine Mugnier avait communiqué de la part de M. l'abbé Laplace, curé de Nonglard, un article extrait du Bulletin Salésien, intitulé « Don

Bosco et Saint François de Sales - Histoire d'un autel ». En mai 1879, la mère prieure de la Visitation d'Annecy sollicitait le concours pécuniaire de don Bosco en faveur de la reconstruction de la chapelle du Monastère, rue Royale. Le saint répondit que le vœu de sa Congrégation était d'avoir un autel dans ce sanctuaire. Mais, par suite d'un malentendu, la dépense ayant dépassé ses prévisions, ses moyens, c'est le Baron Félicien Ricci des Ferres, de Turin, qui solda la dette ainsi que le rappelait une plaque apposée sur l'autel du Sacré-Cœur, autel réédifié à la Crypte de la Basilique d'Annecy.

Séance du 4 Février 1947,

présidée par M. le Chanoine Coutin

M. l'abbé Chiariglione est nommé vice-président à la place de S. E. Mgr Duval.

Le Président présente les ouvrages reçus :

« L'Abbaye Cistercienne de Tamié », offert par le Révérendissime Père Abbé de Tamié et « Les Anneaux du Déluge et les grands cercles gravés sur les rochers des montagnes de Savoie », offert par son auteur M. Emile Vuarnet.

Des remerciements et des compliments sont adressés aux aimables donateurs.

Le président signale tout l'intérêt du bulletin (1946) de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

Il donne lecture d'un Etat du Diocèse de Genève en 1642, par dom Juste Guérin, évêque. M. Coutin a traduit cet important document, manuscrit, écrit en latin. L'évêque demandait au Pape, S.S. Urbain VIII, de lui donner un coadjuteur. Des détails précieux et précis se trouvent dans ce document qui sera publié dans les mémoires de l'Académie. Tous les ordres religieux y sont mentionnés avec des appréciations diverses. En cette année de la mort de sainte Jeanne de Chantal, l'ordre de la Visitation d'Annecy comptait déjà 85 monastères en France. Dom Juste Guérin ajoutait que les pèlerins arrivaient de France, d'Allemagne, de Bourgo-

gne, de Savoie, du Piémont pour vénérer le corps de saint François de Sales, et que, depuis l'aurore jusqu'à midi, les trois autels de l'église ne suffisaient pas pour la célébration de la messe.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1947,
présidée par M. le Chanoine Coutin

Le président mentionne le récent décès de M. l'abbé Favrat, curé d'Annecy-le-Vieux, membre agrégé, et adresse de religieuses condoléances à sa famille et en particulier à notre confrère le R. Père Favrat, son oncle.

Une grande figure d'Evêque missionnaire vient de disparaître en la personne de Mgr Pierre Rossillon, missionnaire de Saint-François de Sales d'Annecy, évêque de Vizagapatan, décédé le 21 mars. Vaillant apôtre, il fut aussi un écrivain de qualité qui fait honneur à la Savoie.

M. le chanoine Coutin présente le second volume de l'Histoire de Maurienne, de M. le chanoine Gros, offert par son neveu, M. l'abbé Gros.

M. René Mossu, d'Annemasse, offre son très intéressant ouvrage : « Les Secrets d'une frontière », relatif à la Résistance dans le Chablais.

Le Président lit une supplique conservée dans le fonds de Mgr Rebord, et adressée en 1805 à Pie VII par le Curé d'Annecy-Sud (Cathédrale), Rév. Claude Chevallier, sollicitant le rétablissement et le transfert dans cette église (Saint-Pierre), des Jubilés ou Grands Pardons qui avaient lieu à la Collégiale de Notre-Dame jusqu'à la Révolution.

SÉANCE DU 3 JUIN 1947,
présidée par M. le Chanoine Coutin

Le président fait mention de la mort de notre compatriote S. E. Mgr Birraux, supérieur général des Pères Blancs, grand missionnaire qui faisait honneur à la Savoie ;

il envoie les condoléances de l'Académie à nos confrères MM. les abbés Emile et Louis Birraux, frères du défunt.

M. l'abbé Gros, curé d'Aiguebelle a fait don du 3e volume qu'il a fait paraître de l'Histoire de Maurienne du regretté chanoine Gros, son oncle. M. Coutin lit quelques passages de l'ouvrage relatifs à l'enseignement ; autrefois on lisait le latin et les manuscrits et on apprenait le plain-chant. En Maurienne, tout le monde savait lire et chanter. Des félicitations et des remerciements sont adressés à M. l'abbé Gros.

M. le chanoine Pochat-Baron envoie un document et liste des membres de l'Association de prières pour les prêtres défunts du Diocèse d'Annecy, fondée au Grand-Séminaire en 1790. Cette association est à l'origine de celle existant de nos jours.

Le R. P. Comerson, supérieur général des Missionnaires de Saint-François de Sales, adresse le nécrologe des membres de sa congrégation depuis sa fondation, les défunts étant classés suivant le mois du décès.

Le président dépose cinq cartons de chartes provenant de M. le chanoine Orsier, décédé, curé de Neydens ; notamment : feuille d'antiphonaire avec lettrine P remarquable en feuilles d'or du XIe ou XIIe siècle ; bulle avec sceau de Pie VI (1798), de fondation de la chapelle Saint-Nicolas à Desingy ; Bulle de Rome de 1716, pour l'érection de la Confrérie du Sacré-Cœur, etc...

Des documents manuscrits sur l'Abbaye de Talloires laissés par l'abbé Brasier, curé de Saint-Ferréol, sont aussi remis par M. Coutin.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1947,
présidée par M. le Chanoine Coutin

Le président fait part de la perte éprouvée par notre Académie en la personne de M. le Chanoine Joseph Garin, originaire de Mercury-Gemilly (Savoie), curé de St-Bernard à Paris où il est décédé récemment. Le défunt laisse de nom-

breux travaux historiques. A sa famille, M. Coutin adresse de pieuses condoléances.

M. l'Abbé Molliet, vicaire à Cluses, est admis au nombre des membres agrégés de l'Académie.

Le président signale qu'il a été appelé à faire partie d'une commission réunie à la Préfecture pour la préparation de la commémoration du centenaire des événements de 1848.

La commission d'Histoire de la Fédération Catholique de Genève recherche tous les souvenirs relatifs aux Clarisses de Genève, chassées par la Réforme et réfugiées à Annecy. Les personnes qui auraient ou connaîtraient de tels souvenirs seraient bien aimables de les indiquer à l'Académie Salésienne, de même que tous souvenirs sur les Clarisses d'Orbe, réfugiées à Evian.

Présentant le récent volume des Mémoires de l'Académie Chablaisienne, le Président attire l'attention sur l'intérêt des divers travaux publiés et s'arrête longuement sur l'étude consacrée par M. le baron d'Yvoire à « Une vocation forcée au XVII[e] siècle ». Il s'agissait de Claude Nicolas Roget de Fesson, que son irascible père avait contraint de faire profession à l'Abbaye de Talloires.

L'Académie Salésienne a offert une collection complète de ses mémoires à l'Université de Louvain en remplacement de la collection détruite par les bombardements. On sait que la Savoie a toujours conservé d'étroites relations avec Louvain en souvenir du grand Collège que l'illustre annécien Eustache Chapuis y avait fondé au XVI[e] siècle.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1947,
présidée par M. le Chanoine Coutin

Le président donne lecture d'une lettre du Bibliothècaire de l'Université de Louvain remerciant l'Académie Salésienne de la collection de ses Mémoires qu'elle a offert pour remplacer la collection détruite par la guerre.

M. le Chanoine Mugnier présente un petit ouvrage du Rd Père Tissot, de Megève, intitulé « Banian » et formant

une sorte de Credo en quatre langues, notamment en thaïlandais et tonkinois, traduit selon la manière originale du parler de ces pays.

Le Président, parlant de la « Vie de Sainte Jeanne de Chantal » par la Mère de Chaugy, précise que c'est la sainte elle-même qui demanda à saint Vincent de Paul d'envoyer à Annecy les premiers Lazaristes pour s'occuper de l'éducation des étudiants ecclésiastiques. Ils s'installèrent rue de Bœuf (soit rue Carnot, n° 17). Saint Vincent recommandait aux Lazaristes de considérer sainte Jeanne de Chantal comme leur mère.

M. le Chanoine Mugnier signale le petit ouvrage de M. Louis Pfister « Sur les Routes du Beau Pays Annécien », et il donne lecture du chapitre relatif à Sainte-Catherine dans la montagne du Semnoz.

A l'Assemblée de février, auront lieu les élections au comité et à la présidence de l'Académie.

Assemblée Générale du 3 Février 1948,
présidée par M. le Chanoine Coutin

Le président fait part du décès d'un membre de l'Académie, M. l'Abbé Chaffarod, curé d'Evires et adresse des condoléances à sa famille, ainsi qu'à M. le Chanoine Mugnier, président honoraire, pour la mort de sa belle-sœur.

Il donne connaissance de la correspondance, présente les publications récemment reçues et annonce la prochaine publication des Tables de nos Mémoires rédigées par M. le Chanoine Pochat-Baron ; elles seront suivies d'un volume qui présentera une étude sur Balmont notamment à l'époque révolutionnaire, par un abbé Balleydier.

M. le Chanoine Duchêne communique une lettre du docteur Rendu, de Lyon, relative à un portrait de Mgr de Rossillon de Bernex.

Le même présente la situation financière de 1947 qui est approuvée et des remerciements lui sont adressés.

Voici cette situation :

EXERCICE 1947

Recettes :

Solde 1946	23.982	
Cotisations	11.510	
Vente volumes	1.250	
Recettes diverses	1.925	
Total	38.667	38.667

Dépenses :

Frais de rappel pour cotisations	415	
Location de la salle	600	
Administration	732	
Total	1.747	1.747
Excédent de recettes		36.920

Il est procédé aux élections ci-après : M. l'Abbé Emile Berthoud, MM. les Chanoines Romain Bouvard, Dechavassine, Duchêne et M. Hubert Pfister sont nommés membres du Comité.

M. Hubert Pfister est nommé trésorier en remplacement de M. le chanoine Duchêne qui a demandé à résigner ses fonctions.

M. le chanoine Coutin, arrivé au terme de son second mandat présidentiel de trois ans, prie l'assemblée de lui choisir un successeur ainsi que le prévoient les statuts. Mais auparavant il tient à remercier tous ses collaborateurs ainsi que les membres assidus aux séances de notre Compagnie.

L'assemblée élit président de l'Académie Salésienne, pour trois ans, M. l'Abbé Emile Berthoud, secrétaire du Bureau Diocésain de Presse, et elle nomme président honoraire M. le Chanoine Coutin, en lui témoignant ses regrets et sa reconnaissance.

Mgr Emile Socquet qui vient d'être élu évêque de Hirina est nommé membre d'honneur.

Une délégation composée de MM. Berthoud, Coutin, Mugnier et H. Pfister représentera la Salésienne à la Commis-

sion d'étude relative à l'affectation future du Château d'Annecy.

L'Assemblée décide de porter le montant de la cotisation au minimum de 100 francs.

Séance du 20 Avril 1948,

présidée par M. l'Abbé Berthoud

Le Président mentionne le décès de M. Lalanne, membre agrégé et adresse de religieuses condoléances à sa famille.

Sont nommés membres agrégés, M. l'abbé Baud, vicaire à Saint-André d'Annemasse; et M. Louis Faletti, professeur à la Faculté de Droit à Lyon.

M. le Chanoine Coutin présente les dernières publications reçues et donne lecture d'une notice sur le poète bressan Gabriel Vicaire, parue dans les Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, ainsi que d'une étude publiée par les Annales Fribourgeoises sur Jean-Jacques Rousseau et la Suisse Romande avec diverses considérations sur l'influence de ses œuvres.

Le 17 juillet 1947, est décédé à Athènes notre compatriote le Frère Mariste Marie-Brumon (Louis-Marie Baud), né aux Gets, directeur du Lycée Léonin, chevalier de la Légion d'Honneur. Quelques lignes lui ont été consacrées par le *Savoyard de Paris* que M. Coutin communique ainsi qu'un article du même journal sur Allèves et les Dagand par Paul Vincent.

Enfin M. Coutin parle de l'expulsion, le 7 mars 1848, des Jésuites du Collège de Mélan. Cette expulsion inqualifiable, en vue de laquelle on avait préparé la population, fut l'objet d'une communication de M. l'abbé Feige, au Congrès des Sociétés Savantes de Savoie en 1901. Moins de 15 jours après le renvoi brutal des Jésuites et de leurs élèves, Mgr Rendu parvenait à rouvrir le collège avec des prêtres du diocèse comme professeurs.

SÉANCE DU 22 JUIN 1948,
présidée par M. l'Abbé Berthoud

Le président annonce la publication toute prochaine du tome 64e des Mémoires de l'Académie.

L'émigration ancienne de nos compatriotes dans l'Est de la France où l'on rencontre beaucoup de leurs descendants, fait l'objet, d'une intéressante conversation. Pour gagner ces régions, les émigrants franchissaient généralement le col de la Faucille.

M. le Chanoine Coutin donne lecture d'une poésie sur saint François de Sales, écrite par Mme François Terrioux, de Meaux, ensuite d'un pèlerinage à Annecy et à Thonon.

M. L. Pfister signale qu'au cours d'une récente visite au magnifique musée de l'Hôtel-Dieu, à Lyon, il a eu le plaisir d'admirer une belle aube ayant appartenu à saint François de Sales. A ce propos, il attire l'attention sur l'intérêt que présenterait l'établissement d'une liste des nombreux souvenirs salésiens disséminés à travers la France et même à l'Etranger. Rien ne paraît avoir été fait jusqu'ici dans ce sens. Aussi, l'Académie Salésienne approuvant cette proposition, lance-t-elle un appel à toutes les personnes possédant de tels souvenirs, leur demandant d'avoir l'amabilité de les lui faire connaître.

Le Secrétaire,

L. PFISTER.

II

SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEUR PUBLICATION AVEC L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

ANNECY. — Académie Florimontane.

AOSTE. — Société Académique du duché d'Aoste.

BELLEY. — Le Bugey, Société scientifique, historique, littéraire.

BONNEVILLE. — Académie du Faucigny.

BOURG. — Société d'Emulation de l'Ain.

— Société Gorini.

BRUXELLES. — Société des Bollandistes : Analecta Bollandiana.

CHAMBÉRY. — Académie de Savoie.

— Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

FRIBOURG. — Annales de Fribourg.

GENÈVE. — Société d'Histoire et d'Archéologie.

— Institut Genevois.

GRENOBLE. — Académie Delphinale.

LAUSANNE. — Société d'Histoire de la Suisse Romande.

MOUTIERS. — Société d'Histoire de la Val d'Isère.

ROME. — Bibliothèque Vaticane.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — Société d'Histoire de Saint-Jean-de-Maurienne.

SAINT-MAURICE. — Bibliothèque de l'Abbaye.

THONON. — Académie Chablaisienne.

TURIN. — Regia deputazione di Storia patria.

III

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE

au 1er Juin 1948

Composition du Bureau

Présidents honoraires : M. le chanoine François Coutin ;
M. le chanoine Francis Mugnier ;

Président : M. l'abbé Emile Berthoud ;

Vice-Présidents : Mgr Joseph Pernoud ; M. l'abbé François Chiariglione ;

Secrétaire : M. Louis Pfister ;

Trésorier : M. Hubert Pfister ;

Bibliothécaire : M. l'abbé Antoine Burquier.

Conseil d'Administration

1re Série
renouvelable en 1952

MM. F. Chiariglione.
V. Corbet.
L. Fuzier.
F. Mugnier.
R. Bouvard.

2e Série
renouvelable en 1946

MM. J. Pernoud.
L. Bastian.
J. Comerson.
L. Rognard.
H. Pfister.

3e Série
renouvelable en 1949

MM. Fr. Coutin.
R. P. Alph. Favrat.
L. Pfister.
F.-M. Ritz.
J. Duchêne.
M. Dechavassine.

Président d'honneur

S. Exc. Mgr Auguste Cesbron, évêque d'Annecy.

Membres d'honneur

S. Exc. Mgr du Bois de la Villerabel, archevêque d'Enos, à Solesmes.
M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française.
S. Exc. Mgr Léon Duval, évêque de Constantine.
S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres.
S. Exc. Mgr Emile Socquet, évêque de Hirina.
S. Exc. Mgr Léon Terrier, évêque de Bayonne.
M. Léandre Vaillat, homme de lettres, à Paris.

Membres effectifs

MM. Alexis (Rme P. Dom), Bocquen Plénée, Jugon (Côtes-du-Nord).
Bastian Louis, Sillingy.
Belleville Alphonse, chan. hon., archipr.-curé de Viry.
Berthoud Emile (abbé), 12, rue du Pâquier, Annecy.
Birraux André, chan. titulaire, Annecy.

MM. Bocquet Maurice, curé de St-Germain-sur-Talloires.
Burquier Antoine, Dir. au Grand Séminaire, à Annecy.
Chamosset Valentin, curé de Menthon, chan. hon.
Chiariglione François, aumônier de l'Hôpital, Annecy.
Colloud Joseph, curé, Saint-Pierre-de-Rumilly.
Comerson (Père), Supérieur Général des Missionnaires de Saint François de Sales.
Corbet Venance, chanoine titulaire, Annecy.
Coutin Fr., ch. hon., curé-archipr. de N.-D. d'Annecy.
Cuttaz Francis, ancien Supérieur du Grand Séminaire, Vicaire Général hon., chan. titulaire.
Dechavassine Marcel, profes. au Grand Séminaire, ch. hon.
Duchêne Joseph, chan. hon., secrétaire de l'Evêché.
Favrat Alphonse, missionnaire de Saint-François.
Fuzier Louis, vicaire général, chanoine titulaire, chancelier de l'Evêché.
Gavard Alphonse, ch. hon., curé-archipr. de La Roche.
Jacquier André, chanoine honoraire, Saint-Julien.
Menthon (Comte Henri de), ancien député de la Haute-Saône.
Mogenet (Mgr) Joseph, chan. titul., vicaire général, Annecy.
Mugnier Francis, ch. hon., prof. au Grand Séminaire, Président honoraire de l'Académie Salésienne.
Pellarin, géomètre, à Cruseilles.
Pernoud (Mgr) Joseph, Prévôt du Ch., Vic. Général.
Pernoud Luc, ch. hon., aumônier à Thonon.
Pfister Hubert, agent général d'assurances, Annecy.
Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, Annecy.
Pochat-Baron Fr., ch. hon., Sup. honoraire du Collège de Thônes.
Rey Jean, missionnaire de Saint François de Sales.
Ritz François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.

MM. Rochon Eug., chan. hon., Supérieur du Petit Séminaire de La Roche.
Rognard Louis, chan. tit., vice-chanc. de l'Evêché.
Rulland M., ch. hon., curé-arch. de St-Maurice, Annecy.
Schemid Charles, chan. titul., Annecy.
Stellio, artiste-peintre, Annecy.
Thévenet Jean-Fr., curé d'Argonnex.
Vuichard J.-François, ch. hon., aumônier de l'Immaculée-Conception, Annecy.

Membres agrégés

MM. Abry J., imprimeur, à Annecy.
Abbaye de Tamié.
Abbaye de Hautecombe (Savoie).
Agnans Paul, notaire à Bonneville.
Amoudruz François, curé de Lucinges.
Anthonioz Valentin, curé d'Andilly.
Anxionnaz (l'abbé), en retraite, à Annecy.
Arnould Edouard, curé de Bluffy.
Avettand Joseph, archiprêtre de Frangy.
Baud Georges, vicaire à Annemasse.
Barnoud François, curé de Saint-Etienne, Annecy.
Baud Francis, docteur, à Annemasse.
Baud Jean, à Thonon.
Bauloz Ernest, curé de Veyrier-du-Lac.
Beauquis Alphonse, géomètre, Annecy.
Beauquis Anthelme, curé-archipr. du Grand-Bornand.
Benoît Camille, aumônier à Annecy.
Berger François, curé de Chedde.
Berthet Joseph, curé de Magland.
Besson Joseph, curé de Copponex.
Bibollet Auguste, aux Missions Etrangères de Paris.
Bibollet Pierre, curé de Viuz-Faverges.
Birraux Emile, curé de Saint-Didier.
Birraux Louis, curé-archiprêtre de Samoëns.
Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
Bochaton Jules, curé de La Balme-de-Sillingy.

MM. Bosson Joseph, curé de Combloux.
Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
Bouvard Louis, curé des Villards-sur-Thônes.
Bouvard Romain, chanoine titul., Annecy.
Boimond Jean, à Saint-Julien.
Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
Brand Joseph, curé arch. de Bons.
Brunet Louis, notaire à Annecy.
Bublens Philibert, ch. hon., curé-archipr. de Thonon.
Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
Cadoux Léon, économe du Grand Séminaire.
Cailles Pierre, ingénieur civil, administrateur des Papeteries Aussedat, à Cran.
Carrier Edouard, ch. hon., en retraite à Messery.
Chappaz Joseph, curé retraité, Annecy.
Charlet Félix, curé de Montagny.
Charmot J.-M., curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
Chauplannaz Louis, chan. hon., supérieur du Grand Séminaire, Annecy.
Chevalier Jules-Ph., curé de Villard-sur-Boëge.
Claret Joseph, curé de Cranves-Sales.
Clavel A., chan. hon., chargé d'œuvres, à Annecy.
Cléchet Georges, minotier, Annecy.
Coffy Maurice, curé de Bernex.
Colin (Rév. Père), supér. des Rédemptoristes à Livron, Annemasse.
Compois François, curé-archiprêtre, Dingy-Saint-Clair.
Coutin Alexis, chan. hon., curé-archiprêtre de Saint-Jean-d'Aulph.
Damex Auguste, agent d'assurances, à Bonneville.
Déjond, libraire, à Annecy.
Demaison Constant, sculpteur, Choisy.
Dépoisier Charles, curé de Praz-sur-Arly.
Dérobert Eugène, curé-arch. de Menthonnex-sur-Clerm.
Dérippe Joseph-M., curé de Seythenex.
Desfresnes Louis, curé des Allinges.
Desgranges Eugène, curé-arch. de Morzine.

MM. Desgeorges Francis, ancien négociant, à Thusy.
Détraz Gaston, curé de Sixt.
Doche Léon, Sup. de l'Ecole Catholique d'Apprentissage, Annecy, chanoine honoraire.
Domenjoud Louis, curé de Vallières.
Ducret J.-Cl. (l'abbé), à Féternes.
Dufour René, professeur au Collège, La Roche.
Dufournet Philippe, chef de bur. de banque, à Thônes.
Dumont Joseph, chan. hon., curé-plébain de Thônes.
Dunoyer Pierre-François, curé de Vulbens.
Duperrier Paulin, curé de Pringy.
Duret Marius, curé de Thusy.
Eminet César, curé de Duingt.
Encrenaz Michel, curé d'Amancy.
Espritoz François, professeur au Grand Séminaire.
Eyquem, vicaire à Colombier-Châtel (Suisse).
Falconnet Armand, professeur au Collège de La Roche.
Faletti Louis, professeur de Droit à la Faculté de Lyon.
Favre-Miville Fr., curé d'Onnion.
Feige Charles, ancien maire de Megève.
Folliet M.-Amédée, chan. hon., curé de Saint-Joseph des Fins, Annecy.
Fontaine Alexandre, curé de Sâles.
Fournier Claudius, curé de Vers.
Fournier J.-François, curé de Cuvat.
Fournier Pierre, agent général d'assurances, Annecy.
Fromaget Gilbert, ch. hon., aumônier de la Visitation, Annecy.
Gaillard Alphonse, curé de Cornier.
Gaillard J.-M., aum. des Clarisses d'Evian, chan. hon.
Gallay Charles, curé de Chevênoz.
Gallay Francis, curé-archiprêtre de Bonneville.
Gardet Clément, éditeur-libraire, à Annecy.
Gaudin François, curé de Machilly.
Gassilloud Marcel, professeur à Thônes.
Gauthier Marcel, curé de Saint-Julien.
Gayet Claudius, négociant, Annecy.

MM. Genevois J., docteur-pharmacien, à Annecy.
Gojon Joseph, inspecteur principal en retraite, des Contributions directes, Annecy.
Gojon Louis, juge d'instruction, Paris.
Goyet Lucien, aumônier du Lycée de Jeunes Filles, Annecy.
Granger Denys, curé à Mésigny.
Greffier Maurice, professeur au Collège de Thônes.
Gros Louis, curé d'Aiguebelle.
Gruffaz Jean-Louis, ch. hon., curé d'Epagny.
Guichonnet, professeur au Lycée, Annecy.
Gurgo M., entrepreneur, à Annecy.
Guy Lucien, à Thonon.
Guyon, aum. Sana Mont-Blanc-Assy.
Hautecombe (Rme P. Abbé d').
Henry François, aumônier des Sœurs de Saint-Joseph, Annecy.
Hudry Charles, comptable, La Roche.
Jacquard Jean-Marie, curé d'Alex.
Jacquet Abel, curé de Juvigny.
Janin, ch. hon., Supérieur du Collège de Rumilly.
Jay-Auguste, curé-archiprêtre d'Ugine, chan. hon.
Jordan Michel, aumônier de la Visitation, Thonon.
Lafrasse Victor-Amédée, curé de Ballaison.
Lajeunie (R. Père), dominicain, à la Sainte-Beaume.
Lamouille J.-F.-X., curé de Seytroux.
Laperrousaz Julien, ancien aumônier, Draillant.
Laroche-Joubert, Directeur de la Revue « Les Alpes », Grenoble.
Laurent Jules, délégué de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
Laydernier René, banquier, à Annecy.
Maison de Retraite (R. P. Supérieur de la), Trésun, Annecy.
Manillier François, curé de Marin.
Mantileri Hilis, Annecy.
Marquis, curé de Sainte-Clotilde, La Jonction, Genève.

MM. Martel Louis, député de la Haute-Savoie.
Martin Paul, curé retraité, Chateauneuf.
Mercier Philippe, curé à Fessy.
Meynet François, curé de Brens.
Mercier Amédée, curé de La Giettaz.
Mermaz Charles, curé de Contamine-sur-Arve.
Millet François, Faverges.
Million Pierre, curé de Vailly.
Missionnaires du Levant (R. P.), à Annecy.
Missionnaires Rédemptoristes à Livron, Annemasse.
Mogenier Henri, à Annecy.
Molliet Robert, vicaire à Cluses.
Monnet Henri, commandant en retraite, Annecy.
Moret Maurice, notaire, à Annecy.
Mouthon, docteur, à Faverges.
Mullat Paul, Fillinges.
Noyer de Lescheraines (du), curé de Marigny-St-Marcel.
Orgiazzi François, curé-archiprêtre de Megève.
Paccard Joseph, fondeur de cloches, Annecy.
Pagnod Marius, curé-archiprêtre de Thorens.
Panisset Adrien, curé de Chaumont.
Pasquier Humbert, ch. hon., Supérieur du Collège de Thônes.
Paulmaz Georges, professeur, Thonon.
Pelloux, docteur-médecin, La Roche.
Perret Félix, curé de Chavanod.
Perrier Marcel (l'abbé), prof. au Collège de La Roche.
Pierre James, La Presse, Saint-Roch.
Pinget J., notaire, à Cruseilles.
Pluot Sostène, ch. hon., supérieur du collège St-Michel, Annecy.
Pollier Fr., curé de Lovagny.
Premat Claudius, curé de Domancy.
Premat Jean, curé, La Clusaz.
Quincy (de Ville de) P., chan. hon., curé de Chessenaz.
Ravanel Luc, curé de Vinzier.
Ravoire François, curé de Pontchy.

MM. Rennard Joseph, curé de François, Martinique.
Revil Jean, licencié en droit, Annecy.
Rhuin Louis, chan. hon., curé de Chamonix.
Ritz Alfred, curé de Franclens.
Robert Joseph, curé de Peillonnex.
Rochon du Verdier (Guy), Lyon.
Rosay André, notaire à Annecy.
Rossat Francis, curé de Saint-Jeoire.
Rosset Pierre-François, curé de Feigères.
Rouge Constantin, curé-arch. de Boëge.
Roupioz Auguste, curé-arch. en retraite, à Savigny.
Rubin Eugène, professeur à Thônes.
Saultier Ch.-A., curé de Cran.
Sauthier Yves, Thonon.
Savigny Louis, curé de Saint-Eustache.
Secret Bernard (l'abbé), journaliste, à Chambéry.
Seigneur Henri, curé de Manigod.
Simond Albert, ch., hon., curé-plébain, Evian.
Société Générale, à Annecy.
Tapponnier Paul, ancien député de la Haute-Savoie, Collonges.
Thabuis Léon, curé de Viéugy.
Thibaulot Pierre-Jean (l'abbé), prof. à St-Chamond.
Tornafol Joseph, négociant, à Annecy.
Tournier Joseph, curé d'Allonzier.
Trochu (Mgr), chan. titul., Nantes.
Truffy, publiciste, Annecy.
Uglietti André, professeur au Petit Sémin. de Thonon.
Vanel P.-Joseph, chan. hon., curé-arch. d'Abondance.
Verjus Henri, prof. au Petit Séminaire de Thonon.
Veyrat-Charvillon Joseph, curé d'Eteaux.
Vianney Jean, curé des Clefs.
Vibert Jean, curé de Massongy.
Vittoz Alphonse, curé de Ville-en-Sallaz.
Volland Louis, notaire à Annecy.

MM. Vuarnet F., chan. hon., curé-archiprêtre de Faverges.
Vuichard Ignace, curé de Choisy.
Vulliez Adolphe, curé de La Moussière.
Zanaroli Constant, curé de Leschaux.

Membres Honoraires

Mlle Barut (Thérèse), à Annecy.
Mlle Crozet-Mouchet, à Annecy.
Mme Marchand, négociante, à Annecy.
Pensionnat « Les Tilleuls », à Annecy.
Mme Roupioz (Alfred), à Annecy.
Mme Satre-Vallin, à Annecy.
Rév. Sœurs de l'Immaculée-Conception, à Annecy.
Rév. Sœurs de Saint Joseph, à Annecy.
Rév. Sœurs de la Visitation, à Annecy.
Mme Soufront (Marie), à Thonon.

La Savoie ne se laissera pas voler Saint-Bernard-de-Menthon

Après l'Archiviste d'Etat du Valais, M. André Donnet, dans son ouvrage « Saint Bernard et les origines de l'Hospice du Mont-Joux », voici qu'un Genevois, l'abbé Bourgoin, dans une brochure intitulée « La vie des Saints » publiée aux Editions de l'Echo Illustré à Genève, enlève à son tour purement et simplement saint Bernard de Menthon à la Savoie pour en faire un Valdotain.

Et cette plaquette, qui contient une introduction de Romain Pittet, est en vente à Annecy, à quelques kilomètres du château natal de l'illustre saint savoyard que vénérait saint François de Sales !

Il semble que cette fois, on ne peut rester passif ni indifférent, sinon ne serait-ce pas paraître consentir à la disparition de l'une des plus belles traditions de notre pays ? Ne serait-ce pas contraindre Menthon-Saint-Bernard à renoncer à l'insigne honneur que lui a fait le Pape Pie XI en donnant pour patron aux alpinistes saint Bernard « de Menthon » et non pas « du Mont-Joux » ? Ce silence ne laisserait-il pas croire, même, que l'Eglise a été grossièrement trompée ?

Les dires de ces écrivains reposent principalement sur l'assertion qu'avant le XV^e^ siècle aucun document ne mentionnait le nom de Menthon après celui de Bernard ; qu'aucune église ou chapelle du diocèse ne lui aurait été dédiée au Moyen-âge, qu'aucun membre de la famille de Menthon ne portait alors son nom ; en un mot qu'inconnu dans le diocèse, il aurait apparu tout à coup au XV^e^ siècle.

Or, il suffit d'ouvrir le tome 40 de nos Mémoires pour trouver dans la monographie de Dingy-Saint-Clair, sous la signature de l'historien, expert et savant, que fut M. le chanoine Lafrasse, la réfutation de la plupart des allégations ci-dessus.

M. Lafrasse nous apprend que le prieuré de Dingy s'est appelé jusque vers le milieu du XV^e^ siècle « prieuré de la Cluse de Saint-Bernard »; qu'en 1465, il est dénommé « prieuré de Saint-Bernard fondé en l'honneur de Saint Clair » puis « prieuré de Saint-Bernard et de Saint-Clair » jusqu'à ce qu'enfin l'appellation « prieuré de Saint-Clair » ait définitivement prévalu au moins dans le langage ordinaire.

A l'appui de ces assertions, l'auteur cite des actes de 1249 et de 1294 existant aux archives du château de Menthon ; le premier fut passé « à la Cluse devant l'église de saint Bernard »; l'autre mentionne expressément « le prieuré de Saint-Bernard de la Cluse ».

Et M. Lafrasse d'ajouter : « par ce qui précède, on voit que dès l'an 1249 (et peut-être bien avant) une église dédiée à saint Bernard de Menthon existait au prieuré de la Cluse qui dès lors en prenait le nom. C'est, à ma connaissance, le plus ancien témoignage que nous ayons d'un culte public, officiel, rendu en Savoie à la mémoire de ce saint, un peu plus d'un siècle et demi après sa mort ». Et il continue ainsi : « L'antique dévotion dont l'Apôtre des Alpes fut l'objet au prieuré qui porta son nom s'explique fort bien si l'on remarque que l'illustre famille dont il était issu avait fondé ce prieuré situé au milieu de ses terres, qu'elle s'en était toujours montrée la bienfaitrice et que naturellement elle dut s'empresser d'accueillir et de promouvoir le culte religieux au saint qu'à juste titre elle regardait dès lors comme son plus bel ornement ».

Mais il y a un document plus officiel encore, cité par le même ; c'est l'acte de 1294 portant échange de possessions entre Amédée II comte de Genève et Guidon prieur de la Cluse de Saint-Bernard. Amédée y rappelle et confirme une concession d'exemption de leyde faite par ses prédécesseurs Robert comte de Genève fils de Girard à la Maison de Saint-Bernard. L'époque de ce Robert de Genève pouvant être placée au milieu du XI[e] siècle selon l'avis de M. Lafrasse et du comte de Foras, le savant auteur de l'Armorial de Savoie, ce dernier affirme que « bien avant 1227, les seigneurs de Menthon avaient consacré à la mémoire de cette gloire de leur famille (saint Bernard) le prieuré de la Cluse de Saint-Bernard ». Des actes de 1265, 1307, 1354 montrent qu'ils en avaient la garde.

Enfin la tradition populaire qui a toujours un grand fond de vérité et qu'on ne fabrique pas pour des besoins d'argent, nous apporte aussi ses preuves. M. Lafrasse se plaît à rappeler que selon la tradition, Bernard, dans sa jeunesse, aimait à diriger ses pas vers le prieuré de la Cluse, distant de moins de deux lieues du château de Menthon et d'une demi-lieue de celui de Dingy également possédé par sa famille, et que c'est là au contact des pieux moines qu'il apprit à mépriser les vanités du siècle...

Une niche dans le rocher près du pont Saint-Clair, porte le nom de « chaise de saint Bernard ». Celui-ci, fatigué, s'y serait assis en demandant à Dieu que ceux qui viendraient s'y asseoir soient guéris ou soulagés du mal de rein.

De son côté, de Foras raconte que selon la légende, « il y avait à la Cluse un temple dédié à Minerve, qui aurait été détruit par saint Bernard » et qu'il est certain que des ruines d'un édifice païen y existaient encore en 1300.

Légende et tradition populaire s'ajoutent donc aux documents authentiques pour prouver que de temps immémorial, saint Bernard était vénéré non seulement au prieuré de la Cluse de Dingy, mais par les seigneurs de Menthon et par le peuple des environs du célèbre château.

Or, M. André Donnet, sur lequel est basé certainement le texte succinct de l'abbé Bourgoin, sait tout cela, il connaît l'ouvrage de M. Lafrasse auquel il fait l'honneur de dix lignes en notes ! Que l'église du prieuré de Dingy « ait été consacrée à un S. Bernard, nous l'admettons, écrit M. Donnet ; mais, ajoute-t-il, le texte sur lequel s'appuie Lafrasse ne permet pas, sans autre preuve, que l'on ajoute « **de Menthon** » ; d'autant moins probablement qu'on ne relève aucune autre église consacrée à notre S. Bernard dans les **Pouillés** de l'ancien diocèse de Genève... »

Il sait également que dans le Tome IX (1922) des Documents de l'Académie de Savoie, Burlet dit que l'hôpital de Rumilly était placé au XIII^e^ siècle sous le patronage de saint Bernard de Menthon. Mais M. Donnet s'empresse d'ajouter que la source de Burlet (M. Gonthier, Acad. Salésienne, T. XVII) n'autorise pas à affirmer que cet hôpital était vraiment placé dès le XIII^e^ sous ce patronage !

Ces déclarations qui, en fait, ne prouvent absolument rien, ne suffisent-elles pas à démontrer le parti-pris avec lequel on veut absolument arracher à la Savoie saint Bernard de Menthon. Si nos preuves ne sont pas absolues, que nous apporte-t-on contre elles, sinon de simples hypothèses ?

D'une part, on considère comme négligeables et sans valeur les documents, la tradition religieuse et populaire, l'opinion d'historiens écoutés et désintéressés, et, d'autre part, pour arriver à nous ravir notre saint, on forge une thèse qui ne parvient à s'appuyer sur rien de sûr et qui ne craint pas de supposer une machination incroyable de quelque puissant et ambitieux seigneur de Menthon, du XV^e^ siècle, qui aurait grossièrement trompé et les historiens, et l'Eglise, et le peuple, sur l'origine et la vie du saint, ainsi que sur son culte antérieur.

Si l'on admet une telle façon d'agir que peut-on croire encore ?

Ainsi donc, se seraient trompés : et Rome qui a déterminé la liturgie propre à saint Bèrnard de Menthon ; et saint François de Sales et tous ses prédécesseurs et successeurs qui ont pieusement encouragé le culte du saint ; et le grand évêque et académicien, notre compatriote Mgr Dupanloup, qui se plaisait à venir se reposer et méditer au château de Menthon ; et le Pape Pie IX qui, en 1855, enrichissait l'oratoire de ce château de reliques insignes de saint Bernard (1) et qui accordait 200 jours d'indulgence à tous les fidèles qui visiteraient cette chapelle et une indulgence plénière à ceux qui feraient ce pèlerinage le 15 juin jour de la fête du saint ; et enfin, le Pape Pie XI en déclarant, comme nous l'avons déjà rappelé, saint Bernard de Menthon, patron des alpinistes !

Voilà ce que nous apportent ces Messieurs de Suisse !

---

(1) Ces reliques furent inaugurées le 15 juin 1855. « Qu'il était touchant, lit-on dans **le Bon Sens**, du 26 juillet, qui rapportait le fait, de voir le successeur de saint François de Sales, ramener saint Bernard dans sa demeure huit siècles après qu'ils s'était enfui ! ».

A notre tour, nous répondrons à M. Donnet et à M. l'abbé Bourgoin que si par leurs hypothèses, suppositions ou doutes, ils prétendent tout démolir, ils n'arrivent à reconstruire rien de positif à la place. Et nous ajouterons que documents, tradition, croyances et culte immémoriaux sont plus forts que les légendes, lacunes et contradictions qui peuvent exister dans les écrits relatifs à saint Bernard de Menthon. Celui-ci demeurera l'un des plus grands saints savoyards.

Louis PFISTER.

Le Vicaire Général Ruche et l'Académicien Georges Goyau

Le samedi 9 septembre 1876 avaient lieu à Genève les funérailles du vicaire général Joseph-Victor Dunoyer (qui, après avoir été vicaire de l'illustre curé Vuarin, avait été désigné comme curé de Frangy par Mgr de Thiollaz puis par Mgr Mermillod, curé de Genève) mais Carougeois, comme lui, Mgr Mermillod était retenu à Aix-les-Bains par l'exil qui multipliait ses duretés.

Au début de novembre 1885, le chanoine Fleury, l'érudit auteur de l'Histoire de Genève, qui durant toute sa vie sacerdotale, par la parole et par la plume, s'était distingué dans les postes de recteur, d'aumônier et de vicaire général, expirait chez son frère à Annemasse. Mgr Gaspard Mermillod put assister aux obsèques.

Le 14 mai 1912, à l'église Notre-Dame qui venait d'être rendue au culte, étaient célébrées les funérailles du très regretté vicaire général Eugène Carry, qui n'avait que 59 ans. Originaire de la Croix de Rozon, cet orateur de talent, au temps heureux où il n'y avait nul obstacle de franchissement de frontière, se plaisait à venir du côté du Salève retrouver de fidèles amis à Collonges et à Archamps.

Or, tout récemment, mercredi 5 décembre 1945, dans cette même église, si pleine de souvenirs, les fidèles en grand nombre s'assemblaient sous la présidence de leur nouvel évêque S. E. Mgr Charrière, pour rendre un ultime hommage à M. le chanoine Etienne Ruche, vicaire général honoraire. Avec ce vieillard de 90 ans vient de s'éteindre l'un des derniers prêtres ayant vécu les âpres luttes religieuses du siècle passé.

L'avant-veille, en accueillant officiellement sous les voûtes de Notre-Dame les nouveaux Conseillers d'Etat genevois à la cérémonie religieuse précédant leur prestation de serment, Mgr Henri Petit soulignait les joies ressenties par la communauté catholique en cette circonstance « car la paix religieuse doit être considérée comme un très grand bienfait ».

En effet quel chemin parcouru sur la voie de l'apaisement confessionnel depuis le 20 juillet 1879 où, dans le nouveau pensionnat de Veyrier-sous-Salève, le jeune abbé Ruche était consacré en compagnie de sept diacres genevois par Mgr Mermillod exilé.

Que de fois l'ancienne pensionnaire de Carouge, de Viry et de Veyrier, dont nous pleurons la récente disparition (1), nous a-t-elle rappelé le souvenir de ceux qui, avec MM. Fleury, Blanc, Lani père Alfred, Broquet, Chuit, Arthur Taponier, Carry, Pellet, Ruche et autres exercèrent un si fécond apostolat dans le voisinage de Saint-Germain.

---

(1) Madame François Tapponnier, née Berthe Rion.

Je me bornerai brièvement à signaler qu'en rentrant de Londres je recevais du vicaire général Ruche une invitation pour rencontrer le 20 février 1914, au 13 de la vieille rue des Granges à Genève, notamment MM. Georges Goyau et Théodore de la Rive.

A cette époque, Georges Goyau rassemblait la documentation pour les remarquables études qui devaient paraître dans la docte « Revue des Deux Mondes » des 15 juillet 1914, 1er février et 1er avril 1916, 1er octobre 1916, avant d'être rassemblées dans les deux ouvrages si captivants d'intérêt intitulés « Une Ville Eglise ».

A l'occasion des Fêtes du Centenaire Genevois, M. Albert Vogt, professeur à l'Université de Fribourg, allait, le 10 juillet 1914, publier dans le regretté « Correspondant » sa chronique sur « La Restauration du Catholicisme à Genève sous la domination Française », alors que Georges Goyau, le 10 février 1919, publiera également dans le « Correspondant », « L'Ame Genevoise et l'influence de Genève », tandis qu'à propos de la capitale de la Société des Nations, de Lanzac de Laborie traitera du « Passé politique et religieux de Genève » dans la « Revue Hebdomadaire » du 25 octobre 1919.

Le grand ami de notre Savoie qu'était M. Ruche, à la voix si prenante et au cœur si généreux, savait être accueillant. Il y avait chez lui M. Théodore de la Rive, de Presinge, oncle de Mme de Beaumont, de Collonges-sous-Salève, fils du conseiller d'Etat Eugène de la Rive. Depuis 1880, il faisait partie de l'Eglise catholique. Le dimanche 22 janvier 1882, il avait prononcé un discours au Cercle des ouvriers d'Annecy, sur le « Devoir des hommes de cœur », publié plusieurs volumes, tels que « De Genève à Rome », « 25 ans de vie catholique », « La Béatrice de Dante », « Joseph de Maistre à Lausanne pendant la Révolution », « Frédéric Ozanam »; et des conférences remarquables autant par la sûreté de l'information que par l'élégance de la forme.

Quant à Georges Goyau, « Fidus » dans la « Revue des Deux Mondes » — de notre compatriote François Buloz, de Vulbens — le 15 juillet 1920, brossera ce portrait : « Un tout petit homme, maigre, menu, nerveux, au pas rapide, au geste vif, à la parole nette et concise, au bon sourire, au clair regard pur et fin tout ensemble... ».

« Une haleine, une âme ! » disait de lui François Coppée. Le minimum de matière mis au service d'un esprit. « Elevé par une mère infiniment tendre et bonne, profondément chrétienne et qui n'a vécu que pour son fils, quand il quitta pour Paris la cité natale où le culte de Jeanne d'Arc est une tradition séculaire, il emportait avec un solide bagage de connaissances, des directions précises : beaucoup travailler, savoir conquérir quelque notoriété afin de faire honneur à sa mère et de rendre témoignage à leur foi commune, tel était son noble programme de vie dont il ne devait jamais dévier.

Après Albert de Mun, Paul Bourget ; après, le vétéran savoyard Général Borson et le comte d'Haussonville du castel de Coppet ;

après Paul Déroulède, Frédéric Mistral, Maurice Barrès, Emile Faguet, René Bazin et autres, au bord du Léman le 18 avril 1914, G. Goyau traçait ces lignes sur mon recueil :

« De nos bonnes intentions, du labeur que nous dépensons pour les réaliser, Dieu fait naître d'innombrables fruits, connus ou inconnus ; il ménage les coïncidences, les rapprochements, les rencontres, qui font fructifier le capital, fourni par nous, de notre bon vouloir. Et s'il en est ainsi, demeurer rebelle à des conseils d'action en objectant : « Que puis-je faire ? » n'est-ce pas attacher moins de prix à la partie, inévitable lors même qu'invisible, de l'œuvre qu'on tenterait, qu'à la notoriété, toujours incertaine et aléatoire, de la signature ? Les vrais « orgueilleux » ne seraient-ils point ceux qui ne font rien, de peur d'un échec ou d'une insuffisante célébrité ? »

Quelques jours plus tard, comme il l'avait fait en allant chez notre voisin et ami M. Jules Mabut maire de Bardonnex, M. Georges Goyau venait passer une charmante journée en famille à Collonges-sous-Salève le jeudi 14 mai 1914 et il aura l'occasion de nous rappeler « les forts attrayants moments » passés au pied du Salève.

Mais la guerre allait mettre un terme aux cérémonies genevoises ; créer d'autres obligations.

M. Ruche organisera une mission de secours aux prisonniers et de centre de renseignements, tandis que M. Goyau, quatre années durant, sans relâche, sera sur la brêche pour servir dans la Croix Rouge. « Cette vie toute nouvelle pour lui, toute pleine d'humbles devoirs quotidiens, et comme fondue dans le sacrifice anonyme de la collectivité française avait interrompu tous ses travaux commencés ».

En décembre 1914 il adressait au Savoyard du Front de Lorraine ces lignes : « Mes vœux vous suivent, et ces vœux, ce sont des prières. Merci de votre pensée, et de tout ce que vos lignes ont d'amicalement flatteur ; pour l'instant, je ne songe pas à d'autres fauteuils qu'à des fauteuils roulants pour mes blessés ».

Il en eût un heureusement sous la Coupole dès 1923 celui qui a si bien servi sa Foi et son pays.

Et maintenant l'académicien et le vicaire général « ayant accompli la vérité sont arrivés à la Lumière ».

Paul TAPPONNIER.

Etat du Diocèse de Genève en 1642

par Dom Juste Guérin, Evêque

Voici la cent septième année que l'Evêque de Genève, avec son clergé, fut chassé de sa cité par les hérétiques, dépouillé de la plus grande partie de ses biens mobiliers et immobiliers. Il réside depuis dans la Ville d'Annecy où il fut obligé de transférer son siège.

Les censes de la mense épiscopale représentent à peine la somme de mille écus d'or et sont loin de faire la balance avec les charges qui s'accroissent de jour en jour.

L'évêque actuel du diocèse appartient à la vénérable congrégation de Saint Paul (Barnabites). C'est la troisième année de sa consécration et de son administration.

L'évêque a déjà visité une partie des églises paroissiales qui lui sont confiées, mais ce travail excessif lui a infligé toutes sortes d'infirmités et à l'heure actuelle il est complètement arrêté. Ce qui est plus grave, c'est qu'il sera empêché dans l'avenir, comme le constate le témoignage des médecins. C'est pourquoi il est obligé, comme sa conscience et le salut des âmes le lui conseille, de demander à notre Très Saint Père le Pape Urbain VIII en toute humilité un coadjuteur, comme l'ont fait d'ailleurs ses deux prédécesseurs. Un seul évêque ne peut suffire à un grand diocèse qui compte 583 paroisses dont la plus grande partie est située dans des montagnes très abruptes et très élevées et dont l'accès est difficile, même à la fin du mois de mai, à cause de la très grande abondance des neiges. Or, une visite de ce genre n'est pas seulement très utile mais absolument nécessaire dans ce diocèse qui est voisin de la misérable Genève peuplée d'hérétiques avec lesquels les catholiques font librement du commerce. A défaut de cette visite pastorale, très grand serait le danger de perdition des âmes faibles.

Mon prédécesseur fut Jean-François de Sales, frère germain du serviteur de Dieu François de Sales, dont la piété, la science, la gestion des affaires sont connus dans toute la France, la Savoie et jusque dans nos montagnes retirées de toute cette région.

A l'exemple de mes prédécesseurs, bien qu'étant leur indigne successeur depuis quelques années, j'ai tenu synode.

Les ordinations se font à chaque Quatre-Temps et autres jours permis. Pendant les jours qui précèdent immédiatement les Quatre-Temps, les Pères de la Mission forment les ordinands à la piété, à l'oraison mentale, aux rites et cérémonies ecclésiastiques et à tout ce qui est nécessaire à l'intelligence des ordres sacrés. Ils les instruisent de la dignité de leur vocation et entendent la confession générale de tous les péchés de leur vie.

L'évêque administre les sacrements, prêche la parole de Dieu, soit au cours de ses visites, soit dans la ville de sa résidence, soit ailleurs. Il prêche lui-même ou fait prêcher ses auxiliaires. A l'exemple de ses prédécesseurs très sages et très vigilants, il a désiré de tout son cœur un séminaire qui n'avait pu être fondé jusqu'ici, conformément au décret du Concile de Trente. Avec l'assentiment de son Chapitre, il vient de l'ouvrir dans la Ville d'Annecy et en a confié la direction aux Pères de la Mission (Lazaristes).

Dans l'Eglise de Genève, dédiée à Saint Pierre aux Liens, il y a trente chanoines y compris les dignitaires, soit le Prévôt, le Grand Chantre, l'Archidiacre et le Sacristain. Ils perçoivent chacun une prébende qui est égale pour tous, si bien que le Prévôt ne touche rien de plus que les autres. Il y a en plus sept enfants de chœur préposés au chant et à la musique ; deux autres employés sont occupés, l'un pour porter la croix, l'autre pour la sonnerie des cloches.

Tous, sauf les enfants cités, sont prêtres ; à cette même église est annexée une chapellenie dite des Machabées qui compte douze chapelains y compris leur archiprêtre. Bien que leur chapitre ait été dépouillé, ils possèdent néanmoins

un revenu particulier qui leur permet de suffire à leurs dépenses ordinaires du culte et d'attribuer à chaque chanoine un traitement approximatif de trente écus d'or, tout à fait insuffisant pour l'entretien d'un homme attaché à une église ancienne et très célèbre pour laquelle il est encore obligé de soustraire une partie de ces avoirs. Néanmoins, toutes les cérémonies se font convenablement, au point de surprendre les perfides hérétiques eux-mêmes. On célèbre dans l'église que l'on a mendiée aux Frères Mineurs. Personne n'est admis au canonicat s'il n'appartient pas à une famille noble du côté maternel comme du côté paternel, à moins qu'il ne soit docteur en théologie.

Le Diocèse est divisé en huit décanats : Annecy, Sallanches, Rumilly, Aubonne, Annemasse, Allinges, Vullionex et Ceysérieu.

Aux 585 églises paroissiales sont préposés différents prêtres surveillants qui assistent chaque année au Synode, visitent les églises, rapportent à l'Evêque ou à son Vicaire Général ce qui est contraire à la discipline, soit dans la conduite des curés, soit dans celle des fidèles.

Parmi ces 585 paroisses, 455 sont entièrement catholiques, les autres sont peuplées en partie par des hérétiques genevois. Dans la partie du diocèse située en France, beaucoup de paroisses sont peuplées de catholiques, mais dans le baillage de Gex elles sont hérétiques à cause de la proximité de Genève et de la liberté de conscience tolérée par les représentants officiels du Roi très Chrétien.

Le Diocèse compte quatre églises collégiales : Sallanches avec 13 chanoines y compris le doyen et quatre bénéficiers ; Annecy avec douze chanoines et autant de bénéficiers ; La Roche avec quinze chanoines et Samoëns avec dix. Dans toutes ces collégiales, on chante chaque jour l'office divin, on y célèbre la messe, mais tous les chanoines perçoivent le même revenu.

Il y a en outre sept abbayes d'hommes : Aulps, Hautecombe, Ceysérieu de l'Ordre des Cisterciens ; Abondance

avait autrefois des chanoines réguliers de Saint Augustin, aujourd'hui des Feuillants placés là par le Vénérable Evêque François de Sales pour obtenir une meilleure observance. Dans les abbayes de Saint Ruph et de Filly, il y avait autrefois des chanoines de Saint Augustin, remplacés aujourd'hui par des clercs réguliers de la Congrégation de Saint Paul. Outre cette dernière, toutes les autres abbayes sont entre les mains de commandataires.

Le Diocèse compte cinq Prieurés conventuels, savoir : le Saint-Sépulcre d'Annecy, Notre-Dame de Peillonnex, tous deux gouvernés par des Chanoines Réguliers de Notre-Dame ; Talloires de l'ordre de Saint Benoît ; Contamine, à cause de l'ignorance de ses moines et de leurs discipline disparue, fut uni par le Saint Siège apostolique à l'Abbaye de Bellevaux de l'Ordre de Cluny. Tous ces prieurés sont confiés à des commandataires.

Les Chartreux possèdent cinq couvents : Pommier, Vallon, Ripaille, Allion et Le Reposoir.

Trente-cinq Prieurés de différents Ordres sont établis dans les campagnes ; douze appartiennent à diverses églises tant de ce diocèse que d'autres ; parmi les autres, onze sont titulaires (in titulum) et douze en commande.

Nous avons quatre couvents d'Ordres primitifs Mendiants : les Augustins, les Frères Prêcheurs à Annecy (Dominicains), les Frères Mineurs de l'Observance à Annecy et à Cluses.

Nous avons huit couvents de Capucins : Annecy, Thonon, Rumilly, La Roche, Sallanches, Saint-Julien, Gex et Seyssel.

Nous avons deux Collèges dirigés par les Clercs réguliers de Saint Paul : Annecy et Thonon.

A Thonon existe une Congrégation de prêtres sous la direction d'un préfet pour recevoir les hérétiques dans la foi catholique ; on l'appelle la Sainte Maison. A certains jours, on y récite les heures canoniales comme dans un Chapitre.

Il y a cinq Plébainies : Thônes, Thonon, Megève, Bonneville et Flumet.

Nous avons deux couvents de Sainte Claire : l'un à Annecy où les religieuses furent chassées de Genève en même temps que l'Evêque et son Chapitre Cathédral. l'autre à Evian. Tous deux sont placés sous la direction et autorité de l'Evêque par Bref Apostolique.

Il y a deux autres monastères de moniales : l'Abbaye de Sainte Catherine proche la Ville d'Annecy et l'autre à Bonlieu. Ces religieuses ne sont pas cloîtrées.

A Mélan, se trouve un couvent de religieuses de l'Ordre des Chartreux.

Nous avons quatre monastères des moniales de la Visitation Sainte Marie sous la règle de Saint Augustin, fondées par Rme François de Sales, Serviteur de Dieu, l'avant dernier évêque défunt : deux à Annecy, un à Thonon et le quatrième à Rumilly. Le premier est comme un magasin trop plein qu'on a déversé dans le second et s'est multiplié « tanquam ovis fœtosa in egressibus suis », couvrant la France de 85 monastères environ qui produisent de bons fruits dans la maison du Seigneur « fructificavi in domo domini ». Tous ces monastères sont soumis à la juridiction de l'Evêque du lieu.

Quatre autres monastères de moniales sont placés sous la règle réformée de Saint Bernard : La Roche, Rumilly, Annecy, Seyssel. Cette réforme est l'œuvre de Rme Sgr François de Sales qui a enlevé ces couvents à la juridiction de l'Ordinaire pour les confier au Saint Siège.

Nous avons deux monastères d'Ursulines : un à Thonon et l'autre à Gex.

Trois maisons de moniales sous le titre de « l'Annonciation de la B. V. Marie », tant d'Allemagne que de Bourgogne, et admises dans le diocèse, à la suite de guerres : Annecy, Thonon et Bonneville.

Si à Genève, Gex et Vaud, le peuple entier a délaissé notre piété et religion antiques, tout le territoire régi par le

Sérénissime Duc de Savoie, autrefois rempli d'hérétiques, est maintenant délivré de tous ces éléments, grâce à la vigilance, aux prédications, aux visites de l'avant dernier évêque défunt (François de Sales), ainsi qu'au zèle d'orateurs pieux et savants tant séculiers que réguliers.

Dans quinze villes ou bourgades existent des Ecoles dans lesquelles les jeunes gens sont instruits de la grammaire, de la littérature, mais avant tout de la doctrine chrétienne catéchistique.

Dans les deux Collèges d'Annecy et Thonon, des clercs réguliers de Saint Paul (Barnabites) enseignent les humanités et la philosophie, pour le plus grand bien de tout le pays.

Dans dix localités, pendant tout le temps du Carême, des prédicateurs éminents donnent des exercices spirituels.

Il y a dans ce diocèse plusieurs monastères d'hommes et de femmes où l'antique vie religieuse, la discipline ont besoin d'une réforme. De tout cela un rapport a été adressé au Saint Siège et nous attendons qu'il y mette ordre. Mais, comme il surgirait des querelles immortelles on les a tolérés jusqu'ici. Pour la même raison, nous les tolérons nous aussi.

Un inconvénient de ce diocèse est qu'il se trouve partie en Savoie et partie en France ; l'autorité épiscopale n'a pas sa pleine liberté en France à cause des lois qui y sont en usage pour la nomination des prêtres séculiers qui demandent des cures.

Aucune relique n'a pu être apporté de Genève par le clergé et dans le diocèse nous en possèdons peu qui soient dignes de remarque, sauf dans l'Abbaye de la vallée d'Aulps où la grande dévotion au tombeau de Saint Guérin est très vivante. Il en est de même à Talloires auprès du tombeau de Saint Germain. Mais à Annecy, les pèlerins nous arrivent de France, d'Allemagne, de Bourgogne, de Savoie, du Piémont pour vénérer Saint François de Sales, l'avant dernier évêque

de Genève. Depuis l'aurore jusqu'à midi, les trois autels ne suffisent pas pour la célébration de la Sainte Messe.

Les Confréries sont nombreuses dans ce diocèse ; les principales sont : celles du Saint-Sacrement, du Rosaire, du Mont-Carmel, la Portioncule de Saint François d'Assise, les confréries de Miséricorde pour les pauvres.

A Annecy, Evian, Thonon et Rumilly, il y a des hôpitaux pour recevoir les pauvres.

Depuis l'expulsion de Genève, aucun des évêques n'a eu d'autre domicile que celui offert par charité.

Nous attestons que ce rapport est l'expression de la vérité, qu'il a été écrit de notre propre main, muni de notre sceau et daté du 14e jour de mai 1642.

JUSTUS, EPS Gen. DIACONIS, secrét.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE MAURIENNE, 3 vol. in-8°, Imprimeries Réunies, Chambéry, 1947.

Notre Académie s'enrichit aujourd'hui d'un ouvrage qui a pour nous un très grand intérêt ; c'est l'Histoire de Maurienne en 3 vol., écrite par M. le Chanoine Gros de vénérée mémoire et publiée récemment par son neveu, M. l'Abbé Gros, curé d'Aiguebelle.

En parcourant ces pages, on s'aperçoit vite que l'auteur possède à fond son histoire de Savoie et de chacune des paroisses de Maurienne. Chaque chapitre est rempli de nombreux faits typiques extraits des archives paroissiales qui viennent confirmer le sujet général traité.

Aux événements proprement historiques relatés dans les deux premiers volumes, l'auteur a consacré le troisième à l'étude de l'industrie, des arts, de l'imprimerie, des célébrités mauriennaises. Il s'étend d'une manière particulière sur l'instruction publique avant la Révolution et son développement successif au point de vue primaire et secondaire.

Enfin, un index alphabétique des noms de lieu et des noms de personnes facilite au chercheur le choix des documents dont il a besoin.

Nous remercions M. l'Abbé Gros d'avoir fait hommage de cet ouvragé à notre Académie et nous le félicitons d'avoir livré à l'impression tous les documents accumulés, au cours d'une vie longue et laborieuse, par son oncle distingué dont nous gardons tous un pieux souvenir.

F. COUTIN.

CHANOINE F. COUTIN
Président de l'Académie Salésienne

MONOGRAPHIE

DE

BALMONT-en-GENEVOIS

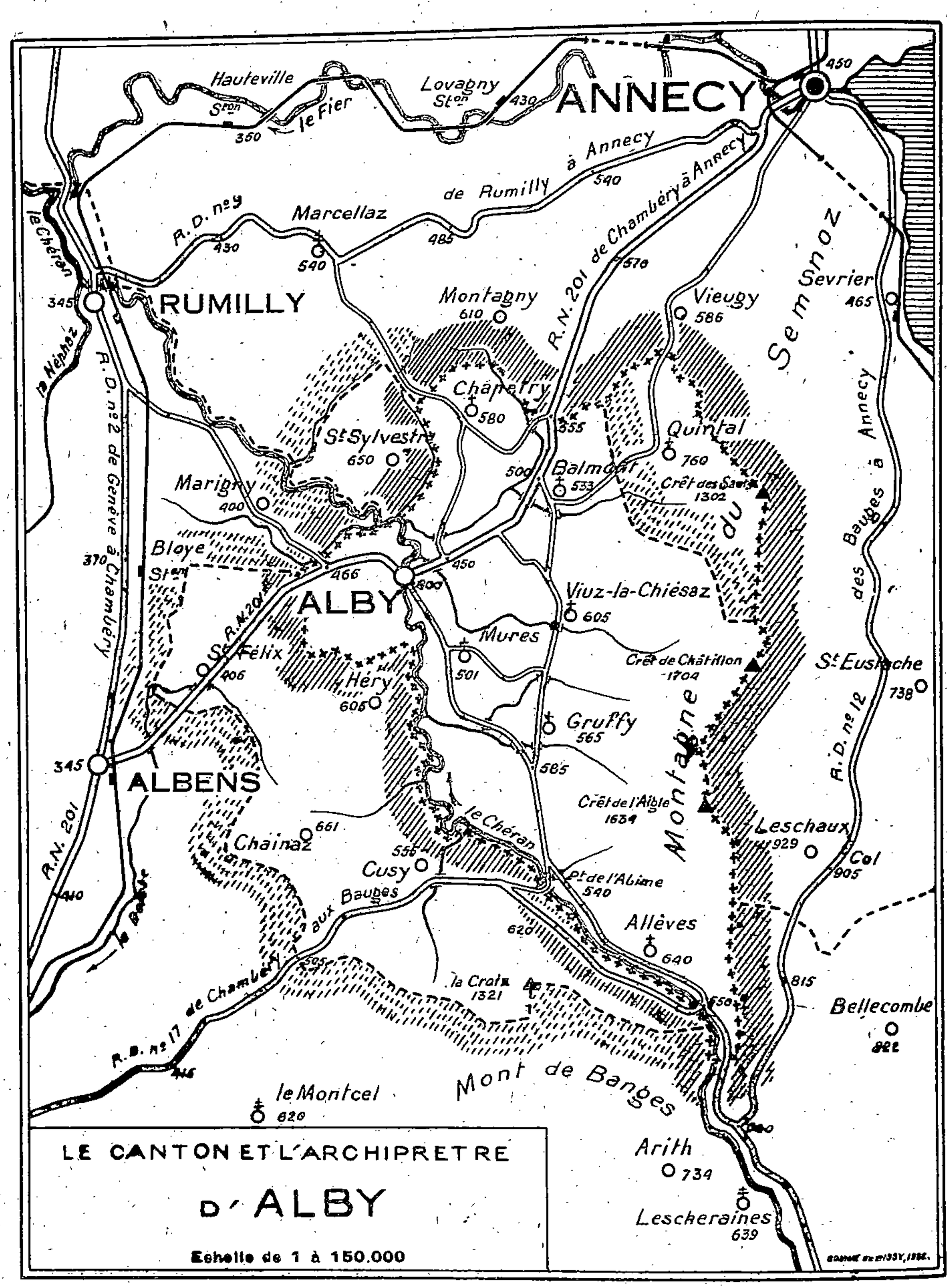
Hauteville
Stᵒⁿ
360
le Fier
Lovagny
Stᵒⁿ
430
ANNECY
450
à Annecy
de Rumilly
540
à Annecy
R.D. nº 9
Marcellaz
430
540
485
le Chéran
345
RUMILLY
R.N. 201 de Chambéry à Ann
570
Montagny
610
Vieugy
586
Sevrier
465
le Néphaz
R.D. nº 2 de Genève à Chambéry
Chaperry
580
555
St Sylvestre
650
Quintal
760
500
Balmont
533
Crêt des Sarts
1302
Marigny
400
Bloye
Stᵒⁿ
370
466
400
450
ALBY
Viuz-la-Chiésaz
605
R.N. 201
St Félix
406
Héry
606
Mures
501
Crêt de Châtillon
1704
St Eustache
738
Gruffy
565
585
ALBENS
345
A.N. 201
Chainaz
661
le Chéran
556
Cusy
Pt de l'Abîme
540
Allèves
640
620
Crêt de l'Aigle
1634
Leschaux
929
Col
905
815
650
Bellecombe
822
R.D. nº 17 de Chambéry aux Bauges
505
410
445
la Croix
1321
le Montcel
620
Mont de Banges
Arith
734
Lescheraines
639
LE CANTON ET L'ARCHIPRETRE
D'ALBY
Echelle de 1 à 150.000

PREFACE

La monographie de Balmont était sur le chantier depuis une quinzaine d'années. Dès que l'Histoire d'Alby et d'Allèves eurent parus dans les volumes de l'Académie Salésienne, M. l'Abbé Pettex, le très regretté curé de Balmont, avait manifesté le désir de voir paraître une monographie de sa paroisse. A cet effet, il nous communiqua un Registre qui contient des renseignements très intéressants sur la grande Révolution, le rattachement de la paroisse de Balmont à celle de Quintal (1801-1813), à celle de Viuz (1813-1825), à celle de Quintal (1825-1864). L'arrivée de M. le Curé Balleydier en Novembre 1864 rend à Balmont son indépendance et la paroisse, sous la direction de son vaillant pasteur, élève une église neuve qui sera ouverte au culte en 1868.

Les Visites Pastorales faites de 1411 à 1793 nous ont fourni les documents nécessaires sur la vie paisible de cette paroisse avant la Grande Révolution. Néanmoins, son repos fut troublé à chaque invasion française ou espagnole par les longs convois de troupes qui se déplaçaient entre Chambéry et Annecy pour envahir ensuite le Faucigny et le Chablais. Dernièrement encore, au mois d'Août 1944, le village de Chaux fut témoin d'un combat meurtrier, où les Français chassèrent les derniers soldats allemands de la Savoie, occupée depuis plus de deux années.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la paroisse de Balmont se retrouve malheureusement dans la même situation qu'en 1801 ; son presbytère si hospitalier pendant

CHAPITRE PREMIER

Balmont-Paroisse avant la Révolution

Origine. — Etymologie. — Situation géographique.

Placé au carrefour de deux routes très anciennes Balmont est peut-être le premier village bâti au pied du Semnoz. Son nom d'ailleurs semble l'indiquer ; les vieux parchemins nous le présentent toujours avec l'appellation : *Bellimontis* pour indiquer qu'il personnifie en quelque sorte cette belle montagne du Semnoz, appelé aujourd'hui *le Righi de la Savoie.*

Au temps des Romains, la voie qui reliait Annecy (Boutæ) à Chambéry (Lémenc) passait par Balmont-Gruffy et Cusy. Lorsque les Gaulois construisirent Alby, ils créèrent une bifurcation à Balmont pour être en relation directe avec Annecy (1).

Balmont est nommé dans le plus vieux document écrit que nous possédions sur l'époque des Carolingiens ; c'est la donation faite le 17 Janvier 867 par Lothaire II à sa femme répudiée Thietberge, des domaines d'Annecy, Balmont, etc... (2).

Cette commune est limitée au Nord par Vieugy, à l'Est par Quintal ; au Sud par Viuz et à l'Ouest par Chapeiry.

---

(1) Rev. Sav., 1894, p. 11 ; 1896, p. 336 ; 1898, p. 274.
(2) Mercier, Souvenirs, p. 21.

80 années successives (1864-1944) est maintenant fermé ; l'église reçoit rarement la visite du prêtre chargé de desservir Viuz ou Mûres ; les habitants sont de nouveau condamnés à recourir au dévouement des prêtres voisins pour administrer les sacrements à leurs malades. Tout le monde attend avec impatience l'arrivée d'un Père de famille qui réunisse autour de lui tous ses enfants. Nous souhaitons de tout cœur que cette attente ne soit pas trop longue.

Annecy, 20 Mai 1945.

Chanoine COUTIN,

Président de l'Académie Salésienne.

Sa superficie n'est que de 251 hectares. L'altitude est de 533 m. à l'église et 578 m. au village de Mécla.

Hameaux. — Ils sont au nombre de 6, savoir : Balmont, chez Paccot, Méclaz, Chaux, Côte de Chaux et les Moulins.

Population. — En 1581, Balmont comptait 26 feux ; en 1608 : 14 ; en 1765 ; 26 feux avec 100 âmes ; en 1789 : 27 feux avec 115 âmes ; en 1864 : 209 habitants ; en 1931 : 173 ; en 1936 : 168.

Paroisse. — Elle faisaitt partie du 7e décanat, avant la Revolution ; ensuite de la 22e Mission et actuellement du 29e Archiprêtré. On la comptait dans la 3e Classe.

Présentation et nomination. — Le 23 Juin 1640, Mgr Just Guérin allait terminer la visite pastorale de Balmont lorsqu'il vit s'avancer le Chan. Hilaire Furier, député du Chapître de la Collégiale de N. D. d'Annecy. Il demandait mention expresse, dans le procès-verbal de cette visite, du *droit de nomination* à la dite cure appartenant au Chapître précité. L'Evêque invita le demandeur à fournir des preuves de ce privilège. La preuve parut si faible que, par sentence du 4 Juin 1642, la Collégiale fut déboutée de ses prétentions. Aussitôt, elle interjetta appel comme d'abus, puis, mieux informée, le 20 Juillet suivant, elle prend le parti d'accommodement. Renonçant à faire desservir Balmont par l'un de ses membres ou par un prêtre idoine à son choix, le Chapitre ne se réserva plus que *le Droit de Présentation,* ce qui lui fut accordé (3.

Registres Paroissiaux. — Ils ne sont pas très anciens, puisque l'Inventaire de 1722 nous dit que le premier baptême enregistré est du 6 Janvier 1691.

Inventaires anciens. — La paroisse en possède 3 ; le 1er fut fait en 1722, après la mort de Rd Bocquet ; le 2e, le 12 Mai 1784 et le 3e, le 18 Avril 1789.

---

(3) En 1581, le Curé de Balmont payait une redevance annuelle de 20 coupes de bled à la Collégiale d'Annecy, dont l'origine remonte au XIIIe siècle. La Collégiale avait plusieurs reconnaissances de 1400 à 1500 et fulmination d'une Bulle de 1458.

Paroisse. — Balmont a toujours été paroisse et les visites pastorales s'y sont faites régulièrement comme ailleurs.

Au Concordat de 1801, par suite de la pénurie de prêtres, Balmont fut rattaché à Quintal. Ses préférences la portaient surtout vers celle de Viuz (4), à cause de la facilité des communications Aussi, le 12 Mars 1825, Balmont nomme deux procureurs chargés d'obtenir « de Mgr l'Evêque d'Annecy que leur commune reste réunie pour le spirituel à celle de Viuz, comme elle l'est depuis environ 10 ans, et qu'elle ne soit point annexée à celle de Quintal ». Mais ce à quoi Balmont tenait beaucoup plus c'est de recouvrer son indépendance, et nous la verrons, de 1849 à 1864, poursuivre ce but avec une inlassable patience.

Visites Pastorales. — La paroisse de Balmont fut visitée régulièrement par les évêques de Genève, chaque fois qu'ils venaient dans l'Archiprêtré d'Alby, savoir :

Au XIV^e^ siècle, 5 fois : 1411, 1414, 1445, 1471 et 1481.
Au XV^e^ siècle, une fois seulement, en 1581.
Au XVI^e^, 5 fois : en 1608, 1640, 1667, 1671 et 1688.
Au XVIII^e^, 2 fois : en 1719 et 1769.
Au XIX^e^, 3 fois : 1869, 1881 et 1889.
Au XX^e^, le 18 Mai 1920.

Le procès-verbal de chacune de ces visites contient des renseignements intéressants que nous avons résumés en étudiant l'état de la paroisse au cours des temps.

Pour donner une idée très exacte des renseignements ordinaires fournis par ces visites, nous donnons in-extenso celle qui fut faite par St François de Sales.

Du quattorzieme octobre mil six cents et huict.

A visité leglise parrochiale de Balmont, près de Necy, en presence de Murgier, scindique, et de Nicollas Mestral faisant au nom de Georges Chappuis, aussi scindique, Pierre

---

(4) De 1813 à 1825, Balmont est rattaché à Viuz qui veut bâtir une église. Balmont ne veut participer aux frais et revient à Quintal,

de Longeret et Antoenne Chappuis, Delaquelle est recteur ven. messire George Vincent, dès environ vingt ans, deuement institué et résident.

Charge du Curé.

Le curé est chargé de célébrer une basse messe les jours de festes, dimenches et solennes - les dicts jours solennes, outre la dicte messe, mattines et vespres - et la passion, dès une feste de Sainte Croix jusques à l'autre - le lundy, une messe basse pour les Trespassés - pendant l'octave de Nostre Seigneur, complie et la benediction - les autres jours, à dévotion.

Revenu.

Le revenu du curé consiste en une maison presbitérale contiguë à l'église, preste à tomber, jardin, sept ou huict journaulx de terre, six seytorées de pré. Les dixmes, ès lieux de Chouly et de Meclard, sont perceupts par les seigneurs de Nostre Dame du Puis, sur lesquels le curé retire quattre couppes de froment et quattre couppes avoenne, ladicte couppe d'avoenne à raison de sept quarts la couppe. Le reste des dixmes est perceupt par le curé, à raison d'unze gerbes l'une. Perçoipt en outre la moitié du dixme de Vezenet (Vésine) avec le curé de Sappeyrier (Chapeiry), de tous grains, à raison que dessus, de valeur environ vingt couppes avoenne et seigle. Il y a, en la dicte parroche, quattorze feus ou environ, de chacun desquels le curé retire, aux festes de Pasques, un quart argent. Lequel revenu est souffisant pour entreténement et par ce a demandé portion congrue contre le Seigneur du Puis et prieur de la Chiésaz, et Chappitre de Nostre Dame de la ville de Necy.

Injonctions.

Le curé aura quattre livres, quattre purificatoires, fera couvrir le *Sancta Sanctorum* et la cure, fera perquisition des droicts, iceulx rénovés dans six mois. Les parrochains feront fère un tabernacle pour reposer le Sainct Sacrement,

auront un voyle pour mettre sur iceluy, un missel, un manuel à l'usage de Trente, un confaron, une chasuble de camelot blanc, une estaule et manipule, deux nappes, six serviettes, une (pour) communier, deux campanettes, deux chandeliers d'érain, feront plastrir et blanchir la nef, les chàssis d'icelle de toile cirée, et l'inventaire des meubles, dans six mois. Et sont tenus les parrochains au luminaire de la lampe.

Nota. — Le même procès-verbal est répété textuellement au folio 565 du Registre, mais la visite aurait eu lieu, non plus le 14, mais le samedi 18 Octobre.

St François qui avait commencé cette tournée de confirmation par Balmont, la continua le lendemain 19 à Allèves et Gruffy ; le 20, à Viuz et Mûres ; le 21, à Chapeiry et Montagny ; le 22, il visite 4 paroisses : St Sylvestre, Etercy, Chavanod et Lovagny. Il la termina le 28 Octobre après avoir parcouru une bonne partie de l'archiprêtré de Rumilly et Vaulx.

Revenus de la Paroisse. — Deux faits prouvent que le bénéfice de Balmont n'était pas riche ; à chaque visite, le pauvre curé réclamait sa *portion congrue.* Lorsqu'il y avait lieu, pour un nouveau curé, de prendre ses provisions à Rome, il en était dispensé à cause des frais considérables qu'entraînaient ces institutions.

Voici maintenant quelles étaient les sources de *revenu fixe* du curé de Balmont :

Pré de 4 journaux 1/2 au Grand Rè, sur lequel est pris le jardin de la cure.
Pré de 1 journ. au Paray ou Parruet.
Pré-marais de 332 toises au Marais de Balmont.
Champ de 4 journ. 1/2 au Grand-Champ.
Autre champ de 2 journ. 1/2 aux Frésiers.
Autre champ de 1 journ. 1/2 au Moulin.
(Toutes ces terres sont du patrimoine ancien).
Champ de 2 journaux vers les Combes.
Pâturage de 128 toises, au même endroit.
Broussailles de 165 toises, idem.

Ces trois dernières pièces, qui ne sont pas d'ancien patrimoine, peuvent rendre 6 coupes de blé, mesure d'Annecy, 3 charretées de foin et 1 de marais.

La dîme. — Le curé est seul décimateur dans toute la paroisse. Les Visites portent que la dîme est dûe de toutes sortes de blés et légumes et du chanvre, à la réserve des pesettes, lentilles et millet et que c'est à raison d'onze l'une, excepté les biens du Seigneur de Quintal situés rière Méclaz, qui sont à la cote 18 à choisir, ainsi qu'est porté par les susdites Visites et un traité fait entre Rd Domenge, curé de Balmont et Ne Guillaume de Méclard, Sgr de Quintal, du 21 Juil. 1663, Vibert, not.

Cette dîme peut rendre 30 coupes de tous grains, mesure d'Annecy, dont presque les 3/4 en froment.

Ledit curé perçoit encore la dîme du vin, à raison de 3 pots d'Alby, par sommée. Il perçoit encore la moitié de la dîme de Vésines, par indivis avec le curé de Chapeiry qui en perçoit l'autre moitié. Le curé de Balmont perçoit seul la dîme des légumes et du chanvre, à la cote 11 pour le tout, mais les habitants de Vésines ne payent la dîme des légumes et du chanvre qu'à la cote 22. Cette dîme peut rendre par communes années 6 coupes de tous grains, mesure d'Annecy, dont les 3/4 pour le moins en froment.

Le curé de Balmont perçoit de plus la dîme des champs appelés de l'Evêchat et à l'Epine, rière Montagny, soit le revenu de 1/4 de froment.

Toutes ces dîmes s'ascensent ordinairement, et quelquefois on les fait ramasser par des ouvriers (5).

Quand les cultivateurs défrichent quelque terre qui n'a pas été cultivée de temps immémorial, alors ledit cultivateur perçoit pendant 3 ans le fruit de sa peine sans payer la dîme sur la dite terre défrichée, mais après 3 ans, il en paye la dîme à l'accoutumée.

---

(5) Rd Amblardet, curé de 1668 à 1700 dîmait sur les biens de l'Abbaye de Ste Catherine, au village de Chambère, contre la volonté de la mère de Ballon, Abbesse, qui intenta un procès devant le Sénat. Elle le perdit.

Prémices. — On voit par les anciennes Visites que le Curé de Balmont percevait autrefois 1/4 de froment par maison pour prémice, mais il n'en perçoit plus depuis longtemps.

Il y a *un fief* qui appartient à la cure de Balmont, rénové par Me Richard Méclard en 1519, dont on ne perçoit rien, les reconnaissances n'étant pas signées.

« Rd Josserand, mon prédécesseur, a marqué que les nommés Remondet ont donné anciennement une parcelle de champ sans qu'on n'en aie aucun acte, ni qu'il en soit parlé dans aucune visite ; que c'est pour cela que l'on fait tous les dimanches une station sur la tombe desdits Remondet, et que ladite parcelle peut produire annuellement 3 livres. » (Etat de 1789, Astruz, curé).

Le curé perçoit encore pour *le ressat,* aux fêtes de Pâques, six œufs par maison ou 5 liards.

A la visite de 1608, le curé retire 4 coupes de froment et autant d'avoine, cette dernière coupe étant de 7 quarts, sur les dîmes perçues par les Sgrs de N. D. du Puy en Auvergne, savoir les Chanoines de la Cathédrale, qui possédaient Méclaz.

« A la Visite de 1769, ont comparu les syndic, conseillers et paroissiens, lesquels ont protesté vouloir se maintenir dans la possession où ils sont de ne payer la dîme de l'orge et avoine mêlés de pesettes, lorsque les pesettes dominent ou sont en égale quantité avec le grain, et le Rd Curé a fait ses protestes au contraire. »

« Le 18 Mars 1872, le Président de la République autorise le desservant de la succursale de Balmont à accepter la constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 180 fr. au capital de 3.600 fr., créée au profit des titulaires successifs de la dite succursale, à titre de supplément de traitement par la Dame Veuve Longeray et 39 autres habitants de la Commune de Balmont, suivant acte notarié du 29 Sept. 1864. » (Arch. Ev.).

Revenu casuel. Offrandes. — Le Rd Curé perçoit quelques œufs à la bénédiction des granges et des maisons ; un

franc aux relevailles et quelques pièces de 5 centimes à l'exposition des reliques, aux jours de la St Antoine et de l'Assomption. Aux mariages et baptêmes, une petite offrande au baisement de l'autel par les parrains et les marraines et les époux (Etat de Rd Balleydier).

L'Etat de 1789 indique que le Rd Curé percevait 2 sols pour les baptêmes, 24 sols pour les proclamations de bans, 6 sols pour la bénédiction des accouchées, et chacun donne selon sa dévotion à la bénédiction des granges.

Sépultures. — Pour les sépultures de chaque communiant le curé perçoit 12 livres et 12 sols, avec le luminaire, le drap qu'on met sur la bière et la serviette dont on couvre la croix ; et c'est tant pour la lévation du corps que pour la célébration de 9 messes basses, et pour les stations que l'on fait chaque dimanche pandant l'annuel. Pour la sépulture de ceux qui ne communient pas, c'est 26 sols et l'on perçoit aussi le linge qu'on met sur la bière, et celui dont on couvre la croix, et le luminaire. Et tout ce que dessus, c'est outre les 2 sols pour les Registres (Etat de 1789).

Pour les sépultures, on est en usage d'aller prendre les corps des grandes personnes et même des enfants pour l'ordinaire, suivant la prescription des Constitutions Synodales. On ne fait aucun enterrement dans l'église. On dit les Vêpres des Morts tous les dimanches de Carême et on chante *Libera me* après.

Boîte des âmes. — Le Rd Curé perçoit ce qui provient de cette Boîte et dit autant de messes qu'il y a de rétributions, à raison de 8 sols chacune (1769).

Confréries. — « Il y a dans cette église la Confrérie du St Scapulaire, soit de N. D. des Carmes. Elle n'a ni statuts, ni indulgences, ni revenus et je ne sais où mon prédécesseur a vu que la dite Confrérie a été érigée le 15 mars 1670.

« Il n'y a d'autre chapelle dans cette église que ce que les confrères et sœurs, ou même d'autres particuliers veulent bien donner pour y entretenir le luminaire. » (Etat de 1789).

Dans sa visite de 1667, Mgr d'Arenthon encourageait le Rd Curé de créer une Confrérie du St Sacrement ou du St Rosaire « pour provoquer les paroissiens à la dévotion. Cette confrérie sera érigée dans la chapelle de la nef qui n'a ni patron ni recteur, et dédiée à St Jean-Baptiste. »

Fondations. — 1°) Nicolas Masson, par contrat du 28 Fév. 1744, Mauris not., a donné un pré-marais, lieu dit « Marais de Balmont », d'une contenance de 3/4 de seytorée, n° 142 de la mappe. Revenu annuel, une petite charretée de gros marais. Charge : 3 messes basses avec un *De Profundis*, à basse voix, après chaque messe. Cette fondation n'est point homologuée, mais on l'acquitte exactement (Etat de 1789) - (Tab. d'Annecy, I, 345).

II°) Le 25 Mai 1850, Dame Duvivier, Veuve Morel, lègue 400 fr. à la Chapelle de Balmont avec charge de dire des messes basses en l'honneur de la Ste Vierge, de Ste Anne, St Joseph et St François de Sales.

III°) Rd Balleydier nous dit, d'après la tradition, que les terres où étaient bâties autrefois granges et écurie de la curé, au levant de l'église, avaient été données pour l'institution de l'Office des Morts. On a retrouvé les vieux tuyaux en gravier et chaux hydraulique qui amenaient l'eau dans ces bâtiments.

IV°) En 1781, la lampe du sanctuaire avait un revenu annuel de 17 sous.

V°) Rd Balleydier a fait déchiffrer plusieurs titres de fondations, concernant la chapelle St Jean-Baptiste de Balmont, annexée à l'Eglise. Le 7 Avril 1735, cette chapelle avait pour recteur, Noble Messire Nicolas de Jussi, curé de Balmont. On trouve plusieurs fondations faites par un Masson de la Chanson et les nobles de Méclard, Aymon de Pierre à Feu, Comte de Vars, de la Rochette chevalier ; Jean-Pierre Châtelain ; Jean Jeanneret ; Jacques Châtelain qui payaient des censes sur différentes terres situées à Montagny et Vesines.

Reliques. — Le curé bénit du grain et du sel à la St Antoine, où il expose les reliques, ainsi que le jour de l'Assomption.

La paroisse a des reliques du voile de la Ste Vierge authentiquées en 1865. Avant la Révolution, elle en avait de St Clair, mais les curés de Viuz s'en sont emparés pendant qu'ils desservaient Balmont, ont fait faire un beau reliquaire et les ont gardées contre le consentement de la commune de Balmont. Balleydier, curé.

Conseil de Fabrique. — Le 13 Août 1882, le Conseil Municipal déclare maintenir la subvention de 80 fr. qu'il a votée jusqu'ici pour venir en aide à la Fabrique.

Malgré ce secours, la Fabrique avait un budget insuffisant et Mgr d'Annecy écrit au Curé de Balmont, le 2 juin 1887 :

« Je vous invite à lire en chaire Dimanche prochain la déclaration suivante : Nous avons été informé à diverses reprises de la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouve la Fabrique de Balmont. Elle n'a pu, ces dernières années, faire face aux dépenses les plus indispensables du culte qu'avec les subsides qui lui étaient fournis par le Budget Communal. Ces subsides lui étant aujourd'hui refusés, le culte n'est plus possible dans la paroisse de Balmont.

« Après avoir fait tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir une mesure qui nous causera la plus grande peine, nous déclarons que, si le 1er Juill. prochain le Conseil de Fabrique ne peut pas justifier qu'il a, soit par souscriptions volontaires des habitants, soit par d'autres moyens, la possibilité de subvenir au traitement du clerc et aux autres dépenses strictement nécessaires, le culte divin cessera à partir du lendemain 2 Juill. dans l'église de Balmont et les habitants de cette commune devront s'adresser à M. le Curé de Quintal pour l'administration des Sacrements de Baptême, Mariage, Extrême-Onction, et pour les sépultures. » (A. D., Série O).

Le Clerc, avant la Révolution, était salarié par la paroisse, mais nous ignorons quels étaient ses émoluments.

Le 9 Fév. 1865, le Conseil prend à sa charge le traitement du clerc qu'il fixe à 120 fr. En 1887, comme nous venons de le voir, la Préfecture n'approuve pas cette subvention et il en résulte la menace exprimée ci-dessus par l'Evêque.

Réparations à l'Eglise. — En Mars et Avril 1769, adjudication est donnée de réparations à l'église et au clocher pour la somme de 520 liv. (A. D. Tr. Pub. 1744-1779).

En 1830, la chapelle tombe en ruines et l'architecte Ruphy dresse le devis des réparations. En 1843, on fait remarquer qu'elle est convenablement réparée. Les dépenses ont été de 394 fr. pour l'église et 372 fr. pour achat d'ornements (A. D., série O).

En 1855, au plus fort du procès pour recouvrer son indépendance, le Conseil vote une somme de 780 liv. pour réparer la toiture de l'église.

Enfin, de 1867 à 68 on construit l'église neuve.

Consécration. — Cette cérémonie fut accomplie le 18 Avril 1869.

Sacristie. — L'Etat de 1789 nous dit « qu'il n'y a point de sacrisite ; on tient les ornements et vases sacrés dans une mauvaise garde-robe, placée dans l'église. »

En 1860, l'église est toujours privée de sacristie. La sacrietie actuelle, bâtie avec la nouvelle église est très spacieuse.

Cimetière. — Il a toujours été autour de l'église jusqu'à la construction du nouveau placé sur la route de Méclaz, à une courte distance de l'église.

Transaction entre le Rd Curé de Chapeyry et le Rd Curé de Balmont.

L'an mli six cent cinquante neuf et le dixième de Juillet, comme ainsi soit que la disme du bled, rière le village de Vésine, paroisse de Chapeyry, ait de tout temps été en communion entre la cure dudit Chapeyry et celle de Balmont, lesquelles perçoivent chacune la moitié part, et pour la disme des lesgumes et chanvre appartient entièrement audit

Sieur curé de Balmont, que sur quelques difficultés arrivant entre Rd Messire Louis Bovard, curé de Chapeyry, Prieur de la Chièse et de Vieu, et Rd Messire Jehan Domenge, curé de Balmont ;

Considérant que, depuis plusieurs années, par voie d'arbitre entr'eux, par devant Sa Grandeur Rme Evêque et Prince de Genève, sont convenus que, pour bien de paix, ledit curé de Chapeyry percevant antérieurement la dite disme de lesgumes et chanvre appartenant à celui de Balmont, ledit curé Bovard de Chapeyry lui livrerait annuellement la quanté de 10 coppes de froment, mesure de cette ville, dont 5 coppes à la Saint-Félix et 5 coppes à la Saint-André, sans prétendre en rien aux lesgumes et au chanvre.

Le curé de Balmont acceptant, ont signé les parties.

Fait à Annecy an, jour, mois que dessus.

M^e^ Jon, notaire.

(Arch. Départ., Série E, 588, folio 275).

Dîme de Chambère. — Dans son procès de 1672, Rd Amblardet, curé de Balmont, produit une Bulle du 14 Juin 1484, obtenue du Souverain Pontife par l'Ordre de Citeaux. Cette Bulle lui reconnaissait le droit de dîmer sur les biens de l'Abbaye de Ste Catherine, tandis que l'Abbesse prétendait que, ses métayers faisant tous leurs devoirs religieux à Quintal, elle ne devait en rien contribuer aux frais du culte de Balmont.

Acte d'Etat de 1754. — « Dans cet inventaire du 19 Mars, on signale la présence d'une transaction entre Rd Domenge, curé de Balmont en 1646, avec Noble de Méclaz. »

Le Pouillé de Genève de 1484 nous apprend que Balmont payait à l'Evêque, pour droits alors existants, la somme de 30 florins. Quintal payait la même somme (Acad. Sal., T. II).

CHAPITRE II

La Commune avant la Révolution

Les Châteaux de Balmont.

I°) Chateau de Méclaz. — Il faisait partie de la seigneurie de Quintal, érigée en Baronie par Patentes du 14 Janv. 1673, en faveur de Centaure de Bertrand de la Perrouse, Sgr de Quintal et Marquis de Thônes. Le Sommaire des Fiefs du Genevois (Vol. II) nous apprend que cette seigneurie fut vendue le 23 Sept. 1641, contrat passé à Lyon, devant Cardon not. par le Vénérable Chapitre de la Cath. de N. D. du Puy en Auvergne à Nᵉ Sgr Jean-François Garnerin. Ce dernier la revendit l'année suivante, 24 Avril 1642, par contrat passé devant Jolivet not. à Nᵉ Guillaume, fils de Nᵉ Aimé de Méclard. Par testament du 9 Fév. 1665, Nᵉ Guillaume de Méclard choisit comme héritier fidéicommissaire Nᵉ Sgr Centaure de Bertrand de la Perrouse. En 1734, cette seigneurie passa aux mains de son fils et héritier Victor, Marquis de Thônes et en 1788, sa fille Anne-Adélaïde, épouse du Comte Evieux, en prenait possession (1).

Ce château était situé sur le plateau élevé au-dessus des maisons de Méclaz, à la limite de la paroisse de Quintal. La

(1) Sur la famille de la Pérouse, voir Ac. Sal., Vol. 43, p. 340. En 1649, Aimé de Méclaz, marié à la veuve de Jean Gruet, était Juge Mage de Faucigny.

citerne est aujourd'hui comblée, mais les murs existent encore. Ce château avait son étang, dont on voit encore les digues en allant au Pennossey. Il était alimenté par le Nant Vonai et se vidait par une écluse assez bien conservée.

Le château de Méclaz fut vendu en 1824 ou 1825 à un marchand de biens, nommé Girod, qui a divisé les terres pour les vendre aux propriétaires actuels de Balmont. Le Père Sorlier que j'ai connu et d'autres y ont déjà pratiqué des fouilles pour y chercher de prétendus trésors que les Seigneurs ont du y cacher autrefois. Les ruines disparaissent de jour en jour devant le défrichement des terres, et Garcin, aujourd'hui propriétaire, en a enlevé une bonne partie jusqu'aux fondations, du côté du midi, pour agrandir sa vigne, de sorte qu'aujourd'hui on en découvre à peine la moitié de leur surface primitive.

« Le propriétaire de Méclaz possédait aussi un château à Quintal et des forêts dans la montagne du Semnoz pour faire ses parties de chasse. » (Etat de Rd Balleydier).

Il est facile d'établir comment les Chanoines d'Auvergne étaient Seigneurs de Quintal en 1640. Jean de Verboux, abbé de St Pierre de la Tour, Chanoine et Procureur du Chapitre de N. D. du Puy-en-Velay ; c'est en cette dernière qualité que Girard Paschal lui passa reconnaissance d'une pièce de terre rière Mathenex, mandement d'Albi, le dernier Juin 1408 (Besson, 2e édition, page 181).

II°) Chateau d'Orlier. — Il est situé dans le village de Balmont, à proximité de l'église, et la petite partie qui en reste avec la tour de l'escalier est assez bien conservée. « On y voit encore la grande cheminée du salon qui ne manque pas de façons et d'ornements, entr'autres un ours sculpté qui fait partie des armoiries de cette famille. Ce château avait ses crénaux et autres défenses ; il devait être une dépendance du château d'Orlier de Viuz-la-Chiésaz, *un villard* soit lieu de plaisance et rendez-vous de chasse. Les terres situées au couchant de ce château s'appellent encore les Champs de la Villa. » Ce villard fut vendu à M. Morand qui le céda à M. Morel, lequel maria sa fille à Jean-Antoine d'Orlier, ci-après.

« M. le Chan. Ducis a découvert un document du XII^e^ siècle qui mentionne des legs faits par un Sgr d'Orlier de Balmont, à sa paroisse de Balmont, à celle de Viuz et à la Maladière soit léproserie d'Alby. »

« Dans le recensement des terres de la cure, fait en 1535, par le notaire Richard d'Alby, homme d'affaires du château de Méclaz et châtelain de Balmont, le curé n'a rien à démêler avec le Sgr d'Orlier, son plus proche voisin, ce qui prouverait que le château n'était pas habité à cette époque par la famille. » (Rd Balleydier).

Jean-Antoine d'Orlier possédait encore des terres autour de l'Eglise de Balmont en 1864 et nous verrons Rd Balleydier en acheter des parcelles pour l'emplacement de l'église actuelle.

Le vieux château est actuellement la propriété de la famille Falconnet.

Chapelle. — Les seigneurs avaient l'habitude de bâtir à proximité de leur château une chapelle pour eux et leurs hommes ou vassaux. Ils la faisaient desservir par des religieux ou séculiers des environs. Celle de Balmont, avant d'être érigée en paroisse, fut desservie par les Chanoines de la Collégiale d'Annecy, qui conservèrent *le droit de présentation* et revendiquaient même *le droit de nomination.*

Erection de la paroisse. — « J'ai lu dans l'histoire de Besson, curé de Chapeiry, qu'Aymon III, 63^e^ Evêque de Genève donna l'institution de l'Eglise de Balmont en 1277, sur la présentation du curé de Sevrier. »

« Il y avait dans la nef de l'église de Balmont, une chapelle dédiée à St Jean Baptiste, qui était le patron de l'Ordre des Templiers, ce qui prouverait que cet Ordre aurait été le fondateur de cette chapelle. »

« En creusant des fossés du côté nord de la vieille église, j'ai cru en retrouver les fondations, car la chapelle a dû tomber en ruines après l'abolition des Templiers. » (Rd Balleydier).

Tombeaux anciens. — « On trouve dans toute la Savoie des tombes, dont la bière est formée de dalles de molasse

de 6 pieds de longueur sur 2 de largeur. J'en ai vu une en bas de la cure, dans la gravière à côté de la route des Bauges, découverte dans la terre des Chabert. Elle contenait encore des ossements. »

« Il n'est pas difficile de comprendre comment on perd la notion des monuments anciens de l'histoire, quand on les voit détruire tous les jours, sans qu'il en reste vestige. Ainsi, il y a 10 ans que je suis à Balmont et, de l'ancien château de Méclaz, les Garcin propriétaires ont bientôt enlevé toutes les masures jusqu'aux fondations de l'écluse qui fermait l'étang au bas dudit château. Jean Bauquis a enlevé toutes les pierres et labouré le tertre qui marquait la place de la vieille cure et bouvée au nord de l'église. Jean Métral vient d'enlever plus de 60 voitures de pierres et a nivelé le terrain où était la grange de la cure, au midi de l'église. Jean Laperrousaz vient de fouiller les masures de la maison d'Orlier, beaucoup plus vaste autrefois, afin d'agrandir son jardin et le rendre plus fertile. Ainsi en est-il de tout le reste ! ».

Occupation Française de 1690. — « Ce 16 Nov. 1695, M. Félisaz, curé de Gruffy, m'a communiqué un document prouvant que tous les curés de l'archiprêtré d'Alby furent soumis à une imposition collective, en 1695, pour contribuer à l'entretien des troupes françaises en Savoie. On y voit que Montagny et St-Sylvestre faisaient alors partie de cet archiprêtré, en plus des paroisses actuelles. »

La vi du Ban. — « Avant la Révolution, il n'y avait pas de mairie, on discutait les affaires de la commune sur la place du Ban, qui était à la bifurcation des routes qui vont, l'une vers Viuz et l'autre dans le village, au sud du château d'Orlier. Cette place communale figure sous le n° 70 de la mappe ancienne ; c'est là que j'ai fait placer la croix du village pour en perpétuer le souvenir et le chemin qui y conduit porte encore le nom de « Vi du Ban ».

Voie Romaine. — « Berlioz Jacques, en faisant des fouilles dans son champ, au sud de sa maison, pour enterrer des

pierres; a rencontré à 3 m. de profondeur, un pavé dont il n'a pas vu le bout. D'après le Chan. Ducis, les routes romaines étaient toutes pavées, avec deux ornières parallèles faites à dessein, pour les voitures du Gouvernement. Il est probable que cette voie passait par Chaux-Méclaz-Balmont vers Viuz. »

Diminution de la paroisse. — « Comme il a été prouvé par des actes anciens, Balmont percevait autrefois la dîme à Vésine, Vraisy, Chez Jacquet, Montagny. Ceux de la Chanson faisaient des fondations à Balmont. Les fermiers de l'Abbaye Ste Catherine étaient obligés de payer la dîme à Balmont, malgré leur préférence pour l'assistance aux offices à Quintal. En cas d'incendie, on permettait aux gens de Balmont de couper du bois dans la montagne du Semnoz. Pourquoi ces villages se sont-ils annexés peu à peu à Quintal, Vieugy, Chapeiry et Viuz ? Probablement pour ne pas participer aux dépenses de réfection de l'église et de la cure, lorsque ces édifices ont été consumés par l'incendie. »

Dangers de la route autrefois. — « La première fois que je suis monté d'Annecy à Vieugy, pour aller à la rencontre de Mgr de Thiollaz qui venait prendre possession de son siège épiscopal, en 1823, on m'a montré une petite place à droite de la route appelée « les Fourches ». C'est là qu'on pendait les assassins, malfaiteurs qui dévalisaient les voyageurs sur la route d'Alby-Annecy, très fréquentée alors et très dangereuse à cause des forêts qu'elle traversait, soit à la Chanson, soit à Balmont et Vieugy. »

« Autour de 1854, dans la maison d'école de Balmont louée de M. Jacquemoud, deux voleurs pénétrèrent en l'absence de l'institutrice. Qu'arriva-t-il ? Il est difficile de l'expliquer, mais au matin, on y trouva le cadavre d'un homme tué à coups de hache. Pour empêcher qu'on le reconnaisse, son assassin lui avait coupé la tête qu'il avait mise au feu, en la recouvrant de beurre cuit. On n'a jamais découvert quels étaient ces deux individus. »

Passage de soldats à Balmont. — Une note de Rd Domenge, curé de Balmont, nous apprend « qu'en l'an 1630,

le 29 may, le Roy de France s'est emparé de la Savoie et a passé à Balmont avec 50.000 hommes. » (A. D. E, 983).

Rd Balleydier nous dit qu'en 1814, « il y a eu une bataille entre Français et Autrichiens sur la route de Balmont à Vieugy. Les Français étaient embusqués dans le Bois de l'Hôpital, au levant, et, quand les Autrichiens passèrent sur la route, beaucoup de ces derniers furent tués et ensevelis dans le marais, à droite de la rampe située près du village de Martenex. »

En 1944, la veille du 15 août, un engagement eut lieu entre les Allemands et les Français au pied de la côte de Chaux. Le lieutenant Godinot, du 27e B. C. A., fut tué. Le 19 août, toute la Savoie était libérée.

Cadastre de 1500. — Les Archives Paroissiales contiennent un feuillet seulement qui est la table des matières d'un Registre où étaient inscrits les noms des chefs de famille de Balmont.

Nous en donnons une copie, en supprimant le numéro des folios auxquels il renvoie.

NOMINA FOCORUM A VISINICO : NOMS DES FEUX DE VESINE.

1) Jean, fils de feu Pierre Chastellain, terre à Vésine...

2) Jacques Chastellain, terre devant le mollin de Vésine...

3) Joannes à feu Jean Chastellain, mollin davat du Suit...

4) Pierre à feu Claude Long, terre au Biolley...

5) Jean à feu Claude Chastelain, terre au Suix...

6) Alexandre Mattel dict Coterg, terre au Charmilliex...

7) Jean à feu Pierre Mattel, terre au Chesne...

8) Guigue à feu Jean Girod dit Reymondet, terre à Balmont...

9) Noble Jean Ranguis, pré à Balmont (voir folio 28)...

10) Noble Amblardet, veuve de Noble Egrège Jean Carteron, terre au Charmilliex, à la Taupa...

11) Jean Coudray, terre à la Tanson (Chanson)...

D'après ce document et ceux déjà cités au sujet de la dîme, il est certain que le village de Vésines était primitivement attaché à la paroisse de Balmont.

Les Archives du château de Montpon nous donnent quelques renseignements sur Balmont :

1) En 1592, le 10 août, Jean Chappuis, dit Paccot, de Balmont, paye 24 florins pour location des moulins d'Alby, appartenant au château de Montpon.

2) En 1652, Honorable Jacques Ginier à feu Jacques, de Balmont, habitant Vons (Marigny) est témoin à Vons.

3) En 1662, le 19 janvier, Contrat dotal de Noble Claude Ranguis de Balmont, fils de feu Nᵉ Jean-François et de Georgine Amblardet, avec Demoiselle Claudine de la Faverge de Montpon. Dot : 2.000 florins. Vergain, not.

4) En 1669, le 22 octobre, Noble François Ranguis de Balmont est témoin à Alby.

CADASTRE DE 1738. — Il va nous fournir des renseignements précieux sur les habitants, les revenus et les usages de la communauté.

1) *Les habitants de Balmont* possèdant une maison étaient : le Rd Curé ; Masson Claude Humbert ; Masson Humbert et frères ; Masson Nicolas ; Quarteron Jean ; Quarteron Louis qui possède en outre une forge et un four ; Remondet François et Joseph.

Ceux de Chaux sont : Bauquis Georges ; Bauquis Henriette ; Cattan Jean ; Chamoy Michel avec une forge ; la veuve Longeray Bernardine ; Longeray François ; Murgier Louis ; Murgier Nicolas et Murgier Pierre.

Ceux de chez Paccot : Chappuis Claudine avec maison et four ; Lacrevaz Claude Pierre ; Masson Claude ; Métral Bernard ; Paris Bernard et Paris Claude.

Bernaz Jean Bopt., Chan. de Peillonex, possédait un moulin et battoir à Chaux.

Roux Louis avait un moulin et battoir à La Tronche.

Le Sgr Marquis de Thônes possédait 2 maisons et un four à Mécla.

Les Révérendes Dames Religieuses de Ste Catherine possédaient 6 numéros de pré, champ. bois à la Grangette.

La Communauté avait un four a Chaux et 8 journaux de pâturage et broussailles.

2) *Le revenu* total de la taille pour la communauté est de 3.203 liv. mais les estimateurs d'office, au nombre de 6, déclarent par verbal du 25 janv. 1738 que l'estime a été exagérée. Le Marquis de Thônes payait une somme totale de 202 liv. pour ses 2 grangeries de Mécla et Villarousset qui ne lui rendent que 572 liv. selon ascensement passé le 23 déc. 1736, soit 34 coupes de froment à 7 liv. l'une. En 1740, le Marquis prétend qu'il est beaucoup plus haut taxé que ses voisins. En 1741, Dame Marianne Delamard, Veuve de Messire Victor Debertrand de la Perrouse, Marquis de Thônes, se pourvoit pour être déchargée d'une partie de la taille, mais le Conseil de Balmont s'y refuse, par délibération du 21 juin.

3) *Usages.* — Me Louis Arnaud, châtelain de Balmont et Remondet François, syndic du lieu, déclarent que tous les communiers chefs de famille, au nombre de 21, n'ont jamais rien payé annuellement, à titre d'affouage, alpéage et pâturage à M. le Marquis de Tournon, Sgr du lieu. 19 avril 1732.

Toutes les terres payent annuellement et indistinctement la dîme, à la réserve de celles qui se sèment en orge, pesettes, qui en sont exemptes, savoir, la sixième d'icelle au 12, c'est-à-dire la 12e partie de leur produit naturel en gerbes sur le sol au Rd Curé du lieu. Les autres 5/6 payent aussi annuellement la dîme, soit la 11e partie en gerbes sur le sol, à la réserve de toutes les terres de M. le Marquis de Thônes qui la payent au 18 soit 1/18 en gerbes sur le sol.

Toutes les vignes payent annuellement la dîme au 1/22, produit naturel en vin dans le pressoir au Rd Curé du lieu.

Toutes les autres catégories des fonds, prés, teppes, etc., sont exemptes de la dîme.

ETAT DE BALMONT en 1755-56. — A cette date l'Intendant du Genevois fit dresser dans toutes les communautés l'état suivant conservé aux Arch. Dép. 5 C, 15. Il donne :

1) *La production des céréales, vins, etc.* en 1755 : Froment, 155 coupes ; seigle, 50 ; légumes, 45 ; orge, 20 ; avoine, 40 ; châtaignes, 0 ; vin, 5 sommées ; huile de noix, 45 pots ; chanvre, 55 livres ; lin, idem ; foin, 400 quintaux ; paille, 800 ; toile, 100 aulnes.

2) *Le dénombrement des animaux domestiques,* savoir : bœufs, 16 ; vaches, 20 ; veaux, 10 ; cheval, 1 ; bourriques, 3 ; chèvres, 10 ; moutons, 40 et cochons, 10.

3) *Le nombre des personnes capables au travail* qui est de 20.

4) *L'état de la Route Royale* qui est *bon* et celui des chemins qui est *passable.*

5) *Différents rapports du Secrétaire,* savoir :

A) « Pour me conformer aux instructions du Sgr Intendant, du 13 sept. 1755, j'en ai participé avec les syndics et conseillers de Balmont, après m'être auparavant informé auprès du Rd Sieur Curé dudit lieu de la dîme qu'il a perçue en 1754, de laquelle dîme j'aurai observé que la dite Communauté a perçu 155 coupes (voir tableau ci-dessus). Il faut soustraire 137 coupes à semer à la St Michel ; 89 coupes à 9 livres la coupe pour payer la taille et impositions ; 40 coupes de menu bled pour semer à Pâques.

Comme il y a 76 personnes à compter depuis l'âge de 5 ans, l'on estime que pour l'aliment de chacune il a fallu 4 coupes de tout bled, soit un total de 304 coupes. Il arrivera que les habitants seront obligés d'en acheter ailleurs 191 coupes 1/2 pour leur usage, et c'est outre ce qu'il faut distraire pour l'entretien des bâtiments et servis qu'on a coutume de payer aux Seigneurs.

Le bled noir qu'on sème rière la Communauté a été pour les nourrir une partie de l'hiver. Il n'y a point de châtaignes dans la dite Communauté.

Le vin montant à 5 sommées n'est porté à conséquence eu égard au nombre des habitants.

L'huile de la dite année peut revenir à 45 pots, attendu que les noyers ont peu donné de noix, ce qui n'a pas suffi pour l'usage des habitants, ayant été obligés d'en acheter ailleurs plus de 30 pots.

L'on y fabrique aucun fromage, sauf les fromages blancs, vulgairement appelés tomes, servant pour l'usage des habitants.

La Communauté a pu percevoir, cette saison 1754, 1 quintal 1/2 de chanvre qui a pu produire 100 aulnes de toile, suivant l'usage des habitants, avec 1/2 quintal de laine, le tout nécessaire à la Communauté.

Les habitants ne se servent d'autres bois que de celui qu'ils font en coupant quelques branches d'arbres secs et quelques broussailles.

Il n'y a que 8 paires de bœufs insuffisants pour faire les labours ; il en faudrait encore 2 paires, à tout le moins ; il y a 20 vaches ; 10 veaux soit genisses, etc...

Le territoire de la Commune est tout en collines. Il y 20 personnes capables au travail, les autres étant âgées, infirmes ou trop jeunes.

Le bled est à la mesure d'Annecy et le vin à la mesure de Rumilly.

Le tout m'ayant été exposé ainsi par les syndics et conseillers ; en foi de quoi, j'ai signé : DAVIET, Secrét. »

B) *Dénombrement des habitants de la paroisse de Balmont*, conformément aux instructions du Sgr Intendant de la Province de Genevois, expliquées en sa lettre du 7 oct. 1756.

« Le total des habitants de la paroisse de Balmont, au nombre de 25 familles, était de 79 personnes. On prie le Sgr Intendant de tenir pour certain qu'on ne saurait taxer de défaut de soins aux dits habitants pour la culture des fonds, mais déplorer leur misère qui leur empêche de tenir des bœufs, des vaches pour les engraisser et acheter des litières à ce nécessaire ; cette paroisse est notoirement la

plus pauvre des environs ; les habitants d'icelle n'ont pas les moyens comme celles de Quintal et de Viuz d'aller couper du bois à la montagne pour vendre.

Le terrain étant presque partout sur *marc* (argile), élevé et très froid ne peut produire de bon bled ; la plupart est en genièvre et en teppes ; et bien qu'on voudrait les défricher pour les cultiver et semer, ce serait jeter grain sur épines. Ce qui compose le meilleur est un domaine appartenant à la Dame Marquise de Thônes, cultivé par 2 familles étrangères et personne du lieu le pourrait faire, eu égard aux petites familles d'un chacun.

Si l'on ne semait de mêmes bleds sur les dits fonds qui sont la plupart sablonneux, ingrats, et de deux ans en deux ans à force de bonnes labours, le paysan ne pourrait vivre, payer les deniers royaux, et ceux qui ont des fermes y faire honneur, le terrain étant plus propre à cela qu'à des gros bleds qui périssent pendant les eaux et les gelées.

Les fonds communaux de ladite paroisse sont des terrains arides, élevés près des ruisseaux et *jets* descendant de la montagne ; on ne pourrait les défricher moins encore les semer sans faire périr et ébouler leurs voisins confinans ; leur contenance est de 12 journaux, 245 toises ; ils ne sont point tirés en tailles non plus que les N^os^ 530, 31, 32, 38, 39, qui sont brossailles, prés et terres appartenant aux Dames de Ste Catherine, de la contenance de 5 journaux 197 toises, non plus que certaines teppes et brossailles inscrites sous N^os^ 217, 470-71, contenant 3 journaux 280 toises qui sont des fonds incultes et incapables d'être semés.

Quoique le pré Mollard, appartenant à la dite Dame Marquise de Thônes, soit la plupart du temps aquatique, il n'est pas moindre pour autant ; il produit du bon foin de bœuf et de cheval ; et cette abondance d'eau n'arrive qu'en temps de grandes pluies, en ravines, à cause qu'il est placé sous les collines qui y répandent leurs égoûts.

L'on ne s'est aperçu qu'aucun autre fonds aye échappé à la mensuration, et personne ne s'est plaint de la dite Dame Marquise de Thônes, comme conste de ses griefs annexés

au dit cadastre. Si quelques-uns des biens du dit lieu en ont été exceptés, ce ne sont que ceux de l'ancien patrimoine de l'Eglise et les Chefs-lieux.

Si l'on curait la Bessière du moulin de Balmont qui prend son origine au levant du chemin tendant d'Alby à Annecy, le dit chemin, en temps pluvieux et dégel, serait plus sec et plus aisé aux gens de pied surtout ; en cela, les aboutissants ne seraient pas soumis à une grande dépense ; ce serait l'affaire de 3 jours à une dizaine de personnes et l'intérêt du meunier, y ayant beaucoup de gravier tout ouvrés pour dessécher la route y attigüe ; l'on ne sait pas des inondations et éboulements arrivés en la dite paroisse ni autres dommages.

La dite paroisse ne comprend aucune tannerie, fabriques ni manufactures, ni aucun endroit où l'on puisse en établir, ni même des gens capables à y travailler, ni fournir à la dépense. La plus grande partie du peuple est très pauvre, d'autres chargés de dettes. Il ne croît pas même assez de chaume pour regotoyer les maisons.

Les Administrateurs de cette paroisse sont assez réguliers à observer le Règlement de 1738. Les chemins confinant par le bas aux royaux sont au reste en bon état. Si l'on mettait du gravier depuis la plus grande partie d'icelui tendant de Chaux à Marteney, surtout vers le marais commun de ceux de Montagny situé près l'hameau Jacquet, où l'on a souvent beaucoup de peine à passer à cause de l'eau, et même dans toute cette étendue il n'y a aucun bois ny forêts à conserver. L'on ne fait pas de difficultés de se charger et décharger des tailles.

La dite Marquise de Thônes, qui possède les meilleurs et les plus spacieux fonds, habite hors la Province de Genevois ; elle en peut retirer annuellement, charges distraites, environ 400 livres.

Aucun des dits habitants ne sort du pays, et s'il en va quelques-uns en France, ils y restent et ne reviennent pas, et les autres pour vivre vont à service dans les environs.

Ainsi l'on ne peut espérer d'eux le bénéfice du moindre gain, ni travail.

Le soussigné n'a pas d'autres notices à donner sur le contenu de la dite lettre suivant ses connaissances particulières et le sentiment qu'il a eu sur ce des Administrateurs de la dite paroisse, ayant vaqué à ce sujet trois jours. »

En foi de quoi j'ai signé : DAVIET, Secrét.

En 1886, le Service du Cadastre a refait une nouvelle mappe de Balmont.

Confession ou Reconnaissance de Jean Rey, gendre de feu Pierre Châtelain de Vesinat (Chapeiry). XIII[e] siècle.

(Ce document a été traduit du texte latin par le Chan. Ducis, Archiviste).

« Le présent public instrument teneur d'icelui, à chacun soit notoire et manifeste qu'à l'instance et postulation de Messire Richard de Méclaz, paroisse de Balmont, diocèse de Genève, notaire public et commissaire député à la réception des reconnaissances de N. Dame de l'Eglise de Balmont et parochiale d'icelle, par Noble et Vénérable Nicolas de Lucinge, prêtre, curé recteur prédit de ladite Eglise parochiale de N. D. de Balmont, et dudit curé prédit et recteur de ladite parochiale et fructuaire d'icelle qu'il appartient et pourra à l'advenir, personnellement s'est établi Jean fils de feu Pierre Châtelain de Vesinat lequel sachant... se constitue témoin de ladite parochiale, et le curé d'icelle et successeur à la'dvenir en icelle appartenant en fief et emphitéose perpétuelle, et ledit fief par indivis avec les Nobles ou héritiers et tous ayant droit... »

De ce document, il résulte que : 1°) Richard a la procuration de M. de Lucinge pour établir les droits du bénéfice ; 2°) Richard, en sa qualité de Châtelain du Seigneur, maintient les droits de ce dernier ; 3°) cette terre est grevée d'une charge ou revenu que le fermier ou débiteur Châtelain doit payer par moitié au Curé et au Comte de Méclaz ; 4°) cette terre est sur Chapeiry (Sionda ou Vesina) ; elle provient

donc de succession ou de vente. Une personne a pu aussi laisser cette terre en héritage et œuvre pie ; par là, on voit que les nobles acquéraient des terres de la même manière qu'aujourd'hui.

Affranchissements. — De 1761 à 1793, les Ducs de Savoie travaillèrent à l'abolition des droits féodaux et à rendre libres tous leurs hommes taillables, moyennant un versement fait aux seigneurs.

La commune de Balmont paya à :

M. Conzié, Marquis d'Allemogne, en 1796....	550 liv.
M. Biord, Comte de Seynod, en 1790.....	91 liv.
M. Maillard, Marquis d'Alby, en 1790.....	960 liv.
Couvent Ste-Catherine-Bonlieu (1787).....	1.475 liv.
Total.....	3.076 liv.

Procès de 1756. — « A M. l'Intendant de la Province de Genevois. Supplie humblement C. F. Josserand, bourgeois de la Ville d'Annecy, prêtre et curé de Balmont, dit qu'il se serait pourvu au Sénat pour faire procéder à *l'Acte d'Etat* des bâtiments dépendans de la vieille cure qui se trouvent ruinés de caducité...

« Les gens de Balmont répondent que, s'il avait fait faire un inventaire à son arrivée, ils auraient fait faire ces réparations aux héritiers de son prédécesseur ; que Rd Josserand n'ayant pas regottoyé les toitures, la pluie avait calciné les murs ; que, par conséquent, ces réparations devaient être à sa charge...

« Rd Josserand répond que, dès le mois de Fév. dernier, il a fait signifier aux gens de Balmont par Me Lyonna, notaire et châtelain d'Alby, la lettre du Sénat qui prescrit cet inventaire ; que par conséquent, ils ont été instruits ; que les pierres, le sable et les bois sont à la disposition des habi-

tants ; que, pour les bois, M. l'Intendant leur permettrait d'aller les couper dans la montagne de Sémenoz... » (1).

Et Rd Balleydier de tirer la conclusion suivante : « Si, en 1756, Semenoz avait appartenu comme aujourd'hui à Quintal, l'Intendant d'alors n'aurait pu permettre à Balmont d'y toucher. »

Etat du Presbytère en 1784. — Le 21 Janvier, dans une des chambres du presbytère, lieu accoutumé des assemblées du Conseil, par devant moi Jean Ph. Falquet, notaire royal et Secrétaire de la Paroisse de Balmont, ont comparu les Hbles Pierre feu Pierre Métral, syndic ; Jacques feu Alexandre Beauquis ; Claude feu Nicolas Masson, conseillers ; et composant le Conseil dudit Balmont, lesquels dûment convoqués et assemblés au son de la cloche, à la manière accoutumée, pour satisfaire au dû de leur charge, dans le cas où ils se trouveraient d'établir un Procureur pour agir au nom de la Communauté de Balmont au sujet de l'*Acte d'Etat* à prendre du bâtiment de la cure et d'une grange qui en dépend, le tout en conformité de la requête qu'ils ont présenté au Sénat, et dans laquelle ils ont narré, I) que ladite Communauté de Balmont a fait, il y a environ 23 ans, construire en entier ladite maison curiale, laquelle Rd Sr François Josserand a occupé, en qualité de curé dudit Balmont, depuis ladite construction jusqu'à son décès, arrivé il y a environ une année ; II) que 3 ans auparavant, ladite Communauté avait aussi fait mettre dans le même état ladite grange, et que suivant la réception d'œuvre desdits bâtiments, ils furent jugés sans défaut du côté de la construction, et capables de durer fort longtemps, pourvu qu'on

(1) Les réparations consistaient à la réfection, 1°) de toute la muraille, côté du vent, de la grange dépendante de la cure ; cette muraille est tombée au mois de Mars ; 2°) deux toises de muraille, côté de la porte qui communique de la dite grange à la bouvée ; 3°) 1/2 toise à recrépir au-dessus de la porte de la bouvée et 2 toises du côté levant de la dite bouvée et grange ; 4°) refaire à neuf et reprendre par les fondations neuf toises de la muraille de la cure, côté couchant, et recrépir la cheminée de cure ; 5°) refaire à neuf le couvert et aire de la grange et le couvert de la cure et autres réparations mentionnées dans l'acte d'état. Le prix fait est donné le 6 Oct. 1757 à Fçois Germain, Me Charpentier de Saint-Sylvestre pour le prix de 298 livres (A. D., Série V. C., 220 à 224).

apporte à leur entretien les soins ordinaires d'un père soigneux ; III) que Rd Sr Astruz, curé actuel de ladite paroisse, après avoir pris possession de la cure dans le mois d'Avril dernier, s'était pourvu pour faire procéder à un *Acte d'Etat ;* on a appelé à y assister Dlle Josserand, Veuve Gojon, habitant Annecy, en qualité d'héritière de Rd Sr François Josserand.

Fait à Balmont, en présence de Jean-Claude Remondet et Maurice feu Sébastien Masson, tous deux natifs et habitant Balmont.

Vente des Communaux en 1785. — « Le 21 juin, Jacques Beauquis, syndic ; Claude Masson et Claude-Louis Carteron, conseillers, réunis en Assemblée, délibèrent que, bien loing que la dite paroisse soit dans le cas de vendre une partie des communaux, qui ne sont que très peu de choses, il serait à souhaiter qu'il y en eut d'avantage pour le service de ses habitants, ayant déjà détruit ces années dernières une partie desdits communaux, en prenant le gravier pour la formation de la route tendant d'Annecy à Alby ; outre que lesdits communaux sont une grande ressource pour les pauvres gens de la paroisse, se réservant ledit Conseil, dans la supposition que ledit Sgr Intendant juge à propos d'ordonner d'office ladite vente, de disputer pour lors un de ses membres pour, en qualité de Procureur, faire tout ce qui sera requis et nécessaire à cet égard, le tout ainsi délibéré.

Tous trois du Conseil sont illeterrés et ont fait leur marque.

Election d'un soldat en 1786. — Le 15 août, avant midi, dans la chambre du presbytère, Claude feu Jean Nicolas Masson, syndic ; Claude Louis feu Jean François Carteron et Jacques feu François Chamey, Conseillers ; Me Falquet, not. et Secrét. après avoir ouï la lecture que je leur ai faite de l'ordre du Sgr Comte Balladin, Intendant du Genevois, en date du 9 courant, portant de procéder à l'élection d'un sujet capable pour le Régiment Genevois, de présenter ledit à son Bureau, le 28 dudit courant mois à 9 h. du matin, ont élu Jean fils de Pierre Laperrousaz, habitant de Balmont,

que l'on croit avoir été baptisé à Vieux-la-Chiésaz, eu égard qu'il ne se trouve point compris dans les Registres de Baptême dudit Balmont, et qui, à forme de la consigne, est âgé d'environ 28 ans, ayant un frère appelé Marmin, né le 12 fév. 1756, à forme des Registres de Balmont ; ledit Conseil ayant député, ainsi que par le présent il députe, ledit Sr Claude Masson, syndic, pour accompagner et présenter ledit élu, le jour assigné par devant ledit Sgr Intendant et successivement à l'enrôlement.

En foi de quoi, lesdits syndic et Conseillers feront leurs marques ci-après, pour ne savoir écrire.

Une élection de Syndic en 1787. — « Le 14 nov., au lieu accoutumé, par devant moi, Falquet not. et Secrét. ont comparu Honorables Claude Louis feu Jn Fr. Carteron, syndic ; Jacques feu François Chamey et Pierre feu Antoine Lacrevaz, conseillers, lesquels, en exécution du Règlement de 1739, ont élu pour nouveau syndic ledit Jacques Chamey et pour nouveau conseiller Maurice feu Sébastien Masson, natif et habitant Balmont, dont la cote en taille monte à 5 liv. 13 sols et 10 deniers, à forme du cadastre, lequel après avoir paru et accepté la dite charge, a, de même que le nouveau syndic, promis et juré sur les Saintes Ecritures de Dieu, entre mes mains touchées, de bien et fidèlement s'acquitter des devoirs attachés à leurs charges respectives, d'observer et faire observer les édits, ordres, ordonnances et autres dispositions, de se comporter en l'exercice de la dite charge en hommes d'honneur et de probité, ce qu'ils ont promis de faire ensuite des remontrances que je leur ai faites sur l'importance dudit serment et les peines tant divines que humaines introduites contre les parjures; après quoi, ils se sont divisé les charges de la Communauté comme ci-après, savoir : pour tenir la main à manutention du grand chemin tendant d'Annecy à Alby, ils ont député ledit Jacques Chamey, nouveau syndic ; pour Procureurs des travaux, lesdits Pierre Lacrevaz et Maurice Masson ; et, se sont tous trois députés pour assister à la soumission de l'Exacteur de la taille pour l'année prochaine, n'étant pas

question du *regrattage,* en tant qu'il en accorde par préférence au Sr Lacombe d'Annecy, jusqu'à ce qu'autrement soit ordonné. »

Ainsi délibéré...

1790. Délibération au sujet de la maladie du Bétail. — « Le Conseil porte à la connaissance de l'Intendant que, dans la Paroisse de Balmont, il règne depuis quelque temps une espèce de maladie épidémique sur le bétail qui, dans l'intervalle de 54 heures, fait périr les bêtes qui en sont atteintes, sans que le mal soit précédé par aucun symptôme visible ; la dite maladie ayant fait périr entr'autres 2 génisses et une vache à Denis Beauquis; 1 vache et 2 taureaux à Claude Masson, 1 vache et 1 taureau à François Beauquis ; 1 genisse, 1 taureau et 2 bœufs à Humbert Longeray ; 1 vache à Pierre Garcin ; 1 vache à Pierre Coster ; 2 genisses à Louis Carteron ; la dite maladie ayant fait périr ci-devant une douzaine en plus de bêtes à cornes dans la Paroisse de Chapeiry, demandent l'envoi d'un vétérinaire, soit celui de Chambéry commis pour la visite du bétail malade et les précautions à prendre pour celui qui n'est pas atteint. »

Ainsi délibéré...

CHAPITRE III

Balmont pendant la Révolution de 1793

Signes avant-coureurs. — « Avant la Révolution de 1793, toute la terre, en Savoie et en France du moins, a été couverte d'une poussière rouge, comme ferait une rosée d'automne. Qu'était-ce que cette poussière ? Les uns disent que c'étaient des œufs de sauterelles. Terrible menace !... Le fait m'a été attesté par des vieillards témoins oculaires et par le Registre de Montmin, écrit par M. le Curé Cailles, dernier curé de cette paroisse avant la Révolution. J'ai lu ce que j'écris dans ce Registre. On a encore vu dans l'air plusieurs météores ; l'un entr'autre était comme une poutre de feu allant d'un endroit à un autre. Les journaux d'aujourd'hui racontent que cette année on a vu de semblables météores ; il s'agirait de savoir par les événements qui suivent si ces météores ont quelque signification. »

(La *Revue des Deux-Mondes* du 15 sept. 1931, consacre une étude à Christophe Colomb, qui a prédit ces phénomènes pour 1789, à l'occasion de la conjonction des planètes Jupiter et Saturne).

Inventaire. — « Le 4 mars 1793, la Municipalité de Balmont et le citoyen Eucher à feu Antoine Astruz, curé dudit lieu, ayant choisi et nommé pour leurs experts communs

les citoyens Pierre à feu Pierre Métral de Balmont, maître-maçon, et Jean Bapt. Masson de Chapeiry, maître-charpentier, à l'effet de procéder à la visite et acte d'état de la maison pastorale et des bâtiments dépendants. » (Suivent les réparations imposées à la commune). Ont-elles été faites ? En tout cas, Rd Astruz ne se doutait pas encore que, quelques jours après, vers le 15 mars, on lui demanderait de prêter le Serment Civique et serait incarcéré et traîné sur les pontons, pour avoir refusé. Il y laissera sa vie, le 21 nov. 1794.

Noms des Missionnaires. — Pendant la Révolution, Balmont et les paroisses environnantes ont été desservies par les missionnaires qui suivent :

1°) Jean Chappaz, curé de Montagny, mort curé de Chapeiry.

2°) Amblet Gaspard, curé de Viuz-la-Chiésaz, après la Révolution et mort, retiré à Annecy. Je l'ai bien connu. Ce sont les Masson qui le retiraient et le cachaient.

3°) Pasquier Joseph, vic. de Gruffy, qui rentra en août 1794 de l'émigration. Il devint Sup. du Collège de La Roche.

4°) Hocquiné François, de St-Jeoire, curé de Montcel avant et après la Révolution.

5°) Chappet Jean, de Leschaux, mort curé de Boussy en 1830.

Persécuteurs. — « Pendant la Révolution, les Missionnaires disaient la Messe dans les bois, entre Chaux et Méclaz, pour se cacher plus aisément ; c'était alors tout boisé de sapins, au Pénossey et ailleurs. Ils la disaient encore dans les granges en mettant des sentinelles tout autour.

Un jour, Rd Chappet la célébrait chez Paccot ; il fut dénoncé et voilà qu'arrivent deux patriotes soit Jacobins d'Alby : Ballada et Daviet. Chappet a juste le temps de se déshabiller pour fuir. N'ayant pu le saisir, ces deux monstres ont pris ses ornements sacerdotaux, les ont mis sur une perche qu'ils portaient par les deux bouts, en chantant le *Libera me.*

Il y avait dans ce malheureux temps, à Alby, un gendarme nommé Naussac, surnommé par la franc-maçonnerie *Villefranche*, parce qu'il était de Villefranche en Auvergne. Il devint célèbre par la guerre cruelle qu'il faisait au clergé et à ceux qui lui étaient dévoués. Les conscrits déserteurs, nombreux en ce temps, étaient aussi l'objet de sa rage. Un jour, Rd Chappet se rendit à Alby pour son ministère, habillé en paysan. Il s'en retournait après avoir administré les sacrements à un malade, portant un gros pain sous le bras. Voilà que Naussac, soldé à part pour enchaîner les prêtres, arrive perché sur son grand cheval. Les gens d'Alby, connaissant le missionnaire et voyant arriver Villefranche se disaient : « Ce pauvre Chappet est pris. » Mais celui-ci, dès qu'il aperçut le gendarme, enfonça jusque sur ses yeux son mauvais chapeau et contrefit l'ivrogne ; il salue Villefranche sans trop se découvrir. Ce dernier lui dit : « Tu es bien chargé, citoyen » (manière de dire : tu as bien bu). Le missionnaire répond comme un ivrogne qui ne peut plus parler et continue sa route. Quand Naussac apprit cette aventure, sur laquelle on le plaisantait, il fut plus sot qu'un chien auquel on aurait coupé la queue.

Tout ceci m'a été raconté par le P. Petitjean, miss. du Diocèse, qui avait beaucoup connu Chappet.

La vieille Michelle Chamet de Chaux m'a souvent dit que M. Chappet, curé de Boussy, a été caché et retiré chez son beau-père à Chaux.

Les bois entre Chaux et Méclaz, dans lesquels les prêtres disaient la messe, ont été défrichés en 1830, par mon oncle Balleydier, géomètre. » (Balleydier, curé).

Ornements d'église. — « Au lieu de les retirer dans quelque maison, les gens de Balmont se défiant les uns des autres, les ont cachés dans un saule pourri entre la maison de Barbiet et Chaux. Ces ornements ont bientôt été consumés par l'humidité. Il ne m'est parvenu qu'un ornement vert de laine, avec galons de même, ce qui était loin de marquer la richesse de l'église. »

Registres. — « Quant aux Registres de ces temps sinistres et sataniques, les prêtres ne pouvaient toujours les porter avec eux ; c'eut été une cause d'emprisonnement. Ils se sont malheureusement égarés et perdus pour la plupart dans les maisons des particuliers. Craignant que la police ne les découvre, il les ont brûlés. Les maires en tenaient bien comme aujourd'hui ; mais comment se fait-il qu'il y a tant de lacunes et tant de difficultés aujourd'hui pour vérifier les naissances et les décès ? »

Eglise. — « L'Eglise a été fouillée très profondément pour en extraire les ossements des prêtres qui, selon le langage du temps, étaient des objets de superstition. Avec ces ossements et la terre qui les entourait, on faisait du salpêtre pour fabriquer de la poudre, dont la République avait si grand besoin pour se battre. Lorsque j'ai enlevé les planchers intérieurs de la vieille église, j'ai vu que le terrain avait été tout soulevé ; il était meuble comme un tas de terre qu'on vient de former avec une pelle, et cela à une profondeur de 4 ou 5 pieds. »

Clocher et cloches. — « Avant la Révolution, il y avait 2 cloches à Balmont ; l'une a été prise par la République, comme elle en volait partout ailleurs, pour faire des canons et des gros sous, l'argent partant avec les soldats. Le clocher, placé au milieu de l'église et au-dessus de la toiture, était si peu de chose que la République n'a pas daigné le faire abattre comme les autres, au nom de l'Egalité. »

Arbre de la Liberté. — « En a-t-on planté un à Balmont comme dans d'autres communes ? Ce sont des choses dont les gens ne se glorifient pas et je ne peux l'attester ; mais, quelques paroles indiscrètes que j'ai eu soin de retenir me font croire que oui. Cet Arbre devait être planté à l'entrée du cimetière, vers la petite porte qui va de la route à la cure, partie occidentale. Pour l'ordinaire, c'était un peuplier vif planté avec ses racines et autour duquel on sautait et dansait en se tenant par la main au chant du refrain : Dansons la Farandole, vive le son ! Vive le son du canon ! »

Costumes. — « Pendant la Révolution, les hommes, pour mieux ressembler aux bêtes, portaient une queue derrière la tête (signum bestiæ Apocalipsis). Ils ramassaient leurs cheveux et les attachaient avec un ruban qui prenait le plus près possible de la tête, entortillait les cheveux jusqu'au bout. Voilà une vraie queue de cochon ! avec la différence que celle des hommes de la République était droite comme une baguette. Les Jacobins ayant dit que Jacques Moley, chef de de la franc-maçonnerie portait la queue et le bonnet phrygien, les hommes comme les femmes voulurent l'imiter. »

Etat d'esprit. — « v a-t-il eu à Balmont des Jacobins enragés contre les prêtres ? Je ne le pense pas. Alors comme aujourd'hui, il n'y avait ici ni riches influents, ni gens instruits. De pauvres laboureurs ne pouvaient être capables d'entrer dans les Clubs.

Dans la manifestation contre-révolutionnaire qui eut lieu à Alby, le 23 août 1793, on relève les noms de Louis Carteron, maire ; Louis Carteron neveu, procureur ; Pierre Garcin, Pierre Métral et Jacques Daviet.

A la Fête de l'Anniversaire de la mort du Roi Louis XVI, donnée à Alby le 3 fév. 1796, Pierre Garcin de Balmont est le seul à refuser le serment par lequel « on voue une haine éternelle à la Royauté ». Et un membre de l'assemblée fait inscrire au procès-verbal que « Garcin, officier municipal de Balmont, serait parjure s'il agissait autrement. Et le Commissaire ordonne à Garcin de quitter le Cercle des Patriotes qu'il a osé souiller de sa royaliste présence. »

(Voir Hist. d'Alby, Ac. Sal., vol. 46, pages 139 et suiv.).

Culte public. — « On a baptisé solennellement dans l'église de Viuz le 19 Juin 1796 ; et le 30 Nov. suivant, le mariage y a été administré avec toutes les cérémonies. Dunoyer, vic. à Rumilly, a baptisé solennellement ou sous condition, le 16 Fév. 1797, dans l'église de Viuz. L'abbé Thomé d'Alby, qui avait prêté les deux serments et a dû faire une rétractation, a marié Claude Germain et Cons-

tance Bauquis en 1797 et Rd Hocquiné a béni ce même mariage le 18 Mars 1797.

Le dernier acte dressé par Rd Astruz est du 10 Avril 1793 ; il a dû faire le premier serment qui n'était pas aussi explicitement mauvais que le second, le 10 Mars ».

CHAPITRE IV

La Paroisse depuis la Révolution à 1864

Eglise ancienne. — A regarder le plan de cet édifice religieux, il est facile de le reconstituer, tel qu'il existait avant 1870. On entrait par un porche de forme carrée, complètement ouvert d'un côté et construit en maçonnerie pour pouvoir supporter une chambre du presbytère. Une porte donnait accès dans le péristyle également carré, sur lequuel reposait une deuxième chambre, qui était surmontée elle-même du clocher. On passait du péristyle, par une porte, dans la nef, dont la longueur était à peu près double de sa largeur ; elle était éclairée par 3 fenêtres, dont une au midi et deux au nord. Le chœur, qui existe encore était moins large que la nef d'un tiers environ ; il était percé de deux fenêtres, une au nord et une au sud. Le presbytère était adossé au côté nord de l'église et contigu au porche et au péristyle.

Malgré l'absence d'un curé, les fidèles semblent l'avoir bien entretenu de 1803 à 1864. On trouve en effet qu'elle fut blanchie en 1840, sous la direction de l'architecte Ruphy, pour le prix de 305 fr. La même année, on achète des ornements, car M. le Curé de Quintal venait y faire les sépultures et, à cette occasion, y célébrait la sainte messe,

En 1842, Padrini, sculpteur à Annecy, exécute pour Balmont deux statues à 30 liv. l'une.

Première difficultés avec Quintal. — Elles paraissent remonter à 1844 ; cette année-là, une somme de 70 fr. est réclamée à Balmont « pour sa quote-part dans son concours avec la commune de Quintal, à l'érection d'un Maître-Autel dans l'église de cette dernière commune à laquelle celle de Balmont est agrégée dans le spirituel. »

Notons que la paroisse de Mûres avait eu en 1818 la même difficulté et qu'elle en avait profité pour demander et obtenir sa séparation en 1833 (1). Les paroisses comme les individus n'aiment pas vivre en tutelle.

De 1848 à 1852, Balmont collabore de nouveau aux édifices religieux de Quintal, savoir l'agrandissement de l'église, construction d'une sacristie, réparations au presbytère, dont le devis est de 4.460 fr.

Demande de séparation. — Le 13 Mai 1849, le Conseil de Balmont prend la délibération suivante, disant que « la réunion de Balmont avec Quintal ne peut plus exister, à cause de la distance d'une heure, des chemins difficiles, des montées fortes et de la traversée des bois. Les vieillards et les enfants ne peuvent aller à la messe, de là ignorance et corruption. Personne ne va aux Vêpres, de là dissipation des jeunes gens qui jouent et s'amusent au lieu d'aller où la Religion les appelle... Balmont a sa cloche, son clocher et son cimetière ; Joseph Montmasson, propriétaire de l'ancien presbytère, consentirait à le relâcher pour la somme de 1.200 liv. Tous les chefs de famille ont concouru à une souscription qui formera annuellement une somme de 900 francs pour le traitement du curé. »

Pierre Garnier, syndic.

Le 25 Mai suivant, l'Intendant prend bonne note du désir de Balmont et rend une ordonnance « pour favoriser son érection en paroisse, quand elle aura réuni les fonds

---

(1) Voir Hist. d'Alby, Acad. Sal., vol. 46, p. 168.

nécessaires sans surcharger les habitants d'impositions locales ».

Un incident fâcheux. Démission du Maire. — Le 30 Mai 1849, le syndic de Balmont écrit à l'Intendant :

« Des attaques personnelles ont été dirigées contre moi par quelques-uns des membres du Conseil, disant que j'avais agi sourdement auprès de votre Bureau contre la séparation de Balmont au spirituel, et que cette Commune était obligée de concourir aux réparations et reconstructions des édifices du Culte de Quintal. M. le Curé de Quintal étant venu hier faire une sépulture à l'église de Balmont, Charles Beauquis, un des vice-syndics, vint me trouver avant l'office pour me dire de retenir les cierges du catafalque, pour empêcher M. le Curé de les emporter à Quintal. Je lui répondis que M. le Curé n'en agissait ainsi que pour célébrer avec ces mêmes cierges l'anniversaire des décès en l'église de Quintal, suivant l'usage pratiqué jusqu'ici... En suite de mon refus, c'est lui-même qui, de la manière la plus grossière, est allé s'emparer des cierges sous les yeux de M. le Curé.

Le soir, au cabaret de Chaux, publiquement, plusieurs membres du Conseil se sont répandus en invectives et malédictions contre moi, disant que je méritais qu'on m'écrasât la tête comme celle d'un serpent ; que j'avait fait un faux serment en entrant dans l'exercice de mes fonctions, parce que j'agissais contre les intérêts de la commune...

La position dans laquelle je me trouve s'oppose à ce que je puisse exercer le syndicat ; ma santé est considérablement ruinée par une fièvre continue et, exerçant le syndicat depuis 15 ans, j'ai bien fourni ma part de sacrifices et dévouement à mon pays. Je vous prie donc instamment de recevoir ma démission... »

Pierre Garnier, syndic de Balmont.

Le même jour, le Syndic de Quintal écrit à l'Intendant pour tâcher d'arranger cette affaire à l'amiable, en disant :

« Je crois que vous rendrez un grand service à la Commune de Balmont en destituant les 2 vice-syndics, Charles Beauquis et Sébastien Longeray, réunis avec 2 du Conseil

Charvier et Charvay, disant du syndic qu'il faudrait qu'il fut pendu au sommet d'un arbre, avec cet écriteau : « Voilà celui qui a vendu la Commune », parce qu'il a approuvé de fournir sa quote-part aux réparations du presbytère et de l'église de Quintal ».

Nouvelle demande de séparation. — Cet incident ne découragea point la population. Le 13 Juin, le Conseil est de nouveau réuni au sujet de l'Ordonnance du 25 Mai dernier, par laquelle l'Intendant demande à la Commune de Balmont de s'engager à fournir à perpétuité, et non pour 10 ans, le traitement du Recteur et frais du Culte pour avoir droit à la séparation de Balmont. « Les travaux qui s'exécutent actuellement à Quintal sont des constructions qui ne profiteront pas à la commune de Balmont ; il paraîtrait donc qu'elle devrait cesser d'y concourir. »

Néanmoins, les habitants de Balmont, en attendant la solution désirée, continuent leur concours puisqu'au mois d'Août suivant, nous les trouvons « occupés à l'extraction du sable et aux réparations de l'église de Quintal, par corvées volontaires. »

Procès devant l'Officialité. — Le 6 Déc. 1850, Pierre Garcin syndic est réuni avec son Conseil pour poursuivre une instance devant l'Autorité Ecclésiastique, afin de solliciter la séparation.

Le 22 Déc. suivant, la Cour d'Appel donne les conclusions suivantes :

« Considérant que plusieurs individus de Balmont ont créé, par acte du 29 Août dernier, Croset Not., une rente annuelle et perpétuelle de 679 fr. pour complément du traitement du Curé à nommer...

Considérant que Jh Montmasson de St-Sylvestre consent à relâcher l'ancien presbytère pour 1.000 fr., approuve le projet de séparation. »

Projet de démolition de l'église. — « Avant M. Granger, se trouvait à Quintal l'abbé Blanc, vicaire de M. Chatenoud, qui était malade. M. Chatenoud (mort en 1840) savait très

bien tenir les gens de Balmont qui n'osaient le contrarier. Il mettait en avant son vicaire qui intrigua par Balmont et gagna quelques-uns des principaux pour leur faire démolir leur église et leur presbytère. La pioche était déjà aux fondations, lorsque l'esprit de séparation que M. Chatenoud croyait éteint par son habileté, se ranima avec plus de ferveur que jamais. Les curés et gens de Quintal allèguent en vain que le cimetière et l'église sont en opposition avec la loi civile et le droit canon (ici, on voit les caresses du chat) ; Pierre Garnier, clerc et syndic de Balmont pendant 19 ans, fait réparer l'église et le presbytere, clore le cimetière pour satisfaire ses administrés.

Dès lors, on commence les réunions, les souscriptions pour avoir un curé ; on déserte les offices paroissiaux à Quintal. La commune de Balmont ne présente plus au spirituel que l'aspect d'une ruche éparpillée sans reine ; les uns vont aux offices d'un côté, les autres d'un autre. »

« L'Etat Sarde promettait d'autoriser la séparation de Balmont si cette paroisse arrivait à former un capital de 22.000 fr. Balmont rappelait que les biens de cure volés à la Révolution avaient été évalués à 22.000 fr. pour Balmont; que la France avait versé onze millions à la Savoie pour l'indemniser de tous les biens d'église ; que Balmont réclamait sa part pour fonder le traitement de son curé ; ce fut en vain. Il faudra attendre l'Annexion de 1860, pour avoir gain de cause. » (Rd Balleydier).

Le 1er Avril 1851, Claude Paccard, syndic de Quintal, écrit à l'Intendant : « J'ai l'honneur de vous informer que la Commune de Balmont s'est pourvue à l'Official de ce Diocèse, suivant requête décrétée le 10 mars dernier, notifiée à moi le 21 du même mois par le Sergent Royal Clavel ; j'ai comparu devant l'Official le 28 du même mois et j'ai requis un délai jusqu'au 23 Avril pour faire intervenir mon Conseil et défendre l'action en séparation de Balmont. »

La réponse de l'Intendant est du 9 Avril ; elle apporte au syndic l'autorisation de faire une convocation extraordinaire de son Conseil,

Le 15 Juin, le syndic de Quintal écrit à M. l'Official de l'Evêché d'Annecy :

« Informé que les habitants de Balmont veulent profiter d'une erreur matérielle qui s'est glissée dans l'approbation du Budget Communal de 1851, pour solliciter leur séparation de Quintal, je viens de réparer cette erreur par laquelle on avait laissé subsister le traitement du Recteur de la nouvelle paroisse, à l'érection de laquelle le Bureau a un devoir de s'opposer, tant dans l'intérêt de la pauvre petite commune de Balmont que de celle de Quintal. Vous conclurez, au sujet de la démarche de Balmont, de ne pas multiplier les tristes positions des petites paroisses qui manquent souvent des revenus indispensables au culte, afin de ne pas écraser les habitants d'impôts... »

Le 25 Janv. 1851, le Conseil de l'Intendance avait donné un avis par lequel il refusait cette séparation, « attendu que les co-propriétaires de l'ancienne cure demandaient le remboursement de 701 fr. pour la dépense des réparations récemment exécutées. »

Après toutes ces démarches très nombreuses au cours des années 1849 à 1855, la question semblait rester en suspens, lorsque se produisit un nouvel incident.

Deuxième phase du procès. — Charvier, syndic de Balmont, écrit à l'Intendant, le 22 Juin 1855 :

« Monsieur le Curé de Quintal a refusé hier le baptême à un enfant de Balmont, né durant la nuit précédente, parce qu'il était présenté par son oncle Nicolas Bublens et non par l'accoucheuse de Quintal. Le père a dû conduire l'enfant à Annecy où il a été baptisé... D'ailleurs ce prétendu représentant de Jésus-Christ fait en chaire des allusions choquantes contre les habitants de Balmont... »

Les pourparlers au sujet de la séparation sont de nouveau amorcés et nous arrivons au 10 Février 1856, où le syndic de Quintal écrit la lettre suivante :

« Monsieur l'Intendant,

« Voici quelques renseignements au sujet de la sépara-

tion que Balmont poursuit avec une si grande persistance. C'est à l'intervention d'un seul individu que Balmont doit la pensée de sa séparation de Quintal pour le spirituel. Et, pour atteindre son but, il a sans doute induit en erreur les habitants de Balmont, en leur faisant créer par souscription le traitement de 1.000 fr. nécessaire au desservant de la nouvelle paroisse, et pour le complément de cette erreur le même individu s'est fait caution solidaire ; mais ce n'est qu'un leurre, car cette commune, qui ne compte que 200 âmes est la plus pauvre des environs ; la plupart des propriétaires sont grevés d'hypothèques et Balmont ne pourra pas continuer longtemps une charge si pesante sans s'exposer à une ruine complète.

La mesure la plus sage du Gouvernement serait de réunir les petites communes aux plus grandes, ainsi Balmont serait confondu à Quintal et les deux communes ne compteraient encore que 528 habitants.

Les habitants de Balmont n'ont pas pesé le lourd fardeau des sacrifices qu'ils allaient s'imposer pour toujours. Aussi, je défère à votre paternelle intervention de les avertir du précipice dans lequel ils vont se jeter et de les retenir sur son bord. »

Claude Paccard, syndic.

Deux jours après, le Conseil de Balmont formule une nouvelle demande de séparation, puis le calme se fait jusqu'en 1861.

Troisième phase du procès. — Le maire de Balmont écrit au Préfet le 1er Juin 1861 :

« Les deux raisons principales pour lesquelles nous sollicitons la séparation sont les suivantes :

1°) Il est notoire que deux hommes, deux femmes et une jeune fille sont tombés en sortant des offices divins de Quintal ;

2°) Un homme, deux femmes, deux filles sont morts sans sacrements, à cause de l'éloignement. »

Le 30 Juin suivant, une supplique est adressée à Mgr l'Evêque d'Annecy par toute la population de Balmont et signée du Maire, de l'Adjoint et des Conseillers :

« ...Les vieillards, les pères de famille, les mères chrétiennes attendent avec anxiété la réponse de V. G. parce qu'elle doit décider de leur avenir et surtout de celui de cette intéressante jeunesse qui n'a pas le bonheur d'entendre la voix d'un prêtre dans cet asyle pieux, fermé à la dévotion de tous ceux qui seraient si heureux de venir chaque jour pour y offrir leur humble prière.

Oh ! quelle joie vous apporterez dans nos cœurs le jour où Votre Grandeur daignera nous annoncer que la paroisse de Balmont compte parmi celles de votre nombreux Diocèse... »

Le Conseil de Quintal, en date du 11 Juill. suivant proteste auprès de l'Intendant contre la séparation, « étant donné que ces 2 communes réunies n'arrivent pas à suffire aux besoins du culte. Quintal ne compte que 319 habitants et Balmont 209. »

Pour protester contre le petit nombre des habitants de sa commune, le Maire de Balmont envoie au Préfet, le 23 Sept. 1861, « la liste des hameaux de Vieugy, Viuz et Chapeiry qui, d'après le vœu des populations, voudraient s'annexer à Balmont.

1°) A Viuz, le hameau de *chez Delavy*, 35 habitants et *la Chanson*, 24 habitants.

2°) A Vieugy, les hameaux de *Vraisy* et *chez Jacquier*.

3) A Chapeiry, la maison de Beauquis le meunier, à la *Côte de Chaux* (1) qui fait partie de Balmont depuis longtemps, soit au total : 116 habitants, lesquels ajoutés aux 209 actuels donneraient une paroisse de 325, supérieure à celle de Quintal.

Le Préfet s'empresse d'écrire aux Maires de ces 3 communes pour prendre une délibération et donner leur avis

(1) Mgr Rey confirma cet usage de la maison Beauquis, par sentence spéciale, contre le curé de Chapeiry.

sur cette question, mais, dans le courant Nov. tous les trois ainsi que leur Conseil protestent contre la cession des villages cités et refusent de les relâcher à Balmont. Les Conseils de Fabrique de ces 3 paroisses envoient à leur tour le même refus.

La question de la distance. — En date du 10 Juill. 1861 le Conseil de Fabrique de Quintal s'oppose à la séparation, parce que Balmont Chef-lieu n'a que 53 âmes et n'est éloigné de Quintal que de 2.175 mètres ; Chaux, 95 âmes est à 2.080 m. de Quintal et 1.400 m. de Balmont ; Méclard, 27 âmes est à 1.340 m. de Quintal et 880 de Balmont, « donc, très peu de différence pour ces 2 derniers villages. »

Pour protester contre cette mensuration, le Conseil de Balmont mobilise les Ponts-et-Chaussées qui mesurent les distances Balmont-Quintal, Balmont-Viuz et Balmont-Vieugy et font un rapport sur le mauvais état des chemins vicinaux qui relient ces communes.

Monseigneur envoie lui-même sur les lieux le Chanoine Poncet assisté de l'Archiprêtre d'Alby, Rd Pioton, qui donnent un avis favorable à la séparation.

Pour bien témoigner sa volonté d'arriver au but, les habitants de Balmont faisaient le 23 Sept. une souscription pour acheter les ornements nécessaires au culte. Elle produisit la somme de 796 fr. ; très beau résultat pour « la paroisse jugée la plus pauvre ». L'année suivante, 1862, le Conseil emprunte au Crédit Foncier 2.000 fr. pour continuer les réparations à l'église et au presbytère.

Intervention du Maire et du Curé d'Alby. — Le 11 Mars 1863, le Docteur Dagand écrivait au Préfet :

« Vous avez eu l'extrême bonté de me promettre d'approuver la délibération par laquelle les habitants de Balmont s'engagent à faire le traitement de leur Curé jusqu'à ce que le Gouvernement ait autorisé l'érection de la Paroisse. J'en ai fait part à l'Evêque qui en a tressailli de joie et attend l'approbation pour donner un prêtre à ce pauvre peuple si longtemps délaissé et qui a fait tant de sacrifices

pour avoir enfin un Pasteur. Je vous en supplie, M. le Préfet, soyez favorable à cette brave population, afin que Sa Grandeur puisse envoyer un prêtre à Balmont pour ces Pâques. »

Dr DAGAND, Maire d'Alby, Conseiller Général.

Le 22 Fév. 1864, Rd Pioton, Archiprêtre, écrivait à son tour au Préfet :

« ...Et nos pauvres gens de Balmont ? Oh ! Qu'ils sont bien dignes de compassion ! Ils ont racheté leur cure avec le jardin, conservé leur église et le cimetière, fait des sacrifices pour tout réparer. Les enquêtes du Civil, du Génie, de l'Officialité, de l'Archiprêtre et Juge du Canton ont été en leur faveur...

On les a séparés de Quintal et ils le sont de fait. La plupart n'y vont plus et ne vont nulle part. C'est une population qui se démoralise faute d'un prêtre. Oh ! mon Dieu ! Monsieur le Préfet, au nom des mères de famille, qu'on leur donne le traitement d'un vicaire et la Commune fera le reste pour avoir un curé. L'école étant à Balmont et le catéchisme à Quintal, les enfants sont forcés de manquer l'un ou l'autre et souvent tous les deux, vu l'éloignement...

Vous ferez œuvre agréable à Dieu de leur donner un prêtre pour les Pâques prochaines... »

PIOTON, arch. d'Alby.

Un décret du 13 Août 1864, signé NAPOLEON. érige Balmont en paroisse avec les limites de la commune.

Etat de l'Eglise et du Presbytère., d'après l'enquête opérée le 19 Sept. 1861 par l'Autorité Ecclésiastique et dont les résultats ont été favorables à la séparation de Quintal.

« L'église, d'une construction chétive, comme étaient la plupart de nos anciennes églises avant la Révolution, présente trois compartiments successifs, soit un vestibule, la nef et le chœur, d'une surface totale d'environ 80 mq, sur une élévation d'environ 4 m. 30. Avec les exigences modernes et bien fondées du reste, cet édifice sera à reconstruire ultérieurement, mais dans l'état actuel, il est propre et peut

suffire... Le mobilier se compose d'un maître-autel en bois coloré avec rétable à colonnes, deux statues et un tableau de l'Assomption, six chandeliers en bois doré..., une calice et sa patène en bon état..., drap mortuaire tout neuf, fallots de procession, croix de procession, et une armoire en sapin contenant tous les ornements nécessaires au culte.

Dans la nef, un autel de la Ste Vierge de peu de valeur avec un tableau de la Ste Famille et de St François de Sales; un confessionnal et deux mauvais bancs.

Sur l'église, un petit clocher avec une cloche.

La toiture du presbytère a été refaite à neuf ; la cuisine et une chambre voisine sont dans un état satisfaisant, mais une nouvelle distribution de cet édifice est indispensable.

Après l'audition des témoins, le Chan. Poncet se rendit compte par lui-même des distances entre Balmont-Quintal-Viuz et autres lieux. » (Arch. de l'Evêché).

D'après le Ch. Ducis, Archiviste, les fondations de la vieille église, qui existent encore, à cause de ses murs par assises, seraient antérieurs au XIII^e^ siècle.

Pendant la Révolution de 1793, l'église de Balmont fut transformée en usine de salpêtre et Rd Balleydier raconte que tous les tombeaux des curés, situés dans l'église furent fouillés pour convertir les ossements en salpêtre.

L'église avait un porche soutenu par 2 colonnes de chêne qui reposaient sur 2 fûts de colonne en pierre de roc conservés dans la cour de la cure. Sur ce porche était bâti une chambre du presbytère.

Ce péristyle avait été construit à la suite de la visite pastorale de 1719, où l'Evêque fait une injonction à ce sujet.

« Sur le vieil autel de la vieille église, j'ai trouvé des armoiries avec champ rose que j'ai fait placer à la clef de voûte du chœur de la nouvelle église avec champ bleu, le peintre n'ayant pas de couleur rouge. » (Rd Balleydier).

CHAPITRE V

Balmont de 1864 à nos jours

Nomination de Rd Balleydier, curé de Balmont. — Le Maire de Balmont écrit au Préfet, le 10 Nov. 1864, pour « le rermercier de lui avoir obtenu un curé de l'Empereur » et demande « approbation de la nouvelle Fabrique composée de Pierre Beauquis et Jean Daviet... » Il fut installé le 12 Novembre.

Le 9 Fév. 1865, le Conseil Municipal expose qu'il a reçu un don de 100 fr. du Cte Pillet-Will et vote cette somme à M. le Curé pour payer une petite chaire à l'église.

Le 22 Oct. suivant, le Conseil approuve le devis de la nouvelle église dressée par Ruphy, architecte, soit la somme de 18.166 fr.

Construction de l'Eglise. — L'adjudication est donnée à la fin de l'année 1865 à Jacques Ribatto, domicilié à Annecy, pour la somme de 10.281 fr. clocher non compris, sur mise à prix de 10.281 fr.

Le 15 Nov. 1866, le Conseil fait une souscription qui produit la somme totale de 1.192 fr. A la tête des 45 souscripteurs figurent : Longeray Antoine, pour 200 fr. et Laperrousaz Claude, pour 150 fr.

Le Conseil expose qu'il a encore en caisse 2.000 fr. ; 4.000 fr. accordés par le Gouvernement et 4.000 fr. valeur des bien communaux, soit un total de 11.192 fr., somme exigée pour refaire l'église, clocher non compris.

Le 5 Sept. 1867, « l'Eglise en construction est près d'être achevée ; les biens communaux situés à Chaux ont été vendus 1.000 fr., mais ceux de Ladret n'ont pas trouvé d'acquéreur. L'entrepreneur Ribatto n'a encore reçu que 4.000 fr. sur le prix d'adjudication. »

Enfin, le 15 Fév. 1868, le Conseil expose que l'Eglise est achevée.

Payement de l'Eglise. — Le 28 Déc. 1868, le Maire de Balmont écrit au Préfet :

« Lors du Concordat de 1801 ou 1802, Quintal était annexé à Balmont, les gens de Quintal ayant moins d'inconvénient de descendre aux offices de Balmont que ceux de Balmont d'escalader environ 300 mètres d'élévation pour se rendre à Quintal. Mais, à cette époque, il s'est trouvé à Quintal un homme plus adroit et plus influent, qui a fait un voyage à Grenoble, chef-lieu de l'Archevêché, et l'inverse eut lieu. Dès lors, Balmont n'a jamais pu supporter cette irrégularité... L'Eglise est terminée, mais M. le Curé Balleydier s'est endetté pour acheter le jardin, reparer le presbytère, refaire l'église... Nous venons donc vous demander de venir à notre secours et implorer l'appui du Gouvernement... »

Notes de Rd Balleydier sur la construction de l'Eglise. — « Rien de plus pitoyable que cette église, à mon arrivée. On aurait dti une mauvaise cave. Beaucoup trop petite, la plupart des hommes étaient obligés de se tenir dans le porche pendant les offices. Noircie de vétusté, elle n'était éclairée que par 4 fenêtres très petites, 2 dans le chœur et deux dans la nef. Il n'y avait point de sacristie.

On songea d'abord à réparer et agrandir cette église ; j'en ai commandé le plan à mes frais ; la dépense s'élevait à 7.000 fr. Je proposais d'entrer en marché avec un Buffet

d'Albens qui avait déjà construit plusieurs églises, mais ce dernier refusa de construire sur de vieux murs calcinés par plusieurs incendies.

On propose d'allonger l'église du côté du péristyle, ou bien de bâtir une nef dans le cimetière ; je laisse dire et écris au Deputé Pissard qui m'obtient 4.000 fr. pour une église neuve ; j'invite les principaux de Balmont à dîner chez moi avec M. Pioton, archiprêtre d'Alby, qui appuie ma proposition et nous décidons une souscription paroissiale et la construction d'une église neuve. Je fais dresser un plan qui m'a coûté 650 fr. avec un devis de 12.000 fr.

M. le Curé d'Alby vient bénir la première pierre et le terrain de l'église à la fin d'Avril 1867 et l'on y est entré le printemps suivant. Claude Marie Garcin de Méclaz avait l'entreprise du transport des moellons et pierres de taille depuis Annecy, pour le prix de 1.000 fr. Ce pauvre Garcin a bien perdu; car il lui aurait fallu au moins 2.500 fr. pour cela. Enfin, il a délivré la commune d'un grand embarras.

Le plan de cette église est un des plus parfaits qui soit sorti de l'atelier de M. l'Architecte Camille Ruphy. Tous les connaisseurs en sont dans l'admiration. Le plan ne portait que des fenêtres ordinaires ; je dis à M. Ruphy de mettre des vitraux en utilisant une somme de 400 fr. que la commune ignorait, et voilà comment sont arrivés les vitraux, sans que la commune, qui les a payés, s'en soit aperçue.

Le clocher n'avait pas été compris dans l'adjudication; il restait encore à l'élever de 6 mètres. L'entrepreneur s'offrait à le terminer pour 800 fr. parce que Garcin se chargeait de faire gratuitement le transport de tous les matériaux nécessaires à cet effet, mais le Conseil, qui n'avait cependant pas endetté la commune, a refusé. »

Sacristie. — « En 1868, M. Pissard député a voulu payer le dîner qu'il avait pris chez moi et m'obtient un subside de 1.500 fr. Je demande à la commune de me céder le chœur de la vieille église, et avec les pierres et les tuiles je fais bâtir la sacristie. »

Nef de la vieille église. — « La commune y tenait une salle d'école ; cela serait devenu un grand inconvénient pour la cure et un sujet de dispute. On aurait agrandi pour loger l'instituteur et cela ne pouvait aller ; c'était une pierre très grosse dans le bénéfice. Que faire donc ? Jamais la commune ne cédera. Par un coup de tête, je prends un charpentier pour enlever les planchers, un maçon pour fermer l'ouverture de la nef au chœur. Je me mets en possession en leur disant à l'église que, dès qu'ils ont voulu un curé, ils doivent le loger, que la nef m'est nécessaire et qu'ils viennent s'ils peuvent m'en déloger. Je suis maître de la situation. »

Cimetière. — « A mon arrivée, le cimetière occupait tout le nord et le midi de la vieille église ; je me suis réservé le nord, pour mon indépendance. Ainsi le cimetière a été réduit, mais la Fabrique a fait les murs le long de la route, car auparavant, il n'était clos que par quelques grosses pierres. On a dépensé 400 fr. pour cela. »

Croix. — « Quand je suis arrivé à Balmont, il n'y avait pas une croix à Balmont, sauf celle du cimetière qui était renversée, étant pourrie à la base. Il nous en fallait au moins 5 : une au cimetière, une dans le village de l'Eglise, une chez Paccot, une à Méclaz et une à Chaux. Pour le moment, la famille Lacrevaz en a fait une chez Paccot. M. Jacquemoud de Vésine a donné celle du cimetière ; M. Levet de chez Delavi, grand-père de M. Francoz, a donné celle du village de Balmont. »

Missions. — « En 1867, j'ai fait donner par 2 prêtres une retraite de 8 jours dans la vieille église, et en 1869 j'ai fait donner une mission par les Missionnaires du Diocèse, le tout à mes frais. »

Intervention du Député Pissard. — « Je dois une mention honorable à M. Pissard de St-Julien, député ; c'est bien lui qui a aidé le plus notre Evêque et les gens de Balmont auprès de l'Empereur. C'est lui qui en a pressé le Décret

et donné la première nouvelle à Mgr et à l'Archiprêtre d'Alby, M. Pioton, qui s'est lui aussi bien intéressé à cette érection. Balmont est reconnaissant à M. Pissard qui a obtenu le traitement du curé, un subside de 6.000 fr. pour l'église, un de 3.500 pour le presbytère. J'ai eu l'honneur de l'avoir un jour à dîner avec le curé Navilloux de N. D. d'Annecy. Vive M. Pissard ! Sans lui, j'aurais eu beaucoup de peine à faire des réparations. »

« M. Dagand, Conseiller Général d'Alby, a aussi bien servi la cause de Balmont. Il nous a obtenu 1.500 fr. la veille de la proclamation de la République, 4 Sept. 1870. On peut dire que cet argent a été tiré du feu. » (Balleydier).

Une mise au point. — « Balmont n'a jamais été complètement annexé à Quintal, comme on a voulu le faire croire. Le cimetière a toujours été conservé pour y faire les sépultures ; de plus, les curés de Quintal y venaient faire l'office de trois dimanches l'un. Le jour où ils se sont débarrassés de cette charge, Balmont demanda à être annexé à Viuz, où il demeura environ 13 ans (1813-1825). Quand Viuz s'occupa de bâtir une église, Balmont, pour ne pas y participer, demanda à être annexé à nouveau à Quintal. Comme il y avait un vicaire à Quintal, celui-ci venait faire les offices à Balmont, tout en encourageant les habitants à démolir leur église. Toute la commune s'y est opposée et surtout les Carteron. » (Balleydier).

Le 7 Mai 1869, le Conseil vote un emprunt de 2.721 fr. remboursable en 15 ans, pour payer l'Eglise.

En 1883, on construit la tribune de l'église pour le prix de 300 fr. et en 1889, on achète un autel pour la même somme.

Cloches et clocher. — Le 26 Mai 1889, le Conseil expose que la cloche de Balmont est cassée ; que le fondeur Beauquis de Quintal en a prêté une valant environ 300 fr. et vote cette somme pour la payer.

Le 27 Mai 1895, Méfral, Maire de Balmont, écrit au Préfet : « L'unique cloche que possède Balmont étant fêlée, une autre étant cassée, le sieur Beauquis, ancien fondeur

à Quintal, nous propose de faire un échange d'une cloche du poids de 72 kilogr. contre celle qui est cassée et celle qui est fêlée, et cela sans soulte. Ces deux cloches hors d'usage peuvent peser environ 110 kilogs. Le Conseil est d'accord pour cet échange. »

Le 7 Août 1900, l'adjudication de l'achèvement du clocher est donnée à Gibello Antoine, entrepreneur à Cusy avec rabais de 3 % sur la mise à prix de 3.868 fr. Le 4 Déc. 1901, le Maire Antoine Garcin annonce que les travaux sont terminés. Ils sont approuvés le 13 Mars 1904 par le Maire Joseph Masson, au prix de 4.406 fr. y compris les frais de l'architecte Ruphy.

Les 2 cloches actuelles pèsent l'une 264 kil. et l'autre 134. Elles ont été fondues par les Frères Paccard, au prix de 4 fr. le kil. le 25 Janv. 1901. La bénédiction solennelle leur a été donné le 14 Avril suivant par le Vicaire Général Moccand. La grosse cloche, nommée Ernest-Jeanne a pour parrain : Ernest Chamey, fils de Marie et pour marraine : Jeannette Longeray. La petite porte le nom de Théodore-Joséphine en souvenir de son parrain : Rd Frossard, curé et de la marraine : Joséphine Travers, fille de Jean. Une souscription paroissiale pour les payer a produit la somme de 886 fr.

Réparations à l'église. — Grâce à un don de mille francs reçu des PP. Chartreux, toute l'église de Balmont a été recouverte à neuf en 1901 par Jean Bublens et peinte à l'intérieur par les frères Soldati.

Mobilier de l'Eglise. — Une souscription paroissiale faite en 1889 produisit la somme de 944 fr. et permit de faire le maître-autel, œuvre du sculpteur Gianina d'Annecy ; le prix en a été de 870 fr. L'ancien autel sert d'autel actuel de la Ste Vierge. La statue de N. D. de Lourdes est un don du Rd P. Daviet du Prado, natif d'Alby, à l'occasion de la Mission de 1901, et celle du S. Cœur a été donnée par Mme Poulat de Grenoble, qui villégiaturait chaque année à La Roche-sur-Foron.

Offices de l'Eglise, d'après l'état de Rd Balleydier (1864-1889).

« Les jours ouvrables, quoique n'étant obligé par les Visites Past. à aucun office public, on ne laisse pas de célébrer la messe ordinairement, surtout lorsque le peuple est plus libre pour y assister, et pendant le Carême. Comme pendant l'Avent, on ne peut presque pas avoir dans l'église les enfants qui ne communient pas et qui sont un peu grands, on laisse ici les petits catéchismes pendant ce temps, et en place, on les commence le plus tard à la Septuagésime, et on les continue jusqu'à ce qu'ils soient finis. »

Les jours ouvrables, pendant l'Octave de la Fête-Dieu, outre la messe que l'on dit le matin, on fait sur le soir, à l'église, la prière à haute voix, à la place des Complies qu'on y psalmodiait autrefois, n'y ayant habituellement personne qui puisse les psalmodier avec le Curé. Après la dite Prière, on chante le *Tantum Ergo* avec l'oraison ordinaire et on donne la *Bénédiction du St Sacrement*.

« Le jour de St Clair (2 Janv.) on expose à la vénération des fidèles les reliques de ce Saint, pendant la Messe. On célèbre une messe basse tous les dimanches et fêtes de l'année. Aux Fêtes Solennelles, on chante le *Te Deum* pendant la messe et l'hymne du jour. On chante Vêpres sur les deux heures après-midi. Outre cela, on fait à la messe une instruction ou un catéchisme sur la fête. Les dimanches ordinaires, on fait avant la messe l'*Aspersion* et ensuite les *Stations pour les Morts*. Avant le Credo, on fait la bénédiction du pain, la lecture du prône, avec le catéchisme.

Depuis l'Invention jusqu'à l'Exaltation de la Ste Croix, on fait, après les Stations des Morts, la *Prière du Diocèse* et la *Procession* pour la conservation des fruits de la terre et on chante les *Litanies des Saints*. Le premier et troisième dimanche du mois, les Processions se font après les Vêpres.

De Pâques à Toussaint, la messe des dimanches est à 9 h., afin que les bergers puissent y assister, et le reste du temps, elle est à 9 h. 1/2.

Hors le temps des Processions, on donne la Bénédiction le 3e Dim. du mois, aux Fêtes de 1re Classe, le jour du Rosaire et 3 fois dans le mois de Mai. Le 1er Dimanche, on chante les Litanies de la S. Vierge après Vêpres.

Une lecture et la prière se font après les Vêpres et tous les jours pendant le Carême. Au mois de Mai, on fait les Exercices. Chemin solennel de la Croix, le Vendredi Saint et à tous les Quatre-Temps.

Pain bénit. — « Le jour de l'Assomption, les filles offraient le pain bénit et le lendemain, jour de St Roch que l'on invoquait contre la peste, c'étaient les garçons qui l'offraient. Il y avait donc 2 jours de fête successifs, et quelquefois trois, quand l'Assomption se trouvait un Vendredi ou un Lundi. »

Pèlerinage de 1865. — « En Avril 1865, on a célébré le 2e centenaire de la Canonisation de St François de Sales. Onze Prélats, tant cardinaux, archevêques qu'évêques assistaient à la cérémonie. Quand on a proposé ce pèlerinage, j'étais un peu sceptique, mais j'ai été bien trompé. Toutes ces paroisses en règle venant des paroisses des alentours avec bannières, confréries, a valu plus qu'une mission à Annecy. L'une des paroisses les plus éloignées a été Thorens avec sa bannière verte. La ville s'était distinguée par ses préparatifs. J'avais déjà bien vu des fêtes à Annecy, mais celles-ci les ont toutes surpassées. L'Eglise de la Visitation ne pouvant contenir l'affluence du monde, on a été obligé de donner la Bénédiction dans la rue Royale, toute resplendissante de beauté. Cette rue était pleine de monde jusqu'au Pâquier. »

Pèlerinage de 1873 à l'Aumône. — Le 28 Mai 1873, comme dans toute la France on faisait des pèlerinages à la Ste Vierge pour l'implorer contre l'anarchie où nous conduisaient les Sociétés Secètes, Rumilly a eu son pèlerinage à la Chapelle de l'Aumône. On y est venu en procession avec bannières de Sallanches, Thonon, Féternes, Cruseilles, etc... On comptait 25 à 30.000 pèlerins, dont 2.000 venus d'Annecy sous la direction de notre Evêque. Le siège de

Chambéry était vacant par la mort du Cardinal Billet. La ville de Rumilly était toute embellie comme Annecy en 1865. Tous les archiprêtrés des environs ont pris part à cette fête. »

Pèlerinage à Annecy. — « Outre les pèlerinages faits en 1873 à Rumilly, Tamié, Myans, La Roche, etc..., 46 paroisses se sont faites inscrire pour aller à la Neuvaine de Sainte Chantal. L'archiprêtré d'Alby avait rendez-vous à Chaux à 4 h. 1/4 du matin. Nous sommes arrivés à la Visitation à 7 h., formant une procession de 5 à 600 personnes. Le P. Tissot d'Annecy, qui est sans contredit le premier prédicateur du Diocèse, nous a adressé une belle allocution selon sa coutume et M. le Curé de Viuz nous a dit la messe. On a chanté le Credo et lu une Consécration. »

Pèlerinage à Paray-le-Monial. — « Le 16 Juin 1875, 800 personnes du Diocèse d'Annecy se sont rendues à Paray pour implorer la protection du S. Cœur sur la France. »

Confirmation et Consécration de l'Eglise. — « La première confirmation donnée à Balmont (après la Révolution) a eu lieu le 18 Avril 1869. Monseigneur Magnin était assisté de M. Buttet, Vicaire Général et, ce même jour, la nouvelle église a été consacrée. »

Doctorat de St François de Sales. — « En 1878, année excessivement pluvieuse, a eu lieu la fête du Doctorat, bien plus belle que celle du centenaire de 1865. Balmont s'est réuni à Chapeiry pour former une belle procession. Toutes les paroisses de l'archiprêtré s'y sont rendues. D'autres processions sont encore venues de Grenoble, Genève, le Chablais, Sallanches, Megève, etc... L'affluence a dépassé 100.000 âmes, ce qu'Annecy n'avait jamais vu. Il y avait 16 évêques, dont les cardinaux de Lyon, Rouen, Bordeaux. On avait élevé une magnifique estrade au fond du Champ de Mars, lequel ressemblait une fourmilière de personnes. Tous les hôtels étaient arrêtés à l'avance par des célébrités étrangères ; on payait 25 fr. pour coucher une nuit et 20 fr. une fenêtre pour voir le défilé des processions. Le soir, illumination ; des marais du Treige, on aurait dit que tout

Annecy était en feu. Toutes les montagnes des environs et points culminants étaient couverts de feux de joie. J'ai entendu un professeur du Collège d'Annecy et ce n'était certes pas un clérical, dire : Il y a encore bien de la foi. »

Confirmation de 1880. — « Le 16 Juin, Monseigneur est venu confirmer à Balmont les enfants de la paroisse et ceux de Quintal ainsi que de Chapeiry. J'avais acheté des sapins et les jeunes filles de Chaux y ont attaché des guirlandes. L'adjoint Joseph Lacrevaz a fait un compliment à Monseigneur et Garnier mécanicien a acheté et fait marcher la poudre. »

CHAPITRE VI

Presbytère et Dépendances

Le Tabellion d'Annecy (I, 1700, 286 et 288) contient un acte d'état du presbytère et un devis de réparations à l'église, à la cure et à la grange. Le Tab. d'Alby, (1755, 92) contient un devis de réparations du presbytère. En 1757, on vote 296 liv. de réparations à la grange (A. D. Adjudication, 1754-59, 221 et Trav. Publ. 1741-70). En 1760, on vote 458 liv. pour réparer le presbytère (Tr. P. 1760-66, 1 à 10).

Réparations de 1760. — Elles furent faites sur requête de Rd Josserand, « lequel installé le 24 Mai proche passé a trouvé le presbytère en très mauvais état avec un couvert à sa dernière extrémité. »

Cette requête remonte au mois de Juillet 1745, où le Sieur J. Baptiste Mauris d'Annecy, père et héritier de Rd Mauris, curé de Balmont, vient répondre de l'incurie de son fils à entretenir les bâtiments. Il comparaît le 12 du mois susdit, par devant le Notaire et Châtelain d'Alby, en présence de Jacques Daviet, syndic, de Michel Longeray et Maurice Beauquis, conseillers.

Le devis comporte la démolition de la façade au couchant et avancement à l'alignement avec les deux colonnes placées devant l'église ; construction de 4 fenêtres en pierre de roc de 4 pieds de hauteur et deux de largeur, sur les deux façades ; refaire tout le couvert et les planchers de la cure avec la galerie en dehors et un escalier en chêne de 9 marches pour y accéder.

Le 6 sept. 1760, le prix fait est donné à Claude feu Jacques Dufour de Cusy, Me Charpentier habitant Annecy, pour la somme de 458 liv. sur un devis de 1050 liv.

(Arch. D. Série V. C. 141 de la page 1 à 22).

Dans un acte d'état de 1784, il est dit « que le presbytère est composé de 6 chambres, y compris les bas-offices, avec

2 petits réduits ». Il y a une grange et une écurie à côté de la grange qui demandent des réparations.

Le jardin de la contenance d'environ 80 toises, sous le n° 104 et partie du 105 de la mappe. Un pré-verger de la contenance de 115 toises, sous le n° 102, est contigu au presbytère et au jardin.

En 1856, J. Laperrousaz de Viuz accepte de refaire la toiture de l'église et de la cure pour le prix de 648 livres.

En 1859, le Conseil reçoit les travaux exécutés à l'ancien presbytère pour le convertir en école et approuve la dépense qui est de 1698 liv.

En 1862, le Conseil vote 334 fr. pour convertir la maison d'école en presbytère et lui rendre son affectation ancienne.

Le 4 Mai 1869, le Gouvernement accorde un subside de 2.000 fr. et le 4 Juill. 1870, un autre subside de 1.500 fr. pour la réfection du presbytère (A. E.).

« On retrouve dans le presbytère actuel deux fenêtres de la nef de l'ancienne église, l'une dans l'allée en face de l'écurie et l'autre dans l'écurie. Les deux fenêtres du chœur démoli ont été utilisées, l'une au bûcher et l'autre dans la cave en-dessous de la sacristie. » (Rd Balleydier).

« La salle à manger actuelle est bâtie exactement sur l'emplacement du péristyle de l'ancienne église. »

A la Révolution, le presbytère et ses biens avaient été soumissionnés par Roux, notaire, qui tenait encore la cure de Mûres. Elle passa ensuite à la famille Morel, puis Masson qui a quitté Balmont. Celle-ci l'a vendu à 8 particuliers de Balmont, savoir : Charvier Jacques ; les frères Pierre et Charles Beauquis ; les 3 frères Carteron, Aimé, Jacques et Jean ; Jean Daviet ; Jacques Berlioz et Nicolas Bublens qui l'ont cédé à la Commune. »

« Comme la Commune n'avait pas d'argent, j'achète à mon nom la cure et le jardin pour 1.000 fr. Au Nord de la cure, la propriété d'Orlier venait à 3 mètres des murs, donc impossible de sortir. J'ai encore acheté une bande de terre qui va jusqu'au chemin de Méclaz et sur partie de laquelle on construira la nouvelle église pour le prix de 300 fr., à

raison de 5 fr. la toise. Avec les frais d'acte, j'ai payé plus de 1.500 fr. En Janvier 1865, la Préfecture m'a obligé à céder le fonds à la Commune et la jouissance aux curés. Tissot not. »

« J'ai encore payé 650 fr. une place nécessaire pour la construction de l'église neuve, et quelques toises de pré d'Aimé Carteron pour agrandir mon jardin dans la partie inférieure. »

« A mon arrivée, Poex de St Sylvestre était instituteur et logeait à la cure qu'il m'a cédé pour aller en location à Chaux.

« D'orlier se plaignait d'avoir acheté sa propriété à raison de 600 fr. le journal et il n'a pas craint de me vendre une pièce à raison de 2.000 fr. le journal. »

Le Jardin est de droit au curé qui en a cédé le fonds à la commune à la condition que les curés mes successeurs en aient la jouissance. A mon arrivée, ce jardin était d'autant plus maigre qu'on n'y avait pas mis une once d'engrais dès la Révolution de 93. Pour l'établir, il m'a fallu faire des travaux considérables et je m'y suis tué, pour remuer la terre et construire les murs de soutènement. »

Presbytère. — Le presbytère ancien de Balmont était adossé à l'église ; il comprenait 2 caves au rez-de-chaussée, sur lesquelles étaient bâties une cuisine et une chambre contiguës à 2 autres chambres édifiées, l'une sur le porche et l'autre sur le vestibule de l'église.

On a cité dernièrement, comme une nouveauté, le fait d'un curé de Paris qui construit son presbytère dans les combles de son église. Balmont avait trouvé avant la capitale ce mode de construction économique.

« Le 5 Fév. 1854, à Chaux, en la salle communale, Charvier syndic expose que parmi les biens ecclésiastiques que l'on crut avoir vendu en 1793, figure l'ancien presbytère, dont une partie repose sur l'église, dont est encore en possession la Commune et le jardin y dépendant qui, d'après les renseignements parvenus, n'aurait pas subi le sort des autres immeubles et n'aurait pas été compris dans la vente

faite par le Gouvernement Français ; que, pendant nombre d'années, personne n'avait pris possession de ces immeubles ; mais un François Moret fit, il y a environ 29 ou 30 ans, des actes de propriétaire sur ces objets ; que les administrataires de la Commune laissèrent jouir ledit Moret puis Madame Catherine Moret, sa fille, devenue femme de M. Jean-Antoine d'Orlier qui vendit ces deux immeubles à Jh Montmasson de Balmont, plus un pré et une place ; que tous ces objets furent rachetés dudit Montmasson pour le prix de 1.000 fr. par acte du 1er Fév. 1853, Bessonis not., par les individus les plus notables de Balmont, pour les rétrocéder plus tard à ladite Commune, pour le cas qu'elle fut de nouveau érigée en paroisse... Madame d'Orlier et Montmasson consentiraient à transiger et à abandonner à la Commune ces mêmes immeubles, quoiqu'à leur dire, ils pourraient prouver une possession continue et plus que trentenaire pourvu qu'on rembourse audit Montmasson la somme de 1.000 fr. qu'il a consacrée aux réparations de la maison qui était à peu près à l'état de ruine et inhabitable lorsque Madame d'Orlier lui en fit la vente ; et que cette dame qui percevrait cette somme consentirait à la radiation de l'inscription qu'elle a fait prendre contre Montmasson pour conservation de son privilège.

« Le Conseil adopte de transiger avec Madame d'Orlier et Montmasson pour le prix indiqué. »

Dans le rolle des prestations de 1855, M. J. A. d'Orlier, propriétaire à Balmont, domicilié à Annecy, est taxé 10 fr. pour le presbytère et jardin attenant qu'il a acquis de Joseph Montmasson.

Le 24 Mai 1862, le Conseil vote un emprunt de 2.000 fr. au Crédit Foncier et demande à commencer de suite les travaux au presbytère et à l'église.

Le 19 Nov. 1864, le Conseil prend l'engagement avec Rd Balleydier curé nommé : 1°) de la cession de la salle d'école dès son arrivée (l'école était tenue lors dans le presbytère) ; 2°) cession des deux emplacements au-dessous des chambres du midi de la cure, savoir le péristyle et le bas de la

nef de l'église, indispensable pour la reconstruction de la cure ; 3°) cession de la cour placée au nord de l'église et au levant de la cure, jusqu'au chemin ; 4°) fournir à M. le Curé les manœuvres, pierres, sable, transports pour la réparation de la cure ; 5°) M. le Curé vient d'acheter le 4 Nov., Tissot not., à ses frais, pour lui et ses successeurs, le jardin du presbytère; 6°) M. le Curé paye les frais du plan d'une église neuve.

Le 26 Nov. 1876, le Conseil approuve la réception des travaux que M. le Curé de Balmont a fait exécuter au presbytère, suivant la convention de 1864.

« Le 13 Août 1882, le Conseil défend au Rd Curé Balleydier de couper l'herbe du cimetière et veut qu'il paye le loyer de la vieille église dont il s'est emparé sans aucune permission depuis une quinzaine d'années pour la convertir en étables, c'est-à-dire pour y mettre sa vache, ses chèvres et ses moutons... Si M. Balleydier a fait le presbytère, il a reçu un subside de 3.500 fr. du Gouvernement, et la Commune lui a donné le chœur de la vieille église pour faire la sacristie. »

Le 11 Nov. 1911, Pellagata peintre à Alby adresse un devis de 205 fr. à la Municipalité pour blanchir et tapisser la cuisine, les couloirs et les chambres de la cure.

Un nouveau curé, M. l'Abbé Pettex, venait d'être nommé au poste de Balmont et le Conseil avait à cœur de lui offrir un logement très convenable.

« *Le puits* avait été comblé parce que la première femme de Claude Laperrousaz le Cadet s'y était noyée accidentellement en venant chercher de l'eau. Je l'ai fait vider et exhausser.

« Ce jardin qui m'a coûté 1.500 fr. en argent me revient aujourd'hui à plus de 4.000 fr.

« *La Cave* actuelle avait été transformée en forge par M. Morel, mais j'ai conservé la cheminée qu'il avait fait construire pour la cuisine. J'ai donc construit une cave nouvelle sous la sacristie, à mes frais, à condition d'en avoir la jouissance pour moi et mes successeurs. »

CHAPITRE VII

Routes. Ecoles. Poste. Faits Divers

Route Nationale N° 201. — Elle traverse la commune de Balmont sur une longueur de 2 kil. environ. Projetée en 1818, nous trouvons le Conseil de Balmont réuni, à ce sujet, le 6 Mai 1824, « dans la maison de Jean Laperrousaz, lieu où se tiennent les assemblées consulaires. Lacrevaz Antoine, syndic, préside en présence de Thomas Vulliet, géomètre du Gd-Bornand et Callies, Secr. Les propriétaires qui auront leurs biens coupés par la route, savoir : Veuve Bally née Métral, Louis Carteron, Roux Suzanne, Jean Laperrousaz et la Veuve Falconnet, défendent leurs intérêts à cette séance. L'expertise totale est évaluée à 1.172 livres. »

La partie Chambéry-Alby-Chaux fut terminée vers 1830, puis les travaux furent arrêtés jusqu'en 1844. Le 30 Mars de cette année, on dresse la liste des terrains à exproprier qui appartiennent à Longeray Jean et Louis, Marcoz, Daviet, Longeray Gaspard, Garcin Claude avec une superficie totale de 4.318 toises estimées 1.155 liv.

Le 4 Juill. 1844, l'Intendant d'Annecy écrit :

« Vu le Brevet Royal en date du 2 Mars dernier par lequel il a plû à Sa Majesté d'autoriser l'adjudication des travaux de rectification de la Route Royale Chambéry-Genève, pour la partie comprise entre la Forge de Chaux et le Clos du Monastère de la Visitation, dans le projet rédigé par M. le Chevalier Gustin, Ingénieur Chef de cet Arrondissement, en date du 20 Janv. dernier.

« Vu acte d'adjudication de ces travaux faits le 12 Mars dernier en faveur du Sieur Eugène Buttin, pour la somme de 234.760 liv., par devant le syndic de Balmont, le 17 Avril dernier, authentiqué, Pichollet not., l'entrepreneur et les particuliers de Balmont se sont mis d'accord pour convenir des sommes auxquelles ils ont droit pour la valeur des terrains à couper et leur cession en faveur du Gouvernement ».

En Janvier 1846, l'augmentation des travaux non prévus est de 12.680 liv.; ordre est donné d'achever ces travaux pour le 1er Juin.

Le 4 Juill. 1846, le Sieur Intermini écrit à l'Intendant « qu'il est sous-traitant du Sr Eugène Buttin, domicilié à Annecy, qu'il a sous-traité lui-même avec F. Rosso, décédé le 16 Mai dernier, père du suppliant J. B. Rosso, géomètre et entrepreneur habitant Vieugy, lequel déclare les travaux finis depuis 15 jours et ne pouvoir être payé par Buttin. »

« L'adjudant Blanchet a surveillé les travaux de cette route. »

La Route de Grande Communication N° 5, plus connue dans le pays sous le nom de « *Route des Bauges* », fut déclarée d'intérêt public en janvier 1852 et terminee en 1872 par les entrepreneurs Rosazza et Mosca. Elle a son point de départ au bas de la côte de Chaux, passe à proximité des églises de Balmont, Viuz, Gruffy et Allèves pour rejoindre, près du Pont de Banges, la Route Départementale N° 17 (Aix-les-Bains à St Pierre d'Albigny par le Châtelard et la traversée des Bauges). Les frais occasionnés par la construction de la Route N° 5 ont été payés en grande partie par les quatre communes intéressées.

Balmont est encore relié à Annecy par l'ancienne Route Royale Chambéry-Annecy. Cette dernière a été convenablement restaurée après la guerre de 1914 et a été d'une grande utilité pendant la guerre 1939-45 lorsque la Route Nationale N° 201 fut coupée en trois endroits par un bombardement américain du 11 Novembre 1943. Elle a son point de départ à Chaux, traverse la commune de Vieugy et aboutit près du cimetière actuel d'Annecy (Avenue de Loverchy).

Ecoles. — Jusqu'en 1852, les enfants de Balmont fréquentaient les écoles de Quintal ; mais, le 27 juin de cette année-là, Rd Granger, curé de Quintal, écrit à l'Intendant pour lui « signaler la fourberie des gens de Balmont qui, au nombre de 9, tous conseillers, ont acheté l'ancien presbytère pour faire des écoles qui sont inutiles. »

Le 25 Mars 1854, le Conseil Municipal de Balmont prend la délibération suivante :

« Considérant que l'expérience a démontré que, partout où règne l'ignorance, éclaut (sic) les penchants vicieux, et que même elle fait dégénérer les meilleures qualités en vices, tandis que l'instruction est le correctif, civilise l'homme et procure à la Société des citoyens utiles..... ont acquis pour le prix modique de 1.000 fr., acte du 1er Fév. 1851, Bessonis not., le presbytère et jardin que le Gouvernement Français avait aliéné au commencement de la Première Révolution.

« Considérant la grande distance qui sépare Balmont de Quintal où il existe une école, et le mauvais état du chemin fort monteux (sic) et raviné, ne permettant pas aux enfants de la prémice de fréquenter cette école... »

CHARVIER Jacques Joseph, syndic.

En 1854, une institutrice ouvre une école dans la maison de M. Jacquemoud sur la route d'Alby.

Le 13 Mars 1857, l'Intendant écrit au syndic :

« Le Bureau a porté au Budjet de 1857 les allocations nécessaires pour le traitement d'un régent et d'une régente; votre Administration doit donc prendre les mesures pour la création des écoles primaires pour les 2 sexes, en se procurant d'abors les locaux propres à cet usage, procédant ensuite à la nomination desdits employés. Vous n'ignorez point que la jeunesse mérite un soin tout particulier, en raison surtout de l'influence heureuse qu'elle peut exercer sur le cours de la vie. Veuillez donc m'informer des dispositions prises pour atteindre ce but. »

Le 8 Avril, le syndic de Balmont donne la réponse suivante : « M. l'Intendant, Veuillez m'expédier votre Décret du 30 Oct. 1855, relatif à l'offre d'abandon à la commune

de Balmont de l'ancien presbytère, faite par les propriétaires de ce bâtiment pour le convertir en maison de commune et logement des Ecoles... L'ancienne maison presbytérale une fois acquise à la Commune, nous y trouverons un logement spacieux pour l'école, l'habitation des régents, la réunion du Conseil et les Archives Communales. »

Notons en passant que ce presbytère, dont nous avons le plan sous les yeux, comprenait, au rez-de-chaussée, deux caves dont l'une fut transformée en salle de classe. Au 1er étage, il y avait 4 chambres dont deux étaient construites sur l'église ; l'une sur le porche et l'autre sur le vestibule. Cet appartement dé 4 pièces comprenait une cuisine sur la cave, une chambre sur la salle de classe et les 2 chambres sur l'Eglise.

Le 12 Juill, 1857, Pierre Beauquis syndic, Jacques Charvier et Jean Daviet conseillers assistés de Georges Millet sécrétaire, écrivent à l'Intendant :

« Vu la délibération du Conseil Communal en date du 18 Mai proche passé, laissant à ce Conseil le soin de nommer une Régente à Balmont, lorsqu'il aura réussi à s'en procurer une, a nommé à la régence de Balmont Demoiselle Jeannette fille de défunt Georges Curtenaz, pour le terme de 5 années et y compris l'année 1857-58, avec traitement annuel de 400 liv. La Régente devra faire 2 classes par jour de 3 heures chacune. »

L'école fut probablement ouverte en Oct. ou Nov. 1857 ; on vota 300 fr. de réparations à l'ancien presbytère pour le convertir en maison d'école et salle consulaire.

Voici *l'inventaire du mobilier* de l'école avec le prix de chaque objet : un grand crucifix : 3 fr. ; un tableau du Système Métrique : 6 fr. ; une mappemonde : 3 fr. ; une carte d'Europe : 3 fr. ; les tableaux de lectures par Leyat : 10 fr.

En 1861, la régente « donne sa démission, à la suite de vexations et propos calomniateurs tenus à son préjudice, bien qu'elle ait droit à l'estime publique ».

Le 22 Août 1862, le Conseil vote « l'appropriation du bâtiment communal applicable au presbytère, dont le devis

fait par l'architecte Ruphy, se monte à 4.016 fr. La salle de classe mixte est insuffisante pour 44 élèves qui la fréquentent et il s'agit de la rendre indépendante. Dès 1857, la régente est logée sur l'école ».

Le 10 Nov. 1864, l'ancien presbytère est cédé à M. le Curé de Balmont, nommé récemment à ce poste rétabli.

Le 31 Janv. 1865, le Conseil de Balmont passe un bail avec Boget Marie qui fournit une salle d'école, une mairie, un logement et un jardin pour l'institutrice au prix de 160 fr. par an. La salle de classe a 8 m. 30 de long sur 3 m. 55 de large.

En 1875, le Conseil déclare que, depuis 9 ans, il a loué à Chaux une salle de 40 mq au rez-de-chaussée et une pièce au 1e étage pour l'institutrice, près d'un forgeron, en face d'une auberge, pour 42 élèves. Ce local étant insuffisant, il est nécessaire de songer à bâtir une école.

Le 3 Juin 1879, l'adjudication de la construction d'une Ecole et Mairie est donnée à Chalansonnex Ant., domicilié à la Biolle (Savoie) pour le prix de 8.856 fr. Le devis établi par Ruphy, arch. s'élevait à 10.363 fr.

En 1882, une somme de 586 fr. est votée pour payer les frais de l'installation de la fontaine, près cette école.

Dans l'Annuaire de la H.-Savoie, on trouve M. Volland, comme instituteur : en 1880 ; en 1900 : M. Roussillon ; en 1914 : Cattrini d'Alby, tué à la guerre ; en 1920 : Mme Gruffy, institutrice.

En 1891, Madame Roussillon donne des leçons de couture à 24 jeunes filles et ne reçoit que 60 fr., elle demande à la Municipalité de lui voter 75 fr.

Notes de Rd Balleydier sur les Ecoles. — « Les écoles ont existé dès longtemps avant mon arrivée ; mais, quelles écoles ! Les instituteurs venaient de la vallée d'Oulx, près le Mont-Cenis, pendant l'hiver seulement. Puis il y a eu, tantôt des instituteurs, tantôt des institutrices pour toute l'année. Après la Révolution, les curés de Quintal faisaient bien l'école, mais se souciaient fort peu des enfants de Balmont. J'ai su que quelques-uns sont allés chez M. Levet, géomètre,

hameau Delavi. Pierre Garnier, originaire d'Alby, syndic de Balmont, donnait aussi quelques leçons. Mais l'ensemble des mères de famille ne sachant lire, il faut se tuer pendant 3 ou 4 ans pour apprendre convenablement le catéchisme aux enfants.

Voici la neuvième année que je suis à Balmont : dans cet intervalle, la commune a eu comme instituteur : Poex, Bruyère pendant quelques mois, Guévin, Pernet, Bouchet, et Charvier qui enseigne depuis 3 ans. (On a eu ensuite Laperrousaz auquel a succédé Volland.) Charvier a été le plus régulier pour les offices et devoirs religieux. Malgré cela, aucun instituteur ne m'a rendu le moindre service, soit pour donner des leçons de chant, soit pour la récitation du catéchisme.

Les instituteurs étant presque partout mieux logés qu'à Balmont ne tiennent pas à y rester. J'ai essayé selon mon pouvoir de remédier à cet inconvénient. J'avais passé un marché de 6.000 fr. avec M. Levet pour acheter le reste de sa propriété située au nord de l'Eglise ; comme la maison est grande, il y avait place pour le fermier, l'instituteur et les écoles.

Au lieu de payer une location de maison, comme ci-devant, l'école avait un revenu dans la ferme. Quand tout fut conclu, la commune qui m'avait encouragé dans cette voie objecta qu'elle était endettée et ne voulait pas faire un nouvel emprunt. Heureusement que M. Levet a été bon pour moi, car il avait ma signature et pouvait me forcer à tenir le marché. J'espère que la commune ne m'y reprendra plus. »

Autre Proposition. — En 1875, Claude Laperrousaz offre à la commune une maison neuve qu'il vient d'hériter de son frère Marie, décédé. Le prix en est de 2.050 fr. On pourrait aisément y loger les 2 écoles, les logements de l'instituteur et institutrice et la Mairie, mais le Conseil, qui a sa majorité à Chaux, voudrait conserver les écoles dans ce village et le projet échoue, bien que la Préfecture ait déjà promis 3.000 fr. pour l'appropriation nécessaire. »

Poste. — La poste rurale en Savoie fut organisée à partir de 1830. Une délibération du Conseil Municipal, datée du 16 Oct. 1845, avec Garnier Pierre comme syndic, Carteron Jean Fr., Beauquis Jean et Longeray Sébastien, comme conseillers, nous apprend « que le sieur Louis Richard, pedon de cette commune, ayant renoncé à ses fonctions depuis 6 mois, a proposé le sieur Jean Antoine Rassat de Gruffy, qui fait ces fonctions pour Gruffy, Allèves, Mures et Viuz, avec rétribution de 15 livres par an, pour porter au Bureau des Postes à Annecy les lettres, plis et paquets. En 1861, fut établi le Bureau de postes d'Alby qui desservait toutes les communes du canton.

En...., Balmont obtint un Bureau de Facteur-Receveur, établi sur la Route Nationale, à Chaux. En 1929, la municipalité fit construire un petit hôtel des Postes, au sortir de ce village et en 1931, l'Administration des P.T.T. y a établi un poste téléphonique de nuit.

Passage des Princes de Savoie à Balmont en 1859. — « En 1859, les Princes de Savoie, fils de Victor-Emmanuel, sont passés par la Savoie pour aller à Genève faire visite à de Cavour, l'homme célèbre de l'Indépendance de l'Italie. Quel était le but de ce voyage ? Les uns disent que c'était un mot d'ordre de la Franc-Maçonnerie ; les autres, que c'était pour ranimer les sentiments de la Savoie en faveur de la maison de Savoie. Mais, sauf à Balmont, la manifestation n'a pas été très enthousiaste. A Balmont, M. Jacquemoud syndic de Chapeiry, avait rassemblé les Gardes Nationales des paroisses voisines, à Chaux. Très flatté, Balmont avait fait dans ce village un arc de triomphe, dans la conviction que les Princes de Savoie allaient d'abord leur obtenir du Gouvernement l'érection de la paroisse avec le traitement du curé. Pauvres gens ! Ils y ont été pour leurs frais. »

Incendie du village de Chaux en 1823. — « Ce fait est relaté dans une lettre que le syndic de Balmont, Pierre Garnier, écrit à l'Intendant, en date du 20 Août 1846 » :

« La forge établie par Marie Bogey de Cusy, dans un rez-de-chaussée en location à Chaux, présente des dangers d'in-

cendie, qui inspirent d'autant plus de crainte aux habitants de ce village que celui-ci a été détruit, il y a environ 23 ans, par un incendie occasionné par le feu d'une forge qui se trouvait à peu près dans les mêmes circonstances. »

Incendies antérieurs. — Rd Balleydier écrit dans ses notes de paroisse : « Le château d'Orlier a passé par le feu ainsi que l'église, le presbytère, les deux granges des curés et tout le village de Balmont, vers 1721 ou 1722 au mois d'Avril. Quand on a voulu reconstruire, après cet incendie, on a élevé le presbytère actuel qui emprunte une partie des murs de l'église, par économie ; sur les murs sans solidité de l'ancienne cure qui se trouvait dans le clos d'Orlier, à droite de la route en montant, au midi de l'église, on a monté une grange, au-dessous de laquelle se trouvait l'écurie. L'ancienne grange, située au levant de l'église, a été démolie bien avant la Révolution de 1793 ; mais cette dernière l'a été, il y a 20 ans à peine avant mon arrivée, par Antoine Laperrousaz. La Chapelle St Jean Bapt. qui formait une nef latérale aussi grande que l'église n'a pas été reconstruite. Les murs de l'église sont trop calcinés pour n'avoir subi qu'un incendie. Quand j'ai fait démolir le mur qui sépare les deux chambres de la cure, du côté du midi, j'ai trouvé une porte sur laquelle j'ai découvert la date de 1722 avec des peintures, le tout caché sous une couche de mortier.

L'incendie de l'église fut si violent qu'on ne put rien sauver. J'ai découvert les ampoules en fer blanc, contenant encore un peu d'huile, enfouies sous un éboulement de mur. »

Avant l'incendie, le clocher était couvert en tuiles mais l'église était recouverte en chaume.

« En Sept. 1771, le Sgr de Montpon (Alby) vient au secours des incendiés de Balmont. » (Arch. de Montpon).

La vogue de Balmont. — « Autrefois, la vogue était célèbre à Balmont ; on y dansait, on y jouait bien plus qu'aujourd'hui. Il est vrai qu'alors, à raison de la grande moralité, on n'avait pas à craindre les désordres d'aujourd'hui. Les jeunes gens avaient leur pâquis (pâturage communal) ;

c'était la plaine au nord de l'église. La Révolution a mangé tout cela avec les biens de la cure. M. Roux qui a soumissionné les biens du Bénéfice-Cure l'a incaméré à ces biens au milieu desquels le pâquis était enclavé et s'en est emparé. Ce pâquis avait été probablement donné par les Seigneurs de Balmont, comme lieu de divertissements et champ de Mars pour la jeunesse. »

« Je voulais rétablir une place publique devant l'église en bas du cimetière, mais la commune s'y est opposée. Si j'y pense, j'en parlerai plus tard. »

Froid et sécheresse. — De 1829 à 1830, le lac est gelé dans toute sa surface. On passe le lac en voiture de Duingt à Talloires ; la glace a 20 cent. d'épaisseur et le thermomètre est descendu à —19°.

En 1830, grande sécheresse pendant l'été ; le feu est à plusieurs montagnes. Mais la sécheresse de 1870 a encore surpassé. Elle a duré toute l'année ; on allait chercher l'eau au lac, à 10, 15 kilom. à l'entour. Les canaux du Pâquier étaient à sec, tant l'eau avait baissé.

Foudre. — En 1869, la foudre est tombée sur le clocher, effondré un mètre de toiture, labouré le mur et a passé sous le seuil de la porte d'entrée de l'église.

Aurore boréale. — « Autour de 1875, on a vu, sur les dix heures du soir, une aurore boréale si surprenante, qu'on l'a prise pour un incendie. En 1872, le 4 Fév. vers 8 h. du soir, on en a vu aussi une très remarquable par sa clarté et son étendue. Elle a été vue presque dans toute l'Europe. »

Pluie et orage. — « En 1875, l'année a été pluvieuse, comme je ne l'avais jamais vu ; il pleuvait de 4 à 5 jours sans interruption. Au mois de Juillet, une tempête venue d'Aix nous a apporté des grêlons qui pesaient 6 hectos à Gruffy et mesuraient 8 cent. de diamètre à Balmont. »

Vignobles de Balmont. — « Autrefois, tout le coteau de Chaux et celui de Penossey était couvert de vignes. Comment ont-elles été détruites ? Par la peste noire qui a régné en Europe de 1595 à 1630 et a emporté les 3/4 de la population (châtiment du protestantisme). Puis les Espagnols sont

venus en 1742 et ont ravagé le pays ; les habitants étaient tellement lâssés par leurs vexations qu'à Annecy, on s'est entendu pour égorger dans une nuit tous ceux qui étaient dans cette ville. Le mot d'ordre avait été le suivant, exprimé en patois pour n'être pas compris de ces demi-sauvages : « As-te ptà lo levan pè empâtâ çta né. » (As-tu mis le levain pour pétrir cette nuit) ce qui signifiait : « Prépare tes armes pour tuer ces maudits d'Espagne. »

Rd Balleydier voulut continuer la tradition en remplissant son jardin de treilles et il remarque « que le raisin y est plutôt précoce, mais bien plus par la qualité du terrain que par la chaleur du soleil. »

Le philoxéra. — « Après la mauvaise année de 1816, à mon avis, la plus mauvaise a été 1879. Le 20 Fév. nous avons eu un orage épouvantable et tel que de mémoire d'homme on n'en n'a jamais vu éclater dans cette région. Quantités d'arbres ont été brisés ou déracinés, bien des toitures renversées ! On évalue à plus de 4.000 fr. les dégâts causés dans le seul village de Balmont.

Après cela, pluie et froid toute l'année, peu de blés et de pommes de terre. La vigne ne peut mûrir et après Toussaint, on est obligé de piler le raisin avec les pommes et le mêler au cidre. Après avoir ravagé plusieurs départements du Midi, le philoxéra a fait son apparition autour d'Annecy. L'ouvrier est sans travail ; la campagne qui doit fournir est obligée d'acheter pour vivre ; déjà se vérifie cette prophétie de l'Apocalypse : A la fin, personne ne pourra ni acheter ni vendre.

L'hiver qui a suivi a été si froid que le lac a gelé plus fort qu'en 1830, et on a pu venir en voiture de Talloires à Annecy, sur la glace. »

LISTE DES CURÉS QUI ONT DESSERVI BALMONT

L'Histoire de Besson nous apprend que les Chanoines de la Collégiale cessèrent de desservir Balmont en 1620. A partir de cette date, un curé fut installé à demeure, mais il nous

est difficile de connaître leurs noms avant l'établissement des Registres de Visite Pastorale (1411) et celui des Registres Paroissiaux (1536).

1) Maillet assisté du vicaire J. de Allondone, 1411.

2) 1414 : Chappelut J.

3) 1445 : Sadrii J. remplacé par Métral J.

5) 1471 et 1481 : Pierre Favre, Chan. de N. D., par Sordet J.

6) Avant 1569, de Balme Claude, curé d'Albens, puis de Balmont, décédé en Nov. 1569.

7) 1569 : Fontanel Jean, fut ensuite curé de Bloye et Cercier.

8) 1572 : Déant Michel, par Noble Nicolas de Jussi.

10) Vincent Georges, remplacé en 1600 par Reinier Vincent qui perdit un procès avec la Collégiale N. Dame.

12) Rochex Louis, nommé par St François de Sales en 1610 et mort à Balmont en 1617. Il fut remplacé par Rochex Jacques, peut-être son frère, né à Chapéry, lequel permuta avec Montagny où il mourut en 1657.

14) 1629 : Métral Pierre, né à Mûres, chapelain de St Antoine à Viuz-la-Chiésaz en 1626, permute avec Montagny, puis avec Balmont, où il meurt en 1642.

15) 1642 : Furier Hilaire, curé de Vieugy ; Chan. de la Collégiale ; curé de Balmont ; résigne en 1644 et meurt en 1646.

16) Domenge Jean, curé de Balmont permute avec Ste Reine en 1652, revient à Balmont en 1656 par permutation ; permute encore avec Choisy, 1668 et Chessenaz, 1672 ; résigne en 1674.

17) 1652 : Bernard Jean, né à Annecy, permuta son Canonicat de N. D. en 1649 avec Ste Reine, puis avec Balmont, de nouveau avec Ste. Reine en 1656 (Jean Domenge ci-dessus nommé) et mourut en 1669.

18) Amblardet dit Tortollier, né à Choisy, curé de St Maurice d'Alby en 1655, de Choisy où il permute avec Balmont, en 1668, puis avec Lornay en 1686, Marigny, 1691, et mourut en 1700 (Il rédigea probablement le procès-verbal

de 3 faveurs obtenues par les paroissiens d'Alby. Voir *Pouvoir de St François de Sales*, p. 186). Il soutint un long procès au Sénat, au sujet des dîmes du village de Chambère.

19) Bocquet Pierre, né à Annecy, curé de Dingy-St-Clair et de Balmont en 1700, où il mourut en 1722.

20) 1722 : Mauris Jean Bapt., né à Annecy, mourut en 1754, âgé de 77 ans. De son temps, ou peut-être avant son arrivée eut lieu l'incendie de l'Eglise, car il avait si peu d'ornements qu'on lui a donné une robe en soie qu'il a fait teindre pour la transformer en chape ou chasuble (Rd Balleydier).

21) 1754 : Josserand Claude François, né à Annecy, prêtre en 1729, curé de Sevrier puis de Balmont, où il meurt en Février 1783. « Il a plaidé avec la Commune de Balmont pour obtenir les réparations des murs dégradés par l'incendie de l'Eglise et de la cure. » (Rd Balleydier).

22) Astruz Eucher, né à Poisy, prêtre en 1765, resta 18 ans vicaire à Gruffy avant de venir à Balmont. « Il a aussi plaidé avec la commune pour des réparations à la grange de la cure. A la Révolution, il s'est tenu caché pendant quelque temps dans une grange ou une écurie, où on lui portait à manger dans une seille comme à un animal, pour ne pas réveiller les soupçons sur sa présence. Il se retira ensuite chez lui, à Poisy, où, dénoncé, il fut fait prisonnier au Palais de l'Ile à Annecy, condamné à la déportation, par le Tribunal du Mont-Blanc, pour refus du serment ; traîné à Rochefort sur le navire « *Les Deux Associés* » ; mort pendant la traversée, le 21 Nov. 1794, âgé de 55 ans, inhumé au Fort Vaseux, à l'embouchure de la Charente. » (Martyrologe du Clergé, in-18, Paris, 1840, page 8, et Lavanchy, I, 133 ; II, 301).

Pendant plus de 70 ans, Balmont sera privée du bonheur d'avoir un curé ; de 1801 à 1813, cette paroisse sera rattachée à Quintal ; de 1813 à 1825, à celle de Viuz et de 1825 à 1864 à celle de Quintal.

23) Balleydier Pierre, né à Annecy en 1815, prêtre en 1841, fut successivement vicaire à Marlens, Seythenex, En-

tremont, Viuz-en-Sallaz, Cruseilles, curé de Montmin en 1860, Villy-lePelloux, 1863, et Balmont où il fut installé le 12 Nov. 1864, fête de la Dédicace. Nous retrouvons souvent son nom, au cours de cette histoire, car nous avons fait de nombreux emprunts à son Registre de paroisse, dont il a rempli 160 pages, format 30×19, de son écriture fine et très serrée. Son état de santé l'obligea à se retirer à Annecy-le-Vieux en 1889, où il mourut en 1891.

24) Mermoud Joseph, né à Frangy en 1851, prêtre en 1879, vicaire à Entremont et la Rivière-Enverse ; curé de Balmont en 1889 et des Clefs en 1897 où il mourut le 22 Déc. 1927. La Revue du Diocèse, p. 787, nous dit « qu'il était une des belles figures de notre clergé savoyard ; ferme et bon, homme de devoir, strict en même temps que cœur généreux et d'une hospitalité proverbiale, il laisse après lui d'unanimes regrets ; et, ce qui vaut mieux encore, la leçon de ses exemples et l'efficacité de ses prières constantes. »

Il fit construire la belle entrée actuelle de la cure qui était précédemment au Nord et qu'il fit placer au Couchant.

25) Frossard Marie, né à Vailly en 1859, prêtre en 1882, dirigea la paroisse jusqu'en 1911, où son état de santé l'obligea de se retirer dans sa famille. Il a assisté à l'achèvement du clocher de l'église neuve construite sous son prédécesseur, dota ce clocher de deux cloches, meubla l'église du maître-autel actuel et la fit peindre.

26) Pettex François, né à St Michel, Savoie, en 1871, où son père était employé des Eaux et Forêts ; mais la famille Pettex est originaire de St Nicolas, près Flumet. Au Petit Séminaire de La Roche, il fut un brillant élève, couronné du Prix d'Honneur de fin d'études. Artiste, musicien, amateur de vieux livres et parchemins, de tableaux de choix, il le demeura toujours. Prêtre en 1897, il fut nommé vicaire à St Cergues où il dirigea une fanfare et une chorale distinguées. Vicaire à Flumet en 1905, puis Curé de Balmont en 1911, il consacra tout son dévouement à sa famille paroissiale. Il s'attacha surtout à maintenir la paix et l'union entre toutes les familles. Dans cette coquette église, il fait bon

entendre tous les fidèles chanter d'une même voix les chants liturgiques, les hommes sur la tribune, alternant avec les femmes, jeunes filles et enfants dans la nef. La Revue du Diocèse lui a consacré un article nécrologique où il est dit : « L'Abbé Pettex était un doux, un pacifique, un modeste. Curé d'une paroisse selon ses désirs, où d'autres n'auraient trouvé qu'ennui et désœuvrement, il y établit sa tente comme sur un autre Thabor, se donnant avec toute sa piété, sa douceur et sa charité à sa famille paroissiale, qu'il aimait autant qu'il en était aimé. Balmont pleure maintenant son cher pasteur, pieusement décédé le 6 Septembre 1941 ». La paroisse reconnaissante lui a érigé un monument.

Liste des syndics rencontrés au cours de cette étude. — 1608 : Murgier, Longeray, Mestral, Chapuis. 1738 à 1793 : Remondet François, Curtet, Métral, Beauquis, Masson, Chamey, Lacrevaz, Garnier et Carteron.

Depuis la Révolution de 1793, nous voyons revenir à la Mairie chacun de ces noms ; Balmont est donc resté une petite république bien administrée à tour de rôle par chacun des propriétaires terriens.

Liste des familles, telle qu'elle fut établie en 1732 par l'établissement du Cadastre. — A cette date, Balmont comptait 21 familles faisant feu, savoir, au *Chef-Lieu :* Masson Humbert et frères ; Masson Nicolas ; Quarteron Jean ; Quarteron Louis ; Rémondet François ; Rémondet Joseph ; Roux Louis.

Village de Chaux : Beauquis Georges ; Beauquis Henriette ; Cattan Jean ; Chamoy Michel ; Longeray Bernardine ; Longeray François ; trois familles de Murgier, Louis, Nicolas et Pierre.

Village chez Paccot : Lacrevaz Claude Pierre ; Masson Claude et Claude Humbert ; Paris Bernard et Paris Claude.

La surface de la Commune est de 794 journaux ; Dame Marianne Delamard, Veuve de Messire Debertrand de la Perrouse, Marquis de Thônes, possède 260 journaux à Méclaz ; la Cure de Balmont en possède 15 journaux, la Commune 12 journaux ; la Providence d'Annecy, 8 journaux à

Pennossay ; les Religieuses de Ste Catherine, 4 journaux à la Grangette et au Petit-Champ. Il reste donc 495 journaux à diviser entre les 21 familles, soit 25 journaux par famille.

Le Chanoine Buaz d'Annecy possédait un moulin et un battoir à Chaux. lI y avait deux forges, une au Chef-lieu tenue par la famille Quarteron et l'autre à Chaux par la famille Chamoy.

Famille Carteron. — Au début de cette étude nous avons déjà remarqué une alliance de cette famille avec les Nobles Ranguis de Balmont ; dans un minutaire du Notaire P. Desservetta d'Annecy, nous avons trouvé la famille Carteron anoblie, ainsi que l'indique le notaire au folio 275 : « Mariage entre Noble Jean fils de Jean Carteron de Balmont, sommelier de la Comtesse Genevois-Nemours, et Guillaumette, fille de Jean du Pont des Iles, d'Annecy. » (7 oct. 1548). Si la famille Carteron n'arbore plus aujourd'hui des titres de noblesse, elle reste néanmoins attachée à ses vieilles traditions. Nous savons que M. François Carteron et son fils René ont dirigé successivement, et avec beaucoup de compétence, l'Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses.

TABLE DES MATIÉRES

Bulletin de l'Açadémie. — Séances des 6 février, 10 avril, 5 juin, 9 octobre et 11 décembre 1945; 2 avril, 18 juin et 10 décembre 1946 ; 4 février, 22 avril, 3 juin, 14 octobre et 9 décembre 1947; 3 février, 20 avril et 22 juin 1948 ..... III à XVIII

Décès. — Chanoine Gros, Abbé A. Dufournet, L. Paccard, Abbé C. Folliet IV
Abbé Moccand VIII
Abbé Favrat XII
Chanoine J. Garin XIII
Abbé Chaffarod XV
L. Lalanne XVII

Sociétés Savantes échangeant leurs publications avec l'Académie XVIII

Personnel de l'Académie XIX

La Savoie ne se laissera pas voler St Bernard de Menthon (Louis Pfister) XXIX

Le Vicaire Général Ruche et l'Académicien Georges Goyau (Paul Tapponnier) XXXIII

Etat du Diocèse de Genève en 1642 XXXVII

Bibliographie. — Histoire de Maurienne de M. le Chanoine Gros (F. Coutin) XXXIV

Monographie de Balmont-en-Genevois (Chanoine F. Coutin) ..... 1 à 83